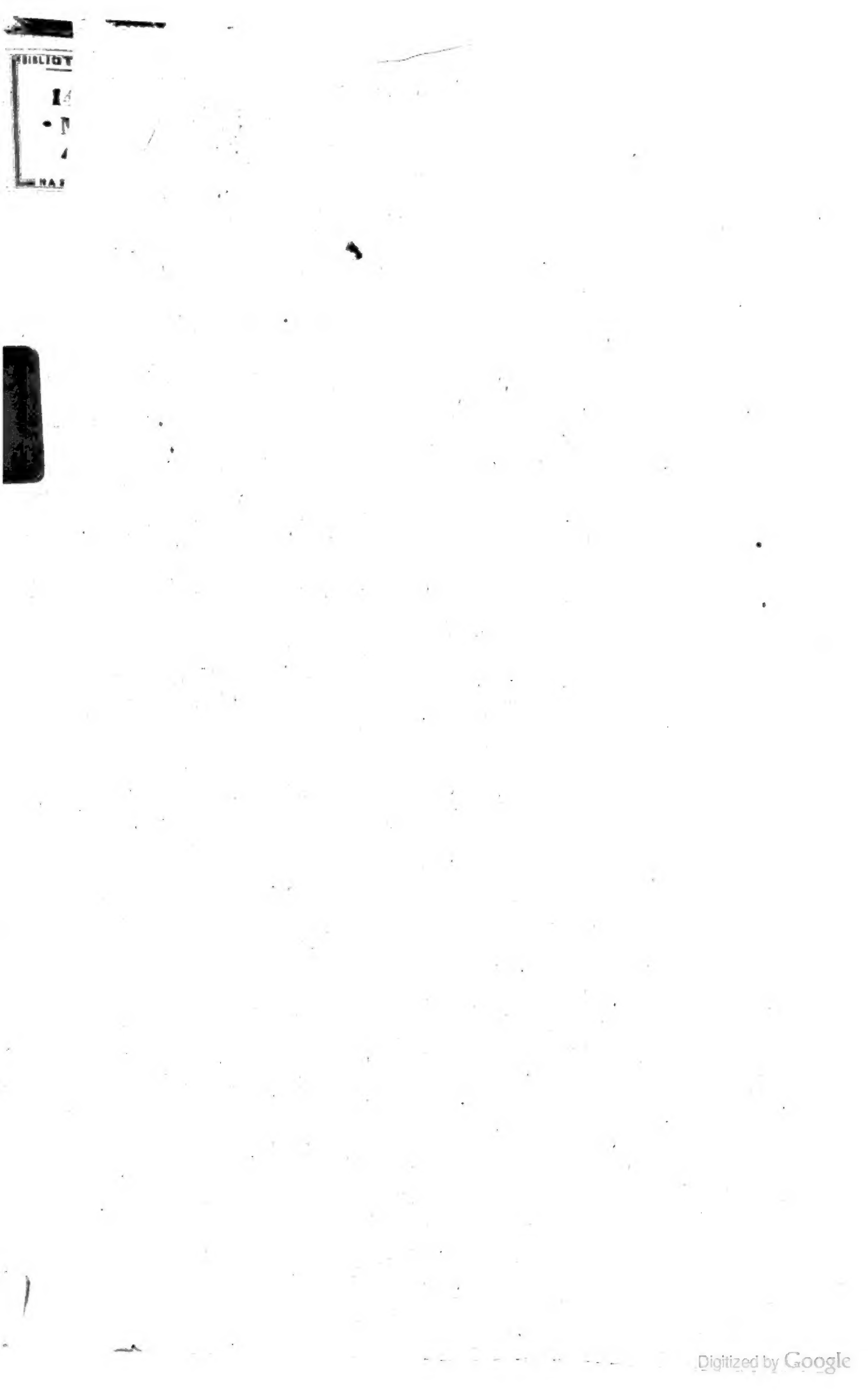








HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS FARAMOND JUSQU'AU REGNE DE LOUIS LE JUSTE

ENRICHIE, DE PLUSIEURS BELLES & rares Antiquitez, & de la vie des Reynes.

DES PORTRAITS AU NATUREL DES ROIS, des Reines, & des Dauphins, tirez de leurs Chartes, Effigies, & autres anciens Originaux.

ET D'UN RECUEIL DES MEDAILLES QUI ONT esté fabriquées sous chaque Regne ; & de leur explication servant d'éclaircissement à l'Histoire.

Par le Sieur F. DE MEZERAY, *Historiographe de France.*

NOUVELLE EDITION.

Reveuë, & augmenteé par l'Auteur d'un Volume de l'Origine des François.

TOME TROISIE'ME.





A PARIS,

Chez DENYS THIERRY, ruë S. Jacques, devant la ruë du Plâtre, à la Ville de Paris.

JEAN GUIGNARD, à l'entrée de la grand' Salle du Palais, à l'Image saint Jean.

ET

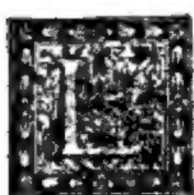
CLAUDE BARBIN, sur le second Perron de la Sainte Chapelle.

M. DC. LXXXV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.



PRIVILEGE DU ROY.



LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre. A nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlemens de Paris, Thoulouse, Grenoble, Bourdeaux, Roüen, Dijon, Rennes & autres, Maistres des Requestes ordinaires de nostre Hostel, Baillifs, Senéchaux, Prevosts, leurs Lieutenans, & à tous autres nos Justiciers, & Officiers qu'il appartiendra; SALUT. Nostre cher & bien amé FRANÇOIS DE MEZERAY nostre Conseiller & Historiographe ordinaire, Nous a fait remontrer qu'il avoit cy-devant donné au public trois Volumes de l'Histoire de France, commençans à Pharamond, Fondateur de nostre Monarchie, & finissans à la Paix de Vervins, lesquels il avoit avec beaucoup de soin & de travail reveus, corrigez & augmentez; en sorte que ce sera plûtost un Ouvrage nouveau qu'une reimpression de son Histoire, à laquelle il auroit en outre ajoûté beaucoup de choses necessaires; entr'autres un grand Discours de l'origine des François, l'Histoire Ecclesiastique de France, & notamment une augmentation considerable d'un quatriéme Volume, qui doit contenir l'Histoire depuis ladite Paix de Vervins jusques à maintenant. Et d'autant qu'il ne se recouvre plus d'Exemplaires de la precedente Edition, & qu'il luy importe & au Public, qu'il n'en paroisse pas une nouvelle Edition qu'elle ne soit la plus parfaite qu'il se pourra, pour l'honneur de la France & la reputation de l'Auteur: Il Nous a tres-humblement requis sur ce luy vouloir accorder nos Lettres de permission & privilege special: Avec défenses à toutes personnes de quelques qualitez & conditions qu'elles soient, de reimprimer, contrefaire, extraire, changer, alterer, vendre & debiter d'autres impressions que de celles qu'il donnera au public, soit en corps ou en abbregé, sans son consentement, tant avec les Figures & Medailles, que sans icelles, ny même d'en exposer ny vendre de celles qui pourroient estre contrefaites sur la premiere Edition. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant pour diverses raisons à ce Nous mouvans, & pour les bons & agreables services qu'il Nous a rendus & nous rend journellement; & pour faire connoistre l'estime que Nous avons de ses Ouvrages; Nous luy avons permis & permettons par ces presentes de faire imprimer par tels Libraires & Imprimeurs qu'il avisera bon estre, ledit Livre, intitulé L'HISTOIRE DE FRANCE DEPUIS PHARAMOND JUSQUES A MAINTENANT, avec les corrections, additions, changemens & augmentations cy-dessus énoncez, en telles formes, grandeurs de volumes qu'il jugera, soit avec les Figures ou autrement, en corps general d'Histoire, ou en Volumes separez, même en abbregé: durant l'espace de trente ans, à compter du jour que le dernier & quatriéme volume sera achevé d'estre imprimé pour la premiere fois en vertu du present Privilege; Faisant tres-expresses défenses à toutes personnes de quelques qualitez & conditions qu'elles soient, d'imprimer ladite Histoire separement, en corps, ou en abbregé, tant sur l'impression cy-devant faite que sur la presente, ny d'en contrefaire, extraire, changer, alterer aucune chose, d'en vendre ny debiter d'autre, ny même d'en emprunter le titre, tant de celles qui auroient esté contrefaites en France, que de celles qui seroient apportées des païs estrangers; soit qu'elles eussent esté imprimées sur la premiere Edition ou autrement, sans le consentement de l'Exposant, ou de ceux qui auront son droict, tant pour l'abbregé que pour le total de ladite Histoire, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, des balots où ils se rencontreront, de tous dépens, dommages & interests, & de quinze mille livres d'amende, applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hôpital General, & l'autre tiers à l'Exposant ou à ceux qui auront droit de luy. A condition qu'il sera mis deux Exemplaires dudit Livre dans nostre Bibliotheque publique, & un en celle de nostre-tres-cher & feal Chevalier Comte de Gien, Chancelier de France le sieur Seguier, avant que de l'exposer en vente, à peine de nullité des presentes. Du contenu desquelles Nous voulons & vous mandons que vous fassiez joüir dans tous les lieux de nostre obeïssance l'Exposant, ou ceux qui auront droit de luy, sans souffrir qu'il leur soit donné aucun empéchement; & qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre un Extrait des presentes, elles soient tenuës pour bien & duëment signifiées; Mandons au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire tous Exploits & Saisies necessaires, sans demander autre permission: Car tel est nostre plaisir. Nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, Edits, Declarations, Arrests, Reglemens, Statuts, & confirmation d'iceux, Privileges obtenus & à obtenir, soit que le temps de ceux qui ont esté obtenus, soit expiré (ou non), oppositions & appellations quelconques, & sans prejudice d'icelles, pour lesquelles nous n'entendons qu'il soit differé, & dont nous retenons la connoissance à Nous & à nostre Conseil, & qui ne pourra nuire audit Exposant ou à ceux qui auront droit de luy: en faveur duquel & du merite de son Ouvrage, Nous dérogeons à tout ce que dessus pour ce regard seulement. Donné à Paris le dernier jour de Decembre, l'an de grace mil six cens soixante-quatre, & de nostre regne le vingt-deuxiéme. Signé, Par le Roy en son Conseil, MABOUL: Et scellé du grand Seau de cire jaune.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris; le 12. Janvier 1668. suivant & conformément à l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1653. & celuy du Conseil Privé du Roy, du 27. Février 1665. Signé D. THIERRY, *Ajoint du Syndic.*

LEdit sieur de MEZERAY a cedé le droit de son Privilege à THOMAS JOLLY & à LOUIS BILLAINE, suivant l'accord fait entre eux.

Et le droit dudit Privilege qui appartenoit ausdits Jolly & Billaine a esté retrocedé à DENYS THIERRY, JEAN GUIGNARD & CLAUDE BARBIN, suivant les acquisitions qu'ils en ont fait.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le troisiéme jour de Juillet 1685.

DI.



Deux contraires Partis remplirent de terreur,
Le Regne de François aussi court que sa Vie;
Et la Posterité ne pût voir sans horreur,
Les tragiques succés dont sa Mort fut suivie.

HISTOIRE



HISTOIRE DE FRANCE.

LIVRE PREMIER.

FRANÇOIS II. ROY LIX.



PRE'S avoir décrit les grandes & illustres actions de François I. & de Henry II. mon dessein est de faire un recit fidele des longues & fâcheuses guerres civiles de la Religion & de la Ligue, qui ont troublé la France depuis François II. jusqu'à Henry le Grand: Et je puis dire qu'aprés avoir vogué en pleine mer, sans beaucoup de peril ny de risque, je me voy à present obligé d'entrer dans une mer orageuse, parmy les bancs & les rochers, agitée de tous les vents, où le Pilote le plus expert, avec toute l'adresse de son art, ne pourroit conduire heureusement un vaisseau, sans tomber quelque part avec un peril évident de faire naufrage. Car la diversité des opinions en fait de Religion, la multitude des partis, les haines d'entre les grandes Maisons; bref tant de familles interessées en ces guerres, sont des écueils dont on ne peut s'éloigner sans blâme, ny s'approcher sans danger. Il est tres-difficile de ne pas dire plus ny moins qu'il faut en ces matieres; & quelque soin que j'apporte pour contenter la curiosité des uns, & ne pas blesser la delicatesse des autres, je prevoy bien que je n'éviteray pas leur censure, & que les uns se plaindront que je n'auray pas supprimé, les autres que j'auray oublié quelque chose. Mais sans m'étonner de toutes ces difficultez, il me suffit d'avoir pour moy ma conscience, qui ne me reprochera rien, & pour toute recompense de mon travail, la seule gloire de dire la verité telle que j'ay pû la developer dans ce Volume; Estant aussi éloigné de tout interest du present, que je le suis des passions de ce temps-là, & n'abhorrant pas moins la malignité d'un stile médisant, que la servile lâcheté d'un esprit flateur. Vous verrez donc une infinité d'étranges accidens, de cruelles vengeances, de bijarres & inconstans desseins, d'intrigues merveilleusement embroüillées: Vous y verrez une infinité de mouvemens & de conspirations toutes differentes, mais toutes à la ruine de l'Etat, les artifices & les intentions des Grands, la manie des peuples, la licence effrenée des Soldats, le brigandage des Capitaines, les sanglans effets que cause la Religion: En un mot, un chaos confus où toutes les passions agissent pesle-mesle, avec une égale fureur, sinon que l'ambition tient le dessus dans l'esprit des Grands, & la superstition dans celuy des peuples. Vous aurez sans doute bien souvent les larmes aux yeux, quand vous lirez tant de tragiques évenemens: vous serez touchez de pitié au recit de quelques-uns, vous fremirez d'horreur à la veuë de quelques autres, vous aurez de l'étonnement de voir qu'en une cause où tous ont la Religion pour pretexte, il y ait si peu de Pieté & de Foy, tant de barbarie, de perfidies & de massacres. Mais si vous considerez enfin que c'est par ce chemin que la Providence a conduit Henry le Grand dans le Thrône, vous vous consolerez de tous ces mal-heurs, & beni-

1559.

Avant-propos.

rez l'heureux évenement dont vous aurez justement abhorré les causes.

Deux causes de guerre civile dés le temps de Henry II.

Dés le regne de Henry II. la France avoit dans le sein deux grandes dispositions à une longue & violente guerre civile; les furieux transports d'une nouvelle opinion & quantité de haines, non seulement entre les favoris, mais encore entre plusieurs grandes Maisons du Royaume. Il n'y avoit toutefois point d'apparence, qu'elles pussent jamais troubler son repos, parce que l'autorité de ce Roy eust étouffé les uns par la crainte du supplice, & contenu les autres par le respect. Mais lors qu'il ne fut plus au monde, tant s'en faut qu'il se trouvast quelque chose capable de les retenir, qu'au contraire il s'en trouva mille, qui toutes ensemble conspirerent à les inciter à la ruine de l'Etat. Premierement, un Roy foible & propre à estre le joüet du premier qui s'en saisiroit: En suite, une femme partiale, une mere intriguante, qui estoit la discorde & la division mesme: des deux premiers Princes du sang, l'un trop mol, & toûjours douteux; l'autre trop precipité, & trop ardent: les principaux Officiers de la Couronne, & autres qui avoient quelque pouvoir, tous ambitieux, hardis, & de trop grand cœur pour ceder les uns aux autres. Avec cela, des Parlemens ou intimidez, ou gagnez: Dans l'Eglise des Prelats presque tous ignorans, & plus portez d'avarice & de cruauté, que de charité à la conversion des ames égarées: Toute la Noblesse appauvrie par la guerre, & pretendant de grandes recompenses de ses services: Et enfin, trois cens mille hommes, qui n'ayant point d'autre mestier que les armes, dans lesquelles ils avoient esté nourris, estoient tout prests à prendre quelque party qui se presentast, pour subsister. Il faut voir tout cela en détail. François II. estoit un Prince de fort debile santé, sans vigueur de corps ny force d'esprit, n'ayant guere que quinze ans quand il perdit son pere; Age beaucoup plus dangereux pour le gouvernement, qu'un plus tendre: dautant que lors que le Prince est enfant, il demeure avec le pouvoir presque absolu entre les mains du Regent, au lieu que lors qu'il est aux premieres années de sa jeunesse, estant déja assez grand pour avoir quelque volonté, non pas toutefois pour avoir suffisamment de la connoissance & de la fermeté; il est diversement entraîné, tantost par les uns, tantost par les autres, qui le font agir chacun à son tour, avec des mouvemens tout-à-fait contraires, & par consequent tres-dereglez. Sa femme Marie Stuart presque de mesme âge que luy, mais Princesse beaucoup plus spirituelle, prenant déja de l'ascendant sur son esprit, n'agissoit que par celuy des Guises ses oncles; si bien que pour l'amour d'eux elle montroit mauvais visage aux Princes & aux Colignys, & une animosité hors de saison contre ceux qui estoient accusez de la nouvelle Religion. Les Guises estoient six freres, le Duc de Guise, le Cardinal de Lorraine, le Cardinal de Guise, le Duc d'Aumale, le Marquis d'Elbœuf, & le grand Prieur de France: tous six ambitieux, mais de differente sorte: tous six affables, civils, magnifiques, populaires, liberaux, ou en effet, ou en apparence, avec une grace particuliere pour charmer les cœurs. Il n'y en avoit que deux qui missent la main aux affaires, le Duc & le Cardinal de Lorraine: le premier estoit d'humeur fort opposée, d'un profond jugement, extremément laborieux, qui faisoit toutes ses dépesches de sa main, sage, vaillant & heureux Capitaine, avec tout cela bien-faisant de son naturel, & de soy-mesme éloigné de faire aucune action offensante ou turbulente. Le Cardinal estoit un homme tout de feu, toûjours agissant, & remuant sans cesse des intrigues & des factions pour agrandir sa Maison, aussi capable de les inventer avec vivacité, comme son aîné de les executer avec prudence; extremément aspre à amasser du bien, haut en paroles, & vindicatif: neanmoins couvert, craintif, & dissimulé, hormis pour le ressentiment des injures: au reste, qui par l'aide des belles Lettres qu'il avoit acquises, & par les charmes de l'éloquence qui luy estoit naturelle, avoit cét avantage de se faire écouter de tout le monde. Le Connestable, qui dés long-temps disputoit l'autorité avec cette Maison, estoit déja vieux, âgé de soixante & douze ans: personnage qui dés sa jeunesse mesme avoit montré en toutes ses actions une parfaite maturité, & un solide jugement, grave & serieux, de peu de discours, & qui vouloit que ses paroles portassent coup, parfaitement temperé, qui ne s'ébranloit d'aucun accident, & qui se mesloit si adroitement dans les partis qui se faisoient qu'il en estoit comme le chef, mais il ne s'y engageoit pourtant point: de sorte que de quelque costé que la chose tournast, on n'avoit jamais de prise sur luy. Aussi estoit-il mieux instruit dans les affaires du cabinet qu'homme de son temps, estant tres-habile Courtisan à cause de son experience, mais peu agreable à cause

Marginal notes: Eclatent aprés sa mort. — Etat de la France. — Quel estoit le Roy François II. — Quelle son épouse. — Quels les Guises. — Le Duc de Guise. — Le Cardinal de Lorraine. — Le Connestable.

de sa trop grande gravité; si bien qu'encore qu'il ne fût pas haï, parce qu'il sçavoit bien se donner de garde d'offenser personne ouvertement, il n'estoit pourtant point aimé, parce qu'il ne traittoit pas avec caresses & civilitez la Noblesse Françoise qui veut estre charmée par ces attraits, & qu'il rendoit moins aux Grands qu'ils ne croyoient leur estre dû : non pas en effet par mépris, mais par une humeur peu ceremonieuse. Le Connestable avoit aversion pour les gens de pratique, & peu d'estime pour les Lettres, se plaignant qu'elles avoient ramolly les courages des François, & causé les troubles de la Religion. On l'accusoit encore de n'aimer pas assez ses serviteurs & d'aimer les richesses avec trop de bassesse : il en avoit accumulé de tres-grandes, tant en argent qu'en terres. Et pour lors il se voyoit cinq fils, François, Henry, Charles, Gabriel, & Guillaume, qui avoient pris les noms particuliers de Montmorency, Danville, Meru, Montberon & Toré. Les deux premiers estant déja en estime, & l'aîné d'eux ayant le gouvernement de Paris, & la survivance de la Charge de Grand-Maistre : tellement que leur pere estoit puissant enrichesses, en enfans, & en belles Charges. Mais son principal appuy consistoit en ses neveux de Coligny, Chastillon Admiral, & Dandelot Colonel de l'Infanterie Françoise, tous deux hommes de guerre, d'execution, de grand credit parmy les Soldats, & qui avoient le courage hautain & inflexible. Mais l'Admiral estoit plus judicieux, plus avisé & plus constant : le Colonel plus fougueux, plus factieux & plus leger, tous deux faisant déja profession du Calvinisme. Pour les Princes du sang, il y en avoit cinq de la Maison de Bourbon, trois freres de la branche de Vendosme, Antoine Roy de Navarre, Loüys Prince de Condé, & Charles Cardinal de Bourbon, & deux autres freres de la branche de la Roche-sur-Yon, Loüys Duc de Montpensier, Charles Prince de la Roche-sur-Yon. Antoine estant dans la force de son âge entendoit aussi bien la guerre qu'homme de son temps : il avoit de l'argent que son beau-pere luy avoit amassé, il avoit de l'experience & du sens, il avoit du courage dans les combats : mais il n'avoit point d'intelligence pour les intrigues, point de fermeté; au contraire, une extrême mollesse, une perpetuelle irresolution, & une certaine lenteur ou engourdissement, qui ne se pouvoit appliquer fortement à quelque dessein que ce fust : dont la cause ne provenoit pas seulement de son naturel, mais aussi de ce qu'il affoiblissoit les forces de son esprit & de son corps dans les débauches des femmes. Son frere le Prince de Condé, quoy que tres-petit de corps, & d'une tres-foible complexion, n'ayant pas encore vingt-cinq ans accomplis, estoit bien d'une autre humeur : genereux, liberal, hardy, infatigable, ardent à poursuivre ses entreprises, ayant l'esprit aussi bon que le cœur, & qui eust mieux aimé perdre mille vies que de relâcher de sa dignité : en un mot, tel que doit estre un Prince du sang, s'il eust temperé ces nobles ardeurs avec un peu plus de maturité & de patience, & si le malheur du temps l'ayant jetté dans les nouvelles opinions, n'eust pas rendu sa cause mauvaise. Mais il avoit peu de biens, point de Charge & point de gouvernement. Il maintenoit neanmoins sa qualité & sa reputation, tant par sa vertu propre, que par les alliances qu'il avoit par sa femme Eleonor de Roye avec les Maisons de Montmorency & de Coligny. Elle estoit fille de Magdelene de Mailly sœur uterine des Colignys, & par consequent arriere-niéce du Connestable. Car Loüyse de Montmorency, sœur du Connestable, avoit en premieres nopces épousé Federic de Mailly pere de Magdelene : puis en secondes Gaspard de Chastillon, pere de l'Admiral & de Dandelot, qui estoit mort en allant secourir Fontarabie. Le Cardinal, qui estoit Archevesque de Roüen, frere du Navarrois & du Prince, ressembloit en quelque façon à l'aîné, nonchalant, peu soucieux de son rang, trop credule, & trop facile à tromper & à manier, en quelque sens qu'on le voulust mettre. Quant au Duc de Montpensier, il estoit d'une humeur douce, paisible, fort portée à la devotion & bien Catholique, par consequent peu propre à entreprendre, ny à se mesler avec ceux qui s'éloignoient de l'Eglise Romaine. Le cadet pareillement aimoit la Religion ancienne, & outre cela il estoit en une singuliere estime de probité & de sagesse : tellement qu'il eut pour un temps la conduite des jeunes enfans de France. Mais parce que celuy-cy avoit bonne cervelle & un peu d'ambition, & que son aîné avoit une vertueuse & heroïque femme Jacqueline de Longvic, aux conseils de laquelle la Reyne mere deferoit beaucoup, ils ne laissoient pas d'estre suspects à la Maison de Guise. Voila quels estoient le principaux de l'Etat. Les peuples ennuyez & consumez des dépenses de la guerre ne demandoient que le re-

Ses enfans.

Ses neveux, l'Admiral & Dandelot.

Les cinq Princes du sang.

Antoine Roy de Navarre.

Le Prince de Condé.

Le Cardinal de Bourbon.

Le Duc de Montpensier.

Le Prince de la Roche-sur-Yon.

Sentimens des peuples.

pos, & se soucioient bien peu qui gouvernast, pourveu que ce fust à leur soulagement, sinon qu'ils affectionnoient plus les Guises Princes fort populaires, & qu'ils haïssoient les Colignys à cause de la Religion. Mais d'autre part les Religionnaires n'ayant rien de si cher que leurs nouvelles opinions, vouloient bien du mal à ceux-là, & se rallioient tous auprés de ceux-cy, se preparant à hazarder & leurs biens & leur vie pour esteindre les feux qu'on avoit allumez contre eux, & s'acquerir la liberté de conscience. Ce qu'ils témoignoient hautement par leurs libelles & par leurs assemblées, qu'ils faisoient non plus dans des caves & la nuit, mais en plein jour, & presque dans les lieux publics. Les Gentils-hommes pour la plus part fatiguez des dépenses de l'arriere-ban, ou d'avoir servy volontaires, s'en estoient allez chez eux reparer par leurs ménages les dettes qu'ils avoient contractées: mais ceux qui avoient eu quelque Charge, se fâchoient d'estre cassez & reduits au rang des autres. Avec cela, ils demandoient de grandes sommes qui leur estoient dûës de leurs montres, & les coffres du Roy estoient vuides & chargez de quarante-trois millions de dettes, dont l'interest couroit, partie de son Domaine aliené, & le fonds à venir engagé. Les Seigneurs venoient tous à la fois pour avoir les recompenses de leurs services, s'attachant les uns à un Prince, les autres à un autre, pour obtenir des Charges & des dons. Ainsi il arriva que les Princes s'étant liguez les uns contre les autres, trouverent pour partisans ceux qui esperoient les avoir pour mediateurs. Mais quand il n'y eust point eu de partis prests à se former, la seule Catherine de Medicis estoit capable d'en faire éclorre dans l'Etat: car non seulement par interest, mais mesme par inclination naturelle, elle se plaisoit merveilleusement à semer des jalousies & des divisions entre les Grands, favorisant tantost ceux-cy, tantost ceux-là, écoutant les Catholiques, puis les Huguenots; si bien que l'ancienne devise de sa Maison de Medicis, *Divide et regnes*, ne convint jamais mieux à pas un autre de cette famille qu'à elle. A quoy elle employoit toutes sortes d'inventions & de ruses, dont il sembloit qu'elle eust un magasin au besoin. Elle feignoit d'ouvrir son cœur à tous ceux qui l'approchoient, elle accommodoit son visage, ses yeux, sa voix & sa contenance aux passions des uns & des autres, pour les inciter ou pour les retenir, elle paroissoit maintenant grave & serieuse, tantost douce & affable, tantost suppliante, à un quart d'heure delà menaçante, à cette heure joyeuse, aussi-tost triste, & n'épargnoit ny prieres, ny larmes, ny mesme ses plus familieres caresses, & les attraits de ses filles. Avec ces artifices, & avec l'argent qu'elle dépensoit à entretenir des Emissaires, & à gagner les valets auprés des Grands, elle sçavoit tous leurs secrets, & par là elle trouvoit le moyen de les broüiller ensemble. Mais quoy qu'elle se donnast toutes ces peines pour regner, elle n'en avoit pourtant point le genie. Son esprit estoit fin & rusé, mais non pas fort & puissant; au contraire, timide, superstitieux, qui ne suivoit pas ses desseins de mesme force, & qui ne les bastissoit pas sur de bons & solides fondemens, mais sur les predictions des Astrologues, Devins, & autres Charlatans, ausquels elle avoit grande confiance. De sorte, qu'elle fut l'instrument de la domination d'autruy, & n'en joüit presque jamais elle-mesme.

Des Religionnaires.

De la Noblesse.

Qualitez de la Reyne Catherine de Medicis.

Soit donc qu'elle connust bien son defaut, soit qu'elle sçût qu'encore qu'aucun n'eust à luy disputer le gouvernement de la personne du Roy son fils: toutefois les Grands ne souffriroient pas qu'elle eust aussi celuy de l'Etat, à cause qu'elle estoit femme, étrangere, & de naissance peu illustre, elle crût qu'il se falloit joindre ou avec le Connestable, ou avec les Guises; & que commettant l'administration entre les mains de l'un des deux partis, elle en auroit toûjours la disposition entre les siennes. Or elle ne balança pas long-temps qu'elle ne se declarast pour les Guises: Et la vraye cause de ce choix ne fut ny l'estime qu'ils disent qu'elle avoit pour le Cardinal de Lorraine, ny la haine qu'elle eust contre le Connestable, de ce qu'il s'estoit allié avec la Duchesse de Valentinois sa rivale, puis que le Duc d'Aumale y estoit pour lors plus uny que luy: mais la croyance qu'elle s'étoit mise dans l'esprit qu'elle pourroit aisément chasser les Guises, s'ils luy étoient incommodes: là où si elle choisissoit le Connestable, elle prevoyoit que comme il estoit sage & consideré, il connoistroit bien qu'il ne pourroit pas subsister de luy-mesme; & partant qu'il appelleroit les Princes du sang, qui ne voudroient point partager l'autorité avec elle. Joint qu'elle s'imaginoit que les peuples trouveroient cette élection juste, parce que les Guises estant oncles du jeune Roy à cause de sa femme, sembloient estre ses plus proches parens. Le Connestable qui avoit bien

Elle ne peut subsister que par le moyen des Guises ou du Connestable.

Elle se joint avec les Guises.

Pour quelles raisons.

Le Connesta-

penetré, & mesme prevenu sa pensée, dépescha en diligence un Courrier vers le Roy de Navarre, qui estoit alors en Bearn, pour l'avertir de venir: Il n'eut toutefois pas assez de prevoyance ou de hardiesse pour assembler ses serviteurs & amys, afin de se saisir de l'autorité: Cependant les Guises le devancerent en ce poinct, & manderent promptement tant leurs gens, que ceux du Duc de Ferrare qui estoit alors à la Cour, du Duc de Nemours & autres Seigneurs, qu'ils mirent dans la garderobe du Duc de Guise aux Tournelles, pour s'en servir s'il en eust esté besoin. Si-tost que Henry eut rendu l'esprit, ils emmenerent le jeune Roy & sa mere au Chasteau du Louvre, à l'autre bout de la Ville. Et pour prendre pied à leur aise auprés de luy, ils firent laisser ordre au Connestable de demeurer à la garde du corps, comme sa Charge de Grand-Maistre l'y obligeoit, afin que cette commission l'attachant là necessairement durant trente jours il fust esloigné de la Cour, en estant si prés. Alors ceux qu'on appelle Courtisans, lâches & infidelles esclaves, dont la plus rare vertu est de s'empresser pour presenter le cou à toutes sortes de chaînes, courent en foule à l'entour d'eux: le jeune Roy, sa femme, sa mere, sont en leur disposition: personne ne bransle; les Connestablistes (ils appelloient ainsi pour lors la faction contraire) attendant sans bruit l'arrivée du Navarrois. Du commencement ils se fussent tenus fort heureux d'estre à couvert sous l'autorité de Catherine, & de conserver leurs Charges, sans pretendre plus haut: mais se voyant poussez d'un vent si favorable ils songent à prendre le devant, & s'il leur reüssit, de tout prendre. Ce que l'on reconnut incontinent à un trait d'une insigne hardiesse, par lequel le Duc de Guise entreprit de s'égaler aux Princes du sang: la premiere fois que le Roy sortit de sa chambre en habit de dueil, il s'avança pour porter la queuë de son manteau, avec les Princes de Condé & de la Roche-sur-Yon. Quelques jours aprés le Connestable vint salüer le Roy, puis entretint la Reyne en particulier, & luy representa que si elle desiroit conserver l'autorité du Roy en sa jeunesse, elle devoit maintenir chacun en son rang; principalement les Princes du sang, offrant de s'employer si utilement pour cet effet, que le commandement entier luy demeureroit. Les autres sçachant qu'elle luy avoit presté l'oreille, s'efforcerent aussi-tost d'effacer toutes les impressions qu'il pourroit luy avoir données, de peur que son âge venerable, & sa façon pleine d'autorité ne se fist écouter du jeune Roy. Ils le luy dépeignent homme severe, & magistral, ce que les jeunes gens abhorrent extremément; qui voudroit tenir Sa Majesté en sujettion comme un enfant; bon homme en effet, mais déja si bijarre & si chagrin à cause de sa vieillesse, qu'il estoit insupportable. Deslors on commença à connoistre de quelle sorte ils avoient partagé l'administration: ils firent sçavoir à tout le monde, & obligerent le Roy de le dire aux Deputez du Parlement, qu'il faloit s'addresser à eux pour toutes les affaires; Que le Duc avoit le commandement sur le fait de la guerre: le Cardinal celuy des finances, & la Reyne mere la surintendance generale de l'Etat. Les plus sages furent extremément étonnez de cette declaration; mais encore plus du silence du Parlement en une affaire de cette importance: car il sembloit que ce grand & auguste Corps, sur lequel les peuples ont les yeux attachez comme sur un fanal, dût prendre soin de l'observation des anciennes Loix du Royaume, qui veulent que les Princes du sang Royal soient preferés, à tous autres pour le gouvernement, & qu'il estoit obligé d'opposer pour le moins les remontrances à cette usurpation; sinon en faveur de ce sang, dont il doit estre le conseil & l'appuy, au moins en consideration de la tranquillité publique; tout le monde presageant bien que delà s'ensuivroit une guerre civile. Mais depuis que les Charges de Judicature avoient esté renduës venales, & qu'on n'y procedoit plus par élection, en appellant les Juges des Provinces & les Avocats les plus celebres en doctrine & en probité, comme on faisoit auparavant, les Guises en avoient remply plusieurs de leurs creatures, ou bien tenoient à leurs gages une partie de ceux qui les ayant achetées, n'aspiroient qu'à se rembourser. Avec cela plusieurs des anciens estoient si intimidés par la Mercuriale, que les plus Catholiques d'entr'eux craignoient qu'on les traitât d'heretiques s'ils parloient, & les autres s'estoient accommodez au temps. Or afin d'accoûtumer les esprits aux changemens qu'ils estoient obligez de faire pour se conserver, & de donner de belles esperances au peuple, ils commencerent par le rappel du Chancelier Olivier personnage souhaitté de tout le monde pour la douceur de son esprit, pour sa longue experience, & pour son integrité: Envoyant Bertrandy Garde des Seaux

ble mande le Roy de Navarre.

Les Guises emmenent le Roy au Louvre.

Font demeurer le Connestable à garder le corps de Henry II.

Hardie action du Duc de Guise.

Le Connestable vient trouver la Reyne.

Comment le gouvernement est partagé.

Le Chancelier Olivier rappellé: Bertrandy congedié.

& Archevesque de Sens querir le Chapeau de Cardinal à Rome, quoy qu'il s'offrît de se soumettre aveuglement à leurs volontez. Ce Bertrandy avoit esté appellé du Parlement de Thoulouse, à une Charge de President dans celuy de Paris, par la faveur du Connestable; ensuite étably dans celle de Premier, & enfin pourveu de la garde des Seaux par la recommandation de la Dame de Valentinois, qui vouloit gouverner les affaires par des Officiers créez de sa main. C'estoit un homme servile, & dépendant absolument des commandemens de cette femme, duquel les Courtisans disoient pour se moquer de sa souplesse, *qu'il seelloit tout*, mais certes recommandable par sa courtoisie & par sa magnificence. La Dame de Valentinois ne subsista guere long-temps à la Cour aprés luy: elle en fut mise dehors à l'arrivée d'Olivier qu'elle en avoit fait chasser; & on luy fit rendre honteusement les clefs du Cabinet du Roy, & les pierreries de la Maison Royale, qui furent données à la Reyne regnante. Ce n'estoit pourtant nullement pour satisfaire Olivier, mais pour contenter le juste ressentiment de Catherine, qui n'eût pû souffrir qu'avec honte celle qui luy avoit si long-temps dérobé le cœur de son mary. Vous pouvez penser que cette Princesse ne la laissa pas sortir sans reproches & sans injures. Le Duc d'Aumale son gendre obtint qu'elle ne receût pas un traitement plus fâcheux, & luy fit conserver les grands biens qu'elle avoit amassez de la confiscation des criminels, de la vente des Benefices, & par d'autres injustes voyes: parce qu'elle luy promit de l'instituer son unique heritier. Mais elle fut contrainte de donner à la Reyne mere sa superbe Maison de Chenonceaux sur le Cher, qu'elle avoit adroitement tirée de la sotte vanité de Boyer-Saint Ciergue: dont le pere, qui estoit le General Boyer, l'avoit bâtie aux dépens des finances du Roy. La sortie de Bertrandy & de la Dame de Valentinois fut suivie du changement de la pluspart des Officiers de la Maison du Roy: les Guises en casserent quelques-uns, & en renvoyerent les autres chez eux, avec une demie pension. Bref, la faveur ne fut plus que pour ceux qui leur avoient offert leur service de bonne heure. Ainsi ils s'applanissoient en peu de temps le chemin pour parvenir à une souveraine domination, & s'asseuroient des Charges, des places fortes, & des finances; faisant que tout cela passât par leurs mains, ou par celles de leurs creatures. Mais afin de pourvoir au contentement des peuples, & à leur propre seureté, ils ne mettoient dans les emplois publics que des gens d'honneur, de merite & de naissance: dont il arriva peu aprés que dans le changement de fortune il y en eut peu de ceux qu'ils avoient avancez, qui leur fussent contraires. Les Princes du sang portant ombre aux Guises en ces commencemens, ils envoyerent le Prince de Condé aux Païs-bas vers le Roy d'Espagne, pour y moyenner la confirmation de la paix. Ensuite ils dépescherent peu aprés luy le Prince de la Roche-sur-Yon, porter l'Ordre de Saint Michel à Philippe; qui envoya aussi celuy de la Toison au Roy François II. Mais ils ne donnerent à celuy-là, qui estoit pauvre, que mille écus des coffres du Roy pour faire son voyage, afin que ne paroissant pas selon sa condition, il fût méprisé de la Noblesse Françoise, & de l'Estranger. Estant maistres du Conseil par le Chancelier qu'ils y avoient rétably, ils osterent l'Intendance des finances à Jean d'Avanson qui l'avoit tenuë sous la faveur de la Dame de Valentinois: mais ils le retinrent en Cour, parce qu'il sçavoit trop de leurs secrets, & qu'il estoit homme à les servir à leur mode. Le Maréchal de Saint André, qui ne s'estoit jamais appuyé ny sur leur faveur, ny sur celle du Connestable, mais sur la sienne propre, se rangea de leur costé, de peur d'estre accablé par les grandes dettes qu'il avoit contractées pour entretenir ses débauches & son luxe extrême, & par les plaintes de quantité de concussions & de violences qu'il avoit commises: & racheta sa seureté par sa fille unique, qu'il offrit de donner à un des fils du Duc de Guise, avec tous ses biens: dont il se reservoit seulement l'usufruit durant sa vie, promettant de les ménager si bien, qu'il les luy rendroit quittes de toutes dettes dans six ou sept ans. Catherine desirant aussi avoir quelque puissante teste qui fût à elle en particulier, fit rappeller le Cardinal de Tournon qui estoit à Rome, pour le remettre avec eux dans le maniement des affaires; à quoy ils consentirent enfin aprés y avoir apporté quelque repugnance, parce qu'ils considererent qu'il estoit ennemy mortel du Connétable, qui l'avoit relegué à Rome sous Henry II. comme ce Cardinal l'avoit autrefois debusqué sous François I.

La Dame de Valentinois chassée; & comment traittée. Les Guises changent tout à la Cour. Pourvoyent aux Charges. Eloignent honnestement les Princes. Comment le Maréchal S. André s'accommode avec eux. Cardinal de Tournon rappellé.

Le Roy emmené à S. Germain en Laye.

Les ceremonies de la pompe funebre de Henry estant achevées, & son corps porté à Saint Denys le douziéme du mois d'Aoust, ils emmenerent le Roy à S.

Germain en Laye, afin de le mieux garder pour eux dans la solitude: où Catherine les suivit, rompant la coûtume du dueil observée entre les grandes Dames, de ne paroistre en public que quarante jours aprés la mort de leur mary. Le Connétable s'estant acquitté de sa commission, prit l'occasion le lendemain d'aller trouver le Roy à la sortie de son dîner, accompagné de tous ses amys, sous pretexte de luy rendre le cachet: mais en effet, pour sçavoir en quelle disposition estoient les affaires. Il fut receu cette fois avec un triste accueil: le lendemain y estant retourné à la mesme heure, sans que les Guises en fussent avertis, il prit son temps de l'entretenir avec la mesme familiarité dont il usoit auprés du pere, luy recommandant ses enfans & ses neveux. Mais comme il voulut parler de luy-mesme, le Roy le prenant, luy dit la mesme chose qu'il avoit répondue aux Deputez du Parlement. Qu'il avoit commis l'administration de son Etat à ses oncles; & que pour luy il le retenoit prés de sa personne & dans son Conseil, le priant de le servir aussi fidellement qu'il avoit fait ses predecesseurs: Que s'il se trouvoit indisposé, il pourroit aller se divertir chez luy & revenir quand il luy plairoit, qu'il seroit toûjours le bien venu. Le Connétable remercia tres-humblement Sa Majesté du soin qu'elle avoit de décharger sa vieillesse, & de le mettre en repos; Que de fait il estoit venu exprés pour la supplier de luy accorder cette grace, afin qu'il pût passer le reste de ses jours dans sa maison à prier Dieu pour la prosperité de son regne, & pour l'ame du feu Roy son maistre; Qu'il luy plût donc de luy donner son congé entierement, sans le vouloir retenir au Conseil, où deux choses ne luy permettoient pas d'y demeurer: l'une qu'estant fort âgé & bijarre comme l'on disoit, ses avis seroient peu utiles & ennuyeux, l'autre, qu'il luy seroit tres-sensible d'obeïr à ceux à qui il avoit toûjours commandé, Que s'il se presentoit quelque occasion pressante où il falût servir Sa Majesté, il surmonteroit toutes les incommoditez de son âge, & qu'elle le trouveroit toûjours prest d'y employer sa vie, & celle de ses enfans. La Reyne mere le traitta bien plus rudement, luy reprochant qu'il l'avoit taxée en son honneur auprés du feu Roy, & qu'il luy avoit dit qu'aucun de ses enfans ne luy ressembloit, sinon sa fille bâtarde. Ensuite adoucissant cette aigreur, elle adjoûta que neanmoins elle avoit en telle recommandation ce que le feu Roy son Seigneur avoit aymé qu'elle oublioit son injure particuliere, & qu'elle le maintiendroit dans sa dignité. Peu de gens crurent que le reproche qu'elle luy fit fût veritable: car bien qu'une semblable médisance fût commune dans la bouche du peuple, qui a beaucoup de langue & peu d'yeux, parlant souvent de ce qu'il void le moins; il n'y avoit point d'apparence neantmoins qu'un si sage vieillard, qu'on n'avoit jamais entendu ny railler, ny médire, eût osé tenir un discours si offensant à son Maistre. D'ailleurs, on sçavoit bien qu'autrefois Henry II. la voulant repudier à cause de sa sterilité, il avoit empéché ce coup, en le retardant avec une insigne prudence. Cependant sur l'esperance de l'arrivée du Navarrois, les Religionnaires & plusieurs autres commençoient à s'émouvoir, & l'on demandoit presque d'une voix publique l'assemblée des Etats pour ordonner du gouvernement du Royaume, le Roy n'estant pas encore en âge de le tenir seul, selon les Loix de cette Monarchie. Le Cardinal entendant ces bruits conseilla à la Reine de faire entrer le Roy d'Espagne dans leur partie: lequel ayant sujet de craindre, si le Navarrois gouvernoit en France, qu'il n'employast les forces de ce Royaume pour recouvrer la Navarre, leur promit toute assistance; estant d'ailleurs bien aise de voir ces commencemens de trouble. Il fit aussi donner un Edit defendant le port des bâtons à feu, des longs manteaux & des grandes chausses où l'on les eût pû cacher: car il redoutoit extrémement ces armes, luy ayant esté predit qu'un coup de pistolet seroit funeste à sa maison, & que si les assassinats ne rompoient le cours de sa fortune, elle monteroit plus haut qu'aucune autre de la Chrestienté; Ce qui arriva depuis dans la mort de son frere devant Orleans, & dans celle de ses neveux à Blois. Le Navarrois avoit auprés de luy Jean d'Angut Evêque de Mande bâtard du feu Chancelier Duprat, Aymery Bouchard Maistre des Requestes son Chancelier, & François d'Escars son Chambellan. Celuy-cy ayant esté gagné par la Reyne mere, lors que son Maistre fut monté à cheval, trouva moyen de le faire marcher lentement, & de le retarder de plusieurs jours; si bien qu'une grande partie de ceux qui estoient demeurez heurtres en l'attendant, se jetterent de l'autre costé. En chemin le Navarrois promettoit merveilles à tous ceux qui luy venoient offrir leur service. Les Ministres

Le Connétable va trouver le Roy.

Responce du Roy au Connestable;

Qui demande son congé.

La Reyne mere le mal-traite de parole.

Le pretexte qu'elle en prit.

Le Roy d'Espagne mis de la partie contre le Navarrois.

Edit defendant les armes à feu pourquoy fait.

Quelles gens estoient auprés du Navarrois

Est trahy par d'Escars.

Les Religionnaires au devant de luy à Poitiers.

& plusieurs Gentils-hommes de la nouvelle Religion luy allerent au devant à Poitiers, où ils le supplierent de prendre en main la defense de l'Evangile, * & de tous ses bons serviteurs. Il leur donna de belles paroles, & les pria de ne point s'en étonner, s'il alloit encore à la Messe, parce qu'il ne dissimuloit sa Religion, qu'afin d'avoir mieux moyen de la conserver. Delà continuant son chemin il vint à Vendosme, où d'Escars le retint encore quelques jours, luy persuadant qu'il n'estoit pas à propos d'aller en Cour, qu'il n'eût veu de quel air le Connétable qui l'avoit appellé, se comporteroit avec les Guises aprés les funerailles du Roy. Luy remontrant au reste, qu'il ne se faloit pas trop fier à ses promesses, ayant témoigné si peu d'affection à ses interests qu'il avoit fait dans le Traité de paix, que de ne point parler de la restitution du Royaume de Navarre.

* Ils appelloient ainsi leur nouvelle Religion.

Demeure à Vendosme.

Le Connétable se promenant cependant dans ses allées de Chantilly seul & à l'écart, remuoit dans sa pensée les inventions de ruiner ses ennemis : & pour cet effet il travailloit par ses Agens à reconcilier le Prince de la Roche-sur-Yon avec celuy de Condé, Dandelot avec la Roche-sur-Yon, & le Vidame de Chartres avec Dandelot, qui avoient froideur ou piques ensemble. Le Connétable les ayant reconciliez, il les obligea d'aller à Vendosme trouver le Navarrois, Là où s'estant rendus vers la seconde semaine du mois d'Aoust, avec quantité d'autres Seigneurs, comme Antoine Prince de Portian, & Charles Comte de la Rochefoucaut beau-frere des Princes, ils delibererent, y assistant son Secretaire, qu'ils ne remueroient rien, comme l'eussent voulu les fougueux esprits de Dandelot & du Vidame, jusqu'à tant que le Roy de Navarre eût essayé de ramener les choses en un meilleur état par l'autorité de sa presence, & par addresse, en maniant prudemment l'esprit de la Reyne mere & celuy du jeune Roy. Il s'achemina donc en Cour à ce dessein : mais il n'y portoit pas le courage & la resolution necessaire ; au contraire, les Guises gens hardis de leur naturel, avec celà confirmez par les avantages qu'ils avoient, s'estoient determinez à soûtenir le premier choc : aprés lequel ils sçavoient bien qu'il n'oseroit plus rien entreprendre, & que par cette resistance ils dissiperoient toutes les brigues qui se formoient contre eux. Ils avoient dés long-temps preparé le Roy à le mal recevoir, l'ayant preoccupé d'un soupçon fort chatoüilleux, que la nouvelle Religion dont on sçavoit bien qu'il estoit imbu, le poussoit à usurper la Couronne. Ainsi la partie estant faite de le rebuter, son Maréchal des logis ne trouva point de place pour luy au Chasteau, & le Duc de Guise qui avoit pris l'appartement proche de la personne du Roy; luy dit hautement qu'il luy en cousteroit la vie à luy & à dix mille de ses amis avant qu'il le quittât. Tellement que son bagage demeura long-temps sur le carreau, & luy-mesme eût esté contraint de coucher dans une hostellerie, si le Maréchal de Saint André par une civilité de Cour, ne luy eût offert son logis, croyant qu'il ne l'accepteroit pas. De plus, le Roy estant sorty pour aller au devant de luy en chassant, ainsi que c'est la coustume quand il veut honorer quelque Prince de ses parens, le Duc le mena par des chemins tout contraires, de peur qu'il ne le rencontrât. Lors qu'il alla à la chambre de la Reyne mere, le Cardinal qui s'estoit tenu auprés d'elle, ne s'avança pas d'une seule demarche pour aller au devant : le Roy aussi l'accueillit avec un visage fort froid ; bref, personne ne luy fit caresse. Luy au contraire recherchoit les Guises, mais ils se tenoient sur le droit ; tant ils estoient assurez de sa foiblesse, & de la foy de ceux qu'ils avoient à gages auprés de luy. Le lendemain il attendit long-temps qu'on l'envoyât querir pour assister au Conseil : on ne pensoit non plus à luy que s'il eût esté en Bearn. Enfin au bout de trois ou quatre jours, le Roy luy tint le méme langage pour l'administration de ses affaires qu'il avoit tenus au Connestable, *Qu'il l'avoit donnée à ses oncles, & que quiconque luy vondroit faire plaisir, leur obeïroit en tout.* Neantmoins le Prince son frere & les autres le pousserent tant qu'il eut le cœur de luy representer plusieurs choses sur l'estat present des affaires. Mais comme il avoit toûjours les Guises à ses costez, il luy rendit de si fâcheuses réponces toutes les fois qu'il luy entama quelques propos, qu'ayant esté souvent rebuté il n'osa plus s'avancer de luy rien dire. Il voulut ensuite, plus pour satisfaire aux autres qu'à soy-mesme, sonder les volontez du Parlement, allant secretement par les maisons de ceux qu'il estimoit luy estre plus affectionnez : mais ayant trouvé les uns degoustez, les autres intimidez, les autres tout à fait contraires, il retomba dans sa froideur ordinaire, & refroidit si fort ses meilleurs

Le Connestable reconcilie les Seigneurs pour les unir ensemble.

Assemblée de Vendosme, ce qui y fut resolu.

Il vient en Cour.

Le Roy mal disposé envers luy.

Est tres mal receu.

Peu de courage.

Est rebuté par des rudes réponces du Roi.

Sonde les volontez du Parlement.

Se degouste.

leurs serviteurs, qu'ils prirent party avec les autres; de Jarnac mesme, qui avoit l'honneur d'estre son parent.

Ainsi les Guises demeurez les maistres sans beaucoup de peine, conduisirent le Roy à Rheims, où il fut sacré le dix-huitiéme de Septembre, avec peu de magnificence. Le Navarrois & le Connétable joüerent leurs personnages en cette occasion, mais l'un & l'autre furent bien-tost hors de dessus le theatre de la Cour; Celuy-cy fut encore contraint de ceder sa Charge de grand Maistre, à condition que l'on en donneroit une de Maréchal à son fils aîné, à qui Henry II. en avoit accordé la survivance, on le nomma le Maréchal de Montmorency. Il n'y eût jamais consenty, s'il eût encore eu quelque esperance au Navarrois: au moins il fut si genereux qu'il ne la resigna point au Duc de Guise, comme il en estoit pressé, mais entre les mains du Roy; & de plus il pourveut si sagement à ses affaires, reconnoissant bien qu'on le vouloit tromper, qu'il ne l'abandonna point que son fils ne fût bien pourveu du Bâton, par une nouvelle création de dignité de Maréchal, & par suppression de la premiere vacante. Quant au Navarrois, bien qu'ils ne craignissent guere sa personne: neantmoins, de peur qu'un si grand nom n'excitât toûjours les autres plus courageux à former quelque faction, ils ne se croyoient pas en seureté qu'ils ne l'eussent éloigné. Donc pour le faire fuir, ils lûrent devant luy une lettre du Roy d'Espagne en plein Conseil, laquelle portoit qu'ayant entendu que quelques seditieux s'efforçoient de troubler le Royaume, & de controoller les volontez du Roy son beau-frere, par je ne sçay quelle assemblée d'Etats, comme s'il n'estoit pas en âge & en pouvoir de faire manier ses affaires à qui il luy plairoit, il le prenoit luy & son Royaume en sa protection, & luy offroit son assistance, l'asseurant qu'il avoit quarante mille hommes tout prests pour luy ayder à chastier les factieux. Certes, il n'estoit pas besoin de donner tant de connoissance de nos affaires à nostre ennemy, ny de ravaler jusques-là l'honneur de la France, que de reconnoistre en quelque façon pour son Protecteur, celuy qui en effet devoit estre son Vassal. Le Navarrois voyant bien que c'estoit luy que l'Espagnol designoit, entra en grande apprehension que pendant son absence il ne se jettât sur ses terres, afin de luy oster le reste de la Navarre: tellement qu'il mouroit d'impatience, & pensoit estre aux fers, s'il demeuroit plus long-temps à la Cour. La Reyne mere connoissant son inquietude, luy offrit incontinent une belle occasion de s'en retourner, sçavoir de conduire Madame Elizabeth en Espagne vers le Roy Philippe son époux: s'efforçant de luy faire croire par l'organe du Duc d'Albe; que dans cette occasion on luy moyenneroit quelque recompense envers le Roy Catholique pour son Royaume de Navarre. Soit qu'il adjoûtât foy à ces paroles ou non, il accepta avidement un si honneste sujet de se retirer: mais il ne pût attendre, tant il avoit haste, que l'equipage de la nouvelle Reyne fust prest; si bien qu'il s'en alla devant en Bearn. Ce qui donna occasion aux Guises d'esloigner encore deux autres Princes, le Cardinal de Bourbon & la Roche-sur-Yon, pour la conduire jusques-là.

Madame Elizabeth de son costé presageant par quelque secret instinct le malheur qui luy devoit arriver en Espagne, retarda son voyage jusques sur la fin de Novembre, & s'arrestant par toutes les belles maisons qu'elle rencontroit, elle n'arriva en Guyenne que sur la fin de l'année. Il la vint recevoir à Bordeaux, & l'accompagna jusqu'à Roncevaux, où il la livra entre les mains du Duc de l'Infantasgo, & autres Seigneurs Espagnols; Plusieurs prenant à mauvais augure pour elle que la sale où se fit cette ceremonie estoit tenduë de noir, parce que le Navarrois portoit encore le deuil de Henry II. Le Duc d'Albe le tint là quelque temps amusé des vaines esperances qu'ils luy avoient données à Paris, mais le Roy Catholique desavoüa tout ce qu'il luy avoit promis: artifice ordinaire aux Grands, particulierement l'Espagnol. Il est à remarquer qu'en ce voyage Antoine fit marquer son logis le premier sur ses terres de Bearn, & mesme sur celles de Navarre possedées par l'Espagnol, le Maréchal des logis mettant sur la porte du sien, *Pour le Roy* simplement, mais sur celuy de la Reine Elizabeth, *Pour la Reine d'Espagne*; Et que parce qu'il avoit esté stipulé par le traité de mariage qu'elle seroit delivrée sur les frontieres de France & d'Espagne, ce qui se pouvoit faire, si on l'eût menée par le Roussillon, ou par Bayonne, il voulut avant que de la conduire à Roncevaux, que les deux Rois luy donnassent declaration, que cette delivrance s'estoit faite sur ses propres terres; à quoy les Espagnols consentirent avec beau-

Le Roy est sacré à Rheims.

Le Connestable contraint de se demettre de la charge de grand Maistre, qui est baillée au Duc de Guise.

Comme le Navarrois est intimidé.

Lettre du Roy d'Espagne.

qui le met en grande inquietude.

La Reyne mere luy presente une occasion de s'en aller.

Il la prend, mais il ne l'attend pas.

Il conduit Elizabeth en Espagne.

Choses remarquables.

coup de peine, parce que c'estoit en effet le reconnoistre Roy de Navarre.

Le Roy va à Bar, puis revient à Villiers-Costerets, & delà à Blois.

Le depart du Navarrois de la Cour laissa tous ses amis en une extrême desolation : mais la Reine mere & les Guises, dans une pleine autorité. De Rheims ils menerent le Roy à Bar, sous apparence de conduire sa sœur mariée au Duc de Lorraine, mais en effet, pour l'obliger à ceder au Lorrain la souveraineté de Bar en faveur de ce mariage. Delà il revint à Villiers-Costerets, puis à Fontainebleau, où il passa quelque temps. Là son visage qui auparavant estoit pasle, ou par l'intemperie de l'air, ou par une maladie du foye & des visceres, ou par quelque autre cause plus secrete, vint tout d'un coup à se couvrir de pustules rougeastres, & enflammées : ce qui l'obligea de s'en aller à Blois, pour changer d'air. Peu de temps aprés que Sa Majesté y fut arrivée, elle tint le Chapitre de son Ordre, & créa dix-huit Chevaliers d'une seule nomination, presque tous à la recommandation de ses oncles. C'estoient des Seigneurs en effet tres-considerables en comparaison de ceux à qui depuis on a profané cet honneur, mais pour la pluspart tellement au dessous de la naissance & de la valeur des anciens, que la Roche-du-Maine voyant cette illustre marque si avilie, dit un jour en bonne compagnie, *Que le Colier de France estoit desormais un colier à toutes bestes.* Il courut pour lors un bruit sourd, que le Roy estoit frappé du mal de Naaman, & l'on vid des hommes qui couroient par les villages escartez, avec commandement secret, disoient-ils, de prendre les petits enfans, pour luy faire des bains avec leur sang. On ne sçait pas si cet horrible calomnie fut un artifice des ennemis des Guises pour les rendre odieux : mais ce bruit passa jusqu'en Espagne, & une malicieuse Damoiselle mit quelque soupçon dans l'esprit de Philippe, que sa femme en estoit entachée. Les Religionnaires avoient conçeu quelque esperance de la Reyne mere, qu'ils croyoient au commencement facile & affectionnée à leurs opinions, parce qu'autrefois durant sa sterilité, elle avoit montré qu'elle se plaisoit à les écouter, & chantoit souvent les Pseaumes traduits en Rythme Françoise, dont elle avoit choisi le cent quarante-uniéme pour elle. C'est pourquoy un peu aprés la mort du Roy ils se servirent de l'entremise du Prince de Condé & de la Dame de Roye sa belle-mere, qui en écrivirent à Sa Majesté, la suppliant qu'elle donnât relâche à ceux qui ne demandoient que la reformation des abus, selon la pureté Evangelique. Mesme un certain Villemadon qui avoit servy Marguerite Reyne de Navarre, eut la hardiesse de luy adresser une lettre au mois d'Aoust, contenant de sanglantes invectives contre la Maison de Guise. Et une fois, on trouva dans sa toilette un billet où estoient ces parolès, *Si vous ne voulez estre Esther, craignez de devenir Iesabel.* Ces sourdes menaces donnant à penser à cette Princesse qu'il y avoit quelque grande conspiration, elle feignit, pour en découvrir le secret, ou pour entretenir les Princes & ce party-là dans l'opinion qu'elle les favorisoit secretement, d'estre touchée de ces remontrances. Ainsi s'addressant à Madame de Montpensier, à qui elle faisoit joüer toutes sortes de personnages, & qu'elle soupçonnoit aussi d'estre de leur intelligence, elle témoigna un extrême degoust du gouvernement des Guises, & promit de faire traitter plus doucement les questions de la Religion, qu'on n'avoit fait. Le procez d'Anne du Bourg se poursuivant toûjours nonobstant ces assurances, leur Eglise de Paris luy en écrivit encore une autre plus insolente, & qui la menaçoit d'un soulevement prochain : à laquelle ayant d'abord répondu fort rudement, elle s'en repentit neantmoins aussi-tost, & fit semblant de vouloir entendre quelque sçavant Ministre ; ruse dont elle entretint prés d'un mois le Prince de Condé en esperance, & les Guises en soupçon : mais enfin elle s'en excusa. Derechef furent faits de nouveaux & plus rigoureux Edits contre les Pretendus Reformez, defendans toutes assemblées secretes sur peine du feu ; avec promesse aux denonciateurs de la moitié des confiscations ; Commandement aux Curez d'y veiller, de tenir registre de ceux qui manqueroient à venir à la Messe, de publier des Monitoires pour en avoir revelation ; Aux Commissaires des quartiers de la Ville de Paris de se saisir incontinent de ceux qui seroient deferez ; Permission à toutes personnes de les prendre, de sonner le tocsin dessus. Et pour couper cours à cette contagion qui se répandoit pendant la longueur des formalitez, on donna pouvoir au Lieutenant Criminel de Paris, & aux autres Juges subalternes dans les Provinces, de juger les Heretiques sans appel. Le Cardinal d'Armagnac & le Legat d'Avignon, les poussoient vigoureusement dans le Languedoc & dans la Provence. A Paris le Cardinal de Lorraine, les Presidens de Saint André & Minard, Bourdin

Son indisposition. — Crée dix-huit Chevaliers, pourquoy. — Bon mot. — Bruit odieux. — Les Religionnaires ont esperance en la Reyne mere. — Ils luy font écrire. — Lettre bien hardie. — Elle feint de les favoriser. — Rigoureux Edits contre eux. — Sont tourmentez par tout ; specialement à Paris.

Procureur general, Croiseres son Substitut, Antoine de Mouchy Docteur de Sorbone, deputé Inquisiteur de la Foy par le Cardinal, qui se fit nommer Demochares, n'y épargnoient aucune peine. Ils faisoient leurs assemblées presque en public, neantmoins il estoit bien difficile de les convaincre, parce qu'ils gardoient tres-fidellement le secret entr'eux, & que d'ailleurs leurs Ministres leur avoient enseigné que lors qu'ils estoient pris, ils pouvoient prononcer de bouche la Confession de Foy de la Sorbone, pourveu qu'ils se reservassent dans le cœur des sentimens tout contraires. Afin donc de les découvrir, on se servoit de certains mouchards, qui ayant esté de leur troupeau indiquoient les personnes & les lieux où ils s'assembloient ordinairement, & qui se fourroient parmy eux en prison pour découvrir toutes leurs intrigues & leurs desseins. On n'entendoit par tous les carrefours de la Ville que des adjournemens à trois briefs jours, qui estoient faits à son de trompe; & on y voyoit de toutes parts des Sergens qui vendoient à l'encan les meubles des fugitifs: quatre ou cinq cens hommes armez couroient par la Ville, qui foüilloient dans les maisons: on voyoit traîner en prison des familles toutes entieres; & il se passoit peu de semaines qu'il n'en fust brûlé quelqu'un, aprés des tortures tres-rigoureuses. Nonobstant ces proscriptions & ces supplices, ces malheureux demeuroient neantmoins fermes dans leurs opinions, & y en attiroient grande quantité d'autres par cette merveilleuse force d'esprit avec laquelle ils bravoient la mort, & se rioient de leurs Juges. Telle est la puissance de l'opinion dans l'esprit humain, lors qu'une fois il s'imagine avoir Dieu & la verité de son party. Quelquefois les larmes me sont venuës aux yeux, lors que j'ay consideré à ce propos, combien est grande la foiblesse & la misere de l'homme, le plus superbe de tous les animaux, qui se vantant d'estre seul libre & raisonnable, se fait un tyran de sa propre raison, & se forge souvent des Chimeres & des Idoles, à la defense desquelles il engage ensuite opiniastrement son repos & sa vie.

Comment on les découvroit.

Leur grande opiniastreté.

Enfin, les Commissaires qu'on avoit donnez pour faire le procez aux Conseillers prisonniers, travaillerent avec tant de chaleur à celuy d'Anne du Bourg, qu'aprés quatre ou cinq Sentences & appels de l'Evéque de Paris au Parlement comme d'abus, puis à son Metropolitain l'Archevêque de Sens, de là derechef au Parlement, ensuite, à l'Archevéque de Lyon Primat des Gaules, & pour la troisiéme fois au Parlement comme d'abus, ils le condamnerent enfin à estre brûlé. Ce qui fut executé dans la place de Greve l'avant-veille de Noël, jour destiné en ce temps là pour les supplices les plus exemplaires: mais par grace il fut étranglé auparavant. On le promena avec grande ostentation & seure escorte de gens armez par la Ville, où l'on avoit dressé des buchers par tous les principaux carrefours: soit afin d'empécher les desseins des seditieux qui l'eussent voulu sauver, soit afin d'imprimer de la terreur dans les Esprits. Mais il en arriva tout le contraire: ses vehementes exhortations, lors qu'on le menoit au supplice, confirmées par une contenance assurée, par l'estime de sa doctrine & de sa probité morale, & avec cela par la consideration de son alliance (car il estoit proche parent de ce du Bourg qui avoit esté Chancelier sous François I.) toucherent les cœurs d'une indicible compassion, & firent plus d'impression dans les ames foibles, que n'eussent fait cinquante Predicans. Federic Palatin l'avoit envoyé demander au Roy pour le mettre dans son Université d'Heildeberg, offrant de prendre ce don en l'acquit de toutes les promesses que les Rois de France luy avoient faites: tellement qu'on croyoit qu'il n'eût pû le luy refuser. Mais sur ces entrefaites le President Minard, l'un de ceux qui pressoient le plus ce Conseiller, fut assassiné en plein midy en revenant du Palais sur sa mule; & Julien Fermé qui estoit chargé de quantité de memoires tres-importans du Cardinal de Lorraine, fut tué & dépoüillé prés de Chambord; & au mesme temps il courut un bruit, ou veritable ou faux, que les Religionnaires devoient mettre le feu aux quatre coins de la Ville pour sauver leurs prisonniers durant ce tumulte, & mesme égorger les Juges & les Ecclesiastiques qui les poursuivoient trop ardemment. Cela irrita tellement le Cardinal, qu'il fut donné un Arrest du Conseil à Chambord, Qu'il seroit travaillé sans relâche au jugement & à la punition des Lutheriens, avec commandement secret de faire dépescher Anne du Bourg. On ne pût au reste, quelques perquisitions que l'on fist, découvrir l'auteur de l'assassinat de Minard: on prit par soupçon un certain Robert Stuard homme de cabale & determiné, mais il souffrit la question extraordinaire sans rien confesser, & neantmoins il fut detenu en prison; s'estant en vain avoüé estre parent

Le procez est fait à Anne du Bourg.

Est brûlé en Greve.

Sa fausse constance pervertit beaucoup d'ames.

Assassinat du President Minard & de Fermé.

Est cause de faire avancer sa mort.

de la Reyne regnante, qui le renonça pour tel. Quant aux autres Conseillers du Faur, de Foix, la Porte & Fumée, soit à cause qu'ils gauchirent dans leurs interrogatoires, soit pour le changement des Juges & des Presidens, soit pour la diversité des temps, estant survenu depuis de grands & dangereux tumultes, ils sortirent de prison l'année suivante, les uns plûtost, les autres plus tard, en estant quittes pour quelque legere reparation de paroles, & rentrerent dans l'exercice de leurs Charges.

Les autres Conseillers sortent de prison.

Outre le zele de la Religion, la Reyne mere & les Guises estoient encore portez à exterminer les Religionnaires par des motifs de leur propre interest. Celle-là estoit cruellement piquée des libelles, pasquils & chansons, la pluspart venans de ces gens-là, qui parloient peu honnestement de ses privautez avec le Cardinal, déchiffroient malicieusement sa race, sa vie, ses desseins, & disoient, ce qui l'offençoit le plus, qu'il luy falloit oster le gouvernement. Ceux-cy les apprehendoient comme un obstacle à l'affermissement de leur grandeur. Ils prevoyoient bien, que si le Roy venoit à mourir, de la maladie duquel ils craignoient une mauvaise issuë, ils n'auroient plus de pretexte de retenir l'autorité qu'ils avoient lors sous celuy de son nom, le Duc d'Orleans qui luy eust succedé estant tout-à-fait mineur; & par consequent que les Princes du sang auroient toute raison de les en exclure. Ils connoissoient bien aussi la foiblesse de ces Princes, & pensoient avoir assez de force pour les ranger comme les autres, s'ils pouvoient les empescher de ramasser les factions des Religionnaires qui se venoient unir avec eux de tous costez, partant ils se hastoient de les dissiper avant qu'ils eussent pû s'assembler en un party formé, qui sans doute seroit tres-obstiné & tres-redoutable, & serviroit de fondement à tous les autres. Quelques-uns ont crû, & mesme leur conduite secrete, & leurs confidens le témoignoient, qu'ils avoient essayé de les attirer de leur costé: bien plus, qu'ils avoient envie de se declarer chefs de ce party, si les Princes du sang eussent eu l'avantage au commencement: mais que les Religionnaires avoient toûjours refusé de s'approcher d'eux. C'estoit, disoient-ils, une des principales causes, pour lesquelles ils avoient formé le dessein de les exterminer. D'ailleurs, ils s'acqueroient par là l'affection des Ecclesiastiques, l'amitié des peuples, les bonnes graces du Pape, & la faveur du Roy d'Espagne. Mais d'autre part, ils ne pouvoient y proceder avec ces rigueurs si sanglantes, sans offenser un nombre infiny de familles; & le mal en estoit venu là que se haster de l'étouffer, c'estoit le presser de sortir avec violence. Avec cela, pensant obliger le peuple par une belle apparence de bien ménager les finances du Roy, ils outragerent les Grands & la Noblesse, particulierement par deux Edits extremément offensans. L'un estoit du mois de Juillet, portant revocation de toutes alienations faites par le feu Roy, tant à vie qu'à temps, pour recompense des services: excepté les rentes dont les deniers auroient esté employez aux urgentes affaires du Royaume, l'appannage des filles de France, & la dot de la feuë Reyne Eleonor, dont l'Infante de Portugal joüissoit. Ce qui eust semblé juste, si les Princes du sang estant privez par là des recompenses de leurs services, ils n'en eussent ensuite exempté plusieurs de bien moindre importance, sans autre consideration que parce qu'ils s'estoient rangez sous leur faveur. L'autre fut donné au mois de Novembre, tout-à-fait ridicule & cruel. C'est que pour chasser de la Cour la trop grande foule des Gentils-hommes qui leur estoit suspecte, ou pour se delivrer tout d'un coup d'une infinité de demandeurs, qui estoient accourus de toutes parts importuner le nouveau Roy, pour avoir les payemens, ou de leurs montres, ou d'argent presté, des dédommagemens, des recompenses, des Benefices, il fut commandé à tous ceux qui avoient quelque demande à luy faire de vuider la Cour dans vingt-quatre heures, sur peine d'estre pendus. Et pour cét effet on dressa une potence au milieu du bourg de Fontainebleau. Ils irriterent encore l'esprit du Prince de Condé par une injure tres-sensible: ils avoient resolu de dépoüiller Chastillon du Gouvernement de Picardie, sous pretexte que sa Charge d'Admiral luy donnoit assez d'occupation: & s'il ne le quittoit volontairement, ils devoient mener le Roy dans cette Province visiter les garnisons & places frontieres, qui sans doute seroient en mauvais état; ne luy ayant point fourny d'argent pour les y bien mettre, afin de le faire trouver en faute, & de l'en depossеder avec note d'infamie. Ayant prévû leur dessein il alla trouver la Reyne mere, & la supplia de le décharger de ce Gouvernement; ajoûtant qu'il ne connoissoit personne que sa Majesté en pût honorer avec plus de justice que le Prince de Condé qui n'avoit aucun

Les motifs qu'avoit la Reine mere qui en vouloit aux Religionnaires.

Les motifs qu'en avoient les Guises.

Ils avoient voulu s'en faire chefs.

Deux Edits fort offensans.

Pour la revocation des alienations,

& pour chasser les demandeurs de la Cour.

Condé irrité par le refus du Gouvernement de Picardie.

gouuernement, & dont les terres estoient enfermées dans celuy-là, & duquel les predecesseurs, & depuis peu de temps le Roy de Navarre, son frere, avoient joüy fidellement. Le Prince le vint aussi demander en personne, mais il luy fut refusé nettement : ce qui le piqua d'autant plus vivement qu'il l'avoit plus ardemment souhaité & justement esperé. Et les peuples rejettoient encore sur eux, bien qu'ils n'en fussent point coupables, l'exaction que la Reyne mere fit pour elle du droit de Tiercage, ou confirmation des Offices à l'avenement du Roy à la Couronne. Anciennement ce droit n'estoit dû, que quand le Roy qui succedoit n'estoit point fils du défunt, mais d'une branche collaterale : neanmoins la Duchesse de Valentinois l'avoit obtenu de Henry II. mais elle en avoit fait bonne composition; ce que la Reyne ne vouloit pas faire.

Plaintes contre le gouvernement des Guises.

Or ceux qui estoient ainsi offensez joignant leurs plaintes aux Religionnaires, aux Connestablistes, & aux Partisans des Princes, commencerent à dire plus hautement qu'on n'avoit encore fait, Qu'il ne leur appartenoit point d'avoir le gouvernement du Royaume, eux qui estoient Estrangers, au prejudice des enfans de la Maison; Que le Roy n'avoit pû leur donner ce pouvoir, puis qu'il estoit encore mineur; & que c'estoit contre toute sorte de loix qu'un Pupille se pust choisir des tuteurs. Qu'à la verité le Roy Charles V. ayant appris par son propre exemple, à combien de troubles estoit sujet le nom de Regent, avoit ordonné que les Princes venus à la Couronne regissent eux-mesmes, pourveu qu'ils eussent quatorze ans ; c'est-à-dire, Que les affaires fussent administrées sous leur pouvoir, car auparavant les Regents avoient accoûtumé de gouverner absolument, & à proprement parler, d'estre Roys. Toutefois que son Edit avoit esté modifié en sorte par les Etats, que son fils Charles VI. luy ayant succedé à l'âge de treize ans, à la verité il ne s'estoit point parlé de Regent, mais qu'en effet l'administration avoit esté commise à son oncle Loüys d'Anjou, avec cette condition qu'il s'y comporteroit par le conseil des principaux de l'assemblée, & qu'il n'avoit esté mis hors de tutele qu'à l'âge de vingt-deux ans. Que sçachant bien que les Loix fondamentales de l'Etat, principalement la Salique, & tous les gens de bien ne leur accorderoient aucune part dans l'administration, ils avoient empesché la convocation des Etats, qui s'étoit toûjours pratiquée aprés la mort des Roys; particulierement quand ils laissoient leur successeur en bas âge, & qu'ils avoient d'eux-mesmes pris la liberté de s'emparer de l'autorité, & de la partager avec la Reine mere, chose que les François peuple masle & libre, n'avoit jamais soufferte; Qu'il estoit donc temps que tous les bons François s'unissent pour s'opposer à cette usurpation; Qu'il ne falloit pas considerer qu'ils estoient oncles de la Reyne regnante, puis qu'ils n'estoient pas du sang, mais qu'ils estoient incapables de cette tutele; Premierement, parce qu'ils estoient estrangers : Secondement, parce que les Loix excluent de la tutele ceux qui s'y ingerent d'eux-mesmes, comme estant personnes suspectes : En suite parce qu'ils avoient des pretentions contre le Roy mineur, disant que la Provence & l'Anjou leur appartenoient, & mesme ayant employé quelques personnages versez en l'Histoire pour rechercher leur genealogie dans la race de Charlemagne; & cela à dessein de repeter la succession sur les Capetiens : Puis, parce que l'un d'eux estoit d'Eglise & Cardinal, estant exempt de répondre pardevant aucun Juge seculier, s'il malversoit au maniement des finances; & de plus attaché à une puissance étrangere qui peut avoir guerre ouverte contre le Roy, & qui souffre avec peine les libertez de l'Eglise Gallicane; Que pour ces raisons nos ancestres avoient defendu qu'aucun Ecclesiastique ne se mêlast des affaires d'Etat, Que la tres-sage Seigneurie de Venise n'y en admettoit jamais; Que le Roy Jean (*ce que je ne trouve pas vray*) osta les Seaux à Jean de Dormans son Chancelier, aussi tost que le Pape luy eut envoyé le bonnet rouge, le remerciant par ce passage de l'Evangile, que *nemo potest duobus Dominis servire*; Et que presque tous les Princes qui y en avoient admis avoient eu sujet de s'en repentir; Surquoy ils rapportoient avec animosité tous les mauvais exemples, comme des Cardinaux d'Amiens, de Baluë, d'Yorch, de Transilvanie : mais ils taisoient les bons, comme celuy de George d'Amboise, & de Ximene en Espagne. Ils concluoient donc qu'il falloit assembler les Etats pour leur demander compte de leurs actions : non seulement depuis la mort du feu Roy, mais de bien long-temps auparavant; pour repeter du Duc de Guise, ce que le Roy Henry II. eust fait s'il n'eust pas esté prevenu de la mort, plus d'un million d'écus qu'il avoit mal employez à la derniere guerre d'Italie, & enfin, remet-

» tre les Princes du sang dans leur rang, & ordonner un Conseil de Notables au-
» prés du Roy, par l'avis desquels toutes choses seroient gouvernées. Il courut un
» Libelle à la fin d'Octobre, où toutes ces raisons & beaucoup d'autres estoient contenuës: auquel Jean du Tillet Greffier du Parlement fit réponce par un autre intitulé *de la majorité du Roy*; docte & fameux ouvrage, que le Chancelier de l'Hôpital remit en vogue sous Charles IX. dans une autre face d'affaires, & luy donna telle autorité qu'il eut rang parmy les Ordonnances Royales. Il se leut en ces jours-là quantité de semblables écrits pour & contre, par où l'on voyoit bien qu'il se formoit quelque grande conspiration dans l'Estat.

Les mal contens & les Religionnaires s'adressent au Prince de Condé.

Depuis le depart du Roy de Navarre toutes les plaintes des mal contents, & les cris des Religionnaires s'adressoient au Prince de Condé. Les persuasions de sa belle-mere & de sa femme, & les conseils de ses Ministres, l'excitoient vivement: mais le ressentiment de ses injures particulieres, & ce chatoüilleux desir de commander en chef & de disposer des gens de guerre, des Villes & des deniers, le pressoient encore davantage. Tellement que sans avoir égard aux hazards & aux difficultez de l'entreprise, ny au peu de moyens qu'il en avoit, il se resolut d'oster le gouvernement aux Princes Lorrains, & de poursuivre à force ouverte ce que son aîné n'avoit osé entreprendre. Le Connestable & ses neveux loüerent infiniment cette resolution, & luy promirent de la seconder de tout leur credit: neanmoins ils se donnerent bien de garde de s'y engager autrement que de parole. Il tint donc une seconde assemblée à la Ferté sous Joüarre, l'une de ses Maisons sur les confins de Champagne, où devant les Agents de l'Admiral, & devant les Deputez des principales Synagogues des Religionnaires qui s'y estoient rendus à la file fort secretement, il proposa les avis de plusieurs Jurisconsultes, Theologiens & autres gens doctes, mais la pluspart de la nouvelle Religion, qu'il avoit par écrit: lesquels portoient qu'on se pouvoit en conscience opposer à l'u-
» surpation des Lorrains, & prendre les armes contre eux sous les auspices des Prin-
» ces du sang, qui en tel cas sont nez Magistrats legitimes. Ensuite, il montra les informations qu'il avoit fait faire par gens notables & de probité irreprochable, disoit-il, touchant leurs deportemens: par lesquelles on les faisoit coupables non seulement de quantité de pilleries & de concussions, mais, qui plus est, d'avoir dessein d'éteindre toute la Maison Royale pour s'emparer de la Couronne: ayant déja en main la Justice, l'argent, les places fortes, les gens de guerre, & l'amitié du menu peuple. L'assemblée ayant veu ces avis & ces informations, arresta, *Qu'attendu que le Roy, à raison de la foiblesse de son âge, & des artifices de ceux qui l'obsédoient, ne pouvoit connoistre ny prevenir le danger où estoit sa personne & son Etat, il se falloit saisir du Duc de Guise & du Cardinal son frere, pour leur faire leur procez pardevant les Etats.* Pour un si hazardeux & si difficile dessein, s'offrit un certain Geoffroy de Barry-Renaudie Gentil-homme Perigourdin. Cét homme avoit folement consumé son bien en débauches, & dans un grand procés qu'il avoit eu pour un Benefice contre Jean du Tillet Greffier du Parlement: lequel l'ayant promené par tous les Parlemens de France, peut-estre avec plus de chicane que de Justice, l'avoit enfin reduit à commettre une fausseté pour se defendre: dont il avoit esté noté d'infamie par Arrest du Parlement de Dijon, & retenu en prison pour l'amende. Puis aprés s'en estant sauvé avec adresse, il s'estoit retiré à Berne chez les Suisses, où ayant pris le nom de la Forest afin de déguiser son ignominie, il s'estoit acquis beaucoup de credit parmy eux de la nouvelle Religion; & avec cela une determinée hardiesse, par plusieurs voyages & negociations hazardeuses pour leurs affaires, où la necessité l'avoit contraint d'aiguiser son esprit & d'exercer son adresse. Il se chargea donc de la conduite de cette affaire, dont il fut declaré chef visible sous l'autorité du Prince de Condé chef muet, qui luy donna pouvoir d'agir en son nom par tout où il en seroit besoin, l'assurant qu'il se trouveroit au lieu de l'execution, avant laquelle il ne se declareroit point, afin de pouvoir estre plus librement en Cour pour la favoriser. Le Prince & l'Admiral luy donnerent des instructions & des adresses, avec quelques ajoints pour parcourir leurs Eglises, & solliciter les principaux de se trouver à une assemblée, qui fut assignée dans la Ville de Nantes, lieu qui fut trouvé propre pour cacher leur trop grande multitude: dautant que le Parlement de Bretagne s'y tenoit pour lors, & qu'il s'y devoit faire un mariage d'un certain Seigneur du païs, avec un grand concours de Noblesse.

Qui tient une assemblée à la Ferté.

Resolution de cette assemblée.

Renaudie se charge de prendre les Princes Lorrains.

Quel homme c'estoit.

N'oublions pas parmy ces confusions du dedans du Royaume, ce qui le

peut toucher au dehors. Le Pape Paul IV. estant mort au mois d'Aoust, le siege fut vacant quatre mois par les factions des Espagnols, qui ayant chassé les François d'Italie par le Traité de Cambray, vouloient faire un Pape de si bas lieu, & de si peu de credit, qu'il n'osast les y contrequarrer. Mais les Ambassadeurs des autres Princes Chrestiens ayant fait leurs plaintes au Roy Catholique, & l'Ambassadeur de France, qui estoit l'Aubespine Evesque de Limoges, en ayant parlé fort haut au Duc d'Albe qui tenoit le premier rang dans le Conseil, ils modererent leurs brigues, & les Cardinaux nommerent Jean Ange de Medequin frere du Marquis de Marignan, Cardinal du titre de sainte Prisque. Il voulut estre appellé Pie IV. & commença son Pontificat par des actions convenables à son nom, & fort debonnaires: mais il se dépoüilla bien-tost des vertus dont il avoit fait montre, usant entr'autres choses d'une grande ingratitude envers les neveux du defunt Pape dont il tenoit sa fortune. Car il leur fit faire leur procez avec une extrême rigueur: ensuite dequoy le Cardinal Charles Carafe fut étranglé en prison, & son frere Jean Duc de Paliane decapité, avec un frere de sa femme; Supplices qui eussent réjoüy tous les gens de bien & satisfait à la juste vengeance de la Chrestienté, à qui leur turbulente ambition avoit tant causé de maux par la rupture de la tréve, si la condition du vengeur & la violence injuste du procedé, n'eût donné de l'horreur à tout le monde, & quelque crainte de pis pour l'avenir. Les Romains avoient esperé qu'il aboliroit l'Inquisition que son predecesseur avoit établie: en hayne de laquelle il y avoit eu de furieuses seditions à Rome aprés sa mort, sa statuë & ses armes ayant esté abbatuës & traînées dans les boües: mais ayant depuis consideré plus meurement qu'il n'y avoit point de meilleure appuy que celuy-là pour l'autorité des Papes, comme l'avoit bien reconnu Paul IV. il la maintint comme elle estoit auparavant. Peu de temps aprés il adopta dans le sacré College Charles Borromée fils d'une sienne sœur & du Comte d'Arone, qui par la sainteté de ses actions, par ses travaux & par ses salutaires reglemens, s'est efforcé toute sa vie de reformer les mœurs du Clergé & de rétablir la discipline Ecclesiastique, parce qu'il avoit reconnu que de la corruption de ces choses estoient nées les heresies qui troubloient si fort la Chrestienté.

Affaires du dehors.

Jean Medequin creé Pape, dit Pie IV.

Fait mourir les neveux du defunt.

Restablit l'Inquisition.

Saint Charles Borromée son neveu.

Le Roy Philippe resolu de faire sa demeure ordinaire en Espagne, donna le gouvernement des Païs-bas à Marguerite de Parme sa sœur bâtarde, par le Conseil de Granvelle: lequel pour se fortifier contre la haine des Seigneurs du Païs offensez de sa superbe domination, obtint qu'il luy laissât quatre mille Espagnols naturels, qu'il distribua dans les places, sous pretexte de garder les frontieres. Ces ordres estant mis, il partit sur la fin de Septembre, & arriva au Port de Laredo en Biscaye: mais sa Flotte chargée de tous les meubles precieux de sa Maison qu'il faisoit emporter avec luy, y perit à sa veuë par une soudaine tempeste, dont quelques-uns prirent sujet de dire, que son pere & luy n'avoient fait toute leur vie que piller la terre pour enrichir la mer de ses dépoüilles. Le soin de la Religion estoit le principal motif qui le faisoit aller en Espagne: les nouvelles opinions y avoient déja pris si fort racine, qu'à moins de sa presence il estoit impossible de les arracher. Il y travailla de telle sorte avec le glaive & le feu, que par les effroyables supplices de quatre ou cinq cens personnes de toutes sortes de conditions, sans épargner non plus les Dames, que les Seigneurs, ny les Evesques, ou les moindres du peuple, que depuis ce temps on n'a osé y faire proposer ny enseigner cette doctrine.

Le Roy Philippe s'en va en Espagne.

Pense perir en arrivant au port.

Extermine les Lutheriens d'Espagne.

A l'heure de son départ des Païs-bas, il restoit quelques conditions de la paix à executer, parce que Brissac n'avoit pas encore accomply la restitution des places de Piémont. Il en prolongeoit le temps le plus qu'il pouvoit: non seulement, parce qu'il les vouloit démolir auparavant, suivant les termes du Traité, mais aussi parce qu'il esperoit que le Duc de Guise & son frere, qui avoient tant combatu de la main & de la voix pour empescher cette desavantageuse paix, dissuaderoient le jeune Roy de la ratifier. Mais il n'en perdoit que l'attente: il devoit bien juger que le changement de leur interest avoit causé celuy de leurs sentimens: Comme ils s'estoient opposez à la paix pour choquer le Connestable & pour retenir l'autorité de leurs armes qu'ils avoient alors en main, ils en pressoient maintenant l'execution, pour favoriser la tante du Roy & le Duc de Savoye, tant afin de se prévaloir d'eux au besoin, que de peur que si la guerre recommençoit au dehors, ils ne fussent contraints de s'éloigner de la personne du Roy, s'ils vouloient commander

Affaires de Piémont.

Brissac differe d'en restituer les places.

Ceux qui gouvernent l'y contraignent.

les armées, ou bien de les confier à un autre qui eût pû s'en servir pour les opprimer. Le Duc estant donc retourné en son païs, dont il avoit esté si long-temps dépoüillé, s'en remit en possession sur la fin de cette année. Outre cela, pour le gratifier en toutes choses, ils luy accorderent que les cinq places que les François s'estoient reservées, n'auroient pour tout finage & territoire qu'un mille d'Italie aux environs; & qu'ainsi elles demeureroient étroitement enfermées de tous costez, sans aucun moyen d'avoir des vivres pour les habitans & la garnison, ny la liberté de sortir qu'à la discretion du Duc : qui les eût bien-tost reduites à la faim par les imposts qu'il mettoit sur les denrées qu'on y portoit, si le Mareschal n'y eût remedié. Au reste, comme ils le connoissoient inflexible, franc & libre en ses remontrances, ils n'exercerent pas moins sa patience qu'avoit fait le Connestable. Enfin aprés que sa vertu eut esté durant onze ans à l'épreuve des peines que luy firent souffrir ceux qui gouvernoient en Cour, la Reine mere desirant l'avoir à elle pour se servir de son conseil & de son courage, luy envoya un successeur, sçavoir Imbert-Platier Bourdillon ; & elle luy écrivit que lors qu'il auroit mis ordre à toutes choses il s'en vint trouver le Roy, qui luy reservoit le Gouvernement de Picardie : dont pourtant l'Admiral ne donna sa demission qu'au commencement de l'année suivante.

Finage des cinq places reservées limité bien étroitement.

La Reine mere le mande, & l'assure du Gouvernement de Picardie.

L'Escosse ressentoit de pareils troubles que la France, & presque pour les mesmes causes. Les Protestans (ils prenoient ce nom en ces païs-là) s'estoient liguez ensemble, ayant éleu pour Chef Jacques de Stuart qui joüissoit du Duché de Châtelleraut en France, & avoient pris les armes contre la Regente Marguerite, laquelle se sentant trop foible & craignant d'empirer le mal, fit tréve avec eux sur la fin du mois de Juin, par le sage conseil de Loisel. Mais peu aprés ses freres pensant exterminer tout d'un coup l'heresie de ce Royaume, & y affermir l'autorité des François, afin de pouvoir ensuite conquerir l'Angleterre, réveillerent mal à propos les troubles qui ruinerent l'autorité de leur niéce, & qui pis est, la Religion Catholique en ces païs-là. Ce qui ne fût pas arrivé, s'ils eussent sceu ménager le temps & les occasions avec patience, & s'ils n'eussent pas precipité un si beau & si loüable dessein, en s'efforçant de le faire reüssir tout d'un coup. Ils n'approuverent donc pas la tréve faite par leur sœur, & la blâmerent d'imbecillité, au lieu qu'ils eussent dû la loüer de sa prudence, ils luy manderent qu'il y faloit proceder d'une main plus forte. Pour cet effet ils luy envoyerent mille hommes de renfort, & donnerent charge d'arrester le Comte d'Aran fils du Chef des Confederez, qui pour lors estoit dans son Duché de Chastelleraut en France : afin d'obliger le pere & tous ses amis par cet ôtage à ne pas resister à la Regente. Mais il en fut averty & se sauva en Escosse, n'ayant pû neanmoins emmener son fils, qui fut mis prisonnier au Bois de Vincennes. Or comme il estoit persuadé par quelque Ministre, que s'il eût esté attrapé, on luy eut fait perdre la vie, à cause de sa Religion, si-tost qu'il fut arrivé en ce païs-là, la vengeance qui l'animoit, r'alluma plus fort qu'auparavant les factions. Peu de temps aprés ils envoyerent derechef deux mille hommes à la Regente, sous la charge de la Brosse Chevalier de l'Ordre leur creature, & avec luy l'Evesque d'Amiens Nicolas Pellevé, accompagné de quelques Docteurs de Sorbonne, ou pour forcer les rebelles, ou pour les convertir. Ils avoient conçu une grande haine contre les François, de ce qu'ils les avoient voulu charger d'imposts, & de ce que la Brosse avoit donné avis que pour s'assurer de l'Escosse il faloit y planter une Colonie de mille Gentils-hommes François, qui seroient établis dans les Fiefs de ceux qui seroient proscripts pour la Religion. Si bien qu'ils méprisoient d'entendre leurs raisons ; & comme ils ne pouvoient supporter leurs forces, ils eurent recours à l'assistance d'Elizabeth d'Angleterre, & quitterent leurs anciens Alliez pour se joindre avec leur ennemy mortel. Leur Agent Guillaume Metelan, luy representa pour l'engager à leur defense, Que la
„ conqueste de l'Escosse estoit le chemin de celle d'Angleterre ; Que cette Prin-
„ cesse ne devoit point douter que les François n'eussent ce dessein, puis que leur
„ Reine en avoit pris le titre & les armes, Partant qu'elle prevint de bonne heure
„ le mal qui la menaçoit de si prés, & qu'elle conservât les dehors & les avenuës de
„ son Royaume ; Autrement qu'elle verroit bien-tost ses ennemis dans le cœur de
„ l'Angleterre, quand ils auroient bâty des forts & assuré des retraites sur les frontieres. En effet, les Catholiques d'Angleterre qui n'estoient pas en moindre nombre que les Protestans, avoient conspiré de luy oster la Couronne pour la rendre à

Affaires d'Escosse.

La Regente Marguerite fait tréves avec les Escossois Protestans.

Les Guises la font rompre.

Comte d'Aran rallume les factions.

La Brosse & Pellevé envoyez en Escosse.

Les Protestans se mettent sous la protection d'Elizabeth.

à Marie Stuart : ce qu'ils eussent assez facilement executé, si l'Admiral ne luy eût donné avis de leur entreprise & des moyens qu'ils devoient tenir, dont il en coûta la vie à quelques-uns. C'est pourquoy Elizabeth estant touchée de ces remontrances, & avec cela de l'envie qu'avoient toûjours eu les Rois d'Angleterre de mettre le pied en Escosse afin de la subjuguer, elle receut les Rebelles sous sa protection ; S'obligeant de leur fournir autant de gens de guerre payez de ses deniers qu'il en faudroit pour chasser les François, à la charge qu'ils luy donneroient des ôtages tels qu'elle souhaiteroit. Alors les Guises reconnoissant en quel danger leur précipitation avoit reduit les affaires d'Escosse, firent dépescher Michel Sevré Chevalier de Malthe vers elle avec de belles propositions : & peu aprés Jean de Montluc Evesque de Valence qu'ils creurent luy devoir estre agreable, parce que ses sentimens s'accordoient avec les Protestans, quant à la reformation des Ecclesiastiques. Mais leur entreprise ny celle de l'Ambassadeur d'Espagne, ne purent empescher qu'on n'en vint aux armes : Toutes choses allerent au grand desavantage des François. Car Sebastien de Luxembourg-Martigues y ayant mené mille hommes, si-tost qu'ils furent descendus à terre, les Escossois s'emparerent de ses vaisseaux. Le Marquis d'Elboeuf frere de la Regente qui y conduisoit un autre renfort de trois mille hommes, avec de l'argent & des munitions, fut repoussé de la coste par la tempeste. Ensuite les Anglois se rendirent maistres du détroit tenant l'Isle de Keith, autrement dite l'Isle aux Chevaux, assiegée ; si bien qu'ils fermoient la mer au port du petit Leit. Les nostres faisoient leur arcenal de cette place pour attaquer l'Angleterre, quand il en seroit temps : c'est pourquoy ils y mirent le siege par terre peu aprés. Enfin les Escossois estant degoûtez de la guerre qui se faisoit à leurs dépens, les François presque au bout de leurs vivres, & les Anglois ennuyez de la longueur de ce siege, & qui plus est les Guises ayant de plus pressantes occupations en France, la paix fut concluë le dixiéme de Juin, mais veritablement tres-honteuse pour nous : dautant qu'il fut dit, *Que la Reyne Marie renonceroit aux pretentions qu'elle avoit sur le Royaume d'Angleterre, & en quitteroit le titre & les armes, Que les François sortiroient tous d'Escosse dans le vingtiéme du mois ; Que les murailles, & les fortifications de Dombar seroient abbatuës ; Et que le Roy & la Reyne sa femme ne pourroient tenir garnison en aucune place, sinon soixante hommes à Dombar, & autant dans l'Isle aux chevaux ; Que le Royaume seroit gouverné par douze notables personnages, dont ils en nommeroient sept, & les Etats d'Escosse cinq.* C'estoit à proprement, ne leur laisser que le titre. Aussi la Regente voyant le fruit de tous ses travaux perdu, & sa fille presque dépoüillée par ce Traité, en ressentit tant d'ennuy qu'elle mourut avant qu'il eût esté signé de part & d'autre.

Qui les assiste d'argent & d'hommes.

Mauvais succez pour les François.

Paix faite avec Elizabeth, honteuse aux François.

Une partie de ces choses se fit en l'an 1560. dont le premier jour, à conter comme nous faisons aujourd'huy, vid donner à la poursuite du Chancelier Olivier un des plus salutaires Edits que la France puisse souhaiter, mais qui ne fut point executé : Sçavoir que lors qu'il y auroit quelque Charge de Judicature vacante, soit dans les Parlemens, soit dans les autres Sieges subalternes, la Compagnie en nommeroit trois, dont le Roy choisiroit lequel il luy plairoit. Ainsi, sans que le Souverain eût rien relâché de ses droits, la Justice eût eu des Officiers dignes de l'administrer, & le merite, des recompenses capables de le faire honorer. Plusieurs penserent que la Reyne mere & les Guises avoient envie par là de satisfaire à l'une des plus grandes & plus ordinaires plaintes des peuples, qui concernoit l'administration de la Justice ; Comme ils pensoient avoir déja satisfait à l'autre touchant l'administration des finances, en retranchant les gratifications du Roy & revendiquant son Domaine alienê : afin qu'ayant tout sujet de se loüer de leur gouvernement, ils n'en eussent point de demander l'assemblée des Estats. Mais il n'estoit plus temps d'apporter ces precautions, le party estoit formé contre eux beaucoup plus redoutable qu'ils ne pensoient. Selon les ordres de l'assemblée tenuë à la Ferté, il s'en estoit déja fait une autre à Lyon chez un certain Pierre Tarasson, dans laquelle il fut resolu qu'ils envoyeroient à celle qui se devoit tenir le premier de Fevrier dans la Ville de Nantes. En celle-cy la Renaudie, avec l'aide de la Garaye Gentil-homme Breton son sous-Lieutenant, amassa les principaux de la faction, qu'il avoit tirez de toutes les Provinces du Royaume ; les uns ennuyez de l'état present des affaires, & de la domination des Guises ; les autres desesperez par les rigueurs dont on usoit à l'endroit de la nouvelle Religion ; quel-

Bel Edit pour les Charges de Judicature ; 1560.

Pourquoy il fut donné.

Assemblée de Nantes.

De quelles gens composée.

ques-uns, bien que Catholiques apprehendant que ces rudes procedez ne tendissent à la subversion de la liberté Françoise, & plusieurs incitez à desirer le changement, ou pour reparer aux dépens du public, leur fortune qu'ils avoient ruinée par leurs débauches, ou pour abolir leurs crimes dans la ruine de l'Etat. Et ce ramas de toutes sortes de gens osa bien insolemment prendre le nom & le pouvoir des Etats generaux de France. La Renaudie ayant receu le serment de tous, & leur ayant reciproquement presté le sien, aprés les avoir exhortez à garder le secret & la fidelité necessaire en une si grande entreprise, leur declara quel estoit le Prince dont il avoit charge, & leur montra son pouvoir. Cela fait, il discourut long-temps des grands maux que la France souffroit, avec un danger évident de la ruine de l'Etat, de la Maison Royale, de l'inique usurpation des Guises; de leur insupportable administration; enfin de la necessité pressante d'y remedier: puis il conclut qu'il n'y en avoit point d'autres moyens que de se saisir de leur personne, & exhorta les assistans de luy vouloir prester main forte. L'assemblée tout d'une voix donna son consentement à cette deliberation, & il fut arresté que l'entreprise s'executeroit le 10. de Mars dans la Ville de Blois: d'où ils presumoient que la Cour ne dût pas partir en ce temps-là; Qu'on choisiroit pour cét effet cinq cens Gentils-hommes & mille hommes de pied de toutes les Provinces, sous trente Capitaines. Il ne fut pas difficile d'en trouver, parce que l'Admiral & Dandelot ayant esté Colonels de l'Infanterie l'un aprés l'autre, avoient autant par maxime d'interest propre que par autre motif, remply les Charges de gens de la Religion; si bien que la plûpart de nos Capitaines de gens de pied estoient Calvinistes. Jacques de la Mote Baron de Castelnau en Chalosses, devoit conduire les troupes de Gascogne, le Capitaine Mazeres celles de Bearn, le Meny celles de Perigord & Limosin, Mailly Brezay celles de Poitou, Xaintonge & Engoulmois, Chirey celles du Duché de Chastelleraut & des environs, la Chesnaye celles d'Anjou & du Maine, Sainte Marie celles de Normandie, Coqueville celles de Picardie, le jeune Maligny, dit Ferriere, celles de Champagne, Brie & Isle de France, Chasteauneuf celles de Provence: les autres se devoient trouver aux principales Villes du Royaume pour tenir la main à ce que le peuple ne s'émeust point, & pour empescher qu'il ne passast du secours aux Guises. Or comme cette assemblée estoit composée de toutes sortes de gens, & d'esprits sanguinaires, il s'en trouva de si furieux que de dire, *qu'il faloit faire un sacrifice à Dieu de toute la lignée de Henry II. qui avoit si cruellement persecuté l'Evangile, afin de choisir un Prince fidelle & qui fust zelateur de la parole de Dieu:* Ils entendoient le Prince de Condé. Mais à ces execrables paroles se leva un Gentil-homme Normand nommé saint Romain, qui ayant aigrement repris cette cruelle opinion, protesta que si quelqu'un témoignoit encore une pareille volonté, il en avertiroit le Roy, quand ce seroit mesme sur le point de l'entreprise, & qu'il se feroit plûtost tuer à ses pieds, que de souffrir qu'on violast tant soit peu le respect qu'on devoit à sa Majesté. Bref il fit telle instance sur ce point, qu'il fut mis en teste de tous les articles de ces pretendus Etats, *Protestation a esté faite par le Chef, & tous ceux de son Conseil, de n'attenter aucune chose contre la Majesté du Roy, Princes du sang, ny Etat legitime du Royaume.* Il est à croire, nonobstant cette precaution, que si une fois ceux qui avoient une si méchante pensée eussent trempé leurs mains dans le sang, il eust esté bien difficile de contenir leur rage qu'elle n'eust passé jusqu'à la Maison Royale: mais en effet une si damnable resolution ne fut point prise à l'assemblée de Nantes. C'est chose merveilleuse qu'une conspiration qui enveloppoit tant de personnes differentes des quatre coins du Royaume, & qui traina six mois entiers, demeura si cachée que les premieres nouvelles en vinrent aux Guises d'Italie, des Païs-bas, & d'Allemagne. Cependant la Renaudie ayant averty le Prince de Condé de ce qui avoit esté arresté, vint à Paris sur la fin de Février, où le bon-heur voulut qu'il découvrit tout le mystere à son hoste, qui estoit un Avocat nommé d'Avenelles: la fidelité de cét homme ne luy sembloit point suspecte, parce qu'il estoit des plus zelez de la Religion reformée, & que durant les plus ardentes poursuites il gardoit les secrets des principaux d'entre eux. Cét Avocat neanmoins, estonné de la consequence & du hazard de la chose, alla trouver Estienne l'Allemand-Vouzé Maistre des Requestes, Intendant du Cardinal de Lorraine, & luy découvrit la conjuration devant Milet Secretaire du Duc de Guise. Vouzé n'estimant pas qu'il falût negliger cét avis, pria Milet de mener cét Avocat en poste à la Cour. Ils la trouverent qui déja sur quelque soupçon s'estoit remuée de Blois

Qui prennent le nom & l'autorité des Etats.

La Renaudie leur découvre le sujet.

Leur resolution d'arrester les Guises.

Leurs troupes & Capitaines pour cét effet.

Méchante proposition.

Hardiment rejettée par un Gentil-homme Normand.

La Renaudie vient à Paris.

Découvre le secret à son hoste, qui le va declarer.

pour venir à Amboise, Ville plus aisée à garder à cause de sa petitesse, & de plus fortifiée d'un assez bon Chasteau, où le Roy pouvoit estre logé en seureté. Ces discours eussent trouvé peu de croyance dans l'esprit du Duc de Guise qui méprisoit ces remuemens tumultuaires, si d'Avenelles n'eust nommé un certain Gentil-homme de la suite du Duc de Nevers: lequel ayant esté aussi-tost pris, en dit tant de particularitez qu'il n'en pouvoit plus douter. Ce fut lors qu'ayant consideré le peril par le nombre de l'assemblée de Nantes, & par celuy des troupes des Conjurez, ils tomberent dans une grande & veritable crainte: tellement que n'eust esté qu'ils n'avoient plus moyen de se retirer sans courir le mesme risque, ils eussent abandonné la Cour. Mais ne trouvant plus de lieu de seureté pour eux que le logis du Roy mesme, ils se preparerent en diligence contre un choc si violent. Et premierement la Reyne mere manda l'Admiral & son frere Dandelot avec des lettres les plus gracieuses & les plus obligeantes qui se pussent écrire, tant pour essayer de retenir les fougues des Religionnaires dont ils estoient les principaux chefs, que pour se servir en tout cas de l'Admiral comme d'une sauve-garde; & mesme afin de rassurer l'esprit du Cardinal, qui avoüoit franchement qu'il redoutoit Dandelot, & qu'il ne se fust pas soucié de tout le reste des mal-contens, s'il n'eust pas eu celuy-là pour ennemy. En suite, de peur d'estre surpris, ils donnerent ordre à Sipierre qu'ils avoient fait Gouverneur des Ducs d'Orleans & d'Anjou (comme Carnavalay du Duc d'Engoulesme) à Villegemblain Gentil-homme de la Venerie, à Louys de Bueil Comte de Sancerre, & à plusieurs autres d'assembler des gens armez en toute diligence. Puis il fut écrit de la part du Roy aux Baillifs & Seneschaux, qu'ils arrestassent tous hommes portans armes, soit de pied, soit de cheval, qu'ils trouveroient sur les chemins d'Amboise. Et de peur que les seditieux ne se rendissent maistres des Villes circonvoisines, ils envoyerent le Comte de Sancerre à Tours, Vieilleville à Orleans, Termes à Blois, le Duc de Montpensier à Angers, Barbezieux à Bourges, Burie à Poitiers, & ainsi dans les autres d'alentour. L'Admiral estant arrivé avec ses freres fut gracieusement reçû de la Reyne mere, qui aprés luy avoir donné mille preuves d'affection & de confiance luy demanda conseil dans cette occurrence; non pas qu'elle eust besoin de ses avis, mais à dessein ou de sentir ce qu'il avoit dans l'ame, ou de l'engager à l'assister. Il ne perdit point l'occasion de luy declarer le mécontentement des Grands, l'aversion que l'on avoit pour ceux qui manioient les affaires, & sur tout les plaintes de ceux de la nouvelle Religion, tout aussi long que s'il en eust pris la charge. Dont cette Princesse feignant d'estre veritablement touchée, elle les proposa au Conseil, & fit donner un Edit de l'onziéme de Mars, qui portoit abolition de tous crimes pour le fait de la Religion, horsmis aux Predicans, & à ceux qui avoient conspiré contre la personne du Roy, de sa mere, & de ses Ministres; pourveu que delà en avant les coupables gardassent les Commandemens & les institutions de l'Eglise Catholique, ainsi que ses autres Sujets. C'estoit tacitement accorder la liberté de conscience sans scandale: mais les Guises firent semblant d'y consentir, parce qu'il estoit facile de le revoquer en un autre temps: & les Parlemens qui avoient accoutumé de se montrer fort difficiles en semblables choses, les verifierent aisément, l'ayant enregistré avec des modifications qui demeurerent au secret de la Cour. Elle ajoûta à cét Edit des promesses d'un autre plus favorable, & peu aprés afin de faire voir que le Roy desiroit contenter tous ses Sujets, il en fut publié un autre, qui donnoit assurance & liberté à tous de le venir trouver, & de luy declarer hardiment le sujet de leurs plaintes. Ces choses faisoient assez connoistre aux Conjurez que leur entreprise estoit éventée. D'ailleurs, le Prince de Condé s'en apperçût bien à la mine qu'on luy faisoit à la Cour, où il s'estoit rendu pour les favoriser. Neanmoins la Renaudie, dont le courage obstiné avoit resolu de passer au travers de tous ces dangers ou d'y perir, ne laissa pas de poursuivre son dessein. Mais la Cour n'estant plus à Blois, où il avoit pensé qu'elle dûst estre, & se rencontrant beaucoup de nouvelles difficultez, il fallut changer tous les ordres & remettre l'execution au seiziéme du mois. Or la chose estant si bien ordonnée qu'elle eust infailliblement reüssi au grand prejudice de l'Etat & de la Religion, il arriva qu'un nommé Lignieres Gentil-homme Bourbonnois, que quelqu'un d'eux avoit pratiqué par les chemins, & qui s'étoit trouvé en cette derniere deliberation, touché de repentir ou de crainte, alla tout declarer à la Reyne, & luy deduisit par le menu les noms des Chefs, les routes, les logis, les rendez-vous des troupes,

Le Roy vient à Amboise.

La Reyne & les Guises se preparent contre ce choc.

La Reyne mande l'Admiral,

qui vient en Cour.

Fait des plaintes pour ceux de la Religion.

Edit en leur faveur.

Pourquoy donné.

Autre Edit.

La Renaudie poursuit son entreprise.

Change d'ordres: mais Lignieres les découvre.

& toutes les circonstances. Ainsi les conjurez ne pouvoient desormais que tomber dans le piége. Le Duc de Nemours investit Castelnau, Mazeres & Raunay dans le Chasteau de Noisay, si promptement, qu'il prit les deux derniers prisonniers comme ils se promenoient hors la porte sans armes. Castelnau bien surpris de voir une si grande assemblée de gens, connut que l'affaire estoit découverte: c'est pourquoy il se rendit, mais sous la foy & la parole du Duc. Il en fut pris plusieurs de cette sorte dans les Chasteaux des Gentils-hommes voisins: les autres estoient attendus & attrapez à point nommé au rendez-vous, & les troupes que la Renaudie faisoit marcher dans la forest de l'autre costé de la riviere, estoient envelopées par de la Cavalerie, qui en tuoit les plus lestes pour les dépoüiller, & emmenoit les autres attachez par douzaines à la queuë des chevaux: dont plusieurs à leur arrivée aprés la premiere interrogation, estoient pendus aux creneaux du Chasteau. Mais leurs fieres réponces, & les menaces qu'ils faisoient en allant au supplice montrant bien qu'ils esperoient que leur mort seroit vangée, épouvantoient merveilleusement le Duc de Guise: tellement que transporté de colere il eust dés l'heure fait mourir tous les prisonniers, si le Chancelier ne luy eust representé qu'il falloit attraper les Chefs auparavant. Or parce que l'embrazement estoit si grand qu'il ne pouvoit estre esteint qu'avec beaucoup de sang, la Reyne mere desirant éloigner de sa personne ce sujet d'horreur & de hayne; & ne se pas rendre si odieuse à ce party-là qu'elle l'obligeast à quelque coup desesperé, lâcha la main à l'ambition du Duc de Guise: qui pour élever son autorité de plus en plus pressoit le Conseil de luy donner une charge, & un pouvoir bien ample de reprimer cette faction. C'est pourquoy elle consentit que le Roy le declarast en cette occurrence son Lieutenant general, *Representant sa personne absente & presente par tout son Royaume, avec un plein pouvoir d'assembler tous les Princes, Seigneurs, Capitaines, & autres de tous Etats, pour leur commander ce qu'ils auroient à faire pour son service; De faire promptement des levées de gens de guerre en tel nombre qu'il jugeroit necessaire; De punir les rebelles qui seroient pris, par toutes rigueurs, sans autre forme de procés; D'ordonner aux Juges d'y proceder en la maniere que ce Duc trouveroit la meilleure; Et generalement, de pourvoir & commander en toutes choses, soit de l'artillerie, soit des reparations & fortifications, comme Sa Majesté pourroit faire elle-mesme.* Depuis les Maires du Palais aucun François n'avoit tant usurpé d'autorité sur la Majesté Royale que cette fois-là. Aussi le Chancelier, quoy qu'il eust appris depuis son retour à soûmettre son integrité, fit de rudes reprimandes à Robertet Secretaire d'Estat, de les avoir expediées, & d'y avoir ajoûté cette clause *de l'avis du Conseil*, veu qu'elles avoient esté bâties dans la chambre de la Reyne, jusqu'à luy dire ces mots, *Hé quoy, le Conseil est-il composé de Damoiselles?* Enfin la crainte du bannissement força sa conscience: mais pour adoucir un peu l'amertume que les bons François ressentoient d'un Edit si injurieux à leur Roy, il obtint qu'il en fut publié un autre le mesme jour, *accordant grace & impunité à tous ceux qui avoient pris les armes en cette occasion par simplicité & pour le fait de leur foy seulement, pourveu qu'ils les quittassent dans 24. heures, & qu'ils s'en retournassent paisiblement chés eux. Ausquels & à tous autres il seroit permis d'envoyer un ou plusieurs avec leurs remontrances vers sa Majesté pour les faire voir à son Conseil: promettant en parole de Roy de ne leur faire aucune violence, ny mesme aucune question sur le fait de la Religion: afin que chacun connust que sa maison & ses oreilles estoient librement ouvertes à tous ceux qui luy voudroient presenter leurs requestes, avec l'humilité & le respect que les bons sujets doivent à leurs Princes.* Enfin la Renaudie courant çà & là pour rallier ses troupes, fut rencontré & attaqué dans la forest de Chasteau-Renaud, par un nommé Pardillan son parent: dont le pistolet ayant manqué à prendre feu, il fit une passade sur luy & le perça de deux coups d'épée: mais luy-mesme fut renversé au mesme temps d'un coup d'arquebuse, par le valet de Pardillan. Son corps porté à Amboise fut quelques-jours pendu sur les ponts, avec cet écriteau au cou, *La Renaudie dit la Forest Chef des Rebelles*, puis mis en quartiers sur les avenuës. Son Secretaire nommé la Bigne pris avec luy, s'estimant quitte par la mort de son maître, du serment de garder le secret, developa toute l'intrigue de la conspiration, & confessa qu'elle tendoit à les exclure du gouvernement. Mais il ne pût jamais estre forcé par la douleur des gesnes de dire qu'elle avoit esté faite contre le Roy, ny d'y enveloper le Roy de Navarre; Et quant au Prince de Condé, il ne le chargea que par un oüy dire, trop foible indice contre une personne de cette qualité.

Ses troupes attrapées aux rendez-vous.

Le Duc de Guise bien étonné.

Est declaré Lieutenant general: pourquoy la Reyne le permet.

Le Chancelier a repugnance à signer ces lettres.

Edit d'abolition pour les simples Soldats de la conspiration.

La Renaudie tué.

Son Secretaire pris declare le secret.

Ils eussent bien souhaitté avoir prise sur l'Admiral & son frere qui estoient des plus coupables, au moins dans le soupçon. Mais la Reyne qui les reservoit pour contrebalancer au besoin leur puissance, sçeut bien empêcher pour l'heure qu'on ne remuast cette pierre. Afin aussi de s'acquerir la bien-veillance des peuples & quelque loüange de douceur, elle fit par l'avis du Chancelier moderer un peu la multitude des supplices, & delivrer la pluspart des Soldats venus à pied, leur donnant à chacun un teston pour passer chemin. Mais la plufpart, ou par une extrême obstination, ou sur la croyance qu'ils eurent qu'on les tailleroit en pieces par les chemins, se rallierent derechef avec les Capitaines Coqueville, des Champs & Chandieu, qui estoient vers Blois avec quelques troupes de gens de pied & de cheval. Ceux-cy poussez d'une derniere rage vinrent investir le Chasteau d'Amboise, pensant y affamer la Cour, & donner loisir cependant aux autres troupes plus éloignées de s'avancer. Leur seule mes-intelligence empêcha que ce dernier coup de desespoir ne reüssit. Les portes du Chasteau furent fermées jusqu'à midy, & le Roy se vid assiegé six heures durant par ses propres sujets. Aprés cet accident, le Chancelier n'osa plus ouvrir la bouche pour parler de grace : la pitié en ce cas eût passé pour intelligence avec les coupables, & la plus grande cruauté ne pouvoit plus estre que pieté, puis qu'il s'agissoit de venger un attentat redoublé contre la personne du Roy. Le pardon qui avoit esté accordé fut revoqué, l'on envoya des gens de tous costez aprés les troupes débandées, avec ordre de prendre & ramener mesme ceux qui s'en iroient sans armes. Et parce que les prisons d'Amboise estoient pleines, le Maistre des eaux & forests de cette contrée eut charge de batre la forest avec cinquante chevaux, & de tuer tous ceux qu'il rencontreroit en chemin. Le jeune Maligny garçon brutal & determiné, voyant que la conspiration avoit manqué, se resolut de se perdre ou de tuer le Duc de Guise, comme il sortiroit à dix heures du soir de la chambre du Roy : mais le Prince abhorrant les actions noires, luy defendit fort severement de l'entreprendre.

Pourquoy la Reine ne veut pas qu'on y envelope les Colignys.

Dernier effort des conjurez, qui assiegent le Roy.

Grand carnage de tous ceux qu'on attrape.

Cependant la Noblesse Françoise toûjours tres-prompte à secourir son Roy, estant montée à cheval au bruit de cet attentat, il arriva en moins de trois semaines prés de deux mille Gentils-hommes des Provinces d'alentour : & Sipierre amenoit douze Enseignes de gens de pied, que les Parisiens luy avoient liberablement fournis en cette necessité. Peu aprés furent ordonnées de nouvelles compagnies de Mousquetaires, tant à pied qu'à cheval, pour la garde du Roy. On donna le commandement des Mousquetaires à cheval à Antoine du Plessis Richelieu Gentilhomme Poitevin, tout à fait voüé à la Maison de Guise, & homme de grande cabale parmy les meilleurs compagnons. On le nommoit communément le Moine, parce qu'en effet il l'avoit esté : mais depuis ayant quitté l'habit, il avoit pris l'épée & fait vaillamment ses premieres armes en Piémont, avec le quatriéme de ses freres, dit Pilon. Il estoit le cadet de six freres, l'aîné desquels nommé Loüis fut pere de François & ayeul de ce tant memorable Cardinal, que nous avons veu faire trembler toute l'Europe. Ceux qui gouvernoient s'estant ainsi rassurez, & pensant estre hors de danger, il n'y eut plus de consideration qui pût retenir la rigueur & la vengeance, & de surpasser l'atrocité du crime par celle de la punition. Elle dura un mois tout entier, pendant lequel de jour & de nuit les uns estoient pendus aux fenestres du Chasteau, ou aux potences par les quarrefours, les autres decapitez, les autres jettez dans l'eau attachez six à six à des perches : en telle sorte que la rivere estoit couverte d'hommes noyez, les ruës plantées d'une forest de gibets, & pleines de sang, les murailles tapissées de corps morts qui pendoient, & l'on obligeoit quelquefois les Dames de la Cour les plus delicates, mesme le Roy & ses freres, d'assister à ces funestes spectacles comme à quelque joyeux passetemps, où l'on n'observoit aucune des formalitez accoustumées, sans lire la sentence, ny les noms des condamnez ; Procedé veritablement étrange, & qui laissoit à douter en quoy la France estoit plus digne de pitié, ou d'avoir nourry des enfans capables de la troubler par une si violente conspiration, ou d'avoir des Ministres capables de venger cet attentat par des voyes si severes. Les Chefs furent ensuite executez avec un peu plus de formalité, Raunay, Mazeres, Villemongis, Castelnau. Ce dernier estant en estime d'homme de bien, à la Religion prés, & fort consideré des principaux de la Cour, ausquels il touchoit ou d'alliance, ou d'amitié : le Duc de Longueville, l'Admiral, le Duc d'Aumale, & mesme la Reyne mere, soit qu'elle le fist tout de bon, soit qu'elle le fist par feinte, solliciterent instamment

Griéve & sanglante punition, qui dure un mois.

Chefs executez.

sa grace : mais cet illustre exemple semblant necessaire pour la consequence du crime, ils ne la purent obtenir. Comme on luy prononçoit sa sentence de mort, entendant ces mots pour crime de leze-Majesté, il s'éclata d'un ton de voix hardi & courroucé, en disant : *Je n'ay jamais attenté ny sur la sacrée personne du Roy, ny sur celles de la Reyne sa mere, de la Reyne son épouse, ou de Messieurs ses freres & Princes du sang, qui sont les personnes dont les Loix du Royaume ordonnent de reverer la majesté. Que si l'on pretend que je sois coupable de ce crime pour avoir pris les armes contre les Guises qui sont estrangers, & qui ont usurpé le gouvernement sur les Princes du sang, il faut auparavant les declarer Rois. Les bons François qui demeureront aprés moy, prendront garde s'ils veulent, qu'ils n'aspirent à cette qualité : la mort me delivre de cette crainte, & me donne maintenant bien d'autres pensées.* Le Chancelier travaillant trop assidûment aux procez des criminels, fatigua tant sa vieillesse, qu'il tomba dans une fievre chaude, qui suivie incontinent d'une frenetique réverie, le travailla de sorte qu'il en mourut le troisiéme jour. D'où les Reformez, qui eussent bien voulu se couvrir des jugemens de Dieu contre ceux des hommes, firent courir le bruit que cette frenesie avoit esté allumée par l'agitation de sa conscience, piquée au vif par les sanglants reproches & les terribles menaces de la Justice divine que luy avoient faites deux de ces criminels, lors qu'il les condamnoit : Disant, que l'un luy avoit remis devant les yeux, qu'il avoit depuis peu de temps approuvé la Religion qu'il persecutoit alors, luy en cottant les temps & les lieux: & que l'autre luy avoit hardiment reproché quelque meurtre qu'il avoit commis en sa jeunesse. Les Guises ayant envie de remplir cette place d'une personne qui fût à leur devotion, firent presenter les Seaux à Jean de Morvilliers Evesque d'Orleans, Prelat digne de cette Charge pour sa grande bonté & sa singuliere prudence, & dont l'esprit doux & facile sembloit promettre une extrême déference à toutes leurs volontez. Mais la Reyne mere pourvoyant habilement à se fortifier dans le Conseil, afin de subsister par sa propre puissance, non pas par la leur qui luy estoit déja suspecte & presque odieuse, les avoit prevenus en ce poinct, ayant obtenu du Roy son fils que Michel de l'Hospital fût pourveu de la Dignité de Chancelier : Dont Morvilliers estant averty, ou peut-estre ne se sentant pas assez fort pour soûtenir un si pesant fardeau, s'excusa envers eux, & accepta seulement les Seaux pour les garder jusqu'à l'arrivée du Chancelier nommé, qui estoit pour lors à Nice en Savoye, où il exerçoit une pareille Charge auprés de la Duchesse. On tient que Madame de Montpensier, femme de grand cœur, porta la Reyne à faire ce choix : auquel les Guises furent contraints de consentir, lors qu'ils l'eurent appris de la bouche du Roy; le Cardinal esperant d'ailleurs qu'ils en joüiroient aisement, parce qu'il avoit toûjours honoré particulierement leur Maison. C'est pourquoy afin de se l'attacher plus étroitement, ils se hasterent de luy écrire qu'ils avoient obtenu du Roy cette recompense pour sa vertu qu'ils honoroient infiniment. Mais la Reyne non moins fine qu'eux, luy fit connoistre par une personne de croyance, que c'estoit à elle à qui il devoit l'obligation de ce bien-fait : dont ensuite il ne se montra pas ingrat en son endroit. Il estoit veritablement de mediocre naissance, fils du Medecin de Renée de Bourbon, femme d'Antoine de Lorraine, & petit fils d'un Juif d'Avignon : mais sa science singuliere qu'il avoit fait paroistre en quantité d'ouvrages, principalement dans un Poëme heroïque en vers Latins, & la capacité qu'il avoit acquise en passant par toutes les Charges de Judicature, l'avoient rendu illustre. Mais la constance, avec laquelle il resista courageusement à la convoitise & à l'ambition des Courtisans, eût merité beaucoup plus de loüange, s'il ne se fût pas rencontré dans un temps où la prudence humaine, & ce qu'on appelle maximes d'Etat, souvent contraires à celles de Jesus-Christ, l'obligerent de partager sa faveur avec une grande indifference entre les Catholiques & les Huguenots : d'où il arriva qu'il ne fut point loüé de ceux-cy, parce qu'il ne faisoit que les tolerer, & qu'il fut justement blâmé de ceux-là, comme n'ayant point de Religion. D'Aubigné dit qu'il avoit signé la conjuration d'Amboise : mais il n'y a point d'apparence, veu qu'il estoit party de France dés le mois de Novembre. Or parce qu'il sçavoit que lors que Henry II. avoit donné les Seaux à Bertrandy par la faveur de la Duchesse de Valentinois, il luy avoit aussi accordé que si Olivier venoit à mourir il luy succederoit en la Charge de Chancelier, & qu'il en avoit envoyé lettres au Parlement qui avoient esté verifiées, il ne voulut point entrer dans la fonction de la Charge, qu'auparavant Bertrandy n'y eust renoncé en bonne forme.

Paroles de Castelnau.

Mort du Chancelier Olivier.

Calomnie contre luy.

Les Guises offrent la charge à Morvilliers, qui la refuse.

La Reyne mere en fait une creature, Michel de l'Hospital.

Sa naissance, & ses qualitez

Bertrandy renonce à la Charge de Chancelier.

Inquietude du Prince de Condé.

Il seroit mal-aisé de juger si le Prince de Condé Chef vrayment **muet** en cette occasion, regardoit ces executions avec plus d'impatience, ou avec plus de chagrin, ou avec plus de frayeur, se voyant luy-mesme regardé de tout le monde, & n'ayant pas moins de peine à souffrir les œillades menaçantes de ses ennemis qui le morguoient, que les regards pitoyables de ses amis qui perissoient. Enfin, on s'attaqua directement à luy & à son frere : on envoya foüiller dans les males du Secretaire du Navarrois, qui partit aussi-tost de la Cour, & s'en alla vers son Maître luy en faire de griéves plaintes. On luy fit commandement à luy, de ne se pas éloigner de la Cour : & l'on donna charge à certaines personnes de veiller sur ses actions & sur ses discours. Ils en recueillirent un, qui servit par aprés de preuve pour sa condamnation : Estant un jour invité par quelqu'un de ceux qui l'observoient, d'aller en une chambre prochaine pour voir executer un de ses Capitaines, il ne pût dissimuler sa douleur, & il dit en soûpirant, qu'il ne sçavoit par quel conseil le Roy livroit à la mort tant de Gentils-hommes, qui l'avoient si bien servy ; qu'il estoit à craindre que la Noblesse outragée par un tel traitement n'appellât les Etrangers ; & que si elle estoit soûtenuë par un Prince, elle pourroit mettre le Royaume en proye ; Ces paroles ne tomberent pas à terre. Outre cela, Nicolas de Brichanteau Beauvais-Nangy prit la commission de foüiller dans son logis : ce qu'on trouva bien étrange, parce qu'il avoit receu son avancement de la Maison de Vendosme ; & la Trousse Prevost de l'Hostel arresta un des Escuyers du Prince de Condé, nommé de Vaux, parce qu'il avoit presté un cheval au jeune Maligny pour s'enfuïr. Aprés cela, la Reine l'ayant mandé en sa chambre devant le Cardinal, luy fait de belles remontrances, le prie d'avoir desormais plus de soin de sa dignité & de son nom, & de ne se mesler plus avec les factieux, s'il aime sa reputation & le bien de l'Etat. Enfin le Roy mesme luy dit ouvertement, qu'il a entendu que les dépositions des criminels, & plusieurs autres preuves le chargent d'en estre le Chef, que si cela est vray, il luy fera bien sentir l'énormité de sa faute. Il avoit jusques-là dissimulé tous les bruits du vulgaire, bouchant les oreilles & fermant les yeux à toutes choses. Mais ce Prince se voyant alors accusé par la bouche mesme de son Souverain, est contraint de se justifier, s'il ne veut avoüer le crime. Il le supplie donc d'assembler tous les Princes & Chevaliers de l'Ordre qui estoient à sa suite ; & devant cette Compagnie, en presence de Sa Majesté, de la Reine mere, & des Ambassadeurs des Princes étrangers, au lieu d'employer une longue traînée de raisons & de paroles pour sa justification, chose qu'il estimoit indigne de sa qualité, il ne dit autre chose sinon, *Que la personne du Roy exceptée, celle de Messieurs ses freres, de la Reyne sa mere & de la Reyne regnante, & sauf leur respect, ceux qui avoient dit au Roy qu'il estoit le Chef de certains factieux qui avoient conspiré contre l'Etat, & sa personne sacrée, avoient faussement & malheureusement menty ; Et que sa dignité de Prince mise à part, (laquelle il ne tenoit que de Dieu seul qui l'avoit fait naistre de la souche Royale) il offroit de prouver son innocence à ses accusateurs à la pointe de l'épée ou de la lance : se promettant de leur faire confesser, que c'estoit eux-mémes qui avoient juré la subversion de l'Etat, & du sang Royal.* Ce Prince n'eut pas si-tost achevé que le Duc de Guise dissimulant que cela s'adressât à luy, prit la parole ; & parlant à luy, il dit qu'il ne faloit pas souffrir que la calomnie attaquât un si grand Prince, & mesme luy offrit ses armes pour le seconder, s'il se trouvoit quelqu'un assez hardy que de soûtenir ces fausses accusations. Personne ne s'estant presenté, le Prince supplia Sa Majesté de le tenir pour homme de bien, & aprés sortit hors de la salle pour laisser opiner la compagnie : mais le Roy rompit l'assemblée à un certain signe que luy fit la Reine mere. Elle n'avoit pas envie que le Prince de Condé fût absous si legerement : car estimant que le principal interest de sa grandeur & de sa seureté dépendoit de la ruine des Princes du sang, elle jugeoit à propos de se reserver un si beau sujet de les rendre odieux. Neantmoins en l'état où les choses estoient pour lors, la fureur des Religionnaires échauffée non pas éteinte par les supplices, le Roy de Navarre & le Connestable qui eussent vengé sa mort, éloignez de la Reine, & songeans à se pourvoir contre la violence, & les peuples indignez du tort qu'on faisoit aux Princes du sang, elle n'osa pas traiter plus mal le Prince de Condé ; mais elle le remit en liberté de s'en aller ou de demeurer.

On s'attaque à luy.

Le Roy luy fait des reproches & des menaces.

Il se justifie par une genereuse maniere digne d'un Prince du sang.

Adroite dissimulation du Duc de Guise.

Pourquoy est-il mis en liberté ?

En cette occurrence si embroüillée, elle tenoit, ainsi que dit le Proverbe, le Loup par les oreilles : De le laisser échapper, furieux de l'offense receuë, comme elle faisoit, c'estoit jetter derechef les affaires en plus grand trouble, mais ce n'estoit

Les factieux se remuent encore.

pas les mettre en un état moins fâcheux que de le retenir ou de le mal traiter. Les Conjurez renoüoient d'autres parties plus fortes & plus seures : il y avoit danger que les Princes Allemans ne s'en voulussent mesler, quelques criminels ayant confessé dans les gesnes, qu'ils avoient oüy dire que le Palatin, le Landgrave de Hesse & le Duc de Wittemberg, avoient fait ligue pour la defense de la Religion, avec quelques Princes François : on soupçonnoit aussi l'Admiral d'avoir de tres-particulieres intelligences avec les Anglois : Il arrivoit presque tous les jours à la Cour des Deputez de leurs assemblées avec des Requestes pour estre entendus : & quelques-uns avoient bien l'assurance d'écrire, que si on ne leur donnoit audience, ils se feroient entendre par force. On empeschoit bien ces gens d'approcher du Roy : neanmoins il ne connoissoit que trop ces tumultes par les billets qu'on luy semoit dans sa chambre jusques sur son lict : dont il s'affligeoit plus sensiblement que son âge ne le sembloit permettre. La condition de ce pauvre Prince faisoit pitié : on l'entendoit souvent se plaindre & dire, *Qu'ay-je donc fait à mon peuple, pourquoy me veut-il tant de mal? N'est-ce point à vous, Messieurs*, (parlant aux Guises) *à qui il en veut: Je souhaitterois bien que vous fussiez absens pour quelques jours, afin que j'en sceusse la verité.* Plusieurs l'eussent bien desiré ainsi : & mesme N. Perrenot Chantonnet frere de Granvelle Ambassadeur du Roy d'Espagne, à dessein, comme on creut, de broüiller les choses plus fort, en mettant de la jalousie entr'eux & la Reyne mere, luy dit un jour de la part de son Maistre, qu'il estoit expedient qu'ils se retirassent pour quelque temps, afin d'amortir la hayne qu'on leur portoit : & que c'estoit de là que procedoient tous les troubles. Mais les Guises détournoient adroitement ces coups, & vouloient qu'on creust que la conjuration avoit esté faite directement contre le Roy & la Religion. Comme en effet, à moins que d'une providence admirable de Dieu, l'une eust esté perduë absolument, & l'autre en grand danger ; Quoy que les plus sages, tout consideré, ayent sujet de douter si les Guises meritent autant de loüange d'avoir reprimé cette dangereuse faction, que de blâme de l'avoir irritée.

Le Roy en est affligé.

Conseil de l'Ambassadeur d'Espagne cōtre les Guises.

Qui rabatent adroitement les coups.

La premiere fureur en estant ainsi rabatuë, le Roy envoya des lettres aux Parlemens & aux Juges des Provinces ; par lesquelles il disoit *avoir découvert d'estranges conspirations faites contre sa personne & celles de ses principaux Ministres, par certains factieux heretiques: qui ayant sous pretexte de Religion débauché quelques ames simples, attiré grand nombre de méchans garnemens, que l'infamie de leurs crimes avoit preparez à toutes sortes de méchantes actions, & fait des levées d'Estrangers pour l'execution de leurs desseins, auroient pris les armes pour abolir l'autorité Royale, tuer toute la Noblesse, mettre la France au pillage, & la reduire en cantons & forme de Republique, ou plutost d'Anarchie.* On donna charge au Connétable qui estoit lors en sa Maison de Chantilly, tant afin de découvrir s'il estoit de la partie, que pour l'engager à approuver ce qui avoit esté fait & ce qui estoit à faire, d'aller exposer au Parlement ce qui estoit arrivé à Amboise. Il ne s'en acquitta pas comme les Guises l'eussent desiré : car encore qu'il leur donnast de grandes loüanges, neantmoins il voulut faire connoistre qu'ils estoient l'objet de la hayne des Conjurez ; disant, *Que si un simple Gentil-homme tenoit à grande injure qu'on vinst tirer des coups d'harquebuse prés de sa Maison sur quelqu'un de ses valets, à plus forte raison le Roy devoit estre offensé qu'on fust venu à main armée assieger son Chasteau d'Amboise, pour luy ravir ses principaux serviteurs d'entre les bras.* Cela fut cause en partie qu'ils luy intenterent un procez pour le Comté de Dammartin. Cette terre estant en dispute entre Philippe de Boullainvilliers & Odard de Rambure deux freres uterins, & pretendans tous deux que leur mere leur en avoit fait donation, Montmorency avoit acheté le droit de Boullainvilliers, Guise s'avisa d'acheter celuy de Rambure. Tous deux ayant eu lettres pour se faire subroger aux droits achetez, & le procez estant prest à se plaider, avec grande assemblée de Noblesse de part & d'autre, le Parlement cassa tres-sagement ces lettres, & ordonna que le different se decideroit entre les deux freres.

Lettres du Roy aux Parlemens, pour la conspiration d'Amboise.

Le Connestable en fait le rapport à celui de Paris.

Non pas assez au gré des Guises.

Il a procez avec eux pour le Comté de Dammartin.

Arrest notable.

Le Roy ayant desiré de sortir d'Amboise, lieu que tant de supplices avoient rendu funeste à ses yeux, & de s'en aller à Chenonceaux, fut conseillé de faire son entrée à Tours, afin de raffermir cette Ville dans son devoir : dont les principaux bourgeois estant de la nouvelle Religion, avoient témoigné quelque envie de se soulever durant le tumulte d'Amboise. Ce fut en ce passage que la Cour apprit à marquer les Religionnaires ou Reformez du sobriquet de Huguenots, parce qu'ils

Le Roy sort d'Amboise, va à Tours.

qu'ils estoient appellez ainsi en ce pays, il y avoit déja long-temps : comme en d'autres, Christaudins, Fribourgs, Dagots, Houssarts. Il ne faut point aller chercher l'etymologie de ce nom en Suisse, le tirant de ces mots *Hens quenaux*, c'est à dire gens seditieux, ou du mot dont les Cantons designent leur alliance *Eidgenossen*, c'est à dire, Confederez & liguez ensemble, parce qu'en Allemagne & autres pays ces nouveaux Religionnaires firent des ligues pour defendre leur nouvel Evangile : elle est sans doute du cru de la Ville de Tours, & la naissance en est telle. Il y a peu de Villes où l'on ne fasse des contes de certains Esprits, pour faire peur aux femmeletes & aux petits enfans, qu'on dit qui se promenent de nuit avec tintamarre, à qui ils ont donné divers noms ; c'est à Paris le Moyne Bourru, à Orleans le Mulet Odet, à Thoulouse le Croquetaquo, à Caen le Goblin, à Tours le Roy Huguet. Or les Religionnaires du commencement ne s'osant assembler que de nuit, & dans des lieux obscurs & reculez, le peuple les appella Huguenots, c'est à dire Lutins courans la nuit, & vrays suivans du Roy Huguet. Mais eux attribuerent ce nom à gloire, le tournant en un autre sens, comme s'ils eussent esté les conservateurs de la race Royale descendant de Hugues Capet, qu'ils disoient que les Guises avoient dessein de ruiner pour rendre la Couronne à celle de Charlemagne, dont ils se vantoient d'estre issus. Aprés que le Roy eut passé quelques jours à Chenonceaux, il s'en alla à Chasteaudun, sur un faux bruit qui courut qu'il se levoit des troupes dans le Vendosmois.

D'où vint le nom de Huguenots.

Les Huguenots le tournent en honneur.

Le Prince de Condé le suivit toûjours jusques-là : mais bien qu'on luy eût rendu la liberté, on n'avoit pourtant sçeu rendre la seureté & le repos à sa conscience : l'entreprise qu'il avoit manquée & celles qu'il machinoit dans sa teste, l'agitoient de mille inquietudes ; toutes choses luy donnoient l'alarme, la Cour luy sembloit estre pleine d'embusches contre sa vie ; la veuë des Guises le jettoit dans des transports de colere, & dans des frayeurs extrêmes. Eux d'autre costé n'estoient pas moins gênez par sa presence : ils l'eussent souhaitté bien loin pour quelque temps ; afin de pouvoir plus librement disposer leurs pieges pour attraper tous leurs ennemis ensemble & sans difficulté. Afin donc de luy donner la chasse en l'épouvantant, ils luy font dire, tantost que le Roy a dessein de le tuer de sa propre main, tantost qu'on le veut jetter dans la riviere ; & enfin, ils proposent en plein Conseil de l'arrester prisonnier, le Cardinal tenant l'affirmative, & le Duc feignant de ne pas approuver cette resolution : tellement que le Prince de Condé demande congé de s'en aller en sa Maison de la Ferté. Mais ne dormant pas encore d'un bon sommeil si prés d'eux, il feignit de retourner à la Cour, qui estoit à Chenonceaux : puis quand il fut à Blois, il prit la traverse & le chemin de Bearn. Eux qui ne le vouloient pas si éloigné, & qui craignoient que s'il joignoit son frere il ne découvrît les pensionnaires qu'ils avoient prés de luy, ou qu'il n'échauffast la glace de cet esprit lent, envoyerent le Maréchal de Saint André aprés luy, sous pretexte de visiter ses terres de Gascogne : lequel alla à la Cour du Navarrois, dont il s'estoit montré autrefois tres-affectionné serviteur, avec un compliment étudié pour espier la contenance des deux freres : mais ils luy firent si mauvaise mine, qu'il n'y demeura pas long-temps. L'Admiral & Dandelot prirent congé presque au mesme temps : l'Admiral s'en alla en Normandie, où à cause de sa Charge il avoit beaucoup de pouvoir sur les costes maritimes, pour lors mieux pourveuës de vaisseaux & de marchands que toutes les autres du Royaume. Quand il prit congé de la Reyne mere, elle le conjura d'appaiser les troubles d'entre les sujets du Roy, & le pria de s'enquerir au vray quelle en estoit la cause, comme si elle ne l'eût pas sçeuë, & de la luy mander en conscience : l'assurant de tenir ses avertissemens secrets, & de se regler en ces choses-là selon ses avis. Je ne vous sçaurois dire quel motif l'obligeoit de luy donner cette commission, si c'estoit ou pour le contenter, afin qu'il la servît, ou pour le flatter, de peur qu'il ne levast le masque, ou enfin pour l'attraper, pensant que les memoires qu'il donneroit, le convaincroient de la conspiration d'Amboise. Ces pensées neantmoins ne luy empécherent point de luy écrire peu aprés, *Qu'il avoit appris par toutes ses enquestes que les Guises estoient cause des émotions, & que la patience des peuples estoit tout à fait égarée, si on ne relâchoit les rigueurs à l'endroit de ceux qui professoient la Doctrine Evangelique.* Elle communiqua incontinent ces avis aux Guises, afin de les avertir par là, en leur donnant apprehension, à se tenir dans le respect avec elle. Lesquels, de crainte d'irriter l'Admiral davantage avant le temps, & desirant endormir le party Hu-

Le Prince de Condé fort gesné à la Cour.

Les Guises bien contraints de l'y voir.

Ils l'épouvantent.

Il s'en va chez luy.

Puis en Bearn.

Ils sont faschez qu'il va si loin.

Admiral va en Normandie.

Ecrit librement à la Reyne.

Doux appasts pour attraper les Huguenots.

guenot, furent d'avis qu'on fist commandement aux Parlemens & aux autres Justices de mettre dehors des prisons ceux qui estoient detenus pour le fait de la Religion. Pour cette mesme raison le Roy & sa mere écrivirent plusieurs fois des lettres tres-affectueuses au Roy de Navarre, luy donnant avis que quelques scelerats pour prolonger leur vie avoient meslé le Prince son frere, & luy-mesme dans la conspiration: mais que ces depositions n'avoient fait aucune impression dans leur esprit, Qu'ils estoient trop asseurez de son affection & de sa fidelité, dont ils se promettoient qu'il étoufferoit en Guyenne ces maudites heresies, semences de toutes les factions, le conjurant de se saisir de certains factieux qu'ils luy designoient, entr'autres des Ministres Bois-Normand & David: C'estoient des gens d'intrigues qu'ils apprehendoient, & d'ailleurs Bois-Normand avoit esté depositaire de tous ses secrets. Luy de son costé estant propre à dissimuler les injures, leur répond en mesmes termes, *Qu'il n'est point de ceux qui ont l'insolence de controller les actions du Roy & de ses Ministres; qu'il l'a bien fait voir en dissipant certaines troupes qui s'assembloient en Agenois pour aller joindre la Renaudie; & qu'il offre de mener une armée de quinze mille hommes levée à ses dépens pour exterminer le reste des seditieux.* Avec cela, la Reyne mere feignoit de prester l'oreille aux plaintes des Huguenots, & de prendre plaisir aux discours de leurs Ministres, considerant ses interests seulement, & non ceux de la Religion. Car la faveur qu'elle témoignoit leur porter, opiniastroit ceux qui s'étoient deja declarez, & donnoit de la hardiesse aux autres de les professer ouvertement; de sorte qu'elle fit presque autant de Huguenots en six mois, que les Predicans en avoient fait en trente ans. Elle entretenoit ainsi toutes sortes de personnes pour sçavoir les sentimens de tous. Le discours que luy tint un jour Loüys Regnier de la Planche me semble remarquable, non pas à cause de ses invectives, mais pour les raisons avec lesquelles il soûtenoit la dignité des Princes du sang. Cét homme estoit fils du Lieutenant general de Poitiers, esprit adroit & petillant, mais malin & imbu des opinions de Calvin; & d'ailleurs confident du Mareschal de Montmorency, par consequent ennemy des Guises. Un jour que la Reyne mere tâchoit de tirer de luy les secrets de ce Mareschal, & qu'elle s'enqueroit quels pouvoient estre les motifs de cette violente conspiration d'Amboise, il luy dit.

Lettres au Roy de Navarre.

Sa réponse.

Huguenots se multiplient, parce que la Reyne feint de les favoriser.

Discours de la Planche pour le rang des Princes du sang.

» Vostre Majesté, Madame, n'aura point de peine à deviner le sujet de tant d'é-
» motions, si elle considere que jamais étranger ne s'est ingeré de faire le Prince en
» ce Royaume, qu'aussi-tost les François, nation loüée sur toutes les autres d'hono-
» rer ses Roys & toutes les branches de leur souche, ne se soient soûlevez pour re-
» primer cette audace. Il ne faut que se souvenir de ce qui arriva à Jean de la Cerde
» petit fils d'un Roy de Castille, que Philippe de Valois avoit fait Connestable de
» France; à Estienne Duc de Baviere frere de la Reyne mere de Charles VI. &
» mesme au grand-pere de Messieurs de Guise: le premier fut tué dans sa maison,
» & les deux autres honteusement chassez. Et neanmoins ils tranchent aujourd'huy
» de Souverains en un Païs où il ne leur appartient aucun honneur que par courtoi-
» sie; ils ont chassé les enfans de la maison; ils ont éloigné des Charges l'ancienne
» Noblesse de ce Royaume. Les François, Madame, ne peuvent souffrir d'estre
» traitez avec ces mépris par des Estrangers: & il faut qu'ils sçachent que s'ils des-
» cendent d'un Duc souverain, il y a vingt Maisons en France, dans lesquelles il y a
» eu de plus belles Souverainetez que n'est celle de Lorraine; & mesme des Royau-
» mes effectifs, & des Couronnes Imperiales. Mais quelle apparence y a-t-il, Ma-
» dame, que les Princes du sang dont la qualité va du pair avec celle de plusieurs
» Roys, se laissent devancer par les cadets d'un simple Duc, & qui est precedé par
» dix ou douze Princes d'Allemagne? Où peuvent-ils pretendre d'estre honorez,
» s'ils ne le sont pas dans leur maison? Où espereront-ils du rang & de l'employ que
» dans le Palais mesme où ils sont nez? Qui leur voudra ceder, si on les precede chez
» eux? En un mot, qui est plus obligé de veiller au salut de l'Etat & du Roy, que
» ceux à qui ils touchent, & qui les touche de si prés? Je supplie tres-humblement
» Vostre Majesté, Madame, de considerer toutes ces choses: mais avec cela de
» prendre garde encore, s'il vous plaist, que l'injure qu'on leur fait aujourd'huy peut
» tomber quelque jour sur Messieurs vos enfans, & que les fils de Monsieur de
» Guise pourront bien prendre le devant sur les leurs, puis qu'aujourd'huy leur pere
» le prend sur Monsieur le Prince de Condé, qui est en mesme degré qu'ils seront.
» C'est bien vouloir subvertir l'Etat que d'en saper ainsi les fondemens. Ceux qui ho-
» norent le Roy, doivent le respect à ses parens, le deshonneur qu'on leur fait, re-

tourne sur la Majesté du Souverain, que l'on deshonore en leurs personnes. La qualité de Prince du sang est un don du Ciel, que les Roys mesme ne sçauroient accorder à qui que ce soit, ny par consequent en demembrer les prerogatives qui luy appartiennent. Le grand Roy François ne voulut point permettre que la femme du Duc d'Aumale fût habillée en Princesse le jour de ses nopces: Madame de Guise d'aujourd'huy n'a point porté le manteau aux siennes; & jusqu'à ces derniers temps qu'ils ont corrompu l'ancien ordre par la faveur & l'alliance d'une méchante femme, * c'estoit chose inoüye qu'aucune Dame prit les habits de Princesse en quelque ceremonie que ce fût, si elle n'estoit fille ou épouse d'un Prince du sang. Les Parlemens, qui sont les arcboutans de l'Etat & de la Maison Royale, ont toûjours eu grand soin d'empescher que cette auguste qualité de Prince ne fût usurpée par d'autres que par ceux qui sont du sang Royal. Le President Liset corrigea l'Avocat de Monsieur de Guise sur ce qu'il la luy attribuoit, & ordonna sur le champ qu'elle seroit rayée. Aussi, les appeller Princes, c'est parler Allemand en François, disoit feu Monseigneur le Comte de saint Paul; c'est faire regner les Ducs de Lorraine en France. Que s'ils ne se sçauroient passer d'un si glorieux titre, pourquoy les François ne leur diront-ils pas ce que le sage Roy Loüys XII. dit à leur ayeul qui l'avoit morgué durant qu'il n'estoit que Duc d'Orleans? Je luy pardonne de bon cœur, mais qu'il aille chez luy faire le Prince à ses dépens. Il invectiva en suite fort aigrement contre les deportemens des deux freres, le Cardinal estant derriere la tapisserie qui l'écoutoit. Aprés cela, la Reyne voulut l'obliger à luy découvrir quelques secrets de la conjuration d'Amboise, mais ne disant pas ce qu'on souhaittoit qu'il dit, il fut mis prisonnier: d'où il sortit quatre jours aprés, à la consideration du Mareschal de Montmorency.

Belles remarques.

* La Duchesse de Valentinois.

La Planche prisonnier, puis délivré.

Toutes les pensées des deux freres Lorrains tendoient principalement à deux points, à exterminer les Huguenots, & à rabaisser les Princes du sang, sous cette couleur qu'ils favorisoint l'heresie. La Reyne mere s'accordoit bien avec eux pour le dernier, n'esperant point pouvoir assurer sa domination, si elle ne les mettoit bas: mais non pas pour le premier, dautant que pour lors elle fust demeurée à leur direction, sans avoir en main de quoy leur opposer. Ils avoient envie de mettre l'Inquisition en France, qu'ils croyoient le seul moyen pour abattre tout d'un coup les heresies qui y avoient pris pied, & prevenir toutes celles qui pourroient naistre à l'avenir. Mais comme la Reyne mere ne pouvoit approuver leur intention, elle en rejettoit aussi le moyen: elle prevoyoit clairement que ce seroit aigrir la playe, dautant que l'on desespereroit les Huguenots, & que la crainte de cét établissement joindroit mesme les Catholiques avec eux; Que cette forme de proceder estoit peut-estre bonne en Espagne, dont les habitans, comme de tous les autres païs plus chauds, estant nez à la servitude se gouvernent par rudesse, & cherissent trop la vie pour l'engager à la defense de leurs opinions: ce qui fait qu'ils s'accommodent sans contrainte à toutes sortes de grimaces, n'ayant point le plus souvent de veritable Religion dans le cœur, Chrétiens en apparence, comme les François le sont en effet: mais qu'il n'y avoit point de force ny de gesnes qui pûssent contraindre les François, peuple libre & tres-ardent dans sa pieté, à souffrir cette insupportable contrainte. De plus, que ce seroit violer les droits & immunitez de l'Eglise Gallicane, pervertir la Hierarchie Ecclesiastique, & mesme depeupler le Royaume; ayant esté remarqué qu'elle ruina trois mille familles en Espagne en moins de dix-huit mois, lors qu'elle y fut établie. Cette Inquisition est une Justice extraordinaire de Juges deleguez, qui le plus souvent sont Religieux, ayant charge de connoistre du fait de la Religion, & de punir ceux qui ont quelques sentimens impies, ou heretiques. Les Souverains Pontifes l'ont trouvée pour conserver la pureté du Christianisme: quoy que les Evesques se plaignent que ç'a esté à la diminution de leur autorité, & qu'estant les Juges legitimes & ordinaires de leurs troupeaux, comme ils en sont les Pasteurs, on leur fait injure d'envoyer des gens faire leur charge, afin d'attirer toute la puissance à Rome. Je ne trouve point qu'ils s'en soient servis avant le douziéme siécle: la Chrétienté estoit lors divisée & troublée par mille petites Souverainetez, & il n'y avoit point de puissance temporelle assez considerée pour arrester les fausses doctrines, qui se glissoient dans ces divisions, passant facilement des terres d'un Souverain dans celles d'un autre, & trouvant à se cantonner chez quelqu'un d'eux. C'est pourquoy il fut besoin qu'ils y missent la main extraordinairement: & saint Dominique fut lors delegué

La Reyne d'accord avec les Guises d'abaisser les Princes du sang.

Non de ruiner tout-à-fait les Huguenots.

Le Cardinal veut introduire l'Inquisition en France.

Elle ne le veut pas.

Inquisition insupportable aux François.

Ce que c'est qu'Inquisition.

Establie par les Papes.

Premierement contre les Albigeois.

par eux, afin de déraciner l'heresie des Albigeois. Du depuis, ils l'avoientemployée en quelques autres occasions, mais seulement pour un temps, l'ayant revoquée incontinent aprés. Ferdinand & Isabelle regnans en Castille & Arragon, la rendirent perpetuelle en Espagne : là où ils l'etablirent par le conseil du Cardinal Pero Gonzalez de Mendoça qui en fut le chef general; Premierement, afin de contraindre le reste des Mores d'embrasser le Christianisme, ou de passer en Affrique: puis afin de tenir ces nouveaux Chrétiens en bride. Au commencement l'Inquisition ne prenoit connoissance que des Juifs & des Mahometans; Mais depuis la venuë de Luther, elle s'est attachée aux Heretiques, qu'ils appellent d'un nom general *Lutheranos*: & le Conseil d'Espagne y envoye quelquefois les Criminels d'Estat. Les procedures en sont merveilleusement rudes, & l'équipage tout-à-fait épouventable: mais il est vray qu'elle s'adoucit peu à peu. Les bourgades & les Villes sont pleines de mouchards, qui épient les actions, les paroles, & les gestes; principalement des passans, tâchant par leurs discours de leur tirer quelque mot de travers de la bouche. Celuy qu'ils deferent est cité par le Bedeau, qu'ils appellent le Familier de l'Inquisition; S'il répond à toutes les demandes embarrassantes qu'ils luy peuvent faire, lors qu'il est étranger, il est retenu en prison, lors qu'il est du païs, il est renvoyé chez luy : d'où il luy seroit presque impossible de se sauver quand il voudroit, l'Hermendad retentissant de bourg en bourg, le Familier le suivant en queuë avec sa description, & personne n'osant le receler, de peur d'encourir la mesme peine. Cependant les informations se dressent à la requeste du Fisc ou du Procureur du Roy, où les denonciateurs mesme servent de témoins : le prisonnier croupissant toûjours dans un noir & puant cachot, jusqu'à tant qu'il s'accuse de sa propre bouche, & qu'il ait tant examiné sa conscience qu'il dise luy-mesme aux Juges le sujet pourquoy il est detenu là. Aprés qu'il a long-temps esté enterré tout vif dans ces basses fosses, où plusieurs meurent avant que de revoir la lumiere, s'il ne declare rien ils l'interogent sur les articles de la Foy, & le font jurer sur le *Te igitur* & sur la Croix, qu'il les croit de cœur ainsi qu'il les prononce de bouche. Ceux qui refusent de jurer, sont tenus pour deuëment convaincus : à ceux qui jurent & dénient, on fait lecture des informations sans leur nommer les témoins, qu'ils doivent deviner eux-mesmes, s'ils veulent fournir des reproches à l'encontre. On leur permet bien de choisir un Avocat & un Procureur pour les defendre, mais ce n'est que par écrit: car il ne leur est pas permis de parler à eux en particulier. Aprés cét examen on les replonge dans le cachot, où le Geolier & les autres prisonniers essayent de les faire jaser : le Geolier seul estant témoin suffisant pour leur condamnation. Or quoy qu'ils ayent bonne bouche, on ne laisse pas de leur donner la gesne avec une extréme rigueur trois heures durant. Pour cét effet on les amene au travers de plusieurs caves & lieux pleins d'effroy, devant les Inquisiteurs qui sont dans une salle fort obscure, dont les tenebres ne sont éclairées que de la pasle lumiere de quelques flambeaux troubles, & les murailles barboüillées des plus horribles fantosmes. Le bourreau y entre vestu d'un sac de toile noire, n'ayant que deux trous à l'endroit des deux yeux, & fait son devoir sans parler, suivant ce que les Juges luy montrent par signes. Ceux qui peuvent souffrir la violence de la question sont absous, & neanmoins gardez en prison jusqu'au jour de l'acte de la Foy, qu'ils sont menez en parade avec les autres criminels : dont les uns sont condamnez au feu, les autres au foüet, quelques-uns aux galeres, selon la griéveté du crime; la repentance n'estant quelquefois en rien utile pour éviter le supplice. Le jour de cette terrible execution, les condamnez sont revestus d'une robe de toile jaune, qu'ils appellent la Sambenite, toute peinte des tourmens d'Enfer, & on leur met sur la teste une mitre de papier faite en tour crenelée, avec des diables qui attisent le feu à l'entour d'eux : puis on les bâillonne, de peur qu'ils ne puissent exciter le peuple à compassion. En cét équipage le Clergé de la Ville & les Officiers de l'Inquisition les conduisent du lieu où elle se tient, jusqu'à la place du supplice par une longue galerie de bois dressée exprés, faisant marcher devant eux le Crucifix couvert d'un voile noir. Et là aprés les avoir declarez anathemes & maudits, avec les plus terribles paroles qui se puissent imaginer, ils les livrent au bras seculier ou Officiers Royaux, qui en leur presence les precipitent tout vifs dans les flâmes. Voila la pieuse cruauté, que les Espagnols appellent le saint Office, & que les François les plus Catholiques ont toûjours eu en horreur, comme un monstre effroyable, un cruel esclavage, & un épou-

Quand rendüe perpetuelle en Espagne.

Ses procedez.

Grandes rigueurs.

Choses horribles à voir.

ventail à Morisques. Aussi la Reyne-mere connoissant bien cette extréme aversion, ne goûtoit point le conseil des Guises : neanmoins elle n'osoit s'y opposer directement ; si bien qu'ils avoient tant fait que le Conseil privé & quelques Parlemens l'avoient approuvée. Mais comme la chose sembloit presque passée, le Chancelier de l'Hôpital la détourna avec une merveilleuse adresse, & leur donna le change par l'Edit de Remorantin. *Lequel interdisoit la connoissance du crime d'heresie aux Iuges seculiers, & l'attribuoit aux Prelats* à quoy les Parlemens avoient toûjours fortement resisté, *& defendoit toutes assemblées illicites & forces publiques, à peine aux contrevenans d'encourir le crime de leze-Majesté, dont les Iuges subalternes connoistroient, sans appel.* Peu de jours aprés il fit deux autres Edits tres-necessaires, l'un touchant la residence actuelle des Evesques dans leur Diocese ; l'autre touchant la suppression de plusieurs des nouveaux Offices, dont l'avarice des Courtisans avoit procuré la creation du vivant du feu Roy. Pour les faire tous verifier au Parlement & pour salüer cette auguste Compagnie à son avenement dans la Charge de Chancelier, il y alla le cinquiéme de Juillet, & y discourut bien amplement de l'équité de ces Edits, des desordres de l'Etat, & des moyens d'y remedier : parlant toûjours avec de grandes loüanges de ceux qui gouvernoient.

Est presque reçûë en France.

Le Chancelier l'empesche adroitement par l'Edit de Remorantin.

Residence des Evesques & suppression d'Offices.

Le Chancelier va au Parlement.

Le Cardinal de Lorraine eut bien de la peine à laisser l'établissement de l'Inquisition en si beau chemin, apprehendant merveilleusement que le Pape & le Roy d'Espagne ne le blâmassent de tiedeur : mais comme il vit qu'il ne pouvoit aller à son but par cette voye, il en choisit une autre plus couverte, & qui luy sembla aussi bien plus courte. Il relâcha en apparence beaucoup de son animosité contre les Huguenots, confera avec leurs Ministres, & ne se montra pas si éloigné de leur doctrine qu'elle ne pût bien estre reçûë avec quelque adoucissement. Puis feignant d'estre touché des remonstrances de ceux qui demandoient la convocation des Etats, il fut d'avis qu'on fist auparavant une assemblée de tous les Grands du Royaume & des principaux Conseillers d'Etat, afin d'y aviser des moyens pour retrancher les causes de tous ces desordres. La Reyne persuadée que cela s'accommodoit à ses interests, y donna la main ; si bien qu'il y eut lettres dépeschées de la part du Roy à tous les Grands, qui les prioient de se rendre pour cét effet à Fontainebleau dans le quinziéme d'Aoust. C'estoit un artifice pour éluder les souhaits des peuples, qui demandoient les Etats ; & du subtil appeau pour faire venir en Cour & prendre tous ensemble le Roy de Navarre & son frere, le Connestable, ses neveux, & tous ceux qu'ils croyoient leur pouvoir nuire.

Le Cardinal de Lorraine par le moyen des Etats veut attaquer les Princes.

La Reyne y consent.

Lettres du Roy pour l'assemblée de Fontainebleau, preparatifs des Etats.

Les tumultes ne diminuoient point pour avoir relâché la rigueur : au contraire, les Huguenots pensant qu'on les redoutast, en devenoient plus insolens. Sous la protection de l'Admiral & de quelques Officiers, ils faisoient publiquement leurs presches à Dieppe, au Havre, à Caën, & autres Villes maritimes : non sans beaucoup de seditions, fruits ordinaires des nouveautez. Dans la Provence il y eut plus que du tumulte, il y eut quelque remuement de guerre. Antoine & Paulon de Richiends deux freres, Seigneurs de Mouvans dans la haute Provence, furent les premiers qui entretinrent un Ministre & ouvrirent le presche dans Castelane : dont le peuple s'estant émeu pour les lapider, & y ayant procés au Parlement d'Aix pour ce sujet, il arriva qu'Antoine fut mis en morceaux à Draguignan par la populace, comme il alloit à Fuyeuse, où se faisoit une assemblée des Huguenots du païs. Cela arriva la derniere année du regne de Henry II. Or la Renaudie ayant envoyé de l'assemblée de Nantes le Capitaine Chasteauneuf en ce païs-là, pour faire quelque levée de gens de guerre, & les Eglises de Provence s'estant assemblées à Merindol au nombre de soixante : Paulon frere du defunt fut éleu Chef des troupes, & se mit en campagne avec sept ou huit cens hommes. Il avoit resolu de s'emparer de la Ville d'Aix, avec l'aide des Huguenots de dedans. Mais le Parlement ayant envoyé en diligence à Marseille vers le Comte de Tende Gouverneur de la Province, & le Baron de la Garde : il n'osa tenter cette entreprise, & se mit à piller les Eglises du plat païs, & à courir les Prestres. Cependant le Comte de Tende ayant assemblé l'arriere-ban, l'assiegea dans l'Abbaye de saint André, assise au sommet d'une montagne ; Et toutesfois n'estimant pas qu'il fallust ainsi hazarder tant de Noblesse pour forcer un obstiné, il le reçût à capituler, & luy accorda la liberté à luy & aux siens de se retirer chez eux. Mouvans ne se fiant pas à cét accord, s'en alla à Genéve : d'où les Guises tâchant de le tirer par de grandes offres, soit pour le perdre, soit pour s'en servir, parce qu'ils le con-

Huguenots preschent publiquement en Normandie.

Les Mouvans deux freres premiers fauteurs du Calvinisme en Provence.

L'un d'eux tué par le peuple.

L'autre leve des gens de guerre, & pense se saisir d'Aix.

Est chassé, s'enfuit à Genéve.

noissoient homme de faction & d'entreprise, il leur répondit audacieusement, *Que tandis qu'ils occuperoient le rang des Princes du sang, & qu'ils persecuteroient sa Religion, ils s'asseurassent d'avoir un ennemy mortel en luy, qui exposeroit sa vie à toutes sortes de hazards pour leur oster la leur.*

Son audacieuse réponse.

Le Dauphiné se sentit aussi du mal-heur du temps: les Huguenots se saisirent de quelques Eglises à Valence, à Montelimar, & à Romans, estant supportez par Charles du Puy-Montbrun, qui avoit épousé la fille du frere du Cardinal de Tournon, par Bouriac Seneschal de Valentinois, par Albert Pape-saint Aulban, & autres Gentils-hommes; & tolerez, disoit-on, par l'Evesque. Le Duc de Guise Gouverneur de la Province vivement piqué de leur audace, envoya toute charge à Maugiron de chastier les factieux, & fit descendre seize Enseignes de gens de pied des vieilles bandes du Piémont, avec trois Compagnies de gens-d'armes pour l'assister; Si bien que par la terreur des armes, & par la punition de quelques Predicans, la mutinerie fut reprimée. Clermont estoit Lieutenant de Roy en ce païs-là: mais parce qu'on le crût trop mol & trop facile pour y apporter un assez prompt remede, & que d'ailleurs il estoit parent de la Duchesse de Valentinois estroitement jointe avec le Connestable, on donna la commission à Maugiron. Et peu de temps aprés le Duc de Guise osta entierement la Lieutenance à Clermont pour la donner à la Mote-Gondrin, qui avoit depuis peu embrassé son party, ayant abandonné celuy du Connestable son bien-facteur. Il estoit né de parens peu connus prés de Thoulouse, mais homme qui avoit toute sa vie esté nourry dans les armes, non moins vigilant & avisé que prompt & vaillant. La Noblesse du païs s'opposa à sa reception, à cause du defaut de sa naissance, n'étant ny Dauphinois, selon leurs privileges jusques là inviolablement observez, ny d'assez bon lieu pour commander à tant de Gentils-hommes d'ancienne Maison: neanmoins le Parlement d'Aix le reçût par maniere de provision. Montbrun, dont nous avons parlé, voyant que le Parlement de Grenoble avoit juré de le punir comme un des principaux fauteurs de la faction, & que mesme il avoit envoyé le Prevost pour le prendre, (qui au lieu de l'attraper fut pris luy-mesme, & emmené dans le Chasteau avec ses Archers,) ne voulut pas encourir le blâme de rebelle, ny rien entreprendre contre l'autorité du Roy: mais il choisit l'occasion qui luy fut presentée par Alexandre Guyotin banny des terres du Pape pour le fait de la Religion, de se jetter sur le Comté de Venaissin, tant pour s'y assurer une retraitte, que pour venger, à ce qu'il disoit, les cruautez que le Legat Marie Salla Evesque de Viviers exerçoit contre ses confreres. Ce qu'il entreprit d'autant plus hardiment, que les Docteurs Huguenots disposant des cas de conscience à leur mode, l'assuroient qu'il le pouvoit faire sans offense: luy apportant pour raison que les Papes avoient usurpé le Comté de Venaissin sur Raimond de Thoulouse; & que d'ailleurs ils ne pouvoient estre Magistrats legitimes, toute Seigneurie & autorité temporelle leur estant defenduë par Jesus-Christ, surquoy ils alleguoient le 2. Verset du 21. Chapitre de Saint Mathieu. La partie estoit faite que Guyotin se saisiroit de Vezon ville forte & inaccessible, & Montbrun au mesme temps de Malossene, où estoit le magasin des munitions du Pape. Mais comme les preparatifs s'en faisoient, Guyotin tomba malade, & retira les Soldats qu'il avoit déja fait glisser dans Vezon: Montbrun impatient ne voulut pas differer l'entreprise de son costé, & s'empara de Malossene. Ses forces grossissant en peu de jours par l'abord des Huguenots & mauvais garnemens du pays, le courage luy enfla de sorte qu'il méprisa les prieres & l'intercession de son oncle le Cardinal de Tournon; qui revenant de Rome sur ces entrefaites, s'efforça d'appaiser ce remuëment, & de luy obtenir de favorables conditions. Mais peu de temps aprés, comme il vid que la Mote-Gondrin avoit par ordre du Roy, joint ses forces à celles du Legat, il fut bien aise de recevoir les offres qu'on luy faisoit à luy & aux siens; Sçavoir la liberté de se retirer dans leurs maisons, pourveu qu'ils y vécussent selon les traditions de l'Eglise, ou de sortir du Royaume & du Comté dans un an, pendant lequel il leur seroit permis de vendre leurs biens.

Troubles en Dauphiné.

Maugiron les appaise.

Mote-Gondrin fait Lieutenant de Roy.

Montbrun se jette sur le Comté de Venaissin terre du Pape.

S'empare de Malossene.

Est contraint de capituler.

Le Duc de Savoye (puisque nous en sommes si prés) estoit aussi tourmenté de ces factions. Les peuples des valées de Piémont, sçavoir de Luserne, d'Angrongne, de Perose, de Saint Martin, & de quelques autres voisines; qui sont une peuplade des anciens Vaudois, comme estoient ceux de Merindol, avoient abatu les

Guerre du Duc de Savoye aux Vaudois des valées.

Images, & faisoient leurs presches publiquement depuis cinq ou six ans. A son retour il s'efforça de les reduire au sein de l'Eglise, premierement par douceur, ensuite par force: mais la rigueur des supplices les échauffa si fort, au lieu de les effrayer, qu'ils prirent les armes, & s'estant alliez avec ceux de la valée de Pragela en Dauphiné, ils resisterent si desesperément, qu'aprés leur avoir fait la guerre plus d'un an toûjours avec un mauvais succez, il fut contraint de traitter avec eux & de les laisser vivre en liberté de conscience.

Or le Roy de Navarre & son frere s'excuserent sur la briéveté du temps de venir à l'assemblée de Fontainebleau: le Connestable y vint accompagné du Comte de Villars son beau-frere & des trois Chastillons ses neveux, avec une suite de prés de mille chevaux; si bien qu'il y avoit apparence que s'il eût esté soûtenu contre les Guises par la presence du Navarrois ou du Prince, il leur eût, s'il faut user de ce mot, fait perdre les estriers. Mais l'irresolution du Navarrois, & les traistres qu'ils entretenoient auprés de luy, eurent plus de force que les prieres du Connétable, du Prince son frere, de Jeanne d'Albret son épouse, de la Noblesse de Guyenne, & de tous les amis qu'il avoit en Cour; quelque effort qu'ils pûssent faire pour l'y porter, il ne voulut point s'y trouver. Il n'estoit pas homme à terminer une affaire par un prompt expedient: c'est pourquoy choisissant une voye plus longue & plus convenable à son humeur, il se mit à former je ne sçay quels desseins pour s'emparer des Villes, & pour remuer dans les Provinces, avant que de s'approcher de la Cour: là où, s'il y fût allé avec un courage digne de sa qualité, il fut sans doute demeuré maistre de toutes choses. Le Prince envoya cependant un Gentil-homme Basque, nommé la Sague, vers le Connestable & les autres Seigneurs, pour les entretenir de l'esperance de son retour, & les prier de ne luy pas manquer au besoin dans les grandes entreprises qu'il avoit pour le bien de l'Etat, & pour leur grandeur particuliere. Ce Gentil-homme s'estant indiscretement découvert à un nommé Bonneval, fut atrapé avec toutes les réponces qu'il remportoit à son maistre. Les lettres du Connestable, du Mareschal son fils, & de quelques autres, ne contenoient rien de secret, mais de simples remercimens & asseurances de service. Celle du Connestable exhortoit le Prince à la paix, le conjuroit de ne point tenter par force la vengeance des injures, s'il croyoit en avoir receu, & que le temps luy en feroit avoir raison; Que pour luy il n'auroit jamais recours aux armes, tandis qu'il y auroit quelque voye de Justice en France: mais qu'il s'asseurast à toute extremité que si on luy vouloit faire violence, il prendroit hautement sa querelle. Celles du Vidame parloient bien plus ouvertement: elles portoient, *que s'il faisoit quelque entreprise digne de luy, il estoit prest d'employer sa vie à son service contre tous, excepté contre le Roy & Messieurs ses freres.* Aussi luy en fit-on bien porter la penitence: Poton Rafin Senéchal d'Agenois Capitaine des Gardes & le Prevost de l'Hostel, l'allerent tout aussi-tost prendre chez luy à Paris, & le menerent à la Bastille; quelques-uns plaignant son infortune, parce que c'estoit une mauvaise recompense de cinquante mille livres de rente, & d'un million d'argent qu'il avoit liberalement dépensez dans les armes au service du Roy: les autres reconnoissant en cela un effet de la Justice Divine, qui le punissoit des infames débauches de sa jeunesse, de ses impietez & blasphemes, & de ce qu'il se plaisoit à entretenir la discorde. La Sague eut bonne bouche du commencement, mais estant presenté à la question, luy qui ne sçavoit pas qu'on ne la donne point s'il n'y a demy preuve, en avoüa beaucoup plus qu'on ne luy en demandoit, & declara que le Navarrois & le Prince faisoient de grandes levées, sous pretexte de dresser leur equipage pour venir à la Cour; que Danville iroit au devant d'eux jusqu'à Poitiers avec six cens hommes d'armes; qu'en passant ils se saisiroient de cette Ville & de celles de Tours, de Bourges & d'Orleans, qui estoient à leur devotion; que la Picardie leur estoit asseurée par le moyen de Senarpont & de Bouchavane, la Bretagne par Jean de Brosse d'Estampes, la Provence par le Comte de Tende, & l'Isle de France & Paris par le Maréchal de Montmorency qui en estoit Gouverneur; bref, qu'ils se devoient saisir de leurs personnes & leur faire leur procez, & aprés cela partager le Gouvernement entr'eux. A un mois delà, comme on ne luy demandoit plus rien, il les avertit encore que l'éclaircissement de tout ce qu'il avoit dit, se trouveroit sur l'envelope du paquet du Connestable, sur laquelle Ardoy Secretaire de ce Seigneur avoit écrit tout le secret de l'entreprise, mais avec de telle encre que l'écriture n'en paroissoit point, si on ne la trempoit quelque temps dans de l'eau claire.

Le Navarrois & le Prince ne viennent point à l'assemblée de Fontainebleau.

Le Prince y envoye la Sague, qui est pris.

Lettres du Connestable,

& du Vidame: lequel est mis dans la Bastille.

Ses qualitez.

La Sague declare le secret des Princes.

Assemblée de Fontainebleau.

L'assemblée se tint cependant le vingt-uniéme du mois d'Aoust. L'ordre en fut tel. A deux heures aprés midy, le Roy & la Reyne son épouse & Messieurs ses freres estant entrez dans la chambre de la Reyne mere prirent séance : aprés eux s'assirent les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine & de Guise : les Ducs de Guise & d'Aumale, le Connestable, le Chancelier, l'Admiral, les deux Maréchaux Saint André & Brissac : André Guillier du Mortier, Jean de Morvilliers Evéque d'Orleans, Charles de Marillac Archevéque de Vienne, & Jean de Montluc Evéque de Valence, Conseillers d'Etat : Puis derriere eux les Chevaliers de l'Ordre, mais hors des chaises du Conseil, & sur des bancs. Le Roy en peu de paroles leur fit entendre la cause de l'assemblée, & les pria de l'assister de leurs bons conseils. La Reyne mere ensuite parla, & dit les mesmes choses en substance. Aprés elle, le Chancelier remontra l'état des affaires presentes, qu'il compara à une griéve maladie dont les Medecins ignorent la cause, & conjura toute l'assistance d'employer leurs soins & leurs avis pour la découvrir & pour y appliquer les remedes. Comme il eut achevé, le Duc de Guise rendit compte en gros de son administration touchant les affaires de la guerre, mettant papiers sur table pour cet effet. Son frere le Cardinal fit le semblable touchant le maniement des finances, montrant en abbregé que les charges ordinaires de l'Etat surpassoient le revenu du Royaume de deux millions & demy. Par où ils pensoient fermer la bouche à tous ceux qui se plaignoient de leur gouvernement, & demeurer quittes à l'avenir par l'autorité d'une telle assemblée. Le reste fut remis au vingt-troisiéme, & l'on donna à chacun un billet des choses dont le Roy demandoit conseil, de peur qu'ils ne s'ingerassent de parler de celles qu'on n'avoit pas envie d'entendre.

Le Roy parle, puis la Reyne mere.

Puis le Chancelier.

Puis le Duc de Guise, & le Cardinal.

Le troisiéme jour l'Admiral presente une requeste pour les Huguenots

Ce jour-là avant qu'on eût commencé d'opiner, l'Admiral s'estant levé de sa chaise, & ayant fait deux profondes reverences presenta deux requestes au Roy de la part des Huguenots, prenant le nom *de fidelles Chrétiens épars en divers lieux de la France*. Lesquelles ayant esté leuës par le Secretaire l'Aubespine estonnerent extremément toute la compagnie, parce qu'elles demandoient la liberté de s'assembler, & des Temples pour l'exercice de leur Religion. L'Evéque de Valence, le dernier des Conseillers d'Etat, commandé de dire son avis là dessus, parla un peu plus à leur avantage, que sa profession ne l'eût requis. Il remontra comme les erreurs qui troubloient la Chrestienté, ne s'y estoient pas glissez en un jour, mais en trente ou quarante ans, par trois ou quatre cens Ministres qui avoient une belle apparence de doctrine, de modestie & de sainteté ; mais bien plus par la negligence & par les vices des Pasteurs : parce qu'au lieu d'appeller les gens de bien & de sçavoir au secours de l'Eglise, on avoit donné les Evêchez à des enfans, à des ignorans, à des hommes voluptueux, paresseux & lâches, qui n'avoient soin que de tondre le troupeau sans le paistre, & qui scandalisoient les peuples par de folles dépenses, & par leurs actions dissoluës. Surquoy il dit, qu'on en avoit veu quarante passer le temps à Paris, Dieu sçait en quels divertissemens, tandis que les feux estoient allumez dans leurs Dioceses, où l'ardeur de leur charité & le flambeau des exemples eût bien plus converty d'ames que ces effroyables busches ; Partant qu'il faloit pour remedier à ces maux, corriger les scandales des Ecclesiastiques, & que pour faire des Reglemens pour cette reforme tant demandée, & pour ramener ceux qui s'estoient égarez, un Concile universel estoit absolument necessaire ; En attendant cela, qu'il seroit besoin de repaistre les peuples de la parole de Dieu, leur donner l'Escriture Sainte en langue vulgaire, au lieu des Livres fabuleux & dissolus dont ils s'entretiennent ; Et là-dessus il exhorta la Reyne d'introduire cette bonne coûtume parmy les Dames, qu'au lieu de chansons folles elles chantassent les Pseaumes de David, & les Cantiques spirituels. Puis il dit, qu'il estoit d'avis qu'on sursist les rigueurs contre les égarez, sinon pour chastier ceux qui excitoient des seditions, jusqu'à tant que le Concile en eût ordonné : dautant que l'usage de l'Eglise qui est une pieuse Mere, n'avoit point esté de punir les heresies autrement que par l'exil, & qu'avec cela l'experience avoit assez appris que les cendres de ceux qu'on brusloit, estoient comme de la semence qui multiplioit à veuë d'œil.

Opinion de l'Evéque de Valence.

Opinion de Marillac Archevéque de Vienne.

L'Archevéque de Vienne haranguant aprés luy, montra par quantité de fortes raisons la necessité d'assembler un Concile national, de faire resider les Ecclesiastiques dans leurs Dioceses, sans en excepter aucun de quelque qualité qu'il fût, d'exterminer cette grande beste babylonique, sçavoir l'avarice mere de l'execrable simonie, qui estoit pour lors si commune dans l'Eglise, qu'il eût esté besoin que Jesus-

Christ

CHRIST fût encore venu une autre fois dans le Temple chasser à coups de foüet les infames marchands qui le soüilloient; Aprés cela, il ne prouva pas moins eloquemment le besoin qu'il y avoit de convoquer les Etats generaux, afin que les peuples eussent au moins cette satisfaction d'estre écoutez dans leurs grands sujets de plainte, & ne fussent pas jettez dans un extréme desespoir par un refus si impitoyable. Le lendemain, l'Admiral, son rang d'opiner estant venu, prit pour fondement de son discours celuy que Marillac avoit tenu: de sorte qu'il sembloit qu'ils eussent concerté ensemble. Mais aprés avoir approuvé tout ce qu'il avoit dit, il demanda qu'on accordast des Temples pour la predication de la parole de Dieu *aux fidelles Chrestiens*; à quoy il ajoûta que le nombre s'en estoit tellement augmenté que s'il en estoit besoin, il feroit signer leurs requestes par cinquante mille hommes de la seule Province de Normandie. Ce qu'estant dit comme par bravade, & pour montrer la puissance de son party, il scandalisa avec raison la pluspart de l'assemblée, & fit que les plus sages blâmerent sa trop folle hardiesse. Mais en revanche ce qu'il remontra sur la nouvelle garde qu'on avoit donné au Roy, fut applaudy de tous les bons François; Et l'on pensa entendre la voix de la Liberté mesme, lors qu'il representa, Qu'on ne devoit point ainsi armer le Roy contre son peuple; Qu'on ne les devoit point entretenir dans de perpetuelles alarmes & frayeurs l'un envers l'autre; Que la terreur estant necessairement suivie de la hayne, c'estoit rompre cette mutuelle affection d'entre le Souverain & ses sujets, qui rend les commandemens plus doux & l'obeïssance plus facile; bref que c'estoit mettre une formidable barriere au devant des opprimez, afin qu'ils n'eussent plus la liberté d'aller demander Justice à leur Prince; Quelle injure à sa bonté? Quelle honte à la fidelité des François de le tenir environné de tant de mousquets, de piques & de halebardes? De qui avoit-il à se defendre, qui vouloit-il attaquer? Ses Sujets estoient-ils devenus ses ennemis? Pourquoy garder son logis & sa personne au milieu de ses Etats, comme on feroit une place sur les frontieres de l'ennemy? Pourquoy traîner par tout cét appareil de guerre au milieu de la paix? Pourquoy fouler les pauvres gens du logement de ces troupes insupportables, & charger l'Etat déja si endetté de leur subsistance? Que diroient donc les autres Princes de la Chrétienté, quand ils sçauroient que l'on entretiendroit autant de legions à l'entour du Roy Tres-Chrétien, que le grand Sultan en entretient à sa porte: auroient-ils pas sujet de penser qu'on voudroit desormais gouverner cette Monarchie selon les maximes des Infidelles? Mais n'y auroit-il pas sujet de craindre que quelque jour il n'arrivast les mesmes desordres qui estoient arrivez autrefois par les bandes Pretoriennes, & qui arrivoient tous les jours par les Janissaires? Que de sa part il ne pouvoit penser quelle raison avoient eu ceux qui avoient étably ces nouvelles gardes: mais que si son honneur, ses biens, sa vie & celle de toute sa famille, estoient des gages suffisans pour la sacrée personne du Roy, il les mettroit volontiers, que Sa Majesté n'estoit nullement haïe de ses Sujets, & qu'elle pourroit aller seule d'un bout de son Royaume à l'autre sans trouver que des offres de service, des presens, & de tres-humbles soûmissions; Enfin, que si par hazard quelques-uns de ses Ministres apprehendoient d'estre offensez, qu'ils en devoient retrancher l'occasion, & satisfaire aux plaintes des peuples, plûtost que de détourner sur la personne du Roy, la haine qu'ils sçavoient bien qu'on ne portoit qu'à eux. Le Duc de Guise vivement piqué par le discours de l'Admiral, s'arresta principalement à defendre l'établissement de la nouvelle garde, s'efforçant de montrer que ceux qui s'attaqueroient à luy & à son frere prendroient directement les armes contre le Roy, duquel ils estoient les Ministres. Quant à la Religion, qu'il s'en tenoit aux resolutions de ceux qui estoient plus sçavans que luy en Theologie; protestant neantmoins que tous les Conciles ne luy sçauroient faire quitter l'ancienne maniere & forme de ses predecesseurs, principalement pour l'usage & le nombre des Sacremens; & pour la convocation des Etats, qu'il s'en remettoit à ce qu'il plairoit au Roy en ordonner. Le Cardinal tirant son sujet de la requeste de l'Admiral, montra par un discours animé d'un grand zele & d'une forte eloquence, qu'il n'y avoit rien moins qu'obeïssance & fidelité dans ces supplians, qui vouloient obliger le Roy & son Conseil de suivre leurs fantastiques opinions; Que Sa Majesté ne sçauroit leur donner des Temples, sans blesser sa conscience & le repos de son Etat, y ayant toûjours des seditions où le sujet n'est pas de la méme Religion que le Prince. Pour le regard du Concile general ou national, qu'il ne l'estimoit

Opinion de l'Admiral.

Sa folle hardiesse.

Belle remontrance sur les nouvelles gardes qu'on avoit données au Roy.

Opinion du Duc de Guise.

Opinion du Cardinal.

pas fort necessaire, veu que l'on pourroit bien reformer les Ecclesiastiques sans ce moyen, & que tous les Conciles du monde ne sçauroient ordonner autre chose que l'observation des precedens. Aprés cela, il se plaignit bien fort de l'insolence des supplians, qui déchiroient calomnieusement sa reputation par des libelles pleins de faussetez & d'impostures; protestant neanmoins qu'il méprisoit les sifflemens de ces hydres sorties du Lac de Geneve; Que toutes leurs médisances établissoient sa reputation au lieu de la détruire; & qu'il avoit en quelque façon sujet de les remercier de ce qu'avec leurs invectives ils dressoient un glorieux éloge de sa vie. Il dit ensuite, qu'il estoit d'avis que l'on relâchast les severitez de Justice contre les devoyez, que les Pasteurs travaillassent par leurs exemples & par leurs soins à déraciner la zizanie, & qu'ils se retirassent chacun dans leurs Charges, afin de s'informer des abus de l'Eglise, & d'en avertir le Roy, qui pourvoiroit au plûtost à l'assemblée d'un Concile general ou national. Et quant à celle des Etats, qu'il en estoit d'avis, afin de faire voir à tout le monde comme les affaires du Royaume avoient esté jusques-là sagement administrées. Le lendemain tous les Chevaliers, sans haranguer, passerent par son opinion, presque tous d'une voix. Il fut donc arresté le jour suivant, qui fut le vingt-sixiéme d'Aoust, *Que les Etats generaux se tiendroient à Meaux le dixiéme Decembre, & qu'en attendant on convoqueroit ceux de chaque Province pour dresser leurs cahiers, & choisir ceux qu'elles y voudroient deputer. Que les Evesques s'assembleroient le dixiéme de Janvier, la part où le Roy se trouveroit, pour envoyer de là au Concile general, ou pour deliberer sur la convocation d'un national au defaut du general. Cependant qu'il ne seroit plus procedé par voye de Justice contre les Religionnaires, sinon contre ceux qui prendroient les armes.* Mais le Roy retint un Arrest mental en son ame, pour bannir ceux qui se trouveroient avoir esté perturbateurs du Royaume.

Ce qui fut conclut dans l'assemblée.

Sa Majesté en usa ainsi à cause de la declaration de la Sague, qui ne fut que le dernier jour de cette assemblée. Le babil de cet homme avoit gasté les affaires des Princes: mais la mauvaise avanture de Maligny les empira encore de beaucoup. Il avoit fait une entreprise de s'emparer de la Ville de Lyon, avec l'aide de ceux de la Religion, & il y avoit déja caché quantité de Soldats pour l'execution, Montbrun & quelques autres Capitaines estant tout prests de le joindre, quand le dessein auroit éclaté. Mais le Navarrois ayant changé d'avis, on croit que ce fut par les remontrances du Connétable, luy manda expressément qu'il ne poursuivit pas son dessein, & qu'il l'allât joindre à Limoges avec les forces qu'il avoit levées. Comme il estoit sur le poinct de faire sortir ses Soldats à la file, N. d'Achon Abbé de Savigny, à qui le Maréchal de Saint André son oncle avoit laissé la Charge du gouvernement en son absence, découvre la mine. Etant donc suivy de trois cens hommes, il attaque sur les dix heures du soir cinquante de ces Soldats Huguenots qui estoient dans une maison. Maligny accourt au bruit avec quelques Gentilshommes, le repousse & le poursuit de si prés qu'il demeure maistre du pont de Saone, & de toute la Ville d'entre les deux rivieres. L'Abbé n'osa pas redoubler la charge, & jugeant plus à propos de faire un pont d'or à des ennemis desesperez, commanda qu'on laissast les portes ouvertes afin qu'ils se pûssent sauver. Ainsi Maligny & les autres se tirerent du peril, mais les bourgeois qui avoient esté de leur intelligence, furent saccagez. L'Abbé eut l'Archevéché d'Arles pour recompense d'avoir rompu un si dangereux coup. Maugiron, la Motte-Gondrin & le Baron de la Garde y accoururent aussi-tost pour dissiper les restes de cette conjuration. Montbrun en estoit un des principaux. Depuis l'accord fait avec la Motte, il s'estoit derechef emparé de Vaupierre, & de quelques autres Chasteaux du Dauphiné, pour assister Maligny dans son entreprise: ils le poursuivirent si chaudement qu'il fut contraint de vuider le pays, & de se sauver en Savoye en habit déguisé. Le Maréchal de Saint André s'estant rendu en diligence à Lyon, fit apprehender grand nombre de personnes suspectes, menaça la Ville d'une citadelle, autant pour en tirer de l'argent que pour la contenir dans l'obeïssance, & n'oublia aucune sorte de diligence pour trouver dans le procez des coupables quelques preuves pour la condamnation des Princes: mais un valet de Maligny avoit eu soin de brusler tous les memoires que son maistre avoit indiscretement laissez en partant.

Entreprise de Maligny sur Lyon.

L'Abbé d'Achon l'attaque.

Le laisse evader.

Montbrun se sauve en Savoye.

Le Mareschal Saint André y court.

Le bruit de ce remuëment joint à la deposition de la Sague, faisant craindre une pareille conspiration que celle d'Amboise, la Cour partit de Fontainebeleau & s'en vint à Saint Germain, comme en lieu de plus grande seureté. Or ceux qui gouver-

La Cour a peur & vient à S. Germain.

noient, ayant par la resolution de l'assemblée de Fontaine-bleau, pourveu à tout ce dont le Roy de Navarre eût pû se plaindre, ne voulurent plus dissimuler ce qu'ils sçavoient de son entreprise : mais pour le prevenir ils manderent toutes les Compagnies d'ordonnance & les distribuerent par les Provinces, sous la charge de dix ou douze des plus grands Seigneurs à leur devotion, entremeslant avec une merveilleuse dexterité, celles dont les Capitaines leur estoient suspects avec les autres dont ils estoient assurez, & leur donnant le mot pour tailler en pieces tout ce qui branleroit en faveur des Princes. Outre cela, ils joignirent les troupes nouvellement revenuës d'Escosse aux vieilles bandes de Piémont, de Mets & de Picardie, & retinrent douze cens hommes d'armes pour accompagner la Cour par tout où elle iroit; & ils attendoient dans peu de temps trois mille Lansquenets & mille Reistres pistolliers, pour la levée desquels ils avoient donné de l'argent au Rhingrave. Estant ainsi preparez contre toutes avantures, le Roy mande au Navarrois de luy envoyer le Prince en bonne & seure garde, pour se justifier de ce qu'on luy imposoit, sinon qu'il sera contraint de l'aller querir luy-mesme en si bonne compagnie, que la force luy en demeurera. Les deux freres font réponse, qu'ils ne donneront point cette peine à Sa Majesté, & qu'ils se rendront aussi-tost par tout où il luy plaira leur commander; la suppliant au reste de ne pas permettre que leurs accusateurs soient leurs Juges. Cette réponse réjoüissant bien fort ceux qui gouvernoient, & leur faisant esperer qu'ils viendroient d'eux-mesmes donner dans le filet, ils trouverent bon de changer de langage, de peur de les effaroucher. On envoye donc vers eux Jacques de Crussol, puis le Cardinal de Bourbon leur frere, esprit simple & credule, pour les amadoüer : le Roy leur écrit qu'ils viennent sur sa parole en toute seureté, que l'entrée & la sortie de la Cour leur seront libres, & qu'on écoutera paisiblement leurs remontrances, sans qu'il soit attenté sur leurs personnes, ny sur aucun des leurs; bref, qu'on leur donnera le rang qu'ils peuvent esperer au maniement des affaires. On donne de belles paroles à la Dame de Roye, & à la Princesse sa fille : & la Reyne mere déguisant son intention, dit quelquefois devant leurs amis, *Que demandent-ils donc ? si les affaires vont si mal, pourquoy n'y viennent-ils mettre ordre, ou qu'ils ne le mandent afin qu'on y pourvoye, sans donner occasion d'émouvoir tant de troubles?* Discours qu'elle accompagnoit de larmes & de tant de signes d'affection en leur endroit, que les plus fins n'en pouvoient que croire. Le Cardinal de Bourbon les pressoit avec les mesmes persuasions qu'on luy avoit mises dans l'esprit; Qu'ils n'avoient rien à craindre à la face des Etats generaux, en presence de tant de gens de bien deputez de toutes les parts du Royaume, qui periroient tous plûtost qu'on fit injure aux Princes du sang; Que s'ils ne venoient cette fois tenir leur rang, & relever leur autorité, les peuples croiroient qu'ils y auroient renoncé tout-à-fait. Le Connestable estoit aussi d'avis que le Navarrois y vint au plûtost, soit en grande ou en petite compagnie : mais que son frere demeurât en Bearn, afin de retenir les Guises en crainte qu'ils n'osassent rien attenter contre luy. Cét avis eut rompu le cours de tous leurs desseins : mais le Chambellan d'Escars & les autres mauvais serviteurs, ayant secondé le Cardinal de Bourbon, ce Prince mal avisé se laissa vaincre, & manda au Roy qu'ils se trouveroient à Orleans luy & son frere avant l'assemblée des Etats, sans aucun train que celuy de leur maison; sa bonté & leur innocence leur donnant tant d'assurance qu'ils pensoient n'avoir rien à craindre. S'estant ainsi engagé de parole, il se mit en chemin, traînant son frere avecque luy presque par force. Comme il fut arrivé à Limoges, il s'assembla autour de luy grand nombre de Noblesse, jusqu'à sept ou huit cens chevaux, qui le sollicitoit de se declarer & de publier son intention : Luy remontrant, Qu'on n'attendoit sinon qu'il eust dit le mot pour mettre des gens en campagne de tous costez; Qu'il auroit au premier jour six mille hommes de Gascogne & des Isles de Marennes, trois mille de Provence, & autant de Normandie; Que la plûpart de la gendarmerie abandonneroit ses ennemis; &, Que les meilleures bourses du Royaume s'ouvriroient à sa premiere parole. Ces offres eussent emporté un courage plus prompt, mais il estoit retenu par sa propre pesanteur & par le contrepoids d'autres considerations, que d'Escars & ses semblables luy remettoient devant les yeux; la convocation des Etats, qu'il offenseroit par sa rebellion manifeste, lors qu'il en devoit esperer toute satisfaction en ses demandes; le Roy d'Espagne qui n'espioit que son depart pour luy enlever si peu qui luy restoit de ses terres; la playe du Connestable de Bourbon encore fraîche & san-

Troupes disposées contre les Princes.

Rude lettre du Roy au Navarrois.

Humble réponse des Princes, qui promettent de venir.

Crussol, & le Cardinal de Bourbon envoyez vers eux pour les y disposer.

Avis du Connestable, qu'ils ne suivent pas.

Ils se mettent en chemin pour venir.

Noblesse assemblée autour d'eux à Limoges, leur fait de grandes offres.

Considerations du Navarrois, qui l'empeschent de les accepter.

glante ; une armée qui estoit toute preste à marcher contre luy, Termes ayant assemblé toutes les forces des Provinces voisines pour l'accabler ; la difficulté de joindre ensemble ses troupes, si éparses & si éloignées, sans qu'elles fussent taillées en pieces, les Prevosts estant en campagne de tous costez, les Villes en armes, la Cavalerie Royale répanduë sur les passages ; bref, le danger presque impossible à surmonter, d'approcher de la Cour, où il y avoit douze cens hommes d'armes prests de mourir aux pieds du Duc de Guise, qui avoit pris le serment d'eux. Ces apprehensions l'ayant beaucoup refroidy, le Cardinal d'Armagnac venant au devant de luy jusqu'à Vertueil en Angoulmois, le resolut tout-à-fait à quitter ces violents desseins, & à remettre ses pretentions, au jugement des Etats. Il donna donc congé à la Noblesse qui l'avoit accompagné jusques là, protestant qu'il aimoit mieux mourir innocent que d'estre cause d'un si grand carnage, s'il paroissoit avec ses forces en presence de ses ennemis. Comme ils prenoient congé de luy la larme à l'œil, un vieux Capitaine d'Infanterie, luy dit : *Ah Sire! en nous laissant icy vous nous menez tous sur l'échaffaut* ; A quoy ayant répondu qu'il obtiendroit grace, pour ceux qui l'avoient accompagné en armes jusques-là : *Grace*, repartit le Capitaine, *pensez seulement à l'obtenir pour vous, qui vous allez rendre prisonnier entre les mains de vos ennemis : la nostre est au bout de nos piques, nous la voulons avoir d'une autre sorte*. Là-dessus voicy arriver un Courier avec des lettres de la Princesse, courageuse femme, suppliant tres-humblement son mary de ne point passer outre, parce qu'on luy avoit déja fait son procés, que son Arrest de mort estoit prononcé, & qu'il n'estoit plus question que du lieu où l'on luy devoit trencher la teste, *S'il estoit homme qu'il mourust en combatant, s'il ne l'estoit pas, qu'il prit la fuite comme une femme*. Ses lettres n'ayant point eu d'effet, elle s'avança elle-mesme, croyant que sa presence auroit plus d'efficace : mais elle ne luy pût dessiller les yeux, & s'en retourna toute éplorée, comme elle estoit venuë. Lors qu'ils se furent engagez bien avant dans les embûches, & que Termes les tint enveloppez de tous costez, mettant des gens sur les passages derriere eux, & à costé, de sorte qu'ils ne pouvoient retourner en arriere ny s'écarter : on leur fit bien sentir quel traitement ils devoient esperer à la Cour. Montpesat leur défendit de la part du Roy d'entrer à Poitiers : neanmoins comme on vid qu'ils s'estoient arrestez à Lusignan pour attendre là-dessus les ordres du Roy par écrit, la Reyne mere commanda à Termes qu'il les y reçût honorablement ; Et depuis il ne les serra plus de si prés avec ses troupes, mais il les accompagna jusqu'à Loches avec un peu plus de civilité, mais non pas avec moins de vigilance.

Donne congé à ceux qui l'ont accompagné.

Paroles d'un vieux Capitaine.

La femme du Prince vient au devant de luy pour le faire reculer.

N'y gagne rien.

Pourquoy s'arreste à Lusignan.

Cependant l'assemblée des Etats qui se devoit tenir dans la Ville de Meaux, fut convoquée dans celle d'Orleans : pour lesquels on commença de dresser une grande sale faite de charpenterie dans la place de l'Etape. Le sujet de ce changement fut l'avis qu'on eut que les Princes s'en vouloient emparer en passant. Le Roy y estant entré en armes avec ses oncles, le quatorziéme d'Octobre, on mit aussi-tost des corps de garde aux portes, par tous les quarrefours, & dans les places publiques, & l'on desarma les habitans : toute la Ville estant en grande frayeur, parce qu'elle se sentoit coupable. Le lendemain dans le Conseil secret, Brissac proposa qu'il n'y avoit point de plus seur moyen que d'arrester le Prince de Condé ; & remontra que l'affaire estoit de telle consequence à tout l'Etat, qu'il ne falloit reconnoistre ny respecter personne que le Souverain. Surquoy le Conseil decerna une prise de corps, qui fut signée par le Roy, les Princes de Montpensier & de la Roche-sur-Yon, & le Chancelier : mais les Guises s'en excuserent, ou de peur d'envie, ou afin de pouvoir toûjours desavoüer le fait, s'il ne reüssissoit pas. On ne doutoit plus que sa mort ne fût resoluë ; ses amis pleuroient son infortune à chaudes larmes ; ses Partisans s'estoient retirez chez eux en une extréme tristesse, attendant quelle seroit la catastrophe de cette piece ; & Dandelot prevoyant bien ce mal-heur, avoit pris congé du Roy pour descendre en Bretagne ; Ce qu'on ne luy eust pas permis, si on n'eût eu peur d'effaroucher les autres en le retenant : Marillac Archevesque de Vienne, tres-affectionné à la Maison Royale, & au bien de l'Etat, mais soupçonné par quelques-uns de pencher au Lutheranisme, pour cette seule raison qu'il poursuivoit trop inconsiderément la reformation des abus & scandales des Ecclesiastiques, ayant découvert leur intention, dépescha un homme vers la Princesse de Montpensier ; pour la prier d'embrasser dans un si grand danger le salut de l'Etat & du sang de France ; Qu'elle considerast que le Prince mort, & le Na-

Assemblée des Etats revoquée à Orleans.

Le Roy y entre le quatorziéme Octobre.

Prise de corps decernée contre le Prince.

Dandelot esquive.

Exhortations de l'Archevesque de Marillac à la Princesse de Montpensier.

varrois prisonnier, il ne falloit plus avoir d'esperance en la Reyne, qui n'auroit plus la hardiesse, ny la puissance de leur resister : Encore moins aux autres Princes du sang : le Cardinal de Bourbon estant homme simple, qui par son imprudente facilité avoit attiré ses freres dans le precipice, & les deux autres étant endormis ; l'un d'une poire de bon Chretien, l'autre d'une boite de Codignac. (Ce qui s'entendoit des gouvernemens d'Orleans & de Touraine, qui venoient d'estre erigez en faveur du Duc de Montpensier & du Prince de la Roche-sur-Yon : ces Provinces n'ayant point eu de Gouverneurs auparavant, dautant qu'elles estoient les promenades ordinaires de nos Roys.) Partant qu'il ne restoit plus qu'un seul remede pour sauver l'Etat, qui estoit d'avoir recours à l'union de la Noblesse ; Qu'il falloit donc conjurer le Connestable qui en estoit le chef de s'émouvoir, & de ne plus s'asseurer sur la force des Loix, qui bien loin de le pouvoir maintenir, estoient alors si foibles qu'elles imploroient son secours ; Et s'il refusoit de leur prester la main, & qu'il ne fût touché ny de son propre peril, ny de celuy de la Republique, qu'il falloit qu'elle avertit la Reyne de Navarre de prendre soigneusement garde à la personne du Prince de Bearn ; Qu'elle donnât ordre que son gendre le Duc de Boüillon tint ses Châteaux de Jamets & de Sedan ouverts, pour y mettre en seureté les enfans du Prince de Condé, & pour y recevoir tous ceux que l'on pourroit surprendre de la Maison de Guise qui serviroient de represailles ; & que d'autre part elle envoyât en Allemagne vers tous les anciens amis de cette Couronne ; Bref, qu'elle crût que les affaires estoient en tel état, que si l'on ne faisoit un grand & extraordinaire effort, tout s'en alloit perdre sans ressource. Cette Dame avoit jusques-là esté obligée de flater les Guises, afin d'obtenir recompense de la succession de Bourbon : mais rien ne l'obligeant plus de dissimuler, parce qu'elle avoit eu les païs de Dombes & de Beaujolois, elle fut sensiblement touchée de ces remontrances ; & dépescha un homme vers le Connestable, qui ne s'en remua point pour cela : puis vers le Duc de Boüillon, & delà vers les Princes d'Allemagne. Mais ces remedes estoient bien tardifs. Les Princes estant arrivez à Orleans, personne ne va au devant d'eux, que le Cardinal de Bourbon & le Prince de la Roche-sur-Yon, avec une petite compagnie : il faut qu'ils passent au milieu des gens de guerre arrangez en haye, depuis le Portereau jusqu'au logis du Roy : quand ils sont là, on refuse de leur ouvrir la grand' porte ; si bien qu'ils sont contraints de mettre pied à terre, & d'entrer par le guichet : tout le monde les regarde d'un œil de pitié ou de mépris : le Roy accompagné de ses oncles & de toute la Noblesse, les reçoit froidement ; la Reine mere témoigne par ses pleurs, la compassion qu'elle a de leur desastre. Bref, le soir comme ils eurent suivy Sa Majesté dans la chambre de sa mere, elle reproche au Prince qu'il a conspiré contre son Etat & contre sa personne ; & quoy qu'il ne manque ny de cœur ny de langue pour se justifier, elle commande à Philippe Mailly-Brezé, & à François le Roy-Chavigny Capitaines de ses Gardes, de se saisir de sa personne. Ils le menent donc prisonnier dans une maison proche de là, devant laquelle on construit un Fort de brique flanqué de canonnieres & garny de pieces de campagne, qui batoient sur toutes les avenuës. Le Navarrois supplie le Roy de se vouloir souvenir des asseurances qu'il leur a données, & d'oüir son frere en ses defences, sans le tenir prisonnier, ou du moins qu'il luy soit donné en garde, & qu'il en répondra sur sa vie, mais tout cela luy est refusé : & de plus, il n'est guere moins étroitement detenu que luy, estant environné d'une garde secrete, & n'ayant point d'autre liberté que d'aller de son logis à celuy du Roy, sans qu'aucun osât parler à luy, que ses domestiques, dont la pluspart étoient plus serviteurs de ses ennemis que de luy-mesme. L'Archevesque de Vienne ayant appris cette nouvelle, en eut le cœur si saisi qu'il en mourut presque subitement dans son Abbaye de Saint Pierre à Melun. On parla diversement de sa mort : les uns crurent qu'il avoit esté étranglé dans son lict ; les autres blâmant son ingratitude de ce qu'il abandonnoit l'interest de la Maison de Guise, quoy qu'il eût, disoient-ils, receu son Archevesché par la faveur du Cardinal, semerent un bruit qu'ayant sceu de Rostin tres-intime confident de la Reine mere, qui avoit soupé avec luy le soir mesme de la nuit dont il mourut, qu'on avoit envie de le mettre en Justice, & que le Cardinal de Lorraine le menaçoit du fagot comme heretique, il tomba en tel desespoir qu'il avala du poison pour prevenir cette ignominie. Il estoit de mediocre naissance du païs d'Auvergne, d'une maison qui avoit esté dés long-temps au service des Ducs de Bourbon. Son frere nommé François, parvenu

Gouvernemens de Touraine & Orleanois erigez.

Le Navarrois & le Prince tres-mal reçûs.

Le Prince arresté prisonnier.

parvenu par son merite à la Charge d'Avocat du Roy au Parlement, estoit mort il y avoit neuf ans. Pour luy il avoit aussi en sa jeunesse porté le bonnet au Palais, mais ayant parlé un peu trop librement en quelque occasion de la reformation de l'Eglise, il fut soupçonné d'heresie & contraint de s'absenter & de suivre la Forest qui s'en alloit Ambassadeur à Constantinople : auprés duquel il donna tant de preuves de sa suffisance, qu'il fut mis en sa place aprés sa mort ; & depuis il s'acquitta encore fort dignement de deux celebres Ambassades vers l'Empereur Charles V. & vers le Roy d'Angleterre.

Comme aussi plusieurs des leurs, la Dame de Roye, & quelques autres.

Aussi-tost que le Prince fut arresté, on employa toute diligence à chercher des preuves pour le condamner. On prend la Dame de Roye sa belle-mere dans le Chasteau d'Anisi en Laonnois, avec tous ses papiers : dont N. Bailleul Renoüard, & Taneguil le Veneur Carouges Gentil-homme de la Chambre, eurent commission ; Groslot Baillif d'Orleans, la Haye Conseiller du Parlement de Paris son Intendant, & Bouchard Chancelier du Navarrois : mais on eut opinion que ce dernier par une insigne perfidie s'estoit fait prendre luy-mesme, afin de pouvoir honnestement reveler tous les secrets de son Maistre. Au mesme temps le Mareschal de Saint André est mandé de Lyon avec ses prisonniers & son Regiment de Cavalerie ; Et l'on fait venir de Paris le President Christofle de Thou, les Conseillers Barthelemy Faye & Jacques Viole, Gilles Bourdin Procureur du Roy, & du Tillet Greffier : avec lesquels on creut que le Chancelier chef de la Justice luy pouvoit juridiquement faire son procez. Par quatre fois il refusa de les reconnoistre pour Juges, protestant qu'il n'en avoit point d'autres que le Roy accompagné de ses Princes séant en sa Cour de Parlement de Paris, les Chambres assemblées, & se porta pour appellant de son emprisonnement : mais par quatre fois son appel fut declaré non recevable, & ordonné qu'il répondroit pardevant ses Commissaires sur peine de crime de leze Majesté. Il demanda pour conseil Pierre Robert & François de Marillac Avocats au Parlement, ce qui luy fut accordé: mais non pas de communiquer avec eux en presence du Roy de Navarre son frere, ny à sa femme de luy parler seulement des yeux. Cependant les Guises eurent avis que les Etats particuliers qui se tenoient dans chaque Province, au lieu d'estre intimidez se preparoient de leur resister puissamment ; que les Huguenots, parmy lesquels il y avoit alors beaucoup des plus doctes & des plus fortes cervelles du Royaume, avoient gagné ce poinct en plusieurs endroits qu'il seroit deputé de leurs gens aux Etats generaux ; & que les cahiers se dresseroient sur leurs memoires & instructions. C'est pourquoy croyant, comme il estoit vray, que toute l'esperance & le courage de ces gens-là estoient appuyez sur la teste du Prince, ils délibererent de la mettre à bas, par une vengeance en quelque sorte excusable entre les Grands, qui estoit de le traiter, comme il avoit eu envie de les traiter, s'il eût eu l'avantage ; s'assurant au reste de n'avoir plus aprés cela d'obstacles à leur puissance, & de s'affermir le gouvernement dans les mains par la resolution des Etats: qui seroient tellement étourdis de ce coup, qu'ils n'oseroient plus resister à leurs volontez. Son procez luy est donc fait, avec beaucoup de precipitation, mais non avec moins de peine, parce que les depositions des témoins n'estoient pas assez fortes : joint que les plus hardis étonnez de sa presence, vacilloient dans la confrontation. Enfin il est declaré criminel de leze Majesté divine & humaine, & condamné à perdre la teste. L'execution de cet Arrest fut differée jusqu'à l'ouverture des Etats ; & l'on devoit dresser un échaffaut devant la sale où ils se devoient tenir, afin d'épouvanter les Huguenots par un si haut exemple. L'Arrest fut signé de tout le Privé Conseil, horsmis du Chancelier & de Mortier qui reculoient toûjours, puis de tous les Chevaliers de l'Ordre, de quantité de Presidens, de Conseillers & Maistres des Requestes, que l'on envoyoit querir l'un aprés l'autre dans la chambre du Roy : bref de tous ceux à qui on le presenta, horsmis du Comte de Sancerre, quoy qu'amy particulier du Cardinal de Lorraine ; lequel répondit au Roy en pleurant, qu'il aimoit mieux perdre la teste que d'obeïr à ce rigoureux commandement. C'est la croyance universelle que cet Arrest fut aussi prononcé : mais le President Christofle de Thou l'un des Commissaires, pere de ce Jacques Auguste, que les bons François ne doivent jamais nommer sans preface d'honneur, avoit accoûtumé de dire qu'il n'avoit esté que proposé : soit que la chose fût ainsi, soit qu'il le dît pour diminuer la haine d'un « fait où il avoit part. Aussi estoit-ce chose inoüye & pleine d'horreur, que le sang « de France fût répandu par les mains d'un bourreau, & qu'on soüillât la Maison

Juges, Commissaires pour luy faire son procez.

Extrême rigueur.

Etats Provinciaux non intimidez.

Mort du Prince, pourquoy resoluë.

Est condamné à perdre la teste.

Sancerre refuse de signer l'Arrest.

Royale d'une si vilaine tache d'infamie. Quelques-uns mesme disoient, qu'encore qu'un Prince du sang soit aussi bien soûmis aux Loix & à la puissance du Souverain, que le moindre Sujet, & qu'on pût reprimer ses attentats par la prison; on ne le pouvoit neanmoins condamner à mort, que par la voix de tous les Etats assemblez : Parce que c'est eux seuls qui ont l'autorité souveraine sur la Famille Royale ; & que comme la puissance du Roy ne s'étend pas à pouvoir oster la succession de l'Etat, à ceux qui sont de cette souche : de mesme elle ne peut ôter à l'esperance publique aucun de ses successeurs, s'ils ne sont rejettez par la mesme autorité qui les appelle ; Autrement, que les jalousies, les calomnies & la vengeance, choses trop ordinaires dans la Cour des Souverains, auroient bien-tost, sous couleur de Justice, depeuplé cette sacrée Pepiniere dont se doivent tirer les Rois ; si bien que faute de successeur legitime, il s'ensuivroit une Anarchie étrangere, qui replongeroit l'Etat dans son premier chaos, d'où l'on pourroit mal-aisément le tirer qu'il ne changeât de forme. Mais le Roy estoit si fort animé par la croyance qu'on luy avoit imprimée dans l'esprit que le Prince de Condé avoit conjuré sa mort, qu'il croyoit & qu'il disoit à tous ceux qui luy en parloient que la raison naturelle, que sa conservation propre, & le soin du salut public, le contraignoient de faire une punition exemplaire de celuy qui avoit juré de le perdre, luy, le Royaume & la Religion. Le Prince qui avoit l'ame genereuse & Chrestienne, horsmis qu'elle estoit étrangement enchantée par ses Predicans, supporta cet Arrest avec une admirable constance. On ne le vid jamais changer de couleur ny de contenance en sa prison, ny rabaisser son courage & sa dignité par des bassesses, & à des supplications envers ses ennemis : au contraire, eux l'ayant recherché d'accord, (quoy que ce ne fût que par feinte) il répondit que leurs querelles ne se pouvoient plus vuider autrement qu'à la pointe de l'épée : & on l'entendit souvent qui les bravoit & les menaçoit, montrant un sac plein de papiers, & disant : *Voila des informations dequoy faire le procez à ceux qui veulent faire le mien : je ne les veux pas produire devant deux ou trois Juges subornez, mais à la lumiere de toute la Chrestienté, & à la face des Etats generaux.* Ses ennemis ne témoignoient pas se soucier beaucoup de ses menaces, parce qu'ils avoient bien le moyen d'en empescher l'effet, & avec cela un assez beau pretexte que celuy de la Religion Catholique, pour justifier toute leur conduite. Dans le Royaume, ils n'avoient rien à redouter aprés sa mort : Montpensier son parent estoit si ennemy de la Huguenoterie, qu'il l'avoit abandonné à leur discretion : Les Mareschaux de Saint André & de Brissac, estoient leurs obligez : Nemours, Sipierre, & plusieurs autres, esperoient d'avancer leur fortune par ce moyen. Au dehors, les Princes Protestans estoient à craindre : mais ils avoient bien resolu quand ils auroient nettoyé la France de cette zizanie, de joindre leurs forces à celles de la Maison d'Austriche, pour les extirper d'Allemagne, suivant le traité secret d'entre le Roy Henry & Philippe : Car ils faisoient leur compte d'aller au Printemps *faire ronfler les Truites du Lac de Geneve, & de visiter les bons Compagnons*, c'estoit à dire les Allemans. Ce qui eût esté à souhaiter pour la Chrestienté, pourveu qu'il n'eût pas esté suivy de quelque autre mal, & qu'on n'eût pas arraché les bonnes herbes avec les mauvaises. Pour commencer donc par la France, on avoit fait dresser une Confession de Foy par la Sorbonne, par laquelle on pensoit reduire aisément les égarez dans la vraye Foy, ou reconnoistre les opiniâtres, puis les punir. Le jour de Noël le Roy la devoit presenter en pleine Eglise, signée de sa main, aux Chevaliers de son Ordre, dont il avoit assigné le Chapitre à ce jour-là, & leur faire jurer de la garder inviolablement, & courir sus par toutes sortes de voyes à ceux qui y contreviendroient. Il en devoit autant faire aux Cardinaux, pour essayer celuy de Chastillon, puis à tous ses Gentils-hommes & Officiers domestiques : le Chancelier aux Maistres des Requestes & Secretaires d'Etat : la Reine mere aux Dames de la Cour : les Maîtres à leurs Serviteurs. La Cour estant ainsi repurgée, on devoit envoyer la mesme Confession à tous les Parlemens, Bailliages & Seneschaussées, qui devoient tenir la main à ce que les Curez allassent par les maisons, accompagnez de Greffiers & Notaires, pour recueillir les signatures des particuliers, hommes & femmes ; & en tenir registre ; sur peine aux contrevenans d'estre jettez au feu, sans autre forme de procez. Ceux qui ayant ouvertement fait profession de l'heresie viendroient à une veritable resipiscence, s'ils estoient personnes considerables, seroient receus à mercy, mais obligez de porter toute leur vie la Sambenite ou robe jaune, pour

Discours de quelques-uns.

Le Roy fort animé contre le Prince.

Qui témoigne un grand courage.

Resolution d'exterminer tous les Protestans de l'Europe.

Confession de Foy pour reduire les Huguenots.

Comment on la leur devoit faire recevoir.

marque de leur cheute. Le Duc d'Aumale, les Mareschaux de Saint André, Brissac & Termes, avoient commission pour cet effet de parcourir les Provinces, chacun avec une armée : dont le payement se prendroit sur les Ecclesiastiques, qui y devoient employer les deux tiers de leur revenu. Et de peur qu'un si loüable dessein ne fût interrompu ou détourné par les Etats, où il y auroit sans doute plusieurs Deputez Huguenots, il fut signifié aux Etats Provinciaux une defense de la part du Roy d'y parler de la Religion, bien que le contraire leur eût esté accordé auparavant : le pretexte de cette revocation estant pris sur ce que le Pape ayant depuis peu publié la convocation du Concile universel, c'eût esté faire tort à l'autorité de cette Assemblée de toucher à la reformation du Clergé. De fait, le Pape avoit tellement pris l'alarme de ce que l'Assemblée de Fontainebeleau avoit resolu de faire tenir un Concile national, que n'ayant sceu détourner cette resolution il avoit publié avec un Jubilé universel, que le Concile general se r'ouvriroit le jour de Pasques de l'année suivante, & se continueroit dans la Ville de Trente où il avoit esté commencé par ses Predecesseurs, quoy que plusieurs, les François entr'autres, eussent mieux aimé qu'on en eût commencé un tout de nouveau. Il pensoit par ce moyen dissoudre le nostre : car il apprehendoit fort les Assemblées de l'Eglise Gallicane, & sçavoit bien que nos Evesques pour remedier aux abus qui scandalisoient les devoyez, avoient dessein de ressusciter la Pragmatique : à la mort de laquelle sçavoir l'an 1517. on remarquoit que l'heresie de Luther estoit née. Or afin qu'aucun des Grands ne pût appuyer le party Huguenot, il avoit esté resolu de se saisir du Connestable, de ses enfans & de ses neveux, qu'on devoit enfermer dans la grosse Tour de Bourges. L'Admiral avec une extrême temerité s'estoit venu déja enferrer luy-mesme : mais le Connestable differoit toûjours de venir. Ce vieux Routier s'avançoit un peu, puis il reculoit aussi-tost, sous pretexte qu'il estoit tourmenté de ses gouttes, & qu'il attendoit dans sa maison & aux environs, que quelque bon destin le délivrât de ces angoisses : dont pourtant sa prudence ne pouvoit reculer le terme plus loin que jusqu'à Noël, estant criminel de leze-Majesté, s'il ne comparoissoit ce jour-là au Chapitre de l'Ordre. Quant au Navarrois, les avis furent differens sur ce qu'il en faloit faire, il ne se trouvoit point de preuves pour le condamner à la mort ; d'ailleurs sa qualité de Roy l'exemptoit de ces procedures : mais de le laisser aller aprés la mort de son frere, c'estoit s'exposer eux & le Royaume aux sanglans effets de sa vengeance furieusement irritée. C'est pourquoy quelques-uns conseilloient de l'enfermer dans le Chasteau de Loches : toutefois ce n'estoit encore que couvrir le feu & non pas l'éteindre, c'estoit donner de plus grands sujets aux mutins de prendre les armes ; & l'on devoit s'attendre que le party Huguenot ne cesseroit de remuer durant qu'il le sçauroit en vie. Ces dernieres considerations furent cause qu'il fut conclu, à ce qu'ils disent, de s'en défaire ! Et l'on en proposa divers moyens. On manda aussi au Mareschal de Termes de s'avancer en Bearn, pour se saisir de la Reine & du Prince Henry ; Et afin qu'il fût assez fort en ces païs-là, on avoit imploré les armes de l'Espagnol, qui devoit envoyer une armée à Bayonne, que le Vicomte d'Orte qui en estoit Gouverneur, avoit ordre de luy remettre entre les mains pour retraite, s'il en estoit besoin. Montluc fut accusé par quelques-uns d'avoir donné ce conseil ; de plus, d'avoir eu intelligence avec eux pour leur livrer la Guyenne, à condition qu'ils luy donneroient le Comté d'Armagnac. Il est croyable que les Huguenots, qu'il poursuivit toute sa vie à feu & à sang, se voulurent venger de luy par cette calomnie : mais il est certain aussi que du costé de la Cour on luy en garda toûjours un soupçon aussi prejudiciable à ses affaires qu'à son honneur. Au reste, les mesmes gens de guerre qui s'estoient offerts au Navarrois à Limoges, ayant entendu que Termes approchoit, se joignirent ensemble sept ou huit cens chevaux, & six mille hommes de pied, sous la conduite de Mesnil Gentil-homme Perigourdin & autres Capitaines, resolus de l'enfermer entre deux rivieres, si tost qu'il auroit passé Limoges : mais il en fut averty, & n'osa passer outre. Cette nouvelle venuë en Cour redoubla encore les haines contre le Navarrois, & pensa obliger ses ennemis d'avancer sa mort déja resoluë, par une façon qui n'est pas croyable, quand mesme elle seroit vraye. Ils racontent que ne sçachant trouver de moyen pour executer un si grand coup, ils tâcherent de se servir de la main du Roy mesme : lequel l'appellant dans sa chambre, luy devoit faire de si sanglantes & si outrageuses reproches, qu'il l'obligeroit de repartir quelques paroles un peu hautes, dont il prendroit

Defense de parler de Religion aux Etats.

Le Concile publié.

L'Admiral vient en Cour.

Le Connestable differe & tournoye.

Diverses resolutions sur le Navarrois.

Termes se devoit saisir du Bearn.

Calomnie des Huguenots contre Montluc.

Termes n'ose entrer en Guyenne.

Estrange histoire.

droit occasion de le frapper; & que là-dessus le Mareschal de saint André & quelques autres se jetteroient dessus & le tueroient à coups de poignard; Que le Navarrois averty de ce dessein, s'excusa la premiere fois qu'il fut mandé d'y aller, & qu'à la seconde il s'y en alla resolu de vendre sa vie bien cher, menant avec luy un Gentil-homme nommé Renty; mais qu'il répondit si humblement, que par permission de Dieu il en échappa, la colere du Roy s'estant passée en paroles: soit qu'il eust horreur d'executer ce qu'on luy avoit suggeré, soit qu'il en eust esté dissuadé par la Reine mere. On luy a entendu conter cette avanture plusieurs fois depuis; & l'on a sçeu de Renty & d'un de ses Valets de chambre nommé Cotin, que la seconde fois que le Roy l'envoya querir, il s'arma d'une chemise de mailles, & leur dit d'un plus grand cœur qu'il n'avoit accoûtumé de montrer. *Il faut aller, mes amis: il n'est pas en moy de retarder mon heure, si Dieu l'a ainsi ordonné. Ie me veux delivrer de toutes ces frayeurs mortelles par une genereuse hardiesse. L'assassinat est un crime dont mes ennemis sont capables: mais la peur est une lâcheté, dont le cœur d'un Prince doit estre exempt. Vn homme de ma sorte ne donne pas sa vie à si bon marché qu'ils pensent: & quoy qu'il arrive, je ne mourray pas sans estre vengé. Que si la force m'accable à la fin, & que vous voyiez mon corps sur le carreau, je vous conjure, mes amis, que vous ayez soin de recouvrer ma chemise, & de l'envoyer à ma chere épouse, ainsi percee & sanglante, luy ordonnant de ma part qu'elle la fasse voir à tous les Princes Chrétiens, afin que l'horreur ou la pitié les excite à venger la cruelle mort d'un Roy innocent, & l'injure d'une veuve desolée.*

Genereuse resolution du Navarrois.

Les deux Princes estant en cet état, que l'un devoit perdre la vie par des embûches, l'autre par la main du bourreau; la Reine mere commença d'apprehender que leur ruine ne causât indirectement la sienne. Il n'estoit plus en son pouvoir d'arrester le branle qu'elle avoit donné aux choses: les Guises estoient allez bien plus avant qu'elle n'eust voulu, & avoient disposé de telle sorte les filets pour les attraper, qu'ils y avoient enveloppé, contre son intention, & le Connestable & l'Admiral: tellement qu'ils luy ostoient par là tous les moyens de pouvoir plus dresser de party contre eux, & l'alloient assujettir entierement à leur autorité; Elle qui estant étrangere, peu estimée de la Noblesse, mal-vouluë des Huguenots, suspecte aux Catholiques, ne leur sçauroit tenir teste, à eux qui avoient l'affection presque universelle des peuples, les Charges, les gouvernemens, & l'esprit du Roy. Ils luy avoient déja, comme par avance, fait paroistre en quelques rencontres, que sa puissance auroit desormais à dependre de la leur: mais qui plus est, le jeune Roy, ainsi disposé ou de son propre naturel, ou par leur instruction, prenoit la liberté de la contredire, & témoignoit avoir moins de plaisir à écouter ses avis que les leurs. Ainsi elle se voyoit à la veille de demeurer dépoüillée de tout autre maniement, que de celuy de son doüaire; & mesme d'estre renvoyée en Italie, s'il plaisoit ainsi à ceux à qui elle avoit mis le gouvernement en main. Le Chancelier, la Dame de Montpensier, l'Amiral, & quelques autres, augmentoient encore ses apprehensions, & luy representoient toutes les choses au pis: mais ny ses artifices, ny leur prudence, ne trouvoient point d'invention assez prompte pour soûtenir la ruine qui leur pendoit sur la teste; & tout ce qu'ils pouvoient s'imaginer, ne servoit qu'à leur faire mieux connoistre que le mal estoit inévitable.

La Reine mere bien empeschee.

L'Admiral & la Montpensier augmentent ses craintes.

Or comme ils sont dans ces inquietudes pleines de frayeur & de chagrin, & que toute la France a les yeux tristement tournez sur la Ville d'Orleans; le dix-neufiéme du mois de Novembre, le Roy estant à Vespres aux Jacobins, tomba soudain comme mort en un grand évanoüissement: puis estant revenu il commença à se plaindre d'un mal de teste en la partie de l'oreille droite, où il avoit eu de tout temps une fistule. Du commencement on crût que ce n'estoit que son mal ordinaire, & les Guises ne laisserent pas de commander des levées de gens de guerre par tout le Royaume. Mais la fiévre l'ayant pris le lendemain, & se redoublant de jour en jour, on connut qu'il s'estoit formé un abscés dans le cerveau: lequel ayant coulé quelques jours, puis s'estant arresté, les Medecins jugerent qu'il estoit en tres-grand danger. Alors les Catholiques & les Huguenots commencerent à solliciter diversement le Ciel par prieres & par jeûnes publics: les uns & les autres de sentir de contraires apprehensions: sur tous les Guises, qui conjuroient tantost les Medecins, tantost les menaçoient, comme s'il eust dépendu de leur Art de l'empescher de mourir, ou du moins de le faire vivre encore quelque temps. Enfin, comme ils leur eurent declaré qu'il n'estoit pas en leur pouvoir de le sauver, la frayeur

Le Roy tombe malade.

Son mal redouble, & peu d'espoir de vie.

des Princes, par une soudaine revolution se saisit d'eux, & reciproquement leurs esperances passent vers les Princes. Ils ne perdent pas courage pourtant, mais changeant de batterie, ils obligent premierement le Roy d'envoyer querir le Navarrois, & de luy dire que l'emprisonnement du Prince de Condé estoit venu de son propre mouvement, contre l'avis de ses oncles, & qu'ils n'avoient jamais rien entrepris contre la Maison de Bourbon: le priant bien fort de le croire ainsi, & le conjurant que pour l'amour de luy & de la Reyne sa mere, il effaçast toute la mauvaise opinion qu'il pourroit avoir conceuë d'eux.

Les Guises se soumettent derechef à la Reine mere.

Ensuite, ils reviennent aux soumissions envers la Reyne mere, & s'efforcent de luy persuader qu'elle retienne le Roy de Navarre prisonnier. Le Maréchal de Saint André leur mediateur envers elle, luy remontre pour l'attirer à leurs intentions, que si elle n'y donne ordre tandis qu'elle a les armes & le pouvoir en main, les Princes luy osteront l'administration, & limiteront son pouvoir dans des termes si étroits par les Decrets des Etats, qu'elle ne sera plus que leur servante; Qu'au contraire, si elle les veut croire ils employeront toutes leurs forces à la maintenir, & qu'ils feront en sorte qu'elle aura la Regence. Cependant ceux qui n'avoient osé lever la teste, commencerent à parler hautement & à menacer: de sorte que cette Princesse ne sçavoit quelle resolution prendre. Car si elle suivoit leur conseil, elle se mettoit à leur discretion, & offensoit toute la Noblesse qui ne manqueroit pas de Chefs, le Connétable, ses enfans & Dandelot n'estant pas pris: De l'autre costé, si elle les abandonnoit, elle se hazardoit trop indiscretement au mauvais traitement des Princes, qu'elle avoit mal traitez.

Elle se resout de tenir les deux partis en balance.

Toutes ces raisons bien pesées, elle delibera de delivrer ceux-cy de la peine où ils estoient, & de maintenir ceux là, afin qu'ils ne fussent pas entierement deboutez; moyennant de sorte les affaires & entretenant leurs differends en tel poinct, qu'elle joüyroit des uns & des autres quand il luy plairoit.

Mais veut avoir l'autorité souveraine.

Au reste, elle estoit resoluë d'estre tout ou rien, & d'employer tous ses amis pour se conserver l'autorité souveraine; s'imaginant bien, comme il estoit vray, que la jalousie mutuelle des deux factions luy permettroit d'autant plus facilement qu'elle la retinst entre ses mains, qu'elles se l'envioient l'une à l'autre, & que toutes deux accourroient à elle pour couvrir leur ambition de sa qualité de mere du Roy. C'est pourquoy elle declara son dessein si hautement & à tant de personnes, que le Navarrois se voyant enfermé au milieu de ses ennemis retomba dans ses premieres frayeurs, si bien qu'il eût volontiers renoncé à toutes ses pretentions pour avoir la vie sauve. La Reine estant bien avertie de la crainte où il estoit,

Ce qu'elle declare au Navarrois.

poursuivit sa pointe & l'envoya querir dans son cabinet, ayant auprés d'elle le Duc de Guise & le Cardinal son frere. Comme il fut arrivé, elle commença, avec une telle gravité que l'occasion le requeroit, à luy faire de grandes plaintes des entreprises que luy & son frere avoient dressées contre l'Etat, puis elle luy declara que tout resolument elle vouloit qu'il luy quittât par un écrit de sa main tout le droit qu'il pouvoit pretendre au gouvernement, & que s'il luy estoit deferé par les Etats, elle entendoit qu'il luy remît aussi-tost; & qu'outre cela, il se reconciliât avec ses cousins de Guise.

Qui la luy cede bien facilement.

Il ne se défendit que fort legerement de ces fâcheuses demandes, & les accorda sur le champ, y joignant encore de grands remerciemens & de beaucoup d'excuses. Dont se voyant blâmé par ses amis, il disoit qu'il y avoit esté contraint pour sauver sa vie, parce qu'en entrant dans le cabinet de la Reine une Dame luy avoit dit à l'oreille qu'il se gardât bien de refuser ce qu'on luy demanderoit, qu'autrement on avoit conjuré sa mort. Mais si ce ne fut une chose par luy controuvée, pour excuser sa trop grande timidité, ce fut un artifice de la Reyne pour le porter à ce qu'elle desiroit.

Le Roy meurt le 4. Decembre.

Le lendemain quatriéme jour de Decembre à cinq heures du soir, le Roy rendit le dernier soûpir de sa vie, sur la fin du dix-septiéme mois de son regne, & de la dix-septiéme année de son âge: les Chirurgiens ayant esté si étourdis de sa maladie que pas un n'osa entreprendre de le trepaner, qui estoit le seul remede pour vuider le pus de son abscez. Cet accident arrivé si à propos pour le salut des Princes, & du Connétable, donna sujet à beaucoup de personnes de soupçonner qu'il y avoit eu du poison: quelques-uns disant que son Chirurgien en avoit mis dans la fistule de son oreille.

Estoit fort maladif.

Mais il avoit esté dés sa naissance de complexion mal saine, estant le premier enfant d'une mere qui avoit eu ses purgations bien tard; Et bien qu'il eût le cerveau fort engagé, il ne se purgeoit ny par le nez, ny par la bouche d'où il arriva que son oreille faisant contre nature l'office du nez qu'il avoit trop appla-

ty, le flux de ces ordures qui passoient par là, y engendra enfin une mortelle putrefaction. Etant mort si jeune & n'ayant regné que par les volontez d'autruy, on ne peut pas juger s'il eût merité la qualité de bon Prince : neanmoins s'il en faut croire ceux qui avoient gouverné sa jeunesse, sçavoir Jean de la Brosse Bourbonnois, & Sansac ; celuy-là personnage fort prudent & bon Capitaine ; celuy-cy esprit vif & broüillon, non pas toutefois malin, l'appelloient le Roy sans vice; ayant accoûtumé de dire qu'il avoit beaucoup d'inclinations au bien, & nulles au mal, & que le Ciel l'avoit osté de ce monde, parce qu'un temps si corrompu & si pervers n'estoit pas digne d'un si bon Prince. Peu avant qu'il expirât, la Reyne voyant arriver de grandes troupes de tous costez, & les mal-contens jetter des menaces par les ruës, elle craignit que si le Prince sortoit dans cette premiere chaleur de vengeance, il ne fût entrepris sur la vie des Guises : c'est pourquoy elle fit redoubler les gardes, & defendit sur peine de la vie à toutes personnes de luy parler sans en avoir congé exprés, & sa signature en main ; si bien qu'il demeura encore prisonnier dix jours, aprés lesquels il fut élargy. Il n'en vouloit pas sortir qu'il ne sçeût qui estoit sa partie, & de quelle ordonnance il y avoit esté mis ; mais on rejettoit tout sur le Roy défunt: tellement qu'il n'en pût tirer alors d'autre satisfaction ; & il fut arresté qu'il iroit tenir prison en l'une des Maisons du Roy de Navarre son frere en Picardie. Il alla donc à Ham, & delà à la Fere sur Oise, où il demeura jusqu'à tant qu'il fust remandé, ses gardes l'accompagnant desormais pour luy servir de train. Le Vidame de Chartres estant tombé malade à l'extremité, de l'ennuy de la prison, avoit esté eslargy quelques jours avant la mort du Roy : mais cette grace ne luy ayant esté faite que comme on vid qu'il n'en pouvoit pas réchapper, il n'en receut point d'autre soulagement que de mourir libre ; avec autant de regret des Soldats & des jeunes Gentils-hommes qu'il avoit gagnez par ses profusions, que de contentement des Guises, qui le redoutoient pour la mesme raison. Lors que François II. fut expiré, les Guises n'ayant sçeu celer sa mort, comme ils l'eussent voulu faire pendant quelques jours, pour donner ordre à leur seureté, ils se retirerent dans leur logis en grande crainte, & neantmoins avec une courageuse resolution, mais ils en sortirent deux jours aprés, lorsqu'ils virent toutes choses paisibles : & oubliant sagement leur fortune passée pour s'accommoder à la presente, ils se meslerent parmy la foule de ceux qui alloient salüer le nouveau Roy. Le Connétable ayant eu nouvelles de la maladie du défunt Roy, s'estoit acheminé vers la Cour, mais à petites journées, toûjours douteux & prest à reculer. Si-tost que François II. fut mort, la Reyne mere dépescha Saint Gelais-Lansac pour le prier de s'avancer ; l'assurant de son amitié, & que d'oresnavant chacun feroit son Office, sans entreprendre les uns sur les autres. A son entrée dans Orleans trouvant des gardes aux portes, il leur demanda en qualité de Chef des armes du Royaume, qui les avoit mis là, & les chassa rudement, les menaçant que s'il les trouvoit plus assiegeant ainsi le Roy, il les feroit brancher aux arbres pour garder les grands chemins. La Reyne le voulut entretenir la premiere, de peur que quelque autre ne la previnst ; & l'ayant receu avec beaucoup d'honneur, elle le conjura de continuer sa fidelité, si dignement éprouvée au service de trois Rois, envers un Roy pupille, & de faire en sorte par sa vertu heroïque que sa Couronne ne fût point endommagée par les factions qui la menaçoient : luy témoignant qu'elle vouloit tenir son autorité par son moyen, & le faire arbitre & moderateur de toutes choses. Si la bonne opinion qu'il avoit de soy-mesme, & le souvenir de sa grande puissance sous Henry II. luy firent adjoûter foy à ces caresses, c'est ce que personne ne sceut que luy-mesme : mais voyant les Guises ses ennemis abbaissez, & connoissant bien qu'il ne pouvoit pas tenir de son chef la souveraine administration, il se resolut de s'unir avec elle, pour pouvoir au moins gouverner sous son nom, & songea à se détacher des interests des autres pour ne penser qu'aux siens propres : ce qui fut cause qu'il consentit plus aisément à l'accord que le Navarrois avoit fait avec elle. Le corps du Roy fut conduit à Saint Denys avec un tres-petit convoy, par la Brosse, Sansac, & Loüis Guillart Evéque de Senlis, qui estoit presque aveugle, & là enterré sans aucune pompe : Dont plusieurs rejettoient le blâme sur le Duc de Guise, qui sembloit estre obligé par sa Charge de Grand-Maistre, comme il l'avoit bien sceu faire observer au Connétable, par les bien-faits qu'il avoit receus, & par le lien d'alliance, de rendre ce dernier devoir à son Roy, à son Maistre, & à son Neveu. Quelque esprit satyrique luy en voulant faire reproche, attacha un billet sur le

Ses qualitez.

Le Prince toujours detenu.

Elargy dix jours aprés.

Le Connétable vient en Cour.

Pourquoy il s'unit avec la Reine.

Corps du Roy porté à Saint Denys.

Guises taxez d'ingratitude.

poisle qui couvroit le cercueil, où estoit écrit : *Où est maintenant Taneguy du Châtel? mais il estoit François.* Ce Taneguy, tous les Officiers abandonnant le corps de Charles VII. duquel il estoit grand Chambellan, prit le soin de ses funerailles & y dépensa trois cens mille livres du sien, sans en esperer d'autre recompense que les mauvaises graces de Loüis XI. qui haïssoit la memoire de son pere, & tous ceux qui luy avoient rendu service. Partant celuy qui avoit mis ce billet, vouloit taxer le Duc de Guise d'ingratitude, luy reprochant qu'il n'avoit pas fait comme Taneguy: mais qu'il ne s'en faloit pas étonner, parce qu'il n'estoit pas François. Or bien que cet écrit eust esté leu de tout le monde, ils le dissimulerent neanmoins avec une grande patience, & s'excuserent de ce vain devoir, sur ce qu'il n'y avoit point d'argent dans les coffres du Roy, & que c'estoit à eux une action de plus grande pieté d'assister une Reine veuve & desolée qui estoit leur niéce, que d'assister à un enterrement.

Mais ce n'estoit pas tant de cette Princesse qu'ils avoient soin, que de gouverner la Reine mere, dont la legereté leur estoit suspecte; & de dresser toutes leurs machines pour empécher que les Estats, qui s'alloient tenir, ne decernassent quelque chose à leur prejudice. En effet, si les Guises se fussent éloignez, ils n'auroient plus eu de part au gouvernement. Les Deputez des Estats, dont il y en avoit le tiers de Huguenots, demandoient le Roy de Navarre pour gouverneur du Roy & du Royaume, & les Princes du sang pour conseil legitime, avec le Connétable, l'Admiral, & autres Seigneurs qui avoient accoûtumé d'y estre; & vouloient que les Cardinaux & les Prelats fussent renvoyez en leurs Charges Ecclesiastiques. En cette sorte les Guises eussent esté reculez bien loin, ou mis sous les pieds de leurs ennemis: mais le danger regardant aussi bien la Reine mere qu'eux, ils se rangerent incontinent auprés d'elle, se montrant plus soigneux que jamais de luy conserver son autorité, afin de retenir la leur. Ainsi toute la Cour se separa derechef en deux partis : le Connétable, ses fils & ses neveux se tenant auprés du Navarrois, & le Duc de Nemours, Saint André, Brissac, le Cardinal de Tournon & les Guises auprés de la Reine mere: tellement que les deux bandes estant à toute heure sur le poinct de se choquer, tou fut plein de tumultes & de frayeurs quatre ou cinq jours durant. Mais cette Princesse gouverna si adroitement l'esprit du Navarrois par l'entremise de la Duchesse de Montpensier sa confidente, à laquelle il ne pouvoit rien dénier par une certaine inclination de respect; qu'il luy defera la Charge du gouvernement, se contentant du titre de Lieutenant de Roy en France, & Generalissime de ses armées. Ce Prince estant ainsi appaisé, on donna ordre à reconcilier les divisez; & le vingt-unième Decembre, du consentement des Princes & autres grands Seigneurs, fut fait un reglement pour le maniement des affaires, par lequel il estoit arresté, Que les Gouverneurs des Provinces & places s'adresseroient pour le fait de leurs Charges au Roy de Navarre, qui en feroit rapport à la Reine mere: laquelle en ordonneroit par l'avis de son Conseil ce qui seroit necessaire; Que toutes les lettres qui viendroient de ces Gouverneurs, seroient premierement portées à la Reine qui les luy envoyeroit aprés les avoir leuës; Que luy les ayant veuës luy en viendroit parler, puis elle avec son avis & celuy du Conseil en delibereroit; Que les Connétable, Grand-Maistre, Maréchaux, & Admiral, feroient & desserviroient leurs Charges avec le pouvoir qui leur est attribué par leur institution.

Les Estats leur sont mal affectionnez.

La Cour derechef separée en deux.

Neantmoins le Navarrois cede la Regence à la Reine.

Reglement pour l'administration des affaires.

Durant que ces choses se passoient N. de Bueil bastard du Comte de Sancerre, fut tué dans Orleans par René de Laval-Loüé. Le sujet de leur querelle provenoit de ce que ce bastard qui se piquoit d'estre brave & adroit aux armes, vouloit empécher que Loüé n'épousast Renée de Rohan veuve de François de Rohan-Gié, se vantant qu'elle luy avoit engagé sa foy & quelque chose de plus. La Maison de Guise soûtenoit sa querelle: le Connétable portoit celle de Loüé, tant parce qu'il estoit issu en ligne masculine du sang de Montmorency, qu'à cause que Renée estoit sa petite niéce. Et Loüé avoit encore de son chef un autre sujet de querelle contre les Guises, parce qu'ils avoient engagé Loüis de sainte More-Nesle frere de sa mere, dont il devoit heriter, par la suggestion de Guillaume Balsac-d'Entragues, à leur faire une donation du Comté de Joigny. Cette querelle pensa derechef broüiller toute la Cour : les factieux ne manquerent pas d'inciter les haynes & d'aiguiser les cousteaux; si bien qu'il s'en falût peu que la Ville d'Orleans ne vist tous les Grands du Royaume s'entrecouper la gorge. Mais les esprits

Meurtre du bastard de Bueil pense rebroüiller les Grands.

pacifiques manierent la chose si doucement, qu'ils les empécherent de mettre la main aux armes, & les retinrent dans le respect des Loix, & de la majesté de l'Etat.

Les Deputez de toutes les Provinces estant arrivez, avant la mort du feu Roy; enfin tous les deux partis demeurerent d'accord qu'il faloit tenir l'assemblée des Etats, qui avoit esté differée de jour en jour à cause des difficultez qui estoient survenuës. Il y eut neanmoins prés de quarante Bailliages ou Senéchaussées qui vouloient y apporter empéchement, protestant de nullité & maintenans que leur pouvoir estoit expiré, dautant qu'ils avoient esté envoyez pardevers le Roy François, & ainsi qu'il estoit necessaire qu'ils eussent de nouvelles procurations pour se presenter devant le Roy Charles. C'estoient les Huguenots qui faisoient joüer ce ressort, afin que sous ce nouveau regne d'un enfant où ils s'assuroient d'avoir de puissans intercesseurs, ils eussent le loisir de dresser des memoires & des requestes qu'ils n'eussent osé presenter sous le feu Roy, les affaires estant disposées comme elles estoient pour lors. Cette difficulté ne pouvant estre jugée par les Etats, puis qu'elle en revoquoit le pouvoir en doute, le Privé Conseil la vuida, & ordonna qu'il seroit passé outre, attendu que les Bailliages opposans estoient moindres en nombre des deux tiers que les autres, quoy qu'ils fussent presque égaux en estenduë de terres; & que d'ailleurs leur opposition n'estoit pas valable, parce que les Rois ne meurent point, & que ce n'estoit ny François ny Charles, mais le Roy de France qui les avoit convoquez. Ils s'assemblerent donc le vingt-troisiéme de Decembre dans la sale qui avoit esté dressée exprés. Le Chancelier les ouvrit par une longue harangue: puis Jacques de Silly-Rochefort parla pour la Noblesse, Jean Lange Avocat de Bordeaux pour le tiers Estat, & Jean Quintin Autunois Professeur en Droict Canon, pour le Clergé, tous trois estans debout l'un auprés de l'autre, celuy du Clergé entre deux. Les deux premiers entr'autres poincts, s'écartant, ce me semble, un peu trop de l'interest de leur ordre, s'attacherent à blâmer plus qu'il ne faloit les abus du Clergé: & Rochefort ayant achevé la sienne presenta une requeste par écrit, laquelle demandoit des Temples pour la Noblesse de la nouvelle Religion: il en fut fait lecture par un des Secretaires d'Etat. Quintin recita la sienne par écrit, beaucoup plus docte & plus raisonnable que celles des autres: les principaux du Clergé ayant les yeux sur ce qu'il lisoit tant ils se deffioient de luy, parce qu'il avoit autrefois esté soupçonné & mesme poursuivy pour le fait de la Religion. Ils approuverent tous au nom des corps pour lesquels ils parloient, la Regence de la Reyne mere & l'administration des Princes du sang: mais parce qu'ils ne firent aucune mention des Guises, & qu'outre cela dans la discussion qu'ils faisoient des dettes du Roy & des moyens de les acquiter, il fut proposé de supprimer tous les dons immenses que Henry II. avoit faits, il provint delà un nouveau sujet de mécontentement. Les Guises se fâchoient qu'on eût ainsi oublié tous leurs services, & n'estoient pas seuls qui apprehendoient la restitution, ayant pour compagnons le Mareschal de Saint André & le Connestable: cela fut cause qu'ils songerent d'oresnavant à former un autre party, puis qu'ils commençoient à connoistre que la Reine mere leur tenoit beaucoup moins qu'elle ne leur avoit promis. Et pour l'heure, afin de rompre le coup qui les menaçoit, ils agirent si adroitement auprés d'elle par l'entremise de la Dame de Montpensier & par le Mareschal de Saint André, qu'ils firent que les Etats furent remis au premier jour de May prochain dans la Ville de Pontoise, sans qu'ils eussent rien conclu; Estant ordonné qu'en attendant cela, les Etats particuliers s'assembleroient en chaque Province; & que pour éviter la confusion, il ne seroit envoyé dans l'assemblée des Generaux que deux Deputez de chacun des treize Gouvernemens du Royaume. Cependant il fut mandé par le Roy aux Prelats de l'Eglise Gallicane de se preparer pour se rendre en la Ville de Trente, où estoit assigné le Concile general; & il fut commandé à tous Juges qu'ils eussent à mettre en liberté de corps & de biens, tous ceux qui seroient emprisonnez pour la Religion, avec defence sur peine de la vie à toutes personnes de ne plus user d'injures & de reproches les uns envers les autres pour ce fait. Il fut aussi retranché par un Arrest du Privé Conseil pour soulager les finances du Roy, la moitié des gages des Gentils-hommes, Officiers de sa Maison, & gens de finance; & le tiers des pensions, excepté celles des Estrangers, tant dedans que dehors le Royaume: parce qu'il fut mis en consideration qu'ils n'avoient autre chose dequoy vivre. Il se trouva neanmoins des personnes

Les deux partis sont d'accord que les Estats se tiennent.

Quelques Deputez Huguenots s'y opposent, & pourquoy.

Arrest du Privé Conseil pour passer outre.

Harangues des Estats.

Dans lesquelles la Regence de la Reine est approuvée.

Proposition de ressaisir les dons faits par Henry II.

Guises malcontens.

Font remettre les Etats au mois de May.

Edit de délivrer les emprisonnez pour la Religion.

dans les Etats qui estoient d'avis de les éteindre tout à fait. Ceux-là presenterent une Requeste au Navarrois, remontrant que bien loin d'en donner à tous ces petits Princes d'Italie, nous en eussions dû recevoir d'eux pour le maintien de nostre protection : dautant que horsmis les Venitiens, ausquels la Loy de leur Etat defend de prendre aucun bien-fait des Etrangers, ils estoient tous peu considerables pour l'interest de la France ; Pour les Suisses, que c'estoit assez d'acheter leurs hommes si cher, sans leur payer encore des pensions ; Qu'au reste, il ne faloit pas craindre qu'ils se joignissent avec la Maison d'Austriche, de laquelle ils estoient ennemis mortels depuis tant de siecles, dont ils retenoient le patrimoine, & dont ils redoutoient le joug ; Et quant aux Allemans, puis qu'ils avoient depuis peu experimenté qu'ils avoient besoin de nous, comme nous pourrions avoir besoin d'eux, il suffisoit de cultiver leur amitié par de bons offices, sans l'acheter avec de l'argent ; Bref, ils se plaignoient que de tous les Etats du monde, il n'y avoit que la France qui fût ainsi tributaire de tous ses voisins. Certes, il y avoit bien quelque chose de juste en cette remontrance : mais elle sembloit inhumaine, si on y comprenoit ceux qui ayant perdu leurs biens & leur païs pour le service de nos Rois, ne pouvoient subsister que par leur secours. Or parce qu'elle touchoit principalement les Italiens, & que par là on vouloit, suivant les anciennes Loix du Royaume, les exclurre des Magistratures & des Dignitez, leur ôter les grands Benefices qu'ils tenoient en France, & leur retrancher toute esperance d'y faire valoir leurs subtilitez, il craignit que la Reine ne pensât qu'on joüeroit à luy faire affront, & pour cette raison il ne voulut pas la porter au Conseil.

Mort du Marquis de Beaupreau.

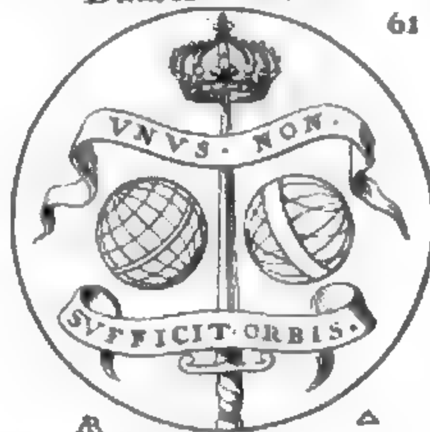
Tandis que les Etats se tenoient, mourut par un infortuné accident Henry Marquis de Beaupreau fils unique du Prince de la Roche-sur-Yon, qui n'estant âgé que de douze ans, donnoit déja de grandes esperances de valeur, & n'avoit plus rien de l'enfance que la douceur du visage. Son cheval s'estant abbatu comme il couroit tout armé en un Tournoy avec plusieurs autres jeunes Seigneurs de la suite du Roy, il fut brisé mal-heureusement par un gros courtaut fort en bouche qui le suivoit de prés, sur lequel estoit monté Henry de la Mark-Maulevrier, qui ne le pût retenir assez tost. Ce qui donna sujet aux curieux de remarquer, qu'en peu de jours la mort avoit rogné l'arbre Royal par les deux bouts, ayant retranché du nombre des vivans * le premier & le dernier Prince du sang, de quinze qu'ils estoient.

* *Le Roy François II.*

FRANCISCVS DELPH. VIENNEN

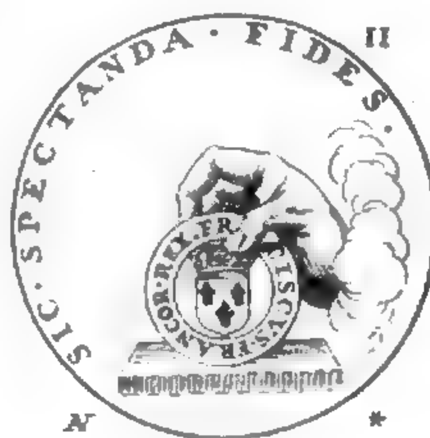


FRANCISC. D.G. SCOT. REX. DELPH FRANC. 61

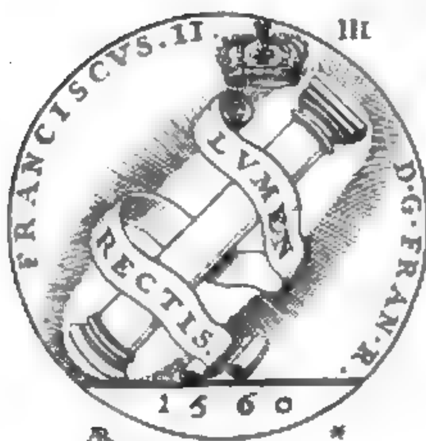


FRANCISCVS. II. D.G. FRANCOR. REX. CHRISTIANISS. LIX.





FRANCISCVS. II.





MEDAILLES DE FRANÇOIS II.

I. Le corps eſt de trois Lys tigez naiſſans de terre, au deſſus deſquels paroiſt dans la region de l'air un Soleil en aſpect Sextil avec la Lune, qui eſt le temps que ſe font les Eclypſes. Auſſi la Deviſe dit, INTER ECLIPSES EXORIOR : ce qui à mon avis doit eſtre rapporté à la funeſte mort de ſon pere, aprés laquelle il prit la Couronne.

II. Lors qu'il épouſa Marie Stuart heritiere d'Eſcoſſe, il prit pour deviſe deux Globes ſeparez d'une Epée nuë pointée vers le Ciel, où elle eſt paſſée d'une Couronne couverte, avec cette ame couchée ſur deux rouleaux à revoltes qui la traverſent, UNUS NON SUFFICIT ORBIS, *Je ne me contente pas d'un ſeul monde*, c'eſt à dire d'un ſeul Royaume : j'en auray deux, la France & l'Eſcoſſe. *Orbis* ſe prend

non seulement pour tout l'Univers, mais encore pour l'étenduë d'un Etat. Ainsi la Chrestienté est appellée *Orbis Christianus*; ainsi la France se peut nommer *Orbis Gallicus*, & c'est en ce sens qu'il faut dire que les Empereurs Romains se peuvent appeller *Imperatores Orbis* : ceux qui l'entendent autrement se trompent.

III. Celle-cy marque son Inauguration faite à Rheims, le dix-septiéme Aoust.

IV. La nouvelle Religion commençant d'exciter des tumultes incontinent aprés la mort de Henry II. François fit plusieurs Edits pour arrester son insolence, & agit contre ce venin avec le fer & le feu : mais il estoit mal-aisé de découvrir ceux qui en estoient entachez, & pour cet effet on se servit de plusieurs moyens, comme de poser des Images aux coins des ruës, afin de voir ceux qui manqueroient de les salüer, & de commander aux Curez de remarquer ceux qui n'assisteroient pas au Sacrifice de la Messe; Ordonnances qui comme des pierres de touche découvroient le vray & le faux Catholique. C'est ce que represente cette main qui sortant d'une nuë, pour dire qu'elle est guidée par l'Esprit de Dieu, frotte une piece d'or sur une pierre de touche, avec ces paroles, SIC SPECTANDA FIDES, *C'est ainsi qu'il faut éprouver la Foy.*

V. Les Princes estant en quelque façon responsables du salut eternel de leurs sujets, François desiroit sur toutes choses que son exemple illuminât son Peuple en la vraye Foy. C'est pourquoy il choisit la devise de la Colomne de feu que l'Ange faisoit marcher devant le Peuple d'Israël dans les deserts pour l'éclairer durant l'obscurité de la nuit : le Cardinal de Lorraine la luy choisit & l'accompagna de ces mots, LUMEN RECTIS, *Lumiere pour éclairer les Justes.*

VI. La plus grande de ces Figures qui est debout, est la France, & l'autre plus petite qui est assise à ses pieds est l'Escosse mise sous la main, c'est à dire sous la protection de la France. Les armes qui sont derriere elle ombragées d'une branche d'Olive; la Legende, PIETAS REGIS INVICTISSIMI, *La debonnaireté du Roy tres-invincible*; & l'Exergue, FELICITAS GALLIARUM, *Le bon-heur de la France*, termes ordinaires en semblables sujets, designent la paix faite avec Elizabeth Reine d'Angleterre, pour le sujet de l'Escosse.

VII. Si

FRANCISCVS . II .





FRANCISCVS . II .



MARIA . D . G . SCOT . REG .



MARIA . D . G . FRAN . ET SCOT . REG .



MARIA . D . G . SCOT . REG . FRANC . DOT .



VII. Si je ne me trompe cette Medaille a esté faite pour le mariage de François II. avec Marie Stuart, & devoit estre la troisiéme en rang. L'invention en est bien gentille : ce sont deux Amalthées unies d'un seul lien par le bas, & remplies au comble de divers fruits : du milieu desquels naissent deux testes tournées d'aspect ; l'une representant le Roy, l'autre representant la Reine. La place d'entre deux est occupée de la premiere lettre du nom du Monarque, chargée d'une Couronne. Ce qui promet que de cet heureux mariage viendront toutes sortes de biens à la France, ABUNDANTIA PUBLICA GALLIARUM.

VIII. Celle-cy devroit estre avec la sixiéme, ayant esté faite pour le mesme sujet, sçavoir pour la paix d'Escosse. L'Exergue, PAX ET FELICITAS TEMPORUM, le dit assez clairement. Et ces deux mains droites qui s'entretouchent, ce Caducée ou Verge accolée de deux Serpens, & ces deux Amalthées, sont des Symboles ordinaires de la paix. Or il n'en a point esté fait d'autre du regne de François II. que

celle-là. Je ne voudrois pas assurer neanmoins que cette Medaille n'eût esté forgée pour la confirmation de la paix entre le Roy Tres-Chrestien & le Roy Philippe, pour laquelle le Prince de Condé fut envoyé en Flandres, au commencement du regne de François II.
IX. La troisiéme, à mon avis, n'est que le revers d'une monnoyé. Si vous ne voulez dire que cette F & cet Autel signifient le zele que François II. a eu de conserver les Autels, c'est à dire la vraye Religion.

MEDAILLES DE MARIE STUART.

X. Les trois autres appartiennent à la Reine son épouse. Estant Reine de France, elle portoit pour devise deux Couronnes, sçavoir de France & d'Escosse, & ces mots, ALIAMQUE MORATUR : *Elle en attend une autre*, sçavoir celle d'Angleterre, ce qui n'est arrivé qu'à son fils. Or ce Cep de Vigne ayant deux branches que vous voyez dans la premiere & seconde, represente le Royaume d'Escosse : un bras sortant d'un nuage coupe la seiche qui represente les Rebelles & Heretiques, afin de mieux faire fructifier celle qui est verte & chargée de raisins, qui represente les bons sujets Catholiques. Je croy que cela signifie la resolution qu'elle avoit prise avec ses oncles de Guise d'exterminer les factieux & les heretiques d'Escosse : dautant que la Vigne bien taillée profite beaucoup davantage, VIRESCIT VULNERE VIRTUS. Cela se pourroit aussi rapporter aux afflictions & aux traverses qu'elle receut en Escosse, qui luy donnerent occasion d'exercer sa vertu.
XI. Elle n'oublia aucun soin d'y arrouser & cultiver, c'est à dire, de favoriser le party Catholique, qui estoit le sien, & pour déraciner celuy des Protestans. Ces paroles, MEA SIC MIHI PROSINT, est un souhait qu'elle fait pour l'accroissement de la Religion Catholique, tres-saint & tres-pieux : mais qui fut inutile aussi bien que ses travaux.
XII. Ce Vaisseau qui a ses masts fracassez, & qui neanmoins resiste à la violence de l'orage, est un symbole de son invincible constance ; Quoy qu'elle fût persecutée de tous ses Sujets & sans support, & par maniere de dire, batuë de tous vents, elle demeura toûjours ferme dans la Religion Catholique ; si bien que *l'on ne la vid jamais que droite* dans toutes ses bourrasques, NUNQUAM NISI RECTAM.



L'aveugle paßion d'une Reine puiſſante
Fit paſſer celle-cy du Trône à l'Echafaut ;
La Coupable icy bas condamna l'Innocente ,
Et ne pût éviter la Iuſtice d'enhaut.



MARIE STUART, FEMME DE FRANÇOIS II.

Extraction de Marie.



ARIE STUART fille unique & heritiere de Jacques V. Roy d'Escosse, & de Marguerite de Lorraine, qui l'estoit de Claude Duc de Guise, fut amenée en France l'an 1548. le sixiéme de son âge, & dix ans aprés mariée au Dauphin François II. le 19. d'Avril de l'année 1558. La Nature luy avoit donné tout ce qui compose une rare beauté : & outre cela, un esprit agreable, une memoire prompte, & une imagination vive, qu'elle exerçoit par l'étude des Arts liberaux, principalement de la Peinture, de la Poësie & de la Musique; si bien qu'à la fleur de son Printemps, elle parut la plus aymable Princesse de la Chrestienté. Aussi se vid elle à l'âge de quinze ans la teste ornée de deux Couronnes effectives, celle d'Escosse & celle de France, & d'une en pretention, sçavoir celle d'Angleterre, qu'elle maintenoit luy appartenir au préjudice d'Elizabeth, & qu'elle devoit en effet posseder aprés la mort de cette Reine. Mais si vous considerez le cours & la fin de sa vie, les plus extrêmes disgraces furent la suite ou les effets de tous ces beaux avantages. Elle fut Reine dés l'âge de huit mois : mais aussi elle fut orfeline. On la destina à six ans pour femme au plus grand Roy de la Chrestienté : mais pour cela on la tira de son païs & d'entre les bras de sa mere. Elle trouva en France le credit de ses Oncles de Guise : mais elle s'attira aussi la haine & l'envie qu'on leur portoit. La nourriture de cette Cour luy donna une grande politesse : mais elle la plongea dans les delices. Sa beauté fut l'objet des loüanges : mais elle le fut aussi des médisances. Comme elle posseda uniquement le cœur de son premier époux, la perte luy en dût estre d'autant plus sensible. En repassant en son Royaume natal, elle n'y trouva que des Sujets rebelles & heretiques : le nom de Reine doüairiere de France, ne servit qu'à la rendre suspecte aux Protestans, & odieuse aux Anglois. Estant recherchée de tous costez, elle se fit autant d'ennemis qu'elle avoit de pretendans. Pour ne pas laisser flétrir sa jeunesse dans un triste veuvage, elle s'apparia un beau mary, sçavoir Henry Stuart Comte d'Arley : mais tout aussi-tost il devint fâcheux. Ses ennemis l'en délivrerent : mais ce fut par un assassinat, dont le blâme réjallit sur elle-mesme. Quel plus grand déplaisir pouvoit sentir une Reine Catholique, que de voir bannir sa Religion de son Royaume, ses Sujets, ses Officiers, son propre frere naturel le Comte de Mourray, la persecuter, luy ôter l'autorité, puis la liberté ? Quelle plus grande affliction, aprés six ou sept ans de traverses, de conspirations, de guerres civiles, que de sortir de captivité d'entre les siens, pour tomber en une autre chez ses voisins, de trouver une prison au lieu d'un asyle, des calomnies au lieu de secours, une ennemie mortelle en la personne d'Elizabeth, au lieu d'une parente : enfin languir dix-neuf ans dans cette misere, & n'en pouvoir estre délivrée que par la main d'un bourreau, par un coup sans exemple & sans Justice? Voila comme tous les biens, que le vulgaire admire, contribuoient à rendre Marie Stuart mal-heureuse ; mais la vertu, qui seule fait le bon-heur, l'empescha de l'estre. Les adversitez éveillerent son courage qui se fût endormy dans les delices ; Sa pieté & sa constance éclaterent plus dans la prison que sur le Trône ; Elle triompha de ses ennemis en souffrant ; Sa genereuse mort dissipa tous les sinistres bruits dont ils avoient noircy sa reputation ; Les Puritains qui craignoient qu'elle ne parvint à la Couronne d'Angleterre, luy firent gagner celle du Martyre ; Et comme il est à croire, son merite a obtenu du Ciel, que malgré leurs efforts, Jacques son fils unique ait joint les deux Royaumes ensemble.

Ses qualitez.

Sommaire de ses avantures.



Charles dans un Etat de toutes parts troublé,
Fut contraint d'opposer la Ruse à la Malice;
Il prevint le danger, de peur d'estre accablé,
Et par sa Pieté s'excita sa Justice.

CHARLES IX. ROY LX.

1561.



OUTES choses estant fort broüillées dans le Royaume, comme nous l'avons écrit cy-devant, ceux qui avoient quelque prevoyance de l'avenir, eussent bien souhaitté, ou qu'on n'eût jamais entrepris ce qui avoit esté commencé sous François II. ou au moins que ce Roy eût eu assez de vie pour l'achever. Car lors qu'ils consideroient la combustion & la discorde où il avoit laissé la France, ils ne jugeoient que trop clairement, par l'échantillon des maux passez, quelles calamitez ce Royaume auroit à souffrir sous la minorité d'un Roy qui n'avoit encore que dix ans & demy ; & sous la conduite d'une femme, dont le plus agreable exercice, estoit de fomenter la discorde, & de s'entretenir, comme une Salemandre, au milieu des flammes. Bien qu'elle eût fait dessein de maintenir les deux factions auprés d'elle, tantost à droit & tantost à gauche : neantmoins elle pensoit que pour les empécher de se choquer, il en faloit tenir une un peu plus éloignée que l'autre. C'est pourquoy elle avoit déja éloigné celle des Guises, soit par sa propre inclination, soit par le conseil du Chancelier, soit enfin qu'elle eût appris dans la societé qu'elle avoit euë avec eux, qu'ils estoient de trop fâcheux compagnons : & ils avoient si peu de part au gouvernement, que l'on voyoit bien qu'elle les tenoit comme de relais, pour s'en servir si elle en avoit besoin. Tellement que le Cardinal de Lorraine, qui avoit esté d'avis qu'ils devoient de gré ou de force retenir l'autorité par devers eux, s'estoit retiré de dépit dans son Archevêché, sous pretexte d'en faire la visite. Il y en avoit qui croyoient que l'arrivée du Prince de Condé estoit cause de la retraitte du Cardinal. Ce Prince ayant esté mandé de la Fere sur Oise, entra dés le lendemain au Conseil : où aprés quelques remontrances, ayant interpellé le Chancelier de declarer s'il sçavoit qu'il y eût des informations contre luy, le Chancelier répondit que non ; & tous les assistans le tenant pour suffisamment purgé, il se mit en son rang accoûtumé. Le Roy declara ensuite, par l'avis de son Conseil, *Qu'il estoit pleinement informé & asseuré de son innocence*, & manda à son Parlement, *pardevant lequel il luy permit d'en poursuivre une plus ample declaration*, de le recevoir. De plus, il ordonna, *Que cet Arrest seroit publié & enregistré dans tous les autres Parlemens ; & qu'il en seroit envoyé des copies à tous les Ambassadeurs & Agents de France, qui estoient prés des Princes Estrangers.* Deux ou trois jours aprés il s'en alla à Paris poursuivre sa justification au Parlement. Mais bien qu'il eût si peu demeuré à la Cour, neantmoins il sembla que sa presence y eût apporté beaucoup d'émotion & de changement ; car soit qu'il eût inspiré du feu dans l'esprit du Roy de Navarre, soit que la Reine ayant conceu quelque apprehension de luy, eust en effet rapproché le Duc de Guise ; peu aprés son depart, le Navarrois commença à se plaindre à la Reine, plus resolument que ne portoit son humeur, de ce qu'encore qu'il luy eût tout deferé, mesme le gouvernement, neanmoins elle le méprisoit & luy preferoit le Duc de Guise, jusques-là qu'il avoit la garde des clefs du Chasteau ; Que pour luy il n'estoit pas resolu de souffrir plus long-temps cette indignité, & qu'il faloit que l'un d'eux sortît de la Cour. La Reine n'oublia aucune de ses caresses & de ses inventions pour adoucir son mécontentement ; & mesme pour oster tout sujet de differend, elle ordonna que les clefs seroient apportées chez elle. Le Duc de Guise eût eu plus de sujet de se plaindre de cet accommodement que le Roy de Navarre : car les plus equitables disoient, que cet honneur appartenoit à sa Charge de Grand-Maistre : neanmoins ce Prince s'opiniastrant à le chasser tout à fait, & la Reine mere n'y voulant pas consentir, son dépit s'enflamma si fort qu'il resolut de partir le lendemain, tous les Princes du sang, le Connétable, ses enfans & ses neveux, se preparans pour l'accompagner : ensorte qu'il ne fût demeuré que les Guises auprés du Roy. Le bruit couroit qu'ils n'alloient pas plus loin qu'à Paris pour y faire declarer par le Parlement & par les Etats, que la Reine mere ne pouvoit tenir le gouvernement du Royaume, & qu'il estoit necessairement dû au

Dessein de la Reine mere d'entretenir deux factions à la Cour.

Pourquoy elle éloigne un peu les Guises.

Le Prince de Condé mandé en Cour.

Comment s'y justifie.

Le Navarrois se plaint de ce que les clefs de la Maison du Roy sont portées au Duc de Guise.

La Reine pour le contenter les fait porter chez elle.

Il s'en veut aller de la Cour.

premier Prince du sang, selon les Loix fondamentales de cette Monarchie. Elle ne fut pas peu étonnée de cette soudaine entreprise : mais elle sceut bien se servir adroitement de l'autorité du jeune Roy pour la rompre ; lequel estant bien instruit envoya querir le Connestable par le Cardinal de Tournon, & luy fit défense, avec une gravité qui surpassoit son âge, de s'éloigner de la Cour ; autrement que s'il arrivoit quelque desordre par son absence, estant le premier Officier de la Couronne, il luy en feroit rendre compte : ce qu'il dit en presence de deux Secretaires d'Etat, pour prendre acte de ce commandement, s'il en estoit besoin : Et soit que l'on eût communiqué cette piece au Connétable, soit qu'il fût surpris par une defense si severe, la parole du Roy l'arresta tout court; Et le Navarrois l'ayant en vain fait sommer de partir, fut aussi contraint de demeurer, de crainte qu'il eut que son absence ne fist voir qu'on pouvoit se passer de luy dans l'administration des affaires. Là dessus les Colignis, & le Maréchal de Montmorency leur cousin étroittement joint d'interests avec eux, non pas toutefois de Religion, firent courir le le bruit que la Reyne soûtenoit les Guises contre les Princes du sang : tellement que les Deputez des Etats particuliers de l'Isle de France se hasterent de s'assembler à Paris : où de leur propre mouvement & contre la défense faite par l'assemblée generale d'Orleans, ils se mirent à traitter du gouvernement & de la disposition des grandes Charges ; de faire rendre compte aux Princes Lorrains du maniement des armes & des finances ; & de repeter tous les dons immenses, qui avoient esté faits au Maréchal de Saint André, à la Duchesse de Valentinois, à ses gendres, & autres, le Connétable mesme y compris, *s'il y échoit* : ausquels seroit faite défense d'entrer au Conseil, tandis qu'on en feroit la discussion. L'exemple de cette Province eût infailliblement esté suivy de toutes les autres : C'est pourquoy la Reine courut promptement au remede, qui estoit de se reconcilier avec le Roy de Navarre. Elle se servit donc de l'entremise du Connétable, qui avoit resolu de suivre desormais les voyes les plus douces ; & par son entremise, elle fit un nouvel accord avec luy ; par lequel il fut declaré Lieutenant general du Roy, representant sa personne & son autorité par toutes les terres de son obeïssance ; & qu'elle ne pourroit rien determiner sans son consentement exprés. Ces articles redigez par écrit furent signez de tous deux, & ensuite du Conseil, mesme du Duc de Guise, qui par ses prieres commença à fléchir devant le Navarrois. Le Prince de Condé n'approuvoit point cette transaction ; & prevoyoit bien que cette Lieutenance ne seroit qu'en papier : mais il ne pût refuser à son aîné d'y souscrire ; aprés quoy on envoya le Maréchal de Montmorency pour adoucir ce qui avoit esté fait aux Estats de l'Isle de France, dont il s'acquitta au contentement de tous les deux partis.

Comment elle l'y retint.

Estats Provinciaux de Paris, veulent connoistre du gouvernement

Elle fait un nouvel accord avec le Navarrois.

Dans ce mesme temps, on tramoit de nouvelles ligues, où plusieurs prenoient party. L'Admiral avoit de telle sorte surpris l'esprit de la Reine mere par la sagesse apparente de ses conseils, par le zele particulier qu'il témoignoit à ses interests, par la confidence de la Duchesse de Montpensier, & par les entretiens de l'Evêque de Valence, qu'elle ne faisoit rien que par ses avis. Mais qui plus est, elle s'estoit tellement laissée persuader à ses discours emmiellez, & à l'exemple de sa vie reformée, qui faisoit montre d'une grande probité & d'une vertu irreprochable, puissans attraits pour decevoir une femme, quelque fine qu'elle soit, qu'elle sembloit estre retombée dans les sentimens de la nouvelle Religion beaucoup plus avant que jamais, & la favorisoit ouvertement ; De sorte que luy & le Prince de Condé faisoient publiquement prescher des Ministres dans les chambres qu'on leur avoit données dans le Palais Royal, où toute la Cour alloit avec tant d'ardeur qu'il ne se trouvoit personne à la Messe du Roy. Or le Connétable, ennemy de toutes nouveautez, voyant des gens inconnus & profanes se méler d'administrer la parole de Dieu, toute la Cour manger de la viande les jours défendus, & mesme en Carême, & se moquer de la Messe, des Images, & des Ceremonies de l'Eglise Romaine, s'offensoit bien fort de ce scandaleux changement, & en fit de grandes plaintes à la Reine, laquelle tâcha du commencement de luy faire croire qu'elle s'accommodoit ainsi à la passion du Navarrois, afin de rompre ses premieres boutades en leur cedant ; Disant qu'elle craignoit, que si elle luy eût directement resisté, il auroit de nouveau poursuivy la Regence, & que s'il l'avoit une fois emportée, il y eût eu danger qu'il n'eust rendu toute la France Huguenote. Ces raisons apparentes fermerent la bouche pour quelques jours au

Elle favorise trop les Huguenots.

Le Connestable s'en scandalise,

& se destache d'avec elle.

Connestable : mais lors qu'il connut que tout de bon elle procuroit l'accroissement du Huguenotisme, & qu'elle declara qu'elle souhaitoit que le Roy & tous ses domestiques assistassent aux Sermons, peu Catholiques, que faisoit l'Evesque de Valence dans la grand' sale du Chasteau, il commença à se degoûter de ces façons, & se détacha manifestement d'avec cette Princesse. Il n'avoit pas encore dessein de se joindre avec les Guises, mais il pensoit que le respect ou la crainte qu'on avoit de son autorité, arresteroit le cours de cette manie ; & qu'il auroit tant de pouvoir sur ses neveux qu'il les rameneroit facilement au giron de l'Eglise Romaine, quand il leur voudroit declarer que sa volonté estoit telle. Il s'imaginoit que l'Admiral n'avoit jusques-là supporté les Huguenots que pour conserver son credit avec le secours de leur faction : Si bien que luy-mesme avoit en quelque façon approuvé ce qu'il avoit fait, ne croyant pas qu'estant homme sage il se fust embroüillé la cervelle de leurs opinions. Partant il le prioit, puis qu'il se voyoit élevé en tel degré de puissance qu'il eust pû souhaiter, & dans lequel il n'avoit plus rien à craindre, qu'il ne les supportast plus ; Que c'estoit assez de recompense pour eux de les tolerer ; qu'il ne les pouvoit mettre à un plus haut poinct sans ruiner l'ancienne Religion, & l'Etat ; & que s'il luy restoit encore quelque apprehension des Guises ennemis, il y avoit moyen de les reduire si bas par l'autorité des Estats qui se tiendroient au mois de May, qu'ils ne seroient pas desormais formidables au moindre Gentil-homme de France. Mais il estoit arrivé la mesme chose à l'Admiral qu'il arrive à un jeune homme qui vient à se piquer tout de bon d'une maîtresse qu'il n'auroit entrepris d'aimer que par feinte, & pour donner de la jalousie à un autre. Il s'estoit si fort entesté de cette nouvelle Religion, que rien n'estoit plus capable de l'en desabuser ; & tous les autres liens qu'on eust pû employer pour l'en tirer, estoient foibles au prix de ceux de son interest & de sa conscience, avec lesquels il pensoit y estre engagé. Son oncle ayant donc en vain appliqué tous les ressorts de sa prudence sans le pouvoir ébranler, commença à se fâcher contre luy, à le menacer avec une autorité presque paternelle, & enfin à tourner l'amitié qu'il avoit pour luy en une grande aigreur. Sa femme Magdelene de Savoye Dame fort Catholique, & qui d'ailleurs avoit toûjours eu de la jalousie contre les Colignis, de ce que son mary les avoit plus élevez que ses freres le Comte de Tende & le Comte de Villars, ne perdoit point le temps de l'irriter encore par ses sages remontrances, & luy remettoit à tous propos devant les yeux cette devise de la Maison de Montmorency, *Dieu aide au premier Chrétien*, le priant de conserver par son credit l'ancienne gloire de sa Maison, & de ne demeurer point plus long-temps associé à ceux qui avoient juré de renverser la Religion de ses ancestres : qui faisoient si peu d'estime de luy, aprés avoir reçû leur avancement de sa main ; & qui mesme avoient de telle sorte usurpé le premier rang à la Cour, qu'ils se montroient tout prests de l'en chasser. D'autre costé le Mareschal de saint André, homme rusé & inventif, luy jettoit de grandes deffiances dans l'esprit, luy faisant croire, que cette repetition des dons immenses proposée aux Etats de Paris, n'y avoit esté avancée que par la suscitation de l'Admiral : lequel se doutant bien qu'il ne consentiroit jamais à sa mal-heureuse entreprise de changer la Religion ancienne, avoit inventé ce moyen pour le tenir en bride ; & ainsi il disposoit peu à peu à s'unir avec les Guises, mais non sans beaucoup de peine & de repugnance. Avec cela il fit encore agir la Duchesse de Valentinois, qui ayant beaucoup de pouvoir sur luy joignit ses ruses à celles du Mareschal, & luy faisoit les mesmes remonstrances par lettres ; à quoy elle estoit portée tant par son propre interest, car elle craignoit la restitution plus qu'aucun autre, que par celuy du Duc d'Aumale son gendre : lequel s'estoit bien remis avec elle depuis la mort de François II. Comme toutes ces machines l'avoient déja ébranlé, la baterie fut encore redoublée par le Comte de Villars son beau-frere, lequel arriva à la Cour sur ces entrefaites. Il avoit depuis peu esté Lieutenant au païs de Languedoc en l'absence du Connestable qui en estoit Gouverneur, où il tenoit les Huguenots de si court qu'ils n'eussent osé s'étendre : mais comme il sçeut que l'Admiral avoit improuvé ses actions au Conseil du Roy, & que son zele estoit injustement blâmé par la Reine, il s'estoit deffait de sa Charge entre les mains de Guillaume Comte de Joyeuse, qui avoit quitté l'Evesché d'Alby pour épouser Marie fille de René Batarnay-Bouchage, & d'une sœur de ce Villars. Le Mareschal de Montmorency, aussi avisé que Seigneur qui fust lors, ne regardant qu'aux maximes de la prudence humaine, faisoit tout son possible pour empescher que son

Il pensoit ramener les Colignis au sein de l'Eglise.

Il ne le peut faire.

Il s'en fâche contre eux.

Sa femme le presse de se separer d'avec eux.

Comme aussi le Mareschal de saint André pour les unir avec les Guises.

La Duchesse de Valentinois pareillement.

Puis le Comte de Villars son beau-frere.

son pere ne se separast d'avec les Colignys. Il luy fit souvent representer par un tiers, qu'il ne devoit pas abandonner ses amis certains pour s'associer avec des ennemis incertains ; Que ceux qui luy donnoient ce conseil, ne tendoient qu'à oster les arcs boutans de sa maison, pour la détruire ensuite ; Qu'au moins si le zele de la Religion l'éloignoit de ses neveux, il se tint neutre, & qu'il gardât les gages, tandis qu'ils luiteroient contre ceux de Guise, se rendant également redoutable & necessaire aux uns & aux autres; Qu'au reste, le Mareschal de saint André avoit bien sujet d'apprehender la repetition des dons, mais non pas de la vouloir faire craindre à l'Admiral, puis qu'il n'y avoit aucun Juge, qui considerant les grands services qu'il avoit rendus à la Couronne depuis quarante-cinq ans, les grandes Charges qu'il avoit soûtenuës, & plus d'un million de livres qu'il avoit payé de sa bourse pour sa rançon, & pour celle de ses trois enfans, ne luy en adjugeast quatre fois plus qu'il n'en avoit reçû ; & que l'on justifieroit par l'extrait de la Chambre des Comptes, qu'il n'avoit pas eu la septiéme partie de ce qu'en avoit eu le Mareschal ; Partant qu'il ne devoit pas s'offenser, ny s'inquieter de ce que les Etats avoient dit, & qu'il laissast demesler cette fusée à ceux à qui elle touchoit veritablement. Ces remontrances ayant un grand poids envers le Connestable, arresterent encore sa resolution pour quelques jours : mais enfin ayant consideré que s'il ne s'unissoit bien-tost avec ceux de Guise, c'estoit fait de l'Eglise Catholique, & que le changement de la Religion entraîneroit infailliblement celuy de l'Etat, il répondit à son fils qu'il ne pouvoit pas demeurer neutre, lors qu'il estoit question de la cause de Dieu & du salut de toute la France, & que son honneur & sa conscience l'obligeoient de faire, ce que peut-estre l'interest du monde ne luy permettoit pas. De fait, si tost que le Mareschal bien fâché de cette réponce, s'en fut allé trouver sa femme qui estoit malade à Chantilly, ils firent Pasques, & communierent ensemble luy & le Duc de Guise : & le soir il donna à souper à ce Duc, au Prince de Jainville son fils, & au Mareschal de saint André. Le lendemain il se retira de la Cour, & s'en alla en sa maison de Chantilly faire les nopces de Toré son cinquiéme fils, avec Eleonor heritiere de la Maison de Humieres. Bien-tost aprés le Duc de Guise le suivit dans sa maison de Nantueil, à cinq lieuës de là : d'où il l'entretenoit souvent par lettres. Les Huguenots & les Politiques appellerent cette union du Connestable, du Duc de Guise, & du Mareschal de saint André, le Triumvirat. Cependant l'Admiral n'oublioit rien pour avancer sa Religion : la Reyne écrivoit sous main des lettres aux Juges dans les Provinces pour en faire tolerer les assemblées, prenant pour pretexte qu'elle desiroit esteindre tout sujet de troubles. Mais au contraire c'estoit le vray moyen d'en faire naistre de nouveaux : car le juste dépit des Catholiques & l'audace des Huguenots s'en augmentant davantage, il survenoit tous les jours des disputes, des reproches & des querelles entre les particuliers, & de là des seditions & des émeutes en plusieurs endroits, comme à Paris, à Amiens, à Pontoise, à Beauvais, dans lesquelles s'entendoient les mots factieux de Papiste & de Huguenot, qui ont esté si funestes à la France. A Beauvais, le peuple s'émut contre son faux Evesque le Cardinal de Chastillon, parce qu'il sçeut qu'il avoit communié le jour de Pasques à la mode de Genéve dans sa maison : & luy eust fait un mauvais party, s'il ne se fust montré par ses fenestres revestu de sa pourpre sacrée. Sous pretexte de remedier à ces émotions, il fut envoyé des Lettres patentes du Roy à tous les Juges Royaux; par lesquelles, *il estoit defendu à toutes personnes de se plus entre-injurier par ces mots de Papiste & de Huguenot, & de n'entrer point dans la maison d'autruy avec armes & force, sous couleur de rechercher les assemblées prohibées par les Edits precedents ; Mandé aux Juges d'élargir tous ceux qui estoient detenus en prison pour le fait de la Religion : Et permis à ceux qui s'estoient absentez pour cette cause, de retourner dans leurs biens en toute liberté, pourveu qu'ils voulussent vivre Catholiquement & sans scandale : sinon de les pouvoir vendre & se retirer avec l'argent là où il leur plairoit.* Le Parlement de Paris s'opposa à la publication de cét Edit, & envoya ses remontrances au
Roy, contenant les causes pour lesquelles il l'avoit dû faire ainsi ; Premierement, «
parce que cét Edit s'adressoit aux Juges subalternes, & non pas aux Parlemens, «
contre les anciennes formes & contre toutes sortes de raisons ; Secondement, qu'en «
permettant une fausse Religion il faisoit bréche à la qualité sacrée de Tres-Chré- «
tien, que de tout temps ont porté le Royaume & les Rois de France ; En troisié- «
me lieu ; parce qu'il sembloit faire une secte de Papistes opposée à celle de Hugue- «

Son fils aisné l'en dissuade.

Neanmoins enfin il le fait.

Fait Pasques avec Guise & luy donne à souper.

Ils se retirent à Nantueil & à Chantilly.

La Reyne favorise les Huguenots.

Emeutes en plusieurs lieux.

Edit en leur faveur.

Le Parlement refuse de le publier.

» nots, & mettoit en mesme rang ceux qui connoissoient le Pape pour chef visible » de l'Eglise, & ceux qui vouloient la renverser de fonds en comble. Ensuite parce » qu'il estoit impossible que les bannis rentrassent dans leurs biens sans de grands » troubles, procés & querelles; Et enfin, que leur permettre de les vendre & d'en » emporter l'argent, c'estoit violer les anciennes & tres-salutaires Ordonnances de » l'Etat, qui defendent à toutes sortes de personnes de transporter des deniers hors » du Royaume.

Le Roy est sacré à Rheims. *Medaille I.*

La belle saison du Printemps estant venuë, le jeune Roy fut conduit au Sacre dans la Ville de Rheims, † où il reçût l'onction Royale par les mains du Cardinal de Lorraine. Il n'avoit accoûtumé de se trouver que douze Pairs en pareille ceremonie, les six Ecclesiastiques, qui n'ont point changé, & six autres de ceux que les Rois ont honorez de cette Dignité, pour y tenir le rang des Laïcs; qui estoient autrefois les Ducs de Bourgogne, de Normandie, de Guyenne, les Comtes de Flandres, de Champagne & de Thoulouse, & ceux-là ont leur rang selon l'ordre de l'erection de leur Pairie: le nombre en ayant esté augmenté par dessus celuy des anciens, il s'y en trouva treize: Monsieur Alexandre Duc d'Orleans y assista, & selon l'usage observé de tout temps en ces occasions, il preceda le Roy de Navarre, parce qu'il n'y assistoit pas comme Pair, mais comme le plus proche de la Couronne. Le Duc de Guise eut le pas devant le Duc de Montpensier, & suivit immediatement le Roy de Navarre, parce que le Duc de Guise representoit le Duc de Normandie; & le Duc de Montpensier representoit celuy de Guyenne qui est le troisiéme & dernier des Ducs & Pairs qui assistent au sacre des Rois. Quoy que toutes les choses fussent faites selon ce qui avoit toûjours esté pratiqué; on pretend neanmoins que cela donna matiere de discourir aux plus habiles gens, & de disputer si dans la séance des Pairs il falloit avoir égard à l'antiquité de la Pairie seulement, ou bien encore à la qualité de Prince du Sang. Il y avoit de grandes raisons & mesme des prejugez de part & d'autre. Pour les Princes du sang, on disoit qu'ils sont la branche d'une tige qui contient tous les titres & les preéminences imaginables, & que l'habilité de succeder à la Couronne le doit emporter sur toutes les autres Dignitez; parce que ce seroit une chose ridicule, de voir qu'ils eussent esté precedez par ceux à qui ils doivent naturellement commander; Surquoy on rapportoit qu'ils avoient accoûtumé de garder cét ordre entre eux, que celuy qui precedoit estoit plus proche de la Couronne, sans considerer leurs Charges ou leurs Dignitez. A quoy l'on ajoûtoit un celebre Arrest du Parlement de Paris donné l'an 1541. lequel dans le differend qu'eurent le Duc de Montpensier & celuy de Nevers, à qui auroit l'honneur de presenter les Roses, que les Pairs y presentoient tous les ans, * jugea l'affaire en faveur du Duc de Montpensier, bien que sa Pairie fust érigée depuis celle de l'autre. On répondoit pour le Duc de Guise, Que dans cette ceremonie les Princes du sang ne doivent tenir que le rang de leur Pairie, puis qu'ils n'y sont considerez que comme Pairs, & que ceux qui ne le sont pas en effet, ou qui n'en font pas l'Office, n'y en ont aucun. Que dans tous les Corps & toutes les Compagnies chacun marche selon le rang de sa Charge, sans regarder celuy de la naissance; D'ailleurs, que le Duc sembloit estre en possession, parce qu'il avoit precedé le Duc de Montpensier au Sacre de François II. & que son pere en avoit fait autant à celuy de Henry. Mais on pouvoit repliquer à cette derniere raison, que le pere & le fils avoient eu cette preéminence du consentement, & par la volonté de ces deux Rois, & sans que cela tirât à consequence; & qu'au reste il n'y avoit que repartir à l'Arrest du Parlement donné en faveur des Princes. Car il ne falloit pas alleguer qu'il n'est pas Juge en cette cause, puisque c'est la Cour des Pairs.

Il y avoit treize Pairs. *Disputes de preséance sur le rang des Pairs.* *Raisons pour les Princes.* ** Cette louable coûtume, comme beaucoup d'autres, a esté obmise.* *Raisons pour les Pairs plus anciens contre les Princes.*

Le Prince de Condé poursuit sa justification en Parlement.

Le Prince de Condé n'assista pas à cette ceremonie, il poursuivoit alors sa justification au Parlement de Paris. Où s'estant presenté avec son frere le Cardinal de Bourbon, & ayant fait remontrer les nullitez de l'Arrest de sa condamnation, la Cour le pria du commencement de se contenter du Jugement qu'il avoit obtenu du Conseil: mais sur les instances qu'il fit, il fut resolu, non parce qu'il en fust besoin, mais pour une plus ample declaration de son innocence, qu'il auroit en ce procés la qualité de demandeur, & les gens du Roy celle de defendeurs, & que la Cour verroit toutes les informations qui se trouveroient contre luy pour le declarer innocent, s'il n'y avoit point de charges, ou pour y proceder selon les Ordonnances. Sur cela le Prince ayant obtenu du Roy, lors qu'il fut de retour à Paris, que

tous ceux du Conseil, & mesme les Secretaires d'Etat, affirmassent par serment qu'ils n'avoient aucunes charges ny procedures pardevers eux, & qu'ils n'en sçavoient point d'autres que celles qui estoient entre les mains du Procureur general: il s'ensuivit Arrest prononcé par le President René Baillet, les huis ouverts, les Chambres assemblées en robe rouge; y assistans du costé des Conseillers laïcs les autres quatre Princes du sang, les Ducs de Guise & de Nevers, le Connestable & les Mareschaux de saint André & de Montmorency, & de celuy des Clercs, les Cardinaux de Lorraine, de Guise & de Chastillon. Par lequel *il fut declaré innocent des cas à luy imposez, son recours à luy reservé contre qui il appartiendroit; & il fut ordonné que cét Arrest seroit lû & enregistré dans toutes les Cours souveraines.* Le mesme jour furent aussi prononcez les Arrests d'absolution de la Dame de Roye, de François Barbanson-Cany, du Conseiller Robert de la Haye, & mesme du Vidame de Chartres, quoy qu'il fust mort.

Arrest solemnel declarant son innocence.

L'Edit fait en faveur des Huguenots avoit rappellé dans le Royaume grande quantité de fugitifs, principalement de Moines & de Prestres reniez, qui estant revenus avec femmes & enfans, & avec une malignité irritée, excitoient des émotions par tout; & les Predicans ayant le vent en poupe pervertissoient un nombre incroyable d'ames, ou trop credules, ou déja disposées à cette corruption par leurs mauvaises mœurs. Or il avoit esté souvent proposé, qu'afin d'appaiser les dissentions de la Religion il falloit tenir une assemblée ou conference, où l'on essayeroit de convaincre les Reformez par raisons; A quoy le Cardinal de Tournon, & la plus grande partie de la Sorbonne avoient toûjours repugné, disant qu'il ne falloit point disputer contre des opiniastres, ny examiner de nouveau des erreurs qui avoient esté si souvent condamnées. Mais le Cardinal de Lorraine, soit qu'il voulust en une si grande assemblée faire ostentation de son éloquence & de son sçavoir, soit qu'en effet il crûst que la Verité demeureroit victorieuse, & que tous les sophismes des Predicans estant dissipez, les peuples en seroient plus aisément desabusez, avoit fait en sorte que le Clergé y avoit consenty. C'est pourquoy le Roy estant encore à Rheims, supplia la Reyne mere, qu'en attendant que ce Colloque se tiendroit, il fust défendu de rien innover dans la Religion, & qu'il en fust fait un Edit bien exprés & bien autentique. Donc peu aprés l'Arrest du Prince, le Roy ayant assemblé ses Princes & grands Seigneurs, alla au Parlement au mois de Juillet, pour y prendre les avis de ce premier Corps du Royaume, comme il falloit traitter les Huguenots en attendant cette conference. Ils se trouverent bien differens, les uns tendoient à surséance de peines, les autres à punition de mort, les autres à en renvoyer la connoissance aux Juges Ecclesiastiques, avec defenses sur peine de confiscation de corps & de biens de faire aucunes assemblées, ny de rien changer aux ceremonies de l'Eglise Romaine. Ce dernier estant le plus fort produisit l'Edit nommé de Juillet, parce qu'il fut fait en ce mois là: *Lequel defendoit sous peine de la corde toutes seditions & émeutes, enrôllemens, associations, assemblées d'armes à feu: comme aussi toutes paroles injurieuses & tendantes à sedition: mesme aux Predicateurs & gens d'Eglise; il attribuoit la connoissance de ces crimes aux Presidiaux; Defendoit aux Ministres de prescher ny d'administrer les Sacremens en une autre forme qu'en celle qui estoit reçûe dans l'Eglise; Renvoyoit la connoissance du crime d'heresie aux Ecclesiastiques, pour lequel, s'ils livroient le coupable au bras seculier, ne pourroit estre imposée plus grande peine que le bannissement hors du Royaume. Le tout par maniere de provision jusqu'à la determination du Concile general, ou de la prochaine assemblée des Prelats.* Dans cette mesme séance il fut arresté que les Prelats seroient appellez afin d'entendre les Ministres (ausquels seroit donné sauf-conduit) sur la Confession de leur Foy, & d'essayer de les convaincre par la parole de Dieu: ce que la Reyne ayant approuvé par l'instance que luy en firent pour deux motifs differens le Cardinal de Lorraine & la Dame de Montpensier, cette assemblée fut assignée au dixiéme d'Aoust prochain à Poissy prés saint Germain en Laye.

Est proposé de tenir une Conference ou Colloque.

Pourquoy le Cardinal de Lorraine le souhaite: il l'obtient.

Le Roy au Parlement.

Edit de Juillet.

Colloque assigné à Poissi.

Il n'y avoit plus rien qui retinst le Connestable de se joindre sans reserve à la Maison de Guise, que le respect du Prince de Condé, qu'il estoit obligé de servir dans la querelle particuliere qu'il avoit contre eux, tant parce qu'estant le premier Officier de la Couronne il n'eust pas pû sans crime abandonner un Prince du sang, un enfant de la Maison Royale, que parce qu'il avoit l'honneur d'estre son parent. C'est pourquoy afin de n'avoir plus aucun empeschement, il s'employa avec toute l'adresse & les soins possibles pour faire cét accord: & il y travailla si

Pourquoy le Connestable travaille à l'accord du Prince, & du Duc de Guise.

Forme de cet accord.

bien que le Duc de Guise estant revenu de Calais, où il estoit allé conduire sa niéce la Reine Marie Stuart qui s'en retournoit en son Royaume d'Escosse, il fut passé & redigé par écrit par les Secretaires d'Etat à Saint Germain en Laye, le vingt-quatriéme jour d'Aoust. Ce qui se fit en cette forme, *Le Roy en presence des Princes, Cardinaux, Ducs, grands Officiers, Chevaliers de l'Ordre & autres Seigneurs, ayant fait appeller les deux parties adressa sa parole à la Reine mere, & luy dit: Madame, j'ay fait assembler cette Compagnie pour l'accord du differend qui est entre Monsieur le Prince de Condé & Monsieur de Guise, qui s'accorderont comme je pense pour le bien de mon service & de mon Royaume. Et afin que Monsieur le Prince demeure éclaircy de l'opinion qu'il en a euë: Vous, mon cousin de Guise, luy direz ce qui en est. A quoy Monsieur de Guise fit réponse:* Sire, *puis qu'il vous plaist que j'éclaircisse Monsieur le Prince de l'opinion qu'il a, je luy diray ce qui en est. Et parlant au Prince, il dit: Monsieur, je n'ay ny ne voudrois avoir mis en avant aucune chose qui fust contre vostre honneur, & n'ay esté auteur, motif, ny instigateur de vostre prison. Surquoy le Prince repliqua, Monsieur, je tiens pour méchant & malheureux celuy ou ceux qui en ont esté cause. Là-dessus Guise repartit: Je le croy ainsi, cela ne me touche en rien. Cela fait le Roy les pria de s'embrasser, & comme ils estoient proches parens de demeurer bons amis.* Les Secretaires d'Estat l'Aubespine & Bourdin en firent un acte, dont j'ay tiré cecy mot à mot.

Etats assemblez à Pontoise.

Cependant les Deputez des Etats, qui avoient esté remis au mois de May, puis encore differez jusqu'au mois d'Aoust, estoient tous assemblez à Pontoise, où ils dressoient leurs cahiers sur les memoires particuliers envoyez de chaque Province. La Reine sçachant bien qu'ils luy estoient peu affectionnez, prevint le coup, & y envoya du Mortier pour faire approuver l'accord passé entr'elle & le Navarrois: mais il trouva des gens obstinément resolus au contraire. Estant donc en une peine extrême, elle s'addressa à l'Admiral qu'elle sçavoit estre le conseil & le directeur du Navarrois, & l'assura que s'il persuadoit ce Prince & les Etats de luy ceder le gouvernement, elle protegeroit & avanceroit sa Religion de tout son possible.

Ont grand peine à approuver la Regence de la Reine.

L'Admiral induit par ses belles promesses, d'ailleurs estant homme qui se piquoit de tout gouverner, y alla: & toutefois il n'y avança pas beaucoup: ils ne l'en voulurent pas croire, il falut qu'il obligeât le Navarrois d'y aller luy-mesme declarer qu'il avoit quitté son droict, & les supplier de vouloir consentir à son deshonneur. Avec tout cela, il y eut encore une grande resistance, plusieurs demeurant obstinez, disoient qu'ils ne souffriroient pas qu'on violât les Loix fondamentales de l'Etat, & qu'il pouvoit bien se desister de son droict, mais non pas le ceder à d'autres, au prejudice des Princes du sang Royal ausquels il devoit retourner, selon leur rang: Tellement qu'ils ne s'y accorderent qu'avec certaine protestation, qu'ils insererent

Sont transportez à S. Germain.

dans leur cahier. Et pour empécher qu'ils ne resolussent quelque chose autrement qu'on n'eût voulu, on les appella au Chasteau de Saint Germain, où les Estats se tinrent dans la grand' sale qui est sur le portail. Le Roy y estoit assis en son thrône Royal, à sa gauche la Reine mere; puis Madame sa sœur à main droite un peu au dessous, & le Roy de Navarre sur un siege plus bas: au devant d'eux sur deux escabelles, le Connétable à la droite, & le Chancelier à la gauche: le Duc de Guise comme grand Chambellan n'ayant aucun siege, s'assit sur le marchepied du Roy, avec le bâton de Grand-Maistre entre ses jambes: qui ayant accoûtumé d'estre porté haut en signe de commandement, n'estoit pas là en son lustre; & comme disoient quelques-uns, il n'y devoit pas estre porté, puisque ce n'en estoit pas le lieu.

Contestatiō de preseance entre les Princes & les Cardinaux.

Il y eut contestation pour la preséance entre les Princes du sang & les Cardinaux émûë par l'ambition du Cardinal de Lorraine: mais les Etats ayant prononcé en faveur des Princes du sang, les Cardinaux de Bourbon, d'Armagnac & de Chastillon acquiescerent: & le premier de ces trois ayant pris rang aprés le Roy de Navarre, declara que c'estoit en qualité de Prince du sang, non pas de Cardinal. Ceux de Tournon, de Lorraine & de Guise se retirerent

Vuidée en faveur des Princes.

hors de l'assemblée, murmurant contre leurs Collegues, & disant qu'il y avoit des Cardinaux qui honoroient leurs chapeaux, & d'autres qui en estoient honorez. Le Chancelier de l'Hôpital deduisit en peu de mots les raisons, pour lesquelles les

Harangue du Chancelier.

Etats avoient esté differez jusques-là, & témoigna une grande affection au bien public; mais les oreilles Catholiques furent extremément offensées de ce qu'il s'efforça de persuader indirectement qu'il faloit revoquer l'Edit de Juillet, & permettre les assemblées des Religionnaires. Jean de Bretagne Lieutenant general

d'Autun, qui parloit pour le tiers Etat, suivant les instructions que luy & l'Admiral luy avoient données, aprés avoir legerement preparé l'esprit du Roy à estouffer les plaintes de ses sujets, & discouru de la seureté & liberté qui doit estre aux Etats, se jetta sur les vices du Clergé; Dit qu'ils ne devoient posseder aucuns biens en fonds, dautant qu'il est écrit au Deuteronome : *Les Sacrificateurs & Levites n'auront point d'heritages avec les autres enfans d'Israël, mais vivront des sacrifices : Ils ne partageront point avec leurs freres, le Seigneur est leur heritage.* Aprés cela il parla du devoir des Prelats & des Pasteurs, & tâcha de montrer, Que les grands biens qu'ils possedoient, n'estoient point convenables à leur profession, encore moins la jurisdiction qu'ils exerçoient dans leurs terres; veu que l'Eglise abhorre de répandre le sang, & que cette autorité ne doit appartenir qu'aux puissances seculieres. Ce qui tendoit à faire que le Roy se resaisist d'une partie de leurs grandes possessions. Il parla ensuite des abus qui s'estoient glissez dans la Justice, puis des grandes miseres que les peuples avoient souffertes par les guerres passées : pendant lesquelles ils avoient esté vexez d'une infinité de subsides, tant ordinaires qu'extraordinaires, comme plusieurs nouvelles creuës, plusieurs augmentations de gabelles, la solde de cinquante mille hommes de pied, le taillon, les vingt livres sur chaque clocher, les huit écus sur les Officiers Royaux, six sur les Avocats du Parlement, quatre sur les bourgeois, les veuves & les artisans, deux sur les autres Avocats, les Notaires, les Sergens & les Praticiens, emprunts, non emprunts, francs fiefs, nouveaux acquests, la levée des deniers octroyés aprés la Journée de Saint Laurent, alienation du domaine, aydes, erections, puis suppressions des bureaux de la foraine, finances receuës de la vente & de la confirmation des anciens & nouveaux Offices, deniers pris sur les communs revenus des Villes, autres levez des consignations, vaisselles d'or & d'argent billonnées, munitions de guerre & vivres pour les camps mises sus depuis trente ans, chevaux & harnois d'artillerie pris sur les Laboureurs & Rouliers, assiete d'estappes, fourniture & habits des Soldats, gages d'Officiers & Gendarmerie, deniers de convoy en Bretagne, & plusieurs autres sommes immenses exigées sous divers titres : nonobstant toutes lesquelles les coffres du Roy estoient chargez de si grandes dettes, & les peuples tellement vexez de plus en plus, qu'il faloit bien juger qu'elles avoient esté pour la plus grande part diverties par de faux canaux dans les bourses ou de ceux qui avoient gouverné, ou de ceux qui les avoient maniées. Partant, que les Etats supplioient tres-humblement Sa Majesté d'ordonner aux Surintendans & Tresoriers qui les avoient dispensées de rendre compte de leur administration devant des personnes de probité & d'intelligence, en presence des Deputez que chaque Province nommeroit pour y assister. Enfin, il conclut sa harangue en faveur des Huguenots, & dit qu'il estoit necessaire de leur accorder des Temples & leur permettre de s'assembler. Celuy qui parla pour la Noblesse suivit presque les mesmes pistes. Mais celuy qui harangua pour le Clergé répondit modestement à toutes les reproches dont ils avoient chargé ce Corps, & supplia Sa Majesté qu'à l'exemple des Rois ses predecesseurs il luy plût conserver les droits, les privileges & la dignité de l'Ordre Ecclesiastique, & de ne pas suivre le conseil de ceux qui luy voudroient faire estendre la main sur le Sanctuaire. Aprés cela il fut traitté des moyens d'acquitter les dettes du Roy, dont les deux autres Etats rejettoient toute la charge sur le Clergé, & proposoient que le Roy en fist vendre les terres & biens immeubles, dont il leur constitueroit certains revenus en deniers, & prendroit le reste; Qu'il s'attribuât la quatriéme partie du revenu des benefices qui en auroient cinq cens livres, la troisiéme de ceux de mille, la moitié de ceux de trois mille, & les deux tiers de ceux qui monteroient jusqu'à douze mille; Qu'il se saisist des tresors des Moines & des Religieuses, & des revenus qui surpasseroient l'entretien d'un certain nombre de bouches dans chaque Convent; & que si cela ne suffisoit pas, il pût s'ayder des vases, pierreries & riches ornemens des Eglises. La proposition de repeter les dons immenses n'y fut pas aussi oubliée, quelque brigue qu'y pussent avoir les favoris des regnes passez : ce que les gens de bien & qui avoient soin de l'avenir, avoient grande raison de souhaitter; Parce que si une fois on eût severement condamné ces Harpies à rendre compte, la convoitise de ceux qui depuis ce temps-là ont manié les affaires & les deniers du Roy, n'eût pas englouty si avidement tout la substance du Royaume, quand ils auroient fait reflexion que tost ou tard, ils auroient la honte de restituer ce qu'ils auroient pris

De Jean de Bretagne pour le tiers Estat.

De celuy qui parloit pour le Clergé.

Presque tous veulent rejetter les dettes du Roy sur le Clergé.

injustement. Les cahiers des trois Etats furent mis en chacun des treize gouvernemens du Royaume, avec la réponse du Roy à chaque article : mais ils ne furent pas publiez, comme plusieurs l'eussent bien souhaitté. Enfin, on ne recueillit d'autre fruit de cette assemblée, comme de toutes les autres semblables, sinon une grande levée de deniers pour le Roy. Le Clergé connoissant bien que les Grands abayoient aprés ses richesses, que les peuples luy en portoient envie, & que le Chancelier mesme ou serieusement, ou pour les intimider, sembloit les vouloir abandonner au pillage, fut sagement conseillé d'offrir quatre decimes pour six ans. Et tous les trois Etats consentirent que pour le mesme temps il se payeroit cinq sols d'entrée sur chaque muid de vin dans les Villes closes, avec cela le huitiéme & le vingtiéme de la gabelle ordinaire.

Le Clergé accorde de grandes sommes de deniers.

En ces mesmes jours la mort ravit à la France Jacqueline de Longvic Duchesse de Montpensier : & l'on peut dire qu'avec le fil de ses jours elle trancha aussi ce qui restoit d'intelligence entre la Reine mere & le Navarrois : dont l'union servoit comme de digue entre les deux factions contraires. Elle laissa un fils nommé François Comte Dauphin d'Auvergne, & cinq filles, dont l'aînée avoit épousé Robert de la Mark Duc de Boüillon Gouverneur de Normandie, la seconde, Henry de Cleves Duc de Nevers, & les trois autres avoient esté Religieuses : mais Charlote renonçant au Cloistre, se sauva depuis chez Federic Comte Palatin, qui la maria à Guillaume Prince d'Orange.

M. de la Duchesse de Montpensier.

Or comme l'exemple du Prince transforme toute la Cour, & que le reste de l'Estat se regle sur elle, la Reine mere penchant du costé des Huguenots pour recompense de la faveur qu'elle avoit receuë de l'Admiral, le Calvinisme estoit la Religion à la mode : & il sembloit que celle de l'Eglise Romaine fût une vieille robe qui ne fût plus en usage que pour les bonnes gens. Tous les entretiens ordinaires des compagnies estoient des discours sur les Sacremens, sur la Grace, & sur les Ceremonies ; Les Dames mesme, & les artisans ayant les Epistres de S. Paul à la bouche, & avec cela des invectives contre le Pape & le Saint Siege. Il y avoit dans le Royaume, sans compter les libertins & les athées qui n'estoient pas en petit nombre, trois sortes d'Esprits : les uns extrémement acharnez à la destruction du Papisme, ils appelloient ainsi l'Eglise Romaine : les autres à sa defense, & quelques-uns tenans le milieu qui n'eussent pas voulu la détruire, mais seulement y reformer certains abus. Ces derniers eussent desiré premierement, Que le Pape eût un peu relâché de sa puissance absoluë, qu'il n'eût point esté Juge & partie, mais qu'il se fût soûmis aux Conciles qui representent l'Eglise universelle, & qu'il se fût defait de ses vains titres d'Empire & souveraineté universelle, que les flateurs, disoient-ils, luy avoient donnez, comme aussi de cette créance qu'il ait tous les droits divins & humains dans la poitrine, & l'infallibilité dans l'entendement ; Qu'il eût consenty de bonne sorte à la reforme de sa Cour, puis à celle du Clergé & de toute la Chrestienté, où ils maintenoient qu'il s'estoit glissé quantité de vices & de corruptions : ainsi que plusieurs grands & saints Personnages l'avoient remarqué de temps en temps, comme S. Bernard, Guillaume de Paris, Guillaume Ocam, Gerson, Nicolas de Clemangis, Wiel de Groninghen Recteur de l'Université de Paris sous Loüis XI. & plusieurs autres ; Bref, qu'il ne traitât pas d'heretiques tous ceux qui parloient de reforme ; Qu'alors ils le reconnoistroient pour Chef de l'Eglise, avec la mesme autorité que les Conciles de Constance & de Basle luy attribuoient. En suite, ils demandoient, Qu'on eût à retrancher une grande partie des ceremonies, qu'ils disoient estre semblables aux fueilles qui embellissent l'arbre, mais qui en épuisent toute la seve lors qu'elles sont en trop grande quantité ; Que puisque l'usage des Images n'estoit pas necessaire, l'Eglise s'en estant bien passée durant plusieurs siecles, mais scandalisoit une grande partie des Chrestiens, * on les devoit ôter des Temples, ou du moins de dessus les Autels, & avertir les ignorans qu'il ne les faut pas adorer ; Que pour l'instruction des peuples, on celebrât le Service divin en langue vulgaire, & que ce grand & auguste Sacrifice de la Messe se maniât avec plus de respect, plus de preparations & plus de pompe, afin que le peuple, qui commençoit à le mépriser pour le voir si avily, fût accoûtumé par ce moyen à le reverer, & conçût par la veneration qu'il luy verroit porter par les Prestres mesmes, quelle estoit la Majesté du Dieu qu'on adore en ce Mystere. Ils desaprouvoient aussi, Que les Ministres de l'Eglise, nonobstant leurs grands revenus, prissent de l'argent pour l'administration des Sacremens, qu'on ne pût nai-

Trois sortes d'Esprits en matiere de Religion.

Sentimens de ceux qui tenoient le milieu.

* *Tous les Protestans.*

tre ny mourir, estre mary ny estre pere, faire du bien ny se repentir du mal, sans leur payer tribut; qu'ils vendissent toutes choses, l'eau & la terre, l'absolution & l'anatheme, leurs prieres & leurs maledictions; & qu'ils cherchassent tous les jours des inventions nouvelles pour tirer de l'argent. Mais ce qu'ils desiroient davantage, c'estoit qu'on rendit aux Laïques l'usage de l'Eucharistie sous les deux especes, si long-temps pratiqué, si fort souhaité par les peuples, & ce disoient-ils, commandé par JESUS-CHRIST; & aux Prestres la liberté de se marier, qu'ils avoient euë autrefois, & qui n'estoit pas déniée à ceux de l'Eglise Grecque. Surquoy ils disoient qu'en effet, il eût esté bien plus séant à la sainteté des Mysteres qu'ils manient d'estre détachez de la compagnie des femmes: mais que la continence estant un don que le Ciel faisoit à peu de gens, & la fragilité humaine estant si grande, il estoit encore plus à propos qu'ils eussent des femmes que des concubines, ou quelque chose de pis; Et ils remarquoient à ce propos, que les débauches qui avoient esté causées par cette contrainte, avoient en partie donné lieu à l'heresie: parce que des Prestres, les uns avoient quitté l'Eglise Romaine pour avoir une femme, & les autres avoient tellement scandalisé les Peuples qu'ils les avoient quittés comme des personnes infames: la corruption estant si grande en ce genre-là, quand Luther commença à prescher, qu'en quelques lieux d'Allemagne les habitans des Villes & Parroisses stipuloient par écrit public & autentique avec les Curez, Abbez & autres Ecclesiastiques, quand ils prenoient possession d'un Benefice, qu'ils entretiendroient une maistresse chez eux, de peur qu'ils ne courussent aprés leurs femmes.

Cela est remarquable.

La Reine mere écrivit au Pape par André Guillard de l'Isle son Ambassadeur, à peu prés selon ces hardis sentimens, & avec une plus grande liberté que les Princes Catholiques n'avoient accoûtumé de luy écrire: dont le Saint Pere n'ayant pas moins conceu d'indignation que d'étonnement, sceut neanmoins bien dissimuler son émotion, & se plaignit seulement avec des paroles fort douces, & avec des remontrances plûtost qu'avec des menaces. Au reste connoissant par ces lettres & par les decrets des Etats, mais plus encore par l'Assemblée du Concile de l'Eglise Gallicane, qui avoit esté assignée sans sa permission, la manifeste decadence de son autorité dans ce Royaume, s'il ne la soûtenoit par quelque prompt moyen, il se resolut de tenir tout de bon le Concile general qu'il avoit promis: & en mesme temps il dépescha vers le Roy le Cardinal de Ferrare, avec la qualité de Legat. Il s'imaginoit que le pouvoir d'une personne qui representeroit son autorité, imposeroit silence à nos Prelats, & contiendroit les esprits dans l'obeïssance; d'ailleurs ce Cardinal estoit parfaitement versé aux grandes affaires, ayant esté long-temps employé dans les nostres: & il touchoit d'alliance non seulement la Maison Royale, & celle du Duc de Guise, mais aussi la Couronne de France, y ayant toûjours eu depuis Borse Duc de Ferrare qui s'en rendit homme lige, de tres-étroites confederations, entre nos Rois & les Ducs de Ferrare. C'est pourquoy le S. Pere se promettoit qu'il seroit favorablement écouté, qu'il negocieroit si puissamment, & si adroitement, qu'il feroit changer d'opinion à la Reine, ou bien qu'il l'affoibliroit de telle sorte en des-unissant d'avec elle ceux qui la rendoient puissante, qu'elle seroit contrainte d'abandonner le party Huguenot. Mais à son arrivée il trouva la Cour tout autrement disposée qu'il n'eût crû. Il fut receu avec de grands mépris, jusques-là que les Pages & les Laquais effrontez huerent son Porte-Croix, & quelques Huguenots firent malicieusement imprimer une étrange effigie du Pape Alexandre VI. son ayeul, avec l'histoire de sa vie & de sa mort, parlant des amours incestueuses de la mere du Cardinal fille d'Alexandre VI. en mesmes termes que font le Guichardin, & le Poete Pontanus. La consideration de sa dignité, de son merite, & du Duc son frere luy servirent de bien peu. Le Chancelier refusoit de recevoir ses lettres, alleguant que son pouvoir estoit contraire à ce qui venoit d'estre tout nouvellement resolu dans les Etats; Et la Reine ayant commandé qu'elles fussent expediées, il mit de sa main sous le seel, *me non consentiente*: tellement que la Cour les refusa d'abord, & ne les receut qu'avec de grandes modifications, & aprés qu'il eut donné promesse de ne se point ayder de ce pouvoir, mais de s'en retourner si-tost qu'elles auroient esté verifiées. Au reste, le Saint Pere ayant convié tous les Princes Chrestiens au Concile, les Protestans d'Allemagne, le Danois & le Suedois répondirent qu'ils n'avoient rien à demêler avec luy: & la Reine Elizabeth ne voulut pas seulement permettre que son Legat entrât en Angleterre, di-

La Reine écrit librement au S. Siege.

Qui envoye le Cardinal de Ferrare Legat en France.

Il y est mal receu.

Le Saint Pere convie les Princes Chrétiens au Concile.

sant qu'il ne luy estoit pas permis d'avoir aucune conference avec celuy dont l'autorité avoit esté bannie par le Decret de tous les Etats du Royaume. D'autre part, l'Empereur & le Roy Tres-Chrestien joignant leurs interests ensemble, trouvoient beaucoup de choses à dire à la Bulle, par laquelle il en assignoit l'assemblée : ils eussent voulu qu'il en eût commencé un tout de nouveau, & derechef examiné les poincts qui avoient esté decidez : n'y ayant point d'apparence s'il ne le faisoit ainsi, que les Protestans vinssent à un Concile où ils seroient declarez & tenus pour heretiques. Et le Roy en son particulier se plaignoit que dans sa Bulle il n'eût nommé que l'Empereur, sans faire mention du grand Roy François & de Henry, qui avoient tant travaillé à procurer ce saint Oeuvre ; & que pour gratifier le Roy d'Espagne qu'il eût esté obligé de nommer aprés luy, s'il s'estoit servy du terme general de *Rois & Princes Chrestiens*, sans les exprimer en particulier. Le Roy d'Espagne faisoit aussi difficulté sur quelques termes qu'il trouvoit ambigus : mais en effet ce n'estoit que le pretexte, il estoit fâché d'autre chose. Antoine de Bourbon & Jeanne d'Albret Reine de Navarre sa femme, ayant esté conseillez d'envoyer un Ambassadeur vers le Saint Pere luy rendre les devoirs pour le Royaume de Navarre, que les autres Rois Chrestiens ont accoûtumé de luy rendre pour les leurs, l'Ambassadeur d'Espagne s'opposa fort & ferme à ce qu'il ne fût pas receu, parce que c'estoit condamner la possession de son Maistre : nonobstant cela, le Saint Pere aprés plusieurs contestations luy donna audience publique dans la sale des Ambassades Royales, & le receut à l'obeïssance le dixiéme Decembre de l'année passée, avec toutes les ceremonies accoûtumées en pareils Actes. Voila ce qui luy tenoit au cœur.

Sa Bulle fâche le Roy.

Colloque de Poissi.

Les Prelats s'estant assemblez pour le Colloque de Poissi, déliberoient des poincts qu'il faloit traiter. Et par occasion ils traiterent aussi de la discipline Ecclesiastique, de la fonction des Evesques, de la dignité des Eglises Cathedrales, des Colleges & de leur exemption, de la charge & du revenu des Curez, de ne plus faire si grand nombre de Prestres, de la reforme des Moines, des Commandes, des Benefices incompatibles, des moyens d'empescher la multitude infinie des procez qui se meuvent pour les Benefices, des Censures Ecclesiastiques, & de quelques autres poincts ; ausquels ils employerent beaucoup plus de temps qu'au sujet qui requeroit alors leurs soins. Il y arriva aussi peu aprés avec sauf-conduit douze Ministres, & vingt autres Deputez des Eglises reformées ; dont les principaux estoient Augustin Marlorat Lorrain de nation, Moine renié Ministre de Roüen, Theodore de Beze Bourguignon, premier disciple & Coadjuteur de Calvin, Jean Malo autrefois Prestre à Saint André des Arcs, Pierre Vermil dit Martyr Italien tres-sçavant homme, sorty de l'Ordre des Chanoines Reguliers, qui estoit venu de Zurich, Jean de l'Espine Jacobin defroqué, & qui s'estant tenu long temps caché, renonça pour lors publiquement à l'Eglise Romaine, se vint joindre avec les autres. Theodore de Beze natif de Vezelay, estoit comme le chef de cette deputation, & avoit charge de porter la parole pour tous les autres. C'estoit veritablement un esprit gaillard & plaisant, qui avec ses bons mots animez par un visage gay, joint à un maintien fort agreable, & avec une grande facilité de debiter tout ce qu'il vouloit, enchantoit les cœurs, & chatoüilloit merveilleusement les oreilles de nos Courtisans. Mais au reste, on peut bien sans préjudice d'aucune Religion, le nommer un tres-méchant homme, & une ame entierement corrompuë ; qui comme une vilaine harpie gâtoit les choses les plus saintes avec ses railleries malignes, & dont le cœur ne couvoit que des desseins sanglans & tout à fait execrables. Aussi il n'estoit sorte de vilenie dont il n'eût soüillé sa jeunesse : ses Poëmes dont il a voulu couvrir ses ordures par ce titre de *Juvenilia*, en font assez mention : mais outre cela, il est constant qu'il s'enfuit à Genéve pour éviter la punition des sodomies, dont il estoit accusé devant le Parlement de Paris, & qu'il emmena avec luy sa Candide femme d'un Tailleur, qui vivoit encore au commencement de ce siecle, aprés avoir vendu quelques Benefices qu'il avoit eus de son oncle, entr'autres le Prieuré de Longjumeau : commençant de cette sorte la reforme de sa vie par une simonie & par un adultere. Or parce qu'il estoit dans une haute reputation parmy les siens, le Cardinal de Lorraine eût crû emporter une bien grande gloire, s'il eût pû terminer cette dispute luy seul en le convainquant, ce qu'il pensoit estre fort facile : c'est pourquoy il prit occasion, comme il alla faire la reverence à la Reine, d'entrer en conference avec luy. Mais comme il n'est pas possible d'amener un habile

Assemblée du Clergé auparavant.

Arrivée des Ministres.

Qui estoit Beze.

Le Cardinal de Lorraine l'attaque avant le Colloque.

bile homme à la raison, s'il n'y veut venir de luy-mesme, quoy qu'il le pressât bien fort en effet, il n'y pût neanmoins rien gagner. Les Ministres presenterent d'abord une Requeste à la Reine, demandant quatre choses ; Que les Prelats ne fussent point Juges sur eux dans le Colloque : mais, Que le Roy & son Conseil y presidassent ; Que toutes les difficultez fussent decidées par la seule parole de Dieu ; &, Que tout ce qui y seroit reduit & conclu fût recueilly par des Notaires & Greffiers, dont il seroit convenu de part & d'autre, & ausquels il seroit adjoûté foy. Au contraire, Messieurs de Sorbonne estant venus en corps par devers elle, la supplierent de ne les vouloir point écouter, mais de les renvoyer ou au Concile general, ou au national, ou qu'à tout le moins, si elle avoit resolu de les entendre, qu'elle ne permît pas que le Roy y assistât, pour le danger qu'il y avoit à cause de son bas âge, qu'il ne fût infecté de leur perverse doctrine : neanmoins aprés que la chose eut traîné quelques jours, la Reine promit aux Ministres de les écoûter, & leur accorda tous les poincts de leur requeste, leur donnant au lieu de Notaires un Secretaire d'Etat.

Quatre demandes des Ministres à la Reine.

Donc, le neuviéme jour de Septembre, l'Assemblée commença dans le grand Refectoire des Religieuses de Poissi, qu'on avoit retranché d'une clôture de barreaux ou treillis. Dans cette closture s'assit le Roy avec Messieurs du Clergé en cet ordre. Sa Majesté estoit au bout de la sale dans sa chaise : à droit estoit le Duc d'Orleans, le Roy de Navarre & le Prince de Condé : à gauche la Reyne, Madame Marguerite & la Reyne de Navarre. Sur les bancs contre la muraille à droit & à gauche, estoient assis les Prelats ; du costé droit les Cardinaux de Tournon, de Lorraine, & de Chastillon ; & du costé gauche vis-à-vis, ceux d'Armagnac, de Bourbon & de Guise, & trente ou quarante Evesques : en suite au dessous estoient quantité de Docteurs en Theologie & autres Ecclesiastiques, entr'autres, Claude Despenses, Claude de Saintes, & Jacques Laynez General de la Compagnie des Jesuites, que le Cardinal de Ferrare avoit amené avec luy. Les Ministres y ayant esté conduits de S. Germain par des Archers de la garde du Roy, de peur que le peuple ne se jettast sur eux, voulurent entrer dans la closture où estoit le Roy avec les Prelats, & prendre place parmy les vrais Pasteurs, mais on les en empescha, & il leur fut commandé de parler debout & de l'autre costé des barreaux. Tout le monde estant assemblé, le Roy ayant esté instruit de ce qu'il devoit dire, proposa en peu de mots le sujet pour lequel il avoit convoqué cette Assemblée ; il conjura les assistans que pour remedier aux troubles qui s'élevoient par tout le Royaume, ils songeassent à se reformer sans aucun interest, ny sans aucune consideration de personne ; & qu'il entendoit qu'ils ne partissent point de ce lieu-là qu'ils n'y eussent donné si bon ordre, que ses sujets pûssent vivre en bonne paix & union les uns avec les autres. Le Chancelier estant assis au devant du Roy sur une escabelle du costé droit, declara plus au long son intention, se découvrant un peu trop ouvertement en faveur des Huguenots. Le Cardinal de Tournon presidant en cette Assemblée, comme le plus ancien ou Doyen du College des Cardinaux, & Primat de France à cause de son Archevesché de Lyon, demanda qu'attendu que le Chancelier proposoit des choses nouvelles & dont le Clergé n'avoit point esté averty, joint qu'il estoit besoin de les communiquer aux Prelats qui n'estoient pas encore venus, il luy donnast copie de ce qu'il avoit proposé pour y répondre : mais le Chancelier craignant de se mettre en peine par son écrit, si le temps venoit à changer, luy refusa. Aprés cela, la Reine ayant commandé à Theodore de Beze de parler, il se mit à genoux & commença son discours par l'invocation du nom de Dieu, puis l'addressa au Roy, à la Reine & aux Princes, pour se les rendre favorables, ayant prié l'assemblée de ne pas les rejetter comme seditieux : ensuite il proposa le sommaire de leur doctrine, & finalement il presenta au Roy leur Confession de Foy, sur laquelle se devoit faire la conference. Il ne s'estoit jamais entendu prononcer tant d'erreurs à la fois qu'il s'en dégorgea dans cette harangue : mais rien n'offensa si griévement les oreilles Catholiques que les paroles qu'il profera sur le sujet du S. Sacrement, *Que* JESUS-CHRIST *estoit aussi éloigné de l'Eucharistie que le Ciel est éloigné de la Terre :* aussi furent-elles reçeuës avec une grande indignation & murmure de toute l'Assemblée. Comme il eut achevé, le Cardinal de Tournon, si transporté de zele & d'un juste courroux, que tout son corps en fremit d'horreur, remontra au Roy que cette Assemblée s'estoit faite par le commandement de Sa Majesté, non toutefois sans grand scrupule de leurs consciences, parce

Ordre de séance dans ce Colloque.

Le Roy parle.

Puis le Chancelier.

Harangue de Beze.

Paroles qui firent horreur.

qu'ils prévoyoient bien que les Reformez y diroient des choses indignes d'estre écoutées d'un Roy Tres-Chrestien; Comme en effet ils en avoient dit de si atroces, que n'eut esté le respect qu'ils devoient à Sa Majesté, ils se fussent levez sur le champ entendant tant de blasphêmes & de si abominables impietez. La suppliant au reste de leur accorder jour pour entendre leur réponse à ce que Beze avoit dit laquelle feroit connoistre aussi clair que le jour la difference qu'il y a entre le mensonge & la verité. Le Cardinal de Lorraine en prit la charge, & restreignit toute la dispute à deux poincts, sçavoir de l'Eglise & de l'Eucharistie : dont il s'acquitta avec tant d'éloquence & de doctrine, qu'il ne sembloit pas qu'il y eust rien à repliquer. Et certes, si ces matieres se pouvoient decider par des plaidoyers, il n'y a point de doute qu'il eust hautement triomphé, ayant autant d'avantage sur son ennemy par son eloquence que par la bonté de sa cause: tellement que je ne sçay si ce fut la confiance qu'il avoit en la force de ses discours, ou bien la ruse des Reformez qui fut cause qu'on y proceda par ce genre de dispute. Mais au reste, tout consideré, il estoit plus convenable à l'esprit & à l'air de la Cour, que non pas les syllogismes & les escrimes de la Dialectique, que les esprits qui n'y sont pas exercez estiment un galimatias. Sa harangue achevée, les Prelats se leverent & s'assemblerent autour du Roy : le Cardinal de Tournon prenant la parole, confirma ce qu'il avoit dit au nom de tous ses Confreres, qui offrirent s'il en estoit besoin de la signer de leur propre sang, & protesterent de vouloir vivre & mourir en certe créance. Les Huguenots firent courir un bruit, que les Prelats ne vouloient plus traiter avec eux que par condamnations & anathemes, mais cela se trouva faux : car le vingt-quatriéme du mois Beze fut receu à la replique. Dans laquelle il parla de l'Eglise, mettant en question si elle estoit par dessus l'Ecriture. Claude Despense luy repartit doctement sur ce poinct, sur lequel ils s'escrimerent long-temps, & de là ils tomberent sur celuy de la sainte Cene ; puis le Docteur Saintes estant entré en lice, ils sauterent à celuy de la vocation ou mission des Ministres de l'Eglise. Mais le Cardinal les ramena au poinct de la Cene, protestant au nom de tous les Prelats de ne point passer outre que celuy-là ne fût decidé. Il leur demande donc, puis qu'ils refusent de s'en tenir à ce qu'en croyent & l'Eglise Romaine & la Grecque, s'ils veulent souscrire en cet article à la Confession d'Ausbourg, & leur en presente l'article, qui dit : *Nous confessons que le vray Corps & Sang de* JESUS-CHRIST *est veritablement, réellement & Sacramentalement au Sacrement de l'Eucharistie, & que tel il est offert & receu par ceux qui le reçoivent & communient.* Mais les Ministres ayant pris deux jours de temps pour y répondre, esquiverent ce rude coup, en luy demandant s'il leur faisoit cette proposition en son nom, ou en celuy de tout le Clergé, & s'il souscriroit luy & ses Confreres, non à cet article seulement, mais à toute la Confession d'Ausbourg. Despense & Vermil entrerent en dispute aprés cela, mais sans aucun fruit, les esprits estant aigris, & plus portez à contredire les raisons qu'à les peser. Le Pere Laynez Jesuite ayant pris la parole, n'adoucit pas les choses : car comme il estoit tres-affectionné au S. Siege, il mal-traita fort les Reformez, les appellant Singes, Renards & Monstres ; & disant qu'il les faloit renvoyer au Concile general : mesme il tança assez aigrement la Reine de ce qu'elle avoit entrepris la connoissance d'une chose, qu'il disoit n'appartenir qu'au Souverain Pontife & aux Evesques. A quoy Beze répondit d'autant plus aigrement, qu'il voyoit que la Reine & tout le Conseil s'offensoient de cette liberté. Ensuite de cela, la forme du combat fut changée, & l'on choisit cinq des plus doctes de part & d'autre pour conferer amiablement ensemble ; on prit de celle des Catholiques, Jean de Montluc Evesque de Valence, Pierre du Val Evesque de Sées, deux doctes Prelats, qui vouloient innover plusieurs choses dans les ceremonies, Jean de Salignac, Loüis Boutillier, & Claude Despense, de celle des Huguenots Vermil, Beze, Marlorat, des Gallards & l'Espine. Tous lesquels ayant long-temps debatu de la presence du Corps de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie, chercherent avec grand soin un milieu pour concilier les deux partis : Si bien qu'ils en proposerent plusieurs formules de part & d'autre, & enfin ils en firent une d'un commun consentement : mais n'estant pas approuvée de Messieurs de Sorbone, parce qu'ils la jugerent captieuse & pleine d'erreurs, le Colloque se termina sans aucune resolution, comme c'est l'ordinaire des disputes où il n'y a point de Juge, ou point d'ordre de decider les differends par la pluralité des voix. Claude Despense tres-sçavant Docteur, & non moins homme de bien, asseure que les Ministres causerent la

Réponce du Cardinal de Tournon.

Pourquoy cette dispute se faisoit par harangues, non par syllogismes.

Replique de Beze au Cardinal de Lorraine.

Disputent sur divers poincts.

Sur celuy de la réalité du Corps de Jesus-Christ dans la Cene.

Ne veulent recevoir l'article de la Confession d'Ausbourg.

Laynez Jesuite.

Conference de dix pour decider le poinct de la realité.

Ne peuvent trouver de milieu.

rupture de cette Assemblée par leurs échappatoires, & par leurs fourberies: mais je pense avec cela, que la Reine le souhaittoit ainsi, parce que si elle les eust condamnez, elle eut esté obligée de les exterminer; & d'autre part, si elle les eût reünis à l'Eglise, cela ne se pouvant faire sans relâcher de l'autorité du Saint Siege, elle eut trop offensé le Pape. Autrement, les sages voyoient bien que si elle eût voulu remplir & gorger de biens d'Eglise, de dignitez & de pensions tous ces Predicans affamez, il n'eust pas esté mal-aisé de les gagner, & de ramener par l'exemple de ces dix ou douze Pasteurs toutes les ames qu'ils avoient égarées du troupeau. Sur la fin de cette Assemblée, le Chancelier fit un Edit pour la residence des Evêques dans leurs Dioceses, sur peine que l'on se saisiroit des meubles de leur logis; Et peu auparavant le Parlement de Paris, quoy qu'il contrepointast toûjours le Chancelier, avoit ordonné par Arrest qu'ils vuideroient tous la Ville dans un certain temps, ou qu'autrement on mettroit leurs meubles sur le quarreau. Ils eurent commandement de s'aller preparer pour se rendre au Concile de Trente: mais on ne leur donna pas congé qu'ils n'eussent accordé sept decimes pour acquitter les dettes du Roy.

Le Colloque se dissout.

Edit & Arrest pour la residence des Prelats.

Or l'intention du Cardinal de Lorraine estoit d'amener les Ministres à la Confession d'Ausbourg, soit qu'en effet il fût de ce sentiment, comme plusieurs l'ont crû, & qu'il le témoigna depuis: soit que les deux extremitez ne se pouvant joindre d'abord sans un milieu, il pensast que pour rejoindre les Calvinistes à l'Eglise, il les falût premierement faire venir à cette croyance, pour laquelle ils n'avoient pas tant d'aversion, & qui en beaucoup de choses, à ce que disent les plus sçavans, ne differe de la Romaine que de paroles. Pour cet effet donc, il avoit fait en sorte par le moyen du Roy de Navarre, qui pour complaire aux Princes Allemans, ou autrement, sembloit pencher de ce costé-là, que le Comte Palatin, & le Duc de Wittemberg y deputerent cinq de leurs Docteurs: lesquels avoient envoyé devant leur Confession par écrit, avec des lettres à l'Assemblée, par François Baudoüin docte Jurisconsulte, autrefois Calviniste, & alors Protestant: lequel portoit aussi un Livre de George Cassander contenant les moyens d'appaiser les differends de la Religion. Mais quoy qu'il se fût rendu fort agreable au Navarrois, qui luy donna de bonnes pensions & luy commit l'education de Charles son fils bastard: neanmoins estant suspect à tous les deux partis, & fort haï des Huguenots, il ne fut pas admis dans la Conference. Et les Ministres Allemans qui le suivoient estant venus trop tard, on n'eut pas le plaisir de les voir choquer contre les Calvinistes: ce qui eût sans doute extremément degoûté les esprits de ces doctrines si incertaines & si variables, lors qu'ils eussent veu *l'Iniquité se dementant & se contredisant ainsi soy-mesme.*

Le Cardinal de Lorraine vouloit amener les Ministres à la Confession d'Ausbourg.

François Baudoüin appellé par luy, n'est pas receu dans l'Assemblée.

Le Pape & le Roy d'Espagne prirent chaudement l'alarme de ce Colloque: l'un parce qu'il estoit à la diminution de son autorité; aussi condamna-t'il la harangue du Chancelier comme heretique, menaçant de l'adjourner pardevant l'Inquisition: l'autre, parce qu'il voyoit bien que les Religionnaires se multipliant & se fortifiant, il ne faloit plus qu'il eût d'esperance d'en pouvoir venir à bout ny dans l'Allemagne, ny dans les Pays-bas; partant que la Monarchie qu'il bastissoit sur ces fondemens demeureroit imparfaite à cause d'un si grand obstacle. La Reine desirant donc les appaiser, fit écrire le Roy à Sa Sainteté, & peu aprés y envoya Lansac, avec ample instructions de tout ce qui s'estoit passé & des motifs du Colloque, pour l'éclaircir des faux bruits qui couroient, & l'assurer de sa perseverance dans la Religion de ses ancestres, & de son affection au Saint Siege; Et au même temps elle dépescha Jacques de Montberon-Ausance en Espagne: lequel estant allé trouver le Roy Philippe, en la compagnie de Sebastien de l'Aubespine Evêque de Limoges nostre Ambassadeur ordinaire, fut par luy receu avec un visage fort fâché, & qui témoignoit en apparence un sensible déplaisir de ce qui s'estoit passé à Poissi. Mais outre cela, le Duc d'Albe luy dit fort incivilement, que puisque la Reine & les Seigneurs de France avoient si peu de soin de la vraye Religion durant la minorité de leur Roy, le Conseil d'Espagne avoit resolu de mettre la main à un mal dont le voisinage menaçoit les terres du Roy Catholique, & qu'il estoit besoin qu'il secourust la France de toutes ses forces: lesquelles ne seroient point appellées estrangeres par les gens de bien, mais Catholiques & tres-pieuses, puis qu'il entendoit qu'elles ne fussent employées que pour le service d'un Roy pupille, & pour le salut d'un Royaume Tres-Chrestien. Au reste pour la restitu-

Le Pape & le Roy d'Espagne alarmez de ce Colloque.

La Reine dépéche vers eux.

Réponce hagarde du Duc d'Albe.

tion ou recompense de la Navarre, dont d'Ausance avoit aussi charge de parler, il ne l'eluda pas moins orgueilleusement, disant qu'on y aviseroit quand le Navarrois auroit juré la ruine du Prince de Condé & des Colignis fauteurs & chefs des Huguenots. Ainsi d'Ausance ne pût pas seulement obtenir une douce parole: mais il découvrit que sous ce beau pretexte de Pieté, l'Espagnol s'efforçoit de se rendre Arbitre de nos affaires, & que deslors, il s'estoit glissé dans le cœur de l'Etat des brigues tres Catholiques en apparence, mais en effet athées, qui commençoient d'empoisonner les esprits simples avec ce faux Catholicon d'Espagne, qui nous a fait tant de mal. De fait, il fut pris auprés d'Orleans un certain Prestre nommé Artur Didier, qui alloit trouver le Roy Philippe, avec une requeste qu'il avoit dressée au nom des Catholiques François, pour le supplier de prendre la cause de l'Eglise en main, & mettre sous sa protection la dignité, la Religion, & la tranquillité de ce Royaume. Estant interrogé des auteurs & des complices de ce malheureux dessein, il découvrit plusieurs personnes d'importance: ce qui fut cause que le Parlement n'osant pas émouvoir ce venin en un temps si dangereux, se contenta de luy faire faire amende honorable dans l'Audience, la torche au poing, à genoux, nuë teste & nuds pieds. Un Bachelier de Theologie nommé Tanquerel, essaya aussi de violer la majesté de cette Couronne, par une insolente proposition qu'il mit dans une de ses Theses: sçavoir, *Que le Pape comme Vicaire unique de* JESUS-CHRIST *en terre, & souverain Monarque dans l'Eglise, avoit tous les Princes Chrestiens pour sujets, & qu'il les pouvoit dépoüiller de leurs Estats s'ils n'obeïssoient à ses commandemens.* Lequel ayant pris la fuite, les Commissaires exprés deleguez de la Cour, ordonnerent, *Qu'en leur presence & de tous les Docteurs & Bacheliers de la Theologie mandez pour cela sur peine de decheoir de leurs privileges, le Bedeau de la Faculté feroit amende & prononceroit la retractation pour luy, & defendirent severement à la Faculté de plus souffrir qu'il se proposast de semblables questions.*

Le faux Catholicon d'Espagne se glisse en France.

Prestre surpris portant une requeste à l'Espagnol.

Scandaleuse These d'un Bachelier, qui en est chastié.

Le Colloque n'ayant produit aucun fruit, le Chancelier estoit d'avis qu'on tinst un Concile national, qui seroit au moins une disposition pour l'universel. Le Saint Pere desirant sur tout d'empécher ce coup, y interposa l'autorité du Roy Philippe: lequel tirant déja à soy par un faste Espagnol, la connoissance de nos affaires, incitoit ardemment le Conseil par son Ambassadeur Manriquez à renouveller la rigueur contre les Huguenots, offrant au Roy pupille l'assistance de ses armes. Mais le Navarrois son ennemy mortel rompoit tous ces efforts, n'agissant jamais plus vertement que quand il estoit question de troubler ses desseins. Or comme le Conseil d'Espagne le craignoit, croyant qu'il fût aussi puissant qu'il l'eût dû estre, le Cardinal de Ferrare & les Guises donnerent avis à Philippe de le désunir d'avec les autres, en l'amusant de quelque belle promesse, pour la recompense de son Royaume de Navarre: ce qui estoit d'autant plus aisé, que celuy qui desire ardemment une chose, est déja à demy trompé par sa propre passion. Le Cardinal de Ferrare & les Guises le flattoient il y avoit plus de deux mois de l'esperance du Royaume d'Escosse, auquel ils adjoûtoient encore celle de l'Angleterre, s'il vouloit repudier sa femme Jeanne d'Albret, l'heresie de laquelle luy fournissoit un sujet legitime de s'en separer. Le Maréchal de Saint André, le plus subtil & le plus matois esprit de la Cour, qui estoit l'inventeur de cette ruse, & qui tentoit toutes sortes de voyes pour la faire entrer dans la fantaisie du Roy d'Espagne, se faisoit seconder en ce dessein par deux autres personnes qui avoient l'oreille du Navarrois. L'un estoit François d'Escars, homme qui se vendoit à tout le monde pour de l'argent, horsmis à son Maistre, & qui ayant esté chassé d'auprés de luy, parce que l'on disoit qu'il avoit esté convaincu, par ses propres lettres, de s'entendre avec ses ennemis, avoit neanmoins tant fait joüer de ressorts qu'il avoit esté rappellé. L'autre estoit Philippe de Lenoncour Evêque d'Auxerre, qui ayant en effet l'ame aussi noble que la naissance, mais l'esprit un peu facile, & d'ailleurs enyvré de cette vanité courtisane, qui n'estant que vent & fumée se repaist de pareilles choses, pouvoit estre plus aisément trompé que non pas corrompu. Il s'estoit mis depuis peu de temps auprés de luy, pour s'appuyer de sa faveur contre le Duc de Guise, auquel il avoit meu procez pour la terre de Nantüeil, pretendant qu'il ne l'avoit pas bien achetée de Marguerite de Broye sa mere. Mais le Navarrois témoignant une grande aversion d'entendre parler d'épouser une autre femme tandis que la sienne seroit vivante, parce qu'il en avoit deux enfans, ils l'attaquerent par un autre costé, & luy proposerent de la part du Roy d'Espagne

Le Chancelier veut qu'on tienne un Concile national.

Le Roy d'Espagne l'empeche à l'instance du Pape.

Le Navarrois opposé au Roy d'Espagne.

Qui le desunit d'avec les autres,

par le moyen de S. André, d'Escars & Lenoncour.

Luy proposent de luy bailler la Sardagne en échange de la Navarre.

de luy donner la Sardagne en eschange de la Navarre, pourveu qu'il se declarât ouvertement pour le party Catholique. D'Escars luy disoit merveilles de la grandeur, de la bonté & de l'importance de cette Isle : dont il estoit plus croyable qu'un autre, parce qu'il y avoit esté ; & luy faisoit esperer la conqueste de toute l'Affrique. Le Legat de son costé luy promettoit que le Pape luy donneroit le titre de Royaume : & leurs persuasions estoient encore puissamment aydées par un certain Vincent Lauré Calabrois, homme de Lettres, dont la conversation estoit fort agreable à cause de sa gravité & de sa modestie, (il fut depuis Cardinal) qui estoit Medecin, mais il ne le servoit pas tant en cette qualité qu'en celle de Conseiller, s'estant mis auprés de luy pour cet effet par l'avis de deux Peres Jesuites Laynez & Polonque. Bref, ils tournerent tant le Navarrois du costé de la conscience, de celuy de l'interest, de l'avancement de ses enfans, de l'honneur, & principalement du repos, qu'il cherissoit sur toutes choses, estant d'humeur paisible, ou pour mieux dire trop molle, qu'il se laissa remplir l'imagination de cette vaine chimere. Et la piece fut si bien joüée, que le Pape mesme estant trompé, comme je croy, aussi bien que luy, offroit de se rendre caution de la promesse de Philippe : qui se montroit tout prest de l'executer, quand le Navarrois auroit commencé de donner des preuves evidentes qu'il auroit quitté le party Huguenot. Or il commençoit à s'en degouster bien fort, non seulement parce qu'il en detestoit les seditions, mais encore parce qu'il n'y trouvoit pas ses avantages, connoissant bien qu'il n'y avoit que peu de credit, & que son cadet en estoit effectivement le chef, ou plûtost l'Admiral de Coligny, qui tenoit en sa main toutes les intelligences, les affections & les secrets de cette faction. Cela fut cause qu'il eut beaucoup moins de peine à s'en separer, & qu'il s'unit avec le Connétable & le Duc de Guise, qui luy promettoient, celuy-là sans finesse, & celuy-cy par feinte, de faire en sorte que le gouvernement des affaires que la Reine mere avoit usurpé, luy reviendroit avant peu de temps ; & que tout au plus tard il luy seroit donné par les Estats, qui se devoient rassembler l'année suivante. Il est degoûté du party Huguenot. S'en separe & s'unit avec les Triumvirs.

Quand les Huguenots eurent découvert que le Roy de Navarre s'estoit joint avec les Triumvirs, la douleur qu'ils sentirent de cette separation leur fit perdre le respect qu'ils avoient eu pour luy, les plus modestes firent éclater leur passion sur ceux qu'ils croyoient l'avoir conseillé : mais les Predicans chargerent sa personne d'atroces injures, jusques-là que Beze cette bouche impure, l'appelloit par ses écrits Julian l'Apostat. Depuis le Colloque de Poissi leur insolence s'estoit tellement augmentée ; que publiant par tout qu'ils avoient eu la victoire, & que la Reyne & tous les Princes avoient approuvé leur doctrine, ils se saisirent des Eglises en plusieurs endroits, & se mirent à prescher à portes ouvertes. Et pour donner plus de terreur au Conseil, l'Admiral leur chef presenta une requeste pour leur demander des Temples : dans laquelle il exposoit qu'il y avoit deux mille quarante Eglises de cette reforme. Les Magistrats & les gens d'Eglise ne s'opposoient que fort lâchement à leurs attentats. Mais le peuple défendant son ancienne Religion ne pouvoit souffrir ces nouveautez. A Paris, aprés plusieurs rumeurs, on en vint à une furieuse sedition : ils y tenoient leurs presches en deux endroits, sçavoir à Pincour hors le faux-bourg S. Antoine, & dans une maison qu'on nommoit le Patriarche, au faux-bourg S. Marcel. Ils y alloient avec armes ; & le Mareschal de Montmerency, ou, comme disoient ses ennemis, de crainte de sedition, ou pour les proteger, avoit donné charge au Chevalier du guet nommé Gabaston, & à Rouge-oreille Prevost de la Connestablie de les assister avec leurs Archers, & mesme avoit osté les armes aux Parisiens, de peur qu'ils ne se jettassent dessus. Or le jour de la Feste de saint Jean l'Evangeliste, comme leur Ministre preschoit au Patriarche qui estoit tout contre l'Eglise de saint Medard, les Catholiques sonnerent Vespres en carillonnant bien fort, pour leur faire dépit ou autrement. Les Religionnaires envoyerent deux des leurs pour faire cesser cette sonnerie : lesquels ayant parlé avec des menaces, furent si mal reçûs qu'il y en demeura un sur la place. D'où il arriva que les Huguenots quittant leur presche entrerent violemment dans l'Eglise, ayant rompu les portes, où ils tuerent & blesserent quantité de personnes, abbatirent les Images, emporterent les ornemens sacrez, & foulerent le saint Sacrement aux pieds : Dandelot mesme y estant entré à cheval l'épée à la main, & Beze s'estant mis à la teste des assaillans ; Et aprés tout cela, ils entrainerent encore trente hommes tous blessez & sanglans, dont il y en avoit neuf ou dix de Prestres, les accusant d'estre auteurs de la sedi- Huguenots crient contre luy. Deviennent audacieux. Superbe requeste de l'Admiral. Sedition de saint Medard à Paris.

tion, & marchant comme en triomphe & en ordre de combat, avec une outrageuse insolence par la Ville. Le lendemain matin ils retournerent au presche au mesme endroit, en bien plus grand nombre que le jour precedent, sans que le Magistrat s'en émeust. Mais le peuple entra en une telle fureur de voir ainsi morguer sa patience, que quatre ou cinq mille hommes s'estans attroupez avec des bastons & des pierres, ils allerent mettre le feu au Patriarche, ou pour lors il n'y avoit personne. Tous les deux partis ayant fait plaintes & informations sur le fait du jour precedent, il se trouva que les Huguenots estoient les auteurs de la sedition; si bien qu'il en fut pendu deux ou trois des plus mal-heureux: & Gabaston mesme, qui au lieu d'appaiser la noise leur avoit presté main forte, & frappé des premiers sur les Catholiques.

Le peuple s'émeut & brûle leur presche.

1562. Dés le mois de Novembre, le Cardinal de Lorraine, le Duc de Guise, le Connestable, le Mareschal de saint André, & le Duc de Nemours, ne pouvant supporter la conduite inconstante de la Reine mere, s'estoient retirez de la Cour, où le Navarrois estoit resté, vacillant encore entre les deux partis, quoy qu'il eût déja donné la foy au Connestable. A leur depart il courut un bruit vray-semblable qu'ils avoient fait ligue avec l'Espagnol & l'Empereur pour purger la France de l'heresie, & que le jeune Duc de Nemours avoit voulu enlever le Duc d'Orleans, & l'emmener en Lorraine. Pendant leur absence l'Admiral n'estant contredit de personne, ne perdit pas l'occasion de travailler à l'avancement & à la seureté de la Religion reformée, & pressa instamment la Reyne de luy tenir la promesse qu'elle luy avoit faite. Le Chancelier ne s'y opposa pas, soit qu'il estimast que c'estoit le moyen de remedier aux troubles, soit pour quelque autre sujet: mais il conseilla à la Reyne, puis qu'elle estoit dans ce dessein, de faire venir presque tous les Presidens, & deux Conseillers de chaque Parlement qui estoient à leur devotion, afin de rendre la chose plus celebre & plus juste en apparence. Ces Notables estant donc assemblez à saint Germain avec le Conseil du Roy, firent le dix-septiéme du mois de Janvier ce memorable Edit à qui on a donné le nom de ce mois. Qui ordonne en substance, *Que ceux de la nouvelle Religion restitueront les Temples, biens & ornemens qu'ils avoient pris aux Catholiques, sans les troubler en la perception de leurs dixmes & revenu. N'abatront Croix ny Images, ny ne feront autres actes scandaleux. Ne pourront pretendre aucuns de leurs Temples, ny en bâtir dans les Villes, ou y faire assemblées, mais seulement hors des Villes, avec commandement aux Iuges & autres personnes de ne les empescher ny inquieter dans l'exercice de leur Religion. Et pour cét effet les peines portées par l'Edit de Iuillet & autres precedentes, sont sursises & suspenduës. Est défendu à tous les Sujets du Roy de quelque Religion qu'ils soient de faire aucune assemblée avec port d'armes: à ceux de la nouvelle de recevoir des personnes poursuivies en Iustice pour quelque crime; & s'ils en ont reçû de les mettre entre les mains des Officiers du Roy, quand on les leur demandera. De ne faire aucuns Synodes ny Consistoires, sinon par le congé ou en presence d'un des Officiers de Iustice, ny aucune creation de Magistrats, entre eux, Statuts ny Ordonnances, chose qui appartient au Roy seul, ny mesme aucuns reglemens pour leur Religion, sans en avertir le Roy; Ny aucunes ligues & enrôllemens de gens de guerre; Ny aucunes impositions ou cueillette de deniers, leurs aumônes se faisant à volonté, non par cotisation. Seront tenus garder les Loix politiques, mesme celles de l'Eglise Romaine, comme des Festes chommables, & des mariages aux degrez de consanguinité & affinité. Les Ministres jureront l'observation de ces presentes entre les mains des Officiers des lieux, & promettront ne prescher aucune doctrine qui contrevienne à la pure parole de Dieu, & au Symbole du Concile de Nice. Leur est aussi defendu de ne proceder point dans leurs presches par injures & invectives contre la Messe & les ceremonies de l'Eglise Romaine, & de n'aller point de Parroisse en Parroisse prescher contre le gré des Seigneurs, Curez & Marguilliers. Enjoint aux Evesques & Pasteurs de resider, autrement leurs Benefices sont declarez vaquans & impetrables. Les seditieux & troublans le repos, dans lequel le Roy veut faire vivre ses Sujets par cét Edit, seront punis de mort: ceux qui les receleront de mille écus d'amende. Enjoint à tous Baillifs, Seneschaux, & autres Officiers d'en informer sans en estre requis, sur peine de privation de leurs Charges, & puniront les seditieux sans delay & sans appel.* Ainsi en moins de six mois, au grand étonnement de tout le monde, furent faits deux Edits presque directement contraires. Mais comme ce dernier sembloit tout à fait étrange en un Royaume tres-Chrestien où jamais on n'avoit permis d'exercice d'autre Religion que de celle du Roy, il se trouva de grandes difficultez à l'execution.

Les Triumvirs se retirent de la Cour.

Pendant leur absence l'Admiral fait faire l'Edit de Janvier.

Sommaire de cét Edit.

Bien qu'il y eust quantité de Huguenots dans le Parlement de Paris, neanmoins Gilles le Maistre premier President, Bourdin Procureur general, Christofle de Thou, & quelques autres, ausquels se joignirent le Merle Prevost des Marchands de Paris, & plusieurs autres notables Bourgeois, qui s'y opposerent ouvertement, si bien qu'ils empescherent que l'Edit ne fust verifié. Le Chancelier pour adoucir la pilule, y ajoûta cette clause, *par provision, & jusqu'à la determination du Concile, ou qu'autrement par nous ait esté ordonné*; Neanmoins cette modification ne pût encore la leur faire avaler, & trois lettres de jussion n'y servirent de rien. Il falut que le Roy vint à Paris exprés, où il y eut encore beaucoup de peine. Enfin estant persuadez, ou par leur propre raison, ou par l'inspiration des Chefs du party Catholique, le Cardinal de Tournon, & le Mareschal de saint André mesme l'ayant signé, qu'il faloit lâcher la main, & qu'il y avoit dequoy ruiner les Huguenots avec le temps, ils le verifierent le sixiéme jour du mois de Mars. Les autres Parlemens qui avoient l'œil sur celuy de Paris, firent les mesmes difficultez; & celuy de Dijon ne le voulut jamais passer. Le Connestable & les Princes Lorrains refuserent d'y mettre leur seing, & protesterent qu'ils maintiendroient toûjours celuy de Juillet: mesme l'on entendit dire au Duc de Guise que son épée estoit assez trenchante pour couper l'attache du Seau que le Chancelier y avoit injustement apposé. Mais l'Admiral & le Prince Chefs des Huguenots, ne manquerent pas aussi-tost d'en envoyer des copies à leurs Eglises par toute la France, & aux Princes estrangers, en Allemagne, en Angleterre, en Dannemarc, & en Suisse. Or parce que l'on prevoyoit bien qu'ils ne s'en tiendroient pas là, & qu'ils remuëroient toutes sortes de pierres, comme l'on dit, pour interesser les Princes Protestans dans leur querelle, le Duc de Guise & le Cardinal de Lorraine desirans leur soustraire le secours d'Allemagne, s'aboucherent à Saverne avec le Duc de Wittemberg, qui avoit amené avecque luy les Ministres Jean Brence & Jacques André, tenans pour la Confession d'Ausbourg. Ils firent de beaux presens à ces Docteurs: & le Cardinal confera amiablement avec eux, leur accordant beaucoup de choses dans la dispute: si bien que par cette facilité affectée, & par sa vive éloquence il disposa les Allemans à s'éloigner des Huguenots de France, & les laissa dans cette bonne opinion de luy, qu'il estoit de leur sentiment, avec grande esperance à leurs Ministres qu'ils pourroient par sa faveur faire recevoir la Confession d'Ausbourg à toute l'Eglise Gallicane. Cette conference donna bien de la jalousie au saint Pere; Et d'ailleurs la Reyne mere n'en avoit pas moins de soupçon, demandant que les Deputez de la Reyne Elizabeth & les Docteurs Protestans fussent attendus au Concile general: de sorte qu'il se plaignoit que Lansac qu'elle avoit envoyé à Rome y sembloit faire plûtost la charge d'Avocat des heretiques, que celle d'Ambassadeur d'un Roy Tres-Chréstien. Mais de son costé elle n'estoit pas dans de moindres inquiétudes voyant bien que le Navarrois se desunissoit d'avec elle, & qu'il avoit envoyé d'Escars en Espagne, & d'Anduse à Rome pour l'échange pretendu de la Sardagne; Que le Pape & l'Espagnol la menaçoient, & que les peuples estoient scandalisez de ce qu'elle sembloit floter entre les deux Religions. Il n'y eut espece d'inventions dont elle ne se servist pour le retenir: mais comme elle vid qu'elle perdoit sa peine, elle fut contrainte par son ambition de s'unir avec le Prince de Condé, dont l'humeur ne s'accommodoit pourtant guere bien avec la sienne. Or afin de se preparer en tout cas contre le Triumvirat, & de retenir l'autorité souveraine à quelque prix que ce fust, elle donna charge à l'Admiral de sçavoir quel nombre d'hommes chaque Eglise Protestante pourroit fournir, en cas que les Estrangers attaquassent le Royaume sous pretexte de Religion. Quelques-unes satisfirent à cette demande: mais la pluspart estant toûjours en deffiance de ses ruses, s'en excuserent.

Les Parlemens ne le veulent point recevoir.

Enfin est verifié.

Les Triumvirs refusent de le signer.

Les Guises s'abouchent avec les Luteriens à Saverne.

A quel dessein.

Le Pape inquieté de cette conference.

La Reyne mere ayant perdu le Navarrois s'unit avec le Prince.

Veut sçavoir combien d'hommes les Huguenots luy pourroient fournir.

Les matieres estant ainsi disposées pour un grand embrazement, il arriva un accident à Vassi, plûtost par hazard que par dessein, qui y mit le feu. Vassi est une Ville en Bassigny, Prevosté & Siege Royal, de la jurisdiction de laquelle Henry II. avoit distrait plusieurs Parroisses pour les joindre à celle de Joinville distante de là de quatre lieuës, lors qu'il l'avoit erigée en Principauté. La nouvelle Religion s'y estoit glissée par le moyen de Caracciol Evesque de Troye infecté de ces opinions, & tellement multipliée qu'ils s'y assembloient au nombre de deux ou trois mille, tenant leur presche dans une grange en un des coins de la Ville. Or le Duc de Guise estant bien fâché de voir cette contagion si proche de son Duché de

Meurtre de Vassi par le Duc de Guise.

Joinville, & dans une contrée qui appartenoit à sa niéce Marie Stuart, (car on luy avoit donné l'usufruit de Vassi & du Bassigny pour son doüaire) se resolut de passer par là, *pour dissiper par sa presence ces scandaleuses assemblées, non pour faire injure à personne:* ainsi que l'avouë mesme un Auteur qui ne luy vouloit guere de bien. Il donna donc ordre à sa compagnie de gens-d'armes de l'y attendre, & prit son chemin par là le premier jour de Mars, avec sa femme, son frere le Cardinal de Guise, & son train qui estoit prés de deux cens hommes, la pluspart n'ayant point d'armes que leurs épées. Comme il passoit par la ruë qui va à Escleron, lieu où il devoit dîner, le Curé & le Prieur de la Ville le prierent instamment de se détourner un peu pour passer devant la grange où se faisoit le presche. Là-dessus ses valets, palefreniers, laquais & autres gens coururent vers la grange avec grand tumulte, & attaquerent les Huguenots d'injures: lesquels se fiant à leur nombre, comme les autres en leurs armes, ils se harcelerent tellement petit à petit, qu'ils en vinrent aux coups de pierre. Surquoy le jeune la Brosse estant envoyé par le Duc de Guise pour dire au Ministre qu'il vint parler à luy, & ce jeune homme estant entré dans le presche à cheval, ils le retinrent & l'enfermerent, ou pour le mal traiter, ou pour s'en servir comme d'ostage. Mais cela ayant esté rapporté à son pere, il y courut tout furieux avec quelques-uns de ses amis: & alors la meslée s'échauffa si fort qu'il n'y avoit plus moyen de la separer; si bien que le Duc de Guise y vint luy-mesme pour l'appaiser. Mais à son arrivée ayant reçû un coup de pierre à la jouë qui le fit saigner, ses gens s'animerent tellement de voir leur Maistre tout sanglant, qu'ils enfoncerent les portes de cette grange, & à coups d'épée ou de carabine en tuerent environ soixante, & en blesserent prés de deux cens. Les uns & les autres tâchant de se décharger du blâme d'une action qui estoit de dangereuse consequence, firent aussi-tost leurs informations qu'ils envoyerent au Roy, pour montrer comme ils avoient esté attaquez les premiers. Mais sans s'enquerir qui avoit le tort, les plus sages voyoient que cette action estoit comme un coup de trompette, qui excitoit les Huguenots à prendre les armes par toute la France. En effet, l'Admiral & ses freres se retirerent de la Cour, pour aller se preparer au combat; Et la Reyne de Navarre voyant son mary entierement attaché au party Catholique, se separa de luy, emmenant son fils en Bearn, où toûjours depuis, portée d'une haine irreconciliable contre les Papes, elle employa toutes ses forces à détruire la Religion Romaine. Les Predicans faisoient sonner par tout cette action inopinée, comme si ç'eust esté le premier coup du massacre universel de ceux de leur Religion, ils publioient de fausses lettres du Duc de Guise sur ce sujet à tous les Gouverneurs des Villes & Provinces, & par leurs vehementes exhortations animoient leurs freres à prevenir les Catholiques: Bref, ils trompeterent si fort la sedition, qu'ils les firent soulever furieusement en plusieurs endroits. Il y avoit neanmoins apparence que ce n'estoit que le pretexte, il y avoit long-temps qu'ils en cherchoient l'occasion, pour se venger, disoient-ils, des supplices de tant de leurs confreres, qui avoient esté martyrisez depuis trente ans. Pour cét effet chacune de leurs Eglises avoit choisi un Capitaine, enrôlé certain nombre de Soldats, & cotisé chaque reformé à certaine taille, qu'ils payoient de si bon courage, qu'ils la portoient eux-mesmes chez le Receveur, & bien souvent plus que leur cotisation. La pluspart de ceux qui gouvernoient les finances, estoient de cette Religion: il n'y avoit Judicature ny grande ny petite, dans laquelle il n'y en eust: il ne se créoit aucuns Magistrats dans les Villes, parmy lesquels ils ne trouvassent moyen d'en fourrer des leurs, & puis ils gagnoient les autres, ou à force d'argent, ou par menaces secretes, qui intimidoient étrangement les plus courageux, parce qu'il s'en voyoit de tres-funestes effets contre leurs plus aspres ennemis. La pluspart des Gouverneurs de Villes & de Provinces, dissimuloient ou favorisoient leurs attentatats; les uns estant de leur croyance mesme, par conscience ou par quelque mécontentement: les autres prenant de leur argent: & presque tous estant bien aises d'entretenir cette faction, afin qu'elle excitast des troubles, dont ils esperoient faire leur profit. Avec cela, comme ils ne manquoient point d'argent, ils ne manquoient point de Soldats & de gens determinez: parce que n'y ayant point de guerres étrangeres, la necessité contraignoit ceux qui n'avoient point d'autre mestier que de porter les armes, de prendre party avec eux. Ainsi, ils avoient l'audace en plusieurs Provinces de piller les Eglises, de briser les Images, de violenter les Ecclesiastiques, de prendre leurs revenus pour leurs Predicans, d'imposer silence à ceux qui leur contredisoient: Et s'il s'excitoit

Les uns & les autres font des informations.

Predicans cornent la guerre.

Par quels moyens les Huguenots estoient devenus si puissans.

estoit quelque tumulte ils estoient les plus forts, car les Gouverneurs empeschoient les peuples des Villes de se soûlever contre eux. Dans les champs les Ministres avoient des batteurs de monde à gage, qui assommoient les païsans s'ils n'alloient au presche, & n'y avoit Sergent qui osast faire des executions pour les Catholiques, à moins que d'estre assommé au premier jour. Lors qu'ils avoient fait quelque émotion ou pillé quelque Eglise, les faux Juges se presentoient aussi-tost pour en dresser l'information, & faisoient oüyr des témoins à leur poste: de sorte que les Catholiques se trouvoient toûjours coupables, & on les accusoit d'avoir rompu eux-mesmes les Eglises, & d'estre auteurs de la sedition. Bref, tout le peuple s'en alloit estre contraint de se ranger de leur costé, chacun estant si fort intimidé de la Justice qui se faisoit contre les Catholiques, qu'il n'y avoit autre remede sinon celuy-là, ou bien d'abandonner leurs maisons; & de mourir par la main d'un coupe-jaret, ou par celle d'un bourreau. Quant aux Gentils-hommes, ceux qui n'estoient point des leurs, avoient assez de peine à se garder dans leurs Chasteaux, d'où ils n'osoient sortir à la campagne. Or comme le Demon de discorde qui les agitoit, remplissoit leurs esprits de diverses manies, aussi tous n'avoient pas de semblables desseins: les moins furieux ne demandoient qu'un paisible exercice de leur Religion. Quelques-uns des principaux avoient conjuré de mettre la Couronne sur la teste du Prince de Condé, & de partager le Royaume en souverainetez, comme du temps de Hugues Capet: dont l'Admiral auroit la Normandie, & Dandelot la Bretagne. Mais comme cela ne se pouvoit faire sans perdre le Roy Charles, ses freres, le Roy de Navarre & son fils, il n'est pas croyable que le Prince & l'Admiral y ayent consenty. Pour l'Admiral & le Prince de Portian, comme c'estoient deux ames libres & qui se piquoient du bien public, ils témoignoient avoir envie de rétablir l'ancienne liberté Françoise, en faisant en sorte que cette Monarchie fust gouvernée par le conseil de plusieurs des plus prudens personnages, & que l'autorité du Monarque fust restrainte à certains termes par des loix stables & des barrieres si hautes, que les flateurs & les favoris ne pussent à l'avenir les faire passer au delà, à la ruine de l'Etat & des peuples: car ils disoient, que cela estoit arrivé sous les regnes de Henry & de François II. & que les exemples passez faisoient encore apprehender pis pour l'avenir. Mesme, l'Admiral vouloit qu'on crût que c'estoit cette raison principalement qui l'obligeoit de suivre le party Huguenot, comme estant celuy qui avoit plus d'amour pour la liberté. En effet, les Ministres avoient tellement l'humeur à l'independance de toute autorité, qu'ils avoient bien envie de faire davantage, s'ils eussent eu le dessus. *Ils preschoient par tout en Guyenne*, (dit Montluc, aussi faisoient-ils bien ailleurs) *que ceux qui se mettroient de leur Religion, ne payeroient aucun devoir aux Gentils-hommes, ny au Roy aucunes tailles que ce qui leur seroit ordonné par eux; Que les Rois n'avoient aucune puissance que celle qui plairoit au peuple; Que la Noblesse estoit de mesme paste qu'eux. De sorte que quand les Procureurs des Gentils-hommes leur demandoient leurs rentes, ils leur répondoient qu'ils leur montrassent cela en la Bible, & que si leurs predecesseurs avoient esté sots & bêtes ils ne le vouloient pas estre.* Et quand on leur parloit du Roy, *Quel Roy*, disoient-ils, *nous sommes les Rois: Celuy que vous dites est un enfant, nous luy donnerons des verges, & luy apprendrons à gagner sa vie, comme les autres.* Ils commençoient donc là où ils estoient les plus forts, à faire ouvertement la guerre à la Noblesse, dont quelques-uns se laissoient aller, entrant en composition avec eux qu'ils ne leur demanderoient rien de leurs rentes & fiefs. Et s'ils en touchoient quelqu'un, incontinent toutes les Eglises estoient mandées, & les alloient assieger. Le Baron de Fumel qui avoit esté Ambassadeur à Constantinople, ressentit leur fureur des premiers. Pour avoir un jour au retour de la chasse, rencontrant une troupe de ses sujets qui venoient du presche, frappé un surveillant qui luy parloit trop audacieusement, ils le poursuivirent & l'assiegerent dans son Chasteau, où l'un de ces malheureux l'ayant canardé comme il regardoit par une échauguette, ils forcerent les portes, & le trouvant qui respiroit encore, le hacherent de mille coups, & mesme luy arracherent le cœur & l'attacherent contre une muraille pour y tirer au blanc. Il estoit arrivé un peu auparavant qu'à Cahors le peuple s'estoit souslevé contre eux, & en avoit fait massacre: comme aussi à Grenade prés de Thoulouse, dont ils se vengeoient cruellement par tout où ils le pouvoient faire. Charles de Coucy-Burie qui estoit Lieutenant de Roy en Guyenne, penchoit de leur costé, & d'ailleurs son âge septuagenaire l'avoit rendu mol & craintif: mais le Parlement tenoit bon,

Leurs divers desseins.

Dessein de l'Admiral.

Predicants ayment l'independance.

Font la guerre à la Noblesse.

Massacrent le Baron de Fumel.

& Noailles Gouverneur du Chasteau Trompette, le secondoit. Pour appaiser donc les troubles de cette Province & pour donner un compagnon à Burie qu'on n'osoit pas demettre absolument, la Reine y envoya Montluc avec ordre de lever des troupes avec luy, pour faire faire Justice des excez commis tant d'une part que d'autre. Montluc estoit grand ennemy des Huguenots, mais on luy avoit donné deux Commissaires, Nicolas Compin Conseiller au grand Conseil, & Pierre Girard Lieutenant du Prevost de l'Hostel, qui estoient de leurs meilleurs amys; si bien qu'il n'en pouvoit disposer. Comme il estoit donc homme vehement, qui ne pouvoit souffrir leurs illusions, & qui croyoit que le mal avoit besoin de remedes violents, il commença à faire Justice luy-mesme, menant toûjours deux bourreaux avec luy : & s'estant transporté à Fumel avec Burie, il fit pendre ou rompre cinquante des meurtriers : tandis que les Commissaires qui avoient voulu commencer par Cahors, y dépéchoient aussi comme à l'envy quantité de Catholiques; Et mesme ils eussent fait mourir Manfroy Cardillac de Loule Chanoine de l'Eglise Episcopale & Chancelier de l'Université, homme de grande maison, s'il n'eût interrompu leurs procedures par ses fieres menaces, en attendant qu'il vinst des defenses du Roy de connoistre de ce fait : Enfin, comme il vid qu'ils ne vouloient point condamner de Huguenots, quelques coupables qu'ils fussent, il fit venir deux Conseillers de Bordeaux, Aleme & Ferron, pour se fortifier de leur autorité.

Montluc envoyé en Guyenne, y fait briéve Justice.

Pourquoy la Reine mene le Roy hors de Paris.

La Reine mere ayant nouvelles que le Duc de Guise venoit, & que les Triumvirs avoient fait dessein de se saisir du Roy pour gouverner les affaires à leur volonté, l'avoit amené dans sa Maison de Monceaux, prés de Meaux. Elle avoit le mot avec le Prince de se mettre entre ses mains, ce qu'elle n'eust pû faire si elle se fût tenuë dans Paris, grande Ville qui l'eût éclairée de trop prés, & qui estoit tres-affectionnée à la Religion Catholique. Le Prince estoit à Paris avec sept à huit cens chevaux, & le Navarrois son frere y demeura quelque temps pour observer sa contenance. L'aigreur des esprits paroissoit en plusieurs rencontres. Un jour qu'il fit un tour à Monceaux, il y rencontra Francour & Beze deputez des Huguenots, qui s'estoient venus plaindre à la Reine de ce qui estoit arrivé à Vassi, exaggerant la chose comme un massacre horrible, & une dangereuse rebellion contre les Edits & la Majesté du Roy. La Reine les écouta favorablement, mais il les rabroüa rudement; & comme Beze lâcha quelques paroles de menaces contre le Duc de Guise, il s'offensa extremément de son audace, & protesta que quiconque toucheroit son frere de Guise au bout du doigt, le toucheroit à tout le corps. La Reine faisant commandement à chaque Gouverneur de se retirer dans sa Province, le Maréchal de Saint André luy répondit, qu'en l'estat où estoient les affaires, sa Charge l'obligeoit de demeurer auprés du Roy. La réponce du Duc de Guise ne fut pas plus civile : sur la priere qu'elle luy fit de venir tout droit à la Cour sans passer dans Paris, il répondit que le bien de l'Estat l'y appelloit auparavant, & il y fit son entrée avec grand compagnie; Enquoy plusieurs trouverent à redire que le Prevost des Marchands allât au devant de luy, & qu'il souffrit que le peuple le receust avec de grandes acclamations : mesme qu'il entra par la porte S. Denys, choses deuës seulement aux Rois. Ce jour-là pensa bien estre le commencement des sanglantes meslées qui suivirent : parce qu'à mesme heure qu'il entroit par cette porte, le Prince qui estoit allé au presche au Patriarche cette apresdînée-là avec quatre cens chevaux, rentroit par celle de Saint Jacques, & s'en alloit à la ruë de Grenelle où estoit son logis; si bien qu'ils se rencontrerent : mais pour cette heure, la crainte qu'ils eurent l'un de l'autre retenant leurs inimitiez, ils se contenterent de se saluer. Quelques jours se passerent que Paris estoit en grande apprehension de voir entrechoquer les deux partis, les ruës estant pleines d'hommes armez qui arrivoient par troupes. Mais la Reine n'ayant osé refuser de rendre les armes aux Parisiens, celuy des Huguenots se trouva plus foible, tellement que le Prince sortit de Paris, sous pretexte d'aller voir sa femme à la Ferté sous Joüare, qui estoit en couche. Or il ne croyoit pas beaucoup perdre de se retirer, parce qu'il avoit un autre dessein non moins avantageux à ses affaires : sçavoir d'enlever le Roy & sa mere, & de les mener à Orleans. Cette Princesse luy avoit souvent témoigné qu'elle le souhaittoit : mais en effet elle n'en vouloit venir là qu'à toute extremité, & l'entretenoit avec adresse de diverses esperances. Ainsi soit qu'elle s'y fût entierement resoluë, comme elle luy fit sçavoir par Jean

Le Prince vient à Paris avec 800. chevaux.

Le Navarrois rabroüe les Huguenots qui se plaignent.

Réponce hautaine de Saint André à la Reine :

& du Duc de Guise, qui va à Paris nonobstant sa defense.

Le Prince & le Duc de Guise se rencontrent en armes dans Paris, mais sans se choquer.

Le Prince se trouve plus foible & se retire.

La Reine veut mettre le Roy entre ses mains.

Hangest-Yvoy, soit qu'elle eût quelque autre visée, elle avoit mené le Roy à Fontainbleau. Dont le Duc de Guise ayant eu le vent assembla ses amis, & s'y en alla: mais auparavant il pourveut à la seureté de Paris; le Maire & les Eschevins ayant receu quinze cens hommes pour la garde de leurs portes. Le Prince qui estoit pour lors à cheval aux environs de Meaux, fut si surpris de se voir prevenu; considerant qu'il perdoit par un mesme moyen l'esperance de rentrer à Paris, & d'avoir la personne du Roy, avec laquelle il eût justifié toutes ses actions, qu'il s'arresta tout court, froid & immobile, jusqu'à tant que l'Admiral qui estoit derriere estant arrivé, le tira de cet étonnement, & luy fit prendre la resolution de gagner Orleans. Les finesses & les douces paroles de la Reine mere ne pûrent détourner les Chefs Catholiques de leur dessein, ny tromper leur vigilance pour se tirer de leurs mains. Le Navarrois enhardy par le Duc de Guise, luy dit un matin que la presence du Roy estoit requise à Paris, que pour elle si l'air de Fontainebleau luy sembloit meilleur, elle y pouvoit demeurer. Et le mesme jour il emmena le Roy à Melun, puis de là à Paris; Ce jeune Prince témoignant en effet par ses larmes que c'estoit contre son gré qu'ils le tiroient d'un lieu si delicieux. Si-tost qu'ils sont arrivez à Paris, le Connétable, afin de declarer qu'il n'avoit point degeneré de la pieté & du zele de ses ancestres, va au lieu nommé Jerusalem sur les fossez Saint Jacques, où les Huguenots tenoient leur presche, y brusle les bancs & la chaire du Ministre, & le lendemain met le feu à leur autre presche de Pincour; actions plus Chrestiennes que Politiques, en un temps où ils en pouvoient avoir revanche. Aprés cela ils tirent toute la puissance à eux, excluent le Chancelier du conseil de guerre, disant que cela n'estoit pas de la connoissance d'un homme de robe, appellent dans le Conseil d'Etat Claude Gouffier-Boisi grand Escuyer, Honoré de Savoye Comte de Villars, Loüis Prevost-Sansac, Lenoncour Evêque d'Auxerre, & d'Escars. Ainsi la Reine femme ambitieuse, se voyant tout à fait déchuë de son autorité, aprés avoir en vain consulté avec le Chancelier, écrivit deux lettres en un mesme jour au Prince, pleines de commiseration & de flateries, luy recommandant le salut du Royaume, le suppliant de prendre pitié des larmes innocentes de son Roy, qui estoit detenu en captivité par ses propres sujets, & de faire un genereux effort pour le delivrer, & l'assurant qu'il seroit avoué de tout ce qu'il feroit. Il estoit déja à Montlehery; ayant passé la Seine au pont de Saint Cloud: ce que les Parisiens pour sauver le pillage de leurs Maisons de campagne luy avoient permis, par l'entremise du Cardinal de Bourbon; Ce Prince estoit alors leur Gouverneur, le Connétable ayant osté la fonction de cette Charge au Maréchal de Montmorency son fils, parce qu'il luy étoit suspect.

Guise va à Fontainebleau pour le prevenir.

Le party Catholique emmene le Roy à Paris.

La Reine écrit au Prince qu'il le vienne delivrer.

Le Prince de Condé ayant donc un si specieux pretexte de prendre les armes, dépesche soudain vers les Eglises reformées, specialement vers celles de dessus la riviere de Loire, de Bourges, Poitiers, & autres plus éloignées, leur mandant qu'elles se saisissent incontinent des Villes de passage, & que de sa part il estoit resolu d'exposer sa personne & tout ce qui seroit en son pouvoir, pour maintenir les Edits du Roy, & venger l'injure faite à Sa Majesté. Or il leur montra l'exemple le premier, en se saisissant d'Orleans. Dandelot qu'il y avoit envoyé devant, s'estant tenu caché jusqu'à tant qu'il y eût fait glisser des gens à la file, par la connivence ou par le peu d'experience d'innocent Tripier Montrud qui en estoit Lieutenant, sous le gouvernement du Prince de la Roche-sur-Yon, se rendit maistre des portes, & luy en donna aussi-tost avis à Angerville où il estoit. Il y accourut au grand galop; & comme par les chemins il rencontroit de lieuë en lieuë des Courriers qui luy rapportoient qu'il estoit besoin de diligence, il piquoit de plus fort en plus fort luy & les siens, jusqu'à une lieuë prés de la Ville, qu'il fut assuré que rien n'y branloit. Les Païsans qui estoient dans les champs, & les personnes qui alloient à Paris, dont ce chemin est toûjours plein, voyant courir ainsi deux mille chevaux, ne pouvant comprendre le mystere de cette course, car il n'estoit alors aucune nouvelle de guerre, jugeoient au commencement que tous les fous de France se fussent assemblez en une bande. Mais aprés y avoir pensé davantage & consideré ce grand nombre de Noblesse, ils tomberent en un profond étonnement: de telle sorte neanmoins qu'ils ne pouvoient s'empescher de rire d'un mouvement si impetueux, voyant des valets portez par terre, des malles renversées, des chapeaux, armes & casaques semées par les chemins, des chevaux demeurez & hors d'état de marcher; ce qui causoit mesme à ceux qui couroient, des risées

Il embrasse cette occasion pour commencer la guerre.

Il se saisit d'Orleans.

Plaisante chose.

continuelles. Le Prince de Condé avoit laissé la Princesse sa femme à Meaux qui en partit le mesme jour que luy, sçavoir le jour de Pasques. Prés de Lisi, ses Pages ayant rencontré une procession par les champs, comme il s'en fait plusieurs en ces jours-là, & ayant attaqué d'injures ceux qui portoient la Croix & la Banniere, les Villageois s'émeurent & coururent aux pierres, de sorte qu'ils penserent lapider cette Princesse dans son carrosse : dont elle fut si effrayée qu'elle accoucha avant terme de deux jumeaux, desquels l'un mourut dans peu de jours, l'autre vécut jusqu'à l'âge de trente-trois ans, & fut Cardinal. Estant relevée de ses couches, elle alla trouver son mary à Orleans avec François Marquis de Conty son fils aîné : mais sa mere Madelene de Mailly emmena les deux jumeaux, un autre fils nommé François, & une fille à Strasbourg, où elle ne fut pas inutile pour solliciter le secours que les Princes Allemans devoient envoyer à son gendre. Le Prince estant ainsi maistre de Paris (comme aussi les siens presqu'au mesme temps se saisirent de plusieurs autres Villes, ainsi que nous le dirons,) il publia un Manifeste le 14. du mois d'Avril, disant qu'il n'avoit pris les armes que pour le maintien de l'autorité du Roy & de ses Edits ; partant qu'il conjuroit les François, qui avoient quelque affection pour le service de Sa Majesté & pour le salut de l'Estat, de l'assister en une si juste & si legitime entreprise. Au reste, qu'il les prenoit tous à témoins, que ses ennemis abusoient des deniers qui doivent estre employez pour acquitter les dettes du Roy, pour entretenir une guerre civile qu'ils avoient causée sans sujet, mais qu'il esperoit bien quelque jour leur en faire rendre compte: Et bien qu'il ne cedât à personne en respect & en obeïssance envers le Roy & son Souverain, il declaroit neanmoins que durant que Sa Majesté seroit obsedée des armes de ses ennemis, & qu'ils tiendroient le Conseil en servitude, il n'estoit point obligé d'obeïr aux Edits qu'ils auroient extorquez par force.

Envoye un manifeste au Roy & au Parlement.

Le deuxiéme du mesme mois il fit un autre Manifeste qu'il envoya au Roy & au Parlement, avec des lettres écrites de sa main, par laquelle il s'efforçoit de justifier sa conduite, *Protestant*, aprés un long discours, *que là où il plairoit au Roy commander à tous les deux partis de poser les armes, & de se retirer dans leurs maisons, il estoit prest d'obeïr, pourvû que ses adversaires luy en montrassent le chemin.* Il écrivit aussi aux Princes Protestans d'Allemagne, comme au Prince Palatin, au Duc de Saxe, aux Ducs des deux Ponts, à celuy de Wittemberg, au Landgrave de Hesse, au Marquis Charles de Baden, & mesme à l'Empereur, pour ne point encourir en leur endroit le blâme de seditieux & de rebelle. Et le septiéme Avril, il fit une ligue ou association qui fut signée & jurée par tous les Gentils-hommes qui se trouverent à sa suite, *pour maintenir la liberté du Roy, de la Reine, & des Edits : dont ils le nommerent Chef, comme un des protecteurs naturels de la Couronne* ;

Ligue ou associatiō d'Orleans.

Publiant au mesme temps pour se justifier de cet attentat envers les Allemans une ligue ou vraye, ou supposée, qu'ils disoient avoir esté faite au Concile de Trente, entre le Pape, la Maison d'Austriche, les Guises & autres Princes Catholiques, pour exterminer les Protestans.

Supposition des Huguenots.

Le Roy répondit à cette declaration par une lettre registrée au Parlement : par laquelle il declaroit qu'il estoit en toute liberté, & commandoit au Prince de Condé de venir en Cour & de desarmer. Ce Prince y repliqua par une autre ; & parce qu'il taxoit le Duc de Guise, le Connestable & le Mareschal de Saint André, ils en firent une de leur costé adressante au Roy & à la Reine mere.

Declaration des Triumvirs pour se justifier.

Ensuite dequoy ils proposerent de part & d'autre plusieurs moyens pour empescher la guerre : tout cela pallié par de belles paroles, mais sans aucune envie de l'effectuer, quand mesme ils eussent esté pris au mot. Cependant, le Prince se preparoit diligemment à la guerre ; la Rochefaucaut son beau-frere, le vint trouver avec quatre cens chevaux du Poitou & de la Xaintonge : il fit venir des poudres & du canon de Tours, dressa un arcenal dans le Convent des Cordeliers, fondit les cloches en canons, & tous les Vases & Reliquaires des Eglises en monnoye au coin du Roy.

La Rochefoucaut à Orleans, avec 400. chevaux.

Le Prince fait battre monnoye, & fondre du canon.

Le Conseil Catholique connoissant de jour en jour que la faction Huguenote devenoit plus redoutable, trouva à propos de luy tendre un peu la main, & fit derechef publier l'Edit de Janvier, l'adressant aux Baillifs & Seneschaux, defendant toutefois l'exercice de cette Religion dans la Ville, fauxbourgs & banlieuë de Paris : mais la fureur du peuple Parisien s'émouvant plus fort contr'eux, il falut vers la fin de May leur faire commandement de sortir, avec permission d'emporter seurement tous leurs biens.

Sont chassez de Paris.

Ce qui ayant esté fait pour éviter tout inconvenient, les Religionnaires ne laisserent pas de redoubler leurs plaintes, & leur desir de

vengeance. Dans peu de temps ils eurent par toute la France plusieurs grandes occasions de l'executer : le Prince de Condé se saisit de Meun, de Baugency, de Clery, mesme de Blois & de Tours, & de quelques autres petites Villes sur les rives de la Loire. Ils se rendirent aussi maistres de la Ville de Roüen sans beaucoup de resistance, mais non sans blâme de la negligence de Robert de la Mark-Boüillon Gouverneur de la Province, & de son Lieutenant N. Martel Baqueville. Peu de jours aprés ils gagnerent le Mont Sainte Catherine, qui estoit un Monastere situé sur une éminence qui commande à la Ville, & deux galeres bien équipées depuis peu revenuës d'Escosse, ils chasserent les Moines & les Prestres, & commirent mille ravages. Cependant Villebon Bailly de Roüen du party Catholique, se saisit du Pont de l'Arche, & le Baron de Cleré reprit Caudebec, par où ils boucloient la Seine au dessus & au dessous. Le Parlement de Normandie épouvanté se retira à Louviers, où par un Arrest fulminant il les declara criminels de leze Majesté, permettant au peuple de leur courir sus, & constitua le Duc d'Aumale Lieutenant de Roy. Lequel dissipa incontinent leurs entreprises sur le païs de Caux, & assiegea le Fort Sainte Catherine qu'il batit furieusement, mais il ne le pût reprendre : & cependant le Prince envoya Loüis de Lanoy-Morvilliers aux assiegez qui les rassura, comme ils estoient sur le poinct de tout quitter. Ils en firent autant à Dieppe, avant mesme que le Prince eût levé les armes : mais ils y estoient harcelez jusques dans les portes par Ricarville, qui s'estoit jetté dans Arques ; Et au mesme temps Jean de Ferriere Vidame de Chartres neveu maternel du defunt, & Jean la Fin-Beauvais son beau-frere, furent introduits dans le Havre par les habitans, qui les receurent, non seulement parce que le Vidame en estoit Seigneur, mais aussi dautant que la pluspart des habitans estant gens de mer, suivoient l'Admiral & sa Religion. En basse Normandie les Religionnaires s'emparerent de Caën, Bayeux, Vire, S. Lo, Carentan: Caën sous la conduite de Ste Marie aux Agneaux, & Bayeux sous celle de Briqueville-Coulombiers. Julio Ramilio Italien qui la tenoit au nom du Duc de Ferrare à qui le Roy l'avoit engagée pour quelque dette, l'abandonna si-tost qu'il vid deux petits fauconneaux proche des murailles : L'Evesque Charles d'Humieres qu'ils avoiẽt pris & emmené à Caën, échappa de leurs mains & se sauva dans une nacelle par la riviere. Jacques de Goujeon-Matignon Seigneur fort Catholique, les prevint à Granville & à Cherbourg. Ils furent quelque temps les plus forts au Mans, l'Evesque Charles d'Angenne s'estant retiré en un sien Chasteau, & par une insigne barbarie quelques Soldats deterrerent le cercueil du Bien-heureux Cardinal Pierre de Luxembourg, autrefois Evesque du Mans. Mais au mois de Juillet les Huguenots avertis que le Duc de Montpensier les venoit attaquer, ils l'abandonnerent ; & pour en nettoyer la Ville, le Presidial en fit mourir prés de deux cens, suivant la rigueur de l'Edit de Janvier, qui punit les seditieux de mort. La Ville de Vendosme tomba aussi entre leurs mains : Quelques Gentils-hommes du païs, entr'autres Pierre de Ronsard Prince des Poëtes François, pour lors Curé d'Evaille, arresterent un peu leurs insolences à la campagne, mais ils furent eux mesmes aussi-tost contraints de se renfermer dans leurs Chasteaux. Les Religionnaires s'emparerent d'Angers, non pas du Chasteau, qui dans la suite fut leur ruine. Ils se rendirent maistres de Poitiers, où Lancelot du Bouchet-sainte Gemme commandoit pour le Prince, contraignant Guy Daillon du Lude Gouverneur de Poitou de se retirer à Niort ; ils prirent Bourges par le moyen de Montgommery qui y entra avec six vingts chevaux ; Engoulesme, & plusieurs Villes en Guyenne, dont je parleray ensuite. Il est remarquable que le tumulte d'Angers fut cause que la Maison de Schomberg s'établit en France : car Gaspard de Schomberg Gentil-homme Alleman Protestant de Religion, qui alors y étudioit en Droict, s'estant mis à la teste des Religionnaires pour repousser la saillie de ceux du Chasteau, y fit si bien, qu'encore qu'il eût esté contraint de se retirer, parce qu'il fut abandonné des siens, neanmoins il acquit beaucoup de credit dans ce party, & attacha depuis sa fortune en ce Royaume. Que serviroit de vous dire ce qui se passa dans toutes ces surprises de Villes: le recit de ces particularitez ne sçauroit estre qu'ennuyeux, non plus que celuy des impietez & des insolences qui s'y commirent, ne sçauroit que faire horreur. Par tout où les Huguenots furent les maistres, ils abatirent les Images, pillerent les Eglises, jetterent les sacrées Reliques au vent, profanerent les Autels & les Sacremens de la Religion Catholique avec des indignitez execrables, outragerent les Ecclesiastiques & les Vierges Religieuses, avec pareille inhumanité ; Et comme s'ils eussent declaré

Se saisissent de Blois, de Tours, &c.

De Roüen dont le Parlement se retire à Louviers.

Aumale en Normandie leur fait la guerre.

S'emparent de la basse Normandie.

Matignon en sauve quelques Villes.

Du Mans, de Vendosme, d'Angers, de Poitiers.

Maison de Schomberg transplantée en France.

Leurs sacrileges & barbaries envers les tombeaux.

la guerre aux Princes de la Maison Royale, & qu'ils eussent juré de rendre les morts témoins de leur barbarie aussi bien que les vivans, ils renverserent le tombeau du Roy Loüis XI. à Clery, des Princes de Longueville, & de plusieurs autres grands Seigneurs enterrez au mesme lieu, celuy de Jeanne fille de Loüis XI. à Bourges, celuy de Jean ayeul du grand Roy François à Angoulesme, dont il avoit esté Comte, mesme ceux des Ancestres du Prince de Condé à Vendosme, & brûlerent le cœur de François II. qui encore presque tout chaud, venoit d'estre mis dans l'Eglise de sainte Croix à Orleans. Ce que je rapporte seulement pour un échantillon de cette detestable fureur qui les possedoit, & dont il faut rejetter la faute non sur le Prince, & sur la Noblesse Françoise qui estoit avec les Religionnaires, mais sur les Predicans, qui vouloient par ces actes barbares acharner les esprits égarez à la destruction de l'Eglise Catholique. Mais il faut avoüer, que comme par droit de represailles il fut exercé de grandes cruautez contre-eux, sans parler des voyes de Justice, par lesquelles, en moins de quatre mois, on en fit mourir plus de trois mille en France; Et que bien qu'ils fussent cause de la perte des ornemens des Eglises, neantmoins ils ne les eurent pas tous; car plusieurs Seigneurs Catholiques, plusieurs Marguilliers, & mesme les Prelats & Prestres firent bien leur main en cette occasion; en cela plus sacrileges que les Huguenots, puis qu'ils retenoient des choses, qu'ils sçavoient bien estre sacrées.

Les Catholiques en prennent leur revanche.

Tout le Royaume estant divisé en deux factions, de Royalistes & de Huguenots qui se faisoient nommer les *Confederez*, on remuoit les armes de tous costez. Le Conseil avoit envoyé par les Provinces les Seigneurs, qu'il croyoit y avoir plus de credit pour contenir les peuples. Montpensier en Anjou & Touraine, Montluc en Guyenne, Crussol, qui pour lors n'estoit pas Huguenot, en Languedoc (& ces deux avoient ordre que le premier qui auroit fait, aideroit à son compagnon) Aumale en Normandie, & ainsi des autres Provinces. Le Prince de sa part en avoit dépesché des siens par tout où il avoit crû qu'ils pourroient faire quelque chose. Cependant les Catholiques ayant amassé une armée plus nombreuse que puissante à l'entour de Paris, le Navarrois avec les Triumvirs s'avança jusqu'à Chasteaudun. Tous les bons François considerant les suites lamentables de cette guerre, trembloient de peur que les deux partis ne s'entrechoquassent, & faisoient des vœux au Ciel pour détourner un si grand malheur: mais personne n'avoit plus d'apprehension ny de frayeur que la Reine mere: car outre le blasme d'avoir causé des troubles si sanglans, & d'avoir mis la Religion & la Couronne de son fils mineur en si grand danger; elle connoissoit bien que la ruine de l'un & de l'autre party luy estoit également funeste, & que n'estant regardée de pas un des deux qu'en haine de l'autre, de quelque costé que le sort portast le coup, elle le recevroit dans le cœur. Cette Princesse n'oublia donc pas ses artifices en une occasion si necessaire, & certes fort loüable; si bien qu'elle gagna sur le Prince qu'ils s'aboucheroient luy, son frere & elle à Toury en Beausse, le troisiéme jour de Juin. Ils s'y rendirent tous trois, chaque party avec trente-six chevaux, comme il avoit esté convenu; ceux de la Reyne commandez par Danville, ceux du Prince par l'Admiral: ausquels du commencement il fut défendu de s'approcher plus prés que de huit cent pas, ny les uns des autres, ny de l'endroit où les trois traitans devoient conferer. On dit qu'à l'abord, le Prince ayant fait la reverence à la Reine, elle luy tint ce langage.

Armée Catholique s'avance à Chasteaudun.

La Reine mere essaye les voyes d'accord.

Abouchement d'elle & du Prince à Toury en Beausse.

Ce n'est pas de cette sorte, mon cher Cousin, que les parens doivent traiter ensemble: ils n'ont pas accoûtumé de se voir avec ces precautions, ces défiances & ces craintes, au milieu d'un champ, parmy la poussiere & le bruit que font deux armées. Las! qu'il y a de difference de l'estat où nous sommes maintenant à ces doux passe-temps & à ces réjoüissances innocentes de la Cour du feu Roy mon cher époux, & nostre bon Seigneur. (Disant cela, elle poussa un grand soûpir, & s'essuya les yeux) *Alors nous vivions tous dans une parfaite amitié. Il ne se faisoit point de parties que de danses, de festins, * & de jeux; les Trompettes & les Tambours ne troubloient point cette agreable tranquillité; la guerre estoit bien loin du Palais Royal; & si les François avoient quelque animosité, c'estoit de venger les injures que l'Estranger avoit faites à la France. Helas! que le Destin ennemy de nos joyes, les a bien changées en peu de temps: il nous a osté la joüissance de ce bon-heur, avec le plus grand & le meilleur Roy du monde; Et afin de nous faire sentir plus amérement cette perte, en nous ravissant le Chef de la Maison Royale; il en a encore troublé l'union. Le Ciel m'a tant affligée que dans la douleur de mon triste*

Paroles de la Reine.

** Le bon avoit esté grand sous Henry II. & la Reine & le Prince aymoient fort ces passe-temps.*

veuvage, & dans le déplaisir que j'ay de voir mes enfans orfelins, il a permis que je ne sçay quelle division éloigne de ces pauvres enfans leurs plus chers parens & les plus fidelles serviteurs de leur Pere. Mais une chose me console dans mon affliction, c'est la connoissance que j'ay de vostre vertu. J'ose bien me promettre, quelque cause qu'il y ait de ce malheur, qu'elle ne sera point si puissante que vostre bonté; & que s'il y a quelques offenses particulieres, vous les donnerez facilement au repos public & au salut universel de la France. Ayant l'ame si noble & le cœur si genereux, comme vous l'avez, pourriez-vous abandonner un Orfelin & une Veuve? mais y a-t-il quelque chose au monde qui vous puisse separer de vostre Roy & de vostre frere? Non, non, mon cher Cousin, il n'y a rien capable de le faire: & je sçay bien, encore que d'autres prissent vostre nom, que neantmoins vos interests & vostre cœur se trouveroient toûjours de ce costé. Pour ce qui s'est fait jusqu'à cette heure, cela peut passer pour un premier mouvement: Dieu mercy, les courages ne sont point encore acharnez; il n'y a point encore eu de coups, il n'y a eu que des menaces. C'est neantmoins trop que d'en estre venu jusques-là: C'est trop que l'on ait pensé voir les François s'égorger en presence de leur Roy, que le sang Royal ait esté en danger d'estre répandu par ceux qui le doivent défendre au peril de leur vie, & deux freres sur le poinct de se battre comme deux ennemis mortels. A la bonne heure que le Ciel a détourné un si funeste coup, & qu'il s'est contenté de nous montrer la guerre, sans nous en faire sentir les desastres: il ne faut pas de la folie passer jusqu'à la fureur: il ne faut donc pas que cette main (elle luy tenoit la main) *se soüille du meurtre des François, ny qu'on ait sujet de dire qu'elle a tiré l'épée contre le service de son Roy. Mais il faut nous employer sans passion & sans feinte à calmer ces émotions, avant qu'elles produisent de plus tristes effets: il faut tout à cette heure oster les sujets de mécontentement, & accommoder tous les differends par les voyes que les amis & les parens doivent tenir ensemble. Vous estes une des principales testes de l'Etat, vous estes un des enfans de la Maison: Qui vous en peut disputer l'un des premiers rangs? que vous peut on refuser de ce que vous demanderez? Mais prenez garde de ne rendre pas vous-mesmes vos demandes injustes: vous sçavez que la force détruit la raison, & qu'on n'estime pas qu'une chose soit deuë qui est demandée avec violence. De moy, ayant toûjours eu une tres-particuliere affection pour tout ce qui vous touche, je vous promets que je contribuëray de tout mon possible à vostre contentement. Et parce que je suis bien asseurée que vous m'aimez, je vous prie de croire que je ne separeray jamais vos interests d'avec les miens: Comme je croy, que vous ne separerez jamais les vostres d'avec le bien de l'Etat & le service du Roy.*

Le Prince la remercia bien humblement de son affection, luy protesta qu'il ne se departiroit jamais du respect & de l'obeïssance qu'il devoit à leurs Majestez; que c'estoit la compassion qu'il avoit euë de les voir mettre en captivité, non pas son ambition, ny aucune haine particuliere qui l'eût obligé à prendre les armes; & qu'il eût renoncé à la qualité de Prince du sang, & eût dementy sa fidelité & son courage, s'il n'eût esté émû par les larmes du Roy, par les lamentations qu'elle avoit faites elle-mesme, & par les plaintes de tous les bons François. Ensuite ils s'embrasserent son frere & luy; puis ils s'entretinrent eux trois seuls prés d'une heure: Aprés laquelle ils permirent à leurs gens de s'approcher, qui s'entresalüerent amiablement, chacun embrassant son frere, son parent, son amy, son voisin, & s'entreexhortant mutuellement de contribuer leurs soins pour éteindre cette discorde, & de s'abstenir d'une guerre si criminelle, qui seroit également desavantageuse au vainqueur & au vaincu. Le Prince demandoit que les Triumvirs sortissent de la Cour, & que l'Edit de Janvier fût observé. La Reine refusoit absolument le premier, & disoit qu'il luy estoit impossible d'executer le second, sans faire soûlever le Clergé, le peuple, & la pluspart de la Noblesse: mais dans son discours elle donnoit à connoistre qu'elle avoit une autre volonté, & que c'estoit par contrainte qu'elle parloit ainsi: ce qu'elle faisoit, afin qu'il rejettât la faute de ce refus sur le Roy de Navarre, qui se montroit plus rude. Tellement que les deux freres s'estant aigris l'un contre l'autre, la conference se separa. Or comme la Reine estoit dans ces peines, l'Evesque de Valence l'un de ses Conseillers, luy suggera une invention, par laquelle elle demeureroit seule maistresse du gouvernement, & n'auroit plus à tant travailler pour tenir ces deux partis en équilibre: Sçavoir, qu'il faloit faire en sorte de persuader au Connestable, au Duc de Guise, & au Mareschal de Saint André de se retirer dans leurs maisons pour un temps, pourveu que le Prince fit le semblable; & puis se fortifier & tenir bas les uns & les au-

Grandes caresses des deux costez.

Le Prince demandé que les Triumvirs sortent de la Cour.

La Reine luy refuse, ses articles.

La conference se separe sans rien faire.

Rusé conseil de l'Evesque de Valence à la Reine.

tres, quand ils auroient posé les armes. Les Triumvirs consentirent à cette proposition, ou du moins ils en firent le semblant, & en donnerent leur declaration par écrit : laquelle ayant esté envoyée au Prince de la part de la Reine par le Mareschal de la Vieilleville & le Comte de Villars, il montra de son costé qu'il estoit tout prest d'executer ce qu'ils proposoient, moyennant certaines conditions fort rudes qu'il y adjoûtoit ; entr'autres, que tout ce que les Guises avoient fait durant leur administration fût cassé ; Promettant au cas que le Pape voulût assembler le Concile à Avignon, à Lyon ou à Besançon, que les Reformez y envoyeroient leurs Ministres. Mais l'Admiral n'estoit pas de cet avis, & vouloit disputer à force d'armes à qui ne s'éloigneroit pas de la Cour. Le Prince avoit de fort bonnes troupes, & quantité de Cadets avanturiers qui n'ayant point de biens conformes à leur naissance, devoroient en esperance ceux des Ecclesiastiques & des bonnes gens : avec cela plusieurs grands Seigneurs, comme l'Admiral de Coligny, Dandelot, Antoine de Croüy Prince de Portian, dont le pere estoit Comte de Senigan, François de la Rochefoucaut, Jean de Rohan, qui avoit amené les troupes du Dauphiné & de Languedoc, François Hangest-Jenlis, N. d'Aste-Grammont (il portoit ce nom par sa mere heritiere de cette ancienne Maison du païs des Basques, & avoit épousé la sœur du feu Vidame de Chartres) N. l'Archevesque-Partenay-Soubise, Charles d'Halluin-Pienne, & plusieurs autres. Il fit donc marcher son armée vers Paris, & celle des Catholiques se remua aussi des environs de Châteaudun, & vint à Talsi. La Reine ne se rebuta point pour cela: mais elle fit tant par ses menées, qu'il y eut des tréves accordées pour six jours. Pendant lesquelles l'Evesque de Valence, à qui le Prince adjoûtoit beaucoup de foy, luy mit dans l'esprit d'offrir à la Reine qu'en cas que le Connestable, le Duc & le Mareschal se retirassent de la Cour jusqu'à la majorité du Roy, il sortiroit aussi du Royaume jusqu'à ce temps-là. Ce Prince croyoit que ce ne seroit qu'une proposition en l'air, & que ses ennemis ne pouvant jamais s'y resoudre, il rendroit sa cause plus plausible envers les peuples, & leur ambition inexcusable : tellement qu'il en écrivit à la Reine, & s'y engagea par sa lettre en termes si formels, qu'ils ne pouvoient point recevoir d'autre explication que l'effet mesme. Or aprés deux jours les Triumvirs remirent leurs troupes au Navarrois, & se retirerent effectivement à Chasteaudun à six lieuës de là : d'où ils récrivirent à la Reine qu'ils n'attendoient pour s'éloigner tout à fait, sinon que le Prince se mît en état de satisfaire à sa promesse : dont ils ne luy demandoient point d'autres garands, sinon qu'il se mit luy-mesme comme ôtage entre les mains de leurs Majestez. Ces lettres luy ayant esté envoyées toute la nuit, si bien qu'il les receut au point du jour, le mirent luy & son Conseil en grand desordre. L'affaire estant mise en deliberation, ses Capitaines répondirent tous d'une voix que la terre de France les avoit fait naitre, & qu'elle leur serviroit de sepulture ; que ce n'estoit pas à eux, mais aux Guises qui estoient étrangers, de sortir hors du Royaume. Neanmoins le Prince ne sçavoit comment se dédire, & pensant que ses adversaires romproient cet accord les premiers, il s'en alla à Baugency accompagné de quinze ou vingt Gentils-hommes, trouver le Roy de Navarre, auquel pendant les tréves il avoit par gratification donné cette Ville-là pour le loger luy & son train : Et le Navarrois l'ayant étroitement embrassé, le mena de là au logis de la Reine au travers du camp des Catholiques. Tout le monde croyoit le voyant agir si franchement, qu'il avoit banny tout ressentiment de son esprit, & plusieurs loüoient hautement sa generosité de ceder ainsi ses interests à l'affection de sa patrie : mais lors qu'on luy presenta les articles de l'accord pour les signer, il y fit naitre plusieurs difficultez & prit de nouveaux delais. Cependant comme ils estoient à Baugency, où ils estoient venus dîner le lendemain, voicy arriver l'Admiral & les autres Seigneurs de sa suite bien accompagnez : lesquels s'estant assemblez en Conseil si-tost qu'il estoit party, avoient deliberé qu'il le faloit suivre pour empécher qu'on ne luy joüât quelque mauvais tour, ou qu'on ne l'obligeât à tenir ce qu'il avoit promis. La Reine les voyant si bien suivis eut peur, & n'oublia aucune souplesse pour les gagner les uns aprés les autres, les entretenant chacun en particulier, avec grande confidence : mais ils avoient bouché les oreilles à ses persuasions, & composant leurs visages & leurs discours en gens fâchez, ils firent remonter le Prince à cheval, disant qu'ils delibereroient plus seurement de cela de loin que de prés. On raconte que le Prince dît en partant tout bas à la Reine, qu'il avoit esté averty de bonne part que ses ennemis

De quelles gens estoit composée l'armée du Prince.

Le Prince s'accorde à sortir hors du Royaume.

Vient trouver la Reine.

L'Admiral & les autres viennent le querir & l'enlevent.

ennemis avoient fait dessein de l'arrester, mais que s'il eût voulu croire quelqu'un des siens, il l'eût bien pû emmener elle-mesme. Quoy qu'il en soit, elle envoya encore Ramboüillet la nuit suivante vers luy, pour essayer de renoüer cet accord: sçachant bien que de son mouvement il ne s'en fût pas tant esloigné, si l'Admiral & les Ministres ne l'en eussent empesché. Eux cependant non contents de luy avoir fait rompre sa parole, s'efforcerent encore de signaler leur tromperie par un exploit avantageux. La nuit mesme ils firent marcher leur armée à travers la Beausse pour surprendre celle des Catholiques à Talsi, destituée de ses Chefs & dormant espanduë çà & là dans une profonde assurance de la paix. Mais leurs guides les ayant égarez, & Danville qui commandoit les troupes avancées, ayant donné l'alarme au camp, le Navarrois les amusa en les escarmouchant avec de la Cavalerie, tandis que ses gens espars se rassembloient sous leurs enseignes. Le Connétable & le Duc de Guise qui estoient à Chasteaudun, avertis de ce qui s'estoit passé, revinrent en diligence auprés de luy. Les deux armées ainsi rangées en bataille, se regarderent presque toute cette journée-là & celle du lendemain, se saluant avec un grand bruit d'artillerie, sans s'approcher, dautant que le Prince n'osoit pas attaquer les Catholiques dans un poste avantageux, & que le Navarrois estoit fort foible, ayant demembré une bonne partie de ses forces sous le Duc de Montpensier & Saint André. Celuy-cy alla en Poitou: celuy-là en Anjou. A l'arrivée de Montpensier les Huguenots abandonnerent Angers, & la Ville du Mans: puis l'armée que conduisoit le Navarrois s'étant avancée sur les bords de la Loire au dessous d'Orleans, ils rendirent Blois & abandonnerent Tours. Il en sortit trois compagnies qui recueillirent celles de Chastelleraud & de Chinon, pour gagner Poitiers: mais estant rencontrées en chemin par le Comte de Villars, Montpensier, Rochepосay & Richelieu, & leurs Chefs perdant courage, une bonne partie se noya en pensant fuir, & l'autre se rendit & fut desarmée. Ceux qui se rendirent furent renvoyez à Tours & conduits jusqu'au Port de Pile, où ayant passé la Creuse, il en fut tué plus de la moitié par les païsans. Il s'en sauva deux cens de ceux qui avoient meilleures jambes au fauxbourg de Tours, mais ils n'en eurent pas meilleur marché que les autres, le peuple leur courut sus au son du tocsin, & les ayant assiegez dans une Eglise il en massacra six-vingts. La fureur populaire s'estant échauffée sur ces fugitifs, s'acharna ensuite sur les autres qui estoient demeurez dans la Ville; si bien qu'elle en assomma plus de trois cens, & pilla les plus riches magasins pleins de toutes sortes d'étoffes de soye: dont le Moine-Richelieu Capitaine d'Infanterie eut un si grand butin, qu'il se vantoit en ses discours ordinaires d'avoir du satin & du veloux à vendre de la longueur d'une lieuë. Le Prince pensant estre à temps pour les secourir, prit & pilla Baugency, afin d'avoir la riviere libre derriere luy. Les Provençaux qui l'emporterent d'assaut par deux trous qu'ils y firent par la sappe, exercerent plus de cruautez sur les habitans de la Religion mesme, que sur les Soldats Catholiques qui la defendoient. Les Gascons suivirent leur exemple; & les François pour ne rien ceder aux autres firent encore pis. Ce fut là premierement que nos Soldats se licentierent à des excez indignes de leur profession, & qu'on entendit parler dans ces guerres civiles de meurtres de sang froid, de pillages, de violemens, & d'incendies. *Alors*, comme dit la Noüe, *nostre Infanterie perdit son pucelage: tellement que de cette conjonction illegitime s'ensuivit la procreation de Mademoiselle la Picorée, qui depuis s'est si bien accruë en dignité qu'on la nomme Madame.* Cette pernicieuse rapacité passa incontinent de l'Infanterie à la Noblesse, qui commença de remplir ses malles de butin. Et comme on n'a apporté à ce mal que des remedes trop legers, & pour le flater plûtost que pour le couper, il est venu jusqu'à nos temps plus grand que jamais: de sorte qu'encore que nos armes victorieuses ayent éloigné la guerre de nos frontieres, neantmoins le débordement de nos troupes en fait ressentir le dommage dans les entrailles du Royaume. Au commencement de ces guerres civiles, les troupes Catholiques & les Huguenotes se ressouvenant encore du bel ordre qui avoit esté observé sous François I. & Henry II. vivoient tres-religieusement dans la severité des ordres militaires, & dans les maximes de la charité Chrestienne. Chacun se retenoit par sa propre conscience, plûtost que par la crainte des supplices: car bien qu'on fist une severe Justice des malfaicteurs, il y avoit neanmoins peu de sujet de l'exercer. La Noblesse se montroit digne du nom qu'elle portoit, faisant connoistre sa qualité par sa modestie & par sa retenuë: elle vivoit familierement avec

Pensent surprendre l'armée Royale.

Montpensier envoyé en Anjou, S. André en Poitou.

Huguenots abandonnent Angers, Blois, Tours, le Mans.

Naissance de la picorée & debordement de nos Soldats

ses hostes sans les mal-traitter : & la plufpart des Chefs qui avoient apporté quelque argent de leurs maisons, payoient honnestement. On n'entendoit point de plaintes, on ne voyoit point, comme l'on void maintenant, les païsans abandonner leurs maisons & se cacher dans les bois : tout le monde avoit les méchancetez en horreur. On n'eût pas entendu dans les troupes Huguenotes, dit la Noüe, je croy qu'il en estoit de mesme des Catholiques, un blasphême du nom de Dieu : on n'y eût pas trouvé un jeu de cartes ny de dez : les femmes en estoient bannies : nul ne s'écartoit des Enseignes pour aller fourrager : tous estant satisfaits des vivres qui leur estoient distribuez, ou du peu de solde qu'ils avoient receu : avec cela, il se faisoit des prieres publiques au soir & au matin, avant qu'asseoir ou lever la garde : enfin c'estoit un desordre tres-bien ordonné. Mais cette bonne discipline se relâcha bien-tost ; & ce que l'Admiral avoit predit se trouva veritable, que nos Soldats jettoient toute leur bonté à la fois, & qu'il ne leur resteroit que la malice.

Bel ordre bien tost corrompu.

Pendant le siege de Baugency il arriva aux Catholiques un secours de six mille Suisses sous la Charge du Colonel Freulich, & peu aprés vingt Enseignes de Lansquenets levez par le Rhingrave, & six Cornettes de Reistres commandez par Roquendolf. Le Prince en ayant eu nouvelles abandonna la campagne, & se mit à couvert des murailles d'Orleans. Là, il voyoit decliner ce bon-heur qui l'avoit tant favorisé au commencement : ses troupes se débandoient, & la Noblesse qui le suivoit, perdoit courage : la crainte du supplice dont on les menaçoit, la douleur de voir raser leurs maisons, & de laisser leurs femmes & leurs enfans exposez à la fureur du peuple ; d'autre costé, les lettres, les graces, & les promesses de la Reine les ramenant à leur devoir, ils se retiroient chez eux, nonobstant les vehementes exhortations de leurs Ministres. D'ailleurs, le Parlement de Paris justement indigné des impietez barbares que les Huguenots avoient commises sur les choses sacrées, avoit par un rigoureux Arrest lâché la bride au peuple, commandant à toutes sortes de personnes, de leur courir sus au son du tocsin, * & de les tuer comme chiens enragez : ce qui avoit tellement écarté les Religionnaires en beaucoup de Provinces, qu'ils ne se pouvoient reconnoistre. Au reste, il ne seroit pas possible de raconter combien il se commit de meurtres & d'assassinats, chacun ayant la liberté d'égorger & de piller. On ne voyoit à la campagne & dans les Villes que corps morts, de tout sexe & de tout âge, sur lesquels avoient esté exercées durant leur vie & aprés leur mort toutes sortes d'inhumanitez. Un certain Gentil-homme, nommé René Champagne, prés du Mans, avoüa depuis au Roy qu'il en avoit fait boire plus d'une cinquantaine dans sa grande coupe : il appelloit ainsi son vivier, dans lequel il les faisoit noyer pour engraisser ses brochets.

Secours de Suisses à l'armée Royale.

Prince de Condé se resserre dans Orleans, ses forces s'estant diminuées.

Arrest foudroyant du Parlement.

* Ils appelloient cela haler la grande Levriere.

Inhumanité d'un certain Gentil-homme.

Or le Prince avoit envoyé déja en Allemagne & en Angleterre, pour avoir du secours. Il ne luy estoit pas mal-aisé d'avoir des Allemans, pourveu qu'il eût dequoy les payer. Aussi ne pouvoit-il rien bastir de solide sur ces troupes mercenaires : mais Elizabeth, l'assistance de laquelle estoit plus durable pour le soûtien de son party, luy demandoit des choses aussi rudes qu'elle en offroit d'avantageuses. Car elle s'obligeoit de prendre les Confederez sous sa protection, d'entretenir huit mille hommes de ses deniers jusqu'à la fin de la guerre, & de courir les costes de France avec cinquante voiles, pourveu qu'ils s'obligeassent de luy faire rendre Calais, avec le Comté d'Oye : en assurance dequoy elle demandoit qu'ils luy consignassent presentement le Havre de grace entre ses mains. Du commencement ils eurent presque tous cette lâcheté en horreur : neanmoins les Ministres les prescherent avec tant de vehemence qu'ils accepterent ces offres ; & le Prince envoya Briquemaut & Ferriere Vidame de Chartres en Angleterre, avec procuration de luy & de tous les autres Seigneurs de son party, de signer le traité en la forme qu'elle demandoit. Il dépescha aussi en mesme temps Dandelot & Portien en Allemagne, avec le plus d'argent qu'il pût lever : Puis il departit ses Capitaines qui commençoient de s'ennuyer, en diverses Provinces, Rochefoucaut à Angoulesme, Soubise à Lyon, Hangest-Yvoy à Bourges avec deux mille hommes : luy, l'Admiral, Jenlis & Bouchavanes se tinrent dans Orleans. Au reste, le traité avec l'Anglois offensa tant les gens de bien, mesme ceux de leur party, que Morvilliers Gouverneur de Roüen pour le Prince, & quelques autres se retirerent en leurs maisons. Ainsi les Royalistes estant les plus forts, on attaqua premierement les Confederez par une declaration du Roy, verifiée en Parlement & confirmée par un Arrest, par laquelle *ceux*

Le Prince envoye chercher du secours en Allemagne & en Angleterre.

La Reyne d'Angleterre veut avoir le Havre.

Les Ministres font que les Chefs y consentent.

Le Prince renvoye ses Capitaines dans les Provinces.

Arrest du Parlement contre les Confederez ou suivans le parti du Prince.

qui avoient pris les armes à Orleans, estoient declarez criminels de leze-Majesté, ennemis de la France, leurs vies & leurs biens confisquez, & pour une ignominie eternelle toute leur posterité incapable de tenir jamais aucun honneur ny dignité dans le Royaume; N'y comprenant pas neanmoins le Prince de Condé, parce que l'on vouloit croire que les rebelles le retenoient par force avec eux.

Cependant le Roy de Navarre & les autres Chefs Catholiques desirant employer leurs forces à quelque chose de memorable, tandis que celles du Prince de Condé estoient tres-foibles, supplierent la Reine de faire venir le Roy dans l'armée: afin que les Huguenots, qui disoient que c'estoit celle du Navarrois & des Guisards, fussent contraints de l'appeller l'armée du Roy. Et lors qu'il y fut venu, ils conclurent qu'il faloit assieger la Ville de Bourges avant qu'elle fust fortifiée. Le siege y fut donc mis au mois de Juin, & la Ville étroitement serrée dans peu de jours. Et quoy que l'Admiral pensant les arracher de là, eust prés de Chasteaudun brûlé les poudres, encloüé l'artillerie qu'on y menoit de Paris, & deffait trois mille hommes qui la conduisoient: neanmoins ils la presserent si fort, qu'Yvoy qui commandoit dedans, la rendit à composition un peu trop facilement; dont le Prince luy fit de si sanglans reproches qu'il se retira peu aprés chez luy. A ce siége le Mareschal de saint André rejoignit ses troupes à l'armée Royale. Il revenoit victorieux de Poitou, où assisté du Comte de Villars & de Melchior des Prez-Montpezat son gendre, il avoit repris la Ville de Poitiers par la bréche. Le Capitaine du Chasteau nommé Pinel, qui estoit Huguenot, & qui toutefois l'avoit gardé pour le Roy, en fut la principale cause: car ayant esté gagné par le Mareschal, il pointa son canon sur la bréche, battant les assiegez à dos lors qu'ils pensoient s'y presenter; si bien qu'ils ne purent soûtenir l'assaut. La valeur du Capitaine Mangon sauva six cens Soldats du carnage, & il les joignit aux troupes de la Rochefoucaut, qui venoit, mais un peu trop tard, au secours de la place. Le Maire de la Ville fut pendu, & vingt-cinq Soldats qui avoient défendu le Chasteau de Chavigny prés de Poitiers. Le pillage & la vengeance durerent prés de huit jours, avec quelque Justice, & beaucoup de cruautez. On raconte, chose horrible, qu'un des gens du Mareschal de saint André fit une fricassée d'oreilles d'hommes, conviant à ce banquet les plus determinez de ses compagnons. En suite le plat païs d'alentour fut pillé; & entre autres places, celles de la Trimoüille, saint Savin, Moilleron. Les païsans s'amassoient au son du tocsin pour courir sus aux Huguenots: mais un Capitaine Escossois, nommé Corneille, qui estoit sorti de Poitiers avec sa compagnie, refroidit l'ardeur des plus échauffez: il feignit d'estre de leur party; & ayant assemblé plusieurs troupes de ces pillards, il les conduisit luy-mesme dans une embuscade qu'il leur avoit dressée, où il en fit un furieux carnage. La prise de Poitiers porta grand coup dans les contrées voisines, Aunis, Angoulmois, & Xaintonge. Montguyon & saint Severin s'estoient saisis d'Angoulesme; Hubert de la Rochefoucaut-Martron, qui avoit commission du Roy de luy assurer la Province, avoit esté assiegé, & presque forcé luy-mesme dans Chasteauneuf; & Loüis Prevost Sansac estant venu pour l'assister y fust peut-estre demeuré: mais lors qu'ils sceurent ce qui estoit arrivé à Poitiers, ils se rendirent à la premiere sommation. Bourg sur la Dordogne, Talmont sur l'embouchure de la Gironde, & la Ville de Pons en Xaintonge sur la petite riviere de Suyne, qui avoient esté occupées par François de Pons-Mirambeau, se rendirent, ou furent delaissées par leurs garnisons. Ce qui abatit de telle sorte le courage de ceux de saint Jean d'Angely, qu'ils receurent Chasteauroux Chef Catholique dans leur Ville. Les Rochelois se tenoient neutres, par le conseil de Guy Chabot-Jarnac leur Gouverneur qui n'approuvoit point ces soûlevemens, bien qu'il fust de cette Religion, aussi bien que la pluspart des Bourgeois. La faction des Confederez ayant perdu Bourges qui en estoit comme une aîle, les Royalistes trouverent plus à propos d'aller assieger Roüen qu'Orleans, tant parce qu'il estoit plus aisé à reprendre, que parce qu'ils manquoient de poudre & de boulets pour un long siege; joint qu'il se faloit haster de le regagner avant qu'il fust fortifié, & que les Anglois s'y fussent rendus plus puissans. Il y en avoit déja deux mille dedans; pareil nombre estoit aussi abordé au Havre: & il en arriva trois mille à Dieppe sous la charge du Comte de Warvich, mais ce fut trop tard.

Les Royalistes assiegent & prennent Bourges.

Saint André prend Poitiers, l'Angoumois & l'Aunis sont reduits.

Puis assiegent Roüen.

La Normandie estoit alors miserablement divisée par trois factions; L'une des Huguenots rebelles, avec la plus grande partie de la Noblesse suivoit Montgommery; l'autre des Catholiques zelez tout à fait opposée, obeïssoit à Matignon; &

Estat de la Normandie divisée en trois factions.

la troisiéme qui estoit comme neutre, composée de Catholiques & de Huguenots pacifiques, se portoit pour le Duc de Boüillon Gouverneur de la Province. Ce Seigneur estant Religionnaire, laissoit faire du commencement Montgommery, sans s'en émouvoir beaucoup : & au contraire, il s'aheurtoit contre Matignon, parce qu'il usurpoit sur son autorité, s'estant saisi de Cherbourg, Granville, saint Michel, Avranches, Pontorson, Danfront, Argentan, Falaise.

Montgommery Chef des Huguenots.

Mais Montgommery ayant essayé de surprendre le Chasteau de Caën, presque la seule place qui fust en sa disposition, le rendit tout à fait son ennemy. D'autre part, Matignon par le conseil du Chevalier de Guise, dit le grand Prieur, du Baron de la Haye du Puits, de Grimoüille, de l'Archant, de Bretonniere, & autres Gentils-hommes du Païs qui estoient auprés de luy, appella à son secours Jean de Brosse Duc d'Estampes Gouverneur de Bretagne. Montgommery avoit prés de trois mille hommes de pied, & quatre cens chevaux : ses Capitaines estoient la Mote Tibourgeau, d'Avaines & des Champs du Païs du Maine, Colombiers, Romeré, la Paupeliere, Bressé, la Forest, d'Ecoville, saint Denys, & quelques autres. Or parce qu'il n'avoit point d'argent pour payer ses troupes, elles se licentierent à d'estranges débordemens ;

Ses troupes exercent de grands brigandages.

Et la pluspart de ces pillards s'estant logez dans Vire, d'où ils ravageoient tout le Païs des environs, les Huguenots mesme ne purent plus supporter leurs insolences, & prierent le Duc d'Estampes de delivrer la contrée de cette tyrannie. Cette malheureuse Ville avoit déja esté prise ou reprise trois fois : mais à celle-cy elle fut plus mal traitée qu'à toutes les autres, car elle fut exposée quatre jours durant au pillage, & toute jonchée & remplie de corps morts.

Est deniché de S. Lo, s'en va au Havre : de là à Roüen.

Montgommery ne se tenant plus en seureté aprés ce coup part de saint Lo, & prenant la garnison de Bayeux avec luy se rend au Havre de grace, pour y attendre les Anglois. Il ne fut pas si tost parti, que le Duc d'Estampes reprit saint Lo & Bayeux : & luy peu aprés se jetta dans Roüen, où il fit faire de nouvelles fortifications au mont sainte Catherine, & un autre fort au dessous proche saint Michel, à qui il donna son nom.

Roüen sommé de se rendre.

Le vingt huitiéme de Septembre, l'armée Royale commandée par le Navarrois, le Duc de Guise & le Connestable, estant devant, la Reyne mere qu'ils y avoient menée avec le Roy, fit sommer les habitans de se rendre : mais comme il y avoit dedans plus de six cens chevaux & treize cens bons hommes de pied François, sans conter les deux mille Anglois, & qu'ils s'asseuroient d'estre secourus, tant par les Anglois qui devoient arriver à Dieppe, que par le Prince mesme, si tost que Dandelot auroit amené ses troupes Allemandes : ils se resolurent de tenir jusqu'à l'extremité.

Mont sainte Catherine pris par escalade.

Aussi rendirent-ils toute la defense que peuvent rendre des gens determinez à la mort, & animez par la Religion : horsmis au mont sainte Catherine, qui fut escaladé par le peu de vigilance ou par la trahison du Chef qui y commandoit ; Et les Anglois firent tous les efforts imaginables pour ne leur pas manquer au besoin.

Estacade à Caudebec pour boucher la Seine aux assiegez.

Les assiegeans avoient fait à Caudebec une estacade ou palissade flanquée de quantité d'artillerie pour leur boucher le passage de la Seine, ayant pour cét effet enfoncé au travers de la riviere quantité de vaisseaux remplis de pierres & de sable, & attachez les uns aux autres avec de grosses chaines. Neanmoins il n'y avoit point de marée qu'ils n'y fissent passer quelques chaloupes ; Et ce secours n'estant pas considerable pour la necessité des assiegez, ils s'opiniastrerent de sorte

Nonobstant cela il y passe 500. hommes.

une nuit à la forcer que l'ayant rompuë en quelques endroits, ils firent monter avec la marée un renfort de cinq cens hommes, avec des munitions.

Mais quatre cens Dieppois sont desfaits.

Les Dieppois ne furent pas si heureux : car y ayant voulu envoyer quatre cens hommes de pied sous la conduite des Capitaines Coudray & Moulandrin, Danville les surprit & les tailla en pieces prés de la forest de Pavilly. L'artillerie ayant batu furieusement la Ville de Roüen depuis la porte saint Hilaire jusqu'à celle de Martinville, & y ayant fait bréche en plusieurs endroits, comme tout estoit prest pour donner l'assaut, il

Le Navarrois blessé d'une arquebusade.

arriva que le Navarrois fut frappé d'une mousquetade dans l'épaule gauche, comme il faisoit de l'eau à la teste de la tranchée : la violence du coup luy ayant brisé l'os avec une grande contusion, le renversa par terre, & on le porta au logis du Comte Rhingrave, & delà au sien à Darnetal. Cét accident ne ralentit point le courage des assiegeans, comme plusieurs croyoient, mais il l'anima davantage : le Connestable & le Duc de Guise firent redoubler les bateries pour agrandir les bréches & joüer des fourneaux en deux ou trois endroits : de telle façon que les assiegez perdant courage, aprés un leger combat laisserent gagner leurs murailles.

La Ville est prise.

Le Capitaine sainte Coulombe monta le premier sur le rempart proche la porte saint Hilaire,

& la Chastre-Nancé y entra par un autre endroit : mais l'un & l'autre furent griévement blessez, & le premier en mourut. Montgommery voyant la Ville perduë, se jetta luy & sa famille avec quelques Anglois & Escossois dans une galere qu'il tenoit preste à tous evenemens, & se sauva dans le Havre, ayant passé par dessus l'estacade de Caudebec à force de rames & du descendant de la marée. Il perit en ce siege quatre mille hommes de part & d'autre : on épargna la vie de la malheureuse populace, qui s'estant rangée sur le bord de la riviere avoit choisi plûtost de se noyer que d'éprouver la cruauté du soldat : mais les Chefs ne pûrent empescher qu'elle ne fust dépoüillée. Le sac de la Ville dura prés de quatre mois : pendant lesquels il en fut transporté un butin incroyable par les habitans d'Amiens, de Paris, de Beauvais, & autres Villes, qui le venoient acheter à vil prix des Soldats. Plusieurs des prisonniers en haine de l'alliance contractée avec l'Anglois ancien ennemy de cette Couronne, furent punis du dernier supplice. Jacques du Bosc-Mandreville, passionné Huguenot, qui avoit esté President de la Cour des Aydes, mais qui s'étoit ruiné par son mauvais ménage, & cinq ou six Capitaines eurent la teste trenchée : le Ministre Marlorat, & trois Conseillers de la Ville furent pendus. Le Parlement revenu de Louviers trois jours aprés la prise, leur fit leur procés avec un juste sujet : mais il y eut beaucoup d'animosité de deux Conseillers Bigot & Pericart sur le fait de saint Anton premier President homme de haute reputation, qui fut traîné au supplice, quoy qu'il fust Catholique, parce qu'il avoit, disoient-ils, connivé avec les Huguenots, s'estant retiré en sa maison durant les troubles. Et peu de jours aprés à la sollicitation de ces mesmes Conseillers fut massacré l'Avocat du Roy nommé Bois-Roger, qui n'approuvoit pas leur violente Justice. Mais cette severité fut mortelle à Baptiste Sapin Conseiller du Parlement de Paris, à Jean de Troye Abbé de Gastine, & à Odet de Selve. Lesquels avoient esté attrapez par la garnison d'Orleans, comme ils alloient en Espagne, où la Reine les envoyoit. Car le Prince animé par ses Ministres, fit en revanche pendre Sapin & l'Abbé dans la place de l'Estape : non toutesfois sur ce pretexte, mais *pour avoir aidé & participé aux conjurations de ceux qui tenoient*; ainsi qu'il disoit, *la personne du Roy captive, & persecuté ceux qui professoient la Religion Evangelique*. Pour Odet de Selve, quoy que chef de l'Ambassade il fut échangé pour un autre prisonnier, à cause qu'il avoit un frere prés du Prince : mais la grande frayeur qu'il eut, luy causa la mort peu de jours aprés. Ce fut certes une action tout à fait inhumaine & peu convenable à la bonté naturelle du Prince : laquelle ses amis mesme blâmerent, non seulement de ce qu'il avoit fait mourir des gens dont il n'avoit reçû aucune offense, mais encore qu'il avoit traité avec tant d'ignominie, les Ambassadeurs de son Roy; qu'il avoit voulu soüiller de l'infamie du gibet, cét auguste & sacré Parlement, le Tuteur des Rois, la Cour des Pairs, qui l'avoit tant respecté que de ne le point comprendre dans son Arrest prononcé contre les Rebelles; & plus encore de ce qu'il avoit mis son nom au devant de cette Sentence, tranchant du Souverain pour autoriser une si cruelle injustice.

Montgommery se sauve au Havre.

Plusieurs prisonniers pendus.

Le Prince en prend sa revanche sur Sapin & sur l'Abbé de Gastine.

Cette action est blâmée.

Cependant la playe du Roy de Navarre empiroit, les Chirurgiens n'ayant pû tirer la bale, l'avoient plûtost laissée fermer que guerir : neanmoins comme il sçeut la prise de la Ville, il y voulut entrer par la bréche, & s'y fit porter dans son lict par les Suisses, ayant fait abattre la muraille de son logis. Il avoit auprés de luy deux Medecins, Vincent Lauré & Raphaël Taillevis-Meziere. Celuy-là l'entretenoit de jolis contes, & luy permettoit de se réjoüir plus qu'il n'eust dû : de sorte qu'il se divertissoit à voir le berlan & le bal dans sa chambre, & une certaine fille de la Reine, nommée du Roüet, le visitoit au grand prejudice de sa santé. Ainsi son intemperance luy causa la fiévre qui augmentant d'heure en heure, luy fit quitter ses gaillardes pensées, & la vaine esperance de la Sardagne, dont il entretenoit ennuyeusement tous ceux qui le venoient voir. Ayant fait son testament, il voulut qu'on le mît sur la riviere pour estre porté en sa maison de saint Maur des Fossez, où il s'imaginoit que la bonté de l'air pourroit contribuer à sa santé. Mais deux heures aprés son entrée dans le bateau, un grand frisson le prit, en suite une abondante sueur; si bien qu'il fut contraint de s'arrester à Andely, là où il rendit l'ame le dix-septiéme de Novembre, & le trente-cinquiéme de sa blessure : laissant en doute dans quelle Religion il estoit mort, parce qu'en effet il reçût les Sacremens selon l'usage de l'Eglise Romaine : mais peu aprés il témoigna de s'en repentir, prestant l'oreille aux remontrances de Meziere son autre Medecin qui estoit

Mort du Roy de Navarre.

Protestant, & declara que s'il revenoit en convalescence il embrasseroit la Confession d'Ausbourg. Ce qui fut peut-estre un effet de la foiblesse que cause l'agonie, ou de la resverie dans laquelle il estoit tombé deux jours avant son trépas. La prise de Roüen remit toute la Normandie, horsmis le Havre, dans l'obeïssance du Roy; Dieppe & Caën reçûrent garnison, & obtinrent liberté de conscience dans leurs maisons, à condition qu'ils chasseroient les Ministres. Nicolas d'Estampes du Clos fut étably dans le gouvernement de la Ville de Caën, Bailleul-Renoüart dans celuy du Chasteau, N. Martel Baqueville & Ricarville dans Dieppe, l'un dans la Ville, l'autre dans le Chasteau. Le Comte de Warvich estant abordé avec le secours d'Angleterre, les Huguenots firent une entreprise de se ressaisir de cette derniere place: & les Capitaines Gascon & Cateville, la conduisirent si adroitement qu'ils tuerent Ricarville, comme il fut un jour sorty du Chasteau, & firent Baqueville prisonnier. Mais les Bourgeois ayant eu nouvelles le lendemain de la perte de la bataille de Dreux, s'excuserent de cét attentat envers le Roy, comme s'il fust arrivé sans leur consentement; & neanmoins Montgommery la garda jusqu'au siege du Havre.

Dieppe & Caën reduits.

Huguenots reprennent Dieppe.

Il faut voir ce qui se faisoit cependant dans toutes les autres Provinces du Royaume. En Picardie les Catholiques se maintinrent par tout les plus forts; & mal-traiterent si fort les Protestans qu'ils n'y oserent rien entreprendre. A Amiens ils en pendirent ou noyerent quelque douzaine; à Abbeville ils tuerent leur Gouverneur Robert de saint Delis-Haucour; & il en fut fait mourir quantité par Justice. Mais à Meaux, parce que les Huguenots y estoient les plus forts, il falut à l'instance des Bourgeois de Paris y envoyer Joachim de Montluc-Lihoux frere de Blaise, qui y restablit aussi-tost l'exercice de la Religion Catholique, & peu aprés il desarma les Bourgeois: dont quatre cens refusant d'obeïr & s'efforçant d'aller joindre le Prince de Portian sous la conduite du Capitaine Bethune, furent tuez la pluspart sur les chemins: Et parce que quelque temps aprés ceux qui s'en estoient fuis, tenterent de regagner la place, le grand Escuyer Boisi fit demanteler le grand marché, qui estoit alors une des jolies places qu'on eust sceu voir, il l'abandonna au pillage, & punit cét attentat par divers supplices de plus d'une centaine de personnes. A Sens & à Auxerre il s'en fit aussi un grand massacre, principalement à Sens, dont le Cardinal de Guise estoit Archevesque: il y en fut tué prés d'un cent, dont les corps furent jettez dans la riviere. L'autorité de Madame Renée doüairiere de Ferrare en sauva grand nombre, qui de toutes parts se jettoient dans Montargis sous sa protection. Le Duc de Guise son gendre n'ayant pû par prieres ny par menaces la reduire dans le bon chemin, y dépescha Jean de Sourches-Malicorne avec quatre compagnies de cheval. Lequel l'ayant fait sommer de luy mettre entre les mains les principaux factieux qui s'estoient retirez dans le Chasteau auprés d'elle, & la menaçant d'y faire mener le canon pour les avoir, en reçût une réponce digne d'une telle Princesse: *Avisez bien*, luy dit-elle, *à ce que vous ferez, sçachés que personne n'a droit de me commander que le Roy mesme, & que si vous en venez là, je me mettray la premiere sur la bréche, où j'essayeray si vous aurez l'audace de tuer la fille d'un Roy: dont le Ciel & la terre seroient obligez de venger la mort sur vous & sur toute vostre lignée, jusqu'aux enfans du berceau.* Ces fieres paroles ayant un peu ralenty sa resolution, il arriva la mort du Duc de Guise, qui l'en détourna tout à fait.

Etat des troubles dans les autres Provinces.

En Picardie.

A Meaux.

Le grand marché de Meaux demantelé.

Renée fille de France assiégée dans Montargis.

Sa brave réponce.

Le nombre des Reformez s'estoit bien multiplié en Champagne; principalement à Troyes, parce que l'Evesque Jean-Antoine Caracciol fils du feu Mareschal & Prince de Melfe, y avoit semé cette doctrine. Le jeune Duc de Nevers François de Cleves, qui estoit Gouverneur de cette Province, y avoit aussi beaucoup contribué, & avoit promis au Prince de Condé dont il estoit neveu à cause de sa mere, de l'aller joindre à Orleans avec tous ses amis. Mais des Bordes homme de guerre, & Blaise de Vigenere Bourbonnois son Secretaire, l'ayant adroitement degagé de ce mauvais party, il alla à Troyes sur la fin d'Avril pour reprimer ceux qui s'attendoient d'estre protegez de luy. Quelques jours auparavant le Duc de Guise y avoit envoyé N. Guedon-d'Esclavoles; si bien que le peuple & la Justice estant encouragez par leur presence coururent sus aux Reformez, pillerent leurs maisons, en attacherent une vingtaine au gibet, n'épargnant pas mesme les femmes, dont trois ou quatre furent traînées par les ruës, puis jettées dans l'eau. Ils ne furent pas moins mal-traitez à Bar sur Seine, où il se vid d'étranges effets de

En Champagne.

Le Duc de Nevers est ramené au party Catholique.

Huguenots chassez de Troye.

la fureur de la populace, & de cette rage que causent les guerres civiles : car ils s'acharnerent jusques sur les petits enfans, & fendirent la poitrine de quelques Predicans pour leur arracher le cœur. Et le Procureur du Roy nommé Ralet fit pendre son propre fils : dont il fut puny l'année suivante par une autre cruauté ; les Huguenots de la garnison d'Antrain, qui reprirent la Ville, l'ayant garotté sur le toit de sa maison, & tiré à coups de carabine. Il se commit quantité de meurtres & de pilleries dans le reste de la Province, horsmis à Châlons où les choses se passerent doucement. Au recit desquelles je ne m'arreste point ; sinon qu'il ne faut pas oublier la mort du Duc de Luneboug, celuy qui avoit esté mis prisonnier dans la Bastille, pour avoir eu querelle avec le Duc de Guise au camp devant Amiens. Ce Seigneur venant trouver le Prince de Condé, fut attaqué dans son hostellerie à Rameru entre Troyes & Vitry le François par Bussi-d'Amboise Gouverneur de Châlons, qui l'attendoit au passage. On luy tua six de ses gens, & luy fut si dangereusement blessé, qu'il mourut peu de jours aprés à Châlons.

De Bar sur Seine.

Pere dénaturé puny.

Duc de Lunebourg assasiné à Rameru.

L'Auvergne fut presque tout à fait exempte de ces malheurs, un nommé Bresons ayant eu commission des Triumvirs de s'asseurer des forteresses du païs : tellement que les Huguenots qui s'estoient saisis d'Aurillac, n'oserent l'attendre, & se sauverent les uns à Orleans, les autres à Lyon, & plusieurs en Limosin. Pareillement Montaré les chassa de Moulins &. du Bourbonnois. Comme ils avoient presque aboly la Messe à Nevers, deux Gentils-hommes Catholiques du païs, nommez Chevenon & Chastillon, se saisirent des portes, & appellerent la Fayete Seigneur Auvergnac, qui avec son Lieutenant Loüis de Lastic grand Prieur d'Auvergne, les rangea bien au devoir, & n'oublia pas d'y faire son profit, s'appropriant leurs meubles en vertu de l'Arrest du Parlement : d'où il amassa un butin de quarante ou cinquante mille écus. Il contraignit aussi Amedé de la Porte-Issertieux de luy rendre la Charité, dont ils s'estoient emparez, l'ayant assiegé là dedans. La Bourgogne se maintint dans l'obeïssance du Roy & dans l'ancienne Religion, par la vigueur de son Parlement, & par les soins de Gaspard de Saux Tavanes Lieutenant de Roy en l'absence du Duc d'Aumale Gouverneur : qui desarmerent les Huguenots & chasserent les artisans & autres gens de neant de cette profession, des principales Villes de la Province, comme de Dijon, d'Autun, & de Beaune, retenant pour ostages les plus riches : mais au reste ils leur firent plus coûter d'argent que de sang.

Huguenots chassez d'Auvergne.

De Nevers.

De la Charité.

De toute la Bourgogne.

En Dauphiné le tumulte commença par la Ville de Valence. La Mote-Gondrin Lieutenant de Roy, y estant allé pour faire eslire de nouveaux Consuls qui fussent Catholiques, les Huguenots se mutinerent contre luy sous l'assistance de Loüis de Beaumont Baron des Adrets, qui avec Montbrun Mirabel & Montjoux arriva dans la Ville, portant de secrets commandemens de la Reine * de remuer tant qu'il pourroit afin de faire peur aux Triumvirs. Ils se saisirent de la porte de S. Felix, & alors ils firent paroistre des gens armez qu'ils avoient fait venir de Romans, & de Montelimar, & qu'ils tenoient cachez pour cét effet. Cela estonna tellement Gondrin, que perdant le sens en une occasion si importante, il s'enferma dans une maison proche de la sienne, où se voyant investy tout à la chaude, & que l'on mettoit le feu à la porte, il décendit de dessus le toit où il s'estoit sauvé, sur la parole du Baron des Adrets : mais Montjoux qui avoit receu quelque offense de luy, le poignarda, & le pendit aux barreaux de la fenestre pour satisfaire à sa vengeance & contenter la fureur de la populace. Cela fait, le Baron se declara Lieutenant dans le Dauphiné au nom du Prince, & pour animer davantage les Huguenots, il publia qu'il s'estoit trouvé des lettres du Duc de Guise à la Mote-Gondrin, portant commandement de massacrer les Huguenots par toutes les Villes de la Province. Ce bruit incontinent semé par ceux qui desiroient allumer la guerre, alarma estrangement les esprits, & fit prendre les armes aux moins factieux. Ceux de Lyon qui se défioient de Maugiron, qu'on avoit envoyé de la Cour pour estre compagnon, cela vouloit dire controlleur, au gouvernement de leur Ville à François d'Agout Comte de Sault ; d'ailleurs, ayant avis que la Mote-Gondrin, Saint Chomont & les d'Achons levoient des troupes pour les venir voir : ils appellerent les Capitaines Aisse, Morel & Grille, & le dernier d'Avril ils s'emparerent des portes & de tous les lieux forts, sans aucun meurtre que de deux ou trois personnes : mais non pas sans leurs impietez & barbaries accoûtumées envers les choses saintes. Trois jours aprés ils se saisirent de Mascon & de

Etat du Dauphiné.

Se saisissent de Valence sous la conduite du Baron des Adrets.

* *Elle ne s'étoit pas alors tout à fait separée des Huguenots, comme elle le fut.*

Assassinent la Mote-Gondrin.

S'emparent de Lyon, de Mascon & de Châlons.

Châlons sur Saone: mais Montbrun abandonna incontinent Châlons à l'arrivée de Tavanes; ce qui espouventa si fort ceux de Mascon, que peu s'en falut qu'ils ne la quittassent aussi. Neanmoins Cesar Guilleram-d'Entragues y ayant esté envoyé de Lyon pour les rassurer, ils se defendirent si vigoureusement que ce siege ne produisit que de la honte à ceux qui l'entreprirent. Le Comte de Sault s'estant retiré en sa maison aprés le souslevement de Lyon, Maugiron y fut ordonné Lieutenant de la part du Roy: mais des Adrets prit ce titre au nom du Prince, qui envoya aussi-tost Poncenas pour y commander la Cavalerie, & Changy pour l'Infanterie: à ce dernier peu aprés fut substitué Hector de la Forest-Blacon. Des Adrets maistre de tout le païs donna la loy à Grenoble, & contraignit le Parlement d'en chasser tous ceux qu'il luy plût nommer; Et ensuite ayant avis que Saint Vital venoit avec quelque Noblesse d'Auvergne, Velay & Givaudan, à dessein de faire le degast autour de Lyon pour l'affamer, il donna charge d'aller au devant à Poncenas, qui en ayant tué quelques-uns en Forez dissipa les autres. La grand' Chartreuse se sentit aussi de ces furies, & fut pillée & brûlée. Cependant Maugiron levant des troupes, il vint nouvelle de l'eschec que les Huguenots avoient receu à Orange. Cette Ville en titre de Principauté appartenoit à Guillaume de Nassaw, elle devoit autrefois hommage aux Comtes de Provence, & par consequent au Roi de France: mais elle en avoit esté exemptée par le traité de Madrid. Philippe de la Chambre en estoit alors Evéque, & Guillaume de la Tour Lieutenant pour Nassaw. Fabrice Serbellon General des armes du Pape dans le Comté de Venaiscin, n'y pouvant souffrir les Huguenots si prés des terres de l'Eglise, fit complot avec Honoré de Savoye-Sommerive fils & Lieutenant du Comte de Tende au gouvernement de Provence, François de la Baume Comte de Suse, Carses, Flassan son frere, Boulliers-Cental, Ventabren-Laverdiere, Montdragon, & autres Seigneurs du païs, de les en chasser. La Ville fut prise d'assaut, remplie de carnage, & prés de la moitié bruslée. Des Adrets homme horriblement cruel, enragé des inhumanitez, certes trop grandes, qui y furent commises sur ses confreres, se met en campagne pour s'en venger, prend Pierrelate, ainsi dite à cause que le Chasteau en est basty sur un large rocher, où il passe tout au fil de l'épée, reçoit à composition le Bourg, & le Pont Saint Esprit, où il met garnison: mais comme il veut passer outre, il est rappellé à Grenoble. Maugiron, par la crainte des gens que des Adrets avoit levez en Savoye, & par ses douces paroles, avoit obligé les habitans à le recevoir; mais il ne l'osa pas attendre, & les abandonna. Ensuite de cela son extrême barbarie se deborda sur tous les petits Chasteaux & villettes du Lyonnois, ne se lassant point d'égorger. A Montbrison, des Adrets aprés avoir pris la Ville par force, receut le Chasteau à composition: mais comme il estoit aussi perfide que sanguinaire, il fit trencher la teste à une partie de la garnison, & reserva l'autre pour s'en donner un cruel passe-temps, les faisant sauter du haut en bas des fenestres sur des rochers. On fait un joly conte d'un de ceux qu'il avoit gardez pour cela. C'estoit un Soldat, qui estant allé deux ou trois fois sans frayeur sur le bord du precipice, regardoit attentivement en bas, comme s'il eût voulu mesurer de la veuë la grandeur de ce saut. Des Adrets se fâcha de ce qu'il tardoit trop, & luy dit en blasphemant qu'il sautast, sans faire tant de mines. Le Soldat luy répondit en même langage, *Comment Monsieur, vous ne l'avez pas bien regardé, je vous le baille pour cent écus, à prendre dix fois vostre excourse.* Cette hardie réponce & l'assurance qu'il témoigna dans une mort si certaine, estonnerent des Adrets, & firent qu'il luy donna la vie. Cependant sa cruauté estant mesme en execration à ceux de son party, le Prince luy envoya un successeur, qui fut Soubise; & il s'en alla en Dauphiné trouver Montbrun. Avant l'arrivée de Soubise ceux de Lyon avertis que Sommerive, Maugiron & Tavanes se devoient joindre pour faire le degast à l'entour de leur Ville, obtinrent quatre mille hommes de pied, du Canton de Berne, de Neufchastel & du Valais. Ils esperoient en envoyer bonne partie au Prince: mais sur ces entrefaites arriva la prise de Mascon, tres-importante pour eux, dautant que par là on leur coupoit la source des vivres. Tavanes estoit sans cesse aux environs, épiant l'occasion de l'enlever de ruse ou de force: Et Soubise apprehendant cela y envoya Poncenas avec les Suisses nouvellement arrivez, qui fit une grande faute. Car au lieu de s'assurer de Saintpont Ville necessaire pour la conservation de Mascon, il s'amusa à Tournus, menant avec luy Entragues & presque toute la garnison. Et de là l'ayant forcé, il alla aprés quelques legers combats, se charger du butin

Maugiron Lieutenant en Lionnois pour le Roy, des Adrets pour le Prince.

Orange prise sur eux par Sommerive.

Des Adrets prend Pierrelate, & Montbrison.

Barbare cruauté.

Hardie assurance sauve la vie à un soldat.

Le Prince envoye un successeur à des Adrets.

Quatre mille Suisses au secours des Huguenots de Lyon.

butin de l'Abbaye de Clugny. La licence soldatesque y commit toutes sortes de vilains excez, & n'outragea pas seulement les vivans & les morts, mais encore toute la posterité, brûlant cette riche & antique Biblioteque, où il y avoit cinq ou six mille Volumes manuscrits; dommage qu'on ne sçauroit estimer ny reparer. Cependant Tavanes surprit Mascon le vingt-septiéme d'Aoust par un hardy stratageme, de quelques charettes pleines de Soldats au lieu de bled & de paille, qui embarasserent une des portes; si bien qu'il falut que les Suisses s'en retournassent à Lyon, aprés avoir fait un leger effort pour la recouvrer; & bien-tost aprés ils furent rapellez par leurs Cantons, à l'instance du Roy, horsmis quelques compagnies Valesiennes. Tavanes y fit un butin de cinquante mille écus, & y laissa Saintpont gouverneur, guere moins cruel que des Adrets: qui tourmenta malheureusement cette Ville, jusqu'à tant qu'il fut tué en une rencontre par Dachon son ennemy particulier.

Pillent Clogny, & bruslent la rare Bibliotheque.

Tavanes surprend Mascon.

Passons maintenant dans la Provence, dont les affaires à cause du voisinage estoient si mélées avec celles du Lyonnois & du Dauphiné, qu'on ne peut les debroüiller les unes sans les autres. Au commencement de l'année, on y avoit envoyé Crussol pour y faire recevoir l'Edit de Janvier. Le Comte de Tende qui en estoit Gouverneur, favorisoit ouvertement les Huguenots, il avoit deux fils Sommerive & Cipierre. Le cadet suivoit ses sentimens, comme aussi faisoit Jacques de Salusse-Cardet son gendre: mais l'aîné s'en estoit éloigné depuis quelques mois. La Noblesse du païs estoit ardemment affectionnée à la Religion Catholique, principalement la Maison de Pontevez fort puissante, dont le chef estoit le Comte de Carse, & son frere Flassan Gouverneur, & cette année-là premier Consul de la Ville d'Aix. Par le moyen de ce Flassan, homme au reste cruel & débauché, les Triumvirs firent tant qu'ils ramenerent Sommerive au party Catholique, & l'armerent contre son pere. A l'arrivée de Crussol, Flassan prenant pour excuse que le Comte de Tende ne se serviroit de son autorité que pour opprimer les Catholiques, s'estoit fortifié dans Aix: mais ayant esté condamné comme refractaire aux ordres du Roy & deposé du Consulat, il se retira à Brignol avec cinq cens hommes: jusques-là en quelque façon excusable, s'il n'eût pas déployé dans la France, comme il fit, des Enseignes estrangeres, & arboré les Clefs * au lieu de Fleurs de Lys. La fin de cette guerre fut que ces troupes devotes marchant ainsi sous ses Enseignes, & ayant en teste un bon Pere Cordelier qui portoit une grande Croix de bois, se laisserent assieger & forcer dans Barjouls: où Tende, Crussol, des Adrets, Mouvans, & autres Reformez les passerent tous au fils de l'épée. Guireman, Entrague, & Laydé perdirent la teste à Aix, par l'Arrest du Parlement: Baudinan eut la vie sauve, par la recommandation de Spinose: Flassan s'enfuit aux Isles sainte Marguerite, & Ventabran à Avignon. Les Reformez triompherent ainsi sous l'autorité du Roy, jusqu'au mois d'Avril, qu'il vint lettres de Sa Majesté donnant la Lieutenance du gouvernement à Sommerive, & que Crussol eut ordre de s'en aller en Languedoc remedier aux troubles. Aussi-tost Sommerive par le conseil des Carses, se fortifie des troupes que son pere avoit congediées, & les distribuë à Aix, à Marseille, & dans toute la basse Provence: puis donne la chasse aux Huguenots, qui s'enfuyent à Cisteron, à Riez, & à Merindole. Son pere se voyant ainsi dépoüillé de son gouvernement par son fils, se met aux champs, & avec l'ayde des Huguenots & de ses amis, ramene sous sa puissance toutes les Villes d'au delà de la Durance, & assiege le Chasteau de Pertuys, que Sommerive tenoit pour avoir un passage sur cette riviere: d'où ayant esté contraint de lever le siege, son fils devenu plus hardy par ses bons succez, passe la riviere assisté de Serbellon, & poursuit son pere à outrance. Ce fut pour lors qu'il assiegea Orange, dont nous avons veu le succez. De là il fut mettre le siege devant Cisteron, où s'estoit retiré une grande multitude de Huguenots, femmes, enfans, & vieillards. La Ville n'estoit entourée que de méchantes murailles flanquées de quelques tourelles, mais au reste de tres-difficile accez: car elle est entre deux rivieres, la Durance & la Buech, comme elevée sur le dos d'une petite coline qu'elle enferme dans son enceinte, au milieu de deux hautes montagnes nommées la Baume & le Mollard, entre lesquelles passe la Durance. Cette coline enfermée de murailles se peut donc battre de divers endroits, principalement du costé de la plaine voisine de la Durance qui s'estend vers Saint Arnou: mais la baterie ne peut pas razer entierement les murailles, si on ne met du canon sur deux tertres qui s'élevent au

Estat de Provence.

Dont le Gouverneur Tende favorise les Huguenots.

Son fils Sommerive les Catholiques.

Petite guerre de Flassan, avant que le Prince eust levé les armes.

* *Armes du Pape.*

Sommerive donne la chasse aux Huguenots, & poursuit son pere.

Assiege Cisteron.

pied du Molard, qu'ils nomment Saint Jean, & Saint Braneon. De l'autre costé de la Durance il y a au pied de la Baume un bourg de ce nom, auquel on va par un pont de pierre, & sur le haut de la Baume il y a une vieille tour qui regarde dans la Ville, mais l'on n'y peut mener de canon. Sommerive ne voulant donc pas s'embarrasser dans ces montagnes, se campe dans la plaine, & fait sommer les habitans, envoyant le Capitaine Bouquenegre reconnoistre la place, qui par malheur fut pris en revenant au camp : mais le desespoir que leur donnoient les menaces des Catholiques, & les exemples passez, avec cela l'esperance d'un prompt secours que Tende leur promettoit, l'assurance que leur avoient apportée les Capitaines Rambald, Furmeier & Beaujeu, qui s'estoient jettez dans la Ville avec trois cens hommes, & sur tout la fausse croyance d'avoir Dieu de leur costé, leur donnerent tant de courage, qu'au lieu d'avoir peur ils firent pendre Bouquenegre, vaillant homme, mais brutal, à l'instante requeste des femmes, parce qu'il violoit toutes celles qui luy tomboient entre les mains. Il falut donc qu'il plantast son canon sur les eminences qui sont au pied du mont Molard : De là il fit en peu de temps une bréche de cent pas : mais les assiegez soûtinrent trois assauts, & les femmes avec une merveilleuse diligence reparerent la bréche durant la nuit. En mesme temps Sommerive eut avis, que les Capitaines Mouvans & Soreze venoient au secours de la place, avec deux mille hommes du Dauphiné, il va au devant pour les combatre : neanmoins soit de prudence, soit de peur, il ne les attaque que par quelques escarmouches. Enfin il leve le siege, & passant la Durance à Volone il surprend l'Eschelle qu'il fortifie, & se campe entre cette villette, & le bourg de Mees. La crainte que Sommerive eut du Baron des Adrets hasta principalement sa retraite. Ce Baron estant dans le Lyonnois avoit donné une partie de ses troupes à Montbrun, pour les opposer au Comte de Suse dans le Dauphiné : & durant que ce Comte assembloit ses gens au Pont de Sorgue, il força la Ville de Mornac sur le Rhosne dans le Venaissin. Pour se venger du massacre d'Avignon il égorgea ou noya tous ceux qui se trouverent dedans : outre cela, ajoûtant la raillerie à la cruauté, il fit jetter tous les corps dans le Rhosne attachez sur des clayes ou des poutres de bois, avec cette inscription, *laissez les passer, ils ont payé à Mornac* : afin que le coulant de l'eau les portant à Avignon, affligeast les yeux des Catholiques par ce pitoyable spectacle. Ce desastre fut suivy d'un autre plus grand. Le Comte de Suse ayant pris Vaureas, Montbrun & des Adrets le vont trouver, & l'attaquent avec tant d'ardeur sur une coline prochaine où il s'estoit campé, qu'ils luy taillent toute son Infanterie en pieces, & gagnent son artillerie : de sorte qu'il se sauve à grand peine sur un viste coursier : mais il montre auparavant par de genereux efforts que ce n'estoit pas par sa lâcheté, mais par la poltronerie des troupes Italiennes, dont son armée estoit composée pour la pluspart, qu'il perdoit l'honneur de cette Journée. L'épouvante fut si grande dans les terres du Pape, que des Adrets chassa les garnisons Italiennes presque de toutes les places, mesme du Pont de Sorgue, où il en mit une des siennes pour le garder. Il ne restoit que d'aller secourir Cisteron, où Sommerive estoit revenu ; mais de dépit qu'il avoit de ce que le Prince avoit envoyé Soubise en sa place, il se retira à Valence. Neanmoins il fut tant pressé par les prieres de ses amis qu'il remit son armée en campagne. Prenant sa route vers le Comté il s'empara de la petite Ville de Saint Laurent des arbres & de la forteresse de Roquemaure, & encore du Pont de Sorgue, qu'il brusla avec les Soldats que Serbellon avoit laissez dedans. Le lendemain des Adrets surprit l'armée de Serbellon, deffit son Infanterie, & la poursuivit jusqu'à Avignon. De là continuant son chemin vers la Durance, & renversant tout ce qu'il trouvoit devant luy, il passa la riviere à gué pour aller charger, prés de Cavaillon, le renfort des Provençaux qui venoit trouver Sommerive, il donna dedans, le deffit & le mit en déroute. Ce Capitaine ne voulut pourtant point s'avancer pour delivrer Cisteron, soit qu'il ne crût pas qu'il fust encore aux abois, soit qu'il voulust laisser perir Mouvans qui en estoit Gouverneur, parce qu'ils n'estoient pas amis. Montbrun impatient de ces longueurs essaya d'y mener deux mille hommes qu'il conduisoit : mais Suse & Labret l'attendant au passage prés de Lagran avec l'eslite de l'armée Catholique, le deffirent & regagnerent l'artillerie que Suse avoit perduë. Ainsi les assiegez de Cisteron frustrez de cette esperance, & si fatiguez qu'ils n'en pouvoient plus d'avoir soûtenu un assaut qui dura sept heures, à une bréche de cent quarante pas, se delibererent enfin de quitter leur Ville & de se sauver par un certain détroit

Il y entre du secours.

Leve le siege.

Des Adrets force Mornac.

Défait le Comte de Suse à Vaureas.

Sommerive r'assiege Cisteron.

Des Adrets défait Serbellon Lieutenant du Pape ;

& le renfort des Provençaux.

Montbrun allant au secours de Cisteron, est défait.

Ceux de Cisteron abandonnent leur Ville, & evadent par des montagnes.

de montagne qui n'estoit point gardé par les assiegeans, où il pouvoit à peine passer deux hommes de front. Les Religionnaires content pour un grand miracle qu'ils délogerent la nuit, sans que le camp des Catholiques se remuast pour les poursuivre, comme s'ils eussent eu un passe-port d'eux : & font un pitoyable recit des avantures de ces pauvres fugitifs, qui n'estant que mille hommes portant les armes traînerent avec eux leurs femmes & enfans, au nombre de prés de quatre mille ames, & aprés une infinité de peines & de dangers, conduisirent cette foible troupe à Mens en Trieves dans le Dauphiné, & de là à Grenoble. Cisteron pris, Sommerive appliqua tous ses soins à nettoyer la Provence de Huguenots; si bien qu'il en fit mourir plus de douze cens en divers endroits.

Provence nettoyée des Huguenots.

Tavanes cependant avec trois mille Italiens sous la conduite du Comte d'Anguiscole, & cinq mille François, levez la pluspart par saint Chaumont & Lastic grand Prieur d'Auvergne, tenoit Lyon investy de telle sorte qu'il l'eust pû reduire à l'extremité tout au plus tard dans deux mois. Mais Guise y ayant envoyé le Duc de Nemours avec la qualité de General, il ne pût souffrir d'estre le second dans le commandement, & se retira en Bourgogne. Son depart apporta grand prejudice aux affaires des Catholiques: car incontinent aprés, une partie des troupes Françoises se débanda, & le Comte d'Anguiscole emmena ses Italiens. Il en resta seulement trois compagnies sous le Capitaine Brancaccio, qui commirent une infinité de ravages, & d'execrables brutalitez, forçant les jeunes garçons, & les femmes d'une horrible sorte, & n'épargnant pas mesme les chevres, que les païsans du païs brûlerent toutes aprés leur depart, pour expier cette abomination. Nemours n'ayant pas les forces de prendre Lyon attaqua Vienne, qui luy fut renduë avec le Chasteau presque sans defence, par Bernin de la Maison de Bayard, qui commandoit dedans. Peu aprés il deffit des Adrets auprés de Beaurepaire : lequel ayant laissé son Infanterie en Languedoc où il estoit allé faire une course, venoit en diligence avec quatre cens chevaux pour secourir Vienne. Son Infanterie assiegée par toute l'armée de Nemours fut sauvée par le Capitaine Furmeier, qui arrivant avec trois cens bannis de Gap soûtint l'effort de la Cavalerie Catholique; & ayant nouvelle qu'il arrivoit sept mille hommes de pied qui l'alloient assieger dans Beaurepaire, il la fit évader durant l'obscurité de la nuit, & la conduisit dans Romans, par des bois & des chemins écartez. Des Adrets, échauffé de cette perte amassa quatre mille hommes & deux cens chevaux, & revint au mesme endroit pour avoir sa revanche : il y fut encore plus mal-traité que la premiere fois; & sa défaite eut esté toute entiere, si Nemours eust sceu poursuivre sa pointe. Mais s'estant fortifié de deux mille Suisses, d'autant de François, & de quatre cens chevaux, il se campa entre Lyon & Vienne en telle sorte qu'il sembloit assieger son vainqueur, & qu'il donna le temps à Soubise de ravitailler Lyon.

Tavanes ne prend pas Lyon, parce qu'on luy envoye Nemours General.

Troupes Italiennes se debandent aprés son depart.

Execrable vilenie de cette nation.

Deffait des Adrets.

Seconde défaite.

Depuis ce jour-là neanmoins on commença à connoistre qu'il avoit du dégoust pour le party des Huguenots. Plusieurs sujets de mécontentement avoient alteré son esprit: il estoit fâché d'avoir esté deposé de la Lieutenance du Lyonnois, & piqué du mépris qu'on venoit de faire de son autorité, en ne luy livrant pas, mais au contraire, en laissant échaper l'Evesque de Valence qui estoit prisonnier à Annonay, dont il esperoit tirer bonne rançon. Avec cela les deportemens & les discours soupçonneux & imperieux de ses Predicans offenserent si fort son humeur altiere, qu'ils luy donnerent envie de rendre leurs soupçons veritables. Des Adrets estant donc devant Vienne commence à écrire à Nemours, homme adroit & rusé qui connoissant son déplaisir, ne manqua pas de l'entretenir & de l'augmenter : Par bon-heur il en trouva à point nommé une belle occasion. Les Huguenots avoient pû auparavant averty Crussol, & Odet de Coligny frere de l'Admiral qui estoit avec luy en Languedoc, qu'ils avoient avis qu'il vouloit changer de parti, les priant d'en avertir le Prince & l'Admiral. Celuy qui portoit ses lettres ayant esté gagné, en montra la réponce au Mareschal de Brissac qui l'envoya aussitost à Nemours pour la luy faire voir. Il y avoit dans la lettre de l'Admiral, *qu'il falloit supporter ces fascheuses humeurs, de peur que d'insolent on ne le rendit furieux.* A ce dépit qui éloignoit son esprit des Huguenots, Nemours ajoûta tant de belles promesses pour l'attirer dans celuy des Catholiques, qu'ils s'abouchèrent seul à seul. De ce pourparler s'ensuivit une tréve de douze jours, jusqu'au sixiéme de Decembre : auquel des Adrets s'efforça de persuader à l'assemblée Huguenote de reconnoistre Nemours pour Gouverneur. Finalement, quand on luy eut montré

Raisons pourquoy des Adrets se dégoûte du party Huguenot.

les lettres du Prince qui l'appelloit à Orleans, & une commission par laquelle il établissoit saint Auban Gouverneur du Dauphiné, de laquelle ce Seigneur fut trouvé saisi à Tarare, où il fut deffait avec son fils, il fit son traité secretement avec Nemours, & essaya de le rendre maistre de Romans : mais son intrigue estant découverte, les Huguenots se saisirent de sa personne & le retinrent prisonnier à Nismes, en grand danger de perdre la vie par la Sentence des Commissaires qu'ils luy avoient donnez, si la paix ne fut venuë. Depuis cela s'étant retiré chez soy il renonça à leur Religion & porta les armes contre eux, non pas si heureusement qu'avec eux.

& fait son traité avec Nemours.

Nemours tente Lyon diverses fois.

Nemours aspirant à r'avoir Romans & Valence, que des Adrets luy avoit promis de luy livrer, tira droit à Vienne pour cét effet avec son armée, laissant seulement quelques garnisons dans les places & passages d'autour de Lyon : mais Soubise cependant les chassa toutes, & fournit la Ville de bleds en abondance. Il n'y eut point d'efforts ny point de ruses que Nemours n'employât pour se rendre maistre de Lyon : il manda à Nectaire de Senetaire Evesque du Puy, Prelat de grande naissance qui avoit pris les armes pour la defense de l'Eglise, & à saint Chaumont de le tenter par escalade. Mais Soubise ayant découvert leur entreprise, ils n'oserent approcher : luy-mesme estant de retour de Vienne presenta l'escalade à deux diverses fois avec toutes ses forces : mais il fut mal servy par les intelligences qu'il avoit dedans, & par ses Soldats au dehors. Enfin, Nemours essaya tant de divers tours, qu'il tomba luy-mesme dans les embûches en cette sorte. Un nommé Marc Herlin Receveur du Taillon dans Lyon, ayant esté pris en une escarmouche, luy promit pour racheter sa vie qu'il luy livreroit une porte : ce qu'il crût aisément, parce qu'il le souhaitoit avec une incroyable passion, & le renvoya à Lyon comme s'il fust échappé. Herlin estant ainsi delivré découvre la chose à Soubise, qui ne neglige pas cette occasion, & luy commande d'assigner le jour de l'execution au septiéme de Mars. Ce jour-là donc Nemours donne charge à Timoleon de Cossé-Brissac de conduire l'entreprise avec trois mille hommes : Herlin leur donne le signal d'un Tourion d'entrer dans le Faux-bourg saint Just où il estoit, ils y entrent sans aucun empeschement, ce qu'ils ne trouvent point estrange, parce qu'ils sçavoient bien qu'on n'y faisoit point de garde : il va au devant d'eux & les conduit jusqu'à la porte, puis il se jette dans le guichet, & le leur ferme au nez. Alors on lâche sur eux sept ou huit pieces de canon chargées de chaînes & de ferrailles, deux cens mousquets à croc, & une salve de deux mille arquebusades : & aprés cela il sort encore sur eux six cens arquebusiers conduits par Poyet, Blacons & Entragues. Brissac bien étonné, se batit neanmoins toûjours vaillamment en retraite, mais craignant pis il se hasta de gagner le devant. En effet, si la Cavalerie de Poncenas fut arrivée à point nommé, comme elle en avoit ordre, il n'en fut rien échappé. Il en demeura plus de trois cens dans le Faux-bourg, tuez de diverses especes de mort, assommez, étouffez, qui s'estoient precipitez eux-mesmes des murailles en bas, ou encloüez dans les chaussetrapes : & le nombre des blessez fut beaucoup plus grand, qui rendirent l'esprit ou au camp, ou à Vienne, où ils furent transportez. Nemours fut luy-mesme spectateur de cét affront, voyant massacrer ses gens de dessus la prochaine colline : dont il conçût une si grande fâcherie, qu'elle le tint deux mois au lict. A un mois de là, la paix ayant esté faite, Bertrand de Simiane-Gordes fut envoyé pour recevoir la Ville de la part du Roy : mais s'y estant trouvé des difficultez, Soubise la remit entre les mains du Mareschal de la Vieilleville, agreable à l'un & à l'autre party, comme il passoit par là pour aller pacifier le Dauphiné & le Languedoc.

Y reçoit un grand eschec par une contre-trahison.

Lyon enfin remis à la Vieilleville.

Grenoble assiegé par les Catholiques.

Quant à la Ville de Grenoble, Vinay la pensa surprendre par deux fois par la nonchalance de Ponat que des Adrets avoit mis dedans. Sassenage Lieutenant de Maugiron la tint aussi assiegée avec six mille hommes prés d'un mois, & reduite à la famine par les courses des garnisons de Vienne, de Busset & de Sassenage qui luy coupoient les vivres. Mais le peu d'experience de ce Capitaine estant cause que les autres ne luy obeïssoient pas, le desordre se mit dans le camp : & là-dessus le Capitaine Furmeier appellé par les Huguenots de Romans & de Valence, auquel se joignirent les Capitaines Changy & Pipet, va au secours avec cinq cens hommes. Sassenage averty de son dessein fait traverser le Drac à quatre cens chevaux & à la fleur de son Infanterie, qui se mettent en embuscade dans un bois pour le charger en queuë sur le defilé du passage ; & borde le costé de devers Grenoble de

mille ou douze cens arquebusiers. Furmeier estant sur le point de passer, ceux qui estoient en embuscade se montrerent un peu trop tost : Ce qui l'obligea de retourner vers eux, comme s'il eust voulu reprendre le chemin par où il estoit venu, les charge & les met en déroute. Puis les ayant écartez à la veuë de leurs compageons, qui estoient deçà l'eau, il se jette dans la riviere, la passe, & étonne tellement ceux qui l'abordoient, qu'il n'out autre peine que de leur donner à dos & les mener batant. Ces fuiards, tout éperdus mirent l'alarme au camp, de sorte que les assiegeans quitterent les trenchées, ne cessant de fuïr jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus en Savoye : dont Maugiron avoit tiré la pluspart de ces troupes. Je ne deduiray point en détail ce qui se passa en Givaudan, en Roüergue & en Vivarets. La Ville de Nonnay paya bien cher l'impieté qu'elle avoit commise, de briser les Images & de brûler la sainte Chasse qu'on appelloit des dix Vertus. L'Evesque du Puy châtia rigoureusement tout autant de Huguenots qui luy tomberent entre les mains ; & saint Chaumont par trois diverses fois prit & pilla cette Ville. A la derniere fois il fit raser les murailles jusqu'aux fondemens, & vengea peut-estre avec trop d'inhumanité, les excés que les habitans avoient commis : les uns furent brulez dans leurs maisons, les autres precipitez, les autres massacrez, & le reste des prisonniers exposez à l'encan. Mais la fureur soldatesque y commit deux actions qu'on ne peut nommer autrement que barbares : elle fit faire le saut du haut en bas d'une tour à deux jeunes hommes, qui ne purent fournir chacun un teston de rançon ; & une jeune femme fut violée en la presence de son mary, puis contrainte de tenir l'épée avec laquelle un autre luy poussant le bras tua ce mal-heureux, doublement transpercé d'un outrage si cruel.

Delivrée par un memorable exploit.

Nonnay trois fois prise.

Deux actes barbares.

Montluc estant en Guyenne & ayant dessein de passer en Gascogne au delà de la Garonne, reçût commandement du Roy au commencement d'Avril de luy mener ce qu'il pourroit de troupes pour sauver le cœur de l'Estat. Le Conseil ne sçavoit pas en quel danger estoit la Guyenne, lors qu'il luy envoya cét ordre. Agen & presque toutes les Villes de dessus la Garonne en montant de Bordeaux à Thoulouse, horsmis les deux de la Reoule & Condom, Nerac, Bergerac, Leyrac, & tout le Bazadois, Peyne alors forte place, & Villeneuve en Agenois, qui est la clef de la riviere d'Olt, vulgairement dite Lot, furent aussi prises : celle-là par Cuc, & celle-cy par Teyssonat : Noailles garantit Bordeaux, y ayant fait entrer les compagnies de Revan & de Montbadon. Il n'y avoit donc point d'apparence de dénuer cette Province de ses forces, si l'on ne vouloit entierement la perdre, & la Noblesse conjuroit Montluc de ne la point abandonner en proye, à l'insolence des Religionnaires. Cette consideration, & les prieres de tant de braves gens ses parens ou ses amis le retinrent, nonobstant les ordres de la Cour. Il avoit fait lever six compagnies de gens de pied par les Capitaines Charry, Bazordan, Clermont & Aorne, & avoit trois compagnies de gens-d'armes, celle du Roy de Navarre, celle de Thermes & la sienne, & Burie en avoit quatre autres. Presque tous les plus riches Gentils-hommes du païs suivoient la Religion Catholique : desquels les plus zelez estoient Geofroy de Caumont-Lousun, Montferran, Cancon, Montpesat, Longnac, Cocon frere de Fumel, Durfort-Bajaumont, Cieutat, Gondrin, Fimmarcon, Terride, la Mote-Roger. Parmy les Huguenots, le Seigneur de Caumont, Symphorian de Durfort-Duras chef de cette Maison, Pardillac, Meme, la Chapelle, Calonge, & autres. Or comme il estoit à Gaure en Armagnac où il recevoit le serment de toute la Noblesse, il eut avis par une lettre que luy envoyoit un Gentil-homme qui arrivoit d'Orleans, qu'un Capitoul de Thoulouse qui venoit derriere luy à grandes journées, avoit promis au Prince de Condé de luy rendre cette Ville à sa devotion dans le dix-huitiéme du mois ; c'estoit en May. Il envoya ces lettres en diligence au premier President Jean de Mansencal, & aprés avoir donné ordre à ses Capitaines de gens de pied d'assembler leurs compagnies, & de s'approcher le plus prés de la Ville qu'ils pourroient, il s'en alla avec quelques autres Seigneurs assembler la Noblesse. Mansencal ayant imprudemment lû les lettres de Montluc en plein Parlement, mais avec plus de prudence fait arrester prisonnier Pierre Hunaud de Lanta premier Capitoul, & d'une des plus nobles Maisons du païs, * qui estoit celuy qui devoit s'emparer de Thoulouse, & ordonné qu'on recevroit les compagnies de Montluc dans la Ville : le Ministre Barrelle homme violent, pressa tant les Huguenots qu'ils precipiterent leur entreprise. Donc le douziéme du mois, ayant élû pour chef le Capi-

Estat de la Guyenne.

Nerac, Leyrac, Peyne, Villeneuve saisies.

Montluc leve des troupes.

Seigneurs Catholiques & Huguenots dans la Province.

Montluc averty que les Huguenots doivent s'emparer de Thoulouse.

* *En Guyenne, Provence, & Languedoc, les premiers Eschevins ou Consuls sont pris du Corps de la Noblesse.*

taine de Saux qui avoit bon nombre de Soldats Gascons avecque luy, ils se saisirent de l'Hostel de Ville & de l'artillerie qui estoit dedans, cinq des Capitouls qui le devoient garder estant de leur intelligence; Puis encore des Colleges de saint Martial, de sainte Catherine, & de Perigord; & la nuit mesme de deux carrefours voisins qu'ils barricaderent, avec cela des portes de Matebuon & de Villeneuve, afin de pouvoir faire entrer du secours. Le Parlement dépescha aussi-tost vers Raimond de Pavie-Fourquevaux, Gouverneur de Narbonne, Bellegarde Lieutenant du Mareschal de Termes, Montluc, Terride & autres, pour avoir du secours, & envoya commandement à tous les Magistrats des Villes & Communautez circonvoisines de s'assembler en armes, & tuer tous ceux de la Religion qu'ils rencontreroient. Le lendemain il créa huit autres Capitouls, & sortant du Palais en robes rouges, il fit crier que tous bons Catholiques & fidelles Sujets du Roy eussent à prendre les armes: en suite dequoy on sonna le tocsin par tous les clochers de la Ville, & cinq à six lieuës à l'entour: dont les Huguenots s'échauffant davantage alloient toûjours gagnant de ruë en ruë, & fortifioient les quartiers à mesure qu'ils s'en rendoient maistres. Ils n'avoient pas plus de mille hommes de guerre de dehors, mais ils estoient plus de trente mille personnes de leur Religion dans la Ville, tous opiniastres & determinez à souffrir la mort pour leur croyance: de sorte que si l'affaire eust esté bien conduite, & s'ils eussent pû s'assembler, Thoulouse eust couru un bien plus grand danger. Mais n'ayant pas esté avertis à temps, ils se trouvoient chargez à l'écart dans leurs maisons çà & là, avant que d'avoir pû joindre leur gros. D'ailleurs, ils entrerent en deffiance du Capitaine Saux: lequel s'amusant à parlementer, soit qu'il eust peur, soit qu'il les trahist, manqua de prendre le Basacle, ce moulin si renommé par toute la France, & d'ataquer le Palais où estoit la principale force des Catholiques: tellement qu'ils en éleurent un autre, & le firent descendre dans un cachot les fers aux pieds. Les Catholiques estoient trois fois plus forts en nombre d'hommes: mais les Huguenots ayant le Canon, le menoient par les ruës pour forcer ce qui leur resistoit, & en avoient monté quelques pieces sur les planchers de l'Hostel de Ville, d'où ils foudroyoient les Eglises & les clochers. A quoy les Catholiques ne sçachant apporter aucun remede, firent mettre le feu aux maisons de la place, pensant que cét embrazement consumeroit aussi l'Hostel de Ville; si bien qu'il en fut brûlé prés de deux cens. Cependant Fourquevaux, & Odet de Foix, Comte de Carmain, estant arrivez, & en suite Clermont, Aorne & Bazordan avec leurs compagnies, leur courage en augmentoit, & les Huguenots n'avoient plus aucune esperance de secours, d'autant qu'Arpajou qui leur amenoit douze cens arquebusiers de Montauban, s'en estoit retourné à demy chemin: soit qu'il fust contremandé par Saux, soit qu'il eust appris que le Capitaine Charry l'attendoit sur le passage à Fronton. Le mesme jour fut fait le massacre des Religionnaires à Gaillac, qui s'estoient emparez de l'Eglise saint Pierre, la presence du Cardinal de Strossi animant les Catholiques contre eux. Il en fut tué cent cinquante, partie assommez, partie noyez dans le Tarn, partie precipitez du haut de la tour saint Michel sur un rocher qui est au bas. La sedition de Thoulouse dura quatre jours entiers avec cent cruels combats, où il perit prés de quatre mille hommes: pendant lesquels il n'y avoit par tout que confusion, qu'effroy, que carnage; le bruit des tambours, le tintamarre des cloches, le tonnerre des canons, le fracas des maisons, que l'artillerie ou l'incendie abatoient, les lamentables cris des femmes & des enfans, les hurlemens de ceux qui grilloient dans les flames, acharnant encore davantage les Citoyens contre les Citoyens: de sorte qu'il sembloit qu'ils eussent tous pris à tâche de détruire & de bouleverser la Ville, dont ils vouloient se rendre maistres.

Ils se saisissent de l'Hostel de Ville.

Montluc & autres Seigneurs appellez au secours des Catholiques.

Leurs actes & divers combats dans la Ville,

Embrazement.

Secours manque aux Huguenots.

Massacre de Gaillac.

Horrible confusion dans Thoulouse.

Enfin le seiziéme du mois, les Huguenots n'esperant plus rien, accepterent des tréves jusqu'au lendemain jour de la Pentecoste, comme aussi la composition qui leur fut presentée par Fourquevaux. La pluspart des gens de guerre se retirerent à Montauban, à Puylaurens, à Lavaur & à Castres: mais il en demeura plus de la moitié par les chemins, Savignac les ayant poursuivis avec sa Cavalerie pour venger la mort de deux de ses freres tuez en ce tumulte, & les villages leur courant sus au son du tocsin. Montluc eut grande peine à preserver la Ville du pillage, ayant diligemment tiré la soldatesque dehors, & fermé les portes à saint Paul & à Lamezan, qui venoient trop tard avec des troupes de quatre ou cinq mille hommes de Foix & de Cominges, plus ardentes au butin qu'au combat. Aprés cela, le Parlement

Les Huguenots contraints d'en sortir,

commença à faire de rigoureuses enquestes & de severes punitions. On vid en moins de cinq semaines abbatuës plus de trois cens testes, entr'autres celle d'un Capitoul nommé Mandelly. Saux fut écartelé, estant si malheureux que de quelque costé que la fortune eust tourné, la mort luy estoit assurée : vingts Conseillers furent degradez : la fureur populaire fit tout regorger de sang : & le premier President mesme, ne fut garanty que par l'adresse de son fils, qui se fit chef des Bourgeois. Aprés tout cela, intervint un Arrest foudroyant du Parlement à l'exemple de celui de Paris; Commandant aux Communes, à la Noblesse & aux Magistrats d'exterminer les Religionnaires qui avoient pris les armes, de confisquer leurs biens, de prendre & punir de peine capitale les Ministres & Surveillans, & d'informer de la doctrine des Ecclesiastiques soupçonnez de ces nouveautez. Bref on les escarta de la Ville de Thoulouse avec des procedez si sanglans, que depuis ce temps-là il n'y en est revenu aucun pour y habiter. Outre cela pour garantir la Province contre leurs surprises, il fut dressé par l'authorité du mesme Parlement & à la sollicitation de Montluc, une ligue ou association entre le Clergé, la Noblesse, & le tiers Estat de son ressort, afin de faire estat des hommes qui se pourroient enrôller & tenir prests sous la charge des Capitaines qui seroient nommez pour cét effet. Elle fut signée par Georges Cardinal d'Armagnac Lieutenant en la Senéchaussée de Thoulouse, Laurent Cardinal de Strossi Lieutenant au païs d'Albigeois, Montluc, Terride, Negrepelisse, & Fourquevaux, tous quatre Chevaliers de l'Ordre, & depuis communiquée à Guillaume de Joyeuse Lieutenant au Gouvernement de Languedoc. Une partie des Huguenots de Thoulouse s'estant jettée dans Limoux, le Maréchal de Foix Philippe de Levy l'assiegea, & ne l'ayant pû avoir par force, la prit enfin par le moyen d'un habitant qui perça sa maison répondante à la muraille : par où il fit entrer les Catholiques, qui donnerent à dos aux assiegez, tandis que leurs compagnons gagnerent les murailles par derriere. Fourquevaux s'en retourna à Narbonne se joindre avec Joyeuse pour assieger la Ville de Beziers : mais ils ne la tenterent pas par force, (la guerre s'estant tournée vers Montpellier;) ils essayerent de l'avoir la nuit par escalade. S'estant donc rendus secretement au pied des murailles & sans estre apperceus, ils l'eussent prise sans doute, si un accident ridicule n'eût rompu leur coup; Un Tambour de la Ville s'estant enyvré le soir, se réveilla en sursaut sur les deux heures aprés minuit, comme ils estoient dans le fossé prests à monter, & pensant qu'il fust jour il se mit à battre la Diane : ils crurent qu'on les avoit découverts, & laisserent là leur entreprise & leurs eschelles déja plantées.

Severes punitions par le Parlement.

N'y a point de Huguenots à Thoulouse.

Ligue des Seigneurs Catholiques dressée à Thoulouse.

Limoux pris sur les Huguenots.

Accident qui sauve Beziers.

Montluc chassa les Huguenots de Carcassonne, d'Alby, de Castelnaudary: mais ils estoient les plus forts à Castres, à Nismes, à Beziers, à Montpellier, à Agde, & à Marnege en Givaudan, Jacques de Crussol-Baudiné estant leur Chef & Gouverneur en Languedoc. Je passeray sous silence toutes les courses, rencontres & sieges peu importans que firent l'un & l'autre party : mais la Journée de S. Gilles ne se doit pas oublier. Aprés la prise de Cisteron & de Vienne, dont nous avons parlé, Sommerive & Suse avoient dessein d'aller à Montpellier & de dégager non seulement Joyeuse qui estoit presque assiegé luy-mesme, ayant voulu assieger cette Ville : mais encore de la prendre & d'exterminer tous les Huguenots du Languedoc. Ayant donc passé le Rosne à Fourques avec cinq mille hommes, ils avoient deliberé de s'emparer de la petite Ville de Saint Gilles sur le bord de deçà. Baudiné envoya aussi-tost le Capitaine Grilles qui commandoit trois cens argoulets & six cens hommes de pied, & les Capitaines Boüillargues, Delmas & Albenas avec leurs compagnies de chevaux legers, y jetter quelques Arquebusiers. Leur veuë met l'alarme & la confusion dans le camp des assiegeans : ces Capitaines s'aperçoivent de ce desordre; si bien qu'au lieu d'entrer dans saint Gilles, ils les chargent, les mettent en déroute, & en tuent deux mille. Ceux qui eurent bonnes jambes, ou assez de force & d'adresse pour traverser la riviere, se sauverent : & il arriva en cette Journée une chose qui peut-estre n'estoit jamais arrivée en aucune autre, sçavoir que des attaquez pas un ne tourna visage, ny Soldat, ny Capitaine. Aussi les vainqueurs ne perdirent que deux hommes, qui furent tuez par les leurs mesme pour ne sçavoir pas le mot. Mais il ne faut pas s'étonner de cette lâcheté, s'il est vray ce qu'ont écrit les Huguenots, que l'equipage de la pluspart des Capitaines Catholiques estoit plûtost un equipage de nopces que de guerre, & qu'on trouva dans leur bagage quantité de Violons & de Livres d'amouretes. Cette action

Estat de Languedoc.

Journée de S. Gilles en Languedoc, où les Catholiques sont défaits.

Chose bien remarquable.

acquit grand credit dans le party à Boüillargues, & à Delmas. Aprés cela Baudiné fit raser les fauxbourgs de Montpellier pour s'y fortifier. Il y avoit trente Eglises, qui furent ruinées: la fureur des guerres civiles & la nouvelle reforme renversant en un mois tant de rares ouvrages, que la Paix & la Pieté avoient bastis durant l'espace de plusieurs siecles.

Estat du Comté de Foix.

Au Comté de Foix les choses estoient paisibles. Aprés la sedition de Thoulouse, N. des Pailles Gouverneur pour le Roy de Navarre, en avoit fait sortir par addresse les Ministres, Surveillans & principaux chefs, leur faisant entendre que s'ils demeuroient il seroit obligé de les emprisonner: puis il intimida le reste par le supplice de quelques briseurs d'Images, dont deux eurent les bras coupez, & la teste ensuite, deux furent bruslez, vingt-huit pendus, & dix ou douze envoyez aux galeres: de sorte qu'il leur imposoit la loy par tout, horsmis à Pamiers capitale du Comté. Les Huguenots y estoient si puissants, qu'ils en avoient chassé les Jesuites dés l'an passé, lesquels y establissoient le premier College qu'ils ayent eu en France, aprés celuy de Billom en Auvergne; Et cette année ils en mirent dehors tous les autres Prestres, Chanoines & Religieux, renversant toutes les marques de la Religion Romaine. La Reine de Navarre leur Souveraine fit peu aprés la mesme chose dans le Bearn, d'où elle la bannit entierement; si bien qu'elle n'y a point esté restablie que par Loüis XIII. son petit fils.

La Reine Jeanne bannit la Religion Romaine du Bearn.

Montluc perd ses peines d'assieger Montauban.

Au sortir de Thoulouse Montluc avec huit cens chevaux & quatre mille hommes de pied alla devant Montauban: dont les habitans n'esperant point le retour d'Arpajou, ny de Thoras-Marchastel esleu Gouverneur pour le Prince en cette contrée, qui estoient sortis pour aller au secours de leurs confreres de Thoulouse, conceurent un tel effroy de son arrivée, que la plusparr des habitans pensans se sauver avant qu'il les tinst enfermez, abandonnerent leur Ville, sortant dehors & s'enfuyant par les champs. Mais un Avocat nommé Arnaud Guibert, la sauva: Voyant approcher la Cavalerie & toute preste d'entrer par la porte du Moustier qui estoit ouverte & sans gardes, il se mit à crier tant qu'il pût, *Sus canonniers haut les bras, il est temps, tirez dans le gros.* Il n'y avoit là ny artillerie, ny canonniers: neanmoins la Cavalerie de Montluc aussi espouvantée de cette voix que du tonnerre des pretendus canons, tourne bride; & une autre troupe qui accouroit par le fauxbourg des Cordeliers eut aussi sa part de cette fausse alarme. Cependant les fuyards se voyant investis par les ennemis, sont contraints de se rejetter dans la Ville, & faire de necessité vertu: mais tous n'y purent pas rentrer, une grande partie fut enveloppée & taillée en pieces. Au reste, le siege ne dura que trois jours: au quatriéme Montluc le leva, quoy qu'il y eût bréche faite: Parce que, dit-il, ceux de dedans n'estoient pas moins forts en Infanterie que luy, qu'il n'avoit que de nouveaux Soldats, & que d'ailleurs il receut nouvelles de la surprise d'Agen.

Plaisant accident.

Entreprise des Huguenots sur Bordeaux par Duras,

Au mesme temps, Bordeaux se vid en tres-grand danger. Au refus de Caumont, Duras s'estoit fait chef des Huguenots en la basse Guyenne, (comme Memy estoit leur General dans la haute) & avoit assemblé treize compagnies de gens de pied, & six ou sept de gens de cheval. Une partie de ces troupes devoient décendre en bateau sur la Garonne, pour s'emparer de Bordeaux. N. de Puch-Pardillan, avoit promis de les faire entrer dans le Chasteau Trompette, dont il estoit Lieutenant sous le gouvernement de N. Genoillac-Vaillac, duquel il avoit épousé la sœur. Un frere de ce Pardillan devoit tenir la ruë du chapeau rouge, & Salignac premier Jurat celle des Carmes. Mais Duras estant aux portes de la Ville, le Lieutenant, soit par manquement de cœur, soit, comme dit Montluc, par le bon avis de Vaillac, qui se deffiant de la trahison ne voulut pas le laisser rentrer dans le Château, alla au devant de luy & s'excusa de ce qu'il ne luy pouvoit pas tenir parole.

ne reüssit pas.

Si bien que Duras fut contraint de s'en retourner, & les Conjurez qui n'estoient pas plus de deux cens, de se sauver les uns par dessus les murailles, les autres par dessous une palissade vers la riviere; Burie & Noailles ayant fait prendre les armes aux bourgeois. Mais Bordeaux n'estoit pas pour cela delivré de danger: les Huguenots tenoient les deux rivieres & le païs d'entre deux mers, qui sont comme les mamelles de cette grande Ville. Montluc avec Terride faisoit lors des cavalcades à l'entour de Nerac: comme il eut receu nouvelles de cette extremité, il s'achemina à Bordeaux à grandes journées, deffit en son chemin le Capitaine Davazan sorty de Nerac avec cinq cens hommes, delivra la Reole que les Huguenots te-

Montluc défait Davazan.

noient

noient assiegée. De là, sans s'amuser aux paroles de la Reine de Navarre qui pensoit l'endormir, il se rendit à Bordeaux pour le rassurer, puis il fit passer la riviere à une partie de ses troupes : avec lesquelles sans attendre Burie & les compagnies de gens-d'armes, il attaqua inconsiderément les ennemis au village de Targon dans le Comté de Benauges, mais si heureusement, qu'il les mit en déroute. La fuite en fut plus grande que le carnage : neanmoins ce combat rassura merveilleusement les esprits Catholiques, & fit lever la teste à ceux qui n'avoient osé se declarer. Duras publia qu'il avoit eu la victoire : mais il regagna incontinent le haut païs, repassant par sainte Foy, Bergerac, & Tonneins; & de là ayant veu la Reine de Navarre à Caumont, pour prendre son conseil & ses ordres, il remonta en Agenois. D'où il envoya les Pardillans & les Savignacs à Bourg sur Dordogne, pour recevoir les troupes Marenoises que luy amenoit Jacques de Ponts-Mirambeau : lesquelles en passant tenterent en vain Libourne, & Blaye.

& Duras à Targon;

Qui remonte en Agenois.

Ensuite Burie estant retourné à Bordeaux, Montluc montant le long de la Garonne mit garnison dans Caumont, força Monsegur, où il y avoit sept cens hommes de garnison; la Ville & Chasteau de Duras, Marmande, saint Macaire, Bazas, Tonneins, Villeneuve d'Agenois, se rendirent; Les Huguenots qui estoient au nombre de trois mille hommes dans Agen l'abandonnerent, & se retirerent à Montauban, Memy homme valetudinaire peu experimenté & tres-adonné à son sens qui les commandoit, y ayant mal fait son devoir; Bref, toutes les grandes rivieres furent renduës libres. Il y avoit sujet de s'estonner de voir ces gens qui estoient les plus forts en nombre, qui avoient les meilleurs Soldats, & ne manquoient pas de hardis Capitaines, lâcher ainsi honteusement le pied. Mais cela arrivoit, en partie parce que leurs affaires ne se gouvernoient pas par le conseil de ceux qui entendoient bien la guerre, mais par les fougues des Ministres, gens d'ordinaire violens & presomptueux; en partie parce que la rigueur inoüye de Montluc leur donnoit l'espouvante & la chasse. Car ils ne le sçavoient pas à vingt lieuës prés d'eux, qu'ils ne creussent avoir la corde au cou : il les faisoit pendre par cinquantaines, & laissoit par tout sur les grands chemins tant de marques de sa severité, que les plus hardis apprehendoient de luy servir de trophées. A son exemple un sien Lieutenant, nommé Rezar, les branchoit sans remission, & se vantoit *d'avoir fait porter aux arbres du Perigord plus de sept cens de ces fruits de mauvais Chrestien en un seul Esté.* Par ce moyen, & par sa vigilance & celerité merveilleuse il eust nettoyé toute la Guyenne dans peu de temps, s'il n'eust pas esté retenu par Burie comme par un poids extremément lourd, qui retardoit la vistesse de ses entreprises, & qu'il ne pouvoit traîner qu'avec des peines incroyables. Car sa douceur naturelle, la pesanteur de son âge, la jalousie qu'il avoit de Montluc, l'inclination pour les Huguenots, les suggestions de ses domestiques, qui la pluspart estoient de cette croyance, & la crainte de trop hazarder, l'arrestoient à chaque pas & luy faisoient voir les obstacles & les dangers beaucoup plus grands qu'ils n'estoient. Duras estoit acculé dans Montauban, où ses gens se dissipoient chaque jour : mais cette lenteur fut cause qu'il reprit courage; car Burie le laissa renforcer de huit cens hommes de pied & de trois cens chevaux, que le Capitaine Bordet luy amenoit de Xaintonge, s'amusant à consulter dans Agen en quel endroit il les faloit attendre, tandis qu'ils passoient à leur aise. Il arriva cependant aux Catholiques trois compagnies Espagnoles de gens de pied conduites par Loüis Carbaiac, en l'absence de son oncle Jean, qui en amena encore dix autres en suite. Le Roy d'Espagne envoyoit ce secours suivant un certain traité que la Reine avoit fait avec luy par la persuasion des Triumvirs; Au grand regret des bons François, qui parmy tant de malheurs, qui sont la suite des guerres civiles, n'en trouvoient point de plus sensible, ny plus de prejudiciable à l'Estat pour un long temps, que d'attirer ainsi, & si l'on peut user de ce terme, adomestiquer chez nous des ennemis si fins & si ambitieux, qui n'entreprenoient la defense de nostre Religion qu'aux dépens de nôtre liberté. Avec ces compagnies & les autres Françoises i. Montluc & Burie delibererent d'avoir toute la contrée d'entre les rivieres d'Olt & de Tarn, où les Huguenots tenoient Peyne, saint Antonin & Montauban : comme Leytoure de l'autre costé de la Garonne. Ils commencerent donc par Peyne, ainsi dite du mot Espagnol *Pegna*, qui signifie rocher, parce qu'en effet le Château, à l'entour duquel on a basty la Ville, estoit situé sur un rocher inaccessible de tous costez, horsmis par un endroit. Ils le batirent par là, & l'assaillirent si vivement qu'encore qu'il fût de-

Exploits de Montluc.

Pourquoy rien ne resistoit devant luy.

Burie retardoit sa celerité

Arrivée de trois compagnies Espagnoles, suivant certain traité.

Montluc prend Peyne.

sesperement defendu, ils le forcerent avec grande perte de gens: le Capitaine Lyouran qui y commandoit, ayant esté tué de l'éclat d'un coup de canon. Il y avoit trois cens hommes de guerre, sans les bourgeois qui s'y estoient refugiez: pas un n'eut quartier, & durant que les François tuoient les hommes qui se defendoient, les Espagnols pour premier acte de leur vaillance égorgeoient les femmes, disant que c'estoient des Luteriens déguisez, parce qu'en les tastant ils avoient trouvé, parmy elles, quelque Predicant razé & vestu en femme. Ils massacrerent aussi ceux qui s'estoient rendus à composition de dedans une tour, comme on les menoit au logis de Montluc; Inhumanité que Duras vengea malheureusement par une autre à la prise de Cailus en Roüergue, où il tua six vingts Prestres.

Assiege en vain Montauban.

Ensuite Burie n'ayant pas voulu permettre à Montluc de combattre les ennemis à la campagne, s'avisa de les assieger dans Montauban, où Duras & Marchastel estoient allez pour prendre les compagnies des gens de guerre & l'artillerie: parce qu'ils avoient resolu, sans plus differer, de mener tout ce qu'ils pourroient de renfort au Prince à Orleans, où se devoit vuider le principal different. Ce siege temerairement entrepris reüssit encore plus mal que le premier, Montluc y ayant perdu cinq cens hommes, porta ses efforts contre Leytoure, qu'il eut à composition. L'armée Huguenote s'acheminoit cependant tirant vers la Xaintonge, pour y recueillir en passant le Comte de la Rochefoucault avec ses troupes: mais elle marchoit lentement, soit qu'elle eust assurance que Burie ne la poursuivroit pas, soit qu'elle crût que Montluc qui estoit passé en Gascogne avec les meilleurs forces Catholiques, auroit de l'occupation pour long-temps à Leytoure.

L'armée de Duras s'achemine vers Orleans.

Montpensier envoyé en Guyenne.

Or le Conseil ayant avis des retardemens de Burie suspects à tout le monde, & du peu d'union qu'il y avoit entre luy & Montluc, avoit donné la charge au Duc de Montpensier de venir commander en Guyenne. Il estoit alors arrivé prés de Bergerac, mais seulement avec quatre cens hommes d'armes commandez par Henry de Foix-Candalle, Jean d'Escars-la Vauguyon, Loüis d'Estissac, Gabriel de Caumont-Lausun, & François le Roy-Chavigny son Lieutenant au gouvernement de Touraine. Montluc se sentant plus fort à l'appuy d'un Prince du sang, ayant pris Leytoure accourut avec une extréme vitesse pour charger les ennemis au passage de la Dordogne, mais il trouva qu'ils estoient déja passez, & qu'ils étoient campez sur la petite riviere de Vezere: neantmoins considerant de quelle importance il estoit aux affaires du Roy de ne pas laisser aller ces troupes à Orleans, qui apporteroient un notable renfort au Prince, & feroient d'horribles degasts sur les biens des Eglises dans leur marche, il se resolut de les combattre. Il obligea donc Burie qui estoit aux Mirandes, de passer par la Dordogne, mais non sans avoir beaucoup de peine à convaincre cet esprit toûjours douteux. Il eut bien voulu aussi que le Duc de Montpensier se fût avancé, afin de les attaquer conjointement: mais les nouvelles pressantes qu'il receut des ennemis, ne luy donnerent pas le loisir de l'attendre. Il apprit qu'ayant passé la Vezere, ils s'estoient campez à deux lieuës de là seulement. Leurs troupes se tenoient au large & à leur aise, fort écartées les unes des autres: l'artillerie & l'Infanterie estant à Vere, & Duras avec sa Cavalerie à saint Andras. La commodité des bons logis, & la croyance qu'ils avoient que les ennemis fussent bien éloignez, les arresterent là, & s'ils eussent ce jour-là fait encore deux lieuës pour passer la petite riviere de l'Isle, ils n'avoient plus rien à craindre, parce qu'ils eussent joint la Rochefoucault. La negligence de Duras est blâmée generalement de tous ceux ceux qui entendent la guerre: il n'avoit point ordonné de bateurs d'estrade pour découvrir si les ennemis estoient en campagne, ny de corps de garde bien assurez: de telle sorte que Montluc l'ayant veu loger tout à son aise de dessus une coline, enleva Montcaut, Salignac, & quelques autres Gentilshommes dans une maison écartée au bout du village, leurs compagnons estant allez faire voler l'oyseau pour se divertir. Nonobstant cet avertissement Duras n'eut point le soin de faire reconnoistre ses ennemis, ny de ramasser ses troupes: mais il crût que ce n'estoit que quelques coureurs. Le lendemain huitiéme Octobre, jour fort couvert de broüillas & pluvieux, ayant reconnu sa faute il delibera de se retirer au petit pas. Pardillan vaillant Chevalier, qui luy remontroit par les exemples de Marcian, & de S. Quentin, qu'une armée est d'ordinaire batuë sur la retraite. Cét avis estoit beaucoup meilleur, comme il le vid aussi-tost à la frayeur de ses gens, & à l'ardeur des Catholiques: aussi voulut-il le suivre, & gagner une coline pour tenir teste & pour rassurer les siens par l'avantage du lieu.

Montluc poursuit Duras.

Journée de Vere, où il le défait.

Negligence de Duras.

Mais il estoit trop tard : Montluc le charge impetueusement avec la Cavalerie, renverse tout, & donne jusqu'au canon sans beaucoup de resistance. La déroute estant universelle, plusieurs furent assommez par les païsans, & plusieurs pris, qui estant menez à Agen furent attachez au gibet, que les Catholiques par raillerie nommoient le Consistoire. Le desir du butin arresta les victorieux, & donna loisir à une partie de leurs gens de pied de se r'allier avec les gens de cheval, avec laquelle ils se sauverent en Xaintonge, marchant jour & nuit. Quelques-uns gagnerent les bois & montoient sur des arbres, mais les Espagnols les tiroient comme des grives. Bref, ils laisserent deux mille hommes morts sur le champ, treize Enseignes de dix-neuf qu'ils avoient, & cinq Cornettes de douze. Duras fuyant en Xaintonge eut quelque consolation de l'affront qu'il venoit de recevoir, en ce qu'il surprit & tailla en pieces à Emblaves, trois cens hommes que conduisoit le Capitaine l'Aumosnerie. Rochefoucaut qui assiegeoit alors saint Jean d'Angely que le Moine Richelieu estoit bien resolu de defendre, leva son camp pour venir à Montmorillon recueillir ses debris, qu'il conduisit à Orleans. Montpensier emmena Burie avec la pluspart des compagnies de Cavalerie, & les treize compagnies Espagnoles (car il en arriva bien-tost dix autres) qui tous se trouverent à la bataille de Dreux. En passant il chassa le Huguenotisme de la Rochelle, comme aussi des Isles voisines, & environna cette Ville de fortes garnisons. Le Capitaine Chevet & quelques autres de la Religion reformée qui suivoient le party du Prince y estant entrez peu aprés pour l'y restablir, manquerent leur entreprise. Montluc demeura en Guyenne, où il poursuivit si bien les Ministres qu'il leur fit quitter la Province, & le soin de leurs nouvelles Eglises, qui d'ailleurs furent extremément espouvantées par le supplice de Memy leur Lieutenant general en la basse Guyenne : lequel ayant esté pris par les Catholiques comme il se retiroit en Bearn, eut la teste trenchée à Bordeaux par Arrest du Parlement. Il ne leur restoit plus que Montauban, Ville que le sort de nos guerres civiles avoit comme choisie, pour estre la honte de tous les Capitaines qui s'y sont voulu opiniastrer ; & qui se peut vanter d'avoir montré en plusieurs occasions que jamais nulle autre place n'a sçeu mieux repousser un assiegeant. Aprés le depart de Burie, Terride l'avoit assiegée pour la troisiéme fois : mais comme il n'estoit pas plus heureux, & peut-estre moins habile homme en sieges que Montluc, il n'y fit rien que changer cent fois sa baterie & ses attaques, perdant à chaque jour de braves gens, entr'autres Bazordan. Neanmoins, soit par honte, soit à cause de l'esperance que Laboria l'un des principaux Capitaines qui commandoit dans la Ville, luy donnoit de la luy livrer, il s'y opiniastra jusqu'au mois d'Avril de l'année suivante, que la paix arriva bien à propos pour le degager de là. Les Huguenots, qui d'ailleurs sont incredules pour les miracles, ont écrit, que durant ce siege un champ tout contre la Ville, sans avoir esté labouré ny semé, se trouva tout couvert de beau bled qui vint à maturité ; & qu'en un autre apartenant à un de leurs Ministres provint du millet, sans qu'il y en eût esté semé plus de six ans auparavant.

Huguenots chassez de la Rochelle.

Memy decapité à Bordeaux.

Troisiéme siege de Montauban par Terride, qui luy reüssit mal

Chose merveilleuse.

Il sembloit que personne ne dût branler en Guyenne aprés la deffaite de Duras : neanmoins Armand de Clermont-Piles Gentil-homme Perigourdin, & un autre nommé la Riviere, qui de l'estude des Loix avoit fraîchement rangé au mestier pris party dans les armes, & s'estoit associé avec luy, oserent bien sans aucunes forces que de quelques paysans ramassez faire de nouvelles entreprises, sans craindre ce vieux routier de Montluc, qui avec l'experience & la valeur, avoit celles de toute la Province & l'authorité du Roy. Ces deux jeunes Gentils-hommes firent des exploits, qui surpassent la croyance & presque la vertu humaine. Piles sçachant qu'il y avoit grand nombre de ses confreres prisonniers dans Bergerac qui estoient en danger d'estre executez à mort, entra dans la Ville avec trente hommes seulement, rompit les prisons, & les sauva à la veuë de la garnison Royale qui estoit de cinq cens hommes. La Riviere escalada Sainte Foy, avec trois arquebusiers & quelques paysans armez de fourches & d'arbalestes, mit cent Soldats sur le carreau, & ce cruel Rezat Lieutenant de Montluc, qui l'avoit prise quelques jours auparavant. Peu aprés, ayant jetté quelques troupes entre Bergerac & Sainte Foy, il amassa six vingts paysans & douze Soldats, les attaqua & en tua six vingts. Là dessus il fut investy de toutes parts, mais ayant par bonne fortune attrapé un Cavalier, il s'accommoda de ses armes & de son cheval, & avec une trompette qu'il menoit pour ruse de guerre, il donna si à propos l'alarme à un

Exploits merveilleux de Piles & la Riviere.

gros de Cavalerie, qu'en les amusant il fit passer la riviere à ses païsans. De son costé Piles suivy de trente hommes, moitié à cheval, deffit à Montagnac six vingts chevaux legers conduits par le Capitaine Montcassin, qui y perdit la vie. Puis vers le milieu du mois de Janvier de l'année suivante, il prit Mucidan par escalade, & à quelques jours de là Bergerac, par l'intelligence des habitans; & Montluc pensant recouvrer Mucidan, avec l'aide du Senéchal de Perigord, fut contraint de se retirer, aprés que les troupes du Senéchal eurent esté taillées en pieces.

Deputez pour traiter des droits du Roy sur la Savoye.

Telles estoient les affaires du dedans : mais avant que de les poursuivre, celles du Piémont & du Concile de Trente, me font sortir hors du Royaume. Le Duc de Savoye à l'occasion de la minorité du Roy & des divisions de la Cour, avoit pressé si instamment le Conseil qu'on luy fist raison, que dés l'an passé on avoit deputé de part & d'autre pour examiner les droits de ces deux Princes; de la part du Roy, Pierre Seguier President en Parlement, & Antoine Acciadon-Montferrand, dit l'Auditeur ; de celle du Duc, Cassian del Pozzo premier President de son Conseil, & Loüis Odinet, qui s'estoient assemblez à saint Just. Seguier tres-consommé en toutes sortes de droicts, principalement dans la connoissance de ceux de la Couronne de France, mit en avant que le Duc estoit obligé de restituer le Comté de Nice avec toutes ses dépendances, suivant un acte qu'il produisoit de l'an 1388. & la transaction faite dix ans aprés par la Reyne Yoland, avec la restitution de tous les fruits & revenus de ce temps-là; De plus, de rendre tout ce qu'il tenoit du Comté d'Ast patrimoine de la Maison d'Orleans. Et qu'il devoit satisfaire à la transaction passée entre le Roy Tres-Chrestien & le Comte de Savoye, l'an 1353. Comme aussi aux droits & portions d'heritage qui appartenoient à Louyse mere du Roy François I. en qualité d'unique heritiere de son frere le Duc Philebert. D'ailleurs, il demandoit l'execution de l'Arrest du Parlement de Paris de l'an 1390. entre le Comte de Savoye & le Marquis de Salusses : par lequel la souveraineté du Marquisat est adjugée au Dauphin, & le Savoyard condamné à restituer toutes les places & terres qu'il detenoit ou avoit usurpées au Marquis : Entre lesquelles il contoit Barge, Cavors, Pancalier, Epinée, Villeneuve de Solliers, Morete, & quatre ou cinq autres places tenuës par la Maison de Solliers, Carignan, Monesterol, Cardé, Vigon, Villefranche, Caval-Majour, Raconis, Moullebrune, Carail, Sommerive, Caramagna, Cavallion, Polongiere, Cazalgras, Forpas, Faule-mulassen, Villefalet, Busque, Cony, Fossan, Montreal, Saviglian, Cental, Lusque, & autres comprises dans le titre de la donation faite l'an 967. par l'Empereur Othon I. à Aleran fils de sa sœur, qui fut par luy creé le premier Marquis de Salusses : toutes lesquelles avoient esté venduës, données ou engagées par les Marquis suivans aux Comtes de Provence, & du depuis usurpées sur eux par les Comtes de Savoye, tandis qu'ils estoient éloignez & occupez dans les guerres saintes. Par ainsi il revendiquoit ces places au Roy Tres-Chrestien, à double titre, parce que les droits & actions des Marquis de Salusses & ceux des Comtes de Provence, estoient reünis en sa personne. Et quant à la Ville de Turin il demandoit du temps pour chercher des preuves suffisantes du droit que le Roy avoit dessus, s'asseurant qu'il en trouveroit d'aussi bonnes sur ce poinct que sur les autres : Et cependant qu'il n'en faloit pas obmettre une tres-importante; sçavoir le consentement des peuples, lesquels se voyant abandonnez par le Duc Charles, avoient transporté tout le droit de souveraineté à François I. & demandé instamment d'estre mis au rang de ses sujets & naturels François : ce qu'il avoit accepté & approuvé par Lettres patentes, qui avoient esté verifiées en toutes ses Cours souveraines, & depuis ratifiées & confirmées par les Rois Henry II. & François II. & mesme par Charles IX. Les Deputez du Savoyard ne manquerent pas de repliques, valables ou non; si bien qu'ils se separerent enfin sans rien decider. Mais il ne laissa pas de persister & de faire instance dans le Conseil sur ce sujet. Plusieurs choses l'y favorisoient, le credit & le merite de Madame Marguerite sa femme tres puissante envers la Reine mere, les conseils du Chancelier de l'Hospital qui avoit esté à cette Princesse, l'inclination du Connestable allié de la Maison de Savoye, & les considerations qu'apportoient les Guises de la necessité qu'on avoit de se fortifier du secours d'Italie contre les Religionnaires en Dauphiné & en Lyonnois: personne au reste ne se souciant de faire son interest particulier de celuy de l'Estat, ny d'acquerir l'inimitié d'un brave Prince & de ses amis, pour se conserver le nom de bon François. Tellement que par l'avis du Cardinal de Lorraine, auparavant qu'il

Raisons qu'apporte pour le Roy le President Seguier.

Le Savoyard presse la restitution.

Pour quelles raisons on la luy accorde.

allast au Concile, il fut enfin ordonné, *Que le Roy prendroit Pignerol, Perouse & Saviglian du Savoyard: auquel il rendroit Turin, Chivas, Quiers, & Villeneuve, en ayant premierement retiré toutes les munitions de guerre.* Bordillon Gouverneur de ces places pour le Roy, retarda quelque temps l'effet de cette mauvaise resolution. Il envoya remonstrer à Sa Majesté les mesmes choses que le President Seguier avoit deduites, & de plus que le Roy estant mineur n'avoit pas le pouvoir d'aliener les immeubles du Royaume, si la cause de l'alienation n'estoit autorisée par l'assemblée des Estats, par les Cours de Parlement, & par la Chambre des Comptes. Mais l'affaire ayant esté derechef proposée au Conseil & resoluë comme auparavant, il fut contraint d'obeïr, aprés quatre jussions. La restitution fut donc executée dans le mois de Decembre. Le Duc rentra en paisible possession de toutes ses terres; & pour accroissement de joye le Ciel luy avoit, outre son attente & celle de sa femme déja âgée de quarante-un an, donné un fils au commencement de la mesme année, qui fut nommé Charles-Emanuel. Il choisit sa demeure ordinaire à Turin, & y fit venir le Senat qui estoit à Carignan: mais deux ans aprés, pour asservir ces Bourgeois qui soûpiroient aprés la liberté Françoise, il commença d'y bâtir une Citadelle d'une grandeur & d'une dépense admirable.

Il rentre en possession de toutes les places.

Citadelle bâtie à Turin.

Quant à ce qui nous touche du Concile de Trente, qui avoit encore esté remis de l'an passé à celuy-cy par le Pape, parce qu'il apprehendoit également les Evêques Espagnols, les Allemans, & les François pour diverses causes: il commença à se *celebrer* le dix-huitiéme de Janvier. Car pour contenter ceux qui le vouloient recommencer, & ceux qui le vouloient continuer, on se servit de ce mot qui ne disoit ny l'un ny l'autre. Nos Ambassadeurs Louïs de saint Gelais-Lansac, Arnoud du Ferrier President aux Enquestes, & Guy Favre-Pibrac, y arriverent le dix-huitiéme de May. Pibrac, esprit aussi agreable & poly qu'il y en eust de son temps, y harangua de la part du Roy le cinquiéme de Juin, avec une éloquence qui charma toute l'Assemblée, mais avec une liberté qui ne plût pas aux Legats du Pape. Car aprés l'avoir asseurée de l'ardente affection, que le Roy avoit de la voir reüssir à la gloire de Dieu, & au bien de toute la Chrétienté, il dit; « Qu'il s'estoit dans ces derniers siécles tenu plusieurs autres Conciles en Italie & en Allemagne, qui n'avoient point produit le fruit qu'on en devoit esperer, parce qu'ils n'avoient pas esté ny legitimes, ny libres, & que ceux qui y avoient assisté, n'avoient opiné que selon la leçon qui leur avoit esté dictée mot à mot. Que les Peres devoient donc témoigner à tout le monde qu'ils n'en vouloient pas faire de mesme en celuy-cy, mais que les sentimens y estoient libres & l'accés ouvert à quiconque y voudroit venir proposer ses difficultez & ses doutes: que l'on n'y disputeroit pas avec des flames & des tortures, mais avec des raisons & des passages de l'Ecriture sainte: qu'on n'y violeroit pas la foy donnée: que l'on n'y agiroit pas par des prejugez: que l'on n'y feroit venir le saint Esprit que du Ciel: & que l'on donneroit à connoistre qu'il y assistoit, & qu'il y presidoit souverainement; Outre cela, qu'ils devoient declarer que ce Concile n'estoit pas celuy qui ayant esté commencé sous Paul III. & continué par Jules pendant l'embrazement de toute la Chrétienté entre le bruit des armées toutes prestes à combatre, avoit esté rompu sans avoir rien décidé de memorable: mais que c'en estoit un tout nouveau, auquel tous les Rois, les Potentats & les Republiques apportoient un consentement universel de cœurs, de volontez, de sentimens & de voix; Qu'il estoit necessaire de le faire ainsi entendre à tout le monde; Que c'estoit l'unique moyen d'inviter l'Allemagne pour laquelle principalement on l'avoit procuré avec tant de peine, d'y envoyer ses Docteurs, & d'y exposer ses sujets de plainte; Bref, que c'estoit le vray baume pour refermer doucement cette grande coupure qui avoit esté faite dans l'Eglise de Dieu. A quoy ils devoient employer charitablement tous leurs soins: veu que c'estoit l'office d'un bon Medecin de rejoindre plûtost la partie & de la guerir, quand il y avoit alteration ou solution de continuité, que non pas de la retrancher tout à fait: n'y ayant point de plus mauvaise cure que de guerir une blessure par un plus grande, & de couper un bras pour ne sçavoir pas bien penser un doigt. » Lansac écrivit à Rome à nostre Ambassadeur de l'Isle, de faire les mesmes remontrances au saint Pere, de le prier qu'il commandast à ses Legats qui presidoient au Concile, (il y en avoit cinq) d'attendre les Evesques de France, d'Allemagne & de Pologne, qui devoient venir dans peu de temps, d'écouter patiemment tout le monde, & de donner entiere liberté aux Prelats, sans condition ny restriction aucune de

Le Concile de Trente commencé à se *celebrer*.

Ambassadeurs de France.

Harangue de Pibrac au Concile.

Lansac écrit à Rome.

„ dire leurs avis, afin qu'on n'eust pas occasion de reprocher au Concile qu'ils y ap-
„ portoient le saint Esprit de Rome enfermé dans une bougete. Avec cela, comme
„ les affaires de France & celles d'Allemagne estoient presque en mesme état pour la
„ Religion, nos Ambassadeurs avoient charge de se joindre à ceux de l'Empereur, & de demander les mesmes choses qu'eux; entr'autres la reformation de la Cour de Rome, le mariage des Prestres, la communion sous les deux especes; de plus, de faire prolonger le temps de la decision des points controversez, parce que la Reine d'Angleterre promettoit d'y envoyer ses Evesques. Mais ce procedé causoit d'extrémes peines au saint Pere & à son Consistoire: c'est pourquoy certains flateurs semerent de mauvais bruits contre la Religion de Lansac, le décriant comme Lutherien, afin de luy faire perdre son credit dans le Concile: jusques-là qu'on luy vouloit imposer, qu'il avoit dit qu'il feroit venir tant d'Evesques de France & d'Allemagne, qu'ils chasseroient l'Idole de Rome. Et de l'Isle ayant remontré dans le Consistoire, que l'Eglise pouvoit bien permettre le mariage des Prestres, & rendre l'usage du Calice aux Laïques, quelques malicieux & ignorans l'avoient traité d'heretique. D'ailleurs, le Consistoire avoit l'alarme de ce que quelques-uns de nos Evesques disputoient hautement à Trente que le Concile estoit au dessus du Pape, & que le droit des Annates estoit contraire aux saints Canons: dont Sa Sainteté fut tellement fâchée qu'elle ne voulut point accorder au Roy Tres-Chrestien d'aliener pour cent mille écus de rente des biens & fonds du Clergé de France pour subvenir aux frais de la guerre contre les Huguenots. Mais rien ne redoubloit tant ses inquietudes que les nouvelles de la venuë du Cardinal de Lorraine. Sa puissance luy estoit merveilleusement redoutable, & son ambition non moins suspecte, parce qu'il croyoit que penchant vers la Confession d'Ausbourg, il se seroit uny avec les Protestans d'Allemagne pour contrequarrer & pour diminuer l'autorité du saint Siege. Aussi il l'appelloit d'ordinaire entre ses familiers, *le petit Pape d'au delà des Monts*. C'est pourquoy il manda à ses Legats d'avancer le Concile autant qu'ils pourroient, & de decider les articles de l'Eucharistie avant qu'il fût arrivé, sans avoir égard aux remontrances de nos Ambassadeurs, qui demandoient qu'on attendît la venuë de nos Evesques de France & d'Allemagne; & comme s'il fust venu luy livrer la guerre ouverte, il se prepara en grande diligence à la defensive; assemblant des Evesques de tous costez, sans recevoir excuses d'aucun: mesme il fit venir les Coadjuteurs, & ceux qui avoient quitté les Eveschez, & en emprunta des autres Princes, afin d'estre le plus fort, & d'emporter la victoire sur luy par la pluralité des voix. Cependant le Cardinal arriva à Trente, amenant à sa suite quarante Evesques de France, & quelques fameux Docteurs; entre autres ce sçavant Claude Despense, & aussi bon François que bon Catholique, & Claude de Saintes de l'Ordre de saint Augustin.

Le Consistoire prend l'alarme.

Le Pape apprehende fort le Cardinal de Lorraine.

Mande d'avancer le Concile avant qu'il vienne.

Son arrivée épouvante le S. Pere.

Mais le bruit de la bataille de Dreux me rappelle en France. La Reine avoit taché par ses Ambassadeurs Loysel, & Dangennes-Rambouïllet, de détourner les Potentats Allemans d'envoyer du secours au Prince de Condé: lequel de son costé par le moyen de Dandelot, de Schomberg, & de Jacques Spifame renegat Evesque de Nevers, les sollicitoit de secourir l'Evangile, & de delivrer le Roy & sa mere, qu'il disoit estre detenus prisonniers par les Triumvirs. Ce dernier adroit & vehement, les émut merveilleusement par ses intrigues, & par trois harangues qu'il fit dans l'Assemblée qui fut tenuë à Francfort par l'inauguration de Ferdinand Roy des Romains: mais plus encore par trois lettres de la Reyne, qu'il leur fit voir par lesquelles elle conjuroit le Prince de prendre les armes pour tirer le Roy de captivité. Une chose toutefois retarda bien fort & pensa ruiner les desseins du Prince. Deux Capitaines Hessiens Ratzomberge & Schatin, qui avoient convenu avec luy à Orleans de luy lever des troupes, persuadez ou corrompus par les gens du Roy, s'excuserent de les luy pouvoir mener durant l'Hyver, remettant leur depart aprés Pasques. Mais le Landgrave chaud amy, ayant donné congé à ses Capitaines *Frilleux*, commanda à Frideric de Rotlshausen son Mareschal & General de sa Cavalerie, d'en prendre la conduite: tellement que sous ce Chef Dandelot ayant fait reveuë de ses levées à Bacara, commença de marcher vers la my Octobre. Il se trouva avoir trois mille chevaux, & quatre mille hommes de pied: le Vidame de Chartres vint au devant jusqu'à Strasbourg, avec cent Gentils-hommes: d'où prenant tous ensemble leur route par la Lorraine & par la Bourgogne au dessus de la source de la Seine, ils vinrent passer la riviere d'Yonne à Crevant,

Negociations des Princes Allemans.

Secours accordé au Prince.

évitant ainsi le Duc de Nevers & le Mareschal de saint André, qui les attendoient sur les frontieres de Champagne. Celuy-cy avoit seize Cornetes d'argoulets, & vingt-cinq Enseignes de gens de pied : celuy-là neuf compagnies de gens-d'armes, treize de Cavalerie legere, & les legionnaires de Picardie : neanmoins parce qu'ils n'en avoient pas ordre, ils n'oserent aller à l'encontre. Tout du long de ce voyage Dandelot se faisoit porter en litiere, à cause d'une fiévre quarte que les carousses d'Allemagne luy avoient donnée : mais les soins de Boucard d'Aubeterre suppléoient au siens pour la conduite des troupes : qui grossissant à mesure qu'elles marchoient, arriverent sans aucun empeschement à Orleans le 6. de Novembre. Duras & la Rochefoucaut y estoient aussi arrivez le premier du mois, avec quinze cens hommes de pied & quatre cens chevaux des débris de l'armée deffaite par Montluc. Le Prince auparavant étroitement investy par les garnisons Catholiques d'autour d'Orleans, & prest à se voir assiegé sans ressource, se jugea à cette heure-là assez puissant pour aller chercher ses ennemis. Il sortit donc aux champs dés le lendemain avec huit mille hommes de pied, six mille chevaux, six à sept pieces d'artillerie, & attaqua Pluviers, qui s'estant rendu à discretion luy fournit de grandes provisions de bled & de vin pour munir Orleans, extrémement desolé par la necessité & par la peste. De là il s'avança vers Paris, s'imaginant qu'il arriveroit ou qu'il pourroit se rendre maistre de cette grande Ville, dont ses ennemis tiroient toutes leurs forces, ou qu'il les feroit sortir en campagne pour mettre une glorieuse fin à tant de miseres passées, tandis que ses troupes estrangeres estoient fraisches, & non encore mécontentes faute de payement : ou pour le moins qu'il rabattroit le courage des Catholiques, & releveroit celuy des siens par une si hardie entreprise. Or si aprés qu'il eut pris Estampes, il y fût allé tout droit par le chemin de la campagne, possible qu'il l'eust estonné : dautant que les Faux-bourgs n'étoient pas encore retranchez, comme ils le furent dans sept ou huit jours, ny tous les gens de guerre arrivez. Mais l'opinion qui vouloit qu'il prist le chemin de la riviere l'emporta ; & il se campa devant Corbeil petite Ville à sept lieuës de Paris, placée en l'endroit où la riviere d'Estampes se décharge dans la Seine. Il faisoit son conte de fermer la Seine par là à cette grande Ville, & d'y jetter l'effroy & l'incommodité des vivres, puisque son conseil n'avoit pas trouvé bon qu'il l'y portast tout droit par ses armes. Mais on y avoit pourveu de bonne heure, & le Mareschal de saint André se jetta encore dedans avec des forces suffisantes pour insulter une plus grande armée que la sienne. Les troupes du Duc de Nevers, comme aussi le Connestable & le Duc de Guise étoient de retour à Paris avec leur armée qui avoit pris Roüen ; si bien qu'il n'y avoit point de danger pour le party Catholique : neanmoins l'esprit de la Reine n'en estoit pas moins agité de diverses inquietudes. Elle feignoit d'apprehender que dans cette grande Ville de Paris, qui est un monde & une confusion de toutes sortes de gens & d'humeurs, la populace & les canailles qui surpassent de beaucoup le nombre des honnestes Bourgeois, ne se jettassent les premiers au pillage si l'armée du Prince la venoit attaquer ; mais il y avoit bien un plus grand sujet de chagrin qui la tourmentoit ; c'estoient les nouvelles de la mort du Roy de Navarre arrivée le dix-septiéme du mois. Elle redoutoit que la Noblesse toûjours tres-affectionnée aux Princes du sang, ne deferast la Regence au Prince, à qui elle sembloit appartenir aprés la mort de son frere, & que le Connestable mesme tres-jaloux des anciennes Loix de l'Estat ne fust le premier à le reconnoistre : veu mesme que ses fils l'y portoient, & qu'il y estoit attiré par ses neveux. De fait, cela fut arrivé si l'un ou l'autre eussent pû aussi seurement changer de party, qu'ils le pouvoient honnestement ; si le Prince n'eust pas esté obsedé par ses Ministres, le Connestable par ses domestiques ; & si celuy-là ne se fust pas deffié de trouver peu de croyance parmy les Catholiques, aprés en avoir trop donné aux Huguenots, & que d'ailleurs il n'eust craint d'y rencontrer les intrigues de la Maison de Guise, qui s'estoit puissamment emparée du titre & du credit de la Religion Catholique. Sans doute que la Reine connoissoit bien ces raisons : mais outre qu'elle en voyoit d'autres qui les pouvoient détruire, elle consideroit que quand le Prince ne luy disputeroit pas la Regence, les Guises luy pourroient oster le gouvernement, se saisissant du Roy quand il seroit en âge, comme ils avoient fait de François II. A cause de tous ces dangers elle resolut de tenter un accommodement avec le Prince : vers lequel elle envoya pour cét effet sainte Mesmes, l'assurer que quand il luy plairoit il pourroit venir à la Cour tenir

Entre en France : sa route.

Arrive à Orleans.

Le Prince sort aux champs avec son armée.

Pourquoy va vers Paris.

Est quelques jours devant Corbeil.

Armée Catholique, Guise & le Connestable à Paris.

La Reyne fort inquietée.

Tasche de faire un accommodement avec le Prince.

le mesme rang qu'y avoit tenu son frere; Puis deux jours aprés Cossé-Gonnor pour prendre heure & lieu, qu'elle le pourroit entretenir sur les moyens de pacifier les troubles. Il ne demeura que deux ou trois jours devant Corbeil, & tira à Paris, le long de la Seine; l'armée Royale le costoyant toûjours, & faisant les mesmes demarches que luy. Les craintes de la Reine redoublant à mesure qu'il approchoit, elle luy écrivit derechef, comme il estoit à la Saussaye, qui est un Convent de Religieuses à deux lieuës de Paris; si bien qu'il fut arresté qu'ils se rendroient tous deux au Port l'Anglois, cinq cens pas au dessus de Charenton. Mais l'Admiral, qu'on pouvoit nommer le Pilote de cette barque, soit de crainte de surprise, soit qu'il apprehendast qu'ayant le naturel fort bon & ennemy de la cruauté des guerres civiles, il ne se laissast engager à un accommodement peu avantageux à leur party, comme il avoit pensé faire à Talsy; luy conseilla de feindre d'estre malade pour s'en excuser, & y alla en sa place. Le Connestable y vint de la part de la Reine, & pour oster tout sujet de deffiance passa la riviere; mesme alla voir le Prince, luy menant le Duc de Nevers son neveu, qu'il souhaitoit de voir. Nonobstant ces conferences l'avant-garde du Prince conduite par le Prince de Portien & Moüy, ne laissa pas de donner jusques dans le Faux-bourg saint Victor: dont les Parisiens furent tellement éperdus, que s'il n'y eut eu quantité de gens de guerre dans leurs Faux-bourgs, ils n'eussent point eu le courage de defendre leurs portes. En cette occasion Philippe Strossi demeura engagé avec cinq cens arquebusiers assez loin dans l'enclos des murailles d'un moulin à vent, où il tint si brave contenance, qu'encore qu'il fust presque environné & rudement assailly des gens du Prince, neanmoins on ne le pût forcer. Le bruit & les cris confus des menus gens qui fuyoient par les ruës, comme si l'ennemy eust esté dans la Ville, redoubla la siévre de Gilles le Maistre premier President qui estoit malade dans son lict, & le fit mourir. Christofle de Thou pere de Jacques Auguste, fut pourveu de cette Charge, qu'il exerça avec une merveilleuse adresse au contentement de tout le monde, & neanmoins toûjours avantageusement pour la Religion Catholique. Aprés cela l'armée du Prince se logea aux environs de Paris, l'Admiral à Arcueil, le Prince de Portien à Gentilly, Genlis à Montrouge, les Reistres à Cachan, & l'Infanterie dans la plaine d'entre Montrouge & Vaugirard. Les propos d'accommodement recommencerent dés le lendemain deuxiéme du mois de Decembre; & le jour suivant il fut accordé entre leurs Agens une conference pour le lendemain prés des moulins à vent du Faux bourg saint Marcel, où la Reine se trouva accompagnée du Prince de la Roche-sur-Yon, du Connestable, du Maréchal de Montmorency & de Cossé. Le Prince y vint avec l'Admiral, Genlis, Gramont & Esternay. Où enfin, aprés plusieurs propos, ses demandes furent reduites à cinq articles. 1. *Qu'il plust au Roy accorder aux Reformez l'exercice de leur Religion dans les lieux où ils le demandoient, & non ailleurs. 2. Ne leur faire point souffrir les ressentimens du passé, ny en leurs biens, ny en leurs vies. 3. Et procurer un libre Concile. 4. Ce faisant les Anglois & autres Estrangers sortiroient hors du Royaume, & les places seroient remises en leur premier état. 5. Pour l'execution dequoy il seroit avisé aux seuretez necessaires de part & d'autre.* On tomba d'accord des quatre premiers, horsmis que les Catholiques vouloient absolument, que le Presche ne se fist point dans Paris, ny dans la banlieuë. Mais la difficulté se trouva sur le cinquiéme, la mesme compagnie s'estant assemblée derechef le lendemain au mesme endroit pour en conferer, l'on donna des articles au Prince sur ce sujet. L'Admiral & son conseil, qui ne trouvoient pas expedient ny pour leurs interests, ny pour ceux de cette Religion de voir si tost desmesler cette fusée, y apporterent des subtilitez qui luy embroüillerent l'esprit de mille deffiances; si bien qu'ils luy firent rompre toutes voyes d'accord, & les rejetterent, pour ainsi dire, de l'embouchure du port au milieu d'une orageuse mer. Il ne reüssit donc de ces conferences, sinon que comme il arrive en pareilles occasions, principalement dans les guerres civiles, il y en eut plusieurs de gagnez de part & d'autre, & chacun s'étudia de reconnoistre les desseins de son ennemy, & d'en prendre avantage. Ceux de Paris avoient en diligence retranché le Faux-bourg de çà la riviere, & y avoient logé presque tous leurs gens de guerre, en attendant la venuë des troupes Espagnoles, qui arriverent heureusement durant ces pourparlez. La suspension d'armes estant finie, le Prince fit une entreprise d'attaquer les retranchemens des Parisiens, la nuit du sixiéme. Mais Genlis, à qui il la découvrit, fâché que les conseils passionnez troublassent une pacification si

Luy écrit & prend lieu d'entreveuë au Port l'Anglois.

Il ne s'y trouve pas.

Course de sa Cavalerie jusqu'au Faux-bourg S. Victor.

Mort du premier President Gilles le Maistre, Christofle de Thou luy succede.

Armée du Prince devant Paris.

Propos d'accommodement renouvellez.

Pourquoy n'eurent aucun effet.

si bien commencée ; d'ailleurs dégoûté du Prince à cause du peu d'estime qu'il avoit fait de son frere Yvoy depuis la reddition de Bourges, passa du costé des Catholiques, pour le servir, disoit-il, auprés de la Reine, & toutefois n'ayant pas esté traité comme il l'esperoit, il n'abandonna ny le party, ny la Religion. La rupture des traitez affligea extrémement tous les bons François : mais au reste les efforts du Prince intimiderent si peu Paris par l'ordre que les Chefs & les Magistrats y mirent, que cette grande Ville sembloit dédaigner de se voir assiegée par une si petite troupe. Les Parisiens se moquoient des assiegeans, & leur crioient, *Messieurs les Huguenots, ne prenez pas Paris pour Corbeil* : personne ne se détourna de son exercice & de son trafic ordinaire : les Colleges, le Barreau, les boutiques mesme n'en furent pas fermées une seule heure : & n'eût esté le son des tambours, on ne se fût pas mesme apperceu qu'il y eût eu des gens de guerre logez dans la Ville.

Entreprise d'attaquer les retranchemés découverte par Genlis.

Paris aussi calme que si l'ennemy eût esté à deux cens lieuës de là.

Le Prince avoit, ce luy sembloit, beaucoup de gloire d'avoir presenté la bataille à ses ennemis jusqu'à leurs portes, & d'avoir pour témoins de leur timidité un million d'hommes, & cette mesme Ville, aux yeux de laquelle ils faisoient briller l'éclat de leur puissance : mais il n'avoit pas moins de repentir d'avoir perdu là beaucoup de temps, qu'il eût pû mieux employer à gagner d'autres bonnes places : Il leva donc son camp le dix du mois, & prit le chemin de Normandie. Il y alloit recueillir le secours d'hommes, d'argent & de provisions qui luy venoit d'Angleterre, & croyoit qu'il luy seroit facile de se rendre maistre de cette grande Province. Ce fut alors seulement que les Parisiens sentirent qu'ils avoient esté assiegez : les Reistres, & à leur exemple les autres troupes, ayant nonobstant ses defenses mis le feu à leurs logemens, de Montrouge, Arcueil, Cachan, & Pont Antony. Or il prit son chemin par les plaines de Beausse, passant par Palaiseau, Limours Chasteau de plaisance de la Valentinois, Ably, Galardon qui fut forcé & saccagé, & traversa la riviere d'Evre qui est presque guéable par tout en cette contrée-là, pour aller à Dreux, tant parce que Bobigny-Mezieres l'avoit assuré de luy en surprendre le Chasteau, à quoy il manqua pourtant, que parce qu'estant plus fort en Cavalerie, c'estoit son avantage de tenir sa marche par les plaines. L'Admiral conduisoit l'Avant-garde, où l'on avoit mis les Allemans, afin de leur faire avoir les meilleurs logemens, & par ce moyen prevenir leurs plaintes & leurs mutineries ; le Prince le Corps d'armée, où estoit l'Infanterie ; & la Rochefoucaut & Portien l'Arrieregarde, où ils avoient mis la Gendarmerie Françoise. L'armée Royale qui estoit de dix-huit mille hommes de pied & de deux mille chevaux, commandée par le Connestable, les côtoya toûjours de cinq ou six lieuës prés, ce qui les empescha d'attaquer Chartres : mais estant foible en Cavalerie, elle tenoit son chemin par les païs couverts & si forts que le Prince n'eût pû s'y servir de sa Cavalerie, quand il les eût voulu combattre, comme il s'en vantoit. Ainsi les deux armées se trouverent proche de Dreux à deux lieuës prés l'une de l'autre, la riviere d'Evre entre-deux. Les Chefs des Catholiques estoient tous d'accord qu'il faloit donner bataille : mais comme ils ne vouloient pas l'entreprendre sans un commandement exprés, ils avoient envoyé Michel Castelnau-Mauvissiere vers la Reine pour avoir son conseil & son ordre par écrit. Il raconte en ses Memoires, que la Reine s'étonnant de ce que de si grands & experimentez Capitaines demandoient conseil à une femme & à un enfant affligez du regret de voir les choses en cette extremité, leur dit toute agitée de douleur par moquerie, qu'il faloit en demander avis à la Nourrice du Roy ; & que cette femme, quoy que Huguenote, ayant répondu que si les Huguenots ne se contentoient de la raison, il leur faloit donner bataille, elle poursuivit, qu'on ne leur pouvoit rien prescrire de la Cour ; qu'il leur rapportât seulement ce qu'avoit dit la Nourrice, & que puis qu'ils avoient les armes en main, ils ne devoient point demander ny conseil, ny commandement. Les Huguenots ne desiroient plus que se retirer en hâte, afin de pouvoir passer la Seine pour attendre les Anglois à l'entour du Havre, avant que le Connestable y fût arrivé : mais par la faute de leurs Mareschaux de Camp il arriva que leur Corps de bataille se trouva à Yvoy, plus avancé d'une grande lieuë que leur Avant-garde qui n'estoit qu'à Neron ; si bien que s'en estant apperceus, ils trouverent necessaire de séjourner là un jour pour remettre l'armée en son premier ordre. Ce fut cet accident qui engagea le Prince dans le combat : tant les moindres fautes sont de grande importance dans les grandes choses. Car si laissant Dreux à main droite il eût détourné à gauche, il eût assez devancé les ennemis pour n'estre pas forcé de les combattre. Cependant le Con-

Le Prince leve son camp de devant.

Pourquoy veut aller en Normandie.

Pourquoy passer à Dreux.

Est costoyé de l'armée Catholique.

Faute qui engage le Prince à donner bataille.

Armée Catholique passe la riviere d'Evre prés Dreux.

Mauvais jugement du Prince.

nestable arrivé le mesme soir sur l'autre bord de l'Evre à Mezieres, la fait passer à son armée la nuit avec un silence merveilleux pour un si grand embarras d'armes, de chevaux, de canon & de bagage, & se saisit des Villages de dessus la riviere & de la coline proche de Dreux, qui est plantée en vignobles. Le Prince presagea aussi-tost ce qui en devoit arriver, lors qu'il vid la faute que ses Mareschaux de Camp avoient faite : c'est pourquoy dés le grand matin il fit marcher son armée & dépescha plusieurs expeditions aux Princes d'Allemagne, en cas qu'il perdit la bataille ; & toutefois il n'apporta aucun soin ny pour la donner ny pour l'éviter, n'avertissant pas mesme les Compagnies en particulier de s'y preparer : de sorte que quand il falut aller à la charge, il se trouva plusieurs Gentils-hommes qui n'avoient pas leurs armes. Quant à l'Admiral, comme s'il eût esté endormy d'un profond assoupissement qui luy eût fermé les yeux & engourdy les sens, il ne s'en remuoit point pour cela, mais soûtenoit opiniâtrement que l'on n'en viendroit pas aux mains. Ce qui a fait soupçonner sans beaucoup de fondement à ceux qui l'avoient en reputation de grand Capitaine, & ne pouvoient croire de luy qu'il eût tant de nonchalance & si peu de prevoyance, qu'il fit cela, parce qu'il avoit envie d'engager le Prince à la bataille. Les Catholiques animez d'une grande ardeur, & bien resolus de les rencontrer à la campagne, voulurent aussi s'avancer le mesme jour pour se poster à costé d'un bois entre les deux Villages de l'Espine & Blainville, à la teste desquels le Prince devoit necessairement passer, tenant la route qu'il vouloit tenir. A peine y furent-ils arrivez qu'il se trouva si prés d'eux, ayant marché une lieuë & demie, qu'ils furent plûtost avertis des approches l'un de l'autre par le son des tambours que par leurs coureurs : de sorte que si l'Admiral n'eût fait faire alte tout court, ils se fussent meslez avant qu'ils se fussent reconnus. La Catholique representoit une forme de haye : laquelle biaisant haute & basse, droite en des endroits & courbée en d'autres, faisoit plus ou moins voir ses troupes, selon le lieu où elles estoient placées. Sa Cavalerie beaucoup moins forte que celle des Huguenots, estoit divisée par petites troupes & meslée entre les gros bataillons quarrez de leur Infanterie. Au costé droit estoit un bataillon des Compagnies de gens de pied Espagnols, épaulé des maisons du Village de Blainville & de leurs chariots. Guise & la Brosse les couvroient à main gauche, estant couverts des vieilles bandes de Piémont. A costé de ces bandes se voyoit Saint André, avec quatre Cornettes de Cavalerie : lequel commandoit l'Avant-garde, si vous la voulez appeller ainsi. En suite toûjours à main gauche, on avoit mis les Lansquenets ; & Aumale & Danville avec leurs Escadrons de Gens-d'armes fermoient cette aisle droite, au milieu de laquelle on avoit mis quatorze pieces de canon. Dans la gauche & tout contre Aumale estoit le bataillon des Suisses, qui comme un fort rempart mettoit à l'abry les Escadrons du Connestable & de Brichanteau-Beauvais, & gardoit huit pieces d'artillerie : aprés eux estoit le bataillon des Regimens de Bretagne & de Picardie: & ensuite l'Escadron de Sansac qui joignoit l'autre Village de main gauche. Le Duc de Guise qui ne vouloit nulle part tenir le second rang ny ceder au Connestable, disoit n'avoir là aucune Charge que de sa Compagnie & de quelques volontaires de ses amis ou serviteurs : neanmoins il commandoit l'aisle droite, ou si vous voulez le Corps de bataille, avec le Mareschal de Saint André. Or quoy qu'elle fût la plus proche des ennemis, elle n'en pouvoit neanmoins estre apperceuë que de fort prés, à cause des arbres & des maisons du Village de Blainville qui la couvroient de ce costé-là. Comme au contraire, celle du Connestable estant plus avancée dans la campagne, attendu que l'espace d'entre les deux Villages n'ayant que douze cens pas, n'estoit pas assez grand pour la contenir toute, se montroit de fort loin ; & d'ailleurs estoit rangée, de sorte qu'il sembloit que ce fût toute l'armée. Celle du Prince estoit divisée en deux : l'Avant-garde conduite par l'Admiral avoit cinq cens chevaux François, huit cornetes de Reistres, six Enseignes d'Allemans, & douze de François. Le Corps de bataille que menoit le Prince, estoit composé de six cens lances Françoises, de six cornetes de Reistres, de dix enseignes d'Allemans, & douze de François : outre cela, de six cornetes d'Argoulets qu'ils faisoient servir de chevaux legers, sous la conduite de G. de la Curée. Auprés d'eux estoit un gros de douze cens Reistres pour les soûtenir en forme d'Arriere-garde. Comme elle fut environ à quinze cens pas de celle des Catholiques, Dandelot qui trembloit ce jour là sa fievre quarte, estant monté sur une haquenée pour les reconnoistre, rapporta qu'il faisoit tres-dangereux de les attaquer, parce qu'en-

Les deux armées proches.

Leurs ordonnances.

core que le païs semblât estre uny jusques-là, il y avoit neanmoins à monter & à descendre : de sorte que pour éviter l'eschec de leur artillerie il eût falu hâter les Soldats & les mettre hors d'haleine, sinon souffrir pour le moins trois volées de canon : joint qu'ils couvroient une si grande étenduë de païs, qu'une partie de leurs bataillons se pouvoit courber pour venir envelopper leur armée, & la battre en flanc.

Le Prince veut passer sans combattre,

Ayant donc esté conclu qu'il faloit se retirer, si on le pouvoit faire sans combattre, le Prince commença de tourner la teste vers Treon, montrant le flanc droit à ses ennemis. Or le Connestable connoissant leur dessein, n'avoit garde de les laisser ainsi en aller sans les tâter.

y est contraint.

C'est pourquoy il commença de faire lascher sur eux quelques volées de canon, dont l'effroy plûtost que le mal rompit incontinent les Argoulets, & contraignit la Cavalerie Allemande de se mettre au galop pour gagner la prochaine valée.

Laisse l'Avantgarde Catholique derriere, & va à la bataille.

Alors le Prince forcé de changer d'avis aprés avoir rassuré ses gens, tourna la teste pour venir aux mains : ce qu'il fit avec tant d'impetuosité, que sans appercevoir l'aisle du Duc de Guise qui se tenoit comme en embuscade, & avoit fait mettre un genou en terre à ses gens de pied, il passa à costé de luy & vint s'attacher au Corps de bataille.

Autre faute qu'il fait attaquant l'Infanterie, non la Cavalerie.

Ainsi ce Prince laissoit son Infanterie exposée aux efforts de l'Avant-garde Catholique : mais il ne manqua pas moins en une autre chose, c'est qu'au lieu de charger la Cavalerie beaucoup plus foible & moins bonne que la sienne, & dont la deffaite eut apparemment esté suivie de celle des gens de pied, il alla charger leur Infanterie ; où il perdit la premiere vigueur de ses Gens-d'armes & ses meilleurs hommes.

Rompt le bataillon des Suisses.

Moüy & Davaret qui avoit succedé à Genlis, donnerent de telle force dans le bataillon des Suisses qu'ils le percerent tout outre, & penetrerent jusqu'au bagage de l'Avant-garde ; où la vaisselle du Duc de Guise fut pillée. Le Prince qui les suivoit en rompit toute la queuë ; aprés luy les Reistres y firent encore une grande execution.

Repousse l'escadron de Danville qui les vouloit soutenir.

Danville s'avança avec trois compagnies de Gens-d'armes pour les soûtenir : mais les trois cornetes de Reistres, le maltraiterent si fort qu'il fut obligé de se retirer à l'Avant-garde. Là fut tué Montberon troisiéme fils du Connestable, par un des Escuyers du Prince.

Suisses se r'alient & repoussent la Rochefoucaut.

Les Suisses ainsi rudement enfoncez par le front & par la queuë, ne laisserent pas de se r'allier & de former derechef un bataillon plus ferme qu'auparavant : de telle façon, que la Rochefoucaut s'efforçant de les entamer avec ses cent lances, n'y gagna que des coups de pique.

L'Admiral avec la bataille, se trouve aussi vis à vis de la Catholique.

Au mesme temps que le Prince avoit fait tourner teste au Corps de bataille, l'Admiral la fit aussi tourner à l'Avant-garde : mais soit par faute que ceux qui la commandoient, ne donnerent pas les ordres à propos, ou que ses troupes mal aguerries ne fussent pas aisées à manier, soit qu'il n'apperceût pas l'aisle du Duc de Guise, ou que comme ses ennemis luy reprocherent depuis, il n'osât l'attaquer, & redoutât son bon-heur : il se trouva aussi vis à vis du Corps de bataille de l'armée Catholique, & avec son Regiment, deux cornetes de Reistres, & l'escadron du Prince de Portian, il chargea la cavalerie du Connestable, l'enfonça & la mit en fuite.

Attaque la cavalerie, & la rompt.

Il ne se trouva là parmy tant de Noblesse que tres-peu de gens de cœur : la pluspart firent jour au premier choc, & plusieurs s'enfuirent à toutes brides, qui porterent à Paris les nouvelles que toute l'armée Royale estoit deffaite : mesme ce brave Aussun, de la valeur duquel les gens de guerre avoient fait un proverbe, disant, *Sage comme Termes, & vaillant comme Aussun*, se laissa emporter à une terreur panique.

Aussun entre les fuyards : en meurt de douleur.

Si rare est une vraye valeur, & qui soit à toutes sortes d'épreuves. Le lendemain de la Journée, à ce que j'ay entendu raconter, ayant rencontré Senetaire Capitaine de cinquante hommes d'armes, neveu du Mareschal de Saint André, il luy demanda, *Qui pensez-vous, Monsieur, qui ait fuy à la deffaite de nostre Avant-garde, vous ne le devineriez jamais :* Senetaire luy répondit que les grands hazards où il s'estoit trouvé, & le regret de son oncle, ne luy avoient pas permis d'y prendre garde. *C'est Aussun*, luy dit Aussun luy-mesme, *ce lasche estoit à la teste des fuyards : mais je jure Dieu qu'il en mourra.* En effet Aussun se mit au lict quelques jours aprés, & se rendit luy-mesme sa partie, son Juge & son bourreau, avec tant de severité & d'obstination, que sans vouloir écouter les consolations de tous les Grands qui intercedoient pour luy envers luy-mesme, il finit sa honte & sa vie par une abstinence volontaire.

Connestable blessé & pris.

Le Connestable ayant eu son cheval tué sous luy, fut remonté par d'Oraison son Lieutenant, mais peu aprés blessé à la maschoire d'un coup de pistolet qui luy emporta deux dents ; si bien qu'estant presque suffoqué du sang qui luy tomboit dans la gorge & enveloppé de tous costez, il fut fait prisonnier par Robert

Stuart-Vezin, auquel les Reistres l'osterent par force. René d'Anglure-Givry y perdit la vie, & Aumale foulé aux pieds des chevaux eut le corps tout froissé, & l'épaule droite démise. L'artillerie fut aussi-tost gagnée sans avoir fait aucun bon effet: non sans soupçon de ceux qui l'executoient, parce que le grand Maistre estoit de la Religion Protestante. Et en effet, on remarqua que les boulets passoient bien haut pardessus toute l'armée; & qu'aprés en avoir tiré seulement une volée, comme vous avez veu, ils se cacherent sous leurs pieces. Ensuite de cela, les Regimens de Bretagne & de Picardie qui estoient à costé des Suisses, furent facilement taillez en pieces: tellement que les troupes commandées par le Connestable furent toutes dissipées ou terrassées, avec un grand deshonneur & aussi une grande tuerie. Les Lansquenets Protestans qui n'avoient encore rien fait, voulurent commencer par les Suisses, s'imaginant qu'ils y auroient beaucoup de gloire & peu de peine, parce qu'ils avoient déja esté rompus par deux fois: mais les Suisses se tenant plus serrez qu'auparavant, & redoublant leurs forces & leur haine à l'approche de leurs anciens ennemis, s'avancerent vers eux trente ou quarante pas avec un fremissement tel que celuy de la mer qui se veut mettre en courroux, des yeux allumez de colere, un visage tout couvert de sueur, de sang & de poussiere, & une si terrible contenance, que les Lansquenets ne pouvant supporter seulement leurs formidables regards, gauchirent lâchement, & se ruerent sur les fuyards ou sur les morts pour les dépoüiller. Les Suisses soûtinrent encore avec une mesme force la charge de quatre Cornetes, deux Reistres & deux Françoises, & conserverent toûjours la teste de leur bataillon entiere, qu'ils tournoient souvent vers le canon que les leurs avoient abandonné, faisant d'incroyables efforts pour le recouvrer. Moüy qui les avoit percez d'outre en outre, les voulut derechef attaquer par la queuë: mais en ayant esté empesché par Armand Gontaut-Biron, qui se tenoit prest à tous évenemens avec trois Cornetes de cavalerie, il les prit enfin par les flancs si vigoureusement, qu'il les fendit en plusieurs endroits. Et neanmoins ainsi battus qu'ils estoient, extrémement harassez, la pluspart blessez, & presque tous desarmez, ayant perdu dix-sept Capitaines, ils se r'allierent encore par petits pelotons, de quatre, de six, de douze ou de semblables petits nombres, qui avec leurs épées, avec des tronçons de pique ou de lance qu'ils ramassoient, & mesme avec des cailloux, se defendoient opiniâtrement jusqu'à la mort; si bien qu'il s'en r'allia encore une bonne bande, qui regagna l'Avant-garde. Les Suisses n'ont jamais si bien fait en quelque endroit que ce soit: & au jugement de tous les Capitaines de part & d'autre qui se trouverent là, ils gagnerent en cette Journée, par toutes sortes d'épreuves contre l'Infanterie & la Cavalerie, contre les François & les Allemans, le prix de la discipline militaire, & la reputation d'estre les meilleurs fantassins du monde. L'honneur que Moüy croyoit avoir eu de les rompre, fut cause de sa prise: car son cheval ayant esté tué sous luy, aprés qu'il eut quelque temps tournoyé dans le prochain bois, il tomba entre les mains des Catholiques.

Ses Regimens de gens de pied François deffaits.

Lansquenets n'osent charger les Suisses.

Moüy les charge en flanc & les rompt.

Suisses les meilleurs fantassins du monde.

Tandis que presque toute l'armée du Prince s'opiniâtroit ainsi contre les Suisses, le Duc de Guise faisoit demeurer ferme l'Avant-garde, attendant sagement l'occasion favorable de donner; si bien qu'il ne branla jamais, quelques ordres qu'envoyât le Connestable, non pas mesme quand il sceut que le Connestable estoit prisonnier: mais le Duc regardoit la deffaite des troupes, comme la cause certaine de sa victoire. Surquoy les jugemens des hommes de guerre ont esté & sont encore fort differens: les uns loüant la prudence du Duc de Guise, & la force de son jugement d'avoir sceu si bien patienter: les autres le blâmant de trop d'ambition & de jalousie, d'avoir tant laissé assommer de Catholiques devant ses yeux sans les secourir; afin que les choses estant reduites en cet état, il pût avoir luy seul la gloire de reparer le mal qu'il eût bien pû empescher; & que l'on connût ce jour là pour la seconde fois qu'il n'appartenoit qu'à sa conduite de sauver la France des dangers où le Connestable la mettoit. Mesme, si ceux qui observoient à la rigueur la discipline militaire, en eussent esté creus, quelque succez qu'eût son dessein, il meritoit moins de loüange que de punition, parce qu'il desobeïssoit aux ordres de son General. Mais il est certain que ses troupes ainsi immobiles servirent comme d'asyle & de retraite aux troupes deffaites, qui par ce moyen estant recueillies & rassurées retournerent par aprés sur les ennemis avec luy, & servirent beaucoup à gagner la bataille. Ce qu'ayant apperçu Dandelot, qui de dessus un haut regardoit la meslée, où sa fievre ne luy permettoit pas de se trouver, il dit à ceux qui

Guise ne branle point avec l'Avant-garde.

estoient prés de luy : *Pleust à Dieu que nous fussions à couvert de l'orage qui se prepare de ce costé-là* ; & à quelqu'un qui luy vint rapporter que la Victoire estoit à eux : *Ouy bien, si nous avions escorché une queuë que vous ne voyez pas comme moy.* Aussi se retira-t'il incontinent à Treon, où aprés avoir reposé son corps avec de grands travaux d'esprit, il alla le lendemain joindre son frere à la Neuville. Or aprés que l'armée Catholique eût esté deffaite, tous les gens du Prince & de l'Admiral commencerent à s'écarter çà & là pour piller ou pour donner la chasse aux fuyards : & leurs douze cens Reistres qu'ils avoient ordonnez comme un gros de reserve, se mirent aussi à courir avec les autres pour avoir part au butin. Alors Guise, qui jusques-là avoit apprehendé ces Reistres, & ne vouloit pas se mettre entre leur gros & les troupes de l'Admiral, les voyant ainsi répandus, détache premierement cent cinquante chevaux par le conseil & la conduite de la Brosse pour commencer la charge, puis fait ébranler l'Avant-garde, & vient en teste avec une si grave demarche & une apparence si superbe, qu'on eût jugé à le voir qu'il estoit déja victorieux. La Brosse au premier choc donna une rude secousse aux Reistres, Guise les renversa tout à fait, & les mit en fuite : aprés il chargea leur Infanterie Françoise & Allemande, la foula aux pieds, en fit grand carnage, & gagna leurs quatre pieces de campagne. Cependant le Prince & l'Admiral bien estonnez de ce revers, tâchent de rallier leurs gens : mais saint André ayant disposé huit cens Arquebusiers à la teste de l'Avant-garde pour tirer sur ceux qui revenoient de la chasse, les en empeschoit. Le Prince ayant ensuite ramassé deux cens chevaux François, employa toutes sortes de persuasions pour remener les Reistres au combat : mais au lieu de l'écouter ils luy tournerent le dos, & se retirerent au trot, entraînant avec eux la Cavalerie Françoise. Ainsi aprés avoir essayé en vain par prieres, remontrances & promesses d'arrester leur fuite, aprés avoir pris le Ciel à témoin qu'ils l'abandonnoient : enfin il fut obligé de les suivre, ayant déja receu une blessure à la main. Mais il n'alla pas bien loin : son cheval atteint d'une balle à la jambe demeura tout court à deux cens pas de là ; & Danville survenant comme on le montoit sur un autre, le fit prisonnier. Ses Reistres ayant passé un bois taillis qui estoit devant eux, & une vallée, firent alte sur un penchant où l'Admiral prenoit grand' peine à rallier sa Cavalerie. A quoy luy servit beaucoup ce bois qui le cachoit aux Catholiques, mais plus encore que Guise s'arresta aprés quinze cens Lansquenets qui s'estoient jettez dans des masures : ausquels il donna quartier, leur ostant les armes ; à la charge qu'ils s'en retourneroient en leur païs. Cela fait, luy & le Maréchal de saint André poursuivirent l'Admiral pour luy oster le Connestable : les Guisards attribuoient cét honneur à un autre qu'à ce Maréchal, & ils pretendoient que depuis que le Prince de Condé avoit esté pris, il ne s'estoit pas montré ; Mais quoy qu'il en soit, il estoit trop tard, car l'Admiral avoit déja recueilli trois cens gens-d'armes & mille Reistres avec lesquels il vint au devant d'eux, & les choqua si furieusement qu'ils furent enfin forcez de reculer & de parer aux coups, puis enfin ébranlez, de telle sorte qu'il ne resta que cinquante chevaux autour du Duc de Guise. Le vieil la Brosse grand homme de guerre en r'allia promptement quelques-uns, & le couvrit un peu contre ce furieux choc: toutefois ce vieil Capitaine ayant esté tué & le reste chancelant, il est certain qu'ils n'eussent pû tenir, s'ils ne se fussent rangez sous un gros bataillon d'Infanterie des vieilles bandes, depuis peu revenuës de Piémont. Ce vieux corps se tournoit avec tant de facilité & de justesse à toutes mains & en toutes occurrences, qu'il sembloit que ce fût plûtost une machine toute d'une piece, qu'une multitude d'hommes assemblez. Il y avoit aussi à costé un autre bataillon d'Espagnols qui ne s'épargna pas ; & Sebastien de Luxembourg-Martigues Colonel de l'Infanterie Françoise, y fit aussi bien sa Charge que ses Soldats leur devoir. Il avoit mis à leur front prés de deux mille Arquebusiers, lesquels tirant incessamment arresterent la roideur de la Cavalerie ennemie, par une furieuse pluye d'Arquebusades, & servirent d'abry à la leur. Le combat fut aussi chaud en cét endroit là qu'il eût esté de tout le jour : le Maréchal de saint André y fut fait prisonnier, puis tué de sang froid d'un coup de pistolet entre les mains de celuy qui l'emmenoit. La verité est qu'un nommé Bobigny-Mezieres fils d'un Greffier de l'Hostel de Ville de Paris, qui avoit receu certaine injure de luy, fit ce méchant coup : mais on crut qu'il n'eût osé tuer un prisonnier de cette importance, s'il n'en eût eu commandement de quelqu'un : & l'on imputa ce blâme à l'Admiral & aux sanguinaires con-

Paroles de Dandelot voyant cela.

L'armée du Prince, & mesme le gros de reserve de Reistres amusez au pillage.

Guise les vient charger, défait les Reistres & l'Infanterie.

Le Prince tâche en vain de les rallier.

Est fait prisonnier.

Se rallient de l'autre costé d'un bois.

Guise & S. André les poursuivent.

Rude combat.

Cavalerie Catholique eust esté deffaite sans son Infanterie.

Maréchal de S. André lâchement tué.

Beze accusé de ce coup.

seils de Theodore de Beze, qui estoit pour lors dans l'armée. Car plusieurs l'accusent d'avoir juré la mort de ceux qu'ils appelloient les Triumvirs, & disent qu'il ne fut pardonné au Connestable que parce qu'il estoit oncle de l'Admiral. Au moins les evenemens confirmerent ce soupçon: & il est constant qu'une troupe des leurs s'étoit devoüée pour tuer le Duc de Guise dans la meslée: dont ayant eu avis il donna ses armes & son cheval à son Escuyer, qui fut envelopé par ces gens & percé de cent coups. On donna la Charge de Maréchal, vacante par la mort de S. André, à Imbert de Platier-Bourdillon.

La nuit finit le combat, l'Admiral va à la Neuville, Guise en son camp.

Comme le combat eut duré prés de cinq heures, le sort de la guerre promenant diversement la victoire d'une armée à l'autre, la nuit survint à la bonne heure pour les Huguenots: de sorte qu'on ne pouvoit plus reconnoistre leurs escharpes blanches d'avec les rouges des Catholiques. Ce qui donna le moyen à l'Admiral de faire retraitte, & empescha le Duc de le poursuivre plus de douze cens pas. Celuy-là se retira à une lieuë de là au bourg de la Neuville, avec le reste de ses troupes, son bagage & sa grosse artillerie, où il coucha; & celuy-cy dans son camp. Le lendemain, l'Admiral ou tout de bon, ou pour couvrir l'eschec du jour precedent, s'éforça de persuader aux Reistres de retourner attaquer les Catholiques, dont il leur assuroit la deffaite fort facile; & se presenta en bataille hors du village: où aprés avoir demeuré prés de deux heures pour recueillir les siens qui s'estoient écartez par les bois, il tira droit à Galardon. Le jour suivant vingt-uniéme du mois, ayant laissé en chemin une de ses grosses pieces de canon, il logea au village d'Auneau, où il fut esleu Chef de l'armée en l'absence du Prince; & de là il tira à Baugency, où il attendit quelques jours que le pont fût refait pour passer en Berry & en Sologne, afin d'y rafraichir ses troupes & d'estre prés d'Orleans, si le Duc de Guise s'y venoit attacher. Il fit emmener le Connestable à Orleans, les Reistres qui le conduisoient le faisant marcher jour & nuit en si grande diligence, de crainte qu'on ne le sauvât en le reprenant sur eux, qu'ils ne donnerent qu'une demie heure de temps à ce bon vieillard tout blessé qu'il estoit, pour respirer durant une si longue traite. Mais le Duc de Guise traita le Prince avec bien plus de courtoisie: ils souperent en mesme table, & qui plus est, coucherent tous deux en un mesme lict. Car comme il ne s'en trouvoit point qui fût digne du Prince, le bagage des Seigneurs estant écarté ou pillé, Guise luy offrit le sien; mais luy pour ne paroistre ny dédaigneux ny incivil, n'en voulut accepter que la moitié. Ainsi le bijarre sort de la guerre joignit ensemble ces deux grands ennemis, qui ayant deux heures auparavant combatu furieusement les armes à la main l'un contre l'autre, étoient veus dans leur diverse fortune, se faisant également admirer, l'un par sa generosité, & l'autre par sa constance. Les Huguenots ne pouvant pas s'attribuer l'honneur de cette victoire, tâchent de la rendre douteuse: mais certes s'ils ne furent entierement vaincus, les Catholiques eurent raison de se croire vainqueurs, puis qu'encore qu'ils ne les eussent pas deffaits entierement, si est-ce qu'ils demeurerent maistres du champ, qu'ils gagnerent quatre pieces de canon, & qu'ils recueillirent les dépoüilles. Guise qui fit conter les morts, a écrit qu'il s'en trouva huit mille, dont les deux tiers estoient Catholiques. Outre ceux que j'ay nommez de leur costé, il y perit encore Annebaut fils du feu Admiral, Gilbert de Beauvau neveu de François Evesque de Mets, qui a écrit l'Histoire de France depuis Loüis XI. jusqu'à la moitié de Charles IX. ausquels je puis adjouster Brichanteau-Beauvais, qui blessé à la teste perdit le sens & puis la vie à huit mois de là, & le jeune la Brosse, à qui la douleur de la mort de son pere rendit ses blessures mortelles. Le Duc de Nevers y fut aussi tué avant la bataille par un estrange accident, des Bordes l'un de ses Gentils-hommes peu exercé à manier des armes à feu, luy lâcha par malheur son pistolet dans les reins; & voyant son maistre blessé à mort, il se jetta de desespoir au travers des ennemis. Avec le Connestable furent pris Oraison, Rochefort, Sclavoles, Sainteran & Piene, qui tromperent leurs gardes: & s'échaperent. Les Huguenots y perdirent Arpajou, Saux, Liencour, Chandieu, Lignery, Rognac, Fredonniere, Carliere, Maselle & Saint-germier, qui presque tous avoient combatu sous la Comete de Moüy. Guise demeura trois jours entiers dans le champ de bataille ou auprés pour rallier ses gens, les remettre en ordre avoir soin de faire penser les blessez, & d'enterrer les morts. Mais il n'oublia pas d'envoyer incontinent à Paris les Enseignes gagnées sur les Huguenots, & les autres marques de sa victoire: qui fut celebrée par des feux de joye, par des Canti-

L'Admiral pourquoy se retire en Berry.

Le Connestable mené à Orleans.

Civilité de Guise envers le Prince.

Morts & prisonniers en cette bataille.

ques de réjoüissance, & par un applaudissement universel des Bourgeois ; aucun d'eux ne témoignant de la tristesse, ny pour la perte qu'ils avoient receuë en particulier, ny pour celle que la France avoit faite en general, parce qu'ils croyoient que ce coup avoit sauvé la Religion, & que c'estoit plûtost une saignée qu'une blessure.

La Reine joyeuse de cette nouvelle, mais jalouse du Duc de Guise.

La Reine contribuoit aussi de sa part à cette joye, par celle qu'elle s'efforçoit de faire paroistre sur son visage : mais ceux qui sçavoient que les apparences ne répondoient pas le plus souvent aux ressorts du dedans, jugeoient bien que ces grandes loüanges dont les peuples combloient le Duc de Guise, luy déplaisoient fort, & que comme elle voyoit que toutes les affections & les forces du party Catholique se tournoient vers luy, elle prévoyoit aussi qu'il faudroit desormais qu'elle se laissât emporter à ce courant.

Qui est creé General.

De fait elle fut contrainte aussi-tost de luy donner le commandement general des Armées du Roy, pendant la prison du Connestable ; & de plus, de luy octroyer la création de dix-sept Compagnies de Gens-d'armes, & de vingt-cinq nouveaux Chevaliers de l'Ordre.

Dix-sept Compagnies de Gens-d'armes & vingt-cinq Chevaliers de l'Ordre créez tout d'une volée.

Non sans un juste murmure des vieux Seigneurs de la Cour : lesquels se plaignoient qu'on avilissoit ainsi par la multitude les deux plus nobles marques de la grandeur de cet Etat ; qu'on faisoit des compagnies de petits carabins & de valets, qui portoient le nom de Gens-d'armes & qui alloient du pair avec ces anciens Corps tant redoutez de toutes les Nations, tant estimez de nos Rois, où les Gens-d'armes estoient presque tous Seigneurs, la pluspart plus considerables que ces nouveaux Capitaines, où mesme les places d'Archers estoient si nobles, qu'il y avoit trois ou quatre Gentils-hommes à une ; que l'on rendoit l'Ordre de saint Michel aussi commun que les coquilles de la mer ; & qu'en trois ans une femme avoit fait presque autant de Chevaliers que les Rois François I. & Henry II. en avoient fait en cinquante.

Mort du Mareschal de Termes & du Cardinal de Tournon.

Ainsi finit l'an 1562. tres-funeste à la France : laquelle outre tant de sang répandu, perdit encore deux grands personnages, le Mareschal de Termes, & le Cardinal de Tournon. Celuy-là issu d'une maison peu accommodée, mais d'ancienne Noblesse dans la contrée de Conserans, mourut au commencement de May : ayant eu l'ambition de s'enrichir de beaucoup d'honneur, mais de peu biens : dont faute d'enfans il laissa la succession à Roger de Saint Lary-Bellegarde fils de sa sœur. Le Cardinal mourut le 1. jour de Janvier, non éloigné de l'âge de quatre-vingts ans : dont il en avoit passé plus de trente dans l'administration des affaires, avec une grande approbation de tous les gens de bien & de ses ennemis mesme, qui le firent releguer à Rome sous le regne de Henry II. Il fut ennemy mortel de toutes les nouveautez, & non moins des ambitieuses factions que des sectes qui ont troublé la France ; parce qu'il tenoit pour maxime, qu'il ne se peut rien changer dans les anciennes Constitutions ny de la Religion, ny de l'Etat, sans causer de dangereux remuëmens. Mais il cherit toute sa vie les bonnes Lettres : & favorisant ceux qui en faisoient profession, il fit recevoir en leur consideration la Compagnie des Peres Jesuites en ce Royaume à certaines conditions, & leur donna son College de Tournon qu'il avoit fondé & doté de grands revenus.

1563.

Guise marche vers Orleans.

Le succés de la Journée de Dreux ayant donné une aussi certaine esperance au Duc de Guise de terrasser le party Huguenot que l'envie qu'il en avoit estoit grande, il fit marcher ses troupes victorieuses vers Orleans, qui estoit comme le cœur de cette faction : disant, que lors qu'il auroit pris le terrier, il courroit les Renards à force par toute la France.

Prend Estampes & Pluviers.

Il reprit le chemin des Villes d'Estampes & de Pluviers, Duras les ayant abandonnées l'une aprés l'autre, & laissé son bagage dans la derniere.

Dandelot envoyé à Orleans.

L'Admiral envoya aussi-tost Dandelot à Orleans pour y gouverner, & le jeune Feuquieres pour faire travailler aux fortifications, en attendant qu'il rafraichissoit le reste de son armée dans le Berry : mais il n'eut pas le loisir d'y séjourner long-temps.

L'Admiral y vient, prend Suilly, & Gergeau.

Peu de jours aprés toute l'armée Royale s'estant approchée à quatre lieuës d'Orleans du costé de Sologne pour l'assieger, il fut contraint de repasser en diligence par Gergeau que la Rochefoucault luy avoit surpris, & de s'y rendre aussi pour le défendre avec toute son armée. En chemin il prit Suilly, Ville qui appartenoit à la Trimoüille, où ses soldats firent grand carnage des gens d'Eglise, & ainsi il demeura maistre de la riviere au dessus d'Orleans, comme les Catholiques l'estoient au dessous.

Delibere d'aller en Normandie avec la Cavalerie,

Or aprés qu'il eut tenu conseil avec ses principaux Chefs, il fut deliberé, attendu qu'il n'estoit pas assez fort pour empescher le siege, & qu'il y avoit danger que la faute de payement, jointe aux sollicitations &

laissant l'Infanterie à Orleans.

promesses du Duc de Guise, ne fissent débaucher leurs Reistres, qu'il les emmeneroit en Normandie, Province abondante en toutes sortes de commoditez, & que là il recueilleroit le secours d'Angleterre, avec lequel il pourroit delivrer Orleans, ou pour le moins faire une puissante diversion; &, à l'égard de ses troupes d'Infanterie, qu'il les laisseroit à son frere Dandelot pour garder la Ville, avec une partie de la Noblesse Françoise, & quelques Capitaines, comme Duras, Bouchavanes, Bussi, S. Sire, & Avaret. L'esperance du grand butin, & des Angelots d'Angleterre, anima tellement les Reistres à suivre l'Admiral, que pour faire plus grande diligence ils laisserent leur bagage à Orleans, prenant seulement les chevaux qui l'avoient trainé pour monter leurs valets, dont ils firent une compagnie de quatre cens hommes, & avant que partir ils luy presterent un nouveau serment, luy promettant qu'ils feroient declarer *Chelmes* tous ceux qui abandonneroient la cause de l'Evangile. Cependant la Reine estoit venuë à Chartres avec le Roy: d'où peu de jours aprés elle alla à Blois, menant toûjours le Prince captif, qui fut delà envoyé à Onzain, prés d'Amboise, Chasteau appartenant aux Rochefoucauts, avec bonne garnison. Plusieurs soupçonnerent que le promenant ainsi par la campagne, au lieu de le laisser à Paris, elle avoit envie de le faire évader, comme en effet il se trouva deux fois des parties faites pour le sauver: mais que la défiance du Duc de Guise le faisant veiller, & Danville luy-mesme à cause de son pere le veillant trop soigneusement, il ne fut pas en son pouvoir de le laisser échaper. Sans doute que par le siege d'Orleans elle se voyoit elle-mesme assiegée de tres-grandes difficultez dans un état si fâcheux, que tous ses artifices estoient trop foibles pour l'en delivrer. Car le Connestable venant à estre rendu avec la place, que restoit-il plus au Prince que de faire la paix à telles conditions que les Guises voudroient, ou peut-estre mesme de racheter sa vie par une perpetuelle captivité, & à elle par consequent de recevoir, sans credit, la loy des vainqueurs? Ces pensées & autres semblables excitant son imagination à chercher des moyens pour prevenir le mal, elle fait parler de paix, écrit à l'Admiral, le priant de differer son entreprise pour quelques jours, durant lesquels on en traiteroit; & non tant pour retarder ses progrez que pour empescher que son éloignement ne facilitât la prise d'Orleans, elle envoye les Mareschaux de Brissac & Vieilleville à Roüen, ordonne des garnisons de cavalerie par tous les Chasteaux du Perche & de Timerais pour luy boucher le passage, & fait dépescher des lettres Patentes du Roy qui sont publiées par toutes les Paroisses, portans commandement aux païsans de Normandie de se retirer dans les Villes avec tous leurs meubles, vivres & bestiaux. Mais aprés qu'il luy eut donné quatre ou cinq jours pendant lesquels il ne s'avançoit rien, la necessité le pressant il poursuivit son entreprise, menant trois mille chevaux mieux équipez que le jour de la bataille, avec vingt-cinq ou trente charretes legerement chargées pour tout le bagage; si bien que le douziéme du mois il arriva à S. Pierre sur Dive. Or les vents estant tout à fait contraires & la mer extrémement grosse, il attendit là le secours d'Angleterre quinze jours durant, pendant lesquels il estoit travaillé de diverses peines: car il avoit toûjours Orleans devant les yeux, & aux oreilles les crieries & les menaces des Reistres, derechef mutinez par faute de payement, qui ne vouloient plus entendre ny François, ny Allemand; si bien qu'il ne pouvoit faire autre chose pour les appaiser, que de leur montrer les flots courroucez & le Ciel témoin de la foy qu'ils luy avoient donnée. A la fin il fut contraint pour les contenter, de leur abandonner cette coste au pillage. Ce qu'il supporta avec une douleur extrême, parce qu'il estoit severe observateur de la discipline militaire, & si rigoureux ennemi des pillards, qu'il les punissoit sans misericorde. On en rapporte entr'autres ce memorable exemple: Ayant appris un jour dans ce voyage de Normandie, qu'un Capitaine d'Argoulets avoit saccagé un village, il y envoya incontinent pour prendre toute cette compagnie, & n'ayant pû attraper que le Chef & quatre ou cinq Soldats, il les fit attacher sur le champ tous bottez & éperonnez, la casaque sur le dos, & le drapeau pour enseigne: commandant que pour enrichir ce trophée de Justice on mit à leurs pieds les dépoüilles conquises, comme robbes de femmes, napes, linceux, tout cela entremeslé de poules & de jambons; avec un écriteau en grosse lettre, pour épouvanter les autres, & les détourner de suivre l'exemple de ces malheureux. Les Reistres se débordant en toutes sortes d'excez firent autant de mal aux amis qu'aux ennemis: mais leur impieté offensa encore plus les peuples que leurs brigandages, & provoqua

La Reine & le Roy à Chartres, puis à Blois, le Prince à Onzain.

Elle eut voulu le laisser échapper.

Est en grande detresse du siege d'Orleans.

Pourquoy traite de la Paix & veut retenir l'Admiral.

Qui s'en va en Normandie, arrive à Dive.

A peine à contenir les Reistres.

Notable punition des pillards.

qua la malediction de toute la Province contre eux, quand on leur vid piller les Eglises si venerables, & si frequentées, & renverser par terre toutes les Images & les pieuses marques des vœux que les mariniers de ces costes y avoient attachez depuis tant d'années. Ainsi cette partie de la Normandie souffrit cette année là une desolation extrême des Huguenots & des Royalistes. Car le Roy aprés le siege de Roüen, ayant laissé le Comte Rhingrave avec trois mille Lansquenets & douze cens Reistres, pour resserrer les Anglois dans le Havre, & leur retrancher les commoditez qu'ils pouvoient tirer des environs: ces garnisons y avoient déja commis de si grands ravages, que les habitans du plat païs, comme gens sauvages & desesperez, avoient tout retiré, meubles, bestail & familles, dans de longues & profondes carrieres qu'ils ont en ces contrées-là.

Normandie bien ravagée.

Enfin, la mer s'estant appaisée, la flote Angloise arriva au Havre, apportant deux Regimens d'Infanterie, quatorze pieces de canon, & cent quarante mille écus. Avec ce renfort, quoy que l'Admiral fût extremément pressé de tourner teste vers Orleans, neanmoins à l'instante priere des Huguenots de Caën, qui s'estoient rendus maistres de la Ville par l'assistance de deux compagnies de Cavalerie qu'il leur avoit envoyées, il va assieger le Chasteau. Ayant si peu de monde & si peu de temps qu'il en avoit, il sembloit que ce fût une folie d'attaquer une place de cette importance: mais il connoissoit sans doute le peu de resolution des Chefs qui la defendoient. C'estoient Bailleul-Renoüard nouveau Chevalier de l'Ordre, & le Marquis d'Elbœuf, arrivé en poste de la Cour pour contenir la Ville dans l'obeïssance du Roy; vaillant homme, mais dont la trop grande repletion & une fiévre quarte qui le tourmentoit depuis un mois, avoient un peu appesanty le courage. A peine l'Artillerie eut-elle fait un trou à la muraille qu'ils se retirerent au donjon, & capitulerent dés le lendemain. Ce qui les rendit mesme le joüet des femmes: car la Reine ayant dit en regardant cette bréche, lors qu'elle vint à Caen quelques années aprés, que les servantes la pouvoient defendre avec leurs quenoüilles, les Dames qui estoient auprés d'elle se licentierent à son exemple de les railler; si bien que quand on ne pouvoit prendre quelque forte place, elles luy donnoient pour expedient de faire entrer dedans l'un de ces deux Capitaines. Et parce que le Marquis estoit homme de bonne chere, elles disoient que s'il eust eu à soûtenir un assaut à coups de verre & de tranches de jambon, qu'il eust bien tenu teste aux Allemans.

Le secours d'Angleterre receu il assiege le Chasteau de Caen,

& le prend.

Railleries contre deux Chefs qui avoient mal fait leur devoir.

J'expedieray les affaires de cette Province tout d'une suite. Les Huguenots se rendirent maistres de saint Lo, de Bayeux, de Vire, d'Avranches, & generalement de toutes les places de la basse Normandie, horsmis Cherbourg, S. Michel & Pontorson. Vire escaladée de nuit par Montgommery, tandis que les assiegez s'amusoient du costé qu'ils croyoient qu'on la sapoit, fut pillée & saccagée, & plus de cinquante Ecclesiastiques miserablement traînez au gibet. Avranches leur ouvrit ses portes; & saint Lo fut promptement abandonné par la Bretonniere, à qui Matignon l'avoit donné en garde. Quant à Bayeux, comme les habitans contestoient avec l'Admiral touchant la somme qu'il leur demandoit pour les exempter du pillage, le Capitaine Julio Ravilio Rufo, qui en estoit Gouverneur au nom du Cardinal de Ferrare qui en avoit le domaine, estant disparu, les Soldats de dedans y donnerent entrée aux assiegeans, qui la pillerent, massacrerent quantité des principaux bourgeois, & comme ils avoient accoûtumé de faire par tout ailleurs, pendirent ceux qui s'estoient montrez ennemis de leur Religion, ou qui avoient encouragé les habitans à se defendre; principalement les Chanoines & autres gens d'Eglise qui composoient la meilleure partie de cette Ville-là. Le Seigneur Rufo s'estant preparé de long-temps non à se defendre, mais à se sauver, avoit fait faire une cache dans la maison d'un Chanoine son amy entre deux murs, qu'on avoit si bien joints ensemble qu'il sembloit que ce n'en fust qu'un: il s'estoit caché là avec quantité de jambons, de bouteilles de vin, de confitures, & une belle fille pour l'entretenir, qu'il avoit enlevée à Caen. Mais ayant esté découvert par un de ses valets, on le mena à Caen: où, tant pour ce rapt que pour quantité d'autres violences & de crimes, il fut attaché à une potence.

Huguenots prennent S. Lô, Vire, Avranches, Bayeux.

Italien trouvé dans une cache & pendu.

Le vingtiéme jour de Janvier le feu se mit aux poudres de l'Arcenal de Paris, qu'il renversa tout par les fondemens, & plus de cinquante maisons du voisinage, avec un si espouventable tintamarre, que le bruit en fut entendu à Melun à dix lieuës de là. Il perit en ce desastre plus de trois cens personnes, les uns accablez

Feu mis aux poudres de l'Arcenal pour retarder le siege d'Orleans.

sous les ruines des maisons foudroyées, les autres enlevez bien loin de là ; & l'on voyoit testes, bras, jambes, emportées & semées çà & là dans les ruës, & par les champs. Il y en eut de si heureux que de s'estre trouvez ensevelis dans une sommelerie où il y avoit dequoy manger, si bien qu'à quelques jours de là ils furent tirez sains & sauves de dessous les ruines. On croyoit avec raison, qu'on n'eût pû découvrir l'auteur de cette malheureuse action, que quiconque en fust la cause, soit la Reine mere, ou le grand Maistre de l'artillerie, ou quelqu'un de ses Officiers, il l'avoit fait pour empescher le siege d'Orleans, en consommant ainsi les

Neanmoins Guise l'assiege.

poudres & détruisant les autres munitions. Mais le Duc de Guise n'en retarda son entreprise que de peu de jours : car en ayant recouvré en grande diligence des autres Villes, il commença de l'assieger le cinquiéme de Fevrier, par le costé du fauxbourg de delà la riviere, qu'ils appellent le Portereau. Comme il y estoit occupé, le danger où se trouvoit la Normandie, & les remontrances que fit le Ma-

Mareschal de Brissac Gouverneur de Normandie.

réchal de Brissac, l'en penserent retirer. Estant survenu une querelle entre le Maréchal de Vieilleville, à qui le Roy avoit laissé la conduite des affaires de cette Province, & Villebon Baillif & Gouverneur de Roüen, comme ils disnoient ensemble, dans laquelle Vieilleville coupa le poing d'un coup d'épée à Villebon : le Roy, de peur de quelque remuement avoit rappellé Vieilleville & envoyé Brissac en sa place, avec la qualité de Gouverneur. Ce vieil General s'ennuyant de demeu-

Qui persuade au Conseil, que Guise aille combatre l'Admiral.

rer enfermé dans la Ville de Roüen, d'où il n'osoit sortir, parce qu'il n'avoit pas seulement deux cens chevaux pour aller reconnoistre les ennemis, écrivit au Roy de l'avis du Colonel Rhingrave, & des Gentils-hommes Catholiques du païs, la necessité où la Province estoit reduite ; le grand danger qu'elle couroit, que dans peu de temps les Anglois & l'Admiral n'en eussent la meilleure part : & la difficulté qu'il y auroit à les en déloger, si une fois ils y prenoient racine ; Qu'il estoit donc » necessaire d'y pourvoir en diligence, avant que l'Admiral, qui avec l'argent d'An- » gleterre, feroit tant de gens qu'il luy plairoit, eût receu le renfort des Reistres » qu'il attendoit ; Et n'y ayant point de forces qui pûssent estre prestes de deux mois » pour y apporter secours, sinon celles du Duc de Guise, il estoit d'avis que ce Prin- » ce laissast le siege d'Orleans, & qu'il allast de ce pas combatre l'Admiral : lequel » il rencontreroit dans les lieux tout à fait desavantageux à sa Cavalerie ; Remon- » trant que c'estoit la plus courte voye pour mettre fin à la guerre & aux factions : » dautant que l'Admiral estant une fois deffait, & le Prince de Condé prisonnier, » les Huguenots demeureroient sans Chef, & les Anglois avec la honte & le repentir d'avoir mis le pied en France. Ces remontrances semblerent si raisonnables qu'elles persuaderent la Reine mere & tout le Conseil : de sorte qu'on manda au Duc de Guise qu'il quittast Orleans pour aller en Normandie. Mesme les principaux Capitaines de son armée qu'il assembla pour faire réponce au Roy, se trouverent pres- » que de cét avis. Mais il leur representa au contraire, Que bien qu'il fust vray que » la conservation ou la ruine des Huguenots dépendoit de l'Admiral, il n'estoit pour-

Guise fait changer d'opinion, & demeure devant Orleans.

» tant point à propos de lever si promptement le siege d'une Ville, dont la prise estoit » certaine dans peu de jours ; Que l'Admiral n'avoit pas de si mauvais espions, qu'il » pût estre surpris dans ces lieux desavantageux que l'on disoit, mais qu'il y avoit » bien plus d'apparence qu'il viendroit au devant de l'armée Royale : laquelle n'ayant » point trois cens chevaux en estat de combatre, & trois campagnes à passer avant » que d'estre à luy, sçavoir celles de Beausse, de Dreux & de Neufbourg, il luy se- » roit facile de l'attendre dans l'une des trois à son choix, & d'envoyer mille ou dou- » ze cens chevaux dessus, afin de voir s'il la pourroit entamer, puis charger sur tout » le reste ; Que mesme, si aprés l'avoir considerée à son aise il ne vouloit pas tenter » le hazard du combat, il passeroit avec sa Cavalerie à cinq cens pas prés, la laisseroit » aller en Normandie, retourneroit à Orleans, rempliroit Paris & le cœur de la Fran- » ce d'étonnement, rançonneroit toutes ces riches contrées à sa discretion, se feroit » maistre de la campagne tout du long de la riviere de Loire, & mesme iroit prendre » Blois, ou en feroit déloger le Roy. Et qu'alors il faudroit que l'armée lasse & re- » butée, aprés une corvée si inutile & si dangereuse, retournast sur ses pas ; qu'ainsi » les Catholiques perdant tous les avantages qu'ils avoient, changeroient de con- » dition, & d'attaquans qu'ils estoient, seroient contraints de se mettre sur la defensi- » ve. Qu'il faloit donc achever de prendre Orleans, le magasin & l'arcenal des Re- » belles, qui n'estoit pas seulement une espine au pied de la France, mais une grosse » fléche qui luy traversoit les entrailles ; & qu'aprés cela ils iroient chercher l'Admiral

par tout où il seroit, & le prendroient toûjours en teste: Toutefois qu'il y falloit « marcher en estat de vaincre plûtost que d'estre vaincu, & avec tel avantage qu'il « ne pût ny leur échapper par adresse, ny leur disputer la victoire; Que pour cét « effet, il estoit d'avis que le Roy mandast à Baugency & à Estampes toute la gen- « darmerie & l'arriere-ban de France, toute la Noblesse depuis l'âge de dix-huit ans « jusqu'à soixante, sans aucune excuse que de maladie, & toutes les forces qui « estoient répanduës par le Royaume, sous divers Chefs: & que tout cela faisant « pour le moins trente-cinq à quarante mille hommes de pied & dix mille chevaux, « on le diviseroit en deux armées, dont la moindre seroit capable de deffaire l'Ad- « miral, lesquelles le prendroient par devant & par derriere, & ne l'abandonneroient « point qu'ils ne l'eussent combattu; Faisant cela, il répondoit sur sa teste d'atterrer « de sorte le party des Huguenots, qu'il ne s'en pourroit jamais relever; bref, avant « que l'Esté fût passé, de rendre le Royaume aussi paisible qu'il fut jamais. Ces rai- « sons entenduës par son conseil, & ensuite rapportées à celuy du Roy, firent re- venir toutes les opinions à luy: tellement que son mauvais destin sous l'apparence de grandes choses le retint là pour recevoir le coup de la mort.

Déja il avoit pris le Faux-bourg du Portereau retranché de deux gros boule- vers, l'un gardé par les François, & l'autre par les Allemans, avec carnage de plus de huit cens assiegez; Déja il avoit pris par escalade les Tourelles du bout du pont, qui joint le Faux-bourg à la Ville; & déja il commençoit à faire batre les Isles & les murailles de la place qui n'étoient point remparées de terre, avec quatre- vingt pieces de canon qu'il avoit fait venir de Nantes & de Paris, & avoit grande quantité de bateaux couverts, & autres machines, avec lesquelles il esperoit les emporter; Bref, les choses en estoient à un tel point que dans vingt-quatre heures il se promettoit, & mesme l'avoit écrit à la Reine, d'entrer dans la Ville, *& d'ex- terminer toute la semence Huguenote*; quand un coup aussi étrange qu'impreveu, & par maniere de dire un bras sortant de la machine, renversa mal-heureusement cette entreprise en le mettant par terre. Un nommé Jean de Poltrot-Meré Gentil-hom- me Angoulmois, en fut l'auteur. Cét homme estoit de petite taille, neanmoins fort, robuste & entassé; il avoit le visage olivastre, les cheveux crespus, (à raison de quoy, & de ce qu'il sçavoit la langue & les façons Espagnoles, ayant esté nourry en Espagne Page de N. Boucard-d'Aubeterre Ambassadeur en ces païs-là, ils l'appel- loient l'Espagnolet,) *l'esprit vif & hardy, mais éventé, indiscret, temeraire, jusqu'à ne trouver rien d'impossible*, * & qui se hazardoit volontiers à de dangereuses entre- prises, ayant souvent servy d'espion durant les guerres de Picardie, où il se méloit parmy les Espagnols. S'estant fait Huguenot il s'estoit mis il y avoit plusieurs années au service de Soubize, qui ne témoignoit pas en faire grand estat, puisque dans la derniere guerre du Lyonnois, il ne l'employa point en autre qualité que de che- vau-leger. Or les courages des François s'estant acharnez pour la Religion, pour la- quelle les hommes sont capables de tout entreprendre, les Presches vehemens de ses Ministres, la compassion de ses Confreres, le zele de sa Croyance, & ce faux desir de liberté & de gloire, choses si naturelles aux hommes, luy échaufferent le cœur & l'imagination: de sorte qu'il se mit dans la téste, que pour delivrer sa Re- ligion de toutes les persecutions qu'elle souffroit, il faloit se deffaire du Duc de Guise. Et il se remplit tellement le cerveau de ce dessein, qu'à toute heure & à tous propos il ne parloit d'autre chose que de mettre fin aux peines de l'Eglise: Jusqu'à dire tout haut à ses compagnons, quand la nouvelle vint au Lyonnois de la mort du Roy de Navarre, que ce n'estoit rien fait, si on n'avoit le chien au grand colier; il entendoit le Duc de Guise; en suite de quoy haussant le bras, il leur dit: *Voila qui fera le coup*. Enfin, comme les Huguenots l'avoüent, il découvrit son in- tention à son Maistre: lequel l'ayant reçüë, & disent-ils, comme d'un cerveau éventé, l'envoya à l'Admiral porter quelque dépesche aprés la bataille de Dreux. L'Admiral le retint prés de luy: & peu avant que d'aller en Normandie, ayant bien éprouvé son adresse & sa subtilité en quelques occasions, pour espier la con- tenance & les desseins de l'armée Catholique, il luy donna cent écus pour avoir un bon cheval, & le recommanda particulierement à Dandelot. Ayant donc ache- té le plus viste cheval d'Espagne, qu'il put trouver, & s'étant garny de deux bons pistolets: comme il estoit homme rusé & qui sçavoit s'insinuer par tout, il fit en sorte par le moyen d'un de ses amis d'estre introduit au service du Duc de Guise, auquel comme il est à croire, il promettoit de découvrir de grands secrets de ceux

Poltrot le tué.

Quel estoit ce Poltrot.

* Paroles de la Popeliniere.

Le motif qui l'y poussa.

de son party. Comme il y eut demeuré quelques jours, espiant l'occasion de faire son coup seurement & sans danger de sa vie, il arriva que le Duc s'en voulut retourner un soir bien tard, qui estoit le dix huitiéme de Février, des Tourelles au Château de Corney à une lieuë de là où il estoit logé, pour voir sa femme, qui y estoit venuë ce jour là : vers laquelle la plûpart de ses gens estant courus pour luy dire que son mary venoit, il demeura seulement auprés de luy Rostaing, un autre Gentil-homme, & un de ses Pages. Alors Poltrot qui marchoit derriere, voyant l'occasion, luy lâcha de cinq ou six pas un pistolet chargé de trois balles entre le cou & les épaules : le coup tiré sans regarder s'il avoit bien porté, il donna des esperons à son cheval & s'enfuit dans les taillis, dont ce païs-là est tout couvert. Mais soit à cause de l'obscurité de la nuit, & des diverses routes du bois qui sont tellement entrelassées, que mesme en plein jour on s'égare aisément de l'une dans l'autre, soit que le remords de sa conscience & le jugement de Dieu luy eussent troublé les sens, il se retrouvoit toûjours au mesme endroit : de sorte qu'aprés avoir couru jusqu'à huit heures du matin que son cheval n'en pouvoit plus, il s'en vint rendre au village d'Olivet prés du lieu mesme d'où il estoit party : où estant entré dans une mestairie il s'endormit de lassitude, & fut pris par soupçon par les Suisses qui y estoient en garde. Trois jours aprés estant mené devant la Reine & quelques Seigneurs du Conseil à saint Mesmin, & interrogé quel motif & quelles personnes l'avoient reduit à commettre cét assassinat, il répondit ; Qu'au mois de Juillet estant venu à Orleans avec Soubize son Maistre, Feuquiere & Brion l'avoient fait connoistre à l'Admiral, qui l'avoit sollicité de tuer le Duc de Guise : mais que pour lors il n'y avoit point voulu entendre ; Que depuis l'étant venu trouver au siége de Selles en Berry, parce qu'il avoit prié son Maistre de le luy envoyer, il luy parla encore de la mesme chose ; & que Theodore de Beze & un autre Ministre, dont il ne dit point le nom, l'avoient tant pressé là dessus du costé de la conscience, qu'il y avoit consenty ; Que pour cét effet ils luy avoient donné de l'argent, & qu'il avoit feint de quitter le party Huguenot, & s'estoit jetté dans l'armée Royale pour faire ce coup ; dont s'estant par aprés repenty, il seroit retourné à Orleans vers l'Admiral pour s'en excuser : mais que Beze l'auroit si bien remis & confirmé dans son premier dessein, qu'il l'avoit executé en la maniere que l'on sçavoit. Il ajoûta que cét assassinat avoit esté conclu du sçeu de la Rochefoucaut, mais que le Prince, Dandelot & Soubize, n'en avoient eu aucune connoissance ; Qu'au reste la Reine avoit bien à se donner de garde, parce que les Huguenots l'avoient prise en haine depuis la journée de Dreux, se plaignant qu'elle les avoit trahis ; qu'il avoit reconnu grand nombre d'Emissaires de l'Admiral dans son camp ; & qu'il sçavoit bien qu'ils en vouloient principalement à Montpensier & à Sansac. Le lendemain il fit la mesme confession, & la confirma par serment. L'Admiral en ayant veu le contenu qui luy fut envoyé par un Gentil-homme Allemand pris à la bataille de Dreux, à qui Jean Nogaret de la Valette donna la liberté à cette condition, prit Dieu & les hommes à témoins du tort qu'on luy faisoit de luy imputer cette accusation, & supplia la Reine de vouloir faire garder Poltrot, afin que par sa confrontation on pût mieux connoistre la verité de la chose, remontrant qu'il estoit tres-important à son honneur & au repos de l'Etat d'en éclaircir hautement tout le monde. Theodore de Beze & la Rochefoucaut firent les mesmes protestations, en écrivirent à tous les Princes, & dresserent diverses Apologies : mais tant plus ils s'efforcerent d'oster cette croyance des esprits, tant plus ils l'y imprimerent profondément : parce qu'encore qu'ils desavoüassent le fait, neanmoins ils le defendoient, & n'apportoient pas moins de raisons pour justifier qu'il estoit legitime, que pour montrer qu'ils n'en estoient pas les auteurs. Mais si la voix publique les accusoit, les bruits sourds & les amis du defunt y en comprenoient encore quantité d'autres ; Specialement Clutin Loisel ennemy de la Brosse, & pour cette raison mal affectionné envers le Duc de Guise ; Rostaing homme de grand esprit, qui avoit tous les secrets de la Reyne, & qu'elle avoit fait, de pauvre Gentil-homme, qui servoit dans la garde-robe du Roy, Chevalier de l'Ordre, & Capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes ; & indirectement la Reine mesme. Car comme ses procedez toûjours ambigus & pleins d'artifices, estoient cause qu'on interpretoit en mal la pluspart de ses actions, on soupçonnoit que les allées de Loisel & de l'Aubespine Evesque de Limoges qu'elle avoit envoyez à Orleans, n'avoient pas tant esté pour traiter la paix : veu que Dandelot n'eust sçû rien conclure sans le

Ne peut se sauver, & est pris.

Sa confession charge l'Admiral.

Auquel elle est envoyée.

S'en excusent luy & Beze.

Neanmoins sont tenus coupables.

Autres conjectures sur cette mort.

consentement du Prince & de son frere, que pour y brasser quelque autre chose de plus caché. Neanmoins elle donna les Charges du pere aux enfans; le gouvernement de Champagne, & la Charge de grand Maistre de la Maison du Roy à l'aîné, & celle de grand Chambellan au second, (le pere s'estoit deffait du gouvernement de Dauphiné, en esperance qu'on joindroit à celuy de Champagne les Villes de Mets, Thou & Verdun.) La Reine donne ses Charges à ses enfans.

Cependant le Duc de Guise vient à mourir le sixiéme jour de sa blessure; ayant témoigné par les derniers discours pleins de generosité, de prudence & de pieté qu'il tint à la Reine mere, à sa femme & à ses enfans, qu'en sa mort comme en sa vie il estoit veritablement le plus grand homme de son temps, & que s'il s'estoit quelquefois éloigné des sentimens de la bonté qui luy estoit naturelle, il y avoit esté forcé ou par les conseils d'autruy, ou par la necessité des affaires. Il donna une preuve incomparable de cette vertu au siege de Roüen, que les Histoires anciennes auroient trouvée bien rare, & qui l'estant encore beaucoup plus dans nos derniers siécles, merite d'estre recueillie dans celle-cy. Un Gentil-homme Huguenot du païs du Mayne, qui s'estoit fourré dans l'armée Catholique, avec le mesme dessein que Poltrot; ayant esté découvert il se le fit amener, & luy demanda s'il avoit reçû quelque déplaisir de luy qui le portast à le tuer. Le Gentil-homme luy ayant répondu que non, mais que c'estoit le seul zele de sa Religion qui l'y poussoit: *Si la tienne*, repliqua le Duc de Guise, *t'apprend à assassiner ceux qui ne t'ont jamais offensé, la mienne me commande de pardonner à mes ennemis. Va t'en en seureté, & ne croy plus en si mauvais Evangile.* Le sixiéme du mois de Janvier, nonobstant le grand froid il se vid de merveilleux éclairs sur la Ville d'Orleans & aux environs; & il s'éleva une nuée fort obscure au village d'Ardenay à cinq lieuës de Chartres, qui parut aussi-tost brillante de feu, qui produisit une si violente & si extraordinaire tempeste, que par tout où elle passa, elle arracha les arbres, emporta les maisons toutes entieres, & jetta les eaux hors des estangs. On pouvoit bien dire que l'Univers, comme le croyoient les Anciens, prenoit part à la prochaine mort de ce Heros: ou plûtost, que le Ciel presageoit par ces signes épouventables, les horribles effets qu'elle devoit produire dans cette Monarchie. Car tout bien consideré, quoy qu'elle facilitast en apparence les moyens de pacifier les troubles, neanmoins il est certain qu'elle n'esteignit pas tant les factions, qu'elle répandit par tout des étincelles de vengeance, qui furent vivement rallumées par les enfans du défunt. Si bien que comme un feu qui passe d'une maison à l'autre, elles ont excité divers embrasemens, & toûjours entretenu nos discordes avec des dommages incroyables, jusqu'à tant que Henry le Grand les a tout à fait assoupies: non moins par sa clemence presque divine, que par sa valeur heroïque. Son corps fut porté à Paris dans l'Eglise Nostre Dame, avec une pompe presque Royale; & de là à Ginville dans le sepulcre de ses ancestres. Plusieurs Princes souverains, entre autres le Duc de Lorraine son parent, & le Pape, en firent le service tel qu'on a accoûtumé de le faire aux plus grands Rois de la Chrétienté. Les Parisiens le pleurerent aussi amerement qu'ils eussent jamais pleuré aucun de leurs Rois: mais ce fut quelque consolation à leur douleur, que le jour mesme de ses funerailles Poltrot fut executé en Gréve, du mesme supplice que les criminels de leze-majesté au premier chef, qui est d'estre tenaillé & tiré à quatre chevaux. Dans la torture & aprés, soit que les douleurs & l'apprehension d'une si cruelle mort luy eussent broüillé le cerveau, soit qu'il eust cét artifice de vouloir embroüiller la connoissance du fait, il varia tellement dans ses réponces, accusant diverses personnes, puis les déchargeant pour en charger d'autres, qu'on n'y pût rien trouver de certain: sinon qu'il y avoit esté induit par quelqu'un.

Belle mort du Duc de Guise.

Rare action de genereuse clemence.

Epouvantables prodiges avant sa mort.

Laquelle fut cause des guerres civiles jusqu'à Henry IV.

Ses funerailles.

Poltrot executé.

Les pensées de la Reine & ses interests changerent entierement par la mort du Duc de Guise. Desormais elle redoutoit le Prince: dont la puissance n'estant plus surmontée par aucune autre plus grande, son droit au gouvernement paroissant tres-juste, & le party Catholique n'ayant plus de Chefs (car il ne falloit presque plus conter le Connestable tout cassé) il y avoit danger, que ce Prince ne luy arrachast l'autorité d'entre les mains, & qui pis est, qu'il ne ruinast l'Eglise Romaine. Or parce qu'il ne pouvoit rien de luy-mesme, sans les conseils & le credit de l'Admiral, & sans l'assistance des Princes Allemans: elle tâcha de luy soustraire ces deux moyens, afin de le pouvoir mieux ranger à sa volonté. Elle dépescha donc pour cét effet, mais de son mouvement sans en avoir communiqué au Conseil, vers

La Reyne change d'interest & de dessein.

Veut oster au Prince l'amitié des Princes Allemans, & les conseils de l'Admiral.

Christophle de Wirtemberg, qui n'estoit point suspect aux Huguenots, parce qu'il estoit Protestant de Religion, ny aux Princes Lorrains aussi, si l'on fait reflexion sur la conference particuliere que le Cardinal avoit euë avec luy à Saverne, d'ailleurs Prince d'humeur fort moderée, pour le prier qu'en continuant cette particuliere affection envers la France, qu'il luy avoit témoignée durant ses prosperitez du temps de François I. & de Henry II. il voulût maintenant qu'elle avoit plus besoin que jamais du secours & du conseil de ses amis, à cause des troubles & des guerres civiles qui la déchiroient miserablement, prendre la peine de venir sur les lieux apprendre au vray les causes de ces maux, que des gens passionnez luy auroient voulu faire entendre autrement qu'elles n'estoient; & que s'il ne pouvoit se transporter jusqu'à Paris, qu'il luy plût au moins s'approcher jusqu'aux frontieres de Champagne, soit à Mets ou à Bar-le-Duc, & d'y amener avec luy Federic Electeur Palatin, Volfang Duc des deux Ponts, Guillaume Landgrave de Hesse, & Charles Marquis de Bade, & qu'elle s'y rendroit au mesme temps pour y conferer avec eux, & prendre leurs bons avis en une affaire d'une si grande importance qu'estoit la paix & la tranquillité de la France. Le Gentil-homme adjoûtoit à cela, que s'il vouloit tant obliger la Reine de luy amener trois mille hommes de pied & trois mille chevaux, elle luy donneroit cent mille écus d'or. Mais le Duc connoissant la vaste ambition de cette femme, & d'ailleurs estant trop jaloux de la Religion Protestante, s'excusa fort civilement de cette charge, & de faire le voyage de Mets, sur l'incommodité de son âge. Elle luy fit du depuis offrir de grandes pensions qu'il refusa encore; en quoy le Marquis de Bade & le Landgrave ne furent pas si scrupuleux que luy.

Envoye prier le Duc de Wirtemberg de venir en France.

Il s'en excuse.

Quant à l'Admiral, elle estoit bien resoluë d'employer toutes sortes d'inventions & d'artifices pour le dés-unir d'avec le Prince: mais pour lors elle avoit à se hâter d'accommoder les affaires avant qu'il fût de retour de Normandie: car si une fois il l'eût joint, il l'eut affermy davantage, & n'eut jamais fait d'accord que l'autorité ne luy fût demeurée. C'est pourquoy pressant encore plus fort les traitez qu'elle avoit commencez dés le vivant du Duc de Guise, incontinent aprés sa mort elle obligea la Princesse de la venir trouver à Saint Mesmin: où elle la receut avec des embrassemens & des caresses qui sembloient partir du cœur, & luy donna esperance que son mary tiendroit le mesme rang dans le gouvernement qu'avoit tenu le Roy de Navarre. Trois ou quatre jours aprés, elles s'entrevirent dans l'Isle aux bœufs, où l'on amena le Prince & le Connestable, mais bien gardez. La plus grande difficulté consistoit à l'Edit de Janvier: les uns le vouloient conserver en leur entier, & les autres refusoient de le recevoir, non seulemet pour la consideration de l'avenir, mais encore pour celle du passé, dautant que de là dependoit la justice de leurs armes. Enfin le Connestable ayant tout resolument protesté qu'il ne l'approuveroit jamais, les Catholiques l'emporterent; & il fut proposé d'autres conditions. Cependant, pour avancer le traité avec plus de commodité & de diligence., le Prince aprés avoir donné sa foy, eut la liberté d'entrer dans Orleans, & le Connestable demeura auprés du Roy, à pareille condition. Du commencement, le Prince prenoit avis de ses Ministres, qui s'estoient assemblez au nombre de soixante & douze. Mais comme ils proposoient des conditions fort hautaines, & que la Noblesse & la Ville d'Orleans ennuyées de la guerre, dont elles supportoient les fatigues, les despenses & les dommages, le sollicitoient de mettre fin à tant de peines; il declara qu'il n'entendroit dans le conseil que ceux qui portoient les armes, par l'avis desquels il s'aboucha avec la Reine le douziéme de Mars, & conclut le traité à ces conditions, que le Roy approuva par un Edit qui fut donné à Amboise, le dix-neuf de ce mois. Le contenu en estoit tel. *Il est permis aux Gentils-hommes, Barons, Chastelains, hauts-Justiciers & Seigneurs tenans plein Fief de Haubert, de faire exercice de leur Religion dans leur maison, pour eux & pour leurs Sujets: aux autres Gentils-hommes pour leur famille seulement, pourveu qu'ils ne demeurent dans les terres de leurs hauts-Justiciers, sans le congé desquels il ne leur sera permis; En chaque Bailliage, Seneschaussée & Gouvernement tenant lieu de Bailliage ressortissans immediatement aux Parlemens, il sera assigné une Ville aux Reformez, aux Faux-bourgs de laquelle ils pourront faire l'exercice de leur Religion. Comme aussi le continuer dans toutes les autres Villes où ils l'auroient exercée jusqu'au septiéme de Mars, en un ou deux lieux qui leur seroient assignez dans l'enceinte par Sa Majesté. La Ville & ressort de la Prevosté de Paris demeureront neanmoins exempts*

La Reine se haste de s'accommoder avec le Prince, avant le retour de l'Admiral.

Le Prince en liberté.

Premier Edit de pacification donné à Amboise.

de les souffrir. Tous les Estrangers seront renvoyez au plûtost ; & tous les Sujets du Roy vivrans en liberté & fureté dans leurs maisons, dans tous leurs biens, charges & honneurs, sous la protection de Sa Majesté, sans pouvoir estre recherchez de tout ce qu'ils ont fait depuis la mort de Henry II. nonobstant toutes procedures de Iustice : dont ils ne seront obligez prendre autres lettres que ces presentes. Le Prince de Condé est tenu pour bon parent, fidelle Sujet & serviteur du Roy : tout ce qu'il a fait, avoüé. Il demeure quitte luy & tous ceux qui l'ont suivy, des deniers Royaux pris dans les Receptes & dans les Finances, ou levez sur les Villes & Communautez, ou sur les revenus, argenteries & dépoüilles des Eglises : comme aussi de la fabrication de monnoye, confection de poudres, fortifications, demolitions, & semblables entreprises sur l'autorité Royale. Tous prisonniers de guerre ou de Religion seront mis en liberté, les Temples rendus aux Catholiques, sans qu'ils puissent neanmoins rien demander pour ceux qui ont esté démolis. Et pour reconcilier & unir les volontez & intentions de tous les François, à eux commandé d'ensevelir toutes les injures & offenses provenuës de ces tumultes : de vivre paisiblement ensemble comme freres & concitoyens : de se departir de toutes associations & ligues qu'ils ont dedans & dehors le Royaume, & ne plus faire aucune levée de deniers, enroollemens, ny assemblées factieuses.

L'Admiral estoit alors à Caën, où ayant grossi ses troupes de trois ou quatre mille hommes d'Infanterie & de cinq cens chevaux, il se déliberoit, Orleans n'étant plus en danger aprés la mort du Duc de Guise, de traverser le Mayne & l'Anjou, & remonter le long de la riviere de Loire : se promettant que la Reine prendroit tellement l'épouvante de son arrivée, qu'elle luy envoyeroit la carte blanche. Mais comme il eut receu nouvelles que les articles de l'accord estoient presque passez, & qu'il vid deux Courriers du Prince qui le prioit de venir en diligence, il changea de dessein, partit de Caën le quatorziéme de Mars, & arriva à Orleans le vingt-troisiéme. Lisieux luy ferma les portes, Bernay qui en est à une petite journée, & Mortaing au païs du Perche en ayant voulu faire autant par l'exhortation des Ecclesiastiques de la contrée qui s'estoient jettez dedans, furent saccagez ; & il en tua ou fit mourir par divers genres de supplices prés de cent. L'Aigle ou l'Esque fut aussi cruellement pillée par le Vicomte de Dreux, le mesme jour que Bernay. Falaise en fut quitte pour quelque present : mais il en coûta dix mille livres à la Ville d'Argentan ; & il y mit garnison sous la charge de Lorges frere de Montgommery. A son arrivée, trouvant que l'accord estoit arresté, il fit de grandes plaintes, mesme de tacites reproches au Prince, de ce qu'il avoit si mal pris ses avantages, & representa plusieurs choses avec beaucoup de chaleur dans le Conseil du Roy ; bref il remua, comme on dit, Ciel & terre pour rompre le traité : mais nonobstant tous ses efforts il demeura pour lors en son entier. Les Parlemens, sur tout ceux de Toulouse, de Dijon & d'Aix, en differerent long-temps la verification, & ne le receurent qu'avec cette clause, *par provision, & à cause de la necessité du temps*. Le dix-septiéme de Juin, le Roy fit un autre Edit fort favorable aux Huguenots, par lequel il deputoit des Conseillers par toutes les Provinces avec souveraine puissance : qui avec les Gouverneurs & les Juges subalternes devoient aller de Ville en Ville pour faire observer le premier, & remettre les Huguenots dans leurs biens. Dont les Ecclesiastiques eurent d'autant plus de sujet de se plaindre, qu'au mesme temps, sans avoir assemblé le Clergé, & sans attendre le consentement du Pape, le Roy aliena pour neuf cens mille livres des biens & fonds de l'Eglise Gallicane, avec des rigueurs tout à fait extraordinaires.

Dessein de l'Admiral.

Il le change & vient à Orleans.

S'efforce en vain de rompre l'accord.

Edit favorable aux Huguenots.

Les François s'estant ainsi reünis, quoy que ce fût plus en apparence qu'en effet, porterent leurs armes conjointement contre les Anglois pour les chasser du Royaume. Ausquels sur le refus qu'ils firent de rendre le Havre, la guerre fut declarée le quatriéme jour de Juin, le Roy estant à Gaillon ; & toutes choses estant prestes, le siege fut mis incontinent devant cette place. Cette place, qui n'estoit il y a six vingts ans qu'une retraite de Pescheurs, qui avoient bâty leurs cabanes en cet endroit desert & sablonneux, pour y vendre leurs pesches. Et ce fut François I. qui ayant consideré la commodité du lieu, y bâtit une belle Ville en quarré, qu'il appella *Françoise de grace* : mais la coûtume & l'usage plus puissant que les Rois, n'a pas voulu recevoir ce nom au préjudice de l'ancien. Ambroise Comte de Warwich estoit dans le Havre avec trois mille Anglois, quinze cens Huguenots François, grande quantité de provisions, & avoit amassé tous les vaisseaux de la coste pour empescher les François de dresser une armée navale, avec laquelle ils eussent pû arrester le secours qu'il esperoit d'Angleterre. Or aprés que le Mareschal de Brissac eut recon-

Le Havre assiegé par les François reünis.

Forces qui estoient dedans.

nu la place, fait ses approches, conduit ses tranchées, logé son artillerie, & generalement dressé tous les preparatifs du siege le vingtiéme de Juin, le Connestable y arriva accompagné des Mareschaux de Montmorency & de Bourdillon, de Dandelot son neveu, & de grand nombre de Seigneurs. Et quelques jours aprés y vintent encore les Princes de Condé & de Montpensier : dont le premier ne voulut jamais prendre d'autre logis que dans la tranchée. On l'avoit conduite le long du rivage de la mer pour faire l'attaque au boulevers de Sainte addresse, que l'on commença à son arrivée de battre avec huit pieces de canon : de sorte qu'en trois jours on en abatit toute la pointe, & partie du flanc jusques à la palissade, puis on tourna le canon contre la grosse tour qui le defendoit. Les boulets ne faisoient que l'égratignerent : mais les jours suivans le Connestable faisant foudroyer les defenses de tour de Guay, & tirer de quatre pieces sans relasche dans la porte de la Ville, les Anglois en furent si étonnez que de crainte qu'on ne leur ostât la retraite, ils abandonnerent lâschement la tranchée & la palissade, au bout de laquelle il y avoit une tour, dont les François se saisirent incontinent, & nonobstant une gresle de canonnades & de mousquetades qui tomboit violemment en cet endroit de dessus la courtine, s'y logerent en sureté avant qu'il fût nuit. Le Mestre de Camp N. Richelieu, dit le Sage, à la difference de celuy qu'ils nommoient le Moine, y fut blessé à l'épaule d'une mousquetade. Les Anglois les voyant ainsi logez dans leur palissade, connurent bien que dans peu de jours l'entrée du Port leur seroit ostée, si les François logeoient seulement trois canons au bout de la jettée, de laquelle la tranchée s'approchoit en diligence ; ayant esté avancée en quatre jours de prés de deux mille pas sur une jettée de pierre : où n'y ayant aucune terre pour se couvrir, il falut y en apporter dans des sacs, des balles de laine & des fascines & prendre du sable moüillé quand la mer se retiroit pour lier tout cela ensemble. D'ailleurs, ils n'estoient pas moins incommodez au dedans de la mortalité qu'ils l'estoient au dehors par l'attaque des assiegeans : car comme ils estoient contraints de faire tout cuire en eau de mer, la source d'eau douce qui venoit de Vitenval, leur ayant esté retranchée, & leurs cisternes épuisées dans peu de temps : joint que cette nation est pleine d'humeurs grossieres & faciles à corrompre en un autre climat que le sien, il s'engendroit quantité de maladies parmy eux, qui par la puanteur des corps qu'ils laissoient sans sepulture, & par la saleté des logis qu'ils ne prenoient point la peine de nettoyer, se changerent en peste, & en emportoit cinquante ou soixante en un jour. Mais rien ne les étonna davantage que lors qu'ils virent que les Huguenots dont ils attendoient du secours, s'estoient reünis avec les Catholiques, & que les mesmes qui les avoient introduits dans le Havre, estoient ceux qui travailloient ardemment pour les en chasser. Le Comte de Warwich capitule donc le vingt-huitiéme de Juillet: *Qu'ils remettroient la Ville avec toute l'artillerie & munitions, navires & marchandises appartenant au Roy & à ses Sujets entre les mains du Connestable : pour sureté dequoy, ils donneroient quatre ostages tels qu'il luy plairoit ; & que dés l'heure mesme il mettroit la grosse Tour à la garde des Soldats François. Que le Connestable de son costé leur permettroit de déloger avec tout ce qui appartiendroit à eux & à leur Reine, & pour le transport de leurs armes, bagage & autres choses, leur accorderoit six jours de temps ; au bout desquels, si la mer estoit trop fâcheuse, il leur donneroit encore un delay raisonnable.* Le Roy & sa Mere qui estoient à Criquetot entre le Havre & Fescamp, ayant receu ces articles, vinrent au camp pour faire executer la capitulation. On ne donna pas peu de gloire au Connestable d'avoir conduit ce siege avec une merveilleuse diligence, & surmonté en cette occasion sa pesanteur naturelle & celle de son âge. Car pour peu qu'il eût differé, on eût perdu l'esperance de prendre la place : parce qu'un secours de dix-huit cens Anglois parut à la rade le lendemain ; & que deux jours aprés l'Admiral Clithon s'approcha de terre avec soixante voiles. Au reste ce ne fut pas une petite merveille que toutes les deux factions s'y comportassent avec tant d'union, qu'il ne survint aucun sujet de trouble entre tant de Princes du sang & de grands Seigneurs qui peu de temps auparavant estoient si broüillez & qui ont toûjours quelques pointilles d'honneur à demesler ; principalement en une telle occasion.

[Marginal notes: Par où on l'attaque. — Anglois abãdonnent leur palissade. — Tranchées de nouvelle invention. — Mortalité dans la place. — Elle capitule. — Diligence du Connestable. — Secours d'Angleterre arrivé trop tard.]

La Reine les entretenoit tous avec une merveilleuse adresse, & gouvernoit ces esprits si differents plûtost par ses artifices, que par autorité qu'elle eut sur eux, ny par affection qu'ils eussent pour elle. Mais comme elle ne maintenoit cette union qu'avec des peines d'esprit incroyables, & de plus dans une continuelle apprehension

[Marginal note: La Reine a peine à entretenir les Grãds en paix.]

ſion de déchoir du gouvernement, elle s'aviſa de faire declarer le Roy majeur pour le pouvoir mieux retenir ſous ſon nom, & pour oſter tout moyen au Prince & au Connétable d'y plus pretendre, comme ils faiſoient. Le Chancelier de l'Hoſpital & l'Eveſque de Valence luy donnerent ce Conſeil, ou du moins la fortifierent dans ſa reſolution. Le Prelat avoit des ſoins particuliers de luy complaire : Le Chancelier vouloit par là avoir avantage ſur le Parlement de Paris, & mettre, s'il faut ainſi dire, ſon autorité avec celle de ſon Maiſtre, hors de tutelle. D'ailleurs, tous deux eſtant appuyez ſur la faveur de la Reine, avoient raiſon d'affermir ſa puiſſance. Et avec cela, ils regardoient encore pour but la ſeureté & l'établiſſement de la Religion Proteſtante : ſoit qu'ils l'approuvaſſent dans leurs cœurs, comme ils en donnerent quelques marques, ſoit qu'ils creuſſent que par ce moyen on obligeroit l'Egliſe Romaine à penſer ſerieuſement à la reformation de ſes mœurs. Et comme il leur eſtoit aiſé de faire à cette heure-là, que le Roy en confirmaſt la liberté & l'exercice par un Edit, qui eſtant joint & comme incorporé avec celuy de ſa majorité, sembloit devoir eſtre plus authentique & plus ſacré : auſſi prevoyoient-ils bien qu'il leur ſeroit fort difficile de l'obtenir, quand le Roy qui de ſoy-meſme avoit averſion pour les Calviniſtes, auroit acquis un âge plus capable de connoiſtre les choſes, & d'écouter les Catholiques qui ſurpaſſoient les autres en nombre, autant qu'en droit & en raiſons. C'eſtoient-là les motifs du Chancelier & de l'Eveſque, qui ne s'accordoient pas mal avec ceux de la Reine. Or parce que le Roy n'avoit encore que treize ans, & que par la Conſtitution du Roy Charles le Sage tant eſtimée, & qui paſſe pour une Loy fondamentale de l'Etat, il eſt dit que les Rois de France ſont majeurs à quatorze ans, ils jugerent bien que le Parlement de Paris qui n'a pas accoûtumé de proceder ſi legerement en choſes de grand poids, y trouveroit beaucoup de difficulté, parce que le Roy n'en avoit que treize, & que quand il paſſeroit cet Edit, il y feroit ſans doute inſerer quelques mots qui ne luy plairoient pas, ils ſe ſervirent de celuy de Roüen. Le Roy y eſtant donc monté le ſeiziéme d'Aouſt, avec une harangue qu'on luy avoit faite exprés, declara ; Que ayant atteint l'âge de majorité, il ne vouloit plus ſouffrir la deſobeïſſance de ſes ſujets, comme il avoit fait ces années paſſées ; Qu'il deſiroit que l'Edit qu'il avoit fait fût religieuſement obſervé, juſqu'à ce que les Controverſes euſſent eſté decidées par le Concile, ou qu'il en euſt autrement ordonné ; & que cependant l'on miſt les armes bas par tout ſon Royaume ; & qu'il défendoit ſous peine d'encourir les peine de leze-Majeſté, à tous François, meſme à ſes freres, d'avoir correſpondance avec les Princes Etrangers ſans ſon congé, ny d'entreprendre de faire cueillette ou levée d'argent ſans commandement exprés, dont il entendoit faire publier l'Edit en ſa preſence, afin que perſonne n'ignorât ſa volonté. La lecture en ayant eſté faite, le Chancelier expliqua plus au long les volontez du Roy, & tâcha de montrer entr'autres choſes, que ſelon cette maxime du Droict qui dit, *que dans les cauſes favorables une année commencée doit eſtre tenuë pour achevée*, le Roy avoit atteint l'âge de majorité, puis qu'il eſtoit entré ſur ſa quatorziéme : & que c'eſtoit ainſi qu'il faloit entendre l'Edit du Roy de Charles le Sage ; Partant que Sa Majeſté prenoit en main le gouvernement de ſon Etat, & qu'elle entendoit que tout le monde luy obeïſt, horſmis ſa tres-honorée mere, qui l'aſſiſteroit de ſes bons avis & de ſa ſage conduite à gouverner ſes Eſtats. La Harangue achevée, la Reine ſe leva & declara qu'elle remettoit l'autorité du gouvernement qui luy avoit eſté conſignée entre les mains, dans celles de ſon fils parvenu à l'âge de majorité : puis elle s'avança pour luy rendre hommage. Luy auſſi-toſt deſcendit de ſon Thrône teſte nuë pour la recevoir, & elle s'eſtant miſe à genoux & l'ayant baiſé, il l'aſſura, qu'encore qu'il priſt l'autorité du gouvernement, neanmoins & ſon Eſtat & ſa perſonne demeureroient plus en ſa puiſſance que jamais. Aprés cela, s'eſtant raſſis dans ſon Thrône, les Princes & les Grands qui ſe trouverent là preſents allerent chacun en ſon rang s'agenoüiller devant luy, & luy baiſer les mains, ſon frere le Duc d'Orleans, le Prince de Navarre, Charles Cardinal de Bourbon, le Prince de Condé, le Duc de Montpenſier, ſon fils le Comte Dauphin, & la Roche-ſur-Yon, aprés eux les Cardinaux de Chaſtillon & de Guiſe, Eleonor Duc de Longueville, puis le Conneſtable tenant l'épée nuë en main, le Chancelier, les Maréchaux de Briſſac, de Montmorency & de Bourdillon, & Claude de Gouffier-Boiſi grand Eſcuyer. Cela ſe fit à huis clos : leſquels ayant eſté ouverts l'Edit de cette majorité fut leu tout haut par un Greffier. Mais le Parlement de Paris avant que de le recevoir voulut

Le Chancelier & l'Eveſque de Valence auteurs de ce conſeil ; & pourquoy.

Se ſervent pour cet effet du Parlement de Roüen.

Le Roy y va.

Harangue du Chancelier.

Le Roy declaré majeur.

La Reine mere, Princes & Seigneurs luy rendent hommage.

faire quelques remontrances au Roy, & deputa pour cét effet Christosle de Thou premier President, Nicolas Prevost President des Enquestes, & Guillaume Viole Conseiller. De Thou portant la parole remontra, *Que c'estoit contre l'ordre qu'aucun Edit, encore moins un acte de si grande consequence que celuy de la majorité du Roy, passast par les autres Parlemens avant qu'avoir esté porté à celuy de Paris: lequel retenoit l'autorité des anciens Parlemens ou assemblées des Estats du Royaume, estant la Cour des Pairs, le premier, le plus ancien & comme la tige de tous les autres; Que par cét Edit, il sembloit qu'on voulust introduire plusieurs sectes dans la Religion, dont l'essence consiste dans l'unité*; à quoy il adjoûta, *Qu'il n'estoit pas à propos pour la seureté de Paris, qui estoit la capitale & le donjon du Royaume, de la desarmer.* Le jeune Roy instruit par sa mere, aprés les avoir benignement écoutez, leur répondit, qu'il prenoit leurs remontrances en bonne part: mais qu'il n'avoit rien fait que par l'avis de la Reine, des Princes du sang, & de son Conseil. Et pour montrer qu'il estoit ainsi, il leur commanda de dire leur sentiment sur le champ, s'il n'estoit pas vray qu'ils luy avoient donné ce conseil. Là dessus, tous ayant répondu aprés le Cardinal de Bourbon, qu'ils avoient trouvé qu'il estoit necessaire pour le bien de l'Estat de proposer cét Edit, il dit aux Deputez qu'il n'entendoit plus qu'ils le traitassent en pupille, ny qu'ils se mélassent de ses affaires, mais seulement de rendre Justice aux parties: & qu'il estoit temps qu'ils se détrompassent de cette vieille erreur de croire qu'ils estoient les tuteurs des Rois, les defenseurs du Royaume, & les gardiens de la Ville de Paris. Aprés qu'il leur eut ainsi parlé avec une contenance hardie & des œillades menaçantes que sa mere luy avoit apprises, l'Evesque de Valence prit la parole pour plaire à la Reine, & mal-traita fort les Officiers du Parlement, comme gens sans science & sans conscience. Nonobstant cette rebuffade, les Chambres s'assemblerent pour en deliberer: & les voix se trouvant parties en nombre égal, elles envoyerent le President Seguier & Dormy avec l'Arrest de ce partage, qu'ils portoient au Roy pour en ordonner ainsi qu'il luy plairoit; estant chargez de plus de luy faire de nouvelles remontrances. Mais ceux qui avoient donné conseil au Roy, fâchez qu'on opposast tant d'obstacles à leur autorité, le dissuaderent d'écouter leurs raisons, & au lieu de réponce les trancherent tout court par un Arrest du Conseil donné à Meulan le vingt-quatriéme de Septembre, *Ordonnant que sans avoir égard à ce partage l'Ordonnance du mois d'Aoust touchant la majorité seroit leuë & publiée à huis ouverts, & rapportée dans les Registres de la Cour, sans adjonction, diminution ny modification quelconque, en presence de tous les Presidens & Conseillers, qui y assisteroient sous peine de suspension de leurs Offices; Leur defendant au surplus à l'avenir de mettre en dispute, opiner ny deliberer sur les Edits & Ordonnances emanées de Sa Majesté en chose qui appartiendroit à l'Estat, mais ainsi qu'il leur seroit mandé, les publier & enregistrer sans delay. En outre, que le jugement de partage par eux fait seroit laceré & bissé, & que le Greffier enregistreroit ce present Arrest aux Registres de la Cour.* Cét Arrest sembla bien estrange à plusieurs gens de bien; & il estoit conçû en termes si rudes que l'on connoissoit clairement que c'estoit plûtost la passion de ceux qui se sentoient choquez par ces delais, qui parloit d'un ton si aigre, que non pas l'autorité du Roy, que ce Parlement avoit toûjours respectée & maintenuë.

Remontrances du Parlement de Paris.

Rude réponse du Roy.

Suivie d'un harangue de l'Evesque de Valence aussi aigre.

Le Parlement ne laisse pas de s'assembler, les voix se trouvent my-parties.

Arrest du Conseil contre ce partage.

Telle estoit la substance de cét Arrest.

Le Roy estant majeur & de retour à Paris au commencement d'Octobre, la Maison de Guise vint au Louvre en grand dueil, pour luy demander Justice de l'assassinat du Duc. Antoinette de Bourbon mere du defunt, Dame de haute vertu, & Anne d'Est sa femme, marchoient devant trainant une longue queuë: aprés elles venoient les enfans, puis leurs tantes & quelques autres Dames qui avoient les visages couverts de grands voiles de crespe, & remplissoient tout le Palais de lamentations: & derriere suivoient les parens & amis de la maison; Toute cette pompe funebre estant ainsi piteusement disposée, non seulement pour émouvoir le Roy & la Cour, mais aussi pour rafraîchir la bien-veillance des peuples envers les enfans par ce lamentable spectacle, & entretenir leur haine contre les Colignis: car on voyoit bien, encore qu'ils ne nommassent personne, qu'ils demandoient le sang de l'Admiral. Le Roy les ayant favorablement écoutez, leur promit qu'il auroit soin de cette affaire: mais il en differa la connoissance à un autre temps. Ce n'estoit pas la saison d'y toucher: elle traisnoit une trop longue & une trop dangereuse suite, & elle ne se pouvoit remuer sans piquer le party des Huguenots, le Prince de Condé & la Maison de Montmorency. Les Huguenots avoient tous resolu d'un commun accord de soûtenir la cause de l'Admiral: le Prince avoit declaré de bouche & par écrit; Qu'il

Les Guises demandent Justice au Roy.

Qui differe la connoissance de cette affaire.

Les Huguenots, le Prince, & les Montmorencis soûtiennent l'Admiral.

maintenoit que toutes les choses qu'on luy avoit imposées sur ce fait estoient fausses : & que si quelqu'un le poursuivoit autrement que par Justice & pardevant des Juges non suspects, il vengeroit cette injure comme faite à sa propre personne : dautant que l'Admiral estoit son amy & oncle de sa femme, de laquelle il avoit plusieurs enfans, au reste Chevalier de marque & de vertu signalée, qui avoit rendu de grands services au Roy & à l'Etat. Cette declaration ayant esté leuë en plein Conseil devant la Reine, le Maréchal de Montmorency se leva & declara au nom de son pere & de toute sa Maison, que hors le service du Roy & la Religion Catholique, il assisteroit l'Admiral son parent envers tous & contre tous, de ses biens, de ses amis & de sa vie. Tellement que le Roy ayant évoqué la connoissance de cette affaire à son Conseil, parce que les Colignis recusoient le Parlement de Paris, la suspendit jusqu'à trois ans de là. Leurs haines estant retenuës de la sorte, laisserent la France & la Cour paisible pour quelque temps : mais il arriva deux choses sur la fin de cette année qui troublerent extremément la Ville de Paris, par l'apprehension de plus grands maux. Un Huguenot transporté de frenesie, ou d'une rage que sa fausse croyance luy inspiroit, arracha la sainte Hostie d'entre les mains d'un Prestre à Sainte Genevieve. Les Seigneurs protecteurs de la Religion reformée condamnerent eux-mesmes cét acte, comme estant seditieux & contre l'Edit : & le phrenetique ayant esté apprehendé sur le champ par le peuple, eut dés le mesme jour le poing coupé devant l'Eglise, & fut pendu, puis bruslé dans la Place Maubert. Le meurtre de Jacques Prevost-Charry arrivé au mois de Decembre, fit bien plus grand bruit. Il estoit Mestre de Camp d'un Regiment des vieilles bandes de Piémont où il avoit fait de belles actions, avec lequel estant revenu en France il avoit courageusement combatu à la Journée de Dreux, & au siege du Havre ; si bien qu'à la recommandation de Montluc & par son propre merite, la Reine l'avoit retenu avec ses Capitaines & cinquante hommes de chaque compagnie, pour joindre au Regiment des Gardes commandé par Philippe de Strossi. Or s'étant attaché d'affection à la Maison de Guise, & ayant encouru la hayne de Dandelot son Colonel, tant pour cette raison que parce qu'il refusoit de luy obeïr, disant que le Regiment des Gardes ne prenoit ordre que du Roy : un Gentil-homme de Poitou nommé Chasteliers, dont il avoit tué le frere en duel à la Mirande en Italie il y avoit quatorze ans, incité par son ressentiment ou par Dandelot, s'accompagna de Mouvans & de Briquemaut deux Gentils-hommes fort adroits, & le rencontrant aussi luy troisiéme sur le pont saint Michel, luy fit mettre l'épée à la main & le tua. Le peuple s'émeut incontinent de cét accident, & la rumeur passa jusques dans les courages de la Noblesse, à plusieurs desquels les mains demangeoient. Mais la Reine contint habilement la rumeur des Parisiens, faisant enterrer les morts avec grande pompe, & puis proceder en Justice contre les meurtriers : qui n'ayant pû estre pris, leurs fantosmes faits de paille furent pendus sur le pont. La mort du Maréchal de Brissac termina cette année : il deceda le dernier de Decembre, âgé seulement de cinquante-six ans, mais extremément cassé par les douleurs continuelles de ses gouttes. La consideration du Connestable, & les recommandations du Cardinal de Bourbon, firent qu'on donna sa Charge à Henry de Montmorency-Danville, Seigneur dans lequel la valeur & la generosité eussent beaucoup plus éclaté qu'elles ne faisoient, si l'amour qu'il avoit pour les femmes ne l'eust souvent fait passer les bornes de la bien-séance, & privé presque de sa raison.

Huguenot phrenetique puny de son attentat.

Charry tué à Paris.

Ce qui cause des émotions, que la Reine appaise.

Il se fit cette année plusieurs Edits remarquables : Deux en faveur des Ecclesiastiques : l'un enjoignant aux Huguenots de leur payer les dixmes, comme auparavant ; l'autre exemptant les Curez des logemens & estapes de gens de guerre : Un autre tres-loüable pour l'institution de la jeunesse aux bonnes Lettres & à la Religion Catholique, lequel ordonnoit qu'en chaque Eglise Cathedrale & Collegiale, où il y auroit plus de dix Chanoines, le revenu d'une Prebende seroit affecté aux gages & entretenement d'un ou plusieurs maistres d'Escole, qui seroient approuvez de l'Evesque ou du Chapitre : Un autre en faveur des marchands, portant l'establissement de la Jurisdiction des Juge & Consuls à Paris, qui ont pouvoir de juger souverainement & sommairement pour le fait de marchandise, & sans appel jusqu'à la somme de cinq cens livres, sans qu'il fust besoin du ministere des Avocats, & des Procureurs, ny sans autres procedures que de la bonne foy. « Ce qui a esté a tres-sagement avisé pour conserver le commerce, qui fait l'abon- «

Edits en faveur des Ecclesiastiques.

» dance & la prosperité dans un Estat : dautant que sans ce remede de l'establisse-
» ment des Juges & Consuls, la chicane, dont les griffes se sont effroyablement
» multipliées & allongées depuis ce temps-là, s'y fût si fort accrochée, y trouvant
» dequoy ronger, qu'elle l'eust tout à fait gasté ; & par ses formalitez frauduleuses,
» chassé d'entre les hommes si peu qu'ils ont de bonne foy, qui est restée dans le commerce. Cette année la Reine ayant conçeu grande aversion pour le Palais des Tournelles depuis que son mary y avoit esté tué, prit l'occasion que le Roy n'estoit pas à Paris de le faire razer & couper les arbres par le pied, afin qu'il n'en restast plus aucun vestige, & y establit le marché aux chevaux, qui s'y est tenu jusqu'à ce que Henry le Grand y a fait ce beau bâtiment qu'on appelle la Place Royale. Et pour reparer ce dommage, elle commença le superbe Palais des Tuilleries, avec dessein de le joindre au Louvre par une galerie, comme a fait le mesme Henry le Grand.

Affaires du Concile de Trente.

Nous n'avons rien à voir au dehors que ce qui nous concerne des choses du Concile de Trente, depuis l'arrivée du Cardinal de Lorraine. Cette question tant agitée, sçavoir si l'institution & la residence des Evesques sont de droit divin, s'agita avec plus de chaleur qu'auparavant. Les Evesques François s'estant joints avec ceux d'Espagne pour ce poinct, par lequel ils vouloient temperer la puissance de la Cour Romaine & relever celle des Prelats, attirerent sur eux les railleries & les injures de la brigue Italienne, qui faisoit courir cette piquante gausserie contre eux, *Que du farcin Espagnol ils estoient tombez dans le mal François* : dont ils se ressentirent si vivement, qu'encore que le Cardinal, nageant comme on dit entre deux eaux, ne les appuyast pas fortement en cela, ils prirent la liberté de dire dans une Congregation, non seulement que l'institution des Evesques estoit de droit divin, comme celle du Pape : mais aussi qu'il n'y a difference du Pape à eux sinon du degré de superiorité, & que son autorité estoit restrainte dans les limites des saints Canons. Surquoy ils representerent & loüerent le style de nos Parlemens : lesquels quand quelque Bulle leur est presentée la declarent abusive, si elle contient des choses qui y soient contraires. Mais les Italiens userent de tant de remises & de deffaites pour n'estre pas obligez à decider nettement ce poinct, qu'enfin, quelque instance que les autres pûssent y apporter, il demeura indecis.

Question de l'institution des Evesques, Italiens raillent les François ;

qui s'en ressentent vivement.

Presentent 34. articles de reformation.

D'autre part, nos Ambassadeurs communiquant leurs resolutions avec ceux de l'Empereur, presenterent aux Legats trente-quatre articles touchant la reformation de l'Eglise, qui se lisent tout du long dans l'Histoire du Concile, adjoûtant à la fin de leur protestation, *que si elles n'estoient embrassées, ils pourvoiroient à leurs necessitez par un Concile national*. Le Saint Pere trouva ces articles extremément fâcheux & hardis, principalement parce qu'ils parloient de retrancher les Annates, & d'alterer quelques ceremonies receuës dans l'Eglise Romaine. Mais avec cela, le voyage que fit le Cardinal de Lorraine à Inspruch en ces jours-là, pour y conferer avec l'Empereur, mit bien fort sa Sainteté en cervelle ; Et non moins encore lors qu'elle entendit que les François disoient, *Que le Concile est au dessus du Pape* : & qu'encore qu'ils évitassent de toucher à cette question, ils se montroient neanmoins resolus, si on la remuoit, de soûtenir unanimement l'affirmative. Or là-dessus estant arrivé nouvelles certaines de la mort du Duc de Guise, cét accident inopiné luy apporta un grand soulagement : dautant que le Cardinal dont il apprehendoit tant la puissance, se mit à penser à ses affaires particulieres, & à se destacher des brigues contraires ; & ainsi l'Empereur & la Reine qui agissoient là par son moyen, y procederent ensuite avec plus de retenuë & plus de lenteur. Peu aprés il arriva une autre chose qui le remit en aussi grand' peine qu'auparavant. Comme la Reine vid qu'il desaprouvoit la paix faite avec les Huguenots, & qu'il parloit d'interposer l'autorité des autres Princes Catholiques pour la faire rompre : il dépescha René de Birague, autrefois President au Parlement de Piémont, vers les Peres pour leur faire entendre les justes & necessaires causes qui l'y avoient obligé, & leur demander avec cela, que le Concile fust transporté en Allemagne, à Constance, à Spire, à Haguenau, ou à quelque autre Ville commode, afin que les Allemans, Danois & Suedois y pûssent plus facilement venir. Le Prince de Condé qui souhaittoit d'accroistre sa Religion, avoit donné ce dernier conseil ; & d'ailleurs, le Roy sçavoit bien que c'estoit le moyen de faire peur au Consistoire. C'est pourquoy Birague eut charge d'aller faire cette proposition à l'Empereur : & au mesme temps on envoya Loysel au Roy d'Espagne pour le mesme sujet. Dont le Pape non moins émû

Le Pape inquieté de l'entreveuë du Cardinal avec l'Empereur.

Le Cardinal se relasche aprés la mort de son frere.

Le Roy demande la translation du Concile en Allemagne.

de colère qu'estonné, & pensant que certains Evesques penchans à la nouvelle reforme avoient suggeré ce conseil, il se resolut de s'en prendre à eux, & de les attaquer aussi-tost: afin qu'estant degradez de leur Prelature, ou du moins excommuniez, ils perdissent leur honneur & le credit qu'ils avoient en Cour & dans l'esprit de la Reine. Pour cét effet il donne pouvoir & commission aux Cardinaux qui estoient dans la Charge d'Inquisiteurs generaux, de proceder contre tous ceux qui se trouveroient entachez d'heresie, quoy qu'Evesques, Patriarches, & mesme Cardinaux, & s'ils estoient dans des païs où il n'y eust pas libre accés, de les citer à Rome ou és confins des terres de l'Eglise à comparoir personnellement, faute dequoy ils passeroient outre, jusqu'à Sentence qu'il prononceroit au Consistoire secret. Les Cardinaux en execution de ce commandement citerent Odet Cardinal de Chastillon, saint Romain Archevesque d'Aix, Jean de Montluc Evesque de Valence, Jean-Antoine Caracciol Evesque de Troyes, Jean de Brabançon Evesque de Pamiers, Charles Guillard Evesque de Chartres, Loüis d'Albret Evesque de l'Escar, & Jean de saint Gelais Evesque d'Uzez.

Le Pape s'en prend à quelques Evesques François, & les fait citer par les Inquisiteurs.

Cependant s'émut la dispute de la preséance entre la France & l'Espagne. L'Ambassadeur du Roy Catholique, qui estoit le Marquis de Pesquaire Gouverneur du Milanois, s'en estoit retourné à Milan aprés la premiere Session, sous pretexte de quelques affaires, & n'avoit laissé qu'un Agent en sa place. Ce qu'il fit à ce qu'on crût par le commandement de son Maistre, qui desirant que le Concile s'avançast, vouloit oster ce sujet de contestation, qui sans doute y eust apporté un notable retardement. Mais le differend ne fut que remis & non pas vuidé: il se réveilla tout de bon à l'arrivée de Claude-Ferdinand de Quignonez Comte de Luna, envoyé en la place de Pesquaire. Celuy-là venant avec une forte resolution de porter plus haut la dignité de son Maistre, envoya demander aux Peres, avant que d'entrer dans la Ville, quel rang on luy donneroit. Et comme il n'en pût avoir une favorable réponce, il entra secretement & *incognito*, & demeura comme caché en son logis quarante jours entiers, pendant lesquels il faisoit agir ses brigues pour venir à bout de son dessein, tâchant de gagner cét avantage ou par la faveur du saint Pere & des Legats, ou du moins par quelque surprise sur les François, beaucoup moins rusez & moins circonspects que les Espagnols. Les plus équitables blâmerent l'injuste ambition de Philippe de disputer une chose qui n'avoit jamais esté en contestation: mais ceux qui font plus d'état des occasions de s'agrandir que de la Justice, loüerent l'adresse & la subtilité de son Conseil, qui avoit si bien sçû prendre son temps pour la disputer. En effet, aprés que le Comte de Luna eut tenté mille sortes d'expedients pour lasser les François, & les faire entrer dans le piége par quelque endroit que ce fust, enfin, ils permirent qu'on luy donnast place separément des autres Ambassadeurs proche la table du Secretaire du Concile. Tellement que pour la premiere fois il assista à la Congregation du vingt-un de May, & depuis cela à toutes les autres: d'où il sortoit toûjours avant les Legats, de peur qu'en les accompagnant il n'entrast en concurrence de la main droite, avec les Ambassadeurs de France. Toute la Chrétienté se scandalisa extrémement de cette nouveauté, & plusieurs ne sçavoient comment excuser le saint Pere d'avoir permis qu'on fist ce tort à un Roy mineur, dont les Ancestres avoient donné au Saint Siege tout ce qu'il avoit de biens & de puissance temporelle; & sans aucune raison que de quelque consideration humaine: mais il s'en excusa sur nos Ambassadeurs, disant qu'il avoit toûjours refusé de donner une autre séance au Comte que l'ancienne, & qu'il n'eust jamais consenty à cette innovation s'ils n'eussent declaré qu'ils n'y apportoient aucun empeschement: ainsi toute la faute & les reproches de cette action si odieuse retomberent sur le Cardinal de Loraine, par la direction duquel nos Ambassadeurs avoient ordre de se gouverner. Or se relâchant ainsi pour ses interests particuliers, il fit une bréche irreparable à la grandeur de son Maistre: dans laquelle les Espagnols ayant mis un pied, ne perdirent point de temps, mais s'efforcerent d'y mettre encore l'autre, & d'avoir une pareille séance dans les Sessions, dans les Messes, & autres ceremonies. Le saint Pere se trouvoit merveilleusement embarrassé par les grandes instances que les Espagnols en faisoient: mais enfin par je ne sçay quelle consideration il manda à ses Legats de la leur donner; & afin qu'on évitast la competence qu'il pourroit y avoir à l'encensement & à la presentation de la Paix, d'employer deux Encensoirs & deux Paix pour encenser les François & les Espagnols tout à la

Differend pour la preséance entre les Ambassadeurs de France & d'Espagne.

Le Comte de Luna brigue d'avoir séance égale à celles des Ambassadeurs de France dans les Congregations.

Lesquels la permettent.

Le Pape en est blâmé, mais il s'en excuse sur eux.

Le Comte pousse sa pointe, & la veut aussi avoir dans les Sessions.

Le Pape mande à ses Ambassadeurs de la luy donner.

fois; commandant sur tout de tenir cét ordre secret. Donc, le vingt-neufiéme de Juin jour solemnel à la memoire des Princes des Apostres, les Peres, les Cardinaux & les Ambassadeurs estant assemblez dans la Chappelle, & la Messe estant commencée, on apporta à l'improviste du Revestiaire une chaire de veloux noir qui fut mise entre le dernier Cardinal: & tout aussi-tost parut le Comte de Luna Ambassadeur d'Espagne qui s'y vint asseoir. Il s'éleva alors un murmure confus dans toute l'Assemblée, les Peres témoignant un grand étonnement, & se parlant à l'oreille. Mais les Ambassadeurs de France firent grand bruit de cette nouveauté: sur tout quand on leur parla des deux Encensoirs & des deux Paix, si bien qu'aprés plusieurs allées & venuës des Cardinaux & des Maistres des ceremonies qui s'efforçoient d'appaiser ce different, il ne fut point trouvé d'autre expedient que de ne les presenter pour lors ny à l'un ny à l'autre. Mais celuy d'Espagne estant sorty le premier comme en triomphe avec les siens, & ne cessant aprés ce premier coup d'essai qui luy avoit assez bien reüssi, de solliciter les Legats qu'ils eussent à executer le commandement de sa Sainteté qui estoit exprés & sans reserve: le Cardinal de Lorraine leur declara que s'ils le faisoient, il monteroit en chaire, & montreroit que cette affaire causeroit la ruine de la Chrétienté, & que le Crucifix en main il en demanderoit justice, & persuaderoit aux Peres & au peuple de sortir pour n'estre pas témoins d'un si horrible schisme. L'Ambassadeur de Pologne fit aussi entendre que si la France venoit à se soustraire de la Communion de l'Eglise Romaine, son Roy ne pourroit pas empescher que son Royaume ne s'en separast aussi. Bref, les François & ceux qui tenoient le parti de la France publierent par tout, & dirent aux Peres, Que si on faisoit cette injustice au fils aîné de l'Eglise, ils estoient prests de protester non contre les Legats qui n'estoient que simples executeurs de la volonté du Pape, non contre le Concile qui n'estoit plus en liberté, non contre le Roy Philippe ou contre son Ambassadeur qui poursuivoient leur avancement, non contre le saint Siege qu'ils honoreroient toûjours suivant les traces de leurs Ancestres, mais contre la personne particuliere de Pie, qui faisoit cette injure à la France par cette insolente innovation, & qui s'estoit rendu partie en cette cause. Ils adjoûterent qu'ils en appelleroient à un Concile libre & pardevant un Pape legitimement élû: menaçant de tenir cependant un Concile national, où il se trouveroit tant de Nations qu'il seroit plus general que celuy de Trente, & de montrer quelque jour s'il en estoit besoin que son élection estoit nulle; dont ils avoient pour preuve deux cedules, une de cent mille écus que le Duc de Florence avoit faite au Cardinal Carafe pour la favoriser, & que Carafe avoit du depuis mise entre les mains du Roy, l'autre de sa propre main au Cardinal de Naples. Il se trouve mesme une harangue du President Ferrier trop hautaine à la verité, & trop sanglante envers le Pape pour estre rapportée: mais elle ne fut pas prononcée, parce que le Comte de Luna entendit enfin à quelque composition, & demeura d'accord qu'aux ceremonies publiques on ne presenteroit plus ny Encensoir, ny Paix, jusqu'à la réponse du Roy d'Espagne. Le saint Pere desiroit bien le gratifier en toutes choses, mais l'importunité de ses Ambassadeurs, l'obligea de rendre Justice, & de decider le different en faveur des François l'année suivante. Car Loüis de Requesens grand Commandeur de Castille, Ambassadeur de Philippe à Rome, n'ayant point voulu accepter aucun expedient d'accommodement que d'estre assis immediatement aprés celuy de l'Empereur du costé droit, ou bien le premier du costé gauche dans la ceremonie de la Feste de la Pentecoste: le Pape luy fit dire qu'il donneroit le rang accoûtumé à celuy de France, & le luy donna en effet, nonobstant les menaces & la protestation de Requesens, qui de dépit sortit de Rome.

Les François ne le peuvent souffrir. — *Grand desordre.* — *Menaces de nos Ambassadeurs.* — *Le different appaisé.*

Vers ce temps-là arriva à Rome le Nonce du Pape resident en France, envoyé par la Reine-Mere, pour proposer un abouchement entre Sa Sainteté, l'Empereur, le Roy d'Espagne & le Roy de France son fils, en la compagnie duquel elle se devoit trouver. Le Pape feignit d'avoir cette proposition agreable, & le Cardinal de Loraine qui avoit abandonné les interests de l'Eglise Gallicane & de son Prince pour songer aux siens, prit ce pretexte avec le congé du Roy, pour aller à Rome. Le Pape luy fit d'excessives demonstrations d'honneur, & le logea en son Palais; mesme, ce qui est chose inusitée, il l'alla publiquement visiter chez luy. De plus, il luy promit de faire des Cardinaux à sa nomination, & luy tint quelques propos, par lesquels il luy donna esperance de le faire son successeur au Pontificat. Par

La Reine fait proposer une entreveuë du Pape & des Princes. — *Le Cardinal va à Rome.* — *Caresses du Pape en son endroit.*

ces souplesses Sa Sainteté gagna tellement cet esprit ambitieux, qu'elle se l'acquit entierement; Et comme ils eurent pris une entiere confiance l'un de l'autre, le Cardinal l'encouragea contre les difficultez qui le tourmentoient, & le confirma dans la resolution d'achever le Concile qu'il estoit prest de suspendre. Auparavant qu'il partit, il receut ordre du Roy d'assembler les Prelats François, & de les lier tous dans une opinion pour solliciter instamment les Peres de faire raison à Sa Majesté sur les articles de reformation qu'il avoit fait proposer: mais il differa cela de jour en jour, jusqu'à tant qu'il eust eu congé d'aller à Rome; & il y mena avec luy sept ou huit de nos Evesques. Ainsi nostre brigue estoit affoiblie d'autant: & d'ailleurs la pluspart de nos Prelats & Docteurs ennuyez de ces longueurs artificieuses, s'estoient retirez l'un aprés l'autre; si bien qu'il n'y avoit plus que huit Evesques à Trente. Toutefois ce petit nombre poursuivoit courageusement les demandes de leur Prince, & nos Ambassadeurs ne se lassoient point de faire instance qu'on travaillast à la correction des mœurs & de la discipline des Ecclesiastiques. Au contraire, les Italiens frissonnoient tous, & se fâchoient lors qu'on vouloit toucher à ce vieil ulcere, rejettant bien loin ceux qui en parloient, ou par des delais & des subterfuges, ou par des railleries. Car ils avoient des gens dans l'Assemblée qui avoient accoustumé quand quelqu'un discouroit avec trop de vehemence, de luy jetter au travers quelque plaisanterie & quolibet pour rendre ridicules les propositions les plus serieuses. Un jour entr'autres, un des nostres ayant declamé avec une grande vehemence contre les abus de la Rote, un de ces personnages-là voulut rabattre la force de son discours par cette froide pointe d'esprit, *Gallus cantat.* C'est un Coq qui chante: A quoy l'autre repartit non moins gravement qu'ingenieusement, *Utinam hoc Gallicinio Petrus ad resipiscentiam & fletum revocetur.* Plaise à Dieu, que le chant du Coq puisse engager Pierre à pleurer son crime, & à n'y plus retomber. Ils s'aviserent pour éluder l'instance des François, ou pour leur faire lascher prise, de commencer la reforme par les Princes: & pour cette effet ils proposerent un decret contre tous les privileges, libertez & jurisdictions de tous les Royaumes: lequel choquoit principalement le Roy Tres-Chrestien, & flétrissoit les plus belles fleurs de sa Couronne. Dont Sa Majesté ayant eu avis, manda à ses Ambassadeurs Ferrier & Pybrac (Lansac estoit revenu en France) qu'ils remontrassent, Que ces Reglemens ne tendoient qu'à jetter des semences de rebellion entre les sujets & les Princes; Que l'autorité des Peres ne s'étendoit point à mettre la main aux affaires d'Etat ny à la jurisdiction seculiere, toute à fait distinguée de l'Ecclesiastique, mais seulement à la reformation du Clergé; Que c'estoit à cela qu'ils devoient travailler serieusement, parce que le déreglement de ce Corps estoit la veritable & la seule cause du schisme. Qu'aprés ces remontrances faites, si les Peres ne desistoient de leur dessein, il vouloit qu'ils s'y opposassent de tout leur pouvoir, & qu'enfin ils protestassent à l'encontre: & qu'ensuite ils se retirassent incessamment à Venise, faisant entendre aux Prelats François, qu'ils eussent à demeurer au Concile pour s'y employer à l'honneur & au service de Dieu: mais que quand ils verroient qu'il se proposeroit aucune chose contraire à ses droits & aux privileges de l'Eglise Gallicane, ils ne manquassent point de se retirer. Nos Ambassadeurs ayant donc apresté leur protestation dans la Congregation du vingt-deuxiéme Septembre, aprés qu'un des Prelats Italiens eut par une longue Harangue discouru, & dit que toute la cause de la dépravation procedoit des Princes, qu'ils avoient le plus besoin de reformation, que les articles en estoient tout dressez, & qu'il faloit les proposer & les executer sans plus de remise: Ferrier se leva; & comme il estoit extrémement aspre & vehement, soit qu'il fust poussé par une liberté Françoise, soit qu'il voulût plaire au Prince de Condé, comme quelques-uns l'en ont soupçonné, il parla en cette sorte.

Il ne reste que huit Prelats François à Trente.

Qui font instance de la reformation.

Froide raillerie vivement repoussée.

Les Prelats Italiens de peur de reforme veulent reformer les Princes.

Le Roy ne le trouve pas bon.

Mande à ses Ambassadeurs de protester à l'encontre.

Ils le font.

Permettez-nous aujourd'huy, saints Peres, de vous tenir le mesme langage que tinrent autrefois les Juifs à leurs Prophetes assemblez dans Jerusalem. *Nous faudra-t'il encore continuer nos jeusnes & nos pleurs tout le cinquiéme & le septiéme mois?* Il y a 150. ans que nos Rois demandent le rétablissement de la discipline Ecclesiastique: le zele de la maison de Dieu ne leur a point donné de relasche qu'ils n'ayent sollicité plus ardemment que toute autre affaire, la reparation de ses ruines qui s'aggrandissent de jour en jour. Ils ont envoyé pour ce sujet aux Conciles de Constance, de Basle, de Latran, & tout de nouveau en celuy-cy, les plus grands Theologiens & les plus saints personnages de leurs Etats; tous lesquels n'ont demandé

Harangue de Ferrier pour cela.

autre chose par leurs Harangues & par leurs Cahiers, que la reforme des Ecclesiastiques. Et toutefois ils n'ont pû rien obtenir dans une cause si juste: on a toûjours éludé leurs requestes, on a toûjours frustré l'attente des peuples & le souhait des gens de bien: tellement qu'aprés tant de peines & tant de poursuites, nous en sommes encore au mesme poinct où estoient nos ancestres il y a tantost deux siecles; & nous pouvons bien dire que nos pleurs & nos jeusnes dureront, non jusqu'au cinquiéme & septiéme mois, mais jusqu'à deux cens ans, & Dieu vueille qu'ils ne durent pas jusqu'à trois cens. On nous répondra possible, qu'on nous a donné satisfaction par quatre Sessions entieres qui contiennent une grande quantité d'anathemes & de décisions: mais ce n'est pas satisfaire que de donner une chose pour une autre en payement, quand le creancier ne l'accepte pas. Messieurs les Illustrissimes Legats le sçavent, les Ambassadeurs de l'Empereur avec lesquels nous avons souvent communiqué nos instructions, le peuvent dire; toute cette Assemblée en peut rendre témoignage, que ce n'est pas des anathemes & des definitions de doctrine que nous vous demandions. Nous avoüons bien qu'il estoit raisonnable de contenter en cela les autres Nations qui en faisoient instance: mais vous devez aussi nous avoüer qu'il faut en matiere de partages avoir égard au fils ainé de la maison premier qu'aux puisnez. Et nous adjoûterons encore, que si ceux qui veulent entierement remedier à un mal vont tout droit à la cause qui l'a engendré, & purgent les mauvaises humeurs: il faloit avant toutes choses nettoyer la corruption du Clergé, dont la mauvaise vie & les déreglemens ont fait émouvoir tous ces troubles, & allumé ces violens accez qui agitent la Chrestienté. Voila par où il faloit commencer: cependant on nous donne aujourd'huy le change, on veut appliquer le remede sur une autre partie. C'est ce qu'on fait par ce grand monceau d'articles de reformation que l'on a proposez dés le mois passé. Mais s'il vous plaist, que nous vous disions quel est là-dessus le sentiment du Roy Tres-Chrestien, auquel nous les avons envoyez, il y a dedans tres-peu de choses qui rapportent à la discipline ancienne, il n'y en a point du tout qui puissent guerir le scandale des dévoyez, ny conforter les infirmes: mais il y en a plusieurs de contraires à la bonne édification & à l'antiquité. En un mot, ce n'est pas l'emplastre d'Esaïe pour consolider les playes de la Chrestienté, c'est plûtost l'enduit d'Ezechiel pour r'ouvrir les blessures déja fermées. Car n'est-ce pas y apporter de l'inflammation au lieu d'y mettre du baume, que d'ajoûter pour clauses à ces articles des excommunications contre les Princes pour les forcer d'y obeïr? N'est-ce pas accroistre les scandales & causer du divorce entre la puissance Ecclesiastique & seculiere, en un temps si dangereux où plusieurs ne cherchent que les occasions de se separer de l'Eglise Romaine? Bref, qui ne void que tout ce Chapitre là tend principalement à renverser les anciennes libertez de l'Eglise Gallicane, & à saper l'autorité des Rois Tres-Chrestiens? Vous n'ignorez pas, saints Peres, que ces Princes sans deroger à l'obeïssance du saint Siege ont fait plusieurs reglemens pour les choses sacrées, à l'exemple des Empereurs Constantin, Theodose, Valentinian & Justinian; que les Papes mesme les ont inserées dans leurs Decrets; & qu'ils ont honoré du titre de Saint, Charlemagne & Loüis IX. qui en estoient les auteurs. Avec ces sages Loix & ces salutaires Ordonnances l'Eglise Gallicane s'est heureusement gouvernée, non seulement comme quelques ignorans l'estiment, depuis l'établissement de la Pragmatique, ou de celuy du Concordat entre Leon X. & le grand Roy François: mais plus de quatre siecles auparavant que le Volume des Decretales eût esté compilé. Depuis ce temps, ces Decretales les ayant enervées & en quelque façon abatardies, elles y furent soigneusement rétablies par les Ordonnances de Philippe le Bel, de Philippe de Valois, de Charles le Sage, de Charles VI. & de Charles VII. Et le Roy Tres-Chrestien heritier de leur Sceptre & de leur Pieté se promet, maintenant qu'il est majeur, de les remettre dans leur premier rang. Qui le peut justement blâmer de cela, puis qu'elles ne contiennent rien qui choque la doctrine universelle de l'Eglise, ny les anciens Decrets des Pontifes, ny les resolutions des Conciles universels? Car pour l'appel comme d'abus, la France ne s'en sert pas contre le saint Siege, auquel elle a toûjours deferé autant d'honneur & d'obeïssance que Royaume du monde; mais contre les surprises & les fraudes qui dérobent quelquefois & arrachent, s'il faut ainsi dire, des mains du saint Pere des Bulles contraires aux Loix de cette Monarchie, & mesme aux Decrets. Et qui peut trouver à redire que nos Rois ayant defendu

les

les pensions, les renonciations en faveur ou avec regrez, la pluralité des benefices, les preventions, les annates; outre cela, de plaider du possessoire pardevant d'autres que les Juges Royaux, & de la proprieté ou autre cause civile ou criminelle hors du Royaume. Et quant à leur autorité dans leur Royaume, il faut que tout le monde sçache qu'elle est souveraine & indépendante de tout autre que de Dieu; & qu'ils peuvent sans estre obligez d'en rendre compte aux hommes, se servir des biens & revenus de leurs Sujets, mesme des Ecclesiastiques, dans les urgentes necessitez de l'Etat. Sa Majesté a donc grand sujet de s'étonner que vous ayez entrepris de toucher à ses droits qu'elle ne tient que du Ciel: mais elle ne s'étonne pas moins de ce qu'ayant esté convoquez pour rétablir la discipline, au lieu de vaquer à une chose si necessaire, vous pensiez à reformer ceux à qui l'Apostre commande d'obeïr, quelques rudes & fâcheux qu'ils puissent estre; & que vous alliez jusques-là, que d'excommunier les Puissances souveraines que Dieu a données aux hommes pour ses Lieutenans, & pour les plus nobles Images de sa Divinité. Le Prince de la milice celeste n'osa point maudire Lucifer: les Prophetes Michée & Daniel n'oserent point faire d'imprecations contre les Rois Achab & Nabuchodonosor, quoy que ce fussent des Princes tres-impies; Et vous ne faites point de difficulté d'interdire les Princes Chrestiens & de les charger d'execrations & d'anathemes: & sur tout le Roy Tres-Chrestien qui est le fils aîné de l'Eglise: mais encore sans connoissance de cause, & sans autre sujet que pour ce qu'il defend les Loix établies par ses mesmes Ancestres, qui ont par leurs bien-faits fondé la Puissance temporelle de ceux qui les veulent traiter de la sorte. Que si c'est le zele que vous avez pour l'Eglise qui vous incite à cela, que vous ayez une veritable intention de la remettre en son ancienne dignité, & qu'il soit besoin pour cet effet de reformer les Princes comme les autres membres de la Chrestienté, proposez-vous pour exemple le saint Roy Ezechias, qui pour oster les abus de l'Eglise Judaïque, ne fit pas comme son pere Achab qui estoit un méchant Prince, ny mesme comme son ayeul & bisayeul, parce qu'ils n'avoient pas coupé le dereglement à la racine, n'ayant pas rasé les hauts lieux: mais remonta quatre degrez jusqu'à Josaphat, qui avoit demoly les Autels. Ne regardez pas, je vous prie, ny nos peres, ny nos ayeux, ou nos bisayeux: car encore qu'ils ayent esté tres doctes, ils n'ont pas veu de mal-heureux temps comme les nostres: mais remontez jusqu'à nos Ancestres, je veux dire jusqu'aux Peres des premiers siecles, & jettez les yeux sur Saint Augustin, sur Saint Ambroise, & sur Saint Jean Chrysostome: Ils eurent le mesme demeslé avec les Donatistes que nous avons maintenant avec les Luteriens: mais bien qu'ils les surpassassent cinquante fois en nombre, ils ne les attaquerent pas à force d'armes, ils n'inciterent pas les Princes contr'eux, cependant de leur costé à des bagatelles & à des choses de neant: ils les vainquirent par leurs prieres, par leur bon exemple, & par la prédication de la parole de Dieu. Ainsi ces vertueux Prelats s'estant formez à estre des Augustins, des Chrysostomes & des Ambroises, purgerent l'Eglise de la zizanie qui la gastoit, & firent devenir les Princes des Theodoses, des Valentiniens & des Gratiens: ce que nous esperons aussi que vous ferez; & nous en prions de tout nostre cœur le Pere Eternel de Nostre Seigneur JESUS-CHRIST. Nous finirons cet Harangue par la charge que nous avons du Roy Tres-Chrestien. Il nous a commandé de vous asseurer que si vous voulez serieusement vous employer à ce que tout le monde attend de vous, il employera de son costé tout ce qui dépend de son pouvoir pour favoriser un si juste dessein: mais si vous faites le contraire, il veut que nous protestions à l'encontre, comme nous y protestons dés à present, prenant à témoin les bien-heureux esprits de ces saints Prelats qui ont autrefois éclairé l'Eglise de leur doctrine & de leur sainte vie, & tous ceux de cette Assemblée qui ont une affection sans feinte, & un zele sans interest, de remedier aux longs & cruels maux qui affligent la Chrestienté; Que là où l'on touchera à la dignité de la France, aux droits de Sa Majesté & aux Privileges de l'Eglise Gallicane, il en aura le ressentiment que sa Pieté, que la grandeur de son courage, & que le salut de son Etat luy doivent donner.

Cette Harangue irrita merveilleusement non seulement les Partisans du Pape, mais aussi plusieurs autres Prelats, & mesme quelques François; entr'autres Nicolas de Pelvé Archevesque de Sens, & Hierosme de la Souchiere Abbé de Clervaux; tous deux estant trompés par leur zele, ou à ce qu'on crut plus interessez

Cette Harangue mal receuë.

Mesme par deux Fraçois;

par les Agents du Pape, que pour le service de leur Prince : dont ils eurent par aprés chacun un chapeau de Cardinal pour recompense. Ce fut eux qui en menerent plus de bruit, disant que les Ambassadeurs estoient des gens de mauvaise volonté, mal sentans de la Foy, creatures du Roy de Navarre, envoyez par luy au Concile pour ses desseins particuliers ; Qu'ils avoient protesté sans commission du Roy, & qu'il les faloit contraindre de montrer leurs instructions, & mesme former inquisition contre-eux. Mais ils se justifierent hautement par une Apologie, & furent avoüez du Roy. Peu aprés les protestations faites, ils se retirerent à Venise, attendant les ordres de la Cour ; Et quoy que le Cardinal de Lorraine eust fait quelque accord, moyennant qu'au lieu de ces articles prejudiciables à l'autorité des Princes, il en fut seulement mis un general, qui est le vingtiéme de la vingt-cinquiéme Session : neantmoins ils n'y retournerent point.

Est avoüée du Roy : nos Ambassadeurs se retirent à Venise.

Ces procedez ayant irrité davantage le saint Pere, il prononça la Sentence de degradation des Prelats François suspects d'heresie. Quant à Odet de Chastillon, il l'avoit déja dégradé dans un Consistoire secret, parce qu'il s'estoit luy-mesme declaré décheu du Cardinalat, ayant quitté la pourpre & le titre d'Evesque de Beauvais pour se faire appeller Comte : mais quand il eut appris cette Sentence, il reprit l'habit rouge par mépris ; & en cét équipage il assista à la ceremonie de la majorité du Roy au Parlement de Roüen, & mesme se maria avec Isabelle de Hauteville Dame de Loré. Le Pape s'en offensa si fort qu'il fit imprimer sa dégradation, dont il fut semé plusieurs copies dans la France : mais outre cela, afin d'intimider les Souverains par un illustre & tout nouvel exemple, il cita à Rome Jeanne d'Albret Reine de Navarre ; & si elle ne comparoissoit dans six mois, la declara convaincuë du crime d'heresie, privée de la dignité Royale, & son Royaume & ses Etats adjugez au premier qui s'en saisiroit : & mesme manda à ses Legats de faire declarer nul son mariage avec feu Antoine de Bourbon. On ne sçait si ce dernier conseil ne luy fut pas inspiré par les Espagnols, au moins il sçavoit bien qu'il ne leur déplairoit pas. Mais le Roy Tres-Chrestien jugeant de la consequence de la chose comme il le devoit, en témoigna un tres-grand ressentiment, & commanda à Loysel & à l'Isle ses Ambassadeurs à Rome, de luy remontrer ; Qu'en cette entreprise sur la personne d'une Reine menaçant tous les Rois qui sont freres, ils estoient tous obligez d'empescher ce coup qui portoit directement sur leurs testes ; Luy principalement à qui cette Princesse touchoit si prés d'alliance & de parenté : qui sçavoit que son ayeul avoit esté dépoüillé de ses Etats pour l'affection qu'il avoit témoignée envers la France : qui avoit veu mourir son mary pour son service dans la guerre contre les Huguenots : & qui nourrissoit son fils aisné dans sa Cour ; Par ainsi qu'il ne pouvoit abandonner la protection d'un orfelin & d'une veuve, sans faire tort aux sentimens de la Nature, à ceux de la reconnoissance, & à la majesté de sa Couronne, qui avoit accoûtumé de tout temps d'assister & de relever les Princes malheureux. Mais qu'outre ces considerations de pieté & de generosité, celles de son Etat y estoient jointes de trop prés pour le dissimuler. Car on ne pouvoit faire la guerre à cette Reine sans troubler la France, parce qu'elle en estoit alliée ; & que ses terres en estoient voisines & enclavées dans les siennes ; Qu'au reste, l'interest d'un Etat ne permettoit pas qu'on luy changeast ainsi ses voisins connus de longue main, pour y en établir de nouveaux : Qu'il y avoit à craindre que les Espagnols sous ce pretexte ne descendissent des montagnes dans la plaine, & ne voulussent empieter sur ses terres : & qu'asseurément leur voisinage de ce costé-là rallumeroit la guerre tost ou tard ; De plus, que les droits de la Couronne de France, dont la pluspart des terres de Jeanne relevoient, ne permettoient pas, que pour quelque cause que ce fût, cette Princesse pût estre tirée en jugement à Rome ou autre part, ny en personne, ny par Procureur : veu que les François ne peuvent estre contraints d'aller à Rome, non pas mesme dans les causes dont les appellations vont au saint Siege, & que le Pape est tenu d'envoyer des Juges sur les lieux. Que Sa Sainteté prit donc garde qu'il n'y avoit rien de plus injuste que vouloir entraisner par force une personne de devant son Juge naturel : mais avec cela, qu'elle considerât que c'en estoit une plus grande que de la condamner sans l'avoir entenduë, & sans l'avoir fait assigner. Car toutes les Loix civiles & Ecclesiastiques ordonnent que les accusez soient entendus, non une fois, mais trois & quatre ; non de trois cens lieuës loin, mais à leur domicile ; Et l'on ne pouvoit pas dire qu'il n'y eust pas seur accez à celuy de Jeanne, dont

Sentence prononcée contre les Evesques suspects d'heresie ;

Et contre le Cardinal de Chastillon.

La Reine de Navarre cités à Rome.

Le Roy en témoigne un grand ressentiment.

Ses raisons pourquoy.

les terres estoient en France ; Que le Pape Liberius avoit mieux aimé souffrir le bannissement que de condamner Saint Athanase sans l'avoir oüy, que Nicolas I. avoit cassé pour le mesme sujet, la sentence donnée contre Lotaire fils de Loüis le Debonnaire ; D'ailleurs, que le saint Siege n'avoit point accoûtumé de proceder contre les Princes souverains, sans les avoir auparavant admonestez par des Legats ; Qu'ainsi en avoient usé Alexandre III. envers le Roy d'Angleterre Henry II. pour l'assassinat de l'Archevesque de Cantorbery ; & de fraîche memoire Clement VII. envers Henry VIII. pour le mariage d'Anne de Boulen. Aprés tout, quand cette Sentence seroit juridique & dans les formes, par quelle maxime & par quel droit estoit-ce que le saint Pere exposoit en proye les terres qui relevoient de la Couronne de France ? Pourquoy commençoit-il plûtost à exercer une si grande severité contre une femme veuve, que contre tant d'autres Princes Allemans qui estoient coupables premier qu'elle, dont aucun neanmoins n'avoit esté traité de la sorte ? Quelle raison avoit-il d'impugner si rudement une cause qu'il avoit embrassée avec tant d'affection du vivant d'Antoine de Bourbon. Sans doute que ce changement ne provenoit que des mauvais conseils & des fraudes de ses Ministres, qui l'obligeoient de quitter les sentimens de sa bonté naturelle en faveur des ennemis de la paix & de la France : lesquels pensoient avoir trouvé une belle occasion d'opprimer une veuve & des orfelins durant la minorité du Roy Tres-Chrestien leur protecteur, & pendant les troubles de la France. Enfin, que si Sa Sainteté avoit si grand soin de la Religion & de la gloire de Dieu, elle avoit dû premierement y employer les remedes spirituels, les exhortations & la parole de Jesus-Christ, non pas les voyes de fait, & la proscription : dautant que l'autorité supréme a esté donnée aux Souverains Pontifes pour procurer le salut des ames & la paix de la Chrestienté, & non pas pour dépoüiller les Princes & disposer de leurs biens à leur volonté. Pour ces raisons & plusieurs autres Sa Majesté supplioit le saint Pere de revoquer la Sentence, par un Acte public : sinon qu'elle seroit contrainte, quoy qu'à son grand regret, de recourir aux remedes dont ses Ancestres s'estoient servis en pareils cas. Nos Ambassadeurs avoient aussi d'autres instructions pour l'affaire des Evesques : & ils solliciterent avec tant de chaleur l'un & l'autre, que l'on ne poursuivit plus les Evesques, & que le Pape revoqua la Sentence donnée contre la Reine.

Enfin, à cause de ces difficultez & de plusieurs autres, les Legats presserent tant la closture du Concile qu'il fut terminé le quatriéme de Decembre ; le Pape l'approuva l'année suivante. Le Cardinal de Lorraine prit la charge de composer & d'entonner luy-mesme les acclamations, selon la coûtume des Conciles Orientaux : où neanmoins elles n'estoient point meditées, mais prononcées sur le champ, selon que l'esprit poussoit quelque bon Evesque, que la commune voix suivoit. Il pensoit acquerir par là beaucoup de gloire, mais tout le monde prit cela pour une legereté d'esprit & pour une vaine ambition peu séante à un si grand Prelat, dautant que cela appartenoit plûtost aux Diacres du Concile qu'à un Archevesque & à un Cardinal des principaux, tel qu'il estoit. Mais en France on luy en fit de grands reproches. On trouvoit à dire qu'ayant toûjours esté fait mention de François I. & de Henry II. avec Charles V. sous les Papes Paul & Jules, il n'en avoit point esté parlé en cette action, bien qu'on y eût nommé Charles V. & que semblablement le Roy Charles IX. y avoit esté obmis & passé sous ce mot general de *Rois* : ce qui avoit esté fait afin d'éviter la concurrence d'entre les Rois de France & d'Espagne. Dont le Cardinal ne pouvoit se justifier, parce qu'encore qu'il s'excusast sur l'Assemblée qui avoit voulu que les acclamations fussent de cette sorte, neanmoins on disoit qu'il avoit dû les laisser entonner à un autre, plûtost que d'estre l'instrument d'une si grande injure que la France recevoit. Voila en quelle sorte fut mis fin à cette celebre Assemblée tant souhaittée & tant demandée de toute la Chrestienté : qui ayant esté diversement agitée par l'espace de vingt-deux ans, pourchassée & sollicitée par les uns, traversée & differée par les autres, & par l'espace d'autres dix-huit ans, tantost convoquée, tantost separée pour divers motifs & differents interests, eut enfin une forme & issuë tout à fait contraire aux desseins de ceux qui l'avoient procurée, & aux apprehensions de ceux qui l'avoient si souvent interrompuë & détournée. Elle avoit esté premierement assignée à Mantoüe l'an 1536. par Paul III. puis sans aucun effet changée de lieu & portée à Vincense dés l'année suivante, & derechef transferée à Trente

Closture du Concile.

Le Cardinal de Lorraine en compose & entonne, les acclamations.

Est blâmé d'avoir eu peu de soin de l'honneur de la France.

Combien dura ce Concile.

l'an 1542. où elle fut commencée l'an 1545. & de là aprés sept Sessions remenée en Italie à Boulogne l'an 1547. où elle demeura quatre ans comme morte, jusqu'à l'an 1551. qu'elle fut résuscitée par Jules III. mais estant suspenduë l'année d'aprés par le mesme Pape, elle se reposa jusqu'en l'an 1562. qu'elle recommença de travailler plus serieusement qu'auparavant sous Pie IV. & se termina enfin avec cette presente année. En tout elle contient vingt-cinq Sessions, dont il n'y en a que quatorze qui traitent de la doctrine ou des mœurs; les autres onze ayant esté employées pour les ouvertures du Concile, les suspentions, & les prorogations.

Le Concile n'est pas publié en France, 1564.

Tous les Catholiques en reçeurent les poincts definitifs de la Foy, mais non pas ceux de la reformation; principalement le Roy Tres-Chrestien, pour les causes que j'ay déduites: tellement qu'encore qu'il promist de les faire observer, à la reserve de quelques-uns, il ne pouvoit neanmoins consentir à l'entiere publication du Concile dans son Royaume; & quelque effort qui ait esté fait jusqu'à present, on n'a encore sçeu gagner ce poinct. Les Ambassadeurs de l'Empereur, du Roy d'Espagne & du Duc de Savoye vers Sa Majesté Tres-Chrestienne, joignirent leurs remontrances à celles du Nonce pour luy persuader d'en faire observer les Decrets, & tâcherent de l'obliger de se trouver à Nancy pour en entendre la lecture qui s'y devoit faire par des Deleguez du Concile, en presence des Ambassadeurs de tous les Princes Catholiques, appellez là pour dresser une ligue generale contre les Estats qui s'estoient soustraits de l'obeïssance du Saint Siege; l'exhortant au reste de casser la paix d'Orleans & l'Edit de Janvier, de faire Justice des sacrileges commis sur les Eglises & en la personne des Prestres, & de l'assassinat du Duc de Guise, & d'empescher l'alienation des biens d'Eglise. Surquoy ceux du Roy Catholique & du Duc de Savoye protesterent, que leurs Maistres ne vouloient point que leurs mariages leur fussent payez de ces deniers, qui assurément seroient funestes à tous ceux qui les manieroient, comme l'or de Thoulouse, & luy firent de belles offres de leur part, en cas qu'il voulust chastier les Huguenots. Le Roy instruit par sa Mere & par le Chancelier, leur répondit en peu de mots; Qu'il remercioit leurs Maistres de leurs bons conseils, qu'il les prioit de les asseurer, que son intention estoit de vivre dans la Religion Catholique Romaine, & de la conserver dans toute sa pureté dans son Royaume; Que pour le reste ils le voulussent excuser s'il n'y satisfaisoit pas si-tost, pour de grandes raisons qu'il leur manderoit par ses Ambassadeurs, aprés qu'il en auroit communiqué avec les Princes de son sang & les principaux de son Conseil. Ainsi la Reine mere qui apprehendoit que les Estrangers ne se meslassent trop de nos affaires, s'ils obtenoient ce poinct là, & que les esprits amateurs de nouveauté ne prissent intelligence avec eux, eluda sagement leurs demandes, & les renvoya avec des réponses si ambiguës qu'ils n'avoient pas raison de se plaindre, quoy qu'ils n'en eussent point de se contenter. Or sur la question qui fut pour lors agitée dans les plus grandes assemblées du Royaume, s'il estoit expedient de recevoir le Concile de Trente en France, Charles Dumoulin tres-sçavant Jurisconsulte & qui se piquoit de l'ancienne liberté Gauloise, s'avança de mettre au jour une consultation par laquelle il s'efforçoit de prouver qu'il estoit de nulle valeur, & que l'indiction, la séance & la closture en estoient vicieuses, contraires aux Droits civils & canoniques, aux anciens Decrets des Peres, aux prerogatives & libertez de nostre Eglise. Ce qui offensa tellement quelques Catholiques, qu'il fut ignominieusement traîné en prison comme seditieux, & n'ayant pas de bons sentimens pour la Religion, mais deux mois aprés le Roy estant à Lyon, commanda qu'il fût élargy.

Ambassadeurs des Princes sollicitent le Roy de le faire publier, & d'exterminer les Huguenots.

Réponse du Roy.

Consultation de Dumoulin,

qui en est mis en prison.

Le Royaume estoit alors sans aucune émotion: il ne se parloit à la Cour que de festins magnifiques, de courses de bagues, de combats à la barriere, & de toutes sortes de passe-temps; où le Prince de Condé n'espargnant aucune chose pour donner du plaisir au Roy, faisoit tout ce qui se peut desirer, non seulement d'un vaillant & courageux Prince, mais encore du plus adroit Cavalier du monde. Mais la Reine ne s'endormoit pas durant cette bonace, & dans le milieu du calme elle songeoit non seulement à se pourvoir contre les tempestes, mais encore à en prevenir les causes. Bien que le Duc de Guise fust mort, cette Princesse n'estoit pas sans apprehensions, le Prince de Condé & l'Admiral luy en donnoient toûjours: elle voyoit qu'estant joints ensemble ils pouvoient mettre au premier coup d'œil tous les Religionnaires en armes: & d'ailleurs ils avoient d'étroittes correspondances avec les Protestans estrangers. C'est pourquoy elle jugea à propos, premiere-

Prevoyance de la Reine.

ment de faire la paix avec l'Angleterre, de renouveller l'alliance avec les Suisses, & d'attirer les Princes Allemans par quelques pensions, par où elle pretendoit oster aux Huguenots le secours qui fomentoit leur faction. Puis elle employa quantité d'artifices pour mettre ces deux Chefs en deffiance l'un de l'autre; Et pour degoûter le Prince de l'Admiral elle avoit certaines mousches de Cour, qui tâchoient de luy faire croire qu'il l'avoit lâchement abandonné à la bataille de Dreux, qu'il n'avoit point accoûtumé de hazarder sa personne, & qu'il avoit beaucoup plus d'apparence & de vain raisonnement, que de prudence, de courage & d'effet. Mais la Reine n'ayant rien avancé par cette voye, parce que le Prince sçavoit bien discerner de quel esprit partoient ces discours, elle s'avisa d'un autre moyen plus subtil, qui estoit de le gagner par les appasts des caresses, & des voluptez: ausquels les ames les plus fieres se laissent enchaîner sans contrainte. Elle le traita avec des demonstrations d'une amitié cordiale, & d'une parfaite confiance; elle luy fit donner le Gouvernement de Picardie premier sujet de son mécontentement, & rendre tous les respects qu'on doit à un premier Prince du sang. Outre cela, elle avoit des gens apostez pour l'entretenir dans toute sorte de jeux & de passe-temps; & les charmes de la belle Limeüil une de ses filles, la servirent si bien dans ses intentions, qu'il oublia pour un temps toutes autres pensées. Dont Eleonor de Roye son épouse, femme d'une austere chasteté mourut de déplaisir, lequel accident causa beaucoup de joye à la Reine, parce que cette Dame estant d'un naturel imperieux, & fort affectionnée à la Religion Huguenote, estoit le plus piquant aiguillon qui réveillast le courage du Prince. Mais d'autre part la Maison Royale & elle-mesme souffrirent un grand scandale de ces amouretes, parce que la Limeüil s'estant abandonnée à la passion du Prince plus qu'elle ne devoit, fut si imprudente & prit si mal ses mesures, qu'elle accoucha dans sa garderobbe, au sçeu de tout le monde; à raison dequoy elle la chassa avec ignominie, mais non sans qu'elle parlât bien hautement. Aprés la mort d'Eleonor de Roye, elle essaya d'engager le Prince de Condé au mariage de Marguerite de Lustrac veuve du Maréchal de saint André, encore jeune, & riche, tant de ses biens propres que de ceux que son mary luy avoit laissez; esperant que comme il estoit incommodé dans ses affaires, il entendroit volontiers à ce party, & qu'ainsi ayant desormais dequoy bien passer son temps, il se ramolliroit dans ces aises & quitteroit là les conseils factieux, à quoy la necessité du bien le portoit autant que toute autre chose. Mais les exhortations de ses Ministres qui craignoient ce qu'elle desiroit, & la reflexion qu'il fit sur sa dignité, l'ayant détaché de cette pensée, il épousa au mois de Juillet Françoise d'Orleans sœur du Duc de Longueville, que sa mere avoit nourrie dans la nouvelle Religion; laissant là la veuve qui fondoit en pleurs & en regrets d'avoir esté si folle que de s'estre consumée en vaines dépenses, & de luy avoir donné de grandes sommes de deniers, & mesme sa terre de Valery, pour acquerir la qualité de femme de Prince du sang. Par ces artifices la Reine tâchoit de changer le naturel & les pensées du Prince: ce qu'elle n'esperoit point de pouvoir faire de l'Admiral & de ses freres, parce que ne se fiant pas à elle, comme ils sçavoient bien qu'elle ne se fieroit jamais plus à eux, ils se tenoient loin de la Cour avec de bonnes gardes, entretenant toûjours leurs pratiques & les esperances de leur party. D'ailleurs, elle estoit bien empéchée à moderer le zele boüillant des Catholiques: car ils ne pouvoient souffrir l'exercice de la nouvelle Religion dans le Royaume. Et les jeunes Guises marchant sur les brisées de leur pere s'estoient declarez chefs de ce party, par le soûtien du Cardinal de Lorraine & du Duc d'Aumale leurs oncles: lesquels sçachant bien que la grandeur de leur maison dépendoit du maintien de cette cause, avoient interessé le Pape, le Roy d'Espagne & le Duc de Savoye à la ruine des Huguenots; A quoy ces Potentats se portoient assez d'eux-mémes, parce que le voisinage de cette engeance factieuse mettoit leurs Etats en danger. Sur tout ils avoient reclamé la protection du Roy d'Espagne: & pour élever leur puissance ils vantoient la sienne aux peuples par la bouche de leurs affidez, & par celle de quelques Ecclesiastiques & Predicateurs, qui transportez d'un zele indiscret loüoient sans cesse la pieté des Espagnols, & méloient par tout le nom de Philippe, comme si ç'eust esté quelque Deité tutelaire de la France & une puissance au dessus de celle du Roy, qui eust eu autorité d'interpreter ses Edits, & de terminer les differends de la Religion. Qui plus est, quelques Grands pour meriter les bonnes graces de cette Princesse par un signalé service, avoient tramé une con-

Tâche à distraire l'Admiral d'avec le Prince;

& d'amollir le courage du Prince par les voluptez de la Cour.

Il ayme la belle Limeüil.

Dont sa femme meurt de déplaisir.

Scandale de ces amouretes.

La Maréchale S. André pensant l'épouser, est trompée.

Il se marie à la sœur du Duc de Longueville.

L'Admiral ne se fie point à la Reine.

Qui a peine à contenter les Catholiques.

Les Guises interessent les Estrangers dans leur cause.

Conspiration contre la Reine de Navarre découverte.

spiration avec luy de surprendre la Reine Jeanne d'Albret & ses enfans dans la Ville de Pau en Bearn, & de les mener pardevant l'Inquisition d'Espagne. Ce Prince devoit pour cét effet y faire glisser des troupes de Barcelone, où il leur avoit donné rendez-vous sous pretexte de la guerre d'Affrique: & avoit fait solliciter Montluc, & Aspremont Vicomte d'Hortes de la vouloir envelopper de l'autre costé. Mais ces Seigneurs eurent horreur de cét attentat: & Jeanne en fut avertie secretement par sa cousine Reine d'Espagne; si bien qu'il demeura sans effet, & qui pis est sans punition, à cause de la qualité des personnes qui y trempoient.

Pourquoy la Reine oblige le Roy à faire le tour du Royaume.

Ce qu'elle fait accroire au Roy d'Espagne.

La Reine avoit donc à se donner garde des surprises d'Espagne, à s'excuser envers le Pape, à contenir les peuples qui faisoient des émotions en divers endroits, principalement dans les Provinces éloignées à cause de la Religion, & à tenir les deux partis en bride. Or pour parer à toutes ces difficultez, elle delibera de faire le tour du Royaume, & visiter toutes les Provinces avec le Roy son fils, s'imaginant que par ce moyen elle contenteroit tout le monde. Car elle faisoit accroire au Roy d'Espagne qu'elle entreprenoit ce voyage, tant pour ramener la Reine de Navarre à la Religion Catholique, ou si elle ne pouvoit faire réussir son dessein, de mettre ordre que l'heresie ne s'enracinast pas dans ces païs; que pour prendre conseil de luy sur l'extirpation des Huguenots, & sur quelques autres poincts de consequence: Partant, qu'afin qu'elle en pust librement conferer avec son Conseil, elle le prioit qu'elle pust voir la Reine son épouse, qu'elle nommoit sa chere fille, sur les frontieres d'Espagne: ce qui seroit une belle couverture aux conferences secrettes qu'elle desiroit avoir avec ses principaux Ministres. Elle mandoit au Pape que son dessein estoit de traiter avec ses Agents pour le mesme sujet; & qu'elle prenoit ce grand tour pour se rendre à Avignon, de peur de donner ombrage à tant d'esprits divers & mutins qu'elle avoit à gouverner. Elle faisoit entendre aux peuples que c'estoit pour recevoir leurs plaintes, & pour accoûtumer le Roy à leur rendre Justice, & à leur departir ses graces en les visitant les uns aprés autres. Et elle insinuoit aux Courtisans, qu'elle vouloit leur faire goûter en divers lieux diverses sortes de passe-temps, & qu'elle desiroit de voir encore une fois sa fille d'Espagne; ce que croyant aisément ces ames incapables de choses serieuses & pleines de vent, on ne voyoit que magnifiques preparatifs, qu'excessive dépense en habits, en parties de chasses, en comedies, bals, festins, & semblables badineries, dont ils se repaissent en se consumant. Mais en effet, elle n'avoit aucune de ces visées, mais de les amuser tous, de remplir la France de la reputation de sa puissance en faisant voir par tout la magnificence de son gouvernement, de tenir les plus factieux en suspens par l'opinion de quelque grand dessein (dautant que les voyages de la Cour en cachent toûjours quelqu'un, & que l'on a raison de croire, comme disoit un excellent personnage, que quand elle se remuë elle veut enfanter) & de retirer les affections des peuples diversement engagées à l'une & à l'autre faction vers la seule personne du Roy: dont la presence a accoûtumé de n'exciter pas moins de veneration & d'amour dans le cœur des François que celle d'une Divinité.

Au Pape.

Aux Courtisans.

Quelle estoit en effet sa visée.

Paix publiée avec l'Anglois à Troye.

Ces motifs & peut-estre quelques autres plus cachez firent donc partir la Reine de Fontaine-bleau au mois de Mars: d'où elle alla à Sens, & de là à Troye en Champagne. Là fut publiée la paix avec la Reine d'Angleterre. Dés le siége du Havre elle avoit envoyé deux Ambassadeurs, Smith & Trochmorton, pour faire entendre au Roy les raisons pour lesquelles elle retenoit cette place: mais parce qu'ils luy estoient suspects, specialement Trochmorthon, homme passionné, & qui avoit porté sa Princesse à favoriser les Huguenots, & s'estoit meslé chaudement dans leurs menées, il ne les avoit point voulu voir, & leur avoit fait donner des gardes. Du depuis Smith s'estant entremis de negocier la paix, & ayant esté mis en liberté y travailla si bien, & mesme plus viste qu'Elizabeth n'eust voulu, qu'elle fut concluë; *Chacun se reservant ses droits pretendus.* Ce que les Anglois firent mettre dans le traité, parce que par la clause ajoûtée à celuy de Cambresis fait il y avoit cinq ans, on leur devoit rendre Calais, ou cinq cens mille écus: mais les François maintenoient que la Reine Elizabeth avoit violé cette clause, & la premiere enfraint la paix, ayant envoyé ses gens s'emparer du Havre, & s'ils eussent pû de toute la Normandie durant la minorité d'un Roy & le mal-heur des guerres civiles. Le Roy en signe d'amitié reçût l'Ordre de la Jartiere qu'Elizabeth luy envoya; &

l'on en vid à la Cour tous les signes ordinaires de réjoüissance : qui furent encore redoublez par le renouvellement de l'alliance avec les Cantons des Suisses, moyennant une grande somme de deniers. François d'Espeaux, dit le Mareschal de Vieilleville, & l'Aubespine Evesque de Limoges furent envoyez vers eux pour la jurer de la part du Roy, & pour recevoir leur serment. De Troye, le Roy s'avança à Bar, où le Duc de Lorraine & sa femme le reçûrent avec des magnificences convenables à sa grandeur, & à la ceremonie du Baptesme d'un fils qu'il leur tint sur les fonts, & qu'il nomma Henry, Isabelle d'Austriche bis-ayeule de l'enfant, sœur de Charles V. & Pierre Ernest Mansfeld Gouverneur de Luxembourg y assistant de la part du Roy d'Espagne. De là il prit sa route par Dijon, Châlons, Mascon, & arriva à Lyon au mois de May : d'où la peste le contraignit d'aller prendre logis à Tournon. Passant par la Bourgogne les Estats de la Province luy presenterent leurs cahiers, & le supplierent de les dispenser de recevoir l'Edit de Janvier, estant si fort animez contre les Huguenots, qu'ils avoient dressé plusieurs ligues qu'ils appelloient des Confreries du saint Esprit pour les exterminer. On les contenta de belles paroles : mais les Huguenots en prirent bien fort l'alarme ; & peu aprés on leur donna encore plusieurs autres sujets de murmurer. Le gouvernement de Lyon fut osté au Comte de Sault affectionné à leur party : & donné à Jean de Losses Capitaine des gardes du corps, avec charge d'y bâtir une citadelle. Au mesme temps le peuple se mutina contre eux à Crevan, parce que contre la defense de l'Edit, ils y venoient au Presche avec des armes, & presque en ordre de gens de guerre : la bagarre y fut neanmoins plus grande que le meurtre. Chavigny Lieutenant de Montpensier en Touraine & Anjou, leur estoit bien rude ; Angennes-Rambouïllet Evesque du Mans, qui se mesloit de faire la Charge de Lieutenant de Roy au Mayne & au Vendosmois, au lieu de la sienne, quoy que peut-estre il n'eust sçû bien s'acquitter de l'une ny de l'autre, y causoit de grandes crieries par ses violences ; & Gilbert de la Curée Seigneur de marque fut assassiné dans le Vendosmois par un complot des Gentils-hommes Catholiques, parce qu'il se montroit aussi aspre ennemy des Ecclesiastiques qu'ardent defenseur des Ministres. Marsilly Sipiere fut envoyé à Orleans pour en demolir les fortifications & y bâtir une citadelle à la porte Banniere. Ce que l'on commença aussi de faire à Montauban, à Valence, à Cisteron, & en quelques autres Villes. Mais ce qui fâchoit davantage les Religionnaires, c'estoit qu'en abatant ainsi leurs remparts on sapoit en mesme temps la liberté de conscience qu'on leur avoit promise, par diverses interpretations qu'on apportoit à l'Edit de Janvier. Car il leur avoit déja esté defendu d'avoir des Ecoles, & d'exercer leur Religion dans les lieux où le Roy seroit. Puis par un Edit donné à Roussillon proche de Tournon, il fut specifié, *Que la liberté accordee aux Gentils-hommes de tenir leur Presche dans leurs terres, ou dans leurs Châteaux, ne s'entendoit que pour leurs domestiques & sujets, & qu'ils n'y en pourroient recevoir d'autres sur peine de crime de leze-Majesté. Defenses de faire aucunes assemblées sous pretexte de Synode, ny aucunes cueillettes d'argent ; & commandé aux Magistrats de contraindre les Moines & les Prestres renegats qui seroient mariez de quitter leurs femmes, ou de sortir du Royaume dans deux mois : autrement d'envoyer les hommes aux galeres, & d'enfermer les femmes entre quatre murailles.* Aprés que le Roy eut sejourné quelque temps à Tournon, il alla à Avignon, passant par Montelimar & Orenge. Serbellony Gouverneur du Comtat pour Sa Sainteté, l'Evesque de Ferme Vicelegat, & le Cardinal d'Armagnac officieux & courtois jusqu'à l'excés, luy firent une belle reception. Et la Reine mere en recompense leur donna de belles promesses d'exterminer les Huguenots, & de faire recevoir le Concile de Trente. Ce fut là qu'elle montra combien elle estoit sçavante dans l'art de feindre & de dissimuler, ayant à traiter avec des gens, qui par le genie de la Nation, & par la routine de la Cour Romaine croyoient penetrer dans les sentimens les plus cachez, & en imposer aux plus fins. Elle feignit de leur découvrir le fonds de son ame, qu'elle n'avoit osé, disoit-elle, manifester au Nonce ; Elle les entretint à son ordinaire la larme à l'œil sur les peines de son esprit, & sur les calamitez du Royaume : ausquelles ne pouvant si tost apporter remede de peur de tout gâter par la violence, elle les prioit de faire entendre à Sa Sainteté qu'il estoit besoin d'y proceder lentement & secretement, & que c'estoit son dessein de reduire ou de ruiner peu à peu le Prince & l'Admiral, & d'oster aux Huguenots tous moyens de defense l'un aprés l'autre : mais que jusques-là tant qu'elle eust ramené les affaires à ce poinct, il seroit dangereux pour

Alliance renouvellee avec les Suisses.

Le Roy à Bar, nomme le fils du Duc de Lorraine.

A Lyon sia une citadelle.

Divers sujets de plainte des Huguenots.

Il va à Avignon.

Conference de la Reine avec les Agents du Pape.

l'Eglise Romaine & pour l'Estat de publier le Concile en France. Bref, elle leur fit si bien entendre tout ce qu'elle voulut, qu'ils persuaderent le Pape en sa faveur: Et ainsi elle se delivra des instantes poursuites, & presque du commandement que Sa Sainteté luy faisoit de recevoir le Concile. Mesme elle obtint peu aprés la Legation d'Avignon pour le Cardinal de Bourbon, soit que Sa Sainteté voulust par ce bien-fait retenir ce Prince dans la profession Ecclesiastique, & l'engager davantage à la defense de la Religion Catholique, car il se vouloit marier: soit pour se décharger des grands frais qu'il luy falloit faire pour garder le Comtat contre l'invasion des Huguenots, parce qu'en ce faisant le Roy le prenoit sous sa protection.

Legation d'Avignon donnée au Cardinal de Bourbon.

Suite du voyage du Roy.

En suite de cela, le Roy visita la Provence, les Villes d'Aix, d'Arles & de Marseille, dans lesquelles il fit son entrée avec de grandes pompes, particulierement à Marseille, où l'on luy fit voir entre autres rares spectacles quantité de jeux & de combats sur la mer. De là il retourna à Avignon, belle Ville, & où il se plaisoit plus qu'en pas une autre, & là passa le Rhône pour entrer dans le Languedoc. On luy apporta à Nismes plusieurs plaintes de la part des Huguenots contre Damville qui gouvernoit cette Province au nom de son pere: mais ce Prince les remit à Beziers & à Montpellier, où il arriva vers la fin de cette année. Elle se termina par le plus rude & le plus long Hyver, en tempestes, broüillas, neiges & gelées, qu'on eust veu depuis plusieurs siécles, non seulement en France, mais par toute l'Europe, de telle sorte que le cours des rivieres demeura deux mois entiers glacé à porter le charroy, grande quantité d'oyseaux moururent de froid, les arbres furent gelez en plusieurs endroits, & plusieurs voyageurs virent tomber leur nez & leurs oreilles. Je l'ay entendu nommer à quelques vieilles gens l'Hyver des neiges, & cette année là la courte année. En effet, elle le fut de trois mois plus que les autres: dautant que les gens d'affaires ayant consideré les inconveniens & les difficultez qu'il y avoit à ajuster leur calcul commençant l'année à Pasques qui est une Feste mobile, comme l'on avoit toûjours fait en France, le Roy ordonna par un Edit du dixiéme Juillet donné à Roussillon, qu'on la commenceroit le premier de Janvier, selon l'usage Romain: ce qui a esté suivy de tous, sans que personne eust regret à l'ancienne coûtume, bien que le Parlement s'y opposast: tellement qu'on rogna trois mois de celle-cy. Elle fut encore memorable aux Allemans pour la mort de l'Empereur Ferdinand decedé le vingt-cinquiéme de Juillet, auquel succeda son fils Maximilian: & aux Huguenots par la mort de leur Patriarche Jean Calvin, qui mourut à Genéve le vingt-septiéme de May.

Arrive en Languedoc.

Rude Hyver.

L'année commence en Janvier, non plus à Pasques.

1565.

Le Roy assiegé par les neiges à Carcassonne.

Sur le commencement de l'année 1565. le Roy alla de Beziers à Narbonne, & de là nonobstant les grandes froidures, à Carcassonne. Cette Ville est divisée en deux parties assez éloignées l'une de l'autre, entre lesquelles passe la riviere d'Aude: la Cité où demeure l'Evesque est située au Levant sur une colline, la Ville où s'exerce la Jurisdiction Royale est dans la plaine. Comme il s'estoit retiré dans la Cité, attendant les preparatifs que la Ville luy dressoit pour son entrée, il tomba une si prodigieuse quantité de neiges qu'il y fut assiegé dix jours entiers. Les Anciens du païs se souvenoient avoir oüy dire à leurs grands peres que Loüis XI. lors qu'il n'estoit que Dauphin, & la Reine Marie d'Anjou sa mere y avoient esté enfermez trois mois durant par le mesme accident. En cette Ville il entendit la querelle qui s'estoit émeuë entre le Cardinal de Lorraine & le Mareschal de Montmorency, tous deux ayant envoyé en Cour pour y faire entendre leurs raisons. Ce Cardinal au retour du Concile desirant se faire voir aux Parisiens, avec un éclat & une suite qui marquast que sa Maison n'avoit rien perdu de sa grandeur par la mort du Duc de Guise, manda ses amis de le venir trouver au plus bel équipage qu'ils pourroient, & donna rendez-vous à son frere le Duc d'Aumale à Nantueil pour l'accompagner. En chemin il alla voir le Prince de Condé à Soissons: on ne sçait pas bien pourquoy, si ce fut à dessein seulement de semer de la deffiance entre les Chefs Huguenots, ou bien tout de bon pour attirer le Prince de son costé, proposant de luy donner en mariage sa belle-sœur veuve du feu Duc de Guise; Dame dont l'esprit & le visage avoient tant de charmes, qu'elle pouvoit captiver le courage le plus altier, & le plus offensé. Tant y a que les Chastillons & le Mareschal de Montmorency resolus de se tenir étroitement unis, quelque chose qui arrivast, conceurent une grande jalousie de cette visite, & de cette pompeuse entrée qu'il vouloit faire à Paris. Mais quoy qu'ils eussent envie de rabatre son ostentation, & affoiblir son credit par un affront, soit qu'en

Broüillerie entre le Mareschal de Montmorency & le Cardinal de Lorraine.

Le Cardinal visite le Prince.

effet

effet le Mareschal apprehendast, que son arrivée n'émust les Parisiens à quelque sedition contre les Huguenots, & mesme contre luy, (car le menu peuple qui ne penetre pas dans les interests des Grands, le haïssoit à mort, parce qu'il sembloit les favoriser en soûtenant la querelle de l'Admiral:) ils concerterent de luy faire piece, & peut-estre pis que cela, selon que l'occasion s'en trouveroit favorable. Il avoit obtenu l'année auparavant permission du Roy d'avoir une vingtaine de gardes avec des pistolets & des carabines, pour preserver sa vie des embusches des grands ennemis qu'il avoit: & quelques mois aprés le port d'armes à feu fut severement défendu par un Edit, qui commandoit aux Gouverneurs de Province, de prendre soigneusement garde dans leurs Gouvernemens qu'aucun n'en portast, ny qu'il se fit des assemblées, ou qu'il entrast de trop grandes troupes d'hommes armez dans les Villes. Le Mareschal se fondant sur la force de cet Edit, represente premierement au Parlement l'importance du fait, afin de justifier l'action qu'il meditoit, puis fait dire au Cardinal par quelques-uns de ce Corps qu'il connoissoit estre de ses amis, qu'il n'entre pas avec cet équipage de guerre dans une Ville sujete à émotions durant l'absence du Roy. Il n'ignoroit pas sans doute la permission que le Roy avoit donnée au Cardinal: mais dans cette pointille il pretendoit que c'estoit à l'autre à luy en faire apparoir; & il sçavoit bien qu'il ne le feroit pas, & qu'il ne voudroit jamais luy rendre cette reconnoissance à la veuë de Paris, où il pensoit avoir toutes choses à sa devotion. Le Cardinal s'estant donc mis en chemin, il luy envoye le Prevost de l'Isle au devant luy faire commandement de poser les armes: mais se tenant encore plus offensé de ce qu'on envoyoit un Prevost à une personne de sa qualité, il passa outre avec indignation; Et s'estant separez son frere & luy pour entrer par diverses portes, de peur qu'il ne semblast abuser de la grace de la Reine, si on le voyoit avec une si grande troupe, il entra par la porte saint Denys. Le Mareschal avoit fait dessein de luy empescher l'entrée, mais il n'y fut pas assez à temps, il s'estoit assemblé à l'entour de luy grand nombre de ses amis, des ennemis de la Maison de Guise, & de Huguenots; & le Prince de Protian mesme, quoy que peu ami du Connestable, luy avoit amené quatre-vingts chevaux. Il rencontra le Cardinal auprés de saint Innocent: où ayant arresté les premiers, leur faisant commandement de rendre les armes, & eux se mettant en défense, il les charge & en couche deux ou trois sur le pavé. Le Cardinal qui n'estoit point homme de main, se jette à bas de son cheval, & se sauve dans une maison avec son neveu le jeune Duc de Guise: une partie de ses gens s'estant évadez qui çà qui là, une autre partie s'enferma courageusement avec luy pour le défendre: tellement que le Mareschal n'osant l'attaquer de force, de peur que le peuple ne s'émust, se contenta de luy avoir fait cet affront. La nuit estant venuë, le Cardinal se retira par des ruës écartées à l'Hostel de Cluny, où son frere se rendit aussi. Le matin venu la rumeur recommença plus fort que le jour d'auparavant: les boutiques furent fermées, & toute la Ville prés de se soûlever en deux factions; Le Mareschal courant par les ruës avec une grande suite de gens armez, & passant plusieurs fois devant l'Hostel de Cluny, avec des bravades, & des menaces. Enfin, le Cardinal par la persuasion de ses amis & des principaux du Parlement, montra sa permission d'avoir des Gardes, & le Mareschal l'ayant veuë le laissa sortir de la Ville. Mais Aumale ayant assemblé deux ou trois cens chevaux pour tirer raison de cet affront, avec lesquels il tenoit la campagne aux environs, l'Admiral qui ne cherchoit que de nouvelles occasions de troubles, fait aussi des levées de son costé, & vient au secours de son cousin. Et comme il voulut passer pour l'Arbitre de toutes choses & pour la premiere teste du Royaume en credit & en sens, il assembla les Corps de Ville, & mesme alla au Parlement avec le Mareschal, où il discourut avec une grande gravité du sujet de cette querelle, parla de soy-mesme en termes magnifiques, & leur fit offre à tous en general & en particulier de son pouvoir & de son service. Cependant le Roy averty de cette rumeur, & qu'Aumale & l'Admiral estoient en armes, de crainte que ces haynes ne rallumassent la guerre, dépescha en diligence Michel de Sevré Chevalier de Malthe, pour leur commander à tous deux de congedier leurs gens, & de se retirer dans leurs maisons. Tous deux obeïrent sans contredit: mais n'ayant pû en venir aux épées, leurs passions les engagerent à combattre de la plume, & remplir tout Paris de diverses Apologies & réponses, puis de sanglantes & outrageuses invectives: jusqu'à

Le Mareschal & l'Admiral resolus de faire affront au Cardinal.

Prennent leur sujet sur le port d'armes.

Le Cardinal entre dans Paris avec armes.

Le Mareschal le charge dans la rue S. Denis.

Le Cardinal se cache à l'Hostel de Clugny.

Sort de la Ville.

Le Duc d'Aumale & l'Admiral font des levées.

Le Roy leur fait commandement de se retirer chez eux.

ce que le Parlement eût severement defendu l'impression & le debit de ces libelles.

Le Cardinal estant allé à Mets donna encore une autre occasion à ses ennemis de luy faire un affront. Les Villes de Vic, Marsan, Alberstof & quelques autres dans le païs Messin appartenoient aux Evesques de Mets, & neanmoins estoient sous la main du Roy, depuis que nous avions retenu les trois Villes de Mets, Thou & Verdun. Il y avoit étably pour Lieutenant un certain Pierre Salsede Espagnol de nation, & qui tenoit sa fortune de luy. Or les Religionnaires ayant fait quelques courses sur ses terres, il prit une Sauve-garde de l'Empereur, soit qu'il crût qu'elle seroit plus respectée que celle du Roy, soit qu'il voulût en cela gratifier l'Empereur & les Princes de l'Empire, comme il avoit fait à Inspruch, où il avoit porté l'Evesque de Verdun à luy rendre hommage. Salsede desirant conserver l'autorité du Roy, ou peut-estre s'entendant avec les ennemis du Cardinal, s'opposa à la publication de cette Sauve-garde & se saisit des Places au nom du Roy. Le Cardinal cruellement offensé de cette ingrate temerité, leve des troupes en diligence avec l'aide du Duc de Lorraine, en ayant premierement écrit en Cour, où sa cause fut trouvée bonne, & fait assieger Vic par N. de Lignieres. Jacques de Montbron-d'Ausance Gouverneur de Mets qui favorisoit secretement Salsede s'entremit de les accorder, & fit en sorte que la Place fut sequestrée entre ses mains, en attendant les ordres du Roy. Neanmoins de Lignieres s'en estant allé Christophe de Bassompierre continuë le siege de cette Ville, la force de composer & s'empare de tout le riche équipage & des meubles que Salsede avoit amassez là dedans. Ainsi le Cardinal châtiant justement l'insolence de sa creature fut loüé d'avoir executé ses ressentimens avec autant de promptitude que de generosité. Mais les bons François n'approuvoient point sa vaste & inconstante ambition, qui luy faisoit étendre un bras en Allemagne & l'autre en France : le Conseil se plaignoit qu'il avoit fait injure au Roy, en prenant une Sauve-garde d'un autre Prince que de luy, parce qu'il avoit par là renoncé à son obeïssance, ou accusé sa foiblesse ; & ses ennemis disoient qu'il avoit fait ligue avec l'Archevesque de Tréves & le Baron de Polleville Gouverneur de Haguenau, ennemy juré du nom François. De sorte que le Cardinal de Lorraine pour se purger de tous ces soupçons congedia ses troupes & receut Salsede à quelque accord pour les autres places. On appella ce remuëment la guerre Cardinalesque.

Guerre Cardinalesque.

Quel en fut le sujet,

& la fin.

Le Cardinal blâmé.

Peu auparavant il s'agita entre la Compagnie des Jesuites & l'Université de Paris, un autre differend de plus grande importance & de plus longue suite, quoy qu'il ne se démelât qu'à coups de langue & de plume. L'an 1550 le Cardinal de Lorraine cherissant cette Compagnie, qu'il estimoit tres-necessaire à l'avancement des bonnes Lettres & à la defense de la Foy Catholique, avoit obtenu Lettres du Roy pour la faire recevoir dans ce Royaume, avec pouvoir d'enseigner à Paris, & non ailleurs. Quatre ans aprés cette Societé ayant presenté ces Lettres au Parlement, la Cour ordonna qu'elles seroient communiquées à l'Evesque de Paris, c'estoit Jean du Bellay, & à la Faculté de Theologie, laquelle ayant examiné son Institut donna ce rude Decret, que j'ay rapporté en son lieu. Les Jesuites se voyant ainsi refusez, laisserent l'affaire assoupie jusqu'à quatre ans de là, au bout desquels leurs esperances estant réveillées par l'appuy du Cardinal, qui, avec son frere, gouvernoit tout sous François II. ils renouvellerent ardemment leurs poursuites ; Si bien que nonobstant l'avis contraire de l'Evesque de Paris qui condamnoit leur Compagnie, ils obtinrent des Lettres du Roy addressées au Parlement qui luy commandoient d'en verifier l'établissement en ce Royaume. Ces Peres se presenterent donc aussi-tost ; & pour satisfaire à tout ce qu'on leur eût pû objecter, ils offrirent de se soûmettre au droit commun, & de renoncer à tous privileges à eux accordez par le saint Siege, qui eussent pû contrevenir à l'autorité des Evesques, Curez, Colleges, Universitez ; aux coûtumes & libertez de l'Eglise Gallicane, & aux pactions faites entre nos Rois & les Papes : neanmoins par Arrest la question d'approuver ou rejetter ce nouvel Ordre, fut remise au Concile universel, ou à l'assemblée de l'Eglise Gallicane. En vertu de cet Arrest, le Cardinal de Tournon leur Protecteur, & qui les avoit installez dans sa Ville, prit leur cause en main au Colloque de Poissi : où il fit en sorte que cette Compagnie fut receuë en France, par forme de Societé & de College, non de Religion nouvellement instituée : A la charge qu'ils seroient tenus de prendre un autre nom que celuy de Jesuites & de la Compagnie de Jesus, (parce qu'il sembloit à quelques-uns qu

Procez entre l'Université & les Jesuites.

Qui sont portez par les Cardinaux de Lorraine & de Tournon.

Sont receus au Colloque de Poissi à certaines conditions.

estoit trop superbe, & qu'il attribuoit à un petit nombre de personnes un titre « qui n'appartient qu'à l'Eglise universelle ;) Qu'ils se conformeroient en tout & par « tout à la disposition du droit commun, sans entreprendre aucune chose dans le spi- « rituel ny dans le temporel au préjudice des Evesques ; & , Qu'ils renonceroient « expressément aux privileges portez par leurs Bulles ; Autrement qu'à faute de ce « faire, ou qu'à l'avenir ils en obtinssent d'autres, cette approbation seroit nulle & « revoquée dés l'heure mesme. Or Guillaume du Prat Evesque de Clermont, fils « du feu Chancelier du Prat, les ayant aussi pris en affection, leur avoit legué quarante mille écus par son testament, pour la fondation des Colleges de Billom & de Mauriac en Auvergne, & leur avoit donné le College de Clermont dans la ruë saint Jacques, où ils lisoient depuis quelques années à portes fermées ; mais avec grand applaudissement, à cause de la singuliere doctrine de deux ou trois rares personnages qui s'estoient entôllez dans leur Societé, entr'autres Jean Maldonat Portugais, excellent Philosophe & Theologien. Ces Religieux estant donc ainsi receus, ouvrirent leur College de Clermont, & firent leçon publiquement. L'Université leur fit interdire par le Recteur la liberté d'enseigner, & eux en revanche ayant presenté Requeste à l'Université pour y estre incorporez, l'affaire fut portée au Parlement. Deux fameux Avocats, Estienne Pasquier pour l'Université, & Pierre Versoris pour les Jesuites, plaiderent cette cause avec grande contention & animosité, & Baptiste du Mesnil Avocat du Roy, conclut contre ces Peres. Neantmoins comme il sembloit que cette Societé fust née principalement pour détruire l'heresie, la Cour portée d'affection envers la Religion Catholique, & de haine contre les Huguenots, dont les factions n'estoient pas moins odieuses que la Croyance, appointa la cause, & cependant permit aux Peres d'enseigner, par provision.

Enseignent au College de Clermont.

L'Université leur interdit de le faire.

En vont au Parlement.

Cause appointée, & pourquoy.

Cela se passa durant que le Roy estoit à Carcassonne, assiegé par les neiges. De cette Ville, passant par Castelnaudary, il s'en alla à Toulouse, où il avoit assigné le rendez-vous à tous les Deputez des Provinces, & à ceux de la Religion qui avoient des plaintes à faire. Ces derniers en avoient des charges entieres contre Montluc : Mais ce Mareschal estant venu en Cour, les dissipa toutes par sa presence. En cette mesme Ville le Roy, je ne sçay par quelle consideration, voulut qu'on changeast le nom de Monsieur qui s'appelloit Alexandre en celuy d'Henry, & commanda que son autre frere le Duc d'Alençon qu'il avoit laissé au Bois de Vincennes, ne fût plus appellé Hercule, mais François. De Toulouse Sa Majesté vint à Bordeaux le neufiéme jour d'Avril, où il luy fut dressé une plus pompeuse entrée qu'en aucune autre Ville. Parmy les gentillesses de laquelle deux choses sont remarquables ; L'une, que pour montrer les grandes navigations qu'avoient fait les Bourdelois dans les païs les plus éloignez, il luy fut presenté douze Nations Etrangeres, Grecs, Turcs, Arabes, Egyptiens, Taprobaniens, Indiens, Canariens, Mores, Ethiopiens, Sauvages, Ameriquains, & Bresiliens : dont les Chefs luy firent leur harangue chacun en sa langue, qu'un Truchement luy expliquoit : L'autre, que comme il passoit par la porte de Medoc, il descendit d'en-haut une belle fille, en forme d'une Venus, cachée dans une coquille marine, qui luy presenta les clefs de la Ville. Là, le Roy confirma la réponse qu'il avoit faite à certaines Requestes des Protestans, qui demandoient qu'on ne les pust inquieter pour chanter les Pseaumes en François dans leurs maisons ; qu'on ne les contraignist point à faire le pain-benit & la queste dans les Eglises, à tendre devant leurs maisons pour les Processions, & à jurer en Justice sur le bras de saint Antoine ; & qu'ils pussent estre receus aux charges publiques. Mais aussi il ensevelit tout à fait les recherches qu'ils vouloient qu'on fit contre le Comte de Candale. Ce jeune Seigneur ayant une haine mortelle contre ce party depuis que Duras l'avoit fait prisonnier, & disant que les Huguenots commettoient quantité d'insolences par delà les termes de l'Edit, avoit formé une ligue avec son frere Christofle Evesque d'Aire, Montluc, Gabriel de Chaumont-Lausun, Descars, Merville son cadet, & Gaston Marquis de Trans de la mesme Maison de Foix, auteur de ce conseil : dont le contenu ayant esté publié, il leur avoit fait depuis une guerre ouverte. Et ainsi il avoit manifestement encouru le crime de leze-Majesté ; & l'on ne pouvoit excuser cette action qu'elle ne passast pour un attentat contre l'autorité du Roy, & la foy de ses Edits. Mais son zele ne déplaisoit pas aux Catholiques ; & d'ailleurs il faloit avoir égard à sa qualité & à tant de Seigneurs qui

Le Roy à Thoulouse.

Noms des freres du Roy changez.

Entrée du Roy à Bordeaux.

Accorde une requeste aux Protestans.

Avoüe la ligue du Comte de Candale.

estoient envelopez dans cette affaire: C'est pourquoy le Roy desirant imposer silence aux Huguenots, avoüa par une Declaration, tout ce que ce Comte & ses compagnons avoient fait, comme en ayant eu ordre de luy.

Aprés cela il partit de Bordeaux pour s'avancer jusqu'à Bayonne: où il vouloit voir sa sœur la Reine d'Espagne, & conferer avec les Ministres de Philippe. Il prit son chemin par Bazas, & demeura quelques jours au mont de Marsan, en attendant l'arrivée de sa Sœur. En cét endroit la Reine découvrit plus clairement la verité d'un certain bruit, qui couroit d'une ligue faite par la Maison de Guise contre celles de Coligny & de Montmorency. Car on luy fit voir certaines lettres du Duc d'Aumale à son frere le Marquis d'Elbœuf, qu'on avoit interceptées: lesquelles déchifroient ce secret & faisoient connoistre que Montpensier, Martigues, Jean de Brosse Duc d'Estampes, qui prenoit aussi le surnom de Bretagne, François le Roy-Chavigny, l'Evesque du Mans, & plusieurs autres en estoient. Sa Majesté craignant donc la consequence de cét exemple, & que ces brigues multipliant les factions & aggrandissant les chefs de party, n'aneantissent enfin l'autorité Royale, tous les Grands qui estoient à la suite de la Cour, furent mandés au Conseil. Comme ils furent assemblez, elle leur commanda de luy dire ce qu'ils avoient appris de cét attentat; & tous ayant répondu qu'ils n'avoient jamais eu de part en ces pernicieuses factions, & protesté avec de tres-grandes assurances à sa Majesté, qu'ils estoient prests d'employer leurs biens & leur sang pour la defense de son autorité & de ses Edits: le Roy prit leurs sermens & leurs seings de ne lever jamais les armes que par son commandement. Il fut adjoûté dans l'acte qui en fut fait, qu'il seroit envoyé à tous les autres Princes & Seigneurs absens, afin qu'ils le signassent, & que si quelqu'un refusoit de le faire, il seroit reputé & poursuivy par les autres comme ennemy de la tranquillité publique, & criminel de leze-Majesté. Montluc dit davantage, qu'afin de rompre toutes ces ligues particulieres, le Roy fit une association pour le bien de l'Etat & la defense de la Couronne, où tous les Grands entrerent, dont il se nomma le Chef, à cause dequoy elle fut ensuite appellée la Confederation du Roy; & il se vante que ce conseil vint de luy. Mais si cela est ainsi, il faut qu'elle ait esté faite par un autre acte que par celuy dont j'ay parlé, car il n'en fait aucune mention. Le Roy ayant eu nouvelles que sa Sœur estoit sur la frontiere, alla à Bayonne: d'où il envoya son frere le Duc d'Anjou au devant, accompagné du Prince Dauphin d'Auvergne fils de Montpensier, du jeune Duc de Guise, du Duc de Longueville, du Maréchal Damville, des Seigneurs de Villars, de Tournon, Brissac, Carnavalet, Meru & Thoré freres de Damville, Villequier, Jacques de Valaquier-Montsalez, Hautefort, & grand nombre d'autres Gentils-hommes de marque. Le Duc ayant passé la petite riviere qui separe les deux Royaumes à Yron, fut trouver la Reine sa sœur au delà d'Arvany, où s'estant fait les accueils & les ceremonies observées en telles rencontres, il l'accompagna à saint Sebastien, & de là à Yron. Le Roy s'avança jusques sur le bord de la riviere pour la recevoir, avec une suite si leste & si magnifique, qu'il ne sembloit pas que les autres Princes de la Chrestienté tous ensemble, en pussent avoir une telle. En sa compagnie estoient les Princes Henry de Navarre, le Cardinal de Bourbon, Montpensier, & la Roche-sur-Yon, le Duc de Nemours, les Cardinaux de Guise & de Strossi, Loüis Gonzague, le Connestable, le Maréchal de Bourdillon, Boisi grand Escuyer, Montluc, Gonnor, Sipiere, Lansac. Avec la Reine d'Espagne estoient les Ducs d'Albe, Dosuvan & de Naieres, les Comtes de Benevent, de Cedargne, de Castellar & de Fuensaillide, le Marquis de Montesclaros, Baltazar de la Carde President de Flandre, & autres Seigneurs. La Reine mere fut transportée par sa tendresse à passer l'eau, pour baiser sa fille, le Roy l'attendit sur le bord & luy donna la main à la descente du bateau: & de là ils retournerent à Bayonne. Je ne vous raconteray point les magnificences de cette reception, les banquets, les danses, les mascarades, les comedies, les Joustes, & tous les autres spectacles, parce que je ne veux point estaler aux yeux de la Posterité les folies de la vanité Françoise, ny qu'on blâme dans mes écrits la mesme superfluité que je blâme en nos Courtisans. Jamais le luxe & la piaffe ne firent plus de profusions; & l'on eût dit à voir les despenses incroyables de nostre Noblesse, qu'estant déja fort appauvrie de celles de la guerre, elle vouloit alors coucher de son reste, & finir toutes ses prodigalitez par une qui luy ostast le moyen d'en plus faire. La Reine mere le souhaitoit ainsi pour deux raisons principalement, afin

Nouvelles ligues descouvertes, & comment rompuës par le Roy.

Le Roy à Bayonne.

Envoye le Duc d'Anjou au devant de la Reine d'Espagne.

La reçoit sur le bord d'Yron.

Grandes magnificences.

de montrer aux Espagnols la puissance & les richesses de la France sous son gouvernement, & pour faire croire aux Huguenots que cette entreveuë ne se faisoit que pour donner du passe-temps à la Reine d'Espagne sa fille. Pour laquelle ayant fait bastir un Palais à la haste, tout joignant l'Evesché où elle s'estoit logée, elle alloit souvent la voir de nuit, lors que tous ses Officiers estoient retirez, passant par une galerie dressée exprés, & conferoit avec le Duc d'Albe qui avoit tout pouvoir de Philippe son maistre. Ceux qui avoient quelque connoissance des interests & des desseins des Princes, sçavoient bien que dans ces conferences il se traitoit d'exterminer les Huguenots, & que le Duc d'Albe y estoit venu muny de puissantes raisons, pour persuader de faire une ligue entre les Princes Catholiques pour cét effet, laquelle commençast cette execution par la France & par les Païs-bas. Mais qui peut deviner ce qui y fut resolu, puis qu'ils prirent tant de peine à le cacher, si l'on n'en veut juger par ce qui arriva par aprés? Un Auteur Italien * dit que l'on y conjura la ruine des Huguenots; Que l'avis du Duc d'Albe fut suivy, qui disoit qu'il faloit abatre les grosses testes, & aprés faire des Vespres Siciliennes, (à quoy se raporte bien la parole que François de la Noüe dit estre sortie de sa bouche, *qu'il faloit pescher les gros poissons, sans s'amuser aux grenoüilles*;) &, Qu'on avoit projetté de l'executer aux Etats de Moulins: mais que la commodité ne s'y estant pas trouvée entiere, on l'avoit differé jusqu'à sept ans de là, au jour de saint Barthelemy. Mais ce ne seroit pas sans raison qu'on soupçonneroit cét Auteur d'avoir avancé cela sur des conjectures, plûtost que sur aucune certitude, & d'avoir joint à cette cause par la force de son raisonnement l'accident qui suivi. Car c'est le vice des Historiens de sa nation de vouloir ainsi enchaîner tous les accidens & les desseins les uns aux autres, & de faire d'une regle entiere comme une piece de Theatre ou comme un Roman: de sorte que cherchant par tout un ordre hors de saison, ils confondent toutes choses, & destruisent la verité pour affecter une vraye semblance. Ne sçavons-nous pas que les actions des Grands ne sont pas toûjours reglées sur un mesme principe, ny pointées vers une mesme fin; Qu'il y a autant d'interests & de visées particulieres que de testes, & mesme, qu'il y en a autant que de differentes humeurs dans un mesme homme; Que les bijearreries des caprices, l'inconstance & le hazard ont plus d'empire dans le maniement des affaires que n'en ont la conduite, l'ordre & la prévoyance. Combien de fois un dépit, une amourette, une aversion, & semblables incidents ont-ils arresté ces grands ressorts, ou détourné leurs mouvemens ailleurs? Combien de fois de petits incidens ont-ils fait prendre legerement des resolutions de grand poids; Et puis le Prince, ou ses Ministres qui flatent sa passion, ont tâché de les autoriser par des raisons d'Etat, & ont fait croire que ce qui estoit un defaut de leur foiblesse, estoit un effet de la force de leur jugement?

Conferences secretes.

* Jean Bapt. Hadr.

Ce qui y fut resolu.

Auteurs Italiens grands devineurs des choses cachées.

Or quel que fût le sujet de cette conference, les Huguenots, gens deffians & qui redoutoient merveilleusement les conseils d'Espagne, furent derechef irritez par cette entreveuë, & recommencerent leurs intrigues, envoyant en Allemagne & en Angleterre pour renouveller leurs traitez avec les Protestans, ils jurerent mesme je ne sçay quelle ligue avec les Seigneurs Flamans, qui meditoient de s'affranchir du joug d'Espagne par les factions de la Religion, comme nous le raporterons ailleurs. Le Roy Philippe avoit demandé au Conseil de France, que les Huguenots ne pussent tenir leurs Presches dans les Villes frontieres aux Païs-bas, de peur que ce voisinage ne donnât exemple à ses sujets de cette nouvelle opinion, de se soûlever, & ne répandît davantage ce venin dans ses terres: mais les Huguenots ayant presenté requeste au contraire, on ne jugea pas à propos de le satisfaire en ce poinct. Ce qui fournit un beau pretexte à Philippe & au S. Pere de démembrer les païs de Guipuscoa & de Biscaye de la jurisdiction & du Diocese de l'Evesché de Bayonne, pour les soûmettre aux Eveschez de Pampelonne & de Calahorra. Les lettres en furent expediées à Rome dans la mesme année, toutefois les Espagnols ne les produisirent au jour qu'à deux ans de là, lors qu'ils virent la France toute broüillée par les guerres civiles, le Connestable mort, & le Chancelier de l'Hôpital hors de la Cour; Les bons François fremissant d'indignation contre la convoitise Espagnole, qui empietoit ainsi sur la France durant la minorité de ses Rois, & l'écornoit du costé d'Espagne, comme elle l'avoit fait auparavant du costé des Païs-bas.

Huguenots fort en soucy de l'entreveuë de Bayonne.

Pays de Guipuscoa demembré de l'Evesché de Bayonne.

Le grand Seigneur assiegeoit alors l'Isle de Malthe par ses Bachas Mustapha &

Malthe assiegé par le Turc

Piali : & craignant sur tout les armes des François, si le bruit des siennes obligeoit les Chrestiens de se croiser contre luy, il envoya un Chiaoux en France pour renouveller les alliances avec le Roy : mais de peur de scandalizer les Espagnols, on donna ordre au Baron de la Garde qui le conduisoit, de le faire attendre à Daqs, où le Roy luy donna audience à son retour. Les nouvelles de ce siege estant venuës à la Cour, Philippe de Stroffi fils du feu Maréchal, Brissac, Bellegarde, Pierre de Bourdeilles-Brantosme, Hardouin de Villiers, la Riviere, René Voyer de Paumy Gouverneur de Tours, & quelques autres jeunes Seigneurs y coururent en diligence : mais ils y arriverent trop tard. Le siege estoit levé, & les Infidelles avoient fait voile vers Constantinople, aprés avoir perdu vingt mille hommes, n'ayant sceu prendre que le fort saint Herme, au lieu duquel a esté bastie depuis la ville Valette, ainsi dite du nom du Grand-Maistre qui estoit François, nommé Jean de Valette Parisot. L'année suivante Soliman s'empara de l'Isle de Chios qui luy estoit tributaire, sous une forme de gouvernement Aristocratique, composé des principales familles, tant de l'Isle, que des Genois, entr'autres de celle des Justinians. Puis attaquant la Hongrie, il prit les deux fortes places de Jule & Zighet. Il mourut au siege de la derniere ; & ce qui est admirable, sa mort fut si bien celée par ses Lieutenans, qu'elle ne fut point sçeuë que son fils unique Selim qui estoit lors en Asie, n'eût esté prendre possession de l'Empire à Constantinople, & ne fût arrivé au camp. Les mesmes Seigneurs François qui estoient allez en Italie, pour signaler leur valeur au siege de Malthe, passerent de là en Hongrie, & le jeune Duc de Guise y alla avec une belle troupe de Noblesse. Mais Maximilian se tenant simplement sur la défensive, & n'osant approcher les ennemis, ne leur fit point voir d'occasions qui contentassent l'ardeur de leur courage.

Seigneurs François y vont.

Aprés que la Cour eut passé plusieurs jours à Bayonne en toutes sortes de plaisirs & de jeux, elle revint à Nerac, afin de visiter la Reine de Navarre & de la ramener au sein de l'Eglise Catholique. La Reine mere qui avoit preparé toutes les persuasions & les appasts imaginables pour cela, luy fit diverses propositions, comme de luy moyenner le Royaume de Sardaigne en eschange pour celuy de Navarre, de faire épouser la Reine d'Escosse à son fils, & luy offrit avec cela de grandes pensions. Mais rien n'estant capable de fléchir son opiniâtreté, elle se delivra des instances qu'on luy faisoit sur ce sujet, par une response que j'estimerois tres-genereuse, si ç'eût esté dans une meilleure cause. *Si j'avois*, dit-elle, *mon fils & tous les Royaumes de la terre dans la main, je les jetterois tous au fond de la mer plûtost que de perdre mon salut.* Le Roy n'ayant donc sçeu obtenir d'elle qu'elle allast à la Messe, rétablit l'exercice de la Religion Catholique à Nerac d'où elle l'avoit banny, remit les Catholiques dans leurs biens, & les Prestres & les Moines dans leurs maisons ; commandant à Montluc, comme à son Lieutenant general en Guyenne, par Patentes en forme d'Edit, d'y tenir la main, & faire que les Magistrats & les Officiers y fussent choisis moitié Catholiques, moitié Protestans ; Loy qu'il vouloit estre commune à toutes les Villes où les Huguenots s'estoient emparez de la police. De Nerac il vint à Agen, puis à Perigueux, & de là à Angoulesme : où voyant les Images brisées, les Temples ruinez, les tombeaux de ses ancestres renversez par les Huguenots, & entendant dire qu'ils en avoient jetté les ossemens au vent, il pleura à chaudes larmes, & prit cette faction en telle horreur, qu'il en jura l'entiere ruine. Enfin continuant son chemin par Niort & Thoüars, il passa le Loire pour aller faire son entrée à Angers : d'où il alla à Saumur, & de là à Tours, puis à Blois. Estant arrivé là il donna congé à la Noblesse de s'aller rafraîchir : mais auparavant il assigna l'assemblée des Etats, ou plûtost des Notables à Moulins, au mois de Janvier prochain. Il y estoit porté principalement par deux motifs ; l'un estoit de témoigner aux peuples qu'il avoit fait ce voyage pour reformer son Royaume, & pour connoistre les causes du desordre, afin d'y remedier : l'autre d'éteindre ou au moins d'adoucir les inimitiez d'entre les Grands, qui estoient les veritables causes de toutes les factions. Car c'estoit chose certaine, comme le representa souvent à Reine mere le prudent Sipierre qui avoit esté Gouverneur du Roy, *que les vagues s'abbaisseroient quand les vents ne souffleroient plus.* Ce sage Seigneur ayant porté toutes ses pensées au repos de la France, repeta souvent ces mesmes paroles au lict de la mort, & pria les assistans de vouloir dire de sa part à la Reine, que c'estoit le meilleur conseil qu'elle sçeût jamais prendre que celuy-là. Il mourut au mois de Septembre à Spas au pays de Liege, où il estoit allé prendre des eaux medecinales.

Le Roy à Nerac visite la Reine Jeanne d'Albret.

Ne la peut convertir, rétablit la Religion Catholique à Nerac.

Passe à Angoulesme.

Assigne l'assemblée des Notables à Moulins.

Mort de Sipierre, Villebon, Roche-sur Yon, & du Pape Pie IV.

Villebon Lieutenant au gouvernement de Normandie, & le Prince de la Roche-sur-Yon decederent aussi cette année; celuy-là à Roüen; celuy-cy en son Chasteau de Beaupreau en Anjou, ne laissant aucuns enfans. Ces morts me font souvenir de celle du Pape Pie IV. qui finit ses jours à la my-Decembre. Trois semaines aprés le Cardinal d'Alexandrie, fut substitué en sa place, c'estoit Antoine-Michel Ghislerio, fils d'un Laboureur au Diocese de Tortone dans le Milanois, qui de Jacobin estoit parvenu aux plus grandes Charges par les emplois de l'Inquisition. Il prit le nom de Pie V. Or Pie IV. avant que de mourir avoit rétably l'ancien Ordre ou milice des pauvres Lepreux, dit l'Ordre de saint Lazare, afin d'en donner la grande Maistrise à son parent Joannot de Castillon. Il est porté dans sa Bulle, que cet Ordre a pris son commencement du temps de saint Basile, & du Pape Damase I. (cette opinion estoit fondée sur ce que saint Gregoire de Nazianze écrit que saint Basile avoit fondé un Hôpital sous le nom de saint Lazare.) qu'il avoit esté tres-illustre, & étendu par toute la Chrestienté, comme le témoignent tant d'Hôpitaux qui portoit ce nom: mais ayant perdu les avantages de son premier établissement, & comme ensevely par les incursions des Barbares, & la revolution du temps, il s'estoit remis sus & ressuscité en ce siécle de merveilles, auquel les Princes Chrétiens delivrerent Jerusalem & la Terre sainte des mains des Infidelles, & avoit rendu de grands services à la Chrétienté, non seulement en logeant les pauvres pelerins & infirmes, mais aussi en combatant courageusement contre les Sarrasins. Veritablement plusieurs Papes l'avoient enrichy de quantité de beaux privileges, Innocent IV. luy prescrivit la forme d'élire un grand Maistre. Les Princes Chrétiens luy donnerent aussi liberalement plusieurs riches possessions: entre autres Federic Barberousse, en Calabre, Poüille & Sicile, qui furent confirmées & augmentées par les bien-faits de sept ou huit Papes; & Louïs VII. Roy de France luy fit de grands biens, comme on le voit par les titres de cet Ordre qui se gardent à Boigny au Diocese d'Orleans; lieu qu'il leur donna l'an 1154. & où ils establirent le siege de leur grand Maistre, depuis que nous eûmes perdu la Terre sainte. Depuis ce temps-là, estant décheus de leur premiere splendeur, les Chevaliers de saint Jean de Jerusalem obtinrent une Bulle d'Innocent VIII. qui portoit que cet Ordre fust supprimé & confondu avec le leur, laquelle ils tinrent cachée jusqu'à cinquante-trois ans de là, que le Parlement en ayant eu connoissance ne la voulut pas approuver, & ordonna que les deux Ordres demeureroient distincts & separez, comme auparavant. Les Chevaliers de saint Jean ne pouvant donc l'esteindre, firent tout ce qu'ils purent pour l'obscurcir, & en retinrent toûjours la grande Maistrise dans leurs mains, jusqu'à Emar de Chaste l'un des leurs à qui ils l'avoient donné: lequel fit le projet de le restablir, & commença à travailler pour retirer les biens que ses predecesseurs avoient alienez. Aprés sa mort Philippe de Nerestan Gentil-homme François, non moins illustre en vertu qu'en naissance, succeda à sa Charge & à ses desseins; Et Henry IV. ayant erigé l'Ordre de sainte Marie au Mont Carmel, les unit ensemble, du consentement du Pape, & donna pouvoir à Nerestan de créer cent Chevaliers, qui entre autres privileges se peuvent marier aussi bien que ceux de saint Maurice en Savoye, & tenir des Benefices simples jusqu'à deux mille livres de rente. Or Joannot estant mort l'an 1572. Gregoire XIII. pour donner plus de lustre à cet Ordre, en confera la grande Maistrise à Emanuel Philebert Duc de Savoye, & à ses successeurs à perpetuité, & l'unit avec la milice de saint Maurice erigée par ce mesme Emanuel: mais cela n'eut lieu qu'en Italie & en Savoye, non pas en France.

Qui avoit restably l'Ordre de S. Lazare.

Progrés & decadence de cet Ordre.

Relevé en France par Emar de Chaste, & Nerestan.

Assemblée de Moulins 1566.

Au mois de Ianvier leurs Majestez & les plus grands du Royaume se rendirent à Moulins en Bourbonnois, où furent aussi appellez quelques personnages des plus notables de tous les Parlemens du Royaume, sçavoir Christofle de Thou premier President de Paris, accompagné de Pierre Seguier, Dafis de Thoulouse, Largebaston de Bordeaux, Truchon de Grenoble, le Fevre de Dijon, & Fourneau second President d'Aix. Lesquels ayant esté mandez dans la chambre du Roy, où estoient Monsieur, le Cardinal de Bourbon, les Princes de Condé, de Montpensier, le Dauphin son fils, les Cardinaux de Lorraine & de Guise, les Ducs de Longueville, de Nemours & de Nevers, le Connestable, ses trois neveux de Coligny, les Mareschaux de Bourdillon, de Vieilleville & Damville, Saint-gelais, Louïs d'Oigny Comte de Chaune, Jacques de Crussol, le Comte de Villars, & Bertrand

Simiene de Gordes Chevaliers de l'Ordre, Morvilliers, Montluc, & l'Aubespine, " les Evesques d'Orleans, de Valence & de Limoges: le Roy exposa qu'il avoit vi- " sité les Provinces de son Royaume pour entendre les plaintes de ses Sujets, & " soulager les maux dont ils avoient esté affligez depuis les troubles; Que c'estoit " pour cela qu'il les avoit assemblez, afin de prendre leurs avis sur ce sujet; partant " qu'il les prioit, & leur commandoit de s'y employer avec le soin & l'affection qu'il " devoit attendre de leur fidelité, afin qu'il pust s'acquiter de la charge que Dieu " luy avoit imposée, à la décharge de sa conscience, au soulagement de ses peuples, " & au rétablissement de la Justice dans son premier éclat & dans son ancienne pure- " té. Le Chancelier parla en suite, & remontra que la principale cause de tant de maux & de desordres qui affligeoient le Royaume, procedoit principalement de la corruption des Juges & du peu de Justice qu'ils rendoient: ensuite il proposa divers reglemens autant justes que necessaires, pour remedier à toutes ces malversations. Surquoy l'Assemblée ayant opiné en plusieurs séances, fut fait ce celebre Edit de Moulins donné au mois de Février, qui a encore aujourd'huy tant de vogue & d'autorité dans le Royaume. Il contient quatre-vingts-six articles, dont les uns confirment en partie les Edits de Janvier, & de Roussillon, les autres sont pour regler la Justice, abreger les procés, & pourvoir à la tranquillité publique. Entre autres choses il ordonne, *Qu'un homme condamné à payer quelque somme, puisse estre pris au corps quatre mois aprés la Sentence; Que l'on ne soit point reçû à prouver par témoins une dette qui excede cent livres, mais seulement par écrit; Que les substitutions ne puissent point passer le quatriéme degré, Que pour obvier aux faussetez des actes anticipez, toutes substitutions & donations tant entre vivans qu'à cause de mort, en faveur de mariage, & autres, soient insinuées aux Greffes, tant des Jurisdictions où les parties sont demeurantes, que de celles où les biens sont situez, Que les Confrairies, Festes à bastons & autres assemblées qui nourrissent les débauches, la superstition, & les querelles, soient abolies:* cela s'entendoit des danses, banquets, courses & autres folies qui s'y commettoient, non pas des prieres & du Service divin. Aprés cela on travailla à reconcilier les querelles des Grands, ce qui estoit le principal sujet de l'Assemblée. On commença par celle d'entre les Colignis & les Guises, où plusieurs choses ayant esté debatuës de part & d'autre, & l'Admiral s'estant purgé par serment de l'assassinat du Duc de Guise, le Roy interposa son autorité, & leur commanda d'estre bons amis. Ils le promirent ainsi, & s'embrasserent avec protestations de ne se plus entrerechercher, pour le passé. La veuve du defunt, & le Cardinal de Lorraine son beau-frere, parloient pour toute la Maison: mais le jeune Duc de Guise qui y estoit present estant de retour de Hongrie, ne disoit mot, & composoit tellement sa contenance, & ses regards, qu'on n'en pouvoit tirer aucun indice, ny qu'il voulust desobeïr au Roy, ny qu'il approuvast cet accord: sinon qu'il fit bien connoistre aux Colignis par quelques rudes coups d'œil, qu'il vengeroit quelque jour sur eux la mort de son pere. On reconcilia en suite le Mareschal de Montmorency & le Cardinal de Lorraine, avec pareilles conditions de part & d'autre; celuy-cy declarant qu'il n'avoit point refusé de montrer la permission du Roy, par mépris de l'autorité du Gouverneur de la Province; & celuy-là qu'il ne s'y estoit pas opposé à dessein de l'offenser, mais seulement pour faire entretenir l'Ordonnance de Sa Majesté. Mais on voyoit bien que ces reconciliations n'estoient que feintes: Aumale venu en Cour ne voulut point voir l'Admiral: ils se deffierent l'un l'autre par des menaces, & des termes d'appel en general, qu'ils firent éclater si haut, que la Reine les retint tous deux, de peur qu'ils ne prissent la campagne. Puis les voyes d'honneur leur ayant esté interdites par ce moyen, ils commencerent à s'attaquer par diverses reproches & accusations; Entre autres choses sur le fait d'un nommé Simon de May. Ce n'estoit pas un Gentil-homme, comme dit d'Avila, mais un insigne pendard, qui tenant hostellerie en un logis écarté proche de Chastillon sur Loing, faisoit mestier de couper la gorge aux passans, & de voler sur les grands chemins d'alentour. L'Admiral estant entré en soupçon sur quelques indices, qu'il avoit esté suborné par ses ennemis pour le tuer, comme il iroit à la chasse, le fit arrester sur des informations de sa méchante vie, & mettre en Justice, esperant qu'avec les autres crimes on pourroit tirer de luy par la gesne ou autrement, l'aveu de celuy qu'il devoit commettre sur sa personne. Mais il en fit sortir un effet bien contraire: car le voleur songeant à se venger, & à couvrir ses veritables crimes par un supposé, répondit que c'estoit luy-mesme qui avoit essayé de

Edit de Moulins.

Reconciliation des Guises avec l'Admiral.

Du Mareschal de Montmorency, & du Cardinal de Lorraine.

Accusations & reproches du Duc d'Aumale & de l'Admiral.

Le fait de Simon de May.

de le subornér à force d'arge..t & de promesses pour tuer la Reine, & que pour se vanger de ce qu'il n'avoit pas voulu condescendre à son damnable dessein, il l'avoit chargé de toutes ces fausses accusations. Les Juges se trouverent bien empeschez dans une affaire si importante & si delicate : neanmoins aprés avoir consideré que s'ils faisoient parler davantage ce méchant homme sur ces cas là, il mettroit tout le Royaume en combustion, ils luy parfirent son procez sur les premieres charges, & le condamnerent pour ses vols bien averez à estre rompu tout vif sur la roüe. Ces sujets & plusieurs autres donnant tous les jours occasion à de nouvelles piques & broüilleries, la Reine prit ce pretexte de prier les Seigneurs de se retirer dans leurs maisons : mais en effet elle le faisoit ainsi pour se décharger de la presence du Connestable, dont la grave autorité tenoit en bride sa vaste ambition, & resserroit sa puissance dans les limites des Loix & du bien de l'Etat. Il connoissoit bien son dessein, neanmoins il se retira le premier avec son fils Damville, & à son exemple tous les autres chacun chez soy. La Reine de Navarre partit aussi de la Cour, mais fort offensée pour un tel sujet. Le Duc de Nemours estant piqué de la beauté de Françoise de Rohan qui estoit sa niéce, luy avoit fait une promesse de mariage conceuë en paroles de present, pour avoir la liberté de cueillir la fleur qu'il desiroit avec tant de passion : mais en estant venu un fruit trop avancé, & sa maistresse le pressant d'effectuer sa promesse, il s'en alla en Piémont, où pour lors estoient les plus belles occasions de la guerre. La mesme disgrace arriva à la Damoiselle N. de Piene, avec le fils aisné du Connestable : lequel certes luy témoigna plus de fidelité, & luy eust tenu parole, si le commandement absolu du Roy, & les menaces que luy fit son pere de le desheriter, ne l'eussent contraint d'épouser la veuve du Duc de Castres, comme nous l'avons dit. Or lors que Nemours fut de retour de Piémont, la Demoiselle le fit assigner afin qu'il eust à accomplir sa promesse : mais il s'en défendit par plusieurs raisons, principalement à cause de la diversité de Religion. Le procez ne pût estre vuidé du vivant de Henry II. & depuis les Guises, qui supportoient Nemours de leur credit en Cour, n'en pouvant avoir bonne issuë, à cause de l'autorité d'Antoine Roy de Navarre, ils tirerent l'affaire en longueur tant que ce Prince vécut. Aprés sa mort, Nemours voulant se debarasser de cette fâcheuse affaire, recommença d'en solliciter la decision; & il la poursuivit encore avec plus de chaleur aprés celle du Duc de Guise, parce qu'il devint amoureux de sa veuve. La Reine de Navarre estoit venuë en Cour accompagnant le Roy à son retour de Guyenne, afin de recommander puissamment cette affaire, dans laquelle il s'agissoit non seulement de l'honneur de sa niéce, & de l'estime de son credit, mais encore de l'interest de toute la Religion. Mais nonobstant tous ses efforts, la promesse ayant esté declarée nulle par le Pape, Nemours épousa la veuve du Duc de Guise: dont les nopces furent solemnisées à S. Maur des Fossez, en presence du Roy & de la Reine sa mere. Peu de temps aprés, se firent celles du Comte Dauphin, avec Renée fille de Nicolas d'Anjou Marquis de Mesieres, heritiere riche de cinquante mille livres de rente ; Et cette mesme année encore celles de Loüis de Gonzague, avec Heriette de Cleves aisnée heritiere de la Maison de Nevers. Ce Seigneur second fils de Federic premier Duc de Mantoüe, estant venu à la Cour de France dés ses plus jeunes années, avoit gagné les bonnes graces de cette Princesse par ses gentillesses & par sa bonne mine, d'autant plus facilement que lors qu'il luy avoit voüé son service, elle n'estoit recherchée de personne, n'ayant pas grande beauté ny grand bien, parce que ses deux freres estoient vivans; Par la mort desquels estant devenuë l'aisnée de sa Maison & riche de prés de deux cens mille livres de rente, elle recompensa ainsi la veritable affection de celuy qui avoit aimé sa personne. Elle avoit encore deux autres sœurs puisnées : dont l'une estoit déja mariée au Prince de Portian, & la fut depuis en secondes nopces au Duc de Guise; l'autre épousa le Prince de Condé. Pendant l'assemblée des nopces du Comte Dauphin, le Duc de Montpensier son pere, Prince tres-Catholique, desirant retirer du Calvinisme sa fille Duchesse de Boüillon, & son mary Henry-Robert de la Mark qui l'y avoit engagée, fit faire une Conference entre-deux Docteurs Catholiques, Simon Vigor & Claude de Xaintes, & deux Ministres de la Reine de Navarre, Jean d'Espina, & Charles Barbaste : le dernier desquels ne s'y pouvant trouver, on tira de prison un nommé Hugues Sorel des Rosiers, qui y avoit esté mis pour un libelle contre l'autorité Royale, pour le substituer en sa place. Il ne sortit aucun effet de cette conference, comme de toutes les autres,

Seigneurs se retirent chez eux.

Procez du Duc de Nemours & de Françoise de Rohan.

Nemours le gagne & épouse la veuve du Duc de Guise.

Nopces de Loüis de Gonzague avec l'heritiere de Nevers.

Conference entre deux Docteurs & deux Ministres.

que quantité d'écrits de part & d'autre, chacun s'attribuant la victoire. Mais ce qui arriva à Laon, convertit plusieurs Huguenots. Une Demoniaque nommée Nicole Aubry, native de Vervins, y fut delivrée du malin esprit en presence de dix mille témoins, l'Evesque chassant le malin esprit par la presence & la vertu de la sainte Eucharistie.

Miracle de la possedée de Laon.

Pendant ces deux ou trois ans de calme, quelques Capitaines François porterent leurs armes dans des païs éloignez. Sanpetro de Bastelica, ayant toûjours au cœur le desir de se venger des Genois, & de remettre l'Isle de Corse sa patrie en liberté, y avoit recommencé la guerre l'an 1562. sous l'esperance d'estre assisté ou du Roy de Navarre, qui faisoit son conte que cette Isle accommoderoit bien son pretendu Royaume de Sardaigne, ou de la Reine-Mere qui estoit irritée contre les Genois, parce qu'au mépris de ses prieres & du respect qui se devoit à une si grande Princesse, ils avoient tres-mal-traité Hierosme de Fiesque son proche parent. La mort du Navarrois & les autres affaires qui survinrent ayant diverty le secours qu'il esperoit, il sollicita tous les Princes, & le Turc mesme, de vouloir entendre à cette entreprise; & enfin, s'ennuyant des longueurs qu'il trouvoit dans toutes les Cours où il alloit, il se resolut de ne mettre ses esperances qu'en son propre courage, & au credit qu'il avoit parmy le peuple du païs: tellement qu'il y passa avec une gallere & une fregate, n'ayant pour tous hommes de guerre que vingt-cinq François & une douzaine de Corses. Cette petite troupe grossissant de village en village, & les peuples luy tendant les bras de tous costez, il se rendit maistre de toute la partie de l'Isle d'au deçà des monts qui la traversent: de sorte que s'il eust receu quelque assistance de la Reine, comme elle luy avoit promis, il en eust entierement chassé les Genois. Lesquels n'ayant sceu avec tous leurs efforts terrasser ce nouveau Samson, luy tendirent tant d'embusches par les siens propres, qu'à la fin il y perit. Car un jour estant avertis qu'il devoit passer par un certain endroit mal accompagné, ils l'attendirent-là; & comme ils l'attaquerent, un traistre de sa compagnie nommé Vitello, sollicité à faire cette lâche action par un certain Moine, luy rompit les reins d'un coup d'arquebuse qu'il luy tira par derriere. Telle fut la fin de ce Capitaine, qui fut veritablement un prodige de valeur, mais si rigide & si rude, qu'on pouvoit dire qu'il estoit tout de fer. Car il tua de sa propre main un de ses parens qui avoit rendu une place par lascheté ou par trahison, & plongea le poignard dans le sein de sa femme Vanina, de courroux ou de jalousie de ce qu'elle vouloit l'abandonner pour s'en retourner à Genes. Son fils Alphonse continua encore la guerre deux ans durant: aprés lesquels il composa avec les Genois, qu'il sortiroit de l'Isle vie & bagues sauves, & qu'on luy donneroit le revenu de son bien huit ans durant.

Urnano fait la guerre en Corse.

Il y est enfin assassiné.

Il avoit tué sa femme.

L'entreprise du second fils de Montluc, qu'ils appelloient le Capitaine Peyrot, ne fut pas moins genereuse, ny pas plus heureuse aussi. Ce jeune Gentilhomme qui ne pouvoit non plus se tenir en repos que son pere, entendant parler des grandes richesses qui estoient sur les costes d'Afrique, depuis le Cap blanc jusqu'à celuy de bonne Esperance, resolut d'y aller busquer fortune, sans s'arrester au partage fait par le Pape, ny aux pretentions des Espagnols & des Portugais. Pour cet effet il équipa six vaisseaux de son seul credit & sans bien-fait du Roy, & mit dessus six cens hommes de guerre, la moitié Gentils-hommes, & le reste vieux soldats, emmenant avec luy Fabien son frere, & le cadet de Pompadour. Estant abordé dans l'Isle de Madere, la plus grande de celles que les Anciens appelloient Fortunées, qui appartenoient au Roy de Portugal, n'ayant dessein que d'y faire aiguade: le Gouverneur qui eut peur qu'il ne s'emparast de l'Isle avec ses forces, fit sortir toute la garnison dessus. Montluc se voyant ainsi traité d'ennemy, divise ses gens en deux bataillons, dont il en donne un à son frere Fabien, avec ordre de se jetter entre la Ville & les Portugais pour leur empescher le passage au retour, & luy les va charger avec l'autre, & les repousse jusqu'au bataillon de son frere: là où ces malheureux tombez entre le marteau & l'enclume, sont mis en pieces. Aprés cela il donne l'assaut à la Ville, & l'emporte de vive force: mais pressant une partie des habitans, qui s'estoient jettez dans une Eglise pour avoir composition, il a la cuisse cassée d'un coup de Berche, dont il mourut peu aprés. En vengeance de sa mort les François saccagerent la Ville, & chargerent leurs Vaisseaux de butin, puis l'ayant enterré là dans l'Eglise des Cordeliers, ils reprirent la route de France. Le Roy de Portugal fit de chaudes poursuites contre eux

Entreprise du jeune Montluc,

qui est tué à Madere.

par son Ambassadeur, demandant qu'on eust à chastier ceux, qui par cet acte d'hostilité avoient rompu l'alliance qui estoit entre les deux Couronnes. Mais l'Admiral défendant le fait, tant pour obliger la Noblesse qui en estoit en peine, que pour donner accroissement & reputation à sa Charge, le Roy dépescha Sanzay en Portugal pour excuser ce qui s'estoit passé, & pour se plaindre aussi de ce que les Portugais s'attribuoient un souverain empire sur ces mers-là, & défendoient le commerce à tous les autres Chrestiens dans les terres de nouvelle découverte: mesme en celles que les François avoient reconnuës avant eux & avant les Espagnols.

Certes l'Admiral digne d'une grande loüange en ce poinct, quelque motif qu'il en eût, supportoit cette tyrannie avec une extrême impatience, & lâchoit la bride, & mesme donnoit courage à nos Mariniers, pour chercher fortune aux nouvelles terres, leur permettant de s'y établir par tout sans crainte des Espagnols, horsmis aux endroits dont les autres se seroient déja emparez. L'an 1562. Jean Ribaud Capitaine Diepois vaillant homme, mais de la nouvelle Religion, ayant équippé deux navires prit terre dans la Floride: dont les Espagnols ne s'estoient point encore saisis. C'est une partie de l'Amerique du costé du Nord: les Espagnols l'avoient ainsi nommée, parce qu'ils y aborderent la premiere fois un jour de Pasques flories: Ce n'est pourtant pas eux qui l'ont découverte les premiers, mais un certain Sebastien Gabot Venitien, qui par émulation de Christophe Colomb, entreprit d'aller aussi chercher ses avantures sous les auspices de Henry VII. Roy d'Angleterre. Ribaud ayant visité toutes les costes de cette terre, donné les noms des rivieres de France aux principales, & planté en plusieurs endroits des colonnes de pierre avec les armes de France, commença à bâtir un Fort, auquel il imposa le nom du Roy Charles, & fit alliance avec les Roitelets du païs. Cela fait il s'en revint en France, y laissant une partie de ses gens, ausquels il promit d'amener bien-tost du secours, & des rafraichissemens. Mais aprés son départ, la discorde s'estant mise parmy ceux qui y demeurerent, & les vivres leur manquant, ils reprirent la route de France. Deux ans aprés l'Admiral estant bien en Cour persuada au Roy de renoüer cette entreprise, dont fut fait chef à sa recommandation René Laudonniere, qui avoit accompagné Ribaud au premier voyage: & on luy donna cent mille francs pour les frais, dont il équippa trois vaisseaux à Dieppe. Estant heureusement arrivé là, il bâtit un autre Fort du mesme nom que le premier sur l'embouchure de la riviere de May, & renouvella les alliances avec les Roitelets. Mais la division & la jalousie se glisserent bien-tost parmy ses gens, de telle sorte qu'ils se saisirent de sa personne & le mirent aux fers: & qui pis est, quelques-uns d'eux portez d'une dangereuse & funeste avidité de gain ayant fait dessein d'aller chercher de l'or aux mines de la nouvelle Espagne, prirent un vaisseau Espagnol où estoit le Gouverneur de l'Isle d'Havane. Sa femme en estant avertie, mit incontinent tant d'hommes en armes qu'elle leur fit lascher prise: mais les Espagnols n'oublierent pas cette injure. Or comme les François ayant souffert des extremitez incroyables de disette, estoient sur le poinct de quitter la Floride, Ribaud y arriva avec sept vaisseaux & quantité de toutes sortes de munitions. Son arrivée ne servit pourtant qu'à accroistre leur mal-heur. Ceux qui en haine de l'Admiral entretenoient des correspondances avec le Conseil d'Espagne, y donnerent avis du partement de Ribaud: de sorte qu'il fut suivy en queuë par sept autres vaisseaux Espagnols commandez par le Chevalier Pierre de Melandez qui y arriva presque aussi-tost que luy, descendit & s'y campa. Ribaud mal conseillé au lieu de le combatre, remonta sur ses vaisseaux: qui venant à estre tous fracassez par la tempeste, il falut qu'il remît pied à terre. Cependant, Melandez surprit le Fort guidé, par un transfuge des nostres nommé Jean-François, & Ribaud fut contraint par les siens de se rendre. Il parut en cette occasion autant qu'il ait fait en aucune autre, combien l'inhumanité barbare, & la cruelle perfidie sont naturelles aux Espagnols vainqueurs: ils passerent au fil de l'épée tout ce qu'ils rencontrerent dans le Fort, jusqu'aux enfans à la mamelle. Mais quelle horrible cruauté ces peuples n'exercerent-ils pas sur ceux qui se rendirent? quoy qu'ils leur eussent donné leur foy de parole & par écrit, ils les poignarderent tous, hormis un Tambour & un qui sçavoit joüer de la flûte, qu'ils reserverent pour les faire danser. Aprés leur mort, Melandez fit écorcher Ribaud, dont il envoya la peau en Espagne pour trophée, & pendit les corps de ces miserables aux arbres d'alen-

Voyage des François en la Floride.

Par qui cette terre avoit esté découverte.

Les Espagnols les en depossedent.

Horribles cruautez des Espagnols.

Leurs discordes cause de leur ruine.

tour, avec cette inscription, *Non comme François, mais comme Lutheriens.* Ribaud & presque tous ceux qui l'avoient accompagné estant Huguenots, le Roy en haine de cette Religion, dissimula une injure si atroce, au grand deshonneur du nom François : mais il se trouva un particulier qui eut le courage assez genereux pour la venger, sçavoir Dominique de Gourgues natif du Mont de Marsan en Gascogne, homme d'esprit vif & d'hardie entreprise, qui demeuroit alors à Bordeaux. Les Espagnols l'ayant autrefois pris durant la guerre de Sienne, luy avoient fait mille outrages, & l'avoient enchaîné aux galeres : d'où ayant esté tiré par le vaillant Mathurin de Lescut Romegas Commandeur de l'Ordre de Malthe, il avoit juré une haine immortelle contre cette nation, & ne cherchoit que les occasions de se ressentir de cet indigne traitement. Estant donc de nouveau incité par l'injure de sa patrie à venger la sienne propre, il vend une partie de ses biens, & tant de cet argent que de celuy que luy presta son frere Oger Tresorier de France, il équippe trois vaisseaux armez seulement de deux cens hommes de guerre : avec lesquels feignant de vouloir aller au Bresil où il avoit déja fait un voyage, il descend dans la Floride, où avec l'aide des Roitelets du païs il reprend le Fort Charles, & deux autres que les Espagnols avoient bâtis, massacre tous ceux qui estoient dedans, à la reserve de quelques-uns, qu'il fit pendre aux mesmes arbres où ils avoient pendu les corps des François, leur ayant reproché leur perfide barbarie, & leur attacha des écriteaux sur le front, contenans, *Non comme Espagnols, mais comme Pyrates, & fausseurs de Foy.* Il rasa ensuite tous les Forts & porta les munitions & l'artillerie dans ses vaisseaux : puis ainsi glorieux de cette memorable vengeance, & d'avoir redonné la liberté à la Floride, il fit voile en France ; où il arriva à la Rochelle, ayant par un rare bon-heur fait onze cens lieuës en dix-huit jours. Mais pour recompense d'une si belle action, il ne trouva que des reproches, & un danger évident de mort à la Cour. Le Cardinal de Lorraine desirant obliger le Roy d'Espagne irrita contre luy la colere du Roy, sur le pretexte qu'il avoit entrepris ce voyage sans son ordre. Philippe avoit aussi mis sa teste à prix ; & il y avoit déja tant de François Espagnolisez, qu'il s'en fût bien trouvé quelqu'un qui eût assassiné un si brave homme : de sorte que la crainte de ces embusches & l'indignation du Roy, le contraignirent de se tenir caché quelque temps chez ses amis.

Brave entreprise de Gourgues qui vange l'injure de la France,

Et y massacre tous les Espagnols.

La Reine mere n'eut pas peu de peine à se justifier envers le Pape & les Venitiens des mauvaises impressions qu'on leur avoit données d'elle. Le premier l'avoit en mauvaise opinion, parce qu'elle ne procuroit pas assez promptement la publication du Concile : puis encore, parce qu'elle souffroit à Odet de Coligny qui avoit abjuré la Religion Romaine, de joüir du revenu de ses benefices ; & qu'elle continuoit à se servir des conseils de l'Evesque de Valence, qu'on tenoit à Rome pour Lutherien manifeste. Outre cela on avoit donné à entendre à Sa Sainteté qu'elle avoit deputé tout exprés vers le grand Turc pour l'engager à porter la guerre en Italie, afin de donner tant d'affaires à la Cour Romaine & au Conseil d'Espagne, qu'ils ne se mélassent plus des siennes. Ce que le Pape croyoit d'autant plus facilement, qu'il la connoissoit capable de confondre toute la terre pour regner ; & que d'ailleurs il estoit certain qu'il avoit esté envoyé un Gentilhomme François à Constantinople, quoy qu'en effet ce ne fût pas pour cela. Les Venitiens ne s'en alarmerent pas moins que luy, & pour en témoigner leur mécontentement ils firent demander au Roy en termes honnestes, les cent mille écus que la Seigneurie luy avoit prestez dans sa grande necessité, il y avoit deux ans : Disant que le Turc armant si prés d'eux, ils estoient contraints de faire de grandes dépenses, pour lesquelles ils avoient besoin de ramasser tous leurs effets. Mais aussi-tost que la Reine se fut apperceuë de la mauvaise opinion que le saint Pere, & les Senateurs avoient conceuë de ses actions, elle deputa deux Gentils-hommes avec des lettres écrites de sa propre main, contenant quantité de belles protestations pour se purger de tous ces soupçons : de telle sorte qu'elle fit trouver bon au saint Pere la conduite que l'on tenoit avec les Huguenots, & elle r'assura l'amitié des Venitiens envers sa personne, & envers la France.

La Reine se justifie envers le Pape, qui a mauvaise opinion d'elle ;

& envers les Venitiens.

L'apprehension que les Potentats d'Italie avoient alors du Turc, donna sujet au Roy d'Espagne de parler d'une ligue generale de la Chrestienté, & de solliciter le Pape à y exhorter tous les Princes ; Et parce qu'il sembloit impossible d'accorder ensemble tant de differentes testes, il tâchoit de luy persuader qu'il faloit

choisir deux grands & puissans Princes pour estre les Chefs generaux de cette expedition, l'un par mer & l'autre par terre: ausquels tous les Etats de la Chrétienté fourniroient chacun certain nombre d'hommes, & certaine somme d'argent. Il faisoit son conte que n'y ayant point de Princes plus puissants que luy & l'Empereur, on leur mettroit cette charge entre les mains; & qu'ayant les deniers en leur disposition, les armes, & toute l'autorité de l'Europe, ils trouveroient bien les moyens de s'en faire Souverains, & de mettre dans leur Maison cette Monarchie universelle, dont Charles V. avoit formé le projet. Il n'y avoit que deux obstacles qui pussent rompre ce dessein, les forces de la France, & les Protestans, qui conjointement estoient capables de se defendre de cette monstrueuse ambition. Il faloit donc les desunir, & se servir de l'un pour ruiner l'autre: ensuite dequoy il leur sembloit qu'ils n'auroient pas grande difficulté à dompter celuy des deux qui resteroit sur pied. Et il s'assuroit que la France non seulement consentiroit, mais encore ayderoit de tout son pouvoir à exterminer les Protestans: dautant que les maux qu'elle souffroit de la faction Huguenote, luy faisoient haïr toutes les nouvelles sectes; Car bien que selon les raisons d'Etat le schisme d'Allemagne fût un des plus grands bon-heurs qui luy eût pû arriver, parce qu'il donnoit des bornes à l'ambition de la Maison d'Austriche: neanmoins depuis que cette fureur avoit gagné ses entrailles, & que ce mal, qui luy estoit un bien, tandis qu'il n'estoit que chez ses voisins, l'eut fait craindre à son tour, il estoit facile de la faire resoudre à perdre ses avantages en perdant les Protestans, pourveu qu'au mesme temps on la delivrât des Huguenots. Aprés cela, ayant abatu cet obstacle, & par mesme moyen affoibly extremément la France par de grandes evacuations de sang, qui s'ensuivroient infailliblement du dessein de chastier les Huguenots, Philippe se proposoit de la reduire aux fers, & de mesme qu'un chasseur cerne un Lyon ou un autre furieux animal, de l'entourer de tous costez, luy bouchant les issuës par mer & par terre, afin qu'elle ne pût avoir aucune communication au dehors pour recevoir du secours ou remuer quelque intrigue. Du costé des Suisses, les Espagnols devoient luy fermer le passage de Geneve, que le Duc de Savoye se promettoit d'emporter dans quinze jours, pourveu qu'il l'assistât de dix mille hommes, & de cent mille écus d'argent. Du costé d'Allemagne, il croyoit luy mettre pour barriere les Villes de Mets, Thou & Verdun: lesquelles il esperoit que l'Empereur pourroit facilement retirer durant les discordes que les factions causoient dans la Cour de France. Car il s'imaginoit que, comme en semblable confusion, chacun a plus soin de son interest que de celuy du public, le Cardinal de Lorraine qui vouloit appuyer sa grandeur & celle de sa Maison par toutes sortes de moyens, seroit facilement engagé d'employer son credit pour faire revenir ces trois Villes à l'Empire. A quoy il adjoûta encore la terreur & les menaces qu'il croyoit devoir faire grande impression sur l'esprit de la Reine, afin que par aprés il fût plus disposé à recevoir les conseils du Cardinal. Car comme elle eut envoyé une celebre Ambassade vers l'Empereur, dont estoit chef Bernardin Bochetel Evesque de Renes, pour faire la demande de sa fille Elizabeth pour le Roy, ses Agents suggererent à l'Empereur de répondre qu'il ne la luy pouvoit donner qu'aux conditions qu'il restitueroit Mets, Thou & Verdun; qu'il renonceroit au plûtost & sans feintise à l'alliance du Turc; qu'il feroit ligue avec luy contre l'Infidelle, qui seroit publiée par toute la Chrestienté; & qu'il entretiendroit à ses frais une armée de vingt mille hommes sur la frontiere de Hongrie; de plus, que s'il arrivoit guerre entre le Roy Tres-Chrestien & le Roy Catholique, il entendoit qu'il luy fut permis de se joindre avec le Roy Catholique, & d'entreprendre la defense des droits de la Maison d'Austriche, & le recouvrement de la Bourgogne. Mais nostre Ambassadeur répondit genereusement à ces arrogantes propositions, & refusant de les recevoir par écrit, negotia si bien auprés de luy, qu'il luy fit connoistre enfin que l'ambition des Espagnols l'avoit trompé. Or pour oster aussi la liberté de la mer à la France, Philippe vouloit marier le Prince des Espagnes à Elizabeth Reine d'Angleterre, se proposant que par les forces de cette Isle il domineroit sur l'Ocean, & nous tiendroit enfermez dans nos ports. Et pour nous priver tout à fait des commoditez de la Mediterranée, tant afin que nous ne pussions jamais plus aller troubler le Royaume de Naples, qu'afin que nous ne tirassions aucun secours du grand Seigneur au besoin, Philippe tâchoit d'avoir de nous tous les ports de la Provence & du Languedoc, qu'il demandoit sous ce beau

Dessein de l'Espagnol de bastir une Monarchie universelle.

Vouloient ruiner les Protestans pour affoiblir la France.

Laquelle consentoit à leur ruine en hayne des Huguenots

Il vouloit prendre Geneve pour fermer le passage aux Suisses.

Reprendre Mets, Thou & Verdun.

Suscitant l'Empereur contre la France.

Dominer sur l'Ocean par le moyen du mariage d'Angleterre.

& la priver des ports de la Mediterranée.

pretexte du bien de la Chrestienté, & de ce grand dessein de faire la guerre au Turc, offrant de donner les Païs-bas en eschange. La proposition sembloit fort avantageuse, veu qu'elle donnoit prés de cinquante bonnes Villes pour trois ou quatre; tellement que la Reine estoit déja entrée bien avant en traité : mais la prudence du Connestable, découvrant les inconveniens cachez sous cet appast, la desabusa, & fit rompre ce marché. D'autre costé, la Reine d'Angleterre l'ayant long-temps amusé de paroles, sçeut trouver des difficultez pour s'excuser d'épouser le Prince Charles. Ainsi le Roy Philippe ne put atteindre à aucun des moyens qu'il s'estoit imaginé, pour emmenoter la France. Et pour l'autre partie de son projet, sçavoir de ruiner les Protestans, tant s'en faut qu'il y reüssist, qu'au contraire, car il en perdit les Païs-bas, par où il vouloit commencer l'execution de son dessein, & tout l'avantage qu'il en eut, fut de causer une seconde guerre civile en France : dont les cruelles playes la mirent presque à l'agonie.

Rien de cela ne luy reussit.

Troubles des Pays-bas occasion de nostre seconde guerre civile.

Mais pour sçavoir comment cela arriva, il est necessaire que nous racontions en peu de mots les commencemens, & les motifs des remuemens des Païs-bas, qui en furent l'occasion; Et par mesme moyen nous marquerons en passant la naissance d'un Etat, qui estant né par hazard des troubles & de la sedition, a pris neanmoins en peu de temps une si noble forme & acquis une telle puissance, que horsmis la Republique Romaine, il a égalé tous ceux de l'antiquité, soit qu'on l'estime plus pour la discipline militaire, soit pour les bons Reglemens de la Police; & de plus elle les a surpassez par l'experience de la marine & par l'industrie du commerce. Ce que nous appellons les Païs-bas est un assemblage de dix-sept Provinces, grandes ou petites, que la Maison de Bourgogne & celle d'Austriche, qui en herita, avoient amassées à divers titres, de succession, d'achapt, ou de bienséance. On leur donne le nom de Belgiques, parce qu'elles sont une bonne partie de la Gaule qui s'appelloit autrefois ainsi. L'abondance des richesses que leur propre terroir leur produit, ou que leur commerce leur apporte; l'incroyable multitude d'hommes dont elles estoient peuplées alors; la constance à conserver leurs anciennes coûtumes; l'amour invincible de la liberté; & sur tout la gloire des armes, qui est un fruit des grands & libres courages, ont de tout temps rendu ces peuples aussi difficiles à gouverner par la force, qu'ils sont faciles à regir par la douceur. C'est pourquoy Charles V. qui connoissoit bien leur naturel par les exemples du passé, & par la pratique, ayant esté nourry parmy eux, les avoit traitez par la derniere voye; & s'il avoit chastié les Gantois ç'avoit esté plûtost par necessité que par severité. Ce Prince vivoit familierement avec eux, comme avec ses compatriotes, & se faisoit rendre d'autant plus de respect qu'il sembloit en desirer moins : mais sur tout, il ne commettoit point les Charges du Païs à d'autres qu'aux naturels habitans, & communiquoit si liberalement ses faveurs aux Seigneurs Flamans, qu'encore qu'il possedast tant d'autres Terres & Seigneuries, il sembloit vouloir estre le pere de ceux-cy, & le Seigneur des autres. C'estoit qu'il sçavoit estimer, comme il devoit, les forces de ces Provinces qui seules sont capables d'entretenir toûjours la guerre contre la France; & qu'il distinguoit sagement le temperament des Nations qu'il gouvernoit. Mais son fils n'en usa pas de mesme : peu aprés qu'il eut pris le gouvernement en main, il commença à se montrer tout Espagnol envers & contre tous, & sans distinction aucune, à ne se servir plus que de gens de cette nation; à devenir inaccessible, imperieux; à ne parler que du fonds de son cabinet par dix ou douze bouches interposées; à changer toutes choses pour faire sentir qu'il estoit le maistre; bref, à confier tous ses secrets & le principal maniement des affaires à un homme d'excellent esprit à la verité, sçavoir Granvelle, mais d'une ambition demesurée, qui estoit fort couverte & tres-artificieuse. Or parce que Philippe ne se sentoit pas le genie assez puissant pour gouverner des choses fortes & puissantes, il vouloit abatre tout ce qu'il y avoit de grand dans les Païs-bas, de peur qu'en son absence quelque Seigneur naturel ne s'eslevast à la Souveraineté par le consentement des peuples. C'est pourquoy, à ce que l'on estime, il avoit commandé à Granvelle de miner peu à peu l'autorité des Seigneurs, & les privileges des grandes Villes : & pour cet effet il luy avoit laissé en partant six mille Espagnols naturels, pour tenir les peuples en crainte. Ce fut là la premiere cause de la conspiration des Seigneurs : lesquels ne pouvant supporter qu'un homme de bas lieu, & qui leur sembloit n'estre pas de profession à manier les affaires d'un Etat, qu'eux & leurs Ancestres avoient defendu avec leur sang &

Pays-bas se doivent gouverner par douceur.

Charles V. les traite de cette sorte.

Philippe les veut gouverner avec la force.

Mauvaise maxime qu'il avoit.

Granvelle en est executeur.

Haine des principaux Seigneurs des Pays-bas premiere cause des remuemens.

leurs biens, commencerent à fremir, & à se plaindre hautement; enfin, n'ayant point eu raison de leurs plaintes, à conspirer contre le Roy, à émouvoir les peuples, & à soûlever les troubles. Les principaux Seigneurs de ces Provinces estoient, Henry de Brederode, Guillaume de Nassaw Prince d'Orenge, Loüis de Nassaw son frere, Philippe de Montmorency Comte de Horne, Florant son frere Baron de Montigny, Laurent de Pallant Comte de Culembourg, Charles de Lalain Comte de Hochstrat beau-frere de Horne, Lamoral Comte d'Egmont & Prince de Gaure, le Marquis de Berghe, Charles de Brimeu Comte de Mege, Jean Comte d'Ost-Frise, Philippe de Croüy Comte d'Arscot, Jean de Lignes Comte d'Aremberg, Charles d'Emery Comte de Barlemont : les trois derniers s'attacherent aux interests de Granvelle, mais presque tous les autres conjurerent de le chasser du Païs, ou de le faire mourir de quelque façon que ce fust : à quoy Lamoral se montroit le plus animé de tous. Delà vinrent les livrées qu'ils firent porter à leurs gens, de drap noir, avec des testes de fou dans des marotes faites avec l'aiguille sur les manches pendantes de leurs casaques, pour designer le Cardinal, & aprés, des faisceaux de fléches liées ensemble, pour marques de leur union. Et certes l'un & l'autre symbole fut comme un augure de l'avenir : car quelques-uns d'eux firent les fous, & furent châtiez comme tels : les autres, comme le Prince d'Orenge, ramasserent le débris du naufrage, dont s'est enfin composé le corps des Provinces unies, ou Etats des Païs-bas. Or quoy que Philippe eust esté contraint par crainte de pis, de rappeller le Cardinal Granvelle, & les troupes Espagnoles : neanmoins les haines ne s'éteignoient pas pour cela; mais les humeurs estant trop fort échauffées & déja accoûtumées aux troubles & à la sedition, il se trouva plusieurs autres causes compliquées qui entretinrent & redoublerent le mal. La plus nuisible de toutes fut la malignité des nouvelles opinions, lesquelles s'y estant glissées de France & d'Allemagne, & n'ayant jamais pû estre déracinées par les soins de Charles V. quoy qu'il l'eust tenté par sept diverses reprises, s'y multiplierent plus qu'on ne peut s'imaginer durant ces divisions. Ce qui arriva parce que chacun estant attaché à ses interests plûtost qu'à ceux de la Religion, ceux qui en estoient prirent la hardiesse de lever impunément la teste; & que d'ailleurs ces Seigneurs offensez les protegeoient : les uns, du nombre desquels estoit Lamoral, seulement pour acquerir la vienveillance des peuples par une vaine humanité, & pour donner plus de fâcherie & d'affaires à Granvelle : les autres, parce qu'en effet ils estoient du party de cette nouvelle Religion, comme Brederode & le Prince d'Orenge. De cette sorte, une grande partie du peuple estant passionné de cette doctrine, comme la diversité de la Religion dans un mesme Etat cause toûjours de grands troubles, jusqu'à ce que les uns & les autres se soient accoûtumez à souffrir cette difference, il s'en ensuivit de grands desordres & soulevemens, que l'Espagnol ayant voulu appaiser par des remedes violens, a portez enfin à un dernier desespoir. Marguerite d'Austriche fille naturelle de Charles V. & femme du Duc de Parme, que Philippe avoit laissée Gouvernante des Païs-bas, habile & sage Princesse, combatit durant sept ans par diverses manieres contre cette tempeste : tantost elle cedoit aux flots, quelquefois elle les charmoit, & d'autrefois elle s'efforçoit de les surmonter à force de voiles & de rames. Mais comme elle avoit presque tout calmé par son adresse, Philippe luy commande de faire publier le Concile de Trente, & d'y établir l'Inquisition. Alors les peuples entrent en furie plus fort qu'auparavant, & se desesperent de ce qu'on leur veut imposer un joug si pesant : la Noblesse soûleve impetueusement ces vagues; les uns par le desir des choses nouvelles & de profiter dans les troubles; les autres par un pur amour de la liberté de leur patrie; & plusieurs en faveur de ces nouvelles opinions : le Brabant qui de tout temps avoit eu de tres-grands privileges, ne peut souffrir qu'on les viole par ce nouvel & fâcheux établissement : & neuf Gentils-hommes qui n'avoient aucune Charge, incitez comme on croit par de plus puissans qu'eux, ayant fait une ligue pour la defense de la liberté du Païs, il s'y enrôlle incontinent deux mille autres, & plusieurs Chevaliers de la Toison d'or, comme Orenge, le Comte de Horne; & de dehors la Reine d'Angleterre, les Ducs de Saxe, & l'Admiral de Coligny. Trois jeunes Seigneurs Loüis de Nassaw, Culembourg & Brederode, à qui la chaleur de l'âge, & la noblesse de leur Maison donnoit plus de hardiesse, se montroient Chefs de cette faction : mais sur tous les autres Brederode, qui estant issu des anciens Comtes de Hollande, s'imaginoit (comme les autres avoient élû un leur

Leur conspiration contre Granvelle.

La Religion a esté cause des remuëmens.

Marguerite Regente des Païs-bas les calme avec grande adresse.

La publication du Concile de Trente les fait recommencer.

Flamans font ligue ensemble, & avec les autres Protestans.

objet particulier) que la fortune favorisant sa hardiesse le remettroit par ce moyen dans le patrimoine de ses Ancestres. Brederode entre donc dans Bruxelles avec trois cens chevaux, suivy deux jours aprés d'une autre non moindre troupe conduite par Berghe & Culembourg, & presente une requeste à la Gouvernante, par laquelle il demandoit que l'Inquisition fust abrogée, & les Edits contre la Religion revoquez. En cette occasion les Protestans des Païs-bas prirent eux-mesmes le nom de Gueux pour un tel sujet: le Comte de Barlemont les voyant venir au Palais presenter leur requeste, & que la Gouvernante estoit toute estonnée d'une si grande multitude de Noblesse conjurée, luy dit: *Madame, il ne faut pas avoir peur de tous ces gens-là, ce ne sont que des Gueux.* Quelqu'un d'eux ayant entendu cette parole, & l'ayant rapportée aux principaux, ils baptiserent leur faction de ce nom, dans un banquet que Brederode fit aux conjurez à l'Hostel de Culembourg, où il fut beu tour à tour avec grandes acclamations à la santé des Gueux. Et quelques jours aprés plusieurs se firent voir dans les ruës habillez de gris, avec des gobelets de bois au costé traversez d'une barre d'argent, sur laquelle estoit écrit, *Vive les Gueux.* Mais pour témoigner que leurs assemblées n'offensoient point le service & la fidelité qu'ils devoient à leur Prince, ils firent forger des pieces d'or & d'argent, qu'ils portoient à leur col, marquées d'un costé de l'effigie du Roy Philippe, & ayant de l'autre deux mains jointes ensemble, une besace & un gobelet, avec ces mots, *Fidels au Roy jusqu'à la besace.* Je diray en passant, que le symbole de cette faction a indirectement causé l'usage des Medailles benistes, ausquelles le Pape attache certaines graces particulieres pour la remission des peines deuës aux pechez. Ce qui arriva ainsi. Le Comte d'Arscot Seigneur fort Catholique, estant allé faire ses devotions à Hals en Haynaut, devant une Image de Nostre-Dame qu'on revere en ce lieu là, & qui vient de ses Ancestres, fit à son retour forger plusieurs pieces d'argent où estoit empraînte la representation de cette Image, & en donna à tous ceux de sa suite, qui les mirent sur le ply de leurs chapeaux retroussez, pour marque de leur pelerinage, & de leur affection envers la Religion Catholique. Leur exemple en fit aussi-tost venir la mode; & cette devotion fut si agreable au saint Pere qu'il desira l'autoriser par ses faveurs: c'est pourquoy il benit ces Medailles, & trouva bon d'en faire de pareilles en memoire des autres Saints; & c'est de là, à ce qu'on tient, que l'usage en est venu par toutes les autres Provinces de la Chrétienté. Or la Gouvernante bien estonnée de ces factions, trouva bon d'envoyer en Espagne deux des principaux Seigneurs du Païs, le Baron de Montigny & le Marquis de Berghe, sous pretexte de remontrer au Roy Catholique qu'il n'estoit pas à propos d'établir l'Inquisition, mais en effet afin qu'il eust par delà des ostages, dont les amis & les parens n'oseroient rien remuer durant leur absence, de peur de leur faire perdre la teste. Cependant au bruit de ces remuemens, il y accourt de France & d'Allemagne un nombre inconcevable de Predicans: les Villes les reçoivent avec un grand applaudissement, & tout le monde y court à la foule; si bien que les Eglises demeurent presque desertes. En suite ils font assemblée à saint Trudon pour consulter des moyens d'obtenir la liberté de conscience: & pour montrer leur puissance & leur union ils assignent un jour pour rompre les Images dans toutes les Eglises; ce qu'ils executent non moins furieusement que ponctuellement dans les principales Villes & par toute la campagne. La Gouvernante donne avis de tout cela en Espagne, & Philippe, pour les intimider, fait courre le bruit qu'il s'appreste pour décendre au Païs-bas. Mais ce qu'il pensoit les devoir arrester, les effaroucha davantage: la crainte du chastiment leur fit chercher toutes sortes d'expediens pour luy boucher le passage, s'il y venoit avec une armée; ou pour secoüer sa domination & s'opposer à luy à force ouverte: tellement qu'ils se joignirent encore plus étroitement qu'auparavant, & implorerent le secours de tous les Estrangers de leur Croyance. Cette Princesse bien avertie de toute leur conduite leve des troupes pour les reprimer, & leur defend l'exercice de leur Religion, horsmis les Presches qu'elle avoit tolerez depuis quelque temps. Cét Edit, ainsi que l'avoit bien predit Lamoral, fut un coup de trompette qui fit prendre les armes aux Gueux: ils se saisirent de quantité de Villes & des plus belles, comme de Tournay, de l'Isle, de Valenciennes, de Bosleduc, de Maestric, d'Anvers & d'Utrect; Brederode se declarant hautement leur Chef. Neanmoins cette premiere boutade ne fut, pour ainsi dire, qu'un feu de paille: car les autres Seigneurs ne branlerent pas; & la Gouvernante les ayant voulu obliger à faire un certain serment, qui estoit comme la pierre de touche

Presentent une Requeste à la Regente.

D'où leur vient le nom de Gueux.

D'où est venu l'usage des Medailles benistes.

Montigny & Berghe deputez en Espagne.

Nouvelles sectes & Predicans multiplient aux Païs bas.

La Regente leve des troupes pour les punir.

Edit qui les cabre davantage.

che pour les éprouver, Orange & Culembourg aimerent mieux sortir des Païs-bas & se refugier en Allemagne : Horne & Hoestrat se soûmirent à faire le serment qu'elle desiroit ; & la pluspart des Confederez renoncerent au compromis, ou s'enfuirent. Tellement que le peuple se voyant abandonné par la Noblesse perdit courage : les Villes revoltées furent incontinent forcées ou vinrent à mercy ; & Brederode mesme, qui s'opiniâtroit le plus en cette équippée, à cause de ses imaginaires pretentions de souveraineté, fut contraint de se sauver en Westphalie. Ainsi la Gouvernante rendit en peu de temps, au moins en apparence, la tranquillité & la Religion au Païs-bas. Je dis en apparence, parce que le Prince d'Orange qui dépensoit plus en Espions qu'en toute autre chose, ayant avis de tout ce qui se deliberoit dans le Conseil d'Espagne, & sçachant bien que Philippe avoit conclu de mener luy-mesme ou d'envoyer au Païs-bas une puissante armée pour les subjuguer tout-à-fait ; & que le Duc d'Albe avoit accoûtumé de dire, *que c'estoit le fait d'un bon ménager d'abatre les grands arbres qui faisoient trop d'ombre à une terre :* s'estoit plûtost mis en embusche qu'en fuite, attendant de loin le succez de certains desseins qu'il avoit projettez. De sorte que, comme dit le proverbe, il avoit seulement reculé pour mieux sauter, & ne s'estoit mis en seureté que pour mettre à tous momens ses amis en danger. On dit qu'ayant souvent consulté avec les autres Seigneurs de sa faction, & trouvant qu'il estoit necessaire de se tirer pour lors à quartier, il fit tous ses efforts pour persuader à Lamoral d'esquiver le coup qui les menaçoit : mais que Lamoral homme plus vaillant qu'avisé, (qui n'avoit point en effet trempé dans les intrigues des Gueux, ny rien remué contre sa Religion, ny contre son Roy) s'asseuroit mal à propos sur sa propre conscience, sur le merite de ses services, & sur les illustres trophées de ces deux grandes journées de saint Quentin & de Gravelines ; & d'ailleurs, il ne pouvoit se resoudre à se priver du faste & de la vanité de la Cour, ny à quitter les applaudissemens des peuples dont il se voyoit adoré ; si bien qu'il méprisa les sages remontrances de son amy, lequel le voyant ainsi attaché à Bruxelles, comme par quelque enchantement, luy dit un jour les larmes aux yeux : *Que vous estes à plaindre, cher Confrere, de ce que vostre aveugle confiance vous va envelopper vous & nostre patrie dans les plus extrémes malheurs. Je voy que vous allez servir de pont aux Espagnols pour passer sur le ventre à la liberté des Païs-bas : mais je prevoy bien aussi, qu'aprés cela vostre teste servira de trophée à leur orgueil.* De fait, l'évenement confirma cette prophetie : Car aprés que l'on eut long-temps combattu dans le Conseil d'Espagne touchant les voyes qu'il faloit suivre pour contenir les Païs-bas dans une calme obeïssance, quelques-uns estant d'avis que celles de douceur estoient les plus seures, comme les plus Chrestiennes, mais le Cardinal Spinose chef de l'Inquisition & le Duc d'Albe, conseillant de se servir de celles de la plus rigoureuse severité, Philippe suivit ce dernier conseil, comme estant plus conforme à son humeur. Il donna donc cette commission au Duc d'Albe, qu'il envoya en Italie prendre huit mille hommes de pied, partie Espagnols, partie Italiens, & trois mille chevaux des vieilles troupes de ses garnisons, ausquels il permit de mener des femmes débauchées avec eux : de sorte qu'on en voyoit une grande troupe marcher au milieu de l'armée, avec des enseignes, des capitainesses, & des officieres, comme dans les autres compagnies, estant divisées en diverses escadres, selon leur beauté & les divers prix de leurs corps ; chose qui sembla aussi honneste pour des troupes Italiennes, qu'elle eust semblé vilaine pour d'autres. Il y avoit deux chemins pour conduire cette armée au Païs-bas, l'un par le païs de Trente, Comté de Tyrol & Allemagne ; l'autre par la Savoye, Bresse, Franche-Comté & Lorraine, tous deux embarrassez de grandes difficultez. Le Duc d'Albe choisit le dernier, les Ducs de Savoye & de Lorraine luy ayant accordé passage sur leurs terres. Sa marche causa un grand effroy par tout où il passa, principalement aux Suisses de Berne & de Fribourg, & aux Predicans de la Ville de Genéve. Le Duc de Savoye prit son temps envers ceux-là pour avoir raison des terres qu'ils avoient usurpées sur un de ses predecesseurs l'an 1570. dans la guerre qu'ils avoient faite à Jacques de Savoye Comte de Romont, pour un chariot de peaux de mouton qu'il leur avoit pris. Car il les étonna de telle sorte des approches du Duc d'Albe, que se trouvant desarmez ils crurent faire sagement de luy restituer une partie de ce qu'ils luy détenoient, sçavoir les trois Bailliages voisins de Genéve, à la charge qu'il leur permettroit liberté de conscience. Ceux de Genéve implorerent le secours des Suisses, non moins

Le tumulte appaisé par la Regente.

Prince d'Orange sort des Païs-bas.

Lamoral ne le veut pas croire, & y demeure.

Le Roy d'Espagne envoye le Duc d'Albe aux Païs-bas avec une armée.

Troupeau de femmes dans une armée.

Quelle route il tient.

Paix pour aux Suisses & à Genéve.

effrayez qu'eux, des Princes Allemans, & des Huguenots : mais leur crainte cessa incontinent, l'orage estant passé à costé. Le Duc d'Albe estant arrivé en Flandres, déguisa du commencement son orgueilleuse cruauté d'une feinte douceur, afin d'attirer les principaux Seigneurs dans ses pieges ; si bien qu'ayant fait venir Lamoral d'Egmont, & le Comte de Horne à Bruxelles, sous couleur d'une assemblée, il les fit arrester ; Action qui frappant les plus hardis d'un merveilleux étonnement, mit en fuite grand nombre de personnes. Entr'autres, le jeune Mansfeld fils d'Ernest Gouverneur de Luxembourg : qui ayant trouvé une seure retraite en France, où il se maria deux fois aprés la mort de sa premiere femme, paya par aprés aux François en mauvaise monnoye les bienfaits qu'il en avoit receus. Le Duc d'Albe remplit ensuite les prisons d'illustres captifs, & tout le païs d'effroy : tellement que la Gouvernante mesme, fâchée de voir mépriser si arrogamment ses conseils qui estoient plus doux, & comme le temps l'a montré, plus utiles que ceux de cette monstrueuse rigueur, demanda congé au Roy Philippe de se retirer, ce qui luy fut accordé.

Arrivé en Flādres arreste Lamoral, & Horne.

La remplit toute de terreur.

Or soit que le Roy Charles IX. apprehendast en effet, que les Espagnols trouvans ses frontieres dégarnies ne luy enlevassent quelque place, & que cet armement ne vinst à se tourner contre luy, soit qu'il eust secretement convenu avec Philippe de faire en France ce que le Duc d'Albe avoit charge de faire aux Païs-bas, & de se donner pour cet effet un mutuel secours : il fit lever six mille Suisses, outre cela plusieurs Compagnies d'Infanterie dans le Dauphiné, & commanda à tous les gens de guerre de son Royaume de se tenir prests. Les Huguenots s'effarouchent aussi-tost de ces nouvelles levées : mais la Reyne se sert de toutes sortes d'artifices pour endormir leurs soupçons. Elle témoigne publiquement, & mesme à ses plus confidens, que le voyage de Philipe qui s'apprestoit, comme le bruit en couroit, de suivre le Duc d'Albe, la mettoit extrémement en peine. Et pour ce sujet l'Aubespine Secretaire d'Etat, est envoyé en Espagne, comme pour le dissuader de ce voyage, ou pour en découvrir le dessein. De son costé le Roy d'Espagne marque dans ses discours plusieurs sujets de mécontentement, fait un mauvais accueil & une superbe réponse à l'Aubespine, & de grandes plaintes du Roy & de la Reine. Lesquels montrans pareillement de tres-aigres ressentimens de ces procedez orgueilleux, ne parlerent plus dans le Conseil, & aux Ambassadeurs des autres Princes, que de luy declarer la guerre. Mais quoy que les plus fins ne sceussent quel jugement asseoir sur leur intention, le Prince de Condé avoit toûjours l'œil à sa conservation & à celle de son party ; & donnoit en mesme temps si bon ordre à ses affaires, qu'il pouvoit aisément les prévenir, s'ils entreprenoient de l'attaquer. Cependant il se montroit des plus échauffez à solliciter la guerre contre les Espagnols. Il faisoit sans cesse instance, qu'on s'opposast au passage du Duc d'Albe, si » on desiroit conserver la paix de la Chrestienté : Il disoit, Qu'en ce nuage estoit » enfermé le tourbillon de la guerre, qui viendroit à se crever quelque part sur nos » frontieres ; & qu'il seroit bien plus à propos de le dissiper dans ces montagnes, » avant qu'il fût plus prés de la France ; Il maintenoit que cela se pouvoit aisément » faire, si avec l'aide des Suisses & des Genevois on l'enfermoit dans ces détroits par » où il luy faloit necessairement passer, & d'où il ne pourroit jamais se debarrasser, » ayant à combattre tout ensemble la difficulté des lieux, la disette des vivres, & la » force des hommes. De plus ce Prince representoit, Que par la défaite de ces trou- » pes, qui estoient comme les nerfs de la Monarchie Espagnole, les garnisons du » Milanois & du Royaume de Naples, & la terreur que l'on jetteroit dans les » Païs-bas, nous pouvions faire un plus grand coup que par le gain de dix batailles, » parce qu'aprés cela il ne tiendroit qu'à nous de nous emparer de l'Italie dénuée » de ses forces ; & que nous profiterions de quelque morceau de la revolte des Païs- » bas, ou du moins qu'il nous en reviendroit cet avantage, que nous les aurions fait » perdre à nostre ennemy, qui ne peut inquieter la France que de ce costé-là. A » quoy il ajoûta que s'il plaisoit au Roy agréer ce dessein, il n'en cousteroit à S. M. ny hommes ny argent, luy faisant offre de cinquante mille hommes du party Huguenot, qui se défrayeroient à leurs dépens. Il est bien à croire qu'il avança cette proposition plûtost pour donner de la terreur des forces de son party, que non pas à dessein de l'effectuer : mais quoy qu'il en fut, le Roy, non seulement la rejetta, mais encore luy fit connoistre par quelques paroles, qu'il trouvoit fort mauvais qu'un autre que luy eut le pouvoir de disposer de ses sujets, & prist la hardiesse de tran-

Le Roy leve 6000. Suisses.

Les Huguenots s'en effarouchent.

Le Prince de Condé se donne de garde.

Veut persuader la guerre contre l'Espagnol.

Le Roy le rebute.

cher ainsi du Souverain. Les plus sages politiques eussent neantmoins souhaité que l'on eust rompu avec l'Espagnol, tant pour les raisons que le Prince de Condé apportoit, que pour une autre encore plus importante : qui estoit de transporter les fureurs de nos guerres civiles contre les Etrangers. Et mesme quelques-uns s'imaginoient que si on se fust servy en cette occasion des forces Huguenotes, on eust delivré le Royaume de ce party-là : dautant qu'il fust arrivé, ou que les plus seditieux d'entr'eux y eussent pery, ou qu'on les eust tenus si long-temps dehors, que le Roy fust cependant parvenu en un âge de se faire absolument obeïr. Il y eut encore bien d'autres choses qui augmenterent les défiances du Prince de Condé & de l'Admiral. Ils eurent avis que Brissac Colonel de l'Infanterie Françoise de delà les monts, feignant d'avoir ordre d'aller au Marquisat de Salusses pour le garder des surprises du Duc d'Albe, devoit laisser à Lyon la moitié de huit Compagnies qu'il menoit ; & ce qui les piqua le plus, ce fut que Dandelot ayant instamment demandé cette commission, on la luy refusa. D'ailleurs, ils découvrirent que le Roy faisoit passer en Bresse quantité de vivres & autres commoditez pour en fournir les Espagnols ; Et ils reconnurent, par plusieurs occasions, que quelques belles paroles qu'on leur donnât, neanmois on ne leur vouloit point de bien. Car Imbert de Platier-Bourdillon Mareschal de France estant mort cette année, Dandelot ne pût obtenir cette Charge : laquelle fut donnée à Gonnor frere du feu Mareschal de Brissac, qui s'appella le Mareschal de Cossé ; & la Charge de Surintendant des Fortifications de France qu'il avoit, à René de Haussay fils de Sansay homme de gentil esprit & de grandes entreprises, nourry de la main du Connestable. Mesme, comme la crainte qui les tourmentoit continuellement les rendoit capables de tous soupçons, leurs Chefs prirent fort l'alarme de la mort d'Antoine de Croüy Prince de Portian, jeune Seigneur âgé de vingt-cinq ans, qui avoit le courage haut, & propre à de grandes choses. Car estant mort d'une fiévre chaude au commencement de May, ils soupçonnerent qu'on luy avoit avancé ses jours par quelque artifice. Mais toutes leurs deffiances se changerent en de veritables craintes, lors qu'ils virent arriver les six mille Suisses dans le milieu du Royaume, & qu'on les logeoit à l'entour du Roy ; si bien que déslors ils rappellerent Montbrun de Genéve, & luy commanderent de costoyer l'armée Espagnole de six lieuës prés, le long de la Bourgogne & de la Champagne, tant afin d'empescher qu'elle n'entrât dans le Royaume, que pour s'emparer de Mets. Or les Huguenots avoient grand' envie de se saisir de cette Ville, principalement pour deux raisons ; l'une dautant que par ce moyen ils se seroient vangez du Cardinal de Lorraine leur grand ennemy ; l'autre qu'ils auroient eu par là une belle entrée pour le secours d'Allemagne. Dandelot Colonel de l'Infanterie Françoise, avoit écrit comme de la part du Roy, au Mareschal de Vieilleville qui en estoit Gouverneur, qu'il luy envoyât les Compagnies qui y estoient en garnison depuis long-temps, & qu'il reçût en leur place les bandes de Piémont ; telles se disoient celles de Montbrun. Le Mareschal adjoûta foy assez facilement à ces fausses lettres : mais comme il y estoit déja entré trois ou quatre de ces Compagnies, quelqu'un s'enquerant curieusement d'un de leurs Capitaines d'où ils venoient, il échappa à ce mal avisé de dire qu'ils venoient de Genéve. A ces mots le Mareschal reconnut la ruse, & dissimulant son émotion, il fit rentrer subtilement ses vieilles Compagnies, & mit les autres dehors : qui ayant manqué cette occasion, se dissiperent incontinent.

Divers sujets de mécontentement aux Huguenots.

Mort de Bourdillon, Mareschal de Cossé.

Mort du Prince de Portian.

Huguenots costoyent l'armée Espagnole.

Manquent de surprendre Mets.

On entendoit cependant divers murmures des Huguenots, qui par écrits & de vive voix, donnoient assez à connoistre leurs mécontentemens & leurs deffiances. Ils se plaignoient des violences qu'on avoit commises sur eux en diverses Provinces, dont ils n'avoient sceu avoir aucune Justice ; des interpretations avec lesquelles on avoit alteré & presque aboly l'Edit de Paix, & les intelligences qu'ils disoient avoir esté pratiquées en France & avec l'Etranger pour ruiner leur Religion & ceux qui la professoient ; telles qu'estoient les démantellemens des Villes, & les érections des Citadelles, la sacrée conference de Bayonne, & la levée des Suisses. La Reine mere resoluë en soy-mesme de dissimuler jusqu'à certain temps, flatoit doucement les Religionnaires, &, pour ainsi dire, essayoit d'endormir le membre qu'elle vouloit couper : mais eux de leur costé, usant de pareille dissimulation, songeoient à n'estre pas prevenus. Ils tinrent conseil pour cela trois ou quatre fois à Valery & à Chastillon. Aux deux premieres assemblées, les opinions furent differentes ;

Leurs sujets de plaintes.

Leurs assemblées pour deliberer de leurs affaires.

neanmoins par le conseil de l'Admiral, qui peut-estre ne retardoit le soûlevement que pour échauffer davantage les courages, & leur faire croire que la necessité les devoit entrainer à cette extremité, il fut resolu d'avoir un peu de patience, & que dans peu de temps on verroit plus clair. Cependant le Prince de Condé & l'Admiral allerent en Cour, pour découvrir ce qui se brassoit contr'eux; où ils essayerent de faire en sorte que l'on congediât les Suisses; & n'ayant pû l'obtenir, ils firent entendre en termes fort hautains, que si on entreprenoit quelque chose contr'eux, ils avoient dequoy repousser la force. En ce voyage le Prince receut une injure qui l'outra tout à fait, & le fit franchir toutes les considerations qui eussent pû retenir son épée au fourreau. Le Connestable avoit demandé dés l'année precedente la survivance de sa Charge pour son fils aîné; Ses grands services & son autorité sembloient exiger cette grace: mais la Reine ne jugeoit pas à propos, pour ses interests ny pour ceux du Roy, de continuer une si grande puissance dans cette Maison, où il y avoit déja tant de richesses & de Gouvernemens; joint que le Mareschal de Montmorency estoit un Seigneur de trop entiere & trop ancienne vertu à son gré. Pour se deffaire donc honnestement des demandes du Connestable, elle tascha de pousser le Prince par sous main à demander cette Charge pour luy-mesme. Ce qui reüssit beaucoup plus heureusement qu'elle ne pensoit; car il se laissa tellement emporter à ce vain desir, qu'il vint incontinent à la Cour, & fit sçavoir au Connestable qu'il la pretendoit, sans considerer qu'il offensoit au dernier point la Maison de Montmorency, qui l'avoit toûjours honoré, & qui hors les interests de la Religion, eût embrassé les siens contre tous ses ennemis. Ainsi la consideration de sa qualité interrompit la poursuite du Connestable; mais la Reine aprés s'estre delivrée de l'un, n'eut pas moins de peine à se delivrer des instances de l'autre. Quoy que le Prince connût bien qu'il avoit fait une faute de s'estre engagé à cette demande, neanmoins, parce qu'il y alloit de sa reputation de l'emporter, il y persistoit toûjours. Or cette Princesse, afin de le frustrer de cette esperance, s'avisa de proposer au Roy de créer Monsieur le Duc d'Anjou son Lieutenant general. Elle cherissoit ce fils plus que tous les autres: & prevoyant à s'élever une puissance dont l'appuy la pût soûtenir quelque jour, en cas que Charles, Prince d'humeur extrémement difficile & tout à soy, vint à la mépriser, elle l'avoit déja fait chef du Conseil. Estant donc instruit par sa mere, il intervint cette fois, comme le Prince pressoit le Roy de luy vouloir accorder cette survivance, ainsi qu'on la luy avoit souvent fait esperer. Il luy dit d'abord que Sa Majesté ayant promis de le faire son Lieutenant general, il ne croyoit pas que personne dût avoir la presomption de pretendre le commandement des armes; Et là-dessus il luy dressa une brusque querelle qui eût sans doute passé les paroles, si le Prince n'en eut amorty la violence par de sages réponces & de respectueuses soumissions. Deux jours aprés, le Prince percé jusqu'au cœur de la honte de ce refus, & du ressentiment de cette injure, s'en alla à Chastillon pour se trouver à la troisiéme assemblée. Luy & l'Admiral proposerent là plusieurs avis veritables ou faux, qu'ils disoient avoir de tous costez: par lesquels ils disoient estre avertis, qu'on avoit juré la destruction de leur Evangile; qu'on les menaçoit hautement par toutes les Villes que leur fin approchoit; qu'il s'estoit tenu un conseil secret à la Cour, dont ils avoient sceu toutes les particularitez par un Seigneur fort affectionné à leur Religion, où il avoit esté conclu de se saisir d'eux pour en faire mourir l'un & garder l'autre prisonnier; de mettre au mesme temps deux mille Suisses à Paris, deux mille à Orleans, & le reste à Poitiers, puis de revoquer l'Edit de Pacification, & d'en dresser un tout contraire. Ces rapports & les vehementes exhortations de Dandelot échaufferent de sorte les plus froids, que d'une commune voix il fut arresté qu'il faloit avoir recours à la force. Les Ecrivains de leur party disent, qu'il y fut conclu qu'ils observeroient principalement quatre choses. La premiere estoit de s'emparer de peu de Villes, mais d'importance, parce qu'ils n'avoient pas assez de forces pour en garder grande quantité, ainsi qu'ils l'avoient reconnu dans les premieres guerres, où de cent qu'ils avoient saisies, ils n'en eurent pas douze huit mois aprés. La seconde, de composer une armée de gens d'eslite, pour estre maistres de la campagne. La troisiéme, de tailler les Suisses en pieces, par la faveur desquels les Catholiques eussent toûjours esté les plus forts. La quatriéme, de chasser le Cardinal de Lorraine de la Cour, dont les conseils, à ce qu'ils croyoient, tendoient tous à leur ruine. Ces choses furent ainsi resolués devant tous: mais, à ce que les

Le Prince vient en Cour.

Demande la Charge de Connestable,

par les artifices de la Reine,

qui luy met en teste le Duc d'Anjou.

Le Prince fort piqué.

Se resout à la guerre.

Quatre choses qui furent resolues à Chastillon.

Catholiques adjoûtent (& il semble que quelques-uns mesme des leurs l'avoüent) il fut outre cela deliberé dans leur conseil plus étroit, de se saisir de la personne du Roy & de celles de sa mere & de ses freres, afin d'avoir l'autorité Royale en leur disposition, & de pouvoir battre leurs ennemis avec les mesmes foudres qu'ils avoient pointez sur leurs testes. Surquoy ceux qui s'imaginent de grands desseins dans toutes les actions des Grands, veulent dire que le Prince de Condé avoit dés auparavant dressé un piege pour cela, lors qu'il pria le Roy de venir à Valery tenir un de ses fils sur les Fonts : mais que la ruse ayant esté découverte, le Roy s'en excusa. En effet il pensa y aller, mais cette deffiance ne fut pas ce qui l'en empescha : ce fut que le Prince ne pouvoit consentir que le Baptesme se fist autrement qu'à la mode de Genéve, & le Conseil ne trouva pas bon que Sa Majesté approuvât par sa presence la Religion Protestante, qu'il deferât ainsi aux sentimens de son sujet en une chose de telle importance. Au reste, quant à ce que quelques-uns les chargent d'avoir aussi conspiré sur la vie du Roy & de ses freres, afin qu'aprés leur mort la Couronne tombât au Prince de Condé, je ne doute point que leurs ennemis & ceux qui vouloient faire concevoir au Roy plus d'horreur contre cette faction, ne luy ayent donné ces impressions : & mesme je croy bien qu'il y eut des Predicants assez méchans pour le souhaitter & pour le publier : d'où seroit venu que Montluc en auroit receu les avis qu'il rapporte en ses Commentaires ; & que quelques-uns de ceux qu'il fit executer, avoüerent la mesme chose dans les gênes. Mais pour moy je ne voy point de conjecture qui doive faire soupçonner ces Seigneurs d'un si detestable attentat. Cependant il venoit des avis de tous costez qu'il se brassoit quelque grand remuement, & qu'on ne voyoit que gens courir la poste & prendre les traverses pour aller à Chastillon ; mesme qu'il y avoit déja quatre ou cinq cens chevaux logez aux environs : mais la Cour esloignant toutes les craintes qui pouvoient troubler ses passe-temps, n'ajoûtoit point de foy à ces avertissemens, & vouloit mal à ceux qui les donnoient. Les Confederez avoient assigné l'execution au vingt-septiéme de Septembre, jour consacré à l'honneur du Prince de la milice celeste, auquel le Roy devoit celebrer la feste de son Ordre à Monceaux ; & leur paquet avoit couru par tout le Royaume, pour avertir la Noblesse de leur party d'assembler, dans son quartier, le plus de gens que chacun pourroit, & de se trouver au rendez-vous qui leur seroit indiqué, pour diverses entreprises. Les ordres ainsi donnez, le Prince, l'Admiral, Dandelot, la Rochefoucaut, & quelques autres sortant de Valery & des environs, passerent la Marne à Trillebardou, & se rendirent à Rozay, où ceux de l'Isle de France & des plus voisines contrées venoient à la file, ne marchant que de nuit & par des chemins écartez. Déja ils estoient au nombre de quatre cens chevaux, quand la Reine est comme éveillée en sursaut par ce bruit, quoy qu'ils en fissent le moins qu'ils pouvoient. Elle connoist alors la verité des avis qu'on luy avoit envoyez de toutes parts ; & void la presence du peril presque inévitable. Elle fait aussi-tost retirer le Roy dans Meaux : mais cette Ville estoit de si peu de défence, qu'elle ne pouvoit servir qu'à enfermer, non pas à mettre en seureté ceux qui seroient dedans. D'ailleurs, elle voyoit la perte de ses six mille Suisses presque asseurée, dautant qu'il estoit bien facile aux Confederez, & que ce devoit estre leur dessein, de les tailler en pieces ainsi separez qu'ils estoient en divers quartiers, fort éloignez les uns des autres, & n'estant point sur leurs gardes. Et aprés ce coup elle ne sçavoit plus de ressource aux affaires du Roy, parce qu'il n'y avoit point de troupes sur pied que celles-là, ny de moyens d'en lever, sa personne estant assiegée, & les Confederez tenant la campagne. En ce pressant danger, elle a recours à un prompt remede, n'estant jamais prise tellement au dépourveu, que quelqu'une de ses inventions ne la secourût au besoin. Afin de les amuser, pendant que les Suisses auroient le loisir de gagner Meaux, elle prie le Maréchal de Montmorency, qu'elle jugeoit propre à ce dessein, estant d'un esprit d'accommodement & qui avoit grande croyance dans celuy de l'Admiral, d'aller au devant d'eux, de sçavoir la cause de cette levée, & de leur faire diverses propositions : & pour cet effet elle le flatte de mille caresses, luy fait promptement passer une ordonnance de trente mille livres, aprés laquelle il avoit couru six mois durant ; & luy promet la survivance de la Charge de Connestable. Le Maréchal les ayant rencontrez prés de Torcy au deçà de Lagny, leur demanda pour quel sujet ils entreprenoient de vouloir aborder leur Roy ainsi armez & en si grande bande. A quoy ils respondirent, que c'estoit pour luy presenter leur requeste de

Faux soupçon contre le Prince.

Et de se saisir de la personne du Roy.

L'execution assignée au jour saint Michel.

Le Prince & l'Admiral en campa

La Reine & la Cour méprisent les avis.

La Reine bien estonnée.

Envoye le Mareschal de Montmorency au devant d'eux.

qui les amuse, tandis que les Suisses gaguent Meaux.

vive voix, celles qu'ils avoient presentées sur le papier n'ayant de rien servy. Sur cela il leur fit plusieurs belles remonstrances, principalement au Prince de Condé, sur l'obeïssance & le respect qu'ils devoient à Sa Majesté ; & tâcha de leur faire connoistre combien estoit étrange & offensante leur nouvelle façon de proceder : mais ils luy repliquerent par de grandes plaintes, au lieu de raisons ; & luy de son costé tâcha de les satisfaire avec de belles paroles. Ainsi il les arresta là pendant deux heures : aprés lesquelles, s'avisans qu'on leur faisoit perdre le temps, & que cependant les Suisses marchoient, ils rompirent la conference & poursuivirent leur chemin au grand trot à dessein de leur couper l'entrée de Meaux : mais une partie estoit déja en seureté, & la nuit qui survint favorisa la retraitte des autres. Le Maréchal estant de retour, & ayant rapporté ce qu'il avoit dit & ce qu'il avoit veu, la Reine fit -enir conseil chez le Connestable qui estoit au lict malade de ses goutes. L'avis de ce Seigneur fut qu'il faloit demeurer à Meaux, & qu'il n'y avoit là aucun danger pour la personne du Roy ; Dautant, disoit-il, qu'il estoit impossible que le Prince avec des troupes tumultuaires forçast une place, qui estoit defenduë par six mille Suisses, & où toute la Noblesse des Provinces voisines, cinquante mille hommes des Bourgeois de Paris & de toutes les grandes Villes d'alentour accourroient dans vingt-quatre heures au secours du Roy ; Que Sa Majesté ne pouvoit estre conduite à Paris sans danger, ou tout au moins sans combat: dont la victoire ne luy sçauroit estre que tres lamentable, & la perte que tres-honteuse ; Qu'il n'estoit point seant à un Roy de s'enfuir devant ses sujets, & de rehausser l'audace des rebelles en leur témoignant qu'on les apprehendoit ; Qu'au reste, les choses estoient encore en leur entiere, les devoirs de l'obeïssance & de l'affection, n'ayant point esté violez ; Mais que si une fois on en venoit aux mains, ou que l'on se fût veu seulement en armes vis à vis les uns des autres, le Roy se souviendroit eternellement de cette injure : comme aussi les Religionnaires, redoutant son courroux, ne se resoudroient jamais à revenir sous l'obeïssance de celuy qu'ils auroient si griefvement offensé : Partant, que tandis qu'il y avoit encore esperance de raccommoder les choses, sans blesser l'autorité Royale, il faloit éviter l'occasion de precipiter la France dans ces malheurs, & attendre là sans se remuer, à quelle fin tendoient ces remuemens, lesquels il jugeoit estre semblables à une grande fluxion preste à tomber qui se débonde par le moindre mouvement, avec tant de violence que quelquefois elle suffoque, mais qui bien souvent s'arreste quand le corps se tient en repos : dautant que les humeurs échauffées viennent à se rasseoir par ce repos ; & ainsi, ce qu'il y a de nuisible est peu à peu dissipé ou corrigé par la benignité de la Nature.

Divers avis au Conseil.

Le Connestable ne veut point que le Roy sorte de Meaux.

Artifices du Cardinal de Lorraine pour persuader le contraire.

Du commencement la Reine trouva cet avis bon, mais elle le desaprouva une heure aprés, soit par la legereté de son sexe, soit par les conseils du Cardinal de Lorraine. On dit que ce Prelat desirant merveilleusement les troubles, comme necessaires à faire valoir sa puissance, & à instaler ses neveux dans le credit de leur pere, fit entendre que les Montmorencis estoient d'intelligence avec le Prince ; qu'ils vouloient livrer la Reine & ses enfans entre ses mains, luy remontrant, que mesme quand cela ne seroit pas, neanmoins elle devoit considerer, qu'en demeurant à Meaux elle demeureroit captive & sans pouvoir, sous la gravité imperieuse du Connestable, qui ne s'efforçoit de retenir leurs Majestez dans cette bicoque, que pour les avoir en sa disposition. Au mesme temps, afin d'augmenter ces soupçons dans l'esprit de cette Princesse, les Emissaires du Cardinal sement un bruit par toute la Cour, que le Connestable & le Chancelier avoient secrettement dépesché vers le Prince de Condé, & qu'ils luy devoient livrer une des portes de la Ville : les uns alloient le disant tout bas à l'oreille, les autres le publioient en termes ambigus ; & quelques-uns feignoient une piteuse contenance & un triste étonnement ; leur silence qui paroissoit contraint, & leurs soupirs qui sembloient estre poussez par l'indignation, & retenus par la crainte, donnant à connoistre qu'ils voyoient devant leurs yeux quelque accident funeste, mais qu'ils n'osoient le declarer. La Reine émeuë des raisons du Cardinal, & peut-estre de ces faux bruits, assemble le Conseil pour la seconde fois dans le logis de Duc de Nemours estroitement lié d'interest avec la Maison de Guise, qui estoit lors tourmenté du mesme mal que le Connestable. Là il est conclu, suivant l'opinion de ce Duc, qu'il faut conduire le Roy à Paris, & partir un peu aprés la minuit de ce jour-là. Le Chancelier eut beau remontrer à la Reine les inconveniens qui en arriveroient, il eut beau crier, Que l'on exposoit la sacrée personne du Roy à un tres-funeste danger ;

Est conclu contre l'avis du Chancelier.

qu'on trahissoit la cause publique pour des interests particuliers ; qu'on retranchoit tous moyens & toute esperance de faire la paix ; & que l'ambition de quelques-uns alloit engager le Royaume dans la necessité d'une guerre irreconciliable : les calomnies publiées contre luy emousserent la force de ses remontrances ; si bien qu'au lieu de persuader la Reine elles attirerent de telle sorte la haine sur sa teste, qu'il se trouva enfin trop foible pour la soûtenir, & se tira à quartier, de peur d'y succomber. La chose estant ainsi resoluë, on mande au Duc d'Aumale, au Maréchal de Vieilleville & à Biron qui estoient à Paris de monter à cheval ; & au Prevost des Marchands & Eschevins d'armer les Bourgeois pour venir au devant du Roy ; & pour les troupes qui estoient avec Sa Majesté le Connestable y donna l'ordre comme je vais le raconter. Il rangea les Suisses en un gros bataillon quarré, au milieu duquel on enferma la Reine avec ses femmes : & pour faire grande montre de Cavalerie, il divisa sept ou huit cens chevaux qui se trouverent là, tant des chevaux legers de la garde, que des Officiers du Roy & de la suite des Seigneurs, mais presque tous sans autres armes que l'épée, en trois escadrons qu'il grossit des chariots & des bagages de la Cour. Le Duc de Nemours commandoit celuy de l'Avantgarde, le Connétable celuy du gros de la bataille, dans lequel estoit la personne du Roy : ils devoient marcher tous ensemble à costé des Suisses qui les espauloient, comme eussent fait les murailles de quelque citadelle. Il n'est pas possible d'exprimer quelle fut la joye & le ravissement des Suisses, lors qu'ils apprirent que l'on s'asseuroit du salut d'une si precieuse teste sur leur valeur ; qu'on donnoit cette gloire à leur discipline de l'estimer plus forte que les remparts d'une Ville, ny que tout le secours de la France ; & enfin qu'on leur faisoit l'honneur de commettre le Roy à leur fidelité, alors mesme que ses propres Sujets s'estoient armez contre luy. Aussi sembloit il que le contentement qu'ils en ressentoient leur eust donné des aîles pour faire diligence, & des forces plus grandes qu'à l'ordinaire. Bien qu'ils n'eussent reposé que trois heures, ils marchoient avec tant d'allegresse, chantans mesme à l'envy & s'encourageans l'un l'autre, que les plus zelez François pouvoient plutost porter envie à un si fidelle service, que non pas les surmonter en zele & en affection envers leur Prince. A l'aube du jour, comme ils eurent fait environ trois lieuës, ils découvrirent les troupes du Prince de Condé, qui n'estoient pas en tout plus de quatre cens chevaux, mais tous armez jusqu'aux dents, la plus part neanmoins d'armes fort legeres : lesquelles estant frappées des premieres pointes des rayons du Soleil qui estoit fort vif & fort clair ce matin là, faisoient jaillir une lueur qui de loin paroissoit comme un embrazement. Les troupes Royales les voyant en teste qui leur coupoient le chemin, firent alte pour recevoir les ordres : cependant le Prince de Condé sçachant que le Roy y estoit s'avance avec sa Cavalerie au petit pas, & demande à parler à Sa Majesté. Mais le jeune Roy dédaigne de l'entendre, & se tient toûjours à couvert de ses Suisses : tellement que le Prince de Condé changeant de contenance & de resolution, se met en devoir de les charger. A moins que d'avoir du canon il n'estoit pas possible de faire bréche à cette grosse & solide masse ; Il n'y eut point d'efforts qu'il ne tentast pour cela : souvent il feignit de donner dedans avec tout son gros ; d'autrefois il le separa en quatre pour les assaillir tout à la fois par les flancs, en teste & en queuë ; d'autrefois il s'efforça de les harceler par quelques Cavaliers qui sortoient hors des rangs pour tirer le coup de pistolet. Mais en quelque sorte & de quelque costé qu'il fist mine de les assaillir, ils luy faisoient teste avec tant de resolution qu'ils arrestoient tout court la fougue de sa Cavalerie. Ainsi il n'osa les choquer, mais tournoyant & caracolant à l'entour, tantost de loin, tantost de prés, il les suivit plus de quatre heures : les plus échauffez de part & d'autre se provoquant au combat avec des injures & des paroles, sans qu'il y en eust pourtant aucun que de quelques particuliers, où il fut tué trente Suisses, & douze ou quinze hommes de la part du Prince de Condé. Cependant le Connestable craignant que l'ardeur & les haines ne meslassent enfin les troupes, les Suisses mesme ayant baisé la terre, marque ordinaire de leur resolution au combat, & que le Roy ne se trouvast envelopé dans le choc, voulut l'exempter du hazard, & pria leurs Majestez de suivre un guide qu'il leur donna, auquel il commanda de les mener à Paris par des sentiers détournez & loin de la veuë des ennemis : leur donnant pour escorte deux cens chevaux que le Duc d'Aumale, le Maréchal de la Vieilleville, Biron, Mauvoisiniere, & N. de Fonseque Baron de Surgeres, avoient amenez de Paris au devant d'eux. Le Connestable avec les Suisses & le reste de la Noblesse, continua sa marche vers le Bourget, toûjours en ordre

Contre l'avis du Chancelier.

La joye qu'en ont les Suisses.

Le Prince paroist devât eux à la pointe du jour.

Demande à parler au Roy, qui ne le veut point écouter.

Il caracole à l'entour d'eux, mais il n'ose les choquer.

Legeres escarmouches.

Le Connestable envoye le Roy devant par des sentiers détournez.

de bataille, & tournant souvent la teste vers les gens du Prince de Condé, qui aprés tous leurs caracols s'éloignerent enfin d'eux, & les laisserent aller. Le Roy & sa Mere marchant toûjours au grand trot, & avec de continuelles apprehensions, arriverent à Paris sur les quatre heures du soir: où ils déjeûnerent, disnerent, & firent collation tout ensemble. Ce fut ce mal-heureux Jour qui produisit les funestes journées de Jarnac, & de Montcontour, & cette cruelle nuit de la saint Barthelemy: le Roy ne pût jamais oublier les fatigues & l'affront d'une si longue traite, & les factions se porterent toutes deux aux dernieres violences; l'une de la vengeance, & l'autre du desespoir. Le lendemain matin les Suisses arriverent à Paris le Roy les reçût luy-mesme à la porte saint Martin, leur donna de grandes loüanges, & leur fit payer une montre d'extraordinaire, comme on a accoûtumé de leur donner aprés le combat.

Le Roy arrive à Paris.

Malheurs qui s'ensuivirent de cette Journée.

Voila comme les Confederez, ils se donnoient ce nom, manquerent à se saisir de la personne du Roy, & à tailler les Suisses en pieces. Ils manquerent aussi à prendre les Villes de Lyon, Troye, & Thoulouse; & pour le troisiéme poinct, qui estoit d'estre les plus forts en campagne, ils le furent en effet du commencement, mais six semaines aprés ils se trouverent les plus foibles, & furent contraints d'aller chercher leurs Allemans. Mais deux choses rendirent leur entreprise extrémement formidable; L'une, la prise generale des armes par tout le Royaume, le secret estant si bien observé entre eux, que tant d'avis qu'il leur fallut donner pour cela par les Provinces, ne découvrirent point leurs desseins; L'autre, que la disposition de quelques particuliers plûtost que leurs grandes deliberations, firent reüssir des effets qui reparerent ces premiers defauts. Car aussi-tost qu'ils eurent mis les drapeaux au vent, plusieurs places se trouverent saisies pour eux, la Noüe s'empara d'Orleans, Morvilliers de Boulogne sur mer, Genlis & Bouchavanes de Soissons, Loüese de Mascon, un autre d'Auxerre, & ainsi de plusieurs autres bonnes ou mauvaises places: dont les Catholiques merveilleusement étonnez mettoient le doigt sur la bouche; & disoient entre eux, *Que les Freres les avoient pris sans verd*. Au mesme temps que le Roy partit de Meaux, le Cardinal de Lorraine partit aussi de la Cour pour se retirer à Rheims: soit que la Reine mere l'en eust prié, afin d'oster aux Huguenots ce sujet de plainte: soit que cela vint de luy-mesme, & qu'il ne voulust pas estre regardé comme la cause de la guerre: soit enfin qu'il eust peur d'estre livré à ses ennemis, s'ils se trouvoient les plus forts. Mais il pensa tomber entre leurs mains: les troupes Huguenotes qui décendoient de Champagne l'ayant rencontré, il fut poursuivy à toutes brides, & ne se pût sauver que par la vitesse d'un genest d'Espagne, qu'il faisoit toûjours mener en main en cas de danger; ayant abandonné son grand & riche bagage qu'ils pillerent & distribuerent entre eux, comme le premier butin de cette guerre. Le Prince de Condé & l'Admiral ayant manqué leur coup, se logerent à Claye, où pendant cinq jours qu'ils y demeurerent, ils recueillirent les troupes de toutes les Provinces voisines, & dépescherent dans les plus éloignées, afin de faire avancer les troupes qui se levoient pour eux. De là ils vinrent se loger à saint Denys, dont les habitans leur ouvrirent les portes sans resistance. Aussi cette Ville est-elle plus considerable par les sepultures de nos Rois, & par le nom de son Abbaye qui luy a donné l'estre, que par aucune fortification. Le Prince de Condé respectant les tombeaux de tant de Monarques ses ancestres, & conservant encore quelque affection pour cette Abbaye, dans laquelle il avoit esté élevé aux bonnes Lettres par son oncle le Cardinal de Bourbon, fit barrer les portes de l'Eglise, & y mit de ses gardes pour en defendre l'entrée; si bien qu'il la preserva avec beaucoup de peine de la fureur des gens de guerre. Leur dessein estoit d'investir Paris, s'imaginant qu'il leur seroit bien aisé d'affamer cette grande Ville, & qu'aprés cela le ventre, qui n'a point d'oreilles, contraindroit le Conseil d'en avoir pour écouter leurs propositions. Pour cét effet ils envoyerent quelques troupes se saisir de Montereau, qui est sur le confiant d'Yonne avec la Seine, afin d'arrester les provisions que ces deux rivieres apportent de Champagne & de Bourgogne; ils prirent Lagny, le pont de Charenton, & coururent jusqu'aux portes de Paris, brûlant les moulins à vent d'entre les portes du Temple & de saint Honoré. La Reine de son costé mit ordre que tous les Catholiques prissent les armes, manda en diligence les Colonels Brissac & Strossi avec leurs vieux Regimens, Lansac, Savigny, Tavanes & Martigues avec leurs Compagnies de gens-d'armes, fit venir le Duc de Guise de son Gouvernement

Le Cardinal de Lorraine s'en va de la Cour.

Pense tomber entre les mains des Huguenots.

Qui investissent Paris.

Prennent Montereau, Lagny, & Charenton.

vernement de Champagne, & le Maréchal Danville de Languedoc, avec ce qu'ils avoient de forces, & tous les autres Seigneurs Catholiques, avec ordre exprés & par lettres particulieres; elle implora aussi le secours de tous les Princes Catholiques particulierement du Pape & du Roy d'Espagne, leur demanda de l'argent à emprunter, avec des soûmissions plus dignes de la necessité où elle se trouvoit, que de sa grandeur, ny de celle du nom François; & sçeut si bien se servir de l'occasion presente, qu'elle tira du Clergé, qui pour lors estoit assemblé, une somme de deux cens cinquante mille écus. Mais en attendant que tous ces secours luy pussent arriver, elle fit une ouverture de paix, par l'entremise d'un nommé saint Sulpice, qu'elle sçavoit estre en consideration parmy les Huguenots. Si bien qu'on leur envoya le Chancelier, les Maréchaux de Montmorency, & de Vieilleville, Morvilliers & l'Evesque de Limoges, entendre le sujet de leurs plaintes, & leurs demandes. Elles contenoient sommairement *Que le Roy licentiast toutes les troupes étrangeres qu'il avoit fait venir dans le Royaume; Qu'on leur fist raison des calomnies dont les Guises & leurs autres ennemis les avoient outragez en leur honneur & fidelité; Qu'on executast l'Edit de Ianvier, sans interpretation, ny restriction aucune; Qu'on departist les Charges & les honneurs à des personnes de naissance & de capacité; Que les Officiers de la Couronne, & autres Seigneurs qui estoient pourveus des grandes Charges, les pussent exercer sans qu'aucun entreprit sur eux.* (Ce qu'ils disoient, parce que la Reine-mere avoit des intentions peu conformes à nos mœurs, & qui, jusques-là, n'avoient point esté pratiquées par nos Ancestres pour dépoüiller les Grands de l'exercice des Charges qu'on ne pouvoit leur oster qu'avec la vie.) *Que les reformez fussent admis indifferemment avec les Catholiques, aux degrez, estats & honneurs: Finalement; Qu'il plust au Roy d'ouvrir les oreilles pour entendre les cris & les plaintes de son pauvre peuple qui estoit oppressé de charges sur charges, sans aucune necessité de guerre; & qu'il éloignât d'auprés de sa personne les Etrangers trop autorisez en ce Royaume specialement les Italiens, ingenieux auteurs de mille nouveaux monopoles, dont il ne tournoit rien au profit ny à l'acquit du Roy, & aucuns particuliers, gens de basse condition, qui ayant pressuré tout le suc & la substance des François, avoient amassé des prodigieuses richesses, & regorgeoient eux seuls de l'abondance de tous biens dans la misere publique. Et pour donner ordre à toutes ces choses, le Prince & sa compagnie supplient le Roy de vouloir faire une libre convocation des Etats generaux, selon les loix & coûtumes anciennes.* C'estoit la substance des articles qu'ils donnerent par écrit au Chancelier: pour seureté dequoy, si le Roy les leur accordoit, ils demandoient encore qu'on leur accordast trois places, Mets, Calais & le Havre de grace, par le moyen desquelles ils eussent facilement introduit les Allemans & les Anglois en France. Ces articles offenserent extrémement l'esprit de la Reine: car parler de moderer les imposts, c'étoit vouloir restraindre ses profusions, & la reduire de l'humeur qu'elle estoit, à une pauvreté insupportable; & elle prenoit pour elle les reproches qu'ils faisoient aux Italiens; mais rien ne la piquoit si vivement que la demande qu'ils faisoient de la convocation des Etats, parce qu'elle connoissoit par là qu'ils avoient conjuré de luy oster le gouvernement. Estant donc cruellement irritée contre eux, elle alluma encore davantage la colere du Roy, & de toute la Cour: ce qui luy fut d'autant plus aisé que tout le monde prenoit pour une trompette & cry public de rebellion, les placards que le Prince fit afficher à Montereau faut-Yonne & autres lieux, par lesquels il protestoit qu'il n'avoit autre intention que de supplier le Roy de convoquer les Estats, d'abolir tous subsides imposez depuis quelque temps par la malice des Italiens, & de remettre toutes choses en leur premier estat. Tellement que la Reine empescha qu'on ne répondit plus ny à leur requeste, ny à leurs remonstrances; mais leur fit envoyer un Heraut d'armes, lequel *somma le Prince, les trois freres de Coligny, François Comte de la Rochefoucaut, François de Hangest-Genlis, Georges de Clermont-d'Amboise, François Comte de Sault, François de Barbanson-Cany, Jacques Boucard, Bajancour-Bouchavanes, Antoine d'Ailly-Pequigny Vidame d'Amiens, Iacques de Broüillard-Lisi, Iean de Ferriere Vidame de Chartres, & autres Chefs, qu'ils eussent presentement à venir pardevers le Roy luy rendre l'obeïssance qu'ils luy devoient, ou bien declarer promptement s'ils entendoient avoüer les mauvaises entreprises, levées d'armes & autres assemblées qui s'estoient faites à la foule de ses Sujets, & au mépris de son autorité souveraine.* Cette sommation, tant est puissante sur les esprits les plus égarez l'autorité du Prince, troubla si fort les Seigneurs Protestans, que la pluspart furent d'avis d'adoucir la forme de leurs remontrances pour l'article des imposts &

La Reine mande du secours de tous costez.

En attendant fait parler de paix.

Articles que proposent les Confederez.

Qui offensent la Reine.

Un Heraut les somme de poser les armes.

Cela les espouvante, ils changent de langage.

autres qui ne touchoient que la police. Ils considererent que si le contenu en estoit porté aux Estrangers, on les feroit passer pour des rebelles qui vouloient renverser l'Estat; & que si les Princes Allemans, sur l'assistance desquels ils avoient mis toutes leurs esperances, venoient à sçavoir qu'il s'agist en cette guerre, non seulement de la Religion, mais encore de l'administration des affaires, ils auroient sujet de se refroidir; Veu mesme que Lansac, que la Reine avoit envoyé vers eux pour les détourner de leur prester secours, avoit ordre sur tout de leur remontrer, que cette querelle ne tendoit qu'à la destruction de l'autorité Royale. C'est pourquoy ils envoyerent le lendemain une réponse tres-modeste, qui ne demandoit que le libre exercice de leur Religion, avec la seureté de leur vie, biens & honneurs, & en firent aussi tost tenir une copie aux Allemans. Comme ils eurent adoucy leur stile, les esprits de la Cour s'adoucirent un peu en leur endroit: les plus sages ne desesperoient plus de pouvoir pacifier les choses; Si bien qu'encore que la Reine eust beaucoup de peine à y consentir, il fut resolu de convenir derechef d'une entreveuë. Le Connestable, son fils ainé, & le Maréchal de Cossé s'avancerent jusqu'à la Chapelle, moitié du chemin d'entre Paris & saint Denys, où le Prince se rendit accompagné des trois Colignis, du Vidame de Chartres, du Comte de Sault, & de Cany. Mais comme le destin de la France portoit les plus paisibles moyens à une violente guerre, il arriva que cette conference ne fit qu'aigrir davantage les esprits. Car les Huguenots demandant avant toutes choses qu'on leur permit l'exercice de leur Religion par tout le Royaume, sans distinction de temps, ny de lieux, ny de personnes; & qu'on leur donnast des seuretez de ce qu'on leur promettoit; & le Connestable exhortant le Prince de se contenter de la parole du Roy, sans demander d'autres seuretez: le Cardinal de Chastillon s'avança de luy dire qu'ils ne pouvoient se fier au Roy durant qu'il seroit obsedé par leurs ennemis, ny moins encore à luy qui leur avoit manqué de parole, & qui estoit cause de tous les maux presens, pour avoir conseillé à Sa Majesté de rompre l'Edit de Pacification. A cela le Connestable repartit fort aigrement, non pas toutefois avec un dementy, comme dit un Auteur Italien: & il s'éleverent l'un & l'autre en paroles piquantes: de sorte qu'ils se separerent bien en colere sans avoir rien conclu. Ce pourparler rompu, il n'y eut plus aucune esperance d'accord, les deux partis tournerent toutes leurs pensées à la guerre. Dans ce temps-là Nicolas du Bec-Bourry amena au Prince huit Compagnies du païs de Caux; les Capitaines Paris, Helie Dupré, & Negue sept à huit cens hommes de Mascon, ausquels quatre cens de Champagne se joignirent: tous lesquels arriverent à saint Denys sans aucune rencontre. Et deux ou trois jours aprés, quelques Capitaines de la garnison de Mets en tirerent huit Compagnies de gens de pied tant de la Ville que du païs Messin, & quatre de Cavalerie commandées par Duilly gendre du Mareschal de Vieilleville, qu'ils amenerent à Montereau. D'autre costé, le Vidame de Chartres, Montgommery, François de la Noüe, Nicolas de Campagne Comte de la Suse, Charles de Beaumanoir-Laverdin, & quelques autres ayant assemblé des troupes en Bretagne, Anjou, Touraine, haute Normandie, Perche & Beausse, se joignirent tous à Toury en Beausse, au commencement d'Octobre, au nombre de mille hommes de pied & de trois mille chevaux. Janville se rendit d'abord, puis ils diviserent leur petite armée en deux corps: dont Montgommery menoit le premier, & le Vidame le second, pour aller joindre le Prince à saint Denys. La Ville d'Estampes ne s'estant pas voulu rendre, fut escaladée par saint Jean, frere de Montgommery, & Dourdan rendu au Vidame par Jean de l'Hôpital Comte de Choisi, qui depuis cela suivit le party des Huguenots. Aprés ces petites prises, voyant que tous les ponts & passages de la Seine estoient gardez par les Catholiques, les Religionnaires prirent l'expedient de passer en bateau au dessous de saint Clou, à la faveur d'une chaude escarmouche qu'ils firent donner à ceux qui en gardoient le pont, sur le milieu duquel il y avoit lors une grosse tour. Ce renfort reçû le Prince divisa ses troupes en logemens: une partie demeura avec luy dans saint Denys, une autre avec l'Admiral, se logea à saint Oüyn, & une autre avec Jenlis au village d'Aubervilliers. (Ce sont deux villages aux deux costez & à distance égale de saint Denys, un peu avançant vers Paris; celuy-là à main gauche sur le bord de la riviere, & celuy-cy à main droite;) & Montgommery s'élargit jusqu'au Bourget, sur le chemin de Senlis & de Picardie. Toutes les advenuës de Paris, estant fermées par terre de ce costé-là, Clermont attaqua le pont

Autre entreveuë.

Connestable & Odet de Coligny se piquent de parole

Pourparler rompu.

Troupes qui arrivent au Prince.

Prennent Estampes & Dourdan, passent au dessous de saint Clou.

Prennent Charenton: Dandelot va à Poissi.

de Charenton que le Capitaine qui le gardoit luy rendit sans resistance ; (aussi en eut-il la teste coupée à Paris) mais peu aprés il l'abandonna, parce que Lagny, que les siens tenoient à six lieuës au dessus faisoit le mesme effet. Au mesme temps Dandelot partit de Saint Oüyn pour se saisir de Poissi, & Montgommery alla assieger Pontoise : Puis pour couper le chemin aux vivandiers & poullaliers qui venoient de Normandie, ils mirent garnison dans Argenteüil & dans les Chasteaux de Busenval à une lieuë de Saint Clou, de Saint Porcian appartenant aux Celestins prés de Versailles, & de Dampierre. Ainsi en peu de jours les Parisiens ressentent qu'on leur a retranché les commoditez, le peuple crie : & sans la presence du Roy il se mutineroit.

Bouchent le chemin par terre par le moyen des Chasteaux.

Déja estoient arrivez Strossi & Brissac avec leurs Regimens, Teride & Lastic Prieur d'Auvergne avec les troupes de Guyenne & de Languedoc, & grand nombre de Noblesse de tous costez, sur le bruit qui couroit que le Roy estoit assiegé : tellement qu'il y avoit à Paris prés de quinze mille hommes de pied, & trois mille chevaux. Une partie de ces troupes sous la charge du Duc d'Aumale recouvrerent incontinent les Chasteaux de Busenval, S. Porcian & Dampierre, & deboucherent les chemins par terre.

Troupes Catholiques bien fortes, reprennent ces Chasteaux.

Mais les Parisiens ne se contenterent pas d'avoir des vivres, ils demandoient qu'on chassast les Huguenots de leurs portes ; & les ennemis du Connestable excitoient de plus en plus les murmures par de faux soupçons qu'ils jettoient sur sa reputation. Ce vieux Capitaine méprisa quelque temps ces vaines rumeurs, temporisant sagement, afin que les Huguenots, qu'il sçavoit estre sans argent, s'ennuyassent de leur folie, & receussent l'accord qu'on leur presentoit, ou que le Roy se trouvât si fort qu'il pût enveloper ces rebelles, & les contraindre de demander pardon. Mais la populace aussi insolente dans les avantages, qu'elle est craintive dans les perils, expliquoit à lâcheté le soin qu'il avoit de ménager le sang des François, & le soupçonnoit de s'entendre avec les Colignis.

Murmures contre le Connestable,

Soit donc que ces faux soupçons, blessant son honneur en deux endroits si sensibles, luy fissent enfin perdre patience, soit qu'il y fût invité par l'occasion ; comme il sceut que Dandelot avoit emmené prés de la moitié des forces du Prince au deça de la riviere, il se resolut de sortir aux champs, & de tenter quelque chose avant qu'il fût de retour.

qui met l'armee Catholique en campagne.

Les Confederez n'avoient là que douze cens hommes de pied & seize cens chevaux, la plupart Cavalerie legere, dont il n'y en avoit pas un seul bardé ny caparaçonné, comme ceux des Catholiques, parce qu'estant foibles & ayant une grande traite à faire en diligence, ils n'eussent sçeu porter les bardes & l'homme armé tout ensemble. Douze cens portoient la pistole ou long pistolet, l'estoc & le coutelas, & trois cens des mieux montez qui combatoient avec des lances, n'en ayant pû apporter avec eux ny en recouvrer depuis, avoient esté contraints d'en faire faire des porches qui servoient à soûtenir les loges de la foire du Lendit.

Celle des Huguenots ou Confederez fort foible.

Les Catholiques estoient quinze mille hommes de pied, parmy lesquels je conte le gros de six mille Suisses ; & prés de trois mille chevaux, montez & armez à l'avantage, presque tous lanciers. Le Connestable mesurant leurs forces aux siennes, n'estimoit pas qu'ils dûssent avoir la hardiesse d'attendre le combat ; & il s'assuroit de les déloger d'Aubervilliers & de Saint Oüyn, & aprés cela de contraindre le Prince de desemparer Saint Denys. C'est pourquoy il commanda cinq cens chevaux pour les reconnoistre, qui les tinrent en alarme tout du long du jour & de la nuit : puis le lendemain, sur le rapport qu'ils luy firent, il mit toute son armée en campagne, bien assuré de vaincre ; mais, par quelque secret instinct, se representant en soy-mesme que cette victoire luy coûteroit la vie, comme il le témoigna par le discours qu'il tint en sortant de Paris à ceux qui estoient à l'entour de luy, *Cette Journée*, leur dit-il, *me delivrera des reproches du peuple & de l'envie de mes ennemis : on connoistra par les effets quelles ont esté mes intentions. J'iray si avant que peut-estre je ne seray pas suivy de tous : mais on me verra vainqueur, & mort, ou vif, rentrer en triomphe par cette porte.*

Le fait reconnoistre.

Ses paroles en sortant de Paris.

Or les Confederez voyant sortir toutes les forces Catholiques, tinrent conseil le cu sur la selle de ce qu'ils devoient faire. Les uns estoient d'avis, parce que la garde d'Aubervilliers & de Saint Oüyn estoit tres-difficile & encore plus dangereuse, de les abandonner, de se resserrer dans Saint Denys, ou derriere, & d'attendre là Dandelot, pour prendre ensuite le party qu'ils jugeroient le meilleur. Les autres avoüoient bien qu'il y avoit grand danger à garder ces postes : toutefois à cause de l'honneur & de la reputation, ils disoient qu'il estoit à propos d'aller entretenir le camp du Roy d'escarmouches & de fausses charges, pour laisser couler le temps & leur faire passer la journée, afin

Divers avis des Confederez.

Avis du Prince qu'il faut combatre.

d'éviter la bataille. Mais le Prince n'approuvoit ny l'une ny l'autre de ces opinions & disoit contre la premiere. Qu'il n'y alloit pas seulement de la reputation d'abandonner ainsi leurs postes, mais aussi du salut de leur armée : dautant que les ennemis encouragez de les en avoir chassez, entreprendroient aussi-tost de les assieger dans Saint Denys ; & seroient bien aises de pouvoir ainsi enfermer toutes leurs troupes ; Que cela abatroit autant le courage de leurs gens, qu'il éleveroit celuy de leurs ennemis ; Quelle estime auroit-on de leur vertu ou de leur conduite, quand on verroit qu'en moins d'un jour, d'assiegeans ils seroient devenus assiegez ? & la foy des hommes estant telle qu'ils negligent facilement ceux que la fortune & le bon-heur abandonnent ; Quelle resolution prendroient les Allemans qui estoient en chemin pour venir à leur secours, quand ils entendroient qu'ils auroient reculé aprés la premiere démarche, & que toutes leurs esperances seroient enfermées dans une bourgade ? Contre la seconde opinion il disoit, qu'encore qu'elle semblast estre plus honorable, que toutefois elle n'avoit pas moins de danger que la premiere : parce que l'experience avoit fait voir jusques-là, que de deux armées qui se trouvent vis à vis l'une de l'autre, celle qui se retire la premiere, est toûjours batuë ; Partant, puis qu'ils ne pouvoient sans deshonneur & sans danger quitter les postes qu'ils avoient pris, ny se retirer sans livrer la victoire à leurs ennemis, il ne faloit plus deliberer s'ils devoient combatre, mais aviser des ordres qu'ils devoient tenir pour cela ; Qu'au reste il ne voyoit point que la chose fût si perilleuse, comme il sembloit : car il estoit assuré que les ennemis se fiant sur l'avantage du nombre, y viendroient avec moins de precaution & plus de nonchalance : & que mesme il pouvoit arriver, comme il estoit avenu plusieurs fois, que leur grande negligence seroit cause de leur déroute ; Mais aprés tout, si cela n'arrivoit pas, qu'il seroit au moins bien-aisé de les combatre avec peu de risque & de dommage : veu premierement que les jours estoient courts, & offusquez de broüillas & de pluyes ; qu'il faloit beaucoup de temps à mettre dehors tant de troupes répanduës dans les divers quartiers de Paris, à tirer les Soldats du cabaret & des autres lieux de débauche, à faire marcher leur artillerie ; & qu'outre cela, leur Chef qui estoit appesanty par la vieillesse, & grand temporiseur de son naturel, les voyant, contre son opinion, disposez à le bien recevoir, prendroit son temps & ses mesures avec toutes ses circonspections ordinaires pour ne rien hazarder mal à propos : si bien qu'ils n'en viendroient aux mains que sur le soir ; & qu'alors il arriveroit ce qu'on voyoit presque toûjours, que le plus petit nombre allant gaillardement à la charge, soûtiendroit du commencement les efforts du plus grand ; Qu'il sçavoit bien qu'aprés quelque temps les plus forts remporteroient l'avantage, mais qu'ils n'auroient pas assez de jour pour le poursuivre, & verroient confondre leur victoire avec les tenebres : de sorte que l'obscurité couvriroit la retraitte des plus foibles, & arresteroit la fougue des vainqueurs ; Qu'ainsi cette genereuse resolution maintiendroit la reputation de leurs armes parmy les Estrangers ; leur feroit éviter le danger d'estre honteusement assiegez ; & leur donneroit le moyen de prevenir leur perte, qui sans cet expedient paroissoit tout à fait inévitable. Ses raisons convainquirent ceux qui tenoient les autres opinions ; & il fut resolu d'aller à un bon & furieux combat, duquel il estoit plus aisé de se demesler que des retraites par escarmouches.

Bataille de Saint Denys.

Donc le dixiéme de Novembre veille de la Saint Martin, on vid dans cette plaine d'entre Paris & Saint Denys, deux armées toutes deux composées de François, que la Religion & l'ambition avoit furieusement animez les uns contre les autres, usant de mesmes armes & de mesmes livrées, horsmis que les Catholiques portoient la Croix blanche, & les Confederez la casaque de mesme couleur bordée en chaque compagnie de celles des Chefs. Le Connestable, ayant laissé cinq cens Arquebusiers à la Chapelle, estendit ses troupes à gauche & à droite du grand chemin qui my-partit la plaine, en forme de haye un peu courbée, & avançant ses deux pointes en Croissant, au milieu duquel dans le grand chemin estoient les enfans perdus pas beaucoup plus avant que ces pointes. Au costé droit, il rangea le bataillon des Suisses, qu'il flanqua de seize cens Arquebusiers, pour la garde de quatorze pieces de canon qu'il plaça devant eux. Au costé gauche, il mit son Regiment de Cavalerie : puis il poussa devant luy le Maréchal de Montmorency, pour le couvrir avec huit compagnies d'ordonnance. La fleur de toute la Gendarmerie Françoise épauloit la main droite de son fils avec la moitié des argoulets, qui

Ordonnance de l'armée Catholique.

pour faire leur salve plus assurément devoient estre conduits à la charge par six compagnies de chevaux legers. Derriere de cette Cavalerie paroissoit le gros bataillon, ou plûtost la multitude confuse des Parisiens, remplissant l'espace d'entre la Chapelle & la Villette, tous couverts d'armes luisantes & bien dorées, qu'il eût fait beau voir, si elles eussent esté portées par des gens qui les eussent bien sçeu manier. Au costé droit des Suisses, sur le chemin d'Aubervilliers, il mit les regimens de Brissac & de Strossi : à la mesme main desquels & plus avant dans la plaine, il joignit six cens chevaux sous la Charge du Maréchal de Cossé & de Gontaud-Biron Maréchal de camp. Puis il ordonna à leur gauche, qui estoit dégarnie, le Duc d'Aumale avec six cens lances, dont la file droite estoit sur le pavé ; puis plus à la gauche & plus avant six cens chevaux commandez par le Marechal Danville, ces deux escadrons estant ainsi disposez, comme pour l'asseurance de l'Infanterie Françoise & Suisse. Le Prince de son costé fit trois gros de ses troupes devant ses trois logemens. L'Admiral se tint au dessus de son logis de Saint Oüyn, comme pour le couvrir, tout vis à vis de ceux qui costoyoient la gauche du Connestable, ayant avec luy six cornettes de Cavalerie, entr'autres, celles de Renty & de Clermont, d'Amboise & Provane Vaifeniere ; & il menoit à ses estriers, quatre cens Arquebusiers. D'Aubervilliers sortirent Genlis, Vardes, Laverdin, Bersaut, Besancour avec quatre cens chevaux, & autant de gens de pied, faisant l'autre aisle & forme d'Avantgarde gauche ; & parce qu'ils avoient bien preveu que les Catholiques feroient là le plus grand effort, ils avoient tiré un fossé depuis Aubervillers jusqu'au moulin à vent qui est entre ce village & la Villette, qu'ils avoient bordé des meilleurs arquebusiers qu'ils eussent. Le Prince de Condé sortit de saint Denys drećtement vis-à-vis du Connestable, estant accompagné du Cardinal de Chastillon, & de N. de Poix-Sechelles, conduisant la compagnie des Gens-d'armes du Duc d'Enguyen, des deux Vidames, des Comtes de Saule, & de la Suze, d'Esternay, Bouchavanes, & Robert Stuart, qui gardoit sa personne avec quarante Escossois, de six cens chevaux & quatre cens arquebusiers qui couvroient S. Denys. Toute leur Cavalerie estoit étenduë en haye, & les chevaux rangez front à front, faute d'avoir de quoy faire des escadrons entiers ; cette forme estant plus ordinaire au François, comme plus convenable à leur humeur, parce qu'ils veulent aller à la charge tous à la fois, & plus commode aussi pour les exploits de la lance. Les armées estant ainsi rangées, la Royale commença à tonner contre le gros d'Aubervilliers : les Confederez n'avoient qu'une piece de canon pour luy répondre ; au mesme temps l'escarmouche s'attache de ce costé-là. Aprés quelques legers combats à la teste des troupes, Vardes ne pouvant souffrir l'effet du canon, courut de si grande roideur à la charge contre les compagnies de Cossé & de Biron, qu'il les ébranle : mais Aumale les soûtenant, le repousse jusqu'au fossé. Alors les arquebusiers qui estoient derriere, font une si terrible salve qu'ils l'arrestent, éclaircissent ses premiers rangs, & ralentissent la fougue des plus échauffez. Genlis voyant Vardes mal traité, part de la main droite, il se fait trois furieuses charges mortelles à plusieurs braves hommes de part & d'autre, aprés lesquelles il se retire toûjours à la faveur du fossé, dont les Catholiques craignent d'aborder. Un de ses escadrons veut attaquer les Suisses, mais le Mareschal de Montmorency détache dessus, & le remene batant. L'Amiral, qui regardoit à prendre ses avantages, craignit alors que tout l'effort ne tombast sur Genlis, & que leur fossé ne vinst à estre forcé. Il commande donc à son fils aisné le Comte de Coligny, de faire avancer ses arquebusiers, qui servent aussi avantageusement qu'il eust sceu desirer : & en mesme instant il charge les Rouges, c'étoit un escadron qui portoit des casaques d'écarlate, & les troupes qui estoient au costé gauche de ces Rouges, les renverse sur leur gros, & ce gros sur le bataillon doré des Parisiens : qui estant ainsi rompu par plusieurs endroits, ne se pût rallier qu'avec grand peine. Sur cela, le Mareschal de Cossé ayant laissé quelques compagnies pour faire teste à Genlis, qui se retiroit, en cas qu'il revint à la charge, tourne toutes ses forces contre l'Admiral, où les Confederez crioient déja victoire. D'autre part, Chavigny s'avance & donne dans le gros de Clermont, qui estant blessé est contraint de se retirer en desordre & avec grande perte. Le Prince de Condé ne tarda guere aprés l'Admiral, & il partit avec tant de vitesse que ses arquebusiers ne le purent suivre. Il tira droit comme pour se joindre à luy, afin de charger conjointement le Connestable. Or parce que le

Ordonnance de la Huguenote ou Confederée.

Elles viennent aux mains.

Artillerie est escarmouche.

Vardes commence la charge, soûtenu par Genlis,

qui est batu par Montmorency.

Charge de l'Admiral.

Charge du Prince.

Montmorency bat l'Admiral, & partie des troupes du Prince.

Mareschal de Montmorency estoit devant le Connestable, il voulut gauchir pour ne le pas rencontrer : mais ce genereux fils desirant attirer le choc sur luy pour le détourner de dessus son pere, fit avancer les siens & le prit en flanc; de sorte qu'il le contraignit de laisser une partie de ses troupes pour luy tenir teste : mais luy, estant emporté de la violence de sa course & de l'impetuosité de son courage, il ne pût estre empesché de donner droit au Connestable. La valeur du pere & du fils furent bien égales en cette occasion, mais non pas leur succez : le fils mit en déroute tout ce qu'il rencontra, batit l'Admiral tout du long de la plaine ; & par la défaite de la Cavalerie épouventa son Infanterie, & rompit celle du Prince, qui ne l'ayant pû suivre marchoit pour entretenir l'escarmouche avec celle des Catholiques : de sorte que les chevaux des fuïards luy passerent sur le ventre. Mais le pere ne fut pas si bien servy : son gros déja ébranlé ne soûtint pas celle du Prince, il s'ouvrit au premier choc, & plus de mille fuyards & toutes ces braves épées de la Cour, abandonnerent laschement leur General, lequel receut ainsi tout l'effort du combat sur sa propre personne; & surmontant la foiblesse de son âge, renouvella dans ce danger toutes les grandes actions de guerre qu'il avoit faites durant le cours de sa vie. Les Huguenots qui avoient conjuré sa mort, en haine de ce qu'il ne vouloit pas consentir à l'Edit de Janvier, mesme à ce qu'on tient, son neveu Odet de Coligny, le chargent de tous costez, le blessent d'un coup de masse d'armes à la teste, de cinq coups d'épée au visage qu'il avoit découvert; & Robert Stuart luy appuyant le pistolet entre les deux épaules, luy enfonce trois balles dans le corps, qui percerent facilement sa cuirasse, parce que sa foiblesse ne luy permettoit pas d'en porter une à l'épreuve. De ce malheureux coup il fut abatu par terre, mais ce ne fut pas sans s'en venger : car il eut encore assez de vigueur pour donner du pommeau de son épée sur le visage de son meurtrier, avec tant de force, qu'il luy fit sauter trois dents de la bouche. Aprés cela, le Duc d'Aumale, Danville & la pluspart des Chefs Catholiques accourant pour secourir leur General, mal traitent les troupes du Prince : au secours duquel les Confederez, bien que rompus en divers endroits, se ralliant avec une extréme obstination, le peril des deux Chefs occupa les deux armées en diverses resolutions; & là dessus la nuit prenant pitié, pour ainsi dire, de leur aveugle fureur, jetta ses tenebres entre deux pour les separer. Les Catholiques retirerent le Connestable d'entre les mains des Huguenots, qu'ils eurent beaucoup de peine à faire emporter à Paris; & les Huguenots démeslerent le Prince de la presse, si à propos, qu'à cent pas de là son cheval fondit sous luy, traversé d'un tronçon de lance, & de deux arquebusades dans le flanc. L'Admiral se vid aussi en grand peril, estant emporté par un cheval Turc fort en bouche, dans le milieu d'un Escadron des Catholiques : mais comme la chaleur du combat éblouït la veuë & oste toute autre pensée, il ne fut pas reconnu, & il trouva moyen de tourner bride pour se retirer vers les siens. Voilà d'où vint le bruit, qu'il avoit esté fait prisonnier & emmené à Paris : lequel s'estant trouvé faux, ses ennemis, qui au reste eussent bien souhaité qu'il eust esté veritable, commencerent à dire que l'on ne devoit pas l'avoir crû, parce qu'il ne s'engageoit jamais si avant que cela dans la meslée. Les Confederez ne se voyant poursuivis de personne, conduisirent le Prince à saint Denys : où ayant assemblé leur Conseil de guerre, ils resolurent, qu'en attendant le retour de Dandelot & de Montgommery, chacun se retireroit en son logis, & qu'ils ne montreroient point qu'ils eussent peur d'une seconde Journée. En celle-cy, il ne mourut pas plus de quinze à seize cens hommes de part & d'autre, cinq cens de celle des Catholiques, trois cens de pied & deux cens de cheval, sept cens fantassins de celle des Huguenots, & quatre cens cavaliers ; l'infanterie se batit de loin & à coups d'arquebuse ; mais la perte ne laissa pas d'estre bien grande pour la qualité des personnes qui y finirent leurs jours ; principalement du costé des Huguenots, qui y perdirent cinquante hommes de marque, & parmy ceux-là, le Comte de la Suse, le Comte de Sault & S. André son frere, Cany, Carennes, le Vidame de Chartres, celuy d'Amiens & son fils. La succession de ces deux derniers estant depuis disputée en Justice, & debatu lequel estoit mort le premier du pere ou du fils, le Parlement en une chose si douteuse, prononça selon l'ordre de la nature, en faveur de ceux qui maintenoient que l'heredité estoit parvenuë au fils, & qu'elle leur estoit acquise par sa mort. Le corps de Cany ne pût estre trouvé, soit qu'un coup de canon l'eut brisé en morceaux, soit que quelqu'un de ses ennemis particuliers, l'ayant pris, l'eut tué hors de la meslée

Le Prince enfonce le gros du Connestable,

qui est laschement abandonné des siens, & tué.

Les deux armées occupées à l'entour de leurs Chefs.

La nuit les separe.

L'Admiral en danger.

Les Confederez ou Huguenots se retirent à S. Denis.

Nombre des morts & personnes de remarque.

& enterré quelque part. Les Catholiques n'y perdirent que quatre hommes de marque, le Comte de Chaune, Hierosme de Turin, Gille de Pelvé-Rebets, & Claude de Batarnay-d'Anton jeune Seigneur, l'unique esperance de la Maison de Bouchage. La bataille ne fut pas si bien decidée, qu'il ne demeurast quelque doute à qui l'honneur en devoit appartenir. Mais * un grand homme de guerre & Juge fort sincere, quoique Huguenot, le donne aux Catholiques, parce qu'ils demeurerent maîtres du champ & des corps morts durant toute la nuit; Et personne ne peut nier que si le Soleil leur eût encore presté une heure de jour, ayant comme ils avoient leurs postes plus élevez, de l'artillerie en quantité, huit hommes contre un, & sept ou huit mille piquiers, contre des gens qui n'en avoient point, ils l'auroient entierement gagnée. Et mesme si le Connestable eût fait combatre son Infanterie, il n'eût pas esté possible que ses ennemis eussent duré une demie heure devant luy. Que s'il ne le voulut pas faire, on peut croire que comme il estoit bon François, il voulut épargner le sang de ses concitoyens : car il tint toûjours cette maxime, encore qu'il fût ennemy capital des Huguenots, Que pour détruire une faction sans détruire l'Etat dans lequel elle s'est formée, il ne faut que la reduire à l'impuissance, non pas au desespoir : dautant que sa fureur se dissipe & s'ancantit alors qu'elle ne peut faire aucun effet; Et il disoit, qu'il y a plus de charité à lier les mains à un frenetique, que de justice à luy casser la teste pour l'empescher de mal faire. Mais ses intentions ne furent pas ainsi expliquées de tout le monde : ses envieux dirent qu'il l'avoit fait pour favoriser ses neveux; & que son honneur l'obligeant à gagner la victoire, il n'avoit pas toutefois voulu l'emporter toute entiere, de peur de les ruiner; ny mettre fin à une guerre, qui luy donnoit occasion de maintenir sa puissance par le commandement des armes.

* François de la Noüe.

L'honneur de la victoire demeure aux Catholiques.

Pourquoy le Connestable ne fit pas donner l'Infanterie.

Deux jours aprés, ce genereux Vieillard finit sa glorieuse vie dans son Hostel, à l'âge de quatre-vingt ans : dont il en avoit employé soixante-cinq au service de cinq Rois, dans les affaires de la guerre & dans les plus importantes negociations; sa vertu autant que leur faveur l'ayant élevé par degrez à la plus haute Charge de l'Etat. On dit de luy, ce qui se trouveroit à peine d'aucun autre, Qu'il avoit gouverné l'esprit de quatre Rois, & qu'il s'estoit trouvé à douze Traitez de paix, à deux cens combats, & à huit batailles rangées; à quatre desquelles il avoit eu le souverain commandement : Mais on pouvoit dire aussi : ce qui estoit plus à sa gloire qu'à son contentement, que la Fortune & l'Envie luy avoient toûjours fait la guerre, traversant ou expliquant en mal ses plus belles actions : jusqu'à tant que l'une & l'autre le pousserent dans le danger, avec tant de malignité, que l'une luy envia l'honneur de la victoire, & l'autre luy en ravit la joüissance. Sa mort affligea tres-sensiblement tous les bons François, & les vieux Conseillers d'Etat, qui ayant perdu son appuy, ne voyoient plus desormais de liberté à maintenir l'interest public. Mais la Reine & les Princes Lorrains eurent une secrete joye de cet accident qui les avoit delivré d'un homme d'autorité dominante, qui par maniere de dire, estoit leur Regent, & dont la presence leur reprochoit tacitement qu'ils estoient ingrats de tant de bien-faits qu'ils avoient receus de luy. Neanmoins la Reine-mere dissimulant le plaisir qu'elle en ressentoit, par le dueil qu'elle en montra en public, luy fit faire de magnifiques funerailles, & celebrer ses obseques à Nostre-Dame, avec pareil honneur qu'on rendoit alors aux fils de France : car elle envoya inviter le Parlement de s'y trouver, & l'on y porta son effigie en cire; Et mesme elle accorda depuis à sa veuve, que son cœur fût exposé dans la Chapelle des Celestins à costé de celuy du Roy Henry son bon Maistre, qui avoit témoigné durant sa vie qu'il desiroit l'honorer de cette faveur. Or estant delivrée de celuy qui luy faisoit ombre, elle ne voulut point que le Roy fit un autre Connestable : mais afin de retenir toute l'autorité en sa disposition, elle luy persuada, par plusieurs raisons, de donner le commandement de Generalissime de ses armées au Duc d'Anjou son fils bien aimé; Prince qui dans l'âge de seize ans faisoit voir de vives étincelles d'un excellent esprit, un zele particulier pour la Religion Catholique; &, ce qu'elle estimoit davantage, une humeur docile, dont elle croyoit pouvoir estre toûjours la maistresse.

Sa mort.

Son Eloge.

Ses funerailles.

Monsieur d'Anjou est fait Generalissime.

Dandelot ayant esté mandé par le Prince le jour de la bataille, partit la nuit de Poissi, & passant aux bacs de Saint Oüyn, se rendit avant le jour à Saint Denys. A l'heure mesme les Confederez estant bien avertis du desordre que causoit dans Paris la mort du Connestable, le Mareschal de Montmorency & Danville estant

assez occupez auprés de leur pere, & tous les autres Chefs ne voulant pas ceder l'un à l'autre, ils delibererent qu'il faloit se remettre en bataille au mesme ordre que le jour precedent, & que Dandelot avec ses troupes fraîches iroit deffier les Catholiques, jusqu'aux portes de la Ville. Cela fut fait ainsi que proposé : & personne de leurs ennemis ne comparoissant dans la plaine, il fit quitter la place à trois Compagnies de Cavalerie que les Catholiques avoient mis en garde à la Chapelle, les poussa jusques dans les Fauxbourgs, tira le coup de pistolet aux barrieres, & galoppa tout du long de la journée à l'entour des remparts ; avec beaucoup de gloire pour luy, & grande terreur pour les Parisiens, si un effort indiscret n'eût tourné toutes ses bravades en risée. Car deux cens mille hommes qui estoient dans cette grande Ville demeurant enfermez entre leurs murailles, un Capitaine nommé Guerry avec trente Mousquetaires tint teste à Dandelot dans un moulin, à la verité bâty de pierre, & retranché selon l'importance de la piece, d'où il le siffloit à cinq cens pas dans la campagne. Les Capitaines Valsenieres-Beauregard & plusieurs autres firent tous leurs efforts pour emporter cette place : mais aprés y avoir perdu plus de cinquante hommes, ils firent sonner la retraite, les Parisiens les poursuivant de dessus leurs murailles, avec de longues huées. En memoire de cet acte la place retint le nom de Moulin Guerry : & ce fut un degré à ce Capitaine pour parvenir à de plus grandes Charges, mesme enfin jusqu'à celle de Mestre de Camp. * Trois ou quatre jours aprés les Confederez apprehendant d'estre enveloppez, parce que les troupes du Roy grossissoient d'heure en heure, se resolurent de prendre la route de Champagne pour aller au devant de celles qui leur devoient venir d'Allemagne. Le mesme jour arriva un secours au Roy de quinze cens lances, de la Gendarmerie des Païs-bas, conduit par Jean de Lignes Comte d'Aremberg & Prince de Barbanson, l'un des plus renommez Capitaines de ces Provinces, qui témoigna un grand regret de ne s'estre pas trouvé à la bataille. Il fut receu avec toutes les civilitez que meritoit sa vertu, & qu'on a accoûtumé de rendre aux amis qui viennent servir dans le besoin : mais, en effet, on n'avoit pas beaucoup d'obligation au Duc d'Albe qui envoyoit ce secours, parce qu'il le donna d'une maniere qui fit bien connoistre que l'intention des Espagnols n'estoit point de terminer nos guerres civiles. Car quoy qu'il fit quantité de belles promesses à Castelnau, que le Roy avoit envoyé pour luy demander une prompte assistance, luy refusa neanmoins honnestement deux mille chevaux qu'il avoit tout prests, avec lesquels, joints à ces quinze cens lances, on eût enfermé les Huguenots à Saint Denys ; & il defendit à Aremberg de tenir le chemin de Senlis, par où il fût venu aux portes de cette Ville, luy ordonnant de prendre celuy de Beauvais, & de venir passer à Poissi, pour se rendre à Paris sans combatre.

Les Confederez galoppent librement dans la plaine saint Denys.

Ne peuvent forcer un moulin.

* *Alors bien considerable.*

Prennent la route vers l'Allemagne pour aller au devant des Reistres.

Secours des Païs-bas amené au Roy par Barbanson.

Lors qu'ils avoient formé la resolution de prendre les armes, ils avoient envoyé Honoré Prevost-Chasteliers-Portaut, & Gervais Barbier-Francour, au nom du Prince, vers les Princes Protestans, pour implorer leur assistance : & si-tost qu'ils s'estoient découverts, le Roy y avoit aussi dépesché Lansac pour leur faire entendre que cette Partie attentoit à son autorité, sous un faux pretexte de Religion. Ce qu'il persuada si bien au Landgrave de Hesse, au Duc de Saxe, & aux Marquis de Brandebourg & de Bade, qu'ils detesterent ce remuement comme une rebellion formelle ; & mesme le Duc de Saxe & le Marquis de Bade luy accorderent des levées sur leurs terres. Mais Federic Electeur Palatin, ne voulant ny abandonner ses confreres au besoin, ny aussi soûtenir des rebelles, envoya exprés en France un de ses Conseillers nommé Soulegre, pour s'informer de la verité du fait, & sçavoir si, comme disoit Lansac, on leur permettoit l'exercice de leur Religion : lequel luy ayant rapporté que l'on violentoit leurs consciences, & qu'on vouloit absolument revoquer l'Edit de Janvier, il donna congé à son second fils Jean-Casimir de lever des troupes, & l'exhorta de venir à leur secours. Les Confederez ayant donc averty tous les autres Capitaines de se venir joindre à eux sur cette route, les troupes de Guyenne aprés avoir pris Dorat en Limosin, puis Lusignan avec le Chasteau, dont le Gouverneur du Vigean se rendit facilement à eux, & tenté Poitiers, arriverent peu de jours aprés eux à Pont-sur-Yonne, là où les Capitaines saint Martin & saint Loup, ayant temerairement fait resistance avec leurs Compagnies & quelques Bateliers, elles forcerent la place par la bréche du costé du Gastinois. Leur premiere fureur passa au fil de l'épée tout ce qu'elle rencontra : & le sort de ceux qui penserent se sauver dans des bateaux, ne fut pas plus heureux que

De tous les Princes Allemans, le seul Palatin les assiste.

Les troupes de Guyenne le joignent à Pont-sur-Yonne, qu'elles forcent.

que celuy des autres : la trop grande foule les fit enfoncer dans l'eau, où il s'en noya tant que la riviere en estoit toute remplie. Il y avoit dans ces troupes quatorze Cornetes de Cavalerie, que saint Cyre, Puygreffier, Soubise, l'Anguilliers de la Maison de Belleville, Charles Roüaud-Landereau, Puviaut, Saint Martin-la-Coudre & quelques autres, Gascons, Poitevins ou Angoumois avoient dressées, & trois Regimens d'Infanterie chacun de neuf enseignes : ausquels commandoient Pardaillan & Piles pour les Gascons, Campagnac Moine renié, & un autre pour les Poitevins. Aprés la prise de Pont-sur-Yonne, l'Admiral, qui commandoit l'Avant-garde, se joignit incontinent à eux, & marcha vers Sens, trois lieuës plus haut sur la mesme riviere d'Yonne. Mais le Duc de Guise en estant averty y jetta tant de forces, qu'ils tournerent leurs desseins ailleurs. Pour avoir un passage sur la Seine (car ils ne vouloient pas descendre à Montereau) ils sommerent Bray. C'est une petite Ville, & qui n'a rien de fort que son pont : neanmoins Robert Combaut qui commandoit dedans avec cent Soldats soûtint courageusement un assaut, & se fit donner une honorable composition. Aussi cette action appuyée de la faveur du Duc de Nemours son maistre, le fit connoistre à la Cour ; si bien qu'il fut aimé des Rois, & parvint à des Charges considerables. De là ils s'acheminerent à Nogent sur Seine, qui se rendit d'abord à Dandelot. Puis ayant retiré leurs gens de dedans Montereau, & neanmoins laissé quelques Compagnies dans Bray, pour attirer l'armée Catholique aprés eux, de peur qu'elle n'allast assieger Orleans qui estoit bien foible d'hommes, & où ils avoient retiré toutes leurs femmes, ils prirent leur route à gauche, & laissant les rivieres de Seine & d'Yonne, monterent à Espernay sur Marne, qui se rendit à la veuë de leur armée.

Prennent Bray bien defendu par Combaut : puis Nogent.

Pendant quatre jours qu'ils y séjournerent, la Reine remit sur le tapis les propositions de paix, pour les amuser ; & le Prince feignit de les écouter pour gagner le temps, tandis que les autres troupes qu'il attendoit des Provinces, arriveroient : tellement que le lieu du pourparler fut assigné à Montereau : mais y estant allé il n'y trouva personne ; si bien qu'il continua sa marche à grandes journées. Durant ces faux traitez, Monsieur s'avançoit toûjours avec l'armée Catholique : l'ardeur de sa jeunesse, & le desir de faire un beau coup d'essay luy échauffant le courage, il ne recherchoit que les occasions de rencontrer les ennemis en belle place. Mais Nemours, Longueville, Tavanes, Martigues, le Mareschal de Cossé, Carnavalet & Losses ; que la Reine sa mere luy avoit donnez pour conseil, moderoient cette chaleur, & le retenoient d'en venir à une bataille ; ces trois derniers, parce qu'ils aimoient mieux voir les Huguenots en fuite, qu'estendus morts sur le champ ; les autres, parce qu'ils les vouloient deffaire sans danger, & par quelque surprise. Ceux-cy craignant également leur desespoir & leur jonction avec les Reistres, qui estoit dequoy faire durer la guerre long-temps, s'aviserent pour les arrester, & pour les attraper, de proposer deux suspensions d'armes, chacune de deux ou trois jours ; l'une prés de Montereau, l'autre prés de Châlons. A cette derniere ils pensoient avoir bien pris leur mesure pour executer leur dessein. Le Prince s'estoit arresté en un mauvais logis & fort écarté. Les Ducs de Guise & d'Aumale prenoient le devant pour gagner la Lorraine & leur aller couper les passages des rivieres. D'autre costé accouroit le Duc de Nevers avec ses troupes d'Italie ; & si les Confederez eussent tardé encore deux jours au mesme endroit, ils eussent esté combatus à leur desavantage, & ils auroient esté deffaits entierement dans une plaine qui ne soûtenoit pas une seule place de retraite pour eux. Mais (comme dans les guerres civiles chacun s'en fait accroire) le Comte de Brissac qui s'hazardoit toûjours à tenter quelque chose, fut trop hasté d'enlever le quartier des Capitaines Clery, Bois & Blosset, qui estoient logez au Chasteau de Sarry prés de Châlons, avec quelques Cornetes de Carabins, il en tua cinquante & fit Clery prisonnier. Cette surprise faite durant la suspension d'armes, fit penser au Prince qu'il ne faisoit pas seur de demeurer là plus long-temps : c'est pourquoy il partit aussi-tost & marcha plus de vingt lieuës, ayant toûjours la pluye sur le dos, & par de si mauvais passages, que sans un ordre merveilleux & une extraordinaire diligence il y eût laissé son canon & son bagage : tellement qu'il passa la Meuse à saint Mihel vers la fin de Decembre, & entra en Lorraine par le consentement forcé du Duc, qui ne luy en pouvoit disputer l'entrée que par une ruine évidente de son païs. L'armée de Monsieur voyant que le Prince ne songeoit qu'à se retirer, se lassa de le poursuivre : c'est ce qui fit que les uns se vantoient d'avoir chassé les Huguenots de France, les autres

Propos de Paix.

L'Armée de Monsieur les suit.

Suspension d'armes pour tromper.

Le Prince pense estre surpris.

L'entreprise precipitée de Brissac, le fait déloger.

se fâchoient qu'on les eût laissez échapper, & en jettoient le blâme sur le Mareschal de Cossé, & sur Carnavalet Gouverneur de son Excellence, (ainsi appelloit-on Monsieur) homme dont la sincerité, la moderation, la foy, & les mœurs incorruptibles, qualitez odieuses en une Cour corrompuë, offensoient si fort ceux qui ne luy ressembloient pas, qu'ils aiguisoient tous les traits de la calomnie contre son innocence.

Negociation de paix poursuivie.

Les projets de paix ne laissoient pas de se negocier, à diverses fins: Combaut avoit esté envoyé de la Cour avec des articles assez raisonnables, & Teligny ensuite, jeune Seigneur doüé d'une prudence & d'une adresse à traiter les affaires, au dessus de sa jeunesse, outre cela façonné en bonne école par les preceptes de l'Admiral qui le destinoit pour son gendre, revint de Paris avec un Sauf-conduit qu'il apporta pour le Cardinal de Chastillon & autres que le Prince avoit nommez pour aller trouver le Roy & conferer de l'éclaircissement des articles.

Le Cardinal de Chastillon va à Paris pour cela.

Le Cardinal rencontra la Reine à Châlons, qui ne desirant que prolonger les choses, & non pas les decider, l'envoya au Bois de Vincennes avec bonne escorte, sous ce pretexte que le Roy, qui estoit demeuré à Paris, estant majeur desiroit connoistre luy-mesme de ses affaires. Comme il eut esté là trois ou quatre jours, on commença de traiter avec luy: à quoy l'on employa plusieurs sortes de personnes & de propositions; & enfin il fut admis, comme il souhaittoit, à parler à Sa Majesté, laquelle demandant qu'avant toutes choses les Confederez posassent les armes & renvoyassent les Allemans; & les Confederez faisant instance d'avoir des places de sureté: le voyage du Cardinal fut inutile, aussi bien que les soins de tous les autres.

Grãde inquietude des François de ne voir point les Reistres.

Si Monsieur eût suivy les Confederez par de là la Meuse, il les y eût trouvez fort affligez. Ils s'estoient promis qu'ils n'auroient pas si-tost passé cette riviere qu'ils entendroient chanter les coqs des Reistres; mais trois quatre & cinq jours s'estant écoulez, sans qu'ils en entendissent aucunes nouvelles, ils tomberent d'une grande confiance dans une grande defaillance de cœur: les uns murmurant contre les Chefs, comme s'ils ne les eussent menez si loin, sous l'esperance d'un secours imaginaire, que pour se servir de l'escorte des plus petits pour sauver leurs personnes; ce qui estoit cause qu'ils ne songeoient qu'à trouver des passages par où ils se pourroient surement retirer en France: les autres se representant les dangers qu'ils auroient à courir pour retourner en leurs maisons, les poursuites de la Justice contr'eux, les cachots, les tortures, les buschers, & tout ce que l'imagination se pouvoit figurer de plus funeste, se resolvoient à se bannir pour jamais de leur chere patrie & des embrassemens de leur famille.

Leurs diverses pensées.

Le Prince, qui estoit d'un naturel joyeux, tournoit les discours de ces gens en raillerie, & faisoit rire les plus fâchez; & l'Admiral avec ses discours graves & serieux, leur faisoit honte: neanmoins quelque mine qu'ils fissent l'un & l'autre, ils n'estoient pas sans apprehension.

Ils les rencontrent prés du Pont à Mousson.

Leur armée marchant toûjours en ces douteuses attentes traversa la Lorraine jusqu'au Pont à Mousson sur la Moselle, à demie journée duquel elle apprit que le Prince Casimir estoit là aux environs, aussi en peine d'eux qu'ils l'estoient de luy. Il avoit amené six mille six cens Reistres qui avoient mille valets capables de servir en un jour de combat, trois mille Lansquenets, mille Gentils-hommes volontaires, tout cela en bon équipage; dont les principaux Chefs estoient Volfang & Georges freres Comtes de Barby, le Comte de Holen Mareschal du Palatinat, Cebal Siklingen Colonel de l'Infanterie, Bleichard Lanschad Lieutenant de Casimir, Volfang Falkenrod, Christophe Volfendorf, Theodoric Volsembuch, Christophe Malsperghe, & Theodoric de Schomberg. Alors toute la fâcherie, les murmures & les apprehensions des François se changerent en allegresses & en signes de réjoüissance: mais aussi-tost elle se convertit en une autre inquietude, non moindre que la premiere. Les Negociateurs du Prince avoient promis aux Reistres de leur faire toucher pour le moins cent mille écus, lors qu'ils seroient joints avec luy; & il n'en avoit pas deux mille dans ses coffres. Il estoit certain que manquant de parole aux Reistres, ils s'en retourneroient sur leurs pas; & que les Huguenots ayant ainsi fait connoistre leur pauvreté dés le commencement de la guerre, ne pourroient plus desormais faire venir du secours d'Allemagne.

Merveilleux moyen pour les payer.

Dans cette pressante extremité, la necessité mesme fournit un expedient aux Chefs, qui n'avoit jamais eu & qui peut-estre n'aura jamais d'exemple; c'estoit de faire en sorte qu'une armée qui n'estoit point payée en payât une autre; que le Soldat contât montre au lieu de la recevoir; & que le François qui aime toutes ses aises, se désaisit de ses commoditez pour en accommoder d'autres. Les Chefs déployerent donc tout leur credit & leur élo-

quence, pour persuader un chacun de se cotiser pour cette contribution si necessaire : les Ministres les y exhorterent par leurs Presches ; les plus affectionnez Capitaines y preparerent leurs gens ; & le Prince & l'Admiral servirent d'exemple les premiers, donnant leur vaisselle d'argent. Ainsi les uns par honte, les autres par crainte, & la pluspart par affection, foüillerent bien avant dans leurs bourses, & cette liberalité fut si generale que les Goujats mesme y contribuerent. Avec tout cela neanmoins on ne pût pas faire le tiers de la somme : mais Casimir répondit genereusement du reste à ses gens.

Il n'y avoit point de doute que les Confederez, estant ainsi fortifiez, ne dûssent reprendre leur route vers Paris : non seulement pour forcer la Cour à leur donner une paix avantageuse, mais encore parce que la guerre ne se pouvant faire sans artillerie & sans munitions, ils avoient besoin de se raprocher d'Orleans, qui estoit comme leur mere nourrice. C'est pourquoy, Monsieur ayant perdu l'envie de les combattre, mit de fortes garnisons sur tous les passages des rivieres, pour leur empescher le retour ; mais ils resolurent de prendre les sources de Marne & de Seine, s'assurant du passage d'Yonne, parce qu'ils tenoient Auxerre. Ceux qui ont veu la France avant ces malheureuses guerres civiles, nous la dépeignent comme un cellier ou une grange qui regorgent de toute sorte de commoditez : neantmoins l'Admiral, avec toute son experience, n'avoit pas peu de peine à nourrir une armée de vingt mille hommes, point payée ny point favorisée du païs, comme étoit la Catholique, & qui n'avoit qu'un tres-petit équipage de munitions. Il avoit accoûtumé de dire quand il faloit dresser une armée, *commençons à former ce monstre par le ventre* : & sur tout il choisissoit de tres-habiles Commissaires, tenant outre les chariots qu'ils avoient (car je ne trouve pas inutile de remarquer ces ordres) quelques chevaux de charge, & un Boulanger avec chaque Cornette de Cavalerie qui logeoit écartée dans des villages, par le moyen desquels & des contributions qu'il tiroit des petites Villes voisines qui ne pouvoient pas resister, & dont les Bourgeois craignoient le dégast dans leurs fermes, il nourrissoit son armée. Pour les logemens il répandoit ses troupes en divers lieux, tant pour la commodité des vivres, que pour se mettre à couvert contre les injures de l'Hyver ; mauvais ordre à la verité, mais qu'on est contraint de tenir dans les guerres civiles. L'Infanterie estoit logée en deux corps, bataille & avant-garde ; la cavalerie aux villages prochains : laquelle quand il survenoit une alarme, venoit se rendre auprés des Chefs ; & si un logis écarté estoit attaqué, elle l'alloit secourir. Parmy les cornetes il y avoit un bon nombre de carabins ; & quand ils estoient arrivez au quartier, ils fortifioient le mieux qu'ils pouvoient leurs avenuës, & s'accommodoient dans les Eglises & dans les Châteaux, afin de pouvoir tenir environ deux heures en attendant le secours. Les chevaux legers avoient la teste vers les ennemis, estant cinq ou six cens chevaux & autant d'arquebusiers, pour les tenir en cervelle. Et pour sa maniere de marcher, il donnoit le rendez-vous à toutes ses troupes à une certaine heure, au lieu qu'on jugeoit le plus commode pour la distribution des logis : tellement qu'allant ainsi par divers chemins, on pouvoit faire grande diligence sans beaucoup de surprises, mais non sans quantité de fausses alarmes. Tenant cet ordre ils passerent par Auxerre, & à la sollicitation de la Borde qui commandoit dedans, ils batirent Crevant : mais leur furie fut détournée sur Irancy, par la folie des habitans. Cette petite Ville ayant esté donnée pour quartier à la compagnie du Prince, les habitans firent les mauvais & tuerent l'Enseigne de ses Gens-d'armes. Leur resolution soûtint courageusement leur temerité, Bourry y perdit la fleur des Officiers & des soldats de son regiment : mais Pile ayant redoublé l'assaut, ils furent forcez, & la cruauté des vainqueurs se vengea jusques sur les enfans, de la mort de leurs compagnons. Non loin de là, cette armée ayant passé les rivieres de Cure & d'Yonne, puis celle de Loing prés Bleneau, Chastillon & Montargis, s'étendit tout à son aise dans la Beausse : où l'armée Catholique ne paroissant aucunement, ils delibererent d'aller mettre le siege devant Chartres, afin d'obliger les Catholiques de venir au secours de cette place, ou si ils ne l'osoient faire, d'épauler par cette prise leur Ville d'Orleans ; & mettre une épine au pied des Parisiens en s'emparant de leur grenier, qui est la Beausse.

Mais avant que de commencer ce siege, voyons succinctement les remuëmens des autres Provinces qui aboutissent tous à la mesme fin. Je commenceray par la Rochelle, qui a depuis esté la source, la cause, & comme le chef de toutes les au-

1568.

Monsieur distribuë son armée sur les passages des rivieres.

Mais ils prenent au dessus.

Route & ordre qu'ils tenoient.

Irancy saccagé avec grand meurtre.

Affaires des autres Provinces.

De la Rochelle.

tres guerres Huguenotes, qui ont ruïné deux cens autres places. Cette fameuse Ville, autrefois une forteresse inexpugnable, & maintenant une place sans aucune défense, est sur les costes de cette contrée de Poitou qu'on nomme le Païs d'Aulnix, étenduë en long sur une croupe platte, qui descend doucement jusqu'à son havre. Ce sont plusieurs petits ruisseaux qui le font, lesquels moüilloient les murailles de la Ville, rencontrant au dessous ceux qui viennent devers le pont de Salines & de devers la Jarrie, & la mer le remplit du flux de ses eaux, qu'elle y envoye deux fois le jour par une baye ou canal qui a deux mille pas de long, & vers son milieu plus de douze cens de large. Je ne diray rien de ses fortifications, parce qu'elles se firent piece à piece, & changerent entierement de face en deux ou trois ans; mais seulement que le tour de ses murailles avoit lors trois mille six cens pas. Avant l'onziéme siecle de l'Ere Chrestienne, ce n'estoit, à ce qu'on croit, qu'une bourgade habitée de pescheurs, comme le montroit le petit bateau plat ou filadiere avec une simple voile, qu'elle portoit anciennement pour armoiries: lequel elle a changé depuis en un navire à deux hunes avec toutes ses voiles. On ne sçait pas au vray quand elle a esté fermée de murailles, mais il ne peut pas y avoir six siecle entiers. Guillaume Comte de Poitou pere de la Reine Eleonor, donna à ses habitans droit de communauté, & pouvoir de s'établir un Maire avec des Eschevins & des Pairs, pour la garder, & pour la conduite de sa police; faveurs qui luy furent confirmées par Eleonor, & par les Rois de France & d'Angleterre ses maris. Du commencement, les habitans du païs estoient presque en servitude sous la main des Seigneurs: jusques-là, qu'ils ne pouvoient faire de testament, marier leurs filles, ny disposer de leurs biens que sous leur bon plaisir. Mais les Rois donnerent des privileges aux Rochelois pour les exempter de cet esclavage, & continuerent de plus en plus à les enrichir de leurs faveurs, afin de les obliger d'embellir & fortifier leur havre, pour l'entretien du commerce & la défense de la coste contre les ennemis & les Pyrates. Cette Ville estant passée avec tout le Poitou sous la domination Angloise par le mariage d'Eleonor avec Henry II. Philippe Auguste la ramena sous celle de nos Rois, avec la mesme Province, par la felonnie du Roy Jean sans terre, convaincu de l'assassinat d'Artur son neveu. Mais elle en fut derechef arrachée par le Traité que fit nostre Roy Jean à Bretigny l'an 1360. pour racheter sa liberté; & pour la seconde & derniere fois, elle se rejoignit d'elle-mesme à la France douze ans aprés sous le regne de Charles V. par un stratagême que j'ay raconté en son lieu. En faveur dequoy, ce Roy considerant que ces Bourgeois estant sortis par leur propre moyen, & avec grand danger de leurs vies de dessous la puissance qui les dominoit, & qu'ils se pouvoient maintenir libres, ou se donner à tel Seigneur qu'il leur eut plû, il leur accorda tous les privileges, qu'ils purent souhaiter, comme, Qu'ils battroient florins, monnoye blanche & noire; Que le Chasteau seroit razé, & qu'il n'en seroit jamais rebâty d'autre dans leur Ville; Que leur païs demeureroit uny inseparablement au Domaine Royal. Et par d'autres Lettres il leur promit qu'on ne pourroit démolir les murs & forteresses de leur Ville, ny en bâtir aucunes dans le gouvernement; Et pour comble de grace, il honora ceux qui à l'avenir possederoient la Charge de Maire & Eschevins dans leur Ville, du droit d'entiere & vraye Noblesse: d'où sont sorties plusieurs illustres familles de Poitou & d'Anjou. Les Rois suivans continuerent de leur départir leurs liberalitez à pleines mains, Henry II. leur donna la quatriéme partie de la traitte, puis toute la traite des vins sortans de Xaintonge, de l'Isle de Ré & terres adjacentes, plusieurs autres droits à lever sur les marchandises sortant de la Ville par mer & par terre; outre cela, ceux de courtage, barrage, balissage, delletage, & desarmage, pour en employer les deniers aux fortifications & entretien de la Ville: *Parce qu'elle est la clef du païs & frontiere de l'ennemy.* Et si ce mesme Henry II. & François I. ont quelquefois alteré ces privileges, en y establissant des Gouverneurs & des garnisons pour les châtier de quelques mutineries, les Rochelois ont crû qu'on leur faisoit injustice, & ont toûjours attendu des occasions plus favorables pour se mettre dans leurs premiers droits. Le corps & principal gouvernement de cette Ville estoit composé de cent personnes divisées en Pairs & en Eschevins: d'entre ces derniers se choisissoit le Maire, dont la Charge estoit annuelle. Le Corps s'assemblant huit jours aprés Pasques, en nommoit à la pluralité des voix trois des plus capables: dont les noms estoient envoyez au Roy, ou à son Lieutenant au gouvernement, qui choisissoit celuy qui luy plaisoit des trois, & le faisoit installer dans la

Marginal notes: Assiete & origine de cette Ville. — Quand elle eut droit de Communauté & de Mairie. — Le païs Rochelois autrefois en grande sujetion. — La Rochelle deux fois Angloise, revient enfin aux François. — Charles V. luy donne de grands privileges, — & autres Rois. — Son gouvernement.

Charge pour l'année suivante. Ce Magistrat estoit plus important dans la Ville que tous les autres ensemble, estant si respecté & si obeï de tous, qu'il la pouvoit toute ébranler. La Religion Huguenote y estoit deslors plus forte en nombre : neantmoins on y reveroit encore tellement l'autorité du Roy, qu'il eust esté facile d'empescher que cette Ville ne suivist le party du Prince de Condé. Un nommé Blandin y estant Maire l'an 1566. voyant qu'il faloit proceder à l'élection d'un autre en sa place pour l'année suivante, avertit le Roy qu'il seroit nommé un certain Truchatez, qui estoit partisan des Confederez : on luy manda qu'il empeschast qu'il ne le fust, ou du moins qu'il en fist nommer deux autres qui fust de party contraire. Il ne pût pas faire le premier, & fit le second : mais Jarnac Lieutenant de Roy dans ce gouvernement, ou gagné par les presens de Truchatez, ou fâché de ce que les Rochelois ne luy avoient pas deferé cette nomination, & l'avoient directement portée au Roy, le favorisa d'une si puissante recommandation en Cour, se rendant mesme responsable de sa fidelité, qu'il fut creé Maire. Or aussi-tost qu'il fut dans cette Charge, il fit connoistre que les avis de Blandin n'estoient que trop veritables: il commença d'entretenir des intelligences tres-particulieres avec le Prince, & finalement il receut Saint Ermine Lieutenant de sa part, auquel il livra la Ville le neuviéme de Février de cette mesme année, & fit prester le serment aux habitans, qu'ils employeroient constamment leurs biens & leurs vies pour la défense de la Religion Reformée. Ainsi depuis ce jour-là, la Rochelle avec tout son gouvernement demeura au pouvoir des Huguenots & du Prince, quoy que sans autres gardes ny administration que la sienne propre. Or le dessein des Confederez estoit de s'assujetir le Poitou, la Guyenne & païs circonvoisins; de les borner selon la disposition des lieux, avec des places de défense qu'ils y fortifieroient; & d'y recevoir tous les François qui seroient inquietez au sujet de leur Religion : Ce qu'ils ne pouvoient faire sans avoir premierement la Rochelle, qui pour estre située en un pays gras, forte d'assiette, voisine des contrées de la France les plus riches & presque toutes remplies de Huguenots, & de plus, accommodée d'un havre qui luy donne la richesse du trafic & la facilité du secours estranger, ne leur promettoit pas seulement une retraite assurée, & un absolu commandement sur les païs d'alentour, mais encore l'empire sur toute cette mer Occidentale de la France. En effet toutes les fois qu'ils ont remué, la Rochelle leur en a fourny les moyens; & s'accroissant ainsi merveilleusement durant nos troubles, qui ont ruiné tant d'autres places, elle estoit parvenuë à une telle grandeur de puissance & de richesses, que rien n'eût esté capable de la ruiner, si elle eût sçeu plus moderement joüir de tant de biens, & ne porter pas si haut sa liberté, avant que de luy avoir donné de bons fondemens. Guy d'Aillon du Lude estoit lors Gouverneur de Poitou, qui voyant que les Huguenots, incitez par un certain Cacodiere, avoient pris les armes pour le Prince, leva aussi des troupes pour leur courir sus. Il s'estoit assemblé cinq cens chevaux des leurs à Marœüil, petite Ville forte d'assiette & d'un Chasteau sur la riviere du Loy, pour aller trouver le Prince: mais du Lude y estant venu ils se retirerent à Talmond, lieu environné de marescages sur le bord de la mer : d'où ils se dissiperent qui çà qui là. La plus grande partie s'enfuit à la Rochelle : où Fabius de Saint-Ermine recueillant de toutes parts ceux qui portoient les armes pour le party, se trouva si fort qu'il s'empara de l'Isle de Ré, de la presqu'Isle de Maran, & de plusieurs autres Chasteaux des environs de la Rochelle. Cela fait, & aprés avoir fortifié Maran, qui est comme à l'entrée du bas Poitou, ils descendirent vers les fertiles contrées de Sainte Gemme & de Luçon, afin de recouvrer des vivres pour une si grande multitude d'hommes qui arrivoient de tous costez à la Rochelle. Luçon, autrefois riche Abbaye, de mesme que Maillezais, avoit esté faite Evesché sous le regne de Philippe de Valois, & assez bonne Ville fermée de murailles; mais les guerres des Anglois luy avoient osté sa closture & presque toute sa beauté; si bien que ce n'estoit plus qu'une bourgade qui n'avoit rien de fort que l'Eglise Episcopale, l'une des plus belles de France. Quelques Prestres & Soldats, s'y estant retirez, eschaufferent plûtost qu'ils n'arresterent la fureur de ces troupes : lesquelles les forcerent & les passerent tous au fil de l'épée; exerçant d'horribles cruautez sur un Prestre nommé Chantecler, de rage de ce qu'il tiroit encore si bien de l'arquebuse, quoy qu'en une autre occasion il eût perdu le bras droit, qu'il en avoit renversé six ou sept des leurs.

Comme elle tomba au pouvoir des Huguenots.

Ce qui se fit en Poitou.

Luçon & sainte Gemme.

La Guyenne Province voisine & non moins peuplée de Huguenots que le Poi-

tou, fut preservée de leurs surprises par Montluc. Sur l'avis qu'il receut de bons endroits, & qui furent negligez à la Cour, il s'assura de Leytoure, tirant subtilement hors de la place Astarac de Fonterailles qui en estoit Gouverneur, & y mettant la Cassagne, avec la mesme vistesse; ayant exhorté la Noblesse du païs de secourir promptement le Roy dans un si grand danger, il fit tant qu'il se trouva trois compagnies de gens-d'armes, conduites par Hector de Pardaillan-Gondrin, Massez, & Bazordan le jeune, huit compagnies de carabins, & quarante enseignes de gens de pied qui faisoient bien quatre mille hommes, menées par Saint Orens, & par Fabien de Montluc, l'un de ses fils. Il les accompagna jusqu'à Rabastens en Limosin, & leur donna Terride pour General, & Pardaillan pour Lieutenant: non sans faire murmurer Jacques Valaquier de Monsalez, homme aussi ambitieux que bien affectionné en Cour, qui ne se contentoit pas de mener l'Avant-garde: Jean Nogaret de la Valette se joignit à eux en chemin, avec sa compagnie de cinquante hommes d'armes. Or comme les services ne sont le plus souvent reconnus à la Cour que par de belles paroles, & recompensez par de contraires effets, on luy diminua le gouvernement de Guyenne, en donnant celuy du Bordelois à Henry de Foix-Candale, par la faveur du Connestable son beau-pere. Montluc estant comme interdit & perclus par un si sensible affront, & n'ayant que la voix libre pour se plaindre, se tint dans l'Agenois jusqu'aprés la mort du Connestable, on luy donna, pour l'appaiser la commission de faire la guerre en Xaintonge, & d'assieger la Rochelle. Avant que de partir, il distribua des forces pour contenir les Huguenots de la Guyenne, ordonna saint Lary-Bellegarde pour commander en son absence aux païs de Cominge & de Bigorre, jusqu'aux frontieres d'Espagne, Negrepelisse aux Jugeries de Verdun & Riviere, & la Valette-Cornusson le vieil en Roüergue; laissant encore quatorze enseignes de gens de pied pour faire teste aux Vicomtes, dont nous parlerons presentement. Antoine de Ponts & du Lude joignirent leurs forces aux siennes pour ce dessein, & Ponts prit les Isles d'Oleron & d'Alvert qui estoient de ses terres. Comme ensuite Leberon, parent de Montluc, ayant fait descente par des rochers dans celle de Ré, & emporté le fort que les Huguenots avoient fait auprés de l'Eglise, espouventa tellement les autres qu'ils se sauverent à la Rochelle. Montluc eût ensuite fait grand peur à la Rochelle, si la paix ne se fut pas concluë, ou si avant cela l'envie qu'on portoit à sa valeur, & les peines où le Roy se trouva luy-mesme, n'eussent destourné l'argent & les forces qu'on luy avoit données pour cette entreprise.

En Guyenne Montluc s'assure de Leytoure.

Leve des troupes pour envoyer au Roy.

On l'en recompense mal.

On luy donne charge d'assieger la Rochelle.

Ce qu'il y fit.

Le Prince recommençant la guerre avoit donné des commissions pour lever de grandes forces en Languedoc, Provence & Dauphiné. Jacques de Crussol-d'Acier, ayant la qualité de son Lieutenant general en ces païs-là, levoit en Languedoc, Montbrun en Dauphiné, & Sipierre frere du Comte de Tende en Provence, faisant son assemblée à Cisteron, dont Mouvans s'estoit saisi. Les Dauphinois & les Provençaux estant assemblez dans le dessein d'aller à grandes journées joindre le Prince, furent priez par d'Acier de luy aider à prendre les Chasteaux de Nismes & de Montpellier, parce que ceux de leur faction s'estoient déja emparez des Villes. Sipierre, Mouvans, Senas, Bury & Cereste y menerent deux mille hommes: ausquels Montbrun joignit sept cens hommes. Celuy de Nismes se rendit incontinent: celuy de Montpellier, qui estoit le Temple de saint Pierre, que l'on avoit fortifié, se defendit plus long-temps sur l'esperance du secours que Joyeuse Lieutenant de Danville au Gouvernement de Languedoc y devoit envoyer: mais les assiegez s'estant trop bien retranchez, il fut contraint de s'en retourner, & de laisser la place à leur discretion. Aprés cela, Sipierre ramena une partie de ses forces à Cisteron, pour faire teste à Gordes Gouverneur de Dauphiné & Maugiron, qui estoient en armes en ces quartiers là. Au mesme temps les Vicomtes de Bourniquet, Montclar, Paulin, Caumont, Serignan, Rapin, Montagut, & quelques autres Chefs leverent sept mille hommes en Roüergue, Quercy, Foix, Albigeois, Lauraguez: avec lesquels ayant assiegé & fait bréche à la forte Commanderie de Fronton qui les empeschoit de courir librement la campagne, ils furent priez par ceux qui estoient restez en Dauphiné de les secourir contre Gordes & Maugiron qui avoient assiegé Saint Marcelin sur la riviere de Lisere, Ville foible, mais où il y avoit cinq ou six mille ames de leur Religion, qu'ils ne vouloient pas laisser exposées à la licence des assiegeans. En passant ils délogerent les Catholiques de la tour du Pont Saint Esprit, prirent d'assaut Saint

Levées de d'Acier, Montbrun & Sipierre, en Provence, Languedoc & Dauphiné.

Levées des Vicomtes en Roüergue, Quercy & Foix.

Marcel d'Ardeiche, qui fut ensanglanté du meurtre de trois cens de ses habitans, en vengeance de ce que le fils de Senas avoit esté tué devant. Les Catholiques, qui assiegeoient Saint Marcelin, entendant leur venuë, se retirerent incontinent à Grenoble, & leur donnerent le temps de se rafraichir dans les Villes de Valence, Romans & autres des environs. Poncenac & Verbelay Huguenots, avoient aussi levé trois mille hommes de pied & cinq cens chevaux en Bourbonnois, Auvergne, Masconnois & Beaujolois: la pluspart desquels s'estant debandez, comme ils attendoient d'Acier & ses troupes pour se joindre à luy, les Chefs delibererent, de peur de perdre le reste, de retourner vers le Dauphiné le trouver. Mais Loüese qui s'estoit emparé de Mascon & pilloit tout le païs d'alentour, ne songeant qu'au profit present, non pas au danger où il se mettoit, voulut demeurer pour garder la place; le desir de butiner retint la moitié des troupes avec luy. Poncenac l'avertit sagement du malheur qui luy arriveroit, s'il s'opiniâtroit à y demeurer : mais luy-mesme ne pût pas prevoir ny éviter le sien. Car marchant par le païs de Forest pour gagner le Dauphiné, Montaré Lieutenant de Nemours au Bourbonnois, & le Marquis de la Chambre, persuaderent Terride, la Valette & Monsalez qui passoient par là, de se détourner un peu pour deffaire ces troupes Huguenotes, que la frayeur talonnoit déja. Ils atteignirent donc Poncenac prés de Champoly, non loin de Feurs, le chargerent à un defilé, le rompirent & luy tuerent plus de trois cens hommes. Une partie de son Infanterie gagna un clos de murailles, où elle se defendit jusqu'à ce qu'on luy eût donné composition, qui ne luy fut pas tenuë. Son Avant-garde ne receut guere moins de dommage par les paysans : car comme il l'avoit divisée en petites bandes pour marcher à la dérobée & se sauver plus facilement, les Communes leur estoient jour & nuit en queuë, & les assommoient aux passages : tellement que Poncenac & Verbelay eurent grand peine de sauver six vingt chevaux & trois cens hommes de pied, qu'ils joignirent avec les autres à Valence. Cependant la prediction que Poncenac avoit faite à Loüese se verifia. Le Duc de Nevers ayant receu l'argent presté au Roy par le Pape, décendit de Piémont avec trois compagnies d'hommes d'armes, la sienne, celles de Charles de Birague Gouverneur de Lyon, dont Brendis estoit Lieutenant, & celle de Julio Centurion, les compagnies de chevaux legers du Comte de saint Fré, & du jeune Morette, dit la Carte, six enseignes de fantassins Italiens, & sept de François: ausquels s'estant joints à Lyon les Regimens du Baron des Adrets qui avoit quitté le party Huguenot, de Maugiron & d'autres, & six mille Suisses de nouvelle levée, il employa ces forces qui n'estoient pas moindres que de quatorze mille hommes, à assieger Mascon. Il la batit si furieusement du costé d'entre la riviere & la tour Porchere, & du costé du Faux-bourg saint Laurent, que Loüese, qui s'estoit tant vanté de la garder contre toutes ces forces, la rendit malgré la Noblesse qui s'y estoit enfermée. Ainsi hastant la composition, aux dépens de son honneur pour sauver son butin, il perdit l'un & l'autre: parce qu'on luy enleva la meilleure partie de ce qu'il pensoit emporter. Cela fait, Nevers mena ses troupes en Champagne, où il les donna au Duc d'Anjou. Peu de temps aprés, comme il alloit en diligence voir sa femme qui estoit en couche, accompagné seulement de quarante chevaux, il fut rencontré prés de Donzy, qui est des terres de son Duché de Nevers, par le Capitaine Beaumont, qui se portoit pour Gouverneur d'Antrain pour le Prince, suivy de quatre-vingts chevaux, & de cinquante arquebusiers; & ayant reconnu à leur contenance qu'ils avoient peur, il les chargea, les enfonça, & les mit en déroute : neanmoins quelques-uns se defendant, il fut blessé d'une arquebusade au genoüil, qui le rendit boiteux pour toute sa vie, & luy laissa avec cette playe un desir de vengeance qui saigna tout le reste de ses jours contre ses mal-heureux Sujets, qui avoient osé s'attaquer à sa personne.

Levée de Poncenac & Verbelay, pour le Prince.

Loüese demeure à Mascon.

Deffaite de Poncenac prés de Champoly.

Se sauve avec son debris à Valence.

Nevers amene une armée d'Italie.

Assiege Mascon, qui se rend.

Baille ses troupes au Duc d'Anjou.

Est blessé au genoüil prés de Donzy.

Cependant d'Acier s'estant excusé de mener ses troupes au Prince, sur ce qu'il n'estoit pas à propos de laisser le Languedoc dénué de forces, les Vicomtes Mouvans & Rapin y firent venir les leurs, qui estoient de six mille hommes. Poncenac eut ordre d'aller devant, comme sçachant mieux les adresses des chemins, & de se saisir du pont de Vichy sur la riviere d'Allier: où ces troupes estant passées le cinquiéme de Janvier, elles découvrirent les Catholiques qui s'étoient saisis de la plaine au dessous & à costé du bois de Randan proche du village de Cognac. Ils avoient exprés choisi ce lieu découvert & uni, parce qu'ils n'avoient presque point

D'Acier demeure en Languedoc.

Les Vicomtes Mouvans & Rapin amenent un renfort au Prince.

d'Infanterie, mais plus de huit cens bons chevaux : dont les Chefs estoient saint Eran Gouverneur d'Auvergne, saint Chaumont, Gordes, Urfé, Nectaire de Senetaire Evesque du Puy, Hauteville & Bresieux. C'estoit un grand desavantage aux Huguenots de combatre dans la plaine, leur principale force consistant en Infanterie, & leur Cavalerie estant mal armée, & encore plus mal montée : neanmoins toutes les incommoditez qu'il y avoit à souffrir, si on demeuroit plus long-temps en ce lieu, estant balancées de l'autre part, ils se resolurent de gagner païs & de s'ouvrir un passage au travers de leurs ennemis. Leurs Soldats estant contraints de faire de necessité vertu, & de marcher en avant, parce qu'ils avoient fait couper le pont de Vichy derriere eux, donnerent si desespetément, qu'ayant renversé sur la place Hautefueille, Bresieux & trois cens Catholiques, les autres leur laisserent le passage libre. Le dommage que les deux armées reçûrent fut plus grand aprés que le combat fut fini, que durant qu'il se donnoit : car les Huguenots se retirant sur la brune à Cognac où estoit leur bagage, ceux qu'ils avoient laissez pour le garder, ne connoissant pas leurs écharpes blanches, tirerent sur eux ; si bien qu'avant qu'ils leur eussent donné loisir de parler, ils tuerent Saduret Prevost de Forest, Poncenac, & plusieurs autres; Et les Catholiques estant contraints de loger dans les villages, parce qu'à leur depart s'assurant de la victoire, ils avoient defendu aux Villes d'ouvrir leurs portes à qui que ce fût : les païsans leur couroient sus, & les tuoient pour les devaliser. Aprés cela, les victorieux se rendirent en diligence à Orleans vers la Princesse de Condé, qui n'ayant que peu de gens de guerre, estoit à toute heure alarmée de voir le Comte Sarra de Martinengue, Richelieu & autres Chefs Catholiques faire des courses aux portes de cette Ville. Peu aprés leur arrivée ils assiegerent Blois, où Richelieu ayant quelque temps soûtenu leurs attaques, & voyant une bréche qu'il ne pouvoit defendre, fit sa composition : nonobstant laquelle les gens de guerre furent devalisez ; l'insolence des Soldats estant devenuë si grande, à cause qu'on avoit besoin d'eux, que leurs Chefs n'avoient plus aucun pouvoir que celuy que leur pouvoient donner leurs prieres.

Leur combat à Cognac contre les Catholiques.

Ils arrivent à Orleans.

Prennent Blois.

Le Vicomte de Paulmy & Grignac son Lieutenant, n'ayant pû venir assez à temps pour secourir Blois, rassurerent Tours que les habitans commençoient d'abandonner, & deffirent quelques troupes en Berry prés de l'Eschelle. Aprés la prise de Blois les Vicomtes se joignirent à l'armée du Prince, qui passant par le Hurepois marchoit au siege de Chartres. La place n'estoit pas bonne de soy, & avoit tant de mauvais endroits qu'on la pouvoit attaquer de tous costez. Mais il y avoit dedans pour Gouverneur Antoine de Ligneres Chevalier de l'Ordre & Capitaine de cinquante hommes d'armes, dont la resolution & l'activité remedioient à ces defauts : avec cela quatre mille hommes de guerre, en deux compagnies de gens-d'armes commandées par Charny, & Rance, & quinze compagnies de gens de pied : dont il y en avoit dix Gasconnes commandées par Jean de Bourdeilles-d'Ardelay, qui y entrerent à la bonne heure, rappellez par les Bourgeois qui les avoient refusez, quoy que le Prince eust envoyé de vingt lieuës loin trois mille chevaux pour l'investir. Outre cela, les Chartrains mettoient leur principale assurance en leur souveraine Protectrice la sainte Vierge, de tout temps honorée d'une grande devotion dans leur Ville : mesmes à ce qu'ils disent, prophetiquement reverée par leurs Druides plusieurs siécles avant la naissance de Jesus-Christ, dans ce mesme endroit où l'on a bâty depuis cette belle Eglise en son honneur. Aussi disent-ils pour preuve de la miraculeuse puissance de cette Vierge sacrée, que les Huguenots, durant ce siege, tirant au blanc contre une sienne Image posée sur la porte Droüaize, ne pûrent jamais la toucher : ils la montrent encore aujourd'huy au mesme endroit, & quantité de coups tout à l'entour, sans qu'on en puisse remarquer aucun dedans. D'ailleurs, les assiegeans n'avoient que cinq pieces de baterie : tellement que ne pouvant faire bréche qu'avec beaucoup de temps, les assiegez qui estoient en grand nombre & diligemment employez, bâtissoient cependant des traverses & des retranchemens qui valoient mieux que leurs murailles. Une chose seulement les incommoda bien fort ; c'est que les assiegeans s'aviserent, mais un peu tard, de détourner la riviere d'Ure & de la remettre dans son ancien lit, d'où les Chartrains l'ont tirée pour la faire passer dans leur Ville, & pour recevoir les commoditez de ses eaux, principalement pour entretenir quatre moulins qui la fournissent de farine. Cependant ils ne cessoient de faire de grandes sorties, tantost par la porte saint Jean, tantost par la porte saint Michel, dans l'une desquelles ils prirent deux enseignes des Vicomtes,

Se joignent au Prince, qui assiege Chartres.

En quoy consistoit la force de Chartres.

Chose merveilleuse.

Riviere d'Ure détournée.

bombes, qu'ils placerent dans le Temple de Nostre-Dame. L'armée Catholique se fiant bien à leur courage, ou se deffiant de ses forces, demeuroit de l'autre costé de la Seine : mais n'osant approcher en corps, elle envoya la Valette avec sept cens chevaux Italiens & François, pour tâcher d'enlever quelque quartier, courir sur les fourrageurs, couper les vivres, & donner souvent des alarmes au camp. Une fois ayant entendu que quelques troupes Huguenotes avoient saccagé le Temple de saint Mathurin de Larchant, & qu'elles s'y rafraîchissoient encore, il jura qu'il vengeroit l'injure faite à la memoire de ce Saint, & donna dessus si à propos qu'il les tailla en pieces & tua de sa propre main, ainsi qu'il l'avoit voüé à Dieu, le chef de ces troupes sacrileges. L'Admiral ne pût pas souffrir long-temps cette incommodité prés de leur camp ; & comme il alloit toûjours en gros, de peur, disoit il, de manquer le gibier, il prit trois mille cinq cens chevaux pour cette entreprise. La Valette tenoit de bonnes vedetes en campagne, & avoit donné tous les ordres imaginables pour n'estre pas surpris : neanmoins il experimenta dans cette occasion, Qu'il ne fait pas seur de sejourner en lieu foible devant une grande puissance de Cavalerie : parce que marchant en assurance sans s'arrester, & donnant toûjours pour ordre aux premiers, *attaque, charge, suy tout ce que tu trouveras*, elle previent quelquefois les vedetes & les bateurs d'estrade, &, comme un orage chassé par un vent impetueux, va fondre tout à coup sur celuy qui ose demeurer à découvert. Il ne se pût retirer si promptement qu'il n'y laissast son bagage, & quelques Cornetes d'Italiens qui se trouverent envelopez : mais au reste ayant rallié cinq cens chevaux il se retira bravement, tournant souvent la teste, & faisant retraite devant deux mille chevaux qui le poursuivoient, avec beaucoup de resolution, & non moins d'experience. Les choses estant en cet estat, comme dans les guerres civiles on parle de paix aussi-tost que l'on prend les armes, on ne laissoit pas toûjours de la negocier. Pour cet effet le Cardinal de Chastillon, & quelques autres de la part des Confederez ; Biron, Henry de Mesme-Malassise de celle du Roy, & Thomas Sacvill Baron de Buckhucst servant de mediateur au nom de la Reine d'Angleterre, s'assemblerent à Longjumeau, où ils travaillerent si bien, les uns envoyant à Paris vers leurs Majestez, les autres vers le Prince pour vuider les difficultez qui survenoient, qu'enfin tous les articles furent accordez. Une bonne paix estoit generalement desirée de tous les bons, pour l'amour de la tranquilité publique : mais elle l'estoit particuliere-lierement de quelques-uns du Conseil, pour diverses raisons. L'une estoit qu'ils vouloient éloigner le danger present qui menaçoit les Parisiens par la prise de Chartres, & dissiper ces grandes forces que les Huguenots avoient assemblées ; L'autre, qu'ils apprehendoient ce trop grand nombre d'étrangers qu'il y avoit en France. Car le Roy ayant aussi obtenu une levée de six mille Reistres, vrais chevaux de loüage, s'exposans au service de tout le monde, que le Duc Jean-Guillaume de Saxe amenoit, & qui estoient déja à Retel ; l'on craignoit avec beaucoup de raison, que luy & Casimir qui avoit épousé sa sœur, estant tous deux Allemans, beaux-freres, de la Religion ennemie de la Romaine, (quoy que Casimir fust de la Confession de Genéve, & Jean de celle d'Ausbourg) & avec cela puisnez de leurs Maisons, & fort pauvres, ne se joignissent ensemble, & ne missent le Royaume en proye. Les Huguenots ajoûtent, que le Conseil du Roy fit cette paix, afin de les opprimer lors qu'ils seroient écartez, & de prendre seurement leur revanche de l'attentat de la saint Michel. Un de leurs negociateurs leur donnoit avis, qu'il avoit reconnu par les discours des Catholiques quelles estoient les intentions de leur cœur ; Quelques personnes de la Cour, de celles qui dérobent quelquefois des paroles du cabinet, leur mandoient que s'ils ne prenoient bien leurs seuretez, ils seroient trompez ; Et l'Admiral leur remettoit devant les yeux tous les inconveniens qui en arriveroient, soit qu'il apprehendast la diminution de son autorité, & que devenant homme privé il ne fust plus exposé aux embûches de ses ennemis durant la paix qu'au milieu de la guerre, soit que comme il avoit une singuliere prevoyance, il sentist bien que ce n'estoit qu'un appast pour les endormir & les surprendre. Mais le doux nom de la paix qui chatoüilloit les esprits les plus passionnez, le desir de revoir leurs maisons, l'ennuy de la fatigue & de la dépense, les empeschoient de bien peser ces choses. Déja sur l'esperance de la paix, plusieurs particuliers, mesme des cornettes toutes entieres de Poitevins & de Xaintongeois s'étoient retirez sans demander congé : & cette humeur passant dans l'Infanterie, il y avoit à craindre qu'en peu de jours les Chefs ne se vissent tout seuls. Ils entendoient dire tout haut à la Noblesse, Que

La Valette & Houdan pour incommoder les assiegeans.

L'Admiral pense le surprendre.

Brave retraite de la Valette.

Raisons qui font souhaiter la paix de part & d'autre.

» l'honneur & la conscience ne leur permettoient pas de refuser l'Edit de pacifica-
» tion, puis qu'il plaisoit au Roy de leur offrir cette grace; Pourquoy retenir tant
» de personnes de condition, éloignées de leurs familles, lesquelles pendant leur ab-
» sence demeuroient en bute à la cruauté & à l'insolence de leurs ennemis? Pourquoy
» continuer la guerre, puis qu'il n'y en avoit plus de sujet, si ce n'estoit qu'ils vou-
» lussent employer pour l'ambition des Grands, les armes qu'ils n'avoient prises que
» pour la defense de la Religion? D'autre part, ils entendoient les gens de pied se
» plaindre, qu'on ne les payoit point, qu'ils manquoient de vivres, qu'il leur estoit
» impossible de plus subsister, ayant à combattre tout à la fois le froid, les fatigues, &
» la faim, & les Reistres gens ardens au butin, murmuroient de ce que pour toutes
» les promesses qu'on leur avoit faites de les charger de richesses, on ne leur avoit
» pas seulement payé le quart de leurs montres. Il fallut donc qu'ils se laissassent em-
porter à cette passion universelle: la paix fut publiée au camp le vingt-troisiéme de Mars, & reçûë de tous avec une indicible joye. Les articles portoient sommairement, *Qu'ils joüyroient pleinement & paisiblement de l'Edit de Janvier, sans modification ny restriction quelconque; Qu'ils seroient remis & maintenus sous la protection du Roy, en tous leurs biens, honneurs & dignitez: tous Arrests contre eux revoquez, eux déchargez du port d'armes, prises des Villes, saisies des deniers Royaux, & autres actes d'hostilité; Que le Roy tiendroit le Prince de Condé pour son bon parent, fidelle sujet & serviteur; & tous ceux qui l'avoient suivy pour bons & loyaux sujets: A la charge qu'aprés la publication des presentes ils poseroient les armes; Remettroient toutes les places qu'ils tenoient; Renonceroient à toutes associations & ligues dedans & dehors le Royaume; & ne feroient plus aucune levée de deniers & d'hommes, ny autres assemblées que celles qui estoient permises par ce present Edit.* Cette paix fut appellée la paix de Chartres; & par quelques-uns *Petite*, parce qu'elle fut de courte durée; comme aussi la *Boiteuse*, & la mal-assise, tant pour la mesme raison, que par allusion à ce que Biron qui estoit boiteux, & Mesmes sieur de Malassise y avoient travaillé. Ainsi fut levé le siege de Chartres, où il estoit mort neuf cens hommes, six cens des assiegeans, & trois cens des assiegez: entre lesquels on regrettoit Ardelay, & Caumont Lieutenant de Ligneres. Les Confederez rendirent les places de Soissons, Auxerre, Orleans, Blois, la Charité, & quelques autres qu'ils tenoient. La plus grande difficulté fut à contenter les Allemans. Dans les capitulations que Casimir avoit faites avec le Prince, il y avoit un rude article qui portoit, qu'outre le service des quatre mois, en contant celuy du retour, s'ils entroient seulement un jour ou deux dans le cinquiéme ou sixiéme, ils en seroient entierement payez. Le Roy par le traité avoit pris la charge de les payer, & estoit entré de point en point dans la capitulation que le Prince avoit faite à Casimir. Mais comme il ne pût trouver d'argent à point nommé avant que les quatre mois de service fussent expirez, ils entrerent dans le cinquiéme & sixiéme, & ne vouloient point sortir de France; où ils faisoient toûjours grand' chere: de sorte qu'ils demeurerent prés de deux mois en Bourgogne, jusqu'à ce que par menaces & par prieres on eust composé avec eux, l'argent à la main pour une partie, & de bonnes assurances pour l'autre.

Articles de la paix.

Paix nommée petite, boiteuse & mal assise.

Allemans s'en retournent.

Aprés qu'on les eut contentez, ils s'en retournerent dans le Palatinat par la même route par laquelle ils estoient venus: le Prince d'Orange les y attendoit pour les employer à defendre, disoit-il, la liberté de sa patrie contre les tyrannies du Duc d'Albe. Comme ce Prince avoit de grandes alliances, tous les Potentats d'Allemagne, & l'Empereur mesme, s'estoient entremis de sa paix, & d'interceder pour le pardon des pauvres Flamans leurs voisins. Mais Philippe avoit bouché les oreilles à leurs prieres: il ne vouloit point entendre parler de revoquer le Duc d'Albe leur ennemy, ny les commissions qu'il luy avoit données; Et ces peuples ne devoient plus esperer aucune misericorde de celuy qui ne pardonnoit pas à son propre & unique fils, sçavoir Charles Prince des Espagnes: car ils apprirent qu'il l'avoit esté prendre luy-mesme dans son lict, & qu'il le detenoit dans une obscure prison, avec autant de rigueur que le plus scelerat de tous ses Sujets. L'avanture de ce Prince estant tout à fait extraordinaire & tragique, & les esprits de ce temps-là s'estant donné beaucoup de peine pour en rechercher les circonstances & les causes, merite bien d'estre succinctement racontée, quoy qu'elle ne soit pas essentiellement de nostre sujet. Quelques Auteurs pensant justifier l'estrange severité du pere, disent que ce Charles estoit d'un naturel bijarre, & souvent transporté hors du bon sens par des fumées noires: en quoy certes il tenoit un peu de Jeanne sa bisayeule; qu'il

Sont retenus à la solde par le Prince d'Orange.

D. Charles detenu en prison par le Roy Philippe son pere.

Quels crimes on luy imputoit.

se montroit arrogant & incompatible avec les favoris qui avoient les premieres Charges de la Cour, & outrageoit tous ceux que son pere luy donnoit pour le servir, jusqu'à les battre ; qu'il luy vouloit ravir ses Etats, & mettre tout en trouble ; que c'estoit luy qui avoit suscité le soulévement des Mores ; qu'il avoit conspiré par l'entremise d'un certain Juif nommé Michez, banny d'Espagne, de se servir des armes du Turc ; & que mesme il avoit attenté sur sa vie, portant d'ordinaire sur soy pour cet effet des pistolets d'une merveilleuse invention. Mais si ces soupçons entrerent dans l'esprit de Philippe, il ne s'en plaignit jamais : au contraire, il écrivit à plusieurs qu'il ne le detenoit point pour aucun crime qu'il eût commis, mais qu'il estoit obligé de le sacrifier pour le public. Ce Roy vouloit faire entendre par ces paroles, que connoissant en la personne de son frere de malignes & dangereuses inclinations, il ne pouvoit pas en conscience laisser le salut de tant de peuples à une si mauvaise conduite : joint que d'ailleurs il estoit inhabile à la generation, bien qu'il fût d'humeur à se plaire parmy les Dames ; dequoy estoit cause une grande blessure qu'il avoit euë à la teste en tombant d'une fenestre, comme il escaladoit de nuit une chambre pour aller voir une maistresse. Ce n'estoit pas neanmoins tant l'affection que Philippe devoit avoir pour ses peuples, comme la jalousie qu'il avoit de son fils, qui l'obligeoit à le traiter de la sorte. Cette fâcheuse maladie ne procedoit pas seulement de son naturel soupçonneux, deffiant & imaginatif, & de ce que l'Infant estoit d'une humeur toute contraire à la sienne, ouvert, altier & hardy : mais elle luy avoit encore esté causée par quelques-uns de ses principaux Ministres, entr'autres, par Ruy Gomez de Sylva, le Duc d'Albe, le Comte de Feria, Antoine de Tolede : lesquels se fâchant d'estre éclairez en leurs malversations par l'enfant de la maison, ou apprehendant sa violence, s'il estoit admis au maniement des affaires, se liguerent ensemble pour prevenir les effets de sa haine. Il desiroit ardemment de sortir de la Cour, & d'aller aux expeditions estrangeres, ou pour le moins d'y accompagner ceux qui estoient en Charge : afin, disoit-il, de se former aux affaires, & d'apprendre à gouverner les grands Estats dont il devoit heriter. Sur cela ils prirent sujet de donner de la jalousie à son pere, & luy figurerent ce Prince comme un monstre d'ambition, qui devoit s'emparer de toutes les Provinces, & luy plonger le poignard dans le sein : & par ces secretes suggestions, ils graverent si profondément une horreur de tout ce qu'il faisoit dans l'esprit du malheureux pere, qu'il ne le voyoit jamais sans le repousser avec des rudesses & des menaces estranges. D'ailleurs, il tomba aussi dans la haine des Inquisiteurs, quand le Marquis de Berghe & Montigny, estant venus deleguez des Païs-bas pour presenter leur requeste, il se rendit solliciteur pour eux, se disant mû du zele de Justice & de la haine des guerres civiles : par où ces favoris confirmerent Philippe dans l'opinion qu'ils luy avoient inspiré, qu'il se vouloit rendre agreable aux Païs-bas afin d'y avoir un refuge & de commencer par là à se cantonner. Ils ajoûterent, pour le rendre odieux à l'Inquisition, qu'il estoit fauteur des heretiques, & que c'estoit sous son aveu que les Calvinistes avoient fait venir en Espagne dix mille Catechismes de leur doctrine : d'où vint le bruit, qu'il estoit sur le poinct de s'en aller en Flandres, quand il fut arresté. Ce n'est pas chose incroyable qu'un esprit fougueux & impatient, comme le sien, se soit laissé aller à de semblables conseils : mais quoy qu'il en soit, les Deputez en porterent bien la penitence. Ayant esté retenus en Cour, Berghe y mourut pour avoir mangé quelque morceau qu'il ne pût digerer ; & cinq ou six mois aprés Montigny perdit la teste sur un eschaffaut. Pour la mort de l'infortuné Prince, de quelque façon qu'elle soit arrivée, il est certain qu'elle fut violente. Son pere l'ayant deferé à l'Inquisition, du conseil de laquelle il avoit accoûtumé de couvrir toutes ses inhumanitez, les chefs de ce saint Office qui haïssoient le Prince, parce qu'il en avoit menacé quelques-uns ; entr'autres, un certain Moine Confesseur de son pere, conclurent que ne pouvant le laisser au monde sans un manifeste danger de l'Etat & de la Religion, il devoit l'en oster au plûtost ; & cela fut executé six mois aprés sa détention, soit qu'il luy fist couper la teste, ou les veines, soit qu'il le fist estrangler par quatre Mores. Tous les peuples furent saisis d'horreur au recit d'un action si dénaturée ; Et les Espagnols mesme avoüerent, que quand tous les crimes qu'on imputoit à ce pauvre Prince, eussent esté veritables, le Roy pouvoit bien pardonner à sa jeunesse & le ramener à son devoir avec le temps & la douceur ; & qu'enfin s'il estoit necessaire de le sacrifier, il ne faloit pas pour cela qu'un pere

Son plus grand crime estoit la jalousie de son pere.

Fomentée par certains Conseillers qui le haïssoient.

Est haï des Inquisiteurs, parce qu'il sollicite pour les Pays-bas.

Est fait mourir.

assouvist sa vengeance à longs traits sur son fils, en luy faisant sentir la mort six mois durant dans une obscure prison, où il souffrit des indignitez incroyables des Gardes qu'on avoit choisis exprés pour le mal traiter. Mais ce qui semble plus estrange, & qui montroit davantage la dureté du cœur de Philippe ; c'est qu'il alloit quelquefois le voir en prison, non pas en qualité de Pere, mais de Juge. Aussi, comme on dit un jour au Prince qui estoit fort malade: *Prenez courage, Monseigneur, voicy venir vostre Pere* : il répondit. *Ah ! dites mon Roy, non pas mon Pere.* Lors qu'on luy eut annoncé qu'il faloit mourir, il demanda instamment à voir le Roy, croyant que la nature feroit quelque effort pour luy, & que la force du sang amolliroit son courroux. Comme il le vid, il se jetta à genoux devant luy, la larme à l'œil, & tira avec peine ces mots de son estomac oppressé de douleur & de crainte : *Souvenez-vous, Monsieur, que je suis de vostre sang.* Mais cet inexorable pere ayant veu sans émotion son fils embrasser ses genoux, & luy moüiller les pieds de ses pleurs, ne luy répondit autre chose sinon, *Quand j'ay de mauvais sang, je donne mon bras au Chirurgien pour le tirer* : puis luy tourna le dos & sortit. Or la mesme malice qui jetta D. Charles dans le malheur, y envelopa aussi la Reine Elizabeth. Cette vertueuse Princesse estant mal traittée des insolences de ces mémes Ministres, qui perdirent son beau-fils, avoit aussi beaucoup de sujet de leur vouloir du mal ; Et d'ailleurs, comme elle avoit une grande bonté, elle escoutoit quelquefois les plaintes de ce malheureux Prince, & témoignoit en avoir pitié ; elle le consoloit, le remettoit en esperance de pouvoir adoucir les rigueurs de son pere ; mélant souvent des invectives contre les ennemis du Prince & contre les siens, & de trop libres menaces de se vanger quelque jour de ceux qui luy causoient tant de traverses. Cela estant rapporté par les espions que les Ministres du Roy avoient dans le cabinet de la Reine, ils craignirent que la force de l'amitié conjugale, ne gagnât enfin ce poinct sur l'esprit du Roy qu'il n'examinât plus exactement leur conduite, & qu'il ne les chastiât de leurs méchancetez : C'est pourquoy ils se resolurent de presser la ruine du Prince, & d'attirer la Reine sa belle-mere dans la mesme haine que, par leur moyen, le pere avoit conceuë contre luy. Ils firent donc en sorte par leurs calomnieux raports, qu'ils luy mirent dans la teste qu'elle favorisoit les desseins du Prince, & qu'elle le portoit par ses instigations à se rebeller contre la Majesté Divine & contre la sienne. De plus, connoissant bien que les douceurs du lict raccommodent souvent les soupçons & les aigreurs qui se peuvent glisser dans le ménage, ils s'aviserent qu'il faloit empescher que le Roy ne l'approchât plus ; & pour cet effet ayant gagné les Medecins & quelques femmes domestiques, ils luy firent entendre par leurs rapports, recueillis par son Confesseur, aux paroles duquel il ajoûtoit beaucoup de foy, que cette Princesse estoit entichée d'une vilaine maladie qui le pouvoit infecter, & se répandre dans toute la famille Royale : ce qu'il crût d'autant plus facilement que François II. son frere en avoit esté diffamé par la malice des factions qui avoient troublé son regne. Mais de crainte que leur calomnie ne fût enfin reconnuë, ils y en ajoûterent une troisiéme beaucoup plus violente que les deux autres, qui hasta le perte de cette innocente Princesse. Pour empoisonner le cœur du Roy, qui estoit déja ulceré d'une chagrine & mortelle jalousie, ils calomnierent cette Princesse la plus chaste de son temps, d'impudicité : non pas avec D. Charles, comme plusieurs ont crû, mais avec le Marquis de Posa de la Maison de Roias. Ils se servirent pour cela de la méchante langue d'une certaine Demoiselle Françoise, de celles qu'on luy avoit permis de retenir, quand on luy regla sa maison. Cette femme estant indignée de ce que la Reine avoit donné la place vacante de sa Dame d'atours à une autre de ses compagnes, quoy qu'elle la luy eût promise, donna à connoistre au Roy que sa Maistresse avoit de trop particulieres familiaritez avec ce Marquis. Or il s'imprima aisement cette opinion dans la cervelle, parce que ce Chevalier estoit le plus gentil & le plus adroit de sa Cour, & qu'il entretenoit souvent la Reine de plaisants contes & de galanteries, dont elle rioit plus librement que ne le permet la gravité Espagnole. Ces mauvais Conseillers n'oublioient de leur costé aucun moyen pour échauffer ce venin de plus en plus : ils luy faisoient remarquer toutes ses paroles, ses actions, & ses contenances, l'obligeoient d'épier tous ses pas ; & adjoûtoient à tout cela des explications convenables à leur malice. Une fois entr'autres ils prirent occasion de rafraîchir sa playe, sur ce qu'au Jeu des Taureaux, la Reine avoit loüé ce Chevalier par dessus

[Marginal notes:]
Deux choses remarquables.
Comme la Reine sa belle mere fut envelopée dans son malheur.
Par quelles calomnies & artifices les ennemis de D. Charles la perdirent.
Rendent son mary jaloux d'elle.
Particularitez remarquables.

tous les autres, & que le lendemain il avoit paru en un autre combat vétu de ses livrées, & portant pour devise un Soleil, avec ces mots *Bene ardet*. Ce qui causa un si grand chagrin à Philippe qu'il se leva de ce spectacle, & ne pût s'empécher de témoigner sa jalousie, par des grimaces, & mesme par des paroles peu seantes à sa Majesté. Peu de jours aprés, ce Marquis se trouva assassiné à la sortie de son logis. Puis ces Conseillers persuaderent au Roy qu'il estoit expedient qu'il se deffist de la Reine & de l'enfant qu'elle portoit, afin de nettoyer la Maison Royale d'une double infection; & d'empescher que la succession de tant de Royaumes ne vinst à estre deferée à un fils qui seroit d'un sang impur, & illegitime. Ainsi peu aprés la mort de D. Charles, la Reine commença de se trouver mal, avec des signes manifestes de poison: dont attribuant la cause à sa grossesse, elle prenoit des remedes legers par l'ordonnance de ses Medecins ordinaires. Mais l'effet de la drogue que le Roy luy avoit fait donner, n'estant pas assez prompt, il la fut visiter un soir, pour luy dire qu'il faloit qu'elle se purgeât tout de bon; Et dés le lendemain matin troisiéme jour d'Octobre, il luy envoya un breuvage, des tablettes & un bolus, afin qu'elle prist celuy des trois qui luy seroit le moins desagreable. Elle fut bien étonnée de se voir apporter ces medicamens par un autre Apoticaire que par le sien, & s'excusa bien fort de les prendre sur sa grossesse. Mais comme elle faisoit ces difficultez, son mary estant survenu, luy dit, *Il le faut prendre, Madame. Ha, Monsieur*, répondit-elle, *puis qu'il le faut, je le veux: Oüy je reçoy ce present de vostre main*. Aussi-tost s'estant mise en son seant, elle avala tout d'un trait ce mortel breuvage. Demie heure aprés, elle sentit de violens travaux qui la firent accoucher d'une fille qui avoit environ cinq mois, puis survinrent de grands vomissemens & d'excessives pertes de sang, qui emporterent ce qui luy restoit de vigueur & de vie. Comme elle estoit à l'agonie, son perfide mary la vint visiter pour prendre congé d'elle, ou plûtost pour voir si son medicament avoit bien operé, estant déja habillé en dueil; estrange façon de consoler, & qui marquoit bien qu'il estoit infailliblement assuré de la mort de sa femme. La fin de cette Reine fut aussi Chrétienne que sa vie avoit esté innocente, & l'odeur de ses vertus la mit en reputation de Sainteté parmy les Espagnols: tellement qu'ils firent des vœux sur son tombeau au Monastere des Deschaussées à Madrid, où elle est enterrée. C'est la troisiéme Reine du sang de France que les Espagnols ont fait malheureusement mourir; tant ce Climat est funeste à nos Princesses: comme au contraire celuy-cy est heureux & favorable aux leurs. Les François ont vengé la mort des deux autres: mais estant alors empeschez à demesler leurs factions particulieres, ils ont laissé la vengeance de celle-cy à ce juste Dieu, qui redemande le sang des Innocens jusqu'à la quatriéme generation. La méchante Demoiselle qui causa ce malheur demeura en Espagne, où elle se maria: les autres estant de retour en France en informerent la Reine Catherine, qui par leur recit & par plusieurs autres personnes qu'elle employa pour apprendre la verité, la trouva telle que je l'ay racontée. Cette Reine ne laissa que deux filles, Elizabeth-Claire-Eugenie, & Catherine: la premiere épousa Albert Archiduc d'Austriche, & la seconde Charles-Emanuel Duc de Savoye.

La fait empoisonner.

Luy fait prendre un second poison plus violent:

dont elle meurt,

Grande dureté de cœur.

Elle est reputée Sainte.

Princesses de France toûjours martyrisées en Espagne.

Elles eut deux filles.

Cependant le Duc d'Albe ayant arresté Egmont & Horne, fit adjourner à comparoistre le Prince d'Orange, Ludovic son frere, les Comtes de Hoocstrate, Vandemberghe & Culembourg; rétablit solemnellement l'Inquisition, & declara, que par une Sentence donnée à Madrid le vingt-sixiéme Fevrier, tous les peuples Laïcs, Nobles, Villes & Communautez du païs, estoient condamnez comme heretiques ou fauteurs de l'heresie; par consequent tous coupables & sujets aux peines de leze-Majesté au premier chef, sans excepter état, qualité, âge, ny sexe, horsmis quelques particuliers qui estoient denommez aux Informations. Toute la Belgique trembla de frayeur, & baissa la teste au coup de cette épouventable Sentence: & personne ne se croyant en sureté, il se fit un grand délogement de gens de toutes conditions; de sorte qu'il sembloit que cette terre s'en alloit estre entierement abandonnée de ses habitans. Mais le Prince d'Orange & les autres Seigneurs absens, condamnez par contumace, s'estant armez avec le secours de leurs amis, se preparoient d'attaquer les Païs-bas par trois endroits; du costé de la Frise & de Gueldres, de celuy d'Utrect, & par nostre frontiere. Pour cet effet le Prince d'Orange retenoit à sa solde les troupes du Prince Casimir, à leur retour de France: il faisoit aussi faire des levées au Liege: & trois Capitaines Normands des plus entre-

Cruels procedez du Duc d'Albe en Flandres.

Le Prince d'Orange luy fait la guerre.

Coqueville & autres Capitaines Normans se mettent de la partie.

prenans, sçavoir Coqueville, Vaillant & saint Amand, qui avoient porté les armes pour le Prince de Condé, ayant recueilly quelques troupes, partie d'Anglois, partie des bannis de Flandres, & partie de François, jusqu'au nombre de trois mille hommes, devoient courir l'Artois & le Haynaut. Quant à ces derniers, leur dessein fut étouffé dés le commencement : car le Roy en ayant écrit au Prince de Condé, sur la plainte que luy en fit le Duc d'Albe, pour sçavoir s'il les avoüeroit; & le Prince ayant répondu que cela ne le touchoit en rien; on donna charge au Mareschal de Cossé de poursuivre ces bandes de vagabons & de voleurs, qui troubloient le repos public. Le Mareschal dissipa aussi-tost une grande partie de leurs gens, & les contraignit de se renfermer dans saint Valery, à l'embouchure de la riviere de Somme, avec six cens hommes de pied & deux cens chevaux qui leur restoient, où il les assiegea & les batit si rudement qu'il fit bréche. Comme ils y estoient allez pour la defendre, quelques-uns de ceux à qui ils avoient confié la garde de la Forteresse mirent les gens du Mareschal dedans, qui ne leur tinrent pas ce qu'ils leur avoient promis : les trois Chefs s'estant enfermez dans une maison furent forcez & menez à Paris, où ils eurent la teste tranchée. Le Mareschal fit passer au fil de l'épée tous les Etrangers, mais pardonna aux François, clemence qui fut blâmée par les esprits sanguinaires, comme s'il n'eût pû estre bon Catholique à moins que de se baigner dans le sang de ses concitoyens. Et certes si l'humanité & la Loy de JESUS-CHRIST permettoient la vengeance des crimes, ces gens-là meritoient un plus rude traitement pour les horribles barbaries qu'ils avoient commises à la campagne, principalement sur les Ecclesiastiques : car ils en avoient martyrisé plus de deux cens, de divers genres de mort tres-cruelle. On raconte qu'aprés les avoir ainsi fait mourir, ils attachoient leurs parties honteuses à la bride de leurs chevaux de bagage; & qu'un jour ayant enfoüy deux Prestres tout vifs jusqu'au col à la distance qu'on plante les buts des jeux de boule, ils y joüerent avec d'autres testes, à qui payeroit le vin pour la fricassée de leurs oreilles. Du costé de la Frise estoit entré Ludovic, où pour prémice de son entreprise il deffit Aremberg nouvellement retourné de France, qui avoit quinze enseignes de gens de pied, & huit cens chevaux, & luy tua seize cens hommes, & prit son artillerie, son bagage, & l'argent destiné au payement de ses troupes; Aremberg luy-mesme demeura sur la place. Mais cette victoire coûta la vie sur le champ à Adolfe de Nassaw jeune frere de Ludovic : & peu aprés à Lamoral d'Egmont & au Comte de Horne. Car le Duc d'Albe pensa enrager de dépit d'avoir receu cet affront; d'ailleurs, estant obligé necessairement de faire un voyage pour s'opposer aux Reformez, il ne sçavoit comment garder ces deux illustres testes pendant son absence : & il avoit toute sa vie eu de la jalousie, & souvent des piques contre les Seigneurs Flamans, principalement contre Lamoral. C'est pourquoy il se hasta de les faire sauter par la main du Bourreau, ayant souvent ces paroles à la bouche, *Un Chien mort, ne mord plus.* Ainsi ces deux Seigneurs furent conduits au supplice à Bruxelles, le premier jour de Juin, & avec eux la liberté des Païs-bas menée en triomphe. Ainsi tomba par terre cette superbe teste de Lamoral, qui avoit deux fois fait trembler la France, à Gravelines & à saint Quentin : n'estant coupable d'aucun autre crime, & mesme par les informations des Espagnols, que d'avoir esté trop aimé & presque adoré des peuples; & de s'estre plus asseuré qu'il ne devoit sur cette amour populaire, & sur la grandeur de ses services, & sur ceux de sa Maison & de ses alliances, sans considerer que ces mesmes choses attirent l'envie des autres Seigneurs, & la haine du Souverain. L'Empereur, & tous les Princes Allemans, avoient interposé leurs prieres pour luy : mais de si puissantes intercessions hasterent encore son malheur, parce que le Duc eut peur, qu'à la recommandation de ces Princes & de la Duchesse Marguerite, on luy envoyât commandement d'Espagne de le délivrer : ce qui fut cause qu'il le fit mourir avant que de partir. Aprés cette memorable execution sa cruauté se répandit universellement sur toutes sortes de personnes, hommes & femmes, Gentils-hommes, Officiers & riches Bourgeois. De quelque costé qu'on se trouvât à la Ville & aux champs, on n'avoit pour objet que des potences & des échaffauts. En peu de temps il en fit expedier six cens; mais ce n'estoit que le priemier acte de la Tragedie : il dressa un Conseil de gens de son humeur, alterez des biens & du sang des pauvres Flamans, qu'on nomma le *Conseil sanguinaire* : lequel durant tout le temps de son gouvernement ne s'employa à autre chose, qu'à donner de l'exercice aux Bourreaux; Il exposa mi-

Le Roy les fait poursuivre par Cossé, attraper & punir.

Leurs grandes cruautez.

Deffaite d'Aremberg par le Comte Ludovic frere d'Orange.

Le Duc d'Albe de rage fait couper la teste à Lamoral & à Horne.

En quoy Lamoral avoit manqué.

Horrible inhumanité du Duc d'Albe.

ferablement tout le païs au pillage des Espagnols ; Il imposa le dixiéme, puis le vingtiéme sur toutes les marchandises ; Il dressa des Citadelles à Anvers, à Groeningh.n, à Utrect, à Valenciennes, à Gravelines ; bref il publia & fit sentir, que ces Provinces n'estoient plus hereditaires, mais Païs de conqueste, ausquels le victorieux pouvoit imposer la Loy à son plaisir. Or estant allé contre Ludovic, pour prendre la revanche du Comte d'Aremberg, il le força dans un lieu extrémement avantageux, où il s'estoit campé à l'entrée de la Frise Orientale, au Bourg de Geminghen, non loin de la Ville d'Emden, & mit son armée en déroute, avec grande tuerie. Mais d'autre part le Prince d'Orange passa la Meuse au dessus d'Utrect, & se vint camper à trois lieuës de luy. Ce Prince avoit dans son armée dix-huit mille hommes, & huit mille chevaux Allemans : il ne fit pourtant rien qui répondit à de si grandes forces ; au contraire il perdit prés de deux mille hommes au passage de la riviere de Geete. En suite de cela, il fut renforcé de trois mille chevaux & mille hommes de pied, tous François, que luy menoit Jenlis, assisté de Loüis de Lanoy-Morvilliers, de Mony, de Rance, d'Anglure-Audricour, d'Esternay, & de Pojet Colonel de cette Infanterie : lesquels passant par le Luxembourg & par les Ardennes, pillerent le celebre Temple de saint Hubert, entre Charlemont & Dinan. Avec ce renfort il tournoya quelque temps par le Brabant, & changea vingt neuf fois de camp pour attirer le Duc d'Albe au combat ; enfin, comme l'argent & les vivres luy manquoient, & que le retour ne luy estoit pas facile en Allemagne, il se resolut, par la persuasion de Jenlis, d'entrer en France pour se joindre avec le Prince, qui se preparoit à une troisiéme guerre civile.

Il deffait Ludovic prés d'Emden.

Le Prince d'Orange entre aux Païs-bas avec une grande armée.

N'y fait rien, & est contraint d'en sortir.

La paix de Chartres n'estoit entretenuë ny de l'un ny de l'autre party. Tous deux ne cherchoient qu'à prendre leurs avantages pour recommencer la guerre de plus belle : d'où il s'entendoit des murmures & des menaces, qui comme le grondement des flots estoit un presage certain de la tempeste. Les Catholiques ne pouvant oublier l'attentat de Meaux, disoient ; Que les Huguenots ayant obtenu de la bonté du Roy un favorable Edit pour la recompense de leur malheureuse entreprise, ne cessoient de l'allonger ou de l'accourcir au détriment de Sa Majesté comme il leur plaisoit : Car ils n'avoient rendu que les Villes qu'ils ne pouvoient garder, mais retenoient encore plus de vingt places pour se cantonner dans les Provinces ; sçavoir, Sancerre en Berry, Vezelay en Bourgogne, Montauban & Cahors en Guyenne, Castres en Languedoc, & plusieurs autres dans le Vivarez, Rouergue & Dauphiné, où ils ne vouloient point recevoir les Gouverneurs que le Roy y envoyoit ; que la Rochelle aprés avoir superbement refusé l'entrée à Jarnac, & à la garnison qu'il y vouloit mettre par ordre de Sa Majesté, continuoit ses fortifications en grande diligence ; ne rétablissoit point ceux qui en avoient esté chassez par la derniere guerre, équippoit des vaisseaux de sa propre autorité ; & ne vouloit payer aucuns subsides. Outre cela, ils disoient, Que le Roy ne devoit pas souffrir que ses Sujets sortissent de son Royaume sans congé, & qu'ils portassent les armes pour les Rebelles de Flandres, contre son beau-frere ; Que tous ces armemens en faveur du Prince d'Orange, ne se faisoient qu'à la pareille, afin qu'aprés qu'il auroit étably sa revolte dans les Païs-bas, il les aidast à faire le mesme en France ; Qu'encore que le Prince eust desavoüé Coqueville, on sçavoit bien neantmoins qu'un simple Gentilhomme n'eust osé déployer ses enseignes, ny pû assembler en si peu de temps une si grande multitude d'hommes, si son entreprise n'eust esté animée & soûtenuë par quelqu'autre puissance que par celle de son credit ; & qu'on ne voyoit par les chemins que des entremetteurs de nouvelles entreprises, qui alloient & venoient dans toutes les Provinces, dans l'Angleterre, & dans l'Allemagne, & cela pour quel dessein ? sinon pour brasser quelqu'autre conspiration semblable à celle de Meaux. Plusieurs Predicateurs, ou qui avoient plus de science que d'experience, ou qui estoient gagez par les Espagnols pour prescher la guerre, faisant essay de la force de leur eloquence & de leur zele sur les esprits populaires, ne cessoient de les émouvoir par leurs declamations vehementes, & s'emportoient quelquefois si fort que de crier contre les Ministres d'Etat qui avoient accordé la pacification aux rebelles ennemis de Dieu & du Roy, disant ; Que s'il y avoit eu de la necessité à faire la paix, il y auroit de l'impieté à la garder ; Qu'il ne peut y avoir d'alliance de Christ avec Belial ; Qu'on n'est point obligé de garder la foy aux heretiques ; mais que tous Chrestiens leur devoient courir sus, comme à des monstres & à des pestes publiques ; Que c'estoit

Murmures & menaces des Catholiques & Huguenots.

Sujet de plainte des Catholiques.

Predicateurs factieux.

un agreable sacrifice à Dieu de tremper ses mains dans le sang de ces bestes immondes. Et sur cela ils alleguoient, à leur sens, un Decret du Concile de Constance, portant qu'il ne faut point leur tenir la foy ; y adjoûtant des exemples de la Sainte-Ecriture, de ceux qui furent tuez par les Levites par le commandement de Moïse, de ceux qui avoient adoré le Veau d'or, & de Jehu qui égorgea tous les Prestres de Baal, les ayant assemblez sous sa parole. La populace échauffée par ces Sermons, couroit souvent de l'Office divin au massacre : en plusieurs Villes où les Huguenots se trouverent les plus foibles, ils furent ou pillez ou assommez, plusieurs Catholiques ne faisant point de conscience de les égorger, quand ils les rencontroient à l'écart, & cela parce que l'on leur avoit persuadé qu'ils le pouvoient, & mesme devoient faire en conscience. Bref, on dit que durant les six mois de paix, il n'en fut pas moins tué que durant les six mois de la guerre precedente. Je ne voudrois pas croire ce que quelques-uns soupçonnoient, que le Conseil secret du Roy entretenoit la populace dans cette alteration de sang, afin que quand on la lascheroit tout à fait, elle les déchirast par morceaux. Mais il y avoit de grandes conjectures que le meurtre de quelques personnes de condition qui furent assassinées durant ces rumeurs, ne se fit pas sans un tacite aveu des plus puissans. Le plus illustre de ceux-là fut Sipierre fils de Claude de Savoye Comte de Tende. Ce Seigneur revenant de Nice visiter son parent le Duc de Savoye, fut averty qu'une embuscade de trois cens hommes l'attendoit prés des Forgues : il fit donc telle diligence avec trente chevaux qu'il avoit de compagnie, qu'il s'en démesla & se sauva dans la Ville, où il se jetta entre les mains de la Justice. L'embuscade qui le poursuivoit y entra presqu'en mesme temps, ayant pour Chef le Gouverneur de la place, qui estoit Gaspard de Villeneuve-d'Arcy, & l'assiegea avec l'aide de la populace. Les Consuls y accoururent avec leurs livrées, intercederent pour luy, & firent en sorte que la populace se retira, à la charge qu'il rendroit ses armes. Incontinent aprés d'Arcy, bien assuré d'en avoir bon marché, puis qu'il n'avoit plus dequoy se défendre, revint avec ses gens, r'assiegea la maison & massacra toute sa suite : mais ne trouvant pas son corps parmy ceux des morts, (car les Consuls l'avoient sauvé cependant) il leur demanda, avec grande protestation qu'il ne luy seroit point fait de mal. Les Consuls contraints d'adjoûter foy à ces paroles, de crainte de le voir massacrer entre leurs bras, ou de l'estre eux-mesmes, le luy remirent sur sa foy : mais il ne l'eut pas si-tost receu que la multitude se jetta dessus & le poignarda. On crût que cela n'arrivoit pas à l'insceu de Sommerive son frere, ny sans quelque secret, parce que d'Arcy dit hautement qu'il ne faisoit rien sans bon aveu. Ce qui fut encore confirmé par la mort d'un homme qui sollicitoit ses affaires à Paris, que l'on assassina quelques jours auparavant prés du Louvre, à dessein, comme on le devinoit, d'avoir ses papiers & instructions. Au mesme temps Amauzay Gentil-homme qui avoit beaucoup de vertus morales, Lieutenant de la Compagnie des Gens-d'Armes de Dandelot, fut arquebusé sur le pas de sa porte, tenant sa petite fille par la main. Et il couroit un bruit que la Huguenoterie n'avoit plus que trois mois à vivre, aprés lesquels il ne seroit pas mesme au pouvoir du Roy de la proteger.

Huguenots massacrez en plusieurs lieux.

Assassinat de Sipierre,

& d'Amauzay.

Le Prince estoit lors à Noyers en Bourgogne, & l'Admiral à Chastillon, qui communiquant tous les jours par des Messagers, tramoient quelque nouvelle entreprise, soit qu'il y fussent portez de gayeté de cœur, soit que leur conservation les y obligeast. Le cœur du Royaume estant desormais trop bien gardé, ils ne pouvoient penser, comme je croy, à autre chose qu'à se retrancher dans un coin au delà la Loire, par le moyen de la Rochelle. Or comme dans les factions civiles il n'y a point de dessein si secret qui ne soit déconcerté, parce qu'il y a toûjours quantité de doubles intelligences, on sçavoit tous les leurs au Conseil du Roy. Mais on ne se mettoit point en peine d'y opposer les moyens contraires, ny de bloquer la Rochelle par mer, ainsi que Montluc le conseilloit : on vouloit terminer tous ces remuëmens par un plus facile expedient, qui estoit de se saisir de leurs personnes, avant qu'ils eussent meslé la fusée. De quelle sorte on les eut traitez eux & les autres Huguenots, s'ils eussent esté pris, on le peut plûtost deviner que non pas assurer. On donne donc ordre au regiment de l'aisné Goas, à une partie de celuy de Piémont, & à quatorze Compagnies de Gens-d'armes, de s'avancer doucement vers Noyers & Chastillon pour les investir, faisant semblant de changer souvent de logis. Mais un des leurs qui fut surpris en prenant la mesure des fossez de Noyers ayant

Dessein du Prince & de l'Admiral de se cantonner à la Rochelle.

Dessein du Conseil du Roy de les surprendre.

ayant découvert le dessein, ils s'en donnerent de garde : & l'Admiral vint à Tanlay, Chasteau qui appartenoit à son frere Dandelot, pour estre plus proche du Prince. Il arriva lors un accident tout à fait extraordinaire, que les Huguenots interpreterent comme une figure de ce qui pensa leur arriver par aprés. Comme l'Admiral venoit de Chastillon à Tanlay, & qu'il passoit sur la chaussée d'un étang prés d'une bourgade nommée Moulin, sur le chemin d'Auxerre, un vieillard de ses anciens serviteurs qui avoit fait de grands voyages sur mer, luy montra une grosse & noire nuée poussée vers eux par les vents, & l'exhorta de doubler le pas pour arriver au village, autrement que l'orage l'accableroit luy & sa troupe. Cela dit, il se sauva promptement, croyant qu'on le dûst suivre. L'Admiral ne tint conte de son pronostic; mais comme il achevoit de passer la chaussée, il fut envelopé d'un orage si violent que plusieurs de sa suite furent abatus par terre, leurs chevaux renversez, & luy-mesme blessé d'un coup de gresle à la cheville de pied; si bien que tous avoüerent, que si cette tempeste les eust attrapez au milieu de la chaussée, elle les eust precipitez dans l'estang. Les Catholiques ayant manqué leur ruse, se resolurent d'y employer la force ouverte : Tavanes eut charge de lever des troupes pour les assieger. Et afin d'avoir sujet de leur faire querelle, le Roy leur demande les trois cens mille écus qu'il avoit payez pour la solde des Reistres de Casimir, leur declarant par ses lettres qu'il n'entendoit pas que ces deniers fussent levez sur tous les Huguenots, mais seulement sur ceux qui avoient porté les armes dans la derniere guerre. Le Prince s'en excusoit par diverses raisons. Il disoit que ç'avoit esté une guerre de Religion, non pas d'interest : & ainsi que les frais s'en devoient prendre sur tout le Corps; Qu'il n'importoit point au Roy qui payast cette somme; & qu'il n'y avoit point d'autre raison de rejetter un si pesant fardeau, qui eust esté leger estant distribué à plusieurs sur les épaules d'un petit nombre, sinon pour les accabler. D'ailleurs, le Prince voyoit bien que s'il y consentoit, ceux qui auroient esté chastiez de la sorte, perdroient l'affection qu'ils avoient pour luy, & que l'ardeur des plus échauffez seroit refroidie par l'exemple des autres : de sorte qu'il n'y auroit plus de presse à se ranger sous ses enseignes, puis qu'il cousteroit si cher de s'y estre enrôlé. Croyant donc qu'on luy faisoit tort de le vouloir obliger à cela, il envoye Teligny en Cour pour representer ses raisons, faire ses plaintes des meurtres qui se commettoient par tout le Royaume, & supplier le Roy de pourvoir à l'observation de ses Edits. Le Chancelier, amy du repos public, & qui sans égard d'aucune Religion estimoit que la guerre civile estoit le plus grand mal qui pust arriver dans un Etat, disposoit le jeune Roy à estre touché de ces plaintes : de sorte qu'il témoigna avoir de l'aversion pour les autres conseils, & faisoit connoistre à la Reine-Mere qu'il desiroit entretenir la paix. Elle au contraire qui ne souhaitoit que les troubles, luy remettoit devant les yeux la diminution de son autorité, tandis que le Prince seroit au monde; la rebellion de la Rochelle; la crainte qu'il y avoit que les autres Villes, amorcées par ce beau nom de liberté, ne suivissent cet exemple. Et parce qu'elle sçavoit bien que le Chancelier estoit contraire à ses desseins, elle appliqua toutes ses machines pour saper le credit qu'il avoit acquis dans l'esprit du jeune Roy; auquel elle faisoit dire par ses affidez, Qu'assurément il estoit fauteur des heretiques; Que sa « femme, sa fille, son gendre, & toute sa famille estant de cette Religion, il n'y « avoit point de doute qu'il n'en fust aussi dans son ame, & qu'il n'y avoit que la crainte « de perdre sa Charge qui l'empeschoit de professer publiquement le Calvinisme; « Partant, comme les ennemis couverts sont bien plus dangereux que les découverts, « il faloit bien plus se donner de garde de luy que de l'Admiral; & que S. M. ne devoit « plus souffrir qu'il empoisonnast tout son Conseil par ces belles maximes de paix, « sous lesquelles, comme sous la peau d'un serpent bigarrée des couleurs les plus agreables « à la veuë, estoit cachée un venin tres-pernicieux, & qui en flatant causoit la « mort. Là-dessus arriva encore une chose qui donna occasion à ses ennemis de le décrier. Le Pape ayant envoyé une Bulle au Roy, par laquelle il permettoit d'aliener cinquante mille écus de rente des biens du Clergé, pour faire la guerre aux Huguenots, jusqu'à ce qu'ils fussent entierement exterminez, ou reduits à l'obeïssance de l'Eglise Romaine : Le Chancelier n'en approuvoit pas la publication; apportant pour raison, qu'elle donnoit à connoistre qu'il y avoit long-temps qu'on s'apprestoit à cette guerre; & que cette Bulle seroit prise pour une manifeste preuve de cette sacrée Confederation de Bayonne, dont les Protestans

Sujet pour les quereller.

Le Chancelier les soûtient pour entretenir la paix.

La Reine mere le fait disgracier.

faisoient tant de bruit : mais il estoit d'avis d'en obtenir une nouvelle de sa Saintet qui fust autrement causée. Ce Magistrat voyant que ses conseils n'estoient pas re çûs, & que le Roy commençoit à le regarder d'un mauvais œil, n'attendit pa qu'on luy donnast son congé, mais il se retira dans sa maison de Vignan prés d'E stampes : où Pierre Brulart, envoyé par la Reine, dont il estoit Secretaire, luy al redemander les Seaux : qui furent donnez en garde à Jean de Morvilliers, en atter dant que le Roy en disposeroit autrement. La cause de la paix, ou si vous le voule ainsi dire, celle des Huguenots n'ayant plus d'Avocat en Cour, la Reine fit dress une certaine formule de serment qu'elle envoya à tous les Gouverneurs de Provi ces & de Villes, pour le faire prester aux Huguenots de leur Gouvernement ; l teneur en estoit, *Qu'ils prenoient Dieu à témoin, & juroient par son saint Nom qu'i reconnoissoient le Roy Charles pour leur naturel, legitime & unique Souverain : qu'ils estoie prests de luy rendre tout honneur, devoir, & obeïssance, & ne prendroient jamais les a mes sans son commandement exprés : ny n'aideroient d'argent, de conseil, ny de faveu ceux qui les voudroient prendre : au contraire, en avertiroient aussi-tost les Magistrats Gouverneurs : & qu'ils se soumettoient à toute rigueur de châtimens, si, par leur faute, arrivoit quelque trouble ou émotion dans cette Ville*, (ils en exprimoient le nom) *po la defense de laquelle ils promettoient d'employer leurs biens & leurs vies, & de conserv une parfaite union & amitié entre les Catholiques & eux.* Le Prince de Condé inte pretant cet Edit comme une conspiration contre sa personne, & à la ruine des R formez, en écrit au Roy. L'Admiral supplie aussi Madame de Savoye, qui po voit beaucoup sur l'esprit de la Reine sa mere, de vouloir par son entremise en tretenir les liens de la concorde qui s'alloient rompre, & de détourner les effe d'une troisiéme guerre civile. Mais cependant ils sont avertis par six Message en un jour, qu'il s'avance des troupes de tous costez pour les investir, & que dé il y en a tout à l'entour d'eux, au travers desquelles ils auroient bien de la peine passer. La presence du danger ne leur laissa point le temps de deliberer, ny la liber de choisir : il n'y avoit point d'autre expedient que de se sauver promptement. Dé ils avoient mandé plusieurs de leurs amis, de ceux qui estoient les plus proches qui pouvoient venir avec moins de soupçon : il en estoit arrivé quelques-uns, ma ils n'avoient pas le temps d'attendre les autres ; & quand mesme ils fussent v nus, la bande eust esté trop petite pour combatre, & trop grande aussi po évader. Or afin d'amuser Tavanes, & couvrir le dessein de leur fuite par une fein assurance, le vingt-troisiéme d'Aoust le Prince écrit au Roy une longue Lettre, demande Justice du Cardinal de Lorraine, dont l'esprit inquiet, soufflot & all moit, disoit-il, sans cesse la discorde, & ne pouvoit trouver de repos que dans l troubles. Avec sa Lettre il envoye aussi une Requeste, dont je vous rapporteray sommaire, parce qu'elle sert à éclaircir les sujets de plainte qu'avoient les Hugu nots, & plusieurs autres choses d'importance. Elle disoit premierement, Que qu'ils presentoient si souvent des plaintes à Sa Majesté, n'estoit pas qu'ils ne fusse tres-assurez de sa bonté & de sa parole Royale à garder ses Edits : mais que leurs e nemis, renouvellant chaque jour leurs injures, le sentiment de la douleur les co traignoit d'ouvrir la bouche, & d'avoir recours à sa Justice & à la sacrée protecti de sa Foy : non pas toutefois si souvent qu'on leur en donnoit le sujet, mais av autant de modestie que ceux qui les persecutoient y apportoient de malice. *En su elle luy remontroit*, Comme ces gens-là abusans du nom de Sa Majesté tramoie incessamment des conspirations avec l'Estranger, pour ruiner ses Sujets ; Que pe sonne n'ignoroit ce qu'ils avoient resolu à Bayonne avec le Duc d'Albe ; Le compl fait dans les Châteaux de Marchez & de Monceaux chez le Cardinal de Lorrai d'arrester le Prince & l'Admiral au Bois de Vincennes, dans lequel on avoit exp logé Sa Majesté pour les faire donner dans le tresbuchet ; Le sujet de la Legati du Cardinal de Sainte Croix, venu en France pour confirmer la sacrée Confede tion de Bayonne ; Les rudes paroles de la Reine mere & du Connestable à l'Adn ral dans Chantilly, contenant en somme qu'il n'estoit pas au pouvoir du Roy permettre les crimes de leze-Majesté Divine, entendant par là l'exercice de la R ligion reformée. Et certes, qu'ils avoient bien fait voir qu'ils vouloient tenir ce parole, & qu'il ne falloit point ajoûter foy à toutes les autres qu'ils pourroient do ner : Car que s'estoit-il ensuivy de la paix tant desirée de toute la France, sinon promesses sans effets ? L'Edit n'avoit point esté reçû à Tolouse, à Lyon, à Dijon Bourges, & en plusieurs autres endroits. Rapin envoyé à Toulouse pour le po

Il se retire volontairement.

Serment nouveau qu'on exigeoit des Huguenots,

qui offense le Prince.

Luy & l'Admiral investis dans Noyers.

Leurs plaintes au Roy.

au Parlement, n'avoit-il pas esté arresté & condamné à mort sur quelque autre fait qu'on luy avoit imposé? A Paris, les Predicateurs, au lieu de crier contre les vices qu'on sçavoit bien qui regnoient, fulminoient sans cesse contre les Reformez: mais avec tant de passion & d'animosité, qu'ils ne tendoient qu'à les faire égorger, non pas à les convertir. N'estoit-ce pas sonner le tocsin que cela? n'estoit-ce pas employer les choses sacrées, à des usages impies & barbares? Aussi quelle manie avoient causé dans l'esprit de la populace ces violentes invectives, & l'exemple du Parlement de Toulouse. De combien de massacres avoient-ils esté suivis dans les Villes, d'assassinats & de pillages dans les champs? A Amiens peu aprés la publication de l'Edit, la populace émuë par ces nouveaux Theologiens, avoit assommé cent Reformez; A Auxerre, les Catholiques qui en avoient esté mis dehors durant la seconde guerre, s'estoient jettez sur eux, & en avoient égorgé cent cinquante, & remply les cloaques & la riviere de ces miserables corps; A Clermont en Auvergne, un Bourgeois n'ayant pas tapissé devant son logis le jour de la Feste-Dieu, les Catholiques avoient enfoncé sa porte, & ayant fait un bûcher de ses meubles, l'avoient brûlé dessus en presence du Magistrat. Qu'estoit-il besoin de rapporter les cruautez qui s'estoient commises à Roüen, à Bourges, à Issoudun, à Troyes, à Ligny en Barrois, à Orleans & à Blois sur les mal-heureux Protestans, puis qu'elles avoient toutes esté surpassées par l'assassinat de Sipierre Prince de la Maison de Savoye, qui aprés avoir esté massacré de cinquante-deux coups de poignard, avec trente-cinq de ses gens, avoit eu le visage défiguré de mille cicatrices? Mais n'estoit-ce pas bien se joüer de la Foy & de la parole du Roy, aprés qu'il avoit accordé liberté de conscience par un celebre Edit, que d'en faire un autre sous son nom, portant que ceux qui professoient la Religion reformée se demissent dans certain temps de leurs Charges & Offices? En consequence on avoit osté la Charge d'Admiral à Gaspar de Coligny, celle de Colonel d'Infanterie Françoise à Dandelot: comme aussi empesché Bajencour-Bouchavanes, Loüis de Lanoy, Morvilliers & Senarpont, de rentrer dans leurs gouvernemens de Laonnois, de Boulonnois, & de Picardie; Que pour opprimer entierement les Reformez, on les avoit investis de tous costez, en mettant des gardes à tous les ponts, & avenuës: on avoit retenu les troupes Françoises sur pied, les distribuant par les garnisons; & bien qu'on eust congedié les Suisses, on leur payoit toûjours leurs montres: l'ordre estant donné de rassembler l'armée aprés la moisson, & de se jetter sur les Reformez; Que tant de Confrairies dressées par toutes les Villes de Bourgogne, où l'on prestoit de dangereux & secrets sermens: l'établissement de l'Inquisition d'Espagne dans les Païs-bas, favorisé par le Conseil de France: la cession que la Reine d'Escosse venoit de faire au Roy Philippe du droit qu'elle avoit sur le Royaume d'Angleterre, estoient de manifestes preuves que l'on avoit conjuré de les exterminer de la Chrétienté. Que l'alienation de cinquante mille écus de rente du fonds du Clergé accordée par le Pape, les Ambassades envoyées en Allemagne pour alterer la bonne volonté qu'avoient les Princes Protestans pour leur cause; & l'instance que faisoient certains esprits factieux de la publication du Concile de Trente, quoy qu'elle eust depuis peu esté rejettée par tous les Parlemens, ne tendoient à autre fin qu'à les faire condamner par tous les Etats du Royaume, & leur declarer la guerre comme à des criminels de leze-Majesté. Que ces inhumanitez & ces mauvais conseils estoient bien éloignez de la bonté du Roy, mais qu'ils provenoient de la mesme source, d'où estoient sortis tous les maux de la France depuis plusieurs années, sçavoir de cette ambitieuse Maison de Guise, qui se vantant sans raison de descendre de la race de Charlemagne, & ayant des pretentions sur l'Anjou & sur la Provence, en vouloit à tous ceux qui s'efforçoient de s'opposer à ses pernicieux desseins, & pour ce sujet avoit juré non seulement la ruine des Reformez, parce qu'ils estoient trop affectionnez à la Maison Royale, mais encore celle des Catholiques qui avoient la prudence de connoistre leurs projets, & la puissance de les empescher: comme le Chancelier, la Maison de Montmorency, mesme le Cardinal de Bourbon, & les plus sages testes du Parlement, les chargeant de calomnies & les faisant décrier parmy les peuples par de seditieux Predicateurs, qui qualifioient du nom de Politiques, & les dépeignoient plus noirs & plus méchants que les Protestans: comme si la pureté de la Religion consistoit à suivre leurs interests, & qu'on ne pust estre Chrétien sans estre entrôllé dans leur faction. *Ils ajoûtoient en suite*, Que l'Empereur Maximilian avoit écrit au Roy, que toutes les guerres & les dissensions qui déchiroient alors la Chré-

Les sujets qu'ils en avoient.

Rejettent tout sur le Cardinal de Lorraine.

D'où est venu le nom de Politique dans nos guerres civiles.

» tienté, avoient eſté forgées dans la boutique des Cardinaux de Lorraine, & de Gran-
» velle; *Partant ils proteſtoient*, Que pour prevenir tant de maux que les menées de
» cette damnable ambition couvoient dans le ſein de la France, ils ſeroient con-
» traints de reprendre les armes: non contre ſa Majeſté ny contre la Religion Catho-
» lique, mais contre le Cardinal de Lorraine, *qu'ils appelloient par méprís, le Capelan,*
» *le Tygre & le Tyran*; & qu'ils le pourſuivroient à toute outrance luy & ſes ſuppoſts,
» comme beſtes carnacieres & devorantes, infracteurs de la Foy publique, & enne-
» mis de la Paix, & de la Maiſon Royale.

Le Prince & l'Admiral ſe ſauvent de Noyers,

Cette requeſte accompagnoit la lettre du Prince, qui diſſimuloit ſon deſſein & publioit qu'il attendroit réponſe de la Cour: mais comme il vid ſes ennemis moins attentifs à l'eſpier, il partit de Noyers luy & l'Admiral le vingtiéme jour d'Aouſt, emmenant une deplorable compagnie avec eux; La Princeſſe groſſe & ſes enfans, dont il y en avoit trois au berceau: celle de Coligny, avec ſa fille en âge d'eſtre mariée; deux de ſes fils, & un de ceux de Dandelot, qui ſe joüoient encore entre les bras de leurs nourrices. Cette foible troupe, eſtant eſcortée par ſix vingts chevaux, tira vers le Poitou. Les paſſages de la Loire eſtoient gardez depuis Roüane juſqu'à Orleans, horſmis Bouny, que le Capitaine Guiçonnet avoit ſurpris: mais ce paſſage eſtant trop bas pour la route qu'ils avoient priſe, ils la paſſerent à gué prés de Sancerre.

Paſſent la Loire à gué prés Sancerre.

Ils raconterent, que ſi toſt qu'ils furent ſur l'autre bord, elle ſe rendit non guéable en cet endroit, comme pour arreſter, à point nommé, la pourſuite de leurs ennemis. Cela n'arriva pas toutefois par une cruë inopinée, mais à cauſe du naturel de ce fleuve inconſtant: qui pour avoir ſon ſablon mouvant, le répand aujourd'huy en un endroit & y fait un paſſage, & le lendemain l'entraine ailleurs, & laiſſe une foſſe où il y avoit un gué: ce que les bateliers, qui ont accoûtumé d'y naviguer, reconnoiſſent au cours & au fil de l'eau. Le Prince ne s'eſtant pas voulu charger d'une plus grande ſuite, donna ordre au Capitaine Bois de recueillir tous ceux qui le voudroient ſuivre, avec leſquels ayant marché en queuë, il amuſa adroitement les Capitaines Martinengue & Chaban qui pourſuivoient le Prince. Mais ils en eurent bien toſt quelque revanche: ils ſurprirent Bouny par la mauvaiſe garde des gens qu'il y avoit laiſſez, non pas toutefois le Chaſteau, qui les contraignit de ſe retirer avec le butin qu'ils avoient fait dans la Ville.

Le Capitaine Bois ſurpris à Bouny.

Le Prince ayant paſſé heureuſement la Loire, quantité de Nobleſſe que luy amenerent Bloſſet, Boucard, & Yvoy, vint auſſi-toſt ſe joindre à luy: avec laquelle il s'achemina vers Poitiers, ne pretextant, par tout où il paſſoit, qu'un paiſible deſir de viſiter ſon beau-frere le Comte de la Rochefoucaut.

Les gens du Prince font des actes d'hoſtilité.

Mais les deportemens de ſes gens monſtroient bien le contraire, parce qu'ils ne perdoient aucune occaſion de ſurprendre les Catholiques, & couroient les Preſtres à toute outrance. Auſſi le Maréchal de la Vieilleville n'ajoûta pas de foy à ſes paroles, & luy refuſa l'entrée de Poitiers. Pareillement Montluc Gouverneur de Guyenne, ſe mit en armes, aſſiſté de Guitinieres & de des Cars Gouverneurs, celuy-cy du Limoſin, & celuy-là de Perigord, pour empeſcher les Huguenots de ſe ſouſlever: mais ils ne pûrent empeſcher qu'il ne s'en rangeaſt grand nombre auprés du Prince, ſous la conduite de Soubize, d'Anguilliers, de Pigreffier, de Saint-Cire & de Puiaut, avec leſquels il arriva à la Rochelle le vingtiéme de Septembre: où il fut receu avec une grande joye, & ſe déchargea de ſa famille qui y demeura durant toutes les guerres ſuivantes.

Arrivent à la Rochelle.

La Reine de Navarre y vient auſſi avec ſes enfans:

Peu de temps aprés, la Reine de Navarre y arriva avec ſon fils Henry Prince de Bearn. Cette Princeſſe ayant les années paſſées fait tous ſes efforts pour détruire entierement la Religion Romaine dans ſa Souveraineté de Bearn, les Eccleſiaſtiques de ce païs avoient conſpiré de ſe ſaiſir d'elle & de ſon fils: les reſtes de ſon Royaume de Navarre s'eſtoient revoltez contre elle; & dans le Comté de Foix les choſes eſtoient diviſées également entre les Catholiques & les Huguenots.

& pourquoy.

La Motte-Fenelon envoyé de la part du Roy, ſous couleur de moyenner une reconciliation entre elle & ſes ſujets avoit un autre but, qui eſtoit de l'attirer en France: ſoit afin que les deux partis ſe repoſant ſur cette Princeſſe fort accorte, on pût maintenir la paix dans le Royaume; ſoit afin qu'eſtant éloignée on pût rétablir la Religion Catholique dans ſes terres, ou meſme afin qu'ayant de ſi bons gages des Huguenots, qu'eſtoit ſa perſonne, on n'eût plus à craindre leurs entrepriſes. Elle avoit promis à Fenelon, & meſme avoit écrit au Roy qu'elle viendroit à Paris, ſi toſt qu'elle auroit mis ordre à quelques affaires: mais comme les deffiances que ſes Miniſtres luy mettoient

dans l'esprit, luy faisoient trouver des delais, on tient que le Cardinal de Lorraine chargea Losses, s'il ne pouvoit luy persuader le voyage, de luy enlever le Prince de Bearn, à quoy Montluc luy devoit prester main forte. Si cela n'estoit pas ainsi, au moins elle le crût: & de peur de demeurer enfermée parmy les factions de ses sujets, & loin du secours du Prince son beau-frere, elle se resolut de le venir trouver à la Rochelle, menant avec elle son fils Henry, & sa fille Catherine, Ayant donc mandé le plus de gens qu'elle pût, elle partit de Nerac, escortée seulement de cinq ou six hommes de pied & de cheval conduits par Fonteralles Senéchal d'Armagnac, & le Vicomte de Montamar son frere: avec lesquels elle fit telle diligence qu'elle prevint Montluc & des Cars, & passa la Dordogne. Presque aussi-tost qu'elle fut sur le bord de deça, elle se trouva accompagnée d'une armée capable de se faire jour par tout: Piles luy amena vingt-trois enseignes d'Infanterie levées en Perigord, Quercy & Auvergne; Montamar frere de Fonteralles dix, Saint Megrin neuf; toutes departies en trois Regimens, & huit cornettes de Cavalerie legere.

Au mesme temps que le Prince s'enfuit de Noyers, le Cardinal de Chastillon; qui se faisoit nommer le Comte de Beauvais, s'enfuit aussi de son Château de Brelé: mais ce fut si tard, comme il ne s'estoit point deffié de la piece qu'on luy vouloit joüer, qu'il y laissa tous ses riches meubles; & n'osant se hazarder de passer en Poitou pour joindre l'Admiral, il se jetta dans une barque qui le porta en Angleterre, où il servit depuis fort utilement son party. Son frere Dandelot qui estoit alors en Bretagne sur les terres de sa defunte femme, assembla en peu de jours des troupes considerables de la Normandie, du Mayne & de l'Anjou: ausquelles il donna rendez-vous à Beaufort en Valée, où se rendirent les Vidames de Chartres & Antoine de la Rochefoucaut-Chaumont, frere de Barbesieux, Lavardin, le Comte de Montgommery, la Noüe, Montejan, Brossay, Saint Gravé-Cognée, le Coupray-Rambouillet, Rabodange, Sey, & Bressaut, avec leurs compagnies de gens de pied & de cheval, qui montoient à plus de quatre mille hommes. Il n'étoit pas difficile aux Catholiques d'empescher l'union de ces troupes: Martigues en ayant aussi levé en Bretagne, & le Duc de Montpensier estant à Saumur assisté de Chavigny & de quelques autres Chefs, où de jour en jour il leur arrivoit des compagnies de tous costez. Mais comme Martigues voulut sortir de Bretagne pour aller joindre Montpensier, ceux de Nantes ayant peur que Dandelot ne surprist leur Ville en son absence, le supplierent instamment de rebrousser chemin pour conserver la capitale du païs: Et cependant les troupes Huguenotes eurent le loisir de passer les rivieres de Maenne, Sartre, & Loir, & de traverser le païs d'Anjou. Comme ils estoient logez à Beaufort, non loin d'Angers proche le rivage de la Loire, pour y chercher un passage commode, il leur survint un accident inopiné dont les Catholiques se demeslerent avec beaucoup d'honneur. Martigues alloit à Saumur pour joindre Montpensier, avec trois cens lances & cinq cens bons arquebusiers: voyant ces gens sur son chemin, & qu'il n'y avoit point de moyen de reculer, parce qu'il avoit derriere luy la riviere de Lotion qu'il avoit passée à bac prés de Sorgues, il se determina de se faire un passage par la force des armes. Il avoit envoyé son bagage par l'autre costé de la riviere, par où il eût bien pû prendre sa route en toute seureté: mais luy & Dandelot avoient de si mauvais avis, qu'ils ne pensoient pas estre si proches l'un de l'autre. Les Huguenots estoient logez fort à l'écart, ce qui luy rendoit le passage plus facile: mais il estoit contraint de marcher par dessus la levée, où il ne peut aller que dix hommes de front. Il mit donc trois cens Arquebusiers à la teste, sa Cavalerie au milieu, le reste de son Infanterie derriere, & choisit cinquante lances pour coureurs. Avec cét ordre & sa courageuse resolution, il écarta ou renversa tout ce qu'il rencontra en son chemin, contraignit Dandelot de luy donner passage, & enfin arriva à nuit fermante à Saumur, ayant fait huit lieuës; bien travaillé de marcher & de combattre, à droit & à gauche, devant & derriere. Cette hardie action augmenta de beaucoup le courage des Catholiques, & la reputation de Martigues déja estimé brave Capitaine: de sorte qu'ils manderent à la Cour la deffaite entiere de Dandelot; & qu'ils l'empécheroient bien de se rallier, ny de passer la Loire. En effet, ils conclurent d'aller dés le lendemain le combattre, s'il estoit encore dans le mesme logement; & dépécherent Richelieu avec son Regiment du costé de Poitou, pour border la riviere aux endroits qu'il connoistroit les plus guéables. Mais il ne les at-

Le Cardinal de Chastillon se sauve de vistesse en Angleterre.

Dandelot fait des levées en Bretagne.

L'apprehension des Nantois luy en donne la commodité.

Martigues les rencontre prés d'Angers,

qui passe bravement au travers de toutes leurs troupes.

Dandelot passe la Loire.

tendit pas, & ayant trouvé un gué il passa sans estre attaqué ny sur l'un, ny sur l'autre bord. Il fut bien receu à Toüars par sa cousine Jeanne de Montmorency fille du Connestable & femme de Loüis de la Trimoüille, qui luy ouvrit les portes: non pas sans soupçon que les Capitaines Catholiques luy avoient laissé le chemin » libre, pour ne vouloir pas si-tost terminer la guerre. Car ceux qui manient les armes » des Princes, principalement dans les guerres civiles, ne souhaitent point de victoi- » res qui decident l'affaire au fond, mais ils recherchent seulement une gloire appa- » rente, plûtost pour leur reputation que pour l'avantage de leur Maistre, & de » leur patrie.

Pourquoy on laissa les Princes faire progrez en Poitou.

Cette raison peut-estre, & la joye qu'eut la Cour de voir que les Huguenots avoient abandonné les Villes & les Provinces voisines de Paris, où ils avoient auparavant fait si forte guerre, firent que l'on dédaigna leurs efforts dans le Poitou; les Chefs Catholiques disant, que dans trois mois ils les renfermeroient tous dans la Rochelle, qui ne resisteroit pas long-temps. Tellement que n'ayant point jetté, comme l'on devoit, une puissante armée sur les bras du Prince, on luy donna le temps de se prevaloir des forces d'une grande Province, sans le soûtien de laquelle il n'eût jamais sceu continuer la guerre. Or les Catholiques connurent bien-tost que ceux qu'ils avoient chassez d'auprés d'eux, s'établissoient au loin. Dandelot s'estant joint avec le Prince & l'Admiral, ils se firent aussi tost maistres de Niort, Fontenay, saint Maixant, Xaintes, saint Jean, Pons & Coignac. Ensuite ils gagnerent Angoulesme par siege, puis Blaye petite Ville, mais qui est la clef de la riviere de Gironde, (ainsi se nomment les rivieres de Garonne & de Dordogne jointes ensemble) par l'intelligence qu'ils eurent avec le Gouverneur de cette Place nommé des Rois; homme qui estoit *d'un poil*, dit Montluc, *dont il n'est guere de gens de bien, mais qui sçavoit parfaitement se déguiser*. Bref dans peu de temps ils mirent sous leur puissance tout le Poitou & la Xaintonge, horsmis Lusignan & Poitiers: ce qui faisoit dire à l'Amiral, ce qu'autrefois dit Themistocle banny de Perse, *Nous estions perdus, si nous ne l'eussions esté*. En effet, toutes choses leur reüssissoient à souhait; ils manquoient seulement d'argent. Mais le Cardinal de Chastillon agit si puissamment pour eux auprés de la Reine Elizabeth, qu'elle leur envoya cent mille angelots, six pieces de canon, & quelques milliers de poudre. Les Rochelois avancerent quatre-vingt mille écus de leurs deniers: & les Princes ayant exposé les biens immeubles des Ecclesiastiques en vente, en tirerent de grandes sommes d'argent: les Huguenots de ces contrées-là y employant hardiment ce qu'ils en avoient, à cause du bon marché, & sur l'esperance qu'on leur donnoit que l'autorité du Roy ne retourneroit jamais en ces Provinces; & qu'on en banniroit pour jamais la Religion Catholique & ses Ministres. Au reste ces nouveaux reformateurs persecutoient tres-cruellement les gens d'Eglise, & les personnes zelées à la Foy de leurs peres; Dans la seule Ville d'Angoulesme & aux environs, ils en firent mourir plus de six vingts, en quinze jours, par de tres-horribles supplices. Ils tiroient les uns à coups d'arquebuse, aprés les avoir mutilez de diverses parties de leurs corps: ils enfoüissoient les autres tout vifs: ils en brûloient quelques-uns à petit feu ou avec des fers chauds & de l'huile boüillante: ils en attachoient d'autres deux à deux & face à face, afin que la rage de la faim les contraignît de se manger l'un l'autre: ils en lierent trois ou quatre à des poutres graissées de souffre, qu'ils allumoient; & il fut veu, (chose horrible) des Soldats joüant aux dez à la lueur de ces flambeaux vivans. L'Admiral mesme, à ce qu'on luy reprocha, (toutefois je ne le puis croire) se delectoit à la mort des Ecclesiastiques, comme à quelque beau sacrifice. Et l'on a écrit, que le lendemain de la reddition d'Angoulesme, lors qu'il assistoit à celle d'un Cordelier nommé Michel Creller, Gardien du Convent de Xaintes, ce bon Pere poussé d'un esprit prophetique, aprés avoir constamment presché la verité de la Foy Catholique aux assistans, luy adressa sa parole, & luy dit. *Monsieur l'Admiral, vous combatez & vous ne sçavez pourquoy: vos Ministres vous abusent d'une fausse explication de la parole de Dieu. Mais maintenant que je suis prest de comparoistre devant son Tribunal, je le prie qu'il m'efface du Livre de vie, si la Religion de l'Eglise Romaine n'est pas la veritable, & celle que son Fils* JESUS-CHRIST *a preschée en ce monde; & si la doctrine que vous suivez n'est pas tres-fausse & tres-méchante. Je sçay bien que vostre cœur preoccupé n'est point capable de recevoir mes avertissemens: mais souvenez-vous de ce que je vous vay dire. Sçachez qu'il vous avien dra ce qui avint à la Reine Jesabel, meurtriere des Pro-*

Ils prennent tout le Poitou & la Xaintonge.

Moyen pour avoir de l'argent.

Cruelle persecution contre les Catholiques en Angoumois.

Un Cordelier sur l'échelle predit à l'Admiral ce qui luy avint.

phetes : Vous serez jetté par une fenestre sur le carreau ; vous serez trainé au gibet ; & vous souffrirez mort ou vif sur vostre personne toutes les indignitez & les cruautez que vous & les vostres faites maintenant souffrir aux Serviteurs de Dieu. Cependant le Roy dressoit une grande armée, dont il vouloit donner le commandement à Monsieur, & le faire son Lieutenant general par tout le Royaume. En attendant il manda à Matignon Gouverneur de la basse Normandie, à Jean Grognet-Vassé Gouverneur du païs du Mayne, & à Claude de la Châtre Lieutenant en Touraine & Berry, de se joindre à Montpensier : auquel il envoya aussi Brissac, avec son Regiment de gens de pied, & le Duc de Guise, qui deja donnoit de grandes esperances de sa valeur. Tandis que ses armes se preparoient ainsi, il fit aussi agir ses Edits. Sa Majesté declara premierement qu'elle prenoit sous sa protection les Reformez qui demeureroient paisibles dans leurs maisons. Mais voyant que cela ne faisoit aucune impression sur leur esprit, & qu'ils avoient toûjours la mesme inclination à se remuer, il defendit par un second Edit l'exercice de toute autre Religion que de la Catholique, sur peine de confiscation de corps & de biens ; commandant aux Predicans de sortir du Royaume dans quinze jours ; & par un troisiéme, il ordonna que tous ceux qui seroient receus aux Offices de Judicature, presteroient serment de vivre & mourir dans la Religion Catholique, & se soûmettroient, en cas qu'ils y renonçassent, d'estre privez & declarez indignes de leur Charge. Mais ces Edits quoy que differents eurent de pareils effets, & tout autres que ceux qu'on s'en estoit promis : car tant plus on s'efforçoit d'entretenir les Huguenots d'esperance, ou de les épouvanter par menaces, tant plus on augmentoit leurs soupçons, & leur desespoir : de sorte qu'abandonnant leurs biens & leurs maisons, sans crainte de la mort ny sans compassion de leurs femmes & de leurs enfans, ils accouroient de tous costez auprés du Prince, dont on les vouloit separer, avec une allegresse & une celerité presque incroyable. D'Acier ne tira pas moins de Languedoc, Provence & Dauphiné, que dix-huit mille hommes de pied, & six ou sept cens chevaux : Mais comme d'un costé cette grande levée fut tout le soûtien de l'armée du Prince, qu'en effet, à moins que d'estre bien fort, ils n'eussent jamais sceu passer tant de rivieres & traverser tant de païs ; d'autre costé ce fut la perte de plusieurs places que les Huguenots tenoient en ces Provinces. Aussi pour cette raison les Vicomtes ne voulurent point abandonner le Perigord. Ces troupes s'estant jointes à Alez dans les Sevenes, sans que les Comtes de Tende, de Gordes, de Maugiron & de Suse joints ensemble de là le Rhosne, ny Joyeuse qui estoit deça dans le Languedoc, leur eussent seulement donné une alarme pour les reconnoistre, traverserent le Roüergue, le Quercy & le Perigord. Ils s'estoient adroitement saisis de deux passages sur le Rhosne, au Chasteau S. Pyraud, & à Bays sur Bays, l'un au haut, l'autre au bas Vivarez ; & Mouvans avoit bâty un Fort de terre capable de contenir mille hommes sur le bord de la mesme riviere, que le premier Regiment donnoit à garder au second, le second au troisiéme, & ainsi de suite : tellement qu'ils passerent tous, Mouvans, Mirabel, Blacons, Ancone, Montbrun, Oroze, du Chelar, & Voisin. Mais celuy de la Coche qu'il levoit des montagnes circonvoisines de Grenoble, tardant trop à venir, ces deux derniers, de crainte d'estre enveloppez par les garnisons, quitterent le fort, que les Catholiques saisirent aussi-tost, & luy osterent toute esperance de poûvoir passer. Montluc mal informé par les avis de ceux qui ne les avoient osé combattre, s'estoit mis dans l'esprit de leur empescher le passage en quelque endroit, avant qu'ils pussent arriver en Xaintonge : mais comme il les eut reconnus il se trouva trop foible, & envoya les troupes qu'il avoit levées à Montpensier. D'Acier estant en Quercy dépescha vers le Prince pour luy faire entendre que ses gens ne vouloient point passer outre, mais le prioient de venir faire la guerre dans la Guyenne, l'assurant qu'ils la reduiroient toute, avant que le Roy eust pû assembler assez de forces pour leur tenir teste ; Que pour cet effet ils marcheroient au devant de luy vers Libourne, & qu'ils essayeroient d'emporter Bordeaux ; Le Prince avoit déja formé ce dessein peu auparavant, mais il l'avoit changé du depuis. Et en attendant sa réponse, ils se reposerent là dix ou douze jours ; & parce qu'ils n'avoient presque point de piquiers & peu de Cavalerie, ils se logerent en une contrée pleine de cailloux tranchans, où la Cavalerie n'eut sceu marcher. La réponse receuë ils continuerent leur route, & passerent la riviere de Dordogne à gué, puis celle de l'Isle. Montpensier estoit venu avec son armée prés de Perigueux qui est sur cette

Armée du Roy commandée par Montpensier.

Trois Edits du Roy contre les Huguenots.

Troupes de Languedoc & Provence amenées par d'Acier.

Traversent plusieurs Provinces.

Avis de d'Acier non suivy.

derniere riviere, aprés avoir manqué à secourir la Ville d'Angoulesme : Martigues assisté de Guise & Brissac menoit l'Avant-garde, & luy l'Arriere-garde. En chemin Brissac surprit quelques troupes à Confolant qui dormoient en assurance ; & en les réveillant il les assoupit d'un sommeil eternel. Cet eschec fut comme le presage d'un plus grand malheur pour les Protestans. Mouvans ayant quelque demeslé avec Beaudisné frere d'Acier, Colonel de leur Infanterie, se logea loin du gros de l'armée, & à l'écart au bourg de Mensignac, avec deux mille hommes. Ce lieu semblant propre aux Catholiques pour dresser une surprise, Brissac qui ne perdoit aucune occasion de combattre, y alla avec douze cens lances & pareil nombre d'arquebusiers pour leur donner une camisade : & cependant, de peur que d'Acier ne vinst au secours, Montpensier avec huit cens lances & quantité de carabins se presenta devant luy, faisant de grandes fanfares & criant bataille, pour luy faire croire que c'estoit luy qu'on vouloit attaquer. Peyregourde autre Capitaine qui estoit avec Mouvans, fut d'avis de se tenir ferme dans le village sans en sortir, & de bien défendre leurs avenuës jusqu'à ce qu'ils pussent recevoir le secours de d'Acier : à quoy Mouvans s'accorda avec beaucoup de peine. Mais Brissac ne pouvant les forcer dans le village, feignit de se retirer tournant à droite pour se couvrir d'une montagne, derriere laquelle ils ne le pouvoient découvrir. Alors Mouvans homme trop boüillant, assuré par quelqu'un du païs qu'ils avoient pris la route de Perigueux, fait battre aux champs contre l'avis de Peyregourde qui vouloit attendre à la brune, & sort du village pour aller joindre d'Acier à Riberac. Au sortir du village il y a une campagne, qu'il leur faloit traverser pour se mettre à couvert le long d'un bois qui les eust épaulez presque durant le reste de leur chemin. Mais avant qu'ils eussent pû gagner cet abry, les Catholiques les joignirent & les chargerent si rudement par les flancs, qu'aprés quelque resistance ils les enfoncent & en font grand carnage. Il ne s'en sauva pas plus du tiers dans le village ou dans le bois ; le reste y demeura avec les deux Chefs : mais peu de gens du costé du Roy, & aucun de marque, horsmis Jacques de la Chastre-Sillac. Cet accident mit telle épouvante dans les troupes de d'Acier, qu'elles délogerent incontinent pour tirer vers la Xaintonge. Il y a apparence que les Catholiques eussent remporté une entiere victoire, si leurs chevaux n'eussent pas esté extrémement harassez du travail de cette charge & des autres fatigues. De plus, comme ils pensoient poursuivre leur pointe, ils apprirent que les Princes ayant laissé leur Infanterie devant Pons, avoient joint d'Acier avec toute leur Cavalerie, & venoient à eux pour avoir revanche de leur perte. Cela fut cause qu'estant retournez sur leur pas vers Perigueux, ils prirent la route vers le haut Poitou, marchant six jours entiers depuis le matin jusqu'à la nuit ; toûjours vigoureusement poursuivis par les Princes à une journée prés, jusqu'à ce qu'ils eussent gagné Chastelleraud : où ils se retrancherent pour refroidir l'ardeur des ennemis, qui brûloient du desir de les combattre.

Deffaite de Mouvans & Peyregourde à Mensignac.

Les Princes viennent au devant de d'Acier, & poursuivent les Catholiques.

Peu de temps aprés, Monsieur arriva avec douze mille hommes de pied & trois mille chevaux, sans conter les Suisses, & quinze ou vingt pieces d'artillerie. Lors qu'il eut joint Montpensier, il ne parloit plus que de donner bataille aux Princes : lesquels de leur costé ayant fait venir leur Infanterie qui estoit devant Pons, témoignoient avoir la mesme envie. Ainsi toutes les deux armées, ce qui arrive tres-rarement, ayant un pareil dessein, mais cherchant leurs avantages, prirent la route de la ville de Lusignan, prés laquelle il y a un petit quartier de bon païs, ou chacune vouloit loger. Là le sort de la guerre leur presenta en un mesme jour deux belles occasions, dont l'une ny l'autre ne sceurent profiter. De toutes les deux parts le rendez-vous estant donné à Pamprou, leurs Mareschaux de Camp s'y trouverent presque en mesme temps, & s'en estant chassez & rechassez plusieurs fois, se retirerent à un quart de lieuë de là. Sur cela arriverent, pour soûtenir ceux des Princes, l'Admiral & Dandelot, avec quatre cens chevaux seulement ; & pour soûtenir ceux de Monsieur, Martigues avec huit cens lances. Or comme ils étoient à quinze cens pas les uns des autres, l'Admiral se connoissant foible, fit avertir le Prince, qui estoit à une lieuë de là, qu'il s'avançast : cependant il commanda aux siens de se ranger sur une petite hauteur, afin d'oster aux Catholiques la veuë du valon qui estoit au dessous, & leur faire penser qu'il y avoit là beaucoup de leurs troupes ; & pour le mesme dessein il commanda à un Capitaine de carabins de s'avancer cinq cens pas prés d'une haye. Ces carabins n'y eurent pas esté un

Arrivée de Monsieur avec une belle armée.

L'un & l'autre party desirent la bataille.

Escarmouche à Pamprou.

un quart d'heure que la moitié s'ébranla pour aller à l'escarmouche, & fut suivie de leur Cornette: les Catholiques croyant qu'on alloit à eux, se tinrent serrez, & commencerent aussi à s'avancer. D'autre costé, l'Admiral & Dandelot voyant qu'ils alloient estre engagez au combat, se trouvoient bien empeschez: Dandelot conseilloit la retraite, l'Admiral vouloit cacher sa foiblesse avec une contenance assurée: l'avis du dernier fut suivy, & reüssit fort bien. Car ayant rappellé leurs carabins, Martigues s'arresta tout court, parce qu'il ne crût pas que l'Admiral & Dandelot fussent là, & qu'il s'imagina qu'un gros de valets qui paroissoit en un village derriere, estoit de l'arquebuserie qui soûtenoit les carabins. A deux heures de là le danger fut reciproque pour les Catholiques. Presque toute l'armée du Prince estant arrivée, il se commença une grosse escarmouche; & déja marchoient les escadrons & les bataillons de toutes parts: mais la nuit survint là-dessus, pendant laquelle les Catholiques voyant la partie mal faite pour eux, s'aviserent d'une gentille ruse: ils firent battre leurs tambours François à la Suisse, pour faire croire que toute leur armée estoit là, & defendirent qu'aucun des leurs ne se debandast ny qu'on attaquast rien, de peur que si quelqu'un demeuroit prisonnier il ne découvrît la verité. Avec cela ils allumerent de grands feux, & attacherent des mesches tout du long des hayes. Puis s'estant rafraischis ils deslogerent secretement, & se retirerent à Jasenueil où estoit Monsieur. Le lendemain il y eut encore de bien plus grosses escarmouches en cet endroit: l'une ny l'autre armée ne se pouvant voir, parce que la disposition des lieux est telle, qu'elles estoient cachées dans des hayes & petits valons. Que si celle du Prince fust toute arrivée au mesme temps que luy, celle de Monsieur eust esté fort ébranlée: dautant que sa place de bataille estant trop étroite, il n'eust sçû ranger toutes ses troupes; & comme le païs est fort, les Huguenots luy eussent jetté sur les flancs dix mille arquebusiers favorisez de quelque Cavalerie, qui eussent fait si grand feu & l'eussent serrée de si prés, qu'ils l'eussent fait mourir de chaud. Aprés que les deux armées eurent sejourné là un jour, celle des Princes tourna vers Mirebeau, qu'elle prit, & celle de Monsieur vers Poitiers. Dix ou douze jours aprés les Princes estant maistres de la campagne revinrent vers Toüars & Monstrueil-Bellay qui estoient à leur devotion: soit que la commodité des vivres les appellast en ce quartier, soit, comme ils s'en vantoient, qu'ils eussent dessein de gagner un passage sur Loire pour rentrer dans le païs de France, & là recueillir tous ceux de leurs partisans qui n'avoient pas eu le moyen, ou le loisir de se joindre aux plus diligens. Or bien que Cursol, par le commandement du Roy, eust fait rompre tous les ponts & fortifier tous les abords de cette riviere avec des turcis & hautes levées, qui estoient defenduës par les garnisons & par les Communes qui avoient ordre de s'assembler au son du tocsin: neanmoins Monsieur ne s'asseurant pas là-dessus, les suivit aussi-tost avec plus d'envie encore de les combattre qu'auparavant, parce que Joyeuse luy avoit amené un renfort de quatre mille hommes du Languedoc. En son chemin il reprit la Ville de Mirebeau par force, & le Chasteau à composition, qui luy fut rendu par Choupes Gentil-homme du païs qui en estoit Gouverneur. En suite dequoy il trouva à propos de surprendre ou forcer celle de Loudun, afin d'oster à ses ennemis ce petit canton de terre fort abondant, & de loger là son armée à son aise pour se conduire selon les occasions qui se presenteroient. Les Princes ayant reconnu son dessein y marcherent en diligence; & dés le lendemain, pour luy faire sçavoir qu'ils estoient là, déployerent toute leur armée en bataille le long des Faux-bourgs. Luy aussi-tost y mit la sienne de son costé; si bien que l'on vid là prés de cinquante mille hommes tous François en armes, les deux tiers de vieux soldats: en quoy tant plus il y avoit de sujet d'admirer les forces de la France, tant plus il y en avoit de plaindre la fureur de ses enfans, qui s'estoient ainsi liguez pour les détruire par leurs propres mains. Mais quoy qu'ils fussent si proches les uns des autres, avec des courages mortellement animez, & qu'il n'y eust entre deux qu'une rase campagne sans aucun avantage: neanmoins la rigueur de la saison, contraire à leur frenesie, les empescha de se joindre; Comme si le Ciel leur eust voulu lier les mains & leur faire bien considerer le crime qu'ils alloient commettre, avant que de leur lâcher la bride. Il faisoit alors le plus rude & le plus incommode Hyver que l'on eust veu depuis vingt ans: car avec une forte gelée il tomboit un tel verglas que les gens de pied, & bien moins les chevaux, ne pouvoient se mouvoir sans tomber. De sorte qu'un fossé de trois pieds de large, estant comme une forte barriere qui ne se pouvoit passer, & en ayant quantité entre les

Occasions manquées par les Catholiques, & une autre par les Huguenots.

Escarmouche de Jasenueil.

Les armées s'éloignent l'une de l'autre.

Celle des Princes sur les bords du Loire.

Monsieur la suit, reprend Mirebeau, & veut assieger Loudun.

Ils viennent au secours.

Armées en bataille prés Loudun.

deux armées, qui eussent mis en desordre celle qui eust voulu attaquer, chacune se tenoit ferme, & laissoit ce hazard à l'autre. Toutefois elles s'opiniastrerent trois jours à sortir toûjours en bataille : durant lesquels il ne se passa que quelques legeres escarmouches, où il y en eut bien plus qui tombant sur le verglas se rompirent qui un bras, qui une jambe, qui une coste, que non pas de blessez de coups de mousquet. Ainsi le quatriéme jour les Chefs furent contraints de retirer les armées à une lieuë de là, pour les aller, non pas rafraischir, mais réchauffer & les mettre à couvert : puis quelques jours aprés les soldats murmurant que sans aucun besoin on les transissoit ainsi de froidure & de faim, & menaçant qu'ils iroient eux-mesmes chercher le couvert & des vivres : les armées s'allerent loger, celle des Princes à Thoüars & Monstreuil-Bellay ; & celle de Monsieur de là la Loire auprés de Saumur. La Nouë qui y estoit present, assure que la rigueur du froid fut si grande qu'il mourut plus de trois mille soldats dans leur armée, & que celle de Monsieur pâtit encore davantage.

Le grand froid & verglas les empesche de se choquer, & les fait retirer.

Il en mourut grand nombre de froid.

Voila ce qui se passa cette année pour le gros des affaires : mais il y eut quelques exploits particuliers qu'il ne faut pas oublier. Au bruit des remuemens, les Protestans de Talard en Dauphiné qui avoient esté chassez de leurs maisons, s'unirent avec quelques Provençaux qui s'étoient aussi retirez au Gapensois, & prirent la Ville de force, où ils tuerent une centaine de Catholiques. Le premier siege de Sancerre est plus memorable. Les Catholiques aprés la paix de Chartres y avoient voulu mettre garnison ; & quelque chose que pust remonstrer le Grenetier de la Ville, qui estoit Huguenot, & deputé des habitans, qu'elle n'estoit ny assez marchande, ny assez riche pour la nourrir, ny assez de consequence pour qu'ils en eussent besoin, veu qu'elle n'estoit sur aucun passage : il fut conclu qu'elle recevroit la garnison, ou qu'elle seroit demantelée. Il accepta la derniere condition : mais il suscita habilement le Procureur du Comte de Sancerre d'y former opposition, afin de gagner le temps ; Subtilité qui reüssit si bien, que sur cela arriverent les troisiémes troubles. Alors les habitans se declarerent en faveur des Confederez ou Huguenots, & y reçûrent grand nombre de familles de cette Religion qui estoient chassées des autres lieux. Cela incommodoit fort les contrées voisines. Pour cette raison Sarra de Martinengue Gouverneur de Gien, qui n'en est éloigné que d'une petite journée, Entragues Gouverneur d'Orleans, la Chastre Bailly de Berry, & quelques autres y mirent le siege, avec trois mille hommes de pied & quatre cens chevaux. Cette Ville est sur la croupe d'une montagne fort droite & inaccessible de tous costez, horsmis vers la plaine de Sologne qui confine le Berry, où elle s'abaisse doucement & semble courber son dos pour laisser monter ceux qui y ont affaire : mais elle n'avoit alors rien de fort que son assiette, avec cela pas un Gentilhomme ny Capitaine ; ceux qui se presenterent pour la defendre estant la pluspart tireurs de fronde ou de trait, à la vieille façon. Neanmoins le Baillif nommé Joanneau & deux autres Bourgeois, ayant esté élûs chefs de cette populace ainsi armée de bastons, eurent le courage de soûtenir divers assauts sans s'étonner de deux bréches, & mesme de faire de rudes sorties, dans lesquelles la fortune secondoit leur hardie resolution. Si bien que l'extrême froid, & la division qui se mit entre les Chefs : joint que Nemours & le Baron des Adrets, qui passérent par là avec leurs troupes qu'ils menoient contre la descente du Duc des deux Ponts, n'y voulurent pas sejourner, furent cause que les assiegeans s'en retournerent bien morfondus dans des garnisons, aprés y avoir souffert cinq semaines de mauvais temps. Les Rochelois ne furent pas du commencement plus heureux à celuy de saint Michel en Poitou. Toute cette coste depuis Luçon jusqu'à la Rochelle estoit autrefois couverte de la mer, qui se retirant peu à peu a laissé ces terres découvertes : de sorte qu'avec l'industrie qu'on y a apportée, elles se sont desseichées, & à cause de la commodité de la situation & de la fertilité, elles sont devenuës autant habitées qu'aucune autre partie du Poitou. Le premier qui y choisit sa demeure fut un bon Hermite, auquel la devotion des pescheurs bâtit une petite Chappelle sous le nom de saint Michel : mais les environs s'estant peuplez, il s'y établit aussi des Religieux Benedictins, & à l'entour de leur Abbaye il se fit un gros Bourg. Tellement que l'Hermite qui cherchoit la solitude se retira à la Dune, où ils luy firent bâtir un Oratoire ; Il laissa neanmoins à sa premiere demeure le nom de saint Michel en l'Erm, *in Eremo*, non pas en l'air, comme croyent les ignorans, pour le distinguer de saint Michel de Normandie, qu'ils appelloient *in Periculo maris*. Depuis, du

Autres exploits de Talard en Dauphiné.

Premier siege de Sancerre par les Catholiques.

Le froid le fait lever.

Saint Michel en l'Erm assiegé trois fois par les Rochelois.

Quand fut bâtie cette place, & pourquoy ainsi nommée.

temps de la guerre des Anglois, les François estant contraints de se fortifier par tout, les habitans de ce Bourg, pour leur assurance, & pour celle de la coste, y dresserent un quarré de murailles de bonne estoffe, & bien épaisses, dans lequel ils comprirent l'Eglise. Car les bonnes gens de ce temps-là, ayant soin sur tout de conserver les choses sacrées, joignoient les Eglises & les forteresses ensemble, afin qu'ils se défendissent l'un l'autre; & croyoient que par ce moyen ils auroient toûjours l'assistance divine preste à les secourir au besoin. Le païs est fort bas & plat, si bien que les eaux ne s'en écoulent point tout du long de l'Hyver qu'avec grand travail; & avec cela il y a des chenaux ou larges fossez faits exprés tout revétus de gazon & fort relevez, afin de recevoir les marées, qui sans cela l'inonderoient entierement. Or les habitans avoient rompu ces chenaux, & couvert d'eau tous les environs: c'est pourquoy il estoit bien difficile d'assieger saint Michel durant cette saison, & impossible d'y mener du canon par terre. Surquoy ils se tenoient fort assurez, & plus encore sur une certaine Prophetie que les Moines disoient avoir dans l'une de leurs plus anciennes Pancartes, qui portoit; Que jamais cette place ne seroit prise, & que Dieu avoit accordé cette grace à saint Michel, que quand il n'y auroit personne dedans pour la defendre, ceux qui s'efforceroient d'y entrer mourroient au premier pas la face tournée en arriere. Or les Rochelois l'ayant assiegée par deux fois durant cette année, en avoient esté repoussez avec perte: mais à la troisiéme, ils la forcerent par la bréche, & passerent au fil de l'épée tout ce qu'ils rencontrerent: non seulement dans la premiere chaleur, mais encore de sang froid deux jours aprés; entr'autres Chasteaupers qui y commandoit, aprés qu'il eut esté mis à rançon. Puis ils la firent demolir au grand prejudice de toute la contrée: pour le bien de laquelle, si la France avoit guerre avec l'Anglois, il seroit necessaire de la rebastir.

Vaine prophetie.

Est prise en troisiéme siege, & demolie.

Ils firent cette premiere preuve de leur puissance par terre: mais ils avoient déja commencé à montrer leurs forces sur mer; ce qui leur a acquis les grandes richesses & fait naistre l'orgueil qui enfin les a perdus. Dés le mois d'Octobre ils avoient equippé une flote de neuf vaisseaux avec leurs chaloupes, afin de faire de l'argent par leurs courses pour subvenir aux frais de la guerre; la Tour, puisné de Châteliers-Portaut, en estoit Vice-Admiral. Le Cardinal de Chastillon qui negocioit les affaires des Huguenots en Angleterre, leur rendoit la Reine Elizabeth favorable, & avoüoit toutes prises Catholiques, pourveu que le tiers en vinst au profit de la *Cause commune* *; Si bien que plusieurs Capitaines de mer, Anglois & François, ayant des commissions signées de luy, couroient impunément sur tout l'Ocean, & ne laissoient eschapper aucuns vaisseaux Catholiques, de quelque nation qu'ils fussent; dont ils tirerent de si grands profits en peu de temps, que le Roy de Portugal se plaignit à la Reine Elizabeth, qu'il avoit esté pris sur ses sujets la valeur de plus de deux millions d'or.

Armée navale des Rochelois

à qui tout est de bonne prise, à la faveur de la Reine d'Angleterre.

** Ils appelloient ainsi leur faction.*

Je ne sçay pas quelle raison cette Princesse pouvoit avoir d'autoriser cette Pyraterie: si ce n'estoit celle que les Huguenots faisoient sonner si haut, que le Pape avoit fait liguer tous les Princes Catholiques ensemble pour exterminer les Protestans; & que par ainsi elle les tinst tous pour ennemis jurez. Et certes, cette croyance passa de telle sorte dans l'esprit des Princes Allemans, que ce fut ce qui les obligea davantage, par la consideration de leur propre danger, à donner secours aux Huguenots, toutes les fois qu'ils remuerent. Le Roy y avoit envoyé Antoine Fumée-Blandy Maistre des Requestes, prier l'Empereur de sa part de luy permettre des levées, & de les empescher aux Huguenots. Pour le premier poinct, comme l'Allemagne est une fourmilliere de gens de guerre, il luy fut bien facile de l'obtenir: mais pour le second, il luy répondit qu'il n'estoit pas en son possible; veu mesme que le Roy avoit trop fait connoistre par ses Edits, que la cause de cette guerre n'estoit pas la rebellion de ses sujets, mais la Religion: ce qui avoit interessé dans cette cause tous ceux qui s'estoient separez de l'Eglise Romaine. Jean-Guillaume de Saxe, que Blandy alla trouver à Aldembourg, luy fit la mesme responce, & l'assura qu'il employeroit tous ses moyens au service du Roy, comme il avoit toûjours fait, lors qu'il ne s'agiroit point de la Religion: mais qu'il estoit bien informé du sujet de cette guerre; Et là dessus il adjoûta de grandes plaintes, disant qu'il avoit entendu dire que le Roy avoit signé une ligue avec le Pape & le Roy d'Espagne, contre la Confession d'Ausbourg. Ainsi il ne pût rien tirer de ce Prince que des signes de sa mauvaise disposition, contre ce qu'il luy demandoit.

Ambassadeur du Roy en Allemagne, pour destourner le secours aux Huguenots.

N'y fait rien, mais obtient une levée de Reistres.

Les levées que le Roy avoit demandées estant prestes, passerent le Rhin à Mayence, où la reveuë s'estant faite, il se trouva cinq mille six cens hommes de cheval: dont les principaux Chefs estoient Philebert Marquis de Bade, Westerberg & Lening Dietzen bastards du Landgrave de Hesse, les Comtes Rhingraves, & Christofle de Bassompierre.

Duc d'Aumale vient au devant d'eux en Lorraine,

Le Duc d'Aumale les attendoit en Lorraine avec trois compagnies de Gens-d'armes, six de chevaux legers, & dix enseignes de gens de pied. Son sejour en ce païs-là ne fut pas tout à fait oisif. La Coche, dont nous avons parlé, ayant trouvé le fort de Mouvans sur le Rhosne saisi par les Catholiques, avoit esté contraint de se retirer en Savoye: d'où ayant passé à petites bandes dans le Lyonnois & Genevois, & de là dans la Franche-Comté, païs neutre, estoit décendu dans les terres de l'Evesque de Saverne, afin de s'approcher du Prince d'Orange, & attendre l'arrivée du Duc des deux Ponts.

& en les attendant deffait la Coche.

Le Duc d'Aumale, qui estoit pour lors à Thou, en ayant eu avis fait armer les Communes, & avec ce qu'il avoit de troupes le charge dans le bourg de la Neuville, le contraint de quitter la place, & le poursuit si chaudement, que se voyant engagé sans esperance de sauver ses troupes, & le chemin luy estant coupé de tous costez, il se perdit dans un combat desesperé, où il fut accablé de coups & mené à Mets: où lors qu'il commençoit à se guerir, on le mena promener hors la Ville pour le tuer. Ossonville Senéchal de Lorraine Capitaine d'une compagnie de carabins, Claude-Antoine de Vienne, Clervaut qui commandoit une Enseigne de Suisses de Neufchastel, & plusieurs Seigneurs de marque, comme Antoine de Clermont Marquis de Renel, de Cardes, Dully, Esternay, du Bac, & Ambre, qui estant venus à Strasbourg pour se joindre au Duc des deux Ponts, se trouverent en cette occasion, forcerent un passage, & se sauverent avec une partie des troupes. Ce débris se rallia prés de Strasbourg, où ils attendirent la venuë du Prince d'Orange.

Prince d'Orange veut entrer plus avant en France.

Je vous ay dit que la necessité le contraignant de sortir des Païs-bas, il estoit entré en Picardie, où grand nombre de Noblesse Françoise s'estoit jettée auprés de luy. Il avoit eu envie de penetrer plus avant dans la France, en faveur des Princes, suivant les termes d'une confederation qu'ils avoient faite ensemble: & il sembloit qu'il ne pût manquer à y faire de beaux progrez; les plus grandes forces du Roy estant occupées en Poitou, & n'y ayant que le Mareschal de Cossé avec trois ou quatre mille hommes qui parût pour l'en empescher.

Ses Capitaines ne veulent pas.

Mais le Conseil ayant sagement fait couler quelques sacs d'argent dans les tentes des Capitaines Allemans, ils refuserent absolument de faire la guerre au Roy de France leur ancien allié, & penserent se mutiner contre leur General. De sorte qu'estant contraint de se retirer en Allemagne, il passa en Champagne, & de là en Lorraine, d'où il décendit dans la plaine de Strasbourg.

Il congedie ses troupes.

Là il sejourna six semaines sur les terres de Saverne, de Strasbourg, & du Comté de Ferrete, jusqu'à ce qu'ayant en quelque maniere contenté ses Colonels des deniers que les bourgeois de Strasbourg luy presterent sur son artillerie & son équipage, une partie de ses troupes se dissipa, & une autre prit party avec luy dans celles du Duc des deux Ponts.

1569.

Les Princes avoient dépesché le Capitaine Piles en Quercy, pour leur amener de nouvelles forces.

Vicomtes refusent d'amener leurs troupes au Prince.

Les Vicomtes de Bourniquet, Monclar, Paulin & Gourdon y avoient amassé sept mille Arquebusiers, & quelque Cavalerie, & avec cela ils faisoient plûtost des brigandages qu'une bonne guerre dans les contrées voisines; ayant pour retraite Montauban, Castres, Puylaurent, Millau, saint Antonin: mais estant detenus par la douceur du butin & les commoditez qu'ils y trouvoient, ou plûtost par les ordres secrets de la Reine de Navarre qui vouloit les employer à la defense de ses païs, ils refuserent de quitter ce païs.

Piles luy amene 1400 hommes,

Toutefois Piles ne laissa pas d'assembler le plus de gens qu'il pût en Agenois, Quercy & Perigord; si bien qu'aprés avoir pris Bergerac & Sainte Foy, & bruslé tous les villages soupçonnez d'avoir contribué à la deffaite de Mouvans, il prit la route de Saintes avec douze cens Arquebusiers & deux cens chevaux, pour se joindre aux Princes: mais non sans estre escorné de deux cornettes qu'il perdit prés de Miremont à la sortie de l'Agenois, par Madaillan Lieutenant de Monluc: dont le fils aprés cela alla trouver Monsieur en Limosin, avec dix compagnies d'Infanterie. Les Princes, bien fâchez du refus des Vicomtes, deliberoient de décendre en Guyenne pour prendre leurs troupes, afin d'aller tous ensemble gagner un passage sur la Loire, à quoy ils butoient toûjours; & de là joindre l'armée du Prince d'Orange, qui n'estoit pas alors encore en France; puis accueillir celle du Duc des deux Ponts. Monsieur averty de leur dessein fit

aussi-tost avancer son armée ; & ayant pris en son chemin Ruffec & Melle, il marcha vers Chasteauneuf, afin de gagner ce passage. C'est une place sur le bord de la Charente, entre Cognac & Angoulesme. Les Huguenots en avoient donné la garde à un Escossois avec quelques Arquebusiers, & avoient rompu le Pont : mais ce Capitaine le rendit aussi-tost, avec peu d'honneur. L'armée des Princes estoit de beaucoup diminuée par la grande mortalité que le froid y avoit causée, & parce que les Soldats, ennuyez de la fatigue, desertoient ; & d'ailleurs ils en avoient jetté une partie dans leurs places. Monsieur au contraire, avoit de nouveau receu trois mille Provençaux que Tende luy avoit amenez, & deux mille Reistres, conduits par le Rhingrave & Bassompierre. C'est pourquoy il cherchoit ardemment l'occasion ou de les combatre, ou de les contraindre à se renfermer dans les Villes. L'Admiral sçachant que Monsieur estoit là, y vint luy-mesme avec sept cens chevaux & autant d'Arquebusiers, pour mieux reconnoistre sa contenance & le passage, & ayant la riviere entre deux, il ordonna deux Regimens d'Infanterie à un quart de lieuë du pont, & six cens chevaux un peu plus derriere : dont le tiers devoit estre en garde proche de là, tant pour avertir que pour contester le passage quelque temps. Cela fait, il se retira à Brissac, avec l'Avant-garde : le Prince se logea à Jarnac à une lieuë plus loin, leur Cavalerie legere à Triac, une grande partie de leur Infanterie à Cognac & à Xaintes, & le reste se répandit en divers lieux. Cependant Monsieur pour leur oster la pensée qu'il voulût passer à Chasteauneuf retourna vers Cognac, feignant de vouloir forcer ce passage : mais aprés les avoir amusez là, tout le jour, tandis qu'on refaisoit le pont de Chasteauneuf, il se retira en cet endroit, où il demeura le lendemain, attendant qu'il fût racommodé. Birague qui y faisoit travailler en toute diligence, n'ayant pas seulement refait le vieux pont, mais en ayant encore dressé un neuf au dessous, avec des barques qu'on porte pour cet effet dans les armées Royales, il commença sur les trois heures aprés minuit de faire passer sa Cavalerie sur le vieux, & l'Infanterie sur le nouveau ; Et pour amuser les ennemis, il laissa son bagage deça l'eau sur le haut d'une montagne, couvert de huit cens hommes de pied & de quatre cens chevaux, qui s'étendant fort large faisoient montre du gros de l'armée. Ainsi, soit que l'Admiral fût trompé par ce stratagême, soit que les troupes qu'il avoit logées proche du pont pour disputer le passage aux Catholiques, fussent allées prendre quartier ailleurs, parce qu'elles ne trouvoient pas assez de commoditez dans celuy-là, & que par consequent elles n'y eussent laissé qu'une Garde fort foible ; il ne sceut point que l'armée du Duc fût passée qu'une heure aprés le Soleil levé. Il en fit alors avertir ces troupes éparses, avec ordre qu'elles se rendissent auprés de luy à Bassac, afin de faire retraite tous ensemble, & commanda que l'Infanterie & le bagage se retirât ; ce qui fut executé. Or comme il falut qu'il demeurât prés de trois heures de temps à Bassac pour les attendre (car il ne vouloit pas perdre neuf Cornetes de Cavalerie & presque autant d'Enseignes d'Infanterie qui estoient là) il vid la Cavalerie legere, commandée par Martigues, arriver sur les derniers de ses gens, & commencer une si furieuse escarmouche, qu'il connut bien qu'il ne pouvoit pas s'en demesler sans combat. Le Duc de Guise, Brissac, Martigues, Malicorne, Pompadour, Lansac, Fervaques & autres Seigneurs qu'ils appelloient les épées dorées de la Cour, donnerent furieusement des premiers, dans les Bourgs de Bassac & de Triac. Dandelot, la Noüe & la Loüe les soûtinrent d'abord avec une pareille resolution, il se fit là plusieurs belles décharges, chacun cherchant les avantages du lieu & du combat. Puviaut, le premier attaqué, estant engagé avec son Regiment fut tiré du peril par la Noüe & la Loüe, qui faisoient la retraite de l'Avant-garde avec quelque cavalerie. Ces deux Commandans voulant à la faveur d'un ruisseau, arrester l'effort de Martigues jusqu'à ce que l'Admiral fût passé, afin d'avoir le loisir de rassembler toutes les forces qui estoient separées, y furent envelopez eux-mesmes, & demeurerent prisonniers. Or durant que toutes ces choses se passoient, le gros de l'armée Catholique commença à se montrer, & chaque Regiment prenant place de bataille, l'Admiral manda au Prince que son Avant-garde estoit perduë, s'il ne la secouroit. Le Prince, qui ne consideroit que le peril des autres, & jamais le sien propre, y accourt aussi-tost, suivy de la Rochefoucaut, Choisi, Montandre, Chandenier, Rosny, Ranty, Montejan, & plusieurs autres. Comme il est arrivé, & qu'il donne les ordres, par malheur le cheval de la Rochefoucaut son beau-frere, luy casse la jambe d'une ruade. Les Seigneurs qui estoient auprés de

Monsieur s'avance vers luy, & prend Chasteauneuf.

Reçoit un nouveau renfort.

L'Admiral ordonne des troupes pour contester le passage.

Nonobstant cela Monsieur fait passer son armée.

Stratagême.

Ce qui engagea l'Admiral au combat.

Journée de Bassac, ou Jarnac.

L'Admiral reclame le secours du Prince.

luy, bien tristes de cet accident, le veulent emmener de là, & luy remontrent qu'il n'est pas en état de combatre. Mais ce courageux Prince, leur montrant la devise qu'il portoit sur sa Cornette, PRO CHRISTO ET PATRIA DULCE PERICULUM, leur répond. *Non, non, mes amis, c'est assez que j'aye des bras pour défendre la cause de* CHRIST *& de ma Patrie. Il n'y a point de hazard, que je ne sois resolu d'éprouver pour cela : suivez-moy seulement, & regardez plus à vaincre qu'à conserver ma personne.* Cela dit, luy & l'Admiral donnent dans le gros de Montpensier, renversant tout ce qu'ils rencontrent, & relevent le courage des leurs qui se défendoient encore. Martigues & Dandelot, dont l'un & l'autre avoient merité dans son party le titre de *Chevaliers sans peur,* firent ce jour-là, comme c'estoit leur ordinaire, de merveilleux exploits de hardiesse. Martigues remporta sur ses armes les marques de dix-huit coups de main ; & l'on compte que Dandelot allant à la charge sur un escadron, leva, du poing dont il tenoit la bride, la visiere de celuy qui le commandoit, (quelques-uns ont dit que c'estoit Monsalez) & luy tira de l'autre main un coup de pistolet dans la teste * qui le renversa mort par terre. Enfin, Monsieur qui arriva avec ses troupes & deux ou trois escadrons de Cavalerie, les entourant de tous costez, le Prince ne songea point à se sauver, comme firent plusieurs autres, il donna teste baissée dans un gros de huit cens lances : mais il n'avoit que trois cens hommes avec luy, à la verité la plusspart Gentils-hommes ; & il fut chargé au mesme temps par deux mille Reistres qui le prirent en flanc ; si bien que son cheval estant tombé sous luy, il demeura engagé au milieu de ces escadrons. Ce fut alors que tous les siens se tenant serrez prés de luy, & s'efforçant de le relever, il se fit le plus beau combat qui se fust veu de toute la Journée : dans lequel se signala specialement un vieillard nommé la Vergne, qui combatit ce jour là au milieu de vingt-cinq de ses neveux, dont il en fut tué quinze qu'il accompagna en l'autre monde, & les dix autres furent faits prisonniers : finalement cette petite troupe fut mise presque toute en pieces ; & alors le Prince levant sa visiere pour faire connoistre qui il estoit, donne le gantelet gauche & la foy à Cibar Tison-Argences & à S. Jean, qui reciproquement luy donnent la leur, & le relevent avec le respect qu'ils devoient à sa qualité. Comme ils le faisoient reposer contre un buisson, parce qu'il ne pouvoit plus marcher, Montesquiou Capitaine des Gardes de Monsieur, & mesme partant d'auprés de luy, si d'Aubigné en est croyable, vient par derriere luy donner un coup de pistolet dans la teste qui le renverse mort à l'instant ; Action generalement detestée des gens de bien, & de ceux qui desirant la paix sur toutes choses, estimoient avec beaucoup d'apparence que sa prise estoit un moyen de la faire bien-tost, & avec des conditions tres-avantageuses, pour la Religion Catholique. Son corps fut porté sur une asnesse à Jarnac, & demeura long-temps exposé à la veuë de tout le monde sur une pierre contre un pillier du logis de Monsieur, puis il fut rendu au Prince de Bearn son neveu, qui le fit porter à Vendosme dans la sepulture de ses ancestres. Telle fut la fin de Loüis de Bourbon Prince de Condé, grand ennemy de la Messe. Au reste excellent Capitaine, mais d'humeur aussi douce que de grand courage : liberal & courtois, affable, pitoyable envers les pauvres, loyal, sincere & de bonne foy ; ennemy des fourbes & des tricheries : avec cela naturellement eloquent, ce qui le faisoit appeller le Demosthene des Princes ; fort joyeux & qui aimoit à rire : mais prompt à se mettre en colere, d'inclination amoureuse, & qui se fust amolly par les delices & par la vanité de la Cour, sans les traverses que ses ennemis luy causerent : En un mot digne de toutes loüanges, si la cause pour laquelle il troubla son repos & celuy de la France durant dix ans, eust esté aussi bonne que ses intentions. De deux femmes qu'il avoit épousées, sçavoir Eleonor de Roye, & Françoise de Longueville, il laissa quatre fils vivans ; de la premiere, Henry Prince de Condé, François Prince de Conty, & Charles depuis Cardinal ; & de la seconde Charles Comte de Soissons. Cette Bataille que quelques-uns nomment de Bassac, les autres de Jarnac, se donna le treiziéme jour de Mars. La perte qu'y fit la France fut plus grande pour la qualité que pour le nombre des morts : car il ne surpassoit pas huit ou neuf cens, dont il y en avoit deux cens Catholiques, & le reste Huguenots. Ce qui ne doit point sembler incroyable, si l'on considere qu'il n'y eut que la moitié de la Cavalerie des Princes, & qu'un Regiment d'Infanterie, qui estoit celuy de Puviaut, qui combattit. Mais il fut tué avec le Prince cent cinquante Gentilshommes, les deux tiers Poitevins ; Entr'autres Christofle de Rochechoüard-Chandenier, la Tour Vice-Admiral qui estoit nou-

** D'Aubigné, duquel & de quelques Auteurs François d'Avila a extrait cette particularité, & toutes celles qu'il a.*

Valeur du Prince.

Est envelopé, ses gens deffaits.

Se rend, mais est assassiné par derriere.

Il laissa quatre fils.

Morts & prisonniers en cette Journée.

vellement revenu d'Angleterre, Jules de Beaumont, Montejan, Rieux, Guitiniere, Janissac, Bussiere, le Chevalier de Goulaine, le jeune Tabariere, Barete, Mesleraye, les deux Mimbrez du païs du Mayne, les deux Vandeuvres, Vines Cornette du Prince de Navarre, Cantelme, Duglas, & Corneille, ces deux étoient Escossois. Stuart & la Tour faits prisonniers, furent tuez de sang froid, la Tour par les amis de Charry, Stuart par un Capitaine qui avoit esté au Connestable. Les principaux prisonniers furent l'Evesque de Cominges, frere bastard du Prince de Navarre, la Noüe, la Loüe, Languillier, Soubise, Corboson Lieutenant du Prince de Condé, Fonteralles Enseigne, & Spondillan Capitaine de ses Gardes, Choisi, Sainte-Mesme, le Baron de Rosny, le fils aisné du Comte de Clermont d'Amboise, Guerchy Enseigne de l'Admiral. Soubise se sauva depuis, & Courboson embrassa le party Catholique, de dépit de ce qu'on luy prefera la Noüe, l'échangeant plûtost que luy pour Sessac Seigneur Catholique, qui avoit esté pris dans quelque rencontre precedente. Du costé des Catholiques y moururent, Montsalez, Jean de Billy-Prunay, les deux Barons d'Ingrande, Montcanure, le Comte de la Mirande, Lignieres qui avoit si vigoureusement défendu Chartres, & quelques autres. Le Roy qui estoit alors à Mets pour assister par sa presence le Duc d'Aumale, & s'opposer à l'entrée du Duc des deux Ponts, se leva à minuit lors que les nouvelles de cette victoire arriverent, & s'en alla sur le champ avec toute sa Cour faire chanter le *Te Deum* dans la grande Eglise : en suite dequoy il commanda des Processions generales par tout son Royaume, & fit part de sa joye au Pape, au Roy d'Espagne, & à tous les Princes Catholiques, qui en témoignerent une grande réjoüissance; sur tous le S. Pere: lequel ayant receu quelques Cornettes qui luy furent envoyées de Mets, fut en procession à pied depuis son Chasteau saint Ange, jusqu'au saint Esprit.

Joye de cette victoire à la Cour.

L'Admiral & les autres Chefs voyant tout en desordre, ne prirent pas la mesme resolution que le Prince, mais une plus seure, & peut-estre plus prudente, quoy qu'en effet moins genereuse, & sujette à quelque reproche envers les François, qui ne mettent point de milieu entre vaincre & mourir : car ils le laisserent dans le danger, d'où ils ne l'eussent sceu tirer, & gagnerent le devant, qui d'un costé, qui d'un autre. L'Admiral se sauva au Pont saint Sulpice, où toute la nuit les compagnies arriverent de tous costez : dont ayant reservé celles qu'il voulut, il laissa couler le reste vers Xaintes, où furent conduits les jeunes Princes, & s'y rendit luy-mesme. D'Acier, qui de Cognac, distant de cinq grandes lieuës de Bassac, venoit au combat avec six mille Arquebusiers, ayant appris par les fuyards la perte de la bataille, rebroussa chemin vers Jarnac, & les Catholiques le talonnant de prés il passa l'eau & tira à Cognac, faisant rompre les Ponts & abandonnant cette place à ceux qui le poursuivoient. Le plus gros de l'armée confederée entr'autres cent dix Enseignes de gens de pied, s'estant trouvé dans Cognac plûtost par commodité que par dessein, arresta tout court l'impetuosité du Vainqueur : lequel fut bien étonné de trouver là douze mille hommes, qui au lieu d'escarmouches ne faisoient que des combats de mille par chaque rafraîchissement, & agrandissoient les brêches pour sortir en plus grande foule. Plusieurs neantmoins épouvantez de la Journée de Bassac, ou de Jarnac, essayoient de se retirer dans leurs païs de Languedoc & de Gascogne : mais les chemins estant tous saisis par les Catholiques, la plusspart furent contraints de retourner à l'armée, ou de se retirer dans les Châteaux qu'ils trouvoient à leur chemin, comme à Mucidan, à Aubeterre, & autres Places. Les Confederez ayant fait reveuë de leurs troupes, & ne les trouvant pas si endommagées qu'ils avoient crû les premiers jours, se resolurent de ne point quitter la campagne, mais de garder la reputation du party à la faveur de la Charante. Ils pourveurent donc soigneusement à la garde de toutes leurs places, & donnerent ordre aux Capitaines de ne rien hazarder qu'en se défendant. Cela fait, ils retirerent les Princes à saint Jean d'Angely, & de là à Tonnay-Charante, où la Reine de Navarre se rendit aussi-tost. Cette courageuse Princesse ayant fait assembler tous les Chefs de son party, leur fit de belles & vives exhortations pour les confirmer dans le dessein qu'ils avoient embrassé. Elle donna premierement de grandes loüanges à la constance & à la vertu du feu Prince de Condé, laissant couler quelques larmes & quelques soûpirs parmy ses discours, mais de telle sorte qu'elle faisoit voir que ce n'estoit pas par foiblesse, mais par devoir & par ressentiment de la mort de son beau-frere. Puis elle les conjura par l'exemple & par le sang

Troupes Huguenotes se rallient.

Monsieur attaque en vain Cognac.

Huguenots se couvrent à la faveur de la Charante.

Reine de Navarre presente son fils à l'armée.

» de ce Prince, de perseverer aussi genereusement qu'ils avoient commencé ; Comme
» ils avoient montré jusques-là par tant de hazards, qu'ils avoient volontairement
» courus, que c'estoit la verité de l'Evangile, & la liberté de leur patrie pour lesquel-
» les ils combatoient ; qu'ils montrassent que nul accident de la fortune n'estoit ca-
» pable de leur faire abandonner une si juste cause ; Que c'estoit au Dieu des armées,
» au Dieu fort & puissant, qu'ils devoient mettre leur confiance & leurs forces ; &
» que s'il avoit permis que leur Chef eût esté tué, & qu'il luy eût plû le recompen-
» ser d'une Couronne de gloire immortelle, au lieu d'une Couronne de Laurier,
» cela devoit plûtost agrandir que diminuer leurs esperances ; & que le Ciel estant
» le lieu où tous les Fideles adressoient leurs travaux & leur course, il ne faloit point
» plaindre sa fin, ny en apprehender une semblable. Ensuite elle leur remontra que
» s'ils avoient honoré la memoire de ce grand Prince, ils estoient obligez de van-
» ger sa mort, & de faire voir aux ennemis que celuy qu'ils avoient malheureusement
» assassiné, estoit encore vivant & agissant dans leurs courages pour punir les traîtres
» de leur perfidie. Qu'au reste, l'Eternel, dont la bonté infinie pourvoyoit à tout,
» luy avoit joint, durant qu'il vivoit, des compagnons capables de luy succeder,
» afin qu'il y eût des personnes qui au besoin pussent aisément prendre sa place :
» sçavoir le Prince de Navarre, le Prince de Condé la vraye ame de son pere, &
» plusieurs autres Chefs qui avoient la naissance & la vertu pour commander. Cela
» dit, elle leur presenta son fils, les priant de le recevoir pour les plus chers gages
» qu'elle pût leur donner de son affection ; & aprés cela, elle luy fit de genereuses
» leçons en presence de toute l'assemblée, l'instruisant comme il se devoit compor-
» ter dans un si glorieux employ, & luy representa en peu de mots tout ce qui peut
» enflammer le cœur d'un jeune Prince. Bref, avec ces discours, animez d'une grace majestueuse & d'une heroïque resolution, elle effaça le regret de la perte receuë, & remit les courages dans leur premiere vigueur. Le jeune Prince de Navarre fut declaré *Chef*, & le Prince de Condé heritier du nom & des vertus de son pere, nommé son *Ajoint*. Les Capitaines & toute la Noblesse leur presterent serment de n'abandonner jamais la Cause, & ils leur jurerent reciproquement de ne les point delaisser, quelque chose qui pût arriver. Ainsi nous nommerons encore cette armée, celle des Princes, comme ceux de ce party mesme l'appellent : mais en effet l'autorité en demeura à l'Admiral, qui l'ayant partagée avec le defunt Prince, servoit de Curateur à ces jeunes Generaux. Et veritablement il faut avoüer que sa constance, son experience & son bon sens, releverent un party qui sembloit estre atterré avec le Chef, & rompirent toutes les entreprises de Monsieur. Car il n'osa assieger Angoulesme ; il ne pût faire joüer les intelligences qu'il avoit dans S. Jean d'Angely ; & horsmis que le bruit de sa victoire fit rendre Tiffauges, & le Château de Montaigu, que Boüillé & Puygaillard Gouverneurs de Nantes & d'Angers assiegeoient sans beaucoup d'esperance, il ne recueillit pas de grands avantages d'une si belle Journée. Aprés qu'il eut couru quelque temps l'Angoulmois, la Xaintonge & le Limosin, les Princes demeurant sur la défensive, & qu'il eut pris le Chasteau d'Aubeterre, il passa en Perigord. Là il envoya Brissac assieger Mucidan appartenant à la Maison de Grammont, la Ville fut bien-tost abandonnée, mais le Château coûta la vie à deux braves jeunes Seigneurs, Pompadour & Brissac : qui nourrissant une glorieuse émulation entr'eux, avec une parfaite amitié, vivoient comme freres & comme rivaux. Tous deux furent tuez de coups d'arquebuse dans la teste, le premier dans une Baterie, le dernier comme il mesuroit des yeux la profondeur du fossé, ayant inconsiderément levé la visiere. Brissac laissa un regret inestimable de sa perte, & cette bonne estime de luy, que s'il eût vécu jusqu'à l'âge de trente ans, (il n'en avoit que vingt-cinq) il eût mieux fait le mestier de la guerre que Capitaine de son temps. Aussi avoit-il déja de grandes Charges, une compagnie de cinquante hommes d'armes, le cordon de S. Michel, un Regiment de quarante Enseignes, la moitié de la Charge de Colonel de l'Infanterie Françoise, que le Roy avoit partagée entre luy & Strossi, aprés l'avoir ostée à Dandelot. Son frere luy succeda en sa Compagnie & au Regiment: Strossi parent de la Reine & fils du feu Mareschal, à la Charge entiere de Colonel. Dandelot, qui comme luy avoit un courage de lion, en retenant encore le titre, & l'exerçant dans le party Huguenot, mourut un peu auparavant, sçavoir le 27. May dans la Ville de Xaintes, d'une fiévre pestilentieuse, & presqu'au mesme temps Jacques Bouchard, qui estoit grand Maistre de l'Artillerie dans le mesme party, illustre personnage en paix & en guerre, mourut d'une longue

Il est declaré Chef, & le jeune Prince de Condé son Ajoint.

Tiffauges & Montaigu pris sur les Huguenots.

Monsieur prend Aubeterre, & Mucidan.

Mort de Pompadour & de Brissac.

Eloge de Brissac.

Mort de Dandelot & de Bouchard.

gue maladie au mesme endroit. Ce qui donna sujet aux Huguenots de rechercher plus particulierement la cause de leur mort, & de dire qu'elle avoit esté violente: quelques-uns publiant que René de Birague, lors Garde des Seaux, avoit accoûtumé de dire ouvertement, que cette guerre ne se devoit point faire avec tant de dépense, & que pour la terminer il falloit plûtost y employer des cuisiniers que des Capitaines. Pour Dandelot, ayant esté ouvert, il se trouva à la verité quelques marques livides dans ses entrailles: mais comme il couroit lors quantité de fiévres malignes, ces marques pouvoient estre des brûlures de ce venin contagieux: & quant à Boucard, sa maladie fut bien longue, pour estre provenuë de telle cause. Les Princes donnerent la Charge de Colonel à d'Acier, & celle de grand Maistre de l'artillerie à Jean Hangest-Yvoy gendre de Boucard: nous nommerons desormais celuy-cy Jenlis, son frere estant mort sans enfans à Strasbourg peu aprés la deffaite de la Coche. On dit que le dépit qu'il eut qu'on luy preferoit Morvilliers à la conduite des troupes Françoises, luy avoit causé une fiévre chaude, qui estant accompagnée d'une horrible frenaisie, le fit mourir presque enragé; En punition, disoient les Catholiques, de ce qu'il avoit pillé cette fameuse Eglise de saint Hubert d'Ardenne, qu'on reclame pour le mal de la rage.

D'Acier Colonel, & Yvoy grand Maistre de l'artillerie.

Mort de Jenlis.

Cependant le Capitaine Piles, envoyé par les Princes, assiegea la Ville de Bourg sur Dordogne: mais estant bien defenduë, mesme par le canon des vaisseaux qui estoient sur la riviere, & recevant à toute heure du rafraischissement, elle luy fit lever le siege; Valfeniere, l'un des plus braves Capitaines Huguenots, ayant esté tué en une sortie par les siens mesme, qui le prirent pour un des ennemis, à cause qu'il n'avoit pas la marque des Confederez. Là dessus Piles fut rappellé par les Princes pour aller ensemble joindre le secours des Allemans; & au mesme temps Monsieur quitta la Guyenne, & s'en vint en Berry pour les en empescher: car ils avoient déja passé la riviere de Loire.

Piles assiege Bourg, mais sans effet.

Monsieur vient en Berry.

L'Electeur Federic, émeu des prieres des Princes, & considerant le danger où estoit reduite la Religion reformée, qui fust tombé sur sa teste, accorda à Volfang de Baviere Duc des deux Ponts son parent, la liberté de faire des levées pour amener à leur secours, & le nomma General de ces troupes: lesquelles ayant passé le Rhin & sejourné quelques jours prés de Saverne, il partit sur la fin de Mars, & prit sa route vers la Bourgogne. Par le compte qui en fut fait à la reveuë, il avoit sept mille cinq cens Reistres, & six mille Lansquenets: Volrad de Mansfeld frere de Charles estoit son Lieutenant, & Menard de Schomberg Mareschal de Camp: le Prince d'Orange, le Comte Ludovic & Henry ses freres l'accompagnerent avec six cens chevaux seulement: de plus six cens chevaux & huit cens hômes de pied François, & les Seigneurs de Morvilliers, de Renel, de Clervaut-d'Offonville, Dully gendre du Mareschal de la Vieilleville, Moüy, les deux Briquemauts, Esternay, Feuquieres, Autricour, & Lanty. Le Roy avoit envoyé au devant une petite armée conduite par le Duc d'Aumale, & puis encore une autre par le Duc de Nemours. Ces deux corps joints ensemble composoient une armée beaucoup plus forte en Infanterie que celle des Allemans, mais aussi beaucoup plus foible en Cavalerie. Ils s'estoient avancez jusqu'aux confins d'Allemagne pour luy empescher l'entrée de la France, & se promettoient, au moins si elle y entroit, de faire en sorte qu'elle n'iroit pas bien avant. Il sembloit que cela leur fust bien facile, parce qu'ils avoient la faveur des Villes, du Païs & des rivieres, & qu'ils sçavoient son dessein, qui ne consistoit qu'à avancer païs, & gagner un passage par force ou par surprise sur la riviere de Loire: toutefois, nonobstant toutes leurs ruses & leurs efforts, elle traversa la Bourgogne, & passa les grandes rivieres de Saone & de Loire, faisant prés de quatre-vingts lieuës, quoy qu'elle les eut toûjours aux flancs & en queuë. Souvent les deux armées s'entrevirent & se donnerent de grosses escarmouches, entre autres une à Gilly prés de Cisteaux: souvent mesme celle des Allemans offrit des occasions bien favorables aux Catholiques, à cause de l'embarras de son bagage. Mais comme leurs deux Chefs commandoient alternativement & avec égale autorité, la jalousie & la discorde se mit entre eux, & les fit manquer à les prendre. D'ailleurs, ce fut un grand soulagement au Duc des deux Ponts d'avoir avecque luy le Prince d'Orange & tant de braves Capitaines François, qui faisoient l'Avant-garde: entre lesquels on loüoit Morvilliers pour sa vigilance, Feuquieres pour son industrie, Moüy pour sa grande valeur, & d'Esternay pour sa prevoyance. La plus grande difficulté fut de passer la riviere de Loire, qui n'est point guéable si bas; toutes les Villes situées

Secours des Reistres amené par le Duc des deux Ponts.

Nemours & Aumale vont au devant pour luy empescher l'entrée.

Pourquoy ils ne le firent pas.

dessus, leur estoient ennemies; & s'ils eussent esté contraints de monter à la source, ils se fussent engagez en des païs montagneux & pleins de bois, où leur Cavalerie, en quoy consistoit leur plus grande force, leur eust esté inutile. Comme ils estoient en ces peines, Antoine Marrafin-Guerchy qui avoit esté pris à la journée de Bassac mis en liberté par Monsieur, à la recommandation d'un de ses parens, leur enseigna un gué auprés de Poüilly: où ayant passé une partie de leur armée, ils attaquerent la Ville de la Charité où il y a un beau pont, afin d'avoir la commodité d'aller & venir deçà & delà. Les Catholiques avoient esté si imprudens que de la laisser dépourveuë de gens de guerre; & celuy qui commandoit dedans n'estoit homme ny de resolution, ny d'experience: tellement que lors qu'il vid les bréches faites, il s'enfuit la nuit, sous pretexte d'aller querir du secours. Les habitans estonnez de son depart & des menaces des assiegeans demanderent à capituler: durant qu'ils parlementoient, quelques enfans de la Ville qui estoient de la Religion, descendirent une corde pour tirer les ennemis un à un sur les murailles. Mais les Chefs ne permirent pas qu'ils se gorgeassent de ce pillage, & le reserverent aux Lansquenets, à qui ils l'avoient promis pour un mois de leur solde. Le déplaisir des pauvres Bourgeois, & le deshonneur du Gouverneur qui avoit abandonné la place, furent d'autant plus grands, que demie heure aprés que les ennemis furent dedans, on apperçût un gros qui venoit au secours. La joye qu'en eurent les Confederez fut meslé du déplaisir qu'ils eurent de la mort de Feuquieres, & de Dully: celuy-cy, l'un des plus riches Gentils-hommes de Lorraine, ayant esté blessé d'un coup de canon, mourut peu de jours aprés; & Feuquieres, tres-recommandable pour sçavoir bien reconnoistre une place, asseoir commodément un camp, & faire des retranchemens, y finit ses jours de sa mort naturelle: si toutefois elle ne luy fut pas avancée par quelque boucon. L'Admiral estimoit ce passage comme impossible, ainsi qu'il le dît souvent à ses plus familiers amis: Il ne pouvoit aider les Reistres, à cause que l'armée du Duc d'Anjou estoit au devant de luy, & qu'eux avoient les Ducs d'Aumale & de Nemours sur les bras, & un si grand fossé qu'est la riviere de Loire à passer; Et il craignoit, quand mesme ils l'auroient passé, que les armées ennemies, jointes ensemble, les eussent accablez avant qu'il pust estre à vingt lieuës d'eux pour les secourir: tellement qu'il n'attendoit que l'heure qu'on luy vint annoncer leur deffaite. Toutefois il ne laissa pas de venir au devant avec dix mille arquebusiers & deux mille chevaux jusqu'en Limosin, ayant laissé à la Noüe le soin du Poitou & de la Guyenne. Or l'adresse & la bonne conduite des Capitaines confederez vainquirent toutes ces difficultez, ayant laissé Guerchy Gouverneur à la Charité, avec bonne garnison & leur grosse artillerie. Ils sceurent prendre l'occasion si à propos & avec tant de promptitude, qu'ils passerent au delà d'Aumale & de Nemours, & tirerent vers le lieu où l'Admiral leur avoit mandé qu'il se viendroit rendre. Monsieur pensoit les arrester au passage de la Vienne: mais d'Autricour ayant pris un Chasteau sur le bord de cette riviere, à deux lieuës de Limoges, & Moüy ayant heureusement chargé huit cens Royalistes qui le r'assiegeoient, ils n'eurent aucun obstacle, jusqu'au lieu où ils devoient joindre l'armée des Princes. En venant au devant d'eux, elle prit Nantron place appartenante à la Reine de Navarre: ce fut de là qu'ils envoyerent Montgommery en Bearn. Les deux armées se joignirent à Challus: où aprés de grandes réjoüissances de part & d'autre, & plusieurs actions de graces de celle des Princes, la confederation fut renouvellée; & la Reine de Navarre, pour associer les principaux Chefs Allemans par une fraternité reciproque, leur donna avec plusieurs autres presents, des Medailles d'or penduës à une chaîne de mesme metail: sur un costé desquelles estoient gravez les portraits d'elle & de son fils, & sur le revers ces mots, PAX CERTA, VICTORIA INTEGRA, MORS HONESTA. Ce furent des souhaits mal accomplis, non pas une prophetie. Aussi estoit-ce un mauvais augure de cette expedition, que trois jours auparavant l'armée Allemande eût perdu son General. Il mourut au bourg de Nesson, entre les bras du Comte Ludovic, d'un excez qu'il avoit fait à l'Allemande, pour guerir une fiévre quarte qui le travailloit depuis qu'il estoit sorty de son païs: Mansfeld son Lieutenant fut substitué en sa place de General, par les suffrages de tous les Chefs. Peu de jours auparavant il estoit arrivé à Monsieur un renfort de trois mille fantassins & mille chevaux Italiens, commandez en chef par le Comte de Sainte Flour de la Maison des Sforces, excellent Capitaine: avec cela mille fantassins, conduits par Fabian de Monte fils d'un frere du Pape

Duc des deux Ponts prend la Charité, passage sur Loire.

Lâcheté du Gouverneur.

L'Admiral vient au devant de luy.

Prise de Nantron.

Presents de la Reine de Navarre aux Chefs Allemans.

Mort du Duc des deux Ponts.

Jules III. & deux cens chevaux, par Francisque de Somme & Albert Pie, soudoyez par le Duc de Florence. Ainsi il y avoit bien trente mille hommes dans l'armée du Roy : celle des Princes n'en avoit guere moins ; toutes deux estoient logées dans le Limosin, païs maigre & qui peut à peine entretenir ses habitans. Cela fut cause qu'elles s'eloignerent pour trouver des vivres : mais la Reine mere, qui depuis quelques jours estoit venuë au camp, indignée du mépris que les Huguenots faisoient de son autorité, voulut rapprocher les ennemis pour chercher les occasions de les combattre. Ces logemens ainsi escartez, & d'ailleurs incommodes, à cause que le païs est plein de montagnes & de bois qui sont chasteignayes, devoient necessairement faire naistre de belles occasions pour les uns & pour les autres. L'Admiral de son costé veilloit à se defendre de surprises, & estoit deliberé de prevenir plûtost que d'estre prevenu : C'est pourquoy il conseilla un jour aux Princes de surprendre l'armée Catholique qui estoit à une lieuë de saint Yriez, à un bourg nommé Rochelabelle, ayant la teste de son camp, où estoient la Barte & Goas avec quatre cornettes Italiennes, en un lieu si bien retranché par la nature & par l'art, qu'il sembloit que ce fût un fort. Il partit donc le lendemain dés la pointe du jour en deliberation de donner bataille, & il arriva si à propos qu'il en fut à un quart de lieuë prés, avant que les Catholiques eussent pris l'alarme. Aprés quelques escarmouches, on en vint au gros : trois cens hommes qui gardoient la principale avenuë estant presque forcez, Strossi accourut à leur secours avec six cens Arquebusiers, & en soûtint quatre mille l'espace d'une heure. L'Admiral n'y gagnant rien, reconnut que les siens vouloient emporter ces retranchemens, de furie & sans aucun art : il les disposa donc pour attaquer par petites troupes & par les flancs ; & fit donner avec eux quatre cornettes de Cavalerie. Alors on connut, ce qui avoit déja esté verifié par tant d'experiences, qu'ordre vaut mieux que force : ses gens par ce moyen rompirent quelques palissades qui couvroient les Catholiques, & les mirent en telle confusion, que peu aprés ils prirent la fuite, laissant quatre cens morts, dont il y en avoit vingt-deux Officiers, & leur Colonel Strossi prisonnier : qui pour effacer le nom de Brissac que les Soldats François avoient toûjours à la bouche, rendit ce jour-là tant de preuves extraordinaires de valeur, que par sa longue resistance, il empescha que les Huguenots ne penetrassent jusqu'à l'artillerie. Ils firent main basse sur tout ce qu'ils rencontrerent, à la reserve de cinq ou six prisonniers ; dont les Catholiques ne manquerent pas de prendre leur revanche dans l'occasion, aucun d'eux ne voulant se ceder en cruauté. La grande pluye qui tomba tout ce jour-là & celuy d'aprés rendant leurs armes à feu inutiles, & l'assiette du camp des Catholiques estant sur une montagne presqu'inaccessible à la Cavalerie, furent cause qu'ils ne poursuivirent pas leur pointe.

Combat de Rochelabelle desavantageux aux Catholiques.

Valeur de Strossi.

Cruauté des Huguenots.

Plusieurs considerations neanmoins, les pressoient de tenter quelque hazard, qui mit leurs affaires en estat d'obtenir une paix seure, ou de pouvoir continuer la guerre avec avantage. Les troupes estrangeres estoient difficiles à contenter ; l'ardeur des François n'estoit pas pour durer passé cette campagne, ny pour s'engager dans les penibles difficultez d'un second hyver, ne vivant que sur leur bourse, ou sur leurs bonnes avantures : dont l'un n'y pouvoit pas toûjours fournir, & l'autre estoit fort casuel. L'Admiral connoissoit bien ces difficultez : mais Monsieur ne les ignoroit pas aussi, & prevoyoit que cette grande levée se dissiperoit ou se consumeroit elle-mesme. C'est pourquoy prenant une resolution toute contraire à celle qu'il avoit euë du commencement, il distribua dans les places ses troupes, qui d'ailleurs estoient en mauvais état & se débandoient ; & congedia la Noblesse jusqu'au premier d'Octobre, pour se rafraîchir & refaire son equipage. Mais les Princes, soit qu'ils n'eussent pas des retraites si commodes, soit qu'ils jugeassent necessaire de tenir toûjours les Allemans dans l'exercice, parce qu'ils sont sujets à se mutiner dans le repos, passerent en Perigord : où ils prirent à composition la Ville de Brantonne, avec sa riche Abbaye ; & deux Châteaux, l'un appellé Château-l'Evesque, parce qu'il appartient à celuy de Perigueux, l'autre la Chapelle. De là ils repasserent la Vienne à Confolant, forcerent le Château de Chabanez, & contraignirent celuy de saint Geniez de se racheter. Puis ils prirent leur marche en Poitou, avec dessein de surprendre le Comte du Lude devant Niort, ou dedans s'il l'avoit forcé, avant qu'ils pussent arriver.

Pourquoy Monsieur congedia les troupes jusqu'en Octobre.

L'armée des Princes prend & pille plusieurs Châteaux.

Ce Comte Gouverneur du Poitou pour le Roy, ayant amassé six à sept mille hommes, tant de ses forces que de celles que Puygaillard Gouverneur d'Angers, &

Siege de Niort par le Comte du Lude,

Landereau luy avoient amenées d'Anjou & de Bretagne, s'estoit fait fort de réconquerir toute cette Province durant leur absence, & avoit voulu commencer par la prise de Niort: Laquelle, outre qu'elle est une des principales Villes du bas Poitou, tant pour la richesse qu'y apportent ses Foires, que parce qu'elle est sur riviere de Seure, qui de là porte bateau jusqu'à la mer, estoit defenduë par un bon Chasteau, & par une garnison qui incommodoit tout le païs. La Brosse, qui en estoit Gouverneur, & les habitans se trouverent bien étonnez: toutefois l'esperance d'un prompt secours qu'ils attendoient de Puviaut laissé par les Princes en Xaintonge avec quelques troupes, & la crainte qu'ils eurent qu'on leur faussast la foy, les obligerent de tenir bon. De fait Puviaut ne leur manqua pas; il entra dedans avec six cens hommes de pied & six vingts chevaux, ce qui rendit le courage aux assiegez; & ayant esté blessé d'un coup de canon en visitant la bréche, fit avec ses belles remontrances envers les Bourgeois, ce qu'il avoit fait jusques-là par ses exemples. La Noüe se trouva foible pour faire lever le siege, mais il enleva un quartier de quelques cornettes qui estoient à Frontenay l'abbatu. Enfin, comme les assiegez alloient manquer de forces, & qu'ils avoient soûtenu trois assauts, le Comte du Lude eut avis que Monsieur ayant congedié son armée, il alloit avoir le Prince sur les bras, & qu'ils envoyoient Teligny devant avec trois mille hommes: cela fut cause qu'il ploya bagage de bonne heure, & se retira à Poitiers. Mais possible que ce que les Huguenots estimoient un grand sujet de joye, fut ce qui tourna le plus à leur ruine. Car si le Comte eût pris Niort, il est à croire que les Princes décendant en Poitou avec telle diligence, comme ils firent, l'eussent surpris dedans: & ainsi Poitiers estant sans chef, depourvû de Soldats & de munitions, ils l'eussent facilement emporté auparavant que l'armée de Monsieur, qui estoit distribuée par les garnisons, eût eu loisir de se rassembler. A leur arrivée en Poitou, la faction Huguenote, plus forte dans Chastelleraud que la Catholique, en chassa la garnison Royale qui n'estoit que de quatre-vingts hommes, & receut la leur. En ayant tiré quelque somme d'argent pour l'entretien de leur armée, ils donnerent jusqu'à Lusignan, cinq lieuës par de là Poitiers. La Ville de Lusignan pouvoit tenir quelque temps, mais elle estoit depourveuë de Soldats. Pour le Château, on l'estimoit & d'assiette & de main d'homme une des plus fortes places de France. Henry Comte de ce lieu, fils de Hugues le grand, l'avoit ainsi fortifié: mais la fameuse Mellusine, avant luy Dame de cette contrée, l'avoit premierement basty; & le vulgaire qui se plaist aux Fables, estimoit qu'elle l'avoit Feé par ses enchantemens: dont, à ce qu'ils disent, on entendoit & voyoit encore des marques lors qu'il fut demoly. Il estoit assis sur une large & haute cime de montagne, environnée d'autres montagnes, mais de telle sorte arrangées qu'elles l'escortoient plûtost pour le defendre, que pour l'incommoder. Du costé de dehors, il avoit double ceinture de murailles; de celuy de la Ville, il l'avoit triple, toutes de grez extrémement durs, & si bien liés ensemble, que tout ce bastiment n'estoit que comme un gros & massif rocher. Ainsi toutes les testes de belier, & des autres instrumens, avec lesquels on battoit anciennement les places, ne pouvant rien faire contre cette solide dureté, il n'estoit point memoire que ce Chasteau eût jamais esté pris par force; & l'on se souvenoit bien encore de l'affront qu'il avoit fait recevoir au Comte d'Erby Gouverneur pour le Roy Edoüard en Guyenne. Mesme, depuis que l'on avoit trouvé l'usage de ces machines épouventables, dont l'obstinée baterie briseroit enfin des murailles de diamant, on ne l'avoit pas moins tenu imprenable; dautant que du costé de la Ville il y avoit double fossé extraordinairement large & profond, & que de celuy de dehors, quand mesme il y auroit eu bréche, il estoit presque impossible d'aller à l'assaut: parce que comme il estoit fort haut, le talu qui sortoit de la muraille, laissoit une pente si roide qu'on n'y pouvoit monter que par escalade. C'est pour cela, que grand nombre de Gentils-hommes Catholiques, au retour des Princes dans le Poitou, y avoient retiré leurs familles & leurs plus riches meubles, comme en lieu de seureté, mais il n'y avoit pas plus de quatre-vingts hommes dedans: tellement que la Ville fut prise au troisiéme jour. Ensuite la bréche estant faite au Chasteau, & n'y ayant pas trente hommes qui ne fussent morts ou blessez, il capitula à ces conditions; *Que le Gouverneur, qui estoit Guron & des Clufeaux son frere, s'en iroient vies & bagues sauves, & les autres ayant charge avec un courtaut; les femmes avec leurs robes & un cheval; les soldats avec l'épée & la dague;* Ce que l'Admiral ayant fait observer ponctuellement, la foy des Traitez, qu'on avoit presque toûjours

Puviaut y entre avec du secours.

Du Lude leve le siege à l'arrivée de l'armée des Princes.

Il eust mieux valu pour les Huguenots que Niort eût été pris.

Ils s'emparent de Chastelleraud.

Assiegent Lusignan.

Description du fort Château de Lusignan.

La Ville prise, puis le Chasteau.

violée dans cette troisiéme guerre, se rétablit pour quelque temps : les bons & les mauvais exemples obligerent à la revanche. La prise de Chastelleraud releva le cœur à plusieurs Chefs de l'armée Huguenote, & les fit penser au siege de Poitiers. Déja du Lude & Philippe de Voluire-Ruffec son Lieutenant y avoient amené trois mille hommes depuis la levée du siege de Niort, & avoient avec eux quantité de Gentils-hommes de marque ; entr'autres les trois freres du Comte, Jean le Jay-Boisseguin, Guillaume de Hautemer-Fervaques, Argences, Beraudiere-l'Isle-Roüet Lieutenant de la Trimoüille : neanmoins les habitans avoient tellement pris l'épouvante, qu'ils parloient déja de faire leur composition. Mais durant que les Princes s'arrestent à battre Lusignan, Monsieur prévoyant que la suite de leurs desseins les devoit porter là, y envoya en diligence douze cens chevaux : dont il y avoit trois cens hommes d'armes, conduits par le Duc de Guise, & son frere le Duc de Mayenne. Ces deux Princes embrassant ardemment cette belle occasion d'acquerir de la gloire, & de faire bouquer l'Admiral ennemy de leur maison, y entrerent le 23. Juillet, accompagnez de Melchior des Prez-Montpesat, René de Rochechoüard, Mortemar, Paul Chabo-Clervauts, Philippe de Chasteaubriand, Rochebaritaud, Clermont le jeune, François de Cassillac-Cessac, & la plusparr de ces Seigneurs pour asseurer le courage des soldats, y menerent leurs femmes. Les Habitans de Poitiers estant donc rassurez par de si grandes forces & tant de gens de marque, il ne restoit plus qu'une difficulté, si l'on devoit renvoyer les deux Guises, pour ne les hazarder pas à l'opprobre de leurs ennemis : mais ces jeunes Princes, dit d'Aubigné, fermerent rudement la bouche à ceux qui vouloient épargner leur vie au prix de leur honneur. Les Huguenots estant bien avertis de toutes ces choses, leur Conseil s'assembla deux fois pour resoudre ce qu'ils devoient faire. L'Admiral & quelques autres n'estoient pas d'avis qu'on l'attaquast, & les raisons qu'ils apportoient pour s'y opposer, estoient parce qu'il y avoit une petite armée dedans; que les sieges des grandes places estoient la sepulture, & leur prise la dissipation des armées ; qu'aprés la fatigue de ce siege-là, leur armée ne seroit pas en état de resister à celle de Monsieur ; partant qu'il estoit plus à propos d'assieger S. Maixant, que l'on auroit forcé dans huit jours, & puis aller investir Saumur, Ville alors fort foible, pour avoir prés d'eux un passage assuré sur la riviere de Loire, & porter la guerre en Automne vers Paris. Mais les Gentils-hommes Poitevins qui avoient interest de mettre leurs maisons & leurs terres en seureté, insistoient qu'il ne faloit pas perdre une si belle occasion de nettoyer une si riche Province, & de priver de retraitte la Noblesse Catholique, qui la troubloit toute par des courses continuelles ; Que la prise en estoit facile, parce que la Place ne valoit rien ; Que le grand nombre d'hommes, qui estoit entré ne feroit qu'augmenter l'honneur de la victoire, & le butin ; & que ce seroit tenir de bons gages de la paix, si on pouvoit se saisir des deux Guises qui estoient dedans. Ils representoient ainsi tous les avantages qu'on auroit en l'assiegeant, & les fruits qu'on recueilleroit de cette prise : mais ils ne parloient point des difficultez qui s'y rencontreroient, comme de la faute qu'ils avoient d'artillerie & de pionniers, de la resolution de tant de braves gens qui estoient dedans, & des moyens qu'ils avoient de se défendre ; ny des inconveniens qui s'en ensuivroient, s'ils manquoient de la prendre, sçavoir, la honte & la ruine de leur armée, la joye de leurs ennemis, la consternation de leurs autres Villes, le degoust de leurs Reistres, & le refroidissement de leurs alliez. Il falut donc que l'Admiral, entraîné par cette ruineuse resolution, fit venir du canon & des boulets de la Rochelle, & qu'il menast son armée devant Poitiers. Comme il s'y acheminoit, Verac l'un de ses Capitaines, prit la Ville de Couhé. Les Catholiques qui l'avoient surprise sur luy, pour ne pas tomber à la mercy de leurs ennemis, imiterent l'exemple des anciens Sagontins, & firent un buscher de leur Ville & se brûlerent eux-mesmes avec ce qu'ils avoient de plus precieux. A la fumée de Couhé tous les autres petits Chasteaux, comme Sansay, Vivonne, Monstreüil-Bonnin, Dissay & Gencay vinrent apporter les clefs.

Ils entreprennent le siege de Poitiers.

Du Lude y estoit entré avec trois mille hommes.

L'Admiral n'en estoit point d'avis.

Les Gentils-hommes Poitevins l'y contraignent.

Prennent plusieurs petits Chasteaux en y allant.

Mais tandis que les Guises, & l'Admiral se preparent à bien attaquer, & à bien défendre, nous pouvons faire un tour dans les Provinces plus éloignées. Tous les Huguenots n'ayant pas esté assez diligens ou assez instruits du danger qui les menaçoit ; au lieu de s'estre rangez auprés des Princes, quelques-uns avoient cherché des retraites neutres pour y vivre paisiblement en sureté ; Entr'autres celle de Montargis, sous la protection de Madame Renée : mais depuis ayant esté fait com-

Affaires des autres Provinces.

mandement de les mettre dehors, ils se voulurent couvrir de quelques mauvaises & petites places, où l'on ne les pût pas souffrir. Rosting receut à composition Chasteau-Renard, place appartenante à l'Admiral : d'où un certain Fretin Italien exerçoit des brigandages sur le chemin de Lyon. Loüis Blosset, dit le begue, s'étant emparé du Chasteau de Regean distant de deux lieuës d'Auxerre, du domaine de l'Evesque, les Communes des Villes voisines l'assiegerent de si prés, qu'il fut contraint de se rendre. Pour luy il échappa je ne sçay comment, avec sept ou huit autres; mais le reste fut massacré, avec d'estranges inhumanitez. Celle qui fut commise à l'endroit d'un Soldat nommé Cœur-de-Roy, est des plus barbares qu'on puisse s'imaginer; aussi en avoit-il fait mille, principalement aux Prestres, leur coupant le nez aux uns, aux autres les oreilles, ou le bout des doigts, & à quelques-uns les parties honteuses; si bien que lors qu'il fut entre les mains des Auxerrois, le souvenir de ses cruautez irritant leur fureur, ils luy arracherent le cœur, & l'ayant porté au bout d'une halebarde par toute la Ville, le mirent à l'encan, & aprés cela le rostirent sur les charbons, comme un friand morceau. En ce mesme temps Lassay Chasteau fort & haut élevé, qui appartenoit au Vidame de Chartres, dans les marches du païs du Mayne, fut pris par Matignon Gouverneur de la basse Normandie : qui aprés cela se saisit encore de la Ferté au Vidame, place forte d'assiette pour estre entourée d'un estang, mais pour lors abandonnée. Martinengue prit aussi Chastillon sur Loing, à condition que les meubles de l'Admiral seroient mis entre les mains de ses parens : mais il ne garda pas le traité, & on enleva tous ses riches meubles, qui se trouverent en telle quantité que deux cens chariots ne furent pas capables de les emporter tous. Quelques mois auparavant, celuy de Noyers aprés le départ du Prince, s'estant rendu à Barbesieux aux mesmes conditions, avoit éprouvé la mesme mauvaise foy. Ainsi estoient pillées les maisons de ces Seigneurs, » tandis qu'ils pilloient les autres : mais sans doute qu'il y avoit pour tous, bien plus » de perte que de profit, & que les dégasts qu'ils faisoient, assouvissoient plus leur » vengeance, qu'ils ne reparoient leurs dommages. En Auvergne les Capitaines Bassonniere & la Roche, ayant fait ouverture à Orillac par le moyen de cent livres de poudre qu'ils jetterent par un trou entre deux poternes, puis y mirent le feu par une traînée, se rendirent maistres de la Ville : où ils massacrerent inhumainement cent cinquante personnes, & démolirent, avec une horrible fureur, presque toutes les Eglises, entr'autres l'Abbaye de saint Pierre. Saint Eran Lieutenant de Roy dans la Province, usa d'une extréme diligence à les bloquer deux jours aprés, mais il les trouva aussi determinez à se défendre qu'ils avoient esté subtils à prendre cette Ville : c'est pourquoy n'ayant point de provisions pour les assieger, il falut qu'il les laissast dans leur conqueste.

Prise des Chasteaux de Regean, & Lassay, par les Catholiques.

Cruauté exercée sur un cruel.

Prennent aussi Chastillon & Noyers.

Prise d'Orillac en Auvergne.

Il se fit un autre siege plus remarquable, qui fut celuy de la Charité que les Catholiques entreprirent, afin d'exclurre tout à fait les Huguenots des Provinces de deçà la Loire. Sansac ayant mis ensemble sept à huit mille hommes, donna ce qui estoit de là l'eau en charge à Entragues Gouverneur d'Orleans, & l'attaqua, premierement pour empescher les sorties des assiegez par la porte de Paris : puis ayant tasté leurs parapets, il changea sa baterie vers la porte de Bourges; & voyant que Renty, qui secondoit Guerchy Gouverneur de la place, avoit fait travailler jour & nuit en ce quartier, il la transporta vers la porte de Nevers, pour ruiner la Tour qui fait l'encognure des murs en cet endroit. Les courtines estant abatuës de costé & d'autre, non pas toutefois la tour, dont ils ne sceurent emporter que la couverture, il commanda un assaut general, & au mesme temps une escalade par l'autre costé vers la tour Barby : mais les siens s'y comportant avec autant de froideur que les assiegez y montrerent d'allegresse, ils furent repoussez de tous les deux costez. Outre cela, comme les soldats passoient pour le rafraischissement contre le Parc des poudres, il tomba quelque étincelle de leurs méches, qui mit le feu à un câque, & s'estant pris aussi-tost à tous les autres, il fit voler ces malheureux en l'air, & des éclats jusqu'au delà de l'eau, où ils tuerent encore quelques personnes. Sur l'effroy qu'eut toute l'armée de cet horrible accident, il courut un bruit, semé à dessein par les Huguenots, ou répandu par hazard, que l'Admiral venoit au secours avec toute son armée, & que déja ses Avant-coureurs estoient à quinze lieuës de là dans le Berry. Ce n'estoient que les Capitaines Bois & Blosset, qui avec plusieurs Volontaires s'estoient débandez de l'armée des Princes sans congé, pour revenir voir leurs maisons. Neantmoins l'armée Catholique en prit tellement l'épou-

Siege de la Charité par les Catholiques.

Sont repoussez.

Accident & faux bruit leur cause une terreur panique.

vante, que les plus resolus, non seulement n'eurent point honte de ployer bagage, & d'abandonner leur Chef : mais encore leur frayeur se changeant en mutinerie contre les remontrances de leurs Capitaines, ils tuerent l'un des principaux qui s'efforçoit de les arrester. Aprés cela, Bois & Blosset joints à Guerchy s'élargirent tout à leur aise aux environs, prenant Donzy, Pouilly, saint Leonard & Antrain, & fatiguerent toute la contrée, jusqu'à ce que Sansac remit sur pied une seconde armée pour assieger Vezelay. Les Huguenots de la Charité s'élargissent.

J'ay cy-devant marqué le depart du Comte de Montgommery pour aller en Bearn : je diray en peu de mots l'état de ce païs-là. Quand le Roy eut appris que Jeanne, venuë à la Rochelle, avoit joint ses moyens & ses conseils avec ceux du Prince de Condé, il envoya des lettres au Parlement de Toulouse pour se saisir de toutes ses terres, tant de celles qui dépendoient de la Couronne de France, que des autres qu'elle pretendoit estre souveraines; & donna commission à Luxé qu'il avoit honoré depuis peu du Colier de l'Ordre, de luy prester main forte. A ce commandement le Parlement de Toulouse, qui de tout temps avoit disputé la souveraineté de Bearn, renouvelle ses anciens Arrests, établit Antin & Bastillac Gouverneurs de Bigorre, Province qu'Antin avoit soustraite de l'obeïssance de Jeanne; & Bellegarde ayant levé quelques troupes avec l'aide de Mirepoix Gouverneur des trois Dioceses, d'Alets, Carcassonne & Mirepoix, fait la guerre en Foix, tandis que Luxé la fait en Bearn. Puis quelque temps aprés, Antoine de Lomagne-Terrides obtient commission du Roy de reduire ces Provinces sous la main du Roy. Je ne rapporteray point tous les petits sieges, les assemblées des Etats, & les diverses menées des principaux de ces contrées : dont les uns portoient le party de Jeanne & de la Religion reformée, les autres celuy de la liberté du païs, & la pluspart celuy du plus fort, c'est à dire du Roy; il suffit de dire en peu de mots, qu'il le conquit presque entierement. Mais comme il assiegeoit Navarreins, Ville sur le bord du Gave d'Oleron fortifiée à la moderne par Henry d'Albret, Montgommery estant party du camp des Princes avec deux cens chevaux, & ayant recueilly les forces des Vicomtes, qui ne s'accordoient guere bien ensemble, passe la riviere de Garonne à saint Gaudens, puis celle de Riege, descend dans la Bigorre, enleve Tarbes opiniastrement defenduë par les païsans, sous esperance du secours promis par Montluc; & usant d'une merveilleuse vistesse avec laquelle il trompa le Mareschal de Damville, Montluc, Scipion Vimercat, Bellegarde, & Negrepelisse, qui observoient sa démarche, il arrive prés de Navarreins. Terride envoye au devant trois cens chevaux pour le reconnoistre, ses coureurs les chargent & les poussent de telle force, qu'estant rompus ils portent l'effroy dans l'armée qui assiegeoit : Elle décampe tout en desordre, & ne peut prendre de meilleur party que de se sauver à Ortez. En ce desordre Terrides mande à Montluc, qui s'estoit avancé jusqu'à saint Sever, de le venir trouver : Montluc luy répond qu'il ne le peut faire pour de tres-justes raisons, luy conseille au reste de se retirer, & le prie de se vouloir rendre en un certain lieu pour conferer ensemble; l'autre refuse de s'y trouver, parce que c'estoit hors les limites de son Gouvernement de Bearn. Ainsi durant ces vaines contestations, & qu'aucun de ces deux Chefs, depuis long-temps jaloux l'un contre l'autre, ne veut ceder de son rang à la necessité & au service du Roy, Montgommery dans la rapidité de sa victoire, avec vingt-deux Enseignes seulement, force la Ville d'Ortez où il y avoit dix-huit Enseignes de gens de pied, enferme Terrides, Sainte Colombe, six Chevaliers de l'Ordre, & trente Capitaines de Cavalerie ou d'Infanterie dans le Chasteau; & sans leur donner le loisir de se reconnoistre, pointe leur artillerie contre eux mesmes. Si bien que Serignac frere de Terrides, qui estoit du party Huguenot, ne se fut pas si tost entremis de moyenner leur capitulation, qu'ils l'accepterent; mais elle fut tres-fâcheuse; sçavoir, qu'ils demeureroient tous prisonniers de guerre. Il fut tué en cette occasion deux mille cinq cens Catholiques, & pris vingt pieces d'artillerie. Ainsi Montgommery ayant passé entre trois ou quatre Chefs de guerre, fait lever le siege à un renommé Capitaine, & puis forcé une armée, guere moindre que la sienne, dans une place qui se fust defenduë avec une mediocre garnison, merita une loüange inestimable de sa promptitude, de sa conduite & de sa valeur. Il ne restoit pour couronner son action d'une gloire immortelle, que d'user genereusement de sa victoire : mais il la soüilla par une perfide & infame cruauté, faisant assassiner de sang froid les Barons de Gerderest & de Pordiac, Sainte Colombe, Fabas, Gohas, Abidos, Salies, Sus & Candau. Il ten-

Affaires du Bearn.

Terres de la Reine de Navarre confisquées.

Capitaines qui y font la guerre pour le Roy.

Terrides y est envoyé, conqueste tout le Bearn.

Montgommery arrive & luy fait lever le siege de Navarreins.

S'enferme dans Ortez.

Vaine pointille d'honneur cause de sa ruine.

Est forcé dans Ortez,

& fait prisonnier avec grand nombre de Gentils-hommes.

Cruauté de Montgommery sur quelques-uns d'eux.

doit pour raison de cette inhumanité, qu'il en avoit reçû commandement de la Reine Jeanne, parce qu'estant ses Sujets, & mesme ses domestiques, ils avoient levé les armes contre elle. Mais cette Princesse avoit-elle droit, disoient les Catholiques & les Religionnaires moins passionnez, de faire égorger ceux qui estoient Sujets du Roy son Souverain aussi bien que d'elle ? Et si elle les traitoit ainsi, parce qu'elle pretendoit qu'ils estoient rebelles en son endroit, de quelle sorte le Roy la devoit-il donc traiter, elle & tous les Huguenots portans les armes pour les Princes ? car la cause estoit pareille en toutes choses; Deplus, si elle vouloit faire Justice, pourquoy les assassiner? Enfin, quand elle eust eu droit de commander cette lâche action, Montgommery luy devoit-il obeïr au prejudice de son honneur; & pourquoy leur avoit-il engagé sa foy, s'il sçavoit bien qu'il n'estoit pas en son pouvoir de la tenir ? En suite de cette victoire, ayant laissé Serignac frere de Terrides dans Navarrins, il marcha vers Pau, que le Gouverneur Peray abandonna. Cependant la mes-intelligence qui se mit entre Damville & Montluc, favorisoit le cours de ces victoires, au lieu qu'ils devoient unir leurs forces & leurs conseils pour les arrester. C'estoient deux esprits fiers & hautains, l'un enflé par les superbes titres de sa Maison, & par sa dignité de Mareschal, l'autre par l'humeur de sa nation, & par la gloire de ses beaux faits : de sorte que celuy-cy ne pouvoit non plus souffrir de superieur, que celuy-là de compagnon. Le Roy ayant donné une ample commission à Damville de commander ses armées dans les Provinces de Dauphiné, de Provence, de Languedoc & de Guyenne, Montluc s'offensoit qu'on luy ostast par ce moyen l'honneur de son Gouvernement; d'ailleurs, il n'avoit jamais esté bien avec la Maison de Montmorency, parce qu'il estoit de celle de Guise; Et Damville craignant que tout ce qu'il feroit de considerable ne passast sous le nom de ce vieux Capitaine plûtost que sous le sien, & qu'il ne presumast de le mener par la bride, disoit-il, comme il avoit fait Burie, méprisoit tous ses avis, & les vouloit rendre tout à fait inutiles, afin qu'il n'en partageast point la gloire avec luy. Montluc neanmoins ne laissa pas de le solliciter instamment de vouloir passer en Gascogne, l'asseurant que Montgommery n'estant point assez puissant pour resister à leurs forces jointes ensemble, ny assez fou pour se renfermer dans une place éloigné de tout secours, seroit contraint de chercher derechef le passage de la Garonne; Qu'alors il leur seroit aisé de le luy fermer, & de le combatre avec toute sorte d'avantages. Le Mareschal s'excusoit sur ce que ses troupes estant payées aux dépens du Languedoc, il estoit plus juste de les employer à la defense du païs qu'à l'avantage de la Guyenne. A la fin feignant de se laisser vaincre à ces raisons & aux prieres de toute la Noblesse, il s'avança jusqu'à Ayre : mais les jalousies & les pointilles s'augmentant encore par les approches des Chefs, il ne pût estre persuadé de passer outre : au contraire il rebuta souvent Montluc, lequel impatient & chaud de son naturel, avec ce qu'il avoit de gens auprés de luy, & dix compagnies qu'il luy emprunta, alla décharger sa colere sur le Mont de Marsan. La riviere de l'Adouze passant au travers de cette Ville, la coupe en deux parties, dont chacune a sa closture de murailles, & au bout de celle de delà il y a encore un Château, de sorte que c'estoient comme trois Villes separées. Neantmoins sa fougue fut plus heureuse que sage, il l'emporta en plein jour de vive force, & en peu d'heures. Il raconte luy-mesme, que comme le Gouverneur Favas capituloit dans le Château, il donna ordre secrettement à quelques Soldats d'entrer par un autre costé & de tuer tout, en vengeance des Seigneurs que Montgommery avoit fait poignarder à Ortez. Ce qui fut executé comme il l'avoit commandé : de sorte qu'il ne s'en sauva que vint-cinq qui sauterent par dessus les murailles, & le Capitaine Favas que Savignac & Fabien de Montluc, avec lesquels il parlementoit, tirerent à eux. Il avoit fait cette entreprise pour dresser un magasin de bleds dans cette Ville, qui avant l'ouverture du boucal de Bayonne estoit le grenier où se déchargeoient presque tous ceux de la Gascogne; pensant par ce moyen oster tout pretexte à Damville de quitter ce païs-là, d'autant que le defaut de vivres estoit la principale difficulté qu'il apportoit pour n'y pas demeurer; En effet, il y trouva douze cens charetées de diverses sortes de grains. Mais Damville, bien fâché que cette entreprise luy eust plus heureusement reüssi qu'il ne pensoit, le traita dans la suite plus superbement; & enfin se retira en Languedoc, envoyant de grandes plaintes à la Cour. Aprés son depart, Montluc outré de despit, & prevoyant que ses ennemis estant les plus puissants dans le Cabinet, luy imputeroient tous les desastres qui alloient accabler

Lequel prend Pau.

Pique entre Damville & Montluc, causes de ces progrés.

Montluc prend Mont de Marsan.

Damville s'en retourne en Languedoc sans rien faire.

bler la Guyenne, en abandonna le gouvernement, ainsi qu'il l'écrit luy-mesme, & laissa floter le vaisseau à la mercy de la tempeste. Ainsi cette Province demeurant sans Chef & dans une extréme consternation ; Montgommery entra dans la Gascogne, ravagea toute la campagne, prit Eause, & s'empara de Condom par l'assistance des Huguenots de dedans, où deux mois durant leur impieté n'eut point de plus bel employ que de ruiner les lieux saints. Pendant ce temps il gorgea son armée de butin & de richesses qu'elle enlevoit de tous costez ; le camp du Mareschal se reposant cependant à Thoulouse & aux environs. Voila de quelle sorte Montgommery, profitant de la mes intelligence de nos Chefs, reconquit tous les païs de la Reine de Navarre. Ce qui ne causa pas seulement la desolation de la Guyenne, mais encore de toute la France, parce qu'il retablit par ce moyen les affaires des Princes, qui aprés la déroute de Montcontour, n'eussent sçeu prendre autre party que d'avoir recours à la clemence du Roy, s'ils n'eussent pas trouvé cette ressource qui leur fournit des troupes fraiches & victorieuses, de l'argent & de bonnes retraittes pour reparer leurs débris.

Montgommery prend Eause & Condom.

Restablit les affaires des Princes.

Mais avant que d'en venir là, nous avons à parler de la cause de leur deffaite, qui fut le siege de Poitiers, où l'Admiral avoit engagé son armée. Cette Ville capitale de sa Province, occupe une longue croupe de montagnes couverte de rochers en plusieurs endroits & par tout extrémement inégale, horsmis du costé de la porte qu'ils appellent la Tranchée, où vient aboutir en estressissant une belle & large plaine. Le circuit en est plus grand que d'aucune Ville de France, si l'on en excepte Paris : mais les deux tiers ne sont point habitez, il n'y a que le haut qui est remply de maisons, la plus grande partie du reste jusqu'aux murailles qui commencent au pied de la montagne, consiste en vignes, prez & labourages : de façon que vous douteriez aprés l'avoir bien considerée, si vous la devez nommer une Ville ou un Parc. Elle est environnée de tous costez tant par son plus bas, que par les flancs, de costeaux escarpez & de rochers qu'ils nomment Dubes, d'où l'on peut sans estre aucunement endommagé par ceux de dedans, assommer à coups de trait tous ceux qui paroistroient pour la defense de la muraille, & la batre de telle sorte & par tel endroit qu'on voudroit choisir. Mais cette incommodité est en quelque façon reparée par deux autres avantages ; l'un que la riviere du Clain & un estang large & plein de vase, qu'ils nomment l'estang saint Hilaire, la couvrant, empeschent qu'on ne puisse pas facilement venir à l'assaut. L'autre, que cette situation raboteuse, montant comme par degrez, & de rideaux en rideaux tres-faciles à escarper, fournit par tout des places de retranchement & de combat jusqu'au haut de la Ville, où l'on ne parviendroit pas qu'aprés plusieurs efforts, & avec une grande perte d'hommes. Aussi ceux de dedans estoient bien resolus à se servir utilement de cette favorable situation du lieu, & travailloient sans cesse à remuer la terre en ces endroits là & aux autres, soit pour dresser des plateformes, soit pour creuser des retranchemens, soit pour remplir des gabions ; Et Ruffec avoit fait tirer un grand fossé de travers de la plaine avec une demie lune qui couvroit la porte de la tranchée : mais ils n'avoient que sept ou huit pieces de canon. Les forces qui avoient entrepris de defendre une si vaste place, estoient de trois mille hommes de pied, sous les Capitaines Passac, la Prude, la Vacherie, Arsac, le Lys, Boisverd dit le Moine, parce qu'il l'avoit esté, Bonneau, Boislande, Jarrie & quelques autres, sans conter six cens Bourgeois qui avoient pour Colonel Jean de la Haye Lieutenant general dans la Senéchaussée, homme de cœur, qui a fait le Journal de ce siege ; & dix-huit cens chevaux, entre lesquels il y en avoit deux cens Italiens, commandez par Ange de Cesio & Jean des Ursins, & trois cens carabins par Paul Sforze frere du Comte de Sainte Flour ; Tout cela faisant un peu plus de cinq mille hommes, nombre trop petit pour la garde d'une si grande place, non pas pour les vivres qui estoient dedans. Mais ce qui la fortifioit davantage, c'estoient tant de Seigneurs de marque qui s'y estoient volontairement enfermez. Et ces noms de Guise & du Lude, renommez pour les fameux sieges de Fontarabie & de Mets, ne l'assuroient pas moins qu'eussent fait des forts bastions, parce qu'on se promettoit que les enfans ayant la mesme vertu, auroient un pareil bon-heur que leurs peres. L'armée des Princes s'estant venuë camper devant le vingt-quatre & vingt-cinquiéme d'Aoust, employa tout le reste du mois, en attendant que Jenlis eût amené leur artillerie, à gagner les fauxbourgs, dont elle s'empara assez facilement ; & cependant il n'y eut que quelques escarmou-

Siege memorable de Poitiers.

Briéve description de cette Ville.

Ses desavantages & avantages.

Forces qui estoient dedans.

Les deux Guises, & le Comte du Lude.

ches, dans lesquelles Laffin & Piles traitterent fort mal les assiegez dans le fauxbourg Saint Ladre, qui en revanche les batirent en une autre sortie sur le bord de l'estang de Saint Hilaire. Le lendemain François de Cassillac-Cessac Lieutenant du Duc de Guise, fit une sortie, donna jusqu'à saint Marne où il enleva quelque quartier des plus à l'escart, & à son retour perça avec tant de roideur un gros de Reistres & de Gens-d'armes François conduit par Mandolf Lieutenant de Hans Bouc, & Briquemaut, qu'il en renversa cinquante & tua Mandolf. Cela fut cause que pour empescher de semblables sorties, l'Admiral fit retrancher Blaçons avec son Regiment aux maisons devant le porte de la trenchée : mais pour cela Onoux ne laissa pas d'entrer dans la Ville avec six cens hommes. Ce hazardeux Capitaine, que du Lude avoit laissé à saint Maixant avec son Regiment, croyant que Poitiers avoit besoin d'hommes, joint que d'ailleurs de la perte de cette place dépendoit celle de saint Maixant, se resolut d'y mener les siens. En ayant donc choisi six cens des meilleurs, il fait neuf lieuës en cinq heures, se demesse vaillamment des compagnies logées sur son chemin à Jasenuoil, fausse les gardes de Blaçons, & gagne la porte : où Jarrie, qui y commandoit, luy donna la main bien à propos. Je ne marqueray point tous les exploits de ce siege par le menu, ce seroit un Journal plûtost qu'une Histoire, ny tous les endroits par où ils batirent la place, sinon de ceux par ou ils firent bréche. La premiere fut faite du costé du pré l'Abbesse : en peu de temps ils abbatirent vingt pans de muraille & les tours voisines avec leurs defenses, puis ils firent un pont en une nuit pour passer la riviere qui estoit entre d'eux. Les assiegez voyant une si grande ouverture à leurs murailles commençoient déja à douter de l'evenement de l'assaut, & prenoient divers avis : les uns estimoient qu'il estoit absolument impossible de s'y presenter pour la defendre, & opinoient qu'il faloit combatre dedans le pré à cheval : les autres disoient, qu'il seroit mieux d'abandonner les bréches, & de se defendre aux tranchées des pendants de la montagne : que pour cet effet il faloit semer parmy le pré quantité de clouds & de chaussetrapes : puis comme on verroit les assaillants entrez dedans & ainsi embarrassez, lâcher une gresle de canonnades & de mousqueterie si furieuse qu'ils ne sceussent de quel costé se tourner. D'autres mesme desesperant entierement de tous ces expedients, conseilloient au Duc de Guise & à son frere de se sauver ; & leur proposoient qu'il faloit sortir de nuit par la porte la moins gardée, avec deux mille hommes, & percer au travers des ennemis ; Leur remonstrant que la personne de deux Princes, les plus fermes appuys de l'Eglise, & celles de tant d'autres Seigneurs qu'ils avoient, avec eux, estoient de plus grande importance que la Ville, ny que toute la Province. Mais Guise rejetta ces lâches conseils, & ayant ordonné quelques compagnies pour defendre la bréche, il rangea sa Cavalerie en bataille de l'autre costé d'un retranchement qui avoit esté dressé derriere, & parut en cet ordre à la veuë des ennemis, durant toute l'aprédisnée. Neanmoins quelque contenance qu'il tinst pour rassurer les autres, il n'estoit pas sans une grande apprehension : car il connoissoit bien à cette diversité d'opinions, & à la deffiance que les habitans & quelques Capitaines témoignoient avoir de leurs forces, que si les ennemis donnoient resolument, ils ébranleroient bien ces courages chancelans. Mais le peu de prevoyance des ennemis le garantit de ce changer : car n'ayant point fait l'essay de leur pont que lors qu'ils furent sur le poinct de donner l'assaut, & trouvant qu'il estoit trop foible pour supporter de la Cavalerie armée, ils se retirerent pour ce jour là ; Et pendant la nuit, à la faveur d'une sortie que fit Fervaques, six plongeurs moitié François, moitié Italiens, couperent les cordages qui tenoient ce pont, & l'envoyerent à vau l'eau. Nonobstant cela les assiegeans ne laisserent pas de continuer leur baterie, afin d'agrandir la bréche, & en firent encore une autre plus grande que la premiere ; & mesme ils firent tant d'efforts qu'ayant passé la riviere avec quelques petites nacelles, & des fascines liées ensemble en forme de radeau, ils gagnerent un petit tourion antique. Les assiegez ayant fait en vain de grands efforts pour les en déloger, mirent tout leur soin à empescher qu'ils ne gagnassent pas plus avant ; les uns firent de grandes traverses dedans le pré des deux costez des bréches, & d'autres au travers pour y eslever comme un fort plus en dedans, afin d'y envelopper les assaillants : les autres se retrancherent de l'autre costé d'un ruisseau, qui depuis le coin de ce pré va coulant non loin de la muraille tout le long des taneries & jardins qui sont dans la Ville : les autres vouloient combatre dans le pré à cheval. Comme ils estoient en cette incertitude, la necessité mere des inventions, ou le hazard, leur

Hardiesse d'Onoux qui entre dans Poitiers.

Apprehensions & divers avis des assiegez.

Generosité du Duc de Guise.

Gagnent les bréches.

en fournit une qui les en tira. S'ils avoient fait une grande faute d'avoir, par compassion des pauvres gens, espargné d'abatre les maisons des fauxbourgs, dans lesquelles leurs ennemis se couvroient & s'accommodoient, de sorte qu'ils pouvoient venir jusqu'au pied de la muraille : il se trouva que les assiegeants n'en avoient pas fait une moindre de ne se pas saisir du fauxbourg de Rochereüil; Car le frere du Comte du Lude ayant apperceu quelques vestiges d'escluse ou bastardeau, qui avoit esté fait autrefois au pont de ce fauxbourg, s'avisa que par ce moyen on pourroit arrester le cours du Clain, & le faire regorger hors de ce canal. Ayant donc fait en grande diligence enfoncer au devant des arches de ce pont deux rangs de gros pieux, l'entre deux desquels fut remply de terre bien batuë, l'effet s'en ensuivit tel qu'il l'avoit pensé : car l'eau remontant contremont & se débordant de son lit accoûtumé, inonda tout le pré dans peu de jours : de sorte que depuis la muraille, il n'y avoit lieu où elle ne fût de trois pieds de haut. Les assiegeans ayant recours à diverses inventions pour la faire écouler, pointerent quelques pieces d'artillerie pour rompre ou percer le bâtardeau : mais ceux de dedans y apporterent aussi-tost remede, faisant la nuit ensuivant une muraille fort épaisse derriere ces pieux, & mettant au devant de grosses bales de laine, bien liées & attachées l'une à l'autre, pour amortir les coups de canon. Aprés cela l'Admiral, outré de dépit de ce qu'il n'en pouvoit venir à bout, & de ce que se moquant de ses efforts, ils luy reprochoient que son Admirauté faisoit naufrage sur cette petite mer, dressa deux ponts bien forts & capables de passer l'artillerie du costé du Fauxbourg saint Sornin dans le pré l'Evesque, qui est au droit des Eglises de Sainte Radegonde & de Saint Sulpice, & transporta son attaque de ce costé là. Si bien qu'un jour, de grand matin, il commença à tirer douze grosses pieces de canon contre la muraille, le long de laquelle passe un canal de la riviere du Clain, & de quatre moyennes à la premiere bréche, pour empescher les assiegez de la remparer. Cette horrible batterie faisoit trembler toute la Ville, & les cœurs les moins hardis qui se figuroient que les ennemis, qui paroissoient sur les costeaux couverts de leurs chemises, marque qu'ils vouloient donner l'assaut, y viendroient avec une furie pareille à ce grand bruit. Mais le Duc de Guise & le Comte du Lude, s'efforçant de témoigner une gayeté & une hardiesse extraordinaire, partagerent leurs forces entr'eux, & prirent chacun une bréche à défendre. Le Duc de Guise avec son frere prit celle du pré ; & le Comte avec les siens celle de Sainte Radegonde. Ces deux Chefs ayant donné ordre à bien recevoir les assaillans, joignoient à leur brave contenance des exhortations toutes pleines de feu pour enflammer ceux qui estoient auprés d'eux, & leur affermir le courage. Ils leur representoient à tous, *Que c'estoit ce jour-là, qu'ils devoient montrer leur Zele envers la Religion, & leur affection au service du Roy ; Qu'ils se devoient souvenir qu'ils soutenoient la cause de Dieu & de leur Prince, contre des avortons d'Enfer, qui dégorgeant leur rage depuis quelques années sur les choses saintes, vouloient abatre le Trône avec les Autels, & détruire l'autorité Royale pour ruiner celle de la sainte Eglise. Mais que ces impies estoient plus propres à abatre les Temples, à briser les Images sacrées, & à égorger les Ministres de Dieu, qu'à forcer une telle Ville & si bien deffenduë qu'estoit celle-là; Qu'au reste ce grand tintamarre d'artillerie, & cette superbe montre de toutes leurs troupes rangées en bataille, estoient un signe que leur desespoir poussoit là son dernier effort, qui estoit encore moins à craindre que les autres, les plus braves de leurs gens ayant esté tuez aux attaques & aux sorties precedentes, & tout leur feu s'estant changé en une rage impuissante : de sorte que s'ils estoient repoussez cette fois là, ils se retireroient tout confus dans leurs marécages du païs d'Aunis.* Aux Gentils-hommes & aux gens de guerre, ils remontroient ; *Qu'il n'estoit pas question de deffendre une bicoque d'Italie, ou un village de Flandres, où neanmoins il estoit mort les années dernieres tant de vaillans hommes, mais qu'ils combatoient pour leur Ville, & pour leur patrie, où estoient à couvert sous leurs bras, & derriere leurs Rondaches, leurs femmes, leurs enfans, leurs parens, leurs amis, & tout ce qu'ils avoient de plus cher au monde ; Qu'ils se remissent devant les yeux le ravage & la desolation que feroient les ennemis, s'ils s'en rendoient maistres ; leurs femmes violées ; leurs maisons brûlées ; les Temples renversez ; les ruës couvertes de corps morts & ruisselantes de sang ; Qu'il n'y avoit point d'autre moyen d'empescher tous ces malheurs, qu'une courageuse & ferme resistance ; Que chacun s'evertuât donc de bien faire ; & que chacun s'efforçât de surpasser son compagnon ; Mais sur tout qu'ils gardassent exactement les ordres qui leur seroient donnez, & qu'ils obeissent aux Capi-*

Assiegez par le moyen d'un bastardeau font regorger la riviere.

Bréche de sainte Radegonde.

taines qui se presentoient aux dangers tous les premiers ; Que dans cette occasion le peril estoit joint à la gloire, & à la necessité ; Partant qu'il ne faloit point apprehender la mort, qui tost ou tard estoit inévitable aux hommes, & ne se pouvoit éviter à cette heure qu'en allant genereusement au devant ; Qu'il ne faloit point s'étonner de voir son parent, son amy, son camarade tombé à ses pieds : mais avancer toûjours ; marcher par dessus pour affronter l'ennemy ; & ne songer à autre chose qu'à faire teste jusqu'à la derniere goute de son sang. A quoy ils adjoûtoient pour les assurer encore par un bon augure, *Que ce jour-là estoit l'octave de l'Assomption de la sacrée Vierge Mere, la Protectrice de leur Ville, l'ennemie des Heretiques, & le bouclier des Fideles ; Qu'ainsi ils esperoient, que comme elle les avoit garantis de la surprise des Anglois, elle les assisteroit à cette heure contre les assauts des Huguenots ; & que ce jour-là seroit desormais un jour de solemnité & de réjoüissance à leur Ville, aussi bien que le lendemain de Pasques.** Telles & semblables remontrances ayant échauffé les courages timides, & enflammé davantage les resolus, tous se preparerent à l'envy à soûtenir les efforts de leurs ennemis : les uns tenant prests des feux artificiels, comme des pots, des grenades, & des lances ; quantité de cercles enveloppez d'étoupes trempées en huile, quantité de fascines poissées & poudrées de souffre ; les autres, des aix, chaussetrapes & quatreaux de bois tous semez de clouds fort longs & pointus, pour jetter au devant de la bréche ; les autres des traînées de poudres, & des graisses fricassées ; & les femmes même des monceaux de cailloux, & des chauderonnées d'eau boüillante. Or les assaillans estant tous en armes, & ce sembloit en bonne disposition, le Capitaine Dominique qui avoit esté condamné à reconnoistre la bréche, pour avoir tiré le poignard sur un de ses compagnons dans le logis de l'Admiral, fit rapport qu'elle estoit fort raisonnable, & qu'à son avis la Ville estant attaquée tout à la fois, par là, par celle du pré l'Abbesse, & par escalade d'un autre costé, devoit estre forcée : mais que le ruisseau qui couloit le long de la muraille, estoit si profond que les Soldats en auroient jusqu'à la ceinture, & que le débris qu'on avoit esperé le devoir combler, n'estoit pas tombé dedans, mais du costé de la Ville. Son rapport ayant entierement refroidy les Chefs, ils remirent la partie à une autre fois, & renvoyerent leurs troupes, pour ce jour là, dans leurs quartiers. Cet assaut manqué, les assiegez n'eurent plus d'apprehension des forces de leurs ennemis : mais la faim commençoit à miner les leurs. Le Comte du Lude n'avoit pas eu ny le temps ny la commodité de faire toutes les provisions necessaires : car l'Admiral le suivoit de prés à la levée du siege de Niort ; & d'ailleurs, le Regiment de Brissac, qui avoit esté en garnison aux environs prés d'un an, & l'armée de Monsieur qui y avoit passé deux fois, avoient consumé tous les fruits de l'année precedente, & presque vuidé tous les magazins où se reservoient les grains & les fourrages ; la licence du soldat, qui vivoit à discretion, en ayant beaucoup plus gasté que mangé. La premiere incommodité qu'ils sentirent fut pour leurs chevaux : car comme il y avoit peu de fourrages, & qu'on avoit souffert du commencement quantité de méchantes bourriques & haridelles qui en consumoient beaucoup, non seulement les magazins furent bien-tost vuides, mais encore les jardins & lieux d'herbage qui sont dans la Ville furent tellement pelez par ces masettes, qu'il n'y avoit plus dequoy nourrir les chevaux de service. Si bien qu'il faloit à toute heure hazarder des sorties, afin qu'à la faveur des escarmouches, les goujats allassent couper des joncs & des rouches sur l'étang : mais cela ne dura guere, & il falut qu'ils s'accoûtumassent à manger le pampre des vignes, & les fueilles des arbres. Dans peu de temps les hommes eurent aussi beaucoup à souffrir : premierement par faute de moulins, lors que le magasin des farines fut failly : car de huit qui estoient dans la Ville, il y en avoit six employez pour moudre le bled dont se faisoit le pain de munition ; à quoy toutefois la necessité trouva bien-tost des remedes : Puis par faute de bled ; car ils en avoient bien peu pour une si grande multitude de personnes. Les Chefs avoient presque du commencement du siege mis dehors toutes les bouches inutiles, principalement les Etrangers & les gens de village, qui s'y estoient retirez en si grand nombre, que tout en estoit plein : mais les assiegeans ne les ayant point voulu laissé passer, aprés qu'ils eurent erré quelques jours dans les fossez vivans de racines, ceux de dedans touchez de pitié, leur permirent de rentrer, & leur donnerent à manger toutes ces haridelles, qui aussi bien mouroient de faim & infectoient les ruës. Les assiegeans de leur part ne souffroient guere moins que ceux de dedans, la disette des vivres estoit presque aussi grande dans leur camp que dans

* *Auquel les Anglois en avoient esté chassez.*

Preparatifs pour soûtenir l'assaut.

Incommoditez des assiegez.

Manquent de fourrages.

De moulins & de bleds.

Disette & maladie au camp des assiegeans.

la Ville : chaque jour la genereuse defense des assiegez leur tuoit ou estropioit grand nombre de Soldats, & mesme des gens de marque ; & les maladies, specialement les dysenteries, soit que les mauvais logemens, soit que l'intemperance des Allemans les eût causées, ne faisoient pas un moindre ravage dans leur camp. Le Comte de la Rochefoucaut, d'Acier, Briquemaut, Philippe Laffin-Beauvois, la Noele son frere, le Comte de Chaune, le Vicomte de Bloisset, Doüarty, François du Fay-Changey l'un des Mareschaux de camp, & cent autres hommes de commandement, se retirerent dans les Villes voisines blessez ou malades, pour se faire traiter ; L'Admiral mesme fut atteint d'un flux de ventre : mais comme il estoit tres-sobre & fort reglé, il en guerit. La foiblesse que luy causa sa maladie, ne ralentit point sa vigueur & les soins de sa Charge : il delibera de faire donner l'assaut de nuit, sans trompettes ny tambours, sur l'heure du changement du guet ; s'imaginant que dans le peu de soin qu'ont les gardes qui sont prestes d'estre levées, & dans l'obscurité des tenebres, les assiegez se voyant ainsi surpris feroient moins de resistance. Les Princes estoient venus de saint Maixant pour assister à cette action, aprés avoir regalé les Capitaines Allemans pour leur échauffer le courage à coups de verre : mais les Corps que l'Admiral avoit mandez pour cela ne s'estant rendus au lieu qu'à trois heures aprés minuit, lors que le jour commence à poindre en cette saison là, le dessein fut découvert, & laissé. Cependant les assiegez tomboient peu à peu dans une grande détresse, & leurs necessitez s'augmentant, leurs esperances diminuoient ; si bien que l'impatience & l'ennuy commençoient à gagner les esprits, quoy qu'ils receussent tous les jours des nouvelles de Monsieur qui les assuroit d'un prompt secours. Il estoit allé trouver le Roy qui s'estoit avancé jusqu'à Tours, afin d'y pourvoir plûtost ; Et pour cet effet Sa Majesté avoit mandé à Sansac, qui estoit au siege de la Charité, de le quitter pour venir se joindre à luy, ordonné diverses levées de gens de pied & de cheval, mesme les Arrierebans de quelques Provinces ; & commandé à tous Gentils-hommes capables de porter les armes, sur peine de confiscation de corps & de biens, & de décheoir eux & toute leur posterité du titre de Noblesse, de se rendre dans son armée, qu'il disoit vouloir commander en personne. En attendant que cette armée fust preste, le jeune Montluc & la Valette eurent ordre de jetter quelques troupes dans Poitiers : mais les passages estant trop bien gardez, ils ne purent la voir que de loin. Le manquement de secours n'affligea pas peu les assiegez : & les Huguenots connoissant leur ennuy afin de les décourager davantage, leur faisoient entendre, par l'adresse de ceux qu'ils avoient dans la Ville, & par les prisonniers qu'ils leur renvoyoient, qu'ils estoient resolus de ne se lever jamais de devant qu'ils ne l'eussent prise, ou qu'ils n'eussent obtenu la paix. Ainsi estant las des peines & des fatigues du siege, ils ajoûtoient plus de foy à ces rapports & à ces bruits qu'aux assurances que le Roy & Monsieur leur envoyoient ; Et comme la trop grande attente relâche enfin la plus ferme esperance, & plonge les esprits dans le chagrin, ils commençoient à murmurer & à se laisser emporter à diverses pensées. Sur cela les assiegeans batent le Fauxbourg da Rochereüil, qui estoit entouré d'une assez bonne muraille, pour se rendre maistres du pont, & faire dégorger l'eau qu'ils avoient arrestée. Ils attaquerent premierement la tour du pont, afin que les soldats qui voudroient venir de la Ville dans ce Fauxbourg ne pûssent passer, ou du moins qu'estant retardez par la ruïne de la tour, ils fussent plus aisément mirez par les arquebusiers qu'ils avoient mis sur les rochers & costeaux voisins. Ayant presque tout abatu cette tour, ils gagnerent la vigne qui penchoit d'enhaut sur la ruë du Fauxbourg, d'où ils pouvoient à coups de pierre assommer ceux qui passoient ; aussi avoit-elle toûjours esté opiniastrement disputée depuis le commencement du siege : mais ceux de dedans se couvrirent par des galeries faites de pipes à vin pleines de terre, & par des linceux qu'ils tendirent aux lieux les plus découverts. Aprés cela, ils dresserent leur baterie contre la muraille de ce Fauxbourg : & parce qu'ils prévoyoient bien que venant à l'assaut, ils seroient fort incommodez par les tours & galeries du Chasteau, qui estendent leur veuë tout là du long, & n'en sont pas éloignées de plus de six vingts pas, ils tâcherent aussi de les abatre : mais faute de grosses pieces, ils n'y firent pas grand dommage. Les assiegez cependant n'oublierent aucun soin pour les bien recevoir, firent plusieurs plates formes, & divers logemens à mettre des arquebusiers pour flanquer la breche, qui d'ailleurs l'estoit parfaitement bien par le Chasteau. Il n'y avoit donc point d'apparence de donner

L'Admiral malade.

Veut donner un assaut de nuit, mais ne le peut.

Le Roy à Tours assemble son armée.

Assiegez s'ennuyent.

Les Huguenots batent le fauxbourg de Rochereüil.

l'assaut par là, veu que c'est contre les regles du mestier d'assaillir par un endroit, avant que d'en avoir abatu toutes les défenses : neantmoins l'Admiral & Moüy furent d'avis d'y faire donner, mais ils dirent depuis que la chose eut mal réüssi, que c'estoit seulement pour faire connoistre la bréche. En effet, ils n'ordonnerent que trois Regimens pour cela; Piles avec le sien eut la pointe, Saint André puisné de Briquemaut le secondoit, & celuy-là estoit soûtenu par une autre de Lansquenets. Or comme ils n'y pouvoient aller qu'à découvert, & à la mercy d'une infinité d'arquebusades, toutes les forces des assiegez estant accouruës à ce Fauxbourg, ils n'eurent pas si-tost paru de dessous des noyers où ils estoient à couvert, qu'il plut sur eux une salve continuë de coups de mousquet, d'arquebuses à croc, & de canons, qui chargez de cartouches & de ferrailles, vomissoient tout à la fois autant de morts que mille mousquets ensemble. Se voyant ainsi pris & tirez par devant, par les flancs & de tous costez, ils s'estonnent, ne sçavent à quoy se resoudre, hesitant entre la honte & la peur ; & durant ce doute ils demeurent exposez en bute plus long-temps. Les plus peureux & les plus hardis passent legerement au travers de ces éclairs, & de ces tourbillons de fumée, ne trouvant point de meilleur abry que la bréche : mais il y en arrive si peu qu'ils sont facilement repoussez ; & Piles qui les conduisoit est blessé à la cuisse. Les soldats rebutez de cette premiere attaque, vont avec plus de peine à la seconde; il n'y a que les Officiers & quelques Appointez qui marchent d'un pas assuré. Ceux-là encore, ayant esté aussi maltraitez que les autres, les Capitaines des Lansquenets pour satisfaire à leur honneur, voulurent s'avancer : mais l'Admiral voyant bien qu'ils ne seroient pas mieux suivis que les François, y courut en pourpoint pour les faire retirer. Ce fut-là leur dernier effort, aprés lequel ils ne sçavoient plus que tenter : car ils prévoyoient bien que manquant de vivres eux-mesmes, leur patience & leur vigueur seroit plûtost à bout que celle des assiegez. Sur ces entrefaites, Monsieur ayant assemblé une partie de son armée, non pas toutefois assez forte pour combattre la leur, met le siege devant Chastelleraud, afin de les divertir de celuy de Poitiers. La bréche faite du costé de la porte de sainte Catherine, les Italiens, à qui le sort donna l'honneur de la pointe sur les François & sur les Lansquenets qui le disputoient, y monterent vaillamment : mais ils en furent repoussez de mesme, & aucun ne pût franchir la barricade qu'un Enseigne nommé Justinian Bentio, qui tout percé de coups s'ensevelit dans son drapeau au milieu de la grand' ruë. La Loüe les receut avec une furieuse salve, puis avec quatre cens hommes bien armez il sortit de derriere les gabions & les barrieres qu'il avoit fait faire aux deux costez de la bréche, & les combatit quelque temps main à main : de sorte qu'aprés en avoir tué deux cens & quatre ou cinq de leurs Capitaines, il les contraignit de se retirer par dessus les corps de leurs compagnons, & dans le sang jusqu'au genoüil ; Les François, qui les devoient soûtenir, piquez de ce qu'on avoit deferé la gloire à une nation dont ils avoient toûjours fait peu d'estime pour la guerre, demeurant au bas de la bréche sans vouloir s'avancer, quoy que les Mareschaux de Camp allassent prendre les Enseignes par le poing pour les pousser. Le bruit de ce siege n'étonna pas tant ceux qui estoient devant Poitiers qu'il les obligea ; car comme ils ne cherchoient qu'une occasion honorable pour se tirer des peines où ils estoient, ils embrasserent volontiers celle-là, & décamperent le huitiéme de Septembre, pour venir au secours d'une place qu'ils disoient leur estre de plus grande importance que Poitiers. Monsieur se contentant d'avoir effectué son dessein, ne voulut pas les attendre, mais retira son artillerie. Ayant repassé la Creuse en diligence au Port de Piles, il campa à la Celle, lieu fort avantageux pour attendre que toutes ses troupes fussent assemblées; & logea fort à propos trois Regimens au Port de Piles, pour garder le passage. Ainsi fut levé le siege de Poitiers, aprés avoir duré sept semaines avec beaucoup de fatigues & de dommage de part & d'autre. Les Catholiques y perdirent trois cens soldats, & quarante Gentils-hommes : dont les plus signalez furent Briançon frere du Comte du Lude, Billy-Prunay frere de celuy qui fut tué à Jarnac, Calverac, Onoux, Passac, Montal, la Vacherie, & la Renaudie. Mais des Huguenots il en demeura prés de trois mille, & il ne s'en débanda pas moins à la levée de leur camp. Ce qui les ruina le plus, selon l'avis de la Noüe, ce fut qu'ils avoient trop peu d'artillerie, de munitions & de pionniers : de sorte que quand ils s'estoient attachez à un endroit, ils ne pouvoient poursuivre vivement leur baterie ny leurs travaux, & donnoient le temps aux Catholiques d'y remedier ; puis il faloit recom-

Assaillans sont repoussez à Rochereüil.

Monsieur assiege Chastelleraud, pour faire diversion.

Italiens font bien leur devoir à l'assaut, mais sont repoussez.

L'Admiral prend cette occasion de lever le siege.

Monsieur repasse la Creuse.

Perte des Catholiques & des Huguenots au siege de Poitiers.

Ce qui manqua aux Huguenots en ce siege.

mencer tout de nouveau en un autre, où la meſme choſe arrivoit encore. Si toſt que Sanſac fut entré dans Poitiers avec de nouvelles compagnies, & tout ce qui eſtoit neceſſaire pour le rafraiſchiſſement de la Ville, Guiſe partant de là, accompagné de cinq cens chevaux, alla à Tours trouver le Roy, afin de recevoir la gloire d'avoir conſervé cette grande Ville. En effet elle luy eſtoit deuë, non ſeulement parce que l'on a accouſtumé de rapporter tout au Chef & aux Grands, mais parce qu'il y avoit fait plus que ſon devoir, ſe trouvant par tout, & ſoûtenant le faix de toutes les Charges, juſqu'à remuer la terre luy-meſme; & qu'il s'eſtoit efforcé de faire paroiſtre toutes les vertus en ſa perſonne avec un éclat, qui ne luy acqueroit pas moins d'amour que d'admiration. Car on ne pouvoit deſirer en luy ny plus de vigilance, ny plus d'activité, ny de prevoyance qu'il en avoit, & ſa courtoiſie à l'endroit des Gentils-hommes, ſa liberalité envers les Soldats, & ſa modeſtie à parler de ſoy-meſme, faiſoient briller plus fort ſa valeur, qui eſtoit tres-illuſtre d'elle-meſme. Mais aucun de ſes beaux exploits ne ravit tant les cœurs, que le charitable ſoin qu'il prit de viſiter les bleſſez & les malades, & cette rare humilité qu'il témoigna dans l'action de graces que l'on alla rendre à Dieu dans la grande Egliſe, pour la levée du ſiege; ayant mandé au Predicateur de ne faire aucune mention de luy, & d'attribuer toute la gloire à la ſouveraine Puiſſance, ſans la garde de laquelle les hommes ne ſçauroient conſerver la plus forte place du monde. Auſſi, tout ce que ſes vertus pouvoient meriter, & ſon ambition deſirer d'honneur, de loüanges, & d'applaudiſſemens, ſe trouva au deſſous de ce qu'il en reçût du Roy & de toute la Cour; la Reine mere, qui avoit déja beaucoup d'affection pour luy, ſes oncles & ſes amis qui voyoient en ſes actions renaiſtre les eſperances & la grandeur de ſa Maiſon; & les Catholiques, perſuadez par les apparences que la defenſe de la Religion eſtoit par droit hereditaire attachée à ſa perſonne, preſtant la main & l'épaule pour l'élever au plus haut degré d'eſtime & de puiſſance. Ce qui fut comme le premier eſtage de la haute reputation & grandeur de ce Duc, qu'il exhauſſa toûjours depuis ſur ces meſmes fondemens, ſelon qu'il eut le temps propre, juſqu'à ce qu'il fut precipité du haut en bas. Or il eſt vray que la haine que la Reine mere avoit conçûë contre l'Admiral, ſervit beaucoup à le faire plus conſiderer; parce que comme les contraires s'entr'aiguiſent, l'indignation qu'elle avoit pour l'un, accroiſſoit l'inclination qu'elle avoit pour l'autre: & reciproquement d'autant plus qu'elle en aimoit l'un, d'autant plus elle avoit l'autre en horreur. Ce fut un des motifs, à ce que l'on crût, qui fit publier ce rigoureux Arreſt du Parlement de Paris, donné à la requeſte de Bourdin Procureur general, contre l'Admiral, le Comte de Montgommery, & le Vidame de Chartres. Il les condamnoit au dernier ſupplice, comme atteints & convaincus du crime de leze Majeſté, & promettoit cinquante mille écus, avec abolition de tous crimes, à quiconque, fuſt Eſtranger ou François, livreroit l'Admiral à la Juſtice, mort ou vif. Mais comme ces façons de mettre une teſte à prix ſont plus Italiennes, que Françoiſes, il ne ſe trouva perſonne qui attentaſt ſur celle de l'Admiral, horſmis un ſien domeſtique nommé Dominique d'Albe; lequel ayant promis de l'empoiſonner fut découvert par quelques indices, & pendu. En conſequence de l'Arreſt les effigies de ces trois Seigneurs furent traînées dans la charette du bourreau, & penduës en gréve: & pour inviter les plus determinez garnemens de toute l'Europe à faire ce grand coup, il fut imprimé en Latin, Italien, Eſpagnol, & Allemand. On donna la Charge d'Admiral au Marquis de Villars, Seigneur fort Catholique: mais cet affront ne fit qu'irriter davantage les eſprits déja trop échauffez, & les politiques diſoient, que c'eſtoit bien en vain qu'on penſoit donner de la terreur par de l'encre & de la peinture à ceux qui n'en prenoient point devant des armées de trente mille hommes.

Vertus & devoir du Duc de Guiſe.

Premier eſtage de ſa grandeur.

Arreſt de mort contre l'Admiral, Montgommery, & pluſieurs autres.

Attentat ſur ſa perſonne découvert.

Or l'Admiral n'ayant pû gagner le paſſage du port de Piles, parce que les trois Regimens que Monſieur y avoit laiſſez, en avoient trop bien retranché toutes les avenuës, il paſſa plus haut au deça de la Haye en Touraine, en reſolution de le forcer, & de venir au combat. Pour cet effet il s'alla loger tout vis à vis de luy, & commença de l'attaquer par diverſes eſcarmouches. Mais comme il y avoit entre deux un ruiſſeau bordé de Mareſts, qui ne ſe pouvoient paſſer qu'à la file, & que les Catholiques s'eſtoient gabionnez dans ce village, ayant la riviere derriere eux, & un bois à coſté pour épaulement: les uns ne voulant pas attaquer en lieu ſi incommode, les autres n'eſtant pas ſi mal conſeillez que de quitter leur avantage, les deux

armées ne firent que se regarder durant tout ce jour. Le lendemain les Huguenots repasserent la Creuse, puis la Vienne, & se logerent à Faye la Vineuse, où ils furent contraints de sejourner, pour attendre leurs chevaux d'attillerie qu'ils avoient envoyé remener à Lusignan, celle dont ils avoient battu Poitiers. Ce fut une des premieres causes du mal-heur qui leur arriva par aprés : car pendant ce temps-là, l'armée de Monsieur se renforça de plus de dix mille hommes de Cavalerie & d'Infanterie. Si bien qu'elle passa la Vienne & se mit à les poursuivre à son tour, s'avançant à Loudun, & de là à Mirebeau, pour leur empescher le retour dans le Poitou, & les rencontrer à la traverse. En effet, sur les deux heures aprés midy, Biron son Mareschal de camp luy manda qu'il avoit découvert leurs coureurs, & qu'il croyoit qu'ils alloient à Montcontour. L'ardeur de combattre paroissoit tres-grande dans toutes les deux armées, & les Generaux n'en témoignoient pas moins d'envie l'un que l'autre; mais l'Admiral la feignoit seulement, & Monsieur l'avoit en effet. Le premier faisoit paroitre qu'il en recherchoit l'occasion, parce qu'il estoit pressé par les murmures de ses Gascons & Provençaux, qui s'ennuyant de souffrir si long-temps la misere & les fatigues, demandoient congé de se retirer en leur païs, & par les menaces des Reistres, qui estoient sur le point de se mutiner, parce qu'ils n'estoient pas payez : mais il ne faisoit cela qu'afin de gagner le temps pour les en éloigner davantage. Pour le second, quoy qu'il ne dust souhaiter autre chose que de tirer la guerre en longueur, ayant abondance de vivres, le païs à sa devotion, & dequoy contenter ses gens, neanmoins il desiroit y mettre fin au plûtost par une bataille: & ce qui le confirma encore dans cette volonté, c'est qu'il sceut que Theodoric de Schomberg, & depuis luy le Prince d'Orange, s'en estoient allez en Allemagne pour amener de nouvelles levées aux Princes, & qu'il couroit un bruit que Montgommery estoit en chemin avec son armée victorieuse & les troupes des Vicomtes, qui les auroit joints dans peu de jours. En cette disposition l'un songeant à gagner païs, & l'autre à se mettre au devant, l'Admiral arriva prés de saint Clair, à deux lieuës de Montcontour, dans une plaine qui n'a pas moins de deux milles de longueur & autant de largeur sans aucun arbre, horsmis un petit noyer qui en marquoit comme le milieu. Il estendit là ses troupes, & les rangea en bataille tout à loisir, afin de leur faire connoistre qu'il ne fuyoit pas, mais qu'il attendoit les ennemis. Aprés qu'il eut demeuré tout autant de temps qu'il crût estre suffisant pour satisfaire aux murmures de son armée & à son honneur, & que ses avant-coureurs luy eurent rapporté qu'ils n'avoient rien découvert que quelques arquebusiers à droite dans un valon, & soixante ou quatre-vingts Cavaliers qui se presentoient de fois à autre à costé des villages qui estoient devant luy: il fit avancer son Corps de bataille qui conduisoit l'artillerie, afin de gagner ce jour-là Montcontour, dont la Noüe & la Loüe s'étoient saisis, prevenant Monsieur qui avoit le mesme dessein. Il ne croyoit pas que le gros de l'armée Catholique fust si proche de là: c'est pourquoy, aprés avoir fait escarmoucher quelque temps, il fit aussi suivre son Avant-garde. Au bout de la plaine de saint Clair il y a une valée qui n'est guere profonde, au milieu de laquelle passe un ruisseau bordé de saules, & de marescages fangeux, d'où la Cavalerie peut à peine se retirer. Comme elle fut proche de cet endroit, Biron qui conduisoit mille lances, la vient rencontrer presque par le flanc, charge Moüy qui avec trois cens chevaux & deux cens arquebusiers faisoit la retraite, & d'abord passe sur le ventre aux arquebusiers, dont il ne s'en sauve que bien peu. Moüy voyant la partie inégale, se met du trot au galop pour gagner l'avant-garde; & au mesme temps les Catholiques lâchent quatre coups de canon. La déroute inopinée de ce Capitaine qui n'avoit pas accoûtumé de tourner le dos sans sujet, & ce tonnerre si peu attendu la surprennent & luy donnent l'épouvante: de sorte qu'elle se met toute en desordre & s'enfuit honteusement, jusqu'à ce qu'elle fust au delà du ruisseau, qui arresta tout court la Cavalerie Catholique. Aprés que les fuyards eurent repris leurs esprits, la honte qu'ils eurent d'avoir fuy, convertissant leur frayeur en temerité, le Regiment de l'Admiral & la Cornette d'Acier repassent le ruisseau, mais en desordre & avec plus de courage que de conduite. Leur premiere impetuosité ébranla les Cornettes plus avancées, & les repoussa jusques dans leur Infanterie; mais comme ils eurent jetté leur premier feu, & qu'ils se virent chargez par douze cens Reistres, ils n'eurent point de honte de reprendre la fuite, quelques-uns piquerent jusqu'à Montcontour, & d'autres mesme jusqu'à Partenay, distant de huit lieuës

Cependant celle de Monsieur se renforce.

& le poursuit à son retour.

L'Admiral feint de desirer la bataille.

Monsieur la veut tout de bon.

Rencontre de saint Clair.

Description du lieu.

Avant-garde des Princes presque deffaite.

lieuës de là, où estoient les Princes, portant avec eux les nouvelles de la deffaite generale de leur armée. La pluspart se rangerent auprés de leur Infanterie, qui demeura ferme de l'autre costé du ruisseau. Comme ceux qui fuioyent ainsi lâchement, la virent pique baissée & Arquebuse en jouë qui les huoit, & leur demandoit quel sujet ils avoient d'estre si esperdus; & qu'ils apperçeurent l'Admiral & les autres Chefs qui faisoient alte sans aucune émotion, ils se reconnurent & se rassurerent un peu. Ensuite dequoy l'Admiral disposa ses troupes en bataille, pour empescher que l'Avant-garde Catholique ne passast le ruisseau. Ce qui eût esté la perte entiere des Huguenots; aussi l'essaya-t'elle par trois ou quatre fois. Mais si tost qu'il en estoit passé quelque compagnie, il luy tomboit trois ou quatre escadrons sur les bras, qui les faisoient repasser bien viste: de façon qu'ils en perdirent l'envie. Les Catholiques ne pouvant les approcher, commencerent à les battre de loin à coups de canon: Biron l'ayant placé dessus le haut de la campagne, le faisoit tirer dans la Cavalerie qui estoit en belle mire, & dans l'Infanterie qui estoit en bataille sur la pente de la coline. L'Infanterie Françoise descendit un peu plus bas pour se mettre à couvert: les Lansquenets, comme c'est leur mode, se jetterent ventre à terre. La Cavalerie Françoise estant rangée en haye, estoit moins exposée aux canonnades, qui n'en pouvoient emporter qu'un à la fois: mais les Reistres qui estoient en escadron, estant battus par six pieces d'Artillerie qui les prenoient en croisant, en recevoient un grand eschec. De la premiere volée fut emporté Charles de Mansfeld frere de Volrad, & cinq ou six autres Cavaliers avec luy; & il ne se tiroit presque point de coup qui ne fit bréche dans leurs rangs. Ils en endurerent ainsi quatre ou cinq volées sans s'ébranler: mais à la fin ils en murmurerent, sans quitter neanmoins leur poste; & Volrad leur Chef prie l'Admiral d'y donner ordre, de peur que le desespoir ne les emportast à un combat desordonné. L'Admiral n'ayant point d'expedient pour les garantir de ce mal que de les exposer à un autre plus grand, fut contraint de les placer un peu plus bas: mais n'estant plus si découverts à la furie du canon, ils estoient à la portée des Arquebusades de toute l'Infanterie Catholique. Il trouva pour remede à cela de border le ruisseau d'Arquebusiers, & de les rafraîchir souvent par de nouvelles compagnies, pour faire teste à ceux des Catholiques. Or ce jeu se continuant avec grande perte des Huguenots, & la pluspart de leurs gens estant si étonnez qu'ils ne sçavoient plus en quelle posture se mettre, la nuit survint bien à propos, & leur fut aussi favorable qu'elle leur avoit esté à la bataille de saint Denys. Le canon ayant donc cessé, & les Arquebusiers s'estant peu à peu retirez, ils firent retraitte à la sourdine & en grande confusion, & allerent coucher à une lieuë de là, à my-chemin de Montcontour, fort à l'estroit entre les deux rivieres de la Thoüe & de la Dive; Puis le lendemain de grand matin, ils se logerent à Montcontour, & aux villages des environs.

Artillerie des Catholiques la met en grand desordre

La nuit survient, & ils se retirent à Montcontour.

Cette rencontre de saint Clair rabaissa autant le courage des Religionnaires, qu'il le releva aux Catholiques. Le lendemain Monsieur ayant veu cinq ou six cens morts estendus sur la place, & apprenant que les ennemis s'estoient serrez aux environs de Montcontour, conceut de leur peur une assurance certaine de la Victoire. C'est pourquoy il chercha aussi-tost les passages de la Dive pour les aller rencontrer; & les trouvant trop bien défendus, il prit au dessus de la source jusqu'au bourg de la Grimaudie. Toute son intention estoit de les forcer à venir au combat, parce que la Noblesse Catholique, qui estoit la fleur & la vigueur de son armée, ne luy avoit promis qu'un mois de service, aprés lequel il sçavoit bien qu'il luy seroit impossible de la retenir: Ainsi il se mit au devant d'eux pour les empécher de gagner le bas Poitou, où ils avoient dessein de se rafraîchir; & fit au méme temps saisir tous les passages de la Toüe, depuis la Ville de Toüars jusqu'à Ervaux. Estant donc ainsi enfermez entre deux rivieres fort profondes, quoy que peu larges, & ayant une puissante armée sur les bras, le meilleur conseil qu'ils pussent prendre, c'estoit de tourner bravement la teste vers luy, & de luy presenter ce qu'il cherchoit si ardemment. D'ailleurs, leurs troupes Françoises & Allemandes témoignoient par leurs cris qu'elles le souhaitoient; Les Reistres principalement, pour la commodité de la belle & rase campagne qui estoit devant eux, fort propre pour la Cavalerie, & à leur façon de combattre, demandoient instamment qu'on en vinst aux mains, & assuroient l'Admiral de la victoire, pourveu que les François les secondassent. Mais quoy qu'il eût bonne opinion d'eux, il

Monsieur les suit.

Huguenots enfermez entre deux rivieres.

l'avoit neanmoins fort mauvaise de ses autres troupes depuis la rencontre de saint Clair ; & connoissoit bien que les crieries avec lesquelles ils demandoient bataille, estoient plûtost des signes de mutineries & de desordre, que de cette veritable allegresse & de cette résolution, qui sont necessaires en une pareille occasion. Avec cela il sçavoit bien que la pluspart des Gentils-hommes Poitevins s'estoient retirez dans leurs maisons ; il voyoit aussi que les Princes qu'il avoit fait venir de Partenay, n'avoient pû amener avec eux que cent cinquante chevaux, de huit cens qu'il esperoit, les autres n'ayant pas eu le loisir de s'equipper ; & il attendoit le retour de ceux qui s'estoient allez rafraischir aprés le siege de Poitiers. C'est pourquoy aprés avoir cherché en sa pensée tous les moyens d'éviter le combat, il fit proposer au conseil qu'il faloit aller gagner Ervaux, afin de mettre la Toüe pour retranchement entr'eux & les Catholiques, & partir dés les neuf heures du soir, afin que l'obscurité de la nuit cachast leur dessein : mais ayant esté remonstré par quelques-uns, que ces retraites de nuit impriment de la frayeur dans l'esprit des Soldats, & diminuent la reputation de ceux qui les font, il fut resolu qu'on ne partiroit que le lendemain à la pointe du jour, & que tous vestiroient des chemises blanches par dessus leurs armes pour s'entreconnoistre. Cependant il envoya quelques troupes se saisir du pas de Jeu, qui est un lieu marescageux prés d'Ervaux, où il vouloit combattre en cas qu'il y fût forcé avant que d'avoir passé la Toüe. Toute cette armée estant donc en blanc le matin, & les coureurs estant déja aux champs, les Lansquenets accoûtumez à faire de telles pieces, refuserent de marcher qu'on ne leur eût payé leurs monstres : & à leur exemple une partie des Reistres fit de mesme : ce qui ayant retardé les Confederez prés de deux heures, donna le temps à Monsieur de les atteindre dans une place où ils ne s'en pouvoient dédire. A peine eurent-ils fait un quart de lieuë qu'ils apperceurent l'armée Royale qui venoit droit à eux : de sorte qu'ils n'eurent que le loisir de se ranger & de se mettre dans un petit fonds à couvert des canonnades. C'estoit à deux milles de Montcontour, en allant à Ervaux, où se void une grande plaine couverte d'un sable fort delié, & labourée par petits sillons qui ne font qu'égratigner la terre, & n'empeschent point la Cavalerie d'y galoper tout à son aise : mais au reste enfoncée en quelques endroits par des valées qui en ces rencontres ne sont pas inutiles à un General qui sçait tirer avantage des lieux. Aussi l'Admiral ne manqua pas de placer une partie de son Infanterie & de ses Reistres dans un de ces fonds par où il voyoit venir les Catholiques, & mit ses pieces sur le haut de la plaine derriere eux. L'une & l'autre armée furent divisées en trois corps par leurs Generaux, Avant-garde, bataille, & petit corps de reserve commandé par les Maréchaux de camp. Dans celle des Catholiques, Montpensier commandoit l'Avant-garde, où il y avoit à sa droite un bataillon de quatre mille Suisses piquiers, sous le Colonel Clery, & trois autres d'arquebusiers, pour les flanquer : sçavoir cinq Regimens François, de la Barte, de Sarlaboux, des deux Isles freres, d'Onoux, & les troupes Italiennes. Le Duc de Guise, la Valette, & quelques autres les assuroient du costé gauche avec huit cens chevaux. Martigues estoit avancé le premier avec son escadron, pour charger aprés les enfans perdus. Le Prince Dauphin le suivoit accompagné de Chavigny, qui avoit à sa droite deux escadrons d'Italiens chacun de cinq à six cens chevaux, où estoient le Comte de Sainte Flore, Marie & Paul ses freres, & Charles de Biragues, les Comtes d'Isty & de Saxatelle, Scipion Picolomini. Puis derriere tout cela marchoit le Duc de Montpensier, ayant à costé deux mille Reistres, conduits par les deux bastards de Hesse, les deux Rhingraves, le Comte de Westerbourg, Bassompierre & Schomberg. Le Corps de bataille estoit composé d'un autre gros bataillon de Suisses, commandé par Gabriel de Montmorency-Meru, leur Colonel general, & Fiser leur Colonel particulier : ayant sur les aisles les Flamans & les Espagnols que le Roy d'Espagne avoit envoyez au Roy, & six Regimens François, de Gohas, de Cossens, du jeune Montluc, de Rance, & deux autres, & à la teste huit pieces de canon ; Puis de trois mille chevaux en trois escadrons, deux de Reistres, conduits l'un par Ernest Mansfeld parent de celuy qui estoit dans l'armée des Princes ; l'autre par le Duc d'Aumale & le Marquis de Bade. Monsieur marchoit au milieu, accompagné du Duc de Longueville, du Marquis de Villars, de Montmorency-Toré, (le Maréchal estoit lors en Cour) de la Fayette, Lavauguyon, Villequier, Mailly, & Carnavalet, ce dernier estoit planté devant sa personne avec cinquante chevaux tous bardez, pour rompre le

Pourquoy l'Admiral craignoit de donner bataille.

Veut gagner pays.

Mutinerie de ses Allemans empesche qu'il ne fasse retraite à propos.

Campagne où se donna la bataille.

Ordonnance des armées.

De la Catholique.

choc. Le Duc d'Aumale qui estoit à sa droite un peu derriere, fermoit le bataillon des Suisses, & dans toute son armée on contoit huit à neuf mille chevaux, & dix-sept à dix-huit mille hommes de pied. Dans celle des Princes, il y avoit six à sept mille chevaux François ou Reistres, & onze mille fantassins, les deux tiers François & Arquebusiers, l'autre tiers Lansquenets ou piquiers. En ce temps-là l'Infanterie Allemande & la Suisse ne se servoit que de piques; & la Françoise que d'arquebuses, avec lesquelles ils mesloient quelques halebardes: mais peu de longs bois. Nostre Cavalerie au contraire prenoit grand plaisir aux lances, & la leur aux pistolets; & selon leurs diverses armes leurs ordonnances estoient aussi diverses: Car les François combatoient en haye & étendus de long, & poursuivoient toûjours leur pointe. Les Reistres combatoient en gros escadrons; dont les rangs s'avançoient les uns aprés les autres, celuy qui avoit tiré filant derriere pour aller recharger. L'Admiral avoit ainsi disposé son armée. Il avoit fait avancer le Corps de bataille plus à droite vers Ervaux, mis l'Avant-garde à gauche tirant vers la riviere, dans lesquelles il avoit presque également partagé ses Reistres, ses Lansquenets, & son artillerie, qui estoit de huit pieces. Le Comte Ludovic commandoit le corps de bataille, accompagné de Henry son frere, de Hausbourg, Renard, Erag, Henry d'Estain, & autres Colonels, qui faisoient trois mille chevaux, & les Regimens de Piles, Rouvroy, Briquemaut le jeune & Chelar flanquoient le bataillon des Lansquenets, commandé par le Baron de Gerolzech. L'Admiral avoit pris la conduite de l'Avant-garde, ayant avec luy Pigreffier, la Noüe, Cligny, d'Acier, & le Comte de Mansfeld General des troupes Allemandes. Le Colonel Granvillars y commandoit les Lansquenets, qui avoient à leurs costez les Regimens de Baudiné, Montbrun, Blacons, Mirebeau & Viriel. Il avoit ainsi rangé les Arquebusiers à costé des longs bois, afin qu'ils s'entresoûtinssent l'un l'autre: par la méme raison, il avoit accouplé par tout les cornettes Françoises avec les Reistres, deux des unes, & deux des autres; & comme c'estoit son stratagême ordinaire, il mesla aussi les plus dispsts de ses Arquebusiers avec la Cavalerie: mais il les mit cette fois au devant; quoy qu'auparavant il eût accoûtumé de les mettre aux estriers de chaque Cavalier. Au reste l'ordre de ses troupes estoit tel, que quoy qu'elles se devançassent toutes les unes les autres, il pouvoit neanmoins, luy qui estoit à la queuë, voir leur disposition, & la démarche des Catholiques. La leur estoit presque de mesme, & toutes les deux armées estoient ordonnées de sorte que toutes les compagnies pouvoient aller à la charge ensemble ou separement, avancer ou reculer à toutes mains, sans s'empescher l'une l'autre, en aucune façon. Les ordres ainsi donnez, les Reistres & les Lansquenets baiserent la terre, & firent protestation de s'entresecourir, & de mourir plûtost sur la place que de reculer; les Capitaines exhorterent les Soldats par les considerations de l'honneur, de la vengeance, & du butin; puis les Religieux & les Predicants aiguiserent encore ces pointes par celles du zele, & de la Religion, leur promettant l'assistance Divine dans les dangers, & des Couronnes eternelles pour recompense. Alors l'Artillerie commença à jetter feu & flamme de part & d'autre, mais non pas avec pareils effets, celle des Confederez ne perdoit presque point de coup, ayant en bute toutes les troupes Catholiques découvertes; & celle des Catholiques, quoy qu'elle fût bien plus promptement executée, & qu'elle répondist avec bien plus grand bruit, donnoit trop haut ou trop bas, parce que la plusspart des troupes Confederées estoient en des petits valons sur la décente de la plaine. Ces tonnerres continuerent prés de trois heures, les armées demeurant toûjours en bataille, attendant qui demareroit la premiere, sans qu'il se fist rien autre chose, sinon que plusieurs Cavaliers se débandoient de leurs rangs: les uns pour escarmoucher, les autres pour considerer l'effet du canon, & l'assiette du camp ennemy; & quelques-uns pour voir leurs parens & amis, avec lesquels ils rioient & s'entretenoient familierement de leurs avantures. Or sur les deux heures aprés midy Tavanes & Biron, en qui Monsieur avoit beaucoup de croyance, & qui vouloient tenter une telle Journée pour élever leur gloire & leur fortune aux plus hautes Charges où ils aspiroient, ayans asseuré leur General de la Victoire, firent retirer un peu leurs trouppes à gauche pour prendre le large, & quelques avantages du lieu. L'Admiral de son costé fut obligé de changer de place; Et l'on remarqua que le champ où estoient les Catholiques s'appelloit de tout temps, *Champ Papaut*, & celuy ou estoient les Huguenots, *Champ pied gris*. Alors fut faite l'attaque d'une chaude escarmouche par les enfans

De quelles armes on combatoit alors.

Ordonnance de celle des Princes, ou Huguenots.

Façon de combatre de l'Admiral.

Artillerie commence à tirer.

Premiere charge des Avant-gardes.

perdus, aprés laquelle il ne se passa pas un long-temps, sans que Montpensier fist commencer la charge par ses coureurs: la salve de trois cens Arquebusiers qu'ils trouverent devant, les ayant fait reculer, Martigues & Guise s'avancerent pour les soûtenir; & tous ensemble tournant à gauche ils chargerent furieusement Moüy & la Loüe. D'abord, ayant rompu les premiers rangs, ils firent fuir les deux Cornettes de Reistres; le reste ensuite se débanda; & se voulant garantir sur les gens de pied, les rompit. Aussi-tost partirent de la main droite le Marquis de Rénel & d'Autricour, pour soûtenir ces fuyards. Ces deux ayant enfoncé Martigues, d'Autricour poussa toûjours, de sorte qu'il s'engagea au milieu de l'Avant-garde: où n'estant pas suivy, & chargé de toutes parts, il ayma mieux mourir que de se rendre: les gens-d'armes François courbez sur la force de leurs lances, & poussez par la vigueur de leurs grands chevaux, passerent sur le ventre au reste de ces troupes, qui n'estoient montées que sur de petits roussins. Ces commencemens ayant fait concevoir à l'Admiral quelque deffiance de l'heureux succez du combat, il pria les Princes de se retirer le plus secretement & avec le moins de suite qu'ils pourroient. Cette prévoyance necessaire, servit depuis autant à remettre les affaires & les esperances des Confederez, qu'elle contribua alors à leur faire perdre la Journée; leur depart n'ayant pû estre si secret qu'il eût falu, non seulement un grand nombre de Gentils-hommes abandonnerent leurs Cornettes pour les suivre, & leur faire un honneur qu'ils ne souhaitoient pas, mais aussi l'ardeur des autres qui les virent partir, s'en alla avec eux. Il y eut encore un autre inconvenient qui ne leur apporta pas moins de préjudice. C'est que lors que l'Admiral vid branler droit à luy toute l'Avant-garde Catholique, qui estoit plus puissante de la moitié que la sienne, il manda au Comte Ludovic qui commandoit le Corps de bataille, de luy envoyer un renfort de trois Cornettes. Le Comte les luy amena luy-mesme; d'où il s'ensuivit que le Corps demeurant sans conducteur, ne sceut comment se gouverner. Aprés cela toutes les Compagnies se meslerent, & ce fut le fort du combat. Il n'est pas possible d'exprimer tout à la fois tant de diverses charges d'Infanterie & de Cavalerie, & ce qui se faisoit dans toute cette grande campagne: ceux mesme qui y estoient presens, n'eussent pas sceu tout remarquer. En un endroit l'Admiral ayant fait avancer trois Regimens François, avec commandement de ne tirer qu'aux chevaux, entreprit de rompre six Cornettes de Reistres, qui faisoient un grand échec sur les troupes de d'Acier; & se méla si avant dans le combat, avec Teligny & la Noüe, qu'il penetra jusqu'à l'artillerie. Là-mesme il se vid en grand danger, parce que les Compagnies qui le devoient couvrir avoient pris la charge plûtost qu'elles ne devoient; il y fut blessé d'un grand coup de mousquet entre le nez & la joüe; (Aubigné dit que ce fut d'un coup de pistolet par l'aîné Rhingrave, & qu'il luy rendit le change aussi-tost, le tuant d'un autre coup) & si Mansfeld ne l'eût suivy de bien prés, les Reistres Catholiques l'avoient déja enveloppé. Mansfeld les charge au mesme endroit si impetueusement avec les siens, & le Duc d'Aumale & le Marquis de Bade, s'estant detachez du corps de bataille pour le venir combatre, furent repoussez & batus, le Marquis tué, & le Duc si avant engagé, qu'il n'y eut que la seule vigueur de son cheval qui le pût sauver. D'autre part, Monsieur impatient que l'artillerie endommageât son Corps de bataille, & doutant du succez de son Avant-garde, le fait avancer tout à découvert des canonnades, partant avec tant de vitesse qu'il devance les Suisses, que le Mareschal de Cossé devoit faire marcher devant. D'abord il se trouve salüé par cent ou six vingts Arquebusiers à cheval, puis par des Reistres: qui ayant éclaircy ses premiers rangs, donnent lieu à leurs François de percer dans son escadron, de telle roideur qu'ils abatent sa cornette, terrassent ou mettent en fuite tous ceux qui l'accompagnent & le portent par terre luy-mesme. Alors, comme s'ils n'eussent plus eu d'ennemis, ils commencent à crier Victoire, & les autres compagnies effrayées du danger de leur General, s'ébranlent & tournent en arriere, comme pour demander secours au Mareschal de Cossé. Ce Seigneur, qui en toutes ses actions ne marchoit qu'à pas comptez, ne s'en émut pas comme les autres, ny ne prit point le galop pour se precipiter dans un danger évident, mais se tenant toûjours au costé des Suisses, il leur faisoit doubler le pas: tandis que Villars, Tavanes & Biron se mettoient en devoir de rallier la Cavalerie. Or les Suisses estant arrivez à temps; & Cossé, avec son escadron tout frais, ayant vivement attaqué les Reistres, la chance tourna incontinent. Car aprés la premiere pointe où il fut fort vaillam-

Charge du Marquis de Rénel.

L'Admiral renvoye les Princes à Partenay.

Fait une furieuse charge.

S'engage bien avant.

Avant-garde Catholique mal menée.

La charge tourne, & les Huguenots sont batus.

ment combatu de part & d'autre, les Huguenots s'estant retirez, comme c'estoit leur façon de combattre, pour se remettre en rang, ils se trouverent en si petit nombre, eu égard à celuy des Catholiques, qu'ils n'oserent retourner à la charge, & se tinrent tout coys. Mais Cossé, Tavanes & Biron, ayant joint toutes leurs forces ensemble, ne leur donnerent pas le loisir de reprendre haleine, ny de se reconnoistre. Ainsi ils ne sceurent à quoy se resoudre, sinon à faire retraite. En mesme temps, le mesme desastre arriva à leur Avant-garde : l'Admiral s'estant retiré à cause de sa blessure, & l'Infanterie ayant lâché le pied, les Reistres ne purent soutenir l'effort de Montpensier ; si bien que se joignant avec ceux du Corps de bataille, ils abandonnerent leurs Lansquenets, qui par l'agitation du combat avoient approché leurs deux bataillons bien prés l'un de l'autre. Tout aussi-tost les Arquebusiers Catholiques, n'y ayant plus de Cavalerie qui les empeschât, font une double décharge sur eux ; Et aprés cela les Suisses entrent dans ces bataillons par la bréche qu'y faisoit cette escopeterie. Ces pauvres Lansquenets, qui jusques-là s'estoient bien maintenus, se voyant abandonnez de leur Cavalerie, & à la mercy de leurs anciens ennemis, n'eurent plus le courage de se défendre : la pluspart se jettant à genoux, & joignant les mains, se tournoient vers la Cavalerie Françoise, & crioient *quartier, miséricorde, la vie :* mais les Suisses sans entendre ce piteux langage, les charpentoient, s'il faut ainsi dire, & les fauchoient à toutes mains, de maniere qu'il ne leur en échappa que huit cens de plus de quatre mille : sçavoir cinq cens qui se sauverent à la fuite, & deux ou trois cens qui leur furent presque par force arrachez d'entre les mains par la Noblesse Catholique. Un Colonnel nommé Tarcé, cause de la mutinerie dont nous avons parlé du commencement, protestant qu'il ne combatroit point faute de payement, avoit fait lever les piques à son Regiment & mettre des mouchoirs au bout pour signe qu'il estoit rendu : mais il n'en eut pas meilleur marché que les autres. Pour les trois mille Arquebusiers François, il n'y en eut que trois ou quatre cens qui sentirent la fureur du Victorieux : Monsieur voulut épargner le sang du Citoyen, & leur donna quartier ; enrichissant cette genereuse action d'un beau mot qu'il dit à Tavanes, *Que les Victoires civiles les moins sanglantes, estoient les plus glorieuses.* Aumale, Torcé & Biron se mirent à donner la chasse aux fuyards, & en firent quelques-uns prisonniers. La nuit, qui déja en deux ou trois autres occasions estoit venuë au secours des Huguenots, comme une douce mediatrice, sauva la vie à plusieurs ; & les Comtes Ludovic & Mansfeld firent une belle retraite pas à pas avec trois mille chevaux, quoy qu'ils fussent suivis plus d'une lieuë ; si bien qu'ils arriverent à Partenay sur les dix heures du soir : où six cens chevaux de l'Avant-garde passans à droite plus prés de Montcontour, se rencontrerent aussi en mesme temps. La nuit mesme, Monsieur estant allé coucher à S. Generou sur la Toüe, dépescha Albert de Gondy Comte de Rais vers le Roy à Tours porter les nouvelles de la victoire. Sa Majesté en fit part aussi-tost par ses Ambassadeurs, à tous les Princes Catholiques. La passion que la Cour avoit d'exterminer le nom Huguenot ; & la complaisance de ceux qui vouloient flater la joye de la Reine mere, ou exalter la victoire de Monsieur, augmenterent le nombre des morts du costé des Huguenots jusqu'à dix-sept mille ; & quelques Auteurs se fondant sur ce bruit plûtost que sur la verité, l'ont ainsi laissé par écrit. D'autres moderant un peu cet excez, le reduisent à douze mille : mais par les memoires de Castelnau-Mauvissiere Seigneur Catholique, homme du mestier & témoin oculaire, & par la supputation des levées qu'ils avoient faites, en comptant ce qui perit ou se débanda avant cette Journée, & ce qui leur resta aprés, on ne trouvera pas qu'il y soit mort plus de six mille combatans : sçavoir un peu plus de trois mil Lansquenets, deux mil Fantassins François, & quatre cens chevaux, partie François, partie Reistres. Monsieur y perdit cinq cens Cavaliers & trois fois autant de chevaux, parce que l'Admiral avoit commandé à ses Arquebusiers de tirer dessus pour demonter les hommes ; Si bien que le grand carnage de ces animaux & de la plus-part des goujats des Reistres Protestans, fit paroistre la deffaite beaucoup plus sanglante. A l'égard des gens de marque, les Catholiques regreterent le Marquis de Bade, l'aîné Rhingrave, Clermont de Dauphiné, Saxatelle, Picolomini & Francisque Perussin. Les Huguenots, Taneguy du Bouchet, Pigreffier-saint-Cyre, l'un des plus vieux Gens-d'armes de France, qui fut tué sur la retraite, combatant en jeune homme, quoy qu'il fût âgé de quatre-vingt ans, Autricour, Biron

Leur Cavalerie fait retraite.

L'Infanterie estant abandonnée, les Lansquenets sont taillez en pieces.

L'Infanterie Françoise épargnée.

Leur Cavalerie se sauve à Partenay.

Nombre des morts.

Des gens de marque tuez ou blessez de part & d'autres.

frere du Catholique, saint Bonnet Enseigne de l'Admiral. Le Duc de Guise y fut blessé à la cheville du pied, l'Admiral au visage, Gaspard de Schomberg Catholique à la cuisse, Bassompierre, Ernest Mansfeld, & Mailly du mesme party, en divers endroits. Il y eut peu de prisonniers, parce que ceux que l'humanité des uns vouloit reserver à la fureur des autres, les assommoit en revanche de la Journée de Rochelabelle, ou les immoloit aux ombres des Seigneurs qui avoient esté poignardez à Ortez par Montgommery. La Noüe fut sauvé d'entre les épées par Monsieur, qui avoit son merite en grande estime. D'Acier trouva la mesme grace dans les mains du Comte de sainte Flour. Le Pape s'estant fâché de ce qu'il luy avoit pardonné, contre l'ordre qu'il avoit donné de tuer tous les Chefs Huguenots, luy commanda par aprés de le renvoyer sans rançon, de peur qu'il ne semblât que ses gens combatoient plûtost pour le butin, que pour exterminer l'heresie.

Les vaincus se retirerent à la Rochelle.

Les Chefs des Huguenots ayant tenu conseil à la haste, & selon que le trouble de leurs affaires leur pouvoit permettre, resolurent de se retirer à la Rochelle leur plus seure forteresse, qui pour la porte qu'elle a sur la mer tres-difficile à fermer, pour la richesse de son commerce, la fertilité des Isles voisines qui agissent sous sa faveur, & l'affection de ses habitans à la Religion reformée, estoit aussi propre pour se defendre, qu'Orleans l'avoit esté pour assaillir. Ils partirent donc sur les trois heures aprés minuit pour y aller; & passant par Niort, puis par saint Jean d'Angely, ils y arriverent le huitiéme du mois. De Partenay ils dépescherent vers tous les Princes Protestans des Lettres & des Ambassadeurs, pour les informer à leur avantage du succez de cette Journée. L'Admiral luy-mesme tout blessé qu'il estoit, fit les dépesches toute la nuit, diminuant la perte le plus qu'il pouvoit, & s'efforçant de leur faire croire qu'il estoit aisé de la reparer, s'ils envoyoient en diligence du secours aux Princes. A quoy il les convioit, non seulement par la consideration de la Religion & des traitez qu'ils avoient ensemble, mais aussi par l'interest de leur propre conservation; estant certain que la ruine des Huguenots, entraînoit necessairement celle de tous les Etats Protestans. Il écrivit pareillement à toutes les Villes & Seigneurs de son party, pour prevenir le premier effet de ces mauvaises nouvelles; & il déguisa la verité en plusieurs sortes, selon le naturel & les interests de ceux à qui il écrivoit: les assurant qu'il n'avoit perdu que des goujats, & quelques Lansquenets; qu'il rallieroit toutes ses troupes dans peu de jours, & qu'il en recevroit bien-tost de plus grandes que jamais, avec lesquelles il donneroit une autre bataille, avant l'Hyver. Ces promesses estoient receuës au loin diversement, selon la diversité des Esprits: mais il n'estoit pas aisé de déguiser les choses à ceux qui avoient esté presens à cette sanglante deffaite; ny de plus retenir par de belles paroles les malheureux débris de cette armée rompuë. L'image des maux presens estoit trop forte dans leur esprit pour y admettre des esperances incertaines: la cause publique leur semblant ruinée, ils croyoient qu'il estoit juste & naturel de songer à leurs interests particuliers; & l'on entendoit les plus zelez vaincus par l'impatience & par le desespoir qui disoient:

L'Admiral tâche de déguiser leur perte envers ceux de son party.

Plaintes de ceux qui étoient restez aprés la bataille.

Hé quoy, n'avons-nous pas assez éprouvé à cette fois que le Ciel est conjuré contre nos entreprises? Nous en faut-il encore chercher une autre preuve plus sanglante? Jusqu'à quand serons-nous vagabons & bannis dans nostre païs? Il y a quatre mois que nous errons malheureusement de Province en autre, & que nous » tournoyons comme étourdis, allant & revenant sur nos pas. Des marescages du » Poitou, & de la froidure de l'Hyver, nous avons passé dans les steriles cailloux du » Limosin, & dans les cuisantes chaleur de l'Esté. De là on nous a ramenez par je » ne sçay combien de détours sur les sables de la mer, où il nous faudra souffrir les » incommoditez d'un second Hyver, sans avoir presque dequoy couvrir nostre nu» dité contre les injures du temps. Pendant ces longues courses, combien avons-nous » eu à soûtenir de maux & de miseres tout à la fois? Quoy que nous ayons perdu deux » batailles, le moindre mal a esté celuy que nous ont fait nos ennemis; Sans parler de » ceux que la fatigue des chemins & des logemens, ont fait demeurer sur les dents; de » ceux que les rivieres que nous avons passées à gué, ont englouti: combien de milliers » en ont fait perir les aspres gelées, combien la famine & les maladies en ont-elles » moissonné? La rencontre de Jasenüeil, où le froid nous empeschant de combattre les » ennemis, on nous a contrains de combatre; le froid mesme en a fait mourir plus de trois » mille. Il n'en est pas mort beaucoup moins de faim dans les forests du Limosin; & les » Fauxbourgs de Poitiers ont esté les cimetieres de plus de quatre mille. Cependant si

nous avancions quelque chose dans nos desseins, les bons succés adouciroient l'ennuy de nos pertes & de nos travaux : mais nous reculons de mal en pis; nous tombons à toute heure ; & si le Destin nous permet de nous relever, ce n'est que pour nous faire sentir une plus rude chûte. Nous avons esté vaincus à Jarnac : ayant reçû le renfort des Allemans, nous n'avons sçû vaincre à Rochelabelle ; & nous avons tout à fait esté terrassez à Montcontour : ayant appris auparavant à S. Clair que nous le devions estre. La victoire nous fuit, & le mal-heur nous poursuit par tout : Voila qu'il nous a cantonnez dans un petit coin du Royaume, où nous allons estre accablez par toutes les forces, non seulement de la France, mais encore de tous les Potentats Catholiques. Quelle ressource avons-nous donc pour nous remettre en estat de tenir teste à un ennemy si puissant, & tant de fois victorieux ? Attendons-nous du secours d'au de là du Rhin, & de la mer : La mauvaise fortune ne trouve pas une si prompte assistance : les meilleurs amis hesitent quand il faut secourir un mal-heureux. Avec cela, les armées ne se forment pas en une nuit, & quand elles sont faites, elles ne volent pas : il y a deux cens lieuës de païs, & dix grandes rivieres entre les Allemans & nous ? Et puis, quelle source d'argent avons-nous pour payer ces troupes mercenaires ? Les dépenses precedentes nous ont épuisez, & n'avons-nous pas dépoüillé jusqu'à nos enfans pour entretenir des Etrangers ? Aprés tout, est-ce pas pour la Religion, pour la liberté, & pour l'honneur que nous portons les armes ? Et toutefois la guerre détruit nos Eglises, scandalise l'Evangile, & nous rend l'horreur de tout le monde. La guerre est cause que nos familles sont chassées de nos maisons, que nos ennemis font grand' chere de nos biens ; & que nos femmes sont le joüet de leur insolence. Essayons donc d'autres moyens que ceux qui nous ont si mal reüssi ; Que l'experience nous donne maintenant le conseil que nous devons tenir : Cedons, cedons enfin aux rigueurs de la Fortune ; & puis qu'elle nous contraint de fléchir & d'en venir aux prieres, ayons recours à la bonté du Roy, plûtost qu'à l'assistance des Etrangers. Essayons si nos soûmissions n'obtiendront point de luy ce que nostre resistance n'a sçû obtenir. Retirons-nous, & posons les armes ; Quelque chose qui en arrive, nous sommes au pire état où nous sçaurions jamais estre. Hé bien, quand nous demeurerions exposez aux persecutions, comme nous estions auparavant, il n'y a pas moins de constance à souffrir les injures qu'à les repousser. Dans la cause que nous soûtenons, c'est une glorieuse façon de vaincre que le martyre. Peut-estre que nostre patience émoussera la cruauté de nos persecuteurs : les coups de canon qui brisent les murailles de marbre, s'amortissent bien contre les bales de laine : mais si elle s'irrite plûtost par nos souffrances, nous devons esperer qu'au moins elle attirera sur nous la pitié du Ciel. C'est la querelle de Christ que nous defendons : laissons-le agir maintenant. Il est nostre Dieu, le Dieu fort & jaloux de sa puissance, il n'a pas esté obligé de nous assister, tandis que nous nous sommes appuyez sur celle des hommes.

L'Admiral en rasseure la plûpart.

Ces discours, & d'autres bien plus fâcheux parvenant jusqu'aux oreilles de l'Admiral, il s'efforçoit de rassurer les esprits par l'assurance d'un prompt secours d'Allemagne & d'Angleterre, par les succés prochains de diverses intelligences qu'il disoit avoir dans les plus grandes Villes du Royaume, par l'attente de l'armée du Comte de Montgommery ; & il les prioit que s'ils estoient resolus de se retirer, ils voulussent au moins attendre encore quelques jours afin d'obtenir des conditions de paix plus avantageuses, leur remontrant, comme il estoit vray, qu'on obtenoit toûjours meilleur party les armes à la main qu'avec des supplications. Ses raisons & ses prieres jointes à la pitié que faisoient les deux jeunes Princes, arresterent la pluspart des Capitaines : mais il ne fut pas au pouvoir de l'Admiral de retenir les troupes du Languedoc & du Dauphiné. Il s'en retira huit cens hommes de pied & quatre cens chevaux, sous la conduite de Montbrun, Mirabel, & Verbelet frere de l'Evesque du Puy : dont une partie fut taillée en pieces à Solliac, au passage de la Dordogne ; l'autre demeura à Orillac, avec Verbelet ; & l'autre avec Mirabel, aprés avoir sejourné quelque temps à Arpajou, passa le Lot au dessus de Cadenat, & traversant le Roüergue & les Sevenes, parvint à Privas & Aubenas, Villes que les Huguenots tenoient dans le Vivarests. Au reste, comme à quelque chose malheur est bon, ces trois Capitaines servirent beaucoup plus utilement en ces païs-là qu'ils n'eussent fait à la suite des Princes, parce qu'ils assurerent ces Provinces à leur service, & leur preparerent des levées considerables, lesquelles ils trouverent

Retraite des troupes du Languedoc & Dauphiné.

Pourquoy l'Admiral sort de la Rochelle, & fait un si grand tour.

bien à propos en passant par là. Or l'Admiral considerant qu'il n'avoit que des Villes foibles, des garnisons estonnées, des Estrangers sans bagage, & des ennemis tres-puissans & cruellement animez contre sa personne, jugea qu'il estoit tres-dangereux de s'enfermer dans ce coin du païs d'Aulnis. Il consideroit que si on l'y acculoit une fois, on le mettroit aux abois dans peu de temps; Qu'il ne falloit pas consumer les commoditez de ce petit païs, mais reserver la Rochelle, comme leur magasin; D'ailleurs, qu'il importoit beaucoup pour la reputation de ne se laisser pas investir, & qu'il falloit tenir la campagne: d'où il esperoit tirer trois grands fruits qui restabliroient les affaires du party. Le premier, qu'il iroit rassurant toutes les Villes & les Gentils-hommes, qui autrement estoient en branle de faire chacun leurs traitez à part, & qu'il recueilleroit en passant plusieurs compagnies éparses dans des places non tenables, où elles ne pouvoient attendre qu'une certaine ruine: avec lesquelles il referoit un nouveau corps à son armée; Le second, qu'il payeroit ses Reistres & feroit de l'argent du pillage des Eglises & des bourgades; Et le troisiéme, qu'il rafraîchiroit ses troupes en Gascogne, & y joindroit celles de Montgommery. Aprés donc qu'il eut pourveu en haste aux places de Poitou, qui estoient les premieres exposées au peril, menant les Princes avec luy pour autoriser ses commandemens, & laissant la Reine de Navarre dans la Rochelle, il partit le dix-huitiéme d'Octobre, avec les trois mille Reistres qui luy restoient, & pareil nombre de gens de pied, commandez par Rouvray. Avec cette petite armée mal en ordre, découragée, & plus preste à fuir qu'à combattre, il marcha de Xaintes à Pons; & de là ayant passé la riviere de Drone à Brantonne, & celle de l'Isle prés de Mucidan, il s'avança sur les marches de Perigueux & de Limosin. Puis il prit par étonnement la petite Ville de Bord sur la Dordogne, & ainsi nonobstant les empeschemens que d'Escars luy pensoit donner, il passa cette riviere.

Passe en Perigord.

Partenay, Fontenay, Chastelleraud, & Lusignan pris par les Catholiques.

Cependant au bruit de la victoire de Monsieur, les Huguenots abandonnerent Partenay, Fontenay, Chastelleraud, & tous les petits Chasteaux qu'ils tenoient dans le Poitou. Le Baron de Mirembeau s'estant jetté dans Lusignan, quoy que blessé à la bataille de Montcontour, soûtint un assaut à la Ville: mais faute de poudre il ne put soûtenir la bréche faite au Chasteau, & pensa bien éprouver quel danger il y avoit à vouloir s'opposer à la premiere demarche d'une armée victorieuse, n'eust esté l'intercession de son cousin Lansac qui luy obtint une honneste capitulation. Niort eust fait une bien plus longue resistance, sans l'accident qui arriva à Moüy que les Princes avoient laissé dedans avec une forte garnison, par la perfidie d'un nommé Louviers-Morevel. Cet insigne assassin avoit esté nourry Page dans la Maison de Guise, où il avoit, dés l'âge de seize ans, donné une preuve certaine de son méchant naturel: car ayant esté rudement châtié par le Gouverneur des Pages pour quelque malice noire, il le tua en trahison & s'enfuit vers les ennemis un peu auparavant la bataille de Renty. Du depuis, la paix ayant esté faite avec l'Espagnol, il s'estoit de nouveau introduit dans la Maison de Guise; & comme il avoit entendu la recompense que le Parlement avoit promise à quiconque tueroit l'Admiral, il s'estoit offert volontairement à faire ce coup. En ayant donc touché des arres, il estoit passé dans l'armée des Huguenots, disant qu'il y estoit poussé par de grands outrages qu'il avoit reçûs des Guises, & par l'esprit de Dieu qui luy avoit fait connoistre la verité de la Religion reformée. Par cet artifice, & par la vivacité de son esprit, s'estant mis si avant dans les bonnes graces de Moüy, qu'il luy faisoit part de son lict, de sa table & de sa bourse, il épioit sans cesse l'occasion de tuer l'Admiral. Or comme il le voyoit toûjours trop bien gardé, & qu'il ne vouloit point hazarder sa vie, il n'osa l'entreprendre: mais pour ne s'en retourner pas sans gagner l'argent qu'il avoit touché, il se resolut d'executer son dessein sur Moüy mesme son bienfacteur, qui estoit la premiere personne de credit & de commandement aprés l'Admiral, dans le party Huguenot. Ce Seigneur estant donc sorty avec sa Cornette de Cavalerie pour charger quelques coureurs de l'armée de Monsieur, qui venoient assieger Niort, l'assassin épia le temps qu'au retour de là il estoit descendu dans un jardin pour ses necessitez, & l'entretenant familierement à l'ordinaire, il luy donna un coup de pistolet dans les reins, puis se sauva sur un cheval dont il luy avoit fait present. Moüy emporté à Niort, comme il estoit homme de grand cœur, voulut se faire penser dans les fortifications, afin de haster toûjours les travaux avec l'œil: mais ses gens l'emmenerent dans un bateau à la Rochelle, où il mourut de sa blessure. Incontinent aprés son depart, la Brosse emmena

Morevel assassine Moüy.

la

la garnison de Niort, & abandonna la place à Monsieur. La Reine mere & le Cardinal de Lorraine l'y estant venus trouver, pour deliberer de quelle sorte il faloit achever de perdre les Huguenots qu'il avoit terrassez, il se trouva deux avis dans le Conseil tout à fait contraires. Les uns opinoient que sans s'arrester en aucune part, il faloit poursuivre le debris de leur armée si chaudement, qu'ils n'eussent pas le loisir de respirer ny de mettre pied à terre. Ils apportoient pour raison, Que leur Cavalerie n'estant presque que de Reistres, fort mal contents, & au desespoir d'avoir perdu leur bagage, il s'ensuivroit infailliblement, ou qu'on les defferoit, ou qu'on les contraindroit de capituler pour leur retraitte en Allemagne; Que le peu qui leur restoit d'Infanterie, estoit si fatiguée, & d'ailleurs si espouvantée, que s'ils se voyoient poursuivis, les plus hardis se débanderoient aussi-tost pour chercher un lieu de seureté, Qu'ainsi l'armée des Princes estant entierement aneantie, toutes les Villes se rendroient à la premiere sommation: & qu'au contraire tandis qu'elles en verroient quelques restes, dans l'esperance qu'on leur donneroit d'en bastir là dessus une nouvelle, les places qui auroient dequoy tenir, resisteroient jusqu'à l'extremité. Mais si on donnoit le temps à l'Admiral de se reconnoistre, Que, comme il estoit un des plus rusez Capitaines de ce siecle, & qui sçavoit le mieux reparer ses pertes, il raccommoderoit les forces qu'il avoit & les grossiroit de celles de Guyenne & du Languedoc; D'ailleurs, que le nom & la presence des Princes ranimeroit peu à peu cette troupe demy morte de crainte, & réveilleroit les courages par tout où ils passeroient: tellement qu'on les verroit au Printemps paroistre avec une nouvelle armée, ravager les Provinces, & venir brûler la campagne jusqu'aux fauxbourgs de Paris. Ils concluoient donc que Monsieur les devoit suivre avec les deux tiers de ses troupes; & assuroient, que dans peu de jours il les contraindroit de se renfermer dans quelque mauvaise place, dont la prise seroit l'achevement de la guerre. Les autres maintenoient, Qu'il n'estoit pas besoin de tant courir pour recueillir les fruicts de la victoire; Qu'ils en moissonnoient les plus beaux par la conqueste des Villes, en ayant pris six en dix jours; Que les maximes de la guerre ne permettant pas de laisser des places fortes derriere, & les Huguenots estant d'humeur à ne se rendre jamais, tant qu'ils auroient des retraittes, c'estoit là où il faloit s'attacher; Qu'il ne restoit plus que trois ou quatre Villes, de Xaintonge & Angoulmois, en tout ce quartier là, qui ne pouvoient pas resister plus de deux mois; Qu'aprés cela, la Rochelle se voyant découverte de tous costez, & n'ayant plus de racines en terre ferme, trembleroit comme les autres. Et quant au reste de l'armée Huguenote il faloit faire un pont d'or à l'ennemy qui se retiroit; Qu'au reste tout cela s'en alloit en fuyant, & se dissiperoit de soy-mesme: neanmoins que pour haster encore leur déroute, on pourroit envoyer mille chevaux & deux mille Arquebusiers aprés eux, & faire élever toutes les forces des Provinces où ils s'arresteroient.

Niort abandonné par les Huguenots.

Diverses opinions des Catholiques apres la victoire.

Cette derniere opinion estoit la moins bonne, & telle que les Huguenots la pouvoient souhaitter: mais ceux qui avoient les plus hautes voix dans le Conseil & auprés de l'oreille de Monsieur, n'ayant point de plus forte pensée que de conserver la grandeur de leur Maistre & leurs employs dans les troubles, la firent trouver la meilleure. Ainsi il fut conclu qu'il faloit s'attacher aux places; & le seiziéme d'Octobre Monsieur mit le siege devant saint Jean d'Angely; Ville assise en un fonds sur la riviere de Boutonne, qui a pris son nom d'une Abbaye bastie à l'honneur de saint Jean, au lieu dit Augery. Ils assuroient son Altesse que n'ayant point de ramparts, point de defenses que quelques méchans esperons, un fossé estroit, & avec cela des colines tres-proches qui la commandoient tout de son long, elle n'estoit pas pour durer plus de huit jours. Ce qui fut cause que le Roy, jaloux que son frere eût déja tant acquis d'honneur & à si bon marché, y vint en diligence pour le recueillir luy-mesme. Mais ils se trompoient, d'estimer la force d'une place par des monceaux de terre & par des pierres, plûtost que par la resolution de ceux qui la gardoient. Le brave Piles, qui s'y estoit retiré pour se faire traiter d'une blessure receuë au siege de Poitiers, y commandoit six cens bons arquebusiers & six vingt chevaux, & avoit la Mote-Puviaut, & cinq ou six autres Capitaines des plus resolus avec luy. D'abord les assiegeans pensant les estonner, battirent la place avec huit pieces de canon: mais ils eurent bien-tost consumé toutes leurs munitions, sans faire une bréche raisonnable; & pendant qu'ils en attendoient d'autres, Piles fortifia le courage des assiegez, & les remparts. Ainsi ils demeurerent là de-

La plus mauvaise suivie.

S. Jean d'Angely assiegé, & le Roy vient au camp.

vant assez long-temps pour nous donner le loisir de voir ce qui se passe en divers endroits du Royaume.

La Chastre assiege Briquemaut dans le Bourg-Dieu.

Les garnisons Huguenotes de Chastelleraud, Chavigny, la Rocheposay, Preüilly, Angles, Clervauts, & autres petits Chasteaux du Poitou se rallierent au Blanc en Berry, pour gagner Sancerre, & de là sejournerent quelque temps au Bourg-Dieu, Ville appartenante à l'Evesque de Bourges, que le Capitaine Gournay avoit surprise, & par mesme moyen l'argent que le jeune Montluc avoit dedans pour faire des levées de la part du Roy. Mais durant que Briquemaut s'amuse trop long-temps en cét endroit à diverses petites entreprises, & à se battre contre la garnison de Chasteau-Roux sur l'Indre, qui n'est qu'à mille pas de là : la Chastre Gouverneur de Berry l'assiege avec quatre mille hommes. Sa perte estoit asseurée, sans l'incroyable hardiesse de Guerchy gouverneur de la Charité : lequel passant aux portes de Bourges & s'asseurant le passage de Chasteauneuf sur le Cher, qu'il prit sur quelques Prestres qui le gardoient, les alla degager de là & les ramena avec luy. Toutes leurs troupes jointes ensemble ne faisant pas moins de cinq mille hommes, ils eussent pû étendre leurs progrez bien loin à l'entour de la Charité, si la division ne se fût pas mise entre Guerchy & le Capitaine Bois, de maniere qu'ils en vinrent aux mains, & furent avec beaucoup de peine accordez par Briquemaut. Au mesme temps, Sansac, piqué au jeu de n'avoir sçeu prendre la Charité, s'attacha à Vezelay, Ville qui en est éloignée de deux journées, dont les Huguenots s'estoient emparez, à cause que son assiette estant en bon païs & sur la cime d'une haute montagne, accessible seulement par une avenuë, leur sembla propre pour y faire une place de retraitte. Cette entreprise neanmoins ne repara point l'honneur de Sansac, Guerchy y avoit pourveu par un renfort de cinq cens hommes qu'il y avoit envoyez sous la conduite de Blosset : tellement qu'aprés y avoir perdu quinze cens hommes & Foissi Colonel de son Infanterie, il leva le siege, laissant garnison dans toutes les places d'alentour pour l'affamer. Mais ce blocus ne pût empescher que les sorties de ceux de dedans, & les efforts de ceux de la Charité n'y jettassent des rafraischissemens, qui la maintinrent jusqu'à l'arrivée de l'armée des Princes. Durant tout ce temps, les troupes logées dans la Charité coururent le Berry & le Nivernois, sans aucun obstacle; & ayant pris plusieurs petites places, comme Baugy, la Chapelle d'Angeron, Montfaucon, se rendirent presque maistresses des campagnes de Beausse, Soulongne, Puisaye & Hurepois: tellement qu'elles tenoient les grands chemins d'Orleans, de Paris & de Lyon. Le Chevalier du Boullay estoit un des plus aspres à ce brigandage. Un jour, avec cent chevaux il donna jusques dans la foire de Milly en Gastinois, & enleva tout ce qu'il voulut. Mais comme il pensoit se reposer de sa grande cavalcade dans Villemareschal, qui n'est qu'un bourg fermé, Entragues Gouverneur d'Orleans l'y assiege avec une partie de sa garnison, & quelques troupes Allemandes licentiées par le Roy, qui passoient par là. Le Chevalier se voyant investy fait un trou à la muraille du Parc, & sort avec trente chevaux, promettant à ses compagnons qu'il leur va querir du secours à la Charité. Peut-estre estoit-ce son dessein : mais ceux qui demeurerent dedans, se rendirent peu de jours aprés; La plus part furent égorgez; & Bouteville & son fils executez à Paris, comme voleurs. L'entreprise qu'ils firent sur Bourges ne leur fut pas plus heureuse. Ursin Palus, sollicité par son frere qui estoit à Sancerre, de leur livrer la grosse tour, feignit de le vouloir faire par le conseil de la Chastre, & en attira vingt-cinq dedans par un trou, tous hommes de marque, tandis qu'il y en avoit cinquante autres dans le fossé, & Briquemaut sur la contrescarpe avec douze cens arquebusiers qui attendoient pour cet effet. Puis lors qu'il les vid ainsi dans la tonnelle, il fit joüer tout à la fois les canons, l'arquebuserie, les fougades, les grenades, & les traisnées, qu'il avoit disposées pour les recevoir. Quelques-uns de ceux qui estoient dedans, ne perdant point le jugement, se sauverent par dessous la Herse, qui estant tombée sur un gros homme tout armé, nommé la Bussiere, laissoit un pied & demy d'espace à y pouvoir passer. Il en demeura douze ou treize dans le trebucher, que la Chastre, soit par humanité, soit de crainte qu'on en prit revanche, traitta en prisonniers de guerre. L'industrieuse hardiesse d'un Serrurier les introduisit dans la Ville de Nismes en Languedoc, en limant un treillis de fer, entre le Chasteau & la porte des Carmes, qui fermoit une ouverture de la muraille par où sort un certain ruisseau: puis ils bloquerent le Chasteau si étroitement qu'ils le contraignirent de capituler. J'abuserois du temps, si je racontois tous les petits sieges &

Sansac assiege Vezelay, & ne le prend pas.

Divers exploits en Berry & Nivernois.

Malheureuse entreprise du Chevalier du Boullay sur la foire de Milly

Manquent de surprendre Bourges par une contretrahison.

Comme ils surprennent la Ville de Nismes.

rencontres peu memorables, qui se firent lors en divers endroits : Ce sont choses ordinaires dans les guerres civiles & dont l'on ne peut tirer aucun fruit. Mais je marqueray à l'honneur des Dames, la rare generosité de Marie de Barbançon veuve de Jean des Barres-Neuvy, qui estant assiegée en son Chasteau de Benegon en Berry, par Montaré Lieutenant de Roy en Bourbonnois, n'eut point de peur de voir toutes les tours de son Chasteau reduites en poudre, mais montant sur la bréche la plus dangereuse, avec une demie pique à la main, elle fit si grand honte à ses Soldats qui parloient de se rendre, qu'ils repousserent les ennemis à deux ou trois assauts, où on la vid décendre jusques dans le fossé. Il n'y eut que la faim qui la pût forcer de se rendre : Aussi le Roy estimant indigne de l'honneur & de la courtoisie d'un Gentil-homme de tenir une si genereuse Dame prisonniere, commanda qu'elle fût mise en liberté.

Prises & surprises.

Heroïque action d'une Dame.

Il y avoit déja cinq semaines que Piles soûtenoit le siege à saint Jean d'Angely, où les assiegeans ayant en vain tenté la muraille par quatre ou cinq diverses bréches, & la resolution de ceux qui la defendoient par quelques assauts, y employerent les voyes de douceur, & luy offrirent une composition digne de sa vertu ; Luy faisant remontrer que Xaintes & Lusignan estant rendus, Cognac à l'extremité, (ce qui toutefois n'estoit pas vray) & les Princes ayant passé la Dordogne, il resteroit seul au milieu des païs Catholiques, & d'une armée Royale, sans aucune esperance de secours ; que s'il attendoit davantage, ils n'auroient plus le moyen de luy moyenner auprés du Roy le traittement qu'il meritoit, & qu'il prist garde à ne pas perdre par une vaine opiniâtreté, l'estime qu'il avoit acquise par sa valeur. Cela donna commencement à une pratique de paix qui fut depuis toûjours entretenuë à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'enfin elle eut esté concluë : car Piles refusant d'entendre à un traité particulier, si on ne parloit au mesme temps d'une paix generale, il luy fut accordé dix jours de tréves, pendant lesquels il envoyeroit vers les Princes ; à la charge que si dans ce temps-là il n'en recevoit des nouvelles & du secours, il remettroit la place : *Dont tous les Capitaines, soldats & autres qui s'en voudroient aller, sortiroient avec leurs armes & bagage ; & ceux qui aymeroient mieux demeurer, ne seroient point forcez en leurs consciences.* Mais ayant receu seulement cinquante chevaux, qui venus d'Angoulesme tout d'une traitte, y entrerent devant le jour, par le mauvais ordre des corps de Garde, il voulut encore donner une preuve de sa defense, & fit faire une rude sortie, où il fut tué six vingts des assiegeans. Enfin se voyant attaqué vigoureusement par une nouvelle bréche, ses poudres brûlées par malheur, & n'ayant aucun remede pour se remparer contre la baterie du canon, il accepta les premieres conditions ; ausquelles il fut adjoûté, que de quatre mois il ne porteroit les armes contre le service du Roy. Mais la licence des Soldats Catholiques s'estant eschapée, malgré le Duc d'Aumale & les autres Chefs, de les devaliser : si-tost qu'il fut parvenu à Angoulesme, il declara par un Trompette qu'il estoit exempt de la promesse qu'il avoit faite ; Et quoy que le Roy luy promît recompense pour le bagage qu'il avoit perdu, il alla joindre l'armée des Princes, sans que Lavauguyon luy pût empescher le passage de la Dordogne. Sur la fin du siege fut tué d'un coup d'arquebuse le Vicomte de Martigues, ce genereux Chef de guerre qui méprisoit tous les hazards, & qui donnoit toûjours dans les plus dangereux endroits, avec autant de bon-heur que de hardiesse. Son Gouvernement de Bretagne fut donné au Duc de Montpensier.

Continuation du siege de S. Jean.

Remontrance de Biron à Piles.

Negociation de paix commencée.

S. Jean rendu.

Piles va trouver les Princes.

Mort de Martigues.

Si les Huguenots avoient fait voir à Poitiers qu'ils n'entendoient rien à attaquer les places, ils montrerent bien à saint Jean d'Angely qu'il leur appartenoit de les defendre : Car ils y firent perir plus de trois mille hommes ; & ruinerent tellement l'armée du Roy, qu'aprés cela elle estoit incapable de rien entreprendre. Aussi le Conseil ayant reconnu par là, que l'on viendroit bien plûtost à bout d'eux par la negociation que par les armes, apporta plus de soin qu'auparavant à continuer celle de la paix ; Si bien qu'aprés plusieurs personnes de moindre consideration, il envoya le Maréchal de Cossé vers la Reine de Navarre, pour en traiter avec elle. Mais tandis que les esprits qui estoient encore aigres, & difficiles à gouverner, s'adoucissoient peu à peu, & se relaschoient de part & d'autre, les gens de guerre ne se reposoient pas. Une partie de l'armée Royale fut distribuée dans les places du Poitou & de Xaintonge : avec une autre partie Sanzay passa dans le Berry pour assister la Chastre à nettoyer cette Province ; puis aprés l'avoir delivrée de tous les petits Chasteaux qui la pilloient, il revint en Poitou se joindre au Comte du Lude & à Puy-gaillard.

Armée du Roy ruinée par le siege de S. Jean.

Cossé vers la Reine de Navarre pour la paix.

Exploits en Poitou & Xaintonge.

L'armée des Princes traversa cependant le païs de Quercy, & passa le Lot, riviere fort rapide en hyver, à cause que son lict est contraint par la hauteur de ses rives, partie à gué, avec grand danger, & partie en bateaux par Cadenac, place qui tenoit pour le party, parce qu'elle estoit à un des alliez de la Maison de Cursols; puis de là elle parvint à Montauban vers la my-Novembre. La grande traite qu'elle avoit faite depuis la Rochelle jusques-là dans une rigoureuse saison, les surprises que leur faisoient les Villes, les charges & les rencontres, avec les autres fatigues, l'avoient extremément harassée : mais sur tout les rudes & pierreux chemins de Perigord, de Limosin & de Quercy, avoient mis la pluspart de ses chevaux hors d'état de servir : tellement que les Cavaliers les alloient traînant par la bride, & avoient esté contraints d'en abandonner plus de quatre cens par les chemins, faute de Mareschaux pour les ferrer. En cet état, & avant qu'ils se fussent rafraîchis dans un païs amy, il eût esté facile de la tailler en pieces. Mais Lavauguyon & Pompadour se contentans d'avoir détourné cette ravine de dessus leurs Confreres, avoient cessé de les poursuivre, lors qu'ils leur virent prendre ce chemin là; Et quant au Mareschal de Damville & à Montluc, outre que leur mauvaise intelligence les faisoit penser à leurs inimitiez particulieres, celuy-cy n'avoit pas assez de forces pour s'y opposer luy tout seul; & l'autre ne pouvoit pas abandonner Toulouse, qui estoit menacée par Montgommery qui estoit toûjours à Condom. Ainsi les Princes se reposerent tout à leur aise aux environs de Montauban, où ils trouverent toutes sortes de commoditez, & quelques deniers que ceux du païs avoient amassez pour la Cause; & qu'ils avoient faits tant des ornemens des Eglises que des rançons & autres pilleries; dont ils firent part aux Reistres, pour les recompenser de leur bagage perdu à Montcontour. Aprés qu'ils eurent sejourné là dix ou douze jours, laissant le Vicomte de Bourniquet Gouverneur du païs, ils s'acheminerent pour passer la Garonne. Montluc faisoit tous ses efforts pour les en empescher, & pour conserver la Province : Gondrin, Panjas, la Motte-Gondrin, Romegas, & le Chevalier de Montluc estoient dans Leytoure, Ville des plus fortes en ce temps-là, Leberon fils de la sœur de Montluc dans Aiguillon, place de peu de consideration, que par ce qu'elle est sur la pointe où le Lot se joint avec la Garonne; luy-mesme avoit entrepris de defendre Agen, quoy que mauvaise place, assisté de Montbrun qui luy mena à point nommé mille Arquebusiers. Mais comme il avoit peu de gens, & que le Mareschal, ou par jalousie, ou par quelques meilleures raisons, ne sortoit point de Toulouse, les deux armées Huguenotes s'estant approchées de la Garonne, neuf Cornettes de celle des Princes faisant une cavalcade de quinze lieuës surprirent Aiguillon; & aussi-tost les Compagnies qui estoient dans le Port-sainte-Marie, se retirerent dans Agen. Tellement qu'en cet endroit celle des Princes passa la riviere sur un pont que la Loüe ingenieux & diligent Capitaine y fit faire en peu de jours. Il estoit de bateaux attachez à de gros pieux ferrez, qu'il lia ensemble avec quantité de chaînes de fer & de gros cables : & pour le defendre ils mirent au bout du costé de la Gascogne douze cens Arquebusiers, & huit pieces d'artillerie. Par le moyen de ce pont, ils se proposoient qu'ayant la liberté d'aller deçà & delà, comme il leur plairoit, ils passeroient tout à leur aise la mauvaise saison & le Printemps jusqu'à la recolte aux environs d'Agen : où les Vicomtes s'obligeoient de leur faire descendre soixante mille sacs de bled, qu'ils eussent pris à Cominge & en Lomagne; & qu'aprés cela passant leur grosse artillerie, ils prendroient toutes les Villes qui estoient sur le bord de la Garonne; mesme Casteljaloux & Bazas, puis Libourne sur la Dordogne, & feroient venir leurs vaisseaux de la Rochelle dans la riviere de Garonne. Ainsi investissant Bordeaux de tous costez, ils se promettoient de l'avoir par la faim, & d'en faire une bonne Ville de guerre. Par ce moyen ils eussent tenu cinq rivieres navigables, & le meilleur coin du Royaume. Il sembloit au reste, qu'on ne se souciât pas beaucoup à la Cour qu'ils se rendissent maistres de la Guyenne. La Reine mere qui haïssoit cette Province, dont on ne sçait pas le sujet, aymoit mieux qu'elle fût pillée qu'une autre, & les Courtisans tâchoient de faire entendre au Roy qu'il faloit releguer les Huguenots dans ce coin là : ce qu'ils faisoient pour éloigner de leurs oreilles le bruit de la guerre, & parce, disoient les Gascons, que ces gens nourris à la servitude, avoient aversion pour leur nation, qui sur toutes autres cherit la liberté & l'honneur. Mais Montluc qui connoissoit bien la consequence de cette perte, & qui pour l'amour de sa patrie, ou si vous voulez pour son interest

Se reposent prés Montauban,

S'approchent de la Garonne; quel ordre y met Montluc.

Dressent un pont dessus.

Fondent de grands desseins sur ce pont.

propre, craignoit qu'elle ne devint le theatre des malheurs, rouloit en son esprit toutes les inventions imaginables pour rompre ce pont, sur lequel ils fondoient ces grands desseins. Ce que l'art des Ingenieurs ny son imagination ne pouvoient trouver, fut trouvé par un Masson. Il y a sur la Garonne grand nombre de moulins coulans sur l'eau, qui sont bâtis sur deux bateaux parfaitement bien liez ensemble, & attachez à la rive avec une grosse chaine de fer : Ce Masson donna avis d'en détacher un qu'on chargea de pierres, afin que le choc en fût plus violent : lequel comme il l'avoit projetté, estant poussé du fil impetueux de la riviere qui estoit fort grosse, alla choquer le pont d'une telle roideur qu'il rompit cables & chaines, & l'emporta tout jusqu'au prés de Macaire.

Montluc le rompt par une invention remarquable.

L'Admiral bien fâché que si peu de chose eût ainsi envoyé ses desseins à vau l'eau, n'essaya plus de bâtir un autre pont, mais en forma de tout nouveaux. Les troupes de Montgommery ayant passé deçà avec beaucoup de peine sur des bateaux, les deux armées jointes tirerent devers Montauban, & ayant employé presque tout le mois de Janvier à suivre les bords du Tarn & à le passer, elles prirent la Ville de Bole, & se logerent aux environs de Thoulouse. Ce fut là que l'Admiral, dont la severité ne pouvoit souffrir les pillages ny les incendies, sinon ceux des Eglises que sa fausse Religion luy faisoit estimer des Temples d'Idoles, commanda neanmoins aux Soldats de brûler toutes les maisons & mestairies qui appartiendroient aux Officiers du Parlement ; ce qu'il fit en vengeance de la mort de Rapin qu'ils avoient fait decapiter, lors qu'il leur porta l'Edit de paix de la part du Roy. Les gens de guerre estant enclins à mal faire, il ne faut point demander comme il fut obeï, lors qu'ils sceurent que la licence faisoit une partie de la discipline militaire : on vid presqu'en un moment toute cette contrée en feu, les incendiaires écrivant contre les murailles avec les charbons des maisons, *Justice de Rapin*. De là ils tirerent vers Castres, & forcerent en peu de jours, Carmain, Oriac, la Faye, Montastruc. Mais saint Felix repoussa vertement le Vicomte de Montclar : qui de rage ne voulut point souffrir qu'on pensât une blessure qu'il avoit receuë, & s'en alla mourir à Castres. Piles s'avança alors jusqu'aux montagnes des Pyrenées, avec quelque Cavalerie, & fit des courses dans le Comté du Roussillon ; mais le son du tocsin qui alarma tout le païs, l'avertit de ne s'y pas tenir longtemps. Aprés cela l'armée continua sa route vers Carcassonne, qui de frayeur brûla ses fauxbourgs ; & delà passa par le coin des Pyrenées qui enferme le Roussillon : d'où l'on y amena cinq cens voleurs de ces montagnes. Mais l'Admiral ne voulut pas mesler ces gens adonnez à toute sorte de licence dans la masse de son armée, de peur qu'ils n'achevassent d'en corrompre la discipline : les Princes en choisirent seulement quelques-uns des plus disposts, pour mettre dans leurs compagnies des gardes. Ils nomment ces voleurs *Bandouliers*, du mot *Vando*, que les Gascons prononcent *Bando*, qui veut dire faction ; & aussi *Pedrinals*, de certaines arquebuses ainsi nommées qu'ils tiroient appuyées contre la poitrine, si peut-estre ces arquebuses n'ont pris leur nom des Bandouliers mesme : quelques autres veulent qu'ils soient appellez *Pedrinals*, parce qu'ils sont hostes des cailloux & rochers, qui en langue Espagnole sont nommez *Pedernals*. Vers ces jours-là arriverent Biron & Malassise, avec des lettres favorables de leurs Majestez à l'Admiral, & des propositions de paix fort plausibles, principalement de faire le mariage de Madame Marguerite avec le Prince de Navarre : ausquelles répondit de la part des Princes, Pontian de Ponts-la-Case. Mais comme elles estoient plus avantageuses pour les personnes particulieres que pour le party, les Chefs se deffierent qu'on les vouloit separer du gros pour les surprendre, & ainsi ils ne laisserent pas de poursuivre leur route vers Narbonne : Toutefois ils envoyerent delà Teligny, Beauvais & Victor Brodé de la Chassetiere, Secretaire du Prince de Navarre, en Cour : lesquels trouverent le Roy à Chasteaubriand. Aprés qu'ils eurent demeuré quelques jours aux portes de Narbonne, où ils estoient en grande sureté, parce que Rieux Gouverneur de cette place estoit de la Religion, ils traverserent le Languedoc, en costoyant la Mer Mediterranée. Prés de Montpellier, le Gouverneur de cette Ville sortant en campagne, surprit la Loüe Mareschal de camp qui dormoit dans le corps de garde, & le tua : ce qui toucha les Princes, comme l'une des plus fâcheuses pertes qu'ils eussent pû recevoir. En suite s'estant reposez à Nismes & rafraîchis de quelques munitions, ils remonterent le long du Rhosne : puis le laissant à main droite, ils allerent faire un tour jusqu'à Aubenas. Je ne parle point du siege

1570.

Vont aux environs de Thoulouse.

Brûlent les maisons des Officiers du Parlement.

Places qu'ils prennent dans le Languedoc.

Bandouliers y viennent.

Entremetteurs pour la paix.

L'armée des Princes prés Narbonne.

Mort de la Loüe.

Prises de plusieurs petites places.

de Lunel prés Montpellier, d'où ils furent repoussez, ny de la prise de sept où huit petites bicoques, comme sainte Marguerite, saint Ambrois, saint Justin, saint Privat, sainte Marie, Alets, Laudun, saint Julle, saint Julien & Montaut, dont ils firent curée en passant. Mais ils reçûrent quelque perte par la garnison d'Avignon, qui leur apprit à faire loger & marcher ensemble leur Cavalerie & leur Infanterie. L'un des sujets pour lesquels ils faisoient ce grand tour, estoit de grossir leur armée: en effet, dans la Guyenne & dans le Languedoc, elle s'estoit grossie de sorte que si toutes les troupes qui la joignirent y fussent demeurées, elle n'eust pas eu moins que 25. mille hommes de pied. Mais comme il arrive à certaines rivieres, qu'elles perdent autant d'eaux par des gouffres, ou par des canaux qu'on en derive, qu'elles en acquierent par les concours des ruisseaux qui tombent dedans, si bien qu'à la fin de leur course elles ne se trouvent pas beaucoup plus pleines qu'au commencement: de mesme cette longue & penible marche ne luy accueilloit guere plus de monde qu'elle luy en faisoit perdre, les uns se débandant quand les autres y arrivoient. Specialement les fantassins, lesquels ayant entendu que l'on vouloit les remener au cœur de la France, & se souvenant des miseres qu'ils y avoient endurées l'hyver passé, ne pouvoient estre persuadez de passer plus outre, & disoient qu'il estoit plus juste d'employer leurs armes pour la defense de leurs Maisons, que d'aller chercher si loin une mort inutile & malheureuse. Neanmoins il y en eut trois cens qui se resolurent de suivre par tout où on les voudroit mener; aussi fut-il trouvé bon de leur permettre de monter tous à cheval, afin de les épargner dans la longueur du chemin & dans la rigueur de l'Hyver, & de les avoir gaillards & frais au besoin. Pour les Reistres, comme ils estoient trop avant engagez pour s'en pouvoir tirer autrement que par leur vaillance, jamais gens de guerre ne témoignerent tant de patience, tant de courage & tant d'ordre qu'eux: mais ils souffroient de grandes incommoditez, pour avoir esté contraints de laisser leurs chariots & leurs cuirasses par les chemins. Or afin de redresser une Infanterie nouvelle dont cette armée avoit grand besoin; & parce qu'il estoit impossible de traîner de l'artillerie du costé du Vivarets, dont les montagnes vont boire dans le Rhône, il fut resolu de passer en Dauphiné. Le Comte Ludovic fut donc envoyé devant avec une partie de la Cavalerie pour garder l'autre bord du Rhône, tandis qu'on passeroit deux pieces d'artillerie entre Donzere & Pierrelate: lequel s'estant un peu trop avancé pour prendre connoissance du païs, peu s'en falut qu'il ne la perdit. Car saint Andol Gouverneur de Bourg chargea & deffit tous ceux qui la gardoient, & emmena premierement les poudres & boulets, puis revint pour querir les pieces, qu'il eust sans doute entraînées, sans l'arrivée du Comte de Montgommery, & de saint Jean son frere, qui le tua d'un coup de pistolet dans la porte de son Gouvernement. Avec cette artillerie ils voulurent tenter Montelimar: mais leurs gens allant lâchement à l'assaut, ils furent d'avis de prendre le chemin de la Charité: laissant le canon qu'ils avoient au delà du Rhône dans le fort Château de Granes nouvellement rendu à Montbrun, & ce qu'ils en avoient deçà dans le Pousin. Montbrun, Mirabel, & saint Ange, que les Princes avoient laissez en ces païs là, s'estoient saisis du Pousin & de Loriol, qui est sur l'autre bord. Si tost que Gordes Lieutenant de Roy en Dauphiné, vid l'armée des Princes s'éloigner de là, il équippa quatre fregates couvertes pour leur oster la liberté du passage, & assiegea la place. Eux de leur part bâtirent un fort en lieu commode sur le rivage opposé au Pousin; & logerent des arquebusiers dedans pour empescher la descente de ces fregates. Or les Princes ayant entendu que le Pousin estoit ainsi assiegé, y renvoyerent le Comte Ludovic: qui ayant heureusement hazardé, nonobstant la rapidité du fleuve & la defense des fregates, de faire passer du secours dans quelques bateaux; les assiegeans crurent que toute l'armée en dust faire autant, & se retirerent. Ainsi ce fort demeura entre les mains des Huguenots, qui l'ayant rendu bien meilleur, & pourveu d'une forte garnison sous le commandement de Pipet, exigerent par ce moyen de grandes contributions de la riviere du Rhône. Ce passage gagné, quelques Compagnies se logerent delà l'eau, tant pour se rafraichir que pour favoriser la levée de Soldats que Montbrun & les autres Chefs alloient faire en Dauphiné, & sur les marches de Savoye. Mais les Princes ne tirerent point de là le secours qu'ils s'estoient promis, parce que quand il falut partir, les Dauphinois qu'ils avoient levez s'écoulerent dans les lieux de retraite, aimant beaucoup mieux faire la guerre en leur païs, (comme ils la firent depuis, & s'emparerent de plusieurs places) que

Marginal notes: Belle comparaison. — Armée grossit & diminuë. — Fantassins à cheval. — Passent dans le Dauphiné. — Repassent deçà. — Gordes assiege le Pousin, mais il est secouru. — Princes tirent peu de secours du Dauphiné.

de courir tant de risques & tant de peines; Et d'ailleurs, celuy qu'ils attendoient de Genéve de quatre cens chevaux & de huit cens hommes de pied, qui s'y estoient assemblez de divers endroits, ne s'avançoit point. Cela fut cause qu'ils dépeschérent vers Briquemaut & Guerchy à la Charité, pour leur amener, aprés que leurs places seroient fournies, le plus grand renfort qu'ils pourroient; & cependant dans le dessein d'approcher toûjours de Paris, ils tirerent vers le païs de Forest, où ils prirent saint Estienne, & le pont saint Rambert, sous lequel coule la Loire, mais si foiblement, qu'elle ne peut porter bateaux. Alors le Conseil du Roy, qui n'eust jamais pensé qu'ils se fussent demeslez de tant de places fortes, de diverses charges, de passages de rivieres, & de détroits de montagnes, ny qu'ils pussent subsister aprés tant de fatigues, bien estonné de les voir approcher de la riviere de Loire, fit lever une armée pour aller au devant d'eux: dont il donna la conduite au Mareschal de Cossé. Ce n'estoit pourtant pas l'intention de rien hazarder contre ces desesperez, mais seulement de leur faire barriere & de rompre leurs desseins, les tournoyant adroitement pour voir s'il se trouveroit quelque occasion de les surprendre. Mais comme d'autre part il y avoit danger que les divers accidens de la guerre, & leur determinée hardiesse ne vinssent à forcer le Mareschal à une bataille, & qu'ils la gagnassent, il fut trouvé à propos de poursuivre avec plus de chaleur le traité de la paix, qui n'avoit esté continué qu'autant qu'il falloit pour en tenir toûjours le bout, & le recommencer. Comme il sembloit qu'il fust bien avancé, l'Admiral abbatu du grand travail de corps & d'esprit qu'il se donnoit, tombe malade à l'extremité. A cause de cela les Deputez du Roy, qui sçavoient que toute la force du party Huguenot consistoit en sa personne, laisserent refroidir leur negociation pour attendre le succés de son mal; Et luy de son costé estant revenu en convalescence, s'opiniastra plus fort qu'auparavant à demander un exercice libre & universel de sa Religion, & quelques places de seureté; si bien qu'alors il ne fut rien conclu, non pas mesme aucune tréve, comme ils en estoient presque convenus auparavant.

Vont en Forest.

Armée Royale au devant d'eux, commandée par Cossé.

Negociation de paix interrompue par la maladie de l'Admiral.

Aprés cela, les Princes ayant reçû le renfort de la Charité & celuy de Genéve, firent marcher leur armée en diligence entre les rivieres de Loire & de Saone. Au mesme temps marchoit le Mareschal de Cossé avec douze mille hommes & dix ou douze pieces de canon, qui venoit au devant: de sorte que les coureurs des uns & des autres se rencontrerent prés d'Arnay-le-Duc, à demie journée au dessus d'Austun: mais ceux des Huguenots se trouverent les plus forts, & se saisirent de la Ville, pour s'accommoder leurs troupes fort harassées. En cet endroit les deux armées estant logées sur deux montagnes presque toutes couvertes de bois ou buissons, entre lesquelles il y a deux ruisseaux qui coulent de deux estangs, & une valée large seulement de huit cens pas: le Mareschal s'efforça avec son artillerie, & par attaques d'arquebusiers de faire quitter aux Huguenots certains passages qu'ils tenoient, entre autres une chaussée. Là se firent de rudes charges & recharges de Cavalerie, où les uns & les autres furent poursuivis à leur tour: mais enfin les Catholiques, ayant reçû beaucoup plus de perte que les autres, sonnerent la retraite, & l'Admiral trouva trop dangereux de passer le ruisseau pour les poursuivre. En cette occasion la Valette, Strossi & la Châtre du costé des Catholiques; de celuy des Huguenots, Briquemaut, Montgommery & Jenlis signalerent leur valeur; Et les jeunes Princes, dit la Noüe, y témoignant une genereuse envie de combattre, *firent voir dans leurs contenances qu'ils seroient un jour excellents Capitaines.* Or comme le long sejour en un mesme lieu leur estoit ruineux, & que d'ailleurs ils manquoient de poudres & de munitions, aprés que les armées eurent le lendemain demeuré quelque temps en presence l'une de l'autre, ils s'acheminerent à grandes journées vers la Charité, & previnrent la diligence du Mareschal, parce que toutes leurs troupes estant montées à cheval & n'ayant point de canon, leur marche estoit bien plus legere que la sienne. En quatre jours ils arriverent entre la Charité, Antrain, Sancerre, & autres Villes de leur party: d'où ils tirerent des rafraîchissemens, de l'artillerie, & de nouvelles troupes, pour aller vers Paris. Mais comme ils estoient prests de sortir en campagne, l'on fit des tréves pour dix jours, à commencer dés le quatorziéme Juillet, qui les obligerent de prendre un peu de repos.

Rencontre des armées à Arnay-le-Duc.

Celle des Princes en Nivernois.

Là-dessus tréves arrivent,

Elles ne furent pourtant point observées ailleurs qu'entre les deux armées, & la guerre se faisoit dans toutes les autres Provinces; mais fort lentement en Dauphiné, où Gordes assiegea Mirabel dans Loriol, qui fut rafraîchy de vivres par un

ne sont pas universelles.

Siege de Loriol en Dauphiné.

stratagême de Montbrun : mais fort chaudement en Poitou. L'une des premieres visées des Catholiques en ce païs-là, estoit la prise de la Rochelle. C'est pourquoy, sur la fin de l'année passée il avoit esté resolu de la bloquer, en attendant l'Esté qu'on l'attaqueroit avec une puissante armée. Ces trois Capitaines ayant donc charge d'en gagner toutes les avenuës, commencerent par Marans qui n'estoit qu'un Bourg, mais fortifié d'un assez bon Chasteau, & tout environné de Marests, où il n'y a qu'une avenuë en temps d'Hyver, sur laquelle les Huguenots avoient basty un fort qu'ils nommoient la Bastille de Marans. En suite ils s'assujettirent les Isles de Marenes, Broüage, & quelques autres ; Et pour resserrer encore davantage les Rochelois, le Baron de la Garde, qui avoit esté remis en sa Charge de General des Galeres aprés la mort du grand Prieur frere du Duc de Guise, en amena cinq à l'embouchure de la Charante au passage de Loupin : où peu de jours aprés son arrivée, il reprit sur eux un grand vaisseau qu'ils avoient pris à quelques Marchands Venitiens, portant plus de cent mille écus de Marchandise. Aprés cela il entreprit encore de leur enlever Tonnay-Charante, seule place qui leur restoit pour passer en Xaintonge. Mais la Noüe l'ayant prevenu, luy fit faire une si rude charge, qu'il se retira en Broüage, abandonnant une partie de ses Galeres. Quelque temps aprés, Puy-gaillard, assisté de Puy-taillé, de Rochebaritaud, & de Fervaques, qui commandoit à Fontenay, fit quantité de forts dans les Bourgades des environs de la Rochelle, qui furent neantmoins inutiles, parce que la Noüe détruisit tous ses desseins, reprit Marans, & conquit Lusson, Langon, la Gréve Marüeil, & les Sables d'Olone ; Ce dernier lieu servoit de port assuré & de Magazin aux Catholiques, estant plein de vaisseaux, d'artillerie, & de grandes richesses. Il tua prés de trois cens hommes, & Landereau qui y commandoit fut remené prisonnier à la Rochelle : où il eut trouvé mauvais party, en haine de ce qu'il avoit quitté la Religion reformée, si les grandes recommandations du Roy ne luy eussent sauvé la vie. Depuis cela, Puy-gaillard reprit les forts que les Rochelois avoient pris, & pour les serrer encore de plus prés, il fit un fort à Lusson sur l'avenuë des Marests : mais il en arriva tout le contraire de ce qu'il s'estoit proposé. Car la Noüe l'assiegea aussi-tost ; & luy, ayant rassemblé ses troupes, se trouva chargé par ce vigilant Capitaine si inopinément entre sainte Gemme & Lusson, que quelque devoir qu'il fit pour rallier ses gens, il fut mis en déroute, & en laissa huit cent morts ou prisonniers. Aprés cette défaite & le fort estant pris, la Noüe assiegea Fontenay qui se rendit à composition : mais il y fut blessé d'un coup de mousquet au bras gauche, si dangereusement, que la gangrene s'y estant mise, il le falut couper. Ces heureux succez réveillerent les Huguenots de Xaintonge & d'Angoumois : dont les principaux Chefs estoient Soubise, Coconas, Jean de Beaufort-Canillac, Blacons, Glandaye. La Reine Jeanne leur ayant donné pour Chef René de Rhoan-Pontivy son proche parent, ils reduisirent Marenes, Soubise, Broüage, petite Ville des terres de Jacques de Pons-Mirembeau, qui de son nom l'avoit nommée Jacqueville ; Oleron & Xaintes, sous l'obeïssance des Princes ; Et finalement, ils contraignirent le Baron de la Garde, aprés quelques combats, de retirer ses Galeres à Bordeaux, & Puy-gaillard de se tenir clos & couvert dans S. Iean d'Angely. Les nouvelles de ces progrez portées en Cour, furent cause qu'on envoya le Prince Dauphin en ce païs-là pour rallier les forces de Puy-gaillard & celles du Comte du Lude, & faire quelque grand effort : mais la paix fut arrestée avant qu'il eut pû rien entreprendre. Au mesme temps Jean de Sore Admiral pour les Princes, écumoit la mer & faisoit toûjours quelque prise, dont il mettoit une partie au profit de la cause. Entre autres brigandages il attaqua & prit un navire Portugais, écarté de la flote qui alloit aux Indes, dont la plus pretieuse Marchandise estoient quarante bons Peres Jesuites, dévoüez pour prescher l'Evangile aux Infidelles, qu'il precipita la pluspart dans les flots, avec leurs Chapelets, Croix, Images, Reliquaires & autres saintes devotions, qu'ils portoient pour entretenir les nouveaux convertis dans la pieté.

Marans pris par les Catholiques, & Isles autour de la Rochelle.

Galeres du Roy à l'entour de la Rochelle.

La Rochelle bloquée, mais en vain.

Sables d'Olone pris par les Rochelois.

Combat de Lusson, où les Huguenots battent les Catholiques.

Puis gagnent plusieurs places.

Sore écume la mer.

Pour divertir la Reine de Navarre de tourmenter ainsi le Poitou, & luy faire separer ses forces en divers endroits, Montluc donna avis qu'il faloit porter la guerre en Bearn. La commission luy fut donc envoyée, mais point d'argent : au contraire ne pouvant marcher faute de cela, il receut de tres-rudes reprimandes * qui le piquant jusqu'au vif, luy fit faire de si grands efforts qu'il assiegea & força Rabastins. Ce fut là son dernier exploit de guerre, où le sort de ce perilleux métier

** Voy ce qu'il dit là dessus liv. 7. f. 185. verso.*

meſtier le marqua pour le reſte de ſa vie, d'une de ces faveurs dont il a accoûtumé de recompenſer les plus vaillans : car comme il menoit luy-meſme les Gentils-hommes à l'aſſaut, parce que ſes gens de pied refuſoient d'y aller, il fut atteint d'une grande arquebuſade au travers des deux joües. Mais il en receut ſur l'heure quelque conſolation, en ce qu'il apprit que le commandement qu'il avoit fait à ſes gens de paſſer au fil de l'épée tout ce qu'ils trouveroient dans la place, avoit eſte ſi ponctuellement executé qu'il n'en eſtoit pas réchappé une ſeule ame. Peu aprés, comme il n'avoit point d'appuy à la Cour, n'ayant jamais voulu dépendre d'autre perſonne que du Roy & de ſa Mere, les amis du Maréchal de Damville (leurs animoſitez eſtant allées juſques-là que le Maréchal luy avoit donné un dementy par écrit, auquel Montluc avoit ouvertement répondu) firent ſi bien, que ſous pretexte qu'il avoit des coleres trop violentes, on revoqua ſa commiſſion du Gouvernement de Guyenne, pour la donner au Marquis de Villars.

Montluc aſſiege Rabaſtins, y eſt bien bleſſé.

Les tréves expirées, mais la negociation continuant toûjours, l'armée des Princes s'avança vers l'Iſle de France, & s'étendit entre Montargis, Bleneau & Châtillon ; Et le Maréchal de Coſſé décendu dans la valée d'Aglan, ſe mit au devant pour empeſcher qu'elle n'approchaſt plus prés de Paris : de ſorte que les deux camps ſe virent ſouvent de bien prés. Mais ny les uns ny les autres n'eſtoient plus en volonté d'eſprouver leurs forces, ſi par hazard, il ne ſe trouvoit quelque occaſion de ſurpriſe, plûtoſt que de combat: La crainte & la conſequence des evenemens les retenoit, & leur vigueur étant languiſſante, il faloit de neceſſité que leurs courages & leurs haines ſe relâchaſſent: ainſi ils ſe repoſoient comme d'un tacite conſentement, attendant que la paix qui eſt ſi douce aprés de cruelles guerres, vinſt mettre fin à leurs travaux, & à leurs miſeres. Ils avoient de tous les deux coſtez de tres-grandes raiſons de la ſouhaitter. Car à l'égard des Huguenots, il y avoit deux ans qu'ils eſtoient hors de leurs maiſons, vagabonds & miſerables : ils n'avoient que peu de munitions, point d'Infanterie, de la valeur & de la perſeverance de laquelle ils fuſſent aſſurez, & pas un denier dequoy payer leurs Reiſtres : qui ſe voyant prés des frontieres d'Allemagne, avoient fait dire aux Princes, par Mansfeld, qu'ils ſe ſerviſſent de leur preſence, pour faire une paix avantageuſe s'ils vouloient, avant le mois de Septembre, dautant que la neceſſité ne leur permettoit pas de demeurer plus long-temps avec eux. Mais rien ne preſſoit plus l'Admiral de conſentir à un accord que les débordemens des gens de guerre : car eſtant plus grands que tous les remedes qu'il y eût ſçeu apporter, cela le fâchoit tellement, luy qui aymoit la police, & qui avoit accoûtumé d'eſtre obeï ponctuellement qu'il avoit reſolu de ſe tirer de cette confuſion à quelque prix que ce fût. Et quant au Roy, ſes Conſeillers voyoient qu'aprés quatre batailles gagnées il n'avoit pû encore atterrer cette ſecte ; & que s'il en perdoit une, ſes ſujets luy feroient la loy. D'ailleurs, ils conſideroient que toute cette guerre ſe faiſoit à ſes dépens, à pure perte & ſans profit, affoibliſſoit ſon Etat par de grandes playes, diminuoit ſes revenus, envenimoit les cœurs de ſes ſujets contre luy ; Et puis ils faiſoient reflexion ſur les meurtres, les ſaccagemens, les brûlemens, & ſur tout à la perſecution que ſouffroient les Eccleſiaſtiques, & à la ruine des lieux ſacrez, que cette guerre ne profanoit pas ſeulement, comme avoient fait les deux premieres, mais les abatoit par les fondemens : de ſorte que la Religion Catholique y ſouffroit beaucoup plus de dommage, que la Huguenote. Pour ces raiſons ils concluoient, que le ſalut du Royaume & de la Religion conſiſtoit à faire la paix, & à la bien entretenir. Mais il y avoit dans le Conſeil du Roy un Conſeil ſecret qui avoit bien une autre intention en cela que les autres, & qui ne regardoit qu'aux moyens d'extirper entierement les Huguenots. Il eſtoit compoſé du Cardinal de Lorraine & de trois Italiens des plus adroits, le Duc de Nevers, le Comte de Rets, & Birague. Du depuis la Reine mere jugea neceſſaire d'y appeller ſon cher fils le Duc d'Anjou, qu'elle avoit façonné à couvrir les artifices avec une douceur apparente, & qui montroit d'avoir les Huguenots en grande horreur. Les trois Italiens eſtoient fort attachez à elle, à cauſe de la nation, & des bienfaits qu'ils en avoient receus : mais ſur tout elle avoit admis le Comte dans ſa plus intime confidence, l'ayant élevé d'une mediocre fortune à de tres-grands honneurs & richeſſes, tant pour l'amour de luy-meſme que pour celuy de ſa mere, femme d'eſprit, qui par ſon adreſſe luy avoit beaucoup aydé à avoir des enfans, & les avoit ſervis dans leur bas âge. Pour le Duc de Nevers & Birague, outre les grandes obli-

Armées prés de Montargis.

Pourquoy n'en viennent au combat.

Raiſons que les Huguenots avoient de ſouhaitter la paix.

Raiſons qu'avoit le Conſeil du Roy.

gations qu'ils luy avoient aussi, par lesquelles ils estoient tenus de haïr les Huguenots, ils y estoient encore portez par d'autres considerations ; le Duc de Nevers par le ressentiment de l'injure qu'il en avoit receuë, ne pouvant faire un pas qu'il ne s'en souvinst, & par la jalousie qu'il avoit de ce que la reputation de l'Admiral, dont les terres estoient voisines de son Duché, obscurcissant la sienne, luy ostoit le respect que ses sujets luy devoient ; & Birague par une étroite correspondance qu'il entretenoit avec la Cour de Rome. Ces quatre personnages disoient que pour couper le Huguenotisme par le pied sans ébranler l'Etat, il faloit revenir au premier dessein de terminer la guerre par addresse, & d'envelopper les Chefs dans des embusches.

Conseil secret de la Reine sur quel motif conclut la paix

Or aprés que la chose eut esté agitée quelque temps, la Reine mere, le Cardinal de Lorraine, & Birague qui tenoient un conseil secret entr'eux, & avoient déja appris au jeune Roy à bien cacher les choses d'importance, conclurent ; Que c'étoit pecher contre toutes les maximes de la prudence de faire perir tant de fideles sujets pour perdre quelques rebelles, & de hazarder l'Etat & la Religion pour les conserver ; Que ce n'avoit esté aucune resolution, mais la chaleur & la suite des affaires qui avoient engagé le Roy à cette troisiéme guerre : & qu'à la verité il avoit falu prendre les armes pour empescher les progrez des Huguenots irritez des embusches qu'on leur avoit dressées ; Mais que puisque leur colere, que cette surprise avoit émuë, se ralentissoit, & qu'ils ne s'éloignoient pas de la paix, il faloit la faire sans plus tarder, afin d'avoir moyen de leur joüer une autre partie mieux concertée & plus couverte que la precedente ; Que peu à peu leur animosité se calmant, on trouveroit des moyens pour adoucir leurs ressentimens & charmer leurs deffiances, puis des appasts pour les apprivoiser, & les attirer dans tel filet qu'on leur voudroit tendre ; Que le mariage qu'ils avoient fait proposer de Madame Marguerite avec le Prince de Navarre, estoit un beau leurre pour cela : mais que s'il ne reüssissoit pas, on prendroit le temps d'en trouver un autre : ce qu'on rencontreroit enfin, pourveu qu'on ne se rebutast point pour y avoir manqué ny deux, ny trois fois ; Qu'il ne faloit donc plus s'amuser à debattre des conditions, sinon pour les leur faire trouver meilleures ; Ny se soucier de ce que croiroient les peuples, ausquels il ne faut point rendre d'autre raison de la volonté du Prince que sa volonté mesme ; Ny s'arrester au bruit qu'en feroient le Pape & le Roy d'Espagne, puis qu'ils connoistroient enfin l'intention par l'effet qu'elle produiroit : & que cependant mesme leurs plaintes & leur fâcherie ne seroient pas un artifice des moins utiles pour ayder à tromper les Huguenots. Sur semblables raisonnemens la Reine mere & ses Confidents conclurent la paix : mais ils employerent d'autres motifs bien differents pour la faire agréer aux autres Conseillers, à qui ils ne trouvoient pas bon de découvrir le fonds de ce mystere ; & les Huguenots l'accepterent pour celles que j'ay deduites.

Troisiéme Edit de pacification.

Ainsi fut fait le troisiéme Edit de pacification presque tout semblable au second : sinon qu'il y avoit de plus, *Que le Prince d'Orange & ses freres seroient remis dans les terres qu'ils possedoient en ce Royaume, suivant les conditions accordées par les Rois François I. & Henry II. Qu'il n'y auroit aucune distinction de Religion pour recevoir aux Escholes, Hospitaux, Maladeries & aumosnes publiques, ceux qui s'y presenteroient ; Que les Prevosts du guet, ou autres Magistrats des lieux, donneroient ordre à la seureté de ceux qui accompagneroient les enterremens de leurs confreres ; Que les procez qu'ils auroient pardevant le Parlement de Thoulouse seroient renvoyez pardevant les Maistres des Requestes, & qu'ils pourroient sans en dire aucune cause, recuser trois Juges de chaque Chambre dans les Parlemens de Roüen, Dijon, Aix, Renes, & Grenoble, & quatre dans celuy de Bordeaux. Que pour retraite à ceux qui dans la chaleur des haines, n'oseroient pas si tost s'en retourner dans leurs maisons, il leur seroit laissé quatre Villes, sçavoir la Rochelle, Montauban, Cognac & la Charité : lesquelles les Princes de Navarre, & de Condé, & vingt Gentils-hommes de la Religion promettoient par serment un seul pour le tout, de garder fidellement, & de les rendre au bout de deux ans.* Cet Edit ayant esté publié dans les deux armées, & omologué au Parlement l'onziéme du mois d'Aoust, les Estrangers de part & d'autre furent conduits sur les frontieres, & congediez.

Donc, aprés une longue & cruelle tempeste, on vid une bonnasse universelle par tout le Royaume ; Et la Cour & cette grande Ville de Paris, qui sentent seulement la peur non pas les miseres de la guerre, reprirent aussi-tost leur luxe & leur éclat par le retour de tous les Seigneurs qui estoient dans les armées.

Divers mariages ensuite de la paix.

Il se fit incontinent aprés plusieurs mariages, & pour les honorer quantité de belles par-

ties de réjoüissance. Mais celuy du Duc de Guise avec Catherine de Cleves veuve du feu Prince de Portian, n'éclata point avec beaucoup de solemnité. Ce jeune Prince, dont toutes les passions estoient ambitieuses, avoit osé élever ses pensées jusques à aimer Madame Marguerite sœur du Roy ; & l'on croit qu'elle avoit agreé & favorisé ses services. Or le Roy, Prince soupçonneux & tres-sensible à la moindre injure, ne pouvoit souffrir qu'un cadet de la Maison de Lorraine eust cette hardiesse de pretendre à une fille de France ; & d'ailleurs il se vouloit servir d'elle comme d'un leurre pour attraper les Huguenots, en la donnant au Prince de Navarre : de sorte que ces galanteries offenserent si fort son esprit, qu'il commanda à Charles d'Angoulesme son frere bastard, de faire une partie pour le tuer quelque jour à la chasse, sur une querelle apostée. Mais le cœur luy ayant manqué trois ou quatre fois sur le point d'executer ce commandement, & le Roy luy ayant injurieusement reproché sa lâcheté, comme il estoit entierement determiné à faire le coup, Guise en fut averty à la bonne heure par François de Balsac-d'Entragues, & s'abstint d'aller à la chasse avec le Roy pour quelques jours. Pendant lesquels les sages conseils de sa mere, & la crainte de la mort ayant combatu contre son amoureuse passion, & ne l'ayant sceu vaincre, firent au moins cet accord avecque elle, que pour éviter les atroces effets de la colere du Roy, il épouseroit Catherine de Cléves : ce qui se fit à la haste & sans aucun preparatif ; tout delay ne luy estant pas de moindre importance que de la vie. Il ne pût pas neanmoins se détacher si tost du premier objet, & continua toûjours à luy rendre ses services, mais plus secretement qu'auparavant, jusqu'à ce qu'elle fut promise au Prince de Navarre. Car lors de cette ceremonie, ce jeune Prince folastre, estant monté sur une chaise dans la chambre du Roy, pour voir plus à son aise par dessus la presse quelle contenance elle tenoit : le Roy averty de cela par quelqu'un de ses ennemis, luy lança un coup d'œil si furieux, que ce regard semblable au feu du foudre qui fait mourir tous les autres feux, éteignit en son cœur le reste de ses flammes audacieuses. Quelques mois auparavant il avoit donné sa sœur Catherine au Duc de Montpensier, par le conseil du Cardinal son oncle : lequel mania si adroitement l'esprit de ce Prince, que par la haine qu'il avoit pour les Huguenots, il luy fit oublier l'inimitié qu'il avoit contre la Maison de Guise, & l'attacha à leur party. Dans cette tranquillité publique, le Roy pensa aussi pour son contentement & pour se faire plus considerer par ses sujets, à se marier. Il se maria donc à Elizabeth fille de Maximilien Roy de Bohême fils de l'Empereur Ferdinand : dont la sœur aînée nommée Anne, épousa presqu'en mesme temps Philippe II. Roy d'Espagne. Au retour de Mezieres où il reçût sa nouvelle épouse, il s'en vint par Chantilly à son Château de Villiers-Coste-Rets, que François I. son ayeul avoit fait bâtir pour le plaisir de la chasse, qui est fort belle en ces quartiers là. Il y entendit les Ambassadeurs que les Princes Protestans d'Allemagne luy avoient envoyez de la Diete de Spire, pour se réjoüir de l'alliance contractée entre l'Empereur & Sa Majesté. Ils luy firent une longue harangue qui aboutissoit à luy persuader, que pour conserver la paix dans son Etat, il falloit qu'il continuast de permettre l'exercice de la Religion Protestante ; &, Qu'il rejettast les avis de certains Conseillers turbulens qui luy vouloient faire croire qu'il ne falloit pas garder la foy à ceux qu'ils nommoient Heretiques, & qu'il estoit impossible de maintenir la tranquillité d'un Etat parmy la diversité des Religions : tâchant de montrer par quantité d'exemples la fausseté de ces conseils, & par les experiences passées, le danger qu'il y avoit de les suivre. Il leur fit une réponce fort obligeante, accompagnée de beaux presents, les assurant qu'il n'avoit point de plus grand desir que d'entretenir l'amitié des Princes Allemans, & de conserver la paix dans ses Etats.

Du Duc de Guise avec Catherine de Cleves.

Pourquoy il haste ce mariage.

Particularité remarquable.

Le Roy se marie.

Ambassadeurs Protestans, parlent en faveur des Huguenots.

Les gelées furent si grandes cette année, & continuerent si aspremen dans la suivante, que le cours des plus rapides rivieres en fut arresté, & quantité d'arbres brûlez, mesme dans les Provinces qui sont sous un climat plus chaud, comme la Provence. Le Rhône ayant esté quelques jours retenu par un gros quartier de rocher que les ravines des pluyes avoient arraché des montagnes voisines du Pas de l'Ecluse prés Genéve, se déborda si furieusement qu'il inonda une partie de la Ville de Lyon, & fit de grands ravages dans le Dauphiné & le Languedoc.

Grandes gelées & debordement du Rhône.

L'année 1571. trouva toute la France en paix, horsmis qu'il s'émouvoit de fois à autre des seditions en quelques endroits. Mais le Conseil secret, dont j'ay parlé, tâchoit par tous moyens de les appaiser, pour mieux parvenir à son grand dessein, 1571.

lequel ils concertoient de fois à autre; & chacun en son particulier, & tous en commun travailloient à trouver les inventions pour le faire reüssir. Il estoit bien difficile de tramer une si dangereuse entreprise sans qu'il s'en découvrist quelque chose. Les Huguenots vivans dans une perpetuelle deffiance recueilloient soigneusement tous les bruits, & ne perdoient pas la moindre parole, ny aucun geste : ayant gagné à force d'argent plusieurs personnes qui leur donnoient avis de tout ce qu'elles pouvoient éventer. Outre cela, comme cette resolution choquoit d'abord & l'humanité, & l'honneur, & la conscience, il ne falloit pas esperer que si quelque autre venoit à en avoir le moindre ombrage il fust obligé de la celer; au contraire, on devoit croire qu'il la feroit incontinent sçavoir, tant par dépit de ce qu'on ne l'auroit pas appellé dans la confidence, que pour se décharger du soupçon d'une si vilaine chose. Il falloit donc absolument se deffier de tout le monde, aussi bien des Catholiques, comme des Huguenots: mais sur tout la Reine apprehendoit les Mareschaux de Montmorency, Damville, & Cossé, & Biron grand Maistre de l'Artillerie; Premierement, parce que tous quatre témoignoient avoir une grande estime pour l'Admiral: puis parce que Montmorency & Damville estoient ses proches parens, Cossé son ancien amy, & Biron fort affectionné au Prince de Navarre. Mais nonobstant toutes ces difficultez, elle s'assuroit du succés de son entreprise, dautant qu'elle se tenoit bien assurée de la ferme resolution & du naturel du Roy son fils: qui estant parvenu à l'âge de vingt & un an, rendoit par son autorité les conseils plus stables, & faisoit proceder ses Conseillers plus constamment. Il y avoit longtems qu'elle formoit le Roy, & qu'elle disposoit son esprit à des mœurs & à des sentimens convenables à ce dessein. Du commencement le Roy avoit l'humeur assez douce : mais la Reine pour la rendre plus rude mit auprés de luy des gens feroces, qui l'accoûtumoient au sang, luy faisant tuer des petits chiens à coups de dard, & luy apprenant à n'avoir point de plus grand plaisir que dans le carnage des bestes. Ceux qui avoient soin de son instruction, s'efforçoient de luy imprimer dans l'esprit cette leçon; Qu'un Prince ne doit jamais pardonner la rebellion à ses Sujets; Que tous moyens de se venger sont honnestes, & que les plus seurs sont les meilleurs. Ces impressions jointes à l'injure de Meaux, qui avoit esté comme plus avant gravée dans son esprit par les deux guerres suivantes, estoient cause qu'il avoit pris à cœur de se venger, & qu'il approuvoit, & mesme qu'il hastoit, selon que son humeur devenoit plus aigre, d'executer les violens desseins qu'on luy avoit proposés. Et comme le principal secret de cette affaire là consistoit à sçavoir bien déguiser ses pensées, & accommoder les plis de son visage & les traits de ses yeux à ses discours: ils luy avoient si bien appris cet art, qu'il estoit capable de leur en donner des preceptes, comme il le fit bien voir. Or la partie estant faite de cette grande *Chasse Royale*, car ils la nommoient ainsi, ils commencerent de tendre divers filets, & tout ce qui fut fait à la Cour depuis la conclusion de la paix jusqu'à la saint Barthelemy, a depuis esté interpreté pour des inventions & des pieges qui tendoient là. Ainsi il y en a qui disent, que ce fut pour cette fin que la Reine mere hasta le mariage du Roy, afin d'avoir un pretexte de mander les Princes & l'Admiral à Paris, pour assister à cette solemnité, où leur presence estoit requise; & ils apportent pour preuve, que son intention estoit telle, que s'estant excusez de s'y trouver, la ceremonie se fit à Mezieres, lieu estroit & fort incommode pour une action de cette dignité. Certes s'ils y fussent venus deslors, il est croyable qu'il leur fut arrivé ce qui leur arriva par aprés : mais il n'est pas vray que la chose se fit exprés pour eux. La veritable raison pour laquelle la Reine mere se pressa de faire ce mariage, c'estoit qu'elle craignoit que son fils n'épousast quelque femme bien spirituelle : qui, comme les brus & les belles-meres ne compatissent que rarement ensemble, la mist hors de la maison: ce qu'elle n'apprehendoit pas d'Elizabeth, qui avoit l'esprit simple & incapable d'artifice, selon le naturel de la Nation Allemande. De vous reprendre maintenant tous les fils de cette trame, & de les conduire uniment jusqu'au bout avec les artifices qui y furent apportez; c'est ce que je ne sçaurois faire, si je ne veux ajuster tous les accidens à mon poinct, & leur donner un biais que peut-estre ils n'avoient pas. Je n'oserois pas mesme vous assurer, que ce complot n'ait pas esté quelquefois rompu depuis qu'il fut fait : mais j'oseray bien dire, que s'il n'y avoit point eu d'autres gens à le conduire que des François, il eust esté impossible qu'ils eussent souffert durant deux ans dans leur pensée une si cruelle idée de tant d'inhumanitez, de vengeances & de meurtres. Je rapporteray donc seulement les

Dessein d'attraper les Chefs des Huguenots.

La Reine se deffie des Montmorencis, de Cossé, & de Biron.

Comme quoy le Roy avoit esté nourry.

Pourquoy la Reine se pressa de marier son fils.

choses bien averées, & si je vous donne dés soupçons, je les proposeray pour tels, non pas pour des veritez.

Il est certain que le lieu le plus propre pour joüer cette tragedie estoit Paris, tant à cause de la haine que cette grande Ville avoit pour les Huguenots & pour l'Admiral, que parce que cette execution se faisant sur un theatre sur lequel toute l'Europe a les yeux, son exemple inciteroit le reste de la France à faire le mesme, & donneroit de l'effroy aux Protestans Etrangers. C'estoit donc là qu'il faloit attirer les Chefs des Huguenots, sur tout la Reine de Navarre & l'Admiral, desquels dépendoient tous les autres. Or comme c'est l'adresse d'un Chasseur de connoistre & de preparer les appasts que le gibier qu'il veut attraper ayme le mieux, aussi s'étudierent-ils principalement à bien faire & à bien semer ceux qu'ils croyoient les plus convenables pour ces deux personnes. L'Admiral, tant en qualité de bon François, qu'en qualité de passionné Huguenot, & dans le desir de se revancher de l'affront qu'il avoit receu à Saint Quentin, n'avoit point de plus forte passion que la ruine de la puissance Espagnole. D'ailleurs, estant fort jaloux de la discipline, pour laquelle il avoit fait de fort beaux Reglemens sous Henry II. il se persuadoit qu'elle ne se rétabliroit jamais que par une guerre étrangere. Adjoûtez à cela, si vous voulez, que l'ambition de commander, & la bonne opinion qu'il avoit de soy, luy faisoient croire que n'y ayant personne dans le Royaume qui luy pût disputer la preference, il obligeroit le Roy de luy donner, sinon la Charge de Connestable, au moins l'Intendance generale de ses armées. C'est pourquoy dans la plus boüillante fureur des troubles il avoit souvent à la bouche, *Que la paix avec le Roy d'Espagne estoit la cause de nos guerres civiles, & qu'estant chose tellement naturelle aux François de manier les armes & de s'en servir, qu'il n'estoit pas possible de les contenir en repos, il falloit divertir cette chaleur contre le plus mortel ennemy de cette Couronne, en l'attaquant par les Païs-bas, avec toutes les forces du Royaume.* On peut croire qu'il souhaitoit principalement qu'on portât la guerre de ce costé-là, pour favoriser les Protestans qui y estoient persecutez, & pour rétablir les Princes de Nassaw dans leurs biens : soit en consideration de l'amitié qui estoit entr'eux : soit afin qu'estant puissans, ils eussent moyen de se donner une mutuelle assistance, & de maintenir le party Religionnaire, égal à celuy des Catholiques. La Reine connoissant donc que cette guerre estoit son leurre, luy en avoit fait parler plusieurs fois par des personnes en qui il avoit croyance, & n'avoit point employé de plus puissante persuasion que celle-là pour le porter à la paix ; Et parce qu'elle sçavoit qu'il ne pourroit pas facilement croire qu'elle voulût offenser l'Espagnol ny se desunir d'avec la Maison de Guise, dautant qu'il n'ignoroit pas que plusieurs du Conseil estoient pensionnaires d'Espagne ; & mesme que l'Ambassadeur de Philippe y estoit souvent admis : elle luy fit alleguer pour cause de son changement, qu'elle avoit esté informée par ceux qu'elle avoit envoyez exprés en ce païs-là, entr'autres par un certain nommé d'Elbene, que Philippe avoit empoisonné sa chere fille ; protestant que tous ses autres ressentimens & interests devoient ceder à celuy-là, & qu'elle confondroit le Ciel & la terre, ou qu'elle auroit raison de cette injure. La Reine de Navarre avoit la mesme haine contre l'Espagnol que l'Admiral, & pour les mesmes raisons ; de plus, elle avoit toûjours sur le cœur la detention de son Royaume: c'est pourquoy il sembloit qu'elle se devoit aussi prendre par le mesme appast ; Et avec cela, la guerre des Païs-bas n'estant pas ce qui accommodoit le plus ses interests, on luy proposoit que çependant, pour faire diversion des forces d'Espagne, on luy donneroit une armée de quinze mille hommes pour le recouvrement de la Navarre. Elle goûtoit ces propositions avec grand plaisir, pour la passion incroyable qu'elle avoit de l'avancement de son fils ; Et comme l'on sçavoit que c'estoit ce qui la touchoit le plus, on offroit de luy donner comme pour gages de l'amitié & des promesses du Roy, Madame Marguerite pour épouse à ce jeune Prince. C'estoit là le plus fin appast, & par le moyen duquel on assoupissoit le sentiment de toutes les injures passées, & le soupçon des fraudes presentes. Mais il n'estoit pas facile de la disposer ny elle, ny l'Admiral à croire qu'on leur voulût tant de bien, aprés avoir tâché tant de fois de les perdre. Aussi y apporta-t'on toutes les feintes & les beaux semblans, qui sont capables de surprendre une personne. On commença à bien traiter tous ceux qu'on crût estre joints d'interest, ou d'alliance, ou d'amitié avec eux ; & de rebuter ceux qui leur estoient ou ennemis ou suspects : Ce qui tendoit aussi à une autre fin, sçavoir de les rendre odieux aux Grands. Quand

Paris lieu propre pour attraper les Chefs des Huguenots.

Leurre de la guerre des Païs-bas pour faire venir l'Admiral.

Artifice pour luy faire croire que la Reine mere haïssoit les Espagnols.

Leurre du mariage de Madame Marguerite, pour la Reine de Navarre.

Divers artifices pour leurrer les Huguenots.

il fut question de conclurre la paix, on ne tint conte en apparence des remontrances de l'Ambassadeur d'Espagne : au contraire le Roy communiqua son intention aux Princes Protestans d'Allemagne, & comme j'ay dit, employa à Villiers-Costerets les plus belles paroles & quantité de beaux presens pour contenter leurs Ambassadeurs. De plus, à cause de l'alliance d'entre les Maisons de Coligny & de Montmorency, le Roy montre de jour en jour meilleur visage au Mareschal de Montmorency, & aprés ses nopces il va passer quelque temps à Chantilly. D'autre part il s'éloigne de ceux de Guise, & de fois à autre fait quelque demonstration de se deffier d'eux. Cependant il ne parle d'autre chose que du desir qu'il a d'entretenir ses Sujets en tranquillité, dit mille belles choses contre l'horreur des guerres civiles, se plaint qu'on luy a donné un faux entendre de ceux de la Religion, apprend par cœur son Edit de pacification ; & lors qu'il arrive quelques differends sur l'interpretation des articles, il les decide comme sçavant en cette matiere, & qui a entierement l'esprit attaché à le faire observer. Ces artifices estoient encore rendus plus croyables, par un autre. C'est qu'on fait courir le bruit, qu'il y a de la pique entre luy & Monsieur, & que ce dernier estant le mignon de la mere, & le Dieu tutelaire des Catholiques, il craint qu'il ne luy oste la Couronne, ou pour le moins l'autorité : d'où ils pretendoient que les plus intelligens infereroient aussi-tost qu'il devoit avoir une entiere union avec ceux de la Religion, pour rabatre la grandeur de son frere. En effet, il est bien à croire que le voyant avoir gagné deux batailles, acquis le cœur des Soldats, & ayant la bourse du Clergé à son commandement, dont il tiroit deux cens mille livres de pension, il en devoit avoir quelque jalousie : & peut-estre que comme il estoit déja bien avisé, ce motif le poussoit secrettement à abatre la Religion Protestante en son Royaume, afin que son frere ne se fit plus considerer par l'opposition de ce party, & qu'ainsi il regnât tout seul, aussi bien d'effet que de nom. Quant à Monsieur, parce qu'il n'eût de rien servy qu'il se fût déguisé, il montroit ouvertement la haine qu'il avoit pour ceux de la Religion, & pour bien joüer son personnage il faisoit bon visage à ceux que le Roy rebutoit : de sorte qu'il y avoit de grandes apparences fondées sur le cours ordinaire des choses du monde, que la discorde avoit contrepointé les deux freres.

Le Roy témoigne ne desirer que la paix,

& d'estre jaloux de son frere.

Le Roy recevoit favorablement toutes les plaintes des Huguenots : mesme sur quelques difficultez qui se presentoient dans l'observation de l'Edit, le Conseil trouva bon d'envoyer le Mareschal de Cossé à la Rochelle, avec quelques troupes : afin, disoient-ils, de contenir les Catholiques qui se mutinoient à l'encontre. Mais comme de l'autre costé le Marquis de Villars qui s'en alloit en son Gouvernement de Guyenne menoit grande compagnie, ils soupçonnerent qu'il y avoit dessein de se saisir de la Rochelle, si l'occasion s'en trouvoit belle. En effet, ce moyen n'eût esté guere moins bon que l'autre, parce que cette Ville estant prise, ils auroient eu bon marché du reste. Le Mareschal de Cossé arrivé à la Rochelle vers le commencement de l'année, avec Philippe Gourré-Proutiere Maistre des Requestes, il fut proposé de part & d'autre plusieurs doutes pour expliquer ou changer les articles ; & afin que tous les sujets de soupçon & de deffiance, qui estoient comme la nourriture & l'accroissement des troubles, fussent soigneusement retranchez. Les choses furent conduites avec tant de douceur, qu'ils se separerent bien contens sur la fin de Fevrier, & Cossé rapporta en Cour les plaintes que faisoient les Princes ; Entr'autres, que l'on detenoit la Ville de Leytoure à la Reine de Navarre ; Que les d'Achons s'estoient emparez de la Maison de Valery ; Que l'on ostoit l'Evesché de Cominges au frere bâtard du Prince de Navarre, pour le donner au bâtard de Lansac ; & que le Garde des Seaux Morvilliers refusoit de sceller les articles secrets. Le Roy leur donna satisfaction sur tout cela, mais il s'excusa de pouvoir rétablir le Chancelier de l'Hospital dans la fonction de sa Charge, comme ils le demandoient. Il leur accorda aussi de tenir un Synode ou assemblée de leurs Ministres à la Rochelle, qui se tint au mois de Mars. Bref, il ne se presentoit point d'occasion où il pût leur témoigner de la bonne volonté, & une ardente affection pour la paix, qu'il ne le fit de si bonne grace, qu'on ne pouvoit croire que cela fût affecté. Mais il arrivoit d'heure en heure des incidens qui obligeoient à avoir toûjours l'œil à conduire ce vaisseau, pour me servir de cette comparaison, par des chenaux étroits & entre des bancs & des rochers. Toute l'adresse du Conseil y estoit extremément occupée : neanmoins le Roy ne parut jamais avec un esprit plus libre, & plus en joüé qu'il faisoit alors,

Envoye le Mareschal de Cossé à la Rochelle, pour écouter leurs plaintes.

Quels sujets ils en avoient.

Le Roy paroist fort enjoüé.

il se divertissoit à mille folastres passe-temps, se levoit de grand matin pour fouetter les Gentils-hommes & les Demoiselles dans leur lict ; & s'il montroit quelque signe de fâcherie, ce n'estoit que contre son frere, ou contre ceux qui n'approuvoient pas l'Edit de pacification : quelquefois mesme il faisoit paroistre des refroidissemens à l'endroit de sa mere, & vouloit bien qu'on crût que sa femme avoit le dessus dans ses bonnes graces. C'est pourquoy il luy cherchoit toutes sortes de passe-temps. Incontinent aprés la paix, les Parisiens ayant commencé des preparatifs pour son entrée, parce qu'il ne l'avoit faite que tumultuairement l'an 1556. Fait son entrée à Paris. & qu'aussi ils desiroient rendre ce devoir à la nouvelle Reine : il voulut qu'elle fût differée jusqu'au mois de Mars, afin de la faire plus magnifique, & donner à son épouse un passe-temps sortable à la grandeur de la France. Elle y fit aussi la sienne vingt-deux jours aprés. Je ne diray point l'ordre qui y fut observé, ny les decorations que cette superbe Ville apporta : mais seulement que toutes les figures & inscriptions demontroient qu'il n'avoit plus de pensées que pour la paix, & qu'estant allé ensuite au Parlement, il tint à la fin de sa harangue d'assez rudes discours à cette Compagnie, par lesquels il la taxoit de peu d'integrité, & d'estre rebelle à ses volontez. Rudoye le Parlement. Ce qui donna matiere à plusieurs de parler diversement : mais depuis on l'a expliqué pour un nouvel artifice, afin d'apprivoiser de plus en plus les Huguenots, en gourmandant ce Parlement, qui estoit leur plus puissant ennemy.

Le mois de May estant venu, Sa Majesté s'en alla à la campagne, promenant son Epouse par les plus beaux lieux de plaisance qui fussent aux environs de Paris, à Gaillon, à Fontenay, à Blandy, puis à Monceaux, où la Reine-Mere les traita pendant quelques semaines. Tous ceux qui voyoient les choses ainsi calmes, pensoient que le dedans ressembloit à ce qui paroissoit au dehors : les amis que l'Admiral avoit en Cour luy écrivant de l'état où ils la voyoient, luy donnoient assurance que l'on n'y pensoit qu'à se réjouïr, que le credit des Guises alloit diminuant, que leur faveur n'estoit plus si grande, & que le Roy commençoit à gouverner de luy-mesme. Les Deputez que ceux de la Religion y avoient envoyez, s'en retournant chargez de gratieuses promesses & de belles esperances, luy faisoient le mesme rapport ; & le Roy luy presentoit par toutes les voyes qu'il pouvoit s'imaginer, ce beau dessein de la guerre des Païs-bas. Le Comte Ludovic qui estoit auprés de luy, trompé par le grand desir qu'il avoit que cela reüssit, aidoit innocemment à luy éblouïr les yeux. Avec cela, il receut encore vers ces jours-là une faveur du Roy, qui luy touchoit la partie de l'ame la plus sensible. Estant veuf depuis quatre ans de sa premiere femme Charlotte de Laval, il rechercha Jacqueline heritiere de la Maison d'Entremont en Savoye, veuve de Claude Batarnay-Antonne, tué à la Journée de saint Denys. L'Admiral se marie, & donne sa fille à Teligny. Le Duc de Savoye de dépit qu'elle avoit refusé d'épouser un de ses Favoris, & de crainte aussi que les Vaudois de ses valées qu'il avoit bien de la peine à contenir, ne fussent portez au remuëment par le credit de l'Admiral, avoit défendu qu'aucun de ses Sujets n'eust à se marier hors de ses terres sans son congé, sur peine de confiscation de biens. Le Roy luy en écrivit affectueusement en faveur de l'Admiral : il est vray qu'il ne pût obtenir cette permission ; mais du depuis le Duc ayant fait saisir les terres de la Comtesse, parce qu'elle avoit passé outre nonobstant ses défenses, il interceda si puissamment pour elle, qu'il luy fit avoir sa grace, au moins en apparence. Cette courageuse femme s'estant éprise de la haute estime & des vertus qu'elle trouvoit dans l'Admiral, méprisa les défenses du Duc, & faisant moins de cas de tous ses biens que de l'honneur de le posseder, ne se donna point de patience que quelques-uns de ses parens ne l'eussent menée à la Rochelle, pour estre, disoit-elle, la * Martia de ce Caton. * Thed d'Aubigné. La mesme estime qu'elle témoigna avoir pour le merite de son époux, il témoigna l'avoir pour le jeune Teligny, auquel il donna sa fille en mariage au mesme temps, ne regardant point en luy les richesses, car son pere avoit tout dissipé son bien en vaines dépenses, mais une prudence & une maturité plus grande que de son âge, une rare courtoisie, une charmante douceur, & une singuliere probité.

Combattu d'un costé par toutes ces apparences & sollicitations, & de l'autre par ses justes craintes, il ne pouvoit que croire, ny à quoy se resoudre : afin donc de reconnoistre les choses de plus prés, il est d'avis que le Comte Ludovic aille en Cour, pour traiter de cette entreprise. L'Admiral envoye le Comte Ludovic en Cour pour reconnoistre. Le Roy en estant informé témoigne une joye nompareille, & souhaite, comme ayant peur de donner de l'ombrage aux

Espagnols, qu'il y vienne inconnu. La Cour estoit alors à Fontenay en Brie. Le Comte y estant donc allé avec les Deputez, qui estoient Teligny, Arnoul de Cavagnes, autrefois Conseiller au Parlement de Thoulouse, & le vieil Briquemaut, mais le Comte ne passant que pour un simple Gentilhomme, demeura au Chasteau de Lumigny à une lieuë de là. Un matin au point du jour, le Roy accompagné de la Reine-Mere, des Maréchaux de Montmorency, de Damville, & du Comte de Rais, le va trouver, & tous ensemble s'estant enfermez dans une chambre, ils ont une conference de trois heures, comme il est à croire, sur le sujet de la guerre des Païs-bas. Au sortir de là, le Roy fit une action peut-estre sans dessein, qui eust bien donné à connoistre au Comte Ludovic & aux siens, si la joye qu'ils sentoient ne leur eut pas ravy les sens, quelle estoit la fin de ses pratiques; C'est que se promenant dans la cour du Chasteau il s'amusa à tuer des lapins à coups de bâton, disant à ceux qui estoient à l'entour de luy, *Faites les moy sortir du clapier que j'aye le plaisir de les tuer.* Tandis qu'ils estoient en Cour, il arriva des Deputez de la part des Protestans d'Orange, qui se plaignoient du meurtre que les Catholiques y avoient commis, avec l'aide de quelques soldats du Comté de Venaissin, qu'ils avoient fait entrer dans la Ville. Le Chasteau en estoit encore gardé par les gens du Roy, parce que Danville qui avoit charge de remettre le Prince d'Orange en possession de cette Principauté, n'avoit pas trouvé à propos d'accepter un certain Capitaine de sa part, & y avoit mis un nommé Montmejan, en attendant qu'il en envoyast un de la qualité requise. Le Roy ayant entendu ces plaintes feignit d'en estre fort émeu, & manda qu'on remît le Chasteau entre les mains des Officiers du Prince d'Orange, afin qu'ils pourveussent comme ils le trouveroient bon, à ce qu'il n'arrivast plus de semblable desordre. Estant arrivé une sedition presque pareille à Roüen, où les Catholiques se jettant sur les Huguenots qui revenoient du Presche, en tuerent vingt ou trente, & continuerent cette rumeur par plusieurs fois; il dépescha le Maréchal de Montmorency pour reprimer les mutins, qui en fit pendre sept ou huit en effet, & plus de deux cens en effigie. Et pour n'oublier aucune industrie de toutes celles qu'on crût pouvoir servir à tromper les esprits, le Conseil delibera de faire marcher des Commissaires par les Provinces pour informer des injures que recevoient ceux de la Religion, & pourvoir à l'observation de l'Edit. Par telles demonstrations que le Roy faisoit d'aimer la paix, & de vouloir gratifier les Huguenots, & par les persuasions du Comte Ludovic, l'Admiral commença à s'ébranler peu à peu. Le Conseil en estant informé, recharge plus fort qu'auparavant, & connoissant avec quelles machines & par où il le faloit battre, y employe son gendre Teligny, qui l'attaque avec le mariage de Madame Marguerite avec le Prince de Navarre. Puis celuy-là y ayant fait bréche, Biron y va; & aprés luy le Maréchal de Cossé, avec des lettres tres-gratieuses: par lesquelles le Roy le prioit de venir en Cour afin de negotier l'accord de ce Mariage, & aviser aux moyens de faire la guerre aux Païs-bas. Enfin l'Admiral cedant au conseil de ses amis, & à ce qu'il pensoit voir luy-même, il se resout d'aller en Cour; le danger luy semblant moins grand, parce qu'elle n'étoit pas pour lors à Paris, mais à Blois, où l'on luy permettoit de mener avec luy cinquante Gentilshommes bien armez, pour sa seureté. Il y vient donc vers le commencement de Septembre avec le Maréchal de Cossé. Quelques-uns ont crû que dés-lors il fut deliberé si on le tueroit, & qu'on ne jugea pas à propos de tirer si-tost le filet, afin d'y en faire entrer davantage avec luy. A son abord s'estant voulu jetter à genoux, le Roy le releve, l'embrasse par trois fois, colant sa jouë à la sienne, l'appelle son pere, & luy serrant la main luy dit, *Nous vous tenons bien maintenant, vous ne nous échapperez pas.* A ces demonstrations il joint de favorables effets, luy confirmant tous ses Etats & pensions, & l'admet dans le Conseil privé. Outre cela, pour le recompenser de la perte de ses meubles qui avoient esté vendus à l'encan durant les derniers troubles, il luy donne pour une fois cent mille francs, & un an du revenu de tous les Benefices que son frere le Cardinal avoit tenus, ensemble la Garde noble des enfans de feu Dandelot, & un pouvoir bien ample de repeter ses meubles par tout où ils se trouveroient. Souvent il communiquoit en particulier avec luy, & le chatoüillant au poinct où il faloit, l'entretenoit toûjours de cette guerre imaginaire des Païs-bas, & du desir qu'il avoit de marier sa sœur au Prince de Navarre. Aprés qu'il eut passé un mois à la Cour dans ces caresses, sur lesquelles la Reine mere augmentoit par tout ce qu'elle avoit pû étudier de plus fin & de plus adroit en cette matiere: de peur de l'ennuyer, & afin de

Void le Roy à Lumigny en Brie.

Massacre d'Orange.

Le Roy remet Orange au Prince.

Sedition de Roüen punie.

L'Admiral leurré vient en Cour.

Le Roy luy fait mille caresses & faveurs.

de consulter en liberté des moyens qu'il faloit tenir pour achever ce qui estoit si bien commencé, le Roy luy donna congé de s'en aller voir sa Maison de Châtillon.

Luy donne congé d'aller en sa maison de Chastillon.

Cependant ils combatoient d'autre part l'esprit de Reine de Navarre : mais il s'y trouvoit de tres-grandes difficultez. Car si d'un costé elle desiroit avec passion une si haute alliance pour son fils, de l'autre elle consideroit que la Reine mere ne pardonnoit que rarement ; que ses plus grands ennemis estoient les plus puissants auprés du Roy ; que par ce mariage on luy tireroit son fils d'entre les mains ; que par les attraits de la Cour on le pourroit obliger à changer de Religion, comme avoit fait son pere ; & s'il ne le faisoit pas, que le Roy l'en haïroit encore davantage. D'ailleurs, elle avoit quelque repugnance de luy donner pour femme une Princesse qui avoit déja engagé ses affections à un autre, & de grands scrupules dans la conscience à cause de la diversité des Religions. En ces doutes elle ne répondoit pas nettement, ne refusant pas absolument d'y entendre, mais prenant seulement du temps, sous pretexte de consulter ses Theologiens, si cela ne repugnoit point à la Loy de Dieu ; & d'en conferer particulierement avec son fils, qui estoit allé en Bearn, avec son cousin le Prince de Condé : lequel au retour de là fut fiancé à Marie de Cleves Marquise de l'Isle, puisnée des filles de la Maison de Nevers, que cette Reine ayant nourrie auprés d'elle comme sa parente, avoit fait soigneusement instruire dans sa Religion. Or les Ministres de la Reine n'approuvoient point le mariage de son fils avec la sœur du Roy, mais ils proposoient celuy de la Reine d'Angleterre, qu'ils croyoient bien plus avantageux pour luy, & pour le party. Le Conseil du Roy ayant eu avis de cette recherche, s'avisa d'y engager Monsieur, tant pour la rompre que pour donner plus de confiance aux Huguenots, en leur faisant voir le Prince qui s'estoit montré leur plus cruel ennemy, rechercher celle qui avoit le plus d'affection & de moyens pour maintenir leur party. Le Cardinal de Chastillon qui estoit lors en Angleterre & du conseil secret de cette Reine, s'y employa de tout son pouvoir ; & l'on croit que si elle eût eu quelque volonté de prendre un mari, & que du costé de France on y eût procedé tout de bon, il auroit mis l'affaire au poinct de reüssir heureusement. Mais il n'en fut guere bien recompensé : car comme il s'en revenoit en France un de ses valets de chambre, à ce qu'écrit Piguerre, l'empoisonna avec une pomme parfumée, dont il mourut au port d'Amptone, vers la fin de Fevrier ; c'estoit un Seigneur qui avoit un puissant jugement, mais fort posé, un grand courage, & une pareille sincerité : qui du commencement s'estant engagé au Huguenotisme, à l'exemple de ses freres, y persevera depuis par conscience. La connoissance de ce crime ne vint point au jour que deux ans aprés, que ce valet ayant esté surpris à la Rochelle où il servoit d'espion, & condamné à estre pendu, confessa le tout à la potence.

Difficultez de la Reine de Navarre sur le mariage de son fils, que le Roy luy propose.

Celuy de Monsieur avec la Reine d'Angleterre, pourquoy proposé.

Mort du Cardinal de Chastillon.

Tandis que l'Admiral estoit à Chastillon, le Roy l'entretenoit souvent par lettres & luy demandoit son avis sur des choses si particulieres, qu'il avoit sujet de croire qu'il ne s'en ouvroit pas à d'autres qu'à luy specialement sur les deffiances qu'il avoit de sa mere & de son frere : jusqu'à luy écrire, *Qu'il voyoit bien qu'ils joüoient à le dépoüiller : mais qu'il avoit asseurance en ses bons serviteurs, & principalement en luy, qu'il honoroit comme son pere.* A peine avoit-il demeuré là cinq semaines, que le Roy luy mande que sa presence estoit necessaire en Cour, afin de negocier une ligue avec la Reine d'Angleterre, & de renouveller les alliances avec les Princes Allemans, pour le dessein qu'il sçavoit. Cette seconde fois il est encore plus favorisé que la premiere : on le charge de dons, de graces, d'offices ; & tout ce qu'il peut souhaitter luy est agreablement accordé à la moindre parole. On en vid entr'autres deux preuves tres-signalées, dans la grace qu'il obtint pour Villandry, & dans le transport de la Croix de Gastines. Le Roy fort enjoüé, mais rude joüeur, ayant un jour sauté au colet d'un jeune Gentil-homme nommé Villandry, & le serrant si fort qu'il l'estrangloit presque, Villandry luy glissa la main à la brayete pour luy faire quitter prise : dont le Roy se mit en telle colere, qu'il le livra incontinent entre les mains du grand Prevost. Comme il estoit prest de mourir, selon la rigueur des Loix qui condamnent à mort tous ceux qui prennent leur Souverain en cette partie, & que le Roy venoit de refuser sa grace aux deux Reines, l'Admiral n'a pas si tost ouvert la bouche qu'il la luy donne, & le remet en ses bonnes graces. L'an 1569. pendant le plus grand embrazement des troisiémes troubles, le Parlement contraint par les menaces du peuple, avoit condamné au gi-

Le Roy mande à l'Admiral de revenir.

Ne luy refuse aucune chose.

Luy donne la grace de Villandry ;

bet trois marchands Huguenots, Nicolas Croquet, Philippe & Richard de Gastines, pour avoir, contre la defense des Edits, fait exercice de leur Religion dans Paris, & razé la maison des Gastines à la ruë saint Denys, où les Presches & assemblées s'estoient tenuës, ordonnant qu'elle serviroit de place publique à jamais; & que de l'argent des demolitions, il y seroit erigée une Pyramide avec une Croix au dessus, & sur l'un des costez une table de cuivre où seroit gravé la substance de cet Arrest. Or estant porté par le trente deux article de l'Edit de pacification, que toutes marques & monumens des executions, livres & actes diffamatoires contre ceux de la Religion seroient ostez & effacez, & les places où les razemens se seroient faits renduës aux proprietaires, l'Admiral pressoit qu'on demolist cette Pyramide: mais si on le faisoit, il y avoit à craindre une émotion populaire, principalement durant l'absence du Roy. Pour éviter ce danger & pour ne le pas mécontenter, on trouva un milieu, qui fut de la transporter durant une nuit fort obscure dans le Cimetiere saint Innocent; lieu plus saint que celuy où elle estoit. Neanmoins le peuple s'en émut, & s'en échauffa si fort qu'il se jetta sur les maisons des Huguenots: & tous les mauvais garnemens qui ne demandoient qu'à piller irritant cette furie, elle eût causé de grands maux, sans l'ordre qu'y apporta incontinent le Maréchal de Montmorency, & Claude Marcel Prevost de Paris: qui par le meurtre de quatre ou cinq de ces factieux, & par la bonne garde qu'ils mirent par tous les quartiers, rabatirent la violence de ces vagues. Il arriva pour lors un accident qui donna bien à deviner, & dont chacun cherchoit la cause par diverses conjectures. Le Roy estant à Bourgueil en Touraine lieu de fort belle situation où la Reine destinoit de bâtir une maison de plaisance, comme elle en bastissoit par tout avec des dépenses prodigieuses, George de Villequier Vicomte de la Guerche, accompagné du Chevalier d'Angoulesme, de Charles de Mansfeld, & de saint Jean frere de Montgommery, attaque Lignerolles avec lequel il avoit une vieille querelle, & l'ayant enveloppé le tuë de plusieurs coups. Ce Lignerolles estoit le mignon de Monsieur, que la faveur de son Maistre avoit de simple Gentil-homme fait Chevalier de l'Ordre, Capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, & Gouverneur de Bourbonnois: neanmoins ce Prince ne fut aucunement émû ny par la tendresse qu'il avoit euë pour luy, ny par les larmes de sa veuve desolée, à poursuivre la vengeance de sa mort: d'où l'on tiroit une conjecture bien probable qu'il y avoit consenty. Pour lors il en courut divers bruits: les uns disant qu'il l'avoit fait tuer, parce qu'il avoit découvert au Roy quelque conspiration qu'il tramoit avec l'Espagne; les autres soupçonnant que ç'avoit esté le Roy mesme, jaloux de ce qu'il gouvernoit trop son frere, & que cet esprit broüillon mettoit de la division entr'eux. Du depuis, à cause des choses qu'on vid arriver, on crût communément que le Duc d'Anjou luy ayant revelé le massacre des Huguenots, il avoit eu tant d'indiscretion que d'en lâcher quelque parole, ou devant le Roy, par vanité & pour se faire de feste, ou entre ses amys de dépit de ce qu'on luy avoit refusé le Gouvernement d'Anjou; Et l'on contoit, que le Roy ayant envoyé querir Monsieur, luy avoit dit tout furieux, qu'il faloit oster cet homme-là du monde, & que Monsieur n'ayant osé s'opposer à la colere du Roy, avoit laissé punir de la sorte l'imprudence de son favory. Mais veritablement son malheur provint d'une autre cause bien differente de toutes celles-là: c'est qu'il se vanta à son Maistre, d'avoir esté regardé de bon œil par celle de ses Maistresses qu'il aymoit le plus, & luy montra mesme certaines faveurs qu'il disoit en avoir receuës, faisant quelques bouffonneries sur ce sujet. Monsieur fut extremément offensé de son impudente vanité, neanmoins il écouta assez froidement ce sot conte: mais il y mit tel ordre qu'il l'empescha bien de le plus faire.

& que la Croix de Gastines soit transportée au Cimetiere S. Innocent.

Ce qui cause sedition à Paris.

Mort de Lignerolles, tué par Villequier.

Divers soupçons sur la cause de sa mort.

La veritable cause.

Parmy toutes ces ruses & ces dissimulations de la Cour, les choses n'estoient pas si bien conduites qu'il n'y eust de grandes deffiances entre le Roy & Monsieur: Et quoy qu'ils fussent convenus ensemble de témoigner en public quelques piques entre eux, ils ne le faisoient pas seulement par feinte, mais aussi par certaine jalousie qui les brûloit au dedans: de sorte qu'ils en joüoient bien mieux leurs personnages. La Reine mere, dont la plus forte passion estoit de procurer l'avancement de Monsieur, s'estant apperçûë des deffiances que le Roy avoit de luy, resolut avec son conseil particulier, de luy chercher quelque avantage hors du Royaume. Quelques-uns disent, qu'elle eust bien desiré luy voir la Couronne de France sur la teste,

Secretes piques entre le Roy & Monsieur.

afin de l'avoir toûjours auprés d'elle: mais Charles IX. se portoit alors fort bien, & sa femme avoit dans les flancs des esperances qui l'en reculoient d'un degré : il est vray que ce fruit s'écoula avant que d'estre en maturité. Or cette vaste ambition luy ayant fait tourner les yeux de tous costez, l'Evesque de Valence Jean de Monluc, luy donna esperance de faire parvenir son fils au Royaume de Pologne. Pour cet effet il luy conseilla d'envoyer un Gentil-homme vers Sigismond-Auguste qui y regnoit alors, luy porter parole du mariage de Monsieur avec l'Infante sa sœur Princesse, déja âgée, à condition qu'il procurast envers les Etats qu'il seroit reçû pour son successeur: ce qu'il devoit souhaiter pour continuer en quelque façon l'honneur de ce Sceptre dans sa Maison, puis qu'il estoit fort âgé, atteint d'une maladie fort dangereuse, & hors d'esperance d'avoir des enfans. Et en cas qu'il vint à mourir avant que la chose fust concluë ; ce Gentil-homme que l'on y auroit envoyé, devoit travailler à gagner quelques Seigneurs du païs, la faveur & conduite desquels serviroient ensuite à assister des gens de plus grande marque, qu'on y envoyeroit pour briguer l'élection de Monsieur. Plusieurs obstacles arrestoient l'esprit de la Reine sur cette proposition, la difficulté de manier les Etats de Pologne, dans lesquels il y avoit grand nombre de Protestans, l'aversion que causeroit dans les Païs étrangers le massacre qu'elle meditoit, la peine de resoudre son fils à quitter les delices de la Cour de France & ses amourettes, où son naturel, & certains Esprits de corruption, l'avoient déja plongé bien avant, ensemble le regret de l'envoyer en un Païs si éloigné: d'où elle ne pourroit tirer aucun soulagement au besoin, & sur tout la crainte que le Roy la voyant destituée de ce support, ne la reduisist au poinct de ne pouvoir plus continuer ses broüilleries. Mais cet Evesque connoissoit bien qu'il estoit necessaire de separer les deux freres ; autrement que leur discorde alloit causer d'étranges effets : & outre cela il souhaitoit de faire valoir le credit qu'il avoit auprés du Roy de Pologne, duquel il estoit fort consideré. C'est pourquoy il opposa tant de raisons à celles que la Reine mere pouvoit avoir, qu'elle se resolut de sonder le gué : mais de peur de recevoir ouvertement l'affront d'un refus, si la chose ne reüssissoit pas, il fut trouvé bon d'y envoyer un homme peu connu, & qui n'y allast pas tout droit : ainsi il choisit pour cela son fils naturel nommé Balagny, qu'on tira de l'Academie de Padoüe où il faisoit ses exercices : lequel passa en diverses Cours d'Allemagne, & se rendit en Pologne sous couleur de voyager. Plusieurs ont estimé qu'elle n'avoit aucune volonté de voir reüssir ce dessein, & que si la chose alla si avant, comme elle fit, ce fut que l'Evesque de Valence y travailla pour sa propre gloire, plûtost que selon les intentions de la Reine mere: mais qu'elle proposoit cela en l'air, afin d'adoucir un peu la jalousie du Roy, & de plus pour attirer encore les Chefs des Huguenots: lesquels sans doute devoient avoir de la joye qu'on éloignast ainsi de la France leur plus grand ennemy.

La Reine mere veut pour cela éloigner Monsieur.

L'Evesque de Valence luy fait esperer de le faire Roy de Pologne.

Difficultez qu'elle y trouve.

Balagny envoyé en Pologne.

Quoy qu'il en fust, il est constant que lors qu'elle eut fait couler cette nouvelle jusqu'à eux, par plusieurs obliques détours, comme si l'on la luy eust dérobé, ils en furent tres-joyeux, & prirent beaucoup plus d'assurance aux paroles du Roy. Déja l'Admiral à demy persuadé, avoit mandé à la Reine de Navarre de venir à la Cour, où il s'imaginoit tout gouverner. Les autres Courtisans murmuroient de la bonne mine que le Roy luy faisoit : les Ecclesiastiques fremissoient de colere de voir celuy qui avoit tant brûlé d'Eglises tenir le premier rang de faveur dans le Cabinet : les peuples disoient, que le Roy s'en alloit le grand chemin du Presche: l'Ambassadeur d'Espagne, & le Nonce du Pape, en témoignoient un sensible déplaisir ; & les Guises mesme, quoy qu'ils eussent part au dessein, ne sçavoient qu'en croire, apprehendant que comme il ne les aimoit que de bonne sorte, il ne fit tourner cette machine sur eux. Le Pape ayant appris qu'on traitoit le mariage du Prince de Navarre avec Madame Marguerite, quoy que la Reine mere & Birague l'assurassent par lettres que c'estoit pour le bien de la Religion Catholique, n'ajoûta point de foy à leurs paroles. Il manda au Cardinal d'Alexandrie son neveu, qu'il avoit envoyé il y avoit long-temps en qualité de Legat vers les Rois d'Espagne & de Portugal, pour les émouvoir à la guerre contre le Turc ; que pour rompre cette alliance, il disposast le Roy de Portugal à demander en mariage Madame Marguerite, & qu'aprés cela, il passast promptement en France pour le mesme sujet ; & pour exhorter le Roy à entrer dans la ligue que Sa Sainteté, le Roy d'Espagne, les Venitiens, & quelques autres Potentats, avoient faite contre le Turc. Le Roy de Portugal

1572.

Le Roy dissimule si bien qu'il trompe tout le monde.

Legat du Pape en France, pour empescher le mariage du Prince de Navarre.

entendit tres-volontiers à une si haute alliance : mais le Roy Tres-Chrétien ayant un autre but, avoit mandé la Reine de Navarre, laquelle s'estoit déja accordée des articles par des entremetteurs. Le Legat sçachant qu'elle estoit en chemin, prit la poste afin de la devancer, & passa tout au travers de son train, sans la saluer. A son arrivée il proposa ce qu'il avoit negocié avec le Roy de Portugal, & parla de la ligue contre le Turc. Mais le Roy répondit, que le repos de son Etat, & l'avantage de la Religion, ne permettoient pas qu'il donnât sa sœur à d'autre qu'au Prince de Navarre ; Et pour ce qui estoit de la ligue, Que ses affaires n'estoient point en estat qu'il pût se mesler de celles d'autruy, son Epargne estant épuisée, ses gens de guerre tuez dans les troubles, & ses Sujets toûjours en deffiance les uns des autres : de sorte que les Huguenots ne voudroient point sortir du Royaume, de peur qu'ils auroient qu'on ne leur en fermast l'entrée ; & que s'il se deffaisoit des troupes Catholiques, il demeureroit exposé à la mercy des Huguenots. On dit mesme qu'il luy serra la main, en luy disant ces mots, *ô s'il m'étoit permis de m'expliquer davantage*, & qu'il tira un anneau de ses doigts, le priant de le prendre & de le montrer au Pape, comme un gage de sa foy & de son obeïssance filiale, dont il luy donneroit bien-tost d'autres preuves indubitables. Mais ces raisons ny ces caresses ne contenterent point le Legat ny le Pape : de sorte qu'il n'y avoit pas moyen d'avoir le Bref de dispense, qui estoit necessaire pour le mariage. Or le Roy estant en cette peine, & bien fâché qu'on se deffiast ainsi de ses promesses à Rome, le Pape mourut le premier jour de May, & le Cardinal Hugues Bon compagnon Boulonnois fut élû douze jours aprés, & nommé Gregoire XIII. Celuy-là, soit parce qu'il avoit l'humeur plus douce, soit parce qu'il estoit mieux informé des desseins du Roy, ou qu'il redoutoit sa colere, luy accorda le Bref qu'on demandoit, adressé au Cardinal de Bourbon. La Reine de Navarre arrivée en Cour, le Roy & sa mere s'efforcerent de luy faire le meilleur accueil qu'il se pouvoit. Ils eurent en suite quelques douces contestations du lieu & des ceremonies du mariage. Le premier poinct estoit de grande importance pour bien tendre leurs filets, ce qui ne se pouvoit si bien en aucun endroit qu'à Paris, le second estoit seulement de bien-séance : le Roy gagna sur elle qu'il se feroit à Paris, & selon l'usage de l'Eglise Romaine, & les articles en furent signez l'onziéme jour d'Avril. Au mesme temps Ludovic vint en Cour, & fut reçû avec de pareilles caresses qu'auparavant. Le Roy luy promit qu'il envoyeroit l'Admiral aux Païs-bas, avec une puissante armée ; & afin qu'il ne manquast aucune circonstance à cette fourbe, il fut fait un partage des Païs-bas entre Sa Majesté & les Princes de Nassaw : lequel donnoit au Roy tous les païs d'au deça d'Anvers, & à eux tous ceux d'au delà, comme Hollande, Zelande & Frise : L'on envoya Strossi, & le Baron de la Garde, avec des vaisseaux sur les costes de Bretagne, afin d'empescher le secours qui pourroit estre envoyé d'Espagne au Duc d'Albe : on assembla six mille hommes de pied, avec grand appareil d'artillerie & de munition. On dépescha le Mareschal de Montmorency, dont la vivacité d'esprit eust pû éventer quelque chose en Angleterre, pour y traiter une alliance avec la Reine Elizabeth ; Schomberg en Allemagne, qui s'avança jusques-là de prier qu'on luy donnast le Duc Casimir pour chef du secours promis contre le Duc d'Albe ; & Noailles Evesque de Dacqs à Constantinople, comme pour inciter le Turc à attaquer les terres du Roy d'Espagne. On fit demander deux cens mille ducats en prest au Duc de Florence. Et parce que c'estoit une des passions de l'Admiral, à cause de sa Charge, de faire des conquestes au nouveau Monde, on donna charge au Capitaine Minquetiere, fort experimenté aux longs voyages de la navigation, d'aller reconnoistre les descentes du Perou & des Indes Occidentales, & remarquer où les François se pourroient ancrer. Le jour des nopces avoit esté assigné au premier de Juin ; & le Cardinal de Lorraine estoit allé à Rome, pour ne pas approuver, disoit-il, par sa presence, une action si préjudiciable à la Religion Catholique. Mais cependant la mort de la Reine de Navarre arriva : laquelle estant allée à Paris pour acheter les étoffes des habits nuptiaux, & les presens qui ont accoûtumé de se faire en telles ceremonies, tomba malade d'une fiévre continuë : dont elle mourut en cinq jours, le huitiéme de Juin. On attribua la cause de sa mort à un mal de poulmon, où il s'estoit formé de petits apostumes : lesquels estant irritez par les grandes chaleurs, & par le travail extraordinaire qu'elle prenoit, courant de boutique en boutique, luy causerent cette fiévre ardente, qui l'emporta. Mais parce que cette mort arriva justement au poinct où la pouvoit souhaitter la Reine

Réponse que le Roy luy fait.

Le Pape Pie V. meurt.

Gregoire XIII. accorde le Bref de dispense.

Partage des Païs bas entre le Roy & le Prince d'Orange.

Le Mareschal de Montmorency en Angleterre.

Le Cardinal de Lorraine s'en va à Rome.

Mort de la Reine de Navarre,

Non sans soupçon de poison.

mere, qui haïssoit cette Princesse, & qui apprehendoit merveilleusement la force de son esprit, il y en eut qui dirent qu'elle avoit esté empoisonnée par des gands & des colets qu'elle acheta chez un certain Parfumeur nommé René, Milanois de naissance, tres-méchant homme en effet, & qui se vantoit de sçavoir faire des parfums dont l'usage n'estoit point propre à la santé; Et ce qui augmenta encore ce soupçon, ce fut que les Chirurgiens qui l'ouvrirent, ne toucherent point à la teste, quoy que le Roy leur eût expressement commandé de regarder au cerveau. Le dueil de cet accident retardant les nopces pour le moins de quarante jours, donna lieu au Conseil secret de bien preparer tous ses artifices, pour engager dans Paris ceux qu'il vouloit perdre. La plus grande difficulté estoit d'y faire entrer l'Admiral : mais celuy-là y estant, il n'y avoit point de doute que tout le troupeau dont il estoit le chef, ne le suivît. Le Roy luy mande donc par Cavagnes qu'il s'y rende pour assister aux nopces, & pour conferer de l'affaire des Païs-bas; &, Qu'il ne craigne point les menaces des Parisiens, parce qu'il y seroit aussi-tost que luy, & que cependant il écrivoit au Prevost des Marchands & aux Eschevins de mettre si bon ordre à tout, qu'il n'arrivât point de trouble à son arrivée, autrement qu'ils en répondroient en leur propre personne. Incontinent aprés vint encore Briquemaut le pere qui le presse de partir, qu'on ne peut rien resoudre sans luy, & que jamais il ne se presenta une si belle occasion pour l'avancement de la Religion, que celle-là. Mais d'autre part il reçoit divers avertissemens de dedans & dehors le Royaume, qui le prient de considerer en quel gouffre il se va precipiter, au milieu d'une grande Ville, à la mercy d'une populace de cinq ou six cens mille hommes furieusement animez contre luy. Comme il hesite là-dessus, & que la grandeur du peril l'effraye d'un costé, ainsi que son ambition l'encourage de l'autre, on se sert d'un artifice qui dissipe toutes ces craintes. Le Roy lasche le Comte Ludovic, qu'il retenoit auprés de luy par diverses conferences, & luy donne vingt mille écus, avec trois Gentils-hommes, Saucour, la Noüe, & Jenlis, qui avoient grand credit envers l'Admiral, pour aller tenter si par intelligences ils pourroient se rendre maistres de quelques places frontieres des Païs-bas. A leur arrivée, Ludovic surprend Monts, & la Noüe Valenciennes : tandis que plusieurs autres Villes de Hollande & Zelande se rangent sous la foy du Prince d'Orange; & presque toutes les expeditions du costé de la mer, se font par des troupes Françoises. Le Duc d'Albe, en crie bien haut, & ne se pouvant appaiser par les Lettres de la Reine-Mere, il dit à Mondoucet Agent de France, *Que puis qu'elle luy avoit envoyé des fleurs de Florence, il luy renvoyeroit des chardons d'Espagne* : mais tant plus il s'émeut, tant plus l'Admiral s'en rassure; & croyant que la guerre alloit necessairement s'ouvrir entre les deux Couronnes, il s'en vient Paris avec une grande suite, comme s'il eust alors triomphé de tous ses ennemis. Aprés la prise de Monts, Ludovic & Jenlis estoient revenus en Cour pour solliciter un puissant secours : d'autant que le Duc d'Albe amassoit ses forces, & le devoit assieger dans peu de jours. Là dessus il bat le fer, remontrant qu'il est temps de se découvrir, & qu'il sçait trois mille Gentils-hommes qui sont prests de servir en une si belle occasion. Le Roy qui avoit le jugement fort present, n'oublie pas de luy demander, qui ils estoient, & où ils se trouveroient : & ayant pris un rôlle des Chefs, il le prie de faire venir à Paris ceux qui n'y estoient pas, les loüant hautement & feignant d'avoir leur valeur en telle recommandation, qu'il desiroit luy-mesme leur distribuer les emplois ausquels il les jugeoit propres. Cependant il luy donne charge de pourvoir aux preparatifs de cette expedition, & permet à Jenlis de lever quatre mille hommes de pied & deux cens chevaux, pour aller au secours de Monts. Estant ainsi pipé il servoit à piper les autres, qui croyoient que c'estoit folie de vouloir estre plus sage qu'un personnage qui l'estoit tant : tellement que le Roy de Navarre, & le Prince de Condé viennent à Paris au mois de Juillet. Ils amenerent une grande suite avec eux, parce qu'ils venoient de celebrer les noces du Prince de Condé à Blandy, Chasteau de Jacqueline de Rohan Marquise de Rotelin, mere de la derniere femme du feu Prince. Toute la Cour alla au devant d'eux, le Roy, sa mere & ses freres les accueillirent à bras ouverts, la joye sur le visage, & le miel dans la bouche : mais quelques-uns tirerent un mauvais presage, de ce que cette reception se fit en habit de dueil. Car ils auguroient de là que la suite en seroit funeste : & il leur sembloit voir la tristesse, la mort & l'effroy, qui au lieu de flambeau porteroient à ces noces les torches, qui avoient servy aux funerailles de la mere de l'époux.

Comment l'Admiral est attiré dans Paris.

Ludovic surprend Monts.

Il presse le Roy de declarer la guerre à l'Espagnol.

Les Princes viennent à Paris.

Tous les Chefs qu'on vouloit attraper estant ainsi dans Paris, on n'osa pas neantmoins les dépescher si-tost pour deux raisons ; l'une, que tous les executeurs n'estoient pas encore arrivez, le Duc de Guise amassant des gens choisis & capables d'une telle action ; & l'autre, qu'il faloit attendre que Jenlis avec ses troupes fût dans les Païs-bas, de peur qu'il ne vangeast la mort de ses compagnons. C'est pourquoy, comme le Cardinal de Bourbon faisoit quelque difficulté sur le Bref de dispense qu'on luy avoit envoyé, on se servit de ce scrupule, pour differer les noces, jusqu'à ce que l'on eust nouvelles que Jenlis & son armée estoient tombez dans les embusches du Duc d'Albe. Alors on fit paroistre un autre Bref plus ample, soit veritable, soit supposé, & l'on assigna le jour de cette ceremonie au dix-huitiéme d'Aoust. Cependant le Roy par divers delais prolongeoit le temps auquel il avoit promis de rompre avec l'Espagnol ; & comme l'Admiral l'en pressoit instamment, il feignoit d'estre en peine à qui il se pourroit fier pour une si grande entreprise. *Car*, disoit-il, *la Reine mere estant femme, apprehende la guerre ; l'ambition de Tavanes & la confidence qu'il a avec mon frere, me sont suspectes: le Mareschal de la Vieilleville n'ayme que le bon vin : le Mareschal de Cossé est avare : le Mareschal de Montmorency est trop adonné à la chasse & à ses plaisirs ordinaires : le Comte de Raiz est Espagnol : & je n'ay pas mesme un Secretaire, de qui la fidelité me soit bien asseurée.* Neantmoins il conclud d'en communiquer à Montmorency, & à Fizes Sieur de Sauve, l'un des Secretaires d'Etat : puis en attendant que l'on donnast ordre à toutes choses, à quoy l'on travailleroit serieusement aprés les nopces, il luy fait expedier autant de commissions qu'il en demande pour lever du monde sur les frontieres des Païs-bas, & écrit à Mondoucet son Agent, qu'il intercede auprés du Duc d'Albe pour les prisonniers François. Les Rochelois plus prudens que l'Admiral, ne se laissoient pas endormir aux ruses de Strossi, du Baron de la Garde, & de Landereau, qui avoient remply tous les environs de leur Ville de gens de guerre : mais se deffiant de toutes ces menées, ils luy écrivirent plusieurs fois les avis qu'on leur donnoit de tous costez ; le priant de se vouloir desenyvrer de ces vaines fumées de la Cour. Mais il répond, Que la providence de Dieu avoit changé le cœur du Roy ; qu'il n'en fut jamais un meilleur ; & que pour luy il souffriroit mille morts plûtost que de croire qu'il y pût loger une si méchante pensée ; Que la ligue fraichement contractée avec la Reine d'Angleterre, l'alliance renouvellée avec les Princes Allemans, & l'affection qu'il porte à l'Electeur Palatin, ayant choisi le Duc Jean-Casimir son fils pour le mettre au rang de ses pensionnaires, & le Duc Christophe son puisné pour le retirer dans sa Cour avec un entretenement digne de sa qualité, le devoient confirmer en cette bonne opinion ; Qu'il avoit donné sa foy au Prince d'Orange & au Comte Ludovic de les aider & soûtenir en tout & par tout contre le Roy d'Espagne, & que dans peu de jours on en verroit des effets qui condamneroient ceux qui faisoient de si mauvais jugemens ; Que la Reine mere estoit celle qui pressoit le plus qu'on declarast la guerre à l'Espagnol, y estant interessée par l'honneur de la Maison de Medicis : & que le Duc de Florence s'obligeoit de donner deux cens mille écus pour les frais : dautant que Philippe ayant jalousie de ce qu'il avoit pris le titre de grand Duc, avoit mis de fortes garnisons dans Port-Hercule, Piombin, Orbitelle, & autres costes maritimes de la Toscane, par où il le tenoit comme emmenoté, aspirant à le dépoüiller au premier jour ; Que l'armée de Strossi & du Baron de la Garde, ne se tenoient auprés de la Rochelle que pour attendre la flotte d'Espagne venant du Perou chargée de lingots d'or, & qu'aprés avoir fait ce butin qui defrayeroit une partie de la dépense, elle cingleroit droit à Flessingue pour se joindre avec le Prince d'Orange ; Et quant à sa querelle particuliere avec le Duc de Guise, que le Roy les avoit mis d'accord, & fait jurer l'un & l'autre entre ses mains, de ne se rechercher que d'amitié ; Enfin que par ce mariage de Madame, qu'il appelloit miraculeux, le Roy s'allioit tres-étroitement avec tous les Protestans, & qu'il ne pouvoit pas leur donner de plus precieux gages de sa foy que sa propre sœur ; Partant qu'il les supplioit de ne luy parler plus du passé, & de ne troubler point son repos & sa joye par ces fâcheux soupçons : mais qu'ils joüissent sans inquietude du bon-heur que Dieu leur donnoit, & qu'ils rendissent grace à sa Toute-puissance d'avoir amené les choses à un état si paisible.

Pour quelles raisons on differe le massacre.

Avec quels artifices le Roy differe la guerre du Pays-bas.

Les Rochelois donnẽt de bons avis à l'Admiral ;

qui les méprise, & s'asseure de la bonté du Roy.

L'Admiral estant ainsi enchanté, & tous les Chefs Huguenots à son exemple, il ne restoit plus que de ravoir les quatre places de seureté qu'on leur avoit don-

nées: afin que n'ayant plus de terriers, ny de Forts où se sauver, on les pust chasser en pleine campagne. Quelques-uns d'entr'eux estoient d'avis de les garder jusqu'à ce que leurs Chefs fussent hors de Paris. Mais l'Admiral, leur donna tant de belles asseurances, que pour obliger le Roy par leur confiance, ils les remirent plus de trois semaines avant le terme: il n'y eut que la Rochelle des quatre, qui se défendant sur ses privileges, s'exempta de recevoir garnison. Or le Roy, comme pour leur donner d'autres gages non moins chers que ceux-là, voulut aussi-tost faire le mariage qui avoit esté differé pour les raisons que j'ay marquées. Donc les deux parties furent fiancées au Louvre le dix-septéme jour d'Aoust, par le Cardinal de Bourbon, & les épousailles arrestées au lendemain. On avoit dressé un échaffaut devant la grand'porte de l'Eglise Nostre-Dame, duquel prenoit une galerie plus basse qui alloit dans le Chœur par le milieu de la nef, & du chœur on en avoit fait une autre tout du long de la muraille, qui sortant par la porte de main gauche retournoit dans l'Evêché. Le lendemain la nouvelle Epouse qui avoit couché dans l'Evêché, fut conduite à l'Eglise par le Roy, la Reine sa mere, ses freres & les Guises; Et d'autre costé le Navarrois par quatre Princes du sang; Condé, Conty, Montpensier & la Roche-sur-Yon, & par l'Admiral, & la Rochefoucaut. Ils furent épousez sur l'échaffaut, à la veuë de tout le monde par le Cardinal de Bourbon, avec certain formulaire qui avoit esté concerté entre les uns & les autres: Puis le Navarrois ayant conduit son Epouse dans le chœur devant le grand Autel, par la galerie de la nef, se retira dans l'Evêché, & se promena dans la cour avec le Prince de Condé, pendant que se disoit la Messe: aprés laquelle ils dinerent en ceremonie dans la grand'salle de l'Evêché. Les deux Epoux furent ainsi liez par le nœud conjugal, mais celuy d'amitié n'y estoit point: Madame Marguerite ayant son affection ailleurs, y avoit esté forcée par le Roy, qui luy avoit commandé de se resoudre ou à une prison perpetuelle dans un Cloistre, ou à ce mariage: & l'on dit même que demeurant muette quand il falut dire oüy, devant le Cardinal qui les épousoit, Sa Majesté luy poussa brusquement la teste par derriere pour luy faire donner ce signe de consentement au defaut de celuy de la parole.

Epousailles du Roy de Navarre & de la sœur du Roy.

Quatre jours se passerent ensuite en festins, tournois & balets, dans lesquels on ne pût s'empécher de prefigurer le malheur qui estoit prest d'accabler les Huguenots. Car il s'en fit un où luy & ses freres defendoient le Paradis, contre le Roy de Navarre & les siens, qui estant repoussez & releguez dans un Enfer, en sortirent par les suffrages d'Amour. On n'avoit jamais veu un visage plus gay & plus serain au Roy & à la Reyne Mere: ils paressoient tellement adonnez à ces divertissemens, qu'ils en perdoient le sommeil. Mais le son de ces Violons & de ces Hautbois, estoient comme l'avantjeu d'une funeste tragedie, & ils remplissoient exprés les oreilles du bruit de ces folies, pour empécher qu'on n'entendist la voix de ceux qui donnoient de salutaires avertissemens. On avoit beau crier à celle de l'Admiral, Qu'il arrivoit des gens de guerre à Paris d'heure en heure; Que les Capitaines & Dixeniers machinoient quelque entreprise; Qu'un fameux Avocat Huguenot avoit esté averty par le premier President, de se retirer pour quelques jours aux champs, avec sa famille; Qu'il couroit un bruit entre les principaux Bourgeois, qu'en ces nôces il se répandroit plus de sang que de vin; &, Que comme on avoit veu des Huguenots de la suite du Navarrois abhorrer l'entrée de l'Eglise le jour de ses nôces, il estoit échappé à des Courtisans de dire, *Patience, il sera bien bien heureux à qui l'on fera la grace d'aller à la Messe*; Que l'Evêque de Valence partant pour aller en Pologne, justement le jour precedent du mariage, avoit dit au Comte de la Rochefoucaut, & à quelques-autres de la Religion, qu'ils prissent garde à leur fait, s'ils estoient sages qu'ils laissassent là ces desseins des Pays-bas, & qu'il ne faisoit point bon pour eux à Paris, où ils estoient haïs de la plûpart des Princes & des Seigneurs, & abhorrez du menu peuple. Il répondoit à tout cela, Que c'estoit des réveries de cervelles malades, ou des malices de quelques esprits broüillons: mais que quand tous ces avis seroient vrais, *Il estoit resolu d'attendre la catastrophe, & qu'il se laisseroit plûtost traîner par les boües de Paris, que pousser à une quatriéme guerre civile.* Le Maréchal de Montmorency plus sage que luy, concevant quelque apprehension de cette multitude extraordinaire de gardes, & des divers bruits qu'il entendoit courir, feignit de se trouver mal de son voyage d'Angleterre, pour avoir congé de se retirer à Chantilly: ce qu'on n'osa luy refuser de peur qu'il n'en prist l'alarme, & ne la donnast aux autres.

L'Admiral sourd aux avis de son salut.

Le Maréchal de Montmorency se retire.

Le Conseil délibere comment il faut proceder à l'execution du dessein.

Toutes choses estant prestes pour l'execution, il falut deliberer de quelle sorte on y devoit proceder. Il y avoit dans le Conseil secret, trois Conseils differens suivant les divers interests ; sçavoir celuy du Roy, celuy de la Reine mere, & celuy des Guises. Dans le premier, composé du Roy, de la Reine mere, du Duc d'Anjou, du Comte de Rais & de Birague, on discouroit ainsi il y avoit long-temps ; Que de trois factions, sçavoir des Chastillons, des Montmorencis, & des Lorrains ou Guises, qui depuis douze ou quinze ans troubloient le Royaume par leurs querelles particulieres, il faloit necessairement étouffer les deux premieres ; l'une, parce qu'elle soûtenoit la Religion Protestante, autre source des malheurs de la France ; & la seconde, parce que l'alliance qu'elle avoit avec la premiere, la porteroit à vanger son injure, & par consequent à luy succeder dans les brigues de ce party ; Qu'en les éteignant on éteindroit aussi cette méchante Religion, qui n'avoit pris pied que par les dissensions des Grands : ce qu'il faloit faire au plûtost, parce qu'il n'est pas possible de conserver la paix dans un Royaume où il y a deux contraires Croyances ; Puis, que quand ces deux factions seroient ainsi dissipées, on rangeroit si bien celle des Guises, que le Roy enfin demeureroit seul puissant dans son Etat.

Trois conseils dans le Conseil secret.

Mais le Conseil de la Reine mere, qui n'estoit composé que d'elle & du Comte de Rais, & quelquefois de Birague en tiers, passoit bien plus outre, & vouloit aussi exterminer les Guises. Car comme elle sçavoit que la Noblesse Françoise ne l'aymoit point, & qu'ainsi les Seigneurs ne souffriroient jamais de bon cœur son gouvernement, ny cette grande quantité d'Italiens, dont elle avoit peuplé la Cour & les Charges ; que mesme elle les entendoit, qui en haine d'elle & de son favory le Comte de Rais, declamoient outrageusement contre cette Nation, à laquelle ils attribuoient la grande corruption où la Cour estoit tombée : aussi avoit-elle resolu d'exterminer toutes les anciennes Maisons qui luy faisoient ombre, pour élever des nouveaux venus dans les Charges & dans les Gouvernemens, comme fait le grand Seigneur ; Puis énerver la puissance des Parlemens, changer les Loix qui seroient contraires à sa maniere de gouverner, & ranger les peuples par de subtiles exactions, afin qu'elle pût dominer sans contredit.

Intention de celuy de la Reine mere.

Pour cette raison, & d'ailleurs, parce qu'elle se souvenoit que les Guises l'avoient gourmandée du temps de François II. & que si le défunt Duc n'eût pas esté tué devant Orleans, il l'eût releguée ou rangée sous son empire : elle n'épargnoit non plus leur Maison que les autres, & vouloit abatre avec eux toutes celles qui se soûtenoient par leur grandeur, afin que desormais il n'y eût plus rien de puissant qu'elle. Or de toutes les manieres d'en venir à bout, celle-cy fut trouvée la meilleure ; Qu'il faloit suborner quelque assassin, qui se mettant à l'affust dans une maison commode, tuast l'Admiral d'un coup d'arquebuse : car elle jugeoit que de là s'ensuivroit infailliblement que les gens de ce Seigneur & les Huguenots qui estoient mutins & Soldats au dernier poinct, courroient aussi-tost vers cette maison les armes à la main, & de là se rueroient sur les Guises, qu'ils croiroient autheurs de cet assassinat ;

A quel dessein faire assassiner l'Admiral.

Qu'à ce bruit le peuple se souleveroit en faveur des Guises, & que les Montmorencis aussi-tost s'y mesleroient : de sorte qu'il y auroit un rude chamaillis entr'eux : dans lequel sans doute les Montmorencis seroient accablez par la multitude populaire ; Que pendant la meslée, le Roy se resserreroit dans le Louvre avec ses Gardes & sa Cour, feignant d'avoir peur, & puis quand il verroit un party deffait, ou tous les deux bien affoiblis, il se jetteroit sur l'un & sur l'autre, sous pretexte de ce qu'ils auroient osé prendre les armes sans son commandement, & fait sedition en sa presence ; Mais sur tout il auroit donné le mot de tuer tous les Chefs & grands Seigneurs, tant de l'une que de l'autre faction. Cette invention ayant donc esté proposée au Conseil du Roy, & puis en celuy du Duc de Guise, où se trouvoient le Duc de Nevers, le Cardinal de Lorraine, le Duc d'Aumale, Tavanes & Chiverny, elle fut approuvée de tous, sans qu'ils s'imaginassent pourtant l'effet que la Reine mere esperoit qu'elle dût produire.

Maurevel autheur de ce coup.

On choisit pour executeur de ce coup ce mesme Maurevel, qui avoit déja assassiné Moüy à Niort, & on le logea dans la maison d'un nommé Pierre de Pile-Villemur, autrefois Precepteur du Duc de Guise, proche le Cloistre S. Germain de l'Auxerrois, vis à vis de laquelle l'Admiral avoit accoûtumé de passer en revenant du Louvre. Il estoit temps de faire le coup : on connoissoit par le fremissement des peuples Catholiques, qu'ils estoient sur le poinct de se mutiner : l'Ambassadeur d'Espagne s'estoit retiré ; les Huguenots émeus de la deffaite de Jenlis couroient

couroient aux armes de tous costez : l'Admiral se preparoit à demander son congé, qu'on ne luy eût pû refuser, n'estant demeuré à Paris que pour faire entendre au Roy quelques plaintes de ses Eglises reformées. Donc un Vendredy vingt-deux d'Aoust, comme il revenoit du Louvre estant à pied, & qu'il marchoit fort lentement pour lire je ne sçay quel papier, cet assassin à gages s'estant ajusté derriere une fenestre treillissée, le tire de trois bales, dont l'une luy rompt le doigt indice de la main droite, l'autre l'atteint plus griévement au bras gauche. Tous ceux qui estoient à l'entour de luy furent extremément effrayez : mais luy sans s'émouvoir montra du doigt le lieu d'où estoit venuë l'arquebusade, & commanda à son Escuyer d'aller dire au Roy ce qui luy estoit arrivé : puis s'estant fait lier le bras, il s'en alla en sa maison qui n'estoit pas loin de là, appuyé sur ses domestiques. Incontinent aprés le coup la porte du logis de Villemur fut enfoncée par quelques Gentils-hommes de sa suite, qui ne trouverent que l'arquebuse, une servante & un laquais ; l'arquebusier s'estoit enfuy aussi-tost par la porte de derriere qui répond sur le Cloistre. Le Roy qui joüoit proche de là dans un tripot avec le Duc de Guise, ayant appris cette nouvelle jette sa raquette par terre, dit en jurant, *n'auray-je jamais de repos*, & se retire dans sa chambre avec un visage triste & estonné. Le Duc sort de l'autre costé, fort confus, ce sembloit, & bien en peine de le voir en colere. Ce coup si estrange frapa les uns d'étonnement, les autres de crainte, quelques-uns d'horreur, plusieurs de joye, & mit tous les esprits en suspens de sçavoir quelle seroit la suitte de ce premier Acte. Tout le monde avoit les yeux, tantost sur le Roy, tantost sur l'Admiral, pour observer leur contenance : mais on ne sçavoit juger, si celuy-cy témoignoit plus de constance, ou celuy-là plus de fâcherie. On ne pût remarquer dans l'Admiral aucun signe d'impatience ny de colere au milieu de sa plus grande douleur : lors que le Chirurgien qui le pensa (c'estoit Ambroise Paré) luy incisoit le bras, & qu'il luy coupa le doigt à trois reprises, ses ciseaux n'estant pas bien aiguisez, il consoloit luy-mesme les assistans, à qui le cœur defailloit de le voir souffrir de la sorte. Au contraire, le Roy composoit tous ses gestes & ses paroles pour feindre un grand déplaisir, & tâchoit de tout son possible d'adoucir l'inflammation que cette playe causoit dans les esprits des Huguenots. En quoy la Reine mere le secondoit encore plus habilement. Le Navarrois & le Prince de Condé estant allez au Louvre pour en faire leurs plaintes, & supplier Sa Majesté de leur donner congé de sortir de Paris, luy remontrant qu'aprés un fait si atroce, ils ne voyoient point qu'il y eût de seureté pour leurs personnes : il se complaint aussi avec eux, les console sur l'accident arrivé, & leur fait de grands sermens qu'il fera si severe vengeance du coupable, & des fauteurs, quels qu'ils soient, qu'il en sera memoire à jamais ; & cependant il les prie de vouloir demeurer à Paris, pour estre témoins de cette Justice. Là-dessus la Reine mere prend la parole, & s'écrie, Que si on supportoit cet outrage, demain on prendroit la hardiesse d'en faire autant dans le Louvre, puis une autre fois entre les bras du Roy mesme. Il répond à cela qu'il y donnera bon ordre, & sur le champ il commande qu'on poursuive le meurtrier, qu'on interroge la servante & le laquais, qu'on ferme toutes les portes de Paris, horsmis deux, où il fut mis une forte garde. Ensuite, sous couleur d'empécher que le peuple ne s'émeuve en faveur des Guises qu'on designoit pour auteurs de ce coup, il fait mettre toute la Ville en armes, & veut que les Gentils-hommes Huguenots se logent tout proche du logis de l'Admiral, pour veiller au salut d'une personne si chere, & pour estre eux-mesmes comme à l'abry sous le corps de garde du Louvre. Tous ces ordres n'estoient que pour les amasser tous ensemble afin de les égorger plus facilement, & qu'il n'en pût réchapper aucun : neanmoins l'affection avec laquelle il sembloit vouloir pourvoir à leur satisfaction, & ce destin qui creve les yeux aux plus clair-voyans sur le bord du precipice, les leur fit interpreter à leur avantage, & les adoucit de sorte, qu'ils ne parlerent plus de s'en aller. Peu de temps aprés, Damville & Teligny vinrent dans la chambre du Roy, le supplier tres-humblement au nom de l'Admiral, de luy faire cette grace de le vouloir écouter avant sa mort sur quelques choses d'importance au service de Sa Majesté qu'il ne pouvoit confier qu'à elle-mesme, & qu'autre que luy ne luy oseroit découvrir. C'estoit encore une occasion de mieux endormir les Huguenots. Le Roy ne manqua donc pas sur les deux heures aprés midy de le visiter : mais la Reine mere craignant que si ce puissant Genie luy parloit seul à seul, il regagnât son esprit, & qu'il n'eût la liberté de luy découvrir des

Le Roy en feint grande fâcherie.

Constance de l'Admiral.

Artifices du Roy.

Retiennent les Princes qui vouloient s'en aller.

Il visite l'Admiral.

secrets qui l'eussent perduë, voulut y aller avec dix ou douze Princes, ou Seigneurs. A l'abord, le Roy l'ayant salüé avec la plus grande tendresse qu'il put feindre, luy dit entr'autres paroles de consolation, *Mon pere, vous avez receu la blessure, mais c'est moy qui en ressens la douleur : asseurez-vous que j'en feray une si severe punition, qu'on n'en a jamais veu de pareille.* L'Admiral l'ayant remercié de tant d'honneur qu'il luy faisoit, prit Dieu à témoin de son innocence, & supplia Sa Majesté luy montrant son bras, de vouloir reconnoistre par ce coup là qui estoit l'auteur des troubles de son Royaume. Ensuite il luy parla fort librement de la guerre de Flandres, luy remontra le tort qu'il faisoit à son honneur de tant differer une chose si juste, de laisser perir tant de pauvres gens qui sous l'esperance du secours de France avoient levé les armes, tant de braves Capitaines & de Gentils-hommes qui avoient esté pris à la deffaite de Jenlis, & que le Duc d'Albe par une insolence inoüye, & pour faire injure reprochable à jamais au nom François, les condamneroit au gibet & aux galeres; l'avertissant au reste qu'il y avoit des traistres dans son Conseil qui donnoient avis en Espagne de tout ce qui s'y proposoit. Aprés cela, il luy fit quelques plaintes de ce qu'on avoit violé ses Edits de pacification en divers endroits du Royaume, suppliant Sa Majesté de vouloir garder la foy qu'il luy avoit tant de fois & si solemnellement donnée, & dont l'observation estoit le seul bien qui pût assurer la concorde entre ses sujets, & le repos de Sa Majesté mesme. Le Roy répondit au dernier point en termes tres-obligeans : mais de peur de tomber sur le propos de la guerre des Païs-bas, il s'écarta en des discours vagues, aprés lesquels l'Admiral le supplia qu'il luy pût dire quelque mot en particulier, ce qu'il luy accorda volontiers. Mais la Reine-Mere apprehendant, qu'il ne renversast tout ce qu'elle avoit basty, ne luy donna pas beaucoup de loisir de l'entretenir, & s'approchant du lict l'en retira doucement, l'avertissant que ses Medecins, comme il estoit vray, avoient dit qu'il n'estoit pas bon de le faire parler si long-temps, & que cela luy pourroit causer la fiévre. Le Roy, en sortant, le pria, avec un visage sousriant, d'avoir bon courage, & luy dit, *je jure Dieu qu'il n'y a point de teste en mon Royaume qui puisse éviter le chastiment, si elle se trouve coupable de la blessure de vostre bras.* Cette visite sans doute fut un des sujets qui hâta le plus la mort de l'Admiral : car ce secret entretien donna furieusement martel en teste à la Reine-Mere : dautant qu'au sortir de là, comme elle pressa le Roy de luy vouloir dire quel en avoit esté le sujet, il luy répondit d'une voix brusque & méprisante, *Qu'il luy avoit conseillé de regner luy-mesme, & qu'il estoit resolu de le croire.* De fait, il parut si changé pour quelques heures, qu'elle se trouva en une peine extrême, ne sçachant comme regagner cet esprit qui luy estoit eschappé. Neanmoins, comme les bonnes resolutions de ce jeune Prince qui avoit envie de sortir de dessous la domination de sa mere, n'estoient secondées de personne, & que tous ceux qui l'abordoient, luy parloient selon les sentimens qu'elle leur prescrivoit, & le combattoient de tous costez, il se laissa ramener là où elle voulut. Le mesme jour il écrit aux Gouverneurs des Provinces & principales Villes, & à ses Ambassadeurs, les avertissant de ce qui estoit arrivé, & promettoit d'en faire telle recherche que les auteurs en seroient découverts, & punis selon l'atrocité du crime. Le lendemain ayant esté pris un domestique du Duc de Guise qui avoit donné un cheval de relais à Maurevel, le Duc & son oncle d'Aumale vont trouver le Roy, & en presence de plusieurs luy demandent congé de se retirer. Il répond sans les regarder, & d'un ton de voix dédaigneux, *Qu'ils fissent ce qu'ils trouveroient bon* : & quand ils sont hors de sa chambre il dit tout haut, *Qu'ils aillent où ils voudront, je les sçauray bien trouver, s'ils sont coupables.* Au sortir de là ils montent à cheval feignant de s'en aller, & marchent vers la Porte saint Antoine : mais s'estant un peu arrestez comme en se r'avisant, ils retournent à l'Hostel de Guise. Cependant il se fait un grand remuëment par la Ville, il se transporte des armes en divers lieux, & les Quarteniers & Dixeniers vont de maison en maison porter le mot aux Bourgeois. L'Admiral un peu estonné de ce bruit envoye un Gentil-homme nommé Cornaton, en avertir le Roy, & luy demande qu'il luy plaise luy accorder quelques Archers de sa garde pour demeurer à l'entrée de son logis. Il feint d'estre surpris de cette nouvelle, & témoigne un grand soin pour la conservation de l'Admiral : mais au lieu de luy donner de ses Archers, il luy envoye cinquante Arquebusiers de sa garde, sous le commandement de Cosseins l'un de ses plus grands ennemis, qui pose ses Soldats dans deux boutiques prochaines : nean-

Quel fut leur entretien.

La Reine-Mere en est plus irritée.

Les Guises feignent de se retirer de la Cour.

Garde posée devant le logis de l'Admiral.

moins pour oster tout soupçon, on laisse entrer dans le logis quelques Suisses du Roy de Navarre. Puis survient Rambouïllet Maréchal des logis, qui suivant l'avis du jour precedent, commande à tous les Gentils-hommes Catholiques logez en cette ruë-là de faire place aux amis de l'Admiral, qu'il y fit venir de tous costez au plus grand nombre qu'il pût. Pareillement, le Roy ayant appellé le Navarrois, luy conseille, que pour plus grande assurance contre la violence & l'audace des Guises qui avoient le peuple à leur devotion, il fasse venir au Louvre ses plus fideles serviteurs, pour estre prés de luy en tout evenement. Il ne laissoit pas d'y avoir des esprits à qui ces artifices trop affectez, & les rumeurs qui s'entendoient par la Ville, donnoient une plus violente alarme que l'émotion du peuple. Entr'autres le Vidame de Chartres, par deux fois que le conseil se tint dans la chambre de l'Admiral, opina qu'il le faloit tirer de là & l'emporter à Chastillon; & la derniere fois il insista encore plus fort sur cela, criant, Qu'il faloit estre bien aveugle pour ne pas voir que sa blessure estoit le premier acte de la Tragedie; Que si on ne l'esloignoit promptement du danger, il ne faloit attendre que l'heure qu'elle s'achevast sur luy & sur tous les siens; Qu'en de telles occasions on ne devoit point se flater d'apparences, veu qu'on n'y pouvoit jamais manquer deux fois; Qu'il ne faloit point penser que l'agitation luy estoit dangereuse, mais qu'un tel repos que celuy-là luy estoit mortel. Et à la fin il conclud, *Perisse qui voudra, par les mains des crocheteurs de Paris, pour moy je me veux reserver à une meilleure occasion. Il n'y a pas moins de sottise à demeurer ferme au milieu des embusches, que de lâcheté de s'enfuir d'un combat. Je suis resolu de partir demain; & si l'on me reproche que j'abandonne Monsieur l'Admiral, je dis au contraire, que luy tenir compagnie plus long-temps à Paris, c'est estre cause de son dernier malheur, & de celuy de tous les siens.* Ce discours vehement émut bien fort toute l'assemblée: mais quelques-uns soûtenoient qu'il ne faloit pas faire cette injure au Roy de douter de sa sincerité, ny luy imputer le crime de la Maison de Guise; & que s'il eût eu de mauvaises intentions, sa puissance n'eût pas eu besoin de ce lâche moyen. Teligny estoit un de ceux-là, qui par un doux langage rabatoit toutes les sinistres pensées qu'on pouvoit concevoir; enchanté jusqu'à ce poinct qu'il couroit au devant des rapports qu'on venoit faire à son beau-pere, & contre son naturel amiable & modeste, il menaçoit d'en poignarder les auteurs. Il y avoit neanmoins grande apparence, que les raisons du Vidame jointes à son exemple, eussent tiré hors de Paris les plus deffiants Huguenots: & peut-estre mesme qu'ils eussent trouvé bon d'emmener l'Admiral. Ce qu'on n'eût jamais osé empécher, s'ils eussent pû une fois se rallier tous ensemble: car il se fut trouvé à Paris prés de douze cens chevaux, & les Montmorencis au premier bruit y en eussent joint deux ou trois cens autres: lequel nombre, quoy que tres-petit, estant neanmoins composé de gens determinez, & que le desespoir eut rendus furieux, eût pû forcer ceux que le Roy & les Guises avoient amassés, & sans se soucier beaucoup de la populace, qu'il ne faut conter pour rien quand elle a affaire à des gens de guerre, eût gagné Chastillon; où les troupes que Villiers des Pots avoit levées pour aller au secours de Monts, les fussent venus joindre aussitost: de sorte que dans peu de jours ils eussent pû mettre une armée aux champs. Or en ce dernier conseil on remarqua qu'un Gentil-homme Picard nommé Bouchavanes qui y assistoit, écouta attentivement les discours des uns & des autres, sans ouvrir la bouche, & qu'au sortir de là il s'en alla au Palais des Tuilleries trouver la Reine mere. Ce qui fit soupçonner, avec ce qu'il estoit fort bien venu d'elle, & tres-familier avec le Comte de Rais, qu'il leur avoit raporté ce que le Vidame avoit dit. Donc sur cet avis, ou pour quelque autre motif, le Conseil du Roy s'estant assemblé aux Tuilleries, on y conclut qu'il ne faloit plus differer l'execution, & tuer non seulement les principaux, mais tous ceux que l'on reconnoistroit infectez ou fauteurs de cette Religion; Que pour cela on suivroit les rôlles qui en avoient esté faits, dont un, des Gentils-hommes de dehors par le Comte de Rais, & un autre des Bourgeois par les Dixeniers de la Ville, lesquels sous un autre pretexte en avoient pris le nom de maison en maison; Qu'il estoit besoin de se dépêcher, de peur que ce Lion furieux ne rompit les toiles; Que l'on ne manqueroit pas de raisons pour excuser le fait, pourveu qu'il fût executé promptement; & qu'il ne faudroit que rejetter toute la faute sur les Guises, qui s'en chargeroient volontiers, pourveu qu'ils fussent vengez. Pour le Navarrois & le Prince de Condé, leur vie fut balancée quelque temps entre la grace & la mort. Les Guises, à ce qu'on croit, ayant déja conçû quelque

Le Vidame est qu'on l'emmene à Chastillon.

Ses paroles.

S'il eust esté creu, qu'est-ce qu'il en fust avenu.

Bouchavanes rapporte le tout à la Reine

Le Conseil conclut, qu'il faut executer le massacre.

La vie du Roy de Navarre & du Prince de Condé balancée.

rayon d'esperance de parvenir à la Couronne, eussent bien souhaité qu'on les eust ostez du monde; si bien que leurs confidents apporterent quelques raisons dans le Conseil pour le persuader, mais bien differentes de celles qui les mouvoient en effet. Quant au Roy de Navarre, il fut consideré, Que le fait qui de soy-mesme estoit fort étrange, paroitroit beaucoup plus horrible aux Nations estrangeres, si un grand Prince dont le pere estoit mort au service du Roy, & qui avoit esté enveloppé dans les mauvaises opinions par le mal-heur de sa naissance, estoit massacré dans le Louvre, à la veuë de son beau-frere, entre les bras de sa nouvelle épouse; Qu'au reste l'on ne pourroit point se décharger d'un meurtre si atroce sur les Guises, parce que l'on sçavoit bien qu'ils n'avoient point d'inimitié entre eux; & qu'aprés tout, ce seroit une trop grande honte au Roy de dire que ses Sujets auroient eu l'audace de tuer son beau-frere à ses pieds. Ces puissantes raisons, & d'ailleurs la facilité de son naturel, sa moderation & sa grande bonté, qui depuis qu'il estoit à la Cour avoient imprimé dans les cœurs de bons sentimens de luy, furent cause que le Conseil presque tout d'une voix conclut de luy sauver la vie. Mais pour celle du Prince de Condé, comme son humeur inflexible & la memoire de son pere aggravoient sa cause, elle se trouva en grand danger. Il n'y eut que le Duc de Nevers qui avoit épousé la sœur de sa femme, qui se montra ferme pour luy: ce qu'il fit de sorte, qu'il l'emporta à la fin, mais avec grand peine, en se rendant caution qu'il demeureroit dans l'obeïssance du Roy, & se feroit Catholique.

Le Duc de Guise à charge de conduire l'execution.

Il n'y avoit personne plus propre à conduire l'execution du massacre que le Duc de Guise: le sang de son pere qu'il avoit toûjours devant les yeux, la haine des Huguenots ennemis de sa Maison; avec cela la vanité de vouloir plaire aux Parisiens, & le desir de se conserver le titre de Chef du party Catholique, luy faisoient trouver cette action genereuse & belle. On luy en avoit donc donné la charge: & depuis le jour des nopces il attendoit le dernier ordre avec une grande impatience, & dans l'apprehension qu'on ne changeast d'avis. Lors qu'il l'eut reçû dans le Conseil des Tuilleries, il appella les Capitaines Suisses des cinq petits Cantons, & ceux des compagnies Françoises qu'on avoit fait venir dans la Ville, & leur declara;

Y exhorte les Capitaines.

Que l'heure estoit venuë qu'il falloit faire Justice de cette méchante & maudite race ennemie de Dieu & rebelle au Roy; Qu'elle estoit prise dans les toiles, les mains liées & sans aucun moyen de se defendre; Qu'ils fissent donc à cette heure sans danger, ce qu'ils n'avoient sçû faire encore par tant de batailles; Que la victoire estoit entre leurs mains, laquelle leur apporteroit d'autant plus d'honneur & de butin, qu'ils s'y comporteroient plus valeureusement; Que pour la gagner toute entiere, il ne falloit épargner aucun de ces heretiques, & sur tout prendre garde qu'il n'en sortist pas un du Louvre, ny du logis de l'Admiral.

Dispose des gardes à l'entour du Louvre, & du logis de l'Admiral.

Cela dit, il les dispose à toutes les avenuës du Louvre, & renforce les gardes de Cosseins, afin qu'il investisse la maison de l'Admiral de toutes parts. Puis il envoye querir Charron President de la Cour des Aydes, depuis peu élû Prevost des Marchands en la place de Marcel, & luy commande qu'il avertisse les Capitaines & Dixeniers de faire mettre les Bourgeois en armes, & qu'ils ayent à se trouver à minuit à l'Hostel de Ville, pour leur communiquer quelques secrets commandemens du Roy.

Donne ordre au Prevost des Marchands d'armer les Bourgeois.

Il donne le mesme ordre à Marcel, lequel bien qu'il fust hors de Charge, ne laissoit pas d'avoir retenu un peu de credit en Cour pour les bons offices secrets qu'il avoit rendus à la Reine, & beaucoup d'autorité sur le peuple, à qui ses frequentes allées au Louvre faisoient croire qu'il estoit des plus avant dans la confidence auprés des Puissances Souveraines. A minuit les Dixeniers s'estant rendus de bonne heure à l'Hostel de Ville, ces deux hommes accompagnez d'Entragues & de Puygaillard serviteurs de la Maison de Guise, leur declarent que c'est la volonté du Roy que tout le monde prenne les armes pour massacrer l'Admiral & toute l'engeance Huguenote;

Les Dixeniers à l'Hostel de Ville à minuit reçoivent l'ordre & le signal.

Que Sa Majesté commande qu'on ne pardonne à qui que ce soit, & que personne ne soit si hardy de receler aucun de ces serpens; Que l'on a donné ordre que l'exemple de Paris sera suivy par toutes les autres Villes; Que le signal du massacre sera la cloche de l'horloge du Palais, laquelle on sonnera au poinct du jour: ce qui n'a accoûtumé de se faire qu'en de grandes choses; Qu'ils prennent tous pour marque un linge blanc au bras gauche, & une Croix au chappeau; Et que pour empescher le desordre avant le tocsin, ils fassent allumer des flambeaux par toutes les fenestres. Cela dit les dixaines sont incontinent disposées par les carrefours, mais au commencement dans les maisons & avec le moins de bruit qu'il estoit

possible; Et d'autre part le Duc de Guise & le Chevalier d'Angoulesme courant çà & là, placent leurs gens en divers quartiers. Cependant le Roy se representant l'horreur de tant d'enormes forfaits, estoit diversement agité en luy-mesme, & doutant encore s'il devoit se resoudre à lâcher la bride à cette derniere fureur, sembloit demander à ceux qui estoient à l'entour de luy, que quelqu'un prist pitié de sa peine, & qu'il luy aidast à ramener son esprit dans la douceur. Mais la crainte d'estre mis au nombre des proscrits, fermoit la bouche aux gens de bien. La Reine mere avertie de cette incertitude, descend dans la chambre du Roy, suivie incontinent de Monsieur, de Nevers, de Birague, de Tavanes, & du Comte de Rais: ausquels elle avoit donné le mot de la venir seconder. Elle le trouva dans une grande irresolution, & qui témoignoit déja avoir éloigné sa volonté de cette cruelle boucherie. Lors elle employe toutes les raisons qu'elle sçavoit l'y avoir fait consentir; Luy represente, que tout le party Huguenot s'armoit contre luy, à cause de la blessure de l'Admiral, qu'il a fait de grandes levées en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, & dans la France, qui se doivent trouver dans peu de jours au rendez-vous; Que grand nombre de Villes & de Communautez qu'il avoit deceuës par l'apparence du bien public, luy tendent les mains: de sorte que cette revolte venant tout d'un coup à l'envelopper de tous costez, elle ne void point de lieu de seureté pour luy dans tout son Royaume; Bien plus, qu'elle est tres-bien avertie, que les Catholiques ennuyez des longues vexations de la guerre, ont resolu d'y mettre une bonne fin; & que où il ne voudra pas user de leur conseil, ils ont arresté d'élire un Capitaine general pour leur protection, & de faire ligue offensive & defensive contre les Huguenots; Qu'ainsi il demeurera seul en grand danger, & verra son Royaume divisé en deux puissans partis, sur lesquels il n'aura aucun commandement. Les autres Seigneurs qu'elle avoit amenez, redoublent aussi la baterie, exagerent le peril qu'il y a de retarder cette resolution; & elle y mesle avec leurs raisons quelques reproches qui le taxent de timidité. Tellement que le Roy se sentant si vivement piqué & poussé avec tant de violence, s'emporte tout à fait & commande en jurant qu'on execute. La Reine craignant que cette fougue ne vint à se rasseoir & faire place à un plus doux sentiment, fait incontinent sonner le tocsin de saint Germain de l'Auxerrois, pour avancer celuy du Palais. A ce signal les gens armez, qui attendoient avec impatience, commencent à se remuer & plusieurs à courir vers le Louvre, où l'execution devoit commencer. A ce cliquetis d'armes, ce bourdonnement de tant de gens allans & venans, cette lueur de tant de flambeaux, quelques Gentils-hommes de l'Admiral sortent dehors pour sçavoir que veut dire ce bruit. On leur répond, qu'il avoit pris envie au Roy de faire assaillir un chasteau fait à plaisir qui estoit dans le Louvre. Sur cela il s'avancent pour avoir leur part de ce passe-temps: mais les gardes qui estoient aux avenuës ne pouvant plus se contenir, se jettent dessus & les percent à coups de halebarde. Au mesme temps les Ducs de Guise & d'Aumale vont au logis de l'Admiral: Cosseins s'en estant fait ouvrir la premiere porte par Labonne qui en avoit les clefs, le poignarde en entrant: puis enfonce la seconde, où les Suisses du Roy de Navarre s'estoient barricadez, & monte tout droit les degrez. L'Admiral s'estoit imaginé au commencement que ce n'estoit qu'une émeute populaire, qui s'arreteroit aussi-tost quand elle verroit les gardes du Roy: mais quand il entendit tirer dans son logis, connoissant bien qu'il ne pouvoit éviter la mort, il se fit lever de son lict pour aller courageusement au devant, & s'appuyant contre la muraille sa robe de chambre sur ses épaules, il dit à ses gens d'un visage calme & assuré. *Mes amis, vostre secours ne me sçauroit garantir, je vous prie sauvez-vous, afin que ma mort ne fasse qu'une veuve.* Aussi-tost ceux qui estoient en sa chambre monterent sur le toit de la maison, pour essayer de se sauver: mais la plûpart furent canardez sur les tuiles. Aussi-tost la porte de sa chambre estant enfoncée, Cosseins entra avec les autres Capitaines, Atin, Corboran, Cardillac, Sarlaboux, Acille Petrucci Sienois, & Besme Allemand, qui avoit esté nourry dans la Maison de Guise, ayant tous le corps de cuirasse, la rondache à la main gauche, & l'épée à la droite. Comme il vid venir Besme à luy pour le frapper, il luy dit: *Ieune homme, tu devrois respecter mes cheveux blancs: mais tu n'accourciras pas ma vie de beaucoup.* A ces mots Besme luy donne de la pointe de l'épée dans le ventre, puis d'une estramasson au travers du visage, dont il tombe par terre; proferant, à ce que disent quelques-uns, ces paroles d'indignation; *Encore si je mourois de la main d'un soldat, & non pas de ce goujat:*

Le Roy irresolu, à cause de l'énormité du fait.

La Reine le determine.

La Reine fait avancer le signal, de peur qu'il ne s'en repente.

Le Duc de Guise va au logis de l'Admiral.

Grande assurance.

L'Admiral massacré.

& au mesme temps les autres le chargent de plusieurs coups, & l'achevent. Le Duc de Guise qui estoit demeuré dans la court, ayant entendu les coups, crie à Besme qu'il le jette par la fenestre : lors Besme & Sarlaboux soûlevant ce malheureux corps, le jettent en bas. Le Duc de Guise & le Chevalier le considerent à loisir, & parce qu'il avoit le visage tout couvert de sang, le Chevalier, (d'autres disent que ce fut le Duc) se baissant dessus, prit la peine de l'essuyer avec un mouchoir pour le mieux reconnoître; quelques-uns ajoûtent, qu'aprés cela il luy mit le pied sur le ventre, avec des paroles outrageuses. Un Italien de sa garde luy coupa la teste, & la porta incontinent à la Reyne Mere : qui l'ayant embaumée, à ce que disent les Huguenots, l'envoya à Rome. Cela fait, le Duc de Guise sort dans la ruë l'épée à la main avec toute sa suite, & anime les soldats d'achever ce qu'ils avoient si heureusement commencé; repetant souvent à haute voix, Que le Roy le vouloit, que c'estoit son commandement exprés. Là-dessus le tocsin de l'horloge du Palais ayant sonné, les gens de guerre & les Bourgeois qui estoient en armes par les quartiers, accourent au logis de l'Admiral, entrent dedans, massacrent ce qu'ils rencontrent de ses domestiques, & pillent ses meubles, horsmis ses papiers que la Reyne avoit commandé de garder. Aprés cela, la populace s'attache à ce malheureux corps sans teste, & luy fait toutes les indignitez imaginables : premierement ils luy coupent les mains & les parties honteuses, & le laissent sur le fumier d'une écurie, puis l'aprésdînée ils le reprennent, le trainent trois jours durant par les boües, & le jettent dans l'eau; puis l'en ayant retiré, ils le portent à Montfaucon, où le pendant les pieds en haut avec une chaine de fer, ils allument du feu dessous pour le brûler: mais il n'en fut que grillé seulement, & non pas consumé. Ainsi leur vengeance s'acharnant sur celuy qu'ils avoient tant apprehendé vivant, le tourmenta par tous les élemens, jusqu'à ce que le Maréchal de Montmorency fit dérober durant une nuit obscure ces miserables restes, & leur donna repos dans sa Chapelle de Chantilly. Le Roy, la Reyne Mere & Monsieur, estoient alors au portail du Louvre, joignant le Jeu de Paulme, en une chambre qui regardoit la basse-court, pour voir le commencement de l'execution. Peu aprés qu'ils y furent arrivez, ils entendirent tirer un coup de pistolet : le son de ce coup blessa tellement leur esprit déja épris de terreur & de l'apprehension des grands desordres qui s'alloient commettre, que le Roy envoya en toute diligence un Gentil-homme au Duc de Guise luy commander expressément de se retirer en son logis, & de ne rien attenter sur l'Admiral. Mais ce Gentilhomme revenant incontinent aprés, & rapportant que le Duc de Guise luy avoit répondu que ce commandement estoit venu trop tard, parce que l'Admiral estoit mort, & qu'il n'y avoit plus moyen de retenir la chaleur des Parisiens, il retourna à sa premiere deliberation.

Son corps jetté en bas par les fenestres.

Acte barbare.

Indignitez exercées sur ce corps.

Qui pourroit, ensuite de la mort de l'Admiral, * *exprimer les malheurs d'une nuit si cruelle & si feconde en douleurs?* Certes je souhaitterois que la loy de l'Histoire me dispensât de les raconter, je tirerois le rideau pardessus tant d'horribles cruautez. Mais ce n'est pas faire moindre injure à la verité de la supprimer que de l'opprimer; & d'ailleurs mon silence ne serviroit plus de rien pour ensevelir dans l'oubly une chose que tant de gens ont gravée dans la memoire. Le Duc de Nevers & Tavanes, & le Duc de Montpensier, se mêlant avec eux par la haine mortelle qu'il avoit contre les Huguenots, courent de ruë en ruë pour enflammer le peuple, que le tocsin & les exhortations de leurs Dixeniers avoient déja furieusement animez : ils crient que les Huguenots sont en armes pour tuer le Roy; qu'ils veulent forcer ses gardes, & qu'ils en ont déja mis quarante ou cinquante sur le carreau. D'autre part, le Duc de Guise & le Chevalier d'Angoulesme, qui s'estoient reservé l'honneur de tuer les Gentils-hommes & ceux qui estoient à la suite de la Cour, alloient animant les gens de guerre, qui se montroient beaucoup moins échauffez que les Bourgeois. La Rochefoucaut, que ses gentillesses & son agreable humeur avoient fait cherir de Henry II. & mesme de Charles IX. fut le premier massacré aprés l'Admiral. Le Roy, qu'il avoit entretenu jusqu'à minuit de plusieurs agreables contes à son ordinaire, l'avoit voulu retenir dans le Louvre à dessein de luy sauver la vie: mais comme il vid que son destin l'entraînoit de là pour aller voir l'Admiral, il le laissa aller, disant à ceux qui estoient auprés de luy, *Je connoy bien que Dieu veut qu'il perisse.* Le Capitaine la Barge Auvergnac, ayant au refus de la Chastre pris la commission de le dépêcher, entra devant le point du jour en sa chambre avec six hommes masquez, & le poignarda. Teligny par la douceur de son visage aimable,

* *Quis cladem illius noctis, quis funera fando explicet?*

Le massacre se fait par la Ville.

Noms de quelques Seigneurs qui furent tuez les premiers.

charma la fougue de quelques Courtisans qui avoient charge de le tüer, & puis encore celle de quelques soldats : mais il ne put éviter la rage des troisiémes. Antoine de Clermont-Renel frere uterin du Prince Portian, couru tout en chemise par le peuple jusqu'à la riviere, estant monté sur un petit bateau, fut tué par Loüis de Clermont-Bussi-d'Amboise son cousin germain, avec lequel il plaidoit pour le Marquisat de Renel. Antoine Marafin Guerchy vaillant homme, qui avoit couché dans le logis de l'Admiral, ayant mis l'épée à la main, disputa sa vie quelque-temps, mais il fut enfin accablé de coups d'épées & de halebardes. Les pleurs du petit Prince de Conty, ny ses mains enfantines qu'il mettoit au devant des coups, ne purent sauver son Gouverneur N. Briou Gentil-homme âgé de quatre-vingts ans, qui l'avoit chargé à son cou pour se sauver. Un Procureur de la Cour homme facetieux, ayant receu commandement de tuer Laverdin qui estoit logé chez luy, répondit qu'on attendit qu'il fût en colere, & par ce bon mot luy prolongea la vie pour quelques heures : mais le Glas envoyé du Louvre, se le fit mettre entre les mains, & le tua. Ce fut un triste spectacle que la mort de François de Nompar-Caumont, mais dont la fortune modera le deüil par un accident presque miraculeux. Ce Seigneur avoit épousé Marie des Poiz veuve de François de la Chasteigneraye heritiere de la Maison de la Force, duquel elle avoit une fille qui estoit avec la Reyne-Mere, & de cette femme il avoit deux fils qu'il aimoit d'une tendresse indicible. La fille du premier lit haïssoit également son beau-pere & ses freres uterins, & leur mort luy estoit fort avantageuse, parce qu'il luy en revenoit de grands biens. Elle avoit alors donné parole de mariage à Nicolas de Grimoüille-Larchant Capitaine des gardes du Duc d'Anjou : lequel desirant la gratifier, & luy acquerir cette succession, envoya cinq ou six de ses soldats pour dépécher le pere & les deux fils. Les trouvans tous trois dans un lit, ils chargerent dessus à coups d'épée & de pistolet, de telle sorte qu'ils crurent les avoir tous tuez. Mais le plus jeune qui avoit nom Jacques, celuy que nous voyons aujourd'huy Maréchal de France, âgé seulement de douze ou treize ans, se méla si adroitement avec les corps de son pere & de son frere, qu'estant tout couvert de sang, il se garantit & contrefit le mort jusqu'au soir. Alors entendant quelqu'un qui detestoit hautement cette barbarie, & appelloit la Justice de Dieu pour la venger, il déroba doucement son corps de dessous les autres, & pria cét homme, sans toutefois dire son nom, de le mener à l'Arcenal vers Biron, qu'il sçavoit estre des amis de feu son pere. Il reconnut comme il devoit ce bon office, & depuis épousa la fille de Biron : dont il a eu une heureuse & grande lignée. Or Jean de Rohan-Fontenay, Geofroy de Caumont oncle de la Force, le Vidame de Chartres, Montgommery, Beauvais-la Nocle, Segur, Pardaillan, & quelques autres Gentils-hommes de la Religon, plus heureux ou plus deffiants que les autres, n'avoient point voulu s'enfermer dans la Ville, mais estoient demeurez dans le fauxbourg S. Germain vis-à-vis du Louvre, la riviere entre deux. Le Duc de Nevers songeant à les envelopper au mesme temps que les autres, avoit proposé de sortir hors la Ville de ce costé-là avec quatre ou cinq cens chevaux, pour battre la campagne, de peur qu'ils ne se sauvassent: Mais la Reyne-Mere ayant besoin de luy auprés de sa personne en un si grand tumulte, ne voulut point qu'il s'éloignât d'elle; commandant seulement à Marcel de tenir mille hommes tout prests sur la minuit, & de les donner à Maugiron, qui avoit charge de dépécher ceux des fauxbourgs. Par bonheur pour eux, le Controlleur du Mas qui devoit conduire les meurtriers par les maisons qui avoient esté marquées, s'estant endormy plus tard qu'il ne faloit, & ces troupes n'estant pas prestes à l'heure, un homme inconnu passa dans une nacelle pour leur en donner avis. Le grand bruit qu'ils entendoient s'élever de tous les quartiers de la Ville leur confirmoit bien la verité de ce qu'il leur disoit : neanmoins ils ne pouvoient s'imaginer que cela se fist de l'autorité du Roy, ils croyoient que ce fust une sedition ; si bien qu'ils se resolurent de passer la riviere, & de se retirer dans le Louvre auprés de Sa Majesté. Cependant le Duc de Guise brûlant d'impatience de ce qu'on ne pouvoit ramasser les Parisiens trop attentifs au pillage, fait passer en batteau deux cens soldats des gardes du Roy, & s'en va au mesme temps avec deux cens chevaux pour sortir par la Porte de Bussi. Mais on avoit pris une clef pour une autre, & tandis qu'on estoit allé querir celle qu'il falloit, les Gentils-hommes Huguenots qui estoient sur le bord de la riviere, voyant passer les soldats qui leur tiroient des arquebusades, s'enfuirent à leurs logis: où la plûpart sans bottes, les

Chose remarquable de Jacques de la Force.

Gentils-hommes logez au fauxbourg S. Germain, se sauvent.

autres sortant du lit en calesons monterent à cheval & se sauverent à toutes brides. Le Duc de Guise les poursuivit jusqu'à Montfort l'Amaury, & détacha encore Saint Leger aprés eux : mais ils avoient gagné le devant, & la peur les emportoit si viste qu'il ne les pût atteindre. Le jour ayant découvert aux yeux tant de forfaits que l'obscurité d'une nuit eternelle auroit dû cacher pour jamais, n'appaisa point les courages par ces objets de pitié, mais les acharna encore davantage. La populace, & les plus lâches s'estant échauffez à la fumée du sang, soixante mille hommes transportez de cét accez couroient avec toutes sortes d'armes, où l'exemple, la vengeance, la rage, le desir du butin les emportoient. L'air retentissoit d'une effroyable tempeste de huées, de blasphemes & de reniemens des meurtriers, du fracas des portes & des fenestres qu'ils enfonçoient, des coups de pistolet & d'arquebuse qu'ils tiroient, des pitoyables cris des mourans, des lamentations des femmes qu'on trainoit par les cheveux, du bruit des charettes, les unes chargées du butin des maisons qu'on saccageoit, les autres des corps morts qu'on alloit jetter dans la Seine; Si bien que dans cette confusion on ne s'entendoit point parler dans les ruës, ou si l'on pouvoit distinguer quelques paroles, c'estoient ces furieux mots, *tué, poignarde, jette du haut en bas*. Par tout & en toutes sortes de façons se presentoit une mort horrible & inévitable : les uns estoient canardez sur les toits des maisons, les autres precipitez par les fenestres, les autres jettez dans l'eau & assommez à coups de croc ou de massuë, quelques-uns tuez dans leurs lits, dans les greniers, dans les caves; les femmes entre les bras de leurs maris, les maris sur le sein de leurs femmes, les fils aux pieds de leurs peres. On ne pardonna ny aux vieillards, ny aux femmes grosses, ny mesme aux enfans. On raconte qu'on en vid poignarder un qui se joüoit à la barbe de celuy qui le tua, & qu'une bande de petits garçons en traina un autre au berceau dans la riviere. C'estoit une effroyable & sanglante chasse, où l'on voyoit les meurtriers ameutez, éventer soigneusement toutes les caches dans lesquelles ils croyoient qu'il y eust de la proye : où l'on voyoit les malheureux fuyant çà & là entre les bourrades des meurtriers, qui les navrant de divers coups, & leur ayant coupé aux uns le nez, aux autres les oreilles ou les bras, les laissoient courre aprés cela, afin de faire part de ce plaisir à leurs compagnons; entre les mains desquels ils rendoient les derniers abois, & mouroient de plus d'une espece de mort. Les ruës estoient pavées de corps morts ou languissans, les portes en estoient bouchées, il y en avoit des monceaux dans les places publiques, les ruisseaux regorgeoient de sang, qui couloit à gros boüillons dans la riviere. Enfin, pour dire en peu de mots ce qui fut fait en trois jours : Il y eut six cens maisons pillées par plusieurs fois, & quatre mille personnes massacrées, avec tout le desordre & toutes les inhumanitez qu'on se peut imaginer. Mais de tant de gens, parmy lesquels il y avoit cinq cens Gentils-hommes, un seul ne mourut l'épée à la main que Guerchy : & il n'y eut qu'une maison qui se fit forcer, qui estoit celle de Taverny Lieutenant du Prevost de la Mareschaussée, où tous les Bourgeois du quartier ayant en vain fait leurs efforts, furent contraints d'appeller une Compagnie des Gardes pour en venir à bout. En divers endroits de la Ville furent tuez, Montaumar, Montalbert, Rouvray, Jacques Vasseur-de-Cogniers, la Roche-Coulombiers, Valavoire, Francour, parvenu d'une mediocre famille du païs du Mayne à la Charge de Chancelier de Navarre par le moyen des bonnes Lettres, Hierôme Grollot Bailly d'Orleans, Gerraut Caliste, Antoine du Bois-Angeran Gouverneur de Corbeil & Prevost de la Connestablie, Baudiné frere de Dacier, Puviaut, Berny, & Charles de Quellevé-Pontivy, qu'on nommoit Soubize, parce qu'il avoit épousé Catherine fille & unique heritiere de Jean de Partenay Baron de Soubize : laquelle l'avoit mis en procez pour cause d'impuissance. Leurs corps tout nuds estant trainez devant le Louvre, il y eut des Dames assez curieuses pour considerer tout à loisir, si elles pourroient bien trouver la cause ou les marques du defaut, dont il estoit accusé. On ne pardonna pas aux amis du Navarrois qui estoient dedans le Louvre, ny mesme à ses domestiques : lesquels ayant esté desarmez par Nancay, puis chassez des chambres où ils couchoient, & menez à la porte, appellant le Roy à hauts cris, furent tous égorgez les uns aprés les autres : la Reine mere regardant d'une fenestre cette cruelle tragedie. Entre ceux-là estoient, Piles, Pardaillan & saint Martin-Bourses : Beauvoir autrefois Gouverneur du Prince de Navarre dans son enfance, fut poignardé dans son lict, où la goute le tenoit presque toûjours attaché. Parmy les Bourgeois ou

Le Duc de Guise les poursuit.

Tableau du massacre.

Les plus remarquables des Gentils-hommes massacrez par la Ville,

& dans le Louvre.

ou gens de Justice qui furent tuez, on compte pour hommes de marque, Estienne Chevalier-des-Prunes Tresorier de France en Poitou, qu'Estienne Fergon-Pataudiere Intendant du Duc de Montpensier, fit tuer pour avoir sa Charge, Denys Perrot Jurisconsulte fils de ce docte Miles Conseiller au Parlement, Anne Terrier de Chappes celebre Avocat, Lomenie Secretaire du Roy, qui ayant esté mené en prison par Jean Paris, avec lequel il avoit procez pour la terre de Versailles, ne pût point racheter sa vie en la luy cedant à vil prix, ny en resignant sa Charge à qui on vouloit. Pierre de la Place premier President aux Aydes avoit esté garanty quelques jours par Senescay grand Prevost de l'Hostel : mais enfin par le commandement de la Reine il le tira de son logis, feignant de le mener au Louvre, puis le laissa dans la ruë à la mercy des seditieux attirez par Estienne de Nully homme cruel & factieux, qui pretendoit par ce moyen avoir sa Charge qu'il avoit déja exercée durant la guerre. Magdelene Brissonnet petite fille du Cardinal de ce nom, & veuve d'Yverny Maistre des Requestes, femme instruite aux bonnes Lettres, estant reconnuë comme elle se sauvoit habillée en Religieuse, fut jettée dans l'eau & assommée à coups de croc. Pierre de la Ramée natif de Vermandois, qui avoit donné à son nom la terminaison Latine de *Ramus*, excellent Philosophe & grand Mathematicien, mais importun & criard adversaire d'Aristote, à cause dequoy il avoit pris dispute de vive voix & par écrit avec Jacques Carpentier qui estoit de Clermont, ne se trouva point en sureté dans le College de Presle dont il estoit Principal : car son ennemy y envoya des massacreurs qui le jetterent en bas d'un troisiéme étage; puis il ameuta de petits Escoliers qui le trainerent par l'Université, & l'allerent foüetant devant les Colleges. Denys Lambin natif de la Ville de Monstreüil, Professeur Royal en Langue Grecque & Latine, qui avoit eu quelque prise avec Carpentier, eut si grand peur d'estre traité de mesme, qu'il en mourut.

Les plus remarquables des gens de Justice & bourgeois.

Des Princes, Perrot, le President de la Place, Magdelene Brissonnet.

Pierre Ramus.

Ce deluge de sang envelopa aussi quantité de Catholiques, qui furent depeschez ou par l'ordre des Puissances souveraines, ou par l'instigation de quelques particuliers; n'estant pas alors un moindre crime d'avoir de l'argent ou des Charges enviées, ou des ennemis vindicatifs, ou des heritiers affamez, que d'estre veritablement Huguenot. Guillaume Bertrand-Villemor fils du feu Cardinal Bertrand, homme de bien, & qui n'avoit jamais offensé personne, fut tué par les Emissaires de Pataudiere, Jacques Roüillard Conseiller au Parlement, au reste homme querelleux & qui s'estoit fait beaucoup d'ennemis, par Croisier Tireur d'or, Pierre Salsede par les gens du Cardinal de Lorraine, en vengeance de la guerre Cardinalesque, & plusieurs autres de moindre nom. On tient que Cossé, Biron & les Montmorencis avoient aussi esté couchez sur le roolle des Proscripts, & qu'il ne s'en falut guere qu'ils ne passassent comme les autres : mais l'absence du Marefchal de Montmorency, mit la vie de ses trois freres en sureté; les prieres de la belle Chasteauneuf aimée de Monsieur sauverent Cossé son allié; & Biron se retira dans l'Arcenal, où il pointa deux coulevrines sur la Ville, pour arrester la fougue de ceux qui luy en eussent voulu. Sur les neuf heures du matin, le Roy ayant fait venir en son cabinet le Roy de Navarre & le Prince de Condé, leur declara que tout ce qu'ils voyoient, avoit esté executé par son commandement; Qu'il avoit esté forcé de se servir d'un si violent remede pour mettre fin à toutes les guerres & seditions; & que c'estoit ainsi qu'il faisoit perir ceux qu'il ne pouvoit faire obeïr; Qu'au reste il avoit sujet de les haïr mortellement eux deux, & occasion de se vanger, de ce qu'ils avoient osé se faire chefs d'une méchante & opiniastre faction: toutefois qu'il donnoit ce ressentiment à l'alliance & au sang, pourveu qu'ils changeassent de vie, & qu'ils embrassassent la Religion Catholique, parce qu'il n'estoit plus resolu d'en souffrir d'autre dans ses terres; Qu'ils avisassent donc à luy témoigner leur obeïssance en ce poinct : autrement qu'ils se preparassent à recevoir le mesme traitement qu'ils avoient veu faire à leurs domestiques. Le Roy de Navarre extremément étonné de ces mots prononcez avec une voix menaçante, & de l'effroyable spectacle qu'il avoit veu devant ses yeux, répondit fort humblement & en tremblant, Qu'il prioit Sa Majesté de laisser leur vie & leur conscience en repos, & que du reste ils estoient prests de luy obeïr en toutes choses. Mais le Prince repartit plus hautement, Que Sa Majesté ordonnât comme il luy plairoit de sa teste & de ses biens, qu'ils estoient en sa disposition; mais que pour sa Religion il n'en devoit rendre compte qu'à Dieu seul, duquel il en avoit receu la connoif-

Catholiques tuez.

Le Roy mande le Roy de Navarre & le Prince dans son cabinet.

Humble réponce du Navarrois.

Trop hardie réponce du Prince.

sance. Cette réponse mit le Roy en si grand courroux, qu'il l'appella par plusieurs fois enragé seditieux, rebelle, & fils de rebelle, jurant que si dans trois jours il ne changeoit de langage, il le feroit étrangler ; Et aprés avoir exhalé sa colere par ces menaces, il commanda qu'on les gardât soigneusement, & qu'on ne permît à personne qu'à ceux qu'il ordonneroit, d'approcher d'eux. Le mesme jour il dépescha Nancay à Chastillon sur Loing, pour aller querir les enfans de l'Admiral & de Dandelot : mais les deux aisnez, François & Guy s'estoient déja sauvez, avec la veuve : il amena les autres dans un coche, & les passa à la veuë de Montfaucon, où le corps de l'Admiral estoit encore pendu.

Aubespine seiche fleurit.

Vers le midy du Dimanche, on remarqua une chose memorable dans le Cimetiere Saint Innocent, qui alluma encore plus furieusement la frenesie du peuple. Une Aubespine qui y estoit plantée, demie seiche & dépoüillée de ses fueilles, ayant poussé des fleurs en quantité, la populace prit cela pour un signe que le Ciel approuvoit ce qui avoit esté fait. Les Confreries y alloient tambour batant, & à qui massacreroit le plus de Huguenots en chemin, pour se rendre dignes de voir cet arbre. Quelques-uns des moins credules attribuerent cette merveille au naturel de la plante qui fleurit quelquefois, quand elle est sur le poinct de seicher : les autres à l'imposture d'un Moine ; mais sans beaucoup d'apparence, & sans specifier comment, & plusieurs à une cause surnaturelle ; mais en faveur de qui, les deux partis n'en demeuroient pas d'accord. Car comme les Catholiques disoient, que Dieu vouloit montrer par là que son Eglise alloit reflorir par la mort des heretiques : les Huguenots repliquoient que ces fleurs ayans paru dans le champ des Innocens meurtris, estoient une miraculeuse approbation de leur innocence. Sur le soir quelques Conseillers du Parlement ayant pris la hardiesse de remontrer au Roy les pernicieux inconveniens qui s'estoient ensuivis, & qui s'ensuivroient de plus en plus de cette licence effrenée du peuple, il fit faire defense à son de trompe qu'autres que ceux de sa garde, & Officiers de la Ville, ne prissent les armes ny aucun prisonnier. Desormais donc les meurtres & les saccagemens se firent avec plus d'ordre, mais non avec moins de cruauté. Les prisons estoient pleines de Huguenots qui s'y estoient jettez comme dans un asyle entre les bras de la Justice ; & quelques Catholiques en avoient pris plusieurs à rançon, ou les avoient cachez par pitié. Les Capitaines destinez pour cela, se les faisoient amener pour les tuer, puis les jettoient dans la riviere. Les plus sanguinaires de ces assommeurs, estoient Tanchou Lieutenant du Prevost, Pesou Boucher, & Croisier Tireur d'or : lesquels durant trois jours se tenant à la Valée de misere, recevoient ces miserables, & les conduisant sur des planches par où l'on alloit aux moulins, leur faisoient faire le saut dans l'eau, avec un coup de maillet sur la teste. Pesou estant allé le Mardy au Louvre, dît au Roy qu'il en avoit fait sauter cent cinquante la nuit precedente ; & l'on entendit souvent depuis Croisier qui se vantoit montrant son bras, d'en avoir massacré quatre cens. Ce dernier, bourrelé des effroys de sa conscience, & ne pouvant souffrir la societé des hommes, aprés avoir commis tant d'inhumanitez, se retira dans un hermitage : mais il porta avec luy sa brutale ferocité, car il fut accusé & presque convaincu d'avoir durant les guerres de la ligue fait égorger par ses semblables un Marchand Flamand, qu'il avoit mené dans sa cellule.

Le Roy defend de continuer le massacre,

qui continuë toûjours nonobstant cela.

Trois hommes fort cruels.

Cette sanglante execution dura jusqu'au Samedy, dernier jour de la semaine, se diminuant toûjours peu à peu. Neanmoins mal-gré tous les soins qui furent apportez à rechercher les Huguenots, il en échappa beaucoup plus qu'il n'en fut tué : plusieurs se racheterent par argent, quelques autres par amis, quelques autres par bon-heur, ou par subtilité, & grand nombre par une Croix de papier qu'ils mirent à leur chappeau, éprouvant cette fois que le signe de la Croix estoit salutaire. Le Roy donna la vie à Antoine d'Asté Grammont, à Jean de Durfort-Duras, à Joachim Rouaud Gamaches, & à Bouchavanes : dont le dernier estoit infidelle au party, & les autres indifferents & sans attachement que de leur interest. Les Guises en sauverent plus d'une centaine, du nombre desquels estoit Jean de saint Chaumont-saint Romain, Cugy, Briquemaut le jeune : ce qu'ils firent pour s'acquerir des amis, & pour se décharger par ce moyen de la haine du fait sur le Roy, donnant à connoistre qu'ils n'avoient eu intention que de vanger leur querelle particuliere sur l'Admiral. Dacier échappa par la recommandation du Duc d'Uzez son frere, Jean du Fourny-du-Jonc par le moyen de son oncle, premier Aumônier de la Reine mere, Bonnaventure Goulard-Beauvais par l'intercession de

Il se sauva plus de Huguenots qu'il n'en fut tué.

Maugiron. Le Marquis de Villars mit en fureté les Vicomtes de Paulin & de Montclar, moyennant la promesse qu'ils luy firent d'aller à la Messe, & Bellievre en retira plusieurs. Leyran qui avoit couché dans le Louvre, estant robuste & dispos échappa d'entre les coups, & tout sanglant se jetta sur le lict de la Reine de Navarre, & l'ayant embrassée, se garantit de la mort. Arnaud de Cavagnes Maistre des Requestes & Agent des Eglises reformées, fut quelques jours caché dans la maison d'un de ses amis, & François de Briquemaut en celle de l'Ambassadeur d'Angleterre : mais ayant esté decelez ils furent mis en prison & reservez à une plus honteuse mort. J'avois presque obmis une des plus genereuses actions qui se soit jamais faite, & qu'on ne sçauroit recommander à la posterité avec assez d'honneur & de loüanges. Il y avoit deux Gentils-hommes de Quercy, Vesins Catholique & Lieutenant de Roy dans cette Province, & Renier Huguenot & Lieutenant pour les Princes au mesme endroit, tous deux fort vaillans, mais le premier homme rude & furieux, le second plus doux & plus traitable : lesquels ayant fait leur querelle particuliere de la querelle generale, & s'estant mortellement offensez par plusieurs injures, ne cherchoient que les moyens de se couper la gorge. Durant la plus grande ardeur du tumulte, comme l'on rompoit les portes de Renier, & qu'il se preparoit à recevoir la mort, arrive Vesins, que le Roy envoyoit en Quercy, il entre dans sa chambre avec deux autres hommes la rondache & l'épée à la main, les yeux étincelans de colere & le visage tout rouge, Renier encore plus effrayé de voir son ennemy, se prosterne par terre, implorant seulement la misericorde Divine ; mais il luy commande d'une voix tonnante de se lever & de le suivre : Renier obeït sans sçavoir à quoy il le destinoit, & descend aprés luy. Comme il est dans la ruë, il le fait monter sur un beau cheval qu'un de ses gens tenoit en main ; & sortant par la porte S. Michel suivy de quinze autres, il l'emmene à petites journées plus de cent lieuës, jusqu'à un billot qui estoit à la porte de Renier. Durant tous les chemins il ne luy avoit pas dit un seul mot, mais s'arrétant en cét endroit il luy parla ainsi. *Renier ! mon honneur & la bonne opinion que j'ay de ton courage, m'ont empéché de t'oster la vie. Je ne suis pas homme à me venger si lâchement, ny ne veux point donner sujet de croire que la crainte que j'aurois euë de toy m'auroit porté à t'assassiner. Maintenant que tu és en liberté, tu peux te ressentir, & je suis prest à te satisfaire.* A cela Renier repartit ; *Ah ! je n'en ay plus ny la volonté ny les forces : vostre generosité qui m'a gagné le cœur, m'en a osté le courage. Hé quoy ! pourrois-je employer la vie que vous m'avez donnée, à d'autres usages qu'à me revancher d'une si grande obligation ? Assurez-vous, Monsieur, que comme elle a esté en vostre discretion huit jours durant, elle sera toûjours à vostre service. Vous m'avez amené jusqu'icy, mais je suis prest à vous suivre par tout où il vous plaira me commander.* Disant cela la larme à l'œil, il s'approcha de luy pour l'embrasser : mais Vesins se reculant sans adoucir son visage, luy dit du mesme ton. *Il m'est indifferent que tu sois mon amy, ou mon ennemy : tu choisiras à loisir lequel tu voudras estre.* Cela dit, sans luy donner le temps de repliquer, il piqua des deux, & le laissa là ravy de joye & d'estonnement. Renier luy renvoya aussi-tost son cheval avec un grand compliment, mais il refusa de le reprendre.

Les principaux de ceux qui se sauvent.

Genereuse action d'un Gentil-homme qui sauve son ennemy mortel.

Il avoit esté conclu dans le Conseil du Roy qu'aussi-tost que les Chefs Huguenots auroient esté dépêchez, les Guises se retireroient hors de Paris en quelqu'une de leurs Maisons, afin qu'il semblât que ce massacre n'avoit esté qu'un effet de leur vengeance. C'est pourquoy le Dimanche matin le Roy écrivit à tous les Gouverneurs de Province, *Que toute cette sedition estoit arrivée à son insceu, & malgré luy ; Que les Guises ayant entendu que les amis de l'Admiral, vouloient poursuivre la vengeance de sa blessure contre eux, s'estoient émus la nuit passée : d'où s'estoit ensuivy une bien grande & lamentable sedition, ayant esté forcé le corps de garde qu'il avoit ordonné devant la Maison de l'Admiral ; Si bien qu'il auroit esté tué, & quelques autres Gentils-hommes en divers lieux ; Ce qui se seroit passé avec tant de furie qu'il n'y auroit sceu mettre l'ordre qu'on eust pû desirer : mais auroit eu assez d'affaires à se tenir clos & couvert dans le Château du Louvre avec ses freres ; Et d'autant qu'il estoit à craindre que cette execution ne causât des massacres dans les autres Villes, il leur commandoit de faire publier par tout, Qu'il n'entendoit point rompre l'Edit de pacification, & que chacun eust à demeurer en repos & en seureté dans sa maison, sans prendre les armes.* Le mesme jour furent encore dépêchées d'autres Patentes, par lesquelles *il estoit défendu de porter armes à feu, de faire assemblées, ou aucune chose contre l'Edit de pacification, sous*

Du commencement le Roy rejette la faute sur les Guises.

le benefice duquel Sa Majesté commandoit à tous ses Sujets de vivre paisiblement les uns avec les autres. Et dans une de ses Lettres missives il y avoit, *Qu'il s'estoit rallié avec le Roy de Navarre & le Prince de Condé, resolu de courre mesme fortune qu'eux, & de venger la mort de l'Admiral son cousin.* Mais les Guises considerant l'énormité du fait, qui attireroit sur eux & sur leur posterité l'execration de tout le genre humain, & qu'il estoit à craindre à l'avenir que la Reyne-Mere, à l'humeur de laquelle un homme prudent ne se devoit jamais fier, ne leur imputât ces crimes pour les perdre, ne voulurent point sortir de Paris. Au contraire ils firent instance que le Roy avoüât tout, & remontrerent que s'il ne le declaroit ainsi, il se rallumeroit de plus dangereuses factions qu'auparavant : Dautant que les restes des Huguenots se joindroient aux Montmorencis, qui auroient raison de poursuivre la mort de l'Admiral leur parent, par les mesmes voyes qu'il avoit esté tué : Ce qu'ils confirmoient par des lettres du Maréchal de Montmorency trouvées dans la cassette de Teligny, par lesquelles il offroit ses biens & sa vie à la vengeance de la blessure de l'Admiral; Qu'aprés tout, il y avoit bien plus de danger de faire croire, qu'il y avoit esté forcé par ses Sujets, & qu'il n'avoit pas la puissance de les contenir dans leur devoir, que non pas d'inconvenient à dire qu'il avoit puny des rebelles : parce que le mépris ébranle bien plus l'autorité, que ne fait la haine. Avec cela ils avoient la force en main, la Noblesse Catholique, le Duc de Montpensier & les Parisiens pour eux : & la Reyne ou dissimulant sa pensée de crainte de pis, ou approuvant ces raisons, les favorisoit ouvertement. De sorte que le Roy changeant incontinent d'avis & de langage, trouva à propos de publier que l'Admiral avoit conspiré contre sa personne, celle de sa mere & de ses freres. Il avertit donc les Gouverneurs par de secondes Lettres, *Que ce qui estoit avenu à Paris s'étoit fait de son consentement, mais à son grand regret, & seulement pour empêcher l'effet d'une detestable conspiration, que l'Admiral & ses Alliez avoient faite pour le perdre luy & la Maison Royale; & mesme le Roy de Navarre, & le Prince de Condé,* (ce qu'il disoit afin de rendre sa memoire odieuse aux Protestans) *pour aneantir la Religion Catholique, & introduire une nouvelle sorte de gouvernement; Et de peur qu'il n'en arrivast de plus grands malheurs, qu'il entendoit qu'ils fissent bonne garde aux portes des Villes : remettant sur la creance des porteurs le surplus de sa volonté.* Le lendemain qui estoit le Mardy, aprés avoir oüy la Messe solemnellement, pour remercier Dieu de la belle victoire qu'il croyoit avoir obtenuë sur l'heresie, il s'en alla au Parlement : où seant en son lit de Justice, les Chambres assemblées, il declara la mesme chose, & avoüa tout ce qui s'estoit passé, comme ayant esté fait de son propre mouvement. Christofle de Thou premier President répondant au nom de tout le Senat, accommoda son discours au temps, loüa la prudence du Roy, d'avoir sçeu si adroitement prevenir l'effet d'une si dangereuse conspiration, & fonda principalement ses loüanges sur ce mot de Loüis XI. *Qui ne sçait dissimuler, ne sçait regner.* Guy Faure-Pibrac Avocat du Roy, demanda à Sa Majesté s'il ne luy plaisoit pas de faire enregistrer cette declaration dans les actes de la Cour, pour en conserver la memoire, de reformer l'Ordre Ecclesiastique & Judiciaire, & de mettre fin aux pilleries & aux meurtres par un Edit. A quoy le Roy répondit qu'il commandoit le premier poinct; & pour les deux autres qu'il y aviseroit. Aprés cela, par l'avis de Morvilliers, le plus sage Conseiller qu'il eust auprés de luy, qui detestoit cette action dans son ame, mais qui croyoit que l'honneur du nom François & le devoir d'un bon serviteur l'obligeoient de rechercher les moyens pour couvrir au moins une partie de cette tache, puis qu'il ne la pouvoit effacer; il fut ordonné par un ordre renversé, qu'on y apporteroit l'autorité des Loix aprés l'execution, & que le Parlement travailleroit sans discontinuer à faire le procés à l'Admiral & à ses complices, pour averer quelques preuves de cette conspiration pretenduë. Deux jours aprés furent ordonnées les prieres de quarante heures, & une procession generale, à laquelle le Roy assista : & le lendemain il donna un Edit, par lequel il protestoit, *Que ce qui s'étoit passé n'étoit point en hayne de la Religion reformée, mais pour prevenir les méchans desseins de l'Admiral; Partant que chacun d'eux se tinst en paix dans sa maison, s'abstenant pourtant des assemblées publiques, jusqu'à ce qu'il en eust autrement ordonné.* Mais avec cet Edit, par lequel on tâchoit de les rassurer pour les pouvoir mieux surprendre au giste, il y avoit des lettres secrettes aux Gouverneurs qui leur commandoient de les traitter de mesme que leurs confreres l'avoient esté à Paris. Ces commandemens furent

Patentes pour asseurer les Huguenots.

Les Guises font instance qu'il avoué le tout.

Comment ils l'y obligent.

Il publie que l'Admiral avoit conspiré contre luy & ses freres.

Va en Parlement avouer le massacre.

Le Parlement a ordre de faire le procez à l'Admiral.

Massacres par tout le Royaume.

receus diversement dans les Provinces, selon l'humeur des Gouverneurs, ou l'affection qu'ils avoient aux differentes factions. Ceux qui estoient de la Maison de Montmorency, en userent plus moderement, les autres les executerent au pied de la lettre. La Ville de Meaux, comme la plus proche, fut la premiere qui suivit l'exemple de Paris. Depuis le Lundy vingt-cinquiéme d'Aoust, jusqu'au Samedy, il y en fut massacré plus de deux cens: les uns poignardez & jettez dans l'eau, les autres assommez dans la prison à coups de marteau, comme des bœufs: les hommes du grand marché evaderent, mais la fureur se déchargea sur les femmes dont il y en eut plusieurs violées & vingt-cinq tuées. Loüis Cosset Procureur du Roy au Bailliage, homme aussi vilain en ses mœurs qu'en son visage, estoit le chef des meurtriers. Le voisinage du Maréchal de Montmorency qui estoit à Chantilly, empécha qu'il ne se fist pareil desordre à Senlis. A Troyes en Champagne Anne de Vaudrey saint Phalle, en fit dépescher presque autant qu'à Meaux. A Orleans, il en fut tué plus de mille; & cét exemple échauffa les Catholiques de Bourges, qui s'étoient contentez du commencement, sur l'incertitude de la volonté du Roy, de les mettre en prison, à faire de mesme. La compagnie des gens-d'armes du Duc de Nevers, n'épargna point à Nevers & à la Charité, ceux qui ne furent pas assez habiles de gagner Sancerre. Quelque moderation que pût apporter à Roüen le Gouverneur Taneguy le Veneur-Carrouge, ceux qui avoient esté condamnez pour la derniere sedition, émurent le peuple à forcer les prisons; si bien qu'il y fut assommé, tué ou estranglé six ou sept cens personnes, qu'ils appelloient par rôlle les uns aprés les autres. En Bretagne, Xaintonge, Angoulmois, il y eut peu de Villes qui ne se soüillassent du sang de leurs citoyens. A Thoulouse, il en fut tué prés de deux cens entr'autres cinq Conseillers du Parlement, qui furent pendus à un orme dans la court du Palais, en robes rouges. A Bordeaux, le massacre fut differé jusqu'au mois d'Octobre, soit que l'on craignist d'effaroucher les Rochelois qu'on tâchoit de leurrer, soit que Montferrand Gouverneur de la Ville, & Mulet Procureur general arrestassent l'émotion du peuple: mais quelques Predicateurs l'irritant sans cesse, Montferrand se laissa enfin persuader par Montpesat sur l'esperance de partager ensemble le butin & les Offices des Huguenots qu'ils avoient sur le rôlle, de lâcher la bride à Lestonnac l'un des Jurats, chef des massacreurs. Cet homme ayant fait une bande de bonnets rouges qu'il nommoit la Cardinale, commit grand nombre de meurtres, & Montferrand soüilla ses mains du sang de Jean Guillochere Loubiere Conseiller du Parlement. Montpesat n'assista pas à ce cruel acte, il s'estoit retiré le jour d'auparavant dans sa maison, où il mourut peu de jours aprés. A l'exemple de Bordeaux, la mesme fureur se répandit dans les autres Villes de dessus la Garonne. Mais de toutes celles du Royaume, horsmis Paris, il n'y en eut point où il se fist un plus grand massacre, ny avec plus de cruautez qu'à Lyon, Ville pleine d'esprits vindicatifs & sanguinaires. François de Mandelot qui en estoit Gouverneur, ayant receu la nouvelle de ce qui s'estoit passé à Paris, quoy qu'il fût attaché à la Maison de Guise, fit incontinent saisir les principaux Huguenots, afin de les mettre à couvert: puis les jours suivans il permit le pillage de quelques maisons, pensant par là saouler la rage des seditieux; & mesme Duperac Bourgeois de Lyon, que la Reine avoit fait Chevalier de l'Ordre, comme beaucoup d'autres de semblable noblesse, luy apportant un commandement secret de proceder à l'execution, il obtint des factieux une surséance de trois ou quatre jours. Cependant arriva de la Cour Pierre d'Auxerre Procureur du Roy, homme perdu de débauches, qui dit au Gouverneur mesme, & alla disant par la Ville en presence de la populace attroupée, que c'estoit la volonté du Roy qu'on expediast tous les Huguenots: alors il falut qu'il luy donnast les mains; & aussi-tost les seditieux qui n'attendoient sinon qu'on les lâchast, coururent aux meurtres & aux pillages. Ils avoient en teste Boidon, Mornieu, & le Clou; dont le premier estoit accusé de plusieurs crimes, pour lesquels il fut pendu depuis; & le second, soupçonné d'avoir fait mourir son pere; les trois cens Arquebusiers de la Ville, leur servoient de bourreaux, les Soldats de la garnison & le bourreau mesme, ayant refusé de le faire. Ils commencerent par les prisons des Cordeliers, de là ils coururent à l'Archevêché, aprés à la prison Royale, qu'ils nomment Roüane, & autres endroits où le Gouverneur en avoit fait resserrer sept ou huit cens, tous lesquels ils assommerent, hacherent en pieces, estranglerent ou noyerent: puis ils s'épandirent par la Ville pour achever le reste par les maisons, & recueillir les dépoüilles aprés la vi-

A Meaux.

A Troyes.

A Orleans, à Nevers, à la Charité.

A Thoulouse.

A Bordeaux.

A Lyon.

ctoire. Tous ces miserables, à la reserve de quelques-uns des plus gras, dont les Apothicaires tirerent de l'oing, furent trainez dans le Rhosne. C'estoit veritablement une chose affreuse que de voir cette riviere toute teinte de sang, & infectée de corruption, faire floter sur l'eau six ou sept cens corps, plusieurs attachez ensemble à de longues perches: les uns à qui l'on avoit osté les testes, à d'autres les bras ou les jambes, tailladez par tout de grandes & larges playes, & tellement defigurez, qu'ils n'avoient plus forme humaine. Aussi ces horribles marques de la cruauté Lyonnoise passant pardevant les Villes du Dauphiné & de la Provence, en émeurent bien plus la pitié que la fureur de leurs habitans, & leur firent detester l'inhumanité des massacres. En ces deux Provinces, & en Languedoc & en Bourgogne, les choses se passerent bien plus doucement. Le Comte de Tende Gouverneur de Provence, Gordes Lieutenant de Roy au Dauphiné, Helionor de Chabot-Charny Gouverneur de Bourgogne, & saint Eran d'Auvergne, empescherent sagement le desordre; Répondant à ceux qui leur portoient commandement du massacre, qu'ils ne pouvoient croire une chose si barbare ny si contraire aux dernieres nouvelles que le Roy leur avoit envoyées; & que la severité & les supplices n'ayant fait jusques-là qu'irriter les Huguenots, il seroit mieux de les ramener à leur devoir par les voyes de douceur & d'humanité, que de les porter à une extrême rage par une telle perfidie. Ainsi il y eut peu de meurtres en Provence, & point du tout en Bourgogne, sinon à Dijon celuy de N. Clermont de Traves: dont le Comte de Grammont avoit épousé la sœur, qui fut tué à la chaude durant l'absence de Charny. A Mascon Philebert de la Guiche qui en estoit Gouverneur, fit que la prison leur servit d'asyle; & le Vicomte d'Orte qui commandoit dans Bayonne, homme violent au reste, mais qui abhorroit les lâchetez, ne permit point à la populace de se soûlever contre eux. Sa réponse aux lettres du Roy sur ce sujet, estoit conceuë en ces termes: Sire, *j'ay communiqué le commandement de Vostre Majesté à ses fideles habitans, & gens de guerre de la garnison: je n'y ay trouvé que bons citoyens, & braves Soldats, mais pas un bourreau. C'est pourquoy eux & moy supplions tres-humblement Vôtre Majesté de vouloir employer nos bras & nos vies en choses possibles, quelques hazardeuses qu'elles soient, nous y mettrons jusqu'à la derniere goutte de nostre sang.* Ces hardies paroles furent tres-mal receuës à la Cour; & ce Vicomte estant mort peu aprés, comme aussi le Comte de Tendes, tous deux presque subitement, on soupçonna que quelques Emissaires de ceux qui aymoient à verser le sang, leur avoient donné le boucon. Le Comte de Rais fut pourveu du Gouvernement de Provence.

Horrible spectacle.

* On se comporte plus doucement en Provence, Languedoc, & Bourgogne.

* Hardie réponse du Vicomte d'Orte aux lettres du Roy, qui commandoiët le massacre.

Mort suspecte du Comte de Tende.

Deux mois durant, cette horrible & cruelle tempeste courut par toute la France, plus ou moins furieuse en des endroits, & ne ravagea pas moins de vingt-cinq mille personnes. Aux premieres lettres du Roy, les Gouverneurs avoient receu ordre de tailler en pieces tous ceux qui sortiroient de leurs maisons: la peur y remenoit ceux qu'elle en avoit fait sortir: lesquels y estant aussi-tost assommez ou emprisonnez, les autres s'enfuyoient éperdus & vagabonds: mais ils ne rencontroient pas moins la mort aux champs que dans leurs maisons; Car toutes les Declarations que le Roy faisoit pour les mettre en repos, n'estoient pas publiées par ceux qui vouloient continuer le pillage, ou donnoient toûjours sujet par quelque clause de leur courir sus, parce qu'elles exceptoient ceux qui auroient trempé dans cette derniere conspiration, de laquelle on vouloit charger l'Admiral. La frayeur de ces continuels massacres estonna tellement ceux qui resterent en vie, qu'une grand'partie, pensant à toute heure avoir le poignard dans le sein, racoururent au giron de l'Eglise Catholique, pour chercher le salut qu'ils ne pouvoient trouver ailleurs, faisant abjuration suivant certaine formule, qui fut dressée par la sacrée Faculté de Theologie de Paris: mais plusieurs retournerent incontinent à leur premiere opinion. Ceux-là, & les autres qui de bonne heure avoient preveu le peril, abandonnant leurs maisons, s'enfuirent en divers endroits, selon le voisinage & la commodité. Sancerre, la Rochelle, Montauban, Nismes & les Cevenes servirent d'asyle à un grand nombre: & la Reine d'Angleterre, Federic Electeur Palatin, les Cantons Suisses de Zurich & de Berne, en receurent plusieurs, qu'ils traitterent en freres.

Plusieurs Huguenots se convertissent.

Les autres s'enfuyent dans des places, ou hors le Royaume.

Depuis la saint Barthelemy toute la Cour travailloit à la conversion des Princes de Navarre & de Condé: lesquels estant les chefs de cette faction, sembloient devoir amener les plus opiniastres aprés eux. Le Roy y avoit employé toutes sortes de persuasions, & leur oncle le Cardinal de Bourbon, estant émû de la grandeur du

peril où il voyoit ses neveux, faisoit tout son possible pour les fléchir. Le Roy de Navarre montroit une grande facilité à écouter les instructions des Docteurs qui le catechisoient: mais le Prince de Condé bouchoit les oreilles, & rebutoit rudement tous ceux qui essayoient de le divertir de sa Religion. Trois semaines s'estant ainsi passées, sans qu'on pust tirer de luy d'autre resolution, le Roy qui estoit impatient, se transporta un jour si fort de colere, qu'il se fit apporter ses armes pour aller achever le reste des Huguenots, & commencer par luy: ce qu'il eust executé sur le champ, sans la Reine son épouse qui l'en empescha. Cette vertueuse Princesse, s'estant jettée à ses pieds le visage baigné de larmes, fit tant par ses prieres, qu'elle le desarma: mais il voulut que le Prince sent t la crainte de son courroux. L'ayant donc envoyé querir sur l'heure, pour luy faire entendre sa volonté absoluë, il luy dit seulement ces trois paroles, *Mort, Messe, ou Bastille*: lesquelles estant comme élancées par l'impetuosité de sa colere, & accompagnées d'autant d'œillades menaçantes, l'intimiderent de telle sorte qu'il ne demandoit plus qu'une honneste couverture qui fist voir que c'estoit la raison, non pas la force ny autre consideration humaine qui le détachoient de sa Religion. Il s'en trouva alors une fort à propos: Hugues Sureau-des Rosiers, Ministre de l'Eglise reformée d'Orleans, ayant renoncé sa Religion par la connoissance de la verité, ou par la crainte de la mort, le Roy l'employa aussi-tost à ce bon œuvre. La grande eloquence de ce personnage, & l'estime dans laquelle il avoit esté dans son party, servirent d'excuse au Roy de Navarre, à sa sœur, à la Princesse, à la doüairiere de Condé, pour couvrir leur feinte conversion, à laquelle ils estoient plûtost portez par la crainte, dont l'effet dura toûjours dans les deux dernieres, que par ses persuasions; enfin, le Prince mesme s'accommoda au temps, & fit abjuration aprés les autres, tous ayant esté absous du crime d'heresie par le Cardinal de Bourbon. Au reste des Rosiers, ayant servy d'occasion aux autres pour se remettre au bon chemin, s'égara derechef luy-mesme. Car ayant esté envoyé à Sedan, avec Jean Maldonat Portugais de la Compagnie des Jesuites, homme tres docte, & tres-pieux, pour essayer de ramener la Duchesse de Boüillon: les reproches que cette Dame luy fit, & les lettres des Ministres d'Allemagne, le replongerent dans ses premieres opinions; si bien que s'estant sauvé à Heidelberg il publia tout le contraire de ce qu'il venoit de prescher si hautement. Mais depuis cela il ne fut plus consideré de l'un ny de l'autre party, estant accusé par les Catholiques d'impieté, & par les Protestans de lâcheté & d'inconstance. Or afin d'engager tellement les Princes dans la Religion Catholique qu'ils ne pussent plus honnestement s'en dedire, on les obligea d'écrire au saint Pere touchant leur conversion; lequel en témoignage de son affection paternelle en leur endroit, leur accorda les dispenses necessaires pour lever les empeschemens de consanguinité qui eussent pû rendre leur mariage nul. Pour le mesme sujet, on voulut que le Roy de Navarre envoyast un Edit aux terres de son obeïssance, portant le rétablissement de la Religion Catholique, & l'abolition de la Huguenote. Mais Grammont Gouverneur de Bearn qui en eut la charge, n'eut pas assez de credit & de puissance, ou peut-estre pas assez de volonté pour le faire executer; les peuples s'excusant de leur desobeïssance sur la captivité de leur Prince.

Conversion du Navarrois & du Prince de Condé.

Le Ministre des Rosiers en est l'instrument;

mais retourne dans l'heresie.

Les Princes écrivent au Pape.

Edit du Roy de Navarre pour abolir la Religion reformée dans ses terres.

Les Matines de Paris, on appella ainsi le massacre de la saint Barthelemy, ayant esté entenduë par toute la Chrétienté, furent diversement expliquées. Les Protestans generalement les detesterent, non seulement comme une cruauté barbare & inoüye, mais comme la plus atroce persecution que les Tyrans eussent jamais fait souffrir à l'Eglise; Des Catholiques, les uns les loüerent hautement, comme un coup de l'Ange de Dieu: les autres, quoy qu'ils ne les approuvassent pas, les excuserent, donnant le tort aux morts: Tellement que toute cette année là & celle d'aprés, on ne vid que libelles d'accusations & d'apologies en toutes sortes de langues, en prose & en vers. L'Evesque de Valence qui estoit allé en Pologne, ainsi que nous le dirons cy-aprés, ayant joint aux lettres qu'il envoya aux Etats assemblez à Varsovie pour l'élection d'un Roy, *une defense pour le Duc d'Anjou contre les calomnies de quelques-uns, touchant le tumulte avenu au mois d'Aoust*: un François fugitif en Allemagne mit au jour une réponce sous le nom de Zacharie Furnester, laquelle estant fort injurieuse à l'honneur de cét Evesque, Jacques Cujas son amy, le plus sçavant Jurisconsulte de son siécle, y opposa une replique, où toutefois il ne mit pas son nom. Au mesme temps que l'Evesque de Valence composa son Apologie, Pibrac en fit une autre Latine en forme de lettre qu'il adressoit à un Elvidius, piece

Divers écrits pour & contre les massacres.

tres-élegante & pleine de tous les adoucissemens que l'art & la nature d'un personnage si poly y purent apporter. Contre cette lettre parut l'année suivante un libelle en François extremément outrageux, sous le nom de Pierre Burin à Guillaume Papon. Pompone de Bellievre homme fort moderé, ayant esté envoyé vers les Suisses pour les éclaircir du fait & des intentions du Roy, justifia son Prince dans l'assemblée des ligues par une belle & puissante harangue: à laquelle il fut répondu avec beaucoup d'aigreur par un Volfangus Prisbachius Polonois; & à celuy-là repliqué par Pierre Carpentier Thoulouzain. Ce Carpentier estoit Huguenot, & avoit enseigné le Droict à Genéve: mais il estoit d'humeur inconstante & mercenaire, & qui d'ailleurs desiroit reconnoistre le plaisir qu'il avoit reçû de Bellievre, dont le logis luy avoit servy d'asile durant les massacres. Il exposoit dans son discours, Qu'il y avoit de deux sortes d'esprits parmy les Reformez, les uns paisibles & qui n'avoient autre motif que celuy de la Religion: dont les Pasteurs estoient d'Espina, des Rosiers, Hilbrac, Capelles, la Haye, Mercure: les autres factieux & interessez, qui sous pretexte de la liberté des Eglises, ne publioient que guerres & dissensions, ayant fondé je ne sçay quelle ligue qu'ils nommoient la Cause, qui n'avoit point la parole de Dieu ny la sainteté de vie pour appuy, mais les armes & les artifices: dont le principal auteur, & la plus furieuse trompette estoit Theodore de Beze, qu'il appelle par anagramme *Seba*, * declamant contre luy dans toute sa lettre, & disant, que les Eglises n'auroient jamais la paix, *qu'elles n'eussent jetté la teste de cet homme par dessus les murailles d'Abela*, il entendoit la Rochelle; Que sous cette apparence de Religion quelque petit nombre de gens ambitieux & turbulents, ayant entrepris d'établir leur injuste domination & de renverser la puissance Royale, devoroient la France de leur glaive, & remplissoient tout de feu & de sang; Que cette Cause avoit son Prince environné de troupes, son Chancelier, ses Secretaires, ses Ambassadeurs, ses Tresoriers, ses Capitaines, ses Legions, pour munir des Eglises comme des frontieres, tout cela defrayé de la sueur & du sang du peuple; Mais qui pis est, qu'elle nourrissoit des assassins, & des empoisonneurs, lesquels elle tenoit cachez dans son sein, comme dans un fourreau: d'où elle les tiroit quand il luy plaisoit contre ceux qu'elle vouloit faire perir: & que l'on avoit découvert que ces gens avoient resolu de tuer les deux premiers Princes du sang, il veut designer le Duc d'Anjou & le Roy de Navarre; Partant qu'il avoit esté besoin du glaive vengeur de Dieu pour reprimer cette audace; Que pour luy il reconnoissoit que le Roy, de qui le naturel estoit la clemence mesme, n'avoit pû estre porté à cette execution, que par une inspiration d'enhaut, & qu'il l'avoit dû faire pour maintenir son autorité, la paix de son Etat, & la Religion mesme.

Contenu du Livre de Carpentier Huguenot.

* Livre 2. des Rois chap. 20.

Le saint Pere & toute sa Cour en témoignerent une tres-grande réjoüissance, & allerent solennellement en procession à l'Eglise de saint Loüys pour rendre graces à Dieu d'un si heureux succés: où le Cardinal de Loraine qui ne se sentoit pas dans un si grand ravissement d'aise, avoit fait mettre sur la porte une inscription Latine à l'antique, contenant le sujet de cette ceremonie. En Espagne, la joye ne fut pas moindre qu'à Rome; & l'on prescha cette action devant Philippe sous le nom du triomphe de l'Eglise militante. Le saint Pere & ce Roy croyant que la faction Huguenote fust entierement exterminée, se promettoient de grandes choses en suite de cela; l'un qu'il n'y auroit dans peu de temps aucun coin dans toute l'Europe où l'autorité du saint Siege ne fut rétablie, comme elle estoit auparavant; l'autre que par la ruine des Protestans, il éleveroit sa nouvelle puissance sur toutes celles des autres Princes, & se rendroit Arbitre absolu de la Chrétienté. Pour y parvenir promptement, & pour bien se servir de l'occasion, le Pape envoya en France le Cardinal Ursin, avec une ample legation: auquel il donna charge de faire en sorte qu'on y déracinast jusqu'aux moindres filamens du Huguenotisme, & qu'on y plantast le Concile de Trente, afin d'étouffer tous les rejettons que cette secte eust pû pousser à l'avenir. D'autre costé le Roy d'Espagne sollicitoit le Roy Tres-Chrétien par l'entremise de quelques Religieux de luy prester secours pour dompter les rebelles du Païs-bas, & brassoit avec cela diverses menées pour faire perir le Prince d'Orange, & l'Electeur Palatin, pour brouiller les Cantons des Suisses ensemble, & pour s'emparer de Genéve. Ce qu'il negotioit avec tant de subtilité, par l'organe du Conseil de France, & des Agents François tirant, comme dit le Proverbe, les marrons du feu avec la patte du chat, que toute l'envie en retomboit sur le Roy Tres-Chrestien.

Grande joye à Rome.

Desseins du Pape & du Roy d'Espagne.

Legat en France pour faire recevoir le Concile de Trente.

Cependant

Cependant on n'oublioit en France aucune invention pour abolir entierement la nouvelle Religion. Pour cet effet, il fut envoyé ordre secret aux Gouverneurs des Provinces, d'assembler tous les Gentils-hommes avec leurs familles, sous couleur de pourvoir à leur seureté contre les émotions populaires, puis quand ils les tiendroient, de se deffaire des plus opiniastres, de contraindre les autres de revenir à la Religion Catholique, & retenir leurs enfans pour gages de leur perseverance dans la Foy: ce qui toutefois ne fut pas executé, à cause des grandes difficultez qui s'y trouvoient. On leur interdit aussi l'exercice des Charges & des Magistratures, dont la privation n'est pas moins rude aux ames ambitieuses que la mort mesme. Et pour les preparer au dernier coup, dans l'assemblée des Chevaliers de l'Ordre qui se tint le jour de saint Michel dans Nostre-Dame, la Noblesse Catholique presenta une remontrance au Roy, demandant que les Ordonnances des Rois François I. & Henry II. sur la Religion fussent gardées : cela vouloit dire que tout autre exercice que celuy de la Catholique fust defendu. Neanmoins à cause qu'on n'estoit pas bien assuré des Princes Protestans, qui de tous costez murmuroient contre le Conseil du Roy, y estant émus par l'horreur de tant de meurtres, & par les lamentations des bannis, on differa de le faire; & l'on s'efforça de montrer par tous moyens que le Roy n'en vouloit qu'à ceux qui avoient conspiré contre sa personne, avec l'Admiral. Contre la memoire duquel le Parlement avoit ordonné une Chambre exprés durant le temps des Vacations, pour luy faire son procés & à ses complices : laquelle aprés toutes les formalitez & procedures ordinaires en tel cas, par un Arrest du vingt-septiéme Octobre, *Le declara atteint & convaincu du crime de leze-Majesté, ennemy du repos public, chef principal, auteur & conducteur d'une conspiration contre le Roy & son Etat; Condamna sa memoire, & supprima son nom à perpetuité; Ordonna pour reparation de son crime, Que son corps, s'il se pouvoit trouver, sinon en effigie, seroit trainé sur une claye, & pendu à une potence à la place de Gréve, où il demeureroit vingt-quatre heures, & aprés seroit porté au gibet à Montfaucon, & attaché au lieu plus eminent; Que ses Enseignes & Armoiries seroient trainées à la queuë de chevaux par les ruës de Paris, & arrachées de tous les lieux où elles avoient esté mises à son honneur; comme aussi toutes ses portraitures, soit en bosse, soit en platte peintures, & rompues, brisées & foulées aux pieds par le ministere du bourreau; Tous ses biens feodaux mouvans immediatement de la Couronne retournez & incorporez au Domaine, ses autres acquis & confisquez au Roy; Tous ses enfans declarez roturiers, intestables, indignes de tenir Etats, Offices, Dignitez, ny biens en ce Royaume; Sa Maison Seigneuriale & Chasteau de Chastillon sur Loing rasées, avec defense d'y jamais rebastir; En l'aire de laquelle seroit attachée à un pilier une lame de cuivre, où seroit gravé le present Arrest; Et, Que de là en avant le vingt-quatriéme d'Aoust Feste de saint Barthelemy, il se feroit tous les ans des prieres publiques & des Processions generales dans la Ville de Paris, pour rendre graces à Dieu de ce que cette conspiration avoit esté découverte & punie.*

Moyens d'acheuer les Huguenots.

Demande de la Noblesse Catholique au Chapitre de l'Ordre.

Memorable Arrest du Parlement contre l'Admiral.

Or afin de la faire croire par quelques preuves apparentes, & qu'on ne dît pas que c'estoit une chose supposée, la Chambre travailla au mesme-temps au procés d'Arnaud de Cavagnes, & du vieux Briquemaut, qu'elle declara complices de l'Admiral, & condamnez à mesme peine. Lors qu'on leur prononça leur Arrest dans la Chappelle, Briquemaut vieillard septuagenaire, qui avoit patiemment écouté tout le reste, entendant parler de ses enfans, ne pût s'empescher de s'écrier, *ô Dieu! qu'ont fait ces pauvres innocents* : & cette tendresse ou la frayeur de la mort, luy amollit le courage de telle sorte, qu'il pria ses amis qui estoient venus le voir, de proposer au Roy, que s'il luy plaisoit luy faire grace de la vie, il luy donneroit le moyen de prendre la Rochelle. Cette offre n'ayant point esté reçûë, il en fit une autre, qui estoit d'avoüer publiquement les crimes qu'on luy imposoit, ce qu'il avoit constamment refusé avant l'Arrest, & de témoigner que l'Admiral avoit conjuré contre Sa Majesté, mais on n'en tint conte, non plus que de l'autre, parce qu'il n'en estoit plus temps, il eut encore ce déplaisir d'avoir en vain prostitué son honneur, pour sauver sa vie. Cavagnes son compagnon témoigna bien une plus grande constance. Son Arrest prononcé, il leva ses yeux & sa pensée au Ciel, recitant les prieres pathetiques tirées des Pseaumes de David; & voyant Briquemaut qui s'efforçoit ainsi lâchement de racheter quelques jours de vie au prix de son honneur, il le pria de se souvenir de cette valeur avec laquelle il avoit signalé son courage depuis cinquante ans, dans les plus perilleuses occasions de la guerre,

& contre Cavagnes & Briquemaut ses complices.

Foiblesse de Briquemaut; constance de Cavagnes.

& l'exhorta si bien qu'il luy fit revenir le cœur, & luy donna la force de mépriser la mort. L'heure venuë ils furent traînez en Gréve sur une claye, & executez, ensemble avec eux l'effigie de l'Admiral faite de paille, à laquelle on n'avoit pas oublié de mettre un cure-dent à la bouche, parce que c'estoit sa contenance lors qu'il vivoit. Le Roy voulut que le Roy de Navarre fust spectateur de ce supplice, & luy-mesme avec la Reine sa mere qui l'y menoit, le regarda de dedans l'Hôtel de Ville, au travers d'un voile delié qu'on tira au devant d'une fenestre. Comme on tâchoit par là de rendre la memoire de l'Admiral odieuse & detestable, pour amoindrir la haine que sa mort avoit engendrée parmy les Protestans : aussi les Huguenots employoient ce qui leur restoit de vigueur pour la relever; faisant publier par tout de ses portraits & la representation de son massacre, avec divers Epigrammes, Eloges & Epitaphes, dans lesquels ils l'appelloient glorieux Martyr de Jesus-Christ, & l'honoroient de toutes les loüanges qu'on peut donner à un tres grand personnage. Mais les Catholiques de leur costé ne manquerent pas de leur répondre, & de le décrier comme un heresiarque, un traistre, un perturbateur du repos public, & de publier qu'il vouloit attenter sur la personne du Roy.

Edit pacifique en faveur des Huguenots;

Le mesme jour que cet Arrest fut executé, le Roy envoya des Lettres Patentes, par lesquelles *il commandoit aux Gouverneurs & Magistrats de faire cesser tous les troubles, meurtres & pilleries; Les defendoit à toutes personnes sur peine la vie; Ordonnoit que tous les biens qui auroient esté pris sur ses sujets de la Religion, leur seroient restituez promptement, les detenteurs à ce faire contraints par emprisonnement; Qu'ils ne seroient recherchez ny molestez en leurs personnes par voyes de justice, ny autrement, pour les choses avenuës durant les troubles; & si quelques-uns d'eux estoient detenus prisonniers ou leurs biens saisis, ils fussent mis en pleine & entiere liberté.* Ces Lettres & quelques autres Edits & Declarations semblables, se publioient à dessein de faire retomber les fugitifs dans les mesmes piéges, d'où ils s'estoient échappez, & de rassurer ceux qui estoient encore dans le Royaume, tandis que le Conseil donneroit ordre à s'assurer des places fortes, où la peur les obligeoit de se cantonner. Sans doute que

qui ne s'y fient pas.

ç'eust bien esté mieux fait de mettre promptement sur pied une puissante armée incontinent aprés l'execution de la saint Barthelemy, & d'attaquer la Rochelle & Montauban, leurs deux principales forteresses, avant qu'ils eussent eu loisir de se reconnoître, que non pas d'essayer ces vains moyens : Car il n'y avoit point d'apparence qu'aprés de si tragiques effets ils dussent se fier aux paroles, ny, comme ils disoient, ajoûter foy à des Declarations signées de la mesme main qui estoit encore

Pourquoy le Roy ne leva pas une armée, promptement aprés la saint Barthelemy pour les achever.

toute sanglante du meurtre de leurs confreres. Mais le Roy ne se pouvoit resoudre qu'à l'extremité à lever une armée, parce qu'il estoit obligé d'en donner le commandement à son frere, dont la puissance luy estoit déja trop suspecte : ny la Reine à s'engager derechef dans une nouvelle guerre, aprés que les autres luy avoient tant fait de peine. Puis le Comte de Rais & Birague ses confidents, n'estant propres que dans le cabinet, n'y trouvoient point leur conte; Et cette Princesse se fioit plus à la subtilité de ses pratiques, qu'à la force des armes de son fils : parce que la conduite des unes dépendoit absolument d'elle, & non pas celle des autres. Tandis qu'elle les conduisoit de diverses sortes, les Huguenots peu à peu reprenoient courage, & ceux qui s'estoient sauvez revenant de cette grande épouvante, se preparoient à mourir les armes à la main, plûtost que de se laisser assommer. Les Rochelois travailloient sans cesse aux fortifications de leur Ville, se tenant toûjours sur leurs gardes, & se démêlant adroitement des ruses & des adresses avec lesquelles on essayoit de leur mettre le mors en bouche. Le premier exploit de cette quatriéme guerre se fit en Quercy, par ce Renier qui avoit esté si genereusement sauvé par Vezins. Luy & le Vicomte de Gourdon avec vingt-cinq chevaux, en deffirent deux cens prés de Castel-Sarrasin, & prirent cette grande cornette noire de Montluc, de laquelle son Maistre avoit accoûtumé de dire, que les Huguenots n'eussent osé la manier, s'ils l'eussent trouvée dans un fossé. Cet heureux succés encouragea les habitans de Montauban à se defendre : lesquels auparavant estoient dans un tel étonnement que Renier n'avoit sçû obtenir d'eux qu'ils fermassent une porte, au bruit qui couroit, qu'on avoit veu cette Cornette à deux lieuës de là. Il enhardit aussi Serignac frere de Terride, les Vicomtes de Paulin, Panat, Caumont & autres, à se joindre à eux. Tous les-

Huguenots se soulevent en Languedoc & païs voisins.

quels ayant envoyé prendre l'avis des Rochelois, & de ceux du haut Languedoc, se furent bien-tost saisis de plusieurs places : Renier de Villemur sur le Tarn, de Caussade & de Bioule, Gordon de Soüillac en Quercy, & de Cadenac; Serignac de Terride,

qu'il disputoit avec son frere, & dont il prit le nom. Ceux de Montauban gagnerent Busset par escalade, c'est un passage important à la contrée, & eussent pris Rabastins, si leurs eschelles ne se fussent trouvées trop courtes. A leur exemple quinze ou vingt Villes ou Chasteaux en Roüergue, en Lauraguez, en Albigeois, & en Foix, se resolurent au mesme party. Cela fait, s'estant assemblez à Royalmont, ils diviserent le commandement en sorte que Gourdon eut le Quercy en partage, Serignac le païs d'outre la Garonne, Paulin le Lauraguez, Panat le Roüergue, Caumont le Foix & Bigorre, & Renier sa conqueste. Au mesme temps Millaut, Nismes, saint Privat, Enduse au Languedoc; au Vivarets & aux Sevenes, le Pousin, Aubenas, Villeneuve, Mirabel, & quelques autres petites Villes entre les montagnes se barricaderent, quoy que grande quantité de leurs habitans s'en fussent fuis à Geneve & en Suisse. La Ville de Nismes, aprés avoir balancé quelque temps, si elle devoit ouvrir les portes à Joyeuse Lieutenant du Maréchal Damville, voyant qu'il y vouloit entrer avec garnison, eut peur des massacres, & se mit en estat de guerre. Peu aprés Antoine de Pleix-Gremian vaillant Capitaine, se saisit de la ville de Sommieres par la faveur des habitans, & du Chasteau ensuite, & deffit la garnison que Joyeuse y tenoit. Celuy de Chelar en Vivarets fut aussi surpris en l'absence du Gouverneur la Mothe, qui le croyoit imprenable, par une entrée sous terre que les Huguenots qui avoient esté dedans durant les premieres guerres, y avoient faite. Ils ne tenoient aucune place dans le Dauphiné, où la douceur de Gordes ne leur donnoit point sujet de remuer; & Montbrun celuy qui le pouvoit troubler davantage, estoit caché encore chez ses amis attendant une plus grande seureté, ou des occasins de se montrer avec avantage. Toutes les Provinces de deçà estoient paisibles, & ils n'y avoient aucune retraitte que Sancerre, où plusieurs s'estoient jettez pour éviter l'orage; entr'autres quelques compagnies de celles qu'ils pensoient mener au secours de Monts. Le Conseil du Roy reconnoissant donc par la surprise ou soûlevement de toutes ces Villes, que la vigueur des Huguenots n'estoit pas encore tout à fait esteinte, eut recours aux armes, & donna charge à la Chastre d'assieger Sancerre, à Damville de reduire les Villes du Languedoc avec les troupes que luy leva Joyeuse, & au Marquis de Villars Admiral, de ranger celles de Guyenne. Mais quant à la Rochelle, parce que le siege en estoit tres-difficile, & non moins dangereux pour plusieurs raisons, principalement pour la crainte qu'on avoit qu'elle ne redonnast entrée aux Anglois dans ce Royaume, d'où l'on avoit eu tant de peine à les faire sortir: on tenta premierement toutes les inventions dont on se pût aviser pour la ramener doucement sous le joug. Le Roy & la Reine écrivoient coup sur coup aux bourgeois des lettres pleines de bonté & d'affection, & leur en faisoient écrire par tous ceux qu'ils pensoient avoir quelque croyance dans leurs esprits; leur offrant de leur laisser le Presche dans leur Ville, & toutes les autres libertez qu'ils eussent pû demander pour leur conscience, ou pour le maintien de leurs privileges, pourveu qu'ils voulussent seulement recevoir un Gouverneur, sans aucune garnison ny autre suite que ses domestiques. Ils creurent que Biron leur seroit moins suspect que pas un autre, parce qu'il n'estoit point amy de la Maison de Guise, & que d'ailleurs il sembloit avoir toûjours gardé quelque inclination pour les nouvelles opinions, depuis qu'il avoit esté en estime auprés du feu Roy de Navarre. Il témoigna neanmoins tout le reste de sa vie, qu'il estoit fort bon Catholique, & toutes les fois qu'il y eut guerre contre les Huguenots, il s'y comporta avec autant de courage & de fidelité qu'aucun autre. Mais ce qui donnoit lieu de croire qu'il ne les haïssoit pas, c'est qu'il ne pouvoit consentir qu'on leur violast la foy quand on la leur avoit donnée, & que par plusieurs fois, lors que l'on plastra le dernier Edit de pacification, il fit entendre à la Reine mere; Qu'il eût esté plus convenable à la majesté du Roy de les pousser jusqu'au bout, que de faire un traité qu'il prevoyoit bien ne devoir pas estre observé. A raison dequoy, & parce qu'il avoit une trop libre & trop sincere probité, la Reine mere & les Guises l'avoient mis sur le rôlle de la Saint Barthelemy; au moins il eut cette croyance, & toute sa vie il en garda dans son ame un tres-vif ressouvenir. Or estant envoyé pour Gouverneur aux Rochelois, il receut leurs Deputez à saint Jean d'Angely: devant lesquels les larmes aux yeux il protesta n'avoir point trempé dans les sanglans conseils des massacres, & par plusieurs belles paroles il tâcha de leur donner de bons sentimens, de l'affection du Roy & de la sienne en leur endroit. Ils luy rendirent en eschange de grandes protestations de leur obeïssance, & beaucoup de

Grand nombre de Villes pour eux;

& Nismes mesme.

S'emparent de Sommieres.

Enfin le Roy arme.

Envoye Biron pour Gouverneur à la Rochelle.

Pourquoy on estimoit que Biron favorisoit les Huguenots.

Les Rochelois ne le reçoivent point;

remerciments; mesme luy donnerent quelque esperance de satisfaire à la volonté du Roy; Mais leur intention estoit bien contraire à leurs discours. Les troupes de Strossi & l'armée navale du Baron de la Garde, tenant leur Ville comme investie depuis quatre mois par mer & par terre, entretenoient toûjours les deffiances, & il leur sembloit que s'ils recevoient un Gouverneur quel qu'il pût estre, ils auroient un ennemy dans leurs entrailles qui y feroit incontinent entrer ceux de dehors, & les opprimeroit sous une pesante servitude. Il y en eut qui soupçonnerent que luy-mesme leur donna avis de ne le point recevoir: & la Reine témoigna par quelques paroles qu'elle n'estoit pas bien contente de sa negociation. S'il le fit ainsi, il en pût avoir trois principales raisons; l'une, qu'il s'imaginoit qu'elle l'avoit envoyé là pour trouver occasion de luy oster la Charge de grand-Maistre; l'autre, que connoissant le dessein qu'elle avoit de ruiner la Noblesse Françoise, il croyoit qu'il estoit besoin de mettre ce frein à sa puissance absoluë, & de maintenir un appuy à la liberté, & que dans le train que prenoit le gouvernement, l'oppression generale ne se pouvant empécher que par une rebellion particuliere, ce seroit faire un bien que de prevenir un grand mal par un petit; la troisiéme, qu'il vouloit qu'il demeurast des semences de guerre, afin qu'il y eût toûjours dequoy employer sa valeur. Mais il est vray que les Rochelois eurent trois grandes raisons de le croire; sçavoir une lettre mal à propos du Baron de la Garde, odieux aux Protestans pour l'affaire de Merindol & de Cabrieres, qui les menaçoit de les ruiner, s'ils n'obeissoient à Biron; l'exemple de ceux de Castres, lesquels ayant receu la Croisette leur voisin & amy, comme ils pensoient, avoient esté saccagez, avec quelque meurtre; & la nouvelle conspiration que le grand Prieur avoit faite à Paris. Car une troupe de scelerats, que ce Prince trop eventé avoit auprés de luy affriandée au pillage, ayant comploté de faire un second massacre à Paris, pour avoir occasion de saccager les plus riches maisons, avoit pris son temps pendant l'absence du Roy, comme il estoit allé reconduire jusqu'aux frontieres de Champagne sa sœur Claude Duchesse de Lorraine, qui estoit venuë aux nopces; & elle les avoit déja marquées avec une croix rouge; quand le Duc de Nevers que le Roy avoit laissé au Gouvernement de Paris en fut averty, & arresta l'effet de leur complot par l'emprisonnement de quelques-uns des plus audacieux. Aprés donc que les Rochelois eurent entretenu Biron deux mois durant par plusieurs delais: le Roy connoissant qu'il n'y avançoit rien, jugea à propos d'y envoyer la Noüe, s'imaginant qu'il ne pourroient pas refuser celuy dont ils avoient la vertu en si haute estime, & qui avoit tant fait de belles choses pour eux durant la derniere guerre. Il s'estoit sauvé en Picardie aprés la prise de Monts: Longueville qui en estoit Gouverneur, l'ayant courtoisement receu l'avoit de là amené à Paris, sçachant bien qu'il estoit propre à rendre quelque bon service au Roy. Lequel l'ayant entretenu quelque temps chez le Comte de Rais, avec de grandes loüanges de sa vertu & de sa modestie, le pria de s'employer à esteindre le reste des troubles, & sur tout à sauver les Rochelois qui estoient sur le poinct de se perdre par leur obstination, luy promettant de leur donner tout sujet de contentement, & à luy de le reconnoistre par toutes sortes de graces: pour arres dequoy il luy accorda la main levée des biens de Teligny son beau frere. Il s'excusa tant qu'il pût de prendre cette charge, à laquelle il connoissoit bien qu'il n'estoit pas propre: neanmoins le Roy l'en pressa tellement qu'il fut comme forcé d'y condescendre; mais ce fut à la charge qu'on ne l'obligeroit point à trahir les Rochelois, ny à rien faire qui blessast son honneur qui luy estoit plus cher que la vie. On luy donna l'Abbé Jean Baptiste Gadagne Florentin pour compagnon & Conseiller, ou plûtost pour surveillant: dont il fut bien aise, afin d'avoir un témoin de la sincerité de son procedé. Du commencement ils refuserent de le laisser entrer, & le traitterent de raillerie. Car les Deputez l'estant venus trouver à Tadon, aprés qu'il leur eut exposé le sujet de son voyage, luy répondirent qu'ils pensoient trouver la Noüe, comme on leur avoit dit, mais qu'il n'estoit pas là: puis ils s'en retournerent ainsi. Deux jours aprés revenans au mesme endroit, ils luy dirent la mesme chose. Luy qui estoit fort sage, répondit sans s'émouvoir, qu'il s'estonnoit qu'ils eussent si-tost oublié celuy qui avoit tant couru de hazards pour leur service, & leur montra le bras qu'il avoit perdu au siege de Fontenay. A cela ils luy repliquerent, Qu'à la verité il leur souvenoit d'un la Noüe qui avoit defendu genereusement leurs vies & la Cause commune il y avoit deux ans; qui estoit leur veritable amy, non pas un homme qui corrompu par les vaines promesses de la Cour

& pourquoy.

Trois raisons qui opiniâtrent les Rochelois.

On leur envoye la Noüe.

Ils font semblant de ne le pas connoistre.

eût essayé de les amuser, & de les trahir par de belles paroles; Mais que celuy qu'ils voyoient devant leurs yeux, n'estoit que le phantosme de celuy-là, semblable de visage, mais tout à fait different de volonté. Il ne se rebuta pas neanmoins pour se voir ainsi joüé, mais il fit tant par sa patience qu'ils le receurent dans leur Ville, & luy offrirent de trois conditions l'une, ou d'y vivre en homme privé, des moyens que luy pourroit fournir leur communauté, ou de passer en Angleterre sur un navire qu'ils luy équipperoient, ou d'estre leur General. Il se voyoit dans de grandes peines d'esprit, & ne sçavoit quelle resolution prendre, qu'il ne parût infidelle, ou au Roy, ou à ce peuple: neanmoins ayant consulté avec Gadagne, & long-temps deliberé avec soy-mesme, il accepta la derniere. Il fut installé dans cette Charge avec un grand applaudissement de la Noblesse, des gens de guerre & des Bourgeois, sans toucher neanmoins à l'autorité du Maire, & de ceux qu'ils appelloient Pairs. C'est une merveille de voir avec quelle adresse, & avec combien de fidelité tout ensemble, ce sage & vertueux Seigneur se comporta en un employ si delicat, & si sujet à la calomnie & aux soupçons. Il ne s'épargnoit point à faire la guerre, & alloit toûjours à la charge des premiers: mais aprés cela, lors qu'il avoit posé le harnois, il travailloit à faire la paix, & par ses sages persuasions il taschoit d'adoucir les humeurs les plus opiniastres: En telle sorte que les Rochelois n'eurent point sujet de le blasmer, sinon qu'il s'abandonnoit trop aux perils; & que le Roy mesme ne mesurant pas ce qu'il avoit negotié par le succez, mais par la candeur & par l'industrie qu'il y avoit apportée, ne se repentit point de l'y avoir employé.

Ils le reçoivent.

Or aprés que toute esperance d'accord eut esté rompuë par les menées des refugiez, qui comme des victimes échappées de dessous le maillet, s'imaginoient que de quelque sorte qu'on les poursuivit, ou d'amitié, ou de force, ce n'estoit que pour les égorger: on commença de bloquer la Ville au commencement de Novembre. Dans l'armée Royale, la reveuë faite, il ne se trouva que vingt-deux Enseignes de gens de pied, en comptant celles que le Capitaine saint Martin, dit le Luterien, y amena peu aprés, & trois ou quatre cens chevaux. Mais dans la Ville il s'estoit enfermé mille hommes de guerre, dont il y en avoit deux cens Gentils-hommes; entre ceux-là, Anguilliers, la Roche-Esnard, les Essars-Champagné, le Chaillou, la Musse, deux mille habitans portans les armes, & cinquante Ministres: dont les vehementes exhortations, & les exemples furieux, faisoient valoir ce nombre deux fois plus en courage. Quant aux provisions, soit de bouche, soit de guerre, les Magistrats n'y avoient pas si bien pû donner ordre qu'il faloit, à cause que Strossi tenoit leur Ville comme investie depuis long-temps, mais ils avoient quantité de vins & de poissons salez. Leurs murailles & bastions estoient bordez de dix grosses pieces de canon, de trente pieces de campagne, de quatre-vingts plus petites qu'ils appellent de divers noms, selon la diversité de leur forme & longueur, comme Sacres, Fauconneaux, & Espringales, & ils avoient de la poudre à proportion, sans compter celle qui se travailloit tous les jours en plus de cinquante mortiers. Pour les fortifications, elles n'estoient pas si bonnes de beaucoup qu'elles ont esté depuis, mais telles qu'il y en avoit peu en ce temps-là de meilleures: au reste fort irregulieres, & composées de quantité de pieces rapportées & confuses, comme ayant esté faites à diverses fois, & suivant differents desseins. C'avoit esté Antoine Roy de Navarre qui les avoit commencées, parce que le Poitou estoit de son Gouvernement de Guyenne: Du temps de la troisiéme guerre civile Scipion Conan de Vergano Ingenieur Italien les avoit continuées, s'accommodant de necessité aux fautes de l'autre: & tous les jours on y adjoûtoit quelque chose de nouveau. Cette Ville si bien munie, n'estant pas pour estre assiegée par si peu de gens, ils ne purent pour lors que la bloquer, pour luy faire consumer ses provisions, en attendant que le Roy y envoyât une armée capable de l'assieger. Biron avec une partie des troupes, se logea à Saint André, Strossi à Pilleboreau, & Goas Mestre de camp, avec son Regiment à Roncayes, & à quelques jours de là à la Fons. Tout le reste de l'année se passa en escarmouches de part & d'autre, où il mourut deux à trois cens hommes, sans que les assiegeans avançassent rien, sinon qu'ils couperent les sources qui vont du Bourg de la Fons dans la Ville: ce qui n'endommagea pas beaucoup les assiegez, parce que par ordonnance du Maire, sur le soupçon qu'on eut qu'elles fussent empoisonnées, ils s'estoient déja accoûtumez à boire des eaux des puits doux.

La Rochelle bloquée par Biron & Strossi.

Provisions qui estoient dedans.

La Rochelle investie.

Au mesme temps la Chastre mit le siege devant Sancerre. Cette Ville bâtie sur

Sancerre assiegée par la Chastre.

une haute & roide montagne, six cens pas au dessous de laquelle coule la grande riviere de Loire, en une contrée qui a d'excellens vignobles, & des champs tres-fertiles en bleds : les murailles en estoient fort foibles, & flanquées seulement de huit tours, qui couvroient les quatre portes, par lesquelles on y entroit ; qui s'appelloient la porte de Cesar, la Vieille, de Saint André & de l'Oison. Cette derniere estoit vers Bourges, entre le Midy & le Couchant, & sur le haut estoit le Chasteau, entre la porte de Cesar & de l'Oison, qui estoit fort commandé par une autre eminence, qu'on nomme l'Orme au Loup. Peu aprés la Saint Barthelemy, estant venuës lettres du Roy, qui portoient commandement de recevoir tel Gouverneur que la Chastre leur ordonneroit : Racan, & Fontaine deux freres, & du mesme nom de Bueil que le Comte auquel elle appartenoit, firent tout leur possible pour les persuader d'obeïr, employant à cela un nommé Cap-d'Aillet, homme d'intrigues & rusé. Ce Cap-d'Aillet n'ayant sçeu persuader ce qu'il vouloit, mit de la mauvaise intelligence entre les habitans & les forains, & fit en sorte de livrer le Chasteau à Racan, par quelques-uns des plus riches Bourgeois qui demeuroient dedans. Il pensoit par là descendre dans la Ville & s'en saisir ; mais comme il y en avoit aussi qui n'estoient pas de cette intelligence, ils donnerent incontinent l'alarme : tellement que les Capitaines la Fleur & Pasquelon y estant accourus, l'un donna au Chasteau, l'autre sortit pour couper chemin à ceux qui vouloient entrer par la porte de l'Oison : ensuite ils attaquerent le Chasteau, contraignirent les femmes & les enfans des Bourgeois qui l'avoient livré, de mettre le feu aux portes, & attacherent des Païsans à la muraille pour y faire un trou. Racan voyant que le secours qu'il attendoit de son frere ne venoit point, se sauve par une poterne sur les champs ; Cap-d'Aillet ne l'ayant pû suivre, parce qu'il estoit blessé, est entraîné dans la Ville & assommé par la populace. Ensuite de cela, le peril ayant uny ensemble les Bourgeois & les Forains, ils conspirerent tous d'un commun accord de defendre leurs vies & la liberté de leurs consciences. Il s'y estoit retiré six cens hommes de dehors, dont il y en avoit trois cens bons Arquebusiers : les trois cens autres estoient Païsans, une partie armez d'espieux & de fourches ; l'autre tirans de l'arbaleste & de la fonde. On y comptoit pareil nombre d'habitans capables de porter les armes ; Tous lesquels ensemble choisirent pour chef André Joüanneau Baillif de la Ville, qui s'y estoit vaillamment comporté durant les dernieres guerres. En Languedoc, le Mareschal de Damville, le Marquis de Villars en Guyenne, assembloient aussi leurs armées, & dressoient des preparatifs pour exterminer les restes des Huguenots : mais c'est à l'année suivante à nous montrer les succez de tous ces projets. Voila comme le party Huguenot, qui sembloit estre tout à fait écrasé, remuant tantost une partie, tantost une autre, puis les rejoignant ensemble de mesme qu'un serpent qui se renoüe, recommença la quatriéme guerre civile. Laquelle estant excitée plûtost par necessité que par conseil, n'ayant point ces grands moyens & ces puissans secours avec lesquels les trois premieres avoient esté conduites, n'ayant point de Princes pour Chefs, point d'assistance étrangere, point d'argent, plus de grands Capitaines, enfin aucune ressource apparente, mais seulement une grande obstination de courage, & possible la faveur secrete de quelques Seigneurs Catholiques, dura neanmoins beaucoup plus long temps que les precedentes ; & contre l'opinion de tout le monde, mesme contre l'esperance de ceux qui l'entreprenoient, rétablit les affaires des Huguenots dans un an, à un meilleur poinct qu'elles n'avoient jamais esté.

Racan avoit essayé de s'en saisir.

Quelle garnison estoit dedans.

Ainsi recommence la quatriéme guerre civile.

Sur la fin de cette année vint en France le Cardinal Ursin Legat du Saint Pere, pour se conjoüir avec le Roy de ce qu'il avoit dompté l'heresie, & le soliciter de prendre cette occasion de faire recevoir le Concile de Trente en ce Royaume. Le Cardinal de Lorraine avoit donné cet avis au Saint Pere & au Consistoire, leur faisant entendre que la chose seroit fort facile ; dautant que les Parlemens, qui jusques-là s'y estoient toûjours opposez, mettant en avant les libertez de l'Eglise Gallicane, redouteroient que le peuple dont ils voyoient la fureur si fort allumée contre les Huguenots, ne les estimast fauteurs de ce party, & ennemis du saint Siege ; de façon que cette crainte estant comme un poignard sur la gorge des plus hardis, ils auroient sans doute la bouche close, & abandonneroient la defense du Royaume, pour conserver leur propre vie. Mais le Legat ne trouva pas la disposition en France qu'il s'estoit promis d'y trouver : il fut bien étonné de voir que les massacres qui recevoient tant de loüanges à Rome, comme un genereux effet du zele & de

Le Legat ne peut obtenir que le Concile soit receu en France.

la prudence du Roy, estoient detestez par les François comme un grand malheur, & que l'on tâchoit par toutes sortes de moyens de faire croire qu'ils estoient arrivez inopinément & par des accidens impreveus, qui avoient par force contraint le Conseil de vouloir éteindre une maudite conspiration par la mort des coupables, dont par malheur & par la violence des haines, la vengeance s'estoit portée contre la volonté du Roy aux autres endroits du Royaume. Or comme on estoit encore dans les termes de vouloir reduire les Huguenots par des promesses & des negociations, on eut peur que l'arrivée du Legat ne les irritast davantage; & le Conseil fut en doute si le Roy ne devoit pas s'excuser de le recevoir : neanmoins le respect du saint Siege, & la consideration de sa Maison qui avoit toûjours tenu le party François en Italie, l'emporterent sur toutes les autres. Aprés avoir esté solemnellement receu à Lyon, où il donna l'absolution aux massacreurs, il fit son entrée en grande ceremonie à Paris, le Parlement & tous les Corps de la Ville allant au devant de luy. Le Roy luy rendit tous les honneurs & toutes les demonstrations de contentement qu'il pouvoit souhaitter. Mais pour le poinct qu'il demandoit, il s'en excusa sur la crainte d'effaroucher davantage les Huguenots, à qui l'exemple de la Rochelle faisoit revenir le cœur, & d'alarmer la Reyne d'Angleterre & les autres Princes Protestans, lesquels jusques-là ne se remuoient point pour les secourir; luy faisant au reste plusieurs belles promesses en secret, que peut-estre il avoit envie de tenir en un autre temps. Ainsi le Legat, sans avoir obtenu ce qu'il croyoit si facile, prit congé du Roy: lequel peu aprés, pour rendre ses devoirs au S. Pere, delegua à Rome Nicolas d'Angennes-Ramboüillet, personnage aussi considerable par son experience dans les affaires, que par sa qualité. Marc-Antoine Muret, celuy de ces derniers siecles qui a imité de plus prés la douce & pure gravité du style de Ciceron, y fit une harangue, dans laquelle il loüa avec une grande addresse la pieté du Roy, sur ce qui s'estoit passé à Paris le jour de S. Barthelemy.

Vers ce mesme temps, sçavoir le huitiéme jour de Novembre, commença de paroistre au Firmament un nouveau brillant, qui avec les Estoiles de la cuisse & de la poitrine de la constellation qu'ils nomment Cassiopée, composoit la figure d'une Lozange. Du commencement il égaloit en grandeur la planette de Jupiter, mais peu à peu il se diminua tant qu'il disparut tout à fait dix-huit mois aprés qu'il avoit esté remarqué : & durant tout ce temps-là il demeura dans le mesme endroit, sans autre mouvement que celuy du Firmament qui l'emportoit avec les autres Estoiles. Les Astronomes considerant le lieu, la durée, le mouvement, & la pureté des rayons de ce nouveau Phenomene, ne le pouvoient nommer Comete : mais ils n'osoient pas aussi dire que ce fût une Estoile, parce qu'il n'avoit jamais esté veu, & qu'il cessa de l'estre au bout de quelque temps; Si bien que les causes naturelles leur manquant, quelques-uns avoient recours à la Toute-puissance de Dieu, & disoient que c'estoit une nouvelle creation qui presageoit de grandes choses. Les Huguenots accommodant cette merveille en leur faveur, la comparoient à celle qui amena les Mages d'Orient adorer Jesus-Christ nouveau né en Bethleém, dont Theodore de Beze fit une Epigramme tres-injurieuse au Roy; & quelque autre Poëte de la mesme Religion, dit que c'estoit l'esprit bienheureux de l'Admiral, qui luisoit entre les Astres. Mais les Philosophes inferoient de là, que le Ciel estoit sujet à corruption aussi bien que le monde Elementaire, & conjecturoient que c'estoit une partie plus dense du Firmament qui s'estoit enflammée, ou bien un amas d'exhalaisons qui s'estoit porté jusques-là : Disant en ce cas, qu'il faloit qu'il n'y eût rien d'icy au Firmament qu'un grand espace d'air vuide, dans lequel se promenoient les Planetes comme dans une vaste mer, ou s'il y avoit des orbes entre ci & là, il faloit qu'ils fussent d'une matiere penetrable. Ceux qui predisent l'avenir ne se travaillerent pas moins à vouloir deviner ce que cette Estoile pronostiquoit : le temps fit voir que si elle presageoit quelque chose à la France, ce n'estoit que des calamitez. Dés l'heure mesme qu'elle eut paru, il se découvrit une nouvelle & tout à fait estrange maladie, qu'on nommoit la Colique de Poitou, parce qu'elle commença en ce pays-là, & le mal bilieux, à cause des grandes douleurs que la bile fait souffrir à ceux qui en sont atteints, leur renversant tout le corps par des convulsions horribles. Ce mal se réveillant de dix ans en dix ans, a toûjours redoublé sa violence jusqu'à l'an 1606 qu'il a commencé à estre moins commun & plus doux qu'auparavant. François Citois en a tres-

Nouvelle Estoile paroist au Ciel.

Opinion des Philosophes.

Nouvelle maladie dite la Colique de Poitou.

curieusement décrit les causes & les accidens.

Affaires hors de France.

Avant que de passer à l'an 1573. il est necessaire d'éclaircir quelques affaires de dehors, & premierement celles que nous avons euës avec l'Angleterre. La Reyne d'Escosse ayant perdu une bataille contre ses rebelles, aprés s'estre évadée d'un Chasteau où ils la tenoient prisonniere, & s'estant enfuye en Angleterre, y fut detenuë par Elizabeth, mais non pas si estroitement resserrée qu'elle n'eût quelque liberté de traiter avec ses amis & ses partisans: de telle sorte, qu'à ce que disent les Anglois, estant assistée des conseils & moyens de Rome, de France & d'Espagne, elle tâchoit de soûlever les Catholiques; & pour cét effet elle donna esperance à Thomas Haward Duc de Nortfolc, l'un des plus puissans du Royaume, de l'épouser. Mais le remuement des Comtes de Nortombelland & Westmerland, qui voulurent commencer le jeu au quartier d'Yorck, fut aussi-tost reprimé, & Nortombelland eut la teste trenchée. Nortfolc eut sa grace pour lors: mais ne s'estant pû détacher de ses ambitieuses esperances par le danger qu'il avoit couru, il tomba bien-tost dans le mesme malheur que l'autre: ce qui aggrava de beaucoup les ennuys, & la cause de la Reyne captive. Tandis qu'Elizabeth fut dans la crainte de ces factions, elle presta volontiers l'oreille à la recherche du Duc d'Anjou, & témoigna à Paul de Foix, que le Roy Tres-Chrestien avoit envoyé vers elle en Ambassade pour ce sujet, qu'elle estimoit l'honneur de cette alliance plus que chose du monde: mais lors qu'elle eut dissipé les factions qui luy faisoient peur, & puny de mort les principaux des Conjurateurs, elle commença d'apporter des retardemens à cette poursuite. Cela se passa en l'an 1571. L'année d'aprés, le Maréchal de Montmorency y fut delegué avec une grande & somptueuse suite, pour faire confirmer le traité de ligue offensive fait entre les deux Couronnes: dont les principaux articles portoient, *Que leurs Majestez s'assisteroient mutuellement contre toutes sortes de personnes sans exception; Que pour cela ils se prêteroient l'un à l'autre, en cas de besoin, huit vaisseaux de guerre équipez & fournis de vivres pour deux mois, avec deux mille hommes dessus; Item deux mille fantassins, au lieu desquels la Reyne d'Angleterre pourroit prendre trois mille chevaux; Que le commerce seroit libre entre les François & les Anglois; Que les Anglois auroient pleine & entiere liberté de conscience en France, & les mesmes privileges & immunitez qu'ils ont à Bruges, à Anvers, & à Berghe en Norvege. Finalement, que leurs Majestez employeroient conjointement leurs soins à pacifier l'Escosse; Et que les Anglois restitueroient dans quarante jours les places qu'ils avoient prises.* La Reyne Elizabeth ratifia ce traité & confirma par serment l'observation de ces articles devant le Maréchal, Paul de Foix, & la Motte-Fenelon Ambassadeur ordinaire, comme le Roy avoit fait devant Edoüard Clinton Admiral d'Angleterre; Et pour marque de sa bienveillance envers la France, & de l'estime particuliere qu'elle faisoit du Maréchal de Montmorency, elle luy donna l'Ordre de la Jartiere, faveur que le Connestable son pere avoit receuë du Roy Henry VIII. Nos Ambassadeurs ne purent neanmoins obtenir la delivrance de la Reyne d'Escosse, mais seulement des promesses qu'elle seroit plus doucement traitée; Car les Protestans Anglois, principalement les Puritains & ses propres sujets mesme, avoient mis de si grandes deffiances dans l'esprit d'Elizabeth, qu'elle croyoit estre obligée de la retenir pour assurance de sa vie. Et pour le mariage proposé, Monsieur demandant par une de ses conditions que l'exercice de la Religion Catholique fût libre par toute l'Angleterre, ce fut un honneste sujet à Elizabeth de s'en excuser, parce que les Anglois n'y eussent jamais consenty. Mais la Reyne-Mere ayant manqué cette affaire pour Monsieur, la fit proposer pour le Duc d'Alençon, qui sembloit devoir estre plus agreable aux Anglois que luy, dautant qu'il n'estoit pas ennemy des Huguenots. Ce qui ayant esté long-temps negocié, fut tout à fait interrompu par la mort de ce Prince. Ainsi Elizabeth fut demandée pour tous les trois freres: car elle l'avoit esté pour Charles IX. A quoy elle avoit répondu, comme dit Mauvissiere, *Qu'il étoit trop grand & trop petit*; c'est à dire qu'il estoit trop jeune, n'ayant lors que quatorze ans, pour elle qui en avoit trente-deux, & qu'il avoit un trop beau Royaume pour en quitter le sejour & aller demeurer en Angleterre. On ne peut pas juger assurément à quel dessein la Reyne-Mere recherchoit cette alliance pour ses fils, ny si elle souhaittoit que la chose reüssit, sa conduite ayant esté embroüillée de tant de variables subtilitez, comme la passion qu'elle avoit de regner estoit dans un dereglement extréme, que le plus souvent il est impossible

Recherche de la Reyne Elizabeth par le Duc d'Anjou.

Alliance confirmée entre la France & l'Angleterre.

Ne peut obtenir la delivrance de la Reine d'Escosse.

La Reyne Elizabeth recherchée pour le Duc d'Alençon.

Pourquoy la Reyne-Mere faisoit cette recherche.

impossible d'y rien connoistre. Quelques-uns croyent qu'ayant lors le massacre des Huguenots dans l'esprit, elle desiroit toûjours entretenir Elizabeth par ces apparences d'amitié, afin qu'elle ne fût pas émeuë par leurs cris à les secourir, s'ils recommençoient la guerre. D'autres rapportent le motif à certaines predictions que ses discurs de bonne aventure luy avoient faites ; Car elle en avoit grand nombre de toutes façons, & leurs visions estoient autant d'oracles pour elle. Ils disent que ces gens, qui d'ordinaire n'ont point d'autre science ny divine ny humaine, que celle de flater impudemment la vanité des Grands, luy avoient predit qu'elle verroit regner tous ses enfans avant sa mort ; & que cela l'inquietant, parce qu'il se poûvoit entendre qu'ils se succederoient tous les uns aux autres, elle songeoit chaque jour à de nouveaux Royaumes, & recherchoit toutes les occasions de leur acquerir des Couronnes, afin de détourner le mauvais augure de cette prediction ; comme s'il estoit au pouvoir de l'homme de changer les effets du Destin, quand il y seroit de les prevoir. Quelques marchands de Marseille luy avoient fait la conqueste du Royaume d'Alger fort facile, luy persuadant que les Affricains qui redoutoient le joug d'Espagne, n'auroient point de repugnance à souffrir la domination des François ; & que le grand Seigneur, ayant lors sur les bras toutes les forces de l'Italie & de l'Espagne, n'oseroit pas s'opposer à ce dessein, de peur de rompre avec la France en un temps si dangereux pour luy. Le nom François estoit alors en grande consideration parmy les Turcs, parce que la memoire estoit encore recente parmy eux, & du bruit que nos armes avoient fait dans le Royaume de Naples, & de l'estime en laquelle Soliman avoit eué l'alliance du grand Roy François & de Henry II. C'est pourquoy nostre Ambassadeur, qui estoit François de Noailles Evesque de Daqs, en ayant fait l'ouverture au grand Visir Selim feignit du commencement d'y consentir : puis pour s'en excuser il fit dire au Mophty, ou souverain Pontife de sa Religion, lequel les Empereurs Turcs ont accoûtumé de consulter en semblables occasions, qu'il y iroit trop de sa conscience de permettre que les peuples Mussulmans, c'est à dire fidelles, fussent sous la domination d'un Prince Chrestien ; Toutefois il offroit aux François une armée de deux cens galeres deffrayées à ses propres dépens, avec laquelle ils pourroient faire telles conquestes qu'il leur plairoit sur les côtes d'Espagne. Ce fut principalement par le moyen de cét Ambassadeur que les Venitiens firent leur paix avec le grand Seigneur, aprés la guerre de Chipre. Il avoit esté incité à conquerir cette Isle par ses Mophtis, qui luy reprochoient qu'il n'augmentoit point l'Empire des Mussulmans, & par les bouffonneries d'un certain renegat nommé Michez, de race Juifve, & de naissance Espagnole, qui le voyant un jour boire delicieusement du vin de Chipre, luy fit honte qu'un si grand Prince que luy achetât cette divine liqueur d'une petite Republique. Ses Lieutenans Piali & Mustafa ayant commencé la guerre l'an 1570. l'en rendirent tout à fait Seigneur, avant la fin de l'année suivante, par la prise des Villes de Nicosie & de Famagouste. Le Pape, le Roy d'Espagne & quelques autres Princes d'Italie, firent une ligue tres-puissante en apparence pour empescher le progrés du Turc, dans laquelle Jean d'Austriche estoit Generalissime, Antoine Colonne Lieutenant general de l'Eglise, & Renier General des Venitiens. Leur armée navale gagna une victoire sur les Turcs au Golfe de Lepante, jadis appellé Leucade, la plus grande certes & la plus memorable qui se soit jamais obtenuë sur mer. Mais les fourberies & les retardemens des Espagnols furent cause qu'on ne poursuivit pas un si bel avantage : De sorte que les Venitiens ayant clairement reconnu qu'ils se consumoient inutilement en frais sans aucune esperance de tirer raison de leur perte, rechercherent la paix avec le Turc par l'entremise de nostre Ambassadeur, qui la negotia avec tant d'adresse qu'elle leur fut accordée, avec des conditions plus avantageuses en effet qu'honorables en apparence. En quoy ils éprouverent que l'assistance de la France sans bruit & sans armes, leur estoit aussi utile que celle d'Espagne leur avoit esté nuisible, avec son grand faste & sa superbe flote. Les Espagnols sous leur Chef Dom Jean d'Austriche fils naturel, mais du plus genereux sang de Charles V. employerent les preparatifs qu'ils avoient faits pour cette guerre à la conqueste du Royaume de Tunis, & de Biserte. Mais laissons décrire ces choses à leurs Autheurs, & passons aux Païs-bas, dont les affaires ont plus de liaison avec les nostres que celles d'Affrique. L'insolence & les cruautez du Duc d'Albe, & puis les grands imposts qu'il voulut mettre sur un peuple libre, & qui aime le lucre autant que la vie, ayant tellement échauffé l'es-

Les Devins font cause qu'elle recherche des Royaumes pour tous ses fils.

Demande celuy de Tunis au grand Seigneur.

Qui elude sa demande.

Venitiens font leur paix avec luy, aprés la guerre de Chipre.

Guerre des Pays-bas.

prit des Flamans, que la pluspart de la Noblesse & des Villes n'attendoit que l'occasion de briser les chaînes de la servitude Espagnole, il arriva une chose, plûtost par hazard que par deliberation, qui donna le branle à ce soûlevement. Des Protestans de la Belgique chassez de leurs maisons, les uns s'estoient retirez dans les Chasteaux, les autres dans des forests, & les autres dans quelques vaisseaux sur mer, où ils exerçoient la pyraterie. On appelloit ces derniers Gueux de mer ou Oisons marins, comme les autres Gueux de terre & de bois. Ils couroient les costes de Hollande & de Frise, payant la cinquiéme partie du butin au Prince d'Orange. Leur Capitaine estoit Guillaume de la Mark Seigneur de Lumey : lequel ayant esté jetté par la tempeste, ou plûtost par son bon-heur dans l'Isle de Vorn, l'une de celles de Hollande, & receu dans la Brille qui est le port de cette Isle, comme vaisseau marchand, eut l'assurance & l'adresse de s'en emparer le jour des Rameaux de l'an 1570. La prise de cette place estant comme le signal de revolte à tout le Païs-bas, fut suivie d'un prompt & merveilleux changement. Une grande partie des Villes prirent les armes, les unes favorisant les Confederez, les autres mesme invitant les voisines de suivre leur exemple, & les autres demeurant comme neutres. Dordrect premiere Ville de Hollande, Flessingue, l'Escluse, bref presque toute la Hollande & la Zelande se revolterent contre le Duc d'Albe, & presterent serment de fidelité au Prince d'Orange; Et le desir du butin attira dans peu de jours à Flessingue si grande quantité de vaisseaux Anglois & François, principalement de Normandie, qui ne cherchoient qu'à courir le bon bord, qu'il s'y trouva une flote de cent cinquante voiles. Au mesme temps Guillaume Comte de Berghe allié du Prince d'Orange, faisoit de grands progrez dans le Comté de Zutphen, Trans-Iselanie, Gueldre & Frise; & Orange luy-mesme ayant passé le Rhin & la Meuse avec six mille chevaux & treize mille fantassins, entra dans le Brabant, & de là dans le Cambresis : de sorte que si ses troupes n'eussent pas commis les mesmes cruautez qui rendoient le nom du Duc d'Albe execrable aux peuples de la Belgique, la meilleure partie se fût volontairement jettée entre ses bras. Le Duc d'Albe ainsi attaqué par trois endroits, ne sçavoit vers lequel il se devoit tourner : mais outre cela, il redoutoit plus que toute autre chose les armes des François qui estoient déja bien avant dans le païs de Hainaut; Jenlis & la Noüe y avoient pris la Ville de Valenciennes, & tenoient le Chasteau assiegé. Le Comte Ludovic, avec Antoine de Calvimont-Guitiere, avoit surpris Monts capitale de la Province, par la ruse d'un certain Peintre nommé Antoine Olivier. Il envoya donc incontinent Jean de Mendozze au secours du Chasteau de Valenciennes : lequel n'ayant presque que des Païsans dans ses troupes, les rangea en bataille sur une éminence, fit batre ses Tambours à l'Espagnole, & par ce stratageme effraya tellement les assiegeans qui estoient bien retranchez, mais en petit nombre, la plus grande partie estant allez à Monts, qu'ils se mirent tous en déroute. Peu aprés Federic fils du Duc d'Albe assiege Monts, où Nassaw & quelques Capitaines François s'enferment avec deux mille hommes, sur l'esperance qu'ils avoient du secours du Prince d'Orange, & bien davantage de celuy de France; car ils s'imaginoient que par la prise de cette place, la guerre estoit ouverte entre les deux Couronnes. Jenlis qu'ils avoient envoyé en France pour ce sujet, ayant levé quatre mille hommes de pied, & deux cens chevaux, avoit ordre de l'Admiral de prendre son chemin par le Cambresis pour aller joindre le Prince d'Orange, & luy servir d'Avant-garde. Le Comte Ludovic luy avoit mandé la mesme chose, & qu'il ne serviroit de rien à Monts qu'à consumer les vivres : neanmoins la trop bonne opinion qu'il avoit de soy, & la presomption de signaler les commencemens de cette guerre par une victoire dans laquelle il n'eût point de compagnon, ou possible ceux qui le conseilloient, subornez à cela par la Reine-mere, le menerent droit à son malheur. Sa deffaite arriva prés de Bossu, à une lieuë & demie de Monts, en un païs entrecoupé de hayes & de buissons. Comme il avoit envoyé les enfans perdus & cent chevaux pour faire la découverte, s'attendant d'estre chargé plûtost en queuë que par devant : on vid tout à coup paroistre, à la sortie d'un bois, la Cavalerie ennemie, & grand nombre d'Arquebusiers qui s'avancent pour escarmoucher. A leur veuë ses enfans perdus prennent l'épouvante, les gens d'Ordonnance du païs commandez par N. S. Aldegonde-Noircarmes, les poursuivent dans le Regiment de Renty qui faisoit la teste, renversent celuy-là sur les autres, & en un mot les mettent en déroute; ce

La Mark ayant surpris la Brille, la Hollande & Zelande se revoltent.

Progrez du Comte de Berghe & du Prince d'Orange.

Monts pris Ludovic & les François.

Le fils du Duc d'Albe l'assiege.

Jenlis va au secours.

Est deffait prés de Bossu.

ne fut toutefois, comme l'avoüe Mendozze Auteur Espagnol, qu'aprés un combat de deux heures. Il fut tué sur le champ plus de quinze cens François, & ceux qui se sauverent du combat ne pouvant repasser la riviere de Haysne, parce que les ennemis avoient saisi le pont qu'ils avoient dressé sur cette riviere qui donne le nom au Haynaut, s'écarterent çà & là par les bois : mais les païsans qui les suivoient demandant vengeance à Dieu de leurs barbares inhumanitez, assommerent ceux qui se defendirent, & dépoüillerent les autres ; à raison dequoy cette expedition fut appellée le voyage des tout nuds. Cent ou six vingts gagnerent Monts, le Rhingrave & Renty demeurerent sur la place : on en mena six cens prisonniers à Anvers & autres endroits, où la plus part furent traitez comme brigands, & condamnez au dernier supplice. Jumelles fut sauvé de prison par un Soldat Espagnol : mais Jenlis étranglé dans son lict. Pour l'excuse duquel on pourroit dire qu'il avoit esté trahy par ses guides, que les Espagnols estoient avertis d'heure en heure de ce qu'il faisoit, & qu'ils estoient trois fois plus forts que luy : si la conduite d'un General ne devoit pas estre si circonspecte qu'il se puisse garantir aussi bien de la force des ennemis, que de la trahison des siens. Aprés cette deffaite, le Duc d'Albe sans se soucier des remuëmens de Hollande, employa toutes ses forces à r'avoir Monts. Le Prince d'Orange perça le Brabant & le Cambresis pour venir délivrer son frere : mais ayant trouvé les Espagnols trop bien retranchez, & appris par le massacre de la Saint Barthelemy qu'il ne devoit point attendre de secours de France, il l'avertit de penser à soy, & reprit le chemin de Malines. Ludovic fut donc contraint de capituler, aux conditions que les Flamans n'emporteroient que l'épée seulement, les François armes & bagages, & seroient conduits jusqu'à l'arbre de Guise. Ensuite de cela le Duc d'Albe reprit Louvain, Terremonde, Oudenarde, Malines, & toutes les places qu'Orange avoit prises en son chemin : mais par le barbare traitement qu'il leur fit, il obligea les autres à se defendre plus obstinément.

Est fait prisonnier, & étranglé dans son lict.

Monts pris à composition par le Duc d'Albe.

1573.

Les Huguenots fugitifs remplissant l'air de pitoyables cris, & portant l'horreur des massacres dans tous les lieux où ils se sauvoient, y avoient aussi porté l'épouvante & le tumulte. Comme il est ordinaire aux refugiez de tâcher d'interesser ceux chez lesquels ils trouvent asyle, dans le ressentiment de leur injure, ou dans la crainte du danger qui les menace, ils crioient aux oreilles des autres Protestans ; Que l'on vouloit absolument ruiner tous ceux qui s'estoient separez de l'Eglise Romaine ; Qu'ils ne devoient pas attendre autre chose aprés les Matines de Paris, sinon que les Catholiques continuassent le Service aux autres endroits, & que tous les Reformez eussent leurs Heures les uns aprés les autres. Cela paroissoit vray-semblable, pour plusieurs raisons, specialement pour la venuë du Legat en France, & pour l'étroite correspondance que la Reine-Mere & le Cardinal de Lorraine, avoient avec l'Espagne & la Savoye : dont, à ce qu'on disoit, il avoit esté découvert quelques intrigues. Tellement que la Ville de Strasbourg redoubla ses gardes, & amassa des provisions comme pour soûtenir un siege ; Les Cantons Protestans des Suisses, firent de grandes levées, & munirent toutes les avenuës de leur païs ; La Reine d'Angleterre, & les Princes Protestans d'Allemagne, n'en estoient pas moins indignez, quoy qu'estant à leur avis plus loin du danger, ils en fussent moins alarmez. Or de peur que toutes ces Puissances, ou liguées ensemble, ou separées, ne remuassent quelque chose contre la France, on travailla aussi-tost à calmer leurs deffiances par des protestations d'amitié, & à r'adoucir cette aigreur par quantité d'artifices propres à pallier l'atrocité du faict. Puis aprés qu'on eut veu que les lettres n'estoient pas d'assez puissans lenitifs pour cela, on choisit les plus adroits personnages qu'on y envoya en Ambassade ; Bellievre vers les Suisses, Gaspard de Schomberg vers les Allemans, & le Comte de Rais vers la Reine d'Angleterre, qui sceurent adroitement ramener les esprits, & les obliger de demeurer attachez à la France par la mesme consideration pour laquelle ils eussent pû s'en éloigner ; Leur faisant voir clairement à tous que l'interest de la France n'estoit pas de les ruiner, dautant que par là elle se fût ruinée elle-mesme, & eût applany à la Maison d'Austriche, le chemin à la Monarchie universelle. Schomberg entr'autres moyens, se servit de celuy-cy envers les Electeurs. Il leur fit entendre, & il estoit vray, que le Pape avoit deliberé en Consistoire secret de les priver du droit d'élection, & de le transporter en sa personne, sur ce qu'il luy avoit esté rapporté, que le Palatin, le Marquis de Brandebourg & le Duc de Saxe, ayant attiré l'Ar-

Les Huguenots fugitifs de France alarment les autres Protestans.

On tasche d'adoucir leurs deffiances,

par Lettres & Ambassadeurs.

chevesque de Mayence de leur costé, avoient comploté d'élire un Empereur de leur Religion, & d'en exclurre les Princes d'Austriche. Tellement que ce rapport & l'entremise du Prince Casimir, l'un des fils de l'Electeur Palatin, leur faisant comprendre qu'ils avoient besoin de la France pour se maintenir, ils jugerent qu'ils devoient se donner de garde de l'offenser, & se maintenir plus étroitement unis avec elle. Ce mesme Schomberg estant à Francfort sur le Mein paracheva avec le Comte Ludovic de Nassaw, un certain traité que Galeas Fulgose Agent de la Reyne-Mere negocioit depuis le mois de Septembre de l'an passé: soit qu'elle ne le fist que pour amuser ce Prince & son frere, soit que sa visée fût d'entretenir toûjours la guerre civile aux Pays-bas, de peur que Philippe ayant appaisé ces troubles, ne jettât toutes ses forces sur la France: qui dans la foiblesse où elle estoit, eût sans doute esté contrainte de luy abandonner en proye quelqu'une de ses Provinces. Les conditions de ce Traité portoient, *Que la Hollande & la Zelande, & toutes les autres places que le Prince d'Orange conquesteroit, seroient mises entre les mains du Roy, soit qu'il voulût declarer la guerre à l'Espagnol, soit qu'il assistât seulement en secret le Prince d'Orange; Qu'il luy presteroit trois cens mille écus presentement: dont le Prince luy donneroit un Prince d'Allemagne pour répondant.* Le Landgrave de Hesse & le Marquis de Bade, gagnez par les mesmes remontrances de Schomberg, écrivirent au Roy que l'affection qu'ils avoient pour la France, & la memoire de Henry II. auquel ils se confessoient tres-obligez, effaçoient dans leurs esprits le souvenir de ce qui estoit arrivé à la S. Barthelemy. Mais le Duc de Saxe répondit; Qu'en vain on s'efforçoit de luy persuader que le Roy n'avoit point presté son consentement au massacre; Qu'il estoit tres-assuré que ç'avoit esté par son ordre, que les Guises l'avoient entrepris; Qu'au mesme temps il avoit envoyé commandement aux Gouverneurs des Provinces, d'égorger tous les Huguenots? & qu'il sçavoit bien que s'il en eut esté crû, cette barbare fureur se fut étenduë plus loin que les limites de la France. La Motte-Fenelon Ambassadeur ordinaire en Angleterre, qui avoit succedé à Mauvissiere, rabatit avec une merveilleuse addresse l'émotion que les nouvelles des massacres avoient causée en cette Cour là, & émoussa tous les traits des plaintes des refugiez. A quoy il fut aydé principalement par l'Evesque de Wigores, & par quelques autres Conseillers, à qui la Reyne-Mere donnoit pension. Les Rochelois y avoient dés le mois d'Octobre envoyé le Comte de Montgommery pour luy demander secours, & quelques mois aprés encore Languillier avec Vincent Merel, l'un de leurs principaux Bourgeois. Pour détourner un coup de telle consequence, le Roy y dépécha Mauvissiere, qui durant son Ambassade avoit acquis grande croyance dans l'esprit d'Elizabeth; & luy estant né une fille au mois d'Octobre precedent, il se servit de cette occasion pour obliger cette Reyne, la priant d'en vouloir estre la maraine, avec l'Imperatrice Marie grand-mere de l'enfant. Elizabeth n'ayant point de sujet en son particulier de refuser cette priere, envoya en France Guillaume de Sommerset Comte de Worchester, pour representer sa personne en cette ceremonie, qui se fit le second du mois de Fevrier dans l'Eglise de S. Germain de l'Auxerrois.

Traité avec le Prince d'Orange pour la conqueste des Pays-bas.

Rude réponce du Duc de Saxe à nostre Ambassadeur.

La Reyne d'Angleterre adoucie & priée d'estre maraine de la fille du Roy.

En cette sorte on tâchoit de couper aux Huguenots toutes les esperances de dehors qui les pouvoient opiniâtrer: & au dedans on les attaquoit puissamment par tous les endroits où ils avoient leurs places de retraite. La Chastre qui tenoit Sancerre assiegée, n'ayant pas pû beaucoup avancer ses travaux durant les gelées de Decembre & de Janvier, les diligenta de façon en Fevrier qu'il fit joüer plusieurs mines, qui firent bréche en trois ou quatre endroits: lesquelles ayant élargies à coups de canon, il ordonna les meilleurs de ses soldats pour y donner l'assaut, & pour l'attaquer au mesme temps par escalade, afin de faire diversion. Mais la défense des assiegez fut telle que ses gens furent repoussez avec perte de plus de deux cens hommes; si bien que ces heureux succez les ayant encouragez, ils faisoient à toute heure de furieuses sorties à la faveur de quelque Cavalerie qu'ils avoient, où les Vignerons mesme avec leurs fondes les accompagnoient d'une grosse gresle de pierres qui mettoit tout en desordre; d'où vint qu'en proverbe on nomma les fondes, des arquebuses de Sancerre. Ainsi la Chastre ayant reconnu que tous ses efforts tournoient à sa honte, & d'ailleurs ayant appris par un transfuge qu'ils n'avoient des vivres tout au plus que pour le reste du mois, il se resolut d'avoir la Place par la faim, & l'entoura d'une large & profonde circonvallation, qui avoit quatre mille pas de tour, avec sept forts, qui n'estoient éloi-

Siege de Sancerre.

La Chastre desesperant de l'avoir par force, se resout de l'avoir par famine.

gnez des murailles que de trois cens pas. Quelques Catholiques neanmoins ne laisserent pas de murmurer que cette dépense estoit inutile, & qu'il ne prenoit pas ce long chemin tant pour épargner les hommes, comme pour faire durer la guerre.

Pour le siege de la Rochelle, duquel dépendoit le succez de ces remuemens, on y travailloit plus puissamment. Presque toutes les forces du Royaume ayant esté envoyées devant, Monsieur luy-mesme Generalissime de cette puissante armée, y arriva au commencement de Fevrier, & amena avec luy, le Duc d'Alençon son frere, le Duc de Montpensier, le Prince Dauphin son fils, les Ducs de Longueville, d'Aumale, de Guise, de Nevers, de Boüillon, le Marquis du Mayne; mesme le Roy de Navarre, le Prince de Condé, & le Maréchal de Cossé, qui eussent pû ailleurs remuer quelque chose en faveur des Rochelois; & Montluc, Chavigny, le Comte de Rais, & grand nombre d'autres Seigneurs & Capitaines, qui avoient reputation dans les armes. Du commencement il agit avec les assiegez par conferences, dautant que Biron & l'Abbé Gadagne, peut-estre pour ne sembler pas y avoir perdu leurs finesses, promettoient toûjours de les amener à la raison; & que d'ailleurs il esperoit beaucoup de la Noüe, qui ne pouvoit servir le Roy comme il le desiroit plus efficacement qu'en ces rencontres. Les Rochelois refusoient absolument de conferer autrement que par écrit: dautant, disoient-ils, qu'ils avoient fait une *association* ensemble qui portoit cela exprés, & que ces abouchemens ne se faisoient le plus souvent que pour surprendre, ou pour corrompre quelqu'un des Deputez. Neanmoins ils en furent si instamment sollicitez, & la Noüe dont l'integrité n'estoit point suspecte, leur remontra tant de choses sur ce sujet, qu'ils luy permirent de s'aboucher avec l'Abbé de Gadagne, chacun ayant deux hommes de leur costé. Les articles que proposoit Gadagne ayant esté rapportez en l'assemblée de l'Hostel de Ville, furent rejettez de la plus grande part: ensuite dequoy quelques jours s'estant passez avec diverses attaques & sorties, la Noüe moyenna encore une seconde conference qui ne reüssit pas mieux que la premiere. De sorte que Monsieur commença aussi-tost de s'expliquer plus fortement par la bouche des canons, & de battre furieusement la place par plusieurs endroits. Parmy les attaques & les sorties, la Noüe ne discontinua pas pour cela de parler toûjours d'accommodement, & de persuader la paix avec autant de raisons, qu'il faisoit de braves exploits dans les combats: mais tous ses soins estoient inutiles, & ses persuasions roidissoient encore plus fort les Rochelois. La populace & les Ministres qui avoient raison de craindre leur peau, si la Rochelle se soûmettoit au Roy, & avec ceux-là encore quelques envieux particuliers de la vertu de la Noüe, donnoient de mauvaises couleurs à ses plus candides actions; D'autre costé le Comte de Rais le sommoit de tenir parole au Roy, & d'abandonner ces rebelles, puis qu'il perdoit le temps à les convertir. On ne peut pas exprimer en quelle destresse se trouva lors un si homme d'honneur, lors que pour s'estre meslé d'estre pacificateur entre les deux partis, il voyoit que ses services estoient inutiles à l'un & odieux à l'autre; que l'un accusoit sa foy, que l'autre la luy redemandoit, & que tous les deux la pouvoient soupçonner. Son déplaisir fut si grand, à ce qu'il dit depuis, qu'il chercha souvent la mort, se jettant desesperément dans les plus chaudes meslées, pour degager son honneur par une fin irreprochable. Aprés qu'il eut esté quelque temps en cette peine, il se resolut enfin de se retirer de la Rochelle; & dans une sortie il passa au camp de Monsieur avec plusieurs Gentils-hommes & Capitaines, qui le suivirent. Peut-estre croira-t'on que le déplaisir qu'il eut de voir ses avis méprisez, & qu'on commençoit à l'observer, & les nouvelles qu'il eût du retour de Montgommery, avec lequel il ne pouvoit compatir, le hâterent d'abandonner les Rochelois: mais il est certain qu'il y estoit resolu long-temps auparavant. On raconte une chose de ce Seigneur, qui peut passer pour un des plus rares exemples de patience qu'on ait jamais veu en homme qui porte une épée à son costé. Un jour qu'il sortoit du Conseil, où il avoit tâché de persuader l'obeïssance aux Rochelois, un vieil Ministre nommé la Place, à qui l'âge & la bile noire avoient alteré le cerveau, le poursuivit avec injures jusqu'à la porte de son logis, & luy donna un soufflet. Quelques Gentils-hommes des siens voulurent s'avancer pour chastier cette insolence: mais luy sans changer de ton de voix ny de contenance les arresta, & fit remener ce vieillard à sa femme, luy donnant charge d'avoir soin de luy. Monsieur avoit cru que son evasion causeroit un grand estonnement aux

Monsieur arrive devant la Rochelle avec grand nombre de Seigneurs.

Conferences inutiles pour reduire les Rochelois.

Destresse de la Noüe,

qui les abandonne,

Rare exemple de patience.

Rochelois : ce qui avint en effet, mais non pas ce qu'il s'en estoit promis ensuite, sçavoir qu'ils se rendroient plus faciles à traitter. Car ils élurent aussi-tost six Capitaines pour commander en la place de la Noüe, & les Ministres avec le Maire Jacques Henry blâmant de trahison tous ceux qui parloient d'accommodement, opiniastroient davantage les peuples. Ils s'emportoient mesme jusqu'à ce poinct de phrenesie, qu'ils reprimandoient aigrement ceux qui prenoient des Catholiques à rançon : tellement qu'ils resolurent dans une conference, que c'estoit une impieté pareille à celle de Saül qui espargna Agag Roy des Amalecites, de pardonner à aucun de ceux qui tomberoient entre leurs mains : lesquels ils appelloient bourreaux, massacreurs, & ennemis de Dieu. Nous avons encore l'Escrit que ces furieux Theologiens mirent au jour là-dessus, où ils donnent cruellement la gêne à quelques passages de l'Escriture-Sainte, pour leur faire soûtenir cette damnable proposition. Les assiegeans avoient dressé quantité de forts, à la pointe de Coreille, sur celle de chef de Baye, appellé par les matelots ignorans, chef de Bois, au Port neuf, & plusieurs autres lieux. Je ne m'amuseray point à les décrire, mais seulement la palissade qu'ils firent pour defendre le passage du Canal, au secours qui viendroit par mer. C'estoit une haye de navires à huit cens pas de la Ville, qu'ils avoient enfoncez de travers dans ce canal l'un à costé de l'autre, bien liez ensemble avec de grosses chaines de fer, & des cables goldronnez ; Et de peur qu'aux grandes marées les petits vaisseaux ne pussent passer par dessus, ils avoient attaché de travers aux masts de ces navires d'autres gros masts avec des boucles de fer : lesquels haussant & baissant selon le flot, s'opposoient comme une forte barriere à tout ce qui vouloit entrer au Port. Et pour empêcher que les Rochelois ne vinssent brûler cette palissade, ils enfoncerent un peu au dessous & presque à l'un des bouts le corps d'un gros vaisseau de huit cens tonneaux ; & l'ayant accommodé en plate forme, ils logerent dessus deux compagnies d'Arquebusiers, & six pieces de canon, tant pour battre la Ville en ruine, que pour defendre la palissade. Ils avoient quatre-vingts pieces d'artillerie, avec lesquelles ils foudroyoient les murailles avec tant de violence qu'il en fut tiré treize mille coups en trois semaines ; & au mesme temps ils dressoient des mines en plusieurs endroits pour faire sauter les bastions. Mais ou par l'ignorance ou par la malice de ceux qui les faisoient, elles estoient souvent plus nuisibles aux assiegeans qu'à la Ville ; puis les Rochelois travaillant avec une ardeur incroyable, avoient plûtost élevé une double terrasse à l'endroit par où on les battoit que la bréche n'estoit faite ; & cependant leurs gens de guerre estoient à toute heure dehors à charger les Catholiques dans la tranchée, à surprendre quelque quartier, à ruiner leurs travaux, & à porter le feu à leur palissade. Les femmes mesme s'efforcerent en toutes occasions de paroistre aussi courageuses que les hommes ; Elles se mesloient avec eux, les unes pour combattre, les autres pour leur porter des rafraichissemens, du vin & des conserves, pour relever les blessez, & les penser ; les autres pour recueillir les dépoüilles des ennemis tuez ; Et sur les bréches elles ne firent pas moins d'execution qu'eux, avec du goudron, des cercles & des fâcines poissées, des poutres, des briques & des pierres. Je diray en peu de mots les plus memorables attaques qui se donnerent à cette place. Le canon des assiegeans ayant mis par terre toute la muraille depuis la vieille fontaine, jusqu'à la porte de Cognes, abbatu la porte, & dépoüillé le boulevart de l'Evangile qui estoit revestu de pierre de taille, les assiegeans jetterent au travers du fossé une machine qu'ils avoient preparée pour donner l'assaut. C'étoit un pont de bois fort leger, large de huit pieds & long de quatre-vingts, roulant sur des roües, & couvert de fer blanc, de peur des feux d'artifices. Sous ce pont & derriere les mantelets, deux cens rondachiers allerent furieusement à la bréche : mais ils furent repoussez de mesme. Il y avoit six ou sept casemates dans le fossé qui faisoient grand meurtre : il falut donc le percer, & desseicher l'eau qui estoit dedans avec des fascines & des bales de laine qu'on y jetta. Monsieur avoit donné charge à Cosseins & à Goas, lors qu'ils auroient reconnu la bréche, d'y faire donner vingt hommes choisis de chaque compagnie, & de conduire cela avec un si bon ordre & tant de rafraichissemens, que les assiegez ayant à soûtenir une si longue charge succombassent de lassitude. Mais Guise, du Mayne son frere, Angoulesme, & toute la jeune Noblesse ayant sçeu ce dessein, ne purent estre empéchez de se jetter en confusion dans le fossé. Ainsi tous les ordres estant rompus, & ne se faisant rien qu'avec temerité, ils y furent si mal traitez qu'il y en demeura

Forts & Palissade pour assieger la Rochelle.

Valeur des femmes.

Assaut.

Trois assauts repoussez.

prés de trois cens : Guise luy-mesme se trouva bien empéché sur le haut d'un bastion, entre les feux d'artifice, les pierres & les arquebusades, & fut contraint d'appeller à son ayde Nevers son beau-frere, qui y fut blessé en le tirant du danger. Deux jours aprés ils tenterent derechef le hazard, & firent au mesme temps donner l'escalade du costé de la porte des deux moulins. Cet effort n'ayant reüssi qu'à leur perte, ils en firent un troisiéme plus grand que les precedents à trois jours de là : ayant fait joüer leur premiere mine au bastion de l'Evangile, ils donnerent l'assaut & le recommencerent jusqu'à cinq fois, mais enfin il falut qu'ils se retirassent. On remarqua durant ces assauts deux prodiges, qui peuvent donner matiere de philosopher aux Naturalistes ; L'un fut qu'une mine estant preste à joüer, on vid dessus une grosse nuée de moûcherons à aile ronde bourdonnant avec grand bruit ; l'autre, que la nuit suivante il parut en l'air un fantôme en forme de Dragon jettant feu & flamme, & entortillant une queuë longue de plus de demie pique de long : lequel tomba à la vûë des soldats de l'un & de l'autre party dans la mer.

Montgommery equippe une armée navale en Angleterre.

L'esperance du secours d'Angleterre, estoit ce qui soûtenoit le plus le courage des assiegez. Le Comte de Montgommery leur avoit mandé qu'il seroit en mer avant la fin de Mars, avec quarante-cinq vaisseaux de guerre, quinze ou seize chargez de munitions, & une bonne somme d'argent que les Anglois luy devoient prester sans interest. Les Huguenots refugiez en ce païs-là, specialement les Normands, donnant la chasse à tous les vaisseaux Catholiques, pour se recompenser des pertes reçûës, & faire de l'argent pour le maintien de la Cause, firent si bien leur profit qu'en quatre ou cinq mois il se trouva soixante vaisseaux, tant de leur nation que de la Hollandoise, portant aveu du Prince d'Orange, qui regorgeoient de butin. La Reine d'Angleterre les toleroit du commencement pour l'amour de la Religion : mais ce bon-heur ne leur dura pas long-temps ; les Anglois devinrent jaloux de leur prosperité, & les gros Marchands se plaignirent au Conseil que ce petit nombre de bannis rompoit le commerce à un Royaume qui s'estoit attribué la Seigneurie de la mer sur toutes les Nations. Avec cela, quelques-uns remontrerent ; Qu'il y avoit danger de laisser croistre dans leurs ports la puissance des François, qui estant variables & impatients ne se contiendroient pas long-temps sans remuer quelque nouveauté. Sur ces entrefaites un vaisseau Rochelois donne la chasse à l'Ambassadeur qu'elle envoyoit en France au Baptesme de la fille du Roy, & pille un de ses vaisseaux ; Là-dessus les Conseillers, dont ces bannis avoient negligé d'acheter l'amitié comme ils l'eussent dû, exagerent leur insolence : & cette Princesse entre en telle colere qu'elle commande à l'Admiral de nettoyer ses costes de ces Pyrates. Ainsi la plûpart de ces vaisseaux ayant esté saisis, les plus forts sous couleur d'amitié, les plus foibles par force, furent *degraissez* * de toutes les prises qu'ils avoient faites, qui se montoient à plus de deux millions d'or, que les Conseillers de la Reine, l'Admiral & ses Officiers partagerent ensemble. Ceux qui se trouverent avoir assisté à la prise du vaisseau de l'Ambassadeur furent pendus, & les autres detenus prisonniers. Cet accident retarda de beaucoup & affoiblit l'armement de Montgommery ; & d'ailleurs les remontrances de l'Ambassadeur de France, avec quelques considerations d'Estat furent si puissantes auprés de la Reine, qu'elle ne voulut point luy permettre de faire de levées. Toute la grace qu'il en pût obtenir, ce fut qu'elle tolera à quelques-uns de ses sujets de luy vendre des vaisseaux, des vivres & des armes, non pas toutefois aucune piece de bronze. Ainsi avec beaucoup de peine, par de grandes sollicitations envers quelques Marchands du païs ausquels il promit de gros interests de leur argent, il équippa une flote de cinquante à soixante voiles, dont il y avoit quarante navires de guerre : mais qui n'estoient, horsmis dix Anglois, que de petites barques de cinquante tonneaux, presque toutes sorties de la Rochelle à diverses fois pour haster le secours. L'equipage en estoit seulement de huit cens arquebusiers François, quatre cens Piquiers & Archers Anglois, & huit cens Matelots : qui ayant le pied plus ferme & plus agile, & la main plus adroite, sont meilleurs à un abordage que les soldats. Avec cet appareil estant party des ports de Plymouth & de Falmouth, il se trouva le dix-neufiéme Avril, à dix heures du matin à la veuë de chef de Baye. L'armée du Roy estoit à l'abry sous la hauteur de cette pointe contre les vents d'amont qui soufflent furieusement sur cette coste là. Or parce qu'elle n'estoit composée que de neuf grands vaisseaux & de six galeres, & qu'elle n'estoit pas bien

Accident retarde son armement.

* *C'estoit le mot dont ils se servirent en cette occasion.*

Paroist à chef de Baye pour secourir la Rochelle.

fournie de Mariniers, elle avoit ordre de ne point combattre à la voile, mais de se tenir coye sous la faveur de l'artillerie de terre qui la defendoit. Monsieur en avoit osté le commandement au Baron de la Garde, l'ayant fait arrester prisonnier à son arrivée, parce qu'on luy rapporta qu'il estoit entré six vaisseaux chargez de munitions dans la Rochelle, & l'avoit donné à Jean de Luz Vicomte d'Uzas : lequel avoit fait jetter autant de boyes (ce sont gros morceaux de bois attachez à une ancre & nageants sur l'eau, pour marquer le lieu où elle est) qu'il avoit de vaisseaux, afin que chacun vint promptement se mettre à sa mire pour se camper tout de front, & l'ordre estoit tel qu'entre deux vaisseaux il se devoit ranger une galere, afin que ces deux especes de vaisseaux se pûssent facilement entre-aider au besoin. Montgommery s'imaginoit qu'elle ne seroit point avertie de sa venuë ; & qu'ainsi estant dépourveuë de soldats, comme elle estoit, il luy seroit facile de la surprendre & de la deffaire, avant qu'on y en eust pû jetter de celle de terre. De fait, quoy qu'on eust avis de tous ses desseins avant qu'il partist d'Angleterre, on crût que s'il eust esté suivy des siens, il eust tout emporté d'emblée avant que Monsieur eust pû faire entrer à bord, comme il fit, toute la fleur de son armée. Mais quelque ordre & quelque signal qu'il eust donné, quand il falut approcher il ne se trouva accompagné que de seize vaisseaux Normands, les autres ayant baissé les voiles à une lieuë derriere : tellement qu'il fut contraint, de peur d'estre enveloppé, de prendre le large & de se mettre à vau le vent pour aller mouiller l'ancre à demie lieuë plus bas que les Catholiques. Cependant Monsieur donna ordre de remplir ses vaisseaux de soldats, fit armer toutes les chaloupes, barques & pataches qui apportoient des vivres à son camp, qu'il mit derriere du costé de la Ville, tant pour servir au combat, que pour empescher les assiegez, s'ils sortoient sur la Palissade, & envoya querir quatorze vaisseaux Olonois chargez de sel, qui estoient à l'ancre à trois lieuës de là ; lesquels Montgommery eût bien pû prendre en venant, s'il n'eust eu haste de continuer sa route en diligence. Sur la minuit le nouveau Maire, nommé Maurisson qui avoit succedé à Jacques Henry, fit passer une chaloupe à force de rames par dessus la Palissade, par laquelle il avertissoit Mongommery qu'encore que la Ville fust reduite à deux mille hommes de defense, qu'elle eust peu de provisions, specialement de poudre, & que ses murailles fussent par terre en beaucoup d'endroits, neanmoins ils avoient tous assez de courage & de moyens pour tenir encore trois mois ; Partant, qu'il ne hazardast point un combat general contre les Catholiques, lesquels avoient tous les avantages, & que pour l'heure ils n'avoient besoin que d'un bon Chef pour la conduite generale de leurs troupes, afin d'assoupir les differends qui estoient entre leurs Capitaines. Sur cet avis les opinions se partagerent en trois : les uns vouloient qu'on attendit le vent d'aval, de la violence duquel leurs vaisseaux estant poussez romproient aisément la Palissade, ou passeroient par dessus, particulierement en pleine Lune que les ondes sont extremément brisantes en ce quartier-là ; Les autres disoient, que pour ne perdre pas leur reputation il faloit essayer sur le commencement de la nuit d'y faire entrer des provisions dans trois ou quatre barques, & que le bruit de ce secours exciteroit à sortir en campagne dix mille hommes de leur party, qui jusques-là n'avoient osé lever la teste ; Les autres trouvoient plus seur de se retirer en attendant une plus favorable occasion, & de gagner cependant quelque endroit pour la retraite de leurs navires. Ce dernier avis fut suivy, & plusieurs desseins proposez là-dessus touchant les lieux qu'ils pourroient choisir, il fut resolu d'attaquer Belle-Isle. C'est une Isle à quatre lieuës des costes de la haute Bretagne, de sept lieuës de tour, riche en bled & en pasture, & assez peuplée, mais d'habitans grossiers & d'un langage extremément rude ; Au reste presque toute environnée de hauts rochers, & defenduë par un assez bon château : mais ce qu'il faut estimer davantage, située en un tel lieu que tous les navires, de quelque nation qu'ils soient, venant d'amont aval, ou montans du Sud au Nord, sont obligez d'en venir prendre connoissance, s'ils ne veulent s'exposer aux rochers, bancs, & autres dangers dont cette mer est toute pleine ; Si bien qu'ayant là des navires bien armez il pouvoit prendre & laisser ce qui luy plaisoit des vaisseaux Marchands, & avec cela couper les vivres à l'armée Royale devant la Rochelle : dautant que toute la Xaintonge & le païs d'Aulnis, ayant esté ruinez par les guerres civiles precedentes, & par tant de troupes qui y vivoient sans aucun reglement avec une multitude innombrable de goujats, il faloit qu'elle tirast ses provisions par mer, des Provinces plus éloignées. La descente

Veut donner, mais n'est pas suivy des siens.

Pourquoy il conquerît Belle-Isle.

descente de l'Isle fut la plus grande difficulté de la conqueste : si-tost que Montgommery fut dedans il se rendit maistre du Bourg, & le lendemain du Château par composition, une grande partie de la garnison ayant abandonné le Gouverneur. Cela fait il divisa son armée en quatre brigades : il ordonna à la premiere de tenter la prise de l'Isle-Dieu, puis de voltiger entre les terres vers la coste de Bretagne ; à la seconde de courir jusqu'à la Manche d'Angleterre ; à la troisiéme de tenir le large de la mer, & battre quelquefois jusqu'aux costes de Gascogne & d'Espagne ; pour luy, il retint la quatriéme à la rade pour la defense de l'Isle. Mais le fruit de cette conqueste ne fut point tel qu'il pensoit : trois semaines aprés, la plûpart de ses gens l'abandonnerent pour chercher fortune chacun de son costé ; D'ailleurs, il entendit que l'on avoit envoyé le Duc de Montpensier en Bretagne avec quatre mille hommes pour empescher ses descentes, & que le Comte de Rais venoit à luy avec une flotte de dix ou douze vaisseaux : tellement que voyant le peu de profit & le grand hazard qu'il y avoit pour luy à demeurer là plus long-temps si mal accompagné, il quitta l'Isle aprés l'avoir pillée, & se retira en celle de Wicht. Au reste, sous ce pretexte que Belle-Isle estant de tres-grande consequence, avoit besoin d'un Seigneur qui pourveust à sa defense, elle fut distraite par autorité souveraine du domaine de l'Abbaye de sainte Croix de Quimperlay, & donnée au Comte de Rais, en faveur duquel le Roy l'erigea en Marquisat. Et au mesme-temps Languillier passa en Angleterre, pour avertir la Reine de l'importance de cette prise, & luy demander un plus grand secours. Elle avoit beaucoup d'inclination à assister les Rochelois, parce qu'ils luy faisoient entendre qu'ils en avoient beaucoup à se mettre sous son obeïssance, & que par leur moyen elle pourroit recouvrer en France l'ancien patrimoine de ses predecesseurs. Mais le Roy estant averty de tout ce qui se passoit au Conseil d'Angleterre, & prevoyant bien que Montgommery le pourroit animer à assister plus puissamment les Huguenots, y envoya aussi le Comte de Rais, agreable Courtisan & adroit negociateur ; & qui d'ailleurs estoit consideré, parce qu'il avoit le secret des affaires de France, sous pretexte d'aller remercier Elizabeth de ce qu'elle avoit esté marraine de sa fille. Or Montgommery ayant abandonné belle-Isle, comme nous venons de le dire, les premiers succés des entreprises estant ce qui incite ou degoûte les esprits, le malheur de la sienne le faisoit blâmer des Anglois ; La Reine se fâchoit qu'il eust fait courir le bruit qu'elle luy avoit promis toute assistance, en cas qu'il entrast dans la Rochelle ; qu'il eust arboré ses Bannieres sans son aveu ; & que les ayant arborées, il leur eust fait recevoir l'affront de ceder l'avantage sans combattre sur cette mer, où elles avoient accoûtumé de faire ployer toutes les autres. Et cette consideration l'avoit si fort touchée, que la Motte-Fenelon luy en ayant fait ses plaintes, elle avoit crû, que pour sauver son honneur, elle estoit obligée de les desavoüer, & de dire que c'estoient des Pyrates. Là-dessus le Comte de Rais prend son temps, fait voir la foiblesse du party des Huguenots, remontre que les affaires sont en tel état que le meilleur office que leur puissent faire leurs amis, c'est de les exhorter à obeïr à leur Souverain, & qu'ils trouveroient plûtost leur seureté dans la bonté du Roy que dans une plus longue resistance ; bref il comble le Conseil d'Angleterre de tant de raisons, de promesses & de presents, qu'il obtient qu'on ne les assistera point. Ainsi quelque bonne volonté que la Reine, & quelques particuliers leur témoignassent, ils n'en purent tirer que des secours si petits & si secrets, qu'ils ne leur purent apporter aucun avantage.

L'abandonne bien-tost.

Le Roy la donne au Comte de Rais.

Ambassade en Angleterre pour empescher le secours.

Au mesme-temps que Monsieur arriva devant la Rochelle, Damville mit le siege devant Soumiere. C'est une petite Ville entre Nismes & Montpellier, presqu'à my-chemin de l'une & de l'autre : ainsi appellée, parce qu'elle est sous la montagne de Miere, sur le haut de laquelle estoit un ancien Chasteau qui la commandoit. Ses murailles au Midy sont baignées de la petite riviere de Vidorle, qui prend sa source à une fontaine de ce nom. Gremian qui l'avoit surprise commandoit dedans avec Senglar, saint Ravy, Montpesat & quelques autres Gentils-hommes de ses amis, & huit cens hommes de guerre. Les Villes de Thoulouse & de Lyon fournissoient trois cens mille livres à Damville pour les frais de son armée, afin qu'il delivrast leur païs, & sur tout qu'il reprist Nismes ; & il avoit neuf mille hommes de pied, mille chevaux & quatorze pieces d'artillerie. Mais aprés qu'il eut menacé cette Ville-là, & qu'il eut manqué de surprendre Vzez, il tourna tout court à droite, contre l'attente & les souhaits de ceux qui le payoient, & se campa devant

Affaires de Languedoc.

Damville assiege Soumiere.

Soumiere. Or il est vray que le Conseil n'employoit point Damville en cette guerre pour aucune confiance qu'on eust en luy, puisque l'on avoit juré la ruine de toute sa Maison: mais c'estoit parce qu'on n'eust pû donner cette Charge à un autre dans son Gouvernement, sans luy causer un sujet de mécontentement capable de le joindre luy & ses amis avec les rebelles, & que d'ailleurs on vouloit par ce moyen le rendre d'autant plus odieux à ce party. C'est pourquoy on avoit quelque raison de soupçonner, que connoissant ces desseins il ne vouloit pas tout à fait le ruiner, comme il le pouvoit, & que ce fut pour cela qu'il s'attacha à cette méchante petite place, afin de donner loisir à Nismes de se fortifier. Il disoit luy, qu'il y avoit esté obligé pour garantir Montpellier: lequel estant plein de Huguenots, estoit en tres-grand danger par les intelligences d'un si mauvais voisinage. Mais quelque raison qui l'ait porté à cela, quoy que la place fust des plus foibles, & commandée par la montagne, quoy qu'il y eust fait de grandes bréches, & qu'il y donnast de rudes assauts, soit par quelque collusion, soit par la valeur de ceux qui estoient dedans, il y demeura trois mois entiers, & ne pût l'avoir qu'à composition; Encore les Huguenots murmuroient-ils que Gremian qui en estoit Gouverneur, l'avoit acceptée trop tost: dont il s'excusoit sur ce que le secours de deux mille hommes que le Vicomte de Paulin avoit amené des Sevenes demeuroit à Quissac à deux lieuës de là, sans rien entreprendre, & ne luy avoit envoyé que cent cinquante hommes de renfort. En ce siege il mourut ou de maladie, ou de blessures, plus de deux mille Catholiques, Henry de Foix Comte de Candale, qui avoit amené douze cens Gascons à Damville, dont il avoit épousé la sœur, fut tué à un assaut avec deux cens de ses gens, & Altemencour Limagne & Montpeyroux Gentils-hommes de marque à un autre. Les fatigues du siege & la perte des hommes, ayant rendu l'armée incapable de plus rien entreprendre, Damville la distribua dans des garnisons pour la rafraîchir, & commença de faire la guerre aux Huguenots, avec moins de danger & plus de profit pour luy. Il les poursuivit par les voyes de Justice, saisissant leurs biens, & les faisant vendre à l'encan par tout son Gouvernement, dont il tira de grandes sommes de deniers. En recompense ils se saisirent de quantité de Villettes & Châteaux; Comme firent en Dauphiné Montbrun, aprés qu'il eut long-temps marchandé avec Gordes de suivre le party du Roy, François de Bonne-Lesdiguieres, Morges & Champoleon, & quelques autres Capitaines en Vivarests, & Vellay.

Ruine de son armée devant, & leve le siege.

Mort du Comte de Candale.

Affaires de Guyenne.

L'Admiral de Villars ne les pressa pas davantage en Guyenne, que Damville en Languedoc. Tous ses exploits furent de nettoyer la Gascogne au delà de la Garonne, de quelques petites places: dont la plus importante estoit Terride. A Nogarot l'une de ces bicoques en Armagnac, Fabien fils de Montluc commandant la Cavalerie fut tué d'un coup d'arquebuse, comme il avoit forcé la barricade & gagné la place. Il avoit eu pour femme Anne heritiere de Montesquiou, Maison issuë des Comtes de Vic-Fesensac; D'elle il laissa deux fils, sçavoir Adrian encore vivant, qui épousa Jeanne heritiere d'Odet de Foix Comte de Carmaing, & Blaise qu'on nommoit Pompignan: lesquels n'ont point trompé les esperances de leur ayeul, qui s'estoit promis dans ses Commentaires qu'ils feroient honneur au nom de Montluc. L'Admiral ayant repassé la riviere assiegea Cossade, non loin de Montauban, mais il trouva la Mote-Pujols dedans avec six cens arquebusiers; si bien qu'il ne fut pas en son pouvoir de le forcer: ny mesme de prendre Versueil où il n'y avoit que sept vingts hommes. Son armée estoit de quinze mille hommes, mais la plûpart de nouveaux soldats, ou gens de Ville, & qui d'ailleurs n'estant point payez, ne vouloient observer aucune discipline, & vivoient avec tant de desordre, que les Communautez furent contraintes de prendre les armes pour reprimer leurs voleries. La Valette qui tenoit le second lieu dans le commandement, voyant qu'il n'estoit pas possible de rien entreprendre avec cette canaille, fut d'avis d'en licentier une partie, mettre l'autre dans les garnisons, & ramener au siege de la Rochelle vingt-quatre compagnies, que Monsieur leur avoit envoyées.

Villars ne peut prendre Cossade.

Il licentie son armée dereglée & sans discipline.

Continuation du siege de la Rochelle.

Nous retournerons à ce grand siege avec elles. On s'y battoit toûjours sans relâche, & Monsieur avoit fait creuser quantité de nouvelles mines en plusieurs endroits. Donc un renfort de six mille Suisses luy estant arrivé le 21. de May, cinq jours aprés on mit le feu à trois mines qui estoient tout proches l'une de l'autre. L'effet des deux premieres ne fut pas grand: la troisiéme fit une ouverture de cent pas, & enleva prés de six vingts personnes des assiegez qui accouroient aux bréches pour les reparer. Il se donna là consecutivement trois des plus rudes assauts qu'on puisse voir,

par les trois Regimens, du Gas, de Goas, & de Poillac: tandis que celuy du Lude ayant planté les eschelles du costé de Tadon essayoit de gagner le haut des murailles. Ils se combattirent main à main plus de deux heures, tantost poussant les Rochelois du haut de la bréche dans le retranchement qu'ils avoient fait au dessous, tantost repoussez eux-mesmes dans le fossé. Les assiegez faisoient une grosse & noire fumée de goësmon & autres herbes marines, à l'ombre de laquelle ils combattoient: & de là comme d'une orageuse nuée sortoit continuellement une pluye bruslante de goudron & d'huile, une gresle furieuse d'arquebusades & de coups de pierre, des esclairs continuels de feu d'artifice, des Tonnerres épouventables de perriers & de fauconneaux, qui brûloient, assommoient, & foudroyoient tout ce qui se presentoit: de sorte qu'il y fut tué & grillé, ou blessé douze cens des assiegeans, & les autres contraints de décendre, plus enragez neanmoins que découragez.

Autres assauts par la breche & par l'escalade repoussez.

Depuis ce jour Monsieur perdit presque toute l'esperance de prendre la place, & les Rochelois se fortifierent tout à fait dans l'assurance de la conserver. Il se rencontra deux choses durant le siege qui penserent ruiner leurs affaires; L'une fut les riotes entre les Bourgeois & les Gentils-hommes, ceux-cy souffrant avec peine que des marchands fussent leurs compagnons, & quelquefois leurs maîtres; ceux-là soupçonnant toûjours la Noblesse d'inconstance, & d'avoir un secret attachement à la Cour; L'autre, les intrigues de quelques Bourgeois, qui dans la crainte de perdre leurs biens, ou de tomber dans les incommoditez de la faim que le menu peuple commençoit à ressentir, ne se soucioient pas quel fût l'accommodement pour le general, pourveu qu'il fût à leur avantage particulier. Ce qui donna lieu à plusieurs mauvaises intelligences, & à quantité de Gentils-hommes des plus vaillants (comme ceux qui le sont davantage, sont les moins endurans) de passer dans le camp des Catholiques. Pour les provisions de bouche, ils n'avoient pas beaucoup de bled ny de chair, mais la grande quantité de poisson salé, & celle des vins qu'ils avoient recueillis, suppléoient au defaut: Et comme les Magistrats eurent commencé dés le mois d'Avril à ménager le pain pour les gens de guerre, il arriva que la mer se rendant, s'il faut ainsi dire, secourable à cette Ville dont elle est comme la mere nourrice, commença de luy fournir une prodigieuse quantité de sourdons, mousles, petoncles, & autres coquillages qu'elle laissoit dans les vases. Ce qui sembla d'autant plus merveilleux qu'elle n'avoit point accoûtumé de le faire auparavant, & qu'elle cessa incontinent aprés le siege d'y en amener. Les Huguenots le remarquent ainsi, & veulent que ce soit un secours du Ciel, comme fut la Manne aux Israëlites: mais ce n'est point merveille de voir les poissons s'addonner dans des temps à des endroits, où l'on n'en voyoit point auparavant; & peut-estre que ce fut la faim, qui ouvrant les yeux à ce peuple pour les rechercher soigneusement, leur en fit paroistre la quantité plus grande qu'à l'ordinaire. Ils adjoûtent, que durant tout le siege il n'y eut que bien peu de leurs gens qui ne joüyssent d'une parfaite santé: ce qu'il faudroit rapporter à l'exercice qui dissipe les mauvaises humeurs. Mais au contraire les assiegeans estoient travaillez de toutes sortes d'incommoditez dés le mois d'Avril: le manque de police y avoit causé une grande necessité de vivres & de fourrage, & une infection insupportable, puis en suite les debandades, les maladies, qui avec le chaud devinrent contagieuses. Il n'estoit pas mal aisé neanmoins de donner remede à tous ces maux-là; & les Rochelois n'en eussent sçeu trouver à la faim qui les talonnant de prés, les eût contraint dans deux mois de se rendre la corde au cou: mais il y en avoit un bien plus incurable & plus dangereux, qui ruinoit tous les ordres qu'on y eût pû apporter. C'estoit une grande division entre les Chefs, & une puissante faction de trois sortes de divers esprits, Mal-contents, Fideles, & Nouveaux. Les Mal-contents estoient ceux qui se fâchoient de n'avoir pas de l'employ selon leur merite; les Fideles, ceux de la Religion qui ne l'avoient point changée; les Nouveaux, ceux que le coup des Matines de Paris à la saint Barthelemy avoit forcez d'aller à la Messe. La Noüe, Henry de la Tour Vicomte de Turenne, & quelque petit nombre d'autres estoient des seconds; Le Roy de Navarre, & le Prince de Condé des derniers; Presque tous les Seigneurs estoient malcontents de la Reine mere, qui gouvernoit tout par les mains de deux ou trois Estrangers; & aucun des Grands, non pas mesme les Favoris de Monsieur, n'eût souhaitté que l'on eût pris la Rochelle. Cette faction composée de tant de diffe-

Deux inconvenients qui penserent ruiner les Rochelois.

Ils avoient peu de bled.

Abondance de coquillages dont les pauvres gens se nourrissent.

Desordres & maladies dans l'armée du Roy.

Division causée par les mal-contents & nouveaux convertis.

Qui prennent le Duc d'Alençon pour Chef.

rentes personnes, & qui pour la diversité de leurs humeurs & de leurs interests, ne s'accordoient qu'en ce poinct qu'ils desiroient du changement dans l'Estat, trouva le Duc d'Alençon disposé à en estre le Chef. Afin que vous connoissiez quel estoit ce Prince, je vous le dépeindray en peu de mots. Il avoit un jugement tres-subtil, s'il l'eût sçeu appliquer; il se montroit affable, humain, magnifique, curieux, patient, s'expliquoit en bons termes, estoit laborieux, bien que de petite complexion. Mais il avoit la taille fort basse, le visage fort laid, mauvaise grace, & peu d'adresse en toutes ses actions exterieures, nulle fermeté, ny aucun but certain, le courage trop mol pour proteger ses amys, & pour se faire redouter à ses enemis. Au reste, il estoit grand réveur, & peu Catholique: ceux qui avoient esté auprés de luy en son enfance, luy ayant donné quelque teinture des nouvelles opinions. Or le peu d'affection que la Reine mere & le Roy avoient pour luy, le mépris que Monsieur en sembloit faire, & le dépit de ce qu'on ne l'appelloit point au maniment des affaires, redoubloient son chagrin naturel, & écartoient son esprit davantage. Il y avoit une grande liaison entre luy & sa sœur Marguerite, dans le sein de laquelle il déchargeoit ses plus secrettes pensées: comme aussi elle l'aimoit plus que ses autres freres. Elle conte dans ses Memoires, qu'elle avoit eu du commencement la mesme affection pour Monsieur: lequel se servoit d'elle pour entretenir la Reine Mere durant qu'il estoit absent de la Cour dans le commandement des armées: mais à son retour, son favory du Gast, qui craignoit qu'une autre que luy ne le possedast, luy en avoit donné tant d'ombrage qu'au lieu de la remercier de ses bons offices, il l'avoit méprisée & éloignée du secret des affaires, auquel il l'avoit appellée: tellement qu'estant offensée de ce mauvais traitement, elle se rangea avec le Duc d'Alençon, & pour se vanger elle élevoit & entretenoit ses fumées par plusieurs projets & menées telles qu'une femme peu sage & un esprit boutadeux, sont capables de s'imaginer. Outre cela, il avoit auprés de luy un Gentil-homme Provençal nommé Boniface de la Mole, par les conseils duquel il se gouvernoit, homme éventé, audacieux, se perdant dans de vastes desseins, sans foy, sans constance, & tout à fait enyvré de la bonne opinion de soy-mesme Cét homme desirant la grandeur de son Maistre pour avancer la sienne propre, & les remuemens pour se rendre plus considerable que les favoris de Monsieur avec lesquels il estoit en pique, luy inspiroit sans cesse des pensées hautaines & factieuses. Ainsi ce Prince ayant conceu de l'aversion pour le Conseil du Roy, du degoût pour le Gouvernement present, de la jalousie contre son frere & sa mere, & de l'indignation à cause du mépris qu'ils sembloient faire de luy, commença à blâmer le Gouvernement, à choquer leurs favoris, à loüer leurs ennemis, puis à se lier avec eux, & à caresser l'Admiral, les Montmorencys & Cossé: enfin à former un party, avec les forces duquel il pût égaler le credit de Monsieur, & partager en quelque façon l'autorité avec luy. Ce fut lors que commencerent à se jetter les fondemens de cette faction de Seigneurs qu'on appella Politiques: lesquels estant partie Catholiques, partie Huguenots, convinrent ensemble que sans parler autrement de la Religion, & la laissant en l'estat où elle estoit, ils demanderoient seulement la reformation du gouvernement, & qu'on chassast les Estrangers, qui depuis vingt ans avoient miserablement ruiné la France; ils entendoient les Guises & les Italiens. Le Roy de Navarre & le Prince de Condé, tres-contens de ce nouveau remuement, ne l'estoient pas toutefois de ce que le Duc d'Alençon en estoit le Chef: parce que sa qualité de frere de Roy effaçoit la leur de Princes du sang, & qu'ils voyoient qu'ils ne seroient plus que les seconds, où ils avoient toûjours esté les premiers. Cette consideration, & la crainte de la mort si la chose estoit découverte, jointes au peu d'assurance qu'ils avoient à l'humeur volage du Duc d'Alençon, & à la perfidie de ses Favoris, les empécherent d'y prester l'oreille tandis qu'ils furent à la Cour. Mais lors qu'ils se virent en plus grande liberté, estant tous ensemble au camp où ils pouvoient conferer plus surement, la hayne des Guises & le peril de la Religion reformée, qu'ils conservoient encore dans leur ame, les obligerent d'y entendre; & l'entremetteur de cette association fut le Vicomte de Turenne. Or comme c'estoient presque toutes jeunes testes, boüillantes & inconsiderées, il se proposa là des desseins aussi estranges que temeraires. Tantost il leur prenoit une fougue de se saisir de Monsieur, & des Ducs de Guise & de Nevers, puis d'aller du mesme pas à main armée envelopper la Cour, & presenter une Requeste pour demander Justice des Massacreurs & des Estrangers: tantost ils avoient

Naturel de ce Prince, & raisons pourquoy il estoit mal-content.

Ce que pretendoit cette faction.

Diverses boutades des jeunes gens dont elle estoit composée.

une faillie de surprendre S. Jean d'Angely & Angoulesme, & de se jetter dedans ; aprés ils vouloient se rendre maistres de l'armée navale, & se retirer en Angleterre. Mais la Noüe plus sage qu'eux, leur remontrant les grands dangers & le peu d'avantage de toutes ces resolutions, arresta pour lors l'effet de leurs boutades. Le Roy en ayant eu connoissance, dépescha en diligence Pinard Secretaire d'Etat, avec charge de defendre au Duc d'Alençon en presence de Monsieur, de n'abandonner point le camp sur peine de s'en repentir. Monsieur refusa de se trouver quand cet ordre s'executeroit, de peur que son frere ne crût que cela se faisoit par son avis. Pinard ne laissa pas de l'executer : mais le Duc d'Alençon s'en offensa davantage, & parce qu'il ne voulut pas luy montrer son instruction, il le renvoya sans réponse, comme estant venu sans pouvoir, & n'ayant pas la qualité requise pour apporter un tel ordre à une personne de son rang. Le Conseil fut en si grand trouble de cette réponce, qu'il s'en falut bien peu que deslors il ne fit lever le siege de la Rochelle ; Et le Roy apprehendant quelque dangereuse surprise, écrivit à Monsieur au mois de Mars qu'il se hastât de l'emporter, parce qu'il avoit besoin de ses forces auprés de luy. Ce fut la cause que Monsieur faisant donner tant d'assauts si mal à propos perdit tant de monde ; faisant d'ailleurs si peu de cas des hommes, que souvent par divertissement & par plaisir plûtost que par dessein, il en envoyoit deux ou trois cens à une manifeste boucherie. Au reste, les mal-contents donnoient d'heure en heure des avis aux Rochelois, & les favorisoient en tout ce qu'ils pouvoient ; Monsieur ne sçavoit à qui se fier ; ses ordres n'estoient ny promptement ny fidellement executez ; & sa personne en tres-grand danger : de sorte qu'il ne pouvoit rien entreprendre, ny n'osoit rien commander, qu'avec de grandes apprehensions.

Le Roy en apprehendoit les effets.

Raison pourquoy on perdit tant de monde aux assauts.

Or comme luy & le Roy mesme, combattus d'un costé par la honte & le dépit, & de l'autre par la crainte de quelque plus grand mal-heur, ne pouvoient avancer ny reculer, arriva heureusement la nouvelle, qu'il avoit esté éleu Roy de Pologne. Le Roy la receut comme une occasion envoyée du Ciel au besoin : & prenant pour pretexte qu'il ne vouloit pas que les Ambassadeurs qui venoient querir son frere trouvassent les François en armes les uns contre les autres, & connussent nos desordres, il luy manda qu'il traitast avec les Rochelois à quelque condition que ce fust, pourveu qu'il les obligeast à rendre quelques soûmissions apparentes pour conserver l'honneur de la Souveraineté. Les propos de paix furent donc remis sur le tapis : neantmois, soit pour ne pas donner cette croyance aux assiegez qu'on y estoit necessité, soit que Monsieur se crût obligé d'honneur à ne pas demeurer là les bras croisez, on continua toûjours les attaques : mesme on fit de nouvelles mines qui joüerent fort à propos, & cent Gentilshommes monterent sur la brêche, mais ils n'oserent attaquer le retranchement. Le Duc de Guise qui donna furieusement au bastion de l'Evangile, fut suivi de quelque Noblesse, mais les gens de pied n'en bransleren pas : dont Monsieur fut si fâché qu'il cassa honteusement soixante Compagnies, avec leurs Mestres de Camp & leurs Capitaines. Aprés plusieurs assemblées & quelques difficultez, sur lesquelles on contesta long-temps, les Rochelois n'ayant jamais voulu traitter separément pour eux, les articles furent conclus & agréez de part & d'autre le vingt-cinquiéme de Juin, & tréves accordées pour six jours : Ensuite dequoy Monsieur se retira dans l'Isle d'Oleron, attendant la ratification du Roy auquel il les avoit envoyez pour les signer. Lors qu'on l'eust apportée, Biron entrant dans la Ville par la porte de Cognes avec quatre Trompettes & un Heraut d'armes, fit soudain publier la paix par tous les cantons ; Puis les plus apparents de la Ville sortirent pour faire offre de leur service au nouveau Roy de Pologne. Lequel ayant licentié son armée monta avec ses Favoris sur ses Galeres pour visiter les Isles prochaines : d'où il descendit à Nantes, & de là s'en retourna à la Cour, estatt receu par toutes les Villes où il passoit en qualité de Roy. De cette sorte fut levé le siege de la Rochelle, qui pendant sept mois qu'il dura, ne coûta pas moins à la France qu'une des trois guerres precedentes. Car il y mourut douze mille hommes de l'armée Royale, desquels il y avoit plus de cent Officiers, & grand nombre de Gentils-hommes volontaires ; Entr'autres, le Duc d'Aumale fut tué d'un coup de canon derriere un gabion mal remply, Clermont-Tallard, Cosseins, Goas & Poillac Mestres de camp, de coups de mousquet, & le Vicomte d'Uzas mourut de peste. Monsieur luy-mesme fut souvent en grand danger ; une fois principalement sur la fin du siege, qu'allant voir une mine, un Soldat Rochelois qui s'estoit caché dedans, luy tira un coup de mousquet chargé d'une bale & de quel-

La nouvelle que Monsieur est éleu Roy de Pologne, sert de pretexte pour traiter.

Il se donne encore quelques assauts,

aprés lesquels l'accord se conclud.

Genereuse action d'un bon serviteur.

ques dragées. Mais son grand Escuyer nommé Vins, ayant veu abaisser la mesche sur le serpentin, se jetta genereusement au devant de luy pour le couvrir de son propre corps, & receut la bale dans le ventre ; si bien qu'il ne fut que legerement blessé des dragées au cou, au bras & à la main.

Quatriéme Edit de Pacification.

Ce quatriéme Edit de Pacification estoit different en beaucoup de poincts, & bien moins ample que les trois autres. *Le Roy accordoit amnistie generale de toutes choses passées depuis le vingt-quatre d'Aoust dernier, avec defense à ses Procureurs & toutes personnes publiques ou privées d'en faire mention, poursuites ny reproches ; Reputoit tous ceux de la Religion ses bons & fidelles Sujets ; Promettoit d'eslargir tous ceux qui seroient detenus aux prisons, ou aux galeres ; Vouloit qu'ils fussent remis dans tous leurs biens ; Comme aussi qu'ils y remissent les Ecclesiastiques, & que l'exercice de la Religion Catholique fust rétably par tout où il avoit esté intermis ; Qu'il y auroit liberté de conscience pour tous ses Sujets dans le particulier ; Que les Gentils-hommes pourroient celebrer chez eux les Mariages & Baptesmes, pourveu que l'assemblée ne fust au plus que de dix personnes ; Qu'il y auroit libre & entier exercice aux Villes de la Rochelle, Nismes & Montauban ; Que ces Villes seroient déchargées de tous deniers, fruicts & revenus qu'ils avoient pris, & de tous actes d'hostilité commis depuis le vingt-quatriéme d'Aoust ; Qu'elles seroient confirmées dans leurs privileges, sans qu'elles fussent tenuës de recevoir de garnison, ny souffrir de citadelle ; Que pour demonstration de leur obeïssance, & entretenement de ce Traité, elles donneroient pour deux ans quatre des principaux Bourgeois de chacune, estans de la Religion reformée, qui seroient choisis par le Roy sur vingt qu'ils nommeroient, & changez de trois mois en trois mois, & mis en telles Villes qu'il luy plairoit : non toutefois à plus de cinquante lieuës loin de la leur ; Que tous forts, faits de part & d'autre seroient rompus & demolis ; Le commerce & passage libre remis par tout ; Et toutes les autres places delivrées de garnisons.* C'estoient là les principaux articles.

Sancerre n'étant pas comprise dans l'accord, se resout à toute extremité.

Les Rochelois, & les Deputez de Montauban qui assisterent à la conclusion de ce Traité, firent tous les efforts possibles pour obtenir à la Ville de Sancerre les mesmes conditions qu'on donnoit aux leurs. Mais le Roy s'excusant sur ce qu'elle estoit à un Seigneur particulier, aux droits duquel il ne pouvoit préjudicier, ne voulut jamais leur accorder autre chose que la liberté des Baptesmes & des Mariages. Ainsi cette mal-heureuse Ville qui avoit couru mesme fortune que les autres, ne pouvant avoir les mesmes avantages, se resolut aux derniers mal-heurs, plûtost que de s'exposer à la mercy de ses ennemis. Il y avoit quatre mois entiers que la Chastre la laissoit en repos par dehors, mais elle avoit au dedans un cruel ennemy qui la combatoit pour luy ; j'entends la famine qui ne se peut repousser ny par la force des bras, ny par celle du courage, ny par aucune industrie, qu'en donnant de la nourriture à celuy qui en est attaqué. Joanneau homme de cœur & vigilant, mais testu & attaché à son sens, avoit méprisé de faire des provisions pour soûtenir un siege, tenant pour impossible que le Royaume estant en trouble, la puissance du Roy fût assez grande pour assieger au mesme temps Montauban, Nismes, la Rochelle & Sancerre : tellement que dés le mois de Mars ils commencerent à manger les bourriques & les mulets dont il y avoit grande quantité, à cause de la situation du lieu mal accessible pour les charrettes. Et cette provision n'ayant duré qu'un mois, ils tuerent les chevaux, qui par Edit du Magistrat furent vendus à la boucherie, comme les bœufs. La famine s'augmentant, les chiens furent devorez avec plus d'appetit que la meilleure venaison : les chats eurent la chasse, & les hommes faisant l'office des chats, s'imaginoient toutes sortes d'industrie pour prendre les rats. Vers la my-Juin, un nommé la Croix qu'ils avoient envoyé en Languedoc pour avoir du secours, leur ayant rapporté qu'il ne leur en pouvoit venir de six semaines, ils mirent dehors une partie du menu peuple déja fort attenué, & ordonnerent que toutes personnes se contenteroient de demie livre de pain par jour : mais huit jours aprés on reduisit cette ration à un quarteron, & ainsi toûjours en diminuant à une livre par semaine, jusqu'à ce que sur la fin du mois le magasin estant vuide, la pluspart n'en eut plus du tout. Alors le ventre, le plus ingenieux maistre des inventions, leur apprit à faire des potages & des farces de toutes sortes d'herbes avec de la graisse, à quoy ils employerent mesme le suif, le vieil oing, & tout ce qu'ils trouverent d'huile ; Puis à rechercher les peaux de bœufs & de moutons, & sur tout celles de veau, qu'ils faisoient boüillir ou bien rostir sur le gril, aprés les avoir raclées & échaudées ; & la cherté en fut si grande qu'elles se vendoient à

Faute de vivres dedans.

Grande famine.

l'estau, comme la chair. Ensuite de cela, ils commencerent à faire essay du parchemin ; si bien que les livres, titres & enseignemens furent fricassez, ou mis en hochepot avec des herbes & des espices : aprés ils se jetterent sur les cuirs tanez, specialement sur les blancs, avec tant d'avidité, que les licous & harnois des chevaux, les peaux de tambour, les pourpoincts de chamois, les bourses, les éguillettes, les vieux devantiers de peaux des Savetiers & artisans, furent vendus. Tout ce qui pouvoit avoir quelque goust & humidité, estoit soigneusement recherché. Ils firent du pain de paille de froment detrempée coupée menu & broyée, de coquilles de noix, & mesme d'ardoises pilées, qu'ils détrempoient avec du sel & du vinaigre. Les pauvres alloient fouillant & gratant dans les fumiers, pour trouver des os, & des cornes, ou autres choses qui eussent quelque substance ; & l'on en vid qui recueilloient, & mangeoient avidement la fiente des hommes & des animaux. Ceux qui avoient esté mis dehors, aprés avoir vivoté quelque temps de bourgeons de vignes, de mores des hayes, d'escargots & d'herbes, mouroient entre la tranchée & les fossez de la Ville. Mais il en perissoit bien plus grande quantité par les ruës & dans les maisons, en telle sorte qu'il n'estoit jour qu'on n'en portast en terre vingt-cinq ou trente : ceux qui assistoient à leurs funerailles lamentant d'une voix rauque & piteuse leur propre mal-heur, plûtost que celuy des trépassez. En six semaines la faim y tua six fois plus de peuple, que le glaive n'avoit fait en six mois de siege. Enfin toutes les extremitez qu'on se peut imaginer, & qui jamais ont esté souffertes par une Ville assiegée, sont moindres que celles que souffrit Sancerre ; Et afin qu'il n'y manquât pas, non plus qu'au siege de Jerusalem, un acte barbare & dénaturé, qui confirmât des choses si incroyables, un pere & une mere furent surpris mangeant leur propre fille, qui estoit morte de faim. Or aprés que les Sancerrois eurent en vain attendu le secours du Languedoc, & de la Suisse, & que les Rochelois eurent manqué de les faire comprendre dans le Traité, ils envoyerent au devant des Ambassadeurs de Pologne, l'unique espoir qui leur restoit, s'estant opiniâtrez au reste de perir tous les uns aprés les autres, avant que de se rendre aux conditions que la Chastre leur proposoit. Ces Ambassadeurs estant arrivez en France au commencement d'Aoust, sommerent l'Evesque de Valence & Lansac de faire lever le siege, suivant la promesse qu'ils leur avoient faite de mettre en liberté toutes les Villes & les personnes qui estoient molestées pour la Religion. La Chastre estoit extrémement ennuyé d'estre attaché là depuis sept mois ; d'ailleurs il brûloit d'impatience d'aller rendre ses devoirs au nouveau Roy de Pologne, & mouroit d'apprehension qu'aprés avoir tant travaillé pour se rendre agreable à ce Prince, il eût disposé de toutes les Charges avant son retour. Ces raisons & l'instance des Ambassadeurs Polonois, furent les deux choses qui delivrerent les Sancerrois de la derniere ruine, & leur firent accorder une capitulation, qu'on pouvoit nommer avantageuse, eu égard au miserable état où ils s'estoient laissez reduire. Sçavoir, *Que tous ceux qui étoient dedans joüyroient des mêmes conditions pour la Religion, qui avoient esté accordées pour le general ; Que le Roy leur pardonneroit leur offense, sans qu'ils en pûssent être recherchez, & les recevroit à sa clemence & misericorde, leur donnant à tous la vie : laquelle ils tiendroient par grace speciale de sa bonté ; Qu'ils rentreroient en possession de leurs biens immeubles, & racheteroient leurs meubles par la somme de quarante mille livres.* Ainsi ces malheureux eurent la vie sauve. Mais quinze jours aprés Joanneau leur Gouverneur, qui durant le siege avoit retenu & fait mourir un Tambour de la Chastre, fut assassiné de nuit, & jetté dans un puits, & la Ville entierement demantelée, de peur que quelque jour elle ne ruinât encore le pays par une troisiéme revolte.

Ses étranges effets.

Pere & mere mangent leur fille.

Ambassadeurs de Pologne intercedent pour Sancerre,

qui obtient composition.

Il nous faut maintenant dire de quelle façon Monsieur fut élû Roy de Pologne. Le Roy Sigismond estant mort sans enfans & sans heritiers mâles, & ayant finy le nom des Jagellons, au commencement du mois de Juin de l'année precedente : l'Evesque de Valence qui avoit le premier proposé de rechercher cette Couronne pour Monsieur, & qui s'ennuyoit de n'estre point employé depuis quelques années, embrassa tres-ardemment cette belle occasion de gagner de la gloire, quoy qu'il fût déja sur l'âge, & partit de Paris le dix-septiéme jour du mois d'Aoust. N'ayant point trouvé à Strasbourg, à cause des massacres, ny Joseph Scaliger, ny Pierre-Gilbert Mailloc, deux hommes de plumes tres-sçavantes & tres-éloquentes, dont il avoit bien besoin en cette negociation, mais seulement Jean Bazin Procureur du

Election du Duc d'Anjou pour estre Roy de Pologne.

Monluc Evesque de Valence y est envoyé aprés la mort de Sigismond.

Roy à Blois, il ne laissa pas de passer outre ; & traversant l'Allemagne, non san beaucoup de difficultez, il parvint à Miezrich premiere Ville de Pologne. De là i dépécha Bazin avec des lettres tres-civiles & tres-élegantes aux Estats assemble à Varsovie, pour obtenir permission de les aborder, & de leur communiquer se memoires plus secrets : ce qui ne luy fut permis de long-temps. Cependant, parc qu'il y avoit déja quelque bruit en ce pays-là de ce qui s'estoit passé en Franc contre les Huguenots, il dressa une Apologie pour en excuser le Duc d'Anjou, * dans laquelle il déguisoit adroitement le fait, & pour éblouyr les yeux, comme sçai faire un excellent Orateur, il leur dépeignoit dans son Prince toutes les vertus le plus aymables. Mais comme ses intrigues & son éloquence commençoient à fair impression sur les cœurs, il vint des nouvelles plus amples des massacres, confirmée par le fils d'un Palatin, & quelques autres qui s'en estoient sauvez. Les Ambassa deurs des autres competiteurs ne manquerent pas d'exaggerer la chose qui de so estoit assez énorme, par quantité de Libelles, & mesme de Tableaux, où ils avoien peint les plus horribles cruautez qu'on se pût imaginer ; entr'autres, il s'y voyo des bourreaux, dont les uns fendoient le ventre des femmes grosses pour en tire les enfans, que les autres écrasoient contre les murailles. L'horreur de ces inhu manitez entrant par les oreilles, & plus vivement encore par les yeux, fit un mer veilleux changement dans les esprits : tellement qu'il se trouva en grande peine d'apprendre de ses amis, & d'entendre dire mesme en sa presence les reproches qu luy faisoient les Polonois de ce qu'il leur avoit voulu donner un Prince sanguinaire Mais il s'efforçoit & par lettres & par conferences d'adoucir cette alteration ; à quoy ne luy servirent pas peu les connoissances que son fils Balagny avoit faites, l'éloquen ce Latine de Bazin, & les pratiques de Solikoski Secretaire du feu Roy, homme delié & qui écrivant fort poliment en langue du pays, traduisoit les Lettres & le Apologies que Bazin composoit en Latin. De plus, pour remettre la veuë & l'i magination que le spectacle de ces horribles Tableaux avoient effarouchez, il fi faire & porter aux lieux où s'assembloient les plus grands Seigneurs, des portrait du Duc d'Anjou, ayant un visage fort serein & un œil benin, qui donnoient de meilleurs sentimens de son humanité, & de sa douceur, à ceux qui les regardoient Or comme la Reyne-Mere avoit embrassé cette recherche, ou par caprice, ou par feinte, elle s'en repentoit tout de bon : mais le Roy tout au contraire, qui d commencement ne s'en estoit point soucié, ayant goûté l'avantage qui en revien droit à la France, & desirant éloigner son frere de luy, s'échauffoit de plus en plu à l'obtenir. Tellement que comme le Roy employoit ouvertement sa puissanc pour y parvenir, la Reyne & le Duc d'Anjou faisoient agir secrettement toute leurs menées, pour empécher que la chose réüssit. Ainsi l'Evesque de Valence comme il sortoit du Royaume, fut arresté quelque-temps à Verdun, & fort inju rieusement traité par Manegre Lieutenant du Gouverneur de la Ville : ce qu'i n'eût pas osé entreprendre sans quelque commandement secret. Mais le Roy e ayant eu avis, la Reyne & le Duc d'Anjou témoignerent d'en estre fort fâchez si bien qu'il fut relâché, & continua son voyage. Peu aprés luy, le Roy envoya encore Gilles de Noailles frere de l'Evesque de Dacqs Ambassadeur à Constanti nople, afin de poursuivre, si Monluc venoit à estre arresté par les Allemands, o retardé par quelque autre accident ; Et la Reyne-Mere y dépécha aussi Lansac comme pour luy ayder : mais à ce qu'on croit, pour le traverser par sous-main.

** En France je l'appelle Monsieur, dehors le Duc d'Anjou.*

Nouvelles des massacres effarouchent les Polonois.

Il les radoucit.

La Reine Mere ne desiroit point cette élection.

Neanmoins l'Evesque ayant égard au commandement du Roy son Maistre, & à sa gloire propre, plûtost qu'à la passion d'une femme, conduisit cette brigue avec tant d'adresse, qu'il en vint à bout. Nous en remarquerons quelque particularitez. Au commencement du mois d'Avril, la Diete ou les Estats estant assemblez à Varsovie, on dressa douze pavillons dans une large campagne, pou les Palatins & leur Noblesse, & un plus grand au milieu en forme ronde capable de contenir six mille personnes, où estoit le grand Senat du Royaume, les Pala tins, Castelans & Nonces terrestres, qui sont les Deputez des Provinces. Là il s'estoit assemblé plus de trente mille Gentils-hommes : ausquels on marqua des lo gemens à l'entour de la Ville, avec un ordre si merveilleux, que cette grande multitude estant logée en si peu d'espace & y demeurant six semaines durant, avec le train de chevaux & de valets que vous pouvez vous imaginer, il n'y eu point faute de vivres, non pas mesme de vin ; & ce qui semble presque incroya ble, pas la moindre dispute, comme s'ils eussent laissé dans leurs maisons leur haine

Mais l'Evêque la poursuit heureusement.

haynes & leurs querelles particulieres, & qu'ils eussent tous apporté un mesme esprit, & une affection unanime pour le bien de l'Estat. Il y avoit grand nombre de competiteurs en cette brigue : l'Empereur Maximilian beau-frere du défunt Roy Sigismond, demandoit le Royaume pour son fils Ernest : Jean Roy de Suede pour son fils Sigismond qui lors avoit à peine huit ans, & qui y parvint à quelques années de là : Jean fils de Basile Duc de Moscovie, pour soy-mesme. Le Duc de Prusse, le Transsilvain & le Tartare y avoient quelque esperance. Outre cela, il y avoit une faction tres-puissante parmy les Polonois qui vouloit exclurre tous les Estrangers, & élire un Roy de leur nation. Or ils appellent le Roy ainsi élû d'entr'eux Piaste, en souvenance d'un certain homme qu'ils élûrent vers le neuviéme siecle, qui n'estoit qu'un païsan, mais qui avoit une vraye probité du siecle d'or : aussi son regne fut tres-heureux, & la Couronne demeura à sa posterité, durant plusieurs successions. Il y eut du commencement quelque difficulté pour le rang des Ambassadeurs : celuy d'Espagne demandoit à estre receu à l'Audience premier que celuy de France : mais les Estats ayant meurement deliberé sur ce poinct, conserverent les anciens droits de la France, & ordonnerent que le sien seroit oüy aprés ceux du Pape & de l'Empereur devant celuy d'Espagne : lequel mal satisfait de cette resolution, se retira sans exposer sa croyance. Ce fut le troisiéme jugement authentique en moins de seize ans, où l'ambition Castillane perdit sa cause pour la preséance contre la France. Celuy du Duc de Prusse eut audience le premier, à cause que son Maistre estoit du Corps du Royaume. Aprés on entendit le Legat du Pape, c'estoit le Cardinal de Commendon, qui exhorta l'Assemblée d'élire un Prince qui fût Catholique, pieux & debonnaire, sans parler en faveur de personne. Ensuite celuy de l'Empereur harangua pour Ernest ; Entre autres choses il s'estendit sur la connoissance que ce Prince avoit de la langue Sclavone commune aux Bohemes & Polonnois, sur la commodité de faire venir du secours quand il en seroit besoin, & sur la puissance de la Maison d'Austriche ; loüant de telle sorte les qualitez & avantages qui le rendoient recommandable, qu'il taxoit adroitement le Duc d'Anjou de ne les avoir point. Montluc feignant d'estre malade s'excusa de parler le jour mesme, afin d'avoir le loisir de répondre à tout ce qu'avoit dit cét Ambassadeur, & fit en sorte qu'il luy fût accordé un delay jusqu'au lendemain. Ainsi ayant veu la harangue que les Imperiaux avoient distribuée dés le mesme jour aux trente-deux Palatins, afin qu'ils la fissent voir chacun à la Noblesse de sa Province, il travailla toute la nuit à raccommoder la sienne ; si bien que le lendemain elle ravit toute l'Assemblée, & fut suivie de grandes acclamations & d'un applaudissement universel. L'on remarqua mesme pour joyeux augure, que lors qu'il la commença, une Aloüette, autrefois la devise des Gaulois, se vint asseoir sur le haut du mast de la tente, & ne cessa de gringoter agreablement, prenant son ton selon qu'il élevoit sa voix, plus haut ou plus bas, puis elle s'envola si tost qu'il eut achevé. Les Ambassadeurs ayant representé l'intention de leurs Princes furent renvoyez sur la frontiere, pour ne point prevenir la liberté de l'élection par leurs brigues. Aprés cela, les Estats furent prés d'un mois à examiner les commoditez & les incommoditez que chacun des competiteurs apporteroit au Royaume. Le Moscovite pour sa cruauté & pour le mépris qu'il avoit fait de l'Assemblée, n'ayant envoyé qu'une lettre ; le Tartare pour ses vieilles inimitiez, quoy que d'ailleurs il offrit d'épouser la Religion Chrestienne, & d'établir le siege de son Empire chez eux ; le Transsilvain pour sa foiblesse & ses intelligences avec le Turc ; le fils du Roy de Suede pour son bas âge, & pour la haine des Lithuaniens, furent exclus presque du commencement, & la concurrence reduite à trois, Ernest fils de l'Empereur, le Duc d'Anjou, & les Piastes qui estoient au nombre de trente-six. Les brigues, les contentions & les intrigues furent grandes : il y avoit quatre fonctions, deux de la basse Pologne dont les chefs estoient Calvinistes, la troisiéme de l'Evesque de Cusavie plus puissante que les deux autres, & la quatriéme des Lithuaniens. Les derniers & toute la maison de Rasiville, estoient pour Ernest : les Piastes faisoient divers partis, mais ils ne se pouvoient accorder : le Duc d'Anjou avoit des amis dans toutes les factions ; & comme la distance rehausse l'admiration, sa renommée luy avoit gagné les cœurs de la jeune Noblesse : qui se declarant ouvertement pour luy, semoit ses lances de Fleurs de Lys. Le voisinage de la Maison d'Austriche estoit dangereux à leur liberté, & le Turc n'eût jamais souffert qu'elle se fût aggrandie ; d'ailleurs Ernest estoit trop jeune, & ne

Quels Princes briguoient avec le Duc d'Anjou.

Trait d'adresse.

Augure d'une Aloüette.

sembloit pas promettre beaucoup. Au contraire le Duc d'Anjou estoit d'un florissant, capable de gouverner, & qui avoit déja manié de grandes affaires; d' nation plus conforme en mœurs à la Polonoise que toutes les autres, civile, corte & belliqueuse; d'une Maison tres-puissante par mer & par terre, qui pa alliances pouvoit entretenir toûjours la paix avec le Turc, & luy assurer le c merce de la mer. Ces raisons & plusieurs autres mises à la balance, il se tr plus d'avantage dans luy que dans aucun autre de ses competiteurs; & avec les Catholiques craignant que les Piastes ne s'accordassent à faire un Roy de la R gion Protestante, s'unirent tous pour luy. Si bien que le troisiéme jour d'a qu'on eut commencé à recueillir les suffrages, qui fut le huitiéme de May, il fut d'un si grand consentement de toute l'Assemblée, qu'il emporta trente-quatre n cinq cens voix de trente-cinq mille qu'il y en avoit. Le Palatin de Podolie favorisoit le Piaste, s'apercevant que les volontez alloient du costé du Duc d' jou, se retira de l'Assemblée avec douze mille hommes, & se mit en bataille, testant de la nullité de l'élection : mais les Taborisky puissante & illustre fam ayant fait ordonner que ceux qui opinoient pour le Duc d'Anjou missent un m choir blanc au chapeau, le nombre se trouva si grand, que les autres ayant b de leur petite bande prirent la mesme marque, & se rangerent avec le reste. rant cette broüillerie le temps demeura obscur & trouble : mais tout aussi-tost ce consentement fut donné, les Cahiers où estoient les suffrages ouverts, & voix comptées, il devint clair & serain, comme si le Ciel eût voulu se réjoüi cette élection. Or une si belle piece que celle-là meritant bien d'estre ache & comme disoient les Polonois, un Espoux estant tenu de faire un present Maistresse, ils l'obligerent à quelques conditions: Sçavoir à acquiter les dette Royaume, & racheter le Domaine alienê; à dresser une armée navale pour en cher la navigation de Narny; à faire porter en Pologne le revenu de son patri ne, qui montoit à douze cens mille francs; & à établir une Université à Crac Outre cela une grande partie des Seigneurs Polonois estant imbus des nouve opinions, ils ne manquerent pas à demander plusieurs choses pour la seuret leur Religion, & mesme pour les Huguenots de France; à quoy ils s'ahurtere opiniâtrément, qu'il falut que nos Ambassadeurs s'y obligeassent, autrement eût esté rompu. Mais on y eut peu d'égard en France; & parce que l'on cherc sujet de querelle à l'Evesque de Valence pour avoir mieux fait qu'on ne voul on luy fit de grandes reprimandes d'avoir consenty à cét article, & l'on prit ce de payer ses services de reproches.

Le Duc d'Anjou est élû Roy.

Le Decret de l'élection ayant esté fait & confirmé par cent dix Seaux des lats, Palatins & Castelans, ils deleguerent douze personnages des plus con rables d'entr'eux pour l'apporter en France, & venir salüer leur nouveau C'estoit Adam Conarsky Evesque de Posnac, Albert Lasky Palatin de radzky, Jean Baptiste Comte de Tenczin, Jean de Tomicze Castelan de Gne qui avoit avec luy Nicolas son fils, André Comte de Gorka, Jean Herbo Fulstin Castelan de Sanock, Stanislas Crisky Castelan de Radomsky, Nic Chrestofle de Radwil Duc d'Olika, Jean Zamosky de Zamoczie Palatin Belzky, Nicolas Firley de Casimir, Jean de Sborowstky Palatin d'Inowlo lawsky, Alexandre Prunsky fils du Palatin de Kiow, qui estoient accompa de deux cens cinquante autres Gentils-hommes, que la curiosité ou l'affe de voir leur nouveau Prince amenoit avec eux. Montluc estant revenu dev comme pour leur preparer les chemins, ils arriverent tous heureuse à Mets vers la my-Juillet : où Charles de Cars Evesque de Langres les hara & de là ils furent conduits à Paris. Au devant d'eux allerent tous les Corps Ville, la Maison du Roy, & toute la Noblesse de la Cour, à la teste de laq estoient le Prince de la Roche-sur-Yon, & le Duc de Guise, avec trois ou qu Princes de sa Maison; & Paul de Foix leur fit une harangue aussi docte que ci Les Polonois admiroient la multitude presque infinie de peuple qui estoit acc ruë pour les voir, & ils s'imaginoient que toute la France se fut entassée dans c seule Ville, quand ils voyoient les fenestres des maisons à quatre ou cinq esta pleines de monde les uns sur les autres, les toicts presque enfoncez par ceux estoient montez dessus, & les ruës qui en regorgeoient de telle sorte, qu'à p pouvoient-ils trouver un passage au travers de la foule. Les François au contr s'estonnoient de voir ces grands & vastes corps, ces visages farouches, ces g

Ambassadeurs des Polonois en France.

Comme on les reçoit.

Ce que les François admirent en eux.

des barbes roussastres, leurs bonnets fourrez de peaux, & couverts de pierreries, leurs cimeterres courbez, leurs galloches de fer, leurs arcs & leurs carquois, leurs testes rasées par derriere. Mais avec ces habits étranges, il n'y en avoit pas un qui n'eût quelque teinture des bonnes Lettres, & qui ne sceût la langue Latine. Au contraire nos Courtisans ajustez en Demoiselles, estoient la pluspart aussi ignorans que des femmes : de sorte que ne sçachant entretenir leurs hostes que de reverences, ny leur répondre que d'un branslement de teste, ils apprirent alors à rougir de leur defaut, & à connoistre que la science est une des plus belles parties de l'honneste homme. Les Polonois furent bien étonnez de trouver des Gentilshommes qui n'eussent pas appris la langue Latine, & blasmerent fort les parens de ce qu'ils n'avoient pas le soin de la faire apprendre à leurs enfans : mais en recompense ils trouverent quantité de belles choses, qui effacerent la mauvaise opinion que ce manquement leur pouvoit avoir donné de nostre Nation. Le Parlement & l'Université furent les deux merveilles qui leur causerent plus d'admiration & de contentement : ils avoüerent qu'elles surpassoient tout ce qu'il y avoit de plus rare dans l'Europe. La majesté de cet Auguste Senat fit dire à l'un d'eux, *Qu'il ne s'étonnoit plus si divers Princes de la Chrestienté luy avoient souvent commis le jugement de leurs differends, puis que ces graves personnages, qu'il voyoit en robe rouge, estoient comme autant de Rois ;* Et quand ils eurent entendu discourir tant de Professeurs consommez en toutes sortes de langues & de sciences, ils ne douterent plus que toutes les autres Universitez de l'Europe n'eussent esté derivées de celle-là, comme les rivieres & les autres mers le sont du grand Ocean.

Ils s'étonnent que la Noblesse Françoise ignore la langue Latine.

Admirent deux merveilles en France, le Parlement & l'Université.

Deux jours aprés leur entrée à Paris, ils allerent salüer le Roy, & luy baiserent humblement la main : puis ils rendirent le mesme devoir aux Reines. Le lendemain ils se mirent en bien plus grande pompe pour salüer leur Roy : ils estoient couverts de leurs robes de drap d'or, leurs chevaux richement harnachez de selles en broderie, & de brides à mors d'argent, toutes couvertes de diverses pierreries : devant chacun d'eux marchoient leurs Pages vêtus de soye, & des Massiers portant des massuës de fer de quatre à cinq pieds de long. Deux jours aprés, ils firent leur compliment au Roy de Navarre, & aux Cardinaux de Bourbon & de Lorraine. Le neuviéme de Septembre, leur Roy leur donna à dîner dans son Hostel : & le lendemain dans l'Eglise Nostre-Dame, il leur jura sur les saints Evangiles, qui luy furent presentez par l'Evesque de Paris, de garder inviolablement les Loix du Royaume, les droits & privileges de chacun, & tout ce que les Ambassadeurs de son frere avoient promis aux Etats. Le jour suivant la lecture du Decret de son eslection fut faite dans la grand' sale du Palais. Les Ambassadeurs l'apportant dans un coffre d'argent sur leurs épaules, furent accueillis par le Duc de Guise en qualité de grand Maistre, sur les degrez, & conduits sur l'échaffaut où estoit le Roy. Les deux Reines, le Roy de Pologne, le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre estoient d'un costé, & de l'autre le Prince de Condé, le Duc de Montpensier & le Prince Dauphin, & au bas les Prelats, les Ambassadeurs, les Conseillers d'Etat & du Parlement, le Recteur de l'Université & autres, chacun assis selon son rang. Aprés que l'Evesque de Posnac chef de l'Ambassade, eut asseuré le Roy du service & de l'affection du Senat & de la Nation Polonoise, il luy demanda s'il luy plaisoit que l'on ouvrit, & qu'on lût publiquement le Decret par lequel leurs Etats avoient esllû Monsieur son frere. Le Roy les ayant civilement remerciez, & accordé leur demande, le Decret fut tiré du coffre, décacheté, & leu à haute voix par le Castelan de Sanoch. Cela fait, le Roy se levant de son siege, alla embrasser le nouveau Roy son frere : le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre luy firent la reverence ; & il les baisa : les autres furent receus avec plus ou moins d'honneur, selon leur qualité. Les acclamations du peuple, la musique, les Trompettes, l'artillerie & les feux de joye finirent cette ceremonie : qui fut suivie d'un superbe souper, pour regaler les Ambassadeurs. La Reine mere les voulut aussi traiter à son tour dans les Tuilleries, où ayant fait couper un bois de haute fustaye, plûtost par une vaine somptuosité que par besoin, elle leur donna à souper sous un pavillon d'excessive grandeur. Ensuite du festin, il y eut un Balet d'aussi rare invention que de grande dépense. La machine estoit un rocher argenté, se mouvant de soy-mesme, avec seize niches remplies de seize Nymphes d'excellente beauté, representant les Provinces du Royaume de France : lesquelles ayant chanté quelques vers à la loüange des deux Rois, descendirent pour venir offrir leurs presens au Roy de Pologne,

Vont salüer le Roy & les Princes.

Lecture du Decret de l'élection dans le Palais.

Autres magnificences.

& puis elles se mirent à danser un Balet. Les Polonois y admirerent la justesse des pas mesurez à la cadence, les confusions bien demeslées, les chiffres bien formez, & l'agreable diversité des Airs & des Musiques : mais ils blasmerent la folle prodigalité des François, qui faisoient de si prodigieuses dépenses en choses si vaines & qui s'en vont en l'air au moment mesme qu'elles se font. Avec pareille magnificence le nouveau Roy fit son entrée à Paris par la porte Saint Antoine : mais l'on y remarqua pour mauvais augure que l'ignorance de nos Herauts avoit mal blazonné les Armes de Pologne. Ce seroit chose superfluë de raconter toutes les pompes qui se firent : toutefois j'adjoûteray encore que le Pape pour le feliciter de son heureuse eslection, & reconnoistre les bons services qu'il avoit rendus à la Religion Catholique, luy renvoya la Rose d'or par Seraphin Olivier, homme d'une rare candeur & d'une conversation que sa douceur & sa doctrine rendoient fort agreable. Or les Ambassadeurs qui estoient Protestans, ne cessoient de solliciter l'execution des promesses que Montluc leur avoit faites pour les Huguenots, mesme de se charger de plusieurs autres Requestes pour des particuliers. L'Evesque de Posnac homme timide, n'osoit leur contredire, & Lasky ne s'en soucioit pas. Mais Vincent Lauro, celuy dont nous avons parlé au commencement de ce regne, que le Pape avoit fait Evesque de Monteregio, & envoyé en qualité de Nonce auprés du nouveau Roy, veillant pour les interests de la Religion Catholique, & se tenant prés de luy, fit en sorte qu'il les éluda adroitement, en les remettant à son arrivée en Pologne. Le Roy Charles de son costé les renvoya à sa mere, qui amusa si bien ces gens peu accoûtumez à de pareilles subtilitez, qu'ils n'obtinrent presque rien de tout ce qu'ils demanderent. Or quoy que leur intercession fût plus utile aux Huguenots en apparence qu'en effet, leur presence neanmoins leur enfla extremément le courage. L'Edit de Pacification estant porté dans les Provinces, ceux de Languedoc deputerent vers le Roy de Pologne pour luy demander permission, puis que ce fait concernoit le general, de s'assembler en quelque lieu. Le Conseil estimoit que les particuliers estant ainsi assemblez prendroient avis de se soûmettre à la volonté du Roy, & qu'estant lassez de tant de miseres, ils se contenteroient de ce qu'on leur presentoit, plûtost que de tout perdre; tellement qu'on leur accorda leur requeste : & ils s'assemblerent premierement à Millaud en Roüergue, puis à Montauban. Mais il en arriva tout le contraire de ce qu'on esperoit : ils s'entredonnerent courage & conseil, & pensant plûtost aux moyens de repousser la force que de recevoir l'Edit, ils diviserent le Languedoc en deux Gouvernemens, de Nismes & de Montauban; donnant la charge du premier à saint Romain, & celle du second au Vicomte de Polin. Ayant ainsi mis ordre à la fureté de la Province, ils tinrent derechef assemblée au mois d'Aoust dans ces deux Villes, & dresserent des articles dans l'une & dans l'autre, pour envoyer au Roy. Ceux de Provence & de Dauphiné encouragez par leur exemple, & mesme par l'instigation de quelques Catholiques qui se plaignoient qu'on abolissoit les immunitez & les privileges du Païs, en dresserent aussi de leur costé. Les Deputez de ces Provinces rencontrerent en chemin ceux de Languedoc, & l'un d'eux ayant harangué pour tous devant le Roy, ils presenterent leurs articles. Il y en avoit beaucoup de particuliers pour chaque Province, qu'il seroit inutile de rapporter; & quant à ceux qu'ils demandoient pour tout le party, il suffit de dire qu'ils estoient plus audacieux, comme leur répondit la Reine-Mere, que s'ils eussent eu encore leur Admiral & une armée de trente mille hommes. On ne les rejetta pas neanmoins tout à fait, & l'on maintint le Traité avec une surséance d'armes, jusqu'à la fin de Novembre. Pendant cela ils renouvellerent une association entr'eux, firent des reglemens pour l'administration de leurs affaires touchant la puissance & le devoir des Generaux, la Justice, Police, Ministres & Finances, garnirent plusieurs places, desquelles ils pouvoient jetter vingt mille hommes en campagne, & deputerent vers les Princes Protestans d'Allemagne, pour avoir secours en cas de necessité. S'il y eut des exploits de guerre, ils furent si peu memorables qu'ils ne valent pas la peine de s'y amuser. Mais s'ils ne faisoient pas la guerre avec les armes, ils la faisoient avec la plume, employant les Escrits & les Libelles comme des avant-coureurs de leurs desseins. Premierement, ils renouvellerent le Traité de la servitude volontaire, * que la Boëtie Conseiller au Parlement de Bordeaux, jeune homme de grand cœur & de grand esprit, avoit fait durant le regne de Henry II. pour une autre occasion. Aprés ils firent courir par la France un

Rose envoyée par le Pape.

Ceux de Languedoc ne reçoivent point l'Edit de Pacification.

Le Roy leur permet de s'assembler, & leur donne tréves.

Leurs demandes fort audacieuses.

* Anthenticien.

Traité autrefois publié en Allemagne du temps du siege de Magdebourg, qui definit l'obeïssance qui est dûë aux Princes selon les regles de la parole de Dieu, & pour quelles causes les sujets peuvent prendre les armes contre le Souverain. Puis parut la France Gauloise * de François Hotoman Jurisconsulte de grande reputation, pour lors fugitif en Allemagne dans le Palatinat du Rhin : dans lequel il s'efforce de prouver que le Royaume de France n'est pas hereditaire comme un bien de patrimoine, mais electif par les suffrages de la Noblesse & du peuple : & sur tout il presse fort pour monstrer, que les femmes y ont de tout temps esté excluses du Gouvernement. On vid aussi un Dialogue sous le nom de *Politique*, traitant de la puissance, autorité & devoir des Princes, & de la liberté des peuples. Puis la *France-Turquie*, discours qu'ils supposoient avoir esté fait par Poncet (homme qui avoit fort voyagé, & qui se faisoit nommer Chevalier, parce que le Pape luy avoit donné le Colier de saint Pierre) pour persuader au Roy de regler son Estat sur le modele de celuy du grand Turc, d'abolir les Princes du sang, les Seigneurs, la Noblesse, mesme la proprieté des terres, enfin de mettre en sa main l'honneur, la vie & le bien de tous ses sujets, & de les reduire à tel poinct qu'il les pût faire perir par un clin d'œil, quand il luy plairoit. Poncet y ayant répondu par un Livre qu'il nomma *l'Antipharmaque*, ou Contrepoison, se plaignant qu'on luy imposoit malicieusement un si pernicieux & si damnable conseil ; il luy fut repliqué par un autre portant le titre de *Lunettes de Cristal*, qui faisant allusion au titre de sa réponse, luy reproche; Que ces composeurs de drogues estrangeres, avoient donné le boucon au Prince de Portian, au Comte de Tende, aux Ducs de Longueville, de Boüillon & d'Uzez, à la Reine de Navarre, & avoient essayé de le donner au Duc d'Alençon, & aux trois freres de Montmorency ; Que de leur boutique estoient venus les malins artifices, avec lesquels on avoit fait perir le Prince de Condé, le Vidame de Chartres, Moüy, & plusieurs autres ; avec lesquels on avoit tâché de perdre le Duc de Montpensier & son fils ; avec lesquels on calomnioit envers le Roy le Comte du Lude & Chavigny, parce qu'ils estoient attachez à la Maison de Montmorency, quoy que d'ailleurs ils fussent tres-zelez Catholiques & tres-bons François ; Que de là venoient ces partialitez & ces pointilles qu'on semoit entre les Grands, entre Damville & Monluc, entre Joyeuse & d'Acier proches parens, entre l'Admiral de Villars & les Montmorencis ses cousins ; Et que l'on sçavoit bien que les artisans de ces fraudes & de ces méchancetez estoient des Estrangers, qui non contents d'emporter tous les benefices, les Charges, & l'argent du Royaume, tendoient visiblement à ruiner l'ancienne & tres-juste forme du gouvernement, pour introduire à la place une nouvelle & tyrannique domination : afin de manier tout à leur mode, selon des maximes pareilles aux moyens qu'ils employoient pour y parvenir.

* *Franco-Gallia.*

Divers Libelles seditieux.

Par ces rapports partie vrays, partie vrays-semblables, ils s'efforçoient de décrier le gouvernement, & preparoient les esprits à la sedition. Les Magistrats tâcherent d'y apporter remede par une severe defense de ces Livres ; & la Reine-Mere en fit souvent des plaintes au Roy. Mais ce n'estoit pas ce qui le tourmentoit le plus : un soucy bien plus fâcheux luy travailloit l'esprit d'une chagrine jalousie. Comme il avoit pris en soy-mesme une forte resolution de regner, & que pour cet effet il vouloit retirer à soy l'autorité qu'il avoit imprudemment donnée à son frere, il hastoit son depart avec une extrême impatience. Afin que rien ne le retinst plus long-temps, il luy avoit fait dresser son equipage en diligence ; il avoit pour cela emprunté de l'argent à grands interests ; & mesme consenty que le Clergé luy eût fait present de huit cens mille francs, quoy qu'il en eût eu grand besoin pour ses affaires propres. Il avoit envoyé devant Sborowsky, & avec luy Ramboüillet, pour donner avis au Senat qu'il estoit en chemin ; D'ailleurs sa presence y estoit necessaire pour arrester les progrez du Moscovite, qui de dépit d'avoir esté refusé de sa recherche, s'estoit jetté sur la Lituanie. Mais plus il le pressoit de partir, plus il cherchoit de retardemens, & sembloit témoigner par la peine qu'il avoit à quitter la France, qu'il se tramoit quelque grand dessein qui l'y retenoit. On voyoit bien que les delices de la Cour, la tendresse de sa mere, & cette authorité presque Royale, que son commandement de Generalissime, & la prochaine esperance de la succession luy avoient acquise, estoient de fortes attaches qu'il ne pouvoit rompre, sans une douleur fort sensible : mais il y en avoit une autre plus secrete & bien plus puissante que toutes celles-là. Comme il avoit l'ame fort molle,

Le Roy jaloux de son frere presse son depart.

Il y apporte des retardemens.

L'amour estoit la veritable cause qui le retenoit.

& qui recevoit promptement les impressions amoureuses, la beauté de la Princesse de Condé en avoit fait une telle sur son cœur, qu'il preferoit la seule veuë de cét objet à une Couronne, & à toutes les autres considerations du monde. La vertu de cette Princesse ne luy donnant aucune esperance de parvenir à la joüissance de ses desirs, le Duc de Guise qui en avoit épousé la sœur, n'eut point honte de luy offrir son entremise pour la gagner; & quoy qu'elle luy eût fait une réponse telle que meritoit un si mauvais message, neanmoins il nourrissoit toûjours la flâme de Henry par de belles esperances. Le Cardinal de Lorraine donnoit ce conseil à son neveu, & luy enseignoit de quelle façon il s'y devoit comporter. Ce Prelat estoit mal satisfait de la Reine-Mere, parce qu'à son retour de Rome elle l'avoit receu fort froidement, afin de rabbaisser son ambition, qui aprés la mort de l'Admiral, croyoit devoir disposer de tout à la Cour; & qu'elle luy avoit fait d'autant plus petite part dans les affaires, qu'il s'estoit imaginé de la faire aux autres. C'est pourquoy il avoit pensé qu'il faloit s'emparer de l'esprit du fils, afin de recouvrer par son moyen l'autorité qu'il ne pouvoit plus avoir par celuy de la mere: ce qu'il ne pouvoit mieux faire qu'en le possedant par la confidence de ses passions. Le Duc son neveu pratiqua si bien les leçons qu'il luy donna pour y parvenir, qu'il gagna entierement le cœur de Henry, jusqu'à un tel poinct qu'il n'eût sçeu vivre un moment sans l'avoir auprés de luy. Or le Roy prenoit de plus en plus jalousie des retardemens de son frere; & comme il n'estoit point susceptible d'une flamme si violente, il ne se pouvoit persuader que cét amour fût la cause qui le retenoit: il s'imaginoit que c'estoit un bruit artificieusement semé pour couvrir quelque dangereuse entreprise à son prejudice. Sur tout la trop estroite union du Duc de Guise avec son frere luy estoit extremément suspecte, & il ne se figuroit que de tres-dangereux effets du credit de l'un, & de l'ambition de l'autre. Tellement qu'un jour les ayant trouvez dans l'antichambre de la Reine-Mere qui parloient tout bas ensemble, il passa brusquement sans faire semblant de les voir, & dit à la Reine-mere en jurant: *Je ne sçay pas, Madame, quelle cause arreste le Roy de Pologne en France, mais pour moy je ne l'y sçaurois plus souffrir: Il faut que l'un de nous deux en sorte dans peu de jours.* La Reine l'entendant parler avec tant d'émotion, tâcha de l'appaiser du mieux qu'elle pût, & l'assura que son frere estoit prest de partir: le priant de luy accorder seulement quatre jours de delay pour faire ses devotions, & donner ordre à quelques affaires particulieres; ce qu'il luy accorda avec bien de la peine. Lors qu'il fut party de sa chambre, elle manda le Roy de Pologne & luy raconta ce qu'il luy avoit dit. Ne pouvant le retenir en France, elle avoit songé au moins à le faire revenir dans une Province moins éloignée, afin de l'avoir toûjours prest quand elle en auroit besoin. Pour cét effet elle avoit traitté avec le Prince d'Orange, par l'entremise de Gaspard de Schomberg, de luy faire avoir le commandement de la guerre des Païs-bas contre l'Espagnol: s'imaginant que les Polonois qui souhaittoient de devenir plus puissans sur mer, y donneroient volontiers leur consentement, & que le Roy de Dannemarc qui favorisoit cette cause, ne luy seroit pas contraire. Sur ces esperances, & dans la crainte du courroux du Roy, Henry luy promit de partir dans quatre jours: mais le Duc de Guise, qui connoissoit bien que son depart estoit la cheute de toutes ses ambitieuses esperances, lesquelles il avoit fondées sur sa faveur, se resolut de faire tous ses efforts pour le retenir. L'étant donc allé trouver, il se mit à flatter sa passion par de faux rapports, & par de belles esperances; il luy representa les douceurs de la France, les delices de la Cour, l'estime que la Noblesse & les peuples avoient pour luy; il luy dépeignit la rigueur du Climat, & la barbarie des mœurs de Pologne; puis, comme il le vid ébranlé, il luy fit offre de cinquante mille hommes pour se defendre de la colere du Roy, s'il en avoit besoin; Bref il luy promit sa foy, sa vie, & tant de choses, qu'il le fit changer de resolution. Le Roy voyant que son frere ne partoit point, comme sa Mere luy avoit promis, en rejette la faute sur elle; si bien qu'au lieu qu'il avoit accoûtumé de luy obeïr avec toute sorte de respect, il ne la regarde plus qu'avec un visage severe, tient des conseils secrets sans l'y appeller, & mesme luy fait refuser la porte de son cabinet par un Huissier. Aussi-tost jugeant par là que les retardemens de son fils étoient cause de ce changement, elle le fait venir en son cabinet, le flatte, le conjure de sortir du Royaume pour guerir les soupçons du Roy, luy represente le peril où il la met, où il se met luy-mesme & tous ses amis, luy donne assurance qu'elle a des moyens infallibles de le faire revenir bien-tost: enfin elle joint caresses, prieres,

Le Duc de Guise l'entretenoit de l'espoir de la joüissance.

A quel dessein.

Le Roy en grand colere de ce retardement.

Sa mere l'appaise, & luy promet qu'il partira dans quatre jours.

Le Duc de Guise le retient.

Le Roy en veut mal à sa mere.

larmes, persuasions & menaces, pour l'y resoudre : mais l'amour est temeraire, aveugle & sourd, tout cela ne le peut fléchir ; il faut qu'elle ait recours au Cardinal de Lorraine, & qu'elle le prie d'employer son credit sur le Duc de Guise son neveu, pour luy faire changer les conseils qu'il donnoit à son fils. Le Duc eut beaucoup de peine à se laisser vaincre aux raisons de son oncle : mais comme il les eut bien considerées, il jugea que le peril devoit estre bien grand, puis qu'un personnage qui avoit tant d'experience l'apprehendoit, & que celuy mesme qui luy avoit donné le conseil luy dissuadoit de le poursuivre. Ainsi il changea de langage, & fit avec beaucoup de peine changer d'opinion au Prince dont il gouvernoit la passion, le flattant de l'esperance d'un prompt retour : en attendant lequel il luy promettoit de disposer sa Maistresse, & toutes choses à favoriser ses desirs. Aprés avoir donc pris congé de la Princesse, sans qu'elle se souciast beaucoup ny de sa peine, ny de son éloignement, il partit de Paris sur la fin du mois de Septembre. Le Roy sous couleur d'affection & de civilité le voulut conduire jusqu'à la frontiere, mais c'estoit en effet pour le presser davantage, & pour empescher qu'il ne s'allast cantonner en quelque Province. Toutefois il ne pût pas l'accompagner si loin qu'il s'estoit proposé : Car peu aprés les menaces qu'il avoit faites dans la chambre de la Reine mere, il avoit esté saisi d'une fiévre lente & maligne qui luy causoit de grands étourdissemens, & des maux de cœur à chaque moment ; & ce mal augmentant par l'agitation du chemin, il falut qu'il s'arrestast à Vitry en Partois. La Reine, avec le Duc d'Alençon, le Roy de Navarre & son épouse, l'accompagnerent jusqu'à Blamont, où il fallut enfin qu'ils prissent congé l'un de l'autre. Il est plus aisé de s'imaginer que d'exprimer les regrets qui se firent dans une separation si amere d'une mere tres-passionnée, & d'un tres-cher fils. Leurs larmes en firent répandre en abondance à ceux qui les virent ; & ce triste spectacle renouvellant le regret que tant de jeunes Seigneurs qui faisoient ce voyage, avoient de quitter leurs Maistresses, toute la Cour fondoit en pleurs ; le Ciel mesme, à ce qu'on remarqua, comme s'il eust pris part à cette tristesse, se montra fort sombre tout ce jour-là, estant couvert de nuages & de broüillars. Ce fut pour lors que parmy les derniers embrassemens, comme le fils ne se pouvoit désunir d'avec sa mere, la douleur luy troublant tous les sens, & luy ouvrant le cœur jusqu'au fond, elle laissa sortir ces imprudentes paroles : *Allez, mon fils, vous n'y demeurerez pas long-temps* : lesquelles entenduës de plusieurs, & tout aussi-tost divulguées, accrurent merveilleusement les sinistres soupçons qu'on avoit de la maladie du Roy.

qui le resout à partir par le moyen du Cardinal de Lorraine.

Le Roy le conduit jusqu'à Vitry, tombe malade.

Paroles imprudentes de la Reine mere, en se separant du Roy de Pologne.

A son retour elle trouva le Roy à Rheims où il l'attendoit : & d'où il s'en alla à saint Germain, pour donner ordre à sa santé. Mais son mal empirant de jour en jour, sans que les Medecins y pussent apporter remede, celuy des factions commença aussi à s'enflammer davantage ; & les redoublemens de sa fiévre redoublerent les accés de cette phrenesie dans les esprits des Mal-contents. La Reine mere prevoyoit bien que le Duc d'Alençon demanderoit la mesme Charge de Lieutenant general par tout le Royaume, qu'avoit eu le Duc d'Anjou : mais elle sçavoit bien qu'il n'auroit pas les mesmes deferences pour elle ; le peu d'estime qu'elle en avoit fait ne luy permettant pas d'esperer de luy plus de reconnoissance & de respect, qu'elle luy avoit témoigné d'affection. Cette deffiance, & les persuasions des Princes Lorrains qui craignoient plus pour eux que pour elle, luy faisoient apprehender que lors qu'il auroit cette grande puissance, il ne luy ostast l'autorité, qu'elle aimoit plus que ses enfans mesme, & qu'aprés la mort de Charles, qu'elle voyoit devoir arriver dans peu de mois, il ne fermast la porte à Henry pour s'emparer de la Couronne. C'est pourquoy, afin de le prevenir, elle fit entendre au Roy que c'estoit un esprit bigearre & turbulent, qui rebroüilleroit tout le Royaume, qui renouvelleroit les cabales que l'on avoit eu tant de peine à rompre, & que luy donner cette Charge ce seroit mettre l'épée dans la main d'un furieux. Or comme il n'estoit pas expedient pour elle que cette Charge de Lieutenant general fût supprimée, parce que le Roy eust appris à regner en faisant ses affaires luy-mesme, & que si une fois il eust goûté la douceur du commandement, il l'en eust bien-tost excluse, elle jugea necessaire de la donner à quelqu'un qui fust à elle. Pour cét effet elle persuada au Roy d'appeller le Duc de Lorraine, lequel elle choisit par dessus tous, non seulement parce qu'elle l'affectionnoit à cause de sa femme Madame Claude, la plus chere entre ses filles, comme Henry l'estoit entre ses fils : mais aussi parce qu'elle croyoit que tenant ce bien-fait d'elle, il dépendroit absolument

Elle ne veut pas que le Duc d'Alençon ait la Charge de Lieutenant general, qu'avoit Monsieur.

de ses volontez, & qu'estant le chef de la Maison, le Duc de Guise, auquel elle jugeoit dangereux de la donner, ne pourroit faire difficulté de luy obeïr. Au même temps, pour oster tous sujets de remuemens, elle tenta de surprendre la Rochelle par l'entremise de Biron, du Comte du Lude, de Landereau, & de Puigaillard, qui traitterent avec quelques habitans & soldats : mais l'entreprise fut découverte, & plusieurs des complices rigoureusement executez. Tous ces desseins ne faisoient qu'irriter davantage les factieux : Car comme l'entreprise de la Rochelle estant éventée, incita les Rochelois à se joindre au soûlevement qui se pratiquoit par toute la France : aussi le choix qu'elle avoit fait du Duc de Lorraine offensant le Duc d'Alençon, fit éclater les intrigues de ceux qu'on appelloit Politiques. Ce Prince, capable d'embrasser toutes sortes d'entreprises sans raison, & de les abandonner aussi legerement, s'en figuroit plusieurs dans son esprit, afin de se venger du mépris que sa mere & le Duc d'Anjou avoient fait de luy. Il en avoit deux principales à choisir, & comme dit le Proverbe, deux cordes à son arc. D'un costé il pouvoit prendre la Lieutenance de la guerre des Païs-bas contre l'Espagnol ; & il avoit secrettement traité avec le Comte Ludovic à Blamont pour se mettre à la place de son frere, les Flamans l'aimant beaucoup mieux que l'autre, parce qu'ils sçavoient bien qu'il avoit fort aimé l'Admiral : mais ils avoient conclu de n'en rien declarer à la Reine que lors qu'ils auroient les troupes & l'argent ; & ils s'imaginoient qu'ils y feroient facilement consentir le Roy, parce qu'il seroit bien-aise d'éloigner encore cet autre frere de luy, afin de regner paisiblement. D'autre costé, le party Huguenot qui estoit plus à sa main, le sollicitoit par ses Emissaires de le prendre sous sa protection ; & pour l'y resoudre plûtost, ces gens luy montroient des lettres vrayes ou supposées, de la Reine mere au Roy d'Espagne, par lesquelles il se voyoit qu'on machinoit sa perte. Avec toutes ces brigues estoient jointes encore, comme une force redoublée, celles des Politiques, dont les Montmorencis estoient les chefs ; Et ces deux factions luy mettoient le feu aux oreilles, principalement par les suggestions de Toré, du Vicomte de Turenne, & de Boniface de la Mole. C'estoit avec ce conseil de jeunes gens qu'il prenoit ses deliberations, & qu'il formoit des parties, dans lesquelles la vengeance & la legereté predominant sur la raison, il se trouva qu'elles estoient plus propres à renverser le Royaume, qu'à établir leurs propres affaires. Le Navarrois & le Princ de Condé, estoient entrez dans cette intrigue dés le siege de la Rochelle : le premier neanmoins eust bien voulu s'en dédire, s'il n'y eust pas esté engagé par quelque écrit ; mais le second plus remuant & plus vindicatif tenoit ferme, & communiquoit avec les autres par l'entremise de Jean de Balsac-Montaigu, qui portoit & rapportoit les secrets.

Elle tente en vain de surprendre la Rochelle.

Cabale du Duc d'Alençon contre elle.

Qui a à choisir la Lieutenance des Païs-bas, ou d'estre Chef du party Huguenot.

Telles estoient les semences du mal que nous allons voir éclorre en l'année 1574. En celle-cy, le dixiéme du mois de Mars, mourut ce grand Chancelier Michel de l'Hôpital dans sa Maison de Vignan, âgé de soixante-dix ans ; Ses sentimens touchant la Religion Catholique, ayant esté quelquefois estimez douteux : mais la belle connoissance qu'il avoit des bonnes Lettres, l'integrité de ses mœurs, son experience & sa sagesse pour la conduite des affaires ayant esté reconnuës de tout le monde : comme aussi son affection incorruptible au bien de l'Estat, à la conservation des Loix, & au soulagement des peuples, & sa generosité toujours constante à resister aux injustices des Puissances, hautement loüées des gens de bien. René de Birague qui tenoit les Seaux depuis un an par la demission volontaire de Morvilliers, eut la Charge de Chancelier par la main de la Reine mere ; qui fit aussi donner le baston de Mareschal de France au Comte de Rais son favory.

Mort du Chancelier de l'Hôpital.

1574. Or les Politiques criant contre les desordres du gouvernement, & demandant la convocation des Etats, la Reine mere fit assigner l'assemblée de Compiegne, dans laquelle on devoit deliberer s'il estoit necessaire de les tenir. Ce qu'elle fit afin de donner à connoistre aux peuples, qui sembloient les desirer, que le Roy se portoit volontairement à cette reformation : mais elle esperoit qu'entre deux il naistroit quelque occasion qui en empescheroit l'effet, aprés les avoir long-temps amusez de l'esperance. Ceux qui conseilloient le Duc d'Alençon découvrant de loin toutes ces ruses, le solliciterent si vivement d'épouser l'une ou l'autre des conditions qui se presentoient, qu'il se lia enfin avec le party des Huguenots, comme le plus proche, & qui luy donnoit plus de moyens de se rendre puissant dans la France : d'où il pourroit, lors qu'il s'y seroit bien étably, porter plus facilement la guerre aux Païs-bas, que non pas la rapporter des Païs-bas en France. Les Huguenots avoient

A quel dessein la Reine propose l'assemblée à Compiegne.

Le Duc d'Alençon se lie avec le party Huguenot.

déja pris les armes, & defendoient leur soûlevement par des Manifestes. Les Politiques avoient aussi fait publier les leurs, quoy qu'ils n'y eussent point mis de nom; il ne restoit plus sinon que le Duc d'Alençon se declarast leur Chef. Les jeunes gens estoient d'avis, que pour faire éclater cette action à la veuë de toute la France, il faloit qu'il presentast au Roy les requestes des Huguenots & des Politiques. Ils disoient pour l'y persuader, Que comme on regardoit plûtost le Soleil Levant que le Couchant, tout le monde tourneroit incontinent les yeux sur luy; « Que c'estoit une pareille action qui avoit acquis ce grand credit à l'Admiral, avec lequel, « quoy qu'il ne fust que simple Gentil-homme, il avoit tenu la France partagée « dix ans durant, & qu'au contraire jamais aucune chose n'avoit tant ruiné de « semblables desseins, que lors que le Chef ne s'en montroit pas hardiment: parce que « les plus fins, & les plus timides, ont toûjours sujet de se tenir cachez, quand il n'ose « luy-mesme se declarer. Le Mareschal de Montmorency consulté sur ce doute fut « d'une autre opinion: il ne pouvoit approuver un expedient dans lequel un frere de « Roy se rendoit Chef des factieux, mais il trouvoit plus à propos qu'il demandast la Lieutenance generale, par laquelle acquerant une puissance legitime & beaucoup plus grande, il pourroit au contentement de tous les gens de bien, se rendre le commun Arbitre & le Pacificateur des troubles. Et comme ce Seigneur estoit tres-bon François, ne se souciant pas d'attirer sur luy la haine de la Reine-Mere pour divertir le danger qui menaçoit la France, il se chargea de la demander luy-mesme. Ce qu'il fit avec de si puissantes raisons, que le Roy fut contraint de la luy accorder. Mais la Reine-Mere opposa aussi-tost toutes ses inventions, pour empescher que cela ne reüssist; Premierement, elle fit en sorte qu'au lieu de Patentes en bonne forme, le Roy ne luy donna qu'une declaration de bouche devant quelques Seigneurs, & des lettres de cachet aux Gouverneurs des Provinces. Aprés elle se mit à solliciter tous les Conseillers d'Etat, & les Seigneurs qui devoient assister à l'Assemblée de Compiegne, avec promesses, caresses, presents, & mesme supplications, comme s'il se fust agy de sa vie: Elle dépescha Courriers sur Courriers au Duc de Lorraine pour le haster de venir, afin que le Roy en le voyant ne pust honnestement se dédire de luy donner la Charge qu'il luy avoit promise. Cependant dans cette alteration d'esprits, & dans le desordre où estoit toute la Cour, il arriva plusieurs choses dont elle se sceut bien servir pour irriter l'esprit du Roy contre les Montmorencys, & pour rompre les voyes d'accord que les gens de bien avoient commencées entre cette Maison & celle de Guise. J'en rapporteray une qui fit grand bruit; Un Gentil-homme nommé Gaucher de Ventabren, autrefois domestique de Toré, s'estant intrigué dans la familiarité du Duc de Guise par des services indignes d'un honneste homme, estoit tombé dans sa haine pour l'avoir trompé en quelqu'une de ces galanteries, de telle sorte qu'il luy avoit defendu de se trouver jamais devant luy, ou qu'il le tueroit. Or l'ayant rencontré un jour sur l'escallier de saint Germain, soit qu'il fust transporté de colere, soit qu'il feignist de l'estre, il met l'épée à la main contre luy, & le poursuit pour le tuer. Ventabren gagne le haut, & monte à la chambre du Mareschal de Montmorency, laquelle trouvant fermée, il passe outre & va à celle de la veuve du Connestable, Dame d'honneur de la Reine regnante. Guise l'ayant atteint là, luy donne quelques coups du plat de son épée en presence de Toré. Là-dessus la Reine-Mere, pour appaiser le Roy fort irrité de l'audace du Duc de Guise, fait prendre Ventabren, disant qu'il avoit esté suborné par le Mareschal pour tuer le Duc, & luy fait avoüer cela devant quelques témoins: mais aussi-tost il s'en dédit. Le Mareschal veut approfondir cette affaire trop importante à son honneur: mais Guise qui craignoit pour le sien qu'on sceust les causes pour lesquelles il haïssoit Ventabren, obtint de la Reine-Mere que sans faire une plus ample enqueste, Ventabren fust élargy deux jours aprés, & banny de la Cour. Cela ayant donné sujet au Mareschal de demander congé de se retirer à Chantilly, la Reine-Mere plus libre par son éloignement commença de vouloir faire croire au Roy que s'il donnoit la Lieutenance generale au Duc d'Alençon, c'estoit fait de son autorité & de sa vie; Qu'il s'estoit allié avec les Montmorencys pour le detrôner; que c'estoit luy qui avoit suborné Ventabren par l'entremise de Toré pour assassiner le Duc de Guise, le seul Prince qui se pust opposer à leurs méchans desseins; & qu'elle sçavoit bien qu'il avoit des gens cachez prés de soy pour faire quelque mauvais coup. En effet, elle avoit esté foüiller jusques dans son cabinet, afin de donner plus de lieu à ces soupçons, & quoy qu'elle n'y eust trouvé personne, elle

Divers avis comment il se devoit declarer.

Sage avis de Montmorency,

qui demande la Lieutenance pour luy.

Efforts de la Reine pour empescher qu'il ne l'ait.

Incident remarquable.

La Reine tâche de mettre mal le Duc d'Alençon auprés du Roy.

en estoit [illegible] avec un visage aussi troublé en apparence, que si elle y eût découvert des assassins le poignard à la main. Tous ces artifices neanmoins ne faisoient pas une si forte impression sur l'esprit du Roy qu'elle desiroit : il sçavoit bien qu'elle en parloit plus pour les interests de son fils Henry, que pour les siens propres, ny pour le repos de l'Estat, & il estimoit encore plus dangereux de confier la puissance des armes à la Maison de Lorraine dont il connoissoit l'ambition demesurée, qu'à celle de Montmorency : tellement qu'il estoit encore irresolu, à qui il devoit donner la Lieutenance, ou à son frere, ou au Duc de Lorraine. Sur cela le dessein

Un party de deux cens chevaux paroist pour emmener le Duc.

precipité des Huguenots le determina en faveur du dernier. Estant desesperez des longueurs du Duc d'Alençon, ils firent une partie de deux cens chevaux, la plus-part de Gentils-hommes Normands, conduits par Jean de Chaumont-Guitry, qui parurent aux environs de Saint Germain, afin de l'obliger de se declarer, & de se jetter entre leurs bras. Le Roy de Navarre, Toré, Turenne & la Nocle auteurs de cette entreprise, le pressoient de le faire : mais son naturel incertain & irresolu ne pouvoit prendre une si prompte resolution. Il s'excusoit sur ce que la troupe estoit trop grande pour evader sans bruit, & trop petite pour percer les obstacles qui le pourroient arrester.

Il chancele, & la Mole découvre le dessein.

La Mole voyant qu'il chanceloit, & qu'un si grand dessein ne pouvoit pas estre long-temps secret, le va reveler luy-mesme à la Reine-Mere, pensant que par ce moyen elle luy devoit avoir obligation & prendre croyance en luy. Aussi-tost elle donne l'alarme à toute la Cour, elle fait publier que ces Cavaliers qui paroissoient en armes, avoient dessein de tuer le Roy & tout le Conseil, commande qu'on foüille dans tous les coins du Chasteau, &

Desordre & fuite de la Cour.

presse le Roy de déloger de là ; le faisant souvenir que ses Devins l'avoient toûjours avertie qu'il se devoit prendre garde de saint Germain. Tout le monde prend l'effroy, principalement les gens de robe & les femmes, le Cardinal de Lorraine, le Chancelier de Birague, Morvilliers & Bellievre, montent sur leurs grands chevaux ; & chacun pense à se sauver vers Paris, les uns par la Chaussée, les autres par saint Cloud, les autres par les bacs, les tenebres de la nuit rendant le desordre & le tumulte plus effroyable. La Reine-Mere alla coucher ce soir là à l'hostel de Rais. La Ville de Paris se trouva en grande rumeur, de voir arriver tant de gens au galop, & tout esperdus : neanmoins les plus fins disoient que cette frayeur n'estoit que simulée pour rendre les Princes plus odieux, & que le danger n'estoit point si grand, puisque le Roy estoit demeuré à S. Germain.

Le Roy va au Bois de Vincennes.

Le lendemain il vient trouver sa Mere, & au bout de 8. jours va loger au Bois de Vincennes : où le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre, non pas encore prisonniers, mais soigneusement observez par des gardes, le suivirent, parce qu'autrement on les y eût menez par force.

Guerre renouvellée par les Huguenots

L'alarme que la Cour prit de cette temeraire entreprise, fut au mesme temps redoublée par les nouvelles qu'on eut des grands remuëmens qui se faisoient dans les Provinces plus éloignées, avec plus de bruit toutefois que de mal. Comme les Rochelois estoient my-partis, les uns pour l'entretien de la paix, les autres pour la rupture, la Noüe, Mirembeau, la Case, Montguyon, & quelques autres Seigneurs de croyance y estoient allez sur l'assignation d'une Cene generale de tout le Gouvernement qui s'y devoit celebrer, & par leurs persuasions les avoient disposez à la rupture. La Noüe éleu leur General, ayant donc ordonné la prise des armes la nuit d'entre le Mardy gras & le Mercredy des Cendres, que tout le monde est assoupy de la débauche, luy-mesme avec Lachy & Baroniere prit Mesle & Lusignan par escalade, & les Capitaines saint Estienne & Bessé la Ville de Fontenay.

En Poitou, Xaintonge, Vivarets, Normandie, &c.

En Xaintonge, la Case qui y commandoit, assisté de Jean de Ponts-Plassac, N. Rochefoucaut-Montguyon, Usson, Bertoville, Saujon, Poulerain, & de quelques autres, s'empara soudainement de Royan, Talmont, S. Jean d'Angele, Rochefort, Bouteville, & autres places. Mais peu aprés la joye de tous ces succez fut rabbatuë par sa mort : il fut arquebusé par des païsans qui parlementoient dans une bourgade ; Ce Seigneur avoit heureusement adjoûté à une illustre naissance toutes les qualitez, qui peuvent donner un renom immortel : Il estoit vaillant, homme de bien, & avec cela doüé d'une singuliere connoissance des belles Lettres ; Comme le fait voir ce Distique Latin qu'on trouva dans sa poche, dans lequel luy-mesme presageant sa mort avoit dressé son Epitaphe : *Desine migrantem lugere Viator & hospes, Non careo patriâ, me caret illa magis.* Aprés ces entreprises la Noüe alla s'asseurer des Isles, mit garnison dans celle de Ré, prit de l'argent de celle d'Olcron, n'estant pas si necessaire d'y mettre des gens de guerre, & fit en

ſorte que Mirembeau fortifia Broüage, dont il eſtoit Seigneur, & y receut trois cens hommes pour le garder. Puis les Capitaines & les Marchands mirent leurs vaiſſeaux en courſe, les congez leur en eſtant expediez par les principaux Gentils-hommes du party, ſignez par la Noüe, & ſeellez par le Maire. Si bien qu'il ſe trouva dans peu de temps plus de ſeptante voiles courant la mer du Ponant depuis Calais juſqu'au détroit de Gibaltar, & prenant tout ce qu'ils rencontroient de vaiſſeaux Catholiques : le quint des priſes eſtoit diſtribué entre la Nobleſſe & les Bourgeois de la Rochelle. Il y avoit auſſi quelque remuement au haut Poitou : Jean de la Haye s'efforçoit par ſes intrigues de ſouſlever cette Province. Cét homme eſtant né de noble famille, mais fort pauvre, avoit épouſé une riche veuve, du bien de laquelle il avoit acheté l'Office de Lieutenant general à Poitiers ; Et comme l'éclat de la fortune augmente le cœur & l'eſprit, il s'eſtoit ſi bravement comporté au ſiege de cette Ville, qu'il avoit fait voir qu'il n'eſtoit pas moins capable d'eſtre Capitaine que Juge.

Remuement en Poitou cauſez par la Haye.

Le merite des ſervices qu'il avoit rendus en une occaſion ſi importante, luy donnant plus de hardieſſe qu'auparavant, il commença de paroiſtre parmy les Grands, & à ſe conter entre les Chefs de guerre, & crût que la moindre recompenſe qu'on dût à ſes ſervices fût une Charge de Maître des Requeſtes. Mais la Reine-Mere l'en refuſa, & peu aprés il fut auſſi exclus de celle de Maire de Poitiers qu'il briguoit, un nommé le Rat l'ayant emportée par deſſus luy. La honte de ces refus & le deſir de venger quelques inimitiez particulieres pouſſerent cet eſprit ambitieux, & tres-ſenſible aux affronts, à braſſer des choſes nouvelles, & à tenter quelque entrepriſe qui obligeaſt ceux qui gouvernoient à ſe ſouvenir de luy. Il avoit pour ce ſujet, fait amitié avec la Noüe, & envoyé pluſieurs beaux avis & propoſitions à l'aſſemblée de Millaud, touchant le bien public, demandant inſtamment d'eſtre aſſocié avec eux. Son deſſein eſtoit de s'inſinuer dans leurs affaires pour en connoiſtre le ſecret, & puis en donner avis à la Reine-Mere, quand il verroit quelque beau coup. Si toſt que les Rochelois eurent levé les armes, il ſe montra des plus échauffez à ſeconder leurs deſſeins, & amaſſa quelques troupes compoſées de l'une & de l'autre Religion : mais elles ſe diſſiperent auſſi-toſt ; ce vain effort ne fit que le rendre plus ſuſpect aux Huguenots. En Dauphiné Montbrun ſe ſaiſit de Loriol & Livron, places demolies qu'il rebaſtit ; puis d'Alet, Grane & Rognat. Ceux de Villeneuve en Vivarets, taillerent en pieces quelques compagnies Catholiques, prirent Aubenas par eſcalade, & paſſerent au fil de l'épée la garniſon des Lyonnois qui eſtoit dedans. N. Peraut leur donna ſon Chaſteau dont il portoit le nom, pour faire la guerre aux Lyonnois. Andaces & Mallevaut en Foreſt, receurent auſſi garniſon. Ce qui obligea Mandelot Gouverneur de Lyon de ſortir avec ſon Artillerie, dont il força Peraut, & le raza avant qu'il fût en eſtat de defenſe. Guitry aprés avoir manqué ſon coup ſe retira en Normandie, où quelque Nobleſſe, ſur l'eſperance de plus grand trouble à la Cour, & de voir le Duc d'Alençon dans leur party, avoit déja pris les armes. D'abord luy, Coulombiers & Sey ſe jetterent dans ſaint Lo, où il n'y avoit point de Garde ; la Touſche dans Domfront ; & le Comte de Montgommery, qui hai en France & mal venu en Angleterre depuis ſa retraitte de Belle-Iſle, avoit eſté ſouffert, par la priere de quelques Seigneurs Anglois ſes alliez, aux Iſles de Gerzay & de Grenezay, décendit en Coſtentin le troiſiéme de Mars, avec ſon fils Lorges, & Refuge-Gallardon ſon gendre.

Exploits de Montgommery.

Il eût bien voulu ſe jetter dans la Rochelle, mais la Noüe avec lequel il avoit differend, y ayant déja occupé le commandement, il ne vid point de meilleur party que de ſuivre celuy que luy offroient ces Gentils-hommes Normands. Auſſi-toſt avec ſi peu qu'il pût ramaſſer d'hommes, il aſſiege Carentan pour avoir la liberté de la mer, qui ſe rend au bout de trois jours : Valognes fait de meſme, & tout le païs ſe ſoûmet à contribution. C'eſtoit neanmoins peu de choſe que tous ces progrez au prix de ceux que les Huguenots s'eſtoient promis ; auſſi pluſieurs d'entr'eux ſe repentoient de cette levée de bouclier. Mais il n'eſtoit plus temps de s'en dédire : car ils ſe virent auſſi-toſt attaquez en Normandie en Poitou, en Dauphiné & en Languedoc, par trois armées que le Roy fit lever, en diligence, de ſes Compagnies d'Ordonnance, des Arrierebans, des Communes, & de quelques vieux Regimens qu'il avoit toûjours gardez ſur pied.

Trois armées du Roy en Poitou, Languedoc & Normandie.

La premiere eſtoit commandée par Matignon, Lieutenant de Roy en Normandie, auquel on joignit Fervaques & la Nobleſſe circonvoiſine ; la ſeconde par le Duc de Montpenſier ; & la troiſiéme par le Prince Dauphin ſon fils.

Affaires de Poitou.

Le Duc de Montpensier arrivé en Poitou, fut aussi-tost assisté du Comte d
de Chavigny, Puygaillard, Ruffec, Philippe Châteaubriand-Rochebaritau
dereau, Mortemar, Richelieu qui luy mena dix Enseignes de gens de pied
Sanzay, Argence, Loüis de Montberon-Fontaine-Chalandré, N. Bart
Chemeraud, & de douze cens chevaux & quatre mille fantassins. Il s'e
du commencement à reduire quelques places de peu de nom; entr'autres T
sur le Jard. C'est une petite Ville qui appartient à la Maison de la Trin
bastie sur la coste, & qui donne au païs la commodité du trafic, à cause d'u
qui porte les barques à demie lieuë de là en pleine mer. Aprés il assiegea
nay le Comte, que S. Estienne fils de Vieille Vigne avoit surpris. Il est
le panchant d'une grande plaine, le long de laquelle il descend jusqu'au
la riviere de Vandée, qui est fort petite, horsmis en Hyver qu'elle débo
qu'à inonder toute la prairie, & mesme elle inonderoit les maisons du fau
qu'on nomme des Loges, sans les fossez que les habitans ont faits tout autc
écouler cette inondation. Les assiegez se servirent alors de ces fossez
fortifier; & avec quelques travaux dont ils les accompagnerent, ils se défe
trois ou quatre jours. Le fauxbourg gagné, Montpensier attaqua la V
ayant fait bréche en deux endroits, y donna l'assaut: mais ses gens y furer
traitez, qu'il ne voulut pas les y renvoyer si tost. Aprés cela, le siege ti
longueur, ses soldats se débandant pour butiner, & la Noüe estant en ca
ne cherchant que l'occasion de le combattre, il prit resolution de décamp
dessus arriverent, heureusement pour sauver son honneur, des lettres de la
Mere, le priant de s'en venir promptement en Cour pour donner ordre aux
que la mort prochaine du Roy y pouvoit causer. En Normandie, où le m
plus pressant, Matignon avoit ordre sur toutes choses de relancer si vi
Montgommery, qu'il le pût prendre. Ayant donc vers la fin d'Avril passé l
Vay, c'est un canal de mer large de demie lieuë, dans lequel tombe la
l'investit dans S. Lo qui est sur cette riviere, & se saisit du canal. Moneg
se voyant le passage par mer bouché, & qu'on amassoit des forces de tou
pour l'enfermer dans ces détroits, se sauva de nuit & gagna Domfront av
te chevaux, laissant son fils & son gendre dans Carentan. Son dessei
aprés avoir mis ordre à quelques entreprises, d'aller joindre en Beausse
trois cens Gentils-hommes, dont il se tenoit assuré. Mais s'amusant à se
il fut tout étonné de se voir investy, deux jours aprés qu'il y fut arrivé, pa
cens chevaux, & huit Compagnies d'Arquebusiers: & que Matignon, de p
ne luy échapât, faisoit couper les arbres au travers des chemins, & posoit d
de garde sur toutes les issuës, d'ailleurs fort difficiles & entrecoupées de
Alors il connut bien que sa personne estoit condamnée, & que la Reyne
vouloit avoir à quelque prix que ce fût. Il n'avoit que cent Arquebusiers
xante salades qui l'estoient venus trouver en cét endroit, & tous les jour
voit à Matignon de nouvelles compagnies; les regimens de Lavardin, de
Coesme-Lucé, de Sainte Coulombe, de Lussan, & dix compagnies de ge
mes, la sienne, celles du Roy de Pologne, de Carrouges, de Vassey, d
Tournemine-Hunaudaye, de Malicorne, & quatre autres. La Ville de D
est petite & mal peuplée, située sur un lieu haut & pierreux, mais comman
deux hautes montagnes du costé de l'Occident & du Nord, & n'ayant
mauvaises murailles; si bien qu'il l'abandonna quatre ou cinq jours aprés,
rant dans le Château, qui n'estoit guere meilleur que la Ville. Il eût pû al
n'eût pas esté malheureusement aveuglé par son destin, se sauver facileme
Escuyer Huguenot du Roy de Navarre, qui estoit allé dans cette armée
pour luy rendre quelque bon office, luy offrant par le consentement de Fe
mesme, qui y faisoit la charge de Maréchal de camp, de luy en donner le
Mais au contraire il l'obligea de s'enfermer dans la place avec luy, sur l'es
d'un secours de Reistres qui estoit à deux cens lieuës de là. Dans peu de j
eut bréche de cinquante pas. La plusparts de ses soldats débauchez ou é
tez, s'estoient sauvez dans le camp des assiegeans, lors qu'il avoit aband
Ville: neanmoins avec Sey, Chavigné, les Hayes, Brosse-Singrave, &
quarante-cinq Gentils-hommes, il soûtint si bravement un assaut qu'il y
deux cens des assiegeans; entre lesquels furent Sainte Coulombe, d'Oilly
de la Mailleraye, & Bons. Ce dernier blessé à la teste vint à la prochaine te

Fontenay assiegé par Montpensier,

qui leve le siege.

Affaires de Normandie.

S. Lo investy, Montgommery se sauve de là,

& va à Domfront.

Y est poursuivy & assiegé.

mander une plume & du papier, & mourut en achevant de son sang une lettre à la Demoiselle N. de Rabodange sa maistresse. Le lendemain la bréche ayant esté facilement aggrandie par quelques volées de canon, le reste de ses gens continua de le quiter, chacun faisant son marché à part. Tellement que n'estant presque plus accompagné que des blessez, & ayant manque de toutes choses, specialement d'eau, son courage s'abbatit & se troubla de sorte, qu'aprés avoir parlementé deux ou trois fois, il se rendit. Je n'oserois pas assurer à quelles conditions ce fut; La pluspart des Escrivains Huguenots disent, qu'on luy promit la vie sauve, & qu'il ne demeureroit que quelques jours prisonnier; Les Catholiques le nient, & d'Aubigné mesme écrit, *Que la place fut renduë avec assurance de vie à tous: mais que pour luy il n'eut que des promesses captieuses, comme de n'être point mis en d'autres mains que celles du Roy.* Il est certain que Vassey qui estoit son parent, & Matignon mesme quoy que son ennemy, connoissant bien que la Reyne-Mere vangeroit sur luy ce malheureux coup de lance qui avoit innocemment causé tant de malheurs, eussent bien souhaité le laisser évader, s'ils l'eussent pû sans danger. Mais les nouvelles de sa prise estant portées en Cour, elle leur manda en diligence que le Roy desavoüoit toutes les conditions qu'ils luy pourroient avoir accordées, & que s'il échapoit ils en répondroient de leur teste: & au mesme temps elle dépécha deux ou trois personnes affidées pour veiller soigneusement une si chere prise. De là Matignon retourna au siege de S. Lo, devant lequel il avoit laissé N. Emery-Villiers, avec six compagnies de gens de pied, & une de gens-d'armes, menant Montgommery pour persuader à Coulombiers, qui estoit dedans, de se rendre. Mais ce determiné le voyant ne répondit à ces raisons que par des injures; & conclut par de semblables paroles: *Lasche poltron, tu as donc preferé une mort ignominieuse à une mort honorable. Tu me donnes ton exemple; Le mien ne te servira de rien: mais je montreray à mes compagnons de quelle sorte il faut mourir.* Donc le 10. de Juin jour de la feste du S. Sacrement, aprés que vingt-deux pieces de canon eurent fait bréche entre la Tour de la Rose & celle de Beauregard, l'assaut estant donné à la place, & Coulombiers tué, elle fut prise & saccagée avec grand meurtre de part & d'autre. Il avoit placé sur la bréche ses deux fils à ses deux costez, l'un âgé seulement de douze ans, l'autre de quatorze, chacun avec un javelot à la main, pour sacrifier, disoit-il, à la verité de l'Evangile, tout ce qu'il avoit au monde: mais ou par bon-heur, ou par la misericorde des assiegeans, ces innocens furent épargnez. Carentan petite Ville proche de S. Lo, ne tarda guere de se rendre à composition raisonnable, qui fut assez bien observée: toutesfois le Capitaine Lorges fils de Montgommery fut detenu prisonnier, en danger de recevoir pareil traitement que son pere: mais la faveur d'un des principaux Chefs de l'armée Catholique luy donna moyen de se sauver; si bien que par les forests & chemins obliques il se rendit au Croisic, où il s'embarqua pour aller à la Rochelle. La Normandie ainsi nettoyée, Matignon mena Montgommery en triomphe à Paris, où il n'arriva que trois semaines aprés la mort du Roy.

Domfront rendu, & Montgommery pris.

Saint Lo pris, Coulombiers tué.

Carentan pris.

Montgommery mené à Paris.

Passons en Languedoc. Durant la vie du Connestable, la Reine-Mere qui sçavoit habilement faire naître des divisions, ou les tourner à son avantage, avoit eu Damville en grande consideration, le comblant de mille faveurs; Ce qu'elle avoit fait, afin de l'opposer à son aîné qui penchoit d'inclination du costé du Prince & de l'Admiral, & de s'en servir comme d'attache pour retenir le Connestable: car elle connoissoit bien qu'il le cherissoit plus tendrement par dépit de quelque mécontentement qu'il avoit receu de l'autre. Mais depuis la mort du bon-homme, n'ayant plus besoin de luy, elle avoit cessé de l'avoir en estime & de luy faire du bien: tellement que voyant ses interests changez, il avoit aussi changé d'affection; & s'estant reüny avec son frere aîné, il pensoit à preserver sa Maison par quelque moyen que ce fust, tant contre la puissance de celle de Guise, que contre les desseins de la Reine-Mere, qui avoit projetté de mettre par terre tout ce qu'il y avoit de grand dans le Royaume. Pour ces raisons, l'ayant pris en haine & le redoutant plus qu'aucun de tous les Mal-contens, elle avoit resolu de s'en deffaire auparavant que l'armée du Prince Dauphin, qui l'eût sans doute obligé de se tenir sur ses gardes, approchast du Languedoc. Elle envoya donc Jacques de Crussol Duc d'Uzez, pour luy tendre quelques pieges: mais estant averty par l'arrivée de ce Seigneur qui estoit son ennemy mortel, & par certaines lettres surprises par la garnison Huguenote du Pousin, qui découvrirent ce qu'on tramoit contre luy; &

Pourquoy la Reine-Mere se veut deffaire de Damville.

qui se saisit de quelques Villes en Languedoc.

d'ailleurs, n'ignorant pas ce qui se brassoit à la Cour, il songea à se rendre maistre du Languedoc. Neanmoins il y proceda si doucement qu'il ne pût se saisir que des Villes de Montpellier, Lunel, Beaucaire & Pezenas ; Encore reperdit-il bien-tost la derniere par la trahison de celuy à qui il l'avoit confiée en garde, avec une sienne fille âgée seulement de deux ans ; Ce perfide vendant ces deux deposts pour peu de chose, & disant pour excuser sa lascheté, qu'il vouloit avoir un maistre dont il connût le party, & qui ne fût point si long-temps ambigu. Or ne s'estant point encore declaré, on dépescha de la Cour Jean Eberard-saint Sulpice, avec Nicolas de la Neuville-Villeroy Secretaire du Roy, puis Sarra de Martinengue apres eux, pour essayer en apparence à le ramener, mais en effet pour l'attraper en quelque conference : avec ordre ou de l'arrester, ou, comme dit d'Avila, de le tuer. Mais comme ils virent qu'il les amusoit de paroles, & qu'il se tenoit bien sur ses gardes, Martinengue fit voir les ordres du Roy qui le demettoient de son Gouvernement, enjoignant à tous les gens de guerre qu'il avoit, principalement aux Corses, de le quitter, & aux Villes de ne le plus reconnoistre, mais d'obeir au Prince Dauphin.

Est demis de son Gouvernement.

Maladie du Roy empire.

Cependant, la fâcherie de tous ces remuëmens, & le temps du Renouveau, auquel toutes les humeurs boüillant dans les corps, irritent ce qu'il y a de plus malin, réveillerent la maladie du Roy qui sembloit assoupie durant l'Hyver : la Reine-Mere vid bien qu'il estoit temps de se saisir de tous ceux qui pourroient troubler sa Regence aprés sa mort. Elle croyoit (au moins le voulut-elle faire croire à son fils Henry quand il fut de retour) que ceux qu'on appelloit Politiques & Mal-contens, avoient conspiré de luy fermer les passages, & de donner la Couronne au Duc d'Alençon. Par cette raison, elle n'oublia aucun artifice qui pût armer contre eux la colere du Roy : lequel n'ayant pas jusques-là témoigné s'en soucier beaucoup, s'enflamma enfin par les divers rapports dont on luy batoit les oreilles, & par le chagrin de son mal, jusqu'à un tel poinct qu'il consentit qu'on procedât par les voyes de rigueur contre ceux qu'elle luy faisoit coupables. Mais afin de jetter sur Montmorency & sur Cossé toute la faute de la conspiration de saint Germain, & d'épouvanter le reste des Conjurez, en leur faisant voir qu'ils estoient abandonnez des Princes, elle obligea le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre de faire chacun leur declaration presqu'en mesmes termes : par laquelle ils s'en purgeoient, & protestoient que tant s'en faut qu'ils eussent jamais pensé à entreprendre quelque chose contre le service du Roy, qu'ils estoient prests de mettre leur vie pour le salut de Sa Majesté & du Royaume, & de s'opposer à tous ceux qui s'efforceroient de troubler le repos public. Cette declaration refroidissant les plus échauffez, fut extrémément utile aux desseins de la Reine-Mere. Quelques jours aprés, on donna commission à Christophe de Thou premier President, & à Pierre Hennequin President aux Enquestes, d'informer en diligence de la conspiration. Aussi-tost sur la denonciation d'un nommé Yves Brinon, l'un des vingt-cinq Espions que la Reine-Mere entretenoit à la Cour, né d'une honneste famille de Paris, mais que l'ambitieuse pauvreté avoit reduit à ce mestier, furent saisis la Mole, Coconas depuis peu de jours introduit dans la confidence du Duc d'Alençon par la Mole, Laurent du Bois-saint Martin, Pierre Grandry Maistre d'Hostel du Roy, Pierre & François Tourtray : dont le dernier avoit esté Secretaire de Grandchamp frere de Grandry, durant qu'il estoit Ambassadeur à Constantinople. On vouloit aussi mettre la main sur le colet à Toré, à Turenne, & à Beauvais-la Nocle : mais ils se retirerent de bonne heure. Deux jours aprés la Mole & Coconas furent interrogez devant les Presidens, puis celuy-cy devant le Roy. La Mole nia tout : mais Coconas deceu d'une vaine esperance qu'on luy donnoit d'avoir avec sa grace une grande recompense, declara de poinct en poinct, non seulement ce qu'il sçavoit, mais encore ce qu'il avoit oüy dire ; Que le jour que le Roy partit de saint Germain, le Duc d'Alençon persuadé par Toré, Beauvais, & autres qui luy avoient fait voir par quelques lettres, que s'il demeuroit plus long-temps à la Cour, sa mort estoit asseurée, se devoit détourner chez la Vergne l'un de ses domestiques, & de là gagner la Ferté sous Jouarre, où le Prince & Toré devoient l'accueillir, & le conduire à Sedan avec trois cens chevaux ; Que le Duc de Boüillon leur avoit envoyé un des siens pour leur servir de Guide ; Qu'il avoit entendu de Beauvais & de la Mole, que le Duc de Montmorency participoit à cette resolution ; Que de Sedan il devoit s'en aller aux Païs-bas, suivant certain traité qu'il avoit fait avec le Comte Ludovic à Blamont, puis de là avec les troupes qu'il y auroit levées, & les secours

Declaration du Duc d'Alençon, & du Roy de Navarre.

Informations sur la conspiration.

Ceux qui furent arrestez.

Confession de Coconas.

d'Allemagne & d'Angleterre qu'on luy promettoit, se jetter en Guyenne, où les forces des Protestans avoient ordre de se rendre; Qu'ils faisoient leur conte que le Roy donneroit le commandement de l'armée, qu'il envoyeroit contre-eux, au Mareschal de Cossé, qui tireroit la guerre en longueur, comme il avoit accoûtumé; & que Thevalles Gouverneur de Mets estoit de la partie; & avoit fourny dequoy armer quatre mille hommes. Le Duc d'Alençon répondit, Que veritablement dans le grand desir qu'il avoit d'épouser la Reine d'Angleterre, il avoit fait amitié avec l'Admiral de Coligny, parce qu'il croyoit que son entremise luy estoit necessaire pour ce dessein, & qu'il avoit souvent conferé avec luy de ce mariage & de la guerre des Païs-bas à Blois; Que cette amitié s'estoit accruë de plus en plus jusqu'à sa mort, de laquelle il avoit ressenty un tres grand regret; Que depuis ce mal-heureux jour, Toré ayant pour ennemy du Gast favory du Roy de Pologne, dont l'insolence estoit insupportable aux Princes mesmes, & le Vicomte de Turenne n'avoient cessé de luy remontrer le danger où estoit sa personne, & de le presser de sortir de la Cour, pour entreprendre la reformation de l'Etat miserablement déchiré par les Etrangers; Qu'au retour du siege de la Rochelle il avoit esté proposé entr'eux, par l'avis de la Noüe, de presenter une Requeste au Roy, mais que le Mareschal de Montmorency l'en avoit empesché; Qu'à S. Germain ils avoient pris jour de se retirer de la Cour au commencement de Mars; Ce qu'ayant differé, Guitry par l'avis du mesme la Noüe, avoit paru aux environs, pour les haster de se resoudre; Qu'ayant revelé cela à la Mole, cet homme l'avoit revelé à la Reine-Mere; Que neanmoins le mesme luy avoit persuadé depuis par quantité de raisons, qu'il faloit qu'il s'éloignât de la Cour, & qu'il avoit resolu d'en partir le dixiéme d'Avril, & de se retirer à Muret, Chasteau du Prince de Condé. Il répondit à toutes ces choses d'une voix tremblante & avec un visage étonné, comme estant fort en peine de se justifier. Le Roy de Navarre ne parla point en criminel, mais en accusateur. Aprés avoir representé sa fidelité, il dit, s'adressant à la Reine-Mere, Qu'à la verité on avoit tellement outré sa patience, qu'il avoit esté sur le point de signer la Requeste des Politiques & des Huguenots, & de se retirer de la Cour: Où son honneur & sa sureté ne luy permettoient pas de demeurer plus long-temps: où triomphoient les ennemis de la Maison de Bourbon: où les Princes Lorrains insultoient aux Princes du sang: où un petit Duc avoit emporté la Charge de Generalissime pardessus un frere de Roy: où le Duc de Guise estoit déja designé Connestable par la faveur du Roy de Pologne; où enfin il sçavoit bien qu'on avoit attenté sur sa vie, & sur celle du Duc d'Alençon & du Prince de Condé; Que tous les jours ses amis l'avertissoient de bouche, par lettres, & par messagers exprés, des embusches qu'on luy dressoit; & qu'elle méme n'ignoroit pas que c'estoit le bruit universel; D'ailleurs, que quand il auroit dû, de peur de recommencer les troubles, mépriser tous ces avis, & sacrifier sa vie au repos public, toutefois il n'avoit pas dû, pour la mesme raison, negliger le peril où estoit la sacrée personne du Roy; Que nul de tous ceux qui estoient là, n'ignoroit ce qui avoit esté dit d'une certaine conspiration faite par les Catholiques zelez en faveur du Roy de Pologne, peu avant son depart; Que pour luy, encore qu'il n'eût pas ajoûté foy à tous ces bruits, neanmoins la chose estant de si dangereuse consequence, il n'avoit pû se retenir de luy en toucher librement quelque mot: mais que ce Prince, au lieu de loüer son zele, luy vouloit mal de cela, comme il l'avoit bien reconnu à plusieurs indices: Principalement à ce qu'en partant de Blamont recommandant tous ses amis, & mesme les absens à la Reine-Mere, il n'avoit fait aucune mention de luy qui estoit son beau-frere, & present devant ses yeux; A raison dequoy elle luy auroit toûjours fait mauvais visage, & encore plus mauvais traitement, jusqu'à luy fermer la porte du Conseil, & mesme celle du Cabinet du Roy. Il ajoûta plusieurs autres veritez qu'il deduisit avec une si grande hardiesse, comme un homme qui se sentoit soûtenu de l'innocence & de la verité, qu'il luy fit souvent changer de couleur, & avoüer à ceux qui l'interrogeoient qu'il faisoit le procez à ses parties. Les prisonniers, les autres témoins leur ayant esté reconfrontez, furent convaincus d'avoir participé à une conjuration contre le Roy, jugez criminels de leze Majesté, & condamnez à mort; La Mole & Coconas à avoir la teste tranchée, & Tourtray à estre rompu sur la roüe. Granry qui avoit esté appellé dans cette intrigue, parce qu'il promettoit des montagnes d'or au Duc d'Alençon par le moyen de la pierre

Celle du Duc d'Alençon.

Celle du Roy de Navarre.

La Mole & Coconas decolez.

Philosophale, eut la vie sauve à la priere de l'Aubespine Evesque de Limoge, de la sœur duquel il estoit fils. On avoit trouvé dans le cabinet de la Mole une Image de cire percée de deux aiguilles, l'une à la teste & l'autre à l'endroit du cœur, entourée de certains brevets & caracteres magiques; on voulut le contraindre de dire que c'estoit un sortilege pour faire mourir le Roy : mais dans les plus grands tourmens il le nia toûjours, & dit que c'estoit l'image d'une Demoiselle de Provence qu'il pensoit forcer par ce charme à l'aimer; & qu'un nommé Cosme Rugier luy avoit enseigné & fait cette invention. Ce Rugier fut pris & razé comme Sorcier, & neantmoins sauvé par la Reine-Mere, soit parce qu'il estoit Florentin, soit pour quelque autre consideration. Les malheureux qui furent executez estant mis à la question extraordinaire pour découvrir leurs complices, pressez par la douleur des tourmens chargerent fort les Mareschaux de Montmorency & de Cossé. Ils n'estoient pas pour lors à la Cour, & les plus fins n'avoient pas si mauvaise opinion de leur prudence que de croire qu'ils y dûssent venir de long-temps: neantmoins au premier mandement du Roy ils s'y rendent, pour témoigner leur innocence. D'abord on les loge dans le Chasteau, & on les fait observer; non pas toutefois si bien qu'ils n'eussent pû se sauver, s'ils eussent voulu croire leurs amis. Quelques jours aprés leur arrivée, Eustache de Constants Vicomte d'Auchy Capitaine des Gardes du Corps se saisit de leur personne, & les mene en carrosse à la Bastille, tambour batant; les Parisiens témoignerent une si grande réjoüissance de leur prise, qu'ils les accueillirent avec des huées, & fournirent huit cens hommes pour les garder durant tout le temps qu'ils y demeurerent. Il y avoit aussi ordre pour arrester en mesme temps le Prince de Condé qui estoit à Amiens dans son Gouvernement de Picardie: mais comme il en fut averty de bonne heure, il sortit de la Ville travesty; & ayant recueilly Toré en chemin, il se sauva à Strasbourg, & de là en Allemagne.

Image de cire trouvée chez la Mole.

Mareschaux de Montmorency & Cossé mis à la Bastille.

La détention de tant de grands Seigneurs, la fuite des uns, le supplice des autres, causoient de grandes rumeurs, & divers jugemens par tout le Royaume. La plusparr estimoient les Mareschaux innocens de tout ce qu'on leur imposoit, mais seulement coupables de s'estre laissez tellement piper par les artifices d'une femme, que d'estre venu se jetter dans ses filets. Les Seigneurs fremissoient d'impatience, de voir que contre les formes & les loix, la Reine-Mere entreprenoit ce que les plus puissans Rois n'avoient point encore osé entreprendre, d'arrester deux Princes du sang avant qu'ils fussent deferez mesme par aucune indice; & emprisonner deux Officiers de la Couronne, sur la dénonciation d'un homme appliqué à la question, & sur des depositions forcées; Que violant les droits de la nature aussi bien que ceux du Royaume, elle trainast à la cadéne son gendre & son fils, & que du vivant du Roy elle disposast les affaires, comme s'il eust esté déja mort. Ceux qui prenoient la chose à sa source, disoient que les Grands ne souffroient rien qu'ils n'eussent bien merité, dautant que leur ambition déreglée avoit donné lieu à sa domination. « Car tandis que chacun d'eux s'empressoit à gagner quelque avantage dans « la faveur pardessus son compagnon, au prix mesme de son honneur & de sa liberté, « & que sans avoir aucun égard au bien public, ils songeoient tous separément à « leur propre interest, elle qui entendoit l'art de forger des chaînes dorées, & de semer « la division & des partialitez entr'eux, ménageoit de sorte leurs jalousies & « leurs esperances, que les amusant par de vains appas, ou les armant les uns contre les autres, elle les captivoit, ou les défaisoit ainsi par leurs propres mains. Mais il ne couroit pas de moins differents bruits & de diverses opinions sur la maladie du Roy. Les esprits foibles, à cause des accidens étranges qu'ils y voyoient, estoient persuadez qu'elle luy avoit esté causée par les sortileges de la Mole. Ceux qui estoient ennemis des Mareschaux, tâchoient de le faire ainsi croire au menu peuple: mais parlant aux gens d'esprit, qui ne s'arrestoient pas à ces illusions du vulgaire, ils en attribuoient la cause à la violence des exercices qui luy avoient échauffé le sang & alteré les entrailles. De fait, ce Roy ne se pouvoit donner une heure de repos, & n'avoit pour divertissemens que des choses fort rudes & fort penibles: car ou il couroit le Cerf à outrance, ou il piquoit des chevaux neufs, & qui luy ébranloient les reins par de violentes secousses, ou il dansoit jusqu'à perte d'haleine, ou il sautoit au plein saut, ou forgeant des cuirasses & quelques autres armes, il batoit le fer à tour de bras, ou il joüoit à la courte paume, jusqu'à ce qu'il fût tout en nage. Si bien que plus d'un an auparavant qu'il se fût plaint d'avoir la fiévre,

Divers sentimens & bruits de cette détention.

Divers bruits & opinions sur la maladie du Roy.

Ce qu'en croyoit le peuple.

vre, on connoissoit bien à ses yeux enfoncez, à ses lévres seiches, à ses dégousts, à son chagrin, & à plusieurs autres signes, qu'il avoit au dedans quelque chose de dereglé; & que si le mal n'avoit pas paru plûtost, ç'avoit esté la vigueur de sa jeunesse qui l'avoit couvert durant qu'elle avoit esté la plus forte. Veritablement on se pouvoit contenter de ces raisons. Toutefois il y en avoit plusieurs, qui considerant plûtost ce que peut faire la damnable convoitise de regner & la méchanceté du temps, où l'on appelloit adresse & tours de subtilité les empoisonnemens & les assassinats, se plaisoient à ramasser ensemble quantité de circonstances & d'indices, d'où ils tiroient un trop sinistre jugement. Si l'on en croyoit les Huguenots, ce Prince s'étoit mal porté depuis la S. Barthelemy. Ils disoient, que depuis ce temps il n'avoit eu de sommeil qu'interrompu par des tressauts & des gemissemens, qui se terminoient en des transports de phrenesie, & ne s'adoucissoient que par la melodie des Instrumens de la Musique; Que souvent il s'imaginoit voir floter devant ses yeux une mer de sang, & qu'on l'entendoit de fois à autre qui s'écrioit: *Ah mes pauvres Sujets, que m'aviez vous fait, on m'y a forcé!* Feu Henry le Grand avoit accoûtumé de raconter là-dessus deux choses fort effroyables; L'une estoit que huit jours aprés le massacre, sur le soir, il estoit venu une prodigieuse volée de Corbeaux se poser sur le Louvre, faisant si grand bruit de leur croassement & du batement de leurs aisles, que les Dames & le Roy mesme estoient sortis pour les voir; L'autre que la mesme nuit, deux heures aprés s'estre couché, il entendit en l'air un bruit fort éclatant, de cris, de plaintes & de gemissemens, tout semblable à celuy qu'on entendoit durant le massacre; Qu'il l'avoit envoyé querir luy & plusieurs autres pour le leur faire entendre; & mesme, que croyant que les Guises eussent ému sedition contre les Montmorencis, il fit sortir de ses Gardes pour empescher le desordre; Mais comme on luy eut rapporté que toute la Ville estoit dans un profond sommeil, il en conceut un épouventable effroy: qui luy redoubla encore bien davantage, lors qu'il vid que cela continua sept nuits durant toûjours à la mesme heure. Je n'oserois pas revoquer en doute la verité de ces deux contes si souvent faits par la bouche d'un grand Roy, mais j'ose bien assurer que la cause en peut estre naturelle. Car pour cette volée de Corbeaux, on sçait qu'ils sont de ces Oyseaux qui sentent le carnage de deux cens lieuës: ce n'est donc pas merveille s'ils se vinrent poser justement sur le Louvre où il avoit tant esté répandu de sang, & devant la porte duquel trois ou quatre cens corps avoient demeuré exposez deux jours durant. Et pour le bruit que le Roy Charles entendit en l'air, ce pouvoit bien estre un effet de son imagination; laquelle à cause de son temperament estoit sujette à luy representer de ces noires * & tristes visions. D'ailleurs, il est bien croyable qu'une chose si horrible comme furent ces massacres, y avoit fait une tres-forte impression, & gravé de tres-vives especes; si bien qu'elles auroient pû se representer avec tant d'émotion qu'elles auroient semblé estre au dehors & dans les sens exterieurs, quoy qu'en effet elles ne fussent que dans les interieurs. Au reste, si c'estoit le lieu, je n'aurois pas beaucoup de peine à vous expliquer, pourquoy elles se representoient plûtost à cette heure-là qu'à une autre. Que si plusieurs personnes ont sans complaisance entendu ce bruit toutes à la fois, veritablement il seroit difficile de concevoir comme quoy tant de differentes imaginations se seroient si justement rencontrées au mesme temps, & non pas une fois seulement, mais sept ou huit. En tel cas, si pourtant nostre Religion le permet, l'on rendroit mieux raison de ce fait par l'opinion de ces Philosophes, qui se figurent que les ames sont revêtuës d'une robe aërienne, laquelle servant comme de lien mitoyen entre leur substance spirituelle & celle du corps qui est terrestre, est, pour ainsi dire, leur chemise, & leur enveloppe plus delicate. Car ils disent, qu'elles l'emportent avec elles en sortant de leur gros habit, & ne la dépoüillent que quelque temps aprés; Qu'ainsi à cause de l'attachement, & du rapport qu'a cette robe avec le corps, il se fait que durant qu'elles l'ont encore, elles volent à l'entour de leurs sepulchres, & dans les lieux où les hommes ont receu quelque plaisir ou déplaisir durant leur vie. Or que ces merveilleuses visions fussent un effet naturel ou autrement, il est tres-certain qu'encore que Charles eût les Huguenots en horreur: neanmoins la mort de tant d'innocens mal-heureusement tuez avec les coupables, luy causoit de grands ressentimens; & que connoissant par les évenemens que ce conseil ne luy avoit point esté donné pour l'amour du repos public, ny de la Foy Catholique, mais pour assouvir la vengeance & l'ambition de quelques particuliers, il en maudissoit les auteurs: mesme il ne se pût empescher de

Ce qu'en disoient les médisans.

Ce qu'en disoient les Huguenots.

Corbeaux veus sur le Louvre, aprés la S. Barthelemy.

Bruit effroyable en l'air.

Raisons naturelles de cette volée de Corbeaux & cris nocturnes.

* *Ne dit-il pas une fois qu'il avoit conversé un fantosme de feu dans un bois?*

Avoit en haine les conseillers du massacre.

s'en décharger le cœur par quelques plaintes qu'il fit au Comte de Rais. De sorte que s'il eust vécu plus long-temps, il les eust du moins releguez dans leurs maisons, sans Charge & sans Gouvernement, & peut-estre eust-il envoyé la Reine-Mere en Pologne, sous couleur de voir son fils, & de traiter quelques affaires avecque luy.

Les bonnes resolutions qu'il prit sur la fin de ses jours.

Aprés cela, s'estant delivré de tous ces mauvais conseils qui l'environnoient, il se proposoit de gouverner son Royaume dans une profonde paix, de laisser l'administration libre de la Justice aux Parlemens, celle des Armes aux Mareschaux, & de se reserver à luy seul celle de l'Etat, dont il vouloit serieusement prendre les resnes en main. Or parce qu'il avoit reconnu que les factions des Maisons de Montmorency & de Guise, avoient esté les vrayes causes des guerres civiles, il les alloit mettre si bas toutes deux qu'elles ne s'en fussent jamais relevées. Il avoit resolu de priver la Maison de Montmorency des deux Charges de Mareschaux qui y estoient, pour les donner à de moins puissans; Et il fit bien voir, trois semaines avant sa mort, quel sentiment il avoit pour l'autre, quand le Duc de Guise ayant rudement poussé un de ses gardes, il s'en mit en telle colere, qu'il fut sur le poinct d'en exterminer toute la race. Ce qu'il eust fait à l'heure mesme, si l'intercession du Duc de Lorraine son beau-frere, & les tres-humbles soumissions du coupable, qui se vint jetter à deux genoux devant luy, n'eussent arresté l'effet de son courroux.

Vouloit ruiner les Maisons de Montmorency & de Guise.

Mais c'estoit en vain qu'il faisoit tous ces grands projets; le Ciel en avoit autrement disposé. Il se consumoit à petit feu, & pour ainsi dire, il fondoit à veuë d'œil: tous les remedes de ses Medecins pallioient son mal, mais ils ne le guerissoient pas; & aprés que la vigueur de sa jeunesse, & la grandeur de son courage eurent long-temps combatu contre sa maladie, il en fut enfin abbatu au lict dans le Chasteau de Vincennes, vers le huitiéme jour du mois de May. La nature fit d'étranges efforts pendant les deux dernieres semaines de sa vie; Il tressailloit & se roidissoit avec une extréme violence, il s'agitoit & se remuoit sans cesse, & le sang luy jallissoit par tous les conduits, mesme par les pores: de sorte qu'on le trouva une fois qui baignoit dedans. Un des plus grands signes auquel on connut que sa mort estoit prochaine, ce fut que la Reine-Mere entrant dans sa chambre avec des mouvemens extraordinaires de joye, pour luy dire qu'elle tenoit Montgommery celuy qui avoit tué son pere, il tourna la teste de l'autre costé, disant qu'il ne se soucioit plus de cela, ny de toutes les affaires du monde. Alors elle connut qu'il estoit temps de pourvoir à s'assurer le gouvernement par quelque titre specieux, aussi bien qu'elle se l'estoit déja assuré par la force. Elle obtint donc de luy le 28. de May, qu'il fût écrit des Lettres en son nom à tous les Gouverneurs des Provinces: ausquels il mandoit, *Que durant sa maladie, & au cas que Dieu disposast de luy, il vouloit qu'attendant le retour du Roy de Pologne son frere & successeur, ils obeissent en tout à la Reine sa mere; Declarant que ses freres le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre, luy avoient promis de luy rendre ce devoir.* Mais elle, trouvant par son Conseil que ces Lettres n'estoient pas suffisantes, s'en fit dépescher d'autres le 30. de May, peu avant qu'il rendist l'esprit, qui la declaroient Regente en l'absence du Roy futur. Le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre furent appellez pour entendre que la Regence luy estoit commise; & le Roy les exhorta tous deux tres-affectueusement de ne contrevenir point à sa volonté. Ce mesme jour Dimanche de la Pentecoste, sentant qu'il approchoit de sa fin, aprés avoir satisfait aux devoirs d'un bon Chrétien, il embrassa la Reine sa mere pour luy dire adieu, luy recommandant son Epouse, la fille qu'il en avoit euë, Charles son fils naturel, & le gouvernement de l'Etat. Peu aprés il rendit l'ame entre les trois & quatre heures aprés midy, en presence de sa Mere, des Cardinaux de Bourbon & de Ferrare, du Chancelier Birague, de Lansac, & de quelques autres Seigneurs. Jacques Amyot qui avoit esté son Precepteur, & qui pour lors estoit Evesque d'Auxerre & grand Aumônier, & Arnaud Sorbin, dit de sainte Foy, Docteur de Sorbonne, depuis Evesque de Nevers: lesquels l'assisterent de leurs pieuses exhortations dans l'agonie, ont rendu témoignage qu'il avoit envisagé la mort avec une merveilleuse constance, sans estre touché d'autre regret que de celuy de ses fautes. Il véeut ving-cinq ans moins trente & un jour, & porta la Couronne treize ans & demy, moins cinq jours. Mais il ne commença de regner que depuis le siege de la Rochelle: sa Mere tint toûjours le gouvernement avec trois ou quatre de ses confidents, qui renverserent tout pour se conserver l'autorité. De là sont issuës les guerres civiles continuelles, suivies de tant de funestes combats, de saccagemens, & de toutes sortes de desolations; De là la corruption de la

Il est abbatu au lict de la mort.

Laisse la Reine-Mere Regente.

Temps de son regne & de sa vie.

discipline militaire, la depravation des mœurs, l'abolition des Loix: enfin cette cruelle journée de la saint Barthelemy, & mille autres malheurs qui troublerent tout son regne. Dont à mon avis, ce ne fut pas un des moindres que la deffiance qu'on luy fit concevoir de ses sujets, pour l'obliger à changer la forme de vivre de ses peres. Car au lieu qu'auparavant luy, nos Rois conversoient parmy leurs peuples, comme parmy leurs enfans, on luy apprit à les craindre comme ses ennemis; & cela fut cause de l'establissement du Regiment des Gardes. Aussi regnoit-il alors trois grands maux, & qui offensent le plus la Majesté divine, sçavoir les blasphemes, les Sortileges, & toutes sortes de vilenies: lesquels ayant commencé dés le regne de Henry II. attirerent les fleaux du Ciel sur ce mal-heureux Royaume, & furent cause que Dieu l'affligea de tant de playes coup sur coup.

Trois grands vices qui regnoient.

Ce Prince estoit né avec toutes les qualitez dignes du commandement, si l'on n'eût pas corrompu son excellent naturel, & ces nobles semences de vertu par une mauvaise education. Car il avoit le courage haut & capable de soûtenir la majesté d'un grand Estat: il avoit l'esprit vif & clair-voyant, le jugement subtil & profond, la memoire fort prompte: avec cela une activité incroyable, une grande disposition à bien exprimer ses pensées par des termes heureux & energiques, laquelle il avoit encore perfectionnée par quelque exercice. Je remarqueray deux ou trois de ses reparties, qui peuvent servir de preuve de la grandeur de son courage. Comme on parloit de le sacrer, la Reine Mere disant qu'il ne pourroit supporter la peine des longues ceremonies: il répondit, *Qu'il n'y avoit point de peine à porter une Couronne.* Partant de Meaux, où les troupes de l'Admiral faisoient mine de le vouloir assieger, il dit au Colonel des Suisses, *Qu'il aymoit mieux mourir en Roy, que de vivre captif.* Il fit réponce à ceux qui luy demandoient l'Office de Connétable, aprés la mort d'Anne de Montmorency, *Qu'il avoit assez de force pour porter son Espée.* C'estoit un de ses mots ordinaires, *Que qui a une fois goûté la douceur du commandement, meurt dans l'ambition d'y remonter.* Du reste, le Roy estoit tres-violent en sa colere, tres-dangereux en ses haines, trop ardent en ses desirs, trop impatient en ses attentes, trop particulier en ses affections, & si fâcheux dans ses bigearreries, que peu de gens le pouvoient gouverner. On raconte deux actions de luy, qui marquent bien l'impetuosité de sa colere. Le Duc de Guise se joüant un jour dans sa chambre, d'une pique sans fer, de laquelle on a accoûtumé de fermer les volets d'enhaut des fenestres, & luy en ayant passé le bout devant le nez, il luy dit, qu'il ne se joüast point à luy; Et le Duc jeune & folastre continuant toûjours, il empoigna un espieu (c'estoit l'ordre d'en tenir un au chevet du lict de nos Rois) pour luy en donner dans le ventre; mesme le Duc s'estant sauvé dans le cabinet, il en porta un tel coup contre la porte, que peu s'en falut qu'il ne l'enfonçast. Une autre fois ayant sçeu qu'il estoit dans la chambre de Madame Marguerite, contre les defenses expresses qu'il luy en avoit fait faire, il y alla tout furieux l'épée à la main pour le tuer; & l'eût fait, si un de ses Gentils-hommes n'eût promptement averty ce Duc de se sauver. Il eut quelque legere teinture de la langue Latine: mais il en quitta l'exercice venant à la Couronne. Il se piquoit sur toutes ses autres bonnes parties de penetrer d'abord dans la connoissance des mœurs & du genie de ceux qui l'approchoient, il se vantoit d'estre né Physionomiste, & sçavoit couvrir un secret, & dissimuler un ressentiment mieux que tous ceux qui luy en avoient fait des leçons. Il apportoit de grandes circonspections à dispenser ses bien-faits, & se montroit fort difficile au choix, & encore plus à la recompense des hommes; à raison dequoy les Courtisans, qui veulent que leur vaine oisiveté & leurs foles despenses soient reconnuës pour de signalez services, le blâmoient d'avarice. Il avoit naturellement le don de sobrieté & de continence: mais ses Gouverneurs tâcherent de corrompre en luy ces deux belles qualitez, & de le plonger dans le vin & dans l'amour des femmes: afin qu'estant esclave de ses voluptez, il ne songeast point à devenir Maistre de son Royaume. Toutefois comme ny les humeurs capricieuses, ny les graves ne s'attachent guere aux femmes, qui sont choses legeres, il ne s'arresta jamais qu'à une fille d'Orleans, nommée Marie Touchet; dont ayant eu un fils nommé Charles, aujourd'huy Duc d'Angoulesme, il la maria à Balsac-d'Entragues Baillif d'Orleans. Et un jour luy estant arrivé, aprés une débauche qu'on luy avoit fait faire, d'avoir perdu l'usage de la raison, jusqu'à frapper à tort & à travers tous ceux qui estoient auprés de luy, il eut si grand'honte que le vin l'eût mis en un si honteux estat, que luy-mesme s'en interdit l'usage pour jamais. Dans son éducation on luy avoit

Ses qualitez bonnes & mauvaises.

Deux actions de colere.

Son fils bastard.

imprimé une tres-mauvaise habitude de jurer, qui se tourna en une maniere ordinaire de parler. Ils luy avoient aussi appris à rabroüer les Grands & le Parlement : mais s'il eût vécu plus long-temps, ils se fussent bien repentis de luy avoir donné une si mauvaise leçon : car il commençoit à la pratiquer sur eux-mesmes, & traita tres-rudement plus d'une fois Monsieur, & sa Mere. Ceux qui avoient ordre de regarder les passe-temps où son inclination se portoit, afin que son esprit remply de ces vains amusemens, ne s'appliquast point au maniement des affaires, luy avoient fait aymer la Musique, la Poësie & la Chasse. Il avoit assez bien apris la Musique pour en sçavoir estimer les bonnes pieces ; & il fit venir de Baviere ce fameux Musicien Orlande de Lassus. Il composoit en Poësie Françoise assez passablement, comme nous le font connoistre quelques pieces en Vers de sa façon ; Si bien que son exemple rehaussa la voix à ces celebres Poëtes, Pierre de Ronsard, auquel il adressoit ses compositions, du Bellay, Baïf, Belleau, Jodele, Dubartas, des Portes, & autres : dont quelques-uns avoient commencé de chanter dés le regne de son Pere. Mais il estoit plus liberal de caresses que de bien-faits en leur endroit, ayant accoûtumé de dire, que les Poëtes ressemblent les beaux chevaux, qu'il faut les entretenir, & non pas les engraisser. Son principal exercice estoit la Chasse, qui luy faisoit oublier tous les autres divertissemens, & le transportoit de telle sorte qu'à la table & au lict il luy prenoit souvent des saillies d'apeller ses chiens. Il composa un Livre de la Venerie qu'il dicta à Villeroy, que Jacques Auguste de Thou avoit promis de mettre au jour, & de le joindre aux Traitez que l'Empereur Federic II. & Gaston Phœbus Comte de Foix, ont fait sur une semblable matiere. Ce plaisir estoit cause qu'il haïssoit le sejour des Villes, & aymoit tellement les bois qu'il y eût volontiers fait sa demeure, comme faisoient les hommes durant le siecle d'or, appellant les maisons les sepulchres des vivans. Le grand travail de cet exercice, & des autres que j'ay dit qu'il pratiquoit, luy ayant échauffé le sang, qui d'ailleurs ne s'adoucissoit point par le sommeil, parce qu'il ne dormoit tout au plus que trois heures, & irritant la bile qui dominoit dans son temperament, l'avoit rendu plus farouche, & luy faisoit monter par intervalles de noires fumées au cerveau, qui le mettoient presqu'en fureur.

Aymoit la Musique & la Poësie,

& la Chasse encore davantage;

Sa Physionomie.

Charles IX. estoit de belle taille, mais un peu courbé, il portoit la teste de travers, avoit la veuë rude & trenchante, de sorte qu'il se fût offensé, quand il regardoit quelqu'un, s'il ne luy eût fait siller les yeux ; le nez aquilin, la face longue, la couleur pasle & plombée, le cou longuet, & la poitrine élevée, au reste tous les membres nerveux & robustes, & le corps parfaitement bien formé, horsmis qu'il avoit les jambes un peu gresles. Depuis qu'il eut pris connoissance de ses affaires, il se montra fort affectionné au soulagement de ses peuples : car de son propre mouvement, & nonobstant le conseil des sangsuës qui pretextoient l'oppression publique de la necessité, il les déchargea d'un tiers des tailles au commencement de l'année qu'il mourut ; Et l'on remarqua, que le dernier discours qu'il tint à l'agonie, ce fut que la France ayant besoin d'un homme dans l'estat où elle estoit, il s'estimoit bien-heureux de ne laisser point d'enfans masles, sous la minorité desquels les factions & les troubles eussent achevé de bouleverser le Royaume. Martigues, Tavanes, Losses, Villeroy, & le Comte de Rais, eurent la meilleure part en ses bonnes graces. La Reine Mere ne se souciant pas d'avilir les plus grandes Dignitez du Royaume, & les plus belles marques d'honneur pour en revestir ceux dont elle avoit affaire. Il erigea en Duchez & Pairies le Marquisat de Mayenne au païs du Mayne pour Charles de Lorraine, le Comté de Pontievre en Bretagne pour Sebastien de Luxembourg, le Vicomté d'Uzez en Languedoc pour Antoine de Crussol ; En simples Duchez le Vicomté de Toüars en Poitou pour Loüis de la Trimoüille, & la Seigneurie de Roüanois pour Claude Gouffier-Boisi. La premiere fut depuis honorée du titre de Pairie, en faveur de Claude fils de Loüis. Je ne parle point des Marquisats, & des Comtez qu'il erigea ; le nombre en est excessif, & ces titres sont aujourd'huy si peu considerables, que tout le monde se les donne indifferemment. Mais l'unique moyen d'empêcher ce desordre, seroit d'observer à la rigueur l'Edit qu'il fit sur ce sujet ; ordonnant qu'il ne se feroit desormais ny par luy, ny par ses successeurs, aucune erection de terres en Duchez, Comtez ny Marquisats ; sinon à condition que ceux qui les posséderoient mourant sans hoirs mâles, elles seroient unies au Domaine de la Couronne.

Son affection au soulagement des peuples.

Ses Favoris.

Erection de Duchez & Pairies, Marquisats & Comtez.

Ordonnance dont l'observation seroit aujourd'huy fort necessaire.

CAROLVS . IX . D.G.FRANCOR.REX CHRISTIANISS. 63

LX.

I

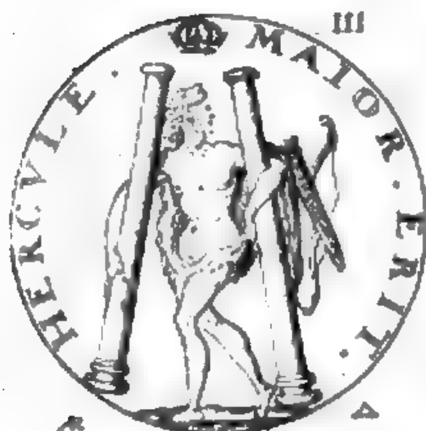


II



CAROLVS . IX .

III



IV



CAROLVS . IX .

V



VI



MEDAILLES DU ROY CHARLES IX.

I. La premiere eſt de ſon Sacre.

II. & III. La Fable des Colomnes d'Hercule a donné ſujet à la deviſe de l'Empereur Charles V. & depuis à celle du Roy Charles IX. On ſçait que le premier portoit deux Colomnes arrachées pour les replanter plus loin, juſques dans les Indes où s'eſtendoit ſa puiſſance: comme l'exprimoient ces mots, PLUS ULTRA, *Plus outre*. A l'imitation de celle-là, quelqu'un en fit une à Charles IX. que voicy. Le corps eſt un Homme tout nud portant deux Colomnes ſur ſes deux épaules, & montrant par l'action de ſa démarche qu'elles ne luy peſent rien. Les mots ſont, ERIT HERCULE MAJOR, *Il ſera plus grand qu'Hercule.* C'eſt à dire, qu'il portera ſes conqueſtes plus loin que ne fit Hercule: mais les guerres civiles

l'empécherent de rien entreprendre hors de son Royaume. Au reste, il n'y a point de difference entre la seconde & la troisiéme, sinon qu'à la seconde Hercule est tout nud, & a laissé son arc & son carquois à ses pieds, avec quelque branche de Laurier; & qu'à la troisiéme il les tient passez dans le ply du bras gauche, & est paré de la dépoüille d'un Lion.

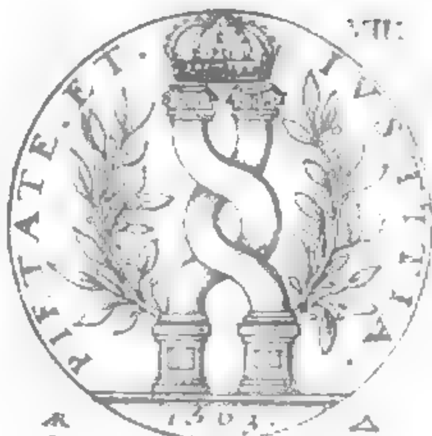
IV. Celle-cy est empruntée d'une de l'Empereur Niger, qui fut donnée en or. Elle est consacrée à la *bonne Esperance*, qu'on avoit conçûë du regne de Charles IX. BONÆ SPEI. Cette Femme represente l'Esperance: elle tient une balance, parce que l'espoir tient les esprits en attente & en suspens, & l'Amaltée chargée de fruits prophetise toute sorte de bonheurs, qu'on pouvoit esperer sous ce Roy: mais ce ne furent en effet que des esperances, & non pas des succés.

V. Le Chancelier de l'Hôpital, également docte & bon François, & de plus éloigné de toute flatterie, ayant persuadé au Roy de quitter cette vaine devise d'Hercule, & d'en prendre une autre plus digne d'un Prince Chrestien, luy donna deux Colomnes entrelassées avec cette ame, PIETATE ET JUSTITIA: laquelle fut ensuite ajustée à d'autres corps. Comme en celle-cy, où vous voyez deux Femmes nuës, qui s'entr'accollent d'un bras chacune: celle qui arrouse une plante est la Pieté, qui cultive & fait florir toutes les Vertus dans une ame Chrestienne; & l'autre, qui avec une serpette taille les branches seiches d'une autre plante, est la Justice, qui retranche les parties mortes de l'Estat; c'est à dire les méchans incorrigibles.

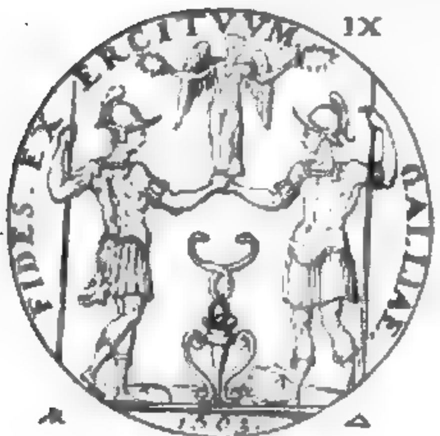
VI. La Reine-Mere qui gouverna toûjours durant le Regne de Charles IX. se plaisoit d'estre comparée à Minerve, parce que c'est la Deesse du conseil; qu'elle fait florir les arts de la paix; & qu'avec cela elle sçait bien manier les armes. C'est pourquoy il se rencontre d'ordinaire quelque chose de cela dans les Devises & Medailles qu'on faisoit pour elle. Dans celle-cy qui fut frappée, comme je croy, pour la bataille de Dreux, vous en voyez une plantée en pied sur deux canons passez en sautoir, & tenant deux Couronnes de Laurier en ses mains estenduës çà & là, au dessous desquelles répondent des doubles C entrelassez, qui sont les chiffres du Roy Charles. La Legende porte, VIRTUTI INVICTISSIMÆ, *A la Vertu tres-invincible* du Monarque.

CAROLVS . IX .





CAROLVS . IX .





CAROLVS . IX .





VI. & VII. Voicy la Devise de Charles IX. telle que la luy donna le Chancelier de l'Hôpital. Ce sont deux Colomnes posées sur differentes bases, lesquelles entorsées par le milieu l'une avec l'autre, se rouvrent en mespart vers leur chapiteau, sur lequel est une Couronne à l'Imperiale Françoise. Pour en faire une Medaille, on y ajoûta ces deux figures qui sont aux deux costez. Vous jugez bien que celle qui tient en sa droite un cœur flamboyant, represente la Pieté : car cette Vertu estant une ardente & devote affection envers les choses divines, & le Sacrifice estant le principal culte qu'on rend à Dieu, on ne la pouvoit mieux figurer que par une Femme qui offre son cœur en holocauste. Pour la Justice, c'est chose si commune qu'on luy met une épée à la main, qu'il n'est pas besoin de m'y arrester. La seconde est semblable à la premiere, horsmis qu'au lieu de deux figures, il y a deux branches de Laurier naissantes d'entre les bases des Colomnes, qui s'écartant en

mespart semblent embrasser le tout. Or le Chancelier à bon droit figuroit la Pieté & la Justice par deux Colomnes : car comme les Colommes sont les hieroglyfiques de victoire, de bon-heur & de fermeté, ainsi les Estats qui sont gouvernez par ces deux Vertus, sont heureux, victorieux & stables. Au contraire, quand les maudites maximes d'une fausse Politique éloignent les Princes de cette regle, ils attirent sur eux des mal-heurs, & des peines incroyables; Et si quelquefois il nous semble qu'en violant ce qu'ils doivent à Dieu & à la Republique, ils ne laissent pas de prosperer, & qu'ils ont tout sujet de contentement, c'est un bon-heur de peu de durée, & dont ils ne joüissent pas en eux-mesmes, *Ilia subter cæcum vulnus habent.*

X. Dans le mesme sens ces deux Vertus figurées par leurs marques symboliques, paroissent dans la dixiéme, affermissant sur la teste du Roy la Couronne qu'il avoit euë par succession. La Legende le dit en mots exprés, QUAS COLIT LILIA FIRMANT, *Ces Vertus qu'il honore affermissent ses Lys.*

XII. Aussi dans la douziéme vous voyez comme il les mene & qu'il leur fraye le chemin pour les establir par tout son Royaume, AMANS FAVENSQUE, *Les cherissant & les favorisant par tout.* Il est armé pour dompter ceux qui ne les voudroient pas recevoir. La Justice a en cette Medaille une Balance pour symbole, & à ses pieds un Cep pour emmenoter les Rebelles. La Pieté a un Livre qui doit estre la Bible, ou le Livre des Conciles, dans lesquels est contenu ce qu'un bon Chrestien doit croire.

XI. La Vieille que le Roy, qui est monté sur la base d'une Colomne, tient enchaînée par le milieu du corps, est l'Heresie, comme sa difformité le montre. Il semble presenter & mettre dans une main qui sort d'un nuage les clefs du cadenas de sa chaîne : cela signifie qu'il reconnoist que c'est par la puissance du Ciel qu'il l'a domptée, ou bien qu'il veut protester à Dieu que s'il n'extermine pas tous les Huguenots, c'est pour attendre leur conversion.

IX. Pour la neuviéme, à mon avis, c'est une marque de la victoire de Dreux, ou bien des nouvelles compagnies de gens-d'armes, que la Reine-Mere créa aprés cette bataille pour gratifier les partisans du Duc de Guise. Le corps est de deux soldats legionnaires, qui ont la pique en l'une des mains, & de l'autre ils soûtiennent une victoire aîlée. Entre deux est le Caducée qui est un signe militaire, que les Romains avoient accoûtumé de poser à la teste de leur camp, quand ils recevoient le serment des soldats, ou qu'ils faisoient quelque autre action d'importance. Vous avez déja veu la Legende dans une autre du Roy Meroüée, FIDES EXERCITUUM, *La Foy des Armées.*

CAROLVS. IX. 65



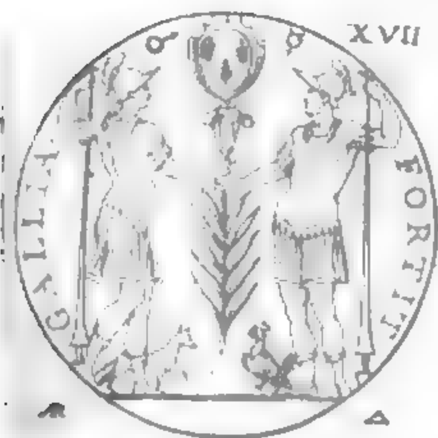


CAROLVS. IX.





CAROLVS. IX.





XIII. Il se rencontre souvent dans les Devises & Medailles de ce Roy, ces mots, NIL NISI CONSILIO, *Rien que par conseil*. Le sens en est parfaitement beau en soy, & la pratique absolument necessaire dans les grandes resolutions: mais ceux qui luy donnerent cette Devise avoient un sens particulier, qui estoit de complaire à la Reine-Mere, qui prenoit plaisir d'estre nommée Minerve, & ne permettoit pas que le Roy son fils resolût rien sans son ordre: tellement que quand vous lisez dans ces Devises, *Rien que par conseil*, entendez que par celuy de la Reine-Mere. Or cette Medaille peut avoir esté fabriquée pour la sacrée Confederation de Bayonne, dans laquelle on tient qu'il fut resolu d'extirper les nouvelles sectes de toute la Chrestienté. Le corps s'y rapporte fort bien. C'est un Roy qui tient une difforme figure enchaînée, ayant prés de luy une Pallas ou Minerve, qui luy offre une Palme; & la datte qui est 1565. me confirme encore dans cette conjecture.

XIV. Le Roy aprés son retour de Bayonne, dans l'assemblée de Moulins, desirant éteindre tous les sujets de division entre les Grands de son Royaume, accorda les Maisons de Montmorency, de Guise & de Chastillon. Je croy que cette Medaille est la marque de cet accommodement si important à l'Etat, dont les troubles ne procedoient que des broüilleries de ces Maisons. Elles sont fort bien representées par deux branches de Laurier, à cause de leurs victoires; & ce n'est pas sans raison que tandis qu'elles sont éloignées l'une de l'autre, elles sont seiches & sans fueilles, pour montrer qu'elles estoient toutes deux sans gloire, criminelles & dignes d'estre coupées, tandis qu'elles estoient en division, & troubloient la France: mais par où elles viennent à se rejoindre, elles reverdissent agreablement; c'est à dire, qu'estant reünies ensemble, elles vont prosperer à leur avantage & à celuy de l'Etat. La Femme qui les unit est la Minerve, qui s'entend la Reine-Mere. La Legende promet que leur *Concorde sera eternelle*, CONCORDIA ÆTERNA: mais ne vous y attendez pas.

XV. L'année 1566. fut étably le Regiment des Gardes. Ce qui est representé par un Empereur haranguant ses Soldats convoquez devant luy en pied, & armez. La Legende appelle cet établissement, SECURITAS POPULI GALLIARUM, *La sureté du peuple François*: en ce sens, que la sureté du Prince est celle du peuple.

XVI. Aprés la mort du Connestable de Montmorency, le Roy Charles donna la Lieutenance generale de ses armées à son frere le Duc d'Anjou, alors seulement âgé de dix-sept ans. Ce fut à proprement parler, luy resigner son autorité, ou du moins la partager avec luy. Aussi voyez-vous qu'ils traitent icy d'égal à égal: tous deux sont à cheval, tous deux sont armez, en action de parlementer ensemble, & s'entredonnant la droite pour assurance de ce qui a esté conclu entr'eux. Au dessus paroist une *Victoire*, VICTORIA GALLIARUM, qui couronne les deux Chefs en mesme temps. Sous l'Exergue se lit FORTITUDO, *la Valeur*, pour montrer que les deux freres sont la Valeur mesme, & que la Victoire les couronnera toûjours, tandis qu'ils seront unis.

XVII. La cinquiéme signifie la mesme chose. Les deux Princes sont representez sous la figure de Mars & de Mercure, avec les marques de ces Dieux, qui sont leurs astres au dessus de leurs testes, & leurs animaux, sçavoir la Louve & le Coq, au dessous de leurs pieds. Ils affermissent tous deux de la main un Lys, symbole de la France, & empeschent qu'il ne soit ébranlé ou endommagé par les mauvais vents.

XVIII. Entre deux Colomnes est la Gloire sur un Piedestal, comme témoignant que c'est de là qu'elle procede, GLORIA GALLIÆ SEMPITERNA, & que ce sera à jamais une grande gloire à la France d'avoir eu un Prince, sous lequel ayent regné la Pieté & la Justice. Car ces deux Colonnes, comme vous sçavez, representent ces deux Vertus: & les deux Amaltées qui les entourent, signifient que là où elles florissent, il y a abondance de tous biens.

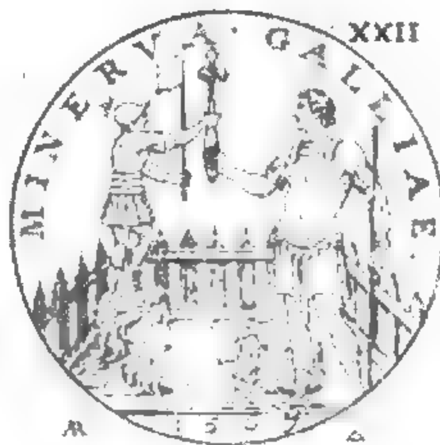
CAROLVS. IX. 66





CAROLVS. IX.





CAROLVS. IX.





XIX. Sur sa Devise ordinaire PIETATE ET JUSTITIA, on a inventé plusieurs corps de Medailles. En celle-cy estant representé par cette figure Colossienne en habit militaire des Romains, il soûtient deux puissantes Colomnes des deux bras, disant, NON ME STANTE RUENT, *Elles ne seront jamais renversées durant que je seray debout.* A la droite est attaché un Livre ouvert, symbole de la Religion; à la gauche une Couronne & un Sceptre, hieroglyfiques de la Justice. Car c'est elle qui fait regner les Roys, & pour l'amour de laquelle on les a faits.

XX. Les Egyptiens avoient accoûtumé, pour representer une terreur panique ou une boutade volage & étourdie, quand quelqu'un sans sçavoir pourquoy il quittoit la chose qu'il avoit entreprise, de peindre un Cerf & une Vipere. La raison est, que le Cerf fait une mortelle guerre au Serpent, le recherche jusques dans son trou, & l'en tire par son haleine, soit qu'elle ait une vertu secrete qui le force à la suivre,

soit que le Serpent qui de son naturel est froid, & aime à estre réchauffé, soit attiré par cette chaleur : mais si par surprise & sans y penser il vient à appercevoir une Vipere, il prend la fuite. Ainsi vous le voyez icy, qui s'enfuit, parce que les Viperes sont hors de leurs trous. Or en cette Medaille les Viperes signifient les Huguenots : car comme de tous les venins celuy de la Vipere est le plus dangereux, de mesme de tous les maux de l'ame, celuy de l'Heresie est le plus grand. Le Cerf represente le Roy Charles, qui a quelquefois pris la fuite devant eux, quand ils se sont mis inopinément en campagne, comme lors qu'ils le penserent surprendre à Meaux. Mais il sceut bien prendre l'occasion qu'ils se fussent retirez dans leurs trous, c'est à dire, qu'ils eussent posé les armes. C'est dequoy la Devise les menace, NULLIS FRAUS TUTA LATEBRIS, comme s'il disoit ; Patience, qu'ils se renferment dans leurs places, je les en tireray bien avec le temps : *Il n'y a point de retraites où leur fraude soit à couvert contre ma Justice.*

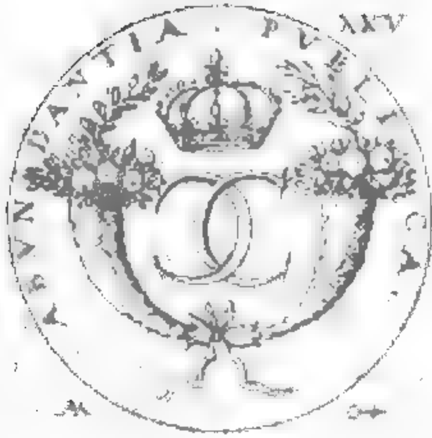
XXI. Dans la XXI. il execute ce dont il les avoit menacez ; il les tire de leurs trous avec son haleine, & les devore. Je rapporte principalement cela aux Huguenots, encore qu'il puisse generalement convenir à la punition de toutes sortes de crimes. Car c'est proprement tirer le Serpent de son trou & le tuer, que de faire mourir les meschans qui ne servent à autre chose qu'à piquer les bons, & à infecter la Republique.

XXII. Celle-cy est en la faveur de la Reine-Mere, qui faisoit gloire d'estre appellée *la Minerve de la France*, MINERVA GALLIÆ. Elle est representée par cette Minerve vestuë de court, & son fils Charles par ce Berger : les Rois sont les Bergers des peuples. La teste du Colosse sur laquelle vous la voyez montée, designe la Rebellion qu'elle presume avoir vaincuë durant la minorité de son fils ; auquel elle disoit avoir conservé le Sceptre, & le luy avoir affermy dans la main.

XXIII. Vous connoissez bien que ces deux mains droites jointes ensemble, & ce Caducée qu'elles tiennent, sont le symbole de la Paix : c'est de celle qui fut faite aprés la deuxiéme guerre civile, l'an 1568. Les fruits dont les deux Amaltées sont surabondées, marquent ceux que la paix apporte ; & la Devise l'explique assez clairement, PAX ET FELICITAS TEMPORUM, *La Paix, & la Felicité des Temps*, ou pour parler mieux François, *Temps heureux & paisibles.*

XXIV. L'Amnistie & le Pardon general, que le Roy donna à tous les Rebelles, est marquée dans la vingt-quatriéme, où la Rebellion prosternée à genoux, & tournant tristement la veuë sur un écu aux Armes de la France, qui semble avoir esté exposé dans un embrazement, implore la Clemence du Prince ; laquelle verse continuellement de l'eau sur les flammes pour les éteindre. Le Bassin d'où elle les puise, est *la Fontaine de Clemence*, FONS CLEMENTIÆ.

CAROLVS . IX . 67





CAROLVS . IX .





CAROLVS . IX .





XXV. Toutes ces six Medailles ont esté fabriquées pour la réjoüissance du mariage de Charles IX. ou pour son entrée à Paris. Dans la premiere deux Amaltées contournées vers les pointes & attachées ensemble, representent fort bien l'union des deux Epoux, & les fruits qu'elle doit produire à la France. La Devise estant parfaitement bien appropriée au corps, n'a pas besoin d'explication.

XXVI. L'Aigle, entr'autres choses, est l'hieroglyfique de la Royauté; non tant parce qu'il domine sur tous les oyseaux de l'air, que parce qu'il a des qualitez toutes Royales. Car il est gentil, courageux, liberal, misericordieux, reconnoissant, point insolent, point envieux, point criard, & perpetuel ennemy des Serpens. L'Ecriture sainte signifie par un Aigle qui étend ses aîles sur un païs, un Prince qui en acquerra la domination, & c'est ce que cette Medaille veut dire par celuy qui est posé sur un Globe representant le Monde. Duquel elle promet au Roy

Charles IX. un Empire, dont l'étenduë ny la durée n'auront point de bornes, empruntant pour mieux exprimer une si grande promesse, un vers de Virgile; par lequel il en est faite une pareille à Enée pour sa posterité: HIS EGO NEC METAS RERUM, NEC TEMPORA PONO. *Je ne prescris point de bornes, ny de temps à ces choses.* L'Aigle regarde le Ciel, parce que toutes les Victoires & les Prosperitez viennent de là.

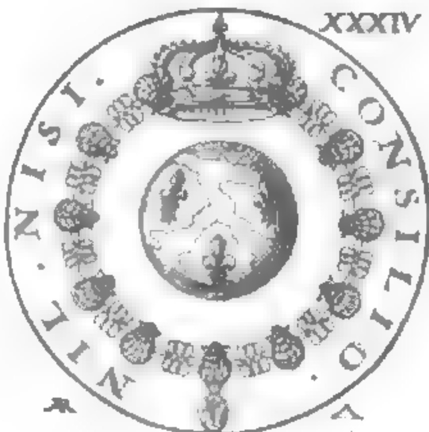
XXVII. XXVIII. & XXIX. La 27. & la 28. sont des inscriptions pour *l'entrée du Roy*, & de la Reine sa femme dans Paris, ADVENTUS CAROLI REGIS LUTETIAM, & sur le revers de la 29. ET ELIZABETHÆ REGINÆ: où vous voyez la Reine Elizabeth seante dans un Char tiré de deux chevaux qu'elle guide elle-mesme, de la droite, & tient de la gauche un Caducée, symbole de la Paix.

XXX. Vous sçavez quelle est chez les Poëtes la force de la Ceinture, ou Ceste de Venus, sçavoir d'appaiser tous les debats & de mettre la paix à la maison. C'est icy la Ceinture de la nouvelle Epouse, signifiant *que par son alliance comme par un lien toute Discorde sera retenuë & garrottée*, CONSTRICTA HOC DISCORDIA VINCLO. Vous pouvez voir les magnificences de cette entrée dans le Ceremonial de France: il n'y a pas icy assez de place pour vous les representer, j'employeray seulement ce qui reste à vous décrire le present que luy firent les Parisiens, le lendemain de son entrée. C'estoit un grand Piedestal soûtenu par quatre Daufins, sur lequel estoit un Char de triomphe embelly de plusieurs enrichissemens, traîné par deux Lions, ayans au col les Armoiries de la Ville. Dans ce Char estoit assise Cybele mere des Dieux Neptune, Pluton, & la Deesse Junon, representans les freres, & Madame la sœur du Roy. Cette Cybele regardoit un Jupiter, representant le Roy élevé sur deux Colomnes, l'une d'or, l'autre d'argent, avec sa Devise, PIETATE ET JUSTITIA. Il estoit monté sur un beau cheval, sur la croupe duquel il y avoit un Aigle qui luy soûtenoit une Couronne Imperiale au dessus de la teste. Aux quatre coins du soubassement du Piedestal estoient les figures de quatre Rois ses predecesseurs, tous portans le nom de Charles: sçavoir, Charlemagne, Charles V. Charles VII. & Charles VIII. & dedans la frise du Piedestal, l'ouvrier avoit gravé ses Victoires, le tout d'argent doré, ciselé & buriné d'une telle delicatesse, que la façon surpassoit de beaucoup le prix de la matiere.

CAROLVS . IX . 68



CAROLVS . IX .



CAROLVS . IX .



XXXI. Si Platon en son Euthydeme a dit qu'on devoit representer les Sophistes par une Hydre, à bien plus forte raison on y doit representer les Heretiques. La Fable du combat d'Hercule contre l'Hydre de Lerne, est connuë des petits Escoliers. Elle marque icy le soin & les travaux que le Roy apporta à dompter la Huguenoterie : pour l'extirpation de laquelle n'ayant pas beaucoup avancé par guerre ouverte, il se servit du mariage de sa sœur pour couper les principales testes ; En suite dequoy il leva de grandes armées pour achever d'exterminer le reste. N'estoit-ce pas, comme fit Hercule, y employer le fer, c'est-à-dire, la Justice ; & le feu, c'est-à-dire, la guerre, qu'on a accoustumé de representer par un flambeau. La Legende vous en rend raison, faisant dire à Hercule qui est le Roy, NE FERRUM TEMNAT SIMUL IGNIBUS OBSTO, *De peur que cette Hydre ne méprise le fer* : c'est-à-dire, que cette effroyable execution de la saint Barthelemy ne l'ait plus effarouchée que domptée,

au mesme temps je dompte ses efforts par le feu: c'est-à-dire, par les supplices.
XXXII. La deuxiéme de cette planche & la derniere de la suivante, ne sont què la mesme chose, & toutes deux faites pour un mesme sujet; sçavoir, pour la journée de la saint Barthelemy. Le Roy releve d'une main les deux Colomnes qui dans sa Devise representoient la Pieté & la Justice, comme si cette action seule eust rétably la Religion & les Loix. MIRA FIDES LAPSAS RELEVAT MANUS UNA COLUMNAS. *Merveilleuse chose*, dit la Legende, *une seule main* (la main se prend pour l'action) *releve deux grandes Colomnes qui estoient par terre.*
XXXIII. On connoit par l'Inscription que celle-cy est un Jetton de la Chambre des Comptes: laquelle voulut marquer par ce monument la réjoüissance qu'elle avoit de la grossesse de la Reine. C'est la Deesse Lucine, qui affermit & conserve ce jeune Lys, qui n'est pas encore éclos, & toutefois environné d'un Apice lumineux, pour montrer que ce seroit quelque chose de grand. Le mot STABILITAS, promet que ce fruit sera la stabilité & l'appuy de l'Estat: mais ce ne fut qu'une fille.
XXXIV. Par ce Globe semé de Fleurs de Lys, entendez la France. Ce Colier de l'Ordre represente les Seigneurs & le Conseil, la Couronne le Roy qui en est le Chef, & ce que le Colier environne le Globe, veut dire qu'il se gouvernoit sagement par leurs avis; l'Inscription a déja esté expliquée. Peut-estre que cette Medaille a esté faite pour le Chapitre general de l'Ordre S. Michel, qui se tint ces années-là.
XXXV. Le devoir & les emplois d'un Roy, sont de maintenir la Justice dont la plus importante partie est de punir les méchans selon les Loix, d'entretenir la paix, gouvernant avec prudence, & de sçavoir vaincre ses ennemis par la force, s'il est attaqué. Ainsi le dit la Legende parlant au Prince, HÆ TIBI ERUNT ARTES. Le corps de la Medaille supplée au reste de la Sentence prise de Virgile, qui est, *Paci imponere morem, parcere subjectis & debellare superbos.* Tout cela se rapporte à l'execution de la S. Barthelemy. L'Espée signifie le châtiment; les Serpens qui luy servent de soûtien, sont les symboles de Prudence, & aussi de Paix; & la Couronne de Laurier, est une marque de Victoire.
XXXVI. Je ne puis deviner le sujet de la frappe de cette Medaille, si ce n'est l'élection de Henry Roy de Pologne, & que ces deux fleuves soient les deux freres Roys Charles & Henry. Car les Roys sont quelquefois designez par les fleuves, parce que leurs bien-faits & leur pouvoir doivent s'estendre & se communiquer à diverses regions; Et veritablement, lors qu'ils se contiennent dans l'équité des Loix, ils apportent de grandes commoditez, mais quand ils se débordent de mesme que les grandes rivieres, ils font de terribles ravages. Au milieu est un Terme tenant une Balance d'une main, & de l'autre une branche d'Olive couronnée. L'Inscription porte, ÆQUITAS, ABUNDANTIA, FELICITAS, le dernier mot occupant la place de l'Exergue: pour dire que sous le regne de ces deux freres l'Estat sera *équitable, abondant en toutes sortes de biens, & heureux.*

XXXVII.

CAROLVS . IX . 69



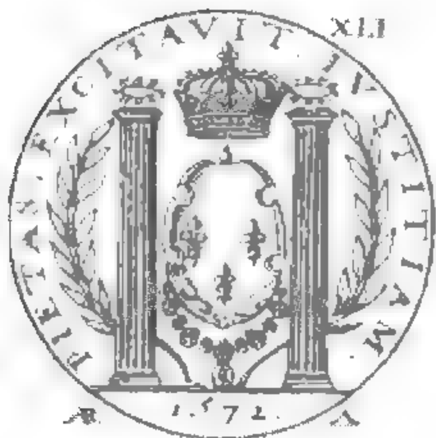


CAROLVS . IX .





CAROLVS . IX .





XXXVII. Comme ce Roy cherit fort la Poësie, aussi les Poëtes de son temps chanterent hautement ses loüanges. C'est ce que vous represente ce Chœur des Muses divisé en deux, cinq d'un costé, & quatre de l'autre, qui prestent chacun une main pour élever sa Renommée jusqu'au Ciel. La bordure de la Medaille est d'un branchage de Laurier, plante consacrée aux Muses, parce que ce sont elles qui en font des Couronnes aux Guerriers.

XXXVIII. Je ne sçay si le Graveur ne s'est point trompé en celle-cy, ayant representé un Dauphin au lieu d'un Dragon. La Fable d'Apollon, qui tua ce grand Dragon Python, qui s'estoit engendré du limon de la terre aprés le deluge, est assez connuë : Elle ne convient pas mal à l'execution de la saint Barthelemy, dans laquelle le Roy vray Soleil de son Etat, pensoit tuer le Monstre de la Rebellion & de l'Heresie. La Legende dit que par un si grand coup, *il chasse les nuages*

& ramene le beau temps. Fugat nubes Solemque reducit. Toutefois si c'est un Dauphin, il faut dire qu'on l'y a mis, ou parce que ce poisson estoit dedié à Apollon qui nagea jusqu'à Delphe déguisé en Dauphin ; ou que par là est denotée la prudence du Roy, ou la promptitude de l'execution : car le Dauphin est le hieroglyfique de ces choses. Je diray mesme que Charles IX. qui estoit voûté, n'est pas mal figuré par ce poisson, auquel les Grecs donnent un epithete, que nous pouvons tourner en nostre langue espaule voûtée, ou dos courbé.

XXXIX. Le troisiéme de Septembre, N. Favier General des Monnoyes, presenta au Roy deux Medailles faites en memoire des massacres. Dans l'une estoit un Hercule domptant l'Hydre à coups de massuë, & avec un flambeau. Nous l'avons expliquée dans la planche precedente, où le Graveur l'a mal placée. Dans l'autre, on voyoit Charles IX. seant en son lict Royal, tenant en sa gauche une main de Justice, & dans sa droite une Espée, à l'entour de laquelle estoit une branche de Palme signe de victoire, quelques corps estendus, & quantité de testes à ses pieds; pour Inscription ces mots, Virtus in rebelles, *Vertueux effort contre les Rebelles.*

XL. Le revers portoit les Armes de France au milieu de deux Colomnes, avec ces mots, Pietas excitavit Justitiam, *La Pieté a excité la Justice* ; c'est à dire, que le zele que le Roy a eu pour la Religion, l'a porté à faire Justice de ceux qui l'impugnoient avec leur fausse doctrine, & leurs armes rebelles.

XLI. La Chambre des Comptes approuvant aussi l'action de la saint Barthelemy, en donna cet aveu public. Le Livre ouvert que tient cette Femme, & la lumiere qui la couronne, vous donnent à connoistre que c'est la Religion ; & la Palme designe la victoire qu'elle a obtenuë sur les Huguenots. Ils sont representez par des masques, qui sont les symboles de l'Erreur: dautant que pour s'authoriser elle se déguise, & se couvre du masque de Pieté & de reformation. La Religion a jetté ces masques dans les flammes, c'est à dire, qu'elle veut entierement abolir les mauvaises opinions : joint que d'ailleurs le feu en ces derniers siecles a esté le supplice des nouveautez.

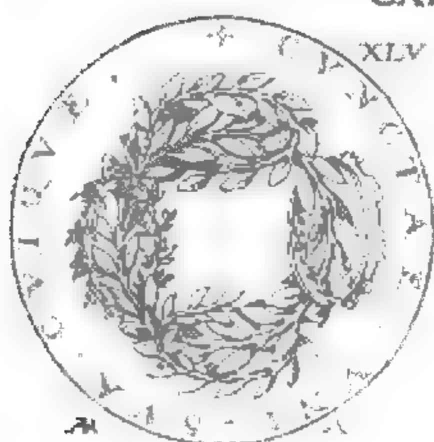
XLII. Vous trouverez l'explication de cette sixiéme dans la planche precedente, où il y en a une toute semblable, horsmis qu'en celle-cy le Monarque a l'épée au costé, & tient une demy pique en sa main : là où en l'autre il n'a aucunes armes, mais une casaque militaire, que les Romains appelloient *Paludamentum.*

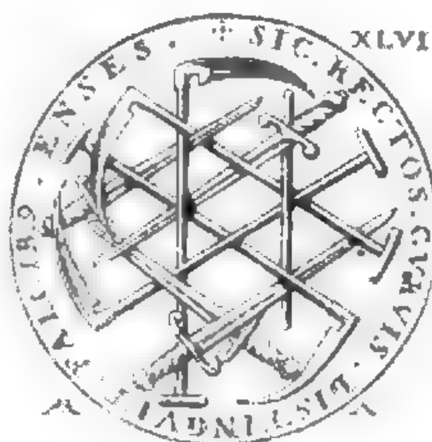
CAROLVS · IX ·





CAROLVS . IX .





CAROLVS . IX .





XLIII. & XLIV. Ces deux ont esté données au public pour les réjoüissances qui se firent pour honorer le Duc d'Anjou, aprés qu'il eut esté élû Roy de Pologne. Mais il en a esté obmis une beaucoup plus belle, que je vous rapporteray icy au defaut du Graveur. La partie droite montre les effigies des Monarques Charles & Henry, avec ce contour CAROLUS GALLIARUM, HENRICUS POLONIÆ CHRISTI. INVICTI. R. R. Sur le revers sont deux Soleils rayonnans de léur plus haute élevation sur un Globe terrestre; la Devise CONCORDES SENTIT RADIOS, *La terre ressent conjointement leurs rayons favorables.*

XLV. Les Couronnes sont des symboles de Grandeur, de Vertu, & de quelque belle action. Chez les Romains une Couronne de Laurier se donnoit aux Vainqueurs: celle de Chesne à celuy qui avoit sauvé un Citoyen, aussi l'appelloit-on Civique: la Murale qui estoit de bois peint crenelée, à celuy qui le premier montoit sur le

rempart d'une place assiegée : celle d'Olivier quelquefois à ceux qui avoient fait la Paix, & quelquefois à ceux qui avoient gagné la Victoire, comme aux Jeux Olympiques; mais celle-là estoit d'un Olivier sauvage. Or vous voyez icy ces quatre sortes de Couronnes qui en composent une, pour montrer que Charles avoit vaincu, pris des forteresses, conservé ses Citoyens, & ramené la Paix, que les troubles avoient bannie; mais que si toutes ces Couronnes luy appartenoient, CUNCTÆ UNI, comme dit la Legende, il les distribuoit justement à ceux qui les meritoient, SUA CUIQUE, & donnoit recompense à tous ceux qui servoient bien l'Estat: soit dans la Guerre, aux combats & aux assauts : soit dans la Paix, aux traitez & aux negociations.

XLVI. Ces quatre Epées nuës, & ces quatre Faux fretées ensemble, & surfretées d'un Bâton d'ordre & de commandement, comme pour maintenir le tout en état, & empescher que les Epées ne se mélent avec les Faux, sont le monument d'un Edit aussi juste que necessaire, qu'il fit pour distinguer la Noblesse d'avec les Roturiers : Il seroit bon qu'on le fist observer.

XLVII. Cette Medaille n'est pas en son lieu ; elle devroit estre au premier rang. Au reste, elle n'est point imitée sur l'antique, mais prise de l'invention de nos Romans, où souvent les Chevaliers errans ayant entrepris de garder un Pal, ou un Blazon attaché à un arbre, il sortoit contre eux d'étranges avantures, de Geans, de Dragons, & de Lions, contre lesquels ils avoient à combattre, avec grand danger de leur vie. Elle est allegorique à ce que Charles IX. se défendit valeureusement luy & son Estat contre le party Huguenot, designé par ce Lion, comme la France l'est par cét Escu pendu à un Palmier, arbre hieroglyfique de l'Abondance & de la Victoire. La Legende porte, NON CEDIMUS MALIS, *Nous ne cedons point aux maux :* c'est à dire, nous resistons courageusement aux mauvaises entreprises & aux attaques des Rebelles Heretiques, desquels il avoit accoûtumé de dire ce premier verset du Pseaume 128. * *Dés ma jeunesse ils m'ont fait mille maux.*

* *Sæpè expugnaverunt me a juventute mea.*

XLVIII. On ne pouvoit mieux marquer la resolution que prit Charles IX. pour exterminer les Huguenots, & les grands preparatifs qu'il fit de trois armées, pour achever de les dompter. Ces paroles, AUT VINCI VOS, AUT MORI, sont bien conformes à celles qu'il dit aprés la S. Barthelemy aux Princes de Navarre & de Condé, leur montrant les corps des Gentils-hommes massacrez étendus devant la porte du Louvre : *C'est ainsi que je fais mourir, ceux que je ne puis faire obeïr.* Et lors qu'il fut comme forcé, par les violentes instances de sa Mere, à consentir à la mort de l'Admiral, il dit d'un ton de fureur, en se levant brusquement du Conseil : *Oüy, M.. puis qu'on me presse tant, je consens qu'on le tuë : mais je veux aussi qu'on tüe tous les Huguenots, afin qu'il n'en reste pas un seul qui me le puisse reprocher.*



Une devote ardeur dans un Cœur plein de Zele;
La Conſtance, la Foy, l'Honneur, & la Bonté;
Furent les ornemens dont la Reyne Iſabelle,
Rehauſſa doublement l'éclat de ſa Beauté.



ELIZABETH, FEMME DE CHARLES IX.



Son extraction.

CE ne fut pas un petit bon-heur à l'Empereur Maximilian de marier en un mesme mois deux filles, qu'il avoit euës de Marie fille de Charles V. aux deux plus grands Monarques de la Chrestienté; l'aînée, nommée Anne, à Philippe II. Roy d'Espagne; & la plus jeune, mais à qui la nature & la grace avoient donné les prerogatives de l'aînesse, nommée Elizabeth, à Charles IX. Roy de France. Cela se fit au mois d'Octobre de l'an 1570. Ferdinand frere de l'Empereur, en ayant procuration du Roy, épousa Elizabeth à Spire, où le pere l'avoit menée afin d'honorer cette solemnité de la presence des Princes Allemans, qui estoient convoquez en cette Ville-là pour la Diete: l'Archevesque de Mayence Daniel Brendel, en fit la ceremonie le 21. d'Octobre. Aprés laquelle Jacques Delf Archevesque de Treves, & autres Deputez de l'Empereur, la conduisirent en France: ayant avec elle le Comte de Rais, Fiesque son Chevalier d'honneur, Marguerite de la Mark veuve d'Aremberg, qui luy servoit de truchement, quantité d'autres Dames, & une fort grande suite. Le Roy averty de son depart, envoya au devant d'elle ses deux freres, le Duc de Lorraine avec tous les Princes de sa Maison, le Duc de Montmorency & plusieurs Seigneurs, qui la furent recevoir à deux lieuës par delà Sedan un peu au deça de Dougy: & mesme pour donner à ses yeux le contentement de voir sa Maistresse, il partit de Meziere en poste, & alla jusqu'à Sedan inconnu. De là elle fut amenée à Meziere, où le Cardinal de Bourbon confirmant ce qui avoit esté fait en Allemagne, les épousa dans la grande Eglise, le vingt-six de Novembre; & la feste des nopces y fut celebrée avec autant de magnificence que la petitesse du lieu le pouvoit permettre. Le vingt-cinquiéme de Mars de l'année suivante, elle fut couronnée à S. Denys, par les mains du Cardinal de Lorraine: puis le vingt-neuf elle fit son entrée à Paris, d'autant plus pompeuse, que les Dames s'efforcerent de s'y mettre dans leur plus beau lustre, se parant de tous les ornemens que ce sexe ingenieux en braverie & en magnificence pût inventer. Ensuite de cela, son Epoux montrant n'avoir point d'autre soin que de luy plaire, fit diverses parties de passe-temps, & la promena par tous les beaux Chasteaux d'alentour de Paris. Mais cependant se formoient les sanguinaires conseils qui éclaterent à la Saint Barthelemy. Tout ce que cette Princesse pût alors, ce fut d'empescher que la fureur n'allast jusqu'où elle pouvoit aller: ses larmes sauverent la vie à plusieurs, & ce fut à sa bonté principalement que le Prince de Condé eut obligation de son salut. Veritablement, en un si mauvais temps, parmy tant de mal-heurs qui troubloient la France, & tant de dissolutions dont la Cour estoit corrompuë, c'estoit un don inestimable du Ciel qu'une si vertueuse Princesse. La candeur & la simplicité de ses mœurs, son aimable douceur, son integrité, sa sagesse, son zele sans passion, promettoient de salutaires remedes aux maux qui affligeoient ce Royaume, si elle eût pû une fois gagner l'esprit de son mary & prendre quelque part au gouvernement. Mais comme elle commençoit à acquerir de la croyance dans les affaires, elle demeura veuve à l'âge de vingt ans, n'ayant qu'une fille encore au berceau, qui ne vécut que cinq ans & demy. Peu aprés la mort du Roy, elle se retira en Allemagne, avec un veritable dueil d'une si grande perte; & sans vouloir entendre à de secondes nopces, elle passa la fleur de son âge dans tous les pieux exercices d'une chaste viduité, s'estant enfermée dans le Monastere des Filles de Sainte Claire, qu'elle fit bâtir à Vienne. Elle y mourut en reputation de sainteté, l'an 1592. âgée seulement de trente-huit ans. Entre ses belles actions, on en remarque deux parfaitement loüables; l'une, qu'elle faisoit distribuer les deux tiers de son revenu aux pauvres, & aux Eglises; & l'autre, que jamais elle ne voulut souffrir qu'on vendît les Offices dans le Berry, la Marche, Forests, & autres Seigneuries, sur lesquelles on luy avoit assigné son doüaire.

Son mariage, l'an 1570.

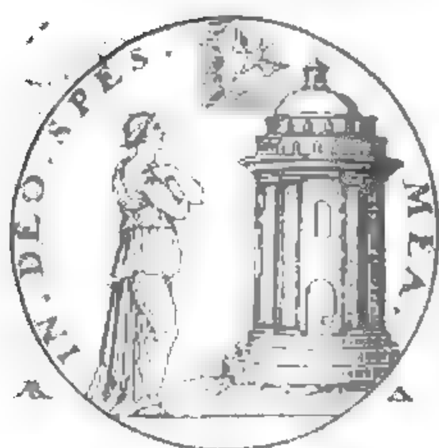
Ses vertus.

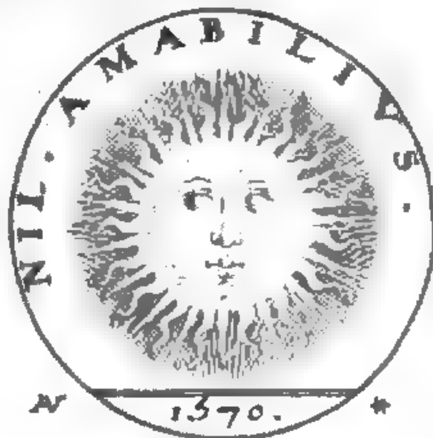
Son veuvage.

Sa mort, l'an 1592.

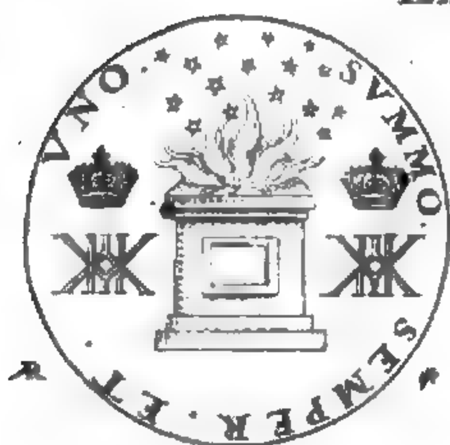
Deux belles actions.

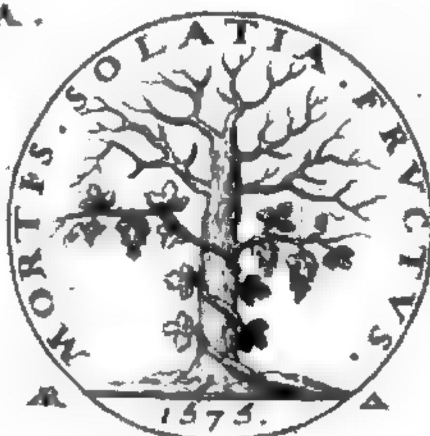
ELISABETHA . D.G. FRANC. REGINA. 71





ELISABETHA.

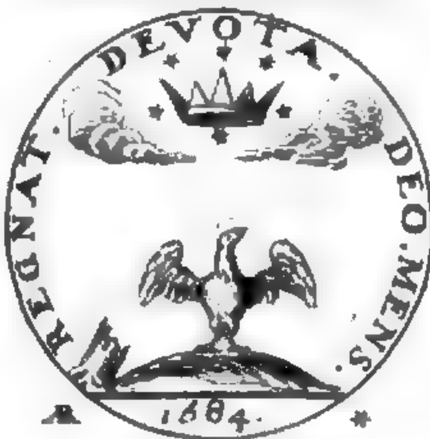




ELISABETHA.

YSABEL . P . L . G . D . DIEV ROYNE DOVAIRIERE . DE FRANCE.





MEDAILLES DE LA REINE ELIZABETH.

I. La Deviſe que prit cette Princeſſe, eſt bien digne d'une grande Reine & d'une ame toute divine : laquelle connoiſſant la fragilité & l'inconſtance des choſes d'icy bas, éleve tout droit ſa penſée au Ciel, ſans vouloir fonder ſes deſſeins ny ſes eſperances ſur des objets periſſables. C'eſt un Temple, devant la porte duquel on la voit dreſſant la veuë vers un Saint Eſprit en forme de Colombe, & diſant, IN DEO SPES MEA, *Mon eſperance eſt en Dieu*. Pourquoy le Temple eſt-il de forme ronde ? c'eſt parce que cette Figure eſtant la plus parfaite, comme n'ayant ny commencement ny fin, eſt la plus convenable à l'infinité de Dieu. Pourquoy la Reine a-t'elle les bras croiſez ? c'eſt que telle eſt la poſture de ceux qui ſont en contemplation, ou qui attendent quelque choſe. Pourquoy le S. Eſprit lance-t'il ſes rayons

sur elle ? pour monstrer qu'il la remplit de ses graces, & qu'il la fortifie par ses consolations interieures : dont la douceur luy fait mépriser les vaines grandeurs de la Cour, & ne se point soucier si la Reine-Mere gouverne tout, sans luy faire part du secret des affaires.

II. En sa faveur, lors qu'Elizabeth d'Austriche fut sacrée à saint Denis, fut forgée une Medaille, ayant d'un costé un Escu party des Armes des deux Espoux, & de l'autre le visage de cette Reine environné de rayons en guise d'un Soleil ; ce qui vouloit dire à l'égard du Roy, qu'elle seroit l'unique feu, & le Soleil qui luiroit dans son ame, & à l'égard de la France, qu'elle y avoit apporté un beau jour, & que ses joyes ne seroient plus troublées d'aucun nuage. La Legende, NIL AMABILIUS, *Il n'est rien de plus aymable*, exprime bien la douceur de ses mœurs. Les inventeurs de cette Medaille, ont voulu peut-estre faire allusion à la merveille qui arriva à Sedan, lors que cette Reine y passa. C'est que la nuit, encore que le temps fût pluvieux & couvert, neanmoins il parut sur le Chasteau une Estoille si luisante, qu'elle éclairoit toute la place & le contour, l'espace de demie heure, comme si ç'eût esté quelque petit Soleil en son Midy. Les uns expliquerent ce presage à l'avantage de la Maison de Boüillon, parce que ce mesme jour la Duchesse estoit accouchée ; les autres le tirerent en faveur de la nouvelle Reine ; mais l'evenement a monstré que les uns ny les autres n'estoient point bons Devins : car ny ce mariage, ny la Maison de Boüillon, n'ont point esté favorisez d'aucun succez, pour lequel le Ciel ayt dû faire cette merveille.

III. Voicy un autre monument d'Elizabeth. C'estoit une marque de l'Empire que le feu, & l'Empereur & sa femme marchant par la Ville, en faisoient toûjours porter devant eux sur un petit Autel. Les flammes qui s'élevent sur celuy d'Elizabeth semblent avoir esté allumées par un feu du Ciel, comme le signifient les Estoilles qui sont au dessus : par où elle signifie qu'elles sont toutes celestes, & qu'elle brusle *toûjours d'un feu souverain & unique*, SUMMO SEMPER ET UNO ; Son amour n'ayant pour objet que Dieu seul, qui est la source d'amour, comme le Soleil est la source de lumiere. Au reste, les Estoilles chez les Egyptiens sont les Hieroglyfiques de Dieu, tant parce qu'il a mis son Throsne dans une lumiere inaccessible au dessus des Estoilles, que parce qu'il n'y a rien au monde de si admirable ny qui prouve davantage qu'il y a un Dieu que ces mouvemens perpetuels & si bien reglez de tant d'Orbes celestes, tournant diversement, les uns plus viste, les autres plus lentement, comme les roües de quelque merveilleux automate.

IV. La quatriéme explique la consolation que cette Reine se donnoit en voyant eslever une fille qu'elle avoit euë de Charles IX. nommée Marie. Le corps de la Medaille est un Orme ou un Plan sec * embrassé d'un pampre de vigne, qui s'étant élevé à l'appuy de sa tige a produit quelques grappes de raisin ; L'Inscription dit, MORTIS SOLATIA FRUCTUS, *Ce fruit est ma consolation dans la mort* de mon Espoux. Elle est designée par le pampre, son Espoux mort par l'arbre sec, sa fille par le raisin.

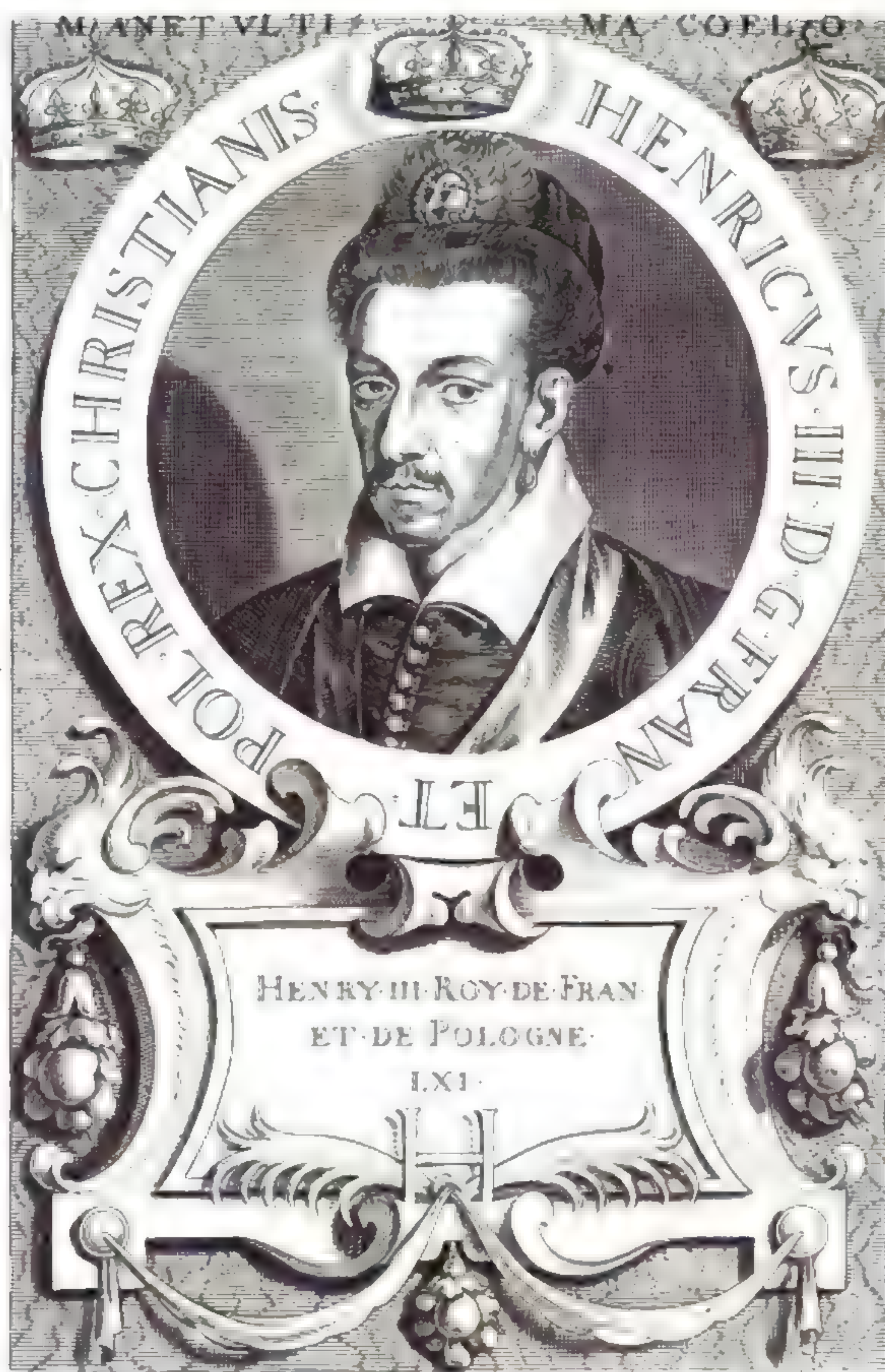
* *Cela est imité d'une Epigramme Grecque d'Antipater.*

V. La cinquiéme est pour le mesme sujet que la precedente. La Reine y est figurée par un Grenadier qui fait montre de quantité de boutons, desquels neanmoins il n'y en a qu'un qui soit passé à fleur, & qui promette de donner du fruit à maturité. Il faut appliquer cela à ce qu'elle eut deux ou trois grossesses, dont il n'y en eut qu'une qui vinst à terme, & luy fit mettre au monde cette fille dont je vous viens de parler. La Legende exprime la tendresse & les grandes esperances qu'elle avoit pour cet Enfant, disant, *Mes Joyes croissent comme une fleur*, UT FLOS SIC GAUDIA CRESCUNT : Car il n'y a rien qui contente plus la veuë du Jardinier que de voir noüer une fleur en fruit.

VI. Lors qu'elle se fut retirée en Allemagne, elle acheva le reste de ses jours en exercices de pieté, & ferventes devotions. C'est pourquoy quelqu'un luy donna pour devise une Couronne environnée d'Estoilles, avec ces mots, REGNAT DEVOTA DEO MENS, *Un esprit devoüé à Dieu regne* heureusement, suivant cette sentence, *Servir à Dieu c'est regner*. Il n'est pas besoin de dire que la Couronne signifie le Royaume, & les Estoilles la beatitude celeste, où Dieu prepare un Royaume eternel à ses eslus. La Reine est bien representée par l'Aigle, non seulement parce qu'elle est fille d'un Empereur, mais encore parce qu'elle avoit toûjours les yeux de l'ame sur les choses divines, à l'exemple de l'Aigle qui se plaist à regarder le Soleil. On a posé cet oyseau sur un rejetton de Palme naissant d'un

trone

trone rompu, ce qui signifie qu'aprés la mort temporelle les bons serviteurs de Dieu renaissent pour l'immortalité. Si la datte ne m'en empeschoit pas, je croirois que par ce tronc de Palme on auroit voulu signifier son Espoux mort, & par ce rejetton sa fille : mais elle estoit morte il y avoit plus de dix ans. Car la Palme est le symbole de l'Homme, & plus particulierement de l'Amour : veu qu'il y a masle & femelle dans cette espece de plante, qui ne produisent point de fruit s'ils ne sont l'un proche de l'autre, ou du moins à telle distance qu'ils s'entrevoyent. Pontanus homme digne de foy, en rapporte entr'autres un memorable exemple : il dit avoir veu deux Palmiers, l'un masle à Brindes, l'autre femelle à Otrante, qui ayant esté toûjours steriles, vinrent à se charger tous deux de fruits, lors qu'ils furent crus jusqu'à telle hauteur qu'ils se purent entrevoir.



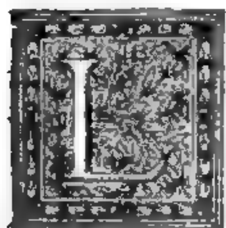
Deux fois Roy, doux, accort, mais mol, foible, & prodigue;
Par trop de Favoris, d'Offices, & d'Impoſts,
J'embroüillay mon Etat, je perdis mon repos,
Et me vis immoler aux fureurs de la Ligue.



HISTOIRE DE FRANCE.

LIVRE SECOND.

HENRY III. ROY LXI.



LA mort du Roy Charles IX. causa une consternation extréme dans l'esprit de tous les bons François: Ils commençoient à se consoler de tant de disgraces qu'ils avoient souffertes, & ils se promettoient un grand repos pour l'avenir, en voyant ce Prince qui avoit esté si long-temps le joüet des passions d'autruy, devenir enfin maistre de luy-mesme, & prendre possession de l'autorité Souveraine. Comme ce Roy avoit le courage haut, & le genie dominant, que les semences de Vertu, qu'il tenoit de ses Ayeux, se fortifioient de jour en jour par la pratique des affaires, & que l'ardeur des passions qui luy estoit étrangere, ou qui ne provenoit que de sa jeunesse, commençoit à se moderer par les années: ses Sujets esperoient, avec raison, qu'il sçauroit bien choisir les meilleurs conseils, & qu'il banniroit d'auprés de luy ces Esprits malins qui avoient toûjours fomenté les desordres. Qu'ainsi il étoufferoit ces mal-heureuses factions qui bouleversoient tout depuis quinze ans, & qu'il mettroit bien-tost fin aux maux de la France, par la perte de ceux qui les y entretenoient: qu'en suite il la rétabliroit, non seulement dans sa premiere vigueur, mais encore dans un état plus glorieux & plus florissant qu'elle n'avoit esté depuis long-temps. Car il y avoit grande apparence, qu'assistant le Roy Henry son frere, de vaisseaux & d'Infanterie, il eust par le moyen d'un si puissant Royaume, qu'est la Pologne, tenu tout le Septentrion dans le respect de son Alliance: Que d'ailleurs il eust pû au mesme temps se rendre maistre de l'Ocean, faisant le mariage de son autre frere avec Elizabeth Reine d'Angleterre; ce qu'elle ny ses Etats ne luy eussent osé refuser, environnez, comme ils estoient, de tant de dangereuses conspirations au dehors & au dedans; joint à cela, qu'ayant entretenu quelque temps les Armes du Prince d'Orange, & les remuëmens des Païs bas, pour donner loisir à la France de se remettre de ses grandes blessures; il eust enfin entrepris ouvertement la deffense de ces Provinces-là, & les eust sans doute reünies au Corps de sa Monarchie. Tellement qu'avec tant de forces bien unies ensemble, il eust pû faire la Loy à toute l'Europe, sans que personne l'eust pû contraindre de donner d'autres bornes à son Empire, que celles que la Justice eust prescrites à ses desseins.

1574.

Combien la France fust devenuë puissante, si Charles IX. eust vécu.

C'estoit ainsi que discouroient les bons François sur ce qui eust dû arriver, selon le cours ordinaire des choses du Monde. Mais ce Roy ayant perdu la vie dans la plus belle verdeur de son âge, la France se vid tout à coup déchûë & tombée de ses hautes esperances dans un precipice de mal-heurs. Elle apprehendoit avec raison une lamentable suitte de calamitez, lors qu'elle voyoit le party des Reli-

Les causes en gros des guerres civiles sous Henry III.

gionnaires si fort effarouché, qu'à grand' peine se pouvoit-il rassurer, & d'ailleurs envenimé d'une haine particuliere contre Henry qui succedoit à la Couronne: lors qu'elle se representoit le frere de ce Prince d'humeur capricieuse, & outré des mauvais traitemens qu'il avoit reçûs; la Maison de Guise pleine de gens de grand cœur, ambitieux, & toûjours desireux de continuer les troubles, pour ne pas laisser décheoir leur grandeur; d'autre costé, les Princes du sang resolus de conserver, au moins dans les Provinces éloignées, le rang & l'autorité qu'on ne leur vouloit pas donner dans la Maison Royale; les peuples accoûtumez aux seditions, les Ecclesiastiques à la débauche, les Soldats au pillage; & les Grands à la Tyrannie; la Cour toute infectée de fourberies, de trahisons, d'assassinats, d'impudicitez énormes, d'aussi énormes impietez, & plusieurs de ceux qui manioient les affaires empoisonnez de je ne sçay quelles maudites maximes venuës de Florence: * Tout cela, dis-je, la menaçoit derechef des plus violens accés que les fureurs civiles puissent produire. Nous verrons dans le progrés de cette Histoire, si ce pronostic a esté veritable, & si par la suite des evenemens que nous allons décrire, il a esté confirmé par d'assez tragiques experiences. Il est certain neanmoins, que toutes ces mauvaises humeurs n'eussent point excité de si grands remuëmens qu'elles firent, si le nouveau Roy eust eu la force & la vigueur qu'il devoit avoir pour les reprimer, ou du moins s'il eust pris le conseil & la patience de les laisser un peu rasseoir, & de les attiedir par des remedes benins, au lieu de les irriter davantage, comme il fit, par une agitation violente & hors de saison. Mais on peut dire avec verité, qu'il n'y fut pas porté par son propre naturel, & qu'il y fut poussé par l'instigation de ceux qui le gouvernoient; sur tout par sa Mere, qui n'aspirant pas tant à faire regner équitablement ses Enfans sur les peuples, qu'à regenter elle-mesme absolument sur les uns & sur les autres, soûlevoit à toute heure les contraires factions, & mesme divisoit son propre sang, afin de se rendre toûjours l'Arbitre des differends qu'elle faisoit naistre. Si bien que toutes ces matieres petillantes, & disposées à prendre feu, venant une fois à s'embrazer, il ne faut pas s'étonner s'il s'en est ensuivy des redoublemens si furieux & si longs, qu'ils n'ont pû finir que par la mort de la plûpart de ceux qui les avoient causez.

* *Machiavel, que l'on appelloit alors le Breviaire de la Cour.*

La Reine-Mere s'asseure la Regence.

Les choses furent si bien conduites pour la Reine-Mere, pendant la maladie du Roy Charles, que ce Prince luy ayant laissé la Regence, le Parlement, & l'Hôtel de Ville, deputerent vers elle, pour la prier de l'accepter. Aussi-tost qu'il eut les yeux fermez, elle écrivit à tous les Gouverneurs des Provinces, leur donnant avis qu'en mourant ce Prince l'avoit chargée de l'administration de l'Etat, jusqu'au retour de son frere qui estoit en Pologne, & obligea mesme le Duc d'Alençon, tout captif qu'il estoit, d'autoriser sa Regence, & d'en donner sa declaration. Mais quelques-uns s'étonnerent de ce que, par un supplément ajoûté à la fin de ces lettres, elle rendoit compte de la maladie dont le Roy estoit mort, disant; Qu'elle le faisoit ainsi, pour oster tout le scrupule que l'on en pourroit avoir conçû; Qu'il estoit mort d'une fiévre chaude causée par une inflammation de poulmon; & que son corps ayant esté ouvert toutes les parties s'en estoient trouvées aussi saines & entieres, que le devoient estre celles d'un homme bien composé. Le mesme jour elle dépescha en Pologne Emeric Barbesieres-Chemeraud, & le lendemain encore Bertrand Melete-Fayole Neuvy, pour en avertir son cher fils, avec prieres tres-instantes de partir au plûtost, sans en rien communiquer aux Polonois. Mais les Courriers du Prince de Condé, & des Protestans d'Allemagne, leur en avoient déja donné l'avis: de sorte qu'il sembloit, qu'estant soigneusement veillé, il ne pourroit pas si tost se degager de là, & qu'il laisseroit la Reine sa Mere quelque temps dans les peines & les apprehensions, où peut estre une personne qui a son autorité à conserver dans une extréme confusion de toutes choses, & dans une cruelle haine de tout le monde. Ce fut alors que les langues, & les plumes de ses ennemis, perdans le respect avec la crainte, se mirent à la déchirer plus fort que jamais, & qu'elles décocherent contre elle, de tous costez, des traits extraordinairement piquants, où l'artifice avoit si bien entre-meslé les veritez & les calomnies, qu'il estoit mal-aisé de les discerner. Le plus venimeux de tous, fut un certain Livre, ou plûtost une sanglante Satyre, qui décrivant toute sa vie depuis son horoscope, la comparoit avec celle de la Reine Brunehaut, & la menaçoit d'un pareil châtiment que cette mal-heureuse Princesse. Mais bien qu'elle ressentist vivement ces injures, elle ne craignoit guere neanmoins ces vaines menaces, & elle

Depesche en Pologne vers le Roy Henry.

Invectives & libelles contre elle.

l'appliquoit plûtost aux solides moyens d'affermir sa nouvelle Regence, qu'à ceux d'étouffer ces mauvais bruits.

Il luy estoit bien facile de garder les deux Maréchaux de Montmorency & de Cossé, dans la Bastille, mais tres-difficile de retenir les deux premiers Princes du sang. Neanmoins comme la conservation ou la perte du Royaume pour son fils aîné, & par consequent son propre salut dépendoient absolument de leur detention, elle conjura toutes ses creatures de l'assister & elle en cette rencontre, somma la Noblesse par ces mots specieux, du bien public, du repos de l'Etat, du service du Roy, de ne se point remuer; & prodigua par tout, où il en falut, de l'argent, des prieres, & des menaces. Elle transporta ces Princes du Bois de Vincennes au Louvre, où elle les mit dans un appartement à costé du sien; elle en fit boucher toutes les avenuës, horsmis une; elle fit redoubler les gardes, & griller les fenestres de leur chambre: & pour leur oster toute envie d'eschapper, elle leur faisoit donner de frequentes assurances de leur delivance prochaine, & au mesme temps des terreurs du mal qui leur pourroit arriver, s'ils se hazardoient à sortir: mais elle les retenoit encore par des amusemens convenables à leur âge, leur permettant de passer dans la chambre de ses filles, & d'adoucir les ennuys de leur prison par la conversation des Dames; De sorte que comme on vid qu'elle les avoit ainsi apprivoisez, & qu'elle les retenoit par de plus forts attachemens que n'estoient les grilles & les halebardes, leurs amis crurent qu'ils leur feroient déplaisir de leur rendre la liberté, & personne ne se voulut mettre en peine pour les tirer d'une prison qu'ils trouvoient si agreable. Puis, il estoit presque impossible qu'il se formast aucun dessein en leur faveur, ny contre elle, qu'aussi-tost elle n'y mît bon ordre, parce qu'elle avoit grand nombre de Mouchards qu'elle entretenoit par toute la France; entr'autres cette fameuse & redoutée bande des Vingt-cinq, tous hommes choisis de sa main, & assurez à son service par de grands appointemens, lesquels se fourrans dans les maisons, & dans les débauches des Grands, découvroient tous leurs secrets, & luy en faisoient un tres-fidele rapport. Mesme au cas que ces Princes s'évadassent, elle avoit, par un estrange dessein, resolu de faire venir à son secours Jean d'Austriche, auquel elle offroit la Lieutenance generale dans le Royaume. En effet, il se tint prest assez long-temps, pour décendre à son mandement sur les costes de Provence: où il n'eût pas manqué, s'il eût pû, de s'emparer des Villes de cette coste, tant souhaittées des Espagnols pour l'elevation de leur Monarchie universelle.

Adresse dont elle se sert pour retenir le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre.

Entretient grand nombre de Mouchards

Estrange dessein d'appeller Jean d'Austriche.

Au mesme temps joignant la terreur à ses autres moyens, elle produisit sur l'échaffaut un severe exemple de chastiment; C'estoit le Comte de Montgommery aussi mal-heureux que coupable, qui tout brisé par de cruelles tortures, fut traîné, dans un tombereau, de la Conciergerie à la Greve, où il eut la teste tranchée. Cette Reine avoit toûjours poursuivy sa mort depuis ce funeste coup de Lance qui fit mourir Henry II. si bien qu'il avoit esté contraint de chercher sa seureté hors du Royaume, sur les terres des Venitiens. Deux ans aprés, il y estoit revenu les armes à la main dans le party Religionnaire, & dans tous ces remuëmens il avoit donné de tres-grandes preuves de son courage & de sa conduite, horsmis en cette derniere equipée, où s'estant imprudemment engagé dans une extremité inévitable, il n'eut pas le cœur de s'en tirer par une genereuse mort. Les Edits de paix ayant aboly toutes ses rebellions, il n'y avoit point de quoy le faire mourir, n'eût esté ce dernier port d'armes. Neanmoins cette faute réveilla toutes les precedentes; & sur tout, on fit sonner fort haut dans son Arrest qu'il avoit arboré les Bannieres rouges d'Angleterre, lors qu'il tenta de secourir la Rochelle. Peu de gens plaignirent son mal-heur, parce que depuis seize ans, il avoit esté cause de tous ceux de la France. On le plaignit seulement de ce qu'il mourut Huguenot, nonobstant les ferventes exhortations des plus doctes Ecclesiastiques qu'on pût choisir, qui l'assistant jusques sur l'échaffaut, ne purent jamais le ramener à la Religion de ses peres. La pluspart des Seigneurs portoit envie à sa haute reputation, le peuple de Paris le haïssoit, comme un des principaux de ses ennemis: la Guyenne & la Normandie se lamentoient encore de ses cruels ravages; & la mort de ces Gentilshommes Gascons, qu'il avoit fait massacrer à Ortez, crioit vengeance contre luy: mais si quelque chose fut capable d'adoucir ces ressentimens, ce fut la grande constance avec laquelle il supporta son mal-heur. La douleur de la gehenne qu'on luy donna, sous pretexte de sçavoir de luy les complices de la pretenduë Conspiration de

Supplice du Comte de Montgommery.

Quelques particularitez de sa mort.

l'Admiral, ne luy tira rien de la bouche qui fût indigne de la reputation qu'il avoit acquise; Il alla au supplice avec un visage parfaitement tranquille, & sans aucune émotion apparente; ce fut une fin que l'on pourroit loüer dans une meilleure cause, & plaindre dans un homme qui auroit esté moins cruel : la populace le huant comme il passoit par les ruës, il répondoit d'une voix douce & rassise à leurs injures, qu'ils priassent Dieu, qu'il luy fist la grace de bien mourir sur l'échaffaut, il employa ses dernieres paroles à se justifier des crimes de leze-Majesté, & de perfidie mentionnez dans son Arrest, protestant que ces mots luy estoient plus rudes que la mort mesme: Et sur ce qu'il portoit degradation de noblesse pour ses enfans, il pria l'assistance de leur dire de sa part, qu'il y consentoit de bon cœur, s'ils ne s'efforçoient de faire des actions qui les en pussent relever; mais que là où ils succederoient à la Vertu de leurs Ancestres, il n'y avoit point de Puissance au monde qui les empéchast de succeder à leur noblesse.

Belles paroles qu'il dit sur l'échaffaut.

Ce chastiment exemplaire satisfit en quelque façon le juste ressentiment de la Reine, mais irrita davantage les Huguenots. Ils crioient, peut-estre sans raison, qu'on l'avoit fait mourir contre la foy donnée, qu'on avoit traité un prisonnier de guerre en voleur, un Seigneur d'importance en coquin, ils menaçoient hautement qu'ils useroient de represailles. Toutefois leurs efforts n'estoient pas beaucoup à craindre; & dans l'estat où le feu Roy les avoit mis, ils se fussent ruinez d'eux-mesmes si on ne les eût forcez à se recueillir, & à se joindre ensemble pour se défendre. Car cette ardente chaleur, qui est ordinaire dans toutes les nouveautez, s'estoit extremément ralentie; & cette union fraternelle, avec laquelle ils avoient traité leurs affaires du vivant de l'Admiral, s'estoit laissée dissoudre à l'ambition & à l'interest; si bien qu'il estoit facile d'entretenir des espions parmy eux, de les desunir & de les corrompre. Il y en avoit de quatre sortes; de *Consistoriaux*, gens extremément chauds, & attachez jusqu'à la mort à faire maintenir les Edits donnez en leur faveur; de *Pacifiques*, qui souffroient, sans s'émouvoir, les restrictions de l'exercice de leur Religion, pourveu qu'on ne leur ostast pas la liberté de la croyance; d'*Interessez*, qui ayant credit dans le party, accommodoient les occasions à leurs interests, & en tiroient de bonnes pensions, ou autres emolumens; & de *Politiques*, qui sans se soucier beaucoup si la Religion estoit bonne ou mauvaise, libre ou contrainte, mais y demeurans parce qu'ils s'y trouvoient engagez, ne croyoient rien de plus saint que l'Estat & la Puissance seculiere, dont à leur dire la Religion n'est que la servante : & qui ne faisoient point de scrupule de s'accommoder à toutes sortes de croyances, sans neanmoins en épouser aucune, autrement que de parole. D'ailleurs, le party estoit destitué de Chefs, le Roy de Navarre estant prisonnier, & le Prince de Condé en Allemagne : Il estoit destitué de ses meilleurs hommes par le massacre de la saint Barthelemy, & de plus il estoit fort épuisé d'argent, par les grandes dépenses qu'il avoit faites; car on trouvoit que les Religionnaires avoient levé sur eux-mesmes depuis quinze ans plus de seize millions de livres, sans compter ce qu'ils avoient tiré du pillage. Ajoûtez à cela, que leurs principales Villes, comme Montauban & la Rochelle, & leur association du Languedoc, tendoient à un gouvernement populaire, dans lequel les peuples pensoient mieux établir leur liberté, & vivoient en une perpetuelle deffiance, & jalousie de la Noblesse. Quant aux Provinces qu'ils tenoient, ils s'estoient cantonnez dans quelques coins du Poitou & de la Guyenne, du Languedoc & du Dauphiné, & maistrisoient entierement les païs du Roy de Navarre.

Les Huguenots en crient.

Estat de leur Corps & de leurs forces.

Il y en avoit de quatre sortes parmy eux.

Estoient foibles de Chefs & d'argent.

Le peuple parmy eux jaloux de la Noblesse.

Pays qu'ils tenoient.

Je vous ay dit que du vivant de Charles IX. Grammont avoit esté dépesché en Bearn pour les en exterminer, & trois armées envoyées pour le mesme effet, l'une en Normandie sous Matignon, l'autre en Poitou sous le Duc de Montpensier, & la troisiéme en Dauphiné sous le Prince Dauphin. Vous avez veu comme la premiere les avoit délogez de la Normandie, & que la seconde s'estoit dissipée en Poitou: quant à Grammont, il n'agit pas avec assez de chaleur, possible faute de moyens; & comme il assembloit la Noblesse dans son Château de Hayemau pour avoir main forte, afin d'executer sa commission, il y fut surpris par le jeune Baron d'Arros. Ce Gentil-homme porté à une si desesperée entreprise par les exhortations de son pere, qui estoit aveugle, & octuagenaire, mais homme de grand cœur, & passionné pour sa Religion, amasse dix ou douze determinez; Avec cette petite troupe il entre comme les autres dans la cour du Château, sans qu'on en prenne l'alarme, se met à charger sur tout ce qu'il rencontre, tuë, écarte, & chasse facilement des gens estonnez, emmene Grammont prisonnier, & prés de cent chevaux de butin.

Armées envoyées contre eux.

Grammont envoyé en Bearn, surpris par un jeune Gentils-homme determiné.

Le Prince Dauphin qui estoit party un peu plus tard que les autres, connut bien à son arrivée en Dauphiné à qui il auroit affaire, il y avoit là de hazardeux & vaillans Capitaines, Montbrun, Saint-Romain, Lesdiguieres, N. Marun-Champoleon, N. de Cavaillon-Rochegude, N. de Pierregourde, N. de Berenger-Morges, Hector Mirebel-Blacons, & quelques autres. Montbrun le principal de tous en autorité & en execution, luy enleva cinq Compagnies de son Avant-garde logées au pont de Royans, dont il en demeura trois cens sur la place. De cette mesme boutade, ayant amassé tout ce qu'il avoit de forces, il assiege Die, ville dans les montagnes tres-necessaire à son party, lequel tenoit toutes les places d'alentour. Il pensoit que le bruit de sa victoire & l'épouvante luy en feroient ouvrir les portes, avant qu'elle pût se reconnoistre, ny recevoir du secours, mais N. de Lers-Glandage, qui en estoit Gouverneur, ayant mis son fils dans l'armée Huguenote pour en découvrir les entreprises, eut avis de ce dessein par son moyen, & le rompit. Montbrun qui avoit regret de s'en retourner avec sa honte, voulut tenter une escalade, car il n'avoit point amené de canon : mais il le repoussa encore bien vivement, & luy tua deux cens hommes. Or le Prince-Dauphin, pour se vanger de l'eschec receu à Royans, emporte d'assaut la petite ville d'Alez, puis le Chasteau par surprise ; ceux de la Ville s'estans retirez dedans, la pluspart y furent brûlez ou precipitez du haut en bas. La garnison de la ville d'Oste sur la riviere de Dionne, voyant une bréche raisonnable se retira la nuit dans les places voisines. De là sur la my-Juin, il mit le siege devant Livron. C'est une petite bicoque située sur une colline, dans le Diocese de Valence, qui avoit esté demantelée depuis la Saint Barthelemy par Gordes Lieutenant de Roy dans la Province : mais elle s'estoit derechef fortifiée par la diligence de sa garnison, & la faveur de son assiette, si bien qu'elle le retint là plus long-temps qu'il ne s'estoit imaginé.

Le Prince-Dauphin arrive en Dauphiné.

Son Avant-garde battue au Pont de Royans, par Montbrun,

qui ensuite est battu à Die.

Exploits du Prince-Dauphin.

Qui assiege Livron.

Quelques Gentils-hommes Religionnaires, comme L'Isle frere du Baron d'Allemagne, le Chevalier saint Esteve, Dauvet son frere, & d'Estoublon, tous trois portans le surnom de Bachez, s'efforcerent aussi de remuer en Provence, & surprirent de nuit les petites places de Seyne, Riez, Greols, & Puy-moisson.

Quelques Gentils-hommes excitent aussi des troubles en Provence.

Mais c'estoit par le Poitou & par la Guyenne, qu'ils pouvoient faire de plus grands progrez : Aussi la Reine-Mere ne trouvoit point à propos de les combatre de ces costez-là avec des armes, mais seulement avec des traitez de paix. L'Abbé de Gadagne, l'un de ses meilleurs Instrumens, nouvellement revenu de Pologne, y travailla si habilement avec Biron, qui avoit commencé cette negociation dés la fin d'Avril, qu'il obtint une conference au Bourg de Teré, distant de trois lieuës de la Rochelle. Là se trouverent de la part de la Reine, le mesme Gadagne, Biron & Strossi ; & de celle des Rochelois, la Noüe & Mirembeau, qui conclurent une tréve pour les deux mois de Juillet & d'Aoust ; laquelle seroit prolongée jusqu'à la fin de Septembre, s'il plaisoit à Sa Majesté. Entr'autres conditions, il estoit porté, qu'il seroit payé par mois aux Confederez, pour l'entretien de leurs garnisons, douze mille livres, percevables sur les Receptes Royales des places qu'ils tenoient entre leurs mains. La Noüe amateur de la paix, & mesurant les intentions des autres à la sienne, reconnut bien par la suite qu'il avoit esté trompé en cette occasion : aussi ses ennemis ne manquerent pas à luy reprocher qu'il avoit voulu tromper le party, & donner le temps à la Reine-Mere de dresser une armée, qui en effet pensa les accabler.

Sont fort puissans en Poitou.

A raison dequoy la Reine-Mere y fait tréve avec eux pour deux mois.

Cette tréve comprenoit le Poitou, le païs d'Aunis, la Xaintonge & l'Angoulmois; & les autres Provinces y pouvoient entrer, si bon leur sembloit. Dés le mois de May les Protestans, dans l'esperance du Traité, avoient deputé vers leurs Confreres, Lancelot Voisin-la Popeliniere pour la Noblesse, & N. le Fevre-Tilleroles pour la Rochelle : lesquels ayant passé à Bergerac, & communiqué avec Montferrand-Langoiran, furent pris prés de Montauban par les coureurs de N. Castelnaut Clermont de Lodeve Gouverneur de Quercy, sorty en ce temps-là avec toutes ses garnisons pour prendre le petit Fort de Poilac. Il les mena à Cahors, où ils furent arrestez, par l'avis de la Noblesse assignée là pour tenir les Etats par l'ordre du Gouverneur, lors qu'il receut les nouvelles de la mort du Roy. Mais ayant esté delivrez par le commandement de la Reine, ils continuerent leur chemin pour se trouver à Millau en Rouergue, où les Protestans avoient assigné au seiziéme de Juillet, les Etats de la Guyenne, Dauphiné & Languedoc. Ils trouverent les affaires de cette derniere Province en cet état. Damville avoit écrit au feu Roy, par François de la

Envoyent des Deputez vers leurs Confreres à l'assemblée de Millau.

Etat de Languedoc, & comme s'y comporta Damville.

» Jugie Baron de Rieux, des lettres pleines de soûmission & d'assurance de fidelle » service, priant Sa Majesté de ne mettre point son frere entre les mains de ses en- » nemis ; & le suppliant, en cas qu'il se trouvât en luy autre chose que d'un homme » de bien & d'honneur, ce qu'il ne croyoit pas, elle ne luy en voulût point imputer la faute. Il avoit aussi écrit, presque de mesme teneur, à la Reine-Mere & au Parlement de Thoulouse, & tenté toutes sortes de voyes pour ne pas porter les choses à l'extremité. Enfin aprés avoir chancelé long-temps, poussé d'un costé par ses justes ressentimens, & de l'autre retenu par sa propre irresolution, & par les conseils de quelques-uns des siens, pensionnaires de la Reine-Mere, entre lesquels estoit son Secretaire nommé Chartier, homme toûjours double & tres-dangereux, il commença de s'approcher des Protestans. Et premierement, afin de les adoucir, il leur accorda une suspension d'armes : puis pour gagner toute la Province à soy, il y ordonna une convocation des Etats, laquelle fut declarée nulle par le Parlement, comme estant faite sans l'autorité du Roy. Donc, le dépit d'estre ainsi choqué par des gens de robe, luy qui faisoit profession des armes, la crainte de voir exterminer sa Maison par la mort de son frere aîné, & par la fuite de ses deux Cadets, & le desir de conserver sa propre personne, à laquelle il apprenoit de jour en jour que l'on tendoit de mortelles embusches, le forcerent mal-gré son naturel & son intention, de s'unir avec les Religionnaires, par l'entremise de saint Romain & de N. de Claveson. Ce qui ne se fit pas sans beaucoup de peine & de soupçon de leur costé, parce qu'ils se défioient des trahisons de ses gens, connuës à tout le monde, horsmis à luy ; plusieurs mesmes d'entr'eux condamnans cette union de Religions & d'humeurs si differentes, comme chose tres-dangereuse ; & prédisant que ce mélange ne leur apporteroit que de la confusion.

Raisons pour lesquelles il se joignit avec les Huguenots.

Or ils furent tout à fait confirmez dans le dessein de se bien deffendre, non seulement par l'association d'un Seigneur si puissant, mais encore par les lettres & les promesses du Prince de Condé. Ce Prince s'estoit sauvé à Strasbourg, comme vous avez sceu, mais si dépourveu d'argent, qu'il emprunta vingt écus de deux de ses Gentils-hommes, montrant neanmoins toûjours un cœur de Prince dans une extrême indigence. Là il renonça derechef en plein Temple à la Religion de l'Eglise Catholique ; & de cette sorte, ayant regagné l'estime des Protestans, il se mit à travailler pour les Eglises reformées de France ; les asssurant, que suivant les vesti- » ges de son Seigneur & pere il employeroit tout ce qui seroit en sa puissance, pour » leur obtenir une paix heureuse & inviolable. Elles avoient un mois auparavant envoyé en ces païs-là un nommé Gasques, pour y moyenner une levée de gens de guerre, lequel avoit fait marché avec le Prince de la petite pierre, pour six mille chevaux : mais le Prince de Condé ne desiroit pas l'employer, soit qu'il creût qu'il promettoit plus qu'il ne pouvoit tenir ; soit qu'il aimât mieux se servir de Casimir son amy ; soit enfin qu'il eût peur, comme il le marque par quelques lettres, que ce petit Prince n'entreprît cette expedition que pour tirer vingt mille écus qui luy estoient deus, puis qu'il se mocquât d'eux ; ou, ce qui eut esté pis, qu'il employât ses forces à la reduction de Mets, Toul & Verdun, pour l'Empire, comme le bruit en courut. Voila pourquoy il leur fit sçavoir que cela n'estoit pas à propos, & que si elles s'en remettoient à ses soins, il tiendroit la main à ce que la levée qui leur avoit esté promise, seroit poursuivie par les plus Grands d'Allemagne. Pour cet effet s'étant rendu à Heidelberg dans la Cour de Federic Electeur Palatin, il obtint facilement, pourveu qu'il fit voir de l'argent contant, tout ce qu'il voulut de Casimir son fils puisné jeune Prince, qui n'ayant point de terres, cherchoit à se rendre necessaire aux plus grands Potentats, par son courage & par le credit qu'il avoit parmy les Reistres. En suite il publia une Declaration de la Ville d'Eppenheim, *tant en son nom qu'en celuy de tous les Seigneurs François, Officiers de la Couronne & autres ; tant de l'une que de l'autre Religion, les uns contraints de s'enfuir hors du Royaume, les autres de s'y deffendre à force d'armes : par laquelle il exhortois tous les François de se joindre avec luy, pour delivrer l'Etat, les Princes du sang, & les gens de bien, de l'inique tyrannie, de la tres-malheureuse cruauté & de la desesperée violence des Etrangers, auteurs & fauteurs des calamitez publiques : lesquels avoient tant répandu de sang innocent, tant commis de méchancetez enormes, si souvent violé la foy publique, & arresté les deux premiers Princes du sang, aprés avoir essayé de les noircir d'un crime de leze Majesté, & sur cette accusation leur faire perdre la teste, chose horrible ! par des procedures que jamais la France n'avoit veu pratiquer contre des Personnes si sacrées.* De là il fit quelques tours,

Ce qui les confirme, sont aussi les lettres du Prince de Condé.

Le Prince se fait derechef Protestant à Strasbourg.

Pourquoy il ne voulut pas se servir du Prince de la petite pierre, pour faire des levées.

Va chez l'Electeur Palatin.

Sa Declaration.

tours, avec une grande diligence, par d'autres Villes d'Allemagne, & dépescha Meru vers le Prince d'Orange, avec ordre de passer aprés en Angleterre, puis il s'en alla en Suisse.

Cependant les Estats de Millaud, aprés avoir agité avec diverses raisons & contraires brigues quel Chef ils devoient choisir, les voix ayans esté presque my-parties, les unes pour Damville, les autres pour la Noüe; mais l'envie ayant fait rejetter l'un, & le soupçon l'autre: ils s'accorderent tous de prendre le Prince de Condé, & firent une Declaration en sa faveur, qu'ils luy envoyerent à Neufchastel en Suisse. Elle portoit, *Que sur les protestations & remontrances des Seigneurs, Gentils-hommes & Communautez, tant Catholiques que Reformez, unis & reconciliez ensemble pour la conservation de l'Estat, contre ceux qui manioient injustement, & exerçoient avec violence le Conseil sacré de toutes les grandes affaires du Royaume, les Armes, la Justice, & les Finances, gens d'estrange nation, hommes sans humanité, sans Loy, & sans Foy: ils le choisissoient pour Chef, Gouverneur general, & Protecteur, au nom, & autorité du Roy, pour en son absence regir l'Estat, tant pour Sa Majesté, que pour la delivrance des oppressez & des Princes du sang prisonniers. A raison dequoy ce Prince seroit supplié de promettre & jurer en presence de leurs Deputez, du Comte Palatin Electeur, & du Duc Casimir son fils, aprés la predication & priere faite en pleine Eglise, qu'il persevereroit dans la profession publique de la Religion reformée, en procureroit l'avancement jusqu'à la mort, ne quitteroit point les Armes, ny feroit paix sans le consentement d'une Assemblée generale des Eglises; qu'il employeroit premierement ses forces à delivrer les frere & beau-frere de Sa Majesté, & les deux Maréchaux, sinon que ceux-cy se trouvassent prevenus de conspiration contre la personne du feu Roy: auquel cas les ayant tirez du pouvoir de leurs Ennemis, qui les detenoient, il les mettroit entre les mains de Juges competens, legitimes, & non suspects; Qu'aprés cette delivrance il employeroit tous ses moyens à recouvrer l'administration, l'ostant à ceux qui l'occupoient, & qui en abusoient si licentieusement. Puis si Dieu favorisoit tant ce Royaume que d'avancer ses desseins jusqu'à ce poinct là, qu'il seroit tenu de remettre tout au Roy, comme à l'Heritier naturel, & Successeur legitime; ou en son absence, d'instaler le Duc d'Alençon dans la Regence; lesquels il supplieroit de vouloir tenir des Estats generaux, où les Catholiques unis, & les Reformez, eussent liberté de presenter leurs Cahiers. Que pour le faire parvenir à une si glorieuse & si sainte entreprise, l'Assemblée luy donneroit un Conseil des plus notables & des plus sages des deux Religions, tant de regnicoles qu'Estrangers, qui l'accompagneroient par tout, & sans lequel il ne se pourroit rien ordonner d'importance, ny pour le general, ny mesme pour le particulier; Faisant reflexion, s'il luy plaisoit, qu'il se devoit comporter en son Gouvernement, non pas en Roy, ou Prince terrible & desordonné, non pas selon les abus d'une pretenduë puissance, que les flateurs avoient appellée absoluë, mais en vray Juge d'Israë, élû de Dieu, Chef, Gouverneur, & Conducteur de son peuple,* ayant continuellement la Loy, & les saintes Ordonnances devant les yeux, pour les lire & faire exactement observer tout le temps de sa vie, sans élever son cœur sur ses Freres qui estoient ses tres-humbles & tres-affectionnez serviteurs. *Se souvenant toûjours de cette parole de Gedeon ce grand Capitaine, qui estant prié par les Israëlites de dominer sur eux luy & ses fils aprés luy, leur répondit:* Je ne domineray point sur vous moy, ny mes fils, ce sera le Seigneur. *Partant qu'il prendroit en bonne part qu'on le suppliât de s'astreindre & se soûmettre volontairement durant cette poursuite, aux Loix & Reglemens de l'Assemblée, de ne changer, deposer, ou établir aucuns Gouverneurs sans l'avis & nomination des Provinces & Villes où il en seroit besoin, de créer un Prevost general de Camp, homme bien qualifié & capable, pour faire bonne & severe justice des excés des gens de guerre, sans acception de personnes; de n'évoquer à soy aucunes causes pendantes és Cours des Juges ordinaires, d'ordonner des gens de bien pour l'Intendance des Finances, tenant la Recepte generale, où seroient apportez tous les deniers tant ordinaires qu'extraordinaires, horsmis des Tailles, Aydes, Octroys, & Cruës, qui ont accoûtumé d'estre demandez & imposez par les Estats, ou par ceux qui avoient esté élûs par les Provinces en temps de Paix; De tous lesquels deniers les Intendans, & Contrôleurs, rendroient compte tres-exact de trois mois en trois mois.*

C'est à peu prés le contenu de cette Declaration, que j'ay bien voulu rapporter, pour faire voir quelle estoit l'intention des Religionnaires; sans doute trop affectionnée au Gouvernement Populaire. Comme il se peut encore connoistre par les conditions avec lesquelles ils associerent le Maréchal de Damville avec eux: car ils obligeoient ce Chef, par les articles de l'association, à ne rien faire sans l'ordre

Estats Protestans de Millaud l'élisent pour Chef.

Declaration qu'ils luy envoyent.

Pourquoy l'Auteur a rapporté cette Declaration.

de leur Conseil, à leur donner les places qu'il tenoit, specialement Nismes, à y faire porter son artillerie, & à plusieurs autres conditions; parmy lesquelles veritablement, il y en avoit une qui de soy estoit tres juste, sçavoir de restablir la discipline militaire dans ses troupes, & d'en bannir l'yvrognerie, le blaspheme, les saletez, & les extorsions: mais qui sembloit luy reprocher quelque dereglement, & vouloir luy retrancher les moyens de satisfaire à ses plaisirs, & à son profit particulier. Le Prince dissimulant en cela ce qui le pouvoit choquer, accepta la qualité qu'ils luy donnoient, avec de grands remercimens, & s'évertua avec des soins incroyables de leur témoigner son assistance par quelque prompt secours. Mais il avoit affaire à des gens sur qui la vertu & l'addresse ne peuvent rien sans argent. La Ville d'Embden luy avoit promis cent mille écus, pourveu que les Rochelois en répondissent, & leur donnassent en payement du sel, & du vin, qui sont les denrées du pays; Mais les Hollandois se montrans avares & usuriers plûtost que secourables amis, retarderent d'avancer cét argent jusqu'à ce qu'ils eussent appris par leurs Facteurs que leurs vaisseaux fussent garnis de marchandises: & les Rochelois n'ayans pas pû les leur donner à vil prix, comme ils les demandoient, parce que l'année avoit esté fort sterile, les levées furent long-temps retardées, & le Prince contraint de prendre patience.

Le Prince avec tous ses soins ne peut faire de levées, faute d'argent.

Cependant les funerailles de Charles IX. furent faites à saint Denys, & Jacques Faye-d'Espesses Conseiller au Parlement de Paris, y appporta des Lettres du Roy de Pologne confirmant la Regence de la Reine-Mere, avec des termes fort avantageux. Ces Lettres ayant esté verifiées en Parlement le neuf de Juillet, & les gens de la Reine publians par tout, pour retenir les esprits dans la crainte, que Henry estoit party de Pologne avec le consentement general des Etats du païs, elle fit aussi-tost publier l'arriere-ban, hasta les levées des Reistres & des Suisses, qui furent depuis envoyées au Prince-Dauphin, & manda à Montpensier qu'il entrast dans le Poitou. Son armée, qui n'avoit pas esté licentiée, mais logée dans les contrées voisines, s'estant raf aîchie quelque temps, & renforcée par les troupes dont Matignon avoit achevé la guerre de Normandie, se trouva composée de douze mille hommes. Avec ces troupes en bon équipage, & quelques autres Chefs de marque, comme Chavigny, Jean de Leomont-Pigaillard, Landereau, Bussi d'Amboise, les Roches Baritaud, il passa la Loire le premier jour de Juillet. A son arrivée il s'empara de quelques petites places, comme de Forest sur Sevre, Cherveux, Aunay, Mesle, Soubize, Tonnay sur Charante, & de Rochefort à l'entrée de la mesme riviere, en attendant que les apprests pour assieger Fontenay-le-Comte, luy eussent esté fournis par les Villes Catholiques d'alentour. D'autre part, il gagna l'Isle de Marans par l'execution de Roche-baritaud. Marans, dont vous entendrez toûjours parler quand on en viendra à la Rochelle, n'est qu'une Bourgade à quatre lieuës de là, mais alors fort enviée des deux Partis; des Rochelois, parce que c'estoit comme une entrée de leur Gouvernement; & des Catholiques, afin de faire degast sur leurs terres, & les incommoder dans leurs vendanges & recoltes. Autrefois elle avoit esté fort riche, à cause du commerce par la riviere de Sevre, qui la traversant & tombant dans un canal de mer qu'ils nomment le Beraud, est fort commode pour décharger le Poitou de ses bleds & autres fruits, & luy apporter les sels jusqu'à Niort. Les marests qui l'environnent, la rendent inaccessible de toutes parts, hors-mis qu'en Esté on y aborde par le costé du Nord, & qu'on y vient de la Rochelle par une chaussée. Mais sur la premiere avenuë ils avoient basty un grand Fort nommé la Bastille, à une lieuë du Bourg, & sur la chaussée ils en avoient fait un autre plus petit, qu'ils appelloient la Brune.

Les tréves commencent à se rompre.

Montpensier entre en Poitou, avec son armée.

Rafle plusieurs petites places.

Entre autres Marans.

Description de Marans.

La Noüe sçachant combien Fontenay estoit important à la Rochelle pour son voisinage, & que Montpensier se picqueroit d'honneur de l'emporter, n'avoit rien obmis de tout ce que le temps & les commoditez luy avoient permis, pour le fortifier. Il avoit mis dedans cinq cens bons hommes sous la charge de saint Estienne & de N. Gruel-Touvoye: lesquels, comme Montpensier assembloit ses troupes, avoient fait une hardie cavalcade jusqu'aux portes de Nantes, où ils avoient deffait cinq cens Bretons, la plûpart jeunes Gentils-hommes ou enfans de riches Bourgeois, qui s'en alloient joindre l'armée Royale. Les murailles de Fontenay ne valoient rien, & sa situation sur un penchant de montagne, la tenoit presque toute découverte à l'artillerie; si bien que lors qu'elle vid le faux-bourg des Loges emporté, (où de la part des Catholiques fut tué Gabriel portant titre de Marquis de Salusses,

Il assiege Fontenay.

qui capitule:

quoy qu'il ne fust que bastard de la Maison) & de grandes bréches ouvertes de tous costez, elle se mit à parlementer. Ce qu'elle fit avec si peu de vigilance, qu'elle fut surprise & pillée durant ce pour-parler. L'un de ses deux Ministres nommé du Moulin, homme de profond sçavoir, au reste trop aigre & trop vehement, fut envoyé au gibet par le Duc de Montpensier, grand ennemy de ces Predicans, & qui prenoit revanche de la mort d'un Cordelier son Confesseur, qu'ils avoient traité de mesme, parce qu'il les faisoit expedier sans aucun quartier. *mais se laisse surprendre en capitulant.*

Durant ce siege la Noüe faisoit tous ses efforts pour amasser du secours; Langoiran estoit aux environs de Bergerac; & la Haye Lieutenant general de Poitiers l'un des Chefs des mal-contens, avoit cinq cens chevaux, partie Salades, partie Carabins; les autres ne se purent assembler assez tost. En les entendant, il essaya de faire diversion avec cinq cens hommes qu'il avoit, en assiegeant Noaillé: mais ce Château ne s'estant pas rendu d'abord, & Chavigny y accourant avec six cens chevaux, il se retira, de peur d'estre envelopppé. En suite, ceux qui se trouverent sur pied, passerent en Auvergne, à la priere du Vicomte de Lavedan, pour delivrer sa femme que Montal tenoit assiegée dans le Château de Ploux. *Quelques petits exploits de la Noüe.*

Presqu'au mesme temps les Religionnaires firent un coup en Languedoc, qui encouragea autant leur Party, qu'il estonna les Catholiques. Castres est une Ville dans la contrée d'Albigeois sur la petite riviere de Goud, de l'autre costé de laquelle a esté bâtie une autre Ville qui de ce fleuve a pris le nom de Villegodon, & avec le temps a esté jointe avec Castres. Il y avoit deux moulins aux deux bords, bâtis de carreau sur des arcades; treillissées de gros barreaux de fer pour en deffendre l'entrée; au reste bien percez pour se flanquer l'un l'autre, mais fort bas, & la couverture platte, de dessus laquelle on pouvoit monter dans la Ville. Celuy qui estoit du costé de Villegodon, estoit joint à un bastion de terre, la muraille entre deux: & à trente pas de là hors de la Ville, estoit une maison haut élevée, bâtie de pierre de taille & de brique, neanmoins sans fossez & sans terrasses, qui servoit de citadelle à la garnison. Peu aprés le massacre, N. Rochefort la Croisette, envoyé là par Damville, avoit fait en sorte d'y estre reçû, quoy que les Protestans y fussent les plus forts, & peu à peu s'en estoit tellement rendu maistre, qu'il les en avoit presque tous chassez, & tiré un grand butin de leurs dépoüilles. Depuis qu'il y eut ainsi fait sa main, il ne se soucia pas qu'on y mist un autre Gouverneur, qui fut N. du Terrail-saint Felix, avec une garnison de trois cens fantassins, Italiens & Corses, autant de François, & une compagnie de chevaux-legers: les sollicitations des bannis, & l'importance de la place incitoient les Capitaines de ce party à tenter toute sorte de ruses pour la regagner. Le Vicomte de Paulin avoit déja manqué une entreprise dessus: mais ils ne se rebuterent pas pour cela. Au sortir des Etats de Millau, Terride estoit venu avec Fonterailles, Antoine de Levis-Odoux, Verglat, Montbeton, & la Popeliniere, tenir les Etats particuliers de Lauraguez, contrée presque toute Huguenote. Ce Seigneur, à l'instante priere de l'Assemblée, prit les garnisons de Puy-Laurens, Soreze, saint Paul, Damiate, & autres petites places du païs, & Paulin luy envoya celles de l'Albigeois, dont il estoit Gouverneur pour le Party: toutes lesquelles faisans mille ou douze cens hommes, il donna une escalade au bastion & au moulin, & nonobstant la deffense de la garnison, tant par le vigoureux assaut de ses gens; que par la trahison du Meusnier, qui se vouloit venger de ce que le Gouverneur ne luy avoit pas fait justice d'un Capitaine qui entretenoit sa femme, gagna le moulin, puis les murailles, & la place en suite, où il mit bonne garnison. Il fut tué par les ruës deux cens Catholiques, & par la Cavalerie Huguenote trois compagnies de la garnison deffaites à la campagne, comme elles pensoient se sauver: d'où saint Felix échappa luy sixiéme par la vistesse de son cheval. *Les Religionnaires surprennent Castres.* *Par quel moyen.*

D'autre costé, les Rochelois bien surpris de la prise de Fontenay, la clef de tant de commoditez qu'ils tiroient du bas Poitou, se flattoient d'un vain espoir de paix, & la Reine-Mere se servoit de toutes sortes d'adresses pour les endormir, jusqu'à y employer des femmes. Car aprés y avoir envoyé Pierre Brisson-la Boissiere, natif de Fontenay, frere du President Brisson, homme fort vain & étourdy, qui n'y avança pas beaucoup: elle y fit aller la Dame de Bonneval, (c'estoit, comme je croy, Jeanne d'Anglure femme de Gabriel de Bonneval) puis le Lieutenant la Haye: tant pour essayer de corrompre ou de débaucher la Noüe, qui estoit presque le seul Chef en qui les Rochelois eussent une entiere confiance, que pour diviser subtile- *Rochelois entretenus d'un vain espoir de paix.*

ment la Noblesse d'avec les Bourgeois, & par le moyen de leurs mes-intelligences, former des entreprises sur la place. Mais la Noüe aussi homme d'honneur que prudent, les empescha d'estre trompez, comme luy d'estre corrompu, & éventa toutes ces menées: de sorte qu'il appaisa sagement le feu des discordes. Toutefois ny luy, ny Montgommery, ny les autres Chefs ne les sçûrent porter à faire les efforts à quoy le temps & l'occasion les convioient.

La Noüe les empêche d'être surpris.

Dans les autres Provinces les Religionnaires se deffendoient mieux. Quoy qu'ils fussent extremément foibles en Guyenne, on ne leur pût oster Clairac & Montflanquin, deux petites Villes qu'ils avoient prises en Agenois: ce qu'il ne faut pas attribuer à leur courage seul, mais encore à la division qui estoit entre les Chefs Catholiques. La Reine-Mere ayant divisé ce Gouvernement en deux parties, avoit donné celle de deçà la Garonne à la Valette, & celle de delà à Losses: lesquels estans en perpetuelle jalousie, s'apportoient l'un l'autre le mesme empeschement dans leurs desseins, que deux forces mouvantes qui tireroient un poids chacune de son costé. Clairac osa fermer les portes à Losses, & se defendit si bien qu'elle le contraignit de lever le siege. Monferrand y estoit avecque luy, & la Valette y vint quelques jours aprés, plutost pour estre témoin de sa honte, que pour l'assister. Cette Ville située sur les bords de la riviere d'Olt, se vante d'avoir esté autrefois consacrée au Soleil, & qu'elle tient son nom de la clarté de ce bel Astre. Peu avant ce siege, elle n'estoit entourée que de méchantes murailles qui s'en alloient toutes en ruïne: mais ses habitans, que la Nature & l'Industrie semblent avoir formez pour le travail & pour la guerre, tant ils sont laborieux & soldats, y avoient de nouveau fait des dehors, tels qu'on en peut faire à la haste. Pour Montflanquin qui estoit à demy-journée de là, Montferrand l'ayant voulu attaquer n'en eut pas meilleur conte: Langoiran son frere, qui dans le party contraire avoit pris la qualité de Gouverneur de Perigord, s'estant presenté avec deux mille hommes pour secourir la place, il décampa de devant, aprés quelques legeres escarmouches.

En Agenois on ne peut oster Montflanquin, ny Clairac aux Religionnaires.

Il ne se fit rien dans le Bearn & dans le Comté de Foix, sinon que la Guimerie brave Capitaine envoyé en Foix par ceux de Montauban, aprés la saint Barthelemy, s'empara de Saverdun; & que Montagut & Caumont prirent les Chasteaux de Hauterive & Pec-Daniel, dont le premier fut derechef livré aux Catholiques par Montagut qui tourna casaque.

Prennent quelques petites places en Bearn.

Le Prince-Dauphin estoit à perdre sa poudre & ses hommes devant Livron: Montbrun qui traversoit tous ses desseins, se vint camper à Loriol au pied de la colline, pour delivrer Roisse son gendre, qui s'estoit enfermé dans la place. De ce poste il le harcela tant, qu'enfin il luy fit lever le siege; & il ne l'en eut pas quitté à si bon marché, n'eut esté une furieuse Tramontane ou vent de bise, qui se levant à poinct-nommé en faveur des Catholiques, eust semblé miraculeuse, si elle n'estoit assez ordinaire en ces païs-là. Cette tempeste le prit droit en face à un détour luy & ses gens, & le choqua avec tant d'impetuosité, qu'arrachant les Drapeaux des mains des Enseignes, rompant les piques, culbutant hommes & chevaux, elle le contraignit enfin de reculer, & de rechercher de l'abry.

Le Prince-Dauphin leve le siege de Livron.

Saint-Romain autre Chef des Religionnaires, s'empara aussi, par l'intelligence des habitans de sa Religion, de la ville de Nonnay, ou Annonay, en Vivarets, qui n'estant qu'à une bonne journée de Lyon, incommodoit fort cette Ville; & Pierregourde prit par composition Chalençon au mesme païs, à la barbe de N. la Tour Saint Vidal aussi fort que luy. Rochegude en sa presence reprit aussi Vessaux, petite Ville entre Privas & Aubenas, que Saint Thomas Gouverneur de S. Laurent avoit surprise sur les Protestans, & tua cent hommes au Capitaine Laval qui venoit au secours.

Saint Romain prend Nonnay, & autres places.

Comme ces choses se passoient, & que l'exemple des Religionnaires de ces quartiers-là ayant montré qu'on pouvoit bien resister à une Femme, ébranloit grand nombre de mal-contents de toutes conditions: On eut avis que le Roy s'estant heureusement échappé des mains des Polonois, & surmonté toutes les difficultez du chemin, estoit arrivé sur les terres des Venitiens. Mais avant que de parler de son retour, il est necessaire de vous dire quelque chose de son voyage, & de son sejour en ce païs-là. Estant party de Blamont, où nous le laissasmes l'an passé, il traversa l'Allemagne, & arriva enfin à Miezrik premiere Ville de Pologne, sur la fin du mois de Janvier. Il avoit à sa suite les Ducs de Nevers & du Mayne, le Marquis d'Elbeuf, le Mareschal de Rais, Jacques de Silly-Rochefort, Eloy de

Nouvelles en France que le Roy est sorty de Pologne.

L'Auteur reprend la narration, comme le Roy alla en Pologne, & ce qu'il y fit.

Chaune, Jean de Sauls-Tavanes-Ligny, Loüis Pic de la Mirandole, René de Villequier son grand Chambellan, Gaspard de Schomberg, Roger de Bellegarde, N. de Herpedene-Belleville, Jacques de Levis-Cailus, Gordes, les deux d'Entragues freres, & cinq cens autres des plus braves de la Noblesse Françoise, dont la plus grande partie revint peu aprés qu'il fut arrivé en Pologne. Il avoit de gens de robbe l'Evesque de Saint Flour, pour lors son grand Aumônier, Gilles de Noailles Abbé de l'Isle, Maistre des Requestes de son Hôtel, & depuis Evesque d'Aqs aprés son frere, l'Abbé Gadagne, & Pibrac Avocat du Roy au Parlement de Paris, lequel il menoit pour entretenir les Princes de ces païs Septentrionaux en langue Latine, & faire réponse à toutes leurs harangues. Bellievre l'accompagnoit aussi, residant auprés de sa personne en qualité d'Ambassadeur de la part du Roy Tres-Chrestien, & Vincent Lauré Evesque de Montdevis en Piedmont, comme Nonce Apostolique. Tous les Princes sur les terres desquels il passa, ou par respect qu'ils avoient pour l'auguste Maison de France, ou en consideration de l'alliance des Polonois, s'efforcerent de luy rendre tous les honneurs que le temps leur pût permettre. Christophe l'un des fils de l'Electeur Palatin, bien que sans ordre de son pere; le Prince de la petite Pierre issu de la mesme Maison, & le Comte Loüis de Nassau, vinrent au devant de luy jusqu'à Blamont; le dernier des trois pour traiter avec la Reine-Mere, de la guerre des Païs bas. A Saverne son premier logement au partir de Blamont, l'Evesque de Strasbourg Seigneur du lieu le receut fort magnifiquement: l'Archevesque de Mayence sortit une lieuë au devant avec six cens Reistres: la Ville de Francfort sur le Mein se ressouvenant qu'elle devoit sa naissance & son nom aux François, le regala de toutes sortes de réjoüissances; mais quelques Huguenots refugiez là, tâcherent d'exciter la populace contre ses gens. L'Abbé de Fulde Seigneur de la contrée d'alentour, nommée autrefois Buchovie, l'honora de mesme qu'il eût fait l'Empereur, durant trois jours qu'il séjourna dans cette celebre Abbaye pour solemniser la Feste de Noël: Guillaume Landgrave de Hesse, accompagné de trois mille chevaux fort lestes, le vint recevoir à l'entrée de sa Ville de Fach: Auguste Duc de Saxe, prenant excuse sur ce qu'il estoit malade & trop éloigné du lieu où il passoit, ne le salüa point, mais luy envoya son gendre Jean Casimir Duc de Baviere, qui le conduisit avec deux mille chevaux jusqu'au sortir des terres de son beau-pere: & l'Ambassadeur de l'Empereur luy rendit les mesmes honneurs de la part de son Maistre, luy estant venu faire la reverence à Locres, accompagné de quinze cens chevaux, des confins de son Royaume de Boheme. Mais l'Electeur Palatin fut le seul qui sembla avoir traité moins honorablement qu'il ne devoit, voire mesme bravé un si puissant Roy. Car l'ayant envoyé visiter à Landau avec un compliment assez civil en apparence, & prié de passer par Heidelberg, disant que les gouttes qui le tenoient au lit, l'empêchoient d'en sortir pour avoir l'honneur de luy aller faire la reverence, il y ajoûta cette condition; Que ce ne fût qu'avec les Princes qui l'accompagnoient, & vingt Gentils-hommes seulement. C'estoit à la verité un sensible déplaisir à ce Roy d'estre contraint de se dépoüiller ainsi de sa suite, & de se voir traité d'inferieur par un Prince moindre que luy: mais puis qu'il avoit necessairement à passer sur ses terres, il faloit accepter cette condition, & n'irriter point sa mauvaise humeur par d'inutiles défiances. La Cour de cét Electeur estant pleine de Religionnaires François, échappez de la S. Barthelemy, il apprehendoit que la fureur de ces gens-là ne les portât à quelque attentat contre sa personne; Et on se peut bien imaginer que toutes leurs suggestions tendoient à luy persuader un coup si tragique. Il n'est pas à croire neanmoins que cét Electeur y consentir; mais on connut bien que d'abord son cœur prenoit plaisir à faire éclatter son ressentiment, & que si l'honneur & la conscience, ou quelque autre consideration luy défendoient une si cruelle vengeance sur un Roy, au moins il se donnoit cette satisfaction de la luy faire apprehender. Deux mille chevaux qu'il avoit envoyez au devant, viennent à luy au galop & en escadron avec contenance d'ennemis, & l'enveloppent au milieu d'eux: il trouve double corps-de-garde aux portes de la Ville, le canon pointé sur les avenuës, des arquebusiers en haye tout du long des ruës où il passe, la mesche sur le serpentin: il ne trouve personne à la porte du Chasteau pour le recevoir, que des gens de guerre; personne dans la basse-cour, si bien qu'aprés s'estre arresté quelque temps pour attendre si l'on ne viendroit point le recevoir, il est contraint de monter les degrez tout seul. Au milieu il rencontre le Rhingrave, &

Quelle compagnie il mena avec luy.

Reception & honneur que luy firent les Princes, sur les terres desquels il passa en alant.

L'Electeur Palatin le brave & luy fait peur.

Luy prescrit le nombre de gens qu'il doit mener à sa suite dans Heidelberg.

Le reçoit dans la Ville presque comme ennemy.

Ne décend point au devant, & l'attend à la porte de sa chambre.

deux Gentils-hommes échappez du massacre de Paris, qui luy venoient faire compliment de la part du Palatin, de ce que son indisposition ne luy permettoit pas de décendre. Il l'attendoit à l'entrée de sa chambre appuyé sur un Gentil-homme, feignant qu'il avoit grand'peine à se tenir debout. Dans cette chambre il y avoit un grand Tableau du massacre de la saint Barthelemy, si bien representé, qu'on y reconnoissoit les personnes des morts, & des meurtriers, & si bien placé, qu'on ne pouvoit entrer là sans l'avoir en veuë. Le Roy jettant les yeux dessus, le Palatin luy demande aussi-tost s'il connoissoit bien ces gens-là; & le Roy ayant répondu qu'oüy, il luy repart avec un grand souspir meslé de douleur & de colere; Ah! que c'estoient des gens de bien, & de bons François que ceux qu'on égorgea si cruellement, & que ceux qui les firent mourir estoient perfides & méchans. A souper il ne fut servy que par des Gentils-hommes qui s'estoient sauvez du massacre: il ne voyoit à l'entour de luy que des visages menaçans, des regards de travers, de frequentes allées & venuës, des gens qui se parloient à l'oreille, comme s'ils eussent porté quelques ordres secrets, & d'autres qui declamoient contre les Auteurs de cette Tragedie, & designoient les Ducs de Nevers, & du Mayne, qu'il avoit auprés de luy, par les noms injurieux de traistres Italiens, & de bouchers de Lorraine. Et pour dernier effroy, le feu s'estant mis par hazard en quelque cheminée sur la minuit, le bruit & le tumulte furent si grands dans tout le Chasteau, qu'il creut tout de bon que c'estoit la revanche de la Saint Barthelemy. A toutes ces alarmes son Hoste adjousta le lendemain un trait de mépris fort picquant; luy qui le soir avoit feint de ne se pouvoir tenir sur les pieds, l'invita le matin à se promener en sa galerie, & y fit trente tours à si grands pas, qu'il le mit hors d'haleine. L'art de dissimuler ne fut jamais plus necessaire à ce Roy, qu'il le fut en cette occasion; aussi ne montra-t'il aucun signe d'alteration pour toutes ces bravades, & ne témoigna point de s'en vouloir ressentir: mais le jour qu'il partit, il fit dire la Messe dans sa chambre, dont le Palatin fut si vivement piqué, qu'il jura Dieu, que s'il l'eust sceu, il eust fait mettre le feu dans son Chasteau. Presque tous les Princes blâmerent ce rude procedé du Palatin envers un Hoste si considerable: quelques-uns neanmoins de ceux qui le connoissoient plus particulierement, & qui l'avoient en estime d'un des plus grands hommes & des mieux sensez de son tems, croyoient que sa sagesse avoit agy seule en cette rencontre sans aucun meslange de passion; & que sa vertu & sa vieillesse luy donnans quelque autorité sur un jeune Prince, il luy avoit voulu marquer la grande faute qu'il avoit commise dans les massacres, & accompagner cette leçon d'une apprehension si forte qu'elle fist impression sur son esprit, & luy servît de bride à l'avenir, si le mauvais conseil des siens le poussoit derechef à une pareille inhumanité. Quoy qu'il en fût, il sembla qu'aprés cela sa colere s'estant passée, il fut touché de quelque honte d'avoir traité un Roy avec si peu de civilité: ainsi devenant plus courtois sur son depart, il commanda à deux de ses fils Casimir, & Christophe, de l'accompagner jusques sur sa frontiere.

Tableau de la S. Barthelemy dans sa chambre.

Ce que le Palatin luy dit là-dessus.

Fâcheux discours que le Roy entend durant le souper.

Alarme qu'il a la nuit.

Algarade que luy fait le Palatin.

Qui devient à la fin plus courtois.

Vous trouverez dans des Relations faites exprés toutes les ceremonies de la reception de ce Roy dans son nouveau Royaume: les troupes que les Etats envoyerent au devant de luy: la belle Harangue que leur fit en leur nom Stanislas Karnkosky: la réponse de Pibrac, qui certes l'égale en toutes choses, mais la surpasse, en ce qu'elle fut faite sans premeditation aucune. Vous y verrez comme il envoya le Maréchal de Rais pour celebrer les funerailles de Sigismond, dautant que les Polonois font scrupule de couronner leur Roy, avant que d'avoir rendu ce pieux devoir à son Predecesseur: la pompeuse entrée qu'il fit de nuit à Cracovie, où, entre mille raretez, on admira un Aigle blanc d'un merveilleux artifice, qui l'accompagna par toutes les ruës, volant sur sa teste, & battant des ailes, comme si c'eust esté un veritable oyseau: le nombre incroyable de Cavalerie qui s'y trouva, conduite par ses Prelats, Chastelains, & Palatins, dont chacun avoit richement habillé sa troupe à la mode des diverses Nations de l'Europe: enfin l'ordre que Henry III. tint pour aller au Senat, & celuy qui fut observé à son Couronnement, il n'est donc pas besoin de s'arrester à toutes ces particularitez. Mais ce ne sera pas une curiosité inutile de toucher en cet endroit quelque mot du Gouvernement de ce Royaume.

Ceremonies de la reception & couronnement de Henry, en Pologne.

Quel est le gouvernement de Pologne.

Les Polonois s'estans tres-mal trouvez autrefois d'avoir eu des Rois trop absolus, & depuis ne s'estans guere mieux accommodez des douze Palatins, qu'ils

avoient eleus à la place, ont reconnu, que la meilleure façon de gouverner est la Monarchique: mais ils ont creu que le pouvoir en devoit estre restraint à de certains limites, & moderé par celuy des Loix, & de l'Assemblée des Estats. Par cette raison ils ont fait leurs Rois electifs, & les ont reduits à ce poinct, qu'ils ne peuvent rien innover dans les anciennes Loix, ny ordonner aucune chose d'importance sans le consentement du Senat; qui est composé de deux Archevêques, sçavoir de celuy de Gnesne, & de Leopoly; de quinze Palatins, & de soixante-cinq Chastelains; de deux grands Maréchaux, l'un de Pologne, & l'autre de Lithuanie des grands Officiers du Royaume, sçavoir deux Chanceliers, & deux Gardes des Seaux; (ceux-là ont les grands Seaux, ceux-cy les petits) d'un grand Secretaire, & de deux Maistres des Requestes: (Sigismond en ajoûta quelques-uns à ce nombre.) Tous lesquels ont toûjours fait voir une constance inébranlable, & une genereuse resolution de conserver la liberté de leur Royaume; & d'en amplifier la grandeur: de telle sorte que si quelqu'un par flaterie, ou par corruption, se méloit d'opiner contre les Ordonnances sacrées qui leur ont esté laissées par leurs Ancestres, ils le tiendroient pour ennemy public, & feroient tous leurs efforts pour le bannir de leur Compagnie. Leurs deliberations sont mesme si libres, que les fautes du Roy n'y sont pas dissimulées en sa presence, quand elles sont de consequence à l'Etat. Au reste, la Majesté Royale ne laisse pas d'y estre en aussi grande veneration qu'en lieu du monde: pourveu qu'un Prince n'ait envie que de bien faire, on ne le contredit jamais; & il se peut asseurer d'avoir autant de puissance qu'il a de vertu. Car bien qu'il n'ait pas l'autorité de punir à sa volonté, il l'a toutefois de recompenser, & de faire grace de la vie: il ordonne des choses de la guerre, comme de convoquer le Ban de toute la Noblesse dans une occasion pressante, faire des levées d'Estrangers, choisir & casser les Capitaines, & congedier les troupes quand il luy plaist: il confere les Prelatures, pourvoit aux grandes Charges de la Couronne, aux Gouvernemens & Capitaineries des Provinces, & aux Magistrats & Judicatures: il peut donner lettres d'ennoblissement, donner à vie des terres du Domaine à ceux qui ont bien servy l'Etat, disposer des Confiscations, & Aubeines: bref il void passer sous son nom & seeller de son Seau toutes les Ordonnances, Statuts, Lettres Patentes, Privileges, Ambassades, Traitez de paix, de guerre, & de tréve; mais il faut que ce soit de l'avis des Estats. L'immunité de la Noblesse, & du Clergé, qui sont exempts presque de toute sorte de taxes; & les Loix du Royaume, qui ne permettent point de créer de nouveaux imposts, ne luy donnent pas à la verité une grande abondance d'argent: mais le Domaine & les terres qu'il a par toutes les Provinces, le sel qu'il tire tant des mines, que d'un Lac qui est dans la Podolie prés des rives du Boristene, dont les eaux se congelent par l'ardeur du Soleil, les traites & entrées des marchandises, & quelques autres droits luy fournissent un si beau revenu, qu'il en a suffisamment pour entretenir l'éclat de sa dignité, & recompenser les gens de bien, non pas certes pour assouvir l'avidité & l'ambition des favoris. Enfin le gouvernement est temperé de telle façon, que la puissance Royale estant retenuë par celle du Senat, & reciproquement celle du Senat par la majesté du Roy, on pourroit dire qu'il n'y manque rien pour rendre un Estat parfaitement heureux, si le simple peuple avoit quelque part à cette liberté commune.

Les Polonois s'imaginans du commencement, que ce nouveau Regne leur devoit ramener le siecle d'or, ne sçavoient par quels témoignages de joye, & d'honneur, feliciter l'heureux avénement de leur Roy. Sa taille, son visage, sa grace, son maintien, l'adresse qu'il faisoit paroistre dans toutes sortes d'exercices, soit à la mode de France, soit à la mode de Pologne, le rendoient aymable à tout le monde; & cette facile inclination qu'il avoit à prodiguer le bien à pleines mains, éblouissant les yeux d'une fausse image de liberalité, leur faisoit croire veritables toutes les loüanges que l'Evesque de Valence leur en avoit dites. Si bien que dans cet amour universel des peuples, & avec ces grands avantages qu'il avoit de la Nature, il pouvoit vivre le plus content, & le plus glorieux, de tous les Princes Chrestiens. Mais comme le vray principe de la felicité est au dedans, les passions dont son ame estoit agitée, l'empescherent de joüir des contentemens qui luy venoient du dehors. L'amour violent dont il brûloit pour la belle Princesse de Condé, & l'impatience extréme de posseder la Couronne de France, ne luy permirent pas de faire valoir, ny mesme de connoistre le bon-heur qu'il avoit entre les mains. Il

Du commencement il y est presque adoré.

Les inquietudes de son esprit l'empeschent de joüir de son bon heur.

passa le premier mois sans beaucoup d'inquietudes en apparence, avec un visage gay & content : caressant tous ceux qui l'approchoient, & donnant avec profusion non seulement les presens qu'on luy offroit selon la coûtume du païs, & les grandes Charges de son Palais, dont ses Predecesseurs avoient accoûtumé de tirer de l'argent : mais aussi le fonds mesme qui estoit ordonné pour sa Maison. L'esperance qu'il avoit de recevoir bien-tost de bonnes nouvelles de France, l'entretenoit dans cette gayeté, pendant que l'occupation des pompes & des ceremonies divertissoit les fâcheuses pensées que sa passion luy pouvoit causer. Les Medecins qui estoient auprés du Roy Charles, l'avoient assuré que dans trois mois au plus tard, ce Prince ne seroit pas en vie : la Reine sa mere, & Chiverny qu'il avoit exprés laissé en France, luy avoient dit la mesme chose : & le Duc de Guise s'estoit engagé de luy faire tenir souvent des lettres de sa Maistresse. Or le temps, dont il comptoit exactement les jours & les heures, estant expiré, sans qu'il apprît les nouvelles qu'il desiroit, il fut saisi d'une grande impatience : qui peu de jours aprés se convertit en un profond chagrin, lors que venant à conclurre en luy-mesme que son Frere devoit estre guery, il se representoit qu'il auroit à passer le reste de sa vie en exil, dans ces païs barbares, privé pour jamais de la veuë de son Soleil ; c'est ainsi qu'avec ses confidens il parloit de la Pologne & de la Princesse. D'ailleurs la contrainte, que sa vie & son autorité y souffroient, luy donnoit de nouveaux sujets de déplaisir. Comme il avoit esté élevé dans une façon plus absoluë de commander, & parmy des gens qui luy persuadoient qu'il n'y a point d'autre Loy que la volonté du Prince, il trouvoit bien étrange qu'il falût soûmettre ses volontez à la Loy. Son Couronnement estant suivy d'une Diete generale, qui dura trois mois, il faloit que durant tout ce temps-là il écoutât les plaintes & les differends de ses peuples en leur langue, qui est la Sclavonne : & il ne la pouvoit entendre que par truchement, ny rien resoudre en ces matieres là sans l'aide des Docteurs. Les Polonois croyent que les Rois sont entierement à leurs peuples ; ainsi ils leur demandent hardiment audiance à la table & au lict ; & on dit que plusieurs jours durant, il vid tous les matins exposer devant la porte de son Palais, le corps d'un homme qui avoit esté assassiné, & la veuve, les enfans, & toute la parenté, qui luy crioient Justice. L'inquietude que luy causoient ces ennuyeux employs, jointe au chagrin qui le tourmentoit d'ailleurs, troubla dans peu de jours la serenité de son visage, refroidit cette grace & ces civilitez qui le rendoient si recommandable, & luy abattit mesme le courage de telle sorte, que ne pouvant plus supporter les regards de tant d'yeux qui trouvoient étrange ce changement ; il commença à devenir plus particulier, à fuïr la veuë du peuple, à se dérober de la foule de ses Courtisans, & à se cacher dans le cabinet : où il n'avoit point d'autre soulagement, que d'écrire en France quelquefois deux douzaines de lettres de sa propre main, & de s'entretenir du beau sujet de son mal avec deux ou trois de ses Favoris ; de qui on a sceu depuis, qu'il ne luy écrivoit jamais que de son sang.

N'ayant pas les nouvelles de France qu'il attendoit, devient melancolique.

Ne peut s'accommoder aux façons de ce païs-là.

Y est dans une grande contrainte.

Devient solitaire, & ne bouge de son cabinet.

En satisfaisant ainsi aux caprices de sa mélancolie, il donna bien-tost matiere de calomnie aux Religionnaires, & à ceux qui s'estoient opposez à son élection. Ces gens-là interpretans toutes ses actions en mauvais sens, luy appliquoient ce passage de l'Ecriture-Sainte, *Qui fait mal, hait la lumiere* ; & remarquant sur ce qu'il la fuyoit ainsi, que sa proclamation s'estoit faite de nuit, qu'ensuite de son élection il estoit entré de nuit à Paris à son retour de la Rochelle, qu'il avoit fait son entrée à Cracovie de nuit ; ils l'appelloient malicieusement le Prince des tenebres. Enfin la continuation de cette vie dégoûta mesme ceux qui l'avoient le plus estimé. Les Seigneurs Polonois prenoient cette solitude pour un mépris de leur Nation : & parce qu'ils estoient accoûtumez d'avoir des Princes qui les consideroient tous également, ils ne pouvoient souffrir qu'il donnât particulierement son affection à deux ou trois Favoris ; disant, *que ce n'estoit pas un moindre malheur de voir un Prince verser toutes ses faveurs seulement sur quelques particuliers, que ce seroit un desordre dans la Nature, s'il faloit que le Soleil n'éclairast plus que dans deux ou trois Regions.* Luy de son costé, ces murmures luy estans rapportez, se plaignoit aux siens de l'incivilité & de l'humeur austere des Polonois ; il disoit qu'ils le traitoient de valet du commun, qu'il estoit captif, & non pas Roy, & qu'il n'y avoit point de Bourgeois à Paris, à la condition duquel il ne portast envie. Le comble de ses déplaisirs fut le mariage de la Princesse Anne sœur du défunt Roy, lequel ils luy firent proposer par une resolution prise entr'eux, suivant quelques promesses que leur avoient données ceux qui

Ce qui donne sujet à ses ennemis de le calomnier,

& dégoûte fort les Polonois.

Ils luy proposent le mariage de la Princesse Anne

qui avoient brigué le Royaume pour luy: en quoy ils ne regardoient pas moins à le lier plus étroitement à la Pologne, de peur qu'il ne l'abandonnast, si son frere mouroit sans enfans, qu'à conserver autant qu'ils pourroient l'honneur de la Couronne à l'illustre sang des Jagellons. Le Chancelier en parla premierement à Pibrac, afin d'y disposer le Roy, & dés le lendemain il luy en porta la parole. L'âge avoit déja dérobé à cette Princesse si peu de graces que la Nature luy avoit données: & hors-mis la qualité de sa naissance, & quelque bonté naturelle, son esprit & son corps n'avoient rien qui ne dégoûtât bien fort une humeur si delicate, qu'estoit celle du Roy; aussi a-t-il dit depuis, que s'il ne se fut preparé contre la douleur de ce coup, elle eust esté capable de luy oster la vie. Neantmoins la crainte appellant la dissimulation au secours, luy mit sur le visage autant d'apparence de joye, qu'il sentoit de veritable ennuy dans le cœur: il receut le Chancelier avec un œil riant, remercia le Senat d'avoir pris le soin de pourvoir ainsi à son contentement, & rendit visite à l'Infante avec les mesmes déguisemens. Mais lors qu'il se fut retiré en son cabinet, il s'abandonna à la douleur avec tant de violence, que les siens l'entendirent jetter de hauts cris, & pousser contre le Ciel toutes les plaintes que peut faire un mal-heureux. Ensuite la melancolie le possedant entierement, le porta d'une extremité à l'autre; de la solitude où il estoit, dans les grandes compagnies, & dans les réjoüissances publiques. Il invita tous les Palatins du Royaume de venir à Niepolemie, à trois lieuës de Cracovie, un mois durant il les lassa tous de Tournois, de danses, de chasses & de brindes perpetuelles; comme s'il eût voulu perdre son déplaisir, ou la vie, dans ces excez. En effet presque tous les maux d'esprit ne consistans que dans l'opinion, il y trouva pour lors la guerison, ou du moins le relasche de ceux qu'il souffroit. Car estant arrivé, je ne sçay comment, qu'il se picqua pour la Princesse Anne dans un festin solennel qu'il luy fit, il s'étudia dés lors de luy complaire en toutes choses, & dressa diverses parties pour l'amour d'elle; si bien que cette fantaisie apporta quelque divertissement à sa tristesse. Mais parce qu'il ne paroissoit point de traits en cette Dame qui le deussent avoir blessé, il s'imagina depuis qu'elle l'avoit charmé par un filtre, disant que comme il dansoit avec elle, & qu'il estoit en sueur, elle luy avoit donné un mouchoir pour s'essuyer, sur lequel il avoit remarqué quelques caracteres inconnus en broderie, & ressenty aussi-tost une émotion extraordinaire.

qui estoit laide & vieille.

Cela redouble son ennuy.

Passe de la solitude dans l'excez de la réjoüissance.

Devient amoureux de la Princesse Anne.

Il en a honte aprés, & dit qu'elle l'avoit charmé.

Or un Dimanche quinziéme de Juin, qu'il avoit assigné un Tournoy avec de grands preparatifs, feignant de n'avoir plus de pensées pour la France, quoy qu'en effet on luy en apportât presque toutes les semaines des pacquets qui l'asseuroient de l'accomplissement de ses desirs: il receut les nouvelles de la mort du Roy Charles IX. Celuy qui les luy donna le premier, fut l'Ambassadeur de l'Empereur. Il eût bien desiré que c'eût esté en particulier; mais le Senat de Pologne en ayant eu le vent, voulut l'y accompagner; & pour l'éloigner des frontieres de deçà, il luy proposa à l'heure mesme un voyage en Lithuanie. Le mesme jour, comme il se mettoit à table pour disner, arriva Chemeraut, qui luy confirma cette nouvelle, & luy presenta des lettres de la Reine-Mere, qui luy rendoient compte de l'état des affaires, & le conjuroient par cette amitié dont elle l'avoit toûjours preferé à toute autre chose, de partir sans delay, s'il ne vouloit qu'elle fût mal-heureusement accablée sous les ruines de son Royaume. Là-dessus il se mit au lict, comme s'il eût esté abatu de douleur & de la violence des exercices precedens: mais en effet c'étoit pour deliberer sur cette affaire avec Pibrac, Souvray, Villequier, & quelques autres de ses plus confidens. Les avis furent differents, selon que l'honneur, la crainte, ou l'interest dominoient dans leurs esprits. Les uns luy conseilloient d'amuser les Polonois & de partir secretement dés la nuit suivante, s'il estoit possible; les autres, de ne se point tant precipiter, & de faire agréer son depart au Senat.

Reçoit les nouvelles de la mort du Roy Charles, par l'Ambassadeur de l'Empereur.

Puis par Chemeraut.

Se retire en son cabinet, pour prendre conseil sur cela.

Les uns luy conseillent de se derober de nuit, les autres de faire agréer son depart au Senat.

Les premiers luy representoient la France à deux doigts de sa ruine, miserablement ébranlée de tous costez par la violence des factions: la Reine sa mere exposée pour luy à mille dangers; la Religion Catholique sur le poinct d'estre opprimée par l'Heresie; qui toutes trois luy tendoient les bras, qui l'appelloient à leur secours, qui luy crioient à haute voix. *Ne nous delaisse pas, haste toy, nous perissons.* Que les devoirs de la Naissance, du Sang, & de la Conscience, ne luy permettoient pas de laisser plus long-temps en peril évident, des choses qu'il tenoit si cheres. Que c'estoit mesme une espece de crime de deliberer en une si pressante necessité, sinon des moyens d'y courir au plûtost. Que les affaires de France estoient en tel état, qu'il

Raisons des premiers.

» faloit qu'il renonçât pour jamais à ce Royaume, s'il ne se hâtoit d'en aller prendre » possession. Car lors que le Duc d'Alençon, dont Sa Majesté connoissoit bien les » desseins, seroit une fois sorty des mains de la Reine, qui n'estoit pas assez forte » pour le retenir, qui doutoit qu'estant assisté des mal-contens, des Politiques & des » Huguenots, encouragé par les Anglois, & par les Protestans d'Allemagne, il ne » s'emparât de l'autorité, des armées & des places, & qu'il ne luy bouchât tous les » passages : Et qui pouvoit assurer que les Polonois se montreroient plus courtois à » six mois de là, qu'à cette heure, ny répondre, qu'ils n'éliroient pas un autre Roy, » si-tost qu'ils luy auroient donné congé : tellement qu'il demeureroit exclus de la » Pologne & de la France, Prince sans terre entre deux Royaumes, Roy avec dou- » ble titre & sans Couronne. Mais quand il y auroit quelque apparence de la bonne » volonté des Polonois, seroit-ce sagesse de hazarder la Couronne de France pour » la leur? une Couronne hereditaire, la plus noble, la plus ancienne, & la plus riche » de tout le monde, placée dans le centre de la Chrestienté, & dans un païs qu'on » peut nommer les delices du Ciel & de la terre, pour une Couronne élective, dé- » pendante de la fantaisie d'une Nation sauvage, à l'extremité de l'Europe, dans des » glaces, & des neiges perpetuelles, entre les Tartares, les Turcs & les Moscovi- » tes; enfin plus pesante qu'honorable, plus specieuse que belle, & qui toute en- » tiere seroit à peine comparable à un des moindres fleurons de l'autre. Les seconds » au contraire luy remontroient, Qu'il estoit obligé de faire tous ses efforts pour la » conserver; Que c'estoit le premier prix de ses vertus, la plus glorieuse marque de » son merite, & une possession acquise par luy-mesme à sa propre personne : Qu'il » ne la pouvoit abandonner sans ingratitude & sans ignominie, puis qu'elle luy avoit » esté deferée avec tant d'affection & tant de gloire : Quelle tache seroit-ce à sa re- » putation, s'il estoit dit un jour, que pour courir à une autre, il auroit jetté celle » qu'il avoit sur la teste, comme s'il eût manqué de prudence pour les retenir toutes » deux, ou de force pour les soûtenir? Quel reproche à un si grand Prince de s'enfuir » avec honte, aprés avoir esté receu avec tant d'honneur? Quel danger pour sa per- » sonne de vouloir percer de nuit au travers de toutes les Gardes qui le veilloient, » pour donner lieu à ses ennemis de le perdre à la faveur des tenebres? Laissant son » nom odieux aux Polonois, & cette croyance à toutes les Nations de la terre, que » ce que ses Envieux avoient dit de la legereté & de la méconnoissance des Fran- » çois, n'estoit pas une pure calomnie : Que pour garder l'honneur de sa Nation, » le sien propre, & une si belle piece, par le moyen de laquelle il pourroit parvenir » à l'Empire d'Allemagne, & par consequent à celuy de toute la Chrestienté, il de- » voit encore demeurer quelque temps en Pologne, & cependant employer l'auto- » rité de sa presence, le credit de ses amis dont il avoit grand nombre dans le Senat, » & avec cela l'argent de France, pour faire subroger son frere en sa place, du moins » en qualité de Vice-Roy : Ce qui se pouvoit negocier en peu de mois, durant les- » quels il n'y avoit rien en France qui le contraignît de precipiter son retour; ceux » qui eussent pû la troubler, estans prisonniers, ou écartez çà & là, & les Huguenots, » avec Damville, demandans seulement la vie & la paix. Mais les autres, ou parce que leur humeur plus delicate ennuyée des rigueurs d'un climat qu'ils appelloient barbare, respiroient aprés les voluptez de Paris, ou pour complaire à la Reine-Mere, qui rappelloit son fils avec tant d'instance, ou enfin par cette lasche maxime qu'ont les Courtisans de donner toûjours aux Princes, non les meilleurs conseils, mais les plus agreables, connoissans bien l'inclination de leur Maistre, insisterent fortement, » qu'il le faloit tirer de cette captivité, & repliquerent; Qu'une occasion si pressante » ne souffroit point de delais; Qu'il y avoit aussi peu d'apparence que les Polonois » voulussent prendre le change, & deferer la Couronne au Duc d'Alençon, qu'il y » en avoit que ce Prince voulût se déporter de ses autres pretentions & menées, » pour l'accepter : qu'ainsi le sejour du Roy en ce païs-là estoit également inutile & » dangereux; Et qu'enfin on ne blasmeroit point les François d'avoir amusé la Po- » logne pour sauver la France; au contraire, que les plus sages appelleroient vertu » d'avoir sceu user de finesse, où les prieres & la franchise ne serviroient de rien.

Raisons des derniers.

Replique des autres.

Enfin cet avis, quel qu'il fust, l'ayant emporté par dessus l'autre, il fut resolu qu'à trois jours de là le Roy se déroberoit de nuit, accompagné seulement de dix ou douze Gentils-hommes, pour la garde de sa personne. On commença donc à preparer secrettement toutes les choses necessaires pour son depart. Bellievre Am- bassadeur de France, ayant exprés demandé son congé, sur ce pretexte que sa

Leur avis l'emporte, que le Roy se dérobera la nuit sans dire adieu.

Charge estoit expirée par la mort du Roy, s'en alla devant à Peizna premiere Ville d'Austriche, pour y tenir des Relais tout prests : Neuvy fut envoyé demander un passe-port à l'Empereur : & Ardier d'Issoire s'en allant avec luy, emporta les bagues & pierreries, mais il laissa la cassette où il avoit accoûtumé de les tenir, remplie de sable & de cailloux, & toûjours penduë aux pieds du lict du Roy, afin qu'elle demeurast en veuë. D'autre part le Senat se deffiant bien de ce qui arriva, & n'ajoûtant point de foy à toutes les protestations que le Roy leur faisoit, deliberoit des moyens de preserver le Royaume de ce deshonneur. Les uns vouloient qu'on chassast tous les François d'auprés de luy; les autres, qu'on leur fist entendre qu'il n'y auroit point de pardon pour eux, s'ils le laissoient évader; d'autres, qu'on mist des corps-de-garde aux portes de la Ville, & sur toutes les avenuës, & qu'on suscitast le Tartare, ou le Moscovite, à faire quelques courses, afin de l'obliger à monter à cheval, pour l'emmener de ce costé-là. Mais tous ces moyens estant rejettez, ils en prirent un moins violent, qui estoit l'accomplissement du mariage avec la Princesse Anne. L'Evesque de Gnesne s'en vint prier au nom de toute l'Assemblée : luy remontrant avec une grande liberté que la necessité pressante de l'Etat, & l'avantage de Sa Majesté, ne permettoient pas qu'on differast plus long-temps cette union que les Polonois avoient tant desirée. Il feignit qu'il le souhaitoit avec un grande passion : mais que la tristesse qu'il avoit de la mort de son Frere ne pouvant pas si tost compatir avec les réjoüissances publiques, il leur demandoit seulement quelques jours pour évaporer ses soûpirs; les priant cependant de celebrer les funerailles d'un Roy qui avoit esté leur bon amy, & leur allié. Et comme s'il n'eust point eu d'autre pensée que celle-là, il en fit ordonner les ceremonies avec un grand soin, & leva toutes les serges noires de Florence qui se trouverent dans Cracovie, pour mettre la Cour en deüil. De cette façon, soit que ces artifices éblouïssent les Polonois, soit qu'ils eussent toûjours les mesmes soupçons, mais non pas assez de vigilance : la partie fut si bien joüée qu'ils demeurerent trompez. Le soir d'entre le Mercredy & le Jeudy il leur fit faire si grand' chere que la plûpart se retirerent chez eux étourdis des fumées du vin : il ne resta que le Comte de Tenczin grand Chambellan du Royaume, & Alamany Italien naturalisé Polonois; devant lesquels s'étant deshabillé & mis au lict, il se leva si tost qu'ils furent dehors, sortit par la porte du Château, qui va dans les champs, travesty en Polonois, & picqua si bien, qu'encore qu'il eust esté long-temps égaré dans les bois, il arriva le lendemain à Peizna premiere Ville d'Austriche : où Bellievre qui l'attendoit le reçût comme un Gentilhomme de sa suite; Et de là, parce que le Gouverneur craignoit d'offenser les Polonois, il passa outre dans la Moravie.

Le Senat pensoit aux moyens d'empescher sa sortie.

Pour cét effet presse son mariage avec la Princesse Anne.

Il leur répond habilement.

Il évade la nuit avec peu de suite.

Arrive à Peizna en Austriche, & passe dans la Moravie.

La nouvelle de son depart s'étant répanduë par toute la Ville, & le jour l'ayant confirmée, les Polonois accoururent en foule à son Palais : où aprés qu'ils eurent perdu beaucoup de temps dans une confusion extréme d'opinions, & à chercher & faire ouvrir sa cassette, croyans y trouver encore ses pierreries & ses papiers, les plus chauds & les mieux montez se mirent à courir aprés luy. Une troupe entre autres de quatre cens chevaux le poursuivit avec tant de vitesse, qu'elle l'eust attrapé prés de la Ville de Satura, & possible ne l'eust pas traité si dignement qu'il eust desiré, si ses gens ne se fussent sagement avisez de rompre le pont de la riviere qui passe par cette Ville-là. Le Comte de Tenczin tres-affectionné à sa personne, l'atteignit au deça de la frontiere, mais il l'aborda avec de grands respects. Le Roy luy ayant commandé de parler à cheval & de faire poser les fléches à quelques Tartares qui l'accompagnoient, il luy témoigna la larme à l'œil le regret incroyable que toute la Pologne avoit de son depart, & le supplia par les vœux & les soûpirs de tous les Etats de ce Royaume, d'y vouloir retourner; de n'abandonner point son peuple à la mercy des Moscovites & des Tartares; de n'exposer point ses bons serviteurs à la fureur du peuple : ajoûtant ces mots comme par un esprit prophetique, *Sire, du moins souvenez vous que si c'est regner que de posseder les cœurs, vous ne regnerez jamais si absolument en France que vous regnez en Pologne.* Le Roy craignant que ce discours ne fust un amusement pour donner temps aux autres Polonois de l'envelopper luy trancha court, & luy dit; Qu'il reviendroit si tost qu'il auroit mis ordre aux affaires de France, qui estoit premier en droit que la Pologne; Qu'il s'en retournast donc à Cracovie; & s'il desiroit luy continuer le service qu'il luy devoit, qu'il eust soin des François qui y estoient demeurez. A ces mots le Comte fondant tout en larmes, luy jura une eternelle fidelité; le suppliant d'accepter un bracelet

Les Polonois le poursuivent, mais ne le peuvent atteindre.

Action remarquable du Comte de Tenczin.

de camayeux qu'il portoit pour gage de sa foy, & de luy donner seulement une éguillette de ses chausses. Le Roy accepta ce témoignage d'affection, & luy donna un diamant qu'il avoit au doigt. Le Comte tirant incontinent son poignard, coupa la bague, aprés l'avoir baisée plusieurs fois, se piqua le bras, en suçça le sang & la passa dans la piqûre; prenant le Ciel & la terre à témoins que cette bague ne partiroit jamais de son bras, ny le souvenir de Sa Majesté de son cœur; & que par tout où il s'agiroit de son service, il n'avoit goute de sang dans les veines qu'il ne répandist. En effet, si tost qu'il fut de retour à Cracovie, il tâcha nonobstant le danger & l'émotion de la populace, d'adoucir la colere du Senat, & moyenna avec l'aide du Palatin Lasky, que tous les François furent renvoyez, sans qu'ils eussent fait aucune perte, sinon de quelques hardes qui furent pillées dans deux maisons.

Grand bruit & confusion dans Cracovie.

Les François & amis du Roy courent grand risque.

Dansy son Ambassadeur en Dannemarc, en adoucit un peu les premieres fougues du Senat.

Vous pouvez vous imaginer les divers bruits, & les differentes plaintes que la honte & le dépit causerent dans Cracovie: comme les uns declamoient contre les Gardes du Roy, les autres contre sa dissimulation, & presque tous contre les François. Le Senat assemblé fit arrester les principaux de cette Nation: & il ne sembloit pas qu'il se deust appaiser que par la mort de quelques-uns d'eux; ny que les Polonois que le Roy avoit honorez de sa faveur particuliere, specialement les deux Maisons des Zaborisky, & Zinzisky, se pussent garantir des mouvemens impetueux de la colere publique. Neanmoins les remontrances de Charles Dansy, nommé Ambassadeur pour le Roy en Dannemarc, adoucirent beaucoup les premieres fougues. Le Roy luy ayant confié le secret de son depart, il vint le matin au Senat faire ses excuses, & remontra qu'il avoit charge de Sa Majesté de leur témoigner, qu'il s'en alloit avec un extréme déplaisir de ce qu'il avoit esté forcé de partir, sans avoir pris leur avis: Que sur les nouvelles qu'il avoit reçûës que le Prince de Condé estoit prest d'entrer en France avec une armée de trente mille Allemans, la necessité de le prevenir l'avoit contraint de precipiter son depart: mais qu'ils s'assurassent de le revoir si tost qu'il auroit appaisé les troubles, qui ne se pouvoient calmer que par sa seule presence: & que cependant il les prioit de luy envoyer quelques-uns des principaux du Senat avec lesquels il pûst ordonner du gouvernement, en attendant son retour. A six jours de là Dansy presenta encore des lettres de sa part à quelques Senateurs en particulier, & à toute l'Assemblée en general, qui contenoient les mesmes choses, avec quelques nouvelles raisons. Pour réponse le Senat récrivit au Roy, le suppliant de revenir, & luy faisant entendre que la Pologne estant toute environnée d'ennemis barbares & puissans, avec lesquels il n'avoit point renouvellé l'alliance, sa personne y estoit beaucoup plus necessaire qu'en France. Mais il sembloit que ce qu'ils en faisoient tant de part que d'autre, estoit plûtost par bien-seance, & pour satisfaire à leur devoir, que pour aucune esperance qu'ils eussent de s'entre persuader ce qu'ils desiroient.

A quelques jours de là y presente des lettres du Roy, & le Senat luy en écrit d'autres, pour le prier de revenir.

L'Empereur le reçoit magnifiquement, & avec affection.

L'Empereur fit rendre sur ses terres à Henry tous les honneurs que meritoit un si puissant Roy son voisin. Il seroit superflu de décrire les magnifiques apprests & toutes les somptuositez, dont il s'efforça de le regaler dans Vienne. Il luy fit voir tout ce qu'il avoit de beau & de rare, ses Jardins, son Parc, son Arsenal, son Ecurie, quatre Cerfs attelez à un Carosse, & parmy toutes ces choses une merveille presque incroyable, c'estoient de petites Vaches guere plus hautes que de petits Epagneux: Bref il le traita en toutes choses avec une candeur digne de la Nation Germanique, & une familiarité fraternelle. Entre autres témoignages de son affection & de sa bonté, il luy donna ce sage conseil, de faire entrer la paix avec luy dans son nouveau Royaume: il l'exhorta qu'à son arrivée il eust soin de guerir les playes de son Etat, plûtost que de les r'ouvrir, luy representant: Que ses Sujets de la Religion protestante le voyant venir avec un visage doux & serain, oublieroient ce massacre qui les avoit effarouchez, & en attribueroient la faute au conseil du feu Roy; autrement, qu'il se chargeroit de la haine de tout ce qui s'estoit passé, & contraindroit ceux qui le devoient reconnoître pour Roy de l'apprehender, comme ennemy; Partant qu'il se donnast bien garde de se laisser emporter par un faux zele à leur faire la guerre mal à propos: car cette doctrine estoit une maladie d'esprit qui devoit avoir son cours, & qui se fut passée il y avoit long-temps, si on ne l'eut pas irritée: C'estoit une espece de cancer qui s'envenimoit davantage quand on y appliquoit le fer ou le feu; la guerre estant la nourrice de l'impieté, comme la paix est la mere de la Religion: Qu'il ne luy donnoit pas ce conseil sans raison, ny sans experience, veu que deux grands Empereurs Charles V. & Ferdinand son pere, ayans

Luy conseille de faire la paix à son entrée en France.

pris des peines incroyables en Allemagne pour en déraciner les nouvelles opinions, „
comme si c'eust esté le seul moyen d'en calmer les troubles, y avoient toûjours empiré le mal. Au contraire, que depuis que Ferdinand y avoit accordé l'exercice de la Religion Protestante, du consentement universel de tous les Ordres de l'Empire, elle avoit toûjours joüy d'une tres-profonde paix ; pendant laquelle cette frenesie y diminüoit à veuë d'œil, parce que la rigueur de la defense endurcit l'obstination, où la liberté oste la curiosité, & ralentit l'ardeur. L'Empereur accompagna ce conseil de quelques autres fort sinceres, & de quantité de beaux presens. Et le Roy de son costé, pour ne se pas laisser vaincre en civilitez ny en magnificence, prodigua en quatre jours aux Officiers de la Cour Imperiale, la somme de cent mille écus qu'il avoit touchez à Vienne sur des lettres de change de sa Mere. La bonté naturelle, & la sincerité de l'Empereur, Prince tres-sage & fort genereux, estoient le principal motif, à mon avis, qui le portoit à faire un si bon traitement à son Hoste. Mais quand il n'eust pas esté tel, plusieurs grandes raisons l'y obligeoient : car outre qu'il devoit estre bien-aise qu'Henry III. abandonnant ainsi la Pologne, fist place de nouveau à ses brigues & à ses esperances, il se voyoit encore delivré d'un grand soupçon qu'il avoit que ce Prince à la faveur d'un si puissant Etat, qu'estoit celuy-là, ne briguast l'Empire ; à quoy il estoit sollicité par les Electeurs, qui souffroient avec peine que cette puissance demeurast si long-temps dans la Maison d'Austriche. De plus, l'alliance de ce Roy luy estoit absolument necessaire pour son repos, d'autant qu'il reconnoissoit que les Princes Allemans n'oseroient jamais rien remuer, tandis qu'ils le verroient bien avec la France. Aussi pour confirmer davantage cette amitié, il luy tint quelque propos du mariage de sa fille Isabelle veuve de Charles IX. mais le Roy les reçût de telle sorte qu'il n'engagea point sa parole, & neanmoins luy donna sujet de se contenter de sa civilité. Aprés qu'il eut demeuré six jours à Vienne pour attendre ses gens & son équipage, qu'on luy renvoya de Cracovie, l'Empereur le conduisit deux lieuës hors la Ville : & mesme ses deux autres fils Rodolfe Roy des Romains, & l'Archiduc Maximilian, qu'il avoit fait venir de Prague pour le saluer, n'estant arrivez que deux heures aprés son depart, il leur commanda de le suivre. Ces deux Princes le conduisirent jusques sur les terres de leur oncle l'Archiduc Charles, qui le reçût aussi honorablement qu'il luy fut possible, & l'accompagna jusqu'aux frontieres du Frioul, païs appartenant à la Seigneurie de Venise.

Liberalitez du Roy en la Cour Imperiale.

Raisons pourquoy l'Empereur le traite si bien.

Luy fait proposer le mariage de la veuve de Charles IX.

Part de Vienne, prend son chemin par Venise, & pourquoy.

Or le Roy voulut prendre son chemin par l'Italie, de peur de s'engager dans les terres du Palatin : car il apprehendoit avec raison la mauvaise humeur d'un homme qui l'avoit déja mal-traité une fois ; & le ressentiment du Prince de Condé : qui pour venger la mort de son pere, & asseurer les affaires de son party, ne se fust pas porté à une resolution moins violente, que de l'arrester prisonnier. Les Venitiens avertis, par l'Ambassadeur qu'ils entretenoient auprés de l'Empereur, que le Roy desiroit leur faire l'honneur de visiter leur Ville, dresserent les plus somptueux preparatifs pour le recevoir, dont l'industrie & la dépense puissent s'aviser. Aprés qu'il eut traversé le Frioul & la Marche Trevisane, rencontrant par toutes les Villes des Ambassadeurs, & des Magistrats, qui luy faisoient compliment de la part de la Seigneurie : il trouva à Margare sur le bord de la mer, quarante Senateurs couverts de robbes de velours rouge, qui luy presenterent autant de gondoles tapissées de mesme étoffe, & une plus grande que les autres, enrichie d'or & d'azur, & parée d'un drap d'or à fonds bleu, dans laquelle estant monté, ils le conduisirent avec les fanfares des trompetes dans l'Isle de Moran ; lieu celebre par cette Verrerie qui fournit toute l'Europe de ses beaux ouvrages de cristal. Ce fut là que le Cardinal Boncompagnon Legat luy vint faire compliment, de la part de Sa Sainteté, sur la mort du Roy son frere, & sur son heureux retour de Pologne. Le lendemain aprés diné, le Duc Loüis de Moconic le vint trouver avec tout le Senat, & le convia de monter dans ce vaste & superbe vaisseau, qu'ils nomment le Bucentaure, dont ils ne se servent que dans les grandes ceremonies. Le Legat avoit pretendu que la Seigneurie le devoit aussi envoyer querir dedans : mais cet honneur luy avoit esté refusé, de peur qu'il ne semblast qu'on le traitoit de pair avec le plus grand Roy de la Terre. Tout à l'entour de ce vaisseau flotoit un nombre infini de gondoles : parmy lesquelles il y en avoit deux cens tapissées de riches étoffes, où paroissoient les plus belles Dames, toutes superbement parées ; Spectacle qui eust pû donner cette imagination aux Poëtes, que c'estoient les Nymphes, & les Graces, qui accouroiét de toutes parts à la naissance de la mere des amours.

Venitiens le reçoivent avec de tres-grands honneurs.

Void l'Isle de Moran, où se font les verres de cristal.

Le Legat du Pape luy vient faire compliment.

Le Bucentaure beau spectacle.

Il y avoit entre les deux Chasteaux, qui sont sur l'entrée du canal, un Arc triomphant soûtenu de quatre grosses colomnes, de l'ouvrage de Palladio ce fameux Architecte, sous lequel le Patriarche le receut avec le Clergé; & aprés que la Musique eut chanté le *Te Deum*, le Duc luy presenta le poisle porté par six Procureurs de saint Marc, & le mena au Palais des Foscarins sur le grand canal: où les feux d'artifice, & les flambeaux, qui estoient aux fenestres en diverses figures, comme de fleurs de lis, d'estoilles, de dragons, de lions, faisoient un fort agreable jour au milieu de la nuit, & parmy les nuages de la fumée, qu'élevoit en l'air une salve de cinq cens coups de canon. Pendant neuf jours que Henry III. sejourna, il ne se passa heure qu'on ne luy donnast de nouveaux divertissemens, de jeux, de spectacles, de joûtes navales, de concerts, & de festins. Tout ce qui se lit de la pompe & de la magnificence dont cette Republique receut autrefois Jean Lascaris Empereur de Grece, & la Reine de Chypre, n'est point comparable à ce qu'elle fit alors pour honorer un Roy, dont l'alliance luy estoit aussi necessaire, que le voisinage redoutable. Elle le deffraya tout au tant de temps qu'il y demeura, & le fit toûjours servir par cent jeunes Gentils-hommes des meilleures Maisons: lesquels quoy que nourris dans la liberté & dans une aversion mortelle pour toute sorte de souverainetez, s'en acquittoient neanmoins de si bonne grace, qu'ils faisoient bien voir que tout sied bien à un gentil courage. Nostre Prince alla au Senat pour voir l'ordre qui s'y tient au balotement, il s'assit au dessus du Duc, & prenant un des trente-six suffrages dorez, le donna à Jacques Contarin, pour le faire du Conseil des Pregady; ce qui fut confirmé aussi-tost dans le grand Conseil par tous les suffrages. Quelque part qu'il allast il estoit accompagné des Ducs de Savoye, de Ferrare, & de Mantoüe: le premier desquels refusa tous les honneurs que le Senat luy vouloit rendre, à cause de l'ancienne bien-veillance qui a esté de tout temps entre cette Seigneurie & la Maison de Savoye, sans qu'il y ait jamais eu de guerre entr'elles; disant qu'il n'estoit venu là que pour honorer le Roy, & que là où il y a une plus grande lumiere, la petite ne paroist point. Dans cette pompeuse Cité le Roy admiroit un nombre infiny de belles choses, sa situation, sa puissance, ses richesses, & ses bastimens: il admiroit ce fameux Arsenal, le mieux fourny du monde, ayant trois mille pas de circuit, plus de cinq cens pieces de canon, cent galeres à couvert, des bois & des cordages pour en faire deux fois autant, des armes de toutes sortes pour armer cinquante mille hommes, & trois cens ouvriers travaillans sans cesse; lesquels pour luy donner une preuve de leur industrie & de leur incroyable diligence, eurent en moins de deux heures assemblé, monté, & armé, une galere qui servit à le ramener dans son logis par le grand canal: il admiroit encore ce riche Thresor de saint Marc plein d'une infinité de raretez inestimables, parmy lesquelles il mit un precieux Diamant, taillé en fleur de lis, pour servir de memoire de son passage, & de gage de son affection: mais parmy tant de merveilles, il n'y en avoit point qui luy enchantast les sens avec plus de ravissement que la veuë de tant de belles Dames, qui en cette Ville-là ont des attraits bien doux & des charmes bien obligeans. Toutes les nuits il prenoit plaisir de visiter les plus belles, mesme les Courtisanes; & deux jours avant que partir il vid un Bal où se trouverent deux cens des plus aymables: qui toutes vestuës de blanc, & parées, ou plûtost chargées de tant de perles, que celle qui en avoit le moins, en avoit pour plus de vingt mille écus, passerent pardevant sa chaire, menées par autant de Gentils-hommes, que la bonne mine, & la richesse de leurs habits, assortissoit bien avec elles.

Diverses magnificences.

Est defrayé, & servy par la Noblesse Venitienne.

Le Duc de Savoye l'y vient saluër.

Le respect qu'il luy porte

Puissant Arsenal de Venise.

Se plaist à voir les Dames.

Aprés ces neuf jours d'enchantement, il prit congé du Senat, & du Duc, avec de tres-grands ressentimens des honneurs qu'ils luy avoient rendus, & s'en alla à Padoüe; estant toûjours accompagné de quatre Senateurs, qui le conduisirent jusqu'à Rodigino derniere place de la Seigneurie. En cet endroit la Cavalerie du Duc de Ferrare l'escorta & le conduisit à Ferrare: où le Duc surpassa tout ce que peut un petit Prince, pour le bien recevoir. De là il s'embarqua sur le Po dans des bateaux qu'il luy avoit fait preparer, & s'en alla passer par Mantoüe à la priere du Duc Guillaume, qui le deffraya sur ses terres, & luy donna un buffet de vaisselle de cristal de roche. Estant à Mantoüe il receut des lettres de la Reine-Mere, qui le pressoient extraordinairement de se rendre en France: si bien qu'il ne pût donner cette satisfaction au Duc Guillaume de se trouver à une belle partie de chasse qu'il luy avoit preparée avec de grands frais; ny le contentement au Duc

Il passe par Padoüe, Ferrare & Mantoüe,

Et monte sur le Po à Turin.

de Parme de passer par sa Ville; mais se rembarquant sur le Po, il monta droit en Piémont. Dom Jean d'Austriche Gouverneur du Milanois, luy fit rendre tous les mesmes honneurs à Cremone, & autres endroits de ce Duché par où il luy faloit passer, qu'on eût rendus au Roy d'Espagne Souverain de ce païs-la. Est traité fort honorablemēt sur les terres du Milanois.

Estant arrivé à Turin, la Duchesse Marguerite sa tante l'embrassa cordialement & comme c'estoit une des plus sages Princesses de son temps, elle le pria instamment d'accorder la paix à ses Sujets, & de vouloir entrer dans son Royaume plûtost avec la branche d'olive en main, que la lance sur la cuisse. Le Duc luy fit la mesme priere, & luy presenta le Maréchal de Damville son parent, qu'il avoit fait venir exprés, sous sa parole, pour le remettre aux bonnes graces de Sa Majesté. C'estoit un avis que la raison approuvoit, & que l'evenement a justifié: aussi le Roy s'estoit-il laissé persuader de le suivre; tant par les remontrances des Princes chez lesquels il avoit passé, que par les sages conseils de Guy Faure-Pibrac, & par les instances de Roger Saint Lary-Bellegarde amy particulier de Damville. Tellement que comme autrefois il avoit aussi aymé Damville, il laissa réveiller par ces moyens, & par les graves discours de ce Seigneur fort adroit & persuasif, l'ancienne affection qu'il avoit eüe pour luy; mesme il prenoit si grand plaisir à son entretien, que pour conferer avec luy de l'estat de son Royaume, il le faisoit coucher dans sa chambre. Une nuit, l'ayant conjuré à cœur ouvert de ne luy rien dissimuler de ce qu'il jugeoit necessaire pour commencer heureusement son Regne: Damville avec une respectueuse hardiesse, & un puissant appareil de raisons, luy conseilla deux choses, l'une, de faire la paix à son arrivée avec les Huguenots, pour les ruiner aprés par de certains projets qu'il luy proposoit; l'autre, de prendre en main toute l'autorité du gouvernement, & s'addonner luy-mesme serieusement aux grandes affaires, sans se reposer de cet employ sur personne, non plus qu'il ne voudroit pas mettre sa Couronne sur la teste d'un autre. Le Roy luy promit qu'il le feroit: mais une si bonne resolution fut bien-tost renversée de la maniere que je vais raconter. Il avoit prés de luy Villequier, homme voluptueux, lequel ayant succedé à Carnavalet dans la Charge de Gouverneur de ce Prince, pouvoit beaucoup sur son esprit par les appasts des delices, & par une dangereuse complaisance. Celuy-là, jaloux que Bellegarde & Pibrac se missent si avant dans les bonnes graces de son Maistre, & craignant qu'ils ne ruinassent sa faveur, avertit la Reine-Mere, que si elle n'y donnoit ordre, l'esprit de son fils luy alloit échapper: Que ceux qui estoient auprés de luy, s'en estoient déja si puissamment emparez, qu'ils l'avoient disposé à faire la paix à son entrée ; & qu'il s'en alloit en France avec cette resolution de casser tout ce qu'elle avoit fait depuis la mort du Roy Charles, d'introduire une autre forme de gouvernement, & de faire monde nouveau: Qu'ainsi elle se trouveroit entierement privée du maniement de l'Estat, & peut-estre bannie du Royaume au mesme temps que le Roy y entreroit: En un mot, que sa conservation, & celle de ses serviteurs dépendoient de la ruine de Belle-garde, & de Pibrac. Pour le dernier, la bonté de ses mœurs, la moderation de ses conseils, l'aymable douceur de son visage & de ses discours, la reputation de sa doctrine, & les preuves qu'il avoit données de sa grande capacité dans la Magistrature & dans les negociations, faisoient souhaitter à tous les gens de bien qu'il prist croyance dans l'esprit du Roy; mais les mesmes apprehendoient Bellegarde, pour ses dissolutions extrémes, sa prodigalité, & ses autres vices contagieux, & ne souhaitoient qu'il demeurast dans les affaires qu'autant qu'il estoit necessaire pour y affermir Pibrac, & en éloigner ceux qui les avoient gerées auparavant. Or il ne fut pas mal-aysé de donner cette alarme à un esprit deffiant & ambitieux, comme celuy de la Reine-Mere: c'est pourquoy elle depescha aussi-tost vers le Roy, Chiverny, & Fises, en qui elle avoit grande confiance, & qui n'avoient pas moins de pouvoir auprés de luy, afin de luy representer l'image des affaires toute autre qu'elle n'estoit, & le prier de suspendre ses resolutions jusqu'à ce qu'elle l'eût veu. Ils s'acquitterent comme ils devoient de cette commission: principalement Chiverny, qui dans une conference secrete & fort longue, luy representa que le Maréchal de Montmorency estoit prisonnier pour crime de leze-Majesté. Damville factieux, rebelle, & Huguenot dans l'ame, qui avoit conspiré avec le Prince de Condé de le priver de la Couronne; partant qu'ils estoient indignes de sa clemence. Il luy presenta ensuite une lettre du Chancelier de Birague, qui lui conseilloit d'extirper toute l'ancienne Noblesse, comme la seule cause des rebellions, sans écouter ceux qui voudroient dire, qu'elle est son bras

Le Duc de Savoye luy presente Damville, pour le remettre en grace.

Il l'écoute fort & Damville luy conseille de regner luy-mesme.

Par quelles intrigues Pibrac & Bellegarde auteurs de la paix, furent disgraciez.

Et le Roy persuadé de retenir Damville.

droit, & la principale force de son Estat : car il luy feroit dix mille Nobles en une peau de parchemin : * & disoit; Qu'il faloit commencer ce châtiment par Damville, lequel on devoit retenir, sans avoir égard à son sauf-conduit, tout estant juste à un Prince pour prevenir de plus grands maux. Puis il le pria de la part de la Reine de ne se fier point à Bellegarde, qui estoit confident de Damville dans la débauche ; ny à Pibrac, qui estoit de mesme paste que le feu Chancelier de l'Hôpital, & qui dés sa jeunesse, avant qu'il eût appris à dissimuler, avoit fait voir qu'il se sentoit du levain de l'Heresie. Chiverny s'acquita tres-bien de sa commission, car il avoit charge de parler ainsi. Ces persuasions partant d'une personne en qui le Roy avoit grande croyance, & d'ailleurs estant accompagnées des lettres de la Reine-Mere, & de celles de Birague, détruisirent bien-tost les conseils de Bellegarde, & de Pibrac, & mesme la faveur du dernier : à laquelle celle de l'autre ne survécut, s'il faut ainsi dire, que de quelques jours. On reconnut qu'au sortir de cette conference il ne regarda Pibrac qu'avec froideur, que depuis il ne luy parloit plus qu'en passant, & mesme qu'il avoit resolu d'arrester Damville. Mais ce dessein fut éventé par une lettre de la Reine-Mere, que la Duchesse de Savoye trouva dans le lit du Roy, comme elle s'assujettissoit par honneur à estre presente lors qu'on le faisoit; si bien que le Duc, qui avoit asseuré le Maréchal de son retour, luy obtint son congé du Roy, & le fit conduire jusqu'à Nice; où estant monté sur les galeres, il se sauva à voiles & à rames en Languedoc, jurant hautement qu'il ne verroit jamais le Roy qu'en peinture, & se preparant desormais à faire la guerre tout de bon.

** Paroles indignes d'un Grand-homme.*

Damville se sauve.

Voila la premiere faute que fit le Roy, chopant, comme dit le proverbe, à l'entrée de la porte, pour satisfaire à l'appetit de quelques-uns qui haïssoient la Maison de Montmorency, & à l'ambition de quelques autres qui redoutoient autant la paix, comme les gens de bien abhorroient la guerre. On en jettoit le blâme principalement sur le Chancelier Birague : qui selon le naturel de la nation Lombarde, gardoit un ressentiment secret contre Damville de ce qu'autrefois il avoit supporté un Capitaine Italien nommé Vimercat, contre son frere Ludovic, dans je ne sçay quelle querelle qu'ils avoient euë ensemble. A cette faute le Roy en ajoûta une seconde d'aussi grande consequence. Depuis le Traité du Cateau-Cambresis nos Rois avoient toûjours retenu Pignerol, Saviglian, & le Val de Perouse, tant pour assurance de la fidelité du Savoyard, que pour gages des autres pretentions qu'ils avoient sur ces païs. Le Duc de Savoye souhaittoit avec une passion indicible de se delivrer de ces liens, & de retirer, comme il disoit, les clefs de sa maison qui estoient demeurées en gage. En cette occasion favorable il employe Bellegarde pour en faire l'ouverture : lequel pour se revancher peu honnestement de la courtoisie peu honneste qu'il en avoit receuë, se met à entretenir souvent le Roy sur ce sujet par de specieuses maximes de liberalité. A cela se joignent aussi tost les caresses de la Duchesse sa tante, Princesse dont la grace, l'esprit, & les sublimes vertus s'estoient conservé un grand respect parmy les François, & mesme quelque ascendant sur ses Neveux ; les flateuses soûmissions du Duc, & la suggestion de quelques autres Conseillers, ou trop mols, ou trop interessez, presserent si fort le Roy qu'il promit de rendre ces places. Ce qui fit juger d'abord à ceux qui consideroient d'ailleurs comme il avoit abandonné la Pologne, qu'il prenoit le chemin d'aliener & de dissiper tout autant de biens que son bon-heur & sa naissance luy en pourroient apporter.

Faute que fit le Roy de promettre au Duc de Savoye la restitution de Pignerol, &c.

Estant party de Turin, il traversa le Montcenis dans une litiere vitrée, & descendit à S. Jean de Morienne. De là il passa à Chambery, & puis au Pont de Beauvoisin, sous lequel coule la petite riviere du Jart, qui separe les terres de France, & de Savoye. On dit que découvrant la France de dessus ces hautes montagnes, l'effort de sa joye luy fit pousser ces mots, *Voila le plus beau Royaume du monde* : mais qu'aprés cela tombant tout à coup dans une profonde tristesse, il ajoûta la larme à l'œil ; *mais qu'il est aujourd'huy dans un estat bien different de celuy où l'on l'a veu autrefois ; O grand Dieu qui tenez toutes choses en vos mains, ne permettez pas que j'y entre, s'il ne vous plaist, que je le puisse rendre aussi florissant qu'il estoit du temps de mes ancestres.* Ces paroles marquoient quelque bonté de naturel, & sembloient aussi predire ses malheurs, & l'embrasement des guerres civiles ; Qui d'ailleurs fut en quelque façon presagé par un grand prodige qui arriva ce mesme mois au milieu de la France. La petite ville de Montcornet en Thierache, fut toute embrasée & reduite

Part de Turin, traverse le Montcenis, & vient en France.

Paroles du Roy voyant la France.

Prodige remarquable.

duite en cendre par l'extrême ardeur du Soleil ; le feu volant avec grande violence par les ruës & par les places fort éloignées des maisons où il avoit commencé. On avoit veu arriver la mesme chose l'an 1540. à une petite Ville de Bearn, qui s'appelle Naim.

Le Duc de Savoye l'accompagna jusqu'au Pont de Beauvoisin avec de grands honneurs, & trois mille hommes de guerre, en intention de le suivre jusqu'à Lyon, pour tirer l'accomplissement de sa promesse. Mais comme il eut receu en cét endroit les nouvelles de la mort de la Duchesse sa femme, le Roy ne luy voulut pas permettre de passer outre, & l'assura derechef de la prompte execution de ce qu'il demandoit. La Reine-Mere s'avança jusqu'en cét endroit pour le rencontrer : & aprés luy avoir témoigné, par des embrassemens & par des larmes, le ravissement qu'elle avoit de son retour, elle luy presenta le Duc d'Alençon (que nous appellerons desormais Monsieur) & le Roy de Navarre, avec ces paroles : *Voicy deux prisonniers que je vous remets, je vous ay averty de leurs fantaisies, faites-en ce qu'il vous plaira.* L'un & l'autre s'estans humiliez par une profonde reverence, il les receut assez froidement, & accompagna ses embrassemens de quelques reprimandes : mais aussi-tost il leur accorda leur grace, & la liberté, les assurant qu'il ne desiroit autre chose d'eux pour cela, sinon qu'ils aimassent leur honneur & l'Estat, s'ils ne pouvoient pas aimer sa personne. Ce fut au mesme lieu qu'il créa Bellegarde Maréchal de France, non pour autre consideration que pour s'acquitter de la promesse qu'il luy en avoit faite à Venise : car il n'estoit plus en grace, comme auparavant. Ce Seigneur avoit esté assez bien auprés de Charles IX. par l'entremise du Maréchal de Rais, en recompense de ce qu'aprés la mort de Termes son oncle, dont il avoit esté Lieutenant dans sa Compagnie de gensd'armes, il s'estoit tant abaissé que de prendre la mesme Charge dans celle de Rais, alors nouveau Capitaine : mais d'autre part, il avoit choqué Dugua favory de Henry, en ce qu'il avoit brigué par dessus luy la Charge de Colonel de quelque Infanterie Françoise qu'on devoit envoyer en Pologne ; Et le Roy Charles le favorisant, comme Henry son frere favorisoit Dugua, cette concurrence fut cause que l'on n'y envoya personne. Il avoit neanmoins accompagné Henry jusqu'à Cracovie, quoy que bien peu consideré de ce Prince, & de là il estoit revenu en Savoye, auprés de la veuve de Termes son oncle, l'une des plus belles femmes du monde, qui l'avoit enlevée de Languedoc en ce païs-là : & le Duc flatant sa passion luy prestoit le couvert sous cette promesse qu'il l'épouseroit, comme il fit depuis, nonobstant les Canons Ecclesiastiques, & les reproches des honnestes gens : mais aussi-tost il la traita si mal qu'il laissa toûjours à douter s'il la tenoit pour legitime. Or ayant appris le retour du Roy, comme il connoissoit par quels appats il se prenoit, il s'entremit habilement de disposer le Duc de Savoye, les autres Princes d'Italie, & les Venitiens à le recevoir avec de grandes magnificences ; & aprés ces bons services il s'en alla en poste au devant de luy jusqu'en Carinthie : où se trouvant presque seul de sa qualité auprés de ce Roy il s'empara facilement de son esprit, & tira de luy, en moins de trois jours, le brevet de Maréchal, & de tres-grands bien-faits. Aussi est-il vray qu'il avoit beaucoup de ces qualitez que Henry aimoit le plus, une belle prestance, les armes bien à la main, la facilité de l'entretien, les civilitez de la Cour, & plus de belles lettres qu'il ne s'y en trouve d'ordinaire. Mais il se montra si altier dans sa faveur, qu'il fit aussi-tost souhaiter sa disgrace. Comme Dugua le vid tenir une morgue imperieuse, & qu'il entendit les Courtisans, estonnez du débordement si soudain de cette faveur, l'appeller le Torrent de Fortune : il dit à quelqu'un de ses amis, qu'aussi-tost qu'il auroit entretenu le Roy un quart d'heure, il feroit bien écouler ce torrent. Ce ne fut pas une menace sans effet ; il n'aborda le Roy que le soir, & dés le lendemain Bellegarde se vid méconnu & repoussé à la porte du cabinet ; sur quoy tout estonné, & se réveillant d'un profond sommeil, il dit en soûpirant, *ah ! je voy bien que mon bon-heur n'estoit qu'un songe.* Au contraire Dugua fut à l'heure mesme élevé en sa place, & fait Mestre de Camp du Regiment des Gardes ; lequel fut exprés remis sur pied par le nouveau Roy, & composé de dix Compagnies : car lors que Charles IX mourut, il estoit comme cassé, n'y ayant que trois Compagnies sous la charge de trois Capitaines, qui n'avoient point de Chef par dessus eux.

Le septiéme du mois de Septembre, le Roy fit son entrée à Lyon, François de Mandelot Gouverneur de la Ville, estant allé au devant de Sa Majesté avec les

Le Duc de Savoye l'accompagne jusqu'au Pont de Beauvoisin.

Mort de Marguerite de France Duchesse de Savoye.

La Reine-Mere presente le Duc d'Alençon, & le Roy de Navarre, au Roy.

Bellegarde fait Marechal.

Par quelle voye il estoit entré en faveur.

Dugua fen en... le fit dècheoir, & prit sa place.

Vient à Lyon.

** L'Autheur les appelle indifferemment, Religionnaires, Protestans, Huguenots, Reformez.*

Parentes du Roy contre les Religionnaires.

Compagnies des Bourgeois en armes; & vint loger dans le Palais de l'Archevêché. A son arrivée, il fit connoistre trop clairement aux Religionnaires * quelle estoit son intention en leur endroit : dés le lendemain il donna des Patentes, dans lesquelles, aprés avoir parlé de l'amitié qui estoit entre le feu Roy & luy, de ses exploits & victoires, de la pacification devant la Rochelle, & de son voyage de Pologne, il accusoit ceux qui avoient renouvellé les troubles, neantmoins sans les nommer ; puis protestant de son affection au bien de ses Sujets, il accordoit absolution de tout le passé, pourveu qu'on posast les armes, & qu'on luy rendît ses Villes: & promettoit de recevoir favorablement leurs plaintes & leurs remontrances; menaçant de griéve punition ceux qui ne se laisseroient pas fléchir par sa bonté. Dans tout cela n'y ayant pas un mot touchant l'exercice de la nouvelle Religion, ny mesme touchant la liberté de conscience, les Religionnaires se plaignirent aussitost, que ces lettres seroient suivies de quelque autre Edit à leur ruine, & qu'elles estoient comme l'éclair du foudre que l'on preparoit pour les écraser. Le nouvel Ambassadeur d'Angleterre envoyé par la Reine Elizabeth, pour se réjoüir avec le Roy de son heureux retour ; & Saler Agent du Prince Palatin, en toucherent quelques paroles, interposans le credit & l'intercession de leurs Maistres pour les Religionnaires, particulierement pour le Prince de Condé. On fit une réponse fort obligeante à l'Ambassadeur d'Angleterre, parce que l'on avoit dessein de traiter le mariage de Monsieur avec la Reine ; ce qui fut cause encore que les Guises pressant fort que l'on demandât la délivrance de la Reine d'Escosse, on ne trouva pas à propos d'en faire une aussi grande instance qu'ils eussent voulu.

Ses Sujets avoient bonne esperance de son regne.

Autant que le regne de Henry estoit apprehendé par les Religionnaires, autant avoit-il esté souhaité par les Catholiques : qui croyoient qu'ayant déja porté une Couronne, ayant veu tant de païs & d'affaires, il auroit appris à bien commander ; & que comme son experience & son courage donneroient assez de force à son autorité ; d'autre part, sa douceur & sa bonté tempereroient la rigueur du commandement. Mais il semble que d'abord il ne prit pas le soin des affaires, comme il devoit. Car quelque chose que Damville luy eût representé à Turin, il protesta à sa mere dés son arrivée qu'il ne tenoit la Couronne que de ses soins, & qu'il vouloit dépendre de sa conduite plus absolument que jamais. Si bien que luy laissant presque toute l'autorité, il paroissoit rarement en public, & demeuroit presque toûjours dans l'antichambre avec les Dames, ou dans le cabinet avec ses Favoris ; qui du commencement s'assujettissoient entierement à sa mere, & luy rendoient compte de toutes les pensées du Roy. Ces gens-là pour le posseder tout à fait entr'eux, & s'acquerir du respect par la veneration de leur Maistre, le faisoient vivre ainsi retiré, & ne luy permettoient presque de parler à personne que par leur bouche. Ils luy disoient, Que ses ancestres avoient trop ravalé la Majesté Royale, en se montrant ainsi à toute heure, & à tout le monde : Que de leurs Sujets ils en avoient fait leurs compagnons ; & que de cette familiarité estoit venu le mépris de leur personne, puis celuy de leur puissance, & de là toutes les guerres civiles : Qu'il devoit donc relever sa grandeur par une nouvelle façon de vivre : Qu'il faloit se rendre plus auguste, en se rendant moins commun & moins accessible, en rehaussant la pompe & l'éclat de tout ce qui estoit à l'entour de sa personne, afin qu'il ne partît rien de luy qui n'éblouït les yeux, & qui ne tint les esprits en admiration : Que les Monarques sont les Dieux de la terre, qui se doivent faire sentir sans se faire voir : Que lors qu'ils ne sont visibles que par leur puissance, leur cabinet passe pour un Sanctuaire, toutes leurs actions pour des mysteres, & leurs paroles pour des oracles : Que par cette methode les Rois de l'Orient avoient toûjours tenu leurs Sujets dans l'esclavage ; où les Princes de l'Europe, pour avoir suivy des maximes contraires, estoient souvent tombez dans le mépris, & ensuite dans de grandes infortunes : D'ailleurs, qu'il ne faloit communiquer les secrets du commandement qu'à peu de personnes, & seulement pour les executer, non pas pour en prendre avis : Qu'il estoit temps de desaccoûtumer les François de contester contre le sentiment de leur Roy ; de leur apprendre qu'il n'y avoit point de meilleures raisons, ny d'autre Justice que son bon plaisir, & de faire voir à quiconque auroit la temerité d'y opposer ses remontrances & ses avis, que c'estoit un crime de penser estre plus sage que son Maistre. Sur cela ils élevoient son esprit dans de tres-hauts sentimens de luy-mesme, & le remplissoient de cette opinion, qu'il estoit le plus grand Prince du monde ; qu'il avoit déja surpassé la gloire & la reputation

Les flateurs & mignons le font cacher dans le cabinet.

de tous ses anceſtres ; qu'il avoit fait des chefs-d'œuvre de Politique dés ſon apprentiſſage ; & que la prudence des plus habiles n'eſtoit qu'ignorance en comparaiſon de la ſienne.

Son eſprit eſtant enyvré de ces flateuſes perſuaſions, il établit de nouvelles formes de grandeur & de gravité : il fit mettre des baluſtres autour de ſa table, & ne ſortoit que rarement, enfermé dans une litiere, ou dans une barque, enrichie d'or & de peintures, pour ſe promener ſur la molle riviere de Saone. La Nobleſſe qui eſtoit accouruë de toutes parts pour le ſalüer, les Deputez des Parlemens, des Provinces & des Communautez qui venoient recevoir ſes ordres, s'empreſſoient à la porte de ſa chambre, les affaires s'entaſſoient l'une ſur l'autre, & s'embroüilloient par leur multitude, ſans qu'il en expediât aucune : tandis que tenant cabinet avec deux ou trois Mignons, * il paſſoit des journées entieres à diſputer ſur la découpure d'un habit, avec autant de raiſons & de maturité, que s'il eût eſté queſtion d'un Empire. Auparavant les Grands avoient accoûtumé de porter au Roy les recommandations & les requeſtes des plus petits ; & alors ils n'avoient pas ſeulement lieu de preſenter les leurs, que par le credit de ces gens-là. Toutes les faveurs n'eſtoient que pour ces mignons, & pour leurs amis : & par une profuſion aveugle les Gouvernemens des Provinces, & les grandes Charges eſtoient miſes à un prix exceſſif, afin de les pouvoir acheter d'entre les mains des Seigneurs à qui le ſervice de leurs peres & leur vertu, les avoient acquiſes ; non pour autre deſſein que pour les donner à ceux qui bien ſouvent n'eſtoient conſiderables ny par leur merite, ny par leur naiſſance, ny meſme par leur fidelité. Ce grand faſte inuſité à nos Rois, & ce mépris qu'on faiſoit des Seigneurs, donnerent auſſi-toſt du degouſt au peuple, & de l'indignation aux perſonnes de qualité. La Chaſtre-Nancé Capitaine des Gardes du Corps, & l'un des plus avant dans les bonnes graces de Charles IX. les deux d'Angennes-Rambouïllet, Biron, & quantité d'autres des plus remarquables, s'eſtans retirez mal-contens dans leurs maiſons, toute la Nobleſſe les ſuivit, & la Cour ſe vid auſſi extraordinairement deſerte, qu'elle avoit eſté pleine à l'arrivée du Roy.

Nouvelle forme de grandeur & de gravité.

* On les appelloit ainſi.

Les Grands s'offenſent.

La Cour demeure deſerte.

Alors les Favoris ſe trouvans bien au large, comme ils le ſouhaitoient, renverſerent preſque tout ce qui reſtoit de l'ancienne diſcipline : & pour remplir leur bourſe plus facilement, ils introduiſirent dans les Finances les acquits des deniers contens ; Nouveauté qui a amené toute ſorte de concuſſions, de larcins & de prodigalitez. Le Roy fit alors un Reglement pour ſa Maiſon touchant ceux qui devoient entrer dans ſa chambre, dans ſon cabinet, & à quelles heures ; & preſcrivit l'ordre qu'il faloit tenir pour le ſervice de ſa bouche, & pour la proviſion & l'employ de ſes Officiers. Pluſieurs de ces Articles ſont encore en uſage aujourd'huy: mais le meilleur de tous, par lequel il vouloit donner audience aprés ſon diſner à quiconque la demanderoit, ne dura pas long-temps ; il le reduiſit à trois jours la ſemaine, à une heure chaque jour, puis à deux jours, & à la fin à un & à demie heure. Il en fit encore un autre pour les dons qu'on avoit à luy demander, & pour les requeſtes qu'on avoit à luy faire : ordonnant que les Supplians luy preſenteroient leurs placets ; que les ayant répondus luy-meſme, ils ſeroient donnez à un Secretaire d'Etat pour en faire les depeſches, auſquelles ſeroient joints les placets ou attaches ; & que les Secretaires ſerviroient à cela l'un aprés l'autre un mois durant : au bout duquel ils feroient un rôle tant des dons qu'ils auroient expediez, & de leur qualité & valeur, que des benefices vacans par mort ou par reſignation.

Acquits contens introduits par les Favoris.

Reglement pour la Maiſon du Roy.

Pour les dons & brevets.

Cependant les Agens du Duc de Savoye le preſſans inſtamment d'executer ſa promeſſe, la choſe fut miſe en deliberation au Conſeil. Le Duc de Nevers, qui avoit alors le gouvernement du Marquiſat de Saluſſes, ſous lequel eſtoient jointes les Villes redemandées, ayant appris que le Roy s'eſtoit engagé à cette reſtitution, employa tous ſes efforts, par quelque motif que ce fût, pour empeſcher une action ſi dommageable à l'Etat. J'ay leu une belle remontrance qu'il fit à Sa Majeſté pour l'en diſſuader, & qu'il luy envoya des bains d'Acquy dans le Montferrat, où il eſtoit allé pour la bleſſure de ſa cuiſſe. Conan Enſeigne de ſes Gens-d'armes qui l'apporta, la luy preſenta cachetée, & par ſa permiſſion la leut diſtinctement en plein Conſeil. Voicy en ſubſtance les raiſons qu'elle contenoit.

Affaire de la reſtitution de Pignerol, &c. miſe en deliberation au Conſeil.

Le Duc de Nevers la diſſuade.

« Sire, les Rois vos Predeceſſeurs ont toûjours eſté auſſi jaloux des terres qui
« leur ont eſté laiſſées par leurs peres, que de la liberté & de la vie. Auſſi les Souve-
« rains n'ont point de meilleur titre de poſſeſſion que celuy de patrimoine : & il n'y

Sa remontrance par écrit au Roy.

» a point de biens qu'on puisse avec plus de raison appeller hereditaires que ceux qui
» sont venus de la sorte. Si on demande au Roy d'Espagne à quel droit il tient les
» Royaumes de Naples, de Sicile & de Navarre, le Milanois, Plaisance, Cambray,
» le Brabant & plusieurs autres places, il répondra qu'il les a eus de son pere. Les
» Venitiens diront la mesme chose touchant les terres qu'ils detiennent à la Maison
» d'Austriche, aux Ducs de Mantoüe & de Ferrare, & touchant la ville de Bresse,
» qui jadis appartenoit aux Evesques. Le Duc de Florence se mocqueroit bien de
» ceux qui luy conseilleroient de rendre la liberté aux Siennois; & le Saint Pere, qui
» doit estre la regle de l'equité, n'est point touché du scrupule de vouloir remettre
» Ancone & Boulogne, au mesme état où elles furent auparavant. Et certes si la lon-
» gue possession ne prescrivoit jamais, il faudroit changer le gouvernement de tous
» les Etats, & bouleverser le monde depuis un bout jusqu'à l'autre. La pluspart des
» villes d'Italie relevoient autrefois de l'Empire d'Allemagne : cet Empire avoit au-
» paravant esté une partie de celuy des François : Les François avoient conquis les
» Gaules sur les Romains : & ceux-là les avoient subjuguées. Le destin des choses
» d'icy bas n'est pas tel qu'elles doivent toûjours demeurer en un mesme état; & le Ciel
» accorde la joüissance des Provinces à ceux qui les sçavent genereusement conque-
» rir, & sagement gouverner. Apres tout, si Monsieur le Duc veut qu'on luy rende
» ces places, qu'il rende au mesme temps le Comté de Nice, celuy d'Ast, & trente
» Villes & Chasteaux du Marquisat de Salusses, qui appartiennent à Vostre Majesté,
» comme le President Seguier & les autres Commissaires ordonnez par le feu Roy en
» cette cause, l'ont jugé. En un mot, qu'il choisisse de vous en laisser seulement qua-
» tre, ou de se deffaire de la moitié de celles qu'il possede. Permettez, SIRE, à ma
» fidelité & à mon zele, de vous representer un peu la consequence & les inconve-
» niens d'une chose dont on vous presse si fort. Vostre Majesté déja chargée de tant de
» lauriers, & d'une Couronne qui a esté deferée à sa vertu par cent cinquante mille suf-
» frages, doit-elle pas avoir de plus illustres pensées, que de racourcir les limites de son
» Etat? Pour répondre à cette haute estime que ses belles actions luy ont acquise dans
» l'opinion de tout l'Univers, ne faut-il pas qu'elle porte ses desseins à conquerir, &
» non pas à rendre? Certes se deffaire ainsi des passages de l'Italie, c'est bien s'éloi-
» gner de l'intention que vos Predecesseurs ont toûjours eüe de la conquerir. Car aprés
» cette restitution, les villes de Bourg, & de l'Isle, vous en bouchant les avenuës par
» le païs de Bresse, Montmelian par la Savoye, Cony & Montdevis du costé de la Pro-
» vence; d'ailleurs la Citadelle de Turin estant à l'embouchure & descente des mon-
» tagnes, l'on peut bien dire adieu à tout ce qui est delà les monts, à la reputation de
» la France en ce païs-là? & à nos pauvres Alliez; Enfin, on abandonne la Seigneurie
» de Venise & le Consistoire de Rome à la discretion de l'Espagnol. Et quel plus
» grand avantage luy sçauroit-on jamais donner, que de luy laisser ainsi entre les mains
» le siege de l'Empire & de l'Europe, & la disposition de la puissance spirituelle, pour
» troubler les consciences de vos Sujets à sa fantaisie, & dominer dans le cœur de la
» France par les ressorts de la Religion? Je sçay bien, SIRE, que l'on dit à Vostre Majesté
» que le Marquisat de Salusses vous est une assez belle entrée pour l'Italie; & ainsi
» que ces places vous sont inutiles, & que la dépense qu'il y faut faire, excedant
» trois fois le revenu, la garde vous en est plus onereuse que profitable. Mais pour
» le premier, ce Marquisat estant où il est, la ville de Salusses n'ayant point de
» défenses, celles de Carmagnole tombant tous les jours par terre, Ravel n'estant qu'un
» chasteau, & Cental seulement à demy fortifié, il est impossible de le garder, que
» tout autant qu'il plaira à ceux qui auront desormais toutes les forces d'Italie à leur
» commandement. Et pour le second, souvenez-vous, s'il vous plaist, Sire, de la ré-
» ponse que fit le Roy Monseigneur vostre Pere aux Deputez de Pignerol, & de Sa-
» viglian, qui estoient venus en Cour pour le supplier de ne les point abandonner. Ce
» grand Roy leur jura qu'on luy arracheroit plûtost un œil de la teste, que de luy tirer
» ces places d'entre les mains. Il connoissoit bien de quelle consequence elles luy
» estoient, il n'en estimoit pas la valeur par la dépense & par le revenu; autrement
» par cette raison il faudroit aussi rendre le Marquisat de Salusses, il faudroit rendre
» Mets, Toul & Verdun: mais il les gardoit comme les marques glorieuses de ses
» conquestes, & de l'avantage qu'il avoit remporté; il les gardoit comme les clefs de
» l'Italie, & pour tenir ses alliez en seureté, ses ennemis en cervelle, & tous les au-
» tres Potentats en crainte. D'ailleurs, si Vostre Majesté fait une fois cette ouverture
» que de restituer quelque chose par un vain scrupule, ou par quelque autre motif,

elle doit s'assurer que tous ses voisins luy viendront aussi-tost faire de semblables demandes ; & alors il faudra entamer la France de tous costez, ou luy susciter autant d'ennemis que l'on fera de refus. Car quelle honneste réponse peut-on faire aux Anglois, s'ils redemandent Calais ; & aux Princes Allemans, s'ils font instance qu'on rende Mets, Toul & Verdun à l'Empire ? Et cependant ceux de vostre Conseil se souviennent bien encore de ce qui fut resolu en pareille occasion sous François II. lors que Loüis de Madrucc y fit cette proposition de la part de l'Empereur. C'estoit à Blois, où le Chancelier Olivier, * craignant que quelques François Espagnolisez, n'eussent vendu leurs voix à la Maison d'Austriche, ne pût pas souffrir qu'on opinât là-dessus, & se levant tout en colere leur ferma la bouche par cette genereuse parole, *Qu'il faloit pendre ceux qui donneroient un si lâche & si honteux conseil.* Au reste, Sire, il ne faut pas esperer que ce bien-fait attache davantage Monsieur de Savoye à vostre party. L'on sçait bien qu'ayant déja obligation de son Duché à l'Espagnol, il n'aime point la France qui la luy avoit ostée, au contraire il la haït, parce qu'il la redoute : il faut donc s'attendre par toutes sortes de raisons qu'il la méprisera, si tost qu'on luy aura osté ce joug de dessus la teste, & qu'il joindra ouvertement ses menées aux forces de nos ennemis, * pour se venger d'elle, & pour y faire d'autres plus grandes entreprises. Que si Vostre Majesté replique à tout cela qu'elle s'est engagée à ce Prince, & qu'il y va de l'honneur de tenir sa parole, elle a une excuse aussi legitime que facile ; il ne faut que renvoyer la connoissance de cette affaire au Parlement de Paris. Ce sera une honneste défaite pour se delivrer de l'importunité de ces sollicitations.

** Il taxoit par là Birague, qui estoit l'un des plus ardents à presser cette restitution.*

** Cette prediction fut bien veritable.*

Par ces raisons plus amplement deduites, le Duc de Nevers tâchoit de faire suspendre cette restitution : ajoûtant à la fin de son Manifeste ; Que si Sa Majesté estoit resoluë de n'avoir point d'égard à ces remontrances, il la supplioit au moins de le vouloir décharger du gouvernement de ce Marquisat, & de luy en faire expedier des lettres dans la forme dont il luy envoyoit le modele. Le Roy l'ayant leu tout du long, y fit changer quelques clauses qui ne luy plaisoient pas, & luy accorda une décharge, portant ; *Qu'il ne luy en seroit jamais rien imputé à luy, ny aux siens.* Mais le Duc non content de cela, protesta devant le Conseil souverain de delà les monts, étably à Pignerol, puis encore au Parlement de Grenoble, que l'on rendoit ces places contre son avis, & obtint par Arrest que son opposition & ses lettres de décharge seroient autentiquement enregistrées en ces Cours. Il en envoya aussi une copie collationnée à Guillaume de Gonzague Duc de Mantoüe son frere, bien qu'ils fussent mal ensemble, le priant de la mettre dans ses Archives, pour luy servir de justification envers la posterité. Le Roy loüa publiquement le zele & la sincerité de ce Duc, mais en particulier il le blâma de presomption ; & ne laissant pas de passer outre, il fit expedier les lettres au Duc de Savoye : suivant lesquelles le Grand-Prieur de France, & Sauves Secretaire d'Estat, allerent luy remettre les places mentionnées ; sans qu'il se trouvât personne entre tant de Princes & de Seigneurs François, qui s'opposât d'une seule parole à cette restitution. Tous les raisonnemens de la prudence humaine l'ont universellement condamnée, & les évenemens, conformes aux predictions du Duc de Nevers, n'ont que trop fait connoistre combien elle estoit prejudiciable à cét Estat. Et neanmoins l'Historien d'Avila, tâche luy seul de donner de belles couleurs à une si vilaine faute : Je ne sçay à quel dessein, si ce n'est que cét Auteur se picquant de nous dépeindre dans tout ce Regne une parfaite idée d'un grand Politique, & y rencontrant souvent des actions qui ne sont pas de cette marque, se trouve obligé de les faire valoir par des raisons sophistiques, & de s'écarter de la verité connuë de tout le monde, pour chercher quelque apparence particuliere.

Le Duc de Nevers demande des lettres de décharge, qu'il fait enregistrer à Grenoble, & à Mantoüe.

Le Roy remet les places au Duc de Savoye.

Cette restitution tres prejudiciable à la France.

Ce mesme Conseil qui avoit tant eu de complaisance pour un Prince estranger au prejudice de la France, manqua pour elle de compassion, & n'eut pas la charité de luy procurer la paix, si desirée de tous les peuples. Il y avoit deux factions principales dans le Royaume, celle des Guises, & celle des Montmorencis. Il y en avoit pareillement deux autres dans le Conseil, qui sans estre attachées à l'une ny à l'autre de ces Maisons, ny opposées par aucune haine particuliere, se persuadoient chacune, qu'elles suivoient la meilleure voye pour le salut de l'Estat. Toutes deux estoient bien d'avis de retenir l'ancienne Religion de leurs peres. Mais l'une pretendant que l'avarice & l'ignorance y avoient introduit quantité d'abus, & desirant faire en sorte qu'on les reformât, se montroit plus douce envers les Reli-

On eût mieux fait de procurer la paix à la France.

Deux partis dans le Conseil, l'un pour la paix, l'autre pour la guerre.

gionnaires, vouloit qu'on leur gardât la foy, & maintenoit que la guerre ne faisoit qu'accroître le desordre, & opiniâtrer les esprits. L'autre ne se mettant pas fort en peine de la reforme, & ayant les Religionnaires en execration, donnoit facilement les mains à ceux qui se servoient de quelque moyen que ce fût pour les exterminer. Ainsi ce dernier party sembloit favoriser les Guises, qui se vantoient d'estre les défenseurs de l'Eglise Catholique: comme l'autre sembloit pencher du costé des Montmorencis, qui conseilloient la paix. Le Chancelier de l'Hôpital avoit esté chef de celuy-cy, & avoit encore laissé de grands personnages qui tenoient son opinion, comme Paul de Foix, Christofle de Thou premier President au Parlement, Christofle de Harlay aussi President, & Baptiste du Mesnil, & Pibrac Avocats du Roy dans la mesme Cour. De l'autre estoit chef Jean de Morvilliers, cy-devant Evesque d'Orleans, attaché à de nouvelles devotions, qui le tournoient un peu du costé d'où elles venoient, peut-estre sans qu'il y pensât; au reste qui avoit l'esprit doux & agreable, le jugement net & tranquille, mais qui s'accommodoit au temps. Tellement qu'il pouvoit bien estre estimé plus adroit & plus intriguant, mais non pas si grand homme que l'Hôpital, & qui avoit la plus forte brigue, s'il n'avoit pas aussi la meilleure. Ayant donc esté mis en deliberation dans le Conseil, s'il faloit accorder la paix aux Deputez des Religionnaires & des Politiques qu'on attendoit de jour en jour, ou les contraindre par la force des armes à subir les loix qu'on leur voudroit imposer: le Roy desira, en partie pour découvrir les divers sentimens de son Conseil, en partie pour ne sembler pas s'estre engagé inconsiderément dans une guerre de longue suite, que la chose fût agitée de part & d'autre, avec toutes les raisons qui se pourroient apporter. Paul de Foix déploya toutes les forces de son eloquence, pour montrer que les playes de l'Estat ne se gueriroient jamais que par une profonde paix, & décrivit si bien les mal-heurs de la guerre, qu'il força les cœurs les plus durs de laisser couler des larmes. Mais si tost qu'il eut achevé, Villequier commençant avec une amere risée, & un branlement de teste, se mocqua de tous ses beaux raisonnemens: puis s'estendit à exaggerer l'autorité de la Monarchie, la deffense de l'Eglise Catholique, l'atrocité du crime de rebellion; & conclut enfin que le salut du Roy, ny celuy de l'Etat, ne pouvoient estre en seureté, que par l'extirpation entiere des Huguenots. Bref il parla si resolument, que l'Assemblée connut à son discours que la chose avoit ainsi esté arrestée dans le cabinet: ce que l'on vid encore plus clairement par l'action du Roy & de la Reine-Mere, qui se leverent aussi-tost, sans prendre les voix du reste de l'Assemblée. Neanmoins, de peur qu'ils ne semblassent y avoir procedé avec trop de chaleur, le lendemain l'affaire fut encore remise sur le tapis; & aprés quelque legere deliberation, il fut resolu que les Deputez des Religionnaires seroient oüys, s'ils venoient en Cour; mais que cependant on leur feroit toûjours la guerre, & que l'on donneroit ordre à renforcer les armées.

L'Hospital chef du premier. — *Morvilliers chef du second.* — *La guerre mise en deliberation.* — *Paul de Foix la dissuade.* — *Villequier tourne les discours en raillerie, & la persuade.* — *Le Roy & la Reine Mere la veulent & la concluent.*

On écrivit donc au Duc de Montpensier qu'il employast la sienne à nettoyer le Poitou, afin que la Rochelle dénuée de toutes les places qui luy servoient comme de deffenses, pût estre assiegée au Printemps suivant. Les forces des Rochelois n'estoient pas capables de s'opposer aux siennes, leur courage estoit encore moindre que leurs forces, leur confusion tres-grande, & les entreprises de leurs Chefs peu heureuses, quoy que conduites avec beaucoup de prudence. Car une intelligence que Montgommery avoit sur saint Jean d'Angely, ne reüssit pas; & la Noüe ayant donné teste baissée dans Marans, ne fut pas suivy des siens, & fut contraint de se retirer. Montpensier estant donc maistre de la campagne, assiegea Lusignan au commencement d'Octobre. Le Baron de Frontenay, qui bien-tost aprés fut Seigneur de Rohan, s'estoit jetté dedans suivy de soixante Gentils-hommes du païs, & de six cens vieux Soldats. Pour ne perdre point le temps au détail de ce siege, les approches estant faites, & la bréche ensuite sur la fin du mesme mois, un assaut fut donné, & repoussé avec grande perte des uns & des autres; puis à deux jours de là les assiegez, dans une grande sortie, donnerent jusqu'à l'artillerie qu'ils encloüerent, brûlerent les poudres, & les tentes du parc, firent grand carnage, & possible eussent ruiné l'armée Catholique, s'ils ne se fussent pas amusez au butin. Aprés cét eschec, les assiegeans les laisserent en repos tout le long du mois de Novembre, par faute de poudre: & cependant la Noblesse de l'arriere-ban, & la milice des Communes, qui faisoient la meilleure partie de l'armée Catholique, s'estant écoulée, elle se trouva si foible, que la honte plus que toute au-

Elle recommence donc en Poitou. — *Montpensier assiege Lusignan.* — *Grand assaut repoussé.* — *Furieuse sortie.*

tre consideration, fut seule capable de retenir Montpensier devant la place. Le mois de Novembre s'estant passé de la sorte, luy perdant ses troupes, & les assiegez consumans leurs vivres, il receut un assez bon renfort d'hommes & de munitions, que luy amena le Capitaine saint Martin; avec cela il recommença les attaques plus furieusement qu'auparavant, par le canon, & par les mines. Il joignoit encore à cela ses remontrances envers les Chefs, diverses menées pour les débaucher, des lettres du Roy & de la Reine au Gouverneur, accompagnées des persuasions de sa sœur la Dame de la Garnache * qui luy promettoient de grandes faveurs en particulier. Toutes ces offres ny ces attaques ne sceurent pourtant ébranler ny la fermeté du Gouverneur, ny le courage de ses gens : ils avoient tous juré de garder la place jusqu'à la mort. Mais comme ils eurent perdu toute esperance d'avoir le secours que la Noüe leur promettoit de jour en jour, qu'ils virent qu'ils n'avoient plus de pain, ny mesme presque plus de chevaux, ny de chiens; que la gresle continuelle des mousquetades, les tourbillons des grenades, les feux d'artifices, & les foudres impetueux du canon, les couvroient tout de plomb, de feu, & d'éclats, sans qu'ils pûssent où se mettre à couvert; que sur terre ils avoient à combattre main à main de tous costez; que dessous ils avoient à se donner de garde des mines, & manquoient de contremineurs : Enfin accablez des incommoditez de la saison, à demy morts de froid, de faim, & de lassitude, ils se laisserent aller à une composition, qui eût semblé assez honorable dans une moindre extremité que la leur. Elle leur fut accordée telle par le Duc, qui ne vouloit pas perdre l'occasion de se trouver au sacre du Roy; & fut signée le vingt-septiéme de Janvier de l'année suivante, à ces conditions : *Que le Gouverneur sortiroit avec armes, chevaux, & bagage; les soldats avec mesches éteintes, & enseignes ployées dans les males; & les Ministres avec leur famille, & leurs meubles; Que tous seroient conduits à la Rochelle, où le Duc envoya ses ostages, comme aussi les Dames & Damoiselles dans leurs maisons; Que les bourgeois auroient la liberté de demeurer sous sa protection & sauve-garde, ou de s'en aller où bon leur sembleroit.* Le siege dura quatre mois entiers, on y compta plus de sept mille coups de canon, huict cens morts du costé des assiegeans, & deux cens de celuy des assiegez, dont il y en avoit vingt-cinq Gentils-hommes; entr'autres René de Sainte Marthe-Chasteauneuf, & Chaillou, renommez parmy les leurs. Au commencement de cette guerre il avoit esté resolu qu'on raseroit tous les Chasteaux, dont les Huguenots avoient accoûtumé de faire leurs retraites; & l'execution en fut commise à Chemeraud. On pardonna neanmoins à plusieurs. Mais comme les choses inanimées ont aussi bien leur destin, que les hommes, celuy de Lusignan ne fut pas épargné: & cette forteresse si renommée pour avoir donné le nom à une des plus illustres Maisons de l'Europe, fut demolie jusqu'aux fondemens; sans qu'on voulust ny pour le respect de son antiquité, ny pour celuy de tant de Rois qui en estoient sortis, conserver seulement la tour de Mellusine.

** C'est celle-là qui avoit eu procez pour mariage contre le Duc de Nemours.*

Qui se rend au quatriéme mois.

Et est rasé.

Ce Chasteau estoit une des plus belles marques d'antiquité qu'eust la France, & le plus celebre bastiment qui fust dans le Domaine du Roy; non seulement pour la force de ses murailles, mais encore pour les superbes & riches edifices qui se voyoient dans son enceinte. Aussi le Conseil n'eût jamais pensé, ny mesme consenty à le faire demolir, si le Duc de Montpensier irrité de sa longue resistance, ne se fût opiniastré à s'en venger de la sorte. La Reine-Mere le témoigna ainsi, lors qu'elle passa par là quelques années aprés: car alors voyant ces miserables ruines qui marquoient encore la grandeur de ce qu'elles avoient esté, elle ne pût retenir ses larmes; Et comme elle eut jetté les yeux sur ce grand parc qui accompagnoit le Chasteau, sur ce beau valon qui regne tout le long du pied de la colline, sur cette petite riviere qui semble y dormir entre les fleurs & la verdure, sur ce gentil bois qui s'éleve doucement de l'autre costé, puis sur cette agreable descente si bien diversifiée, qu'on diroit qu'elle a esté peinte pour le plaisir de la veuë, elle avoüa qu'il n'y avoit point de sejour au monde plus digne d'une Maison Royale que celuy-là; blâmant bien fort entre ses confidents l'humeur vindicative du Duc de Montpensier, qui avoit exercé cette rigueur sur des marbres innocens: mais non pas moins, la vanité & l'avarice de Chemeraud executeur de cette commission, homme nouveau, qui avoit voulu par là triompher de l'illustre antiquité, & parer de ces precieux débris une maison qu'il bastissoit à Marrigny, à deux lieuës de là. Au reste, les belles actions de Mellusine, ses grandes richesses, & sur tout son sçavoir extraordinaire, qu'elle tenoit ou de quelque

Le Conseil ne vouloit pas qu'il fust rasé; Montpensier s'opiniastra.

Il estoit en bel aspect.

Montpensier & Chemeraud causes de sa demolition.

communication avec des intelligences separées, ou plûtost de la cabale mysterieuse des Rabins, dont il y avoit alors grand nombre en France, luy ont acquis une renommée immortelle dans la bouche de la Posterité; qui n'en sçachant pas la veritable histoire, en a fait de merveilleux contes. Je les laisse pour servir d'entretien aux vieilles & aux enfans: mais je puis bien rapporter sur la foy de plusieurs personnes d'honneur, & qui n'ont pas esté de trop facile croyance, qu'il avoit esté observé que lors qu'il devoit mourir un de ses descendans, ou un Roy de France, elle paroissoit sur la grande tour en habit de veuve, & jettoit de longs & épouventables cris; qu'elle s'y estoit montrée avant ce dernier siege; & que quand on commença à démolir son chasteau, on l'y avoit vûë plus long-temps que toutes les autres fois, hurlant d'une voix si lamentable qu'elle fendoit les cœurs de pitié; mais que depuis elle n'avoit esté ny entenduë ny veuë que fort rarement. Si cela est ainsi, les Theologiens en rechercheront la cause, & nous enseigneront si nous devons croire que de pareilles choses proviennent, ou de la malice des demons, qui se plaisent à mettre les hommes en peine par ces illusions; ou de la bonté de Dieu, qui pour montrer aux incredules l'immortalité de l'ame, & les merveilles de l'autre monde, veut permettre aux Esprits heroïques de paroître quelquefois en celuy-cy dans les lieux qu'ils ont aimez durant leur vie.

Contes merveilleux de Melusine.

Tandis que le Duc de Montpensier se portoit avec tant d'ardeur à la destruction des Religionnaires, son fils ne les pressoit pas moins dans le Dauphiné. Entre les places qu'ils tenoient en ce païs-là, il y en avoit deux, Livron, & le Pousin, qui rompoient le commerce de Lyon à Marseille, Livron par terre, & le Pousin par le Rhône: à raison dequoy les Marchands, à force de faire des presens, & de promettre une grande somme d'argent pour l'entretien de l'armée, avoient obtenu à la Cour qu'on leur nettoyeroit le chemin, par la prise & demolition de ces bicoques. Donc sur l'entrée du mois d'Octobre, il assiege le Pousin deçà & delà le Rhône, le bat de quatorze pieces de canon, & y fait donner un assaut general par une bréche de cinquante pas. L'attaque, & la defense furent également chaudes & courageuses: par trois fois les assiegeans planterent leurs drapeaux sur le rempart, par trois fois ils furent repoussez dans la tranchée; & cette cruelle dispute ayant duré quatre heures entieres ne finit que par la mort de huit cens des assiegeants. Le Prince, tout étonné d'une si grande perte, ne sçavoit plus par quel endroit s'y prendre, si la Fortune ne luy eust elle-mesme ouvert une autre bréche. La muraille estant trop chargée par derriere des terres que ceux dedans avoient remuées, vint tout d'un coup à s'ébouler, de sorte qu'il les pouvoit aisément découvrir, & les battre par tout dans la Ville, sans qu'ils eussent où se retrancher, parce qu'elle estoit trop étroite. Saint Romain averty de l'extremité où ils estoient, se jette dedans en plein jour à la faveur d'un grand combat, & la nuit emmene heureusement tout ce qu'il y avoit de Soldats & d'habitans, avec ce qu'ils purent emporter. Là furent vûs plusieurs exemples de la pieté que les Poëtes ont loüée si hautement dans leur Enée: car les fils robustes emportoient leurs peres cassez de vieillesse, les femmes leurs malades, & plusieurs ne trouvant point de plus precieux fardeau que les blessez, les chargeoient gayement sur leurs épaules, au lieu de leurs meubles. La Ville ainsi abandonnée demeura exposée au pillage, & fut brûlée, à ce que dit d'Aubigné, par la malice d'un jeune Nostradamus, fils de Michel. Il raconte que ce Pronostiqueur ayant assuré saint Luc que le Pousin periroit par les flammes, il fut trouvé comme on le pilloit mettant le feu par tout, afin de verifier sa prediction: mais que le lendemain saint Luc, soit pour châtier cette méchanceté, soit pour se mocquer de sa folie, luy ayant demandé s'il ne luy arriveroit point d'accident ce jour là, & le Pronostiqueur ayant répondu que non, il le toucha comme en se joüant du bout d'une baguette qu'il tenoit à la main, & qu'aussi-tost le cheval sur lequel il estoit monté, fait à cela, luy porta un si grand coup de pied dans le ventre, qu'il luy creva la ratte, dont il mourut.

Le Prince-Dauphin assiege le Pousin en Dauphiné.

Pousin abandonné, & comment traité.

Pronostiqueur bien attrapé.

La desolation de cette Ville, & la garnison qui fut mise dans le Chasteau, donnerent une telle épouvante à tout le Païs, que le Prince-Dauphin recouvra une partie du Vivarets, & mit le siege devant Privas. Mais lors qu'il apprit que saint Romain venoit au secours, & qu'on luy envoyoit un successeur, qui estoit Bellegarde, il se retira au Pousin, où il luy remit le commandement de l'armée. La Reine-Mere fit ce changement, pour ces raisons. D'un costé elle haïssoit generalement les Princes du sang, comme les obstacles de sa domination, disant quelquefois à ses confidents,

Bellegarde substitué à la place du Prince-Dauphin.

confidents, qu'heureux estoient les Rois qui n'avoient point de parens; Elle apprehendoit aussi la fin des troubles, parce qu'elle prevoyoit, que lors qu'il n'y auroit plus d'affaires, son fils se laisseroit entierement gouverner par ses favoris : à cause de quoy elle ne vouloit pas laisser ny toute la puissance des armes à la Maison de Montpensier, ny aucun commandement au Prince-Dauphin : lequel y procedant avec trop de diligence & de fidelité, ne s'accommodoit pas à ses intentions. De l'autre costé elle trouvoit à propos de mettre Bellegarde en sa place, parce qu'elle concluoit en elle-mesme, que ce choix, quoy qu'il en advint, ne pourroit que reüssir avantageusement pour ses desseins : car il arriveroit par ce moyen, ou que l'intelligence d'entre luy & Damville se romproit, & que la deffiance broüilleroit toute cette cabale des Politiques, ou que s'ils continuoient de s'entendre par ensemble, la guerre en seroit prolongée, ou enfin mesme qu'elle le gagneroit pour tromper Damville, & l'attirer dans le piege. Il accepta donc cette Charge, puis qu'aussi bien il luy faloit sortir de la Cour : mais non sans un grand deplaisir de se voir reduit à se perdre d'honneur, ou à perdre son bon amy.

Raisons pourquoy le fit ce changement.

Montluc qui estoit alors à la Cour, reconnoit dans ses Commentaires que l'on fit tomber le Roy dans une grande faute, de l'obliger à commencer son regne par la guerre. La Reine-Mere avoit appellé ce vieil Capitaine auprés d'elle aprés la mort du Roy Charles, pour se servir de sa reputation à maintenir son autorité; & depuis peu de jours elle avoit porté le nouveau Roy à l'honorer du baston de Maréchal de France. Ce qu'elle ne fit pas tant, disoit-on, pour recompense de ses travaux, veritablement dignes de cette Charge, que pour donner aux peuples une bonne opinion du gouvernement de ce regne, en leur faisant voir qu'on y sçauroit bien reconnoître les grands hommes. Car le plus souvent ils ne sont ny considerez, ny agreables à la Cour par les services qu'ils ont rendus, mais seulement par ceux qu'ils peuvent rendre à l'avenir; & si l'on defere quelque honneur à une personne qui ne semble plus necessaire, cela ne se donne pas purement à sa vertu, mais ou à l'estime publique, ou à quelque autre dessein plus caché. Les fatigues de la guerre, les incommoditez de la vieillesse, & plus que tout cela, les douleurs de la grande blessure qu'il avoit reçûë au visage à Rabasteins, l'avoient mis hors de service, mais non pas toutefois moderé l'ardeur qu'il avoit pour les armes, si bien qu'il accepta volontiers la Charge de faire la guerre aux Religionnaires en Guyenne. Mais ce fut avec d'autres intentions qu'auparavant : car le grand profit qu'il y avoit trouvé autrefois, jusqu'à s'y estre enrichy de plus de cent mille écus, avoit changé sa haine sanguinaire en des pensées d'interest, & luy avoit fait prendre cette maxime, *qu'il ne falloit pas abatre par le pied, mais seulement émonder un arbre qui portoit de si bons fruits.* Aussi bien ne le craignoient-ils guere, depuis qu'il avoit esté si mal accommodé à Rabasteins : & ils disoient de luy qu'il n'avoit plus son visage redoutable, mais un visage de Damoiselle, à cause qu'il portoit un touret de nez, * pour couvrir cette grande playe. Il ne raconte pas dans ses Commentaires le succés de cet employ, parce qu'en effet il n'aboutit à rien. Il s'estoit vanté qu'il feroit obeïr absolument le Roy par toute la Guyenne, pourveu qu'on luy fournit seulement quatre mille hommes : on luy donna donc les troupes qu'il demandoit, & de l'argent pour faire ses preparatifs : mais le bras & la force luy manquans, il se dédit de ce qu'il avoit promis, & ses troupes s'en revinrent sans coup fraper.

Montluc fait Maréchal de France.

* *C'estoit une espece de masque que les femmes portoient alors.*

Les pensées de la Reine estans portées à la guerre, celles des Princes & du Roy mesme l'estoient à l'amour, tant par leur propre naturel que par la corruption du temps; comme aussi par les artifices dont cette Reine se servoit à embarrasser leurs jeunes esprits dans des occupations oiseuses, afin que, comme une autre Circé, elle pust toûjours les tenir sous sa baguette. En ce temps-là les Dames n'observoient pas cette austere continence qui a tant esté loüée par nos ancestres : mais pourtant elles se faisoient encore servir avec de profonds respects, & avec un grand éclat, gardant au dehors une noble fierté & une gloire imperieuse; de sorte qu'elles aimoient plus les illustres conquestes que les riches, & n'acceptoient point d'offres de service, dont elles ne pûssent faire vanité. De toutes les beautez qui brilloient alors à la Cour, la Dame de Sauves, la plus éclatante & la plus spirituelle, mais la plus inconstante & la plus vaine, n'employoit pas moins ses attraits pour les intentions de la Reine que pour sa propre satisfaction; se joüant de tous ses mourans avec un empire si absolu, qu'elle n'en perdoit pas un, quoy qu'elle en acquist toûjours de nouveaux. Le premier de tous estoit le Duc de Guise, si galant & si brave, qu'à

Amourettes entretiens de la Cour.

Humeur des Dames de ce temps-là.

La Dame de Sauves.

Duc de Guise jaloux d'elle & du Roy de Navarre.

moins d'une haute vertu, il n'y avoit point de cœur où il ne fit bréche. Mais comme la Reine avoit ordonné à cette Dame d'adoucir les ressentimens du Roy de Navarre, elle s'en estoit si bien acquittée, que le Duc en avoit pris une violente jalousie. Ce qui alla si avant, qu'un jour les voyant parler ensemble à une fenestre, il se fût emporté à leur faire une equipée, si le Cardinal de Lorraine son oncle, qui connut le sujet de son emotion par le trouble de ses yeux & de son visage, ne l'eût arresté par le bras, luy disant. *Tout beau, mon neveu, vous voulez vous perdre avec tous vos amis; donnez-vous patience, s'il demeure long-temps en cette humeur, vous estes vengé.* Le Duc s'arresta tout court, & suivant ce bon avis, il se consola de ce changement: mais non sans avoir fait éclater sa jalousie par quelques paroles, qui penserent causer du desordre. Mesme aprés cela, il se lia d'amitié avec son Rival: lequel de son costé n'adressant pas ses desirs à un seul objet, se rencontra en concurrence, & par consequent en picque avec Monsieur, premierement pour une autre Dame; puis encore à deux mois de là pour la mesme de Sauves. Quant au Roy, si-tost qu'il fut revenu, celles qui se picquoient de faire triompher leur beauté d'un sujet si auguste, se servirent à l'envy de toutes les adresses & de tous les artifices que leur vaine gloire avoit jamais estudiez, pour attacher les inclinations de ce Prince; Et luy qui estoit de complexion fort tendre à estre blessé, recevoit tous ces traits avec plus ou moins de sentiment. Deux jeunes Demoiselles, dont l'une estoit à la Reine-Mere, l'autre auprés de la Reine de Navarre, & la Dame de Chasteauneuf son ancienne maistresse (dont j'eusse teu le nom, aussi bien que des deux autres, si plusieurs ne l'avoient nommée avant moy) sembloient avoir les meilleures places dans sa pensée: mais en effet elles n'y tenoient lieu que d'amusement, à comparaison de la Princesse de Condé, pour qui il avoit toujours une passion demesurée. La Reine-Mere prevoyant les consequences de ce furieux amour, fort desavantageuses pour elle, fit comprendre au Duc de Guise qu'elles ne le seroient pas moins pour luy; & que si son interest luy avoit autrefois conseillé d'allumer ce feu, maintenant que les choses estoient changées, la necessité le devoit porter à l'éteindre; & ainsi qu'il devoit divertir le Roy de cet attachement, ou du moins n'entretenir pas son mal par de lasches connivences. Il n'en parla donc plus au Roy, & mesme tascha de l'en détourner. Mais, ny son silence, ny les grandes difficultez qu'il luy pût proposer sur ce sujet, avec toute la souplesse qu'il faut pour ne pas blesser la passion delicate d'un Monarque, ne furent que de petites gouttes d'eau sur un grand brasier: qui en estant irrité davantage, le consumoit d'une impatience extréme d'aller à Paris, où la Princesse vivoit d'une vie fort retirée. Enfin son amour le pressa jusqu'à un tel poinct, qu'il se mit dans la teste de l'épouser, aprés qu'il l'auroit demariée d'avec le Prince de Condé sur le pretexte de l'heresie; car elle estoit demeurée dans la Religion Catholique depuis le Massacre de la saint Barthelemy. La Reyne-Mere ayant découvert ce secret dans quelque lettre interceptée de celle qu'il écrivoit d'heure en heure à la Princesse par des couriers exprés, le fit adroitement sçavoir au Prince qu'elle connoissoit fort sensible en tout ce qui touchoit l'honneur, afin qu'il tirast sa femme hors de France: & cependant elle s'avisa, pour ralentir cette flamme, de faire proposer au Roy par son Conseil, que sa propre seureté, & celle de son Etat, luy demandant des enfans, il devoit penser à se marier; & que la necessité des affaires requerant sa presence en Languedoc, il estoit obligé d'y faire un tour. Pour le mariage, il consentit que la Reine envoyast Pinard Secretaire d'Etat en Suede y faire la demande de la fille du Roy, s'asseurant qu'avant que cet Ambassadeur fust arrivé en ce païs-là, il auroit accomply ses intentions, & qu'alors il le pourroit bien revoquer: mais il ne voulut point entendre parler d'autre voyage que de celuy de Paris. Si bien que sa mere estant en un chagrin extréme, & au bout de tous ses ressorts, ne pouvoit plus que luy susciter de jour en jour quelques nouveaux sujets pour retarder son voyage, puis qu'elle ne le pouvoit empescher.

Son oncle le Cardinal l'empesche de leur faire piece.

Pique pour amourettes entre Monsieur, & le Roy de Navarre.

Le Roy a diverses amourettes.

Mais l'amour de la Princesse le presse le plus.

La Reine-Mere fait connoistre au Duc de Guise qu'il l'en doit dissuader.

Ce qui allume davantage son feu: Il veut aller à Paris.

La Reine le veut marier.

Or là dessus la mort, qui tranche les nœuds que toute autre adresse ne sçauroit developper, vint à couper le fil de la vie à la Princesse de Condé; laissant de grands doutes aux plus défians de quel costé cette mort pouvoit estre venuë si soudainement. Peu s'en falut qu'elle ne causast ensuite celle du Roy: car lors que la Reine-Mere luy eut fait sçavoir cette nouvelle, quoy que fort adroitement, luy montrant une lettre écrite de Paris qui enveloppoit cet accident parmy quantité d'autres affaires: il tomba à la renverse, aussi froid & immobile, que s'il eust esté privé de vie; &

La Princesse meurt fort à propos.

deux jours durant, quelque soin qu'on y apportast, il retomboit à toute heure en des défaillances qui sembloient mortelles : de sorte que ce bruit estant porté en peu de jours dedans & mesmes aux extrémitez du Royaume, suscita divers desseins dans les esprits, tant à la Cour, qu'au dehors. On ne trouva qu'un seul moyen de consoler le Roy, qui fut de maudire avec luy les astres & la destinée, de parler de la Princesse comme d'une divinité, de luy dire qu'il avoit raison d'estre inconsolable, que sa perte estoit encore plus grande que sa douleur, & que toute la Nature en devoit porter le deüil avec luy. Le Duc de Guise, Villequier, & Souvray, jouërent si bien ce personnage, qu'il se laissa persuader de prendre quelques restaurans, aprés avoir esté trois jours sans manger; Neantmoins la playe estoit trop profonde pour guerir tout à coup : il fut quelque temps sans vouloir voir que des visages tristes, que des objets funebres, & qu'il ne paroissoit point que tout couvert des marques de sa douleur, portant mesme sur ses aiguillettes & aux rubans de ses souliers de petites testes de mort: mais l'espace de quelques semaines, & les charmes des autres objets, ayant effacé celuy-là, il eut honte de sa foiblesse, & fut bien aise qu'on creust que ce mal luy avoit esté causé par une puissance magique; disant, qu'il en avoit esté delivré si-tost qu'on luy avoit osté du col une croix & un pendant d'oreille qu'il avoit eus de la Princesse.

Le Roy en veut mourir de regret.

Puis a honte de sa foiblesse.

Aprés ce changement, il ne fut plus difficile à la Reine de l'empescher d'aller à Paris, & de le mener à Avignon, pour épouventer de là les rebelles du Languedoc. Monsieur, & le Roy de Navarre avoient encore dans l'ame le souvenir de leur prison, & quelques attachemens secrets, celuy-cy aux Protestans, & celuy-là aux Politiques, ainsi aux approches de ces gens-là, c'estoit, comme l'on dit, mettre les étoupes auprés du feu; & il n'y avoit pas moins de danger de les laisser loin de la Cour, parce que les mesmes intrigues les eussent aisément pû débaucher. Tellement que quelques-uns estoient d'avis, de les laisser à Pierre-encise sous bonne & seure garde, jusqu'à ce que le Roy cût achevé cette guerre, dont ils luy promettoient la fin avant celle de l'année. Mais ce moyen ayant semblé trop rigoureux, il fut trouvé à propos de leur donner des gardes secrettes qui veillassent sur leurs personnes. On gagna aussi quelques-uns de leurs gens, pour rapporter tout ce qu'ils pourroient apprendre de leurs actions : leurs maistresses leur tiroient le secret du fonds du cœur; & le Duc de Guise noüa une tres-étroite amitié avec le Roy de Navarre, se faisant son compagnon de table & de lict, pour l'éclairer de plus prés. Avec tout cela, pour les attacher par quelque respect qu'ils eussent honte de violer, le jour de la Toussaints on leur fit promettre & jurer solemnellement sur la sainte Communion, qu'ils rendroient fidele service & obeïssance inviolable au Roy, jusqu'au dernier soûpir de leur vie. Ces precautions prises, la Cour s'embarqua sur le Rhosne, pour descendre en Avignon. Mais ce fut un presage tres-sinistre pour ce voyage, que la rapidité de cette riviere fit perir deux ou trois bâteaux de la suite du Roy, avec grand nombre de personnes, & une partie de l'équipage de la Reyne de Navarre. Le Cardinal d'Armagnac Legat pour le Pape dans cette Ville y receut le Roy fort magnifiquement; & ils y eurent de longues conferences ensemble sur les moyens de faire perir tous les Huguenots. Aussi en conceurent-ils de plus grandes deffiances, & ils s'opiniâtrerent tout à fait à se deffendre; si bien que l'on tâchoit en vain de les reduire par Lettres patentes, par promesses & par diverses negociations. Les premieres Patentes que le Roy avoit données n'ayant que trop découvert son dessein, il en donna d'autres le vingt-troisiéme d'Octobre, où il disoit que son intention estoit de pacifier son Royaume, & d'oublier tout le passé, & qu'il n'entendoit point que ses Sujets fussent en aucune sorte recherchez, ny contraints pour le fait de leurs consciences. Celles-là leur ostant tacitement tout exercice public, & ne parlant nullement d'Etats generaux, ny de Concile national, qu'ils demandoient peut-estre avec plus d'ostentation que de volonté, n'eurent pas plus d'effet que les premieres. Deux jours aprés, le Roy écrivit aux Rochelois fort au long & en termes doux & attrayans : il y envoya ensuite diverses personnes, entr'autres Pierre de Bourdeille Abbé de Brentolme, qui eut une longue, mais inutile conference avec la Noüe à Broüage : où le Lieutenant la Haye, esprit broüillon qui se méloit dans les secrets de tous les deux partis, ne manqua pas d'assister; promettant sous-main à la Reine-Mere de merveilleux artifices pour reduire la Rochelle. Aprés qu'ils eurent long-temps contesté sur la seureté que les Rochelois demandoient, & sur quelques autres poincts, il ne s'en en-

Comme l'on s'asseure de Monsieur, & du Roy de Navarre.

La Cour va en Avignon.

Negociation inutile avec les Rochelois.

suivit point d'autre conclusion, sinon que les Rochelois envoyerent des Deputez en Cour, pour demander permission d'aller trouver le Prince de Condé en Allemagne, afin de conferer avec luy sur les conditions qu'on leur proposoit. Ce qu'on leur accorda, avec cette precaution, qu'on les fit conduire par un homme affidé qui épiât leurs actions par les chemins, & vît s'ils ne prendroient point de lettres de change, ou de memoires à Paris. En descendant à Avignon, le Roy écrivit aussi à Montbrun, luy reprochant sa rebellion, & luy faisant commandement de poser les armes; mais il répondit audacieusement à ces lettres, que le nom de rebelles & de traîtres appartenoit aux massacreurs qui estoient prés de Sa Majesté, non pas à luy qui avoit pris les armes pour défendre sa Religon & sa vie. D'autre part, la Reine-Mere redoutant Damville, qu'elle voyoit assisté des forces du Comte de Ventadour, & du Vicomte de Turenne, qui avoient épousé ses sœurs, tâchoit de l'amuser par de belles esperances. Elle luy écrivoit souvent par un Gentil-homme nommé Beloy, afin que ces frequents voyages rendissent sa foy suspecte à ceux de son party: mais luy qui connut l'artifice, le rendit tout à fait inutile, en menant Beloy devant le conseil de l'association, & luy commandant d'exposer tout haut quel estoit le sujet de tant d'allées & de venuës, afin de montrer par là qu'il ne vouloit point separer ses desseins de la cause publique, ny faire aucun traité, sans le consentement de tous les interessez. Il estoit arrivé peu de jours auparavant une chose qui l'avoit tellement effarouché, qu'il n'y avoit plus lieu de traiter avec luy. Un certain homme pris par ses gens sur quelque soupçon, avoit confessé à la gehenne, que Villequier, & Villeroy l'avoient envoyé en Languedoc pour l'empoisonner. Il n'y avoit pas grande apparence à cela, ainsi qu'il se justifia par les depositions qui furent depuis apportées au Conseil: & mesme Villeroy, autant offensé de cette accusation, que le doit estre un homme d'honneur, offrit de l'aller trouver, afin d'estre confronté à l'accusateur. Neanmoins il estoit si animé, que sans attendre la réponse du Roy, qui fût venuë dans deux jours, il fit executer le malheureux aux flambeaux; ayant plus de soin de se conserver par la terreur d'un exemple necessaire contre de semblables attentats, que de se bien éclaircir de la verité.

Qui envoyent pour la paix, vers le Prince de Condé.

Damville fait pendre un homme, qu'il croyoit le vouloir empoisonner.

Assemblée de Montpellier.

Damville fit tenir ensuite une assemblée à Montpellier, le 6. de Novembre: où par son credit & par les menées des Religionnaires, presque toute la Province du Languedoc se ligua avec luy pour se défendre contre ceux qui, à leur dire, abusoient de l'autorité du Roy; & resolut de lever promptement des troupes suffisantes, dont il devoit fournir la cavalerie, & la Province l'infanterie. Au sortir de cette assemblée on vid courir plusieurs Manifestes qui ne contenoient que des plaintes sur les desordres de l'Estat, & menaçoient de se faire Justice par les armes. Il y en avoit un des Estats de la Province, un du Prince de Condé, un du Vicomte de Turenne qui n'avoit pas encore renoncé à la Religion Catholique, & un de Damville, accompagné de celuy de ses freres Meru & Toré. Celuy de Damville rendant raison de son association avec les Religionnaires, & de son armement, se plaignoit, de l'horreur des massacres, de la ruïne des plus nobles Maisons du Royaume, de l'oppression des Princes & des peuples; disoit que les méchans Conseillers qui avoient jusques-là causé les troubles, & comme de funestes flambeaux mis le feu aux quatre coins de l'Estat, au lieu d'avoir esté sacrifiez à la vengeance publique, & aux Manes de tant de Noblesse Françoise qu'ils avoient fait perir, tenoient les premiers rangs auprés du Roy; d'où l'on devoit justement apprehender les mesmes malheurs que l'on avoit soufferts auparavant: Que la Noblesse estoit avilie, les gens de neant ennoblis, & les plus grands services imputez à crime: Que la veritable cause de toutes les calamitez de la France n'estoit autre que le renversement des anciennes Loix, & des ordres inviolables qui l'avoient toûjours maintenuë dans l'éclat & dans le bonheur: Que depuis que ces nouveaux Maistres de Politique avoient posé pour maxime, qu'il faloit traiter les sujets en bestes brutes, on n'avoit veu que toute sorte de desordres; mesmement dans l'estat Ecclesiastique: où les Pasteurs n'avoient plus soin que de recueillir le temporel, abandonnant leurs troupeaux sans garde, sans instruction, & sans Sacremens; Que ces gens-là avoient aboly l'ancien ordre des élections, parce qu'estans estrangers, ils sçavoient bien que le peuple ne les nommeroit jamais aux Benefices: Que depuis qu'on avoit mis la Justice à l'encan, & qu'à la honte de la France qui produisoit tant de sçavans & vertueux personnages, on avoit fait Chancelier un certain Birague venu de Lombardie, toutes les méchancetez imaginables, & les plus malicieuses inventions d'écorcher les peuples

Manifeste de Damville.

Grands desordres.

Corruption dans l'estat Ecclesiastique.

avoient eu cours. Que ce Birague estoit cause que Monseigneur le Duc d'Alençon avoit esté non seulement privé de la Lieutenance generale, mais encore detenu prisonnier, & ceux qui defendoient une si juste cause, menez à la Bastille, ou sur l'échaffaut: Que pour luy il avoit reconnu qu'on avoit conjuré sa mort, que l'on avoit donné commission à Martinengue de l'assassiner, & suscité une sedition à Montpellier, afin de l'opprimer dans le tumulte: Que depuis qu'ils avoient tenu le Roy entre leurs mains, ils avoient perverty cette bonne volonté que Sa Majesté luy avoit témoignée à Turin de redonner la paix à son Estat; luy avoient fait lever une armée d'estrangers, Suisses, Allemans, & Piémontois; envoyé en Languedoc le Duc d'Uzez denaturé François, qui s'estoit vendu aux ennemis du Royaume; & en Provence le Maréchal de Rais, qui comme estranger, s'entendoit aussi avec les estrangers. Que pour ces causes, sur les plaintes des Princes du sang, sur les prieres des plus grands, sur les clameurs des Provinces entieres, & dans le danger évident de la ruine de l'Estat: luy qui estoit Officier de la Couronne, issu des premiers Barons du Royaume, toûjours fidelement affectionnez à sa conservation; ayant en outre consideré que les controverses de la Religon ne se pouvoient terminer que par un Concile libre, fût general ou nationnal, ny la reformation de l'Estat se faire, dans de si grands desordres, que par l'assemblée des Estats generaux: il avoit esté obligé de prendre en main la défense du Roy & du Royaume, sans difference de Religion; demandant ces assemblées si necessaires pour garantir les bons François contre les estrangers, & mettre à couvert la vie des Princes du sang, & le salut de l'Estat.

Plainte contre Birague.

On ne répondit qu'avec l'épée à des plaintes si piquantes. Le Mareschal de Bellegarde qui commandoit l'armée Royale, alla mettre le siege devant Livron; ayant receu en passant Grane, Loriol & Rognac. D'abord il fit battre la place de vingt-deux pieces de canon, qui tirant sans cesse eurent bien-tost ruiné toutes les deffenses, & fait trois grandes bréches; lesquelles n'estans pas encore assez faciles, il remua ses canons, & batit la place par d'autres endroits. Les remparts n'en valoient rien; il n'y avoit dedans qu'une petite piece de campagne, & quatre cens hommes de guerre: mais l'obstination doubloit leurs forces, & le courage suppléoit à tous les defauts de leur place. Le Gouverneur estoit Roësses, resolu à toute extremité, hardy, vigilant & infatigable, secondé de quelques autres Capitaines de mesme trempe, & d'un habile Ingenieur appellé Juilier, que j'ay bien voulu nommer, parce que ces gens-là font d'ordinaire le plus grand effet à la prise, & à la deffense des places. Les assiegeans s'estant approchez des murailles, à couvert de leurs mantelets & gabions, donnerent un rude assaut le 28. Decembre: mais ils y furent si mal-traitez, qu'ils laisserent les assiegez en repos pour quelques jours, & leur donnerent le loisir de reparer leurs bréches, & de substituer à la place de Roësses, qui y avoit esté tué, son cousin la Haye jeune Gentil-homme de vingt-trois ans: lequel estant alors au lit griévement blessé, reprit dans peu de jours ses forces par cette agreable nouvelle. Le Mareschal, qui faisoit tout ce que l'on pouvoit desirer de luy, recommença de battre la place le premier Janvier, & continua sa baterie huit jours durant: tandis que par un autre endroit il vouloit aussi miner une Tour. Sa mine ayant esté éventée, il fit donner un assaut general par deux bréches, qui estoient larges chacune de plus de six-vingt pas: les Suisses mesmes, contre leur coûtume, demanderent à y aller. De l'autre costé les assiegez se deffendans desesperément les soûtinrent trois heures entieres, & les repousserent enfin dans leurs tranchées. On y vid combatre les femmes, & mesme les petits enfans, aussi valeureusement que les hommes: on en remarqua une que l'ardeur du combat emporta jusques dans le fossé la halebarde à la main, & une autre sur le haut de la bréche qui filoit sa quenoüille. Les assiegez se croyoient estre en telle sureté qu'ils se mocquoient des assiegeans par mille brocards & plaisantes inventions: entr'autres ils attacherent un fer à cheval, un gros matou, & des moufles au bout d'une perche; Rebus qu'ils expliquoient ainsi, *Mareschal, un tel matou ne se prend pas sans moufles.* Outre leur genereuse resistance, trois choses principalement empescherent qu'il ne vint à bout de cette place; l'une, que Lesdiguieres y jetta soixante hommes des plus determinez qu'il eut, ayant percé en plein midy tout au travers du camp des assiegeans; l'autre, que la peste s'estant mise en son armée, & les munitions & le payement y manquant, soit par la grivelerie des Tresoriers, soit par les ordres secrets de la Reine-Mere, qui peut-estre le vouloit rui-

Le Mareschal de Bellegarde assiege Livron.

Grand assaut bien repoussé.

Vaillance des femmes.

Grande securité des assiegez.

Trois choses qui empéchent la prise de la place.

ner de reputation, il ne pouvoit pas presser ny poursuivre le siege avec la mesme chaleur qu'il l'avoit commencé ; & la troisiéme, qu'il fut besoin de détacher une partie de ses troupes pour s'opposer aux progrez de Damville, & de Montbrun. Car celuy-cy, qui avoit sept ou huit cens hommes de pied & trois cens chevaux pour faire diversion, incommodoit fort le Dauphiné par des courses continuelles ; dans l'une desquelles il prit & tua Antoine Sigismond San-Severin Comte de Gaiasse, qui y faisoit la charge de Colonel de l'Infanterie. Et d'autre part, Damville joint avec les Protestans menaçoit de passer le Rhosne, ayant assiegé & pris S. Gilles sur l'autre bord de cette riviere : d'où le bruit de son canon se portant jusqu'à Avignon, qui n'est qu'à six lieuës de là, avoit remply toute la Cour d'épouvante : laquelle fut encore redoublée par la prise d'Aiguesmortes, qui arriva de cette façon. Quelques Huguenots chassez de cette ville là, & refugiez à Lodeve que Damville tenoit, luy apprirent qu'elle se pouvoit prendre en y jettant une saucisse entre deux portes, pour les faire sauter : Damville la fit coudre par sa femme mesme, pour tenir le dessein plus secret ; & eux l'ayant coulée par un trou qu'ils creuserent sous la porte, elle fit l'ouverture qu'ils desiroient. Saint-Romain qui en attendoit l'effet là auprés, se jetta aussi-tost dans la Ville, & ses Soldats au pillage. La garnison qui s'estoit sauvée dans la Tour de Constance, la rendit deux jours aprés : celle qu'ils nommoient la Charbonniere, & le fort de l'Isle de Peccais renommée par ses salines, se rendirent de même.

Damville prend saint Gilles, & surprend Aiguesmortes.

Ces progrez, que les Courtisans appelloient impudence, parce qu'ils se faisoient à la veuë du Roy, luy firent connoistre que sa presence ne servoit de rien en ces Provinces là, qu'à rendre son autorité plus méprisable ; c'est pourquoy il partit dés le jour mesme pour s'en retourner à Lyon. Son chemin le menoit droit à Livron, & il y voulut passer : mais comme il fut entre les murailles & les tentes du camp, les assiegez le receurent d'une façon bien differente de celle dont on a accoûtumé de recevoir les Rois à leur advenement. Ils l'accueillirent avec des huées & des injures, & mal-gré leurs Capitaines ils crioient de dessus les murailles aux gens de sa suite. *Venez, venez, massacreurs, nous ne sommes pas endormis, comme estoit Monsieur l'Admiral, & tant de braves gens que vous avez égorgez dans leurs lits : nous avons les armes à la main pour nous défendre de vos perfidies. Qu'ils s'approchent un peu ces beaux mignons, ces jolies poupées avec leurs goderons, leur musc & leurs dentelles : ils apprendront à leurs dépens, qu'il n'est pas si aisé qu'ils pensent de ravir l'honneur de nos femmes, ny de faire icy les vilainies qu'ils ont accoûtumé de souffrir.* Si son armée eut esté en état de se vanger de ces outrages, sans doute qu'il en eut coûté la vie aux plus insolens : mais elle estoit en si mauvais état, & si delâbrée, qu'elle ne luy donna pas moins de compassion, que ces injures luy donnoient de colere. Il trouva les corps-de-garde & les tranchées vuides, les tentes pleines de malades & de blessez, le quartier des troupes de Piémont presque desert par une furieuse peste, & par tout des murmures, des plaintes & des gemissemens que faisoient les pauvres Soldats tout nuds, tremblans de froid, & se trainans dans la boüe. Cette misere le toucha si fort, que leur ayant fait donner un teston à chacun, il passa outre & commanda à Bellegarde de lever le siege, faisant publier qu'il avoit besoin de ses troupes pour honorer la solennité de son Sacre, & que dans le mois de Mars il reviendroit en Dauphiné, avec une puissante armée. Donc toute la nuit & le lendemain matin, à la faveur d'un broüillard fort épais, le Mareschal plia bagage, & embarquant son artillerie sur le Rhosne, fit la moins honteuse retraite qu'il pût : mais estant chargé en queuë par deux grandes sorties des assiegez, il laissa partie de ses malades exposez à la rage des femmes. Le reste des troupes Piémontoises repassa les monts : celles de Dauphiné se retirerent dans leurs maisons : on laissa les Suisses au Duc d'Uzez pour s'opposer à Damville : & les Reistres furent envoyez en Provence au Mareschal de Rais, qui estant allé prendre possession de son Gouvernement, l'avoit trouvé fort embroüillé de factions & de remuëmens, lesquels nous deduirons tantost tout d'une suite. Ainsi reüssirent au nouveau Roy les premices d'une guerre, entreprise avec Justice, mais sans prudence & à contre-temps ; qui au lieu d'affermir son autorité luy donna d'abord un tres-rude choc, & fit douter par la resistance de cette foible place, si ses forces estoient capables d'executer de grandes choses.

Misere de l'armée Royale, qui se dissipe.

Au reste le Roy ne témoigna pas se soucier beaucoup de cette disgrace, parce qu'il ne s'estoit pas tant porté à cette guerre de son propre mouvement, que par la sollicitation d'autruy. La Reine-Mere, à ce que plusieurs creurent, luy avoit mis dans l'esprit, que pour sa reputation, & pour satisfaire aux souhaits du Saint Pere & du Roy d'Espagne, desquels l'amitié luy seroit entierement necessaire, il faloit

monstrer à son avenement qu'il estoit tres-zelé pour la Religion Catholique : ainsi il s'imaginoit qu'il seroit quitte de ce devoir par une guerre contre les Huguenots, & qu'aprés cela il pourroit, sans craindre que rien le troublast, se donner du bon temps, & du repos tant qu'il luy plairoit. Ce desir de faire éclater son zele & sa devotion envers l'Eglise Romaine, & de complaire au Saint Pere, fut probablement une des causes pour lesquelles il se fit enrôler dans la Confrerie des Penitens ou Battus d'Avignon; il assistoit souvent à leurs processions, couvert d'un sac de toile, nuds pieds, & masqué, comme les autres. Cette espece de devotion n'avoit jamais esté pratiquée dans l'Eglise, au moins que je sçache, avant l'an 1260. J'en trouve bien une autre un peu auparavant, sçavoir l'an 1233. qui pour ainsi dire, fut une disposition à celle-là, & qui commença en Lombardie, par les exhortations de certains Jacobins, & Cordeliers. Ces bons Peres preschans la penitence, en un temps que le courroux du Ciel estonnoit ce païs là par de grands tremblemens de terre, peste, famine, debordemens d'eaux, & froidures excessives, les peuples d'Italie se porterent generalement à faire de continuelles processions par les champs avec des cierges, & des branches d'olivier; raison pour laquelle cette année-là fut appellée *l'année de la devotion generale*. Or cette ferveur s'estant passée avec le peril, il arriva vingt-trois ans aprés, qu'un Hermite de Perouse, qui estoit en reputation de sainteté, se mit comme un second Jonas, soit par inspiration divine, ou autrement, à menacer cette ville-là d'une entiere subversion, si elle n'appaisoit l'ire du Ciel par quelque publique expiation de ses pechez. Tous ceux qui l'entendirent; en furent tellement touchez, que non seulement ils renouvellerent ces processions, mais encore ils commencerent, à la mode des Hebreux qui font le grand deüil, à s'affubler de sacs de toile, & à se foüetter publiquement par les ruës. Cette nouvelle penitence fut aussi-tost en vogue presque par toute la Chrestienté, mais diversement receuë des Princes, approuvée par quelques-uns, reprouvée par d'autres, & tolerée par le Saint Pere; puis elle s'amortit comme la precedente, & demeura comme assoupie, jusqu'à l'an 1340. qu'au sujet d'une grande peste qui ravageoit la Hongrie, elle se réchauffa en ce Royaume là. Alors elle s'épandit de telle sorte & si promptement par toute l'Europe, qu'on ne voyoit que troupes innombrables d'hommes & de femmes, qui tout nuds jusqu'à la ceinture, hurlant d'un ton de voix lamentable, & se foüettant jusqu'au sang, couroient comme forcenez de Ville en Ville, & de Province en Province. Mais on reconnut à ces grimaces qu'il y avoit plus de manie que de devotion en leur fait: & il se mesla bien-tost parmy eux toute sorte de méchantes gens, & de crimes, voir mesme de tres-pernicieuses erreurs; à raison dequoy les Princes ayans interest de les reprimer, & les plus sages Theologiens * en estans d'avis, le Pape, contre l'autorité duquel ils se mesloient aussi de declamer, les condamna comme heretiques, & tâcha de les remettre en leur bon sens par la severité des peines spirituelles & temporelles. Toutefois, parce qu'il estoit tres mal-aysé d'abbatre tout à coup une frenesie si violente, il fut trouvé à propos, prenant ce qu'il sembloit y avoir de bon, d'en dresser des Confreries de Penitens; lesquelles se sont toûjours conservées en Italie & sur les terres du Pape. Il y en avoit de trois sortes dans Avignon, de blancs, de noirs, & de bleus; le Roy estoit des blancs, & avec luy le Roy de Navarre, qu'il disoit n'estre guere propre à cela: la Reine se méloit parmy les noirs: & le Cardinal d'Armagnac conduisoit les bleus.

Pourquoy le Roy se fit des Penitens à Avignon.

D'où vient l'institution des Penitens.

* *Gerson écrivit contre cette Secte.*

Procession des Penitens ou Battus, dans Avignon.

Ces spectacles inconnus aux ames Françoises, furent terminez par la funeste catastrophe d'un des plus grands personnages de la Scene. Au retour d'une de ces processions, qui se fit le huitiéme jour de Decembre, auquel on solennise la Conception de la sacrée Vierge-Mere, le Cardinal de Lorraine tomba dans une fiévre chaude, accompagnée d'un grand mal de teste: laquelle se redoublant de jour en jour, l'emporta de ce monde le vingt-sixiéme du mesme mois, un peu avant l'accomplissement de la cinquantiéme année de son âge. Il y eut divers soupçons sur les causes de sa mort. Les uns disoient qu'il avoit esté empoisonné par la fumée d'un flambeau qu'on portoit devant luy; & certes il se plaignoit luy-mesme qu'elle luy avoit fait mal à la teste. Le Libelle intitulé la Legende de Dom Claude de Guise (ce Claude estoit fils naturel du feu Duc de Guise, & plus scelerat encore qu'elle ne le décrit) raconte que ce bastard le fit mourir par le parfum d'une certaine bourse pleine de pieces d'or, aprés s'estre deffait de beaucoup d'autres par de semblables moyens. Quelques-uns disoient que la froidure de la saison, & le fea-

Mort du Cardinal de Lorraine.

rain d'Avignon, qui en effet est fort dangereux, luy avoient offensé le cerveau, parce qu'en cette procession il avoit la teste peu couverte, & les pieds à demy nuds, & les autres en attribuoient la cause à une grande fâcherie qu'il avoit conceuë pour les affaires du Clergé. Car comme le Roy eut d'abord haussé les decimes, & resolu d'aliener du fonds du Clergé, pour faire la guerre aux Huguenots, le bruit courut que ce Cardinal en avoit donné le conseil, si bien que ses amis, & quelques Prelats luy écrivirent de Paris, qu'il avoit attiré sur luy la malediction de tout cet Ordre sacré. Mesme un Deputé du Corps s'estant pris avec luy de parole sur ce sujet, luy osa reprocher en face qu'il avoit plus fait de mal à l'Eglise Gallicane, que l'Admiral de Coligny son ennemy juré: lequel n'avoit pû l'affliger que pour un temps, ruinant ses bastimens & prenant ses revenus; là où luy qui s'en disoit le principal appuy, la sappoit par les fondemens, & luy ostoit toute esperance de ressource, en luy ostant ses biens en fonds. Il est certain que ces reproches le percerent jusqu'au cœur, & y laisserent des pointes extremément picquantes; non seulement de colere & de regret de voir sa reputation déchirée; mais encore d'apprehension de perdre son credit envers ce grand & auguste Corps, sur lequel il dominoit depuis si long-temps, & dont la puissance avoit élevé & pouvoit maintenir la sienne. De sorte que durant sa maladie ne pouvant pas dissimuler ce qui l'affligeoit, il s'en plaignoit à tous ceux qui le venoient voir, & s'efforçoit avec grande vehemence de se justifier de cette accusation. Les bruits furent aussi fort differents sur la fin qu'il avoit faite; car s'estant élevé le jour qu'il mourut une si furieuse tempeste à Avignon, que de memoire d'homme il ne s'en estoit point veu de pareille, les Religionnaires en firent d'estranges contes, & publierent qu'il estoit mort dans une violente frenesie. Au contraire ses domestiques, & les Catholiques Lorrains, repliquoient que le trépas des Heros a accoûtumé d'estre suivy d'un trouble universel de la Nature; que l'entrée & la sortie de ces grandes ames dans le bas monde, sont accompagnées de signes & de prodiges extraordinaires; & qu'elles n'en partent le plus souvent qu'avec grand bruit. Ils assuroient encore par des Livres composez sur ce sujet, qu'il avoit eu l'esprit merveilleusement tranquille, & rassis jusqu'au dernier soupir; qu'il avoit dit de belles choses; & mesme qu'il avoit long-temps entretenu le Roy sur les maux de son Estat: le suppliant de retrancher la pluralité des Benefices, & de ne conferer les Prelatures qu'à des personnes capables, & attachées à l'Eglise par les Ordres sacrez. Les uns & les autres demeuroient seulement d'accord en ce poinct, que s'il eût vécu plus long-temps, la guerre eût esté poursuivie avec plus de chaleur qu'elle ne fut; & qu'il estoit homme pour bien donner de la fâcherie à la Reine-Mere. On raconte que l'estroite confidence qu'elle avoit euë avec luy, & le grand nombre d'affaires & d'intrigues qu'ils avoient demeslées ensemble, luy en laissa une si forte idée, qu'elle croyoit le voir à toute heure devant ses yeux qui luy faisoit signe de le suivre: & qu'elle en fut tellement effrayée un mois durant, qu'elle n'eût osé demeurer seule en quelque lieu que ce fût. On creut neanmoins, veu la conjoncture des affaires, que sa mort ne l'affligea pas beaucoup; & que bien qu'elle dist en public que la France avoit perdu un des plus grands hommes qu'elle eût jamais eu, elle tenoit neanmoins un langage tout contraire dans son cabinet. En quoy elle estoit secondée par ceux qui pretendoient l'avoir le mieux connu; disans qu'il avoit usé de tous les grands avantages de son esprit & de sa fortune, avec plus d'ambition, moins de conscience, & aussi peu d'affection pour les interests de l'Etat, qu'homme qui de ces Regnes-là fût entré dans le Conseil.

Quelles purent estre les causes de son mal.

Les divers bruits & sentimens touchant sa mort.

La Reine-mere le croioit toujours voir devant ses yeux.

Deux mois auparavant, comme le Cardinal de Lorraine remuoit toutes choses pour essayer de remettre sa Maison dans le mesme poinct où elle s'estoit veuë sous François II. il avoit proposé à la Reine-Mere de faire le mariage de sa cousine Louyse de Lorraine, fille de Nicolas Comte de Vaudemont, avec le Roy. C'estoit une des plus belles Princesses du monde, pour laquelle le Roy sembloit avoir pris de l'amour quand il passa par Nancy, pour s'en aller en Pologne; mais au reste toute bonne, & toute simple, sans ambition, & sans artifice; à raison dequoy il s'imaginoit que la Reine-Mere l'aymeroit mieux pour sa Bru, qu'une plus spirituelle; & que d'ailleurs il luy seroit facile de la gouverner, & de luy faire prendre créance dans l'esprit du Roy par l'affection conjugale, qui a un empire merveilleux sur les ames foibles, quand elle est soûtenuë par les avantages de la beauté. Mais la Reine-Mere, penetrant dans son dessein, n'avoit garde de prendre ce party pour son fils; & quoy qu'elle feignist de ne s'en pas éloigner, toutefois sous pretexte de

En son vivant il avoit proposé de marier la fille du Comte de Vaudemont au Roy.

La Reine y consent, mais aprés sa mort

luy

luy donner le contentement de choisir une femme à sa fantaisie, elle faisoit rechercher pour luy la fille du Roy de Dannemarc, & celle du Roy de Suede, & avoit envoyé un excellent Peintre avec Pinard, pour luy en tirer les portraits, & y ajoûter du pinceau ces vifs attraits & ces graces qui ne se rencontrent que rarement dans les climats froids. Maintenant que par la mort du Cardinal elle se void delivrée de cette crainte, qui estoit le seul obstacle qui l'empeschoit de consentir au mariage de Loüyse, elle en fait parler au Roy, tout de bon, par des personnes interposées. Les passions de ce Prince avoient, pour ainsi dire, leur flux & reflux; & l'on remarque dans toute sa vie, que ses amours, ses haines, & ses appetits reprenoient souvent un grand accroissement, aprés une grande diminution. Avant son voyage de Pologne, il avoit éperdument aimé la belle Chasteauneuf: en passant par Nancy pour y aller, il s'estoit laissé blesser aux attraits de Loüyse de Vaudemont: à l'heure dont je parle, il avoit repris la belle Chasteauneuf en affection; & l'on croyoit que si quelqu'un eust tant soit peu soufflé ce brasier, il luy eust tenu la parole qu'il luy avoit autrefois donnée de l'épouser; Veu mesme que cette fille estant de l'illustre Maison de Rieux qui se vante d'estre décenduë des anciens Rois de la Bretagne Armorique, pouvoit bien porter la qualité de Princesse, avec autant de raison que beaucoup d'autres qui se glorifioient de ce titre. Mais la Reine-Mere luy ayant osté cette fantaisie de l'esprit, y ralluma bien-tost l'estincelle qu'il avoit reçûë à Nancy, & luy fit desirer l'accomplissement de ce mariage avec une ardeur incroyable. Il envoya donc Chiverny porter les offres de son service, & ses premiers presens à sa nouvelle Maistresse; avec charge de faire en sorte que le pere l'amenast à Rheims vers la my-Fevrier, afin de joindre la solemnité de ses Nopces avec celles de son Sacre.

Le Roy pense épouser la Chasteauneuf.

Sa mere luy oste cette fantaisie, pour luy faire épouser la fille du Comte de Vaudemont.

En cette resolution il partit de Lyon à la my-Janvier, & descendit en Champagne par le Mâconnois, & la Bourgogne. Comme il fut arrivé à Chaumont en Bassigny, s'entretenant toûjours de l'objet de sa nouvelle passion, ces douces pensées furent troublées par la frayeur qu'on luy donna d'une horrible conspiration toute preste à éclater sur sa personne. Souvray vient à minuit tirer son rideau, & luy presente Fervaques travesty en païsan; lequel s'estant jetté à genoux, & ayant tiré de luy assurance de la vie, luy dit qu'il s'estoit déguisé de la sorte pour se dérober d'un lieu où il avoit appris d'étranges nouvelles: Qu'il avoit veu des gens, qui, sous le nom de Monsieur, avoient conjuré de luy oster la vie: Que pour cet effet il y avoit deux cens déterminez, qui s'estoient tous donnez la foy avec les plus execrables sermens du monde: & que ce damnable dessein se devoit executer sur le chemin de Chaumont à Rheims, ou sur celuy de Rheims à saint Marcou. Le Roy aprés l'avoir écouté, le renvoya à sa Mere: & il fut resolu le lendemain qu'on luy donneroit quelqu'un de créance à qui il feroit déchifrer tout le secret de cette conspiration. On choisit pour cela un nommé Barat: lequel y estant allé avecque luy, comme de la part de Monsieur, rapporta, qu'aprés avoir long-temps attendu tout seul sous un arbre en pleine campagne, il avoit veu paroître douze ou quinze hommes à cheval, la plûpart des amis ou des domestiques du feu Admiral de Coligny, gens dont les visages ne marquoient que trop leur detestable resolution; qui luy avoient dit en reniant Dieu, que la mort du Roy estoit infaillible; qu'ils avoient bien remarqué de quelles personnes son carrosse estoit remply, de quelles gardes il estoit environné; Qu'ils avoient choisi un lieu commode, & une retraite assurée; qu'enfin ils n'attendoient plus que le commandement de Monsieur: Et que là dessus estoit arrivé Fervaques, qui croyant qu'ils n'en eussent pas dit assez, les avoit encore engagez à d'autres discours. Le Roy tout effrayé de se voir si prés d'un si horrible danger, n'eut pas le loisir d'entendre le reste, & mena Barat droit à la Reine; luy disant d'abord, qu'il faloit assembler les Pairs, & que s'il ne se trouvoit point d'autre moyen assez prompt pour empescher cet attentat, il estoit resolu de prevenir son frere. Mais aussi-tost Barat ajoûta, qu'il avoit remarqué à la mine & aux discours de ces gens-là, que Monsieur n'y avoit pas encore presté son consentement; qu'ils se plaignoient qu'il estoit jeune, irresolu & trop adonné à ses plaisirs, & qu'il retenoit auprés de luy un Gentil-homme qu'ils luy avoient envoyé, il y avoit plus de trois semaines, sans luy donner aucune resolution, ny mesme aucune esperance qu'il la donneroit. Ces dernieres paroles calmerent un peu le trouble, que les premieres avoient causé dans l'esprit du Roy, & arresterent tout court les violents effets de son courroux. Mesme son frere luy ayant esté amené par la Reine-Mere, & s'estant jetté à ses pieds, il luy accorda non seulement sa grace, mais encore celle de tous

1575.

Le Roy va à Rheims.

Conspiration sur sa personne par Monsieur.

Comment découverte.

Sa resolution là dessus.

La Reine-Mere obtient le pardon de Monsieur.

ses complices, & voulut seulement que la maison, qui leur devoit servir de retraite pour ce mal-heureux dessein, fust rasée. On fit divers jugemens sur cette conspiration. D'un costé toutes les circonstances rapportées par Barat, les conspirateurs qu'il nommoit, comme Beauvais-la Nocle, la Vergne, & Baujeu, amis passionnez du feu Admiral, & qui en d'autres rencontres avoient juré hautement qu'ils vengeroient sa mort; la haine implacable que les Huguenots avoient contre le Roy depuis le massacre de la saint Barthelemy; avec cela le fâcheux naturel de Monsieur, & les semblables équipées dont il avoit esté accusé, rendoient la chose bien croyable à ceux qui sçavoient combien sont horribles les effets de la vengeance, de la Religion, & de l'ambition de regner. Mais d'autre part, ceux qui avoient pour suspect tout ce que faisoit la Reine-Mere, s'imaginoient que c'estoit une piece apostée pour affoiblir le courage du Roy par ces frayeurs, afin qu'elle pust entretenir toûjours la deffiance entre luy & son frere, & l'irriter davantage contre les Huguenots. Car pour le denonciateur, il estoit connu de tout le monde pour un homme qui cherchoit à faire sa fortune par toutes sortes de voyes: à qui d'ailleurs on ne pouvoit ajoûter foy, puis qu'il trahissoit son Maistre, & qu'il avoüoit de son bon gré d'avoir esté capable d'un si execrable attentat. Et quant à Barat, qu'on avoit envoyé avec luy, il n'estoit point personnage de si haute consideration, qu'il pust estre luy seul témoin d'une chose si importante, quand mesme il n'eust pas esté, comme il estoit, particulierement devoüé à la Reine-Mere. Et quelle raison la pouvoit avoir obligée d'interceder si facilement pour un si grand crime, qui devoit au moins estre puny par la mort de quelques-uns des complices? Certes dans un temps si plein d'énormes méchancetez, il n'y a rien qui ne fust croyable; mais parmy tant de déguisemens, de menées & de fourbes, il n'y a rien aussi dont on ne pust douter. Enfin, quoy qu'il en soit, cette conspiration ayant esté publiée comme tres-veritable, & n'en ayant paru aucun chastiment, fut de dangereuse consequence pour donner de la hardiesse aux autres factieux: car ils s'imaginerent aussi-tost qu'ils auroient toute licence de troubler l'Estat, puis qu'on avoit impunément attenté à la personne du Roy. Ce fut aussi un nouveau sujet d'alienation entre Monsieur & le Roy de Navarre, parce que le Roy témoigna en cette occasion une grande confiance au dernier, qui assisté de ses amis, luy servit de Capitaine des Gardes par le chemin, & n'abandonna point la portiere de son carrosse.

Ce qu'on croit de cette conspiration.

Le Roy arrive à Rheims.

Avec ces alarmes & ces frayeurs, il arriva à Rheims le douziéme de Fevrier: là il se vid engagé dans des lacs que son humeur amoureuse luy tendit, aussi dangereux pour sa reputation, que la conjuration precedente l'avoit esté pour sa vie. Loüyse de Vaudemont y avoit esté amenée par son pere, qui estoit accompagné du Duc son frere, de la Duchesse Antoinette de Bourbon veuve de Claude ayeul du Duc de Guise, lors âgée de quatre-vingts ans, & de tous les Princes & Seigneurs Lorrains. Ils se tenoient infiniment honorez, qu'un si puissant Roy voulust prendre alliance dans leur Maison: mais peu s'en falut qu'ils n'eussent le déplaisir de se voir ravir cét honneur en mesme temps. Le Roy par les chemins avoit jetté les yeux sur Marie, fille du Marquis d'Elbœuf, depuis femme du Duc d'Aumale, Princesse plus jolie que belle, mais dont les attraits animez par une vivacité qui brilloit, & par la gentillesse de son esprit, estoient capables de surprendre un cœur, mais non pas de le garder long-temps. Elle qui avoit assez d'ambition pour s'estimer digne d'une Couronne aussi bien que sa cousine, n'oublia aucun de ses charmes pour attirer la bonne volonté du Roy; & ne manqua pas aussi, pour luy en donner du dégoust, de luy faire sçavoir adroitement, avec la charité & la bonne foy qui est ordinaire à la Cour, que cette Princesse avoit engagé ses affections au Prince Paul frere puisné de Jean Comte de Salmes. En effet, il l'avoit recherchée; & comme il avoit beaucoup de bonnes qualitez, elle avoit aussi beaucoup d'estime pour son merite, & pour sa perseverance: de sorte qu'on croyoit que si elle eust osé dédire ses parens, elle eust en ce poinct preferé son propre contentement à la gloire de sa Maison. Enfin, Mademoiselle d'Elbœuf, par ses rapports amortit tout à fait l'amour que le Roy avoit pour Loüyse de Vaudemont, & au mesme temps par ses appasts alluma si bien celuy qu'il avoit conçû pour elle-mesme, qu'en moins de trois jours il changea de volonté, & luy fit esperer qu'il la prendroit pour épouse. La Reine-Mere fut bien estonnée de ce changement: mais lors qu'elle vid qu'il recevoit froidement la Princesse Loüyse, & qu'il dit au Duc de Lorraine qu'il la trouvoit bien changée depuis qu'il l'avoit veuë à Nancy: elle eut grande peur qu'il ne la renvoyast sans l'épouser. Ce n'est pas qu'elle craignist que cela irritast la Maison de Lorraine: car le

Se picque pour la Damoiselle d'Elbœuf.

Et se dégouste de Loüyse de Vaudemont,

mariage de Marie d'Elbœuf la devoit autant contenter que celuy de Loüyse de Vaudemont ; & mesme le Duc de Guise eust mieux aimé cet honneur pour la premiere que pour l'autre : mais elle craignoit de se voir bien-tost éloignée du Gouvernement, si une fois son fils qui ne se soûtenoit point de luy-mesme, se trouvoit entre les mains d'une Princesse adroite & entreprenante, & que les Guises, qu'elle avoit toûjours éprouvez aussi bons serviteurs, quand ils avoient dépendu d'elle, que mauvais amis, quand ils pouvoient subsister par eux-mesmes, ne se servissent de ce moyen pour gouverner le Roy sans elle. Ce qu'elle n'apprehendoit pas de Loüise qui estoit toute bonne & sans aucune ambition, & qui d'ailleurs estoit plus proche parente du Duc de Lorraine son gendre ; pour les enfans duquel son affection se porta depuis follement, jusqu'à les vouloir élever sur le Thrône des Fleurs de Lis. Elle se hasta donc d'éteindre ce feu avant qu'il parût davantage, & se servit pour cela de la Reine de Navarre & de Dugua. Ces deux personnes faisant les premieres approches, qui sont les plus dangereuses, employerent si adroitement auprés du Roy, les mesmes artifices dont Mademoiselle d'Elbœuf s'estoit servie contre Loüise, qu'ils luy firent bien-tost concevoir du soupçon de cette humeur trop gaye, & luy donnerent martel en teste : Puis comme ils eurent ébranlé cet esprit de la sorte, la Reine-Mere survint, & le pressa si fort qu'elle luy fit quitter prise, & l'obligea d'avoir au moins de la complaisance pour sa premiere Maistresse.

Comme on le fit déprendre de cette fantaisie.

Aprés donc qu'il eut esté sacré le quinziéme du mois par le Cardinal de Guise, qui faisoit l'office d'Archevesque de Rheims, le Siege estant pour lors vacant, il se maria le lendemain, & celebra ses nopces, avec des magnificences & des prodigalitez inoüies. Ces grandes & inutiles pompes ne furent pourtant point accompagnées des acclamations de joye ordinaire, mais plûtost des murmures des peuples, qui n'avoient que trop appris que ce seroit eux qui payeroient toutes ces vaines dépenses. Ils demeurerent avec cela fort scandalisez, que ny le jour de son Sacre, ny celuy de ses Nopces, la Messe ne se pût dire que sur le soir, parce qu'il estoit empesché à ajuster ses habits, à friser les cheveux de la Reine, & à goderonner sa fraise. Quelques-uns mesme cherchant de mauvais augures pour décrier un Regne, dont les commencemens ne leur plaisoient pas, remarquerent que les Musiciens avoient oublié dans ces ceremonies le *Te Deum*, qui est le Cantique de réjoüissance, & que la Couronne luy estoit tombée de dessus la teste, comme on le sacroit ; à quoy les Ligueurs adjoûterent depuis, mais faussement, qu'il ne s'estoit point trouvé d'huile dans la sainte Ampoulle. En ce Sacre se renouvella encore la dispute touchant la preséance entre les Princes du sang & les Pairs. Le Duc de Montpensier s'estoit resolu de l'emporter cette fois sur le Duc de Guise : & pour cet effet estant party en poste de Poitou peu aprés la prise de Lusignan, il vint jusqu'à deux lieuës de Rheims, sans en avoir demandé congé au Roy ; mais la Reine-Mere ne l'aimant pas, & le Duc de Guise estant encore en faveur, le Roy luy envoya une deffense expresse de passer outre. Ce qui fit dire aux Dames, que la Fée-Mellusine, pour se vanger de la destruction de son Chasteau, l'avoit fait venir à la haste pour le faire retourner avec honte.

Est sacré à Rheims, & épouse Louïse.

Mauvais augures pour son regne.

Dispute pour la preséance entre Montpensier & Guise.

Montpensier vient prés de Rheims, puis s'en retourne.

Aprés ces ceremonies, & aprés les devoirs que nos Rois ont accoûtumé de rendre à l'Eglise de saint Marcou & à celle de saint Denys, Henry fit son entrée dans Paris avec sa nouvelle Epouse. A quelques jours de là, les Deputez du party Protestant & Politique, y arriverent pour traiter de la paix. Au mois de Janvier dernier, ils avoient tenu les Etats à Nismes par la convocation de Damville. Là ils avoient contracté & juré union indissoluble, & fait grande quantité de reglemens (qui certes tendoient au gouvernement populaire) tant pour la Justice & la Police, que pour les Finances & la discipline militaire, comme aussi pour le payement de trois mille livres de pension par mois au Prince de Condé, de six mille à Damville, & de cinq cens à Chastillon. Peu auparavant ils avoient deputé, avec la permission du Roy, trois personnages des plus considerables d'entr'eux vers le Prince de Condé, pour conferer des choses qu'ils devoient proposer. Ces Deputez l'ayant trouvé à Basle, & communiqué avec luy de cette affaire, s'en revinrent à Paris le septiéme du mois d'Avril, avec les articles qu'ils vouloient demander. La liste en seroit trop longue, il y en avoit quatre-vingt onze : je n'en remarqueray que les principaux & les plus hardis. Ils demandoient » l'exercice de leur Religion par tout le Royaume, sans restriction aucune ; mesme » aux Eveschez de Mets, Toul & Verdun, au Marquisat de Salusses, aux païs de »

Le Roy fait son entrée à Paris.

Deputez des Religionnaires & Politiques en Cour.

Vont trouver le Prince de Condé.

Reviennent avec leurs articles.

» Dombes & de Barrois : des Ecoles publiques ; l'usage des cloches : l'impression des
» Livres de leur doctrine : l'application des dixmes qu'ils devoient, à l'entretenement de leurs Ministres, la cassation de toutes Sentences & procedures faites contr'eux ; specialement des Arrests donnez contre l'Admiral de Coligny, Cavagnes, & Briquemaut : l'élargissement des enfans du feu Admiral, de Jacqueline d'Entremont sa veuve que le Duc de Savoye retenoit prisonniere, & des Protestans que le mesme Duc avoit mis aux Galeres ; pareillement la justification & la delivrance des Mareschaux de Montmorency & de Cossé : la décharge de tout ce qu'ils avoient fait pour leur conservation depuis la mort d'Henry II. comme aussi de toutes taxes & impositions qui se feroient par aprés aux Villes & aux Etats particuliers des Provinces : l'acquit & dedommagement du payement des Reistres qu'ils avoient fait venir ; & avec cela deux cens mille écus sur les plus clairs deniers des Finances : deux Chambres my-parties de Juges des deux Religions, l'une à Montpellier, & l'autre à Cahors : pour places de seureté toutes celles qu'ils tenoient, & de plus deux autres dans chaque Province : Qu'au reste le Chancelier Birague & le Mareschal de Rais qui leur estoient suspects, se déportassent de la connoissance de ce present Traité. Ils glisserent aussi parmy les autres articles, afin de gratifier les peuples, ce refrain ordinaire : Qu'on assemblast les Etats generaux, & que cependant on pourveust à reduire les tailles au mesme poinct qu'elles estoient sous Loüis XII. Et ne se pouvans pas empescher de donner une atteinte à la corruption de la Cour, ils supplioient le Roy de faire punir exemplairement les athées, les libertins & les blasphemateurs, & d'executer rigoureusement les Ordonnances faites par ses predecesseurs contre les paillardises qui estoient si énormes & si frequentes, qu'elles faisoient horreur à tous les gens de bien. Avec cette requeste les Deputez presenterent une lettre du Prince, & une de Damville. Guillaume Dauvet-d'Arenes l'un d'entr'eux, fit une belle harangue au nom du Prince. Le Roy leur répondit benignement qu'il estoit venu en son Royaume de France les bras ouverts pour embrasser également tous ses bons Sujets, sans difference de Religion ; & que puis qu'ils venoient maintenant à luy, il les traiteroit comme doit un bon pere. Cela dit, il leur ordonna de se retirer dans son antichambre, tandis qu'il verroit leurs articles : peu aprés, les ayant fait appeller, il leur témoigna qu'il estoit extrémement offensé de leurs demandes audacieuses ; neanmoins il nomma trois personnes de son Conseil pour examiner chaque poinct avec eux, & luy rapporter ce qui seroit le plus à l'avantage du Royaume. Il estoit arrivé depuis peu des Ambassadeurs de cinq Cantons des Suisses, qui joignant les prieres de leur Republique à celles de la Reine Elizabeth, & du Duc de Savoye, faisoient grande instance envers le Roy pour obtenir la paix. Mais ceux qui la traitoient, estant plus attachez, ou à leurs interests, ou à leurs opinions, qu'au bien de l'Estat, toutes leurs conferences n'aboutirent qu'à de vaines disputes. Si bien que le Roy en estant mal satisfait, renvoya les Deputez ; il en retint toutefois deux, qui estoient d'Arenes & Beauvais la Nocle, pour entretenir toûjours les peuples dans l'esperance de la paix.

Sont benignement receus du Roy.

Comme il proceda avec eux.

La guerre ne laissoit pas de se faire cependant avec beaucoup d'animosité, quoy que ce fût du commencement avec peu de troupes. Le Prince de Condé travaillant sans cesse à ébranler la pesanteur Allemande, confirmoit les Huguenots par de frequentes lettres & assurances. Il y en avoit quelques-uns qui remuoient en Provence : N. du Mas Chastelane de l'Isle, frere du Baron d'Allemagne, jeune Gentil-homme des plus éveillez, d'Estoublon & le Chevalier de S. Jean, tous deux de la Maison de Bachez, Auzet leur cousin germain, & quelques autres, s'estoient saisis des villes de Seyne, Riez, Greols, Puymoisson & Digne, comme je l'ay déja remarqué : François d'Oraison, fils aîné du Vicomte de Cadenet, avec une autre cabale de cadets qui vouloient butiner, prit les armes vers la fin de l'année precedente, sous pretexte de conserver le païs au Roy : Et au commencement de celle-cy, le Baron d'Allemagne & le Capitaine Terrier surprennent Menerbe petite ville, mais assez forte, dans le Comté de Venaissin. Pour s'opposer aux premiers, le Comte de Carces Lieutenant de Roy, Vins & Montperoux, levent des troupes, forcent & prennent le Chevalier de S. Jean dans un Monastere, & l'envoyent au Parlement d'Aix, qui luy fait trancher la teste. Le Maréchal de Rais pourvû du Gouvernement de la Province par la mort du Maréchal de Tavanes, aprés avoir fait son entrée dans la ville d'Aix, alla reprendre Riez au commencement de Decembre. Il eut aussi avis, presqu'au mesme temps, que Vins avoit

Continuation de guerre

En Provence.

Menerbe surprise par le Baron d'Allemagne.

Marechal de Rais en Provence, dont il est Gouverneur.

forcé Digne, & passé tout au fil de l'épée, horsmis quelques-uns des plus signalez qu'il avoit reservez au glaive du bourreau. La ville de Puymoisson épouventée par cet exemple n'attendit pas l'assaut; de sorte qu'il ne restoit plus que Seyne, qu'il eût bien-tost reduite, si ses propres interests ne l'eussent obligé de suivre la Cour à Rheims. Il revint ensuite dans son Gouvernement; mais il y demeura peu de temps, & son depart fut bien-tost suivy d'une grande sedition à Marseille. La Doüane appartenoit autrefois à la ville, mais les Rois se l'estoient appropriée comme une dépendance necessaire de leur Souveraineté. Henry III. estant à Avignon, quelques Banquiers Italiens, que la Reine-Mere employoit pour luy trouver dequoy fournir à sa prodigalité, firent croire aux Marseillois que moyennant certaine somme ils pourroient bien retirer ce droit. Le marché en fut donc fait, & tous les deniers payez: mais tant s'en faut qu'on remist la ville en cette possession, qu'au contraire un certain Digiacet Florentin qui tenoit la Doüane, en augmenta encore les droits; tellement que le peuple animé par les Consuls, alla renverser les bureaux des Fermiers & brûler leurs registres: & cet exemple se répandant tout aussi-tost par toute la Province, porta le feu & le massacre dans les maisons de quantité de Receveurs & de Maltotiers. Cette sedition s'estant appaisée presque d'elle-mesme, fit place à une autre plus longue, mais qui causa plus de vexation aux pauvres paisans, aux dépens desquels se demeslent toûjours ces querelles, que de carnage ny d'entreprises de guerre. Une partie de la Noblesse & du peuple se plaignant que le Comte de Carces, sous couleur de donner la chasse aux Religionnaires, commettoit des concussions insupportables, se banda & s'arma contre luy. Cette faction prit le nom de Rasats, comme la contraire celuy de Carcistes. La derniere s'appelloit ainsi, à cause de son chef; l'autre prit son nom ou de ce que ses gens portoient la barbe rase, au lieu que ceux du party contraire la portoient longue, ou pour montrer par ce mot que les exactions de Carces avoient rasé le peuple jusqu'à la peau vive.

Sedition à Marseille pour la Doüane.

Autre sedition dans la campagne, des Rasats & des Carcistes.

Durant tout l'hyver la Valette, Losses, Montferran, & autres Seigneurs, ne firent en Guyenne que bloquer Montauban par quelques forts qu'ils bastirent aux environs, & qui serroient cette ville de bien prés. Mais sur le mois d'Avril la Valette assisté de Joyeuse Lieutenant de Roy en Languedoc, se mit en campagne pour chasser les Protestans de Lauraguais, Albigeois & Comté de Foix. Il fut mal-mené devant le Mas saint Espuelles: & Joyeuse ayant mis ensuite le siege devant Alet, d'Audon cadet du Baron de Leyran chef du party Huguenot dans le païs de Foix, qui n'estoit pas moins prudent que vaillant, l'en fit lever en grand'haste, & prit la Villette de saint Guyrons. Ce d'Audon fut heureux en toutes ses petites entreprises, horsmis en ce qu'il manqua de surprendre Pamiers avec de la poudre qu'il avoit jettée dans une tour par une basse cannoniere pour y faire bréche, & qu'il fut battu en quelque rencontre par Lamesan. Les Reistres qui avoient esté envoyez en Poitou, tenoient la campagne en Xaintonge, & par leurs courses continuelles empéchoient celles des Rochelois, & la communication de Pons, Bouteville, & autres places Huguenotes. La Noüe, pour se mettre un peu plus au large, fit attaquer par la Popeliniere saint Jean d'Angele ancien & fort Chasteau entre la Rochelle & Pons sur les confins des Isles: le Gouverneur le rendit, de crainte du canon, parce qu'un de ses espions mal informé, luy rapporta qu'il en avoit veu charger à Broüage pour le venir battre. Tonneboutonne place deffenduë par de bons fossez, & par la riviere, fut encore surprise par le mesme Capitaine, à la faveur d'une grosse pluye qui avoit fait retirer les vedetes. Aprés ces petits exploits les troupes Catholiques & les Huguenotes s'écoulerent: & le Roy ayant receu de grandes plaintes que les Reistres faisoient bien plus de mal à ses bons sujets qu'aux rebelles, les licentia, laissant seulement deux mille hommes François au Comte du Lude pour la seureté du païs. Les Rochelois, qui soûtenoient presque eux seuls les frais de cette guerre, s'en dédommageoient sur tous les vaisseaux Catholiques qu'ils pouvoient attraper sur mer, courant le bon bord avec vingt ou trente navires, qui firent des prises cette année-là pour deux millions de livres. Cette piraterie sembloit à quelques-uns d'entr'eux un infame brigandage: la necessité de la guerre en estoit la cause; c'est pourquoy la Noüe, & les plus gens de bien, presterent derechef l'oreille à un traité de paix, & receurent avec de grands témoignages d'affection René de Tournemine-la Hunaudaye que le Roy avoit envoyé à la Rochelle pour cet effet. Mais comme ils reconnurent qu'on ne tendoit qu'à les separer du Corps du party, ils prirent de la deffiance de luy: si bien que la Noüe ne

Montauban bloqué par les Royalistes.

Petits exploits en Foix & en Bearn,

& en Poitou.

Courses des Rochelois sur mer.

Hunaudaye vers eux de la part du Roy, pour la paix,

N'y avance rien.

voulut point se laisser emmener à la Cour, ny moins encore consentir à un accommodement particulier pour les Rochelois. Ainsi la Hunaudaye s'en retourna peu glorieux, & avec cela bien fâché de ce que durant qu'ils estoient en traité, la Noüe avoit essayé de surprendre Niort, & avoit effectivement surpris le Chasteau de Benon. C'estoit un des anciens heritages de la Maison de la Trimoüille, lequel coupoit le chemin aux vivres qu'on portoit à la Rochelle de ce costé-là: mais quelque temps aprés, Brueres Gouverneur de Marans le reprit par le moyen de cinq ou six Soldats qu'il fit glisser un à un dans la garnison, avec de l'argent pour corrompre les autres.

Prennent Benon, & le reperdent.

Cette petite surprise fut plus sensible à ceux de la Rochelle, que la place n'estoit importante. Mais il arriva deux choses qui penserent perdre entierement leur ville. René de Rohan-Frontenay l'un de leurs chefs, qui depuis peu estoit devenu l'aîné de sa Maison par la mort de Henry son frere, & de la fille de ce Henry morte peu aprés son pere à l'âge de douze ans, y suivoit les ordres de la Noüe, auquel il obeïssoit genereusement, bien qu'il fût de naissance à commander. Il avoit estably Saint-Gelais Gouverneur dans Broüage, avec une compagnie de recruë: mais cette place appartenant à Jacques de Ponts-Mirembeau, les habitans ne purent supporter qu'on fist ce tort à leur maistre, & appellerent dans la ville Plassac son frere qui estoit Gouverneur de Pons. A son arrivée Saint-Gelais se veut cantonner dans un fort separé de la place par une muraille: Plassac menace de l'y forcer; on les accommode: mais Saint-Gelais estant sorty, Plassac fait abattre cette muraille pour rendre le fort commun avec la ville. L'autre en fait plaintes à la Rochelle, comme d'une bravade: Rohan le favorise, & ils assemblent leurs amis de part & d'autre. Enfin la querelle se fut terminée avec bien du sang, & à la ruine entiere des Rochelois, si ceux qui n'y estoient pas interessez, ne l'eussent bien-tost pacifiée. Ce trouble fut accompagné de quelques autres divisions qui se glisserent dans la Rochelle entre la Noblesse & les Bourgeois: en telle sorte que Montgommery & plusieurs Gentils-hommes en sortirent avec grand mécontentement. Ce qui donna la pensée aux Catholiques d'entreprendre sur les Isles, esperant que lors qu'ils les auroient prises, ils se rendroient maistres de la mer avec une armée Royale, & bloqueroient la ville par terre, avec quantité de forts qu'ils feroient dans tous les bourgs & villages prochains; si bien que par force, par famine, ou par intelligence, ils la reduiroient en moins d'un an. Le Comte du Lude qui avoit esté declaré Chef de l'armée Catholique en Poitou, souhaittoit avec passion l'execution de ce dessein: & Landereau qui se portoit pour son Lieutenant au bas Poitou, (homme aussi mal-heureux que remuant, peu estimé des Catholiques, & fort hay des Huguenots, parce qu'il avoit abandonné leur créance & leur party sous l'espoir de quelque recompense,) en sollicitoit tres-instamment la commission. Il faisoit son conte que le Baron de la Garde luy aydant avec ses galeres & quelques vaisseaux qui luy devoient venir de Nantes, il en feroit facilement la conqueste, & qu'aprés cela il se rendroit le plus fort à la rade, avec les navires qui luy seroient envoyez de Bretagne & de Bordeaux; de sorte qu'il renfermeroit les Rochelois dans leur canal, & attraperoit tous leurs vaisseaux, qui estant allez en mer pour butiner, ne revenoient qu'à la file. Mais le Baron de la Garde ne venant pas assez tost, & son impatience, ou comme il disoit, les ordres de la Cour le pressant, il partit des sables d'Olone avec trois cens Arquebusiers & cinquante Gentils-hommes chargez sur deux Navires, & dix-huit petits Vaisseaux, tant pataches, que chaloupes; avec un tel secret, qu'il eut plûtost mis pied à terre dans l'Isle de Ré, que les habitans n'eurent le vent qu'il y pensoit. Ils avoient congedié & garnison, & Gouverneur, estant ennuyez de les nourrir, comme si la mer seule eût esté capable de les deffendre: ainsi il se rendit facilement maistre du bourg saint Martin qui est au milieu de l'Isle, & s'y logea. Les nouvelles en estans portées à la Rochelle, l'estonnement des bourgeois y fut grand: mais la resolution des Chefs fut si prompte, qu'à l'heure mesme ils y envoyerent trois cens hommes, vingt de chaque compagnie, pour se fortifier à terre contre les Catholiques qui estoient décendus; & dix ou douze voiles pour aller combattre la petite flote de Landereau. Quant aux vaisseaux, ayans le vent contraire, ils ne purent jamais aborder ceux des Catholiques: mais les hommes ayant passé en diligence, les uns dans une barque, les autres dans une chaloupe, ou dans un plus grand vaisseau, selon qu'ils estoient prests, décendirent à la pointe qu'ils nomment de Saimblanceau, & de là sans tarder s'avancerent

Dispute entre Saint-Gelais & Mirembeau pour Broüage

Donne occasion aux Catholiques d'entreprendre sur l'Isle de Ré.

Landereau y fait une décente.

Les Rochelois y envoyent pour l'en chasser.

jusqu'à une lieuë prés du bourg. Aprés qu'ils y eurent quelque tems attendu les ordres, ils allerent courageusement donner dans le Bourg par deux endroits. Du premier effort ils emporterent toutes les barricades, & tuerent tout ce qu'ils trouverent par les ruës; puis aprés, avec quelques arquebusiers ils contraignirent ceux qui estoient dans les maisons de se rendre à discretion; une partie se sauvant à la fuite fut assommée dans les champs, ou se noya pensant se jetter dans les vaisseaux qui estoient à l'ancre trop loin du bord. Landereau, toûjours mal-traité de la fortune, sauta de bonne heure dans une chaloupe, & se sauva à la prochaine terre du bas Poitou. Ainsi se gagna & perdit en vingt-quatre heures l'Isle la plus considerable qui soit sur nos costes; En quoy la Popeliniere pardessus tous les Chefs, montra sa diligence & son courage à son party, comme en beaucoup d'autres occasions son éloquence & son adresse. La Noüe de retour du Limosin mit bonne garnison dans l'Isle: & les Rochelois desormais en assurance, continuerent leurs courses sur mer, où ils firent de tres-riches prises. *Et l'en chassent.* *Courses des Rochelois par mer.*

La Noüe estoit allé en Limosin pour le sujet que je vous deduiray, aprés que je vous auray marqué l'état de ces contrées-là avant son arrivée. Langoiran & Vivans faisoient valoir le party Religionnaire en Perigord: Bourdeilles Gouverneur de Perigueux, les contrequarroit: mais jusqu'en Juillet il ne se fit en ce païs-là aucune chose qui merite d'estre sceuë, horsmis les exploits de la Dame de Miraumont du party Huguenot; c'estoit Magdelene de Senetaire veuve de Guy de Saint-Exupery, Seigneur de Miraumont, chasteau dans le Limosin, où elle faisoit sa retraite. Cette Amazone, l'une des merveilles de son siécle pour la beauté; mais encore plus pour le courage & pour la vertu, avoit toûjours auprés d'elle soixante jeunes Gentils-hommes en bon équipage, qui s'efforçant tous à l'envy de meriter l'honneur de son estime, faisoient voir dans leur petite troupe l'échantillon de cette verité autrefois énoncée per un Ancien; *Qu'une armée composée d'Amans seroit invincible.* Avec cette compagnie toute de feu, qu'on pouvoit nommer l'Amour foudroyant, elle s'estoit renduë redoutable jusques bien avant dans la basse Auvergne, & faisoit tous les jours quelque affront à Montal Lieutenant de Roy en cette Province. Un jour qu'elle luy avoit deffait deux compagnies, il s'en picqua tellement qu'il se resolut de se delivrer tout à fait d'un voisinage si incommode. Il assembla donc quinze cens hommes de pied, & deux cens chevaux pour assieger son chasteau; & afin de la tirer de dedans, il envoya cinquante chevaux faire le degast jusqu'aux portes. L'Amazone ne manque point de sortir sur ces coureurs avec la plûpart de ses Cavaliers, les charge & les taille en pieces: mais au retour elle trouve l'entrée de son chasteau saisie par les ennemis. Elle court donc à Turenne querir quatre compagnies d'arquebusiers à cheval: Montal va au devant avec une partie de ses troupes pour leur fermer le passage entre deux montagnes. Le combat est chaud & sanglant, deux furieuses passions l'amour & la vengeance se choquant là de toutes leurs forces: mais enfin Montal blessé d'un grand coup au travers du corps, est repoussé dans le gros de son armée: qui découragée par la blessure de son Chef décampe le soir mesme, & l'emporte dans un chasteau proche de là, où il meurt quatre jours aprés. *Beaux exploits d'une Amazone.* *L'Amour foudroyant.* *Montal défait & tué.*

Le Duc d'Uzez pourveu de la qualité de Gouverneur de Languedoc, quoy que Huguenot, y faisoit rude guerre aux Politiques & aux Religionnaires: & la Valette brave chef assisté des vieilles compagnies de gens-d'armes de Losses, Montferrand, Lozun, d'Escars, & plusieurs autres, de celles des chevaux-legers de la Salle, Vaillac, Ciron, & des forces de l'Agenois & Perigord, avoit au retour de la Comté de Foix, investy la Ville de Montauban, & pris tous les forts & places d'alentour. La Noüe averty de ce blocus, qui entraînoit la perte de la plus importante place qu'ils eussent aprés la Rochelle, & voyant que le Poitou n'y la Xaintonge n'avoient rien à craindre, parce que le Roy avoit congedié ses Reistres, fut d'avis d'y envoyer du secours; & s'il estoit besoin, d'y en mener luy-mesme. Quelques-uns neanmoins eussent mieux aimé qu'il eust assisté le Lieutenant de Poitiers, qui remplissant tout le Poitou du grand bruit de ses desseins, & les plus credules de diverses promesses, ne demandoit, disoit-il, qu'à estre associé au party pour faire éclorre de hautes entreprises.

Avant que sortir du Poitou, voyons la fin de cet homme. Il avoit l'esprit excellent & subtil au possible, le courage grand & determiné, la conversation charmante, le discours fort persuasif, & l'humeur à obliger tous ceux qui l'en prioient; mais *Histoire de la Haye Lieutenant de Poitiers.*

Quel il estoit. l'ame extremément égarée par les transports de sa furieuse ambition : de sorte qu'il n'estoit veritablement d'aucun party, mais il se mesloit dans toutes leurs intrigues pour s'élever par la faveur de l'un & de l'autre ; faisant comme les Mariniers qui prennent tous vents pour aller à un mesme port. Dans cette pensée il avoit esté le premier autheur de la conjonction du bien public, autrement des Politiques avec le party Religionnaire : depuis il n'avoit cessé, sous divers pretextes, d'aller & de venir, tantost à la Cour, tantost vers les Rochelois, & de faire des propositions avantageuses à tous deux, donnant à entendre à chacun en particulier, qu'il vouloit tromper le party contraire : il n'avoit sceu toutefois acquerir beaucoup de créance parmy les Religionnaires. Au mesme temps il machinoit des surprises & formoit des intelligences sur des places à droit & à gauche, sur Fontenay, sur la Rochelle & sur Poitiers, son dessein estant de faire sa fortune aux dépens du plus mal-avisé. Or il s'attachoit principalement à Poitiers, afin de se venger de quelques ennemis qu'il avoit dans cette Ville. Sur la fin de Juin il avoit amené ses troupes à l'entour, qui faisoient sept ou huit cens hommes, comme si elles eussent esté pressées par la Noüe de s'y retirer ; & n'ayant sceu obtenir avec toutes ses finesses, qu'elles y fussent reçües, parce que la brigue contraire y estoit la plus forte, il y estoit entré déguisé en Meusnier, & avoit si bien disposé les choses avec ses correspondances, qu'il se promettoit de la surprendre. Pour cet effet six déterminez s'estoient chargez de mettre le feu en six endroits de la Ville à heure dite : à cette mesme heure il devoit entrer quelques charrettes chargées de foin, où il y auroit quatre halebardiers cachez en chacune, qui eussent esté conduites dans de certaines places ; & au mesme instant il s'en fust rompu quelques autres à la porte saint Cyprian & sur le pont, pour y faire embarras. Il avoit outre cela meslé deux cens hommes des siens parmy les Regimens Catholiques qui estoient logez au Fauxbourg saint Sornin ; & quelques Bourgeois avoient ordre de faire un trou à la muraille. Puis toutes choses estans prestes, les halebardiers fussent sortis des charettes, les hommes de saint Sornin fussent entrez par la porte, & quelques autres par le trou, en se glissant du long du fossé : lesquels tous ensemble joints avec ceux qui estoient de leur complot dans la Ville, fussent aisément venus à bout de l'entreprise. Mais un des Conjurez, nommé Bastardin, l'ayant découverte à un sien amy particulier, à qui il vouloit donner avis de sauver son argent : celuy-là le mena adroitement dans son cabinet, l'enferma dedans, & alla querir N. Jay-Boisseguin Gouverneur de la Ville ; qui ayant tiré de luy toute la verité de la chose, luy fit couper la teste, & pendre dix ou douze de ses complices. Le Lieutenant fut par le mesme jugement executé en effigie, mais ses amis ne luy purent jamais persuader de se retirer, ils se tint à une lieuë de Poitiers dans sa maison de la Begaudiere, où il n'y avoit ny fossez ny deffenses. Aussi fut-il incontinent payé de cette presomption : car Joseph Doinel-Sainte-Souline son ennemy mortel, se servant d'un exprés commandement du Roy de le prendre mort ou vif, l'y alla attaquer la nuit avec trois cens hommes, & le surprit de telle sorte, qu'il ne pût autrement éviter l'ignominie qui luy estoit preparée, qu'en se faisant courageusement tuer. Son corps porté dans la Ville fut coupé en quartiers qui furent plantez sur des poteaux en divers lieux, & sa teste dans la mesme place où estoit son effigie.

Ses duplicitez découvertes.

Est mis en effigie, & tué.

Telle fut la fin de cet homme turbulent : la Noüe ne trouvant pas à propos de se mesler dans ses desseins, envoya les bandes confederées du Poitou accruës de celles du Xaintongeois, au secours de Montauban. Choupes qui les conduisoit, s'estant avancé jusqu'à Bergerac, & y ayant recueilly les troupes de François de la Rochefoucaud-Montendre, receut ordre du Vicomte de Turenne de l'aller joindre. Ce jeune Seigneur se portant dans la Guyenne pour General du party Politique associé avec le Religionnaire, faisoit encore profession de la Religion Catholique, comme le Duc d'Uzez de la reformée : neanmoins l'un & l'autre portoient les armes dans le party contraire, & cela au sujet du Maréchal de Damville, le Vicomte son beau-frere pensant à s'élever par sa faveur, & le Duc d'Uzez à se venger sur luy de quelques injures particulieres ; Deux illustres exemples en mesme temps, que la veritable Religion des Grands, c'est d'ordinaire l'interest, ou la passion. Langoiran vray Huguenot, d'ailleurs homme de grande experience, & qui ne se croyoit pas moins illustre en naissance que le Vicomte, eut bien de la peine à deferer le commandement à un jeune homme encore Catholique : mais la Noüe qui accommodoit les plus grandes difficultez, avec une douceur admirable,

Choupes conduit les troupes de la Noüe au secours de Montauban.

Qui est delivré.

ble, l'y fit condescendre. Aprés donc que Choupes eut delivré Bergerac de quelques forts sur la riviere de Dordongne & de l'Isle, & passé la Dordongne dans quelques batteaux que ses gens gagnerent à la nage, il rencontra le Vicomte & Langoiran à Nazaret, où ils avoient deux mille hommes. De là tous ensemble marchans vers Montauban, ils percerent au travers des troupes Catholiques qui estoient deçà le Tarn, avec un grand convoy de vivres, & le déchargerent promptement dans les batteaux de la Ville, puis firent leur retraite en bon ordre. Aprés cét échec, la Valette n'ayant point d'argent pour entretenir ses troupes; parce que les favoris de la Cour portoient envie à sa vertu; & Joyeuse qui estoit aux environs de Thoulouse, luy déniant les siennes pour la mesme raison, rien ne les empécha de prendre Puygaillard, Realleville, Mauzac, & toutes les autres places qui bloquoient Montauban.

Cela fait ils rebrousserent vers le Limosin, où la Noüe estoit demeuré tant pour favoriser un dessein sur Perigueux, que pour empécher les progrés de Bourdeilles, à qui de nouveau estoient arrivez deux mille Reistres. Il y avoit long-temps que les Religionnaires épioient l'occasion de joindre Perigueux avec Bergerac. C'est une grande Ville, & en ce temps-là fort peuplée, bastie sur la riviere de l'Isle: elle a un fauxbourg au bout des ponts, dans lequel & assez prés de l'eau, les Lamberts, riche famille de bourgeois, qui faisoient la guerre avec Langoiran, avoient une maison & des jardins de grande estenduë. Les plus avisez d'entre les bourgeois avoient souvent insisté qu'il faloit abattre cette maison, & ne souffrir point cette taniere de renards si prés d'eux: mais les grandes alliances que les Lamberts avoient dans la Ville, avoient fait differer une execution si necessaire. Dans cette maison Langoiran logea quatre cens hommes choisis: Vivans se mit en embuscade au mesme-temps dans une métairie à cent pas de là avec cinquante chevaux: & un jour de marché ils choisirent quatorze hommes determinez, qui déguisez en païsans devoient se saisir du pont & de la porte de la Ville. Pour cét effet ils compasserent si bien leurs distances que les derniers arrivans justement au bout du pont, lors que les autres arrivoient à la porte de la Ville, qui en est à trois cens pas, parce que la riviere est fort large en cét endroit, ils executerent leur entreprise, & se saisirent de l'entrée, si bien que ceux qui estoient en embuscade dans la maison & dans la métairie, y accourans en diligence, se rendirent maistres de la Ville. La resistance n'y fut pas grande, mais la cruauté du Vainqueur tres-horrible; le soldat cherchant de l'argent avec des extorsions barbares, & quelques-uns vengeans la mort de leurs parens égorgez dans les derniers massacres. Tiviers qui est un peu au dessus, petite Ville & peu forte, soûtint temerairement le siege, & fut emportée par escalade: Uzerche & Brive furent surprises par stratagemes.

Perigueux surpris par les Religionnaires,

Et cruellement saccagée.

Voila ce qui se passoit en Guyenne: l'animosité du Maréchal de Damville & du Duc d'Uzez tourmentoit d'autre costé le Languedoc. Damville aprés la prise d'Aiguesmortes passa dans la Vicomté de Besiers avec esperance de prendre la capitale: mais ses intelligences ne reussirent pas, & il se contenta de prendre toutes les petites places ou forts des environs, & au partir de là, la Ville d'Uzez. Le Duc au mesme-temps s'en approcha pour la recouvrer, mais il y trouva des Vassaux bien rebelles; cependant pour les châtier en quelque sorte, il se saisit du bourg de Saint Ferreol qu'ils avoient negligé, & y mit une garnison, qui par de rigoureux châtimens sur ceux qu'elle pouvoit attraper, tenoit les autres resserrez dans leurs murailles. Mais tandis qu'il couroit çà & là, il arriva que le jour de Caresme-prenant, Damville prit encore en sa presence la Ville d'Alez, qui estoit tres-importante au party Huguenot, pour estre absolu dans les Sevennes. Le château se défendit quelques jours: mais le Duc ne l'ayant pû secourir, parce que les Suisses à leur ordinaire se mirent à crier à l'argent, quand il falut marcher, il fut contraint de se rendre. Le Pousin sur le Rhosne avoit esté peu auparavant surpris par les Religionnaires, en cette sorte. Les habitans presque tous de la Religion trouverent moyen de glisser dans la garnison un Soldat rusé & hardy qui promit au Gouverneur de luy moyenner quantité de bonnes prises: de fait il ne manquoit pas de faire tomber tous les jours dans ses filets de bons païsans & bourgeois, mais tous gens de main qu'il apostoit pour se laisser prendre. Le Gouverneur trop âpre au butin, estant leurré de cette sorte, fut un jour si dupe, qu'il envoya toute sa garnison aux champs: alors le soldat donne des armes aux prisonniers, se jette sur luy, & sur le petit nombre de ceux qui estoient demeurez, les égorge tous, & se saisit de la pla-

Guerre entre Damville & Uzez, en Languedoc.

Damville surprend Uzez & Alez.

Et les Religionnaires le Pousin, & Bais.

Uzez assiege Bais, mais leve le siege.

ce. La negligence du Gouverneur de Bais, qui est à une lieuë de là sur la mesme riviere du Rhosne & du costé du Vivarets, fut cause que cette place fut surprise quelques jours aprés: mais il fut plus heureux que son voisin, il se sauva dans un petit bateau, de l'autre costé du Rhosne. Le Duc un mois aprés y remit le siege, & le reprit facilement ; non pas toutefois le château, ny les forts qu'ils avoient bâtis à l'entour. Peyregourde ayant jetté dedans deux cens hommes de renfort, le Gouverneur nommé du Pont, y rendit tant de combats ; & les Religionnaires du Vivarets attaquerent si souvent le camp des assiegeans, qu'aprés qu'ils eurent tué trois cens Catholiques, le General fatigué de les avoir toûjours sur les bras, & d'ailleurs voyant la peste qui se mettoit dans ses troupes, brûla la plus grande partie de la Ville, & décampa. Aprés cet affront, comme il n'eut plus d'esperance de pouvoir faire d'heureux siege, & que d'ailleurs il estoit mal avec ses Suisses, il les donna volontiers à Gordes Gouverneur pour le Roy dans le Dauphiné.

Uzez donne ses Suisses à Gordes.

Guerre en Dauphiné entre Gordes, & Montbrun.

Lesdiguieres assiege un château.

Gordes y accourt.

Depuis la levée du siege de Livron, les affaires des Religionnaires y prosperoient toûjours sous la conduite de Montbrun. Lesdiguieres y avoit par son ordre, assiegé le château du bourg de Châtillon, qui est deux lieuës au dessus de Die, pour se faire un passage libre de la vallée de Chamsaur & autres contrées qu'il tenoit, à la riviere du Rhosne. Gordes qui estoit à Die, assisté de ce nouveau renfort de Suisses, & ayant en tout six à sept mille hommes, y accourut : Montbrun l'y suit avec pareilles forces, horsmis qu'il estoit plus foible en infanterie, mais aussi plus fort en cavalerie: & Lesdiguieres retire son artillerie, & va trouver Montbrun à Bornave. Aprés qu'ils eurent là consulté ensemble, Montbrun prend une partie de sa cavalerie, donne l'autre à Lesdiguieres, borde le ruisseau qui passe par Châtillon de ses arquebusiers, & charge les Catholiques jusqu'à trois fois: mais il y est vaillamment receu, & mesme repoussé par les Suisses: le reste du jour se passa en escarmouches. La nuit venuë Gordes fait allumer quantité de feux, comme s'il eût eu dessein de recommencer le combat le lendemain : mais un peu avant le jour il ploye bagage & se retire vers Die. Depuis Châtillon jusques-là il y a une plaine qui n'a pas demie lieuë de large, resserrée entre des collines, & mesme entre de hautes montagnes. La Drome qui passe par Die, la coupe par le milieu : & sur cette riviere il y a un pont qu'ils nomment le pont à l'oreille, par où Gordes vouloit passer, afin de gagner l'autre costé de la plaine qui est le plus large. Déja il y avoit fait passer son avant-garde qui estoit de quinze cens Suisses tous piquiers, flanquez de quatre cens arquebusiers Dauphinois, & de trois cens chevaux : quand Montbrun aussi vigilant que luy, & qui estoit à cheval dés l'aube du jour, y envoye Champoleon avec deux cens salades portans chacun un arquebusier en croupe, & soûtenus par Morges & Vercoiran. Ces arquebusiers déchargez sur le pont, l'embarrassent de quelques charrettes & de chevaux morts qu'ils trouvent, & se vont retrancher à l'autre bout. Les cavaliers chargent ceux qui estoient de là, & au mesme temps Montbrun donne sur la queuë de ceux qui estoient encore deçà. Gordes avoit fait deux bataillons de son infanterie Suisse, & les avoit mélez d'arquebusiers, selon l'ordre de cette nation : sur les aîles il avoit encore jetté quatre cens Dauphinois, qui tiroient avec une merveilleuse promptitude ; & il tenoit sa cavalerie comme à couvert au milieu de ces deux bataillons, parce qu'elle luy sembloit foible & mal-asfurée. Du premier choc les Suisses repoussent bien loin l'infanterie Religionnaire : sa cavalerie la soûtient, & la ramene au combat. Gordes veut entreprendre d'aller au devant: mais ce qu'il avoit craint luy arrive, sa cavalerie ploye d'abord & se met en fuite. Montbrun l'ayant reconnu parmy les siens à la taille & à son cheval, pique droit à luy ; & on dit qu'ils se porterent quelques coups d'épée. Mais Gordes voyant sa cavalerie en fuite, & ses gens de pied en déroute, se retire de la presse & se sauve à Die : pendant que ceux des siens qui estoient de l'autre costé du pont, chargez par Vercoiran, Morges, & Champoleon, sont aussi poussez de mesme. Les Suisses en l'un & l'autre endroit abandonnez de cavalerie & d'arquebusiers, & découverts de tous costez, n'oublierent pas leur ancienne vertu. D'un costé Montbrun avec le Mas & Estabel les attaquoit ; de l'autre, Lesdiguieres avec Bar & Cugié tâchoit de les entamer ; & Gouvernet l'un des meilleurs chevaux-legers de son temps, les prenoit en teste : mais quoy qu'ils fussent souvent enfoncez, ils se rallioient toûjours plus obstinément ; & leur discipline jointe à un courage, que la necessité avoit changé en fureur, fit de si grands efforts, qu'ils s'ouvrirent un passage au travers des ennemis, & enfilerent un chemin de re-

Combat de Die entre ces deux Chefs.

Perdu par Gordes & les Catholiques.

traite entre deux vignes. Les gens de pied de Montbrun ne les osoient approcher, ny sa cavalerie ne pouvoit les enfoncer dans ce chemin estroit; car ils faisoient aussi-tost une haye de leurs piques croisées à dix ou douze de hauteur; & s'ils eussent eu seulement cent mousquetaires, ils eussent fait retraite mal-gré toutes les forces du monde. Mais les Reformez les côtoyant à droit & à gauche, les canardoient sans cesse à coups d'arquebuse: de sorte qu'ils furent contraints de lever les piques, & de rendre armes & drapeaux. Montbrun leur donna quartier & sauf-conduit pour s'en retourner en Suisse, leur laissant l'épée pour marque de leur valeur. Il en fut tué en cette occasion prés de huit cens, parmy lesquels estoit le Colonel Jean-Guillaume Freulich, & seize Capitaines: outre cela cinq cens fantassins François, & seulement trente chevaux; les Religionnaires n'y perdirent pas plus de cent hommes. Je sçay bien qu'il y en a qui racontent cette journée un peu autrement, mais tous demeurent d'accord du succés. Les nouvelles de cette perte causerent une grande desolation dans les petits Cantons d'où ces troupes avoient esté tirées: mais ce bon-heur donna tant de presomption à Montbrun, que se comparant desormais à Jules Cesar qui avoit vaincu cette nation, il ne croyoit rien impossible à sa valeur.

Suisses y sont defaits, mais se défendent bien.

Gordes estant enfermé dans Die, depuis la derniere défaite, toutes les forces du Lyonnois, Dauphiné & Provence, accoururent pour le dégager. Elles estoient composées d'un gros de douze cens Gentilshommes commandé par l'Estang, & de trois mille hommes de pied & trois cens carabins, menez par N. d'Urre-Ourches & François de la Baume-Rochefort cousins de Montbrun. Comme elles estoient à Crest Ville distante de cinq ou six lieuës de Die, Montbrun en eut avis. Il y a deux chemins de Crest à Die, l'un par la plaine le long de la Drome, l'autre par les montagnes; le premier estant occupé par les garnisons que les Huguenots avoient mises dans quelques Bourgades sur la riviere, elles prirent le dernier. A la descente de ces Montagnes du costé de Die, il y a deux détroits fort difficiles aux lieux qu'on nomme Quint & Saillans; & plus en delà il y a des vallées entre les montagnes, dans l'une desquelles coule le torrent ou petite riviere de la Gervane, qu'on passe au pont de Mirebel. Montbrun eut la temerité d'aller au devant de ces troupes avec huit cens hommes; & sa presomption le traisnant au precipice malgré les sages conseils de Lesdiguieres & de Champoleon, au lieu de les attendre dans les détroits que j'ay remarquez, il les alla chercher jusques dans les vallées, & passa le pont. Du commencement il renversa tout à son ordinaire, passa sur le ventre à trois compagnies de gens de pied, & perça un gros de Cavalerie qui venoit à luy; là où (chose remarquable) les deux cornettes blanches, Barry, Huguenot, & Rosset Catholique, s'estans tous deux portez par terre avec leurs lances, furent étouffez par la foule des chevaux. Montbrun croyoit bien avoir là emporté une seconde victoire: mais aussi-tost il se void investy par un gros escadron de Gens-d'armes tout couverts de fer, qui d'un choc pesant & vigoureux renversent ses Chevaux-legers & luy tuent d'abord vingt Cavaliers à l'entour de luy; le reste prend la fuite, les uns par le pont, les autres par les guez de la riviere. Alors, mais trop tard, reconnoissant le danger où il s'estoit mis, & ne voyant presque plus personne qui le secondast, il essaye à se tirer de la meslée: mais comme il veut sauter le canal d'un moulin, son cheval hors d'haleine s'abat sous luy, & luy rompt une cuisse: de sorte qu'il est contraint de se rendre à Rochefort son parent, qui luy donna sa foy. Jules Centurion Italien le vouloit tuer de sang froid, & disoit en avoir commandement du Pape: mais Ourches, l'un des principaux Chefs de l'armée & parent du prisonnier, y estant accouru, confirma la parole de Rochefort, & répondit brusquement à Jules, que la Noblesse Françoise n'estoit point accoûtumée à ces assassinats. Les Catholiques ne poursuivant pas chaudement leur victoire, Lesdiguieres rallia aisément les troupes de Montbrun, & les sauva à Pontaix. Il ne trouva à dire que cinquante hommes en tout, mais les victorieux plus de deux cens; si bien que le party Religionnaire se fut vanté d'avoir l'avantage, s'il n'eût plus estimé son Chef qu'une armée entiere. La joye de sa prise ne fut pas moindre à la Cour que celle du gain d'une bataille: les ordres vinrent aussi-tost qu'on ne le traitast plus en prisonnier de guerre, mais en prisonnier d'Etat; qu'on eût soin de ses blessures, afin de le conserver pour un châtiment exemplaire; & qu'on le remît entre les mains du Parlement de Dauphiné. Ourches & Rochefort ses parens obeïrent, & le livrerent aux Gens du Roy; plusieurs appellans cette action une lascheté, & disans qu'il ne devoit point y avoir de

Gordes renfermé dans Die.

Grandes forces à son secours.

Autre combat où Montbrun est défait & pris.

Ceux qui le prirent, ne voulurent pas l'assassiner.

Est mené à Grenoble.

Intercessions & considerations qui devoient luy sauver la vie.

commandement assez puissant pour les obliger à violer leur foy, & à des-honorer ainsi leur propre sang. Le Prince de Condé, le Mareschal de Damville, Turenne, & tous les Chefs du party écrivirent au Roy en sa faveur, representant que sa grace ou sa mort apporteroient un grand poids au traité de la paix ; les Guises mesmes prioient qu'on l'échangeât avec Besme, & le Parlement de Grenoble apprehendoit les repressailles, s'il touchoit à une si precieuse teste. Mais la Reine-Mere & le Conseil avoient resolu de le sacrifier à l'autorité Royale. Ses ennemis ne manquoient pas de representer au Conseil qu'il l'avoit extrémement offensée ; qu'il avoit le premier levé les armes dans le Dauphiné au commencement des troubles ; & qu'à l'entrée du Roy en France il avoit, par une effronterie sans pareille, pillé le bagage de Sa Majesté dans les montagnes. Ils n'oublioient pas aussi de faire souvenir le Roy de quelques lettres, veritablement trop insolentes, dans lesquelles il luy avoit répondu, que les armes & le jeu rendoient toutes personnes égales. Ainsi sur des commandemens trois fois reiterez, le Parlement luy fit son procez, le degrada de noblesse, & le condamna à perdre les biens & la teste ; certes au grand regret de tous les braves gens, qui luy avoient donné le glorieux surnom de Vaillant, & reveroient en luy une ancienne probité, & une façon de vivre tout à fait irreprochable, horsmis que la licence des guerres l'avoit rendu insolent à l'endroit des Puissances souveraines, & trop indulgent à ses Soldats. L'Arrest fut executé le 9. Juillet, & bien-tost suivy de la mort de N. Dianovitz-Besme, celuy qui avoit massacré l'Admiral de Coligny. Cet insigne assassin revenant d'Espagne, où le Duc de Guise l'avoit envoyé aprés la mort du Cardinal de Lorraine, sous pretexte d'acheter des chevaux, ou, comme disoient ses ennemis, pour renouveller les traitez secrets de son oncle avec Philippe II. avoit esté pris en Angoumois par la garnison Huguenote du Chasteau de Bouteville. Sa conscience luy remettant aussi-tost devant les yeux qu'il n'y avoit point de pardon pour luy si on le livroit aux Rochelois, il avoit offert une excessive rançon à ceux qui le tenoient : & les Guises promettoient qu'en échange ils feroient delivrer Montbrun. Les Consistoriaux de la Rochelle, pour en faire une solennelle vengeance, vouloient l'acheter mille écus : mais les plus sages, & Bertoville Gouverneur de la place, apprehendant la revanche, trouvoient plus à propos de le garder. Enfin Montbrun ayant esté executé, on suborna un Soldat qui luy persuada de se sauver, & le fit tomber dans une embuscade : où Bertoville le traita de mesme qu'il avoit traité l'Admiral ; n'y ayant point, disoit-il, de méchanceté au monde plus pardonnable que de faire perir les méchans par le crime dont ils font mestier.

Mais d'autres raisons la luy font perdre.

Besme assassin de l'Admiral pris en Angoumois, & assassiné.

Lesdiguieres succede à Montbrun.

Aprés la mort de Montbrun la division pensa ruiner le party Religionnaire en ces Provinces-là : le bas Dauphiné luy designoit pour successeur Gabriel de Glane-Cugié Gentil-homme originaire du Canton de Berne, qui avoit vieilly sous les armes avec beaucoup de reputation ; tout le haut Dauphiné vouloit François de Bonne-Lesdiguieres, qui n'avoit encore que trente-deux ans, mais une experience de vieux Capitaine, & une tres-sage conduite. Le trouble & la dés-union s'estant mis dans le premier party, parce qu'il y avoit autant d'aspirans que de personnes considerables : le second avec le temps se trouva le plus fort, tant par la raison contraire que par la faveur des Ministres gagnez par les vertus extraordinaires de Lesdiguieres, & par la grande deference qu'il leur rendoit. Si bien que le Prince de Condé passant par là à son retour d'Allemagne, obligea tous les autres Chefs de le reconnoistre, & le Roy de Navarre l'autorisa par ses provisions. Ce remede ne fit pourtant qu'empirer le mal, & tourna l'envie de ses competiteurs en une cruelle haine, qui ne se pût dompter que par de longues années. Au reste, comme les Voyageurs sont bien-aises de remarquer les petites sources où les grandes rivieres commencent, je vous diray en peu de mots qui estoit Lesdiguieres, que nous avons vû mourir dans la Charge de Connestable. De naissance il estoit bien Gentil-homme, de la Maison de Bonne, mais il n'avoit que cinq à six cens livres de rente, consistans dans la petite Terre de Lesdiguieres, & dans une partie de la Seigneurie de saint Bonnet. Sa mere, de la Maison de Castellane, demeurée veuve & sa tutrice, l'avoit appliqué aux Lettres, où il s'estoit tellement avancé, qu'elle le destinoit pour le barreau, ou pour l'Eglise : mais son Precepteur luy fit embrasser la Religion reformée, & sa propre inclination l'exercice des armes. Dans lesquelles ayant commencé par une place de demy Archer dans la Compagnie de Gordes en Piémont, il continua de les porter dans le party Religionnaire, & parvenant

Quel il estoit.

de degré en degré, il se rendit enfin si sçavant dans le mestier & dans la connoissance de ces païs montueux & embarrassez du Dauphiné & contrées voisines, que par une longue suite de belles actions il merita d'y estre fait General de son party; où du depuis il n'a pas travaillé moins utilement pour le service de l'Etat, que pour sa propre grandeur. La premiere chose qu'il fit pour se monstrer digne de ce commandement, fut de rétablir la discipline militaire dans ses troupes, & de reprimer les excez des Soldats : ayant accoûtumé de dire, qu'il n'y a point d'honneur de commander à des voleurs; qu'un Chef ne sçauroit executer de grandes entreprises sans l'amitié de ses gens; & qu'il ne peut y avoir d'amitié assurée avec des brigands. Par cette maxime il eut bien-tost effacé dans la Province le souvenir de Montbrun qui avoit accoûtumé de permettre tout, horsmis les violemens & l'incendie, & attira à luy dans peu de temps plus de Soldats par ces doux reglemens, que tous ses concurrens ensemble n'en purent retenir par une excessive licence. Gordes & luy firent diverses entreprises l'un sur l'autre tout le reste de cette année, s'entresuivans toûjours pour prendre leurs avantages. La ville de Gap ensevelie dans le vin & dans le sommeil, aprés je ne sçay quelle feste, fut bien étonnée de se voir surprise par Lesdiguieres, un de ses gens monté par un eschelle ayant arraché la serrure & les verroux de la porte : mais ce fut sans aucun meurtre; & il usa de son bon-heur avec tant de clemence, qu'il ne voulut pas mesme retenir l'Evesque ny le Clergé. Jules Centurion luy avoit enlevé Corp, & un certain nommé l'Escuyer deserteur de son party, le Chasteau d'Ambel; Il accourt à cette derniere place : Gordes plus fort que luy, le contraint de tourner arriere : mais peu aprés il revient en diligence, y fait bréche en deux heures, l'emporte d'assaut, & fait pendre l'Escuyer comme traître & deserteur. Centurion n'osa l'attendre à Corp, & les huit cens hommes qu'il y avoit laissez, la voyans attaquée par dix endroits, s'enfuirent partie dans les montagnes, & partie furent tuez. Ensuite Gordes taschant de le divertir du voisinage de Grenoble, & de l'attirer dans la plaine, investit la Villette-d'Urre dans le Valentinois: Cugié se trouva engagé dedans; & Lesdiguieres ne se souciant pas de le secourir, ou n'osant paroistre en un lieu si découvert, plus foible de la moitié que les Catholiques, il fut contraint de se rendre dans quelques jours.

Rétablit la discipline dans ses troupes.

Divers exploits de luy & de Gordes l'un contre l'autre.

Les Provinces de deçà Loire ne furent troublées d'aucun remuëment, si ce n'est que les Religionnaires de la basse Normandie voulurent entreprendre sur le Mont Saint Michel. Un Gentil-homme du païs nommé du Touchet, ayant sceu que la garnison & les habitans alloient à un certain voyage le jour de la Magdelene, y fit glisser trente Soldats déguisez en Pelerins : qui estant entrez dans la Ville, & de là dans le Chasteau où est l'Abbaye, tirent des poignards & quelques pistolets de poche (car il faut laisser les épées à la premiere porte) tuent le Prestre qui leur avoit dit la Messe, & se saisissent de Precontaud Gouverneur de la place. Mais comme du Touchet venoit au galop par la greve pour se jetter dedans, la basse ville alarmée se retranche à la herse du Chasteau, & tout aussi-tost est secouruë par Viques Enseigne de Matignon. De sorte que ces entrepreneurs pris sans armes firent composition à vies sauves : neanmoins Matignon fit trancher la teste à trois des principaux, & pendre presque tout le reste.

Le Mont S. Michel en Normandie manqué d'estre surpris par les Huguenots.

Tandis que tous ces remuëmens diminuoient l'autorité du Roy au dedans, le procedé des Polonois ne ruinoit pas moins sa reputation au dehors. Le Senat derechef assemblé à Varsovie, sur la réponse que ce Prince avoit faite aux Ambassadeurs qu'on luy avoit envoyez incontinent aprés son depart, luy manda avec tous les termes de respect & de civilité dont l'on doit traiter un Souverain, qu'il se rendit en Pologne au commencement du mois de May de cette année, & qu'il se trouvast aux Etats qui se tiendroient à Stekzis, sinon qu'à leur grand regret ils seroient contraints de proceder à l'élection d'un autre Roy. Bien qu'il ne tint pas grand conte d'un Royaume si éloigné de la France & de son humeur, neanmoins la honte de le perdre, plûtost que l'honneur de le posseder, luy faisoit encore avoir quelque soin de le retenir. Pour cet effet, la Reine-Mere, qui convertissoit toutes sortes d'occasions à son avantage, moyenna qu'on y envoyât Bellegarde & Pibrac, parce que leur presence luy faisoit ombre. On leur promettoit que rien ne leur devoit manquer pour gagner les volontez des Polonois, & que si-tost qu'ils seroient arrivez en ce païs-là, ils y trouveroient trois cens mille écus; qui sans doute eussent

Le Roy sommé par les Polonois de se rendre en Pologne.

Y envoyé Bellegarde & Pibrac.

eu plus d'effet dans les Estats que les grandes promesses ny toutes les autres intrigues. L'on donnoit mesme des esperances à Bellegarde, que la haute estime qu'il avoit acquise parmy cette nation, le pourroit élever au thrône, mais il n'estoit pas si dupe que d'en rien croire: aussi songeant à d'autres desseins, au lieu d'aller en Pologne, il se destourna en Piémont, pour y vuider, disoit-il, quelques affaires d'importance, & s'arresta à la Cour du Duc de Savoye; avec lequel il commença dés lors la trame du Marquisat de Salusses. Pour Pibrac, qui y procedoit plus franchement, estant arrivé en Pologne aprés plusieurs empéchemens, entr'autres de quelques voleurs qui le firent prisonnier, & pillerent son equipage auprés de Montbeliard: il trouva que les Estats avoient fait un Decret le quatorziéme de Juillet, portant, que puisque Henry ne s'estoit point rendu au jour assigné, ils estoient quittes de l'obeïssance qu'ils luy avoient jurée, & que la Royauté estoit vacquante, comme par mort. Il ne laissa pas neanmoins de tenter tous les moyens qu'il se pût imaginer, soit par lettres, soit par conferences avec ceux à qui il luy estoit permis de parler, pour conserver la Couronne à son Maistre. Mais comme il vid que tous ses ressorts n'avoient point d'effet, & que les Estats alloient proceder à une nouvelle élection, il se retira sagement, de peur d'estre spectateur & témoin d'un si grand affront au nom François & à l'honneur de son Prince. Aprés son depart les Estats convoquez à Varsovie le premier de Decembre, se diviserent en deux brigues: l'une éleut l'Empereur Maximilian; l'autre, dans laquelle nos partisans s'estoient jettez, & qui du commencement, si elle eust pû s'accorder, vouloit un Piaste, c'est à dire un Seigneur du païs, defera le Royaume à la Princesse Anne sœur du Roy Sigismond, & luy donna pour époux Estienne Battory Prince de Transsilvanie, qu'elle nomma Roy par le mesme Decret. L'élection de Maximilian sembloit la meilleure, horsmis qu'elle pechoit en quelque forme; & sans doute qu'il eust emporté la piece, s'il se fust hasté de l'aller prendre: mais tandis qu'il s'amuse à contester sur les conditions ausquelles les Estats l'avoient sousmis, Battory, sans marchander, accourt en Pologne, épouse la Princesse & se met en possession. Ce qui eust causé de grands troubles & la ruine entiere du Royaume, si la mort n'eût emporté l'Empereur, & renversé les preparatifs qu'il faisoit pour en avoir raison.

Bellegarde n'y va pas, mais en Piémont.

Pibrac y va, & n'y peut rien operer.

De deux brigues, l'une élit l'Empereur Maximilian, l'autre Sigismond de Battory.

Estienne Battory l'emporte

Nonobstant cette destitution, Henry III. ne laissa pas de retenir toûjours le titre de Roy de Pologne, & n'en témoigna non plus de déplaisir que si les Estats ne luy eussent osté que le nom, & qu'il en eût encore eu la possession. Les vanitez de la Cour, l'adresse de sa mere, les flateries de ses favoris le possedoient entierement, & ne luy laissoient point de sentimens que ceux qu'ils luy vouloient inspirer. La Maison de Lorraine recueilloit alors les faveurs de son alliance: ne pouvant rien refuser aux attraits de son épouse, il ceda au Duc son beau-frere la Souveraineté du Duché de Bar, mesme le droit de battre monnoye, reservé l'hommage, & l'appel au Presidial de Sens, & au Parlement de Paris. Charles IX. luy avoit accordé cette grace trois ans auparavant: mais le Parlement s'y estoit toûjours genereusement opposé: cette fois le Roy y estant en personne la fit enregistrer d'autorité absoluë, elle le fut aprés à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aydes, mais avec cette clause, que c'estoit ensuite de la verification faite au Parlement, en presence de Sa Majesté. Le blâme de ces alienations retomboit sur tout le Conseil du Roy: mais principalement sur Birague homme estranger, qui n'ayant point pour la France cette affection naturelle qu'avoient eu ces grands personnages Olivier & l'Hôpital, faisoit un infame esclave d'un souverain Magistrat, & s'asservissoit aveuglément aux caprices du Roy, & à la convoitise des Grands. On le peut bien dire ainsi, puis qu'il n'eut pas honte de l'avoüer luy-mesme: car comme quelqu'un luy reprocha qu'en cette occasion, & en celle de la restitution des villes au Duc de Savoye, il avoit manqué au devoir de Chancelier, qui est obligé de répondre sur sa teste du Domaine de la Couronne: il luy repartit sans rougir, *Qu'il n'estoit pas Chancelier de France, mais Chancelier du Roy.* Le Duc de Guise estoit alors en grande consideration: cette confidence que le Roy avoit faite avec luy du vivant de Charles IX. duroit encore; & la Reine-Mere le conservoit pour le besoin, sans avoir pourtant dessein de l'avancer. Il luy estoit utile cependant de veiller sur les actions du Roy de Navarre: & pour cet effet il avoit contracté une familiarité tres-particuliere avec luy: mais comme les hommes ne sont pas maistres absolus de leurs haines, ny de leurs affections, cette hantise commençoit à se changer en amitié, & mesme en une certaine confederation, dans la-

Le Roy cede au Duc de Lorraine la souveraineté de Bar.

Le blâme en retourne sur le Chancelier Birague.

Parole indigne & punissable.

quelle le Duc de Guise appelloit le Roy de Navarre son Maistre, comme l'autre l'appelloit son Compere. La Reine Marguerite contribuoit tout ce qu'elle pouvoit de ses soins & de son entremise à l'entretien de cette bonne intelligence. Elle avoit tout pouvoir sur l'esprit de Monsieur, qui la nommoit sa bonne sœur : & comme elle l'aymoit aussi passionnément qu'elle avoit auparavant aimé le Roy son aîné, il sembloit qu'elle pourroit enfin le lier avec les deux autres. Il est vray que ce Prince avoit juré une haine mortelle contre les Guises, & mesme signé de son propre sang, disent quelques-uns, qu'il vengeroit sur eux le massacre de l'Admiral son bon amy : neanmoins elle avoit quelque esperance, prenant son mary pour mediateur, de joindre ces deux opposés ensemble. Le Duc de Guise au mesme temps s'entremettant de gouverner l'esprit de la Reine Louyse, luy apprenoit à agir sur celuy du Roy, & à le gagner peu à peu, se promettant qu'il en tireroit bien ses avantages. La Reine-Mere qui vivoit dans une perpetuelle deffiance, s'apperceut bientost des pensées des uns & des autres, & connut que toutes ces machines tendoient à ruiner son autorité; partant qu'il faloit les desunir, pour en prevenir l'effet. Il y avoit lors deux favoris entr'autres, auprés du Roy, Dugua Mestre de camp du Regiment des Gardes, & Souvré Grand Maistre de la Garderobe : Souvré estoit plus aimable, Dugua plus aimé : Souvré extremément civil, obligeant, discret, moderé, & qui donnoit des conseils semblables à son humeur : Dugua au contraire, s'il en faut croire la Reine Marguerite, hautain, insolent, insupportable à tout le monde, qui ne pouvoit supporter personne, accablant ceux qui luy déplaisoient ou par des querelles, ou par des calomnies, quoy qu'au reste vaillant, splendide, liberal, chaud amy, & tres-affectionné aux bonnes Letres. Ce dernier estant entierement à la Reine-Mere, & connoissant d'ailleurs que le premier effet que produit la bonne intelligence entre les Princes, c'est la destitution des favoris, servoit de principal moyen pour les broüiller ensemble; & la Dame de Sauves non moins artificieuse que luy, & dépendante du mesme mouvement, contribuoit au mesme dessein. Ces instrumens de division tâcherent premierement de corrompre les affections du Roy & de son épouse par le poison de la jalousie. Ils faisoient rapporter à la Reine par ses femmes, ou trop simples, ou peu fideles, qu'il entretenoit diverses amourettes, & vouloient mesme luy donner de l'ombrage de sa mere, comme si elle l'eust servy dans ses passions. D'autre costé ils travailloient à blesser l'esprit du Roy de pareils soupçons, & à luy faire connoistre que les pensées de son épouse estoient encore attachées au jeune Comte de Salme. La tristesse ordinaire de cette Reine, son humeur solitaire, sa couleur blême, les soupirs qui luy échappoient quelquefois, peut-estre parce que son esprit simple & modeste ne pouvoit s'accommoder aux vanitez & aux fourbes de la Cour, leur donnoient sujet de dire que c'estoient des marques d'un amour caché qui la consumoit au dedans : Bref ils épierent de si prés toutes les actions de cette pauvre Princesse, qu'ils trouverent enfin de quoy colorer leurs rapports. Car le jeune Comte qui n'avoit osé parler à elle depuis qu'elle avoit esté destinée pour le Roy, mais qui portoit toûjours dans le sein le trait dont il avoit esté si doucement blessé, ne se pût empescher de venir à la Cour lors qu'il la vid mariée, & de chercher toutes les occasions de la voir. Ils le firent aussitost sçavoir au Roy, & y ajoûterent qu'on les avoit veus souvent se parler à l'oreille, aymer les lieux secrets, & fuir la veuë du monde. Le Roy en fit fort mauvaise mine à sa femme : mais ce ne fut pas tout, ils l'obligerent encore à chasser la Cangy sa chere confidente qui avoit esté nourrie avec elle, comme si cette Dame eust moyenné ces secrettes conferences. C'estoit la blesser par où elle estoit le plus sensible, & luy arracher le cœur avec l'honneur : elle aymoit cette Dame avec tant de tendresse, qu'elle ne s'y pût resoudre, que par un commandement absolu; & ce déplaisir luy causa une si grande oppression qu'elle en tomba dans une fievre chaude, qui degenera en une fievre hectique, qu'elle garda tout le reste de sa vie. La Reine Marguerite conte dans ses Memoires, qu'ils luy firent aussi le mesme trait, & qu'ils luy osterent sa confidente, la Damoiselle de Torigny : Elle dit au mesme endroit, qu'à quelque temps de là, certains Cavaliers eurent charge d'aller enlever cette Damoiselle dans la Maison d'un des ses parents où elle s'estoit retirée, & de la faire perir; mais que sur le poinct qu'ils l'avoient déja liée sur un cheval, Avantigny, & la Ferté Capitaines de l'armée de Monsieur, arrivans fort à propos, & comme par une avanture de Roman, delivrerent cette mal-heureuse des mains de ces lâches assassins. Pour Monsieur, & le Roy de Navarre, estant déja

Intrigues de la Cour : la Reine de Navarre veut joindre Monsieur, son mary, & les Guises.

Guise veut gouverner l'esprit du Roy par celuy de la Reine Louyse.

La Reine-Mere comment rompt leurs desseins

Par l'entremise de Dugua.

Qui met mal la Reine Louyse auprés du Roy.

Il met mal Monsieur & le Roy de Navarre.

assez differents d'humeurs, il ne falut point d'autre sujet de discorde pour les broüiller, que la Dame de Sauves. Comme ils luy faisoient la cour, quoy qu'il y en eust bien d'autres plus en faveur, elle alluma par ses ruses une piquante jalousie entr'eux, & les poussa à se joüer tant de pieces l'un à l'autre, qu'ils en furent sur le poinct de se battre en duel. Cependant, parce que la Reine Marguerite, qui en autre sujet aymoit mieux la broüillerie que la concorde, travailloit à les reunir; les mesmes artifices de Dugua & de cette femme (au moins à ce qu'elle raconte) la mirent enfin fort mal dans l'esprit de son mary, comme si dans cette recherche elle eust favorisé la passion de Monsieur, & retardé la sienne: tellement qu'il l'éloigna de ses bonnes graces, & de sa confidence. D'autre part, ils tâcherent à la separer d'amitié d'avec Monsieur: mais n'en ayant pû venir à bout, ils l'entreprirent par de mauvais raports auprés du Roy, & la penserent perdre par ce moyen: dautant que la haine qu'il avoit pour elle, & la connoissance de son humeur, luy faisoient croire aisément tout ce qu'on luy en eût pû dire. Le brave Bussi d'Amboise qui s'estoit donné depuis peu à Monsieur, avoit toutes les belles qualitez de corps & d'esprit que l'on pouvoit souhaiter, horsmis qu'il estoit excessivement pointilleux. Il relevoit luy seul la reputation & la gloire de son Maistre, luy inspirant les genereux sentimens que doit avoir un fils de France; Et comme il se vantoit de porter un courage de Roy dans un cœur de Gentil-homme, il ne pouvoit rien souffrir qui choquast tant soit peu ses interests, & se plaisoit à braver l'insolence de Dugua, & des autres favoris. Dugua ne pouvant souffrir cet éclat qui luy éblouïssoit les yeux, & luy faisoit mal au cœur, rapporte au Roy qu'il est trop bien dans les bonnes graces de la Reine Marguerite: cette accusation porte coup, & d'autant plus grand que le Roy estoit entré en jalousie de son courage; ce qu'il avoit bien témoigné. Car comme il luy eut mandé quelques jours auparavant de venir au Louvre pour l'accommoder avec saint Phale, sur une querelle qu'ils avoient pour une Dame, & qu'il le vid entrer superbement dans la court avec trois à quatre cens Gentils-hommes, il demanda tout haut, *Quel Roy c'estoit là qu'il voyoit venir?* Il se fit donc un complot pour l'assassiner un soir au sortir de là: douze Cavaliers bien montez devoient executer cette entreprise: mais ils se tromperent, & prirent un de ses gens pour luy, sur lequel ils déchargerent tous leurs coups. Bussi connoissant que c'estoit à luy à qui on en vouloit, ne perdit point le jugement dans le peril, il se coula promptement dans un porte qu'il vid entr'ouverte, & y demeura, jusqu'à ce que Grillon son amy sortant du Louvre un épieu à la main avec six des siens, l'alla genereusement querir & le conduisit chez luy. Quelques-uns creurent que cette partie de nuit avoit esté faite pour enveloper aussi Monsieur, lequel asseurement y devoit accourir sur le bruit qu'on assassinoit son favory: comme de fait il s'y fust precipité, sans qu'il fut retenu par sa sœur; Et bien que personne n'osast soupçonner le Roy de ce dessein, on s'imaginoit neanmoins qu'il en eût plûtost rejetté la faute sur les tenebres, & sur la confusion de la nuit, que sur les auteurs de ce coup. Veritablement la contrarieté d'humeurs, & plus encore la malice des broüillons qui ne sçauroient vivre que dans la discorde, entretenoient une si grande haine entre les deux freres, que si les effets n'en furent pas tout à fait tragiques, peut-estre ne le faut-il attribuer qu'à la timidité de l'un & de l'autre. Mathieu mesme raconte avoir appris de la bouche de Henry le Grand une chose bien estrange. Le Roy, dit-il, estant tombé malade, & en danger de mort d'un mal d'oreille, crut avoir esté empoisonné par Monsieur, comme on disoit que l'avoit esté François II. Dans cette croyance il envoya querir le Roy de Navarre pour luy commander de se deffaire de son frere dés aussi-tost qu'il seroit expiré, s'efforçant de tout son possible de luy persuader que ce méchant, ainsi l'appelloit-il, le feroit perir luy & tous les siens, s'il ne le prevenoit. Ses favoris, comme Larchant, Dugua, Souvré, avoient aussi conjuré entr'eux de venger la mort de leur Maistre, & voyant passer Monsieur, ils le sacrifioient déja à leur vengeance par des regards meurtriers. Le Roy de Navarre tâcha d'adoucir cette fureur du Roy, & luy representa, le plus humblement qu'il pût, l'horreur de cette action: mais ces remontrances ne servoient qu'à l'irriter davantage; de sorte que si le desir de regner eust esté aussi puissant dans le cœur de ce Prince que celuy de vengeance l'estoit dans celuy du Roy, il eust pû executer ce commandement sur l'heure, veu qu'en cette rencontre il avoit les Guises, & la pluspart des Seigneurs à son service. Certes s'il y a quelque raison de croire un fait si horrible, il n'y en peut jamais avoir eu de le commettre: & j'ayme mieux dire que ce fut

Jaloux de Bussi d'Amboise.

Qu'il veut faire assassiner.

Le Roy en danger de mort.

Horrible dessein raconté par Mathieu.

fut la frenesie de la fiévre que non pas celle de la colere qui fit sortir de la bouche d'un Roy tres-Chrétien un commandement si cruel. Quoy qu'il en soit, Monsieur avoit bien peu d'amis, & point de creatures, parce que n'ayant pour tout appannage que quelques pensions mal payées, il manquoit d'emplois & de recompenses pour en faire. Aprés cela, Dugua luy faisoit tous les jours quelques nouvelles indignitez : son peu de mine & de resolution enhardissoient tous les jeunes gens à luy joüer piece : le Roy sembloit les autoriser ; & il estoit contraint de les souffrir, crainte d'avoir pis. Car outre qu'il se voyoit observé de bien prés par des gens dont la contenance le menaçoit de quelque accident sinistre, il recevoit à toute heure des avis ou veritables, ou faux, que sa vie n'estoit pas en seureté. Mais ce qui luy donnoit plus de sujet de les croire veritables, & redoubloit encore ses frayeurs, c'est qu'il sceut que l'on avoit resolu de faire mourir le Mareschal de Montmorençy. Il aimoit tant ce Seigneur qu'il se fust entierement remis à sa conduite, s'il en eust esté le maistre : C'est pourquoy ceux qui avoient esté cause de sa detention, ayant eu belle peur quand le Roy fut en danger de mort, qu'il ne leur rendit la pareille, s'il venoit à sortir de la Bastille, conspirerent de l'oster du monde, pour ne plus retomber en de semblables frayeurs. Il ne leur fut pas mal-aisé d'y faire consentir le Roy : mais la revanche qu'en eust pû prendre Damville son frere qui avoit les armes à la main, arrestoit l'effet de cette cruelle resolution. Damville estant donc devenu malade à Montpellier, ils firent publier par leurs Emissaires qu'il estoit mort : Le Baron d'Alais assura mesme qu'il l'avoit veu à l'agonie : & ils aposterent des gens qui témoignoient avoir assisté à ses funerailles, & veu sa Maison en deüil. Sur ces avis l'on tient un conseil secret, où il est conclu qu'il faut depescher le prisonnier : Marc Miron premier Medecin du Roy, va à la Bastille luy oster tous ses serviteurs, à la reserve d'un valet de chambre, & publie au sortir de là, qu'il l'avoit laissé en mauvais estat, que l'ennuy de la prison & les humeurs grossieres d'une vie renfermée le menaçoient d'esquinance, si on n'y prenoit garde. C'estoit pour couvrir en quelque sorte une execution si tyrannique : car on le devoit étrangler avec des serviettes fort deliées. L'execution en fut commise à Souvré : mais ce genereux favory, quoy que la Capitainerie du bois de Vincennes luy fust assurée aprés la mort de Montmorency, y apporta tant de longueurs qu'on eut le temps d'apprendre la guerison de Damville. N. de Senetaire Evesque du Puy, luy aida aussi à détourner ce mal-heureux coup. Ce Prelat intime amy de Damville, estant lors à Montpellier, écrivit au Roy qu'il n'ajoûtast point de foy à personne touchant cette mort qu'à luy-mesme, & que si elle arrivoit, il se chargeoit sur sa teste de luy en donner avis par un Courier exprés. Or durant ces delais il prend de violentes convulsions à Damville, comme il estoit abandonné : aprés lesquelles il vomit une petite boule jaune, où brilloient à l'entour de certaines paillettes, comme de quelque mineral : & aussi-tost il se porta mieux, & montra qu'il estoit hors de danger. L'Evesque le manda en diligence à la Cour, & par ce moyen le Roy changea de resolution, ou pour le moins la differa à un autre temps.

Monsieur traité indignement.

Est deliberé dans le cabinet de faire mourir Montmorency.

Souvré & l'Evesque du Puy, luy sauvent la vie.

Monsieur ainsi effrayé par de continuelles alarmes, & au mesme-temps excité par les suggestions de Fervaques, de Bussi-d'Amboise, de Simiers, & de quelques autres, est enfin poussé par un dernier affront à se vouloir retirer de la Cour. Aux nopces de saint Luc, qui se firent peu aprés l'assassinat de Bussi, quelques jeunes insolens, ou pour complaire à Dugua, ou mesme par son ordre, le joüent tout du long du bal avec des railleries insupportables, ce qu'ils n'eussent osé entreprendre, si Bussi y eut esté. Aprés qu'il en a souffert quelque temps, il sort de dépit avec ces paroles, qu'il ne pouvoit plus supporter la haine du Roy & le mépris de ses mignons, se retire dans sa chambre & se met au lict. Le Roy aussi-tost averty de cette boutade & animé par ses mignons resout de se saisir de sa personne, & de l'envoyer au bois de Vincennes. Il en donne donc avis à la Reine-Mere, l'envoye devant pour sçavoir les intentions de son frere, & montant aprés elle avec une petite bougie devant luy, le fait arrester & le donne en garde à Losses. Bussi, la Chastre, Simiers & Fervaques sont emprisonnez, & plusieurs autres se sauvent en lieu de seureté : mais les affaires ne demeurerent pas long-temps en cet état. Dés le lendemain la Reine-Mere, à qui Monsieur estoit necessaire, l'amene aux pieds du Roy humilié, & protestant son innocence, joint ses prieres & ses larmes avec les siennes, & se rend caution de son obeïssance : bref elle intercede si puissamment pour luy que le Roy l'embrasse ; & afin de luy faire la grace entiere, il élargit les prisonniers au

Monsieur veut se retirer de la Cour.

Est arresté ; puis incontinent delivré.

mesme temps. Le lendemain Bussi parut au Louvre, accompagné d'une grande troupe de Noblesse, morguant & menaçant Dugua & saint Luc : mais comme on luy eut dit à l'oreille qu'il avoit d'autres ennemis & plus grands qu'il ne pensoit, il abaissa sa voix, & mesme se retira de la Cour : suivant le conseil de ses amis, qui luy firent escorte jusques hors la Ville, parce qu'il s'attendoit d'estre chargé à chaque coin de ruë.

Bussi sort de la Cour.

Cette saillie de Monsieur possible juste, mais certes tres-dangereuse à l'Etat, ayant esté ainsi reprimée pour un temps, le Roy se relâcha tout à fait dans l'oisiveté : il passoit la nuit en festins & en balets; le matin à accommoder ses habits, & à inventer de nouvelles modes; & le reste du jour à se promener en carrosse avec sa femme, pour prendre tous les petits chiens qu'ils trouvoient dans les maisons des Bourgeois & dans les Monasteres des filles, & se tire des lamentations de ces femmelettes qui aiment plus leurs toutous que leurs enfans. Or comme la Cour vivoit dans cette grande securité, Monsieur trompe ceux qui avoient charge de le veiller, & s'évade habilement : un soir du quinziéme de Septembre, il s'en va au Fauxbourg saint Honoré, leur faisant accroire que c'estoit pour voir une Dame qu'il aimoit; De fait il entre dans sa maison avec eux, mais aussi-tost il se dérobe par une porte de derriere luy troisiéme, & gagne la Ville de Dreux, où il estoit attendu par Bussi, qui luy avoit amené là bonne compagnie. L'on conte que le jour de sa sortie il avoit vestu le pourpoint de la Mole, & qu'il jura en le prenant qu'il le porteroit un jour de bataille pour gage de vengeance. Estant à Dreux il fit une declaration contenant les causes de sa sortie, mais il ne la publia qu'en passant à Romorantin en Berry. Dans cet écrit il expose; Qu'à la priere tres-instante de quantité de Princes, Prelats, Seigneurs, Gentils-hommes, & Communautez, il est sorty de la captivité où il avoit esté detenu depuis long-temps, & s'est rendu à Dreux avec ses bons amis tous bons François : non pour choquer en quelque façon l'autorité du Roy & le repos du Public qu'il voudroit maintenir avec son propre sang; mais pour faire en sorte que les Loix soient rétablies dans leur premiere vigueur, & le Royaume dans son ancien éclat; Que ceux qui obsedent la personne du Roy & qui employent depuis tant d'années la souveraine puissance à bâtir leur propre grandeur par des procedez execrables à tous les gens d'honneur, soient reduits au rang où ils doivent estre selon leur qualité, pour rendre compte de leurs concussions, voleries, & massacres; Que les Officiers de la Couronne emprisonnez sans aucune forme de Justice, soient delivrez, les peuples soulagez de tant de pesants impots qui les accablent; le Clergé, & la Noblesse maintenus en leurs privileges, l'ancienne Religion dans son integrité; sauf neanmoins la liberté de conscience permise par les Edits; Ce qu'il ne veut point entreprendre à force d'armes, de factions & de ligues, mais par une legitime assemblée des Etats; qui se fasse dans un lieu qui soit libre & seur, & où dominent non les brigues des favoris, ny la terreur d'une autorité trop absoluë, mais les Loix de l'Etat, & les voix de tous les Deputez.

Passe temps du Roy.

Monsieur échape & va à Dreux, de là en Berry.

Publie un Manifeste.

La retraite de Monsieur & sa declaration eurent differents effets, & diverses interpretations : elles causerent autant de troubles à la Cour, qu'elles firent naistre de joye aux mal-contens. Le Roy s'arrachant les cheveux, crioit qu'on courût aprés, qu'on le ramenast mort ou vif (il se void de ses lettres qui portent ces mesmes mots :) la Reine-Mere pensant le ramener par ses caresses avant qu'il fust entre les mains de ses ennemis, se disposoit à le suivre : la plûpart des Grands se réjoüissoient de voir les choses se broüiller : & les simples attendoient de bonne foy l'effet de ses promesses, & la reformation de l'Etat. Ceux qui estoient dans cette erreur que toutes les actions des Princes sont des mysteres, parce que les ressorts en sont cachez, non pas quelquefois pour estre profonds & ingenieux, mais pour estre frivoles & imperceptibles aux gens raisonnables, s'alloient figurer que c'estoient une partie dressée par la Reine-Mere, pour ruiner les affaires des Huguenots qui devenoient de jour en jour plus puissans. Les plus deffians d'entre eux avoient ce mesme soupçon; au contraire, la Rochelle, Montauban, Montpellier & Nismes, en firent des feux de joye, & en rendirent des actions de graces à Dieu, comme s'il leur eust envoyé un nouvel Hercule (c'estoit le premier nom de Monsieur) pour chasser tous les maux, & domter tous les monstres de l'Etat. Mais certes les premiers se trompoient en leur jugement, les autres en leur esperance : Il n'avoit suivy en cela que son propre caprice & les mouvemens de son dépit, & peut-estre de son ambition :

Diverses interpretations & discours sur sa sortie.

Quelques Huguenots s'en deffient, d'autres s'en réjouissent.

laquelle d'autre part, estant incapable d'aucune conduite, & capable d'embrasser tout ce qu'on luy proposoit, ne pouvoit estre que ruineuse & toûjours suspecte d'infidelité. Si tost que le Roy eut nouvelles qu'il estoit à Dreux, il fit dessein de l'enfermer de telle sorte là dedans, qu'il ne pust pas ny gagner un port de mer pour se sauver en Angleterre, ny passer la Loire, pour aller joindre Damville & les autres mal contens. Ceux que l'on a depuis convaincus d'avoir aspiré à la Couronne, en estans dés lors accusez, n'estoient pas exempts du soupçon d'aigrir malicieusement les choses, afin que quelque mal-heur ostant Monsieur du monde, leur ouvrit le passage pour parvenir au thrône: joint que d'ailleurs ce Prince s'estant declaré amy & vengeur de l'Admiral, avoit élevé contre luy la haine de toute la Maison de Lorraine. Le Roy envoya donc les Ducs de Montpensier & de Nevers, * pour l'attraper à quelque prix que ce fust: mais dans peu de jours il se trouva accompagné de huit cens chevaux, & avec cette troupe il partit de Dreux pour aller passer la Loire au dessus d'Orleans. Nevers qui estoit alors étroitement lié avec les Guises, ou qui peut-estre n'avoit point d'autre pensée que d'executer ponctuellement les ordres de son Roy, fit telle diligence qu'il amassa trois cens chevaux, & deux fois autant d'hommes de pied; avec lesquels il se trouva en Beausse pour luy couper chemin, ou pour le deffaire au passage de la riviere. N'estant pas toutefois assez fort pour ce dessein, il envoya prier Montpensier qui estoit au dessus d'Orleans de s'avancer, qu'asseurement ils enveloperoient Monsieur; mais Montpensier, ou par jalousie contre luy, ou par respect pour le frere de son Roy, ou de peur de servir au dessein de ceux qui desiroient la ruine des Princes du sang, ne se remua point pour cela: sçachant bien que s'il le faisoit, la perte de Monsieur estoit assurée, parce que la moitié de ses troupes estoit capable de le combatre. Nevers s'échauffant neanmoins de dépit qu'une si belle occasion luy échapast, resolut de l'attaquer luy seul avec ce qu'il avoit de monde: mais la Reine-Mere ayant avis qu'il partoit un soir pour le charger sur le bord de la Loire, luy envoya un Courier avec une expresse deffense signée de sa main, de n'avancer pas plus outre. Ainsi Monsieur passa en Berry, plûtost par le consentement de ceux qui l'en devoient empescher, que par le courage, ny par la conduite des siens; ce qui causa divers jugemens à la Cour, & à cinq ans de là * une grande querelle entre les Ducs de Montpensier & de Nevers. Or comme ce qui hasta le plus son evasion, ce fut l'assurance que luy donnerent ses Agens du grand armement des Reistres: aussi ces levées ne se fussent pas si facilement ébranlées, si ce nom éclatant de frere unique du Roy presomptif heritier de la Couronne, ne se fust joint au credit qu'avoit parmy eux la vertu du Prince de Condé. Lequel aprés avoir demeuré long-temps en Allemagne, avoit enfin traité avec Jean-Casimir second fils de Federic Electeur & Comte Palatin, à telles conditions. *Que le Prince commanderoit en chef aux troupes, Casimir seroit son Lieutenant, & luy leveroit deux mille chevaux sous son nom, six mille sous celuy du Prince & à ses frais; tous lesquels ne pourroient estre congediez avant l'entier payement: outre cela six mille Suisses, avec seize pieces de canon & tout l'attirail à proportion. Que le Prince feroit levée en France de douze mille hommes de pied & deux mille chevaux, qui le viendroient recevoir sur les frontieres du Royaume. Qu'il avoueroit l'association des Protestans, avec Damville & les Politiques, dont les Chefs jureroient de ne poser point les armes que la liberté de conscience ne fust universellement établie par tout le Royaume. Qu'il feroit payer par chaque mois douze mille écus à Casimir pour sa Maison, & ne pourroit faire paix sans son consentement, & qu'il ne luy eust obtenu du Roy le Gouvernement en chef de Mets, Toul & Verdun. Que la paix faite il luy seroit compté sans delay deux cens mille écus, ou à Mets, ou à Strasbourg.* Suivant ces conditions, il s'assura, tant par argent que par promesses, les meilleurs Capitaines Reistres, & depécha en France & en Suisse, pour avoir les hommes promis. Bellievre Ambassadeur pour le Roy en Suisse, en ayant eu avis, obligea le Senat de Berne à deffendre sur peine de la vie à tous soldats de sortir hors de leurs terres, & mesme à faire garder les portes, les ponts & les passages, & à emprisonner quelques Chefs contrevenans à cette défense. Mais comme le zele de la Religion, la gloire des armes, & l'amour de l'argent, sont trois choses qui ont d'ordinaire plus de pouvoir sur le cœur de cette nation, que la peur de la mort, ces precautions furent inutiles. Il s'en enrôla plus qu'on n'en demandoit, ils sautoient les murailles, traversoient les rivieres à nage, & diversement déguisez, mesme en femmes ceux qui n'avoient point de barbe, se glissoient de nuit le long des bois pour se rendre sur les terres de Basle. Grassi.

Le Roy donne charge à Montpensier & à Nevers de l'attrapper.

* *La Cour disoit de Nevers que pour attraper un jeune homme qui faisoit grand erre, on envoyoit un boiteux aprés luy.*

Nevers y va chaudement.

Montpensier ne le veut pas.

La Reine-Mere empesche Nevers d'attaquer Monsieur.

* *En 1580.*

Traité du Prince de Condé avec Casimir.

Levées en Suisse, pour Monsieur.

niere Gentil-homme Angevin Chambellan du Prince, travailla à ces levées avec une grande adresse (aussi son maistre le fit Colonel de cette Infanterie :) car il sceut adroitement choisir & engager les vieux Colonels, & les parens des Magistrats, comme Loüis & Gabriel Diesbach, qui avoient porté les armes en Piémont sous le Maréchal de Brissac, Hans Albrech de Meline neveu de l'Advoyer de Berne, Loüis d'Erlac, Benedict de Negely, Rodolf de Grasenied, Bernard Tillemend, Uly Coch, & Loüis de Costes. Mais de France il ne vint presque personne au devant du Prince que la Vergne avec cent chevaux, qu'il amena de Picardie. Lisi Gentil-homme de cœur & d'esprit, avoit levé quelques troupes au mesme païs; mais certains favoris qui apprehendoient une si bonne cervelle auprés du Prince, firent en sorte qu'on ne l'attendît pas au rendez-vous; si bien qu'il ne pût joindre l'armée, & licentia ses troupes. Toré qui estoit alors auprés du Prince, avoit beaucoup contribué à cette negociation, principalement par le moyen de cinquante mille écus que sa mere luy fit tenir, mais par l'entremise de la Reine d'Angleterre, de peur de se mettre en peine. La Reine-Mere sçachant le credit qu'il y avoit, aprés l'avoir tenté en vain par quantité d'offres, luy écrivit qu'elle luy envoyeroit la teste de son frere, s'il ne rompoit cette armée : mais tant s'en faut qu'il s'émust de ces menaces, qu'au contraire il luy répondit fierement qu'il prendroit une si cruelle vengeance de cette injustice, qu'il en feroit memoire à jamais. Or comme il s'ennuyoit extrémement en Allemagne, il persuada le Prince de deferer le souverain commandement de l'armée à Monsieur, & de luy envoyer devant deux mille Reistres sous sa conduite. Le Prince s'accordant facilement au premier poinct, luy refusoit absolument le second; mais il trouva moyen de débaucher le Colonel Hafstein & les Capitaines François, & se fit donner par leurs murmures ce qu'il ne pouvoit obtenir par ses raisons. Ainsi il partit sur la fin de Septembre avec deux mille Reistres, cinq cens hommes de pied François, deux cens carabins & cent hommes d'armes, pour venir en France ; où il éprouva que les entreprises faites par des motifs particuliers dans une cause generale sont toûjours honteuses, & bien souvent mal-heureuses. Le Duc de Guise Gouverneur de Champagne, estoit déja aux champs pour s'opposer à son entrée : il avoit sept mille hommes de pied & trois mille chevaux, la plus grande partie de compagnies d'ordonnance, toute la Noblesse de la Cour, son frere le Duc de Mayenne, Biron, & Strossi, le dernier Colonel de l'Infanterie, & l'autre faisant la charge de Maréchal de camp : le Maréchal de Rais y estoit aussi, mais en homme privé. Le Roy le regardoit de mauvais œil depuis son retour de Pologne, à cause qu'il l'avoit engagé, croyoit-il, à ce fâcheux voyage: c'est pourquoy afin de regagner ses bonnes graces par quelque moyen que ce fust, il ne se soucioit pas de faire tort à la dignité de sa Charge & de s'exposer au mépris de Biron, qui le haïssant, parce qu'il l'avoit mis au nombre des Proscrits à la S. Barthelemy, ne manqua pas en cette occasion de s'en revancher par de piquantes railleries.

Levées en France fort petites pour luy.

Toré contribuë fort aux levées d'Allemagne.

Fiere réponse de Toré à la Reine-Mere.

Il vient devant avec deux mille Reistres.

L'armée Royale avoit percé le Bassigny & la Lorraine pour aller combattre les Etrangers à Bacara, mais ils estoient déja bien avant en France : tellement qu'elle retourna sur ses pas à grandes journées, & les atteignit enfin prés de Chasteau-Thierry, où elle les contraignit d'en venir à un desavantageux combat. Les Reistres s'estans arrestez deux jours sur les frontieres à demander leurs montres, luy avoient donné moyen de les joindre ; & quand il fut question d'en venir aux mains, ils se mutinerent encore, portez à cela par leur humeur ordinaire, ou corrompus par les menées de Schomberg, qui avoit fait semer quelques écus d'or parmy eux. Ainsi le dixiéme jour d'Octobre ces troupes déja en desordre, furent facilement deffaites, toutefois sans beaucoup de carnage : le Colonel Hafstein y fut tué, Claude Antoine de Vienne-Clervant fait prisonnier, avec quelques autres : le Comte de Laval fils de feu Dandelot, lors âgé de quinze à seize ans, aprés avoir genereusement combattu à la teste d'un des premiers escadrons se sauva à Strasbourg : ce jeune Seigneur, l'Isle-Marivaut, & la Porte-Vesins firent merveille de leur personne ; s'ils eussent eu de l'Infanterie pour faciliter à leurs gens le passage d'un grand fossé qu'ils avoient sauté, ils eussent apparemment balancé, ou du moins fort long-temps disputé la fortune du combat. Toré qui n'estoit pas trop avant dans la mélée, se sauva avec les mieux montez, & passant la Seine prés de Nyon, & la Loire à Cosne, il gagna le Berry, où Monsieur, pour l'amour de Damville, le reçût avec autant de caresses que s'il eust esté vainqueur; mais il ne peut pas luy rendre l'estime que ce mal-heur luy avoit ostée. Cinq cens Reistres qui n'avoient pas voulu branler, se rangerét dans l'armée Royale aprés le combat: les autres furent partie tuez, partie faits prisonniers, ou se resolurent à courir la fortune

Est deffait prés de Chasteau Thierry par Guise, commandant l'armée du Roy.

Brave & merveilleuse retraite d'une poignée d'Infanterie.

de leur Infanterie, qui par une merveilleuse & desesperée valeur fit une retraite de soixante lieuës, jusqu'à la Chastre en Berry. Le Duc de Guise y receut deux coups de pistolet, l'un à la jambe, l'autre à la jouë; le dernier coup fut en s'opiniâtrant à poursuivre un Reistre dans des buissons, soit durant le combat, soit, comme dit d'Aubigné, cinq heures aprés. Il en demeura balafré toute sa vie: mais il n'en paroissoit que plus beau aux yeux des Dames, qui nonobstant la foiblesse de leur sexe, ont le courage en estime; & plus glorieux encore à la veuë des Catholiques, qui consideroient cette cicatrice côme une marque & une preuve de son zele pour la défense de leur Religion. Guise blessé au visage.

Au bruit de l'evasion de Monsieur, il accourut à luy grand nombre de Gentilshommes de toutes les parties du Royaume: entr'autres Ventadour & Turenne, tous deux avec grande compagnie, & le sage la Noüe, dont la seule teste ne valoit pas moins qu'une armée. Ce dernier, quoy qu'il fût mal-content des Rochelois, & qu'il fût sorty de leur ville, parce que leur jalousie ne pouvoit souffrir aucun commandement de la Noblesse, moyenna pourtant qu'ils receurent ses lettres avec grand respect, & l'assisterent de quelque argent. Ventadour de son costé s'efforçoit par ses intelligences & par son credit de luy assurer les Provinces voisines, & le secours de la Noblesse; ayant pour se justifier du crime de rebellion, qui est odieux mesme aux plus mutins, fait publier un beau Manifeste, par lequel il protestoit devant Dieu & devant les hommes, qu'il ne s'estoit joint au frere unique de Sa Majesté que pour demander la convocation des Estats, comme l'unique remede des maux incurables de la France. La Reine-Mere cependant n'estant point retardée par le débordement des pluyes & des vents qui rendirent la fin de l'Automne tres-fascheuse, couroit en grand' haste aprés son jeune fils, ou pour le ramener à la Cour, s'il en estoit party contre son gré; & le retirer d'entre les mains de ces gens-là, qui avoient conspiré de la chasser du Royaume, ou pour avoir le moyen, estant plus proche, de luy inspirer les moyens propres à ruiner les Huguenots, en cas qu'il fust d'intelligence avec elle, ou mesme pour l'éclairer de prés, de peur que le conseil de ses favoris & l'ambition ne le portassent tout de bon à prendre le commandement d'un si puissant party. Or quelque motif qui la menast, jugeant qu'elle seroit contrainte à la premiere demande qu'il luy en feroit, de donner la liberté aux deux Maréchaux, elle les avoit tirez de prison, avant que de partir. Il y avoit déja quelque temps que Cossé avoit esté transporté de la Bastille à son Hostel qui en estoit tout proche, pour prendre un peu l'air, & se faire traiter d'une longue maladie qu'il y avoit contractée: mais Montmorency avoit toûjours esté si resserré, que de l'ennuy de ce sombre & triste sejour, ou de la mauvaise nourriture qu'il y avoit prise, il luy en resta une indisposition qui le mit enfin au tombeau. La Reine-Mere s'estant donc persuadée qu'elle avoit adoucy par quelques excuses l'aigreur de l'affront qu'ils avoient receu, elle les mena avec elle, afin de s'en servir auprés de son fils, les faisant neanmoins toûjours observer par des gardes secretes. Par leur entremise, principalement par celle de Montmorency, & par ses souplesses elle gagna enfin sur Monsieur qu'il la vint trouver à Champigny Chasteau de la Maison de Montpensier. En cet endroit, aprés quantité de plaintes de part & d'autre, ses caresses maternelles, ses larmes & ses remontrances n'ayans pû le faire consentir à une paix finale, arracherent de luy une tréve, ce sembloit, avec grand'peine. Cela fait, elle revint en Cour, laissant le Maréchal de Montmorency auprés de luy pour le disposer à un entier accommodement. La tréve estoit de six mois, commençant du jour present qui estoit le vingt-deuxiéme Novembre, & finissant à la feste de Saint Jean Baptiste de l'année prochaine. *Elle devoit estre generale & marchande par mer & par terre, en payant neanmoins les subsides & peages auparavant imposez sur les rivieres, ports & passages, par quelque party que ce fût. Le Roy s'obligeoit de donner aux Reistres la somme de cinq cens mille livres pour leur payement dans Strasbourg, ou dans Francfort, ou bien un Répondant solvable, à la charge qu'ils n'entreroient point dans le Royaume. Pour retraite & seureté de Monsieur, Sa Majesté donneroit par forme de depost, les villes d'Angoulesme, Niort, Saumur, Bourges, la Charité; & au Prince de Condé, la ville de Mezieres: lesquelles ils rendroient au mesme estat qu'elles leur auroient esté livrées, au cas que la paix se fist, ou que les Reistres & autres estrangers levez de leur part ne voulussent pas se retirer, & passassent au deçà du Rhin; ou enfin lors que les tréves seroient expirées. Pour seureté de quoy Monsieur donneroit sa promesse signée de sa main & scellée de son seau, la feroit donner presentement en forme par les Seigneurs qui estoient auprés de luy, & trois semaines aprés par le Prince & par Damville. Les Gouverneurs y*

Noblesse accourt à Monsieur.

Rochelois l'assistent d'argent,

& Ventadour.

La Reine-Mere court aprés luy.

Mene avec elle les Maréchaux de Montmorency & de Cossé.

Obtient de Monsieur une tréve de six mois.

seroient mis de la main de Monsieur, mais en feroient serment particulier au Roy : lequel seroit obligé de luy entretenir pendant la tréve deux mille hommes de pied pour la garde de ses places : de plus cent Gentils-hommes, sa compagnie de gens-d'armes, ses cinquante Suisses ordinaires, & cent Arquebusiers pour celle de sa personne. L'un & l'autre licencieroit son armée. Le Roy congedieroit toutes les levées d'estrangers, horsmis les douze cens Suisses de sa Garde, & les Compagnies Escossoises, estant de quatre à cinq cens hommes. Ne tiendroit point de garnison à dix lieues prés d'où seroit la personne de Monsieur. Accorderoit la liberté de Religion, par forme de provision, durant la tréve. Et parce qu'elle ne se faisoit que pour vacquer avec plus de loisir au traité de paix, il seroit delegué auprés du Roy de la part de Monsieur, & de ceux qui tenoient son party, des principaux & plus notables personnages, pour y travailler avec diligence & sincerité.

Laquelle est troublée par les Gouverneurs, qui ne veulent pas rendre Bourges & Angoulesme.

Ce traité, signé Catherine & François, ne fut pas si tost publié, comme le desiroient ceux qui ressentoient les incommoditez de la guerre : Il n'y avoit point de presse à desarmer le premier : il se trouvoit mille difficultez à l'execution des articles, principalement pour les places de seureté. François de Montigny-la-Grange refusoit de livrer Bourges, gagné par la sollicitation des principaux habitans ; & Ruffec s'opiniastroit encore plus à ne se point désaisir d'Angoulesme. Il disoit pour ses excuses, qu'estant tombé dans la haine des Grands pour avoir esté trop fidele serviteur du Roy, sa vie ne seroit pas en seureté, s'il sortoit une fois de cette place ; & que l'exemple de Dugua luy montroit assez que la presence, ny mesme la faveur du Roy, ne servoit point de sauve-garde contre leur vengeance. Pour la mort de Dugua, je vous diray comme elle estoit arrivée, & pourquoy Ruffec la reprochoit à Monsieur. Antoine fils du Chancelier Duprat avoit eu quatre fils, Antoine, Guillaume, Nicolas, & François, qu'on nommoit de diverses terres, Nantoüillet, Viteaux, Ancienville & du Thiers : le dernier avoit esté tué par Gonnelieu, & le troisiéme par Antoine Allegre-Millaud ; Seigneur qui ayant acquis une grande reputation dans les armes & dans les Lettres, s'estoit neanmoins laissé porter par quelque vengeance à l'assassiner dans sa maison entre sa belle-mere & sa femme : laquelle voulant parer un coup d'estramaçon, avoit eu la main coupée. Il avoit esté arresté sur le fait ; mais par la faveur du Duc d'Anjou il avoit obtenu sa grace : non pas toutefois sa seureté, dautant que Viteaux homme determiné, & qui avoit déja vengé la mort de son autre frere par celle de Gonnelieu, & pour cela estoit en fuite, luy donnoit de continuelles apprehensions : si bien que depuis cinq ou six ans il n'étoit point sorty de ses terres d'Auvergne, où il alloit toûjours accompagné de 30. Arquebusiers. Mais comme un si grand crime ne pouvoit pas demeurer impuny, il arriva que le Duc d'Anjou estant éleu Roy de Pologne, & ayant besoin de luy à cause qu'il sçavoit parler & écrire la langue Latine, avec autant de facilité que d'elegance, il le fit venir à Paris, & le prit sous sa protection. Viteaux qui n'épioit que l'occasion de le tuer, y arriva presque aussi-tost que luy, & le guetta si bien, s'estant caché dans le logis de Nantoüillet avec cinq ou six coupe-jarets, qu'il l'assassina en plein jour à coups d'Arquebuse, au sortir de l'Hostel de Nevers. Quelques jours aprés ayant esté pris, ses amis s'employerent puissamment auprés du Roy pour avoir sa grace ; sur tous l'Evesque de Posna l'un des Ambassadeurs de Pologne, que l'on avoit logé chez Nantoüillet son frere, la sollicitoit instamment. Mais le Roy de Pologne y opposant son credit, l'affaire fut remise au Parlement : lequel aprés avoir long-temps balancé d'un costé la violence de l'action, & de l'autre la justice du ressentiment, eut enfin plus d'égard à l'equité & au droit naturel qu'aux Loix écrites, & le condamna seulement à des interests civils & à quelque amende. Il sembloit que ce jugement fût une tacite leçon aux Rois, qu'ils doivent punir rigoureusement les premiers meurtres, de peur qu'ils n'en fassent naistre sans cesse de nouveaux : mais en pardonnant celuy-cy, n'estoit-ce pas tomber dans le mesme inconvenient ? car outre que le fils de Millaud estoit obligé à une pareille revanche, que pouvoit-on attendre d'un homme si sanguinaire comme estoit Viteaux, sinon de cruelles actions ? De fait, aussi-tost qu'il fut hors de peine, il songea à se venger de ceux qui l'y avoient mis : il en vouloit principalement à Dugua, lequel ayant eu une tres-estroite amitié avec Millaud, l'avoit empéché d'obtenir sa grace, & n'ayant sceu le faire perir par Justice, avoit juré de venger la mort de son amy de quelque façon que ce fust : de sorte que comme il sceut qu'il estoit revenu à Paris, il menoit toûjours avec luy des Soldats des Gardes avec leurs Arquebuses, disant qu'il le feroit tirer comme un chien fou de si loin qu'il le verroit. Les amis de Viteaux luy

Narration de la mort de Dugua, les auteurs, & les causes.

Histoire du Baron de Viteaux.

Pourquoy haït Dugua.

conseilloient d'éviter cette fâcheuse rencontre : mais quelques amourettes le retenoient si fort à Paris, qu'il n'en pouvoit sortir. Il se tenoit caché dans les Augustins où la Reine Marguerite, qui haïssoit mortellement Dugua, l'allant voir la nuit, fit tant avec ses persuasions & ses caresses, qu'elle l'obligea à prevenir Dugua & à le tuer par un coup le plus hardy que l'on se puisse imaginer. Dugua avoit toûjours grande compagnie avec luy, soit par la ville, soit dans son logis, tenant table ouverte à toute la Noblesse : il n'y avoit donc pas moyen de l'aborder de jour ; mais la nuit il ne gardoit que peu de monde avec luy. Il entretenoit une Dame, dont la fin fut depuis aussi tragique que sa vie avoit esté dissoluë : pour avoir la commodité de la voir, il avoit loüé un petit logis joignant le sien, où elle venoit le trouver dans son lict par une porte de derriere, aprés qu'il avoit renvoyé tous ses domestiques dans un autre grand logis où estoit son train. Donc Viteaux estant bien averty de cela, se glisse avec sept ou huit assassins dans ce petit logis parmy la foule de cent autres valets qui attendoient leurs maistres dans la ruë, ou sous la porte, & se cache en de certains recoins : puis comme tout le monde est retiré il envoye une partie de ses gens qui se saisissent de la porte : luy avec l'autre partie monte dans la chambre de Dugua qu'il trouve au lict qui lisoit dans un Livre, le perce de vingt coups avant qu'il pût sauter à une halebarde qu'il tenoit d'ordinaire prés de son chevet, & le laisse mort estendu sur le carreau. Le coup fait il sort promptement du logis, aprés avoir trouvé la Dame sur les degrez, au tablier de laquelle un de ses gens essuya son épée ; & décendant avec les siens par dessus les murailles de la ville, en un endroit où on luy tenoit des chevaux prests, se sauve en Berry auprés de Monsieur. Or parce qu'il y fut bien receu, & que Dugua avoit offensé ce Prince, on eut raison de croire que son commandement, ou du moins son appuy, l'avoit porté à commettre cet assassinat ; & c'est ce que Ruffec luy vouloit reprocher pour s'excuser de se deffaire d'Angoulesme. Le Duc de Montpensier y alla luy mesme pour luy commander de la part du Roy de remettre la place, mais il trouva les portes fermées, & personne à qui parler, sinon une grand'vieille qui luy répondit en luy tournant le dos, qu'elle faisoit ses affaires ; affront qui le piqua si fort, qu'il ne l'oublia jamais. Si bien qu'au voyage de la Reine-Mere en Guyenne, comme il entendit que Ruffec se devoit trouver à Cognac, il la pria de l'en empécher, parce qu'il avoit juré qu'en quelque endroit qu'il se presenteroit devant luy, il luy donneroit de l'épée dans le ventre. Monsieur indigné de ce refus, & outragé par ce reproche de la mort de Dugua, s'emportoit de colere, & pensoit à toute heure rompre la tréve pour se venger de Ruffec. Le Prince de Condé pareillement irrité de ce qu'on ne luy livroit pas Meziere, protestoit qu'à son égard il ne la trouvoit ny seure, ny avantageuse, & qu'il ne la pouvoit pas recevoir sans prevariquer dans la cause de Dieu : au reste, si l'on desiroit une paix juste & inviolable, qu'on chassast la Reine-Mere & les estrangers, & qu'on tinst les Estats. La Reine-Mere ne se rebuta point de toutes ces difficultez : elle suivit toûjours son fils, & le mania si adroitement, qu'elle luy fit enfin accepter Cognac & saint Jean d'Angely, en échange de Bourges & d'Angoulesme. Tellement que la Noüe ayant esté installé dans S. Jean, Bareesse dans Cognac, Saint-Gelais dans Niort, Bussi-d'Amboise dans Saumur, & Simiers dans la Charité, la tréve fut publiée le vingt-deuxieme Decembre, *De par Monseigneur fils & frere du Roy, dans son camp à Ruffec en Angoumois.*

Par qui est induit à le tuer.

Le coup fait, il se sauve auprés de Monsieur.

Affront que fait Ruffec à Montpensier.

Avec tout cela, il ne se voyoit rien qui tendist à la paix ; le Prince avoit passé le Rhin, & le Roy dressoit de grands preparatifs pour le recevoir. Il manda son arriere-ban à Gien, où il se devoit trouver en personne : Il envoya faire des levées en Suisse, & donna commission aux Colonels Christophle de Bassompiere, Gaspard de Schomberg, & Charles Mansfeld, de luy assurer six mille Reistres, lesquels ils luy promettoient dans un mois, pourveu qu'on leur avançast presentement la somme de quatre cens mille livres. Cette proposition se publioit dans Paris, avec des assurances tres-certaines de la ruine des Huguenots, afin d'obliger les Parisiens par la haine qu'ils leur portoient à s'imposer cette taxe. On ajoûtoit à cet appast la concession du Jubilé, lequel ayant esté ouvert à Rome le premier jour de cette année, leur estoit par une grace, fort rare en ce temps-là, specialement accordé dans leur ville. Le Nonce du S. Pere en apporta les Bulles avec grande solemnité ; & de plus estendant cette faveur à la requeste du Roy, il leur octroya durant quelques années qu'en visitant quatre Eglises ou Stations qu'il ordonna, ils gagneroient Indulgences plenieres en forme de Jubilé. Mais ny la haine qu'ils avoient pour les Hugue-

Le Prince passe le Rhin.

Preparatifs du Roy.

Demande de l'argent aux Parisiens.

Qui le payent de remontrances qui sentent les reproches.

nots, ny le zele que doivent donner ces devotions, ne furent point capables de denoüer les cordons de leur bourse, dans laquelle on avoit déja foüillé plusieurs fois pour le mesme sujet : au contraire dans une assemblée generale de leur Hostel de Ville, ils conclurent qu'ils ne pouvoient rien fournir de ce qu'on leur demandoit; mesme au lieu d'argent ils envoyerent au Roy une requeste pleine de remontrances, qui sembloient estre des invectives contre le gouvernement.

» Car ils supplioient Sa Majesté de se representer la longueur des guerres civiles, » qui sans intermission travailloient la France depuis quinze ans tout entiers, durant » lesquels le pauvre peuple avoit esté si cruellement vexé, pillé & saccagé, qu'il ne » luy restoit plus que la voix casse & debile, pour luy exprimer, comme à son pere & » à son Medecin, les oppressions & les calamitez qui l'avoient reduit en cette mi- » serable langueur. Que pendant ces quinze années les Rois avoient tiré des som- » mes si excessives de leur Royaume, qu'outre les dons, emprunts, & subsides ex- » traordinaires, la seule Generalité de Paris avoit fourny trente-six millions de livres, » & le Clergé soixante millions ; Que neanmoins avec ces prodigieuses levées les » affaires n'avoient point esté avancées, ny aucun bon ordre estably, qu'au contrai- » re la France avoit passé par les griffes des estrangers, qui en avoient mangé, ou em- » porté le plus beau & le plus precieux. Puis donc que le secours des hommes, l'argent » ny la dépense n'avoient point servy jusqu'alors, ny à donner à l'Estat le repos dont » tous ses voisins joüissoient avec tant de douceur, ny à détourner la ruine qui estoit » preste à tomber sur les testes des François, il faloit croire que les mal-heurs qu'ils souf- » froient, venoient du Ciel, & que cette guerre estoit un effet de l'ire de Dieu, dont la » cause n'estoit autre que l'extréme corruption de tous les Estats de ce mal-heureux » Royaume. Car quant à l'Etat Ecclesiastique, le commerce infame des Benefices & » des choses sacrées y estoit si public, que l'on ne rougissoit point d'intenter procez pour » l'entretenement des conventions simoniaques : les Benefices estoient possedez par » des femmes, & par des Gentils-hommes mariez : les Evéques & les Curez ne resi- » doient point dans leurs Eglises, laissoient leur troupeau à la gueule des loups, sans in- » struction & sans pasture, & vivoient dans un débordemēt & dans une infamie extréme. » Ce qui estoit cause que les François se débauchoient de l'ancienne & vraye foy, & par » consequent de l'obeïssance du Prince, laquelle est fondée sur la Religion. Pour la Ju- » stice, qui est l'autre colomne sur laquelle s'appuyent la grandeur & le salut d'un » Estat, qu'il n'en restoit que tres-peu d'apparences, à raison de la venalité des Offi- » ces; vraye source, comme disoit l'Empereur Justinian, de tous mal-heurs, & de » toute iniquité : de sorte que les Estrangers qui autrefois se remettoient de leurs » plus grands differends au Parlement de France, voyant les François trafiquer ainsi de » papier broüillé, & consumer la vigueur de leurs esprits à la chicane, les avoient en » mépris, & en abomination. Que de cette venalité estoit procedée une si effroyable » quantité d'Officiers, que la France pouvoit dire d'eux ce que l'Empereur Adrian di- » soit des Medecins en mourant, *Leur multitude m'a tué.* Que de la méme source venoit » l'iniquité de tant de jugemens, dautant que ceux qui rendoient la Justice, estans in- » capables ou pauvres, ne connoissoient pas le droit, ou estoient contraints de le vendre » pour retirer le payement de leurs Charges. Que d'ailleurs la facilité trop grande des » remissions & des graces, mesme des crimes les plus enormes, lâchoit la bride aux » scelerats, & authorisoit l'oppression des innocens, dont le sang crioit vengeance de- » vant Dieu ; comme celle des évocations & des verifications des Edits, causoit le » mépris & l'abbaissement de la Majesté Royale. Pour ce qui estoit de ses gens de » guerre, que leurs rançonnemens estoient plus cruels que ceux des ennemis, & » leurs inhumanitez plus brutales que celles des Barbares. Que sa Gendarmerie au- » trefois composée de Gentils-hommes, mais pour lors presque toute de gens de neant, » se donnoit une licence si effrenée que de lever des tailles en quelques Provinces sans » sa permission, voleries qui estoient aussi pratiquées par quelques-uns de sa suite, & » par ses Gardes du corps. Tous lesquels ne se contentoient pas de piller & de détrui- » re les bonnes gens, principalement les fermiers des Ecclesiastiques, en y vivant à » discretion : mais encore y logeoient sous faux titres, leurs parens, amis & voisins; » tellement qu'on voyoit en plusieurs endroits le plat païs tout desert, sans habitans & » sans labourage. Quant à ses Finances, ils luy representoient le mauvais ordre avec le- » quel elles avoient esté administrées depuis les guerres civiles. Que les coffres de S.M. » estoient épuisez par des dons, qui se distribuoient inégalement, & à des gens sans » merite; qui se passoient mal-gré la Chambre des Comptes par des commandemens absolus

absolus & des jussions reïterées, & alloient à un tel excés, qu'outre les pensions qui montoient par an à deux cens mille livres, ils se trouvoient revenir l'an 1573. à prés de trois millions, en 1574. à cinq cens quarante mille livres, & l'année courante, en six mois de temps à neuf cens soixante cinq mille livres, la moitié desquelles sommes s'estoit tirée des Offices nouvellement erigez, à la foule du peuple qui en supportoit les gages & les émolumens. Que l'on avoit depuis quelques années levé des imposts excessifs sur toutes les marchandises, & inventé de cent sortes de daces: qu'on en avoit donné les Fermes à des Estrangers, sans y avoir voulu admettre des François, quoy qu'ils offrissent de faire la condition du Roy beaucoup meilleure: & que ces Fermiers contre les formes de Justice obtenoient à toute heure en pur don, & sans aucune verification de perte, des rabais de sommes notables, quelquefois jusqu'à des soixante mille livres; d'où il arrivoit que faute d'assignations & de remplissement, les rentes de l'Hôtel de Ville ne pouvoient estre payées. Qu'à cause de ces abus & desordres les peuples estoient reduits à une pitoyable pauvreté & à une extréme impuissance, mais principalement les Bourgeois de Paris: Car pour ceux qui vivoient de leurs rentes, la plûpart avoient mis le plus liquide de leur bien à des Charges de nouvelle création; & quant à ceux qui vivoient dans le trafic, ils n'y trouvoient plus de ressource, tant parce que les imposts & la guerre en avoient interrompu le cours & la liberté, que parce que l'on y souffroit un grand nombre d'Estrangers, qui sçavoient l'art d'en écumer toute la graisse & le profit. Qu'au reste les énormes & execrables blasphêmes, les usures plus que Judaïques, & les vices abominables avoient tant la vogue en France, que l'on n'y pouvoit penser sans horreur. Que c'estoit de ces causes que provenoient la dissipation & la ruine entiere des Etats. Qu'il n'estoit pas possible que la paix de Dieu fust en un Royaume tandis que l'on y souffriroit ces corruptions, & qu'un peuple qui n'avoit ny pieté, ny Religion, ny volonté de bien faire, ne devoit jamais esperer la paix, mais plûtost attendre les justes punitions dont les Prophetes ont menacé ceux qui abandonnoient leur Seigneur & leur Dieu. Qu'ils supplioient donc Sa Majesté d'avoir pitié de son pauvre peuple, d'apporter une prompte reformation à tous ces maux qui irritoient la colere de Dieu, & de leur procurer une bonne & durable paix. Et pour y parvenir, ils luy representoient tout au long & mot à mot les enseignemens que le bon Roy saint Loüis avoit laissez à son fils, au lict de la mort. En suite ils le conjuroient, que s'il y avoit dans son Conseil, ce qu'ils ne croyoient pas, quelques personnes qui s'opposassent à un si grand & si necessaire dessein, il les éloignast de luy comme ennemis de Dieu, de son Etat, & de sa personne: le supplioient de se souvenir que Dieu estoit son Souverain, auquel il rendroit compte de la vie du moindre de ses Sujets, & de considerer, par l'exemple de Roboam, qu'un Prince qui exige plus qu'il ne doit, aliene la volonté de ses peuples, & avec leur affection perd aussi leur obeïssance. Qu'il luy plust enfin de moderer la profusion de ses dons; de commander à la Chambre des Comptes qu'elle n'en verifiast plus aucun; & d'emprunter de l'argent de ceux qui s'en estoient enrichis, plûtost que de faire des levées sur ses Sujets, qui n'avoient plus rien à luy donner que leurs vies.

Les Courtisans qui estoient auprés du Roy interpretans ces remontrances pour des reprimandes & des leçons, se fâchoient de la liberté du Deputé qui osoit les proferer; Villequier l'interrompant brusquement, luy demanda pourquoy il avoit la hardiesse de parler ainsi à son Roy. Sur cela le Deputé luy répondit qu'il en estoit bien avoüé, & luy montra aussi tost la requeste par écrit en mesmes termes qu'il l'avoit prononcée: si bien que le Roy dissimulant son ressentiment, fit signe à Villequier de ne le pas gourmander. Et Sa Majesté se plaignit ensuite du peu d'affection des Parisiens, qui au lieu de secourir l'Etat dans un danger si pressant, se targuoient hors de saison de leurs privileges, & pensans s'exempter d'une petite contribution, mettoient la Religion, le Royaume, & principalement leur Ville, dans le plus grand peril où jamais on les eust vûs; Que pour luy, il ne vouloit pas faire comme eux, ny abandonner le timon dans la tempeste, mais que moyennant l'aide de Dieu, & l'assistance de ses Sujets mieux affectionnez, il pourvoiroit aux frais de cette guerre.

Villequier interrompt & veut gourmander le Deputé.

Le Roy le fait taire, & repart doucement, mais avec plaintes.

Il falut donc chercher d'autres moyens pour y fournir: le Duc de Nevers & Pienne, ayant vendu de belles Terres qu'ils avoient aux Païs-bas, luy en presterent l'argent, pour lequel il leur engagea la valeur de deux fois autant de son Domaine dans la Bretagne. A quelques jours de là il essaya encore de lever doucement de certaines taxes pour les fortifications des environs de Paris. Quelques-uns, dans la crainte

Fait si bien qu'il leve des taxes sur les Parisiens.

des Reistres qu'ils s'imaginoient déja voir aux portes de leur Ville, y contribuerent sans murmure: mais les autres s'en défendirent avec grand bruit; & comme dans cette vaste confusion de monde il y a de toutes sortes d'humeurs & d'affections, l'approche du Prince de Condé donnoit de la hardiesse à ceux qui estoient malcontens, à crier contre les desordres du gouvernement. Ils en vouloient principalement à la Reine-Mere, qu'ils croyoient la cause de tous leurs maux, & avoient en horreur les Florentins & les Lombards, desquels elle avoit remply toutes les Charges du Royaume: tellement qu'à haute voix & par écrit, ils disoient; Que pour avoir la paix en France il en faloit chasser ces gens-là; Que c'estoient eux qui entretenoient les divisions, pour se maintenir; Que leurs malins artifices avoient changé la valeur des François en fureur, & les faisoient entre-massacrer les uns les autres, afin d'en recueillir les dépoüilles; Que connoissant la France trop libre pour souffrir un joug si lâche que le leur, ils avoient resolu de la deserter entierement de ses plus genereux habitans, & de la peupler de colonies d'Estrangers; Que depuis qu'on leur en avoit donné l'entrée, ils en avoient tiré tous les tresors, & s'en estoient approprié toutes les richesses & les commoditez; Qu'ils possedoient eux seuls les plus belles Charges, eux seuls estoient admis à tenir les Fermes & les Gabelles du Roy, eux seuls faisoient valoir les imposts qu'ils avoient inventez; Que par ce moyen & par leurs usures intolerables, le pauvre peuple avoit esté tellement succé jusqu'à la moüelle, qu'il ne se pouvoit plus soûtenir; mais qu'eux avoient acquis les Offices, les plus belles Terres, les Comtez, les Marquisats: s'estant veu plusieurs d'entre eux, petits Maistres d'Ecole, Facteurs de boutique, ou n'ayant, pour ainsi dire, que l'épée & la cape, qui avoient en sept ou huit ans accumulé des richesses immenses, & tel encore, qui ayant esté simple Commissaire des vivres au siége de Mets, estoit parvenu à une Charge qui luy donnoit le commandement des armées, sans avoir fait aucune action qui meritast seulement le nom de soldat; Que dans cette abondance de biens ils avoient porté le luxe à un point où jamais il n'avoit esté dans la corruption de l'Empire Romain; qu'ils avoient introduit des infamies, & des ordures qui n'estoient pas imaginables, apprenant tant d'abominations aux hommes & aux femmes, que le Ciel & la terre en estoient tout infectez. Qu'il faloit donc un peu se saisir de leurs personnes, les interroger de leur naissance, du temps de leur venuë, de leurs emplois, voir leurs livres de compte, discuter leurs intelligences, examiner leurs Commis, pour sçavoir à quel trafic ils avoient tant gagné de biens. Puis quand on auroit justifié leurs concussions & leurs crimes, presser l'éponge, & les bannir hors du Royaume, comme ils l'avoient esté pour un moindre sujet du temps de saint Loüis, de Philippe le Bel, & de Philippe de Valois. Qu'enfin la France leur devoit dire, aprés en avoir tant souffert: Sortez de mon sein, sortez mal-heureuses viperes, mais emportez avec vous tout vostre venin. Je ne veux plus que mes hommes soient habillez en femmes, ny mes femmes déguisées en hommes: vos mollesses, vos lascifs habillemens, vos parfums, vos pastes & vos eaux distillées me font mal au cœur. Je ne veux plus que vous me déchiriez les entrailles: je ne veux plus que vous répandiez le sang de mes enfans: je suis lasse de tant de guerres & de discordes; En un mot, retirez-vous, je veux la paix.

Monsieur pense estre empoisonné, ou feint de le croire.

Ceux qui estoient dans le Conseil, employoient en apparence tout ce qui sembloit propre pour la faire: quelques-uns mesme croyoient que Monsieur y avoit secretement donné les mains. Mais comme il estoit à Charroux en Berry, il arriva une chose, qui le dût bien obliger à changer de volonté, si elle estoit vraye, ou qui témoignoit assez qu'il en avoit changé, si elle ne l'estoit pas. Un soir un Officier luy ayant donné le vin du coucher, il le trouva de mauvais goût: Toré qui en bût dit la mesme chose, comme aussi deux autres Gentils-hommes à qui il en fit goûter. La bouteille ayant donc esté cassée, on trouva quelque ordure au fond, alors il s'écria qu'il estoit empoisonné, demanda du contre-poison, & fit saisir l'Officier. Et bien que ny luy ny personne de ceux qui avoient goûté ce vin, n'en eussent senty autre mal qu'un petit soûlevement de cœur, il écrivit neanmoins le lendemain aux Rochelois & à Damville, que la providence de Dieu les avoit conservez luy & Toré des effets du poison, & mesme s'en plaignit au Roy par une lettre. Au reste quelque recherche qui en fut faite, il ne se découvrit aucune chose qui le pust confirmer dans ce soupçon; & l'Officier fut seulement banny pour n'avoir pas fait l'essay du vin, comme il y estoit obligé.

1576. Dans ces deffiances & ces menées s'acheva l'année 1575. Au commencement

de la suivante les negociations de paix se continuoient toûjours : elles arresterent la marche du Prince & de Casimir, & les retinrent avec leur armée à Charmes en Lorraine, durant tout le mois de Janvier ; au bout duquel s'estant lassez, disoient-ils, de la varieté & de l'incertitude des propositions qu'on leur faisoit, ou plûtost ne pouvant plus contenir l'insolence de leurs Reistres dans un païs qu'ils avoient tout ruiné, ils se resolurent d'entrer dans le cœur du Royaume. Ils descendirent donc dans le Bassigny, de là ils traverserent la Bourgogne à la veuë de Langres, de Dijon & de Beaune ; leurs Reistres ayant mis le feu aux environs de Langres, saccagé l'Abbaye de Cisteaux, mal-gré le Prince, brûlé les Chartreux de Beaune, & pillé la petite ville de Nuis : puis ils vinrent passer la Loire au gué de Marsigny les Nonnains, trente lieuës au dessus de la Charité, & s'étendirent entre cette riviere, & celle d'Allier : ayant gagné le pont de Vichy qui est sur l'Allier, tant afin de n'estre pas enfermez entre deux rivieres, que pour aller piller l'Auvergne. Le Duc de Mayenne qui commandoit l'armée du Roy les côtoyoit sans cesse, avec ordre de leur empescher le passage des rivieres : mais ses forces estant trop inégales aux leurs, il n'osa jamais les approcher de plus prés que de deux journées ; sinon qu'une fois ayant avis que le Prince estoit passé en Auvergne, il partit de Moulins où il se tenoit à couvert, pour attaquer les troupes de Casimir qu'il croyoit trouver éparses ; à trois lieuës prés il apprit qu'elles s'estoient ralliées, & qu'elles avoient choisi un poste si avantageux qu'on n'y pouvoit aller sans desordre, si bien qu'il s'en retourna sans coup frapper, & Casimir passa l'Allier pour rejoindre le Prince. L'Auvergne voyant venir cette horrible ravine qui l'alloit tout ruiner, la détourna par un present de cinquante mille écus, & par les soins qu'elle eut de luy fournir des vivres dans tous les lieux où elle passa. Le Roy sur l'avis qu'il eut qu'elle venoit fondre vers Paris, rappella son armée, & la logea aux environs de cette grande Ville : il pensoit rassurer les Parisiens par ce moyen ; mais le danger, que cette précaution leur faisoit voir encore plus proche qu'il n'estoit pas, & l'insolence des gens de guerre logez dans leurs maisons, excitoient un tumulte & des crieries qui tendoient à la sedition. Or parce qu'ils crioient, & disoient dans leurs plus grandes plaintes, que l'on ne devoit point ainsi poursuivre le frere unique du Roy & chasser l'enfant de la maison par de si rudes traitemens, la Reine-Mere pria le Duc de Montpensier de prendre la Lieutenance generale des armées du Roy, afin de leur faire voir par le choix de ce Prince du sang, mortel ennemy des nouvelles opinions, mais qui n'estoit pas mal avec Monsieur, que c'estoit seulement aux Huguenots à qui on avoit affaire. Mais ce Duc luy répondit nettement, *qu'il ne se mettroit point en devoir de répandre le sang d'un fils de France, & qu'il ne tireroit point l'épée contre le frere de son Roy ; que ce Prince avoit de grands sujets d'estre mal-content ; qu'on luy fist justice, & qu'alors il seroit bien facile de le ramener à la raison.*

L'armée du Prince, & Casimir s'avance. — *Traverse la Bourgogne.* — *Vient en Bourbonnois.* — *Armée du Roy les côtoye de loin.*

Une réponse si libre ne donna pas peu d'apprehension à la Reine-Mere : & au mesme temps le depart du Roy de Navarre luy causa de nouvelles alarmes. Ce jeune Prince avoit donné sa parole à Monsieur qu'il le suivroit incontinent : mais l'amour de la Sauves, & les promesses qu'on luy faisoit par cette belle bouche, de luy donner la Lieutenance generale de l'armée du Roy, l'avoient retenu jusqu'à cette heure ; de sorte que les saillies qui le prenoient de fois à autre, ne pouvoient (s'il faut ainsi dire) l'emporter plus loin que la longueur de son attache. L'on avoit écarté d'auprés de luy tous ceux qui eussent pû le tirer de la Cour, & substitué des gens à gage en leur place : mais les élancemens naturels de son courage réveillez par les mépris qu'on faisoit de luy, & par la crainte qu'il avoit que Monsieur & le Prince ne se saisissent du premier rang dans le party Huguenot, qui avoit esté son berceau, & devoit estre son fort ; les remontrances que luy firent Aubigné son Escuyer, & Armagnac son valet de chambre ; d'ailleurs les inventions de la Reine Marguerite, qui tout exprés irritoit le Roy contre luy, afin de l'obliger à la fuite, l'affermirent dans sa premiere resolution. Fervaques & Laverdin, tous deux mal-contens, ou feignans de l'estre, le hâterent encore à l'executer, par les offres qu'ils luy firent ; Laverdin de se saisir du Mans & de Chartres, par l'entremise de Roquelaure son Lieutenant avec sa Compagnie de Gens-d'armes qui estoit là auprés ; & Fervaques de faire le mesme de Cherbourg, par le moyen de la sienne. Cette resolution prise, il se servit pour évader de la mesme baye dont on se servoit pour le retenir : il fit semblant de se flater de l'espoir de la Lieutenance generale, & en entretenoit à toute heure le Duc de Guise, qui en alloit aussi-

Le Roy de Navarre s'enfuit de la Cour. — *Causes & Conseillers de sa retraite.*

Comme il s'enfuit, & où il se sauva.

tost faire de bons contes au Roy. Par cette finesse il obtient permission d'aller à la chasse jusqu'à la forest d'Arade prés de Senlis : aprés y avoir chassé tout du long du jour, il descend aux fauxbourgs de Senlis, feignant d'y vouloir coucher : puis s'estant deffait promptement de ceux à qui on l'avoit donné en garde, il monte sur des chevaux frais, passe l'eau prés de Poissi, traverse la Beausse, quoy que toute couverte de Chevaux-legers, & le second jour arrive dans Alençon ; ayant outre ses gens, emmené avec luy le Comte de Grammont, Loüis de Nogaret-Caumont, depuis Duc d'Espernon, Chalandray, & quelques autres. La duplicité ou l'indiscretion de Fervaques pensa rompre cette entreprise, & perdre ceux qui l'avoient conseillée. Comme il aimoit la Dame de Carnavalet qui avoit l'oreille de la Reine-Mere, il luy découvrit ce secret, ou par imprudence, ou afin qu'elle en avertit sa Maistresse : laquelle l'ayant aussi-tost rapporté au Roy, le Prevost des Marchands eut ordre de mettre des Gardes aux portes de la Ville, pour observer tous ceux qui sortiroient. Par bon-heur, d'Aubigné avoit le soir apperceu Fervaques attaché à l'oreille du Roy, & l'ayant attendu au sortir du Louvre, l'avoit obligé de luy avoüer qu'il avoit tout declaré : tellement que sans perdre temps, il courut à toute bride avec Roquelaure & Trillebon en porter les nouvelles à son Maistre, qu'il trouva à Senlis. Le Roy témoigna une violente émotion de cette fuite, & s'en prenant à Fervaques jura hautement qu'il le feroit pendre, comme un double traître : dont ayant eu avis par Grillon, il se sauva prés du fugitif, plâtrant si bien ses fourbes auprés des uns & des autres, qu'il les leur fit passer pour une intrigue necessaire à leur service. C'estoit ce qui paroissoit aux yeux de tout le monde, mais peut-estre qu'il y avoit du dessein plus caché : l'on soupçonnoit avec quelque raison que la Reine-Mere ne pouvant pas si facilement qu'elle avoit creu, retirer Monsieur d'avec ses ennemis, avoit subtilement procuré l'évasion du Roy de Navarre qui estoit plus autorisé que luy dans le party, & tout à fait incompatible avec son humeur, afin de luy donner de la jalousie, & de détruire cette tour de Babel par la multitude des Chefs. Que pour cet effet Fervaques suivant ses ordres, avoit porté le Roy de Navarre à se retirer ; que depuis il avoit revelé son dessein, afin que le desespoir le contraignist à l'executer ; & qu'aprés il l'avoit suivy pour épier ses actions, & le retenir dans de certains limites qu'on luy avoit prescrits : ce qui parut particulierement en ce qu'il l'entretint plus de deux mois dans une neutralité de Religion, quoy que dés sa sortie il penchât déja à une recheute. Or deux Gentils-hommes l'estans venus trouver à Alençon, il s'en alla à grandes journées en Guyenne, où sa qualité de Gouverneur & de Prince, & le voisinage de ses terres, luy asseurerent d'abord presque toute la Noblesse, & les meilleures places. Du costé de Chartres & du Mans ses entreprises manquerent ; Laverdin estant allé au païs du Mayne avec huit cens hommes, se saisit seulement de Chasteau-gontier, & deffit quelques compagnies des gens du Roy ; entr'autres celle de Saint-Phale qui estoit de six-vingts salades, & soixante carabins, tous couverts de casaques de velours verd, en broderie.

Fervaques doublement traître.

On creut que la Reine-Mere avoit causé cette évasion, & pourquoy.

Armée du Prince joint celle de Monsieur.

Fait montre dans la plaine de Sozé.

Au mesme temps Monsieur écrivit au Parlement de Paris, & à l'Hostel de Ville, de longues lettres pour justifier ses desseins, & leur demander assistance : le premier President, & les Eschevins les porterent toutes cachetées au Roy, mais ils ne purent empescher qu'il n'en courût plusieurs copies par la Ville. Cependant l'armée du Prince ayant traversé le Bourbonnois, alla joindre Monsieur auprés de Moulins, & là il se mit en bataille pour le recevoir dans la belle plaine de Sozé. De Cavalerie il y avoit dix mille Reistres, & deux mille François : d'Infanterie sept mille Suisses, trois mille Lansquenets, & autant de François : lesquels joints avec les troupes de Monsieur, ne faisoient pas moins de trente mille hommes, tous en bon équipage, & ayant bien mine de gens de guerre. Monsieur ayant esté salué d'une double décharge de tout le canon, & de toutes les armes à feu de l'Infanterie & de la Cavalerie, embrassa le Prince, salüa les Colonels, & tendit la main aux Capitaines. Il y eut bien du plaisir à entendre la harangue que luy fit le Prince, avec cette éloquence qui est naturelle à la Maison de Condé, en luy remettant le commandement ; & il n'y en eut pas moins à voir ces deux armées déployer, dans cette large campagne, tant de bataillons & d'escadrons si bien rangez, tant d'enseignes de diverses couleurs qui voltigeoient au vent, tant d'armes luisantes & dorées qui brilloient au Soleil, & d'entendre au mesme temps les salves de l'artillerie, les acclamations des Soldats, les fanfares des trompettes, le bourdonnement des ataba-

les, la baterie des tambours, le son aigu des fifres, & le hennissement des chevaux, tout cela faisant un bruit qui transportoit les cœurs d'une fureur martiale. La joye des Religionnaires estoit indicible, lors qu'ils consideroient qu'aprés les bannissemens & les massacres, aprés s'estre veus à deux doigts de leur aneantissement, une revolution inesperée les remettoit au plus haut poinct de grandeur où ils eussent jamais esté ; que lors qu'ils estoient en exceration à toute la France, les plus grands Seigneurs du Royaume avoient embrassé leur party ; qu'ils voyoient mesme à la teste d'une si puissante armée le frere du Roy, celuy dont la contenance & le visage leur sembloit promettre la vengeance de la mort de l'Admiral, à quoy il s'estoit tant de fois obligé par serment, & par une promesse signée de son sang ; qu'enfin ils s'imaginoient que le Ciel avoit voulu assembler tant de troupes ce jour là, qui estoit l'onziéme de Mars, afin de celebrer glorieusement par cette pompe guerriere les funerailles septenaires du feu Prince de Condé leur invincible Samson, qui à pareil jour, à pareille heure, & en pareille assiete de lieu avoit esté mal-heureusement assassiné à Jarnac. Mais les pauvres habitans de la campagne, s'il y en avoit là quelques-uns, regardoient ces fanfares avec des soûpirs & des pleurs extremément ameres, faisant mille imprecations contre ces troupes qui ne portoient que misere & desolation avec elles. Si les souhaits de ces malheureux eussent eu quelque pouvoir, sans doute qu'elles se fussent deffaites de leurs propres armes, comme fit la moisson de Cadmus, & qu'elles n'eussent servy à autre chose qu'à engraisser les champs de leur carnage. Et certes peu s'en falut que cela n'arrivât sur le mesme lieu, par la dangereuse querelle qu'y fit naistre une vaine pointille d'honneur entre Bussi d'Amboise & le Vicomte de Turenne. Bussi fait Colonel de l'Infanterie de Monsieur, pretendoit qu'il n'appartenoit qu'à luy seul de déployer le drapeau blanc : Turenne qui avoit amené douze cens Arquebusiers du Languedoc, l'avoit arboré : il s'en plaignit à Monsieur ; qui ne voulant pas choquer d'abord un Seigneur si puissant qui estoit venu à son secours, le pria d'attendre seulement trois jours, pendant lesquels il trouveroit expedient de le satisfaire. Ce temps estant passé, & Turenne faisant toûjours porter le drapeau blanc, Bussi qui vouloit braver tout le monde & n'estre bravé de personne, fit partie avec douze Cavaliers de son humeur, de l'aller arracher d'entre les mains de l'Enseigne, & de le déchirer en morceaux. Ses amis en ayant eu le vent, s'apprestoient de le suivre : sa valeur eût entrainé aprés luy toute la Noblesse de Monsieur, & sa Charge tous les Officiers de son Infanterie ; De l'autre costé Turenne averty de son dessein, estoit resolu de perir avec les siens plûtost que de souffrir cet affront : les Capitaines Huguenots, principalement les Consistoriaux, qui avoient toûjours eu en aversion ce mélange avec les Catholiques, & qui sur la mauvaise opinion qu'ils avoient de Monsieur, s'imaginoient que c'estoit un signal pour les tailler en pieces, avoient resolu de charger les gens de Bussi à toutes restes : le bruit couroit déja entre leurs Soldats que l'on verroit ce jour là lesquels combattroient le mieux, ou les Mordieux, ou les Certes ; Enfin le different s'alloit vuider par une tragique & furieuse mélée, si Monsieur, qui en fut averty par quelque esprit pacifique, n'eût retenu Bussi auprés de sa personne, & rompu cette audacieuse entreprise par son autorité absoluë.

Remarque des Religionnaires.

Differend entre Bussi & Turenne pour le drapeau blanc, pense causer un sanglant combat.

La reveuë faite, Monsieur & le Prince s'en allerent à Moulins, que le Duc de Mayenne avoit abandonné, & laisserent Casimir dans le camp : où deux jours aprés il voulut avoir l'honneur de traiter Monsieur sous ses tentes. L'avis de tous les vieux Capitaines, & l'ardeur des Soldats sembloit universellement porter les Chefs à entreprendre quelque chose de grand avec une si grande puissance : mais d'autre part, la merveilleuse adresse de la Reine-Mere, que les Huguenots appelloient enchantemens, les desseins visionnaires & changeans de Monsieur, & les bourrasques ordinaires des Reistres, les arrestoient à chaque pas, & par maniere de dire, émoussoient leur premiere pointe. Déja la Reine-Mere avoit subtilement glissé la discorde parmy eux, ayant fait mener l'équipage & les grands chevaux à Monsieur, & montrant par tout de ses lettres, par lesquelles il luy promettoit une entiere obeïssance. Monsieur avoit aussi pris jalousie de la sortie du Roy de Navarre : celuy-cy de son costé luy portoit envie, & croyoit impossible de recouvrer son credit dans le party, que par son éloignement ; & Damville qui avoit basty comme sa Tetrarchie à part, apprehendoit non seulement de voir son autorité confonduë sous celle des Princes, mais plus encore de debourser pour l'entretien de ses trou-

Pourquoy cette grande armée ne fait rien.

La Reine Mere glisse la discorde entre les Chefs.

pes, si elles subsistoient plus long-temps, l'argent qu'il avoit tiré pour cela du Languedoc, & que sa femme avoit serré avec beaucoup d'avidité dans son coffre. Il n'y avoit que le Prince qui plus desinteressé qu'eux, & Casimir qui estant interessé d'une autre sorte, se reculoient de l'accommodement: mais le moyen de soûtenir la guerre, l'argent leur manquant? c'est pourquoy ils se laisserent persuader à y entendre aussi-bien que les autres. La chose ayant donc esté mise en deliberation, ils dresserent d'un commun accord une Requeste contenant les demandes qu'ils devoient faire au Roy; C'estoient les mesmes à peu prés que celles de l'an passé, horsmis que Monsieur déja détaché du party en fit modifier quelques-unes, & que les Religionnaires y voulurent ajoûter, que les dixmes qu'ils payoient, fussent employées à l'entretenement de leurs Ministres. Casimir s'opiniâtra d'y faire mettre que les Eglises fussent communes par tout le Royaume aux Religionnaires comme aux Catholiques, sans qu'il fût besoin d'en bâtir de nouvelles; qu'on donnât à Monsieur le titre de Lieutenant general par tout le Royaume; & que le Roy avoüât les levées des Suisses comme faites par son commandement. Les demandes du Roy de Navarre regardoient seulement ses interests particuliers: Qu'il luy fût permis, la paix faite, de se retirer avec sa femme dans ses terres de Bearn; que le Roy ratifiât le traité d'alliance fait par son bisayeul Jean d'Albret avec le Roy Loüis XII. & luy prestast secours pour recouvrer son Royaume de Navarre, lequel son bisayeul n'avoit perdu que pour avoir porté les interests de la France: ou du moins qu'en attendant un temps plus favorable pour remuer un si juste droit, il luy donnât seulement une pension de 50000. livres; Qu'il luy fût permis de disputer en Justice, les diverses pretentions qu'il avoit sur quelques terres, ce qu'on luy avoit toûjours refusé; & qu'on satisfit aux conventions que Charles VIII. avoit accordées à Alain d'Albret, pour la cession qu'il luy avoit faite de ses droits sur la Bretagne; Qu'on luy payast deux cens mille livres restans du mariage de sa femme & les interests; Qu'on luy accordast le droit de Regale, & le pouvoir de nommer des Juges & Officiers sur ses terres, outre cela le Gouvernement de Guyenne irrevocable, & la liberté d'y choisir des Lieutenans à sa disposition, comme avoient fait son pere & son ayeul qui l'avoient tenu. Celles du Vicomte de Ventadour tout à fait genereuses, n'avoient pour but que le bien public, dont tous les autres ne parloient point. Il vouloit que pour assurer une bonne paix, stable & de longue durée, on allast jusqu'aux racines qui reproduisoient sans cesse les discordes & les troubles; Que pour cét effet on accordast un Concile national, qui avoit esté demandé avec tant d'instance depuis tant d'années, & que pour satisfaire aux plaintes des peuples, on assemblast les Estats generaux de deux ans en deux ans; Que cependant afin d'arrester le cours de l'atheïsme, dont le venin menaçoit de gagner les parties nobles de l'Estat, tout le monde fust obligé de professer de paroles & d'actions la Religion Catholique Romaine, ou la Protestante; & que l'on châtiast severement, sans acception ny distinction de personnes, les blasphemateurs du nom de Dieu; Que la quatriéme partie du revenu des Ecclesiastiques qui se consumoit pour la plufpart en débauches & en infamies, fût employée à l'instruction de la jeunesse, & à la nourriture des pauvres; Que l'on reduisist le nombre des Charges de la Couronne, & celles des Cours souveraines, les tailles & les subsides, au mesme estat que sous Henry II. Que la venalité des Offices fût ostée, ceux qui se trouveroient indignes de les posseder, degradez, & de plus capables mis en leur place par les Estats, où chaque Province auroit droit d'en nommer trois.

Le Prince & Casimir tiennent bon. Leurs demandes.

Celles du Roy de Navarre.

Celles de Ventadour fort genereuses.

Leurs Deputez accompagnez de ceux des Eglises reformées porterent ces propositions à Paris: la Mote-Fenelon, & Misery, les introduisirent au Louvre devant le Roy, qui pour rendre l'action plus celebre, estoit assisté des deux Reines, des Cardinaux de Bourbon & d'Est, de trois ou quatre Conseillers d'Estat, & de deux Presidens de son Parlement, sçavoir Christofle de Thou & Pierre Seguier; ils s'acquitterent fort librement de leurs charges, & presenterent leurs requestes à Sa Majesté qui prit du temps pour les examiner, & pour y faire réponse. Il n'y eut poinct sur lequel on ne disputast long-temps, les Confederez se tenans toûjours fermes, & le Roy feignant de se laisser amener peu à peu à ce qu'ils desiroient. Il en accorda quelques articles entiers, il en restraignit quelques autres, il refusa de passer les plus importans; Et tous ces debats ne se faisoient que pour donner lieu cependant à d'autres machines plus secrettes, que la Reine-Mere mettoit en estat de joüer avec plus d'avantage: la premiere estoit de gagner quelques-uns de leurs

Sont portées au Roy.

Comment receuës.

Deputez, l'autre de des-unir les Chefs, en les satisfaisant chacun en particulier. Pour Monsieur, elle en estoit déja assurée; & afin d'en donner martel en teste aux autres, elle tâchoit de faire croire qu'il n'estoit plus avec eux que pour les tromper: elle se vantoit qu'à la moindre de ses lettres elle rameneroit aisément le Roy de Navarre son gendre; [illegible] Prince elle ne témoignoit pas s'en soucier beaucoup, encore moins de Venta[illegible]. Il n'y avoit que Casimir qui luy fist peine: il se montroit si ferme & si difficile, [illegible] ny ses offres, ny les remontrances de deux Deputez qui luy furent envoyez de la part des autres, ne luy pouvoient faire quitter la demande des places de Metz, Toul & Verdun, qu'il protestoit ne vouloir que pour seureté, & pour ostages du traité de paix. Son Deputé le Docteur Beutrich parla sur ce sujet au Roy avec une audace qui offensa tous ceux qui l'entendirent, luy disant, *qu'il prist garde qu'aprés avoir tant de fois rejetté les conditions équitables de paix, il ne fust contraint par aprés d'en accorder de plus rudes.* Le Roy l'interrompant sur ces paroles, luy repartit gravement, *Tout beau l'amy, souvenez-vous que vous parlez à un Roy de France: le passe-port qu'on vous a donné, est pour negocier avec moy, non pas pour me braver; je ne croy point que vostre Maistre vous ait commandé de me parler de la sorte; si vous ne moderez vostre discours, je vous feray jetter par les fenestres.* Mais Beutrich ayant repliqué sans s'étonner, qu'il avoit charge de dire ces paroles mot à mot, & montrant ses instructions, addoucit un peu cette juste colere.

Casimir tient bon.

Trop grande hardiesse de Beutrich son Deputé.

Pendant ces contestations l'armée des Princes exigeant quelque contribution des contrées voisines pour sa subsistance, s'attacha à la petite Ville de S. Verin aux bois dans le Nivernois; laquelle se sentant gardée par quatre ou cinq cens soldats, & remplie des païsans d'alentour, aima mieux se faire battre que de fournir la valeur de cent écus. Elle soûtint bravement le premier assaut: au second, ceux qui défendoient la bréche, l'abandonnerent lâchement à la fureur extraordinaire des Suisses, qui contre leur coûtume donnoient des premiers à l'assaut, & les autres qui estoient en divers quartiers assez forts pour obtenir composition, eurent la vie sauve; ils laisserent aussi entrer des gens de guerre durant l'amusement d'une capitulation: de sorte que la place fut prise, saccagée & brûlée presque en un moment. Tout ce qui se trouva sous la main des Suisses, passa au fil de l'épée, le Prince fit donner quartier à quatre cens hommes qui s'estoient retirez dans le Chasteau, & les François sauverent les femmes par des échelles qu'ils leur tendirent par l'autre costé.

Ce que faisoit cependant l'armée des Princes.

Cela fait l'armée descendant à main gauche, le long des bords du Loire, parce parce que la Charité avoit refusé le passage au Prince, la Reine-Mere vint au camp accompagnée du Marefchal de Montmorency, & d'une grande suite de Dames, pour travailler à un Traité final: le lieu fut pris à l'Abbaye de Beaulieu en Touraine. Aprés que les Deputez des Princes y eurent employé quelques jours au contentement des deux partis, Monsieur & le Prince y allerent eux-mesmes: Casimir s'y devoit aussi rendre bien-tost aprés eux: mais ce Prince semblable au renard, ne regardoit pas tant les vestiges de ceux qui entroient dans la caverne du lion, que les pas de ceux qui en sortoient. Il avoit envoyé des gens pour reconnoistre le lieu, lesquels luy ayant rapporté qu'on y avoit fait des retranchemens, il se défia peut-estre sans raison, que cette entreveuë estoit un piege pour les attraper, & creut estre obligé de faire revenir le Prince: il luy dépecha donc un Gentilhomme au grand galop, lequel l'ayant trouvé à l'entrée de l'Abbaye, le ramena tout tremblant du peril qu'il croyoit avoir échappé. Ainsi la conference fut rompuë pour lors, & le Prince avec trois mille chevaux passa en Beausse avec grande diligence, pensant y surprendre au dépourveu les compagnies des Reistres du Roy, qui s'estendoient à leur aise dans la campagne: mais ils avoient eu avis de son dessein, & s'estoient retirez avec les autres, qui faisoient bonne chere dans les métairies des bourgeois de Paris. Deux jours aprés, la Reine-Mere ne desistant point de son entreprise, déja si fort avancée qu'il n'estoit presque plus question que de satisfaire Casimir, la conference fut renoüée à Chastenoy le Chasteau, où les chefs l'allerent trouver. Elle estoit à table lors qu'ils entrerent, ayant la Reine de Navarre avec elle, qui se leva pour le respect qu'elle devoit à son frere. L'accueil qu'elle leur fit, fut extraordinairement froid, elle ne se remua point de sa place, ny ne leur témoigna par aucun signe qu'elle leur voulût faire honneur; au contraire elle tint toûjours le dos & les yeux tournez de l'autre costé, ou si elle les regarda, ce fut avec des yeux noirs & dédaigneux; tant elle estoit assurée de l'em-

Ils pensent estre attrapez en une conference.

Le Prince passe en Beausse, pour surprendre les Reistres du Roy.

Conference de la Reine-Mere avec eux à Chastenoy.

Les reçoit fort imperieusement.

pire qu'elle avoit sur eux. Elle y avoit mené les plus rares beautez de la Cour, qui estoient étalées au bout de la salle, avec tous les affiquets, les agrémens & les appâts, qui peuvent captiver les cœurs; c'estoit pour amollir les plus durs en cette occasion, & desarmer les plus opiniastres. On en vid aussi-tost l'effet, les Seigneurs de la suite des Princes commencerent à faire connoistre par leurs œillades & par leurs signes amoureux qu'ils se rendoient prisonniers de ces belles Dames, & qu'ils en passeroient par toutes les conditions qu'elles voudroient leur prescrire. Les Allemans, dont la gravité est moins susceptible de ces legeres passions, & les plus serieux d'entre les François se mocquoient de cette folie; mais au mesme temps ils estoient touchez de pitié & d'indignation de voir quatre Princes du sang, Monsieur, les Princes de Condé, de Conty & de Montpensier, en contenance de criminels, nuë teste & debout trembler à l'aspect d'une femme qui ne pouvoit plus avoir, ce disoient-ils, d'autorité sur eux, si on ne remettoit le Roy au berceau; & ils ne pouvoient concevoir, d'où provenoit l'ascendant & la domination que cette Princesse avoit sur tous ceux qui l'approchoient, non plus qu'à la foiblesse & le peu de resolution de ces Princes, qui aprés avoir tant declamé contre elle, aprés mesme avoir pris les armes, principalement pour la chasser du gouvernement des affaires, neanmoins dés le premier pas, & à sa premiere veuë se dementoient de toutes leurs resolutions, & flechissoient devant elle avec une estrange bassesse. C'estoit le sentiment de ces gens-là, qui l'exprimoient tout haut par leurs murmures, afin qu'il s'en portast quelque mot aux oreilles des Princes, qui leur pust relever le cœur. En cette conference la Reine-Mere ayant mené le Prince de Condé dans son cabinet, & Casimir ayant de l'autre costé tenu conseil avec ses principaux Chefs, l'accord fut presque conclu; puis enfin il fut entierement achevé en une autre qui se fit entre les mesmes personnes à Etigny prés de Sens.

Ce qui donne sujet d'estonnement.

On contente tous les interessez, avant que de conclure le traité.

Avant que d'y mettre la derniere main, il falut contenter tous les Chefs. On donna à Monsieur cent mille livres de pension sur les coffres du Roy; de plus, les Duchez de Berry, Touraine & Anjou en apannage, déchargez de tous dons, alienations, dots & doüaires, avec toutes leurs appartenances & dépendances, peages de ponts, ports, traites & impositions foraines, dont le Roy joüissoit lors qu'il n'estoit que Duc d'Anjou: ensemble le droit de patronage, & la collation de tous les benefices, mesme la nomination Royale, la provision & presentation à tous Offices ordinaires, & aux extraordinaires, seulement sa vie durant; Droits par lesquels il demeuroit veritablement Souverain en ces Duchez; mais qu'on ne luy pouvoit pas justement refuser, sa mere les ayant autrefois fait accorder à son frere. On promit au Prince de Condé la joüissance entiere de son Gouvernement de Picardie, avec la ville de Peronne pour sa retraite, & deux cens hommes de garnison, plus cent mille livres qu'il disoit luy estre deuës; à son frere le Prince de Conty, à la Noüe & à Beauvais chacun une compagnie d'ordonnance de cinquante hommes d'armes; au Vicomte de Turenne le gouvernement de Touraine, à Laffin sa Lieutenance, à Toré celuy d'Alençon, à Meru celuy de Chinon, à d'Arenes une nouvelle Charge de President au Parlement; enfin à quelques-autres des charges chez le Roy, des benefices pour leurs parens, à plusieurs des bourses pleines, & aux Colonels Allemans quantité de chaines d'or & de vaisselle d'argent. Casimir se fit long-temps cajoler avant que de relâcher l'article par lequel estoit demandé l'exercice de la Religion dans les villes de Mets, Toul & Verdun, dans le Marquisat de Salusses, & dans la Principauté de Dombes: on luy donna une compagnie de cent hommes d'armes; quatre mille Reistres à commander en chef, dont Clervant seroit Lieutenant; une pension annuelle de quarante mille livres, dont la moitié luy seroit payée en argent, l'autre en terres, & pour des sommes immenses qu'il pretendoit luy estre deuës par le Roy, tant de cette expedition que des precedentes, trois cens mille écus dans six semaines, cinq cens mille autres à divers termes; en assurance de ce payement les pierreries de la Couronne en gage, le Duc de Lorraine pour caution, & cinq Seigneurs François en ostage. On offrit à Ventadour quelques avantages qui accommodoient ses terres, & son gouvernement de Limosin: mais il les refusa tout net avec une vertu aussi rare que merveilleuse, & répondit aux Courratiers de cét accommodement, qu'il n'avoit jamais cherché son interest particulier dans la ruine de la cause publique. Ce Seigneur ennemy mortel du luxe & des débauches de la Cour, recommandable pour sa modestie & frugalité, & tres-affectionné au bien public & à la reforme de l'Estat, quoy qu'un si grand dessein fût veritablement au dessus de son genie,

Monsieur a grand apannage.

Les autres chacun leur morceau.

Generosité memorable de Ventadour.

nie, remontra souvent aux Princes, qu'en cette occasion ils estoient obligez de satisfaire à leur conscience, à leur honneur, & à l'esperance des peuples. Mais ses genereuses remontrances ne firent aucune impression sur l'esprit de Monsieur preoccupé par des sentimens tout contraires; si bien que nonobstant tous ses efforts, la paix fut signée sur la fin d'Avril, & tout aussi-tost publiée dans le camp par cinq Herauts avec les fanfares des trompettes, & les décharges du canon; les mesmes bouches qui ont accoustumé de declarer la guerre, en faisant la proclamation. Le Roy séant en son lict de Justice en fit lire & verifier l'Edit en Parlement, le quatorziéme de May, comme aussi les Lettres patentes de l'augmentation d'apannage pour Monsieur. Il contenoit soixante Articles dont voicy la teneur en substance.

Paix concluë sur la fin d'Avril.

Le Roy accorde libre exercice de la Religion pretenduë reformée en toutes les villes du Royaume sans restriction, mesme en tous autres lieux & places, pourveu qu'elles appartiennent aux Reformez, ou que les proprietaires y consentent; non toutefois à Paris, ny à la Cour, & deux lieues aux environs, limitées à Saint Denys, Saint Maur des fossez, Charenton, Neuilly, & Bourg la Reyne. Ils auront permission de tenir des Escoles & leçons publiques, de bastir des Temples, de faire imprimer leurs Livres, pourveu qu'ils ayent esté veus auparavant par le Magistrat, & d'assembler des Synodes generaux & provinciaux, appellant les Officiers du Roy pour y assister. Les Prestres, Moines & Religieuses ne seront point recherchez de leurs mariages, ny leurs enfans reputez bastards: mais ils ne pourront heriter que des meubles, acquests & conquests de leurs pere & mere, ny venir à aucune succession directe ny collaterale. Ils seront receus à tous Offices & Charges, sans prester autre serment que de bien & fidellement servir. Garderont les festes que l'Eglise Romaine observe, & les mesmes degrez de consanguinité & d'affinité dans leurs mariages; desquels seront Juges, quand il y aura procez, s'ils sont legitimes, ou illegitimes, l'Official si le Religionnaire est demandeur, & le Juge Royal si c'est le Catholique. Seront establies dans tous les Parlemens des Chambres my-parties de Juges de l'une & l'autre Religion, tous neanmoins créez & nommez par le Roy pour connoistre & vuider en dernier ressort & par Arrest privativement à tous autres, tous les procez des Catholiques associez, & de ceux de la Religion pretenduë reformée, tant en matiere civile que criminelle, tant en demandant qu'en deffendant, tant par écrit que par appellations verbales. Celle du Parlement de Paris sera de deux Presidens & seize Conseillers, & sera envoyée resider tous les ans, trois mois à Poitiers, commençant au dernier jour d'Aoust pour y vaquer aux procez du pays de Poitou, Angoumois, Aunis & la Rochelle: Celle du Parlement de Thoulouse composée de deux Presidens, dixhuit Conseillers, un Avocat & un Procureur general, deux Greffiers, un Civil & un Criminel, deux Huissiers, & tous autres Officiers necessaires: Celle des Parlemens de Grenoble, Bordeaux, Aix, Dijon, Roüen & Rennes, chacune de deux Presidens & dix Conseillers; celle de Grenoble tiendra six mois à Grenoble, & six mois à S. Marcellin. Les differends touchât les rançons, sont reservez à la personne du Roy, les criées & subhastations des heritages en decret, si elles ne se peuvent faire aux lieux accoûtumez, se feront aux marchez publics. Les testamens militaires faits durant cette guerre, tiendront; mais non pas les exheredations ou privations, soit testamentaires, soit par disposition entre-vifs. Le Roy desavoüe les desordres & excez de la Saint Barthelemy, comme avenus à son grand regret: & pour demonstration de sa bonté envers ses sujets, Sa Majesté declare les veuves & enfans de ceux qui ont esté tuez dans ces desordres, si leurs maris & peres estoient nobles, exempts pour quatre ans de contribuer aux impositions pour le ban & arriere-ban, s'ils estoient taillables, exempts de tailles & impositions pour six ans. Tous jugemens, procedures, saisies, ventes, decrets faits contre ceux de la Religion depuis la mort de Henry II. cassez & revoquez, rayez des Registres & Greffes, & toutes marques, & monumens des executions faites en consequence de ces jugemens, tous livres & actes diffamatoires ostez & effacez. Le semblable s'entend pour les Catholiques associez, & nommément pour la Mole, Coconas & la Haye. Tous actes & Arrests contre le feu Admiral de Coligny revoquez, biffez & rayez, sa memoire remise en son entier, ses enfans dans l'honneur & dans les biens; la méme chose sera faite pour le regard de Montgommery, Montbrun, Briquemaut, & Cavagnes. Les Princes & Chefs des Catholiques associez & Religionnaires seront tenus pour bons & fideles sujets, & déchargez de tout ce qu'ils ont fait; comme aussi le Vidame de Chartres, & Beauvais la Nocle, des traitez par eux negociez en Angleterre l'an 1562. dont n'avoit esté fait mention aux Edits precedents. Les Rochelois seront pareillement dechargez des executions qu'ils ont faites de quelques entrepreneurs sur leur Ville, & leurs prises sur mer entierement assoupies. Afin de restablir l'ordre de toutes choses que les troubles ont tellement alteré, que ce Royaume ne peut joüir de la tranquillité & du repos necessaire, si on

Articles de cette paix.

n'y remedie, les Estats generaux seront mandez & convoquez à Blois dans six mois prochains. Les Catholiques unis, & les Religionnaires feront vuider toutes leurs garnisons des villes, places & Chasteaux qu'ils tiennent, tant au Roy qu'aux particuliers. Et neanmoins pour certaines bonnes considerations, le Roy leur donne en garde Aiguesmortes & Beaucaire en Languedoc, Perigueux & le Mas de Verdun en Guyenne, la ville de Nions, & le Chasteau de Serre en Dauphiné, Issoire en Auvergne, & Sene la grand' tour avec le circuit en Provence. Ne mettra aucune garnison ny Gouverneur dans les villes, places & Chasteaux, que là où il y en avoit du temps de Henry II. Revoque tous autres Edits, restrictions, modifications, interpretations contraires à celuy-cy. Commande aux Gouverneurs des Provinces, Baillifs, &c. d'en jurer & faire jurer l'entretien, oblige les Cours de Parlement à pareil serment, toutes choses cessantes & sur peine de nullité des actes qu'elles feroient autrement, & veut qu'elles le fassent publier & enregistrer selon sa forme & teneur, purement & simplement. Les contrevenans à cet Edit seront punis de mort sans remission, s'ils le font par voye d'armes & violence; si par une voye moins criminelle, ils seront chastiez à l'arbitrage & moderation du Juge.

On nomma ce cinquiéme Edit de pacification, l'Edit de May, & cette paix, à bon droit, la paix de Monsieur, non seulement parce qu'elle s'estoit faite en son nom, mais parce que luy seul en recueillit tout le profit. Car encore qu'il fût en apparence beaucoup plus favorable au party Religionnaire que les quatre precedens, neanmoins ce n'estoient que des paroles sans assurance, d'autant plus sujettes à estre violées, qu'elles avoient esté extorquées par force. La gloire de l'avoir fait, s'il y en a, appartient presque toute à la Reine-Mere: laquelle se pouvoit vanter d'avoir écarté la plus grande tempeste, & triomphé sans combattre de la plus grande armée qui eût depuis les troubles menacé le repos de l'Estat. Deux pressantes considerations entr'autres, l'obligerent de haster cet accord, comme elle fit; la premiere fut la crainte qu'elle eut que l'esprit inconstant & variable de Monsieur ne luy fût derechef soustrait par ses ennemis; la seconde, les crieries importunes des Parisiens, qui s'ennuyans de voir manger leurs métairies aux gens de guerre, & redoutans la revanche du massacre de la saint Barthelemy, se tourmentoient extremément pour faire qu'on élpignast cet orage de dessus leur Ville. Au reste ce ne fut pas sans raison qu'elle fit la condition de Monsieur si avantageuse: elle croyoit necessaire pour sa subsistance, d'élever une puissance en quelque sorte égale à celle du Roy; & il ne luy importoit guere d'accorder aux Religionnaires tout ce qu'ils vouloient: car outre que par l'excez de leurs demandes, elle pretendoit faire décrier leur insolence, elle estoit bien assurée, que quand elle ne leur romproit point la foy, le Clergé, les Parlemens, les peuples, les bonnes Villes, principalement celle de Paris, leur en troubleroient la joüissance par tant d'oppositions, qu'ils seroient à la fin contraints d'y renoncer, sans avoir neanmoins de legitime sujet de plainte contre le Roy.

Raisons qui obligerent la Reine Mere de presser cette paix.

Aprés la publication de la paix, Casimir invité de venir en Cour, fut royalement traité à Longjumeau: où avec des brindes Allemandes, il estendit le Maréchal de Strossi, & quelques-uns de nos Seigneurs François sur le quarreau. Il fit ensuite retirer ses troupes en Bourgogne & en Champagne, pour les remener en Allemagne; mais il ne fut pas en son pouvoir de les tirer du Royaume, qu'on n'eût satisfait à son payement; si bien qu'elles y sejournerent trois mois, avec les mesmes cruautez que si elles eussent esté en païs ennemy. Monsieur qui se fera desormais appeller le Duc d'Anjou, estoit allé en Berry prendre possession de son nouvel apannage, d'où il passa en Anjou; montrant toûjours en apparence, une grande deffiance & aversion pour la Cour, & non moins de bienveillance & de sentimens d'obligation aux Huguenots. Le Roy de Navarre fut quelque temps à Saumur demeurant encore dans la Religion Catholique, sans en faire neanmoins aucun exercice. Il y estoit retenu par l'esperance d'avoir la Guyenne en apannage, & les places de Blaye, Chasteau Trompette, & Bayonne pour assurance, dont Fervaques l'amusoit en faveur de Monsieur, qui craignoit sur tout qu'il ne le supplantast dans le party, si une fois il y rentroit: mais il retourna enfin dans sa premiere Religion, par une profession publique qu'il fit dans le Temple de Niort, où il declara qu'il ne l'avoit jamais abjurée que des levres, & par crainte de la mort. Ensuite de quoy il envoya Fervaques à la Cour querir Madame Catherine sa sœur, laquelle nonobstant les remontrances de Tignonville sa gouvernante, fit la mesme chose des Palaiseau, & entendit le presche à Chasteaudun. Ceux de la Rochelle ayant conceu quelques deffiances de l'in-

Ce qui retenoit le Roy de Navarre.

Et sa sœur qu'il retira de la Cour.

difference que le Roy de Navarre avoit témoignée si long-temps, & de ce qu'il avoit auprés de luy des gens qui avoient trempé leurs mains dans le sang des massacres, eurent beaucoup de peine à luy permettre l'entrée de leur Ville: & il n'y pût estre receu que par l'instante entremise de Rohan son parent avec cinquante chevaux seulement & sans daix, à la charge qu'il n'y meneroit point Fervaques. Il en partit au commencement de Juillet, pour commencer la visite de son Gouvernement: en passant par Perigueux, il receut les plaintes des habitans, soûtenuës par les rapports de Turenne, sur les concussions insupportables de Langoiran; auquel neanmoins, aprés quelques secretes remontrances, il trouva à propos de laisser le Gouvernement, parce qu'il avoit gagné la place. Peu aprés, luy-mesme se rendit maistre de celle d'Agen, s'y estant logé sans bruit avec quantité de Gentils-hommes Catholiques, & attira Villeneuve qui est à quatre lieuës de là, sous ses commandemens, par l'entremise de Cieutat. Ensuite ayant eu avis que la Reine-Mere devoit se trouver à Cognac & luy amener sa femme, il s'avança jusqu'à Candale, prenant cette occasion de vouloir faire son entrée dans Bordeaux: mais il apprit que les Bordelois avoient mis des gardes aux portes pour l'en empescher; algarade qu'ils avoient déja faite au Prince le mois precedent, comme il venoit de le voir à Nerac; dont il s'irrita de telle sorte, quelques excuses que luy en fissent leurs Deputez, qu'il leur jetta au nez par derision, le traitement rigoureux qu'ils avoient receu du feu Connétable.

Les Rochelois le reçoivent avec deffiance.

Passe par Perigueux, où il oüit les plaintes contre Langoiran.

S'empare d'Agen & d'Agenois.

Algarade que luy font les Bordelois.

Quant au Prince de Condé, lors qu'il veut prendre possession de la ville de Peronne, la Picardie se met en alarme; il se forme une ligue, & mesme des conspirations particulieres contre luy. Il en adresse ses plaintes en Cour par Jean de Balsac-Montaigu Lieutenant de ses Gens-d'armes, neantmoins Catholique de profession: mais les intrigues de ceux qui causoient ces oppositions, ou l'apprehension du danger & de la peine qu'il y auroit à forcer l'opiniâtreté des Picards, font qu'on le prie de prendre en échange les villes de S. Jean d'Angely, & de Cognac. Cette offre ne luy agréant pas, & sa personne, comme luy firent entendre les siens, n'estant pas en seureté auprés de Monsieur, il prit congé de luy, & se retira en Guyenne pour consulter avec son cousin le Roy de Navarre sur l'état de ses affaires. Il le vid à Perigueux au mois de Juillet, & delà retournant sur ses pas, non sans quelque dessein, il vint à Broüage & à la Rochelle: où ayant esté receu avec bien plus de confiance que n'avoit esté son cousin, mesme conduit par les Bourgeois à Cognac, il fit un second voyage vers luy à Nerac. Au retour duquel, comme il sceut que la ligue luy vouloit fermer les portes de S. Jean d'Angely, comme elle avoit fait de Peronne, & que mesme on y attendoit Biron dans peu de jours pour fortifier cette resolution, il fit subtilement glisser des soldats dedans: lesquels avec l'aide de la Rochebeaucour-sainte Mesme, qui y arriva bien à propos, appaiserent le tumulte, & luy asseurerent la Ville.

Peronne ferme les portes au Prince.

Qui se retire en Guyenne.

Se rend maistre de S. Jean d'Angely.

Ce Prince, quoy que d'humeur tres-douce & d'un naturel fort benin, n'estoit point du tout endurant, & dans la croyance qu'il avoit que la souffrance des injures, qui est vertu à un autre, fust lâcheté à un homme de sa qualité, ne vouloit point tant dissimuler, ny temporiser: conduisant neantmoins ses entreprises de telle sorte, qu'encore que le courage y éclatast le plus, on n'y desiroit point la prudence. Il sollicitoit vivement le Roy de Navarre, par ses discours pressans, & par ses Agents, de se joindre à luy dans la cause commune, pour se faire raison de ce qu'on ne leur gardoit pas ce qu'on leur avoit promis. Mais ce Roy estant beaucoup plus patient, ayant plus d'inclination au repos qu'au remuëment, & d'ailleurs n'apprehendant pas tant que luy les suites fâcheuses de l'orage qui les menaçoit, parce qu'il se croyoit à couvert par ses Gouvernemens & par son patrimoine, il estoit facilement retenu par Fervaques. Neantmoins depuis que Durfort-Duras admis dans son secret & dans ses affaires, en eut debuté cet homme, faisant voir clairement sa duplicité, laquelle il avoit découverte dans la Cour de France, en y negociant quelques affaires pour son maistre: il montra aussi-tost plus de chaleur; & ayant fait ses plaintes au Roy, il écrivit conjointement avec son cousin au Prince Casimir, pour le prier de ne les point delaisser au besoin. Casimir, qui pour lors estoit encore en Bourgogne où il attendoit son payement, leur offrit de retourner sur ses pas, si on ne leur faisoit raison, & depescha aussi-tost le Docteur Wier en Cour, chargé d'instructions, qui parloient avec une liberté que quelques-uns appelloient insolence. Il se plaignoit, Que depuis trois mois que la paix estoit pu-

Sollicite le Roy de Navarre de reprendre les armes.

Il se réveille.

& Casimir aussi.

Leurs plaintes en Cour.

» bliée, on n'avoit point encore fait jurer l'Edit aux Gentils-hommes, ny aux Ma-
» gistrats, ny aux Parlemens; Qu'on n'avoit point receu l'exercice de la Religion dans
» la pluspart des bonnes Villes, & qu'en celles où on l'avoit receu, l'on avoit telle-
» ment intimidé les Ministres, qu'ils n'y osoient plus retourner; Que le peuple de
» Paris, au retour de Noisi-le-sec où ils alloient faire leur presche, les attaquoit à
» coups de pierre & de bâton, celuy de Lyon à coups d'arquebuse, & qu'à Roüen
» le Cardinal de Bourbon, accompagné de plusieurs Conseillers du Parlement, les
» avoit chassez de leur Temple. Il est vray qu'il n'y estoit allé que pour leur remon-
trer la verité, dont ils eurent si grand peur, qu'ils le laisserent en chaire, &
s'enfuirent: ce qu'estant rapporté au Roy, & qu'il les avoit chassez avec la
Croix: *Pleust à Dieu*, dit-il, *qu'ils fussent aussi aisez à chasser des autres Villes, y
» deust-on porter le Benistier.* Que les Predicateurs declamoient hautement contre
» cette paix, se trouvant mesme des Cordeliers par les bourgs & villages, qui pro-
» duisoient certaines propheties de la descente & des merveilles de D. Jean d'Austri-
» che; Qu'on ne leur permettoit pas de recevoir les Anglois dans leurs presches,
» quoy qu'alliez du Roy, ny mesme les Religionnaires d'une autre ville; Qu'au lieu
» d'établir les Chambres my-parties, le Chancelier avoit donné Arrest au privé Con-
» seil, portant que l'on y attireroit toutes les causes des Religionnaires pendantes aux
» Parlemens; Qu'on ne les vouloit point admettre ny aux Charges de chez le Roy, ny
» aux Offices de Judicature; Que la pluspart des Villes faisoient encore garde nuit
» & jour; & que là où il y avoit quantité de Religionnaires, on y avoit redoublé les
» garnisons, qui menaçoient que si-tost que les Reistres auroient repassé le Rhin, on
» acheveroit bien ce qu'on avoit commencé; Que l'on avoit montré à Monsieur le
» Prince le peu d'estat que l'on faisoit du traité, tant pour le remboursement de ses
» parties, que pour sa seureté, & pour l'entretenement des compagnies; Qu'on luy
» avoit fermé les portes de Peronne; exemple qui avoit esté suivy à Doulans, &
» en toutes les autres Villes de Picardie; Qu'en cette Province & en divers en-
» droits de la France, se formoient des ligues contre la Religion reformée, lesquel-
» les seroient quelque jour funestes à l'Estat, si elles n'estoient estouffées par la pu-
» nition exemplaire des auteurs. Par ainsi que Sa Majesté declarast sa volonté par
» écrit sur toutes ces contraventions, & si elle estoit telle que d'y remedier, qu'el-
» le en donnast de si vives & de si promptes demonstrations, que son Maistre en
» pût voir les effets avant son depart; & en emporter de si bonnes assurances en
» Allemagne, que son honneur & sa conscience en fussent acquittées envers tous
» les gens de bien: sinon qu'il y avoit danger que son Royaume ne retombast dans
» de plus grandes calamitez, & dans des maux plus irremediables qu'auparavant.

Réponse du Roy fort douce.

A ces audacieuses paroles, le Roy répondit fort doucement qu'il ne se pouvoit pas faire que dans un si grand Royaume l'aigreur des haines inveterées ne causast au commencement quelques difficultez pour l'execution de tant de poincts assez difficiles d'eux-mesmes; mais qu'elle s'addouciroit avec le temps, ou se fléchiroit par son autorité. Il joignit à ces discours pacifiques, les effets que Casimir souhaitoit le plus; Believre luy porta six cens mille écus en belle monnoie, & luy fournit avec cela les obligations du Roy pour ce qui restoit des vieilles & nouvelles dettes: dont il luy donnoit encore le Duc de Lorraine pour caution, & Yves d'Alegre-Millaud, & Jacques Descars Beaumont, pour ostages, avec trois autres Seigneurs qui devoient encore se trouver à Nancy pour entrer dans la mesme condition que ces deux. Neanmoins avec toutes ces assurances, & sans avoir égard à la qualité d'Ambassadeur, ny à la franchise du sauf-conduit que les Allemans appellent *Klaid*, il emmena Believre prisonnier à Heidelberg: là où, s'il est vray ce que les Catholiques ligueurs ont écrit, il fit son entrée comme en triomphe à la teste de ses Capitaines Reistres, parmy les acclamations du peuple & les fanfares des trompettes, & avec une longue suite de chariots chargez des dépoüilles de la France; dont ceux qui portoient son équipage, estoient traînez par des bœufs aux cornes dorées. Or comme le Roy luy eut témoigné par lettres qu'il se sentoit extrémement offensé de la detention de son Ambassadeur, & que luy-mesme eut fait reflexion plus à loisir sur le blâme qu'on luy donneroit d'avoir manqué à sa parole & au respect qu'il devoit à un Roy de France, il le relâcha, à condition qu'il s'employeroit loyalement pour luy faire envoyer les trois ostages restans des cinq qu'on luy avoit promis; & desira, pour se justifier de cette action inconsiderée, que dans la promesse il fût ajoûté, *Qu'il avoit toûjours dit & remontré à Believre, qu'il ne l'avoit detenu que pour le service du Roy, & pour faire*

Sortie de Casimir hors de France, mais il emmene l'Ambassadeur du Roy captif.

sortir son armée hors de France : laquelle en fut tirée avec grande peine, & seulement vers le huitiéme du mois d'Aoust, trois mois entiers aprés la paix faite.

Il estoit besoin de trouver de l'argent pour luy faire les grandes sommes qu'on luy devoit de reste : les coffres du Roy estoient vuides : il n'y eut point de plus prompt expedient que d'en prendre sur le Clergé. On envoya donc Pierre de Gondy Evesque de Paris à Rome, demander le consentement du Saint Pere, pour aliener jusqu'à cinquante mille livres de rente du domaine Ecclesiastique, surquoy on devoit contenter les Reistres. Le Saint Pere accorda cette demande, & la confirma par une Bulle adressée aux Cardinaux de Bourbon, de Guise & d'Est, & à quelques autres Prelats François : le Parlement de Paris la verifia ; mais avec quelques additions en faveur du Clergé, & sans approuver la clause, qui portoit que cette distraction se faisoit mesme mal-gré les possesseurs. Les Huguenots, qu'on accusoit, avec apparence, d'avoir beaucoup aidé à retenir les Reistres si long-temps pour s'establir dans la possession de tout ce qui leur avoit esté accordé, n'ayant pas eu le credit de faire executer les articles de la paix durant leur presence, devoient bien moins esperer qu'on les executast aprés leur depart. Le Prince de Condé maudissoit en son ame ce secours étranger si odieux & si inutile, qui luy avoit tant coûté & si peu servy ; & connoissant que toutes les haines de la Cour, & la passion des Catholiques n'ayant plus de digue qui les retint, s'alloient déborder sur sa personne, il songea à se mettre à couvert dans quelque place de sureté. Saint Jean d'Angely estoit en plat païs, & trop foible ; il avoit dessein sur Broüage : mais Jacques de Ponts-Mirembeau, qui l'estimoit plus que tout le reste de son bien, ne vouloit point entendre parler de le vendre à personne : neanmoins le Roy le marchandoit, & Lansac neveu de ce Seigneur avoit promis qu'il l'y feroit condescendre. Le Prince se hasta de prevenir ce coup, il fit glisser aux environs quelques Arquebusiers, & entrer dedans des Capitaines de la Rochelle & des Isles : puis il envoya querir Mirembeau à Saint Jean, comme s'il luy eût voulu communiquer quelques affaires, resolu de ne le point laisser aller qu'il ne fût dans la place. Ainsi Mirembeau se voyant pris au filet, & sçachant que quelque ordre qu'il y eût mis avant que partir, elle luy alloit estre arrachée de gré ou de force, il y mena le Prince par une civilité contrainte, & fit un accord avec luy de la luy laisser pour trois mois, au bout desquels le Prince la devoit rendre au mesme estat, s'il n'arrivoit guerre qui obligeast à prolonger ce terme. Cette surprise donna aussi-tost de la deffiance & de la peur aux Rochelois : quelques uns d'entr'eux craignoient qu'elle interrompit le cours de leur trafic : quelques autres qu'elle ne fût un motif de guerre : & presque tous, que par là on ne mît un mords à leur liberté, connoissant que le conseil des Grands va toûjours à une domination imperieuse. Mesme certains d'entr'eux s'estoient laissez gagner aux douces promesses du Roy qui les entretenoit par lettres amiables, & leur avoit de nouveau envoyé la confirmation de leurs privileges, ou bien ils estoient corrompus par les menées de la Boissiere, qui y fut quelque temps de sa part ; Si bien que Guillaume Gendraut Maire de la Ville deputa deux Pairs vers le Prince, pour le prier de ne venir point à la Rochelle, de peur que sa venuë ne causast quelque alteration à la paix. Mais d'autre part le Consistoire, le menu peuple, & les refugiez se banderent contre le Maire, & le contraignirent de faire une assemblée generale à l'Eschevinage : où il fut resolu que l'on convieroit le Prince de venir, à condition que ce fût avec son train ordinaire, & qu'il jurât de ne rien entreprendre contre leurs privileges. Il s'embarqua donc pour cet effet à Broüage, & y arriva luy huitiéme, avant que l'on eût sceu qu'il estoit en chemin ; au grand contentement des Ministres, non pas du Maire & de ses Supposts : car il les gourmanda depuis en pleine assemblée, & ensuite les mit en danger de leur vie par une accusation vraye, ou du moins vraye-semblable, d'avoir conspiré avec la Boissiere de livrer la Ville aux Catholiques.

Vente de cinquante mille livres du Clergé, pour payer Casimir.

Le Prince se saisit de Broüage sur Mirembeau.

Rochelois en prennent de la jalousie, & ne le veulent admettre dans leur Ville.

Mais le peuple & les Ministres le font recevoir.

Le motif secret qui l'avoit mené à la Rochelle, si l'on en croit les Partisans du Maire, c'estoit un certain complot qu'il avoit fait avec le Roy de Navarre pour s'emparer de cette ville, comme il avoit fait de Broüage : la cause apparente c'estoit de faire connoistre à ses ennemis qu'il estoit tout-puissant dans le party. Mais il prit pour pretexte de ce voyage, qu'il venoit consulter avec les Rochelois sur les affaires de la cause commune, & principalement sur trois ou quatre points de grande importance : sçavoir l'arrivée de Monsieur en Cour ; celle de la Reine Mere en Guyenne pour s'aboucher avec le Roy de Navarre & avec luy ; le bruit des forces

Causes ou pretextes de son voyage à la Rochelle.

qui se preparoient contr'eux, tant dedans que dehors le Royaume ; les puissantes ligues & complots de leurs ennemis ; & le passage de Dom Jean d'Austriche & du Legat du Pape par la France, qui estant arrivez à la Cour, en mesme jour, & par divers endroits, avoient eu accez & communication tres-particuliere avec le Conseil. Pour Monsieur, qui depuis la paix avoit toûjours tenu sa Cour à Bourges, où Bussi-d'Amboise, Fervaques, Rochefort, Laffin, Simiez, Drou, & quelques autres Gentilshommes de marque, cherchoient leur avancement ou leur sureté ; il s'estoit enfin laissé ramener auprés du Roy par les persuasions de la Reine-mere : mais son Bussi-d'Amboise ne fut pas si fou que de le suivre dans un païs si dangereux pour luy ; il aima mieux, disoit-il, *s'en aller faire le Roy en Anjou*, dont il luy avoit donné le Gouvernement, *que le valet à la Cour*, & commença à s'asseurer une forte retraite dans le Chasteau d'Angers. Le Roy accueillit son frere à bras ouverts à Dolinville (c'estoit sur la fin d'Octobre) il le fit coucher avec luy, & luy donna de ses habits pour se parer. Ensuite dequoy, afin de dissiper les mauvais desseins que les broüillons auroient pû bâtir sur leur mes-intelligence, il fit publier des Patentes du quatriéme Novembre, qui donnoient avis de son retour & de leur bonne amitié ; comme aussi qu'il avoit remis l'assemblée des Etats au quinziéme du mesme mois. Quant au voyage de la Reine-mere en Guyenne, il avoit esté proposé, mais il ne s'executa pas. Du passage de Jean d'Austriche & du Legat, nous en parlerons cy-aprés : mais de la Ligue, il nous en faut maintenant marquer l'origine, & rechercher curieusement les causes de cette effroyable conspiration.

Monsieur retourne en Cour, & son favory Bussi en Anjou.

DEpuis la majorité de Charles VIII. jusqu'à la mort de Henry II. la France avoit joüy d'une profonde paix pour le dedans. La venuë de Loüis XII. à la Couronne, empescha les troubles qu'il eût pû causer, n'estant que Duc d'Orleans, & sa bonté reünit à cette Monarchie les restes, & mesme les affections du party Bourguignon ; de sorte qu'il n'y eut de son regne aucun remuëment, ny apparence qu'il y en pût avoir de long-temps, sinon en cas qu'il eût laissé de sa seconde femme des enfans mineurs, qui eussent pû estre troublez par les entreprises de François Duc de Valois, ou par les demeslez d'entre ce Prince & Charles Duc de Bourbon. On ne vid point non plus aucun signe d'émotion sous François I. horsmis la conspiration de Charles : laquelle, comme l'on sçait, estant plûtost un coup de desespoir que d'ambition, fit pour lors beaucoup plus de peur que de mal à la France. Mais elle causa presque la ruine des Bourbons : car les grands biens que cette Maison possedoit furent dissipez, son nom rendu odieux à la Cour, & ses Princes éloignez de la faveur & des emplois, quoy que par la mort du Duc d'Alençon elle fût la plus proche de la Couronne, & la seule qui restast de toutes les autres branches. Or son mal-heur fût en quelque façon celuy de tout l'Etat : car le respect que les Peuples & la Noblesse Françoise, portent à leurs Rois, demandant à voir du sang Royal dans les armes & dans le conseil, François I. qui avoit pris tous les Bourbons en aversion, donna ces emplois aux Etrangers, & les avança en leur place ; ce qui estoit, pour ainsi dire, supposer des ressemblances de Prince au lieu de veritables Princes, & attacher des membres artificiels à un corps naturel. Les François n'estoient point accoûtumez de voir les cadets des autres Souverains transplantez au milieu de ce Royaume, ny de donner les prerogatives de Princes aux parens de ceux qui n'étoient point nez pour leur commander. Pour ne point parler d'Alphonse d'Espagne qui ne se trouva pas bien d'estre venu en France, & de Loüis de Baviere, qui s'en retira sagement ses coffres pleins. Claude Comte de Guise fils de René & frere puisné d'Antoine Ducs de Lorraine, vint établir sa demeure en France, à cause des terres qu'il y avoit ; Madame Loüise mere du Roy François, y appella Philippe de Savoye son frere ; & les habitudes que les François contracterent en Italie par leurs divers voyages, y attirerent Loüis de Gonzague fils puisné de Federic & frere de François & Guillaume Ducs de Mantoüe ; qui aprés avoir esté nourry à la Cour de France, épousa Henriette de Cleves, heritiere avec ses deux autres sœurs des grands biens de la Maison de Nevers. De ces trois tiges sont sorties les Maisons de Guise, de Nemours & de Nevers, qui dans nos guerres civiles ont eu autant d'intelligence & d'union, qu'en peuvent avoir des gens ambitieux, tant à cause de la ressemblance de leur fortune, qu'à cause des alliances qu'ils avoient ensemble. Car Jacques Duc de Nemours épousa Madame de Guise, aprés la mort de François son mary, dont il laissa des enfans qui furent freres uterins des autres

Principe, progrez & naissance de la Ligue.

La France n'a point de guerres civiles depuis Charles VIII. jusqu'à François II.

François I. éloigne les Princes du sang, à cause de la conspiration de Charles de Bourbon,

& avance les Etrangers.

Trois Maisons de Princes Etrangers s'établissent en France.

Guises : & l'aîné d'eux devint beau frere du Duc de Nevers, ayant épousé Catherine de Cleves sœur de Henriette.

Quant à Claude de Guise, luy & son frere le Duc de Lorraine, rendirent de tres-fidelles services à la France, & meriterent la loüange de vaillans Capitaines, & de gens de bien. Le Roy François donna le gouvernement de Champagne & de Bourgogne, & d'assez beaux emplois à Claude; mais rien ne le rendit plus considerable que le nombre de ses fils : il en avoit six tous bien faits de corps & d'esprit, & qui promettoient beaucoup. Sçavoir, François Duc de Guise, Charles Cardinal de Lorraine, Claude Duc d'Aumale, Loüis Cardinal de Guise, le grand Prieur, & René Marquis d'Elbœuf. L'affection du Roy ne leur manqua point, tandis qu'il fut d'humeur à se donner tout entier à trois ou quatre particuliers : mais quelques années avant sa mort, comme les inquietudes de son mal, & les traverses de la fortune l'eurent rendu plus severe, & plus attentif à ses affaires, il se degoûta d'eux, sans les disgracier pourtant tout à fait, comme il fit le Connestable. Au mesme temps il recommença de caresser les Princes du sang, entre autres le Comte de saint Paul pour la gentillesse de son esprit, & le Duc d'Enguien pour son heureuse valeur : & croit-on que si ce dernier n'eust pas esté accablé, comme il fut, par la chûte d'un coffre que luy jetta par mégarde ou autrement un certain Corneille Bentivogle, il eust fait chasser les Guises du Royaume. Estant donc repoussez d'auprés du Roy, ils s'attacherent heureusement auprés du Dauphin, qui estoit Henry : le Duc d'Aumale, qui se nomma Duc de Guise aprés la mort de son pere, y fut introduit par Coligny depuis Admiral, qui estoit un de ses favoris; & le Cardinal à l'ombre de son frere s'intrigua dans les divertissemens du Prince : où ils se comporterent si adroitement, qu'ils prirent le devant sur tous les autres, horsmis sur le Connestable son Compere. François I. à ce que leurs ennemis ont écrit, prevoyant la consequence de cette faveur, pria son fils au lict de la mort, de ne se point charger de cette multitude de Princes Estrangers qui le mettroient en pourpoint, & la France en chemise : quoy qu'il en soit, il ne suivit pas ces derniers avis, il voulut que tous ceux qu'il avoit aimez eussent part à sa grandeur. Ils demeurerent quelques années apparemment bien avec le Connestable, devant lequel il faloit qu'ils pliassent malgré eux : & Guise vivoit aussi en tres-étroite amitié avec l'Admiral; de sorte qu'ils partageoient à leur aise tous les biens faits de la faveur, & disposoient à leur fantaisie de l'esprit du Roy qui se laissoit tourner & mener comme un enfant. Il falloit de necessité qu'un gouvernement où tant de gens à la fois avoient à s'enrichir, & où tous n'employoient point de meilleurs moyens pour captiver l'esprit de leur Maistre que les intrigues des femmes, fust la source de grands maux. Aussi causa-t-il la dissipation des finances & du Domaine du Roy, l'appauvrissement des peuples par de grands & frequents imposts, la ruine des plus riches familles par les denonciations & les calomnies, & aprés tout cela des jalousies, puis des inimitiez & des factions entre ceux qui gouvernoient. Elles s'allumerent principalement par les menées de Charles Cardinal de Lorraine : cet esprit vaste, ambitieux, turbulent, hardy à former des entreprises dans le cabinet, quoy qu'extrémement timide dans l'execution; enfin qui faisoit servir toutes choses à sa convoitise démesurée de dominer, se voyant en si belle fortune commença à former de hauts projets, & à ne promettre pas moins que la Papauté à son merite, & une partie de la France en propre à sa Maison, tant pour les pretentions qu'elle avoit sur l'Anjou & sur la Provence, à cause de René d'Anjou, que pour les droits de la femme du Duc de Guise sur le Duché de Bretagne. Enflé du vent de ces pretentions, il soufflоit sans cesse cent nouveaux desseins aux oreilles de son frere, & le forçoit mal-gré son naturel, qui veritablement estoit genereux & bien-faisant, à luy prester son courage & son bras pour les executer. Il l'incitoit à costoyer, mesme à vouloir preceder les Princes du sang : Et comme cette Maison estrangere, n'ayant de soy aucun rang dans les Assemblées, s'estoit fortifiée des titres de Duché & Pairie, il ne manquoit pas de les faire bien valoir, comme aussi de porter bien haut, l'éclat & la preéminence de sa pourpre. On dit qu'il demanda à Henry II. lors qu'il n'estoit encore que Dauphin, une assurance par écrit qu'il leur rendroit l'Anjou, lors qu'il seroit venu à la Couronne : il est au moins certain qu'estant à Rome, il prit la qualité de Cardinal d'Anjou; & un certain Poëte * dans ses Eloges des Cardinaux publiez à Rome l'an 1553. l'appelle ainsi; mais le Connestable le rabroüa si fort là dessus, qu'il luy fit quitter ce titre orgueilleux, & mettre son Brevet au feu, ce qu'il fut contraint de souffrir, de crainte de pis.

Claude de Lorraine plante en France, la Maison de Guise.

Ses fils sont bien auprés de François I. qui par aprés s'en dégoûte.

S'attachent auprés du Dauphin Henry, qui depuis fut Roy.

Y sont en grande faveur.

Sur laquelle le Cardinal de Lorraine bâtit de hauts projets.

Par quel moyen ils s'égalent aux Princes du sang.

* Iean. Vital. Panorm.

Se mettent mal avec le Connestable.

Enfin pour cette cause, & pour mille autres piques qui arrivent ordinairement entre des rivaux, il s'engendra une sourde inimitié entre eux : laquelle éclata tout à fait, lors qu'aprés la bataille de saint Quentin, le Cardinal s'efforça ouvertement de ruiner le Connestable. Et certes dans l'estat où les affaires estoient, il l'avoit beau : mais il choqua trop tost la Valentinois, & vanta trop insolemment les services de sa Maison ; ce qui fut cause que le Roy, ne pouvant plus souffrir son arrogance, écouta derechef le Connestable, qu'il avoit presque oublié, & le remit plus en grace qu'auparavant. Ce restablissement menaçant le Cardinal & les siens d'une prochaine disgrace, il tourna ses pensées à d'autres moyens pour se maintenir en quelque consideration. En ce temps-là les nouvelles opinions multiplioient de jour en jour dans le Royaume. Quelques-uns en ont rejetté le blâme sur luy, disant qu'il avoit obligé le Roy d'en attribuer tantost la connoissance aux Evesques, tantost aux Juges seculiers, quelquefois aux Presidiaux, d'autrefois aux Parlemens, afin que durant ces conflicts de Jurisdiction elles eussent loisir de prendre racine, & de luy donner de l'employ ; Que mesme on luy avoit oüy dire, qu'il ne faloit point s'amuser à faire le procés à des pelez, mais laisser esprendre cette contagion aux riches & aux Grands, de qui on auroit la toison d'or ; il entendoit les bonnes confiscations. Or cette doctrine s'estant épanduë avec tant de succés, que ce fut merveille qu'elle ne se trouva pas la plus forte, il embrassa cette occasion, & jetta là-dessus les fondemens de son autorité. Car il s'imagina qu'avec l'ostentation de son sçavoir, tres-grand veritablement pour un homme de sa qualité, mais en effet beaucoup moindre que son éloquence, avec les armes de son frere, & avec le secours du Clergé, il se rendroit puissant & considerable à tous les deux partis, soit qu'il voulût se declarer pour l'un, soit qu'il se rendît arbitre & moderateur entre les deux. Il luy fut reproché qu'il avoit long-temps marchandé avec les Protestans ; mais que comme ils connoissoient son esprit double, factieux & inconstant, ils avoient eu peur de le mesler dans leurs affaires. Et certes en plusieurs occasions il approuva la confession d'Ausbourg : il entretenoit un commerce par lettres avec les Docteurs Allemans : il eut une conference avec eux à Saverne l'an 1560. où il souscrivit à quelques-uns de leurs articles ; mesme du vivant de Henry II. on l'a quelquefois entendu qui debitoit ces mesmes sentimens dans une conference avec la Reine-Mere : & si son frere n'eust pas esté assassiné devant Orleans, il eust possible insisté au Concile pour la reforme de l'Eglise, suivant leurs memoires ; au moins le Pape le redoutoit. Mais comme ils ne purent pas prendre croyance en luy, ou qu'il ne se fioit pas assez à leur parole & à leur puissance, il avoit au mesme-temps regardé à s'appuyer de l'autre costé. La Maison d'Austriche estoit celle qui avoit le plus d'interest, je parle de l'interest temporel, à détruire les Protestans, parce qu'ils s'opposoient à l'élevation de sa Monarchie universelle : le Cardinal, à ce qu'on dit, commença à tramer quelques intelligences avec elle, durant la prison du Connestable. Granvelle, qui n'avoit pas moins d'ambition, mais plus de finesse encore que luy, sceut bien l'y amorcer par des propositions conformes à son humeur : c'estoit entre autres d'établir une Inquisition sur les terres de leurs Maistres, & de s'en faire les chefs ; luy donnant à entendre que tous deux, en cet employ, se presteroient reciproquement la main pour rendre leur autorité formidable, & ruiner ces terribles procedez, tous ceux dont la grandeur voudroit s'opposer à leurs desseins. Ainsi cette conference se peut appeller le premier fondement & le premier modele de la Ligue, si d'autre costé on ne veut dire que les Protestans en avoient déja formé plusieurs autres en Allemagne, & en France. Je ne sçay si le Roy Henry II. eut avis de cette correspondance entre les deux Prelats : mais le Prince d'Orange rapporta aux Seigneurs des Païs-bas, qu'un jour à la chasse ce Roy luy avoit fait connoistre par quelque mot, que luy & le Roy d'Espagne avoient dessein d'exterminer entierement les nouvelles Religions. Neanmoins quand ce Prince eust vescu, le Cardinal ne fust pas allé si avant par ce chemin là qu'il se l'imaginoit : le Connestable, puissant comme il estoit, eust bien-tost bouleversé tous ces projets, & eust sans doute écarté & dépoüillé tous les Guises.

Qui les eust fait disgracier, si le Roy eust vescu.

A cause dequoy le Cardinal cherche à se maintenir par le moyen des Religionnaires.

Marchandoit avec eux du commencement.

Et au mesme temps d'un autre costé, avec la Maison d'Austriche,

par la correspondance avec Granvelle.

Si Henry II. eust vescu, il eust éloigné la Maison de Guise.

Aprés sa mort la Reine-Mere s'appuye d'eux.

Mais le mal-heureux coup de lance de Montgommery les tira de danger, & plongea la France dans de longues calamitez. La Reine-Mere s'ingerant alors avec empressement dans le gouvernement de l'Etat, s'appuya de cette Maison, pour en exclure les Princes du sang, & par consequent chassa les Montmorencis. Les Princes se trouvans trop foibles pour leur resister, se fortifierent de ceux qu'elle avoit chassez,

& recueillirent les Religionnaires, dont la plus grande partie estoient gens de main & desesperez par la rigueur des supplices. Le Prince de Condé, au deffaut de son aîné, s'en declara le chef & le protecteur, & fit au moins ce bien, comme l'avoüa depuis Henry le Grand, qu'il sauva la Maison de Bourbon. Les Guises au contraire embrasserent le party Catholique, & par là gagnerent le credit des peuples & des gens d'Eglise, qui ne regardant que les apparences, se mirent à les reverer comme les deffenseurs des Autels. Les Montmorencis attaquez par les Guises, se joignirent avec le Prince pour leur defense seulement, non pas pour celle de la nouvelle opinion, les Colignis suivans les interests des Montmorencis leurs parens, passerent plus avant qu'eux, & se firent ennemis de la Religion Catholique, aussi bien que des Guises. De là s'ensuivirent les cruelles haines entre les partis, & ensuite les guerres civiles, qui furent entretenuës par les broüilleries de la Reine-Mere, par les deffiances des Predicans, & par les hautes pensées du Cardinal. De ces guerres vint le violement des Loix, l'oubly du salut de l'Estat, le mépris de l'autorité Royale; enfin une confusion presque semblable à une entiere Anarchie: car si les Religionnaires respectoient le Prince de Condé & l'Admiral comme leurs Souverains, les Catholiques reveroient les Guises comme leurs protecteurs; les uns & les autres ayans toûjours le nom du Roy à la bouche, & son autorité sous les pieds. Certains Catholiques ont écrit, que le Prince avoit eu dessein d'enlever la Couronne, & que mesme ils avoient veu de la monnoye marquée de son effigie & de son nom, *Ludovicus XIII. Rex Francorum*: mais si leurs yeux ne se sont pas trompez, je veux croire qu'elle avoit esté fabriquée par ses ennemis. Les Religionnaires ont reproché la mesme chose aux Guises: Et veritablement durant ces troubles ils eurent deux ou trois belles occasions de pousser leur fortune jusqu'au bout. La premiere fut à Amboise, lors qu'ils tenoient le Prince de Condé en prison, le Roy de Navarre sous bonne garde, & les Enfans de France encore tout jeunes entre leurs mains. La seconde, lors que le Roy de Navarre s'estant allé inconsiderément faire assommer devant Roüen, & le Prince ayant esté fait prisonnier de guerre, ils se virent si absolus sans contredit, que mesme la Reine-Mere eut peur qu'ils ne passassent plus outre. On ne peut pas deviner quelles furent leurs pensées dans ces rencontres, ny s'ils firent reflexion sur ce que la fortune leur offroit: mais il semble que s'estant presentée si belle à leurs yeux, elle sembla leur avoir donné envie de la poursuivre une autre fois, voire mesme de la rechercher.

Religionnaires se rangent sous la protection du Prince de Condé.

Montmorencis & Colignis, conjoinctement joints.

Autorité Royale abaissée par les troubles.

Deux ou trois belles occasions qu'ont les Guises d'aller bien loin.

Durant la confusion de ces troubles, où tout le monde s'en faisoit accroire, les Seigneurs eurent la hardiesse de faire des traitez, & des Confederations entr'eux, sans en attendre ny commandement, ny permission du Roy: & les peuples se donnerent la licence de prester le serment à d'autres qu'à leur Souverain; se justifiant de cet attentat sur les Religionnaires qui leur en avoient donné l'exemple. Vous avez veu comme aprés le sanglant tumulte de Thoulouse, il se fit une ligue en Languedoc entre les Cardinaux de Strossi, d'Armagnac, & quelques Seigneurs du païs: comme le Marquis de Trans en fit une autre dans le Bordelois: & comme le Roy en ayant découvert une generale, s'en rendit chef par le conseil de Montluc. Les Confreries qui s'erigeoient en Bourgogne, & autres Provinces, n'étoient rien que des ligues: le Lieutenant la Haye en voulut former une autre en Poitou: le peuple de cette Province ennuyé des mal-heurs de la guerre, conspira contre la Noblesse qu'il en croyoit la cause, & ne manqua pas de volonté, mais de courage pour executer sa resolution: les Communes du Limosin, specialement celles d'alentour de Tulles, s'armerent cette année pour courre sus aux gens de guerre de tous les deux partis, & la contrée de Vivarets traita de son chef une tréve sans aveu du Roy, qu'elle fit bien observer: la Reine-Mere donna avis à Charles IX. soit qu'il fût vray ou non, que s'il ne consentoit au massacre des Huguenots, il y avoit une ligue toute dressée qui le feroit mal-gré luy: & sur les bruits qui coururent que Henry seroit arresté en Pologne, il se trama diverses associations dans les Provinces pour conserver la Religion Catholique. Il s'en pourroit trouver beaucoup d'autres semblables, qui ne serviroient qu'à montrer que tout estoit plein de factions. Mais ces maux en produisirent un autre beaucoup plus grand, & qui reciproquement les entretint & les augmenta de plus en plus; c'est qu'ils servirent de planche aux Estrangers, pour venir ruiner les particuliers & l'Estat. Pendant ces desordres, & à la faveur de la Reine-Mere, contre les anciennes Loix du Royaume, il s'y glissa des Florentins & des Lombards, premierement dans le commerce en cachette & en petit nombre, puis dans les affaires de Finan-

Diverses ligues & associations faites durant ces troubles.

Ce qui introduit ces grands maux dans l'Estat.

Sçavoir les Estrangers dans le commerce, puis dans les affaires,

ce ouvertement & à grandes volées, & mesme enfin dans le conseil secret & dans le gouvernement; la pluspart gens de basse condition, ennemis de la Noblesse & des Grands, cruels usuriers, & mal-heureux auteurs de ces nouvelles & malignes inventions de lever des imposts, pour les détourner par des voyes inconnuës dans les bourses des particuliers; Desquels enfin on pouvoit dire, que comme les harpies de la fable avec des griffes aiguës, & une haleine empestée, ils ravissoient ou infectoient toutes choses. Tandis que l'avarice de cette nation tiroit à elle tout l'argent du Royaume, d'autre costé l'ambition des Espagnols s'efforçoit peu à peu d'y usurper la domination. Aprés qu'ils eurent éprouvé par cinquante ans de guerre continuelle, que la France ne se pouvoit destruire par toutes leurs forces, ils conclurent qu'ils la devoient ruiner par les siennes propres, se promettant que cette ardente vigueur qui la rendoit invincible au dehors, leur fourniroit les moyens de la troubler au dedans. Ainsi ils se mirent à fomenter soigneusement les moindres estincelles de division qu'ils voyoient paroistre parmy des esprits chauds & pointilleux. Ils ne manquerent pas de faire leur profit de la discorde d'entre le Connétable & les Guises, & la ménagerent si bien, qu'elle leur donna pour premier fruict ce mal-heureux traité de Cateau en Cambresis. C'est possible une médisance, ce que l'on objecta au Cardinal, que depuis ce temps-là il leur avoit toûjours relâché des interests de la France, jusqu'à conseiller la restitution de Mets, Toul & Verdun; mais c'est une verité, qu'il souffrit la distraction des Eveschez de Flandres de dessous la Metropolitaine de Rheims, & qu'il persuada à Henry II. de se contenter de la demolition d'Yvoy, au lieu de celle de Hedin qu'il demandoit justement pour celle de Teroüenne. Depuis qu'ils eurent trouvé ce moyen, on les vid toûjours se mesler hardiment dans nos affaires, prendre nos Rois & la Religion sous leur protection, s'ingerer d'imposer des Loix, menacer ceux qui y contreviendroient, en un mot faire l'office des Juge & de Souverains. Le beau pretexte de la Religion se rendit maistre des consciences foibles: les riches Ecclesiastiques les reclamoient pour conserver leurs revenus, que les Catholiques pilloient aussi bien que les Huguenots; & les pauvres les reveroient, estant entretenus par leurs pensions. Le Conseil de Rome les aidoit encore indirectement dans leur intention, parce qu'il croyoit durant ces broüilleries avoir trouvé le temps de ruiner les libertez de nostre Eglise; & les ames scrupuleuses portées à l'autre extremité par la haine de l'heresie, recevoient aveuglement tout ce qui venoit de là, sans discerner les maximes d'Etat des articles de Foy. Outre cela il se répandit par tout certains Emissaires voüez à ces puissances, qui dans les Escoles, dans les Intrigues, dans les Confessions, tâchoient d'établir, comme des poincts necessaires à salut, que c'estoit choquer directement la vraye Religion que de choquer la Maison d'Austriche, & de nier la puissance temporelle du Pape sur les Princes: Maximes qui s'enracinerent si avant, qu'elles eussent tout perdu, si l'integrité & le zele de quelques bons citoyens n'eust genereusement resisté à une si grande corruption. Ceux qui s'efforçoient ainsi d'empieter sur la liberté de cet Estat, ne cesserent par leurs secretes menées d'inciter ceux de dedans, qui avoient le mesme pretexte, à exciter des troubles, de leur suggerer à toute heure divers conseils, & de les assister de leur argent & de leurs forces.

& la domination des Espagnols,

qui se servent bien de nos divisions à leur profit.

Dangereux Emissaires des puissances estrangeres.

François Duc de Guise estoit si grand personnage que tout le monde l'aymoit, ou le redoutoit: Toute la Noblesse Catholique, horsmis celle qui suivoit le Connestable, avoit pris son party; & le peuple en estoit presque idolatre; principalement les Parisiens, qu'il avoit charmez par une telle action entr'autres. En 1561. les Huguenots menaçant qu'ils empescheroient la solemnité de la Feste-Dieu à Paris, luy envoyerent trois Courriers en un jour pour le prier d'y venir; au troisiéme, il assembla ses amis qui estoient en grand nombre avec luy, & leur dit aprés quantité de belles paroles: Que puis qu'il s'agissoit de la gloire de Dieu, il estoit resolu d'y aller, sans avoir égard à toutes les considerations humaines; Partant qu'il les prioit de le vouloir accompagner pour la defense d'une si juste cause, comme ils l'avoient suivy dans les combats pour le service du Roy. Cette brave réponse rapportée aux Parisiens, & confirmée quelques heures aprés par son arrivée, les enchanta si fort qu'ils le regarderent depuis comme une Deïté tutelaire. Ils le receurent alors avec les mesmes applaudissemens & les mesmes cris de joye, dont ils avoient accoustumé de recevoir leurs Rois: on entendit crier à l'entour de luy, *Vive Guise, vive le Defenseur de la Foy*: ils luy firent offre de tous leurs biens; &

Le Duc de Guise le pere avoit acquis l'amour de la Noblesse & des peuples.

pour s'attacher avec sa maison par quelque alliance, ils voulurent luy tenir un fils sur les fonts de Baptême, auquel ils donnerent le nom de Paris: mais la mort de cét enfant au berceau, sembla monstrer que le Ciel n'approuvoit point cette affection immoderée. Ce vent populaire enfla extraordinairement l'esprit du Cardinal: & il y a apparence qu'au moins il chatoüilla celuy du Duc. On ne sçait ce qu'il eût bâty sur ces fondemens, ny à quel poinct son bon-heur eût pû élever ses desseins, s'il eust pris la ville d'Orleans, & que par cette prise il eût tenu toutes choses en sa puissance, comme en effet elles y eussent esté: mais comme il en estoit à la veille, Poltrot luy osta la vie, & pour ainsi dire, la rendit au party Huguenot, & aux Princes du sang. Le Cardinal son frere bien épouventé de ce coup, ne laissa pourtant pas ensevelir ses pretentions avec luy: mais entretenant l'amour des peuples par la compassion d'un si pitoyable accident, par la haine des auteurs de cet assassinat, & par la montre qu'il faisoit de trois heureux rejettons de ce grand arbre, il soûtint sa Maison luy seul jusqu'à ce qu'ils fussent capables de recevoir eux-mesmes les applaudissemens qu'il leur avoit preparez; à quoy certes la Reine-Mere ne s'opposa point, comme elle devoit, parce qu'elle avoit besoin d'un party à retenir en crainte l'esprit du Roy Charles, qui luy vouloit échaper.

Les Parisiens sont parrains d'un de ses fils.

Ces trois freres, specialement l'ainé, avoient mesme dés leur enfance de brillans attraits & de vifs rayons de grandeur & de courage; qui les ayant fait paroistre aux yeux de toute l'Europe dans le voyage de Malthe & de Hongrie, commencerent à se signaler en France par la plus glorieuse action qu'ils eussent pû souhaiter: ce fut le fameux siege de Poitiers, dont la deffense ne leur apporta pas moins de reputation que la prise de Calais en avoit donné à leur pere. Il ne se passa point d'occasions depuis, ny à la Cour, ny à la campagne, où ils ne s'efforçassent de répondre à l'estime que l'on avoit conceuë d'eux; Se gouvernant par les avis de leur oncle, qui temperoit l'ardeur de leur jeunesse, & détournoit avec adresse leurs saillies inconsiderées à des fins utiles & certaines. Ce Cardinal voyant que Charles IX. s'ennuyoit d'eux, & qu'il estoit resolu de ne souffrir plus de partis dans son Royaume, leur conseilla de s'attacher à Henry Duc d'Anjou, par le secret de ses passions amoureuses: le Duc de Guise se rendit le confident de celle qu'il avoit pour la belle Princesse de Condé, & la ménagea si bien qu'il fut long-temps le depositaire du cœur de ce Prince, jusqu'à ce que la Princesse estant morte, cette amitié alla toûjours en diminuant, & fit place à la faveur des mignons. Alors le Roy venant à se souvenir des factieux conseils qu'il luy avoit donnez du temps du Roy Charles, & de l'offre qu'il luy avoit faite de cinquante mille hommes, prit ombrage de sa grandeur & de son ambition, de telle sorte neanmoins qu'il cessa plûtost de luy faire du bien, qu'il ne pensoit à luy faire du mal. Mais il se croyoit hors de grace, s'il n'estoit pas dans la haute faveur: il ne pouvoit souffrir personne devant luy, & son déplaisir se convertissoit en indignation, lors qu'il se comparoit à ces muguets qui luy estoient preferez. Donc ce mepris imaginé, la crainte de déchoir encore davantage, la vanité de se voir chef de party, les promesses des Espagnols, & les instigations des mauvais François le pousserent à former une puissante faction dans l'Etat: non plus à couvert & comme une conspiration criminelle, mais ouvertement & sous l'apparence d'une confederation pieuse & sacrée qui se justifiât d'elle-mesme, & fist le procez de ceux qui la voudroient condamner. Il ne lui manquoit rien de ce qui étoit necessaire pour ce dessein: il avoit pour luy les Parisiens enchaînez par ses artifices, les peuples ennuyez du gouvernement passé, & ayant mauvaise opinion de celuy de l'avenir, grand nombre de creatures, quantité de beaux gouvernemens, & les plus belles Charges du Royaume entre ses mains, ou entre celles de ses parens & de ses amis; mais rien ne luy estoit plus favorable, ny n'avançoit plus ses projets que l'humeur du Roy, & sa façon de vivre. Car il n'avoit point de force d'esprit, point de hardiesse ny de constance dans ses resolutions: au contraire une grande mollesse & une perpetuelle timidité, qui tournant bride au milieu de ses entreprises & donnant à connoître qu'il avoit peur, laissoit ses ennemis autant enhardis de voir sa foiblesse, qu'offensez d'avoir découvert ses intentions. D'ailleurs, il suivoit quelquefois des maximes peu loüables, & agissoit par des procedez obliques, & qu'un grand Prince ne doit jamais pratiquer envers ses sujets; ausquels il se rend odieux & méprisable, s'il ne les traite ou en pere quand ils sont obeïssans, ou en Souverain quand ils ne le sont pas. Or cette timidité provenoit en partie de son naturel, & de son education, ceux qui l'avoient nourri ayant ramoly ce qu'il avoit de plus genereux, dans les delices & dans les plaisirs; Et cette mauvaise politique

Quels estoient les fils qu'il laissa.

Charles IX. devenant jaloux d'eux ils s'attachent à Henry.

Les quitte, & s'attache à ses mignons.

Le mépris & autres motifs les obligent de former la Ligue.

Quels moyens ils avoient pour cela.

L'humeur du Roy avance leurs desseins.

Quelle estoit cette humeur, & sa façon de vivre.

luy avoit été inspiré par lesmêmes gens, qui ne vouloiét point le mettre dans le chemin Royal, & frayé par ses predecesseurs, mais l'embarasser dans des détours & des sentiers écartez, afin qu'il eust toûjours besoin d'eux pour le guider: C'est pourquoy ils furent bein aises que ce Prince se plongeast dans l'oisiveté à son retour de Pologne, & qu'il s'enfermast avec ses mignons, gens pour la plûpart vicieux ou insolens, qui furent une des principales causes des troubles. Il avoit au reste de grands avantages, s'il les eust bien employez pour son repos, & pour celuy de l'Etat. Car quand il vint à la Couronne, il estoit à la fleur de son âge, dans l'experience des affaires, & dans une haute reputation: il avoit un corps bien formé, une belle & majestueuse presence, une politesse singuliere, une douceur agreable dans la conversation, beaucoup d'éloquence & de charmes dans ses discours & dans ses lettres, une grace merveilleuse dans toutes ses actions publiques & particulieres, de l'estime & de l'inclination pour les belles Lettres, mesme quelque connoissance de la Morale & de l'Histoire: outre cela une grande inclination à faire du bien, & à estre magnifique & liberal; enfin de nobles semences de bonté, d'humanité, & de respect pour les choses divines. Mais tant de belles qualitez pour n'en avoir pas bien usé, ou pour les avoir corrompuës, se tournerent entierement à son desavantage. La trop grande opinion que l'on avoit conçûë de luy, degenera en aversion, lors qu'il manqua d'y répondre: l'amour des peuples se changea en murmures par ses exactions trop frequentes, & l'estime de la Noblesse en indignation à cause de ses favoris: l'experience qu'il devoit avoir, ne laissoit point lieu d'excuse à ses fautes; & il estoit d'autant plus blâmable lors qu'il faisoit mal, qu'il estoit capable de bien faire: son humeur liberale & magnifique passa en prodigalité & en luxe; ses grandes dépenses offensoient les yeux du public; & ses dons excessifs envers un petit nombre de personnes, l'épuisant tellement qu'ils le mettoient dans l'impuissance de recompenser les autres, luy faisoient mille ennemis, pour quelques amis foibles & mal asseurez. Il est vray que deux ou trois ans avant sa mort, il s'avisa d'une belle methode pour racheter les esprits de la Noblesse, qu'il avoit alienez. Il avoit plein son cabinet de sacs d'or & d'argent de diverse grandeur, qu'il distribuoit selon le merite aux Gentils-hommes qu'il vouloit regagner, leur faisant ces presens en particulier de si bonne grace qu'ils luy donnoient leur cœur en échange: mais ce remede estoit trop tardif; ses ennemis l'avoient prevenu, sa reputation estoit déchirée, & ses finances dissipées. Parce qu'il n'entreprenoit rien fortement, sa douceur passoit pour mollesse: parce qu'il ne poussoit pas ses ennemis jusqu'au bout, on croyoit que c'estoit la vigueur, non pas le desir de vengeance qui luy manquoit. Les Huguenots le haïssoient à cause qu'il leur faisoit la guerre: les Catholiques zelez à cause qu'il ne la faisoit pas de toutes ses forces; & comme on l'avoit accoûtumé à dissimuler dés sa plus tendre jeunesse, les uns & les autres ne pouvoient s'asseurer en ses paroles, & redoutoient ses contracts comme des embûches. Sa pieté mesme fut toûjours prise pour une dissimulation: on disoit quand on le voyoit à la procession des Penitens, qu'il avoit la conscience masquée aussi bien que le visage, & qu'il se servoit des apparences de ces pieux exercices pour couvrir ses artifices, ou ses passe-temps. Il pensoit par le spectacle de ces devotions insitées amuser l'esprit du peuple amateur de la nouveauté, & vouloit flater les gens d'Eglise par les caresses qu'il faisoit à de nouveaux Ordres de Religieux; mais au contraire ses retraites dans les Convents donnoient sujet à d'étranges contes, causoient de la jalousie à tous les anciens Ordres, & scandalisoient les Pasteurs Hierarchiques. Du commencement il defera tout à sa mere, ne faisant rien que par ses avis; deux ou trois ans aprés il tint conseil à part, & luy gardant toûjours le respect, il ne luy garda pas la confiance. L'un & l'autre procedé luy fut également nuisible: car en se soûmettant trop à ses volontez, il parut foible & s'attira la haine extréme qu'on luy portoit, puis en se retirant d'elle il parut ingrat en son endroit, & l'obligea d'épouser d'autres interests que les siens. Quant à ses freres, il vécut de telle sorte avec Charles IX. qu'il tâcha, par le support de sa mere, & par la faveur des Catholiques à partager la puissance avec luy; & afin de n'avoir point d'égal ny dans ce regne, ny dans le sien, il abaissa toûjours son jeune frere tant qu'il pût, permettant à ses mignons de luy faire mille pieces, & de se mocquer ouvertement de sa mauvaise mine. Par où sans y penser, il apprit à ses sujets à se joüer plus hardiment à luy-mesme, & à former des ligues: Car qui commet une injustice, s'expose à en souffrir une autre; & le Souverain qui laisse traiter indignement ses parens, ouvre le chemin aux injures pour venir jusqu'à sa personne.

Avoit de belles qualitez,

qui se tournerent à son desavantage, pour n'en avoir pas bien usé.

Genereux moyen pour regagner les cœurs.

Ses actions interpretées en mal.

La façon dont il vit avec ses freres.

Telles estoient les mœurs & les façons de vivre de ce Roy. Le Duc de Guise qui de son sujet se fit son rival, en avoit de toutes contraires, & sçavoit employer avantageusement tout ce qui luy pouvoit acquerir du credit & de l'éclat. Pour son exterieur, il avoit le teint beau & vermeil, les yeux vifs & perçans, le front serein, le visage riant, la taille bien proportionnée telle que l'on dépeint celle des Heros, la démarche grave, & le port animé de cet air majestueux qu'on ne peut ny exprimer, ny contrefaire; bref dans toutes ses actions une douceur meslée avec une noble audace, qui jettoit du respect & de la crainte dans l'ame de ceux qui le regardoient. Il n'y avoit point de son temps de Prince plus liberal, plus courtois, plus officieux & plus caressant; il ne refusoit son credit à personne; il donnoit à pleines mains, & témoignoit un genereux mépris de l'argent. En quoy il imitoit, & surpassoit mesme son pere, qui dans cette maxime que rien ne doit estre cher à qui veut acheter de la gloire & de la puissance, avoit tant dépensé à se faire des creatures, qu'encore qu'il eût eu de fort beaux dons, & que son frere eût manié les finances sous François II. il estoit mort endetté de plus de deux cens mille écus; mais ny l'un ny l'autre ne prodiguoient pas le bien aveuglément ny à des boufons & à des parasites, vilains animaux qui n'ont que le ventre & la gueule, ny à des faiseurs de chansons, qui promettent l'immortalité, de peur de mourir de faim, ny en toutes ces folies ridicules à quoy les Courtisans se consument: mais à des gens de guerre, à la Noblesse, & à de puissantes Communautez, enfin à des personnes utiles, qui eussent quelque credit ou quelque talent, soit pour negocier au dehors, soit pour émouvoir les peuples au dedans. Il entretenoit un train magnifique, une table plus grande que delicate, une belle écurie; tout cela plûtost pour la reputation, que pour la vanité, afin d'attirer les yeux sur luy, & d'accoûtumer peu à peu les peuples à le voir environné des glorieux attributs de la Souveraineté. Comme il coloroit toutes ses entreprises du pretexte specieux du bien public, & de la protection de l'Eglise Catholique, il gagna deux ou trois Parlemens, ceux de Roüen & de Thoulouse, & une bonne partie de celuy de Paris. Le Roy cherchoit l'ombre & les reduits; luy se produisoit en public, avec un visage gay, se montroit toûjours riant & enjoüé, & témoignoit une profonde tranquillité, pour asseurer ses desseins aussi bien que ses Partisans. Le Roy affectoit de paroistre devot à la faveur des nouveaux Ordres Religieux; luy caressoit les anciens & s'attachoit avec les Curez, se faisant voir souvent dans les processions des Paroisses, dans les Confreries, & parmy les Marguilliers. Les moindres difficultez effrayoient le Roy, & les plus grandes l'encourageoient; il s'abandonnoit comme un autre Cesar au cours de sa fortune, & poussoit ses desseins avec une incroyable hardiesse. Il ne dissimuloit pas moins que le Roy, mais bien plus adroitement: son visage estoit ouvert & franc, son cœur couvert & caché; de telle sorte que ses pensées ne se découvroient qu'aprés l'effet. Les bravades des Favoris qui le choquerent souvent, ne le détournerent jamais de son but: il souffroit les injures avec une merveilleuse patience, quand il n'estoit pas en son pouvoir de se vanger; & quand il y estoit, il pardonnoit le plus souvent, pourvû que l'ennemy ne fût pas dangereux; tournant les offenses à sa loüange, & faisant paroistre sa generosité aprés avoir montré sa puissance. Toutes ces grandes vertus estoient pourtant meslées de grands vices. Il avoit trop de temerité, & trop de presomption de soy-mesme: il se fioit trop folement à son bon-heur & aux applaudissemens populaires: son cerveau se broüilloit sans cesse de mille vastes & confuses imaginations, & par maniere de dire, la teste luy tournoit dans ses trop hautes prosperitez. Aussi ce defaut le perdit à la fin: car tandis qu'il jettoit les yeux sur des choses éloignées, & qu'il méprisoit les dangers presens, il tomba dans le precipice qu'il eût bien pû éviter. D'ailleurs, il avoit peu de foy & de parole: peu de veritable affection pour ses amis, & trop d'attachement à ses plaisirs, & aux Dames. Neanmoins, à vray dire, ses amourettes trop frequentes l'avancerent bien plus qu'elles ne le détournerent. Car ce beau sexe, qui fait une moitié du monde & gouverne partie de l'autre, ne luy servit pas seulement à élever sa gloire, mais encore à tramer ses plus secretes menées jusques dans le Palais du Roy. Au reste bien que sa Maison eût quantité de Princes tous bien-faits & gens de cœur, il soûtenoit presque luy seul le poids de toutes les affaires. Son oncle le Cardinal de Guise ne s'en mesloit presque point, & n'agissoit que bien lentement; d'ailleurs comme il avoit le cerveau fort pesant, son jugement ne se developa que bien avant dans l'âge; verifiant ce que François I. avoit

Façon de vivre & humeur du Duc de Guise.

Ses belles qualitez du corps & de l'esprit.

Ses defauts.

Quels Princes il y avoit dans la Maison de Guise.

dit autrefois des Lorrains, qu'ils estoient longs à venir, & qu'ils ressembloient aux Coursiers de Naples, qui ne sont bons que quand ils vieillissent. Mais certes s'il eût vécu, son raisonnement s'estant éclaircy & fortifié comme il fit, c'eût esté un tres-grand homme d'Etat. Charles, fils du Marquis d'Elbœuf, estoit bien homme de cœur sincere & franc, mais n'ayant encore que vingt ans, & depuis trop adonné à la bonne chere, qui ensevelit presque toute sa vigueur dans une grosse masse de chair. Le grand Prieur estoit mort il y avoit quelques années, & le Duc d'Aumale, qui avoit esté tué à la Rochelle, n'avoit laissé qu'un fils nommé Charles, qui entendoit bien les menées & les intrigues, mais il estoit plus entier en ses opinions que prudent, & plus entreprenant qu'heureux. Quant aux deux freres du Duc de Guise, celuy qui fut depuis Cardinal demeura long-temps sans soucy, & n'avoit rien dans la teste que la galanterie, le jeu & les femmes, estant avec cela altier, boutadeux & impatient, jusqu'à ce que son frere, avec lequel il avoit beaucoup de raport, parce qu'il estoit hardy & entreprenant comme luy, le retira de ces jeunesses, luy apprit à se moderer, & l'obligea de professer une vie plus austere & plus reglée en apparence. Le Duc de Mayenne leur frere estoit bien dissemblable d'humeur, plus pesant & plus serieux, qui ne pouvoit souffrir la raillerie ny les esprits enjoüez, & qui affectoit une sage gravité. Aussi à cause de cette difference, & de quelque jalousie qui se void souvent entre freres, il n'avoit pas toute la confidence avec le Duc de Guise qu'il eût pû avoir, & sembla aussi jaloux de sa grande fortune qu'il fut aise d'y succeder luy-mesme. Je ne parle point en cet endroit du Duc de Lorraine, du Comte de Vaudemont son frere, & de leurs enfans; c'estoit presque un autre interest, comme nous le verrons ailleurs, parce que le fils du Duc de Lorraine, porté par la Reine Catherine sa grand-mere, aspiroit de son chef à la Couronne.

Le Roy d'Espagne & les Guises prennent occasion sur le dernier Edit de paix de faire la Ligue.

Or les dispositions estant telles que vous les avez veuës, l'evasion de Monsieur vers les Politiques & les Religionnaires, & la paix avantageuse qu'on leur accorda ensuite, firent éclorre cette Ligue qui se couvoit il y avoit long-temps, & avoit déja montré par plusieurs efforts qu'elle vouloit sortir au jour. Les Guises apprehendoient que les Montmorencis par ce moyen ne gagnassent le dessus, & que les Princes du sang reprissent leur rang à la Cour, où ils voyoient que l'affection du Roy se diminuoit pour eux: le Roy d'Espagne, que le Duc d'Alençon, dont la puissance estoit augmentée, n'embrassast la souveraineté du Païs-bas qu'on luy offroit, ainsi que nous le dirons, & que d'autre costé le Roy de Navarre jeune & vaillant, ne s'efforçât de luy arracher son Royaume qu'il luy retenoit injustement: le Pape, que les Religionnaires ne devinssent si forts qu'ils obligeassent la France à tenir un Concile National: à quoy plusieurs Evesques sembloient ne pas repugner.

Ce qu'ils faisoient representer aux peuples, pour les y engager.

Se joignant donc tous ensemble pour prevenir le mal que chacun d'eux craignoit, ils commencerent à émouvoir puissamment les peuples par l'interest de la Religion. Ils leur faisoient representer le grand peril où elle estoit, l'affoiblissement du party Catholique, & les forces des Huguenots qui avoient de leur costé les Politiques & les Libertins, les deux premiers Princes du sang pour Chefs, & Monsieur pour Protecteur. *Que seroit-ce*, disoient-ils aux esprits simples & zelez, *si ce Prince venoit une fois à la Couronne avec de si mauvaises intentions? que deviendroit alors la malheureuse France, que deviendroit la sainte Eglise? Faut-il donc attendre que les choses soient dans une extremité où il n'y aura plus de remede? Faut-il que les enfans de Dieu témoignent moins de prudence & de zele pour se maintenir, que les enfans des tenebres n'en ont pour les opprimer? Non, non, il est temps que les gens de bien se donnent les mains pour arrester les progrez des méchans, il est temps de rassembler sous une parfaite union toutes les forces de l'Eglise, & de choisir un Chef fidelle, genereux & hardy qui mene le peuple de Dieu à la guerre, afin d'abatre les cornes de l'Heresie, & faire rentrer cette beste infernale dans le puits de l'abysme d'où elle est sortie.* Ils glissoient parmy cela, quand ils en trouvoient l'occasion, des paroles de mépris contre le Roy, & des invectives contre son Conseil; souvent mesme ils passoient plus outre, & s'attachant à toute la race Royale, tranchoient hardiment que la Couronne ne luy appartenoit pas, & qu'elle s'estoit renduë indigne de la porter plus long-temps: puis quand ils croyoient avoir disposé les esprits à consentir à ce qu'ils voudroient, ils tiroient de la poche une formule de la Ligue, & les engageoient à la signer. La voicy un peu abregée.

Formule & articles de la Ligue.

Au nom de la tres-sainte Trinité Pere, Fils & S. Esprit nostre seul vray Dieu, auquel soit gloire & honneur. L'association des Princes, Seigneurs, &c. doit estre faite, pour

establir la Loy de Dieu en son entier, & le faire servir selon le culte & la croyance de l'Eglise Romaine ; Pour conserver le Roy Henry III. & ses successeurs en l'autorité & obeïssance qui luy sont deuës ; & pour restituer aux Provinces & trois Estats du Royaume, leurs droits, préeminences, & libertez telles qu'elles estoient du temps du Roy Clovis. Les associez seront obligez d'employer leurs biens & leurs personnes pour faire executer ces trois poincts, chastieront ceux qui s'y voudroient opposer, & vangeront par voye de Justice ou d'armes, ceux qui auroient molesté ou oppressé le moindre des leurs. Si quelqu'un aprés avoir presté le serment se retire de l'association, ils le poursuivront en ses corps & biens, ainsi qu'ils aviseront, comme ennemy de Dieu, rebelle & perturbateur du repos public; Jureront la ruine des contredisans, sans exception, ny acception, & promettront toute obeïssance & soumission au Chef qui sera choisi: de l'autorité & ordonnance duquel seront punis ceux qui differeront de s'acquitter de leur devoir. Tous les bons Catholiques des villes & villages seront avertis, & sommez secretement par les Gouverneurs particuliers d'entrer dans cette association, & d'y fournir armes & argent, selon leurs facultez. Ceux qui refuseront d'y entrer, seront reputez pour ennemis. Si l'association est poursuivie envers les autres villes, ou par elles demandée, elle se fera en la mesme forme, & aux mesmes conditions que la presente. La forme du serment estoit telle. *Je jure Dieu le Createur touchant cét Evangile, & sur peine d'anatheme & de damnation eternelle, que je suis entré justement, loyaument & sincerement dans cette sainte association Catholique, selon la forme du traité qui me vient d'estre lû, soit pour y commander, soit pour y obeïr, & promets sur ma vie & sur mon honneur de m'y conserver jusqu'à la derniere goute de mon sang, sans y contrevenir ny m'en retirer pour quelque mandement, pretexte, excuse, ny occasion que ce soit.*

Les facteurs la produisent premierement à Paris.

Les porteurs de cette conspiration la produisirent premierement dans Paris, ce grand chaos où le desordre est si horrible, & l'affluence de toute sorte de monde si prodigieuse, qu'il n'y a point de cabale si detestable qui n'y puisse prendre pied, ny d'opinion si extravagante qui n'y trouve des Sectateurs. Un nommé Pierre Bruere Parfumeur, & son fils Mathieu Lieutenant Civil, estoient les principaux facteurs qui debitoient cette marchandise. Dans peu de temps grand nombre de cagots, de visionnaires & melancoliques, de banqueroutiers, de garnemens à qui le jeu, le cabaret & les femmes n'avoient laissé que le desespoir & l'envie de tout entreprendre, puis mesme de bons bourgeois, que l'avarice, ou l'ambition, ou la simplicité rendoit susceptibles de ces persuasions, presterent le serment & donnerent leurs noms à cette Ligue. Il se tenoit pour cela des assemblées en divers quartiers de la Ville: mais les plus avisez trouvoient fort mauvais qu'elles se fissent en cachette, & qu'une chose si importante ne fût point autorisée ny d'aucun commandement du Roy, ny de la presence du Magistrat; Et le premier President Christophle de Thou dit franchement à ceux qui luy en demandoient son avis, que c'estoient de dangereuses menées.

Puis la portent aux champs en Picardie,

Ceux donc qui en avoient la conduite, voyant que la malice en estoit découverte, trouverent plus à propos, attendant une meilleure occasion, d'aller semer leur graine à la campagne, où ils crurent qu'elle fructifieroit davantage. Les Picards nation fort devote & fort zelée pour la Religion Catholique, qui craignoient outre cela que leur païs ne devint le Theatre de la guerre, ne pouvoient souffrir que le Prince de Condé fût leur Gouverneur, ny qu'il fit sa retraite dans Peronne: dans ce dessein ils estoient contraints d'unir leurs forces & leurs volontez pour repousser le mal qu'ils apprehendoient; & cette necessité les disposoit à recevoir la Ligue.

qui estoit disposée à la recevoir.

Jacques d'Humieres s'en fait chef en ce païs-là.

Jacques d'Humieres estoit alors Gouverneur de Peronne, de Montdidier & de Roye, Seigneur tres-puissant en biens & en credit, qui pouvoit par son mouvement remuer toute la Province. Il avoit eu un grand differend avec les Montmorencis: Toré ayant épousé une fille heritiere de cette riche maison, avoit eu seulement une fille de ce mariage; laquelle estant morte, & la mere aussi avant elle, il en voulut recueillir la succession, suivant une certaine clause du contrat qui la luy donnoit. De là s'estoit meu un long procez avec beaucoup d'aigreur entre luy & Jacques, & ce dernier se plaignoit d'avoir esté contraint par la puissance des Montmorencis, d'accorder avec sa partie sous d'injustes & fascheuses conditions. Soit donc qu'il fût préoccupé d'inimitié & de vengeance contre cette maison, soit qu'il fût poussé d'une pieuse haine contre les Huguenots, il se laissa facilement surprendre aux intrigues des factieux; & son exemple induisit la Noblesse, & la pluspart des Villes de la Picardie à signer la Ligue: par les ordres de laquelle Aplincourt jeune Gentil-homme fut chargé de pren-

Aplincourt prend le serment des habitans de Peronne,

dre le serment des habitans de Peronne, & d'empécher que le Prince de Condé n'y entrast. Ensuite de cela il parut aussi-tost un Manifeste des Prelats, Sieurs, Gentils-hommes, Capitaines, soldats & habitans des villes & plat païs de Picardie: Lesquels, aprés avoir protesté que le seul zele & entiere devotion qu'ils ont à l'honneur de Dieu, au service du Roy & de l'Etat, & à la seureté de leurs biens, vies, & familles, les ont necessitez de se joindre & associer par une sainte & Chrestienne » intelligence & union; Disent & declarent, que comme bons confreres & associez, » ayans auparavant invoqué le S. Esprit dans la Communion du precieux Corps de » Nostre Seigneur, ils sont tous resolus de mettre jusqu'au dernier soûpir de leur vie » pour la conservation de la Ville de Peronne & de toute la Province dans l'obeïs- » sance du Roy, & observance de l'Eglise Catholique; Qu'ils estoient bien avertis par » ceux qui avoient accompagné le Prince de Condé, qu'il avoit dessein de dresser » le magasin, & amas des deniers de la nouvelle opinion dans Peronne, & de là » élancer des Ministres par tout le Gouvernement, mesme en cas de refus proce- » der contre les Catholiques par toutes les voyes de rigueur, d'où s'ensuivroit la » totale ruine de la Province, par consequent celle de Paris, capitale du Royaume, » & sejour des Rois; Partant ils exhortent tous les bons François de perseverer dans » la Religion de leurs ancestres, & dans la fidelité qu'ils doivent à leur Roy, s'assu- » rant sous sa protection d'estre assistez & soûtenus de tous les Princes & Grands » du Royaume contre les rebelles qui ont conjuré la mort de leurs Majestez & de » Monseigneur fils & frere, l'aneantissement de la sainte Religion & de la ruine du » peuple, & qui chaque jour exposent la France en proye à tous les barbares du mon- » de: S'obligent entr'autres articles, d'honorer, suivre & servir le Chef principal » de la Ligue envers tous & contre tous, & de verser leur sang * pour sa grandeur: » Qu'ils tiendront secrets les avis qui seront pris par le conseil de l'Assemblée: Qu'on » élira un certain nombre d'entr'eux qui auront la charge en chaque quartier d'avertir » les Confederez, quand il se faudra assembler: Qu'il y aura des rendez-vous pour ce- » la, & que chacun se tiendra en bon équipage: Que l'on fera entendre cette sain- » te resolution aux Villes voisines, afin qu'elles se joignent aussi dans cette associa- » tion: Qu'il sera fait un rôle signé des Confederez, & que chacun y attirera le plus » qu'il pourra des personnes de service: Qu'ils dépescheront quelques Gentils-hom- » mes avec des Lettres de créance aux Confederez des nations voisines de France, » qui courent mesme fortune qu'eux, pour leur promettre toute assistance, & leur » demander la mesme chose: Qu'ils entretiendront un Gentil-homme à la Cour, » tant pour les avertir des resolutions de ceux qui sont alliez aux Provinces de Pi- » cardie, Champagne, Normandie & autres, que pour y negocier les expeditions » necessaires: Qu'ils aviseront aux moyens d'entretenir sous-main quelque nombre » de gens de guerre dans les places fortes du païs, de peur de surprise: S'assureront » pour raison de la fidelité des Gouverneurs: Supplieront leur Chef general de vou- » loir que celles qu'il tient, soient mise entre les mains de gens d'honneur & de pro- » bité; en recompense de quoy ils jureront toute obeïssance & service, jusqu'à cre- » ver à ses pieds, pour tout ce qui le touchera: Qu'il sera choisi quelque sçavant & » habile homme pour dresser tous les memoires & instructions de leurs affaires, le- » quel residera auprés de leur Chef.

Manifeste des Picards.

* Remarquez ceci.

Loüis de la Trimoüille offensé par les Huguenots qui luy surprenoient souvent quelqu'un de ses Châteaux, & cherchant à contre-quarrer l'autorité du Comte du Lude Gouverneur de la Province, fit la mesme chose dans le Poitou que Humieres avoit faite en Picardie, il obligea soixante Gentils-hommes voisins de s'enrôler dans cette ligue avec luy; Et quelques autres Seigneurs des Provinces plus éloignées embrasserent aussi cette occasion pour se faire considerer dans leur païs. Le Roy n'ignoroit pas ces factieuses intrigues, mais il les dissimuloit par une mauvaise politique; estant bien aise que les peuples ostassent aux Huguenots les avantages qu'il avoit esté contraint de leur accorder: & personne n'estoit assez hardy de luy en representer les consequences. Car les auteurs en estoient redoutables, gens qui ne démordoient point, & qu'il estoit dangereux d'avoir pour ennemis: Morvilliers, dont les avis passoient pour des oracles dans le Conseil, ne desapprouvoit pas leur procedé; & la Reine-Mere les incitoit sous-main, & les assistoit en cela de tout son pouvoir. Voila de quelle maniere, avec quelles dispositions, & par quels moyens fut conceu, formé & enfanté ce monstre pernicieux de la Ligue: qui aprés avoir paru de la sorte, demeura quelque temps comme caché, jusqu'à ce qu'il eust

Loüis de la Trimoüille se fait chef de la Ligue en Poitou.

Le Roy n'ignoroit pas les menées de la Ligue.

Personne n'osoit luy en representer les consequences.

euſt acquis à peu prés l'accroiſſement & les forces qu'il pouvoit ſouhaiter, s'entretenant par les meſmes moyens qui luy avoient donné l'eſtre.

Cependant ceux qui l'avoient mis au monde, deſirans l'élever & le tenir en haleine, croyoient qu'il eſtoit neceſſaire pour ſa ſubſiſtance, & de peur que l'ardeur des Catholiques ne ſe refroidiſt en leur endroit, d'entretenir toûjours la guerre contre les Religionnaires; Mais qu'il faloit la ménager de telle ſorte qu'elle ne s'achevaſt qu'avecque leur grand deſſein. Ce fut pourquoy ils employerent toutes leurs menées, afin que les Etats, qui s'alloient tenir, obligeaſſent le Roy de rompre la paix qui leur venoit d'eſtre accordée. La Reine-Mere, comme j'ay déja dit, les appuyoit dans le cabinet, de meſme que leurs brigues les rendoient puiſſans au dehors; Et la cauſe de cette liaiſon n'eſtoit pas, comme quelques-uns ſe ſont imaginez, par aucune affection qu'elle euſt pour eux : car en effet elle ne les aimoit non plus qu'elle en eſtoit aimée, le defunt Duc de Guiſe ayant ſouvent dit qu'il avoit en elle une plus mauvaiſe beſte à combattre que l'Admiral : mais c'eſtoit la haine extréme qu'elle avoit contre les Religionnaires. Car elle avoit appris par cent diverſes épreuves, que ſa vie ny ſon autorité ne ſeroient jamais bien aſſurées, tandis qu'il y auroit de ces gens-là : meſme tout nouvellement dans cette derniere guerre, leurs declarations & leurs requeſtes toutes remplies de plaintes, d'invectives & de menaces contre les Italiens, luy avoient non ſeulement rafraiſchy le ſouvenir des autres injures, mais encore luy avoient fait connoiſtre avec les avis qu'elle en recevoit de ſes eſpions, qu'ils vouloient par l'autorité des Etats generaux ruiner la ſienne, auſſi bien que celle des Guiſes. En effet, comme ils les avoient tres-inſtamment demandez, afin de s'aſſurer une paix ferme & durable, & qu'ils ſçavoient bien qu'ils ne la pourroient jamais obtenir, tandis que cette Princeſſe ſeroit dans les affaires, ils tendoient principalement à deux fins; l'une de faire confirmer le dernier Edit qui leur eſtoit fort avantageux; l'autre de l'exclure avec tous ſes ſuppoſts & de les obliger à rendre compte de leur adminiſtration, & du maniement des finances. Ce qui leur ſembloit d'autant plus facile, qu'ils connoiſſoient combien elle eſtoit haïe du peuple & de la Nobleſſe, & qu'ils croyoient que les Deputez aimeroient mieux entretenir une paix ſolennellement jurée, que d'expoſer derechef le Royaume à tant de calamitez déja éprouvées par cinq fois. Joint qu'ils ſe promettoient d'emporter tout ce qui leur plairoit par la pluralité des voix, faiſant leur compte que ſi aux Etats d'Orleans ils avoient eſté les plus forts, ils le pouvoient bien eſtre en ceux-cy : où ils auroient, outre les Deputez de leur Religion & de leur faction, ceux que les Politiques, que la faveur de Monſieur, que les ennemis du gouvernement preſent y pourroient introduire.

Les raiſons pourquoy la Reine Mere ſe joignit aux Guiſes.

La haine qu'elle portoit aux Huguenots qui la vouloient perdre.

Ils penſoient avoir les Etats à leur devotion :

Mais ils ſe trompoient du tout dans ces belles eſperances : on leur avoit débauché Monſieur; & le temps eſtoit bien changé depuis les Etats d'Orleans. Ils n'avoient plus cet Admiral, dont le grand & fort genie faiſoit mouvoir au beſoin des reſſorts inconnus & merveilleux par toute la France : ils n'avoient plus entre eux cette union fraternelle, ſans laquelle il ne reüſſiſt jamais de grand deſſein : & leur Religion, qui par ce beau nom de reforme ſi fort deſirée & tant de fois demandée, avoit d'abord gagné l'opinion de tout ce qu'il y avoit preſque de gens de bien, s'eſtoit renduë ſi odieuſe, pour les cruelles guerres qui eſtoient arrivées à ſon occaſion, que dans les Aſſemblées il n'y avoit plus perſonne qui oſaſt en parler autrement que comme d'un mal qu'il faloit exterminer. La Reine-Mere s'eſtant donc jointe aux Guiſes, & tous enſemble ayant dés long-temps dreſſé leurs pratiques pour eſtre les maiſtres en une ſemblable occaſion, & renverſer les projets des Religionnaires : ils firent en ſorte que les cahiers furent dreſſez ſuivant les memoires qu'ils donnerent, & que la plus grande partie des Deputez ſe trouva à leur devotion; à quoy n'aida pas peu, à ce que l'on diſoit, l'argent que les Banquiers & Fermiers Italiens diſtribuerent ſous main dans les aſſemblées provinciales, afin qu'il n'y euſt pas des gens dans les Etats qui leur fiſſent rendre gorge de leurs uſures & voleries, comme les Religionnaires & le peuple les en menaçoient. Ayant donc toutes choſes à ſouhait de ce coſté-là, ils ne craignoient plus de publier hautement, qu'il ne falloit point garder la paix aux Religionnaires; Que cét Edit avoit eſté extorqué de la bonté du Roy, qu'il n'eſtoit que proviſionnel, & que l'on devoit tenir pour aſſuré que les Etats qui ſe devoient aſſembler pour le ratifier ou l'improuver, l'avoient déja revoqué, & avoient conclu l'aneantiſſement de cette nouvelle & factieuſe Religion; Partant qu'il luy faloit courre ſus & executer l'arreſt comme déja prononcé, puis qu'on eſtoit aſſuré

mais ce n'eſtoit plus le temps,

& les Guiſes y donnerent bon ordre.

Publient qu'il ne faut point leur garder la paix.

„ de toutes les voix qui le devoient composer. Là-dessus il sortit comme des avant-coureurs, des écrits de part & d'autre pleins d'aigreurs, de reproches & de menaces, tandis qu'on se preparoit de tous costez à recommencer les troubles. Déja il se formoit des compagnies de gens de guerre en Picardie & en Artois : les gardes se posoient par tout tambour battant, & chacun s'assuroit des places, mais sans y user de force. Le premier qui le fit avec violence, ce fut Honoré d'Albert, dit le Capitaine Luynes, dans la ville du Pont-saint-Esprit sur le Rhône, dont il estoit Gouverneur. Cette place estant un passage pour faire entrer des troupes dans la Provence & dans le Languedoc, il avoit promis à la Reine-Mere de s'en assurer, & d'en chasser Toré frere de Damville qui estoit dedans avec quelques Gentils-hommes, la plûpart Protestans, peut-estre avec le mesme dessein pour son party. Donc Luynes à son retour de la Cour, y fait couler deux cens hommes du dehors, s'empare de la place, donne des gardes à Toré & à ses compagnons, & arreste quelques habitans. Ce coup fut comme un signal à tous les Religionnaires du Languedoc de se mettre sous les armes ; & Damville en estant averty par Toré qui s'étoit évadé, en mena grand bruit à la Cour, & auprés du Roy de Navarre : neanmoins estant peu aprés radoucy par sa femme, qui estant lors à Paris s'endormoit aux caresses de la Reine-Mere ; il appaisa pour l'heure tout le tumulte en Languedoc, à la charge qu'on obligeroit Luynes à luy faire satisfaction. Mais l'émeute ne fut pas si aisée à calmer dans les Provinces plus éloignées : les Religionnaires voyant les ligues formées contre eux, les Villes alarmées, les menaces que leur faisoient les Predicateurs, ne vouloient pas mettre les armes au croc, de peur de se laisser surprendre. Le Roy de Navarre offensé au vif de l'affront qu'il avoit reçû de ceux de Bourdeaux, fit alors publier des lettres adressantes à la Noblesse de Guyenne, dans lesquelles il disoit ; Que comme il travailloit à faire joüir les sujets du Roy d'une bonne paix distribuant également & sans passion la Justice aux Catholiques & aux Reformez, suivant l'intention de l'Edit, l'Admiral de Villars, envenimé d'aigreur & de passion, & chargé de desseins & d'instructions par ceux qui desiroient la continuation des troubles, estoit venu exprés en Guyenne pour y remettre les deffiances, les animositez & la discorde ; tellement qu'avec l'intelligence de cinq ou six esprits turbulens, il avoit incité les Bourgeois à faire garde à Bourdeaux plus grande qu'en temps d'hostilité, & à luy en refuser l'entrée à l'heure qu'il vouloit aller trouver la Reine-Mere à Cognac ; Qu'ainsi cet attentat & celuy du Pont-saint Esprit par Luynes, estant des signes manifestes de rupture, il conjuroit la Noblesse & le Clergé de dessiller les yeux, de prevenir l'orage, de s'opposer à la malice des factieux, & de s'accorder tous à faire obeïr le Roy dans l'observation de son Edit ; le salut & le repos du peuple estant la plus juste & la plus necessaire des loix : sans se laisser desormais surprendre par le pretexte de Religion ; Et que pour luy il protestoit devant Dieu, qu'il maintiendroit en sa protection les Catholiques & les Reformez, sans aucune preference, les defendroit de toutes oppressions, & les conserveroit aussi cherement que sa propre vie.

Le Capitaine Albert se saisit du Pont saint-Esprit, & arreste Toré.

Plaintes du Roy de Navarre.

Au mesme temps les autres Religionnaires ayant appris que la plûpart des Deputez des Etats estoient chargez de demander la revocation de l'Edit, publierent un Manifeste contenans les raisons de la nullité de cette assemblée. Quelle Loy, quelle Justice, disoit ce Manifeste, peut donner lieu à la rupture d'un Edit signé & juré avec tant de solemnité par le Roy & par les plus grands Seigneurs de l'Etat ? Si l'on dit que le Roy est mineur, on le traite d'enfant, c'est l'offenser en son honneur ; on va contre son intention, puis qu'il a declaré sa majorité à tous les Princes de la Chrétienté. Aprés tout, quand il le seroit, la minorité ne releve pas toûjours la personne, mais seulement la perte & la circonvention : or il n'y en a nulle dans cet Edit, puis qu'il est fait au profit évident de tout le Royaume. Si l'on objecte qu'un Roy a le pouvoir de se relever de tous actes, on répond que cette qualité n'est point considerable en matiere d'Edits & de Traitez, qui regardent l'Etat & la conservation necessaire des sujets. N'a-t-il pas protesté en faisant publier cet Edit, que ce n'estoit pas son bien particulier qu'il avoit pour but, mais le bien general du Royaume ? Et certes le vray interest d'un Souverain est celuy de ses sujets : la richesse, l'avancement & le repos des peuples fait la grandeur de celuy qui leur commande. D'ailleurs, si les Edits ne sont que provisionnels, quelle seureté y aura-t-il desormais aux sermens du Roy ? Sa parole ne doit-elle pas estre plus ferme que tous les contracts, & que toutes les garanties imaginables ? Mais pourquoy reproche-t-on qu'il y a esté forcé ?

Manifeste de la nullité des Etats.

Veut-on autoriser une injustice par une foiblesse : le nombre des Seigneurs qui ont assisté à cet acte, & la miserable condition des Confederez, doivent-elles pas oster cette presomption ? Et quant à l'autorité des Estats avec laquelle les Catholiques pretendent justifier la revocation de cet Edit, les Reformez la desavoüent entierement, & répondent que la convocation n'en a esté ny conceuë, ny executée legitimement ; Car les Etats particuliers qui sont comme les parties dont les generaux sont composez, ont esté pleins de nullitez & de defauts. Ceux de la Religion n'y ont point esté appellez : les trois Etats se sont assemblez en une mesme salle, quoy qu'ils ayent à se plaindre les uns des autres ; & en presence des Gens du Roy presidans à l'Assemblée, ou des Gouverneurs & Lieutenans, ce qui est une espece de contrainte. L'élection des Deputez s'est faite tout haut, par consequent n'a pas esté libre, parce que l'on craint la haine, ou que l'on recherche la faveur de ceux qu'on nomme de cette sorte. On a rejetté ceux de la Religion qui ont esté éleus, comme en Vendômois & à Estampes : leurs procurations ont esté declarées nulles pour ce sujet : & les Gens du Roy, aprés l'élection faite, ont admonesté de donner par écrit, chacun à part, au Deputé ce qu'ils desiroient estre remontré au Roy ; D'où se sont ensuivis trois grands inconveniens : le premier, que les Estats qui sont comme une requeste publique au Prince, ont esté reduits à la forme d'un placet : le second, que l'on perd par ce moyen l'utilité que l'on tire des assemblées, qui est de corriger & reformer les opinions les uns des autres, en les debatant par de vives raisons : le troisiéme, qu'y ayant plusieurs choses à proposer qui sont difficiles à obtenir, & mesme odieuses au Roy, il en fera moins de compte, quand on les luy proposera de la sorte, & pourra en vouloir mal aux particuliers, là où il y auroit égard, s'il voyoit tous les Corps luy parler de mesme voix & par une mesme bouche, & d'ailleurs ne sçauroit à qui s'en prendre, parce que *personne ne fait ce que tous ensemble font*. De plus, on a dressé des memoires à part que l'on a portez de maison en maison, surprenant de pauvres personnes qui les ont signez par crainte, ou par ignorance, ou par importunité. Il y a eu mesme des villes de la Prevosté de Paris, dont les instructions ont esté rejettées à l'Hostel de Ville, parce qu'en teste de leurs articles, elles ne demandoient pas qu'il n'y eust qu'une Religion. Enfin les memoires qui se doivent donner au Deputé, avec serment de ne les communiquer point jusqu'à l'ouverture des Estats generaux, ont esté portez aux Gouverneurs, & par eux envoyez au Roy. Quels seront donc les Estats generaux, s'il y a tant d'abus aux particuliers ? Certes on y void déja trois grandes & manifestes nullitez, pour la forme, pour la fin, & pour la qualité de ceux qui sont assemblez. Pour la forme, parce que la convocation ne s'en est pas faite à cry public & en lieux où ceux de la Religion se pûssent trouver, mais aux Messes de Parroisse : & quand ils y ont voulu entrer, on les a repoussez ; Pour la fin, parce que le Roy dit que c'est pour entendre les plaintes & les griefs de ses sujets oppressez, & neanmoins on y cherche les occasions de rentrer dans une guerre plus cruelle que jamais, & l'on veut causer une mortelle recheute, au lieu d'apporter quelque remede ; Enfin pour la qualité de ceux qui sont assemblez, car ils sont ennemis jurez de ceux de la Religion, amis familiers & pensionnaires des Ecclesiastiques, par consequent tout à fait recusables, personne n'étant juge dans sa propre cause.

Ayant donc une si mauvaise opinion des Estats, ils avoient conclu de prendre les armes le lendemain de Noël, pour prevenir les Catholiques. Mais ils n'attendirent pas jusques-là : leurs pacquets ayant esté interceptez par les Catholiques, & tout leur secret découvert, ils furent contraints d'avancer le terme, pour ne pas perdre tous leurs desseins ; dont neanmoins les plus importans avorterent. Ils s'asseurerent seulement de Pons, Royan, Marans, Melpin, & Tallemond sur la mer : mais ce Tallemond fut aussi-tost repris par Landereau, qui se fortifia à Montagu. Les Roches-Baritaud rompit une entreprise qu'ils avoient sur Fontenay, & l'Abbé des Chasteliers une autre sur Niort, où il fit pendre huit des entrepreneurs. *Broüilleries recommencent en Poitou.*

Or le quinziéme de Novembre estant venu, & la plusparț des Deputez arrivez à Blois, aprés les complimens rendus au Roy, à la Reine-Mere, à la Reine regnante, à Monsieur, & au Chancelier, il fut ordonné par cry public que chaque Estat s'assemblast à part, pour aviser à ce qu'ils avoient à faire, le Clergé à Saint Sauveur, la Noblesse au Palais, & le tiers Estat à l'Hostel de Ville. Les Deputez ayant esté appellez & leurs noms écrits, N. d'Avanson Archevesque d'Ambrun, alla visiter les deux autres de la part du Clergé, pour les exhorter de s'unir ensemble de vo- *Ouverture des Estats de Blois en Novembre.*

lontez, & ils deputerent vers le Clergé pour le remercier. Ensuite ils éleurent chacun leur President: le Clergé, Pierre d'Espinac Archevesque de Lyon: la Noblesse, Claude de Beaufremont-Senesçay: & le tiers Estat, Nicolas l'Huillier Prevost des Marchands de Paris: Antoine Nicolaï Premier President des Comptes, fut deputé pour la mesme Ville, avec un Eschevin, & Pierre Versoris celebre Avocat, tous trois ensemble n'ayant qu'une voix. Le reste du mois fut employé à regler le nombre, & l'ordre des séances, où il y eut quantité de differends. Aprés qu'ils eurent esté vuidez par le Conseil du Roy, que les Estats se furent entre-communiqué en substance le contenu de leurs cahiers, & qu'ils eurent tous participé à la sacrée Communion dans l'Eglise saint Nicolas: les Gouvernemens furent appellez selon cet ordre, l'Isle de France, Bourgogne, Champagne, Languedoc, Picardie, Orleans, (sous lequel estoient le Poitou, l'Angoumois, la Touraine, l'Anjou, le Maine, les Comtez de Blois & d'Amboise) Dauphiné comprenant le Marquisat de Saluces, Provence, Bretagne, Normandie, & Guyenne. Cela fait les Gouvernemens chacun en particulier entrerent en conference, & verifierent leurs Pouvoirs: Ensuite le Roy ordonna des jeûnes & des processions generales, afin d'invoquer l'assistance de Dieu pour une œuvre si importante.

Rangs des Provinces.

Les choses ainsi disposées, la premiere séance se tint un Jeudy sixiéme jour de Decembre, dans la grand' salle du Chasteau, que l'on avoit preparée pour cette ceremonie. Au milieu de cette salle on avoit dressé un échaffaut élevé de quatre marches & fermé de balustres, sur lequel le Roy s'assit dans une chaise à bras un peu plus élevée que les autres, ayant un daix au dessus de sa teste. A sa droite un peu au dessous de luy, il avoit la Reine-Mere & Monsieur; à sa gauche la Reine son épouse, en mesme hauteur que la Reine-Mere, ces trois sur des chaises & regardans de front comme luy; du costé de la Reine-Mere au dessous d'elle cinq Princes du sang, selon le rang de leur aînesse, sçavoir le Cardinal de Bourbon, François Marquis de Conty, & Charles Comte de Soissons freres du Prince de Condé, le Duc de Montpensier, & le Prince-Dauphin: puis le Duc de Mercœur frere de la Reine, & les Ducs de Nevers & du Maine (Guise n'estoit pas encore à Blois, il ne se trouva qu'à la seconde séance;) Du costé de la Reine regnante les Evêques Pairs, de Langres, Laon & Beauvais, tous sur des formes regardans de costé. Derriere la Reine-Mere estoient debout Lansac, & Chavigny Capitaines des cent Gentils-hommes, lesquels on avoit rangez avec leurs becs de Faucon, le long d'une galerie par où le Roy estoit monté. Derriere le Roy, on avoit placé la garde Escossoise avec ses hoquetons blancs, & halebardes; à ses pieds estoit Villequier son Chambellan; sur la premiere des marches d'enhaut le Chancelier dans une chaise de velours semé de fleurs de lys; sur celle d'au dessous, Biron representant le grand Escuyer; sur la derniere deux Huissiers de chambre, tenant chacun une masse d'argent doré; aux deux coins de l'échaffaut des Herauts d'armes. Au bas dans la salle il y avoit une table de front où estoient les quatre Secretaires d'Estat: plus deux longues formes de costé vis à vis l'une de l'autre, où estoient à droite les Conseillers du Conseil privé de robe longue, & à gauche ceux de robe courte. Il y avoit douze autres formes de front regardant le Roy: sur les six premieres à droit estoient assis les Evesques & Deputez du Clergé; sur les six autres à gauche ceux de la Noblesse; & derriere les deux Ordres, d'un & d'autre costé, les Deputez du tiers Estat, selon l'ordre qu'ils furent appellez, le Prevost des Marchands & les Deputez de Paris tenant le premier rang au costé droit, & ceux de Bourgogne au gauche. Les Evesques non deputez avoient pris place sur une forme derriere les Princes: & l'on avoit mis les gens de Finance derriere ces Evesques sur une autre forme. Le reste de la salle estoit plein de toutes sortes de personnes: à l'entour il y avoit des galeries pour les Dames & Gentils-hommes de la Cour: le Baron d'Oignon y faisoit l'Office de grand Maistre des ceremonies.

Séances.

Les séances prises, & tous les assistans demeurans dans une profonde attention, le Roy aprés leur avoir osté son bonnet, commença à parler, & dit, Que la Compagnie estant bien informée du sujet pour lequel il l'avoit convoquée, & luy bien asseuré qu'il n'y avoit personne qui n'y eût apporté beaucoup de zele & d'affection, il esperoit que dans cette Assemblée de tant de gens de bien, d'honneur & d'experience, se trouveroient les moyens de mettre la France en repos, de pourvoir aux desordres, & de donner remede à tous les maux dont le Corps de cet Etat, autrefois le plus florissant du monde, estoit tellement ulceré qu'il n'avoit membre qui fût sain & entier,

Harangue du Roy.

Que la Religion, la Justice, l'union entre les Sujets, l'amour envers la patrie, & « l'obeïssance envers le Prince, estoient tellement alterées & mesme effacées en plu- « sieurs endroits, qu'il n'y en restoit plus ny de vestige, ny d'ombre. Certainement « que quand il consideroit les pitoyables changemens qui s'estoient faits depuis le « temps des Rois ses pere & ayeul, & qu'il faisoit comparaison du passé avec le pre- « sent, il connoissoit combien leur condition avoit esté heureuse, & combien la sien- « ne estoit rude, fâcheuse & difficile : dautant que le vulgaire peu clair-voyant avoit « accoûtumé dans les calamitez publiques & particulieres, de se prendre à son Prince « de tout ce qu'il souffroit, & de l'appeller toûjours à garant, comme s'il estoit en « sa puissance d'obvier à tous les maux, ou d'y remedier quand il luy plairoit; « Qu'il se consoloit neanmoins en ce qu'il n'y avoit personne, qui ignorast la sour- « ce d'où estoient venus les troubles & les mal-heurs de la France, & que le bas « âge où le feu Roy son frere & luy estoient lors qu'ils commencerent, les en « justifioit assez. Quant à la Reine-Mere, que tout le monde sçavoit les peines « incroyables qu'elle avoit prises pour les empescher, les ennuys & le regret indi- « cible qu'elle avoit senty de ce que la Providence Divine en avoit autrement « ordonné, l'affection singuliere qu'elle avoit pour ce Royaume, & l'amour mater- « nel dont elle procuroit le bien de ses enfans : pour lesquels elle s'estoit si utilement « employée qu'en son particulier il luy estoit redevable, aprés Dieu, de la conserva- « tion de son heritage paternel, comme tous les bons François en general estoient tenus « de luy donner des loüanges immortelles de ce qu'avec tant de vigilance, de ma- « gnanimité & de prudence, elle avoit tenu le gouvernail pendant leur minorité, & « preservé l'Etat de naufrage. Pareillement, que tous devoient rendre témoignage « de luy, que depuis qu'il avoit atteint l'âge de travailler, il n'avoit épargné ny ses « peines, ny sa propre personne, pour essayer par les armes de mettre fin aux trou- « bles; & que d'autre part, quand il y avoit eu quelque apparence de les pacifier par « reconciliation, nul n'avoit plus volontiers que luy presté l'oreille aux honnestes & « raisonnables conditions; Que l'on n'ignoroit pas en quel devoir il s'estoit mis avant « que d'aller en Pologne, pour pacifier toutes choses, ny en quel état il les avoit trou- « vées à son retour. A quoy desirant promptement remedier, il avoit premierement « tenté les bons offices & les moyens de douceur : lesquels n'ayant pas reüssi, il avoit « esté contraint de recourir aux extrêmes remedes. Mais lors que par le ressouvenir « des calamitez passées, il se representoit les maux que causeroient les guerres civiles, « & que s'il faloit les continuer, les dépenses en estant infinies, il faudroit aussi con- « tinuer, & peut-estre augmenter les charges & les subsides : lors qu'il consideroit que « cela luy osteroit tous moyens de faire goûter à ses Sujets le fruit de sa benignité « & de la volonté qu'il avoit de les gratifier, chacun selon son merite; Il avoit un si « sensible déplaisir, qu'il pouvoit affirmer en verité que de tous les accidens de ces « dernieres guerres, il n'y en avoit point eu qui luy eût percé le cœur plus avant; « Que la compassion qu'il avoit des miseres & des oppressions extrémes qu'ils endu- « roient, l'avoit souvent obligé de demander cette grace à Dieu qu'il luy plût les dé- « livrer bien-tost de leurs maux, ou terminer son regne & sa vie dans la fleur de son « âge, plûtost que de le laisser vieillir parmy les miseres de ses peuples, & de permet- « tre que son regne fût remarqué à la posterité pour exemple d'un regne mal-heu- « reux. Toutefois qu'en ces agitations & tempestes, Dieu l'avoit toûjours conforté « de cette ferme confiance, qu'il ne luy avoit point mis la Couronne sur la teste pour « sa confusion, ny le Sceptre à la main pour verge de son courroux; mais qu'il l'a- « voit placé en cette souveraine dignité, pour estre l'instrument de sa gloire & le dis- « pensateur de ses graces sur le nombre infiny de creatures qu'il avoit mis sous son « obeïssance; Qu'aussi l'appelloit-il à témoin, qu'il ne s'estoit point proposé d'autre « fin que leur bien & leur repos, & que toutes ses pensées & tous ses desseins ten- « doient là, comme au port de sa gloire & de sa felicité; Qu'en cette intention, « aprés avoir bien consideré les hazards & les inconveniens qui se trouvoient de tous « costez, il avoit enfin pris la voye de reconciliation, dont on avoit déja recueilly ce « fruit, qu'elle avoit éteint ce grand feu qui s'en alloit consumer toute la France; « Qu'il vouloit continuer d'en amortir tous les restes pour affermir une bonne paix, « sans laquelle toutes les Ordonnances & Reglemens seroient inutiles; & que si cha- « cun faisoit son devoir, l'Assemblée ne se departiroit point qu'il n'eût jetté les fon- « demens d'un repos assuré, en trouvant les remedes pour soulager son peuple, & ran- « geant tous les Etats dans l'ordre, & dans la discipline. Pour ces causes, il les prioit & «

„ conjuroit tous par la foy & loyauté qu'ils luy devoient, par l'affection qu'ils luy portoient, par l'amour qu'ils avoient envers leur patrie, par leur propre salut, par celuy " de leurs femmes, de leurs enfans & de leur posterité; que se dépoüillant de toutes " passions, ils unissent leurs cœurs & leurs volontez, & missent serieusement la main " avec luy à ce bon œuvre, pour extirper les racines des divisions, purger les mau- " vaises humeurs de ce Royaume, & le remettre en sa vigueur & disposition ancien- " ne. Pour luy qu'il y travailleroit nuit & jour, & qu'il y employeroit son sang & sa " vie, s'il en estoit besoin. Au reste il leur assuroit, en foy & parole de Roy, qu'il " feroit inviolablement garder & entretenir tous les Reglemens & Ordonnances qui " seroient par luy faites en cette Assemblée, qu'il ne donneroit aucune dispense au " contraire, & qu'il ne permettroit jamais qu'elles fussent enfraintes. Qu'ainsi Dieu " assistant, comme il le faloit croire, à une si sainte congregation, elle produiroit les " fruits que les souhaits des peuples en attendoient, & l'on verroit sous son regne la " Couronne des Lis aussi fleurissante, & ses Sujets aussi heureux, qu'ils eussent ja- " mais esté sous aucun de ses predecesseurs.

Cette belle harangue prononcée par la bouche d'un Roy, avec une action vrayement Royale, & une grace merveilleuse, fut receuë de toute l'assistance avec un applaudissement general : mais non sans quelque douleur des plus sages ; qui admirant en ce Prince tant de belles qualitez exterieures, regrettoient en eux-mesmes que sa nourriture n'eût pas correspondu à sa naissance, & ne pouvoient loüer la beauté naturelle de son genie, qu'ils ne detestassent au mesme temps ceux qui l'avoient mal-heureusement corrompuë. Le Chancelier prit la parole ensuite, & fit une harangue aussi ridicule, que celle du Roy avoit esté agreable : car aprés s'estre excusé sur sa vieillesse & sur son ignorance dans nos affaires, parce qu'il estoit étranger, il enfila un long discours sur la puissance du Roy, & lassa tout le monde des loüanges de la Reine-Mere, avec un langage qui n'estoit ny Italien, ny François. Mais il fut encore bien plus ennuyeux, lors qu'il demanda de l'argent pour le Roy, montrant par les états de la recepte ordinaire & extraordinaire des Finances, que ce qui en restoit, les charges acquitées, ne suffisoit pas aux dépenses necessaires & à l'entretenement de la Maison & dignité Royale. Ceux qui portoient la parole pour les trois Etats, c'estoit l'Archevesque de Lyon pour l'Eglise, Senesçay pour la Noblesse, & Versoris pour le tiers Etat, répondirent en peu de mots ; Qu'ils avoient entendu la proposition que le Roy avoit faite par sa bouche & par celle de Monsieur le Chancelier ; qu'ils rendoient graces tres-humbles à Sa Majesté de cette royale bonté qu'il témoignoit à ses Sujets, & qu'ils s'efforceroient de tout leur pouvoir de satisfaire à ce commandement. Ainsi finit la journée, cette action ayant duré prés de trois heures. Le lendemain comme le Roy croyoit que tout iroit selon ses desirs, il vid paroistre des mouvemens de la Ligue contre son autorité. Le tiers Etat, qui s'émeut le plus facilement par les apparences de la liberté, parce que c'est luy qui ressent davantage l'oppression, obligea les deux autres de convenir, qu'on supplieroit le Roy, que sur les articles qui seroient proposez generalement ou separement par les Etats, il fust donné reglement par les Juges que Sa Majesté nommeroit, y appellez de chaque Ordre un des Deputez de chaque Gouvernement, & que les Etats ayant veu la liste de ces Juges pourroient sur cela luy faire leurs remontrances : moyen par lequel ils se reservoient indirectement le pouvoir de recuser ceux qui ne leur agréroient pas, & ainsi de faire la loy au Conseil. Cette hardie resolution fut suivie d'une demandé imperieuse : à quelques jours de là l'Archevesque de Lyon trouva un billet sous sa table, par lequel il luy estoit ordonné de la part des Etats d'obtenir du Roy la ratification des poincts qui seroient arrestez du consentement de tous les trois Ordres, & que pour les autres dont ils ne pourroient demeurer d'accord, ils fussent decidez par Sa Majesté de l'avis de la Reine-Mere, des Princes du sang, des Pairs, & de douze Deputez. Sur cela le Roy fit réponse aux Deputez qui luy en porterent la Requeste, que pour le second poinct, il verroit leurs demandes aussi tost qu'elles luy seroient apportées, pour en deliberer suivant l'avis des Conseillers qu'il choisiroit pour cela, dont il leur montreroit la liste, & qu'il écouteroit favorablement leurs Deputez, si bien que tous en general & en particulier auroient sujet de contentement : mais que pour le premier il ne pouvoit pas l'accorder, parce qu'il ne sçavoit pas ce qu'ils luy devoient demander. Deslors Sa Majesté commença de s'appercevoir où tendoient les desseins de ceux qui avoient forgé cette nouvelle Ligue, & vid bien,

Harangue du Chancelier ennuyeuse & ridicule.

Resolution des Etats qui fait connoistre au Roy qu'il y a de la brigue contre son autorité.

Comme aussi leur demande imperieuse.

Void les desseins de la Ligue.

ſans beaucoup deviner, qu'ils vouloient adroitement luy tirer une partie de ſon autorité & la donner aux Etats, d'entre les mains deſquels ils eſtoient aſſurez de la pouvoir faire tomber dans les leurs. Les Memoires de l'Avocat David, qui luy furent apportez cette meſme ſemaine, ne luy expliquoient que trop clairement l'intention de ces gens-là : & il n'eut point ſujet de douter qu'ils euſſent eſté ſuppoſez par les Huguenots qui les avoient divulguez les premiers, puis qu'il en fut aſſuré au meſme temps par les avis de ſon Ambaſſadeur en Eſpagne ; c'eſtoit Jean de Vivonne-Saint Goard Seigneur de haute naiſſance & de rare fidelité, qui luy en envoyoit la copie, & l'aſſuroit que ces mal-heureuſes propoſitions avoient eſté communiquées au Roy Philippe. Ce David eſtoit Avocat au Parlement de Paris, mais Avocat des cauſes abandonnées, & accoûtumé à ſe faire condamner à l'amende, homme d'une impudence extrême, & de peu de capacité : qui ayant receu quelque dommage des Huguenots dans les guerres civiles, & ne les pouvant pas pourſuivre en Juſtice, à cauſe de l'Edit, avoit voüé ſon ſervice aux autheurs de la Ligue, pour s'en vanger par quelque moyen que ce fût. Eſtant donc allé à Rome ſolliciter les affaires que Paul de Foix y avoit pour l'Archeveſché de Toulouſe, preſque au meſme temps que l'Eveſque de Paris y alla, il y avoit porté ces memoires, & les avoit communiquez au Cardinal de Pelvé plus ardent ligueur que les Guiſes meſmes, & peut-eſtre à quelques autres Cardinaux de la faction Eſpagnole. Voicy ſuccinctement ce qu'ils portoient.

& tres clairement dans les Memoires de l'Avocat David.

Hugues Capet ayant uſurpé la Couronne a éloigné du Royaume la benediction Apoſtolique donnée par les Papes * à la ſeule race de Charlemagne, & attiré ſur luy & ſur tous ſes deſcendans les maledictions du Ciel, qui les ont rendus refractaires & deſobeïſſans à la ſainte Egliſe : de ſorte qu'ils ont elevé dans la France ce deteſtable idole des libertez Gallicanes, & fait que ce Royaume tres-Chreſtien eſt devenu l'aſyle des Albigeois, des Vaudois, puis des Lutheriens & des Calviniſtes. Il ne faut donc pas s'eſtonner ſi toutes les guerres qui ont eſté faites aux Huguenots, n'ont produit autre choſe qu'une licence effroyable de vomir impunément des blaſphemes contre le S. Siege, & ſi toutes les victoires qu'on a obtenuës ſur cét hydre, ont eſté non ſeulement infructueuſes, mais encore ſuivies d'une paix ignominieuſe à l'autorité Royale, & ruineuſe à la ſainte Foy. Mais cette pacification ſemble eſtre un effet de la Divine Providence, qui ſe veut ſervir de cette occaſion pour remettre la vraye poſterité de Charlemagne dans ſes droits, & ſuſciter les peuples à reconnoiſtre en cette neceſſité, ceux qui montrent par leur zele & par leur perſeverance dans la vraye Religion, qu'ils ont herité des benedictions du S. Pere. Ces Princes ſont tous ſages & vertueux, tous attachez tres-étroitement au S. Siege, depuis le plus petit juſqu'au plus grand : au contraire, les Capetiens ſont en partie ſtupides & hebetez, en partie condamnez de Dieu & des hommes pour le crime d'hereſie, & frappez d'excommunication ; dont les effets paroiſſent en ce que pluſieurs ſont morts à la fleur de leur âge, ſans avoir eu d'enfans, & que ceux qui reſtent n'en ayans point encore, ne peuvent laiſſer la Couronne qu'à des ſucceſſeurs infectez de la lepre ſpirituelle. Ce qui doit d'autant plus inciter les bons Catholiques à procurer de tout leur pouvoir que le Royaume ſoit reſtitué à la race Carlovingienne qui eſt ſaine de corps & d'ame, capable d'entreprendre & d'executer de grandes choſes, & qui par ſa vertu eſt remontée aujourd'huy à un tel poinct d'honneur & de puiſſance, qu'elle eſt ſur les degrez du Trône, & n'attend que les ſuffrages des peuples pour y eſtre heureuſement rétablie. Ainſi il faut croire que ça eſté par une diſpoſition divine, que l'on a accordé des conditions ſi avantageuſes aux Huguenots dans cette derniere paix, afin que la loüange & la gloire de ſurmonter un mal ſi rebelle, ne ſoient rapportées qu'à Dieu ſeul, & à la ſacrée benediction de ſon Vicaire en terre. Or afin d'en venir à bout, la ſainte Ligue trouve bon d'y proceder de la ſorte. Les Predicateurs ſeront chargez d'émouvoir les peuples à ſedition dans les Villes, pour oſter la liberté aux Huguenots de s'aſſembler dans leurs Temples ; Sur cela le Roy ſera ſupplié de reprimer les tumultes, & d'en donner la charge au Duc de Guiſe : lequel enhardy par la diſſimulation du Roy, formera de ſecrettes ligues avec la Nobleſſe & avec les grandes Villes, & ſe fera preſter ſerment, qu'on le connoiſtra ſeul chef de la Ligue : * les Curez tiendront rôlle de ceux qui peuvent porter les armes, les admoneſteront en confeſſion de garder le ſecret & la fidelité, & les avertiront de quelles armes ils auront à ſe fournir ; puis il leur ſera envoyé des Capitaines auſ-

Contenu de ces Memoires.

** Eſtienne II. qui vint en France l'an 753. Voyez les Chroniques de Rheginon.*

** Remarquez cecy.*

quels ils obeïront, & qui les feront marcher, quand il en sera besoin. Cependant les Estats que les Huguenots ont tant demandé, se tiendront : mais ce sera afin de les faire tomber dans la fosse qu'ils ont creusée pour les Catholiques. Pour cét effet il faudra faire en sorte que le Roy donne ordre qu'il ne s'y trouve que des Deputez Catholiques, avec des instructions necessaires pour ce dessein; que la Reyne aille aprés son coureur & perdu de fils, pour luy persuader d'accompagner le Roy aux Estats; & qu'elle oblige aussi le Roy de Navarre & le Prince de Condé de s'y trouver, autrement ils seront declarez rebelles & contumaces par l'ordonnance de l'Assemblée. Les Guises cependant feront les mal-contens, afin d'ôter tout soupçon; & le Roy les laissant à Paris, viendra à Blois lieu de seur accés, où il recevra son frere avec de grandes demonstrations d'amitié. Sur le poinct que les Estats devront commencer, ils choisiront un certain nombre de leurs Capitaines qui auront ordre de se tenir prests, & de se rendre où il leur sera ordonné. Le Roy & tous les Deputez jureront avant toutes choses d'observer religieusement ce qui sera ordonné dans les Estats : les Colleges, les Communautez & les Universitez feront le mesme serment, & le S. Pere sera supplié de le confirmer en forme de Pragmatique Sanction, comme un Concordat entre le S. Siege & le Royaume de France. Puis pour extirper la race Capetienne, & la déposer par l'autorité des Estats, selon le droit qu'ils en avoient autrefois, il y sera ordonné, que si quelqu'un contrevient aux ordonnances qui y seront faites, s'il est Prince, il sera declaré inhabile de succeder à la Couronne, s'il est Gentil-homme, il sera degradé de Noblesse & condamné à mort. Cela fait les Estats renouvelleront le serment d'obeïssance au successeur de S. Pierre, protesteront qu'ils veulent vivre & mourir dans la doctrine du Concile de Trente, & souscriront à tous ses Decrets; revoquant tous Edits à ce contraires, & remettant en force & vigueur les autres que les predecesseurs du Roy ont faits pour l'extirpation des heresies. Ainsi le Roy sera quitte de la foy qu'il a donnée aux Huguenots dans le dernier Edit de paix; & il leur sera limité certain temps dans lequel ils seront tenus de demander absolution à l'Eglise, & pardon au Prince. De plus, parce qu'il sera besoin d'y employer les armes pour dompter la rebellion de quelques Provinces, le Roy sera supplié d'en donner la charge à un homme de grande experience & d'heureuse conduite, qui ait la teste assez bonne & les bras assez forts pour soûtenir une si pesante entreprise, qui n'ait jamais eu ny societé, ny amitié avec les heretiques; & pour cét effet de vouloir élire le Duc de Guise, qui est le seul qui ait toutes ces qualitez. Aprés cela le frere du Roy sera exhorté à se repentir du crime qu'il a commis de s'estre revolté contre son frere, & d'avoir extorqué un Edit en faveur des Huguenots : mais cette offense estant telle que le Roy ne la peut pardonner, parce qu'elle regarde directement la Majesté divine, les Estats l'obligeront de donner des Juges à son frere, pour luy faire son procés. Le mesme jour les troupes mandées se rendront à Blois, & se saisiront de Monsieur & de ses complices. Guise, les ayant mis sous bonne & seure garde, marchera en campagne avec une puissante armée pour s'assurer des Provinces : le credit de la Noblesse, & l'affection du peuple, luy ouvriront les Villes Catholiques; les intelligences & les menées luy gagneront une partie des places rebelles; & pour celles qui ne se peuvent prendre que par un long siege, il fera seulement le degât à l'entour & les laissera bloquées avec des forts, sans y perdre le temps, comme on a fait devant la Rochelle. Puis ayant ainsi tout à sa devotion ou sous sa puissance, il fera le procés à Monsieur & à ses complices : ensuite, de l'avis & de l'ordonnance du S. Pere, il rasera le Roy & l'enfermera dans un Convent : & finalement prenant le Sceptre avec la benediction Apostolique, il donnera ordre que les Estats se soûmettent entierement au S. Siege sans restriction aucune, & qu'ils abolissent tout à fait les libertez de l'Eglise Gallicane.

Plusieurs ont voulu croire que ces Memoires ne partoient que de la teste de cét Avocat, qui possedé d'une melancholie demoniaque, forgea de luy-mesme, & produisit ce chimerique dessein; que les Guises n'avoient point encore de si hautes visées qu'ils eurent depuis; & que mesme ce fut le seul bonheur du succés qui porta depuis leurs efforts à une chose, où ils n'atteignoient auparavant que de leurs simples souhaits. Il est certain que si le Roy eut de bonne heure châtié les chefs de cette Ligue, elle se fut détruite d'elle-mesme dés son commencement : mais sa nonchalance & les apprehensions que luy donnoit la Reine-Mere, luy firent suivre plûtost les timides conseils de Morvilliers, qu'une resolution vigoureuse & necessaire,

faire. Si bien que voyant les Etats fort échauffez sur le fait de la Religion, en termes de luy demander un Chef pour la Ligue, & de luy en nommer un, qui sans doute eust esté le Duc de Guise, il le voulut estre luy-mesme. Il la signa donc de sa propre main, les Etats n'ayant pas osé luy en refuser la preference, & la fit signer à tous les Grands : puis il l'envoya à Paris & dans les Provinces, avec des Lettres patentes, portant commandement à toutes personnes d'en faire autant. Ainsi de Roy, il devint Chef de cabale ; de Souverain, dépendant ; & de Pere commun, ennemy d'une partie de ses sujets.

Le Roy se fait Chef de la Ligue.

Ce n'estoit pas neantmoins ce que demandoient les Auteurs de la Ligue : aussi les Deputez d'Amiens, que l'on soupçonnoit de l'avoir signée des premiers à Peronne, tâcherent par leurs remontrances de l'en divertir, luy representant que cette qualité estoit trop au dessous de la sienne, & qu'il devoit se décharger d'une si grande fatigue sur quelque Prince qui luy en rendit bon compte. Cependant leurs brigues pressoient chaudement l'affaire de la Religion : ce fut le premier poinct qui se proposa dans l'assemblée du tiers Etat. Les cahiers ayant esté ouverts le seiziéme Decembre, plusieurs concluoient simplement à l'entretenement de l'Edit, les autres à supplier le Roy de pourvoir à l'union de la Religion Catholique par des moyens doux & paisibles : mais les Ligueurs se roidissoient à la procurer par quelque moyen que ce fust. De ce dernier avis estoient les Deputez de Paris & de Roüen : principalement Versoris & Bigot, gens de robe, qui n'ayant jamais veu la guerre qu'en peinture, la trompetoient neantmoins à pleine bouche. Au contraire Jean Bodin deputé du Vermandois pour le tiers Etat, avoit fait party pour persuader la paix, & s'opposoit vigoureusement à leurs brigues : mais le lendemain ils luy mirent en teste les Deputez de Rheims, de Châlons & de Soissons, qui l'accusoient faussement de l'avoir fait contre l'ordre exprés qu'il en avoit ; si bien qu'il se resolut de laisser écouler cette fougue, & de se reserver pour un meilleur temps. A mesme dessein, & aussi pour leurs propres interests, les Evesques demanderent que le Concile de Trente fût publié & receu en France, sans aucune restriction. Les Doyens des Chapitres qui composent l'autre partie du Clergé, témoignoient assez qu'ils en approuvoient la doctrine & les reglemens, & n'en parloient qu'avec beaucoup de respect & de loüange : mais ils n'en pouvoient consentir la publication, à moins qu'on les exemptast de la jurisdiction des Evesques, & que l'on conservast les privileges & immunitez que les Papes & les Rois avoient accordez à l'Eglise Gallicane. Cette contestation dura quelques jours, les Evesques faisans toûjours instance qu'on publiast le Concile absolument & sans aucune clause, & les Chapitres desirans qu'on y adjoûtast celle-là : enfin le tiers Etat se joignit avec les Chapitres ; & les Deputez de Bourgogne, de Picardie, de Poitou & de Xaintonge formerent leur opposition par deux fois, dont ils se firent donner acte par le Greffier du Clergé, qui fut depuis veu par tout, au grand mécontentement du Saint Pere & des Prelats.

Le poinct de la Religion & revocation de l'Edit mis sur le bureau.

Versoris & Bigot preschét la guerre, Bodin persuade la paix.

Les Evesques demandent la publication du Concile de Trente, les Chapitres s'y opposent.

Le Roy avoit invité par lettres, & par Envoyez le Roy de Navarre & le Prince de Condé de se trouver aux Etats ; & la Reine-Mere avoit entrepris de les voir tous deux à Cognac, pour les induire à y venir : mais les avis que ces Princes receurent que c'étoit un apeau pour les faire donner dans le filet, & l'affront que firent les Bordelois au Roy de Navarre, rompirent cette entreveuë, & les empescherent de venir à Blois. Ils trouverent bon neanmoins d'y envoyer des gens de leur part, pour remontrer à l'Assemblée qu'elle ne devoit point traiter du poinct de la Religion, & pour supplier Sa Majesté d'y faire confirmer son Edit de paix. Les Religionnaires voyans qu'on n'y avoit voulu admettre que des Deputez Catholiques, s'estoient assemblez par Provinces, & y en avoient aussi envoyé de leur chef, avec des instructions fort amples : il y en avoit entr'autres de la Prevosté de Paris, de la Rochelle & païs d'Aunis & du Languedoc ; ceux cy ayans charge de s'adresser à Monsieur, qu'ils croyoient encore attaché à leur party. Saint Genis & Desaguis estoient deputez du Roy de Navarre, Popeliniere du Prince de Condé, quelques Gentilshommes & Ministres de la part des Provinces : tous lesquels avoient ordre de protester de nullité de tout ce qui seroit resolu dans ces Etats contre la teneur du dernier Edit : & pour ce sujet ils ne voulurent point entrer en conference avec les Deputez Catholiques, de peur qu'ils ne semblassent approuver la resolution qu'ils voyoient bien ne pouvoir pas empescher.

Deputez particuliers du Roy de Navarre, du Prince de Condé, & des Eglises reformées.

Protestent de nullité, si les Etats revoquent l'Edit.

Mirembeau Deputé pour la Noblesse de Poitou & de Xaintonge, remontra

Comme aussi Mirembeau deputé du Poitou.

aussi par une harangue forte & pressante, Que ce n'estoit point aux Etats, mais au Concile, de prendre connoissance de ce poinct, ny de revoquer un Edit si solennellement juré : requit que cette affaire fût remise devant le Roy: dit que son cahier portoit l'entretenement de l'Edit: insista fort que chaque Deputé rapportast fidelement l'article de son cahier là dessus, afin que l'on vit l'intention de ceux qui les y avoient envoyez, n'estant pas croyable que le peuple attenué & affligé, comme il estoit, voyant encore ses campagnes couvertes de sang & de fumée, eût intention de recommencer une si cruelle guerre ; Et enfin, il protesta de nullité au cas que l'on voulust passer outre. A quoy Misery au nom & par l'ordre de toute l'Assemblée, répondit; Que les Etats ayans esté convoquez pour le restablissement de ce Royaume, ce qui estoit impossible, tandis qu'il y auroit diversité de Religion, c'estoit à eux d'en oster celle des deux qu'ils croiroient n'y devoir pas estre receuë; Et quant à l'Edit, qu'il estoit de nulle force & valeur, dautant qu'il avoit esté fait sans le consentement des Etats, par un Roy mineur, & violenté contre le serment presté à son sacre, auquel S. M. n'avoit pû déroger par un serment posterieur. Aprés il demanda à Mirembeau s'il avoit charge speciale de faire ces protestations; & Mirembeau ayant répondu que non, parce que l'on n'avoit pas creu qu'il se deust traiter d'un poinct si autentiquement decidé, mais qu'il s'en feroit bien avoüer : il fut conclu que sans y avoir égard, on passeroit outre à la decision. Enfin aprés que la chose eust esté disputée avec diverses reprises dix ou douze jours durant, il fut arresté, que le Roy seroit supplié de ne souffrir point qu'il se professast publiquement dans son Royaume, aucune Religion que la Catholique, sans determiner pourtant encore si on y employeroit les voyes de force. Le Roy dit clairement que c'estoit son intention depuis long-temps ; Qu'il l'avoit ainsi promis à Dieu sur le Saint Sacrement de l'Autel ; que si quelqu'un entreprenoit de luy faire changer d'avis, il le tiendroit pour un méchant, un traistre, & un rebelle ; qu'il declaroit nul & injuste le dernier Edit de paix, comme ayant esté arraché de luy par force ; qu'il vouloit que ses sujets fussent avertis de ne se point fier à tout ce qu'il pourroit faire ou dire au contraire ; & que s'il en estoit reduit à ce poinct-là, il ne tiendroit son serment que jusqu'à ce qu'il eût les forces & l'occasion de le rompre. Puis se tournant vers Saint-Genis, il luy commanda de rapporter fidelement tout ce qu'il avoit entendu, au Roy de Navarre. Les Deputez Religionnaires bien estonnez de ces paroles, & de la resolution des Etats, ne pûrent faire autre chose pour l'heure que de former leurs protestations : aprés lesquelles Mirembeau, & quelques autres qui avoient parlé un peu librement, se retirerent sans congé, & s'en allerent donner l'alarme bien chaude à la Rochelle & en Languedoc.

Réponse à Mirembeau de la part des Etats.

Le Roy proteste ne vouloir plus souffrir qu'une Religion.

Mirembeau part sans congé, & va alarmer la Rochelle.

Or quelque chose que le Roy eût dit, neanmoins timide & irresolu qu'il estoit, entre le desir de casser un Edit si desavantageux, & la crainte de perdre le repos qu'il aymoit tant, il voulut, ce semble, pour avoir encore quelque delay, que les Etats envoyassent vers les Princes & vers Damville, pour les convier derechef de s'y trouver, & les disposer à se soûmettre à la volonté du Roy, qui ne pouvoit souffrir qu'une Religion dans son Royaume. Les instructions en furent dressées par Arnould de Pontac Evesque de Basas, qui les remplit de paroles aigres & piquantes : mais le tiers Etat les fit rayer ou adoucir, & d'ailleurs ne voulut point porter les frais de cette deputation, parce qu'il sçavoit bien qu'elle seroit inutile. On deputa Pierre de Villars Archevesque de Vienne, André de Bourbon-Rubempré, & le Thresorier Ménager vers le Roy de Navarre, Biron y alla aussi de la part du Roy : Jean d'Aliboux Evesque d'Autun, Montmorin & Pierre le Rat President de Poitiers vers le Prince : l'Evesque du Puy, René de Rochefort & Tolé vers Damville; ausquels on ne donna leurs instructions que de bouche, l'original demeurant vers le President, de peur, comme je croy, que s'ils avoient quelque chose par écrit, les Huguenots, qui estoient habiles ne l'interceptassent pour desabuser les Protestans d'Allemagne & d'Angleterre, que l'on retenoit toûjours par de belles assurances de l'entretien de l'Edit, jusqu'à ce que l'on eût de puissantes armées toutes prestes pour le revoquer effectivement. Deux jours auparavant qu'ils partissent, le Roy desirant avoir des garants de la guerre qui s'alloit commencer, voulut avoir par écrit les avis des plus grands Seigneurs & de ses principaux Conseillers. Donc la Reine-Mere, le Cardinal de Bourbon, le Duc de Montpensier, le Prince-Dauphin, Loüis Cardinal de Guise, les Ducs de Guise & du Maine, le Duc d'Uzez, le Mareschal de Cossé, Biron, Chavigny, le Comte de Suse, Pi-

Le Roy veut que les Estats deputent vers le Roy de Navarre, vers le Prince, & vers Damville

Les Estats y envoyent.

Veut avoir par écrit les avis des Grands, pour se décharger du blâme de cette guerre.

gaillard, Villequier, Maugiron, saint Sulpice, saint Gelais, Birague, Morvilliers, l'Aubespine Evesque de Limoges, qui fut bien-tost disgracié, Philippe de Lenoncour, Chiverny & Bellievre, luy donnerent les leurs, chacun à part : tous lesquels approuvoient & loüoient hautement la demande des Etats, comme chose déja approuvée, & proposoient divers moyens de faire la guerre. Mais d'autre part, comme il avoit reconnu que les Guises avoient trop de pouvoir dans les Etats, & qu'il estoit dangereux de les laisser élever si fort au dessus des Princes du sang, il jugea qu'il faloit un peu rabbaisser leur vol : De sorte que le Duc de Montpensier menant alors grand bruit, & menaçant d'aller trouver les autres Princes de sa Maison, si on ne luy rendoit son rang, le Roy se servit de cette occasion, & fit un Edit par lequel il ordonnoit, que les Princes du sang precederoient par tout les autres Pairs, sans avoir égard à l'antiquité des Pairies, ny à quelque autre prerogative que ce fût. Ce que le Parlement verifia avec une joye indicible, le sixiéme de Janvier, conformément aux prejugez qu'il en avoit donnez auparavant.

Edit en faveur des Princes du sang, pour la preseance.

Tous les trois Etats ensemble crioient contre les Estrangers, & representoient l'injure qu'on faisoit aux François de les éloigner des Charges pour les donner à ces gens-là : ceux du Clergé avoient ordre particulierement de remonstrer les entreprises injustes qui se faisoient sur les biens consacrez à Dieu & à son Eglise, de demander la publication du Concile de Trente, & l'ancienne forme des élections pour les benefices : & ceux du peuple, de se plaindre de la multiplication des subsides, des liberalitez immenses, de la venalité des Offices, & des excez des gens de guerre. C'estoient les principaux poincts dont leurs cahiers estoient chargez, & qu'ils poursuivoient avec de grandes instances : mais enfin sans beaucoup de satisfaction. Pour l'intention particuliere du Roy, c'estoit de tirer d'eux quelque somme d'argent : ses favoris & son humeur prodigue, le faisoient plus songer à cela qu'à toute autre chose ; il pressoit qu'on luy trouvast un fonds pour acquitter ses dettes, disant qu'il vouloit décharger la memoire de ses predecesseurs qui avoient laissé l'Etat engagé de cent millions de livres, & demandoit cependant deux millions pour les frais de la guerre. Antoine Nicolaï premier President de la Chambre des Comptes faisoit foy de ces dettes par des abregez : mais en chose de si grande consequence, on vouloit voir plus clair. Il fit ensuite entrer certains Partisans affamez & donneurs d'avis, qui proposerent que pour abolir tous subsides & gabelles, il faloit lever quinze millions qui se payeroient par feux, le plus haut ne portant que cinquante livres, & le plus bas douze deniers ; & le Chancelier insista par plusieurs fois que l'on se servist de leur invention pour secourir le Roy : mais quand on l'eut bien examinée, on s'en mocqua. Le Roy n'ayant donc point d'esperance de tirer de si grandes sommes, s'arresta seulement à avoir les deux millions. Il seroit trop long de dire combien de ressorts ses favoris firent joüer pour avoir cette gorge chaude : Monsieur mesme y alla en personne accompagné des Ducs de Nevers & du Maine, fit haranguer les Estats par Morvilliers, & sollicita tous les Deputez les uns aprés les autres : mais il n'y avança pas plus que Nicolaï & Birague. Joseph Emar President, & Deputé de Bourdeaux, luy répondit avec de tres-humbles excuses, comme il avoit esté concerté dans l'Assemblée ; que les Deputez n'avoient aucune charge de cela, qu'ils n'avoient esté envoyez que pour faire entendre au Roy les plaintes de leurs compatriotes, & pour aviser aux moyens de liquider les finances du Roy, & acquitter les dettes du Royaume, sans le fouler davantage. Le tiers Etat qui paye d'ordinaire pour tous, se roidissoit le plus à ne rien accorder, de peur que cet octroy estant fait par les Etats, ne fût continué en recouvrement ordinaire ; les Deputez de Paris estoient les seuls qui s'efforçoient de le moyenner, craignans qu'on arrétât les rentes de leur Hostel de Ville : car il fut mis un billet à la porte de la salle où ils s'assembloient, qui les en menaçoit, & leur reprochoit qu'ils échauffoient tout le monde à la guerre, & le refroidissoient pour l'argent ; mais les autres ne les en voulurent pas croire, & tinrent toûjours ferme.

Quels estoient les poincts que demandoient chacun des Estats.

Le Roy demande de l'argent.

Ridicule proposition de quelques donneurs d'avis.

Le Roy travaille fort, mais en vain, pour avoir deux millions.

Le tiers Estat n'en veut point ouyr parler.

La seconde séance se tint le dix-septiéme de Janvier, au mesme lieu & en mesme ordre que la premiere. Aprés que le Chancelier eut eu l'avis du Roy, il fut commandé par un Heraut aux Orateurs des trois Etats de parler ; à celuy du Clergé premierement, puis à celuy de la Noblesse, & aprés à celuy du peuple. Celuy du Clergé qui estoit l'Archevesque de Lyon, s'estant mis à un pupitre à genoux devant le Roy, eut commandement de se lever, aprés avoir seulement prononcé une periode : celuy de la Noblesse, qui estoit le Baron de Senescay, fut traité de

Seconde séance des Estats, le 17. Janvier.

mesme: mais on laissa Versoris qui parloit pour le tiers Etat, prés de demie heure à genoux. Les Deputez des deux premiers Ordres estoient levez & découverts, quand leur Orateur commença, mais on les fit aussi-tost asseoir: Pour le tiers Etat, il demeura toûjours debout & teste nuë, comme il luy avoit esté enjoint en entrant dans la salle, bien que les deux autres fussent couverts; A Orleans il avoit eu le mesme honneur que les autres, & son Orateur y avoit parlé debout. Tous trois supplierent instamment le Roy qu'il luy plust reünir ses Sujets dans une mesme Religion, & qu'il éloignast les Etrangers. La harangue de l'Archevesque dura une heure & demie, vehemente, pleine de belles sentences, & s'étendant principalement sur la Religion, la Police & les Finances: celle de Senescay fut fort courte, mais cavaliere, & presque toute de respects, de soumissions & d'offres de service à la Majesté Royale, dont la Noblesse tire son éclat: & ces deux, à ce qu'on disoit, contenterent fort l'Assemblée. Versoris harangua prés de deux heures, mais il ne répondit pas à la reputation qu'il avoit acquise dans le barreau, parlant d'une voix tremblante, & hesitant à tout propos, parce que les regards de ses compagnons le sembloient presser qu'il s'acquitast de son devoir, avec la vigueur & la fidelité qu'ils desiroient. Car ils l'avoient chargé de s'étendre principalement sur quatre points: le premier, de dire clairement que la reünion qu'ils demandoient des sujets du Roy en mesme Religion, s'entendoit avec des moyens doux & sans guerre; partant qu'il suppliast le Roy d'entretenir ses Sujets en paix, & de reünir les Princes du sang: mesme un Deputé le tira par la robe comme il alloit commencer sa harangue, & luy repeta ces mots par derriere, *N'oubliez pas & sans guerre*; le second, qu'il demandast absolument l'élection des benefices, sans en rien remettre à la volonté du Roy; le troisiéme, qu'il touchast vivement la mauvaise administration qui avoit esté faite des finances, qu'il insistast que l'on en fist recherche & punition, & s'il faisoit quelques offres, qu'elles fussent generales; le quatriéme, qu'il representast le mal que les Etrangers causoient dans le Royaume, & requis qu'il y fust mis ordre à l'avenir. La réponse du Roy fut courte; il dit qu'il avoit agreable la declaration que les Etats faisoient de leur affection à la vraye Religion, & promit que leurs cahiers estans mis en ses mains, il pourvoiroit à toutes leurs plaintes: faisant defense cependant à tous les Deputez de partir de Blois, qu'il n'eust entierement conclu les Etats, afin qu'ils pussent rapporter à leurs Provinces les bons effets qu'elles en attendoient.

Comment parlerent les Orateurs des trois Etats.

Versoris ne fait guere bien.

Estoit chargé par le tiers Etat de quatre points.

Réponse du Roy.

Aprés cette séance, les Etats travaillans toûjours chacun à part, & quelquefois ensemble selon les matieres, pour les remontrances & les demandes qu'ils avoient à faire, les factieux continuerent de presser le fait de la Religion, & ne s'en desisterent point qu'ils n'eussent obtenu la rupture de l'Edit. Il fut donc conclu que le Roy seroit supplié de defendre tout exercice, tant public que particulier de la Religion Pretenduë Reformée, prenant en sa protection, tous les Religionnaires, horsmis les Dogmatisans, & bannissant les Ministres, Diacres & Surveillans, jusqu'à ce qu'ils se fussent convertis. En quoy, au dire des Religionnaires, il y avoit eu plus de brigue que de justice, dautant que cet article fut passé à la pluralité des Gouvernemens, non pas à celle des voix, & qu'encore avec cette subtilité, & aprés de grands debats, il ne l'emporta seulement que d'un suffrage. Les Gouvernemens de l'Isle de France, Normandie, Champagne, Languedoc, Orleans, Picardie & Provence, furent ceux qui le passerent. Bourgogne, Bretagne, Guyenne, Lyonnois & Dauphiné, s'y opposerent formellement, & les Deputez de la Marche & d'Auvergne, demanderent acte de l'article qu'ils avoient presenté là-dessus pour leurs Seneschaussées, mais cela leur fut refusé, pour ne pas faire ouverture aux protestations qu'on eust pû former en d'autres choses contre l'avis des Etats. Les Deputez de Paris, qui au commencement avoient tant demandé la guerre, apprehendant que l'on arrestast les rentes de leur Hostel de Ville, si elle recommençoit, parce que le Roy ne pouvoit tirer d'argent d'ailleurs, changerent de langage, & se joignirent aux cinq Provinces qui demandoient la paix. Ils firent une longue remontrance au Roy sur ce sujet, qui disoit en substance. *Ce seroit à la verité un grand bien de pouvoir reduire tous les François à l'ancienne Religion: mais c'est la question de sçavoir si ceux de la nouvelle, n'ayans pû estre debellez depuis seize ans en çà avec tant de batailles, & de carnage, il ne seroit pas meilleur d'essayer de les ranger au giron de l'Eglise par la douceur, & avec les exemples & les enseignemens, que d'y employer encore les armes qui n'y ont rien avancé; & s'il est plus expedient d'avoir perpetuellement la guerre civile que de souffrir l'exercice de deux Religions differentes. Car il est certain que ce grand nombre*

Le Roy defend tout exercice de la Religion Pretenduë Reformée, & bannit les Ministres.

Deputez de Paris ne veulent plus la guerre.

Leur remontrance pour la dissuader.

de Gentils-hommes & d'autres personnes qui font profession de la pretenduë reformée, n'en voudront pas perdre l'exercice, encore moins abandonner leur patrie, les riches possessions de leurs ancestres, leurs foyers & leur parenté, si on ne les y contraint par force. Mais si la guerre est resoluë, voila, Sire, quatre des principales Provinces de vostre Royaume, sans compter un grand nombre de places fortes, tout à fait hors de vostre obeissance. Le secours que vous en tirez en temps de paix, se convertira contre Vostre Majesté, elle en sera reduite à surcharger les autres, à arrester les gages des Officiers, & retenir les rentes que vos predecesseurs ont constituées: de là s'ensuivra le soûlevement de la plus grande partie de ceux qui ont le plus de moyens: de sorte que pour un ennemy, il s'en élevera cent. Le Clergé ne vous offre que des prieres, & se plaint de l'alienation de son domaine: la Noblesse porte le dueil dans l'ame de tant de braves gens qu'elle a perdus en ces guerres civiles, & si elle vous offre les personnes, cela s'entend moyennant de grands appointemens, le tiers Etat se plaint des cruautez & des pilleries des gens de guerre, de sa pauvreté & de ses miseres; Et bien que tous les trois Etats induisent tacitement par là qu'ils ne demandent que le repos, neanmoins ils mettent en avant qu'il ne faut souffrir qu'une Religion en ce Royaume. Or cela ne se peut faire sans guerre; la guerre ne se peut faire sans argent, ce qui restera de Provinces obeïssantes à Vostre Majesté ne luy en sçauroit fournir la vingtiéme partie de ce qu'il luy en faudra seulement pour un an; & les Religionnaires tiennent deux cens places fortes, dont la moindre peut souffrir le siege un mois durant: Nous vous supplions, Sire, de considerer qui sont ceux qui vous incitent à cette guerre; ce sont les Princes estrangers, qui n'ont ny le pouvoir, ny la volonté de vous y aider: Ils vous poussent sans vous soûtenir, ils sont bien aises de vous voir aux mains avec vos Sujets, pour vous affoiblir d'autant, & ils ne vous donnent ce conseil que pour arracher durant les troubles quelques fleurons de cette Couronne. Si le Pape & le Roy d'Espagne ont si grand interest, comme l'on dit, que l'on recommence la guerre en France, qu'ils se chargent de la dépense qu'il y faut faire: s'ils ont tant de pitié & de charité, qu'ils soulagent un peu vos pauvres Sujets qui n'ont plus de pain pour leurs enfans; on connoistra leur intention par leur assistance. Aprés plusieurs autres raisons, ils concluoient qu'il plust à Sa Majesté de deux maux choisir le moindre, & de n'alterer point l'Edit de pacification, mais d'attendre que par un saint & libre Concile, ou par les salutaires enseignemens & par la vie exemplaire des Pasteurs, les dévoyez fussent doucement ramenez dans le sein de la vraye Eglise, où la plûpart d'entre eux avoient esté baptisez.

On n'eut aucun égard à toutes ces belles raisons, ceux qui les apportoient ayans parlé n'aguere tout autrement. Les Deputez de Guyenne joignoient aussi leurs plaintes aux remontrances de ceux de Paris: ils avoient instamment conclu pour la paix dés le commencement des Etats; & pour lors ils crioient encore plus haut que tous les autres, dautant qu'ils voyoient le feu dans leurs maisons. Car en suite de la lettre du Roy de Navarre à la Noblesse de Guyenne, & des avis que Mirembeau & les autres Deputez rapporterent des Etats, l'émotion qui avoit commencé en ces païs-là, se changea en une guerre ouverte: & le Prince de Condé ayant porté les Rochelois, & les autres Religionnaires du Poitou à dresser une contreligue, en publia une declaration en qualité de Lieutenant du Roy de Navarre. Elle estoit plus sanglante que pas une autre qui eust encore paru: neanmoins parce qu'il la dressa luy-mesme, je vous la veux rapporter, afin que par son stile vous connoissiez la vehemence de son humeur, & sa trop grande chaleur pour la Religion Pretenduë; comme aussi son courage franc & hardy, & le zele qu'il avoit pour la liberté publique.

Les Deputez de Guyenne y joignent la leur, à cause que la guerre s'allumoit en leur pays.

Nous Henry de Bourbon Prince de Condé, aprés avoir entendu l'injuste & pernicieuse resolution des Etats, subornez & corrompus, ausquels l'Edit de pacification juré par tant de Princes, & publié en toutes les Cours souveraines de ce Royaume, a esté violé contre tout droit divin & humain; ce qui a esté fait à l'instigation des méchans Conseillers du Roy, dissipateurs de cette Couronne, pensionnaires d'Espagne, & autheurs des massacres: lesquels ont fait conclure d'abolir la Religion Reformée, dont l'exercice avoit esté accordé aux Etats d'Orleans: ont suscité la fureur des Ligues depuis peu basties en ce Royaume, pour opprimer ceux qui en font profession, mesme les hommes valeureux, doctes & riches, pour imposer puis aprés sur les miserables testes des François le rigoureux joug de la plus barbare Tyrannie qui fut jamais: se sont aussi proposez de ruiner par guerres, poisons & assassinats, les plus grandes & illustres Maisons du Royaume, mesme celles de Bourbon & de Montmorency: ont privé les meilleurs & plus affectionnez Catholiques, des Charges & honneurs dûs au merite, pour

Manifeste & declaration du Prince de Condé, pour la prise des armes.

en reveſtir les plus indignes de leur party, tellement que les gens de bien de l'un & de l'autre Religion offensez par leurs injuſtices, deſordres, rapines & déloyautez, ont eſté contraints de ſe joindre à nous, & puis pour avoir voulu s'oppoſer à eux, ont eſté pourſuivis & envelopez dans les meſmes miſeres & extremitez : davantage, en aneantiſſant les anciennes & royales coûtumes de cét Eſtat, ils veulent rendre la Nobleſſe tributaire, épuiſer les villes de richeſſes, ſaccager le peuple, & tenir tous les François entr'eux en perpetuelle guerre & diſcorde, afin de regner pendant ces diviſions : meſmes ils ont fait honteuſement quitter au Roy noſtre ſouverain Seigneur, le riche preſent qu'on luy faiſoit de la protection des Païs-bas ancien patrimoine de la Couronne de France, & le bel offre de la Seigneurie de Gennes (ce fut pendant la broüillerie d'entre les vieux Nobles & les nouveaux, l'an 1575.) *Si bien qu'il n'y a plus moyen de conſerver cét Eſtat, contre une telle furie, qu'en y employant avec l'aide de Dieu, les moyens & les forces qu'il nous a donnez ; Pour ces occaſions ſi preſſantes & ſi legitimes, nous proteſtons avec pluſieurs autres Seigneurs, &c. qu'eſtans appellez à la tres-juſte défenſe de noſtre Patrie miſerablement proſtituée, & voyant recourir à nous tant de peuples affligez, nous avons par le commandement & ſous l'autorité du Roy de Navarre premier Prince du ſang, protecteur des Egliſes reformées & des Catholiques aſſociez, Lieutenant pour le Roy en Guyenne, pris aujourd'huy les armes, auſquelles aprés Dieu, nous ſommes contraints, à noſtre grand regret, d'avoir recours pour repouſſer la violence & cruauté qu'on veut exercer ſur nos conſciences, honneurs, biens & vies, jurant en foy de Prince veritable,* * *d'employer pour une ſi ſainte querele tout ce qui eſt en noſtre puiſſance, meſme juſqu'au dernier ſoûpir de noſtre vie, & de ne remettre jamais l'épée au fourreau, tant que nous ayons reſtitué ce Royaume, en ſon ancienne ſplendeur & dignité, & rendu la liberté aux Etats, l'autorité aux Edits, le repos au pauvre peuple, en aboliſſant les inſupportables tributs inventez par les Italiens, en delivrant les François de l'infame ſervitude où ils ſont aſſujetis, tant par leur nonchalance & deſunion, que par les artificieuſes pratiques des Eſtrangers, & en chaſſant ceux qui veulent cimenter les fondemens de leur grandeur du ſang des vrais Princes & de l'ancienne Nobleſſe, & renverſer les Loix fondamentales du Royaume. Partant nous declarons dés à preſent ceux qui s'armeront contre nous, rebelles à la Couronne, & ennemis de la liberté publique : appellans à nôtre ſecours tous Rois, Reines, Princes & Republiques ; & ſur tous les bons & naturels François, au cœur deſquels ce genereux deſir de recouvrer la franchiſe de leurs anceſtres, n'eſt pas tout à fait éteint, & qui gardent encore quelque amour envers leur Patrie ſi cruellement affligée.* Au bas il y avoit pour deviſe, DEO ET VICTRICIBUS ARMIS.

* *Il affectoit particulierement cét epithete.*

Le Prince va à S. Jean d'Angely, rendez-vous de ſes troupes.

Aprés qu'il eut mis ordre à la Rochelle, il en partit le 28. de Janvier pour s'en aller à S. Jean d'Angely, où il avoit aſſigné le rendez-vous de ſes troupes. Tandis qu'elles ſe levoient de tous côtez, il fit tenter diverſes entrepriſes ſur les places Catholiques : mais pas une ne luy reüſſit, horſmis que Saint-Gelais ſurprit la petite ville de Civray en haut Poitou, par quelques arquebuſiers qui ſe gliſſerent dedans; Encore celuy qu'il y laiſſa Gouverneur, la rendit-il auſſi-toſt aux Catholiques. Peu de jours aprés ſon arrivée à S. Jean d'Angely, il receut nouvelles qu'un Gentilhomme Breton, nommé la Vigne, avoit ſurpris la ville & chaſteau de Concarneau en baſſe Bretagne, avec l'intelligence d'un certain Caillebote habitant du lieu ; mais que s'il n'eſtoit ſecouru dans peu de jours, l'entrepriſe tourneroit à ſa confuſion, dautant que les Communes du païs l'avoient déja inveſty dans le chaſteau, où il n'avoit que vingt-deux hommes & peu de munitions. Il écrivit donc à François du Fou-du Vigean, qui eſtoit demeuré à la Rochelle pour la Nobleſſe, qu'il l'aſſiſtaſt de munitions & de gens en diligence : mais comme cét armement ſe faiſoit lentement, & que le vent eſtoit contraire, le meſme Caillebote ayant découvert que celuy qui gardoit les clefs entretenoit ſa femme, trouva moyen de l'enyvrer, le poignarda, & prenant les clefs, mit les Communes dedans ; qui tuerent tous les gens de la Vigne & les habitans qui l'avoient favoriſé, horſmis trois ou quatre, dont le Parlement de Rennes fit juſtice exemplaire.

Concarneau ſurpris par les Religionnaires, puis auſſi toſt reperdu.

Au meſme temps le Roy de Navarre armoit en Guyenne, ſi foiblement neanmoins que c'eſtoit plûtoſt pour faire des courſes, que des entrepriſes de conſequence. Au commencement de l'année, le Capitaine Jean Favas, depuis ſi renommé, ſe ſervit de l'occaſion de ces remuëmens pour prendre & piller la ville de Bazas, quoy qu'il fit encore profeſſion de la Religion Catholique. Il y avoit en cette ville-là une riche femme remariée en ſecondes nopces à un homme qu'on ap-

Bazas ſurpris par Favas, & ſon action barbare.

pelloit le Capitaine Bazas, laquelle avoit eu du premier lict une fille fort belle & unique heritiere : Favas s'estoit entremis de procurer ce bon mariage, à un de ses parens de la famille des Gasques ; la mere y avoit consenty, mais le beau-pere l'empeschoit, parce qu'il vouloit faire tomber cet avantage à quelqu'un de ses parens. En haine de cela Favas complote avec les deux Casses qui estoient deux freres de la mesme ville, les plus scelerats & les plus cruels hommes qu'on eût sceu voir, d'assassiner cet homme, puis d'enlever la fille & de la livrer à Gasque. Le coup fait avec des brutalitez enormes, il commence d'apprehender la Justice, & desesperant d'avoir grace d'un si grand crime, il resout de se mettre à couvert par un autre encore plus grand. Il s'empare de la ville par le moyen de quelques Soldats qu'il y avoit fait venir sous pretexte de se faire garder contre ses ennemis, pille les Ecclesiastiques & les ornemens sacrez, & enfin abat la grande Eglise : puis il professe la nouvelle Religion, s'avoue du party du Roy de Navarre. Or afin de donner au party de plus veritables preuves de son courage & de son adresse par un coup important & irreprochable, il surprend quelques jours aprés la Reole par escalade, & la met entre les mains du Roy de Navarre. Ce service fut extremement agreable à ce Prince, & l'obligea d'avoüer l'action precedente, qu'il abhorroit dans son ame : car cette ville estant sur la Garonne au dessus de Bordeaux, luy estoit bien propre pour se vanger des Bordelois qui luy avoient refusé leurs portes. Il avoit fait dessein pour cette raison, de se saisir de toutes les villes de dessus la Garonne jusqu'à Agen, & cette passion estoit si grande en son ame, qu'avec trois mille hommes & deux méchantes pieces de canon, il entreprit d'assieger Marmande assez grande ville, où il y avoit plus de six cens Soldats, sans les habitans.

Surprend par aprés la Reole, & s'avoue du party Religionnaire.

Le Roy de Navarre assiege Marmande.

Il estoit devant, bien empesché, quand les Deputez des Etats arriverent à Agen, fort à propos pour luy sauver l'honneur. Il fut bien aise d'avoir ce pretexte de lever le siege, où il ne pouvoit plus subsister, & se contenta de quelques promesses generales que Biron luy fit faire en forme de capitulation. Ses Officiers avoient receu les Deputez avec beaucoup d'honneur : il leur fit aussi le meilleur accueil qu'il luy fut possible, les écouta tous trois ensemble, & puis separément l'un aprés l'autre. L'Archevesque luy deduisit dans son cabinet les trois poincts de sa commission : le premier estoit de quelques gratifications qu'on luy offroit de la part du Roy, avec priere de vouloir venir aux Etats : le second, une remontrance de se joindre au Roy pour reünir tous ses Sujets à la Religion Catholique : le troisiéme, la resolution des Etats qui avoient deliberé de tout employer pour cette reünion ; & là dessus il s'étendit à décrire pathetiquement les miseres de la guerre. A quoy le Roy de Navarre, ayant jetté des larmes de compassion, répondit que les Etats devoient donc considerer le peril où ils mettoient le Royaume, plûtost que de persister dans leur deliberation ; « Que le Roy avoit bien promis à son Sacre en Pologne « de tolerer la Religion reformée ; qu'il venoit de la permettre par un Edit le plus « solennel qui se pût jamais donner ; & quand il la faudroit oster, que ce n'estoit pas « aux Etats, mais à un Concile de le faire ; Qu'il prioit Dieu tous les jours que si « elle estoit bonne, comme il le croyoit, il voulût l'y confirmer, sinon qu'il luy fit « connoistre la meilleure, & qu'il l'éclairast d'une lumiere efficace pour la suivre « constamment jusqu'à la mort ; Qu'enfin il prioit les Etats de ne rien conclurre con- « tre luy qu'il n'eût communiqué avec le Prince, avec le Mareschal, & avec ses autres « compagnons en cette cause : & il leur demandoit aussi qu'ils voulussent interceder « vers le Roy d'Espagne, pour la restitution de son Royaume de Navarre. Il étendit cette réponse bien plus au long par écrit, & l'accompagna de lettres fort civiles, dont la prescription estoit, *A Messieurs les Gens tenans les Etats à Blois*, & la souscription, *Vostre plus affectionné & serviable amy Henry.* Les Ministres y avoient fait effacer quelques lignes où il parloit de la connoissance de la meilleure Religion, comme s'il en eût esté en doute ; mais il les fit remettre en apostille. Le Prince de Condé ne traita pas les Etats avec tant de civilité, il ne voulut jamais entendre l'Evesque d'Autun & ses Collegues, quelque instance qu'ils en pussent faire ; disant qu'il ne reconnoissoit point l'Assemblée qui les envoyoit pour Etats, mais pour « un ramas d'hommes pratiquez & corrompus, dont quelques-uns s'estoient telle- « ment prostituez qu'ils avoient prevariqué, & changé leurs cahiers ; Que pour « luy il aimeroit mieux estre au centre de la terre, que de voir joüer de si fu- « nestes tragedies ; Que le mal ne venoit point du Roy qui estoit bon Prince & « veritable, dont le naturel estoit éloigné de ces desordres, mais du pernicieux «

Leve le siege, pour aller recevoir les Deputez des Etats.

Ce qu'ils luy disent.

Ce qu'il leur répond.

Le Prince de Condé ne voulut pas les écouter.

» conseil de ceux qui avoient conjuré d'accabler la France sous le joug d'une » miserable servitude : C'estoit pourquoy il eût ardemment souhaité que la guer» re se pût decider entre luy & eux, afin de délivrer sa Patrie de tant de mi» seres au prix de son propre sang, & de reserver tant de brave Noblesse qui » alloit perir dans ces troubles, pour la conqueste de quelque belle Province, * » comme l'occasion s'en estoit offerte depuis peu de jours. Enfin il leur dît, Que s'ils avoient encore quelque chose à luy proposer de la part du Roy, il leur donneroit telle audiance qu'ils souhaiteroient: mais l'Evesque luy repliqua, qu'il ne pouvoit luy porter d'autre parole que de la part des trois Estats, & qu'au moins il le supplioit d'avoir agreable les tres-humbles recommandations que luy faisoient Messieurs du Clergé, qui luy offroient tout honneur & reverence, comme à un Prince qui estoit du sang de leurs Rois. Montmorin fit le semblable pour la Noblesse, & le Rat pour le tiers Estat. Sur cela il remercia tres-humblement Messieurs du Clergé, protestant qu'il les avoit toûjours aimez & honorez, comme aussi Messieurs de la Noblesse, les assurant qu'il les maintiendroit & conserveroit de tout son possible, mais qu'il avoit grande commiseration du tiers Estat, sur la teste duquel alloient tomber les calamitez de la guerre, par la malice de ceux qui se disoient les Estats. Quant au Maréchal de Damville, il tint cette Ambassade à grand honneur; il receut les Deputez à Montpellier, & les écouta favorablement. Il ne reconnut pourtant pas ceux qui les envoyoient pour les Estats, parce qu'il avoit par deux fois protesté de nullité contre cette Assemblée, & leur récrivit seulement, *A Messieurs de l'Assemblée, se tenant presentement en la ville de Blois.* Au reste sa réponse fut, qu'il montra par plusieurs raisons que l'on devoit entretenir la paix, & qu'il ne pouvoit pas donner aucune resolution, qu'il n'en eût communiqué avec le Roy de Navarre, & le Prince de Condé. Ainsi fut trouvé veritable ce que les plus sages avoient predit de ces Ambassades, qu'il n'en seroit rapporté que quantité de paroles.

** Il entendoit les Païs-bas.*

Ce qu'il leur dît.

Damville les receut favorablement.

Les autres intrigues avec lesquelles on essayoit de ramener ces Chefs de party, n'y avancerent pas davantage. Ce fut en vain que Biron envoyé vers le Roy de Navarre, le tenta par de grandes promesses, & qu'il tascha de leurer Madame Renée sa sœur par l'esperance du Mariage de Monsieur : mais ny l'un ny l'autre ne prirent à l'amorce. On negocioit aussi auprés de Damville par l'entremise du Viguier de Marseille, pour le tirer du Languedoc où estoit son fort, & on luy offroit le Marquisat de Saluces, premierement à vie, & cent mille écus de recompense, puis mesme en propre à luy & à ses descendans, avec tous droits de Souveraineté, reservé l'hommage: mais ne trouvant point de seureté à cette proposition, il s'excusa de sortir du Languedoc, sur ce qu'on ne l'avoit pas satisfait de l'injure qu'il avoit receuë du Capitaine Luyne. Il demeura pourtant encore en traité avec les Agents du Roy, flotant entre les deux partis, comme de son naturel il estoit extrémement irresolu, & se reservant le choix de celuy qui luy seroit le plus avantageux. Quant au Prince de Condé, l'on ne perdit point le temps à luy faire des propositions, parce qu'on le connoissoit trop entier & trop rigide pour ployer, & trop défiant pour estre trompé. Cependant Biron ayant mandé à Blois que le Roy de Navarre parloit fort doucement, mesme pour le fait de la Religion, & qu'il sembloit ne se pas tant éloigner du bon chemin, s'il estoit pressé par quelqu'un à qui il n'eût pas honte de se laisser ramener : le Duc de Montpensier son parent, tres-zelé Catholique, & qui avoit un grand desir de reünir la Maison Royale, voulut entreprendre un œuvre si loüable, & s'y en alla avec le congé du Roy au commencement de Fevrier.

On tâche de gagner ces trois Chefs par de grandes promesses.

Montpensier va trouver le Roy de Navarre, pour le faire condescendre à la revocation de l'Edit.

Vers le milieu du mesme mois, les trois Estats ayant dressé & joint ensemble leurs cahiers generaux, les presenterent au Roy: en suite dequoy plusieurs Deputez se retirerent sans congé, mesme ceux de Paris, soit qu'ils craignissent que s'ils demeuroient là plus long-temps, on ne les forçast par importunité d'accorder ces deux millions tant demandez, dequoy ils n'avoient aucune charge; soit qu'ils eussent ordre de leurs Provinces de ne sejourner pas davantage, de peur de faire de la dépense. Le Roy sçachant qu'ils s'écouloient ainsi les uns aprés les autres, & que ceux qui restoient, demandoient instamment leur congé, fit assembler ceux du tiers Estat le vingtiéme, & leur proposa quatre chefs: le premier, de demeurer jusqu'à l'entiere resolution de leurs cahiers, attendant le retour de Montpensier & la réponse de Damville; car celle du Prince estoit déja arrivée, le second, de luy nommer

Cahiers generaux des Estats assemblez & presentez au Roy.

Aprés cela les Deputez demandent leur congé: le Roy les retient.

nommer quelque nombre de Deputez qui assistassent à cette resolution, pour l'instruire des raisons de leurs articles; le troisiéme, de le secourir d'argent; & le quatriéme, de luy donner leur avis & consentement sur l'alienation de trois cens mille livres de rente de son Domaine. Les Etats assemblez chacun à part, il fut resolu par le tiers Etat sur le premier poinct, qu'on attendroit le retour des Ambassadeurs, & sur les trois autres, que l'on n'y consentiroit aucunement. Pour le troisiéme, il n'y avoit pas un Etat ny mesme aucun Deputé qui en voulust entendre parler: mais pour le second, le Clergé & la Noblesse l'avoient ainsi demandé par une requeste, poussez à cela par les intrigues de quelques flateurs, comme il s'en trouve toûjours, mesme dans les plus saintes Assemblées, qui cherchant à s'avancer aux dépens du bien public, avoient fait entendre au Roy que c'estoit un beau moyen pour accroistre son autorité, qui autrement pourroit estre diminuée par les Etats. Mais Bodin President du tiers Etat, en l'absence des Deputez de Paris, se roidit genereusement au contraire, & representa, Que les Etats ne pouvoient ny ne devoient nommer des Deputez pour assister au jugement & conference de leurs cahiers; ne le pouvoient, parce qu'il n'est pas permis à un simple Procureur de substituer; ne le devoient, parce que c'estoit faire prejudice à jamais à toute la France, qui s'estant reduite à quatre cens Deputez, se reduiroit à quinze ou seize que la presence du Roy feroit varier, comme il luy plairoit; Loüis XI. en ayant usé ainsi, qui avec une vingtaine de personnes, qu'il appelloit les Etats, disposoit de tout à son plaisir. Que ce seroit donner le moyen au Prince de perpetuer les Etats, & de les rendre ambulatoires; d'ailleurs, que quand les Deputez seroient inébranlables, leur petit nombre seroit vaincu par celuy du Conseil Privé, & s'il arrivoit qu'il ne le fust pas, si est-ce que le jugement en demeureroit toûjours au Roy, en la presence duquel cesse toute la puissance du Conseil Privé, & de tous les Magistrats & Officiers du Royaume. Que si l'on disoit qu'ils n'y entreroient que pour conferer, ce seroit encore pis: car n'ayant point de voix deliberative, ils seroient toûjours à la mercy du Conseil, qui n'en feroit que ce que le Roy luy auroit ordonné; & neanmoins on diroit toûjours, les Deputez oüys & appellez en Conference, de sorte qu'il n'y auroit jamais de ressource ny d'ouverture pour y revenir; Que leurs cahiers estoient si bien raisonnez qu'on n'y pouvoit rien adjoûter de bouche: que le papier ne rougissoit point, & si on estoit debouté d'une juste demande, que l'on auroit recours à Sa Majesté par voye de requeste. L'Archevesque d'Ambrun Guillaume d'Avanson, ne répondoit autre chose à tant de raisons, sinon que le Clergé & la Noblesse l'avoient ainsi resolu, & que deux le devoient emporter contre un; mais Bodin montra clairement par l'exemple des Etats d'Espagne & d'Angleterre, qu'un seul pouvoit empescher la resolution des autres, & le combatit si bien, qu'enfin il les fit acquiescer. Pour le poinct de l'alienation du Domaine, l'on avoit, par l'esperance des pensions, pratiqué dans le tiers Etat les brigues du President Emar de Bourdeaux, de Bigot deputé de Roüen, & de quelques autres: mais il anima aussi fortement toute l'Assemblée à s'y opposer, luy representant que cela ne se pouvoit, veu qu'ils n'avoient pas le consentement des Provinces à qui le fonds du domaine appartenoit, non pas au Roy qui n'estoit que simple usufruitier; de plus, que ce seroit la ruine du peuple, qui par ce moyen s'obligeroit avec toute sa posterité à entretenir le Roy & le Royaume; de sorte qu'Emar mesme répondit par ordre de la compagnie à Bellievre que le Roy y avoit envoyé; Que le droit commun & la loy fondamentale de l'Etat defendoient absolument cette alienation; Que le Domaine du Roy ressembloit au fonds dotal d'une femme, qui ne peut estre vendu ny distrait par son mary; qu'il estoit encore plus sacré que celuy de l'Eglise, parce qu'il ne se pouvoit aliener pour quelque raison que ce fût, mesme avec solennité; Aussi estoit-ce chose inoüye que l'on eût jamais eu recours à ce moyen, mesme dans les plus grandes necessitez de la France, & lors qu'elle avoit esté en plus grand danger qu'elle n'estoit à cette heure; comme du temps du Roy Jean, pour la delivrance duquel il falut tant donner d'argent, de Villes & de Provinces; Qu'en un mot c'estoit un des plus fermes pilliers qui soûtinst la Couronne, & sur lequel estoient fondez les dots, doüaires & appanages, qu'ainsi il le faloit plûtost fortifier que l'affoiblir, plûtost le relever que l'abbatre; & qu'au reste si le tiers Etat remontroit si instamment les consequences de cette alienation, c'estoit parce que si on ostoit quelque chose du Domaine, il le faudroit remplacer à ses dépens, & que toute la perte en tom-

Bodin leur remontre qu'il ne faut pas qu'ils assistent dans le Conseil à la decision de leurs cahiers.

Le Roy demande l'alienation d'une partie de son Domaine.

Le tiers Estat n'y veut pas consentir.

» beroit sur luy seul, non pas sur les deux autres, qui par cette raison y consentoient
» plus aisément.

Deputez Huguenots font encore un dernier effort pour l'entretien de l'Edit.

Il estoit encore demeuré quelques Deputez des Religionnaires à Blois, qui desirant faire un dernier essay avant que s'en retourner, dresserent une Requeste fort ample, & supplierent outre cela le Roy de les vouloir entendre, demandant qu'il defendist aux Etats de rien determiner sur le fait de la Religion, & qu'il luy pleust entretenir l'Edit. A quoy Sa Majesté répondit, que c'estoit eux qui avoient instamment requis la convocation des Etats, qu'il en violeroit la liberté s'il leur faisoit cette defense, qu'il leur estoit permis & à eux aussi de requerir ce qu'ils voudroient, & qu'il n'ordonneroit rien sur la supplication des uns ny des autres que pour le soulagement de ses sujets. Au mesme temps la fougue de ceux qui cornoient la guerre, s'estant un peu ralentie par l'absence des plus chauds : Bodin, secondé par les Deputez des cinq Provinces qui desiroient la paix, & aydé par Biron qui estoit nouvellement revenu d'auprés du Roy de Navarre, avec beaucoup de satisfaction de la bonté & des courtoisies de ce Prince, en remit le propos sur le bureau. Les Ligueurs tâchoient d'eluder ses loüables efforts, disant que c'estoit un poinct vuidé dont il ne faloit plus parler, & que les Etats estoient licentiez si tost qu'ils avoient presenté leurs cahiers : mais il leur repartit hardiment qu'ils estoient donc coupables de leze-Majesté eux mesmes, car ils faisoient tous les jours des assemblées aprés que leur pouvoir estoit expiré : de sorte qu'il leur ferma la bouche. Sur ces entrefaites revint le Duc de Montpensier, que son affection avoit mené à Agen & ramené avec grande diligence, nonobstant les incommoditez de son âge, & les rigueurs de la saison. Il recita le discours de sa negociation par écrit pour soulager sa memoire, & rapporta premierement, qu'il avoit laissé le Roy de Navarre en bonne volonté, & fort disposé à un accommodement raisonnable. Puis ayant parlé fort modestement de soy-mesme, de son ze-

Bodin remet sur le bureau qu'il faut entretenir la paix

Le Duc de Montpensier de retour d'auprés du Roy de Navarre, la conseille aussi.

» le & de ses services pour l'avancement de l'Eglise Catholique, il dit, Que person-
» ne ne devoit trouver mauvais si la consideration de l'estat pitoyable où il voyoit la
» France, jadis si heureux & si florissant, si le souvenir de tant de calamitez passées,
» & la crainte de plus grandes encore pour l'avenir, l'obligeoit de conseiller au Roy
» de vouloir à l'exemple de Charles V. & de Philippe II. Princes tres-Catholiques,
» accorder la paix aux Religionnaires, en retranchant ou adoucissant quelques ar-
» ticles des plus fâcheux, se faisant fort que le Roy de Navarre y condescendroit
» aysement ; Ce qu'il ne proposoit pas pour aucune intention qu'il eût d'approuver
» d'autre Religion que la Catholique, mais seulement pour tenir les choses en tran-
» quillité, en attendant que l'on pût accomplir ce grand œuvre de reünion par un
» Concile, ou par une assemblée d'Etats, ou par quelque autre moyen que la Provi-
» dence Divine feroit naistre. Le conseil d'un Prince de ce merite, que l'on sçavoit d'ailleurs grand ennemy des Huguenots & beau-frere du Duc de Guise, rehaussa bien la voix à Bodin & à ceux de son avis : tellement que le tiers Etat resolut sur cette proposition qu'il seroit presenté requeste au Roy tendante à le supplier de reünir ses sujets à la Religion Catholique, par des moyens saints, legitimes, & sans guerre. Cette requeste estant rapportée au Conseil, tous les Guises & le Duc de Nevers persistoient toûjours qu'il s'en faloit tenir à ce qui avoit esté arresté : mais la Reine-Mere, Montpensier, Cossé, Biron, Morvilliers & Believre ayant changé d'avis, opinoient pour l'entretenement de la paix. La venuë de l'Envoyé de Casimir y porta coup ; c'étoit le Docteur Beutrich, homme chaud & hardy, qui avec une liberté Allemande demandoit trois millions de livres qui estoient deus à son Maistre & au feu Duc des deux Ponts ; disant que le Prince Casimir ne se mesloit point des affaires de la France, qu'entant qu'il y estoit interessé pour son argent, qui ne luy pourroit estre payé si le Royaume retomboit dans les troubles, puis qu'on avoit déja tant de peine à le fournir en divers payemens. A ce sujet il entra dans la description des suites fâcheuses que causeroient les guerres civiles, supplia le Roy de ne se pas laisser entraisner à la faction des perturbateurs du repos public, & offrit le credit de son Maistre envers le Roy de Navarre & le Prince de Condé, pour les porter à moderer les articles de l'Edit qui sembleroient choquer l'honneur & la conscience de Sa Majesté. Quelques jours aprés, n'ayant pas eu la réponse qu'il souhaittoit sur cette Requeste, il en presenta une autre par laquelle il declaroit que son Maistre desirant s'exempter des calomnies qui avoient esté semées en Allemagne & en France, afin de le faire passer pour un homme interessé, & addonné à son profit particulier, au prejudice de l'inte-

Requeste presentée au Roy pour cela.

L'Envoyé du Duc Casimir porte coup pour faire souhaitter la paix.

Sa Requeste.

rest des gens de guerre qui l'avoient assisté dans ses expeditions, il remettoit à S. M. les terres & Charges dont il luy avoit pleu le gratifier, sçavoir le Duché d'Estampes, les neuf Seigneuries sises au Duché de Bourgogne, la pension & Capitainerie de cent hommes d'armes, la Charge de Colonel de 4000. Reistres, & revoquoit tout autre devoir & obligation à quoy il se seroit pû engager de bouche ou par procureur, horsmis le devoir de bonne correspondance & voisinage de tout temps pratiqué entre les Rois de France & la Maison des Princes Palatins. Il ajoûta au bas de la requête, qu'il supplioit Sa Majesté de luy vouloir accorder son congé & un passe-port pour aller en Angleterre; ce qui fut expliqué pour une tacite menace de faire entrer la Reine Elizabeth dans la défense des Religionnaires, si on les attaquoit. Le Roy dissimula neantmoins cette bravade, & fit une agreable réponse au Deputé: mais afin d'empescher qu'il ne se formast une contre-ligue entre les Princes Protestans, & pour détourner les nuages qui pourroient venir du costé d'Allemagne, il y dépescha Villequier homme de bonne chere & fort propre pour negotier avec les Allemans. Le pretexte de son voyage estoit d'aller consoler Loüis Electeur Palatin de la mort de Federic son pere, & se conjoüir avec luy de son avenement à l'Electorat. Car Federic estoit mort sur la fin du mois d'Octobre; Prince des plus vertueux & des sages de son temps, mais haï des Catholiques, parce qu'il ne l'estoit pas, & peu aimé des Protestans d'Allemagne, parce qu'il avoit embrassé & étably sur ces terres la confession de Calvin, que son fils en bannit incontinent aprés sa mort, pour y remettre celle d'Ausbourg. Aprés que Villequier se fut acquitté de cette charge, il passa vers le Prince Casimir frere de Loüis, & de là vers le Landgrave de Hesse: ausquels il fit entendre, que le Roy, suivant l'exemple de ses ancestres & l'avis des Etats generaux, avoit resolu de ne point permettre dans son Royaume l'exercice d'autre Religion que la sienne, promettant neantmoins de laisser vivre ses sujets dans une entiere liberté de conscience: & au cas qu'ils se voulussent montrer desobeïssans, Sa Majesté prioit ces Princes de ne se mesler en quelque façon que ce fust de leur fait, & de l'en laisser ordonner, comme un Roy à qui Dieu avoit donné toute puissance sur ses peuples, & assez d'entendement & de connoissance pour les bien gouverner. L'un & l'autre firent paroistre sur leurs visages un grand étonnement de cette resolution, & montrerent par quantité de raisons & d'exemples, qu'elle n'estoit ny utile au bien de la France, ny honorable au Roy, ny mesme convenable à déraciner les nouvelles opinions: toutefois ils asseurerent Villequier qu'ils ne se mesleroient point des querelles du Roy & de ses Sujets, & que Dieu qui estoit assez fort pour défendre sa cause, en seroit le Juge.

Villequier envoyé en Allemagne, pour détourner les Princes Protestans d'assister les Religionnaires.

Leur réponse.

Cependant quelque effort que pût faire Bodin avec les autres pacifiques, le Roy persuadé qu'il ne seroit jamais paisible tandis que le party Huguenot subsisteroit, commença de le saper par le pied; non pas toutefois directement, de peur de mettre les Religionnaires au desespoir, mais par un Acte qui sembloit estre fait en leur faveur. C'estoit une Declaration, par laquelle il se plaignoit de ce qu'ils adjoûtoient foy aux faux bruits que quelques esprits turbulens faisoient courir, qu'incontinent aprés la tenuë des Etats, Sa Majesté estoit resoluë de se saisir de leurs biens & de leurs personnes; & les asseuroit qu'il les prenoit en sa protection & sauve-garde, les défendroit de toutes injures & oppressions, & ne les rechercheroit point en leurs consciences: mais qu'il estoit vray que pour le seul repos & utilité de ses Sujets, il s'estoit encliné à la requeste des Etats, qui le supplioient de ne point souffrir l'exercice d'aucune Religion que de la Catholique. Que si quelques-uns s'élevoient ou prenoient les armes contre sa resolution, il commandoit de leur courre sus, & de les poursuivre comme rebelles & infracteurs de la paix. Les Religionnaires bien preparez à ne pas obeir à cette Declaration, n'avoient pas laissé de prendre les armes par tout où ils avoient quelques forces; le Roy de son costé mit ordre à lever deux armées, pour les contraindre d'obeïr. On avoit fait entendre à Monsieur qu'ils avoient voulu attenter sur sa personne, tandis qu'il avoit esté avec eux, qu'ils avoient marchandé de le livrer aux Reistres, qu'ils ne l'avoient nullement en estime, que le Prince de Condé le contrefaisoit en courant la bague, & que les Ministres parloient de luy comme d'un impie & d'un homme sans foy. A cause de ces rapports Monsieur estoit si furieusement irrité contr'eux, que le desir de s'en vanger joint à celuy de faire valoir sa Charge de Lieutenant general, luy firent accepter le commandement d'une de ces armées. Le Duc Guise demandoit l'autre; mais l'inimitié que Monsieur luy portoit,

Edit contre les Religionnaires.

Deux armées levées par le Roy.

L'une commandée par Monsieur, l'autre par le Duc de Mayenne.

& la jalousie du Roy, luy envierent cet honneur, & le firent donner au Duc de Mayenne son frere.

L'armée que ce Duc devoit commander, fut la premiere sur pied : il eut ordre d'entrer dans le Poitou & Xaintonge, où les broüilleries d'entre les Religionnaires luy promettoient de grands progrez. Le Prince de Condé ayant rendu Broüage à Mirembeau depuis son retour des Etats, s'en estoit resaisi assez legerement sur quelque soupçon qu'il avoit pris que ce Seigneur traitoit de vendre sa place au Roy par l'entremise de Lansac son neveu. Mirembeau offensé de ce qu'on le dépoüilloit ainsi de son bien, & qu'on le traitoit de deserteur au mesme temps qu'il servoit si fidelement le party, fit assemblée de ses amis & parens, mesme des Catholiques, & leva quelques troupes, afin de recouvrer sa place. Le Prince qui en eut avis, luy coupa chemin, & non content de luy avoir rompu son entreprise, le poursuivit jusqu'à Mirembeau, & l'investit dedans avec trois mille hommes de pied & cinq cens chevaux, s'opiniâtrant à l'avoir par force, quelques remontrances & quelques soumissions qu'il luy pût faire. Mais comme il estoit au petit Niort qui est à deux mille pas de là, attendant le canon qu'il avoit envoyé querir à la Rochelle, le Duc de Mayenne arrive à Xaintes, avec intention de l'aller charger. L'épouvante estoit si fort parmy ses troupes, que si les Catholiques les eussent attaquées en pleine campagne, elles couroient risque d'estre deffaites. Mayenne s'excusa de cette faute sur ce qu'il n'avoit pas d'Infanterie, la pluspart de la sienne n'estant pas encore arrivée au rendez-vous, & se contenta de les charger seulement en queuë, au passage de la riviere. Aprés cela, le Prince ayant retiré ses troupes dans les Isles de Xaintonge & païs d'Aunis, il se logea du long de la riviere, tenant toute cette lisiere qui est depuis Saint Savinien, jusqu'à Brisambourg & Cognac. Alors le Chasteau de Melpin à une lieuë prés de Cognac, se rend à luy avant que d'estre sommé : celuy de Rochefort est abandonné, Tonnay-Charante est pris par assaut, presque la moitié des troupes Religionnaires se débandent. Au mesme temps Loüis de la Trimoüille Duc de Toüars chef de la ligue Catholique en Poitou, assiege Melle qui se rend à composition : mais le jour de la reddition ce Seigneur meurt d'une fiévre continuë dans son camp, plus cassé de ses gouttes que de vieillesse : de sorte qu'il ne pût faire son entrée en cette place que dans une bierre, ses Capitaines celebrant ses funerailles & son triomphe tout à la fois. Le Duc de Mayenne maistre de ces places, afin d'avoir la gloire d'incommoder la Rochelle, donne dans Marans, que les Rochelois abandonnent lâchement, aprés avoir entrepris inconsiderément de le défendre avec trop peu de monde ; aussi refusa-t'on l'entrée de la ville à ceux à qui on en avoit commis la défense. De là il pousse jusqu'aux portes de la ville, paroist du costé de la Fonts dés le poinct du jour, avec toute son armée en bataille, & envoye deffier le Prince par un Trompette de rompre une lance pour l'amour de sa maistresse. Mais le Prince répondit que le Duc ne devoit pas ignorer la difference qui estoit entr'eux deux, & que s'il avoit si grande envie de le rencontrer à la campagne, il devoit sortir de Xaintes, lors que dernierement il avoit passé la Charante à sa veuë. Cependant le Duc fit battre quelques maisons où les troupes qui avoient quitté Marans s'estoient sauvées, & les força sans qu'il sortit aucun secours de la ville, horsmis quelque petit nombre d'Arquebusiers à la faveur des hayes & des buissons, qui avoient grand avantage sur la Cavalerie Catholique rangée en bataille dans les vignes, mais ils ne furent secondez ny par leur Infanterie, ny par leur Cavalerie : car les Bourgeois craignoient que s'ils fussent sortis en grand nombre, la Noblesse ne se fût emparée de leur ville, & la Noblesse n'osoit aussi s'éloigner, de peur que les habitans ne leur fermassent les portes.

La derniere trouve le Prince qui faisoit guerre à Mirembeau, & pourquoy.

Le Prince fait retirer ses troupes dans les Isles.

Le Duc de Mayenne prend quelques petites places.

Mort de la Trimoüille devant Melle.

Le Duc de Mayenne pousse jusqu'aux portes de la Rochelle.

Les broüilleries qui estoient alors en cette Ville, entre les chefs pour des differends particuliers, entre les Bourgeois & le Prince pour la nomination d'un Maire, & autres poincts concernans leur liberté, entre les Bourgeois & la Noblesse, qui d'ordinaire sont incompatibles dans toutes les Villes, principalement dans celles qui se gouvernent par elles-mesmes : enfin entre les Rochelois mesmes, favoriserent beaucoup ces progrés. Outre cela, la licence & la confusion regnoient tellement parmy leurs troupes, qu'elles consumoient & gastoient ce qui leur restoit de bon païs, au lieu de le conserver. Celles du Prince ayant quelque-temps brouté les environs de la Rochelle, se jetterent sur le bourg des Sables d'Olonne pour faire curée des richesses de ce Havre, où il se trouvoit quelquefois prés de trois cens

Desordres, jalousies & factions à la Rochelle, & parmy les troupes Religionnaires.

navires marchands. Les Olonnois estoient alors en bonne paix & trafic avec les Rochelois, mais ces troupes desordonnées n'osant attaquer les ennemis, se jettoient sur leurs amis, & commettoient tant de cruautez, de blasphemes, & de vilenies, *qu'il vaut mieux supprimer une histoire si execrable que de la laisser à la Posterité*; Ce sont les mesmes termes de la Popeliniere sur ce sujet, qui reconnoit que ces excés ont ruiné les affaires des Protestans, & en accuse principalement le mélange des compagnies Politiques, que les plus sages d'entr'eux avoient toûjours abhorré. Mais il faut avoüer que le trouble desprit où estoit le Prince, augmenta bien fort le desordre, & donna beaucoup d'avantage à ses ennemis. Il avoit eu prés de luy François de Balsac-Montaigu, Lieutenant de sa compagnie de gens-d'armes, & Surintendant de sa maison, Gentil-homme de bel esprit & fort adroit, à la conduite duquel il s'estoit tellement abandonné qu'il ne faisoit rien que par ses avis : or ce favory estant fort suspect aux Ministres, parce qu'il estoit Catholique, il courut de mauvais bruits contre luy qu'au dernier voyage qu'il avoit fait en Cour, il s'estoit tellement laissé gagner par la Reine Mere, dont la faveur luy avoit fait épouser la Marquise de Nelle fille du Chancelier Olivier, qu'il luy devoit livrer son Maître, lorsqu'il en auroit l'occasion. A cause de cela il se resolut de se retirer d'auprés de luy, & s'en alla chercher dans sa maison le repos & la seureté qu'on ne trouve presque jamais à la suite des Grands : mais il passa par la Cour, & les caresses extraordinaires qu'il y receut, empécherent qu'on ne le crût innocent. Quoy qu'il en fût, le Prince tomba dans une si grande apprehension de sa vie, ne sçachant à qui se fier, & avec cela dans une si étrange confusion & incertitude d'esprit, ayant, s'il faut ainsi dire, perdu sa tramontane & son pilote, que toutes ses affaires allerent en desordre, jusqu'à ce qu'il se fût reconnu & rassuré pour agir fortement de luy-mesme. Les Princes qui s'accoûtument de cette sorte à marcher toûjours appuyez sur l'épaule d'un autre, demeurent d'ordinaire estonnez & chancelans, lorsqu'ils viennent à perdre leur guide, ou qu'ils le veulent éloigner.

Confusion & inquietude d'esprit du Prince, par la retraite de Montaigu son favory & conducteur.

Le Duc de Mayenne tout glorieux d'avoir bravé les Rochelois, & content pour lors d'avoir osté la campagne aux Protestans, & de les avoir acculez dans leurs retraites, se retira le douziéme de May dans le Poitou, pour y renforcer ses troupes, & attendre de nouveaux commandemens, s'il faloit continuer la guerre.

De Mayenne rafraichit ses troupes.

Il y avoit quelque esperance de paix : sur la proposition que Casimir avoit faite de porter les Princes à moderer les articles de l'Edit, on travailloit à la renoüer avec le Roy de Navarre qui se montroit le plus accommodant. Or comme il y avoit en cela divers interests, il y avoit aussi diverses intentions: mais ce Roy la souhaittoit effectivement avec passion, & relâchoit beaucoup de choses pour l'obtenir. Le Duc de Montpensier, l'Archevesque de Vienne & Biron, l'allerent trouver pour ce sujet à Bergerac, & y séjournerent quelque temps, taschant les uns & les autres de trouver un milieu pour appaiser les Catholiques & ne pas desesperer les Religionnaires. Pendant ce temps-là, il eut avis que Langoiran animé de ce qu'il luy avoit osté le Gouvernement de Perigueux, s'estoit retiré dans sa maison : ce qui luy donna de la crainte que cet exemple ne fust suivy de plusieurs autres ; si bien qu'il consentit plus aisément à une tréve de quinze jours, qui finissoit vers la my-Avril. Ce peu de jours expiré, mais les mesmes personnes poursuivans toûjours leur negociation, les actes d'hostilité recommencerent de part & d'autre. Il tenoit Agen, Villeneuve-d'Agenois, Pecmirol, Leytoure, l'Isle en Jourdain, Mirande, & quelques autres bicoques : Turenne luy avoit reduit Figeac en Quercy par escalade, Brive la Gaillarde au bas Limosin, & Calvinet en Auvergne: Favas, comme vous avez veu, luy avoit donné la Reole, mais le mesme manqua une entreprise sur S. Macaire, qui est au dessus & sur l'autre bord de la Garonne : Car le Gouverneur qui estoit Aubiac, ayant esté averty de sa venuë par Roquetaillade son frere qui estoit du Conseil du Roy de Navarre ; donna si bon ordre à le recevoir, que de deux cens soixante hommes qu'il y mena, dont il y avoit quarante Gentils-hommes, il n'en ramena que douze qui ne fussent morts, blessez, ou prisonniers. La Noblesse s'estant assemblée à Condom, prit les armes pour empescher toutes ces petites surprises qui ruïnoient le païs. Elle fit fermer les portes de plusieurs villes au Roy de Navarre ; & Saint-Cry l'un des partisans de ce Prince, quoy que d'ailleurs bon Catholique, s'estant emparé de la Mirande, elle l'y envelopa avec tant de diligence, qu'elle le resserra d'abord dans le Château, & le brûla dedans avec ses compagnons, à la veuë du secours qui arriva une heure

On traite de paix à Bergerac, avec le Roy de Navarre.

Tréve de 15. jours en Guyéne.

La Noblesse Catholique s'arme contre le Roy de Navarre.

trop tard. C'estoit le Roy de Navarre luy-mesme avec toutes ses forces : cette Noblesse alla au devant jusqu'à Jegun, entre Auch & Condon, & là se mit en bataille à la portée de l'artillerie. Il y eut quantité d'escarmouches, avec quelques coups de lances que les braves donnerent pour leurs maîtresses ; & le jeu ne se fût pas demélé sans combat, si l'ambition n'eût causé du desordre parmy cette grande troupe de Gentils-hommes qui vouloient tous commander. La confusion estoit encore plus grande parmy ceux qui suivoient le Roy de Navarre : il avoit receu en ses bonnes graces Roquelaure à la place de Duras, & Laverdin au lieu de Fervaques, tous deux Catholiques, & par consequent suspects aux Religionnaires, principalement Laverdin Gentil-homme de plaisante conversation & fort vaillant, mais que l'on croyoit attaché à la Reine-Mere. Il avoit tellement gagné l'esprit de son Maître, qu'il sembloit le preferer à tous les autres, mesme en ce qu'il luy donna le commandement de ses troupes : de là vinrent des jalousies, puis des querelles, & des factions qui penserent tout perdre. Laverdin eut prise avec le Vicomte de Turenne, & mesme avec le sage la Noüe, qui l'accusoient de n'agir pas avec fidelité. Ils en vinrent une fois jusqu'à mettre la main sur la garde de l'épée en presence du Roy qui se jetta entre deux, & interposa ses prieres & ses larmes pour les accorder : mais la Noüe reconnoissant enfin qu'il n'y avoit plus dans ce party que broüilleries, que trahisons & qu'interests particuliers, éloigna ses affections de cette Cour dont il estoit le plus bel ornement, & appliqua tous ses soins à détourner la guerre hors du Royaume, & à la porter aux Païs-bas.

Divisions à la Cour de ce Roy.

Tandis qu'on accusoit Laverdin d'agir trop negligemment pour le service de son Maître, Monsieur qui montroit une ardeur extrême à la destruction du party qu'il avoit relevé peu de temps auparavant, se met en campagne au commencement d'Avril, & avant qu'on ait nouvelles de son dessein, il assiege la Charité sur Loire, la bat vigoureusement & y fait trois bréches. Il avoit en son armée douze mille hommes de pied, deux mille huit cens chevaux, & vingt-deux pieces de canon, les Ducs de Guise, de Nevers & d'Aumale estoient ses Lieutenans, la Chastre son Maréchal de camp, & à vray dire, son directeur : & Biron y faisoit sa Charge de Grand-Maître de l'artillerie. La place estoit importante pour sa situation, mais peu forte, quoy que tres-aisée à fortifier, & mal pourveuë de garnison. On l'avoit donnée à Monsieur pour place de seureté ; & il en avoit confié le gouvernement à Jacques de Morogues-des-Landes, Chambellan du Roy de Navarre, parce qu'il le connoissoit homme de guerre & de grand credit dans son party, & qu'il se pouvoit assurer en son courage & en sa fidelité. Ce Capitaine se vid investy si promptement qu'il n'eut le loisir d'y faire entrer que quarante-cinq ou cinquante Gentils-hommes de ses parens & amis, chacun avec trois ou quatre soldats : de sorte qu'il n'avoit que cinquante hommes de guerre pour défendre chaque bréche. Neanmoins il soûtint courageusement trois assauts, estant assisté par les bourgeois, qui craignoient le pillage s'ils estoient forcez : puis il fit sa composition à vie & bagues sauves.. Le Comte Sarra de Martinengue, plus homme de guerre que de vertu ny de probité, fut blessé à l'attaque du pont d'un coup de fauconneau à l'épaule, dont il perdit la vie peu de jours aprés : la Reine-Mere qui l'aimoit particulierement, fit apporter son corps à Paris, & voulut qu'il fût honorablement inhumé aux Celestins. Les Italiens dont il avoit esté Colonel, irritez de la perte de leur chef, avoient juré de passer au fil de l'épée tout ce qu'ils trouveroient dans la place ; & Monsieur ne s'y opposoit pas comme il devoit, ne se souciant pas tant de garder sa foy, que de signaler sa fidelité & son zele au party des Catholiques. Mais le Duc de Guise leur fit religieusement observer le traité : car dans le dessein qu'il avoit de gagner les cœurs & l'estime de tout le monde, luy & les siens ne perdoient jamais d'occasion de faire courtoisie, pourveu qu'elle se fit avec éclat. La Charité prise, Monsieur & ce Duc vinrent en poste à la Cour qui estoit encore à Blois, apporter les nouvelles de ce progrez, & conter leurs beaux faits à leurs Dames ; de qui ils avoient pris des Escharpes.

Monsieur assiege la Charité sur Loire.

Qui se rend à composition.

Le Duc de Nevers cependant passa en Auvergne avec l'armée, & mit le siege devant Issoire. C'est une des places de seureté que le Roy avoit donnée aux Religionnaires : elle est située au pied des montagnes, dans un lieu fort agreable sur une petite riviere ou torrent, nommé la Couse, & à mille pas de celle d'Allier. Mathieu le Merle fils d'un cardeur de laine d'Usez, mais homme d'execution, & que les guerres civiles avoient fait Capitaine, l'avoit surprise, quatre ans aupara-

Aprés il assiege Issoire en Auvergne.

vant, comme aussi la petite ville d'Ambert à quelques lieuës de là. A cette heure-là Chavagnac commandoit dedans, auquel il l'avoit remise par ordre du Roy de Navarre; s'estant retiré dans les Sevenes pour conserver le païs & en amener du secours à Issoire, s'il en estoit besoin. Les assiegez se batirent bien aux approches, lesquelles estant faites Monsieur part de la Cour, & vient à Millaud pour de là presser le siege sans en souffrir les incommoditez: le lendemain de son arrivée on dressa trois batteries, l'une en cavalier contre le pontet, commandée par le Duc de Guise; l'autre contre la porte de Berbizial, par le Duc de Nevers; & la troisiéme de l'autre costé du pont, par le Duc de Mercœur frere de la Reyne Louïse. Le premier jour qu'elles commencerent à joüer, comme si le Ciel eût voulu répondre à cette furie de canonnades, il s'éleva une si prodigieuse tempeste mélée de vents, de pluyes, de gresles, d'éclairs & de tonnerres, que les assiegez abandonnerent leurs remparts, & les assiegeans leurs tranchées. Aprés qu'elle eut duré une heure, elle abbatit la Pyramide de la grande Eglise d'un coup de foudre, & puis cessa tout aussitost, ce qui sembla presager la ruine de la ville. Les bréches estant faites en trois endroits, le Conseil trouva bon de sommer les assiegez de se rendre: ce qu'ayant refusé dans l'esperance du secours qu'ils attendoient du Merle, il fut resolu qu'on donneroit l'assaut le lendemain par trois endroits tout à la fois. Guise pensant avoir l'honneur luy tout seul d'emporter la place voulut prevenir les autres, & long-temps avant le signal & l'heure y donna en pourpoint de son costé; toute la Noblesse à son exemple, y courut sans armes & sans ordre, & d'abord ils gagnerent le haut du rempart & se saisirent de deux tourelles. Monsieur voyant tant de gens de qualité engagez, fit mettre pied à terre à ses gens-d'armes pour les soûtenir: mais le Duc de Nevers, soit qu'il fust jaloux du Duc de Guise, soit qu'il voulust apprendre à ces jeunes volontaires de mieux observer les ordres, defendit à tous les siens de branler, disant qu'il attendoit l'heure prescrite. Cependant ils se battoient furieusement sur la bréche à coups de main, plusieurs mesme en estant aux poignards, & corps à corps: Guise se defendit prés de demie heure luy seul dans une tour à qui il a laissé son nom pour cette action presque incroyable. Enfin, l'ardeur de ces temeraires s'estant refroidie par la chûte des plus vaillans, ils furent repoussez en desordre: Guise ne voyant plus personne des siens sur le rempart sauta dans le fossé, qui n'estoit pas bien creux en cet endroit: mais les plus braves n'en revinrent pas, ou en rapporterent de dangereuses marques de leur folie; Le puisné de Bussi-d'Amboise, Montmorin, & la Mole Mestre de camp y demeurerent; les gens-d'armes de Monsieur y perdirent la Forest Bochetel leur Guidon, & quinze Maistres. On parla diversement dans le camp de la valeur du Duc de Guise, & de la froideur du Duc de Nevers, les jeunes gens loüant hautement le premier, & les vieux Capitaines le condamnant absolument d'avoir rompu les ordres, & traîné à la boucherie tant d'honnestes gens, pour sa gloire particuliere; Sur tout ils se moquoient de ceux qui alloient ainsi au combat sans estre armez: ils les appelloient des foux & des enragez, « disant qu'en bonne discipline il les faloit passer par les armes, parce qu'ils faisoient « perir les Sujets du Roy, & donnoient avantage & hardiesse à l'ennemy; Que la « gloire de celuy qui porte une épée à son costé consiste à vaincre, non pas à mourir; « Qu'au reste ce n'estoit pas vaillance, mais lâcheté & delicatesse qui leur faisoit laisser un fardeau si necessaire; Que ceux qui ne portoient point leurs armes, n'estoient « ny hommes ny soldats, mais des femmes & des poupées de cabinet, qui n'avoient « que des boutades & point de tenuë, perdoient cœur & reculoient aprés le premier « effort, estant plus disposez à fuir qu'à combatre: où ceux qui estoient accoûtumez à porter le harnois, avoient le corps endurcy à la fatigue, combatoient de « pied ferme & avec plus d'haleine, donnoient de plus pesans coups, & ne pouvoient « mettre leur salut qu'en leur bras; Qu'il faloit donc aller aux assauts avec de bonnes « rondaches contre les coups d'arquebuse, avec des corcelets & des habillemens de « teste pour parer aux coups de main; Que c'estoit ainsi que le Mareschal de Brissac « avoit accoûtumé d'en user, & que de cette sorte on prenoit les places en conservant les hommes, ce qui estoit l'honneur du General & la fin de l'art militaire. Le « lendemain le Duc de Nevers montra bien que la conduite en guerre valoit plus que la fureur: car sans hazarder ses soldats à un assaut, il continua sa baterie si à propos que les assiegez parlementerent, & furent contraints, ne sçachant plus où se mettre à couvert, de se rendre à discretion. Monsieur donna la vie & la liberté à Chavagnac & à deux autres Capitaines, & reserva deux Bourgeois & un Ministre, pour

Horrible tempeste.

Assaut general ordonné par trois bréches: le Duc de Guise se haste trop de donner.

Le Duc de Nevers le laisse faire: est enfin repoussé, avec perte des plus braves.

Folie d'aller desarmé à un assaut.

Issoire renduë à discretion.

les faire pendre. Aprés, ayant fait retirer les femmes dans une Eglise, d'où le Duc de Guise toûjours fort courtois & populaire, prit le soin de les mettre en seureté dans son quartier & tout proche de sa tente, il abandonna le reste à l'insolence du soldat: qui entrant en confusion par les bréches & par les portes, tua d'abord quelques-uns des premiers qu'il rencontra, nonobstant les defenses des Chefs; puis plus alteré du butin que du sang, se mit à saccager par tout, avec la brutalité & les excés ordinaires en ces occasions. Durant le pillage, le feu s'estant pris à quelques maisons, soit à dessein ou autrement, le vent qui estoit fort grand, le porta aux quatre coins de la Ville: de sorte qu'il consuma tout ce que les pillards avoient amassé. Là-dessus survint une soudaine & prodigieuse pluye qui éteignit l'embrazement, & acheva de gâter ce qu'il avoit épargné; si bien que cette mal-heureuse Ville fut entierement ruinée par la rigueur du fer, du feu & de l'eau tout à la fois. La division qui estoit entre les Capitaines du party, peut-estre la trahison du Merle, qu'on disoit avoir touché de l'argent pour ne la pas secourir, fut cause de sa perte; & si elle eust pû tenir trois ou quatre jours davantage, elle estoit sauvée: car il arriva un si grand débordement d'eaux, ce qui n'est pas extraordinaire en ce païs-là à cause des montagnes, qu'il noya tous les environs & entraîna les hutes de l'armée qui venoit de décamper.

Est détruite par le fer, le feu & l'eau.

Aprés ces exploits, Monsieur & le Duc de Guise s'embarquerent sur la Loire pour venir trouver la Reine-Mere à Chenonceaux, qui les conduisit vers le Roy à Poitiers. Plus de la moitié de l'armée se débanda aprés leur depart: avec le reste Nevers prit la petite ville d'Ambert, & porta la terreur par tout le Vivarets & les Sevenes, où la discorde n'estoit pas moindre parmy les Chefs, que l'épouvante parmy les peuples. Ce qui se fit aprés en ce païs-là n'est pas digne de memoire, on rappella la plûpart des troupes vers le Poitou, pour s'opposer à celles des Religionnaires qui s'assembloient pour faire lever le siege de Broüage. Les Catholiques animez par leurs bons succés, & par la confusion qu'ils voyoient parmy les ennemis, conçûrent une grande esperance de domter la Rochelle; non pas en l'assiegeant de vive force, mais en la serrant de si prés de tous costez, qu'ils luy ostassent le commerce & les vivres. Du costé de terre ils luy avoient déja enlevé presque toutes les Villes & Châteaux qui l'accommodoient; ils entreprennent donc avec une puissante armée navale, de luy oster les Isles & Broüage du costé de la mer; ce qui estoit d'autant plus facile, que tout sembloit contribuer à leur dessein. Le Comte de Montgommery Gouverneur de Broüage, consumoit en débauches le payement des gens de guerre, & vexoit les habitans par des extorsions insupportables: son frere le Capitaine Lorges, avec son Regiment travailloit & pilloit cruellement les Isles; dont le Prince recevoit tant de plaintes de jour en jour, qu'il fut prest d'aller luy-mesme faire hacher ces pillards en pieces, à cause de ces vexations, les Islois desesperez abandonnoient leur païs: & ceux de Broüage souhaitoient un changement à quelque prix que ce fust, esperant qu'il les pourroit remettre sous la main du Baron de Mirembeau leur Seigneur naturel, de la bonté duquel ils tenoient leur établissement & tout leur bien. Il y avoit, outre cela, discorde entre Montgommery & Manducage Gentil-homme Picard bon politique, lequel y ayant esté estably par le Prince pour commander en l'absence du Gouverneur, s'y estoit comporté avec tant de douceur & d'adresse, que les habitans ne vouloient plus d'autre Gouverneur que luy; tellement que si Prince ne fust allé luy-mesme remedier à ces desordres, Broüage se fut perdu dés cette heure-là. Cependant l'armée navale du Roy sortit au mois de May de la riviere de Bordeaux, commandée par Lansac. Elle menaça en passant d'assieger Royan petite Ville & Chasteau fort ancien, basty sur un roc à l'embouchure de cette riviere, dont il rendoit le commerce fort hazardeux: mais Lansac la trouvant trop bien fortifiée par Saujeon qui y faisoit son sejour depuis quatre ans, fit voile vers l'Isle de Ré. Les Rochelois n'ignorans plus que l'on tendoit à leur oster la liberté de la mer, dresserent aussi une armée de quinze à vingt vaisseaux sous la charge de Clermont-d'Amboise, & dépescherent vers le Prince d'Orange & les Etats de Holande & Zelande, pour avoir d'eux quelques gros navires de guerre.

Monsieur & le Duc de Guise retournent en Cour.

Dessein de domter la Rochelle, en prenant les Isles & places d'alentour.

Les habitans de Broüage & les Islois fort mal contens.

Armées navales du Roy, & des Rochelois.

Ces armées tenant la mer chacune sur son avantage, celle que le Duc de Mayenne commandoit sur terre, mit le siege devant Broüage. Vous aurez pour agreable que je vous décrive l'assiette & la fondation de cette place, en peu de mots. Au milieu des costes de la Xaintonge la mer fait couler un canal dans les terres environ deux

Broüage assiegé par le Duc de Mayenne.

deux lieuës, jusqu'à une tour nommée Brou, dont il a pris le nom de Broüage. Il a prés de cinq cens pas de largeur, & de tous les deux costez il est environné de marais salans, qui n'ayans pas moins de trois lieuës d'étenduë, font la plus grande richesse de la Province: mais l'embouchure en est fort étroite & sinueuse, à cause des bancs de sable & des vases qui la resserrent: de sorte qu'on n'y peut entrer ny en sortir que par certaines marques de gaules plantées sur la terre, que les Mariniers appellent balises. Le cours de la mer y est aussi fort violent, estant contraint de batures, & environné de l'Isle d'Oleron & autres terres voisines; neanmoins les navires y estant à l'abry de tous vents, c'est un des meilleurs havres de la Guyenne. A mille pas loin de la mer, sur le bord de ce canal, aprés qu'il a fait un reply qui rompt l'impetuosité de la houle & des vents, a esté bâtie la Ville qu'on nomme Broüage: le lieu où elle est assise, fut autrefois tout couvert d'eau, mais par succession de temps il a esté comblé sans dessein, par le moyen du sable, des cailloux, & autre lest que les navires du Septentrion qui viennent là en grandes flotes pour charger du sel, y ont jettez. Jacques de Pont-Mirembeau voyant la commodité de ce Havre commença d'y bâtir, donnant des places à ceux qui en voulurent pour y faire des maisons, dont la despense estoit fort grande, à cause qu'on ne les pouvoit fonder que sur des pilotis: il voulut l'appeller de son nom *Jacopolis*, mais les Mariniers luy ont gardé celuy du canal. Vers les troisiémes troubles il s'avisa de l'enclorre de petites tranchées & de palissades, la plûpart de planches de sapin & de masts de navires, terrassées par dedans avec du gazon & des fascines. Aprés la bataille de Montcontour, Puy-taillé en ayant chassé les Protestans, l'accommoda beaucoup mieux, mais pourtant il ne le pût garder que sept mois: car le Comte de la Rochefoucault l'attaqua si chaudement, qu'il contraignit ceux qui estoient dedans, de le rendre. Mirembeau en ayant reconnu l'importance, employa aprés tous ses soins à l'accroistre & à le fortifier, & y travailla si bien par sa presence & par l'aide de ses sujets & des habitans des Isles, qu'il en fit une bonne Ville de guerre, avec ses murailles, remparts & bastions, qui n'estoient rien pourtant en comparaison des fortifications que l'on y a faites de nostre temps. Il n'y avoit dedans que peu de vivres, & encore moins de munitions: car le Gouverneur en avoit joüé une partie, & les Rochelois jaloux de l'agrandissement de cette place, ne se soucioient point d'y en mettre; mesme ils avoient conclu à la raser, & sembloient souhaiter sa perte, s'imaginans que les Catholiques la demoliroient lors qu'ils l'auroient prise. Outre cela, les soldats en estoient mal disciplinez, les habitans mal-contents, & les voisins, comme ceux d'Oleron & des autres Isles, peu affectionnez, à cause que par cette place on leur avoit imposé un nouveau subside de quarante livres sur chaque cent de sel. Neanmoins le Prince ne laissa pas d'y jetter le plus de monde qu'il pût, & Rohan y fit entrer soixante Gentilshommes de ses amis: de sorte qu'il s'y trouva prés de seize cens hommes de guerre, sur lesquels N. Valsergues-Seré, Manducage & Beauvais-la Nocle, avoient le principal commandement.

Assiete & fondation de Broüage.

Comment Broüage s'est accru.

Desordre & manquemens dans cette place.

Au mesme-temps le Prince ayant équippé jusqu'à vingt-quatre navires, fit dessein d'aller combatre Lansac dans la riviere de Bordeaux, afin que cette armée défaite, Broüage eust toûjours la mer libre & pûst recevoir des rafraîchissemens à toute heure: mais on dit qu'il eust mieux fait d'y en jetter luy-mesme, avant que de tenter autre chose. Or son voyage n'eut aucun effet: un vent trop fort, non pas pourtant contraire à sa route, donna sujet aux plus grands qui estoient prés de luy tourmentez de l'agitation de la mer, ou infidelles à leur party, de luy conseiller de mettre pied à terre; si bien qu'il perdit l'occasion de son entreprise, & la plûpart de ses gens, qui estant libertins & accoûtumez à courir le bon bord, se déroberent & s'enfuirent çà & là, si tost qu'on eut approché la terre. On apperçût aussi-tost la consequence de cette faute, parce que Lansac estant sorty de la riviere, vint à la veuë de l'armée Protestante moüiller l'ancre à l'entrée du canal de Broüage hors de la portée du canon, & se logea en seureté au front de son armée de terre, d'où il pouvoit facilement avoir des hommes & des vivres au besoin. Avant qu'il se fust saisi de ce poste, il avoit esté proposé un expedient fort hardy, mais bien judicieux, qui eust pû delivrer la place, s'il eust esté executé avec ordre & courage. C'estoit de faire descendre les meilleurs hommes de dessus les navires & les joindre à ceux de Broüage: tous ensemble eussent fait plus de deux mille hommes, & sçachant comme ils sçavoient les chemins & avenuës des marais, ils eussent

Armée navale du Prince ne fait rien qui vaille.

Celle du Roy vient se placer à l'entrée du canal de Broüage.

Bon dessein des assiegez, s'ils l'eussent suivy.

donné avec grand avantage dans le camp des assiegeans : car la Cavalerie ne leur eût pû nuire à cause de l'incommodité des lieux, & l'Infanterie y estoit en petit nombre, parce que la plus grande partie en avoit esté mise sur les Vaisseaux. L'armée du Prince qui estoit commandée par Clermont, voyant la Catholique aller prendre la place qu'elle eust deu garder avec toute commodité, la suivit de fort prés, & montra en apparence un desir extréme de la combatre dans le canal, avant qu'elle eust receu des hommes de son armée de terre. Mais comme les prieres estoient déja faites, son Admiral & trois de ses plus grands Vaisseaux furent si mal gouvernez qu'ils s'échoüerent sur un banc de sable. Le lendemain les deux armées moüillerent l'ancre dans le canal, & en si peu d'espace, qu'elles ne pouvoient entreprendre l'une sur l'autre, sans le hazard de se mettre à la coste, ou de s'assabler. Elles resterent en cet estat quelques jours, pendant lesquels il arriva aux Catholiques cinq galeres commandées par le Chevalier de Montluc, qui malgré les vaisseaux que Clermont avoit envoyez au devant, se joignirent dans le canal avec le gros de leur armée. Le jour d'aupararavant Clermont avoit tenté de mettre le feu à la flote Catholique, par le moyen de quatre barques, remplies de fagots, rousines & poudres, & attachées de travers l'une à l'autre avec de bons cables, en telle distance qu'elles pouvoient aysément embrasser la proüe des vaisseaux : car un navire tient toûjours sa proüe droit au vent contre le flot. Ces barques ayant donc esté nagées par des chaloupes le plus prés que l'on pût de l'armée Catholique, durant l'obscurité de la nuit, ne manquerent pas d'estre portées par le flot qui commençoit, & par l'ayde du vent qui estoit propre à cette entreprise, droit dans le milieu des navires. C'estoit chose horrible durant les tenebres que de voir ces gros tourbillons de feu envelopez d'une épaisse noire fumée descendre impetueusement par le courant, d'entendre le bruit des flammes avec le muglement des flots, & le sifflement des vents, & d'oüir au mesme temps éclater les cris de joye de ceux qui regardoient de dessus les murailles, & les crieries tumultuaires de ceux qui estoient dans les vaisseaux. Neanmoins la frayeur fut plus grande que le mal : l'adresse des matelots sceut si bien se demesler de ces brûleaux, que pas un navire n'en fut endommagé. Il n'y en eut qu'un des plus grands, qui contraint de quitter ancres & cables pour se developer de l'embrasement, s'avala dans le canal au dessous de la ville, passant à la mercy des canonnades & de l'escopeterie, dont il évita une partie en criant qu'il se vouloit rendre: mais il sembla qu'il se fût mis en ce poste à dessein d'incommoder la place : car les assiegez ayant par l'ordre de Clermont dressé une palissade de travers du canal au dessus du havre, pour l'empescher de descendre & de se rejoindre à son armée, comme il estoit bien muny de vivres & d'hommes, il demeura là tout du long du siege, & les empescha qu'ils ne receussent aucuns vivres d'en haut par cette riviere, qui leur en eût pû toûjours apporter.

Les deux armees navales dans le canal.

Il arrive cinq galeres à l'armée Royale.

Clermont Admiral de celle du Prince essaye en vain de la brûler.

Les plus experimentez dans la marine croyoient que l'armée des Religionnaires devoit se retirer un peu au large, pour ne pas demeurer exposée à la mercy des galeres, s'il arrivoit un calme : mais comme il s'estoit déja tant perdu de belles occasions que l'honneur des chefs en estoit taxé, personne n'osa avancer cette proposition, de peur d'estre soupçonné de lâcheté, ou de trahison : au contraire Clermont s'opiniastra de combatre au premier flot, qui estoit sur le midy. Cette resolution prise par desespoir & sans aucune raison, ne pouvoit reüssir que mal-heureusement : le calme estant survenu à l'heure qu'ils voulurent donner, leurs plus grands vaisseaux furent tellement fracassez de coups de canon par les galeres à qui la bonace est fort avantageuse, qu'ayant esté contraints de se mettre au large, leurs vaisseaux & leurs gens se débanderent presque tous en huit jours: de sorte qu'il ne resta que six vaisseaux à la rade de baye, qui n'y subsisterent pas long-temps ; l'Admiral & un autre ayant esté enlevez par les galeres, & les autres écartez. Ceux qui se trouverent dessus, furent mis aux galeres ; entre ceux-là, si vous adjoûtez foy à d'Aubigné qui ne l'a point meritée en beaucoup de choses, il s'en trouva un assez constant pour se couper la jambe par où il estoit attaché, & se jetter à l'eau, d'où il fut retiré & pendu; Beau sujet de disputer si l'action de ce Soldat doit estre nommée un furieux desespoir ou une heroïque vertu, & si en sa mort il y eut justice ou cruauté. Ces mauvais succez estonnerent bien fort les Rochelois, qui dans les guerres precedentes avoient toûjours esté les maistres de la mer : mais au lieu de faire

Au lieu de se retirer au large, il le refour au combat.

Est bien batu & contraint de se mettre au large : son armée se dissipe.

Action de grand courage, ou desespoir.

Rochelois accusent les chefs de trahison.

quelque effort memorable, ils s'en prenoient aux Capitaines, les accusoient d'intelligence avec les gens du Roy, & menaçoient de chasser la Noblesse, se plaignant qu'elle ne tendoit qu'à usurper la domination, & que par tout où l'on la recevoit, la liberté estoit en grand danger. Le Prince à qui le courage croissoit dans l'adversité, ne s'estonna pas des bruits de la populace Rocheloise, plus prompte à dire du mal qu'à bien faire, & tâcha de rassembler une autre flote : ce qu'il esperoit avec le secours des navires Hollandois qu'on luy avoit promis. En attendant il essaya, par le moyen de quelques chaloupes, de jetter deux cens Arquebusiers dans Broüage chargez de biscuit & de mesche : mais faute d'avoir averty les assiegez de l'heure de leur arrivée, ils furent plûtost attaquez par les Catholiques qu'accueillis par les assiegez; si bien que pensans plus à se sauver qu'à autre chose, ils perdirent leurs armes & leurs munitions, & ne porterent dans la place que des bouches inutiles. Il tenta deux ou trois fois la mesme chose, toûjours avec peu de succez.

Le Prince essaye de refaire une autre armée.

Cependant les assiegeans du costé de terre, avoient fait leurs approches, & malgré les frequentes sorties des assiegez gagné les dehors, avec toute la diligence & tout le courage qui s'y pouvoit apporter; n'ayant esté retardez d'attaquer fortement la place que par l'attente de leur armée de mer, qui leur fit perdre dix ou douze jours de temps. Si tost qu'elle fut arrivée, ils commencerent leurs attaques de tous costez, & les avancerent si bien qu'ils gagnerent la pointe de deux bastions, dans lesquels les assiegez se retrancherent. Il ne leur manquoit rien pour presser le siege, comme ils desiroient : car le Roy vint à Poitiers pour les animer par sa presence, & leur envoya du renfort & de l'argent : de l'autre costé toutes choses manquoient aux assiegez, les vivres, les munitions, les medicamens pour les blessez & les malades, & l'esperance mesme : car ils sçavoient qu'il y avoit tant de confusion & d'estourdissement à la Rochelle, qu'il n'en faloit attendre que des reproches. Ils avoient outre cela une si grande disette d'eau douce qu'ils se voyoient à la veille de mourir de soif, & n'avoient presque plus aucun chef en qui ils eussent croyance. Car Manducage languissoit d'un coup d'arquebuse, dont il mourut quelque temps aprés, & N. de Valzergues-Seré avoit esté tué, avec Federic de Hangest-Argenlieu, & sept ou huit autres des plus braves, dans une sortie qu'il fit plûtost par desespoir que par conseil : les autres Gentils-hommes qui restoient, n'avoient point d'autorité, & leurs Soldats tout à fait découragez refusoient de s'exposer au dernier danger. En cette extremité ils mandent au Prince que si dans six jours au plus tard ils ne reçoivent du secours, ils capituleront : à cette nouvelle il fait tous ses efforts pour leur en envoyer, charge des barques & chaloupes de vivres, pour les faire entrer dans le canal, avec la marée durant l'obscurité de la nuit. Mais Lansac bien averty de tout ce qu'on faisoit à la Rochelle, leur ferma l'embouchure du canal par le moyen d'une palissade faite de gros masts, & de poutres traversées & liées ensemble avec des cables & des chaisnes de fer, au devant de laquelle il fit jetter l'ancre à ses galeres & pataches; d'ailleurs le vent qui durant tout ce siege, sembla conjuré contre les Rochelois, fut entierement contraire durant quatre jours : de sorte que le passage leur fut tout à fait impossible. Cependant le bruit court au camp, & de là dans la place, que Monsieur vient d'Auvergne avec son armée victorieuse & alterée de sang, qui menace les assiegez d'un pareil traitement que ceux d'Issoire; cette nouvelle abbat si peu qui leur restoit de courage, & d'autre costé donne à penser au Duc de Mayenne, qu'on luy veut ravir la gloire de ses travaux. Ainsi les uns & les autres estant disposez à faire la composition, il ne restoit sinon que les assiegeans delivrassent ceux de dedans de la honte d'en parler les premiers. Strossi qui avoit toûjours, quoy qu'estranger, autant épargné le sang des François, que beaucoup de François méme l'avoient cruellement prodigué, en voulut bien entamer le propos : ensuite dequoy elle fut incontinent faite & signée, contenant, *Que les assiegez sortiroient dans trois jours avec armes & bagage, & seroient conduits à la Rochelle, ou ailleurs dans leurs places voisines, par mer ou par terre, comme il leur plairoit.* Les articles de cette capitulation estant portez au Prince pour les ratifier, il feignit en public de les avoir agreables, pourveu qu'on y adjoûtast que les hommes qui avoient esté pris sur ses navires & mis aux galeres, fussent delivrez : mais en secret il pria les Deputez de demander encore quelques autres conditions, & d'écouler ainsi trois ou quatre jours en contestation, afin qu'il eût le loisir de secourir la place. Il avoit re-

Broüage fort pressé par l'armée de terre.

Tout y manque.

Lansac fermé l'embouchure du canal : rien n'y peut entrer.

Bruit de l'arrivée de Monsieur haste la reddition de la place.

Articles de la capitulation, sont portez au Prince, qui prie les assiegez d'en differer l'execution

ceu le matin une lettre du Roy de Navarre, qui luy mandoit que dans quatre jours au plus tard il seroit à luy avec tout ce qu'il avoit de troupes & de Noblesse, & pour assurance il luy envoyoit une épée, dans le pommeau de laquelle il y avoit un billet écrit de sa main. Les Deputez de Broüage ayant veu cette lettre & reconnu l'épée, luy promirent qu'ils feroient differer la reddition, mais ce n'estoit pas chose qui fût en leur pouvoir: car outre que le traité n'estoit pas conditionnel, comme ils le disoient au Prince, les assiegeans sçavoient trop bien l'état de la place pour se laisser tromper; mesme plusieurs d'entr'eux s'estoient déja promenez dedans depuis les tréves faites, ils estoient pesle-mesle à la bréche parmy les assiegez, lesquels ne se soucioient plus d'y faire garde, parce qu'un Trompette du Roy qui estoit allé avec les Deputez ayant piqué en diligence à Broüage, y avoit rapporté que le Prince avoit ratifié les articles. Ainsi le 28. d'Aoust les assiegez sortirent suivant la capitulation, qui leur fut aussi fidellement gardée, comme ils avoient esté negligens à prendre leurs precautions: car ils arriverent à la Rochelle aussi-tost que les ostages qu'on y envoyoit pour leur seureté. Il fut tué en ce siege & à la campagne environ quatre cens Religionnaires & douze cens Catholiques; entre ceux-cy trois gens de marque, Palaiseau, Eschilez & Chemeraud. Jacques de Harville-Palaiseau jeune Gentilhomme fort vaillant, & l'un des favoris du Roy, venant à l'armée avec six vingt Chevaux-legers, & cent Arquebusiers à cheval, fut surpris la nuit & tué avec cinquante des siens au Bourg de saint Cibardeau, par les coureurs de saint Jean d'Angely conduits par le Capitaine Pontlevis: lesquels batans la campagne à toute heure, incommodoient fort ceux qui alloient à l'armée, & mesme se croisans quelquefois en Catholiques passoient la riviere de Loire, & faisoient des exploits merveilleusement hardis. Le Duc de Mayenne ayant entrepris de bâtir un fort sur le bord des marests, en avoit donné la garde à Eschilez Gentil-homme du païs, qui depuis peu avoit quitté le party Huguenot, où il estoit consideré: les assiegez qui sçavoient la consequence de ce fort, l'allerent attaquer avant le jour & à l'improviste, donnerent dedans si chaudement qu'ils l'emporterent, & passerent au fil de l'épée Eschilez, avec une partie de ses gens; Chemeraud envoyé pour garder le mesme poste avec son Regiment, fut aussi tué en empeschant un secours qui entroit par les marests.

mais ils ne le purent, & rendirent la place.

Palaiseau tué, & quelques autres particularitez.

La rumeur fut grande à la Rochelle, quand on y vid arriver la garnison de Broüage, à l'heure mesme que l'on se preparoit de l'aller délivrer: La douleur du Prince ne le fut pas moins, lors qu'il en receut l'avis: car le jour d'auparavant il estoit party avec trois cens chevaux, pour aller au devant du Roy de Navarre. Il ne laissa pas pourtant de continuer son voyage, & ayant recueilly le Comte de la Rochefoucault à Ponts, il tira à grandes journées à Bergerac, n'osant séjourner en aucun lieu, de peur d'estre investy par les troupes que le Duc de Mayenne avoit lâchées aprés luy, & qui faillirent de l'enveloper dans Ponts. Le Roy de Navarre qui desiroit relever le party par quelque memorable exploit, ayant avec luy le Prince, & le Vicomte de Turenne qui venoit de le joindre, s'avança incontinent vers le Poitou, en bonne resolution de charger les troupes Catholiques, fort ou foible: mais elles s'estoient déja retirées pour se rafraischir, & n'avoient pas ordre de rien entreprendre davantage, de peur de troubler la paix qui estoit si fort avancée qu'on ne doutoit plus qu'elle ne se fit dans peu de jours; Les mesmes personnes que vous avez veu cy-devant la negotier prés du Roy de Navarre, la poursuivoient toûjours, & le Roy la souhaitoit avec passion, n'estant pas moins venu à Poitiers pour ce sujet que pour avancer le siege de Broüage. Il n'est pas bien aisé de juger quelles raisons le pouvoient porter à la refaire, aprés l'avoir rompuë avec tant de bruit à la face des Etats, aprés avoir protesté si solennellement qu'il ne poseroit point les armes, à moins que d'y estre forcé par de tres-mauvais succez; Si ce fut ou son inconstance, ou les menées de Monsieur qui brûloit d'impatience de passer en Flandre, comme nous le dirons cy-aprés, ou celles des factieux qui craignoient qu'on leur ostast tout sujet de remuëmens, ou plûtost la crainte que le Roy eut que les Reistres ne remissent le pied dans son Royaume, où ils avoient déja tant fait de mal, & que la Reine d'Angleterre n'embrassast la défense des Religionnaires, qui dans le desespoir luy eussent pû livrer la Rochelle. Toutes ces choses peut-estre y contribuerent, & peut-estre aussi qu'il n'y en eut pas une: mais il y a apparence que s'il les eût pressez dans leur desordre, ils eussent succombé dans peu de temps. Il n'estoit plus en leur pouvoir de mettre une armée en campagne, leurs Chefs en estoient

Le Prince sort de la Rochelle, pour aller joindre le Roy de Navarre.

Armée Catholique se retire, en esperance de la paix.

Raisons qui obligerent le Roy à la souhaiter.

Les Religionnaires estoient en grande extremité, si on leur eût continué la guerre.

aux mains dans les Sevenes : la discorde estoit si grande à la Cour du Roy de Navarre, qu'il estoit aussi empesché à accommoder les querelles d'entre les Gentils-hommes Catholiques & les Huguenots, qu'à conduire cette guerre ; Et quand il eût voulu remuer, il estoit envelopé de tous costez, de la Noblesse de Guyenne, & de celle des environs de Thoulouse qui s'estoit liguée pour se défendre de ses entreprises ; de l'Admiral de Villars qui avoit des troupes dans le Bordelois ; & de traîtres dans sa maison qui découvroient tous ses secrets, & luy avoient si fort sillé les yeux qu'ils l'eussent pû jetter dans des fautes qui l'eussent perdu. D'autre costé, Damville avoit tourné ses armes contre les Religionnaires & leur rendoit inutiles les forces du Languedoc, la meilleure Province qu'ils eussent. Il ne nous reste plus que cela à voir de cette sixiéme guerre.

Admiral de Villars avec des troupes dans le Bordelois.

Quelque aversion & quelque deffiance que ce Mareschal témoignast à ceux qui luy parloient d'accommodement, se ressouvenant des mauvais tours qu'on luy avoit voulu joüer: on ne discontinua pas de le presser & de luy faire de jour à autre de nouvelles propositions. On avoit gagné pour cet effet ses Secretaires Chartier & Marion, & sa femme mesme, qui luy representoit à toute heure le mal-heur & le reproche que c'estoit au premier Chrestien & au premier Baron de France d'estre armé contre son Roy, & associé avec les ennemis de sa Religion. On y employa encore les persuasions du Mareschal de Bellegarde son amy, qui pour se remettre bien à la Cour, ne refusoit rien de ce qu'il croyoit y devoir estre agreable, & desiroit peut-estre qu'il y eût broüillerie en Languedoc, afin d'y avoir de l'employ. Il luy promettoit de la part du Roy les Gouvernemens particuliers de Beziers & de Narbonne, & de tirer de ce païs-là Joyeuse Lieutenant de Roy, afin qu'il demeurast seul Commandant : chose qu'on n'avoit ny pouvoir ny volonté de luy tenir, dautant que ce n'estoit pas la saison d'oster les Gouvernemens à ceux qui les avoient, & que quand ils eussent esté assez obeïssans pour s'en demettre, on n'avoit garde de les donner à celuy, qui au gré de la Cour n'estoit que trop enraciné dans la Province. Neanmoins l'adresse de Bellegarde, jointe aux caresses de sa femme, luy presenterent cet appast si souvent & en tant de sortes, qu'à la fin il y mordit, & donna sa parole de se declarer dans la fin du mois de Juin. Il prenoit ce delay, pour avoir loisir de s'emparer des principales Villes des Religionnaires, non pas tant peut-estre à dessein de les porter au party du Roy, que de les garder pour luy-mesme : mais les Ministres toûjours soupçonneux, le veillerent de si prés qu'ils luy firent manquer vingt-deux de ses entreprises, s'assurant eux-mesmes des places qu'il pensoit enlever avec luy ; Et comme ils n'avoient point accoûtumé de respecter personne quand il estoit question de se conserver, ils luy fermerent les portes de Montpellier, & firent insolence à la Mareschale, comme elle passoit par quelques Villes. Ces injures luy servant de pretexte de rupture, il les abandonne ouvertement au commencement de Juillet. Il y avoit une armée toute preste pour leur faire la guerre : avec une partie il va bloquer Montpellier, tandis que Bellegarde avec l'autre fait le degast autour de Nismes : car la Reine-Mere l'avoit ainsi divisée en deux, afin de diminuer sa puissance. Le Roy de Navarre qu'il avoit toûjours voulu amuser de belles assurances, ne s'estoit pas tellement fié à sa parole, qu'il n'eût donné ordre à la conservation du Languedoc : de sorte que lors qu'il apprit que le Mareschal estoit sur le poinct de se declarer, il y envoya la Noüe & Turenne. Ces deux Chefs pourveurent aux places qui estoient le plus en danger, & trouverent à propos de donner le commandement general dans le païs à Toré, pour ne rompre point avec les Catholiques qui restoient dans le party : puis ils s'en retournerent à Bergerac. Nismes où Toré s'estoit enfermé, ne fut pas long-temps assiegée, & les troupes de Bellegarde, je ne sçay par quel ordre, coulerent toutes vers Damville. Le blocus de Montpellier avoit déja duré deux mois, sans qu'il s'y fût rien passé de considerable, horsmis que le Maréchal outré des mépris des Religionnaires fit pendre Cornaton Enseigne du feu Admiral, & quatre autres des assiegez qui avoient esté pris dans une sortie, rigueur qui fut aussi-tost vengée par le supplice de plus de trente des siens : quand Chastillon vray fils de l'Amiral, voyant que la place estoit presque reduite à la faim, entreprit de sortir pour luy aller chercher du secours. Ayant donc percé durant une nuit bien noire, le corps-de-garde le plus foible, il se jetta dans les Sevenes & dans le Roüergue, courut à Chastres, à Montauban, & de là jusqu'à la Cour du Roy de Navarre, bref il usa d'une si grande diligence, qu'en dix-neuf jours il assembla prés de quatre mille

Damville avoit tourné ses armes contre les Religionnaires en Languedoc.

Bellegarde, sa femme & ses Secretaires le détachent de ce party.

Mais il ne pût emporter les places avec luy.

Assiege Montpellier.

La Noüe & Turenne y avoient pourveu.

Belle action de Chastillon, qui va querir du secours pour Montpellier.

hommes, commandez par Toré, N. de Rabastins Vicomte de Paullin, Saint-Romain, Bouillargues, & autres Capitaines. Au devant du pont de Castelnau par où ils avoient entrepris de passer, il y a une petite montagne couverte de rochers, qu'on nomme le Crest: le Maréchal avoit mis là-dessus l'élite de son infanterie, à qui ces rochers servoient comme de remparts, & la devoit faire soûtenir par sa cavalerie qui estoit dans le valon devers luy. Châtillon les fait taster par quelque infanterie, à la seconde charge ils laschent le pied, mais rejoints à leur gros ils repoussent les attaquans: il y court, remene ses gens au combat, regagne & reperd le haut trois ou quatre fois, jusqu'à ce qu'il en chasse tout à fait les Catholiques: mais il n'en demeure pas là, il les poursuit l'épée dans les reins, force les baricades du pont, & perce dans la ville. De là tout d'un temps il mene, au clair de la Lune, deux pieces de canon devant l'Eglise de S. Sey, celuy des blocus qui incommodoit le plus Montpellier, y fait bréche & l'emporte: les assiegeans en furent si effrayez qu'ils quitterent tous leurs corps-de-garde, le peuple qui courut aux barricades, trouva qu'elles estoient presque toutes de tonneaux & de cuves pleines de bled, que les Catholiques avoient amassé de toute la campagne pour le vendre à leur commodité: de sorte que le pain qui valoit un écu dans la ville, ne valut plus le lendemain qu'un sol.

Force l'armée de Damville, & entre dans Montpellier.

Le lendemain les armées estans en bataille, la Noüe apporte la paix.

Par cette action les uns estans animez de dépit & de honte, les autres échauffez du bon-heur du succez, le jour n'eut pas si-tost paru que les deux armées se mirent en campagne. Les ordres estoient déja donnez par tout, & les enfans perdus marchoient pour commencer l'escarmouche, quand on vid arriver un Courrier qui ordonna à son postillon de faire deux cris, afin qu'on ne tirast pas sur luy; C'estoit la Noüe qui venoit de la part du Roy de Navarre & du Duc de Montpensier, leur annoncer la paix. Elle avoit enfin esté concluë à Bergerac au commencement de Septembre, par les soins principalement du Duc de Montpensier, de Biron & de Villeroy: lesquels avec Descars, Saint-Sulpice & la Mote-Fenelon, la signerent de la part du Roy; comme la Noüe, Loüis de Saint-Gelais, Clavigny Arnould le Fevre, Casenove, Loüis le Fevre-Gratigny Chancelier du Roy de Navarre, & autres Deputez des Provinces Religionnaires, la signerent de la part de ce Roy & du Prince de Condé. Le Roy en fit un Edit à Poitiers qui fut depuis signé par la Reine-Mere & Monsieur, & verifié en Parlement au commencement d'Octobre. Les articles n'estoient presque differens de ceux du dernier, sinon en ce qu'ils restraignoient cette grande estenduë de l'exercice de la Religion reformée aux limites des precedentes paix; l'éloignoient à dix lieuës de Paris & de la Cour; & le défendoient absolument dans le Marquisat de Salusses, & dans le Comté de Venaissin. On donna aux Religionnaires pour seureté les mesmes places qu'auparavant, horsmis qu'on leur accorda Montpellier pour Beaucaire, & qu'on ne leur rendit pas Issoire en Auvergne: mais ce fut à condition que le Roy de Navarre, le Prince de Condé, & vingt Seigneurs du party, tels qu'il plairoit au Roy de choisir, s'obligeroient solidairement & un seul pour tous, de les rendre dans six ans.

A quelles conditions elle estoit faite.

Les Consistoriaux aveuglez d'un faux zele & s'opiniâtrant contre la mauvaise fortune, avoient peine à consentir à cette restriction: mais les chefs qui mesuroient sagement leurs demandes à l'état present de leurs affaires, la receurent comme tres-avantageuse, croyant qu'on leur faisoit gratification de tout ce qu'on ne leur ostoit pas; & le Prince lassé des crieries & des reproches des Rochelois, comme ils estoient extrémement ennuyez de ses mauvais succés, en eut la nouvelle si agreable, qu'il la fit publier le soir mesme aux flambeaux dans la Rochelle. De l'autre costé le Roy fut extrémement aise de se voir delivré des soucis d'une guerre qui inquietoit fort son esprit, & s'en retourna à Paris, où il s'adonna entierement aux danses, mascarades, festins, & autres galanteries qui ne servent qu'à nourrir les voluptez & à étouffer le courage. Le Roy François I. qui avoit une noble passion pour toutes les belles choses, s'estoit merveilleusement pleu aux magnificences, croyant qu'elles servoient à faire paroître sa grandeur; Et comme il se persuadoit que la beauté des Dames rehausseroit l'éclat de ses pompes, joint qu'il estoit d'inclination amoureuse, il avoit le premier accoûtumé ce beau monde à hanter la Cour. Du commencement cela eut de fort bons effets, cét aimable sexe y ayant amené la politesse & la courtoisie, & donnant de vives pointes de generosité aux ames bien faites: mais depuis que l'impureté s'y fut mêlée, & que l'exemple des plus grands eut autorisé la corruption, ce qui estoit auparavant une belle source d'honneur & de

Favorable aux Religionnaires, le Prince la fait publier aux flambeaux.

Le Roy dans les danses, festins, jeux & spectacles.

François I. accoûtume les Dames à hanter la Cour.

vertu, devint un sale bourbier de tous vices; le deshonneur se mit en credit, la prostitution se saisit de la faveur, on y entroit, on s'y maintenoit par ce moyen, bref les charges & les bien-faits se distribuoient à la fantaisie des femmes. Et parce que d'ordinaire, quand elles sont une fois dereglées, elles se portent à l'injustice, aux fourberies, à la vengeance, & à la malice avec bien plus d'effronterie que les hommes mesmes: elles furent cause qu'il s'introduisit de tres-méchantes maximes dans le gouvernement, & que l'ancienne candeur Gauloise fut releguée encore plus loin que la chasteté. Cette corruption commença sous le regne de François I. se rendit presque universelle sous celuy de Henry II. & se déborda enfin jusqu'au dernier poinct sous Charles IX. & sous Henry III.

Les maux qui sont venus de là.

Or ce vice delicat se plaisant dans les divertissemens, les jeux & les spectacles, la Cour se plongea tellement dans ces vanitez, que l'horreur & les miseres de tant de guerres civiles ne l'en pûrent pas retirer. La Reine-Mere qui aimoit excessivement ses passe-temps, les entretenoit toûjours dans les plus grands troubles, & quelque affaire pressante qu'il y eust, dit Montluc, elle vouloit *que le bal marchast toûjours.* Avec cela tous les soirs, comme son humeur estoit extrémement prodigue, qu'elle faisoit de tres-grandes dépenses en toutes choses, & qu'elle avoit l'imagination ambitieuse, pleine des hautes avantures & des charmantes fictions que les Poëtes & les Romans luy avoient mises dans la teste: elle ne perdoit point d'occasions de faire paroistre sa somptuosité, & d'étonner les peuples par des representations de choses extraordinaires, avec des machines & des inventions merveilleuses; à quoy elle employoit sans regret de prodigieuses sommes d'argent, pour un petit passe-temps d'une heure, qui faisoit gemir les peuples des années toutes entieres. Or tous ses enfans ayant esté nourris dans cette inclination de faire de grandes dépenses, & d'aimer la pompe de ces spectacles, son fils Henry s'y portoit encore plus que les autres, non seulement par le desir de luy complaire, mais aussi par son humeur, & par son propre naturel: lequel ayant quelques nobles sentimens pour les grandes choses, non pas assez de fermeté & de durée pour soûtenir le faix de la guerre, & des affaires d'Etat, s'addonnoit facilement à ses vanitez qui avoient quelque apparence de grandeur. Mais il le fit bien plus éperduëment quand il fut venu à la Couronne: car s'imaginant alors que l'autorité souveraine estoit une source inépuisable de biens, & le dernier poinct de la beatitude, où rien ne luy pourroit jamais manquer, il crût qu'il n'avoit plus qu'à se donner du bon temps, & qu'il n'y avoit point de si grande dépense qui le pûst incommoder; Sa mere & ceux qui l'approchoient, l'entretenans toûjours dans cette opinion, afin qu'il leur laissast le soin des affaires, & que ses finances fussent tellement troublées qu'ils y pûssent pescher à leur aise. C'est chose presque incroyable des sommes excessives qu'il consuma dans une si grande necessité du Royaume, & des actions de jeunesse qu'il faisoit peu seantes à la Majesté d'un si grand Roy. Il jolia un soir à la Dolinville, où il alloit souvent passer le temps, quatre-vingt mil écus: au commencement de l'année on le vid courre la bague à Paris déguisé en Amazone, & mesme en Damoiselle, avec tous les affiquets d'une femme. Monsieur estant allé en Cour aprés la prise de la Charité, il luy fit un festin au Plessis lez Tours, où les Dames vétuës de verd en habits d'homme servirent à table, & tous les assistans furent parez de mesme livrée. La Reine-Mere voulut aussi faire le sien à Chenonceaux, & montrer que c'estoit d'elle qu'il avoit appris la prodigalité: car elle y dépensa prés de cent mille francs; & les plus belles de la Cour furent employées à y faire le service, ayant la gorge nuë & les cheveux épars, comme des épousées. Bref, il ne se passoit presque point de jour qu'il ne se fist Tournois, Balets & Mascarades, mesme pendant que les armées estoient en campagne de tous costez: de sorte que ce Royaume souffroit tout à la fois les malheurs d'une cruelle guerre, & les maux d'une longue & oyseuse paix. Il faloit cependant, le fonds estant épuisé, que le Roy se servît de fâcheux moyens pour recouvrer de l'argent, c'estoit de créer de nouveaux Offices; invention qui venoit des Florentins, & de ceux qui avoient esté formez à leur école. Ces gens trouvans bien leur compte à cette espece de marchandise, luy persuadoient par de fausses maximes d'Etat, Que la multitude des Offices estoit un excellent moyen, non pas seulement pour tirer de l'argent sans peine, & sans violenter personne, mais encore pour rendre la puissance du Prince plus absoluë, & les Sujets plus obeïssans: Dautant que ces Officiers estant ses creatures, & engagez à faire executer

La Reine-Mere aimoit fort les magnificences & les spectacles.

Avoit nourri ses enfans dans les grandes dépenses, specialement Henry.

Lequel en fait d'incroyables.

Exemples de ces prodigalitez.

Pour trouver de l'argent a recours à créer de nouveaux Offices.

Raisons des flateurs pour autoriser cette multiplicatiō.

ses commandemens par la crainte de perdre leurs Charges, où ils auroient employé la meilleure partie de leur bien, seroient comme autant de garnisons dans les Villes qui contiendroient les peuples, & leur feroient recevoir tout ce qui plairoit à Sa Majesté. Au contraire, les gens de bien maintenoient, Que c'estoit le moyen de reduire le Roy & le Royaume dans une extrême pauvreté, voire mesme de ruiner l'autorité du Roy, au lieu de l'affermir : Car ces petites sommes, disoient-ils, qu'il tirera de ces nouvelles creations, se dissiperont en un moment, & ses coffres demeureront à jamais chargez des gages de ces Officiers, pour lesquels il faudra lever de nouveaux subsides, ou leur faire banqueroute, au deshonneur de la foy & de la parole de Sa Majesté, d'où il pourroit s'ensuivre que les peuples opprimez se jetteroient dans le desespoir, ou que les Officiers trompez & mal payez, seroient autant d'ennemis, au lieu de serviteurs. De sorte que cet argent sera comme un verre de vin frais à un homme tourmenté d'une fiévre chaude ; il appaisera bien l'alteration pour un moment, mais il la redoublera aussi-tost avec plus de violence. Au reste il ne faut point dire, sous ombre qu'il n'y a point de contrainte à faire acheter ces Charges, que c'est une voye douce & innocente : car à la verité on ne fait point d'injustice à ceux qui les achetent, mais on en fait à tout le peuple, sur lequel ils se dédommagent de cet achat : & il n'y a point de charge qui ne soit un impost, d'autant plus rude qu'il est perpetuel, & à la discretion de l'Officier. C'est donc mal parler que d'appeller ces nouveaux Officiers des morte-payes sans tambour, & des garnisons bourgeoises, ce sont plûtost des picorées, d'autant plus pernicieuses qu'elles se commettent sous l'autorité du Roy, & qu'on ne s'en peut défendre à moins que de se rendre criminel. Et quant à ce que disent quelques-uns, qu'il y a moins d'inconvenient à créer des Offices de Finance que de Justice, leur raisonnement est tres-dommageable à l'Etat : dautant que l'argent estant la chose de toutes la plus necessaire au Prince, & les exactions la plus rude aux peuples, il s'ensuit que le plus grand mal qu'il puisse faire, c'est de lever beaucoup d'argent & d'en avoir peu, de se mettre dans une grande indigence & ses Sujets dans une extrême oppression. Or il est certain que les finances diminuent d'autant plus qu'il y a de mains par où elles passent, & que plus il y a de comptables, moins il y a de bon compte : chacun d'eux a ses droits, chacun cherche les moyens de divertir ou de retenir quelque parcelle du fonds qu'il manie, & tous ensemble s'accordent à le faire évanoüir. Du temps qu'il n'y avoit qu'un Tresorier de France, un President de la Chambre des Comptes, quatre maistres Clercs, & autant de Laïcs ; Que les Vicomtes, Baillifs & Seneschaux faisoient la recepte, & l'apportoient au Receveur general à Paris sans y prendre aucun droit, les subsides estoient tres-legers & les finances bien administrées, la Maison de nos Rois plus magnifique, leurs armées plus puissantes, & leurs Sujets plus obeïssans qu'à cette heure. Depuis qu'il y a eu plus de trente Receveurs generaux, un nombre infiny de Tresoriers, sept ou huit Chambres des Comptes, & dans celle de Paris plus de deux cens Officiers, les imposts sont montez à vingt fois plus haut qu'ils n'étoient, les armées sont mal payées, les peuples débauchez, & les Rois toûjours indigents. Il estoit presque impossible en ce temps-là de dérober les deniers publics : aujourd'huy on n'entend parler d'autre chose que de gens demeurez redevables de grandes sommes, ou qui n'ont jamais compté ; & quoy qu'il y ait tant d'Officiers, il ne faut pas moins, pour avoir raison des comptables, deputer des Commissaires à grands frais, qui partagent le butin avec eux, & n'en rapportent qu'une bien petite partie. Un Maistre des Comptes s'est plaint aux derniers Etats, que d'un écu que le Roy levoit, il n'en venoit que quatorze sols dans ses coffres ; Qu'est-il donc besoin qu'il partage son revenu avec cette multitude de gens affamez : & n'est-ce pas chose étrange, que les serviteurs donnent de l'argent à leur Maistre, pour avoir la liberté de foüiller dans sa bourse ? Les Turcs mesme, dont ces disciples de Machiavel vantent si fort le Gouvernement, n'ont dans tout leur Empire que deux Generaux des finances, & un grand Maistre du Tresor, & pour tous Officiers qui examinent les comptes, que vingt-cinq Controolleurs.

Raisons des gens de biē au contraire.

Autrefois il n'y avoit qu'un Receveur general & huit Maistres des Comptes, pour toute la France.

Ceux qui estoient auprés du Roy n'avoient garde de luy faire entendre ces raisons ; & bien qu'il eût le jugement assez clair-voyant pour prevoir les consequences de ces nouvelles creations, neanmoins il n'avoit pas à l'heure d'autre soin que de fournir à ses excessives dépenses. Ce luxe qui cherchoit par tout des divertissemens, invitant toutes sortes de basteleurs & de bouffons de venir à la Cour, y appella

pella cette année, du fonds de l'Italie, une bande de Comediens nommez *li Gelosi*, dont toutes les pieces ou plûtost les farces, pleines de bouffonneries, de postures infames, & de discours & d'intrigues d'amourettes, estoient de vrayes leçons d'effronterie & d'impudicité. Neanmoins ils ne furent pas seulement tolerez, mais encore ils obtinrent des Lettres Patentes d'establissement; & nonobstant que le Parlement les eût rebutez, comme personnes que les bonnes mœurs, les saints Canons, les Peres de l'Eglise & nos Rois ont toûjours reputez infames, & qu'il leur eût fait defense de plus joüer ny d'obtenir de semblables Lettres, sur peine d'estre condamnez à dix mille livres d'amende: ils ne laisserent pas de recommencer leurs comedies à l'Hostel dit le petit Bourbon, si tost que la Cour fut de retour de Poitiers. Ce qui ne montroit que trop evidemment la dissolution extréme où elle estoit plongée; aussi n'y avoit-on plus honte d'aucun vice, mesme entre les plus grandes Dames. Pendant que le Roy estoit à Poitiers logé dans le Chasteau, un Seigneur de marque & des premiers d'auprés de luy, sur quelques lettres & autres indices d'adultere, poignarda sa femme avec une Damoiselle sa confidente, comme elle se coiffoit dans sa chambre; Action qui neanmoins sembla horrible pour avoir esté executée en plein jour, dans le logis du Roy, sur une femme grosse de deux enfans, & non surprise dans le delict, avec cela par un mary dont les débauches luy donnoient sujet de manquer à son devoir: aussi crût-on que le Roy l'avoit incité par quelques reproches à une si rigoureuse vengeance, parce qu'il haïssoit cette Dame, pour avoir médit de ses nouveaux plaisirs.

Comediens Italiens en France.

Le Parlement leur defend de jouer; mais le Roy le veut.

Dame de qualité tuée par son mary, pour adultere.

Il parut cette année la plus grande Comete que l'on eût jamais veuë: car elle tenoit en longueur trente degrez d'estenduë, embrassant les signes du Sagittaire & du Scorpion, ayant la queuë vers l'Occident. Leonard Thurneiser dit qu'il la vid à Uberlinguen dés le dix-huitiéme du mois d'Octobre, les autres Astrologues ne la remarquerent que vers le dixiéme de Novembre. Ils reconnurent tous qu'elle n'estoit pas dans le monde elementaire, mais au dessus de la Lune, & Mœstlin demontroit qu'elle estoit dans le Ciel de Venus. On a toûjours observé que ces feux prodigieux denotent quelque revolution des Estats; il sembla que celle-cy eût signifié la ruine du Royaume de Portugal qui arriva l'année suivante par la mort du Roy Sebastien tué en Affrique dans une bataille contre les Maures, le soulevement de tous les Païs-bas contre les Espagnols, & le danger extréme où la Ligue & les dissolutions des Grands reduisirent la Monarchie Françoise, quelques années aprés: car ils disent que les presages des Cometes s'estendent jusqu'à dix ou douze ans. Cette mesme année, sur la fin de Janvier mourut Nicolas de Lorraine Comte de Vaudemont pere de la Reine Louyse. Il avoit esté marié trois fois, la premiere avec Jeanne d'Egmond fille de Jean II. du nom, dont il n'eut que Louyse; la seconde avec Jeanne de Savoye fille de Philippe Duc de Nemours, qui luy procréa Philippe-Emanuel Duc de Mercœur, Charles Cardinal de Vaudemont, François Marquis de Chaussins, & Marguerite femme en premieres nopces d'Anne Duc de Joyeuse, puis en secondes de François de Luxembourg Duc de Piney; & la troisiéme fois avec Marguerite fille de Claude Duc d'Aumale tué devant la Rochelle, dont vinrent Henry Comte de Chaligny qui épousa Claude heritiere de Moüy, & Erric Evesque de Verdun, qui se rendit Capucin. Ce Jean de Morvilliers que nous avons veu si fort employé dans les affaires d'Estat, dans les celebres Ambassades, & à tenir les Seaux aprés la disgrace du Chancelier de l'Hospital, mourut aussi à Blois, peu aprés que le Roy en fut party; emportant cette loüange d'avoir toûjours montré beaucoup de zele pour la Religion Catholique, & neanmoins une grande moderation dans ses actions & dans ses conseils: mais on le blâmoit d'avoir dissimulé avec trop de timidité les entreprises des auteurs de la Ligue, & de s'estre laissé piper par des apparences de devotion à favoriser & introduire les partisans des puissances estrangeres. Il n'estoit pas de l'ancienne maison de ces Morvilliers de Picardie dont il y avoit déja eu un Chancelier, mais d'une famille d'Orleans. Quatre mois aprés, sçavoir à la fin de Juillet, Blaise de Montluc finit ses jours dans sa maison d'Estillac en Agenois, dans une extréme vieillesse: de sorte que ce fut plûtost la vie qui luy manqua que non pas la mort qui le ravit, laquelle il avoit bravée en tant de sieges, d'assauts, & de combats dedans & dehors le Royaume, qu'il sembloit qu'elle n'osast plus l'attaquer; car il avoit porté les armes soixante ans durant, & s'estoit par son propre merite sans aucune faveur de la Cour, élevé de degré en degré à la Charge de

Prodigieuse Comete au mois de Novembre.

Ce qu'elle pût presager.

Mort du Comte de Vaudemont.

De Jean de Morvilliers.

Du Mareschal de Montluc.

Mareschal : extremément jaloux de l'honneur, ardent au métier, exact dans l'obeïssance, & severe dans le commandement, neanmoins fort agreable aux gens de guerre, comme on le peut voir dans les Commentaires qu'il a écrits de sa propre vie : au reste qui ne fut jamais taché d'aucun reproche, sinon par les Huguenots qui l'accuserent de cruauté dans les premieres guerres civiles, & d'avarice dans les dernieres. Sa Charge de Maréchal fut donnée à Armand-Gontaud de Biron, & celle de grand-Maistre de l'Artillerie que Biron avoit à Philibert de la Guiche, qui estoit des plus avant dans les bonnes graces du Roy. De quatre fils qu'il avoit eus, il n'en laissa qu'un au monde qui estoit Chevalier de Malthe. Les trois autres avoient esté tuez en guerre; sçavoir Marc-Antoine au siege d'Ostie, l'an 1552. Bertrand à l'Isle de Madere, en 1567. & Fabian à la prise de Nogarols, en 1573. De ce dernier & de l'heritiere de Montesquiou, il résta deux enfans, dont l'un a esté cet illustre Comte de Carmain, que nous avons veu avantagé de tant de rares qualitez & d'heroïques vertus, que sans l'envie qui n'en a pû souffrir l'éclat, & sans le cours du temps, auquel son courage trop genereux n'a jamais voulu se laisser emporter, il eût surpassé la reputation de son ayeul, & n'eût pas esté moins en estime à la Posterité qu'il l'a esté de son vivant parmy tous les gens d'honneur. Jean de Montluc son grand Oncle Evesque de Valence, suivit le Maréchal deux ans aprés : c'estoit un personnage dont la doctrine, l'esprit & l'éloquence avoient paru en de grandes affaires, mais principalement en douze celebres Ambassades, où il avoit toûjours heureusement reüssi. Il mourut à Thoulouse lors que la Reine-Mere y estoit, non sans quelque reproche de legereté & de vanité envers les sages : lesquels trouvoient à dire, qu'un vieillard qui avoit la mort entre les dents, eust mieux aymé la chercher dans l'embarras de la Cour & parmy les intrigues des femmes, que d'achever doucement sa vie dans le repos, & dans son Diocese. Ses parens l'ayant mis jeune dans les Jacobins, il s'adonna si fort à l'estude qu'il devint tres-sçavant; si bien que la Reine de Navarre sœur du grand Roy François qui avoit passion pour les belles Lettres, le tira du Cloître & l'avança dans les dignitez de l'Eglise : je croy qu'il ne prit point l'ordre de Prestrise, mais il se donna la licence d'avoir une femme, dont vint Jean de Montluc-Balagny; car ayant fort pratiqué les Docteurs des nouvelles opinions, il estoit dans ce mauvais sentiment que le Celibat n'estoit pas une qualité necessaire aux Ecclesiastiques. J'ay oüy raconter de luy, je ne sçay s'il est vray, que son esprit ayant toûjours esté irresolu sur les controverses de la Religion, principalement sur le poinct de l'Eucharistie, qu'il voyoit contesté par tant d'opinions si differentes, & se disant toutes fondées sur l'Escriture-Sainte & sur les Peres des premiers siecles, il ne pût pas se determiner, ou ne voulut pas se declarer mesme au lict de la mort : Comme on luy apporta le sacré Viatique qu'il avoit demandé avec beaucoup de ferveur, & que toute l'assistance prestoit l'oreille attentivement pour sçavoir quelle estoit sa croyance sur cet ineffable mystere, il embarrassa encore davantage leur curiosité : car aprés quelques prieres tirées de l'Escriture-Sainte, haussant les yeux & la voix vers le Ciel, il dit : *O Seigneur, fay moy la grace que je puisse te recevoir en la mesme maniere que tu t'es donné à tes Apostres.* L'année d'auparavant, sçavoir l'an 1578. arriva la mort de Loüis Cardinal de Guise, qui commençoit à entrer bien fort dans le maniement des affaires : l'on croit qu'il y eût bien reüssi, si l'intemperance de bouche, qui estoit aussi grande en luy que la sobrieté l'avoit esté en son frere le Cardinal de Lorraine, luy eût permis de s'y appliquer vigoureusement : mais sans doute qu'il eût fait beaucoup de mal-contents, parce qu'il estoit d'une humeur rude & fâcheuse, qui rabroüoit tout le monde.

Biron fait Mareschal.

Montluc eut quatre enfans, & de l'un d'eux est venu le Comte de Carmain.

Mort de Jean de Montluc Evesque de Valence, deux ans aprés le Mareschal.

De luy viennent les Balagny.

Ses doutes sur les poincts de controverse.

La Cour joüissant des delices de la paix continuoit toûjours ses profusions & ses magnificences. La Damoiselle de Pons ayant esté reine de la feve au festin de la veille des Rois, le lendemain le Roy la voulut mener du Louvre à la Messe en sa Chappelle de Bourbon, estant somptueusement habillé, & suivy de ses mignons qui l'estoient encore plus richement que luy. Bussi-d'Amboise qui se plaisoit à les morguer, s'y trouva aussi à la suite de Monsieur, mais habillé tout simplement & suivy de six pages vétus de drap d'or frisé, disant que la saison estoit venuë que les belistres seroient les plus braves. Le carnaval se passa en mascarades de toutes sortes, qui se continuerent bien avant dans le Carême, avec de superbes collations par les plus riches maisons de la ville, qui n'estoient pas pourtant guere honorées de toutes ces visites. Au mois d'Avril ces réjoüissances furent un peu interrompuës par la mort tragique de deux des mi-

La Cour continuë ses passe-temps & magnificences.

Bussi se moque plaisamment de la piaffe.

gnons du Roy, les plus favorisez; c'estoient Jacques de Levis-Quelus, & François de Maugiron. Ce Quelus & Charles de Balsac dit d'Entraguet favory du Duc de Guise, s'estans piquez de parole dans la court du Louvre sur quelque autre pointille qu'ils avoient ensemble de long-temps, Quelus deffia d'Entraguet à l'épée & au poignard, & le lendemain ils se trouverent au marché aux chevaux prés de la porte saint Antoine; Quelus ayant mené avec luy pour parrains François de Maugiron, & Jean d'Arces Livarrot; Entraguet, François d'Aydie-Riberac, & François de Schomberg. La fureur des duels ne s'estoit point encore étenduë jusques-là, que les Parrains, que l'on nomme aujourd'huy Seconds, fussent obligez de se battre, ils n'estoient que spectateurs & témoins du combat, pour empescher qu'il ne s'y fist supercherie, & certifier comme les parties s'y seroient comportées. Mais la vanité de ceux-cy les poussa à se battre aussi bien que leurs amis: Maugiron s'en prit à Riberac, Livarrot à Schomberg; & tous six s'acharnerent si furieusement qu'il n'y eut que d'Entraguet qui s'en pûst retourner, n'estant que legerement blessé; Maugiron & Schomberg y demeurerent morts, Riberac mourut le lendemain, Livarrot en fut six semaines au lict, mais enfin il réchappa; Quelus auteur de la querelle fut blessé de dix-neuf coups, & de là porté à l'Hostel de Boisi. Au recit de ce sanglant accident, le Roy témoigna par ses larmes, & mesme par ses paroles, qu'il avoit reçû dans le cœur les blessures qui avoient percé ces deux mal-heureux Gentils-hommes; & voyant qu'il en avoit perdu un sans ressource, il disputoit en vain contre la mort qui luy vouloit arracher l'autre d'entre les bras. Il fit tendre des chaines dans la grand' ruë saint Antoine, de peur qu'il ne fust importuné du bruit des charretes & des chevaux, ne bougeoit nuit & jour du chevet de son lict, aidoit à le penser, & le servoit de ses propres mains, luy promettant cent mille écus, lors qu'il seroit guery, & cent mille francs au Chirurgien qui le traitoit, s'il le pouvoit sauver. Mais ny ses soins, ny son argent, ny tous les secrets de l'art n'eurent pas le pouvoir d'empescher qu'un grand coup d'épée qu'il avoit au travers du poumon ne le rendist phtisique: de sorte que ce teint vermeil s'estant changé en couleur de plomb, & son embon-point en squelete, le Roy luy-mesme avoit peine à le reconnoistre. Aprés qu'il l'eut veu languir trente-trois jours en ce piteux estat, il le voulut aussi voir mourir, & pour ainsi dire recueillir son dernier soûpir, pour le mesler avec les siens. On dit qu'en mourant il luy recommanda le jeune la Valette, depuis Duc d'Espernon, & que le Roy qui avoit déja beaucoup de bonne volonté pour ce Seigneur, luy promit que pour l'amour de luy il en feroit le plus cher objet de ses faveurs. Certes l'amitié qu'il avoit pour Quelus & pour Maugiron, estoit si grande qu'elle le fit sortir des termes de la bien-seance: car il les baisa tous deux morts, & fit couper leurs blonds cheveux, qu'il serra pretieusement. Il osta à Quelus les pendans d'oreille qu'il luy avoit attachez de sa propre main, voulut qu'on le vist sur un lict de parade comme un Prince, & que toute la Cour assistast à ses funerailles, lesquelles il regarda passer d'une fenestre: puis sur le soir, aprés avoir mis la premiere pierre du Pont que l'on appelle aujourd'huy le Pont-neuf, & qu'il vouloit nommer le pont aux pleurs, il se retira au Louvre, où il garda la chambre quelques jours sans se faire voir. Il reçût mesme des consolations, comme dans un dueil de quelqu'un de ses proches parens, & convia Pierre de Ronsard & Philippe des portes d'enchanter sa douleur avec les charmes de leur Poësie. Ces deux favoris furent enterrez à saint Paul, & à quatre mois de là Paul Stuard-Caussade-saint Maigrin auprés d'eux; il leur fit élever des tombeaux de marbre à tous trois, avec de belles statuës: mais dix ans aprés pendant la fureur des barricades, le peuple les abatit, & leur ayant coupé les nez & les oreilles, les traina par les ruës, & les brisa en morceaux. Ce Saint-Maigrin estoit aussi un des mignons du Roy & des plus beaux fils de la Cour: il fut assassiné un soir au sortir du Louvre de trente-trois coups d'épée & de pistolet, dont neanmoins il ne mourut que le lendemain. On ne fit aucune recherche de cet assassinat, parce qu'on avoit remarqué parmy ceux qui l'avoient commis, le beau-frere d'une Princesse, des faveurs de laquelle Saint-Maigrin s'estoit vanté. Mais certes ce fut la premiere occasion qui changea la jalousie couverte que le Roy avoit de la Maison de Guise, en une manifeste inimitié. Car se remettant en l'esprit que Quelus avoit aussi esté tué par Entraguet favory du Duc de Guise, il vint à s'imaginer qu'ils avoient conspiré de faire perir tous ceux qu'il prendroit en affection, afin que personne n'osast plus s'attacher particulierement à luy, & qu'il demeurast sans confidents & sans creatures; Soupçon qui estant

Duel de Quelus avec Entraguet, de trois contre trois.

De six quatre en moururent.

Soins du Roy auprés de Quelus blessé à mort.

Tendresses hors de la bien-seance.

Saint-Maigrin assassiné au sortir du Louvre.

Les autres favoris animent le Roy contre la Maison de Guise.

fondé en effet sur quelques apparences, luy fut bien avant imprimé dans l'esprit par les rapports & les plaintes de ses autres favoris : lesquels apprehendoient de semblables mal heurs, & vouloient faire en sorte qu'on les respectast comme des personnes sacrées.

Ce qu'ils luy disoient pour cela.

Voyez-vous, Sire, luy disoient-ils, *comme ils ne s'attaquent qu'à ceux qui ont l'honneur de vous approcher; que tous les objets de vostre affection sont les objets de leur haine, & qu'ils ont entrepris de rendre vos faveurs aussi funestes qu'elles estoient glorieuses. Vostre Majesté aimoit Quelus, le plus accomply Gentil-homme de son Royaume, ils l'ont fait perir par une querelle apostée : elle a ensuite jetté les yeux sur Saint-Maigrin, ils l'ont assassiné aux portes du Louvre sortant d'auprés de Vostre Majesté. Elle a pû compter les coups de pistolet, elle a pû entendre les cris de ce pauvre Gentil-homme, & a veu son sang encore tout fumant qui luy demandoit Iustice. Iusques à quand vostre bonté souffrira-t-elle cette insolence? & où se termineront enfin les attentats de leur cruelle ambition? Il ne faut plus douter de leurs desseins, ils se sont trop declarez : aprés avoir long-temps fait les compagnons, ils veulent se rendre les maistres, ils veulent tirer à eux le credit & l'autorité souveraine : voila pourquoy ils haïssent tous ceux qui ne les suivent pas, & c'est à leur endroit un crime digne de mort que de vouloir servir son Roy. Ils sont des creatures puissantes; Vostre Majesté ne peut faire que des mal-heureux : ils les appuyent & les élevent avec honneur; Vostre Majesté n'en peut avoir sans danger, ny les avancer sans les mettre sur le bord du precipice; il ne luy restera donc plus aucun pouvoir que de choisir des victimes à leur vengeance. Ah qu'il y a bien à craindre qu'ils ne passent plus outre, & qu'ils n'essayent ainsi leurs épées sur vos bons serviteurs, pour faire un plus mal-heureux coup! Pour nous, Sire, nous ne craignons ny la captivité, ny la mort, il n'y en a pas un de nous qui ne soit resolu de perir mille fois plûtost que de dépendre d'un autre Maistre que de son Roy : nous n'avons point de vie que pour Vostre Majesté, & c'est la plus grande gloire qui nous puisse arriver que de la perdre à vos pieds : mais c'est de vostre honneur, c'est de vostre salut seulement que nous sommes en peine; Quand ils auront fait mal-heureusement perir ceux qu'ils n'auront pû corrompre ny intimider, quand par l'effroy de ces terribles exemples ils auront écarté de vous tous ceux qui pourroient avoir encore quelque zele, mais non pas assez de courage, le moindre mal qui vous puisse arriver, Sire, c'est de tomber en captivité.*

Le Roy monstre sa colere contre les Guises.

Par de semblables propos ils alarmerent tellement son esprit timide & par consequent soupçonneux, qu'il croyoit que tout ce que les Guises faisoient, n'estoit que des attentats sur son autorité & sur sa personne. Ainsi il commença à faire voir qu'il tenoit le Duc de Guise pour son ennemy; & qui pis est, manquant de vigueur ou de hardiesse, il n'osoit pas l'entreprendre ouvertement comme son sujet, mais il se contentoit de le desobliger par quelques moyens foibles & indirects, comme s'il eust esté son égal. Pour complaire à ses favoris, il jettoit souvent en secret de grandes menaces contre luy : ces gens-là pensant faire plaisir à leur Maistre, ou par indiscretion, les redisoient aux Dames; & les Dames haïssant le Roy, parce qu'il cessoit de les aimer, ne manquoient pas de les rapporter avec usure au Duc de Guise, & de l'inciter contre luy. Ce Duc fort patient & couvert ne faisoit pas semblant de s'en soucier, & disoit, *que c'estoient des discours de mignons de couchette*: mais eux plus irritez de ces mépris allumoient davantage la colere du Roy, & le faisoient encore parler plus haut; tellement que lors qu'il vid que le Roy pourroit entreprendre de le perdre, il fut comme forcé de se mettre sur la defensive; & parce qu'il l'avoit declaré son rival, il tint à gloire de l'estre; puis estant animé par les bons succés, il voulut prendre le dessus, & conçût des pensées que peut-estre il n'eust jamais euës. Voila certainement une des causes qui porta le plus haut ses ambitieux desseins : lesquels il ne faut pas croire avoir esté élevez dés le commencement où ils l'ont esté à la fin, ny qu'ils ayent perpetuellement demeuré en mesme poinct, mais seulement en general, qu'ils ont toûjours aspiré à estre grands & redoutables, prenant divers moyens selon les occasions, & se relâchant tantost, puis se renforçant selon les mouvemens de la passion & des accidens qui changent journellement. Car nous sçavons bien que le Duc de Guise estoit homme, François, & ambitieux; & de vouloir dire que l'ambition, qui de soy est vaste, égarée & confuse, & que la pensée humaine qui est plus variable que les vents & les ondes, veüillent ou puissent suivre constamment une mesme route, c'est ce qu'on ne trouvera jamais que dans les Romans, dont les Auteurs ont tout le succés dans leur teste, inventant & disposant les choses comme il leur plaist sans aucun obstacle, & avec leur seule

Cela leur est rapporté par les Dames.

Ils pensent à se fortifier contre le Roy.

Avertissement à ceux qui lisent l'Histoire.

imagination. J'ay fait ces remarques pour avertir ceux qui recherchent la pure verité, car des autres je ne m'en soucie pas, quelle foy ils doivent ajoûter à ces Escrivains qui veulent enfiler mille resolutions diverses & bien souvent contraires entr'elles dans un mesme raisonnement, & mettent la regularité de l'Histoire, non pas à rapporter le vray dans sa propre situation, mais à détourner tous les évenemens vers la fin qu'ils se sont imaginez, & à tirer, pour ainsi dire, toutes leurs lignes à un poinct.

Cette haine que le Roy conceut contre le Duc de Guise, n'estoit pas la seule inquietude qui troublast ses divertissemens. Il y en avoit encore deux autres : la premiere estoit quelques dangereuses étincelles de guerre qui se réveilloient dans les Provinces ; & la seconde les desseins de Monsieur, qui ne pouvant se tenir en repos, en commençoit une nouvelle dans les païs étrangers. Le Languedoc & le Dauphiné vouloient prendre leurs assurances, avant que poser leurs armes. On envoya en Languedoc Montluc Evesque de Valence, qui arrivant à Uzez où leurs Deputez estoient assemblez, les trouva fort irritez pour la prise de S. Anastase par les Catholiques : neanmoins le respect qu'ils portoient à sa vieillesse, & le merite de sa personne luy obtinrent une favorable audience. Il leur representa l'horreur de la guerre, & la douceur de la paix, & les conjura de vouloir embrasser sans défiance celle que le Roy leur avoit accordée ; leur remontrant qu'ils ne devoient point apprehender qu'il la rompist jamais, veu qu'il l'avoit faite de son bon gré, ayant la force à la main, sans y avoir esté contraint par une armée étrangere comme les autres fois, mais seulement porté de compassion & de bonté vers son peuple ; & qu'enfin les accords fondez sur égalité de Justice comme celuy-là, estoient plus fermes que les autres où l'avantage se trouvoit tout d'un costé. Il envoya une copie de cette Harangue à Nismes & à Montpellier, & leur representa les mesmes choses par une autre qu'il fit aux Etats de Beziers : bref avec son accortise ordinaire il mania si bien les esprits, qu'il fut convenu entre les deux partis, avec un applaudissement universel, de recevoir l'Edit & de le faire ponctuellement executer, les uns & les autres se prenant mutuellement sous leur sauve-garde, & se promettant une fidelle assistance pour démolir toutes ces petites places qui ne servoient qu'à piller le païs, & châtier ceux qui les voudroient retenir par leur autorité privée, ou qui de ce jour-là seroient trouvez avoir commis quelque acte d'hostilité & de violence.

Restes de troubles en Languedoc pacifiez par l'Evesque de Valence.

Ainsi les troubles y furent assoupis, horsmis ceux que la vengeance du Mareschal de Damville y causa. Il crût que pour se faire craindre à l'avenir il faloit châtier ceux qui dans cette derniere guerre avoient osé suivre d'autres commandemens que les siens : tellement qu'il ne voulut jamais permettre aux soldats qui avoient porté les armes sous Chastillon de retourner dans leurs maisons. Ces gens au nombre de sept à huit cens sous le commandement des Capitaines Fourny & Baccons se jetterent dans les bourgades de Brugueroles & de Tezan, qu'ils fortifierent : de là ils couroient le païs, levoient des contributions, & faisoient des prisonniers, incommodant fort les environs de Beziers & de Pezenas. L'exacte discipline qu'ils observoient entr'eux fut cause de leur subsistance. Ils mangeoient tous ensemble sous les hales, avec grande sobrieté, le Capitaine & le Ministre estans au haut bout des tables : tous estoient vestus de mesme drap & de mesme couleur, sans aucune distinction, sinon que le Capitaine avoit une petite chaîne d'or au col, & les autres Officiers des cordons rouges : tout le butin se rapportoit fidellement dans une masse pour le partager : on n'entendoit ny querelles ny blasphemes parmy eux : bref il sembloit que ce fût une Communauté de Religieux dans ces bourgades, mais à la campagne c'estoit une troupe de demons. Or ils firent des choses presque incroyables, & se maintinrent jusqu'à l'autre guerre, sans qu'on les osast attaquer tant ils estoient redoutables à tout le païs. Il y eut aussi un nouveau mouvement de guerre à Beaucaire, excitée par le mesme Damville. Il avoit recherché d'amour une certaine femme d'excellente beauté nommée la Toussete, laquelle s'estant donnée à N. Parabere Gouverneur de cette Ville, estoit venuë se loger aux pieds du Château. Le Mareschal, qui estoit déja mal content de luy, parce qu'il ne l'avoit pas assisté comme il desiroit au siege de Montpellier, & qu'il avoit trop de frequentation avec Bellegarde pour lors retiré à Tarascon, d'où il luy donnoit de grandes défiances, fut poussé par une furieuse jalousie à se venger du mépris que ces deux Amans faisoient de luy. Il pratiqua donc deux ou trois

Damville refuse l'entrée de leurs maisons aux gens de guerre Religionaires,

dont quelques troupes se fortifient dans des bourgs.

Leurs courses & leur discipline.

Autre brouïllerie à Beaucaire.

Damville s'en saisit, tuant Parabere.

Capitaines de la Ville, qui estoient en pique avec ceux du Château, plusieurs Habitans qui avoient esté mal-traitez par le Gouverneur, & mesme quelques parens de la Dame, par le moyen desquels il les massacre tous deux comme ils étoient sortis un matin pour venir faire leurs devotions. Le coup fait, avec plusieurs ignominies exercées sur le corps de Parabere, les assassins s'emparent de la Ville, & se retranchent contre le Château: la garnison qui estoit dedans, appelle Chastillon au secours, lequel y entre avec trois mille hommes. La nouvelle en estant portée à la Reine-Mere, comme elle estoit prés de saint Macaire avec le Roy de Navarre, elle luy en fit de si grandes plaintes, qu'il dépescha un homme exprés pour remettre la place au Mareschal; il n'y eut aucune difficulté à faire obeïr Chastillon, parce que la garnison ayant consumé tous les vivres mal à propos, estoit preste de l'abandonner.

Le château appelle Chastillon au secours, qui peu aprés l'abandonne.

Guerre au Comté de Venaissin par la surprise de Menerbe.

Presqu'au mesme temps la paix fut renduë au Comtat de Venaissin & terres du Pape, où les Religionnaires exerçoient de grands ravages par le moyen de la petite ville de Menerbe. Ils s'en estoient emparez il y avoit trois ans par les menées d'Albert Pape-Saint Auban Gentil-homme du Dauphiné, & d'un Capitaine de fortune nommé Ferrier. Cette surprise ayant alarmé tout le païs, le Cardinal d'Armagnac qui estoit Vicelegat du Pape, leva en diligence trois mille hommes du Comtat, & quatre mille Provençaux, lesquels mirent le siege devant. On croit que s'ils ne se fussent pas tant hastez, les surpreneurs se fussent défaits eux-mesmes: ils estoient cinq ou six Chefs qui pretendoient à ce Gouvernement; Valavoir pour avoir fourny l'intelligence qui avoit causé la surprise; le Baron d'Allemagne, pour y avoir amené les premieres troupes; Saint-Auban & Ferrier, pour avoir executé le dessein d'Allemagne tascha de deposseder un Lieutenant que Saint-Auban y avoit mis, mais il en fut chassé luy-mesme, & les gens de guerre élûrent par aprés Ferrier: Montbrun l'en avoit tiré en faveur de Saint-Auban, mais lors qu'il fut mort ils le rappellerent. Les assiegeans de leur costé n'avoient guere d'union entr'eux, leur armée n'estant qu'un ramas tumultuaire de communautez & de volontaires, sans aucun ordre ny dépendance. Cette confusion fut un peu appaisée par l'arrivée du grand Prieur, qui faisant la charge de Gouverneur de Provence en l'absence du Maréchal de Rais, prit le commandement & la qualité de General sur ces troupes. Il fit d'abord dresser trois bateries avec grande dépense, & donner quelques assauts, avec beaucoup de perte de part & d'autre: lesquels ayant esté repoussez, il redoubla ses attaques avec tant de furie que les assiegez capitulerent, à condition de vendre leur butin, qui consistoit en bleds & en dépoüilles. Mais tandis qu'ils le vendoient comme à l'encan aux bourgeois d'Avignon, Saint-Auban offensé que Ferrier faisoit la capitulation sans luy, perce dans Menerbe avec trois cens hommes, feignant que ce n'estoit que pour y jetter du secours: si-tost qu'il est dedans il poignarde Ferrier sur une querelle apostée, puis en estant ainsi demeuré le maitre, il ne veut plus entendre parler de la rendre. Le grand Prieur au desespoir qu'elle luy fût échappée à l'heure qu'il croyoit la tenir, partit de là promptement avec ses Provençaux. En s'en allant il fit assassiner dans une hostellerie en plein jour le Comte de Montafier son Lieutenant, sur quelque bruit assez grand qui avoit couru que ce Seigneur s'estoit entendu avec les assiegez, & avoit fait jour à Saint-Auban pour entrer dans Menerbe: mais à ce qu'on a remarqué, tous ceux qui commirent cét assassinat, il estoient huit ou dix, & celuy mesme qui l'avoit commandé, eurent depuis une fin mal-heureuse & violente. Aprés son depart le commandement de l'armée demeura à Grimaldi Recteur de Carpentras: celuy-là se resolut de l'avoir par famine, & fit une circonvallation à l'entour avec des ridottes * de cent pas en cent pas. Comme ce siege avoit déja duré quinze mois, la paix generale se fit: les gens du Pape refusoient au commencement d'accorder la grace de l'Edit aux assiegez, & s'opiniâtroient à les traiter comme voleurs: neanmoins comme ils eurent avis qu'ils avoient encore des vivres pour long-temps, pendant lequel les choses pourroient changer, ils prierent eux-mêmes le Roy d'y interposer son autorité. Enfin par l'entremise de Châtillon, Saint-Auban remit la place & en sortit avec armes & bagage, tambour batant, enseignes deployées. Par mesme moyen il fut fait un traité à Nismes pour assoupir le reste des troubles: par lequel entr'autres articles, il estoit porté, Que les Protestans auroient liberté de conscience par tout le Comtat & des Temples à Menerbe & à Piles; Qu'ils seroient rétablis dans leurs biens à la premiere sommation qu'ils en feroient au Juge du lieu, autrement que les Juges Royaux leur donneroient

Discorde entre les gens qui l'avoient surpris.

Le grand Prieur l'assiege.

Ennuyé du siege.

Assassinat de Montafier.

* Ce mot s'est corrompu en celuy de redoutes.

Menerbe rendu: paix au Venaissin.

en échange ceux que les sujets du Pape possederoient sur les terres du Roy ; Il leur seroit permis de vendre les leurs, & la Communauté & le Syndic des lieux seroient obligez de les acheter à prix raisonnable & argent content.

En Dauphiné Gordes Lieutenant de Roy, & Lesdiguieres Lieutenant pour le Roy de Navarre, employerent tout le reste de la derniere année à chercher les moyens de pourvoir aux soupçons de l'un & de l'autre party. Sur ces difficultez intervint le Mareschal de Bellegarde, qui s'entremettant de les accorder, tira parole d'eux qu'ils se trouveroient à Busset pour conferer plus particulierement ensemble & resoudre un accommodement definitif : mais son dessein n'estoit pas d'établir la paix en cette Province, dont il vouloit s'en emparer adroitement luy-mesme. Il avoit toûjours gardé dans l'ame le desir de se vanger de sa disgrace ; & bien qu'il eût servy à ramener Damville, il sembloit qu'il l'eût plûtost fait pour avoir quelque employ & pour regagner de la croyance, que pour rendre du service. Il s'estoit entierement abandonné aux conseils & aux mouvemens du Duc de Savoye, depuis qu'il l'avoit receu chez luy avec Marguerite de Salusses veuve du feu Mareschal de Termes son oncle, & qu'il s'estoit employé puissamment vers le Pape pour luy obtenir la dispense de ce mariage : de sorte que durant sa faveur il luy avoit moyenné la restitution de ces quatre places, desquelles nous avons parlé : d'où il avoit retiré cet avantage pour luy-mesme, qu'il en avoit eu le gouvernement du Marquisat de Salusses, le Duc de Nevers s'estant genereusement demis de celuy des païs de delà les monts, pour ne pas consentir à cette faute. Or comme le Savoyard avoit ses interests tout à fait conjoints avec l'Espagne, le Mareschal prit aussi la mesme inclination que luy, & ne cessa jusqu'à sa mort, de tramer des intelligences tres-pernicieuses avec le Viceroy de Milan & les autres Ministres du Roy Philippe. Ainsi, afin de pouvoir remuer quand il luy plairoit, & d'avoir à son secours l'Espagnol & le Savoyard, qui de leur costé desiroient aussi passionnément d'avoir une porte pour entrer en France, il pensoit à faire tomber entre ses mains les places que les Religionnaires tenoient en Dauphiné. Pour cet effet prenant la charge, en qualité de Mareschal de France, de faire executer l'Edit, il les leur redemandoit de la part du Roy : & il s'imaginoit que puis qu'il faloit qu'ils les rendissent à quelqu'un, ils aimeroient mieux les luy remettre à luy qui estoit mal à la Cour, qu'à un autre qui eût esté plus Catholique & plus obligé au Roy, & qu'avec leur assistance, & le secours de dehors, il les sçauroit bien garder. Cependant Gordes estant mort à Montlimar, comme il alloit à Busset, Laurent de Maugiron pere de François qui estoit en faveur, fut étably en sa place, avec lequel on envoya Jacques Faye-d'Espesse, pour traiter avec Lesdiguieres. Aprés plusieurs conferences & contestations, Maugiron crût bien faire pour le repos de la Province qui estoit miserablement affligée des pillages des gens de guerre, d'accorder aux Religionnaires qu'ils retiendroient les places dont ils estoient saisis en Dauphiné, jusqu'à ce que le Roy eût pleinement satisfait à l'Edit, & que cependant il leur seroit payé deux mille écus par mois. La Reine-Mere qui estoit sur le poinct de faire voyage en Guyenne pour le mesme sujet, croyant que ce traité donneroit lieu au Roy de Navarre d'en demander autant, en fut extremément fâchée contre luy, & en fit de grandes plaintes au Roy ; Maugiron en ayant esté averty par son fils qui fut tué peu aprés, tant afin de se justifier de ce qu'il avoit fait, que pour oster à la Reine-Mere qui l'avoit voulu perdre, l'honneur d'avoir tout pacifié, il negocia si bien envers les Religionnaires qu'ils consentirent de faire leur traité à part ; Et le Roy de Navarre y condescendit aisément par un beau trait de prudence, prevoyant que la Reine-Mere, pour les separer d'avec luy, leur accorderoit de tres-avantageuses conditions, lesquelles serviroient par aprés de prejugé pour les autres Provinces. De fait Souffrey de Calignon, qu'ils avoient envoyé vers luy pour ce sujet, ayant conferé avec elle à Nerac, en obtint presque tout ce qu'il voulut, & fut fort bien receu à la Cour, où elle le dépescha avec des lettres de recommandation : mais quand il fut de retour dans la Province, ils refuserent ces conditions, & s'excuserent de la restitution des places, jusqu'à ce que la fureur du peuple qui estoit émeuë contr'eux à cause des extorsions de quelques Capitaines, se fût appaisée. Si bien que les courses y continuerent toûjours, avec quelques petites prises & rencontres qui ne meritent point d'estre écrites ; Auriac cousin germain de Lesdiguieres, luy tenant teste, & ces deux Capitaines se dressans vaillamment plusieurs parties l'un à l'autre. Videl Secretaire de Lesdiguieres qui a écrit

Menées de Bellegarde avec le Duc de Savoye.

S'entremet de faire restituer les places au Roy, pour les avoir luy-mesme.

Maugiron traite avec eux : la Reine-Mere en est fâchée.

Ils refusent de se deffaire des places.

la vie de son Maistre, rapporte deux actions genereuses de ce grand homme que j'enchasseray icy, parce qu'à mon gré, elles n'ont pas moins d'éclat que ses victoires. Un sien Valet de chambre, nommé Platel, sollicité, à ce qu'on croit, par l'Archevesque d'Embrun zelé Catholique, avoit entrepris d'attenter sur sa vie, & en ayant souvent recherché les occasions, avoit toûjours esté retenu par un secret remords de conscience. Cependant Lesdiguieres en reçoit avis par le Secretaire de l'Archevesque qu'il avoit gagné; il ne luy en fait pourtant pas plus mauvaise mine, mais le mene un jour seul dans sa chambre. Il y avoit deux licts, dans chacun desquels il avoit caché une épée & un poignard: il luy commande de fermer la porte & de tirer ce qu'il y avoit sous la couverture d'un de ses licts; le valet sans y penser en tire l'épée & le poignard, & au mesme temps, luy ayant tiré celle qui estoit dans l'autre, il luy dit, *Puisque tu as promis de me tuer, si tu es soldat mets toy maintenant en devoir de le faire en galant homme.* Platel convaincu par sa conscience, & vaincu par un procedé si magnanime, se jette aux pieds de son Maistre, & reconnoist qu'il merite la mort: le Maistre par une seconde generosité luy pardonne son crime, & le retient à son service, où il demeura jusqu'à ce qu'il fût tué à la guerre en combatant vaillamment. A deux ans de là il en fit encore une autre presque de pareille nature. Les Gentilshommes du haut Dauphiné refusoient de le reconnoistre pour Chef: & chacun d'eux aspirant à l'estre, avoient jalousie contre luy; si bien qu'au lieu de contribuer tous à l'avancement des affaires du party, ils les ruinoient sous main pour luy en faire tomber le deshonneur sur la teste. Mais comme ils virent que sa prudence & son courage venoient à bout de toutes leurs entreprises, leur malice passa jusqu'à une horrible méchanceté, ils conspirerent de l'assassiner. Un jour pendant le siege de la Mure, où il les avoit conviez pour avoir part à la gloire de cette action, ils comploterent de l'attendre sur un certain costau où il alloit souvent & presque toûjours seul, considerer les travaux des assiegeans. Il arriva par bonheur qu'un Ministre qui avoit eu le vent de ce complot, l'en avertit: mais il ne laissa pas d'y aller pour cela, il fit monter ses Gardes à cheval, & luy-mesme moutant sur un des meilleurs de son écurie, va droit où les conjurez l'attendoient. En arrivant il met le pistolet à la main par galanterie, & poussant son cheval contr'eux, il leur dit: *Ne vous semble il pas, Messieurs, qu'un homme de cœur monté comme je suis, n'est pas mal en estat de se défendre?* Cela dit, il descend, parce qu'ils estoient tous à pied, les saluë fort civilement, & par sa resolution leur fait perdre celle qu'ils avoient prise.

Deux genereuses actions de Lesdiguieres.

L'émotion du peuple dont j'ay parlé, estoit principalement arrivée à cause des pilleries d'un nommé la Prade qui tenoit Chasteau-Double en Diois, avec une bande de voleurs comme luy. Il commettoit tant d'extorsions & de brigandages sur le païs voisin, que les gens de la campagne imputans tous ces maux aux Gentilshommes, se soûleverent contre eux, & leur eussent couru sus, si leur fureur eut rencontré un Chef pour la conduire. Ce la Prade estoit du party Religionnaire, mais il ne se soucioit pas des commandemens de ses Chefs, & ne cessoit point ses voleries, quoy qu'il y eût une suspension d'armes. Enfin son insolence fut cause que les Religionnaires se joignirent à Maugiron pour le tirer par force de sa taniere, où il ne fit aucune resistance, & s'estant rendu laschement, il fut depuis executé à mort, comme il le meritoit. Ce chastiment appaisa pour un temps l'émotion des peuples, & acquit à Maugiron grande reputation de Justice & de bonté: mais d'autre costé il fut tres-desavantageux aux Religionnaires, dautant que Maugiron commença par là à s'insinuer dans la bien-veillance des habitans du païs; & leurs autres avanturiers qui n'estoient de ce party là que pour avoir la liberté de piller, & toutefois y rendoient de grands services dans les entreprises de guerre, s'en retirerent aussi-tost qu'ils virent qu'il ne les mettoit plus à couvert de la rigueur des loix. « Car il y a cette « difference entre la puissance legitime du Prince & celle des factions, que la premiere « se conserve par l'observation de la Justice, & l'autre par la licence: de sorte que « pour ruiner l'autorité du Prince, il ne faut que permettre l'impunité de tous crimes, « & pour détruire celle des factions, il faut en faire un rigoureux chastiment.

La Prade brigand cause l'émotion de la populace, est chastié.

Ce chastiment desavantageux aux Religionnaires.

Le Roy de Navarre éprouva bien cette verité au mesme temps. Car pour avoir voulu faire quelques punitions pareilles, & oster les garnisons des places où il croyoit que ses gens estoient assez forts pour les garder, il vid que Biron s'en emparoit aussi-tost & y en remettoit d'autres, & que les gens de cœur & de service l'abandonnoient peu à peu. Il changea donc de methode, traitant ceux qui le suivoient avec grande indulgence,

&

& cherchant diverses excuses pour differer la restitution des villes dont il estoit saisi. Il croyoit que le Roy avoit envoyé Biron commander en Guyenne pour l'obliger, & qu'il ne pouvoit pas le traiter plus favorablement que d'en oster l'Admiral de Villars qui l'avoit offensé, & de mettre en sa place un Seigneur qui s'estoit toûjours montré son amy, mesme en quelque sorte fauteur de la nouvelle Religion : il y fut pourtant bien trompé; car estant party d'Agenois pour visiter ses terres de Bearn, Biron se saisit de Villeneuve, & d'Agen bien-tost aprés; les bourgeois d'Agen estant fort malcontents de luy, pour certaine galanterie qui estoit arrivée à un bal : où quelques-uns de sa suite, qui abusoient des passions de sa jeunesse, ayant fait souffler les flambeaux, porterent les mains sur les riches pierreries des Dames, en feignant de chercher autre chose. Ainsi sa Cour perdant Agen qui estoit son petit Paris, fut contrainte de se retirer à Leytoure : d'où peu aprés elle vint faire son sejour à Nerac. Ce procedé de Biron, l'inexecution de l'Edit en plusieurs endroits, & beaucoup d'autres difficultez qui naissoient tous les jours, excitoient des murmures qui menaçoient d'une prochaine tempeste, si on n'y donnoit ordre. La Reine-Mere se chargea de faire un tour dans les Provinces éloignées, pour y voir tous les Chefs Religionnaires & Politiques, & sçavoir leurs mécontentemens de leur propre bouche, soit qu'elle eût envie d'y remedier, soit qu'elle desirast reconnoistre de prés leurs dispositions & leur humeur, afin de s'en servir à son besoin. Elle partit donc au mois de Juillet, ayant avec elle pour pretexte de son voyage, la Reine Marguerite qu'elle menoit à son mary, qui l'avoit demandée, moins pour l'amour qu'il luy portoit, que pour obvier au scandale ; & le Roy ne la pouvant souffrir dans sa Cour, à cause des pieces & des broüilleries qu'elle tramoit chaque jour contre luy, en faveur de Monsieur son cher frere, luy commanda en termes assez rudes de suivre sa mere, & d'aller trouver son Espoux : mais elle, dont les inclinations n'estoient pas auprés de son mary, & qui croyoit que sortir de la grand'Cour, c'estoit sortir du monde, s'en tint si fort offensée, qu'elle chercha & fit naistre toutes les occasions qu'elle pût pour s'en venger. La Reine-Mere luy fit faire une solemnelle entrée à Bordeaux, le douziéme du mois d'Aoust, afin de satisfaire le Roy de Navarre en la personne de sa femme de la rodomontade que les Bordelois luy avoient faite, il y avoit deux ans. Il vint à la Reole avec six cent chevaux recevoir sa belle-mere & sa femme, n'ayant pas voulu s'avancer jusqu'à Bordeaux, de peur qu'on ne luy en fermast les portes encore une fois. L'accueil se fit de part & d'autre avec de grandes tendresses en apparence, l'on eût dit qu'ils avoient tous le cœur sur les levres : le Vicomte de Turenne mesme doüé d'une merveilleuse prudence, assuroit le Roy de Navarre qu'il ne reconnoissoit rien dans cette negociation que de sincere & de loyal. Toutefois un soir comme il donnoit le bal à la Reine-Mere dans la ville d'Auch, voila qu'on luy vient dire à l'oreille qu'on luy avoit surpris la Reole. Il y avoit mis pour Gouverneur un Gentil-homme Perigordin nommé Ussac, qu'il avoit choisi comme tres-fidele, & qui avoit toûjours vécu en reputation d'homme de cœur, de probité & de jugement : car il avoit blanchy sous le casque, au service de la nouvelle Religion, & avoit eu plusieurs commandemens. Les incommoditez de l'âge, & les cicatrices des blessures le rendoient extremément difforme, il en avoit deux ou trois au visage, mesme une au travers de la bouche, de sorte qu'il maschoit plûtost les paroles qu'il ne les prononçoit : neanmoins lors que la Reine passa par la Reole, il devint amoureux de la gentille & folastre d'Attrie, depuis Comtesse de Chasteau-Vilain, dont le Roy de Navarre & Turenne s'estant voulu donner du plaisir, il s'offensa tellement de leur raillerie qu'il quitta leur Religion & leur party, & livra la Reole à Duras : lequel ayant esté depuis peu en faveur auprés du Roy de Navarre, cherchoit à se venger de ce qu'il avoit remis Roquelaure en sa place. Ce Roy bien estonné, mais dissimulant son déplaisir, fait signe au Vicomte de sortir du bal ; tous deux s'estant dérobez montent à cheval, & vont passer leur colere sur la petite ville de Fleurence en Armagnac. D'Aubigné l'écrit ainsi : Mathieu dit que ce fut à la promenade que le Roy de Navarre eut cet avis, & qu'estant allé au devant de la Reine-Mere, il luy reprocha qu'elle allumoit les troubles au lieu de les éteindre, mais qu'elle protesta ne sçavoit rien de cette entreprise, & que le Maréchal de Biron qu'elle fit appeller, jura la mesme chose. Quoy qu'il en soit, elle n'eut pas peu de peine à renoüer avec son gendre, & à le faire consentir à une conference : laquelle aprés plusieurs difficultez fut arrestée à Nerac, où elle dura quatre ou cinq mois,

Biron oste Villeneuve & Agen au Roy de Navarre.

Mécontentement des Religionnaires.

Reine Mere entreprend un voyage pour les appaiser.

Mene la Reine Marguerite à son mary en Guyenne.

Entreveuë d'elle & du Roy de Navarre, pleine d'amitié.

Mais cependant on luy dérobe la Reole.

Ussac offensé, la livre à Duras.

Conference de Nerac commencée.

& ne pût estre concluë que l'année suivante, comme nous le dirons.

Monsieur sur la frontiere pour l'expedition des Pays-bas.

Cependant Monsieur frere du Roy, s'estoit avancé sur la frontiere des Païs-bas avec une armée, & donnoit beaucoup d'inquietudes au Roy, de jalousie aux Guises, & d'apprehension aux favoris. Mais il faut reprendre le sujet de ces intrigues & de cette expedition d'un peu plus haut. Les deux freres estant toûjours contre-poinctez par les raisons que nous avons marquées ailleurs, se portoient facilement à se faire piece l'un à l'autre, & comme s'ils eussent esté ennemis, s'entr'espioient sans cesse, tâchant mutuellement de se débaucher leurs gens. Les avantages que Monsieur avoit obtenus avec l'aide des Religionnaires, estoient de vives pointes d'esprit & de haine dans l'ame du Roy; & les bons succez qu'il eut contre les mémes s'estant declaré leur ennemy, y causerent de la jalousie: de sorte qu'à son retour d'Issoire, il le traita avec plus de soupçons & de mépris qu'auparavant, & luy fit soustraire quatre ou cinq Gentils-hommes des plus braves qu'il eût auprés de luy, entr'autres Maugiron, Livarrot, Maulcon, & la Valette. Ces jeunes gens, principalement Maugiron, pour complaire à leur nouveau Maistre, & haïssant celuy qu'ils avoient quitté, dautant qu'ils en apprehendoient le ressentiment, se plaisoient à le choquer dans ses interests, quelquefois mesme en sa personne; Et comme Bussi estoit son épée de chevet, ils luy faisoient tous les jours de nouvelles querelles, ou luy donnoient occasion d'en faire: car il estoit si pointilleux & si hargneux, qu'il mettoit l'épée à la main pour un pied de mouche. Or Monsieur extrémement ennuyé des affronts qu'il recevoit, ou croyoit recevoir chaque jour, & souhaittant de sortir de cet enfer, il appelloit ainsi la Cour; il ne falut pas beaucoup d'eloquence pour luy faire goûter l'entreprise des Païs-bas. Trois sortes de personnes luy en donnoient le conseil, mais par des motifs tout à fait differents; ses vrays amis pour luy acquerir du credit & de l'honneur, en luy mettant les armes & la force à la main; ses domestiques pour trouver leur interest dans les emplois; & quelques bons François pour le seul amour de leur patrie. Ceux-cy consideroient que les deux freres estoient incompatibles, & s'accordoient mieux de loin que de prés, d'ailleurs que la France estoit toute pleine de gens qui n'ayant point d'autre métier que la guerre estoient devenus feroces, sanguinaires, & incapables de la sujettion des loix: à cause dequoy ils s'imaginoient, comme il estoit vray, qu'il y auroit toûjours des broüilleries à la Cour, si on ne separoit les deux freres, & des guerres civiles dans le Royaume, si on ne trouvoit moyen d'en faire sortir les factieux, lesquels estant hommes de fer & d'entreprise, luy acqueroroient sans doute de la gloire au dehors, & montreroient aux ennemis de cet Etat, qu'en fomentant les discordes en France, ils n'avoient fait qu'y aguerrir du monde pour les chastier par aprés de leur malice. C'avoit esté autrefois le dessein de l'Amiral de Coligny, c'estoit encore celuy de la Noüe: lequel y travailloit avec de si pures intentions, que Monsieur avoit accoûtumé de dire qu'il ne connoissoit que luy d'homme de bien parmy les Huguenots. L'Agent de France aux Païs-bas, nommé Mondoucet, en avoit ouvert les premieres propositions dés avant la saint Barthelemy, & quoy que ce massacre les eût reculées, il n'avoit point cessé de fois à autre de les renouveler & de les presser, plusieurs grandes Villes & Seigneurs de ces païs-là s'adressant à luy pour ce sujet: jusques-là que Charles IX. prenant un meilleur conseil, avoit envie d'embrasser tout de bon la protection de ces peuples. La mort de ce Roy interrompit cette resolution, non pas les instances de Mondoucet: il en écrivit au Roy Henry, lors mesme qu'il estoit encore à Venise, & tâcha de luy faire comprendre la gloire & l'avantage qu'il y auroit de leur tendre les bras: mais ce Roy craignoit trop les difficultez, le Conseil de France estoit déja gasté par celuy d'Espagne, & les auteurs de la Ligue dissuadoient qu'on ne choquast pas la puissance de la Maison d'Austriche, qu'ils faisoient plus grande & plus redoutable qu'elle n'estoit pas. Tellement que Mondoucet ne gagnant rien de ce côté-là, se tourna vers Monsieur: lequel ayant un esprit plus capable de remuer de grandes choses que de les acquerir ny de les conserver, y prit goût aussi-tost, & donna ordre à la Noüe de negocier avec les Flamans, & de les engager avec luy; tandis que Bussi & d'autres des siens travailloient en France à luy asseurer des gens de guerre pour cette expedition. Mais avant que d'entrer en ces païs-là où nous aurons affaire, voyons en quel estat les choses y estoient, & rapportons un sommaire de ce qui s'y estoit passé, en suite de ce que nous en avons déja remarqué cy-devant.

L'Auteur reprend cette narration de loin, par la haine d'entre le Roy & Monsieur.

Le Roy luy fait piece.

C'est pourquoy afin de sortir de l'enfer de la Cour, il entreprend ce voyage.

Trois sortes de personnes le luy conseilloient.

Les bons François pour l'amour de la France.

Mondoucet en avoit commencé le dessein.

La Noüe le negocie.

Aprés que le Duc d'Albe eut repris Monts, qu'il eut chassé derechef le Prince d'Orange, & qu'il fut assuré par le massacre de la saint Barthelemy que les François n'attenteroient rien sur les Païs-bas : il tourna ses forces à reprendre les Villes revoltées, dont plusieurs s'estant renduës par crainte ou par force, son fils Federic qui commandoit l'armée mit le siege devant Harlem sur la fin de l'an 1572. C'estoit pour lors la plus grande ville d'Hollande, mais la plus mal fortifiée, & neanmoins elle soûtint avec un courage incroyable, & une merveilleuse patience les attaques & la famine sept mois durant : aprés lesquels elle se rendit à discretion, le secours que le Prince d'Orange y pensoit faire entrer, ayant esté deffait. Les Bourgeois par un estrange ménage eurent soin de racheter le pillage de leurs biens deux cens mille florins, sans se mettre en peine de leurs personnes, & les gens de guerre trop credules se fierent à des promesses particulieres qu'on leur faisoit de leur donner la vie sauve. Mais un Gentil-homme François nommé du Bordet, prevoyant bien ce qui en devoit arriver, se fit donner un coup d'arquebuse dans la teste par son valet; action qui eust passé pour heroïque chez les anciens Romains, & qui reprochoit aux Espagnols leur cruelle perfidie. Aussi Federic imita en cette occasion, & tâcha mesme de surpasser celle de son pere : car en quatre fois, il fit pendre, noyer, ou decapiter deux mille soldats & habitans; trainer au gibet les pauvres mal-heureux qui languissoient dans les Hôpitaux, dont quelques-uns rendirent l'esprit en chemin; & mourir de faim quatre cens soldats qui estoient dans un fort hors la Ville, aprés les avoir reçûs à composition, disant qu'il leur avoit bien promis la vie, mais non pas des vivres. Aprés cela il offrit aux autres Villes une abolition, avec de grandes assurances de la bonté du Roy, & de celle du Duc son pere : ce qui semblant ridicule aprés tant de violemens de foy & d'inhumanitez execrables, il ne s'en trouva pas une seule qui le voulust écouter; Et quoy que la prise de Harlem eust mis tout le païs d'Hollande en une extrême consternation, neanmoins les habitans, d'un commun consentement, se resolurent plûtost d'abandonner leur païs que de se remettre jamais sous la puissance d'un homme si cruel. Cependant les cris de tant de mal-heureux, & les gemissemens des peuples oppressez, estant passez en Espagne, les ennemis particuliers du Duc d'Albe prirent occasion, sur les plaintes qui se faisoient chaque jour contre luy, de l'accuser auprés du Roy; non pas d'inhumanité, car ce Prince n'avoit pas le cœur des plus tendres : mais d'avoir mis le pillage à son profit, de prolonger la guerre pour se maintenir en puissance, de n'avoir point suivy les instructions du Conseil pour subjuguer ces Provinces-là, mais de s'estre plûtost servy des moyens capables de les perdre, & mesme d'aspirer à la domination, ayant esté si orgueilleux que de paroistre en public dans le trône, & d'avoir fait eriger * sa statuë dans le Chasteau d'Anvers, au lieu d'y eriger celle de son Roy. Ces rapports & ces soupçons coulez dans l'ame de Philippe qui ne l'aimoit point, firent conclure sa revocation : dont ayant eu avis, il voulut prevenir l'affront, & demanda son congé. On luy envoya donc pour successeur, Jean de la Cerde Duc de Medina-Celi, Seigneur seulement illustre pour sa grande naissance. Il y arriva avec quarante vaisseaux & quatre mille Espagnols, au commencement de Juin de l'année 1572. mais trouvant les affaires extrémement embroüillées, les païs en branle d'une revolte generale, la France sur le poinct de les recevoir sous sa protection, & mesme les Hollandois luy ayant deffait une partie de ses vaisseaux, il ne se hasta point de prendre possession du gouvernement, & demeura comme spectateur de l'embaras où estoit le Duc d'Albe. Ce Duc estant fâché qu'il ne fust là que pour l'espier, & qu'il se portast pour son rival plûtost que pour son successeur, fit entendre en Espagne par ses amis, que cét homme n'estoit propre ny pour la guerre, ny pour la paix : de sorte qu'on les revoqua tous deux l'année suivante, qui estoit 1573. Le Duc d'Albe ayant esté le bourreau de ces païs-là durant plus de six années; pendant lesquelles il employa toutes les rigueurs, & les violences que les plus barbares tyrans puissent pratiquer, pour les assujettir entierement sous le joug de la servitude Espagnole. Luy-mesme se vantoit souvent dans les banquets, car ç'eût esté chose incroyable d'une autre bouche que de la sienne, qu'il faisoit valoir les seules confiscations huit millions de ducats par an, & qu'il avoit fait mourir dix-huit mille hommes par la main des bourreaux, sans compter ceux que ses soldats, à qui il avoit donné toute licence, avoient massacrez dans les Villes & aux champs, & ceux qui estoient morts de misere & de faim dans les bois. Et neanmoins Varga President de son conseil sanguinaire, se plaignoit que la trop grande douceur &

Sommaire de la guerre des Païs bas, depuis 1572. jusqu'en 1579.

1572. Harlem assiegé.

Rendu à discretion.

Action memorable d'un Gentil-homme François.

Ah, quelle cruauté !

Duc d'Albe offre abolition aux villes de Hollande, pas une ne l'accepte.

Ses ennemis l'accusent en Espagne d'aspirer à la souveraineté.

* *Cur statuam vivo tibi Dux Albane ædifti, An quia casum. Et nemo datum erat.*

Est revoqué, on luy envoye pour successeur le Duc de Medina-Celi.

L'un & l'autre sont revoquez.

1573.

Cruautez incroyables du Duc d'Albe.

misericorde gastoit les Païs-bas; c'estoit à dire, selon les maximes de ces monstres de cruauté, que pour maistriser ces Provinces, il faloit entierement les depeupler comme on avoit fait les Indes Occidentales, où par le conseil de ce Duc on avoit accablé sous les mines, noyé, brûlé & massacré, je ne sçay combien de millions de personnes.

Loüis de Requesens luy succede.

En sa place le Roy Philippe establit Loüis de Requesens grand Commandeur de Castille, qui estoit Gouverneur de Milan. Il avoit acquis beaucoup de reputation dans la revolte des Morisques, & à la bataille navale de Lepanthe, où il estoit Gouverneur de Jean d'Austriche; & avec cela il sçavoit bien se couvrir d'une belle apparence de bonté & de courtoisie. A son arrivée il protesta qu'il ne vouloit rien ordonner que de l'avis des Etats, & prit possession de son Gouvernement sur la fin de 1573. avec beaucoup d'esperance qu'il rameneroit les païs soûlevez par la douceur. Neantmoins il montra tout aussi-tost qu'il croyoit que les armes y reüssiroient mieux; & s'estant fortifié de nouvelles levées, il s'efforça de prendre Leyden, & de secourir Middelbourg que les Hollandois tenoient bloqué, il y avoit prés de deux ans: mais il ne pût faire ny l'un ny l'autre. De deux flotes qu'il avoit commandées pour jetter des vivres dans Middelbourg, il y en eut une deffaite, & les assiegez perdant par ce moyen l'espoir d'estre secourus, se rendirent le vingtiéme de Février, aprés avoir enduré la faim jusqu'à l'extremité; le Roy d'Espagne ayant dépensé en deux ans que dura ce blocus sept millions de livres en Matelots seulement, pour essayer de les delivrer, sans compter la paye des soldats, les munitions & l'artillerie. Leyden souffrit encore davantage que Middelbourg, durant cinq mois qu'elle fut bloquée. On raconte des merveilles de la constance que les assiegez témoignerent en cette extremité, principalement ceux qui avoient le commandement, & les femmes mesmes; si puissante & si forte est l'amour de la liberté dans les cœurs d'un peuple guerrier. De quatorze mille personnes qui estoient dedans, il en mourut six mille de faim: quelques-uns parlant de se rendre, & apportant pour excuse la pitié qu'ils avoient de leurs femmes & de leurs enfans, les femmes s'assemblerent & protesterent qu'elles aimoient mieux mourir enfermées dans leurs chambres, que de tomber entre les mains de leurs ennemis. Un jour que les Espagnols les pressoient de se rendre, puis qu'ils n'avoient ny vivres ny moyens d'en avoir, leur demandant ce qu'ils pensoient faire, puis qu'ils n'avoient plus rien à manger, & qu'il n'y avoit point de valeur qui pûst surmonter la faim. *Ce que nous ferons*, répondirent-ils, *nous avons chacun deux bras; c'est assez, d'un pour empescher le tyran de forcer nos murailles, nous mangerons l'autre, & puis s'il faut mourir, nous mourrons libres*. Enfin, il n'y eut point d'autre moyen de les secourir que de rompre les digues, & de noyer tout le païs d'alentour: ce que les Hollandois firent volontiers, ne plaignant pas la perte de leurs biens pour sauver de si genereux compatriotes: mais cette invention n'eust de rien servy, la place estant bien delivrée des ennemis, non pas pour cela de la faim, s'il ne se fust levé un grand vent qui grossit l'eau qui estoit trop basse pour leurs vaisseaux, & les poussa favorablement vers la ville. Le Prince & les alliez dédommagerent charitablement ces Habitans d'une partie de leurs pertes, & honorerent de divers prix ceux qui avoient le mieux fait: mais la plus belle & la plus glorieuse recompense que cette Ville pûst recevoir, ce fut l'Université qu'ils y fonderent le 8. Février de l'année suivante 1575. Car c'est l'une des plus favorables retraites qu'ayent jamais eu les belles Lettres, & qui se peut vanter que depuis sa naissance jusqu'à cette heure elle a eu de si grands hommes, que d'autres bien plus anciennes ont sujet de luy en porter envie. On raconte qu'en ce siege, & en celuy de Harlem, on remit en usage le secret de recevoir des nouvelles par l'air, pratiqué autrefois par les Rois des Indes, & par Brutus au siege de Modene. Ils nourrissoient des pigeons privez dans ces Villes, lesquels ils prenoient quand ils commençoient à couver & les faisoient porter dans les lieux d'où ils vouloient avoir des nouvelles: on leur attachoit un tuzau au pied dans lequel estoit le billet, & quand on leur avoit donné la liberté, ils ne manquoient point de revenir à leur nid où ils estoient attendus.

Tâche de secourir Middelbourg bloqué par les Hollandois, & de prendre Leyden.

1574.

Ne peut faire ny l'un ny l'autre.

Traits de merveilleuse constance.

Establissement de l'Université de Leyden.

Belle invention d'envoyer des nouvelles par l'air.

Le Roy Charles IX. veut traiter tout de bon avec le Prince d'Orange, mais sa mort rompt ce dessein.

Cette année, qui fut celle de 1574. le Roy Charles IX. ayant pris à cœur la defense des Païs-bas, suivant les avis que l'Admiral luy en avoit donnez, confirma le traité fait avant les massacres, avec le Prince d'Orange & le Comte Ludovic, en vertu duquel il avança cent mil écus à Ludovic par les mains du Mareschal de Rais, envoya de l'argent aux Capitaines Reistres par l'entremise de Galeas Fregose, & tira

deux mille François des garnisons de Mets, Toul & Verdun, afin de s'en servir pour executer diverses entreprises sur Maestric, Anvers, & autres places importantes. Or comme Ludovic avoit par ce moyen & par le credit du Palatin du Rhin, levé dix ou douze mille hommes, & qu'il estoit venu devant Maestric, sur lequel il avoit certaine intelligence, arriva la mort du Roy Charles, & grand desordre ensuite dans les affaires de France; si bien qu'ayant manqué son entreprise, il s'alla mal-heureusement engager prés de Nimegue entre la Meuse & le Walle à Moukerheyde, où il fut entierement défait & tué, avec son jeune frere, & Christofle l'un des fils du Palatin. Mais les Espagnols ne tirerent point grand avantage de cette victoire; car l'insolence de leurs troupes s'estant accruë par ce bon-heur, elles se mutinerent pour leurs montres, & se jetterent dans la ville d'Anvers comme par force, toutefois sans effusion de sang; & cependant qu'ils la rançonnoient sans qu'on les en pût faire sortir, Boysot Admiral d'Hollande, prit ou brûla une partie de leur flotte prés du fort de Callo. Le grand Commandeur voyant que les armes n'avançoient point ses entreprises, vint aux moyens de douceur, & par l'entremise de l'Empereur Prince pacifique, moyenna une Conference à Breda, entre ses Deputez & ceux de Hollande & Zelande : il n'en recueillit pourtant aucun fruit, au contraire, les Confederez y gagnerent les cœurs de plusieurs personnes, en montrant qu'ils avoient plus de soin de l'interest & de la conservation de toutes les Provinces que de la leur propre : car ils demanderent instamment qu'on eust à en faire sortir les troupes estrangeres, & que l'on assemblast les Etats, au jugement desquels ils se soûmettoient entierement pour ce qui estoit du gouvernement, & de la Religion.

Ludovic de Nassavv défait & tué à Moukerheyde.

Espagnols mutinez prennent Anvers pour la premiere fois.

Conference à Breda entre les Deputez de Requesens, & ceux de Hollande, &c. ne produit rien.

Or l'année suivante, qui estoit 1575. les peuples des Païs-bas considerant qu'ils succomberoient à la fin sous la puissance du Roy d'Espagne, s'ils n'estoient soûtenus par les forces de quelque grand Prince, ils mirent en deliberation à qui ils se devoient adresser, ou à l'Empire, ou à la France, ou à l'Angleterre, & resolurent enfin qu'ils se donneroient à l'Angleterre. Ils envoyerent donc des Deputez vers la Reine Elizabeth luy offrir la souveraineté de Hollande & de Zelande, luy representant que le Roy Philippe en estant décheu à cause de sa tyrannie, elle luy appartenoit comme estant issuë de Philippine fille de Guillaume III. qui avoit esté mariée avec le Roy Edoüard III. vers l'an 1328. surquoy cette Princesse ayant pris du temps pour communiquer l'affaire à son Conseil, elle les entretint d'esperance sept ou huit mois, sans leur donner de resolution certaine. Ils avoient bien de la peine à digerer tous ces delais : mais la necessité d'argent les contraignoit d'avoir patience, & d'insister toûjours auprés d'elle, n'ayant point de quoy payer leurs troupes, ny de quoy pourvoir leurs villes de munitions : de sorte que si le Commandeur leur eust jetté de puissantes armées sur les bras, il les eust infailliblement accablez. Mais il estoit travaillé de la mesme incommodité qu'eux : car le Duc d'Albe, suivant la maxime des Grands qui tirent gloire de la honte de leur successeur, avoit mis les affaires du païs en tel état à son depart, qu'il ne luy avoit laissé aucun fonds certain & liquide, & de plus il luy avoit tary en Espagne toutes les sources de finance qui luy eussent pû venir de là, faisant croire au Conseil que la Flandre seule estoit assez riche pour faire la guerre à toute l'Europe. Outre cela les Provinces s'imaginant que le Roy d'Espagne leur ostant ce Duc, leur avoit osté le joug de servitude, commencerent à respirer le doux air de la liberté si-tost qu'il fut party, & reprenant cœur peu à peu avant que le Commandeur pût estre bien étably, ils se persuaderent qu'il leur devoit plûtost faire reparation des oppressions passées, que de leur demander de nouveaux subsides : de sorte qu'au lieu d'argent il ne trouva que des plaintes & des menaces de tous costez. Mesme les bourses des Marchands, & le secours de la banque luy estoient fermez, à cause que le Roy Philippe avoit retranché aux Banquiers de Cour qui l'avoient assisté en ses necessitez, quarante-trois millions de livres, qu'il disoit estre provenus de l'interest usuraire de bien petites sommes. Si bien qu'à son arrivée au Gouvernement, il fut contraint de mettre les troupes Allemandes en garnison dans des Villes, qu'il leur donna en gage, comme les soldats s'en vantoient eux-mesmes.

Les Hollandois se veulent donner à la Reine d'Angleterre, qui use de remise.

Requesens manque d'argent.

Banqueroute que fit le Roy Philippe.

Enfin la necessité croissant toûjours, il assembla les Etats à Bruxelles, pendant que le peuple flatté de cette vaine image de liberté, donneroit les mains à tout ce qu'il souhaiteroit. Mais il en arriva tout autrement: ceux qui en leur particulier n'eussent osé murmurer, haussérent la voix quand ils furent en compagnie, & tous en-

Requesens assemble les Estats: qui ne luy accordent rien.

semble s'exhortant à maintenir courageusement les privileges de leur patrie, luy presenterent une requeste par les mains de François Richardot Evesque d'Arras, Prelat docte, eloquent, & genereusement affectionné à sa patrie, (aussi mourut-il quelques jours aprés de poison, à ce qu'on crût) par laquelle ils demandoient; Que le Roy se servist des Seigneurs & des gens de guerre du païs; Que les Estrangers en sortissent; Que leurs privileges fussent conservez; Qu'il ne se pût rien ordonner sans l'autorité du Conseil d'Estat; & que l'on châtiast les Espagnols qui s'estoient mutinez, & recommençoient depuis un an à rançonner les Villes. Il avoit dés la fin de l'an passé fait assieger Ziriczée, la plus ancienne ville de Zelande, par la prise de laquelle il esperoit separer la Holande d'avec la Zelande, afin de domter ces deux Provinces plus aisément. La Ville estant bien munie de vivres & d'hommes de défense, avoit déja soûtenu huit mois; & tout l'hyver s'estoit passé en divers combats, les Espagnols s'opiniâtrant d'affamer les assiegez, & le Prince d'Orange tâchant d'affamer les assiegeans : tellement qu'ayant consumé tout ce qu'il avoit d'argent, & ses troupes se mutinant à tout propos, il se trouvoit dans une extréme perplexité : car il estoit presque contraint de quitter avec ignominie une si glorieuse entreprise; & il prévoyoit, quand il en viendroit à bout, que les troupes Espagnoles qui menaçoient de mettre tout au pillage au sortir de là, se déborderoient sur les Villes de son Gouvernement, & causeroient necessairement la revolte des Provinces.

Assiege Ziriczée.

1576.

Est en extréme perplexité, faute d'argent.

Comme le Commandeur estoit dans ces inquietudes, sans que les Estats se souciassent beaucoup de le soulager, & que mesme plusieurs souhaittoient que ce qu'il apprehendoit arrivast, il mourût de la peste à Bruxelles le cinquiéme du mois de Mars, si subitement qu'il ne pût pas faire expedier des lettres pour établir le Comte de Mansfeld en sa place, suivant l'ordre qu'il en avoit du Roy Philippe. Presque au mesme-temps, perit aussi Chiapin Vitelly Marquis de Cetone, le Chef le plus autorisé & le plus experimenté qui fût dans l'armée, où il avoit toûjours fait la charge de Maréchal de camp. Il estoit originaire de la Romagne, d'où il estoit venu avec le Duc d'Albe; le Duc de Florence son maistre, l'ayant presté au Roy d'Espagne comme un homme tres-propre à subjuguer les Païs-bas, parce qu'il n'entendoit pas moins les leçons de Machiavel, que l'art de faire la guerre. Il mourut de la blessure d'une chûte, son carrosse s'estant renversé du haut en bas d'une digue, soit par la faute du cocher, soit par la malice de certains Espagnols : car le bruit courut qu'ils luy avoient bien aidé à verser, afin de luy rompre le col, à cause de quelque avertissement qu'il avoit donné au Duc son maistre au desavantage du Roy Philippe.

Là dessus il meurt, & Chiapin Vitelly.

Par la mort de ces deux Chefs, le Conseil d'Estat, dont les principaux estoient le Duc d'Arschot, les Comtes de Mansfeld & de Barlaimont, & quelques autres d'épée & de plume, prit le Gouvernement des Païs-bas : qui luy fut confirmé d'Espagne jusqu'à la venuë de Jean d'Austriche; non pour autre raison que parce qu'il n'y avoit point dans le païs de Chef assez autorisé à qui on le pût commettre en assurance. Sous les ordres de ce Conseil, le Colonel Montdragon & les autres Capitaines poursuivirent le siege de Ziriczée, qui avant la fin mois de Juin se rendit faute de vivres. Mais il n'estoit pas possible que deux nations, estant si fort irritées l'une contre l'autre, les Flamans par les outrages qu'ils avoient receus des Espagnols, & ceux-cy par la haine mortelle que les Flamans leur portoient, & n'y ayant point d'autorité pour contenir leurs haines, compatissent long-temps ensemble sans en venir aux mains. Incontinent aprés la prise de Ziriczée, les troupes Espagnoles qui avoient souvent menacé qu'elles se mutineroient, aprés avoir confirmé leur faction par un serment fait à une Messe solennelle, descendirent en Brabant avec une horrible furie, & un de ces Regimens se saisit d'Alost ville fort Catholique, où ils firent les principaux bourgeois prisonniers, & pendirent un Officier du Roy. La nouvelle en estant portée à Bruxelles, cette grande ville alarmée émeut le Conseil d'Estat; il declare ce Regiment rebelle au Roy, & ennemy du païs, & permet aux bourgeois de Bruxelles, & au peuple de Brabant & de Hainaut de prendre les armes. Il s'estoit meslé dans ce Conseil quelques Espagnols, comme Sancho Davila, Alonse de Vergas, Jerôme de Roda, & Julian de Romero, qui par affection naturelle & pour l'honneur de leur nation, ou par ordre secret d'Espagne soûtenoient les troupes Espagnoles dans leurs insolences : d'autre part il y avoit aussi quelques Conseillers poussez de l'esprit du Prince d'Orange, qui aigrissoient encore les choses; mesme les Espagnols ont dit que le Duc d'Arschot

Le gouvernement est entre les mains du Conseil d'Estat.

Les troupes Espagnoles se mutinent.

Un Regiment s'empare d'Alost: le Conseil declare ceux-là rebelles, & arme contre eux.

personnage fort inconstant, y contribuoit beaucoup, ayant secretement traité le mariage de sa fille avec le Prince d'Orange qui estoit veuf, & de son fils avec une fille du mesme Prince, & que les Deputez des Provinces de Brabant & de Hainaut s'entendant avec luy, incitoit le Conseil à des resolutions violentes. Au moins il semble qu'ils furent cause en partie des mal-heurs qui arriverent: car on ne pût jamais les induire à se cotiser pour contenter les troupes mutinées. Or soit que cela fust ainsi, soit que les Chefs Espagnols fussent bien aises d'avoir un sujet de ruiner ces Provinces, & de s'enrichir du pillage: ceux que nous avons nommez, commencerent assez visiblement à prester la main aux mutinez d'Alost, tous les Espagnols à se bander ensemble, & Davila à se fortifier dans le Chasteau d'Anvers: à cause dequoy les Brabançons & les Bourgeois de Bruxelles, soupçonnans que le Conseil d'Etat avoit intelligence avec les Espagnols, pour mettre les meilleures villes du Païs-bas au pillage, font saisir les Conseillers, & retiennent quelque temps prisonniers ceux qui leur estoient suspects. Du depuis, quoy que ce Conseil fust rétably, toute l'autorité demeura aux Etats; & alors toutes les Provinces, d'un merveilleux & unanime consentement, les Peuples, les Nobles, & les Ecclesiastiques mesmes conspirerent contre les Espagnols, les declarerent tous criminels & rebelles, firent leurs plaintes en France, en Angleterre, & en Allemagne, implorant le conseil & l'assistance de tous les Princes voisins; mesme ils mirent bas pour cette heure-là les differends de la Religion, & entrerent en traité avec le Prince d'Orange, qui ne perdit pas une si belle occasion de se faire valoir. Les Espagnols de leur costé se joignant tous ensemble, & abandonnant leurs Conquestes sur les Confederez, horsmis la Ville de Ziriczée, accoururent de toutes parts pour venger l'affront qu'on leur faisoit. Leur fureur se déborda premierement sur Maestric qu'ils pillerent: puis bien plus horriblement sur la grande & riche Ville d'Anvers. Ils la forcerent par le Chasteau qu'ils tenoient, nonobstant la garnison que le Conseil d'Etat y avoit mise pour les en empescher, & y commirent toutes les cruautez & les brutalitez qu'on sçauroit s'imaginer: le fer & la flamme la dépeuplerent trois jours durant; il y fut tué six mille personnes, & brûlé cinq cens maisons. Le pillage ne monta pas moins qu'à quatre millions d'or, en argent monnoyé: car ils ne se chargeoient point de marchandises ny de meubles, parce que toutes les avenuës estoient fermées par les gens de guerre des Etats. Lesquels estant extremément animez de l'horreur de cette action, conclurent une association à Gand avec la Hollande & la Zelande, & par ce mesme moyen une ligue pour la défense commune des Provinces; Traité qui fut nommé la pacification de Gand, & que le Roy Philippe obligé de dissimuler, confirma depuis par un Edit. Ensuite ayant mis sur pied de grandes troupes commandées par les Seigneurs du païs, ils s'asseurerent de la meilleure partie des Villes, & pour gratifier les peuples, firent en plusieurs endroits démolir les Chasteaux, comme les donjons de la tyrannie.

Chefs Espagnols les soûtiennent ceux de Bruxelles prennent le Conseil d'Etat.

1576.

Tous les Païs-bas conspirent contre les Espagnols, & les declarent criminels.

Les Espagnols se joignent tous & pillent Maestric;

Puis la riche ville d'Anvers, avec de grandes cruautez.

Pacification de Gand.

Le mesme jour de la furie des Espagnols, on appella ainsi le saccagement de la ville d'Anvers, Jean d'Austriche estant passé en poste par la France, mais inconnu & à la suite d'Octavio Gonzague, avec lequel il vid disner le Roy à Paris, arriva dans le Luxembourg, seule Province qui n'avoit pas pris les armes. Ce Prince avoit naturellement le courage haut & ambitieux, la noblesse du sang dont il estoit issu, la chaleur de la jeunesse, & la gloire de sa bataille de Lepanthe ne luy faisoient concevoir que des victoires & des conquestes des Royaumes. Il avoit demandé au Pape Gregoire XIII. le titre de Roy de Tunis en Affrique: puis cette belle imagination s'estant évanoüye avec la perte de la Goulete, il avoit traité du Royaume d'Angleterre, dont la conqueste luy sembloit facile par le moyen du mariage de la Reine d'Escosse. A ce sujet le Saint Pere proposa au Roy Philippe le dessein de reduire cette Isle à la Foy Catholique, & le sollicita long-temps de donner la commission de cette entreprise à Dom Jean, luy remontrant, que comme elle ne luy seroit pas moins honorable qu'utile pour le voisinage de ses Païs-bas, il n'y pouvoit employer un plus grand ny plus heureux Capitaine; sans témoigner neanmoins qu'il fust induit à luy demander cet employ par d'autre motif que par l'affection qu'il portoit à la Religion Catholique, & à la Maison d'Austriche. Mais Philippe qui sçavoit aussi bien déguiser que luy, éluda adroitement cette dissimulation par une autre. Là-dessus la mort de Requesens estant survenuë, il donna le Gouvernement des Païs-bas à Dom Jean, qui estoit alors Gouverneur du Milanois,

1576.

Jean d'Austriche Gouverneur des Païs-bas, arrive au Luxembourg.

S'imaginoit des Royaumes, celuy de Tunis, puis d'Angleterre.

Est fait Gouverneur des Païs-bas, avec ordre d'y passer: mais va en Espagne.

& luy commanda de s'y en aller tout droit en diligence. Ce jeune Prince s'imaginant que sa presence luy obtiendroit tout ce qu'il desiroit pour son dessein d'Angleterre, ne laissa pas, nonobstant ce commandement, de passer en Espagne, & se rendit à la Cour avec tant de promptitude & d'adresse, qu'il évita tous les Courriers & les ordres que Philippe luy avoit envoyez pour luy défendre d'y venir. Il a esté conté par des personnes qui disoient y avoir esté presentes, une chose assez plaisante sur cette venuë inopinée : Dom Jean menoit ordinairement avec luy un petit Lion de Barbarie, aussi apprivoisé & aussi flateux que le sçauroit estre un petit chien ; or comme le Roy Philippe, composant adroitement son visage & sa contenance, embrassoit celuy qu'il souhaittoit bien loin de là, ce Lion se meslant parmy leurs caresses, la gueule ouverte & les griffes estenduës, luy mit les pates sur le bras, comme font les petits bichons des Dames. Vous pouvez juger si luy qui estoit timide & soupçonneux, n'eut pas belle peur de cette beste, & s'il ne s'imagina pas que son frere l'avoit amenée tout exprés pour le braver, & luy faire piece. Il dissimula pourtant sa frayeur & son indignation tout aussi long-temps qu'il fut dans sa chambre : mais aussi-tost qu'il en fut sorty, il ne pût s'empescher d'éclater, & de dire, *qu'il envoyeroit bien au diable ce petit Soudart avec son Lion :* donnant charge au Duc d'Albe de luy faire connoistre que s'il luy joüoit encore un pareil tour, *il l'enfermeroit luy & sa beste dans une caverne, d'où il ne sortiroit de long-temps.* Au reste Dom Jean trouva à la Cour tout le contraire de ce qu'il s'estoit imaginé : sa presence donnant de l'ombrage au Conseil, de la jalousie aux vieux Capitaines, & de la peur au Roy, tant s'en faut qu'on luy accordast ce qu'il desiroit, qu'au contraire on retarda trois ou quatre mois durant, l'argent & les choses necessaires pour son voyage de Flandres ; & voila le veritable sujet pour lequel Philippe laissa si long-temps le gouvernement entre les mains du Conseil d'Estat, l'envie que l'on portoit à Dom Jean, ne manquant pas de belles raisons pour luy faire croire que c'estoit l'avantage de ses affaires. Mais par ce mauvais traitement, on n'abaissa point l'ambition de ce jeune Prince ; on outra son courage altier, qui estant piqué par le mépris s'éleva encore plus haut. Il avoit un certain Jean de Soto qui luy servoit de conseil & de Secretaire ; Philippe croyant que ces visions luy estoient inspirées par cet homme, l'osta d'auprés de luy, & y mit Jean d'Escovedo : mais celuy-cy s'attachant aussi-tost aux interests de son nouveau Maistre, l'y entretenoit encore plus fort que l'autre. Ainsi en passant par la France, il eut de longues conferences avec le Duc de Guise, qui l'alloit voir de nuit : & ces esprits ambitieux s'estant entre-communiqué leurs desseins, firent une alliance secrete au desceu de leurs Rois, pour la défense, disoient-ils, des deux Couronnes ; qu'ils prenoient mutuellement sous leur protection. Or comme ils continuoient de se donner des avis l'un à l'autre par des Messagers secrets, Jean de Varga Ambassadeur du Roy Philippe en France, ayant pris garde que sous des pretextes de bagatelles il venoit souvent à Paris des hommes d'esprit & d'intrigue de la part de Dom Jean, il les épia si bien qu'il découvrit qu'ils negocioient quelque affaire d'importance avec le Duc de Guise, & en avertit aussi-tost le Roy son Maistre. Philippe ne manqua pas de faire connoistre à Dom Jean le déplaisir qu'il avoit de ces menées ; le jeune Prince neanmoins ne laissa pas de les poursuivre, & mesme à quelque temps de là envoya Escovedo en Espagne, representer la facilité & l'importance de la conqueste d'Angleterre ; passant jusques-là de demander un port en Biscaye pour faire son armement, avec pouvoir de le fortifier, & de le donner en garde à Escovedo. Ces intrigues offenserent Philippe au dernier poinct, & mirent son esprit en de si grands troubles, qu'à la fin elles causerent la perte & du Maistre & du Conseiller : car l'année suivante le Roy fit assassiner Escovedo par l'instigation d'Antoine Perez, & deslors dénia à Dom Jean les secours necessaires pour le Gouvernement de Flandres, le laissant tout exprés languir dans l'impuissance, afin d'humilier sa presomption.

Plaisant conte là-dessus.

Il n'y trouva point de satisfaction.

Jean d'Escovedo mis auprés de luy, l'entretient dãs ses desseins ambitieux.

Trame quelque ligue avec le Duc de Guise, en passant.

Ce qui causa sa perte & la mort d'Escovedo.

1577. Ainsi estant destitué de l'assistance du Souverain, trouvant un Conseil d'Estat enyvré de la douceur du commandement, des peuples enchantez du desir de la liberté, toutes les Provinces, horsmis le Luxembourg, armées contre les Espagnols, & le Prince d'Orange attisant le feu, il fut contraint d'accepter le Gouvernement avec les conditions que les Etats luy voulurent prescrire. L'accord en fut passé à Marche en famine, & le Roy Philippe le confirma, & en fit un Edit qu'ils nommerent perpetuel, comme si les uns & les autres eussent eu bonne envie de le garder

S'accorde avec les Etats.

der à jamais. Il y avoit entr'autres deux articles extremément rudes, l'un que les troupes Espagnoles sortiroient des Païs-bas, l'autre que la pacification de Gand tiendroit : neanmoins il falut qu'il les accordast, & ces troupes sortirent des Provinces sur la fin du mois, avec des richesses inestimables. Comme Dom Jean se vid ainsi desarmé, & que toutes les places estoient entre les mains des Etats, il essaya de gagner le dessus par une feinte douceur, affectant de paroistre extraordinairement familier, populaire, liberal & courtois : mais ce procedé estant tout à fait contraire à son humeur, il ne pût pas le pratiquer long-temps, & son impatience découvrit bien-tost le fond de son ame. Il se met à recevoir auprés de luy tous ceux qui estoient mal-contents du Conseil d'Etat, demande des gardes, retient les troupes Allemandes qu'il devoit congedier, tire le Prince de Cimay de la Citadelle d'Anvers, où il met Loüis de Trelon qui luy estoit affidé, sollicite qu'on fasse guerre au Prince d'Orange, & donne divers avis en Espagne, comme il faut subjuguer ces Provinces. Enfin sçachant que le Roy de Navarre avoit surpris un de ses pacquets, dans lequel estoit le modele de tout ce dessein, il se haste, avant que le Conseil d'Etat l'eût veu, de se saisir de quelques places pour mettre sa personne en seureté. Marguerite Reine de Navarre passoit à cette heure-là par la Flandre avec la Princesse de la Roche-sur-Yon, pour aller prendre des eaux medecinales à Spa au païs de Liege : elle dit dans ses Memoires que cherchant quelque lieu de retraite pour n'estre pas à la Cour, tandis qu'on faisoit la guerre à son mary, Monsieur luy avoit indiqué ce voyage afin de luy disposer des intelligences dans les Païs-bas, sur lesquels il avoit dessein, & elle se vante de luy avoir pratiqué le Comte de Lalain Gouverneur de Hainaut, & Charles de Caure-Insi Gouverneur du Chasteau de Cambray, qu'elle gagna par l'entremise du premier. Mais quelques-uns ont creu qu'elle y travailla plus pour le Duc de Guise que pour Monsieur, & qu'elle communiqua volontiers avec Dom Jean, pour faire en sorte que luy & ce Duc se prestassent une mutuelle assistance pour exterminer les heretiques de France, & des Païs-bas; ce qu'elle faisoit, afin que durant les troubles elle eût une honneste excuse de ne point retourner avec son mary, dont elle haïssoit la Religion, & la personne encore davantage. Or Dom Jean prenant cette occasion d'assembler ses amis pour faire honneur à cette Princesse, & l'estant allé recevoir à Namur, il se saisit du Chasteau de cette ville; puis il fit la mesme chose de Charlemont, de Mariembourg, & de quelques autres places : à quoy la Reine Marguerite ayant contribué ou innocemment, ou de dessein formé, & donnant d'autre costé jalousie aux Espagnols, elle eut bien de la peine d'éviter à son retour les embusches qu'ils luy tendirent eux & les Huguenots, pour l'arrester prisonniere.

1577. Les troupes Espagnoles sortent des Pays bas.

Dom Jean se veut rendre absolu.

Voyage de la Reine Marguerite aux eaux de Spa.

Il se sert de cette occasion pour se saisir de Namur & autres places.

Si tost que Dom Jean se vid maistre de ces Châteaux, il leva le masque & declara qu'il vouloit estre absolument obeï : mais les Etats réveillez par ces surprises, & bien avertis de son intention par ses lettres interceptées, leverent des troupes pour se garantir, appellerent les Seigneurs du païs, qui l'abandonnerent, & presserent si fort les troupes Allemandes qui estoient demeurées, qu'avant qu'elles se pûssent assembler en un corps, ils les contraignirent de sortir de leurs places, où ils mirent des Gouverneurs : de sorte que de peur d'estre enveloppé luy-mesme, il se retira dans le Luxembourg. Aprés son depart, les Etats appellerent le Prince d'Orange pour prendre ses bons avis, & se munir contre le retour de Dom Jean. Il fut receu avec un merveilleux applaudissement à Anvers & à Bruxelles, reveré par les peuples comme leur liberateur, consideré par le Conseil d'Etat presque comme chef, & choisi par la Province de Brabant pour Gouverneur. Il y avoit certes grande apparence qu'il eût reüny toutes les Provinces dans une forme de Republique, dont il eût esté le Lieutenant perpetuel, auquel cas on croyoit qu'il eût renoncé à la nouvelle Religion, si sa prudence eût pû aussi heureusement éviter l'envie, qu'elle avoit sceu chasser les Espagnols. Mais le Duc d'Arschot & son frere le Marquis d'Haurech, le Comte de Lalain, le Vicomte de Gand, le Comte d'Egmont, & quelques autres Seigneurs du païs, deviennent jaloux de ce qu'il attiroit tout le gouvernement à luy, & appellent l'Archiduc Mathias frere de l'Empereur Rodolfe, & troisiéme fils de defunt Maximilian ; jeune Prince âgé seulement de vingt ans, afin de le faire leur Gouverneur general. Les partisans du Prince d'Orange, entr'autres Rihoüe & Imbise, celuy-cy premier Eschevin de Gand, & l'autre grand Baillif, pour contrepointer cette faction, mutinent le peuple de cette grande ville contre le Duc d'Arschot, & se saisissent de sa personne : toutefois ils le relâche-

Les Estats arment contre luy, & le contraignent de se retirer dans le Luxembourg.

Appellent le Prince d'Orange qui est tout puissant parmy eux.

1577.

Seigneurs jaloux de son credit appellent l'Archiduc Mathias pour le faire General.

rent aussi-tost, parce qu'il ne pouvoit rien faire luy tout seul; mais retinrent quelques Prelats dont le credit leur estoit redoutable. Cependant l'Archiduc arrivé en poste à Liere, luy quatriéme & sans le consentement de son frere, au moins on le disoit ainsi, demeura bien étonné de trouver la plus grand'partie des Provinces, & le Conseil d'Etat peu disposé à le recevoir, & fut sur le poinct de s'en retourner si la honte ne l'eût retenu: mais le Prince d'Orange conseilla aux Etats de l'attirer à eux & de luy donner la qualité de Gouverneur; ayant dessein, comme il estoit habile homme, non seulement de retenir sous le nom de ce jeune Prince, l'autorité que l'envie ne luy eût jamais permis de garder sous le sien, mais encore de mettre par ce moyen quelque division dans la Maison d'Austriche, parce qu'il y avoit apparence que l'Empereur voudroit assister son frere, ou du moins que le Roy d'Espagne le croiroit.

Les Etats l'attirent à eux par le conseil du Prince d'Orange.

1578. Or Dom Jean d'Austriche retiré en Luxembourg, ne perdit point le cœur, ny le temps; mais remuant toute sorte de machines, il amena à son party quelques uns des plus puissans Seigneurs du païs, entr'autres le Comte de Barlaimont avec tous ses fils, le vieil Comte Ernest de Mansfeld & Charles son fils. Avec cela, le Roy Philippe qui le vouloit impuissant, non pas chassé des Païs-bas, donna ordre qu'il eût une armée pour s'y remettre. Il luy envoya donc sept à huit mille Espagnols & Italiens tirez de la Lombardie, & Alexandre Farnese Duc de Parme fils de la Duchesse, qui avoit gouverné ces Provinces, pour luy servir de Lieutenant: d'autre costé il assembla dix mille hommes, tant Allemans que Bourguignons, & François mesmes: tellement que s'estant mis en campagne au mois de Fevrier de cette année 1578. il deffit entierement l'armée des Etats prés de Gembloers sur les frontieres de Brabant, & poursuivant son avantage, il leur enleva dix ou douze places. Les Provinces se virent alors à deux doigts de leur ruine, qui ne fut retardée que par la faute que le Vainqueur eut d'argent & de munitions: car l'épouvante y estoit universelle, & la division encore plus grande. Les Etats avoient esté contraints, afin de contenter les Religionnaires, dont la fidelité leur sembloit plus assurée que celle des Catholiques, de permettre par tout l'exercice de la nouvelle Religion: mais cet Imbise dont nous avons parlé, devenant de jour en jour plus insolent, avec quelques Predicans seditieux, porta les Religionnaires à ne se contenter pas de cette tolerance: de sorte que malgré les ordres du Prince d'Orange, ils chasserent les Ecclesiastiques & abatirent les Images des Eglises de Gand, d'Amsterdam, & de deux ou trois autres Villes. Cette fureur donna sujet aux Seigneurs Catholiques qui cherchoient pretexte de se separer des Etats, ou par jalousie contre le Prince d'Orange, ou par affection envers le Roy d'Espagne, de faire un tiers party qui tira à luy les Provinces Wallonnes, sçavoir l'Artois, le Hainaut, & le Cambresis: les Catholiques le nommerent le party des mal-contents; & les Gantois, par raillerie, les Soldats de la Patenostre, à cause que quelques-uns d'entr'eux portoient des chapelets.

Dom Jean arme puissamment.

1578. Gagne la bataille de Gembloers sur les Estats.

Insolence des Religionnaires

Seigneurs Catholiques forment le party des mal-contents, & attirent le Hainaut, l'Artois, &c.

Dans cette confusion les Etats se resolvans à coucher de leur reste, font tous leurs efforts pour remettre sur pied une puissante armée, afin de chasser leur ennemy. Ils avoient besoin pour cela de l'ayde de quelque Prince voisin: le Duc d'Anjou, que nous appellons Monsieur, les recherchoit instamment & leur faisoit de grandes offres; Elizabeth Reine d'Angleterre au contraire en estoit fort recherchée. Elle avoit interest que ces païs, situez de telle sorte à l'opposite de son Royaume qu'ils pouvoient le gourmander & luy rompre le commerce de la mer, ne tombassent pas sous la domination de la France, ny sous la servitude d'Espagne. D'ailleurs, elle apprehendoit extremément le voisinage de Dom Jean, à cause des secretes pratiques qu'il avoit dans sa Cour avec les amis de la Reine d'Escosse, par le mariage de laquelle il tramoit de luy oster la Couronne, & la vie. C'est pourquoy elle ne souhaittoit pas moins l'éloignement de celuy-cy, qu'elle craignoit l'entrée du Duc d'Anjou. Donc afin d'empescher les Etats de traiter avec la France, elle fit un effort sur son irresolution, & leur accorda deux millions de livres, & mille chevaux, avec cinq mille hommes de pied, entretenus à leurs dépens; mais elle les convertit par aprés en argent, & pria Casimir de luy lever de cet argent des troupes en Allemagne, & de les conduire luy-mesme avec la qualité de son Lieutenant. D'autre part, les Provinces Walonnes craignant de perdre l'ancienne Religion, si elles se mettoient sous la protection des Religionnaires, & le Prince d'Orange luy-mesme estant jaloux de Casimir, parce qu'il avoit assez d'ambition &

Les Estats traittent avec la Reine d'Angleterre.

toutes les qualitez necessaires pour occuper sa place, demandoient le Duc d'Anjou. Il avoit des intelligences particulieres avec les Seigneurs mal-contents : sur la fin de l'année passée, comme il estoit à la Fere avec sa bonne sœur la Reine Marguerite qui s'y reposoit à son retour des eaux de Spa, Montigny frere du Comte de Lalain, l'y estoit venu trouver, & luy avoit porté parole de la part de Lalain de luy remettre l'Artois & le Hainaut, & que Charles de Gaure-Inchy luy livreroit la citadelle de Cambray. Sur ces assurances Monsieur donna ordre de lever des troupes, & en fit avancer cinq cens chevaux & deux mille hommes de pied au service des Etats. La Reine-Mere l'assistoit sous main, soit par affection qu'elle eust à la grandeur de ses enfans, soit par inclination à toûjours brouiller : mais le Roy extrémement jaloux de sa gloire, & de plus offensé par les bravades de Bussi, qui avoit toujours querelle avec ses favoris, n'approuvoit point qu'il se meslast des affaires des Païs-bas : d'où les mécontentemens, les piques & les menées s'échaufferent tellement de part & d'autre, qu'elles se porterent presque à l'extremité. Le Roy fit arrester Monsieur dans le Louvre, puis l'ayant relâché dés le lendemain, il se ravisa de luy donner des gardes secretes pour le retenir, s'il passoit seulement le pont-levis. Il y avoit à craindre, comme les rechûtes sont pires que les premieres maladies, que les suggestions des favoris, & des auteurs de la Ligue ne luy fissent courre risque de sa personne, s'il n'eust trouvé le moyen de se sauver. La Reine Marguerite raconte qu'estant descendu par une corde dans le fossé, il s'en alla à l'Abbaye de sainte Geneviéve où Bussi l'attendoit, qui du consentement de l'Abbé avoit fait un trou à la muraille de la Ville ; par où estant passé avec quelques-uns des siens, il monta sur des chevaux qu'on luy tenoit tout prests dans le Faux-bourg, & se rendit dans deux jours à Angers. Cette disgrace retarda un peu son entreprise, mais elle luy fut au moins favorable, en ce que la Reine d'Angleterre ayant reconnu par là qu'il n'estoit pas d'intelligence avec le Roy son frere, n'eut plus de peur, comme elle avoit, que les François ne devinssent maistres des Païs-bas, & conseilla elle-mesme aux Etats d'avoir recours à luy. Ainsi par son entremise, & à l'instante sollicitation des Provinces Wallonnes, ils donnerent audience au Secretaire de Monsieur, & commencerent d'entrer en traite avecque luy.

Et par le moyen des mal contents avec Monsieur.

1578.

Le Roy le fait arrester prisonnier.

Comment il se sauve.

Comme ils en estoient en ces termes, il s'avança luy-mesme avec peu de suite jusqu'à Monts en Hainaut le dixiéme Juillet, où il fut honorablement reçû, tant du Comte de Lalain Gouverneur du païs, que de la part des Etats. Vers lesquels ayant envoyé Bussi, Gilles de Riant-Villeré, Claude Mondoucet, & quelques autres, ils luy donnerent le glorieux titre de Defenseur de la liberté des Païs-bas, & traiterent avec luy le dixiéme d'Aoust, à ces conditions : *Qu'il assisteroit les Etats de ses forces & moyens ; Qu'il leveroit dix mille hommes de pied & trois mille chevaux entretenus à ses dépens pour trois mois, aprés lesquels il ne seroit plus obligé d'en entretenir que la moitié ; Que pour l'assurance des deux parties ils tâcheroient de faire alliance avec la Reine d'Angleterre, & y joindroient le Roy de Navarre, & le Prince Casimir ; Que les Etats reciproquement, la guerre estant finie, seroient tenus de l'assister contre tous ceux qui l'attaqueroient, horsmis contre l'Empire & leurs Alliez ; Que ses forces estant jointes aux leurs, s'il y estoit en personne, il commanderoit en chef avec les Etats representez par leur General : & s'il n'y estoit pas, ce General commanderoit seul ; Que le Gouvernement des Pays demeureroit à la disposition des Etats, & de ceux qui y estoient ordonnez, comme l'Archiduc Mathias, & le Conseil d'Etat ; Qu'ils ne feroient aucun traité particulier ny entreprise, sans un consentement mutuel ; Que si eux acceptoient quelque autre Seigneur ou Prince que le Roy d'Espagne, ils le prefereroient à tous autres, & pour cet effet ils s'assembleroient trois mois aprés la guerre finie ; Que cependant ils luy donneroient pour assurance, & pour retraite à ses malades & blessez, les Villes du Quesnoy, Landrecy & Bavays ; & s'il pouvoit surprendre Philippeville ou Bins, il seroit à son choix de le retenir au lieu de Bavays ; Que des places d'au delà la Meuse qui n'estoient point unies & ne l'avoient point esté avec les Etats, celles qui seroient conquises par les armes, demeureroient en sa puissance sa vie durant, de celles qui se rendroient sans y estre forcées, il en auroit la moitié, mais les autres appartiendroient aux Etats ; Que s'ils pouvoient faire une bonne paix avant le mois d'Aoust, par laquelle Dom Iean leur rendist toutes leurs places, ils promettoient qu'il y seroit compris, reconnoistroient tenir ce bien-fait de Dieu, & de luy, le rembourseroient de tous ses frais, & luy feroient une recompense digne de sa Grandeur ; Qu'en luy rendant ses frais, les Etats pourroient retirer les places qu'ils luy donnoient pour assurance.*

Il s'avance jusqu'à Monts.

Son traité avec les Etats.

1578. Cependant quelques troupes des siennes qui estoient au service des Etats, assiégerent le château d'Haurech qui se rendit à composition, & mirent garnison aux villes de Semgny, de Reux & autres que les Espagnols avoient abandonnées. Michel de Combelle Mestre de Camp d'un Regiment defendit aussi avec courage la ville de Lents en Hainaut contre les Espagnols: mais quelques jours aprés Annibal Altemps Colonel Alleman, neveu maternel du Pape Pie IV. & de Jacques Marquis de Marignan, deffit dix Compagnies Françoises qu'il trouva à la campagne. Je ne veux pas charger le papier de toutes les choses importantes qui se passerent en ce voyage: mais je croy que vous aurez plaisir de sçavoir deux genereuses actions que firent deux simples filles, pour defendre leur pudicité. Un Capitaine de gens de pied François, nommé Dupont, estoit logé au village de Becour prés du Quesnoy, chez un riche paysan, qui estoit demeuré dans sa maison avec une de ses filles âgée seulement de seize ans, pour servir ses hostes. Ce Dupont la trouvant belle, s'échauffa un jour si fort dans la débauche, qu'il mit le pere hors de la maison, & la força; puis il l'abandonna à ses compagnons, & aprés l'avoir ainsi deshonorée, il la fit asseoir au bout de la table auprés de luy, où ces brutaux luy dirent encore mille outrages. La jeune fille par une merveilleuse force de courage, les regardant d'un œil sec & d'un visage assuré, choisissoit dans son cœur le moyen & l'occasion d'arracher la vie à celuy qui luy avoit ravy l'honneur: donc comme elle vid qu'il avoit la teste tournée pour parler à son Caporal, elle luy planta un coûteau dans le cœur, & renversant la table s'enfuit par une porte de derriere. C'estoit pour avertir son pere qui estoit là auprés, qu'il eust à se sauver; car pour elle ne pouvant pas survivre à son deshonneur, elle attendit resolument les soldats qui la cherchoient. Ces bourreaux au lieu d'admirer une si haute vertu, attacherent l'innocente à un arbre, & la tuerent à coups d'arquebuse: mais le paysan, digne pere d'une telle fille, estant au desespoir de cette double injure, assembla aussi-tost les communes de la contrée, & ayant enveloppé cette compagnie & trois autres qui voulurent venir au secours, sacrifia tous ces voleurs à sa juste douleur, & ne pardonna qu'à un Officier qui s'estoit sauvé dans une Chappelle; auquel il donna la vie, à la charge de raconter cette action par tout où il se trouveroit. Cette vertueuse fille vengea ainsi sa pudicité. En voicy une autre qui la defendit avec autant de courage, & plus de bonheur. Un Gentil-homme Espagnol Capitaine d'Infanterie, s'efforçant de violer la fille de son hoste; c'estoit un Avocat prés de l'Isle, aprés qu'elle se fut long-temps defenduë, elle tira le poignard qu'il avoit à son costé, & luy en donnant dans les reins luy fit lâcher prise. Il mourut de cette blessure trois jours aprés: mais auparavant, touché d'un vertueux & Chrétien repentir, il voulut épouser la fille devant le mesme Prestre qui avoit entendu sa confession, & luy laissa tout son bien par testament, honorant genereusement la vertu qu'il avoit voulu lâchement deshonorer, & laissant à douter s'il estoit plus honteux à un Gentil-homme d'avoir commis cette brutalité, ou plus loüable de l'avoir reparée de la sorte.

Prend Haurech, Maubeuge, &c. où il met garnison.

Deux exemples de deux genereuses filles.

L'une venge sa pudicité ravie.

L'autre tuë celuy qui la luy eut ravir.

Quand Monsieur eut assemblé toutes ses troupes, il mit le siege devant Bins, le 23. du mois d'Aoust, & le batit de seize pieces d'artillerie si furieusement, qu'il capitula le quatorziéme jour. La courtoisie dont il traita les Habitans & la garnison, luy fit ouvrir les portes de Maubeuge: mais les grandes violences que ses gens avoient commises à la campagne, furent cause que Landrecy & le Quesnoy que les Etats luy avoient accordées, luy fermerent les leurs. Il se sentit vivement piqué de ce refus: neanmoins il consentit de se ioindre avec l'armée des Etats, qui estoit de trente mille hommes de pied & huit mille chevaux, où il avoit déja envoyé une partie de la sienne, avec le sage la Nouë qu'ils luy avoient demandé pour y faire la Charge de Mareschal de camp. * Mais comme il estoit sur le poinct d'y aller, il apprit que Casimir, qui s'y devoit trouver au mesme temps, avoit tourné bride vers Gand, & s'estoit joint à Imbise & Rihoüe qui s'estoient saisis de cette Ville & des circonvoisines, comme s'il eust voulu se cantonner en ce païs-là, & le demembrer pour luy-mesme. Cet avis fut cause qu'il s'arresta tout court, protestant qu'il n'iroit point, si l'on ne faisoit revenir Casimir. Ses troupes dirent aussi qu'elles n'y pouvoient aller sans sa personne, se plaignant du mauvais traitement qu'elles recevoient par tout, que les païsans les assommoient à l'écart, qu'on ne leur permettoit l'entrée d'aucune Ville pour acheter les choses dont elles avoient besoin, & qu'on ne leur avoit point donné de places de retraite pour retirer leurs malades & blessez, lesquels ils ne pouvoient pas abandonner. Les Etats employerent tout leur credit pour retirer

Monsieur prend Bins, mais Quesnoy & Landrecy luy ferment les portes.

** Il n'y en avoit qu'un en ce temps là dans les plus grandes armées.*

Ne veut point joindre l'armée, parce que Casimir s'estoit joint aux Gantois.

Casimir d'avec les Gantois, mais au contraire, il y appella tous ses gens de guerre, & s'y fortifia davantage; Monsieur s'offensa fort de ce procedé, & d'ailleurs il s'ennuyoit d'une entreprise si embroüillée : tellement que le huitiéme de Novembre, il mit partie de ses troupes en garnison, & licentia l'autre. Mais avant que de sortir du païs, il envoya Roch de Sorbiers-des-Pruneaux vers l'Archiduc Mathias & le Conseil d'Estat, leur declarer plus amplement les causes de son départ, & les asseurer de son retour & de la continuation de son assistance, quand ils en auroient besoin. A quoy ils luy répondirent par N. de Bourgogne-Froymond & le Docteur Gilles-Martini, Qu'ils se ressentiroient eternellement de l'obligation qu'ils avoient à son Altesse, Que lors que l'assemblée des Deputez seroit pleinement autorisée, ils luy donneroient toute satisfaction, Que s'il pouvoit cependant appaiser le different d'entre ceux de Gand & les Wallons, ils s'obligeroient de convoquer un mois aprés les Estats generaux, qui resoudroient que si avant le premier de Mars prochain on pouvoit faire une bonne paix avec l'Espagne, ils declareroient par une publication solemnelle son Altesse seul auteur & cause d'un si grand bien; reconnoistroient ce bien-fait dans sa posterité, & pour en immortaliser la memoire, luy erigeroient des statuës de bronze dans les plus belles places de Bruxelles & d'Anvers; luy envoyeroient tous les ans à luy & à son fils aisné une solemnelle Ambassade de deux Deputez de chaque ordre, pour le remercier honorablement de la protection qu'ils en auroient receuë : en témoignage dequoy ils luy feroient present d'une couronne de rameaux d'olivier bien enrichie, & d'autres presens, jusqu'à la valeur de cent mille livres. Mais que si dans le mois de Mars, ils ne pouvoient obtenir la paix à des conditions raisonnables, les Etats declareroient le Roy Philippe décheu de la souveraineté des Païs-bas, & la defereroient à son Altesse avec des conditions qui luy seroient agreables.

Il se retire en France.

Offre des Estats à Monsieur.

La plus grande partie de ses troupes licentiées, se rangea au service des malcontens, dont Montigny estoit le chef. Ce party mortellement animé contre les Gantois, principalement parce qu'ils avoient banny la Religion Catholique, leur avoit declaré la guerre; si bien qu'ils se la faisoient à toute outrance, sans respecter ny l'autorité des Estats, ny l'entremise de Monsieur qui se méloit de les accommoder. Ainsi ces malheureuses Provinces divisées par cinq differents partis, de Dom Jean, des Estats, des Hollandois avec leurs confederez, des Gantois, & des malcontens, estoient en mesme-temps la proye des François, des Espagnols & des Allemans, & ne sçachant de quel costé se tourner pour éviter la servitude, souffroient les malheurs de trois ou quatre guerres civiles. Cependant l'armée de Dom Jean s'affoiblissant tous les jours, & celle des Estats devenant plus forte, il n'osa plus tenir la campagne, mais il se mit à couvert sous la ville de Namur, se rongeant le cœur luy-mesme d'impatience & d'ennuy, & sollicitant en vain le Conseil d'Espagne, qui sembloit l'avoir engagé dans toutes ces difficultez, pour luy faire perdre l'honneur & la vie. Il fut surpris quelques lettres qu'il écrivoit à ses amis, où il y avoit ces paroles qui marquoient son desespoir, *Qu'il estoit resolu d'exposer sa teste à la mercy de ses ennemis, puis qu'on luy ostoit tous les moyens de se défendre, & qu'on luy avoit coupé les mains.* Il exprimoit par là son extréme déplaisir, & la douleur qu'il avoit de la mort de son Jean d'Escovedo que Philippe venoit de faire assassiner en Espagne, où il l'avoit envoyé solliciter ses affaires. Dans ces peines, & ces tourmens d'esprit, une fiévre chaude le saisit qui l'emporta, le premier jour du mois d'Octobre. Quelques-uns disent qu'elle estoit pestilente, & d'autres ajoûtent qu'au lieu d'une medecine, on luy donna quelque drogue pire que sa maladie. Tant il est dangereux sous un Prince soupçonneux & timide, de vouloir joindre l'éclat de la gloire à celuy de la naissance. Sa mort réjoüit infiniment ceux qui haïssoient la domination Espagnole, & causa un tel étonnement à ses troupes, que si l'armée des Estats les eût rudement poussées, il est croyable qu'elle les eût entierement chassées de ces Provinces : mais faute de payement, un si grand corps ne se pouvoit contenir dans l'ordre, & faute d'ordre, il ne pouvoit agir. Outre cela Maximilian de Bossu qui en avoit le commandement general, Seigneur également vaillant & prudent, mourut six semaines aprés Jean d'Austriche; & l'affection de la patrie sembla avoir esté tout à fait éteinte avec luy : car les Seigneurs du païs se détacherent les uns aprés les autres de l'interest du public, pour chercher leurs avantages particuliers.

1578.

Il licentie ses troupes, qui la plûpart se rangent avec les mal-contens.

Les Païs-bas tourmentez par cinq divers partis.

Mort de Jean d'Austriche.

Pourquoy l'armée des Estats ne chasse pas la sienne.

De cette sorte la confusion & la discorde allerent toûjours en croissant, & les

affaires de mal en pis. Monsieur s'estant entremis d'accorder les Gantois & les mal-contens, les premiers accepterent la paix & la reünion, & rétablirent les Ecclesiastiques : mais les seconds n'executant pas les articles, & ne pouvant se resoudre à permettre l'exercice de la nouvelle Religion, les Gantois les chasserent derechef & se mirent à fortifier leur ville; là où Imbise homme insolent & ennemy de la Noblesse, s'estant fait continuer dans la charge de premier Eschevin, gouvernoit tout avec le grand Baillif Rihoüe, & de la mesme maniere qu'avoit gouverné autrefois ce fameux Jacques Arteville. Mais sa domination ne fut pas de si longue durée : car le Prince d'Orange ayant habilement détaché Rihoüe d'avec luy, alla en personne à Gand, & avec l'aide des gens de bien le fit demettre de sa Magistrature. Casimir estoit allé en Angleterre, se justifier envers la Reyne Elizabeth de ce qu'il avoit protegé ce factieux, & se déchargeoit de tous les mauvais succés sur les François, les décriant comme une nation vaine, legere, infidele, querelleuse, & tout à fait insupportable. Or il arriva que ses Reistres furent battus, & celuy à qui il en avoit laissé le commandement, tué en quelque combat prés d'Arschot, si bien qu'ils commencerent, selon leur coûtume, à demander de l'argent ; & comme il n'y avoit là personne qui leur en pût donner, ils voulurent traiter avec le Duc de Parme, luy proposant de se retirer en Allemagne, & de ne porter d'un an les armes contre le Roy Philippe, pourvû qu'il leur fist toucher la paye de sept mois. Le Duc qui connoissoit bien le desordre où ils estoient, se mocqua de cette proposition, & leur répondit en ces termes : *Messieurs les Reistres, qui faites métier de vous loüer à tous les rebelles pour de l'argent, & qui prenez plaisir à troubler la paix de la Chrestienté, pour vous enrichir des dépoüilles de ceux qui ne vous ont point offensez, sçachez qu'on ne vous traitera pas icy comme en France, où l'on a accoûtumé de vous donner recompense, quand vous l'avez bien pillée. Vous me demandez de l'argent pour vous en aller, & je pretends que vous m'en devez donner pour le dommage que vous avez fait, & pour racheter vos vies, qui sont en grand danger : c'est pourquoy défendez-vous, si vous voulez, vous avez affaire à des gens qui ne vous épargneront pas. Il y a un Courrier tout prêt pour porter les nouvelles de vôtre défaite en Espagne.* Ainsi voyant qu'ils avoient affaire à un Capitaine resolu, ils furent bien aises d'accepter les passe-ports qu'il leur donna pour sortir dans quinze jours, ils se retirerent avec honte, pillant tout le plat païs par où ils passoient, huez des ennemis, & maudits de ceux qui les avoient appellez à leur secours. A l'heure que la nouvelle en fut portée à la Reyne Elizabeth, Casimir estoit avec elle qui invectivoit contre les François, & vantoit les beaux faits de ses Reistres : elle luy fait lire la lettre, & luy dit en riant, qu'elle voyoit bien que ses Reistres ne vouloient point de son argent, & qu'ils avoient mieux aymé celuy d'Espagne : mais qu'elle avoit pitié de ce qu'il avoit choisi des gens si peu fideles, & qu'elle luy offroit tout ce qui estoit en son pouvoir pour reparer cette infortune. Il fut bien confus, & ne pût que répondre à cette douce taillerie : neanmoins il ne refusa pas la pension que la Reyne luy offrit, & s'estant embarqué pour s'en aller chez luy, il passa par Flessingue, sans envoyer ny compliment, ny lettre aux Estats, tant il avoit de honte & de dépit.

Discorde & confusion entre les Seigneurs des Païs bas.

1579.

Imbise chassé de Gand par Orange.

Casimir estant en Angleterre, ses Reistres sont défaits,

& le reste se retire.

La Reine Elizabeth en raille doucement Casimir.

Aprés le départ des Reistres, le Duc de Parme assiegea Maëstric, qu'il prit par force au bout de quatre mois, & cependant negocia si adroitement avec les Seigneurs mal-contens, qu'ils ramenerent sous l'obeïssance du Roy Philippe, les Provinces d'Artois & de Hainault, les Villes de l'Isle, Doüay, Orchies, & Graveline : toutefois Tournay, Cambray & Bouchin demeurerent unies à la Generalité. A l'opposite les Provinces de Gueldre, Zutphen, Holande, Zelande, Frise, Utrect, puis les Villes de Bruges, Ypres, Breda, & quelques autres, tascherent de s'asseurer par une plus étroite union qu'elles firent ensemble à Utrect : d'où est venu le nom de *Provinces-unies* que cette Republique porte aujourd'huy. Les mal-contens desirant signaler leur changement par quelques services, tenterent plusieurs entreprises sur les plus grandes Villes : Egmont mesme oubliant la mort de son pere, à la vengeance duquel l'honneur le sembloit obliger luy & toute sa posterité, se rangea du costé des Espagnols, & tâcha de se rendre maistre de Bruxelles. Bref il n'y avoit presque rien d'asseuré dans les Provinces Catholiques que leurs intelligences ou leurs armes n'ébranlassent, si la Noüe ne leur eust tenu teste. Ce grand homme les maltraitoit fort à la campagne, & quoy qu'il n'eût que deux à trois mille hommes, il leur prit plusieurs places ; entr'autres Meenen par escalade, & les rom-

Parme prend Maëstric.

1579.

Mal-contens ramenent au Roy d'Espagne l'Artois, le Hainaut, &c.

Les autres Provinces s'unissent plus fort : d'où est venu le nom de Provinces-unies.

pit en tant de rencontres, qu'il les mit sur la defensive. D'ailleurs l'armée du Duc de Parme s'estoit ruinée au siege de Maestric, & luy-mesme estoit tombé dans une grande & longue maladie, qui dura tout le reste de l'Esté : de sorte qu'il ne pût pas poursuivre ses desseins cette année là avec les mesmes progrez qu'il les avoit commencez. Joint que les uns & les autres estoient en quelque attente d'accommodement : car l'Empereur se portant pour mediateur, les avoit remis en termes de traiter, & leurs Deputez s'estoient assemblez pour ce sujet à Cologne dés avant le siege de Maestric. Conference pour traiter de paix.

Mais c'est trop demeurer hors de France. Le Roy languissoit toûjours dans une molle oysiveté : dans laquelle il estoit entretenu par Villequier, & par François d'O son gendre ; Deux hommes adonnez aux plus sales débauches, & qui ne pouvoient mieux rencontrer pour leur humeur que de s'allier ensemble. Le premier avoit corrompu les bonnes inclinations du Roy par ses instructions & par ses exemples : le second ayant mangé tout son bien en sa premiere jeunesse, avoit esté introduit par son beau-pere auprés de ce Prince, qui luy commit par aprés l'administration de ses finances. Tandis qu'il fut en credit, il s'y comporta de telle sorte qu'on n'eût sceu dire lequel estoit le plus detestable, ou de ses voleries, ou de son luxe, ou de son arrogance, ou de la malice dont il persecutoit continuellement les gens de bien, ou de la protection & de l'appuy qu'il donnoit aux meschans. Jamais homme ne fut plus ingenieux pour inventer de nouveaux imposts, & pour forger des calomnies ; ny tout ensemble plus brutal, & par consequent plus ennemy des bonnes Lettres & de ceux qui les professoient ; luy & son pere se mocquant des Sçavans devant le Roy, qui toutefois avoit inclination à les aimer, & les traitant par tout de ridicules. « Car comme ceux qui font mal haïssent la lumiere, & que les bonnes Lettres « sont de clairs flambeaux qui découvrent la laideur du vice, luy jettant sur le visage « une clarté qui l'éblouït & qui le fait paroistre hideux & méprisable, les meschans « se sont toûjours efforcez de les éteindre, & voudroient que tout le monde fust enveloppé dans les profondes tenebres de l'ignorance. L'auteur revient aux affaires de France. Villequier & d'O son gendre entretiennent le Roy dans le luxe. Pourquoy les brutaux & méchans haïssent les bonnes Lettres.

Ces deux hommes introduisoient dans les bonnes graces du Roy ceux que l'on appelloit les Mignons, & il vouloit qu'on crût qu'il les entretenoit & les élevoit pour se fortifier contre les Guises. Quelus, Maugiron, Livarrot & Saint-Maigrin, avoient eu le premier rang : François de l'Espinay-Saint-Luc, puis Anne de Joyeuse nommé Arques, fils de Guillaume Lieutenant de Roy en Languedoc, les deux freres Bernard & Jean-Loüis de Nogaret, & quelques autres leur succederent, se supplantant & tenant le haut bout chacun à son tour, premierement en secret & modestement, puis aprés publiquement & avec un faste insupportable : de sorte qu'à voir leurs deportemens, on pouvoit dire qu'ils estoient yvres de la faveur. Ils alloient au dessus des Princes, se faisoient suivre des plus Grands du Royaume, & plus respecter que le Roy mesme : ils disposoient des Offices, des Benefices, des Gouvernemens, des Charges de la Maison Royale, gardoient les plus belles pour eux, vendoient ou troquoient les autres, ou les prostituoient à des personnes indignes : tellement que le Roy estoit celuy qui avoit le moins de pouvoir dans son Royaume, n'ayant que deux ou trois creatures qu'il se plaisoit à élever au dessus de luy-mesme, & à les revestir de l'éclat de Sa Majesté. Cependant il n'y avoit point de subsides assez grands pour subvenir à leur convoitise, & aux dépenses de son luxe : il faloit que tous les jours il fit des Edits, qu'ils appellent bursaux, & des creations de nouveaux Offices, ou augmentations des vieux. Et quand le Parlement luy pensoit faire ses tres-humbles remontrances sur ce sujet, ceux qui estoient à l'entour de luy, rabroüoient cet auguste Senat, & luy se mettant en colere, luy commandoit d'obeïr, avec de fascheuses paroles. Puis si le Parlement, comme il a accoûtumé en semblables occasions, répondoit qu'il ne le pouvoit ny ne le devoit, il y alloit en personne accompagné de Villequier & de son gendre, afin de faire verifier ces Edits par sa presence. Ainsi lors que les peuples eurent veu par plusieurs fois que de ce lit de Justice, d'où il ne doit sortir que des Loix salutaires & favorables, il en sortoit presque toûjours des Edits d'oppression & de rigueur, ils ne le suivirent plus avec des cris de joye & de benediction, mais avec des murmures & des plaintes. Le mépris & la haine s'engendrerent dans leurs cœurs ; ce Prince aliena le respect & l'amour qu'ils luy portoient, & les auteurs de la Ligue les recueillirent peu à peu par des voyes contraires. Car ils montroient en toutes occasions, une grande tendresse pour le soulagement des peuples, portoient les interests des Communau- Qui furent les favoris du Roy. Leur orgueil. Le Roy va souvent au Parlement verifier des Edits bursaux. Ce qui luy oste l'amour des peuples, & le donne aux Guises.

tez, & les poussoient à se plaindre, afin d'avoir sujet de se rendre mediateurs entre le Roy & ses Sujets : par où ils augmentoient merveilleusement leur credit, dautant que s'il refusoit de leur faire raison, il en devenoit plus odieux : s'il estoit contraint de la faire, il paroissoit foible, & de quelque façon que ce fût, ils se rendoient toûjours plus puissans & plus considerez.

Etats de Bourgogne poussez par eux à se plaindre.

On les soupçonna d'avoir animé les Etats de Bourgogne à parler si hautement comme ils firent cette année, & à vouloir se faire absolument décharger des Tailles. De fait, le Duc de Guise qui estoit sorty mal-content de la Cour, y ayant assisté comme ils se tenoient à Dijon au mois de Novembre, ils envoyerent une requeste au Roy, par laquelle ils le supplioient de reduire les Tailles au mesme pied où elles estoient sous le bon Roy Loüis XII. & conformement aux privileges & franchises de leur Province, que luy & ses predecesseurs avoient tant de fois confirmées par serment, & par declarations. Qu'on cessast d'accabler le pauvre peuple par la creation de nouveaux Offices ; Qu'on retranchast ces prodigieuses dépenses ; & qu'on moderast ces profusions qui n'enrichissoient que deux ou trois personnes, & appauvrissoient tout le Royaume ; Que les resolutions des Etats de Blois passassent en Ordonnances ; Que l'on commist des gens de bien, de condition & de capacité pour regler l'administration des finances, examiner les dettes du Roy, & cotiser les Provinces à payer celles qui seroient équitables & de bonne foy. Lupin le Mire Abbé de Clervaux chargé de cette requeste, harangua avec une grande vehemence contre les imposts ; & dit beaucoup de choses qui blessoient les oreilles des flatteurs & la domination dereglée. Il n'oublia pas cette sentence de Tibere, *Qu'un bon pasteur ne devore pas ses brebis, mais se contente de les tondre :* ny cette réponse de l'Orateur Hibreas à Marc-Antoine, qui commandoit qu'on doublast les tributs sur les Provinces de l'Asie, *Qu'il fit donc produire à la terre double moisson & double vendange.* L'Evesque d'Autun envoyé par les Etats aprés luy, n'osa parler du mesme ton : mais Montperroux le seconda bien genereusement. François d'O employa tout ce qu'il avoit d'adresse pour fléchir un peu cette fermeté, & les tenta sur tous les sens, par promesses, par menaces & par raisons. Il leur representoit qu'il estoit tres-dangereux de porter la parole pour une Commune, dautant que ces remontrances accusant le Prince d'ignorance ou d'injustice, estoient prises pour des commencemens de rebellion: qu'ainsi celuy qui les faisoit, se chargeoit luy seul du crime de la generalité. Que les Rois ne pardonnoient jamais à ceux qui avoient osé leur déplaire, & leur faisoient sentir tost ou tard, qu'il n'estoit pas bon d'estre l'organe des plaintes qui se forment contre leur gouvernement : Au contraire, qu'ils n'estoient jamais si liberaux de recompenses & de faveurs, qu'à ceux qui s'employoient pour faire executer leurs volontez souveraine, & qui par quelque moyen que ce fust rendoient leur autorité plus absoluë. Que c'estoit donc une vraye prudence de songer à sa seureté & à ses interests particuliers, & une fausse generosité de se picquer pour ceux du public. Au reste, qu'étoit-ce que ce public, sinon un beau nom qui trompoit les simples genereux, & dont les habiles gens se servoient à piper le peuple : un ramas d'hommes inconnus, indignes de recevoir un bien-fait, & incapables de le reconnoistre : Principalement cette partie qui ressent le plus les charges & les imposts, laquelle est composée de manœuvres, de rustres, de mercadans, de menus practiciens, gens brutaux, intraitables, qui méprisent ceux qui leur font du bien, & qui adorent ceux qui leur font du mal ; aprés tout qui sont nez pour la servitude, & qui dans un Etat sont comme des bestes de somme pour porter le fardeau, & servir au plaisir des honnestes gens. Partant qu'un habile homme ne se devoit jamais mesler de leurs affaires que pour faire les siennes, & pour chercher son avantage, qui ne se trouvoit point parmy une populace, mais auprés du Prince ; Que c'estoit de là qu'il faloit attendre la vraye gloire, & les solides établissemens : mais que le public ne donnoit qu'une reputation imaginaire, qui n'estoit que dans la bouche du vulgaire, ou dans les Livres ; Vains ouvrages des esprits oyseux & hypocondriaques, qui mouroient de faim, & vouloient repaistre le monde de vent & de fumée. Qu'enfin s'ils estoient si possedez de cette belle vision de servir leur Province, ils se devoient contenter de parler de ses interests, sans y joindre ceux de toutes les autres, comme ils faisoient ; & que si l'on donnoit satisfaction aux Bourguignons, il ne leur importoit pas qu'on la donnast aux Bretons & aux Normands.

L'Abbé de Clervaux & Montperroux parlent hardiment.

François d'O tâche de les fléchir,

par des raisons d'interest, leur montrant que c'est folie de servir le public,

& que ce n'estoit qu'une chimere.

A cela les deux Deputez répondirent genereusement, Que les interests des particuliers

Les Deputez monstrent que les interests particuliers sont joints à ceux du public.

Que ceux qui trahissent le public, se trahissent eux & leur posterité;

Et que quand une Province souffre toutes les autres en sont incommodées.

ticuliers estoient inseparables de ceux du public, dautant que le particulier faisoit partie du public, & joüissoit du bien ou du mal qu'il luy procuroit; qu'un homme d'honneur sentoit un grand plaisir en son ame, de voir tout le monde content, & de sçavoir qu'il avoit contribué à cette felicité; au contraire qu'il ne pouvoit pas estre sans ennuy dans l'affliction universelle, ny dire qu'il vivoit à son aise, lors qu'il n'avoit devant les yeux que des objets de tristesse & de misere. Qu'outre cela chacun estoit obligé d'avoir soin de sa posterité, & de laisser à ses descendans les mesmes avantages qu'il avoit receus de ses predecesseurs: car un pere seroit bien dénaturé, qui vendroit ses enfans & les reduiroit dans une perpetuelle servitude, pour se mettre un peu plus à son aise pour un temps. Qu'aprés tout, une grande fortune bastie sur les ruines publiques, n'estoit qu'une haute infamie & un danger continuel: car quelle assurance pouvoit avoir un homme, qu'on le laisseroit joüir de ce qu'il auroit acquis avec injustice, aprés qu'il auroit montré qu'on pouvoit tout prendre sans Justice? où se mettroit à couvert celuy qui auroit ruiné toutes les seuretez, les Loix & les privileges? & n'arrivoit-il pas d'ordinaire que ceux qui trahissoient les villes, estoient pillez aussi bien que les autres? Quant à eux, qu'ils ne portoient point d'envie au bon-heur ny au plaisir de ces gens-là, s'ils en avoient: mais que le leur estoit d'obliger des hommes nez & nourris sous un mesme Ciel, en la mesme terre, sous les mesmes Loix, sans avoir égard à ce que le public leur rendroit, mais à ce qu'ils luy devoient, n'y estant pas portez par l'esperance des recompenses de dehors, mais par les devoirs que l'humanité & la societé civile imposoient à leur conscience: car ils estoient persuadez que le public n'estoit pas seulement un beau nom, comme il leur disoit, mais quelque chose de réel & de bien plus considerable que les particuliers, puis qu'il les comprenoit tous ensemble; Qu'un Etat n'estoit qu'une grande famille, & que toutes les personnes d'une famille estoient obligées de se faire du bien & de se defendre les unes les autres; Que la liaison n'étoit pas moins étroite entre toutes ses parties, depuis les plus petites jusqu'aux plus grandes qu'entre celles d'un corps vivant: de sorte qu'elles compatissoient toutes ensemble, & qu'on n'en pouvoit blesser une, sans faire douleur aux autres. C'est pourquoy le Clergé & la Noblesse prenoient les interests du tiers Etat; le leur propre ne les y obligeant pas moins que la charité, veu que leurs richesses & leurs revenus ne provenoient que des bras & de la sueur du peuple, lequel faisant la fonction des pieds dans un Royaume, ne devoit pas estre tant foulé qu'il ne pût soûtenir le reste de la masse. Que c'estoit par cette mesme sympathie, & par cette union, que la Bourgogne supplioit tres-humblement Sa Majesté de pourvoir aux desordres de toute la France: car puis qu'elle estoit un membre de ce grand Corps, elle ne se croyoit pas moins interessée à la conservation generale, qu'à la sienne particuliere: l'experience luy ayant appris que de quelque partie qu'on tire du sang, on affoiblit toutes les autres, & qu'il y a un besoin reciproque entre toutes les Provinces d'un Estat, qui font un continuel & necessaire eschange de ce qu'elles produisent; si bien que si on en surcharge quelqu'une, on rompt cette circulation, d'où il s'ensuit que l'incommodité passe de l'une à l'autre, & va jusqu'aux plus éloignées. Partant qu'ils ne cesseroient point de faire entendre leurs tres-humbles remontrances à Sa Majesté suivant l'ordre qu'ils en avoient des Etats: lesquels estant assemblez par son commandement, ce seroit l'offenser que de luy celer leurs resolutions & leurs plaintes, veu que la liberté des sujets est une marque de la bonté du Prince, & les requestes qu'ils luy presentent des preuves de leur respect & de leur obeïssance; les enfans ayant accoûtumé d'avoir recours à leur pere, les sujets à leur Seigneur, & les malades à celuy qui a le souverain remede; Que quelquefois le Prince estoit empesché de connoistre les maux de son Etat par ceux mesme qui les causoient, partant qu'il faloit que la voix publique les luy découvrît; Qu'enfin si la malice de ces gens-là tenoit les oreilles du Roy fermées aux remontrances de ses fideles sujets, certes ils seroient malheureux, mais non pas coupables, & il n'en faudroit point imputer de crime aux tres-humbles serviteurs de Sa Majesté qui n'estoient que les porteurs de ces supplications; mais aux flateurs & aux mauvais Conseillers qui opprimoient la verité & l'innocence, & qui vouloient bannir la Justice & la misericorde, du conseil des Rois Tres-Chrestiens, où elles regnoient depuis douze cens ans.

Ceux qui gouvernoient le Roy connoissant à cette réponse, & à l'ordre qu'avoient les Deputez, que les Bourguignons ne relâcheroient pas aisément de leurs demandes, eurent peur que la resolution de cette Province ne donnast cœur à toutes les

On elude les remontrances des Estats de Bourgogne.

autres, & que la Bretagne & la Normandie qui tenoient leurs Etats au mesme temps, ne se joignissent à elle : ils trouverent donc l'invention de renvoyer les Deputez de Bourgogne, avant que les autres eussent communiqué avec eux, & puis les eluderent tous, partie avec des promesses, partie avec des remises qui n'eurent aucun effet.

François d'O renverse l'ordre des finances, pour mieux piller.

Les choses alloient ainsi au déplaisir des gens de bien, & au gré de cinq ou six favoris qui renversoient tout pour s'establir. François d'O estoit celuy qui sçavoit mieux attirer les fonds inconnus & découvrir de nouveaux moyens de griveler. Il avoit esté autrefois Capitaine de Cavalerie ; mais voyant, comme il disoit, qu'une plume faisoit des coups plus utiles qu'une épée, & qu'une bourse de jettons apportoit plus de butin qu'une compagnie de gens-d'armes, il quitta ce métier-là, & se jetta dans les finances : dont il apprit si bien le secret, qu'en peu de temps il le renvia sur les plus habiles maistres, & eut la Charge de Surintendant. Alors il acheva d'embroüiller tout l'ordre des finances, & d'y en establir un autre à sa mode, afin de disposer de tout sans estre sujet à recherche, se mocquant des autres Surintendans qui n'avoient pas sceu l'art de pescher hardiment dans une si vaste mer. Il donnoit les avis luy-mesme, estoit de profit dans tous les partis & dans toutes les fermes ; il les faisoit donner à de telles gens qu'il vouloit, & à moitié de juste prix ; il leur obtenoit des remises & des rabais à toute heure, & rompoit & refaisoit souvent les marchez, afin d'avoir autant de fois ce qu'ils appellent le pot de vin d'une mesme affaire. Il fut representé aux Etats, par le President Maillet, & trouvé par bon calcul, que luy & Horace Roussellay gagnerent sur le grand party du sel huit cens mille écus par an, qui estoit le double de la ferme. Ce fut luy qui inventa les Comptans, dont il faisoit marchandise publique, en pratiquant bien souvent jusqu'à la moitié pour les acquitter à ceux qui les obtenoient : il n'y avoit point de sorte de trafic qu'il n'exerçast avec les deniers du Roy, il achetoit tous les beaux meubles qui se vendoient, les pierreries, les maisons, rien ne luy échappoit. Mais avec toute cette avidité d'acquerir, il ressembloit à un gouffre, il ne se remplissoit point : le jeu, les femmes, les bastimens, & le luxe absorboient plus qu'il ne pouvoit amasser. Il joüoit quelquefois en un soir jusqu'à cent mille francs ; il employa à bastir une maison l'argent qu'il avoit tiré de la creation des Eleus & des Nobles de Normandie ; & il donna à une femme tout le profit des Comptans d'une année. Aprés qu'il eut exercé la Surintendance quelque temps, il se voulut rendre considerable par des honneurs plus sortables à sa naissance : il se fit donner la Charge de Grand-maistre de la Garde-robe, qui fut ostée à Souvray, moitié de force, moitié par recompense. Puis afin de se rendre considerable en son pays, où il avoit déja acheté de belles terres, l'Abbaye de Caën, & la Capitainerie du Chasteau, il voulut avoir le gouvernement de la basse Normandie : mais comme il n'estoit ny juste ny facile de le tirer d'entre les mains de Matignon, qui estoit fort puissant de biens & de credit dans cette Province, & qui par deux fois l'avoit sauvée par sa prudence & par sa conduite, le Roy recompensa ce Seigneur du baston de Mareschal de France. En quoy veritablement il fit une action de Justice, parce qu'il l'avoit déja bien merité, & que mesme la Reine-Mere le luy avoit promis, pour les particuliers & agreables services qu'il luy avoit rendus.

Ses moyens pour cela.

Il invente les Comptans.

Mais avec tout le gain qu'il faisoit, son luxe dépensoit tout.

Quitte l'Intendance des Finances, pour avoir le gouvernement de Normandie.

Afin de l'avoir de Matignon, il luy fait donner le bâton de Maréchal.

Vingt deux Edits bursaux envoyez au Parlement.

Par l'invention de ce d'O, le Roy partant de Paris au commencement du mois de Septembre pour aller à Fontainebleau, laissa vingt deux Edits à sa Cour de Parlement pour les verifier. Elle n'en voulut recevoir que deux, & par un Arrest notable declara qu'elle ne pouvoit passer les autres, parce que c'estoit comme une taille sur le peuple, subtile, pernicieuse & dommageable, & qui pourroit engendrer une sedition qui seroit la ruine de Paris & du Royaume. L'Avocat general Brisson porta ces remontrances au Roy, qui envoya aussi-tost le President de Believre & Chavigny au Parlement, pour faire passer les autres Edits : mais la Cour ayant répondu qu'elle ne le pouvoit ny ne le devoit, il se resolut d'y aller en personne ; tellement que pour l'appaiser elle en verifia encore quelques-uns des moins fâcheux. Sur la fin du mesme mois, le Chancelier Birague, sur les plaintes qu'on faisoit qu'il estoit trop facile, & prenant excuse sur les incommoditez de son âge & de sa veuë, rendit les Seaux au Roy, ou plûtost se les laissa oster en faveur de Philippe Huraut-Chiverny, des poursuites duquel il ne pût se defendre plus long-temps. Or afin de l'obliger de s'en deffaire avec honneur, on luy avoit obtenu de Rome le bonnet de Cardinal, que le Pape luy avoit accordé dés la fin de Fevrier.

Birague se deffait des Seaux, qui sont baillez à Chiverny.

Ce Chancelier estant estranger, n'entendoit rien aux loix & aux coûtumes de France : au reste il avoit grande experience dans les affaires d'Estat, & servoit aveuglément à tout ce que le Roy desiroit de luy, à raison de quoy il le retint dans le Conseil. Chiverny estoit tres-intelligent en l'un & en l'autre : car il avoit passé par les Charges de Conseiller du Parlement, & de Maistre des Requestes, & la Reyne-Mere l'ayant mis dans l'employ prés de Henry, du temps qu'il n'estoit que Duc d'Anjou, il avoit esté Chancelier de ce Prince par la faveur & demission de Christophle de Thou, duquel il avoit épousé une fille.

L'année 1578. s'estant passée de la sorte, le Roy commença la suivante par l'institution de l'Ordre du Saint Esprit, dont il se declara Chef souverain, & en unit pour jamais la grande Maitrise à la Couronne de France. Il en solemnisa la feste le premier jour de Janvier, avec sa pompe & sa magnificence ordinaire, dans l'Eglise des Augustins de Paris, où presque tous les autres Chapitres en ont esté tenus. Les deux jours suivans, il traita ses Chevaliers, au mesme lieu, & l'aprés-dînée tint conseil avec eux. Pour leurs habits de ceremonie ils portent une barrete de velours noir, des chausses & pourpoints de toile d'argent, avec le grand bas de soye d'attache, les souliers & le fourreau d'épée de velours blanc, le grand manteau de velours verd brun, tout doublé de satin orangé, bordé à l'entour de fleurs de lys d'or & de langues de feu entremélées de mesme broderie, & des chiffres du Roy de fil d'argent; le mantelet de drap d'or au lieu de chaperon par dessus, enrichy de mesme que le grand manteau. Le grand colier d'or du poids de trois cens écus, façonné d'un entre-bas de fleurs de lys, des chiffres de ce Roy, depuis changez en trophées par Henry le Grand, de lettres H, † & de langues de feu, au bout pend une Colombe hieroglyfique du S. Esprit. Tous les jours les Chevaliers doivent porter à leur col le petit Ordre, * qui est une croix d'or émaillée de blanc, avec le S. Esprit au milieu attachée à un ruban bleu; & sur le costé gauche de leurs manteaux une grande croix de velours orangé brodée d'argent, avec quatre fleurs de lys de mesme dans les angles. Il limita le nombre des Chevaliers à cent, nobles de trois races, non compris les Ecclesiastiques, qui sont quatre Cardinaux, le grand Aumônier de France, & quatre autres Prelats, ny les Officiers, qui sont le Chancelier, le grand Prevost Maistre des Ceremonies, le grand Tresorier & le Greffier. Il y a aussi un Heraut Roy d'armes, & un Huissier. Il leur donna le titre de Commandeurs, parce qu'il avoit resolu à l'exemple d'Espagne, de leur attribuer à chacun une Commanderie, sur le revenu des plus riches Benefices, conseil que le Cardinal de Lorraine luy avoit suggeré, disoit on, pour laisser par ce moyen les grands biens d'Eglise qu'il possedoit, hereditaires à sa maison : mais ny le Clergé de France, ny le S. Pere ne voulurent jamais y consentir. Les Chevaliers neanmoins ont toûjours gardé ce nom, & le Roy leur donne aujourd'huy de ses coffres, mille écus par an. Il sembloit aux uns qu'il n'instituoit cét Ordre que par le desir de nouveauté, & pour signaler son nom à la posterité par un si bel establissement; aux autres que l'avilissement de celuy de S. Michel luy avoit donné cette pensée; & à plusieurs que sa principale intention en cela, estoit de destruire les ligues, & le party des Religionnaires. De fait obligeant, dans les statuts, tous les Chevaliers à son service par un serment tres-particulier, & n'admettant dans ce glorieux Corps que des Gentils-hommes Catholiques, il s'imaginoient que par ce moyen il destacheroit les plus Grands d'avec les Guises, & que les Huguenots piquez d'emulation & d'envie de porter une si belle marque d'honneur, quitteroient leur Religion qui les empéchoit de l'obtenir. Tout le monde sçait qu'il institua cét Ordre à l'honneur du S. Esprit, en memoire & reconnoissance de ce qu'il estoit né, & avoit acquis deux Couronnes le jour de la Pentecoste : Duplex ajoûte qu'il en avoit pris le dessein sur le modele d'un pareil, fondé pour un semblable motif, l'an 1352 par Loüis Roy de Jerusalem & de Sicile, qui avoit receu ses deux Couronnes le mesme jour; & que la Seigneurie de Venise luy ayant fait don d'un livret dans lequel cette institution estoit contenuë, il l'avoit donné à Villeroy & à Chiverny, avec commandement de le brûler, si-tost qu'ils en auroient tiré la substance, afin que la gloire d'avoir inventé cét Ordre luy demeurast : mais que Chiverny l'avoit gardé comme une piece curieuse, pour servir d'ornement à son cabinet, d'où aprés sa mort il estoit passé entre les mains de Nicolas Chevalier premier President à la Cour des Aydes, qui le luy avoit communiqué. L'Ordre de S. Michel institué par Loüis XI. l'an 1469. avoit conservé son lustre tout en-

1579.

Institution de l'Ordre du S. Esprit.

Quels sont les habits des Chevaliers.

† *Ces lettres marquant l'instituteur de l'Ordre, ne se peuvent changer.*

* *Ils le portent aujourd'huy en écharpe, horsmis les Cardinaux & Prelats.*

Leur nombre, & Officiers de l'Ordre.

Pourquoy appellez Commandeurs.

Quelle estoit l'intention du Roy en cét establissement.

Pourquoy il consacra cét Ordre au Saint Esprit.

D'où il prit ce dessein.

Ordre de Saint Michel en grãde estime & fort rare durãt quatre regnes.

tier prés de cent ans, & nos Roys tenoient cette faveur si chere, qu'ils ne la conferoient jamais qu'à des personnes de tres-ancienne Noblesse, de vie irreprochable, & d'eminente vertu, & avec cela pour quelque action qui meritast une recompense si éclatante. Ces conditions se trouvant rarement toutes ensemble, j'ay lû que le nombre des Chevaliers, qui n'estoit que de trente-six, ne fut jamais remply durant quatre regnes: mais sous la fin de Henry II. la faveur & les maitresses qui prostituoient les choses les plus precieuses, commencerent à en trafiquer, les uns donnant leurs gouvernemens, les autres leurs terres, & quelques-uns mesme leurs femmes pour l'avoir. Dans ce desordre la multitude s'en augmenta si fort sous François II. & sous Charles IX. qu'il n'y en avoit pas seulement à douzaines, mais à milliers; cét illustre colier qui ne devoit honorer que les épaules des Princes & des Heros, fut donné à des gens qui n'avoient jamais porté l'épée, à des roturiers, à des bourgeois, & tomba en tel mépris, que les Seigneurs par derision, le demandoient pour leurs valets: Si bien que Henry III. le voyant ainsi avily, fut sur le poinct de l'abolir entierement: neanmoins luy & ses successeurs l'ont retenu, tant en l'honneur de S. Michel que l'on a toûjours estimé l'Ange tutelaire de la France, que comme une disposition à celuy du S. Esprit: car les Chevaliers nommez ont accoûtumé de le recevoir le jour d'auparavant de la main du Roy. Henry en fit trente-six dans la premiere creation, puis en huit autres qu'il celebra en moins de huit ans, il en créa plus de quatre-vingts, & rabbatit ainsi beaucoup du prix de son Ordre, en le donnant à quelques personnes qui n'avoient pas ou une Noblesse assez ancienne, ou assez de merite & de vertu; Sur quoy la raillerie & la médisance faisoient de plaisans contes, & de jolies pointes d'esprit, qui seroient meilleures à dire dans une conversation, qu'à écrire dans une Histoire.

Sous Henry II. les femmes le rendent venal, sous François II. & Charles IX. il s'avilit tout à fait.

Combien Henry III. fit de créations de celuy du Saint Esprit.

Reine-Mere en Guyenne.

Nous avons laissé la Reine-Mere en Guyenne, occupée à contenter le Roy de Navarre: les Huguenots disoient à le tromper, & à semer de la division dans sa Cour. Il ne vouloit rien conclurre dans une cause commune que par l'avis de toutes les Provinces; leurs Deputez s'estant donc assemblez à Montauban au commencement de cette année, elle tâcha de les gagner les uns aprés les autres: à quoy elle employoit outre son adresse, l'éloquence charmante de Pibrac, & les attraits persuasifs de ses Dames. Mais ces mesmes choses retardoient ses desseins au lieu de les avancer. Le Roy de Navarre ne cherchoit qu'à prolonger la conference, pour joüir plus long-temps de la douce presence de ces beautez; & la Reine Marguerite, qui desiroit se vanger du Roy son frere, avoit si bien enchainé l'esprit & les volontez de Pibrac, qu'il n'agissoit que par son mouvement, & tout au contraire des intentions de la Reine-Mere. Ainsi la conference ne fut terminée qu'à la fin du mois de Fevrier, à l'avantage, ce sembloit, des Religionnaires, car il y fut éclaircy, étendu & modifié plusieurs articles en leur faveur, & mesme plusieurs places de sureté données à leur party, sçavoir Bazas & Figeac en Guyenne, jusqu'au mois d'Aoust, Ravel, Briateste, Alets, sainte Agreve, Bais, Baignols, Alets, Lunel, Soumiere, Aiguesmortes & Gignac en Languedoc, jusqu'au mois d'Octobre, à la charge qu'il n'y seroit rien innové contre l'Edit, qu'on ne toucheroit point aux fortifications ny aux Eglises, & qu'elles seroient gardées par des Gouverneurs de la Religion pretenduë, nommez par le Roy de Navarre, mais agréez par la Reine-Mere.

Quel sujet fit tant durer la conference de Nerac.

Qui fut terminée en Fevrier, avantageuse aux Religionnaires.

Turenne assassiné par Rosan.

Tandis qu'elle estoit à Agen, N. de Durefort-Rosan sur une vieille pique qu'il avoit avec le Vicomte de Turenne, réveillée peut-estre par quelque instigation, le fait appeller par Jacques de Duras son frere. Le Vicomte se trouve sur la gréve de grand matin, avec son second Jean de Gontaud-Biron-Salignac: la fin du combat fut telle qu'il demeura sur la place comme mort; mais il se plaignoit, & le publia mesme par un manifeste, que Rosan avoit usé de supercherie, parce qu'il estoit armé d'une jaque de maille, & que durant qu'ils en estoient aux mains, il estoit sorty dix ou douze hommes de derriere une arche du pont, qui l'avoient blessé de tous ces coups. Le Mareschal de Damville frere de sa mere, auquel il demanda avis sur cette rencontre, luy répondit suivant la resolution des plus sages & vieux Gentilshommes du Languedoc, qu'il assembla dans la ville d'Agde pour ce sujet, que puis qu'ils l'avoient traité de la sorte, il n'estoit plus obligé d'en tirer raison par les voyes d'honneur, mais par celles de la force. La Reine-Mere qui se sentoit accusée de cette action par les Huguenots, en témoigna un grand déplaisir, & vouloit qu'on fit le procez aux deux freres, qui estoient fugitifs: mais le Vicomte estimant que toutes les satisfactions qu'un Gentil-homme peut tirer d'une injure, sont peu

glorieuses, si son épée & son courage ne les luy font avoir, pria la Reine-Mere d'arrester le cours de ses poursuites.

Aprés qu'elle eut contenté le Roy de Navarre, elle voulut faire le tour par le Languedoc & le Dauphiné; non tant peut-estre pour accommoder les difficultez qui retardoient l'execution de l'Edit, que pour reconnoistre l'état de ces Provinces, & y former quelques intelligences à son avantage : car il y en a qui ont creu que dans la crainte qu'elle avoit que les Mignons ne luy ostassent l'affection du Roy son fils, ou que par sa mort Monsieur qu'elle avoit si mal-traité, ne vint à luy succeder, elle songeoit à se concilier le party Protestant & les Politiques. En passant par Thoulouse, elle pria le Parlement de relascher un peu de sa severité accoûtumée, & de les faire joüir paisiblement de l'Edit. De là prenant son chemin par Carcassonne, elle vid & traita gracieusement le Mareschal de Damville, qui l'accompagna à Marseille.

La Reine-Mere va en Languedoc.

Passe à Thoulouse.

De là en Provence.

Les troubles qui remplissoient la Provence de massacres & de brigandages depuis huit mois, l'obligerent d'y séjourner quelque temps pour accommoder les querelles d'entre les Seigneurs du païs qui estoient cause de ces mal-heurs. Quelques années auparavant le Roy avoit donné ce Gouvernement au Mareschal de Rais : mais les Provençaux ne l'ayant pû souffrir, le grand Prieur l'avoit exercé par commission environ un an; aprés quoy le Mareschal obtint permission d'en traiter avec François de la Baume-Suse. Le Comte de Carces, lequel y pretendoit, estant déja Lieutenant de Roy, fasché qu'un autre que luy eût cette Charge, & la plus-part de la Noblesse du païs sollicitée sous-main par le grand Prieur, ne le voulurent point recevoir, & s'armerent contre luy. A cette occasion & pour une querelle qui se forma entre le Baron d'Allemagne & Vins, les factions des Carcistes & des Rasats, recommencerent leurs remuëmens, faisant des courses, se saisissant de plusieurs Chasteaux, commettant mille ravages, & de leur autorité privée levant des imposts sur les marchandises & sur les passages, pour entretenir leurs troupes. Le peuple irrité de ces insolences, se met en fougue, & s'attaquant à la Noblesse; pille & ruine leurs maisons, qu'il trouve sens défense. Des Rasats estoient chefs N. Bachez-Estoublon, & les Barons d'Allemagne & d'Oraison; Des Carcistes N. de Glandevez-Baudumen & N. de Garde-Vins, homme fort prodigue, mais dont le brave courage & la belle dépense avoient charmé la Noblesse. Carces son oncle maternel; estant patient, taciturne & judicieux, se contentoit de le faire agir pour luy, & ne se declaroit point ouvertement; non plus que le grand Prieur qui attendoit que toutes ces broüilleries aboutissent à son avantage. Les Carcistes avoient la Noblesse pour eux; les Rasats le peuple & le Parlement: mais Suse estoit mal suivy, regardé de travers, & choqué comme s'il n'eût esté envoyé là que pour vanger les vieilles passions du Mareschal de Rais : de sorte que se voyant à toute heure en danger de sa personne, il se déroba un jour & quitta là le Gouvernement. Le Mareschal de Rais l'ayant repris, mais n'osant y aller, fit en sorte que le Roy y commist le Cardinal d'Armagnac, pendant son absence. Ce Prelat tout cassé de vieillesse, & peu redouté, n'eut pas beaucoup de pouvoir sur les factieux : ils continuerent toûjours leurs tragiques fureurs, pendant lesquelles Baudumen fut tué en un combat, & le Marquis de Trans en un autre, devant son Chasteau assiegé par Estoublon, comme il s'efforçoit de le secourir : Estoublon y perit aussi luy-mesme. Or la Reine-Mere connoissant que les Provençaux, opiniastres & intraitables, au rapport de leur Historien Nostradamus, estoient aheurtez à vouloir un Prince pour Gouverneur, & que le grand Prieur attisoit cet embrazement, la Reine-Mere ne trouva point d'autre moyen de l'éteindre que de luy donner le gouvernement de la Province. En suite dequoy ayant écouté patiemment un long inventaire des plaintes que les uns & les autres luy firent à Marseille, il luy fut assez facile de leur faire poser les armes, & d'adoucir leurs animositez.

Pour y appaiser les troubles causez par les Carcistes & Rasats.

Ces factions se réveillent à cause du Gouvernemét donné au Comte de Suse.

Elle les appaise, en donnant le Gouvernement au grand Prieur.

Ces differends accommodez, elle prit le chemin de Grenoble, toûjours accompagnée de Damville; que nous nommerons desormais Montmorency, parce qu'environ ce temps-là il receut nouvelles de la mort du Mareschal Duc de Montmorency son frere aisné, dans les biens & au nom duquel il succeda, suivant la clause du testament du Connestable leur pere. Il deceda en son Chasteau d'Escoüan, le sixiéme jour de May, par un débordement de sang qui luy sortoit par tous les conduits, on crut qu'il avoit contracté cette indisposition à la Bastille. C'estoit un Seigneur aussi accomply que la France en eust jamais eu, judicieux, sage, liberal,

Mort & loüange du Mareschal de Montmorency.

genereux, amy des bonnes Lettres & des gens d'honneur, veritablement digne du nom de *premier Chrestien*, pour sa pieté sincere envers Dieu, & de celuy de premier Baron du Royaume, pour son affection desinteressée au bien de l'Etat : qui dans les troubles & les factions estoit presque tout seul demeuré droit & ferme, sans craindre ny les bruits de la populace, ny les artifices des factieux, ny les persecutions de la Cour, toûjours ennemie d'une si haute probité. C'est pourquoy il fut à bon droit appellé le dernier des François, & depuis fort regreté du Roy; qui durant les peines que luy fit la Ligue, desira souvent le conseil & la fidelité de ce Seigneur qu'il avoit mal-traité lorsqu'il vivoit. Ses ennemis mesme, & les Guises avec lesquels il s'estoit reconcilié sans feintise, le pleurerent à chaudes larmes, avoüant qu'il avoit merité un plus favorable sort; & que la France perdoit en luy, une des plus fermes colomnes de son repos. Le Roy donna son Gouvernement de Paris & Isle de France à Villequier, & sa Charge de Mareschal à Jean d'Aumont. Ce dernier luy estoit recommandé par Anne de Joyeuse : mais certes il se rendit depuis bien plus recommandable par sa fidelité, les menées de la Ligue n'ayant jamais pû le débaucher.

Le Duc de Savoye la vient voir à Grenoble.

Comme la Reine-Mere estoit à Grenoble, le Duc de Savoye l'y vint trouver pour luy rendre en apparence l'honneur qu'il luy devoit en qualité d'allié, mais c'estoit en effet pour excuser le Mareschal de Bellegarde de ce qu'il avoit fait dans le Marquisat de Saluces. Ce Mareschal portant toûjours bien avant dans le cœur le déplaisir de sa disgrace, & le mépris qu'on faisoit de luy par le refus de luy payer ses pensions, songeoit sans cesse à exciter quelque broüillerie. La conference de Busset que nous avons marquée, ayant esté interrompuë par la mort de Maugiron, il s'estoit retiré à Villeneuve prés d'Avignon, avec dessein de se saisir de cette bonne ville & d'en faire sa forteresse. Mais cet attentat armant necessairement contre luy tout le party Catholique, & mesme le Mareschal de Damville qui avoit promis au Pape de tenir ses terres sous sa sauvegarde, il falut qu'il s'alliast avec les Religionnaires. Sur ces entrefaites son entreprise venant à manquer, & quelques-uns des entrepreneurs ayant esté punis, il fut encore plus obligé à poursuivre ces intrigues; & ce mauvais succez luy acquit aussi plus de croyance auprés du Roy de Navarre & de Lesdigueres, parce qu'il l'engageoit davantage. Les Espagnols qui avoient toûjours l'œil au guet pour allumer le feu de nos divisions, & qui alors principalement souhaittoient de voir la France troublée, afin de conquerir le Portugal sans empeschement, employerent en cette occasion le Duc de Savoye grand amy du Mareschal, pour l'inciter à ces entreprises. Or la plus avantageuse pour luy que ce Mareschal pûst faire, c'estoit de s'emparer du Marquisat de Saluces : car le Duc esperoit qu'ensuite il s'en pourroit accommoder avec luy, ou que du moins il erigeroit une Principauté entre les terres du Roy & les siennes; & qu'il auroit par là une entrée en France, pour y profiter des troubles comme les autres. Le Mareschal formoit ce dessein il y avoit long-temps; le Duc de Nevers s'estant démis du Gouvernement de ce Marquisat, le Roy le luy avoit donné : mais les Biragues, avec le reste des Italiens qui avoient esté bannis du Milanois pour avoir porté les interests de la France durant les guerres de François I. & d'Henry II. en tenoient toûjours les plus fortes places, & mesme la ville de Saluces; à cause dequoy ils avoient inimitié ensemble, & le Chancelier Birague luy faisoit arrester ses pensions, & luy rendoit de bien mauvais offices à la Cour. Or avec ces sujets de mécontentement, il s'en joignit encore un autre plus pressant que tous les precedens. Deux des favoris Arques & la Valete aspirans, le dernier au gouvernement du Marquisat, le premier à celuy du Languedoc pour Guillaume de Joyeuse son pere, on avoit persuadé au Roy que pour avoir la paix dans le Languedoc & Dauphiné, il faloit tirer Bellegarde & Montmorency de ces Provinces-là : on proposa donc à Montmorency de luy donner le Marquisat en souveraineté, & à Bellegarde le Gouvernement du bas Languedoc. Ce dernier s'estoit rendu l'entremetteur de ce marché : mais Montmorency n'y trouvoit point de sureté, si le Parlement de Grenoble ne verifioit auparavant ce demembrement du Marquisat. La Reine-Mere au contraire, luy disoit qu'en une chose sujete à reproche & pour obliger cette Cour d'y consentir plus facilement, il faloit commencer par l'execution : toutefois qu'il ne seroit pas à propos qu'il receût les places des mains de Bellegarde, mais plûtost de quelque autre, à qui elles auroient esté données comme en sequestre. De cette sorte on pensoit les dépoüiller l'un & l'autre, & s'il faut ainsi dire, les laisser à sec entre deux eaux. Montmorency fort

Marginal notes: Intercede pour Bellegarde, qui se ligue avec les Religionnaires. — L'Espagnol & le Duc de Savoye l'incitent à se saisir du Marquisat de Saluces. — On les vouloit tromper luy & Damville, & les dépoüiller. — Il est trop credule, puis s'en repent.

deffiant ne se hasta point de se deffaire de ce qu'il tenoit, mais Bellegarde qui joüoit à tromper les uns & les autres par une franchise simulée, remit ses places à Charles de Birague Gouverneur de la ville de Saluces, puis comme il eut veu que le reste ne s'executoit point, & qu'on l'avoit pris pour dupe avec toutes ses ruses, alors animé de dépit & de vengeance, il s'allia d'un costé avec les Protestans pour avoir des hommes, & de l'autre avec le Duc de Savoye & l'Espagnol, pour en tirer de l'argent. Ce qu'il fit d'autant plus facilement qu'on parloit alors de faire le mariage, soit tout de bon, ou autrement, du fils du Duc avec la sœur du Roy de Navarre. Le traité d'entre luy & les Protestans, signé par Lesdiguieres au nom de ce Roy, portoit que les Protestans l'assisteroient des choses necessaires pour se saisir du Gouvernement du Marquisat, & pour le conserver durant les troubles; Que luy donneroit vingt mille écus à Lesdiguieres, (c'estoit de l'argent d'Espagne) & qu'aussi-tost qu'il seroit paisible possesseur, il luy remettroit, comme il fit, Chasteau-Dauphin, Dronier, Demont, & quelques autres places frontieres servant à maintenir la liberté du passage entre eux pour le secours mutuel. Estant donc assuré de cette assistance, il entre hardiment dans le Marquisat au commencement de cette année, se saisit de plusieurs places par ses intelligences, & puis avec deux mille hommes levez dans les valées d'Angrongne, de Pragelas, & de Quieras, avec douze cens François & six pieces de canon que Lesdiguieres luy avoit envoyez, sous la charge de Gouvernet, il marche droit à Saluces. A son arrivée Charles de Birague abandonne la Ville & s'enferme dans le Château, puis le rend dés le lendemain, & se retire en France avec Marie & Ludovic ses deux cousins, & ces pitoyables restes d'Italiens, qui traînant leurs familles avec eux, se lamentoient derechef de la perte de leur patrie, & des miseres d'un second exil. Ils vinrent trouver la Reine-Mere à Lyon, où aprés avoir declamé contre la violence de Belle-garde, ils ne manquerent pas de déchiffrer ses pernicieuses intrigues : mais l'aigreur de leurs plaintes, ostant la croyance à leurs accusations, on ne leur donna point la satisfaction qu'ils attendoient. Cependant le Duc de Savoye mediateur pour Belle-garde, avoit fait trouver bon à la Reine-Mere de prendre la peine d'aller jusquà Montluel en Bresse, où le Maréchal se devoit rendre, n'osant pas, disoit-il, entrer en France qu'il ne fust assuré de son pardon par elle-mesme. Cette Princesse dissimula sagement la peine qu'il luy donnoit, & reçût en payement toutes ses excuses, croyant qu'elle le rameneroit en son devoir; mais il estoit trop avant pour revenir si aisément, & cette entreveuë fut extrémement prejudiciable à la France. Car le Duc de Savoye corrompit par ses liberalitez, la plûpart de ceux qui estoient avec elle, & le Duc de Mayenne l'ayant entretenu, favorisa ses desseins pour s'agrandir. Ce fut pour lors qu'il luy vendit son Comté de Tende qu'il avoit de la succession de son beau-pere l'Admiral de Villars, decedé depuis quelques jours : dont la Reine-Mere fut fort blâmée d'avoir permis que cette piece située sur la frontiere du Royaume & qui en eust estendu les limites, tombast entre les mains d'un Prince Estranger. Belle garde au partir de là passa par le Dauphiné, où il demeura quelque-temps pour conferer avec Lesdiguieres sur de nouveaux desseins : mais la Reine-Mere, avertie que les favoris empietoient absolument sur l'esprit du Roy pendant sa longue absence, s'en retourna en grande diligence à la Cour.

& traite avec les Religionnaires.

S'empare du Marquisat à main armée & en chasse les Biragues.

Qui se viennent plaindre à la Reine-Mere.

Il la vient trouver à Montluel en Bresse.

Le Duc de Mayenne vend le Comté de Tende au Duc de Savoye.

Cette Princesse reconnut qu'il s'y estoit introduit une nouvelle & ruineuse espece de passe-temps, ou à mieux parler, qu'il s'y estoit fait un nouveau gouffre pour absorber l'argent du Roy, & faire perir les plus grandes Maisons en une aprés dînée. Je veux dire un berlan dressé dans le Louvre, où l'on joüoit fort gros jeu : l'on remarqua que la piperie de certains matois Italiens que le son de l'argent y avoit attirez, y gagna trente mille écus au Roy, tant à la prime qu'aux dez. Au reste la joye y estoit grande pour le retour de Monsieur, lequel y estant revenu depuis un mois, contre l'attente de tout le monde, vivoit en fort bonne intelligence avec le Roy. Depuis son depart des Païs-bas, il n'avoit point approché de la Cour, donnant de continuelles apprehensions qu'il tramoit quelque broüillerie. Bussi-d'Amboise estoit l'un des principaux obstacles qui l'empeschoit d'y venir, parce qu'il n'osoit s'y trouver luy-mesme : il le gouvernoit si absolument, qu'il n'eust pû faire un pas sans sa conduite; mais il ne sceut pas gouverner sa propre fortune, & perdit les bonnes graces de son Maistre, & la vie en suite. Un jour Monsieur se joüant avec luy à belles injures, luy commanda de luy répondre de mesme, & de luy chanter ses veritez : Bussi avec une extréme insolence luy parlant par toy, fut

Berlan à la Cour.

Monsieur y revient.

Sujet de la disgrace de Bussi.

assez fol de luy dire, *Si Bussi avoit aussi mauvaise mine que Monsieur, il se banniroit de toutes les compagnies.* A ces mots offensans, car il n'y a rien qui offense tant que la verité, Monsieur prend le serieux tout à coup, & deux jours aprés, sans luy rien communiquer de son voyage, prend la poste pour s'en aller en Cour. Le Roy bien joyeux de voir son frere venu avec cette confiance, & non moins ravy de sçavoir qu'il avoit laissé là Bussi, luy accorda presque tout ce qu'il voulut pour son dessein des Païs-bas, & son mariage d'Angleterre.

Simié en Angleterre pour le mariage de Monsieur avec la Reine Elisabeth.

La Reine Elizabeth qui de sa vie n'eut intention d'avoir mary, & n'en refusa pourtant jamais aucun, afin de tenir ses ennemis en cervelle par le bruit de ces alliances, montroit ne s'éloigner pas de celle-là, donnant à entendre aux Anglois qu'il estoit plus avantageux pour leur Etat, de tirer les Païs-bas à elle par le moyen de ce Prince, que de les laisser aller aux Espagnols, ou aux François ses anciens ennemis. Dés l'an passé François de Martel-Baqueville, avoit entamé cette proposition; Nicolas d'Angennes de la part du Roy l'avoit poursuivie; & aprés, Monsieur y avoit envoyé Jean de Simié tres-agreable Courtisan & des plus sçavans dans toutes ces gentillesses par où se prend l'esprit des femmes. Ce dernier ayant esté fort bien reçû de la Reine, Monsieur se voulut donner le plaisir de la salüer luy-mesme : il partit donc au mois de Juillet avec peu de suite, & se rendit presque inconnu en Angleterre, où elle le traita avec tant de franchise & de privauté, que ce mariage passoit pour indubitable chez ceux qui ne la connoissoient pas.

Monsieur y va luy-mesme.

Pendant son absence Bussi est tué par Montsoreau.

Tandis qu'il estoit en ce païs-là, le Roy, de son consentement, à ce qu'on crût, fit perir Bussi-d'Amboise en Anjou, où il pensoit bien estre à couvert des embûches de ses ennemis, estant Lieutenant de la Province pour son Maistre, & Gouverneur du château d'Angers. Cette noble audace, & tant de belles qualitez qu'il avoit, luy donnoient un grand avantage sur les Dames, mais aussi-tost il en faisoit vanité, & se railloit insolemment de leur foiblesse. Il écrivit à Monsieur qu'il avoit pris dans ses toiles la beste de son grand Veneur, il entendoit la femme de Charles de Chambes-Montsoreau, qui exerçoit alors cette Charge : Or Monsieur n'estant pas plus obligé au secret que luy, soit à dessein, soit pour rire, montra la lettre au Roy, qui prenant cette occasion de se venger de Bussi, avertit Montsoreau de son deshonneur, & luy marqua l'impunité de celuy qui avoit tué sa femme dans le château de Poitiers. C'estoit luy mettre le poignard à la main pour en faire autant: Montsoreau s'en estant donc retourné en poste chez luy, force sa femme d'écrire à Bussi, & de luy donner assignation dans le château de la Coutanciere. Il ne manque pas d'y venir à minuit, qui estoit l'heure prescrite, avec Colladon Lieutenant criminel de Saumur entremetteur de ces amourettes, & monte dans la chambre de sa Dame; Si tost qu'il est entré, il se voit chargé par le mary & par dix ou douze hommes bien armez: neanmoins ce courage invincible, ne l'abandonne point, tant qu'il a un morceau d'épée à la main, ou qu'il peut empoigner des bancs & des escabelles, il écarte vaillamment ces assassins, & en blesse deux ou trois: enfin aprés s'estre longuement defendu, l'haleine & les armes luy manquant, il est tué par derriere comme il se veut jetter dans le fossé par une fenestre. * Ainsi il éprouva qu'il n'y a ny seureté contre la haine des Grands, ny assurance dans leur amitié. Son entremetteur fut aussi accommodé en homme de son mestier, on luy passa la langue au travers de la gorge, puis on le precipita du haut en bas. Monsieur ne montra aucune tristesse de sa mort: mais les Dames qu'il avoit insolemment traitées, les favoris qu'il avoit morguez, & les Provinces d'Anjou & du Maine qu'il pilloit sous l'autorité de son Maistre, en témoignerent une grande réjoüissance.

Histoire tragique.

* *Usus erat semper Veneris Martisque favore: Sed Mars hunc tandem prodidit atque Venus.*

Grands jours à Poitiers.

Ceux dont il s'estoit servy pour ses concussions, demeurerent exposez aux recherches de la Justice: les Juges des grands Jours qui se tinrent cette année à Poitiers, les poursuivirent rudement, & firent trancher la teste à André de Beauvau-Pimpean, l'un des complices de ses brigandages, qui fut convaincu d'avoir tué un Sergent. Achille de Harlay presidoit à cette assemblée; la séance en dura depuis la my-Aoust jusqu'aux Festes de Noël; fort redoutable aux méchans des Provinces voisines, à cause de quantité de rigoureuses executions.

Assemblée du Clergé à Melun.

Le mesme mois commença l'Assemblée du Clergé à Melun. Le Roy l'avoit souhaitée, afin de l'obliger à continuer les Decimes qui estoient expirées, & aviser aux moyens de satisfaire aux contracts de rente que le Clergé avoit passez avec l'Hostel de Ville, en 1561. & 67. mais aussi-tost il s'en repentit: les Prelats qui en particulier & separez eussent accepté tout ce qu'il eust voulu, avoient bien changé de resolution estant joints ensemble, & s'enhardissoient jusqu'à ce poinct de repousser ses demandes

mandes par d'autres demandes. Ils luy montrerent premierement leur resolution, en ce qu'ils requirent un autre lieu que Paris pour tenir l'Assemblée, qui en fust éloigné pour le moins de deux journées, dautant que l'Hostel de Ville estoit interessé à la question qui se devoit traiter, & que les Deputez des Dioceses pourroient estre divertis pour leurs propres affaires. Il desiroit fort qu'elle se fist à Paris, afin que son authorité y pust agir plus puissamment, & que les plaintes du peuple contraignissent les Prelats d'accorder la prolongation des Decimes : neanmoins on ne pût les y faire venir, & il fallut beaucoup de peine pour leur faire accepter la ville de Melun. Il y eut deux chefs en cette Assemblée, les Archevesques de Lyon & de Bourdeaux, élûs tous deux par droit de concession & non de dignité, avec égale puissance, & sans prejudice de leurs droits : & toutefois ces deux Chefs, comme il arrive ordinairement, ne diviserent point les affections ny les intentions du Corps : il ne se vid jamais une plus estroite union pour conspirer à une mesme fin ; Sur tous l'Archevesque de Lyon voulut bien paroistre le principal moteur des plus hardies resolutions, & se chargea de toute la haine & du danger. Chacun ayant apporté ses plaintes sur les abus, les griefs, & les causes de la ruine de l'Eglise Gallicane, tous les Deputez jurerent d'une mesme voix, que ny la crainte, ny la faveur, ny l'interest, ne les separeroient point. Arnould de Pontac Evesque de Basas, élû par l'Assemblée pour porter la parole au Roy, luy remontra librement que si Sa Majesté desiroit guerir les grands maux dont la France estoit affligée, il faloit qu'il leur accordast deux remedes, la publication du Concile, & les élections des Benefices : le premier, pour rétablir la discipline ; & le second, pour remplir les Prelatures de bons Pasteurs. Il ne luy cela point aussi la mauvaise administration qui se faisoit des biens d'Eglise, luy dit, qu'il y avoit en France vingt-huit Eveschez sans Evesques, dont les revenus estoient possedez par des hommes Laïques ; que les Benefices entroient en partage avec les autres biens ; & qu'une Dame avoit obtenu un Evesché par Arrest du Conseil : & finalement, il fit de grandes plaintes sur ce qu'on vouloit prendre les revenus de l'Eglise pour en fonder des Commanderies, & revestir des personnes seculieres de la dépoüille de l'Ordre sacré.

Ne s'accorde point aux volontez du Roy.

Remontrance par l'Evêque de Basas, demandant la publication du Concile, & les Elections.

A sa harangue, qui veritablement estoit belle, mais étudiée & concertée, le Roy fit une réponse sur le champ qui ne luy en devoit rien, & où l'on ne reconnut pas moins la bonté de son jugement capable de grandes choses, qu'on y admira son éloquence & sa grace majestueuse. Il leur dit, Qu'il avoit donné tant de preuves, même au hazard de sa personne & de sa vie, de l'intention qu'il avoit de rétablir l'honneur & le service de Dieu, qu'on n'en pouvoit pas douter ; Que si le succés n'avoit pas encore répondu à ses desseins, il ne luy en faloit pas imputer tout le blâme, mais à une bonne partie des Ecclesiastiques, lesquels avoient à toute heure ce beau mot de reformation à la bouche, mais estoient bien éloignez de l'effet, puis qu'ils consumoient tout leur revenu en dépenses inutiles, & frustroient les pauvres, ausquels il en estoit dû le tiers par l'ordonnance des saints Canons. Qu'ils ne se soucioient pas tant de s'acquitter de la charge des ames & de leur conscience, que de se charger de quantité de Benefices, & bien qu'il fust defendu de les briguer, qu'ils remuoient ciel & terre par leurs importunitez pour en avoir, & devenoient plus ardens en cette queste, quand ils en avoient attrapé deux ou trois, que ceux qui n'en avoient aucun. Quant à la nomination des Benefices ; que les Rois d'Espagne & de Pologne en joüissoient aussi bien que luy ; Qu'il l'avoit reçûë de ses predecesseurs, qui en avoient joüy du consentement du Pape & de l'Eglise ; & que comme il s'efforçoit de ne leur point ceder en zele & en pieté, aussi ne vouloit-il pas se montrer moins affectionné à conserver les prerogatives de sa Couronne. D'ailleurs, que les Elections n'estoient point un bon moyen pour choisir de bons Prelats, mais une invention de ceux qui n'estant point connus par leur merite, vouloient parvenir par de mauvaises voyes. Que l'on sçavoit assez les brigues, les menées, les querelles, & les simonies qui s'y faisoient ; Que les Chanoines & les Religieux tueroient leurs Evesques & Abbez, quand ils leur déplairoient, comme les Moines de Barbeaux, ainsi qu'il l'avoit oüy dire à la Reine sa mere, avoient autrefois tué le leur, pour en élire un autre plus à leur gré. Mais que tous ces inconveniens cessoient, quand un Roy avec son Conseil pourvoyoit aux Benefices : car il avoit une connoissance plus universelle de tous ses Sujets, & avec cela moins d'interest & de passion que personne, pour choisir les plus sçavans & les plus gens de bien. Là dessus il nomma trois ou quatre Evesques de ceux qu'il avoit pourveus qui estoient là presents, leur disant que s'ils se confessoient in-

Réponse du Roy.

» capables de leurs Charges, il avoüoit aussi d'avoir failly. Pour les simonies, qu'il les
» detestoit de toute son ame, & qu'il les puniroit severement quand il les pourroit dé-
» couvrir: mais que c'estoit les Ecclesiastiques qui les commettoient eux-mesmes, &
» qu'il épargnoit le nom de plusieurs qui avoient ouvertement trafiqué des Benefices,
» comme de choses profanes. Quant aux Annates & Commandes, il s'estonnoit fort
» que le Clergé s'opposast à l'établissement d'un Ordre qu'il ne fondoit que pour le
» maintien de la Religion Catholique; Qu'ils ne devoient pas plaindre les revenus
» sacrez, pour l'entretien de ceux qui devoient defendre l'Eglise, veu principale-
» ment qu'il n'y affectoit pas le fonds; Que le Pape prenoit bien des Annates, & que
» le Roy d'Espagne & le Duc de Savoye entretenoient leurs Ordres par ce moyen.
» Quant à la publication du Concile de Trente, qu'il ne tenoit pas à luy qu'elle ne
» se fist: mais que le feu Roy son frere n'en avoit pû venir à bout; Que dés lors que
» ce Concile fut apporté en France par le Cardinal de Lorraine, il avoit esté recon-
» nu dans un conseil tenu à Fontaine-bleau, y assistans les Presidens & les Gens du
» Roy du Parlement, qu'elle n'estoit pas à propos; outre cela, que l'on y avoit remar-
» qué quinze ou seize articles contraires aux droits du Royaume, & aux libertez de
» l'Eglise Gallicane. Que le Pape mesme ayant entendu l'estat de ses affaires, avoit
» desisté de luy en faire instance; & qu'il y avoit d'autres Princes Chrestiens qui ne
» l'avoient point receu. Aprés tout, que cette publication n'empeschoit point, com-
» me ils disoient, la reformation de l'Eglise, veu qu'il y avoit assez d'autres Conci-
» les, Canons & Decrets aussi salutaires, & d'où mesme les statuts de ce dernier
» avoient esté pris, sur lesquels le Clergé se pouvoit bien reformer. Neanmoins afin
» de leur montrer la sincerité de son intention, il trouvoit bon qu'ils entrassent en
» conference avec ceux de son Conseil & de son Parlement qu'il nommeroit, pour
» aviser ce qui s'y pourroit faire.

Replique de l'Evesque.

L'Evesque ayant repliqué briévement à toutes ces raisons, finit son discours par ces paroles: *Sire, nous ne sommes point venus icy pour contester avec vostre Majesté, il nous suffit d'en avoir déchargé nos consciences; nous esperons que Dieu nous en tiendra quittes, & qu'il ne permettra pas que ces remontrances soient inutiles en vostre endroit: toutesfois s'il en advient autrement, il est Juge entre vous & nous.* Quelques jours aprés le Clergé deputa encore Nicolas l'Angelier Evesque de saint Brieuc, qui fit instance sur les mesmes poincts, & parla avec autant de hardiesse que celuy de Basas. Il adjoûta les menaces aux prieres, en rapportant la ruine des deux premieres Maisons Royales à ce qu'elles avoient usurpé la nomination des Benefices, & n'oublia pas à ce propos les exemples de Charlemagne & de Hugues Capet, qui s'étoient volontairement deffaits des Benefices, & en avoient remis l'élection aux Etats; ny celuy de saint Loüis qui refusa ce droict, quoy qu'il luy fût offert par le Pape, apprehendant, disoit-il, de mettre cette charge sur ses épaules, & ce mal-

Autre remontrance par l'Evesque de S. Brieuc.

» heur dans sa maison. Qu'ainsi ils estoient obligez de remontrer à Sa Majesté. Que
» la France ne pouvoit joüir d'un bon-heur assuré, ny recevoir les benedictions de
» Dieu, tandis que le Concordat subsisteroit, & que les personnes laïques se mesle-
» roient de l'administration du Sanctuaire. Ce discours fâcha extremément le Roy, qui connoissoit que le pouvoir de disposer des Benefices, estoit une des plus belles pierreries de sa Couronne: de sorte qu'il demanda à quelques-uns d'entr'eux avec un ton de voix un peu severe, s'ils n'avoient pas eu leur Prelature par son moyen, & leur reprocha que si les Elections eussent eu lieu, ils ne fussent jamais parvenus à cette dignité. Mais l'un d'eux repartit hautement pour tous, qu'il ne tiendroit point à eux que l'on ne rendist ce droict à l'Eglise Gallicane, & qu'ils estoient tout prests de se demettre des Benefices qu'ils possedoient, pourveu qu'on voulût faire Justice sur cet article.

Dont le Roy se fâche.

Le Clergé ne veut point accorder la continuation des contracts avec l'Hostel de Ville de Paris.

Or le Clergé n'ayant pû rien obtenir de ce qu'il demandoit, ne vouloit aussi rien accorder touchant les decimes & la continuation des contracts qu'il avoit faits avec l'Hostel de Ville de Paris. La somme n'en estoit pas petite, il y avoit plus de douze cens mille écus: & s'il manquoit d'en payer les interests, il faloit que le Roy s'en chargeast luy-mesme, ou qu'il mît le peuple de Paris, qui avoit donné son argent sur ces assurances, en grande combustion. Il envoya donc Believre dans l'Assemblée pour ce sujet, avec des lettres de creance; il y fut honorablement receu par l'Evesque de Basas & les Promoteurs, & prit séance entre l'Archevesque de Lyon & les Evesques: au reste l'Archevesque de Lyon luy répondit par le denombrement des sommes immenses que le Clergé avoit fournies aux Rois depuis vingt

Réponse sur ce sujet de l'Archevesque de Lyon.

ans, & par une longue collection des privileges de l'Eglise Gallicane; montrant que c'estoit une loy universelle non seulement parmy les Chrestiens, mais encore parmy tous les autres peuples, d'affranchir les Ministres des choses sacrées de toutes charges & subsides. Et sur ce que Believre avoit allegué certaine Bulle du Pape Boniface VIII. accordant le pouvoir aux Rois de France de se servir au besoin des biens de l'Eglise, il montra que cette Bulle estoit supposée, parce qu'elle estoit dattée du troisiéme an du Pontificat de ce Pape, & que l'inimitié d'entre le Roy Philippe le Bel & luy, avoit commencé l'année d'auparavant. D'ailleurs, que le Bel ny ses successeurs ne s'en estoient jamais servis: car en 1304. le Bel obtint du Pape Benoist une permission de lever une decime; Philippe le Long son fils en demanda aussi une, pour faire un voyage outre-mer; Charles IV. dit le Bel, en fit de mesme; & le grand Roy François, quand il commença d'en lever, declara qu'il n'entendoit point prejudicier aux libertez de l'Eglise, ny s'attribuer aucun droit. Pour conclusion, il dit que l'Assemblée ne pouvoit confirmer ce qui s'estoit fait par le passé, & qu'elle n'accorderoit aucune chose au Roy que l'on n'eût reparé les bréches que l'on avoit faites à leurs immunitez. Neanmoins à quelques jours de là aprés plusieurs conferences avec les Agents du Roy, elle fit offre de le secourir d'un million de livres par forme de don gratuit & sous le bon plaisir du Pape, à condition que le Clergé seroit delivré de la vexation de ces contracts. Le Conseil ne trouva pas encore cette offre assez raisonnable, & sans plus contester ordonna que les contracts & la subvention des decimes seroient continuez: mais le Clergé se roidissant toûjours plus fort fit une protestation signée de tous les Deputez, qui desavoüoit ces contracts comme faits sans assemblée generale, sans son consentement, charge ny pouvoir, & sans l'autorité du Pape; declarant tous ceux qui y contreviendroient en quelque façon que ce fût, ennemis de Dieu, indignes de leur profession, & incapables de toute dignité; ce qu'il envoya signifier le mesme jour à l'Hostel de Ville de Paris. Cette signification émeut estrangement les Parisiens: le bruit s'en estant porté en un instant par tous les quartiers, les femmes couroient par les ruës criant que l'on coupoit la gorge à leurs enfans; les marchands fermoient leurs boutiques, quelques-uns mesme prenoient les armes; bref le tumulte s'en alloit passer en une furieuse sedition, si la prudence du Parlement n'y eût remedié. Le Prevost des Marchands Claude d'Aubré y estant allé avec les Eschevins, ce Senat assembla tout à l'heure les Chambres, quoy qu'il fût déja tard, & à la requeste du Procureur du Roy, ordonna que les Deputez de l'Assemblée qui estoient à Paris, seroient arrestez & donnez en garde à leurs hostes. Cét Arrest appaisa l'emotion du peuple, mais n'intimida point les Prelats: L'Archevesque de Lyon dit à Believre, que le plus grand honneur qu'on leur pût faire, c'estoit de mettre l'Arrest à execution, mais que l'on rompoit tout moyen de negocier avec eux, parce qu'un homme detenu ne peut validement contracter. Aussi le Roy ne le voulut pas permettre, & continua d'essayer à les fléchir par la douceur, y employant derechef les soins de Believre. Enfin comme ils se furent disposez à quelque chose de plus, il les manda au Louvre: où aprés avoir disputé hardiment sur leurs exemptions & privileges, ils luy accorderent par une declaration faite au mesme lieu, treize cens mille livres pour six ans, sans approbation des contracts, & à la charge qu'ils en demanderoient permission au Pape.

Le Clergé offre un million de livre

Le Conseil ordonne qu'il continuera ces contracts & les decimes.

Le Clergé proteste au contraire.

Ce qui cause tumulte à Paris; appaisé par le Parlement.

Enfin le Clergé accorde treize cens mille livres, avec permission du Pape.

Tandis que le Clergé contestoit ainsi pour ses libertez, les troubles, à peine assoupis, se réveilloient de toutes parts. Le Duc de Savoye enhardy par le Conseil d'Espagne, & par les divisions de la France, machinoit de grands desseins, & partageoit en esperance la conqueste de la Suisse avec la Maison d'Austriche. Il la vouloit commencer par Geneve, qui est comme la porte par où cette nation belliqueuse peut recevoir secours des François, & leur en donner, & que pour cette raison elle avoit receuë en son alliance. Le grand Roy François, non seulement par vengeance, mais aussi par maxime d'Etat, l'avoit defenduë contre Charles Duc de Savoye; & depuis que le fils de ce Duc avoit esté rétably en son païs, on avoit souvent parlé de la mettre sous la protection de la Couronne de France, afin de luy oster tout sujet d'y rien entreprendre. Le seul pretexte de la Religion avoit toûjours empesché qu'on ne le fist: le Roy craignoit extremément les bruits de la Ligue, & s'imaginoit déja entendre les Predicateurs qui declamoient contre luy: mais quelques-uns de son Conseil plus hardis, luy ayant souvent representé le dan-

Duc de Savoye a dessein sur Geneve.

Le Roy à la priere des Suisses la prend sous sa protection.

ger qu'il y avoit que cette ville tombast entre les mains des Espagnols ou de leurs partisans, tel qu'estoit le Savoyard, & mesme quelques Cantons Catholiques le sollicitant tres-instamment d'y pourvoir, il fut resolu cette année qu'il la prendroit sous sa protection, pour la seureté de son Etat, & pour empescher que ses ennemis ne s'emparassent d'un passage si necessaire. Il fut fait pour ce sujet un traité particulier entre le Roy & les Suisses : *Que le Roy seroit obligé de defendre & maintenir les Bernois dans la possession des terres que le Duc de Savoye leur avoit données, comme si elles estoient comprises dans les traitez d'alliances faits avec ses predecesseurs ; Que Geneve y seroit pareillement comprise, en consideration des Cantons de Berne & Souleurre, sans toutefois qu'elle pût avoir d'autre droit pour le commerce que les naturels François. Que si par l'avis des alliez, l'Ambassadeur du Roy ayant voix dans cette deliberation, il estoit trouvé à propos d'y entretenir des troupes, le Roy leur entretiendroit cinq Compagnies de gens de pied chacune de trois cens hommes, & consigneroit presentement treize mille écus à Souleurre pour cet effet. Que si la place venoit à estre assiegée, & que ceux de Berne, de Souleurre, & les autres qui voudroient se joindre à cette alliance, levoient une armée pour la secourir, il leur donneroit quinze mille écus par mois, & permettroit aux François de s'enrôller dans ces troupes. Que si quelque Prince au sujet de cette alliance, faisoit la guerre au Roy, ou aux Suisses, le Roy y fourniroit dix mille écus par mois, & eux six mille hommes de pied. En recompense dequoy les Genevois porteroient à la Couronne de France l'honneur & le respect que l'on doit à un Protecteur, & seroient tenus de laisser filer ses troupes par leur ville pour aller en Italie, & par tout ailleurs où il seroit besoin.*

Traité entre le Roy & les Suisses, pour ce sujet.

Le Duc de Savoye tramoit bien d'autres menées avec le Mareschal de Bellegarde.

Ce traité ayant esté conclu à Souleurre, par l'entremise de Nicolas de Harlay-Sancy Ambassadeur du Roy vers les Suisses, & de Jean de Bellievre-Hautefort qui l'avoit esté avant luy, le Roy envoya le jeune la Valette vers le Duc de Savoye qui se preparoit pour assieger cette Ville, pour luy declarer qu'il l'avoit prise sous sa protection, & par ce moyen arresta pour lors son entreprise. Il avoit outre cela bien d'autres desseins avec Bellegarde, dont les uns estoient prests à éclorre, les autres commençoient à se former. Ce Mareschal, estant inspiré par Chartier n'aguere Secretaire de Montmorency, qui s'estoit donné à luy pour avoir, disoit-il, un maistre hardy & entreprenant, selon son humeur, & de plus ayant le courage offensé comme il l'avoit, eût sans doute causé de grands maux à la France, s'il n'en eût esté empesché par la mort, qui sur la fin de cette année demesla tout d'un coup ces malicieuses fusées, avec celle de sa vie. S'estant mis un jour dans le bain pour une douleur de reins qui provenoit de la gravelle, ou de quelque autre cause secrete venant de dehors, il tomba tout à coup dans une deffaillance, dont il mourut en peu d'heures. Il avoit voulu de son vivant que cette femme de Beaucaire, dont nous avons parlé, qui avoit grand esprit, eût connoissance de ses desseins : souvent mesme elle luy avoit servy de Secretaire ; tellement qu'il luy confia tout ses papiers en mourant, soit afin qu'elle les brûlast, soit afin qu'ils luy servissent à obtenir sa grace. Chartier a raconté depuis à des gens de qualité & d'honneur, une chose bien estrange : trois jours avant la mort de son maistre, comme il estoit dans son cabinet à faire quelque dépesche, il vit entrer un grand spectre en forme d'une ombre fort noire, ou d'une vapeur épaisse, qui luy dit en ces mesmes termes, *Chartier prend garde à tes affaires, ton maistre ne sera plus en vie dans quatre jours :* Chartier s'estant un peu rassuré luy demanda qui il estoit, luy qui luy donnoit ces nouvelles : le spectre respondit, *Je suis ton mauvais Genie. Mais que deviendray-je moy dans ce changement ?* dit Chartier ; *Tu en eschaperas*, repartit le spectre, *car tu es reservé pour le gibet, aprés avoir couru plusieurs autres adventures.* Cette prediction fut verifiée sous Henry IV. qui le fit pendre pour d'autres menées ; & le mesme Genie luy apparut lors dans sa prison, non seulement à luy, mais encore à un certain voleur qui fut supplicié presque au mesme temps, au moins le Juge qui leur fit leur procez l'a ainsi assuré. Je ne sçay pour moy, si ce fut une verité ou bien une imagination de gens troublez par l'horreur de leurs crimes, qui dans l'ame des meschans sont de veritables furies armées de serpens, de foüets & de flambeaux ; mais comme chaque personne a un bon & un mauvais demon, il y a apparence que ces esprits sont excitez par une extrême méchanceté, ou par une heroïque vertu à se faire voir & se communiquer à celuy auprés duquel ils sont à toute heure.

Mais ce Mareschal vient à mourir.

Laisse ses papiers à sa maistresse.

Chartier averty de sa mort par son mauvais genie.

Chose bien estrange si elle est vraye.

Les pratiques du Duc de Savoye ne finirent pas encore par la mort de ce Maréchal : comme il avoit de grandes intelligences dans le païs, il se saisit incontinent de Carmagnoles, la plus forte place & la mieux munie qui y fût ; & ne s'estant pû rendre maistre de Cental & des autres, parce que les Capitaines François qui commandoient dedans, en vouloient faire leur profit, il les encourageoit secretement à tenir bon contre l'aîné Bellegarde neveu du défunt, s'imaginant que pourvû qu'ils fussent mal avec le Roy, il les en deplaceroit bien avec le temps, soit d'amitié, soit de force. Il y avoit entr'autres un certain Pierre Frangier-Anselme Gentil-homme Provençal, qui avoit manié une partie des secrets du feu Maréchal, au reste méchant homme & d'une hardiesse determinée; à celuy-là il presta la main pour fortifier Cental, S. Damian, Dragonniere & Venasque. Mais là-dessus il vint à mourir l'an 1580. & laissa ces projets avec son Duché à son fils unique Charles-Emanuel, jeune Prince âgé de dix neuf ans, d'un grand courage, & d'un naturel déja fort remuant, mais qui faute d'experience avoit encore peu de resolution. Ce nouveau Duc montra du commencement quelque envie de vouloir retenir Carmagnoles, & en demanda avis au Pape, qui luy conseilla par Vincent Lauré Evesque de Montreal, ou de le rendre promptement & de bonne grace, afin que le Roy luy en sceût gré, ou de se lier d'un nœud plus estroit avec luy & le Roy d'Espagne, pour le défendre puissamment : de sorte que Bernard de Nogaret-la Valette, que le Roy y envoya pour prevenir ces intrigues & assister son cousin Bellegarde, ny la Fin qui y alla encore de la part de Monsieur, ne purent tirer de luy aucuns effets d'un bon & sincere procedé. Le Maréchal de Rais y fut aussi employé, parce que l'on estima que par le moyen de sa sœur femme du Comte de Pancallier, laquelle avoit esté gouvernante du Duc, il auroit plus de credit sur son esprit. En effet le Duc fut si bien persuadé, soit par son addresse, soit par la crainte que la France estant paisible, comme elle estoit, le Roy ne l'eût bien-tost dépoüillé de ses Estats, qu'il restitua non seulement cette place, mais encore sollicita Anselme de rendre celles qu'il tenoit. Ce qu'il fit l'an 1581. le premier jour de Fevrier, moyennant que le Roy luy donna dix mille écus de recompense pour les fortifications de Cental, la ville de Tarascon pour retraite, & deux compagnies de cavalerie pour la garde de Valebregues. Mais il ne joüit pas long temps de ces avantages, car s'estant hazardé d'aller à Aix, où ses violentes & mauvaises actions luy avoient fait quantité d'ennemis, il fut tué en une querelle que le grand Prieur, à ce qu'on crut, luy suscita.

Aprés la mort de Bellegarde, le Duc de Savoye se saisit de Carmagnoles.

Et preste la main à Anselme pour retenir les autres places.

1580. & 81.

Mais a peur & remet tout és mains du Roy.

Anselme assassiné.

Cette affaire n'ayant point de liaison necessaire avec les autres, j'ay un peu anticipé sur le temps pour la conduite jusqu'au bout ; maintenant rebroussons chemin, & voyons comme la paix fut rompuë par les intrigues de la Cour. Le conseil de Monsieur luy faisoit entendre qu'il ne pourroit jamais obliger le Roy à luy prester des forces pour son dessein des Païs-bas, qu'en rallumant la guerre : car le Roy la redoutant dans son Royaume, on le persuaderoit aisément que le seul moyen d'en décharger la France c'estoit de la porter dans les païs estrangers, joint que Monsieur se rendant mediateur pour renoüer la paix, il luy auroit l'obligation de l'avoir delivré de ce penible soucy, & tant par crainte que par bien-seance, il seroit tenu reciproquement de l'assister. La Reyne-Mere avoit aussi le mesme sentiment, soit qu'elle crût que cela serviroit d'aiguillon à réveiller le Roy, soit qu'elle voulût susciter cette occasion pour luy montrer qu'il ne se pouvoit passer de son entremise. C'est pourquoy du costé de la Cour elle excitoit les Ligueurs, qui redemandoient les Villes que le Roy avoit données aux Religionnaires par la conference de Nerac, le mois d'Aoust, dans lequel ils les devoient rendre, estant expiré : de sorte que le Roy envoya l'Abbé Gadagne, puis l'Abbé d'Elbene, & aprés luy Ramboüillet coup sur coup vers le Roy de Navarre, avec des commandemens & des menaces, pour les ravoir ; & cependant elle faisoit dire sous main à ce Roy, mesme par le Cardinal Strossi son parent, comme il s'en alloit à son Evesché d'Alby, qu'il tinst bon, que sa cause estoit juste, & que son salut consistoit dans les armes. En mesme-temps Monsieur employoit la crainte, les offres & les menaces pour l'aiguillonner, luy faisant representer, que s'il ne prevenoit la ligue, elle l'accableroit : au contraire, que s'il pressoit le Roy qui estoit timide, il en tireroit de plus grandes seuretez, & le forceroit à luy permettre de faire la guerre au Roy d'Espagne pour ravoir la Navarre : en quoy il seroit assisté de toutes les forces de la Guyenne & du Languedoc; Qu'aprés tout, quand cette levée de bouclier luy

Intrigues de la Cour renouvellent la guerre.

Pourquoy Monsieur suscita à rompre la paix.

Pourquoy la Reine-Mere.

Quels ressorts ils firent jouer pour cela.

reüssiroit mal, il luy serviroit de mediateur envers le Roy, puis à toute extremité il se declareroit pour luy. La Reyne Marguerite sa chere sœur luy servoit d'organe pour souffler toutes ces persuasions aux oreilles de son mari: car la haine qu'elle portoit au Roy son frere depuis sept ou huit ans, s'estoit renflammée, non seulement par le dépit d'avoir esté bannie de sa Cour sous un pretexte de bien-séance, mais encore par une injure plus veritable & plus fraîche. Philippe de Strossi proche parent de la Reyne-Mere, desirant épouser Madelaine de la Tour veuve d'Honoré de Savoye Comte de Tende, & sœur du Vicomte de Turenne, demanda permission au Roy d'aller à la Cour du Roy de Navarre, où elle estoit auprés de son frere, pour en faire la recherche. Le Roy n'osant pas ouvertement luy refuser une chose si juste, prit cette occasion de semer de la broüillerie dans la maison du Roy de Navarre, & de luy donner martel en teste de sa femme & du Vicomte de Turenne. Il luy écrit donc sur ce sujet, l'avertissant de quelques bruits scandaleux qui couroient, & charge Strossi, qui ne se doutoit point de cette ruse, de luy rendre ces lettres en main propre: mais ce Roy trop avisé pour considerer quelque autre chose plus que la necessité de ses affaires, les montra à sa femme & au Vicomte, les assurant par là qu'il ne soupçonnoit aucunement leur fidelité. Or comme il n'est rien de plus ingenieux ny de plus chaud pour la vengeance que l'esprit d'une femme offensée, cette Princesse furieusement piquée du mauvais tour que le Roy luy avoit voulu faire, s'efforça de luy rendre la pareille, & employa tous ses artifices à rebroüiller les choses. Pour cet effet, se servant des mesmes moyens qu'elle avoit veu pratiquer autrefois à sa mere, elle instruisit les Dames de sa suite & ses filles à donner dans les yeux de ceux qui avoient credit prés de son mary, si bien qu'elle les enveloppa presque tous dans ces doux filets, & luy-mesme se prit des premiers aux appasts d'une de ses filles qu'on nommoit Fosseuse, de la Maison de Montmorency, qui estant encore toute jeune & innocente, suivoit ponctuellement les leçons de sa Maistresse, mais depuis elle les outrepassa. Les courages estant ainsi piquez par les rapports malicieux, & par les rusées caresses de ces femmes, surviennent les Envoyez du Roy qui pressent la reddition des places: là-dessus elles se moquent de cette demande, appellent lâcheté de rendre ce qu'on a acquis au prix de son sang, & au mesme temps loüent hautement la valeur de leurs Galans, estiment les actions guerrieres, méprisent les forces du Roy, font des contes de ses Favoris, & mettent le Roy de Navarre en comparaison avec le Duc de Guise, afin de le piquer plus vivement: bref elles les échauffent de sorte qu'ils se resolvent non seulement de retenir les places, mais encore d'en prendre d'autres. Ce furent là certainement les boute-feux de cette septiéme guerre, de laquelle on peut dire que la folie & les amourettes * l'allumerent, comme la fureur & les haines avoient excité les precedentes. Dés le mois d'Aoust il en parut quelques étincelles: deux Gentilshommes du Roy de Navarre Princay & du Bouschet tous deux Limosins, allechez de l'espoir du butin, firent une entreprise sur Limoges. Un habitant de cette Ville, nommé Ballot ou le Capitaine le Mas, homme condamné à mort, qu'ils avoient sauvé dans leurs Chasteaux, la leur proposa tres-facile, leur donnant à entendre que par l'intelligence du premier Consul, & de quelques autres, il leur livreroit une porte. C'estoit en effet pour les attraper, & d'Aubigné, à qui ils avoient communiqué le secret, découvrit la trahison: neanmoins à son insceu ils s'allerent engager dans Limoges, pour reconnoistre ce qui en estoit; là où ayant esté pris, ils eurent la teste tranchée deux jours aprés. Au mesme temps les habitans de Figeac, la pluspart Catholiques, se resaisirent de leur Ville pendant l'absence du Gouverneur la Meausse, avec l'aide de la Noblesse du païs; la garnison du Chasteau se rendit trois jours aprés, faute de vivres. Le Roy de Navarre tenoit alors une assemblée à Mazeres en Foix, où témoignant un grand desir de continuer la paix, il s'efforçoit de montrer la necessité de prendre les armes: Montmorency s'y trouva sur la fin de Novembre, demandant qu'il desavoüast ces Compagnies qui s'estoient cantonnées aux Bourgs de Bruguerolles & de Tezan, & qu'il restituast les places. Il luy accorda le premier avec beaucoup de peine; pour le second, il renvoya l'affaire au Conseil du Roy. Cependant il fut conclu dans le sien, que si on le pressoit davantage sur ces places, & qu'on n'executast pas universellement les articles de la conference de Nerac, surquoy il feroit encore ses remontrances au Roy, il previendroit ses ennemis. Cette resolution prise, il appella dans son cabinet Antoine du Pleix-Leques & Sofroy de Calignon, le premier Deputé du Languedoc, l'autre en

La Reine Marguerite en estoit le principal.

Le Roy luy vouloit joüer piece, elle s'en venge.

Par les attraits de ses Dames enflamme le Conseil de son mary à la guerre.

Le Roy luy redemande les places de seureté.

Ils se resolvent à la guerre.

* *Quelques-uns l'appellerent la guerre des amoureux.*

Entreprise double sur Limoges, mortelle aux entrepreneurs.

Figeac repris par les Catholiques.

Assemblée de Mazeres en Foix.

Resolution qui y fut prise, signal de re-

Dauphiné, & leur donna à chacun la moitié d'une piece d'or, pour porter à Châtillon & à Lesdiguieres, avec charge de leur dire qu'ils prissent les armes, lors qu'il leur envoyeroit l'autre moitié. Au mesme temps il dépescha deux hommes de créance & d'esprit, l'un aux Sevenes, Vivarets, Provence, Poitou & Dauphiné; l'autre, en Perigord, Xaintonge, Angoumois, Poitou & Anjou, pour donner ordre à l'execution de plus de soixante diverses entreprises, dont le dessein luy avoit esté apporté de differens endroits.

commencer la guerre par des moitiez de pieces d'or.

Je ne sçay pas si cette resolution fut communiquée au Prince de Condé : car il estoit si fort en pique avec le Roy de Navarre, de ce qu'il avoit donné sa Lieutenance generale au Vicomte de Turenne, que pour cette raison & pour quelques autres rapports, il avoit fait appeller ce Seigneur en duel ; à quoy certes il avoit répondu avec le respect que l'on doit à un Prince du sang. D'ailleurs il faisoit comme un party separé, afin d'en estre le chef, & songeoit à ses propres affaires : ce que la Cour ayant bien reconnu, on ne manqua pas de fomenter subtilement cette mes-intelligence, qui s'augmenta de telle sorte que ce Prince contre sa coûtume & son inclination écouta les offres qu'on luy faisoit, & se laissa presque persuader qu'il se pouvoit détacher d'avec le Roy de Navarre, sans préjudicier aux interests de sa Religion. Comme il n'avoit point de plus grande passion que d'estre bien rétably dans le Gouvernement de Picardie, on l'amusa six mois durant de cette esperance artificieuse : mais aprés que toutes ces longueurs eurent mis sa patience à bout, & détrompé son esprit, il voulut se faire raison luy-mesme & s'emparer de quelques-unes des plus fortes places, croyant que le Roy seroit contraint de l'y laisser, lors qu'il s'y seroit étably. Il avoit intelligences sur cinq ou six des meilleures, mais pas une ne luy succeda que celle de la Fere, qui fut conduite de la sorte. Ayant appris que le Gouverneur Michel de Goüy-d'Arli en estoit absent, & la garnison fort foible, il part de Poitou en poste & se rend à trois ou quatre lieuës de là dans une ferme où il avoit donné rendez-vous à Moüy, Jumelles, Genes, Liramont & 80. Gentils-hommes. De là il envoye Genes devant avec quatre chevaux seulement, mais suivis de vingt autres à mille pas derriere, & conduits par Liramont. Ce Genes estant à la porte, où il n'y avoit que huit morte-payes, se met à raisonner avec celuy qui commandoit, comme pour luy demander le chemin, & l'amuse jusqu'à ce qu'il jugea que les vingt qui le suivoient fussent assez prés de là : alors il jette un écu d'or en terre pour le vin aux Soldats, & pendant qu'ils se poussent à qui l'aura, il saute sur le pont avec les siens, & les empesche de le lever. Liramont accourut au galop & s'empare de la porte : Le Prince arrive en mesme temps, & donne jusqu'à la place du Chasteau pour couper chemin aux Bourgeois qui l'alloient gagner ; là il fait appeller les principaux, leur proteste qu'il n'a fait en cela que le commandement du Roy, dont il leur montre les lettres. Puis les ayant rassurez par un traitement aussi doux que ses paroles, il fait porter toutes leurs armes au Chasteau, où il prend son logement, & dans peu de jours y attire mille ou douze cens hommes de guerre, traçant à la haste de nouvelles fortifications aux endroits les plus foibles, mais mal entenduës, & qui ne furent point achevées. Cette prise fut suivie de grandes plaintes de la part du Roy, & d'humbles excuses de la sienne : puis, aprés plusieurs allées & venuës, le Prince de Conty ayant esté à la Fere, & la Reine-Mere jusqu'à Chosny, tous deux pour conferer avec luy, le Roy luy accorda le pouvoir de garder la place, avec la qualité de Gouverneur de la Province ; & reciproquement il promit d'y demeurer paisible, sans molester le païs. Mais ils ne le traitoient de la sorte que pour mieux prendre leur avantage.

Deux hommes dépeschez par les Provinces, pour faire reussir soixante entreprises.

On amuse le Prince d'esperances.

Il s'entroye, & se saisit de la Fere.

Comment cette entreprise fut conduite.

Les Picards cependant s'alarment & ont horreur de voir la doctrine de Genéve se planter dans la plus forte place de leur païs : les Courtisans importunez de ce rude voisinage, crient que si on n'y prend garde, il va faire une Rochelle aux portes de Paris ; Le Duc d'Aumale qui ne peut souffrir un si fâcheux hoste dans le milieu de son gouvernement, prend de là occasion de renouveller la ligue, & de faire des assemblées. Ainsi sur le commencement de l'année on voit premierement courir des libelles d'accusation & d'apologie, dans lesquels Aumale se couvroit de la défense de la Religion Catholique, & le Prince de la conservation de la personne du Roy ; puis des troupes animées de haine & grossissant tous les jours. Parmy ces disputes le Roy n'estoit pas moins en peine ny moins en danger que celuy qui se trouve entre deux hommes qui se battent, courant fortune d'estre blessé de tous deux, s'il ne se range d'un costé. La Ligue le sollicitoit à la guerre par

1580.

Plainte des Picards & du Duc d'Aumale.

Le Roy est fort en peine.

ses crieries, & mesme par de sourdes menaces, ses emissaires commençant sur ce sujet à l'appeller fauteur des Heretiques; mais d'autre part la compassion des miseres de son peuple, & l'engourdissement de ses plaisirs, luy faisoient trouver le repos aussi salutaire que doux. Et veritablement, les Religionnaires reconnurent eux-mesmes que la paix estoit la mort de la Ligue: mais sur ces entrefaites le bruit de leurs armes éclate tout d'un coup en Dauphiné, Languedoc & Guyenne, & ainsi forcent le Roy de changer son irresolution en une necessaire défense.

Guerre recommencée par les Religionnaires.

Le mois d'Avril venu, & les autres moitiez de pieces d'or portées à Chastillon & à Lesdiguieres, par le fils naturel de cet Aramont si celebre par ses Ambassades à Constantinople, toutes les intrigues des Religionnaires commencerent à joüer. De soixante entreprises qu'ils avoient, il n'en reüssit que deux, celle de Cahors & celle de Montaigu en Poitou: pour le reste, leurs ruses ayant manqué, leurs autres efforts découvrirent manifestement leur foiblesse. Car les Provinces desarmées refuserent de contribuer à cette guerre: les Rochelois l'estimant injuste, de l'avis mesme du sage la Noüe, demeurant paisibles; & la pluspart des gens de robe qui composoient la Chambre my-partie de Languedoc, entr'autres Clausonne & Vignoles, trouvant mieux leur compte dans l'exercice de la plume que de l'épée, firent une si forte brigue dans la Province pour empescher la jonction des Eglises avec Chastillon, qu'il ne pût ébranler du commencement que trois Villes, Lunel, Aiguesmortes & Soumieres. La Noblesse de Dauphiné estoit divisée entr'elle, plus animée contre Lesdiguieres que zelée pour sa Religion; celle de Guyenne mesme qui avoit accoûtumé de suivre le Roy de Navarre, se tenoit dans ses maisons, soit parce qu'elle apprehendoit le mauvais succez d'une équipée, où elle voyoit aussi peu de prudence que de justice, parce qu'elle estoit offensée de ce qu'il favorisoit trop Laverdin & quelques autres Catholiques, dont ils se plaignoient que la fidelité leur estoit suspecte, & l'arrogance insupportable. Il nous faut maintenant demesler par ordre tout ce qui se passa de plus considerable dans toutes ces Provinces.

Mais ils sont foibles, parce que la pluspart ne brûle point.

Ligue des Catholiques en Dauphiné.

Nous commencerons par le Dauphiné. Les païsans desesperez des outrages de la Noblesse, s'échauffoient facilement à prendre les armes, pour quelque party que ce fust: Jacques Colas Vice-Seneschal de Montelimar, furieux ligueur, les avoit soûlevez l'an passé, sous pretexte de mener du secours à Bitague contre Bellegarde: mais Lesdiguieres & Gouvernet écarterent aussi-tost ces bandes factieuses par la défaite de quelques-uns. Trois ou quatre mois aprés, comme en revanche de cette émeute, Gentillet l'un des chefs du Conseil estably à Die par Lesdiguieres, fit une contre-ligue dans le Viennois, où il y avoit grand nombre de Religionnaires, qui s'estant assemblez aux environs de la coste de saint André, sous la conduite des Capitaines la Pierre ou Lambert, se saisirent du Bourg de Moirancs à trois lieuës de Grenoble, d'où ils incommodoient fort cette Ville. Maugiron Lieutenant de Roy, assisté de Mandelot Gouverneur de Lyon passe en Dauphiné sur le bruit de ces ravages, défait cette populace en deux rencontres prés de Valence & de Romans, assiege ceux qui s'estoient retranchez dans Moirancs, & les force de capituler à vies sauves: ce que Mandelot ne leur tint pas, les ayant tous hachez en pieces, pour venger la mort d'un sien neveu tué en une attaque. Lesdiguieres qui voyoit son avantage à se joindre aux soulevez, n'osoit neantmoins branler, parce qu'il craignoit que sa precipitation ne fist avorter les autres desseins du Roy de Navarre: à la fin, mais trop tard, comme il vid approcher le mois d'Avril, il se mit en campagne pour aller secourir Moirancs, dont ayant appris la reddition, il se resolut d'aller combattre les Catholiques. Il se saisit donc de S. Quentin, Iseron & la Sauve sur l'Isere, afin de s'asseurer le passage de cette riviere: mais ils ne l'attendirent pas, Mandelot ayant faussé compagnie à Maugiron, & s'estant retiré à Lyon plus viste qu'il n'estoit venu. Cette occasion manquée il s'en alla vers Briançon, que les Consuls de la ville luy devoient livrer en se saisissant du Chasteau, afin de se délivrer de la poursuite qu'on faisoit contr'eux d'avoir dérobé l'argent de la communauté. Comme il estoit en chemin, il eut nouvelle que ces traîtres ayant temerairement anticipé le temps, parce que le jugement de leur affaire les pressoit, avoient esté enveloppez dans le Chasteau & contraints de se rendre, & qu'il trouveroit leurs testes plantées sur les avenuës de la ville: ce qui luy fit rebrousser chemin pour aller fortifier la Mure, qu'il estimoit la meilleure de ses places.

Contre ligue des Religionnaires dissipée.

Pourquoy Lesdiguieres differa de s'y joindre.

Il manque de prendre Briançon.

Chastillon en Languedoc.

Au mesme temps Chastillon avoit remis sur pied en Languedoc: mais estant foible & mal suivy, il ne faisoit pas grand bruit, & ne subsistoit que par la dissimulation

lation de Montmorency, qui ne voyant pas ses affaires assez bien en Cour, ne vouloit pas ruiner un party qui luy pouvoit servir à s'appuyer. Le Merle, ce fameux brigand qui avoit surpris Issoire, exerçoit une cruelle tyrannie dans le Givaudan & les Sevenes. Dés l'an 1576. il s'estoit emparé de la petite ville de Marieuges; l'année derniere il prit celle de Mandes la nuit de Noël, pendant la devotion du peuple, & le son d'une cloche de prodigieuse grosseur qui estoit dans la grande Eglise. Il la saccagea cruellement, ruina les plus beaux Temples, & fondit les cloches en canon. Quelques mois aprés la Noblesse du Vivarets, du Givaudan, de Velay & d'Auvergne, s'estant assemblée à Canac pour investir ce monstre dans son repaire, les chefs qui estoient Antoine de la Tour-S. Vital & Christofle d'Apcher, luy envoyent un Trompette pour le sommer de rendre la ville. Luy aprés avoir fait boire le Trompette, leur remanda qu'il les défioit de mettre leurs menaces en execution, & que s'ils ne se hastoient, il les iroit visiter le premier, un certain jour qu'il nomma. Ils prirent ce deffi pour une rodomontade, mais il ne manqua pas de leur montrer qu'il estoit homme de parole: car au jour assigné il les alla trouver, petarda les portes de Canac, & leur donna la camisade bien chaude dans leur lit, puis fit bravement sa retraite, emmenant deux cens beaux chevaux, qu'il revendit la pluspart à leurs maistres. Aprés cela son insolence croissant de jour en jour, se rendit insupportable mesme à ceux de son party; si bien que Chastillon, qui à l'exemple de son pere estoit severe observateur de la discipline, le tira habilement de Mandes avec les plus méchans de sa garnison, sous pretexte d'assieger un Château de là auprés, & mit un autre Gouverneur en sa place: mais il s'en resaisit à quelque-temps de là, & ne pût jamais estre induit à en sortir, mesme lors que la paix fut faite, qu'auparavant les bourgeois qu'il avoit presque tous chassez, ne luy eussent payé une grande somme, dont il acheta une Baronnie.

Le Merle prend & pille Mandes.

Ses ravages & insolences.

Dans le Poitou, la Noblesse ny les Rochelois ne voulurent point se remuer. Quelques Gentils-hommes particuliers, plus par l'envie du butin que par affection à la cause, firent diverses entreprises; entr'autres celle de Blaye qui manqua, & celle de Montaigu qui reüssit, toutes deux sous l'aveu de Philippes Eschalard-la-Boulaye jeune Gentil-homme de grand cœur, qui avoit esté nourry enfant d'honneur auprés du Roy de Navarre. Dans la premiere entreprise vous verrez un horrible exemple d'ingratitude & de noire perfidie, dans la seconde une heureuse temerité: René Isore Baron d'Hervaux estoit Gouverneur de Blaye, & Villiers son Lieutenant, demeurant dans le Chastelet qui commandoit à toute la ville: Trois soldats nourris chez ce Baron, & amis intimes de Villiers, sur quelques mécontentemens qu'ils disoient avoir receus du premier, firent marché avec la Boulaye de luy livrer ce Chastelet. L'execution en estoit fort aisée, parce qu'il n'y avoit que huit mortes-payes dedans, & que Villiers avoit une entiere confiance en eux: de sorte que les y ayant receus, nonobstant des avis qui luy venoient de tous costez de leur mauvaise intention, ils le poignarderent luy & trois de ses soldats; enfermerent deux autres dans une basse fosse, & en gagnerent un qui estoit de leur ancienne connoissance. Bertauville, d'Aubigné & quelques-autres Capitaines ne manquerent pas de se trouver à la veuë de Blaye à l'heure assignée avec quelques compagnies de chevaux-legers & les garnisons de Pons & de S. Jean d'Angely: mais n'ayant pû reconnoistre le signal que les entrepreneurs leur devoient donner en cas d'un bon succés, & ayant appris de ceux qui venoient de cette ville que tout y estoit paisible, ils crurent que l'entreprise estoit fausse, ou qu'elle avoit failly, & s'amuserent à donner dans le fauxbourg qu'ils trouverent bien barricadé. Comme ils s'en retournoient, l'un de ces trois soldats les appelle & jette le corps de Villiers & des autres soldats dans le fossé: car c'estoit une des asseurances qu'ils devoient donner. Par mal-heur les Capitaines avoient oublié leurs échelles avec leur bagage assez loin de là: tandis qu'on les alloit querir ceux de la ville pressoient fort le Chastelet; les quatre soldats s'y défendoient bien, mais à l'heure mesme que l'on plantoit les échelles pour les aller secourir, tout d'un coup la frayeur les saisit si fort qu'il y en eut deux qui sauterent dans le fossé, le troisiéme fut contraint de les suivre, avec les clefs du Chasteau à la main, offrant neanmoins de remonter avant que ceux de Blaye y fussent entrez, mais le morte-paye avoit déja fermé la poterne du bastion. Pour la surprise de Montaigu, le mesme la Boulaye la fit par l'invention d'un certain Gascon demeurant prés de là, qui avoit accoûtumé de servir de guide & d'espion aux cavaliers de la garnison, pour voler

Entreprises en Poitou.

L'une fut Blaye, faillie.

L'autre fut Montaigu, executée.

sur les grands chemins. Ce compagnon gagné par la Boulaye, leur persuada de faire quelque bon coup qui les pût enrichir, sans s'amuser à détrousser des païsans & de petits merciers, comme ils faisoient. Lors qu'il les eût mis en cette disposition, il les avertit un jour qu'il devoit passer quatre marchands, par la forest de Grala, qui avoient leurs bougetes pleines d'or, mais qu'ils estoient bien montez: Urban gouverneur du chasteau leurré de l'esperance d'un si bon butin, ne manqua pas de s'y trouver en personne luy cinquiéme; ces marchands c'estoient Urignaye & la Goupilliere accompagnez de huit ou dix cavaliers, qui investirent ces voleurs, les prennent & les enferment tous dans une maison. La nuit venuë la Boulaye donne cinq hommes au Gascon qui mene Urban lié à la poterne du château, avec charge de le poignarder s'il ne la faisoit ouvrir à sa parole, & au mot qu'il avoit pris: le guichet luy estant ouvert, le Gascon se jette dedans, & ceux qui l'accompagnoient ensuite. De cette sorte le chasteau est pris, sans beaucoup de peine: mais la Boulaye, à ce que dit d'Aubigné, se trouva bien estonné quand de tant de monde qu'il avoit convié à cette entreprise, il ne se vid que dix-sept hommes: avec cela neanmoins il donna dans la ville avant le jour, d'où l'épouvante ayant chassé la pluspart des habitans, ceux qui resterent, receurent la loy. La terreur de ce coup ayant étourdy la Province, l'empécha de reconnoistre leur foiblesse; & le bon-heur du succés accreut le nombre de la garnison: toutefois il fut si petit quinze jours durant, qu'ils furent en doute s'ils se devoient maintenir paisiblement sans faire acte d'hostilité, de peur d'alarmer le païs contre eux, laissant croire qu'ils ne s'estoient jettez dans cette forteresse, que pour se garantir des Prevosts qui leur donnoient la chasse pour l'action de Limoges. Enfin s'estant resolus de faire la guerre à toute outrance, ils commencerent à courir jusqu'aux portes de Nantes, à amener des prisonniers, & à brûler les Eglises; & de cette sorte ils attirerent à eux tant de gens de guerre sous l'esperance du pillage, qu'ils se virent quatorze cens soldats.

Où ils se fortifient.

Parmy le bruit de toutes ces hostilitez fut aussi entenduë la sortie du Prince de Condé hors de France, qui n'estonna pas moins le Roy qu'eût fait le soûlevement de deux ou trois Provinces, parce qu'il sçavoit bien qu'il n'estoit sorty que pour émouvoir les Princes Protestans, & ramener une armée d'estrangers dans le cœur de ce mal-heureux Royaume. Le Roy de Navarre tâchoit toûjours de l'appaiser de belles excuses, promettant de pacifier ces remuëmens, & donnant souvent de nouvelles assurances de sa fidelité. Pibrac mesme Chancelier de la Reyne Marguerite, qu'elle avoit laissé en Cour, répondoit de sa teste qu'il ne prendroit point les armes, & montroit les lettres qu'il en recevoit tous les jours; Si bien que le Roy qui aimoit le repos, se laissoit facilement persuader ce qu'il desiroit, & ne donnoit point ordre à sa défense. Cependant à l'heure qu'il y pensoit le moins, on luy vint dire que le Roy de Navarre avoit pris Cahors, saccagé les habitans, & vendu publiquement les ornemens des Eglises dans Nerac. A cette nouvelle, saisi d'estonnement & de colere, il envoya querir Pibrac qui ne l'estoit pas moins de honte & de crainte, le gourmanda fort en presence de tout le monde dans la basse court du Louvre, & luy fit de rudes menaces. Pibrac ne sceut que répondre, sinon qu'il avoit esté trompé aprés la Reyne Marguerite, & qu'il mettoit sa vie aux pieds de Sa Majesté pour en faire ce qu'il luy plairoit. Nonobstant ses soûmissions son honneur, & peut-estre sa teste eussent esté en grand danger, si la Reyne-Mere n'eût intercedé pour luy, & representé au Roy les autres preuves de sa fidelité & de sa vertu. Les anciennes Loix du Royaume estoient tellement renversées, que le Roy avoit assigné le dot de la Reyne Marguerite en terres, l'ayant appanagée des Comtez de Quercy & d'Agenois, mesme avec les droits de la Couronne & pouvoir de nommer aux Charges & aux grands Benefices, & luy avoit donné un Chancelier, sçavoir Guy Favre-Pibrac: lequel estant dupé par les artificieux attraits de cette Princesse, n'avoit pas peu contribué à luy procurer cét avantage. Mais les habitans de Cahors, les uns affectionnez à la Religion Catholique, les autres craignant la revanche des massacres, ne vouloient point recevoir le Roy de Navarre: C'est pourquoy ce Prince avoit resolu de commencer la guerre par cette ville. Vesins dont nous avons parlé, estoit dedans avec quinze cens hommes de pied qu'il avoit aguerris, une compagnie d'ordonnance, & grand nombre de Noblesse sa vigilance, son courage, & sa reputation estoient connuës; tellement que l'entreprise estoit fort hazardeuse, & il n'y avoit point de vieux Capitaine qui ne dissuadast ce

Prince de Condé sort de France.

Le Roy de Navarre amusoit le Roy.

Qui s'en prend à Pibrac.

Avoit donné le Quercy & l'Agenois à la Reyne Marguerite.

Cahors ne veut pas la reconnoistre.

Roy d'entamer la guerre par une temerité dont le mauvais succés feroit échoüer tous ses autres desseins. Mais les instigations de sa femme, le ressentiment des bravades de Vesins, & l'importance de la place qui est capitale du païs, le firent passer sur toutes ces difficultez. Cahors est une assez grande Ville bastie sur la riviere de Lot qui l'environne presque de toutes parts, horsmis du costé qu'on nomme la Barre. Il y a trois ponts, un desquels porte le nom de Chelandre, & un autre du costé de Montauban s'appelle le pont-neuf, ce dernier se fermoit par chaque bout d'un portail assez bien accommodé, mais sans pont-levis, à cause dequoy on avoit basty au milieu deux petits éperons qui se flanquoient. Il fut resolu d'attaquer par là & de rompre ces portes avec le petard, nouvelle invention dont il ne s'estoit point encore veu de memorable effet. Le cinquiéme de May, pendant l'obscurité de la nuit & d'un furieux orage, les petards ayant heureusement joüé contre les deux portes, Jean de Gontaud-Biron-Salignac se jette dans la place avec sa troupe, soûtenuë de Jean le Clerc-Saint Martin, & de Roquelaure, qui l'estoient de mille arquebusiers menez par Terrides & par le Vicomte de Gourdon. L'éclat du premier coup de petard estant pris pour un coup de tonnerre, n'alarma point ceux de la Ville, mais le second coup avec le bruit qu'il falut faire pour achever de rompre la porte, & avec la resistance des Soldats qui gardoient ces deux éperons, les ayant réveillez, Vesins courut à la place avec une halebarde à la main, & ses gens se rassembloient auprés de luy de tous costez. Ce fut là que la meslée commença & qu'il se fit plusieurs belles charges, avantageuses tantost aux uns, tantost aux autres, & qui en moins de demie heure couvrirent la place de trois cens morts, Salignac poursuivant vigoureusement sa pointe, & Vesins s'efforçant de le repousser. Comme ce dernier eut esté renversé d'un coup d'arquebuse, les siens prirent l'épouvante, & penserent se mettre en fuite: puis leur estant arrivé un renfort de trois cens hommes, ils retournerent courageusement à la charge; dans laquelle saint Martin fut tué, & Salignac & Roquelaure mis hors de combat par de grandes blessures: tellement que les assaillans à leur tour perdirent courage. Derechef Terrides & Gourdon les ayant rafraichis, ils firent un nouvel effort, qui leur ayant mal reüssi, ils commencerent à reculer, & quelques uns mesme à sortir de la Ville. Le peuple merveilleusement encouragé de les voir ainsi ébranlez, les poussoit déja vers la porte, & les plus fideles serviteurs du Roy de Navarre le pressoient de remonter à cheval, quand Choupes diligent & vieux Capitaine arriva avec les troupes de la Vicomté de Turenne, ayant fait quatorze lieuës de ce païs-là en deux traites. Aussi-tost il eut commandement de donner par le trou des portes du pont-neuf: perçant donc au travers de la foule des fuyards, il s'avance dans la grande ruë, où il enfonce six cens Arquebusiers qu'il rencontre, force leurs barricades, & les poursuit si chaudement jusques dans l'Hostel de Ville qu'il le gagne, & quatre pieces de canon qui estoient dedans. De là sçachant qu'ils se rassembloient au College, & qu'ils avoient encore deux portes de la Ville pour recevoir du secours, il le mande au Roy de Navarre, qui le suivant de prés, une pique à la main, se retranche devant le College, & tâche d'y faire ses approches, gagnant les maisons l'une aprés l'autre. Cela dura deux jours entiers avec de rudes combats, où ce Roy luy-mesme faisoit l'Office de Capitaine & de Soldat, non sans grand danger de sa personne, & avec beaucoup de peine à retirer ses Soldats du pillage. Le troisiéme jour, à Soleil levant il vid arriver aux assiegez un secours de quatre cens hommes qui se vouloient saisir du fauxbourg de la Barre, separé de la Ville & assez fort pour se défendre: la resolution fut prompte que Choupes avec Pierre Pidou dit le Capitaine Nesde iroit au devant, & les combattroit à quelque prix que ce fust, pour les empescher de se joindre aux autres. Passant donc sur le pont de Chelandre, il les alla charger si vivement dans le fauxbourg qu'il les tailla en pieces, & les contraignit de l'abandonner. Restoit le College à prendre, qui faisoit tenir bon à prés de la moitié de la Ville: le lendemain le Roy de Navarre y fit donner l'assaut; le feu estant mis aux portes, & les échelles plantées en plusieurs endroits, ceux qui estoient dedans sauterent les murailles, pour se jetter dans douze ou quinze barricades qu'ils avoient dressées dans les ruës. Ils rendirent là leur dernier effort, & s'y battirent encore assez vaillamment: enfin la meilleure de ces barricades ayant esté emportée, l'étonnement leur fit abandonner les autres, & acheva de les chasser hors de la Ville, qui de cette sorte fut prise aprés un combat de cinq jours, opiniastrement disputé de ruë en ruë, & de maison en maison. La

Vesins estoit dedans avec grosse garnison.

Il est petardé par le pont-neuf.

Grand combat dans la Ville.

Vesins renversé par terre d'un coup d'arquebuse.

Les gens du Roy de Navarre ébranlez.

Soûtenus par l'arrivée de Choupes.

Secours à ceux de la Ville, repoussé.

Aprés cinq jours, la Ville est entierement prise & saccagée.

furie des Soldats, échauffée par cette longue resistance, se baigna sans pitié dans le sang pour vanger celuy de leurs Capitaines; & les haines de la Religion avec le souvenir des massacres, les acharnerent avec plus de rage sur les choses saintes que sur les profanes: les Eglises furent pillées, les Images abatuës, & le Convent des Chartreux à demy brûlé.

Le Roy leve trois armées.

Aprés de si manifestes declarations de la guerre, le Roy ne pouvoit pas dissimuler plus long-temps. Il leva donc, outre les commissions qu'il envoya en Languedoc à Montmorency, & au Comte du Lude en Poitou, trois armées tout à la fois: l'une estoit pour la Guyenne, l'autre pour le Dauphiné, & la troisiéme pour le siege de la Fere; la premiere commandée par Biron, la seconde par le Duc de Mayenne, & la troisiéme par Matignon, mais cette derniere ne se mit en campagne qu'un mois aprés les autres. Cependant, il proceda par les voyes de Justice contre ceux qui s'estoient élevez en armes, faisant saisir tous leurs biens, en execution dequoy le Parlement de Thoulouse ordonna que ceux du Roy de Navarre seroient regis par les Receveurs royaux, afin que le revenu en fust employé à cette guerre à la décharge du peuple. Puis afin de des-unir les Religionnaires il donna un Edit le troisiéme de Juin, confirmant tous les Edits precedens faits en leur faveur, pourveu qu'ils demeurassent paisibles dans leurs maisons, & ordonnant que ceux qui les y molesteroient en quelque sorte que ce fust, seroient punis comme rebelles & infracteurs du repos public. Ce qui d'un costé leur apporta beaucoup de dommage, parce qu'il arresta les plus scrupuleux & les moins hardis, mesme les Ministres: de sorte que les rebelles en quelques endroits n'en pouvoient avoir pour leur faire le presche: mais de l'autre il leur donnoit cet avantage, que plusieurs prenoient le temps à propos pour se declarer par quelque bon coup.

Saisit les biens des rebelles, & prend les autres en sa protection.

Siege de Montaigu.

En repassant par le Poitou pour voir ce qui se fit en Guyenne, nous y rencontrons le siege de Montaigu. Ceux qui l'avoient surpris furent assez forts, mal-gré Landereau & les Roches-Baritaud, pour se rendre maistres des petites Villes d'alentour, comme saint Georges, l'Abergemant, Mortagne & la Garnache, & veillerent si bien à leur conservation, qu'ils éventerent prés de dix entreprises que les Catholiques firent sur leur place, ayant toûjours découvert & tué les Marchands qui la vouloient vendre; entre autres Urignaye, que le Maréchal de Rais avoit gagné par une promesse de cinquante mille francs. Mais le bruit qui fait toûjours les choses plus grandes, leur ayant rapporté que les troupes du Comte du Lude s'essembloient à Pouzauges, & que la Hunaudaye avoit passé la Loire à Nantes, avec celles de Bretagne, ils osterent leurs garnisons de ces petits Châteaux: ce qui découragea tellement leurs Soldats, débauchez outre cela par la Noblesse du païs, qu'à peine leur en resta-t-il cinq cens, mais gens à toutes sortes d'épreuves. Landereau toûjours ardent, s'avança d'investir la place avec quelques Cornetes de Cavalerie, & trois Enseignes d'Infanterie; Elles estoient lors de trois cens hommes. Ils allerent au devant de ces Compagnies fort bravement, & leur disputerent le logement deux jours durant, qu'elles gagnerent enfin par la resolution de celles d'Anchot de Mesplez & de Jacques Pot-Chemaux deux jeunes Capitaines, & qui n'avoient que de nouveaux soldats, mais qui de cette fois montrerent la leçon aux vieux. Le Comte du Lude arrivé quelques jours aprés trouva beaucoup moins de monde en son armée, & plus de courage dans la garnison de Montaigu qu'il n'avoit pas esperé; si bien qu'il reduisit le siege à un blocus. Il dura plus de trois mois, plein de belles escarmouches & sorties, où l'on en venoit souvent aux coups d'épée, mais c'estoit presque toûjours au desavantage des assiegeans; jusqu'à ce que Mesplez eust un jour attiré les assiegez dans une ambuscade de cent arquebusiers couchez dans un petit bois, qui tirant presqu'à bout portant, en renverserent par terre grand nombre des plus vaillans: eschec qui modera un peu leur ardeur & les fit tenir plus serrez entre leurs murailles; & cependant la paix fut apportée.

Frequentes & vigoureuses sorties des assiegez.

Stratagême de Mesplez qui les refroidit.

Vaillance du Roy de Navarre, mais peu de forces.

Le Roy de Navarre, de qui la vertu & l'humeur guerriere, comme dit d'Aubigné, commencerent à se denoüer en cette guerre, estoit nuit & jour à cheval pour empescher l'assemblée des troupes de Biron: il en deffit quelques-unes, il en dissipa d'autres, chargeant tout ce qu'il rencontroit, & courant avec une activité incroyable d'un bout de la Guyenne à l'autre. Toutefois comme il avoit si peu de gens, qu'on les pouvoit appeller plûtost des coureurs que des troupes, & qu'il avoit affaire à un Capitaine fort vaillant & avisé, d'ailleurs fortifié du nom & de l'autorité Royale, & presque de toute la Noblesse de la Province, il falut qu'il luy quittast la cam-

pagne, & qu'il se mist à couvert dans ses places : où il ne fut pourtant jamais serré de si prés qu'il n'allast toûjours à la chasse, son plus ordinaire divertissement. Quantité de petites bicoques qu'il avoit prises, se rendirent à Biron : entre lesquelles la ville de Gontaud en Agenois, qui avoit donné le nom à la Maison de ce Mareschal, fut succagée & brûlée pour avoir enduré le canon. De toutes les rencontres qui se firent, la plus memorable fut celle de Montcrabeau à deux lieuës prés de Nerac, entre deux partis de Cavalerie, l'un conduit par Hector de Pardaillan-Gondrin, assisté de Charles de Montespan son fils, & l'autre par les deux freres Gurson & Fleix, fils de Gaston de Foix Marquis de Trans, que la proximité du sang, non pas la Religion, attachoit aux interests du Roy de Navarre ; le desavantage fut pour les deux freres, qui perdirent le combat & la vie. Biron ne trouvant rien qui l'arrestast, alla jusques devant Nerac, & se mit un jour en bataille à cinq cens pas de la ville. La Reine Marguerite y demeurant avec sa petite Cour, avoit obtenu du Roy, qu'à trois lieuës aux environs on n'y feroit point la guerre, pourveu que le Roy de Navarre ne fust point dedans : l'amour qu'il avoit pour la belle Fosseuse l'y menoit souvent, & ce jour là il y estoit venu avec ses troupes renforcées d'un secours de deux cens chevaux, & de huit cens hommes de pied, que la Rochefoucault luy avoit amené. La Reine Marguerite & les Dames s'estoient mises dans les guerites pour avoir le plaisir d'une escarmouche : mais il faisoit alors une si grande pluye qu'elle morfondit l'ardeur des uns & des autres. Au partir de là Biron fit tirer quelques volées de canon contre la Ville, dont une ayant donné demie brasse au dessous des pieds de cette Reine, elle en fût si fâchée, quelque excuse qu'il luy en eust envoyé faire, qu'elle jura hautement de s'en venger. Peu auparavant la blessure de Biron, Bertrand de Baylens-Poyanne qui avoit garnison dans la Ville d'Ax pour observer les desseins des Religionnaires en Gascogne, surprit de nuit le mont de Marsan. Le Capitaine de Mesmes Gentil-homme de merite, dont parle Montluc au cinquiéme Livre de ses Commentaires, commandoit pour lors dans la place qu'il deffendit d'abord avec beaucoup de valeur ; mais ses forces estant inferieures à celles de Poyanne, il fût contraint de se retirer dans le Chasteau, & ensuite de capituler, pour n'avoir pû estre secouru par le Roy de Navarre. Un hazard arresta les progrés de Biron, à l'heure que tout faisoit joug devant luy : Vers la my Octobre, comme il faisoit les approches de l'Isle en Jourdain prés de Thoulouse, l'une des meilleures places qu'eussent les Religionnaires en ce païs-là, son cheval s'abatit sur luy par une glissade, & luy rompit la cuisse en deux, dont la blessure fut d'autant plus dangereuse que cette mesme cuisse avoit esté rompuë une autrefois, & qu'il en estoit boiteux. Cet accident l'ayant mis hors de service, & les autres Chefs ne pouvant pas s'accorder de celuy d'entre eux à qui ils defereroient le commandement, il leur proposa son fils, alors âgé seulement de quinze ans, mais qu'il faisoit déja entrer dans le conseil de guerre. Leur jalousie plûtost que son merite leur persuada de l'accepter ; neanmoins comme il n'avoit pas encore assez d'experience & d'empire sur eux, ny eux assez d'obeïssance & de respect envers luy, ce fut beaucoup qu'il pust maintenir les affaires en l'état où son pere les avoit mises. Puis la froideur de l'hyver & le traité de paix qui estoit sur le tapis, modererent la chaleur des armes : car le Roy estant déja ennuyé de la guerre, Monsieur n'avoit pas manqué de prendre son temps, & s'estoit rendu mediateur, estant allé en Guyenne pour negocier l'accommodement.

Est pourtant resserée dans ses places par Biron, qui brûle Gontaud.

Rencontre de Montcrabeau, où Gurson & Fleix sont tuez.

Reine Marguerite pourquoy fâchée contre Biron.

Surprise du Mont Marsan par Poyanne.

Biron se rompt une jambe par accident.

Comment il establit son fils en sa place.

Le Duc de Mayenne reduisit cependant le Dauphiné, autant par la discorde d'entre les Chefs Religionnaires, dont la plûpart vinrent ou envoyerent au devant de luy jusqu'à Lyon & firent leur traité secretement, que par les efforts de son armée qui estoit de douze mille hommes, bien payée, bien fournie de munitions & d'un grand equipage d'artillerie. Lesdiguieres qui soûtenoit seul le faix de cette guerre, n'avoit pas moins affaire à se garder des trahisons des des-unis qu'à resister aux attaques de ce Duc, à raison dequoy il ne pût jamais faire autre chose que de fortifier la Mure prés de Mens, place située en tel endroit qu'on la pouvoit appeller la clef de ce païs-là. L'an 1574. ce n'estoit qu'un bourg sans closture, où il y avoit deux maisons fortes de Gentils-hommes Catholiques, qui tenoient garnison dedans ; mais s'en estant saisi cette année là, il l'avoit fait fermer de remparts & de bastions de terre, & accommodé l'une de ces maisons en façon de citadelle. Le Duc ayant reçû quantité de petites places sans nom, mit le siege devant celle-là au commencement de Septembre. Les fortifications en estoient assez bonnes, les gens de guer-

Le Duc de Mayenne reduit presque tout le Dauphiné.

Lesdiguieres avoit fortifié la Mure.

Il l'assiege, mais avec peu de succés.

re qui les defendoient beaucoup meilleurs, & Lesdiguieres y jettoit quelquefois des rafraischissemens d'hommes & de munitions. Les assiegeans n'y avançant rien par la batterie & par les assauts, firent joüer une mine, qui éboula la pointe d'un bastion; mais les assiegez au mesme temps firent un retranchement dans la gorge; ce qui en eût rendu l'effet inutile, sans la trahison d'un Ingenieur Italien nommé Hercule-Nigro natif de Cental au Marquisat de Salusses, qu'on appella depuis le Comte de saint Front. Cét homme gagné par Montoison que les assiegez avoient amené prisonnier d'une grande sortie, donna avis au Duc de Mayenne que s'il transportoit sa batterie en certain endroit qu'il luy designoit, il leur feroit abandonner leur retranchement: ce qui estant executé, ils furent contraints de se retirer dans la citadelle. Celuy qui y commandoit, nommé Villars, les y ayant receus contre l'ordre exprés de Lesdiguieres acheva de tout perdre, & contribua par son imprudence à la victoire de ses ennemis. Car la trop grande multitude de monde ayant bien-tost épuisé l'eau des cisternes, il falut qu'il se rendit; Ainsi perdant sa reputation il sauva celle de ses ennemis, que les fatigues du siege & l'abondance des neiges alloient ensevelir dans ces montagnes, s'ils y eussent demeuré encore huit jours. La place fut rasée, comme aussi Beauvoir sur l'Isere, & quelques autres, de peur que les Religionnaires ne s'y fortifiassent derechef. Aprés ces exploits le Duc se retira à Grenoble, où pour achever de pacifier la Province, il passa le reste de cette année, & prés de la moitié de la suivante dans les festins, tournois, bales, & autres divertissemens magnifiques, avec lesquels ayant attiré la Noblesse du païs à sa suite, il la sceut si bien gagner par sa courtoisie, & par ses caresses, qu'il luy fit poser les armes.

N'eust esté un Ingenieur qui la trahit.

Faute du Gouverneur du Chasteau.

Montmorency se met aux champs en Languedoc.

En Languedoc, Montmorency ne pouvant plus honnestement temporiser, s'estoit mis au champ avec cinq mil hommes de pied & quinze cens chevaux; la pluspart des places Religionnaires, Nismes mesme demeurant neutre. Mais deux choses leur releverent leur courage, l'une que les Catholiques faisant ces courses jusqu'aux portes de Nismes sans respect de la neutralité, irriterent tellement cette ville, qu'elle tendit les mains à Chastillon, & par ce moyen donna le branle à beaucoup d'autres; la seconde, que le Prince de Condé leur promettoit une armée de Reistres & de Lansquenets, plus grande encore que toutes les precedentes. Ce Prince estant party de la Fere au mois de Mars, de peur d'y estre enfermé, avoit esté solliciter tous les Princes Protestans de l'assister dans la cause de la Religion, leur representant le dessein & les forces de la Ligue. Il passa premierement en Angleterre, où la Reine l'accueillit favorablement, & luy promit de l'argent, mais point de monde, pour faire diversion du siege de la Fere en attaquant quelque autre place maritime sur les costes de Picardie ou de Normandie, on crût qu'il avoit quelque entreprise sur Calais. De là il fit voile aux Païs-bas, où il aborda à l'Escluse, fut honoré d'une entrée à Gand, & confera amplement avec le Prince d'Orange dans Anvers: mais il le trouva si empesché à soûtenir les efforts du Duc de Parme, à demesler les intrigues, & à gouverner les divers esprits, qu'il n'en pût tirer aucun secours. Il s'en alla donc à Francfort, en diligence, pour y estre avant la foire d'Automne, dans laquelle les Capitaines avoient accoûtumé d'arrester des Soldats; & là il traita avec le Prince Casimir, pour avoir une armée au Printemps suivant, s'obligeant de luy mettre en main la ville d'Aignesmortes & le fort de Peccais, pour seureté de ses payemens. Ce marché conclu il s'en revint en France par les Suisses & par Genéve; & aprés beaucoup de perils, ayant mesme esté pris & dépoüillé par des bandis sur les terres de Savoye, mais non pas reconnu, il gagne païs en habits déguisé & avec peu de suite; si bien qu'il se rendit auprés de Lesdiguieres, qui l'accommoda de chevaux, d'argent & d'équipage. Son arrivée dans le Dauphiné ayant reüny une bonne partie de la Noblesse & confirmé l'autorité de Lesdiguieres, il descendit en Languedoc où sa presence n'estoit pas moins necessaire. Puis tous les Chefs de ces Provinces luy deferant le commandement, il employa ses forces suivant le resultat d'une assemblée tenuë à Nismes, à delivrer leurs places de ce qui les pouvoit incommoder; & pour cet effet il prit Spagniac, Quesac, Bedoües, & quelques autres Chasteaux dans les Sevenes, qui leur empeschoient le passage de Languedoc à Mandes: tandis que Chastillon forçoit dix ou douze autres Chasteaux ou bourgades retranchées, qui ravageoient tout le païs.

Comment Nismes qui estoit neutre se declare pour les Religionnaires.

Voyage du Prince de Condé en Angleterre & en Allemagne.

Son retour avec beaucoup de hazards.

Ce qu'il fit en Languedoc.

Siege de la Fere par Matignon.

D'autre costé le Mareschal de Matignon assiegea la Fere le cinquiéme de Juillet,

avec huit mille hommes de pied, trois mille chevaux, & quarante pieces d'artillerie, conduites par le grand Maistre en personne. Dans son armée estoient les deux favoris Arques & la Valette commandant chacun un Regiment, & presque toute la Noblesse de la Cour à leur suite, Puy-gaillard Mareschal de camp general des armées de France, Creve-cœur Lieutenant de Roy en Picardie, Philibert d'Aste Comte de Grammont, Loüis d'Ognies Comte de Chaune, & plusieurs autres Seigneurs, avec de magnifiques equipages qui sentoient plus les noppces que la guerre. Aussi ce siege ayant toutes sortes de rafraischissemens & de commoditez, & nul danger de dehors, fut appellé par les railleurs, *le siege de velours*, neanmoins les assiegez le réveilloient souvent par de braves sorties qu'ils poussoient quelquefois jusqu'au quartier du General. La Personne estoit gouverneur de cette place, assisté de Moüy, de Gemelles, de la Motte saint Mars, de Loüis de Harlay-Montglas, de Jonquieres, & de quantité de braves Gentils-hommes. Le siege dura plus de deux mois, dont le premier se passa presque tout à faire les approches, Matignon n'ayant pas tant de haste de forcer une place qui ne luy pouvoit échapper, que d'épargner le sang de la jeune Noblesse, qui se fût temerairement perduë aux attaques. Vers le milieu, François de Quinquenpoids de May-Vignory brave Capitaine, y fut blessé d'une arquebusade au front, dont il mourut dans peu de jours : le Duc de Guise qui luy avoit confié tous ses secrets y courut en poste pour le visiter, ou possible pour empescher par sa presence qu'à l'article de la mort la conscience ne le forçast de donner avis au Roy de toutes ses menées. Le Duc d'Aumale comme Gouverneur de la Province s'y trouva aussi ; & ces deux freres ayant parlé depuis au desavantage de Matignon, mesme s'estant vantez que sans leur assistance il n'en fût jamais sorty à son honneur, il conceut une telle aversion pour leur Maison que depuis il leur fit teste par tout, & leur rompit souvent de grands desseins. Les soins de ce Mareschal & sa conduite veritablement pleine de prudence, quoy qu'elle fût un peu lente, meriterent la principale gloire de cette prise : mais la Valette s'en attribuoit aussi une partie, à cause des machines qu'il y avoit fait faire avec beaucoup de dépense, par son Ingenieur qui estoit Italien, nommé Augustin. Car du costé de son attaque il éleva un Cavalier, de dessus lequel le canon battoit dans tous les coins de la ville, & fit encore une certaine machine sur la riviere, se haussant & baissant en un instant par le moyen des contre-poids : où il mettoit bon nombre d'Arquebusiers, qui voyant jusques dans le fonds des retranchemens des assiegez, & découvrant tout du long des remparts & des ruës, les estonnerent de telle sorte qu'ils ne sçavoient comment s'en garantir. Or comme ils eurent trouvé par une reveuë generale qu'ils n'avoient plus que quatre cens hommes de defense, qu'ils se virent sans esperance de secours, tous leurs flancs perdus, plus de munitions, & toutes choses prestes pour leur donner un assaut general, ils demanderent à parlementer le douziéme de Septembre. Le Maréchal desirant signaler sa victoire par la clemence, leur accorda une composition plus digne de leur courage que de l'extremité où ils s'estoient laissez reduire, & la fit ponctuellement executer. Elle portoit, *Que les Gentils-hommes sortiroient avec leurs armes & chevaux seulement, les Soldats avec l'épée & le poignard; Que ceux qui voudroient aller trouver le Prince de Condé à Sedan, seroient conduits par deux compagnies de gens-d'armes jusqu'à la frontiere, & ceux qui se retireroient dans leurs maisons, y jouïroient en toute seureté du benefice des Edits.* Le Duc d'Aumale piqué de ce qu'il les traitoit si doucement, partit du camp sans luy dire adieu ; & la Valette s'offensant aussi de ce qu'il ne prenoit pas son avis pour la capitulation, continua toûjours sa baterie durant qu'elle se faisoit : mais le Maréchal dissimula adroitement cette fougue, de peur de choquer les inclinations de son Roy, & conclut le traité avec autant de froideur que s'il n'eût rien sceu de leur dépit. Il mourut pendant ce siege huit cens hommes dans la place, & deux mille dans le camp, soit de blessures, soit de fievres pestilentes.

Ceux qui estoient dedans.

Les Guises s'attribuant la gloire de la prise, se font Matignon ennemy.

Le jeune la Valette se l'attribue aussi, à cause de ses machines.

La place se rend à composition.

Pique entre Matignon & le jeune la Valette.

Le Roy de Navarre voyant que son party avoit ainsi du desavantage de tous costez, desiroit la paix comme son unique salut ; & Monsieur ne la souhaittoit pas avec moins de passion, pour transporter toutes les forces de l'un & de l'autre party dans les Païs-bas. C'est pourquoy sitost qu'il eut conclu son traité avec les Etats, il accourut en Guyenne pour la negocier. Aprés qu'il eut demeuré quelques jours à Perigueux, il se rendit au Chasteau de Fleix appartenant au Marquis de Trans, lieu qui avoit esté choisi pour la Conference. Le Roy y envoya aprés luy le Duc de

Monsieur en Guyenne pour traiter la paix.

Montpensier, puis à quelques jours de là Pompone de Believre, & à la fin d'Octobre encore le Maréchal de Cossé; de l'avis desquels ayant entendu les griefs & les plaintes des Religionnaires aprés de longues contestations, ils s'accorderent de certains articles pour l'éclaircissement des Edits precedens, dont il en fut fait un sous le nom de la Conference de Fleix confirmant celuy de Poitiers, & la Conference de Nerac, & les amplifiant encore de quelques poincts; principalement qu'on donneroit au Roy de Navarre, Figeac en Quercy, & Monsegur en Basadois. On croit qu'il y fut aussi accordé en secret, pour satisfaire la passion de la Reyne Marguerite, & mesme celle de son mary, que Biron seroit revoqué de la Lieutenance de Guyenne, & que le Roy en mettroit un autre en sa place qui leur seroit plus agreable. La Reine-Mere choisit pour cela Matignon, qui estoit demandé par la Reine Marguerite, & dont l'humeur plus froide sembloit propre à temperer le feu des Gascons. Cét Edit fut conclu à la fin de Novembre, ratifié à un mois de là par le Roy, & verifié en Parlement le 26. de Janvier de l'année suivante. Le Prince de Condé s'estant engagé avec Casimir pour avoir une armée de Reistres & de Lansquenets, s'opposa du commencement à la publication de cette paix, & quelques pillards du Languedoc refusoient de poser les armes, disant qu'ils auroient moyen l'année suivante de reparer les folies de cette guerre : neanmoins ils ne la faisoient point en gros, ils favorisoient seulement quelques Capitaines particuliers qui s'estoient fortifiez dans cinq ou six petites villes. Mais le Prince connoissant qu'il seroit bien-tost abandonné de tout le monde, consentit enfin à recevoir l'Edit, & faisant cesser toutes ces courses, s'en alla trouver Monsieur & le Roy de Navarre qui estoient à Cadillac. Là parmy les festins & les divertissemens, ils traiterent serieusement de leurs interests particuliers, non sans que le Roy en prît martel en teste. Car il apprehendoit extrémement que ces Princes ne se joignissent ensemble pour le forcer de declarer la guerre au Roy d'Espagne : laquelle ils avoient raison de souhaitter tous trois, l'un pour s'establir plus facilement dans la souveraineté des Pays-bas, l'autre pour reconquerir la Navarre, & le Prince pour avoir le commandement de l'armée que demandoit Dom Antoine, pour se restablir dans son Royaume de Portugal.

Edit de la Conference de Fleix.

Conclu, ratifié & verifié.

Le Prince de Condé s'y oppose en vain.

Conference de luy, de Monsieur, & du Roy de Navarre à Cadillac.

Le Roy estoit alors venu à Blois, pour éviter la contagion & pour prendre l'air; car le Ciel châtiant la France de tous ses déreglemens, répandoit sur elle ses plus malignes influences. Il la tourmenta cette année de deux grandes maladies, la coqueluche & la peste. La coqueluche autrefois connuë du regne de Loüis XII. avoit frappé premierement les contrées de l'Orient & du Midy, puis estoit passée dans le Septentrion, & de là elle vint regner presque par toute la France; ayant couru la moitié de la terre avant qu'on en eust trouvé les remedes, moins dangereuse pour la mortalité, quoy que plusieurs en perdirent la vie, que pour sa vitesse, & pour la subtilité de sa contagion. Elle se faisoit sentir premierement dans l'épine du dos par un frisson convulsif, puis elle attaquoit la teste par une grande pesanteur qui causoit un étourdissement, de là elle tomboit sur tous les membres qu'elle debilitoit par une extréme langueur, particulierement la poitrine; & si elle ne diminuoit dans le troisiéme ou quatriéme jour, elle se tournoit en fiévre mortelle. Au reste elle se montroit beaucoup plus douce à ceux qui la laissoient en repos, qu'à ceux qui s'efforçoient de la chasser avec des remedes : car la purgation & la saignée étouffoient les malades dans peu d'heures; la purgation, parce qu'elle attiroit toute l'humeur du cerveau sur la poitrine qui estoit la partie oppressée; & la saignée, parce qu'elle ostoit les forces, dont ils avoient besoin pour la respiration & pour surmonter la crudité de l'humeur. La peste succedant à la coqueluche commença au mois de Juin, & affligea presque toute la France. Elle amena aussi necessairement la famine avec elle : de sorte que ce malheureux Royaume, fut battu tout à la fois des trois fleaux, dont un seul avoit esté suffisant pour chastier l'adultere de David. Qui pourroit dire combien de milliers de personnes elle moissonna, combien de bourgades & de villes elle depeupla : l'on compta quarante mille morts à Paris, six mille dans la ville de Laon, vingt mille dans celle d'Aix en Provence. Il se trouva des bourgs dans la Normandie, où il n'estoit demeuré personne pour ensevelir les corps, qui demeurant exposez aux loups, acharnoient ces bestes carnacieres sur les vivans. Les villes furent attaquées les premieres : mais depuis que l'infection se fut répanduë, elle estoit bien plus dangereuse aux champs, ce venin s'élançant au travers de l'air comme un trait de feu: car

Deux grandes maladies affligent la France.

La Coqueluche.

A qui la saignée & la purgation estoient contraires.

La peste vient ensuite, & amene la famine.

Grande mortalité.

car quelques-uns qui en réchaperent ont raconté depuis, qu'en pleine campagne loin d'hommes & de maisons, ils avoient senty je ne sçay quoy qui les avoit frappez tout d'un coup, comme une fléche, & qu'en cét endroit il avoit aussi-tost paru un charbon. L'hyver qui a accoûtumé de l'esteindre, l'enflamma encore davantage durant les mois de Novembre & de Decembre: les remedes n'y servoient pas de beaucoup, sinon lors qu'elle se fut appaisée; d'ailleurs plusieurs gens de neant & quelques Chirurgiens mesme, l'entretenoient pour avoir le pillage des meilleures maisons. Il estoit venu d'Italie un certain Hermite, qui faisant profession de les aërer & de penser charitablement les malades, avec tant d'experience, disoit-on, que du premier regard il reconnoissoit ceux qui en estoient atteints, voire mesme les linges & les hardes infectées, passa en Provence durant quelque temps pour un saint personnage & pour un messager de Dieu; jusques-là que le peuple toûjours credule, & fort superstitieux dans les dangers, reveroit humblement son image qui se vendoit publiquement tirée en taille de bois: mais ayant esté accusé & convaincu de suspendre & de fomenter la contagion, le Parlement de la Province le condamna pour ce crime & pour plusieurs autres à estre brûlé en place publique, ses cendres jettées au vent, & une concubine qu'il avoit, à estre fustigée par les carrefours.

Hermite hypocrite fomentant la peste, est brûlé par Arrest, avec sa concubine.

Pendant le cours de cette maladie arriva l'embrazement de l'Eglise des Cordeliers de Paris, qui eût consumé tout le Convent, si on ne luy eût coupé chemin par la ruine des plus prochains bastimens. On ignora long-temps d'où estoit provenu cét accident, jusqu'à ce qu'un certain petit Frere confessa au lit de la mort, que s'estant un jour endormy * dans la Chapelle de S. Antoine de Padoüe, où l'on avoit accoûtumé de retenir des cierges allumez, il en avoit laissé un contre la menuiserie qui estant seiche avoit aisément pris feu, & que luy s'estant éveillé là-dessus, s'en estoit fuy dans le Convent sans dire mot. Il se fit aussi cette année une querelle qui eût esté capable de causer une bien plus grande combustion, si les esprits n'eussent esté occupez à la guerre. Au mois de Mars, Monsieur estant à Angers avec Montpensier, vint à parler de sa sortie de la Cour en 1577. & témoigna là-dessus qu'il avoit beaucoup d'obligation à Montpensier & à Nevers de ce qu'ils avoient eu plus de soin de le reconcilier avec le Roy que de le poursuivre à outrance, comme ils en avoient charge. Sur cela, Montpensier ne pouvant souffrir d'estre mis au mesme rang d'obligation que Nevers, dit que s'il avoit voulu croire Nevers & se joindre avec luy aussi promptement qu'il l'en pressoit, Monsieur n'eût peut-estre jamais passé le Loire, & se fut trouvé en grand danger. Ces paroles furent rapportées à Nevers, mais biaisées de telle sorte qu'elles sembloient l'accuser d'avoir voulu attenter sur la personne de Monsieur: il luy écrivit donc incontinent pour luy demander raison de cette injure, sans luy en nommer l'auteur. Montpensier en estant averty luy écrivit pareillement, avoüant les mesmes mots qu'il avoit dits, & fit publier sa lettre: dont Nevers se sentant indirectement taxé, pour ne laisser point un si mauvais soupçon dans l'esprit de Monsieur, luy envoya Jacques de l'Aunay Lieutenant de sa Compagnie de Gens-d'armes, qui aprés l'avoir assuré du tres-humble service & de l'affection de son Maistre, & luy avoir demandé permission, declara en bonne compagnie qu'il estoit envoyé pour dire, que quiconque auroit mis en avant qu'il auroit desiré, persuadé ou poursuivy la mort de Monsieur, il en avoit menty. Montpensier qui en grandeur de courage ne le cedoit à Prince du monde, offensé de ce dementy se veut mettre aux champs pour en avoir raison: mais comme sa qualité & son âge, & d'ailleurs les blessures dont ils estoient cassez l'un & l'autre, ne leur permettoient pas de terminer leur querelle par le duel; il se fit de grandes assemblées auprés d'eux, les parens, alliez, amis & vassaux leur faisant offre de leur service. Il n'y eut presque point de Gentils-hommes dans le Royaume qui ne prissent party d'un costé ou d'autre: mais celuy de Montpensier estoit le plus fort de beaucoup. Tous les Princes du sang & ceux de la Maison de Lorraine embrasserent sa querelle, parce qu'il avoit épousé Catherine sœur du Duc de Guise, quoy que Nevers fust aussi beau-frere du mesme Duc: car ces deux Princes avoient épousé les deux sœurs. Son gendre le Prince d'Orange luy envoya pareillement offrir sa personne & tout ce qu'il avoit d'amis, & par cette occasion il se reconcilia avec luy. De l'autre costé Guillaume Duc de Mantoüe frere du Duc de Nevers, & Guillaume Duc de Julliers, comme estant issu de la Maison de Cleves, luy firent les mesmes offres, quoy qu'il ne fust pas bien avec le Duc de Mantoüe.

L'Eglise des Cordeliers est brûlée.

* *Jacques Auguste de Thou, par les soins duquel cette Eglise a esté rebastie.*

Querelle entre les Ducs de Montpensier & de Nevers.

Qui met toute la Noblesse en armes.

Cependant Nevers publia un Manifeste, par lequel racontant la chose comme elle s'estoit passée, il declaroit qu'il n'avoit entendu donner le dementy qu'à ceux qui diroient qu'il avoit voulu attenter sur la personne de Monsieur, & que pour les paroles du Duc de Montpensier, il ne se soucioit point de les contredire ny de s'en justifier, parce qu'en cela il n'avoit fait que suivre les ordres du Roy. Or cet éclaircissement sauvant son honneur, & n'offensant point celuy de Montpensier, facilita fort leur accommodement, qui estant traité avec beaucoup d'addresse, & non moins de peine par la Reine-mere, fut enfin conclu au gré de tous les bons François.

Est enfin appaisée.

1580.

L'Edit de paix ne rencontra pas tant de difficultez, ny pour la verification en Parlement, ny pour l'execution, qu'il s'en estoit trouvé pour les sept autres. Il fut assez paisiblement observé prés de cinq ans durant, sans qu'il y eût presque aucun acte d'hostilité de part ny d'autre, horsmis qu'au mois de Juillet les Gentils-hommes Catholiques de Perigord par un complot secret & sans ordre du Roy, surprirent de nuit la ville de Perigueux, où ils n'oublierent pas de prendre revanche des inhumanitez que les Huguenots avoient exercées en la surprenant six ans auparavant. Le Roy de Navarre en fit plainte avec assez de chaleur : mais parce qu'il craignoit de rentrer en une guerre d'où il s'estoit tiré avec beaucoup de peine & de dommage, il se contenta de prendre en échange la petite ville de Pecmirol en Agenois. Les Conseillers du Parlement de Paris, que le Roy envoya en Guyenne pour mettre d'accord ceux de la Chambre my-partie de cette Province, y furent receus avec l'applaudissement general des peuples, & les maintinrent en paix trois ans durant. La froideur de Matignon s'accommodoit fort bien avec le feu des Gascons, & sçavoit bien conserver l'autorité du Roy, sans blesser le respect qui se doit aux Princes du sang : les courtoisies du Duc de Mayenne avoient adoucy les courages les plus farouches dans le Dauphiné : & le Mareschal de Montmorency ennuyé de la guerre, contenoit le Languedoc dans un doux repos. Le Roy aussi estoit fermement persuadé par trop d'experiences, que la force des armes n'estoit point propre à ramener les devoyez au sein de l'Eglise, & que la saignée ny les remedes violens ne valoient rien à cette maladie. Partant il se resolut de la traiter avec un certain regime de vivre qui corrigeât peu à peu la malignité des humeurs, & rétablît le temperament des visceres qu'on avoit trop échauffez. Sa Majesté fit connoistre aux Religionnaires, qu'ils ne devoient point craindre aucun mal de sa part, mais aussi qu'ils n'en devoient esperer aucun bien : elle les regardoit d'un œil indifferent, n'en admettoit aucun en sa familiarité, ny dans le service de sa maison, ne vouloit point qu'il fût receu personne dans les Compagnies souveraines, sans prester le serment de la Religion Catholique sur le tableau du Crucifix, ne donnoit les grandes Charges de la Couronne, & les Gouvernemens des places, qu'à ceux qui s'estoient toujours tenus fermes dans l'ancienne croyance : bref il les éloignoit tellement de toutes sortes d'honneurs, d'emplois & d'Offices, qu'il ne se trouvera point qu'il leur ait donné depuis aucune Charge ny aucun rang dans la Justice, dans les Finances, ny dans les Armes, sinon que par importunité, il accorda des Compagnies d'ordonnance à trois ou quatre Gentils-hommes, qui n'en eurent jamais que le titre. Avec cela il tâchoit de les fléchir tout doucement par les instructions, & par les exemples, exerçant souvent en public des œuvres de pieté, ayant prés de luy des Religieux qui pratiquoient des devotions tres-austeres, faisant imprimer toutes sortes de Livres bien Catholiques, & défendant la lecture & l'impression de ceux qui ne l'estoient pas. Ces moyens convertirent plus de Huguenots en trois ou quatre ans, que les bourreaux ny les armées n'en avoient converty en quarante; & s'ils eussent continué, cette opinion de conscience se fut sans doute dissipée dans peu de temps par une opinion d'honneur, & toutes les factions se fussent amorties durant ce calme, comme elles s'irritoient par l'émotion. Il y avoit mesme apparence, & les plus habiles gens de ce temps-là ont crû que les auteurs de la Ligue, soit par impuissance, soit que le repos eût fait rasseoir les fumées de leur ambitieuse frenesie, eussent peu à peu relâché leurs desseins, & se fussent enfin rangez à une sincere obeïssance. Mais ce Roy au lieu de se fortifier pendant ce temps-là, s'affoiblissoit encore davantage; & comme un homme à qui on auroit coupé les veines dans un bain chaud, il perdoit avec plaisir ce qui luy restoit de vigueur & d'autorité : puis cette défaillance le mettoit dans le mépris; & l'orgueil & l'avarice des favoris, choquant les Grands & vexant les peuples, excitoient contre luy la haine des uns, & irritoient la patience des autres,

Perigueux repris par les Catholiques.

Doux moyens par lesquels le Roy veut convertir les Religionnaires,

Leur ostant les Charges.

Mais il laissoit affoiblir son authorité.

jusques-là qu'ils les tournerent en desespoir & en fureur. Rien ne pouvoit éviter leur avidité, ils prenoient sur toutes choses : il ne se forgeoit presque point d'imposts que pour eux, ils s'emparoient des dépoüilles des morts, & tiroient avec l'argent du Roy, ou arrachoient avec son autorité les Charges & les Gouvernemens des vivans, qui en demeuroient offensez à jamais : ils bravoient ceux qui dédaignoient de ployer sous leur empire, & pilloient ceux qui n'avoient pas le courage de leur resister. Quand quelque Seigneur ou quelque bon Magistrat s'opposoient à leurs entreprises, ils disoient, *qu'il falloit envoyer ce bœuf à la boucherie*; parlant d'exiger sur le peuple ils se servoient de ce jargon, *écorcher les veaux* ; sur les marchands, *tondre les brebis* ; & sur les Financiers, *plumer les poules*. Leur insolence crût jusqu'à un tel poinct que l'un d'eux parloit la teste couverte aux Princes du sang, & se faisoit appeller simplement Monsieur par les Courtisans, comme s'il eût esté fils de Roy. Le seul bien qu'ils faisoient, c'estoit qu'ils s'entrechassoient les uns les autres : François d'O estant accusé d'avoir vendu les pierreries de la Couronne fut relegué en Normandie, où son humeur avare & qui se plaisoit à tracasser, se mit comme par dépit de la Cour, à faire trafic de toiles & de pepinieres : mais deux ans aprés le dégoût de cette vie mecanique, & le desir des plaisirs passez le presserent si fort qu'il ceda son Gouvernement du chasteau de Caën, & sa Lieutenance de basse Normandie à Joyeuse pour avoir la liberté de revenir à la Cour, & se remit à estre Financier sous sa protection ; sa convoitise le transformant ainsi en toutes sortes de personnages, de Capitaine en Maltotier, & en Intendant, aprés en Gouverneur de Province, puis en marchand, & derechef en Financier. L'éloignement de François d'Epinay Saint-Luc arrivé peu auparant, causa plus de regret & aussi plus d'estonnement dans l'esprit des honnestes gens. Ce Gentil-homme estoit issu d'une maison de Normandie, plus riche d'antiquité que de biens : il avoit presque toutes les graces du corps & de l'esprit, que la Nature & l'art peuvent donner, la taille, la bonne mine, les agréemens du discours & de la conversation, mesme les gentillesses & les charmes que les belles lettres inspirent à une ame bien faite : car il composoit en vers sur le champ, & avoit des reparties qui marquoient également son erudition & la presence de son esprit ; Qualitez avec lesquelles il avoit ravy les bonnes graces du Roy, & les eût enfin possedées luy tout seul, si les autres favoris ne se fussent liguez contre luy. Le sujet pour lequel il le prit en aversion se trouve dans d'Aubigné, à peu prés conforme à la traditive ; Quoy qu'il en soit, il avoit resolu de le priver de tous ses bien-faits : mais il estoit à craindre que le desespoir ne le precipitast dans le party Religionnaire ou dans les interests de la Ligue : là où il eût pû faire de la peine avec son gouvernement de Broüage, place fort considerable pour le revenu des salines dont elle peut disposer. Depuis qu'elle avoit esté prise sur les Religionnaires, le Roy en avoit donné le gouvernement à S. Gelais-Lansac, lequel faisant d'excessives & foles dépenses en toutes choses, mais principalement au jeu, s'en deffit deux ans aprés en faveur de Saint Luc, & joüa, dit-on, en un soir la recompense qu'il en eut. Or le Roy estant persuadé qu'il faloit oster cette place à Saint Luc, donna charge à Jacques de Savary-Lancome fils d'une sœur de Villequier, & Mestre de Camp du Regiment de Picardie, dont il y avoit quelques compagnies dans Broüage, d'y aller en diligence & de s'en saisir, comme aussi à Lugoly Lieutenant de Prevost, d'arrester Saint Luc. Mais le Duc de Guise qui avoit l'œil à tout, l'en avertit un soir comme il estoit au bal, luy faisant appercevoir Lugoly qui le guettoit pour le prendre au sortir de là, & favorisa adroitement son évasion. Il alla donc prendre la poste, & y arriva plûtost que l'autre ; si bien qu'il s'assura de la place, en ayant promptement mis dehors les troupes suspectes, & la garda avec un grand ressentiment d'obligation à celuy qui luy en avoit donné l'avis.

Avarice de ses favoris le fait haïr des peuples.

Faste des Favoris.

D'O chassé de la Cour.

Saint Luc disgracié.

Le Roy veut le faire arrester & luy oster Broüage.

Guise l'en avertit, il se sauve à Broüage.

Par son éloignement Arques & la Valette demeurerent maistres de la faveur, sans avoir de rivaux qu'eux-mesmes, & joüissant comme par indivis, de l'affection du Roy : laquelle s'estant détachée de tous autres objets, s'accroissoit également envers eux, de telle sorte qu'il les appelloit ses enfans, & les traitoit de mesme, sans en avantager l'un plus que l'autre. Ainsi la principale occupation & le plus grand plaisir de ce Roy consistant à plaire à deux favoris, il témoignoit ne pouvoir estre content qu'il ne les eût faits aussi grands que luy-mesme, & rendus si puissans, disoit-il, qu'il ne fût pas au pouvoir ny de l'envie ny de la fortune de les détruire. Il voulut donc, n'ayant point de filles à leur donner pour les allier aussi hautement qu'il desiroit,

Arques & la Valette, les deux premiers favoris.

Le Roy les veut marier hautement.

les marier avec les sœurs de sa femme, qui estoient Marguerite & Christierne, quoy qu'ils fussent déja fiancez avec deux autres heritieres, sçavoir Arques avec Marguerite fille d'Eleonor de Chabot-Charny, & la Valette avec Jeanne fille de Jean de Moüy. Or afin de les honorer de quelque titre qui les élevast à l'honneur d'une si haute alliance que la sienne, il voulut leur donner à tous deux la qualité de Duc & Pair : & pour cet effet commençant par Arques qui estoit le plus âgé, & qui en avoit besoin pour son mariage, il erigea le Vicomté de Joyeuse en Duché & Pairie, par un Edit du mois d'Aoust, qui fut verifié en Parlement le septiéme de Septembre, avec cette prerogative de preceder tous les autres Ducs & Pairs, qui ne seroient point Princes du sang, ou des quatre Maisons de Longueville, de Savoye, de Lorraine, & de Nevers. En mesme temps, de peur de donner jalousie à la Valette, il se hasta d'acheter la terre d'Espernon en Beausse qui appartenoit au Roy de Navarre, & la luy donna avec le mesme titre & la mesme preséance sur les autres aprés celle de Joyeuse. Il fut receu en cette qualité au Parlement le vingt-septiéme Novembre, à raison dequoy nous le nommerons desormais Duc d'Espernon : mais cette preséance luy suscita depuis des procez avec les autres Ducs plus anciens, principalement avec François de Luxembourg Duc de Piney, qui ayant esté honoré de pareil titre par le Roy, en avoit eu lettres avant luy, quoy qu'il eût esté empesché de prester le serment en Parlement avant le douziéme de Decembre. Cependant le Duc de Lorraine amena ses niéces, avec autant de suite & de magnificences que s'il les eût voulu marier à des Rois : Pour Christierne estant encore trop jeune, elle fut seulement fiancée au Duc d'Espernon & pourtant elle ne l'épousa pas, mais ayma mieux prendre le voile sacré : Pour Marguerite ses fiançailles s'estant faites au Louvre dans la chambre de la Reine, les nopces en furent celebrées huit jours aprés dans l'Eglise de saint Germain de l'Auxerrois. Il seroit superflu de vous décrire les mascarades, les balets, les tournois, les festins, les musiques, & toutes les autres magnificences que le luxe inventa pour cette réjoüissance : : en un mot elle dura prés de six semaines, & Paris le Theatre des merveilles, n'avoit jamais rien veu de semblable. Le Roy habillé de mesme que son favory, mena la mariée à l'Eglise, suivie, & accompagnée de la Reine & de toute la Cour en son plus grand éclat : Ensuite des nopces, il ordonna dix-sept festins qui se firent de rang par les Princes & Seigneurs parens de la mariée; le moindre revenoit à plus de cens mille livres, à tous lesquels les conviez changerent d'habits, si riches & si precieux, que les draps d'or & d'argent n'y avoient point de lustre. Il y en avoit qui coustoient dix mille écus de façon : enfin la dépense y fut si prodigieuse, que le Roy pour sa part seulement n'en fut pas quitte à moins de quatre millions de livres, outre qu'il promit payer au marié pour la dot de sa femme quatre cens mille écus dans deux ans : & quand on luy remontroit que l'excez de ses profusions le ruineroit, il répondoit qu'il seroit sage aprés qu'il auroit marié ses deux enfans, il entendoit Joyeuse & Espernon. L'arrivée des Ambassadeurs Suisses fit restraindre pour quelque temps ses prodigalitez, & rabbaissa un peu le luxe de la Cour : car estant venus à Paris demander de l'argent qu'on leur devoit, & les Thresoriers leur ayant répondu que le Roy n'en avoit point & qu'ils prissent patience, ils repartirent selon la liberté de la nation, qu'il n'estoit pas croyable qu'un Prince si sage & si avisé eût dépensé douze cens mille écus pour son plaisir aux nopces d'un Gentil-homme, sans en avoir bien d'autres dans ses coffres pour subvenir aux affaires de son Royaume. Ce qui fut cause que les nopces du frere aîné du Duc d'Espernon, qui se maria l'année suivante dans le Louvre avec Anne fille de René de Batarnay-du Bouchage, se firent sans aucun appareil. Deux Envoyez du grand Seigneur Amurat III. eurent part à ces réjoüissances, l'un d'eux estant venu pour renouveller les anciennes Confederations entre les Rois de France & les Princes Ottomans, & l'autre pour prier le Roy d'assister à la circoncision du fils aîné d'Amurat, qui se devoit solennellement celebrer à Constantinople au mois de May de l'année suivante : ce qui fut cy-aprés le fondement de la médisance des Ligueurs pour appeller ce Roy Turc, & luy reprocher qu'il estoit parrin du fils du grand Seigneur.

Erige la Terre de Joyeuse en Duché & Pairie pour Arques, qui se nommera cy-aprés Joyeuse,

& celle d'Espernon pour la Valette, qui se nommera Espernon.

Nopces de Joyeuse.

Effroyable dépense qui s'y fit.

Ambassadeurs Suisses demandent de l'argent.

Ambassadeurs du grád Turc.

Tristesse & murmure des peuples dans ces réjoüissances.

Mais la joye de ces magnificences n'estoit pas pour les miserables peuples, ils ne les regardoient qu'avec des souspirs & des larmes : on entendoit parmy le bruit de ces pompes, des murmures d'indignation & de douleur contre les favoris ; & les Esprits les plus aigres, les uns par vengeance, les autres de pure malice, semoient

d'outrageuses Satyres en prose & en vers, là où ils descrivoient d'une ancre si noire toutes les débauches de la Cour, qu'elles estoient trop horribles pour sembler veritables. Mais il n'estoit que trop vray, que les Charges de nouvelle creation se donnoient publiquement comme billets de change, à des Maquignons, à des Tailleurs & autres ouvriers, & que le payement de ces folles dépenses s'assignoit sur des Edits qui n'estoient pas encore faits, dont les marchands fournissoient eux-mesmes l'avis & le Traitant, pour retirer par ce moyen les parties qu'ils avançoient. Au mois de Juillet, le Roy luy-mesme seant en son lict de Justice en avoit fait passer neuf de cette nature; à quoy Augustin de Thou son Avocat conclut facilement, mais le Corps du Parlement s'y opposa avec une respectueuse hardiesse. Le jour precedent les Chambres assemblées avoient resolu d'une commune voix, que ces Edits ne pouvoient passer; ce qui fut cause que le Roy y alla luy-mesme: neanmoins en sa presence ils dirent au Chancelier Birague qui recueilloit les voix, qu'ils n'avoient point d'autre opinion que celle-là: mais nonobstant cela le Roy commanda qu'il fût procedé à la publication. Il faut en cet endroit donner une loüange immortelle & rendre un remerciment public à la genereuse integrité du premier President Christophe de Thou, puis qu'en ce monde l'honneur est l'unique recompense de ceux qui servent bien leur patrie: ny la faveur ny la crainte n'empécherent jamais ce vertueux Magistrat de parler comme il devoit en ces occasions; il dit alors, *que selon la loy du Roy qui est son absoluë puissance, ces Edits pouvoient passer, mais que selon la loy du Royaume qui estoit la raison & l'equité, ils ne le pouvoient ny ne le devoient.* Et bien que ces remontrances n'eussent point eu d'effet, il ne se rebuta point & ne laissa pas encore aprés d'en faire de fort pressantes, quand il en fut besoin. L'année passée les Generaux des Aydes s'estoient aussi comportez avec pareille fermeté pour le bien public: ils ne voulurent jamais avec toutes les expresses & comminatoires jussions du Roy, publier l'Edit portant la suppression des privileges des exempts du huit au vingt, & quelques autres semblables imposts: tellement qu'ils furent interdits; & quoy que par aprés il leur eût declaré qu'il ne vouloit plus s'ayder de cet Edit, & qu'il les restitueroit pourveu qu'ils le verifiassent seulement par forme, ils ne firent simplement que l'enregistrer dans leur Greffe, à cause dequoy la voix publique les appella *Genereux*, au lieu de *Generaux*.

Profusion d'Edits.

Le Roy en Parlement pour en faire verifier.

Genereuse integrité de Christophe de Thou.

Courageuse action de la Cour des Aydes.

Pour ces raisons les peuples conceurent une furieuse aversion contre les favoris; laquelle retomboit de necessité sur le Prince: Et au mesme temps les extraordinaires & nouvelles devotions qu'il pratiquoit, ayderent beaucoup à le mettre dans le mépris, & donnerent sujet de taxer sa foiblesse, plûtost que de loüer sa pieté. Son naturel à proprement parler estoit de cire, capable des impressions du bien & du mal, & qui se portoit facilement à l'un ou à l'autre, selon les conseils & les habitudes de ceux qui l'approchoient: Il avoit certainement de bons sentimens de la Religion, il craignoit Dieu & les choses de l'autre monde: de sorte qu'alternativement sa fragilité emportée par la compagnie, le jettoit dans la dissolution, puis l'apprehension des Jugemens divins & les remords de sa conscience l'en retiroient, & derechef lors qu'il avoit repris de nouvelles forces dans la penitence, l'habitude le plongeoit dans les voluptez. Or avec cette inclination qu'il avoit d'estre devot, il s'imaginoit aussi que la necessité du temps luy conseilloit de le paroistre, & que comme d'un costé l'exemple de sa vie toute religieuse convertiroit les Huguenots, ou du moins leur imposeroit silence, sur ce qu'ils avoient tant crié contre les débauches de la Cour; de l'autre, il raviroit les peuples en admiration, principalement les Parisiens, qu'il enchanteroit si bien par cette opinion de sainteté, qu'ils se laisseroient imposer telles charges qu'il luy plairoit, & les payeroient comme des offrandes. Outre cela, les Ligueurs bien aises de le voir dans ce train de vie faineante, les flateurs vrays assassins des Princes, & certains Ecclesiastiques ignorans & mal zelez, ou desirans se faire valoir auprés de luy, s'efforçoient à qui luy trouveroit le plus de nouvelles & plausibles inventions de confreries, de processions, de pelerinages, & autres exercices spirituels consistans dans une pompe exterieure. Il y avoit entr'autres le Pere Edmond Auger son Confesseur, & le Pere Claude Mathieu, ce dernier meslé depuis bien avant dans les intrigues de la Ligue, qui l'engageoient de plus en plus dans ce genre de vie. La Reine-Mere s'en plaignit souvent au Pere Auger, luy reprochant qu'il luy gastoit son fils, & qu'au poinct où estoient les affaires, la France avoit besoin d'un Roy, & non pas d'un Moine: mais n'ayant plus le credit qu'elle avoit eu auparavant, elle fut contrainte de s'accommoder à ces façons, pour essayer si

Nouvelles devotions rendent le Roy méprisable.

Pourquoy il s'addonnoit à ce genre de vie.

Quelles gens l'y entretenoient.

La Reine-Mere s'en fâche, mais n'y peut remedier.

par cette complaisance elle pourroit regagner ce qu'elle avoit perdu.

Pendant cette oisiveté le Duc de Guise n'estoit pas inutile, & tramoit diverses entreprises pour son aggrandissement. Il en avoit une entr'autres sur Strasbourg, ville que la Maison de Lorraine muguetoit il y avoit long-temps, & dont luy-mesme avoit grande envie, afin d'avoir une forteresse sur le Rhin, qui tinst les Protestans toûjours en alarme & en crainte, de sorte qu'ils n'osassent sortir de chez eux pour venir en France, soit au secours des Religionnaires, soit à la solde du Roy mesme, s'il en avoit besoin; car on ne sçait pas ce qu'il machinoit dés ce temps-là. Le Comte de Vignory luy avoit pratiqué pour ce dessein un jeune Gentilhomme, nommé Robert de Hevy-Maleroy, lequel ayant ses terres dans le païs Messin, & faisant profession de la nouvelle Religion, estant d'ailleurs fils d'une sœur de Clervant fort consideré parmy les Religionnaires, n'avoit garde d'estre suspect à ceux de Strasbourg; au reste il s'estoit facilement laissé persuader de servir d'instrument pour cette surprise, parce qu'on l'asseuroit que cela se faisoit de l'ordre du Roy, & qu'on n'y changeroit rien dans la Religion. Or afin de l'executer il avoit pris commission des Estats des Païs-bas, par le credit de Clervant, de lever quatre mille hommes de pied dans le païs d'Alsace, ausquels il avoit assigné le lieu pour faire montre generale prés de Strasbourg; ce qui luy donnoit occasion d'entrer souvent dans la Ville pour acheter des armes & des munitions, & traiter avec des Marchands pour son payement. Cependant le Duc de Guise vint sur la frontiere de Lorraine pour estre prest au poinct de l'execution, & la faciliter par ses conseils: son arrivée donna l'alarme aux Bourgeois de Strasbourg, & neanmoins faillit à les precipiter dans le mal-heur qu'ils apprehendoient: car ils communiquerent leur deffiance à Maleroy, comme à un de leurs confreres, & de leurs plus fidelles amis, & le prierent de les vouloir assister de ses troupes, si le Duc entreprenoit quelque chose contre eux. Luy qui ne cherchoit que cela, leur offrit plus de choses qu'ils n'en demandoient, & fit approcher ses gens de la Ville, en intention de se saisir d'une porte par le moyen de certaine intelligence. Mais comme il n'attendoit que l'heure de faire joüer son entreprise, le Roy, ou plûtost les favoris qui veilloient de prés le Duc de Guise, avertirent les Bourgeois de Strasbourg qu'ils eussent à se prendre garde de ce qui se tramoit contre eux, & des troupes qui estoient à leurs portes. Cét avis leur ayant ouvert les yeux sur les actions de Maleroy, ils le prierent fort civilement de se retirer de dessus leurs terres; Et ce fut alors que toute l'intrigue se découvrit, les Capitaines à qui on l'avoit communiquée, s'en estant sotement vantez, lors qu'ils se virent contraints de sortir du païs. Cela pensa perdre Clervant d'honneur & de reputation, quoy qu'il en fust innocent: & pour le jeune homme il en fut en si mauvaise estime dans le party, que depuis cette entreprise tout le monde le fuyoit, encore qu'il en témoignast un grand repentir, & que les plus indulgents eussent reconnu qu'il y avoit en son fait beaucoup plus de surprise que de malice. A quatre ans de là le Roy de Navarre reçût en quelque façon ses excuses, Clervant le luy ayant presenté au commencement de la guerre de 1585. mais pourtant il ne voulut point se servir de luy auprés de sa personne, & l'envoya au Mareschal de Montmorency en Languedoc: où il fut blessé à mort en commandant l'artillerie au siege d'une petite bicoque prés du Pont saint Esprit.

Entreprise du Duc de Guise sur Strasbourg.

Se sert de Maleroy pour cét effet.

Qui levoit des troupes pour les Estats des Païs-bas prés de Strasbourg.

Le Roy avertit ceux de Strasbourg,

qui prient Maleroy de se retirer.

La France joüissant de la paix au dedans, il estoit besoin pour l'occuper qu'elle eust la guerre au dehors. Il n'y avoit point de sujet où elle deust employer ses armes plus utilement qu'à borner la grandeur de la Maison d'Austriche: elle en avoit deux belles occasions, la guerre des Païs-bas & le restablissement d'Antoine Roy de Portugal: mais comme elles furent embrassées plûtost par hazard que par conseil, & non par le Roy mesme, mais seulement par des particuliers, qui ne combattoient une si grande puissance qu'avec une petite partie des forces de cét Estat, elles eurent le succés que vous allez voir. Quant à celle des Païs-bas, les Estats n'ayant pû obtenir de paix raisonnable par la conference de Cologne, avoient toûjours entretenu Monsieur en esperance qu'ils l'éliroient pour leur Souverain, traitant neanmoins en mesme-temps avec la Reyne d'Angleterre. Ils avoient beaucoup plus d'inclination pour elle, à cause du commerce d'entre les deux nations, & de la vieille haine contre les François; mais le Prince d'Orange pour d'autres raisons aimoit mieux Monsieur: & il leur sceut si bien representer les avantages qu'ils en tireroient, que ses persuasions jointes à la necessité de leurs affaires, les obligerent de traiter tout de bon avec ce Prince. Donc aprés plusieurs negocia-

Affaires des Païs-bas.

Lesquels traitent avec Monsieur, & le font leur Souverain.

1580.

tions, l'assemblée des Estats tenuë à Anvers, où se trouverent les Deputez de Brabant, Flandre, Holande, Zelande, Malines & Frise, envoya vers luy une solemnelle deputation avec plein pouvoir, dont estoit chef Philippe de Marnix-Sainte Aldegonde. Ces Deleguez l'estant venus trouver au Plessis lez Tours, passerent un Traité avec luy contenant 28. Articles, dont la substance estoit, *Qu'ils le choisissoient & recevoient pour leur Prince & Seigneur, luy & ses fils legitimes, avec telle souveraineté qu'avoient eu les Seigneurs precedens, reservant à leur choix, s'il avoit plusieurs fils, de prendre lequel ils voudroient; A la charge qu'il entretiendroit les anciennes alliances, les privileges des Provinces, la Religion, les coûtumes, & toutes les choses en l'estat qu'elles estoient, Qu'il assembleroit les Estats une fois l'an, & leur permettroit à ceux de s'assembler toutes fois & quantes; Ne feroit aucun traité ny alliance avec l'Espagne, & ne changeroit rien sans leur consentement; N'installeroit dans les Charges, ny mesme dans les places d'autres garnisons ny d'autres personnes que des naturels habitans; Mettroit toutes ses troupes hors des Païs-bas, si-tost qu'il en seroit requis; Feroit la guerre avec ses moyens & ceux qu'il pouvoit avoir du Roy son frere: à quoy ils contribueroient deux millions quatre cens mille florins par an, pour payer ses troupes; Procureroit que le Roy l'assistast luy & ses heritiers, & ne donnast aucun secours, faveur ou passage aux Espagnols; Bref feroit en sorte que les Païs-bas demeurassent estroitement unis & attachez avec la France, sans estre pourtant incorporez ny annexez à la Couronne.* Il fut depuis encore ajoûté quelques autres Articles à ceux-là, les Deputez ayant suivy Monsieur à Bergerac & à Bordeaux, sçavoir *Qu'on luy donneroit de plus dix mil florins par mois, & six places pour seureté.* Tandis que le Traité se negocioit, il envoya par avance Chamois Mestre de Camp prendre possession de Cambray, dont il avoit fait marché avec Inchy. Les Espagnols le tenoient déja comme investy, gardant toutes les avenuës du costé de France: tellement que ce Capitaine fut défait & pris à Aspremont par les gens du Seigneur qui portoit ce nom; mais Balagny avec meilleure fortune entra dans la place, & la rassura. Il ne restoit pour son expedition, sinon que le Roy l'autorisast de son aveu & de son assistance: à cela s'opposoit la cabale Espagnole & la haine des Favoris, lesquels prenant le Roy par son foible, qui estoit la crainte, & par la jalousie qu'il avoit de son frere, l'empeschoient de se declarer pour luy, & tâchoient par leurs sourdes menées de rompre ou de retarder ses preparatifs. Ils faisoient mesme courre des bruits malicieux que ce Prince avoit conspiré avec les Protestans de ruiner la Religion Catholique; dont ce Prince desirant se justifier écrivit des lettres au Parlement, par lesquelles il protestoit que son intention ne se portoit qu'à délivrer un peuple oppressé de la servitude la plus tyrannique qui fut jamais, & prouvoit par quantité de raisons que cette expedition estoit également glorieuse & utile à la France. Toutefois le Parlement ne voulut pas recevoir son paquet, mais le renvoya tout cacheté au Roy; le premier President ayant répondu au porteur que cette auguste Compagnie n'avoit pas accoûtumé d'en lire aucun que ceux qui venoient de la part de Sa Majesté ou de Monsieur le Chancelier. Mais si le Roy se montroit contraire à ses desseins, la Reine-Mere les favorisoit assez manifestement, tout le party Religionnaire l'y poussoit, & avec cela il faut avoüer que ses affaires estoient alors gouvernées par des esprits plus rusez & plus agissans que ceux qui se mesloient de les retarder.

A quelles conditions.

Monsieur envoye Balagny dãs Cambray.

1580.

La cabale Espagnole & les Favoris empeschent le Roy d'assister Monsieur puissamment.

La Reine-Mere les favorisoit.

Les intrigues de ces gens-là & celles de la Reine-Mere furent si puissantes sur l'esprit du Roy, que contre sa volonté, il envoya une magnifique & solemnelle Ambassade en Angleterre, pour faire le mariage tant de fois recherché de la Reine Elizabeth. Le Prince-Dauphin estoit chef de cette legation, auquel il joignit le Mareschal de Cossé, Loüis de Saint Gelais-Lansac, Taneguy le Veneur-Carrouges Lieutenant de Roy dans la haute Normandie, Bertrand de Salignac-Motte-Fenelon, Barnabé Brisson depuis peu President au Parlement à la place de Believre, Michel de Castelnau-Mauvissiere, & Claude Pinard Secretaire d'Etat; & de la part de Monsieur Pierre Clausse-Marchomont, & Jacques Vray Secretaire de ce Prince. Elizabeth les receut avec de grandes demonstrations de joye, de somptueux festins qui se firent dans un hostel de charpente bâty exprés à Westmunster, & des Tournois celebrez avec un merveilleux concours de sa plus brave Noblesse: ensuite dequoy elle nomma Guillaume Cecile, grand Tresorier, Edoüard Clinton Comte de Lincolne, Admiral, Thomas Ratclif Comte de Sudsex, François Roussel Comte de Bedford, le Secretaire Valsingham, & quelques autres, pour traiter avec eux des Articles du mariage: Lesquels aprés une longue discussion furent ac-

Celebre Ambassade en Angleterre, pour traiter le mariage de Monsieur avec la Reine.

Conventions de ce mariage. cordez vers le commencement de Juin. En voicy les plus remarquables. *Monsieur le Duc d'Anjou, & la Reine contracteront mariage en Angleterre par paroles de present dans six semaines aprés la ratification des Articles. Monsieur & ses gens auront l'exercice de leur Religion dans leurs maisons; & quelque part que Monsieur aille, il luy sera assigné un lieu pour cela: mais il n'y admettra point les Anglois ny les Hibernois. Ne pourra rien innover dans la Religion receuë en Angleterre. Joüyra de l'honneur & titre de Roy aprés la consommation; laissant neanmoins l'entiere conduite des affaires à la Reine. Les lettres Royaux & expeditions se feront au nom de tous deux. Il assignera à la Reine quarante mil écus de douaire sur le Duché de Berry, avec la permission du Roy. Reciproquement la Reine luy obtiendra du Parlement une pension annuelle la plus grande qu'elle pourra, dont il disposera à sa volonté, mesme au cas qu'il la survécust. Quant aux enfans, tant fils que filles, ils succederont à l'heredité maternelle, selon les Loix d'Angleterre. S'il y a deux masles, l'aisné succedera au Royaume de France, (s'entend si Monsieur y parvient) & le puisné à celuy d'Angleterre. S'il n'y en a qu'un qui parvienne aux deux Couronnes, il demeurera en Angleterre de deux ans huit mois. Si Monsieur survit la Reine, il aura la tutele de ses enfans; des masles jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis, des filles, jusqu'à quinze: mais s'il meurt auparavant qu'ils ayent atteint ces âge, la tutele en demeurera au Parlement. Il ne changera rien aux droicts ny aux coûtumes d'Angleterre, & n'emmenera point la Reine hors de l'Isle sans son consentement d'elle & des Milords. Ne transportera point les tresors du païs. Ne commettra la garde des places qu'à des Anglois naturels. N'engagera point le Royaume à des guerres étrangeres. Si la Reine meurt sans enfans, il ne s'y attribuera aucun pouvoir. Le present Contract sera leu & enregistré en toutes les Cours de France & d'Angleterre. Sera ratifié par le Roy de France, & y aura à part un traité de ligue & confederation entre les deux Couronnes.* Il y fut adjoûté cette reserve, *Que la Reine ne seroit point obligée de consommer le mariage, qu'auparavant le Duc & elle ne se fussent reciproquement éclaircis & satisfaits sur de certaines choses, & qu'ils n'eussent donné advis de tout au Roy; pourquoy ils prenoient six semaines de temps.* Or il y avoit de grandes difficultez pour l'accomplissement: l'aversion des Anglois contre les François, les interests des Grands du païs, les intelligences secretes des Espagnols, dont cette alliance sembloit estre la ruine infaillible, outre cela, la malignité des Puritains, & la jalousie de Robert Comte de Leycester, s'y opposoient. Les Puritains haïssoient fort cette Reine, parce qu'elle reprimoit sagement leurs turbulentes saillies, & ne vouloient point qu'elle se mariast, afin que mourant sans enfans, ils pussent troubler le Royaume & introduire l'anarchie. Quant à Leycester, homme de peu de noblesse, à ce qu'on luy reprochoit, & capable de tous crimes pour satisfaire son ambition & sa paillardise, au reste adroit & rusé Courtisan, il avoit tellement gagné l'esprit de la Reine & toutes les personnes d'alentour d'elle, qu'il se vantoit entre ses amis, de l'avoir comme un autre Vulcan, *enveloppée avec un tissu de chaisnes deliées, par lequel il la tenoit enserrée dans une invisible prison.* Ce grand credit luy ayant donné la presomption de pretendre à l'épouser, il rompoit subtilement les poursuites des Princes qui la demandoient. Ainsi quand Simier y vint de la part de Monsieur l'année precedente, il luy joüa toutes les malices imaginables; & comme il vid que mal-gré luy, cet habile Courtisan avoit si bien gouverné la Reine qu'elle se plaisoit à le voir auprés d'elle, il se voulut servir du poison & des embusches pour le faire perir, & tascha de pratiquer Fervaques pour l'assassiner à Londres, sous pretexte d'une vieille querelle. Simier s'en estant apperceu s'en plaignit à la Reine, & luy découvrit que Leycester estoit marié avec la veuve du Comte d'Essex, dont elle se fascha si fort, que sans l'intercession du Comte de Sudsex, elle l'eût fait mettre dans la tour de Londres. Cette disgrace desabusa un peu Leycester de ces vaines esperances, mais alluma davantage en son cœur le desir de se vanger: tellement qu'il continua toûjours de nuire aux recherches de Monsieur, faisant semer parmy le peuple, par le moyen des Puritains, Que ce Prince estant Catholique se vouloit approprier l'Angleterre en vertu d'une donation du Pape, & se deffaire de la Reine Elizabeth, pour épouser par aprés la Reine d'Escosse; Que si son frere venoit à mourir il établiroit un Viceroy en Angleterre, chargeroit le païs de citadelles & de garnisons, & pour l'asservir entierement prodigueroit les biens & le sang des Anglois dans des guerres étrangeres. Sur ces rapports calomnieux il s'éleve des rumeurs qui sentent la sedition, & le Conseil les fait encore plus grandes pour alarmer la Reine: de sorte que quand il est question d'accomplir

Marginal notes: 1580. — Empeschemens à ce mariage. — Les Puritains, — & le Comte de Leycester, — qui pretendoit épouser Elizabeth, reculoit tous ceux qui la demandoient. — Calomnies qu'il semoit contre Monsieur.

d'accomplir le mariage, elle demande que l'on concluë premierement la ligue offensive & défensive entre la France & l'Angleterre : le Roy au contraire insiste que les nopces se fassent auparavant. Ainsi elle trouva encore un delay pour cette année, & cependant, de peur d'offenser Monsieur qui se fut vangé d'elle en acceptant la Reyne d'Escosse ou une fille d'Espagne, que les zelez Catholiques luy offroient, elle l'assista assez liberalement de ses deniers, & le recommanda aux Flamans aussi affectueusement que s'il eût déja esté son époux.

Elizabeth trouve un delay pour n'accomplir pas le mariage.

Or les Estats considerant que selon les formes de la Justice il n'avoit pas esté en leur pouvoir de luy deferer la souveraineté des Provinces, que premierement ils ne fussent en pleine liberté, ils firent une assemblée generale à la Haye, où d'une resolution passée par toutes les voix, ils declarerent, *Que le Roy Philippe en estoit décheu par son mauvais & tyrannique gouvernement; Que les habitans du pays estoient absous du serment de fidelité en son endroit; Qu'ils leur défendoient de le plus reconnoître, ny de se servir de son nom, seaux & cachet, mais de ceux des Estats, en attendant l'arrivée de Monseigneur le Duc d'Anjou :* Vers lequel ils envoyerent derechef des Deputez, pour le supplier de haster son voyage. Le Duc de Nevers, s'avisa alors de publier un Manifeste, composé par Jean Chandon Masconnois Maistre des Requestes, pour montrer qu'il avoit droit sur les Duchez de Brabant & de Limbourg, & sur la ville d'Anvers. Il exposoit ses raisons de la sorte. Philippe le Hardy Duc de Bourgogne fils du Roy Jean avoit épousé depuis par la faveur du Roy Charles son frere, Marguerite de Flandres, qui estoit fille de Loüis III. Comte de Flandres, & d'une Marguerite de Brabant, qui de sa tante Jeanne heritoit du Brabant, du Limbourg, & de la Seigneurie d'Anvers. De leur mariage Philippe & Marguerite avoient eu trois fils, Jean, Antoine, & Philippe, entre lesquels ils avoient ainsi partagé leurs terres : Jean qui estoit l'aîné avoit eu toutes celles qui venoient tant du costé de Loüis son ayeul, que du costé de Philippe son pere ; & Antoine celles qui venoient de Jeanne sa grande tante, à la charge que s'il mouroit sans enfans mâles, elles retourneroient à son frere Philippe puisné par droit de fideicommis; dont il fut passé un acte autentique à Bruxelles l'an 1401. depuis confirmé par les Estats generaux. De Jean estoient issus les Ducs de Bourgogne, dont la succession avoit esté portée dans la Maison d'Austriche par Marie fille de Charles le Bataillard. Quant à Antoine luy & deux fils qu'il avoit eus, estant morts sans lignée masculine, son frere Philippe luy avoit succedé, & avoit laissé deux fils, Charles & Jean, desquels le premier estant mort sans enfans, toute la succession estoit devoluë à Jean, & luy avoit esté ajugée par Arrest du Conseil du Roy. Il est vray que depuis ayant esté pris en guerre par le Duc Charles le Bataillard son cousin, il avoit esté forcé pour racheter sa liberté de renoncer à ce droit, mais auparavant il avoit fait une protestation au contraire, le 16. de Mars de l'an 1465. & le Roy Loüis XI. l'avoit confirmée, par lettres addressantes au Parlement. Ce Jean avoit laissé deux filles Elizabeth & Charlotte, dont la premiere avoit épousé Jean de Cleves, & la seconde Jean d'Albret Sire d'Orval, entre lesquelles & leurs enfans il y avoit eu de grandes querelles pour cette succession, qui avoient enfin esté accommodées par un heureux mariage, entre Charles de Cleves fils d'Engelbert & petit fils d'Elizabeth, & Marie fille de Charlotte : D'où estoit issu François, pere de Henriette femme du Duc de Nevers; qui estant l'aînée de trois sœurs, avoit par la mort de ses freres succedé à cette pretention. A laquelle n'avoit pû faire tort ny la pretenduë renonciation de Jean, puis qu'elle avoit esté forcée, & qu'il avoit protesté à l'encontre en temps & lieu; ny le Traité de Madrid fait par François I. veu que ce Roy n'avoit pas pû ceder le bien d'autruy; ny la precaution de l'Empereur Charles V. qui avoit fait apporter à Malines toutes les pieces de ce procés qui estoient au Parlement de Paris, veu que ce sage Senat, soigneux de conserver la Justice, en avoit fait faire des copies deuëment collationnées qui se gardoient encore dans ses Archives. Du commencement Monsieur s'offensa de ce Manifeste, comme si le Duc de Nevers eût voulu par là s'opposer à son élection : le Duc en estant averty luy en fit humblement ses excuses, & l'assura qu'il n'avoit pensé à faire valoir son droit que pour le ceder à son Altesse : mais Monsieur croyant que c'estoit douter de la verité du sien que d'y en vouloir joindre un autre, méprisa cette offre, & luy fit connoistre que c'est une chose importune & hors de saison, qu'un tiers qui est foible se vienne fourrer entre deux grandes puissances qui disputent une Souveraineté.

Affaires des Païs-bas.

Les Estats declarent le Roy Philippe décheu de la souveraineté.

Manifeste du Duc de Nevers, pour ses pretentions sur les Païs bas.

Monsieur s'en offense, & en méprise la cession.

Au bruit de son entreprise, qui avoit esté publiée avantageusement par toute la France, le desir du butin & de l'honneur luy amena la plus brave Noblesse, & les plus hardis avanturiers. Le Duc d'Elbœuf y vint avec quatre cens Gentils-hommes, les plus lestes qu'on eût sçû voir: S. Luc avec cent cinquante Maistres tous couverts de satin orangé, & un regiment de vieilles Compagnies: Luynes Gouverneur de Beaucaire, avec deux mille hommes des Sevenes: Turenne y accourut en poste: Guy Comte de Laval, Claude de Beauvilliers-Saint Aignan, Jacques de Montgommery, Gilbert fils du Vicomte de Ventadour, George de Villequier-la Guerche, Drou, Mauvissiere, & quantité d'autres Seigneurs voulurent avoir l'honneur de le suivre: & plusieurs Compagnies d'ordonnances du Roy s'y joignirent de leur bon gré. Tellement qu'au commencement du mois d'Aoust son armée se trouva composée de quatre mille chevaux François, & de dix mille hommes de pied, en bonne disposition d'aller secourir Cambray. Fervaques y faisoit la charge de Lieutenant general, sous lequel il y avoit quatre Maréchaux de camp, sçavoir Bellegarde, Bellefont, la Trappe, & Sorraine, (quoy que d'ordinaire il n'y eût accoûtumé d'en avoir qu'un dans les armées) Claude de la Chastre commandoit la Cavalerie, & Antoine de Silly-Rochepot l'Infanterie.

Belle armée de Monsieur.

Affaires des Païs-bas.

1580. Voicy le gros de ce qui s'estoit fait aux Païs-bas depuis que Monsieur en estoit party. Le defaut d'ordre & de deniers, causé par la mes-intelligence des Provinces & des Villes qui se renvoyoient la charge les unes aux autres, leur fit perdre plusieurs belles occasions qu'ils avoient de chasser les Espagnols. Cependant George de Lalain-Rennenberg Gouverneur de Frise quitta leur party, & n'ayant pû leur emporter cette Province, parce qu'on se défioit de luy, se rendit maistre de Groeninghe, laquelle ils ne pûrent recouvrer: car Bertel Entens l'un de leurs Chefs qui l'investit sur le champ, fut tué devant, & le Comte de Hohenlo y estant aussi allé de leur part, fut forcé à lever le siege par Martin Skenk l'un des Capitaines du Duc de Parme. Presqu'au mesme-temps ils perdirent aussi à la fin de Fevrier, la ville de Courtray sur la riviere du Lys: elle fut livrée aux Espagnols par le Gouverneur nommé Portelberg, qui sous ombre de faire entrer des compagnies de renfort y appella des ennemis. En revanche la Noüe ayant receu quelques troupes par Dunkerque, surprit Ninove, où estoit le Comte d'Egmont avec son frere & sa femme: il usa envers elle de la courtoisie qu'un Gentilhomme doit aux Dames, la renvoyant avec tout son équipage, & retint seulement le mary. Le Colonel Norrits Anglois leur sauva aussi la ville de Malines, qui durant l'absence de sa garnison s'estoit revoltée par les factions d'un Provincial des Carmes nommé Pierre Loup: car il y accourut avec Olivier du Temple & Charles de Lievin-Famars Capitaines du païs, avant que les soûlevez eussent eu loisir de mander les Espagnols: mais la discorde qui s'engendra parmy ces Chefs, donna tant de licence aux soldats, qu'ils demeurerent un mois entier dans la Ville à la piller jusqu'aux marbres, & aux barreaux de fer. Et ce retardement fut cause en partie de la défaite de la Noüe devant Ingelmonster, ce qui avint de la sorte. Estant party de devant cette place avec une partie de ses troupes, dont il laissoit l'autre au siege, pour quelque entreprise sur l'Isle, il eut avis que Philippe de Melun Vicomte de Gand, qu'on appelloit le Marquis de Risbourg, venoit à la rencontre avec deux à trois mille hommes: ainsi il rebroussa vers Ingelmonster; & parce qu'il avoit passé le Lys, il falut qu'il prist un long tour pour descendre par plus bas, là où la Madere tombe dans ce fleuve: de sorte que ne pouvant pas emmener en son Camp son Infanterie trop fatiguée d'une longue traite, il la laissa en un village à deux lieuës de là, & s'y rendit seulement avec sa Cavalerie. Risbourg sçachant bien qu'il estoit impossible que l'Infanterie y arrivast si-tost que luy, passa le Lys à Courtray, qui est bien le plus court chemin, vint l'attaquer dans son camp le soir mesme, & d'abord ayant forcé la garde du Pont bâty sur la Madere, mit toutes ses troupes en fuite, horsmis quelques compagnies de François, qui n'estoient que dix ou douze hommes, le reste estant demeuré à ce village. Avec ce petit nombre la Noüe se retira au canon, lieu d'honneur où un General doit rendre le dernier combat; & là aprés toutes les preuves de courage que pouvoit donner un si vaillant homme, il aima mieux se laisser prendre que d'abandonner le champ. On attribua la faute de ce mauvais succés à son Lieutenant nommé Marquet, lequel ayant receu de luy ordre tres-exprés de rompre ce pont, s'estoit contenté d'y faire une méchante barricade; Et l'on blâma fort l'inhumanité de Risbourg, qui estant parent de la Noüe, & mesme

Groeninghe prise par les Espagnols.

La Noüe prend Ninove & le Comte d'Egmont.

Norrits empêche les Espagnols de prendre Malines, mais la pille.

La Noüe est deffait & pris auprés d'Ingelmonster.

Par la faute de son Lieutenant.

l'ayant autrefois sollicité de venir servir les Etats, se laissa tellement emporter à la jalousie qu'il avoit contre la reputation de ce grand homme, qu'il tua de sang froid presque tous ceux qu'il prit avec luy : puis encore afin d'étouffer sa gloire par une longue captivité, il l'envoya au Duc de Parme. La constance de ce brave Seigneur ne parut pas moins dans son mal-heur, que sa valeur & sa sagesse avoient toujours paru dans le commandement. On luy demandoit pour sa delivrance qu'il s'obligeât à ne porter jamais les armes contre la Maison d'Austriche, ny contre les Princes de la Maison de Lorraine. Cette condition luy semblant offenser son devoir envers sa patrie & son Roy en restreignant son obeïssance, il la refusa genereusement & ne voulut point d'une liberté achetée aux dépens de son honneur : tellement qu'il demeura prisonnier cinq ans durant, sans que l'intercession de plusieurs Princes, ny l'estime de sa vertu qui avoit charmé ce Duc, le pussent tirer de ses mains pour de tres-grandes rançons, ny par eschange du Comte d'Egmont, & d'autres prisonniers. A la fin comme il sceut que de deux prisonniers du party d'Espagne que les Estats luy avoient donnez pour seureté, sçavoir Jean de Noircarmes Baron de Selles, & le Comte d'Egmont, le premier estoit mort, & le second fort malade, & que son fils Teligny estoit tombé en mesme mal-heur que luy, il se resolut de subir les rigoureuses loix qu'on luy vouloit imposer ; Sçavoir, Qu'il payeroit cent mille écus d'or en cas qu'il y contrevinst, dont le Roy de Navarre se constitueroit respondant & y obligeroit ses terres des Pays-bas, comme aussi le Duc de Lorraine auquel il donneroit des contre-gages, & de plus un Prince d'Allemagne ; Que si ces cautions luy manquoient, il promettoit sur sa foy & son honneur qu'il se rendroit entre les mains du Duc de Lorraine, & cependant il laisseroit son fils en gage aux Pays-bas. Horsmis la perte de ce Capitaine qui ne fut pas petite, celle que firent les Etats en cette occasion ne fut pas bien grande : la plufpart de ses troupes se sauverent, & se rallierent avec les autres ; qui escaladerent Diest, Sichen, Arschot, Condé, & quelques moindres places : mais aussi ils perdirent Nivelle & Bouchaim. Il seroit superflu de raconter par le menu toutes les actions & entreprises de part & d'autre, comme le Comte de Hohenlo & Rennenberg s'escrimoient en Frise, comme Norrits deffit les gens de ce dernier, & semblables choses. Le siege de Steenvich en Oweriffel par Rennenberg est considerable, non pour sa fortification ny pour sa garnison qui estoient tres-foibles, mais pour la conduite & pour la resolution du Capitaine Cornepur qui le défendit depuis la my-Octobre de l'année precedente, dans une extréme necessité de vivres, & n'ayant pas moins de peine à retenir les Bourgeois qu'à repousser les ennemis, jusqu'à la fin de Fevrier, qu'il fut secouru par Norrits. Cependant la Duchesse mere du Duc de Parme vint aux Païs-bas par ordre du Roy Philippe, qui sçachant que le desespoir les poussoit à se jetter sous la domination Françoise, crût que cette Princesse les ayant autrefois si sagement gouvernez, & calmé toutes les factions, estoit seule capable d'empescher cette escapade. Mais à peine cette Princesse y eut-elle esté quelques mois, que son fils devenu jaloux de son autorité ne la pût souffrir ; si-bien qu'elle s'en retourna avec peu de satisfaction.

Demeure prisonnier cinq ans.

Est contraint d'accepter de rudes conditions pour en sortir.

Siege de Steenvich.

Duchesse de Parme aux Pays bas ne peut compatir avec son fils.

Ce fut alors que les Etats resolurent de deferer la souveraineté à Monsieur ; à cause dequoy le Roy d'Espagne lâchant les dernieres foudres de son courroux sur la teste du Prince d'Orange, qu'il croyoit le principal auteur de cette negociation & de tous les troubles des Païs-bas, fit publier au mois de Juin des lettres de proscription contre luy : par lesquelles aprés de grandes & sanglantes injures, plus dignes de la passion d'une femme impuissante, que de la redoutable colere d'un puissant Monarque, il confisquoit ses biens & sa teste à quiconque le pourroit prendre ou tuer, & promettoit abolition de tout crime, annoblissement, & vingt-mille écus en argent ou en terre au meurtrier & à ses heritiers. Le Prince d'Orange y répondit par une longue & vehemente Apologie, où il ne se contentoit pas de se justifier, mais rechargeoit aussi ce Roy de plusieurs vilains crimes, luy reprochant la mort de sa femme Isabelle fille de France, & celle de son propre fils, son mariage incestueux avec la fille de sa sœur ; un autre mariage clandestin avec Isabelle Osoria, & son concubinage avec la belle Eufrasie, qu'il avoit mariée grosse à N. de Leve Prince d'Ascoly. La premiere vengeance qu'ensuite de cela tirerent les Espagnols, ce fut sur la ville de Breda, l'ancienne demeure & l'une des plus belles places des Princes de Nassaw, qui fut surprise par Charles de Barlaimont-Hautepenne l'un des Seigneurs mal-contents. La perte en fut tres-sensible au Prince d'Orange, &

Le Roy Philippe proscrit le Prince d'Orange.

Apologie de ce Prince.

Les Espagnols prennent Breda.

bien incommode aux Etats : qui d'ailleurs se trouvoient en de grandes peines de tous costez ; car leurs principales villes, comme Bruxelles & Anvers, estoient en combustion pour le fait de la Religion, leurs armées sans Chefs, leurs Soldats sans payement, & leurs commandemens sans autorité. Ainsi le Duc de Parme se promettoit, quoy qu'il manquast d'argent & de plusieurs choses pour faire puissamment la guerre, qu'il dompteroit bien-tost ces Provinces par leur propre division, pourveu qu'il pût empescher les François d'y entrer. Il faloit pour cet effet se rendre maistre de toutes les Provinces qui confinoient à la France : il avoit déja le Luxembourg, l'Artois, le Hainaut, & la ville de Gravelines, il ne luy restoit plus qu'à prendre le Cambresis : c'est pourquoy ce Duc avoit bloqué Cambray par des forts qu'il avoit bastis tout à l'entour, à Marconin, Crevecœur, & Vauxelles, & luy tenoit, pour ainsi dire, la corde au cou. Les François du commencement y faisoient entrer quelques convois, avec beaucoup de difficulté : mais à la fin il ferma si bien les avenuës, qu'ils estoient battus toutes les fois qu'ils l'entreprenoient. Ainsi le pain y eut bien-tost manqué tout à fait, & il y avoit déja une si grande disette de viande & de sel dans la ville, que l'on y mangeoit les chevaux, les chats & les rats, que l'on y vendoit une vache deux cens francs, une brebis cinquante, un œuf quarante sols, & l'once de sel huit sols. Comme il n'y avoit donc rien de plus pressant ny pour le salut des Etats, ny pour l'honneur de Monsieur, auquel Inchy avoit donné cette Ville, que de la delivrer au plûtost de cette extremité, ce Prince s'avança le quinziéme d'Aoust avec toute son armée, & parut sur le soir à la veuë des ennemis. La nuit le Vicomte de Turenne & la Voute, s'estant hazardez assez temerairement par une ardeur de jeunesse d'entrer dans la ville pour y porter les nouvelles du secours, tomberent dans le milieu des ennemis, & furent faits prisonniers par la faute de leurs guides qui s'écarterent : la Voute trouva moyen d'échapper, mais Turenne en estant plus soigneusement gardé, ne fut delivré qu'avec beaucoup de peine par l'intercession de la Reine Mere qui estoit sa parente, en payant cinquante mille écus de rançon, & aprés avoir demeuré prisonnier un an, qu'il employa utilement à la lecture des bons Livres & à l'estude de l'art militaire & de la politique. A l'arrivée de Monsieur, le Duc de Parme rassembla toutes ses troupes & demeura six heures en bataille pour le recevoir : puis voyant qu'il venoit à luy tout au contraire de ce qu'il s'estoit imaginé, il abandonna ses forts, & se retira à Valenciennes. La ville estant ainsi delivrée, Monsieur y fit entrer un grand convoy dés ce jour-là, & le lendemain il y entra luy-mesme armé de toutes pieces parmy les fanfares des trompettes, & les acclamations du peuple, qui le receut comme chef souverain du Chasteau & protecteur de la liberté du pays de Cambresis : aprés il presta le serment sur l'Autel de Nostre-Dame, puis à la Maison de Ville, jurant qu'il la gouverneroit selon ses anciennes coûtumes & libertez. Aprés qu'il eut pris possession de la Seigneurie de Cambray, il marcha vers Alleux & l'Escluse dont il chassa les ennemis, & mit le siege devant Cateau en Cambresis, residence ordinaire de l'Evesque de Cambray : il le batit si rudement qu'au bout de treize jours il le força de capituler à discretion, mais il en usa avec beaucoup de douceur, pour donner d'abord de bonnes impressions de sa clemence. Charles de Beaune Vicomte de Tours y fut tué en un assaut, & Jean de Montluc-Balagny, à qui Monsieur avoit donné le gouvernement du Chasteau de Cambray, blessé à la cuisse.

Veulent fermer les passages des Provinces, de peur que les François n'y entrent.

Pour cet effet bloquent Cambray.

Monsieur va le secourir.

La Voute & Turenne voulans entrer dedans la nuit, sont pris.

Le Duc de Parme leve le siege.

Monsieur y fait son entrée.

Prend Cateau Cambresis.

De si heureux commencemens n'eurent point la suite que l'on en esperoit : les Etats croyoient que Monsieur estant venu si avant passeroit en Flandre, & se viendroit joindre à leurs troupes qu'ils avoient envoyées au devant de luy. Mais l'ardeur des volontaires qui l'avoient suivy s'estoit déja refroidie, & comme son armée estoit composée de pieces independantes, il y eut bien-tost autant de querelles que de Capitaines : tellement que voyant trop de peril de s'engager plus avant, & trop de honte à s'en retourner en France, il fut conseillé de faire un voyage en Angleterre, tant afin de se mettre en devoir d'accomplir ses promesses pour le mariage, que pour tirer quelque assistance d'Elizabeth, & faire croire au retour de là qu'il n'entroit dans le Païs-bas, qu'avec les bonnes graces, & le secours d'une si puissante Princesse. Cependant plus de la moitié de son armée s'estant écoulée, le reste de ses troupes passa en Flandres par Calais, & joignit celle des Etats qui avoient brûlé les Chasteaux de Warcoing, Lanoy, & Avelghem, & s'estoient avancées jusqu'à Dunkerque, pour venir au devant de luy. Le Duc de Parme les suivit quelques jours pour empescher cette jonction : mais estant bien averty de la foiblesse des

Son armée se dissipe.

François, & que Monsieur avoit tourné autre part, il alla assieger Tournay, sur l'avis qu'il eut que le Prince d'Espinoy frere aîné de Risbourg & de Montigny en estoit sorty. La Princesse sa femme qui estoit dedans avec d'Estreilles son Lieutenant soûtint courageusement le siege deux mois durant, donnant les ordres en Capitaine, & combatant en soldat si bien qu'elle y fut blessee au bras : les femmes à son exemple alloient à la garde & aux assauts, non seulement pour rafraischir les soldats, mais aussi pour les soûtenir, & Montigny trouva deux jeunes filles qu'une mine avoit enfoüy dans la terre jusqu'à la ceinture, lesquelles il fit deterrer & les renvoya dans la Ville fort effrayées, mais sans aucun mal. Les soldats qui estoient en petit nombre, la plûpart occupez à garder le château, comme aussi les Bourgeois de la nouvelle Religion ne manquoient point de fidelité ny de resolution : mais les Catholiques, qui faisoient la plus grande partie, estoient peu affectionnez, & d'ailleurs incitez à se mutiner par je ne sçay quel Cordelier que le Duc de Parme avoit gagné. Monsieur leur écrivit d'Angleterre pour les exhorter à se bien defendre, leur promettant un prompt & puissant secours; les Etats les asseuroient aussi de la mesme chose; & le Prince d'Orange & d'Espinoy tâcherent plusieurs fois d'y faire entrer quelque Cavalerie : avec peu de succés neanmoins, parce que le Duc estoit plus fort qu'eux : de sorte qu'il leur falut attendre que ce qui estoit resté de l'armée de Monsieur fust venu par Calais, pour faire un plus grand effort. Or comme ils se disposoient à cette entreprise, les intrigues de ce Moine, & le mal entendu d'un Capitaine Escossois qui estant entré dans la Ville avec trente Cavaliers, & ne sçachant point le secret, rapporta que l'armée des Etats ne s'avançoit point, decouragerent tellement les assiegez qu'ils se rendirent. La Princesse sortit avec ses bagues & joyaux, montrant dans son adversité une constance heroïque qui bravoit le vainqueur, le Lieutenant avec tout son équipage, & les soldats avec leurs armes & ce qu'ils purent emporter sur leur dos : mais les Bourgeois furent condamnez à payer deux cens mil francs pour racheter le pillage; châtiment qu'ils sembloient bien meriter pour leur peine de s'estre rendus avec trop de precipitation : car ils n'estoient point si pressez qu'ils ne pussent attendre le secours, & quand il n'en fust point venu, les maladies, la disette des vivres, & l'incommodité des pluyes continuelles eussent bien-tost chassé les ennemis.

Parme assiege Tournay.

La Dame d'Espinoy fort courageuse.

N'y peut faire entrer de secours.

Un mal entendu la fait rendre.

Le mesme jour que le siege fut mis devant Tournay, Monsieur arriva en Angleterre, & l'Archiduc Mathias, qui dés l'an passé s'estoit demis de son Gouvernement, prit congé des Etats pour s'en retourner en Allemagne, soupçonné d'eux à cause qu'il estoit de la Maison d'Austriche, & mal satisfait quant à luy, de s'estre veu passer la plume par le bec, quoy que les Etats luy promissent de luy faire tenir tous les ans cinquante mille florins de pension. Monsieur descendit en Angleterre avec la suite & l'équipage d'un Prince qui croit aller aux nopces, où il trouva d'abord le plus favorable accueil qu'il pust esperer Il n'y eut point de témoignages d'honneur & d'amitié que la Reine ne luy fist paroitre, & comme il avoit l'esprit admirable, & l'entretien aussi beau que Prince de son temps, quand il se mettoit dans sa bonne humeur, & qu'il n'estoit point offusqué de ses melancholies, il charmoit le cœur d'Elizabeth, & y fit naistre de l'amour; Tellement que la force de cette passion * luy tira un jour un anneau du doigt, qu'elle luy donna sous les conditions dont ils demeurerent d'acord. Cela estant pris par les assistans pour une asseurance infaillible du mariage, les François, les Flamans & les Anglois furent agitez de bien divers mouvemens; les premiers en eurent une joye indicible, & sainte Aldegonde l'ayant écrit en Flandres, la ville d'Anvers en fit des réjoüissances publiques; mais presque tous les Anglois en conçûrent, les uns de l'étonnement, les autres de la crainte & de la tristesse. Leycester qui avoit conspiré d'empescher ce mariage, estant fort bien dans l'esprit des Dames, troubla aussi-tost toute la Maison de la Reine : ses femmes se mirent en pleurs & en cris, comme si on eust mené leur Maistresse à la mort, & l'ayant empeschée de dormir toute la nuit par leurs lamentations, luy donnerent tant d'apprehension, qu'elle se resolut de revoquer sa parole. Elle alla donc trouver Monsieur le lendemain, & aprés je ne sçay quelles frivoles excuses, elle luy redemanda son anneau : Monsieur déja averty de ce changement, le tira de son doigt & le jetta de dépit, maudissant la legereté des femmes, & l'inconstance des Insulaires; puis l'ayant repris & baisé, il le luy rendit, & se retira aussi-tost dans son cabinet agité de mille diverses pensées. Elle d'autre costé ne sçachant à quoy se resoudre, avoit l'esprit troublé & le cœur serré de douleurs : car se representant devant les yeux tous les inconveniens qu'il y avoit de faire ou de rompre ce mariage, elle voyoit d'un costé le

Monsieur en Angleterre.

La Reine Elizabeth luy donne un anneau.

** Camdenus.*

Divers mouvemens de joye & de tristesse sur cela.

Elle change de resolution, & redemande son anneau.

Ses inquietudes, & celles de Monsieur.

danger de perdre la vie, les sages-femmes luy ayant dit qu'elle ne pouvoit enfanter sans operation de Chirurgien; celuy de perdre sa Religion, ou tout au moins la tranquillité de son esprit, & le repos de ses peuples : de l'autre, les conspirations du Roy d'Espagne, contre lequel elle avoit besoin de se fortifier d'une alliance tres-puissante; le blâme de legereté & de manque de parole parmy les peuples estrangers, & le ressentiment d'un Prince vindicatif & justement irrité, que cet affront pourroit blesser jusqu'à un tel poinct, qu'il s'allieroit avec ses ennemis pour se venger. Dans ces inquietudes, cette Princesse n'avoit personne qui la pût resoudre : car Suffex & Cecile, luy conseilloient de s'allier avec les François : toute la brigue de Leycester beaucoup plus forte s'y opposoit ; Et cependant ses sujets, pour l'amour desquels plûtost que pour sa propre consideration, elle estoit si diversement combatuë, luy causoient de grandes fascheries; Tant il est mal-aisé de satisfaire aux appetits d'un peuple qui est broüillé par la diversité des Religions. Les Puritains crioient insolemment contre ce mariage, ils mirent au jour un certain Livre intitulé, *Le gouffre qui doit engloutir l'Angleterre par le moyen du mariage avec la France*; piece qui taxoit indirectement la Reine, blasmoit ceux qui favorisoient ce dessein, mais déchiroient outrageusement Monsieur, & la Nation Françoise; & condamnoit cette alliance comme profane, ruineuse à l'Eglise & à l'Etat; ce qui la piqua si fort contre les Puritains, qu'elle en fit punir quelques-uns. D'autre part plusieurs Catholiques ne la reconnoissoient point en leur ame pour leur Souveraine, dautant que le Pape Pie V. l'avoit excommuniée l'an 1570. & les avoit par sa Bulle liez du mesme anathême, s'ils luy obeïssoient; ce qui avoit formé contre elle plusieurs conspirations, dont les marques estoient des grains benits & des *Agnus Dei*: lesquelles ayant esté reconnuës, tous les Prestres furent bannis du Royaume l'an 1572. Or s'estant retirés en Flandres, ils dresserent à Doüay, avec l'aide du Pape, un certain College, où ils élevoient de jeunes Prestres, lesquels ils envoyoient ensuite en Angleterre, pour y entretenir & cultiver la Religion Catholique. Et ce College qu'ils nommoient Seminaire, ayant esté banny des Païs-bas en 1575. par Requesens, pour obliger la Reine Elizabeth à ne point secourir les Flamans revoltez, la pluspart des Ecoliers s'en allerent à Rheims, où les Guises en avoient aussi estably un, tant en faveur de la Reine d'Escosse, que pour faire toûjours paroistre leur pieté Catholique. Le dessein estoit bien loüable de soy, & plusieurs s'en acquittoient fort vertueusement, n'ayant point d'autre affection que pour leur Religion & pour leur patrie, mais l'ambition, qui gaste les choses les plus saintes, en corrompit plusieurs pour exciter des seditions & former des conspirations dans l'Angleterre : à raison dequoy la Reine avoit commandé aux parens sous de rudes peines de retirer leurs enfans de ces Escoles. Jusques-là elle avoit permis aux Catholiques de celebrer le Service Divin, sans beaucoup de contrainte : car aymant tous ses sujets comme ses enfans, elle avoit peine à leur faire mal, ny à en croire d'eux; si bien qu'encore qu'elle fût fort échauffée pour sa Religion, neanmoins elle n'avoit fait mourir que deux ou trois Prestres en sept ans. Mais comme les Protestans sceurent que ces Seminaires en envoyoient chaque jour des bandes dans le Royaume, & que parmy eux il y avoit aussi des Moines, principalement des Jesuites, qu'ils apprehendoient plus que tous les autres, ils luy firent entendre que ces gens estoient Emissaires du Pape & du Roy d'Espagne : & que suivant les instructions de ceux qui les envoyoient, ils ne tendoient qu'à alarmer les consciences & à soulever les sujets contre leur Prince : enfin ils l'importunerent si fort sur ce sujet, que, contre son naturel, elle abandonna à ses Juges, Edmond Campian Jesuite, estimé docte & homme de bien, & trois autres Prestres, qui furent condamnez à mort & executez selon les formes du païs ; ensuite dequoy il y en eut encore quelques autres traitez de mesme. Mais depuis elle se plaignit souvent d'avoir esté portée à cette rigueur pour empescher qu'on ne la fit perir elle & son Etat, sous pretexte de Religion ; & reconnut que la pluspart de ces Prestres ne venoient pas en Angleterre pour troubler leur patrie, mais qu'il y avoit des Superieurs qui abusoient de l'ardeur de leur zele, à d'autres fins qu'à prescher la verité. Au reste, pour prevenir les inconveniens qui luy en pouvoient arriver, cette Reine fit de tres-severes Edits contre tous ceux qui recevroient ou assisteroient en quelque façon que ce fust les Prestres de ces Seminaires, & les Jesuites, & envoya des espions à Rheims & à Rome, qui se meslant dans ces compagnies en reconnoissoient les visages & les secrets ; & ce fut un de ceux-là qui découvrit Campian & ses compagnons. L'Histoire Ecclesiastique & celle d'Angleterre vous en diront

Peine qu'il y a à gouverner un peuple qui est divisé dans la Religion.

Seminaires établis à Doüay & à Rheims.

Elizabeth assez douce aux Catholiques.

Devient plus rude, à cause des Prestres de ces Seminaires.

Execution d'Edmond Campian, presque malgré elle.

plus de particularitez ; il me suffit d'avoir touché ces choses en tant qu'elles estoient necessaires à mon sujet.

La Reine estant dans ces peines, & Monsieur peu content qu'en sa presence on fit mourir des Prestres Catholiques, il ne fut point parlé plus avant du mariage : neanmoins l'un & l'autre estant bien aises, pour leur interest, qu'il en demeurast quelque croyance parmy les Estrangers, la Cour passa deux mois en festins, Tournois, & autres magnifiques divertissemens, qui paroissoient au loin comme des réjouissances de leurs nopces. Enfin le Prince d'Orange & les Estats pressant Monsieur par plusieurs dépesches de venir aux Païs-bas, où tout s'en alloit en desordre, il prit congé de la Reine Elizabeth, qui le conduisit jusqu'à Cantorbery, & voulut que Leycestre Hauvard son Admiral, & cent Seigneurs ou Gentils-hommes de marque l'accompagnassent jusqu'en Flandres, avec ordre d'assurer ces Provinces que le traitement & l'honneur qu'elles luy feroient, elle les tiendroit faits à elle-mesme. Avec cette compagnie, & deux fois autant de Gentils-hommes François, il s'embarqua à Douvre le dixiéme de Fevrier, sur les vaisseaux de la Reine, & dans deux jours il arriva à Flessingue, où les Princes d'Orange & d'Espinoy, & les autres Seigneurs de ce party luy embrasserent le genoüil : le lendemain ce Prince passa à Middelbourg, où l'on luy fit une somptueuse reception ; de là montant sur des vaisseaux qu'on luy avoit preparez, il fut porté à Anvers par dessus l'Escaut. Toute la Bourgeoisie l'attendoit en armes sur les quais & sur le rivage, estant au nombre de vingt mille hommes, richement vétus & armez, qui le receurent avec une longue salve de coups d'arquebuse, & de coups de canon. Aprés elle le conduisit accompagné de sa Noblesse, sur un échaffaut dressé au dehors des murailles du Chasteau, où il s'assit sur une chaise dorée. Là aprés avoir entendu la harangue des Estats de Brabant, & juré d'entretenir les articles de la joyeuse entrée qui luy furent leus en Flamand & expliquez en François, & de les gouverner non pas selon sa volonté, mais selon la Justice & leurs privileges : le manteau & le chapeau Ducal furent apportez, tous deux de veloux rouge cramoisy, fourré d'hermines à grand rebras. Le Prince d'Orange les luy mit avec les ceremonies accoûtumées, ausquelles il adjoûta ces mots de son estoc, en luy agrafant le manteau : *Monsieur, serrez bien le bouton, afin que ce manteau vous demeure.* Cela fait, les Estats luy rendirent pareillement le serment de fidelité, le Chancelier proferant les mots, & les assistans les redisant aprés luy les mains levées au Ciel. Aprés cela il fut inauguré Marquis du saint Empire, en cette sorte. Les Magistrats de la Ville luy ayant fait une harangue par la bouche de leur Pensionnaire, il presta le serment entre les mains du Consul, lequel luy mit en main une clef d'or, & le Prince la luy rendit aussi-tost, luy commandant de la bien garder de sa part. Ces solennitez furent suivies des cris des Herauts, qui firent éclatter, *Vive le Duc de Brabant,* & ces cris accompagnez d'une largesse de pieces d'or & d'argent, qui d'un costé portoient l'image du Duc, & de l'autre un Soleil, avec ces mots, *Fovet & discutit.* Puis à nuit fermée il fit son entrée dans la Ville, monté sur un cheval blanc, la Noblesse Françoise & Angloise, les ordres du païs, & les Corps de la Ville l'accompagnant chacun en son rang. Il faisoit beau voir à la lumiere d'un million de flambeaux allumez sur les tours & aux fenestres, quantité d'arcs triomphaux, & de theatres avec des representations tout du long des ruës, un char de triomphe qui vint au devant de luy, où estoit une fille de rare beauté qui representoit Anvers, trois cens prisonniers, tous attachez à une corde, qui le suivoient demandant grace qui leur fut accordée, & plusieurs autres spectacles plus agreables qu'utiles à raconter.

1582.

Son mariage avec Monsieur tout à fait rompu.

Monsieur repasse d'Angleterre aux Païs-bas.

Fait son entrée dans Anvers.

Est inauguré Duc de Brabant & Marquis du saint Empire.

Ceremonies de son entrée.

Monsieur estant ainsi installé dans sa souveraineté, il se mit à disposer des affaires, & commença par celles de la Religion. Le Prince d'Orange luy ayant presenté les Deputez des Protestans, il les receut favorablement, & les prit sous sa protection. Au mesme-temps il restablit l'exercice de la Religion Catholique qui avoit esté suspendu, faisant ouvrir l'Eglise de Saint Michel pour tous ceux qui en voudroient faire profession, pourvû qu'ils eussent resîdé dans Anvers depuis trois ans, qu'ils abjurassent le Roy d'Espagne, & fissent serment de fidelité à Son Altesse. Ce que plusieurs refuserent avec beaucoup d'opiniâtreté, aimant mieux se priver de la Communion des choses divines, & payer mesme de grosses amendes, que de renoncer entierement à celuy qu'ils tenoient pour leur naturel Seigneur. Tandis que Monsieur mettoit ordre à assurer sa domination, il arriva un mal-heureux coup qui pensa la ruiner, & luy faire perdre la vie. Le

Il commence à gouverner les Païs-bas.

Opiniastreté des Flamans.

Un assassin blesse le Prince d'Orange d'un coup de pistolet.

dix-huitiéme Mars, comme il s'aprétoit à celebrer la feste de sa naissance qui estoit ce jour-là, un assassin ayant attendu le Prince d'Orange dans sa propre maison au sortir de table, où il avoit dîné avec quelques Seigneurs & Gentils-hommes François, luy tire un coup de pistolet dans la teste. Le Prince se sentant frappé crie qu'on pardonne à celuy qui a fait le coup, mais ceux qui estoient auprés de luy l'avoient déja mis en pieces. Incontinent le bruit de cét attentat s'estant répandu par la Ville, les Bourgeois courent aux armes de tous costez, & tendent les chaînes: puis comme ils ont mis ordre à leur seureté, ils se vont imaginer que cét assassinat venoit de la part de leur nouveau Duc, & qu'il vouloit affermir sa domination par un massacre general, fondans leur soupçon sur ce que quelques François avoient dîné avec le Prince d'Orange, & qu'ils avoient sur le champ tué l'assassin, comme s'ils l'eussent fait exprés, de peur qu'il ne découvrît qui l'y avoit poussé. Cela mit aussi-tost toute la Ville en rumeur, & peu aprés en fureur contre les François: les plus mutins crient qu'il faut tuer ces massacreurs de Paris, & se veulent jetter sur eux; tellement que Monsieur, averty de ce danger, quite les Tournois, & se coule doucement dans la maison du Prince d'Orange. Mais la prudence du jeune Maurice, déja plus avisé que son âge ne le permettoit, les justifia de ce soupçon: car ayant foüillé dans les habits du meurtrier, il y trouva quelques papiers écrits en langue Espagnole: puis aussi-tost il le fit exposer sur un échaffaut dans la place publique, où il fut reconnu par plusieurs pour un nommé Jean Jaureguy serviteur d'un Banquier. C'estoit Gaspard Anastre natif de Vittoria en Navarre, mais habitué dans Anvers, & depuis peu de temps fort riche, qui ayant esté persuadé pour restablir ses affaires, de tuer le Prince d'Orange, comme l'on disoit qu'il avoit déja empoisonné Jean d'Austriche, avoit chargé ce jeune homme de faire le coup, luy faisant accroire, par l'organe d'un Jacobin son Confesseur, qu'il deviendroit invisible par le moyen de certaines oraisons mysterieuses qui furent trouvées dans sa poche. On alla sur le champ dans sa maison pour se saisir de luy, mais on trouva qu'il s'estoit sauvé le jour d'auparavant: on y prit seulement un autre Commis qui meritoit bien la mort, pour n'avoir pas revelé le dessein, quoy qu'il en eût eu connoissance. Ce mal-heureux, & le Jacobin furent écartelez, selon la mode du païs, à coups de couperet, & les quartiers de leurs corps avec ceux de Jaureguy plantez sur les pointes des bastions du Chasteau: d'où quelques devots à l'Espagne les osterent depuis, quand le Duc de Parme gagna la Ville, & en firent de bien precieuses reliques. Or le coup de pistolet avoit esté si favorable au Prince d'Orange, qu'il estoit entré au dessous de l'oreille droite & sorty par la joüe gauche au dessous de la mâchoire, si bien que les premiers jours la blessure ne sembloit pas dangereuse. Mais elle le fut bien aprés, car l'escarre s'estant faite, comme elle a accoûtumé aux playes des armes à feu, qui ne saignent point qu'elle ne soit tombée, parce que la violence du coup cauterise les veines, il perdit presque tout son sang; à quoy les Medecins ne trouverent qu'un seul remede, qui fut de luy tenir sans cesse le pouce sur la veine; office que tous ses Gentils-hommes luy rendirent volontiers les uns aprés les autres, jusqu'à ce qu'elle se fût bien reprise: de sorte qu'il fut parfaitement guery dans un mois. Mais comme il recouvroit sa santé, il perdit sa femme Charlotte de Bourbon fille du Duc de Montpensier, qui mourut le 5. de May, de la douleur que cét accident luy avoit causée. Jamais l'affection du peuple Flamand ne s'estoit montrée plus grande envers ses Princes naturels, qu'elle fit dans l'apprehension de sa perte, & dans la joye de sa guerison: les Espagnols au contraire qui avoient par tout publié sa mort pour épouvanter les peuples, eurent plus de confusion du mauvais succés de cét assassinat que de honte de l'avoir attenté. Ils le firent souvent depuis; neanmoins les voyes d'honneur leur estoient bien plus avantageuses que ces lâchetez. Le Duc de Parme ayant si bien cajolé les Provinces d'Artois & de Hainaut, qu'elles avoient consenty qu'il y fit revenir des troupes Espagnoles, assiegea le 8. d'Avril Oudenarde ville petite mais forte, située sur la riviere de l'Escaut au dessous de Tournay; & aprés trois mois de siege, la contraignit à capituler: puis il prit les Chasteaux de Gaure, de Gaesbegue, & la ville de Liere; ces deux dernieres places par surprise. Les gens de Monsieur beaucoup plus foibles, regagnerent & reperdirent presque au mesme temps la ville de Lents en Artois; & tandis que le Duc de Parme estoit devant Oudenarde, ils forcerent Alost. Peu aprés leur estant arrivé quelque secours qu'ils receurent par Dunkerque, le Duc de Parme alla au devant

Peuple irrité contre les François, qu'il croit auteurs de cet assassinat.

La prudence du Prince Maurice les justifie de ce soupçon.

Quel estoit l'assassin.

Superstitieuse impieté.

Mouvements des Flamands & des Espagnols.

Le Duc de Parme prend Oudenarde, Liere, &c.

devant prés de Bergue S. Vinoch : où il se saisit tellement de toutes les hayes, chemins & fossez, qu'il sembloit les avoir investis : neanmoins Rochepot y donna si bon ordre, s'estant fait porter tout malade qu'il estoit sur les murailles de Bergue S. Vinoch, & tous les Capitaines & soldats y firent si bien leur devoir, qu'ils passerent en dépit de luy, & arriverent à Gand ; ayant esté tué prés de deux mille hommes dans ce combat, les deux tiers de ses gens.

Combat les François prés de Bergue S. Vinoch.

Cependant Monsieur faisoit son entrée à Bruges & à Gand, & dans cette derniere Ville recevoit le titre & les ornemens de Comte de Flandres. Il est à remarquer, que devant la porte de Gand, qui se donnoit le nom de pucelle pour n'avoir jamais esté prise, il trouva dix-sept cens filles richement vestuës & rangées en haye dans des sieges & pupitres bien parez, avec ces mots *Amour & Foy*, & qu'une fille toute nuë, horsmis qu'elle estoit couverte d'une belle & longue chevelure, descendit du haut d'une arcade par une merveilleuse machine, pour luy presenter les clefs. Parmy la réjoüissance de ces pompes, la prudence du Prince d'Orange découvrit heureusement une horrible conspiration qui estoit sur le poinct d'accabler non seulement la personne du nouveau Duc & la sienne, mais aussi, à ce qu'on crût, le Roy mesme & toute la Maison Royale. Les Favoris, comme vous avez veu, occupoient entierement les affections du Roy, les Guises taschoient aussi de s'emparer de l'administration des affaires ; & les uns & les autres estoient bien aises de l'éloignement de Monsieur : les Favoris, parce qu'il ne les pouvoit souffrir : les Guises, parce qu'il les avoit toûjours haïs. Ceux-cy neantmoins avoient souvent tasché d'avoir la mesme union avec luy, qu'ils avoient euë avec Henry, tandis qu'il n'estoit que Duc d'Anjou : en quoy ne s'estant jamais pû accorder pour leur commun avancement, ils s'accorderent en quelque façon pour se vanger des Favoris ; contre lesquels ils formerent plusieurs parties pour les chasser, & mesme pour les oster & enlever d'auprés du Roy : dont les unes découvertes faute de discretion, les autres delaissées faute de hardiesse, avancerent peut-estre la perte de ce Prince, & certes aiderent fort à celle des Guises. Ils estoient lors les plus puissans à la Cour, parce que le Roy de Navarre estoit à l'extremité de la Guyenne, le Prince de Condé en Poitou & fort pauvre, & le Duc de Montpensier malade dans sa maison. Le Cardinal de Bourbon seul Prince du sang qui fut auprés du Roy, s'estoit entierement donné à eux depuis un an : de sorte que leur ambition n'ayant point de competiteurs, sinon les Favoris plus capables de l'irriter que de la reprimer, s'estendoit tout à son aise & formoit ses intrigues presque sans obstacle. Or plusieurs regardant ce qui estoit arrivé depuis, les ont fort soupçonnez d'avoir tramé cette conspiration contre Monsieur, & suborné celuy qui la devoit executer. C'estoit Nicolas de Salcede, fils de ce Pierre, qui pour avoir fait la guerre au Cardinal de Lorraine, avoit esté tué à la saint Barthelemy. La jeunesse où son pere l'avoit laissé, le jetta dans les débauches, & le desir de recouvrer de l'argent pour y satisfaire, l'obligea de s'occuper à l'alquemie, ce qui avoit esté cause qu'on l'avoit condamné à mort à Roüen pour la fausse monnoye ; à raison dequoy il s'étoit sauvé hors de la Province, mais il avoit brûlé avant cela son dénonciateur dans sa maison, & comme ses amis le blâmoient de cette cruauté, il leur fit cette réponse, *qu'il avoit voulu rostir, celuy qui avoit tasché de le faire bouillir* : car en ce temps l'huile boüillante estoit le supplice des faux monnoyeurs. La maison de Salcede estoit originaire d'Espagne, d'où le pere de Pierre s'estoit enfuy en France pour certain crime ; neantmoins Pierre prit une assez bonne alliance : car il épousa une femme de la maison de Beaucaire-Peguillon, d'où sortoit aussi par mariage Marie de Luxembourg femme du Duc de Mercœur ; lequel en consideration de l'alliance qu'il avoit avec ce Nicolas dont nous parlons, luy obtint la remission de ses crimes. Or parce qu'elle n'estoit pas encore enterinée au Parlement de Roüen, il demeura quelque temps caché en Champagne, chez les Coursans ses parens ; & ce fut là, à ce qu'on crût, que les Guises l'attirerent dans leur party, & le gagnerent par toutes sortes de bien-faits. On dit que le Roy d'Espagne ayant trouvé dans les papiers de Dom Jean d'Austriche, des memoires certains de l'alliance que le Duc de Guise & ce Prince avoient faite ensemble, avoit jugé avantageux pour ses affaires, de renouveller une ligue avec le Duc de Guise, luy payant cinquante mille écus de pension, pour troubler la France, sous couleur de s'opposer aux progrés de la nouvelle Religion : à quoy ce Duc avoit esté porté, outre les motifs ordinaires, par la crainte qu'il avoit que Philippe ne découvrît ses intrigues au Roy ; Et que

Entrée de Monsieur à Gand.

Horrible conspiration de Salcede.

Intrigues à la Cour.

Quel estoit Salcede.

Quelle sa vie & sa maison.

Traité secret entre le Roy d'Espagne & le Duc de Guise.

personne autre que Monsieur, n'estant capable de s'opposer à ses desseins, ny à la reduction des Païs-bas, ils avoient conjuré le Roy d'Espagne & luy de s'en deffaire; Qu'ayant pour cét effet gagné Salcede, ils luy avoient donné ordre de luy aller offrir un regiment entretenu deux mois à ses dépens, lequel auroit esté secrettement levé par le Duc de Guise, & tout composé d'Officiers affidez à sa maison; y ayant grande apparence que ce Prince ne refuseroit pas une si belle offre, & qu'il ne soupçonneroit point Salcede d'intelligence avec la Maison de Guise, qui avoit massacré son pere. Qu'ainsi ils auroient beau joüer leur coup; car il arriveroit, que Monsieur voyant un Regiment leste le retiendroit pour la garde de sa personne, ou du moins le mettroit en garnison dans quelque place d'importance. Quoy qu'il en soit, il est certain que Salcede offrit ce Regiment à Monsieur, qui le receut avec beaucoup d'honneur & de caresses, & luy témoigna qu'il avoit son service tres-agreable. Mais le Prince d'Orange, que les continuels dangers avoient rendu plus deffiant & plus clair-voyant pour découvrir les embûches, fit éclairer cet homme de plus prés. Il avoit esté si imprudent que de passer par le camp des ennemis, ce qu'il ne celoit pas luy-mesme, disant que c'estoit pour espier leurs contenances & leurs desseins: le Prince en conceut une mauvaise opinion, laquelle s'augmenta lors qu'il fut averti que Salcede conferoit souvent avec Lamoral fils du Comte d'Egmont, jeune Seigneur qu'il aimoit comme son propre fils. Enfin il découvrit qu'il avoit avec luy deux hommes que le Duc de Parme luy avoit donnez: tellement que Monsieur, estant informé d'ailleurs qu'il s'estoit reconcilié avec les Guises, le fit arrester dans sa maison comme il le venoit voir, l'un de ces deux hommes qui l'attendoient à la porte, se sauva; l'autre fut pris par soupçon. D'abord qu'il se vid arresté il promit, soit pour éviter la gehenne, soit par l'effort de celle que luy donnoit sa conscience, qu'il diroit toute la verité; & là-dessus ayant esté interrogé devant Roch Sorbiers-de-Pruneaux, Lavergne Capitaine des gardes de Monsieur, & Mathurin Chartier, il declara, Que l'année passée le Duc de Lorraine, luy avoit envoyé une lettre par Aussonville Intendant de ses affaires à la Cour de France, pour l'addresser au Duc de Guise, lequel l'ayant gagné par l'assurance qu'il luy donna que le Roy d'Espagne le restabliroit dans les biens de son ayeul, luy avoit fait faire divers voyages, premierement à Dieppe pour observer l'armement de mer que Strossi faisoit pour les Isles de Terceres; Dont luy ayant rapporté exactement le nombre des vaisseaux, & des soldats, le Duc avoit conferé avec Jean Baptiste Tassis Ambassadeur du Roy d'Espagne, qui aussi-tost avoit envoyé son neveu au Duc de Parme, & l'avoit chargé de porter des lettres au Duc de Lorraine, à Christofle de Bassompierre, à Chrestien de Savigny-Rosne, à Eleonore Chabot-Charny Gouverneur de Bourgogne, à Rochebaron, & à Clermont; Qu'au retour du Duc de Mayenne de Dauphiné, il estoit venu de Champagne pour la troisiéme fois à Paris, & que sur le soir on l'avoit fait entrer dans l'Hostel de Guise, où il avoit eu une secrette conference, avec ces Ducs & Villeroy: dans laquelle Villeroy luy avoit tenu plusieurs discours pour l'exhorter à servir fidelement les Guises & le Roy d'Espagne; Que le mesme avoit quantité de papiers dans ses mains, & que Guise & du Maine qui se promenoient cependant, en prenoient de fois à autre quelques-uns, & les luy montroient, puis quand il les avoit leu, Villeroy luy demandoit s'il ne voyoit pas par là que leur entreprise estoit infaillible; veu qu'ils avoient presque toute la Noblesse pour eux, Aumale ayant celle de Picardie, Guise & du Maine celle de Champagne, celle de Bourgogne par le moyen de Charny, & celle du païs de Caux par Jean de Moüy-la Meilleraye; Que pour les ports de mer, ils en estoient assûrez de la pluspart, entr'autres de Granville, de Cherbourg, de Calais, & Brest en Bretagne. Du costé de terre, que Mandelot leur ouvriroit les portes de Lyon pour faire passer l'armée du Pape jointe à celle du Duc de Savoye, conduite par Jacques Duc de Nemours son cousin: tandis que d'un autre costé les Espagnols descendroient par le Bearn, que Mendosa cousin de Salcede penetreroit dans le milieu de la Guyenne par Bayonne, dont la Hilliere estoit Gouverneur; & que Henry de Brunswic fils d'une sœur du Duc de Lorraine, entreroit en Champagne avec une armée d'Allemans. Salcede adjoûtoit qu'aprés cela Villeroy estoit allé cacheter un paquet dans le cabinet, lequel ils luy avoient donné pour porter au Duc de Parme, le chargeans de luy dire que le Roy d'Espagne verroit par là les forces qu'ils avoient en France, & de le prier qu'il voulût tenir toutes choses prestes pour envelopper le Roy, sans engager ses

Lequel gagne Salcede,

qui vient offrir ses services à Monsieur.

Le Prince d'Orange reconnoist son mauvais dessein, & le fait arrester.

Sa deposition estrange.

forces à d'autres desseins, mais qu'il s'approchast insensiblement de Calais : car alors le Roy seroit contraint de leur donner le commandement de ses armées, autrement ils empescheroient la Noblesse de s'en remuer, & que quand ils les auroient, il leur seroit bien facile d'achever leur dessein. Qu'il faloit aussi que luy Salcede obtint commission de Monsieur de lever un Regiment, & qu'il fit en sorte d'estre mis dans Dunkerque, afin de la livrer au Duc de Parme qui la viendroit assieger. Il dit encore, qu'estant party avec le paquet, & ayant pris son chemin par la Lorraine, il avoit receu commandement d'attendre de nouveaux ordres à Nancy; que là l'estoit venu trouver un petit Espagnol louche, qui luy avoit ordonné d'aller vers le Duc de Parme, & que cet Espagnol estoit allé vers le Pape, & de là vers le Roy Philippe, avec des lettres du Duc de Guise. Que le Duc de Parme l'avoit fort pressé de lever ce Regiment, & que depuis estant venu trouver Monsieur, il avoit eu de secretes conferences avec Michel de Combelle, contenant en substance que Combelle avoit trois mille hommes, qui couroient une autre fortune que celle du Duc. Il nomma ensuite plus de cinquante Seigneurs qui estoient méléz dans cette conspiration, comme il disoit l'avoir appris par le discours des Guises, parmy lesquels estoient les Ducs de Nevers, d'Aumale & d'Elbœuf, les Mareschaux de Matignon & d'Aumont, plusieurs Gouverneurs de Provinces & Villes frontieres, comme Laurent de Maugiron Gouverneur du Dauphiné, Jean de Moüy-la Mailleraye du païs de Caux, François de Balsac-d'Entragues de l'Orleannois, la Chastre de Berry, René de Tournemine-Hunaudaye de Bretagne, Gerard de Mauleon Gourdan de Calais, Corboran Cardillac-Sarlaboux de Villefrançoise ou Havre de Grace, René de Beauxoncles-Sicongne de Dieppe, François de Mandelot de Lyon : Outre ceux-là, Claude & René de Villequier freres, Jean de Leomont-Pigaillard, Guy de saint Gelais-Lansac, François de Casillac Lieutenant des Gens-d'armes du Duc de Guise, Foucaud de Joyeuse-Gandpré, Adrian de Breauté, François de Cerillac Mestre de camp du Regiment de Picardie, François d'O & son frere Jean d'O-Manou Capitaine des Gardes du corps, Philebert de la Guiche grand Maistre de l'Artillerie, & François de la Baume-Suse. Il dit aussi que le Cardinal de Pellevé negocioit l'affaire de cette conjuration auprés du Pape : Enfin que le but des conjurez estoit de confiner le Roy & Monsieur dans une prison perpetuelle, & d'opprimer toute la Maison Royale, pour livrer la France entre les mains de l'Espagnol. C'est le sommaire de sa deposition : laquelle il mit par écrit avec cette preface qu'il n'y avoit point esté contraint ny par force ny par crainte ; & qui toutefois est si éloignée en plusieurs choses des apparences de verité, qu'il sembloit vouloir se couvrir par la multitude des coupables, & donner de la terreur, puis qu'il ne pouvoit esperer de misericorde. Quelques jours aprés il écrivit à Monsieur une lettre fort longue, par laquelle il tachoit de déguiser sa faute, & d'adoucir le crime : protestant qu'il n'avoit point eu dessein d'attenter sur sa personne, mais seulement de se saisir de Cambray & de Dunkerque, afin que pour ce service le Roy d'Espagne le remist dans les biens de son ayeul, occupez par Loüis de Figueroa son oncle ; & suppliant Son Altesse de ne l'estimer point un Maurevel, & de le vouloir regarder, non pas comme un François, mais plûtost comme un Espagnol originaire, issu de personnes qui avoient toûjours esté employées dans les grandes affaires d'Espagne. Monsieur tout effrayé de cette horrible conspiration, qui envelopoit le Roy son frere aussi bien que luy, ne manqua pas de luy en donner aussi-tost avis par Dammartin avec des lettres de créance, & une copie de cette deposition, le priant d'examiner soigneusement cette affaire, & de pourvoir de bonne heure au danger qui le menaçoit luy & son Estat. Tandis que Dammartin estoit en chemin, la Justice du païs en voulut connoistre pour le salut de son Prince, & fit le procez à François Bassa, ainsi s'appelloit celuy qui avoit esté pris avec Salcede. On ne dit point ce qu'elle trouva par son interrogatoire ; mais ce qui augmenta le plus la frayeur de Monsieur, ce fut que cet homme desesperé par l'énormité de son crime & par la peur des supplices, se tua luy-mesme d'un coup de coûteau. Son corps fut mis en quartiers, avec cette inscription, *pour avoir voulu faire mourir par le fer ou par le poison Monsieur le Duc de Brabant, & Monsieur le Prince d'Orange.*

Enveloppe plus de cinquante Seigneurs dans cette conjuration.

Quel estoit le dessein.

Monsieur en donne avis au Roy.

Celuy qui avoit esté pris avec Salcede, se tuë d'un coup de coûteau.

On receut les nouvelles de cette conspiration à la Cour avec des sentimens bien differens : le Roy avec peur, mais non sans deffiance ; tous les bons François avec horreur & apprehension de l'avenir ; mais ceux qui n'aymoient point Monsieur, ou qui connoissoient trop son esprit, avec cette croyance qu'il avoit

Diverses pensées à la Cour sur cette conjuration.

tramé luy-mesme cette piece pour jetter le Roy dans des frayeurs & des deffiances perpetuelles. Ces derniers qui ne vouloient point du tout que le Roy se remuast de son grand repos & de sa profonde securité, luy osterent bien-tost son apprehension, & firent tourner ses soupçons contre son frere. Toutefois comme la chose estoit de trop grande importance pour estre negligée, il envoya Bellievre & Brulart Secretaire d'Estat, aux Païs-bas querir Salcede: estant resolu de croire que tout cela n'estoit qu'une fourbe de son frere, s'il refusoit de le donner. Mais Monsieur les receut beaucoup mieux qu'ils n'esperoient, & leur ayant permis d'interroger le criminel, qui répondit les mesmes choses qu'auparavant, il le leur remit entre les mains, sans aucune repugnance. Il fut donc conduit de Bruges au Bois de Vincennes, où estant interrogé en presence du Roy, de la Reine Mere, du Chancelier, du Garde des Seaux, du premier President, de Bellievre & de Brulart, il se dédit entierement de tout ce qu'il avoit confessé, disant que sa deposition luy avoit esté suggerée, & tirée de luy par force. De là estant amené à la Bastille, & interrogé le mesme jour par Hierôme d'Angenoust Conseiller au Parlement, homme de jugement & de probité, qui demanda au Roy d'estre assisté en cette action du premier President & de six anciens Conseillers; il confessa derechef à la gehenne les mesmes choses qu'il avoit dites à Bruges. Le Roy ayant veu l'interrogatoire qui luy fut porté à l'heure mesme par un de ses Gentilshommes qui l'attendoit, retomba dans une grande perplexité, ne sçachant plus ce qu'il devoit croire; si bien que pour s'en éclaircir par ses propres sens, il voulut qu'Angenoust l'interrogeast pour la seconde fois dés le lendemain, & s'y trouva luy-mesme en lieu d'où il pouvoit tout voir & entendre sans estre veu. Ce fut pour lors avec raison que sa peur redoubla encore plus fort: car le criminel, sans attendre qu'on le mît à la gehenne, confirma tout ce qu'il avoit dit le jour precedent; dont ce Prince fut tellement troublé qu'il sortit de là plus mort que vif, tremblant à l'abord de tous ceux qui estoient à l'entour de luy, & s'imaginant à toute heure d'avoir le poignard dans le sein.

Le Roy envoye querir Salcede, qui confesse derechef la mesme chose devant Bellievre; mais se dédit au Bois de Vincennes. L'apresdisnée il confesse derechef à la Bastille les mesmes choses qu'à Bruges. Le Roy fort troublé.

Il y avoit differentes opinions sur ce qu'il faloit faire de ce meschant homme qui disoit des choses si contraires, & qui enveloppoit dans son accusation tous les plus Grands du Royaume, la pluspart sans indice, & mesme sans apparence. Villeroy, quoy qu'assez justifié par le jugement de tous les gens de bien & par la bouche du Roy mesme, demandoit qu'on ne hastast point le supplice de ce scelerat, afin qu'on le confrontât avec luy; Le premier President estoit aussi d'avis qu'on le gardât, pour épouvanter les coupables & décharger les innocens: jugeant d'ailleurs que la seule crainte estant capable de faire tenir le Roy en garde & le rendre attentif à ses affaires, il estoit bon de luy laisser cet aiguillon, de peur que le luxe & les voluptez qui se nourrissent dans une tranquillité faineante, ne le portassent à une extréme licence. Mais d'autres conseilloient de le faire executer au plûtost, apportant pour raison que si la chose estoit vraye, le supplice d'un seul dissiperoit les mauvais desseins de tous ses complices; & si elle ne l'estoit pas, qu'il faloit degager les innocens de cette enorme calomnie, de peur que les criminels par desespoir, & les innocens par crainte ne se portassent à quelque estrange resolution: enfin qu'il n'estoit pas bon dans une grande conspiration de ne laisser aucun lieu au repentir, & de faire tant de coupables, qu'ils pussent connoistre qu'ils estoient les plus forts. Ce dernier avis l'emporta, parce que le Roy avoit haste de se delivrer d'un si pesant soucy, & que d'ailleurs il avoit pour suspect le premier President, à cause qu'il estoit Chancelier de Monsieur. Le Parlement ayant donc travaillé à ce procez avec le soin que la chose meritoit, donna un Arrest le vingt-cinquiéme d'Octobre, par lequel il declaroit Salcede atteint & convaincu du crime de leze Majesté au premier chef, le condamnoit à estre tiré à quatre chevaux, sa teste portée à Anvers pour estre plantée au lieu que le Magistrat de la Ville ordonneroit, ses quatre quartiers mis sur des gibets aux quatre principales portes de la mesme Ville, & ses interrogatoires, lettres & declarations brûlées, comme malignes & calomnieuses à l'honneur des Princes & Grands du Royaume. Ce qui fut executé le mesme jour à la place de Greve; mais la Dame de Mercœur sa parente obtint cette grace du Roy qu'il seroit estranglé aprés la seconde tirade. Dans la question extraordinaire, où il fut appliqué avant l'execution de l'Arrest, il confessa les mesmes choses qu'à Bruges & à la Bastille: mais un certain Pere* luy ayant parlé dans un degré fort obscur, comme on le remenoit à la prison, il se dédit absolument, & persista dans sa

Avis contraires sur ce qu'il en faloit faire. Les uns vouloient qu'on le gardast. Les autres qu'on l'expediast. Le dernier avis l'emporte. Est tiré à quatre chevaux. Confirme dans la question la confession de la Bastille. Puis s'en dédit à la Greve.

* Iac. Aug. Thu. liv. lxxv.

denegation jusqu'à la mort. Ainsi ce méchant embroüilla tellement la verité, qu'on ne la pût jamais bien reconnoistre, & laissa entre le Roy & les Grands de tres-dangereux soupçons qui causerent en partie la tragedie que nous verrons. Ce qu'il y avoit de plus constant dans toute cette affaire, c'est qu'il avoit conspiré de faire mourir Monsieur & le Prince d'Orange, ce qu'assurement il n'avoit pas entrepris sans y avoir esté incité par les Espagnols. Le Journal du regne de Henry III. en parle un peu differemment des autres: il dit qu'au commencement du mois d'Aoust il avoit esté pris à Bruges trente Espagnols, qui sous la conduite d'un certain Baduin Flamand Italianisé, ayant charge du Prince de Parme, avoient conspiré de faire mourir le Duc d'Alençon, dont les uns furent tuez, les autres pendus & brûlez. Que Balduin se voyant découvert & saisi, s'estoit tué de sa dague; Que Salcede, dont on avoit commencé le procez en Flandres, se sentant perdu s'estoit avisé de charger ceux de Lorraine & de Guise, & quelques autres grands Seigneurs, afin d'estre amené en France pour leur estre confronté, croyant que le Duc de Parme le feroit sauver par le chemin: mais que Bellievre le fit si adroitement & si seurement conduire jusqu'à Paris qu'il ne le pût faire; Que comme il estoit sur le bas eschaffaut, il s'estoit fait delier les mains pour signer qu'il n'estoit rien des charges qu'il avoit mis sus aux plus grands du Royaume; ce qu'estant rapporté au Roy, (qui avec les Reines assistoit à l'execution dans une chambre de l'Hostel de Ville, où il avoit fait venir Angenoust & les autres Conseillers pour en conferer avec eux,) il s'estoit écrié, *O le méchant homme, voire le plus méchant dont j'aye jamais oüy parler.*

Ce qu'en dit le Journal de Henry III.

Parole du Roy

Ces conspirations estoient au moins de mauvais presages pour la nouvelle principauté de Monsieur. Les plus sages politiques predisoient qu'elle ne seroit pas de longue durée; & le peuple qui dans les commencemens prend les moindres choses pour augure, en tira un fort mauvais du ravage que fit une grande tempeste qui s'éleva le huitiéme de Mars. Car aprés avoir fait perir plus de cent cinquante vaisseaux sur les costes de Zelande & Holande, & rompu les digues du costé d'Anvers où par le debordement des eaux il y eut plusieurs maisons entraînées, & quantité de marchandises gâtées dans les magasins: elle abbatit une tourelle du logis de Monsieur qui pensa l'accabler dans sa chambre, & brisa en morceaux un obelisque que l'on avoit dressé à Gand à son honneur, avec sa devise du Soleil * au dessus, que les malicieux appelloient Soleil de Mars, & changeoient ces mots *fovet & discutit*, en ceux de *movet & concutit*. Le grand nombre de garnisons que les Provinces estoient obligées d'entretenir dans leurs villes & Chasteaux, avec cela le peu d'argent qu'elles avoient, faute de bon ordre à faire les levées, estoient cause que son armée n'estoit que de quatre à cinq mille hommes, & partant trop foible pour faire de hautes entreprises. Il la divisa donc en deux ou trois pelotons, commandez par saint Luc, Rochepot, & le Comte de Hohenlo, qu'il employa à degager ses grandes Villes de quelques petits Chasteaux qui les harceloient. De cette sorte se passa tout l'Esté, sans que le Duc de Parme fist de plus puissans efforts, peut-estre parce qu'il attendoit quelque coup plus grand que tout ce qu'il eût pû faire. Sur la fin de Septembre, ayant appris qu'il venoit de nouvelles troupes à Monsieur, il assembla, tant des forces du païs que de celles qui luy furent envoyées d'Espagne & d'Italie, la plus nombreuse armée qu'eussent encore jusques alors eu les Espagnols. Il n'y avoit pas moins de soixante mille hommes; & toutefois parce qu'il faloit laisser ses places garnies, à peine en pouvoit-il mener la moitié en campagne. Avec de si grandes forces, il prit seulement quelques places de nulle reputation, l'Escluse prés Cambray, Cateau Cambresis, Ninove, Likerche, & Gaesbeke prés Bruxelles, que saint Luc avoit repris. Ensuite dequoy il essaya de fermer de loin les passages à la grande Ville de Bruxelles, où il y avoit une forte garnison; mais comme le païs d'alentour, mesme l'Artois & le Hainaut estoient tout mangez, & qu'il ne venoit rien de France, les passages estant fermez, la faim le fit decamper. Aussi peu luy reüssit le dessein qu'il avoit de se jetter dans le païs de Waes entre Bruxelles, Gand & Anvers, païs fort abondant & qui n'avoit point encore esté pillé: car Monsieur s'estant mis entre-deux luy en ferma l'entrée, & le reduisit à une grande necessité de vivres qui causa ensuite des maladies, dont les Espagnols mouroient par monceaux. Outre cela, les eaux commençant à se hausser, il fit percer les digues & ouvrir les escluses; de sorte que le Duc ne pouvant plus tenir contre la faim & le deluge, mit en garnison ses troupes diminuées presque de la moitié.

Mauvais presage pour Monsieur.

* C'estoit un vray Soleil de Mars mouvant humeurs de toutes parts, disoit le Pasquin.

Luy & le Duc de Parme, ne font presque rien tout l'Esté.

Grande armée du Duc de Parme, ne prend que quelques petites places.

Vaines entreprises de Parme

Diminution de ses troupes qu'il met en garnison.

Expedition des François aux Isles de Terceres.

Tandis que les François faisoient ainsi la guerre en Flandre sous les Enseignes de Monsieur, une autre bande entreprit une expedition aux Isles de Terceres, qui se conduisoit sous les auspices de la Reine-Mere, & avoit esté remuée par les intrigues de ce mesme Prince. Nous en deduirons icy tout de suite & les causes & le succez, pour ne faire pas plusieurs voyages en un païs si éloigné. L'an 1578. Sebastien dix-septiéme Roy de Portugal, s'estant perdu dans une bataille en Affrique, comme vous l'apprendrez de l'Histoire de Portugal : le Cardinal Henry son oncle & son plus proche heritier luy succeda & prit le titre de Roy, sans quitter pourtant celuy de Cardinal. Or comme ce Henry estant engagé dans les Ordres sacrez, n'avoit nulle inclination pour le mariage, & qu'avec cela son âge septuagenaire & sa caducité ne faisoient esperer aucuns enfans de luy, mais seulement sa mort prochaine, l'esperance d'une si belle succession éveilla les pretentions de quantité de Princes, qui commencerent à la disputer dés son vivant, comme s'il n'eust plus esté au monde. Le Pape, l'Abbé de Clervaux, Rainuce Farnese fils d'Alexandre Duc de Parme qui estoit au Païs-bas, le Duc de Savoye, Catherine de Portugal mere du Duc de Bragance, Antoine Prieur de Crato, & le Roy Philippe, y pretendoient. La Reine-Mere aussi qui cherchoit par tout des Royaumes pour ses enfans, * & matiere d'occupation pour son esprit : car elle n'avoit plus guere d'employ dans les affaires, embrassa les avis de ceux qui luy persuaderent qu'elle y avoit droit, & se mesla parmy la foule des pretendans. Le Pape mettoit en avant qu'Innocent II. en avoit premierement investy Alfonse Henriquez du titre de Roy, en reconnoissance dequoy ce Prince s'estoit obligé à l'hommage, & à une rente de deux cens marcs d'argent envers le saint Siege ; Partant que le Royaume de Portugal en estoit un fief, & que les successeurs de ce Roy n'ayant point payé cette rente, le fief luy estoit devolu faute de devoirs non rendus, ou du moins qu'en cas de litige c'estoit aux Papes d'en juger & d'en donner l'investiture. Ses Agents y ajoûterent, lors que le Roy Henry fut mort, qu'il en pouvoit disposer comme de la dépoüille d'un Cardinal. L'Abbé de Clervaux demandoit aussi la mesme chose, & montroit que le Roy Alfonse du temps de saint Bernard avoit assujetty sa personne & sa Couronne *sous la tutele, protection, & Patronage de sainte Marie de Clervaux, & luy payoit par an cinquante maravedis d'or de Vassalage & redevance*. Les autres Competiteurs y pretendoient par droit de succession ; Et quant à la Reine Catherine, elle disoit qu'Alfonse III. du nom & cinquiéme Roy de Portugal, qui commença à regner l'an 1246. estant venu en France avant qu'il fust Roy, y avoit épousé par l'entremise de sa parente la Reine Blanche mere de saint Loüis, une Mathilde fille & heritiere de Renaud Comte de Dammartin & de Boulogne, lors veuve de Philippe fils puisné de Philippe Auguste ; Que de ce mariage estoit sorty entre autres enfans un Robert, duquel aprés plusieurs generations, elle Catherine de Medicis estoit descenduë ; mais que du vivant de cette femme Alfonse en avoit entretenu une autre, sçavoir Beatrix fille naturelle d'Alfonse IX. Roy de Castille, à cause dequoy il fut excommunié douze ans entiers par le Pape, & qu'il avoit fait succeder les enfans de cette femme à la Couronne : ce qu'il ne pouvoit pas, tant parce qu'ils estoient illegitimes, que parce qu'ils estoient les puisnez ; Qu'ainsi la Couronne luy appartenoit à elle qui descendoit de l'aîné & du legitime, & que mesme quand il y auroit eu prescription, elle y devoit revenir plûtost qu'un autre, puisque cette branche qui l'avoit usurpé sur la sienne, finissoit. Pierre de Beloy, que le Roy fit depuis son Avocat au Parlement de Thoulouse, parce qu'il se servoit souvent de sa plume, composa un Livre où il deduisit ces raisons avec leurs preuves : mais les Espagnols les sapoient toutes par le fondement, montrant par plusieurs fortes conjectures que ce Roy Alfonse n'avoit point eu d'enfans de Mathilde, & que Robert n'estoit pas fils de cette Princesse, mais de sa sœur Alix, mariée à Guillaume Comte d'Auvergne. Pour le droit de tous les autres, il estoit tel ; Emanuel Roy de Portugal qui regna depuis l'an 1495. jusqu'en 1521. eut de Marie fille de Ferdinand & d'Isabelle, sept fils & deux filles. Des fils trois n'eurent point d'enfans ; l'aîné nommé Jean regna, & laissa un fils, sçavoir le Prince Jean, duquel mort avant son pere vint le Roy Sebastien ; le troisiéme qui fut Loüys Duc de Beja, ne se maria point, mais aima une belle Damoiselle nommée Yolante, dont il eut Antoine, qu'il avoit du commencement destiné à l'Eglise, puis fait profez dans l'Ordre des Chevaliers de Malthe & Prieur de Crato : mais le Pape le dispensa de ce vœu, à la requeste du jeune Roy Sebastien, qui l'ayant pris en affection, luy rehaussa fort le cœur, & le

Aprés la mort du Roy Sebastien de Portugal, Henry Cardinal succede.

Qui estant vieil, & sans espoir d'enfans, donne lieu à plusieurs pretendans de disputer le Royaume.

* Voy dans la vie de Charles IX. fol. 1122.

Le Pape & l'Abbé de Clervaux.

La Reine Catherine de Medicis, sur quoy fondée.

Le Roy Philippe, le Duc de Savoye, Rainuce Farnese, le Duc de Bragance, & Dom Antoine.

fit son Lieutenant en son voyage d'Affrique où il fut pris par les Mores, & demeura quarante jours entre leurs mains. Le cinquiéme des sept fils fut Henry Cardinal-Roy. Le sixiéme fut Edoüard qui eut deux filles Marie & Catherine ; Marie épousa Alexandre Duc de Parme pere de Rainuce, & Catherine fut femme de Jean de Bragance, issu pareillement du sang de Portugal, mais du costé gauche, & mere de Theodose. Quant aux deux filles d'Emanuel, Isabelle qui estoit l'aînée épousa l'Empereur Charles V. duquel elle eut le Roy Philippe II. & Beatrix la puisnée Charles III. Duc de Savoye, dont elle eut Emanuel-Philebert. Vous pouvez voir par là en quel degré de proximité estoit chacun des pretendans.

Aprés la mort de Sebastien ils commencerent à expliquer leurs raisons par Livres imprimez, consultations de Jurisconsultes, lettres aux autres Princes Chrétiens, & à former des menées & brigues, tant dans le Royaume qu'aupres du Roy. Mais sur tout les Etats generaux pretendoient que n'y ayant plus de Princes du sang masculin de leurs Rois, c'estoit à eux de nommer celuy qui leur plairoit, dautant qu'en Portugal les femmes n'avoient point de droit de parvenir à la Couronne, ny par elles, ny par leurs descendans : ce qui avoit esté confirmé par plusieurs experiences, mesme avec les Castillans qui en avoient esté deboutez. Et c'estoit l'opinion des plus sages, que la question estant si difficile & si embroüillée à qui la vouloit juger par les regles du droit ordinaire, c'eust esté bien plus sagement fait pour le salut & la gloire du Portugal, de nommer un successeur de l'autorité du Roy Henry, & des Etats assemblez. Mais ce bon-homme qui n'avoit aucune qualité royale, ny plus de force d'esprit, au lieu de trancher ce nœud, & de faire passer sa puissance par dessus toutes ces difficultez, s'amusa à les vouloir demesler par des chicanes de Docteurs qui ne vuiderent jamais une question de cette importance. En cette sorte les embroüillant encore davantage, il ouvrit la porte aux divisions qui causerent la perte du Portugal : car ayant assemblé ses Etats il choisit seize Gouverneurs de trente-sept qu'ils luy nommerent, ausquels il donna plein pouvoir de juger le differend de sa succession, s'il mouroit avant l'avoir terminé, & fit appeller tous les Competiteurs pour venir representer leurs raisons. Pierre Giron Duc d'Ossone y comparut pour le Roy Philippe, Ferdinand de Farnese Evesque de Parme pour Rainuce, Charles de Rossere pour le Duc de Savoye, & Urbain Evesque de Cominges fils naturel de Loüis saint Gelais-Lansac pour la Reine Catherine de Medicis, quoy qu'elle n'y eust point esté appellée. Pour le droit du Pape & celuy de l'Abbé de Clervaux, on n'en tint point de conte. Rainuce croyoit avoir fait appuyer le sien par de puissantes raisons, & par les avis de la celebre Université de Padoüe. Le Duc de Savoye le cedoit au Roy Philippe qui descendoit d'Isabelle fille aînée du Roy Emanuel, & demandoit seulement qu'on eust égard à luy en cas que Philippe mourust avant leur oncle commun qui estoit le Roy Henry, disant qu'il devoit passer devant Rainuce & le Duc de Bragance. L'Université de Coimbre avoit écrit en faveur du Duc de Bragance, & le Roy Henry penchoit visiblement de ce costé-là. Le droit de la Reine Catherine de Medicis estoit odieux ; & si on l'admettoit il invalidoit tous les autres, mesme celuy du Roy : c'est pourquoy son Ambassadeur sçachant bien que ses raisons ne seroient point considerées, avoit outre cela apporté des lettres du Roy à la Chambre de Lisbonne, par lesquelles il faisoit offre de son assistance aux Portugais, & les exhortoit de penser à la conservation de leur Etat, & de prendre garde qu'il ne fust opprimé sous la domination d'un plus puissant Prince. Quant à celuy d'Antoine, il eust esté sans doute le meilleur de tous, si ce Prince eust esté legitime, comme il pretendoit l'estre ; & quand il ne l'eust pas esté, il y avoit exemple dans le Portugal, qu'au deffaut des masles legitimes, les bâtards pouvoient succeder au prejudice des femmes : mais le Cardinal-Roy détruisit toutes ses preuves, & ne voulut point permettre qu'il approchast de l'Assemblée pour y éclaircir son droit ; ayant une mortelle aversion pour luy, parce qu'en effet s'il eust esté reconnu pour legitime, il eust dû le preceder. Or comme ce foible & mal-avisé Roy eut perdu cinq ou six mois de temps à ces formalitez sans rien decider au fonds, Philippe qui du commencement avoit luy-mesme témoigné se vouloir soûmettre au jugement du saint Siege, commença à faire entendre au Roy-Cardinal qu'il ne devoit pas revoquer en doute la certitude de son droit, & qu'il ne pouvoit pas luy en preferer un autre sans injustice. Avec cette honneste declaration de guerre en cas de refus, & avec les motifs de conscience qu'il fit joüer, il ébranla l'esprit de ce bon homme fort susceptible de scrupules & de peur, principalement par son

Les Etats generaux.

Faute du Roy-Cardinal qui permet de disputer sa succession, au lieu d'en ordonner.

Ambassadeurs des Competiteurs.

Quel estoit le droit de Dom Antoine.

Le Cardinal-Roy le hait.

Philippe menace le Cardinal-Roy, s'il nomme un autre successeur que luy.

Confesseur Leon Henriquez Jesuite. Si bien qu'il le tira de la resolution qu'il avoit prise de faire Theodore de Bragance son successeur : puis il le pressa si vivement qu'il l'obligea de traiter avec luy, à certaines conditions en faveur des Portugais, mais ce fut secretement de crainte de sedition, en attendant qu'il pûst faire ratifier cette nomination par les Etats, qu'il assigna à Almerin.

si bien qu'il traite avec luy en cachete.

Mort du Cardinal Roy.

Or comme ils y estoient assemblez, il mourut le dernier jour de Janvier, estant chose memorable qu'il tomba en defaillance au mesme-temps que commença une eclypse de Lune, & qu'il rendit le dernier soûpir justement lors qu'elle cessa. Alors Philippe, qui avoit armé de toutes ses forces afin d'enlever ce Royaume, avant que les Estrangers pussent venir à la recousse, fait marcher deux grandes armées, l'une par terre conduite par le Duc d'Albe, pour ce sujet remis en grace; l'autre par mer, que commandoit Alvare de Bassan Marquis de sainte Croix; & cependant pour amuser le monde il consulte en divers endroits ses Theologiens, quelle voye il doit suivre en cette occasion. Ses Competiteurs de leur costé, sçavoir le Duc de Bragance, Antoine qui n'avoit osé paroitre du vivant du Roy Henry, & l'Evesque de Parme pour Rainuce, briguent fort auprés des Etats, & des seize Gouverneurs. Les Etats supplient Philippe de s'en remettre à leur jugement, le saint Pere de mesme: mais il répond par l'avis de ces Docteurs, qu'estant Souverain il ne veut se soumettre à personne, & qu'il n'arrestera point ses armées, si on ne le reconnoît. Les Gouverneurs & les Etats n'estoient point d'accord; les Gouverneurs tenoient presque tous pour luy, mais les Etats ou le peuple qui avoit la plus forte voix, n'en vouloient point entendre parler. Il y avoit outre cela dispute entre eux pour la preséance, & des animosités entre les particuliers; de plus Antoine ne se comporta pas comme il devoit avec les Gouverneurs : de sorte qu'ils ne pouvoient s'accorder ny pour recevoir Philippe comme Roy avec des conditions avantageuses qu'ils en eussent pû obtenir, ny à le repousser comme ennemy.

Philippe fait entrer deux armées dans le Portugal.

Division entre les Estats & Gouverneurs du Royaume.

Pendant ces divisions tout estant plein de tumultes, de voleries, & de querelles dans les Villes & aux champs, comme si toutes les Loix fussent mortes avec le dernier Roy, le Duc d'Albe fait entrer son armée dans le Portugal le 27. de Juin, & au mesme temps plusieurs Villes d'entre les rivieres du Tage & de la Guadiane, reconnoissent Philippe. Alors les Deputez des Etats qui estoient restez à S. Iren, nomment Antoine défenseur du Royaume, & peu aprés le peuple le proclame Roy au mesme endroit. Il n'accepta du commencement ce titre que par force, mais si-tost qu'il en eut gousté, il le trouva si doux qu'il resolut de le garder au peril de sa vie, & s'alla faire recevoir en cette qualité à Lisbonne. Philippe qui redoutoit fort les incidens de cette guerre, luy offrit de grands avantages pour l'obliger à se desister de sa poursuite: mais quelques Seigneurs du sang de Portugal, que la haine des Espagnols animoit contre ce Roy; entr'autres, l'Evesque de Garde offensé de certain mépris, & son parent Edoüard de Castres, qui aprés avoir consumé tout son bien en foles dépenses n'avoit plus rien à perdre que la vie, le détournerent de les accepter, & le pousserent dans le precipice. De toute la Noblesse de marque, il n'y eut que François de Portugal Comte de Vimiose, jeune Seigneur dont le pere avoit esté tué en Afrique avec Dom Sebastien, que les persuasions de cet Evesque attirerent à son party : les autres ne sortirent point de leurs maisons, & les meilleurs Bourgeois se retirerent aux champs. Ses forces consistoient donc en un vain titre sans autorité, en une populace seditieuse & sans discipline, & aux Prestres & Moines, qui s'estans tous declarez pour luy, horsmis les Jesuites, agitoient cette multitude & l'enfloient par leurs predications, comme les vents font la mer. Ce n'estoient que furieuses crieries, qu'intrigues, que bravades en l'air, sans courage, sans ordre & sans experience. Aussi le Duc d'Albe n'ayant rencontré personne qui luy resistast dans un païs qui se défendoit presque de luy-mesme, prit sans peine Setubal & tous les forts de la riviere du Tage, & mit en route l'armée tumultuaire d'Antoine, qui s'estoit retranchée à Alcantara, pour garder le pont. Ensuite dequoy la ville de Lisbonne luy apporta les clefs. Antoine s'estant sauvé à Coimbre, tascha de renoüer sa fortune, & rallia cinq ou six mille hommes, la pluspart esclaves ou païsans, avec lesquels il se campa prés de la ville de Porto sur la Duere, où il dressa un camp pour les aguerrir : mais Sanche d'Avila que le Duc envoya contre luy, n'eut pas si-tost passé cette riviere en de petites barques qu'il faisoit porter en des charrettes, que cette multitude prit l'épouvante, & abandonna son chef. Lequel sortant de Porto, de peur d'y estre enfermé, courut à Viane, où il avoit fait preparer

Le peuple declare Antoine Roy,

qui n'avoit que la populace & le Clergé dans son party.

Le Duc d'Albe le met en déroute, & Lisbonne luy apporte ses clefs.

Rallie quelque multitude confuse, qui est derechef dissipée.

parer un vaisseau pour se sauver, en cas d'un mauvais succez. La mer ne luy fut pas plus favorable que la terre : elle estoit si grosse qu'il ne pût jamais sortir du port. En cette extremité voyant venir une troupe de Cavalerie qui le poursuivoit, il sauta dans une chaloupe pour se commettre plûtost à la mercy des ondes que de ses ennemis ; mais les vents le rejettoient toûjours à bord : tellement qu'il descendit à terre & se cacha entre des rochers, où il eut du temps pour se faire raser & prendre un habit de Matelot : comme firent l'Evesque de la Garde, Vimiose, & deux ou trois autres, emportant avec eux leurs plus precieuses pierreries & joyaux, dont ce Prince avoit fait grand amas. Il demeura encore huit mois dans le Royaume, se cachant dans les Convents, & se déguisant en toutes façons, sans que les Portugais le voulussent deceler, quoy que Philippe eût promis quatre-vingt mil écus à qui le livreroit mort ou vif ; tant ils ont de haine pour les Espagnols, d'amour pour leurs Princes naturels, & de fidelité à garder un secret. Aussi l'ont-ils bien montré ces années dernieres, quand aprés avoir couvé je ne sçay combien de temps le genereux dessein de recouvrer leur liberté, ils l'ont fait éclorre tout d'un coup, avec tant de discretion, & un si parfait concours de volontez, que le Conseil d'Espagne, qui se vante de penetrer jusques dans le cabinet des Princes, n'en a pû rien apprendre que par l'évenement.

Veut se sauver par mer.

La tempeste l'en empesche.

Il demeure caché huit mois dans le païs rasé & travesty.

Peu aprés que le Duc d'Albe fut entré dans le Portugal, le Duc de Bragance craignant de perir s'il s'opposoit au cours de ce torrent, fit son accord, mais plus honorable que fructueux, avec le Roy Philippe : lequel par ce moyen & par la fuite d'Antoine demeura en peu de mois seul maistre de tout le Portugal, mesme des places d'Afrique, & de celles des Indes. Aprés une infinité de dangers & de peines, le Roy dépoüillé passa en Angleterre, dans un vaisseau Flamand, & de là vint en France, où il aborda à Dieppe au commencement d'Octobre. Le Roy envoya Joyeuse au devant de luy jusques à Mantes pour le recevoir de sa part, & le receut luy-mesme à Paris avec beaucoup d'honneur. La Reine-Mere luy procuroit ces bons traitemens, parce qu'elle avoit envie de l'obliger à s'accommoder de ses droits avec elle ; lesquels sembloient avoir encore quelque chose de solide, parce qu'au mesme temps qu'il arriva en France, l'on receut les nouvelles que les Isles Terceres luy estoient restées, & qu'elles avoient esté confirmées en son obeïssance, par une victoire navale, qu'il faisoit beaucoup plus grande qu'elle n'étoit pas. Ce Prince infortuné n'ayant plus que quelques pierreries, leurroit tous les Courtisans de riches promesses, pour obtenir le secours dont il avoit besoin ; & ils le payoient aussi de mesme monnoye, pour attraper ces joyaux : puis quand ils luy en eurent escroqué les plus belles pieces, ils l'abandonnerent & luy firent connoistre, qu'ils estoient plus propres à faire des miserables qu'à les secourir. Les uns luy conseilloient de s'adresser à Monsieur, les autres à la Reine-mere, & la Reine Marguerite taschoit d'engager son mary à cette entreprise, afin de l'éloigner d'elle. Monsieur qui embrassoit tous les desseins qui se presentoient, attira cette affaire à luy, & se joignit à la Reine-Mere : laquelle l'asseuroit n'y avoit aucun interest que pour luy, quoy que plusieurs s'imaginassent que la vanité de son sexe & le desir de faire voir aux médisans qu'elle estoit de race assez illustre pour pretendre de son chef à une Couronne, fussent ses plus puissans motifs. L'Ambassadeur d'Espagne taschoit par ses remontrances meslées de menaces, de faire chasser Antoine hors de France : mais le Roy luy répondit avec une merveilleuse gravité ; Que c'estoit une impieté d'arracher les supplians du pied des Autels ; Que la France ayant toûjours esté le refuge des mal-heureux, il n'avoit garde de violer la sainteté d'un asyle, qui depuis tant de siecles avoit esté inviolablement conservé par ses predecesseurs ; Qu'au reste il ne devoit point empescher la Reine sa tres-honorée Mere qui avoit pretention sur le Portugal de joindre ses interests & ses desseins avec ceux de ce Prince, veu qu'ils avoient tous deux esté deboutez de leurs droits par la violence des armes, au mesme temps que le differend se devoit juger par des voyes juridiques. Donc sans avoir égard à ces plaintes inciviles, il permit à la Reine-Mere de faire des levées d'hommes dans son Royaume, & d'équiper autant de vaisseaux dans ses ports qu'il luy plairoit : à quoy elle fit travailler durant toute l'année 1581. & cependant sous son aveu plusieurs Capitaines de mer se mirent à tenir la route des Isles Terceres, où ils faisoient de grands butins.

Le Duc de Bragance s'accorde avec Philippe.

Dom Antoine se refugie en France.

S'accommode avec la Reine-Mere.

Pense amuser les Courtisans d'esperance, & ils le repaissent de fumée.

Ambassadeur d'Espagne le veut faire chasser.

Grave réponse du Roy.

La Reine-Mere fait équipper une armée navale pour le secourir.

Les Isles Terceres découvertes vers l'an 1410. par Jean de Betancour Gentilhomme Normand, sont ainsi appellées du nom de la troisiéme d'entr'elles : autre-

Les Isles Terceres, leur nombre, situation & grandeur.

fois, comme l'on croit, elles avoient celuy de Cassiterides, les Espagnols les ont nommées Açores, à cause de la grande quantité d'Autours qui s'y trouve. Elles se rencontrent dans la mer Atlantique, en allant du Levant au Couchant, à la hauteur de 39. 38. & 37. degrez : de sorte qu'elles sont directement placées sur la route des Indes, où elles peuvent servir de reposoir aux navires, ou d'eschauguette pour leur donner la chasse, & tiennent sous leur coulevrine, s'il faut ainsi dire, tout le riche commerce de ces païs-là. Elles sont neuf en nombre, la premiere fort petite s'appelle sainte Marie, éloignée du Cap saint Vincent de deux cens cinquante lieuës. A quinze lieuës plus loin est la seconde dite saint Michel, la plus grande de toutes, & qui a le siege Episcopal. A trente lieuës plus avant paroist la Tercere, ainsi nommée des Espagnols, parce qu'elle se montre la troisiéme à ceux qui viennent d'Espagne; c'est d'elle que les autres ont pris leur nom, parce qu'elle est la plus abondante en bleds & en fruits, & qu'elle produit grande quantité de garence qui est bonne pour la teinture des draps. La quatriéme se nomme de saint George, éloignée de huit lieuës de la Tercere. A l'entour vers le Septentrion à quatre lieuës de distance, on void la Gracieuse ou Agreable, parce qu'en effet elle est telle. A l'Occident sont le Fayal, à qui ses bois de fustaye que les Espagnols appellent Fayes, ont donné le nom; & une autre qui prend le sien d'une tres-haute montagne dite la Pic, qui est creuse au dedans & jette quelquefois des torrents de flammes, comme le mont Etna de Sicile. A trois lieuës de là se voyent l'Isle aux Corbeaux & la Florie, deux autres petites Isles. De toutes les neuf il n'y a que Saint Michel, la Tercere & le Fayal qui soient bien peuplées : les habitans en sont fort brutaux & grossiers, à cause de cela superstitieux : de sorte qu'ils estoient presque gouvernez par les Moines, specialement par les Cordeliers, dont il y avoit grand nombre en ce païs-là. Ce fut par leur moyen que Cyprian Figuerede ayant prevenu le Roy Philippe, assura toutes ces Isles à l'obeïssance d'Antoine, horsmis celle de saint Michel, que le credit de l'Evesque fit subir le joug d'Espagne. Et vrayement Antoine leur eût eu une parfaite obligation, si aprés avoir fait souslever les peuples, ils se fussent contentez de les exhorter à la perseverance : mais devenus tout fiers d'avoir causé cette émeute, ils se vouloient toûjours mesler des affaires à quoy ils n'entendoient rien, & ne faisoient autre chose que de mettre les peuples en furie. Les Jesuites plus politiques & affectionnez à l'Espagne, qu'ils avoient déja bien servie dans la reduction du Portugal, s'en voulurent mesler: mais ils les renfermerent dans leur maison, & en murerent les portes. Un Gentil-homme nommé Jean de Bretancour décendu de celuy qui avoit autrefois découvert ces Isles, ne fut pas mieux traité pour avoir essayé de souslever le peuple en faveur de Philippe: il fut presque assommé, & puis traîné dans une obscure prison. Figuerede mesme pour avoir tâché de moderer ces tumultes, fut par eux chargé de tant d'accusations envers Antoine, qu'il substitua en sa place Emanuel de Sylva son favory, depuis peu de temps créé Comte de Torres-Vedras, avec plein pouvoir sur toutes les Isles. Cet Emanuel aussi turbulent & mal-avisé que l'autre estoit prudent & moderé, se laissoit emporter non seulement à la fougue des Moines, au gré desquels il faisoit tout à l'étourdy, mais encore à sa vanité & à son orgueilleuse ignorance, & ne songeoit point à se fortifier qu'avec des bravades, bien qu'il n'eût pour toutes troupes que trois cens François commandez par un Capitaine Carle Bourdelois, cent Anglois, & bien autant de Bisongnes Portugais. En attendant que l'armée navale fût preste, la Reine Mere y avoit envoyé devant Charles de Roüaud-Landereau bon Capitaine de mer, avec six vaisseaux & huit cens hommes de guerre. Celuy-là trouvant à son arrivée toutes choses en une extréme confusion, pensa luy donner ses avis pour mieux contenir ce peuple échappé & pourvoir à sa defense : mais il les receut comme des reprimandes, & luy dit qu'il songeast seulement à luy obeïr. De là les jalousies & les piques s'estant échauffées entr'eux, il s'appliqua plûtost à perdre Landereau qu'à sauver ces Isles. Il l'engagea à tenter une entreprise sur l'Isle saint Michel, quoy qu'il sceût bien qu'il n'en estoit plus temps, parce que deux Capitaines Espagnols Pixot & Aguiar y estoient arrivez avec huit ou dix grands vaisseaux; & pour donner avis de son arrivée, il envoya sommer l'Isle de se rendre : de sorte qu'il fut envelopé par les Espagnols prés de la rade, & forcé au combat, d'où neanmoins il se tira vaillamment par la bonté de ses Soldats & de ses matelots, tous gens d'eslite, mais avec perte de beaucoup des meilleurs, entr'autres de Crené son Lieutenant. Aprés il suscita de la division entre luy & ses Capitaines, en payant les montres de quel-

Les Moines les font tenir pour Antoine, mais les troublent toutes par leurs seditions.

Leurs furieux deportemens.

L'orgueil & ignorance du Gouverneur Torres-Vedras

Landereau y est envoyé devant l'armée navale.

Torres-Vedras tasche malicieusement de la faire perir.

ques-uns, & retenant celles des autres: & finalement il suborna des garnemens pour l'assassiner ou l'empoisonner.

Armée navale commandée par Strossi part de Belle-Isle.

Les choses estant en ce desordre, l'armée navale de France partit de Belle-Isle où estoit son rendez-vous, vers la fin du mois de Juin, composée en tout de cinquante-huit voiles, dont il y avoit vingt-huit grands vaisseaux, de six mille hommes de guerre, & de grand nombre de jeunes Gentils-hommes volontaires. Dom Antoine y estoit en personne, avec le Comte de Vimiose qu'il avoit fait son Connestable; Philippe de Strossi parent de la Reine-Mere la commandoit; Charles de Cossé-Brissac plus connu par le nom de ce brave Mareschal son pere, & de son frere qui avoit esté tué à Mucidan l'an 1569. que par ses propres actions, quoy qu'il ne manquast pas de cœur, estoit son Lieutenant; Belmont son Mareschal de camp; Joseph Doineau de sainte Soulene, Anchot de Mesplez, Roquemorete, Bordat de la Ville d'Acs, Leon Fumée, & Antoine Iscalin, ses principaux Capitaines. L'armée d'Espagne qui se preparoit plus lentement que celle-là, parce que le Conseil de Philippe ne se pouvoit imaginer que les François deussent en mesme temps faire la guerre en Portugal & aux Païs-bas, fut bien estonnée quand elle la vid prendre la route des Terceres. Mais Antoine s'estant embarqué dans un gros vaisseau fort lourd & mauvais à la voile, il demeuroit bien loin derriere & se faisoit attendre à toute heure: de sorte que c'estoit comme un billot de grand poids qui retardoit l'allegresse Françoise, & la diligence de son armée, pour donner loisir à celle des ennemis de se mettre en equipage. Il demeura vingt-deux jours tout entiers sur mer: aprés lesquels ayant rejetté l'avis de ceux qui vouloient aller piller Madere où le vent les portoit, de peur, disoit-il, qu'il n'en pût pas retirer les François; il aborda à l'Isle saint Michel le treiziéme jour de Juillet.

Le nombre des troupes, & les principaux Capitaines.

Quelle chose retarda l'armée Françoise, & donna loisir à l'Espagnole de s'équiper.

Les François décendent à l'Isle S. Michel.

Cette Isle a trente lieuës de circuit, estant fort estroite par tout & avançant quantité de caps & de pointes de terre dans la mer, au reste peuplée de bon nombre de bourgades & de villes, dont les principales sont Ville-franche & pointe d'Elgade. Pierre Pixot Portugais en avoit pris le gouvernement aprés la mort d'Ambroise Aguiar, & le Marquis de sainte Croix y avoit envoyé par avance quatre vaisseaux Biscayens fournis de douze cens hommes, lesquels avoient depuis peu combatu & presque deffait Landereau. Les François firent vaillamment leur décente à Laguna, nonobstant la defense de huit cens hommes qui les en voulurent empescher, & de là aprés avoir brûlé ce bourg s'estendirent plus avant dans le païs. Ce qui jetta une telle épouvante par toute l'Isle, que s'ils eussent chaudement poursuivy leur pointe, ils s'en fussent rendus les maistres dés ce jour là: mais Strossi certes vaillant & genereux, & neanmoins negligent & peu actif, outre cela retenu par les pronostications de je ne sçay quel predisfeur, suivant les réveries duquel il ménageoit les occasions, ne voulut pas qu'on allast droit aux villes que l'on eût trouvées desertes, les habitans s'en estant fuis dans les montagnes. De sorte que Loüis de Noguera eut le temps de remedier à ce desordre, & leur remit si bien le cœur au ventre, qu'en ayant amassé trois mille, partie Insulaires, partie Espagnols, il s'en alla le lendemain avec Pixot au devant d'eux pour les combatre sur le passage dans un endroit par où ils devoient necessairement passer. Il y avoit un chemin fort estroit & tortueux entre des rochers, & à l'un des costez encore une longue muraille, derriere laquelle ils mirent six cens Arquebusiers en embuscade, & soixante halebardiers avec eux, ceux-cy pour enfoncer les François; quand ils les verroient ébranlez par la salve inopinée de leurs Arquebusiers. Or parce que ce païs est fort, & tout entre-coupé de rochers, Strossi avoit envoyé devant deux cens hommes d'élite conduits par ce Mesplés, dont le courage & le jugement s'estoient déja signalez au siege de Montaigu. Ce Capitaine ayant découvert l'embuscade, logea sur les plus eminens rochers une cinquantaine d'Arquebusiers bien ajustez, & separant ce qui luy restoit de monde en deux, en donna une partie à Roquemorete, & prit l'autre. Tout cela disposé avec un grand silence, il donna tout d'un coup par deux endroits: les Espagnols firent leur décharge, renverserent les premiers de ses gens par terre, & sortirent de leur embuscade pour enfoncer les autres: Roquemorete mesurant sa pique avec un Capitaine Espagnol, avec autant de justesse qu'en un combat de barriere, y fut tué pour n'avoir point de corcelet, Sauvat mieux armé que luy, prit sa place & tua l'Espagnol. Cependant les Arquebusiers de dessus les rochers tiroient dru & menu, & choisissoient les plus apparens des Espagnols. Eux se voyant ainsi tuer d'enhaut, & comme par des coups du Ciel,

Forcent huit cens hommes & brûlent le bourg de Laguna.

Faute qu'ils font de ne pas poursuivre leur pointe le jour mesme.

Noguera rassemble trois mille hommes & se met sur leur passage.

Y fait dresser une embuscade.

Mesplés qui conduisoit les enfans perdus la deffait.

Ensuite dequoy les François remportent la victoire

s'arresterent aussi-tost; Et lors Mesplés mettant bravement l'épée à la main, les fit reculer, & aprés en avoir tué prés de deux cens, les rechassa jusques dans leur gros; qui estant ensuite vigoureusement attaqué par celuy des François, se mit incontinent en déroute. Noguera y paya de sa personne, mais estant delaissé de tous ses gens, il se retira avec huit cens hommes dans le Chasteau d'Elgade, où il mourut aussi-tost de ses blessures. Quant à Pixot voyant les François dans la ville, il abandonna l'Isle qu'il croyoit entierement perduë; & laissant ses vaisseaux au port, où ils furent tous pris ou fracassez par les François, il monta sur une caravelle pour en porter les nouvelles à Lisbonne, dont l'armée navale d'Espagne n'estoit pas encore partie.

Noguera y est tué & la ville abandonnée.

L'extrême asseurance d'Antoine & la negligence de Strossi gasterent les fruits de cette victoire. Si le Chasteau eût esté pris, les Espagnols n'eussent pû que mal-aisément aborder dans l'Isle, ou du moins ils n'y eussent eu aucune retraite: au contraire, les François fussent demeurez maistres des Isles sans rien hazarder, & par ce moyen eussent attrapé la flote des Indes, dont l'argent leur eût servy à soûtenir la guerre deux ou trois ans. Mais Antoine se contentant de faire le Roy parmy les acclamations d'une legere populace, ne voulut point qu'on l'attaquast par force, parce qu'il avoit avis que ceux de dedans avoient faute d'eau, & perdit ainsi sept jours de temps sans y employer que des sommations & des menaces inutiles. Cependant le Marquis de sainte Croix arriva avec l'armée Espagnole, qui ayant eu avis de tout ce qui s'estoit passé, prit resolution de combatre ou de se retirer sous le Château pour le conserver & en estre favorisé. Or pour attirer les François au combat, il envoya une barque avec des lettres à Aguiar; par lesquelles, feignant qu'il ne sçavoit rien de sa mort ny de l'arrivée des François, il luy donnoit avis de son arrivée, mais y glissoit subtilement qu'il n'estoit pas lors en état d'attaquer les François, parce qu'une partie de ses vaisseaux qui s'équipoient en Andalousie, n'estoient pas encore venus, & que le vent en avoit écarté quelques-uns de ceux qu'il amenoit. La barque estant surprise, selon son dessein, & les lettres ouvertes, Strossi plus vaillant que prudent, ayant d'ailleurs faute de vivres, & mesme d'eau, (tant ses matelots avoient esté paresseux que durant sept jours ils n'avoient pas eu le soin d'en fournir leurs vaisseaux) se mit au large pour rencontrer l'ennemy, nonobstant les defenses expresses que la Reine-Mere luy en avoit faites. Les deux armées estoient égales en forces, le nombre des combatans presque pareil: & si les vaisseaux Espagnols avoient l'avantage pour leur grandeur, & leur quantité d'artillerie, ceux des François les surpassoient en legereté & facilité à se remuer, mesme pour dire le vray, en nombre. Ceux-cy estoient seulement inégaux, en ce qu'ils n'avoient point d'intelligence & d'union. Car comme il y avoit quantité de volontaires dans leur armée, & que la pluspart des Capitaines s'estoient equipez à leurs frais, l'independance & l'égalité y avoient fait naistre les jalousies & les querelles, mesme dés avant qu'elle partist de France: de sorte qu'elle emporta dans son sein le mal qui la fit perir; Et peut-estre qu'il y fut entretenu par les boutefeux de la Ligue, & par les emissaires d'Espagne, sans que Strossi & Brissac pussent y apporter aucun remede, parce que leurs commandemens estoient sans vigueur & sans autorité.

Faute d'Antoine de n'avoir pas chaudement pressé le Chasteau.

Le Marquis de saincte Croix arrive avec l'armée Espagnole.

Sa ruse pour attirer les François au combat,

qui y sont poussez par la necessité de vivres.

Jalousies & querelles dans leur armée.

Les deux armées estant en pleine mer les prouës tournées l'une contre l'autre, il survint un calme qui les empescha de se choquer: puis à deux heures de là le vent s'estant un peu rafraischy, les François gagnerent le dessus & serrerent l'ennemy contre l'Isle. Strossi commanda pour lors que chacun eust à prendre son party, & que deux vaisseaux se missent à en attaquer un. Les François avoient cette fois toutes choses à souhait, les vents, le reflux, le Soleil, & la terre, mais non point cette alegresse, & cette genereuse gayeté qui promet les victoires avant le combat: au contraire, on voyoit parmy eux un morne silence, & un chagrin de gens qui ne faisoient rien que par dépit. Ce qui parut bien clairement lors qu'il voulut donner: car ayant percé au travers des ennemis avec cinq ou six vaisseaux, il vid qu'il n'estoit pas suivy, & fut contraint de suivre les autres qui s'élargissoient vers l'Isle de sainte Marie. La nuit suivante le calme empescha un dessein qu'il avoit d'en faire couler dix le long de l'Isle pour gagner le derriere de l'armée Espagnole, en intention de l'attaquer de front & de flanc; & ce jour se passa en canonnades, qui mirent à fonds une patache Françoise. Aprés cela, les Espagnols à la faveur de la nuit tâcherent secretement de regagner l'Isle, ayant pour ce sujet esteint le fanal de leur General: mais Strossi ayant découvert leur dessein leur coupa chemin, avec resolution

Tout favorise les François pour le combat.

Strossi tente divers moyens pour les y engager.

de les combatre: ce qu'il ne pût faire neanmoins, parce que dix-huit ou vingt de ses vaisseaux se tenoient toûjours loin de luy. Pour faire approcher ces lâches, il donna ordre à un galion d'attaquer un vaisseau Espagnol qui demeuroit derriere, à cause qu'il avoit le mast rompu: ce galion s'en acquitta bravement, mais l'avant-garde qui le devoit soûtenir fit large & s'écarta de plus de quatre lieuës, ce qu'ayant apperçû celuy qui attaquoit, il s'enfuit aussi à toutes voiles. Or tant plus la division & la repugnance de se battre croissoient parmy les François, tant plus l'envie de Strossi s'enflammoit: le lendemain jour consacré à la memoire de sainte Anne, il appella tous les Capitaines à son bord pour leur remontrer leurs fautes, & leur fit signer à chacun un reglement qui fut dressé pour la forme qui se devoit observer au combat, sous peine au premier qui s'écarteroit du gros de l'armée d'estre degradé de noblesse. Les plus avisez prevoyoient bien que nonobstant ces precautions, il n'y avoit point d'assurance au courage de ces gens-là, & qu'ayant déja commis deux lâchetez, ils en feroient bien une troisiéme; Partant ils luy conseilloient de faire venir tous les Capitaines dans son bord & de menacer leurs Lieutenans & Enseignes, de leur couper la teste & à eux aussi, s'ils ne suivoient exactement ses ordres: mais il rejetta ce rigoureux expedient, de peur d'aigrir davantage les Esprits, & d'offenser la Noblesse. Il avoit esté jusques-là sur un fort grand vaisseau qui estoit seur & de bonne defense, mais fort pesant, & qui demeuroit toûjours derriere: ce qui donnoit sujet à ses envieux de l'accuser de poltronnerie. Estant donc aveuglement opiniastré à sa perte, il quitte ce vaisseau & se met sur celuy de Belmont, avec Vimiose, la Chastigneraye, cinquante Gentils-hommes & six cens soldats. Ce vaisseau, celuy de Brissac Vice-Admiral, & trois galions Anglois, faisoient le front de l'armée Françoise: celuy de l'armée Espagnole estoit de trois grands galions, & d'une puissante hourque, quatre vaisseaux d'extraordinaire grandeur, & qui comme des chasteaux fort haut élevez couvroient tout le reste des leurs. Dans l'un de ces galions qui portoit le nom de saint Martin, estoit le Marquis de sainte Croix, & dans un autre nommé saint Mathieu, Lopez de Figueroa. Ils se canonnerent au commencement quelque temps durant le calme, puis Strossi ayant le dessus du vent qui s'éleva comme il le souhaittoit, alla furieusement aborder le galion saint Mathieu, qu'il croyoit estre l'Admiral, & l'investit avec le sien & deux vaisseaux fort legers. Au mesme-temps deux autres s'attaquerent au saint Martin, & trois à un autre galion: Le plus grand effort du combat se fit à l'entour du saint Mathieu, qui estoit tenu de si prés & si furieusement attaqué de toutes parts, qu'il ne sçavoit de quel costé se tourner. Les uns ny les autres ne perdirent point le temps à se battre de loin, mais allerent droit à l'abordage, & jetterent leurs grapins; si bien qu'ils sembloient estre demeurez d'accord de vuider cette journée à coups de hache & de cimeterre. Les plus vieux matelots disoient n'avoir jamais veu de choc si sanglant ny si opiniastré: toute la mer à l'entour estoit empourprée de sang, & les tillacs couverts de corps entassez les uns sur les autres: bref il y fut tué quatorze cens François; & de six cens Espagnols qui estoient sur ce galion, il n'en resta, selon une relation que j'ay veuë, qu'un petit garçon & un vieillard. Sainte Croix bien en peine de voir Lopez en peril si évident, & fâché qu'il n'avoit l'honneur de combattre l'Admiral de France, s'efforçoit d'aller au secours: mais le vent qu'il avoit contraire, & trois vaisseaux François qui se manioient avec une merveilleuse legereté, le battant toûjours en prouë, ne luy permettoient pas de s'avancer si legerement qu'il eût voulu. Ses autres vaisseaux n'osoient aussi s'approcher, estant tenus en échec par plus de trente voiles François, qui s'estant élargis sur les aîles sembloient vouloir gagner le vent pour venir fondre dessus. Mais ce n'estoit pas leur dessein: de cinquante qu'ils estoient, à peine y en eût-il une douzaine qui fit son devoir, les autres ne s'engagerent point dans les coups. Enfin aprés un combat de deux heures, les Espagnols ayant rafraîchy par trois fois leur galion, envelopperent celuy où estoit Strossi, & le Vice-Admiral. Ce dernier estant fracassé de toutes parts, se défendit neanmoins si bien qu'il se dégagea. Les Espagnols ont dit qu'il alla aussi-tost à fonds, & que Brissac se sauva avec quelques autres dans un esquif: mais il est certain qu'aprés que les ennemis en eurent esté maistres prés d'une demie heure, & qu'ils commençoient à en transporter la vaisselle d'argent, il fut heureusement secouru. Il n'en fut pas de mesme de celuy de Strossi: comme il pensoit se retirer, s'estant debarrassé avec beaucoup de peine le Marquis le poursuivit avec trois gros galions, & le racrocha pour la seconde fois. Il avoit esté mis dedans quelque rafraichissement d'hommes, de sorte qu'il se défendit

Mais toûjours ils s'éloignoient de luy au besoin.

Conseil rigoureux, non suivy.

Disposition des armées.

Leur combat & furieux abordage.

Lascheté de plusieurs Capitaines François.

Le Vice-Admiral François se sauve où estoit Brissac.

L'Admiral où estoit Strossi, est forcé.

encore prés d'une heure : mais n'estant point secouru, & avec cela percé d'une infinité de coups qui le faisoient enfoncer à veuë d'œil, il fut contraint de ceder à la force des ennemis : tous les autres estant demeurez spectateurs durant la meslée, n'eurent pas le courage de s'avancer pour le dégager, ny mesme d'envoyer une patache pour sauver la personne de leur General. Ils lâcherent seulement en passant quelques volées de canon à coup perdu, puis se retirerent les uns sur la route de France, les autres à la Tercere, où le Roy Antoine s'estoit mis à couvert avant le combat : mais on leur refusa le port à la pluspart, comme à des perfides & deserteurs. Les François perdirent huit de leurs vaisseaux & deux mille hommes, les Espagnols la moitié moins. Parmy les prisonniers furent trouvez Strossi & Vimiose, ce dernier dangereusement blessé au travers du corps, dont il mourut deux jours aprés : le premier au dessus du genoüil d'un coup d'arquebuse, dont il ne pouvoit se soûtenir. On raconte que le Marquis de Sainte Croix, Strossi estant amené devant luy, tourna dedaigneusement la teste de l'autre costé pour ne le pas voir, que comme on luy eût dit qui c'estoit, il répondit qu'on l'ostast de là, qu'il ne faisoit qu'empuantir son vaisseau ; & qu'à ces paroles un soldat l'avoit achevé de deux coups de dague & jetté dans l'eau. D'autres ont dit qu'il en garda le corps pour en faire un infame spectacle de vengeance, comme des autres prisonniers.

Est pris avec Vimiose, & presenté au Marquis de Sainte Croix, qui le fait poignarder.

Ainsi perit Strossi par la lâcheté de ses gens, & non moins par sa propre faute, parce qu'il n'avoit pas appellé ses anciens amis en cette expedition, de peur d'estre obligé de leur faire part du butin ; aussi l'accusoit-on de n'estre ny bon amy ny mauvais ennemy, mais extrémement froid & méconnoissant. Il estoit fils de ce Pierre Maréchal de France qui fut tué au siege de Thionville, & arriere-fils de Philippe, qui ayant esté poussé par son fils Pierre à tenter la delivrance de la Republique Florentine, fut surpris avant que d'avoir pû executer sa conspiration : mais pour ne servir pas de joüet à la vengeance de l'oppresseur, il se tua luy-mesme avec l'épée d'un soldat qui le gardoit ; ayant auparavant écrit de son sang ce vers de Virgile sur un billet que l'on trouva sur sa table, *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor* ; Par lequel il resignoit une haine immortelle à tous ses enfans contre les descendans de Cosme qui avoit opprimé sa patrie, & contre le Roy Philippe qui luy avoit presté la main pour en venir à bout. On croit que ce juste ressentiment boüillant sans cesse dans les veines de ses neveux, incita celuy dont nous parlons à briguer l'employ de faire la guerre contre l'Espagnol ; & dit-on qu'il avoit écrit sur son bras droit *nostris ex ossibus ultor* : mais outre ce motif, ceux qui ont sceu le secret de ce temps-là, assurent que le déplaisir qu'il eut de ce que le Roy luy avoit osté sa Charge de Colonel de l'Infanterie pour la donner au Duc d'Espernon, fut en partie cause de son expedition, & qu'il estoit resolu de ne retourner jamais en France, aprés avoir esté ainsi dépoüillé de la recompense de ses services & de ceux de son pere. Comme en effet ils en avoient rendu de tres-considerables, & on ne leur pouvoit pas reprocher que cette mer les avoit de petits poissons fait devenir grosses baleines, comme d'autres qui estoient venus du mesme païs : car ils y avoient apporté un million d'or, qu'ils avoient presque tout dépensé au service du Roy.

Defauts de Strossi.

La race des Strossi ennemie jurée de l'Espagnol.

Déplaisir de Strossi d'avoir esté dépoüillé de sa Charge de Colonel de l'Infanterie.

Ce ne fut pas seulement par la mort de ces deux Chefs que le Marquis de Sainte Croix ternit l'éclat de sa victoire : il commit ensuite un acte vrayement barbare, & tel, que les haines & la cruauté des guerres passées n'en avoient point encore produit de pareil. Estant arrivé à l'Isle S. Michel, il fit mener en triomphe tous les prisonniers, qui estoient environ trois cens dans la place publique de Villefranche, & les ayant exposez aux yeux du peuple sur un eschaffaut, il leur prononça la sentence de mort : par laquelle ils estoient condamnez comme *ennemis du commerce & repos public, fauteurs des rebelles, & corsaires, ayant esté sortis de France en forme d'armée pour servir Antoine Prieur de Crato contre Sa Majesté Catholique, quoy qu'il y eût paix entre les deux Couronnes de France & d'Espagne.* Les vieilles bandes Espagnoles qui depuis le temps de Charles V. avoient toûjours suivy le mestier des armes avec honneur par toutes les Provinces de l'Europe, fremirent d'horreur & d'indignation, lors qu'elles entendirent un si cruel jugement, & deputerent des Elûs * vers le Marquis, pour le prier de vouloir pardonner à ceux à qui le sort de la guerre avoit pardonné, de ne soüiller point la gloire de ses beaux faits par une si » vilaine catastrophe, de ne point violer les loix de la guerre par une execution in- » fame qui portoit represailles, & les rendoit tous coupables de mort, lors qu'ils »

Acte barbare du Marquis de Sainte Croix, qui condamne trois cens François prisonniers au supplice.

* *Electi.*

Remôtrances des soldats Espagnols, pour

tomberoient en mesme malheur; Qu'il se souvinst que le Duc d'Anjou estoit le plus fort dans les Païs-bas, & qu'il y avoit quantité de sujets de Sa Majesté Catholique en France, lesquels il exposoit à la fureur des parens & amis de ceux qui auroient esté executez de la sorte; Qu'enfin il ne faloit point traiter de Pirates & de voleurs, des gens qui leur avoient si bravement montré dans le combat, qu'ils estoient soldats, qui portoient aveu d'une Reyne, qui estoient venus en corps d'armée, commandez par des principaux Officiers du Roy de France. Nonobstant ces remontrances, on traîna le lendemain les prisonniers au supplice, entre lesquels il se trouva quatre-vingt Gentils-hommes. Ceux-là furent égorgez par faute de bon executeur: les autres furent pendus à deux pieds haut de terre; & pour couronner cette horrible barbarie d'une plus horrible impieté, il fit expedier aprés eux le Prestre François qui avoit entendu leur confession auriculaire; Ces malheureux n'ayant point d'autre consolation dans l'injustice qu'on leur rendoit, sinon que la France n'estoit pas tellement abatardie, qu'elle ne pût quelque jour produire des vengeurs de cét outrage. Dés-lors Antoine en eût pris revanche par la mort d'autant d'Espagnols qu'il tenoit prisonniers à la Tercere, s'il eût voulu croire le Comte des Tours-Vieilles: mais la bonté de ce Roy eut horreur d'une proposition si barbare; il luy répondit qu'il faloit laisser aux Espagnols la gloire de massacrer les innocens. Peut-estre aussi qu'il apprehendoit qu'ils n'exerçassent sur luy de plus grandes cruautez, s'il tomboit entre leurs mains; comme en effet il estoit fort en danger de sa personne, si le Marquis fut allé droit à la Tercere: mais sur la croyance que ce General eut que l'armée Françoise s'y estoit retirée, il fit voile à Lisbonne, pour y aller querir de nouvelles forces.

leur sauve la vie.

Nonobstant ils sont executez.

Dom Antoine ne veut pas s'en vanger par une cruauté reciproque.

Le Marquis s'en retourne à Lisbonne.

Autant qu'il eut de gloire, & la Cour d'Espagne de joye de cét heurex succés qui leur assuroit la conqueste de Portugal, & les richesses des Indes; autant celle de France eut-elle de déplaisir, & ses Chefs de confusion & de mauvais accueil, pour avoir si lâchement perdu leur honneur & celuy du Royaume. Les vivans en rejettoient la faute sur les morts, & la pitié qu'on avoit des morts rendoit les vivans plus coupables; specialement Brissac & sainte Soulene, qui estoient chargez de la faute: Brissac, pour avoir esté si imprudent que d'apporter les premieres nouvelles de la deffaite: & l'autre, pour s'estre éloigné du combat avec dix-huit voiles, ayant répondu en jurant à ceux qui le pressoient d'aller secourir son General, *pourquoy s'y fourre-t'il?* Ce qu'il fit ainsi pour quelque vieille pique qu'ils avoient ensemble. Or Brissac s'estant justifié par l'intercession du Duc de Guise qui avoit fort aimé son frere, & qui avoit interest de le proteger pour le confirmer à son party, se rendit accusateur de Sainte Soulene: de sorte que le Roy l'ayant envoyé querir ignominieusement à Poitiers par un Prevost, luy fit faire son procés; & toute la faveur de ses amis, ny son argent, à ce qu'on disoit, distribué aux Favoris, ne le purent autrement décharger de trahison qu'en le laissant condamner de lâcheté.

Brissac & Sainte Soulene chargez du blâme de la deffaite de Strossi.

Brissac s'en justifie, & accuse Sainte Soulene,

qui est condamné de lâcheté.

Aprés cette défaite Dom Antoine ayant retenu Landereau avec ses vaisseaux, & dix-sept autres du debris de l'armée pour se garder, demeura encore prés de trois mois dans la Tercere, où se mocquant de sa mauvaise fortune, il s'abandonnoit aux plus molles voluptez, & vivoit dans une extréme licence, parmy les tumultes des peuples & des Moines, qui devenoient toûjours plus furieux, & couroient sus aux François, comme à leurs ennemis. Mais enfin ce Prince ayant consideré qu'au retour du Printemps l'armée d'Espagne ne manqueroit point de revenir, & qu'elle l'investiroit dans cette Isle, il prit la route de France, avec dessein de tenter l'Isle de Madere, si une partie des vaisseaux qui l'escortoit ne se fust pas trop écartée. Ce Prince ne trouva pas à la Cour le mesme accueil qu'à la premiere fois, lors qu'il promettoit à tout le monde des emplois, des pierreries, des lingots, & des Isles plus heureuses que le paradis terrestre. Le triste visage de sa fortune, & le mauvais traitement que les François avoient receu de ses peuples brutaux, avoient fort rebuté les Courtisans & les Soldats: neantmoins la Reine-Mere plus irritée de la mort de Strossi son Cousin, & de l'ignominie de tant de braves gens de guerre, que découragée de son malheur, luy promit un nouveau secours pour l'année suivante: mais soit par mauvais ordre, soit à cause du dégoust & de l'apprehension des Soldats, il ne se trouva que six cens hommes quand il falut partir. Avec cela toutefois, Emard de Chastes vaillant & sage Capitaine, ne differa point de s'exposer au hazard contre une puissance si redoutable que celle d'Espagne; non point pour acquerir de la gloire ou des richesses, mais pour soûtenir l'honneur de la Fran-

1583.

Dom Antoine demeure quelques mois dãs la Tercere, & y vit avec beaucoup de licence.

Puis revient en France.

La Reine Mere fait un second armement, mais il n'est que de six cens hommes.

Emard de Chastes le conduit.

ce qui sembloit estre abandonné. Les forces de la Tercere n'estoient pas capables de luy aider à faire quelque chose de bon: il y avoit bien cinq à six mille hommes, mais c'estoient des gens sans discipline & sans courage, avec une brutalité indocile, & un orgueil insupportable : tellement que lors qu'il eut soigneusement reconnu l'estat de l'Isle, qui n'estoit point si inaccessible qu'on la luy avoit dépeinte, il fut d'avis de raser tous les petits forts que le Gouverneur avoit bastis sur les costes, parce qu'il n'y avoit pas assez de monde pour les défendre, joint qu'ils ne gardoient pas la moitié des avenuës, & crût qu'il faloit renfermer tout ce qu'ils avoient d'hommes & de munitions dans la meilleure ville, pour y soûtenir le siege jusqu'à l'hyver prochain, s'il en estoit besoin. Le Gouverneur rejetta bien loin ce sage conseil, se mocquant de la timidité des François, & répondant à toutes les difficultez qu'il luy faisoit, que la vertu des Portugais suppléeroit à ces defauts, qu'il connoissoit bien les Espagnols, qu'ils n'auroient pas l'asseurance d'attaquer le moindre de ces forts, & que s'ils osoient l'entreprendre, il les mettroit tous en pieces. Avec ces braves paroles neantmoins il n'avoit rien que de lâches desseins, il songeoit à se sauver par mer si tost qu'il les verroit descendus dans l'Isle, ce qu'il n'eut pas pû faire s'il se fust enfermé au milieu des terres; & cependant par une maligne jalousie il ne vouloit pas que les François entrassent dans aucune Ville, de peur qu'ils ne s'emparassent d'une chose qu'en effet il n'avoit point envie de garder. Cela fit naître une tres dangereuse mes-intelligence entre ces deux Chefs: pendant laquelle le Marquis de Sainte Croix parut devant l'Isle avec douze mille hommes, justement à pareil jour qu'il avoit gagné la bataille navale; & aprés avoir tournoyé quelque temps pour choisir une descente commode, il prit terre au port de Moles à quelques milles de la ville d'Angre, nonobstant l'incommodité des rochers, & la défense de trois méchans forts, dont il chassa ceux qui les devoient garder. Chastes averty par les feux & fumées, & par les cloches qui estoient en chacun de ces forts, vint promptement au secours, & d'abord reprit le premier; mais les Portugais ne le secondant pas, & les siens estant fatiguez, il fut contraint de remettre le reste au lendemain. Il voulut alors, avant que les ennemis eussent penetré plus avant, & tandis que ses forces estoient toutes entieres, essayer le sort d'une bataille: mais comme les troupes estoient déja rangées, & l'escarmouche commencée avec esperance d'un bon succez, le Gouverneur qui avoit tout un autre dessein, arresta les Insulaires: de sorte que leur ardeur estant refroidie durant la nuit, la pluspart abandonnerent leur poste pour se sauver dans les montagnes. Chastes ainsi delaissé fut aussi contraint de se retirer à la montagne de Gualdalupe avec ses François, & le Gouverneur s'en alla sur une autre avec ses Portugais, n'ayant pû se jetter dans une barque, parce que tout le monde avoit l'œil sur luy. L'Espagnol par ce moyen demeuré maistre de la ville d'Angre, & des vaisseaux qui estoient au port, envoya Pierre de Tolede avec deux mille hommes conquerir les autres Isles, afin de retrancher toute esperance aux François & aux habitans de la Tercere de s'y pouvoir sauver. L'execution ne fut pas difficile: car si-tost qu'il eut reduit celle qu'on nomme le Fayal, où quatre cens François rendirent quelque combat à la descente, puis encore dans le Chasteau d'Orte; toutes les autres, comme le Corbeau, la Gracieuse, & la Pie, envoyerent au devant, & luy offrirent leurs soûmissions. Cependant Chastes n'ayant point de pain dans ces montagnes, ny mesme point d'eau qu'avec beaucoup de difficulté, pensa à sauver la vie & l'honneur de ses compagnons par quelque composition. Il en voulut auparavant donner avis au Gouverneur, qui luy répondit orgueilleusement qu'il se joignist s'il vouloit aux Espagnols, & que les Portugais estoient assez forts pour les battre tous ensemble. A l'insolence il adjoûta l'ingratitude & la trahison, & plûtost que de faire son marché conjointement avec les François, il essaya de le faire aux dépens de leurs testes; car il fit sçavoir à Sainte Croix qu'il les livreroit entre ses mains, s'il vouloit accorder grace à luy & aux Portugais. Sainte Croix eut horreur de cette noire lascheté, & fit tenir les lettres à Chastes, pour luy donner à connoistre ce qu'il devoit esperer d'un homme si perfide : nonobstant un si mauvais tour, ce vertueux Capitaine dissimula sagement, & le convia derechef de vouloir entendre à faire leur accommodement tous ensemble ; surquoy ayant receu une réponse aussi superbe que la premiere, il avisa enfin à celuy des François: qui se fit à telles conditions, qu'ils rendroient enseignes & armes à la reserve de l'épée, & seroient conduits en France. Ce que Sainte Croix sembla avoir accordé à la vertu de leur General & à sa propre reputation, afin d'en effacer par cette generosité

Son avis pour garder la Tercere, méprisé par Torres-Vedras.

1583.

Lâcheté & malignité de cet homme.

Le Marquis de Sainte Croix dans la Tercere.

Chastes veut essayer le sort d'une bataille.

Torres-Vedras l'empéche: les Isloïs se débandent la nuit.

Luy & Chastes se sauvent dans les montagnes, chacun de son costé.

Sainte Croix reduit les autres Isles.

Chastes contraint de faire sa composition.

En avertit Torres-Vedras, qui méprise son avis.

1583.

Il la fait.

rosité la tache dont la cruauté precedente l'avoit noircie. Quant au Gouverneur, il eut une telle fin qu'il meritoit : car ayant esté trahy par une esclave Moresse, aprés avoir erré quelques jours dans les montagnes, il fut exposé à de rigoureux tourmens, & enfin au glaive du boûrreau; comme plusieurs autres, qui avoient témoigné affection au party d'Antoine. Et quant à ces brutaux & ingrats Insulaires, tous leurs biens furent confisquez, & leurs personnes en quelque façon reduites en servitude. Mais sur tout la vengeance fut extréme sur les Moines & gens d'Eglise : ce que l'on peut connoistre par une Bulle d'absolution que le Roy Philippe obtint de Sa Sainteté, pour en avoir fait mourir deux mille, tant en Portugal que dans ces Isles.

Torres-Vedras pris & executé.

Incroyable cruauté sur les gens d'Eglise.

Cette seconde expedition aux Terceres se fit l'an 1583. L'année precedente fut memorable par la reformation du Calendrier Romain, qui fut dressée avec beaucoup de peine, & publiée avec de grandes contradictions. Toutes les Nations qui ont véeu sous des Loix, ont compté le temps par les années, desquelles la plus ordinaire mesure est l'espace que met le Soleil à faire le tour de son Ciel, partant d'un poinct des Solstices & y revenant, aprés avoir parcouru tout le Zodiaque : ce qu'il fait en trois cens soixante-cinq jours & prés de six heures. Pour ne point parler des autres peuples, dont nous n'avons que faire icy, les Romains qui ont donné la Loy à la meilleure partie de la terre, estant du commencement ignorans & grossiers en toutes sortes de bons arts, firent une année fort bijarre & sans beaucoup de certitude : car elle avoit bien douze mois, dont le premier estoit Mars, & le dernier Fevrier, mais ils ne contenoient en tout que trois cens cinquante-cinq jours, dautant qu'il n'y en avoit que quatre qui eussent trente & un, des autres huit les sept n'en avoient que vingt-neuf & Fevrier que vingt-huit. Aprés s'estant un peu polis, ils voulurent la regler à l'Egyptienne, & luy donner dix jours davantage. Pour cét effet ils se servoient d'intercalation ou addition de jours ; ce qu'ils faisoient de la sorte. De deux ans en deux ans accomplis, ils ajoûtoient alternativement vingt-deux jours une fois & vingt-trois l'autre, sçavoir les vingt-deux, le vingt-deuxiéme de Mars, & les vingt-trois, le vingt-troisiéme du mesme mois, entre les festes qu'ils nommoient les Terminales & le Regifuge. Ainsi l'intercalation faite il en demeuroit vingt-huit qui estoient le mois de Fevrier, & les vingt-deux ou vingt-trois autres s'appelloient le mois Mercedonien, si-bien qu'il y avoit comme treize mois cette année-là : mais on obmettoit cette intercalation la vingt-quatriéme année. Or comme il y avoit de l'erreur en ce calcul, & que l'intercalation se faisoit par les Souverains Pontifes, qui l'ajustoient à leur mode, l'année Romaine se trouva si broüillée, que le commencement en estoit au milieu, & le milieu à la fin. Donc, l'an quarante-cinquiéme avant la naissance de Jesus-Christ, Jules Cesar desirant pourvoir à ce desordre en qualité de Souverain Pontife, consulta soigneusement les Astronomes ; & aprés les avoir fait discourir & debatre bien au long sur ce sujet, il ordonna de suivre la forme inventée par Calippe de Cyzique, & par Aristarque de Samos ; C'estoit que le Soleil mettant trois cens soixante-cinq jours & six heures à faire son tour, l'année seroit de trois cens soixante-cinq jours, & que de ces six heures de reste qui font la quatriéme partie d'un jour, il falloit de quatre ans en quatre ans en composer un entier & l'intercaler. Il fit donc tous les mois de trente & trente & un jours, comme nous les avons, & voulut que ce jour intercalaire s'ajoûtast le vingt-quatre de Fevrier : de façon que comme l'on comptoit cette année-là deux fois le vingt-quatre de Fevrier, qui à la mode de compter des Latins est le sixiéme de devant les Calendes de Mars, & que l'on disoit la seconde fois *bis sexto Calendas*, l'année en prit le nom de Bissexte ou bissextile. L'Eglise Chrestienne qui pour la police s'assujetit aux Loix de l'Empire, receut aussi ce Calendrier : suivant lequel les Peres du S. Concile de Nice ordonnerent, que la Feste de Pâques seroit celebrée le premier Dimanche qui suit la pleine Lune d'aprés l'Equinoxe du Printemps. Cét Equinoxe arrivoit pour lors environ le vingt & un de Mars, & ils estimerent qu'il devoit toûjours tomber dans le mesme jour ; ce qui fut arrivé en effet si la supputation de Jules Cesar eût esté tres-exacte. Mais il s'y trouvoit de la faute, qui estant du commencement presque imperceptible, devint à la longue tres-considerable : car les Astronomes remarquerent par leurs observations faites en divers temps, qu'il s'en falloit environ onze minutes que le Soleil ne fût trois cens soixante-cinq jours six heures à faire son cours, partant que l'année estoit trop grande de ces onze minutes dont les soixante

Reformation du Calendrier Romain.

Quel estoit l'an des anciẽs Romains.

Reformé par le moyen des Intercalations,

qui estoient pleines d'erreurs.

Si bien que Jules Cesar fit un nouveau Calendrier :

mais non sans erreur,

qui devient fort sensible avec le temps.

sont une heure, & qu'estant toutes ramassées elles composoient un jour en cent trente & un ans, au bout desquels l'Equinoxe se trouvoit reculé d'un jour, de sorte qu'en l'an mil cinq cens quatre-ving deux il s'estoit éloigné de dix jours & se rencontroit à l'onziéme de Mars. D'où il arrivoit quantité d'inconveniens; premierement, que l'entrée du Soleil dans les signes estoit changée; de plus, que les Equinoxes & les Solstices, tomboient en d'autres poincts que ceux où ils estoient veritablement, le Solstice d'Hyver qui du temps de la nativité de Jesus-Christ estoit au vingt cinq de Decembre, se trouvant lors au douziéme; & qu'enfin l'ordre de toutes les saisons estant perverty, la posterité eût veu le Printemps au mois de Decembre, l'Hyver au mois d'Aoust, & la Feste de Pâques, qui est attachée à l'Equinoxe du Printemps, tomber où doit estre celle de Noël. L'erreur ayant esté découverte il y avoit plusieurs siecles, un Abbé nommé Denys le Petit, vivant vers l'an cinq cens vingt-six, y avoit mis quelque remede pour un temps; le Pape Innocent VIII. avoit envoyé querir le fameux Regiomontanus en Allemagne, pour la corriger; & plusieurs autres Mathematiciens contemporains, en avoient écrit. Depuis cela, dix ou douze celebres Maistres en ce mestier proposerent leurs écrits au Concile de Trente sur le mesme sujet, chacun donnant divers moyens de mettre ordre à ce dereglement: mais le Concile assez occupé d'ailleurs, ne resolut rien là-dessus. Enfin le Pape Gregoire XIII. craignant que l'Empereur n'entreprist de son chef cette reformation en Allemagne, se resolut d'y travailler & de le prevenir. Ayant donc fait entendre à la pluspart des Princes Catholiques la necessité qu'il y avoit de remedier à cette erreur, & consulté en suite les plus sçavans Astronomes, il choisit enfin la correction faite par un certain Aloysio Lilio, frere de son Medecin Antoine, & approuvée par Vincent Lauré Evesque de Montdevis, aux sentimens duquel il deferoit beaucoup: & l'ayant communiquée aux Princes & à leurs Universitez, il ordonna que suivant cette methode l'on retrancheroit dix jours de cette année mil cinq cens quatre-vingt-deux, & que le lendemain du quatre Octobre au lieu du cinq on compteroit le quinze. Car par ce moyen il se trouveroit que l'année suivante au lieu de l'onziéme on compteroit le vingt & un, & l'Equinoxe seroit remis au mesme jour où il estoit du temps du Concile de Nice. De plus, pour empécher à l'avenir un semblable desordre, il fut dit qu'en quatre cens ans on ometroit trois jours de bissexte, sçavoir un à la fin de chacun des trois premiers siecles. Les Princes Protestans ne voulurent point de cette reformation, parce qu'elle venoit du Pape, & en firent de grandes plaintes dans la Diete, comme d'une entreprise sur la souveraine Majesté de l'Empire. Presque tous les autres la receurent, non sans quelque peine; le Roy Tres-Chrestien l'embrassa l'un des premiers, & le Parlement de Paris la verifia tout d'une voix, ordonnant que le retranchement des dix jours se feroit le dixiéme de Decembre, & qu'au lieu du dixiéme, on compteroit le vingtiéme. Il s'en trouva neanmoins, comme un changement de cette importance ne pouvoit pas estre au gré de tout le monde, qui disoient que c'estoit un fait de police, qui appartenoit à la puissance temporelle, non pas à la spirituelle; & d'autres encore, qui y remarquoient de notables inconveniens, & croyoient qu'on eût dû y proceder d'une autre sorte, en retranchant quelques bissextes. Mais on leur répondoit, que la disposition du Calendrier chez les Payens mesme avoit appartenu au souverain Pontife; & pour les inconveniens, que si cette methode n'en estoit pas exempte, elle en avoit moins que toutes les autres qu'on eût sceu proposer.

Il avoit esté proposé plusieurs fois d'y remedier.

Le Pape Gregoire XIII. y remedie,

& reforme le Calendrier, retranchant dix jours.

La France reçoit cette reformation.

Les Astronomes estant ainsi occupez à se debatre sur ce nouveau Calendrier, les Medecins de France avoient un beau sujet de discourir sur une chose bien extraordinaire qui se vid cette année là dans la ville de Sens. La femme d'un Tailleur, nommée Coulombe Charry, âgée de trente-huit ans, qui jusques-là n'avoit point esté grosse, & s'estoit toûjours bien portée, vint à concevoir, & sentit tous les signes de la grossesse neuf mois durant: au bout desquels, aprés de grands travaux qui luy causerent suppression d'urine pour quelques jours, elle vuida seulement quantité d'eaux & un gros grumeau de sang caillé. Ensuite de cette décharge ses douleurs furent moindres, & son enfant cessa de remuer: mais elle demeura trois ans au lict fort incommodée; & tant qu'elle véeut, elle se plaignit toûjours de la dureté & de l'enflure de son ventre, des tranchées du mal d'enfant, & de l'incommodité de ce fardeau; qui n'ayant plus de mouvement estoit renversé tantost d'un costé, tantost de l'autre, selon qu'elle se remuoit. Enfin estant morte, aprés l'avoir porté vingt-huit ans, on trouva, chose merveilleuse, sa matrice mar-

Chose merveilleuse d'un enfant petrifié dans le ventre de sa mere.

quetée de diverses couleurs, & dure à peu prés comme une écaille, puis dedans une grosse boule de plastre, au milieu de laquelle estoit enveloppé le fœtus. Il avoit tous ses membres bien formez, mais au reste il s'estoit endurcy & changé en pierre; de façon neanmoins que les os de la teste paroissoient luisans comme de la corne, & les parties interieures un peu moins dures que les exterieures. Nous avons les écrits de deux celebres Medecins, Jean d'Aliboux Autunois, depuis premier Medecin de Henry le Grand, & Simon de Provencheres natif de Langres, qui exercerent leurs plumes sur ce sujet, & chercherent curieusement les causes pourquoy ce fœtus s'estoit petrifié & non pas pourry.

Au mois de Juillet, le Roy estant à Fontainebleau, il se tint une Assemblée du Clergé qui luy demanda presque les mesmes choses qu'elle avoit fait trois ans auparavant: Sçavoir, que le Concile fust publié, les decimes ostées, & les élections remises; mais la réponse du Roy fut aussi pareille, Que pour le Concile on y aviseroit, pour les élections qu'il ne pouvoit priver sa Couronne d'un si beau fleuron, & pour les decimes qu'elles luy estoient encore necessaires cette année & la suivante. Renaud de Beaune Archevesque de Bourges, fut celuy qui porta la parole, estant assisté d'Arnoud de Pontac Evesque de Bazas, & de Claude d'Angennes Evesque de Noyon. Il merita mieux ce jour là la gloire de bien dire, que celle d'estre bon François: car il taxa injustement la memoire du Roy Philippe le Bel, disant que ce Roy avoit violé les privileges & immunitez des Ecclesiastiques, & qu'à cause de cela sa posterité avoit esté éteinte par un juste jugement de Dieu. Ce qui faisoit croire à plusieurs, que ces paroles ne venoient pas du mouvement d'un Prelat si avisé & qui avoit esté nourry à la Cour, mais qu'elles luy avoient esté dictées par l'Assemblée; & de là ils inferoient que l'esprit de la Ligue estoit bien puissant parmy les Ecclesiastiques. Lesquels au reste, voyant que leurs remontrances ne pouvoient obtenir la publication du Concile de Trente, s'aviserent de tenir plusieurs Synodes & Conciles Provinciaux, (où il se fit certes beaucoup de belles & utiles constitutions) afin de le pouvoir établir par morceaux & parcelles imperceptibles. Le Cardinal de Bourbon, déja prevenu par les Guises, convoqua le premier à Roüen, à la poursuite de Claude de Saintes Evesque d'Evreux, fameux Theologien qui avoit esté de la Maison du Cardinal de Lorraine. L'année suivante Antoine Prevost-Sansac Archevesque de Bordeaux en assembla un dans sa Metropolitaine. Celle d'aprés, il s'en fit encore deux autres; l'un à Rheims, au mandement du Cardinal de Guise qui en estoit Archevesque: où par une lasche prevarication contre les interests de la France, on n'y appella point les Evesques de Tournay & de Cambray, dont les Dioceses avoient esté distraits de cet Archevesché par le Pape Paul IV. L'autre commença à Tours & finit à Angers, convoqué par Simon de Maillé Prelat de grande doctrine, qui de Moine de Cisteaux, avoit esté promeu à cet Archevesché; & en mil cinq cens quatre-vingt-quatre René de Beaune en assembla aussi un à Bourges, où il fit appeller les Archevesques de Bordeaux, de Narbonne & de Thoulouse, pretendant qu'ils dépendoient de son Eglise, comme estant ornée des titres de Primatie de Guyenne & de Patriarchat: mais eux qui maintenoient ne luy estre point sujets, éluderent son mandement.

Assemblée du Clergé en Juillet.

Demande les mesmes choses & reçoit les mesmes réponses que l'autre fois.

L'Archevesque de Bourges y parla contre son sentiment.

Plusieurs Conciles Provinciaux.

A Roüen.

A Bordeaux.

A Rheims.

A Tours.

A Bourges.

Il mourut cette année, trois personnages fort considerables, Loüis Duc de Montpensier, Artur de Cossé Mareschal de France, & Christophe de Thou premier President. Ce dernier également zelé, mais avec une parfaite discretion, pour le bien public & pour l'autorité Royale, deux choses qu'il avoit toûjours hardiment maintenuës contre les mauvais conseils des flateurs, & les attentats de la Ligue; mourut à Paris le premier jour de Novembre, de regret, à ce qu'on crût, de voir la France sur le penchant de sa ruine. Car ayant voulu remontrer au Roy, que la multiplication de ces Edits onereux pourroit enfin causer de perilleux soulevemens, le Roy le traita de mépris, & se tournant vers les flateurs qui l'environnoient, leur dit que ce bon-homme radotoit; Paroles qui le frapperent si vivement au cœur, non pour le ressentiment de sa propre injure, mais pour le déplaisir du miserable état où il voyoit la France, que cette blessure ne se pût guerir que par sa mort: luy faisant parmy les derniers soupirs de sa vie, pousser des sanglots de douleur, & des paroles prophetiques sur les mal-heurs prochains dont le Roy & le Royaume estoient menacez. Il laissa à tous les bons Citoyens un regret extrême de sa perte, & un souvenir eternel des obligations, que la France luy avoit; parmy lesquelles à mon avis, on doit compter pour la plus grande, celle de luy avoir donné Jacques-Auguste de

Mort & éloge de Christophe de Thou premier President.

Thou, dont les Ouvrages immortels, malgré la censure de l'envie, & des mauvais François, témoigneront à toute la posterité sa rare doctrine, sa merveilleuse sincerité & candeur, sa pieté sans fard, son integrité desinteressée, & sur tout son zele équitable pour la grandeur de l'Etat, & pour le repos public. Des Charges qu'il tenoit, celle de premier President fut donnée à Achille de Harlay, son gendre, & celle de Chancelier de Monsieur, à Guy Faure Pibrac, qui ne l'exerça que huit mois; estant mort vers le milieu de l'année d'aprés, avec cette loüange d'avoir eu, outre une haute probité & une ardente amour pour sa patrie, une rare doctrine, un esprit merveilleusement poly, & des mœurs parfaitement douces & agreables.

De Pibrac l'année suivante.

De Loüis Duc de Montpensier.

Le Duc de Montpensier presque septuagenaire, deceda en sa maison de Champigny en Poitou qu'il avoit fait bâtir, avec une Chapelle enrichie de quantité de rares & saintes Reliques, à l'exemple des saintes Chapelles de Paris, de Bourges, & de Bourbon; Edifice qui de nos jours a esté à moitié renversé par le caprice de la fortune, qui se plaist à détruire les plus grandes choses, pour élever les plus petites. C'estoit un Prince fort jaloux de l'honneur, vaillant & bon amy, mais avare & sans fermeté dans les resolutions du gouvernement, dans lequel il eust eu meilleure part, s'il n'eust pas si facilement fléchy. Il estoit zelé Catholique, & se piquoit fort d'estre du sang de saint Loüis, & d'imiter sa pieté par des mortifications & autres devots exercices; mais les Religionnaires disoient, qu'il ressembloit mieux à son frere Charles Roy de Naples, parce qu'il avoit montré dans les guerres civiles une humeur toûjours plus sanguinaire que charitable en leur endroit, estant persuadé que c'estoit un acte de Religion de les massacrer, & mesme de leur violer la foy. Du commencement il estoit le plus pauvre de tous les Princes: Catherine de Longvic sa premiere épouse, belle, habile & courageuse femme, rétablit sa Maison par ses intrigues; & s'estant renduë necessaire dans le commencement des guerres civiles, luy fit revenir une partie de la succession du Connétable de Bourbon: tellement qu'avec son aide, & tant par les profits qu'il tira de la guerre, que de ce que la Reine-Mere luy donna pour ne la pas troubler dans la Regence, il amassa trois cens mille livres de rente, & grande quantité d'argent & de joyaux.

Du Mareschal de Cossé.

Le Maréchal de Cossé mourut en son Chasteau de Gonnor en Anjou, dont il avoit porté le nom autrefois. Il estoit bon homme de guerre, mais grand temporiseur, qui s'égaroit dans ses raisonnemens; petit & mal fait de corps, railleur, & penchant un peu vers la nouvelle Religion: de plus trop adonné au vin, qui luy causa les goutes, dont il mourut aprés en avoir esté fort tourmenté. Il avoit esté Surintendant des Finances, où il avoit mieux fait ses affaires que dans les armées, ny auprés de Monsieur, qui en fut dégouté par les jeunes gens, & par la trop grande liberté de ses discours. Ses gouvernemens du Duché d'Orleans, du Comté de Blois, du païs Chartrain, & de la ville de Loudun, furent donnez au Garde des Sceaux Chiverny.

1583.

Renfort mené à Monsieur par Montpensier & Biron.

Il nous faut maintenant retourner en Flandres. François Duc de Montpensier, qu'on nommoit le Prince-Dauphin avant la mort de son pere, & le Mareschal de Biron y avoient mené un renfort de quatre mille hommes de pied François, trois mille Suisses, & douze cens chevaux: De plus, avec un peu d'argent de la Reine-Mere il avoit levé quelques Cornettes de Reistres. Mais à parler ainsi, c'estoit là sa derniere main: il ne devoit plus rien attendre de France, tout ce qu'il avoit d'amis s'estoient épuisez pour le servir, son credit estoit à bout, & le Roy n'avoit nulle inclination de l'assister. Car la cabale Espagnole, & les Favoris luy donnoient à entendre qu'il ne devoit point souffrir que son frere acquist ses riches Provinces, d'où il troubleroit quelque jour le Royaume, comme avoient fait autrefois les Princes de la Maison de Bourgogne; mais qu'il faloit plûtost essayer de les réünir à la Couronne: Ce qui sembloit infaillible dans peu de temps, pourveu qu'il ne leur prestast aucun secours, & qu'il s'avançast en temps & lieu pour leur tendre la main. *Car* (disoient-ils) *Monsieur estant reduit à l'extrémité faute d'argent, sera contraint de ceder son droit à Vostre Majesté: les Provinces dénuées de secours & sans esperance de se pouvoir reconcilier avec l'Espagnol, se rendront à vostre mercy, comme une aloüete qui fuit l'espervier; & le Roy Philippe ayant consumé tout ce qu'il avoit d'argent, & mesme de credit chez les Marchands, ausquels il a fait banqueroute, n'aura pas le pouvoir de les retenir.* Monsieur avoit bien quelques traitez avec le Prince Casimir & les autres Protestans d'Allemagne, que l'affaire de Gebhar Truchsez * joignoit d'interest avec luy: mais

Les Favoris dissuadoient au Roy de l'assister, afin que les Païs-bas revinssent à la Couronne.

* Voy cy-dessus.

les armes de ce païs-là ne se remuant point sans argent, il n'en devoit rien esperer, sinon quelque foible esperance qu'ils divertiroient de ce costé-là une partie des forces du Duc de Parme; qui avoit ordre de défendre la cause du nouvel Archevesque, mesme au préjudice des affaires des Païs-bas. Pareillement, le Roy de Dannemarc, qu'il avoit fait solliciter d'alliance par Dansay Ambassadeur du Roy son frere, crût faire beaucoup pour luy de permettre le commerce aux Marchands des Païs-bas dans ses terres avec les mesmes privileges qu'auparavant, & de ne se pas declarer pour l'Espagnol, qui luy offroit quatre cens mille écus pour leur fermer seulement le passage du Sund. Il pensoit aussi tirer quelque secours du Roy de Navarre : lequel poussé à cela, non moins pour l'honneur de la France que par le desir de recouvrer la Navarre, offroit au Roy, tandis que l'on feroit effort dans les Païs-bas, de porter la guerre jusques dans le cœur de l'Espagne; d'employer pour cela cinq cens mille écus de son bien, pour laquelle somme il engageroit ses Comtez patrimoniaux de Roüergue & de l'Isle, qui valoient plus d'un million d'or; Et afin que S. M. ne pût concevoir aucune défiance de cette entreprise, il vouloit composer son armée de Suisses alliez à la France, de Reistres commandez par ses Colonels, Reitmaistres & pensionnaires, & de François tant d'une que d'autre Religion, dont il commettroit la charge à un Mareschal de France, tel qu'il plairoit à S. M. Pour comble de seureté, avant que de mettre en campagne, il promettoit de donner Madame sa sœur unique en ostage, comme eût fait le Prince de Condé sa fille; mesme quand l'entreprise eût esté commencée, il se fût dessaisi des places de seureté avant le temps écheu. Mais les ennemis particuliers de ce Roy, & la cabale Espagnole, firent qu'on rejetta bien loin ces offres qui sembloient fort avantageuses à la France; Et afin d'embarrasser l'esprit du Roy, & qu'il ne pût pas entendre à de semblables propositions, ils se mirent à remuer chaudement par le moyen du Nonce du Pape & de quelques Prelats, l'instance tant de fois rebutée de la publication du Concile de Trente. Il ne restoit donc à Monsieur aucune ressource que sa propre vertu, & l'union des peuples, qui certes estoient assez forts, s'il eût pû trouver le moyen de les gouverner, ou qu'ils eussent eu autant d'industrie pour affermir leur liberté, qu'ils avoient d'aversion pour la servitude. Mais, comme disoit fort bien quelqu'un de ce temps-là, ils ressembloient à un cheval aveugle qui auroit la bouche égarée; ils ne pouvoient ny estre conduits, ny se conduire d'eux-mesmes. Le desir de paroistre libres les rendoit insolens, & la haine inveterée contre la nation Françoise, soupçonneux & acariastres. Outre cela, les Predicans du païs, & mesme les Huguenots François entretenoient ces soupçons en haine de Monsieur qui estoit Catholique, representant à toute heure au peuple les massacres de la saint Barthelemy: & les Catholiques voyant les Protestans qui tâchoient dans ce changement d'Etat d'introduire celuy de la Religion, se deffioient de luy comme s'il eût favorisé ces nouveautez, parce qu'il ne s'efforçoit pas de les reprimer. Ainsi les deux Religions estant armées l'une contre l'autre, & toutes deux contre leur nouveau Prince, les François & les Flamans se regardant de travers la main sur la garde de l'épée, plus prests à se quereler qu'à s'entresecourir, il se trouvoit bien embarrassé parmy ces plaintes, ces deffiances & ces rumeurs. Mais sa plus grande peine estoit la faute d'argent. A son arrivée ce ne fut que magnifiques entrées, banquets, acclamations, & feux de joye: puis tout cela estant passé en un mois, il arriva, pour me servir de la pensée de Fervaques, ce qui arrive le lendemain des nopces : aprés les réjoüissances succederent la froideur, le repentir, & un peu aprés la jalousie. Ils ne parloient plus des places qu'ils luy avoient promises, aussi peu d'argent; ils le payoient en parties acquittées par son commandement, qui estoient sept ou huit cens pensions, la pluspart inutiles, chacune à dix ou douze écus par mois. Si bien qu'en un an qu'il demeura aux Païs-bas, il ne toucha que trente mille livres, & y consuma son revenu de cinq cens mille écus, avec trois cens mille autres qu'il avoit empruntez d'Elizabeth, & les faveurs de sa mere. Il est vray que les Provinces estoient fort ruinées, & les terres incultes en beaucoup d'endroits; elles manquoient pourtant plus de bonne volonté que de pouvoir : car ce que les Etats levoient montoit à quatre millions d'or. Et d'ailleurs ceux qui manioient les finances les divertissoient dans leurs coffres; particulierement Saint Aldegonde, qui dans cette confusion détourna pour le moins un million dans les siens. Le Prince d'Orange regardoit tous ces desordres sans y remedier, soit que la puissance des François luy fist déja ombrage, soit qu'il ne jugeât pas à propos de choquer l'humeur des Flamans.

Monsieur n'a point d'assistance de personne.

Offres du Roy de Navarre d'attaquer le Roy d'Espagne.

Sont rejettées.

Les peuples des Pays bas insolens & soupçonneux envers les François.

Les Huguenots & les Catholiques, se deffient de Monsieur,

qui ne peut tirer d'argent d'eux.

En quoy s'employent celuy qu'ils luy avoient promis.

Le Prince d'Orange soupçonné d'estre jaloux des François.

Les Politiques s'imaginerent, qu'il fomentoit artificieusement ces deffiances, & que son dessein estant de se rendre maistre des Païs-bas, ou d'une partie, il ne vouloit pas un Prince qui s'y establist avec telle puissance qu'enfin elle pût engloutir la sienne; mais il desiroit seulement avoir un joüet & un idole, avec un grand nom & peu de pouvoir, qui luy servist de couverture, pour élever sans envie les fondemens de sa souveraineté: lesquels il pretendoit bâtir sur l'affection des peuples & sur la confusion des affaires; croyant que lors que les Flamans auroient esté long-temps battus des calamitez de la guerre, & qu'ils seroient las de tous les Princes estrangers, ils viendroient de leur bon gré se ranger sous sa domination.

Leur libertinage & peu de respect envers Monsieur.

Il faut aussi avoüer que le desordre procedoit en partie du libertinage des troupes Françoises, & de l'indépendance de leurs chefs, qui estant la pluspart volontaires, croyoient que tout leur estoit permis: outre que Monsieur n'avoit point cette majestueuse gravité qui donne de la crainte, ny les qualitez necessaires qui font obeïr un Chef. J'ay leu un exemple du peu de respect qu'ils luy portoient. Un jour comme il estoit à Gand, Saint Luc eut l'audace de donner un dementy à quelqu'un en sa presence: le Prince d'Orange voulut remonstrer à Son Altesse qu'il ne le devoit pas endurer, & dit sur cela, quiconque eût commis pareille insolence devant Charles V. (lequel il alleguoit à tous propos, parce qu'il avoit esté en faveur auprés de luy) ce grand Empereur l'eût fait jetter par les fenestres; A quoy Saint Luc repartit aussi-tost, qu'il avoit mauvaise grace de tant parler de ce Charles V. qui luy eût fait trancher la teste, s'il eût vécu plus long-temps: puis cela dit, il sortit de la chambre, laissant tout le monde fort estonné d'une si estrange effronterie. Ainsi les François apprenant aux Flamans à ne se pas soucier de leur Maistre, se rendoient odieux, & luy méprisable; si bien qu'on pouvoit dire qu'ils commettoient la desobeïssance, & la causoient en partie. Ce peu d'estime qu'ils faisoient du Chef, & la licence avec laquelle ils vivoient à la campagne, estoient cause que l'on leur fermoit les portes comme à des ennemis, & qu'ils ne pouvoient avoir ny logemens ny vivres qu'à coups de canon; & la violence dont ils estoient contraints de se servir, redoubloit plus furieusement l'inimitié des peuples. Tellement que ne trouvant point de commoditez à la campagne, n'ayant pas le moyen d'en recouvrer faute d'argent, ny aucunes munitions faute d'ordre, plusieurs de leurs soldats se débandoient pour retourner en France, les paysans en assommoient quantité, ou s'ils les laissoient vivre, c'estoit par une cruelle espece de pitié, aprés les avoir dépoüillez & revestus de haillons, pour les voir gueuser de porte en porte, où ces mal-heureux trouvoient plus d'injures que de morceaux de pain. Prés de deux mois durant les hommes & les chevaux ne vécurent que de choux, de raves & de carottes, & ces troupes langoureuses s'estant retirées sous les murailles d'Anvers, en attendant le renfort qu'amenoient Biron & Montpensier, il en mouroit quinze ou vingt de misere & de pauvreté tous les jours, dont les bourgeois se railloient avec une cruelle insolence; jusques-là qu'un des principaux répondit à quelqu'un qui plaignoit ces miserables, *Hé puis, les chiens meurent bien.* Monsieur recevoit aussi fort souvent des injures en sa personne, & pour sa Religion. Ayant un jour nommé un Conseiller d'Etat des trois qui luy furent presentez, comme c'estoit l'ordre, Saint Aldegonde luy resista en face, & l'emporta pour un de ses clients. Comme il estoit à Bruges, quelques Catholiques s'estant hazardez de venir entendre sa Messe, furent emprisonnez & mis à l'amende. Les Religionnaires chasserent les Ecclesiastiques de Bruxelles: & les gens du Prince d'Orange ayant surpris deux épousez, les traînerent en prison, avec le Prestre revétu de ses habits sacrez. Il en voulut faire sa plainte, mais il n'en eut autre satisfaction que des paroles ambiguës, & n'osa pas la poursuivre davantage: ayant devant les yeux l'exemple de l'Archiduc Mathias, que cette mutine populace avoit, deux ans auparavant, attaqué à coups de pierre dans une procession de la Feste-Dieu.

Exemple memorable.

Les Flamans les traitent à la campagne, comme ennemis.

Les font mourir de faim & de misere.

Outrageoient Monsieur,

qui menace la Cour de France, si on ne luy envoye de l'argent.

Or comme il connoissoit que le manque d'argent & son impuissance estoient les principales causes du peu d'avancement de ses affaires & du mépris de sa souveraineté, il employoit tous ses ressorts auprés du Roy son frere, pour avoir plus d'assistance: & puis ses intrigues n'y gagnant rien non plus que ses prieres, il alla jusqu'aux menaces, faisant dire par ses gens que si on le contraignoit de revenir, il demanderoit l'assemblée des Etats generaux, pour remedier aux desordres que causoient les favoris. Mais ces discours semez pour les intimider, eurent un effet tout contraire: car ils crurent qu'il faloit pour leur propre salut, le laisser engagé dans

ces destresses, où il periroit à la fin ; du moins ne s'en pourroit-il jamais retirer qu'avec l'entiere perte de sa reputation, & de ses amis : aprés quoy il demeureroit si foible & si deshonoré, qu'il n'oseroit plus rien entreprendre. Ils obligeoient donc le Roy de luy répondre, lors qu'il demandoit assistance, *Qu'il se mist en estat de la recevoir, qu'il se rendist le plus fort, de peur d'estre chassé par ces marchands, comme l'avoit esté l'Archiduc Mathias.* Et ce qu'ils luy conseilloient à dessein de le perdre, la Reine-Mere le luy conseilloit aussi pour le sauver, le pressant de se saisir des meilleures places, & d'affermir sa souveraineté sur quelques fondemens solides ; Tant sont differentes les visées de la prudence humaine, que bien souvent deux personnes choisissent un mesme moyen pour deux fins tout à fait contraires. Il avoit prés de luy deux sortes de gens, les premiers fort sages & qui aimoient l'honneur, comme le Prince de Montpensier, Laval, la Rochefoucault, Clervant, Antoine Ranchet-Foucaudiere, & du Plessis-Mornay ; les autres sans conscience & sans foy, entre lesquels estoient Quinsay son Secretaire, Fervaques & Aurilly son gendre, jeune garçon fils d'un Sergent de la Ferté prés de Blois, que son luth, sa voix, sa danse, & autres gentilles qualitez plus dignes de l'affection d'une femme que de celle d'un grand Prince, avoient mis en haute faveur auprés de son Maistre. Ces derniers, pour leur propre interest, & Fervaques homme double & venal, gagné, disoit-on, par les Favoris du Roy pour jetter Monsieur dans le precipice, l'aiguillonnoient sans cesse avec des motifs, tantost de vengeance, tantost d'agrandissement, & mesme de necessité, afin qu'il s'emparast des places, dont ils vouloient avoir le Gouvernement ; Et de peur que les premiers n'empeschassent l'effet de leur conseil, ils le tenoient toûjours en deffiance d'eux, luy faisant croire que Montpensier s'entendoit avec le Prince d'Orange son beau-frere, & que Laval, Clervant & Mornay estant Huguenots, favorisoient les Protestans du païs ; Partant qu'il ne leur en faloit demander l'approbation que par le succés, & qu'aprés tout, si la chose manquoit, ils serviroient de mediateurs pour r'habiller la faute. Ce Prince estant donc pressé de la sorte ; se voyant d'ailleurs dans la honte de ne pouvoir satisfaire à tant de gens qui s'estoient ruinez sur l'esperance de sa souveraineté, à ces vastes desseins qu'il avoit conçus sur le mesme fondement, au Roy son frere, auquel il avoit promis en partant de remettre ces riches Provinces dans la Maison de France : enfin considerant que s'il s'en revenoit les mains vuides aprés tant de fanfares, il seroit le joüet des Favoris, la risée des Estrangers, & le mépris des gens de guerre, il se resolut à croire ce pernicieux conseil, & donna ordre pour saisir sept ou huit des meilleures Villes tout en un jour, qui seroit le dix-septiéme de Janvier.

Les Favoris & la Reine-Mere par divers motifs luy conseillent de se saisir des Villes des Païs-bas.

Mauvais conseil qu'il avoit prés de luy. Fervaques, Quinsay & Aurilly, l'y portent.

L'entreprise commença à joüer par Dunkerque, dont Chamois se rendit maistre avec son Regiment. Elle reüssit pareillement à Dixmude, Tenremonde, Wilvoorde, Alost & Meenen ; mais elle faillit à Ostende & à Bruges. Dans cette derniere les preneurs, sçavoir la Valette grand Prevost du Duc, & le Colonel des Pies furent pris : de la bouche desquels, & de celle de la Fugiere Maistre d'Hôtel de son Altesse, le grand Baillif de Bruges apprit tout le secret de la conspiration ; entre autres choses, que le Duc, en se saisissant des principales Villes, se vouloit aussi saisir du Prince d'Orange, pour luy faire rendre les lettres renversales, par lesquelles il s'estoit obligé de luy laisser les Comtez de Holande & Zelande : mais qu'au reste il n'avoit fait cette entreprise que pour restablir la Religion Catholique & unir plus étroitement les Païs-bas sous son obeïssance, afin de mieux resister à l'Espagnol. Le mesme jour elle se devoit executer sur Anvers : pour cet effet il avoit approché son armée jusques dans les Fauxbourgs sous pretexte d'une montre generale ; & les Officiers de ces troupes entrans librement dans la Ville pour le visiter, devoient se saisir de la porte de Kornebourg proche de son Hôtel, & par là faire entrer tant de soldats qu'ils se rendissent les plus forts. Mais comme quelqu'un de son conseil avoit donné avis de son dessein aux Bourgeois, & que leur deffiance mesme l'avoit preveu avant qu'il fust bien formé, le Bourgmaistre de la Ville fit tendre les chaînes, & allumer des chandelles à toutes les fenestres : de sorte qu'il falut remettre la partie au lendemain. Ce jour-là qui estoit le dix-septiéme du mois, Monsieur alla du matin visiter le Prince d'Orange dans son logis, & l'invita de vouloir venir avec luy voir son armée. Orange qui avoit esté averti de la conjuration qu'il formoit, le pria de ne sortir point, pour laisser un peu rasseoir les mauvais bruits, & luy dit à l'oreille : *Hé Monsieur, où allez vous, ayez pitié de vous & de moy,*

L'entreprise reüssit sur Dunkerque, &c.

Manque sur Bruges.

Comment elle manqua sur Anvers.

Elle estoit découverte. Le Prince d'Orange en dissuade Monsieur, qui ne peut pas s'en dédire.

il y a trois mille hommes en armes qui sans respect vous tireront à bout portant. Ces paroles le toucherent si fort qu'il s'en retourna aussi-tost chez luy, repensant plus attentivement à ce qu'il devoit faire ; Et peut-estre, que l'infamie de l'action, & la difficulté qu'il y voyoit l'eussent amené au repentir, n'eust esté que les nouvelles de la surprise des autres Villes devoient arriver dans peu d'heures, de façon qu'il estoit si avant dans l'eau qu'il faloit ou passer, ou se noyer. Monsieur envoye donc incontinent aprés dîné prier le Prince d'Orange de le vouloir accompagner ; & n'ayant pû l'y obliger, il ne laisse pas de sortir avec sa suite de deux cens chevaux, ses gardes Françoises & Suisses. Quoy que les Bourgeois d'Anvers fussent bien avertis de sa resolution, neanmoins le respect qu'ils luy portoient, fut plus puissant que la crainte : les chaînes furent détenduës par les ruës, en allant aux portes de Roode & de Kipdorps, parce que ses gens feignirent ne sçavoir par laquelle il devoit sortir ; & deux Colonels furent ordonnez pour les aller ouvrir, mais accompagnez de peu de gens, à cause que c'estoit l'heure de dîner. Lors qu'il fut sur le premier pont, ses gens se mirent aux deux costez, comme pour le laisser passer : au second pont-levis quelques Compagnies de Cavalerie de dehors s'avancerent, feignant de le venir saluer ; & là il communiqua en peu de mots son entreprise à Montpensier, à Laval, & à la Rochefoucault, & leur voulut donner des ordres pour l'y servir. Mais Montpensier, Prince tres-sage, frappé d'étonnement & de l'horreur du fait, le pria de vouloir disposer de sa vie à la reserve de son honneur : les deux autres répondirent la mesme chose, & ils commençoient à luy faire des remonstrances, pour le détourner de ce coup, quand ils entendirent le bruit de ses Gardes qui s'estoient saisis des portes, & qu'ils virent rentrer la Noblesse qui l'avoit suivy. Alors ils se retirerent à quartier, haussant les épaules pour regarder quelle en seroit la catastrophe, ne sçachant quels vœux ils devoient faire au Ciel pour un dessein, dont le bon & le mauvais succés, estoient également ruineux à la reputation de leur Maistre. Or tandis que ses Gentils-hommes se tenoient teste nuë sur le pont, un d'entre eux fit semblant qu'il s'estoit rompu la jambe, & tous les Bourgeois qui estoient là, l'environnant pour le secourir, principalement un Sergent qui l'avoit relevé, il luy donna un coup d'épée sur la teste. C'estoit le signal pour commencer : tous les autres se jetterent aussi-tost sur le corps-de-garde, tuerent ou chasserent tout ce qu'il y avoit de Bourgeois, & mirent le feu à la prochaine maison, pour avertir toute l'armée. Incontinent les deux cens chevaux rentrent, & les prochains Regimens s'ébranlent pour les suivre, Monsieur les faisant avancer, & les conjurant de ne pas s'amuser au pillage. Voila donc dix-sept Compagnies Françoises enseignes déployées, & quatre cornettes de Cavalerie faisant six cens lanciers qui entrerent dans la Ville, criant tuë, *Vive la Messe, Ville gagnée ;* Les uns se saisissent des ravelins de la porte, les autres s'étendent dans les ruës, & plusieurs prennent le tour par dessus les remparts pour s'aller rendre dans la place de la citadelle, & devant l'Hôtel des Marchands, qu'ils appellent la Bourse. Mais ceux qui s'estoient échappez du corps-de-garde, ayant porté l'alarme par tout, les Bourgeois qui se deffioient déja de ce qu'on brassoit, sortent de leurs maisons, & s'exhortans les uns les autres, combatent du commencement de loin & avec des cris : puis le nombre croissant, s'attroupent, & vont contre les François. En peu de temps les chaînes sont tenduës, les barricades dressées, des corps-de-garde posez aux carrefours, les femmes aux fenestres avec des pierres, des morceaux de bois, & tout ce qui leur venoit sous la main. Fervaques qui avoit projetté de s'en aller par dessus le rempart avec cent chevaux, à la place de la citadelle, pour y attendre les Suisses qui s'y devoient rendre, trouva cinq cens hommes à la porte saint Georges bien barricadez qui l'en empescherent : il envoya querir des Compagnies de gens de pied, pour les forcer ; une Compagnie de Birague y vint, mais elle fut repoussée. Jaigny qui fut envoyé pour en amener d'autres, fut tué par les chemins ; & cét ordre de consequence qui se devoit donner à plus d'une personne, estant tombé par terre avecque luy, Fervaques demeura embarrassé sans oser reculer, ny pouvoir avancer. Voila la premiere faute. La seconde fut que les François qui estoient entrez n'avoient point de piques ny de halebardes, mais seulement des arquebuses & des épées : de sorte qu'à tous les coins de ruë les Bourgeois faisant haye avec leurs piques, les repoussoient facilement, lors qu'ils avoient tiré leurs coups, qui pour la pluspart ne portoient pas. Du commencement, lors que les Bourgeois se furent amassez, le combat fut chaud & opiniastré : D'un costé le ressentiment des injures reçûës,

Montpensier, &c estonnez de cette entreprise.

Quel en estoit le signal.

François se saisissent d'une porte, il en entre deux mille dans la Ville.

Bourgeois se mettent en defense.

Premiere faute des François.

Seconde faute.

reçûës, & l'avidité du butin qui enflamme puissamment le soldat, avec les exhortations & l'exemple des Chefs, animant les François; de l'autre, la justice de la cause, l'amour de la liberté, la defense de leurs biens & de leurs vies, avec l'aspect de leurs maisons, de leurs femmes & de leurs enfans, encourageant les Bourgeois, le combat demeura en balance une demie heure durant. Cependant la rumeur qui croissoit de ruë en ruë, s'estant portée jusqu'aux oreilles du Prince d'Orange, qui estoit logé dans le Chasteau à l'autre bout de la Ville, il sortit environné de quelques Bourgeois pour sçavoir ce que c'estoit. Il croyoit au commencement, que ce fust seulement quelque querelle particuliere qui eust causé ce tumulte, mais comme il eut monté sur les remparts, & qu'il eut veu toute l'armée de Monsieur sous les armes, mesme les Suisses qui venoient tambour batant, il connut que c'estoit tout de bon. Il va donc à Fervaques qui se défendoit encore assez bien: & l'ayant enveloppé & pris sans beaucoup de resistance, il luy fait lier les mains derriere le dos, & l'emmene prisonnier. La prise de ce Chef amortit bien fort le courage des François, qui déja commençoient à reculer par tout. Alors les Bourgeois, femmes, enfans, vieillards, Prestres & Predicans, conjointement & sans difference de sexe ny de Religion, s'incitent de joindre leurs courages & s'animent pour les chasser tout à fait hors de leur Ville. Les plus resolus vouloient tenir bon à quelque coin de ruë, mais enfin une multitude innombrable de peuple leur tombant sur les bras, ils prennent la fuite, & courent en foule vers la porte, pour se sauver. Or tant plus ils se pressent pour sortir, plus la frayeur & la foule rendent la sortie étroite; d'autre part les Suisses hastez par Monsieur, s'efforcent de passer par dessus le ventre des fuyards. L'indiscrete colere de Droux leur Colonel ayda beaucoup à faire l'embarras: car ayant tué sur la place un grand cheval, sur lequel estoit monté un valet qui luy empeschoit le passage, plusieurs y chopant culbutoient les uns sur les autres; & au mesme temps quelques Bourgeois qui avoient regagné les réparts, tirant des prochaines maisons tout au travers de cette multitude empressée, en tuoient grande quantité. De cette sorte les vivans & les morts tombant pesle-mesle, il se fit là un monceau de corps, qui s'accumulant toûjours boucha toute la porte en moins d'un quart d'heure. Plusieurs taschant d'éviter la mort sautoient par dessus les murailles: entre lesquels fut N. de Merode-Thiant Seigneur du païs, mais favorisant les François; qui s'estant sauvé à la nage, fut tué sur l'autre bord d'un coup d'arquebuse. Monsieur voyant ces mal-heureux qui se precipitoient de la sorte, croyoit que ce fussent les Bourgeois, & recevoit déja les applaudissemens des flateurs, qui railloient sur les sauts perilleux du Marchand, quand il reconnut que c'estoit des François, & qu'au mesme temps il entendit ronfler trois ou quatre volées de canon au travers de ses troupes. Ce fut alors à luy de se retirer tout confus, & à maudire, comme il avoit accoûtumé, le sort ennemy de ses entreprises. Le Prince d'Orange épargna tant qu'il pût le sang des François; & les Bourgeois se montrerent plus humains en leur endroit qu'on ne devoit esperer: car si-tost qu'il n'y eut plus de resistance, ils se porterent à secourir ceux qui estoient blessez; principalement lors qu'ils eurent fermé le premier pont-levis de dehors, ils travaillerent à déboucher la porte, & à tirer ces mal-heureux, qui entassez les uns sur les autres, estoient la pluspart étouffez, ou crevez. Il en fut sauvé neanmoins quelques-uns qui respiroient encore, lesquels ils assisterent avec beaucoup de charité. Il n'y eut en ce tumulte que cent Bourgeois de tuez, & deux fois autant de blessez: mais il y fut assommé quinze cens François, & prés de deux mille faits prisonniers. Entre les morts on comptoit plus de trois cens Gentils-hommes, dont les principaux estoient Claude de Beauvilliers-Saint Aignan & son fils, Jean de la Tour Landry Chasteau-Roul, Saint Blancard second fils du Mareschal de Biron, Sesseval Gouverneur de Wilvoorde, Gedeon de Ponts-Vigean fils de Mirembeau, & Jacques de Brillac d'Argy-Frontpertuis. Entre les prisonniers estoient Fervaques, Artur de Cossé fils naturel du Mareschal de Brissac, Evesque de Constances & grand Aumosnier du Duc, qui ensuite furent tous renvoyez sans rançon: mais Fervaques courut grand risque de sa personne, tout le peuple criant qu'il estoit autheur de cette perfidie, & qu'il le faloit déchirer en pieces: ce qu'ils eussent fait sans doute, si Orange sous pretexte de le tenir étroitement prisonnier, ne l'eût enfermé au Chasteau dans une chambre bien grillée, avec douze Gardes à la porte.

Le Prince d'Orange sort au bruit.

Prend Fervaques prisonnier.

François se mettent en fuite, & s'empressent à la porte.

Où il se fait un si grand embarras, qu'elle est toute bouchée de corps.

Plusieurs sautent par dessus les murailles.

Monsieur bien trompé.

Humanité du Prince d'Orange envers les François.

Nombre des morts & prisonniers.

Fervaques court grand risque.

Vous pouvez mieux vous imaginer que je ne sçaurois l'exprimer, la confusion où se trouva Monsieur: lequel s'estant retiré au Chasteau de Berchen, avec le reste de

Monsieur se retire, & ca-

voye vers les Deputez des Estats.

son armée, mais sans aucun équipage ny commodité pour sa personne, & sans vivres pour ses troupes, passa la nuit dans les regrets & les repentirs qui ont accoûtumé de suivre le mauvais succez d'une honteuse action. Il envoya dés le soir mesme deux Bourgeois qu'il trouva hors la ville, avec des lettres vers les Deputez des Etats : dans lesquelles, aprés avoir representé de nouveau son affection pour le salut des Provinces, ses peines & services à leur endroit ; ensuite fait de grandes plaintes des mépris & fascheux traitemens qu'il avoit receus : il disoit que les indignitez extraordinaires qu'on luy avoit faites ce jour là, ayant desesperé la patience de ses gens avoient causé le desordre, dont il estoit extrémement fasché ; parce qu'il n'avoit pas encore changé la bonne volonté qu'il leur avoit montrée par tant d'effets, il les en avoit bien bien voulu avertir, les priant de luy faire entendre quelle estoit leur derniere intention, avant qu'il executast ce qu'il avoit resolu. Il leur demandoit aussi qu'ils voulussent luy renvoyer son équipage, & celuy des autres Seigneurs de sa suite, ses papiers, & son grand Aumosnier, qui estoit malade. Cela estant mis en deliberation, les Etats arresterent qu'on luy envoyeroit des Commissaires, & Orange obtint qu'on laisseroit suivre des vivres pour ses troupes ; ce qui ne se fit pourtant que quatre jours aprés, & n'en dura que deux. Tellement que ce Prince estant pressé d'une extrême disette, voulut passer l'Escaut pour se sauver à Denremonde, que ses gens avoient surprise. Mais ceux d'Anvers y envoyerent des navires de guerre qui luy empescherent le passage de cette riviere. Ils donnerent aussi ordre au Colonel Norrits de luy défendre l'entrée du païs de Vaes, avec ses vinge-trois Compagnies d'Anglois : mesme ils noyerent une partie des environs de Denremonde ; ce qui fut cause que sa Cavalerie Allemande prit party auprés du Duc de Parme. Enfin, aprés que cette mal-heureuse armée eut tournoyé quatre ou cinq jours, cherchant le haut païs, elle vint passer la riviere de Nethe auprés de Duffele, où elle prit sa route vers Rimenant pour aller à Denremonde par Vilvorde : mais ceux de Malines avoient lasché les digues dans ces contrées-là. Neanmoins la necessité mere du courage & des inventions, luy donna la hardiesse de s'exposer au travers de cette grande plaine d'eaux, & le bon-heur luy fit trouver des guez, mais avec perte de plus de trois cens hommes ; si bien qu'aprés avoir fait plus de trente lieuës, quoy qu'il n'y en eust que sept de droit chemin, ne vivant d'autre chose que d'herbages & de legumes, elle arriva à Denremonde, qui luy servit de seconde planche aprés le naufrage.

Ce qu'ils resolurent là-dessus.

Veut se sauver à Denremonde, mais trouve les écluses lâchées.

Grande peine où il est avec son armée.

Il arrive à Denremonde.

Voila quelle fut l'issuë d'un conseil suggeré par de jeunes gens, contre l'honneur & la foy. Les bons François, qui ne sçavoient quelle couverture luy donner pour en déguiser la difformité, l'appellerent *le mal entendu*, ou *la folie d'Anvers.* Mais Monsieur tascha de l'excuser sur les outrages qu'il avoit receus des Bourgeois de cette ville : à quoy ils répondirent par une longue Apologie qui narroit le fait, certes avec beaucoup d'aigreur & de fausseté. Il y eut incontinent plusieurs negociations manifestes pour raccommoder cette rupture : mais au contraire plusieurs secretes intrigues pour l'agrandir. Les ames Espagnoles ne manquerent pas d'y appliquer toute leur malice ; les Seigneurs mal-contens d'écrire là-dessus aux Estats, leur offrant leur entremise pour se reconcilier avec le Roy d'Espagne ; & le Duc de Parme de soliciter les Gantois, parmy lesquels il avoit de grandes intelligences. Ils leur representoient par leurs écrits, & leur faisoient remontrer par leurs Emissaires, Qu'ils ne trouveroient point de domination plus douce que celle de leur legitime & naturel Seigneur ; Que depuis qu'ils s'estoient retirez de son obeïssance, toutes sortes de malheurs les avoient accablez ; Que fuyant inconsiderément la houlete du Pasteur ils s'étoient jettez dans la gueule du loup; Enfin qu'est-ce qu'ils devoient esperer de ceux qui dés la premiere année qu'ils avoient esté appellés à leur secours, avoient entrepris de les égorger dans leurs maisons, de mettre leurs biens au pillage, & leur liberté sous un joug tyrannique. Ces raisons estant adroitement debitées parmy un peuple mutin & fâcheux, en un temps que les esprits estoient furieusement alterez, y imprimerent une telle haine des François, qu'ils persuaderent aux quatre membres de Flandres de mander à leurs Deputez qui estoient à Anvers, qu'ils n'entrassent en aucune façon en traité avec le Duc qu'il n'eust premierement restitué les places dont il s'estoit emparé. D'autre part cette nouvelle estant venuë en France, la Reine-mere, veritablement touchée de la honte de son fils, dont elle estoit cause en partie, luy envoya aussi-tost pour le consoler & le servir en ce desespoir, François de Waroquier-Mercour son Secretaire, dont elle avoit éprouvé l'addresse & la capacité en ses plus épineuses affai-

Cette entreprise nommée la folie, ou mal entendu d'Anvers.

Menées & negociations pour rhabiller cette rupture, ou pour l'accroistre.

Opiniastreté des Gantois contre Monsieur.

rés; luy donnant ordre d'aller ensuite vers les Estats, & d'essayer en communiquant en particulier avec les principaux, d'adoucir les aigreurs & de pallier la faute; car comme il estoit originaire d'une ancienne Maison de ce païs-là, & qu'il y avoit de particulieres habitudes, elle croyoit qu'il y seroit receu avec moins de défiance, & plus favorablement écouté qu'aucun autre. Mais le Roy, estant d'abord mal informé de la verité, fit arrester tous les Flamans qui se trouverent en son Royaume, quoy que ce fût plûtost pour l'honneur de la nation Françoise, que par un veritable ressentiment: mais quelques jours aprés, ayant appris comme tout s'estoit passé, il depécha Mitembeau & le jeune Brulart son Secretaire vers les Estats, pour leur témoigner le regret indicible qu'il avoit de cette avanture, & pour les prier de sa part de vouloir aviser à quelque bon remede; Leur representant les « peines, les dépenses & les hazards où son frere s'estoit mis pour les secourir, & « leur remontrant qu'ils ne le devoient point abandonner si legerement pour une « seule faute, qu'eux-mesmes sçavoient bien n'estre pas procedée de son naturel qui « estoit bon & genereux, mais d'un mauvais & precipité conseil; Et que puis qu'il « avoit plû à Dieu les preserver de cet accident, il faloit qu'ils prissent courage, « pour empécher que leur ennemy ne tirast avantage de leur mes-intelligence, pour « achever de les ruiner; à quoy il n'y avoit point de meilleur remede qu'une prompte reconciliation, avec telles seuretez qu'ils aviseroient: leur promettant, s'ils le « faisoient ainsi, qu'il employeroit toutes les forces que Dieu luy avoit données, à « les assister contre leurs ennemis. La Reine d'Angleterre se rendant aussi mediatrice de cét accommodement, en écrivit fort au long aux Estats, & leur témoigna que les interests de Monsieur la touchoient, comme les siens propres. Mais il n'y en avoit point qui y travaillast avec tant de soin que le Prince d'Orange: lequel oubliant ou au moins dissimulant avec une merveilleuse sagesse les justes ressentimens qu'il devoit avoir contre Monsieur, employoit tout ce qu'il sçavoit de moyens pour remettre les Esprits, & guerir cette grande playe. Neanmoins comme il avoit affaire à un peuple soupçonneux & offensé, il n'estoit pas moins en peine de se justifier & se conserver luy-mesme que de reconcilier les François: c'est pourquoy le Magistrat d'Anvers luy ayant demandé son avis, il s'excusa de le dire de bouche, & trouva plus à propos de le donner par écrit; Là où s'estant plaint de ce « qu'on luy imputoit le blâme de toutes les adversitez, & du danger qu'il y avoit de « donner conseil en une rencontre pleine de tant de difficultez & d'aigreurs, il les « prioit de se ressouvenir combien de temps, de soins & de precautions on avoit « apporté à choisir & à recevoir le Duc d'Anjou; partant que ce choix n'ayant pas « esté de luy seul, mais de tous les Estats, il les supplioit de ne vouloir pas luy imputer à luy seul la faute de ce qui estoit arrivé: Aprés, ayant avoüé que le Duc estoit « déchû du droit qu'ils luy avoient deferé sur les Païs-bas, sans oublier neanmoins « de dire qu'ils luy avoient quelque obligation, il leur proposoit trois moyens de « donner ordre à leurs affaires; l'un de s'accommoder avec le Roy d'Espagne, l'autre de se maintenir avec leurs propres forces, & le troisiéme de choisir quelque « Prince qui les pût proteger. Puis leur ayant fait voir que le second estoit impossible, comme le premier nullement seur, & tres-prejudiciable à leur liberté, il concluoit pour le troisiéme. Là-dessus il s'estendoit fort à prouver qu'il n'y avoit point « de Prince de qui ils pussent esperer d'assez puissante protection, si ce n'estoit le « Duc d'Anjou; Et sur ce qu'on se plaignoit de l'insolence des François, il en avoüoit « une partie, mais il montroit en les comparant avec les Espagnols, qu'ils estoient « beaucoup plus supportables, & qu'outre cela il y avoit bien plus de moyen de les « brider & de les tenir dans les bornes de la raison. Finalement, ayant representé « les dangers évidens qu'il y avoit d'irriter le Roy de France, & de demeurer sans « appuy dans une si grande foiblesse qu'estoit la leur, il concluoit qu'ils ne pouvoient « autrement se conserver qu'en se reconciliant avec Monsieur le Duc d'Anjou. « Quelques jours aprés Bellievre y estant encore allé de la part du Roy, parla un peu haut, joignant les menaces avec les offres; & au mesme-temps Monsieur y envoya ceux de sa suite qu'il crût leur devoir estre les plus agreables, dont le chef estoit le Comte de Laval, jeune Seigneur d'aimable vertu & de rare probité. Or comme Monsieur estoit dans une grande necessité de vivres, & que d'autre part les Estats craignoient qu'il ne livrast les Villes qu'il tenoit au Duc de Parme: joint qu'ils esperoient que ses troupes leur serviroient à faire lever le siege de devant Eindowe, il fut tant fait par ces negociations, qu'ils convintent enfin le

La Reine-Mere envoye vers Monsieur.

Le Roy vers les Estats.

La Reyne d'Angleterre aussi.

Le Prince d'Orange prend grand' peine pour reconcilier Monsieur avec les Etats.

Son avis par écrit.

Accord plâtré de Monsieur avec les Estats.

huitiéme de Mars par un traité provisionnel, *Qu'il leur donneroit ses gens de guerre, ausquels on compteroit quatre-vingt-dix mille florins ; Rendroit Bergue-Saint-Vinoch ; Aprés cela il s'en iroit à Dunkerque, avec quatre cens hommes de pied & trois cens chevaux, là où il tiendroit sa Cour, en attendant que l'on travailleroit à un bon accord ; Qu'avant de partir de Denremonde, on luy donneroit sept ostages des premiers Magistrats, puis quand il seroit en chemin, on luy renvoyeroit ses prisonniers, ses papiers & son bagage ; Cela fait, qu'il vuideroit aussi la ville de Dixmude, & relâcheroit les ostages.*

N'apporte aucun fruit aux uns ny aux autres.

Cét accord plastré avec beaucoup de peine, ne fut pourtant d'aucun fruit, pour l'un ny pour l'autre party : les injures estant trop fraîches, & la blessure encore trop sanglante, ils songeoient plus à se venger qu'à s'entreservir. Comme Monsieur se retiroit à Dunkerque, je ne sçay quels factieux suscitez par les Gantois, luy tendirent un piege à Nieuport, à dessein pour le moins de le retenir prisonnier. Ils avoient accommodé des herses & bascules à l'entrée & sortie d'un ravelin devant la porte, qui estant abbatuës enfermoient comme dans un trébuchet tout ce qui se trouvoit dedans, & le tenoient exposé en butte à la courtine de la Ville toute bordée d'arquebusiers. Mais comme la pluspart de sa suite avoit déja passé par là, & qu'il estoit prest de prendre le mesme chemin, Olivier du Temple Gouverneur de Bruges, qui detestoit cette horrible perfidie, luy en donna avis & luy enseigna un autre passage, luy faisant dresser sur le canal un pont de branchages & de soliveaux. Aprés son depart, Biron qui estoit demeuré General des troupes Françoises, estant mal assisté & mal pourvû de toutes choses, ne fut point en estat de secourir Eindowe : & deux mois durant ne sceut rien faire que de prendre le Château de la Woude prés de Bergopson, estant assez empéché à combatre la necessité : mais aprés que Parme eut pris Eindowe, Mansfeld son Lieutenant reduisit Tuernout, Hoogstrat, Loenhout, Wiersel, puis la grande & mal fortifiée ville de Diest, & celle de Westerloo. Parme voulut aussi aller attaquer Biron dans son camp prés de Rosendal, mais il connut bien qu'il avoit affaire à un vieux Capitaine. Durant ce desordre les affaires des Provinces unies estant entre les mains des Etats generaux qui avoient congedié le Conseil d'Etat, la multitude confuse des voix & la contrarieté des sentimens les tenoit toûjours si broüillées, qu'ils n'y mettoient aucun ordre. Tout ce qu'ils sçavoient faire c'estoit de crier sans cesse contre les François, & de calomnier Biron d'avoir intelligence avec le Duc de Parme, sans envoyer leur derniere resolution à Monsieur, qui l'attendoit toûjours à Dunkerque. Tellement qu'aprés qu'il eut languy deux mois dans ce mélancolique séjour, où il pensa mourir de chagrin que luy causoient ses affaires & une fâcheuse maladie, il s'embarqua le vingt-huitiéme Juin pour s'en venir à Calais, s'imaginant que son éloignement le feroit peut-estre regretter.

Malice des Gantois pour surprendre Monsieur.

Biron demeure avec les troupes Françoises.

Monsieur s'en vient à Calais.

Son départ acheva de donner l'avantage tout entier aux Espagnols. De cinq cens hommes qu'il avoit laissez en garnison dans Dunkerque, le tiers s'estant sauvé par dessus les murailles pour le suivre, Montigny, & Valentin Pardé la Motte, Gouverneur de Graveline, tournerent sur cette Ville l'entreprise qu'ils avoient sur Nieuport. Ils la bloquerent le dernier de Juin, avec les garnisons qu'ils purent assembler, & fermerent si bien les avenuës de terre avec des forts, & le havre par une estacade de mats & de poutres liées ensemble avec de grosses chaines, qu'il estoit impossible d'y entrer que par la force. Ceux de Bruges dépescherent aussitost vers Biron, pour le prier de venir secourir la place & couvrir le reste de la Flandre Occidentale ; ce qu'il eust fait peut-estre avant que Parme y fust arrivé avec son armée, sans la maligne obstination des Gantois : car les assiegeans n'étoient que quatre mille hommes, & toutes les fois que la marée venoit, ils demeuroient separez en trois ; mais ces factieux, tant par les pratiques des partisans de l'Espagnol, que par la vaine apprehension qu'ils avoient qu'Orange ne se servist de ces troupes pour châtier leurs mutineries, luy fermerent le passage, disant pour pretexte que c'estoit impieté d'avoir aucune alliance avec des Catholiques Romains. Chamois estant donc destitué de tout secours, rendit la place à composition. Ensuite Nieuport, Furne, Dixmude, Bergue-Saint-Vinoch, & Meenen tomberent aussi entre les mains des Espagnols. Et à toutes ces pertes, les Flamans ne faisoient qu'exciter des tumultes & des crieries, principalement dans Gand, & mesme dans Anvers, où la populace animée par les boute-feux d'Espagne, courut en armes au Château dire des injures au Prince d'Orange, & foüillerent jusques dans sa garde-

Aprés son depart les Espagnols reprennent Dunkerque.

Bergue S. Vinoch & Meenen.

Mutinerie contre le Prince d'Orange.

robe, luy reprochant qu'il vouloit introduire les François; Calomnie qui estoit fondée sur ce qu'au mois d'Avril dernier, il avoit épousé la fille du feu Admiral de Chastillon veuve do Teligny, & donné l'une de ses filles au Comte de Laval; veritablement, fort mal à propos, veu la conjoncture des affaires. Or luy qui connoissoit l'humeur variable & furieuse de ce peuple, le voyant émeu de la sorte, ne voulut point s'obstiner à luitter contre ces flots: mais le 22. de Juillet, il se retira sagement en Zelande avec toute sa maison, aprés avoir mis le meilleur ordre au gouvernement d'Anvers, que la confusion des affaires luy permit, & fait assigner l'assemblée des Etats à Middelbourg, pour le quinziéme jour d'Aoust. Enfin un mois aprés son depart, les factieux ne pouvant souffrir les François plus long-temps, Biron sortit du païs avec ses troupes & alla trouver Monsieur, qui faisoit contenance d'en vouloir assembler de nouvelles dans le Cambresis.

qui se retire en Zelande.

Biron contraint de sortir des Pays-bas.

Ainsi il ne restoit à ce Prince de toute sa souveraineté dans les Païs-bas que la seule ville de Cambray, avec une grande liste de vains titres: mais une telle confusion de la folie d'Anvers, & un visage si desfait, qu'il alloit cherchant les lieux écartez, & fuyant la veuë de tout le monde, horsmis de deux ou trois de ses plus familiers. Si tost que la Reine-Mere eut nouvelles de son arrivée à Calais, elle partit en grand'haste pour aller conferer avec luy, & l'amener à la Cour: mais sur les chemins elle trouva un Gentil-homme de sa part, qui la pria de vouloir differer cette entreveuë, de peur de donner de l'ombrage aux Flamans; Et il répondit aux ordres du Roy qui luy enjoignoit de venir à la Cour, qu'il s'en alloit dans le Cambresis, où sa presence estoit fort necessaire. Il passa de cette sorte les six derniers mois de l'année, errant de lieu en autre, toûjours diversement agité dans son ame d'un nombre infiny de pensées confuses, qui ne donnoient pas moins de peine aux autres qu'à luy-mesme. Car il sortoit quelquefois du fonds de sa retraite, de certains discours pleins de desespoir & de menaces, qui causoient d'autant plus d'apprehension, que l'on connoissoit ceux qui le gouvernoient pour des gens propres à donner des conseils extrémes & pernicieux. Mais comme d'autre part on sçavoit que ses forces ne répondoient pas à sa mauvaise volonté, le Roy qui passoit facilement d'une grande frayeur dans une grande assurance, ne se soucia plus tant de le rechercher, & crût que le remede de ses escapades c'estoit le mépris.

Honte & confusion de Monsieur.

Menaçoit le Roy & les favoris.

Le Roy le méprise.

La reputation de la France se ruinant ainsi au dehors, par la precipitation de l'un des freres, ce qu'elle avoit encore de sain au dedans, achevoit de se gaster par la negligence & par la foiblesse de l'autre, qui s'estoit plongé si avant dans la devotion, qu'elle l'avoit fait presque oublier les fonctions de la Majesté Royale: sa plus ordinaire retraite estoit les Cloistres; ses plus frequents exercices les Processions & les Confreries; ses voyages & entreprises des pelerinages. Il alloit tantost à Nostre Dame de Liesse, tantost à celle de Chartres, où il fit des vœux pour la grossesse de la Reine, & prit de ces petites medailles qu'ils appellent des chemises de Nôtre-Dame; une autre fois à Dijon pour voir la sainte Hostie: enfin à tous les lieux de son Royaume que la devotion des peuples avoit rendus celebres. Aussi courut-il un bruit jusques dans les païs estrangers, qu'il vouloit changer sa Couronne en un capuchon. Les Religieux qui gouvernoient sa conscience, assuroient dans leurs discours & dans leurs Livres, *que ce n'estoit plus luy, mais Christ qui vivoit en luy; & qu'ayant bien penetré & fondé son interieur, ils avoient reconnu qu'il n'y avoit rien que de tres-bon & tres-parfait.* Mais les factieux s'efforçoient bien de persuader le contraire: ils en debitoient ou forgeoient des contes fort scandaleux; Entr'autres, ils n'oublioient pas un certain tour assez plaisant qu'il avoit fait en une procession de Penitens à Lyon, à cause dequoy les jaloux de ce païs-là envoyoient leurs femmes en Bresse, lors qu'ils apprenoient sa venuë: car il y faisoit un voyage presque tous les ans. De ses devotions il repassoit promptement dans ses plaisirs, mesme il les méloit souvent ensemble; Et la Cour qui suit l'exemple du Prince, aujourd'huy mortifiée & demain dissoluë, sembloit joüer alternativement Ninive la penitente & Ninive la débauchée. Durant le Carnaval il alloit en masque avec ses favoris, de jour par les ruës, & de nuit par les maisons, où il se passoit mille tours de jeunesse; Puis en Caresme il faisoit des processions de Penitens, & donnoit de beaux exemples de mortification en public. Huit ans auparavant il avoit pris goût à ces Confreries, pour les avoir veuës en Avignon: cette année, à la sollicitation du Pere Edmon Auger, & d'un nommé Dupeyrat bourgeois de Lyon, qui les avoit établies dans sa ville, il en erigea une à Paris au commencement de Mars, laquelle il

S'adonne tout à fait aux devotions.

Les factieux le décrient envers les peuples.

Institution des Penitens à Paris.

nomma la Congregation des Penitens de l'Annonciation Nostre-Dame ; Aussi en fit-il les premieres ceremonies le jour de cette Feste, où il assista luy-mesme, estant mélé parmy les autres, sans gardes, & sans difference aucune. Le Cardinal de Guise y portoit la Croix, le Duc de Mayenne faisoit l'Office de Maistre des Ceremonies, tous les Grands de la Cour, mesme le Chancelier Birague & le Garde des Seaux Chiverny, y estoient : mais aucun que je sçache du Parlement ne voulut s'y méler, de peur d'approuver cette dangereuse nouveauté. Ils marchoient deux à deux, & divisez en trois bandes, de blancs, de noirs & de bleus, tous couverts d'un sac, portans le masque sur le visage avec un foüet à la ceinture ; & en cet equipage, ils allerent depuis les Augustins jusqu'à Nostre-Dame, nonobstant une grosse pluye, dont ils estoient traversez jusqu'à la peau. Les factieux estoient bien aises que le Roy luy-mesme eût ouvert la porte à leurs secretes assemblées : le peuple qui déja ne l'avoit pas en bonne estime, se rioit de ces spectacles, & disoit tout haut que c'estoit se mocquer de Dieu, & des hommes. Un esprit satyrique qui les vid passer, faisant allusion sur le temps pluvieux, & sur leurs habits de penitens, dit que c'estoit grande folie, aprés avoir pillé la France, de se penser couvrir d'un sac moüillé. Les Predicateurs mesme, quoy que cet institut fût approuvé de Rome, & autorisé par la presence du Nonce, en firent le lendemain la plus grande partie de leur sermon ; entr'autres, un certain Maurice Poncet Docteur en Theologie, & Prieur du Convent des Benedictins de Melun, sçavant homme, mais quelquefois piquant & railleur, declama fort scandaleusement contre ces processions, disant, qu'il estoit averty de bon lieu, que le soir de cette ceremonie, qui estoit un Vendredy, la broche tournoit pour ces gros Penitens, & qu'aprés avoir mangé de la chair, ils avoient fait débauche entiere ; qu'ils se mocquoient de Dieu sous le masque, & que du foüet qu'ils portoient par contenance à la ceinture ils eussent dû s'en estriller bien les espaules, parce qu'il n'y en avoit pas un qui ne l'eût bien merité. Ces paroles estant rapportées au Roy, il le fit conduire par le Chevalier du guet en son Abbaye de Saint Pere à Melun, sans luy faire autre mal que la peur qu'il eut en y allant qu'on ne le jettast dans la riviere. Un des favoris le voulut voir, & le reprimander de ce qu'au lieu d'edifier ses auditeurs, il s'étudioit à les faire rire : mais il luy répondit bien hardiment, qu'il ne venoit point de gens à son sermon pour rire, s'ils n'estoient impies, & qu'il n'en avoit jamais tant fait rire que l'autre en avoit fait pleurer. Le jour du Jeudy Saint, ces processions recommencerent avec la mesme pompe ; & afin de les rendre plus venerables, le Roy voulut qu'elles se fissent la nuit aux flambeaux ; mesme quelques-uns des mignons s'y foüeterent : mais George de Joyeuse, saint Didier frere d'Anne, en ayant contracté une dysenterie, dont il mourut, ce fut un mauvais augure pour cette nouvelle Confrerie.

Ordre de ces processions.

Audace d'un Predicateur qui prescha contre.

Douce punition.

Sa hardie réponse.

Les sages disoient que ces foüets à plaisir signifioient les veritables fleaux que Dieu preparoit pour chastier la France & son Roy : mesme il trouva dans sa Chapelle des Penitens aux Augustins quatre vers écrits avec du charbon contre la muraille, qui luy predisoient la perte de sa Couronne. Aussi sembloit-il déslors qu'elle fût à l'abandon, & son Royaume au pillage : tout le monde se méloit de la manier, & il n'avoit presque plus d'autorité que pour faire des exactions au profit des favoris, dont les Guises sçavoient bien aussi tirer de l'argent, mais si adroitement qu'ils avoient bonne part au butin & n'en avoient point à la haine. L'année precedente le Roy avoit fait verifier dix-sept Edits tout à la fois le 7. Mars : en celle-cy il alla au Palais avec les Ducs de Joyeuse & d'Espernon, pour en verifier onze autres : où aprés avoir remonstré par une belle harangue la necessité de ses affaires, le Chancelier de Birague prit la parole, & s'embarrassa dans un long discours, qui apresta bien à rire. Car comme les favoris estoient prés de luy & qu'il repetoit souvent regardant çà & là, *que tout le monde voyoit bien la necessité de lever de l'argent*, sans toutefois qu'il en apportast aucune raison, on jetta incontinent les yeux sur eux, comme s'il eût designé qu'ils estoient la vraye necessité, & la seule cause des imposts. Au reste, le Roy voyant que ces Edits ne pouvoient passer qu'avec beaucoup de peine, & qu'il y avoit de la honte à essuyer tant de fois les remontrances du Parlement, il s'avisa en son conseil secret, passant sur les anciennes formes, de faire des taxes sur les marchands de vin, & sur tous ceux qui s'estoient mélez du trafic du sel, & leur envoya à chacun un mandement de payer sa quotte part dans vingt-quatre heures sur peine de prison, & sans aucune remise.

Nouveaux Edits.

Nouvelles taxes sans Edits.

Cependant la Reine-Mere qui avoit veu à son grand regret l'avancement des favoris sans le pouvoir empescher, & qui connoissoit aussi mieux que personne l'ambition des Guises. Aprés avoir sondé duquel des deux partys elle se devoit servir, avoit par necessité resolu de porter celuy des derniers, pour essayer de chasser les premiers; Et toutefois elle tâchoit de conserver Monsieur, qu'ils vouloient perdre les uns & les autres, & le soûtenoit pour se remettre dans les affaires par son moyen, bien qu'elle ne l'y eût jamais pû souffrir: car elle & ce fils avoient tellement corrompu les doux sentimens de l'affection naturelle, & si fort aigry le sang par des injures reciproques & qui ne se pouvoient oublier, qu'il n'estoit pas possible qu'ils prissent jamais confiance l'un de l'autre. C'estoit par ses puissantes sollicitations que le Roy avoit accordé des levées de gens de guerre pour les Païs-bas; & quelquefois elle l'aiguillonnoit si vivement qu'il estoit sur le poinct de se declarer contre l'Espagnol, (quoy qu'elle en desirât seulement les menaces, & non pas l'effet.) Ce qu'on remarqua dans l'affaire de Gebbard Truchsez Electeur de Cologne, dont nous parlerons tantost, pour laquelle il s'avança jusqu'aux frontieres de Champagne, en resolution de faire son profit de ces troubles: mais ce Prince retomboit aussi-tost dans son assoupissement, & se comportoit de façon qu'il ne sçavoit ny poursuivre ny laisser ces genereuses resolutions: d'où il arrivoit qu'irritant plus fort le ressentiment des Espagnols, ils luy suscitoient de nouvelles affaires chez luy, de peur qu'il ne les empéchât de faire les leurs. La Reine-Mere incitoit le Roy.

Il se découvrit l'année 1582. une dangereuse entreprise qu'ils avoient machinée sur le Dauphiné & la Provence, par le moyen du Duc de Savoye: à cause dequoy il se hasta de renouveler l'alliance avec les Suisses, qui de leur costé n'avoient pas moins d'interest que luy de se fortifier contre ce Duc, & contre la Maison d'Austriche leurs anciens ennemis. Le Traité en fut dressé à Souleurre, y stipulant pour le Roy, François de Mandelot Gouverneur du Lyonnois, Hautefort premier President au Parlement de Grenoble, Henry Clausse-Fleury, pour son Ambassadeur en Suisse, & Jean Granger-Liverdy, faisant la mesme charge chez les Grisons. Les conditions n'estoient pas beaucoup differentes de celles des precedens Traitez, & dans celuy-là ils luy donnoient les mesmes titres de Duc de Milan, Seigneur de Gennes, & Comte d'Ast, qu'ils avoient donnez au grand Roy François, qui le premier avoit fait l'alliance avec les treize Cantons. Entreprises du costé de Savoye sur la France. Le Roy renouvelle l'alliance avec les Suisses.

Au mesme-temps, les Guises & le Duc de Lorraine remuoient diverses intrigues à la Cour, joignant leurs desseins en certains points, & faisant leurs affaires separément pour d'autres. Le Duc de Lorraine y vint l'année quatre-vingts-deux avec ses deux fils, & une suite magnifique, pour negocier s'il pouvoit, le mariage de sa fille avec le Duc de Savoye, & celuy de son aîné avec la sœur du Roy de Navarre: mais le Roy d'Espagne rompit le premier, parce qu'il desiroit s'attacher le Savoyard, en luy donnant sa fille; & la Reine-Mere empescha le second, à cause qu'elle haïssoit mortellement le Navarrois. Au reste les uns & les autres sembloient rechercher toutes les occasions de rabaisser l'autorité Royale, & d'élever les puissances estrangeres, afin de se fortifier par ce moyen contre leur Prince legitime. Car ils portoient ouvertement les interests d'Espagne, negocioient avec l'Ambassadeur Mendosse, & l'avoient presque introduit dans le Conseil. Ils s'efforçoient aussi de seconder en toutes rencontres les attentats qui se faisoient sur les libertez de l'Eglise Gallicane, & pour cét effet poussoient sans cesse quelques Evesques à demander instamment la publication du Concile de Trente: mais la vigoureuse opposition du Parlement l'empescha. Cette garde immortelle qui veille toûjours avec cent yeux pour la majesté de l'Estat, obvia sagement à plusieurs autres surprises d'autant plus dangereuses qu'elles estoient comme imperceptibles, & qu'elles tendoient à y faire bréche, s'il faut ainsi dire, par une mine sourde. En 1580. quelques Evesques, pendant le temps des Vacances, tâcherent de faire recevoir dans leurs Dioceses la Bulle du Pape, appellée *in Cœna Domini*, parce qu'il la fulmine publiquement le jour du Jeudy saint: laquelle excommunie entre autres les Magistrats qui maintiennent la Jurisdiction des Princes contre celle des Ecclesiastiques. Le Procureur du Roy s'en estant plaint, le Parlement ordonna que tous les Archevesques, Evesques, & leurs Vicaires qui auroient reçû cette Bulle & ne l'auroient pas publiée, eussent à l'envoyer à la Chambre; Que ceux qui l'auroient fait publier fussent ajournez à venir répondre pardevant le Procureur du Roy, & que cependant leurs biens fussent saisis; Que quiconque s'y opposeroit fût reputé rebelle & criminel de leze- Duc de Lorraine en Cour, & ce qui l'y amenoit. Les Princes Lorrains favorisent les puissances estrangeres. Le Parlement empesche les surprises sur l'autorité du Roy. Libertez de l'Eglise Gallicane.

Deux exemples de cela, l'un pour la Bulle in Cœna Domini.

Majesté, & que cét Arrest fut imprimé & affiché. La mesme année, s'estant émeu une grande contention au Convent des Cordeliers de Paris, à cause que quelques-uns d'entre eux avoient élû un Pere Gardien, contre la volonté du Pape & du General Scipion de Gonzague, qui en vouloit nommer un de son autorité contre les Statuts de l'Ordre: le Nonce entreprit en vertu d'une Bulle d'en discipliner quelques-uns dans saint Germain des prez. Le Procureur General du Parlement se porta pour appellant de l'execution de cette Bulle; & par Arrest de la Cour prononcé en pleine Audience, il fut declaré bien recevable, & ordonné que le Nonce viendroit defendre à cet appel comme d'abus; cependant defenses à luy faites de rien attenter ou innover contre les saints Decrets, l'autorité du Roy, & les privileges de l'Eglise Gallicane.

L'autre pour des Cordeliers disciplinez par le Nonce.

Au mesme temps ils essayoient la patience du Roy, par les declamations des Predicateurs qui crioient à pleine teste contre le gouvernement, & y mesloient de sanglantes invectives contre les Religionnaires, afin d'entretenir toûjours la chaleur des peuples: lesquels d'ailleurs ils débauchoient de l'obeïssance par le moyen de la Confession auriculaire, où les Emissaires d'Espagne, au lieu d'une veritable penitence, leur inspiroient de pernicieuses maximes & de mauvais sentimens de leur Prince, qu'ils dépeignoient comme un tyran, afin de pouvoir aprés leur persuader qu'il s'en faloit deffaire. Il y eut mesme un Bachelier de Theologie, qui estant suborné par ces detestables pratiques, osa soûtenir dans une These, qu'il estoit permis de tuer un Prince devenu tyran: mais pour recompense il luy en coûta la vie: car de peur qu'il ne découvrist quel motif luy avoit fait avancer cette proposition sanguinaire, il fut assassiné en plein jour prés de la Sorbonne, par un homme qui se retira, disoit-on, en Espagne. On vid aussi courir divers petits Livres qui avilissoient fort la race des Capetiens, les appellant usurpateurs & ennemis de la sainte Eglise, & loüoient hautement la vertu & la pieté de la Maison de Lorraine, qu'ils faisoient descendre en ligne directe & masculine de celle de Charlemagne, supposant qu'elle venoit de ce Charles Duc de Lorraine, au prejudice duquel Hugues Capet fut élû Roy par les François. Ce qui en revanche incita leurs ennemis à vouloir avilir leur noblesse, en les tirant d'un simple Gentil-homme. Mais l'un & l'autre estoient également faux: Et il est vray qu'il y a tres-peu de Princes au monde qui puissent justifier une si longue & si belle descente qu'eux. Dés le regne de Henry II. & depuis sous celuy du petit François, l'on avoit veu des Genealogies dressées en leur faveur, qui les mettoient dans les droits de la Maison Carlienne, & de celle d'Anjou: mais ils n'avoient jamais avoüé ces pieces; Et je voudrois bien croire qu'on leur en supposa une partie, comme de leur costé ils supposerent beaucoup de choses aux Princes du sang, & aux Huguenots. Mesme pour se diffamer les uns les autres, ou pour intimider le Roy, ils feignoient quelquefois des attentats sur sa personne, ou sur les leurs, & faisoient trouver des gens qui donnoient de faux avertissemens de quelque conjuration, ou assuroient qu'on les avoit sollicité à commettre ces assassinats. En voicy trois ou quatre exemples. Le Duc de Guise fit prendre dans sa maison un valet qui l'avoit servy, & par menaces, ou par argent, le contraignit de dire qu'il estoit venu là pour le tuer, puis le laissa évader. Certains nommez d'Antar & Sauvage susciterent un soldat à tuer le Roy, puis le découvrirent, & le firent prendre: mais il les reconnut, & ils furent executez en Gréve. L'année suivante un Gentil-homme Gascon nommé Montaud, favory du Duc d'Espernon, qui estoit de la Confrerie des Penitens & de la bande des quarante-cinq, accusa le Duc d'Elbœuf de luy avoir fait offrir dix mille écus pour commettre le mesme crime. Un Libelle, à la verité fort ligueux, intitulé l'*Apologie des Catholiques unis*, ajoûte qu'il s'estoit fait donner des coups de rasoir sur les épaules, pour faire croire que les gens de ce Duc l'avoient voulu assassiner, à cause qu'il avoit témoigné de l'horreur pour un si execrable dessein: mais n'en pouvant montrer ny preuve ny indice, il fut mis à la question, où ayant confessé qu'il avoit méchamment controuvé cette calomnie, sous esperance de tirer quelque grande somme du Roy pour un avertissement si important, il eut la teste tranchée par Arrest du grand Conseil, devant l'Hôtel de Bourbon.

Bachelier qui avance une pernicieuse proposition, est tué.

Libelles diffamatoires & à l'avantage de la Maison de Lorraine.

On supposoit bien des Calomnies aux Guises, & ils en supposoient bien aussi.

Trois exemples d'attentats supposez.

Ainsi parmy tant de suppositions, la verité estoit bien difficile à connoistre. Mais cette année il fut mis au jour, & imprimé à Paris avec privilege un Livre, que les Princes Lorrains ne pouvoient que difficilement desavoüer, & nullement excuser. C'estoit une grande Genealogie de leur Maison dediée au Duc de Lorraine, intitulée

Stemmata

Livre de Rosieres intitulé *Stemmata*, &c.

Injurieux au Roy & à la France.

Punition de l'Auteur.

Stemmata Lotaringiæ ac Barri Ducum, & composée par François de Rosieres Archidiacre de Thoul, qui la tiroit de Clodion, & de Charlemagne, comme pour la preferer à la race des Capetiens : mais il n'en pouvoit si bien rapetasser les degrez qu'elle ne passast deux ou trois fois en quenouïlle, & qu'il ne fust contraint d'y forger des adoptions, pour suppléer au defaut des filiations naturelles. Au reste l'ouvrage estoit aussi grossier & impertinent que peu veritable, outre cela plein de calomnies au deshonneur de la Maison de France, & mesme de médisances contre la personne du Roy; Si bien qu'en estant averty par ses gens du Parlement, il envoya prendre l'Auteur à Thoul, & le fit amener à la Bastille. C'estoit un homme perdu, si on l'eust mis entre les mains du Parlement : mais la Reine-Mere en consideration du Duc de Lorraine son gendre, & ce Duc mesme qui vint à Paris exprés, empescherent qu'il n'en eust la connoissance, & que ce mal-heureux Genealogiste ne fust traité à l'extrême rigueur. Ils ne purent toutefois si bien adoucir la colere du Roy, qu'il n'en voulust avoir la reparation publique Il le fit donc venir pour cela en presence du Conseil & de toute la Cour, mesme des Princes de la Maison de Lorraine, y assistant Jean de la Guesle President, avec Augustin de Thou, & Jacques Faye-d'Espesse, ses Avocats en Parlement; là où s'estant mis à genoux, & ayant confessé qu'il avoit écrit dans son Livre plusieurs calomnies contre la verité de l'Histoire, & l'honneur du Roy, neanmoins plûtost par inadvertence que par dessein, il implora tres-humblement la misericorde de Sa Majesté. Le Chancelier le traita fort mal de paroles, & luy fit entendre qu'il meritoit la mort : cela fait, la Reine se leva & demanda sa grace au Roy, qui la luy accorda par un signe de teste, & commanda au Criminel de se lever, & de demeurer auprés du Duc de Lorraine, jusqu'à ce qu'il eût ordonné ce qui seroit fait de son Livre. Pour conclusion, il fut laceré devant luy : mais la Reine Mere empescha que le Secretaire d'Etat n'en donnât acte au Parlement, qui le demandoit pour mettre dans ses registres.

Le Roy se deffioit de Monsieur.

Des deux favoris, Joyeuse penche vers les Guises, Espernon vers le Roy de Navarre.

Ambitieux dessein de Joyeuse,

qui veut oster le Languedoc à Montmorency.

& y joindre le Comté d'Avignon.

Pour ces attentats, & plusieurs autres menées que le Roy ne découvroit que trop clairement tous les jours, on avoit juste raison de se deffier des Guises : mais d'autre part il ne se deffioit pas moins de son frere, pour qui il avoit une aversion naturelle; & il n'osoit à cause de la Religion, montrer la bien-veillance qu'il portoit au Roy de Navarre, auquel il se fût mieux asseuré qu'à aucun autre. Ses favoris s'accordoient bien tous deux à haïr Monsieur, mais au reste leurs inclinations & leurs desseins estoient directement contraires. Car le Duc de Joyeuse soûtenoit les Guises, & le Duc d'Espernon portoit les interests du Roy de Navarre, tant parce que ce Prince l'avoit particulierement honoré de son affection, qu'à cause que les Guises l'ayant recherché avec moins de soin & de cajoleries que non pas l'autre, mesme ayant fait peu d'estime de son alliance, il eût semblé qu'il leur eût fait la cour, & qu'il eût esté entraîné par les mouvemens de son rival, plûtost que par les siens. Or le Duc de Joyeuse ne favorisoit pas la Ligue seulement, parce qu'il estoit allié de la Maison de Lorraine, mais aussi parce que son ambition croissant avec sa fortune, luy avoit mis dans la teste cette vaine presomption de se faire chef de ce party, & d'usurper sous ce pretexte, l'autorité des armes, & quelques Provinces du Royaume, dont il esperoit que le Roy luy accorderoit la souveraineté. Il avoit jetté les yeux sur le Languedoc, où il croyoit que les Huguenots luy donneroient beau sujet de faire la guerre, comme le credit de son pere qui déja y estoit Lieutenant de Roy, & les grands biens qu'il y possedoit, luy fourniroient les moyens de s'y établir. Mais il faloit oster cette piece à Montmorency qui la tenoit bien serrée, & ne vouloit point l'abandonner en quelque façon que ce fût; non seulement de veuë, s'appuyant d'une main au Roy de Navarre, & de l'autre au Pape; auquel il conservoit soigneusement le Comté d'Avignon des ravages de la guerre, & portoit de grands respects à ses Officiers : de sorte qu'il estoit en tres-bonne estime dans le Consistoire. Afin donc d'avoir sujet de le deposseder, Joyeuse avoit entrepris, du consentement du Roy, de le faire passer pour fauteur d'heretiques, & d'obliger le Pape à fulminer contre luy les foudres sacrez; s'imaginant qu'il arriveroit de deux choses l'une, ou que de dépit de se voir excommunié il renonceroit à l'Eglise Romaine, ou que s'il y demeuroit, il seroit forcé de renoncer à l'alliance des Religionnaires, sans laquelle il ne pouvoit que difficilement subsister. Avec cette Province il avoit aussi envie de joindre le Comté d'Avignon, en eschange duquel le Roy devoit donner le Marquisat de Saluces au Pape; & pour le contraindre plû-

tost à faire ce marché, ils avoient pensé à se saisir du Comté par l'intelligence du favory du Cardinal d'Armagnac Legat du Pape. C'estoit Guillaume de Patris originaire de Thoulouse, qui estoit Evesque de Toulon & Abbé de Grace, homme de grand esprit, & qui sans cela eût pû aspirer à la dignité de Cardinal. Mais cette intrigue ayant esté éventée, il fut mal-heureusement assassiné dans la ville de Bedarrides, par un certain Odo accompagné de cinquante Cavaliers, qui declara hautement aux Consuls, qu'il avoit fait le coup par les ordres de sa Sainteté. Depuis, le Roy n'avoit pas laissé de sonder le Pape sur cet eschange, & sur l'excommunication de Montmorency : mais comme il n'en pût tirer que des réponses ambiguës, le Duc de Joyeuse trouva bon d'y aller en personne, tant pour negocier cette affaire, que pour monstrer sa puissance aux païs Estrangers, & donner dans la veuë du Pape par l'éclat de sa faveur, afin de se faire nommer Chef de la Ligue. C'estoit là le principal sujet de ce voyage, lequel il coloroit du pretexte d'acquitter un vœu que sa femme avoit fait à Nostre-Dame de Lorette. Il partit donc au mois d'Avril, accompagné d'une suite royale; & aprés avoir fait par tout où il passa de prodigieuses dépenses, il fut receu splendidement à Rome par Loüis Cardinal d'Est, le plus magnifique Prince qui fût au monde, & par le mesme presenté à Sa Sainteté qui l'accueillit comme le favory d'un puissant Roy. A la seconde visite, il luy demanda quatre choses avec une grande confiance, sçavoir une permission pour le Roy d'aliener cent mille écus de rente des biens du Clergé; l'excommunication de Montmorency, l'eschange du Comté d'Avignon avec le Marquisat de Saluces, & un chapeau de Cardinal pour l'Archevesque de Narbonne son frere : mais de ces quatre poincts il ne pût obtenir qu'une promesse d'un chapeau, à la premiere creation, qui se fit à quelques mois de là. Des trois autres, le S. Pere luy répondit, quant au premier, qu'il ne pouvoit permettre l'alienation des biens de l'Eglise, parce que le Roy ne faisoit point de guerre pour la maintenir; & que les deniers de la derniere qu'il avoit permise, avoient esté prodigalement donnez à deux ou trois favoris. Pour le second que l'Eglise n'avoit point accoûtumé de s'entremettre d'excommunier les sujets des Princes pour crime de rebellion; Et pour l'eschange du Comté d'Avignon, qu'il n'estoit point faisable pour des raisons qu'il diroit en temps & lieu.

Guillaume Patris tué par ordre du Pape.

Joyeuse va à Rome pour faire excommunier Montmorency, &c.

Ses quatre demandes au Pape,

qui luy accorde seulement un chapeau pour son frere.

Au retour du Duc de Joyeuse les Venitiens le receurent avec les mesmes devoirs qu'ils eussent pû rendre au frere du Roy; car ses lettres de recommandation l'appelloient ainsi : les Ducs de Ferrare, de Mantoüe & de Savoye, le traiterent de mesme: & les Magistrats des Villes par où il passa, tant en allant qu'en venant, luy firent compliment, comme ils en avoient ordre. Tous ces honneurs neanmoins ne le purent consoler du mauvais succez de son voyage : son esprit ambitieux emportant de Rome un dépit trop amer, ne prenoit point de goût à ces magnifiques receptions : Tellement que l'excez de la tristesse, ou comme disoient d'autres, celuy de quelque gaillardise, luy causa une longue maladie, qui le rendit si maigre & si deffait, qu'il n'osoit paroître devant le Roy : auprés duquel cependant son rival gagna l'avantage, & l'eut bien supplanté tout à fait, s'il n'eût craint que ce Prince n'en eût choisi quelque autre en sa place, dont le genie plus puissant & la faveur plus ardente en sa nouveauté, l'eussent peut-estre chassé luy-mesme.

Joyeuse devient malade d'ennuy.

Son rival l'eust bien pû supplanter, s'il eust voulu.

Ce voyage donna occasion à un autre demélé. Un Gentil-homme que le Roy envoyoit en Italie vers le Duc de Joyeuse avec de certaines instructions, ayant esté assassiné par les chemins & son paquet emporté, le Roy en soupçonna fort la Reine Marguerite, qui estoit à la Cour depuis dix huit mois. Or si cette Princesse en estoit coupable, je n'ay pû apprendre ny par quel motif elle pût commettre cette violence, ny ce que ces instructions contenoient, & je ne sçaurois vous en dire autre chose, sinon que comme elle haïssoit mortellement son frere & ses favoris, elle formoit sans cesse quelques desseins contr'eux, & avoit pris à tâche de les diffamer. Enfin ses continuelles médisances, & le soupçon de cet assassinat irritant reciproquement leur colere, ils se mirent à luy rendre la pareille, & crurent qu'ils ne pouvoient mieux s'en venger, qu'en la rendant elle-mesme l'objet des mauvais discours, & du caquet des peuples. Le Roy prenant donc son sujet sur les familiaritez de Jacques de Harlay-Chanvalon, beau jeune Gentil-homme, que le courroux de Monsieur avoit fait fuir des Païs-bas l'an passé, pour quelque vanterie indiscrete, la reprimanda publiquement, puis bannit d'auprés d'elle deux certaines Dames ses confidantes, rescrivant au Roy de Navarre de sa main propre, *qu'il les avoit chassées, comme une vermine tres-pernicieuse & non supportable auprés d'une Dame d'un tel lieu:*

Demeslé pour la Reine Marguerite.

Sujet pourquoy le Roy & les favoris la haïssoient.

Le Roy écrit à son mary qu'il l'envoye querir.

& à quelques jours de là, il luy commanda d'aller trouver son mary, sans permettre qu'elle luy vint dire Adieu. Sa haine passa encore bien plus outre: il envoya aprés elle un Capitaine des gardes avec soixante Archers, qui aprés avoir arresté son train par de-là Palaiseau, & fouïllé dans sa litiere, jusqu'à luy faire abatre le masque, se saisit de son Escuyer, de son Medecin, & de son Apoticaire, tandis que sur un autre chemin Larchant alla prendre ces deux Dames. Il se fit amener toutes ces personnes à l'Abbaye de Ferrieres prés de Montargis, les separa en diverses chambres, les interrogea chacun à part, de la vie, mœurs & conversation de sa sœur, & voulut avoir leurs depositions par écrit; au partir de là il en renvoya quelques-uns à la Bastille, qui furent examinez par le Lieutenant du Prevost, & laissa aller sa sœur.

La fait arrester en chemin & plusieurs de ses gens, avec grand scandale.

Le Roy de Navarre ayant appris ce procedé par les mauvais bruits qui s'en répandirent par tout, dépecha Philippe de Mornay-du-Plessis vers le Roy, pour le supplier de luy en declarer la cause, & luy conseiller comme bon maistre ce qu'il avoit à faire.

Son mary demande reparation de ces affront.

Du Plessis luy demanda instamment le motif qui avoit poussé Sa Majesté à une extrémité si violente, & pour quelle faute sa sœur pouvoit avoir merité un si rude chastiment. Le Roy gauchissant à cette demande, répondit indirectement sur le sujet des Dames qu'il avoit bannies: mais l'autre insista toûjours sur le fait de cette Reyne, & supplia le Roy de declarer s'il avoit jugé qu'elle fût digne d'une si grande indignité. *Si elle a commis faute*, disoit-il, *ce que le Roy son mary ne croira que le plus tard qu'il luy sera possible, il vous en demande justice, comme au maistre de la maison, & pere de la famille. Si elle n'est point coupable, & que cét acte ait esté precipité sur le rapport de quelques calomniateurs, il vous supplie tres-humblement comme son Roy d'en faire une punition si exemplaire, qu'elle efface le scandale, & repare la renommée d'une Princesse dont l'injure interesse toute la Maison Royale. J'ay charge de dire à V.M. qu'elle en a trop fait & trop peu; Trop si Madame sa sœur estoit innocente, car l'honneur des femmes ne se doit jamais profaner, si elles ne l'ont profané elles-mesmes; & trop peu si en ce poinct elle ne l'estoit pas: car que doit-on épargner d'une personne de qui on n'a pas épargné l'honneur? Le jugement commun tombe là, que l'honneur ne s'oste point qu'à ceux qui en effet l'ont déja perdu, moins à une sœur par un frere, qui a le sien conjoint avec le sang: Enfin plus on presuppose de sagesse du costé de Vostre Majesté, plus on est contraint d'y mettre de folie de l'autre.* Pour tout cela le Roy ne voulut point luy donner d'éclaircissement, sinon qu'il en confereroit avec sa mere, & qu'il dépécheroit une personne qualifiée vers le Roy de Navarre, qui luy donneroit satisfaction.

Le Roy ne veut point donner d'éclaircissement:

Cependant il vouloit que Sa Majesté fermant les yeux à cet affront, ce Prince reçût sa femme avec luy, sans s'enquerir davantage du traitement qu'il luy avoit fait, & le menaçoit enfin de l'y contraindre: mais le Prince trop genereux pour la recevoir ainsi diffamée & toute noircie, se resolut aussi de s'en défendre.

mais veut que le mary reprenne sa femme.

Il s'en excuse.

Quoy qu'il eust le gouvernement de Guyenne en chef, neantmoins Matignon y faisoit toutes les fonctions de Gouverneur: Il avoit souhaité ce Seigneur au lieu de Biron, croyant qu'il s'accommoderoit bien avec luy: neantmoins il ne fut pas si-tost dans la Province, que par son propre interest, ou par affection au service du Roy, il commença à le veiller avec rigueur & à luy tenir teste; de sorte qu'il luy fit relâcher la ville de Bazas & mit garnison au mont de Marsan.

Matignon tient teste à ce Roy,

Ce Roy desiroit avec passion ravoir cette Ville, qu'il disoit estre de sa Principauté de Bearn: mais il n'estoit pas en état de la recouvrer par force, joint qu'il vouloit épargner le sang de ses sujets. Il eut donc recours au stratagême; & aprés en avoir consulté avec le Prince de Condé, qui estoit venu le voir, il choisit soixante bons hommes, qui descendans en de petits bâteaux le long de la riviere, entrerent dans la place par escalade durant une nuit fort obscure & pluvieuse, & s'en rendirent maistre sans aucun desordre, & presque sans autre peine que de luy marquer les logis.

qui reprend le mont de Marsan.

Matignon en revanche fait aussi-tost glisser des garnisons dans Ax, S. Sever, Agen & Condon, qui le tiennent comme investy dans Nerac; Et là-dessus le Roy envoye Beliévre pour luy commander de reprendre sa femme, lequel pour toute satisfaction d'un scandale si public, luy dénie qu'elle eût receu aucune injure.

Matignon le veut investir dans Nerac.

Le Navarrois se voyant donc pressé de si court, promet de la recevoir dans Nerac, pourveu qu'on oste les garnisons d'alentour, remontrant que ce n'estoit pas chose civile de l'accueillir en maison empruntée, ny requeste incivile de demander seureté dans la sienne. Believre répond, qu'il la reçoive où il luy plaira, & que le Roy veut estre absolument obeï: il replique, qu'il doit tout au Roy, horsmis l'honneur, « *que nos Rois n'ont jamais ordonné des biens de leurs Sujets qu'en Justice; & de leur honneur* »

Enfin il reprend sa femme.

que de gré à gré. Enfin cette negociation ayant duré plus de six mois, avec des menaces d'un costé, & des remontrances de l'autre, ce Roy reprit sa femme: de telle sorte neantmoins qu'on voyoit bien que s'estant à charge l'un à l'autre, ils n'attendoient que l'occasion de se separer. C'estoient-là des levains pour une neufiéme guerre civile, quand il ne s'en fut pas trouvé d'autres encore plus forts.

Le Roy d'Espagne, premier mobile de toutes nos factions, ne se contentoit pas de ces menuës broüilleries: il desiroit que la France fust agitée de plus grands troubles, afin de luy faire perdre l'envie & l'occasion de poursuivre ses desseins sur le Portugal & sur les Païs-bas, qui dans la conjoncture où estoient les choses, sembloient ne se pouvoir rompre que par une guerre civile. Il s'adressa premierement pour cela au Duc de Guise qui estoit son pensionnaire, & le sollicita tres-instamment de lever les armes, sous quelque pretexte que ce fust: Jusques-là que ses Agents y employerent des termes un peu superbes & trop souverains, & le presserent de sorte que bien qu'il fût tres-patient & dissimulé, il leur fit connoistre que l'affection estant le seul lien qui l'obligeoit au Roy leur maistre, l'arrogance & le mépris la pourroient tellement alterer, qu'il deviendroit le plus dangereux ennemy qu'il eust au monde. Il échappa là-dessus aux uns & aux autres plusieurs paroles fort piquantes, & qui penserent rompre tout à fait cette correspondance: tellement que le Roy d'Espagne n'ayant pû ébranler cette machine, essaya par un avis bien contraire de faire soûlever les Huguenots. Il rechercha donc le Roy de Navarre, & luy offrit cinquante mille écus par mois, deux cens mille écus d'avance, pourveu qu'il recommençast la guerre. Clervant, & le Vicomte d'Etchaux, au rapport de Mathieu, negocierent ce traité: D'Aubigné, dit que ce fut Segur, & qu'il se brassoit chez deux Gentils-hommes de Bearn, nommez Guerres & Mazeres, qui en receurent la proposition d'Espagne. Mais comme il estoit fort avancé, ce Roy s'en repentit tout à coup, & en donna avis en Cour par Maximilian de Bethune-Sully.

Les Agents d'Espagne pressant trop Guise de se declarer, il se cabre.

Ils tâchent de faire ligue avec le Roy de Navarre.

Ce qui le fit changer si promptement de resolution, ce fut le desir de liguer ensemble tous les Princes Protestans pour soûtenir Gebhar Truchsez Archevesque de Cologne. Ce Truchsez issu des Comtes de Walbourg en Suabe, avoit esté éleu en la place de Salentin Comte d'Isembourg, qui s'estant marié pour ne pas laisser perir sa race, avoit renoncé à l'Archevesché. Or estant devenu éperduëment amoureux d'une fille de Jean-George de Mansfeld, il voulut bien imiter son predecesseur pour le premier poinct, & se maria avec cette belle maistresse: mais pour le second, comme il manquoit de bien pour entretenir sa qualité & son nouveau ménage, il essaya de s'en dispenser, & tâcha du commencement de tenir son mariage secret. La chose estant trop remarquable pour demeurer long-temps cachée, le Chapitre & le Senat la sceurent bien-tost; Et alors, suivant le mauvais conseil des Comtes de Solms & de Neuvenar, il s'engagea plus avant dans sa folie, & tâcha d'introduire dans le païs de Cologne la Religion Protestante, qui seule pouvoit faire compatir un Archevéché & une femme. Sur cela il s'émeut aussi-tost des broüilleries, & bien-tost aprés une guerre ouverte entr'eux. Le Senat & le Chapitre soûtenus par Guillaume Duc de Cleves, & par le Duc de Parme, soûleve la Ville contre luy, durant qu'il estoit allé à une Diete; & luy estant encouragé par tous les Princes Protestans, leve le masque, celebre publiquement ses nopces, & quitte la Religion Catholique. Ensuite de cette revolte le Pape l'excommunie, & le depose: l'Empereur confirme la deposition, & le Chapitre élit en sa place Ernest de Baviere. La guerre s'estant donc allumée entre ces deux Archevesques, Truchsez implore l'aide de tous les Protestans, & s'allie avec Monsieur, qui promet de prendre son party, pour cette seule raison que le Duc de Parme prenoit celuy d'Ernest. Mesme il a recours au Roy: dans le conseil duquel se trouvant des gens qui luy persuadoient d'embrasser cette occasion, pour faire peur à la Ligue en obligeant les Princes Protestans; & d'ailleurs quelques Prelats, que cét exemple d'un Archevesque marié sembloit chatoüiller, il pensa embrasser sa protection; & ce fut, à ce qu'on disoit, le sujet de son voyage en Champagne: mais soit de crainte ou autrement, il ne s'y engagea pas. Quant au Roy de Navarre, sans en estre sollicité, il voulut entreprendre la défense de cette cause. Il consideroit qu'il s'agissoit là de la reputation des Protestans, que selon que leur foiblesse ou leur puissance y paroitroit, ils seroient desormais redoutez ou opprimez; & que sa ruine ou son affermissement dépendoit de leur gloire ou de leur avantage, parce que leur appuy luy seroit toûjours necessaire contre les ligueux, quelque

mais il prend un autre dessein de liguer les Protestans, pour la defense de Truchsez,

Histoire de ce Truchsez Archevesque de Cologne.

Peu s'en falut que le Roy ne prist sa protection,

Raisons pourquoy le Roy de Navarre se mesla de cette affaire.

changement qui pust arriver. D'ailleurs, comme il a toûjours bruslé d'un zele tres-sincere de guerir le schisme de l'Eglise, ce qu'il a montré depuis par beaucoup de preuves, il estoit dans cette opinion que la reünion des fidelles ne se pouvoit faire, sans l'union parfaite des Princes Protestans : dautant qu'il n'y avoit pas moyen de terminer les poincts controversez au gré de tous que par un Concile libre & general, ny d'obtenir ce Concile du Pape que les Protestans ne fussent pour le moins aussi forts que les Catholiques ; ce qui ne pouvoit estre, tandis qu'ils seroient divisez. A ces motifs on en adjoûte un, qui de soy estoit fort leger & ridicule, mais qui ne laissa peut-estre pas de faire valoir les autres. Ce Roy se servoit dans ses negociations de Jacques de Segur-Pardaillan Gentil-homme d'honneur & de probité, mais de trop facile croyance : lequel durant qu'il estoit aux Païs-bas avoit contracté amitié avec un Jacques Brocard Piémontois, qui se mesloit de predire l'avenir ; & comme ceux qui en disent le plus en ce mestier, sont ceux qui rencontrent le mieux, celuy là à force de habler s'y estoit acquis une grande reputation, & passoit auprés luy pour un oracle infaillible : de sorte qu'il fit depuis imprimer ses predictions à ses frais, comme une nouvelle Apocalypse. Or cet homme luy ayant asseuré que dans peu d'années un Prince Protestant dethrôneroit le Pape & reünniroit tous les Chrétiens dans la vraye doctrine, il s'alla aussi-tost imaginer que son Maistre devoit estre ce Prince : c'est pourquoy il employa avec beaucoup de chaleur tout ce qu'il avoit d'adresse & de credit auprés de luy, pour luy faire embrasser cette occasion, & s'offrit d'en aller negocier vers les Protestans. Le Roy de Navarre estant donc déja persuadé par les raisons que nous avons déduites, non par ces ridicules promesses, car il n'y adjoûta jamais foy, le fit Chef de cette ambassade, & luy donna une lettre & trois instructions pour cela ; luy adjoignant Soffroy de Calignon, qui nonobstant sa jeunesse avoit beaucoup de science, & beaucoup d'habileté pour les affaires. Dans la lettre il disoit en substance, Que depuis qu'il avoit esté instruit dans la pureté de la parole Divine, il avoit toûjours eu un ardent desir d'aller voir ces Princes dont il avoit pleu à Dieu se servir pour relever sa gloire : mais que craignant que les intrigues de certains autres, * & les artifices du Pape, n'endommageassent les Eglises de France pendant son éloignement, il leur avoit bien voulu envoyer Segur Gentilhomme d'illustre noblesse, & Chef de son conseil secret, auquel il les prioit d'ajoûter foy comme à luy-mesme. Dans la premiere instruction il exposoit le pitoyable état des Eglises Protestantes par toute la Chrestienté ; Que l'Escosse estoit troublée par les Catholiques, & qu'il y avoit un si grand changement en cette Cour, les plus affectionnez en ayant esté bannis, que pour le jeune âge du Roy, la Foy y estoit en peril évident ; Que l'Angleterre estoit sollicitée à la revolte par les Jesuites, qui avoient déja plusieurs fois attenté d'oster la vie & le Royaume à la Reine Elizabeth ; Que la publication du Concile de Trente estoit poursuivie chaudement en France ; Que la discorde & la mes-intelligence avoient reduit les affaires de Flandres en tres mauvais termes ; Que la Suisse avoit pensé depuis 2. ans estre mise en guerre civile par les profusions du Pape, & les sermons des Jesuites, afin que durant ces desordres les Bernois fussent opprimez par l'invasion du Duc de Savoye ; Que les filets de Rome estoient tendus en Suede, & que les ruses de ces stellions y pourroient enfin aliener l'esprit du Roy ; Qu'ils excitoient de sanglantes tragedies à l'entour de Cologne, & s'efforçoient de perdre un Electeur du S. Empire, parce qu'il avoit embrassé la Religion reformée. Partant il exhortoit les Princes d'aviser avec la Reine d'Angleterre & le Roy de Dannemarc, aux moyens de prevenir leur entier aneantissement ; & il les conjuroit, s'ils le trouvoient à propos, de joindre leurs forces ensemble, non pour attaquer le Pape & ses adherans, mais seulement pour repousser l'injure commune, & assister l'Archevesque de Cologne ; à la defense duquel tous les Princes de l'Empire estoient interessez, dont l'evenement porteroit coup pour les Eglises des Païs-bas, en un mot, qui éleveroit la balance d'un costé ou d'autre, & mettroit tous les Protestans en état de sureté & de gloire, ou dans le mépris & le danger continuel. Quant à luy que si cette ligue se faisoit, il y contribueroit tous ses biens, ses amis & sa vie : & qu'afin de montrer avec quelle chaleur il desiroit y proceder, il avoit donné à Segur grande quantité de joyaux, de vaisselles precieuses, & de riches meubles, que luy & ses ancestres avoient amassez depuis long-temps, avec ordre de les engager & faire de l'argent pour une cause si sainte ; exhortant les Princes de vouloir entrer en cette ligue, d'y contribuer chacun selon ses moyens, & avec cela d'assigner une assemblée en Allemagne, où les Ambassadeurs du Roy de Dannemarc se pussent trouver pour

Ridicules predictions de Jacques Brocard, dont Segur estoit infatué.

Pour ce sujet il incite ce Roy à entreprendre la reünion des Protestans.

Est envoyé vers eux avec Calignon, pour la negocier.

* L'Espagnol & les Guises.

Ses instructions pour cela.

" deliberer plus amplement de toutes choses. Dans la seconde instruction il deman-
" doit un Synode general qui decidast toutes les controverses d'entre leurs Eglises;
" que cependant leurs Theologiens de part & d'autre s'abstinssent de paroles aigres
" & d'écrits injurieux, & qu'au lieu de toutes ces disputes, on rappellast la charité
" Chrestienne & la concorde fraternelle. Dans la troisiéme, qui estoit la plus secrete,
" il proposoit d'accorder les Lutheriens avec les Calvinistes sur le poinct de la Cene,
" qui avoit tant excité de debats & de querelles, assurant que les derniers estoient
" prests de recevoir ce qui seroit determiné par un Synode; Sur ce sujet il s'effor-
" çoit avec des paroles d'estime & de deference d'adoucir la haine extréme que les
" Lutheriens avoient pour eux: avoüant qu'ils tenoient leur reformation de Luther
" qu'ils le reconnoissoient pour leur pere en Christ, & que s'ils devoient prendre un
" autre nom que celuy de Chrestiens, ce seroit celuy de Lutheriens, non pas de
" Zuingliens, ny de Calvinistes. Aprés il tâchoit de montrer, que les Eglises d'Alle-
" magne & de France n'estoient pas si éloignées pour le poinct du Sacrement de la
" Cene, qu'elles ne se pussent bien concilier par un Synode, puis qu'elles demeu-
" roient toutes d'accord que l'on y recevoit le corps & le sang de Christ, & ne dis-
" putoient que de la façon avec laquelle on l'y prenoit: laquelle estant au dessus de
" la nature & toute spirituelle, ne se pouvoit expliquer par les hommes, suscitoit
" d'autant plus de doutes & de disputes qu'on la vouloit curieusement expliquer.
" Finalement, ce Roy concluoit par une ardente exhortation aux Princes; & loüant
" leur pieté tâchoit de leur persuader qu'il n'y avoit point de plus digne sujet pour
" l'exercer, ny de plus belle occasion d'obliger toute l'Eglise Chrestienne, que de tra-
" vailler à cette union.

Avec ces instructions Segur & Calignon partirent de la Rochelle au commencement de Septembre, & firent voile en Angleterre, d'où ils repasserent en Flandre, & prirent les avis du Prince d'Orange à Dordrect. Delà ils allerent par mer à Hambourg & à Breme: ensuite ils furent à Wolfenbutel vers Jules Duc de Brunswic, d'où ils écrivirent au Marquis de Brandebourg, aux Ducs de Lunebourg, & au Landgrave de Hesse: puis ils allerent trouver Auguste Electeur de Saxe, & au partir de là le Roy de Dannemarc qui estoit à Coppenhaguen. Mais passant par Werden ils entendirent que l'Empereur, fâché de ce qu'ils estoient entrez sur les terres de l'Empire, & qu'ils s'y promenoient depuis trois mois sans l'avoir salüé ny sans avoir pris son passe-port, avoit donné charge au Duc de Baviere de les arrêter: c'est pourquoy ils luy écrivirent fort amplement pour justifier leur conduite, luy avoüant à peu prés le sujet de leur legation; & aprés avoir veu encore Henry de Saxe Lavenbourg Archevesque de Breme dans la ville de Paderborn, Evesché dont il estoit aussi Administrateur, ils se separerent pour s'en revenir par divers chemins. Segur reprit le mesme par où ils estoient allez; & Calignon s'embarquant à Strasbourg remonta le long du Rhin par les Suisses: ausquels ayant exposé ce qu'il avoit fait, il tira parole d'eux qu'ils permettroient des levées pour Truchsez, quand ils en seroient requis. Cette Ambassade fit grand bruit par toute la Chrestienté, mais ne produisit aucun effet, dautant que les Lutheriens n'avoient pas moins d'aversion contre les Calvinistes que contre les Catholiques. Ce qui ne provenoit pas seulement de la diversité des opinions, & des aigreurs de plusieurs disputes, qui ayant commencé entre Luther & Calvin, avoient souvent esté renouvellées entre leurs Ministres, plus amoureux de leurs propres sentimens que de la concorde Chrestienne & de la verité: mais encore de ce qu'ils croyoient que les Calvinistes avoient empesché l'entiere reformation de l'Eglise, en la bouleversant jusqu'aux fondemens, & se rendant odieux aux Ecclesiastiques & aux peuples par l'abolition de toutes les ceremonies, ausquelles on estoit accoûtumé depuis si long-temps, que le changement ne s'en pouvoit faire sans de grands troubles.

Son voyage & negociation vers les Princes Protestans.

Où il ne gagne rien, à cause que les Lutheriens haïssoient les Calvinistes.

Au reste, la fin de l'affaire de Cologne fut telle: Truchsez eut du commencement quelque avantage, qui luy fit refuser des conditions assez favorables: mais peu aprés estant delaissé de la bonne fortune, mesme abandonné de Casimir que la mort de l'Electeur Loüis son frere rappella chez luy, & n'estant secouru que foiblement par les autres Protestans, parce qu'ils sçavoient qu'il estoit Calviniste, il fut entierement dépoüillé des places qu'il tenoit: de façon qu'il s'enfuit en Holande avec sa femme & se rangea à la Haye, où il languit le reste de ses jours dans l'obscurité & dans le déplaisir.

Succez de la guerre de Cologne, & que devint Truchsez.

Or le Roy apprehendant que cette ligue Protestante que le Roy de Navarre tâchoit

de faire, ne se débordast sur la France, témoigna estre fort offensé de ce qu'il avoit negocié avec les Princes estrangers à son insçû : neanmoins comme il estoit de tous costez environné de factions & troublé des craintes que luy donnoient la Ligue, l'éloignement de son frere, les intrigues de sa mere, les entreprises de l'Espagnol & du Savoyard, il falut que sa fâcherie se passast en paroles & se satisfist d'excuses. Les factieux ne furent pas si faciles à contenter sur ce sujet : Estant bien aises d'avoir des pretextes d'émouvoir les peuples, ils ne manquerent pas de mener grand bruit de ce voyage de Segur, & de luy donner toutes les mauvaises interpretations qu'il pouvoit recevoir, attaquant par mesme moyen l'honneur du Roy, comme s'il eust esté d'intelligence avec les Religionnaires. Il connoissoit bien que leur intention estoit de le ruiner luy & son Etat : mais sa nonchalance & sa timidité l'avoient tellement engourdy, qu'il se contentoit de replastrer un peu les bréches & de les appuyer pour quelques jours par de foibles estays, comme d'un logis qui n'eust pas esté à luy ; & cependant les flateurs le portoient à foüiller jusqu'aux fondemens, ne se souciant pas de les renverser pour trouver de l'argent. Quoy qu'il eust trente-deux millions de livres de revenu, il luy en manquoit neanmoins plus de cinq pour la dépense de sa Maison des années 1583. & 84. Le grand Roy François avoit mis un si bel ordre & si magnifique à l'entretien de la Maison Royale, que de son temps elle se pouvoit comparer, & peut-estre preferer à celle mesme du Roy Salomon. La suite, l'équipage, les écuries, les ameublemens en estoient merveilleusement riches & pompeux : mais il n'y avoit rien de si somptueux ny de si superbement servy que sa table, témoin ce que dit l'Empereur Charles V. lors qu'il passa par la France, l'an mil cinq cens trente-neuf : car estant allé à l'improviste diner à celle des Gentils-hommes, qui estoit tenuë par le grand Maistre, & lors si bien couverte qu'elle estoit capable de donner à manger à douze cens bouches, il fut contraint d'avoüer que tous les autres Princes du monde n'avoient rien de comparable à la grandeur de ce Roy. Les prodigalitez de Henry II. envers les Favoris & les Dames, avoient un peu diminué cette magnificence : & depuis elle se perdit presque toute sous le petit Roy François & sous Charles IX. parce que ceux qui gouvernoient, divertissoient la plûpart de ce fonds pour l'appliquer à leur profit particulier. Henry III. l'avoit voulu restablir en sa premiere splendeur : mais son mauvais ménage & l'insatiable avidité de ses Favoris estant deux gouffres où se perdoient toutes les finances, il arrivoit bien souvent que les tables estoient rompuës, &, pour me servir du terme ordinaire, la marmite renversée. Or comme ce Prince estoit en peine de trouver ce qui luy manquoit de fonds pour la dépense, tant de l'année courante que de la prochaine, quelques mauvais Conseillers luy firent croire, que les peuples luy accorderoient facilement tout ce qu'il demanderoit, pourveu qu'il leur fist entendre qu'il en avoit besoin. Pour ce sujet en partie, & en partie aussi pour connoistre l'estat de ses Provinces, il les envoya visiter par des personnages d'estime & de probité : Philippe du Bec Evesque de Nantes, & Loüis de Chastagné-d'Abin Gentil-homme fort sçavant, depuis peu de retour d'une ambassade de Rome, eurent charge d'aller en Lyonnois, & en Dauphiné : Pierre de Villars Archevesque de Vienne, & Jean d'Angennes-Poigny, en Guyenne & en Languedoc : Pierre d'Espinac Archevesque de Lyon, & Michel de Sevre Chevalier de Malthe, en Normandie & en Bretagne, qui pour persuader les peuples à ouvrir leurs bourses, avoient estudié de belles harangues. L'exorde en estant tout plein des loüanges de la bonté du Roy & de l'amour qu'il avoit pour ses peuples, estoit favorablement écouté : mais lors qu'ils venoient à representer ses necessitez, & qu'ils concluoient en demandant une subvention, on ne leur répondoit qu'avec des murmures ; surquoy quelque deputé du Languedoc dit assez ingenieusement, *Que leur discours ressembloit au scorpion, qui estoit doré par le corps, mais piquant & mortel par la queuë.* A leur retour, le Roy revenant de Lyon, aprés avoir visité Joyeuse malade à Limours, convoqua à saint Germain, les Princes, Seigneurs, Conseillers d'Estat, & deputez du Parlement de Paris, dont il fit une Assemblée qui representoit en abregé les Etats generaux du Royaume ; pensant par là gagner la bienveillance des peuples, & leur faire voir que ce n'estoit pas tant pour son interest que pour leur soulagement, & pour faire justice sur leurs plaintes, qu'il avoit envoyé ces Commissaires par les Provinces. A l'ouverture, il y eut different pour la preséance, entre Charles de Bourbon Cardinal de Vendosme, & le Cardinal de Guise ; ce dernier pretendant, parce qu'il estoit Prestre, de marcher

Les Guises menent grand bruit de ce voyage de Segur.

Le Roy neglige de couper pied à leurs menées.

Il manque de fonds pour l'entretien de la Maison.

Remarques sur ce sujet.

La Maison du Roy mal servie faute de fonds.

Il envoye demander de l'argent par les Provinces.

Assemblée de saint Germain, en forme d'Etats.

Different pour la preséance, entre

devant l'autre qui n'avoit point encore pris d'Ordres. Le jugement fut, que le Roy conservant la dignité du Royaume, eut plus d'égard à la qualité de Prince du sang qu'à toutes les autres considerations, & prononça en faveur du Cardinal de Vendosme : Tous les Grands approuvant cet équitable jugement, horsmis le Cardinal de Bourbon, que la Ligue avoit déja tellement fasciné, qu'il sembloit avoir conspiré la ruine de sa propre Maison ; & le Cardinal de Guise, qui aima mieux ne se point trouver à l'Assemblée, que de ceder à un Prince qui pouvoit un jour devenir son Roy. Pareil different, émû peu aprés entre le mesme Cardinal de Vendosme & celuy de Joyeuse, fut jugé, peu s'en falut, tout autrement, à la recommandation du Duc de Joyeuse ; & personne n'empescha le Roy de commettre cette faute que le Duc d'Espernon, qui par jalousie envers son rival, autant que par équité, soûtint puissamment la cause de Vendosme & luy fit conserver la préseance.

les Cardinaux de Vendosme & de Guise.

Autre different entre les Cardinaux de Vendosme & de Joyeuse.

Les bonnes intentions & la solide eloquence des deux Presidens Barnabé Brisson & Jean de la Guesle, parurent en cette Assemblée avec beaucoup d'applaudissement & de loüanges sur les matieres dont on leur demanda leur avis : mais le dernier émut bien fort l'indignation du Cardinal de Bourbon pour avoir, sur le sujet de l'impunité des crimes, declamé avec trop de vehemence contre le privilege de la Chasse ou Fierte * saint Romain ; lequel il n'ébranla pourtant point, car le Cardinal s'étant jetté à genoux devant le Roy pour luy demander reparation de l'injure que ce President faisoit à son Eglise, la chose demeura comme elle estoit auparavant. Mais puisque je suis tombé sur le propos de la Fierte, je croy estre obligé de marquer en peu de mots, quel est ce privilege, & d'où il peut avoir pris naissance. Il y a plusieurs Eglises en France qui ont pouvoir de delivrer des prisonniers en certains temps : l'Archevesque de Paris en peut tirer un du Chastelet, le Dimanche des Rameaux au retour de sainte Geneviéve ; l'Evesque d'Orleans à sa reception élargit tous les criminels qu'il trouve dans les prisons de la Ville ; & l'Eglise saint Lazare de Vendosme donne la liberté à un tous les ans : mais ces privileges sont modifiez par certaines conditions qui les rendent inefficaces, ou de peu de valeur. Celuy de la Fierte n'est pas de mesme, il arrache un criminel convaincu de meurtre presque d'entre les bras de la mort, estendant sa grace generalement sur tous les complices, & l'absout de tous crimes, horsmis de celuy de leze-Majesté ; Il est vray que depuis certain temps on a trouvé bon, pour la seureté publique, d'en excepter aussi ceux de pur assassinat, de fausse monnoye & de violement. Les circonstances avec lesquelles se fait cette delivrance & les ceremonies de la Procession composée de tous les Ecclesiastiques, & Magistrats de la Ville, seroient fort belles, mais trop longues à raconter par le menu. Je diray seulement que treize jours devant l'Ascension toutes les Justices cessant leurs procedures extraordinaires, à la sommation des Chanoines deputez par le Chapitre, leur mettent les clefs de toutes les prisons entre les mains, jusqu'à ce que leur privilege ait sorty son effet ; & que le Parlement sur le cartel qu'ils luy envoyent le jour de l'Ascension, donne son Arrest tout à l'heure pour en faire joüir celuy qui y est nommé. Lequel, aprés avoir confessé publiquement son crime dans la place de la vieille tour, où, sortant de la Conciergerie nuë teste & les fers aux pieds, il rencontre la Procession ; porte le premier bout de la Fierte, accompagné des autres * qui ont esté delivrez depuis sept ans, tenant tous en leur main des torches ardentes, & va durant la Messe qui se dit ensuite, demander pardon à genoux à chacun des Chanoines ; puis le lendemain matin se presentant au Chapitre, en reçoit une grave reprimande, & aprés cela l'absolution de ses fautes, dont il fait sa confession au Penitencier. Quant à l'origine de ce privilege, quelques-uns ont crû qu'il n'estoit fondé que sur une pieuse tolerance, qui avec le temps s'estoit autorisée de la sorte : & voicy comment ils appuyent leur conjecture. Tout le monde sçait la devotion & le respect que les premiers Chrétiens portoient aux tombeaux des Martyrs & des saints Prelats qui avoient planté la Foy par leurs predications & leurs exemples ; si bien que ces lieux estoient autant d'asyles inviolables, & que les affranchissemens des esclaves se faisoient ordinairement dans les Eglises. On sçait aussi que les Ministres des choses sacrées, principalement les Evesques estoient si fort venerez, tant à cause de leur sainteté que de la ferveur des peuples nouvellement convertis, qu'ils avoient souvent le credit d'obtenir la grace des criminels, quand ils la demandoient ; & de plus, que les Princes & les souverains Magistrats par une douceur & une misericorde bien conforme à la doctrine de JESUS-CHRIST, avoient accoûtumé de delivrer quelques

La Guesle declame contre la Fierte.

** Du mot Latin Feretrum à ferendo.*

Eglises qui ont privilege de delivrer les prisonniers.

Celuy de la Fierte est le plus beau.

Ses avantages.

Sommaire des Ceremonies.

** On dit gens par eux envoyez.*

Son origine.

Opinion de quelques-uns sur ce sujet.

quelques prisonniers aux Festes solennelles. Ainsi il pourroit estre arrivé, disent-ils, que l'Archevesque de Roüen & son Eglise ayant plusieurs fois obtenu cette faveur du Magistrat à la feste de l'Ascension de Nostre Seigneur, en memoire de ce qu'il avoit emmené ce jour-là à la suite de son triomphe, les captifs * qu'il avoit ostez à la mort, auroient enfin tiré ces graces en coustume, & en auroient fait un droit particulier.

** Christus ascendens in altum, captivam duxit captivitatem.*

Opinion commune receuë par Tradition.

Mais la Traditive donne un fondement bien plus auguste à cette excellente prerogative, & dit qu'elle provient d'une action miraculeuse de Saint Romain Archevesque de cette Eglise, qui florissoit sous le regne de Clotaire II. vers l'an 630. Elle raconte donc que la pieté de ce grand Prelat ayant achevé de nettoyer la Province des restes de l'Idolatrie, se signala par quantité de miracles; Entr'autres, que la riviere de Seine s'estant si furieusement debordée qu'elle couvroit toute la partie Occidentale de Roüen, il la remit dans son lit ordinaire par un signe de Croix; Que par la mesme vertu il chassa les Diables d'un temple de Venus, où ils faisoient un effroyable tintamarre; & qu'il delivra la contrée d'un cruel Dragon ou Gargoüille qui devoroit hommes & bestes, l'ayant contraint par la force des Exorcismes de passer le cou dans son Estolle, & de se laisser mener par un homme convaincu de meurtre qu'il avoit exprés tiré de prison, jusques dans la place de la Ville, où il fut brûlé avec une joye incroyable de tout le peuple.

La traditive dit qu'il est fondé sur ce que S. Romain delivra le pays d'un horrible Dragon.

Certes, semblables Histoires de Dragons domptez par les Saints, sont assez ordinaires dans leurs Legendes: nous voyons dans nos Eglises comme l'on peint Saint George qui en combat un, nous lisons pareille chose de Saint Nicaise, qu'ils disent avoir esté premier Evesque de Roüen, de Sainte Marthe à Tarascon, de Saint Arsace à Nicomedie, de Saint Donat en Epire, de Saint Theodore, de Saint Marcel Evesque de Paris, du Pape Leon IV. de Saint Crescentin martyr à Urbin, & de plusieurs autres.

On trouve souvent dans les Legendes que les Saints ont tué des Dragons.

Ce qui pourroit donner quelque soupçon que par là on auroit anciennement voulu signifier les Demons que ces saints personnages avoient vaincus, & l'Idolatrie qu'ils avoient exterminée: mais que depuis, les siecles suivans auroient pris cela au pied de la lettre, & embelly le conte de plusieurs circonstances. Que si réellement il y a eu de ces monstres, on pourroit conjecturer que ç'auroient esté de ces serpens sous la forme desquels on adoroit Esculape, qui ayant esté nourris du sang des Sacrifices, & rendus carnaciers, seroient parvenus à cette prodigieuse grosseur: puis s'estant eschapez de leurs cavernes aprés la demolition des temples des Idoles, auroient causé ces grands ravages; Veu mesme que nous lisons dans les Actes du Pape Sylvestre II. qu'il en fit mourir un effroyablement gros, qui avoit son repaire sous le Capitole, & incommodoit extremément la Ville de Rome.

D'où pouvoient venir tant de Dragons.

Quoy qu'il en soit, l'Eglise de Roüen tenant le Dragon de Saint Romain pour tres-veritable, dit que pour rendre graces à Dieu & immortaliser la memoire de ce miracle, la Ville ordonna tous les ans une procession solennelle au jour de l'Ascension: & qu'à quelques années de là, Saint Oüen qui fut depuis Archevesque de la méme Eglise, obtint du Roy Dagobert dont il estoit lors Chancelier, le privilege de delivrer tous les ans un criminel proche de la mort, pour honorer cette solemnité.

On dit que S. Oüen fit accorder le privilege de la Fierte.

Ce recit peut facilement s'accorder avec la Chronologie, mais à la verité il n'est confirmé par aucun Escrivain plus ancien que du siecle dernier, (non plus que beaucoup d'autres choses dont neanmoins on n'oseroit douter) sinon par un Jean Raulin Religieux de Clugny & celebre Predicateur, qui vivoit seulement vers l'an 1440. & par un manuscrit tiré de l'Abbaye d'Osmond en Flandres, cité par Jean Dadré Theologal * de cette Eglise.

Quels Auteurs en parlent.

** Dans sa Chronolog. hist. des Archevesques de Rouen.*

Il se trouve bien un autre manuscrit assez antique venu de Bretagne, contenant la vie d'un Saint Romain avec les miracles des Demons chassez du temple de Venus, & celuy de l'inondation de la riviere: mais il le met sous le regne de Clotaire I. & ne fait aucune mention du Dragon, ny du privilege. Quant aux preuves de la joüissance, je croy qu'il seroit difficile à cette Eglise d'en montrer aucunes durant la premiere ny la seconde race de nos Rois, soit qu'elle ait negligé de les écrire, soit que le temps ou les ravages de la guerre & des incendies les ayent consumées: mais elle produit une confirmation de Philippe Auguste quand il eut conquis la Normandie sur les Anglois, laquelle marque assez clairement que ce privilege estoit en usage du temps des Ducs. Elle montre ensuite plusieurs extraits, tant de ses Archives, que des Eschiquiers de la Province, pour justifier qu'elle en a toûjours esté en possession depuis ce temps là: Quoy qu'il semble qu'elle luy ait esté en quelque façon interrompuë, ou moins as-

Preuves pour justifier la possession de ce privilege depuis long-temps.

surée jusqu'au regne de Charles VIII. qui la confirma par ses Lettres données à Alençon, * & voulut que l'insinuation en fût faite à l'Eschiquier, luy-mesme y presidant l'an 1485. Ce qui fut encore plus fermement estably par son successeur Loüis XII. qui abolissant les Asyles & les franchises de tout son Royaume, conserva celle-là, par ses Patentes de l'an 1512. renouvelées depuis par ses successeurs à leur avenement à la Couronne.

* Thua. lib. lxxviij.

Je reviens à l'Assemblée dont cet incident m'avoit éloigné : Le Roy la departit en trois Chambres, dont chacune avoit un Prince du sang pour President, & leur distribua toutes les matieres reduites sous certains chefs, tant pour la reformation du Clergé, de la Noblesse & de la Justice, que pour la dispensation des finances & l'administration de l'Etat; sur chacun desquels ils devoient luy faire leurs remontrances, & luy donner leurs avis par écrit. Il y fut proposé, Quel ordre on devoit tenir sur la venalité des Offices, tant de guerre que de Judicature, que de la Maison du Roy; Quelle peine il y auroit pour les inventeurs des nouveaux imposts & nouvelles creations d'Offices, & pour ceux du Conseil du Roy qui se mesleroient dans les partys des Finances; Quel ordre il faudroit mettre, afin que tous les biens & honneurs vinssent de Sa Majesté, & qu'elle fût seule suivie & recherchée. Le Clergé n'oublia pas d'y remettre sur le tapis l'élection des Benefices, dont le Roy le refusa, luy rendant le change de sa harangue par une réponse que prononça François d'O, & que Fresnes Forget avoit composée. Il se fit ensuite plusieurs beaux reglemens; entre lesquels il y en avoit quantité pour le crime de leze-majesté, qui dans un Estat bien reglé s'observent plûtost qu'ils ne s'ordonnent, & plusieurs pour le Chancelier & le Garde des Seaux : comme des jours ausquels le seau se devoit tenir, de l'ordre qui s'y devoit garder, & de la methode avec laquelle on y devoit traiter les affaires. Mais la plus utile fut pour la reformation du Conseil, où la chicane & l'avarice avoient attiré une infinité de procez au prejudice des jurisdictions ordinaires, & à la ruine du pauvre peuple : le Roy s'estant fait apporter le rôlle de tous ceux qui pour lors y estoient poursuivis, renvoya les matieres beneficiales & les evocations des Parlemens au grand Conseil, les evocations du grand Conseil aux plus prochains Parlemens, & les interpretations & observations des Edits aux Cours souveraines, où ils avoient esté verifiez. Aprés il establit trois Conseils; celuy des affaires estrangeres, & des choses qui devoient estre resoluës entre peu de personnes; le Conseil d'Etat ou des Finances, où l'on traiteroit generalement du maniement des deniers, de la police du Royaume, des erections & suppressions d'Offices, des affaires du Clergé, du Domaine & des Fermes; & le Conseil privé, où l'on decideroit les matieres contentieuses d'entre les parties, dont la connoissance estoit reservée au Conseil. Ils estoient composez des Princes, Cardinaux, Ducs & Pairs, Mareschaux de France, & Officiers de la Couronne, de trente-trois personnes, vingt & un d'épée, six d'Eglise, & six de robe longue, âgez pour le moins de trente-cinq ans, aux gages de deux mille livres, ausquels il prescrivit mesme la façon de se vestir en Hyver & en Esté. L'entrée en estoit aussi permise à tous les Presidens au mortier du Parlement de Paris, & au premier President seulement de la Chambre des Comptes, & des autres Parlemens : outre lesquels le grand Maistre de l'artillerie, les Capitaines des Gardes du Corps, le grand Prevost de France, y avoient séance & voix deliberative, quand ils y estoient appellez pour le deu de leurs Charges : comme aussi les Chanceliers de la Reine-Mere & de Monsieur frere du Roy, les trois Secretaires d'Etat, les trois Intendans & le Contrôlleur des Finances, & les Thresoriers de l'Espargne. Le Roy s'obligeoit de s'y trouver tous les quinze jours une fois, & alors les Chevaliers de son Ordre y entroient & y avoient séance & voix deliberative : Un de ses Chapelains estoit ordonné pour y celebrer chaque jour une Messe basse, en la plus prochaine Eglise ou Chapelle, entre six ou sept heures du matin, où tous les Conseillers devoient assister.

Ce qui fut proposé en cette Assemblée.

Les reglemens qui y furent faits.

Le Roy establit trois Conseils, des affaires, des Finances, & le Conseil privé.

De quelles personnes ils estoient composez.

A examiner & composer ces divers reglemens, se passa presque tout le reste de l'année. Cependant le 23. Novembre fut le dernier des jours du Cardinal Chancelier René de Birague, qui mourut à Paris âgé de 74. ans, dans sa Maison Priorale de sainte Catherine du Val des Escoliers; & fut enterré dans l'Eglise du mesme Convent, laissant le titre de Chancelier à Chiverny qui avoit déja les Seaux. La Cour qui ne l'avoit guere aymé vivant, luy fit de magnifiques funerailles aprés sa mort : les Princes de la Maison de Bourbon & de Guise y menoient le dueil, suivis du Par-

Mort du Chancelier Birague.

lement, de la Chambre des Comptes & Cour des Aydes, des Esleus, du Prevost des Marchands, Eschevins & Conseillers de la Ville, & de l'Université de Paris. La Confrerie Royale des Penitens assista à son convoy, & le Roy mesme s'y trouva avec l'habit, ayant à son costé le Duc d'Espernon. Birague avoit esté homme de plume & d'épée, ayant premierement servy dans la guerre, & puis dans le Conseil. A son arrivée en France il fut appellé au Conseil privé, & puis donné à Henry Duc d'Anjou pour le servir dans les armées : aprés on le fit Gouverneur de Lyon & païs Lyonnois, en l'absence du Duc de Nemours, puis Garde des Seaux, & Chancelier, & enfin Cardinal, quoy qu'il ne se pleust guere dans la condition Ecclesiastique. D'un costé on le loüoit d'avoir esté fort intelligent dans les affaires d'Etat, prudent, patient, magnifique, bon maistre, & genereux amy : mais de l'autre on le blâmoit d'avoir ignoré les bonnes Lettres, la Jurisprudence & la pratique, d'avoir esté trop voluptueux, trop facile, & serviteur absolu des volontez du Roy : de sorte qu'il ployoit à tous vents, de peur d'estre abbatu & démis de sa Charge ; & toutefois nonobstant sa molesse, on ne laissa pas de luy en oster la fonction : si bien qu'il mourut pauvre de biens & d'honneur, Cardinal sans titre, Prestre sans Benefice, Chancelier sans Seaux.

Deputez des Religionnaires demandent qu'on leur laisse les Villes de seureté.

Sur la fin de l'Assemblée arriverent des Deputez des Religionnaires, pour demander au Roy qu'il leur prolongeast le terme de la reddition des Villes de seureté qui leur avoient esté données pour six ans par le Traité de 1577. remontrant que ces places ne leur ayant esté accordées que pour assurance de l'execution de l'Edit, & cet Edit n'ayant point esté effectué en plusieurs endroits, & en beaucoup de ses principaux poincts, il estoit juste qu'on les leur laissast jusqu'à ce qu'on y eût pleinement satisfait. Il y fut aussi écouté, mais secretement, des Deputez du Prince d'Orange & de la ville d'Anvers qui apportoient quelques propositions de nouveau traité : à tous lesquels on répondit en paroles generales, & qui pouvoient estre suivies de differents effets, selon que l'état & l'occurrence des affaires y obligeroient le Roy. Nous verrons dans le Livre suivant ce qui en arrivera : mais avant que de passer plus outre, il faut un peu me reposer pour reprendre haleine, & pour considerer quel ordre je dois tenir pour démesler tant d'intrigues, tant de conjurations, & de broüilleries qui se rencontreront d'icy à la fin de ce regne.

Viteaux tué en duel par Millau.

Je ne quitteray pourtant pas la plume que je n'aye encore marqué deux ou trois particularitez qui ont leur place en ces années 1583. & 84. Deux hommes extrémement sanguinaires, Viteaux & Montrevel, celuy-là à la verité fort courageux & adroit, celuy-cy lasche & malheureux assassin, eurent la fin qu'ont accoûtumé d'avoir les meurtriers, & perirent dans le sang. Viteaux appellé sur le pré par Yves d'Alegre-Millau, qui s'estoit long-temps exercé aux armes pour tirer raison de la mort de son pere, eut du commencement l'avantage, l'épée de Millau luy estant tombée de la main : mais comme il luy eut permis par une generosité ordinaire entre la Noblesse Françoise, de la reprendre, Millau ne le manqua pas, & le renversa mort sur la place. Louvier Morevel Gentilhomme de Brie, rencontré à Paris par le fils de ce Moüy qu'il avoit assassiné prés de Niort, fut par luy vigoureusement poursuivy & percé de deux grands coups d'épée ; mais il ne mourut pas sans estre vengé : car comme il alloit toûjours bien acompagné, un des siens lâcha un coup de carabine à bout portant dans la teste de Moüy.

Morevel, ce fameux assassin, tué à Paris.

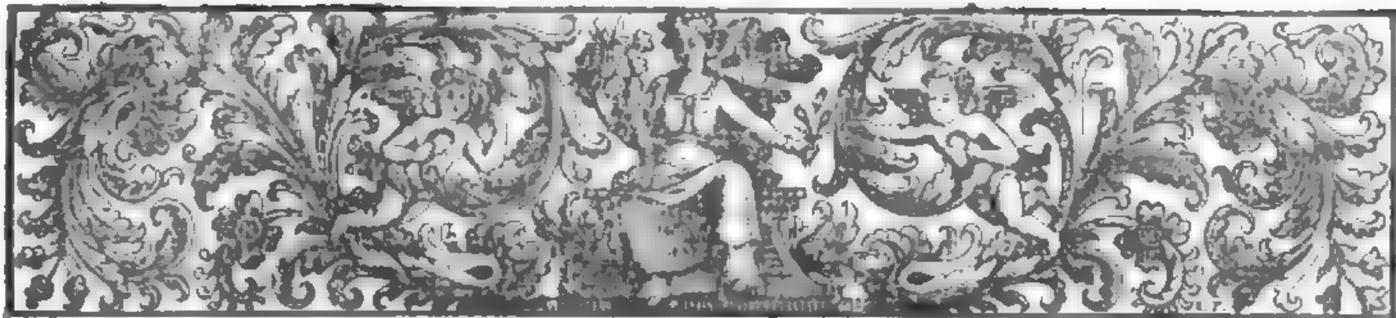
Loüis de Foix bâtit la Tour de Cordoüan.

Plus digne de memoire est un fameux Ingenieur nommé Loüis de Foix, originaire de la contrée qui porte ce nom, mais né à Paris : qui entreprit de bâtir un Phare à l'embouchure de la riviere de Bordeaux, proche les vestiges d'une autre vieille tour, qu'on appelloit la Tour Cordoüan ; Ouvrage extrémement necessaire, qui aprés avoir esté long-temps retardé par les guerres & autres incommoditez, fut enfin achevé avec de grands frais, & beaucoup de loüanges pour l'ouvrier. Deux ans auparavant il avoit procuré un avantage à la ville de Bayonne, dont elle se souviendra aussi long-temps qu'elle verra des vaisseaux arriver à son port. Le flux & reflux ayant remply de sables, & rendué inutile l'embouchure par où l'Adour alloit tout droit se décharger dans la mer, cette riviere avoit pris son cours obliquement vers le promontoire qu'on nomme Cap-Breton, où elle s'en estoit fait un autre fort incommode : Pour la ramener à son premier lict, il planta au travers de celuy-là un double rang de gros pieux, l'entre-deux desquels il fit remplir de terre bien battuë. Mais la pente des eaux accoûtumées à courir par là emporta son tra-

vail deux ou trois fois, juſqu'à ce que le Ciel ſeconda luy-meſme un ſi utile deſſein par un orage ſalutaire : dont la ruïne deſcendant des Pyrenées dans la Nive qui tombe dans l'Adour, aprés avoir penſé noyer toute la Ville, força les ſables qui empeſchoient le droit cours de la riviere, & nettoya ſa premiere embouchure, en langage du païs ils l'appellent Boucaud ; qui pourtant menace de ſe combler derechef, & ſe rend fort difficile à cauſe des bancs qui s'y amaſſent de jour en jour.

Nettoye le vieil Boucaud de Bayonne.





HISTOIRE DE FRANCE.

LIVRE TROISIE'ME.



APRES que le Roy d'Espagne eut en vain tâché par diverses sollicitations d'engager le Roy de Navarre & le Duc de Guise à prendre les armes, & qu'il vid que les Païs-bas ayant rompu avec Monsieur sans aucune esperance d'une seure reconciliation, seroient enfin contraints de se mettre sous la domination du Roy de France, qui estoit poussé à les recevoir par les grands avantages que son Etat y trouvoit : il tourna ses pensées ailleurs, & incita Montmorency à broüiller les choses du costé du Languedoc & de Provence. Comme on s'estoit souvent efforcé, ainsi que vous avez vû, d'oster le Gouvernement & mesme la vie à ce Seigneur, le Duc de Joyeuse entretint & enflamma de plus en plus la haine du Roy contre luy, afin d'avoir sa dépoüille. Depuis son voyage de Rome, qu'il avoit fait exprés pour ce sujet, il y avoit employé plusieurs autres intrigues, dont Montmorency estoit bien averty, & de plus qu'aprés toutes ces pratiques secretes, on avoit resolu d'y apporter la force, mettant ses biens & sa teste à l'encan, s'il ne venoit à la Cour dans le mois de Mars rendre compte de ses actions. Déja mesme le pere du Duc de Joyeuse levoit des troupes, & muguetoit ses meilleures Villes, dont il avoit pris Alets à la fin du mois d'Aoust de l'année precedente, sous pretexte de l'oster aux Religionnaires ; si bien que voyant armer contre luy l'indignation de son Roy, & l'avidité du favory, sans sçavoir de qui implorer le secours, ny des Huguenots de la Province qu'il avoit offensez dans la derniere guerre, ny du Roy de Navarre qui ne vouloit point choquer les favoris ; il n'avoit point d'autre ressource que de se retirer en Savoye vers le Duc son parent: car il n'y eût eu pour luy ny sureté de venir à la Cour, ny honneur de mener une vie privée dans ses maisons.

1584.

L'Espagnol veut induire Montmorency à troubler la France.

Ce Seigneur reduit au desespoir par un favory.

Sur cela, l'Espagnol qui regardoit sans cesse par quel coin il pourroit mettre le feu dans ce Royaume, luy offre son assistance, luy promet argent & hommes, luy fait proposer diverses entreprises sur les frontieres du Royaume, Que le Duc de Savoye luy envoyeroit des trouppes ; que ses galeres descendroient sur les costes de Provence & du Languedoc ; que le Duc de Parme avoit des intelligences sur la Champagne & la Picardie, & plusieurs autres choses, partie veritables, & partie controuvées pour luy donner plus d'envie d'accepter ses offres. En tout autre temps ce Seigneur eût abhorré ces propositions & cette alliance : mais comme il crût qu'il n'y avoit rien de pire au monde que l'état où l'on le vouloit reduire, le desespoir (autheur des plus criminelles resolutions) le força d'y prester l'oreille. Les Agents d'Espagne ne manquerent pas au mesme temps de le faire sçavoir au Duc de Guise, & de luy monstrer comme la partie estoit faite avec de grands avantages, pour l'engager à s'en mettre. Mais ce Duc qui n'avoit guere moins de prudence que d'ambition, ne jugeoit point qu'il fust encore temps de se declarer, & vouloit, s'il faut parler ainsi, percer plus avant la muraille, avant que de faire joüer la mine. Le Duc de Mayenne au contraire, quoy que moins ambitieux,

Escoute ses propositions.

L'Espagnol fait sçavoir cette partie à Guise.

Lequel ne peut se resoudre à prendre les armes contre le Roy.

pensoit que c'estoit la saison de faire éclorre leurs desseins, & remontroit à son frere qu'un plus long delay causeroit leur perte infaillible. Ils eurent plusieurs conferences ensemble sur ce sujet, où se trouverent le Cardinal de Guise & le Duc de Nevers : de l'une desquelles un Secretaire du Duc de Mayenne recueillit & rapporta depuis semblables discours.

Les raisons qui l'en empeschoient.

C'est une entreprise si perilleuse & si grande, disoit le Duc de Guise, *que de prendre les armes offensives contre le Roy, que toutes les fois que j'y pense, j'en tremble de peur & en sué d'angoisse. Portons nos desseins si haut qu'il vous plaira, pourveu que nous soyons à couvert de cette autorité Royale, qui nous peut batre en ruine : il la faut miner peu à peu, & non pas l'attaquer ouvertement. Pour cét effet nous ne devons pas, ce me semble, nous mettre aux champs, c'est à la Cour & dans Paris qu'il faut tenir bon. Si nous quittons une fois ces postes, nos ennemis prendront cœur, les indifferents se banderont contre nous, nos Partisans nous renonceront : en un mot tout nous tournera le dos, si-tost que nous l'aurons tourné. Croyez-moy, mon frere, toute puissance consiste en reputation, specialement la nostre : il est donc bien plus avantageux & plus seur de l'entretenir dans l'estime, que de la hazarder : Et quelque effort que nous fassions, elle paroistra beaucoup moindre que l'opinion que l'on en a conceuë. Regardez, je vous prie, de quelles gens nostre party est composé : De peuple, qui ne vaut rien qu'entre ses murailles, & animé par nostre presence ; de gens d'Eglise, qui n'ont pour armes que le baston de la Croix ; de mal-contens, que l'on regagnera en leur accordant plus qu'ils ne demandent ; d'Espagnols, qui voudront nous gourmander s'ils sont forts, & ne pourront nous ayder s'ils sont foibles, qui victorieux nous voudront opprimer, vaincus nous abandonner, & de quelque façon que ce soit nous rendront nous & les nostres odieux à la France pour jamais. Je veux que nous puissions mettre vingt ou vingt-cinq mille hommes aux champs, une simple Declaration du Roy les dissipera tous en trois mois ; ce nom seul est plus puissant qu'une armée de cinquante mille hommes, sans luy rien ne nous sera favorable, & toutes choses nous seront contraires. Imaginez-vous qu'il faudra passer les rivieres sans ponts, chercher du pain à la pointe de l'épée, faire ses logemens à coups de canon, payer les gens de guerre sans argent, les nourrir sans pourvoyeurs, les faire marcher sans équipage, eux qui ont accoûtumé de servir dans les armées Royales, où rien ne leur manque. Que nous n'aurons plus de retraite, plus d'amis, & que mesme les Provinces qui nous auront receus, s'il s'en trouve quelqu'une, nous maudiront, parce que nous ne les sçaurions défendre sans les manger. Representez-vous avec tout cela dans vos troupes, les uns aujourd'huy mutinez, demain les autres, les chefs en jalousie entr'eux, nul content de son compagnon ny de sa charge, tous sans obeïssance, sans ordre & sans discipline ; & vous parmy ce desordre, compagnon du moindre soldat, valet du Capitaine la Fleur, redevable & responsable jusqu'aux goujats. Que si vous forcez une bicoque en quinze jours à coups de canon, une Lettre du Roy en reprendra six en un jour ; Que cependant l'un fera sa paix par le moyen d'un parent ; l'autre par une trahison, & peut-estre au prix de vostre teste ; Que le soldat s'écoulera pour emporter son butin chez luy ; Que tel qui sera venu luy deuxiéme, en débauchera cent autres ; & qu'enfin vous demeurerez seul. Que devenir alors ? sçavez-vous pas quels sont les succés d'un party en déroute, les gibets, les roües, les razemens, les proscriptions & la fuite. Differons donc encore pour quelque temps à faire éclatter nos desseins, attendons qu'il se presente occasion d'y méler un peu plus à propos le pretexte de Religion ; alors le nom de Dieu suppléra en nostre faveur à celuy de Roy : il faut le respect d'une plus grande puissance pour esteindre la crainte d'une moindre ; & il n'y a rien pour qui les peuples veüillent hazarder leurs vies & leurs biens que pour le salut eternel. Ce pretexte ne nous sçauroit manquer dans peu de temps ; les Huguenots demandent qu'on leur laisse les places de seureté aprés le terme qui s'en va expiré : si on leur accorde leur requeste, c'est un beau sujet de crier qu'on favorise l'heresie, & de mutiner les Catholiques : s'ils les veulent retenir contre la volonté du Roy, c'en est un plus beau de le forcer à faire la guerre au Roy de Navarre ; & de cette sorte, comme nous aurons toûjours les armes entre les mains, nous continuerons de nous agrandir & de ruiner ceux qui nous ont fait obstacle, jusqu'à ce que nos destins ayent trouvé une favorable issuë.* *

** Il se servoit fort de ce demy vers de Virgile.*

Raisons au cõtraire qu'apportoit le Duc de Mayenne.

Le Duc de Mayenne luy repartit : *Plût à Dieu, Monsieur, que ces considerations fussent encore de saison, nous ne serions pas maintenant en si mauvais estat que nous sommes : mais nous n'avons rien à craindre de pire que ce que nous souffrons. Le Roy nous tient déja pour declarez, puis qu'il nous tient pour ses ennemis, puis qu'il le témoigne par ses discours, & qu'il nous fait sentir sa haine par tant de rigoureux traitemens. Il nous a osté toute connoissance de ses affaires, toute esperance de plus recevoir de graces pour nous, ny d'en demander pour les autres, & il veut encore nous arracher nos Charges, nos Gou-*

vernemens, & nos benefices. N'a-t'il pas dit plus d'une fois qu'il se repentoit d'avoir mis sur les épaules de Monsieur le Cardinal de Guise tous les benefices de feu Monsieur le Cardinal de Lorraine? il m'a tiré d'entre les mains la Charge d'Admiral pour une recompense mal payée de cinquante mille écus, afin de la donner à Joyeuse: combien de pressantes sollicitations apporte-t-on tous les jours pour vous obliger à resigner la vostre de Grand-Maistre à Espernon? & cependant on vous en retranche l'exercice & les pensions. Dans nos Gouvernemens qu'on ne peut pas encore nous oster, on nous y oste le credit & l'autorité, on nous y suscite des ennemis, on porte les Seigneurs du pays & les Magistrats à nous tenir teste, les ordres & les lettres du Roy ne s'addressent plus à nous, on tire les vieux Gouverneurs des places pour y en establir de nouveaux qui ont à tâche de nous braver; & il ne reste plus à Monsieur le Duc d'Aumale de son Gouvernement de Picardie que le nom, puis qu'Espernon y tient Boulogne, Calais & la Fere? Nos amis reçoivent les mesmes traitemens que nous: ils sont exclus de tous emplois & de tous bien faits, bafoüez, releguez, & dépoüillez: en un mot, c'est une marque de reprobation à la Cour que d'appartenir en quelque façon que ce soit à la Maison de Guise. Vous sçavez comme Espernon a outragé de parole & de fait le fils d'Entragues: comme on vouloit traiter Brisac au retour des Isles Terceres: comme l'on a demis Biragues sur un soupçon qu'il s'entendoit avec vous: qu'on a mis la Mante dans la citadelle de Lyon pour choquer Mandelot, & qu'on a voulu bannir la Chastre. Que faisons-nous donc à la Cour, que de servir de joüet à nos ennemis, attendons-nous enfin qu'on nous traite de mesme qu'on a traité les Maréchaux de Montmorency & de Cossé. N'est-ce pas assez souffert d'indignitez? jusqu'à quand laisserons-nous dire que nous faisons la cane devant deux mignons, que nous ne servons plus de rien que de témoins pour verifier les Edits à leur profit, que la Maison de Guise qui a gouverné sous trois Rois leur fournit de valets, & qu'elle ne peut subsister que par leur misericorde? Vous avez fort bien dit, que nostre party consiste en reputation, il la faut donc maintenir à quelque prix que ce soit. Les Princes qui ont perdu les moyens de bien faire, perdent bien-tost leurs amis, & la persecution qu'on fait aux nostres nous les arrachera tous dans peu de temps. Durant qu'il nous en reste encore quelques-uns, que nous ne sommes pas tout à fait decreditez, faisons un genereux effort, recueillons tous les malcontens: la France en est pleine, la Noblesse est offensée de l'insolence des mignons, les peuples desesperez de l'oppression des imposts; le Clergé est à nostre disposition, & avec cela l'argent d'Espagne, ny les benedictions du S. Pere ne nous manqueront point. Il y a treize Princes du sang de Lorraine, tous capables de commander une armée: Quoy, ne sçauroient-ils desarçonner deux Favoris, l'opprobre & la haine de la France? Et quant à cette autorité du Roy qui vous retient si fort, c'est apprehender un nom, & avoir peur d'une ombre: il l'a laissé perir il y a long-temps, & s'est ensevely luy mesme avec elle dans ses voluptez. Ne le redoutez point tant, je vous prie, ce n'est plus celuy qui estoit adoré des peuples, il y a dix ans; ce n'est plus cét Alexandre qui gagnoit les batailles de Jarnac & de Montcontour. Et aprés tout, ne vous imaginez pas qu'il vueille sacrifier sa personne & son Estat, pour maintenir ses Favoris; Quand le feu sera pris aux quatre coins & au milieu du Royaume, que les Parlemens, les Villes, les Communautez l'accableront de remontrances, personne ne les soûtiendra, tout le monde leur courra sus, & quelque forte que soit son affection, il faudra bien qu'un plus grand embrazement l'esteigne.

Le Cardinal de Guise de soy-mesme chaud & boüillant, embrassa aussi-tost cét avis: le Duc de Nevers aussi, quoy que plus moderé, fut vivement touché de ces raisons; Et tous deux le presserent si fort qu'il se resolut de les croire: de telle sorte neanmoins qu'il ne se declareroit point qu'aprés s'estre assuré de quantité de places necessaires pour son dessein, comme d'Arles & de Marseille en Provence, de Bordeaux & de Poitiers en Guyenne, d'Orleans, de Tours & de Nantes sur la riviere de Loire, de Valence & de Grenoble en Dauphiné, de Rheims & de Châlons en Champagne, d'Evreux, Lisieux & Bayeux en Normandie, & de plusieurs autres. Cette resolution prise, ils commencerent à travailler en diligence à l'execution: ils conferoient souvent ensemble, mais jamais en public, feignant de n'estre pas bien d'accord. Le Cardinal passoit de nuit par dessus la muraille du jardin de son Hostel de Saint Denis pour entrer dans la galerie du Duc de Nevers, n'estant accompagné que du Secretaire Pericard; & l'Archevesque de Lyon logé là auprés, alloit à minuit chez luy, où se trouvoient ceux qui pouvoient servir à leurs intrigues. Tous les mal-contens, qui estoient en grand nombre, se rangerent sous leur protection, & leur voüerent leur service. De ceux-là estoient le Comte de Brissac, la Chastre, d'Entragues & Mandelot: le premier irrité de ce qu'on luy

Le Cardinal de Guise & Nevers suivent l'opinion du Duc de Mayenne.

Le Duc de Guise veut auparavant s'asseurer de plusieurs Villes.

Seigneurs mal-contens qui se rangent avec eux.

Brissac, la Chastre, Entragues, Lansac, S. Luc, Mandelot, &c.

avoit osté les emolumens de la Charge de Colonel des bandes de Piémont, qui estoit comme hereditaire en sa Maison ; le second, de ce qu'aprés la mort de Charles IX. on n'avoit pas assez consideré ses services ; le troisiéme, de ce qu'estant Gouverneur d'Orleans, on luy avoit refusé le Gouvernement de la Province, pour le donner à Chiverny homme de robe, & d'ailleurs de ce que le Duc d'Espernon avoit mal-traité son fils ; & Mandelot fâché de ce qu'on luy vouloit oster son Gouvernement de Lyon, pour le joindre au Marquisat de Saluces & Dauphiné, & le donner à la Valette frere du Duc d'Espernon. Guy de S. Gelais-Lansac, François de S. Luc, Hubert de Garde-Vins, animez d'avoir esté privez de la faveur, où ils avoient eu bonne part, s'en mirent aussi des premiers. A ceux-là se joignirent les Comtes de Sault, & de Suse, Breauté, Sourdiac, Beauvais-Nangy, & plusieurs autres ; entre lesquels eut esté Biron, si on luy eut fait toucher la somme de cent mille écus, mais faute d'argent contant, il leur échapa. Ils avoient aussi leurs supposts & leurs emissaires dans toutes les grandes Villes, & dans toutes les Compagnies souveraines, principalement dans Paris, qui se découvrirent aprés la mort de Monsieur : & de longue-main ils s'estoient affidés quantité de braves Gentils-hommes & de hardis Capitaines, comme Meneville, Sacremore, Rhosne, S. Paul, Guitaud, & cent autres, dont nous parlerons dans l'occasion, qui estoient prests de tout hazarder pour leur service.

Ils gagnent à eux le Cardinal de Bourbon.

Avec cela, parce qu'ils estoient étrangers, & que les Soldats ny les Peuples n'ont point accoûtumé de s'émouvoir en France que sous le nom d'un Prince du sang, ils n'avoient pas oublié d'en gagner un, sçavoir le Cardinal de Bourbon : qui pour avoir esté nourry dans une vie oyseuse parmy des Moines, & d'ailleurs, ayant amolly ce qu'il avoit de vigueur dans les plaisirs, ressembloit bien à son frere Antoine de Bourbon, en ce qu'il se laissoit entierement posseder. Loüis de Minturne Abbé de Castres, l'avoit gouverné durant plusieurs années, mais il n'avoit jamais voulu permettre que les Guises en approchassent, soit qu'il craignist, comme il connoissoit la foiblesse de son Maistre, qu'ils ne le possedassent pour y en mettre quelque autre, soit qu'il preveust le peril où leurs intrigues devoient embarrasser ce bon-homme. Cet Abbé estant mort vers l'an 1580. André de Rubempré grand Chambellan du Cardinal, & issu d'un bâtard de la Maison de Bourbon, luy succeda : celuy-là n'eut pas les mesmes pensées, car son avarice luy ayant fait prendre de l'argent des Guises, il leur voüa son service & leur livra son Maistre. Ce que les Partisans du Roy de Navarre sceurent bien exprimer par un petit Tableau qu'ils envoyerent au Cardinal, fort curieux de peintures ; Ils l'y avoient peint à genoux priant Dieu dans son Breviaire, avec trois ou quatre Moines à ses costez, & derriere luy le Duc de Guise montrant une bourse à Rubempré, de la bouche duquel sortoient ces mots du mal-heureux Judas, *Quid vultis mihi dare & eum vobis tradam?* Donc par l'entremise de cet homme interessé, & du Pere Mathieu, ils luy representerent qu'il estoit premier Prince du sang, & qu'il devoit preceder le Roy de Navarre son neveu, comme estant plus proche de la tige Royale d'un degré, parce qu'en degrez collateraux representation n'avoit point de lieu. Sur cela ils luy apportoient les vieilles Coûtumes de Paris, quelques Loix interpretées à leur mode, divers exemples pris des Histoires, & autres semblables raisons : dont ils firent mesme composer un Livre par je ne sçay quel Jurisconsulte nommé Mathieu Zampini de Recanat, de qui le nom & la doctrine estoient bien au dessous d'une si grande question. Et afin de faire mieux couler dans son esprit ces ambitieuses pensées, ils les animoient du zele de la Religion, luy representant, Qu'il ne devoit point ceder son droit d'aînesse au Roy de Navarre, qui estant heretique en abuseroit à la destruction de la vraye Foy ; que puis qu'il estoit un des pilliers de l'Eglise, il estoit obligé de l'honorer & de la soûtenir par cette prerogative, & qu'il en seroit responsable à Dieu qui la luy avoit donnée pour sa gloire, & pour le bien de la Religion. Enfin ils le prescherent tant qu'ils luy persuaderent cette fausse opinion ; dont estant une fois preoccupé, il commença, ainsi qu'ils le souhaittoient, à prendre de la jalousie contre le Roy de Navarre son neveu, & à favoriser ouvertement toutes les parties qui se dressoient, pour l'éloigner du Gouvernement & de la Cour.

Par l'entremise de Rubempré son favory.

Luy mettent dans l'esprit qu'il est premier Prince du sang.

A cause dequoy il devint jaloux du Roy de Navarre.

Guises tâchent d'attirer Monsieur par diverses propositions.

Ils avoient aussi voulu tenter l'esprit de Monsieur pour se l'associer : à cause dequoy, aux nouvelles de la folie d'Anvers, le Duc de Guise avoit offert au Roy d'y mener dix mille hommes pour le dégager ; & bien que cela eust esté pris plûtost pour une

une marque de conspiration que de bonne volonté, il ne laissa pas voyant ce Prince mal-content & desesperé, de l'inciter à quelque remuëment, luy proposant tantost de se faire Chef du party Catholique, tantost de demander les mesmes avantages que son frere avoit eus du vivant de Charles IX. tantost de delivrer la Reyne d'Escosse, afin de subjuguer l'Angleterre, aprés la conqueste de laquelle il se vangeroit hautement des Holandois & du Prince d'Orange causes de sa ruine. Monsieur aussi prompt à embrasser toutes sortes de desseins qu'à les laisser, entendit fort volontiers toutes ces propositions: mais comme il sçût que les Deputez des Païs-bas sollicitoient le Roy de les recevoir sous sa domination, le desir de conserver cette souveraineté se rallumant plus fort dans son esprit, il partit aussi-tost de Chasteau-Thierry, où il estoit, & vint estant peu accompagné trouver le Roy: non toutefois sans avoir pris de luy une promesse contenant de grands sermens, qu'il luy laisseroit la liberté de s'en aller quand il voudroit, laquelle il mit en main tierce, de peur qu'on ne la luy ostast. C'estoit durant le Carnaval qui tomboit cette année là vers la fin de Février que ce Prince arriva au Louvre, au grand étonnement de toute la Cour, qui le vid plûtost à genoux devant son frere, luy demander tres-humblement pardon, qu'elle ne sçût les nouvelles de son arrivée. Le Roy l'ayant accueilly plus gracieusement que jamais, tous les Courtisans & les Favoris mesme se mirent à l'accompagner avec de grands respects: & durant qu'il fut à Paris, on le regala magnifiquement avec de somptueux festins, Balets, & autres divertissemens, dont le Roy estoit toûjours extrémement prodigue. Mais ce Prince inquiet & deffiant ne pût pas souffrir long-temps l'air d'une Cour où il avoit reçû tant d'injures, & s'en retourna à Chasteau-Thierry sept ou huit jours aprés.

Son arrivée inopinée à la Cour.

N'y demeure que huit jours.

Durant son sejour à Paris, Philippe de Mornay-du-Plessis Gentil-homme d'ancienne Maison, mais aussi noble par sa plume que par son épée, apporta au Roy des indices assurez de la grande conspiration qui se tramoit contre son Etat, par le Roy d'Espagne, le Duc de Savoye, les Guises, & le Duc de Montmorency. Il luy montra sur ce sujet une lettre qui avoit esté prise dans la poche du Viceroy de Valence, où estoient ces mots, *aujourd'huy la guerre a esté resoluë contre la France*: & luy fit voir secretement un nommé Beauregard, qui luy dechifra toute cette intrigue. Ce Beauregard estoit un des gens de Lesdiguieres, bon soldat & homme d'esprit, qui ayant esté par luy envoyé en Savoye interceder pour les Religionnaires des valées, feignit d'estre zelé Catholique, & se mesla si avant dans le secret du Duc, qu'il découvrit tout le mystere; entre autres choses, il apprit qu'il vouloit se saisir de quelques Villes de Provence, specialement de celle d'Arles, par le moyen d'un nommé Espiard neveu d'Anselme, qui avoit des artifices de guerre auparavant inconnus, mais dont il fit luy-mesme une funeste épreuve, ayant esté tué de l'éclat d'un nouveau petard qu'il essayoit. Or ayant fait son rapport à Lesdiguieres de tout ce qu'il avoit appris, & Lesdiguieres l'ayant adressé au Roy de Navarre, ce dernier l'envoya au Roy: auquel il conta tant de particularitez & de circonstances de ces desseins, que Sa Majesté n'en pouvoit douter; Joint que le Roy recevoit cent autres avis de tous costez qui confirmoient entierement celuy-là. Car bien que leurs conjurations fussent couvertes avec beaucoup de secret & d'artifice, ils avoient neanmoins tant de surveillans qu'on découvroit tous leurs desseins; & mesme les entretiens qu'ils avoient eus avec leurs plus grands confidents. On luy rapporta un jour, Que le Duc de Guise estant allé voir, une aprésdinée, la Duchesse « de Nemours sa mere qui estoit malade au lict, luy avoit tenu de fort longs discours, « qui contenoient en substance, Que le Roy estoit tout perdu en ses devotions, & « Monsieur tout pourry dans les entrailles; partant qu'il estoit temps de penser à « eux, de faire les doux yeux au Cardinal de Bourbon, d'avoüer la Reine-Mere, qui, « selon sa coûtume, seroit du costé des plus forts: & pour le Roy de Navarre, qu'il « estoit trop loin pour venir à temps: sur tout qu'il ne faloit point abandonner Paris; « Là-dessus, que la Dame l'avoit averty de ployer cependant à tout ce qui pourroit « choquer le Roy, de ne se formaliser de rien, & particulierement de s'abstenir des « boutades aux mignons. Tous ces avis donnoient une grande frayeur au Roy, principalement quand il pensoit qu'il avoit affaire à Philippe qui abregeoit les differends par des voyes aussi inévitables que méchantes, & qu'il se representoit les depositions de Salcede, l'attentat de Jaureguy, & les frequentes conspirations sur la vie de la Reine Elizabeth. Ce qu'il y avoit de pis, c'est que Sa Majesté ne pouvoit pas s'empescher d'en faire paroistre quelque chose aux Guises, qui en accusoient,

Le Roy de Navarre donne avis de leur conjuration par le Plessis Mornay, qui mene Beauregard.

Discours des Guises rapporté au Roy.

à tort, l'infidelité de Monsieur; il les regardoit comme ses ennemis, tenoit divers conseils où ils n'estoient point appellez, marchoit plus accompagné qu'à l'ordinaire, & faisoit monter quantité de canons sur la terrasse de la Bastille, la bouche tournée vers la Ville: mais aprés tout il n'osoit passer outre, & ne sembloit les menacer que pour les avertir.

Le Roy souhaittoit d'avoir prés de luy le Roy de Navarre.

Dans ces alarmes, que luy donnoit le danger present, & dans les soucis de l'avenir que luy causoit la maladie mortelle de son frere, il eust bien souhaité avoir auprés de luy le Roy de Navarre pour support & pour conseil; & par ses discours il témoignoit assez clairement qu'arrivant la mort de Monsieur, ce Prince estoit son heritier presomptif. Ce qui ne fâchoit pas moins la Ligue qu'il réjoüissoit le Roy de Navarre, mais pourtant ne luy pouvoit faire prendre assez de confiance pour venir en Cour, dautant qu'il connoissoit trop la foiblesse du Roy & la force de cette conjuration, qui peut-estre l'eust porté à celebrer une seconde saint Barthelemy, comme Charles IX. avoit esté forcé à faire la premiere, contre la foy donnée.

Il prepare la guerre contre Montmorency.

Cependant le Roy estoit vivement poussé par le Duc de Joyeuse à se venger de cette conjuration sur Montmorency, comme sur le principal boute-feu, & à faire marcher une armée en Languedoc; dont Monsieur, tout malade qu'il estoit, briguoit le commandement. Déja se faisoit une levée de six mille Suisses, & quatre mille François avoient ordre de tenir la route de Lyon, les Religionnaires, les Ligueux & les Montmorencis estans tous en crainte de cét armement, & les plus sages mesme en doute où il devoit fondre : quand on vint dire à la Cour le vingtiéme de May, que Monsieur, qui estoit phtisique formé & avoit une veine rompuë prés du foye, estoit à deux doigts de la mort. Une miete de pain qu'il avala de travers dans un verre de ptisane luy ayant ému la toux avec de grands efforts, le sang ou plûtost la sanie s'estoit dégorgée en telle abondance par haut & par bas, que de cette évacuation s'estoit ensuivy une defaillance : de sorte que son poux s'estant déja retiré jusqu'au coude, tous les Medecins avoient crû qu'il ne pouvoit plus vivre que trois heures; neanmoins il vescut encore quarante jours entiers dans une fiévre lente, qui l'ayant desseiché jusqu'aux os, le fit mourir le dixiéme du mois de Juin, sur la trente-uniéme année de sa vie; qui certes parmy de grands vices avoit eu beaucoup de rayons de vertu : car ce Prince ne manquoit pas de vivacité, de promptitude, d'affabilité, d'éloquence, de magnificence, de subtilité, & sçavoit si bien cacher son humeur que personne ne la connoissoit, quoy que dans ses boutades il ne suivist que trop legerement les conseils de ceux qui estoient auprés de luy. Sa fin expia le blâme d'inconstance & d'irreligion dont sa vie avoit esté noircie : il souffrit les douleurs de son mal avec une merveilleuse constance, & ne montra point qu'il en sentist aucune autre que celle que doit avoir un bon Chrétien pour ses fautes, repetant souvent qu'il mettoit toute son esperance au merite de la Croix, & au precieux sang de JESUS-CHRIST. Par son testament, qu'il fit avec la permission du Roy, il le supplia de luy vouloir pardonner ses remuëmens, de recompenser ceux qui s'estoient ruinez à son service, & de payer trois cens mille écus de dettes qu'il avoit faites pour la guerre de Flandres, afin qu'il ne fust point dit qu'il emportoit dans le tombeau les larmes & les soûpirs des mal-heureux qui l'avoient assisté dans son besoin; Qu'il plust donc à Sa Majesté d'employer à son acquit les grands deniers qui se pourroient dépenser à la pompe de ses funerailles, parce qu'il ne demandoit point une magnifique & somptueuse sepulture; mais un monument eternel dans le cœur des siens. En recompense dequoy, il donnoit à Sa Majesté tout le droit qui luy pouvoit appartenir sur les Païs-bas, & sur la Seigneurie de Cambray, luy recommandant affectueusement les Habitans de cette Ville. Mais tout au contraire de ce que ce Prince avoit souhaité, le Roy ne tint conte de payer ses dettes, ny de considerer ses serviteurs, aussi ne l'y avoit-il jamais obligé; & dépensa deux cens mille écus à luy faire des funerailles Royales, où luy-mesme, contre la coûtume des Roys ses predecesseurs, alla avec la Reine sa femme donner de l'eau beniste au Corps dans l'Eglise de saint Magloire : ainsi qu'il se void avec toute la description de cette pompe dans le Ceremonial de France, dressé par Theodore Godefroy, tres-sçavant en nostre Histoire. On parla diversement des causes de cette mort : ses ennemis publioient qu'elle provenoit des fautes de sa jeunesse, les autres en accusoient la mauvaise constitution de ses entrailles, & plusieurs croyoient, quoy que ce fust, qu'on y avoit bien aidé. Luy-mesme, à ce que remarque le Journal de Henry III. se plaignoit de s'estre toûjours mal porté depuis la bonne chere qu'on luy avoit

Monsieur tombe malade à Chasteau-Thierry,

& en meurt.

Ses vices & vertus.

Ce qu'il ordonna par son testament.

Magnifiques funerailles de Monsieur.

Divers bruits sur les causes de sa mort.

faite à Paris au Carnaval. Surquoy certes il ne faudroit pas beaucoup se fonder, parce que la plûpart des Grands ont accoûtumé d'avoir de ces soupçons, si les Chirurgiens qui l'ouvrirent n'avoient trouvé ses entrailles toutes pleines d'erosions & de marques livides, avec une puanteur extraordinaire.

Comme il avoit bien fait plus d'ennemis que d'amis, on ne sçavoit sur qui rejetter ce crime: mais la plus commune voix disoit, que c'estoit le premier acte de la Tragedie dont Salcede avoit fait le prologue, & que les Espagnols avoient executé en France avec le poison, ce qu'ils avoient manqué aux Païs-bas par le fer. Ce qui confirma le plus cette opinion, ce fut deux horribles attentats, qui éclaterent presqu'au mesme temps sur les personnes de la Reine Elizabeth & du Prince d'Orange: Car ce Prince fut mal-heureusement tué dans sa maison le dixiéme de Juillet, par un assassin nommé Balthazar Gerard natif de Villefans en Franche-Comté, qui le blessa à mort d'un coup de pistolet; & la Reine découvrit, à la bonne heure, le méchant dessein d'un certain Guillaume Parry naturel Anglois qui s'estoit chargé de l'assassiner, comme elle se promeneroit dans son parc: ainsi qu'il est plus au long raconté dans les Histoires de ces païs-là, & dans les Relations du temps. Les Espagnols celebrerent publiquement les réjoüissances de la mort du Prince d'Orange, comme si de ce coup ils eussent conquis tous les Païs-bas, & en firent des feux de joye en plusieurs endroits, déchirant sa memoire avec les plus atroces injures que leur vengeance leur pouvoit suggerer: mais les Provinces-unies en menerent grand dueil, & luy ordonnerent de magnifiques funerailles, l'honorant comme l'unique fondateur de leur liberté, & l'estimant aussi heureux d'estre mort pour sa patrie aprés l'avoir delivrée, qu'ils estoient mal-heureux d'avoir perdu un si grand Prince. Lequel aprés avoir degagé ces païs de la violence Espagnole, avoit, comme une puissante digue, avec une merveilleuse force d'esprit & une incroyable vertu, soûtenu le choc des plus furieuses tempestes qui les vouloient derechef submerger; demeurant * *toûjours tranquille parmy les bourrasques* des Espagnols, & leur montrant un courage plus relevé à l'heure qu'ils croyoient l'avoir renversé tout à fait. Ce Prince laissa de quatre femmes qu'il avoit épousées successivement douze enfans, sçavoir dix filles & deux fils, le premier nommé Philippe Prince d'Orange, qui estoit alors prisonnier entre les mains des Espagnols, où il demeura long-temps: & le second appellé Maurice. Auquel, en reconnoissance des grands services de son pere, & dans l'esperance qu'ils avoient que ce noble rejetton égaleroit avec le temps la grandeur de sa tige, * les Etats donnerent le gouvernement de Holande, Zelande & Westfrise, avec l'Admirauté de la mer, quoy qu'il eust à peine dix-huit ans. Les Espagnols ont bien senty depuis à leur dommage quel Prince c'estoit: car si tost que la conduite des affaires luy eut esté commise, il arresta non seulement leurs progrés, mais il regagna l'avantage sur eux, & raffermit plus puissamment que jamais l'estat des Provinces unies, qu'ils avoient si fort ébranlé depuis la mort de son pere, qu'à peine eussent-elles pû se maintenir par une autre vertu que par la sienne.

On en accusoit les Espagnols.

Deux horribles assassins, dont l'un tué le Prince d'Orange, l'autre manque la Reine Elizabeth.

Grand dueil des Païs-bas pour la mort du Prince d'Orange.

* Sa devise estoit *Saevis tranquillus in undis.*

Maurice son second fils fait Gouverneur de Holande.

* Il portoit pour devise un Sion renaissant d'un arbre coupé, *Tu surculus arbor.*

Aprés le depart de Monsieur, la Flandre & le Brabant estoient demeurez dans une extrême confusion; Et tant s'en faut que les Etats assemblez à Midelbourg y apportassent quelque remede, qu'au contraire les Deputez de Flandres y susciterent mille broüilleries, à dessein, sembloit-il, d'empescher l'union qui estoit necessaire pour s'opposer aux Espagnols. A quoy ils estoient poussez principalement par la malignité des Gantois, & par les intrigues de Charles de Croüy Prince de Chimay Gouverneur de cette Province, homme naturellement volage & inconstant, par consequent sujet à trahison: lequel soit à dessein de servir les Espagnols, comme depuis il s'en vanta, soit qu'en effet il en eust reçû quelque offense, ou qu'il tendist à son agrandissement en changeant de party, s'estoit retiré à Sedan trois ans auparavant, & y avoit renoncé à la Religion Catholique, & au service du Roy d'Espagne. Aprés, il s'estoit venu ranger auprés de Monsieur, comme il estoit à Gand; où pour signaler sa nouvelle conversion, il avoit fait imprimer un Manifeste tres-injurieux contre le Roy d'Espagne, & s'estoit montré cruel ennemy des Catholiques, jusqu'à promener par les ruës un Prestre revestu de ses habits Sacerdotaux, parmy les huées d'une mutine populace. Mais en cachette il estoit un des principaux boutefeux qui entretenoient les aigreurs, & l'inimitié d'entre les Flamans & les François, dont s'ensuivit enfin le tumulte d'Anvers: aprés lequel il gagna si adroitement la faveur du peuple, en criant sans cesse contre les François, & calomniant le

Estat des affaires des Païs-bas, depuis le depart de Monsieur.

Troubles par la malice des Gantois & du Prince de Chimay.

Ses trahisons.

Prince d'Orange de ce qu'il travailloit à les reconcilier, qu'il obtint le gouvernement de la Flandre. Alors il n'oublia aucune de ses intrigues pour souffler de plus en plus le feu de la division, & ramener le païs sous la domination Espagnole : tellement qu'il separa la Flandre des autres Provinces, en luy proposant de traiter avec Casimir qu'il sçavoit bien ne leur estre point agreable, ny assez puissant pour les maintenir. Les Gantois d'autre part continuans toûjours leurs mutineries, s'estoient divisez en deux factions, dont l'une vouloit rappeller Imbise qui s'estoit refugié dans le Palatinat. Pendant leurs disputes, le Marquis de Roubais & Montigny prennent le Sa, & le Duc de Parme Hulst, Axele & Ruremonde, par la trahison de Servas Steelandt Baillif du païs de Vaes. Au mesme temps Imbise estant rappellé oblige les Gantois à traiter avec l'Espagnol, auquel les Anglois mal payez livrent Alost, tandis que Jean-Baptiste Taxis surprend Zutphen par stratageme : mais enfin la faction contraire ayant repris cœur, se saisit d'Imbise & de ses complices, qui perdirent la teste sur un échaffaut quelques mois aprés ; & les Gantois devenus plus sages, mais sur le tard, se rejoignirent avec la generalité des Etats. Cependant Ypre se rendit au Duc de Parme, qui la tenoit bloquée depuis cinq ou six mois ; & le Prince de Chimay conduisit si bien ses pratiques, qu'il remit Bruges & la contrée d'alentour sous l'obeïssance de l'Espagnol : mais il ne pût entraîner avec luy Ostende, l'Escluse & Dam, comme il se l'estoit promis : ensuite dequoy il abjura la nouvelle Religion, montrant par ces divers changemens qu'il n'en avoit point du tout. Les affaires des Provinces-unies declinoient ainsi, lors que fut tué le Prince d'Orange, qui seul estoit capable de les restablir. Sa mort leur abbatit extremément le courage ; principalement aux Gantois, qui s'estant reconciliez avec luy, aprés avoir arresté Imbise, mettoient toutes leurs esperances en sa vertu : tellement que voyant leur ville bloquée de tous costez, & nul endroit d'où pût venir leur delivrance, ils baisserent le cou sous le joug d'Espagne, & racheterent leurs vies & le pillage de leurs maisons par une grande somme de deniers. Le Duc de Parme y rebastissant aussi-tost la citadelle, espouventail des marchands, depeupla par ce moyen la ville de plus de la moitié de ses habitans, qui se retirerent en Holande & en Angleterre : Puis s'estant ainsi rendu maistre de toute la Flandre, à l'exception de l'Escluse & d'Ostende, (car peu auparavant il avoit encore repris Denremonde & Wilwoorde) il appliqua toutes ses forces à reduire Anvers, d'où dependoit la conqueste de tout le Brabant ; & il la bloqua si estroitement par les canaux qu'il tira, les forts qu'il bastit, & les ponts qu'il dressa sur la riviere de l'Escaut, dont il vint enfin à bout avec de grandes despenses & sept ou huit mois de temps, qu'il estoit impossible de la sauver, à moins d'y aller avec une tres-puissante armée.

Factions à Gand.

Cependant les Espagnols prennent Hulst, Axele, Alost & Zutphen.

Imbise decapité à Gand.

Chimay remet Bruges sous le joug Espagnol.

Gand rentre sous la domination Espagnole.

Parme bloque Anvers.

Or les Provinces-unies, aprés avoir perdu presque autant de temps à deliberer sous quelle protection elles se devoient jetter, les uns demandant Casimir, les autres la Reine d'Angleterre, & le premier leur semblant trop foible & trop empéché à ses propres affaires, comme l'autre trop irresoluë, & le gouvernement des Anglois insupportable : ils conclurent enfin de se donner au Roy de France. Ils envoyerent donc vers luy une grande Ambassade composée de trois Deputez de chaque Province, qui avoient ordre de prendre pour chef & mediateur de leur negociation Pierre de Melun Prince d'Espinoy, qui plus affectionné à sa patrie que son frere le Marquis de Risbourg, avoit suivy le party des Etats & s'estoit retiré en France avec Monsieur, où il avoit épousé une femme de la Maison de Bourgs-Montmorency. Ces Deputez, tous avec grand equipage, & accompagnez de quatorze Navires de guerre, prirent terre en France l'onziéme jour de l'année 1585. Ils furent bien receus & defrayez par tout aux dépens du Roy : mais comme Sa Majesté redoutoit extremément les dangers de la guerre, & la puissance de la cabale Espagnole, qui dominoit jusques dans son cabinet, elle les fit arrester un mois entier à Senlis, avant que leur oser permettre de paroistre à la Cour. Pendant ce temps-là l'Ambassadeur d'Espagne joignant ensemble remontrances, plaintes & menaces, fit tous ses efforts pour l'empescher de leur donner audience ; estant secondé en cela par la Reine-Mere, qui ne vouloit point de ces guerres estrangeres, parce qu'on n'y avoit aucun besoin de son entremise, mais desiroit plûtost des broüilleries entre le Roy & ses Princes, afin d'estre employée à les accommoder. Neanmoins Espinoy, assisté de quelques bons François, particulierement de François de Noailles Evesque d'Ax, du Mareschal d'Aumont, & de Rancher, tâchoient de rabbatre les efforts de cette cabale, & par leurs hardies remontrances en-

Les Provinces unies envoyent une Ambassade en France, pour se donner au Roy.

Il les fait demeurer un mois à Senlis.

1585.

Les bons François l'enhardissent à leur donner audience.

courageoient le Roy à ne point souffrir cette honte ; jusques-là que le zele emporta un jour d'Aumont à luy dire, *Hé quoy, Sire, estes-vous donc sujet du Roy d'Espagne, pour n'oser entreprendre de recevoir des Ambassadeurs sans son congé ? & faut-il qu'un grand Prince traite en cachete une action si glorieuse & si royale qu'est celle de secourir les opprimez, comme s'il traitoit une conspiration infame, & un crime de rebellion ?* Estant donc enhardy par les discours de ces bons serviteurs, il fit venir les Ambassadeurs à Paris, où il leur donna audience le quinziéme de Fevrier, avec de grandes demonstrations de joye & de faveur, & prit leurs offres par écrit, pour en deliberer avec son Conseil. Ceux qui aymoient la paix, estoient ravis de voir que par ce moyen la guerre alloit sortir hors de France, & qu'elle détourneroit de ce costé-là les mauvaises humeurs ; mais ce contentement ne fut pas de longue durée : car Mendoze pressa tant le Duc de Guise de se declarer, qu'il fit à point nommé joüer ses entreprises par toutes les parties du Royaume. De sorte que le Roy se trouvant desarmé & presque seul au milieu d'une faction si puissante & si bien armée, fut contraint de declarer à ces Deputez, la larme à l'œil, qu'il ne pouvoit accepter leurs offres, ny les assister pour cette fois, les assurant neanmoins que si tost qu'il auroit appaisé cette émotion, il ne les delaisseroit pas, les conjurant cependant de perir plûtost les armes à la main *que de se rendre à ces maranes* ; c'estoient ses propres termes. Ce fut là pour la seconde fois que la faction des Guises & des François Espagnolisez, empescha la reünion de ces riches Provinces avec la France ; Et quoy que pour lors elles fussent bien eschantillonnées, neanmoins il leur restoit encore quatre-vingt dix bonnes Villes fermées, bien pourveuës d'artillerie & de munitions, bon nombre de beaux havres, de grandes rivieres, & une merveilleuse abondance de navires de guerre, de vaisseaux marchands, de gens de marine, & de toutes choses necessaires pour la navigation. Mesme quant à l'Artois & au Hainaut, il estoit facile de les reconquerir par force, en y faisant le degast avec une mediocre armée, pourveu qu'on leur retranchast les vivres du costé de France, tandis que la Hollande les eût empeschez d'en tirer d'autre part. Tout ce qui arriva ensuite, Comme Bruxelles, Malines, & plusieurs autres villes & forteresses capitulerent avec le Duc de Parme, & que la grande ville d'Anvers perdit sa liberté, ensemble son éclat & les richesses du commerce : Comme la Reine d'Angleterre refusant d'accepter la souveraineté des Provinces, les prit seulement sous sa protection, & y envoya le Comte de Leycestre : Comme ce Seigneur se fit nommer Gouverneur general sans le consentement de sa Maistresse, & se comporta fort à l'étourdy en toutes choses, ayant de grandes piques avec le Comte de Hohenlo, ou Holac : Comme l'on defera le souverain commandement au Prince Maurice, & comme ce grand homme suivant les traces de son pere maintint heureusement ces Païs dans leur liberté ; ce sont choses à quoy nous ne toucherons point desormais, si par hazard elles n'ont quelque liaison avec nostre Histoire, comme avoient celles dont nous avons parlé.

Est contraint par le remuement des Guises de les abandonner.

La mort du Prince d'Orange m'a fait suivre jusques-là le fil des affaires des Païs-bas. Celle de Monsieur changeant tout à fait les desseins & les interests des factions fut cause que les affaires de France commencerent à se broüiller plus dangereusement que jamais. De son vivant, les Guises le voyant capable d'avoir des enfans, & dans le dessein de se marier, n'avoient point tant de raison, de s'empresser pour la succession du Royaume, ny de pretexte d'émouvoir cette question avec tant de chaleur. Le Roy de Navarre estant aussi plus éloigné de la Couronne, & ne faisant point encore de peur aux Catholiques, comme il n'en avoit point luy-mesme qu'on la luy ravist, ne croyoit pas avoir besoin de tant remuer pour conserver une chose où il avoit peu d'esperance : mais il joüissoit tout doucement du repos que luy donnoient les Edits de pacification. Et quant à la Reine-Mere, elle avoit en ce fils là, toûjours remuant & inquiet, assez dequoy employer son entremise, tantost à le pousser, tantost à le retenir, & pouvoit par ce moyen demeurer la maistresse & comme la souveraine entre les deux freres.

La mort de Monsieur éveille les desseins de diverses factions.

Ainsi la vie de ce Prince arrestant l'ambition des Guises, occupant celle de la Reine-Mere, & tenant celle du Roy de Navarre endormie, estoit comme un Isthme ou langue de terre entre des mers orageuses, qui les empeschoit de faire entrechoquer leurs flots, & de noyer toutes les terres voisines ; Et cette digue estant levée, il n'estoit pas possible qu'il ne s'en ensuivist aussi-tost des troubles & des débordemens furieux. Ils avoient tous trois cette opinion que le Roy estoit incapable d'avoir des en-

De la Reine-Mere, des Guises, & du Roy de Navarre.

sans: le peuple mesme n'ignoroit pas que certaine maladie qui luy avoit osté les cheveux, luy avoit laissé une incommodité qui l'empeschoit de procréer un successeur. Voila pourquoy, si-tost que Monsieur fut jugé à mort par les Medecins, ils commencerent à travailler à leurs desseins avec la mesme chaleur que si la succession eût esté ouverte, & à remuër tout l'Etat pour les faire reüssir. Particulierement le Duc de Guise, & la Reine-Mere; car ce Duc, soit qu'il aspirast à la Couronne, soit qu'il voulût seulement avoir l'administration des affaires, n'y pouvoit parvenir qu'à force de broüiller toutes choses, parce qu'il n'y avoit aucun droit; & la Reine-Mere ayant perdu son employ & son credit par la mort du Duc d'Alençon, ne trouvoit point de meilleur expedient pour rentrer dans les affaires que de les bien mesler, & de se joindre avec luy, comme elle avoit fait autrefois avec son pere du temps de François II. Non pas que ce fût son but ny de l'élever, ny de l'assister: mais de reculer le Roy de Navarre, pour approcher les enfans du Duc de Lorraine & de sa fille. En effet cette Princesse violant les Loix fondamentales de l'Etat pour satisfaire à son ambitieux caprice, tâchoit dés le vivant du Duc d'Alençon de les avancer, & vouloit qu'à la Cour on les traitast de Prince du sang, n'osant pas toutefois les faire encore appeller de ce nom, mais seulement Princes de France. Mesme elle faisoit marcher sa fille devant les autres Princesses, disant qu'elle devoit tenir le rang de fille de France; puis qu'il n'y en avoit point d'autre pour lors: & déja plusieurs fois elle avoit adroitement fondé l'esprit du Roy sur ce poinct, & dans des discours familiers fait souvent tomber à propos que le sang estoit bien morfondu au de là du cinquiéme ou sixiéme degré; que les Bourbons ne luy estoient plus parens que d'Adam & d'Eve; qu'enfin il estoit bien plus naturel de laisser sa succession à ses neveux, qu'à des gens éloignez, & à des ennemis. Par le mot d'ennemis elle entendoit les Princes du sang, qu'elle avoit bien raison de croire tels en son endroit: car de grace ny d'amitié avec eux, elle n'en avoit jamais eu, ny n'en pouvoit jamais esperer: & quelque amitié ou bon office qu'elle pust leur témoigner, il n'y avoit point d'apparence qu'ils voulussent mesler dans leurs affaires, un esprit si dangereux, & qui de tout temps avoit conjuré leur perte. Ce fut en partie, pourquoy elle se mit du costé des Guises, & les incita à broüiller contre le Roy de Navarre; à qui d'ailleurs elle vouloit fermer l'entrée de la Cour, & du trône, ayant cette folle imagination que lors qu'elle l'en auroit exclus, elle trouveroit moyen d'y substituer ses petits fils, & sçauroit bien reculer le Duc de Guise derriere les aisnez de la maison. Ce Duc aussi rusé qu'elle, faisoit semblant du commencement de ne pas connoistre sa pensée, & feignoit de se laisser absolument conduire à ses volontez. Mais son intention estoit bien contraire à cette apparence: car comme elle pensoit se servir de luy pour ses desseins, il jugeoit aussi à propos de la flater dans ses esperances, afin de se fortifier dans son credit, & de se servir d'elle à amuser l'esprit du Roy, ou en tout cas, à l'adoucir, si sa levée de bouclier ne reüssissoit pas. Et de cette sorte chacun d'eux aveuglé de son ambition & regardant seulement son but, croyoit tromper son compagnon, mais ne s'appercevoit pas que son compagnon se joüoit de luy. Vous avez assez veu par tout le cours de cette Histoire avec quel secours & par quelles intrigues la maison de Guise s'estoit toûjours efforcée de devancer, pour ne pas dire opprimer, celle de Bourbon. Le Duc de Guise Prince le plus couvert qui fut de son temps, ne disoit pas tout ce qu'il pensoit là-dessus, ny à tout le monde, mais s'ouvrant & se resserrant, selon l'humeur de ceux avec qui il traitoit, il accommodoit avec adresse ses propositions à leurs interests. Car il protestoit avec de flateux respects au Cardinal de Bourbon que son épée ne tranchoit que pour son service, qu'il mourroit avec tous ses amis, ou qu'il le feroit heritier presomptif de la Couronne; & il luy proposoit de le marier avec sa sœur veuve du Duc de Montpensier, qui par ses artifices avoit allumé de l'amour dans le cœur de ce bon homme. Parlant à la Reine-Mere il se mocquoit du Cardinal, qu'il appelloit vieillard & radoteux, & luy faisoit entendre qu'il ne souhaitoit l'avancer que pour exclurre le reste des Bourbons, & faire place aux enfans du Duc de Lorraine. Aux Ministres d'Espagne, il leur persuadoit qu'il amusoit & la Reine-Mere & le Cardinal, & que son veritable dessein estoit de faire tomber le Royaume entre les mains du Roy leur maistre, qui seul estoit assez puissant pour l'acquerir & le conserver, & de qui seulement il pouvoit esperer une digne recompense d'un si grand service. Il tâchoit ainsi d'entretenir les uns & les autres, & ne disoit son secret à personne.

La Reine-Mere vouloit faire regner les enfans de sa fille Duchesse de Lorraine.

Comment elle les approchoit du thrône.

Pour ce sujet elle estoit du party des Guises.

Le Duc de Guise la trompoit.

Luy disoit une chose & en faisoit croire une autre au Cardinal de Bourbon.

Quant au Roy de Navarre, comme il avoit des gens tres-clairvoyans auprés de luy, il n'ignoroit aucune de ces intrigues, & en donnoit souvent des avis au Roy: qui de son costé ayant inclination de l'aimer, & le reconnoissant pour son veritable successeur, l'eust bien voulu avoir auprés de luy: mais pour oster tout sujet de calomnie aux ligueux, il desiroit qu'il changeast de Religion auparavant. Ce Prince estant d'humeur moderée & benigne, d'ailleurs regardant de prés une Couronne où difficilement il pouvoit atteindre s'il faisoit le zelé Huguenot, avoit toûjours montré beaucoup de douceur envers les Catholiques, & mesme quelque respect envers les gens d'Eglise, témoignant en sa conversation, par ses écrits & par ses actions, qu'il n'estoit point si attaché à la croyance qu'il professoit, qu'il ne la quittast, si on luy faisoit voir que l'autre fût la meilleure. Ce fut pourquoy le Roy, se persuadant qu'en cette conjoncture d'affaires, il devoit facilement renoncer à une Religion qui ne luy pouvoit desormais servir que d'empéchement & de scandale, trouva bon de luy envoyer le Duc d'Espernon, principal auteur de ce conseil, pour luy remontrer de sa part qu'il le devoit faire, & l'inviter de venir à la Cour. Il alla donc en Guyenne pour ce sujet, mais sous couleur de visiter sa mere, qu'il n'avoit point veuë depuis sa haute fortune. Le Roy de Navarre qui connoissoit son esprit, & luy vouloit aider à faire paroistre sa faveur, écrivit à la Noblesse de ses païs d'aller au devant de luy & de l'accompagner: luy-mesme s'estant preparé à le recevoir royalement, partit avec cinq ou six chevaux seulement, & le vint surprendre à Saverdun, pour luy témoigner sa confiance. Le lendemain il le receut à Pamiers, l'attendant avec toute sa suite sur un vieux bastion qui commandoit à la porte. En cette Ville, il luy donna audiance secrete dans son cabinet, en presence seulement d'Antoine Ferrier, d'Antoine de Roquelaure, & du Ministre Marmet. Aprés qu'Espernon eut proposé le sujet de son voyage & la charge qu'il avoit du Roy, Roquelaure & Marmet disputerent long-temps ensemble: le premier avec des raisons de Politique, pour luy persuader le changement de Religion, parce qu'une paire de pseaumes, disoit-il, ne devoit point entrer en comparaison avec une Couronne, & Marmet avec des raisons de conscience, pour l'en dissuader. Ensuite Ferrier commandé de dire son sentiment, fut d'avis que ce Roy devoit aller à la Cour rendre ses devoirs à Sa Majesté & se justifier des soupçons que ses ennemis tâchoient d'y donner de sa conduite; mais qu'il n'estoit pas à propos qu'il y demeurast long-temps, parce que le trop long sejour y pourroit causer du dégoût ou des jalousies; Et quant à sa conversion, comme il ne la croyoit point necessaire, ny pour establir l'union entre les deux Rois, ny pour entretenir la paix, ny pour acquerir au Roy de Navarre l'affection des François, il jugeoit qu'elle n'estoit pas à propos. Ce du Ferrier, celebre pour ses ambassades & versé en toutes sortes de bonnes Lettres, particulierement en Jurisprudence, avoit toûjours eu dans l'ame quelques semences de la nouvelle Religion, qui s'estoient accruës sur ses vieux ans par les conferences qu'il eut avec les plus doctes de ce party; Si bien que du Plessis-Mornay connoissant qu'il chanceloit, persuada au Roy de Navarre (qui alors n'estoit pas bien content de Gratins son Chancelier) de l'attirer auprés de luy dans l'esperance de cette Charge, là où il fit profession publique de la nouvelle Religion, estant âgé de soixante & seize ans: dequoy les Religionnaires ne triompherent pas avec moins de bruit que d'une bataille gagnée. Or le Roy de Navarre approuva son opinion pour le dernier poinct, non pas pour le premier, & congedia le Duc d'Espernon avec beaucoup de civilitez en son endroit, & de belles protestations de service & d'obeïssance envers sa Majesté.

Le Roy souhaitoit que le Roy de Navarre fut auprés de luy, & Catholique.

Il envoye Espernon, pour le luy persuader.

Conference de Pamiers sur ce sujet.

Où il ne peut estre induit de quitter sa Religion.

Il eût esté expedient pour le bien des deux Rois que l'on eût apporté le mesme secret à celer cette conference, qu'on avoit apporté à la tenir: mais comme il y avoit à craindre pour les Ministres, que les Catholiques la publiant à leur avantage n'ébranlassent leurs Eglises, il y avoit aussi du danger pour le Roy de Navarre mesme que le Prince de Condé, en qui les Consistoriaux avoient déja plus de confiance qu'en luy, ne se servit de cette occasion pour attirer tout le credit & la bienveillance du party. Ces considerations obligerent le Plessis-Mornay d'en composer un Livre, avec tous les raisonnemens de part & d'autre: mais en pensant fortifier ceux de sa Religion, il fournit un ample sujet à leurs ennemis de calomnier les deux Rois, & de donner de mauvaises interpretations au voyage du Duc d'Espernon. Ils disoient qu'il n'estoit pas allé là pour convertir le Roy de Navarre, mais pour le confirmer dans son heresie: car on voyoit bien par le resultat de cette con-

Le Plessis-Mornay la publie.

Les Ligueux en tirent avantage.

ference qu'il faisoit gloire de demeurer obstiné dans son erreur; qu'ainsi, lors qu'il seroit venu à la Couronne, à laquelle le Roy luy-mesme luy frayoit le chemin par l'oppression des Princes * Catholiques, les Huguenots ayant la force en main renverseroient l'ancienne Religion. Leurs Emissaires alloient semant ces calomnies parmy les peuples, les Predicateurs les trompetoient seditieusement dans les chaires, les Confesseurs les suggeroient à l'oreille, & tous ne manquoient pas d'y joindre la protection de Geneve, l'Ordre de la Jartiere que la Reyne Elizabeth avoit envoyé au Roy par le Comte de Derby, & une pretenduë ligue faite à Magdebourg avec les Protestans d'Allemagne. Puis aprés avoir noircy l'honneur du Roy par toutes les inventions dont ils pouvoient s'aviser, ils n'oublioient pas de recommander hautement la pieté, la valeur & la bonté des Princes Lorrains, qu'ils nommoient le vray sang de Charlemagne, les boucliers de la Religion, & les peres du peuple, insinuant par là assez clairement qu'ils estoient plus dignes de tenir le Sceptre que celuy qui le portoit.

* Les Guises se faisoient ainsi appeller.

Au souffle de ces calomnies, les zelez, les simples & les factieux commencerent à fremir, à se soûlever, à faire des assemblées aux champs & aux villes, à enrôller des soldats, à designer des chefs muets, au billet desquels, les enrôllez devoient se trouver à certain rendez-vous. Sur ce pretexte se réveilla la ligue qui avoit esté commencée à Peronne: ce la Bruyere, dont nous avons parlé, Prevost Curé de S.Severin, Boucher Curé de S. Benoist, Launoy Chanoine de Soissons, autrefois Ministre à Sedan, d'où il s'estoit enfuy pour un tres-infame adultere, Charles Hotman Avocat, & Compan marchand, en furent les premiers confreres à Paris. Ceux-là s'étant entre-donné la foy aviserent de choisir chacun un compagnon, qui avoit le pouvoir d'en faire autant. De cette sorte y entrerent dans peu de temps Loüis d'Orleans & Fontanon fameux Avocats, Caumont & Mignager de la mesme profession, Jean Hennequin-Manœuvre Tresorier de France, Jean Pelletier Curé de S.Jacques de la Boucherie, Jean Guincestre Bachelier en Thelogie, Acarie & l'Huillier Maistres des Comptes, Bussi le Clerc, Emonnot & Crucé Procureurs en Parlement, Louchard Commissaire du Chastelet, la Morliere Notaire, l'Eslû Roland son frere, & plusieurs autres. Les premieres assemblées s'en firent chez Boucher au College de Fortet, que pour ce sujet on nomma le berceau de la Ligue, quelquefois chez Hotman, & chez Crucé, & depuis chez d'Orleans, ou chez Compan. Ses premiers supposts ne se hazardoient qu'avec de grandes precautions d'en parler aux bons Bourgeois; car avant que de leur entamer un si dangereux propos, ils sondoient leurs inclinations & leur humeur: aprés ils les entretenoient sur la malice du temps remply de schisme, d'heresies & tyrannies; de là ils passoient aux insolences des favoris, & à la nonchalance du Roy. Puis ils rapportoient au Conseil ce qu'ils avoient pû apprendre de leurs sentimens; & selon qu'ils les voyoient disposez, ils les catechisoient & tiroient d'eux le serment de fidelité. Ces specieux appasts de Religion & de liberté industrieusement semez parmy un peuple déja extrémement degoûté du gouvernement present, surprirent dans peu de temps grand nombre de personnes, Ecclesiastiques & seculieres, de Palais & de boutique; Et alors ils établirent seize des plus factieux pour veiller sur les seize quartiers de la Ville, aviser à ce qui se passeroit, & faire rapport de tout à leur Conseil. Aprés, quand ils eurent reconnu leur puissance, & qu'ils virent que leur multitude les mettoit à couvert de la recherche, ils oserent bien entreprendre d'envoyer des Deputez par toute la France, qui debitoient cette faction dans les grandes Villes, & aprés qu'ils l'y avoient plantée & bien affermie, s'en retournoient à Paris: où les nouveaux associez entretenoient des Agents & demandoient avis sur les occurrences, y ayant des Deputez pour les entendre & les renvoyer, avec des instructions & promesses de s'entresecourir. Il ne restoit plus pour l'autoriser entierement, que de luy faire confirmer le nom de Catholique par le Saint Pere, & de l'appuyer de l'infaillibilité du chef de l'Eglise. Le Pere Mathieu Jesuite, en ayant donc porté le plan & les memoires à Rome, le Cardinal de Pellevé la presenta en grande devotion au Saint Pere, & la luy recommanda par le merite de ses parens; Les Cardinaux Espagnols la portoient, pour ainsi dire, sur les bras, revêtuë du credit du Roy Catholique; & quelques autres abusez de sa belle apparence, luy donnoient leurs suffrages, comme à un ouvrage de Dieu. Ils s'imaginoient que le Pape luy accorderoit facilement son approbation, parce qu'il sembloit, quelque intention qu'elle pût avoir, qu'elle procuroit necessairement l'exaltation de son autorité. De fait, il ne la rebuta pas d'abord, & luy

Ligue renouvellée à Paris.

Ses principaux supposts.

Ses ordres.

Se multiplie dans les Provinces.

Ils la presentent au Pape pour l'approuver.

luy montra assez bon visage : mais soit qu'il craignît les mal-heurs & le scandale qu'elle pouvoit causer dans un Royaume tres-Chrestien, soit qu'il eût peur d'alarmer les Princes Protestans & d'offenser tellement le Roy qu'il fit ligue avec eux, comme il en estoit instamment sollicité par quelques-uns de son Conseil : il n'osa, ou ne voulut pas l'avoüer par aucun Acte public, & se contenta de l'entretenir d'esperances. Il ne le veut pas.

Le Roy ne manquoit pas de bons avis ny mesme de sollicitations pour étouffer ce monstre dans le berceau, le Roy de Navarre & le Duc d'Espernon luy en découvroient assez toutes les intrigues : mais il manquoit de hardiesse & de force d'esprit pour les reprimer, & croyoit qu'en fermant les yeux pour ne pas voir le mal, il ne le sentiroit point. On avoit beau luy rapporter de tous costez que l'on ne voyoit que gens courant la poste par des chemins de traverse, que Cavalerie & Infanterie qui filoit vers les passages, qu'assemblées qui se faisoient dans des Villes: la Reine-Mere qui vouloit mesler davantage la fusée, luy persuadoit que ces émeutes estoient causées seulement par la crainte que les Catholiques zelez avoient des « Huguenots, sur quelque bruit qui avoit couru d'une ligue par eux formée avec les « Protestans d'Allemagne ; qu'ainsi elles se ralentiroient aussi-tost, pourveu que les « Huguenots ne les irritassent point par quelque nouveau remuëment. « Ainsi parce qu'il souhaittoit que cela fust vray, il le crût facilement, & ne mit aucun ordre à reprimer une si violente faction : sinon qu'il se contenta de defendre par un Edit toutes ligues secretes, assemblées & enroollemens de gens de guerre, sous peine de crime de leze Majesté. Le Roy bien averty de toutes ces menées. La Reine-Mere luy fait croire que ce n'est rien.

Il tâchoit sur tout de retenir le Roy de Navarre, que ces mouvemens avoient alarmé. Vous avez veu qu'il avoit dessein de dépoüiller Montmorency pour l'amour de Joyeuse : mais comme ce Roy luy eut fait representer, qu'il estoit impossible que ses troupes passassent aux portes des Religionnaires du Languedoc sans les effaroucher, il differa cette entreprise, & le pria mesme d'accommoder ces deux Gouverneurs, afin de pacifier la Province. Leurs haines s'estoient si fort échauffées, pour plusieurs rencontres, & tout nouvellement, à cause de la surprise d'un petit Chasteau nommé Sassenon, par le pere du Duc de Joyeuse, qu'elles alloient exciter une sanglante guerre ; où Chastillon obligé de secourir Montmorency son cousin, eût armé les Religionnaires du Languedoc. Le Roy de Navarre retint premierement Chastillon, puis par la negociation de Clervant appaisa la colere de Montmorency, & accorda enfin les deux parties. Reciproquement il demanda au Roy la permission de tenir une assemblée generale à Montauban. Le Roy en fit quelque difficulté, tant parce qu'il ne le pouvoit faire sans donner sujet de murmure aux Catholiques, que parce que son Conseil estoit offensé de ce qu'elle avoit esté assignée auparavant que de la demander : neanmoins desirant le gratifier il luy accorda cette requeste, avec un don de cent mille écus, & voulut que de là en avant il l'appellast *son Maistre* dans ses lettres, comme il faisoit autrefois, lors qu'il estoit en Cour auprés de luy. Dans cette assemblée se trouverent le Prince de Condé, le Comte de Laval, le Vicomte de Turenne, depuis quelques mois sorty de sa prison des Païs-bas, Chastillon, & la pluspart des Seigneurs, qui professoient cette Religion. Believre y alla de la part du Roy, pour demander entr'autres choses la restitution des places, mais il trouva les courages biens resolus à ne les point rendre : & l'assemblée envoya au Roy par Laval & le Plessis-Mornay un cahier de plaintes contenant les inexecutions de l'Edit, qui tendoient à obtenir la prolongation du terme, & sembloient dire que si on leur refusoit une si juste demande, ils seroient contraints de se mettre sur leurs gardes. Le President Seguier, Villeroy & Believre n'estoient point d'avis qu'on leur accordast cette prolongation, parce que c'estoit fortifier une Religion qu'il faloit détruire, c'estoit diminuer l'autorité Royale, & fournir aux Ligueux un pretexte de troubler l'Etat ; Et le Roy estoit de luy-mesme porté à croire ce conseil, n'ayant aucune inclination pour les Religionnaires. Mais les persuasions du Duc d'Espernon qui favorisoit le Roy de Navarre, & la crainte que luy donnerent les Deputez de la resolution opiniastre de leur party, le firent condescendre, aprés de grandes repugnances, à leur laisser les places encore deux ans : dont il leur fit expedier ses lettres à la fin du mois de Novembre. Il craint sur tout d'alarmer le Roy de Navarre. Lequel pacifie le Languedoc, en accordant Joyeuse & Montmorency. Le Roy luy accorde l'assemblée de Montauban, qui demande la prolongation des places. Le Roy la leur accorde.

Une autre chose le menaçoit encore de troubler son repos, & de donner sujet au soulevement des peuples ; c'estoit la charge extraordinaire des imposts, qui estoit extrémement pesante, en comparaison de celle des regnes passez. Il entendoit souvent les murmures de ses sujets, qui crioient contre la multiplicité des offices, mau-

dissoient ces nouveaux Edits, & se plaignoient de la mauvaise administration de ses finances, & de la profusion qu'il en faisoit luy-mesme. Ils luy reprochoient, que les dons de cette année montoient à cinq millions d'écus; Qu'il avoit fait des Edits pour plus de cinquante millions, dont il n'en estoit pas entré deux dans ses coffres; Qu'il en faloit donner une partie aux Favoris pour la cire, aux Intendans des Finances, au Secretaire qui portoit l'Edit en Parlement, aux Gens du Roy pour leurs conclusions, au Rapporteur pour l'avoir favorable, à la Chambre des Comptes, & à la Cour des Aydes; Qu'aprés tout cela, afin d'avoir de l'argent contant, on donnoit le nouvel impost à ferme à la moitié moins de juste valeur; Que des deniers qui estoient apportez à l'Espargne, il s'en perdoit encore une partie dans les mains des Tresoriers; Puis, que le reste achevoit de se consumer par cette pernicieuse invention des Comptans, qui sous ombre d'avoir quelque argent prest pour des parties secretes & pressées, tiroient les plus clairs deniers des coffres publics : non pour entretenir des espions & des pensionnaires chez les Princes étrangers, non pour acheter des places & des hommes d'importance, ou pour recompenser promptement ceux qui apportoient de bons avis; mais pour contenter l'avarice ou le luxe de trois ou quatre personnes. Le Roy desirant donc satisfaire en quelque façon aux plaintes frequentes qu'il recevoit sur le fait de ses finances, il voulut qu'on fit recherche des Financiers, & pour cet effet il établit au Palais une Chambre à qui on donna le nom de Royale, composée de vingt Juges, dix-sept du Parlement, & trois de la Chambre des Comptes, qui commencerent leur séance par le procez des Tresoriers Habert & Jaupitre. En quoy les gens de bien eussent pris grand plaisir, si on eût pressé ces Esponges au profit du Roy & à la décharge de ses Sujets, non pas à l'appetit de quelques Sang-suës de Cour; & qu'en leur permettant de se racheter du gibet moyennant certaine somme de deniers, on n'eût pas fait voir qu'on les recherchoit plûtost pour avoir part au butin, que pour empescher à l'avenir de semblables brigandages. Par la mesme consideration il supprima soixante six Edits, auparavant publiez en Parlement, rabaissa les tailles de sept cens mille livres, & modera un peu ses grandes dépenses, commençant mal à propos par celles de sa table & de sa Maison. Bref sçachant que les Guises avec leurs courtoisies extraordinaires avoient gagné la faveur des peuples, il affecta durant quelques mois à paroistre populaire, se faisant voir en public avec un accueil riant & gracieux, assistant aux Confreries & grandes Messes de Parroisse, & caressant les Deputez des Villes, & les principaux Bourgeois de Paris : mais cette humeur luy passa bien-tost, & il se resserra dans son cabinet, comme auparavant.

Plaintes de ses Sujets sur le mauvais gouvernemét.

Il établit une Chambre Royale, pour la recherche des Financiers.

Rabaisse les tailles, & restraint sa dépense.

Se veut rendre populaire.

Toutes ces precautions, & ces remedes hors de saison, ne changerent point les mauvais sentimens que ce Prince avoit donnez de sa conduite, & ne sceurent adoucir la malignité des factieux; Au contraire, comme ils crûrent l'avoir decredité dans l'esprit des peuples par leurs médisances, ils mirent en avant qu'il le faloit degrader de la Royauté. Certains nouveaux Theologiens osoient bien soûtenir, qu'on devoit deposer un Prince qui s'acquitte mal de son devoir; Qu'il n'y a que la puissance bien ordonnée qui soit de Dieu, autrement qu'elle n'est pas puissance, mais brigandage, contre laquelle doivent s'armer tous les droits, le divin, le naturel & l'humain; Qu'il est aussi absurde de dire que celuy-là soit Roy qui est depourvû d'entendement, comme de croire qu'un aveugle puisse servir de guide; Qu'il y a aussi peu de raison d'appeller chef de Justice celuy qui est tout à fait injuste, comme d'appeller regle une chose qui seroit tortuë & qui auroit besoin d'une autre pour se redresser. Ce mal estoit si universel qu'il s'estoit glissé jusques dans le Corps de la sacrée Faculté de Theologie de Paris : car on dit que le Duc de Guise ne feignit point d'y faire consulter la question de deposer les Rois, & que mesme il alla en Sorbonne vers la fin de l'année, pour demander aux Docteurs s'ils estoient assez forts avec la plume, sinon qu'il le faloit estre avec l'épée. Du moins, il est constant que quelques-uns, specialement des Religieux, s'estoient laissez prevenir à cette opinion violente, & la soûtenoient avec tant de chaleur qu'ils faisoient taire les autres, ou les entraînoient dans leur sentiment; Dieu permettant que cette lumiere inextinguible de l'Eglise Gallicane, fût en quelque façon obscurcie, afin que l'on reconnût qu'il n'y a rien d'infaillible au monde que luy-mesme. Les Religionnaires de leur costé, j'entends ceux qui n'avoient point de part au secret des affaires, fâchez de ce que le Roy les éloignoit des Charges & des faveurs, croyant aussi que les preparatifs de guerre qu'il avoit faits contre Mont-

Les ligueux mettent en avant qu'il le faut degrader de la Royauté.

Le Duc de Guise fait proposer cette question en Sorbonne.

Les Religionnaires de leur costé le déchirent.

morency, estoient des dispositions à une autre S. Barthelemy, le déchiroient avec des médisances aussi trenchantes que les Ligueux. Un des leurs en porta justement la punition pour tous les autres; C'estoit un vieux Gentil-homme du païs Chartrain, nommé Pierre Desguain-Belleville, qui fut trouvé saisi de quelques vers extrémement scandaleux. Le Roy l'ayant fait venir, luy demanda quel motif l'avoit induit à déchirer ainsi la renommée de son Prince? il eut l'effronterie de répondre, *qu'il s'estoit licentié de faire ces vers sur le bruit commun & sur la voix du peuple :* dont le Roy justement indigné, luy repartit, *Que la voix de son peuple estoit qu'on ne faisoit point Justice, particulierement de telles gens que luy, mais qu'on la luy feroit meilleure qu'il ne desiroit.* Cela dit, il le renvoya au Parlement, qui le condamna à estre pendu, & son corps brûlé avec ses libelles diffamatoires. Belleville pendu pour des vers diffamatoires.

Cependant le Duc de Guise s'estoit retiré en son Gouvernement de Champagne depuis quelques mois, sur l'avis qu'il eut qu'on le vouloit arrester, & à son depart avoit juré au President Seguier en maniant sa barbe, qu'on ne la reverroit jamais à la Cour que toute grise. Le Cardinal son frere l'avoit suivy quelques mois aprés, & avoit emmené avec luy son neveu : de sorte qu'on ne doutoit plus qu'ils ne fussent prests à remüer. Il ne leur manquoit qu'un pretexte; & ils estoient bien en peine d'en trouver un plausible, quand ils apprirent que le Roy avoit laissé aux Religionnaires les places de seureté pour deux ans. Alors bien joyeux qu'on leur eust donné ce qu'ils desiroient si fort, ils associerent le Roy d'Espagne à leur ligue & l'en firent comme le Chef, par un traité secret qu'ils firent à Joinville, le dernier jour de cette année mil cinq cens quatre-vingt quatre. De sa part y assistoient Jean-Baptiste Taxis Chevalier de S. Jacques, & Jean de Moré Chevalier de Malthe: au nom des Princes Catholiques, y estoit François de Roncerolles Meneville Procureur de Charles de Bourbon, qui prenoit qualité de premier Prince du sang & legitime heritier du Royaume. Les Ducs de Guise & du Maine s'y trouverent en personne, tant pour eux qu'au nom de leur frere le Cardinal de Guise, & de leurs cousins germains les Ducs d'Aumale & d'Elbœuf: *Lesquels pour la conservation de la Foy Catholique, tant en France qu'aux Pays bas, conclurent une confideration & ligue offensive & defensive, perpetuelle & à toujours pour eux & pour leurs descendans, avec ces conditions. Qu'arrivant la mort du Roy Henry III. le Cardinal de Bourbon seroit installé en sa place, comme Prince vrayement Catholique & le plus proche heritier de la Couronne, en excluant entierement & pour toujours tous les Princes de France, estant à present heretiques & relaps, & des autres ceux qui seroient notoirement heretiques, sans que nul pust jamais regner qui auroit esté infecté de ce venin, ou qui le tolereroit dans le Royaume. Que le Cardinal venant à estre Roy renouvelleroit le Traité fait à Cambray l'an 1558. entre les Roys de France & d'Espagne. Qu'il feroit bannir par Edit public tous les heretiques; Que les Princes François contractans feroient observer en France les saints Decrets du Concile de Trente. Que le Cardinal de Bourbon renonceroit pour luy & ses successeurs à l'alliance du Turc. Qu'ils donneroient ordre que toutes pirateries cesseroient vers les Indes & Isles adjacentes, empécheroient que les Villes des Pays-bas ne seroient plus mises és mains des François, défendroient le commerce avec les rebelles des Pays-bas, & ayderoient par la force des armes le Roy Catholique à reduire les Villes rebelles, & celle de Cambray. Que Sa Majesté Catholique tandis que la guerre dureroit, fourniroit aux Princes François cinquante mille pistolets par mois, dont il en avanceroit quatre cens mille de six mois en six mois. Que le Cardinal luy tiendroit compte de ces frais, s'il parvenoit à la Couronne. Que les Contractans ne pourroient jamais traiter avec Sa Majesté Tres-Chrestienne, ny aucun autre Prince au prejudice de cette ligue. Qu'il seroit gardé place pour signer aux Ducs de Mercœur & de Nevers. Qu'il se feroit deux originaux de ce Traité, dont l'un demeureroit à Sa Majesté Catholique, l'autre au Cardinal, qui se les envoyeroient mutuellement dans le mois de Mars, ratifiez, signez & seellez de leurs seaux : mais qu'il seroit tenu secret, jusqu'à ce que les deux parties en consentissent la publication.*

Les Guises retirez de la Cour.

Traité de la ligue à Joinville avec le Roy d'Espagne.

Les Agents d'Espagne firent incontinent toucher l'argent au Duc de Guise: & outre les sommes promises, ils luy en donnerent encore beaucoup d'autres, pour gagner ceux qu'il jugeoit les plus necessaires à leur dessein. On luy voyoit prodiguer les pistoles à pleines mains: Il en offroit mesme à ceux qui n'en demandoient point; Et ce brillant metail avoit tant de charmes & de vertu, que horsmis ceux qui esperoient de plus grands bien-faits du Roy, il s'en trouva bien peu qui ne fussent à vendre, s'il eût eu dequoy les payer à leur mot. Mais comme toutes les Indes 1585.

Le Duc de Guise gagne plusieurs personnes avec l'argent d'Espagne.

n'eussent pas esté capables de contenter tout ce qu'il y avoit d'ames venales en ce Royaume, il y en eut beaucoup que le dépit d'avoir esté negligez, ou de n'avoir pas esté estimez à un si haut prix, que d'autres qu'ils croyoient moindres qu'eux, rendit ennemis jurez de cette faction. Avec cét argent distribué entre les Princes de sa Maison & ses Capitaines, il enrôlle des soldats dans les Provinces qui estoient le plus à sa devotion, & au mesme-temps mande au Colonel Loüis Fifer qui avoit beaucoup de credit dans les cinq petits Cantons, de luy faire des levées: comme aussi à Christophe de Bassompierre, & à Othon Ploth Capitaine Saxon, d'assembler les Reistres ausquels ils avoient déja donnez des arres. Les Deputez des Provinces-unies estoient alors à Paris, comme nous l'avons dit, qui offroient de se donner à la France, avec des avantages que le Roy ne pouvoit pas refuser, à moins que de blesser son honneur & l'interest de son Etat. La Reine d'Angleterre l'en sollicitoit instamment par son Ambassadeur Henry Stanley Comte de Derby, qui en mesme temps pour noüer une plus estroite amitié entre leurs Majestez, luy apporta l'Ordre de la Jartiere, (il le receut aux prieres de Vespres, les Anglois n'ayant pas voulu assister à la Messe;) si bien qu'ils estoient sur le poinct de faire ensemble une ligue particuliere pour la defense de ces Provinces. Ce fut pour lors que les Agents d'Espagne apprehendant ce coup, qui les eût empeschez de prendre Anvers déja reduit en de grandes extremitez par le Duc de Parme, se mirent à sommer le Duc de Guise qu'il voulust enfin leur tenir promesse, & ils ne luy donnerent point de patience qu'il n'eût entierement levé le masque. Aprés donc qu'il eut mis le Cardinal de Bourbon en lieu de seureté, la Noblesse de Picardie l'estant allé querir au Chasteau de Gaillon où il estoit alors, & l'ayant amené à Peronne avec de grands honneurs, il commença par une Declaration du dix-huitiéme de Mars, qui pourtant n'estoit signée de personne, aussi ne fut-elle point envoyée au Roy. Elle estoit toute pleine d'invectives & d'odieuses accusations contre le gouvernement; dans lesquelles les liguez déchiroient les favoris, nommément les Ducs de Joyeuse, & d'Espernon, comme fauteurs des heretiques, sang-suës du Royaume, ennemis mortels des Grands de l'Etat, & des Cours souveraines, se plaignoient de ce qu'on avoit osté aux Grands la connoissance des affaires & la fonction de leurs Charges, & protestoient qu'ils avoient pris les armes pour reformer ces desordres; rendre la dignité aux Princes, les Charges à la Noblesse, l'autorité aux Parlemens, & la liberté de respirer aux pauvres peuples. Or comme ils eurent reconnu que cette Declaration n'étoit pas si bien receuë qu'ils souhaitoient, parce qu'elle ne parloit point de la Religion, qui est le plus violent ressort des remuëmens; joint qu'il y avoit du danger que les favoris, s'ils continuoient de les mettre en butte, ne fussent forcez de porter le Roy à les pousser jusqu'au bout, & à tout hazarder plûtost que de perdre ceux qu'il aymoit avec tant de passion: ils en publierent une autre douze jours aprés signée seulement du Cardinal de Bourbon, mais parlant au nom des Princes, Prelats, Officiers, &c. dont il se disoit assisté. En celle-là ils faisoient bien les mesmes plaintes contre les favoris qu'en la premiere, mais ils ne les nommoient point, & se prevaloient sur tout de la Religion, rapportant tout ce que ces gens-là faisoient au dessein de subvertir & de favoriser les heretiques; lesquels parvenans, disoient-ils, à la Couronne si le Roy mouroit sans enfans, trouveroient que l'éloignement des Grands, la ruine des Ecclesiastiques, l'abbaissement des Cours souveraines, & la foiblesse des peuples leur auroient tout à fait applany le chemin, pour y faire le méme changement qui avoit esté fait en Angleterre. A la fin il supplioit la Reine-Mere, qu'il nommoit sa tres-honorée Dame, de ne le point abandonner en une si juste cause, d'employer auprés du Roy le credit qu'elle devoit avoir, & que ses laborieuses veilles & ses soins incroyables luy avoient acquis, s'il ne luy avoit esté infidellement ravy par ses ennemis; conjuroit tous Princes, &c. de juger favorablement de ses intentions & de les seconder; declaroit qu'il n'useroit d'aucune hostilité, sinon envers ses ennemis ou leurs fauteurs, & qu'il feroit vivre ses gens de guerre sans aucune oppression du peuple; Protestant luy & ses Confederez de ne poser jamais les armes jusqu'à l'entiere execution de ce qu'ils demandoient, autrement qu'ils y mourroient tous de bon cœur, avec desir d'estre renfermez dans une sepulture consacrée aux derniers François, morts en armes pour le service de Dieu & de leur Patrie. Au reste, comme ils avoient affaire à divers esprits, & qu'ils reconnoissoient qu'il y avoit quelques poincts dans cette protestation qui les pourroient choquer, ils la changerent en plusieurs endroits, & plusieurs fois: de façon qu'à peine en

Marginal notes: Fifer luy fait des levées en Suisse, & Bassompierre en Allemagne. — Deputez des Pays bas sont cause que les Agents d'Espagne le pressent de se declarer. — Ce qu'il fait faire au Cardinal de Bourbon. — Premiere declaration de la Ligue. — Seconde declaration. — Ils y ajoûtent & diminuent.

pouvoit-on trouver une vingtaine d'exemplaires tout à fait semblables. Car dans les uns ils juroient l'extirpation de la nouvelle Religion ; en d'autres ils n'en parloient point de tout : En quelques-uns ils vouloient que le Roy nommast son successeur ; & en ceux qu'ils faisoient voir aux Agents d'Espagne, ils demandoient qu'on remist Cambray au mesme estat qu'il estoit auparavant que Monsieur entrast dans les Païs-bas : mais sçachant que le langage de cet article, estant pur Espagnol, ne seroit pas volontiers entendu des François, ils n'en disoient mot dans tous les autres.

Deux jours auparavant cette Declaration le Roy avoit fait un Edit, dans lequel il se concilioit premierement la bienveillance des peuples, en disant qu'il les avoit deschargez de sept cens mille livres de tailles, & de plusieurs Edits qu'il avoit revoquez, avec intention de continuer à les soulager de temps à autre, selon qu'il le pourroit plus commodement par la cessation de la guerre ; aprés il declaroit que s'il se trouvoit quelqu'un qui fist des levées sans commissions expediées sous le grand seau, ils eussent à s'en desister ; & à faute d'obeïr il commandoit aux Officiers de Justice de s'en saisir, si faire se pouvoit, sinon qu'on leur courust sus au son du tocsin, & qu'on les taillât en pieces. Mais ses menaces non plus que ses prieres, n'estoient que de foibles paroles, qui ne touchoient point des gens armez, & ne retardoient nullement leurs entreprises. L'une des plus avantageuses pour eux, c'estoit de se saisir des Villes du païs Messin, afin d'avoir une porte à faire entrer du secours d'Allemagne. Ils commencerent par Verdun, dont estoit Gouverneur un nommé du Ludieu : là proche estoit le Chasteau d'Oimbé, fort propre pour se mettre à l'affust de cette Ville-là ; c'est pourquoy Saint Paul le surprit, puis Garges que du Ludieu y envoya l'ayant regagné, Saintignon Lieutenant de Verdun & Guitaud trouverent moyen de le corrompre, si bien qu'il la remit entre les mains des Lorrains. Ludieu se voyant bridé par ce Chasteau, se tint mieux sur ses gardes qu'auparavant, & prit un nouveau serment de sa garnison, deffendant sur tout qu'on n'y laissast point entrer Guitaud, dont les menées luy estoient fort suspectes. Il ne pût neanmoins y mettre si bon ordre que le jour de Pâques il n'y fût receu par intelligence, & qu'avec le peuple qu'il souleva en luy donnant l'alarme sur ce qu'on vouloit livrer la Ville aux Huguenots, il ne l'investist luy-mesme dans sa maison. Le Duc de Guise y accourut le lendemain, & l'ayant mis hors du danger & de la place, en laissa le gouvernement à Guitaud. Il se rendit aussi maistre de la ville de Thoul sous le mesme pretexte, mais avec moins de peine. Pour celle de Mets, soit qu'il y eût trop grosse garnison, soit que ses pratiques ne fussent pas bien conduites, il ne pût mettre la main dessus, quoy qu'il la desirast avec une forte passion : non seulement pour la consequence de la place, mais aussi pour en dépoüiller d'Espernon, lequel pourveut sagement à toutes ces surprises : car afin d'en mettre dehors ceux qu'il soupçonnoit de trahison, il y dépescha premierement Montpesat-Tagent & Jacques d'Escaravas par un chemin, & Onufre d'Espagne, Ramefort & Montmas par un autre, dont les premiers y entrerent heureusement, mais les seconds furent attrapez par les troupes Lorraines, & tuez ; puis sur la fin de l'année il y fit un voyage luy-mesme, & en tira le Gouverneur, N. de Lupiac-Montcassin, quoy qu'il fût son proche parent, sur quelque soupçon qu'il eut qu'il s'entendoit avec la Ligue, & y mit Roger de Cominges-Sobole.

Declaration du Roy, fort molle.

Entreprises de la Ligue.

Sur Verdun qui fut pris par Guitaud.

Sur Thoul. Ne peuvent se saisir de Mets.

Espernon y met ordre.

Le Duc de Guise ayant donc vainement tenté cette Ville, s'avança sur les frontieres de Champagne, & s'assura de Châlons & de Mezieres. D'autre costé, le Duc d'Aumale son cousin-germain s'empara de la Picardie, à la reserve des places qu'y tenoit le Duc d'Espernon. Le Duc de Mayenne attira Dijon avec la meilleure partie de la Bourgogne, par sa presence ; & quantité de Villes & Chasteaux dans le Dauphiné, par la faveur de la Noblesse qu'il y avoit charmée avec sa magnificence & ses courtoisies : Brissac leur promit la Ville & Chasteau d'Angers : Entragues chassa d'Orleans ceux qu'il n'avoit pû gagner au party de la Ligue : Bref il n'estoit jour qu'on ne rapportât au Roy le soulevement de quelque place d'importance, ou l'infidelité de quelque Seigneur de marque.

Se saisissent de plusieurs autres Villes.

Parmy tant de mauvaises nouvelles, si quelque chose le consola, ce fut qu'ils manquerent les deux plus importantes Villes qu'ils eussent pû gagner, sçavoir Marseille & Bordeaux. Le Duc de Nevers desirant passionnement d'avoir un Gouvernement, car il n'en avoit pû obtenir depuis qu'il s'estoit deffait de celuy de Saluces, avoit fait partie de s'emparer de la ville de Marseille, par le moyen de laquelle il eût esté mal-

Manquent Marseille & Bordeaux.

tre de celuy de Provence. Pour ce sujet il s'estoit avancé jusqu'à Avignon, feignant de vouloir faire un voyage aux bains de Luques, & delà à Rome, pour y accommoder quelques affaires domestiques avec son frere le Duc de Mantoüe, dont ils avoient compromis entre les mains de certains Cardinaux. Il avoit aussi, sous pretexte d'avoir escorte contre les Pirates Turcs, fait venir quatre galeres du Duc de Florence, extremément chargées d'Infanterie qui avoient pris leur poste hors la chaîne du port, & attendoient là le signal de l'execution. Cette année, estoit second Consul de la Ville, Loüis de la Motte-Dariez homme fort entreprenant & actif, mais non moins factieux & temeraire, qui ayant la principale autorité en l'absence d'Antoine d'Arene premier Consul pour lors deputé en Cour, devoit avec sa cabale donner entrée à ces galeres, & aux troupes que Vins avoit levées pour ayder à faire le coup. Vins estoit fils d'un Honoré de la Garde, qui estant Intendant des affaires du Comte de Carces, avoit par intrigues & par souplesse épousé sa sœur, vieille fille & mal pourveuë de beauté : en faveur dequoy ce Comte avoit obligé la Reine-Mere de luy donner une Charge de President au Parlement d'Aix. De ce mariage estoit né ce Vins dont nous parlons, qui tirant du sang maternel un esprit fier & hautain & un courage ardent & audacieux, avec des qualitez plus éclatantes que vertueuses, avoit esté en haute faveur auprés du Roy, tandis qu'il n'estoit que Duc d'Anjou : Puis dans sa disgrace s'estant retiré en son païs, y avoit ramassé les restes de la faction des Carcistes, avec lesquelles il s'estoit rendu si redoutable qu'il avoit épousé comme par force la sœur de François d'Agout Comte de Sault, l'un des plus riches Seigneurs de la Province. S'estant donc accoûtumé à vivre dans les troubles, il avoit repris les armes à la my-Mars, assisté du Comte son beau-frere, de Bolliers, de Rosset, d'Artigotty jeune Gentilhomme Basque, & de quelques autres; qui n'avoient neanmoins rien fait que de munir trois ou quatre petits châteaux, parce que le Grand-Prieur Gouverneur de la Province les serroit de fort prés, ayant fait pendre un de leurs Capitaines qui tâchoit de débaucher la garnison de Puech. Or le huitiéme d'Avril Dariez croyant qu'il estoit temps d'executer son dessein, se met à soûlever le peuple contre les Religionnaires, publiant par ses boute-feux qu'ils ont dessein de s'emparer de la Ville, & qu'il a reçû ordre du Roy de leur courir sus. Ce peuple également chaud & credule, s'émût facilement par l'autorité de son Magistrat, qui pour le mettre davantage en furie commande à tous les Bourgeois de mettre une Croix blanche au chapeau, & marche luy-mesme par la Ville avec cette marque de sedition. Puis lors qu'elle est toute en combustion, il se saisit du fort de Nostre-Dame de la garde qui est sur le port, mande à Vins qu'il vienne le fortifier avec ses troupes, & comme s'il n'avoit plus rien à craindre, il écrit au Gouverneur de la Province, *que la Ville de Marseille tient maintenant pour le Roy des Roys*. Mais Vins ne reçût pas cet avis assez tost, ou ne pût passer. Cette lettre estoit signée par Charles de Casaux, Antoine Cornille, Claude Boniface, & autres mauvais garçons qui accompagnoient le Consul en armes, & luy aidoient à allumer la sedition, les uns parce qu'ils avoient connoissance de son dessein, les autres pour le desir du pillage, & quelques-uns pour assouvir leur vengeance. De ces derniers estoit Claude Boniface dit Cabanes, l'un des quatre Capitaines de la Ville. Il avoit un frere aîné Thresorier de France & fort riche, mais qui ne le vouloit point voir, estant prevenu par les flateuses caresses d'une belle & jeune femme qu'il avoit épousée en son extrême vieillesse, & dont il estoit si éperduëment amoureux, qu'il témoignoit trop ouvertement avoir envie de luy laisser tous ses biens. Tellement que son cadet, devenant barbare en son endroit comme il estoit peu juste envers luy, alla un soir dans sa maison où il le fit assassiner en sa presence, sous couleur qu'il professoit la nouvelle Religion. Trois jours durant, la Ville fut pleine de tumulte & d'effroy, sans qu'on pust deviner où aboutiroit cette fureur. Il y avoit un notable personnage nommé François Bouquier, dont la venerable vieillesse & la prudence éprouvée, y avoient acquis une si grande autorité qu'il créoit les Consuls & gouvernoit le peuple, comme il luy plaisoit. A cause de cela il avoit fait beaucoup d'envieux & d'ennemis : qui apprehendant qu'il ne se servist de cette occasion pour les perdre, s'estoient refugiez dans l'Abbaye de saint Victor. Mais comme il les eut assurez par des gens affidez qu'il n'avoit aucune part aux desseins de Dariez, ny aucune volonté de leur mal faire, les exhortant par mesme moyen d'estouffer leurs haines particulieres & de s'unir pour le salut de leur commune patrie; ils se reconcilierent & se joignirent tous avecque luy. Alors il pressa Dariez de luy montrer par quel ordre il procedoit

Duc de Nevers pour avoir un gouvernement tâche de s'emparer de Marseille.

Qui estoit Vins.

Qui troubloit la Provence.

Comment le Consul Dariez devoit livrer Marseille à la Ligue.

Boniface l'un des factieux tuë son frere.

Bouquier reünit les Bourgeois contre Dariez & Boniface.

de la sorte : Dariez au lieu de réponse le sollicite par de grandes promesses de le seconder dans une entreprise qui obligeroit les plus grands du Royaume ; & ne l'ayant pû débaucher, entreprend de l'assassiner. De fait, si son aveugle fureur luy eust assez laissé de conseil pour s'en deffaire de bonne heure, il fut sans doute demeuré maistre de la Ville. Mais Bouquier prevenant sa méchante resolution, assembla tant de bons Bourgeois qu'il se rendit le plus fort : Bref une nuit qu'il faisoit la ronde il l'accula dans un corps-de garde, l'envelopa luy & Boniface, & le mena à l'Hôtel de Ville. Le lendemain avant le poinct du jour, le Grand-Prieur qui n'eust osé venir à Marseille durant le tumulte, s'y rendit en poste, accompagné mesme du Comte de Carces, quoy qu'il fust oncle de Vins, & fit faire le procés à Dariez & à Boniface. Ils furent interrogez, condamnez & pendus dés le jour même, & la sentence executée aux flambeaux à l'heure de minuit. La Ville reconnoissant qu'elle ne s'estoit pas assez tost opposée à la sedition, en demanda volontairement pardon au Parlement d'Aix : Mais le Roy pour la joye qu'il eut de ce que la Ligue avoit manqué de la surprendre, & pour encourager les autres par cét exemple, accueillit ses Deputez avec des demonstrations d'un contentement tres sensible, & donna avis à tous les Gouverneurs des Provinces de ce qu'elle avoit fait en cette occasion, avec de glorieux éloges de sa fidelité & de sa prudence. *qui sont pris & pendus.*

Le Duc de Nevers voyant l'entreprise manquée continua son voyage de Rome, & rescrivit au Duc de Guise qu'il renonçoit à la Ligue, pour laquelle il montra toûjours depuis une extrême aversion. Ceux à qui il faussa compagnie ne manquerent pas de luy reprocher qu'il ne l'avoit abandonnée que par dépit de ce mauvais succés ; Et l'on soupçonna, avec apparence de verité, qu'il ne s'y estoit enrôlé que pour envahir un Gouvernement, qu'aprés cela il s'en fust separé & se fust reüny avec le Roy. Mais si on l'en croyoit, il n'avoit eu aucune de ces pensées, & son voyage d'Avignon n'estoit point une feinte, mais un effet des doutes de sa conscience, dont il desiroit s'éclaircir avec le Saint Pere ; Et voicy comme il le racontoit. Les Theologiens du Cardinal de Bourbon l'ayant souvent assuré que la Ligue estoit juste, & que le Saint Pere l'approuveroit par une Bulle, il avoit travaillé avec beaucoup d'ardeur & de zele à la dresser, & à luy donner une bonne forme ; mais l'ayant mise en estat de pouvoir desormais subsister, il demanda que l'on luy fist paroistre cette approbation, afin de satisfaire à la cause commune & au scrupule de sa conscience. Le Pere Mathieu Jesuite, qui alloit également viste de corps & d'esprit, & dont les ébats ordinaires estoient d'aller en poste à Rome, aussi le nomma-t-on le Courrier de la Ligue, fut en grande diligence trouver le saint Pere pour ce sujet ; d'où n'ayant rapporté que des lettres pleines d'ambiguité, & pour excuse qu'il n'estoit pas à propos que cette confirmation de la Ligue éclatast, de peur que les Protestans d'Allemagne ne formassent une contre-ligue, Nevers non content de cette réponse demanda qu'au moins il plust à Sa Sainteté luy en donner un Bref, luy jurant sur son honneur & sur sa foy qu'il ne le montreroit à personne. Mathieu qui ne pouvoit point répondre à cette nouvelle demande, remonte à cheval & court à Rome pour l'exposer au Saint Pere : mais il s'en revint encore sans rien obtenir. Le scrupule de Nevers croissant par ce refus, il luy propose qu'au moins, si Sa Sainteté ne veut pas se fier à luy du secret d'un Bref, qu'il luy plaise l'envoyer à son Legat d'Avignon, afin qu'il le puisse voir entre ses mains & mettre son ame en repos. La requeste sembloit juste & facile à obtenir : c'est pourquoy Mathieu fait un troisiéme voyage à Rome, mais il n'y gagne pas plus qu'aux deux autres, & le Pape luy dit en un mot, *qu'il n'aura ny Bulles ny Brefs de luy, parce qu'il ne voit point clair en ces affaires.* Tellement que Nevers conjecturant par ces remises, que la Cour de Rome avoit mauvaise opinion de la Ligue, & croyant qu'elle ne pourroit pas subsister sans l'autorité du saint Pere, ne voulut point hazarder son salut dans un party si douteux, mais s'en détacha de bonne heure, de peur d'estre accablé sous ses ruines. Ce sont les raisons qu'il apportoit de son changement.

Quel dessein pouvoit avoir le Duc de Nevers.

Pourquoy il disoit qu'il estoit venu en Avignon.

Vouloit que le Pape l'éclaircist sur le fait de la Ligue.

Les raisons du Duc de Nevers.

Quant à la Ville de Bordeaux, comme elle a toûjours esté fort Catholique, & que le Pere Edmond Auger, & d'autres depuis luy, avoient par leurs predications vehementes échauffé son zele contre les Religionnaires, la Ligue y trouva grand nombre de personnes susceptibles de ses enchantemens, qui firent dessein de s'en saisir : mais ayant affaire au Mareschal de Matignon qui estoit ennemy des Guises, au reste si avisé & si vigilant que ces intrigues ne pouvoient pas luy estre long-temps inconnuës, ils furent contraints d'avancer leur dessein de quatre ou cinq jours.

Bordeaux fort Catholique reçoit la Ligue.

Fait partie de chasser Matignon, avec des barricades,

Son asseurance & son accortise dans ce danger.

Et l'ordre qu'il donne dissipent la sedition.

Sa ruse pour avoir le Chasteau-Trompette,

& en oster Vaillac.

Plaintes de Vaillac.

Mandelot par le moyen du peuple prend la Citadelle de Lyon, & la rase.

L'ordre estoit, que quelques-uns d'entr'eux se saisiroient des portes, des places & des remparts, que chaque Capitaine feroit des barricades en son quartier, & qu'ils les approcheroient tout à l'entour du logis du Mareschal, pour le contraindre de leur abandonner la Ville. Ils en avoient déja dressé en plusieurs endroits, & les poussoient de ruë en ruë avec grande diligence, quand il en eut avis plûtost par le bruit mesme que par aucun avertissement. Les plus timides des siens, luy conseilloient de monter à cheval & de se sauver par derriere : mais luy, sans s'étonner d'un danger qu'il avoit toûjours bien prevû, sort de son logis avec un visage tranquille & une baguette à la main comme pour se promener. En cet état il s'avance à petits pas vers la premiere barricade, où par douces paroles, il fait lever le mousquet à une sentinelle qui le vouloit arrester, & commande à deux de ses gens de détourner doucement les barriques. Aprés il va à la seconde, & parlant toûjours de la mesme façon il oblige mesme ceux qui l'avoient faite à la deffaire. Avec pareille addresse il rompt la troisiéme, & la quatriéme : tandis que quelques-uns des siens s'emparent bien à temps d'une des portes de la Ville, par où ils font entrer quelque Regiment & deux Cornettes de Cavalerie, qui n'estoient pas loin. Or à mesure qu'il marchoit, sa troupe grossissoit, & la voix luy haussoit de mesme, tant qu'enfin se voyant bien accompagné & sçachant que ses troupes estoient en garde devant son logis, il n'usa plus de prieres & de remontrances, mais commença à poser des corps-de-garde aux mesmes endroits où avoient esté les barricades, & à menacer hautement les factieux ; si bien que de la parole il en vint aux mains, & à l'emprisonnement des plus mutins. Là-dessus quelques-uns des premiers de la Ville, soit qu'ils fussent portez d'affection à la paix, ou que possible ils eussent envie de l'endormir, excuserent cette émeute d'un mal-entendu, & intercederent pour les prisonniers : luy qui craignoit une plus grande sedition, receut facilement leurs excuses, relascha les prisonniers, & fit semblant d'avoir tout oublié. Aprés cela, ce fut à qui dissimuleroit le plus adroitement : il n'avoit jamais tant paru de bonne intelligence entr'eux, jusques-là qu'ils se traiterent magnifiquement les uns les autres, comme pour noyer le souvenir de tout le passé dans la joye des festins. Quand ce fut à son rang, il ordonna des Gardes avec l'épée seulement, à toutes les portes de son logis, qui accueilloient les conviez avec beaucoup de civilité, mais n'en laissoient sortir personne. Les principaux du Parlement & les premiers de la Ville s'y trouverent, & N. Genoillac-Vaillac qui estoit Gouverneur du Chasteau-Trompette, fut si mal-avisé que d'y venir. Apresdîné il falut faire un tour de jardin, où le Mareschal les prit tous ensemble, & leur leut une lettre du Roy qui portoit plusieurs poincts ; entr'autres, un commandement à luy de se saisir du Chasteau-Trompette. A ces mots Vaillac s'émeut, il tasche de le radoucir : mais l'autre s'échauffe davantage. Il pensoit parler en homme libre, mais en effet il estoit prisonnier, & sa place investie. Le Mareschal se met donc à son tour en colere, le mene avec luy devant le Chasteau, & fait sommer sa femme qui estoit dedans. Du commencement, elle répond en Amazone, & dit qu'elle laissera perir son mary, pour luy conserver l'honneur & la fortune de sa maison. Mais il y fait amener le canon de la Ville, & dresser des barricades pour les approches, tenant toûjours le Gouverneur, le Maire & les Eschevins devant luy & à son costé, pour luy servir de gabions. Enfin Vaillac connoissant qu'une plus longue resistance ne feroit qu'une perilleuse obstination, commande à sa femme d'ouvrir les portes au Mareschal, qui entre dedans & fait pousser le canon devant luy. Par cette ruse il gagna le Château, & avec cela de l'artillerie pour le munir. Il fit donner à Vaillac cinq cens écus des deniers du Roy pour aller en Cour : mais ce Gouverneur crût qu'il n'y avoit point de sureté pour luy d'y aller ; Se plaignant au reste, que le Mareschal non content de luy avoir violé le droit d'hospitalité, l'avoit sans sujet rendu criminel auprés du Roy, pour justifier son usurpation, & que c'estoit bien mal recompenser les services de son pere, qui dans les premieres guerres avoit si fidellement gardé ce Chasteau contre les Huguenots, & par ce moyen sauvé toute la Province.

Peu aprés Mandelot poussé du mesme interest de se rendre seul maistre dans son Gouvernement du Lyonnois, mais estant de contraire party, trouva moyen de s'emparer de la Citadelle de Lyon. Elle avoit esté commencée sous le regne de Charles IX. pour asseurer la Ville contre les Religionnaires, & donnée en garde à Michel Antoine de Saluces-la Mante, avec lequel Mandelot s'accordoit assez bien. Mais depuis peu le Duc d'Espernon desirant joindre le Gouvernement

ment du Lyonnois au Dauphiné pour son frere aîné, & ne l'ayant pû tirer des mains de Mandelot, avoit, moyennant quelque recompense, obligé la Mante à s'en défaire entre celles de N. Poisle-Passage, homme qui dependoit absolument de luy. Mandelot ne pût pas supporter ce changement qui n'estoit fait que pour le brider : si bien que prenant son temps durant ces tumultes il manda promptement le Passage chez luy, sous couleur de luy communiquer un ordre du Roy, & fit au mesme temps courir le bruit qu'Espernon avoit complotté de livrer la Ville aux Huguenots ; le peuple se met en furie, court à la citadelle, l'attaque par un bastion qui n'estoit pas encore en defense ; tandis qu'Imbert Grollier Capitaine des Arquebusiers de la Ville, y en fait entrer quelques-uns par une ancienne caverne qu'il avoit remarquée : Enfin elle est prise par force, & si promptement demolie qu'il n'y en avoit plus aucun vestige, quand le Roy en reçût les nouvelles. On peut croire que ce fut avec grand déplaisir : mais l'état des affaires le contraignit de dissimuler cet attentat ; & il reçût les excuses de Mandelot à la recommandation de Villeroy, qui estoit bien aise de voir ce Gouvernement delivré d'un si fâcheux obstacle, parce qu'il esperoit y establir son fils, en le mariant avec la fille de Mandelot. Ce qu'on remarque pour un des premiers sujets de pique d'entre le Duc d'Espernon & luy. *Le Roy reçoit ses excuses par l'entremise de Villeroy.*

Le Roy se trouvoit bien estonné d'entendre tant de surprises à la fois, d'apprendre de tous costez les rumeurs des troupes qui s'assembloient, & les estranges desseins qui se formoient contre luy. Du commencement il avoit resolu d'affermir son courage contre ce Monstre, de luy opposer la Majesté Royale, & de l'attaquer avec un bras armé de Justice & de force. Pour cet effet il avoit commandé à ses Compagnies d'ordonnance de se tenir prestes, donné quantité de commissions, envoyé Schomberg en Allemagne pour luy amener des Reistres, & mandé à Fleury son Ambassadeur chez les Suisses, de luy en lever dix mille. Mais comme il vid que Schomberg avoit esté arresté en Lorraine, Que la brigue des Guises, tres-puissante dans les cinq Cantons, retardoit les levées des Suisses, & qu'il seroit bien difficile qu'elles passassent par la Champagne ; Que chaque jour il estoit abandonné de ceux qu'il avoit crû les plus fidelles, & que les autres qui demeuroient auprés de luy, se montroient extrémement froids ou abbatus de courage : il relâcha cette forte resolution, & se renfonçant dans les Cloistres, il se mit à user des voyes de douceur avec ceux qui parloient à luy le cu sur la selle. Car dans une Declaration par laquelle il répondit à la leur, il sembloit avoir peur seulement de les nommer ; & au lieu de les proscrire, & de les traiter de criminels de leze Majesté, il se mettoit à se justifier luy-mesme, comme s'il eust échangé sa qualité de Souverain avec la leur de sujets. *Forte resolution du Roy.* *qui se relâche incontinent ; & pourquoy.*

Il y avoit dans son Conseil de trois sortes de personnes, les uns qui s'entendoient avec les Guises, comme Villequier, d'O & Chiverny : les autres qui avoient conjuré leur ruine, entre lesquels estoit le Duc d'Espernon ; & les troisiémes, qui estans ou pacifiques ou timides, apprehendoient qu'on en vinst aux extremitez, tels qu'estoient Believre, Bruslard, & quelques autres. Pour Villeroy, qui depuis quelques années avoit eu la meilleure part au gouvernement des affaires, comme il les voyoit si broüillées, il s'en abstenoit sagement, s'excusant sur une fiévre quarte qui le travailloit. Les seconds s'efforçoient de tout leur possible d'encourager le Roy ; ils luy conseilloient de marcher droit en Champagne vers les Liguez, avant qu'ils eussent amassé leurs forces, & que leurs partisans se fussent confirmez dans la rebellion ; Que n'ayans pas encore quatre mille hommes, gens ramassez & mal-assurez, la presence de Sa Majesté les dissiperoit comme un Soleil de midy dissipe les broüillards : mais que s'il ne s'en approchoit promptement & avec une chaleur égale à son autorité, il donneroit lieu à l'orage de se former, & de faire grand bruit, & mesme de furieux ravages. Ils ajoûtoient, que pour se fortifier desormais contre l'ambition des Guises, & rompre tout d'un coup les aîles à ces vaines pretentions qu'ils avoient sur la Couronne, il estoit besoin que Sa Majesté appellast auprés d'elle le Roy de Navarre son presomptif heritier, qu'il traitast secretement avec les Religionnaires pour se servir de leurs forces en toute extremité. Mais la Reyne-Mere, dont les interests estoient bien differents de ceux de l'Estat, s'opposoit à cét avis, comme s'il eust dû causer la ruine évidente du Roy, & luy dépeignoit la Ligue si redoutable qu'elle ne se pouvoit plus deffaire par la force. Pour cet effet elle supposoit de jour en jour des nouvelles toutes fresches de la puissance du Duc *Trois sortes de personnes dans son Conseil.* *Les uns luy conseillent d'attaquer promptement la Ligue.* *La Reine-Mere l'en dissuade.*

de Guise, de ses progrés avantageux, d'un armement effroyable du Roy d'Espagne; Elle luy representoit avec cela, la Ville de Paris toute preste à se revolter par les menées de la Ligue, qu'un certain Nicolas Poulain Lieutenant de Hardy Prevost de l'Isle luy rapportoit d'heure en heure, & peut-estre y ajoûtoit beaucoup du sien, suivant la coûtume des espions: de façon qu'en l'estat où elle luy figuroit les choses, il ne pouvoit ny demeurer dans cette grande Ville, ny en sortir avec sureté, & se voyoit comme assiegé dans son Palais. Encore ne sçavoit-il si ses gardes & ses domestiques l'environnoient pour le defendre, ou pour le trahir: ce qui fut cause que par le conseil du Duc d'Espernon, il choisit pour garde secrete quarante-cinq Gentils-hommes, la pluspart Gascons, tous gens de main & capables d'executer tout ce qu'il leur voudroit commander.

& luy donne de la terreur, afin qu'il s'accorde avec la Ligue.

Bande des quarante-cinq

Aprés qu'elle eut bien effrayé son esprit avec ces terreurs paniques, elle luy fit suggerer par ses creatures qu'il estoit necessaire d'appaiser le Duc de Guise, avant qu'il passast plus outre, & que comme il n'y avoit personne au monde qui eust plus de pouvoir qu'elle auprés de ce Prince, il faloit necessairement qu'il se servist de son entremise pour traiter avecque luy. Se laissant donc mener par ceux mesme qui luy bandoient les yeux, il la prie de vouloir prendre cette peine: elle s'en excuse du commencement pour faire valoir son credit; il l'en conjure d'autant plus, & l'en fait ardemment solliciter par Chiverny & Beliévre: enfin elle accepte comme à regret ce qu'elle s'estoit procuré avec tant d'intrigues, & va trouver le Duc de Guise à Espernay lieu destiné pour la conference, menant avec elle Loüis de saint Gelais-Lansac, Pierre Brusllard Secretaire d'Estat, & Pierre d'Espinac Archevesque de Lyon. Elle avoit ordre du Roy de faire ensorte que les Liguez posassent les armes, avant toutes choses: mais comme elle desiroit les favoriser, au lieu de presser ce poinct qui eust terminé l'affaire tout d'un coup, elle tira la negociation en longueur par d'inutiles plaintes & de vaines disputes sur des vetilles qui ne touchoient aucunement le fonds de l'affaire. C'estoit afin de donner le temps aux troupes du Duc de s'assembler: comme en effet, lors qu'il vid qu'elles estoient assez fortes, & que ses Allemans paroissoient sur la frontiere, il trancha tout court, declarant que luy & tous ses amis quitteroient plûtost la vie que les armes, si auparavant on ne leur accordoit toutes leurs demandes; puis sans vouloir s'amuser davantage à contester il accorda seulement quatre jours de tréve, pendant lesquels il alla au devant de ses Reistres. En son absence Rubempré, mécontent de luy, ou pour n'avoir pas touché tout l'argent qu'il luy avoit promis, ou pour n'en avoir pas reçû assez d'honneur & de deference, pensa luy débaucher le Cardinal de Bourbon, s'imaginant qu'il feroit un notable service à la Reine-Mere; Et déja il l'avoit fort ébranlé quand le Duc en ayant reçû l'avis, revint en poste auprés de ce bon-homme, qui luy estoit de plus grande importance qu'une armée, & le cajola si adroitement qu'il s'assura entierement de son esprit: mais de peur qu'on le luy détournast une autre fois, il mit auprés de luy des gens affidez pour le garder, & tâcha d'appaiser Rubempré.

Conference d'Espernay entre la Reyne-Mere & le Duc de Guise.

Où elle luy donne le temps d'assembler ses troupes.

Il accorde tréve de quatre jours.

Rubempré pensa luy débaucher le Cardinal de Bourbon.

Pour toutes ces alarmes le Roy ne sortoit point de Paris: où faisant de necessité vertu, il témoignoit en apparence une hardie resolution de remettre les Ligueux en leur devoir, ou de les mettre en poudre. Deux sortes de gens s'efforçoient en cette occasion de le piquer de courage, le Roy de Navarre, & les favoris: ceux-cy, se trouvant en grande perplexité, si les Guises venoient à avoir le dessus à la Cour; & celuy-là redoutant qu'ils ne l'accablassent avec les forces publiques & l'autorité Royale. Le dernier depescha Clervant & Chassincour deux de ses plus fideles Conseillers vers le Roy, pour luy faire offre de son service, avec les forces des Religionnaires, & pour l'inciter à combattre vigoureusement cette faction avant qu'elle se fust davantage confirmée; l'assurant que quelque remuëment qui arrivast, il ne se remueroit point que par le commandement exprés de S. M. Au mesme temps il dépescha Segur, avec d'amples instructions & des lettres merveilleusement pathetiques vers les Princes Protestans, afin de leur manifester clairement les veritables intentions de la Ligue, & de les interesser dans sa defense. Il leur representoit, Que ce remuëment estoit un pur
» effet d'une Ligue generale dressée contre tous ceux qui faisoient profession de la vraye
» Religion; Qu'elle avoit esté forgée par le Pape & le Roy d'Espagne, qui s'entre-prê-
» toient la main, l'un pour recouvrer son autorité sur tous les Princes Chrétiens, l'autre
» pour élever sa Monarchie universelle, dont il avoit le plan dans son imagination il y
» avoit long-temps, & pour le bastiment de laquelle il s'estoit fait chef de cette Li-
» gue; Que tous deux avançoient leurs projets à veuë d'œil par le peu d'union qui

Le Roy de Navarre & les Favoris encouragent le Roy.

Le premier luy offre les forces du party Religionnaire.

Dépesche Segur vers les Princes Protestans, pour les exhorter à faire une contre ligue.

estoit entre les Protestans, & par les troubles qu'ils avoient entretenus depuis 25. ans dans la France; qui estant ainsi partagée en elle-mesme laisseroit croistre cette formidable puissance jusqu'à un tel poinct qu'enfin elle l'engloutiroit, & par aprés ne feroit qu'un morceau de tout le reste de l'Europe; Partant il les appelloit tous à son ayde, comme à l'embrazement d'une maison commune, qui commençant par son estage se porteroit bien-tost à leur appartement: les prioit de ne laisser point gagner l'avantage à l'Ennemy public: les conjuroit par l'amour de la liberté, par le respect de la vraye Religion, par le soin qu'ils devoient avoir de leur salut & de celuy de leur posterité de songer de bonne heure à prevenir cette oppression; Et puisque le premier Acte de la Tragedie avoit à se joüer sur le theatre de la France, & que ce pesant fardeau luy alloit tomber sur les bras à luy tout seul, ils le fortifiassent de quelque secours, sinon ouvertement & enseignes déployées, au moins secretement, & comme ils le pourroient le mieux faire, sans attirer sur leurs Etats les incommoditez de la guerre. Il s'addressoit particulierement à la Reine d'Angleterre, qu'il a toute sa vie aussi parfaitement honorée, qu'il en a esté affectueusement assisté. Il la traitoit avec des loüanges & des respects plus proportionnez au merite d'une si grande Princesse, qu'à sa qualité de Roy: Car aprés luy avoir remonstré que ceux qui troubloient la France, estoient ceux mesme qui de longue-main avoient broüillé les affaires d'Escosse, puis celles de l'Angleterre mesme, & qu'ils pourroient tout entreprendre sur son Etat, si elle souffroit qu'ils ruinassent les Princes de sa Religion les uns aprés les autres: il luy remontroit, que Dieu l'avoit fait naistre en ce mal-heureux temps, comme un miroir de sagesse & de vertu, pour apprendre à tous les Princes Chrestiens, l'art d'heureusement regner; Que l'odeur & la reputation de ses vertus estant parvenuës jusqu'aux extremitez du monde, il n'estoit pas juste que les fruits & les effets en demeurassent enfermez dans les seuls limites de l'Angleterre; Que la souveraine Providence qui souffroit que les persecutions agitassent son Eglise afin de l'épurer, ne permettant pas neanmoins que les parties en fussent attaquées toutes à la fois, l'avoit voulu mettre à l'escart dans un poste avantageux & hors du combat, comme le General de son armée, afin de pouvoir à toutes les occasions qui surviendroient, soûtenir ceux qui s'ébranloient, rallier ceux qui se rompoient, recueillir ceux qui se retiroient, & secourir à temps ceux qu'autrement on luy renverseroit sur les bras; Qu'ainsi c'estoit à elle de veiller sur toutes les parties de la Chrestienté, mais sur tout d'aviser par sa prevoyance qu'elle ne fût contrainte de venir aux mains elle-mesme, faute d'appuyer les autres assez à temps; ce qui la rendroit simple partie, d'Arbitre universel qu'elle pouvoit estre, & reduiroit son Royaume & sa propre personne en de plus grands dangers, qu'il n'oseroit exprimer. Pour luy, qu'il esperoit tant de faveur de sa bonté heroïque, que quand toutes ces considerations cesseroient, elle ne voudroit pas voir la ruine d'un Prince entierement consacré à Sa Majesté comme il estoit, & qui ne desiroit se conserver que pour luy rendre service; Qu'elle auroit une gloire immortelle d'avoir montré en une si belle occasion qu'elle estoit veritablement *la Defenderesse de la Foy*, le bouclier de l'Eglise, & le secours des Princes fideles: mais que toute la sienne seroit d'avoir la qualité de son Capitaine general, & de combattre sous de si heureux auspices les ennemis de la Religion & du repos de la Chrestienté. Pour cela il luy representoit qu'il estoit necessaire d'avoir deux armées, une de terre, & une de mer, & la supplioit tres-humblement de l'assister de certaine somme de deniers que Segur porteroit en Allemagne, afin d'y lever des Reistres & Lansquenets, & de luy faire equipper certain nombre de vaisseaux, commandez par tels Capitaines qu'elle voudroit; moyennant quoy, il s'asseuroit de tenir la mer & la campagne, & de reduire ses ennemis aux mesmes extremitez qu'il auroit à souffrir sans cette assistance. Cette Reine avoit une grande aversion pour les Espagnols & les Guises, ayant essayé plusieurs fois & tout fraischement encore par la conspiration de Parry, quels estoient les attentats de leur ambition. Elle avoit outre cela inclination particuliere pour ce Roy, tant à cause des belles semences de vertu qu'elle reconnoissoit en luy, que parce qu'il luy ressembloit en ce qu'il estoit la butte de l'envie, & des entreprises des factieux, aussi bien qu'elle. C'est pourquoy se portant facilement à luy prester secours, elle tâcha de faire entrer tous les Princes Protestans dans une confederation offensive, ou pour le moins defensive, ou pour ce qui toucheroit la Religion reformée; envoyant vers eux Thomas Bodley l'un de ses Conseillers qui avertit entr'autres, le Roy de Dannemarc, que sur tous, il avoit interest de s'op-

Et vers la Reine d'Angleterre.

Luy demande de l'argent & une armée de mer.

Elle luy preste de l'argent & tâche de faire entrer les Princes Protestans dãs une ligue.

poser aux efforts des Guises, parce qu'ils avoient dessein de faire tomber son Royaume au Duc de Lorraine, comme fils de la fille de Christierne II. & que ce Duc méme ne l'avoit point dissimulé, lors qu'il la rechetchoit en mariage. Elle luy presta outre cela deux cens mille écus, & mit sur mer une armée navale commandée par le Comte de Carlile, qui alla faire la guerre aux Espagnols jusques dans l'Amerique. Je marqueray en passant qu'au retour de là il ramena les Anglois, qui sous les auspices de Raleig avoient découvert la Virginie, & que ce fut eux qui les premiers rapporterent en nostre monde le charmant, mais furieux usage du Tabac, qu'ils avoient pris des Barbares. Ainsi les hommes sont allez chercher jusqu'à l'autre bout de la terre dequoy s'estourdir la cervelle & se destruire la raison; Tant il est vray que les commerces loingtains n'apportent pas moins de vices que de richesses.

Envoye une armée aux Indes.

Découverte de la Virginie & usage du Tabac pris des Barbares.

De cette sorte le Roy de Navarre tâchoit à faire remuer les Princes estrangers en sa faveur, mais se tenoit toûjours coy & paisible, de peur de donner occasion aux Ligueurs de dire qu'il auroit rompu les Edits de pacification; Et le Roy de son costé, à qui l'on faisoit entendre que les Guises ne s'estoient armez que sur l'apprehension de cette supposée ligue de Magdebourg, (car lors qu'ils en faisoient tant de bruit, elle n'estoit point encore formée) le conjuroit instamment de ne se point ébranler, afin de refuter toutes leurs calomnies par les effets de son obeïssance. A quoy il s'accordoit d'autant plus facilement, qu'estant presomptif heritier de la Couronne il n'avoit pas besoin de troubles pour l'acquerir, mais devoit craindre la guerre civile, comme le seul écueil où sa fortune pouvoit faire naufrage. Aussi croyoit-il que c'estoit assez de defendre une si bonne cause que la sienne avec des Apologies & des Manifestes, & que le meilleur moyen pour l'heure de vaincre ses ennemis, c'estoit de rendre leurs conspirations visibles, & de regagner la faveur des peuples, en leur monstrant par effet aux dépens mesme de son interest, que l'amour de la patrie & la pitié qu'il avoit d'eux, luy lioient les bras, & l'obligeoient d'épargner leur sang & leurs biens: tandis que ceux qui faisoient sonner si haut le bien public, pilloient inhumainement les Provinces, rançonnoient les Villes, exposoient la France aux estrangers, & la remplissoient toute de troubles & de miseres. Il commanda donc à du Plessis-Mornay de répondre à leur Manifeste: ce qu'il fit premierement par *une remonstrance à la France sur la protestation des Chefs de la Ligue*, qui fut publiée sans nom, & comme si elle fut venuë de quelque autre part; puis aprés par une seconde piece portant son aveu, & pour titre, *Declaration du Roy de Navarre contre les calomnies publiées contre luy dans les protestations de la Ligue:* laquelle ce Prince envoya écrite & signée de sa main au Roy mesme, par Clervant & Chassincour, avec une lettre du mesme style, qui supplioit Sa Majesté d'avoir agreable qu'elle fût imprimée, & qu'il en envoyast copie aux Cours de Parlement, & à tous les Princes estrangers. L'une & l'autre se voyant dans les memoires de l'Auteur qui les composa, il n'est pas necessaire d'en faire icy aucun extrait. Sinon que dans la derniere ce Roy s'estant purgé des noms injurieux de perturbateur du repos public, d'heretique, de persecuteur de l'Eglise, de relaps, & incapable de la Couronne, declaroit au Roy son souverain Seigneur, à tous Ordres & Etats du Royaume, à tous Princes de la Chrestienté temporels ou Ecclesiastiques, que pour sa Religion il estoit & seroit toûjours prest de se soûmettre à la decision d'un legitime Concile general ou national, comme il estoit porté par les Edits de pacification; Que pour l'administration de l'Etat, il acquiesçoit à ce qui en seroit ordonné en une legitime assemblée des Etats generaux de ce Royaume; Et dautant que les Chefs de la Ligue l'avoient pris pour sujet & pretexte de leurs armes, & tâchoient de faire croire qu'ils n'en vouloient qu'à luy, semant dans leurs protestations diverses calomnies contre son honneur, il supplioit en toute reverence le Roy son souverain Seigneur, de ne point trouver mauvais qu'il dist & prononçât, sauf le respect dû à Sa Majesté, qu'ils avoient faussement & malicieusement menty; De plus, que pour espargner le sang de la Noblesse, & éviter la desolation du pauvre peuple, la confusion & le desordre de tous les Etats, sur tout les blasphemes execrables, & le debordement des plus horribles vices qu'introduit la licence des armes, il offroit au Duc de Guise chef de la Ligue, de vuider cette querelle de sa personne à la sienne, un à un, deux à deux, dix à dix, vingt à vingt, en tel nombre que le sieur de Guise voudroit, avec armes usitées entre Chevaliers d'honneur, soit dans le Royaume, au lieu qu'il plairoit à Sa Majesté de nommer, soit dehors, en tel

Le Roy de Navarre se tient coy parmy les remuémens.

Deux Apologies ou Declarations pour luy.

Dans l'une desquelles il offre le combat de sa personne au Duc de Guise.

endroit que Guise voudroit choisir, pourveu qu'il ne fût point suspect aux uns ny aux autres.

Cette declaration eut grand effet sur les esprits raisonnables, plusieurs estant d'avis qu'on ne pouvoit pas avec Justice employer la force contre celuy qui se soûmettoit ainsi à la raison, & la pluspart de la Noblesse approuvant ce genereux procedé; jusques-là, que plusieurs disoient tout haut que le Duc de Guise ne devoit point refuser un si grand honneur. Mais pour luy il avoit bien d'autres sentimens: car il consideroit qu'en France c'estoit une espece de parricide de mettre l'épée à la main contre un Prince du sang, qu'il ne le pouvoit faire sans offenser le Roy & tous les François, qu'en acceptant ce duel il reduiroit la cause de la Religion & du public à une querelle particuliere, & qu'il feroit voir par là, que la vengeance & l'ambition plûtost que le zele, luy auroient mis les armes à la main. C'est pourquoy il dissimula adroitement ce deffi, témoignant dans tous ses discours & dans ses lettres qu'il honoroit les Princes du sang, qu'il estimoit la personne du Roy de Navarre, & qu'il n'avoit rien à démêler avec luy: mais qu'il s'interessoit seulement pour la défense de l'Eglise Catholique, qui estoit menacée par la ligue des Protestans, & pour la tranquillité du Royaume, qui dépendoit absolument de l'unité de la Religion, puisque pour en avoir toleré deux, il avoit souffert depuis vingt-cinq ans toutes les calamitez que la Justice divine fait sentir à ceux contre qui elle est irritée. *qui dissimule ce deffi.*

Ainsi le Duc de Guise sans se travailler beaucoup de répondre à tous les Ecrits du Roy de Navarre, poussoit toûjours sa pointe & recevoit de jour en jour de nouveaux secours. Les Religionnaires voyant passer tant de gens de guerre à leurs portes, qui les bravoient, & les menaçoient des Matines * ou de la Messe, avoient bien de la peine à se contenir, & quelque défense que leur en eût fait le Roy de Navarre, ne laissoient pas de s'attrouper pour s'empécher d'estre surpris dans leurs maisons. Le Duc de Mercœur Gouverneur de Bretagne, faisant lever des troupes en Poitou & contrées voisines. N. de Chamboran-Drou y avoit amené quinze cens hommes du Berry, qui en attendant les autres vivoient à discretion dans le Duché de Chastelleraud. Quelques Gentils-hommes voulurent luy faire peur du Duc de Montpensier, à qui elle appartenoit: mais il s'en mocqua & dit, *qu'il le craignoit aussi peu qu'une charrette*. Jusques-là ce Prince, retenu par la haine hereditaire qu'il avoit contre les Huguenots, & par la bonne opinion que quelques hypocrites luy avoient donné de la Ligue, ne s'estoit point ébranlé pour toutes les sollicitations que luy eût pû faire la Noblesse Poitevine: mais cette injure le piquant jusqu'au vif, il assembla ses amis, avec la jeunesse de Loudun, de Toüars & de Fontenay, chargea ces compagnies de pillards dans le bourg d'Attigny, les mit en pieces. Au mesme-temps, le Duc de Joyeuse envoyé par le Roy à Boisgency pour reprimer l'insolence des troupes du Duc d'Elbœuf qui ravageoient tout le païs, les mena batant devant luy au travers de la Touraine, du Vendosmois & du Maine, jusqu'en Normandie, où elles se dissiperent tout à fait. Le Duc d'Espernon estoit lors detenu dans sa chambre par un abscez froid qui luy couloit au dessous de la mâchoire droite, & l'avoit si fort affoibli qu'il n'osoit prendre l'air. Tout aussitost qu'il pût sortir, l'impatience luy donnant plus de vigueur que la nature, il demanda congé au Roy d'aller vers Orleans, où la Ligue avoit assigné lieu d'assemblée à trois ou quatre mille hommes; & prenant quelques Enseignes des gardes avec cinq compagnies d'ordonnance, il leur donna la chasse si vivement qu'ils ne purent jamais former de corps, mais s'écoulerent de costé & d'autre.

Les troupes de la Ligue s'assemblent.

** C'est à dire du massacre, celuy de la S. Barthelemy s'appelloit ainsi.*

Troupes de Drou défaites en Poitou par le Duc de Montpensier.

Joyeuse donne la chasse à celles du Duc d'Elbœuf, & les dissipe.

Nonobstant ces mauvais succés, les Liguez parloient encore plus haut dans la conference, & ne demandoient pas moins que les Gouvernemens de Normandie, Picardie, Lyonnois, Saluces, Mets, Thoul & Verdun, avec sept ou huit places de seureté. C'estoit la Reine-Mere qui leur enfloit ainsi le courage, & quelques-uns de ceux qu'elle avoit menez avec elle, qui les incitoient plûtost à se roidir qu'à se relâcher: mais il y en avoit aussi qui servant fidellement le Roy, sçavoient bien faire paroistre au public ces insolentes propositions, & apportoient subtilement plusieurs difficultez au traité, afin que par ce retardement la chaleur des peuples vint à se refroidir, les gens de bien qu'ils avoient surpris, à se détromper, & leur armée composée en partie de volontaires, à se dissiper. En effet, ce moyen commençoit à bien reüssir; & si on eût pû le continuer encore un mois, il eût fait passer tout ce grand embrazement comme feu de paille. Mais les Liguez ne se sont pas

Continuation de la conference d'Espernay.

si-tost apperceus de cette ruse, que pour trancher court à toutes sortes de delais, ils addressent une requeste au Roy; Par laquelle ils protestent qu'ils ne sont assem-
» blez que pour la cause de la Religion; Partant ils demandent qu'il interdise toute
» autre que la Catholique; Qu'il declare les Religionnaires incapables de tenir aucu-
» nes Charges; Que cét Edit soit verifié dans tous les Parlemens; Qu'il s'oblige à
» l'observer par un serment solemnel, & fasse jurer la mesme chose à ses Princes,
» Seigneurs, & Magistrats; Qu'il employe la force des armes à retenir les places de
» seureté; Qu'il renonce à la protection de cette mal-heureuse ville de Geneve,
» qui ne sert qu'à couver le venin de l'heresie & à le répandre par toute la France;
» & dautant qu'ils ont appris par experience que tous les Edits qui se sont faits jus-
» qu'à cette heure n'ont point eu le loisir d'étouffer le mal, mais ont esté revoquez
» incontinent aprés, & qu'ils sont bien avertis que l'on donne des assurances secre-
» tes à ceux de la Religion, lesquels tout ouvertement levent des gens de guerre
» avec permission de Sa Majesté, il luy plaise ordonner que l'Edit qui sera fait con-
» tre eux s'execute sans aucune remise, avec les forces qu'ils ont en main; Moyen-
» nant quoy, ils se départent de toutes les seuretez qu'ils luy avoient demandées
» avec Justice, & de plus sont prests de luy remettre en main toutes les Charges dont
» luy & ses predecesseurs les avoient honorez, & de se retirer comme personnes pri-
» vées, dans leurs maisons pour y finir leurs jours, avec ce contentement d'avoir con-
» tribué quelque chose à une œuvre si sainte & si necessaire.

Le Duc de Guise voyāt qu'on le vouloit amuser demande un Edit contre les Religionnaires.

Cette declaration faite, ils partent soudain de Châlons & se separent, le Cardinal d'un costé, & le Duc de l'autre; témoignant une ferme resolution d'avancer leurs affaires, & de n'entendre plus à d'autre proposition qu'à celle-là. Le Roy, qui jusques là avoit esté amusé de l'esperance de les pouvoir contenter de quelques Gouvernemens, fut merveilleusement estonné d'un si prompt départ, & tomba dans une telle frayeur qu'il croyoit les voir déja barricadez devant les portes du Louvre. Ainsi tout éperdu, & semblable à un enfant que la peur fait cacher entre les bras de sa nourrice, il s'abandonne entierement au conseil de sa mere, & la conjure de le vouloir tirer de cette peine de quelque façon que ce soit. Cette Princesse ayant donc ramené ce sembloit avec grande peine les esprits des deux freres, approcha le lieu de la conference à Nemours en Gastinois. Le Duc d'Espernon voulut s'y trouver au retour d'Orleans, tant pour les interests du Roy, que parce qu'il avoit peur que comme ils estoient tous animez contre luy, son bannissement ou peut-estre sa détention, ne fût un article du Traité; Et le Duc de Guise qui le redoutoit autant qu'il le haïssoit, dissimulant adroitement, l'accueillit avec beaucoup d'honneur, & mesme luy fit des offres tres-avantageuses pour le gagner, ou du moins pour le rendre suspect à son Maistre. Enfin aprés quelques jours l'accommodement fut conclu, plus avantageux pour les Liguez qu'ils ne l'avoient esperé du commencement. Car outre l'Edit qu'ils demandoient contre les Religionnaires & le commandement des armées pour l'executer, *il leur accorda les Villes de Châlons, S. Disier & Rheims en Champagne, Thoul & Verdun au pays Messin, Soissons en l'Isle de France, Dijon & Beaune en Bourgogne, Ruë en Picardie, Dinan & Concarneau en Bretagne. De plus, aux Cardinaux de Bourbon & de Guise, aux Ducs de Mercœur, de Guise, de Mayenne, d'Aumale & d'Elbœuf, chacun une compagnie d'Arquebusiers à cheval pour leur garde, cent mille écus pour bâtir une citadelle à Verdun, deux cens mille pour la paye des soldats Allemans qu'ils avoient fait venir, & une décharge de cent dix mille écus qu'ils avoient pris aux Receptes generales.* Mais du soulagement du peuple, du rétablissement de la Noblesse dans sa dignité, de la reformation du Gouvernement & de l'administration des finances, dont ils avoient tant parlé dans leurs Manifestes, ils n'en firent aucune poursuite, non plus que de liquider le droit pretendu du Cardinal de Bourbon, qu'ils avoient mis en campagne sur cette belle esperance. Quant au contenu de l'Edit, *Le Roy y défendoit l'exercice de la Religion pretenduë reformée, sur peine de confiscation de corps & de biens; Commandoit à tous Ministres de la nouvelle Religion de sortir du Royaume dans un mois aprés la publication de cét Edit, & à tous ses sujets de faire profession de la Religion Catholique dans six mois: sinon de vuider hors du Royaume, avec permission toutefois de vendre leurs biens, meubles & immeubles; Les declaroit incapables de tenir aucunes charges, offices ny dignitez; Revoquoit les Chambres my-parties qui avoient esté establies en leur faveur; & repetoit les places de seureté: Neanmoins de peur de donner lieu aux vengeances particulieres, & d'émouvoir des seditions, défendoit aux Catholiques sur pei-*

Puis rompt la conference.

Le Roy bien estonné prie la Reine Mere de faire l'accommodemēt,

qui est conclu dans la conference de Nemours.

Conditions particulieres à l'avantage des Chefs de la Ligue.

N'y est point parlé du bien public.

Edit de Juillet contre les Religionnaires.

ne de la vie d'user de voye de fait, ny d'entreprendre aucune chose sur eux d'autorité privée : Declaroit que tout ce que les Princes, & tous ceux qui les avoient suivis, avoient fait en ces derniers remuëmens, estoit procedé d'un pur Zele pour la Religion Catholique, partant qu'il l'avoit agreable, & les en déchargeoit en tout & par tout : Finalement, il ordonnoit que tous les Princes, Pairs, Officiers, Conseillers d'Estat, Chevaliers des Ordres, Gouverneurs, Magistrats des Cours Souveraines, Baillifs, Senéchaux, Maires & Eschevins, Corps & Communautez des Villes, promissent & jurassent solemnellement de garder cét Edit, & que de leurs sermens procés verbaux fussent dressez & mis aux Greffes des Cours Souveraines. La violente ambition de la Ligue ne se contenta pas d'avoir extorqué de son Roy cét Edit, qu'elle appella l'Edit de reünion ou de Juillet, quoy qu'il deût plûtost estre nommé l'Edit de combustion & de Mars : elle le contraignit encore de le porter luy-mesme en Parlement, afin qu'il forçast cette Compagnie par sa presence à le verifier ; & desira que cét auguste Senat fût assemblé en robes rouges, pour ce sujet. La populace qui jamais ne connoist le bien, ny ne void le mal que lors qu'elle le sent, le receut avec de grands applaudissemens ; & les factieux renouvellerent en cette occasion les cris de *Vive le Roy*, que les imposts avoient étouffez depuis six ou sept ans dans la bouche des peuples. Mais luy, gemissant en son ame & detestant ceux qui le forçoient ainsi le poignard sur la gorge, à mettre le feu aux quatre coins de son Estat, s'offensoit de ces acclamations, les interpretant pour des huées de ses ennemis qui insultoient à sa foiblesse; Et les bons François avec les Politiques disoient assez clairement, *Qu'il devoit bien compter ce jour, qui estoit le dix-huitiéme de Juillet, entre les plus mal-heureux de sa vie, parce que son autorité venoit d'expirer en ce lit de Justice, & que le Parlement en avoit celebré les funerailles en robes d'écarlate.*

Le Roy porte cét Edit en Parlement.

Se fâche des acclamations de joye des Ligueux.

Depuis la mort du Duc d'Alençon, le Roy de Navarre avoit toûjours redouté ce coup, & toûjours le Roy luy avoit fait esperer qu'il ne tomberoit point sur sa teste; mais que s'il estoit forcé de prendre quelqu'un des deux partis, il appelleroit plûtost le sien que celuy des Princes Lorrains. Il luy avoit mesme donné les prerogatives dont les Rois ont accoûtumé d'avantager le presomptif heritier de la Couronne ; entr'autres, le titre de Monseigneur, & le pouvoir de créer des Maistres en chaque mestier. Maintenant qu'il apprend la publication de cet Edit, il en demeure d'autant plus estonné qu'il s'y est moins preparé, & qu'il s'imagine que toutes les troupes de la Ligue vont fondre sur luy & l'enlever d'abord. Quelques-uns luy conseilloient d'esquiver honnestement cette premiere furie, & luy proposoient de passer chez les Princes Protestans pour y dresser une armée, avec laquelle il rentreroit en France & porteroit la guerre jusqu'aux Fauxbourgs de Paris ; Qu'alors les moyens de la Ligue estant épuisez & ses forces dissipées, il obligeroit le Roy, qui ne l'avoit approuvée que par une extrême contrainte, ou de se joindre avec luy contre les Guises, ou du moins de luy accorder une paix plus ferme & plus stable que les precedentes. Le Vicomte de Turenne mesme, parce qu'on l'avoit blasmé de l'avoir trop legerement incité à prendre les armes l'autre fois, estoit d'avis que sans se méler ouvertement dans l'animosité des factions, il mît sa personne à couvert dans la Rochelle, & que là il demeurast neutre, tandis que la querelle se disputeroit par le Prince de Condé, lequel il ne laisseroit pas de favoriser ouvertement. Mais son courage estoit & trop genereux & trop franc pour suivre aucun de ces timides conseils; & comme il se resolvoit plus facilement dans les plus grãdes difficultez que dans les petites, il se fut bien-tost affermy contre le danger, & mit ordre à défendre sa cause luy-mesme. Il commença donc par une association du party Religionnaire qu'il fit à Bergerac, & tascha de se joindre avec le Prince de Condé par une plus estroite liaison, l'un & l'autre se donnant la foy, qu'ils ne s'abandonneroient jamais, & que si leurs ennemis ou par les armes, ou par les embusches ostoient la vie à l'un d'eux, celuy qui resteroit n'auroit jamais de repos qu'il n'en eût pris vengeance. Pour gage de cette union le Roy de Navarre promit au Prince de Condé de luy donner sa sœur & de le faire heritier de tous ses biens : mais les flateurs domestiques, « & ces pestes des Estats qui ne peuvent élever leur bassesse qu'en semant de la divi- « sion entre les Grands, nourrirent toûjours quelque secrette jalousie entr'eux, qui ne « permit point à leur amitié de produire les fruits qu'on en avoit esperez. «

Cet Edit estonne fort le Roy de Navarre,

qui pourtant rejette les lâches avis.

Fait une association du party Religionnaire à Bergerac.

Dans cette bonne intelligence ils passerent tous deux au haut Languedoc, où ils s'aboucherent avec le Duc de Montmorency, pour essayer de le faire entrer dans leur party. Depuis que le Roy de Navarre l'avoit mis d'accord avec Joyeuse,

& que le peril qui le menaçoit avoit cessé, il s'estoit departy des marchez, non pas entierement de l'intelligence qu'il avoit euë avec le Roy d'Espagne; & quoy que le Cardinal de Bourbon l'eut souvent sollicité de se joindre à la Ligue Catholique, neantmoins le peu de fiance qu'il avoit aux Guises, la commodité du voisinage avec les Religionnaires l'en avoit détourné; comme au contraire son honneur & sa seureté luy conseilloient de s'associer avec les deux premiers Princes du sang, dans le party desquels il meriteroit le nom de bon François, & la gloire d'avoir conservé la Couronne aux legitimes heritiers. Ainsi dans cette entreveuë, qui fut à saint Paul de Cadejoux en Loraguais, il se ligua avec eux moyennant de tres-avantageuses conditions. Ce qu'ils firent aussi-tost sçavoir par une Declaration, qui fut publiée le 10. d'Aoust au nom des deux Princes, où premierement ils deduisoient les fraudes, menées & attentats dont la Maison de Guise se servoit pour se frayer le chemin à la Royauté, & montroient que la paix faite avec elle n'estoit pas moins au préjudice de la Maison de France & à la ruine de l'Etat, qu'à son avantage particulier. Aprés ils faisoient souvenir au Roy des assurances tant de fois reïterées, qu'il leur avoit données de garder ses Edits de pacification; des paroles, Lettres & Declarations, par lesquelles il avoit noté les Guises comme rebelles & criminels de leze Majesté, de la fidelité & de l'obeïssance avec laquelle ils s'estoient contenus dans leur devoir, & des offres & soûmissions que le Roy de Navarre avoit faites au préjudice mesme de sa dignité & au peril de sa vie, pour éviter les mal-heurs d'une guerre civile. Puis ayant prouvé que les actions des chefs de la Ligue ny leurs desseins ne répondoient aucunement à leurs declarations, & qu'ils n'avoient pour but que d'opprimer la Maison Royale: ils protestoient, avec les Seigneurs, tant d'une que d'autre Religion, associez ensemble pour la conservation de l'Etat, que leur intention n'estoit que de servir le Roy & le faire obeïr comme il devoit estre de tous ses Sujets, chacun selon leur rang; Supplioient Sa Majesté de ne pas trouver mauvais s'ils prenoient conseil de la nature & de la necessité, pour repousser la force par la force; Conjuroient les Princes du sang, les Pairs & Officiers, tous les Parlemens, tous les Ordres du Royaume de les assister dans la défense de l'Etat; Declaroient du fonds de leur cœur, sur leur honneur & leur foy, qu'ils estoient prests pour ce qui estoit de la Religion de s'en soûmettre à un Concile legitimement assemblé; & que cependant ils ne feroient aucun tort aux Catholiques ny dans leurs biens, ny dans leur Religion, mais les prenoient tous, Ecclesiastiques & seculiers sous leur sauve-garde: les exhortant chacun selon ses moyens de les secourir contre cette Ligue que le Roy avoit declaré avoir attenté à sa personne, & à son Estat; Que le Duc de Montmorency, dont la Religion ny la prudence n'estoient point revoquées en doute, qui estoit Pair de France, premier Officier de la Couronne, à qui appartenoit le premier rang * pour la conduite des armées, leur en montreroit le chemin & leur serviroit de guide, comme plusieurs autres Seigneurs qui avoient reconnu la necessité de leur défense. Quant aux Chefs de la Ligue, & ceux qui leur adheroient, ils les reconnoissoient ennemis du Roy, de la Maison de France & de l'Etat, tels que peu auparavant le Roy les avoit declarez: mais si quelques-uns se retiroient de cette faction dans deux mois, ils les recevroient sous leur protection. Enfin ils supplioient le Tout-puissant de détourner les mal-heurs de cette guerre de dessus le pauvre peuple François, de toucher les cœurs & ouvrir les yeux du Roy & de la Reine-Mere, afin qu'ils cherchassent les expediens les plus salutaires, & d'amolir la dureté & de reprimer l'ambition des autheurs de cette Ligue; S'assurant en la bonté Divine, que s'ils ne pouvoient obtenir cette faveur du Ciel, au moins il luy plairoit de benir leurs justes armes, & faire tomber sur la teste des factieux tous les maux qu'ils vouloient causer à ce Royaume. Le Duc de Montmorency fit aussi sa declaration à part, mais presque toute semblable: aprés ils se separerent pour aller donner ordre à leurs affaires; Montmorency retournant en Languedoc, & les deux Princes en Guyenne, avec tant de familiarité & de confiance l'un pour l'autre, qu'ils mangerent & coucherent ensemble tout du long du voyage.

Association de luy, du Prince & du Duc de Montmorency à S. Paul de Cadejoux.

Leur Declaration du 10. d'Aoust.

* *Il estoit le plus ancien Mareschal.*

Le Roy de Navarre retourne en Guyenne.

Ceux qui avoient forcé le Roy à faire l'Edit, en pressoient instamment l'execution. Il s'estoit flatté de cette esperance que comme ils ne mesloient le fait de la Religion dans leurs interests que par apparence, ils se contenteroient de l'avoir obtenu, sans se mettre en peine de ce qu'il deviendroit; Si bien que pour leur fournir un pretexte de ce faire, il leur avoit fait entendre qu'il estoit à propos de tenter encore une fois les voyes de douceur pour ramener le Roy de Navarre: ce qu'ils avoient

avoient feint de trouver bon, parce qu'ils ſçavoient bien que ce procedé ne reüſſiroit pas, & leur donneroit ſujet de décrier davantage l'obſtination de ce Prince. Il choiſit pour cette negociation le Cardinal Philippe de Lenoncour, qui avoit eſté en faveur auprés d'Antoine pere de ce Roy, Jean d'Angennes-Poigny, & Nicolas Bruſlart Preſident des Enqueſtes, qui arriverent à Nerac le vingt-cinquiéme jour d'Aouſt. Mais cependant les Ligueux pour les voir partis ne ſe relaſcherent point, comme il l'avoit eſperé ; & le Duc de Mayenne eſtoit déja à Orleans qui aſſembloit ſes troupes, pour attaquer vivement les Religionnaires. Ce qui fit dire à la Ducheſſe d'Uzez, qui avoit toûjours le mot pour rire, & faiſoit des rencontres auſſi hardies qu'heureuſes ſur toutes les affaires de la Cour, *Qu'elle voyoit bien que le Roy de Navarre eſtoit condamné à mort, & qu'il n'en réchapperoit pas cette fois, puis qu'on luy envoyoit le bourreau immediatement aprés le Confeſſeur.* Par le Confeſſeur elle entendoit le Cardinal de Lenoncour, par le bourreau le Duc de Mayenne. Pour ralentir un peu cette ardeur, & rabatre les crieries des Ligueux, le Roy s'aviſa d'un autre moyen : l'onziéme jour d'Aouſt, il manda au Louvre le Prevoſt des Marchands, le premier & le ſecond Preſident du Parlement, & le Doyen de Noſtre-Dame, avec le Cardinal de Guiſe, qu'il pria d'y aſſiſter. Auſquels ayant témoigné une feinte joye de ce qu'il avoit rompu l'Edit de pacification par leur avis, & avoüé la peine qu'il avoit eüe à s'y reſoudre à cauſe des inconveniens qu'il prevoyoit, il les prioit tous d'aviſer aux moyens d'executer le conſeil qu'ils luy avoient donné ; Qu'il vouloit avoir trois armées, l'une en Guyenne, l'autre prés de luy, & la troiſiéme pour s'oppoſer à l'entrée des Eſtrangers ; Que s'il avoit trouvé de grandes difficultez à revoquer l'Edit de pacification, il en voyoit encore de plus grandes à executer celuy de la guerre ; Partant que tous y penſaſſent bien : car il ſeroit trop tard de crier la paix, quand les moulins de Paris ſeroient brûlez. Quant à luy, qu'ayant ſuivy le conſeil d'autruy contre le ſien propre, il s'eſtoit reſolu de n'y rien épargner de ce qu'il y pourroit contribuer, l'ayant déja montré en ce qu'il s'eſtoit dépoüillé juſqu'à ſa chemiſe pour ce ſujet. Mais qu'il n'eſtoit pas juſte que toute la dépenſe tombaſt ſur luy & l'accablaſt, qu'il faloit que les particuliers portaſſent une partie des incommoditez qu'il avoit le premier eſſuyées tout ſeul. Cela dit, il s'addreſſa au premier Preſident, qu'il loüa fort de ſon zele à la Religion Catholique, luy marquant qu'il l'avoit bien reconnu dans une longue Harangue qu'il avoit faite lors que l'Edit avoit eſté revoqué : mais il le pria luy & la Compagnie, dont il eſtoit le chef, de conſiderer que pour courir à l'extraordinaire il eſtoit contraint de laiſſer l'ordinaire, qu'ainſi ils ne luy parlaſſent plus de leurs gages, tant que la guerre dureroit. Aprés s'addreſſant au Prevoſt des Marchands, il luy dit que le peuple ayant montré beaucoup d'allegreſſe à la rupture de l'Edit, il faloit qu'il aydaſt à executer ce qu'on luy avoit fait trouver ſi bon, & luy commanda d'appeller le Corps de Ville dés le lendemain, pour ordonner une impoſition de deux cens mil écus, qui n'eſtoit que la moitié des frais qu'il faudroit faire par chaque mois pour l'entretenement de la guerre. Enfin il ſe tourna vers le Cardinal de Guiſe avec un viſage plus auſtere, & luy fit entendre, Que pour le premier mois il eſperoit y pouvoir ſurvenir en foüillant juſqu'au fonds de la bourſe des particuliers ; mais pour les autres, qu'il entendoit les prendre ſur le Clergé. Qu'en cela il ne penſoit point bleſſer ſa conſcience, & qu'il n'attendroit ny l'autorité, ny le conſentement du Pape, parce que les Chefs du Clergé eſtant ceux qui l'avoient pouſſé avec plus d'ardeur à cette guerre, ils eſtoient obligez de ſe charger d'une partie de la dépenſe. Là-deſſus Sa Majeſté ſe teut pour entendre leurs réponſes ; & comme ils luy firent quelques difficultez, elle s'écria : *Il euſt donc mieux valu me croire que d'en venir ſi avant ; j'ay grand peur qu'en voulant perdre le Preſche nous ne hazardions la Meſſe, & que ce nouvel Edit ne nous mette en tel eſtat, que ce ſoit bien-toſt à nous à demander la paix, plûtoſt qu'à l'accorder.* Ainſi fut congediée l'aſſemblée ; où à ſon ordinaire en ayant trop fait & trop peu, il donna à connoiſtre qu'on le traînoit par force à la guerre, & par ce moyen accrût envers luy le mépris du peuple, la haine des Guiſes, & la mauvaiſe opinion des ſages, qui tiennent que le reſſentiment eſt honteux, quand la puiſſance de repouſſer l'injure n'y eſt pas, & qu'un Souverain ne doit jamais témoigner qu'il a eſté forcé par ſes Sujets.

Or les Deputez qu'il avoit envoyez vers le Roy de Navarre ne purent luy perſuader, ny de rentrer dans la Communion de l'Egliſe Catholique, ny de ſuſpendre pour ſix mois l'exercice de la Religion, pendant leſquels on chercheroit les

Pourquoy le Roy envoye vers le Roy de Navarre.

Pourquoy il mande le Prevoſt des Marchands, le Parlement & le Clergé, pour leur demander de l'argent.

Ce qu'il leur dit.

Ce qu'il leur repartit ſur les excuſes qu'ils vouloient apporter.

Il ne gagna rien par là, & ſe fit mépriſer davantage.

Les Deputez ne peuvent rien obtenir du Roy de Navarre.

moyens d'accommodement, ny de rendre les Villes de fureté. Faute de cela, ils le convierent au moins de vouloir conferer avec la Reine-Mere, qui pour ce sujet viendroit jusqu'à Champigny en Loudunois, & luy demanderent qu'il arrestast cependant les troupes étrangeres, luy offrant reciproquement que le Roy retireroit les siennes qui avoient passé la Loire. Il répondit en peu de mots, que si la Reine-Mere prenoit la peine de venir à Champigny, il s'avanceroit jusqu'à Bergerac, & que de là ils conviendroient d'un lieu pour leur entreveuë : mais pour la marche des troupes étrangeres, qu'il ne pouvoit pas la retarder. Ainsi ils s'en retournerent sans remporter de luy que la promesse d'une conference : qui n'estant desirée par le Roy que pour empescher l'entrée des Reistres dans le Royaume, & ce secours n'étant pas si-tost prest que le pensoient les uns & les autres, fut differée jusqu'à l'année suivante.

Les Religionnaires arment pour se défendre.

Jusques-là les Gouverneurs de Province & quelques Parlemens, par ordre secret du Roy, ne poursuivoient que fort lentement l'execution de l'Edit : mais les Ligueux ne cessoient de lever des troupes par tout, & de surprendre des places. Ce qui émut les Religionnaires à s'armer, sans prendre neanmoins d'autre mot general que *Vive le Roy*, & portant des Croix blanches avec des fleurs de Lys aux bouts, qu'ils appelloient des contre-ligues. Le Duc de Montmorency & Chastillon contenoient les esprits en Languedoc ; & le Mareschal de Matignon bon serviteur du Roy, ne se hastoit point de remuer en Guyenne, non plus que le Roy de Navarre qui par foiblesse estoit reduit à la défensive. Mais il n'en estoit pas de mesme en Dauphiné ny en Poitou. En Dauphiné, comme les Ligueux s'y saisissoient des Villes de mesme que dans les autres Provinces, Lesdiguieres craignant d'estre accablé avec son party, songea de bonne heure à se pourvoir de retraites.

Troubles en Dauphiné.

Ayant donc assemblé seulement trois ou quatre cens hommes, il commença par Chorges qui estoit une des plus fortes, & à une lieuë de sa maison. Un nommé des Crottes, peu auparavant Huguenot, s'en estoit emparé & y avoit laissé des Praux son Lieutenant avec cent hommes de garnison, qui se tenant bien assurez là dedans, & méprisant sa petite troupe, passoient le temps à joüer & à danser. Le lendemain d'un jour qu'ils avoient tenu grand bal, il fait donner l'escalade à leurs murailles avant Soleil levé, les emporte de force, & dit en riant à un de leurs Chefs qui s'estoit mocqué de son entreprise, *Qu'il estoit venu danser avec eux*. Les Religionnaires du païs excitez par ce signal, accourent à Die, investissent le Gouverneur nommé Veaune, qui estoit du party de la Ligue, dans le Chasteau, & le serrent de si prés que ne l'ayant pas encore muny de vivres, il est contraint de le rendre, entre les mains de Gouvernet & de Loüis Blagny-Poüer, que Lesdiguieres y envoya pour leur servir de chefs, sous couleur d'accommoder le Gouverneur avec les Bourgeois. Ainsi ses forces croissant & ceux de son party se rassurant lors qu'ils se virent des retraites, il entreprit de gagner Montelimar & Ambrun, afin qu'ils eussent où se mettre à couvert dans la plaine & dans les montagnes. Le vingt-cinquiéme d'Aoust, avec six ou sept cens hommes d'élite, il emporte la ville de Montelimar par le petard appliqué heureusement en trois endroits, chasse la garnison qui estoit de huit cens Soldats dans le Chasteau, l'y attaque tout à l'heure, & la contraint de se retirer dans la tour de Narbonne, où il l'assiege. Maugiron Lieutenant de Roy, vient au secours avec les Comtes de Sault, de Tournon, de Montlaur & de Suse, Alfonse d'Ornane, cinq cens chevaux de la Noblesse du païs, & deux mille hommes de pied : mais il le trouve couvert d'un si bon retranchement qu'il ne peut luy faire de mal, n'ayant que des fauconneaux ; & pendant qu'il envoye querir de plus grosses pieces, Anconne & Boulaty qui défendoient la tour, font leur composition faute de pain le dix-neuviéme jour du siege. De là passant à Die il prend & rase les Chasteaux d'Aix, Montlau & Chastillon qui serroient cette Ville de trop prés ; & un peu par de là Chorges à la montée de la Coüige, il charge à l'improviste & deffait heureusement cinq cens Arquebusiers de la Ligue, avec leur escorte de trois Compagnies de lances Italiennes. Or ayant sceu que ces troupes estoient sorties d'Ambrun & que cette Ville estoit degarnie de gens de guerre, il crût que c'estoit une belle occasion de l'attaquer, & d'y surprendre l'Archevesque Guillaume d'Avason, ligueur passionné, & son plus grand ennemy. Ambrun Ville Archiepiscopale, est sur la cime d'une montagne qui s'éleve jusques dans les nuës, (aussi l'appelle-t'on la plus haute Cité de l'Europe) ayant d'un costé un precipice, & de l'autre une bonne citadelle. Lesdiguieres l'ayant donc fait reconnoistre,

Lesdiguieres prend Chorges,

& Montelimar,

malgré le secours de Maugiron.

Deffait la garnison d'Ambrun,

part de Chorges la nuit du dix-neuviéme Septembre, envoye ses gens à petites bandes par des routes écartées, & arrivant à la fausse porte de la citadelle sans estre découvert, l'enfonce de deux coups de petard, puis donne vivement dans la Ville. Les habitans s'y estoient couverts à la haste de quelque barricade, mais ils s'enfuirent à la premiere attaque. Gessan & des Crottes, celuy-cy commandant dans la ville, & l'autre dans la citadelle, où il ne demeuroit pas d'ordinaire; s'estant retirez dans le Palais Archiepiscopal, eurent une honorable composition. L'Archevesque trouva moyen de se sauver de bonne heure, mais les riches * ornemens de son Eglise n'échapperent pas les mains profanes des vainqueurs : qui pour tout le reste userent d'une assez grande moderation; car il n'en cousta à la Ville que la mort de dix ou douze de ses habitans, & seulement dix mille écus de rançon, à payer en plusieurs termes.

& prend Ambrun.

Où les riches ornemens sont pillez.

* *Entr'autres une Image de S. Marcel valant 6000. écus.*

En Poitou, le Duc de Montpensier s'estant retiré dans sa maison depuis l'Edit, parce qu'il avoit peur d'encourir le crime de leze-Majesté, la Ligue commença derechef à se faire valoir, premierement par la Noblesse du païs, qui esleut pour chef un nommé Briandiere, l'un des plus pauvres d'entr'eux, mais homme de guerre; aprés par les courses de sept ou huit cens hommes commandez par un nommé la Motte Conseiller au Siege de Perigueux, homme ambitieux & remuant, estimé dans la robe & dans la guerre, que le desir d'acquerir de la gloire & les caresses du Duc de Guise avoient obligé de quitter son mestier, pour faire celuy de Capitaine. Le Duc de Mercœur Gouverneur de Bretagne, leur envoya quelque secours de Nantes, puis quinze jours aprés y passa luy-mesme avec deux mille hommes, dans le dessein de ruiner les troupes que le Prince de Condé formoit à l'entour de Saint Jean d'Angely. Il avoit lors avec luy de Capitaines ou Gentils-hommes de marque, les Roches-Baritaud, Sourdiac, Landereau, Hautbois-Saulaye, Saint Laurent & Haqueville. Avec le Prince estoient René chef de la Maison de Rohan, François Comte de la Rochefoucaud, François de la Rochefoucaud-Montguyon Lieutenant du Prince, Loüis de Saint Gelais Maréchal de camp, George de Clermont-d'Amboise, Theodore Agrippa-d'Aubigné, * Gabriel Prevost-Charbonnieres, & quelques autres Capitaines. Aprés plusieurs rencontres, dont d'Aubigné en décrit deux ou trois, où il n'oublie pas de prendre bonne part, le Prince ayant appris qu'il estoit prés de Fontenay, le deffie au combat par un Trompette, & sur son refus le charge, le pousse jusques dans le fauxbourg des Loges, & se prepare à l'y forcer. Mercœur ne s'assurant point en son Infanterie, qui n'estoit que des Communes & des Bourgeois de Nantes, vouloit entrer dans la Ville, mais le Gouverneur luy en refusa les portes, soit qu'il en eût ordre du Roy, soit qu'il eût peur qu'il ne le depossedast, s'il y entroit : tellement que dans la crainte d'estre enveloppé entre cette Ville & les ennemis, il délogea la nuit secretement, & gagna la riviere de Loire tout d'une traite, avec tant de haste qu'il perdit presque tout son bagage, & deux cens hommes des moins diligens.

En Poitou, le Duc de Mercœur y entre avec des troupes de Bretagne.

La Motte Conseiller & Capitaine.

* *C'est l'Auteur de l'Histoire.*

Le Prince de Condé le charge, & le pousse dans le fauxbourg de Fontenay.

Mercœur déloge à la sourdine, & s'enfuit.

Aprés cet exploit, le Prince ayant tenu vingt jours la campagne, se retira à Jarnac, parce que Saint Jean d'Angely estoit plein de peste. S'estant là rafraischy quelques jours, & renforcé de quinze cens hommes que luy amenerent Jean de la Roche-Beaucours-Sainte Mesme, Montgommery Lorges, & Antoine de Ranques, il trouva bon de recouvrer la tour de Fourcas, Saint Jean d'Angle, Soubise, & quelques petites places. Les garnisons que S. Luc y avoit mises, lâcherent le pied à son arrivée; & celle de Soubise pensant s'enfuir à Broüage, fut presque toute hachée en pieces ou submergée dans les vases du canal; Saint Luc la regardant perir devant ses yeux sans la pouvoir secourir, parce que la mer estant basse, il n'y avoit pas moyen de luy envoyer des bateaux pour la passer.

Autres exploits du Prince.

Ces bons succez augmentant le courage & les troupes du Prince, il prit envie de donner l'alarme à Broüage: puis, ce dessein luy ayant si heureusement reüssi qu'il gagna le passage du canal d'Hieres, avec les autres avenuës de la place, les Rochelois l'ayderent d'argent, de munitions, & de vaisseaux, pour y mettre le siege. Ce fut là que le vint trouver avec deux cens chevaux Claude de la Trimoüille Duc de Thoüars, jeune Seigneur tout plein de feu & d'esprit, qui brusloit d'un noble desir d'élever sa renommée à l'égal de ses ayeuls, & se piquoit si fort de l'honneur que le Prince luy avoit fait de rechercher sa sœur (laquelle il épousa depuis) qu'il embrassa non seulement son party, mais aussi sa Religion; A quoy neanmoins il n'a toûjours avoit esté porté par d'autres motifs que par ceux de la Justice & de la

Assiege Broüage.

Le Duc de la Trimoüille se joint à luy.

Comme il estoit sur le poinct de prendre Brollage, il est trompé par une belle illusion.

conscience. A l'exemple de ce Seigneur les Religionnaires qui estoient demeurez dans leurs maisons, & plusieurs mesme des Catholiques que la Ligue n'avoit point encore pipez, montoient à cheval, & venoient offrir leurs services au Prince. Ainsi son armée grossissoit tous les jours, ses travaux s'avançoient, les assiegez s'affoiblissoient, estant d'ailleurs dégarnis de plusieurs commoditez necessaires pour soûtenir un siege; de plus il sçavoit que Matignon n'étoit pour lors ny en pouvoir ny en volonté de le secourir; bref la place ne pouvoit pas luy eschapper: quand une belle illusion luy donna le change & l'escarta bien loin de ce siege & de son bon-heur.

Clermont leve des troupes à Beaufort en Anjou,

Aprés la deffaite du Duc de Mercœur, Clermont luy avoit demandé congé de passer en Anjou avec Loüis Bouchereau-Rochemorte, excellent Capitaine, & de lever des troupes dans les Provinces de là la Loire, afin de donner l'alarme à ces Villes qui estant éloignées du peril la sonnoient sans cesse, & de les contraindre à crier la paix, en leur faisant sentir les incommoditez de la guerre. Comme il estoit donc à Beaufort en Valée, dont il estoit natif, il apprit de N. Broc Gouverneur de cette Ville, qu'il y avoit quelque mes-intelligence à Angers entre la Ville & le Chasteau, dautant qu'une partie des bourgeois estant affectionnez au service du Roy, soupçonnoient comme un des principaux chefs de la Ligue Charles de Cossé-Brissac, qui avoit eu ce Gouvernement aprés la mort du Duc d'Alençon, & souhaitoient d'y voir restablir Michel Bourrouge-du Halot, homme familier & populaire, que le Duc y avoit mis peu avant sa mort. Ce du Halot estoit toûjours demeuré dans la Ville, où il attendoit l'occasion de s'en resaisir: estant secretement incité à cela & supporté par le Duc d'Espernon, qui n'aymoit point Brissac; Et il en avoit déja trouvé quelque expedient avec un certain Leon du Fresne Capitaine d'Infanterie, qui pour avoir esté mal recompensé de Brissac cherchoit les moyens de s'en venger. Du Fresne en ayant conferé avec du Broc son intime amy, du Broc fut d'avis que le dessein fût communiqué à Rochemorte, & qu'ils luy en remissent l'execution, parce que la chose ayant besoin de secret, il estoit dangereux d'y employer des soldats Catholiques, la plufpart preoccupez des charmes de la Ligue.

Halot, Fresne & Rochemorte surprennent le Chasteau d'Angers,

Le projet de l'entreprise estant fait entr'eux, le Fresne dispose dix-huit ou vingt hommes dans des maisons proche du Chasteau, & sur l'heure du midy va voir celuy qui y commandoit en l'absence de Brissac. C'estoit un Gentil-homme Grec de nation nommé Ancyre, qui le convie honnestement à disner: il s'en excuse sur ce qu'il a des amis en Ville qu'il ne peut quitter; l'autre le prie de les aller querir, & qu'ils seroient les bien venus: enfin le Fresne qui ne demandoit autre chose, feint d'estre vaincu par sa civilité, & amene sa compagnie.

par quelle ruse.

La premiere garde que Halot avoit gagnée, les laisse tous entrer: la seconde faisant quelque resistance, le Fresne poignarde un soldat qui vouloit fermer le guichet, & saute dedans, suivy prestement de Rochemorte & de quelques autres. Le Capitaine Grec accourant au bruit est tué par ses conviez: en un mot la place est gagnée, aprés qu'avec beaucoup de peine Rochemorte fut venu à bout de la garnison bien plus forte en nombre que sa troupe, mais toute étourdie d'un coup si inopiné. A ce tumulte les bourgeois proches du Chasteau se mettent en armes: Halot qui estoit demeuré au premier corps-de-garde, se fiant folement sur la bienveillance que ce peuple luy avoit toûjours témoignée, s'en va au devant d'eux avec une grande assurance de visage, & leur dit que c'est luy qui a pris le Chasteau par commandement du Roy.

Leur mal-heureuse fin à tous trois.

Par mal-heur pour luy il se trouva que ceux à qui il s'addressoit estoient ligueux, c'est pourquoy ils l'arresterent & luy demanderent sa commission: mais il ne pût leur en montrer; Et le Roy n'ayant osé l'avoüer, de peur d'irriter davantage la Ligue, ils firent proceder contre luy par Justice. Si bien qu'il fut rompu & mis sur la roüe devant la porte du Chasteau; Servant là d'épouventail aux bons sujets qui en ces mal-heureux troubles eussent pû avoir quelque affection de servir le Roy, & d'instruction pour l'avenir à ceux qui ont à tenter de perilleuses entreprises, qu'ils devoient auparavant se faire donner un ordre par écrit, ou bien s'attendre en cas de mauvais succez d'avoir pour partie le Prince mesme qu'ils croyoient avoir pour garant. A l'heure mesme que les bourgeois l'eurent pris, ils le contraignirent l'épée dans les reins de convier le Fresne de venir parler à luy, à dessein de l'attraper aussi ou de le tuer. Sur sa parole le Fresne sort: si tost qu'il est dehors l'un d'eux luy tire un coup d'arquebuse: Rochemorte crainte de surprise ou autrement, fait lever promptement la planchete: luy tasche de rentrer, & n'ayant pû se jetter dessus assez à temps veut empoigner la chaine, mais un autre bourgeois luy coupe la main, avec laquelle il l'avoit

prise : de sorte qu'il tombe dans le fossé, où s'estant tout brisé sur le rocher, il est achevé par un cerf privé qui luy passa ses andoüilleres deux ou trois fois au travers du corps. Quant à Rochemorte, qui fut soupçonné de l'avoir ainsi mis dehors afin de se deffaire de luy, son destin ne fut pas meilleur que celuy des deux autres : car comme il regardoit un jour par les creneaux, il fut tué d'un coup d'arquebuse dans la teste. Cependant les Bourgeois entourerent le Chasteau avec des barricades & des retranchemens, de peur qu'il n'y entrast du secours ; Brissac y accourut trois jours aprés avec tous ses amis ; les nouvelles en estant portées à la Cour, Henry de Joyeuse-Bouchage Gouverneur d'Anjou, y amena la fleur de la Noblesse ; & son frere le favory y vint encore à quelques jours de là, avec Claude de la Chastre, & l'élite de ses troupes. Il n'y avoit en tout que seize soldats dans le Chasteau, qui en menant grand bruit tâchoient de celer la mort de leur Chef, & leur petit nombre. Ce qu'ils ne sceurent pourtant si bien faire que les assiegeans ne s'en apperceussent aussi-tost, tellement qu'ils les eussent forcez le mesme jour, si quelques-uns possedez d'une vilaine avarice, ou mûs de haine contre Brissac, ne se fussent entendus avec eux, afin de tirer piece à piece & à bon marché tous les riches meubles de ce Seigneur, lequel avoit mis dans ce Chasteau la meilleure partie de ceux que son pere avoit gagnez au pillage du Chasteau de Vercel en Piémont, estimez à deux cens mille écus.

Chasteau assiegé par les Bourgeois, par Brissac & Joyeuse.

Petit nombre de soldats dedans.

Intelligence de quelques-uns avec eux, pour soustraire les riches meubles du Chasteau.

D'autre costé le Prince averty de la surprise de ce Chasteau, crût que pour l'importance de la place, & pour la reputation de ses armes, il ne faloit point abandonner ceux qui dans l'esperance du secours s'estoient engagez à une si perilleuse entreprise. Il avoit resolu dans son Conseil de guerre, d'y envoyer cinq cens chevaux, moitié arquebusiers, dont certain nombre devoit se fournir de piques & halebardes, pour forcer les barricades, s'ils en trouvoient, avec ordre de tenter tous les efforts que doivent faire de braves gens : puis s'ils n'y pouvoient reüssir de remonter à cheval, & de donner le signal aux assiegez de penser à leur composition. Aubigné écrit que c'estoit luy à qui on devoit donner la conduite de cette cavalcade, & dit avec sa licence ordinaire, que comme le conseil de la chaise percée auprés de nos Grands renverse tous les autres, ce Prince estant un soir en sa garderobe où il disposoit de sa conqueste d'Anjou, parmy ses valets de chambre, & gens de pareille estofe, l'un d'entre eux luy mit dans l'esprit que c'estoit un coup du Prince de Condé, & qu'il ne se devoit commettre à un autre ; si bien qu'il rompit le resultat du premier Conseil, & se resolut d'y aller en personne avec sa Cavalerie. Mais pour ne pas quitter le siege de Broüage, il y laissa trois Regimens commandez par Sainte Mesme, la Personne avec l'armée de mer, & les habitans des Isles, au nombre de trois mille, qui s'obligeoient au besoin de garder les retranchemens, en attendant que le Vicomte de Turenne vinst commander cette petite armée, & la grossir de ses troupes. Ce Seigneur estoit lors en Limosin avec trois mille hommes, où il avoit pris Tulle fort petite Ville, mais accompagnée de trois grands Fauxbourgs, & bien accommodée par la chalandise de son commerce.

Le Prince y veut envoyer un secours.

Change d'avis & se resout de l'y mener luy-mesme.

Laisse son Infanterie devant Broüage.

A donner ces ordres le Prince consuma onze jours de temps, & plus de quinze autres encore en sa marche : de sorte que les assiegez avoient composé deux jours auparavant qu'il arrivast. Comme il perdit l'occasion faute de celerité, il perdit encore ses troupes par le mesme manquement, & se pensa perdre luy-mesme. Car ayant trouvé quinze cens hommes en ce païs-là que Clermont y avoit levez, il crût qu'avec ce renfort il devoit tenter fortune, & s'obstina deux jours durant à donner dans les Fauxbourgs d'Angers, s'imaginant qu'il réveilleroit les intelligences qu'il avoit dans la Ville ; puis en sa retraite il s'amusa encore deux autres jours à Beaufort à terminer les querelles d'entre les Gentils-hommes de son armée. En venant, il s'estoit saisi de la ville & chasteau de Toüars en Poitou, & avoit laissé garnison dans l'Abbaye de saint Maur qui est sur l'autre bord de la Loire, afin de favoriser sa retraite. Laval & la Boulaye qui menoient l'avant-garde, regagnerent la Touraine par là sans aucune difficulté : mais comme le Prince ayant repassé le Loirion ; estoit sur le bord de la Loire pour les suivre, il y découvrit six grands batteaux pleins de gens de guerre, & sceut qu'il y avoit sur l'autre rivage cinq cens chevaux ennemis pour tailler ses gens en pieces à mesure qu'ils passeroient. Là-dessus il fut conclu de retourner à Beaufort où Clermont estoit encore, & de là monter le long des rives du Loire pour gagner quelque passage. Cette resolution moins bonne que la premiere, fut dés la nuit mesme changée en une pire, qui fut de prendre leur

Faute de diligence perd l'occasion,

& pense se perdre.

Pourquoy n'ose repasser la Loire.

route à main gauche par le Vendosmois, pour revenir de là par un long circuit en chercher un au dessus d'Orleans. Cependant le Duc de Joyeuse leur marchoit sur les talons; Brissac animé de la perte reçûë, les costoyoit pour se jetter dessus; Espernon & Biron couvroient de Cavalerie toute la campagne de Beausse; le Duc de Mayenne tenoit ses troupes répanduës dans la Touraine; la Chastre descendant du Berry avec trois mille hommes, bordoit la riviere du costé de la Soulogne; & toutes les Communes, la Noblesse, les païsans, & les Ecclesiastiques mesme, s'étoient assemblez comme à la chasse au loup, pour les envelopper. En ce peril évident, chacun proposant son expedient, Rohan fut d'avis que l'on divisast les troupes en petites bandes, que chacun se retirast dans sa maison, que les Chefs prissent la route la plus écartée qu'ils pourroient, & que qui feroit autrement devoit s'assurer de porter sa teste à Paris sur un eschaffaut. Quelques-uns voulurent improuver ce sage conseil: mais comme il en eut monstré l'exemple tout le premier, se retirant en Bretagne, il n'y eut point de honte à le suivre. Le Prince, ayant donc pris congé de ses principaux Capitaines, partit la nuit mesme suivy de la Trimoüille, d'Avantigny, de Clermont, & de quelques autres, avec lesquels descendant par le païs du Mayne en basse Normandie, il s'embarqua entre Avranches & saint Malo, & se sauva en l'Isle de Grenezay. De là il passa en Angleterre, d'où il ne pût revenir en France que l'année suivante. Ce fut la pitié le lendemain, quand le reste de l'armée sceut le depart de ses Chefs; qu'il falut separer les Regimens en Compagnies, & deux jours aprés les Compagnies en escoüades; que les amis prenans congé de leurs amis, les Capitaines de leurs soldats, les valets de leurs maistres, sans esperance de se revoir jamais, enfiloient tous divers chemins par hazard plûtost que par conseil. Les champs & les bois estoient pleins de chevaux qui demeuroient sur les dents, de chariots, de coffres de bagage, de hardes, & d'armes: de sorte qu'on pouvoit aisément les suivre à la trace. Ces pauvres débandez alloient errans & éperdus çà & là, tremblans au moindre souffle de vent, se figurant la mort dans tous les objets qui se presentoient devant leurs yeux, & ne voyant point de salut en aucun endroit; bref ils ne demandoient plus d'autre grace à la fortune que de les livrer entre les mains des gens de guerre, plûtost que de les faire assommer par les païsans. Ils eurent neanmoins tant de bon-heur, dans ce desespoir, se cachant de jour dans les bois, & marchant la nuit avec l'aide des guides qu'ils trouverent, ou par argent, ou par pitié, ou par force, qu'ils se sauverent, les uns chez eux, les autres chez leurs amis, plusieurs dans les grandes Villes comme passans, & quelques-uns jusques dans les places de leur party, avec autant de differentes avantures qu'ils estoient d'hommes. Mais ce qui sembla merveilleux, ce fut sans perte d'aucun Capitaine ny Gentil-homme de marque: dont il faut attribuer la principale cause à la trop grande multitude & à la chaleur de leurs ennemis, qui les poursuivant de tous costez, & courant tantost aprés ceux-cy, tantost aprés ceux-là, perdoient la piste des uns & des autres, & mesme les laissoient quelquefois passer au travers d'eux sans les reconnoistre.

Ses troupes enveloppées de tous costez.

Sage avis de Rohan.

Le Prince avec quelques Chefs se sauve en Angleterre.

Estrange déroute, mais peu sanglante.

Depuis que le Prince fut party de devant Broüage, Sainte-Mesme n'avança rien au siege, soit faute de forces suffisantes, soit que le Prince desirant se conserver cet honneur, luy eust defendu d'y toucher. Matignon qui avoit ordre de secourir la place, faisoit neanmoins ses levées assez lentement, & luy donnoit tout le temps necessaire pour l'emporter de vive force, s'il l'eust voulu attaquer. Enfin, comme le Duc de Mayenne s'approchoit, ce Mareschal fut contraint de marcher pour ne se pas laisser ravir cette gloire; Et il y alla avec tant d'ordre & de resolution, qu'encore qu'il n'eust pas assemblé la moitié de ses troupes, neanmoins les assiegeans n'oserent l'attendre dans leurs retranchemens, & ployerent bagage avec une merveilleuse épouvante. Ils furent chargez en queuë au passage de la Charante, par saint Luc, qui se montra encore plus brave dans toutes les occasions de ce siege, qu'il ne l'avoit paru à la Cour dans celles de la galanterie.

Matignon fait lever le siege de Broüage.

Aprés cet échec leurs compagnies se debanderent toutes: comme firent aussi celles du Vicomte de Turenne, qui les congedia pour un temps, craignant de s'embarrasser entre l'armée de Matignon, & celle du Duc de Mayenne, qui venoit droit à luy. Le Comte de Laval & la Boulaye, qui avoient sauvé les leurs de la déroute d'Angers, estoient le seul support de ce party; qu'ils appuyoient toutefois plus avec leurs exhortations & leurs exemples, qu'avec leurs forces: car ils n'eussent pû mettre deux mille hommes ensemble. Ainsi le party Religionnaire qui bravoit au commencement, tenant la campagne, & assiegeant des places, perdit tout d'un

Dissipation des troupes Religionnaires.

Grand abaissement & foiblesse de ce party.

coup sa reputation & sa puissance, par une entreprise de laquelle on ne sçauroit dire si elle fut conceuë avec plus de temerité, ou executée avec plus d'imprudence. La peste qui ravageoit la France depuis quatre ans, courant d'une Province à l'autre, sembloit avoir conspiré avec l'infortune pour achever de ruiner ce party: car cet Automne ce dangereux mal avoit pris son quartier dans les contrées qui restoient aux Religionnaires, & depeuploit toutes leurs Villes; qui en tiroient neanmoins cét avantage, qu'il les défendoit mieux que n'eût fait une forte garnison. La famine accompagnoit la peste, empéchant de faire la recolte faute d'ouvriers; & l'infection de la Ligue plus dommageable que ces deux fleaux, prenant son temps là-dessus, en corrompoit plusieurs à force d'argent & ne les convertissoit pas, ayant bien plus de soin de les détourner de la fidelité qu'ils devoient à leurs Chefs, que de les tourner à la Religion Catholique. Les rigoureux Edits du Roy qui éclaterent là-dessus comme autant de coups de tonnerre, acheverent de détruire presque tout ce qui leur restoit de courage. Il en vint premierement un du huitiéme d'Octobre, qui *Declaroit criminels de leze Majesté les Religionnaires qui s'estoient élevez en armes, & les Catholiques qui s'estoient joints à eux, s'ils ne retournoient aussi-tost à l'obeïssance; Mettoit tous les biens en saisie, pour estre les meubles vendus, & les immeubles donnez à ferme au plus offrant, les oppositions des creanciers & autres y pretendans droit, préalablement jugées: pour estre ces deniers employez à l'entretenement & aux frais de cette guerre; Enjoignoit aux Substituts des Procureurs generaux de certifier les Parlemens de quinzaine en quinzaine du devoir qu'ils y auroient fait; Défendoit à ceux qui devoient rentes ou autre chose aux soûlevez de leur en rien payer, mais de le declarer aux Juges sur peine du quadruple; Comme aussi à toutes personnes d'acheter aucune chose d'eux: autrement que ce qu'ils auroient acheté seroit confisqué, & contre eux procedé criminellement. De plus, à cause que les Religionnaires se servoient du terme de six mois qu'il leur avoit accordé à trouver de l'argent & à s'équiper d'armes & de chevaux pour aller joindre les soûlevez, il le reduisoit à quinze jours seulement, leur commandant dans ce temps de retourner à la Religion Catholique, ou de sortir du Royaume. N'entendoit toutefois y comprendre les femmes, veuves, ny filles, à qui il laissoit le reste des six mois; & défendoit sur peine de la vie, d'user de voyes de fait contre eux.* Cét Edit fut confirmé par une Declaration du 6. Novembre, *Qui exposoit à la rigueur de la Justice, ceux qui avoient suivy le Prince de Condé: commandant de se saisir de leurs biens & de leurs personnes, pour en disposer comme il plairoit à Sa Majesté, qui promettoit de leur pardonner s'ils se reduisoient à la Religion Catholique, & donnoient bonne caution d'y persister.* Cette Declaration fut suivie six jours aprés d'un mandement aux Lieutenans generaux & autres Officiers, *de tenir un rôlle par chapitres tant de ceux-là que de ceux qui s'estoient absentez du Royaume*; Et puis d'un reglement que le Roy vouloit estre observé pour l'execution de son Edit de reünion, portant *Que les Baillifs, &c. fissent un rôlle general distingué par cinq chapitres: le premier, de ceux qui porteroient les armes contre Sa Majesté; le second, de ceux qui les ayant receus s'estoient retirez chez eux dans la volonté de se convertir: le troisiéme, de ceux qui obeïssant à l'Edit, s'estoient retirez hors du Royaume: le quatriéme, de ceux qui n'estoient point sortis de leurs maisons, & avoient fait declaration d'y vivre catholiquement: & le cinquiéme, de ceux qui y avoient demeuré, persistans toûjours dans leur opinion; En outre enjoignoit à ceux qui se reduisoient, de faire leur abjuration entre les mains des Evesques, lesquels estoient admonestez de commettre des Vicaires en chaque Ville de leurs Dioceses, pour les y recevoir.* Ils dresserent pour ce sujet plusieurs formes de profession de Foy, dont celle de Guillaume Rusé Evesque d'Angers fut la plus suivie, parce qu'elle estoit la plus ample, & la plus expresse. Dans toutes les Provinces de deça le Loire il y avoit bien peu de consciences à l'épreuve de ces violentes poursuites, la plusparт aimoient mieux abandonner leurs opinions, que leurs biens & leurs familles. Les Evesques ne pouvoient suffire à recevoir leurs abjurations: en un mot, par l'aveu de d'Aubigné, ces Edits en convertirent beaucoup plus que n'avoit fait la terreur des massacres.

Les Edits du Roy achevent presque de l'abatre.

Edit du 8. d'Octobre.

Autre Edit contre ceux qui avoient suivy le Prince de Condé.

Autre Reglement pour ceux qui avoient abjuré, ou qui refusoient de le faire.

Forme d'abjuration dressée par l'Evesque d'Angers.

De ceux que le zele & l'exhortation des Ministres (qui estans bannis les venoient visiter déguisez, ou leur écrivoient de S. Jean d'Angely) confirmoient dans leurs opinions: quelques-uns demeuroient dans leurs maisons pour y attendre, disoient-ils, la mort en patience, & se rachetoient de la prison en faisant des presens aux Juges. Mais la plusparт se retiroient vers le Roy de Navarre, croyant par là satisfaire à l'Edit qui leur ordonnoit de sortir du Royaume. La fuite de ces mi-

Plusieurs se retirent au pais du Roy de Navarre.

-serables qui traînoient leurs familles avec eux, ne donnoit pas seulement de la compassion à ce Roy, mais encore un grand déplaisir de voir ainsi triompher la Ligue, & perir en si peu de temps un party sur lequel sa fortune estant pour lors appuyée, il faloit necessairement qu'il tombast avec luy. Ces Plaisans de Cour, qui cherchent à chatoüiller la passion de leur Maistre en piquant la reputation d'autruy, l'avoient durant quelques jours diverty aux dépens des malheurs du Prince de Condé; lequel ils comparoient à ce chien d'Esope, *qui avoit laissé tomber un gros morceau de chair qu'il tenoit pour se jetter sur l'ombre*, & disoient, *qu'il estoit allé demander l'aumône en Angleterre*. Sa jalousie secrete estoit cause qu'il souffroit ces mauvais mots; & l'amour de la Comtesse de Guiche le tenoit attaché en Bearn: de façon qu'il avoit meprisé les conseils du Vicomte de Turenne, qui l'avoit souvent exhorté de passer dans le Poitou: où tous trois joignant leurs forces, eussent fait une armée de quatorze ou quinze mille hommes, qui eût bien écarté celle de la Ligue. Mais quand il eut consideré le peril évident où il estoit luy-mesme, la necessité luy commanda de faire tréve avec ses plaisirs, & d'estouffer pour lors toutes les petites piques qu'il avoit contre le Prince; si bien qu'il luy écrivit des lettres fort affectueuses, où il le consoloit de son mauvais succés, & le prioit de se conserver pour une meilleure fortune, l'appellant son frere & compagnon de ses avantures.

Plaisans de sa Cour, raillent sur la déroute d'Angers.

Mais le danger l'oblige de s'unir estroitement avec le Prince.

Aussi devoit-il bien penser que leurs interests estoient tellement joints que la ruine de l'un estoit l'affoiblissement de l'autre, & que s'ils ne demeuroient estroitement unis, ils seroient facilement rompus par la Ligue, qui en son commencement les attaquoit avec autant d'union que de chaleur. Outre les violentes instances dont elle contraignoit le Roy à fulminer ses plus rigoureuses Declarations contre les Religionnaires, elle en faisoit de continuelles dans le Conseil d'Espagne, & dans le Consistoire. En Espagne, elle demandoit une armée pour jetter sur les terres du Roy de Navarre: mais le Roy Philippe craignant de s'engager à une guerre ouverte contre la France, où selon ses maximes il n'eût pas si bien trouvé son compte qu'en une guerre civile, sceut bien s'excuser de luy donner des troupes, quoy qu'il luy en eût promis, & luy fournit en échange quelque somme d'argent. A Rome la Ligue sollicitoit une Bulle pour s'autoriser dans l'esprit des peuples, & une sentence d'excommunication contre le Roy de Navarre & le Prince de Condé, afin de les rendre odieux aux Catholiques, & incapables de succeder à la Couronne. Le Cardinal Pelvé & Claude Mathieu representoient pour cela au S. Pere, Que si le Consistoire ne refusoit presque jamais de confirmer aucune Congregation, Ordre ny Institut, parce que c'estoit autant de creatures & de legions qu'il acqueroit à son service, autant de chaînons pour tenir les peuples dans sa dépendance; à plus forte raison devoit-il faire cette faveur à la Ligue qui n'estoit point une petite societé, mais un grand Corps, sur lequel il auroit toute puissance, une machine à mille ressorts avec lesquels il pourroit non seulement recouvrer les païs que l'Heresie luy avoit soustraits, mais aussi assujettir entierement le Royaume de France, qui jusqu'à cette heure avoit toûjours opposé ses pretenduës libertez à ses commandemens absolus; Qu'il ne pouvoit arriver une plus grande gloire à son Pontificat, ny un plus beau sujet de montrer la puissance du glaive spirituel que Dieu luy avoit mis entre les mains, que d'en frapper les deux plus nobles testes qui fussent parmy les Heretiques; & du mesme coup sur le pretexte de Religion si plausible envers tous les bons Catholiques, faire bréche à ce privilege dont le sang de France se veut couvrir contre les censures Apostoliques. Ils eurent beau luy proposer ces raisons & plusieurs autres, & le faire solliciter par les Agens d'Espagne, jusqu'à y apporter des menaces, ils ne purent jamais tirer de luy que des promesses, dont il éludoit toûjours l'effet par de nouveaux delais.

Sollicitations de la Ligue à Rome & en Espagne.

Le Cardinal Pelvé & Mathieu demandent des Bulles au Pape pour elle.

Leurs raisons pour les obtenir.

Comme ils estoient bien ennuyez de ces longueurs, Gregoire mourut subitement d'un mal inconnu; & le Conclave élut en sa place le Cardinal Felix Perret, qui prit le nom de Sixte V. Il estoit natif d'un village qu'on nomme les Grottes dans la Marche d'Ancone, au dessous du Chasteau de Mont'alte, fils d'un Païsan qui gagnoit sa vie à journée, dont luy-mesme, ne pouvant nier cette bassesse, avoit accoûtumé de railler le premier, disant qu'il estoit né d'une illustre * maison, parce que la chaumine de son pere estant découverte, le Soleil y donnoit de tous costez. S'il est vray ce qu'on raconte, il fut Porcher à l'âge de dix ans, & comme il eut perdu un de ses cochons il quitta là le reste, de peur d'estre battu par son maistre, & s'enfuit par les montagnes. La bonne fortune qui luy servoit de guide, luy fit rencontrer

Mort de Gregoire, Felix Perret esleu en sa place, nommé Sixte V.

Sa naissance & fortune.

* *Ce mot illustre en sa premiere signification veut dire éclairé.*

rencontrer deux Cordeliers qui le prirent pour porter leur queste, & le menerent au Convent : où se rendant officieux à tous les Freres, ils l'employerent à servir le Jardinier, puis à garder la porte ; & les Novices par charité luy montrerent à lire & à écrire. Depuis qu'il eut une fois mis le nez dans les Livres, il y prit tant de goût, & son genie se trouva si propre aux bonnes Lettres, qu'on luy donna l'habit. En peu de temps il devint Precepteur des Novices, puis fut deputé à une assemblée provinciale, & aprés à une generale : bref le Cardinal Lombard le trouva si habile homme qu'il luy donna la charge de ses affaires, & devenu Pape le fit Cardinal ; où il sceut cacher si adroitement son naturel imperieux, severe & inflexible, sous une feinte apparence de douceur & de moderation, qu'il parvint enfin au souverain Pontificat. Si-tost qu'il eut la sacrée Tiare sur la teste, il commença à faire éclater hautement la puissance de sa dignité, affectant une grandeur de courage au dessus de tous ses predecesseurs, & recherchant des desseins qui donnoient de la terreur ou de l'étonnement. Il est constant neanmoins qu'il refusa du commencement d'approuver la Ligue, soit qu'il desirast avoir plus de temps pour s'en instruire, soit qu'il ne voulust pas accorder cela aux violentes poursuites des Agens d'Espagne, de peur qu'il ne semblast qu'il y auroit esté contraint de haute lutte. De fait il les rebuta avec tant de rudesse qu'il les mit tout à fait hors d'esperance de pouvoir jamais rien obtenir de luy ; Puis quand il eut ainsi rabatu leur orgueil, & fait cesser leurs importunitez : alors de son propre mouvement il lascha la Sentence d'excommunication contre le Roy de Navarre & le Prince de Condé, à l'heure qu'ils l'attendoient le moins. La Bulle en est conforme à son humeur & à la grandeur du sujet, conceuë en termes foudroyans & terribles. Car aprés *qu'il a exalté au dessus de toutes les puissances des Rois de la terre, l'autorité donnée à Saint Pierre & à ses Successeurs par l'infinie puissance de l'Eternel* ; qu'il a assuré *que c'est à elle à faire observer les loix, & à punir les contrevenans aux Ordonnances de Dieu, en les renversant à bas de leurs Sieges, quelques puissans qu'ils soient, & les terrassant comme des ministres de Satan*. Il dit, *que par la necessité de sa charge il est contraint de tirer le glaive de vengeance contre Henry jadis Roy de Navarre & Henry Prince de Condé, generation bastarde & detestable de l'illustre Maison de Bourbon ; c'est pourquoy estant estably en ce Siege eminent & dans la pleine puissance que le Roy des Rois & le Seigneur des Monarques luy a donnée, il les declare heretiques relaps, chefs, fauteurs & protecteurs notoires & publics de l'heresie ; Comme tels tombez dans les censures & peines contenuës aux saints Canons, privez par le mesme droit eux & leurs successeurs de toutes leurs Seigneuries, terres, dignitez & offices ; Incapables de succeder à quelque Principauté & Royaume que ce soit, specialement au Royaume de France, ny aux domaines & dependances d'iceluy ; Absout leurs Sujets du serment de fidelité, leur deffend de leur rendre aucune obeïssance, à peine d'estre enveloppez dans la mesme excommunication. Exhorte le Roy par l'infinie bonté & misericorde de Dieu, que se souvenant de la foy de ses ancestres, & du serment qu'il avoit presté à son sacre, il veüille employer son autorité, sa vertu & sa grandeur de courage vrayement Royale, à faire executer cette sentence ; Et mande aux Archevesques & Evesques, en vertu de sainte obedience de la faire publier, & mettre en effet tant qu'il leur sera possible.*

Refuse d'abord d'approuver la Ligue.

L'approuve & excommunie le Roy de Navarre & le Prince de Condé.

Contenu de la Bulle.

Pour la rendre plus autentique il l'avoit fait signer de vingt-cinq Cardinaux : entre lesquels on ne s'étonna pas tant de voir le Cardinal de Pelvé qui estoit entierement devoüé à la Maison de Guise, que le Cardinal Ferdinand de Medicis qui estant de Maison souveraine & frere du Duc de Toscane, auquel ensuite il succeda, ne pouvoit pas sans quelque confusion, & sans préjudice de sa qualité, souscrire à un acte où l'on fouloit aux pieds l'honneur & l'autorité des Princes ; Et disoit-on qu'il eust bien plus genereusement fait d'imiter les Cardinaux d'Est & de Farnese ses égaux, qui avoient sagement evité de se trouver à ce Consistoire, que de suivre l'impetuosité des autres. L'éclat de ce grand coup de foudre causa bien une joye indicible dans le cœur des Espagnols, & alluma davantage la sedition de la Ligue : mais il ne produisit point dans les esprits la terreur que le Consistoire avoit esperée ; au contraire il excita bien fort l'indignation des bons François, contre ceux qui l'avoient sollicitée, & n'émeut pas moins de scandale contre le saint Siege parmy ceux qui blasmoient la Doctrine ou la puissance des Papes. Car autant que cette Bulle en relevoit l'autorité, autant ces gens-là s'efforçoient-ils de la rabaisser & de la rendre sujette à celle des Rois. Ils publioient que les Rois « estoient immediatement les Lieutenans de Dieu en terre ; *que toute puissance leur* « *devoit estre sujette* ; & que le pouvoir de les excommunier appartenoit à l'Eglise «

Estoit signée de vingt-cinq Cardinaux.

Entre lesquels estoient Pelvé & Medicis, mais non pas Est ny Farnese.

Scandale qu'elle cause au S. Siege.

» universelle, non à un seul homme : pour preuve dequoy ils apportoient les exem-
» ples de Moyse qui estoit tenu d'assembler le Conseil, de David qui prenoit l'avis
» des principaux du peuple, de Jesus-Christ mesme, qui ne voulut pas luy seul con-
» damner la femme adultere. Mais quand son authorité, disoient-ils, s'étendroit jus-
» qu'à pouvoir fraper les Oingts du Seigneur, Quelle gloire ou quel avantage revien-
» droit à l'Eglise Romaine d'excommunier ces Princes qui s'en estoient retranchez
» eux-mesmes? Quel dessein pouvoit-on avoir en les irritant ainsi au lieu de les instrui-
» re, sinon de les en écarter plus loin, & de les exclure à perpetuité en faveur des chefs
» de la Ligue? N'estoit-ce pas déchirer la playe au lieu de la recoudre? n'estoit-ce pas
» assommer à coups de pierre un miserable tombé dans quelque précipice; Procedé directement contraire à la misericorde de Jesus-Christ, qui alloit amoureusement rechercher les pecheurs : contraire aux paroles de saint Paul, qui disoit, *Je ne prends point garde quel il a esté, pourveu qu'il se reconnoisse* : contraire aux maximes de saint Jean, qui commandoit *de prier pour son frere, de peur qu'il ne persistast dans le peché jusqu'à la mort*. Tels & beaucoup plus aigres estoient les discours de ceux qui n'avoient point presté serment à la Ligue : mais encore n'estoit-ce rien au prix de ce qu'en disoient les divers Escrits, qui comme un essain de guespes irritées sortirent de dessous la presse sur ce sujet, en Latin, en François, en Italien, en Allemand; entr'autres le *Brutum fulmen* en style burlesque de François Hotman Jurisconsulte, l'Apologie de Pierre de Beloy, la *Dichiaratione alla bella Italia*, qu'on crût estre de François Perrot, qui aprés avoir voyagé en Levant avec Gabriel d'Aramont Ambassadeur à Constantinople, avoit demeuré si long-temps en Italie qu'il écrivoit en cette langue aussi purement que les naturels du païs, un Commentaire sur la Bulle de Sixte cinquiéme, une Justification du Roy de Navarre, & cent autres libelles sans nom, armez de perçans aiguillons & de pointes envenimées, que j'ayme mieux vous laisser lire dans les originaux que dans mon Histoire.

Libelles & Apologies contre.

Lors que le bruit, plûtost que l'effet de ce tonnerre fut parvenu au Roy de Navarre, il dépescha Clervant vers le Roy pour luy en faire ses plaintes, & luy remonstrer que l'interest de cet attentat le touchoit de plus prés que luy; Qu'il devoit penser, si luy vivant & à la fleur de son âge il estoit à propos qu'un Pape s'ingerast au gouvernement de son Royaume, voulust décider sa succession, & par un essay si hardy entreprist de déclarer un Prince du sang incapable de la Couronne, pour en suite passer plus outre & le dethrôner luy-mesme, comme autrefois Zacharie avoit degradé Chilperic. Sur ces remonstrances, le Roy touché de son propre peril, jugea qu'il devoit arrester le cours de cette Bulle, & persuada à Jacques Ragazzon Evesque de Parme que Gregoire avoit envoyé Nonce en France, d'y proceder avec moderation. Sixte en estant averty, le revoqua aussi-tost, & designa en sa place Fabian Muerte-Frangipane Archevesque de Nazareth. Ce Prelat estoit Neapolitain, par consequent né sujet du Roy d'Espagne, & durant le regne de Charles IX. auprés duquel il avoit eu le mesme employ, il avoit incessamment soufflé le feu des guerres civiles dans ce Royaume. Pour ce sujet, le Roy ne desirant point qu'il y revinst, écrivit à Pisany son Ambassadeur à Rome, qu'il moyennast auprés du S. Pere qu'on y en envoyast un autre. Nonobstant ses prieres, ce Pape ayant de coûtume de se roidir plus fort contre ce qui luy resistoit, l'envoye en France avec un rigoureux ordre pour l'execution de sa Bulle. Comme il est à Lyon, il reçoit des lettres du Roy qui le prie de s'arrester en quelque endroit qu'elles luy seront renduës, & de n'entrer pas plus avant dans son Royaume qu'il n'en ait receu un second mandement de sa Sainteté. A ces nouvelles Sixte se met en colere, proteste qu'il vengera le mépris fait à son authorité souveraine, & s'emporte jusqu'à ce poinct, que sans attendre des lettres du Roy, il mande à Pisany qu'il ait à sortir de ses terres dans trois jours. Pisany, fort genereux, & tel qu'il le faloit pour maintenir l'honneur de la France, en un temps que tout le monde le fouloit aux pieds, répondit sans s'émouvoir à celuy qui luy portoit cette parole; *Qu'il la trouvoit bien extraordinaire, & bien violente; Qu'il ne se soucioit pourtant guere de sçavoir quel sujet avoit mû le Pape à le traiter de la sorte : mais qu'il vouloit qu'il sceust qu'il abregeroit de deux jours le temps qu'il luy donnoit, & que l'étenduë de ses terres n'estoit pas si grande qu'il n'en pust commodement sortir en moins de 24. heures*. Ce qu'ayant fait à l'heure mesme, Sixte commença à s'en repentir : neantmoins, de peur qu'il ne semblast avoir relâché quelque chose de sa premiere resolution, il entremit par sous-main, pour racommoder l'affaire, cet Horace Ruscelay Italien qui avoit tenu le grand party du sel en France, d'où il

Remontrances du Roy de Navarre au Roy sur cette Bulle.

Le Roy en veut arrester le cours en ne recevant pas le Legat.

Le Pape se roidit & congedie l'Ambassadeur de France.

s'estoit retiré à Rome avec deux millions de gain. Par l'addresse de cét homme, aprés plusieurs allées & venuës, l'accommodemẽt fut fait de telle sorte que le Pape recevroit l'Ambassadeur, avec certaine satisfaction de paroles, & que le Roy cõme estant mieux informé admettroit le Nonce; Cette resistance ayant au moins produit cet effet que Frangipane se comporta en France beaucoup plus moderement qu'on n'avoit esperé de luy. On disoit pourtant que la fermeté du Conseil du Roy n'avoit point encore esté telle en cette occasion qu'elle devoit estre, ny comme elle l'avoit esté du regne de Charles IX. lors que le Connestable de Montmorency, & le Chancelier de l'Hospital gouvernoient les affaires. Car le Pape Pie IV. ayant lors excommunié Jeanne d'Albret Reine de Navarre, ils donnerent charge à Henry Clutin-Loysel Ambassadeur à Rome, de se plaindre instamment de cet attentat; & il en parla avec tant de hardiesse, representant en termes exprés, *Que le Roy son maistre ne pourroit souffrir une injure que ses ancestres n'avoient jamais laissée sans vengeance*; que le Pape revoqua l'excommunication qui avoit déja esté publiée, & la supprima tout à fait: de sorte qu'elle ne se trouve point aujourd'huy parmy les Constitutions du Pape Pie IV. Mais cette ancienne vertu des Francs qui les rendoit plus jaloux de l'honneur & de la liberté de la Patrie que de leur propre salut, ayant esté assoupie par les factions, & degenerant en interests particuliers, les Conseillers de Henry III. se contenterent d'avoir empesché la publicatiõ de cette Bulle dans le Royaume, sans se mettre davantage en peine de la faire revoquer. D'où vient qu'on la void encore dans les Constitutions de ce Pape, avec non moins de deshonneur pour la nation Françoise & pour la Royale Maison de Bourbon, que de prejudice pour nos Rois, & pour toutes les testes couronnées. Au reste les deux Princes excommuniez repousserent cette injure avec une autre aussi sanglante: car soit qu'ils envoyassent des hommes exprés à Rome, soit qu'ils y eussent des amis, peut-estre mesme l'Ambassadeur: il s'en trouva d'assez hardis pour afficher leurs Oppositions par les carrefours de la ville de Rome, dans lesquelles, *Ils appelloient de la sentence d'excommunication de Sixte soy disant Pape de Rome, à la Cour des Pairs de France; Luy donnoient un dementy sur le crime d'heresie dont il les accusoit; S'offroient à prouver en un Concile libre & legitimement assemblé qu'il estoit heretique luy-mesme; Le declaroient Ante-Christ, s'il ne s'y soûmettoit; & le tenant pour tel vouloient avoir guerre perpetuelle & irreconciliable avec luy; Protestoient qu'ils vengeroient sur luy & ses successeurs l'injure faite à leur Roy, à sa Maison, & à toutes les Cours de Parlement; Imploroient à cét effet l'ayde de tous les Princes vrayement Chrestiens; & prioient tous les Alliez de cette Couronne de s'opposer avec eux à la tyrannie du Pape & des Ligueux, ennemis de Dieu, de l'Estat, du Roy, & du repos de toute la Chrestienté.* On peut juger combien le Pape s'émû, lors qu'on luy apporta une de ces affiches: mais il n'admira pas moins le grand courage du Roy de Navarre, qui de si loin avoit sceu venger une injure, & attacher des marques de son ressentiment jusqu'aux portes de son Palais; De sorte que, comme la vertu se fait reverer par ses ennemis mesme, il conceut une si haute estime pour un si genereux Prince, qu'on luy entendit souvent dire que de tous ceux qui regnoient dans la Chrestienté, il n'y en avoit que deux, sçavoir ce Roy & la Reyne Elizabeth, à qui il eût voulu communiquer les grandes choses qu'il rouloit dans son esprit, s'ils n'eussent pas esté heretiques; Et Pisany a rapporté depuis, que parlant à luy, il ne pouvoit assez loüer sa constance & sa resolution dans les adversitez, souhaittant que le cœur du Roy fût d'une pareille trempe. Aussi toutes les prieres de la Ligue ne purent jamais obliger Sixte de fournir aux frais de cette guerre; Et comme elle avoit fait son compte en partie sur les deniers qu'elle esperoit en toucher, & sur les troupes qu'il luy devoit envoyer, elle demeura court dans ses entreprises, & ne pût pas les pousser si avant qu'elle eût fait avec ce secours.

Comment cet affaire s'accommoda.

Le Conseil de France se montra plus mou, qu'il n'avoit fait sous Charles IX.

Opposition du Roy de Navarre & du Prince affichée à Rome.

Le Pape admire la resolution de ce Roy.

Ne veut point fournir d'argent pour luy faire la guerre.

Or le Roy estant contraint d'accorder aux Ligueux deux armées, l'une pour aller fondre sur le Roy de Navarre, & l'autre pour opposer à l'entrée de l'armée Allemande sur la frontiere de Champagne: le Duc de Guise choisit de commander la derniere, tant parce qu'il se vantoit que son épée estoit fatale aux Reistres, que parce qu'il ne vouloit pas s'éloigner si fort de la Cour ny de la Ville de Paris, qu'il ne pût en avoir des nouvelles à toute heure, & s'y rendre du jour au lendemain, quand sa presence y seroit necessaire; & le Duc de Mayenne prit la conduite de la premiere; beaucoup plus honorable, mais aussi plus difficile & qui avoit besoin d'un grand Capitaine, tel qu'il estoit estimé dans son party. L'Automne estoit presqu'à sa fin, quand celuy-cy arriva à Poitiers: où ayant fait la reveuë de son armée qui se trouva de cinq mille hommes de pied, de cinq compagnies d'ordonnances, de huit cens Reistres,

Deux armées, pourquoy le Duc de Guise prend celle de Champagne.

Le Duc de Mayenne celle de Guyenne.

Avec laquelle il va en Xaintonge.

la plufpart Lutheriens, & qui faifoient le prefche à leur mode, & de quatre cens Albanois, commandez par Mercure & Alcran, il defcendit en Xaintonge. Là Matignon le vint trouver avec fes troupes, ayant par contenance efté faire une cavalcade jufqu'aux portes de Nerac, & une belle efcarmouche avec les troupes du Roy de Navarre. Or comme jamais Gouverneur de Province n'a pû voir de bon cœur ceux qu'on envoye commander des armées dans fon Gouvernement, de quelque qualité qu'ils puiffent eftre; & qu'outre cela il avoit des ordres fecrets du Roy pour traverfer le Duc: tant s'en faut qu'il l'affiftaft de fon confeil & des chofes neceffaires, à quoy le Duc croyoit qu'il auroit pourveu, qu'au contraire il ne tâchoit qu'à l'embarraffer avec des longueurs & des irrefolutions pleines de mille difficultez, & luy fouftrayoit avec addreffe tous les moyens d'executer ce qu'il vouloit entreprendre. Tandis qu'il le tenoit ainfi embarraffé, les Religionnaires eurent la commodité de fecourir Taillebourg. C'eft un affez grand Chafteau appartenant à la Maifon de la Trimoüille, bafty fur un rocher, ayant au pied une petite Ville qui n'eft d'aucune défenfe. La place eftant confiderable, tant à caufe de fa fituation que par un pont qu'elle a fur la Charante, le Prince qui avoit déja donné fa foy à Charlote de la Trimoüille, y avoit laiffé fes meubles avec une partie de fa maifon, lors qu'il alla à l'expedition d'Angers. Mais la mere qui eftoit Jeanne de Montmorency, n'approuvant pas ce mariage, foit en haine de la nouvelle Religion, foit pour quelque autre fujet, avoit efté perfuadée par Matignon d'y recevoir quatre Compagnies de gens du Roy commandées par Beaumont: lequel n'ayant pû y entrer à caufe des gens du Prince qui l'en empefcherent, l'avoit affiegé pour les en tirer par force. La fille qui eftoit dedans avec fa mere trouva invention d'en donner avis à Laval, qui part de Saint Jean d'Angely avec quatre cens Arquebufiers & cent Cuiraffes: à cinquante defquels, conduits par Lorges, il fait mettre pied à terre pour attaquer les retranchemens la halebarde à la main, & ordonne les Arquebufiers à la tefte des ruës, pour y tirer fans ceffe: tandis que le canon du Chafteau leur ayde à faire ouverture. Tellement que les affiegeans s'étonnent, & fe retirent peu à peu, fe defendant toutefois jufqu'à la nuit qui couvrit la honte de leur fuite. Beaumont ayma mieux fe laiffer prendre que de tourner le dos, mais Laval le délivra le lendemain: donnant cette grace aux prieres de la Mere; & accordant à celles de la fille, qui l'en conjura en particulier, le Lieutenant des Gardes du Prince nommé Bourfier, pour garder la place en fon nom. Les Deputez de Xaintonge, & l'intereft de l'honneur convioient le Duc de Mayenne à la recouvrer, & à délivrer enfuite la Province des villes de Ponts & de Saint Jean d'Angely, qu'il eftoit dangereux de laiffer derriere, tant pour la reputation, que pour la feureté de l'armée; qui eftoient fort effrayées par l'abfence du Prince de Condé, mal pourveuës de munitions & de gens de guerre, & hors d'efpoir d'eftre fecouruës. Mais Matignon s'oppofa puiffamment à cette refolution: il apportoit pour raifon les incommoditez de l'hyver, le peu d'artillerie qu'ils avoient, & la foibleffe de leur armée, & vouloit qu'en attendant qu'ils puffent fe renforcer ils paffaffent la mauvaife faifon à nettoyer les Provinces de Limofin, de Perigord & de Quercy, de plufieurs petites places qui les tenoient fous contribution, & y empefchoient la levée des deniers du Roy; Puis au renouveau, lors qu'ils auroient mis leur armée en curée & qu'ils feroient rafraîchis des levées qu'on leur promettoit, qu'ils attaqueroient les fortes. Le Duc eftant trop foible tout feul pour faire de grands fieges, fut contraint de fuivre fon avis. Eftant donc à Villebois, ils diviferent l'armée en deux: & aprés avoir pris jour au vingt-cinquiéme de Fevrier de fe rejoindre à fainte Bafeille, Matignon emmena fa part à Bordeaux pour affurer la Ville, difoit-il, & la riviere de Garonne, contre les furprifes du Roy de Navarre; Et le Duc de Mayenne avec la fienne, fe prepara de paffer en Perigord.

Matignon l'y vient joindre.

Leur mes-intelligence.

Religionnaires prennent Taillebourg.

Confeil de Matignon.

Le Duc eft contraint de le fuivre: ils divifent l'armée en deux.

Vers ce temps-là, fçavoir fur la fin de l'année, la Reine Marguerite, non tant pour complaire à fa mere & obliger le Duc de Guife fon premier ferviteur, que pour fâcher le Roy, & fur tout pour déplaire à fon mary, avoit pris occafion fur l'excommunication du Pape, de fe feparer de luy, & de fe faifir de l'Agenois qui luy avoit efté donné en dot. Elle s'eftoit jettée dans Agen avec des troupes tumultuaires que Lignerac & autres Gentils-hommes pipez par les appafts de la Ligue, ou par les fiens, luy avoient levées en Quercy & en Auvergne; & de là elle luy faifoit la guerre, avec d'autant plus d'animofité & de colere, felon le naturel de fon fexe, qu'elle avoit moins de forces; mais auffi avec peu de fuccez. Car ayant fait furprendre Tonneins fur la Garonne, fes gardes y furent auffi-toft invefties par le Roy

Reine Marguerite fait la guerre à fon mary, & veut s'emparer de l'Agenois.

son mary, forcées & taillées en pieces presqu'en un moment; Et comme au mesme temps elle pensa se rendre maistresse de Villeneuve, la vertu du premier Consul de cette ville l'en repoussa. C'estoit N. de Cieutat Gentil-homme d'une haute & constante integrité, dont les longues années avoient fortifié la prudence, sans affoiblir son courage: aussi avoit-il succedé en cette Charge à ce brave Vesins, dont je vous ay fait voir une action heroïque durant la fureur du massacre de la Saint Barthelemy. La riviere de Lot qui commence à se rendre navigable à Villeneuve, la divise en deux parties: celle de deçà est plus marchande, mieux habitée & plus forte; celle de delà plus foible, moins peuplée & moins riche, outre cela ordinairement en mauvaise intelligence avec l'autre: les deux sont jointes ensemble par un pont, où il y avoit une assez bonne tour au milieu, & une porte au bout de deçà. La Reine Marguerite qui desiroit ardemment de s'en emparer, tant à cause de la bonté de la place, que de l'importance du passage, dont ce pont donne la commodité à toutes ces contrées là, fit en sorte que la partie de delà la receut sans aucune difficulté. Mais Cieutat averty de son arrivée & de ses desseins, avoit obligé les habitans de la partie de deçà, à prendre les armes & mis toutes choses en estat de luy resister. Quand elle vid que la force luy seroit inutile, elle eut recours à la feinte, & dissimulant sa colere & son intention, luy fit sçavoir en termes fort doux qu'elle desiroit qu'il vinst parler à elle. Le respect deu à une fille de France, femme de Roy & de plus Dame de la ville, en qualité de Comtesse d'Agenois, sembloit le sommer d'obeïr: le service du Roy & l'interest de sa patrie l'en empeschoient. Pour accorder en quelque façon deux devoirs si contraires, & se maintenir exempt de tout reproche, comme il avoit toûjours esté: voicy l'expedient dont il se servit, digne veritablement d'un Consul de l'ancienne Republique de Rome. Il se resolut d'aller trouver la Reine: mais auparavant il tira serment des habitans qu'ils souffriroient toutes extremitez plûtost que de se rendre à elle; Et pour les asseurer davantage, il laissa son fils dans la tour du pont avec cent Arquebusiers, luy commandant expressément, quand mesme il le verroit poignarder devant ses yeux, de tenir toûjours bon & de ne point relâcher. *Mon fils*, luy disoit-il, *pour ne pas manquer d'un costé au respect, ny de l'autre à la fidelité, il faut que je me partage en deux. En te laissant dans ce poste, j'y laisse une partie de moy mesme, afin de satisfaire à la fidelité qu'un bon sujet est obligé de garder à son Roy; & je m'en vay hazarder l'autre, de peur de manquer au respect que je dois à la sœur de Sa Majesté. Quoy qu'il arrive, je m'acquitteray bien de ce devoir: je m'assure que tu en feras autant de ton costé; l'honneur t'y convie, & je te le commande. Quelque traitement que tu me voyes souffrir, souviens toy que je t'ay mis là pour garder la place au Roy, non pas pour me sauver la vie. Si hors d'icy tu m'entends parler un autre langage, sçache que ce ne sera plus ton pere, mais les ennemis du Roy qui parleront par sa bouche, & que tu commettrois un crime de leze Majesté de les écouter. Alors si tu me reconnois, ne t'imagine pas que je te veüille jamais reconnoistre, ny que je puisse expliquer ton affection autrement que pour une desobeissance irremissible.* Cela dit, il alla trouver la Reine: à laquelle il eut à peine rendu ses devoirs que le Conseil de guerre assemblé, conclut tout d'une voix à le faire mourir sur le champ, s'il n'obligeoit son fils à ouvrir les portes, & le met entre les mains de quarante ou cinquante gardes pour executer cet ordre. Ils le trainent vers le pont, luy commandent d'exhorter son fils à rendre la place à la Reine, & luy mettent le poignard sur la gorge, pour le faire parler: puis comme ils voyent que leurs violences ny leurs menaces ne peuvent ébranler sa constance, ils s'addressent au fils mesme, luy crient qu'ils vont égorger son pere, & luy font voir toutes les pointes de leurs épées tournées contre l'estomac de ce genereux vieillard. Quelle resolution en cette extremité pouvoit prendre le fils d'un tel pere, sinon de mourir avec luy, de peur de luy desobeïr. Il feint donc de n'oüyr pas bien ce qu'ils luy crioient, & leur fait signe de s'approcher. Comme ils sont à quinze ou vingt pas, il sort sous pretexte de vouloir parlementer, met tout d'un coup l'épée à la main, se jette sur eux, & les écarte de telle sorte, estant secondé fort à propos par les siens, qu'il leur enleve son pere & les met en fuite. Le Consul degagé ainsi du peril par la valeur de son fils, delivra bien-tost la ville par une ruse de guerre. Le lendemain à l'aube du jour, il envoya quelques trompettes hors la ville faire des fanfares, & fit courir le bruit au mesme temps que c'estoit le Roy de Navarre qui arrivoit: la Reine en prit une telle épouvante qu'elle délogea tout à l'heure, & pensa laisser son equipage. Une action si heroïque receut de grandes loüanges à la Cour: le Roy desirant l'honorer de quelque recompense donna le gouvernement de la place au

Elle veut se saisir de Villeneuve.

Cieutat premier Consul luy ferme les portes.

Elle luy mande de venir parler à elle.

Il se resout d'y aller, mais laisse son fils pour garder la place.

Luy defendant de la rendre, quand mesme on le devoit poignarder.

On le mene devant son fils avec menaces de le tuer, s'il ne fait rendre la place.

Le fils fait une sortie & degage le pere,

qui par un stratageme chasse la Reine.

fils; qui la maintint fidellement dans son obeïssance, jusqu'à ce que les habitans, qui n'estoient retenus en bride par aucune garnison, ny Chasteau, se furent, comme beaucoup d'autres, laissez surprendre aux factieuses menées de la Ligue. La Reine Marguerite avoit estably son séjour dans Agen: mais peu aprés les intrigues de Matignon l'en chasserent; car il suscita les bourgeois contre elle, qui luy donnerent sujet d'en partir en si grand'haste qu'elle n'eût sceu trouver de retraite, si Lignerac avec quelque Noblesse mal en ordre, ne l'eût conduite aux montagnes d'Auvergne dans la Ville de Carlat, où Marié son frere estoit Chastelain. Dans ce païs-là, cette Princesse acheva de consumer le reste de sa jeunesse, avec des avantures plus dignes d'une femme qui avoit abandonné son mary, que d'une fille de France.

Le Roy en recompense luy donne le gouvernement de la ville.

Est aussi chassée d'Agen.

S'enfuit en Auvergne au Chasteau de Carlat.

Le Roy de Navarre delivré de ce mal domestique qui broüilloit toute sa Maison par ses intrigues, & luy débauchoit ses meilleurs serviteurs par ses artificieux attraits, donna ordre à bien recevoir le Duc de Mayenne, qui commença ses exploits au mois de Janvier de l'année 1586. Mais avant que d'entrer dans cette année-là, je veux marquer la mort de quelques personnages tres-illustres, à qui je croy que l'Histoire est obligée de rendre les devoirs funebres. Je commenceray par Jacques de Savoye Duc de Nemours, qui mourut en son Chasteau d'Anicy au païs de Fossigny dans les confins de la Savoye, n'estant pas encore sexagenaire, mais tout usé par les cruelles douleurs des gouttes, qui le tourmentant depuis vingt ans dans toutes les parties de son corps jusqu'au bout de la langue, luy faisoient bien cherement payer l'interest d'une trop belle & trop gaillarde jeunesse C'avoit esté dans la fleur de son âge, le Prince le plus accomply qu'on eût jamais veu: il estoit beau & bien fait à merveilles, encore plus agreable, & plus adroit à toutes sortes d'exercices, ravissant dans son entretien, accort & civil, genereux & vaillant, en un mot, *l'honneur de la Chevalerie, & l'amour des Dames.* Il aymoit outre cela, les belles Lettres, composoit quelquefois en prose & en vers, se plaisoit à rechercher les secrets de la Nature, & faisoit cas des belles pieces de peinture, d'architecture & de sculpture; Qualitez qui luy tinrent compagnie, & luy servirent de divertissement, aprés que les avantages que la nature & les graces luy avoient trop liberalement donnez, se furent détruits eux-mesmes & eurent consumé sa santé. Il avoit épousé Anne d'Est veuve de François Duc de Guise, & mere de Henry: auprés de laquelle il n'eut pas esté long-temps, qu'il devint tout perclus de gouttes, & demeura jusqu'à la fin de ses jours en ce pitoyable estat, éloigné de la Cour, & incapable d'aucun employ: de façon qu'on eût pû marquer sa mort dés ce temps-là. Il en eut neanmoins deux fils Charles & Henry, dont l'aîné se trouvant à sa mort, il luy recommanda sur toutes choses de ne se point embroüiller dans les factions de la Ligue, parce qu'il prevoyoit bien qu'elle seroit pernicieuse à la France, & funeste à ceux qui l'avoient brassée.

Mort de Jacques Duc de Nemours.

Ses vertus & ses defauts.

Est perclus des gouttes 20. ans durant.

Le second sera le Cardinal Georges d'Armagnac, qui ayant commencé ses jours avec le siecle, les finit doucement dans Avignon: où il avoit estably sa demeure, à cause qu'il en estoit Legat conjointement avec le Cardinal de Bourbon, & que l'air luy en sembloit bon pour sa santé; Prelat un peu vain & ambitieux, mais veritablement illustre, non seulement par sa naissance, par les grands & divers emplois que nos Rois luy avoient donnez, & par l'éclat de la pourpre sacrée qu'il portoit depuis quarante six ans, mais encore plus par l'affection qu'il avoit pour les bien-faits continuels dont il les assistoit, mettant sa plus haute gloire à estre nommé le Protecteur des Lettres, à l'exemple du grand Roy François son bon maistre & l'auteur de sa fortune. Son pere estoit Pierre Comte de l'Isle en Jourdain & Baron de Caussade, fils naturel de Charles Comte d'Armagnac, & neveu de ce Jean qui s'estant armé contre Loüis XI. fut tué dans sa ville de Leytoure. Son inclination, où le defaut de biens pour entretenir sa qualité, le jetterent dans l'Eglise: le Roy François à la recommandation du Duc d'Alençon qui l'avoüoit pour son cousin germain, luy confera de riches benefices; & aprés, en recompense de ce qu'il s'estoit acquitté à son gré d'une Ambassade auprés du Pape Paul III. luy obtint le chapeau de Cardinal.

Mort du Cardinal d'Armagnac.

Illustre entr'autres choses pour avoir favorisé les Lettres.

Il me sera permis d'ajoûter ensuite Pontus de la Gardie Connestable de Suede, plus considerable, en quelque façon que les deux autres, parce que son aggrandissement fut l'ouvrage de sa seule vertu. Quoy qu'il soit mort bien loin du climat & des affaires de France, la raison m'oblige de luy donner place parmy les François,

Pontus de la Gardie Connestable de Suede.

puis qu'il l'estoit en effet de naissance, de mœurs & de courage, & que sa valeur a porté leur gloire jusqu'en des païs où l'on avoit à peine oüy parler de leur nom. Son pere, Gentil-homme de bonne maison prés de Rieux en Languedoc, l'avoit destiné à l'Eglise, dans l'Abbaye de Montolieu au Diocese de Carcassonne : mais son humeur active ne s'accommodant pas avec cette vie enfermée, il ayma mieux prendre les armes & alla les porter en Piémont sous ce vaillant Maréchal de Brissac, que le dernier siecle doit nommer le restaurateur de la discipline militaire. Ayant fait son apprentissage sous un si bon maistre, il mena en Escosse un Regiment d'Infanterie, sous le commandement de Henry Clutin Loysel, que le Roy Henry II. y envoyoit avec des troupes pour assister la Reine Marguerite veuve de Jacques V. contre ses sujets mutinez. La paix le congediant d'Escosse, la guerre l'attira en Dannemarc au service du Roy Federic, qui estoit lors aux prises avec Erric Roy de Suede. Là s'estant signalé entre les plus braves, il fut blessé & pris en un grand combat qui se donna en Ostrogothie. Celuy qui y commandoit l'armée, estoit Suedoise un Gentil-homme François de fort ancienne maison nommé Philippe de Mornay-Varennes, qui estant allé chercher sa bonne fortune vers le Nord, l'avoit trouvée auprés de ce Roy. Ce General connoissant la valeur de la Gardie, tâcha par de grandes offres de l'attirer au service de son maistre ; il ne pût toutefois le débaucher, que la paix venant à se faire entre les deux Rois, n'eût degagé sa foy d'avec celuy de Dannemarc. Erric avoit trois freres, Jean Duc de Finlandie, Charles Duc de Sudermanie, Magnus Seigneur d'Ostrogothie, & pour principal Ministre un nommé Geric Person, homme perfide, vindicatif, sanguinaire, & fort adonné aux detestables curiositez de la Magie. La frequentation & les conseils d'un si méchant homme, ayant perverty ce qu'il pouvoit avoir de bonnes qualitez, l'avoient entierement tourné au mal, & rendu soupçonneux, maniaque & cruel au dernier poinct. Il suffit de dire, pour faire connoistre son humeur, que sur quelque apprehension que ses Devins luy avoient donnée, il tenoit son frere Jean Duc de Finlandie en une estroite prison depuis trois ou quatre ans, qu'il abbatoit les testes les plus relevées de son Royaume, & qu'il soüilloit ses mains dans le sang, jusqu'à poignarder celuy qui avoit esté son gouverneur : De sorte que comme s'il se fût transformé en Tigre, personne n'osoit approcher de luy qu'en tremblant. Neanmoins la Gardie aussi prudent & accort que genereux & vaillant, sceut vivre auprés de luy avec tant de conduite & d'adresse, qu'il acquit le second lieu dans ses bonnes graces. Or il arriva quelque temps aprés qu'Erric, soit par une foiblesse d'esprit, soit par un remords de conscience, tira son frere Jean hors de prison, le fit Regent de ses Etats, & luy donna la Gardie pour gage d'une parfaite reconciliation. Comme ce Gentil-homme avoit la rencontre agreable, l'entretien charmant, l'esprit vif & solide, en un mot parfaitement capable de servir un Prince dans ses affaires & dans ses divertissemens, il eut bien tost gagné le cœur de son nouveau Maistre : mais incontinent aprés, la méchanceté de Geric Person, ou la jalousie, replongerent tellement Erric dans ses fureurs sanguinaires, qu'il complota de faire mourir inhumainement le Duc de Finlandie, ses deux autres freres, la Gardie, & huit ou dix des plus grands Seigneurs de Suede. Ce Tyran aymoit si éperduëment la fille d'un simple Sergent, qu'il avoit resolu de l'épouser ; & ces nopces là devoient servir de piege pour les attraper tous à la fois : mais il arriva par bon-heur & par la prevoyance de la Gardie, que le Duc fut averty d'un si horrible dessein. Alors les sentimens de la nature qui arme les plus petits animaux contre ceux qui attentent à leur vie, le souvenir de sa longue prison, & peut-estre le desir de delivrer la Suede d'un gouvernement si furieux, luy mirent les armes à la main pour reprimer les violences du Tyran. La Gardie conducteur de son entreprise luy leve des gens, luy donne moyen de se saisir du fort Château de Wastwit, où estoient les tresors, luy gagne la plûpart des troupes d'Erric ; En un mot, l'ayant introduit dans la Ville de Stocolme par intelligence, combat le Tyran comme il veut faire une sortie du Château où il s'estoit retiré, le fait prisonnier, & le met entre ses mains pour estre confiné dans le Château de Wetraus, où il mourut dix ans aprés. Quant à Geric Person, il perit de cette sorte : dés le commencement de l'émotion, Erric croyant la pouvoir appaiser aux dépens de sa teste, l'avoit livré au Duc de Finlandie, qui aprés de rigoureux tourmens, l'avoit fait écarteler & planter ses membres sur les lieux les plus éminens : d'où ils sembloient crier à ceux qui abusent insolemment de la faveur Rois, ce qu'un mal-heureux chez le Poëte Latin crie au milieu des Enfers :

Sa naissance.

Ses principales actions.

L'Auteur a creu que cette histoire estant curieuse & rare, ne seroit pas ennuyeuse.

Sa grande fortune auprés d'Erric & Jean Rois de Suede.

Comme il aide à Jean à se mettre la Couronne sur sur la teste.

* Discite Iustitiam moniti & non temnere Divos.

* APPRENEZ PAR CET EXEMPLE QU'IL EST UNE JUSTICE, ET NE VOUS ATTAQUEZ PAS AUX DIEUX. Le Duc ayant la Couronne sur la teste, reconnut qu'il la tenoit de la conduite & de la valeur de la Gardie: il luy commit la supréme administration de ses affaires, l'éleva à la Charge de Connestable, & l'honora de son alliance en luy donnant sa fille naturelle en mariage. On le vid dans ce grand éclat paroistre à la Cour de France, où il vint en ambassade l'an 1572. pour renouveler les anciennes alliances d'entre les deux Couronnes: Ensuite dans celle de Rome, où il prit la peine de faire un voyage pour conferer avec le saint Pere des moyens de restablir en Suede la Religion Catholique, dont il avoit toûjours ouvertement conservé les sentimens & la profession, comme le Roy son maistre les gardoit dans le fonds de son ame. Avec cette éminente autorité, il eut le commandement des armées contre le Moscovite qui s'estoit emparé d'une partie de la Livonie, dont il estoit Viceroy, luy osta en diverses expeditions, tout ce qu'il tenoit dans cette Province, fit outre cela de grands progrés dans la Prusse. Bref il le reduisit en tel estat qu'il le força de luy laisser toutes ses conquestes, pour obtenir une tréve de trois ans. Or comme la Gardie estoit dans ces hauts points de gloire, grand chef de guerre, grand homme d'Estat, au reste si genereux & si bien-faisant, que tout le monde admiroit sa vertu sans envier sa grandeur: la fortune qu'il avoit toûjours surmontée dans les perils, luy tendit des embûches dans le comble de ses prosperitez, & luy osta la vie par un estrange accident. Cette année il estoit allé en Moscovie pour traiter avec le grand Duc de la prolongation des tréves; au retour de cette conference, en repassant la riviere de Narva dans une patache, il fit, en signe de réjoüissance, tirer quelques coups des fauconneaux, par l'étonnement desquels ce vaisseau tout pourry de vieillesse, venant à s'entr'ouvrir au milieu de l'eau, & coulant à fonds, ce grand Connestable se noya, avec dix-huit ou vingt Gentilshommes; Laissant à la Suede un regret universel de sa perte, mais pour consolation deux braves fils capables de remplir dignement la place de leur pere.

Son ambassade en France, l'an 1572.

Il se noye par un estrange avanture.

Je ne croiray point offenser la qualité ny le merite de ces trois illustres personnages, si aprés eux j'en mets un, par qui les plus grands Heros tiendroient à gloire de faire chanter leurs beaux faits. C'est Pierre de Ronsard Gentil-homme Vendomois, qui a plus enrichy luy seul nostre Poësie que tous ceux qui l'ont precedé ny suivy dans cet Art; J'oserois mesme dire qu'il auroit élevé la Poësie Françoise aussi haut que la Grecque & la Romaine, s'il eust mieux aimé suivre son vol naturel que de s'attacher un peu trop servilement à l'imitation des Anciens; & si pour paroistre docte, comme il l'estoit en effet, il n'eust pas seulement traduit leurs inventions & leurs pensées, mais transporté mesme leurs epithetes & leurs phrases toutes cruës dans ses vers. Tout le monde luy reproche ce defaut: les plus polis y trouvent encore à dire, qu'il s'est relaché & negligé en quelques endroits, de sorte que son feu semble dormir sous la cendre, & que pensant rendre nostre langue plus abondante, il a trop affecté d'y rappeller les mots antiques, & s'est licentié d'y en former de nouveaux, qui n'ont pas esté avoüez du public; Ils desireroient aussi que ce Poëte se fust empesché de faire enjamber ses vers les uns sur les autres, & qu'il se fust apperçû que la rencontre des voyelles fait un choc qui blesse l'oreille. Mais au reste il est si riche en ritmes, si abondant en matieres, si merveilleux en inventions: il a un si beau feu & tant de jugement, tant de force & de douceur, tant d'ornemens & de naïveté: il pousse ses saillies si haut, il les conduit avec tant d'adresse, il embellit si agreablement ses fictions, il fait ses descriptions si au naturel, que c'est à bon droit qu'on l'appelle le Prince des Poëtes François; Titre que jusqu'icy plusieurs luy ont envié, & que personne ne luy a sçû ravir. Il avoit esté nourry Page de Charles Duc d'Orleans, & depuis avoit demeuré encore quelque temps en Escosse, auprés de la Reine Marguerite: mais ayant pris goût aux bonnes Lettres, il s'y adonna entierement, sous la conduite de Jean Dorat, & regagnant par son assiduité le temps qu'il avoit perdu à la Cour, fit un si grand profit en peu d'années, qu'il pouvoit tenir rang parmy les Sçavans. Mais comme nos Poëtes ne sont pas toûjours aussi continens ny aussi sobres que leurs Muses, & qu'il avoit une robuste santé, il se donna un peu trop de bon temps: de sorte que ses excés joints à ceux de ses veilles, luy causerent sur sa vieillesse des gouttes insupportables, dont la mort le delivra à la fin de cette année 1585. sur le milieu de la soixante-deux de son âge.

Mort de Pierre de Ronsard Prince des Poëtes François.

Son éloge.

1586. Au commencement de l'an mil cinq cens quatre-vingts six, le Duc de Mayenne estant entré dans le Perigord, & l'Evesque & les Habitans de Perigueux l'ayant reçû

eû avec de grands honneurs, il attaqua à leur priere la petite Ville de Montignac le Comte, assise sur la Visere. Elle appartenoit au Roy de Navarre ; méchante bicoque, mais qui servoit de passage à la garnison de Tulle, pour faire des courses jusques dans leurs fauxbourgs. Dominique de Vic & Birague-Sacremore emporterent la Ville du premier effort : les soldats retirez dans le Château attendirent qu'on y fist bréche & soûtinrent l'assaut, puis firent capitulation honorable. Le fruit de cette prise fut le recouvrement de Tulle : la Maurie Mestre de camp, à qui le Vicomte de Turenne l'avoit donnée en garde, l'abandonna aprés en avoir tiré une grosse rançon, dont il ne joüit pas long-temps, parce qu'il fut tué prés de Turenne dans un combat. Ceux de Sarlat prioient le Duc de les vouloir semblablement delivrer du Château de Montfort, Maison appartenante au Vicomte de Turenne, qui racourcissoit un peu leurs promenades. A leur instance il l'envoya reconnoistre ; ceux à qui il en avoit donné la charge, rapporterent que ceux de dedans avoient fait une rude escarmouche sur une montagne là proche, & qu'aprés l'avoir long-temps disputée, on n'avoit pû les en chasser : voyant par cet échantillon qu'il y auroit beaucoup d'honneur pour ces determinez, mais bien peu pour luy, & qu'il y perdroit autant de temps & d'hommes que devant une bonne place, il ne voulut pas s'y amuser, & s'avança pour entrer en Guyenne. Le Roy de Navarre craignant qu'il n'y allast de sa reputation, & qu'on ne dist qu'il s'enfuyoit, si on le voyoit reculer, son ennemy estant si prés, s'opiniastroit à demeurer à la teste de la Dordogne, où sont ces trois places Bergerac, Saintefoy & Castillon : mais son Conseil ayant gagné sur luy, avec beaucoup de peine, qu'il se retirast plus avant dans le païs, il ordonna le Vicomte pour garder le bas de la riviere, & le Plessis-Mornay pour defendre l'entrée du Quercy & du Roüergue ; ces deux Seigneurs fort affectionnez au party pour l'amour de la Religion ; & le premier encore pour l'esperance qu'il avoit de s'en rendre le chef, si le Roy de Navarre & le Prince de Condé venoient à manquer ou à le quitter. N. Eberard-Saint Sulpice & Clermont de Lodeve conseilloient au Duc de passer la Dordogne à Beaulieu, afin de l'engager dans le Quercy, & d'assieger Figeac qui incommodoit toute la contrée. Les Religionnaires avoient mis entre les places qu'ils devoient abandonner, Beaulieu, Cajarc & Cardaillac : neanmoins l'exemple de Montignac qui avoit tenu neuf jours, & la lente & froide demarche de leur ennemy rassurerent toutes ces petites places. Lors qu'il eut passé la Dordogne à Soüillac par le moyen de gros cables tendus de travers, à quoy ses gens se tenoient pour n'estre pas emportez par le courant de l'eau, il perdit quinze jours à prendre ses mesures pour sçavoir quelle place il attaqueroit, ou Figeac, ou Montauban, ou le Mas de Verdun. François de la Valette-Cornusson Seneschal de Thoulouse, avec les Capitouls, faisoient instance qu'il assiegeast Montauban, & luy offroient neuf pieces de baterie avec les fournitures, & deux mille hommes de pied, entretenus aux dépens de la Ville : mais il ne pût s'y resoudre, parce qu'il apprit que la place estoit en meilleur estat qu'elle n'avoit jamais esté. Le Plessis-Mornay y avoit ajoûté deux ouvrages qui la rendoient beaucoup plus forte : l'un estoit la fortification du fauxbourg de Tarn pour couvrir le pont, laquelle il nomma Ville-Bourbon ; l'autre celle de la Ville-neuve, pour couvrir la porte du Griffoul, commencée long-temps auparavant du costé de main droite, mais qui du costé de main gauche estoit demeurée ouverte jusqu'à la riviere : tout cela fut mis en defense en moins de deux mois, avant la fin de Fevrier. C'est pourquoy, le Duc ayant peur que sa petite armée ne trouvast son cimetiere dans ces grands retranchemens, se contenta de prendre Beaulieu & Gagnac, & quelques autres petits Châteaux, que jamais la Carte ny l'Histoire n'ont marquez : tandis qu'en revanche le Vicomte de Turenne prenoit Lusers prés de Bergerac, & saint Ferme & Rochebrune prés de Montsegur.

Le Duc de Mayenne passe en Perigord.

Prend Montignac le Comte.

Tulle luy est abandonnée.

Ne veut pas attaquer Montfort.

Roy de Navarre se retire & laisse la charge au Vicomte de Turenne.

Lente demarche du Duc de Mayenne.

Pourquoy n'ose attaquer Montauban.

Prise de quelques petits Châteaux.

21. Le Roy de Navarre de son costé ne demeuroit pas inutile. Aprés l'assemblée des Religionnaires qui se tint à Montauban, il se defendit premierement par la plume, écrivant des lettres au Roy, à la Reine-Mere, aux Cours de Parlement, à la Noblesse, au Clergé, au tiers Estat, & à la Sorbonne, toutes du style du Plessis-Mornay : puis par les armes, se faisant voir çà & là avec une merveilleuse diligence. Sortant de Montauban au mois de Decembre, le Prince s'en alla à Nerac, où il eut à peine demeuré quelques jours, qu'il en repartit avec deux cens Maistres & dix-huit cens Arquebusiers, pour venir au secours de Castels. Ce Château estant situé sur la Garonne au dessus de Bordeaux, & appartenant à ce Favas, qui estoit

Roy de Navarre tient l'assemblée de Montauban.

Il va à Nerac, de là revient au secours de Castels.

extrémement redoutable aux Bordelois, & qui faisoit de si merveilleuses entreprises que le vulgaire croyoit qu'il eust un esprit familier; le Parlement de la Province avoit obligé le Mareschal, par ses instantes poursuites, d'y mettre le siege au mois de Fevrier. A l'arrivée de ce Roy il se retira vers Langon, & fit sçavoir au Duc de Mayenne qu'il estoit temps qu'il s'avançast: mais la jalousie qui estoit entre ces deux Generaux les empescha de se joindre, comme l'avancement de cette guerre les en convioit l'un & l'autre. On soupçonnoit le Duc de n'avoir pas moins d'envie sur Bordeaux que sur Montauban: pour luy, il disoit en secret à ses amis que son intention n'estoit pas de s'amuser à prendre des bourgades fortifiées, mais de surprendre le Roy de Navarre, dans la personne duquel consistoit toute la guerre. Dans ce dessein, comme il eut appris que ce Roy devoit faire un tour dans les Provinces de deçà la Garonne, mais ne sçachant pas s'il passeroit cette riviere au Mas de Verdun pour venir à Montauban, ou bien à Caumont, & saincte Baseille, pour venir à Bergerac: il alla à Villeneuve d'Agenois avec son armée, afin d'estre là comme à l'affust au milieu de ces deux chemins, & tout prest à passer la Garonne au port de sainte Marie, quand il en seroit besoin. Là ayant sçû par saint Chamaran son Mareschal de Camp, que ce Roy estoit allé à Pau en Bearn, où certes l'amour de la belle Comtesse de Guiche plûtost que la necessité de ses affaires l'appelloit, & puis encore que de là il estoit retourné à Nerac, doù il devoit venir à Caumont, il descendit à Aiguillon; d'où il envoya douze cens hommes à Poyane Gouverneur d'Aqs pour luy tendre des embûches du costé des Landes, & plaça des Compagnies de Cavalerie dans tous les endroits par où il devoit passer pour venir à ses Villes de dessus la Dordogne; Entre autres trois cens chevaux que commandoit N. Boucard-d'Auberterre, qui desirant rendre un bon office à ce Roy, dont il avoit esté nourry Page, fit en sorte qu'on le posa à Aymet. Or ce Prince, n'ignorant pas le dessein de son ennemy, luy donnoit divers détours pour l'amuser, tandis que les siens travailloient à fortifier ses places, imitant en cela l'exemple de la perdris, qui se presente devant le chien lors qu'il poursuit ses petits, & trompe son avidité jusqu'à tant qu'ils se soient evadez. Enfin, aprés qu'il l'eut tenu là prés d'un mois, il jugea qu'il estoit temps d'executer son dessein, & vint à Caumont accompagné seulement de trente chevaux, en intention de passer la riviere le lendemain de grand matin. Il se tenoit bien assuré de la faveur secrette d'Auberterre, mais il ne croyoit pas le peril qui le menaçoit par derriere: Poyane venoit au grand trot pour l'investir dans ce Château; & il n'estoit pas encore à un quart de lieuë de là, quand un de ses Gentils-hommes servans nommé la Combe, en estant averty, je ne sçay comment, éveilla son Maistre avec grande importunité, & sans luy donner presque le loisir de s'habiller, le fit promptement entrer dans le bateau, avec cinq ou six des siens. S'estant ainsi évadé, il passa heureusement sur la contr'escarpe de Marmande, & tout au travers des Compagnies d'Auberterre, sans estre connu. Le reste de ses gens, & la Roque avec deux cens chevaux l'ayant joint par de là Aymet, le conduisirent à Sainte Foy où il sejourna un mois. Tandis que le Duc estoit à Aiguillon, sa presence fit abandonner le Mas d'Agenois & Damasan à Jean de Bodean-Parabere, Meillan à N. de Melon, les trois bourgs de Tonnins, qui n'avoient ny fossé ny murailles, à Arnaud de Belleville-l'Estelle: mais elle n'estonna point Clerac, qui luy tailla en pieces dix-huit corps-de-garde dans une semaine.

Fait lever le siege à Matignon.

Jalousie entre ce Mareschal & le Duc de Mayenne.

Lequel perd le temps à penser attraper le Roy de Navarre.

Mais il passe au travers de ses troupes & vient à Bergerac.

Affaires de Poitou & de Xaintonge.

S'il estoit bien aisé aux Religionnaires de Guyenne de se rassurer contre de si molles attaques, ceux de Poitou pareillement reprenoient courage. Sur la fin de l'année precedente Malicorne Gouverneur de cette Province, & Laverdin son neveu avec la Noblesse Catholique, & quelques autres Regimens qu'ils avoient retenus de l'armée du Duc de Mayenne, avoient formé comme un blocus à l'entour de saint Jean d'Angely & de la Rochelle, en se saisissant de toutes les petites places des environs: de sorte que ces deux boulevars du party estant d'ailleurs fort effrayez de la déroute de leurs troupes, de la peste, de la famine, de la confusion qui estoit parmy leurs habitans, & de la trahison de plusieurs de leurs Chefs, sembloient ne devoir pas faire grande resistance à qui leur eust parlé d'accommodement. Mais la Boulaye & saint Gelais ayant ramassé quelques compagnies de leur debris, & Rohan ostant par sa presence l'étonnement aux Rochelois, ils se rassurerent peu à peu, & firent teste à Malicorne. Là-dessus revint le Prince de Condé en fort glorieux équipage, accompagné de dix vaisseaux de la Reine Elizabeth, parfaitement satisfait des

Les Religionnaires s'y rassurent.

des courtoisies de cette genereuse Princesse, & chargé de cinquante mille écus d'argent qu'elle luy avoit prestez, avec promesse d'assister son party & sa personne, tout autant que le salut de son Estat le pourroit permettre. Son retour aussi glorieux que sa fuite avoit esté triste, leur redonna bonne opinion de la fortune de ce Prince, & leur apprit à mieux esperer sous les auspices de celuy qui se relevoit si promptement, d'une si grande disgrace. Aussi sa presence leur rendit-elle dans peu de jours l'avantage qu'ils avoient perdu par son éloignement. Plassac gouverneur de Pons surprit en Fevrier, le Chasteau de Royan sur la Garonne, qui fut une grande ressource à leurs affaires, parce qu'il leur apportoit deux cens mille écus de contribution par an. Les Rochelois ayant donné à Laval artillerie & munition pour leur deboucher les passages des vivres, il n'y eut aucune des cinq ou six petites places qui les incommodoient, qui attendist les attaques, horsmis Soubize, qui souffrit quelques volées de canon. Aubigné se jetta dans l'Isle d'Oleron avec cinq cens hommes pour la fortifier; & le Prince luy-mesme, reduisit Aunay, Mont-devis, Chisay & Sasay, pour achever de dégager S. Jean d'Angely, où il faisoit plûtost son sejour qu'à la Rochelle, à cause de la jalousie des Rochelois: puis il attaqua & prit le Chasteau de Dampierre, qui estoit des terres de Claude de Clermont femme du Maréchal de Rais. On croyoit qu'il le devoit raser jusqu'aux fondemens, pour rendre la pareille à ce Maréchal de ce qu'il avoit demoly le Chasteau de Montaigu appartenant à la Maison de la Trimoüille: mais il ne voulut pas qu'on en ostast seulement une pierre, & crût estre assez vengé de luy avoir monstré qu'il estoit en pouvoir de le faire; noble espece de ressentiment qui accorde les loix de l'honneur avec celles du Christianisme. Comme il estoit à ce siege, Saint Luc importuné du mauvais voisinage de d'Aubigné dans Oleron, entreprit de l'en chasser à la faveur de l'armée navale du Roy commandée par Chattes, qui estoit alors sur ces costes afin d'escorter trente vaisseaux chargez de sel pour le grand party. Pour ce sujet il y fit descendre prés de cinq mille hommes, tant des vaissaux que de ceux qu'il avoit tirez des garnisons: le combat fut aussi sanglant & opiniastre qu'il s'en fût veu dans toute cette guerre; mais il falut enfin qu'il se retirast, aprés avoir perdu huit Capitaines & trois cens cinquante hommes. Le Prince accourant en diligence avec deux cens chevaux pour passer au secours de l'Isle, comme en mesme temps Laval armoit à la Rochelle trente vaisseaux pour le mesme effet, rencontra prés de Xaintes, le regiment de Tiercelin qui en revenoit, le chargea à la veuë des murailles de la ville, luy tua ou blessa cent cinquante hommes, & luy enleva son Drapeau Colonel. Mais pour avoir attaqué cette infanterie en lieu fort & dans des hayes, il y perdit quantité de brave Noblesse: la Trimoüille donnant à la teste suivy seulement de huit ou dix, fut renversé par terre à coups de pique en grand risque de sa vie, si des Ousches, Laleu & Avantigni ne l'eussent promptement degagé de là. Rieux & Sailly, à la valeur desquels estoit deuë une bonne partie de l'honneur de la victoire, y furent si dangereusement blessez qu'ils en moururent deux jours aprés. Ils estoient fils de ce courageux Dandelot frere de l'Admiral de Coligny, qui en avoit eu quatre de deux differens licts, sçavoir Laval & Rieux de Marguerite heritiere de la Maison de Laval, & Sailly & Tanlay d'Anne de Salm; tous quatre semblables de visages, plus semblables de mœurs, s'entr'aymans parfaitement, & fort aimez de tout le monde, à cause de leur valeur, prudence & probité, trois vertus, que l'on a d'ordinaire remarquées dans la Maison de Coligny. Peu de jours auparavant Tanlay estoit mort de maladie: il ne restoit que Laval l'aîné de tous, qui ayant veu ses trois freres rendre l'ame entre ses bras, ne fut capable d'aucune consolation que de les suivre, comme il fit à huit jours de là. Il demeura de luy un fils nommé Guy, qui depuis fut tué dans les guerres de Hongrie. L'affliction qu'eurent les Religionnaires de voir quatre si beaux rejettons arrachez en si peu de temps, fut peu aprés redoublée par la perte de René Vicomte de Rohan Seigneur fort affectionné & aussi fort cher à leur party, ayant au reste l'ame candide & le cœur aussi noble que sa naissance. Il mourut de maladie à la Rochelle, dans la vigueur de son âge, laissant deux fils encore fort jeunes sous les aîles de leur mere Catherine de Partenay-Soubize sage & vertueuse Dame, pourveuë mesme de quelque connoissance des belles Lettres, qui n'obmit aucun soin pour les rendre semblables à un si bon pere.

Entre ces dueils publics, & parmy le tumulte de la guerre furent celebrées les nopces du Prince de Condé avec Charlote de la Trimoüille, le seize de Mars,

Retour du Prince de Condé.

Ils surprennent Royan.

Degagent la Rochelle.

Le Prince prend Dampierre.

Generosité digne de luy.

Sanglant combat en Oleron.

Le Prince au retour attaque un regiment qui en revenoit, & le défait.

Mort de quatre fils de Dandelot,

& de René Vicomte de Rohan.

Mariage du Prince.

Le jour mesme la fortune, comme si elle eût voulu défier ce brave Prince en presence de sa Maistresse, luy offrit un combat au lieu de course de bague & de tournois. Quelque compagnie de cavalerie passant à la veuë de Taillebourg, deux ou trois des plus gaillards se détacherent pour venir tirer le coup de pistolet au bout du pont. Il prit cela pour un défi qui meritoit réponse sur le champ, monta à cheval avec la Noblesse qui estoit venuë là pour honorer la solemnité de ses nopces, poursuivit cette compagnie, donna dedans à toutes brides, la tailla en pieces, en amena dix ou douze cavaliers demander pardon à sa Maistresse, & ensuite il les mit en liberté pour l'amour d'elle.

qui le jour de ses nopces mónte à cheval pour donner combat.

Ainsi la réjoüissance des nopces n'interrompoit point ses exploits militaires. Durant tout le mois de May, les plus beaux se faisoient sur la mer. Le Prince qui avoit perdu esperance de recouvrer Broüage, & ne pouvoit souffrir S. Luc, qui tous les jours le venoit braver jusqu'aux portes de la Rochelle, brûloit d'envie de luy ruiner son havre : les Rochelois qui en avoient toûjours esté jaloux, à cause qu'ayant assez d'eau pour recevoir les grands navires en tout temps, * il ostoit la chalandise au leur, où l'on ne pouvoit entrer que de haute marée, * contribuerent volontiers à ce dessein ; pour lequel ayant esté armé vingt-cinq vaisseaux ronds, quatre galeres & quelques barques, Saint Gelais qui en estoit Admiral alloit enfoncer de vieux corps de navire pleins de lest en forme de palissade, au lieu le plus estroit de ce port. Saint Luc luy avoit mis en teste trois grands navires du reste de l'armée de Chattes, & deux galeres, dont l'une estoit double, accompagnées de seize pataches, garnies de petites pieces de canon qu'ils appellent Espoires, & vingt chaloupes pleines de mousqueterie, avec quelques piquiers à la pointe. La Noblesse volontaire de part & d'autre y accourant avec ardeur, parce qu'il n'y avoit point d'autres occasions, y donna tous les jours de rudes attaques : où les chaloupes & barques sortant d'entre leurs grands vaisseaux, alloient courageusement donner le coup de pique. Mais c'estoit toûjours au desavantage des Catholiques ; jusqu'à un jour de grand calme que leurs galeres rembarrerent leurs galiotes derriere leurs gros vaisseaux, & caracolant à l'entour en eussent emporté quelques-unes, sans le secours des chaloupes d'Oleron, & de quelque frais qui survint. La renommée ayant porté jusques aux oreilles du Roy de Navarre la gloire que le Prince de Condé acqueroit en ces combats, il partit de sainte Foy pour y avoir part : & son émulation la luy faisant prendre à tous les perils, il hasta tellement l'execution de l'entreprise, qu'il vid achever la palissade en peu de jours. Un Ingenieur Normand donna à Saint Luc une invention remarquable pour la relever. C'est qu'il attachoit aux vaisseaux enfoncez une ceinture de gros tonneaux vuides, mais bien enduits de poix, qui les prenoient par dessous avec de gros cables, de plus six ou sept barques, qui les saisissoient aussi avec des crampons ou des matereaux fichez aux sabords : de sorte qu'au retour de la marée, il faloit que tout cet ouvrage crevast, ou que le fardeau fust soûlevé. Mais comme l'on tarda deux mois à y travailler, les courans amenerent au travers de cette palissade un grand sillon de vases qui se liant avec ces vaisseaux, les tenoit tellement embourbez qu'on n'en pût arracher que les plus legers. Ainsi ce havre qui estoit le second de France pour sa bonté, devint enfin un havre de nulle consideration.

Armement naval pour ruiner le havre de Broüage.

* *Ils appelloient le havre d'entrée.*

* *havre de barre.*

Saint Luc tâche de l'empécher; plusieurs belles escarmouches.

Le Roy de Navarre y vient de Bergerac.

Havre de Broüage ruiné & rendu havre de barre.

Je passe plusieurs autres petits exploits que causerent la presence de ce Prince & la valeur de Saint Luc : mais je ne puis oublier une genereuse action de d'Aubigné, que je rapporteray non pas sur sa foy seulement, mais aussi sur celle de Saint Luc. D'Aubigné avoit une grande hardiesse, une merveilleuse presence d'esprit, une gentille connoissance des belles Lettres, & ne manquoit pas d'experience ny de courage au fait de la guerre : mais il estoit violent & chaud outre mesure pour sa nouvelle Religion, libre en paroles, & qui se laissoit emporter par sa passion au de là du bon sens & de la verité, comme ses écrits le témoignent assez, quand mesme nous ne l'aurions pas appris de ceux qui l'ont bien connu. La Reyne-Mere & les favoris le haïssoient mortellement : ceux-cy pour quelques discours injurieux, la Reyne-Mere pour pareil sujet, & parce qu'il estoit un des premiers à découvrir ses intrigues, & à en faire d'autres parmy les Religionnaires. Ayant donc esté attrapé en une embuscade & fait prisonnier de Saint Luc, où il demeura assez long-temps, pour n'avoir pas dequoy payer sa rançon, ce Seigneur qui aymoit les vaillans & les beaux esprits, comme il l'estoit luy-mesme, conceut beaucoup d'estime pour luy dans son entretien sçavant & agreable : de façon qu'il luy donna congé sur sa parole d'aller faire un tour à la Rochelle, à la charge qu'il reviendroit dans certain jour. Pendant ce temps il re-

Belle action de d'Aubigné, qui hazarde sa vie pour degager sa foy.

ceut lettres de la Cour qui luy commandoient absolument de le livrer au Capitaine Carle qui estoit venu exprés avec des vaisseaux de guerre pour l'emmener à Bordeaux ; où le Parlement sans doute en eust fait un sacrifice, au ressentiment de ceux qu'il avoit offensez. Cet ordre-là receu avec déplaisir, il luy donne avis secretement de ne pas revenir : mais d'Aubigné luy récrit qu'il veut aller degager sa foy au peril de sa vie, & le lendemain s'estant dérobé de ses amis se rend à Broüage. Une si rare & si grande bonne-foy touchant encore davantage le cœur de Saint Luc, il se pique d'honneur pour ne pas ceder en generosité à son prisonnier ; Et comme les nobles & vertueux courages, sont aussi ingenieux à obliger, que les lâches & les méchans sont industrieux à mal faire, il trouve des excuses pour ne le pas livrer de quelques jours ; pendant lesquels il donne invention aux Rochelois de prendre Guitaud Lieutenant de Roy aux Isles, & de luy mander qu'ils le jetteroient au fonds de la mer, si d'Aubigné sortoit de Broüage. Par ce moyen il eut occasion de le retenir, pour sauver la vie à Guitaud.

Generosité reciproque de S. Luc.

Le Mareschal de Matignon retourné au siege de Castels, l'avoit si furieusement battu que sans perdre aucun homme que Piedferrat Mestre de Camp, il l'avoit reduit à l'extremité : mais le Duc de Mayenne luy ravit cette petite gloire, & à son insceu il composa à douze mille escus avec Favas Seigneur de ce Chasteau, afin qu'il le luy remist entre les mains. La mes-intelligence estoit manifeste entre ces deux Generaux, s'estant ajoûté à leurs autres sujets de pique, que le Duc l'avoit fait attendre un mois à Langon, & n'avoit point voulu assieger sainte Baseille, tandis que l'autre assiegeoit Castels, mais se tenoit aux environs de Marmande : d'où il luy donnoit de grands soupçons de quelques pratiques secretes, comme de sa part il luy témoignoit assez visiblement ses deffiances. Neantmoins Godefroy Camus de Pontcarré, & Auger de Gourgues Thresorier, gagnerent tant par leurs allées & venuës qu'ils les racommoderent en apparence : de façon qu'au partir de là ils allerent conjointement mettre le siege devant sainte Baseille. C'est une ville sans nom, revétuë de méchantes murailles de brique, ouvertes en plusieurs endroits, mais qui estant propre pour favoriser le passage de la Garonne, comme estant sur le bord de deça, obligeoit le Roy de Navarre de la tenir : tellement qu'il l'avoit fortifiée de cinq bastions de terre revestus de gazons, & y avoit mis huit cens bons hommes, commandez par N. d'Estainville-Poüilly Gentil-homme Bourguignon. Les approches en furent bien sanglantes : De Vic qui recherchoit toûjours les plus chaudes occasions, y fut blessé à la cuisse : mais les bastions n'estant pas encore en défense, au bout de dix jours elle fit sa composition, qui luy fut bien gardée, & ses fortifications abatuës par les païsans.

Matignon reduit Castels à l'extremité, de Mayenne luy en ravit l'honneur.

Mes-intelligence entr'eux raccommodée en apparence.

Assiegent conjointement sainte Baseille, & la prennent.

On croyoit que Caumont n'eust pas duré plus long-temps, si on l'eust attaqué ; Et à vray dire, l'on n'avoit rien fait pour la sureté de la riviere, si on ne le prenoit aussi : mais il estoit à propos pour Matignon que ce caveçon demeurast à la ville de Bordeaux, qui estant pleine de ligueux & d'esprits aisez à mettre en fougue, menaçoit à toute heure de le jetter hors d'arçon. C'est pourquoy, comme le Duc luy envoya demander son avis à Meillan, où une maladie vraye ou feinte l'avoit fait retirer, il y apporta à son ordinaire, mille difficultez, & conclut qu'il faloit attaquer Monsegur, qui rompoit les grands chemins, & le commerce du Limousin, du Perigord & du Quercy. Le nom de cette ville qui veut dire mont d'assurance, * montre assez que sa situation est sur un haut, où sans estre commandée d'aucun endroit, elle commande toute la plaine d'au dessous ; plus étroite & plus avancée du costé qu'elle regarde Duras, plus large & plus habitée de celuy qu'elle regarde la Reoule, & voyant couler à ses pieds la petite & fertile riviere du Drot, au milieu d'une belle & longue prairie. Le Duc ayant fait ses approches sur la fin d'Avril, devint malade à son tour d'une fiévre double tierce ; ce qui obligea depuis Matignon d'y venir, & aprés qu'ils se furent abouchez à Rochebrune, il luy laissa tout le commandement. Il s'estoit jetté dedans cinquante Gentils-hommes, outre deux Compagnies de gens de guerre, qui avec les habitans faisoient environ huit cens hommes, nombre bien petit pour tenir contre une si puissante armée, mais encouragé par le Vicomte de Turenne qui estoit aux environs avec un camp volant de cinq cens chevaux & deux mille hommes de pied, qu'il mettoit à couvert quand il vouloit dans les villes de sainte Foy, Bergerac, Gensac & Castillon. Aprés que les assiegeans leur eurent osté l'esperance de ce secours, la baterie commença par trois endroits, si furieuse que l'on y compta deux mille quatre cens coups de canon en un jour. Ceux

Pourquoy Matignon ne veut pas qu'on assiege Caumont, mais Montsegur.

* *Segur en Gascon du mot securus signifie assuré.*

Le Duc de Mayenne malade, luy laisse le commandement des deux armées.

Defauts qui retarderent la prise de la place.

de dedans ne s'estonnerent point de ces grandes esplanades, ny de l'assaut qui leur fut donné, mais ils le soûtinrent courageusement, & se retrancherent derriere les ruines. L'émulation d'entre les Royaux & les liguez, & le defaut des poudres, dont il en fut trop consumé à tirer à coup perdu, retarderent la prise de la place, jusques à tant que l'on eust fait venir de nouvelles munitions de Bordeaux, & qu'on eust aggrandy les bresches. Le quinziéme de May, les assiegez capitulerent aux conditions qu'ils seroient conduits en lieu de sureté, avec armes & bagage, méches éteintes & tambours couverts : mais la composition leur fut mal gardée, quelques Compagnies se jetterent sur eux, en tuerent deux cens, & dépoüillerent les autres ; la licence du Soldat mal discipliné, s'estant portée à cette cruauté, sans estre reprimée par ses Capitaines qui pensoient par là gagner l'estime des Parisiens & les bonnes graces des Predicateurs seditieux de la Ligue, au dire desquels c'étoit impieté de faire misericorde aux heretiques, & pis qu'infidelité de leur garder la foy.

Elle capitule.

La composition est mal gardée.

La mes-intelligence & la jalousie s'accroissoient toûjours entre les Generaux : principalement à cause du séjour du Duc de Mayenne dans Bordeaux. Les Ecclesiastiques & le peuple l'y avoient receu avec de grands honneurs : l'Archevesque Antoine Prevost-Sansac, & tout son Clergé, furent au devant de luy, le logerent dans l'Archevesché, & firent des processions solennelles pour sa santé : ceux qui avoient l'an passé voulu soûlever la Ville, le visitoient souvent, & ses gens hantoient familierement dans leurs maisons. Matignon en conceut de si grandes desfiances, qu'il suscita le Parlement à deputer vers le Duc pour se plaindre de sa conduite ; & comme il n'estoit pas ignorant dans l'art de dissimuler, il s'en inquietoit d'autant plus qu'il voyoit que le Duc faisoit semblant de ne s'en point émouvoir. Si bien que craignant qu'il ne s'emparast de Bordeaux, tandis qu'il seroit occupé à quelque siege, il donna volontiers congé aux Compagnies d'ordonnance qui le demandoient, & distribua une partie des autres dans les villes d'Agenois, Condomois & Armagnac, pour favoriser la recolte des bleds. C'estoit sur le commencement de Juin : durant tout le mois qu'elles demeurerent ainsi répanduës, il n'y eut en Guyenne que de petites rencontres qui ne valent pas la peine d'estre sceuës.

Matignon a martel en teste de ce que le Duc de Mayenne est à Bordeaux.

Congedie les compagnies d'ordonnance, & l'armée ne fait rien durant tout le mois de Juin.

Le Duc de Mayenne aprés avoir recouvré sa santé, rassembla ce qu'il pût des deux armées, & forma le dessein de prendre les Villes que le Roy de Navarre tenoit sur la Dordogne, afin de luy fermer le passage du retour en Gascogne. Il avoit projetté de commencer par Bergerac la meilleure de toutes, s'assurant de pouvoir disposer des forces que le Mareschal de Biron venoit d'amener dans le Poitou : mais comme il n'en pût pas joüir à sa volonté, il tourna ses efforts contre Castillon qui estoit beaucoup plus foible, au reste située sur la mesme riviere. On crût qu'il n'y fut porté par aucun motif d'honneur ou de prudence, mais seulement par les instigations de sa femme Henriette de Savoye : car comme cette terre estoit de sa succession, elle ne pouvoit souffrir qu'elle fust occupée par les Religionnaires, ny que ses vassaux en fussent les maistres ; contre lesquels d'ailleurs elle estoit extrémement offensée de ce qu'ils y avoient abbatu son Chasteau & ruiné trois faux-bourgs. Castillon de soy-mesme n'estoit pas fort considerable : mais Alins Gentil-homme Provençal, l'un des meilleurs Mestres de camp, & des plus entendus de son temps à mettre les places en defense, & à les garder, l'avoit tres-bien fortifiée, & s'estoit enfermé dedans avec Savignac qui y commandoit une garnison de neuf cens hommes. Le courage de ce Gouverneur, les travaux & les inventions d'Alins, & les efforts du Vicomte de Turenne, qui de Bergerac, & autres villes d'alentour ne cessoit de harceler les assiegeans, & jettoit du renfort dans la place : outre cela le manquement de poudres & la division d'entre les Chefs, firent durer le siege deux mois. Cependant la peste se mit dans l'armée, les compagnies entieres se debandoient, les Suisses se mutinoient, le Duc & le Mareschal faute d'argent employoient leurs prieres & leurs caresses pour les retenir. Les avenuës de leurs logis estoient pleines de blessez, & de malades ; les uns qui les supplioient avec une voix pitoyable, les autres qui les poursuivoient avec des maledictions & des injures. Le Soldat abandonnant les tranchées de dépit, ils furent contraints d'y coucher eux-mesmes vingt nuits durant ; de sorte qu'ils eussent quitté cette entreprise, si le Duc n'y eust esté retenu par les violentes instances de sa femme, qui avoit beaucoup de pouvoir sur son esprit. Enfin Matignon ayant trouvé moyen d'empescher le secours que Turenne y vouloit faire descendre par la riviere, au moyen d'un

En Juillet ils assiegent Castillon.

Et pourquoy.

Causes qui font durer ce siege.

pont de bateaux avec une palissade au devant pour arrester les bruslots, & avec deux retranchemens garny de canon aux deux bouts, dans l'un desquels il se logea luy-mesme, aprés que les Marchands Rochelois, plus adonnez à leur profit particulier qu'à l'interest de la Cause commune, luy eurent fourny quantité de poudres; les assiegez voyant toutes leurs murailles rasées, & leurs travaux abatus par la violence des bateries, & des mines conduites par Julian Rancher Lieutenant de l'Arcenal, qui pour s'estre trouvé à tous les sieges depuis vingt ans, entendoit parfaitement bien à executer l'artillerie & à attaquer les places: les divers combats & sorties qui se firent, ayant consumé les plus braves d'entr'eux: & la peste enfin estant entrée dans la place plus furieuse que dans le camp, il falut le dernier jour d'Aoust qu'ils se resolussent à capituler. Il leur fut accordé que les gens de guerre sortiroient avec armes & bagage, la mesche éteinte & sans drapeaux, que les habitans seroient traitez suivant l'Edit de Janvier, & que les prisonniers que ceux de sainte Foy avoient faits dans quelques rencontres durant ce siege seroient rendus, Savignac, Couronneau Mestre de camp, & autres Capitaines demeurans en ostage, jusqu'à ce qu'ils fussent mis en liberté. La composition fut bien gardée aux gens de guerre: mais pour les habitans, le Duc donna leurs biens en proye au Soldat; & s'estant saisi de leurs personnes, il en envoya un certain nombre au Parlement de Bordeaux, qui les condamna à mort, sur cette explication que par l'Edit de Janvier il n'estoit point permis aux Sujets de porter les armes contre leur Prince. Les Chasteaux de Mensac & de Puy-Normand se rendirent aprés la prise de Castillon, sans beaucoup de resistance: le Duc demolit Puy-Normand, à cause de ce qu'il estoit des terres du Roy de Navarre, quoy qu'il y eust mis un Capitaine Catholique, & qui obeïssoit aux ordres de Matignon.

Causes qui font rendre la place.

Dont les habitans sont pendus.

Voila tout ce que fit le Duc de Mayenne pendant neuf mois; bien peu de chose à la verité pour sa reputation, & moins encore pour les bravades de la Ligue, qui avoit si hautement chanté ses triomphes & la deffaite entiere des Huguenots. Elle s'estoit promis qu'il accableroit le Roy de Navarre dés sa premiere demarche, ou qu'il le renfermeroit luy & tout le party Religionnaire dans la Rochelle. Pour cet effet, ses principaux supposts s'imaginant que c'estoit la peur qui avoit fait abandonner la Guyenne à ce Prince pour se jetter dans cette Ville, s'estoient mis à solliciter avec importunité le Roy qu'il envoyast une armée en Poitou, afin de l'y bloquer; publiant déja dans le Palais & dans le Louvre que le Duc l'avoit acculé dans cet endroit d'où il faudroit qu'il sautast dans la mer, ou qu'il se rendist. Le Roy n'osant pas leur refuser leur demande, ny aussi leur accorder une autre armée à leur disposition, s'avisa pour ne leur point donner sujet de plainte, & neanmoins pour restraindre leur puissance au lieu de l'accroistre, d'en donner le commandement au Mareschal de Biron. Car ce Seigneur estoit Catholique, & le commun croyoit qu'il estoit mal avec le Roy de Navarre, joint qu'il sembloit avoir beaucoup d'attachement à la Reine-Mere: mais en effet il estoit entierement asseuré au service du Roy, & affectionné dans son cœur à la nouvelle Religion; de telle sorte qu'il croyoit bien estre obligé par le devoir de fidelle sujet, de remettre dans l'obeïssance ceux qui en faisoient profession, mais il souffroit avec regret qu'on violentast leurs consciences. Comme on luy eut donc donné six à sept mille hommes, avec un equipage d'artillerie sans munitions, & par forme seulement, il montra assez par les effets quel ordre, & quelle intention il pouvoit avoir: car encore que la Ligue luy eût fait donner N. Babou-Sagongne, l'un de ses plus chauds partisans, pour Maréchal de camp, afin qu'il l'engageast dans les occasions, neanmoins il ne fit pas grand mal au Roy de Navarre. Il est vray qu'il attaqua Maran environné de tous côtez de grands marests, qui en faisoient comme une Isle de tres-difficile accez, & qu'il y proceda avec beaucoup de chaleur, hazardant sa personne mesme dans les plus perilleuses occasions, de sorte qu'une arquebusade luy emporta un doigt & le bout du pouce de la main gauche: mais si l'on doit avoir égard à l'evenement, c'estoit avec bien plus d'ostentation que de desir de la prendre. Car aprés en avoir fait les approches avec de grands combats, & quantité de travaux qu'il falut dresser au travers des marests, il fit une treve avec le Roy de Navarre, qui peut-estre n'eût pas osé l'attendre en si mauvais lieu, s'il n'eût bien sceu son intention. Il retira ensuite son armée au deçà de la Charante, luy laissant Maran en sa disposition, pour y mettre garnison & Gouverneur, avec l'exercice libre des deux Religions, & s'obligeant mesme de ne point attaquer Tonnay-Charante, qu'il eût pû forcer du premier abord.

Les Ligueux croyant acculer le Roy de Navarre dans la Rochelle, demandent qu'il y envoye une armée.

Le Roy y envoye Biron, amy secret du Roy de Navarre,

qui assiege Maran, puis fait tréves avec luy.

Ces conditions avantageuses pour le Roy de Navarre, le choix que ce Prince avoit fait du Marquis de la Force gendre de Biron pour jetter du secours dans Maran, de plus un passe-port que ce Maréchal prit pour emmener librement son artillerie à Poitiers, firent assez clairement connoistre qu'il y avoit de l'intelligence entr'eux. La Ligue en fremissoit de dépit, declamoit, menaçoit, remuoit ciel & terre pour avancer ses projets: Le Duc de Mayenne depeschoit à toute heure en Cour, pour solliciter l'argent & les hommes qu'on luy avoit promis: mais il n'en recevoit que des paroles, & point du tout de satisfaction. De dix mois qu'il avoit esté en campagne, il n'en avoit touché que quatre: le Clergé qui s'estoit obligé de fournir aux frais de cette guerre, s'imaginant qu'elle ne dureroit que trois mois, s'estoit lassé d'y contribuer, & se contentoit d'y avoir dépensé cinquante mille écus de rente de son fonds. Il avoit outre cela trouvé toutes choses contraires à ses desseins, la peste & la famine, les incommoditez de l'Hyver qui cette année dura jusqu'à la moitié du Printemps, point de munitions, point d'equipage d'artillerie, de sorte que s'il marchoit deux jours, il estoit contraint d'en sejourner trois pour attendre son canon; point de discipline ny d'obeïssance dans ses troupes, & qui pis est une broüillerie universelle entre ses Capitaines.

Ces tréves font crier la Ligue.

Causes du peu de progrez, & de la dissipation de l'armée du Duc de Mayenne.

Deux entr'autres divisoient toute son armée en deux brigues, & y faisoient remarquer une manifeste distinction des Royalistes & des Ligueux; sçavoir Sacremore bastard de la Maison de Biragué son favory, & Dominique de Vic, tres-affidé au service du Roy. Estant tous deux Mestres de camp, ils avoient grande dispute ensemble touchant la preséance: chacun d'eux se l'attribuant pour diverses raisons. L'année precedente, le Duc de Guise prenant les armes sans l'autorité du Roy, avoit donné un Regiment à Sacremore; & cette année le Roy avoit honoré Vic du mesme commandement. Sacremore pretendoit donc estre plus ancien, se fondant sur ce que le Roy avoit confirmé tout ce que les Princes liguez avoient fait: mais de Vic disoit que les lettres de provision du Duc de Guise ne pouvoient donner de rang à Sacremore, & que celles qu'il tenoit du Roy estoient posterieures en datte aux siennes: il mettoit outre cela en ligne de conte, douze ou quinze ans de service, & quantité de beaux exploits: là où l'autre estant encore jeune, ne s'estoit presque signalé que par les bonnes graces de son maistre. Sacremore estant appuyé de la faveur du General, & de Vic se faisant fort de l'approbation du Roy, le different fut contesté avec tant d'animosité, qu'ils penserent en venir aux mains deux ou trois fois: Enfin le Roy ordonna que Biragué cedast; mais son jugement ne termina point leur discorde, & augmenta les mécontentemens du Duc de Mayenne. Semblables pointilles qui sont fort ordinaires entre les Capitaines dans le temps de desordre, la jalousie que Matignon avoit contre ce Duc, & les traverses que le Roy luy suscitoit dans toutes les entreprises, ayant diminué la joye de son armée, la necessité qu'elle eut à souffrir, la faute de payement, & puis la peste, la ruinerent entierement, ou la debanderent. Il ne seroit pas facile de pouvoir dire, les peines qu'il eut à gouverner des gens si peu obeïssans, à retenir les Suisses & les Reistres sans argent, à faire combattre les François sans pain, à gouverner des Albanois, qui n'estans que quatre cens faisoient du ravage sur le pauvre peuple plus que dix mille; ny le déplaisir qu'il ressentoit de se voir traversé par tant de secretes pratiques & intelligences, de voir en un mot perir sa reputation avec ses forces. On l'entendoit souvent jetter des demy mots coupez par des souspirs, qu'on pouvoit appeller des rugissemens d'un lion en colere: on luy vid tomber de grosses larmes des yeux qui faisoient plus de peur que de pitié, & par plusieurs fois la fureur & le desespoir penserent l'emporter à Paris, pour se venger (disoit-il entre les siens) de ces gens de cabinet qui osoient faire niche à ceux qui avoient les armes à la main, & pour leur montrer que la guerre ne se mettoit pas en party, comme ils y mettoient toutes les affaires du Royaume. Pour surcroist de douleur, il entendit que le Roy traitoit la paix avec le Roy de Navarre, & que la Reine-Mere estoit sur le poinct de partir pour s'aboucher avec luy: il pensa alors qu'il ne pouvoit plus demeurer en campagne avec seureté ny avec honneur. D'ailleurs, la pluspart de ses Officiers d'Infanterie le quittoient sans congé, les uns rappellez par le Duc d'Espernon leur Colonel, les autres attirez par l'esperance du gain dans les armées que les favoris levoient pour la Provence & le Languedoc, & tous si rebutez de ce miserable voyage, qu'aprés le siege de Castillon ils se sauvoient de furie, de peur qu'on ne les engageast à combatre plus long-temps la misere & l'ennemy tout ensemble:

Differend pour la preséance, entre Vic & Sacremore Mestres de camp.

Jugé en faveur de Vic.

Grandes peines où se trouve le Duc de Mayenne.

Demande congé de s'en revenir à la Cour.

semble : de sorte qu'il demanda luy-mesme congé de s'en retourner à la Cour ; ce qui luy fut accordé.

Le Duc de Guise l'en veut dissuader.

Son frere le Duc de Guise jugeant que son retour seroit prejudiciable à leurs affaires, & de plus, apprehendant que la fureur où il estoit, ne le portast à s'aller faire chef des Parisiens en son absence, luy écrivit pour le conjurer de ne se point hâter, & vint luy-mesme à Paris, non seulement pour presser le Roy de luy faire tenir de l'argent, mais aussi pour confirmer ce peuple, & s'assurer plus fortement de ses affections, de peur que son frere ne prist sa place. Ce qu'on ne trouvera pas estrange si l'on considere, que plus une ambition est grande, telle qu'estoit celle de ce Duc, plus est-elle deffiante, jalouse, & dénaturée. Il luy representoit par ses lettres, Que s'il revenoit, il faudroit qu'il ramenast les Reistres & les Albanois, qui ne pouvant estre licentiez sans argent, ne s'addresseroient qu'à luy pour en avoir, & passant aux environs de Paris commettroient mille ravages, dont les peuples rejetteroient la malediction sur les auteurs de cette guerre ; Que retirant ses troupes de delà la Loire, il donneroit beau jeu au Roy de Navarre de faire la paix, & d'avoir de tels avantages qu'il souhaitteroit ; Que son éloignement refroidiroit la bonne volonté de leurs amis, & réchaufferoit le courage de leurs ennemis. Au contraire, que tenant bon en ce païs-là, il arriveroit ou que ses Reistres periroient par le fer & par la peste, & qu'ainsi il seroit delivré de leurs importunitez, ou qu'il leur feroit curée de quelque petite ville ; Qu'il devoit engager le Maréchal de Biron à un siege, à quelque prix que ce fût, car il maintiendroit toûjours le credit de la Ligue par ce moyen, rendroit la negociation de la paix plus difficile, & quoy qu'il en arrivast, il tireroit beaucoup de gloire, d'avoir tant fait avec si peu de forces ; Qu'aprés tout, s'il levoit le siege, soit par ordre de la Cour, soit par necessité, il rejetteroit le blâme de ce mauvais succez sur le Roy, & l'accuseroit avec apparence de favoriser les Religionnaires. Par ces puissantes raisons le Duc de Mayenne fut encore arresté en ce païs-là quelques semaines ; pendant lesquelles il usa de toutes sortes de tentations pour gagner les Maréchaux de Biron & de Matignon, & le jeune Termes, qui depuis a esté Duc de Bellegarde. Mais Termes aspiroit déja aux bonnes graces du Roy ; Biron se souvenant de la Saint Barthelemy, ne pouvoit se fier au Duc ; & Matignon avoit d'étranges soupçons contre luy, principalement à cause de ce qu'il avoit tiré des prisons de Puy-Normand, un certain méchant garnement nommé Cussol, qu'on luy faisoit croire, avoir esté suborné par Lansac pour l'assassiner. Ainsi le Duc n'en ayant pû acquerir aucun des trois, rebuté qu'il estoit des traverses & des difficultez que nous avons touchées, ne considera plus rien de ce qui le pouvoit retenir, & s'en vint à la Cour outré de douleur dans le sein.

Avant que partir il enleve l'heritiere de Caumont.

Il emmena avec luy Anne de Caumont fille de cette Marguerite de Lustrac veuve du Mareschal de saint André, qui n'ayant pû épouser le Prince de Condé, s'estoit remariée à Geofroy de Caumont. Jean d'Escars-Lavauguyon tuteur de cette fille, l'avoit ostée à la mere pour la marier à son fils, qu'on nommoit le Prince de Carancy : ce qui avoit causé un tres-sanglant duel entre ce jeune Seigneur & le Baron de Biron, qui l'avoit recherchée. Je le raconteray en peu de mots. L'hyver precedent s'estans rencontrez à Paris, & entrechoquez, la partie fut faite de trois contre trois : Bertrand Pierrebuffiere-Genissac, & N. Montpesat-Lognac servoient Biron. Charles de Stissac unique heritier de cette illustre Maison, & l'Abadie secondoient Carancy. Ils se batirent hors le faux-bourg Saint Marcel, un jour qu'il neigeoit bien fort, Biron entierement né au mestier de la guerre, ayant eu l'addresse de prendre le dessus du vent, & de mettre la neige dans les yeux de son ennemy, remporta la victoire & le laissa mort sur le pré avec ses deux seconds. Du depuis Lavauguyon avoit toûjours gardé cette jeune & riche veuve dans le Chasteau dont il portoit le nom, à dessein de la marier à sa fantaisie. Ce fut de là que le Duc de Mayenne l'enleva pour en faire la femme de son fils. Ses ennemis qualifierent cette action du nom de rapt, & luy reprocherent qu'aprés avoir si mal conduit les affaires du Roy, il avoit voulu reparer les siennes, par cette insigne violence : mais en effet, il n'y avoit esté poussé que par les prieres tres-instantes de la mere, qui piquée de dépit contre le tuteur, & d'ambition de donner un grand party à sa fille, avoit supplié ce Duc de la vouloir prendre pour son fils. A quoy il se porta d'autant plus ardemment qu'il apprit que le Vicomte de Turenne avoit le mesme dessein : mais il conduisit cette affaire sans bruit & par addresse plûtost que par force. Le Roy

Cause d'un grand duel entre Biron & Carancy.

La mere fut cause de l'enlevement de sa fille.

neanmoins, sur les plaintes que Lavauguyon luy en fit, ordonna que la fille seroit mise en liberté ; le Duc y opposa ses remontrances & toute la puissance de son party, & ce different fut agité avec beaucoup de chaleur : enfin il s'accommoda de telle sorte que le Duc remit la fille entre les mains de la Reine, ayant esté assuré qu'elle la remettroit ensuite en celles de la Duchesse de Nemours sa mere. Aprés tout, ce mariage ne se fit point, & Anne épousa depuis François d'Orleans-Longueville Comte de Saint Paul.

Ce qu'elle devint.

Le Duc de Guise prend Raucour & Douzy au Duc de Bouillon.

Le Duc d'Aumale, Dourlan & Pontdormy.

Par quels moyens le Roy taschoit de ruiner le credit des Guises.

Tandis que ce Duc faisoit la guerre en Guyenne, les autres Princes de sa Maison travailloient soigneusement, les uns à s'assurer des places, les autres à gagner les Capitaines, les Seigneurs, les Parlemens, les Magistrats des Villes. Nous avons veu des lettres du Duc de Guise, qui leur écrivoit de traiter avec autant de personnes qu'ils pourroient, & qu'il fourniroit à tout. Luy cependant, qui avoit une petite armée sur la frontiere de Champagne pour empescher l'entrée des Allemans, l'employoit à s'emparer des villes de Douzy & de Raucour sur le Duc de Bouillon; Et le Duc d'Aumale son cousin, ayant armé les Picards passionnez ligueux, se rendit maistre des villes de Dourlan & de Pontdormy. Le Roy contraint de dissimuler ces attentats, n'agissoit plus avec eux en Souverain mais en égal : il taschoit par d'autres pratiques de leur soustraire leurs amis & leurs villes, de desabuser les peuples de cette affection insensée qu'ils leur portoient, & de débaucher adroitement les troupes qui les suivoient, afin qu'il ne leur demeurast que le titre de Generaux, » destitué de forces & de puissance ; Expedient fort propre pour faire fondre & ananeantir insensiblement la reputation du plus grand Capitaine du monde : dautant que » le vulgaire, aussi sujet à calomnier comme il l'est à admirer, ne penetrant pas dans » les ressorts du Conseil secret, d'où doivent sortir les moyens d'executer, & par » maniere de dire les esprits de vie, accuse aussi-tost de negligence un General d'ar- » mée, s'il ne fait des exploits qui répondent à sa reputation ; & commence à dou- » ter s'il faut attribuer ses victoires precedentes ou au bon-heur ou à sa conduite ; » puis enfin il se repent de l'estime qu'il luy a donnée ; & ce qui est la derniere espece » de mépris, il vient à l'oublier entierement, si peut-estre il ne s'en souvient pour le haïr. Outre les moyens dont le Roy s'estoit déja servy utilement pour cette fin, celuy de donner des armées à ses Favoris les Ducs de Joyeuse & d'Espernon, luy reüssit assez heureusement, quoy que peut-estre il ne le fit pas principalement pour ce dessein, mais pour les élever davantage en credit & en honneur. Il les avoit déja chargez, de tant de dignitez, de faveurs & de recompenses, qu'il ne manquoit presque plus à leur grandeur que la gloire de commander ses armées. Car outre que le Roy les avoit revêtus tous deux de la qualité de Duc & Pair, si grande & si rare en ce Royaume, qu'auparavant Henry II. nos Rois ne l'avoient jamais accordée qu'à des Princes : il avoit donné à Espernon la Charge de Colonel general de l'Infanterie Françoise (de l'origine de laquelle nous pourrons parler ailleurs,) le Gouvernement du Marquisat de Saluces & des païs de delà les monts pour la Valette son frere ; ceux de Mets, de Calais, de Boulogne, de Loches en Touraine, & quelques autres pour luy-mesme : à Joyeuse, le Gouvernement de Normandie, avec toutes les places fortes de la Province qu'il luy rachera des particuliers ; de plus la Charge d'Admiral, & un baston de Mareschal de France pour son pere ; outre cela des sommes immenses d'argent, la joüissance des plus riches benefices, des dons sur les partis qui se faisoient ; en un mot tout ce qu'il pouvoit s'imaginer d'honneur & de biens, sans regle & sans mesure, sinon qu'il observoit une égalité tres-exacte à leur departir ses graces, ne donnant rien à l'un que l'autre ne fust assuré d'en avoir autant. Le Duc d'Espernon avoit l'ame noble, le jugement perçant & subtil, l'esprit agreable & hardy, mais le courage haut : à cause dequoy estant mal-voulu presque de tous les Grands, specialement des Princes Lorrains, & témoignant aussi ne se soucier pas beaucoup d'eux, il n'avoit point d'autre interest que de conserver uniquement l'amitié de son Maistre, ny aucune correspondance particuliere, hormis avec le Roy de Navarre qu'il regardoit comme l'ennemy de ses plus grands ennemis, & proche heritier de la Couronne. Le Duc de Joyeuse avoit le fonds de l'ame assez bon, paroissoit naturellement obligeant, civil & liberal : mais estant peu judicieux & fort vain, il presta l'oreille aux cajoleries du Duc de Guise, & aux flateries subornées des Courtisans, qui le loüant de l'avantage de sa naissance, veritablement illustre, & de quelques qualitez du corps assez mediocres, luy remplirent si fort la cervelle de presomption, qu'il s'écarta folement des interests de son

Entr'autres de donner des armées à ses Favoris,

qu'il avoit déja comblez de biens & de Charges.

Le Duc d'Espernon ne s'attachoit qu'au Roy.

Le Duc de Joyeuse s'en éloignoit.

Maistre, se cacha de luy & noüa une estroite intelligence avec les Princes Lorrains. Le Roy s'en estant apperceu, se degoûta si fort de son ingratitude que sans cette maladie dont nous avons parlé, qui réveilla son affection par des tendresses de pitié, il l'eût deslors laissé dans une perpetuelle disgrace. Ce refroidissement qui devoit l'avertir de son devoir, fut ce qui l'en éloigna le plus; & comme un esprit à qui l'ambition a une fois fait prendre l'essor, se perd enfin dans de hautes imaginations, il s'alla persuader, luy qui n'avoit acquis ny experience dans les affaires, ny croyance parmy les peuples, qu'il pouvoit devenir chef de la Ligue, Opinion qui luy fut peut-estre mise dans la teste par le Roy mesme, afin de le detacher d'avec la Maison de Lorraine; ou comme creurent quelques-uns, par le Duc de Guise, afin qu'estant enyvré de cette fumée, il portast le Roy à renouveler la guerre contre les Religionnaires.

L'affection du Roy se refroidit envers luy.

Il se fait chef de la Ligue.

Or tant plus le Duc de Joyeuse reconnoissoit que le cœur de son Maistre se retiroit de luy, plus il songeoit à se mettre en estat de pouvoir subsister par luy-mesme, & plus il employoit les restes de sa faveur à se rendre considerable envers la Ligue. Ce fut donc pour cette consideration qu'il rechercha le commandement d'une armée contre les Religionnaires. Les Predicateurs crioient à pleine teste, que l'Auvergne, le Languedoc & le Dauphiné, estoient tous perdus de ce venin, qu'il y faloit pourvoir promptement, & que si l'on y manquoit, le Dieu des armées susciteroit des Capitaines pour defendre son Sanctuaire, abandonné à l'impieté des Philistins. Ces menaces seules estoient capables de contraindre le Roy à faire marcher des forces de ce costé-là: mais quatre ou cinq autres considerations l'y pouvoient encore obliger. Car s'il desiroit l'aneantissement de la Ligue, il souhaitoit aussi celuy de la nouvelle Religion, connoissant bien qu'il n'estoit ny possible ny avantageux pour son autorité d'abbatre l'une sans détruire l'autre; & si d'un costé il soûtenoit secretement le Roy de Navarre, de peur que la ruine d'un Prince qui le touchoit de si prés n'attirast la sienne; de l'autre, il eût bien voulu l'affoiblir, afin de le ramener à la Religion, pourveu que c'eût esté par une autre main que par celle des Guises. Quelques-uns ont crû de plus qu'il avoit découvert une dangereuse intrigue du Duc de Savoye sur le Marquisat de Saluces, & sur la Provence. L'on y peut ajoûter qu'il ne pouvoit souffrir que les Maisons de Montmorency & de Coligny, contre lesquelles sa haine duroit toûjours, s'affermissent plus avant dans le Languedoc. Or soit qu'il fût porté par quelqu'un de ces motifs, ou par tous ensemble, soit qu'il y en eût d'autres beaucoup plus foibles, & par cette raison plus secrets, il avoit dés le mois d'Avril, ordonné une armée pour aller nettoyer l'Auvergne, le Velay, le Givaudan & le Roüergue, puis de là passer dans le Languedoc. Il en avoit promis le commandement au Maréchal d'Aumont, dont l'affection ne luy estoit pas moins assurée que la valeur & la conduite luy en estoient connuës: mais le Duc de Joyeuse brigua si ardemment cet employ, que ses importunitez prevalurent sur le merite de l'autre. L'égalité que le Roy observoit entre ses deux favoris, l'obligeoit d'en donner un pareil au Duc d'Espernon, & avec cela un Gouvernement de Province, comme Joyeuse avoit celuy de Normandie; il arriva tout à propos que celuy de Provence vint à estre vacquant par la mort de Henry fils naturel du Roy Henry II. & grand Prieur de France, qui survint par un accident bien tragique. Un Capitaine de galeres nommé Philippe Altovite, qui par enlevement avoit épousé cette Renée de Rieux-Chasteauneuf, * que sa beauté avoit pensé faire Reine de France, se mesloit je ne sçay pour quel sujet, de rendre de mauvais offices à ce Prince, écrivant des lettres en Cour, par lesquelles il l'accusoit de quantité de concussions, & d'apporter autant de soin à nourrir la guerre dans la Province, qu'il en eût dû prendre pour l'y esteindre. Une de ces lettres estant tombée entre les mains du Prince, il apprehenda avec raison que ces rapports ne fussent accompagnez des persuasions de cette Dame, & adroitement insinuez dans l'esprit du Roy par la Reine-Mere qui le haïssoit, parce qu'il ne vouloit point s'entendre ny avec elle, ny avec les Guises; c'est pourquoy il resolut de s'en venger. La nature l'avoit fait d'une humeur assez moderée, & l'étude des belles Lettres où il s'estoit adonné, devoit encore luy avoir adoucy les mœurs: mais les suggestions & les exemples de quelques conseillers, adonnez au sang & aux actions brutales, luy avoient échauffé l'esprit; d'ailleurs il s'alla imaginer, qu'il estoit necessaire parmy tant de factions & de desobeïssances qui broüilloient son Gouvernement, de faire quelque coup qui donnât de la terreur, & qu'il faloit qu'il le fist de sa propre main, afin de montrer aux mutins que les Lettres ne luy avoient pas ramolly le cou-

Demande le commandement d'une armée.

Pourquoy le Roy luy en leve une pour l'Auvergne.

La veut donner au Maréchal d'Aumont, mais Joyeuse obtient cet employ.

* D'Aubigné la nomme Princesse de Bretagne.

Altovite écrit en Cour au desavantage du grand Prieur.

rage, comme ils le pensoient. Donc un jour qu'il estoit à Aix, sçachant qu'Altovite avoit eu la hardiesse d'y venir, quoy qu'il luy eût fait dire, qu'il sentiroit les effets de sa colere, s'il se trouvoit jamais en lieu où il seroit: il sortit à dessein de le chercher. Le mal-heur de l'un & de l'autre voulut qu'il l'apperceut à la fenestre de l'hostelerie où il estoit logé: Sa colere se redoublant à la veuë de celuy qui l'avoit si fort offensé, il laisse ses Gardes à la porte & monte les degrez de furie: En entrant il luy montre sa lettre d'une main, de l'autre il tire l'épée & la luy plonge dans le corps par deux fois. Il vouloit luy faire soûmission: mais le reproche, la menace, & le coup ne furent qu'une mesme chose. Le mal-heureux blessé à mort perdant le respect avec la vie, se jette sur luy à corps perdu, & luy fourre son poignard dans le ventre. Le Prince crie, *Je suis mort, Altovite me tuë*: à cette voix ses gens montent en confusion, percent Altovite de cent coups, & le jettent par les fenestres. Quelques-uns ont voulu dire, que comme il cherchoit avec des yeux déja troubles & une main vacillante, à frapper le Prince, la force & la vie luy avoient manqué, de sorte que ce ne fut pas luy qui le blessa, mais l'un de ses Gentils-hommes mesmes, nommé Seguirany, qui les enfila tout deux d'un mesme coup. Tant y a qu'il en mourut dés le lendemain. On dit qu'il regretta plus que ne doit une ame parfaitement instruite dans les bonnes Lettres, comme il estoit, de perdre si mal-heureusement la vie dans le plus beau de ses jours, & de ses contentemens: mais certes il fut aussi regretté des honnestes gens, tant pour les belles connoissances qu'il avoit acquises de la Morale, de l'Histoire, des diverses langues, de la peinture, & sur tout de la poësie; que pour la noble curiosité où son esprit s'appliquoit d'amasser toutes les raretez soit de l'antiquité, soit de l'art & de la nature, dont il avoit composé un cabinet aussi precieux que beau à voir, qui fut incontinent dissipé, au grand déplaisir de tous les curieux.

qui le voyant à une fenestre à Aix, le va tuer de sa main.

Mais Altovite desesperé le blesse à mort d'un coup de poignard.

Eloge de ce Prince.

Les nouvelles de sa mort furent receuës à la Cour, avec aussi peu de ressentiment qu'on a de coûtume d'y en avoir pour ceux qui mourant sans suite considerable, laissent une dépoüille qui peut accommoder les favoris. Le Roy donna son Gouvernement au Duc d'Espernon, avec la Charge d'Admiral du Levant, laquelle y estoit jointe. Il luy destina au mesme temps une armée; dont le principal effet ne devoit pas estre seulement de le mettre en possession, & de pacifier la Province, mais avec cela d'aider en passant son frere la Valette à reduire les places de Dauphiné, & d'opprimer ou du moins appaiser les Ligueux bien puissans en ces Provinces-là, sous couleur de faire la guerre aux Religionnaires. Tant d'armées ne se pouvoient entretenir qu'avec de prodigieuses dépenses; le luxe & le mauvais ménage avoient déja dissipé tous les quartiers des revenus ordinaires: les Parisiens venoient de fournir deux cens mille écus: le Clergé fort à regret avoit aliené cinquante mille écus de son fonds, pour secourir le Roy d'un million d'or, & de plus s'estoit obligé par contract de continuer pour dix ans à payer les rentes de l'Hostel de Ville, qui montoient à plus de quatre cens mil écus par an: on avoit vendu du domaine pour seize millions; & le pauvre peuple estoit si chargé de tailles & tourmenté des gens de guerre, qu'il estoit accablé sous le fardeau. Il falut donc que le Roy eût recours à cette odieuse création de nouveaux Offices qui offense également tous les Ordres du Royaume, quoy qu'elle semble n'estre à charge à pas un. Il en envoya vingt-sept tout à la fois à son Parlement; & sur les grandes difficultez que luy en fit cet auguste Senat, il y alla luy-mesme le seiziéme Juin, pour les faire verifier en sa presence. Or comme c'estoit le marc & la lie de tous ceux que les Courtiers d'Italie avoient inventez depuis vingt ans, les plus faciles estant passez les premiers, il y en eut quelques-uns qui ne purent avoir lieu. On en avoit fait un qui obligeoit les Procureurs à financer, ceux du Chastelet cent écus, & ceux de la Cour deux cens, pour avoir lettres de confirmation, qu'ils devoient prendre de Scipion Sardiny. Quand on vint leur demander cette taxe, ils cesserent tous de vaquer aux affaires; & par ce moyen le cours de la Justice demeura interrompu un mois durant, sans qu'on y pût apporter aucun remede. A la fin le Roy qui avoit de la bonté, les en déchargea, aprés que pour satisfaction de leur desobeissance, ils eurent esté au Louvre, par l'exhortation de quelques Grands, se jetter à genoux devant Sa Majesté, luy demandant pardon par l'organe d'un Avocat de la Cour, & le suppliant d'avoir pitié de leur pauvreté. Un autre portoit la création de deux nouveaux Presidens, & de huit Conseillers dans le grand Conseil: cette Compagnie refusa absolument de le publier: le Roy l'envoya querir au Louvre dans la chambre du Chancelier, pour

Son gouvernement donné au Duc d'Espernon,

avec une armée.

Le Roy en peine de recouvrer de l'argent.

Vingt-sept Edits nouveaux, verifiez par son autorité.

Edit des Procureurs hereditaires ne peut passer.

Ny celuy de la création de nouveaux Officiers dans le grand Conseil.

la prier de n'y apporter plus de difficulté, luy remontrant que la necessité de ses affaires l'y avoit contraint, & luy promettant que lors qu'elles iroient mieux, il la reduiroit à l'ancien nombre: mais Loüis Chaudon President luy répondit, aprés de tres-humbles excuses & soûmissions, que pour assouvir la convoitise de ceux qui abayoient aprés ces Offices de nouvelle creation, ils aimoient mieux remettre les leurs entre ses mains, le suppliant d'en disposer à sa volonté. Cela dit, ils mirent tous leurs cornetes sur la table, dont il fut tellement touché, qu'il ne les en pressa pas davantage, & leur commanda d'exercer leurs Charges comme ils avoient fait jusques-là. L'un des plus profitables de ces Edits estoit celuy qui rendoit les Offices hereditaires, moyennant la moitié de ce qu'ils avoient esté achetez la premiere fois, & contraignoit de payer cette taxe sans remise, ou de ceder l'Office à celuy qui voudroit rembourser l'argent qui en avoit esté financé aux coffres du Roy. En quoy ceux qui les possedoient eussent fait une grande perte, parce que l'ambition & la convoitise des hommes, aiguillonnée par la vanité des femmes de Ville, qui bien souvent aimeroient mieux un mary, sans vertu, sans esprit, & mesme sans biens que sans Office, en avoient déja triplé le prix; qui depuis par les mesmes raisons s'est toûjours accru, jusqu'à cette heure qu'il commence à diminuer. Or parce qu'il faloit que cet Edit fust verifié à la Chambre des Comptes, à cause des Offices de Finance, le Roy y envoya pour cet effet le Comte de Soissons, avec l'Archevesque de Bourges, Villequier Gouverneur de Paris, Lavauguyon & Lansac. La Chambre sur cette matiere leur proposa tant de difficultez & de raisons, que les Seigneurs promirent d'en faire leur rapport au Roy, & laisserent la chose suspenduë: mais il les renvoya dés le lendemain, avec commandement de la faire passer. Les Presidens demanderent lors au Comte de Soissons, s'il n'entendoit pas que chacun opinast, comme ils avoient accoûtumé dans les autres affaires; A quoy ce jeune Prince ayant répondu qu'il n'en avoit aucune charge, mais seulement de faire verifier les Edits, le President Dolu repliqua, que puis qu'on ne vouloit pas prendre leurs opinions, on n'avoit pas besoin de leur presence. Cela dit, il se leve, la Compagnie le suit, & tous se retirent au second bureau, horsmis le premier President Nicolaï, Pasquier Advocat du Roy, & Danez Greffier, qui ne quitterent point leurs sieges. Les Seigneurs du Conseil bien estonnez, furent aussi contraints de se lever & de s'en retourner vers le Roy; qui se mettant en colere de cette action envoye le lendemain des lettres d'interdiction à la Chambre, par l'un des Greffiers du Conseil. Mais lors qu'il eut entendu que ce refus estoit universellement loüé comme un grand service rendu à l'Estat, il s'adoucit peu à peu, & recevant les soûmissions de la Chambre, la restablit dans son exercice; à la charge neanmoins qu'au lieu de cét Edit des Offices hereditaires, elle recevroit celuy des survivances, qui n'auroit lieu qu'à l'endroit des volontaires.

Genereuse action du grand Conseil.

Action courageuse de la Chambre des Comptes.

Le Roy en est touché.

Dans la licence que causoit la foiblesse du gouvernement, & la hardiesse des factions, chacun se donnant la liberté de censurer les actions du Roy, plusieurs Jurisconsultes & Politiques soûtinrent par leurs discours & par leurs écrits, que cette création de nouveaux Offices ne devoit jamais estre admise dans un Estat, comme estant le plus grand & le dernier mal qu'il pust souffrir; quelques autres plus obeïssans tâcherent de montrer pour la justification du Roy, que dans une extréme necessité comme estoit celle d'alors, un Prince pouvoit s'en servir, & que ses Sujets estoient obligez d'endurer patiemment cette charge pour sauver l'Estat. Mais la voix des peuples & de tous les Corps de Justice s'élevoit absolument contre ces derniers, tout estoit plein de crieries, & de plaintes; & la douleur faisoit perdre la patience & le respect. Les Religionnaires prenans sujet de là, d'adresser leurs remontrances aux Catholiques sur la rupture des Edits de paix, accusoient la Ligue de tous ces maux, & reprochoient aux Ducs de Guise & de Mayenne, qu'ils avoient eu les Offices de cinq ou six de ces Edits pour leur part. Là-dessus ils avoient un beau champ de declamer contre eux, & de leur demander si c'estoit de la sorte qu'ils travailloient au bien public. *Voyez*, disoient-ils, *quelle a esté l'engeance de la Ligue au bout de l'an, multiplication d'Officiers dans les Cours souveraines & dans les Presidiaux; creation de Receveurs alternatifs d'épices en payant finance; Fourmiliere de Procureurs, qu'on rend non seulement innombrables, mais aussi hereditaires, afin de multiplier, alonger & encherir les procés. Voila qu'au lieu de faire apporter les deniers tout droit dans les coffres du Roy, comme il avoit esté resolu, & par où l'on en eust épargné les deux tiers, on nous produit nouveaux Generaux & nouvelles Generalitez: on rétablit les Elections qui avoient esté supprimées avec tant de raison: on met les Offices de finance, & tous*

Divers sentimens sur la multiplication des Offices.

Ce que reprochoient les Religionnaires à la Ligue sur ce sujet.

les autres en survivance ; c'est à dire, qu'on rend les finances du Roy patrimoniales, hereditaires, & venales. Voila de belles successions que le different de la succession si mal à propos mis en avant, nous a apprises ; successions de plaideurs, & de chicane, succession de larrons, de peculats & de mangeries, mille successeurs du vivant mesme du Roy dans ce Royaume, puis qu'ils succedent à ses finances. Les Ligueux au contraire se déchargeoient de cette haine sur les Favoris qui estoient l'objet de la leur, & des médisances du peuple, quoy qu'en effet ils n'eussent pas eu grand' part à ces dernieres créations. Tout le monde en jugeoit diversement, selon sa passion ou sa connoissance : mais les plus desinteressez voyoient bien que sur qui que ce fust qu'on la rejettast, elle tomboit necessairement sur le Roy : à qui l'on pouvoit reprocher avec quelque raison, que son esprit estoit tellement envelopé de crainte pour les uns, & d'affection pour les autres, qu'il n'osoit rien leur refuser.

Le Roy bien en peine de ce qu'il répondroit aux Ambassadeurs des Princes Allemans.

Luy-mesme n'estoit que trop averty des bruits qui en couroient, & des dangereuses consequences qu'ils pouvoient causer. Mais il y avoit au mesme temps deux autres sujets qui le tenoient dans de bien plus grandes peines : C'estoit de sçavoir quelle réponse il devoit faire aux Ambassadeurs des Princes Allemans, qui venoient luy demander la liberté de conscience pour les Religionnaires, & de quelle façon il les amuseroit, pendant qu'il essayeroit de détacher le Roy de Navarre de ce party, ou de contenter la Ligue. Les negociations de Pardaillan, & celles de Clervant en suite, avoient tellement imbu les Protestans de la justice de leur cause, & de l'apprehension d'une Ligue Catholique pour les reduire tous sous la domination du Pape, qu'elles avoient causé dans leur esprit une grande disposition à secourir leurs Confreres.

Par quels moyens le Roy de Navarre les avoit sollicitez à sa défense.

Depuis le Roy de Navarre avoit toûjours continué de les solliciter instamment par diverses intelligences, principalement par l'entremise du Duc de Boüillon voisin de l'Allemagne, de plus ennemy des Princes Lorrains, & par le moyen de Federic de Wirtemberg Comte de Montbeliard ; comme d'autre costé il se servoit de celuy de la Republique de Genéve, pour émouvoir les Suisses : vers lesquels fut deputé Theodore de Beze, le plus autorisé d'entre les Ministres de France. La Reine d'Angleterre, qui par de frequentes conspirations qu'elle découvroit sur sa vie & sur son Etat, & par l'estime qu'elle avoit pour ce Roy, croyoit estre obligée de le secourir ; y agissoit aussi plus puissamment que pas un, & pressoit vivement cette affaire comme la sienne propre. Ces sollicitations continuées deux ans durant ébranlerent enfin les Princes Protestans d'Allemagne : qui estant tres-difficiles à échauffer, & ne s'émouvans que par des raisons de grand poids, differoient toûjours à se mesler des affaires de leurs voisins, jusqu'à ce qu'il leur eust manifestement paru qu'il s'agissoit purement de la Religion, & non pas de l'obeïssance des Sujets envers leur Prince.

Ils ne purent s'ébranler qu'il ne leur parust qu'il s'agissoit seulement de la Religion.

Lors qu'ils en furent pleinement informez par les Edits mesmes & les mandemens du Roy, & que le Roy de Navarre leur eut fourny des Marchands qui assuroient les premiers payemens des Capitaines & gens de guerre, tant sur les joyaux qu'il avoit fait porter en ce païs-là par Segur-Pardaillan, que sur les promesses de la Reine Elizabeth, & sur la caution du Duc de Boüillon & de quelques autres Seigneurs : ils conclurent entre eux d'assister les Religionnaires tout de bon, & de jetter en France une si puissante armée qu'elle fust capable d'y bien établir la liberté de conscience, & de faire connoistre au mesme temps à toute la Chrétienté les forces & l'union du party Protestant, afin que ses ennemis apprehendassent desormais de le choquer.

Se resolurent de faire une puissante armée,

mais auparavant d'envoyer une grande Ambassade au Roy.

Cette resolution prise, les Princes, les Villes, & les Cantons des Suisses, convinrent entre eux des forces que chacun devoit fournir : mais auparavant ils jugerent à propos, de deputer une grande & solennelle Ambassade vers le Roy, par laquelle ils l'exhorteroient de vouloir entretenir les Edits de pacification ; croyans que si les prieres de tant de Princes & d'Etats ses anciens alliez ne trouvoient point de lieu auprés de luy, au moins elles témoigneroient que leur envie n'estoit pas de faire la guerre à un Roy de France de gayeté de cœur, mais de secourir les opprimez & de maintenir la Religion qu'ils professoient.

[illegible] de D[illegible] & les [illegible] y envoyent devant les autres.

Avant les autres, Federic Roy de Dannemarc & les Suisses y envoyerent separément leurs Ambassadeurs ; Qui estoient de la part du Roy de Dannemarc, N. de Rantsaw fils de ce Henry dont la renommée estoit glorieuse pour tant de guerres qu'il avoit heureusement achevées ; & de la part des Suisses quelques Bourgs-Maistres avec des Docteurs. Le Roy leur donna audience dans le Louvre : Ils le supplierent d'observer ses Edits de paix ; & les Suisses luy produisirent des lettres

de François I. par lesquelles ce grand Roy les exhortoit, de ne se point violenter les uns les autres pour le fait de la Religion, & d'éteindre la discorde qui avoit allumé chez eux la guerre civile. Il leur répondit avec une grande gravité, temperée neanmoins de quelque douceur, qu'il sçavoit mieux que personne ce qui pouvoit estre expedient pour le gouvernement de son Estat, & qu'il s'y comporteroit de telle sorte, que les Princes & les peuples ses alliez n'auroient point sujet de se plaindre qu'il eust obmis aucun devoir d'honneur ny de conscience, pour conserver leur amitié & procurer le repos de ses Sujets. Peu aprés arriva la grande Ambassade des autres Princes & Villes Protestantes d'Allemagne, dont avoient voulu estre chefs, afin de la rendre plus autentique, Federic de Wirtemberg Comte de Montbeliard, & Volfang Comte d'Isembourg, deux Seigneurs d'illustre marque & fort passionnez pour la nouvelle Religion. Le Roy n'estoit pas encore en estat ny de leur rien accorder, de peur d'offenser la Ligue, ny de les renvoyer mécontens, de peur que cette grande armée qu'ils mettoient sur pied ne se débordast sur la France avant qu'il fust preparé pour la repousser. Il sçavoit d'ailleurs quelles estoient leurs instructions, & qu'ils avoient ordre de le presser de telle sorte, qu'ils en tirassent de bons effets, non pas une réponse ambiguë, & qui trois mois aprés pust se tourner en fumée, par des équivoques fort ordinaires, disoient-ils, aux emissaires de la Ligue & du Conseil d'Espagne. C'est pourquoy il apprehendoit extrémement leur arrivée : mais n'ayant pas esté en son pouvoir de trouver aucun expedient de se délivrer pour quelque temps de la peine indicible où cette affaire le mettoit, il fut obligé de fuir leur abord, & de differer à leur donner audience ; esperant que cependant il pourroit contenter les Guises, ou que les inventions & les appasts de la Reine sa Mere gagneroient quelque chose sur le Roy de Navarre. L'ayant donc priée de faire un voyage en Poitou pour cet effet, il se retira à Dolinville en Beausse, lors qu'il sceut qu'ils approchoient, & ordonna à quelques Seigneurs de sa Cour d'aller au devant d'eux pour les conduire à Paris, & les prier d'y vouloir attendre son retour : mais quelques jours aprés, au lieu de revenir comme il leur avoit fait esperer, il feignit quelque indisposition, pour faire un voyage aux eaux de Pougues ; puis de là, comme il eut entendu que la Reyne-Mere, qui estoit à Chenonceaux sur le Cher, ne pouvoit pas pour plusieurs difficultez, conferer avec le Roy de Navarre si tost qu'il croyoit, il s'éloigna encore davantage & passa jusqu'à Lyon.

Ce que le Roy répôdit à leurs Ambassadeurs.

Ses affaires ne luy permettant pas encore de donner réponse aux autres. il s'éloigne de Paris.

Prie la Reine-Mere d'aller trouver le Roy de Navarre.

Il y avoit grande apparence, qu'il alloit aussi en ces quartiers-là, pour favoriser les entreprises de ses Favoris par le voisinage de ses influences, & pour détourner d'auprés des Guises toute la Noblesse & les gens de guerre, en les attirant de ce costé-là par l'esperance de la fortune & du payement. En effet les jeunes Gentilshommes & les Officiers, accouroient avec joye où ils voyoient reluire la faveur, & l'argent comptant. Le luxe éclatant du Duc de Joyeuse, sa courtoisie obligeante, sa table ouverte à tout le monde, avoient des charmes qui le faisoient suivre des plus lestes : ce n'estoient que plumes, ce n'estoit qu'or & broderie à l'entour de luy : il estoit accompagné de tous les galands de la Cour, qui portoient aux bras les faveurs de leurs Dames, & leurs chifres sur leurs armes & sur leurs écharpes. Son armée s'assembloit en Bourbonnois, tandis qu'il estoit aux bains de Bourbon Larchambaud pour une debilité de cuisse. Comme Joyeuse eut entendu au commencement de Juillet que Chastillon qui avoit amassé deux mille hommes de pied & trois cens chevaux assiegeoit Compierre en Velay, il s'y achemina à grandes journées;Chastillon se jugeant trop foible, se retira de bonne heure. Aprés qu'il eut fait reveuë de son armée à Brioude, & receu six pieces de canon du Puy en Velay, il donna ordre à Jean de Beaumanoir-Laverdin son Maréchal de camp, d'investir Maleziou en Givaudan. Ceux de dedans montrerent bien qu'ils estoient plûtost des voleurs que des soldats : car ils répondirent avec injures à la sommation qu'on leur fit, & puis demanderent à parlementer, si tost qu'ils virent le canon en baterie. Aussi le Duc ne voulut point les recevoir qu'à discretion, & livra sept de leurs Officiers au bourreau, pour satisfaire aux plaintes du païs qu'ils avoient tout ravagé. Au partir de là il tourna ses armes contre Mareughol, en ayant auparavant fait sortir la meilleure partie de la garnison par une feinte qu'il fit d'en vouloir premierement à la Peyre. Mareughol est une ville au milieu des montagnes, dans un terrain plat & assez étendu, la plus agreable en ce temps-là, & la mieux peuplée du Givaudan : laquelle estant seule de la Jurisdiction Royale dans toute la contrée, estoit aussi la seule où les Huguenots eussent la liberté de conscience : tellement qu'ils s'y

Le Roy va en partie à Lyon pour l'amour de ses Favoris.

Joyeuse assemble son armée en Bourbonnois.

Prend Maleziou en Givaudan :

Puis Mareughol, ou Marieuge,

estoient rendus les plus forts, & mangeoient les autres villes qui dépendoient de l'Evesque. C'estoit lors Adam de Hurteloup; à la sollicitation duquel & du Clergé du païs, Joyeuse se resolut de l'attaquer. Ceux de dedans quoy qu'en petit nombre, luy disputerent ses logemens avec tant d'opiniastreté qu'il se repentit presque de les avoir entrepris : mais leur courageuse resolution degenera en estonnement, lors qu'ils eurent veu que les gros quartiers de leurs tours avoient comblé leurs fossez. La Roche leur Capitaine demanda à parlementer, & Joyeuse luy ayant donné des ostages, il luy envoya les Consuls pour traiter des articles de la reddition. Les simples Soldats sortirent avec l'épée seulement, les Officiers avec toutes leurs armes; les Bourgeois demeurerent à la discretion du vainqueur, qui promettoit d'en user fort doucement. Mais les gens de guerre que Canillac avoit charge de conduire en lieu de sureté, furent tous devalisez par les troupes Françoises, & la plusspart tuez par les Allemans, qui de dépit de ne pouvoir plus rien leur oster, leur ravissoient leur miserable vie. Les Bourgeois receurent un pareil traitement; on abandonna leurs biens & leurs femmes à la licence du Soldat, qui acheva ses cruautez plus que barbares par celle du feu. Ainsi en moins de vingt-quatre heures la plus jolie ville de tout ce païs-là devint un monceau de cendres & de mazures; qu'on ne pouvoit regarder sans blasmer l'inhumanité d'Antoine de la Tour-Saint Vital, qui en ayant obtenu le gouvernement du Duc de Joyeuse, ne crût point se pouvoir assez hautement vanger des injures que les Bourgeois luy avoient faites, qu'en les accablant sous les ruines de leurs maisons. Mareughol pris, Joyeuse attaqua la Peyre, plus forte d'assiette que de travail de main, estant bastie sur un rocher * escarpé de tous costez, dont elle a pris son nom, qu'elle a donné à une des plus anciennes maisons de ce païs-là. Sur le haut du rocher, s'élevoit le Chasteau tellement inaccessible, qu'on n'y pouvoit grimper que par un escalier de bois : la ville estoit au dessous, qui avoit aussi des rochers pour remparts, & une avenuë assez difficile. Mais comme il arrive d'ordinaire, que ceux qui ont trop de confiance sur la bonté de leur place, s'épouvantent d'abord, & la croyent prise dés qu'on l'approche, la garnison n'eut pas si tost veu l'artillerie du Duc de Joyeuse, qu'on traînoit à force de bras par les montagnes, qu'elle abandonna laschement la ville, où elle eut pû se défendre long-temps, & se retira dans le Chasteau, de crainte qu'elle eut qu'on ne luy rompist son escalier de bois à coups de canon. Les assiegeans s'estant couverts au pied du rocher, trouverent moyen de monter du canon sur un autre qui est à l'opposite, où ils dresserent une baterie qui tira deux mille cinq cens coups en trois jours. De cette furie fut ruiné tout ce qu'il y avoit de maisons dans le Chasteau, & les murailles razées à trois pieds de terre : ceux de dedans qui n'avoient point eu le soin de se munir de ce qu'il faut pour se remparer en semblables occasions, furent bien estonnez de se voir découverts jusqu'à la ceinture, parmy les éclats de pierre qui voloient de toutes parts, & se rendirent à discretion. Les Soldats n'eurent que la vie sauve; encore fut-elle ostée à plus de la moitié par les Païsans: leur Capitaine livré à ceux de Mandes, y souffrit une mort ignominieuse pour les ravages qu'il avoit faits sur la contrée.

qui est reduite en cendre.

* *Peyre en langage de ce païs-là, signifie pierre ou rocher.*

Aprés il attaque la Peyre,

qui se rend par la lascheté de la garnison.

Joyeuse enflé de ces bons succez crût qu'il délivreroit aisement la ville de Thoulouse des places qui l'incommodoient, & qu'il gagneroit par ce moyen la bienveillance de cette grande Ville & du Parlement, qui avoient de visibles attachemens à la Ligue. Il comptoit déja parmy ses conquestes Salvagnac & Villemur; Reviez Seigneur de la premiere, qui estoit goutteux au lict, en ayant traité avec luy par l'entremise de Fenelon; & la seconde estant si foible & ruineuse qu'il ne luy sembloit pas qu'elle osast attendre le canon. Mais la conduite du Plessis-Mornay les rassura toutes deux : comme d'ailleurs elle obligea extrémement le party en toutes ces contrées-là. Car encore qu'il manquast d'argent & de toutes choses, que Terrides soit par negligence, soit par connivence avec les ligueux, luy deniast tout secours; qu'il eust affaire & aux Bourgeois de Montauban, jaloux de cette liberté, qui rend les esprits du peuple mal-aisez à gouverner, & à la Noblesse qui avoit peine à le reconnoistre, il surmonta neanmoins toutes ces difficultez, & defendit bien le païs des efforts & des surprises de la Ligue. La Valette-Cornusson Seneschal de Thoulouse qui rodoit là aux environs avec quatre cens chevaux, & deux mille Arquebusiers, n'estoit pas un de ses moindres soucis : ce Seigneur avoit promis au Parlement de luy surprendre Montauban, par l'intelligence de Claux & de Bresols deux neveux de Terrides, qui ayant leur maison tout proche de là, y avoient formé

Joyeuse passe en Rouergue.

Exploits du Plessis-Mornay en ces païs là.

formé des pratiques, & avertissoient leurs correspondans de tous les desseins de du Plessis par des fusées qu'ils tiroient le soir : de sorte que quand il pensoit aller à quelque entreprise, il trouvoit le païs tout en armes, & tomboit quelquefois dans des perils impreveus, d'où sa prudence avoit peine à le developer. Leur intrigue estant découverte, ils furent arrestez prisonniers, & convaincus par leurs propres lettres : il n'y eut que l'amitié de la Dame de Terrides qui les sauva : mais Cornusson estant mort peu aprés, ils s'efforcerent de purger leur reputation de cette tache par de grands sermens, & mesme par quelques actions contraires. Avec le peu de gens que du Plessis Mornay avoit, il degagea aussi Villemur de cinq ou six forts qui le pressoient, prit la Françoise, & quelques petites places sans nom : mesme il osa bien passer la Garonne pour secourir l'Isle en Jourdain, que Blaise de la Roche-Fontenilles gendre de Montluc tenoit bloquée depuis deux mois avec deux mille hommes payez aux dépens de ceux de Thoulouse. Fontrailles Gouverneur du païs d'Armagnac, & Parabere qui commandoit un Regiment s'estant joints à luy, il petarda le principal fort, deffit une partie des troupes Thoulouzaines, & leva le blocus. A peine estoit-il de retour qu'il apprit que Joyeuse menaçoit Villemur & Salvagnac; Il se jetta avec une partie de ses gens dans Villemur, qui lioit la Guyenne avec le Languedoc, & fit entrer saint Leofary dans Salvagnac. Joyeuse assiegea cette derniere vers la my-Novembre, & la prit à composition aprés une assez vigoureuse resistance, qui pourtant eût esté plus longue, si la Vernaye Seigneur du lieu n'eût aprehendé la ruine de ses sujets, & la demolition de sa ville.

Lequel leve le blocus de l'Isle en Jourdain, fait par Fontenilles.

Se jette dans Villemur : mais Joyeuse prend Salvagnac.

Il falut que le nouveau General terminast là ses exploits de cette année : car les incommoditez de la saison renvoyant les volontaires chez eux, & la malignité des broüillarts avec la froideur des pluyes continuelles de l'Automne ayant causé de grandes maladies dans son armée, elle s'affoiblit presque de la moitié : de sorte qu'aprés qu'il l'eut fait paroistre en bataille devant Thoulouse, avec toute la pompe & la piaffe dont il pût couvrir sa foiblesse, & qu'il eut donné cette joye à son pere de le voir dans l'éclat du souverain commandement, il en laissa la conduite à Laverdin son Maréchal de camp, & s'en revint en poste à la Cour. Le Maréchal de Joyeuse son pere, voulut aussi à l'exemple de son fils & par l'instance des Thoulouzains, signaler son zele à la Religion Catholique par quelques entreprises contre les Huguenots. S'estant donc mis en campagne peu avant le siege de Salvagnac, avec les deux mille Arquebusiers de Chattes, joints à trois Regimens qu'il avoit levez dans la Province, il emporta de furie le fort de Montesquiou en Lauraguais : mais au partir de là sa pointe se rompit contre le Mas Saintes Puelles, qui toutefois n'avoit point d'autres defenses que le courage de sa garnison. Il épuisa là devant tous les magasins de la Province, y perdit cinq cens Arquebusiers & trente-deux Capitaines : de façon que ses troupes s'en rebuterent; & luy-mesme se degoûta si fort qu'aux Etats qui furent depuis tenus à Castelnau-dary, il s'excusa de plus attenter sur le Languedoc, où il trouvoit trop fort partie.

Son armée s'affoiblissant il revient en Cour.

Exploits du Maréchal de Joyeuse,

qui leve le siege du Mas Saintes Puelles

Toute cette Province estoit occupée par le Duc de Montmorency, ou par Chastillon, estroitement joints de parenté & d'amitié, quoy que leurs intentions fussent fort éloignées : celuy-cy ne regardant que le maintien de sa Religion contre la Ligue; celuy-là la seureté de sa personne contre la malice de ses ennemis. Ce qui obligeoit Chastillon de s'efforcer par toutes sortes de moyens de confirmer ceux que la rigueur des Edits ébranloit, de joindre les Chefs & les Villes reformées dans une bonne union, d'obliger les Parlemens à contribuer de leurs biens pour la defense de la Cause commune; Et Montmorency avoit reduit les Villes Episcopales de Saint Pons & de Lodeve avec leurs Dioceses, fortifié les deux rivieres du Rhosne, & jetté ses racines si avant dans la Provence qu'on fut contraint d'y accorder le libre exercice de la Religion aux Gentils-hommes.

Estat du Languedoc tenu par Chastillon & Montmorency.

Ce dernier avoit pris S. Pons & Lodeve.

Cependant les Comtes de Montbeliard & d'Isembourg, qui avec les autres Ambassadeurs estoient logez au fauxbourg saint Germain à l'Hostel de Ventadour, n'estimant pas que leur qualité leur permist d'attendre plus long-temps, prirent congé du Roy par lettres, & s'en retournerent chez eux. Les autres qui demeurerent à Paris, sollicitoient journellement d'avoir audience, & plus on leur trouvoit d'excuses & de delais, plus ils se rendoient importuns à la demander. Enfin comme il n'y eut plus d'honneste moyen de les remettre, & que toutes ces fuites commençoient à estre plus offensantes que la plus desobligeante response qu'on leur eût sceu faire, le Roy revint à Paris, & se resolut de les écouter. Ce fut à

Ambassadeurs des Princes Protestans pressent tant le Roy qu'il revient.

Il leur donne audience.

Saint Germain en Laye, le dixiéme jour d'Octobre Hilmere de Helmstadt Ambassadeur du Prince Casimir qui portoit la parole pour tous, dit, *Qu'ils estoient là de la part des tres-puissans Electeurs les Comtes Palatin, le Duc de Saxe, & le Marquis de Brandebourg, des tres-illustres Princes Federic de Brandebourg administrateur de l'Archevesché de Magdebourg, de Jules Duc de Brunsvic, de Guillaume, Louys, & George freres Princes de Hesse, de Joachim, Ernest Prince de Chat, & des quatre Villes Imperiales Strasbourg, Ulmes, Nuremberg, & Francfort, pour baiser les mains à Sa Majesté, & luy offrir leurs humbles recommandations & tres-affectionné service, en qualité de leurs anciens alliez, & bons voisins.* Aprés il exposa, *Que les Comtes de Montbeliard & d'Isembourg qui estoient Chefs de cette legation, ayant esté rappellez chez eux par leurs affaires pressantes, leur avoient laissé la charge de la poursuivre, comme Sa Majesté le verroit par leur créance.* Laquelle ayant produite confirmée du seing & du seau de ceux qui les envoyoient, & demandé permission au Roy de la lire, Jean Scrogel l'un de ses compagnons, la prit & la leut fort posément & pesant sur tous les mots. Elle contenoit en substance, *Que les Princes & Villes Imperiales avoient esté émeus de compassion Chrétienne, d'avoir entendu qu'il y avoit eu des gens si temeraires, qu'aprés avoir troublé la paix de son Estat, & mesme attenté sur sa Couronne, ils auroient contraint Sa Majesté à revoquer l'Edit de pacification, qu'il avoit accordé à ses sujets de la Religion reformée, qu'il avoit confirmé par un serment si solennel, & depuis peu encore par une tres-Chrestienne & tres-equitable Declaration, comme il se voyoit par les lettres de Monsieur de Mandelot Gouverneur de Lyon, qu'ils produisoient: d'où s'estoient ensuivies de grandes rigueurs, & à la fin la persecution des fidelles sujets de Sa Majesté. Que ces changemens leur sembloient si estranges, attendu que sa personne Royale, ses Estats, sa conscience & son honneur s'y trouvoient extrémement interessez, qu'à peine y eussent-ils ajouté foy, s'ils n'eussent veu une revocation du vingt-deuxiéme Octobre envoyée par le sieur de Schomberg à quelques-uns d'entr'eux, par laquelle il rejettoit toute la faute de la rupture sur ceux de la Religion reformée, comme s'ils eussent esté auteurs de la prise des armes: là où n'agueres il les reconnoissoit pour ses bons sujets, & obeissans serviteurs, leur enjoignant de demeurer dans leurs maisons, avec offres de les maintenir en paix contre ces mesmes factieux qui avoient entrepris de reformer son Estat, & de luy establir un successeur durant sa vie. Que veritablement conferans ses belles lettres, avec ce sanglant Edit de proscription, & faisans comparaison du calme de six ans, dont les Edits de pacification avoient esté accompagnez, avec les deplorables calamitez que la France avoit souffertes durant les guerres civiles, ils ne pouvoient comprendre quel avantage ny quel bien revenoit à Sa Majesté ny à son Estat d'un si dangereux changement; ny pourquoy ce Souverain vouloit prester l'oreille à des conseils turbulens, aux dépens de sa reputation & de sa tranquillité, plustost que garder la foy à ses bons sujets; la foy qui estoit le plus precieux ornement des Princes souverains, la plus belle pierrerie de leur Couronne, dont le violement ternissoit tout l'éclat de la Majesté Royale, & attiroit l'indignation de Dieu sur ceux qui en estoient cause: n'y ayant point de faute moins pardonnable devant luy que de commettre une perfidie pour donner occasion de persecuter les innocens. Ils luy representoient sur ce sujet le malheureux estat où la France avoit esté sous le regne de Charles son frere & sous le sien, l'exemple de plusieurs autres Princes, dans les terres desquels la diversité de la Religion se toleroit sans aucun trouble, & l'experience qu'il avoit faite luy-mesme tant de fois que les consciences ne pouvoient se forcer par les armes. Sur tout ils le prioient de considerer, Que c'estoit le Pape & les Chefs de la Ligue qui le portoient à replonger son Royaume dans les mal-heurs, dont il l'avoit si sagement tiré, & qu'il pouvoit bien voir à quelle intention ils luy donnoient ce conseil, Que le Pape ne cherchant que les moyens d'affoiblir les Princes Chrestiens, pour les faire ployer sous le joug de son autorité, se promettoit que durant les troubles de la France, il saperoit les libertez de l'Eglise Gallicane, qu'il avoit aussi souvent attaquées comme les Rois Tres-Chrestiens les avoient constamment defenduës; Que les chefs de la Ligue tendoient à se faire donner le commandement des armes, afin de pouvoir reduire le Roy & le Royaume sous leur gouvernement, & d'envahir la Couronne par ce moyen. Ainsi les Ambassadeurs l'exhortoient de vouloir plustost prendre en bonne part les prieres & les conseils pacifiques des Princes ses anciens alliez & voisins, que de s'abandonner aux factieuses menées de ceux qui ne cornoient que ruine, brustemens, desolation & carnage. Qu'au reste ils supplioient Sa Majesté de ne pas croire que pour cela ils voulussent en aucune façon se mesler de l'administration de son Estat, ny controoller l'autorité legitime que tout Prince doit*

Celuy du Prince Palatin portoit la parole.

Substance de leur instruction.

avoir sur ses Sujets : mais d'avoir égard à la sincere affection d'où procedoit cette remontrance. Ce faisant qu'ils auroient d'autant plus d'obligation de conserver l'alliance & l'amitié qu'ils avoient eüe de tout temps avec les Rois ses predecesseurs, & de chercher les occasions de luy rendre un bien humble & agreable service. Cette instruction ayant esté lüe, Helmstadt ajoûta qu'ils supplioient Sa Majesté de les favoriser d'une bonne & briéve réponse ; & que de peur qu'on ne leur reprochast qu'ils auroient dit quelque chose qui ne fust pas de leur Charge, il luy pleust en recevoir l'original en Alleman & en François. A cela le Roy, qui se sentoit piqué, répondit avec un visage moins doux qu'à l'ordinaire & d'une voix grave & majestueuse, *Que Dieu l'ayant fait Roy du premier Royaume de la Chrétienté, il avoit toute sa vie montré par ses actions plûtost que par ses discours, combien il avoit à cœur de conserver la Religion Catholique, & d'empescher l'établissement de toutes celles qui luy estoient contraires, à l'exemple de ses predecesseurs qui n'en avoient jamais souffert d'autre ; Aussi desiroit-il que les Princes & les Villes qui les avoient envoyez, sceussent qu'ayant la crainte de Dieu, & l'honneur devant les yeux, il n'avoit jamais manqué de soin ny d'amour paternel envers ses Sujets, pour les maintenir en repos ; Qu'il sçavoit mieux que personne ce qui leur estoit propre, & qu'à luy seul appartenoit de gouverner son Etat comme il le jugeroit à propos, de faire des Edits, de les revoquer, changer & interpreter selon la diversité des temps & des occasions ; Qu'il en avoit toûjours usé de la sorte, & qu'il continueroit par tous moyens possibles, de conserver en tranquillité & bonne union les peuples que Dieu avoit mis sous sa charge.* Leur ayant fait cette réponse il leur coupa court, & commanda qu'on la leur donnast par écrit, sans leur témoigner pour lors d'autre signe de fâcherie ; mais comme le discours de leur instruction, qui estoit libre & piquant, luy avoit laissé de cuisans aiguillons de ressentiment dans le cœur, lors qu'il se fut retiré seul dans son cabinet, il se mit à la relire fort attentivement. Plus il en pesoit les termes, plus il les trouvoit injurieux ; principalement les reproches qu'ils luy faisoient d'avoir violé sa foy & fait bréche à son honneur ; offense qui luy semblant tout à fait insupportable enflamma sa colere de telle sorte, qu'il écrivit de sa propre main dans un billet à part, *Que ceux qui disoient que par la revocation de l'Edit de paix, il avoit faussé sa foy, ou fait tort à son honneur, en avoient menty*, & l'envoya porter aux Ambassadeurs dés le soir mesme, quoy qu'il fust déja tard. Le Chambellan qui en eut la charge, le leut en leur presence ; Et comme ils en demanderent copie, il leur répondit qu'il n'avoit pas cet ordre du Roy : mais de leur dire qu'ils prissent cela pour sa derniere réponse, sans attendre une seconde audience. Il sembloit à plusieurs que cette riposte estoit bien hors de temps, non seulement parce que celles de cette nature, ne sont bonnes que sur le champ, & qu'un homme se fait tort de se raviser aprés qu'il a esté offensé, comme s'il manquoit de sentiment pour connoistre l'injure, ou de courage pour la repousser tout à l'heure ; mais aussi parce qu'elle aigrissoit davantage des esprits qu'il eust dû appaiser, & qu'en quelque façon que ce fust il estoit beaucoup plus honneste & plus seur, s'il ne pouvoit les renvoyer avec satisfaction, de ne pas les renvoyer avec injure. Quelques autres s'imaginoient qu'en les maltraitant ainsi, il vouloit acquerir l'estime du peuple, & desabuser les supposts de la Ligue de cette mauvaise opinion qu'ils avoient qu'il s'entendist sous-main avec les Religionnaires. Mais comme c'estoit à ces factieux un pretexte necessaire pour le decrediter, ils faisoient semblant de ne point voir tout ce qui les eust pû contenter sur ce sujet, ou bien ils luy donnoient de mauvaises explications.

Réponse du Roy,

qui estant fort offensé des termes de leur instruction,

leur envoye un dementy par un billet.

Quel pouvoit estre son but en cela.

Cependant quelque bonne mine que le Roy fist pour couvrir les inquietudes où il estoit, il apprehendoit si fort cette armée Alemande, qu'estant à Lyon il avoit dit assez clairement au Nonce du Pape qu'il desiroit la paix, & que si la Maison de Guise se pouvoit accorder avec le Roy de Navarre, les conditions n'en seroient pas difficiles ; Paroles qui témoignoient assez qu'il vouloit bien qu'on sceust que les Princes Lorrains n'avoient point entrepris cette guerre pour l'amour de la Religion, mais pour leur ambition & leur querelle particuliere. De là mesme il envoya des propositions d'accommodement au Duc de Guise, ausquelles il se trouvoit fort empesché de répondre : car d'un costé elles sembloient fort avantageuses, veu qu'elles luy offroient de grandes pensions & des Villes de seureté ; de l'autre, elles luy paroissoient entierement ruineuses, parce qu'elles l'obligeoient à détruire son grand bâtiment de la Ligue, sans esperance de le pouvoir jamais rassembler. Là-dessus se tint un conseil des Princes liguez dans le cabinet du Cardinal de Bourbon, où il y eut trois opinions fort differentes, l'une tendoit à se reconcilier franchement

Il propose au Duc de Guise des places de seureté & des pensions, s'il veut s'accommoder.

Ce Duc bien empesché de ce qu'il doit répondre.

avec le Roy, sans prendre d'autre seureté que sa parole, & son bon naturel, pourveu qu'il se deffist de ses Favoris. Elle avoit pour raison que toutes les seuretez qu'ils pourroient prendre n'estant point assez grandes pour les mettre à couvert, il valoit mieux se fier à la bonté du Roy, que d'en demander qui ne servissent qu'à l'irriter davantage; Que les meilleures raisons qu'ils pussent chercher, c'estoit de se bien establir auprés de luy: car il ne faudroit point craindre d'en estre debusquez par les Princes du sang, parce que le Roy de Navarre & le Prince de Condé, pour quelque paix qu'on pust faire, n'oseroient jamais s'approcher de la Cour, & que les autres manquoient de biens & de credit; ny contrariez par de nouveaux Favoris, parce qu'ils obsederoient le Roy de telle sorte, qu'il ne seroit entretenu que par des gens qui dépendroient entierement d'eux. La seconde opinion, vouloit outre cela des places de seureté, & disoit que si le Roy estoit debonnaire, il estoit aussi timide; que l'inconstance suivoit necessairement la facilité; qu'ainsi il prendroit aussi-tost ombrage d'eux, & que s'il n'estoit retenu par quelque bride, dés le lendemain il rappelleroit ses Favoris qui ne leur pardonneroient pas; Qu'à la verité les suretez ne servoient de rien contre la force des Souverains absolus & vigoureux, mais qu'au moins elles estoient bonnes contre les surprises d'une autorité languissante comme estoit celle du Roy. La troisiéme desaprouvoit les deux autres, parce qu'elles ne luy sembloient ny seures ny honorables, & concluoit qu'il faloit persister avec chaleur à faire la guerre. Toutes trois ayant esté contestées chacune avec ses raisons & ses avantages, la derniere l'emporta par le poids de deux grandes craintes; l'une que le Roy ne pust jamais prendre confiance en eux; l'autre que l'affection des peuples ne se changeast en haine quand il se verroit par cet accord, que tous leurs remuëmens n'auroient esté qu'une pure rebellion, pour s'agrandir aux dépens de la Religion & de l'Etat. Suivant cette resolution le Duc de Guise récrivit au Roy, *Qu'ils n'avoient jamais rien desiré ny poursuivy avec tant de passion qu'une bonne paix, mais qu'ils avoient assez experimenté par six diverses épreuves que celle qu'on accordoit aux ennemis de l'Eglise, ne faisoit que fomenter les troubles; Partant s'ils la conseilloient, qu'ils se tiendroient convaincus d'estre mauvais Chrétiens, mauvais serviteurs de Sa Majesté, & mauvais François; Que si le Roy par sa grande prudence, & par son sage conseil trouvoit quelques moyens d'en faire une plus durable & plus fructueuse que les precedentes, qu'ils en attendroient volontiers les effets, & prieroient la Bonté Divine de les donner tels qu'ils les souhaitoient, afin qu'il n'y eust jamais sujet de recommencer une nouvelle guerre; Toutefois qu'il estoit à craindre qu'on ne regretast un jour de n'avoir pas achevé celle-cy: qui estoit tellement avancée, que l'ennemy n'ayant aucunes forces en campagne, ny dedans, ny dehors le Royaume, on pouvoit dans six mois le reduire à une perpetuelle obeïssance, & rendre au pauvre peuple, une ferme & durable paix, desirée avec tant de soûpirs, mais essayée avec si peu de succés.* Peu de temps aprés sur la fin de Septembre, ils firent une autre assemblée dans l'Abbaye d'Orcan prés de Noyon, dont le Cardinal de Bourbon s'estoit depuis peu dépoüillé en faveur du Cardinal de Guise, aussi bien que de celle de Corbie: où ayant mis par estat les moyens qu'ils avoient de se maintenir, quels hommes, quelles places, quel argent, quel secours des Princes estrangers, ils resolurent qu'il faloit faire la guerre de leur chef, attendu que le Roy faisoit assez connoistre qu'il n'avoit point envie d'exterminer les Huguenots, mais de rendre leur Maison odieuse aux peuples, en divisant ses troupes en tant d'endroits qu'elles ruinassent toutes les Provinces, & neanmoins ne fussent point assez fortes pour executer de grandes entreprises; Qu'ils ne pouvoient par où la mieux commencer que par Sedan & Jamets Villes situées sur la frontiere de Champagne, qui ouvroient un passage aux Allemans pour entrer en France; Qu'ils avoient un pretexte fort plausible de les attaquer, parce qu'elles appartenoient au Duc de Boüillon l'un des principaux Chefs, & grand fauteur des heretiques, & qui pouvoit passer pour ennemy de la Religion & de la France, puis qu'il prestoit faveur & retraite aux Huguenots, puis qu'il accueilloit ceux qui estoient bannis par les Edits du Roy, qu'il participoit à leurs intrigues, & qu'il les entretenoit sur ses terres, pour attendre le temps & l'occasion de se jetter sur les Catholiques.

Tient conseil là-dessus, où il y a trois differentes opinions.

La troisiéme de continuer la guerre est suivie.

Réponse du Duc de Guise au Roy.

Assemblée des Princes liguez à Orcan.

Leur deliberation de faire la guerre.

Le Duc de Guise estant donc party d'Orcan, avec la resolution d'attaquer ces places, commença de faire des courses à l'entour de Jamets, soit pour taster le courage du Duc de Boüillon, soit pour affamer la place en ruinant le païs d'alentour: mais comme il estoit grand ouvrier de ruses & d'artifices, il mettoit plus son esperance sur ses pratiques & intelligences que sur la force de ses armes. Il se presenta lors

Le Duc de Guise la fait au Duc de Boüillon.

à luy une belle occasion pour justifier cette guerre, & pour faire son profit aux dépens du Roy & du Duc de Boüillon tout à la fois. Un Gentil-homme François refugié à Sedan, nommé Montmarin, trouva moyen de surprende la ville de Rocroy en corrompant une partie de la garnison, & tua le Gouverneur nommé Chambery. Le Duc de Guise y accourut promptement, rassiegea tout à l'heure les surpreneurs, & dans peu de jours les contraignit de se rendre à composition. Il ne manqua pas de faire sonner bien haut cette action, comme un grand service rendu à la France, & d'accuser en Cour le Duc de Boüillon d'avoir trempé en cet attentat: mais Boüillon le desavoüoit entierement, & faisoit voir qu'il avoit defendu au Gouverneur de Jamets d'assister ces gens-là; disant de plus qu'ils avoient esté incitez & subornez par Guise mesme. On avoit bien deslors à la Cour quelques conjectures de cette collusion, à cause du peu de resistance qu'ils luy avoient faite & des recompenses qu'il leur donna. Du depuis on la découvrit entierement: car l'on apprit que ce Montmarin avoit esté gagné pour s'emparer de cette place: outre cela qu'il estoit d'accord avant mesme que de la prendre, de la remettre au Duc de Guise, & de tâcher d'engager le Duc de Boüillon à y venir; comme en effet peu s'en falut qu'il ne se vinst prendre à cet hameçon. On reconnut mesme, que s'estant retiré à Jamets, il y ménageoit je ne sçay quelle pratique; & quelques-uns de ses Soldats, sur le reproche qu'on leur faisoit, d'avoir rendu Rocroy si lâchement, dirent qu'on les avoit fait tirer sans bale; tellement que se voyant découvert il s'enfuit de là avec son Lieutenant, & vint trouver le Duc de Guise à Mouzon. Là il esprouva avec justice, que les Grands qui se servent de la trahison, se défont volontiers des traistres, quand ils viennent à estre si manifestement reconnus pour tels qu'ils ne peuvent plus leur estre utiles: car un jour qu'il joüoit à la paume, il se trouva des gens apostez qui luy dresserent une querelle, & le tuerent sur la place.

Entreprise subornée sur la ville de Rocroy.

Par qui la fait tomber entre les mains du Duc de Guise.

Tandis que la Ligue se fortifioit ainsi en Champagne par ses pratiques, le Duc d'Espernon employoit les siennes avec la force, pour la détruire dans le Dauphiné & dans la Provence. Au commencement de la guerre, elle s'estoit emparée de tout le Dauphiné; & Lesdiguieres, comme vous avez veu, luy avoit osté Chorges, Montelimar & Ambrun. Cette année, dés le mois de Mars, le Roy y avoit envoyé la Valette avec deux à trois mille hommes de pied tous François, & mille Suisses conduits par le Colonel Galaty; ce que les Guises avoient trouvé bon, & mesme passionnément souhaité, afin de l'éloigner de son frere le Duc d'Espernon, croyans qu'il leur seroit plus facile de les ruiner separez que conjoints. Aprés qu'il y eut tenu les Etats avec l'assistance de Maugiron Lieutenant de Roy, & de la Cour de Parlement, il commença ouvertement la guerre aux Protestans, & par sous-main à la Ligue mesme, laquelle il avoit interest de détruire, puis qu'elle avoit juré la ruine de son frere & la sienne. Lesdiguieres se trouvant le plus foible, ne le pût empescher de prendre Eurre, Alez & l'Estie, petits lieux qu'il avoit en quelque façon accommodez: mais il se retrancha au pont de Brion pour mettre à couvert tout le païs de derriere; & de ce poste il le repoussa si vivement qu'il l'obligea de s'aller rafraîchir à Grenoble, jusqu'au siege de Chorges. Pendant ce repos il endommagea bien plus la Ligue par ses pratiques qu'il n'avoit fait les Protestans par la guerre: car outre qu'il surprit Tallard & Guillestre, il tira adroitement N. de Châtes-Jessan de la citadelle de Valence, & Auriac de la ville de Gap, où elle les avoit establis, & mit de ses creatures en leur place. Ce changement fut le sujet d'une grande broüillerie: les Ducs de Guise & de Mayenne, s'opiniastroient à faire rendre la citadelle à Jessan; le premier dépescha exprés Bassompiere en Cour pour en parler, & le President Janin s'en plaignit hautement de la part du second; le Roy qui soûtenoit le Duc d'Espernon, trouvoit fort mauvais qu'ils s'interessassent si fort pour Jessan, & qu'ils voulussent faire des creatures à ses dépens: mais aprés qu'il eut resisté quelque temps, il fut enfin contraint de se relâcher; Et ne pût obtenir d'autre avantage que de faire demolir la citadelle, de peur qu'elle ne demeurast à ses ennemis.

Affaires du Dauphiné.

La Valette y fait la guerre à Lesdiguieres.

Et par sous-main à la Ligue, qu'il dépoüille de Valence, &c.

Broüillerie pour Valence à la Cour.

Quant à la Provence, dans le gouvernement de laquelle le Duc d'Espernon alloit entrer, le grand Prieur esteint, les troubles s'y estoient rallumez tout de nouveau par les querelles particulieres, & par l'ambition des principaux de la Noblesse, qui se couvroient du bouclier de la Religion pour venger leurs injures, ou pour aggrandir leurs maisons. Le party des Huguenots y estoit de beaucoup plus

Estat de la Provence: troublée par les deux partis de Vins & de Cadenet.

foible, quoy que plusieurs Catholiques s'y joignissent, & ne possedoit que trois ou quatre mauvaises places. Mais celuy des autres soûtenu par la Ligue, avoit de son costé l'affection du peuple, & mesme la Cour de Parlement, agitée en ce temps-là par quelques esprits seditieux, & gouvernée par un chef trop foible pour tenir le timon durant une si grande tempeste. François d'Oraison Vicomte de Cadenet estoit chef du premier, & Vins du second. A l'abry de Vins se rangeoient tous les mauvais garnemens prevenus de justice, & tous ceux que la necessité ou l'inclination portoit au remuëment: dont il entretenoit grand nombre dans toutes les bonnes Villes, pour les mettre en combustion quand il voudroit. Le Roy qui l'avoit autrefois aymé, essaya divers moyens pour luy faire quitter ces factions: mais comme il avoit besoin de bien pour entretenir un grand train, & qu'il cherchoit aussi de l'honneur pour augmenter son credit: ce que son naturel deffiant, & sa vie passée luy defendoient d'esperer de luy, il bastissoit sa fortune sur d'autres fondemens que sur ses bonnes graces. Le grand Prieur peu avant sa mort avoit convoqué les Etats ou Communautez de la Province à Aix, sur ce qu'il apprenoit tous les jours qu'il se formoit, & se tentoit mesme quelques entreprises sur les places de Province; lors que Vins apprit les nouvelles de l'accident tragique qui luy avoit osté la vie, il rassembla promptement ses troupes, & vint offrir son service à ces Communautez & au Parlement qui avoit pris le gouvernement de la Province, en attendant que le Roy y eût envoyé un Gouverneur. Les puissans amis qu'il avoit parmy eux, & peut-estre la crainte qu'ils eurent de ses armes, les obligerent de l'accepter, & de l'établir chef de deux mille hommes de pied & deux cens maistres, luy donnant trois Conseillers pour l'assister, sçavoir Sommat, Bermond, & Spagnet, plus adonnez à la guerre que leur profession ne permettoit.

Vins arme aprés la mort du grand Prieur.

Le Parlement l'autorise.

Ensuite de quelques prises de petites bicoques, Vins mit le siege devant le Chasteau d'Alemagne prés de Riez, qui estoit déja bloqué par N. de Castellane-Ampus, pensant y attraper Nicolas du Mas-de Castellane Seigneur du lieu fort adonné à la Religion; mais il ne s'y estoit pas enfermé, il n'y avoit que N. de Villeneuve-Spinouse Gentil-homme de grand cœur, qui luy avoit promis de la garder jusqu'à la mort. Il estoit allé trouver Lesdiguieres son parent, qui lors estoit au siege de sainte Jalle, pour implorer son secours: ce qu'il fit avec tant d'instance que Lesdiguieres ne pût pas l'en refuser. Il parut donc à la veuë du Chasteau d'Alemagne le huitiéme de Septembre, avec quatre cens Arquebusiers à cheval, six cens hommes de pied, & prés de deux cens chevaux de la Noblesse Provençale qui suivoit Cadenet, dont les plus considerables estoient N. de Gerente-Senas, N. de Vintimille-Tourrevez, N. de Fourbin-Janson, N. de Grace-le Bar, N. de Rascas-le Muy. Tout cela divisé en quatre gros, il envoye un Trompette à Vins, avec une lettre pleine d'estime & de complimens, pour le prier de se souvenir de leur ancienne amitié, & de ne l'obliger point à en venir aux extremitez. Les troupes de Vins estoient de seize cens hommes de pied, la pluspart tout nouveaux dans le mestier: parmy lesquels il y avoit deux cens armes d'hast, mais point de piquiers, & seulement cent cinquante chevaux. Les plus sages, qui prenoient la valeur au nombre des soldats, luy conseilloient de ne se point opiniastrer en si mauvaise occasion: mais son ambition & son courage ne pouvoient se resoudre à quitter une entreprise, où il avoit déja employé vingt jours de son temps; & d'ailleurs, il vouloit avoir ce Chasteau à quelque prix que ce fût pour empescher à d'Espernon l'entrée dans la Provence, ou du moins pour se tenir fort en ces quartiers-là, & ne le voir qu'à son avantage, comme il avoit fait à d'autres Gouverneurs. Ces motifs l'ayant obligé à renvoyer le Trompette, avec cette réponse, *Dites leur qu'ils viennent*, il rangea ses troupes hors du village dans le valon de Montagnar, horsmis cinq cens hommes qu'il laissa à l'entour du Chasteau. Lesdiguieres se resout donc d'avoir de force, ce qu'il ne pouvoit obtenir de courtoisie; il le charge par trois endroits, ébranle son Avant-garde, la renverse sur l'Arriere-garde, met tout en déroute & en pieces en moins d'une demie heure. Vins n'oublie aucun devoir de Capitaine ny de soldat, tantost à la queuë de ses gens pour les rallier, tantost à la teste pour les animer; A la fin son courage se tournant en desespoir, il veut perir avec sa reputation, & n'ayant pû recevoir la mort par la main de ses ennemis, il tâche à se la donner par la sienne propre. Il cherche de la pointe de son épée le defaut de sa cuirasse pour ne pas survivre à sa honte: mais N. de Fourbin-Saint Cannat plus moderé, luy arreste la main, & le resout à faire retraite à Riez avec sa Cavalerie. Sur la fin du

Vins assiege le Chasteau d'Allemagne.

Lesdiguieres parent du Baron vient au secours.

Envoye un Trompette à Vins pour le prier qu'ils n'en viennent point aux extremitez.

Vins s'opiniâtre à emporter ce Chasteau.

Est deffait par Lesdiguieres.

combat le Baron d'Allemagne levant sa visiere pour respirer, receut un coup de pistolet dans la teste, qui finit sa vie & sa joye en mesme temps. Les amis de Vins voulurent luy donner la gloire de ce coup, & dirent avec peu d'apparence, ce me semble, que comme il se retiroit, ayant apperceu ce Baron écarté bien loin du gros, il rallia quelques arquebusiers, & luy fit une charge desesperée, dont il fut tué. Lesdiguieres à son accoûtumée usa fort moderement de sa victoire, disant, *Que dans les guerres civiles, il ne la faloit pas pousser jusqu'au bout*. Et comme quelqu'un le pressoit d'aller plus viste aprés les fuyards, il luy répondit fort gravement, *Qu'il alloit à la guerre, non pas à la chasse*. Les Provençaux du Vicomte de Cadenet, animez par leurs haines particulieres, furent ceux qui firent le plus de carnage. Il demeura sur la place sept cens soldats, quarante Officiers, onze Gentils-hommes de marque, & deux cens prisonniers, sans compter autant de blessez qui réchaperent, parmy lesquels on vid avec admiration un nommé la Mole, percé de cinquante-quatre grandes blessures, qui en guerit, & a vécu fort long-temps depuis.

Beaux mots de ce Capitaine.

Chose remarquable.

Cette défaite n'incommoda pas moins les affaires des Religionnaires que celles de Vins: car bien qu'il fût leur ennemy declaré, ils estoient bien assurez qu'il ne le seroit pas moins du Duc d'Espernon; qui trouvant la Ligue affoiblie par cette grande saignée, & par consequent nul obstacle qui l'arrestast en Provence, tourneroit toute sa puissance contre leur party, & nettoyeroit également ces Provinces de ligueux & de Huguenots, pour y establir sa domination. Aussi Lesdiguieres pesant meurement ces consequences, estoit bien fâché que l'opiniastreté de Vins l'eût forcé de le défaire; si bien que le lendemain du combat, il s'aboucha avec luy, où ils eurent un assez long entretien: il est croyable que ce fut sur les moyens de s'assister mutuellement, & de traverser le Duc d'Espernon. Mais il estoit bien tard d'y pourvoir aprés une si grande perte; ce Duc paroissoit déja sur les confins de Provence, & s'avançoit toûjours, quelque bruit que fissent courir ceux qui ne souhaittoient point sa venuë. Car outre qu'il n'y avoit rien qui le pressast davantage, que de s'y faire voir, afin de dissiper le reste des broüilleries par sa presence, la peste, qui ravageoit le Dauphiné, la disette de vivres, & le defaut de poudres & de pionniers, l'empéchoient d'assieger Montelimar, qu'il s'estoit promis de prendre en passant. Son arrivée non attenduë estonnant les Provençaux, tous les deux partis s'efforcerent à l'envy de gagner ses bonnes graces, & de luy justifier leurs actions comme faites pour le service du Roy. Il fit son entrée dans la ville d'Aix le 15. de Septembre, parmy les pompes & les magnificences accoûtumées en pareilles ceremonies, mais avec un prodigieux debordement de pluyes qui dura quatre jours sans cesser, & causa de grands ravages dans le païs: ce qui passa depuis dans l'esprit des Provençaux, pour un presage des mal-heurs qui accablerent leur Province. Il avoit avec luy d'Officiers de marque Philbert de la Guiche Grand-Maistre de l'Artillerie, (qui faisoit tort à la dignité de sa Charge de se trouver en une armée où le Roy n'estoit pas, comme le remarqua depuis Henry le Grand, disant, *que ce n'estoit pas l'ordre de la guerre, mais le desordre de la faveur*;) Jean de S. Lary-Termes Maréchal de camp, Loüis de Breton-Crillon Mestre de camp du Regiment des Gardes, Gilbert Filhet-la Curée, Dominique de Vic, Joachin de Beregrenville, & Charles de Bourbon-Rubempré, ayans mesme charge sur d'autres regimens, Sapion commandant sur huit compagnies Italiennes, & le Colonel Galaty sur quinze cens Suisses. De gens de robe, il avoit François de Bouliers Evesque de Frejus, Loüis de Revol Secretaire de la Chambre du Roy, President des Comptes de Dauphiné, qui estoit Intendant des finances de l'armée, & Pierre Seguier Conseiller d'Estat, que le Roy à cause de sa rare prudence & de l'incorruptible fidelité qu'il avoit toûjours reconnuë en luy, avoit choisi parmy ses Conseillers d'Estat, pour estre Chef du Conseil de ce General, avec plein pouvoir d'ordonner de tous les differends, & de regler la Justice en Provence: mesme d'interdire le Parlement duquel provenoit la plus grande partie des desordres, au moins à ce qu'on luy faisoit entendre.

La défaite de Vins incommode autant les affaires des Protestans qu'elle accommode celles d'Espernon.

Lesdiguieres en est fâché.

Le Duc d'Espernon entre en Provence.

Son entrée à Aix.

Gentils-hommes de marque qui étoiet avec luy.

Seguier chef de son conseil.

Avec la conduite & les soins d'un si sage Conseiller, & avec les avis du Comte de Saut & de l'Evesque de Frejus, le Duc d'Espernon trouva moyen d'accommoder ensemble les Seigneurs du païs, promettant à Vins & aux siens de grandes recompenses, & à Cadenet, nonobstant les Arrests du Parlement, abolition de tout ce qu'il avoit fait luy & ceux de sa suite. Par ce moyen faisant vuider les gens de guerre de tous leurs Chasteaux, il delivra la Province d'un mal qui la rongeoit jusqu'aux os, ramena la veuve du Baron d'Allemagne avec toute sa famille,

Il accorde les factions d'entre les Gentils-hommes.

à la Religion Catholique, & mit les autres Gentils-hommes dans le chemin d'y revenir. Il visita ensuite Marseille, & les principales villes du païs, où n'ayant pas assez de force pour y déployer son autorité dans toute son estenduë, il usa de prudence & d'adresse, dissimulant avec ceux qui luy estoient suspects, & favorisant les autres qu'il connoissoit affectionnez au service du Roy. Aprés qu'il eut de la sorte accordé les factions de la Noblesse, il reduisit facilement avec les armes, les trois places que les Religionnaires tenoient en Provence; sçavoir Merindol proche de la Durance, au dessous de Cavaillon, Seyne dite la grand' Tour, à cause qu'il y en avoit une qui y servoit de Chasteau, ville cantonnée dans ce coin de Provence qui est entre les Eveschez de Dignes & de Glandéves, & le Fort de la Breoule à trois lieuës de Seyne, situé sur une motte de rocher fort élevé qui regarde la riviere de la Durance. Il prit Merindol sans resistance, Seyne à discretion, estant pourveuë d'hommes & de toutes choses, & la Breoule bien defenduë, à composition. Il se montra fort passionné contre les Huguenots, afin de satisfaire aux plaintes de la Ligue & du peuple: car il en fit pendre plusieurs à la prise de Seyne, & en reserva vingt-deux des gens de plus mauvaise vie, qu'il livra au Parlement pour les traiter de mesme. Dans ces exploits il eut plus à combattre la difficulté des lieux & des montagnes, que la resistance des hommes; aussi n'y fit-il aucune perte considerable, sinon que comme il pensoit investir Lesdiguieres dans Ventanon prés de Cisteron, Dominique de Vic celuy de ses Capitaines en qui il s'assuroit le plus, fut blessé au gras de la jambe d'un coup de fauconneau, dont il demeura tellement estropié qu'aprés avoir essayé tous les remedes, il aima mieux enfin se faire couper la jambe que de laisser languir son bras & son courage plus long-temps. N'y ayant plus rien dans la Provence qui fit teste, Espernon alla joindre son frere qui par son conseil avoit assiegé la ville de Chorges au mesme temps qu'il avoit attaqué la Breoule. Chorges est à deux lieuës de la Breoule dans le Dauphiné au deçà de la Durance, situé en un lieu marescageux, & pour lors fortifié de sept grands bastions bien entendus, que les Religionnaires y avoient faits depuis un an. Son voisinage avec Ambrun, les courses continuelles que sa garnison faisoit tant sur le terroir de Gap, que dans les frontieres de Provence, & avec cela l'envie d'attraper Lesdiguieres, qui la cherissant bien fort ne devoit pas manquer à se hazarder pour la secourir, donnerent la pensée aux deux freres d'entreprendre ce siege. Mais il fut bien plus long qu'ils ne se l'estoient imaginé: Lesdiguieres y avoit mis trois de ses parens avec une garnison de huit cens hommes choisis, que les attaques ne pouvoient estonner; & il ne manquoit point de ruses pour y jetter du secours, ny de valeur pour harceler sans cesse les assiegeans. Cependant les fiévres pestilentes se mirent dans leur armée, & sur ces fiévres survint la rigueur de l'hyver qui fut plus cruel cette année là qu'il ne l'avoit esté depuis cinquante ans. On raconte des choses estranges du grand excez de cette froidure, on trouvoit les sentinelles tout roides morts, quelques-uns plantez debout que le verglas avoit attachez par les pieds à la terre, comme s'ils eussent pris racines; d'autres fixez sur leurs chevaux, comme des statuës. La violence du froid engourdissoit les plus vigoureux, & leur geloit la voix jusques dans les entrailles: on vid des Soldats qu'elle avoit rendus si insensibles, qu'ils s'étoient à demy rostis dans le feu, avant que de pouvoir estre échauffez. Ils mouroient par centaines; les vivans ne pouvoient suffire à enterrer les morts, & les jettoient par monceaux dans de grandes fosses: tellement que cette armée qui estoit de plus de dix mille hommes, se trouva reduite au partir de là à trois ou quatre mille. Au dedans les assiegez ne souffroient guere moins que les assiegeans: car ils manquoient de beaucoup de commoditez necessaires à une place, & se voyoient au bout de leurs vivres, aprés les avoir ménagez un mois durant avec tant d'épargne qu'ils n'en donnoient aux Soldats que ce qu'il en faloit seulement pour ne pas mourir. Or comme il y avoit cinq semaines que ce fascheux siege duroit, & que neanmoins l'honneur contraignoit les uns à s'opiniastrer contre les injures du temps, les autres à dissimuler les attaques de la necessité, il arriva pendant une tréve de quelques jours que des Gentils-hommes de dedans ayant demandé permission d'aller à Ambrun, donnerent lieu à l'ouverture d'un traité, par le moyen de Briquemaud qui avoit credit auprés de Lesdiguieres. La chose fut si bien conduite que Lesdiguieres sçachant le mauvais estat des assiegez, & les deux freres voyant aussi leur reputation à couvert, entrerent publiquement en conference, & traiterent non seulement de la reddition de la place, mais de plus firent quelque accord entr'eux, dont

Prend Merindol, Seyne & la Breoule sur les Huguenots.

Grand courage de Vic.

Il va joindre son frere qui assiegeoit la ville de Chorges.

Grand hyver dont la froidure excessive cause mortalité dans l'armée,

qui deperit des deux tiers.

Propositions d'accommodement avancées par quelques Gentils hommes.

dont les conditions demeurerent secretes. Celles de Chorges portoient, *que les assiegez sortiroient avec leurs armes, bagage, & artillerie, la mesche esteinte, les enseignes ployées, tambour sur le dos; Que la place seroit demantelée, mais exempte du feu & du pillage; Que l'on n'y demoliroit aucune maison des Protestans, & qu'ils y pourroient demeurer, pourveu qu'ils vescussent suivant les Edits du Roy.* Cela fait le Duc d'Espernon licentia les Suisses, & vint à Aix pour y rappeller le Parlement, qui en estant chassé par la contagion s'estoit departy en deux Chambres, l'une à saint Maximin, l'autre à Pertuis. Il y passa le mois de Janvier, tint les Etats à Salon au mois de Fevrier, qui luy accorderent l'entretien de treize cens hommes, pour la garde & sureté du païs, & travailla tant qu'il luy fut possible à estouffer les restes des factions; Puis ayant demandé son congé au Roy & laissé la Charge du gouvernement à son frere, il s'en revint à la Cour au commencement d'Avril de l'année suivante.

D'où s'ensuivit la capitulation & quelque accord secret entre Lesdiguieres & Espernon.

1587.

Lequel aprés aprés avoir demeuré quelque temps en Provence, revient à la Cour.

La fin de tous les troubles sembloit dépendre de la negociation que la Reine-Mere avoit entreprise, & toute la France avoit les yeux & l'attention de ce costé-là, dans une grande impatience de sçavoir ce qui resulteroit d'une conference procurée avec tant de soins & tant de difficultez. Depuis dix-huit mois qu'on y travailloit, il s'estoit rencontré de jour à autre divers incidens qui l'avoient toûjours retardée, tantost les gouttes dont la Reine-Mere estoit atteinte, tantost les affaires du Roy de Navarre; une fois le poinct d'honneur, & les moyens de sureté pour les uns & les autres; une autre fois les obstacles que la Ligue y apportoit, avec cela les deffiances du Prince de Condé qui croyoit non sans raison & avec épreuve, que semblables conferences estoient autant de piéges pour attraper les Chefs du party, ou pour jetter parmy leurs gens des semences de corruption; la crainte qu'avoient les Consistoriaux qu'on ne leur débauchast le Roy de Navarre; celle de ce Roy mesme que cette conference ne ralentist l'ardeur & les levées des Princes Allemans qu'il avoit eu tant de peine à échauffer; enfin l'extrême aversion qu'ils avoient tous contre la Reine-Mere, dont les subtiles intrigues leur estoient desormais si suspectes, qu'ils ne vouloient plus souffrir ses approches, de peur qu'elle ne les engageast dans quelque piége. Neanmoins comme le Roy la pressoit de moyenner cette conference à quelque condition que ce fust, elle ne s'ennuya point de toutes ces difficultez, & negocia si adroitement qu'estant venuë à Poitiers le douziéme Decembre, & le Roy de Navarre à Jarnac, elle fit en sorte qu'elle fut assignée pour le troisiéme jour d'aprés au Château de saint Brix, prés de Cognac. Mais les Religionnaires *bien instruits*, disoient-ils, *par la saint Barthelemy, grand Apostre qui leur avoit desillé les yeux*, ne voulurent point se contenter d'aucune seureté, à moins que de demeurer absolument les maistres du lieu: de façon qu'ils avoient quattre Regimens de mille hommes chacun à une lieuë à l'entour, dont ils en faisoient entrer un en garde à chaque séance. Aussi en pensa-t-il bien prendre mal à la Reine-Mere & à sa compagnie, par une tromperie si artificieuse, que la honte luy en fust demeurée aussi bien que le dommage. Il avoit esté accordé une tréve de quelques jours pour les suretez de ce pourparler. Peu auparavant ce fils de Françoise de Rohan Dame de la Ganache, qui pretendant estre né sous la couverture d'un contract de mariage se faisoit nommer le Prince de Genevois, avoit surpris Vouvans par escalade. Le Gouverneur qu'il y avoit mis nommé la Barte, faisoit leurrer par une fausse intelligence quelques Capitaines de la garnison de Fontenay fort ardens au butin, afin de les engager à la reprise de cette bicoque: par ce moyen les Catholiques rompant la tréve, fussent demeurez convaincus de perfidie: de sorte que les Religionnaires eussent eu sujet d'arrester la Reine-Mere & toute sa suite, dont ils eussent pû tirer de grandes rançons qui eussent bien accommodé leurs affaires. Cet expedient estant proposé au Conseil du Roy de Navarre, le desir de la vengeance, la convoitise d'argent, la pauvreté du party obligerent tout le monde à luy tendre les bras comme à une merveilleuse invention, qui tout d'un coup leur apportoit sureté, grandeur & richesses. Mais ce Prince qui avoit dans le fonds de l'ame, non pas à l'exterieur seulement, les veritables sentimens d'honneur, abhorroit tellement toutes les lâchetez qu'il ne pût consentir à celle-là, & crût indigne de sa generosité de se servir des moyens, qu'il avoit si souvent reprochez à ses ennemis.

Conference de la Reine Mere avec le Roy de Navarre.

Les causes qui la retarderent si long-temps.

Enfin assignée au Chasteau de saint Brix.

Ingenieuse supercherie pour arrester la Reine-Mere prisonniere.

Le Roy de Navarre n'y veut pas consentir.

Or le quinziéme de Decembre, la Reine-Mere s'estant renduë la premiere à saint Brix, accompagnée de Catherine de Bourbon Abbesse de Soissons, des Ducs de Montpensier & de Nevers, du Mareschal de Biron, de Lansac, de Nicolas d'Angennes-Ramboüillet, & de quelques autres Seigneurs éloignez des interests de la

Ligue & de la Maison de Guise, le Roy de Navarre y vint avec le Prince de Condé, le Vicomte de Turenne, & les principaux du party. Aprés les embrassemens & les caresses dont la Reine-Mere n'estoit pas chiche, ce ne fut dans la premiere entreveuë, que plaintes & reproches mutuelles. Ces Princes n'avoient plus pour elle cette grande deference, ny cette facilité qu'elle y avoit vûë autrefois, mais seulement un respect plus ceremonieux que veritable, accompagné d'une grande deffiance: de sorte que lors qu'elle en entretenoit un, les deux autres faisoient la garde à la porte, apprehendant qu'il n'y eust quelque partie faite pour les enlever, à cause qu'il passoit par là aux environs de grosses troupes de l'armée du Duc de Mayenne qui se débandoit. Comme elle s'étonnoit de les voir armez de cuirasses sous le manteau, se plaignant de la mauvaise opinion qu'ils avoient de sa foy, le Prince luy répondit, *Que c'estoit encore trop peu d'un plastron & d'une cuirasse pour se couvrir contre ceux qui avoient faussé les Edits du Roy. Que leurs biens ayant esté mis à l'encan, il ne leur restoit plus que les armes, & qu'ils les avoient prises pour deffendre leurs testes qu'on avoit proscrites.* Le Roy de Navarre contre la douceur de son naturel fit aussi éclater son ressentiment dans ses yeux & dans ses paroles, soit qu'en effet il fust irrité, soit qu'il le voulust paroistre, afin de donner bonne opinion de sa constance aux Religionnaires qui déja se deffioient bien fort de luy, & jettoient les yeux sur le Prince de Condé. On recueillit soigneusement tous les propos de cette conference, j'en rapporteray seulement les plus memorables. La Reine le pressant de dire ce qu'il demandoit, & qu'il fist quelque ouverture, il répondit qu'il n'y avoit point là d'ouverture pour luy: ce que les Dames remarquerent non seulement pour un trait de sa galanterie ordinaire, mais encore pour un tacite reproche, de ce qu'autrefois elle l'avoit piqué avec de semblables appasts. Ils eurent en suite un long dialogue, dans lequel elle l'exhortoit d'obeïr au Roy qui le cherissoit comme son frere, & de reprendre la Religion de ses ancestres, pour rendre la paix à l'Etat, où cette nouvelle doctrine avoit toûjours esté la source de mille maux. Luy au contraire protestoit que son honneur & sa conscience ne luy permettoient point de changer sa Religion, & rejettoit la cause des troubles sur la Ligue, qui avoit contraint le Roy de revoquer ses Edits de pacification. Mais elle excusoit les Princes Lorrains, & les Catholiques liguez, sur ce que la crainte de tomber sous la domination d'un Huguenot les avoit unis ensemble, & luy remontroit que cette tempeste s'estoit formée contre le Huguenotisme, non pas contre sa personne. Elle tâchoit sur tout de le des-unir d'avec les autres, ou de le rendre suspect, luy proposant de ne parler que pour luy, & de demander tout ce qu'il voudroit au Roy; mais il se tenoit sur ses gardes, & répondoit que si elle avoit à luy proposer quelque chose, il en communiqueroit à ses amis & à ceux à qui il avoit promis de ne rien faire sans leur consentement. Aprés cela, comme elle luy representoit *le danger qu'il y avoit pour luy d'encourir l'indignation du Roy:* Il répondit, *que sa ruine ne dépendoit point des hommes, mais de Dieu, dont la toute-puissance avoit dissipé & reduit au neant huit armées qu'on avoit levées pour le perdre. Mais quoy,* poursuit-elle, *voulez-vous donc pas obeïr au Roy? Il faut que je vous avouë, Madame,* repliqua-t-il, *qu'il y a dix huit mois que je ne luy obeis plus: au lieu de me nourrir, & de m'élever comme son enfant, il m'a fait la guerre en loup; Et vous, Madame, vous me l'avez fait en lionne. Laissons cela,* repartit-elle, *mais mon fils le travail & le soin que vous me donnez depuis six mois que vous me tenez à baguenauder;* * *ne produiront-ils aucun fruit? seray-je toûjours en cette peine, moy qui ne demande que le repos? Madame,* repliqua-t-il, *je n'en suis pas cause, je ne vous empesche pas de reposer dans vostre lict, c'est vous qui m'empeschez de coucher dans le mien: la peine que vous prenez vous plaist, & vous nourrit; le repos est le plus grand ennemy de vostre vie.* La premiere entreveuë se passa en semblables propos, qui firent bien connoistre à la Reine-Mere que les esprits estoient fort ulcerez. Dans la seconde, elle demanda qu'il voulust arrester l'armée Allemande: puis elle rebatit plus fort que la premiere fois sur le fait de la Religion. Il répondit qu'il s'étonnoit qu'elle fust venuë de si loin pour luy faire des propositions si déraisonnables, qui tendoient à le dépoüiller d'honneur, de Religion & de forces tout ensemble, & redoubla ses plaintes contre la paix de Nemours, qu'il appelloit bâtarde & mal-heureuse, qui avoit produit de l'honneur & de l'autorité à ceux qui ne meritoient que honte & châtiment, tandis que sous l'assurance des paroles du Roy il avoit oublié le soin mesme de sa conservation, pour luy vouloir garder une trop scrupuleuse obeïssance. Les Seigneurs qui estoient avec elle, employerent aussi

Les Princes voulurent y estre les maistres du lieu.

Piquante réponse du Prince de Condé.

Le Roy de Navarre témoigne estre fort irrité.

Les plus remarquables propos de cette Conference.

* *Mot qui luy estoit ordinaire.*

toutes les raisons d'Etat & de conscience qu'ils sçavoient, pour luy persuader qu'il devoit se reünir à l'Eglise Catholique, & le batoient principalement de la consideration des bonnes graces du Roy, dont ils tâchoient de luy faire paroistre les avantages plus grands par la comparaison de la pauvreté où il estoit. Il leur donnoit à tous des reparties, qui faisoient voir également la force de son courage, & la vivacité de son esprit. On remarqua principalement celle qu'il fit au Duc de Nevers, parce qu'elle fut toute heroïque, & un peu plus verte que les autres. Ce Duc s'étant avancé de luy dire, qu'il seroit bien plus honorablement auprés du Roy que parmy des gens où il n'avoit point d'autorité, & que s'il avoit affaire d'argent à la Rochelle il n'auroit pas le credit d'y faire un impost: Il luy repartit, *qu'à la Rochelle il faisoit tout ce qu'il vouloit, parce qu'il n'y vouloit que ce qu'il devoit: mais que graces à Dieu, l'invention de faire de nouveaux imposts n'estoit point parmy eux; aussi n'y avoit-il point d'Italiens.* A la troisiéme entreveuë le point de Religion fut remis sur le tapis. Le Roy de Navarre, le Prince & le Vicomte le rejetterent comme ils avoient fait aux autres, & s'en soûmirent au jugement d'un Concile libre & legitimement convoqué. La Reine leur proposa d'en suspendre l'exercice pour une année, & de faire tréve, afin que pendant ce temps on pust assembler les Etats generaux, ausquels on se rapporteroit des expediens & des conditions de l'accommodement. Mais ils connurent bien que cet expedient ne tendoit qu'à détourner le grand secours d'Allemagne, qu'ils ne pourroient jamais rassembler s'il estoit une fois dissipé: c'est pourquoy ils ne voulurent point le recevoir; ils consentirent seulement au cas qu'on leur promist un Concile, & que le Roy leur en donnast lettres, de faire des tréves, pendant lesquelles ils manderoient les Deputez des Provinces, sans lesquels ils ne pouvoient rien conclurre. Cette condition fut aussi peu au goust de la Reine-Mere que les siennes l'avoient esté au leur; si bien qu'ils ne purent demeurer d'accord que d'une tréve de douze jours, pour donner temps de porter au Roy tout ce qui s'étoit passé en cette conference, & d'en rapporter de nouveaux ordres. La Reine s'estant donc retirée à Niort, delà à Fontenay, & le Roy de Navarre à la Rochelle, il y eut encore quelques paroles d'accord par des entremetteurs: mais les deffiances s'accrurent de telle sorte qu'il n'y eut plus moyen de les faire joindre. Enfin le Vicomte de Turenne estant allé trouver la Reine à Fontenay, toute cette negociation se termina par des bravades & des menaces de part & d'autre. Le Vicomte luy témoigna que le pouvoir des Guises estoit extrémement affoibly, qu'ils avoient perdu leur credit & leur reputation en cette derniere guerre, qu'ils n'avoient point de meilleure ressource que l'appuy d'une populace, & les menées de quelques seditieux; il releva bien haut celuy du Roy de Navarre, qui pour la perte de trois ou quatre mauvaises places, en avoit gagné six plus considerables, & fortifié cinquante autres; enfin il grossit merveilleusement le nombre & la puissance de l'armée Allemande, qui devoit couvrir toute la France de gens-d'armes, & se loger jusques dans les Fauxbourgs de Paris. La Reine-Mere en revanche, les menaça de la rigoureuse execution des Edits du Roy; de deux grandes armées de terre, l'une commandée par le Roy mesme, l'autre par le Duc de Guise; & de l'armée navale de Chastes qu'on requipoit sur les costes de Normandie, qui toutes trois ensemble devoient enveloper la Rochelle. Aprés tous ces discours le Vicomte luy demanda s'il ne remporteroit point de paroles plus pacifiques que celles-là: elle luy répondit, que la derniere resolution du Roy estoit, qu'il n'y eust qu'une Religion en son Royaume: il repartit, qu'ils en demeuroient d'accord, pourveu que ce fust la leur, autrement qu'il se faloit battre. Cela dit, il fit la reverence & se retira.

Vives reparties du Roy de Navarre.

A quelles conditions les Religionnaires vouloient la tréve,

qui est accordée pour peu de jours.

La conference se separe.

Ce que Turenne dit à la Reine-Mere.

Ainsi finit cette conference, presqu'avec l'année. Le Roy de Navarre voulut aussi-tost en rendre compte aux Eglises reformées, & à tous les Princes Protestans, leur faisant entendre bien au long pourquoy il y avoit consenty, & quelles raisons l'avoient porté à faire des tréves pour quelques jours. C'estoit qu'il craignoit que ses ennemis ne prissent de là occasion de le rendre suspect à son party, & de semer des bruits qui eussent pû endormir les Religionnaires de France par la trompeuse esperance de la paix, ou d'étendre, pour ainsi parler, ces grands ressorts d'Allemagne si difficiles à rajuster. Plusieurs s'imaginerent que telle estoit l'intention de la Reine-Mere; & de plus qu'estant d'oresnavant attachée avec les Princes Lorrains, pour les raisons que nous avons touchées, elle agit en cette conference selon leurs intentions: de sorte qu'elle ne presenta point aux Religionnaires les propositions qui estoient propres à ramener les esprits à la paix, mais au contraire celles qui pouvoient

Le Roy de Navarre rend compte de ce qui s'y estoit passé aux Princes Protestans.

Quelle pouvoit estre l'intention de la Reine Mere en cette conference.

Est rappellée à Paris pour retenir l'insolence de la Ligue.

porter les choses aux extremitez les plus irreconciliables. Elle témoignoit neanmoins une ardente passion de renoüer ce pour-parler ; mais comme elle en recherchoit les moyens, elle receut des lettres du Roy qui la prioit de s'en revenir en diligence, pour arrester l'insolence de la Ligue, qui vouloit faire un coup de desespoir.

Par qui la Ligue gagna les Corps de la Ville.

Vous avez veu de quelle sorte cette faction s'estoit formée, & quels en estoient les premiers supposts. Les intrigues & les pratiques de ces gens aussi ardens à poursuivre leur dessein que secrets entr'eux, attirerent premierement tous les grands Corps : la Chapelle-Marteau, pratiquoit les Officiers de la Chambre des Comptes : le President le Maistre, ceux du Parlement : le President de Nully, ceux de la Cour des Aydes : Rolland, les Generaux des Monnoyes : la Bruyere Lieutenant particulier, les Conseillers du Chastelet : Louchart & de Bart, les Commissaires, & par leur entreprise les Sergens & les Bourgeois de leur quartier : puis par le moyen de ceux-là, les Procureurs, & l'Université : & par celuy de quelques scelerats, ils gagnerent les mariniers, les porte-faix, les bouchers, les chaircuitiers, les chartiers, & semblables gens, qui n'ayant d'ordinaire que bien peu de connoissance de la Religion, sont neanmoins faciles à émouvoir sur ce sujet. On leur faisoit accroire qu'il y avoit déja dix mille Huguenots & Politiques dans le fauxbourg saint Germain, tout prests d'égorger les bons Catholiques pour faire eschoir la Couronne au Roy de Navarre, qui tiendroit le presche dans Nostre-Dame, Que s'ils ne se hastoient de le prevenir, c'estoit fait d'eux & de la Religion ; partant qu'ils prissent les armes pour la defense de leurs maisons, de leurs vies, & de leurs biens ; Que pour éviter ce mal-heur ils n'avoient qu'à se deffaire des forces du Roy, qui ne consistoient qu'en trois cens soldats qui entroient en garde au Louvre, aux Archers du grand Prevost, & en ceux du Prevost de l'Isle ; Qu'en cela ils n'avoient rien à craindre que le retardement, dautant que la pluspart des Princes & des grands Seigneurs les soûtiendroient, que le Duc de Guise viendroit à leur secours avec quatre mille hommes qui estoient entretenus par les pieuses contributions des gens de bien, & que si quelqu'un d'eux estoit arresté prisonnier pour cette querelle, ils employeroient tous leurs moyens & leurs vies pour le delivrer. Les Predicateurs aydoient au mesme temps à souffler ce feu, declamant ouvertement dans les chaires contre le Roy de Navarre & contre *les fauteurs des heretiques* ; mot par lequel ils taxoient indirectement le Roy mesme. Pour gagner aussi les bons Bourgeois, & les marchands, il y avoit certains Confesseurs & Directeurs de conscience, qui aprés s'estre acquis un empire absolu sur les ames en leur donnant la gêne avec quantité de scrupules, & tirant d'eux le secret de leurs familles par de curieuses & subtiles interrogations, leur expliquoient clairement à l'oreille, ce que les Predicateurs n'avoient dit qu'en termes obscurs, & leur prouvoient par des passages de l'Escriture, & par des subtilitez de Theologie scholastique, que là où la Religion est en danger, le Sujet peut faire des ligues, & engager sa foy sans la permission du Souverain : puis aprés qu'ils croyoient les avoir comblez de raisons, ils leur enjoignoient pour penitence d'entrer dans cette Union, qu'ils appelloient sainte ; & s'ils en trouvoient quelques-uns sur qui le respect & l'autorité Royale, ou la crainte du chastiment eût plus de pouvoir que leurs persuasions, ils leur refusoient entierement l'absolution de leurs pechez. Ce que l'on apprit par diverses plaintes apportées jusqu'aux oreilles de l'Evesque de Paris, & du Legat, qui estoit alors Jean-François Morozini, Prelat non moins illustre en vertu qu'en naissance ; lesquels leur en ayant fait de severes reprimandes, ces nouveaux Theologiens voulurent pour mieux cacher leur venin establir cette maxime, que le seau de la confession n'obligeoit pas moins le penitent au secret que le Confesseur. Ils instituerent outre cela des prieres qui se faisoient un jour dans une Eglise, & le lendemain dans une autre, où le peuple couroit en grande affluence, non tant par devotion que pour voir de certains Oratoires qu'ils nommoient des Paradis, enjolivez de quantité de precieux vases d'or & d'argent, qu'ils arrengeoient avec beaucoup de curiosité. Ils dresserent encore diverses especes de nouvelles Confreries, specialement des Penitens, qui depuis, sçavoir l'an 1594. furent entierement defenduës comme des colonies de seditieux ; Et ils faisoient venir quantité de processions, de gens des champs des Provinces de Brie, Champagne, Picardie & Thierasche, qui entroient dans Paris habillez de toile blanche avec des cierges à la main & chantans quelques prieres confuses, parmy le silence & l'admiration de la populace ; Tout ce-

Ce qu'on faisoit croire aux liguez de Paris, pour les obliger à se deffaire des gardes du Roy.

Avec quels moyens on gagnoit les bons Bourgeois.

Oratoires, Confreries, processions pour échauffer les esprits des peuples.

la afin d'échauffer les esprits simples, & de donner lieu à leurs secretes assemblées & seditieuses pratiques, qui se couvroient plus facilement parmy la foule & le bruit que causoient ces devotions extraordinaires. Cependant le Roy, au lieu de leur arracher le masque de dessus le nez, afin que le peuple vît à découvert le hideux visage de la faction, les autorisoit par son exemple en tâchant de les contrequarrer par les mesmes moyens. Il faisoit des pelerinages à pied & des processions par les ruës en habit de penitent: il portoit à sa ceinture un grand chapelet dont les grains estoient taillez en figure de testes de morts: Souvent il s'enfermoit dans les Oratoires, avec des Religieux à qui la nouveauvé de l'Institut, ou l'austerité de la vie donnoit reputation de sainteté. Edmond Auger & d'autres Peres de la Compagnie des Jesuites, l'avoient gouverné du commencement; Quelque temps aprés changeant d'affection, ce qui donna sujet à ce Corps de changer aussi la sienne, il fit venir des Hieronymites, & en establit une Congregation au Bois de Vincennes: aprés il mit des Minimes en leur place: puis il manda des Religieux de l'Ordre S. Bernard d'une nouvelle reforme, qui avoit esté faite dans l'Abbaye des Feüillans prés de Toulouze, dont ils ont pris leur nom. Il fonda à ces derniers un Convent dans le fauxbourg S. Honoré, & commença un beau bastiment au lieu où estoient autrefois les Tournelles, & où l'on void aujourd'huy la Place Royale, pour en faire une retraite monastique. Hors ses exercices spirituels, ses autres occupations n'avoient rien de serieux, & sa vie estoit si oyseuse qu'à peine l'eust-on pû appeller un jeu. Il fut un temps qu'il recherchoit avec grand soin de ces images de miniature, que les Seigneurs faisoient autrefois peindre dans leurs heures de prieres, par les plus excellens ouvriers, avant que la Taille-douce & l'Imprimerie fussent en usage; & s'amusoit à les decouper, à les enchasser, & à les coler contre quelque muraille. Il avoit une si forte passion pour tous ces petits chiens qui ont accoûtumé de servir de joüet aux femmes, qu'il dépensoit cent mille écus tous les ans à en acheter & à les nourrir: il ne luy en coûtoit guere moins en singes, en perroquets, & semblables curiositez des païs estrangers, & il entretenoit à ses gages un grand nombre d'hommes & de femmes, les uns pour aller en queste de ces bestes, les autres pour en avoir soin, qui suivoient la Cour avec tout ce bel équipage.

Le Roy autorisoit ces choses par son exemple.

Passe temps oyseux.

Tandis qu'il s'amusoit à ces passe-temps, qui avilissoient l'autorité Royale, & profanoient tant d'illustres qualitez dont la nature l'avoit si heureusement avantagé, la Ligue faisoit magasin d'armes à Paris, amassoit de l'argent que chacun contribüoit en cachette, & avec cela débauchoit les autres Villes par ses intrigues, ou tâchoit de les surprendre par quelques intelligences. Le Roy en découvrit fort à propos une sur la ville de Boulogne en Picardie, qui avoit esté brassée par l'impulsion de Bernardin de Mendoze Ambassadeur du Roy d'Espagne, & avec le consentement du Duc de Guise. Ce Roy s'estant resolu, ensuite de plusieurs conjurations qui avoient manqué sur la personne de la Reyne Elizabeth, de conquerir le Royaume d'Angleterre par force, avoit besoin du havre de Boulogne, afin d'y mettre à couvert, la puissante armée qu'il équipoit depuis deux ans pour ce dessein: car cette mer qu'on nomme la Manche, estant si orageuse & si farouche qu'on n'y peut pas esperer quatre jours de beau temps tout de suite, & la descente de l'Angleterre estant presqu'impossible, à moins que d'y avoir un port: il luy en faloit un où ses vaisseaux pussent demeurer, & attendre l'occasion; à quoy celuy de Boulogne estant fort commode, à cause que de là le trajet se peut faire en peu d'heures, & sans peril de naufrage, il avoit prié les Liguez de s'en saisir pour l'en accommoder, leur faisant accroire qu'il mettroit toutes les troupes de cette armée à terre pour les seconder dans leurs conspirations. On ne sçait pas si le Duc de Guise ajoûta foy à ces promesses, ou s'il en fit seulement le semblant: mais il y a grande apparence que si l'Espagnol eût eu cette ville, qu'il eût d'un mesme coup bouleversé la France, & subjugué l'Angleterre. Au reste la haine que la Ligue portoit au Duc d'Espernon à qui le Roy avoit donné ce Gouvernement, fut ce qui la poussa le plus à tenter cette surprise. Le conseil en ayant esté pris dans la maison des Jesuites prés S. Paul, où quelquefois elle faisoit ses assemblées, on en commit l'execution à Pierre Vetus Prevost des Maréchaux de Picardie, qui avoit eu un frere au service du Cardinal de Lorraine. Ce Prevost sous pretexte d'y aller faire sa chevauchée, comme il l'y faisoit de trois mois en trois mois, devoit se saisir d'une des portes, par où le Duc d'Aumale estant là auprés avec quelques compagnies, se fût rendu maistre de la Ville. Mais Roger Raimond-Bernay, à qui Esper-

La Ligue fait magazin à Paris.

Entreprend de se saisir de Boulogne, à la priere du Roy d'Espagne,

qui desiroit avoir ce port pour l'armée navale qu'il équipoit pour l'Angleterre.

L'entreprise est manquée, & le Prevost Vetus arresté prisonnier.

non en avoit commis la garde, en estant averty par le Roy, disposa si bien toutes choses pour les recevoir, qu'il arresta Vetus entre les deux portes, écarta à coups de canon les troupes du Duc d'Aumale qui s'avançoit, & pensa mesme le prendre dans une embuscade d'arquebusiers qu'il luy avoit dressée sur son chemin. Vetus demeura quatre mois prisonnier, en grand danger de sa vie : mais la vigoureuse intercession du Duc de Guise, & les déguisemens de la Reyne-Mere, qui excusoit cét attentat sur la haine que l'on portoit au Duc d'Espernon, eurent tant de pouvoir sur l'esprit du Roy, qu'il n'osa le chastier, & luy rendit la liberté.

La Ligue en crainte d'estre punie, mande le Duc de Guise.

Le manquement de cette entreprise, & plusieurs autres indices, donnant assez à connoistre à la Ligue que le Roy n'ignoroit pas ses menées, elle tomba dans une juste crainte qu'il ne prist son temps pour en faire une rigoureuse punition. La frayeur & le trouble qui suivent les grands crimes, luy faisoient voir aux portes de Paris d'un costé le Duc d'Espernon & la Valette son frere avec leurs armées ; de l'autre, le Roy de Navarre avec toutes les forces du party Huguenot, qui dressoient des échaffaux & plantoient des potences, pour vanger leur injure & celle du Roy. Les plus coupables & les plus sanguinaires n'oublioient aucun artifice pour entretenir ces apprehensions dans les esprits, & leur representoient toute la rigueur du châtiment sans aucune apparence de pardon, afin que le desespoir les portast à quelque resolution extréme. Dans les transes & les alarmes où ils estoient, ils envoyerent plusieurs Messagers vers le Duc de Guise pour le presser de venir : mais luy qui ne vouloit rien precipiter dans une chose de si grande importance, ou qui peut-estre estoit arresté par des remords interieurs, ne se hastoit point pour toutes leurs prieres, & les tenoit seulement en haleine par quantité de belles promesses. Enfin lors qu'ils l'eurent attendu plus de six semaines, son retardement leur faisant croire qu'il les vouloit abandonner, le desespoir & l'impatience changerent leur consternation extrême, en une violente fureur ; & ces mouvemens, joints au tumulte de la multitude qui ne demandoit qu'à exciter des troubles, afin d'avoir l'occasion de piller, les pousserent, chose estrange, à vouloir se saisir de la personne du Roy. Or comme ils avoient déja fait quelques parties pour un attentat si audacieux, l'on vit revenir le Duc de Mayenne irrité au dernier poinct des traverses qu'on luy avoit suscitées en son voyage ; ils s'adressent à luy en l'Hostel de Saint Denys où il estoit logé, luy exposent le mortel danger où ils estoient tous, & le supplient de leur vouloir servir de Chef en l'absence de son frere ; Et afin de l'enhardir, en luy montrant la puissance de leur faction, ils luy en amenent les principaux Chefs les uns aprés les autres qui luy donnent un estat de tous ceux qu'ils avoient entrôllez en leurs quartiers, & font devant luy un serment solemnel d'executer fidellement tout ce qui sera resolu. L'embarras du Duc de Mayenne n'estoit pas moindre en cette rencontre que le peril du Roy : car outre que son naturel haïssoit ces furieuses propositions, & qu'il avoit toûjours conservé beaucoup de respect pour la Royauté, il estoit trop sage & trop moderé pour se fier à ces vagues populaires. Mais d'autre part il y alloit de la reputation & du salut de sa Maison de manquer à ceux qui la pouvoient soûtenir ; & s'il permettoit une fois que l'autorité Royale se fit sentir à eux, par le chastiment des Chefs qui donnoient le mouvement à toute le reste, il pouvoit bien s'asseurer que la Ligue se détruiroit toute en peu de jours. Car il s'est veu aussi rarement une faction épouvantée par les bourreaux, se rejoindre & reprendre cœur, qu'une armée en déroute & chaudement poursuivie se rallier à propos. Il consideroit avec cela qu'il ne seroit pas en son pouvoir de retenir la fougue de cette multitude effrenée, que toutes les escapades luy en seroient imputées, & qu'elle l'envelopperoit dans le chastiment, quoy qu'il n'eust point eu de part à la faute. Il fut donc en quelque façon contraint de s'abandonner à cette violence ; & il crût qu'il ne pouvoit autrement s'empescher de perir avec elle, qu'en l'autorisant de sa conduite. Tout cela se faisoit dans des assemblées nocturnes, dont le Roy estant averty & desirant en sçavoir la verité, avoit donné ordre à Nicolas Hector-Perreuse Prevost des Marchands d'arrester prisonnier dans l'Hostel de Ville un certain Morliere, l'un des principaux factieux, chez lequel il s'estoit tenu quelques conferences. Les autres sçachant le peril de leur associé, ont recours au Duc de Mayenne ; il va luy-mesme chez Perreuse, l'attaque d'injures & de menaces, & le traite de fauteur d'heretiques, comme s'il eût arresté cet homme de son propre mouvement & en haine de la Religion Catholique. Au mesme temps les Bateliers avec leurs crocs, les Porte-faix, & toute la lie du peuple qui gagne sa

Ce Duc ne venant pas, elle forme un attentat sur la personne du Roy,

& s'adresse au Duc de Mayenne, afin qu'il luy serve de Chef.

Luy ne pouvant la retenir, est contraint de suivre sa fougue.

Le Roy fait arrester un des Chefs :

vie dans les places publiques, entourent l'Hostel de Ville, avec un bruit effroyable : Perreuse fort épouvanté en donne avis au Roy, qui en prend l'épouvante luy-mesme : de sorte qu'il luy ordonne de le relascher, & de ne point parler de l'ordre qu'il avoit eu de l'arrester. La detention de cet homme découvrant assez aux factieux les intentions que le Roy avoit de les punir ; & le bon succez de leur tumulte leur montrant encore plus clairement sa timidité, leur audace s'accrût de telle sorte qu'ils conclurent de ne plus differer l'execution de leur dessein. Ils devoient pour cet effet se saisir de tous les lieux forts de Paris, comme de la Bastille, de l'Arsenal, des deux Chastelets, du Palais, de l'Hostel de Ville, & du Temple : assassiner le Chancelier, le premier President, le Procureur general, les deux Avocats du Roy, & plusieurs autres Officiers de marque, puis dresser des barricades par les ruës joignant chaque chaine, faites avec des tonneaux remplis de terre : ce qui eust servy à empescher le passage non seulement à la canaille & aux voleurs qui eussent pû troubler l'entreprise en se jettant à piller les maisons des Bourgeois, mais encore aux Gentils-hommes logez en divers quartiers, qui se fussent infailliblement rangez auprés du Roy. Ils se proposoient au mesme temps d'investir le Louvre, en se saisissant des ruës d'alentour, de tailler en pieces les Gardes du Roy, ou de les affamer, & de couper la gorge à toute la Noblesse & aux Politiques : ce qui se devoit faire au mesme jour par toutes les Villes de leur faction. Aprés cela, ils se fussent rendus maistres de la personne du Roy, eussent tué tout son Conseil & luy en eussent donné un autre à leur devotion, de sorte qu'il ne se fust plus meslé du Gouvernement. Finalement, ils eussent envoyé l'armée d'Espagne avec d'autres forces en Guyenne, pour exterminer le Roy de Navarre & tous les Huguenots. C'est ainsi que ce Nicolas Poulain dont nous avons parlé, le raconte dans le procez-verbal qu'il adressé des attentats de la Ligue : mais à vray dire, outre qu'on ne peut pas bien adjoûter foy à un homme double, il y a dans ce discours des choses si estranges, & si éloignées du vray-semblable, que quand elles seroient vrayes, on devroit toûjours croire qu'elles auroient esté plûtost proposées par des esprits forcenez, que non pas approuvées par un jugement si rassis qu'estoit celuy du Duc de Mayenne. Il dit encore que le Roy en ayant esté averty par ce moyen, comme il l'avoit déja esté de l'entreprise de Boulogne & de toutes leurs assemblées nocturnes, commanda la garde étroite des portes de Paris, qu'il mit Lugoly Lieutenant de robe courte avec ses Archers dans les Chastelets, & Rapin avec les siens dans le Temple, & qu'il fit venir des gens de guerre à Saint Cloud, au pont de Charenton, & à Saint Denys : si bien que les Ligueux n'oserent passer outre, & se trouverent aussi en peine que jamais. Un celebre Historien écrit, que le Duc de Mayenne devoit attendre l'evenement d'une si grande entreprise dans son Hostel, avec une troupe de gens choisis, & si elle reüssissoit, se mettre à la teste pour l'achever, sinon se retirer par la porte de Bussi, dont il s'estoit assuré par le moyen de Christophe de Bassompierre qui s'estoit logé tout contre avec une bande de determinez ; Que ce Duc, non moins étonné que les supposts de la Ligue de voir la conspiration découverte, feignit d'estre malade & demeura quelques jours dans sa chambre, avec les agitations d'esprit qu'on se peut imaginer ; Qu'aprés que le peril d'un costé & la honte de l'autre, l'eurent quelque temps partagé entre la resolution de s'enfuir & celle de demeurer, il eut recours à la Reine-Mere qui supportoit la Ligue en quelque façon, & luy fit de grands sermens qu'il n'avoit rien sceu de la conspiration ; Que par sa faveur, secondée de l'entremise de ceux du Conseil qui favorisoient la Maison de Guise, il gouverna si bien l'esprit du Roy qu'il luy permit de venir au Louvre demander congé de se retirer en son Gouvernement ; Qu'y estant allé avec Bassompierre, le Roy ne luy témoigna aucun signe de mauvaise volonté : sinon qu'il luy dit en souriant, *Quoy mon cousin, quittez-vous ainsi la Ligue ?* Que le Duc, ayant répondu à cela d'une voix basse & confuse, qu'il ne sçavoit point ce que ces paroles vouloient dire, prit congé de Sa Majesté. Mais qu'au partir de là il assura les Ligueux qu'ils ne seroient point recherchez du passé, & que si l'on remuoit quelque chose contr'eux, il n'en seroit pas si éloigné, ny luy, ny le Duc de Guise son frere, avec lequel il alloit communiquer, qu'ils ne se pussent rendre à leur secours si-tost qu'il en seroit besoin. Que lors qu'il fut hors des fauxbourgs, ravy de joye comme un homme qui se void échappé d'un grand peril, il tourna souvent les yeux devers Paris, detestant la sotte brutalité de la Ligue, & jurant qu'il ne s'enfermeroit jamais entre des murailles où son honneur & sa vie dépendissent de la frenesie d'une

mais est contraint de le relascher.

Ce que la Ligue devoit faire pour se saisir du Roy.

qui en estant averty y donne ordre.

Le Duc de Mayenne fort en peine de voir ce dessein découvert.

Se retire de Paris, avec le congé du Roy.

Y laisse soixante Capitaines.

populace. Mais qu'auparavant que de sortir, il laissa soixante Capitaines & gens de main dans les divers quartiers de la Ville, pour servir de Chefs aux liguez, qui conspirerent derechef de se saisir de la personne du Roy, quand il iroit à la Foire Saint Germain; dequoy Sa Majesté estant avertie, elle y envoya le Duc d'Espernon, pour sçavoir si ce que Poulain luy avoit rapporté estoit veritable, mais que ce Duc pensa bien n'en pas revenir: car on luy aposta une querelle qui commença par les Ecoliers, où peu s'en falut qu'il ne fust enveloppé; Qu'au reste le Duc de Guise trouva fort mauvais que les Parisiens eussent choisi son frere pour leur Chef, & qu'ils eussent entrepris un si grand coup sans son assistance, comme s'ils se fussent deffiez de luy: tellement qu'il leur fit témoigner son mécontentement par François de Roncherolles-Mayneville, avec menace de les abandonner tout à fait: dont ils eurent tant de peur & de confusion, qu'ils luy demanderent pardon avec tres-humble repentir, & avec serment de n'y jamais retourner. Ce Mayneville estoit un jeune Gentil-homme de bonne maison, de bel esprit, fort adroit, bien disant, plus versé dans les belles Lettres que son âge & sa condition n'ont accoûtumé de le permettre: mais à cause de tous ces avantages, extrémement arrogant dans ses discours, & non moins temeraire dans ses actions. Il conduisoit toute l'intrigue d'entre le Duc de Guise & les Parisiens, & se trouvoit d'ordinaire aux assemblées où l'on recevoit de nouveaux associez, pour les exhorter au secret & à la perseverance, leur exposant avec une merveilleuse abondance de paroles, les causes, les intentions, la sainteté & la puissance de la Ligue.

Mayneville estoit entremetteur entre le Duc de Guise & les Parisiens.

Pour ce qui est de la querelle de la foire S. Germain, il est vray que comme le Duc d'Espernon entroit dans le fauxbourg, les Escoliers, qui en ce temps-là s'assemblant par grandes bandes selon les diverses nations, se faisoient fort redouter & avoient toûjours quelque chose à déméler avec les pages & les laquais, attaquerent les siens qui vouloient les braver à cause de la faveur de leur maistre; & que les Bourgeois se mirent du costé des Escoliers: on crût pourtant que c'estoit plutost un effet de la haine des Parisiens contre luy, qu'une partie dressée exprés pour luy faire affront. Et quant à la jalousie qu'ils disent que le Duc de Guise eut de son frere, une lettre qu'il luy écrivit en ce temps-là semble prouver tout le contraire. Car il luy remontroit, *Que s'il sortoit de Paris il seroit cause d'un grand mal-heur sur les gens de bien, qui s'estoient fiez à leurs promesses; Que la punition de cette Ville seroit suivie de la perte d'Orleans, de Lyon, & d'autres, qui chercheroient leur pardon à mains jointes; Qu'on precipiteroit des desseins violens sur leurs personnes, lesquels demeuroient cachez, en attendant la venuë d'Espernon; Que si autrefois on s'estoit resolu d'entreprendre sur leurs vies pour peu de chose,* * *on ne les épargneroit pas à cette heure-là qu'on avoit découvert vingt de leurs desseins pour attenter sur les Favoris du Roy, & changer tout son Conseil; Qu'il se souvint qu'il avoit entrepris sur Espernon & sur la Valette au veu & sceu de tout le monde, avoit dépéché pour les faire attraper à Lyon, s'estoit vanté de les assommer jusque dans la Chambre du Roy; Qu'au reste il se representât qu'il n'estoit pas en son pouvoir d'en venir à bout qu'avec dix fois plus de monde qu'il n'en avoit, & qu'il estoit bien plus aisé d'achever ce qu'il avoit toûjours differé.* * *Que s'il ne prenoit bien-tost cette resolution, il leur faloit endosser la cuirasse pour jamais: car ils en estoient trop avant pour en demeurer là; & il n'y avoit point de seuretez assez fortes pour les mettre desormais à couvert des attaques de leurs ennemis. Que si on leur offroit quelque traité de contentement, il ne le pouvoit approuver sans la ruine des Heretiques, sans sept ou huit bonnes Villes entre leurs mains, & des moyens pour entretenir leurs partisans: De plus que le Pape, le Roy d'Espagne, & autres Potentats Catholiques y intervinssent, & qu'on traitât inseparablement avec eux, de telle sorte que ces Princes demeurassent obligez par serment solennel à leur conservation: Outre cela, qu'il leur fût permis de prendre ouvertement la foy des principales Villes de France pour la seureté du païs, & que tous les Catholiques, nommément ceux de Paris, demeurassent sous leur protection. Pour son particulier, qu'il ne demandoit aucun avantage: mais qu'il le prioit, outre les considerations de leur ruine infaillible, de faire en sorte qu'il ne leur fût jamais reproché, d'avoir adheré au mal-heur qui se preparoit contre la Religion Catholique, de la conservation de laquelle ils estoient responsables devant Dieu & devant les hommes; Et quant à le venir trouver, qu'il avisât bien de ne point quitter Paris legerement: car ils s'entendroient aussi bien par lettres & par messagers affidez, comme s'ils estoient ensemble.* Ce sont les propres termes de cette lettre, par où l'on voit la haine implacable que ces Princes portoient au Duc d'Espernon: laquelle fut en effet une des plus pressantes causes de tous ces remuëmens,

Lettre du Duc de Guise contenant de belles particularitez.

* *C'estoit peu avant la mort du Duc d'Alençon, qu'on proposa de les arrester.*

* *C'estoit comme je croy de se défaire du Conseil du Roy, & luy en donner un à leur devotion.*

Grande haine que les Guises portoient au Duc d'Espernon.

remuëmens, comme il se connoist non seulement par leurs manifestes, mais aussi par leurs lettres particulieres; Jusques-là que plusieurs ont crû que si leur ambition n'eust pas esté irritée par les pieces qu'on leur faisoit auprés du Roy, elle ne se fust pas portée à de si violens desseins. veu mesme qu'il avoit inclination à aimer le Duc de Guise, lequel en avoit aussi beaucoup à servir le Roy de Navarre. Et certes peu aprés le siege de Castillon, on vid un certain Colas Vicesenéchal de Montelimar, l'un de leurs plus chauds Agens faire plusieurs tours à la Rochelle, & tâcher, au moins en apparence, à bien mettre la Maison de Guise avec ce Prince; le Duc de Mayenne luy faisant dire par cét Agent, *Qu'il desiroit estre son serviteur, que l'on trouveroit moyen d'accommoder les choses, s'il vouloit y entendre, qu'il iroit le trouver avec quatre chevaux par tout où il le demanderoit, & qu'il luy donneroit sa femme & ses enfans en ostages.* Cela vous semblera peut-estre bien éloigné de tout ce que vous avez veu jusqu'icy de leurs desseins : mais certes il ne l'est pas tant de l'apparence, si vous considerez qu'une ambition égarée, fait en mesme-temps cent divers projets, & trente des moyens tout à fait contraires, qu'elle change ses resolutions & ses visées d'un jour à l'autre, qu'elle n'a point veritablement d'amis que ceux qui luy prestent la main, ny point d'ennemis que ceux qui luy font obstacle; bref qu'elle ne garde aucune constance, sinon en ce poinct qu'elle veut s'aggrandir par quelque voye, & aux dépens de qui que ce soit. D'où il arrive qu'un Historien qui veut suivre exactement tous ces mouvemens dereglez, semble quelquefois estre contraire à soy-mesme, & que faisant une Histoire plus veritable, il la fait moins ajustée & moins agreable à lire.

Le Lecteur est prié de peser cette consideration.

La conference de S. Brix estant rompuë, le Roy de Navarre donna charge au Vicomte de Turenne d'executer une entreprise qu'il avoit sur Castillon. Alins qui avoit esté dedans durant le siege, marqua les endroits où il faloit planter les échelles, & y monta le premier : Choupes par sa conduite empéchoit le desordre qui arrive d'ordinaire la nuit en semblables occasions : & le Vicomte voulut avoir part à la gloire, entrant par l'escalade dans la place; dont la garnison ayant fait mine de se rallier sur une eminence, s'écoula de l'autre costé par une bréche qui n'avoit point encore esté reparée. Ainsi une conqueste de tant de jours se perdit en une seule nuit, qui obscurcit en un moment la plus belle action de tout le voyage du Duc de Mayenne. Les envieux de sa Maison n'en triompherent pas moins que les Religionnaires, lesquels, à cause que les échelles n'avoient coûté au Vicomte que quatre écus, là où le siege en avoit cousté au Roy plus de deux cens mille; & qu'en Dauphiné ils prenoient avec le petard des places, que les Catholiques ne pouvoient reprendre qu'avec vingt pieces d'artillerie, se vantoient avec sujet, qu'ils faisoient plus avec un denier que la Ligue avec un écu; & que leurs petards valoient mieux que tout le canon de l'Arsenal. Castillon repris, le Vicomte passa la Garonne pour faire sauter quelques petites places qui incommodoient les leurs; entr'autres Meillan, que le Maréchal de Matignon avoit regagné : mais comme il attaquoit le petit fort de Nicole prés d'Aiguillon, en visitant ses gardes la nuit, il receut une grande blessure à la cuisse qui causa l'entiere dissipation de ses troupes, & luy laissa une incommodité qui le travailla durant plusieurs années.

Turenne surprend Castillon.

Ce que disoiét les Religionnaires sur cette prise.

Turenne blessé, ses troupes se dissipent.

Le reste de l'Hyver les deux Roys le passerent en festins & balets: la Reyne-Mere fort ingenieuse en semblables profusions, en apporta de nouveaux desseins de Guyenne, dont elle fit executer les plus faciles, l'argent ayant manqué dans les coffres du Roy pour un Balet d'une invention merveilleuse qui eust cousté cent mille écus. Ce fut parmy ces réjoüissances hors de saison que le Roy receut les tristes nouvelles de la mort de Marie Stuart Reyne d'Escosse. Aprés que cette infortunée Princesse eut souffert dix-huit ans de prison, les Protestans qui l'avoient souvent accusée d'avoir adheré à diverses conspirations contre la personne de la Reyne Elizabeth, employerent tant d'artifices pour se défaire d'elle, qu'ils la firent enfin mettre en Justice, pour la conjuration qu'avoit brassée un certain jeune Gentilhomme nommé Babington; Et ils presserent si fort son procés qu'elle fut condamnée sur la deposition de deux de ses Secretaires absens, & peut-estré subornez par eux-mesmes; d'où il s'ensuivit que trois mois aprés elle eut la teste tranchée par la main du Bourreau, le dix-huitiéme jour de Fevrier. Il n'est pas de mon sujet de vous rapporter les causes, les procedures & les circonstances d'une si memorable & si estrange execution : vous les pouvez lire dans les Historiens qui ont esté obligez d'en traiter tout au long; Je diray seulement qu'en souffrant le

Passe-temps de la Cour.

Tragique mort de la Reine d'Escosse.

supplice des criminels, elle mourut en Reyne avec une majestueuse constance, & avec une fermeté inébranlable pour la Religion de ses peres : mais que l'indiscretion de ses amis ne fut pas moins cause de sa mort que la méchanceté de ses ennemis ; dautant que ces derniers cherchant avec une violente passion quelque plausible sujet de la perdre, les premiers leur en fournirent plusieurs, en formant à tout propos des desseins & des parties mal faites où son nom se trouvoit toûjours engagé, quoy que peut-estre son intention n'y fust pas ; si bien qu'enfin ils firent perir cette Princesse à force de la vouloir sauver. Il courut grand nombre d'Escrits fort passionnez sur ce sujet, les uns en sa faveur, les autres pour la justification d'Elizabeth; & la diversité de la Religion, qui estoit en quelque façon interessée en cette mort, partagea les sentimens de la Chrestienté. Mais certes il ne sera jamais possible qu'on ne s'estonne, qu'une Souveraine indépendante ait esté soûmise à la derniere rigueur des Loix ; qu'on ait teint l'eschaffaut de ce noble sang de tant de Princes & de Monarques ; qu'une teste qui portoit deux Couronnes Royales ait esté coupée sur le billot ; Et toutes les fois que la posterité entendra parler d'une si prodigieuse avanture, il semble qu'avant que s'enquerir si Marie Stuart estoit bien convaincuë des crimes qu'on luy imposoit, elle demandera premierement si on peut faire le procez à une Reine. Elizabeth elle-mesme, soit qu'elle eust regret d'avoir poussé sa vengeance si avant, soit qu'elle y eust esté induite par son Conseil, & qu'elle eust honte d'avoüer tout à fait une chose qui avoit de si dangereuses suites, tâcha de faire croire qu'elle avoit seulement voulu qu'on prononçast la Sentence pour la tenir en crainte & pour arrester les sanglans desseins des conspirateurs, qui n'estoient pas encore découverts ; mais qu'elle avoit defendu qu'on passast outre sans en avoir son commandement plus exprés : à cause dequoy elle fit faire le procez à son Secretaire nommé Davidson, pour avoir precipité cette execution contre ses ordres, & le degrada de sa Charge, aprés l'avoir tenu long-temps dans une rigoureuse prison ; chastiment qui sembla neanmoins trop leger pour une faute si importante, veu que toute la vie d'un homme de cette estoffe, devoit estre bien moins considerée qu'un seul moment de celle d'une si grande Princesse. Lors qu'elle avoit veu par les procedures qui se dressoient contre elle, que l'on en vouloit à sa vie, elle avoit eu recours à la protection de la France, qui l'avoit déja garantie de semblable peril. Le secours que les Princes se doivent l'un à l'autre dans leurs afflictions, la consideration de ce qu'elle avoit esté femme du Roy François II. & avec cela l'instance qu'en faisoient les Guises ses cousins germains, obligeoient le Roy de l'assister de sa recommandation ; En effet il avoit premierement donné ordre à l'Aubespine son Ambassadeur ordinaire d'empescher la publication de la Sentence de mort, & avoit dépesché au mesme temps en Angleterre Antoine de Rancher Foucaudiere, qui avoit de grandes habitudes dans cette Cour, & qui mesme s'y estoit rendu fort agreable à la Reine Elizabeth, du temps que le Duc d'Alençon l'avoit employé à negocier son mariage avec elle ; Puis sur la fin de l'année, il y avoit envoyé avec qualité d'Ambassadeur extraordinaire Pompone de Believre, personnage non moins éloquent & versé dans les bonnes Lettres, que prudent & habile dans les negociations, qui par ses belles harangues tascha en vain de fléchir l'esprit de la Reine Elizabeth. Enfin tous ces moyens n'ayant pû arrester un coup si tragique, le Roy en porta le dueil avec toute sa Cour, & témoigna le regret qu'il en avoit par ses larmes & par les somptueuses funerailles qu'il en celebra dans l'Eglise Nostre-Dame, où il assista en personne avec la Reine sa femme, les Princes, & la Cour de Parlement. Et neanmoins tous ces devoirs ne purent satisfaire la Ligue, ny empescher les plaintes des Guises, quoy que veritablement l'embarras où ils le tenoient, & les troubles qu'ils suscitoient dans le Royaume, fussent la seule cause qui donna la hardiesse aux Anglois de mépriser son intercession, & à ne pas respecter comme ils devoient la Majesté de la France, dont cette Reine estoit doüairiere.

Elizabeth qui l'avoit fait códamner, en témoigne grand regret.

L'intercession du Roy ne pût empescher ce mal heureux coup.

Cependant les Chefs des Religionnaires imitant à la Rochelle le luxe de Paris, écouloient la mauvaise saison à faire de somptueux festins au Mareschal de Biron, à l'Abbé de Gadagne, à l'Abbé d'Elbene, à Pontcarré, à Chemeraud, & à quelques autres envoyez du Roy, qui alloient & venoient pour leur porter des paroles d'accommodement. Ils disoient que c'estoit pour couvrir leur necessité, qui en effet estoit beaucoup plus grande qu'elle ne paroissoit : car la Noblesse, dont la pluspart estoit chassée de ses maisons, n'avoit ny argent ny equipage : les peuples ne contribuoient qu'à regret, & l'on n'osoit les y forcer ; les Consuls de chaque Ville

Les Chefs Religionnaires font des festins à la Rochelle.

Ce party étoit bien pauvre.

consumoient l'argent des levées où il leur plaisoit; Et les Rochelois, qui par le moyen du commerce & de la piraterie en avoient plus eux seuls que tout le reste du party, s'excusoient de rien fournir, & mesme de prester leur canon pour faire siege. Neanmoins l'incommodité de quelques bicoques qui les serroient, jointe aux prieres des Ministres, les obligea enfin d'assister le Roy de Navarre. Il se mit en campagne au commencement d'Avril, & attaqua premierement Talmont, situé sur le bord de la mer à l'embouchure de la Garonne: il l'assiegea avec quatre cens hommes, & la prit en deux jours, non sans hazard de sa personne. Chisay demantelé aux troisiémes guerres, mais remis en defense par le Comte du Lude, Sasay planté au passage des vivres, & S. Maixan qui est au dessus, places foibles & mal garnies, se rendirent pour quelques volées de canon. Fontenay plus important, qu'il attaqua à la persuasion de la Noblesse du bas Poitou, ne dura que quatre ou cinq jours, pendant lesquels il y eut de rudes combats dans le fauxbourg des Loges & aux approches; puis il capitula aussi-tost que le canon y eut esté amené de S. Jean d'Angely, par le Prince de Condé: lequel au partir de là emporta sans difficulté Mauleon vieille place, mais dont l'assiette va de tous costez en precipice, horsmis par une teste qui seroit bien aisée à fortifier.

Roy de Navarre se met en campagne.

Fontenay & Mauleon.

Le Roy de Navarre estant à Lusson, y entendit que le Roy avoit donné une armée de six à sept mille hommes au Duc de Joyeuse, pour le chasser de Poitou. Sur cette nouvelle il mit ses petites troupes en garnison, horsmis les deux Regimens de Debories & de Charbonnieres, qu'il laissa à l'entour de saint Maixan premiere place où il attendoit le siege. Ils s'estoient logez dans le bourg de la Motte saint Herais, où s'occupant plus à piller la contrée voisine, qu'à se retrancher, ils n'avoient pas eu le soin ny de s'asseurer du Chasteau, sinon sur la simple parole du Gouverneur, ny de baricader les ruës, ou de se saisir de quelque maison qui eût sortie par le dehors: bref ils faisoient si mauvaise garde, que les troupes du Duc les ayant surpris un matin avant le Soleil levé & les envelopant de tous costez, les contraignirent de se reduire en quatre ou cinq maisons. Ils y furent aussi-tost investis, battus & approchez des plus hautes: neanmoins ils se defendirent si obstinement qu'ils arresterent l'armée deux jours entiers, aprés lesquels autant pressez de la faim que de l'ennemy, ils se rendirent à discretion. Leur vaillance obstinée ne leur servit de rien à reparer la faute de leur negligence: car le Duc commanda qu'on les passast tous au fil de l'épée. Il en fut massacré plus de la moitié, dont les pitoyables cris le menaçoient d'une cruelle revanche: le Regiment de Malicorne qui les avoit forcez, touché de pitié ou de honte, sauva les autres, qui tout nuds & la pluspart couverts de sang, se retirerent dans saint Maixan où estoit Charbonnieres l'un de leurs Mestres de camp. L'armée se trouva aussi-tost à l'entour qu'ils furent dedans, Jean Chevalleau-Tiferdiere y commandoit, & Saint Gelais Lieutenant de Roy pour les reformez, s'y voulut aussi enfermer. La baterie, qui n'estoit que de sept pieces ayant tiré douze cens coups en un jour, & abbatu cent cinquante pas de muraille, les habitans presserent tant le Gouverneur par leurs crieries, qu'il rendit la ville. Le Duc n'en vouloit point qu'à discretion, & n'eût esté la puissante intercession de Givry proche parent de saint Gelais, il ne leur eût pas fait meilleure guerre qu'à la Mote: au reste il abandonna leurs biens au pillage, & le Ministre au bourreau. Il sembloit que son avantage l'appellast ensuite au siege de Maran, par la prise duquel il eût exclus le Roy de Navarre du Poitou: neanmoins les prieres de saint Luc le porterent à celuy de Tonnay-Charante, place qui l'incommodoit, mais si mauvaise que la garnison n'en pût avoir que la vie sauve. Deux jours aprés le Prince de Condé l'ayant reprise par escalade y mit un Sergent & quinze soldats, qui voyant l'armée revenuë sur ses pas, se firent tuer là dedans sans vouloir demander composition qu'ils n'eussent pas euë. Cela fait, le Duc de Joyeuse attaqua Maillezais sur l'avis qu'il eut que la garnison en estoit sortie, & que la grande chaleur qu'il avoit fait durant tout le Printemps, avoit desseiché les marests. Il eut fort bon marché de cette place, & le doux traitement que Chastillon-d'Availle, qui en estoit Gouverneur, avoit fait aux habitans de l'Isle, fut cause qu'il luy accorda des conditions, qu'il ne pouvoit pas esperer par le droit de la guerre. Au partir de là Saint Luc le vouloit engager au siege de Talmont: mais comme dans les guerres civiles, la facilité de la retraite fait que le soldat se debande aisément, joint que tout ce païs-là estoit plein de maladies contagieuses; son armée estoit déja si deperie par deux mois de campagne, qu'elle n'estoit plus capable d'aucun bon effet. D'ailleurs, ce Duc sentoit bien, quand ses amis ne l'en eussent pas averty, que sa longue absence & le credit

Armée du Duc de Joyeuse,

envelope deux Regimens à la Motte saint Herais.

qui se rendent à discretion, mais sont hachez en pieces.

Prend Saint Maixan,

& Tonnay-Charante par deux fois.

Son armée deperissant il la laisse à Laverdin & revient en Cour.

de son rival, luy bouchoient les sources de la faveur, sans lesquelles il ne pouvoit rien faire : de sorte que croyant necessaire d'y venir donner ordre, il prit le chemin de la Cour, & laissa le soin à Laverdin de ramener ses troupes aprés luy. Quelques-uns ont voulu croire, que le bon-heur de ces succez l'avoit tellement enyvré qu'il croyoit de ce coup là se faire Chef de la Ligue, comme on l'apprit par des lettres qu'il écrivoit à la Reine, & que la feinte que le Roy fit de le favoriser en ce dessein, fut le sujet qui le ramena à la Cour. Quoy qu'il en soit, il sembla qu'il eût laissé tout son bon-heur en Poitou, & que la mauvaise fortune ayant dessein de le perdre, luy marchast déja sur les talons. Car le jour mesme qu'il arriva à Paris, y arriverent aussi les nouvelles que le Roy de Navarre avoit deffait une partie de son armée, & pris sa cornette blanche. Elles allerent mesme le trouver jusques dans le cabinet du Roy : où comme il s'entretenoit de ses beaux faits, un Gentil-homme luy vint dire à l'oreille toute cette disgrace, mais il le dit si haut, parce qu'il l'avoit un peu dure, que les plus proches l'entendirent bien. Cet avis luy fit perdre la parole tout à coup, & luy donna autant de honte qu'il causa d'aise aux Courtisans, qui se réjoüissent de l'infortune d'autruy. Le Maréchal de Biron se souvenant, que ce Duc s'estoit mocqué l'année precedente de ce qu'il avoit pris un passe-port du Roy de Navarre pour ramener son canon à Poitiers, ne perdit pas l'occasion de luy rendre son change, disant en son langage demy Gascon qui a bonne grace en raillerie, *Qu'il eust bien mieux valu prendre un passe-port pour cette Cornette.* Au sortir de là Joyeuse trouva dans sa maison un autre sujet de déplaisir, sçavoir la mort de la femme de son frere, Henry Comte de Bouchage ; c'estoit Catherine sœur du Duc d'Espernon, qu'une trop fervente devotion avoit fait mourir sous le poids des austeritez : mais il en receut un bien plus fâcheux de voir que le mary de cette Dame, soit qu'il fût inconsolable de cette perte, soit que l'exemple d'une si vertueuse femme luy eût touché le cœur, se jetta dans le Convent des Capucins, où il prit la haire & le capuchon, & ne pût jamais en estre tiré, ny par les larmes de ses parens, ny par les caresses du Roy, & de la Cour, ny par les violentes sollicitations du Duc son frere : qui le voyant inébranlable dans cette resolution, dit plusieurs fois à ses amis que la fortune luy ostast la vie quand il luy plairoit, puis qu'aprés un si grand déplaisir, il n'y avoit plus ny de joye ny de douleur au monde, à qui son cœur pût estre sensible. A tous ces ennuys se joignit encore la nouvelle prosperité que receut le Duc d'Espernon, dont l'avancement ne luy estoit pas moins fâcheux que ses propres disgraces. Car au mesme temps le Roy le maria à Marguerite de Foix fille orfeline de Henry Comte de Candale, qui estant une riche heritiere & d'une Maison qui estoit alliée aux plus grands Princes de la Chrestienté, ne pouvoit pas moins esperer que d'en épouser un. Ces nopces se firent le vingt-troisiéme jour d'Aoust, avec bien moins de bruit & de pompe que celles du Duc de Joyeuse, mais non pas avec plus d'épargne, sinon pour le Duc d'Espernon, qui ménageant sagement les liberalitez de son Maistre mit à profit autant d'argent qu'il en avoit esté dépensé en magnificences pour son rival.

N'y trouve que des sujets de tristesse.

La défaite de ses troupes aprés son depart.

La mort de la femme de son frere.

La retraite de ce frere dans les Capucins,

Et les nopces du Duc d'Espernon son rival l'affligent.

Comment le Roy de Navarre poursuivit & deffit partie de ses troupes.

Comme le Roy de Navarre fut averty par un nommé Despondes son domestique, qui estoit prisonnier de Joyeuse, que Laverdin remmenoit son armée, il se resolut de la suivre & de la charger sur sa retraite, lors qu'elle croiroit estre bien loin de tout danger. Pour ce sujet, il manda à la Noblesse de Xaintonge & de Poitou, & aux Arquebusiers des Villes de monter à cheval, & sortit luy-mesme avec les troupes qu'il avoit dans la Rochelle au travers des marests que la secheresse de l'année, & une jonchée de roseaux qu'il fit abatre à trente pieds de largeur, rendit faciles à passer. Il la suivit avec tant de diligence qu'il en attrapa & deffit plusieurs compagnies à vingt lieuës de là ; entr'autres celle des gens-d'armes du Duc logée à Vismes deux lieuës au deçà de Chinon, où il prit la Cornette blanche. Laverdin estonné de sçavoir que sa Cavalerie avoit ainsi esté surprise & taillée en pieces dans ses logemens, se rangea le plus promptement qu'il pût dans la petite ville de la Haye sur la Creuse. Le Roy de Navarre l'y investit aussi-tost, s'assurant bien de le forcer dans l'espouvante où il le voyoit : mais faute de canon, dont quelques-uns rejettoient la faute sur la jalousie du Prince de Condé qui avoit dû en amener, il ne pût pas achever un si beau dessein.

Investit le reste dans la Haye, mais ne pût l'avoir faute de canon.

Il en avoit un autre non moins important que celuy-là, pour lequel il sembloit qu'il eût fait exprés cette cavalcade, tant il se rencontra à propos sur le bord de la riviere de Loire. Il y avoit long-temps qu'il tâchoit d'attirer auprés de luy les au-

tres Princes de Bourbon, qui restoient les seuls Princes du sang, en leur faisant connoistre qu'il s'agissoit de la ruine entiere de leur Maison, & qu'aisément on fouleroit aux pieds les cadets quand on auroit renversé les aînez. Ils estoient cinq, le Cardinal de Bourbon, le Cardinal de Vendosme, le Prince de Conty, le Comte de Soissons, ces trois derniers freres du Prince de Condé, & le Duc de Montpensier. Le Cardinal de Bourbon estoit tellement abusé du pretexte de la Religion, des caresses du Duc de Guise, & d'une vaine esperance de parvenir à la Couronne, de plus si estroitement obsedé par des gens que ce Duc avoit instalez auprés de luy pour gouverner sa bourse & sa conscience, qu'encore que la raison & la nature luy donnassent quelquefois de bons sentimens pour ses neveux : neanmoins, il n'y avoit guere d'apparence de le pouvoir jamais arracher d'entre les mains de la Ligue. Le respect obligeoit le Cardinal de Vendosme de dépendre des volontez de son oncle qui l'avoit nourry, la dépoüille de ses Benefices qu'il devoit attendre l'y attachoit, & sa propre ambition, qui parut depuis plus ouvertement, luy donnoit des desseins tout particuliers, qui avoient leur fondement sur la ruine de ses aînez. Pour le Duc de Montpensier, lors que la Ligue commença à remuer, il avoit voulu se ranger avec eux ; & mesme il eust joint le Prince de Condé à Angers, si le Roy qui craignoit de demeurer seul à la mercy des Guises, ne l'eust retenu auprés de luy. Mais depuis, cette premiere ardeur s'estant ralentie, soit par le desir du repos, qui semble fort doux à ceux qui ont de grands biens, soit par le conseil de ceux qui gouvernoient son esprit, soit enfin par un motif de conscience, croyant qu'il s'agissoit en effet de la Religion, il se resolut de demeurer paisible auprés du Roy, dans quelque espece de neutralité. Pour des raisons opposées, l'honneur & l'interest portoient les Princes de Conty & de Soissons à faire tout le contraire : car estans dans un âge & dans une indigence qui les rendoit peu considerez à la Cour, il faloit qu'ils acquissent de la reputation & du bien par les armes ; & d'autres ayant déja le commandement de celles du Roy, ils ne voyoient point d'employ ny plus honorable, ny plus necessaire que de s'unir avec les Chefs de leur Maison. Le Duc de Guise qui ne laissoit échapper aucun des avantages qu'il pouvoit prendre, marchandoit il y avoit long-temps ces deux jeunes Princes, avec quantité de belles promesses, principalement le Comte de Soissons, sur lequel il avoit jetté les yeux pour le substituer, en cas de besoin, au Cardinal de Bourbon, & le mettre en teste au Roy de Navarre ; A quoy il luy sembloit fort propre, dautant que si le grand cœur de ce Prince estoit capable de cette impression, & s'il avoit beaucoup de ces qualitez brillantes qui éblouïssent & charment les peuples : aussi se promettoit-il que le deffaut d'experience & de biens, le tiendroit tellement sous son pouvoir, qu'en gardant bien sa personne il attireroit tout le commandement sous un nom si specieux, & ne luy donneroit pour[illegible] que ce qu'il jugeroit à propos pour ses desseins. Le Roy de Navarre moins artificieux, non pas moins prevoyant que luy, avoit bien apperçû les avantages que ses ennemis tireroient de ce jeune Prince : c'est pourquoy il n'avoit pas negligé de le faire entretenir avec de grandes promesses, accompagnées mesme de quelque argent contant, dont il avoit besoin. Enfin, ayant consideré que si le Duc de Guise le luy ravissoit une fois, ce seroit un mal sans remede, voyant d'ailleurs que les Huguenots qu'ils appelloient Consistoriaux, consideroient plus le Prince de Condé que luy, de telle sorte qu'il couroit risque si la Couronne venoit à luy escheoir, d'estre rejetté des Catholiques & froidement secouru par les Huguenots : il se resolut de le faire venir auprés de luy, quoy qu'il luy en pust coûter. Pour cet effet, il luy fit porter parole du mariage de Madame Catherine sa sœur ; & de peur qu'il n'y eust aucune deffiance, ou difficulté qui le retardast, il luy envoya une minute des articles, qui estoient beaucoup plus avantageux qu'il n'eust pas osé esperer, sans compter l'attente de sa succession, qui n'estoit pas si fort éloignée, ce Roy estant sans enfans & hors des termes d'en avoir pour l'heure. Le jeune Prince qui n'avoit rien à perdre ny à hazarder que des esperances, reçût donc ces offres qui luy en donnoient de fort belles, avec une joye indicible, & ne douta plus de quitter toutes les autres, pour prendre un party où le droit & la Justice luy presentoient tant de grandeur & de biens. Or ayant communiqué cette affaire avec le Prince de Conty son frere, ils demeurerent d'accord, que luy, assemblant tout ce qui seroit le plus prest tant de leurs amis que des Religionnaires des Provinces de là le Loire, qui n'avoient encore pû trouver la commodité de passer, iroit au plûtost joindre le Roy de Navarre : tandis que le Prince de Conty recueilleroit le

Son dessein de retirer les Princes de Conty & de Soissons auprés de luy.

Pourquoy il ne put pas attirer les autres Princes du sang.

Par quelle raison deux se joignirent à luy.

Le Duc de Guise avoit tâché de gagner le Comte de Soissons.

Le Roy de Navarre luy propose le mariage de sa sœur,

& luy en envoye les articles par écrit.

Luy & son frere assemblent leurs amis.

reste, pour aller au devant de l'armée étrangere; Resolution qu'ils cacherent adroitement sous une partie de chasse, qui servit de pretexte au Comte de Soissons pour accompagner son frere jusqu'à Bonnestable au païs du Maine, l'une des terres d'Anne de Coesme-Lucé sa femme. Le Roy de Navarre s'estant donc logé à Montsoreau pour l'attendre, y dressa un pont de bateaux, fortifia la levée & le costé de delà l'eau de bonnes tranchées & de barricades, nonobstant qu'il eust avis que le Roy avoit mandé ses forces de toutes parts pour empescher cette jonction, & qu'il s'y acheminoit en personne. Tandis qu'il estoit dans ce poste, le Vicomte de Turenne luy amena fort à propos six cens salades & deux mille arquebusiers à cheval, l'élite de tout ce que le party avoit de bon dans les contrées au delà de la riviere de l'Isle. Il l'envoya jusqu'au Lude recevoir le Comte de Soissons. En y allant il donna sans y penser dans les troupes du Duc de Mercœur, qui estoient répanduës du long de la levée. Mercœur apprehendant que ce fust toute l'armée du Roy de Navarre, ne consulta point pour gagner Saumur en diligence, laissant à la queuë cinquante lances & deux fois autant d'arquebusiers sous la conduite de Hautbois-Saulaye, pour ramener son bagage : mais ce Capitaine l'un des plus braves du party, ayant esté tué d'un coup de pistolet, & la plûpart de ses gens culbutez du haut en bas de la levée par Savignac, le bagage ne se pût demesler de dedans le Bourg de Rosiers, & demeura pour les gages. Le Duc piqué de cet affront se joignit avec le Duc de Joyeuse pour attendre le Vicomte au retour & en avoir sa revanche. Ils se logerent donc à Bourgueil, lieu tres-avantageux pour le combatre, à cause de l'incommodité de la riviere de Lotion fort mal guéable, qu'il avoit à passer là auprés : mais il s'y conduisit avec tant d'ordre, qu'il ne fut pas en leur pouvoir de luy donner seulement une alarme. Ainsi il amena heureusement le Comte de Soissons, qui joignit son aîné à la teste de trois cens Gentils-hommes & de mille arquebusiers; attaché desormais à suivre sa fortune par les motifs de l'amour & de l'interest, comme il l'estoit déja par ceux de l'honneur.

Il les attendoit à la Haye.

Envoye le Vicomte de Turenne au devant d'eux.

qui en chemin faisant prend le bagage du Duc de Mercœur.

Là il fut mis en deliberation si l'on passeroit outre pour aller rencontrer l'armée estrangere par le droit chemin : les uns opinoient qu'il le faloit faire au plûtost, dautant que les nouvelles de leur marche l'obligeroient de s'avancer avec plus de diligence, tiendroient les Chefs en bonne union, & les soldats dans l'obeïssance & dans l'ordre; Autrement qu'il estoit à craindre que ce grand Corps composé de pieces mal assorties, & d'une nation, que le desir du pillage, & l'excez de la bouche défaisoient plûtost que les ennemis, ne fust ruiné par sa propre débauche & par les pratiques des Ligueux, ou qu'il ne tombast dans une telle confusion, qu'il leur donnast à l'avenir beaucoup plus de peine, qu'il ne leur apporteroit d'avantage. Ils maintenoient de plus, Que cette jonction n'estoit pas moins facile que necessaire, parce que les troupes du Roy n'estant point encore assemblées, ils les surprendroient aisément dans les lieux de leur rendez-vous, & qu'ils ramasseroient par mesme moyen plus de trois mille hommes bannis de leurs maisons, que la necessité rendoit capables de percer tous les obstacles qui se pourroient rencontrer. Mais les autres opposoient à cela, Qu'ils n'avoient point de forces suffisantes pour faire six-vingts lieuës de chemin au travers de leurs ennemis, sans aucunes retraites pour leurs malades, sans ponts & sans passages, sans commodité de vivres, & dans une saison où les pluyes ont accoûtumé de grossir les rivieres, & de rompre tous les chemins; Ils representoient, Que les troupes que le Roy levoit en divers endroits, celles du Duc de Guise, & celles du Duc de Joyeuse quitteroient tous autres desseins, pour venir fondre sur eux, estant certain qu'ils penseroient en les défaisant avoir deffait l'armée estrangere, & bien ébranlé l'état de leurs Provinces: là où en combatant les Reistres ils courroient bien plus grande risque d'estre battus eux-mesmes, ne pourroient les vaincre qu'avec peu de profit & beaucoup de dommage, & aprés tout cela auroient encore le Roy de Navarre à combattre, qui tiendroit la campagne, ou se rangeroit dans les places, selon la necessité; Mais que s'il estoit une fois deffait tout seroit perdu sans ressource, parce qu'enfin quoy que ses troupes fussent beaucoup moins fortes que celles des Allemans, c'estoient neanmoins elles qui les devoient recevoir, & qui faisoient le corps d'armée, dont ces auxiliaires n'estoient que les membres. D'ailleurs, qu'il faloit considerer qu'ils avoient tiré la meilleure partie de leurs garnisons de Guyenne, & qu'il n'y avoit point d'apparence de laisser ces places si long-temps destituées de soldats & de Gouverneurs : veu mesme qu'elles estoient menacées par le Mareschal de Ma-

Ce Roy met en deliberation s'il ira de là au devant des Reistres.

Raisons de ceux qui le vouloient.

Raisons des autres qui le dissuadoient.

de Matignon qui faisoit de grandes levées dans le Bordelois & le haut païs, & dont toutes les entreprises leur devoient estre d'autant plus redoutables que sa valeur estoit accompagnée d'une profonde & rare prudence. Les raisons de ces derniers ayant déja plus de poids que celles des premiers, parce qu'elles estoient prises de la necessité & du danger, deux choses qui font grande impression sur les esprits, furent encore fortifiées par une autre, qui emporta tout à fait la balance de ce costé-là. C'est que leur armée s'estant enrichie du superbe équipage de celle de Joyeuse, la pluspart des Capitaines se retiroient sans dire adieu, pour mettre leur butin en lieu de sureté ; Et quand mesme on eust pû les empescher, il sembloit tres-difficile de faire marcher des troupes chargées de tant de bagage avec la diligence & l'ordre qui estoient necessaires pour un voyage si long & si perilleux. Il fut donc resolu au contentement de tout le monde, non pas peut-estre à l'avantage de leurs affaires, qu'il faloit rebrousser en Poitou, à dessein, lors qu'ils y auroient mis les ordres necessaires, de suivre la mesme brisée qu'avoit suivie le feu Duc d'Alençon, pour aller joindre l'armée étrangere en Bourgogne : & le Roy de Navarre dépescha Morlas vers les Chefs de cette armée, où déja il avoit envoyé Loüis de Harlay-Monglas, pour les assurer qu'il marcheroit sans séjourner en aucun endroit ; Que passant sur les aîles des Provinces favorables, il en tireroit le plus de forces qu'il pourroit, se promettant d'estre assisté du Duc de Montmorency en personne, & qu'il useroit de telle diligence qu'il seroit en Bourgogne aussi-tost qu'eux ; Qu'en attendant ils voulussent toûjours faire avancer leur armée sur cette route-là ; & parce que leur retardement faisoit inferer aux ennemis qu'il y avoit de la discorde entr'eux, d'où ils se promettoient la dissipation de leurs troupes, il les prioit comme tendans tous à mesme but d'y tendre par mesmes moyens, sans qu'aucune particuliere consideration les en divertît ; les conjurant de tout son cœur, s'ils avoient quelques differends, de les donner à la gloire de Dieu, & à la necessité publique, ou pour le moins de les surseoir jusqu'à sa presence, qu'il esperoit leur donner à tous le contentement qu'ils desiroient.

Est resolu qu'on retourneroit en Guyenne,

pour aller de là les rencontrer en Bourgogne.

On leur en donne avis par Monglas.

Dés l'année passée, aprés le retour en Allemagne de l'Ambassadeur de Federic Roy de Dannemarc, les Princes Protestans avoient tenu une assemblée à Lunebourg, où assista Federic luy-mesme, & les Electeurs de Saxe & de Brandebourg : ausquels Pardaillon avoit representé bien au long le danger où estoit la Religion Evangelique * avec tous ceux qui la professoient, & les avoit sommez par les motifs de l'honneur de Dieu, & de leur propre interest de vouloir au plûtost faire marcher en France le secours qu'ils avoient promis. Federic jeune Prince & fort ardent pour sa Religion, y avoit consenty sans aucune difficulté : les autres plus tardifs à se resoudre & se flatant toûjours de l'esperance de quelque pacification, n'avoient rien voulu conclurre que leurs Ambassadeurs ne fussent de retour. Mais lors qu'ils avoient appris par leur bouche la mauvaise réponse du Roy, accompagnée d'un outrage : ce mépris avoit tellement échauffé leur humeur lente & froide, qu'ils avoient ordonné aussi-tost des levées sur leurs terres, & assigné rendez-vous general à leurs troupes dans le païs d'Alsace pour le mois de Juillet. Jamais les Protestans ne firent un plus bel armement ny avec plus d'allegresse que celuy-là : les meres menoient leurs enfans aux Capitaines pour les enrôler : les jeunes femmes sollicitoient leurs maris à prendre les armes pour cette cause, & vendoient leurs bagues pour les mettre en equipage: les plus riches contribuoient à habiller la soldatesque, & les païsans s'efforçoient de leur faire carrousse ; Tant ils estoient animez pour le salut de leurs confreres, & avec cela persuadez qu'en mettant le Roy de Navarre en pouvoir de succeder à la Couronne, ils attireroient tout ce Royaume, & ensuite le reste de la Chrestienté dans leur nouvelle opinion. Au bruit d'une si grande levée de bouclier, il ne seroit pas aisé de deviner si les Guises furent agitez des mouvemens d'une joye secrete, pour voir que c'estoit pour eux un beau sujet d'acquerir de la puissance, de la gloire, & du credit, ou bien s'ils furent troublez d'une juste crainte, que la vengeance ou la terreur, ne portast le Roy à traiter secretement avec cette armée, & à s'en servir pour les chastier. On ne peut pas non plus faire aucun jugement de la Reyne-Mere, sinon que desirant la guerre, non pas pourtant si grande & si forte, qu'elle causast bien-tost la paix, il y a apparence qu'elle apprehendoit beaucoup plus cette tempeste qu'elle ne la souhaitoit. Quant au Roy, il est certain qu'il estoit dans des destresses indicibles, lors qu'il consideroit qu'il alloit estre reduit à ce poinct, ou de voir deux partis disputer sa Couronne & tirer au sort sur son manteau, ou de se

* Il l'appelloit ainsi.

Assemblée des Princes Protestans qui ordonnent des levées & leur rendez-vous en Alsace à la fin de Juillet.

Allegresse des Protestans pour faire cet armement.

Quel pouvoit estre le sentiment des Guises sur ces levées.

Le Roy en estoit fort en peine.

jetter entre les bras de la Ligue, qui avoit conjuré sa ruine & celle de toute la Maison Royale ; ou enfin de s'allier avec les Religionnaires, puis qu'il ne pouvoit pas détacher le Roy de Navarre d'avec eux, & de combler par ce moyen la mauvaise opinion que la Ligue avoit donnée au peuple de sa pieté & de sa foy.

Essaye d'amener le Roy de Navarre à la paix, en le convertissant.

Il fit donc encore un effort plus grand que tous les precedens, pour faire quitter la nouvelle Religion à ce Roy, & l'attirer auprés de luy, en luy proposant de le faire Chef de son Conseil, & son Lieutenant general par tout son Royaume, avec les mesmes avantages, que luy-mesme avoit eus pendant le regne de Charles IX. A cette proposition si attrayante la Reyne-Mere en fit encore ajoûter une autre, qu'elle croyoit ne devoir pas estre moins agreable au goust de ce Roy, c'estoit la dissolution de son mariage d'avec la Reyne Marguerite, l'une des plus fâcheuses peines & des plus piquantes inquietudes de son esprit;

La Reine Mere luy fait proposer de le marier avec sa petite fille de Lorraine.

En quoy, outre le contentement du Roy son fils, elle regardoit particulierement le sien à elle-mesme : car comme elle souhaitoit avec une passion extraordinaire de voir regner les enfans de sa fille de Lorraine, & qu'elle commençoit à se deffier du genie du fils qui ne luy sembloit point assez fort pour une si haute entreprise, principalement lors qu'il auroit affaire à un Prince aguerry comme estoit le Roy de Navarre, elle jugea qu'il n'y avoit point de meilleur expedient de perpetuer la Couronne en ses descendans, que de marier la fille aînée de cette Duchesse avec luy. C'est pourquoy Biron estant employé de la part du Roy à negocier auprés des Chefs Religionnaires, elle fit ensorte qu'on luy joignit l'Abbé d'Elbene, auquel à ce qu'on crût, elle commit le secret de cette intrigue. A vray dire, je ne sçay pas jusqu'où elle fut conduite, ny ce qui la rompit;

Ce qui rompit cette intrigue.

mais comme le Roy de Navarre avoit le cœur trop remply de deffiances, & les oreilles pleines du son des trompettes, ce n'est pas merveille s'il n'entendit pas ces propositions ; & d'ailleurs quand il en eût eu la volonté, les Predicans qui le surveilloient de fort prés, ne luy eussent pas permis d'entrer plus avant dans ce traité. L'esperance du Roy estant donc tout à fait manquée de ce costé-là, il tâcha derechef d'amener le Duc de Guise à quelque accommodement, & augmenta de beaucoup les articles qu'il luy avoit déja fait offrir plus d'une fois.

Guerre du Duc de Guise contre le Duc de Boüillon.

Ce Duc continuoit alors de faire la guerre au Duc de Boüillon, y estant incité outre les autres motifs, par l'instigation du Cardinal de Vaudemont, particulierement offensé des courses que la garnison de Jamets faisoit sur son Evesché de Verdun. Au mois d'Avril, estant venu à Donzy avec l'élite de ses troupes pour reconnoistre les Chasteaux de Daigny & de Givonne dans le territoire de Sedan : le Duc de Boüillon sortit un jour de cette Ville, accompagné de François d'Angennes-Montloüet, & de trois cens chevaux, la pluspart de la Noblesse Françoise, & le poursuivit de si prés qu'il le contraignit de se sauver à toutes brides, & en desordre.

Y perd son manteau.

L'on disoit qu'il y avoit perdu le fourreau de son épée & son manteau ; ce qui fournit une belle matiere de risée à ses ennemis, & au Roy mesme, qui en fit des pieces de raillerie. Il le redoutoit neanmoins de telle sorte qu'il n'osa pas recevoir le Duc de Boüillon sous sa protection, quoy qu'il l'en suppliast tres-humblement ;

Réponse du Roy au Duc de Boüillon.

Au contraire il luy manda en termes assez rudes, *Qu'il ne luy accorderoit point cette grace s'il ne chassoit tous les refugiez de son païs ; s'il ne reduisoit ses gens de guerre au nombre de trois cens ; s'il ne promettoit par écrit signé de sa main de n'aider ny favoriser en aucune façon ny les Religionnaires ny les Reistres qui s'acheminoient en leur faveur : le feu Duc son pere ayant ainsi vécu, quoy qu'il fust de la nouvelle Religion.* Ainsi tâchant en mesme-temps de plaire à ses Favoris & de ne pas irriter la fureur de la Ligue, il offensoit ces deux Ducs tout à la fois, l'un d'effet & l'autre de paroles.

Guise ravage les terres de Sedan & le reduit à la faim.

Or le Duc de Guise eut bien sa revanche de la chasse qu'on luy avoit donnée, il ravagea tellement tout le païs de son ennemy, que Sedan qui ne s'estoit pas bien muny, crioit déja à la faim, sans que le Duc de Boüillon sceust comment le delivrer de cette langueur.

Schelandre Gouverneur de Jamets bat ses gens, & fait diversion.

Il y avoit dans Jamets un Gouverneur nommé Schelandre, l'un des plus braves de ce temps-là ; les Lorrains le sçachant foible d'hommes, luy alloient tous les jours faire algarade : mais un jour luy estant arrivé de Sedan un renfort de deux cens chevaux, il les chargea si vivement qu'il les poussa bien loin, & leur deffit quelques compagnies. Cét avantage luy donnant sujet d'entreprendre quelque chose de plus, il se mit à tenir la campagne, & mesme à trainer du canon pour attaquer les forts que le Cardinal de Vaudemont avoit faits pour couvrir Verdun : la prise desquels causa une si grande terreur dans cette Ville, que le Duc de Guise, rappellé par les cris des habitans, fut contraint de quitter tout autre dessein.

Ainsi

Ainsi son éloignement donna le temps au Duc de Boüillon de faire entrer des vivres dans Sedan. Aprés quelques autres faits d'armes qui ne meritent pas d'estre racontez, & aprés des pratiques de surprise du Duc de Boüillon sur saint Didier, & du Duc de Guise sur Jamets qui furent découvertes avec la punition des traistres, la Reine-Mere fit une seconde tréve d'un mois que tous deux accepterent volontiers: le premier, pour aller voir les Reistres qui s'assembloient en Alsace : le second, pour donner ordre à les recevoir.

Tréves d'un mois entre les Ducs de Guise & de Boüillon.

Or le Roy estant allé à Meaux, le Duc de Guise à qui il avoit déja fait proposer de tres-grands avantages pour l'obliger de s'accommoder avec le Roy de Navarre, l'y vint saluër sur la fin du mois de Juillet, & luy fut presenté par la Reine-Mere. Il apporta avec luy un grand cahier de plaintes sur le mépris des Edits, sur le peu de moyen qu'on avoit donné au Duc de Mayenne de faire la guerre, sur le support que leurs ennemis trouvoient auprés du Duc d'Espernon & de la Valette, sur les excessives levées de deniers qu'on faisoit, dont les particuliers s'estoient enrichis au prejudice de la cause generale, sur les mauvais traitemens que ses serviteurs avoient receus en divers endroits, sur ce qu'on ne restablissoit pas Brissac au gouvernement du Chasteau d'Angers, sur ce qu'on avoit saisi les biens du Cardinal de Pellevé, (qui en effet eût merité une plus rude punition, s'estant ouvertement declaré ennemy du Roy, & médisant publiquement de luy dans la ville de Rome) sur ce qu'on laissoit vivre les Huguenots dans leurs maisons, enfin sur la jalousie que l'on donnoit de toutes ses actions à Sa Majesté. Le Roy luy eût bien pû répondre par des accusations bien plus criminelles; mais ne jugeant pas à propos de luy rien dire qui le choquast, en un temps où il avoit dessein de le gagner, il luy promit fort obligeamment de pourvoir à tout cela si tost qu'il en auroit le loisir, & de faire en sorte qu'il en demeureroit content. Aprés la premiere visite, ils traiterent en apparence des ordres qu'il faloit donner pour combattre les Reistres, & pour achever l'extirpation des Huguenots: mais dans le secret, le Roy le conjura de prendre pitié des mal-heurs de la France, de luy ayder à destourner cette furieuse inondation d'Allemans par des moyens pacifiques, plûtost que par la voye des armes, Qu'il considerast que le sort de la guerre estoit toûjours douteux, que la victoire ne pouvoit estre que funeste à ce Royaume, puisque cette sanglante tragedie se ioüeroit à ses dépens, Que l'on avoit déja experimenté par quatre fois, qu'il n'y avoit point de precautions ny de forces capables de fermer l'entrée des frontieres aux Allemans, parce qu'elles estoient trop ouvertes de ce costé-là, & qu'aprés en avoir senty les ravages jusques dans les entrailles de cet Etat, on n'avoit jamais pû les en chasser autrement que par des traitez de paix, lesquels ils avoient vendus bien cherement, & dont on eût pû avoir bon marché avant qu'ils fussent sortis de leur païs. Il ajoûta plusieurs autres puissantes raisons, avec cela des promesses honorables de grandes pensions, de Charges, de places de seureté, animant son discours d'une extrême tendresse & de paroles fort affectueuses, & y meslant mesme des termes qu'on pouvoit appeller des prieres, parce qu'ils estoient bien au dessous de l'autorité Royale. Le Duc s'estant bien attendu à cette proposition, répondit premierement avec de tres humbles soumissions, qu'il n'avoit jamais eu d'autres pensées que l'honneur de Dieu & le service de Sa Majesté, que cela sauf il estoit prest de sacrifier tous ses interests & sa vie mesme à ses pieds: mais aprés il s'excusa de pouvoir consentir à aucune paix avec le Roy de Navarre, parce qu'il y alloit du salut de la Religion; & pour montrer qu'elle n'estoit ny juste ny honorable, il produisit un extrait des Registres du Parlement de Bordeaux, contenant grand nombre d'excez horribles & de crimes execrables, que l'on avoit fait passer dans les Edits pour actes d'hostilité. Le Roy continuant de luy remontrer la puissance des Reistres, il luy repliquoit que celle de Dieu estoit plus grande, & l'assuroit qu'il les empescheroit bien de repasser le Rhin avec le mesme orgueil qu'ils l'avoient passé. Enfin il conclut, *que la paix qu'on luy proposoit, estoit injurieuse à l'honneur de Dieu, & au nom d'un Roy tres-Chrestien.* Ces dernieres paroles ostant toute esperance au Roy de le pouvoir fléchir, il fut contraint de traiter avec luy des ordres qu'il faloit tenir pour cette guerre. Déja il avoit par ses lettres mandé à toutes ses Compagnies de gens d'armes de se trouver en trois differents rendez-vous, les unes à Chaumont en Bassigny, les autres à saint Florent entre les Villes de Troye & d'Auxerre, & le reste à Gien sur la riviere de Loire. L'on void par ses Lettres patentes, qu'il y avoit alors plus de cent soixante Compagnies dans le Royaume : car il y en nomme cent quarante

Le Roy estant à Meaux Guise l'y vient trouver.

Apporte un long cahier de plaintes.

Le Roy tâche à le contenter.

Et à le porter à la paix.

Il répond qu'elle n'est ny juste ny honorable.

Le Roy est contraint de se resoudre à la guerre.

deux sans compter celles qui estoient déja aux champs. Il attendoit vers le mesme temps huit mille Suisses des petits Cantons, où il avoit envoyé Sancy pour les joindre à pareil nombre d'Infanterie Françoise; & le Duc de Lorraine luy moyennoit la levée de six mille Reistres. Estant donc entrez en conference sur ce sujet luy & le Duc de Guise, ils demeurerent d'accord que les forces seroient divisées en trois parties, dont les deux seroient données au Duc de Montpensier & au Duc de Guise pour defendre les avenuës de la Champagne, l'autre demeureroit au Roy pour empescher l'armée Allemande de passer la riviere de Loire. Mais ce partage n'estoit au contentement ny de l'un ny de l'autre: car si le Roy ne pouvoit digerer que son Sujet luy fist la loy & le forçast de partager avec luy le commandement de ses armes, pour s'en servir à ruiner son autorité; le Duc connoissoit bien aussi qu'il ne luy donnoit ces troupes qu'à regret, & par force; de plus il se plaignoit qu'il luy faisoit sa part bien petite, & qu'encore elle seroit plus en papier, qu'en effet: de sorte qu'il voyoit bien clairement, qu'il le vouloit exposer aux plus grands perils & luy ravir tout l'honneur. Ainsi ils se separerent, l'un extremément jaloux & irrité, l'autre fort mal-content, & plus averty de se tenir sur ses gardes. Le Roy s'en revint à Paris, & le Duc s'en alla en Champagne, tous deux ne s'appliquant pas moins à se defendre l'un de l'autre qu'à repousser les Allemans.

Ils divisent les forces en deux, & tous deux sont mal satisfaits de ce partage.

On se peut imaginer les inquietudes d'esprit & les ennuys que le Roy souffroit de se voir ainsi arracher par force de son oysiveuse solitude, les peines & les incertitudes où il estoit de prendre party entre ses deux Sujets, & les apprehensions des maux qu'il prevoyoit infaillibles, quelque resolution qu'il pût choisir. Ce qui le tourmentoit d'autant plus que dans cette extréme perplexité, il ne voyoit personne de qui il pût recevoir un conseil qui fût prudent & desinteressé tout ensemble. Car entre tant de Conseillers qui l'approchoient, il sçavoit bien qu'il n'y en avoit que quatre qui luy parlassent de leur chef, sçavoir la Reine-Mere, le Duc de Nevers, le Duc d'Espernon & Villeroy, tous les autres dependant tellement de ceux-là qu'ils n'opinoient le plus souvent que par leur ordre. Et quant à ces quatre, il n'ignoroit pas que la Reine-Mere se portoit de passion pour la Maison de Lorraine, & de haine contre le Roy de Navarre: il soupçonnoit Villeroy d'avoir attachement à la Ligue, quoy qu'en effet il n'en eût point encore d'autre que le pur & loüable zele de la Religion: il avoit la mesme pensée du Duc de Nevers, duquel outre cela, les conseils ne luy sembloient pas si agreables qu'ils estoient salutaires, parce qu'il les donnoit avec quelque autorité, & qu'il vouloit en estre crû; Estant telle l'humeur des hommes, particulierement celle des Grands, qu'ils rejettent les meilleurs avis comme importuns, quand on pense les leur donner par forme de leçons. Il ne trouvoit pas aussi, ny equitable ny seur de suivre ceux du Duc d'Espernon, parce qu'il estoit ennemy declaré des Lorrains; Et outre cela il se pouvoit bien representer, au moins la Ligue luy remettoit souvent devant les yeux par ses libelles, la mal-heureuse fin des Princes qui s'estoient abandonnez à la conduite des jeunes favoris. Ainsi ne sçachant à qui s'en fier, il estoit reduit à se consulter luy-mesme & à chercher dans sa teste seule les expediens de pourvoir aux mal-heurs qui l'alloient enveloper: à quoy il ne pouvoit s'employer qu'avec des peines incroyables, parce qu'il s'estoit desaccoûtumé depuis long-temps, de soûtenir le fardeau de ses affaires. Il luy prenoit quelquefois de courageuses saillies d'aller charger les Guises avec ses troupes, & de les traiter comme rebelles: mais quand il avoit bien consideré le danger qu'il y avoit, sa foiblesse arrestoit l'effet de sa colere, & luy conseilloit d'appeller à son secours le Roy de Navarre, & de luy donner à la Cour le pouvoir que sa qualité meritoit. Mais la crainte de scandaliser les Catholiques, & cette jalousie qui fait que les Souverains voyent toûjours leur successeur de mauvais œil, & qu'ils redoutent son aggrandissement comme une anticipation sur leur autorité, ne permettoient point à cette pensée de s'affermir dans son esprit. Une autre fois considerant la puissance du Duc de Guise, & que la cause de ces troubles procedoit principalement de ce qu'il l'avoit éloigné du gouvernement & de la faveur, il se laissoit aller à luy donner les mains & à le remettre dans cette mesme confidence, où il avoit esté auprés de luy avant son voyage de Pologne: mais derechef le ressentiment de tant d'injures qu'il en avoit receuës, l'affection du Duc d'Espernon qu'il eût falu abandonner, & sur tout l'apprehension de se reduire en une miserable captivité, luy redonnoient courage & le retiroient de ce dessein. Enfin, aprés que ce Prince eut pesé,

Peines d'esprit où estoit le Roy.

Ne sçavoit de qui prendre conseil.

Quatre personnes qui estoient les premiers de son conseil.

Il les croit tous interessez.

A diverses pensées.

Prend resolution de deffaire les Huguenots & la Ligue, les uns par les autres.

& rejetté diverses resolutions, celle qu'il approuva le plus, toutefois il n'en approuvoit aucune, ayant accoûtumé de pousser seulement le temps de l'épaule, se rencontra la plus judicieuse & la plus convenable à l'état de ses affaires, qu'il eust sceu prendre, quoy qu'elle ne reüssist pas entierement selon ses desirs. C'estoit de trouver des moyens par lesquels il pust tellement affoiblir l'un & l'autre party, qu'il luy fust ensuite bien facile de les ruiner tous deux; au moins on peut juger par les apparences que son intention estoit telle. Pour cet effet il conclut quant au Roy de Navarre, qu'il le faloit attaquer vivement dans le Poitou, non seulement pour l'y amuser, de peur qu'il ne joignist les Reistres, mais aussi pour le presser de telle sorte s'il estoit possible, qu'il delaissast la protection des Religionnaires, à quoy il eust esté contraint, s'il eust perdu la bataille. Et quant au Duc de Guise, il consentit volontiers qu'il allast sur la frontiere, luy donnant en cela tout l'honneur qu'il pouvoit souhaiter, mais tres-peu de forces pour opposer à une si puissante armée: afin que ce Duc s'efforçant de la repousser, se precipitast dans quelque peril, ou que ne pouvant pas luy empescher l'entrée, il perdist beaucoup de cette reputation qu'il avoit acquise dans l'opinion des peuples. Pour l'armée Allemande, il se proposoit aussi d'y mettre si bon ordre, tant par ses pratiques secretes que par la force ouverte, qu'il rendroit ses efforts inutiles, & la dissiperoit toute ou la feroit perir, avant qu'elle perçast jusques dans le cœur du Royaume, ou en tout cas qu'il seroit assez fort avec le gros des troupes qu'il amassoit, pour l'arrester sur les bords de la Loire, & l'y ruiner par toutes sortes d'incommoditez; Qu'ainsi ayant deffait ses ennemis les uns par les autres, il demeureroit le seul maistre, & pourroit aprés cela restablir l'autorité Royale dans sa premiere vigueur. Mais cependant pour l'entretien de ses intelligences parmy les Capitaines Suisses & Allemans qui luy coûtoient bien cher, & pour celuy des grandes levées, qu'il estoit obligé de faire & qu'il faloit payer à poinct nommé, de peur de mécontenter les gens de guerre ou de faire crier les peuples, il avoit besoin de grandes sommes d'argent; & il n'y en avoit point du tout dans ses coffres. Les moyens ordinaires n'estoient point capables de luy en fournir, ce n'estoit pas le temps de faire des imposts, & ceux qu'on appelle Partisans voyant la confusion de ses affaires, luy dénioient ingratement de l'assister d'aucunes avances. Les plus sages luy conseilloient en sa necessité de faire degorger à ces sangsuës une partie du bien qu'ils avoient avalé, mais ils s'estoient mis à couvert, les uns sous les Charges & les Dignitez qu'ils avoient achetées, les autres sous quelques alliances: joint que plusieurs du Conseil les protegeoient, les plus puissans estant interessez avec eux, & les autres preoccupez de cette foible créance, que le Roy perdroit son credit s'il leur touchoit, & qu'à l'avenir il ne se trouveroit plus personne qui voulust traiter avec luy, s'il dépoüilloit ceux qui avoient gagné quelque chose à manier ses affaires. C'estoit neanmoins le plus seur moyen d'avoir de l'argent contant que celuy-là : au defaut duquel il se servit d'un autre bien plus dangereux, qui fut de se saisir des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, & d'arrester les gages des Officiers de Justice. Le Parlement blessé dans la detention de ses gages, mais encore plus sensiblement touché des larmes de tant de veuves & d'orfelins, dont le revenu consistoit en ces rentes, alla en corps au Louvre luy en faire de tres-graves remontrances; où il luy dit avec une genereuse hardiesse, Que les cris de ces miserables s'éleveroient au Ciel & demanderoient Justice à Dieu de ce qu'on leur arrachoit le pain de la main; Que ceux qui donnoient un si pernicieux conseil, estoient gens sans conscience & sans foy, & non pas vrais François, mais ennemis jurez de Sa Majesté & de la France; Qu'il seroit bien plus à propos & plus facile de prendre la somme qu'il demandoit sur les biens immenses des Partisans qui avoient renversé tout l'ordre des Finances, & qui de mal-heureux reptiles estoient devenus en peu de jours des monstres prodigieusement gros, que de la tirer par force de la misere du peuple. Aprés qu'il les eust entendus avec assez de patience, il leur répondit en peu de mots, Qu'ils se meslassent seulement de rendre mieux la Justice qu'ils ne faisoient, & qu'il en recevoit des plaintes à toute heure; que pour luy il sçauroit bien donner ordre à l'administration de ses Finances, & à la necessité de son peuple, sans qu'ils s'en meslassent. Et comme à quelques jours de là, ils vinrent luy reïterer les mesmes remontrances, ajoûtans qu'ils estoient resolus de n'aller plus au Palais s'il ne leur accordoit main levée de la saisie de ces deniers, il leur repartit en colere, *Qu'ils luy fissent donc donner main levée de la guerre, & qu'il voyoit bien qu'ils marchandoient à se faire tous mettre en un sac & jetter*

Comment il y veut proceder.

A besoin d'argent & ne sçait où en prendre.

On luy conseille d'en prendre sur les Partisans;

mais il arreste les rentes de l'Hostel de Ville, & les gages des Officiers.

Le Parlement luy en fait des remontrances.

Sa réponse.

dans la riviere; Paroles dont il se servit, parce qu'elles avoient esté dites par quelques Predicateurs seditieux, qui mutinant les peuples contre l'autorité Royale, tâchoient aussi à les soûlever contre le Parlement, qui en est le plus solide appuy. Au reste, ces moyens extraordinaires ne suffisant pas pour trouver la somme dont il avoit besoin, il y voulut encore employer celuy qui ne luy estoit que trop ordinaire de créer de nouveaux Offices, tant dans le Parlement que dans la Chambre des Comptes, & dans la compagnie de ses Secretaires; Dequoy il se promettoit de tirer promptement deux millions: dautant que, comme disoit Benoist Milon-Videville Intendant des Finances, quelque multitude que l'on en pust faire, il se trouveroit toûjours en France plus de fous que d'Offices.

Creation de nouveaux Offices pour avoir de l'argent.

Par ces fâcheux procedez le Roy excitoit davantage l'aversion des Parisiens, & irritoit la malignité de la Ligue, qui ne cherchoit que des sujets de le décrier. Sur les nouvelles de la venuë des Reistres, elle avoit dressé de nouveaux Statuts & sermens qu'elle envoyoit aux autres Villes du Royaume: où j'ay remarqué entre autres choses, qu'elle disposoit tout de telle sorte que les Princes Catholiques auroient l'honneur du commandement, mais que l'entiere administration des affaires luy devoit demeurer; qu'en termes implicites elle declaroit le Roy décheu de la Couronne, comme fauteur des Heretiques, qui faisoit venir les Reistres; & qu'elle disoit clairement que le Cardinal de Bourbon n'y pouvoit pas aspirer à cause de son rang, estant au de là du dixiéme degré, mais seulement en faveur de sa pieté & de son zele. Ses Predicateurs ne faisoient point de sermon qu'ils ne traitassent ce poinct, avec des loüanges excessives pour la Maison de Guise, & d'outrageuses invectives contre l'honneur du Roy. Dont la trop grande patience ayant laissé croistre leur insolence jusqu'au dernier poinct, les plus modestes mesmes, s'estoient, comme par contagion, infectez de ce venin: de sorte qu'il ne restoit plus sinon qu'ils fissent sonner le toquesin contre luy, comme il arriva au commencement de Septembre, pour une telle occasion. Le troisiéme jour de ce mois, le Curé de saint Severin nommé Prevost, estant en chaire, soit de partie faite & pour donner le signal de la sedition, soit sans autre dessein que de degorger sa bile, vomit toute sorte d'outrages contre le Conseil, & fut si insolent que de nommer le Roy tyran, ennemy du peuple & de l'Eglise. Ces blasphemes venus aux oreilles du Roy, firent sortir quelques menaces de sa bouche: ces menaces alarmerent les Ligueux, & le bruit s'épandit par la Ville qu'il vouloit jetter tous les Predicateurs dans la riviere. Là-dessus, afin de garantir celuy de saint Severin, Bussi le Clerc se mit avec sa compagnie en embuscade prés de cette Eglise dans le logis d'un Notaire nommé Hate. Il estoit facile d'abord de prendre ce factieux, avant que la populace fust plus échauffée; & c'eust esté un grand coup d'estat de le mener tout droit en Gréve luy & ses compagnons. Mais le Roy se contenta d'y envoyer un de ses Huissiers de chambre, qui estoit de la connoissance de Hate, pour sçavoir quel sujet les avoit émus: tellement que leur audace s'accroissant par cette tolerance aussi bien que leur nombre, ils retinrent cet Envoyé; Et ils repousserent encore avec plus d'insolence Jean Seguier Lieutenant Civil, que son integrité ne devoit pas moins rendre venerable que sa Charge. Ce vertueux Magistrat croyant qu'il estoit de son devoir de se saisir de ces mutins, manda quantité de Commissaires & de Sergens pour luy prester main forte: mais comme il vid que la plûpart estoient gagnez du costé de la Ligue, & que la commune se soûlevoit, il fut contraint de se retirer & alla en donner avis au Roy. Il n'oublia pas de luy representer, comme il devoit, la consequence que pouvoit apporter l'impunité de cette sedition; Le Chancelier luy representa aussi, Que le mal devenoit trop grand, pour estre plus long-temps dissimulé; Qu'il faloit prevenir ces extrémes inconveniens par une punition exemplaire de ceux qui se trouveroient assemblez chez Hate; & que s'il ne reprimoit de bonne heure l'insolence du peuple de Paris, il luy feroit quelque escapade, d'où l'on auroit bien de la peine à le ramener dans le devoir. Comme il luy remontroit ces choses avec tant de force & de courage, qu'il commençoit à l'émouvoir, par mal-heur arriva Villequier Gouverneur de Paris, qui avoit accoûtumé d'excuser toûjours les Parisiens, & de rabroüer rudement ceux qui venoient rapporter au Roy quelque conjuration de la Ligue; ce qu'il ne faisoit point pour d'autre raison, à ce que je croy, que parce qu'il craignoit que ces alarmes ne forçassent ce Prince de sortir de son oysiveté dans laquelle il sçavoit bien le gouverner, & où il estoit si fort plongé luy mesme, que tout ce qui la troubloit tant soit peu, luy sembloit aussi choquer son repos & sa fortune. Cet homme resolu & fort

Nouveaux Statuts & sermens de la Ligue.

Predicateurs seditieux.

L'un d'eux l'appelle tyran, &c.

Bussi le Clerc vient en armes se loger prés de S. Severin, pour defendre ce Predicateur.

Le Roy n'y pouvoit pas de bonne so te.

Remontrance de Chiverny & de Seguier sur cela.

Villequier rabat leur conseil & le tourne en raillerie.

en paroles, tourna facilement en raillerie tous les avis de Chiverny & de Seguier, assurant le Roy que sa presence avoit comblé les Parisiens de trop de richesses & de bienfaits, pour estre méconnoissans jusqu'au poinct de se revolter contre luy; Et sur ce que Chiverny insistoit qu'il y avoit quelque grande conjuration, & sembloit montrer au doigt la fumée & les estincelles du furieux embrazement qui se couvoit dans cette grande Ville, il luy répondit en se mocquant, *Qu'il ne faloit pas se mettre en peine de si peu de chose, & qu'il n'en alloit pas moins boire ses quatre coups à disner*; c'estoit son ordinaire. Cependant la sedition croissoit toûjours & s'estendoit d'un quartier à l'autre: le Roy qui l'avoit negligée, y envoya sur le soir Lugoly Lieutenant du grand Prevost avec ses Archers. Il n'en estoit plus temps, & ce remede ne pouvoit avoir que le mesme effet qu'un peu d'eau jettée sur un grand feu: Boucher Curé de Saint Benoist ayant fait sonner le toquesin, tout le quartier de l'Université courut sus à ces Archers, & les repoussa bien viste au delà des ponts. La colere du Roy fut sans doute aussi violente que juste pour un affront si sensible: il falut neanmoins, puis qu'il ne pouvoit pas s'en vanger sans courir risque d'en recevoir un plus grand, qu'il dissimulast tout doucement son déplaisir. Il parut le lendemain en public, avec un visage serain & caressa mesme les boute-feux de la sedition, comme s'ils luy eussent rendu quelque signalé service. La Ligue triompha du succez de cette émeute comme d'une insigne victoire, & la nomma toûjours depuis *l'heureuse journée de Saint Severin*. Mais ceux qui avoient quelque affection pour l'autorité Royale, ou pour sa personne, ne pouvoient souffrir ce lasche abaissement; & comme ils croyoient qu'il estoit en un perpetuel danger parmy les boutades de cette populace effrenée, ils taschoient au moins de luy persuader qu'il en devoit sortir, & aller se faire voir dans son armée. Où ils s'imaginoient qu'il regagneroit peut-estre l'estime & l'honneur qu'il avoit autrefois acquis à Jarnac & à Montconcour: de sorte que ceux qui le méprisoient avec son chapelet & son habit de Penitent, se prosterneroient devant luy lors qu'ils le verroient revenir victorieux, le casque en teste, & l'épée à la main. Villeroy estoit aussi l'un de ceux qui l'en pressoient le plus, tant à cause qu'estant fort zelé pour la Religion Catholique, il croyoit que sa presence estoit necessaire pour la deffaite des Allemans, que parce qu'il esperoit trouver plus facilement à la campagne les occasions de luy faire voir le Duc de Guise, & de le remettre bien avec Sa Majesté.

La sedition croist.

Le Roy est contraint de dissimuler.

Ses bons serviteurs le pressent de sortir de Paris & d'aller en son armée.

Tandis que les uns & les autres par leurs persuasions, s'efforçoient de le faire monter à cheval, le Duc de Lorraine, qui s'estoit ouvertement declaré du party dans la vaine esperance que la Reine-Mere luy donnoit de faire tomber la Couronne à ses enfans, craignant la cheute de ce gros torrent qui menaçoit ses terres toutes les premieres, avoit donné ordre de lever quatre mille Reistres, & douze cens Lanciers Italiens; de plus, le Duc de Parme suivant les termes d'une confederation qu'ils avoient ensemble, luy avoit envoyé douze cens chevaux d'Artois & de Hainaut commandez par Philippe de Croüy-Haurec, & six Enseignes de gens de pied de Wallons que conduisoit Marc de Rie-Varambon. Mais outre que ce secours n'estoit pas prest, il ne luy sembloit pas assez fort pour défendre son païs: c'est pourquoy ayant avis que les Allemans approchoient, il manda au Duc de Guise de se haster. Ce dernier prevoyant bien que ces troupes ne seroient ny completes ny arrivées à temps, avoit appellé tous ses amis, fait quelques levées avec les deniers des Parisiens, & outre cela emprunté trois cens chevaux moitié Albanois moitié Italiens du Duc de Parme, & pareil nombre de Jean de Montluc-Balagny Gouverneur de Cambray, qui s'estoit depuis peu rangé à l'abry de la Ligue, pour s'approprier cette Seigneurie par la faveur de sa protection. Toutes ces troupes neanmoins jointes à celles que pouvoit avoir le Duc de Lorraine, ne faisoient en tout que douze mille hommes, dont la moitié estant necessaire pour la garde des places frontieres de son Duché, ils n'en pouvoient mettre aux champs que six mille, nombre bien petit en comparaison de cette puissance dont le Duc de Guise s'estoit toûjours fait fort envers la Ligue, se vantant d'ordinaire, comme un autre Pompée, qu'au premier coup de trompette, il assembleroit quatre-vingt mille hommes sous ses Enseignes. Dans celle des Allemans il n'y avoit pas moins de six mille Reistres, divisez en vingt-neuf Cornetes, cinq mille Lansquenets tous armez de corselets & de piques, & seize mille Suisses en trente-six Enseignes (Il en estoit déja passé quatre mille en Dauphiné pour renforcer Lesdiguieres) Il y avoit outre

Le Duc de Lorraine arme pour se défendre des Reistres.

Mande le Duc de Guise.

Leurs forces sont bien petites en comparaison de leurs bravades.

Armée d'Allemagne avec les François, estoit presque de trente cinq mille hommes.

cela deux mille hommes de pied, & quatre cens chevaux François, que Guillaume Robert Duc de Boüillon & Jean Robert Comte de la Mark y amenerent. Tellement que dans la reveuë qui en fut faite prés de Strasbourg, on y compta prés de trente-deux mille hommes, bons Soldats & bien equipez; sans compter deux mille autres François qui s'y joignirent peu de temps aprés, & dix-huit cens que Chastillon y amena. Le Comte de la Mark menoit l'Avant-garde, le Baron de Donaw commandoit les Reistres, le Docteur Scrohel les Lansquenets, Antoine de Vienne-Clervant estoit Colonel des Suisses, Jean de Chaumont-Guitry & Loüis Rhomf Alleman faisoient la Charge de Mareschaux de camp, Isaac de Moüy-Vaudré celle de Colonel de l'Infanterie Françoise, N. de Cormont-Villeneuve & Lours en conduisoient les deux meilleurs Regimens, Jean de Bouq, Nicolas de Berneldorf, & François de Dommartin, estoient les plus renommez entre les Colonels Allemans.

Manquoit d'union & de Chef autorisé.

Il manquoit seulement à un si grand Corps, un Chef qui fust assez fort & assez autorisé pour le bien conduire, & pour faire mouvoir tous les membres par un mesme esprit. Casimir avoit promis aux autres Princes Protestans de prendre cette charge, & s'estoit fait donner quarante mille écus pour l'entretien de sa table: mais comme il arrive quelquefois, que le desir d'amasser du bien saisit les Grands, lors qu'ils croyent déja avoir acquis beaucoup d'honneur, ce Prince fut facilement induit par quelque mauvais conseiller de commettre un Lieutenant en sa place, afin de pouvoir serrer l'argent dans ses coffres, & d'épargner par mesme moyen de la dépense, & de la peine. Il choisit donc pour cette Charge Fabian de Donaw Gentil-homme natif de Prusse, fort vaillant & fort adroit, qui s'estoit déja signalé en quelques occasions: qui avoit plus de courage que d'experience, mais cettes moins de qualité, quoy qu'il fût de noble maison, qu'il n'en faloit pour donner du respect à ceux qui devoient dépendre de luy. Le Roy de Navarre avoit nommé pour son Lieutenant general le Duc de Boüillon, auquel toute l'armée devoit obeïr: mais la jeunesse de ce Seigneur estant peu honorée des Allemans, il estoit contraint de deferer beaucoup au Baron de Donaw; de là s'ensuivirent aussi-tost des jalousies pour le commandement, des contrarietez dans les opinions, & des piques, par consequent une confusion & un desordre extrême qui empeschoient de former de bons desseins, ou de les executer quand on les avoit resolus. Et cette mesintelligence, au lieu d'estre assoupie par les soins de ceux qui devoient avoir plus de sagesse & de maturité, estoit entretenuë par leur faute, & de plus en plus allumée par leurs jalousies particulieres. Car le conseil qu'on avoit donné au Duc de Boüillon (qui estoit composé de Jean de Chaumont-Guitry, de Guillaume Stuart-Vesines, de François d'Angennes-Montloüet, de Philippe Laffin-Beauvais-la Nocle, de N. de Damas-Digoine, & de quelques autres) n'estoit jamais d'accord ensemble, à cause des pointilles d'entre Montloüet & Guitry: ce dernier estant fort presomptueux & se piquant d'estre plus habile homme que l'autre, qui l'estoit en effet; & ceux qui avoient les principales Charges, comme ce mesme Guitry, Clervant, Moüy & Chastillon, ne pouvoient compatir ensemble. Parmy cette discorde il y avoit encore de la trahison meslée: car quelques-uns d'entre ceux qui avoient part aux deliberations, donnoient avis de tout aux Princes Lorrains, & traversoient les meilleurs conseils, ou les tournoient à l'avantage de l'ennemy. Le plus dangereux de tous estoit un Michel de la Huguerie, esprit mercenaire, double, malicieux, & à l'imprudence duquel il n'y avoit rien de pareil que sa lascheté. Cet homme ayant esté autrefois Pedagogue, estoit parvenu, je ne sçay comment, auprés du Prince de Condé, qui l'avoit premierement choisi pour son Secretaire, & par sa recommandation, l'avoit fait envoyer auprés de Casimir, pour servir comme d'interprete & de mediateur à accommoder les differends qui naistroient entre les Allemans & les François.

Casimir qui la devoit commander mit le Baron de Donaw en sa place.

Le Duc de Boüillon y estoit Lieutenant general pour le Roy de Navarre.

Jalousies & piques entre les Chefs.

Infidelité de la Huguerie.

Quoy que cette grande armée fût ainsi travaillée au dedans de deux maux trespernicieux, neantmoins le Duc de Lorraine, qui du commencement avoit resolu de luy fermer les détroits du mont de Voge, ne voulut point exposer ses gens à sa premiere démarche, mais la rappella pour couvrir les Villes de son païs: tellement que sans avoir autre peine, que de debarrasser les chemins creux de cette montagne proche de Phaltsbourg, que les Lorrains avoient remplis de grands arbres abbatus, elle vint se camper le dernier jour du mois d'Aoust devant Sarpruch ville qui a pris son nom du pont qu'elle a sur la riviere de Sar. Le Gouverneur Gentil-homme Lorrain la rendit fort lâchement aux coureurs de l'ennemy; &

Le Duc de Lorraine n'ose empescher cette armée de passer le mont de Voge.

Elle prend Sarpruch & entre dans son païs.

de cette sorte l'entrée du païs estant ouverte il n'y avoit personne qui n'en creust voir la ruine devant ses yeux. Mais tant s'en faut qu'ils pussent attaquer les bonnes villes, qu'ils recevoient affront devant les moindres bourgades : le Gouverneur de Blamont plus resolu que celuy de Sarpruch, se mocqua de leurs vains efforts, le Duc de Guise assura le riche bourg de saint Nicolas dont ils s'estoient promis le pillage, à cause qu'il n'avoit aucun rempart que le canal tortueux de la riviere de Meurte guéable en plusieurs endroits; & Christofle d'Ossonville Colonel de l'Infanterie Lorraine, luy répondit de Luneville qu'il avoit fortifiée à la haste : de sorte qu'en tous ces endroits ils firent connoistre que leur vigueur n'égaloit pas leur multitude. Aussi le Duc de Guise qui sçavoit bien la cause de leur impuissance, qui d'ailleurs s'assuroit sur sa fortune, brûloit d'envie de les combattre ; & les ayant tastez en diverses rencontres, se confirmoit de plus en plus dans l'opinion qu'il avoit de les pouvoir deffaire. Le Duc de Lorraine au contraire qui estoit plus avant dans l'âge, & sur les terres duquel cette partie se fust joüée avec beaucoup de hazard pour luy, retenoit l'ardeur de son parent, & trouvoit bien plus seur d'écarter cét orage par des pratiques secretes, que de l'irriter par de dangereux combats. Il se servoit à cela de l'entremise de la Huguerie, qui dans le conseil du Duc de Boüillon opinoit avec beaucoup d'emportement, qu'il faloit s'abstenir de toucher aux terres de ce Duc, tant en consideration du voisinage & de l'alliance qu'il avoit avec le Prince Palatin, que de ce qu'il estoit membre du S. Empire : Il ajoûtoit à cela, qu'ils avoient fait cét armement pour la défense de la Religion, & en consideration du Roy de Navarre; partant qu'il n'y avoit rien de plus pressé que d'aller joindre ce Roy, Qu'il les attendoit avec impatience, & qu'il estoit déja sur le bord de la Loire, d'où il leur tendoit la main. Mais les autres ne pouvoient s'accorder à son opinion, & disoient que veritablement cette armée avoit esté levée pour le secours de la Religion, & du Roy de Navarre; mais qu'il n'estoit pas besoin qu'elle s'avançast jusques dans le cœur de la France, ny qu'elle se mît en peine de le joindre, puisque sans passer plus outre elle pouvoit achever la guerre tout d'un coup en accablant le Chef de la Maison qui en estoit cause : lequel d'ailleurs ils ne devoient point épargner, parce que s'estant tenu neutre les autres fois, il s'estoit declaré celle-cy, & s'estoit mêlé si avant dans la querelle ; Que la tige estant arrachée toutes les branches perdroient aussi tost leur vigueur & leur force ; & que c'estoit imprudence de frapper un ennemy autre part que par la teste, quand il l'avoit découverte. De plus, disoient les François à qui il restoit quelque tendresse pour la France, puis qu'on avoit moyen de faire tomber sur leurs ennemis tous les mal-heurs & toute la haine de la guerre, & qu'on pouvoit se venger d'eux de dessus la frontiere, qu'estoit-il besoin d'aller porter la desolation jusques dans les entrailles de la patrie, & de provoquer la malediction des peuples, desquels ils recherchoient la bien-veillance, avec tant de peine ? Ils fermoient ces raisons, qui n'estoient certes bonnes que pour les jugemens des-interessez, dont le nombre estoit le plus petit, par un autre qui devoit plus émouvoir ceux qui aimoient le butin : ils comparoient la richesse & l'abondance de la Lorraine, qui joüissant depuis si long-temps des douceurs de la paix, abondoit en commoditez, en vivres & en argent, à la miserable pauvreté, & à la desolation de la Champagne & des autres Provinces de France, qui depuis vingt ans estoient tellement mangées par les gens de guerre, par les tailles, & par les maletostes, qu'à peine y trouveroient-ils de la paille pour se coucher. Or la multitude de ceux que la licence & le pillage avoit amenez à cette guerre estant la plus grande, cette consideration fut aussi la plus forte, & l'armée se mit à fourrager le plat païs, tout à son aise. Ces courses ayant duré prés de quinze jours, les Lorrains, qui jusques-là s'estoient contentez de les harceler avec quelques legeres escarmouches & de les prendre seulement à l'écart, furent si fort enhardis par le Duc de Guise qu'ils joignirent leurs troupes, & resolurent de leur faire teste à la campagne. Le Duc de Lorraine commandoit l'armée en personne, accompagné du Marquis de Pontamousson son fils, du Comte de Salm son Favory, & de Bassompierre : Guise menoit l'avant-garde, & la Chastre estoit Grand Maréchal de Camp. Les ennemis estant auprés de Charme & de Bayon sur la Moselle, où les pluyes continuelles de trois jours les avoient retenus, la Chastre eut ordre d'aller prendre les logemens à S. Vincent, c'est un grand bourg à quatre lieuës plus bas qui a un pont sur la petite riviere de Colon, bien proche d'où elle décharge ses eaux dans la Moselle, qui baigne aussi ce bourg d'un costé. Il estoit

Le Duc de Guise brûloit de les combattre, le Duc de Lorraine ne vouloit pas,

& tâchoit de l'éloigner par les amis secrets qu'il avoit dans le Conseil de guerre.

Raisons de la Huguerie en sa faveur.

Raisons contraires des autres.

qui sont suivies d'abord & le plat païs de Lorraine ravagé.

Les Princes Lorrains mettent leurs troupes en corps d'armée.

fort peuplé, & d'assez grande estenduë, en partie situé sur une coline & en partie descendant jusqu'à la Moselle, entouré en quelques endroits de murailles, en d'autres seulement de hayes. L'avenuë par où les Allemans pouvoient y aborder estoit fort estroite, resserrée d'un costé par les deux rivieres, & de l'autre par une coline, dont le penchant est planté d'un vignoble entrecoupé de hayes, & le sommet couvert d'un bois fort épais qui alloit jusqu'à Toul.

Approchent l'armée des Confederez à S. Vincent, où le Duc de Guise se trouva engagé bien avãt.

Les pluyes avoient esté grandes depuis plusieurs jours, à cause dequoy les eaux estant grossies, & les terres de cette contrée, qui sont fort grasses, detrempées & fangeuses, le Duc de Guise s'imaginoit que les rivieres ne seroient point guéables. Sur cette créance Rosne & Swarcebourg s'estoient allez loger à Acragne & Pouligny sur les bords du Colon avec la cavalerie legere: mais lors qu'il arriva à S. Vincent, il sceut qu'ils estoient en armes, parce que les ennemis marchoient vers la Haroelle chasteau appartenant à Bassompierre: neanmoins il passa le pont & s'avança pour les reconnoistre, accompagné de la Chastre, de Bassompierre, de Charles de Balsac-Dunes, montez seulement sur des courtauts, & sans armes: mais à peine eut-il fait mille pas qu'il apperçoit des coureurs à droit & à gauche qui luy vouloient couper chemin par derriere. Ce fut à luy de repasser bien viste le pont; deux Cornettes des Reistres le suivirent pesle-mesle, & gagnerent le pont, mesme partie de son bagage; luy sans s'estonner monte sur la coline, de laquelle ayant consideré leur ordre & connoissant que son avant-garde estoit trop avancée pour avoir le temps de se retirer avec seureté, il prend un hardy conseil de l'extrémité de ce danger. Il range promptement en bataille trois cens chevaux legers & cent arquebusiers à cheval. Les ennemis regardant leur brave contenance font alte: puis aprés qu'ils se sont entre-morguez quelque temps ayant un ruisseau entre deux, Rosne & la Rouë par l'ordre de ce Duc vont à la charge sur eux, avec autant d'asseurance que s'ils eussent esté soûtenus de toute leur armée: de sorte qu'ils les repoussent au de là du pont; mais arrivant deux autres gros escadrons, ils sont bien-tost repoussez.

Sa presence d'esprit & son courage le tirerent de ce danger avec honneur.

Le Duc de Guise regardoit toute cette meslée de dessus la coline, bien en peine de ce qu'il devoit faire: ceux qui estoient auprés de luy, le pressoient de s'oster de là & de mettre sa personne en seureté, laissant le reste à l'avanture; mais c'estoit une espece de fuite, & il ne pouvoit se resoudre à abandonner dans le peril ceux qu'il y avoit engagez. Il se met donc sur la retraite avec cent chevaux seulement, & commande aux autres de gagner la plaine estroite qui est au deçà du pont saint Vincent, entre la Moselle & le Colon. Cet ordre donné il monte la coline qui estoit fort roide, & tandis que les Allemans qui l'avoient suivy, reprennent un peu haleine, il descend dans une petite valée: d'où comme ils l'ont perdu de veuë, il tourne à gauche & revient passer le Colon par un gué qu'il rencontre heureusement, faisant comme le lion qui ne s'enfuit jamais tandis que les Veneurs le peuvent voir, mais court aussi fort qu'un liévre, lors qu'il a gagné quelque détour, où il croit n'estre plus apperceu. Il passa mesme tout du long des troupes Suisses ennemies, si bien qu'ils croyoient que ce fût leur Cavalerie Françoise: mais lors qu'ils l'eurent reconnu, ils se mirent aprés luy si vigoureusement qu'il ne leur eust pas échapé, si une centaine d'arquebusiers que la Chastre avoit logez dans un moulin proche du gué, ne se fussent opiniastrez à le défendre, & n'eussent par ce moyen racheté leur General avec la perte de leur propre vie. Cependant qu'il amusoit ainsi les Allemans, le gros de l'armée estant arrivé s'estoit rangé en bataille, & le Marquis d'Aurec avoit de telle sorte déployé sa Cavalerie sur un costeau au dessous d'un bois, qu'il laissoit croire, qu'il y en avoit de plus cachée qu'il n'en paroissoit. Le Colonel Cloth, & Guitry, Mareschal de Camp, vouloient neantmoins pousser leur pointe, & l'attaquer de toutes leurs forces: mais Loüis Romf, soit par jalousie, parce que ce conseil avoit esté pris sans luy, soit que son opinion fust telle, ne trouva pas à propos d'aller charger les ennemis sur un haut parmy des hayes. Les autres Capitaines Allemans s'en tinrent à son avis, & conclurent qu'il faloit faire venir l'artillerie pour les déloger de ce poste: les Lorrains se défians de ce dessein couvrirent leur crainte par une brave contenance & par de gaillardes escarmouches tout le reste du jour, puis décamperent le lendemain de grand matin. Quelques-uns soupçonnerent la Huguerie de leur avoir envoyé cet avis, & blasmerent son infidelité: mais on loüa fort la prudence du Duc de Lorraine, lequel faisant reflexion sur le hazard où il avoit mis son païs, & considerant que la seule mes-intelligence d'entre ses ennemis, luy avoit sauvé ce jour-

là

là son armée, d'où dépendoit le salut de son Etat, ne voulut plus tant donner à la fortune, & crût que le mieux qu'il pouvoit faire, c'estoit de conserver ses places, où il avoit fait serrer tout ce que les païsans avoient de meilleur.

Ce conseil se trouva bien-tost aussi heureux que sage : car le principal sujet qui retenoit l'armée en Lorraine, sçavoir l'abondance du païs, estant manqué tant par les grands dégasts que ses soldats firent des vivres, que par l'ordre que le Duc avoit mis à rompre les fours & les moulins, elle fut plus facilement induite à en déloger par les persuasions de la Huguerie. Les avis estoient fort differens pour la route qu'elle devoit prendre : les Allemans qui ne demandoient que les païs gras & fertiles, avoient envie de passer par Sedan & de descendre le long de la riviere de Seine jusqu'en Picardie. Leurs raisons estoient qu'ils tireroient beaucoup de commoditez de Sedan ; qu'ils y changeroient l'équipage de leur artillerie qui estoit fort harassée ; & qu'ils pourroient recevoir de nouveaux secours d'Allemagne : ce qu'ils ne devoient point esperer, s'ils s'engageoient au delà de tant de rivieres qui se trouvent de l'autre costé. Le Duc de Boüillon, dont les terres estoient comme investies par les places dont le Duc de Guise s'estoit saisi dans la Champagne & païs de Verdun, insistoit fort que cette opinion fust suivie, afin de se delivrer de ces fascheuses conjonctures : il disoit qu'on le luy avoit promis ainsi, & que sur cette parole il s'estoit engagé à de grands preparatifs de munitions & d'artillerie ; d'ailleurs que son propre salut l'obligeoit de pourvoir à la seureté de ses places, avant que de s'en éloigner. D'autres au contraire, desquels estoit la Huguerie, s'opiniastroient qu'il faloit tirer droit à la riviere de Loire, parce qu'ils avoient cét ordre là du Roy de Navarre. Enfin cette derniere route ayant esté resoluë, l'armée entra dans les terres de France le dix-huitiéme de Septembre, & fit son premier logement à Saint Urbain dans la Principauté de Joinville. Le Duc de Lorraine la poursuivit jusques sur la frontiere avec le Marquis d'Haurec, mais l'un & l'autre demeurerent à Ligny en Barrois, parce qu'ils craignoient d'offenser le Roy s'ils fussent entrez à main armée sur ses terres, sans y avoir esté appellez expressément par luy-mesme. Quant au Duc de Guise, estant desormais libre & ne dépendant plus dans ses entreprises que de l'occasion, il vint à Bar sur Aube avec trois mille arquebusiers & cinq cens chevaux ; de là il donna ordre à la Chastre de se retrancher sur les guez des rivieres de Seine & d'Aube, se vantant que les ennemis ne les passeroient pas qu'il ne leur en coustast une partie de leur bagage.

Quelle cause fait déloger l'armée de Lorraine.

Diverses routes qui furent proposées dans le Conseil de guerre.

Celle de venir passer la Loire est resoluë.

Duc de Lorraine n'entre point en France aprés eux, mais seulement le Duc de Guise.

Tandis qu'ils estoient répandus par le Bassigny, il leur vint nouvelles que Chastillon estoit arrivé en Lorraine avec quinze cens hommes de pied & trois cens chevaux, mais qu'on le tenoit assiegé dans le Chasteau de Gresille. Ce Seigneur servant son party avec un zele des-interessé, mais avec une haute reputation, qui promettoit d'égaler avec le temps celle de son pere, n'avoit pas fait moins de jaloux de son credit que d'admirateurs de sa vertu : les Seigneurs Religionnaires & les Magistrats de leurs Villes de Languedoc le redoutoient, parce que son exemple & son autorité reprimoient la licence des uns & la grivelerie des autres ; Montmorency mesme craignoit qu'il ne partageast avec luy le commandement de la Province : tellement qu'ils traversoient secretement tous ses desseins, & taschoient d'obscurcir le lustre de ses actions. Ce fut le sujet en partie qui l'obligea d'aller joindre l'armée confederée, afin d'y acquerir de la gloire qui ne fust pas si sujette à l'envie, & de s'éloigner pour un temps de ceux à qui il faisoit ombrage. Les mesmes firent joüer encore divers ressorts pour empécher ses levées & retarder son voyage, afin de le rendre inutile : mais nonobstant tous leurs artifices, il assembla prés de deux mille hommes, & partit au commencement d'Aoust. Avec ces troupes il passa par le Dauphiné, où il sejourna quelque temps pour assister Lesdiguieres ; de là par les terres de Savoye, & par Geneve, puis par la Franche-Comté, d'où estant enfin arrivé en Lorraine, il chemina trois jours sans avoir pû sçavoir des nouvelles de l'armée : si bien qu'il se resolut de prendre pied en ce païs là, & d'envoyer de tous costez pour luy donner avis de son arrivée, afin qu'on luy envoyast quelque cavalerie pour l'escorter. Saint Auban son Lieutenant surprit donc le Chasteau de Gresille, & logea ses troupes dans le bourg, qu'ils fermerent de barricades : mais le troisiéme jour sur le soir ils eurent avis par leurs sentinelles perduës que les ennemis venoient à eux : c'estoient quatorze cens arquebusiers & huit cens chevaux conduits par le Marquis de Varambon ; qui ayant esté empeschez par une petite pluye de donner dés le soir mesme, le firent le lendemain à Soleil

Arrivée de Chastillõ avec ses troupes en Lorraine.

Se saisit du Chasteau de Gresille.

levant. La faute que les François avoient commise de n'avoir pas retiré leur bagage & leurs malades dans le Chasteau dés la nuit, les pensa jetter dans une grande confusion : car quoy qu'ils n'eussent point envie de tenir le Bourg, ils furent obligez de s'y opiniastrer pour ne les pas abandonner. Les ennemis s'en estans apperceus s'efforcerent de leur couper le chemin de la retraite, ce qu'ils eussent fait aisément, une Compagnie de Lanciers ayant déja rompu leur file, si la mort du Cornete qui les conduisoit ne leur eust abbatu le courage. Le danger où ils se virent ensuite, estant assiegez par le Marquis de Varambon, fut encore plus grand, mais le moyen qui les en délivra fut aussi extraordinaire. Comme ce Marquis faisoit déja dresser des gabions pour mettre ses pieces en baterie, qui eussent en deux heures fait bréche, il entendit tirer quatre coups de canon au Chasteau de la Motte : ce qu'ayant pris pour un signal de la marche de l'armée Allemande, il fut saisi d'une terreur panique & laissa là les François : qui pourtant demeurerent encore en grandes inquietudes trois jours durant, de ne voir paroistre aucun secours. Cependant les Chefs de l'armée avertis qu'ils estoient là, y envoyerent sept Cornetes de Reistres, & deux de Cavalerie Françoise conduites par le Comte de la Mark : lequel sur l'avis qu'il eut que le Duc de Lorraine tournoit la teste vers ce Chasteau, fit une grande diligence pour y arriver le premier, & les ayant tirez du danger les ramena dans le Bassigny avec une pareille vitesse ; mais qui luy fut mortelle, parce qu'il s'échauffa de telle sorte en ce voyage, qu'avec quelque legere indisposition qu'il avoit déja, il en tomba dans une fiévre chaude dont il mourut huit jours aprés.

Varambon l'y assiege.

Terreur panique luy fait lever le siege.

Comte de la Mark retourne à son secours : meurt peu aprés.

Aprés que l'armée eut sejourné dix ou douze jours dans le Bassigny, elle s'avança vers la source de la riviere de Seine, où elle arriva dans quatre jours & la passa au dessus de Chastillon, sans attaquer la Ville, parce que la Chastre estoit dedans avec trois mille hommes : avec lesquels il ne pût s'empescher de taster leur Arrieregarde, mais ce fut avec plus de courage que de succez. De là ayant logé à Laigne, où elle sejourna deux jours pour la mort du Comte de la Mark, elle vint à Ancy le franc & à Tanlay, avec une demarche fort pesante à cause du grand embarras de son bagage, mais non moins confuse, pour les discordes & les contrarietez qui l'empeschoient de se mouvoir & d'agir librement. Cela donna la hardiesse au Duc de Guise de la serrer de fort prés du costé du Senonnois, comme le Duc de Mayenne la pressoit du costé de la Bourgogne ; Et il s'engageoit quelquefois si avant dans leurs troupes, qu'il ne s'en fust jamais developé comme il faisoit, si leur mesintelligence n'eust rendu sa temerité heureuse. Ce que reconnoissant eux-mesmes, ils prirent une fois resolution entr'eux de l'attirer en quelque endroit où ils pussent l'investir ; L'occasion s'en presenta plus d'une fois, mais ils ne purent jamais s'accorder sur les moyens qu'il y faloit tenir. Comme ils eurent passé l'Yonne à Mailly la Ville, & qu'ils estoient à Arsi, d'où ils pouvoient prendre leur route vers le cœur du Royaume en passant la riviere de Loire en quelque endroit, ou bien remonter le long des rives de ce fleuve, ils y trouverent Loüis de Harlay-Monglas envoyé du Roy de Navarre, qui leur apportoit des asseurances de la marche de ce Prince pour venir au devant d'eux, & ordre de passer la Loire. Ce qui sembloit bien aisé pour lors, dautant qu'elle estoit fort basse en plusieurs endroits, principalement au gué de Neuvy qu'ils avoient devant eux, & que le Roy n'estoit pas encore arrivé, ny toutes ses troupes assemblées, comme elles furent quatre ou cinq jours aprés. Ils receurent neanmoins cette proposition avec bien peu d'obeïssance, & répondirent par la bouche de la Huguerie ; & mesme, comme l'on croit, par sa suggestion, qu'ils ne vouloient pas s'engager plus avant dans la France. Au refus de cela, on leur proposa de remonter dans le haut païs : mais la longueur de cette route, les mauvais chemins du Nivernois, & la sterilité du Morvan, les estonnoient : joint qu'il y avoit à craindre que les Suisses approchant si fort de leurs maisons, ne fussent tentez plus facilement de se debander. Tellement que dans ces difficultez ils ne voulurent deliberer autre chose, sinon de marcher toûjours, en attendant que l'occasion leur montrast elle-mesme le chemin qu'ils devoient suivre.

L'armée confederée s'avance vers la source de la riviere de Seine.

Passe l'Yonne à Mailly la Ville.

Monglas la vient trouver de la part du Roy de Navarre.

Elle ne prend point de prompte resolution.

C'estoit pitié de voir alors ce miserable Royaume gemissant sous le faix insupportable de tant d'armées qui le ravageoient sans misericorde. Car le Duc de Joyeuse en conduisoit une en Guyenne, le Roy de Navarre y en avoit une autre, Matignon une troisiéme ; Montmorency & Lesdiguieres en levoient une en Languedoc & Dauphiné ; le Prince de Conty rallioit tout ce qu'il pouvoit d'hommes dans l'Anjou & païs du Mayne ; cette armée estrangere semblable à un essain de sau-

La France toute converte de gens de guerre.

terelles, devoroit toutes les contrées par où elle passoit ; & celle du Roy qui s'estoit ramassée de toutes les Provinces, avec le desordre & les pillages qui sont ordinaires dans un temps de licence, ravageoit ces riches païs qui sont depuis Orleans jusqu'à Nevers. Quelques Capitaines de l'armée Confederée avoient un dessein sur la Charité, passage ordinaire des Reistres & fort commode ; mais pour avoir tardé un jour, & pour avoir laissé eschapper deux hommes de cette Ville qui sous couleur de demander une sauve-garde estoient venus dans dans l'armée pour espier sa marche, ils trouverent à leur arrivée toutes les murailles bordées d'Arquebusiers, & trois Regimens en embuscade : de sorte qu'ils couroient risque d'y demeurer, si Chastillon ne se fût avancé pour les degager. De là elle vint loger à l'entour de Cosne, en resolution de chercher un gué à Neuvy ou en quelque autre endroit ; mais le Roy estoit en personne de l'autre costé de la riviere avec quatre mille chevaux François, autant d'Allemans, dix mille hommes de pied de ses sujets, & huit mille Suisses, accompagné du Duc de Montpensier, dont les troupes s'estoient jointes aux siennes, du Duc de Nevers, du Duc d'Espernon, des Maréchaux d'Aumont & de Rais, de la Guiche grand Maistre de l'Artillerie, de Villeroy, de Chiverny, bref des plus grands Seigneurs du Royaume ; & pour effacer la mauvaise opinion que l'on avoit conceuë de la mollesse de son courage, il ne campoit que sous des tentes, & ne parloit plus que de donner bataille.

Ce Prince excité enfin par le bruit de tant de trompettes, reprenant un peu de ce noble feu qui l'avoit animé à Jarnac & à Montcontour, estoit sorty de Paris vers la my-Octobre, pour se rendre dans son armée. A quoy certes il pût bien estre poussé par le conseil de quelqu'un de ceux qui estoient auprés de luy, dont les uns & les autres se voulurent donner la gloire : mais il y fut bien plus porté par deux autres motifs fort pressans, l'un estoit la jalousie du Duc de Guise, lequel harcelant à toute heure cette grande armée d'Estrangers avec une poignée de gens, commençoit à faire paroistre qu'il estoit capable de la ruiner luy seul ; l'autre estoit la seditieuse humeur des Parisiens, parmy lesquels il se croyoit bien moins en seureté que dans le milieu de l'armée. Avant que de sortir du Louvre il avoit déja employé tous les moyens qu'il avoit estimez capables de demembrer ce redoutable Corps sans coup frapper : de sorte qu'il croyoit qu'il ne pouvoit pas subsister encore long-temps, ny aller fort loin. Car il avoit premierement mandé au Duc de Joyeuse, qu'il empeschast le Roy de Navarre de le joindre, & qu'il se mist toûjours au devant de ce Prince au hazard mesme d'une bataille, s'il ne pouvoit pas l'arrester autrement. Il avoit en second lieu donné ordre de traiter avec les Cantons Protestans, pour les obliger à rappeller les Suisses, qui avoient pris les armes pour le Roy de Navarre, & avec cela de gagner les Officiers de leurs troupes les plus remuans, pour débaucher les autres ; qui estoient déja fort degoustez de ce voyage, non seulement pour les incommoditez qu'ils commençoient à souffrir, mais aussi pour le mauvais succez que leurs compagnons avoient eu en Dauphiné, ainsi que nous le dirons en son lieu. Sa Majesté avoit au mesme temps commandé que dans les païs par où cette armée devoit passer on eût à rompre tous les fours & les moulins, à serrer tous les grains & les provisions dans les lieux de defense, à brusler les fourrages qu'on ne pourroit assez tost retirer ; & sur tout on avoit defendu à peine de la vie à tous tailleurs d'habits, cordonniers, mareschaux, charrons, & autres ouvriers, desquels il est impossible qu'un grand equipage se passe long-temps, de demeurer autre part que dans Villes murées ; avec cela il avoit fait soigneusement gaster tous les guez depuis la Charité jusqu'à Gien, les traversant d'arbres ébranchez à deux pieds prés du tronc, de filets, de pierres, de chaussetrapes avec de longues pointes de fer, & de tout ce que l'on peut s'imaginer pour embarrasser les pieds des chevaux. Toutes ces precautions qui eurent à peu prés l'effet qu'il desiroit, eussent pourtant esté tout à fait inutiles sans sa presence : car la multitude des Chefs causant de la division dans son armée, & la Loire estant guéable en cent endroits durant le mois d'Octobre, les ennemis sans doute l'eussent passée ; & alors, comme ils eussent esté hors des dangers & des incommoditez, il n'y eût plus eu d'esperance de débaucher les Suisses, ny de mutiner les Reistres. On avoit fait croire à ces Estrangers, que le Roy en son ame souhaittoit ardemment leur arrivée, qu'il avoit envie de se servir de leur secours pour chastier la Ligue, & que lors qu'ils seroient dans le cœur de la France, il leveroit le masque pour se joindre à eux, ou que du moins il les favoriseroit secretement, si quelque consideration le retenoit de se declarer. Mais quand ils vi-

Le Roy va en son armée.

Avoit donné ordre auparavant de son cabinet pour vaincre cette armée sans coup frapper.

Premiere mutinerie des Reistres.

rent que par tout où ils vouloient passer la Loire, ils le trouvoient en teste, qu'il avoit bordé le gué de Neuvy de profonds retranchemens, qu'il avoit armé cinq ou six fregates sur la riviere, qui paroissoient toûjours devant eux, ils connurent qu'on les avoit trompez, & tomberent dans une si grande consternation que plusieurs d'entr'eux eussent rebroussé chemin s'ils n'eussent pas esté si loin des frontieres. Les Reistres commencerent lors à se plaindre du mauvais ordre que leurs Mareschaux de camp mettoient à leur marche, de l'incommodité de leurs logemens, de la trop grande quantité de sauve-gardes que l'on donnoit aux maisons des Gentils-hommes, tant de l'une que de l'autre Religion où les païsans retiroient tous leurs vivres, ne leur laissant pas seulement du pain : & ils demandoient outre cela qu'on leur achevast la paye d'un mois qu'on leur avoit promise, faute dequoy ils refusoient de passer outre. Le Duc de Boüillon & le Baron de Donaw, eurent bien de la peine à appaiser cette premiere bourasque : ils les prierent d'avoir patience dix ou douze jours seulement, pendant lesquels on avertiroit le Roy de Navarre pour sçavoir son intention ; Et ils leur promirent en attendant de ses nouvelles de les mener en Beausse, où l'abondance des grains, & des fourrages leur donneroit moyen de se rafraîchir, leur faisant entendre que de là traversant le Vendosmois ils iroient passer la Loire à Montsoreau, où ce Roy les attendoit pour leur faciliter le passage, & qu'en y allant on pourroit trouver quelque occasion de leur faire de l'argent. Il falut donc tourner la marche de l'armée de ce costé-là ; & comme il estoit besoin qu'elle prist ses logemens le long des bords de la riviere de Loing, Chastillon desirant montrer par son exemple qu'il ne faloit rien espargner pour la satisfaction des soldats, offrit genereusement de la loger toute sur ses terres ; Ainsi les Reistres furent en quelque façon contentez. Mais il arrivoit à cette armée comme à une grande machine composée de ressorts difficiles à ajuster & à bien entretenir : lors qu'elle a une fois commencé à se desordonner, qu'ils se broüillent tous les uns aprés les autres, & aussi-tost qu'on en a raccommodé un, quelque autre se rompt & se défait. Comme l'on travailloit à remettre l'esprit des Reistres, celuy des Suisses se débauchoit par les intelligences de quelques Officiers que le Roy avoit gagnez parmy eux. Le Colonel du Regiment de Berne, nommé Tielman, homme de credit & de vertu, avoit jusques-là estouffé leurs pratiques : mais estant mort de maladie, son Lieutenant nommé Bonstetten, & quelques autres qu'on avoit corrompus, se trouverent si forts qu'ils firent arrester dans leur Conseil de guerre, qu'ils envoyeroient des Ambassadeurs vers le Roy pour luy faire entendre les raisons pour lesquelles ils estoient entrez en France ; & ce Bonstetten au nom des trois Regimens écrivit cette resolution à Clervant leur Colonel general : ce qui donnoit assez à connoistre qu'ils estoient déja bien ébranlez.

A cause dequoy l'armée est contrainte d'aller en Beausse.

Loge sur les bords du Loing dans les terres de Chastillon.

Suisses commencent à se débaucher par quelques-uns de leurs Officiers.

Au reste ce conseil de décendre dans la Beausse, au lieu de monter dans le Nivernois, & de gagner la Bourgogne, puis qu'ils ne pouvoient passer la Loire vers la Charité, n'estoit pas moins contraire à toute sorte de bonne raison, qu'à l'intention du Roy de Navarre. Car cette armée estant si prés de celle du Roy, il faloit qu'elle fist sa teste plus forte, partant qu'elle laissast son Arriere-garde plus foible ; & de plus elle estoit contrainte de marcher fort serrée, & avec autant de peine que de peril, parce qu'en mesme temps elle avoit en queuë le Duc de Mayenne décendu de Bourgogne, & sur les bras le Duc de Guise, qui s'estoit renforcé de quinze cens chevaux & de quatre mille Arquebusiers ; que les Ducs d'Aumale & de Mercœur, le Comte de Chaligny & autres Chefs de la Ligue luy avoient amenez. Or ce Duc aprés l'avoir costoyée quelques jours eut l'assurance de se venir mettre au devant, non seulement pour la reputation, afin de se vanter de luy avoir tenu teste, mais encore pour preserver les Parisiens des incommoditez & de l'effroy que leur eût causé ce torrent, s'il eût coulé jusqu'à leurs portes. Et neanmoins pour les mesmes raisons, estant plus obligé qu'auparavant de se tenir sur ses gardes, il se logea avantageusement entre le Loing & l'Yonne ; si bien qu'aprés l'avoir chargée il pouvoit aisément se retirer, parce qu'il tenoit tous les ponts : là où elle n'eût pû, estant au deçà du Loing, l'aller chercher qu'avec beaucoup de peine, & avec danger de s'embarrasser entre des rivieres qui grossissoient tous les jours par les ravines. L'avantage de ce poste, la facilité du passage & la faveur de la ville de Montargis le mettant à couvert, la negligence des Chefs ennemis, & la saison pluvieuse luy fournirent une occasion de l'attaquer dans ses quartiers. Comme elle passoit à main gauche de la riviere de Loing & de la ville de Montar-

Ce conseil de décendre dans la Beausse, funeste aux Alemans.

Le Duc de Guise se met entre eux & la Ville de Paris.

gis, dans un païs de marests plein de fanges & de fondrieres, d'où les chariots des Reistres ne se tiroient qu'avec grand' peine, il jugea que ces mauvais chemins l'auroient fait loger avec confusion, & quainsi durant l'obscurité de la nuit, il en pourroit surprendre quelques Compagnies envelopées dans le vin & dans le sommeil. Estant donc à Chasteau-renard il commande à la Chastre, un soir aprés Soleil couché, de s'avancer à Montargis pour en apprendre des nouvelles; La Châtre envoye de là sur leur route François Blanchard-de Cluseau Mestre de camp, dont le nom estoit fort connu dans ces guerres; & celuy-là luy rapporta que sept Cornetes de Reistres s'estoient logées à Vimory à une lieuë de Montargis en fort grand desordre. Cela estoit bien vray, mais il avoit eu si grande haste de s'en revenir, qu'il n'y avoit pas veu arriver tout le reste de la Cavalerie, & mesme les Compagnies Françoises, & il n'estoit pas informé que toute leur Infanterie estoit dans les villages prochains, en moins de deux lieuës de païs. Le Duc, qui cependant estoit arrivé à Montargis avec l'eslite de ses troupes, adjousta foy au rapport de Cluseau, ou se fia si fort à son bon-heur, qu'il resolut d'enlever ce quartier la nuit mesme. Il divisa donc sa Cavalerie en quatre gros chacun de deux cens chevaux, commandez par luy-mesme, par Mayenne, Aumale, & d'Elbœuf; & son Infanterie en trois autres, dont Saint Paul conduisoit le premier, Cluseau le second, Chevriere & Ponsenac le troisiéme. Comme ils sont à trois cens pas de Vimory, le Duc de Mayenne fait entrer l'Infanterie dans le bourg, aprés avoir exhorté les chefs à bien faire, & range sa Cavalerie le long des hayes pour y attendre les Reistres, s'ils venoient à sortir. Les corps-de-garde estant foibles, ou pas encore posez, cette Infanterie se répand aussi-tost dans le bourg, donne sur les maisons, met le feu à deux ou trois pour mieux choisir les Reistres, & à la lueur de cet incendie tuë tout ce qu'elle rencontre. Le bourg avoit plus d'une demie lieuë d'estenduë, & les bastimens n'y estoient pas si prés à prés que le feu pût aisément gagner de l'un à l'autre, ny les Soldats s'en rendre maistres en peu de temps: outre cela quelque ordre qu'y apportassent les Capitaines, le soin du butin les occupant plus que celuy d'assurer la victoire, ils s'arresterent aux maisons qu'ils avoient forcées, les uns à renverser les chariots, & à foüiller dans les malles; les autres à emmener les chevaux. Cependant l'éclat extraordinaire des flammes, le bruit des arquebusades, & les cris des combatans éveillent les Reistres, qui montrent bien cette fois qu'ils sont gens de guerre: car le Baron de Donaw, logé à l'autre bout du bourg, estant monté à cheval dans une grande place vis à vis de son logis, ils se rallient avec grand courage auprés de luy, la longueur du bourg avec le desordre des François leur en donnant le temps & le moyen. Lors qu'il a assemblé quelques Cornetes, il s'avance dans la grand' ruë, Charge l'Infanterie Françoise, & la chasse devant luy: elle crie au secours, & demande sa Cavalerie: le Duc de Mayenne y vient, mais avec tant de haste qu'il ne peut en avertir son frere, & que la pluspart de ses gens s'égarent: tellement qu'il se void à peine suivy de cent chevaux. Avec ce petit nombre neanmoins, il donne droit au gros du Baron de Donaw, qui estoit trois fois plus fort que le sien, le perce tout au travers, & en abbat plus d'une vingtaine. On dit qu'en ce choc les deux Chefs se rencontrerent, que Donaw tira un coup de pistolet au Duc de Mayenne qui ne l'atteignit que dans le haut de son casque, & que le Duc en revanche le voyant teste nuë, luy donna un coup d'épée, qui glissa sur son front & tomba sur le pommeau de la selle. Là-dessus, comme les Reistres commençoient à mal-mener les François, il survint une grosse pluye qui rendant les tenebres plus épaisses, separa le combat & donna loisir aux François de se dégager du peril, non toutefois de la peine de se chercher les uns les autres, qui leur dura toute la nuit. Le Duc de Mayenne mesme fut égaré jusqu'au lendemain matin, tournoyant là aux environs: aussi n'avoit-il point aprouvé cette entreprise, & il se plaignit souvent de sa Cavalerie, l'accusant de s'estre volontairement égarée pour éviter le peril. Certes cette occasion montra bien *que la nuit n'a point de honte*, & que ce qu'on appelle valeur, n'est bien souvent que fanfaronnerie, à qui la lumiere & les témoins font contrefaire les actions de la veritable vertu. Le jour découvrit que la perte des François n'estoit pas moindre que celle des Reistres: car ils trouverent à dire, vingt Gentils-hommes de marque, & trois cens Soldats, trois de leurs Cornetes, celle du Duc de Mayenne & deux autres, avec quantité de prisonniers. On ne pût pas sçavoir au vray le nombre des Reistres tuez sur la place: mais ceux qui en parloient le plus probablement disoient qu'ils

Duc de Guise cherche les occasions de leur enlever quelque quartier.

Il entreprend d'en enlever sept Cornetes à Vimory prés de Montargis.

Y va la nuit avec ses troupes.

Son Infanterie donne dans le bourg, force & brusle quelques maisons.

Reistres se rallient.

Donaw charge le Duc de Mayenne,

qui eust esté batu sans une pluye qui survint.

Se plaignit fort de sa Cavalerie, dont il avoit esté mal suivy.

Perte des uns & des autres en ce combat:

y avoient perdu cent Maistres, autant de valets, & trois cens pieces de chevaux. La plûpart de leur bagage fut pillé, parmy lequel estoient deux dromadaires, dont le Baron vouloit faire present au Roy de Navarre, & ses Attabales; ce sont des petits tambours de cuivre, à la mode Turquesque, qu'on portoit devant luy comme General de la Cavalerie Allemande, & dont la perte n'est pas moins honteuse, ny de moins sinistre augure que celle de leur Cornette generale. Le Soleil levé, ce Baron ayant assemblé tous ses Reistres, & fait venir les Lansquenets, s'alla presenter devant Montargis, pour attirer le Duc de Guise au combat : mais il ne parut personne, & aprés y avoir attendu une heure avec force fanfares de trompettes, il se retira. Le lendemain le Duc de Guise luy envoya demander l'échange des prisonniers, & des Cornetes : mais il répondit pour le premier, qu'il y aviseroit; & pour le second, que l'échange ne seroit pas juste, parce qu'il n'avoit perdu que deux Cornetes de valets, où estoient peintes, l'étoille, le peigne, & l'étrille, & qu'il avoit gagné celles de leurs principaux Chefs, lesquelles il vouloit envoyer au Roy.

Bruit de la victoire du Roy de Navarre dans les deux armées.

Sur le déplaisir de cette perte qui faisoit murmurer les Reistres, la Renommée dont la vistesse previent d'ordinaire les Courriers, sema dans les deux camps un bruit confus de l'heureux succés du Roy de Navarre, & qu'enflé de l'honneur d'une grande victoire, il s'en venoit avec toutes les forces de son party joindre son armée estrangere, qui estoit en peine de ce qui luy estoit arrivé depuis son depart de Montsoreau. Comme il eut repris son chemin vers la Guyenne, le Roy commanda au Duc de Joyeuse de le suivre toûjours, afin de l'y arrester. Pour cét effet il luy donna de nouvelles troupes, jusqu'au nombre de dix mille hommes, & ordre exprés au Mareschal de Matignon de le joindre, avec tout ce qu'il auroit pû amasser dans son Gouvernement. Ce jeune Duc ainsi pressé par les commandemens du Roy & par sa propre ambition, estourdy des vaines loüanges dont les Predicateurs de la Ligue luy avoient élevé le courage, & d'ailleurs precipité par une desesperée resolution de mourir, ou de soûtenir par la gloire de quelque beau fait sa reputation & sa faveur qui s'en alloient tomber, le talonnoit ardemment, croyant que l'atteindre & le vaincre c'estoit la mesme chose. Or l'intention de ce Roy n'estoit pas de s'amuser à luy tenir teste, mais de monter le long de la Dordogne, & de là entrer en Guyenne pour y recueillir ses forces, afin d'aller rencontrer son armée vers la Bourgogne, à la faveur des Provinces qui luy estoient amies. Ses troupes conduites par le Vicomte de Turenne prirent donc leur route par Taillebourg, Pons & Archiac, & se logerent le dix-huitiéme d'Octobre, à Montlieu, où il les vint trouver luy-mesme, aprés avoir mis ordre à quelque broüillerie qui s'estoit élevée à la Rochelle. Joyeuse les costoyoit à main gauche & tenoit toûjours les devans par Chasteauneuf & Barbesieux, d'où il prit logis à la Rochechalais, le mesme jour. Il y avoit devant eux deux rivieres, la Drougne & l'Isle, assez fâcheuses à passer, quoy qu'elles ne soient pas beaucoup grosses, qui quatre lieuës aprés qu'elles se sont jointes ensemble, vont de compagnie se perdre dans la Dordogne, à l'endroit où est bâtie la jolie Ville de Libourne. Au dessous de leur confluant est le bourg de Guistres, renommé pour avoir esté le premier lieu d'assemblée de ces Communes qui causerent la sedition de Bordeaux sous Henry II. Au dessus entre les deux rivieres, & sur celle de Drougne est le bourg de Coutras, où il n'y a point de pont, mais seulement un bateau de passage, & un gué. Le Château que l'on y void fut commencé par Odet de Foix-Lautrec, & depuis continué par le Mareschal de saint André homme de prodigieuse dépense, qui ayant acheté cette Terre avec celle de Fronsac, des creanciers de Lautrec, se plut à l'embellir de jardins, de viviers & de garennes. Or il estoit de grande importance aux deux Generaux de se saisir de ce bourg, afin d'avoir la commodité de passer ces rivieres; & il sembloit que le premier qui les passeroit auroit l'avantage. Le Mareschal de Matignon, qui avoit ordre du Roy d'assister Joyeuse autant de ses conseils que de ses troupes, luy avoit mandé qu'il vinst loger en ces deux bourgs, s'il le pouvoit, & que pour luy il seroit à Libourne le vingt-deux du mois avec son armée; par où ce sage Capitaine s'asseuroit d'enfermer tellement le Roy de Navarre entre les deux rivieres, que ne sçachant de quel costé se tourner, il seroit contraint de se reduire à la volonté du Roy, & de renoncer à la protection du party Religionnaire, ou que s'il s'efforçoit de continuer sa route, ils le prendroient sur le poinct que la moitié de ses troupes auroit déja passé la riviere de l'Isle; si bien que chacun d'eux n'auroit affaire qu'à l'autre moitié, déja demy rompuë par le desordre que semblables passa-

Ce Roy poursuivy par Joyeuse.

Quel estoit son dessein.

Tous deux veulent gagner Coutras pour passer.

Situation de Coutras entre la Drougne & l'Isle.

Sage conseil de Matignon.

ges ont accoûtumé de causer. Les vieux Capitaines du Roy de Navarre, le pressoient aussi fort vivement de s'avancer pour se saisir le premier de ce poste là : mais à vray dire ny l'un ny l'autre, n'y allerent point avec assez de diligence : car il estoit midy le lendemain quand ils partirent l'un de Montlieu, l'autre de la Rochechalais. Chacun envoya devant ses coureurs pour y faire les logemens : Laverdin Mareschal de camp de Joyeuse, y arriva le premier avec six-vingts chevaux & autant d'arquebusiers: mais il n'y fut pas si tost que la Trimoüille survint avec deux cens cinquante salades, enfonça le gué, & donna dans le bourg sans marchander. Le Soleil estant couché, & n'y ayant plus assez de jour pour découvrir de loin, Laverdin s'imagina voyant la hardiesse de ces coureurs qu'ils devoient avoir toute leur armée à leur queuë : c'est pourquoy il ne s'opiniastra point davantage, & se retira vers la sienne qui rebroussa à la Rochechalais. Celle du Roy de Navarre à deux heures de nuit passa la Drougne au gué de Coutras, & se logea dans ce bourg, le Chasteau tenant contre elle : mais il demeura trois Regimens de son Infanterie avec le canon à une lieuë au deça de la riviere, comme aussi une partie de sa Cavalerie : laquelle se trouva bien à propos à demy chemin de la Rochechalais, au lieu qu'on nomme les Pointures.

Les coureurs avancez pour gagner ce bourg.

Ceux du Roy de Navarre chassent les autres.

Le soir, comme les deux Generaux eurent assemblé leur Conseil de guerre, celuy de Joyeuse suivant les inclinations du Chef & les ordres du Roy, conclut facilement à la bataille, comme au seul moyen d'empescher l'ennemy d'échapper & de gagner des païs forts & favorables où il eust esté presqu'impossible de le ratteindre, ny de le plus trouver avec tel avantage. Mais dans celuy du Roy de Navarre la resolution ne fut pas si aisée à prendre. Il y avoit trois partis ; l'un vouloit que l'on passast la riviere de l'Isle le lendemain de grand matin : le second, que l'on se retirast en Poitou, pour éviter le peril du combat ; le troisiéme, que s'estant reposé là un jour pour attendre le reste des troupes, on allast teste baissée aux ennemis, s'ils ne venoient pas eux-mesmes. Pour les deux premiers avis, on pouvoit mettre en avant l'inégalité du peril, le Roy de Navarre hazardant beaucoup en ce combat, & ses ennemis presque rien : le danger de sa personne ; qui outre les coups de la meslée où son courage l'emporteroit bien avant, seroit exposée aux dangereux attentats de ses ennemis : enfin le peu de fruit qu'on tireroit de la victoire, qui apparemment seroit si sanglante que son armée en demeureroit estropiée, & peut-estre blessée à mort ; & avec cela il sembloit qu'on dûst apprehender certaines jalousies secretes qui estoient entre les Princes. Pour le troisiéme avis, on pouvoit dire, Que le combat estoit inevitable, l'ennemy estant à dos & resolu de les y forcer ; Que s'ils pensoient le fuir leur perte estoit infaillible, ayant à faire passer devant luy la riviere de l'Isle à une armée pesante d'artillerie & de bagage ; Qu'au reste, il ne leur serviroit de rien de l'avoir passée, parce que Joyeuse & Matignon se joignant au premier jour, les enfermeroient dans la Gascogne, les empescheroient d'y recueillir leurs forces, & de prendre leur route vers l'armée estrangere ; Et pour leur retraite en Poitou, qu'elle seroit pire que la perte d'une bataille, parce qu'elle les perdroit de reputation, rempliroit les Villes du party de confusion & d'étonnement, & ruineroit leur païs, en y remenant loger leurs troupes.

Joyeuse se resout facilement à donner bataille.

Trois differentes opiniõs dans le Conseil du Roy de Navarre.

Ces raisons ou quelques autres semblables ayant prevalu sur les difficultez opposées, les Chefs conclurent tous au combat, & se mirent à rechercher soigneusement toutes les choses qui leur pouvoient donner de l'avantage, chacun d'eux apprehendant d'autant plus l'evenement de cette Journée, & y prevoyant plus d'accidens & de hazards qu'il avoit plus de jugement & d'experience. Mais le Duc de Joyeuse, par une folle temerité ne se mettoit en peine que de pouvoir joindre son ennemy : de façon que durant son souper tout son discours ne fut que du mépris des forces du Roy de Navarre, & de l'assurance qu'il avoit de les battre : ceux des jeunes Seigneurs qui estoient avec luy, que vaines bravades, qu'applaudissemens de la victoire indubitable, qui le devoit couronner chef de la Ligue Catholique, bref que propositions en l'air, non des moyens qu'il faloit tenir pour vaincre, mais du traitement qu'ils feroient aux Chefs des ennemis lors qu'ils les auroient vaincus. Aveuglé de cette presomption il fait battre aux champs dés les onze heures du soir, & au méme temps ordonne à sa Cavalerie legere de partir, qui est suivie une heure aprés par le reste de son armée. Le païs par où elle prenoit sa marche pour passer la Drougne une lieuë au dessus de Coutras, estoit fort embarrassant, à cause des grandes hayes, des arbres, & des mauvais chemins : de sorte que n'y osant faire qu'une file, elle ne pou-

Celle de donner bataille l'emporte.

Presomption du Duc de Joyeuse.

Fait partir son armée dés la minuit.

voit pas aller si viste qu'il eust souhaitté. D'ailleurs son Avant-garde fut prés de deux heures arrestée aux Pointures par la Cavalerie legere des Religionnaires où la Trimoüille, Vivans & la Boulaye luy tinrent teste autant qu'il leur fut possible, pour le moins autant qu'il en fut besoin pour donner loisir au gros de leur armée de s'assembler. Il estoit donc Soleil levant quand la Trimoüille venant rendre compte au Roy de Navarre de ce qu'il avoit fait & de la resolution des ennemis, le trouva hors du bourg avec deux cens chevaux, qui choisissoit un champ de bataille, comme presqu'au mesme temps on vid paroistre la Cavalerie de Joyeuse, qui faisoit filer son Infanterie à droit & à gauche pour prendre place, & partager le champ avec luy.

Pourquoy n'arrive à Coutras qu'à sept heures du matin.

Au dessus de Coutras est une petite plaine de sept à huit cens pas de large, qui à sa gauche a la riviere de Drougne, au dos le bourg & le chasteau, à la droite la garenne, un taillis d'un an, & par delà un bouquet de haute fustaye retranché d'une haye, en suite de laquelle estoit un fossé. Là le Roy de Navarre rangea son armée de cette sorte: Il divisa sa Cavalerie en quatre escadrons, & son Infanterie en deux gros bataillons. A commencer par la gauche l'on voyoit l'escadron du Comte de Soissons qui n'estoit que de deux cens chevaux, puis celuy de ce Roy de trois cens autres; à sa droite celuy du Prince de Condé moins fort de cinquante, à la droite de ce Prince celuy du Vicomte de Turenne de pareil nombre, & tout composé de Gentils-hommes de Guyenne. Avec le Roy de Navarre estoient Jean de Ponts-Plassac, Jacques de Nompar Caumont-la Force, Federic de Foix-Candale Vicomte de Meule, qui portoit la Cornete blanche, le Plessis Mornay, & Charles d'Eschallar-la Boulaye; Avec le Prince de Condé, François des Ageaux vieux & prudent Capitaine, Jean de Madaillan-Montataire, Loüis de saint Gelais Mareschal de camp de l'armée, Pregent Laffin Vidame de Chartres, & le Vicomte de Gourdon. Avec le Comte de Soissons, Coulombiers qui luy avoit amené cinq cens chevaux de Normandie, les deux sainte Marie aux Agneaux freres, Loüys de Blosset le begue, Bois-Guillaume, & ce Jean de Favas tant renommé. Avec Turenne N. de Pardaillan-Pangeas, N. Astarac-Fonterailles, & Pierre de Choupes, grand homme de guerre. Il y avoit devant la personne du Roy de Navarre trente lanciers avec de grosses lances pour rompre un peu l'effort du premier choc, & des deux costez de chaque escadron des pelotons d'arquebusiers composez des gardes des Princes, & des meilleurs soldats des Regimens, cinq de front & autant de file, les premiers le ventre à terre, les seconds un genoüil ployé, & les autres un peu penchez, avec ordre de ne tirer que de quinze ou vingt pas & à coup asseuré dans les rangs des ennemis. La distance d'entre ces escadrons estoit de soixante à cent pas, leur front de quarante à cinquante hommes, & leur file de six, leur figure d'un quarré long, & celle de toute l'ordonnance comme d'un Croissant; à la pointe droite duquel à soixante pas du premier escadron, estoient avancez les chevaux legers, ayant à leur teste la Trimoüille leur Colonel general, & Vivans leur Mestre de camp, avec Jacques de Montgommery, Jacques de Colwil Ecossois; & plus avant encore à pareille distance six-vingts arquebusiers pour enfans perdus: Puis à droit & à gauche le long du bois & de la riviere les deux bataillons d'Infanterie, commandez par leurs Mestres de camp, Jean de Baudean-Parabere, Montgommery-Lorges, Gaspard de Valiros, Gabriel Prevost-Charbonniere, Bertrand Fayole-Melet-Neuvy, Hector de Preau, Jean de Biron-Salignac, Pierre d'Escodeca-Boëce, & quelques autres. L'artillerie consistant seulement en deux pieces, amenée fort à propos de delà la riviere par George de Clermont-d'Amboise-Galerande son grand Maistre, fut par le mesme avantageusement placée à la main droite du Comte de Soissons, sur une petite élevation.

Description du champ de bataille.

Seigneurs & Capitaines signalez de l'armée du Roy de Navarre.

L'ordonnance des deux armées.

A l'opposite le Duc de Joyeuse avoit fait trois gros de sa Cavalerie, le premier de quatre cens lances, à la teste duquel estoit Laverdin Mareschal de camp, & Mercure Buat Capitaine des Albanois, pour attaquer les chevaux legers: le second de cinq cens lances, mené par François de la Grange-Montigny, pour opposer à celuy du Vicomte de Turenne; & le troisiéme tirant plus vers la riviere, où le Duc estoit luy-mesme, de dix compagnies, qui ne faisoient guere moins de douze cens lances, le premier rang tout de Seigneurs, ou Gentils-hommes fort qualifiez. A cette main là il y avoit un bataillon d'Infanterie de deux mille hommes, composé du Regiment de François Blanchar-du Cluseau, de quelques compagnies débandées, & de sept Cornetes d'arquebusiers à cheval: à la gauche, un autre bataillon composé des Regimens de Picardie, de Tiercelin, & de quelques autres.

Ordre de celle de Joyeuse.

Les

Les armées parurent en cette ordonnance entre les huit & neuf heures du matin: L'une, pour ainsi dire, toute d'or, brillante de clinquans, d'armes damasquinées, de plumes à gros boüillons, d'écharpes en broderie, de lances peinturées & enjolivées de rubans, de casaques de velours, dont chaque Seigneur, suivant la mode du temps, avoit paré ses compagnies, faisoit voir dans son luxe une insolence qui vouloit triompher avant la victoire; L'autre toute de fer, n'ayant que des armes grisées, & sans aucun ornement, que de grands colets de buffle & des habits de fatigue, montroit une fierté militaire qui promettoit un rude combat. Celle de Joyeuse avoit l'avantage du nombre, six cens chevaux & mil hommes de pied plus que l'autre, la moitié de son infanterie d'arquebusiers à cheval, sa Cavalerie presque toute de lanciers, plusieurs montez sur des chevaux de manege: Elle avoit pour elle le nom & l'autorité du Roy, l'assurance des recompenses, & cette vieille opinion confirmée par trois grandes experiences, que le sort des batailles tomboit toûjours sur les Huguenots. Celle du Roy de Navarre au contraire estoit mal montée, qui à cause de cela avoit peu de lanciers, & peu d'arquebusiers à cheval: mais ces defauts estoient suppléez par des avantages, & les avantages de l'autre diminuez par des defauts qui rendoient la partie pour le moins égale. Car celle-là estoit la moitié de nouvelles troupes, manquoit d'ordre & de discipline, avoit un General sans autorité, cent chefs au lieu d'un, tous jeunes gens élevez dans les delices de la Cour, avec beaucoup de cœur, mais sans exercice de mestier, qui ne pouvoient obeïr à personne, ny ne vouloient point s'entendre les uns les autres. Celle-cy qui estoit composée de toute l'élite de son party, gens nourris dans la guerre, façonnez à la discipline, endurcis par le choc continuel des adversitez & des combats, avoit à sa teste trois Princes du sang, le premier d'entr'eux bien obeï des autres dans l'occasion, reveré comme presomptif heritier de la Couronne, déja grand Capitaine, l'amour des soldats, & l'esperance de tous les bons François: outre cela elle estoit animée du droit d'une juste défense, & armée de la necessité de vaincre ou de mourir, qui est plus forte que l'acier & que la bronze. Les ordres donnez, le Roy de Navarre appella tous les Chefs, & de dessus une petite éminence il les exhorta en peu de paroles, mais convenables à sa qualité & au temps, à faire ce que l'honneur & le devoir desiroient de leur courage & de leur affection; prenant le Ciel à témoin qu'il ne combattoit point contre son Roy, mais pour la défense de sa Religion & de son droit; Puis s'adressant aux deux Princes du sang, *Je ne vous diray autre chose, sinon que vous estes de la Maison de Bourbon, & Vive Dieu, je vous montreray que je suis vostre aisné.* A quoy le Prince de Condé repartit pour tous deux, *Et nous ferons voir, Monsieur, que vous avez de bons Cadets.* Cela dit, chacun s'en retourna à la teste de son gros, & y fit commencer les prieres à la mode Huguenote par Antoine de Sadeel, Chandieu, & Loüis d'Amour Ministres; ces deux derniers Gentils-hommes, & qui se fourrerent bien avant dans la meslée.

Comparaison des deux armées.

Leurs avantages & desavantages.

Le Roy de Navarre harangue ses Chefs.

Déja le canon tiroit des deux costez, mais avec differens effets: celuy de Joyeuse mal placé & plus mal executé donnoit dans une élevation de sable, où les boulets s'enfonçoient sans faire aucun mal: celuy du Roy de Navarre du premier coup abatit l'Enseigne Colonelle de Joyeuse, & de vingt volées, qu'il eut le loisir de tirer, n'en perdit pas une qui ne donnast au travers des lances de la Cavalerie, & de là dans le Regiment de Picardie; où il emportoit des files toutes entieres. Laverdin pressé par les cris des gens de guerre que ces foudres mettoient en desordre, fait sonner la charge & la commence heureusement, avec le Capitaine Mercure: car il fausse & emporte avec luy tout le gros de la Trimoüille, dont il poursuit le débris tout du long de la garenne, aprés avoir abatu ce Seigneur de dessus son cheval, & blessé griévement Vivans: mais par cette ardeur il rompt aussi le sien, de sorte qu'il ne pût pas le remettre au besoin. Le Capitaine Mercure, je ne sçay par quel motif, donna jusques dans le bourg de Coutras, où les Albanois se mirent à piller le bagage des ennemis: & comme peu aprés ils entendirent crier victoire pour le Roy de Navarre, ils abandonnerent leur butin pour se sauver. L'escadron de Turenne ordonné pour soûtenir cette Cavalerie, vid glisser ce rude choc sur sa droite sans s'en ébranler: mais il ne pût soûtenir celuy de Montigny, qui donnant avec la mesme impetuosité que Laverdin, le traversa d'outre en outre par un coin: de sorte que Turenne estant demonté, & ne pouvant rejoindre ses gens, se jetta dans l'Infanterie prochaine avec laquelle il combatit vaillamment. Le reste de l'escadron

Le canon de Joyeuse ne fait acun effet, celuy du Roy de Navarre un tres grand.

Premieres charges de Laverdin sur la Trimoüille,

& de Montigny sur Turenne, sont fort heureuses.

s'alla mettre à couvert derriere celuy du Prince de Condé, où quelques fuyards se rallierent. Quelques-uns ont écrit, comme en pareilles occasions les choses se racontent diversement par ceux mesmes qui y ont esté, que Montigny menoit les chevaux legers avec Laverdin, que ce furent Souvré & Bellegarde qui enfoncerent l'escadron de Turenne, & que le Roy de Navarre rallia les deux gros qui avoient esté rompus pour les joindre au sien. Cependant le Duc de Joyeuse échauffé sur un si beau jeu, amene à toutes brides son gros au combat: une petite élevation de terre luy ayant caché l'ordre que tenoient les Princes, il avoit crû qu'ils ne faisoient qu'un gros; mais reconnoissant, comme il fut à cent pas d'eux, qu'ils en avoient fait trois, il fut contraint de separer le sien en autant de parties pour fournir à tous; ce qui ne se pouvoit si tost sans desordre. Eux l'ayant attendu à douze ou quinze pas, font tirer les arquebusiers de leur estrier, dont les coups éclaircissent fort les premiers rangs, & renversent plusieurs des plus grosses testes: outre cela la trop longue carriere que ces lanciers avoient prise, & l'inégalité de leurs rangs, les plus glorieux ayant gagné la longueur de leurs chevaux, empécherent l'effet que devoient faire les premieres lances; & les autres efforts furent tout à fait rendus inutils, tant par la confusion qui estoit parmy eux que par la promptitude des Princes, qui donnerent si à propos que tout fut mélé en un instant. Ainsi ne les ayant pû baisser ils furent contraints de les jetter par terre, pour en venir aux épées; Et ce fut alors, comme les gens des Princes estoient plus accoustumez qu'eux à se servir des armes, qu'en moins d'un quart d'heure ce gros escadron fut ouvert de toutes parts, & tellement taillé en pieces, qu'il ne pût faire aucun ralliement. La déroute de cette cavalerie, fit perdre cœur à son infanterie, & le haussa de telle sorte à celle des Princes, qu'en moins de rien elle la contraignit de lascher pied, & l'enfonça. Quelques soldats s'estant mis à crier *la Motte Saint Herais*, la vengeance des autres excitée par le souvenir du massacre que Joyeuse avoit fait commettre en cét endroit sur deux regimens du Roy de Navarre, s'acharna cruellement sur les vaincus, & en fit une horrible boucherie. Enfin cette mal-heureuse armée fut toute deffaite, foulée aux pieds, massacrée, ou mise en déroute en moins d'une heure: le combat ayant commencé à neuf heures, & ne se trouvant à dix aucun ennemy sur le champ qui ne fust par terre ou prisonnier. Le Duc de Joyeuse dans le desespoir de toutes choses, prenant une genereuse resolution d'aller mourir au canon, tomba entre les mains de deux Capitaines nommez Bourdeaux & des Centiers, qui nonobstant une rançon de cent mille écus qu'il leur promettoit, le tuerent laschement de trois coups de pistolet. Le brave Saint Luc, qui luy avoit donné ce conseil, choisit un autre expedient aussi honorable & plus heureux pour luy-mesme; il n'ignoroit pas que le Prince de Condé le haïssoit à mort, mais il sçavoit que sa generosité dominoit sur toutes ses passions, partant qu'il y auroit autant de seureté de se rendre à luy-mesme; que de peril de tomber entre les mains de quelque autre, qui croiroit que sa mort seroit un sacrifice agrable à la vengeance de ce Prince. Le voyant donc venir avec une troupe de douze chevaux, il pique droit à luy la lance en arrest, & le choque si rudement que tous deux vont par terre; puis se remettant prestement sur les pieds, il luy presente la main pour le relever, & tout ensemble le gantelet pour se rendre, luy disant avec autant d'assurance que de respect, *Monsieur, Saint Luc est aujourd'huy vostre prisonnier, ne le refusez pas.* A cette parole le Prince, quoy que bien blessé de sa cheute dont il demeura incommodé jusqu'à la mort, l'embrasse courtoisement, & luy témoigne qu'une si noble valeur avoit changé en estime les ressentimens de sa haine. Tous les Capitaines & les soldats contribuerent chacun selon son devoir au gain de la victoire: mais les Princes en firent la meilleure part. Le Comte de Soissons, la pointe droite de son escadron estant ébranlée, la remit par sa propre valeur: le Prince de Condé entama heureusement les ennemis par le flanc: mais la vaillance du Roy de Navarre brilla ce jour là par dessus celle de tous les autres. Je me sers de cette façon de parler, parce que luy-mesme ayant mis sur son casque un gros bouquet de plumes blanches pour se signaler, cria au commencement de la mélée à quelques-uns qui se mettoient devant luy pour le couvrir, *A quartier, je vous prie, ne m'offusquez pas; je veux paroistre.* Aussi enfonça-t'il les premiers rangs des ennemis, fit des prisonniers de sa main, & en vint jusqu'à coleter un nommé Chasteau-Renard, Cornete de Sansac, luy disant, *Rends toy Philistin.* A son retour un Ministre ayant veu quelques fuyards qui faisoient alte, luy vint dire que l'armée du Maréchal de Matignon paroissoit,

Joyeuse avec son gros est deffait par les trois Princes.

Causes de sa deffaite.

Infanterie taillée en pieces, & passée au fil de l'épée, en revanche de la Motte S. Herais.

Joyeuse tombe entre les mains de deux Capitaines qui le tuent lâchement.

Brave coup de S. Luc, rendu heureux par la generosité du Prince de Condé.

Vaillance des Princes, sur tous du Roy de Navarre.

& s'apprestoit de fondre sur luy : il receut cette nouvelle comme un nouveau sujet de gloire, & se tournant bravement vers ses gens, *Allons* (dit-il) *mes amis, ce sera ce qu'on n'a point encore veu, deux batailles en un jour.* Il poursuivit les fuyards demie lieuë, puis laissant cette charge à d'autres qui leur donnerent la chasse jusqu'à la Rochechalais, il revint au champ de bataille où il rendit graces à Dieu, & pour Cantique de victoire il fit chanter le IX. Pseaume de David. La perte se trouva fort petite de son costé, estant de deux Gentils-hommes seulement, & de vint-cinq ou trente soldats : mais de celuy des ennemis si grande qu'à peine le pouvoit-elle estre davantage. Car ils y laisserent entierement bagage, canon, Enseignes, tous leurs Chefs tuez ou pris, horsmis Laverdin, Souvré, & le Capitaine Mercure, cinq mille hommes demeurez sur la place, & cinq cens prisonniers. Parmy les morts, on trouva Joyeuse, & Saint Sauveur son frere, Loüis de Champagne-la-Suse, Robert d'Halluin-Roussay, Claude de Mailly-Brezé qui portoit la Cornete blanche, N. d'Avaugour-Goetlo, Jacques d'Amboise-Aubijeou, Charles de Belleville-Fumel, Magdelein Melet-Fayole-Neuvy, frere aîné de Bertrand qui estoit dans l'armée du Roy de Navarre, le fils de Rochefort-Croisete, Jean de Montalambert-de-Vaux Lieutenant de Bellegarde, Rochefort-Pluviaut, du Bordet Enseigne de Saint Luc, Tiercelin Mestre de Camp : enfin prés de quatre cens Gentils-hommes, ou Officiers. Parmy les prisonniers, Cesar de Saint Lary-Bellegarde fils du Maréchal de France, à qui le Roy avoit donné le Gouvernement de Xaintonge & Angoumois, pour tirer d'entre ses mains celuy de Saluces, il mourut peu aprés de ses blessures, Florimond d'Halluin-Pienne, frere de Roussay, Saint Luc Gouverneur de Broüage, Joachim de Chasteauvieux, Capitaine des Gardes du corps, Montigny Capitaine de la porte, qui donna plus avant qu'aucun autre de son party, François Daillon-Sautré, Charles de Chambes-Montsoreau, Imbert de Marsilly-Cipierre, Loüis Prevost-Sansac Capitaines de gens-d'armes, & cinquante Gentils-hommes considerables par leurs Charges ou par leur naissance.

Perte de part & d'autre en cette journée.

Morts & prisonniers de marque.

Le soir le Roy de Navarre trouvant son logis tout plein des prisonniers & des blessez de l'ennemy, fut contraint de faire porter son couvert dans celuy du Plessis-Mornay Sur-Intendant de sa Maison, avec lequel il vouloit communiquer sa joye, comme il luy communiquoit en ce temps-là tout le secret de ses affaires : mais le corps de Joyeuse estant estendu sur la table de la sale, il falut qu'il montast en haut ; Et là, durant qu'il soupoit, on luy presenta les prisonniers, cinquante-six Enseignes de gens de pied, & vingt-deux Guidons & Cornettes de Cavalerie. Ce fut un beau & glorieux spectacle pour ce Prince d'avoir sous ses pieds son ennemy qui avoit obtenu du Pape la confiscation de ses terres souveraines, de voir sa table environnée de tant de nobles Captifs, & sa chambre toute tapissée d'Enseignes. Mais à vray dire, c'en fut un bien plus agreable aux ames genereuses, que parmy tant de sujets de vanité & d'orgueil, & dans de si justes ressentimens des injures mortelles qu'il avoit receuës, choses qui portent les esprits les plus doux à l'insolence & à la cruauté, on ne remarqua ny en son visage, ny en ses paroles, ny en ses actions aucun signe qui fist voir que sa constance ou sa bonté fussent tant soit peu alterées. Au contraire, se montrant aussi courtois & humain dans la victoire qu'il s'estoit montré brave & redoutable dans le combat, il renvoya presque tous les prisonniers sans payer rançon, en gratifia quelques-uns de caresses & de presens, rendit les Enseignes & le bagage à plusieurs, & prit grand soin des blessez. Il témoigna mesme à ses Eglises, ausquelles il en écrivit en termes fort modestes, qu'aprés un tel avantage, il ne vouloit que les mesmes conditions de paix qu'il avoit demandées auparavant, sçavoir l'Edit de pacification de 1577. & dépescha dés le lendemain la Burthe son Maistre des Requestes vers le Roy, pour le prier de luy donner la paix, & d'étancher le sang de sa Noblesse. D'où l'on jugea deslors, qu'un si grand courage viendroit à bout de tous ses ennemis, & qu'il n'y avoit point d'effort capable de renverser, celuy qu'une telle prosperité n'avoit pas seulement ébranlé. Il accorda aux prieres du Vicomte de Turenne, les corps de Joyeuse & de Saint Sauveur, parce qu'ils estoient parens de ce Seigneur, qui les mit dans des caisses de plomb, & les envoya à Tours ; d'où peu aprés ils furent portez à Paris par commandement du Roy, qui pour memoire du rang que Joyeuse avoit tenu dans ses bonnes graces, & dans son alliance, luy fit de somptueuses funerailles avec la mesme pompe qui s'observe dans celle des enfans de France.

Beau trophée pour le Roy de Navarre.

Sa modestie & humanité.

Corps de Joyeuse porté à Paris, où le Roy luy fait de belles funerailles.

La croyance commune attribua sa perte à ce qu'il n'avoit pas suivy le conseil de

Matignon, & que par jalousie ou par legereté il avoit precipité la bataille ce jour là, quoy qu'il sceust bien qu'il devoit arriver le lendemain. Il y en eut neanmoins qui s'imaginerent que ce Mareschal n'avoit ny ordre ny volonté de le joindre ; & ceux-là fondoient leur soupçon, sur ce qu'il se retira en Guyenne aussi-tost qu'il eut appris ce mauvais succez, & qu'il n'employa son armée à aucune entreprise : mais dans l'opinion des mieux sensez cette retraite estoit également sage & necessaire. Car, disoient-ils, c'eust esté une temeraire imprudence de hazarder une seconde bataille, avec des troupes faites à la haste, desquelles dépendoit neanmoins la conservation de la Province dans l'obeïssance du Roy, contre les pratiques des Ligueux & les efforts des Huguenots ; Et s'il ne tenta rien depuis, ce fut par une éminente espece de vertu, car il se piquoit plus du service du Roy que de sa propre gloire : Comme il le sceut bien dire au Parlement de Bordeaux, qui le pressant de faire quelque chose, à dessein peut-estre de l'éloigner de leur Ville, receut de luy cette judicieuse réponse, *Que c'estoit tout faire, que de bien obeïr à son maistre.*

Pourquoy Matignon s'en retourna promptement en Guyenne, lors qu'il apprit la perte de la bataille.

On jugeoit d'abord, que les moindres fruits d'une si grande Journée, devoient estre la jonction des Reistres & la conqueste des Villes qui se trouveroient sur le chemin des vainqueurs : il n'y en eut pourtant point d'autres que quinze ou vingt moulins, ou Eglises, qui ne leur cousterent pas moins qu'eussent fait des places de consequence durant l'épouvante. Dans le Conseil, tous les Chefs opinoient qu'il faloit en diligence tirer vers l'armée étrangere ; Et le Prince de Condé offroit instamment avec l'élite des troupes de s'aller saisir de Saumur, qui n'estoit fort ny d'hommes, ny de murailles : mais sa proposition ne fut point acceptée ; & peu de jours aprés, cette armée triomphante se rompit elle-mesme en plusieurs pieces. Le Roy de Navarre emmenant avec luy le Comte de Soissons & cinq cens chevaux, perça dans la Gascogne, sous couleur de quelques affaires ; & de là en Bearn, pour voir sa sœur : le Prince de Condé s'en retourna à la Rochelle, & le Vicomte de Turenne passa en Perigord avec le reste des troupes, sçavoir l'Infanterie & la Noblesse de deçà la Loire. Quelques-uns jetterent la faute de cette separation si prompte sur les amours du Roy de Navarre, & creurent que l'impatience de revoir sa belle Comtesse le remena comme par force en Bearn, où en effet il luy presenta vingt-deux Drapeaux d'ordonnance, deferant ainsi l'honneur de sa victoire au merite de sa beauté. Les Religionnaires zelez se deffiant déja de sa perseverance dans leur opinion, adjoûtoient qu'il avoit donné son avantage aux esperances de la Couronne, & qu'il avoit bien d'autres pensées que d'avancer les affaires du party. Il y en eut mesme qui soupçonnerent qu'il estoit secretement d'accord avec le Roy de laisser ruiner le Huguenotisme, pourveu qu'il luy aydast à détruire la Ligue, & que sur ce fondement se contentant d'avoir mis par terre Joyeuse, avec grand nombre de Seigneurs liguez, & s'imaginant, comme aussi faisoit le Roy, que le Duc de Guise & les Princes de sa Maison seroient opprimez par les Reistres, il ne voulut pas pousser plus outre, de peur de luy donner de la jalousie. Mais ceux qui le vouloient justifier de ce reproche, faisoient entendre que la Noblesse & les garnisons d'Angoumois, Xaintonge & Poitou, estoient parties de leurs maisons sans équipage & sans argent, comme pour un voyage de deux ou trois jours, que mesme on les avoit obligées avec grande peine de venir jusqu'à Coutras ; que celles de Guyenne n'avoient esté empruntées que pour trois semaines, & avoient déja servy deux mois ; de plus, qu'encore qu'il n'eust esté perdu en cette Journée que peu d'hommes, il y avoit eu pourtant grand nombre de Gentils-hommes blessez, & plus grand nombre de chevaux tuez : de sorte qu'il n'avoit pas esté possible de les mener plus loin, & que l'on avoit esté contraint de leur donner congé pour s'aller preparer à un plus grand voyage. Or avant que de se separer le Roy de Navarre prit serment de tous qu'ils se rendroient le vingtiéme Novembre dans la plaine Saint Aulaye sur les confins de l'Angoumois & du Perigord, pour s'acheminer conjointement vers l'armée étrangere. Pendant ce temps-là, Turenne se chargea d'assieger Sarlat Ville Episcopale dans le Perigueux, tant afin d'occuper ses troupes, qu'afin d'en tirer quelque argent pour les payer. Comme il y avoit fait bréche du costé de Benac, la Motte-Fenelon qui s'estoit jetté dedans avec la Noblesse du païs, aprés avoir repoussé le premier assaut, fit en sorte par l'entremise de Galeot de la Tour-Limeil cousin germain du Vicomte, qu'ils entrerent en conference : ce qu'il ne demandoit que pour amuser les assiegeans & leur faire écouler le temps, sçachant bien qu'ils ne pouvoient pas demeurer là passé le vingt Novembre ; & toutefois le Vicomte y

L'armée du Roy de Navarre se dissipe aussi tost.

Quelques-uns en ont accusé son amour pour une belle Comtesse.

Raisons apparentes pour justifier le Roy de Navarre.

Il prit serment de tous les Chefs qu'ils se retrouveroient ensemble le 20. Novembre.

Turenne assiege Sarlat.

entendoit volontiers, parce qu'il se sentoit trop foible pour emporter la place de vive force. Sur ces entrefaites arriva bien à propos pour l'honneur du dernier, un ordre du Prince de Condé qui luy mandoit de le venir joindre. Ce Prince ayant fort à cœur les affaires du party n'avoit sejourné que peu de jours à la Rochelle, & s'étoit rendu avec tout ce qu'il avoit pû assembler à Montmoreau en Angoumois: d'où aprés avoit attendu en vain des nouvelles du Roy de Navarre, il voulut entrer dans le Berry, à dessein de rencontrer l'armée étrangere; mais il ne fut pas bien loin qu'il en apprit l'entiere déroute, tellement qu'il fut contraint de se renfermer dans le Poitou. Ainsi s'en alla au vent cette glorieuse victoire de Coutras, de laquelle on peut dire, que comme il n'y en eut jamais une plus accomplie en toute maniere, il n'y en eut aussi jamais une plus mal ménagée.

Leve le siege; mandé par le Prince, qui veut aller joindre les Reistres:

mais il entend leur déroute.

Les nouvelles en estant apportées, le lendemain du combat de Vimory, dans l'armée du Roy & dans celle des Confederez, n'y causerent point les mouvemens que l'on se pouvoit imaginer. Les Courtisans envieux de la faveur rioient sous le manteau du mal-heur du favory, & en disoient chacun leur mot. Le Roy n'en fit paroistre aucun signe de tristesse ny de crainte, soit que le déplaisir qu'il en pouvoit avoir, fust recompensé par la mort de tant de Ligueux, soit qu'il crust le Roy de Navarre encore trop foible pour oser s'approcher des bords de la Loire; Et les Confederez déja abatus & découragez, n'en receurent aucune joye, ny n'en releververent point leurs esperances; parce qu'au mesme temps, ils apprirent que le Roy de Navarre, au lieu de suivre son Courrier de prés s'éloignoit d'eux à grandes journées, & sembloit tourner le dos à leur besoin & à leur bon-heur. Cette armée continuant sa route vers la Beausse, & ayant pris en passant la petite ville de Châteaulandon, qui voulut resister sur l'esperance de secours, & que les Reistres pillerent, s'estoit venuë loger le long de la riviere d'Estampes pour avoir la commodité des moulins, que pourtant elle trouva rompus. Comme elle sceut donc que le Roy de Navarre ne venoit point, les Estrangers creurent qu'il les avoit abandonnez, ou qu'il estoit mort à la bataille. Alors les Reistres recommencerent leur mutinerie, disant opiniastrement que si on ne les dedommageoit de la perte de leur bagage, ils n'avoient plus moyen de suivre, & qu'ils prendroient leur congé d'eux mesmes. Les Generaux furent contraints d'en venir aux prieres pour les appaiser; à quoy les paroles n'ayant pas grand effet, il falut que les François qui n'estoient pas plus riches qu'eux, se cotisassent pour leur payer une partie de leur bagage; & l'entremise des Suisses n'y fut pas inutile: car ils piquerent les Reistres d'honneur, leur remontrant qu'auprés de Chasteau-vilain ils s'estoient mutuellement donnez la foy de ne s'abandonner point, quelque chose qui leur arrivast.

Le Roy ny les Courtisans ne sont point faschez de la mort de Joyeuse.

Ny l'armée étrangere ne se réjoüit point de cette victoire.

Mutinerie des Reistres.

Appaisée par argent les François s'estant cotisez pour eux.

Cependant eux-mesmes conduits par quelques Capitaines que le Roy avoit gagnez, entr'autres par leurs Fourriers, que le Duc d'Espernon avoit pris, traitoient pour leur accommodement particulier, & avoient déja deputé pour cela par deux fois. La premiere, le Duc de Nevers les receut & les presenta au Roy. D'abord il les maltraita fort de paroles, leur reprocha l'infraction de l'alliance de leurs Cantons avec la Couronne, & les menaça d'en poursuivre la punition envers leurs Seigneurs: puis il tempera cette rigueur par quelques paroles obligeantes, & aprés les remit entre les mains du Duc: qui avec une grande adresse, entremeslant les promesses avec les menaces & les incommoditez extrémes de la faim, de la fatigue, du froid & de la disette de toutes choses, avec les recompenses que le Roy leur donneroit, les disposa à faire entendre tout ce qu'il voulut à leurs compagnons. Lesquels pourtant n'y adjoûterent pas foy entierement, à cause que ce Prince estoit Italien, & passoit dans leur esprit pour un des supposts de la Ligue. La seconde fois, le Roy desirant attribuer l'honneur de cette negociation à une personne qui fust entierement à luy, les addressa au Duc d'Espernon, qui composa enfin avec eux, qu'ils se retireroient en leur païs, moyennant quatre cens mille écus d'argent qu'on leur feroit distribuer pour suppléer à ce qui leur pouvoit estre deub par le Roy de Navarre. Neanmoins le Duc de Boüillon & les autres Chefs leur firent tant de belles promesses, leur donnerent tant d'assurances de la prochaine arrivée du Roy de Navarre chargé de lauriers & d'argent, & leur remirent si bien devant les yeux le tort qu'ils faisoient à leur nation, à leur honneur & à leur conscience, qu'ils obtinrent d'eux huit ou dix jours de delay, pendant qu'ils feroient sçavoir leur resolution à ce Prince. Ils creurent avoir gagné beaucoup de les avoir ainsi retenus pour quelque temps, dautant qu'ils se promettoient pendant ce delay d'avoir de bonnes nouvelles de luy, ou

Suisses traitent leur accommodement.

Leurs Deputez sont addressez au Duc de Nevers, puis au Duc d'Espernon.

Capitulation des Suisses concluë avec le Roy.

Boüillon & les autres Chefs les retiennent pour quelques jours

de rencontrer de favorables occasions de deffaire le Duc de Guise : dont la mort où la prise leur donneroit entierement gain de cause. Pour ce sujet les plus hardis opinoient qu'il faloit tourner la teste vers ce Duc & le contraindre au combat, ou l'investir en quelque lieu qu'il fût : ce qu'ils ne croyoient pas si mal-aisé qu'il eût pû sembler, parce qu'il n'avoit aucune bonne Ville pour retraite, le Roy n'ayant pas moins pourveu à luy en tenir les portes fermées qu'à les munir contre les Allemans. Mais le peu d'intelligence qui estoit entre les differentes nations, joint au degoût que leur donnoient les fatigues & les mauvais succez, ne leur permirent point d'executer ce dessein ; Et le peu d'apparence de voir le Roy de Navarre, aprés l'avoir si long-temps attendu, les decouragea entierement. A son defaut le Prince de Conty se rendit en l'armée le vingtiéme Novembre : il arriva avec bien peu de suite, mais avec moins encore d'apparence de pouvoir remettre les esprits : non seulement à cause qu'ils estoient déja trop débauchez, mais aussi parce que la dureté de son oreille, & ses autres defauts le privoient de cette grace, & de cette vigueur qui sont necessaires pour commander. Il fut receu neanmoins avec beaucoup de pompe & de signes de réjoüissance : le Duc de Boüillon luy remit le commandement, & la Cornete blanche, puis le traitta magnifiquement à souper, le canon répondant aux brindes qui se faisoient à sa santé. Il y avoit quelques jours qu'ils s'estoient venus loger aux environs de Chartres, afin de l'y attendre ; & le Roy craignant qu'ils ne voulussent décendre dans le Vendosmois, avoit passé la riviere de Loire à Boisgency, & fait loger son Avant-garde commandée par le Duc d'Espernon, à Bonneval, seul passage qui leur restast pour ce dessein, s'ils l'eussent eu. C'est pourquoy ayant esté mis en deliberation, le lendemain de l'arrivée du Prince, quelle route il leur faloit prendre, il fut resolu qu'ils s'achemineroient à grandes journées vers la source de la Loire : quelques-uns mesmes proposerent de partir la nuit suivante, afin de gagner le devant sur l'armée du Roy qu'ils auroient à dos, & de tromper le Duc de Guise qui les costoyoit sur la main droite. Cette resolution estoit la meilleure qu'ils pussent choisir, s'ils l'eussent promptement executée : car outre les raisons qui les y avoient induits, ils eussent toûjours éloigné les Suisses, & par ce moyen les eussent empeschez d'achever leur traité, ou du moins ils en eussent esté accompagnez durant le chemin le plus difficile. Mais les Reistres qui vouloient se rafraîchir & se mettre à leur aise, furent cause que le partement fut differé de quatre jours.

Arrivée du Prince de Conty dans l'armée, ne la réjoüit pas beaucoup.

Le Roy leur coupe le chemin du Vendosmois.

Se resolvent de remonter vers la source de la Loire.

Et le Duc de Guise de les attaquer avant qu'ils luy eschappent.

Le Duc de Guise, qui ne perdoit point de temps, sceut bien ménager celuy-là, pour sa gloire, & pour leur dommage. Lors qu'ils estoient entrez en Beausse, il n'avoit osé les suivre, de peur qu'ils ne l'enveloppassent dans ce païs tout plat & découvert, mais de Montargis il avoit coulé le long de la riviere de Loing à Nemours, & de là à Montereau-faut-Yonne : d'où pourvoyant aux surprises du Roy, il avoit prié le Duc de Mayenne de s'en retourner en Bourgogne, & le Duc d'Aumale d'aller en Picardie, afin de prendre garde à leurs places, sur lesquelles le Roy faisoit dresser quelques surprises : si bien qu'il avoit retenu seulement avec luy trois mille hommes de pied & mille chevaux. Or comme il entendit que les Suisses avoient conclu leur accord, & que l'on traitoit aussi avec les Reistres, de sorte que cette grande armée se dissipant entierement sans coup ferir, tout l'honneur en reviendroit au Roy, & au Duc d'Espernon qui conduisoit ces traitez, il se hasta de faire quelque considerable entreprise, qui s'executast justement sur le point que ce grand Corps alloit se separer, afin qu'il semblast avoir donné le coup, & qu'on luy pût avec apparence attribuer l'honneur de l'avoir mis en déroute. Ce dessein luy succeda fort heureusement ; voicy de quelle façon. Le Baron de Donaw s'estoit logé avec sept Cornetes de Reistres dans une petite ville de Beausse nommée Auneau, fermée seulement de méchantes murailles, comme le sont celles de ce païs, sans pont-levis ny fossé qui valût, mais gardée par un assez bon Chasteau : au costé duquel il y a un estang d'où sort un gros ruisseau faisant une espece de marests, & au bas de l'estang, une chaussée qui traverse ce marests & va jusqu'à la porte de la ville, passant à costé du bois & des garennes. A l'arrivée, quelques Reistres avoient donné à la basse-court du Chasteau, mais ils en avoient esté vigoureusement repoussez : de façon que Donaw n'ayant pas le loisir ny la commodité de faire un siege, s'estoit contenté de capituler avec le Capitaine qui commandoit dedans, c'estoit un Gascon nommé Cholar, qu'il ne feroit aucun acte d'hostilité, dont il avoit pris son serment : neanmoins ne s'assurant pas plus qu'il devoit sur la foy de cet

Le Baron de Donaw logé à Auneau, le Chasteau tenant contre luy.

homme, il avoit fait dresser des barricades dans une place qui estoit entre la basse-court & les maisons de la ville, où il avoit logé une cinquantaine d'Arquebusiers pour empescher qu'on ne pût faire irruption du Chasteau par ce costé-là. Or le Duc de Guise estant venu à Dourdan qui est à demie journée de là, mania si bien l'esprit de ce Cholar par l'entremise de la Chastre, que non seulement il luy promit de luy permettre l'entrée par la basse-court, mais encore, quoy qu'avec plus de difficulté, de luy ouvrir le Chasteau, moyennant les assurances qu'il luy donna qu'il ne seroit point touché aux biens de la contrée qui estoient dedans.

Le Duc de Guise gagne le Capitaine du Chasteau pour luy donner entrée.

Estant assuré de cela, aprés avoir fait repaistre & mis toutes ses troupes en prieres, il part de Dourdan à trois heures de nuit : Vins menoit trois cens coureurs soûtenus par deux cens hommes d'armes que la Chastre commandoit : Guise & Elbœuf les suivoient avec le reste de la Cavalerie : à la droite marchoit l'Infanterie, pour recevoir les ennemis qui pouvoient venir de ce costé-là. L'armée Confederée estoit en grande confusion à cause des Suisses, qui pour tous delais vouloient leur fausser compagnie ce jour-là ; c'est pourquoy elle vouloit partir de grand matin, & les chariots des Reistres estoient déja tout chargez par les ruës, si bien que comme la Chastre fut à cinq cens pas d'Auneau il entendit leurs trompetes qui sonnoient le bouteselle. Il en donna avis au Duc, qui ne sçachant que juger si son entreprise estoit découverte, ou si les Reistres vouloient desloger, ne la quitta point pour cela : mais faisant filer en diligence son Infanterie le long de la chaussée, il donna charge à Saint Paul de faire irruption dans la ville avec elle, tandis qu'il tiendroit la campagne avec la Cavalerie pour empescher que les Reistres sortans du bourg ne se pussent rallier. Saint Paul estoit fils d'un simple Fermier, mais son courage plus grand que sa naissance, l'avoit poussé dans les armes & rendu un des meilleurs Capitaines d'Infanterie de son temps, au reste entierement dependant de la Maison de Guise. Ce Capitaine estant donc passé avec son Infanterie par le Chasteau, & ayant laissé dedans seulement six-vingts Arquebusiers pour le garder en cas de retraite, la range avec le moins de bruit qu'il luy est possible dans la basse-court, prend la charge d'attaquer luy-mesme la grand'ruë où estoit logé le Baron, & ordonne Ponsenac pour entrer dans l'autre au mesme temps. Il y avoit la barricade entre deux qu'il faloit forcer : les Arquebusiers Allemans la defendirent fort bravement, & les Reistres des plus prochaines maisons accourus en cet endroit, repousserent & mirent en desordre les gens de Saint Paul : tellement que l'entreprise estoit manquée, si elle eût eu un conducteur moins assuré. Mais Saint Paul ne s'épouvante pas ; il employe exhortations, prieres, & reproches, pour empécher la fuite de ses gens, & comme il void que tout cela est inutile, il commande à ceux qu'il avoit laissez dans la basse-court, de leur fermer la porte, & de tirer sur eux. Le desespoir leur donne de la honte, & la mort certaine, leur fait mépriser la crainte de mourir : tourner visage aux Reistres, les repousser, forcer la barricade, & tailler en pieces les Arquebusiers qui la defendent, n'est qu'un mesme effort. La barricade emportée, ils donnent dans les ruës, terrassent tout ce qu'ils rencontrent, enfoncent les portes, & sans s'amuser au pillage, comme ils avoient fait à Vimory, ils ne s'attaquent qu'aux hommes. Le courage ne manquoit point aux Reistres, mais l'avantage du lieu & des armes : les Arquebuses les atteignoient de plus loin que la portée de leurs pistolets, leurs épées n'avoient point de defense contre les piques, & la Cavalerie n'estoit d'aucun usage dans les ruës embarrassées de leur bagage : de sorte que les uns estoient surpris dans leurs logis, les autres canardez à mesure qu'ils en sortoient, par ceux qui se mettoient à couvert derriere les chariots, ou qui tiroient sans cesse des maisons dont ils s'étoient rendus maistres. Il ne leur restoit qu'un moyen de se rallier, qui estoit de sortir de la ville, & d'aller former leurs escadrons en campagne : mais au mesme temps que Saint Paul avoit forcé la barricade, il avoit commandé au Capitaine Joannes, creature du Duc de Guise, de s'aller saisir des portes : Tellement que les trouvant fermées, ils se mirent les uns à retourner l'épée à la main pour mourir parmy les ennemis, les autres à courir autour de la ville pour chercher quelque issuë. Les plus avisez furent ceux qui montant sur la selle de leurs chevaux grimperent sur la muraille, & de là se coulerent dans le fossé : celuy qui portoit la Cornete generale, qu'ils nomment Renefale, eschappa par ce moyen avec vingt-cinq ou trente Cavaliers : le Baron de Donaw se sauva aussi luy dixiéme, non pas par les marests, comme dit un Auteur estranger peu favorable à sa reputation, mais perçant bra-

Part de Dourdan la nuit, & arrive avant le jour, comme les Reistres alloient monter à cheval.

Il fait donner l'Infanterie par le Chasteau, & tient la campagne avec la Cavalerie.

L'Infanterie est repoussée du commencement à une barricade.

Ils forcent la barricade & entrent dans les ruës.

Reistres veulent sortir en campagne : trouvent la porte fermée.

Comme se sauva Donaw, & la Cornete generale.

vement au travers de la Compagnie du Capitaine Joannes, avant qu'elle eût fermé la porte; & aprés qu'il eut en vain attendu à deux cens pas de la ville que ses compagnons le vinssent joindre, il s'en alla au logement des autres, qui tous ensemble se rallierent à demie lieuë de là. Chastillon avec ses François, & les Suisses mesme qui craignoient que cet eschec ne rendist leur condition pire, s'estant mis en bataille prés de luy, il employa tout ce que la necessité & le desespoir peut fournir de belles paroles pour leur persuader de retourner promptement investir leurs ennemis, durant qu'ils estoient occupez au pillage : mais les Suisses ne songeant plus qu'à s'en aller, n'estoient point d'humeur de combatre; & les autres ne jugerent pas qu'il falût se piquer dans le mal-heur, ny qu'il y eût apparence d'attaquer des gens qui estoient en cœur, qui avoient un Chasteau pour retraite, & ausquels ils ne pouvoient aller sans avoir affaire au Duc de Guise, qui les attendoit de pied ferme avec de la Cavalerie bien montée & toute fraîche.

S'efforce en vain de persuader au reste de l'armée de donner dans Auneau.

Ainsi ces mal-heureux Reistres qui se trouverent enfermez dans Auneau, furent tous assommez, à la reserve de quatre cens qui furent faits prisonniers. On ne sceut pas au vray le nombre des morts, les vainqueurs l'augmentant prodigieusement, & les vaincus le diminuant tant qu'ils pouvoient : il est certain qu'en maistres & en valets il ne passa guere trois mille, & qu'aussi ne fut-il pas moindre de deux mille. Une compagnie de Reistres qui vouloit venir à leur secours, fut encore taillée en pieces, & sa Cornete y demeura; si bien qu'en comptant celle-là il y en eut sept de prises, trois mille chevaux & huit cens chariots. On estimoit le butin à plus de quatre cens mille écus; les soldats demeurerent deux jours dans Auneau à charger ce bagage & à foüiller les maisons : puis de fantassins devenus Cavaliers, & habillez crotesquement des dépoüilles des Reistres, ils allerent trouver le Duc de Guise à Estampes. Car aprés la victoire, comme il sceut que les ennemis marchoient vers le haut païs, se croyant encore trop foible pour paroistre devant vingt-deux Cornetes de Reistres en rase campagne, il s'estoit retiré en cette ville-là pour les suivre à la faveur des rivieres & des païs forts. En effet quelque perte, que les Reistres eussent receuë, & quoy que les Suisses les eussent abandonnez deux heures aprés la deffaite d'Auneau, il leur restoit encore prés de douze mille hommes, nombre qui estant plus aisé à conduire, moins embarrassant pour les logemens, & d'ailleurs aguerry par les occasions precedentes, sembloit devoir se faire voye par tout. Aussi le Roy, craignant qu'ils ne joignissent le Roy de Navarre, avec lequel ils luy eussent bien donné de la peine, jugea qu'il faloit les talonner de prés ; Et le Duc d'Espernon, prit cette charge avec huit cens lanciers, & presque autant d'Arquebusiers à cheval. Ils s'avançoient à grandes journées le long de la forest d'Orleans : ce Duc les suivoit à une lieuë prés, & le Duc de Guise à quatre ou cinq. La quatriéme journée, comme ils estoient parvenus à Landon prés de Montargis, Chastillon qui avoit accoûtumé de faire la retraite, estant allé à Gien en esperance de se pouvoir saisir de ce passage, qu'il manqua : les Arquebusieurs du Duc d'Espernon presserent si fort leurs Lansquenets à ce pont, qu'ils causerent une grande confusion, ensuite une prodigieuse espouvante parmy eux : de sorte que vingt-cinq Arquebusiers seulement en desarmerent douze cens, gagnerent seize petites pieces d'artillerie, (ils avoient enterré les grosses) & firent pour cent cinquante mil écus de butin. Ce nouvel eschec les rendant plus soigneux de garnir leur retraite de leurs meilleures troupes, & redoublant leur diligence, ils continuerent de marcher par le Morvan païs fort couvert de bois, & si peu frequenté qu'on n'y pouvoit aller deux à deux par les chemins.

Grand carnage des Reistres enfermez.

Le reste de l'armée poursuit sa route, les Ducs de Guise & d'Espernon la poursuivent.

Deffaite des Lansquenets.

Cependant le Roy trouvant moins perilleux & plus prompt d'achever cette guerre par les voyes de negociation que par le sort des combats, craignant d'ailleurs que le Duc de Guise, à qui le Marquis du Pont à Mousson venoit d'amener douze cens lanciers Italiens, & quatre mille chevaux, n'atteignist cette armée & ne remportast l'honneur de l'avoir entierement vaincuë, avoit donné charge au Duc d'Espernon de la dissiper par quelque traité, comme il avoit fait les Suisses. Il avoit pris dans un combat prés d'Estampes, un Mestre de camp François, nommé Cormont : ce fut de l'entremise de celuy-là qu'il se servit pour faire entendre aux Chefs les intentions du Roy; qui estoient, *Qu'il donneroit seureté aux Reistres pour se retirer : aux François Catholiques main-levée de leurs biens : & aux Religionnaires la mesme faveur, à la charge que ces derniers sortiroient du Royaume, & ne porteroient point les armes; demandant outre cela pour témoignage de leur obeïssance qu'ils luy rendissent leurs*

Le Duc d'Espernon traite avec les Reistres.

leurs Cornetes & Drapeaux. Cormont fit divers voyages pour ce traité, pendant lesquels l'armée s'acheminoit toûjours en si grande diligence qu'elle avoit gagné le devant d'une bonne journée sur les troupes du Duc d'Espernon, & de deux sur celles du Duc de Guise: mais pour cela l'effroy ne la quittoit point, & elle se ruinoit d'elle-mesme par les fatigues, de telle sorte qu'ils ne tenoient plus aucun ordre de gens de guerre, ny entre les François, ny entre les Allemans. Il leur faloit faire de longues traites pour s'éloigner de l'ennemy, & quand ils arrivoient à deux heures de nuit, ne se trouvant aucun guide pour les adresser dans les chemins & leur montrer les villages, la plûpart s'arrestoient dans les bois ou aux maisons qu'ils rencontroient, sans pain & sans fourrage: les chevaux demeuroient sur les dents, faute de nourriture ou d'estre ferrez: les arquebuses & les pistolets estoient rompus & inutiles faute d'ouvriers pour les raccommoder: plusieurs Gentils-hommes se retiroient chaque jour dans leurs maisons, on se fioit peu aux autres: les Regimens de Moüy & de Cormont s'estoient débandez: la plûpart des soldats succombant sous le travail de si longues traites, jettoient leurs armes dans les hayes, les autres n'avoient point de poudre ny de moyen d'en recouvrer: bref il ne restoit pas deux cens bons arquebusiers, & presque tous les Lansquenets estoient desarmez. Ces incommoditez extrêmes engagerent les Chefs à recevoir la composition qu'on leur avoit presentée, mais le Roy les ayant aussi reconnuës diminuoit beaucoup de ses offres: il ne vouloit plus donner aucune sureté de retraitte, ny main-levée des biens saisis aux Religionnaires, & demandoit les Cornetes des Reistres aussi bien que des François. Claude de l'Isle-Marivaut leur apporta ces nouvelles conditions, comme ils estoient logez à Marsigny les Nonains, à demie journée de Roüane, leur mettant devant les yeux, pour les faire trouver moins dures, la mort inévitable de tous costez, le Duc d'Espernon à leur queuë, le Duc de Guise en Bourgogne, Mandelot Gouverneur de Lyon avec cinq ou six mille hommes au devant d'eux, la hauteur & les neiges des montagnes de Vivarets, où les paysans seuls estoient capables de les assommer. Chastillon au contraire les exhortoit de rejetter un traité si desavantageux à l'honneur & à la Religion, leur presentant qu'ils n'avoient plus rien à craindre, qu'ils avoient échappé les plus dangereux chemins, & qu'il s'offroit sur sa vie de les conduire en sureté dans quatre jours. Il leur montroit à l'œil les montagnes du Vivarets, & les asseuroit que dans vingt-quatre heures ils trouveroient là Chambaut avec quinze cens arquebusiers; que Mandelot ne pouvoit point mettre sur pied des forces suffisantes pour leur empescher le passage; qu'Espernon estoit à une grande journée derriere eux, Guise à trois, le Roy au delà de la riviere; que si Espernon les venoit combattre avec sa Cavalerie seule, estant aussi fatiguée qu'eux, & plus foible, il seroit battu, & s'il attendoit son Infanterie, qu'il ne les pourroit jamais attraper. Parlant aux Allemans en particulier, il tâchoit de les retenir par la consideration de la honte, & principalement par celle du peril qu'ils vouloient éviter; leur remontrant, Qu'ayant à passer la Saone nullement guéable, par dessus des ponts qui estoient tous occupez par le Duc de Mayenne, comme l'estoient aussi tous les bacs & les autres passages, ils se mettoient à la mercy de ceux de la Ligue, de la cruauté desquels le Roy ne sçauroit les garantir. Ces vigoureuses persuasions eurent quelque pouvoir sur l'esprit des plus courageux, qui luy promirent de le suivre: mais les autres ayant peur des neiges & des precipices des montagnes, de la sterilité du païs, & de la perte de leurs chevaux, n'en furent point touchez; & le commun ayant entendu l'Isle-Marivaut, qui leur promit d'adoucir les conditions, le traité fut enfin accepté de tous, avec les offres à peu prés, que Cormont leur avoit premierement proposées, sinon que les Reistres emporteroient leurs Cornetes ployées dans leurs malles. Chastillon n'ayant pû l'empescher, se resolut de mourir mille fois plûtost que d'y consentir; & quelques conditions qu'on luy offrist en son particulier, il protesta qu'il ne rendroit jamais ses Enseignes qu'au Roy de Navarre, au nom duquel il les avoit levées, ou qu'il rendroit la vie à Dieu de qui il la tenoit, & pour la cause duquel il avoit appris d'endurer tous les travaux jusqu'à la mort. Aprés donc qu'il eut fait sauver le Prince de Conty dans le chasteau d'un Gentil-homme avec la Cornete blanche & douze ou quinze de ses gens, & qu'il eut pris congé du Duc de Boüillon, il declara aux Reistres qu'avec six-vingts maîtres & cent cinquante arquebusiers à cheval, il estoit resolu de sauver son honneur & de surmonter les dangers dont on leur avoit tant fait de peur.

Extrêmes incommoditez de cette armée.

La font entendre à un accommodement.

Chastillon tâche de l'en dissuader.

Conditions du traité des Reistres.

Cela dit, il perce au travers de vingt-cinq ou trente qui le vouloient arrester pour

** Ce fut où le bouffon Chicot dit à Donaw; qu'il n'avoit mangé alouëtte en Beausse qui ne luy eust cousté un Reistre.*

leur payement, & mettant l'épée à la main, qui estoit le signal de son depart, prend son chemin avec les siens par le pays de Forez. Il ne fut pas si tost party que les articles furent signez : en suite dequoy le Duc d'Espernon traita les Capitaines à Marsigny les Nonnains, * où aprés qu'ils eurent noyé leurs ennuis passez dans l'excés des bons muscats dont il les regala, ils diviserent leurs troupes en deux : l'une à grandes journées traversa le Forez & un coin des terres du Duc de Savoye, qui craignant la puissance Allemande leur donna passe-port ; L'autre prit son chemin par la Bourgogne & la Franche-Comté, usant d'une telle diligence qu'elle trompa le Marquis du Pont à Mousson & le Duc de Guise qui les guetoient : il est vray que dans ces grandes traites, plus de la moitié perit de fatigue, de faim, & de maladie à la mercy des païsans, & que ces deux Princes les poursuivant contre la foy publique, leur enleverent une partie de leur bagage. Quelques compagnies en revanche s'estant rafraischies dans le Comté de Montbeliard, rentrerent dans les lisieres de la Lorraine ; & cette vengeance jointe avec le desir de butiner, attira celle du Marquis & du Duc sur les terres de ce Comté. Ils les ravagerent toutes, mesme celles de l'Evesque de Basle, le meilleur des Prelats d'Allemagne, avec des cruautez dont le seul recit feroit horreur : le brûlement de deux cens villages, & le sang de dix mille pauvres innocens, de tout sexe & de tout âge, n'estoient que celles des Generaux, & les moins estranges : mais les brutalitez que commit la rage des soldats pour extorquer des rançons de ceux qu'ils gardoient en vie, égalent tout ce qui s'est jamais lû de plus barbare. Federic Comte de Montbeliard n'estant pas alors en estat de s'opposer à cette furie, en forma par aprés ses plaintes dans la Diete de l'Empire, où le Duc de Lorraine ne sçavoit comment excuser ces actes d'hostilité, de sorte qu'ils en fussent venus à une guerre ouverte, si l'Empereur n'y eust interposé son autorité, & nommé des Arbitres pour les accommoder, qui condamnerent le Lorrain à quelques dedommagemens. Quant aux Chefs François, le Prince de Conty marchant avec peu de suite & par les chasteaux de la Noblesse ; se retira sans estre connu dans ses maisons au païs du Mayne : Clervant s'en alla avec les Suisses, & le Duc de Boüillon à Genéve, tous deux sans s'estre obligez au traité. Mais ils ne survescurent pas long-temps à cette déroute, Clervant mourut en Bresse dans la maison de Chasteau-vieux son beau-pere, le Duc de Boüillon dans Genéve, & quelques autres en divers endroits : le bruit commun accusant le muscat du festin de Marsigny les Nonains de leur mort, & les Religionnaires, comme dans les factions on charge toutes sortes de crimes sur ses ennemis, soit qu'on les en croye coupables ou non, noircissant la Ligue de ce reproche. Les Capitaines Suisses qui avoient écouté les premieres propositions d'abandonner leur parti, furent mal reçûs en leur païs, & marquez de perpetuelle infamie. Donaw ne fut pas mieux venu en Allemagne, & demeura toute sa vie chargé du reproche de la deffaite des Reistres, ayant perdu le nom de Capitaine parmy sa nation, & acquis celuy de mal-heureux, moins infame, mais plus apprehendé des hommes que celuy d'infidelle.

Par quel Païs ils se retirerent.

Le Duc de Guise les poursuit & ravage cruellement le Montbeliard.

Comme se sauverent les Chefs.

Boüillon & Clervant meurent peu aprés.

Chastillon fut le seul, qui par une valeur merveilleuse accompagnée d'un rare bon-heur, fit une victorieuse retraite par un païs tres-difficile, dans une saison tres-fâcheuse, au travers des ennemis qui fondoient sur luy de tous costez ; & ce qui est de plus merveilleux, avec une petite troupe, accablée de lassitude, de misere, de maladies, & qui n'avoit pour tout rafraischissement que les combats. Dés qu'on le vid partir on sonna le toquesin sur luy, avec des cloches par les villages, & des cornets sur les costeaux, tout le païs se mit en armes, & Mandelot sortit de Lyon avec deux mille hommes pour luy couper les passages. Le second jour de sa marche, comme il fut en Forez, il s'avisa de prendre sa route à main gauche le long du Rhône par le droit chemin de Lyon : ce jour-là Mandelot le voulut taster avec cent hommes, mais il tourna à luy l'épée à la main & le repoussa. Le lendemain, comme marchant en grande diligence, il eut passé le pont de Parsigny, & qu'en écartant cent arquebusiers qui s'estoient avancez, il eut donné le temps à ses gens de sortir d'une fondriere que la riviere faisoit en cet endroit là, il le vid tout à coup dans la plaine au delà, un peu au dessous de Revirieu, qui venoit à luy avec 300. chevaux & 500. arquebusiers. Il croyoit neanmoins avoir assez d'avantage pour ne pouvoir estre atteint devant la nuit : mais les gens de Mandelot firent une si merveilleuse diligence, échauffez par la curée de ses méchans bagages, les siens estant contraints, de cent pas en cent pas, de leur laisser quelque haridelle ou quelque malle, qu'il fut tout estonné de les voir Infanterie & Cavalerie à mille pas de luy.

Victorieuse retraite de Chastillon.

Mandelot l'attend au passage.

Alors sans autre esperance que d'une genereuse mort, il commanda à S. Auban de les charger avec vingt-vinq cavaliers, & luy avec vingt autres des meilleurs hommes se reserva pour le soustenir & prendre son party. Saint Auban, à ce qu'il raconte dans ses Memoires, par trois heureuses charges qu'il fit, mit en pieces cent coureurs, puis deux troupes de trente lances chacune; & cette troisiéme charge l'ayant mené jusqu'au bord d'un bois, où estoit l'infanterie de l'ennemy, il passa encore tout au travers avec tant de courage & de diligence qu'elle n'eut pas loisir de le reconnoistre. De cette sorte il se trouva fort écarté, & quelques-uns de ses gens, aveuglez de l'insolence que cause une victoire si inesperée, allerent chatoüiller le gros de Mandelot qui estoit sur un petit costeau à main gauche. Peu s'en falut que cette temerité ne causast leur entiere perte : quatre-vingts chevaux détachez par Mandelot poussant ces écartez, couperent Châtillon & sa troupe entre le gros de Saint Auban & le leur, où ils firent cinq ou six prisonniers de marque. Ce fut un grand bonheur à Chastillon que la brune osta la connoissance de cét avantage à ses ennemis, & luy donna le temps de prendre son party; qui fut de se retirer luy cinquiéme du costé du Rhosne, comme fit aussi Saint Auban, avec quelques-uns des siens. Mandelot rebuté par la perte de six-vingts de ses gens, & par la lâcheté des autres, ne s'échauffa pas davantage à le poursuivre, & s'en retourna à Lyon, se repentant d'avoir hazardé sa reputation sur de nouvelles troupes, & contre des ennemis desesperez; à cause dequoy il demeura le reste de sa vie exposé aux reproches de la Cour, & aux mépris des Lyonnois, dont les enfans, faisant allusion à Revirieu, appellerent ce combat *la bataille de Vireeu*. Or Chastillon & Saint Auban s'estant heureusement rencontrez prés de sainte Agreve, retrouverent aussi leurs troupes à deux jours de là prés de Quintenas, où Moüy les avoit conduites, & aprés quatre jours de chemin, toûjours abbayez de quelques ennemis, ils arriverent enfin au fort de Retortou, leur premiere place de Vivarets où Chambaud tenoit garnison.

Chastillon deffait ses troupes à Reyvirieu,

& gagne enfin le Vivarets.

Voila quelle fut la fin de cette grande armée confederée. Les zelez d'entre les Religionnaires aussi bien que d'entre les Catholiques, en attribuerent la dissipation à la toute-puissance de Dieu, mais pour differentes raisons: Les premiers disoient, qu'il leur avoit voulu montrer à eux en particulier, qu'ils ne devoient pas tant s'appuyer sur le bras de chair, & sur les roseaux d'Egypte, & à tout le monde en general, qu'il avoit confondu les forces humaines, de peur qu'on ne dit que leur salut venoit d'autre part que de luy: Les seconds inferoient tout le contraire, concluant de là qu'il condamnoit absolument cette Religion, & qu'il avoit resolu de l'aneantir, puisque dans une guerre qui avoit esté declarée directement contre elle, il avoit brisé comme du verre toute la puissance de ceux qui la soûtenoient, & dissipé de son souffle une armée qu'on pouvoit nommer la Croisade du party Protestant contre l'Eglise Romaine. Ceux qui en jugeoient par les causes humaines, en trouvoient trois ou quatre principales, d'où cét effet estoit procedé, le mauvais conseil de la Huguerie, le peu d'experience des Chefs, & leurs jalousies, le defaut d'argent pour contenter les Estrangers, & la sterilité de l'année, qui estant cause qu'ils ne trouvoient pas de vivres comme les autres fois, excitoit leurs plaintes & leurs mutineries. A cela les Estrangers ajoûtoient la faute du Roy de Navarre, qui fut empéché de la joindre quand il en avoit la volonté, & qui ne l'eut plus quand il eut vaincu les obstacles. Luy au contraire se déchargeoit de ce blâme sur eux, & se plaignoit qu'on ne luy avoit envoyé que quatre mille Reistres, au lieu de huit mille. Que Casimir, qui s'estoit chargé de les amener luy-mesme, en avoit donné la conduite à un de ses domestiques, & celle des Lansquenets à un Docteur, s'estant neanmoins reservé le titre & les émolumens de General; Que ces gens ne suivant point ses ordres, mais leur opiniastre fantaisie, & les mauvais conseils de quelques ames venales, il entendoit la Huguerie, n'avoient voulu ny prendre pied en Lorraine, ny passer la Loire au gué de Neuvy, ny remonter vers la source de cette riviere, mais estoient descendus en Beausse, où il estoit impossible qu'il les allast joindre, parce que la riviere n'est point guéable au dessous d'Orleans; & que quand elle le seroit, l'armée du Roy l'eust bien empéché d'y gagner aucun passage; Qu'enfin quand il fust party le lendemain de la bataille de Coutras, il n'eust pû arriver assez à temps avant la déroute de l'armée, puis qu'il n'avoit combatu que le vingtiéme d'Octobre, & que les Suisses avoient commencé leur traité le troisiéme Novembre, & achevé le dixiéme. Qu'au reste il n'estoit point cause

A quoy les Catholiques & les Religionnaires attribuoient la déroute de l'armée estrangere.

Quelles en étoient les causes humaines.

On en accusoit le retardement du Roy de Navarre, qui s'en excusoit sur Casimir & les Allemans.

de la deffaite des Reistres à Auneau, où ils avoient esté battus faute de faire garde, & d'en déloger quand on les avoit avertis; ny de celle des Lansquenets, qui estoit arrivée pour n'avoir point ordonné de cavalerie sur leur retraite: bref qu'ils avoient fait leur composition lors qu'ils estoient hors de danger, & qu'il leur eust esté bien plus glorieux & plus facile d'imiter Chastillon, que de s'exposer comme ils avoient fait à la vengeance du Duc de Lorraine & des Princes de la Ligue.

Exploits de Lesdiguieres dans le Dauphiné.

Les Suisses qui estoient passez en Dauphiné, n'avoient pas mieux reüssi que le reste de cette grande armée, & avoient commencé par leur malheur à montrer qu'elle ne devoit pas estre fort heureuse. En décrivant de quelle sorte ils y furent receus, nous verrons par mesme moyen, ce que Lesdiguieres y fit cette année. Aprés qu'il eut prolongé les tréves avec le Comtat de Venaissin par l'intercession de Montmorency, qui conservoit ces païs pour entretenir la bienveillance du Pape, il executa son premier dessein sur le Chasteau de Champs proche de Grenoble, qui tenoit cette Ville à couvert de ce costé-là, & incommodoit sa Maison de Lesdiguieres. Ayant donc fait couler secretement dans cette maison trois cens hommes choisis, il se rend le matin avec ce petit nombre au pied de la muraille, fait ouverture à un endroit qu'il avoit reconnu foible, & se rend maistre de la place par la deffaite de la garnison. Quinze jours aprés avec une pareille machine, il reprend le pont de Cognet: ce pont est sur la riviere de Drac entre la Mure & Mens, prés d'un village d'où il a pris son nom: Lesdiguieres y avoit basty un petit fort pour entretenir communication entre ces deux bourgs, & avoir ce passage libre: mais un des Capitaines de la Valette le luy avoit surpris l'année precedente. En revenant de là il prit avec une saucisse, & fit raser le Chasteau qu'un Gentilhomme nommé Monestier avoit fait fortifier à la Mure. Au mesme-temps il estendit ses contributions dans la contrée du Briançonnois, qui refusoit de les payer depuis la prise de Chorges, & s'estant liguée sous la conduite d'un nommé la Casete, avoit fermé avec une muraille flanquée de quelques tours, le passage qu'ils appellent le pertus Rostang; c'est une valée fort estroite entre des rochers, qui sont comme la porte de ce païs-là, mais ceux qui gardoient cette closture s'enfuirent aussi-tost qu'ils y virent planter les échelles par ses gens, qui n'eurent la peine que de la demolir. Puis ayant fait tréves avec la Ville de Grenoble & ses environs, moyennant six mille escus qu'on luy donna pour raser le Chasteau de Champs, il tourna ses forces & le canon qu'il avoit nouvellement fondu, du costé de Nyons: où Merindol aprés six jours de siege, Venterol, Benivay, Molans, l'Egalieres & Pierre Longue à la premiere sommation luy ouvrirent les portes. Par le mesme effroy Jonquieres petite ville de la Principauté d'Orange, se rangea sous l'obeïssance de Blacons Gouverneur de toute la contrée, sans quitter neantmoins la haine qu'elle avoit pour luy; Et le Poet Laval, ayant veu mettre en fuite Ramefort avec quatre cens chevaux qui la vouloit défendre, se rendit à composition sur la fin de Juillet. Cependant la Valette de retour de Provence, assiegea Pierre Longue & la batit avec grand bruit d'artillerie, pour appaiser les murmures des Ligueux qui luy reprochoient qu'il s'entendoit avec Lesdiguieres, comme il y en avoit quelque apparence. La place capitula au bout de quelques jours: mais cependant Lesdiguieres eut le temps de brider la ville de Crest, qui estoit suspecte à Montelimar & à Die, en fortifiant Aosta tout contre ses portes.

Prend le Chasteau de Chãps, & le pont de Cognet.

Ouvre le pertus Rostang.

Fait tréves avec Grenoble.

Prend Merindol, Venterol, Pierre Longue, &c.

La Valette reprend Pierre Longue.

Lesdiguieres fortifie Aoste prés de Crest.

Comme il estoit dans cette occupation, les nouvelles qu'il eut de la marche de Chastillon qui alloit joindre l'armée estrangere, luy firent tout quitter pour aller au devant de luy, & l'accueillir sur le bord du Rhosne, ainsi que nous l'avons dit. Il attendoit au mesme temps les quatre mille Suisses dont nous avons parlé, conduits par Gugy, & Robert Stuard-Vesine; lesquels on luy envoyoit, premierement pour asseurer les affaires du party dans le Dauphiné, puis pour remplacer les garnisons du Languedoc que Chastillon devoit avoir emmenées, si la jalousie de ceux qui estoient puissans dans la Province luy eut permis de suivre les ordres du Roy de Navarre. Ces troupes estoient trois mille Suisses naturels, dont il y en avoit deux mille piquiers, le reste Arquebusiers & Mousquetaires, de cinq cens François aussi arquebusiers & mousquetaires, qu'on avoit ramassé sur les frontieres des Suisses, & de la Compagnie de Cavalerie du Baron d'Aubonne. Comme ces troupes eurent passé par Genéve, Alfonse d'Ornane Gouverneur du Saint Esprit, qui avoit eu le vent de la marche de Chastillon, & de la leur, en donna avis à la Valette, & monta aussi-tost à cheval pour luy aider à empescher qu'ils ne se joignissent. Pa-

Va au devant de Chastillon.

Preveu deux au devant de quatre mille Suisses.

reillement Chastillon & Lesdiguieres s'avancerent vers la Lisere pour faciliter leur passage, ou pour passer eux-mesmes vers eux, selon qu'ils le trouveroient à propos. La Lisere est une riviere fort rapide, qui venant des montagnes de Savoye traverse le Dauphiné, & va tomber dans le Rhosne. Vers le milieu de sa course & là où est la ville de Grenoble, elle reçoit deux petites rivieres jointes ensemble, dont celle qui est plus vers le Rhosne s'appelle le Drac, l'autre la Romanche. La Valette & Ornane estoient sur l'autre bord de la riviere, & se tenoient toûjours devant Lesdiguieres & Chastillon, pour les amuser, de peur qu'ils ne passassent vers les Suisses : au devant desquels estoit allé cependant Anchot de Mesplez Mestre de camp d'un regiment de dix compagnies, & non moins zelé pour la Religion Catholique, que pour le service du Roy. Ce Capitaine avec cinq cens arquebusiers l'eslite de son regiment, assurez par une compagnie de quatre-vingt maistres que commandoit saint Julin Gouverneur de Gap, sceut si bien prendre les avantages des lieux & du temps, qu'il les arresta dix ou douze jours sur l'autre bord de la Lisere, les promenant deça & delà, sans qu'ils pussent trouver moyen de gagner païs ; & durant ce temps-là, il les harcela de telle sorte, & les serra de si prés, qu'ayans l'alarme à toute heure & n'osans s'estendre dans ces contrées fort infertiles pour y chercher des vivres, ils perissoient de faim & de lassitude. Enfin, comme ils eurent passé la Lisere au dessus de Grenoble, Lesdiguieres qui les avoit long-temps attendus à Sassenage, & autres endroits au dessous de cette Ville, remonta le long de la riviere, & vint prendre son poste à Vif, ayant dessein de passer les deux torrens de Drac & de Romanche joints ensemble pour aller apprendre de leurs nouvelles. Au mesme temps la Valette le costoyant toûjours, se rendit à Vriage entre la Romanche & la Lisere à demie lieuë de Vizille, où il avoit nouvelles que les Suisses dressoient un pont sur la Romanche. On le soupçonnoit avec quelque apparence, de n'estre pas fort échauffé à les vouloir charger : mais Ornane qui n'entendoit rien aux dissimulations de la Cour, s'y portant avec plus de chaleur se resolut à les attaquer tout de bon, & l'y obligea par honneur. Donc le dix-huitiéme d'Aoust, Mesplez les ayant harcelez dés les cinq heures du matin par quantité de fausses charges, lors qu'ils croyoient s'estre dépestrez de ses mains, & qu'ils vouloient gagner un bois, Ornane les attaque prés de Vizille, avec cinquante chevaux seulement & les engage adroitement au combat, jusqu'à ce que les troupes de la Valette fussent arrivées. Du commencement le combat fut chaud & opiniastre, le lieu estant avantageux pour les Suisses : mais aprés qu'il eut duré quelque temps, ils furent chassez de leurs postes, puis entierement deffaits, plûtost par faute d'ordre que de courage. Il en demeura huit cens sur la place, & plus de mille en divers autres endroits, comme ils essayoient de gagner des lieux plus forts, en se defendant toûjours. Une partie, tellement enveloppée qu'elle ne voyoit point d'issuë pour évader, se rendit à discretion, & fut bien traitée : bref des quatre mille il n'en réchappa que cent qui se mirent dans les troupes de Chastillon. Vezine, Monticher son Lieutenant, & Aubonne Capitaine de Cavalerie, furent assez heureux pour se sauver : mais les douze Enseignes des Suisses, & la Cornete d'Aubonne furent prises, & envoyées au Roy par des Crottes. Les circonstances de cette défaite se trouvent fort diversement écrites. Un Autheur a dit, que *Chastillon & Lesdiguieres voyant le combat attaché firent de plus grands efforts qu'auparavant pour passer la riviere, & qu'ils furent toûjours repoussez avec perte par la Valette* : mais Saint Auban qui estoit avec Chastillon assure, *que le peu ou point d'avis qu'ils avoient des Suisses, donna loisir à la Valette de les tailler en pieces à une lieuë d'eux, dont ils n'apprirent chose quelconque qu'aprés leur deffaite.*

La Valette & Ornane les costoyent pour les empescher de se joindre.

Anchot de Mesplez, va au devant des Suisses.

Les promene & les harcele si fort qu'ils n'en pouvoient plus.

Ornane oblige la Valette de les attaquer.

Ils sont deffaits prés de Vizille sur la Romanche.

Diversité dans cette narration.

L'éloignement de Lesdiguieres, & avec luy de Loüis de Blagny-Poet Gouverneur de la Ville & du Chasteau de Montelimar qui avoit emmené une bonne partie de sa garnison, donna lieu à une entreprise des Catholiques sur cette ville. Le Bourreau & un Serrurier autheurs de ce dessein, le communiquerent à Boulary, à Ancone, à Sainferreol, & à quelques autres Gentils-hommes, qui l'approuverent sur l'assurance que ces deux hommes leur donnerent de leur livrer la porte S. Martin. Donc le seiziéme du mois, la porte leur estant ouverte par le moyen du Serrurier qui en arracha les serrures avec ses instrumens, ils entrent dans la ville avec sept cens hommes, & s'assurent des places & des grandes ruës : la garnison fait quelque resistance, à la fin elle est repoussée, mais pendant le combat elle retire dans le Chasteau toutes ses poudres & quelques munitions de bouche. Les Catholiques dressent des barricades contre le Chasteau en grande diligence, & pour achever leur

Les Catholiques surprenent la ville de Montelimar.

La garnison se retire dans le Chasteau.

entreprise appellent la plus prochaine Noblesse du païs, entr'autres le Comte de Suse, le plus considerable de tous. D'autre part Vacheres Gentil-homme Religionnaire, se jette dedans, Chambaud y envoye sept cens Arquebusiers de Vivarets, & la nouvelle en estant venuë à Lesdiguieres, dés le mesme jour, quoy qu'il fust à vingt lieuës de là, il ordonne à Poet d'y mener quatre cens Arquebusiers à cheval, si bien que le lendemain il n'y avoit guere moins de trois mille hommes. Les forces de ceux de la ville grossissoient aussi d'heure en heure, les Catholiques y accourant de toutes parts, les uns attirez par le desir du butin, les autres par la haine qu'ils portoient à ces Renards qui mangeoient leurs poules, ils appelloient ainsi les Huguenots de Montelimar; & la Valette n'y pouvant aller en personne, y avoit dépesché Ramefort Gentil-homme de marque & de valeur, avec deux cens chevaux. Enfin il ne manquoit aux assiegeans ny courage ny multitude : il leur manquoit seulement de l'ordre & de la conduite. Comme tous ces Gentils-hommes estoient égaux en autorité, & qu'aucun d'eux n'avoit le commandement absolu, il y avoit tant de confusion, que leurs Compagnies entrerent en garde deux jours durant sans avoir de mot, parce que les Chefs estoient en different à qui appartenoit cet honneur. Sur ces broüilleries les assiegez qui en estoient avertis prennent leur temps : le dixneuviéme du mois à onze heures du matin Poet & Vacheres sortent furieusement sur eux, attaquent les barricades qu'ils avoient élevées à la hauteur des toits, & n'ayant sceu les forcer d'abord, percent les maisons d'à costé, de sorte qu'ils investissent par derriere une partie de ceux qui les assiegeoient. Le Comte de Suse mal informé de leurs forces ou de leur courage, n'attendoit que l'heure de la reddition de ce Chasteau, & la croyoit avec une si grande assurance, qu'estant assis sur un banc de boutique, il dit à ceux qui l'avertissoient de leur sortie, *Qu'on les laissast faire, & qu'assurement ils se venoient rendre à luy.* Il fut bien étonné quand on luy dit qu'ils estoient prests de forcer la seconde barricade; il monte alors à cheval, va courageusement au devant, & repousse les premiers : Poet les soûtient, la meslée est sanglante : comme elle a duré prés de demie heure, le Comte est tué d'un coup d'arquebuse, & ses gens le voyant sur le carreau ne rendent plus aucun combat. Quantité de Noblesse qui s'estoit retirée dans une ruë fermée par une barricade, se rend à Blacons, les autres veulent fuïr par la porte Saint Martin, mais elle estoit fermée, & le Comte en avoit les clefs dans sa poche. Ainsi la pluspart y sont assommez par monceaux, les autres se precipitent du haut en bas des murailles, le reste se cache dans les maisons. Il en cousta la vie à deux mille Catholiques, du nombre desquels estoient le Comte de Suse le pere, Ancone, Logeres, le Teil le fils, le Puy-Saint Martin le jeune, dit la Porte. Il en fut pris un tres-grand nombre, entr'autres la Suse le fils, le Vicomte de l'Estrange, Chavillac Gouverneur du Vivarets, Venterol, Boulaty, le Teil le pere, Preconat & le jeune Cossan. Cette nouvelle arriva bien à propos quelques heures aprés celle de la deffaite des Suisses, pour consoler Lesdiguieres : lequel ayant conduit Chastillon jusques sur les frontieres de Savoye, en trouva une autre fort agreable. Girald d'Adhemar fils du Comte de Grignan, qui recherchoit sa fille, se declaroit du party, & donnoit pour gages de sa fidelité les Chasteaux de Clausayes & de Montsegur en Provence. Il attaqua ensuite, & demantela la ville & le Chasteau de Guillestre, qui l'empeschoit de joüir librement des valées de l'Ambrunois : puis il estonna tellement Quieras pour y avoir pû mener du canon à force de bras par des montagnes, où jusques-là à peine y avoit-il eu passage pour les hommes, qu'il se rendit sans attendre que le canon tirast. Cela fait il employa ses forces avec l'industrie pour assujettir la ville de Gap, qui le traversoit plus qu'aucune autre de la Province. Elle est assise au pied d'un costeau nommé Puymore, qui estant plus eminent que tous les autres d'alentour, la commande en cavalier, & n'est commandé de nulle part. Pendant l'absence de Saint Julin Gouverneur de Gap, il entreprend de bâtir un fort de cinq bastions sur ce costeau; & nonobstant les efforts des Bourgeois, & ceux de la Valette mesme, qui y arriva trop tard, il le mit en défense dans quinze jours, imposant par ce moyen sur la teste de cette ville un joug qui la reduisit enfin sous sa loy.

Il luy vient du secours.

Les Catholiques l'assiegét.

Confusion parmy eux.

Les assiegez font irruption dans la ville, & les deffont.

Deux mille Catholiques tuez.

Au mesme temps Chambaut Gouverneur pour le party dans le Vivarets, faisoit la guerre à ceux de Valence, s'estant retranché dans le bourg de Chermes, d'où il alloit tous les jours paroistre en bataille sur leur gréve. Eux estant ennuyez de ces fâcheuses visites, assemblent deux mille hommes, & forcent le bourg durant qu'il estoit allé à la guerre d'un autre costé. Il revient sur ces entrefaites, les chasse de là

Petite guerre de Chambaut en Vivarets.

& les mene batant jusqu'aux portes de leur ville : mais la Cavalerie du Dauphiné, le remene bien chaudement jusqu'à ses barricades, où craignant d'estre investy par de plus grosses troupes qui venoient du Lyonnois, il se resout à la retraite : de sorte qu'aprés avoir entretenu le combat jusques bien avant dans la nuit, il bat aux champs de grand matin, ayant toûjours l'ennemy à ses trousses, & se retire dans Chalanconte petite ville demantelée en plusieurs endroits, qu'il refit de pierre seiche, une partie de ses gens y travaillant, tandis que l'autre estoit aux mains. Vers les mesmes jours le Marquis de Montlor surprit la ville d'Aubenas par le moyen d'une saucisse qu'il appliqua à une maison qui faisoit partie de la muraille, & peu aprés il reduisit aussi le Chasteau. A quelques jours de là Chambaut la reprit par escalade, & serra le Chasteau de si prés que Monlor & Monreal, qui estoient venus au secours, ne purent estre que témoins de la reddition.

Puisque nous sommes en ces païs éloignez, nous y remarquerons aussi la prise d'Entragues, quoy qu'elle n'arriva qu'au mois de Mars de l'année suivante. Les deux petites rivieres du Lot & de la Trevere qui l'embrassent des deux costez luy ont donné le nom, * & trois hautes montagnes, entre lesquelles cette ville est située, dont l'une aboutit à l'Auvergne, l'autre au Roüergue, & la troisiéme au Quercy, ne la rendent pas moins difficile à assieger, que commode pour tirer contribution de ces trois Provinces. Cet Estienne Delmas Gentil-homme de Roüergue, que nous avons remarqué à la bataille de Saint Gilles, en ayant observé toutes les avenuës & les deffauts, en conceut le premier dessein, & le communiqua au Capitaine Gentil, renommé pour faire de merveilleux coups avec le petard. Tous deux avec leurs amis, & quelques troupes tirées des garnisons du party, petarderent la ville en plein midy, & l'ayant gagnée aprés un rude combat, assiegerent ensuite le Chasteau : devant lequel ils se retrancherent si bien, malgré toutes les forces du païs, que trois semaines aprés les habitans, qui s'y estoient retirez avec leurs femmes & leurs enfans, le rendirent à composition, de la peur qu'ils eurent des mines qu'on leur fit voir toutes prestes à joüer.

* *Aigues au langage du pays c'est eaux.*

La ville d'Entragues prise par les Capitaines Gentil & Delmas.

1588.

Outre les sanglans mal-heurs de la guerre & les ravages de tant d'armées, qui cette année tourmenterent le pauvre peuple par toute la France, il y avoit encore une grande disette de bleds, principalement dans les Provinces de deçà la Loire : laquelle n'estoit point tant provenuë de la sterilité, que de la negligence ou de l'avarice des Gouverneurs des frontieres, qui avoient permis un trop grand transport de bleds dans les Païs-bas : car depuis deux ans il y en avoit eu faute, à cause de certains limaçons fort puans engendrez par l'intemperie du Ciel ou de la terre, qui se cachant de nuit dans des trous, & sortant le matin avec le Soleil, mangeoient tous les bleds en herbe, de sorte qu'on les resemoit deux ou trois fois. Ces miseres quoy que grandes, n'estoient pourtant point comparables à celles qui vont suivre, & l'on peut dire que tous les maux que nous avons écrits durant ce regne, n'estoient pour parler ainsi, que les semences de ceux que nous allons voir esclorre en cette *Merveilleuse* année 1588. Ce fameux Jean Muller nommé *Regiomontanus*, qui estoit mort six-vingts ans auparavant, Gaspar Bruschius d'Egra qui vécut quatre vingts aprés, & depuis Jean Stoffler de Justinghen, & toute la troupe des Astrologues ensuite, l'avoient marquée de ce nom dans leurs Predictions, parce qu'ils y prevoyoient si grand nombre d'accidens estranges, & tant de confusion dans les causes naturelles & dans les affaires humaines, qu'ils avoient assuré que si elle ne voyoit la fin du monde, elle en verroit au moins un changement universel. Avec cela grand nombre de prodiges qui arriverent en diverses regions, augmenterent l'espouvante que ces pronostics avoient causée, & confirmerent les esprits dans l'attente de leur evenement. On écrivit de Weimar en Saxe, que le Soleil s'y estoit obscurcy tout d'un coup sans qu'il parust aucun nuage en l'air, & qu'on avoit veu tout du long du jour, un rayon sortant du centre de cet Astre, en forme d'une longue épée. En Holsace une femme mit au monde deux Jumeaux cinq jours l'un aprés l'autre par une prodigieuse superfetation. Le vingt-cinquiéme de Mars il y eut un tremblement de terre depuis Nantes jusqu'à Saumur, qui fit branler les maisons, & boüillir la riviere de Loire. Pareille chose arriva en quelques contrées de Normandie avec moins de violence, mais aussi avec une certaine fumée qui une heure durant teignit l'air de couleur jaunastre. La mer de Provence fut battuë incessamment pendant six semaines de furieuses tempestes, qui briserent quantité de vaisseaux. Depuis le midy du vingt-quatriéme de Janvier jusqu'au lendemain, Paris fut tout

Grande famine en France & aux Pays-bas.

Cette année nommée *Merveilleuse.*

Les Astrologues avoient predit qu'elle verroit d'estranges revolutions.

Divers prodiges.

Tenebres à Paris en plein jour par un broüillas.

couvert d'un grand broüillas, qu'on pouvoit bien comparer à ces tenebres palpables que Moyse épandit sur la terre d'Egypte : car les personnes marchant par les ruës ne se pouvoient entrevoir, il falut allumer des flambeaux en plein jour, & leur lumiere encore ne pouvoit percer cette épaisse & noire vapeur : mesme les oyseaux volans en l'air, comme les canards & les oyes sauvages, se heurtoient contre les cheminées, dont ils tomboient à terre tout estourdis ; si bien que plusieurs en trouverent dans les cours de leurs maisons, qu'ils prirent à la main. Et si l'on en croyoit ceux qui venoient de la campagne, il avoit paru en l'air par diverses fois des fantosmes de feu & plusieurs autres prodiges, qui sembloient presager de grands maux.

Les Etats de la Chrestienté menacez de grandes revolutions.

En effet les choses sembloient plus disposées que jamais à faire des revolutions presque dans toute la Chrestienté. Le Turc incité par ses Muphtis estoit sur le poinct de conclurre la paix avec le Persan, pour venir accabler l'Italie avec toute sa puissance. Le Royaume de Pologne broüillé par l'election de deux Rois, sçavoir Maximilian frere de l'Empereur Rodolfe, & Sigismond fils de Jean Roy de Suede, alloit tourner ses forces à sa propre destruction, & se déchirer elle-mesme par les armes des Allemans & des Suedois, dont la querelle sembloit ne pouvoir prendre fin qu'avec une ruine entiere du païs, puis qu'il s'agissoit d'une Couronne. Philippe Roy d'Espagne avoit une effroyable armée toute preste de fondre sur l'Angleterre, dont il tenoit la conqueste si certaine, qu'il avoit déja disposé des Gouvernemens & des terres, & du mesme voyage il pensoit enlever la Bretagne à la Couronne de France, esperant qu'il en arracheroit encore bien d'autres fleurons. Mais il ignoroit peut-estre que le Duc de Parme meditoit de luy ravir les Païs-bas, s'il ne luy faisoit raison de ses Villes d'Italie ; & il ne consideroit pas, n'ayant qu'un fils fort jeune, ayant déja beaucoup d'âge & peu de santé, que s'il venoit à mourir, tout ce grand assemblage qui ne tenoit qu'à une cheville pourrie, s'en iroit en pieces, & que ses voisins ou ses Lieutenans emporteroient chacun leur morceau de ce débris.

Comme en effet la Chrestienté y estoit fort disposée, l'Italie, Pologne, Angleterre, &c. menacées d'un grand changement.

Mais la France encore plus.

Mais pour ne parler que de la France, elle estoit menacée de plus grandes calamitez, & paroissoit estre plus en danger de souffrir une mortelle revolution que tous ces autres Estats. Il faloit enfin que la derniere violence decidast, lequel y demeureroit le maistre ou le Roy ou la Ligue ; & ny l'un ny l'autre ne pouvoit perir que tout le Royaume ne fût agité d'une crise qui le reduiroit à l'agonie. La déroute de l'armée estrangere, avoit enflé au dernier poinct le courage de la Ligue, parce qu'elle en attribuoit tout l'honneur à la conduite du Duc de Guise : & le mesme sujet ne l'avoit pas moins irritée contre le Roy, parce qu'elle s'imaginoit qu'il avoit fait venir ces forces tout exprés, ou du moins qu'il avoit tâché de s'en servir pour l'opprimer ; c'est pourquoy comme le premier estoit l'unique objet de ses loüanges & de ses adorations ; l'autre l'estoit aussi de sa haine & de ses médisances. Les peuples n'avoient point de plus agreable & de plus ordinaire entretien que la victoire d'Auneau, point de nom plus saint à la bouche que celuy du Duc de Guise ; la deffaite des Reistres estoit le sujet de toutes les plumes Catholiques : les Predicateurs s'estendoient avec plaisir sur une si pompeuse matiere, & les moins eloquens avoient dequoy triompher dans le Panegyrique de ses triomphes. *Sans luy*, disoient-ils, *la France eût esté la proye des Estrangers, & l'Eglise l'estable des Heretiques. Il a sauvé l'arche des mains des Philistins, il a combatu les batailles du Seigneur, Saül en a tué mille & David dix mille.* C'estoient autant de pointes qui perçoient le cœur du Roy d'une mortelle jalousie, & les signes qu'il en donnoit, estoient autant d'avis au Duc de Guise de faire sa partie si forte, qu'il ne fût jamais à sa discretion. Outre ces choses qui aigrissoient les esprits de plus en plus, le Duc estoit piqué jusqu'au desespoir, de ce qu'il n'avoit pû rien obtenir de la dépoüille du Duc de Joyeuse : Il esperoit qu'estant dans le service, & chef d'un party qui faisoit la loy, on ne pourroit luy refuser ou l'Admirauté, ou le Gouvernement de Normandie ; & afin que sa demande parût plus genereuse & moins sujette à l'envie, il s'estoit restraint à demander l'Admirauté, non pas pour luy ny pour aucun Prince de sa maison, mais pour Brissac l'un de ses plus assurez confidens, au reste d'une qualité qui n'estoit point au dessous de cette Charge. Dés qu'il avoit appris la mort de Joyeuse il en avoit fait si grande instance par l'entremise du President Jeanin, que d'abord on luy en avoit donné d'assez bonnes esperances ; & toutefois aprés plusieurs de ces remises & de ces deffaites, avec lesquelles on traite ceux qu'on veut éconduire & qu'on n'oseroit refuser, il avoit appris que le Roy avoit resolu de donner

Le Duc de Guise l'objet des loüanges du peuple & le Roy l'objet de la haine.

Il est extremément jaloux du Duc.

Lequel est outré de ne pouvoir obtenir aucune Charge pour les siens.

donner tout au Duc d'Espernon, son ennemy. Comme en effet le douziéme de Janvier, ce Duc fut receu Admiral en la Cour de Parlement, & par le premier President instalé à la Table de marbre : l'Avocat Marion qui le presenta fit son Panegyrique, & d'Espaisses Avocat general s'estendit premierement sur les loüanges du Roy jusqu'à l'appeller Saint, & dire qu'il meritoit d'estre canonisé aussi bien que Saint Loüis : puis sur celles du Duc, le loüant principalement de ce que le Roy l'avoit toûjours connu voüé à son service; & assurant *que la France se reverroit florissante sous cet Admiral, comme sous un autre elle s'estoit veuë en desordre ; Qu'il en estoit le pivot, & que ses actions serviroient comme d'un champ Marathonien pour y exercer la jeunesse.* Le Duc d'Espernon fait Admiral, & Gouverneur de Normandie

Le Duc de Guise fut encore plus outré de l'elevation de son ennemy, que de l'injure du refus. Il avoit assigné à Nancy une assemblée des Princes de sa Maison & des chefs de la Ligue, afin d'ordonner des moyens de pouvoir à leur seureté & de pousser leurs desseins : S'y estant donc rendu au mois de Janvier à son retour de la poursuite des Reistres, comme il ne respiroit que feu & que vengeance, il y mania les esprits de telle sorte que les resolutions qui s'y prirent, tendoient à chasser ignominieusement les favoris, & à lier si bien les mains au Roy que desormais il fût tout en leur puissance. *Le Roy sera sommé*, disoient les articles de cette Assemblée, *de se joindre plus ouvertement & à bon escient avec la sainte Ligue ; D'oster d'auprés de luy, des Gouvernemens, & des Charges importantes ceux qui luy seront nommez ; De faire publier le Concile de Trente par tout le Royaume, sauf à suspendre pour quelque temps la revocation des exemptions que quelques Abbayes, Chapitres, & autres Eglises pretendent contre leurs Evesques Diocesains ; D'establir la sainte Inquisition dans les bonnes Villes ; D'accorder aux Ecclesiastiques, & mesme de leur commander de racheter leurs biens alienez ; De consigner entre les mains de certains Chefs les places qui luy seront nommées : où ils pourront bastir des forteresses, & mettre des gens de guerre, payez aux dépens des villes & du pays ; D'entretenir une armée sur la frontiere de Lorraine, pour empescher le retour des Allemans ; De faire vendre au plûtost tous les biens des heretiques, & de leurs associez, & de contraindre leurs parens de les acheter, en leur remettant le quart du juste prix ; De cotiser ceux qui l'auroient esté au tiers de leur bien, & les Catholiques au dixiéme de leur revenu, sauf à rembourser ces derniers par aprés, selon la recepte & la dépense ; D'accorder que les premiers deniers provenans de ces ventes, seront employez à l'acquit des dettes que les Chefs ont esté contraints de faire pour cette cause ; Et que l'on ne donnera la vie à aucun prisonnier, s'il ne paye comptant la valeur de tous ses biens, & s'il ne donne bonne assurance de vivre Catholiquement.* Assemblée de Nancy. Ses articles contre les favoris, & les Religionnaires.

Ces articles estant portez au Roy, tandis qu'il prend de delay pour y répondre, les Ducs de Lorraine & de Guise, afin de ne pas perdre le temps de leur costé, poursuivent chaudement la guerre de Sedan. Le Duc de Boüillon mourant à Geneve le premier jour de Janvier, avoit laissé sa sœur Charlote seule & universelle heritiere de tous ses biens, à la charge qu'elle ne changeroit rien en l'estat de ses Souverainetez, ny en la Religion Reformée; qu'elle ne se pourroit marier sans le consentement du Roy de Navarre, du Prince de Condé, & du Duc de Montpensier son oncle, à peine de descheoir de sa succession. Et au cas qu'elle mourust sans enfans, il luy substituoit le Duc de Montpensier & son fils à pareille charge de n'y rien innover, à faute d'eux le Roy de Navarre, & aprés luy le Prince de Condé. Il recommanda instamment sa sœur à la Noüe, de l'amitié duquel il se tenoit asseuré, parce qu'il l'estoit de sa probité irreprochable, le nomma executeur de son testament & tuteur de ses terres souveraines, avec pouvoir d'y commander. Il ne pouvoit laisser une plus salutaire protection à sa sœur que les soins & la presence d'un si sage tuteur que celuy-là ; mais la difficulté de passer au travers de tant de troupes ennemies, l'obligation qu'il avoit au Duc de Lorraine de l'avoir cautionné pour sa delivrance envers le Duc de Parme, & avec cela la defense du Roy, qui de crainte de la Ligue n'osoit luy permettre d'embrasser la defense de cette pupille, l'empeschoient d'aller à Sedan si tost que la necessité des affaires l'y demandoit, & l'obligeoient de tenter toutes les voyes de douceur pour accommoder la chose. Cependant les Lorrains se sentans forts des levées qu'ils avoient faites & des troupes que le Duc de Parme leur avoit envoyées, voyans cette Princesse orpheline en bas âge, en dueil de la mort de ses deux freres, destituée d'armes, d'hommes, de chefs, & croyans qu'elle seroit abandonnée de ses amis Catholiques qui ne l'oseroient assister, & de ceux de sa Religion qui estoient assez occupez eux- Les Ducs de Lorraine & de Guise font la guerre à Sedan. Le Duc de Boüillon avoit laissé sa sœur heritiere, & fait la Noüe son tuteur. Pourquoy la Noue ne se rendit plûtost à Sedan.

mesmes à leur defense, ne prestoient l'oreille à ces propositions, que pour l'amuser tandis qu'ils s'empareroient de Jamets, dont la conqueste leur eût apporté celle de Sedan.

Robert de la Mark-Maulevrier oncle de la Princesse pretendoit à la souveraineté.

Ce petit Estat, à cause de sa situation & de son importance plûtost que de son revenu, qui n'estoit lors que de quarante mille livres de rente, excitoit les desirs ou les pretentions de quantité de personnes. Robert de la Mark-Maulevrier oncle du feu Duc croyoit y avoir droit non seulement par une tacite & ordinaire substitution aux masles, qu'il disoit estre dans la Maison de la Marx pour les terres souveraines : Mais encore à cause de Loüise de la Marx fille aînée, & restant seule heritiere d'Henry Duc de Boüillon, Prince de Sedan, Comte de Lorraine, femme de Maximilien Eschallard, Marquis de la Boullaye qui a quitté le nom d'Eschallard, & a pris le nom & les armes de la Marx. Le Duc de Lorraine, au defaut des injures qu'il disoit avoir receuës du Duc de Boüillon, qui estoient esteintes par sa mort, resuscitoit je ne sçay quelles vieilles pretentions sur ces terres. Le Roy en eut bien trouvé de meilleures s'il les eût voulu soigneusement rechercher, & d'ailleurs le droit de bienséance que les Princes tiennent pour le meilleur de tous, joint avec le bien & la tranquillité du Royaume, l'invitoit par une si favorable occasion de s'assurer de cette frontiere, qui servoit comme de rempart à la France de ce costé-là. Le Roy de Navarre avoit grand interest de la faire tomber entre les mains de quelque Prince de sa Religion qui en demeurast son obligé : Il avoit jetté les yeux sur le Vicomte de Turenne pour luy donner cette riche heritiere, & ce Seigneur luy en ayant témoigné d'abord quelque repugnance, il donna charge à Segur qui estoit en Allemagne de proposer ce mariage au Palatin neveu de Casimir encore fort jeune, ou au Prince d'Anhalt plus avancé en âge, & qui sembloit avoir les moyens de mettre une armée sur pied, pour la defense du bien de sa femme & pour l'avantage des Eglises reformées. Le Duc de Montpensier comme oncle & prochain heritier de la Princesse, eût bien aussi desiré s'assurer de Sedan & de Jamets, de peur que ces places ne tombassent en une main estrangere. Le Duc de Guise, au déceu du Duc de Lorraine, ne laissoit pas pendant la guerre de la demander en mariage pour son fils; Et les Gouverneurs des places voisines, entr'autres la Vieville, offroient leur assistance à ceux de Sedan, en esperance de s'en emparer. Maulevrier envoya vers Nueil gouverneur du Chasteau & vers le conseil de la pupille, leur remontrer son droit & les prier d'y avoir égard. Au mesme temps Montpensier éleu curateur par les habitans, leur fit demander qu'ils receussent garnison : ils rejetterent absolument la demande du premier, & se defendirent de l'autre par un honneste remerciement, dont le dernier se contenta en quelque façon, mais le premier en demeura piqué au dernier poinct. Quant au Lorrain il n'y proceda point par negociation, mais à force ouverte: quatre jours aprés les nouvelles de la mort du Duc de Boüillon, il envoya une armée de six mille hommes commandée par Aussonville devant Jamets, & peu aprés jetta huit cent chevaux & deux mille hommes de pied conduits par Rhosne dans les terres de Sedan, où ils firent les mesmes degasts qu'ils avoient faits dans le Comté de Montbelard. Contre ces efforts le conseil de la pupille implore la protection du Roy, le Duc de Montpensier y apporte sa recommandation, & le Roy de Navarre fait remontrer la consequence de l'invasion de Sedan & de Jamets, Villes frontieres du Royaume, fideles à la Couronne, toutes peuplées de François, & où il n'y avoit maison qui n'eût les fleurs de lys pour son plus bel ornement. D'ailleurs les Princes Allemans, principalement Casimir, le Duc de Wirtemberg, & le Comte de Montbeliard, ne pouvoient souffrir que la Lorraine s'agrandist de ce costé-là, & menaçoient cette frontiere d'une grande levée d'Allemans: De façon que la crainte des armes estrangeres & les autres considerations d'Estat obligeant le Roy de s'interposer en cette querelle, il y envoya François de la Jugie-Rieux gouverneur de Narbonne, avec une commission de Lieutenant general, pour garder ces places & la personne de la jeune Duchesse, jusqu'à ce que le different fût terminé: mais le conseil de la Duchesse & les bourgeois, ayant honnestement refusé de recevoir la Jugie, il ne les en pressa pas davantage; En quoy les politiques disoient qu'il avoit commis une faute irreparable de ne s'estre pas emparé de ces Villes sous la faveur d'un si precieux pretexte, desquelles il se fût accommodé par aprés avec le mary qu'il eût pû choisir à cette fille : veu mesme que Maulevrier piqué du refus trop rude de ceux de Sedan, luy eust cedé son droit à bon marché dans la premiere chaleur de son ressentiment. Or au lieu d'embrasser cette

Le Roy de Navarre vouloit marier cette heritiere à un Prince de la Religion.

Ceux de Sedan rebutent Maulevrier, & s'excusent de recevoir garnison du Duc de Montpensier.

Lorrains assiegent Jamets & font un cruel degast autour de Sedan.

Le Roy s'entremet d'accorder l'oncle & la niéce, & veut mettre un Lieutenant dans Sedan.

Faute qu'il fit de ne pas se saisir de cet Estat.

occasion à son avantage, il se porta seulement pour mediateur entre l'oncle & la niéce, & ne se montra protecteur de l'orfeline qu'avec de foibles paroles; la Reine Mere détournant par ses artifices, les effets de sa bonne volonté, afin que cette fille fust contrainte d'épouser un de ses petits-fils de Lorraine.

Les trois premiers mois, Jamets ne fut qu'investy, depuis estant assiegé de plus prés, il souffrit bréche & soustint un grand assaut, où six cens Lorrains ayant presque comblé le fossé de leurs corps, sans avoir pû gagner le rempart, le reste fut tellement découragé, outre qu'une autre partie des leurs fut mal menée à Haraucour, & que Nueil sortant de Sedan avec cinq cens hommes, avoit repris Douzy qu'elle pensoit prendre d'emblée, & batu le Baron de Saxembourg qui s'y vouloit fortifier, que ce siege s'élargit en un blocus. Le recit des ravages que les Lorrains commirent dans ce petit Estat & celuy de tous les exploits de guerre seroit ennuyeux: mais ceux du mestier seront bien aises de sçavoir deux stratagemes qui s'y pratiquerent. Pendant le blocus, un soldat de Jamets chargea une hotte sur son dos, à moitié pleine de poudre à canon, & le reste de poulets & de fruits, tout cela accommodé de sorte qu'en déliant la corde dont elle estoit attachée par dessus, une petite ficelle debandoit un roüet de pistolet qui mettoit le feu à la poudre. Avec cette dangereuse charge il va passer auprés d'un moulin où les ennemis tenoient un corps-de-garde de cent ou six-vingts hommes, feignant d'avoir dessein d'entrer dans la Ville: les soldats l'apperçoivent, & l'ayant attrapé portent sa hotte dans le moulin, tous y accourent pour en avoir leur part, & ferment les portes de peur qu'il n'en vienne d'autres: Ils délient la hotte, l'artifice joüe, & le feu les estouffe tous dans le moulin, horsmis un qui fut demy brûlé. Peu aprés quelque autre s'avisa de remplir de poudre une grosse souche brûlée par un bout, & de la mettre auprés d'un autre corps-de-garde: dont les soldats l'ayant mise dans leur feu, elle fit pareil effet que la hotte, & en tua une vingtaine. Il y eut cependant plusieurs paroles d'accommodement, qui pourtant ne faisoient point cesser la rigueur des armes, jusqu'à ce que les Lorrains ayant nouvelles de l'arrivée de la Noüe à Genéve, accorderent une tréve de huit jours; laquelle ne servit que de relasche pour reprendre haleine & se mieux battre, s'estant finie sans avoir rien conclu. Un mois aprés, l'entremise de Marguerite de la Mark veuve du Comte d'Aremberg, en procura une autre & une conference, où le Duc de Lorraine proposoit pour conditions de paix le mariage de la Princesse avec un de ses fils, promettant qu'il ne seroit rien changé dans l'Estat ny dans la Religion: mais les Ministres de la Princesse, ne trouvoient point de seureté à ces promesses, à cause de cette pernicieuse maxime, que certains Theologiens desavoüez du reste de l'Eglise Catholique, ont voulu establir qu'il ne faut point garder la foy aux heretiques. La Noüe estoit lors arrivé à Sedan, ayant auparavant rendu raison par un manifeste où l'on void la candeur & la generosité de cette belle ame, de ce qu'il estoit obligé de prendre les armes contre le Duc de Lorraine son bien-facteur, & sans l'aveu du Roy son Souverain. Il essaya de là divers moyens de pacification, qui luy reüssirent aussi peu que les precedens, si bien qu'estant informé par Schelandre de l'estat de la ville de Jamets, il la rendit par composition au Duc de Loraine, afin d'épargner les vivres, & stipula par mesme moyen une tréve de six semaines, pendant lesquelles on devoit traiter des conventions du mariage proposé. Ainsi Schelandre se retira au Chasteau, où il eut quelque relasche; & là-dessus arriva la mort du Duc de Guise, à Blois, dont le coup estourdissant le Duc de Lorraine, il ne poursuivit pas ce siege avec tant de chaleur, de peur d'offenser le Roy. Mais comme il vid ce Prince plus embroüillé qu'auparavant, & qu'il sceut qu'estant fort pressé il avoit mandé à Sancy de le venir trouver en diligence, sans s'arrester nulle part avec la levée des Suisses, qui estoient la seule esperance des assiegez, il attaqua le Chasteau de vive force, & le mit presque tout en poudre à coups de canon: de sorte qu'il contraignit les assiegez, pressez d'ailleurs de toutes extremitez, de capituler; au grand regret de Schelandre qui vouloit faire son tombeau sous les ruines de sa place.

Les pensées & les soucis du Duc de Guise ne se bornoient point à cette petite guerre, il remuoit au mesme temps bien d'autres intrigues pour de plus grandes choses: au dehors il sollicitoit les forces d'Espagne & la protection du S. Pere, s'efforçant par de grandes promesses de les porter à se declarer: ce que l'un & l'autre ne jugeant pas à propos, mais seulement de faire subsister la Ligue, necessaire au Pape pour intimider le Roy de Navarre, & au Roy d'Espagne pour tenir toû-

Les Lorrains y continuënt la guerre.

Siege de Jamets degeneré en blocus.

Deux Stratagemes.

Tréves & conferences, où il n'est rien conclu.

Ville de Jamets renduë aux Lorrains, non pas le Chasteau,

qui tient encore prés d'un an.

Intrigues du Duc de Guise.

jours la France broüillée, durant qu'il avanceroit ses desseins, ils tâchoient d'animer ce Duc par de belles paroles, & par l'ostentation plûtost que par les effets de leur assistance. Ses victoires se prêchoient publiquement à Rome & en Espagne, le Duc de Parme luy envoya ses armes avec cét éloge, *qu'entre tous les Princes de l'Europe il n'appartenoit qu'à Henry de Lorraine de se dire Chef de guerre.* Le Pape luy fit present d'une épée gravée de flammes, symbole de son zele & de sa valeur, & pour montrer que de sa part il ne vouloit rien épargner contre les Religionnaires il faisoit voir, estalées dans les boutiques des Brodeurs de Rome, quantité de casaques de Capitaines avec ses devises, & celles de l'Inquisition, comme s'il eust preparé une puissante armée pour envoyer en France. Outre ces apparences qui servoient en effet pour la reputation, mais attiroient la haine & l'envie, le Duc cherchoit des appuis plus solides au dedans: il continuoit derechef les intelligences qu'il avoit eües avec Montmorency quatre ans auparavant, taschant de les renoüer par les liens du mariage de son fils avec la fille de ce Maréchal; alliance qui luy eust produit deux grands avantages, l'un qu'il se fust autant fortifié qu'il eust affoibly le Roy de Navarre en luy soustrayant la Province de Languedoc, avec tout le credit & les amis de ce nouvel allié; l'autre que par son entremise il se fust asseuré du Duc de Savoye, & par le moyen de ce Duc des forces du Milannois. Je ne sçay pas quels obstacles rompirent cette negociation: il y a apparence que ce fut la défiance que Montmorency avoit de cette Maison, & les contraires efforts du Roy de Navarre, qui veilloit sur tout à se le conserver. D'ailleurs, le soin du Duc de Guise s'appliquoit à acquerir de nouveaux partisans, débauchant ceux qu'il croyoit peu fermes dans le service du Roy, & recueillant tous ceux que les intrigues du Cabinet, ou quelque autre sujet, rendoient mal-contens. Il y en avoit trois entr'autres, des plus notables du Royaume, Pierre d'Espinac Archevesque de Lyon, Aumont Maréchal de France, & Villeroy Secretaire d'Estat. Aumont, éloigné de la Cour & souffrant sa disgrace avec d'autant plus d'impatience qu'elle estoit sans sujet, sembloit devoir prester l'oreille aux tentations du Duc de Guise: Elles ne purent neanmoins le faire manquer de fidelité à son Maistre, qui luy avoit manqué de reconnoissance; il persista constamment dans l'affection à quoy sa naissance & sa Charge l'attachoient, & luy rendit sans interest de tres-signalez services. Quant à Espinac & à Villeroy qui avoient déja beaucoup de propension vers la Ligue, ils furent poussez tout à fait à l'embrasser par de fâcheuses rencontres qu'ils eurent avec le Duc d'Espernon. Il y avoit plusieurs semences d'inimitié entre luy & Villeroy, premierement les jalousies & les démélez ordinaires entre ceux, qui possedent les bonnes graces d'un Souverain; aprés, la demolition de la citadelle de Lyon, en faveur de Mandelot, puis en revanche, la rupture du mariage d'une riche heritiere avec Alincour, qu'Espernon avoit voulu détourner pour son cousin Bellegarde. A cause de cela tous deux cherchant les moyens de se rendre de mauvais offices, si Villeroy taschoit de joindre le Roy avec la Ligue, & de bien remettre le Duc de Guise avec luy; le Duc d'Espernon n'oublioit rien pour faire soupçonner la fidelité de Villeroy. Comme ils se rendoient ainsi la pareille mais couvertement, il arriva une occasion, où le Duc d'Espernon plus haut à la main, ne pût s'empécher de faire éclater son ressentiment. Au commencement d'Octobre de l'année precedente, dans le Conseil du Roy à S. Aignan, Villeroy proposa, soit de dessein formé, soit sans y penser, d'employer à quelque necessité pressante où l'on en avoit besoin, un certain fonds que le Roy avoit promis pour le payement des troupes de la Valette qui estoit en Dauphiné: Espernon s'en faschant, se prit avec luy de paroles; & l'autre répondant pour excuse qu'il avoit avancé cette proposition par l'avis du Conseil, il luy donna un dementy, accompagné de quelques autres injures, mesme de reproches outrageuses, & de trop hautes menaces. Pour tout cela le Roy ne luy imposa point silence, au contraire il ferma la bouche à Villeroy; qui estant extrémement outré, l'alla prier le lendemain d'avoir agreable qu'il se demit de sa Charge, luy disant qu'il ne pouvoit plus l'exercer avec honneur aprés une telle indignité; mais le Roy ne se mit pas beaucoup en peine de luy faire donner aucune satisfaction, sinon qu'assez long-temps aprés le Duc d'Espernon dans certaine rencontre, luy en fit quelque legere excuse, qui par maniere de dire, n'ayant point arraché le fer de la playe, ne guerit point la douleur de Villeroy; Si bien qu'un ressentiment si cuisant le porta à chercher du soulagement dans le party des ennemis de celuy qui l'avoit offensé; neanmoins, soit

Le Pape & l'Espagnol l'animoient par de belles promesses.

Il tâchoit de gagner le Duc de Montmorency,

& d'acquerir de nouveaux Partisans.

Ne peut attirer le Mareschal d'Aumont.

Piques de Villeroy & de l'Archevesque de Lyon, sont cause qu'ils se tournent de son costé.

Paroles entre le Duc d'Espernon, & Villeroy, en presence du Roy mesme.

que le devoir, soit que l'esperance de mieux trouver les occasions de se venger, le retinst auprés du Roy, il ne se declara point de la Ligue, que le Roy ne l'eust congedié tout à fait. A l'égard de l'Archevesque de Lyon, la querelle d'entre luy & le Duc d'Espernon, ne fut pas moins aigre, & certes elle fut encore plus prejudiciable aux affaires du Roy. Ce Prelat ayant esté autrefois imbu de la nouvelle Religion, s'en montroit d'autant plus ennemy des Religionnaires, soit qu'en effet il eust pris leurs opinions en horreur, soit qu'il le fist ainsi pour meriter les bonnes graces de la Cour de Rome, & un chapeau de Cardinal: or quelque motif qui l'y obligeast, il alloit si avant qu'il maintenoit que le Roy de Navarre estoit incapable à cause de son heresie, de parvenir à la Couronne; Tellement que comme un jour en presence du Roy, quelqu'un eut entamé ce propos, qui estoit l'entretien ordinaire des compagnies, il declama passionnément contre ce Prince. Le Duc d'Espernon ne pût endurer cét outrage fait au presomptif heritier de la Couronne; & sans regarder si ces aigreurs accommodoient les affaires du Roy, changea de question & luy alla demander, si celuy qui entretenoit sa sœur, qui mettoit à l'encan toutes les choses sacrées, qui avoit dissipé en débauches son patrimoine, & les biens de sa famille, devoit estre souffert dans la premiere dignité de l'Eglise Gallicane? Ces reproches indirectes, s'addessant directement à l'Archevesque, luy couvrirent le visage de confusion & luy gelerent les paroles dans la bouche. Il s'en plaignit au Roy avec chaleur & luy demanda reparation de cette injure: mais le Roy ne s'en émut pas beaucoup, & le Duc d'Espernon tourna la chose en raillerie: dont il demeura si offensé, qu'il se declara hautement pour le Duc de Guise, & ne cessa point qu'il ne l'eust precipité dans son malheur, qui certes fut cause de celuy du Roy.

Et entre l'Archevesque de Lyon & Espernon.

Ainsi ce Duc n'eut pas un petit renfort que d'avoir gagné ces deux puissantes testes, dont l'un par la grande connoissance des affaires desquelles il avoit le secret depuis plusieurs années; l'autre par la force de son éloquence, & par la vehemence de son esprit, estoient capables de luy attirer une bonne partie de la Cour, & de justifier son entreprise. Or sur la grande confiance qu'il avoit en son pouvoir, il pressoit le Roy sans relasche de donner réponse aux articles de la Conference de Nancy, & de dresser des preparatifs assez puissans, pour achever l'extirpation des heretiques, qui à son dire estoient reduits à une telle foiblesse qu'on les pouvoit chasser du Royaume en trois mois. Le Roy receut d'abord ces articles avec un visage renfrogné, mais depuis il jugea qu'il estoit plus seur de dissimuler & promit d'y donner une réponse qui satisferoit les bons Catholiques. Le Duc n'estant point content de ces paroles, demandoit des effets presens, & en faisoit d'autant plus d'instance qu'il connoissoit d'un costé les dangereuses resolutions que le Roy estoit sollicité de prendre contre luy, & de l'autre le grand affoiblissement des Huguenots, sous les ruines desquels il pensoit accabler quatre Princes du sang. La déroute de leur armée estrangere les avoit tous mis en desordre, épouvanté leurs gens de guerre, ébranlé les courages dans la Religion, & degoûté les Princes Protestans, dont ils pouvoient esperer secours. La mort du Duc de Bouillon jeune Seigneur de grande esperance, & l'oppression de Charlotte sa sœur qu'ils voyoient perir, sans y pouvoir apporter remede, augmentoient leur affliction; outre cela ils se détruisoient eux-mesmes par leurs dissensions qui estoient si envenimées, que le Roy de Navarre, connoissant combien ils se deffioient de luy, n'eut point de peine à croire, soit qu'il fust vray, ou qu'il ne le fust pas, que les Chefs des Reistres par l'instigation de quelques-uns des siens avoient comploté de l'emmener en Allemagne, sous pretexte de le retenir pour leur payement. Parmy tous ces maux qui les mettoient en desordre, le Prince de Condé leur plus ferme appuy vint à leur manquer, par un accident si inopiné qu'ils en sceurent la mort plûtost que la maladie. Un Jeudy aprés souper il sentit tout à coup une grande douleur d'estomach, qui fut suivie aussi-tost de vomissemens redoublez, d'une extrême difficulté de respirer, & d'une continuelle inflammation de toutes les entrailles; accidens qui augmentant d'heure en heure, le firent mourir dans deux jours, sans que ses Medecins apportassent aucun soulagement à ce mal, parce qu'ils croyoient que ce fussent des tranchées d'une colique dont il estoit souvent tourmenté. Une mort si soudaine faisant soupçonner qu'on luy avoit avancé ses jours, son Conseil ordonna qu'ils feroient ouverture de son corps; à quoy ayant appellé deux autres Chirurgiens de la Ville, & s'estant trouvez au nombre de six, ils témoignerent par un Acte public

Le Duc de Guise presse le Roy de luy donner réponse sur les articles de Nancy.

Le Roy luy donne de bonnes paroles.

Mort du Prince de Condé à Saint Jean d'Angely.

Que l'on croit avoir esté empoisonné par ses domestiques.

qu'ils y avoient remarqué des signes de poison. Tellement que le Roy de Navarre croyant avec quelque sujet, que la Ligue seule pouvoit estre coupable d'un si horrible attentat, & desirant passionnement de trouver des preuves qui en chargeassent les principaux autheurs de cette faction, commanda que l'on fist une tres-exacte perquisition de tous ceux qui en seroient soupçonnez, & ordonna à Jean de Cumont Lieutenant criminel de Saint d'Angely d'en faire les premieres poursuites. Ce Juge s'estant saisi de tous les domestiques du Prince pour les interroger, trouva qu'il en manquoit deux qui avoient pris la fuite, & que Jean Ancelin-Brillaud auparavant Procureur au Parlement de Bordeaux, & depuis quelque temps Contrôleur de la maison, leur avoit fourny des chevaux & de l'argent pour se sauver. Sur cet indice & sur quelques autres preuves il le condamna à estre tiré à quatre chevaux : dont ayant appellé par devant Jean de Valet grand Prevost du Roy de Navarre, ce Roy voulut qu'il en fust informé plus amplement, & delegua d'autres Juges pour l'assister dans un procez de cette importance. Ceux-là ayant confirmé la Sentence de Cumont, Brillaud fut executé dans la place publique de Saint Jean : mais comme il alloit au supplice, il retracta tout ce qu'il avoit confessé dans la gehenne, variant dans ses discours, & donnant tant de signes manifestes qu'il avoit l'esprit égaré, qu'on ne pouvoit pas faire un fondement certain sur ses depositions. Deux jours aprés ayant esté decreté contre Catherine-Charlotte de la Trimoüille veuve du Prince, ces mesmes Juges menerent son procez avec beaucoup de chaleur : mais les defenses reïterées de la Cour de Parlement qui sur les requestes que cette Princesse luy presenta, évoquoit à soy la connoissance de la cause, retarderent leurs violentes poursuites. Cependant six mois aprés la mort du Prince, sçavoir le premier jour de Septembre, elle accoucha heureusement d'un fils, à la naissance duquel on vid le Ciel s'entr'ouvir par de longs traits de lumiere, & l'on entendit tonner sans nuage : ce que l'on a toûjours remarqué pour des signes de grandeur, & d'une auguste fortune. Aussi ce Prince en naissant arresta d'abord le cours du procez : sa mere demeurant neanmoins toûjours dans la Ville de Saint Jean, jusqu'à six ans de là que le Roy Henry le Grand, prenant un soin particulier de cette affaire, à la requeste de ses parens, fit apporter toutes les procedures au Parlement de Paris, qui les cassa comme faites par Juges incompetans, declara la Princesse innocente, ordonna qu'elles seroient brûlées, pour oster tout sujet à la calomnie d'en médire ; Arrest qui fut enregistré dans toutes les Cours de Parlement du Royaume.

L'un d'eux nommé Brillaud tiré à quatre chevaux.

La Princesse accusée de la mort de son mary.

Naissance de Henry de Bourbon Prince de Condé.

Sa mere est justifiée & declarée innocente par le Parlement.

Telle fut la fin de ce grand Prince, à qui les traverses & les peines n'avoient point donné de relasche, depuis sa plus tendre jeunesse jusqu'au dernier moment de ses jours. Car il eut continuellement à souffrir & à combattre, & dans sa vie & dans sa mort : mais son courage & sa constance emporterent toûjours la victoire ; Et comme il avoit vécu dans les mal-heurs avec une force d'esprit toute heroïque, il mourut dans des douleurs extrémes avec une patience presque miraculeuse. Il seroit mal-aisé de dire, laquelle tenoit le premier rang parmy ses vertus, ou la valeur, ou la liberalité, ou la Justice, ou l'integrité des mœurs : la courtoisie, l'affabilité, la grace de bien dire, & l'inclination de faire du bien sembloient estre passées de la personne de son pere dans la sienne : Il estoit tres-pieux & craignant Dieu dans sa Religion, jaloux de son honneur & de sa foy plus que de sa propre vie, rude & terrible aux ennemis qui luy resistoient, genereux & clement à ceux qu'il avoit vaincus, obligeant & chaud amy, inflexible dans ses resolutions, mais qui ne sçavoit point ceder au temps, ny s'accommoder avec le Gouvernement & les Favoris : au reste excellent Capitaine pour les Sieges & pour la campagne, mais qui l'eust esté meilleur dans les armées, florissantes & bien reglées que dans les guerres civiles, parce qu'il croyoit les choses faites quand il les avoit bien commandées, mesurant la probité de ses gens à la sienne. Bref il ne luy manqua presque aucun des avantages que l'on peut desirer pour un grand Prince, horsmis la faveur de la fortune : mais en luy manquant elle excita son courage à se soûtenir de luy-mesme & à se porter plus haut, & fit connoistre en luy des vertus dans les adversitez, qui peut-estre n'eussent point paru dans le bon-heur.

Eloge du Prince son mary.

Quelque secrete émulation qu'il y eust entre le Roy de Navarre & ce Prince, jusqu'à faire deux brigues dans le party, neanmoins ce Roy connoissant ses rares vertus, considerant d'ailleurs qu'il auroit desormais luy seul à supporter tout le poids des affaires, & qu'estant denué de cet appuy, il en seroit plus exposé aux attentats de la Ligue, il ressentit cette perte avec une extrême douleur, & s'estant enfermé

Le Roy de Navarre le regretta comme son bras droit.

dans son cabinet avec le Comte de Soissons, fut entendu en jetter les hauts cris, & dire qu'il avoit perdu son bras droit. Les Religionnaires bien assurez de sa fermeté dans leur opinion, par les soins ardens qu'il apportoit à la defendre, & par les continuelles traverses qu'il avoit souffertes pour n'avoir pas voulu la delaisser, le regretterent aussi comme leur veritable Chef; Et les bons François le plaignirent comme le premier Prince du sang, ennemy juré de la Ligue, tres-affectionné au bien de l'Etat, & de sa patrie. Pour le Roy, on ne pût pas juger quel sentiment cette nouvelle luy donna, tant il en témoigna d'indifference, n'en ayant dit autre chose, sinon que comme Charles Cardinal de Bourbon luy vouloit persuader que cette mort subite estoit un effet de l'excommunication, il luy répondit, *que cela n'y avoit pas nuy, mais qu'autre chose y avoit bien aidé.*

Les Religionnaires comme leur Chef.

Le Roy ne s'en émut point.

Ce mal-heureux accident, fit mesme jetter des larmes au Duc de Guise, que l'on pouvoit comparer à celles que Cesar versa pour la mort de Pompée: mais en effet il servit de beaucoup à l'avancement de ses desseins, & de plus accrut merveilleusement l'insolence de la Ligue, qui en témoigna des réjoüissances extraordinaires, & publia par ses plumes & par les sermons de ses boute-feux que c'estoit un coup de la Justice de Dieu, & des foudres Apostoliques. Les declamations de ces gens-là, & les pratiques de ses autres supposts avoit tellement échauffé la sedition dans Paris, que cette phrenesie se portoit de là dans toutes les autres Villes du Royaume, comme du cœur dans les autres parties du corps. Le Roy se plaisant au sejour de cette grande Ville, & y vivant à son ordinaire, dans les profusions d'un luxe odieux, & dans l'oisiveté d'une retraite contemptible, continuoit de donner de nouveaux sujets de haine & de mépris. Ce n'en fut pas un petit que la pompe funebre de Joyeuse, où il ne dépensa pas moins d'argent qu'il avoit fait à ses nopces, où il voulut que l'on portast l'effigie en cire de ce favory; honneur qui n'estant dû qu'aux fils de France, & au Connestable, blessoit les yeux, mesme des bons François. Les faveurs extraordinaires, dont il accabloit le Duc d'Espernon, en estoient un autre bien plus grand, & qui servoient de pretexte principal à la Ligue: La trop haute fortune de ce Seigneur, son humeur de mesme, & l'intelligence secrete qu'il entretenoit avec le Roy de Navarre, avoient extrémement irrité les peuples, & mesme les Grands contre luy: de façon que toutes choses en estant croyables parmy ceux qui le haïssoient de la sorte, les Guises n'avoient point de peine à persuader aux Catholiques zelez, qu'il avoit conjuré la ruine de leur Religion. Luy de son costé connoissant leur haine implacable, s'appuyoit du Roy de Navarre, & favorisoit en quelque sorte les Huguenots, quoy qu'il n'aimast point leur Religion, dautant qu'il voyoit bien que le Duc de Guise ne desiroit venir à bout de ce party que pour mieux avoir le Roy en sa puissance, & chasser tous ses favoris d'auprés de luy: car entre plusieurs sujets d'inimitié d'entre ces Ducs, le plus grand estoit que le Duc de Guise ne pouvoit souffrir le Duc d'Espernon dans un rang de faveur & de puissance qu'il avoit tenu autrefois, & qu'il croyoit avoir mieux merité que personne. Ainsi animez l'un contre l'autre, ils employoient tous leurs efforts pour se détruire, & n'y épargnoient pas mesme les invectives & les libelles; il courut par les ruës de Paris un Livre intitulé Gaverston, dont on croyoit que l'Archevesque de Lyon fust l'Auteur. L'histoire de ce Gaverston est tout au long dans Valsinghan. Il estoit originaire Gascon fils d'un brave pere, dont la recommandation & les services l'ayant introduit à la Cour d'Angleterre, il gagna si bien les bonnes graces d'Edoüard II. fils d'Edoüard I. qu'il sembloit qu'il eust enchanté ce jeune Prince. Les Grands du Royaume, jaloux de la faveur déreglée de cet estranger, en firent leurs plaintes au Roy, qui obligea son fils de le renvoyer en France, & prit serment de luy qu'il ne repasseroit jamais en Angleterre: mais il y retourna incontinent aprés la mort d'Edoüard le pere, & s'y estant attaché plus fort qu'auparavant, il se rendit si odieux aux Grands & aux peuples par son orgueil insupportable, & par son avarice ravissante, que s'estant tous bandez contre luy ils se saisirent enfin de sa personne, & luy firent couper la teste, pour reparation de ses crimes. Ce libelle comparoit donc le Duc d'Espernon à ce favory, & les Ligueurs le nommoient ordinairement Gaverston, ayant par Anagramme trouvé dans ce nom là celuy de Noguarest. Mais il repoussa cette injure par une Apologie qui n'estoit pas moins sanglante, où il prouvoit par quantité de rapports que ce parellele de Gaverston convenoit mieux aux Guises qu'à luy. Le Duc de Guise avoit tous les jours des avis, qu'il se machinoit quelque sanglant dessein sur sa personne; & le Duc

Le Duc de Guise en jetta des larmes.

Cet accident servit beaucoup à avancer les desseins.

Le Roy continuoit de donner au peuple des sujets de haine & de mépris.

La pompe funebre de Joyeuse en fut un.

La grande faveur du Duc d'Espernon un autre.

Le Duc de Guise & luy employoient tous leurs efforts pour se détruire.

Libelle contre le Duc d'Espernon, le comparant à Gaverston.

d'Espernon ne pouvoit plus se tenir sans peril auprés du Roy, tandis qu'il demeureroit à Paris, s'estant veu un jour poursuivy par les Bourgeois comme il passoit sur le pont Nostre-Dame. Enfin, leurs haines & les choses mesme estoient en un tel poinct qu'ils avoient resolu de se pousser jusqu'au bout, la seureté de l'un & le restablissement de l'autre consistant necessairement dans la ruine de son compagnon. Le premier ayant depuis plusieurs années fait en vain tous ses efforts pour chasser le Duc d'Espernon, dressoit à cette heure-là contre luy tout le credit & la puissance de la Ligue, témoin cet article de la resolution prise à Nancy du bannissement des favoris; Et le Duc d'Espernon n'oublioit aucun moyen pour faire éclater la colere du Roy, déja tant irrité qu'il n'y avoit plus rien que l'irresoluë timidité de ce Prince qui la retinst. A vray dire, voila les causes qui avancerent le mal.

Le Duc de Guise animoit la Ligue contre le Duc d'Espernon, & celuy-cy animoit le Roy contre le Duc de Guise.

Le Roy estoit extrémement offensé de la faction des Seize, il entendoit tous les jours de nouveaux avis de leurs conjurations, par ce Poulain dont nous avons parlé, qui luy rapporta par trois ou quatre fois qu'ils avoient fait partie de se saisir de sa personne; & quand tous ces attentats n'eussent pas esté veritables, il y en avoit certes assez d'autres pour convertir la plus grande patience du monde en une juste fureur. Il ne fut donc mal-aisé de persuader à ce Prince, qu'il devoit user de châtiment pour reprimer leur insolence, & que cette phrenesie ne se pouvoit guerir que par une saignée. On ne peut pas sçavoir jusqu'à quelle rigueur cette punition se fust estenduë, il est à croire qu'elle se fust arrestée à la mort des Chefs de chaque quartier de la Ville, & qu'elle se fust faite par les formes ordinaires de la Justice. Or soit que cette resolution eust esté éventée, soit que les inquietudes de la conscience des factieux leur fissent deviner ce qu'il devoit faire, ils n'avoient cessé depuis son retour d'appeller le Duc de Guise avec de tres-grandes instances, comme s'ils eussent veu devant leurs yeux les potences dressées, & les Archers tout prests de les conduire au supplice. Neanmoins retenu par la crainte du danger, & par cette consideration qu'il y a trop de temerité de commettre sa vie & son honneur aux caprices d'un peuple qui ne garde point de milieu entre la fureur & la lâcheté, ou peut-estre, estonné par la grandeur de son dessein, s'il est vray comme plusieurs l'ont creu, qu'il eust la pensée d'arrester le Roy, il avoit toûjours differé de venir: toutefois de peur de perdre son credit parmy eux, & de les abandonner au desespoir, il leur faisoit esperer son arrivée de jour à autre, & pour assurance de sa protection leur avoit envoyé Boisdauphin, Maineville, N. de Sclavoles-Chamois, Gomaron & Richebourg freres de Moüy, tous hommes de qualité & de valeur, avec quelques autres de moindre marque, comme saint Paul, Vasquo & Forian, afin d'ordonner les choses pour sa venuë, & les assister s'ils en avoient besoin.

Le Roy avoit resolu de châtier les Seize.

Lesquels sollicitent le Duc de Guise de venir à Paris.

Il n'y va pas si tost, mais y envoye des Capitaines pour les assurer.

Les Seize ne se croyans pas encore en sureté avec cette garnison secrete, ne cessoient de le presser qu'il vinst en personne, autrement qu'ils seroient contraints ou de s'accommoder, ou de se jetter dans des resolutions desesperées. Ceux qui ont voulu justifier ce Prince, assurent qu'il entreprit de venir à Paris pour retenir leur fureur. Quoy qu'il en soit, le sujet apparent qui le fit partir de Nancy ne fut pas celuy-là, mais les remuëmens de la Picardie. Le Prince de Condé de son vivant avoit eu le titre du gouvernement de cette Province, comme vous l'avez veu, sans pouvoir jamais s'y establir, à cause de sa Religion: Et le Duc d'Aumale, sur de certaines lettres de commission extraordinaire, s'en estoit en quelque façon attribué la joüissance: ce que le Roy avoit ainsi toleré, de peur d'estre obligé, s'il le luy eust osté, d'y establir le Prince de Condé, la difficulté d'arracher cette piece des mains du Duc d'Aumale, estant une des plus specieuses excuses dont il se servoit envers luy. Mais cette raison cessant par la mort du Prince, & la necessité d'affoiblir la Maison de Guise succedant à la place, il refusa de pourvoir le Duc d'Aumale de ce Gouvernement, & le donna au Duc de Nevers qui n'en avoit point, pensant par ce coup faire deux grands effets, l'un de satisfaire au merite de ce Prince & de le contenter, de crainte qu'enfin il ne se fist justice luy-mesme; l'autre de le broüiller de telle sorte avec les Guises par cette concurrence, qu'il devinst leur ennemy, & par consequent demeurast plus fortement attaché à son service; consideration qui sembloit tres-sage à plusieurs, toutefois un peu bien tardive à quelques autres, & tres-dangereuse à ceux qui ayant toûjours vécu selon l'humeur du Roy, qui estoit de pousser le temps de l'épaule, trouvoient qu'aprés avoir tant dissimulé il eust esté encore meilleur pour luy de continuer dans cette methode que d'entreprendre ainsi la ruine de ces Princes dont le courage estoit trop haut pour se laisser perir sans

Il vient à Soissons pour les remuëmens de Picardie.

Lesquels procedoient de ce que le Duc d'Aumale en vouloit avoir le Gouvernement.

Pourquoy le Roy le luy refuse & le donne au Duc de Nevers.

se

se venger. Certes de tous les mépris & de tous les refus dont le Duc de Guise se tenoit offensé, il n'y en eut point qui le touchast davantage que celuy-là ; c'est pourquoy le Duc d'Aumale s'estant resolu de se maintenir dans ce Gouvernement par la force, ainsi que nous le verrons, il vint à Rheims & de là à Soissons, pour le favoriser par sa presence. En ce mesme temps le Roy estoit sur le point de châtier les Seize, & croyoit avoir si bien pourveu à l'execution de ce dessein, que si le peuple de Paris se vouloit soûlever pour les defendre, il le dompteroit aisément ou par la force des armes, ou par la faim : car il avoit fait venir trois mille Suisses à Lagny sur Marne, commandez par le Mareschal de Biron ; le Duc d'Espernon, qui estoit allé prendre possession du Gouvernement de Normandie, devoit luy envoyer des troupes & s'assurer de tous les passager par où l'on apporte des vivres de ce costé-là ; il pensoit aussi estre assuré de la Ville d'Orleans, qu'Entragues promettoit de luy rendre, ou de la tenir suivant ses ordres, moyennant certaines conditions, dont il estoit presque d'accord ; & il avoit non seulement renforcé ses gardes, mais encore donné charge à ceux qu'il connoissoit mal affectionnez à la Maison de Guise, de mander tous leurs amis, avec le moins de bruit qu'il leur seroit possible. Les approches du Duc de Guise troublant son dessein, & relevant l'audace des Seize qui estoit déja bien abaissée, il dépesche Beliévre à Soissons pour luy dire, que dans un temps si plein de factions il luy fera plaisir de ne point venir à Paris de quelques jours, autrement qu'il se rendra coupable de tous les mal-heurs que sa presence pourroit causer. Il répond, Qu'il n'y ira de sa vie, si le Roy luy en fait la defense ; Que les volontez de Sa Majesté sont si absoluës sur son ame, qu'il est prest de sortir du Royaume, pourveu qu'il soit assuré de ses bonnes graces, & que ses ennemis ne triomphent point de sa retraite : mais qu'il semble que le Roy n'ait point d'autre pensée que de leur donner toute sorte d'avantage, & de leur faire fouler aux pieds la Maison de Guise ; Pour luy, qu'il aime mieux souffrir la mort, que de s'exposer à leur mocquerie ; Qu'il luy est bien dur de voir les bons Catholiques persecutez pour l'avoir suivy, & qu'en un mot il se resoudra plûtost à tout perdre qu'à les abandonner. Puis aprés qu'il a exhalé ses mécontentemens par plusieurs autres plaintes, il proteste que s'il plaist au Roy luy donner quelque sureté contre ses justes apprehensions, il luy rendra une obeïssance aveugle, & ployera sous les commandemens des moindres serviteurs de Sa Majesté. Belièvre l'entendant parler de la sorte, & ayant souvent veu le Roy dans la resolution de luy donner des seuretez, jugea necessaire d'appaiser cet esprit ulceré par de douces paroles, & luy fit esperer qu'il devoit attendre toutes sortes de graces de la bonté du Roy ; Si bien qu'ils demeurerent d'accord que Belièvre retourneroit à Paris pour obtenir ces suretez, & qu'il luy en rapporteroit ou luy en feroit sçavoir des nouvelles dans trois jours. Il revient donc à Paris, & propose au Conseil les demandes du Duc : le Roy luy accorde de plus amples conditions qu'il n'esperoit, & le dépesche pour retourner à Soissons avec une lettre de créance. Comme il est prest à partir il arrive un pacquet de Suisse, touchant une affaire tres-importante & où sa presence estoit necessaire ; le Roy le retient & luy commande d'écrire au Duc la raison de son retardement, l'assurant que dans trois jours il luy porteroit contentement de tout ce qu'il souhaittoit. La lettre est donnée à un Courrier exprés, qui faute de trouver vingt-cinq écus à l'Espargne, d'où l'on avoit tant tiré de millions pour enrichir des favoris, la met à la poste ordinaire. Les trois jours expirez Believre supplie le Roy de le laisser partir, & de considerer que l'impatience du Duc pourroit l'engager à faire quelque échapée : le Roy neanmoins le retient, & luy commande de luy écrire une seconde fois pour l'entretenir : mais faute encore de vingt-cinq écus, on fait courre à ce pacquet la mesme fortune qu'au premier. Il y a grande apparence que le Duc les reçût tous deux : mais si un Courrier exprés les luy eust donnez en main propre, sa desobeïssance n'eust point eu de pretexte de passer par dessus les defenses de son Roy. Telle est la condition des plus grandes affaires, que lors qu'elles sont à un certain poinct où elles ne peuvent pas subsister long-temps, il ne faut que le moindre incident pour les faire tomber d'un costé ou d'autre ; Et si la fortune permettoit qu'il fust évité, les choses pourroient se mieux tourner & prendre toute une autre pente. Cependant les Seize dépeschent vers le Duc de Guise un de leurs supposts, pour le conjurer de ne les pas abandonner dans le peril & luy denoncer, que s'il ne vient ils seront contraints de tout hazarder, de peur qu'on ne les perde. Ces instances meslées de plaintes, de reproches, de menaces, & jointes à la deffiance qu'il concevoit du retardement de Believre, le portent à passer le

Le Duc de Guise vient à Soissons.

Le Roy estant sur le poinct de punir les Seize,

luy envoye defendre par Believre de venir à Paris.

Les discours qu'ils eurent ensemble.

Believre luy promet de retourner dans trois jours, & de luy porter les suretez qu'il demandoit.

Faute de vingt-cinq écus cause de grands mal-heurs.

Les Seize pressent le Duc de Guise de venir à Paris.

Il prenoit plaisir d'estre comparé à Cesar.

Rubicon. * Un Dimanche au soir, aprés qu'il a fait sçavoir par tout à ses amis qu'il s'en va à la Cour, il monte à cheval avec sept Gentils-hommes seulement, laisse le Cardinal son frere & le Prince de Joinville son fils à Soissons, *pour ne pas mettre*, disoit-il, *toute la marchandise en un batteau*, & prie l'Archevesque de Lyon de le suivre. Le Roy s'estant avisé un peu trop tard que l'impatience le pourroit prendre, avoit donné charge à Philebert de la Guiche grand Maistre de l'artillerie de l'aller trouver à Soissons : mais comme il sortoit de Paris par une porte, il apprit que ce Duc y entroit par une autre. Le Lundy neufviéme de May, il arrive à l'heure de midy par la porte de saint Denys, & va descendre aux Filles repenties où la Reine-Mere estoit logée. C'estoit la croyance de plusieurs qu'elle n'ignoroit pas sa venuë, & qu'il n'eust jamais eu cette hardiesse, si elle ne l'eust assuré de sa protection : neanmoins elle fit voir par son estonnement extraordinaire & par sa contenance effrayée & tremblante qu'elle n'en sçaveit rien, & envoya aussi-tost Verderonne demander au Roy, s'il trouvoit bon qu'elle le menast au Louvre. Si l'émotion de la Reine-Mere fut simulée, celle du Roy fut bien veritable & l'offusqua d'abord de telle sorte qu'il ne sçavoit que répondre, jusqu'à ce que ses battemens de cœur s'estant un peu appaisez, il dit à Verderonne que la Reine-Mere l'amenast & qu'elle passast par la chambre de la Reine sa femme. Auparavant que ce Duc fust venu, Sa Majesté avoit resolu de s'en deffaire, s'il estoit si hardy que d'entrer dans Paris mal-gré ses deffenses : Lors que le Roy sçait que ce Duc est arrivé, une si grande resolution l'effraye, il consulte cinq ou six de ses quarante-cinq, dont la plûpart estoient Gascons & introduits dans cet employ par le Duc d'Espernon : ils concluent tous à la mort, mais il faloit plus d'un quart d'heure de temps, pour se determiner à un coup si terrible. Il se promene à grands pas, entre dans son cabinet, revient dans la chambre, ouvre & referme les fenestres du jardin : la colere & la timidité tiennent sa vengeance en suspens, & l'on connoist bien à sa contenance inquiete qu'il se livre un grand combat dans son ame. Villequier & Believre s'en estant apperçûs, tâchent aussi-tost de calmer ces mortelles saillies, luy representant qu'il n'y a aucun peril de retarder ce coup, mais qu'il y en a de tres-grands à le precipiter ; Que le Duc n'est pas venu sans avoir bien fait sa partie, ou sans avoir intention de contenter Sa Majesté. Qu'ainsi la Justice veut qu'on l'écoute, & que s'il se trouve coupable, la punition en sera facile, puis qu'il le tiendra dans sa chambre & à sa discretion. Cependant la Reine-Mere estoit partie de son logis, se faisant porter en chaise, & le Duc l'accompagnoit marchant à pied & toûjours nuë teste. Le peuple de Paris ayant quitté son ouvrage & ses boutiques, estoit accouru de tous les quartiers de la Ville pour le voir : les ruës par où il passoit estoient si pleines qu'il avoit peine à se faire voye au travers de la presse : l'air retentissoit d'acclamations & d'applaudissemens : il sembloit que tout Paris ne fust qu'une voix pour crier, *Vive Guise*, *Vive le pillier de l'Eglise* : les Parisiens ne pouvoient rassasier leur veuë de la presence de celuy qu'ils avoient choisi pour leur Protecteur ; Il y en avoit mesme qui se prosternoient devant luy, & luy rendoient des adorations comme à une Divinité qui leur eust apporté leur salut : Une Damoiselle montant sur une boutique & haussant son masque, luy cria, *Bon Prince, puisque tu es icy, nous sommes tous sauvez*. Parmy l'empressement de cette joye publique, les bons François qui gemissoient dans la foule, se ressouvenans que son pere avoit fait son entrée à Paris avec de pareilles acclamations l'an 1562. & que dans cette grande Ville, depuis la mort de Henry II. on n'avoit presque point entendu crier *Vive le Roy* avec cette allegresse & avec cet amour qu'elle avoit autrefois pour ses Princes naturels, deploroient dans leur cœur ce changement d'inclinations, & prevoyoient la fatale decadence de la Maison de Valois. Le Duc de Guise ravy d'une joye indicible, mais dissimulant adroitement ses transports, répond des yeux, de la main, de la teste, à ces affections populaires, saluë jusqu'aux plus petits, envoye des œillades aux plus éloignez, & de cette sorte traîne aprés luy cette multitude incroyable de monde jusqu'aux barrieres du Louvre. Comme il est dans la chambre de la Reine, la Princesse de Lorraine le tire doucement par le manteau pour l'avertir qu'elle avoit quelque chose de tres-important à luy dire : laissant donc la Reine-Mere assise prés du lict de la Reine (car elle estoit encore couchée à cause de quelque indisposition) il se retire sans faire semblant de rien, vers la fenestre, où il apprend de la Princesse que le Roy avoit appellé cinq ou six de ses quarante-cinq dans le cabinet, & qu'il y deliberoit de sa mort, si déja il ne l'avoit concluë. Son courage estoit si heroïque

Il vient le neuf de May, & descend au logis de la Reine-Mere.

Le Roy fort combatu de ce qu'il devoit faire, se vouloit resoudre à le tuer.

Villequier & Believre tâchent d'empescher ce coup.

Le Duc vient au Louvre avec la Reine-Mere.

Acclamations & joye des Parisiens.

Quelles estoiêt là-dessus les pensées des bons François.

Le Duc entre dans la chambre de la Reine, où il est averty du dessein du Roy.

& si fort, que la grandeur du peril, l'enflamma au lieu de l'étonner : on le vid le manteau retroussé sur le bras gauche, & la main sur la garde de l'épée, s'avancer d'une demarche audacieuse vers la porte par où le Roy devoit entrer, comme s'il fust allé au devant du danger qui le menaçoit. Cependant la Reine-Mere s'estant apperceuë de la deffiance du Duc & du dessein du Roy, commençoit d'apprehender l'issuë de cette visite, contre la coûtume de son esprit, qui pour avoir gouverné si long-temps toutes les passions de son fils, s'imaginoit qu'elle avoit acquis le pouvoir de les arrester dans leur plus grande violence, par une seule parole. Un peu aprés le Roy tout seul entre par une porte dont il avoit la clef, portant manifestement sur son visage, les signes de son irresolution & de sa colere : le Duc se presente & luy fait la reverence : il luy demande qui l'a mis là, & quel sujet l'y amene ? Le Duc répond, qu'il supplie tres-humblement Sa Majesté de prendre confiance de sa fidelité & de son affection, qu'il luy apporte sa vie pour répondre des faux rapports dont ses ennemis avoient voulu noircir son innocence : toutefois qu'il n'auroit eu garde de venir, s'il en avoit receu une defense plus expresse. Bref il s'humilie de telle sorte, & fait paroistre tant de candeur & tant d'assurance dans ses discours, qu'il arreste pour l'heure l'effet de la vengeance du Roy. Mais Sa Majesté ne change pas tout à fait sa resolution : car ayant rêvé profondement tout du long de son diné, & consulté derechef avec les ennemis du Duc, il projetta enfin de ne le manquer pas l'aprés-diné dans le logis de la Reyne-Mere. Comme le Duc se promenoit avec elle dans le jardin, il y arrive, le prend par la main, & demande à Believre, s'il ne l'avoit pas assuré que le Duc ne viendroit point à Paris ? Believre addresse sa parole au Duc, & luy demande s'il ne luy avoit pas dit ainsi ; Le Duc ne luy répond point, mais demande à Believre s'il ne luy avoit pas promis de retourner à Soissons dans trois jours ? Et derechef Believre demande au Duc s'il n'avoit pas receu deux lettres qu'il luy avoit envoyées ; A cela le Duc replique avec les plus grands sermens qu'il peut trouver, qu'il ne les a point veuës. La Reyne-Mere interrompt ce dialogue, de peur qu'il n'échauffe les esprits, & tirant le Roy à part, l'entretient durant deux ou trois tours d'allée : aprés lesquels elle fait signe au Duc de s'approcher. L'entretien de ces trois personnes dura plus de demie heure dans un des coins du jardin, sans qu'aucun osast approcher pour sçavoir ce qu'ils disoient, & il n'est pas croyable qu'ils en ayent jamais rendu compte : de sorte qu'il seroit mal-aisé de dire, d'où un Auteur estranger qui se mesle de deviner les secrets de nostre Histoire, a pû si bien apprendre par le menu tous les discours qu'ils eurent ensemble. Le Duc éprouva en cette rencontre ce que vaut un serviteur zelé & resolu ; Saint Paul qui ne vouloit plus l'abandonner depuis le danger où il l'avoit veu le matin, luy sauva la vie : car comme on pensoit fermer la porte aussi-tost que le Duc fut dans le jardin, ce Capitaine mettant le bout d'un gros baston qu'il avoit entre la serrure & la muraille, & jurant qu'on ne joüeroit point la partie sans luy, si bien qu'il y entra avec un autre, moitié de gré, moitié de force ; & au mesme temps les Parisiens encouragez par cét exemple, assiegerent en quelque façon le logis de la Reyne-Mere, estant montez plusieurs mesme sur les murailles ; De sorte que le Roy se voyant éclairé de tant d'yeux, n'osa executer ce qu'il avoit pensé.

La Reine-Mere en est bien en peine.

Le Roy vient : le Duc s'excuse & s'humilie.

L'apresdisné ils se voyent dans le jardin de l'Hostel de la Reine-Mere.

Comment le Capitaine S. Paul sauva la vie au Duc.

Il estoit bien aisé de juger que les passions, s'estant portées à cette extremité n'en demeureroient pas là, & que comme le Roy ne pourroit croire, que celuy dont il avoit tant balancé la mort, eust jamais le cœur de luy rendre une fidelle obeïssance : le Duc aussi entreprendroit toutes choses pour ne pas retomber en un semblable peril. Ses amis arrivoient à la file, de toutes parts, les Capitaines des troupes de Rhosne, qui estoient devant Jamets, l'avoient suivy à une journée prés : le Duc d'Aumale y envoya tous ses amis de Picardie, bref le lendemain matin on compta plus de quatre cens Gentils-hommes qui allerent à l'Hostel de Guise. Tout Paris estoit plein de gens nouveaux, & de visages qui sembloient ne respirer que la proye & la vengeance : il se tenoit jour & nuit des conferences au Louvre, & chez les Partisans du Duc : on n'entendoit plus autre chose dans la Ville & à la Cour que des bruits confus de diverses resolutions qui se prenoient, & peut-estre qu'à l'heure il ne s'en estoit encore pris aucune. Parmy ces rumeurs, qu'on voyoit bien necessairement devoir aboutir à un grand tumulte, il ne laissoit pas de se faire plusieurs allées & venuës, par dissimulation plustost que par envie d'accommoder les choses : mais le Roy aprés tant d'avis qu'il avoit receus de tous costez que

Lequel se fortifie.

Le Roy se resout à le prevenir.

la Ligue en vouloit à sa personne, & qu'elle avoit preparé le razoir ou le poignard, pour l'oster du monde de quelque façon que ce fust, apprehenda avec sujet, qu'elle n'entreprist de faire son coup, & crût qu'il ne pouvoit se garantir qu'en la prevenant. Il se resolut donc à se saisir de ses principaux suppolts; & il est à croire qu'il n'eust pas épargné le Duc de Guise. Le dixiéme du mois il fit commandement à tous les Estrangers de sortir de la Ville, & donna ordre à Villequier & à d'O d'en faire la recherche par les quartiers: à quoy les Parisiens ayant apporté une manifeste repugnance, il prit occasion de là de faire entrer les compagnies de gens de guerre, qu'il avoit aux environs. Et pour les recevoir, il plaça la nuit dans le Cimetiere S. Innocent, dans l'Hostel de Ville, sur le pont S. Michel, & en d'autres endroits quelques compagnies de Bourgeois, commandées par des Capitaines que depuis deux ans il avoit choisis d'entre les principaux & de ceux qu'il croyoit les plus fidelles, pour contenir dans l'obeïssance les esprits du peuple que les factions avoient débauchez. Mais elles furent si mal conduites qu'elles servirent bien peu à son dessein: car celles qui estoient sur le pont S. Michel épouvantées par la Ruë Tailleur d'habits, qui sortant de sa maison avec dix ou douze mutins, les menaça de les tailler en pieces, se retirerent; & de celles qui estoient au Cimetiere S. Innocent, il y en eut deux qui estant incitées par les Ligueux refuserent d'y demeurer, & sortirent dans la ruë aux fers. Le matin à la pointe du jour dix compagnies du regiment des gardes, quatre autres de François & six de Suisses, qui faisoient en tout cinq à six mille hommes, estant introduites par la porte S. Honoré qui leur fut ouverte par les Eschevins le Conte & Lugoly, vinrent à la sourdine joindre celles qui estoient dans le Cimetiere, & de là ayant receu les ordres du Roy s'en allerent tambour batant chacune prendre leurs postes aux endroits, qu'il avoit jugé les plus necessaires pour reprimer la sedition, si le peuple se soûlevoit contre ses volontez. Il demeura trois Enseignes de Suisses au Cimetiere S. Innocent & aux environs, il en fut mené trois au Marché-neuf par le Maréchal de Biron, & François d'O en plaça quatre à la Greve & dans l'Hostel de Ville, où Peruse Prevost des Marchands avoit passé la nuit avec quelques compagnies de Bourgeois: Claude de l'Isle-Marivaut mit une compagnie Françoise sur le pont S. Michel, & le Gast une autre sous la voute du petit Chastelet, le Maréchal d'Aumont fit une double haye d'Arquebusiers le long du pont Nostre-Dame, & Grillon eut charge de se saisir de la place Maubert, & de tout le quartier de l'Université, qui estoit le plus à craindre, à cause des Ecoliers, des Maquignons, des Bateliers, des Portefaix, & de grand nombre de gens de neant, qui s'y retiroient d'ordinaire. Les Seize avoient bien préveu ce peril dés long-temps, & n'avoient pas manqué de s'y preparer: ils estoient bien fournis d'armes, ils avoient des corps de-garde secrets, & des Capitaines, & distribuoient tous les jours les ordres qu'ils recevoient du Duc de Guise, ou de ceux qu'il leur avoit donnez pour les commander. A peine les compagnies estoient-elles dans la ruë S. Honoré, que Crucé fait crier l'alarme par trois garçons dans le quartier de l'Université, qui alloient publiant que Châtillon estoit au faux-bourg S. Germain avec quatre mille hommes pour saccager la Ville: tous ceux de sa faction sortent aussi-tost avec leurs armes, se rendent chacun à leur corps-de-garde, & dans une heure se trouvent si forts, qu'ils se barricadent aux avenuës de la place Maubert, & que luy-mesme va poser des sentinelles à un coin du carrefour de S. Severin, à l'heure que Grillon en posoit à l'autre. L'on croit neanmoins que cette resistance eust facilement esté surmontée, si l'on eust vigoureusement poussé les premiers qui se mirent en défense, comme Grillon vouloit faire: mais les sentimens & les ordres du Conseil estoient tout contraires. Le Roy n'avoit envie que de se saisir des principaux de la Ligue, & vouloit par un procedé sans violence desabuser le peuple des bruits qu'on avoit semez que pour satisfaire à sa convoitise d'avoir de l'argent, & à la vengeance du Duc d'Espernon, il avoit exposé la Ville au pillage des gens de guerre. Il estoit d'ailleurs persuadé de cette opinion, que la moindre goutte de sang qui se répandroit, seroit capable d'irriter la populace & de mettre le feu dans cette grande Ville; Et il consideroit peut-estre, que si la mélée s'échauffoit une fois, toutes ses forces ne monteroient guere contre cinq ou six mille hommes assistez par de bons Capitaines, & par des gens de guerre qui estoient mélez parmy eux dans tous les quartiers. Ces considerations, qui furent blâmées des uns, & loüées de quelques autres, l'avoient obligé de défendre expressément aux Capitaines d'enfoncer les Bourgeois; & il avoit tant de peur que l'impa-

Fait venir des compagnies de gens de guerre pour estre le plus fort dans Paris.

Elles se saisissent des places & des ponts:

mais trouvent que les Ligueux barricadoient la place Maubert.

Les ordres exprés du Roy empécherent ses gens de guerre d'enfoncer les Bourgeois.

Quelle raison il put avoir de donner ces ordres.

tience des soldats & le desir de butiner, ne leur fissent oublier ses ordres, qu'il leur envoyoit de ses Officiers de moment en moment pour les reiterer. Ainsi liant les mains aux gens de guerre, il refroidissoit leur ardeur, & confirmoit l'audace des Parisiens, qui voyant qu'on les redoutoit, se mirent à tendre leurs chaisnes, à depaver les ruës pour porter les grez aux fenestres, à dresser des barricades de carfour en carfour. En vain les Mareschaux de Biron & d'Aumont taschoient de les asseurer, leur montroient les ordres du Saint Esprit, & leur juroient qu'il ne leur seroit fait aucun mal: ils ne daignoient pas seulement les écouter, & ne leur répondoient qu'à coups de pierre & d'arquebuse. Villequier offrit au Roy de leur faire poser les armes, pourveu que ses gens de guerre se continssent: il alla pour cet effet par tous les quartiers en pourpoint & sur une haquenée, les priant d'ouvrir leurs boutiques & de n'avoir point de peur. Mais Brissac, Boisdauphin, & quelques autres gens de marque le suivant de prés, leur crioient qu'ils les fermassent, qu'ils ne se fiassent point à ces politiques, que l'on avoit comploté de mettre ces gens de guerre en garnison dans leurs maisons, de gorger les mignons du pillage de leurs biens, de donner aux Huguenots une revanche de la saint Barthelemy.

L'Université & la Cité se barricadent.

Villequier tâche en vain de leur faire poser les armes.

Tandis que ces compagnies, & les Ligueux se regardoient & se touchoient presque du bout des halebardes, le Roy & le Duc de Guise dissimulans encore à jeu si découvert, se tastoient l'un l'autre, par des messagers qu'ils envoyoient espier leur contenance, pour prendre leur resolution. Dés le grand matin l'Archevesque de Lyon estoit allé au Louvre pour apprendre que signifioit ce grand bruit de tambours: le Roy l'avoit asseuré que ces compagnies n'estoient venuës que pour fortifier les corps-de-garde des Bourgeois, & faire sortir les Etrangers de la Ville, où ils ne pouvoient demeurer dans ce temps de troubles & de défiance sans causer quelque sanglante sedition. Au mesme temps un Gentilhomme estoit allé de la part du Roy à l'Hostel de Guise, demander au Duc qu'il l'assistast de ses gens, pour se faire obeïr; à quoy le Duc répondit qu'il seroit toûjours le premier à exposer sa vie pour les commandemens de Sa Majesté; mais que ses ennemis ayant rendu toutes ses actions suspectes, il le supplioit de luy permettre de demeurer dans sa maison, avec le peu de suite qu'il avoit, de peur que la calomnie n'eust sujet de faire un crime de rebellion de sa tres-humble obeïssance. Pour montrer mesme à tout le monde que ses intentions estoient conformes à ses paroles, & qu'il n'avoit rien de caché, il faisoit tenir les portes de son hostel, celles des offices, des caves, & de son cabinet toutes ouvertes; & j'ay oüi dire à des personnes de croyance qui y furent ce matin-là, qu'ils l'avoient rencontré se promenant dans une sale avec un de ses Gentils-hommes. Dans cette extraordinaire solitude qui estoit bien plus formidable que n'eust esté une grande compagnie, il recevoit avec un visage ouvert, & une merveilleuse securité, ceux que le Roy envoyoit sçavoir ce qu'il faisoit. Believre y fut deux fois, pour luy persuader de sortir de la Ville, avec assurance qu'on ne luy imputeroit jamais rien de ce qui s'estoit passé, & qu'il ne seroit touché à personne de ceux qu'il avoüeroit pour ses serviteurs. Du commencement, soit qu'il apprehendast l'issuë incertaine de ce tumulte, soit qu'il jugeast que les delais serviroient à ses desseins, il feignoit de ne pas refuser ces conditions, & disputoit seulement de la qualité des seuretez qu'on luy offroit: mais lors qu'il apprend que tout le quartier de l'Université & celuy de la Cité sont barricadez, que les Suisses & les autres compagnies du Roy sont tellement envelopées, qu'elles ne peuvent plus se remuer sans estre assommées, il change de langage, & forme de nouvelles difficultez sur les propositions qu'on luy fait. Cependant vers les onze heures du matin, la Ville qui commença la derniere à se remuer, se mit aussi en mesme état que les autres quartiers: de sorte que les barricades se poussant de ruë en ruë avec une merveilleuse promptitude, furent avancées dans une heure à cinquante pas du Louvre, & firent reculer la premiere sentinelle. La presence du peril portant l'étonnement jusques dans le Cabinet du Roy, son Conseil ne sceut point prendre les resolutions necessaires: les uns estoient d'avis qu'il faloit vivement attaquer les factieux, & qu'avec deux pieces de canon l'on romproit toutes leurs barricades dans une heure; mais il ne se trouva personne qui osast entreprendre d'en aller tirer de l'Arsenal. La Reine-Mere & Villequier conseilloient au Roy de sortir du Louvre & de se faire voir aux Bourgeois: ils luy representoient, que le nombre des factieux n'estoit pas si grand que l'éclat de la Majesté Royale ne les ébloüist & ne

Le Roy & le Duc de Guise dissimulent & tâchent d'épier la contenance l'un de l'autre.

Asseurance du Duc.

Believre le va prier d'apaiser l'émotion.

Il donne des réponses ambiguës.

Divers conseils que l'on donnoit cependant au Roy.

les fist cacher dans leurs caves ; Qu'il y avoit grande quantité de bons Bourgeois qui de crainte du pillage estoient contraints de se ranger avec la racaille, & de crier barricade ; Que lors qu'on le verroit paroistre avec la hardiesse & l'autorité qui doit accompagner un Souverain, ceux-là se rangeroient de son costé, & crieroient aussi-tost *Vive le Roy* ; Que le Duc de Guise luy-mesme, à moins que de se declarer ouvertement rebelle, seroit contraint par la bienséance de son devoir de venir se joindre avec luy. Mais ce conseil luy semblant trop dangereux, il aima mieux se resoudre à toute autre chose qu'à hazarder ainsi sa personne.

Qui enfin est contraint de recevoir des conditions du Duc.

Le Duc estoit alors sorty de son logis en habit de campagne, & se promenoit à grands pas dans la ruë de Montmorency avec l'Archevesque de Lyon, entre deux hayes de peuple, qui le regardoient tous le chapeau à la main : La Reine-Mere l'estant allé trouver, eut bien de la peine à obtenir de luy, que le Roy retirast ses Compagnies : il s'excusoit de se mesler parmy *ces taureaux échappez*, il appelloit ainsi le peuple mutiné, & feignoit de redouter leur fureur.

On obtient de luy avec peine que le Roy puisse retirer ses Compagnies.

Neantmoins il se laissa enfin persuader d'embrasser une si belle occasion, de faire paroistre son credit, & de gagner l'affection des gens de guerre en les delivrant d'un peril si évident. Il passa par dessus les barricades, ceux qui y commandoient luy tendant la main, & alla à l'Hôtel de Ville, où il trouva le Capitaine S. Paul qui tenoit quatre Compagnies du Regiment des Gardes enfermées. Aprés qu'il eut salué les Capitaines avec sa courtoisie ordinaire, mais non sans quelques plaintes du tort que l'on faisoit à sa fidelité, & du mauvais conseil de ceux qui estoient auprés du Roy, il luy donna charge de les reconduire au Louvre.

Le Duc les fait desarmer & reconduire au Louvre.

Ce Capitaine leur fit auparavant poser les armes, & n'ayant qu'un baston en sa main, les remena ainsi tout nuds & chapeau bas, comme des captifs, qui par leur humble contenance reconnoissoient tenir la vie de la generosité du vainqueur, & dans le triomphe du Sujet faisoient voir l'abbaissement du Souverain. Les Suisses n'en furent pas quittes à si bon marché : comme Biron & Aumont les faisoient déloger de la Cité, un Soldat fâché de ce que la populace leur chantoit injures, lascha un coup d'arquebuse, qui ayant par malheur blessé un caporal, échauffa l'émeute & pensa causer un grand carnage : car n'y ayant point là de Chef assez autorisé pour retenir la fureur du peuple, les Suisses se virent incontinent accablez d'une pesante gresle de pavez qui pleuvoient de toutes les fenestres d'alentour ; contre laquelle ils ne trouverent point de meilleures armes que de se mettre à genoux, de crier *miséricorde, bonne France, vive Guise*, de montrer leurs Chapelets, & de faire le signe de la Croix, pour témoigner qu'ils estoient bons Catholiques.

Brissac remene aussi les Suisses, dont il y en eut soixante de tuez.

Il y en eut soixante ou quatre-vingts d'assommez ou blessez ; là-dessus arriva Brissac qui les mena desarmer dans la boucherie du Marché-neuf, & les reconduisit au Louvre, se vantant, à ce qu'écrit d'Aubigné, *que le Roy sçauroit ce jour là qu'il avoit trouvé son élement, & que s'il n'estoit bon ny sur mer, ny sur terre*, comme il avoit dit aprés l'expedition des Isles Açores, *au moins estoit-il bon sur un pavé*.

Toutes ces Compagnies furent logées à l'entour du Louvre.

Toutes ces Compagnies Françoises & Suisses, estant logées par le Maréchal de Biron aux environs du Louvre où il y avoit déja plus de cinq cens Gentils-hommes, & tous les Officiers de la Maison Royale, le reste de la journée & la nuit mesme fut assez calme, horsmis que l'on continua de renforcer les barricades, & de faire garde par tout. Les Seize estans ainsi victorieux se saisirent de l'Hostel de Ville, de la porte Saint Antoine, & de toutes les places, & témoignerent au Duc de Guise, qu'ils estoient prests de pousser leur avantage, jusques où il luy plairoit : mais on ne reconnut point qu'il eust d'autre dessein que de proteger ceux qui s'estoient voüez à son service, & de rendre sa puissance si redoutable au Roy, qu'elle le forçast de luy accorder tous les articles avantageux qu'il luy demandoit, & qu'elle s'établit de telle sorte, qu'elle se trouvast la plus proche du Thrône quand il viendroit à estre vuide.

Le Duc de Guise ne poursuivit point sa pointe, & entendit à un accommodement.

En effet il renvoya les armes aux gens de guerre dés le jour mesme ; & l'affaire estant remise dans les voyes d'accommodement, il fit entendre, que pourveu qu'on luy donnast assurance de maintenir la Religion Catholique en son entier, & que sa personne pût estre à couvert des attentats de ses ennemis, il obeïroit aveuglement à toutes les volontez du Roy.

Les avis du Conseil du Roy differens sur les protestations du Duc.

Sur cette proposition les avis furent differens dans le Conseil ; Ceux à qui l'amour du repos faisoit craindre une entiere rupture, ou qui pensoient que la Religion ne se pouvoit maintenir, si le Roy prenoit un autre party que celuy de la Ligue, comme estoient le Chancelier de Chiverny, Villeroy, Villequier, & quelques autres, excusoient le Duc de Guise, & vouloient que l'on prist croyance en ses paro-

les. Les autres qui estoient ou ses ennemis découverts, ou qui redoutoient qu'il ne passast plus outre, disoient qu'on devoit tenter toute autre voye que celle de se fier en luy. Le Roy estoit bien de la derniere opinion, & ne pouvoit plus entendre parler de ce Prince que comme d'un ennemy irreconciliable : toutefois son humeur craintive, & les assurances que luy donnoit la Reine-Mere de le ramener en son devoir, le flaterent encore de cette esperance, qu'il se trouveroit quelque remede à un si grand mal ; tellement qu'il la pria de reconnoistre les intentions du Duc, & luy remit toute la conduite de cet accommodement. Elle s'imaginoit dans cet employ, avoir recouvré le credit qu'elle avoit perdu depuis quelques années, & que le temps estoit revenu que pour estre necessaire aux deux partis, elle seroit l'arbitre & la maistresse de tout : Aussi quelques-uns soupçonnoient qu'elle n'avoit pas peu contribué à faire venir le Duc à Paris, & à causer cette émotion, afin de chasser les Favoris qui l'avoient éloignée de l'administration des affaires, & de montrer encore une fois à son fils qu'il ne pouvoit se passer de ses conseils & de son entremise. Mais cette negociation si ardemment desirée, ne luy donna pas la satisfaction qu'elle s'en promettoit : ensuite de plusieurs plaintes, & de quantité de paroles jettées par elle & par le Duc, pour s'engager l'un l'autre à laisser couler quelque proposition, le Duc enfin ouvrant ses intentions, demanda, Que le Roy declarast le Roy de Navarre, & les Princes de Bourbon qui l'avoient assisté, décheus du droit de la Couronne ; Que le Duc d'Espernon, la Valette son frere, François d'O, le Mareschal de Rets, Alphonse Corse, & tous ceux qui se trouveroient suspects d'intelligence avec les heretiques, fussent privez de leurs Charges ; Que l'on assemblast les Estats generaux pour ordonner une forme dans le Gouvernement, qui fust immuable, & au dessus de l'insolence des Favoris. Il fit toutes ces demandes comme de choses necessaires & qu'on ne luy pouvoit pas refuser : puis il adjoûta, mais en termes plus moderez, & avec supplication, Que si le Roy avoit tant de bonté que d'avoir ses tres-humbles services pour agreables, & de luy témoigner qu'il ne luy estoit point demeuré dans l'esprit aucun soupçon de tous les faux rapports que l'on luy avoit faits, il le supplioit de traiter favorablement les bons Catholiques, & les Princes de sa Maison, de confirmer au Duc d'Aumale la joüissance du Gouvernement de Picardie, lequel il luy avoit plû autrefois luy commettre, de gratifier le Duc de Nemours de celuy de Lyon, le Duc d'Elbœuf de celuy de Normandie, & Brissac de la survivance de celuy de Paris. Il luy dit de plus, que la sureté de sa personne ne luy permettoit point d'entrer dans la Maison du Roy tandis que la Compagnie des quarante-cinq y seroit entretenuë ; & l'assura que si Sa Majesté luy commettoit la Charge de ses armées, il feroit en sorte que dans peu de temps il n'y auroit qu'une Religion en son Royaume. La Reine-Mere écouta ces demandes, sans témoigner qu'elle les trouvoit déraisonnables & hautaines ; elle tâchoit seulement de tirer de luy tout le fonds de ses intentions, & de l'engager de venir avec elle au Louvre, s'efforçant de luy persuader que sa presence seule estoit capable de purger tous les soupçons que l'émeute du jour precedent pourroit avoir causez, & d'obtenir du Roy toutes les choses qu'il jugeroit necessaires pour sa sureté. Mais il luy répondit assez froidement sur ce poinct, que ses amis ne luy conseilleroient pas de s'aller exposer en pourpoint à la malice de ses ennemis. Or dans toute cette conference elle ne vid que trop clairement qu'il parloit en vainqueur qui vouloit donner la loy, & qui croyant desormais estre assez fort pour se faire accorder tous les avantages qu'il desiroit, n'avoit point besoin de son entremise : elle n'en eut pas moins de fâcherie, que d'estonnement ; & reconnoissant ce qu'elle avoit déja autrefois experimenté des Princes de cette Maison, que lors qu'ils avoient le vent en poupe, ils méprisoient son intercession, & vouloient ne devoir leur bonne fortune qu'à eux-mesmes, elle jugea à ce qu'on croit, qu'il estoit à propos de faire sortir le Roy de Paris, afin de rendre ce Duc plus traitable, en le mettant en peine par cette evasion, & le contraindre d'avoir recours à elle pour negocier quelque accommodement. Cependant comme il arrive dans les grands perils où les esprits sont effrayez, que tous les avis & les rapports sont pareillement pleins d'effroy, on venoit dire au Roy de plusieurs endroits, tantost que le Duc de Guise s'apprestoit à l'assieger, tantost qu'il arrivoit des troupes de Lorraine, de Champagne & de Picardie qui avoient saisi les avenuës de Paris ; un quart d'heure aprés, que l'on avoit intercepté une de ses lettres par lesquelles il se vantoit de tenir le Louvre si estroitement investy, qu'il rendroit bon compte de ce qui estoit dedans ; Que les Seize assembloient

La Reine-Mere s'employe à negocier un accommodemẽt avec luy.

Il luy fait des demandes fort hautes.

Elle le veut persuader de venir au Louvre, il s'en excuse.

Elle avertit le Roy qu'il ait à sortir de Paris.

Les terreurs paniques qu'il avoit, jointes à cet avis le font sortir en desordre.

les jeunes Escoliers, les Prestres & les Moines qui portoient tous des croix blanches sur leurs chapeaux retroussez; Que l'on avoit veu décendre des faisseaux de piques de quelques logis du quartier de Saint Severin pour les armer; & que sortant par la porte saint Denys & prenant leur tour par les champs, ils devoient venir l'enlever la nuit. Sur ces rapports nullement croyables, & neanmoins exagerez par quelques-uns du Conseil qui representerent plusieurs exemples de la fureur des peuples, arriva un avis de la Reine-Mere, apporté par un de ses Gentils-hommes, quelques-uns ont dit que c'estoit Pinard Secretaire d'Etat, qui pressoit encore plus que les autres. Donc la peur écartant tous les meilleurs conseils luy fit prendre celuy de la fuite, sous ombre qu'il paroissoit le plus seur, quoy que ce fût le plus honteux: Pour cet effet sortant du Louvre sur le midy, il s'en alla au Jardin des Tuilleries à pied & avec peu de suite, comme s'il eût voulu se promener, & de là ayant donné ordre à ses Gardes du corps, & à ses Suisses de se tenir prests pour le suivre, il entra dans ses escuries, prit la botte, & montant à cheval avec dix ou douze Gentils-hommes, il sortit par la porte Neuve. Cette nuit là il coucha à Trapes, en grande crainte d'estre poursuivy, & avec les mesmes gardes & les mesmes precautions que s'il eût esté logé proche de l'ennemy; puis le lendemain il se retira à Chartres, où dans son déplaisir il eut au moins cette joye d'entendre les acclamations de *Vive le Roy*, qu'il n'avoit oüyes de long-temps; Nicolas de Thou Evesque de cette Ville incitant le peuple à l'honorer de cette marque d'affection, quoy que la plus-part des Bourgeois & tout le Clergé fussent imbus des sentimens de la Ligue.

Il va coucher à Trapes, & le lendemain se retire à Chartres.

Desordre de la Cour dans cette fuite.

Ceux de son Conseil, & ses plus affectionnez serviteurs, ayant appris la sortie du Roy, coururent aprés luy tous en desordre, les uns sans bottes, les autres à pied, quelques-uns mesme avec leurs robes, & sur leurs mules, de peur d'estre arrestez; deplorable spectacle, & qui remettant en memoire la façon avec laquelle ce Roy s'estoit sauvé de Pologne, faisoit avoüer aux moins passionnez qu'il pourvoyoit bien mal à ses affaires, puisque pour la seconde fois il estoit obligé de fuir devant ses sujets. On a reproché aux Parisiens que comme il sortoit de Paris, un corps-de-garde d'Arquebusiers que les Seize avoient mis à la porte de Nesle, avoit tiré furieusement sur luy & sur sa suite, que la populace courant sur le bord de l'eau l'avoit poursuivy avec des huées, & que quelques-uns, croyans qu'il fût dans le bac des Tuilleries, en avoient coupé les cordages pour le mettre à vau l'eau. Si on ne sçavoit que la fureur d'un peuple mutiné est capable de toutes choses, on pourroit soupçonner que cela auroit esté supposé pour rendre le Duc de Guise & les Parisiens plus odieux & plus criminels: Du moins il est certain que le Roy, mortellement indigné contre eux, tourna les yeux vers cette grande Ville, lors qu'il fut au dessus de Chaliot, & lançant sur elle des reproches de son ingratitude, & de terribles imprecations, jura qu'il n'y rentreroit jamais que par la bréche, & qu'il la reduiroit en tel estat qu'il ne resteroit d'elle à l'avenir que la memoire de son crime.

Fureur horrible de la populace.

Ce fut là le premier effet de cette mal-heureuse journée des barricades, qui divisa le party des Catholiques en deux, aneantit l'autorité Royale, & autorisa toutes sortes de méchancetez & de licences. La haine extrême que l'on portoit aux favoris, adoucit beaucoup l'horreur de cet attentat, mesme dans l'opinion de plusieurs qui n'avoient point embrassé la Ligue; Et quelques-uns de la Cour, par une raillerie ingenieuse mais hors de saison, disoient, *que les mignons grands joüeurs, avoient bien dû reconnoistre ce jour là qu'il ne faisoit pas bon broüiller tant de cartes, parce qu'ils avoient trouvé dans leur jeu plus de piques que de cœurs.* Il n'y eut pas moins de quoy s'estonner que le Duc de Guise ne s'estoit pas assuré de la personne du Roy, aprés en estre venu si avant, de ce que le Roy l'avoit laissé sortir du Louvre quand il y alla. On écrivit de Rome que le Pape entendant ce recit comme quoy ce Duc s'estoit commis à la misericorde du Roy, s'écria, *O l'imprudente temerité!* mais que comme on luy adjoûta que le Roy l'avoit laissé sortir, il s'écria plus fort, *O le foible & mal-heureux Roy*; Et le Duc de Parme, lors qu'on luy raconta que le Duc ayant avancé les barricades jusqu'aux portes du Louvre en estoit demeuré là, ne pût s'empécher de le condamner par cette maxime generale, *Qu'un sujet qui tire l'épée contre son Souverain doit jetter le fourreau dans la riviere.* Pour luy, comme les Grands ont accoûtumé de faire valoir leurs fautes, il se voulut servir de la sienne pour montrer que ses intentions avoient esté innocentes, & qu'il n'avoit pas causé l'émotion pour attenter contre l'autorité du Roy, puis qu'il l'avoit reduite

Bon mot contre les favoris, dit en mauvaise saison.

Quel jugement on fit de ce que le Duc de Guise laissa evader le Roy.

au poinct d'une necessaire defensive. Mais soit que le destin & cette puissance superieure qui determine les grands evenemens luy eût lié les mains, soit qu'un si heureux succez luy eût estourdy la cervelle, parce qu'il ne l'avoit pas preveu, ou même que l'ayant preveu il eût manqué de cœur pour l'achever, il ne fut pas en son pouvoir de dissimuler la douleur & l'estonnement qu'il en avoit: il s'en plaignit aigrement à la Reine-Mere, luy reprochant qu'elle l'avoit trompé, que le Roy s'en estoit allé pour le perdre, & que ses ennemis luy avoient donné ce conseil pour le rendre criminel aux yeux de toute la France, & de tous les Princes souverains; mais qu'ils l'obligeoient d'autant plus de pourvoir à sa defense, & à celle de tous les bons Catholiques. Ayant par ses paroles assez témoigné son ressentiment, il s'adoucit incontinent aprés, luy protesta de l'ardeur de son zele & de la fidelité de son service envers le Roy, & dit qu'il estoit prest d'en faire de si grandes preuves en son absence, puis qu'on luy avoit ravy l'honneur de les faire en sa presence, qu'il ne resteroit plus aucun lieu à la calomnie. Il la flata ensuite, avec quantité de tres-humbles soumissions, & de profonds respects, l'assurant que luy & les siens dépendroient pour jamais de l'honneur de ses commandemens, & pour conclusion, il la supplia de pourvoir à la seureté & au repos de la Ville, qui n'avoit point de plus certaine esperance que dans sa bonté, & dans sa sagesse, avec lesquelles l'Etat & la Religion avoient tant de fois esté sauvez. Bien qu'elle connust que ses paroles estoient bien differentes de son intention, elle feignit neanmoins d'y adjoûter foy, & luy promit en revanche d'employer son credit auprés du Roy, pour luy oster les soupçons qui avoient en partie causé ces troubles.

Il ne pût dissimuler le déplaisir qu'il en avoit.

Il estoit fort à craindre pour le Duc de Guise, que l'absence du Roy ne fût bientost sensible aux Bourgeois de Paris, que voyant leur Ville demy deserte, leurs logis vuides, leur commerce diminué par l'éloignement de la Cour, ils ne se repentissent de luy avoir donné sujet de s'éloigner; qu'avec cela le Parlement & les autres Officiers du Roy cessant de rendre la Justice cette grande Ville ne devinst un chaos sans lumiere, & sans ordre, où dans l'impunité, mere de la licence & de la confusion, les esprits se rendroient si effrenez & si insolens, que luy-mesme ne pourroit plus les gouverner. Il s'en alla donc dés le soir mesme visiter tous les Presidens du Parlement chez eux: ausquels aprés avoir fait entendre à son avantage comme la chose s'estoit passée, aprés s'estre excusé de l'émotion, & en avoir accusé ses ennemis, il les pria de rassurer le peuple & de continuer l'exercice de leurs Charges. Pierre Mathieu a écrit qu'Achille de Harlay premier President dit à celuy qui venoit de la part de ce Duc, qu'il n'avoit rien à luy dire, & que le Duc estant entré nonobstant ce refus, pour luy raconter comme il avoit mis ordre à tout, il ne luy répondit autre chose, sinon *que quand la Majesté du Souverain estoit violée, le Magistrat n'avoit plus d'autorité*: Toutefois ceux-là sont plus croyables, qui racontent que ce sage Magistrat usant d'un procedé plus convenable à un temps si dangereux, écouta patiemment ses excuses & les offres qu'il luy fit pour le maintien de la Justice, le remercia de la bonne intention qu'il luy témoignoit de ne s'éloigner jamais du service du Roy, & l'exhorta de la confirmer par de bons effets, afin de rejetter tout le blâme de cette journée sur le front de ses ennemis. Au sortir delà, quoy qu'il fût bien tard, il se promena par les ruës & donna ordre qu'on deffist les barricades, caressant tout le monde, & se réjoüissant avec eux de ce que Dieu les avoit preservez d'un si grand danger. Sa presence acheva de calmer l'orage, les plus mutins se retirerent, & dés le lendemain matin tout Paris estant aussi tranquille que jamais on l'eût veu, la Cour de Parlement alla au Palais, & ne discontinua point de tenir sa séance. Cet auguste Senat pensoit par ce moyen soûtenir toûjours l'autorité Royale, fortifier les bons Citoyens qui n'estoient pas en petit nombre, & peu à peu reprimer l'audace des méchans: mais le Duc de Guise & les Seize, déja trop puissans & trop attentifs à leurs affaires, rendirent ces soins inutiles, & usurperent entierement le gouvernement de la Ville. Car les jours suivans ils se saisirent de l'Arsenal, du Temple & de la Bastille, renduë bien facilement par Laurent Testu Chevalier du guet, à la place duquel ils establirent Bussi le Clerc, le plus arrogant d'entr'eux: Puis non contens de tenir les places fortes, ils voulurent avoir les Magistrats du peuple à leur devotion. Ils firent donc tenir une assemblée de l'Hostel de Ville, où par la voix commune du peuple, qu'ils disoient estre l'ancienne forme d'eslire les Magistrats, ils establirent quatre Eschevins, dont les trois estoient Ligueux passionnez, en la place de quatre autres qui avoient suivy

Il visite les Presidens du Parlement, pour les prier de continuer à rendre la Justice.

Réponse du premier President.

Les barricades ostées: la ville en repos.

Les Seize usurpent le gouvernement.

Changent le Prevost des Marchands & les Eschevins.

le Roy, prirent le serment des deux qui estoient demeurez, & mirent la Chapelle-Marteau au lieu de Perreuse Prevost des Marchands, qu'ils avoient mis prisonnier à la Bastille & deposé de sa Charge. De plus, ils osterent tous les Colonels & Capitaines des quartiers que le Roy avoit créez l'an 1585. la pluspart Presidens ou Conseillers, & donnerent ces charges à des Bourgeois de leur faction, mais de condition si abjecte, parce que les riches leur estoient suspects, que le menu peuple mesme les méprisoit, & les appelloit Capitaines de la moruë, de l'aloyau, & de la pantoufle, selon le mestier qu'ils exerçoient. Il leur estoit aussi tres-important que le Lieutenant Civil fût de leur intelligence, dautant qu'il est le chef du Presidial où toutes les causes de la Ville se jugent en premiere instance, & qu'il ordonne de tout ce qui concerne la police. Jean Seguier qui exerçoit alors cette Charge avec grande reputation d'integrité & de sagesse, ne leur estoit point propre, parce que luy & toute sa Maison ayant toûjours conservé la qualité de bons François avec celle de bons Catholiques, il leur sembloit trop particulierement voüé au service du Roy, & à la tranquillité de l'Etat. L'ayant donc fait tenter par tous les moyens qui luy pouvoient donner de la terreur ou de belles esperances, sans avoir pû émouvoir sa fidelité, ils le contraignirent de se retirer auprés du Roy. La Bruyere Lieutenant Particulier, l'un des principaux supposts de la Ligue occupa ce Siege, & nonobstant l'accord qui se fit cette mesme année entre le Roy & le Duc de Guise, il s'y maintint jusqu'à l'an 1594. que le Roy Henry le Grand chassa cette mal-heureuse faction de Paris, & y restablit l'autorité Royale.

Seguier Lieutenant Civil contraint de se retirer, & la Bruyere installé en sa place.

Comme ils se furent ainsi assurez contre les dangers qui pouvoient naistre dans la Ville, ils pourvûrent à s'assurer des passages d'alentour; principalement des places de dessus les rivieres, de peur que le Roy ne s'en servist à leur retrancher les vivres, & que prenant, pour ainsi dire, cette Ville rebelle à la gorge, il ne la forçast bien tost de crier misericorde. Le Duc de Guise fut en personne mettre garnison à saint Cloud, & receut le Bois de Vincennes; Puis laissant le Gouvernement de Paris au vieil Cardinal de Bourbon qu'il avoit mandé de Soissons, il sortit à la campagne pour reduire Corbeil & Melun sur la Seine, Meaux & Chasteau Thierry sur la Marne. Les deux premieres se rangerent facilement sous sa puissance: Tristan de Rostaing Chevalier de l'Ordre, celuy qui sous le regne de Charles IX. avoit tenu un des premiers rangs dans la confidence de la Reine-Mere, defendit si courageusement Melun dont il estoit Gouverneur, qu'il donna loisir au secours que le Roy luy envoya par Rubempré & Miromont, de venir repousser le Capitaine saint Paul qui avoit entrepris ce siege. Jean d'Hemeries Gentil-homme Normand, qui pour avoir épousé une jolie & adroite Damoiselle Cypriote de la suite de la Reine-Mere, avoit eu si souvent de bons emplois à la guerre par sa faveur, qu'il avoit acquis de l'honneur dans le mestier, s'estoit aussi resolu à tenir bon dans Corbeil: mais le Roy informé par ceux de son Conseil que la place ne pouroit pas durer long-temps, ny estre secouruë sans hazard, parce qu'il n'avoit encore que peu de troupes, dont il avoit besoin pour la garde de sa personne, luy manda qu'il en sortist sans faire mine d'avoir eu dessein de la defendre, de peur que si elle estoit prise de force & si prés de luy, cette petite victoire ne donnast quelque avantage aux Parisiens, & ne rendist les forces de sa Majesté plus méprisables.

Le Duc de Guise se saisit des places d'alentour de Paris.

Rostaing defend Melun & le conserve au service du Roy

qui mande à Jean d'Hemeries de quitter Corbeil.

Depuis que le Roy s'estoit retiré à Chartres, il n'avoit encore pû, dans une necessité si pressante, embrasser aucune resolution avec vigueur. Son esprit qui se determinoit avec peine, n'en estoit pas la seule cause: les contraires opinions qui se trouvoient dans son Conseil, l'une dont Villeroy estoit le Chef, flatant son naturel & luy conseillant un accommodement; l'autre soûtenuë par François d'O, Alphonse d'Ornane, & les supposts du Duc d'Espernon, incitant sa colere, & le poussant à declarer ouvertement le Duc de Guise ennemy de l'Etat, le portoient tantost d'un costé, tantost d'un autre, & par cette agitation l'empeschoient de s'affermir dans quelque bon dessein. A son arrivée dans Chartres il écrivit aux Gouverneurs des Provinces, & aux Villes Capitales, pour les avertir des occasions qui l'avoient meu à sortir de Paris, & les exhorter de ne point imiter l'exemple des Parisiens, & de n'adjoûter point foy à ceux qui leur voudroient faire croire qu'il desiroit avoir d'autre garnison & d'autre forteresse sur ses sujets que leur bien-veillance. Ce Prince deduisoit comme toute l'émotion s'estoit passée, & comme de crainte d'une plus

Lettres du Roy aux Villes & Gouverneurs, d'un style foible & timide.

grande violence, & d'estre contraint d'employer ses forces contre les habitans de Paris, dont la conservation luy avoit toûjours esté aussi chere que celle de sa propre vie, il s'estoit resolu de s'éloigner plûtost de cette Ville, quoy que ce fust celle qu'il aimoit le plus, que de la voir courir un si grand hazard. Tout cela se disoit d'un stile si languissant & si mou, qu'il representoit naïvement sa conduite en cette rencontre. Aprés, il disoit qu'il avoit remis à la Reine-Mere la pacification de ces troubles (tant il se défioit de ses propres forces;) Prioit ceux à qui il écrivoit de considerer le desavantage que souffriroit la sainte Religion Catholique, s'il arrivoit que ceux qui avoient accoûtumé de combattre ensemble pour sa propagation, fussent tellement desunis qu'ils tournassent leurs armes les uns contre les autres; il protestoit qu'il feroit tout son possible pour ne point tomber en cet inconvenient, & les exhortoit de faire prier Dieu dans leurs Eglises pour cette réünion, & pour le maintien de l'obeïssance qui luy estoit deuë. Le Duc de Guise écrivant à toutes mains sur un sujet si important, parloit bien d'une autre façon; Au Roy d'un langage respectueux en apparence, mais qui montroit une obeïssance plus dangereuse que timide; Aux Villes & aux Seigneurs de son party, d'un stile victorieux & triomphant, pour les remplir d'une haute opinion de sa puissance. Il appelloit les barricades, *une journée toute reluisante de l'infaillible protection du Tout-puissant*, qui avoit sauvé miraculeusement la Ville de Paris du pillage, & les fidelles de la cruauté de leurs ennemis. Il racontoit avec ostentation comme Dieu avoit excité les Bourgeois à courir aux armes, comme ils avoient desarmé les troupes estrangeres; comme à ce bruit marchant par les ruës, il avoit delivré neuf cens Suisses, & pris le soin de sauver ceux qu'il n'ignoroit pas luy avoir rendu de mauvais offices prés du Roy, (il entendoit Biron & Beliévre qui couroient risque de leur vie, s'il n'y fust arrivé;) comme il avoit fait rendre les mesmes armes qu'on avoit portées contre luy, reconduire les prisonniers, renvoyer les drapeaux, & dégager les assiegez; comme il s'estoit asseuré des places fortes de la Ville, & avoit scelé les coffres des Finances du Roy, pour consigner tout entre les mains de Sa Majesté pacifique; Esperant la rendre telle par ses prieres envers Dieu, par l'intercession du Saint Pere & de tous les Princes Chrestiens, & par cette signalée preuve de fidelité que le Ciel luy avoit mis entre les mains; ou que si le mal continuoit, il conserveroit par les mesmes moyens, la Religion & les bons Catholiques, & les dégageroit de la persecution que les Confederez des heretiques leur preparoient auprés du Roy. Les lettres qu'il fit écrire par les Parisiens aux autres Villes, afin de les enfoncer plus avant dans la sedition, n'estoient pas mo[illegible] hardies, & pour dire vray, tres-factieuses: car ayant justifié avec une insigne [illegible]nce l'arrivée de ce Duc dans Paris, & la necessité qui les avoit forcé à prendre les armes, ayant ensuite blâmé injurieusement la retraite du Roy, ils les exhortoient de se joindre avec eux, *comme les membres au chef*, pour repousser la violence de ceux qui avoient conspiré la perte de la Religion, de leurs biens, de leurs familles; & les avertissoient d'envoyer leurs deputez pour faire conjointement leurs remontrances au Roy touchant le fait de la Religion & les oppressions de ses pauvres sujets; l'heure estant venuë, disoient-ils, ou qu'il faloit mourir ensemble, ou conserver la Foy Catholique & s'affranchir de la servitude, dans laquelle Espernon les avoit jettez. Ceux qui examinoient tout avec une profonde prudence, trouvoient beaucoup à redire dans ces lettres: sur tout ils s'estonnoient fort, que le transport & l'estourdissement eussent fait proferer au Duc, *Qu'il eust pû mille fois, s'il l'eust voulu, arrester le Roy*; Paroles dignes de mort au jugement des Souverains, envers lesquels c'est un crime de leze Majesté, de faire paroistre que l'on a le moyen de les offenser; estant chose certaine qu'ils souffrent plus volontiers la malice dans une impuissance contemptible, que l'innocence dans un pouvoir formidable. Ses ennemis & les bons serviteurs du Roy, ne manquerent pas de faire de belles remarques là-dessus, & les mirent en public avec d'autres lettres de luy & des Ligueux, qu'ils disoient avoir interceptées. Il y en avoit une de luy à Bassompierre, qu'il nommoit *l'amy du cœur*, dans laquelle luy representant l'estat de ses affaires, il faisoit en quelque sorte comparaison de luy-mesme avec le Roy, par ces mots: *Le Roy fait des forces, & nous aussi: il est à Chartres, & nous à Paris: les Parisiens continuent plus que jamais leur ferme resolution & braverie, de luy prester tout devoir & obeïssance, mais en effet leur dessein est de conserver leur vie à la Religion & à la seureté de la Ville.* Il y avoit avec cela des billets de quelques Ecclesiastiques, avec des termes infames contre le Roy; Et un de d'Entragues Gouverneur d'Orleans, par lequel il contremandoit la

Lettres du Duc de Guise & des Parisiens, d'un style victorieux & triomphant.

Le tres factieuses des Parisiens aux autres Villes.

Les serviteurs du Roy firent des commentaires sur ces lettres,

& en publierét d'autres qu'ils disoient avoir interceptées.

Noblesse du party, & leur donnoit avis que le Roy s'estant sauvé à Chartres, le dessein de *leur Grand*, il appelloit ainsi le Duc de Guise, n'avoit pû s'executer; partant qu'ils se retirassent doucement dans leurs maisons, & s'ils craignoient de n'y estre pas assez seurement, qu'ils vinssent à Orleans.

Auprés des gens de bien, & dont les troubles des factions n'avoient point offusqué le jugement, ces écrits destruisoient entierement l'apologie du Duc & des Parisiens, & découvrant à nud leurs intentions, faisoient voir qu'elles estoient criminelles; mais auprés des méchans ou des foibles, dont le nombre estoit le plus grand de beaucoup, ils avoient un effet tout contraire. Car comme ils voyoient par là que le Roy n'agissoit plus en Souverain, qu'il parloit d'une voix tremblante, d'un langage timide, & lâchement dissimulé, qu'il n'osoit appeller le Duc de Guise son ennemy, qu'il flatoit les Parisiens, que ceux qui avoient pris les armes contre luy, & qui l'avoient fait fuir de son Palais, publioient si hautement leur victoire, & continuoient à défendre avec conseil, ce que l'on croyoit qu'ils n'avoient fait que par un mouvement de fureur: les uns s'endurcirent plus fort dans la faction, & les autres se laisserent emporter au courant. Le bruit qui arrivoit chaque jour de plusieurs Villes qui s'estoient declarées; de la resistance que la Normandie avoit faite au Duc d'Espernon; des progrés du Duc d'Aumale en Picardie; de ceux du Cardinal de Guise en Champagne, servoient beaucoup à accroistre la reputation & le courage de ce party. A la nouvelle des barricades de Paris, les Ligueux avoient chassé les serviteurs du Roy qu'ils nommoient Politiques, des Villes d'Orleans, de Bourges, d'Amiens, d'Abbeville, & de tous les endroits où ils s'estoient trouvez les plus forts: mesme ils en avoient arresté plusieurs prisonniers. Le Duc d'Aumale, qui les années precedentes avoit surpris Dourlans & Pontdormy, avoit si bien pratiqué les Gouverneurs des autres places de Picardie, qu'il avoit gagné ceux de Montreüil, de Peronne, de Roye, de Montdidier, puis il avoit tenté une seconde entreprise sur Boulogne; & n'en ayant pû venir à bout, parce que le Duc d'Espernon y avoit quelque temps auparavant fait entrer le regiment de Picardie, & descendre d'Angleterre six ou sept de ces vaisseaux qu'on nomme des fustes, il avoit logé ses troupes tout à l'entour, resolu de l'avoir par force, nonobstant tous les commandemens que le Roy luy envoyoit de les retirer. En Champagne le credit du Cardinal de Guise avoit débauché les Villes de Rheims & de Châlons; Il vint de fausses nouvelles que le Duc de Mayenne s'estoit emparé de Dijon & de Lyon; Et quant à la Normandie, le Duc d'Espernon estant allé prendre possession de ce Gouvernement, y avoit trouvé toutes choses contraires: le peuple & le Clergé prevenu de haine, les Villes brouillées par les factions de la Ligue, les Gouverneurs des places songeans dans la combustion generale, à leurs interests particuliers, ou entierement dépendans de la Maison de Guise, bref aucune Ville qui le voulust admettre de bon cœur, horsmis celle de Caen, à cause que le tiers des habitans estoit de la Religion, & qu'il y avoit dans le Chasteau un Gouverneur assez doux & moderé; c'estoit Gaspard de Polete-Verune, qui luy avoit promis de le faire recevoir selon sa dignité. Avec cela la renommée de cette effroyable armée navale d'Espagne qui commençoit à paroistre en mer, les grands preparatifs du Duc de Parme aux Pays-bas; ceux du Duc de Savoye & du Pape du costé d'Italie, qui paroissoient d'autant plus terribles qu'ils estoient plus éloignez; de plus, divers pronostics divulguez en mesme temps qui presageoient l'entier aneantissement des nouvelles sectes, & un prochain changement d'Estats, ne donnoient pas moins d'audace à la Ligue, que de soucis & d'apprehension au Roy. La Reyne-Mere qu'il avoit laissée dans Paris, s'estant d'elle-mesme offerte à luy rendre cét office, travailloit à chercher non pas les moyens de bien accommoder les affaires, mais de les reduire à un certain poinct que l'on eust toûjours besoin d'elle pour les y maintenir. En quoy elle se trouvoit aussi empéchée qu'elle le fut jamais, parce que le Duc de Guise, quelque belle protestation qu'il fist, avoit resolu de demeurer luy-mesme le maistre du gouvernail, y estant incité non seulement par son ambition, mais encore par les Seize, & par la Duchesse doüairiere de Montpensier sa sœur. Cette Princesse estoit extraordinairement passionnée pour les interests de son frere; d'ailleurs, il y avoit une haine secrete entre le Roy & elle pour de certaines intrigues, & pour des paroles piquantes dites de part & d'autre: à cause dequoy, suivant le naturel de son sexe, & celuy de son esprit qui estoit violent, avec cela subtil, artificieux & entreprenant, elle poussoit le Duc à d'é-

Ces lettres rendoient la faction plus audacieuse.

Elle se saisit de plusieurs Villes.

Aumale assiege Boulogne.

Le Cardinal de Guise débauche Rheims & Châlons.

Espernon mal receu en Normandie.

La Reyne-Mere tâchoit d'accommoder les choses en sorte qu'on eust toûjours besoin d'elle.

La Duchesse de Montpensier luy estoit un grand obstacle.

tranges resolutions, & en mesme-temps luy aidoit puissamment à entretenir les Parisiens dans leur humeur mutine, & dans l'aversion pour le Roy: contre lequel elle estoit si fort animée, qu'elle alloit montrant les ciseaux avec quoy elle disoit luy vouloir faire une couronne de Moine. On luy a reproché d'avoir tenu ce langage; Et certes une femme irritée peut former un tel dessein, & n'est pas capable de le celer. Pour adoucir les aigreurs de cette Princesse, & arrester ces violentes instigations, la Reyne-Mere s'avisa de la leurrer de l'esperance de luy faire épouser le Cardinal de Bourbon, luy promettant son credit & son assistance pour y parvenir: Et le Cardinal de Vendosme qui estoit venu de Soissons avec ce bon homme, mais par ordre secret du Roy qui le connoissoit ennemy de la Ligue, luy aidoit à tendre cét appast. La Duchesse l'ayant gousté, se comporta aprés cela avec beaucoup plus de moderation, & commença à persuader à son frere, & aux Parisiens, qu'il valoit mieux penser à se reconcilier avec le Roy, que de le laisser si longtemps éloigné de la Ville qu'il pust s'accoustumer à se passer de ses delices, joint qu'il estoit à craindre qu'il ne s'approchast trop prés du Roy de Navarre. Le Duc prévoyoit bien que les Marchands & les artisans s'ennuyeroient bien-tost de cette absence, que leurs femmes mesmes trouveroient à dire les galanteries de la Cour, & l'entretien de leurs serviteurs; Et d'ailleurs il sçavoit qu'en France, un party directement opposé à la personne du Roy, ne peut pas subsister. Ainsi il suivit plus volontiers les mouvemens de sa sœur, & crût qu'il n'y avoit point de meilleur moyen de reparer la faute qu'il avoit commise que de faire paix avec le Roy, & de le ramener à Paris, là où il auroit l'occasion de s'en saisir (si son dessein eust esté tel) ou de le replonger si avant dans l'oisiveté & la faineantise, que durant cét assoupissement, il luy seroit permis de tout gouverner & de tout entreprendre. Il s'unit donc en quelque sorte avec la Reyne-Mere, & tous deux moyennerent que les Ligueux, aprés avoir fait diverses processions de Penitens pour appaiser l'ire de Dieu & luy demander la paix, s'en allerent en cét habit à Chartres, prenans pour leur conducteur Henry de Joyeuse qui s'estoit rendu Capucin, & qu'on appelloit d'un nouveau nom le Pere Ange: lequel portant une grande Croix sur ses épaules, avec une couronne d'épines sur sa teste, & accompagné de divers personnages avec lesquels les confrairies de ce temps-là avoient accoûtumé de joüer la Passion, representoient Nostre Seigneur Jesus-Christ allant au Calvaire. L'honneur de la Religion me defend de vous décrire cette belle procession avec toutes ses circonstances, & je ne veux pas estre accusé de faire comme la Ligue, une farce ridicule d'une chose si sainte & si serieuse. Elle prit son temps d'arriver dans l'Eglise comme le Roy estoit à Vespres, & se mit à entonner le *Miserere* d'une voix lugubre, accompagnée des coups de foüet sur le dos du Pere. Ils pretendoient par là faire connoistre au Roy qu'il devoit pardonner aux Parisiens, s'ils l'avoient offensé, comme Jesus-Christ avoit pardonné aux Juifs qui l'avoient tourmenté: Representation qui ne sembla pas mal à propos à ceux mesme qui estoient indignez contre les factieux, en ce qu'elle les comparoit à la plus méchante nation du monde, & faisoit apprehender aux bons François que Paris s'estant rendu semblable à Jerusalem pour sa rebellion, n'éprouvast quelque jour un pareil chastiment & de semblables extrémitez. Le Mareschal de Biron avoit donné avis au Roy de leur venuë, & le conseilloit de les faire arrester, parce qu'il avoit découvert que quelques-uns d'entr'eux avoient comploté de mutiner la Ville de Chartres; le respect de la Religion l'empescha neanmoins de leur faire aucun mal: il leur parla plus doucement que ne desiroit ce Mareschal, & se contenta de marquer à Estienne de Nuilly l'un des plus factieux d'entr'eux qui pleuroit à grosses larmes en luy demandant pardon, que s'il eust eu envie de ruiner les Parisiens, il estoit en son pouvoir de les reduire en cendre: mais qu'on n'avoit pas moins fait de tort à leur interest, qu'à sa bonté, de leur inspirer une pensée si extravagante. Peu de jours aprés, le Parlement, à la priere secrete de la Reine-Mere, y envoya des Deputez. La substance de leur harangue fut qu'ils s'excusoient si en cette grande & subite émotion du peuple de Paris, l'impuissance & la crainte leur avoit fait ployer les épaules; Qu'ils avoient un extrême regret de ce que Sa Majesté avoit esté obligée de sortir de son Louvre; Qu'ils la supplioient d'y revenir, & de détourner sa juste vengeance de dessus la teste de ses Sujets, l'assurant que son retour dissiperoit toutes les divisions qui s'y estoient élevées: Ils finirent par des protestations de leur fidelité, & par des vœux pour la felicité de son Regne, & pour le salut de sa personne. Le Roy leur répondit sur le champ, Qu'il se tenoit tres-assuré

Haine de cette Dame envers le Roy.

Elle est amusée par l'esperance d'épouser le Cardinal de Bourbon.

Et persuade au Duc de Guise de se reconcilier avec le Roy.

Pourquoy il la crût,

& se joignit avec la Reyne-Mere.

Procession comique des Ligueux en habit de penitens à Chartres.

Le Roy leur parla trop doucement.

Le Parlement envoye des Deputez vers luy.

Il leur fait d'abord une réponse fort molle :

de leur affection, qu'il n'estoit pas le premier à qui tels mal-heurs estoient arrivez: toutefois qu'il seroit bon pere à ceux qui luy seroient bons enfans, qu'il traiteroit les habitans de Paris comme fils qui avoient failly contre leur pere, non pas comme valets qui eussent conspiré contre leur Maistre ; Que cependant leur Compagnie continuast de rendre Justice, & qu'elle receût ses commandemens & ses intentions de la bouche de la Reine-Mere. A deux heures de là, lors qu'il eut consideré que cette réponse estoit trop molle, (car il arrive à ceux qui sont incommodez des fumées de la rate qu'ils se ravisent & qu'ils s'excitent eux-mesmes aprés coup) il les manda lors qu'ils estoient prests à partir ; Et leur ayant fait un assez long discours, de son zele à la Religion Catholique, de son affection envers les Parisiens, & de la fausseté du bruit qui les avoit alarmez, il ordonna aux Deputez de leur faire entendre que s'ils ne reconnoissoient bien-tost leur faute, il revoqueroit tous les privileges & les honneurs dont luy & ses predecesseurs avoient enrichy leur Ville, & qu'il transporteroit les Cours souveraines & l'Université dans une autre qui ne seroit pas ingrate de ses bien-faits ; Qu'ils se souvinssent que l'année 1579. durant la peste, leur Ville avoit esté si deserte à cause de son absence & de la cessation du Parlement, qu'on joüoit aux quilles par les ruës ; qu'ils ne le contraignissent donc pas d'user de sa puissance absoluë ; Que la patience irritée se tournoit en fureur, & qu'il vouloit bien qu'ils sceussent, quoy qu'ils n'eussent encore experimenté que sa clemence, qu'il ne cedoit en courage à pas un de ses predecesseurs. Trois jours aprés il envoya Claude Dorron l'un de ses Maistres des Requestes vers le Parlement, luy faire entendre que sa derniere intention estoit d'oublier tout le passé, pourveu qu'ils se remissent à leur devoir, & de travailler soigneusement à la reformation de son Royaume, pour laquelle il trouvoit bon d'assembler les Estats generaux à la fin de l'année, où l'on pourvoiroit à luy assurer un successeur Catholique & du sang Royal, protestant qu'il en observeroit inviolablement toutes les resolutions : mais qu'il vouloit qu'ils fussent libres & sans faction, & que dés ce jour là tous ses Sujets missent les armes bas.

Puis les renvoye querir & les charge de menacer les Parisiens qu'il leur ostera les Cours souveraines.

Il envoye trois jours aprés, un Maistre des Requestes au Parlement dire qu'il vouloit assembler les Estats.

Cette declaration & la réponse qu'il avoit faite aux Deputez du Parlement, témoignoient assez, à qui les vouloit considerer, qu'il gardoit dans son cœur un vif ressentiment des barricades : les plus avisez en estoient en grand' peine, & redoutoient d'autant plus les foudres de son indignation, qu'ils estoient incertains quand & de quelle sorte ils devoient éclatter : les orages qui s'élevent tout d'un coup & au milieu du calme, estant bien plus dangereux & plus violens que ceux qu'on void former lentement. Quelques-uns se sont imaginez que dessors qu'il sortit de Paris il conceut le dessein de se vanger du Duc de Guise, & que ce fut pour cela qu'il mit en avant la convocation des Estats, comme le piege le plus propre pour l'attraper. Que si cela est ainsi, & qu'il ait toûjours persisté en cette volonté, l'on pourroit s'estonner pourquoy il ne l'executa pas plûtost, ce Duc ayant esté à la Cour, & souvent mesme dans son logis & à son disner. Tellement que d'autres jugeant ces longueurs peu conformes à l'humeur Françoise, ny mesme à celle du Roy, qui de vray sçavoit bien dissimuler & n'estoit pas incapable de prendre une forte resolution, mais de la garder long-temps, ont pensé avec beaucoup de vray-semblance qu'il n'avoit point d'autre intention que de pallier le mal, & de contenter les peuples par ce moyen, esperant que le temps & les divers ressorts de cette assemblée, le pourroient declarer des importunitez de la Ligue. Quelque but qu'il se proposast, le Duc de Guise voyant qu'il ne pouvoit plus demeurer armé sans estre criminel, jugea qu'il faloit presser le Roy & l'embarrasser davantage, en le contraignant de poursuivre la guerre contre les Huguenots. Il dressa donc une ample requeste au nom des Princes, de la Ville de Paris, & de tous les Catholiques du Royaume, de laquelle il chargea les nouveaux Eschevins : & la Reine-Mere prit la peine d'aller à Chartres pour les presenter. Cette requeste contenoit presque les mesmes choses que les articles de la Conference de Nancy : elle supplioit le Roy d'extirper les heretiques ; de chasser le Duc d'Espernon & la Valette son frere qui les favorisoient ; de marcher luy-mesme en Guyenne contre eux avec une armée, laissant le gouvernement de Paris à la Reine-Mere ; de donner le commandement d'une autre au Duc de Mayenne pour le Dauphiné ; d'oublier les remuëmens de Paris ; de confirmer la nouvelle élection des Prevost & Eschevins ; & de faire que François d'O se deportast du maniement des affaires de la Ville. Mais elle faisoit instance principalement sur le Duc d'Espernon & son frere, & disoit, Que le voya-

Quel but il pouvoit avoir en cela.

Le Duc de Guise jugea qu'il le faloit presser là-dessus, & luy envoye une requeste par les Eschevins de Paris.

La Reine-Mere les presenta.

Leur requeste tendoit à la ruine des Huguenots, & du Duc d'Espernon.

ge de ce Duc en Guyenne; les traitez qu'il y avoit faits avec le Roy de Navarre; les conseils qu'il luy avoit donnez; la faveur qu'il avoit témoignée à tous ceux qui estoeint affectionnez à ce Roy; la haine qu'il avoit montrée envers tous les bons Catholiques; la participation aux affaires que Clervant negocioit pour ceux de Mets; les entreprises sur Cambray Ville appartenante à la Reine-Mere; * l'assistance prestée aux Reistres deffaits pour favoriser leur retour; le conseil donné contre les Parisiens, qui avoit causé les derniers troubles; les conferences secretes avec Chastillon; les deportemens de son frere en Dauphiné; la prise de Valence, de Tallard, de Guillestre & autres places qu'il avoit ostées aux Catholiques; ses menées pour empescher la reddition d'Auxonne, découvroient assez le fonds de leur ame. Que cette intelligence avec les Heretiques & la grandeur à laquelle Sa Majesté les avoit élevez, faisoit craindre aux bons sujets, que si la faveur du Roy venoit un jour à leur manquer, (comme il estoit impossible que leurs deportemens insolens fussent encore long-temps supportables à un si grand & si sage Roy) ils ne se jettassent entre les bras des Heretiques, ne pouvans trouver de support entre les Catholiques, & ne débauchassent avec eux toutes les Provinces & les places fortes qu'ils avoient en leur puissance; Qu'ils estoient auteurs de tous les desordres, & avoient corrompu tous les bons reglemens & la police du Royaume; Qu'ils avoient fait une honteuse marchandise des Offices & des Charges, ravy toutes les finances, accablé les peuples de subsides, offensé les principaux Officiers de la Couronne, les plus considerables serviteurs de Sa Majesté, éloigné ceux qui la pouvoient bien & sagement servir; & qu'encore ils ne cessoient de calomnier les gens de bien, afin de dominer eux seuls à toute la France.

** Olly, mais Balagny la luy detenoit, & avoit pris avec de la Ligue.*

Cette requeste fut accompagnée d'une harangue tres-hardie des Deputez : le Roy leur répondit sans témoigner aucune émotion, Qu'il avoit toûjours eu un grand desir de reünir tous ses sujets dans une Religion, de les soulager des oppressions que le mal-heur du temps leur faisoit souffrir, d'entendre toutes leurs plaintes, & de chercher les moyens d'y satisfaire; Que pour cet effet il avoit resolu de convoquer les Estats le quinziéme jour d'Aoust dans sa Ville de Blois, où il remedieroit à la crainte que les Catholiques avoient de tomber quelque jour sous la domination des Huguenots. Et pour le regard de la plainte particuliere, que les Princes faisoient contre le Duc d'Espernon, comme il estoit obligé de rendre justice à tous ses Sujets, qu'il desiroit montrer en cette occasion, qu'il estoit Prince équitable, qui avoit pour but de ne faire injure à personne; & de preferer l'utilité publique à toute autre chose. Les ennemis que le Duc d'Espernon avoit dans le Conseil embrasserent avec chaleur cette occasion de luy rendre un mauvais office: ils le depeignirent au Roy encore plus hay de tout le monde qu'il n'estoit : la Reine-Mere joignit ses remontrances avec leurs pratiques; & personne ne se crût obligé de soûtenir la cause de l'absent. Le Roy n'aimoit que les objets presens, & perdoit facilement l'affection des choses dont il avoit perdu la veuë; d'ailleurs, ou l'humeur de ce Duc, ou le desir du changement luy en avoient déja causé quelque degoust; Et il commençoit à mettre toute son amitié au jeune Bellegarde, que pour lors on appelloit Termes, cousin germain du Duc : ce qui donna lieu à l'Equivoque des Courtisans, *Que tous les mignons estoient à terme.* Ainsi le peril urgent, & les instantes prieres de la Reine-Mere ayant fait impression sur l'esprit du Roy, il manda au Duc d'Espernon qu'il passast quelque temps sans approcher de la Cour : le Duc ne se tint pas congedié pour cela, & le vint saluër à son retour de Normandie; mais sans le vouloir admettre au Conseil comme auparavant, il luy commanda de se retirer en Angoulmois, dont il luy avoit donné le Gouvernement, & confera celuy de Normandie au Duc de Montpensier, accusé par quelques-uns d'avoir aidé à mutiner cette Province contre Sa Majesté.

Réponse du Roy.

Le Duc d'Espernon éloigné de la Cour, se retire en Angoulmois.

Cet éloignement fort agreable à la Reine-Mere & au Duc de Guise, leur fut une assurance qu'ils pourroient en suite amener le Roy au poinct où ils desiroient, n'y ayant plus personne auprés de luy qui pust fortifier son esprit, & leur tenir teste. En effet, soit que cela en fust cause en partie, soit que l'humeur impatiente de ce Prince causée par le travail & les soucis s'ennuyast de ceux que ces troubles luy donnoient, il témoigna deslors beaucoup moins de repugnance à contenter les Chefs de la Ligue. Et neantmoins il ne laissoit pas, ou de son propre mouvement, ou par le conseil de ceux dont la fortune ne pouvoit compatir avec celle du Duc de Guise, de negocier couvertement pour leur soustraire les Provinces & les Villes, & les assurer à son

Le Roy encline à un accommodement avec le Duc de Guise.

Va à Roüen. service. Ce fut pour ce sujet qu'il alla à Roüen au commencement du mois de Juin, quoy que plusieurs autres Villes, specialement celles de Lyon, de Tours, & de Blois, desirant faire leur profit de la faute des Parisiens, eussent deputé vers luy les principaux de leurs Habitans, pour le supplier qu'il les honorast de sa presence : car de là il croyoit regagner toute la Normandie, que leurs pratiques avoient fort ébranlée, desirant particulierement avoir le Havre de grace en sa disposition ; & au même temps il traitoit sous main avec d'Entragues, pour retirer la Ville d'Orleans de leurs mains. Quant au Havre, Villars, homme fier & qui avoit engagé sa parole au Duc de Guise, luy retrancha aussi-tost toute esperance de le pouvoir fléchir : mais pour Orleans, Entragues ne s'éloigna point des propositions que luy en porta Gaspard de Schomberg. Nanteüil sur l'ouverture qui en avoit esté faite à Dunes son frere, par Chemeraud leur parent : il demandoit pour recompense deux choses, le Gouvernement de l'Orleannois dont il n'avoit que la Lieutenance, & reparation de certaine injure qu'Espernon avoit faite à son fils la Marcousse. Et bien que l'un & l'autre semblast fort difficile, parce que le Chancelier de Chiverny tenoit ce Gouvernement, & que le Duc d'Espernon avoit le courage trop haut pour s'abaisser à une satisfaction telle qu'Entragues la desiroit neanmoins l'affaire avoit esté si bien negociée, que pour le premier le Chancelier estoit presque demeuré d'accord de luy remettre cette piece, & pour le second, Entragues se contentoit de se satisfaire sur la bourse du Roy, & de prendre vingt mille écus de profit, d'un point d'honneur. Mais la chose tirant en longueur, non sans que plusieurs soupçonnassent le Chancelier, & quelques autres Villeroy d'y avoir apporté de l'artifice, Dunes se mit à demander de plus avantageuses conditions ; & cependant les Orleannois passionnement Ligueux, s'estans apperçûs de ces marchez se preparerent à conserver leur Ville dans ce party, ne redoutant pas beaucoup leur Gouverneur qui n'y avoit qu'une petite citadelle, ou plûtost un méchant reduit à la porte qu'on nomme Banniere. Villeroy le plus autorisé du Conseil, que le Roy employoit secretement à ce traité, estoit celuy qui negocioit aussi ouvertement avec le Duc de Guise, & ils en estoient déja si avant qu'il ne tenoit tantost plus qu'à la Charge de Connestable que le Duc vouloit avoir, que l'accommodement ne fust fait. Mais comme le Duc découvrit que l'on marchandoit avec Entragues pour le tirer d'Orleans, & qu'il y prestoit l'oreille assez volontiers : alors autant pour se venger de ce Seigneur, qui veritablement luy avoit de particulieres obligations, que pour le bien de ses affaires, il s'avisa de demander parmy les places de sureté, les Villes d'Orleans & de Bourges, au lieu de quelques autres qu'on estoit sur le poinct de luy accorder ; à quoy il s'opiniastra si fort qu'il falut que l'on en passast par là ; Et Pinard Secretaire d'Estat qui estoit demeuré à Paris avec la Reine-Mere, luy en expedia le brevet. Mais depuis, le Roy contraint d'avoir recours à des subtilitez de chicane, dit qu'il avoit entendu la Ville de Dourlans en Picardie, non pas d'Orleans, & qu'on avoit mal lû les ordres qu'il avoit envoyez.

Fait negocier avec d'Entragues, afin qu'il remette Orleans en sa disposition.

L'affaire tirant en longueur, les Orleannois la découvrent.

Et le Duc de Guise pour rompre ce marché demande qu'Orleans luy soit baillée entre les places de sureté.

Tout le mois de Juin s'estant passé à porter & rapporter diverses propositions, comme le Roy se divertissoit à Roüen à voir representer des batailles navales sur la riviere de Seine, & d'autres spectacles, de mesme que s'il eust esté dans une profonde paix, sans se haster autrement de terminer une si grande affaire : Tout l'Ocean du costé du Ponant se couvre d'une multitude innombrable de voiles, & l'on void roder sur toutes les costes de Guyenne, de Poitou, mesme jusqu'en Bretagne, les Bannieres Espagnoles. C'estoit cette redoutable armée de Philippe II. pour laquelle, durant sept ou huit ans, il avoit consumé tout l'or de ses Indes, employé le travail & l'industrie de tous ses meilleurs ouvriers, assemblé les forces de tous ses Etats & de ses Alliez ; & qui estoit telle, pour le dire en peu de mots, que la dépense en montoit par jour à plus de trente mille ducats. Cet appareil effroyable de soy-mesme, & qui le paroissoit encore davantage quand on jettoit les yeux sur celuy que dressoit le Duc de Parme dans les Païs-bas pour le joindre, donna une forte alarme au Roy ; Et bien qu'il sçûst qu'il avoit esté dressé pour la conqueste d'Angleterre, neanmoins il eut peur avec sujet, qu'en passant il ne descendist en France, & que la Ligue, dans le desespoir de se racommoder avec luy, n'ouvrist quelque porte aux Espagnols, & n'achetast leur secours aux dépens de l'Etat : veu mesme que le Roy Philippe avoit au commencement de l'année fait publier un Manifeste contenant les droits qu'il avoit sur la Bretagne, comme s'il eust voulu par cét avant-coureur justifier l'usurpation qu'il esperoit en faire.

On la luy donne, mais aprés on l'elude par un Equivoque.

Grande armée navale d'Espagne paroist sur les costes de Guyenne & de Poitou.

Le Roy craint qu'elle ne descende en France, & pourquoy.

Cette

Cette apprehension, à ce que plusieurs ont crû, le pressa de conclure avec les chefs de la Ligue: il restoit un poinct à terminer, le Duc de Guise s'opiniastroit à avoir la Charge de Connestable: le Roy ne pouvoit s'y resoudre, parce que c'estoit partager sa puissance avec luy; enfin estant fort pressé, pour sauver en quelque façon les apparences, il accorda la chose sous un autre titre, le faisant Grand-maistre de la Gendarmerie Françoise, qui estoit une periphrase de Connestable: puis cette difficulté levée, il signa l'accord avec la Ligue, & le quinziéme jour de Juillet il fit l'Edit, à qui on donna le nom specieux *de reünion*. Dans cet Edit, ayant exposé avec des termes recherchez & fort pieux, l'affection inébranlable, & les soins continuels qu'il avoit pour le maintien de la sainte Religion Catholique, & pour l'extirpation des heresies, *Il renouvelle premierement le serment qu'il a fait en son Sacre de vivre & mourir dans cette Religion, d'employer de vive foy toutes ses forces & moyens, sans y épargner mesme sa vie, pour déraciner de son Royaume tous schismes & heresies condamnées par le Saint Concile de Trente, sans faire jamais aucune Paix ny aucun Edit en leur faveur. Il ordonne ensuite à tous ses Sujets de quelque qualité qu'ils soient de jurer la mesme chose, & de faire serment dés à present & pour jamais, qu'aprés qu'il aura plû à Dieu disposer de sa vie sans luy donner enfans, ils ne recevront pour Roy, ny ne presteront obeïssance à Prince quelconque qui soit heretique ou fauteur d'heresie. Declare qu'il n'employera aux Charges militaires que des personnes notoirement Catholiques; & defend qu'aucun ne soit receu en celles de Judicature ny de Finance, qu'il n'apporte attestation de l'Evêque ou de ses Vicaires, avec la deposition de dix témoins personnages qualifiez. Jure & promet à ses Sujets ainsi unis avec luy, de les conserver & traiter comme doit un bon Roy ses loyaux Sujets, de les defendre & proteger contre les heretiques, leurs fauteurs & adherans. Veut qu'ils jurent de vivre & mourir dans la fidelité qu'ils luy doivent, d'exposer leurs biens & leurs personnes pour la defense de sa personne & des enfans qu'il plaira à Dieu luy donner, envers tous & contre tous, sans rien excepter. Qu'ils jurent aussi de quelque qualité qu'ils soient, de se departir de toutes pratiques, intelligences & associations, tant dedans que dehors le Royaume contraires à la presente union, à sa personne & à l'autorité Royale, sur peine d'estre tenus pour infracteurs de leur serment. Declare rebelles, desobeïssans, & criminels de leze-Majesté ceux qui refuseront de signer cette union, ou qui aprés l'avoir signée s'en departiront; Qu'il privera les Villes qui desobeïront à cette ordonnance de tous privileges, & s'il y a Cours Souveraines, ou Sieges de Judicature, & de Finance, les transportera en celles qui sont obeïssantes. Assoupit & esteint le souvenir de toutes les intelligences, associations, & autres choses que les Catholiques pourroient avoir faites ensemble, tant dedans que dehors le Royaume, comme ayant esté faites par un pur zele de maintenir la Religion Catholique. Approuve aussi tout ce qui s'est passé à Paris le douziéme & treiziéme de May, & depuis cela tant en cette Ville que dans les autres du Royaume, jusqu'au jour de la publication de cet Edit en Parlement; mesme tous actes d'hostilité qui pourroient avoir esté commis, prises de deniers Royaux dans les Receptes ou ailleurs; de vivres, d'artillerie & de munitions, ports d'armes, levées de gens de guerre, & generalement tout ce qui s'est ensuivy depuis ces troubles.* Avant cet Edit, le Roy avoit fait un traité particulier avec les Chefs de la Ligue, dans lequel, outre les articles precedens, il y avoit, *Qu'il dresseroit deux armées, l'une pour aller en Poitou & Xaintonge, commandée par tel qu'il plairoit à Sa Majesté & l'autre en Dauphiné, dont elle donneroit le commandement au Duc de Mayenne. Que le Concile de Trente seroit publié au plustost, sans prejudice des droits & autoritez de Sa Majesté & des libertez de l'Eglise Gallicane; Que pour seureté de l'observation des presens articles; la garde des Villes delaissées par le traité de Nemours, & pareillement celle de Dourlans, seroit encore accordée aux Princes & Seigneurs de la Ligue pour quatre ans, par dessus les deux qui restoient à expirer; Que de plus, on leur accorderoit Orleans, Bourges & Montreüil, pour six ans; Que Gessans seroit remis dans la citadelle de Valence, du Belloy dans la Capitainerie du Crotoy, Bernet mis hors de Boulogne, & un Gentil-homme Picard en sa place; Que les Villes qui s'estoient declarées & unies avec les Princes de la Ligue, seroient laissées en l'estat qu'elles estoient, sans qu'il y fust rien innové; Que les Gouverneurs des places qui avoient esté depossedez, seroient restablis, & qu'on osteroit les garnisons qu'on avoit introduites dans les Villes depuis le douziéme de May; Que les biens des heretiques qui portoient les armes contre le Roy seroient vendus, les Regimens de Saint Paul & de Sacremore payez comme les autres qui serviroient aux armées; les garnisons de Thou, Verdun & Marsal traitées comme celle de Mets; Que quand le Roy se serviroit de ses Compagnies d'ordonnance, il employeroit*

Cette crainte l'oblige de bailler l'Edit en faveur de la Ligue, fait le 15. Juillet.

Teneur de cet Edit, appellé l'*Edit de reünion*.

Articles pour les particuliers

celles des Princes; Que le Prevost des Marchands & les Eschevins de Paris nouvellement estus, seroient continuez encore pour deux ans, du jour de la Nostre Dame d'Aoust prochainement venant; Que Brigard commis par les Princes à l'Office de Procureur du Roy de la Ville, y seroit continué; Que la Bastille seroit remise entre les mains du Roy, lequel choisiroit un personnage agreable à luy & à la Ville, pour le pourvoir de la Charge de Chevalier du guet; Que les Magistrats & Officiers des Villes qui avoient esté changez par les Princes, remettroient leurs Charges au Roy, qui les y feroit promptement reintegrer pour son bien & sa tranquillité; Que tous prisonniers faits depuis le douziéme May, seroient delivrez sans payer rançon; Que si aprés la conclusion de ce traité aucuns, de quelque qualité & condition qu'ils fussent, entreprenoient sur les Villes du Roy, ils seroient tenus pour infracteurs de la paix, poursuivis & chastiez comme tels, sans estre soustenus par les Princes. Pareil traitement seroit fait à ceux qui attenteroient sur les places qui avoient esté données pour seureté aux Princes; lesquelles leur seroient aussi-tost remises entre les mains pour le temps qui leur avoit esté accordé.

Le Roy jure cet Edit.

Le Roy signa cet Edit & tous ces articles avec une joye trop grande pour estre veritable, & luy donna luy-mesme le nom *d'union des Catholiques*, au lieu de celuy de *Ligue*, qu'il disoit n'estre propre qu'aux factieux. A son exemple tous les Princes & les Seigneurs qui se trouverent prés de luy, s'obligerent à le garder par un serment solemnel, ceux mesme qui avoient le plus d'envie de le rompre, ne se souciant pas d'engager leur honneur dans un parjure, ou ne prenant pas garde qu'ils engageoient leur Roy & l'Etat dans une confusion qui les feroit perir, parce qu'ils privoient de la succession de la Couronne, un Prince dont le courage eût plûtost renversé toute l'Europe que d'y renoncer. Le seul Duc de Nevers, estranger de naissance, montra aux François originaires, ce qu'ils eussent deu faire en cette occasion. Il refusa par plusieurs fois de jurer une chose qu'il ne pouvoit pas tenir: & persista dans ce refus, jusqu'à ce que le Roy mesme luy eût fait entendre qu'il encouroit les peines de rebellion portées par l'Edit: alors il fut contraint de jurer, mais encore fut-ce avec cette protestation, entant que ce serment ne blesseroit point sa conscience, ou les Loix fondamentales de l'Etat. Le Parlement captif au milieu de l'insolence des Barricadeurs, & à qui le Roy au lieu de vigueur & de courage, n'inspiroit que de la timidité & de la froideur, le verifia le vingt-uniéme du mois, & deputa le President Buisson avec des complices, pour témoigner au Roy la réjoüissance qu'il avoit de cette paix. Ils le trouverent à Vernon, en dessein de revenir à Chartres: estant party de Roüen, aprés avoir donné à cette Ville beaucoup de demonstrations de sa bienveillance, dont elle fut ensuite aussi ingrate que Paris. Il prit grand plaisir à la harangue de Brisson, qui avoit accoûtumé de composer ses pieces avec beaucoup d'art, & peu de naturel: mais il ne se laissa point tellement fléchir aux charmes de son eloquence, qu'il voulust retourner à Paris; & s'excusant sur les preparatifs des Etats qui l'obligeoient de se rendre à Blois au commencement de Septembre, il continua son chemin. La Reine-Mere l'estant venu trouver à Mantes, laissa avec luy la Reine sa femme, qui dans ces desordres estoit comme partagée entre les interests de sa Maison & ceux de son mary; & de là bruslant d'un ardent desir de remettre le Duc de Guise auprés du Roy, elle retourna en diligence à Paris pour le querir & le mener à Chartres. Grand nombre de Seigneurs & de Noblesse, les principaux de la Ville de Paris, & mesme quelques Officiers des Cours souveraines l'y voulurent accompagner, comme au jour de son triomphe; le Duc de Nevers & le Mareschal de Biron allerent au devant de luy; la Reine-Mere le presenta au Roy, qui le receut avec tous les signes d'affection qu'il pouvoit desirer. Les caresses, les plaintes, les excuses, les prieres, les promesses furent meslées en cet abord, & plusieurs qui observoient soigneusement la contenance de l'un & de l'autre, s'imaginerent qu'il y avoit effectivement de la tendresse de tous les deux costez: & mesme, que leur amitié de jeunesse pourroit se réveiller, & s'entretenir facilement, n'y ayant plus personne auprés du Roy qui semast des piques & des deffiances entr'eux: mais d'autres les considererent comme deux tres-sçavans maistres dans la dissimulation, & qui estudiant tous les jours cet art, l'un dans Corneille Tacite, * & l'autre dans Machiavel, s'y estoient rendus si profonds par un continuel exercice, que pour bien juger de leurs pensées il faloit croire toute autre chose que ce qui paroissoit.

Le Duc de Nevers le refuse plusieurs fois.

Le Parlement le fait publier.

Le Roy retourne à Chartres sur la fin de Juillet.

Le Duc de Guise l'y va trouver, presenté par la Reine-Mere.

* *Le Roy estudioit fort Machavel, & le Duc de Guise Corneille Tacite.*

Toute la Cour estoit en joye de cette reconciliation, qui passoit pour veritable: le peuple ensorcelé des charmes de la Ligue, y estoit encore davantage, de la publication de l'Edit. Il le receut dans la plusspart des Villes avec des cantiques d'al-

legresse, & des feux de joye : Et, chose merveilleuse, aprés tant de calamitez & de maux, il se passionnoit aussi fort pour cette guerre qu'il l'eût deu faire pour la paix. Ce qui estoit resté de Religionnaires dans les Provinces de deçà la Loire, ne pût soûtenir un si furieux torrent : une partie se resolut d'aller à la Messe, l'autre se mit à couvert dans leurs places de retraites. Leur Chef unique le Roy de Navarre, s'opposoit à l'execution de l'Edit avec ses armes, & tâchoit de montrer à ses ennemis qui en vouloient plus à sa personne qu'à sa Religion, qu'il sçauroit bien defendre l'une par le moyen de l'autre. Aprés la bataille de Coutras, il avoit fait un voyage en Bearn, où ayant assuré Tarbes, repris Ayre, & quelques autres petites Villes tenuës par des pillards qui n'estoient ny d'un ny d'autre party, dont il nettoya le païs; ayant commandé à Saint Geniez son Lieutenant en Navarre & Bearn, de munir certaines avenuës & destroits où l'on n'avoit pas pris garde, tant du costé de France que d'Espagne, muny sa forteresse de Navarreins, & visité le païs de Chalosses, estoit revenu à Nerac, & de là à Montauban, accompagné du Comte de Soissons, qui avoit laissé sa maistresse en Bearn mal satisfaite de ce qu'il s'estoit montré si froid à poursuivre l'accomplissement de son mariage. Pendant l'hyver il pensa soigneusement à se preparer contre de si puissans efforts qui menaçoient de l'accabler. Il dépescha vers tous ses amis; le Vicomte de Turenne vers le Duc de Montmorency oncle de ce Seigneur; Du Fay vers la Reine d'Angleterre; Segur-Pardaillan en Allemagne. Le premier avoit à negocier auprés de Montmorency la plus grande assistance qu'il pourroit d'hommes & de deniers pour la defense publique, luy engageant une des terres de ce Roy pour la somme de soixante mille écus qu'il disoit devoir emprunter en son nom du Duc de Savoye : & sur tout il avoit charge de le disposer à souffrir Chastillon dans le Languedoc. Du Fay demandoit à la Reine Elizabeth cent mille écus de secours, & Segur-Pardaillan sollicitoit les Princes Protestans de luy accorder une nouvelle armée, qu'ils luy faisoient esperer plus ou moins puissante, selon qu'il leur faisoit voir des esperances d'avoir de l'argent. Là-dessus arriverent les nouvelles de la mort du Prince de Condé, qui obligerent ce Roy de venir à la Rochelle, de crainte que ses ennemis, qu'il croyoit auteurs de ce tragique accident, ne tirassent quelque avantage de l'affliction & du desordre du party. De fait il apprit en entrant à la Rochelle qu'ils tenoient le Château de Marans assiegé. Ce Prince avoit donné le gouvernement de cette Isle & de toutes les autres d'alentour, à la Jarrie Gentil-homme du païs : Laverdin neveu de Malicorne Gouverneur de Poitou, ayant fait décendre six ou sept Regimens dans ces Isles par de petites barques, s'en estoit rendu maistre, & il n'y avoit plus que le Chasteau qui resistast. Il essaya de le secourir, prit deux forts pour cet effet, & décendit dans l'Isle luy-mesme : mais estant quatre ou cinq fois plus foible que Laverdin qui s'estoit bien retranché, il fit ceder son courage à la prudence, & se retira, de peur que la veuë du secours n'opiniâtrast davantage les assiegez, qui n'en pouvoient plus. L'esperance de le reprendre luy estant tellement demeurée, qu'il n'avoit point de dessein plus present dans l'esprit que celuy-là, lors que les chaleurs de l'Esté eurent desseché les marests en plusieurs endroits, & que d'ailleurs il sceut que les troupes de Laverdin s'estoient éloignées, ayant esté rappellées par le Roy vers la Loire depuis la journée des barricades, il donna dedans par eau avec des gabarres armées de madriers, & par terre avec des mantelets pour couvrir son Infanterie, si vigoureusement que tous les forts ne durerent que quatre jours, le Chasteau mesme estant investy le soir du cinquiéme composa dés le lendemain matin : Les Gentils-hommes en sortirent avec la cuirasse & un cheval, les soldats avec l'épée, laissant leurs drapeaux; le Gouverneur Blanchard, avec trois autres Capitaines demeura prisonnier entre les mains du Roy de Navarre : qui le delivra deux mois aprés pour aller servir le Roy, l'ayant fait jurer qu'il ne porteroit point les armes pour la Ligue; mais il faussa son serment.

Retour du Roy de Navarre de Bearn

Ce qu'il fit durant l'hyver.

La mort du Prince de Condé le fait revenir à la Rochelle.

Il apprend la perte des Isles de Maran, & ne peut secourir le Château.

Il les reprend trois mois aprés.

La Rochelle ainsi remise en liberté, luy acquit beaucoup d'estime & de bienveillance parmy ceux du Consistoire, auprés desquels il n'avoit eu guere de credit du vivant du Prince de Condé. L'heureuse valeur de Lesdiguieres, & ce qui se passa en Dauphiné, ne servit pas peu aussi à leur fortifier le courage. Ce Capitaine, n'ayant pas assez de force pour assieger les grandes Villes, prenoit sans cesse quelques Chasteaux ou passages, avec lesquels il les tenoit bloquées. Estant occupé à incommoder la ville de Gap par le moyen du fort de Puymore, il apprit que les Ligueux au bruit du tumulte qui estoit arrivé à Paris, s'estoient saisis du Pont

Affaires du Dauphiné.

S. Esprit, ville bastie sur le Rhosne dans le voisinage du Dauphiné, du Comté de Venaissin & de la Principauté d'Orange; & que le Duc de Montmorency à cause de l'importance de cette situation, l'avoit aussi-tost investie, mais avec si peu de monde que le Vice-Legat d'Avignon, & les Catholiques du païs ne laissoient pas d'y jetter des forces à toute heure. Comme il sçavoit que la cause de ce Seigneur estoit jointe avec celle du Roy de Navarre, & que l'avancement de la Ligue estoit la ruine de son party, ayant d'ailleurs un dessein particulier sur Avignon, dont il ne pût trouver la commodité, il mena ce qu'il avoit de troupes à ce siege. La place fut chaudement attaquée, & vivement pressée: mais comme elle estoit sur les termes de capituler, survint l'Edit de reünion, auquel Montmorency obeït, & la laissa aux Ligueux. D'autre costé la Valette, averty par la presence du peril & par les avis de son frere qui estoit à Angoulesme, que par cet Edit on n'avoit pas moins conspiré leur perte que celle du Roy de Navarre, jugea qu'il devoit pourvoir à son salut, & pour cet effet, il conclut une Tréve avec Lesdiguieres, puis quelques jours aprés une ligue offensive & defensive: Par laquelle, *Il estoit au choix de la Valette de se declarer, ou de se servir couvertement des forces de Lesdiguieres. Ils se devoient assister mutuellement, & ne rien entreprendre de costé ny d'autre. Lesdiguieres ne devoit commettre aucun acte d'hostilité dans la Provence, mais la prenoit sous sa protection, & pouvoit y entrer seulement avec cent chevaux pour lever les contributions. Et quant au Marquisat de Saluces, il se feroit une tréve ouverte avec ceux du pays, par laquelle un chacun demeureroit libre en sa maison, & le commerce seroit permis indifferemment à tous.* Pendant que cette ligue se traitoit, Lesdiguieres voulant diminuer la joye que le Parlement de Grenoble avoit témoignée à publier l'Edit de reünion, designa un fort à Bausancieu à une lieuë de la Ville, comme il en avoit déja un à Giere. La mort de Maugiron Lieutenant de Roy qui arriva en ce temps-là, luy donna loisir de le mettre en défense: & Alphonse d'Ornane qui succeda à cette Charge, en vain imploré par ceux de Grenoble, soit par faute de forces, soit par ordre secret du Roy, ne fit aucun effort pour rompre ces chaisnes. Si bien que ces Bourgeois, suivans un plus sage conseil, aimerent mieux s'en delivrer par un accommodement volontaire, que de les appesantir par une guerre ennuyeuse, & consentirent à une tréve generale avec Lesdiguieres, qui fut suivie du rasement de ce fort. La Valette & les Religionnaires estant d'accord, eurent affaire aux Catholiques liguez: de ceux-cy s'estoit fait chef N. de Simiene-d'Albigny, mais c'estoit pour rendre quelque notable service à Lesdiguieres, dont il recherchoit la fille, c'est pourquoy il ne se passa rien de memorable jusqu'à l'arrivée de l'armée du Duc de Mayenne: laquelle composée de huit mille hommes de pied & de douze cens chevaux, sous la charge de Maugiron fils du Lieutenant de Roy mort depuis peu (car le Duc ne passa pas Lyon) jetta tout son feu contre le Bourg d'Oysans que Lesdiguieres avoit fortifié sur son chemin, & n'y fut pas moins de trente jours avant que de le pouvoir contraindre de parlementer.

Lesdiguieres unit ses troupes à Montmorency pour reprendre le pont S. Esprit saisi par la Ligue.

L'Edit de reünion fit lever le siege à Montmorécy.

La Valette fait ligue offensive & défensive avec Lesdiguieres.

Lequel incommode tellemét Grenoble par deux forts, qu'elle fait tréve avec luy.

Armée du Duc de Mayéne en Dauphiné assiege Oysans.

La Valette n'accommoda pas si heureusement ses affaires en Provence, à cause des divisions de la Noblesse, & de l'animosité du Parlement contre luy échauffée par les suppôts de la Ligue, & par les mauvais offices qu'ils croyoient que son frere leur avoit rendus auprés du Roy. Il crût le conseil de ceux qui luy firent entendre qu'il les reduiroit plûtost par la force que par la douceur; & pensant arrester leurs fougues en les attachant par des liens qui les serrassent plus fort, il se saisit de Berre, dont le Parlement tiroit ses gages ordinaires, de la tour de Bouc, de Puech, de Manosque, de Forcalquier & de Cisteron: mais aprés tout, la Valette éprouva à la premiere occasion que tant plus on apporte de violence à dompter les esprits de ce climat, & plus on les opiniastre à la haine, qui enfin devient capable de produire d'horribles effets. La ville de Salon commença la mutinerie; le peuple contraignit le premier Consul de se sauver dans une maison forte: le Gouverneur s'y rendit en diligence pour le tirer de ce danger. A son arrivée les mutins abandonnerent la Ville, & le tumulte fut appaisé sans autre mal que la mort du Baron de Senas, qui avec quelques-uns de ses amis estoit venu au secours du Consul. Il ne pût pas calmer de mesme l'émeute de la ville d'Aix; l'Edit de reünion y servit comme de signal pour s'armer contre luy: le Parlement l'ayant publié au commencement du mois d'Aoust, avec un Arrest ensuite qui défendoit sur peine de la vie de rien attenter contre les bons Catholiques, ny d'avoir aucune communication avec les Heretiques, sembla l'avoir nommément designé, parce que l'on sçavoit qu'il tramoit

Affaires de Provence.

La Valette s'y saisit de quelques places pour dompter les Provéçaux.

Tumulte à Salon appaisé par son arrivée.

La ville d'Aix se mutine & ne le veut plus pour Gouverneur.

quelque intelligence avec Lesdiguieres. Ainsi toute la Ville, d'un tacite consentement, conspira de ne le plus recevoir; Et le Parlement choisit pour chef de ses troupes, Vins le premier Agent du Duc de Guise, qui asseuroit les peuples par son audace, & avec la suite ordinaire d'une grande troupe de gens qui n'avoient pour tout bien que l'esperance d'un trouble universel de la Province. Il ne pretendoit pas moins que d'en estre Gouverneur, s'il en pouvoit chasser la Valette, il luy fit fermer les portes d'Aix, quand il y pensa venir; Et le pillage des maisons des Bourgeois, par lequel la Valette voulut venger cét affront, luy servit comme il le desiroit, à enflammer davantage la furie du peuple.

Vins chef des troupes du Parlement.

Ce déplaisir ne fut pas le seul qu'il eut à souffrir: il fut au mesme temps dépoüillé du Gouvernement du Marquisat de Saluces par le Duc de Savoye. Ce jeune Prince, ambitieux au de là des forces d'une si petite Souveraineté que la sienne, plus adroit & rusé que ceux mesme qui avoient vieilly dans le maniement des grandes affaires, mais variable & changeant dans ses desseins, épioit l'occasion depuis long-temps de tirer avantage des malheurs de la France, & travailloit chaque jour à faire croistre la tempeste, afin que le naufrage luy donnast moyen de recueillir quelque débris de ce grand Estat. Sept ou huit ans durant, il ne connut personne capable de troubler, avec qui il ne voulust entrer en party: il offrit son assistance au Duc de Montmorency son parent, aux Huguenots de Dauphiné, au Roy de Navarre, à la Reyne-Mere, & finalement comme il vid le Roy inhabile à procréer des enfans, le Royaume sur le poinct d'estre demembré, cette opinion passée en article de Foy dans l'esprit des peuples, qu'il valoit mieux mettre tout l'Estat en pieces que d'avoir un Roy Heretique, ny mesme tant soit peu suspect d'Heresie, il méla ses intrigues avec celles du Duc de Guise, & commença à tenir le langage dont tous les factieux de ce temps-là se couvroient, qu'il faloit faire la guerre aux Huguenots à feu & à sang. Il se flattoit de cette imagination qu'en faisant ainsi le zelé, ayant des forces & de l'argent comme il en avoit, estant gendre du Roy Catholique, issu de deux filles de France, sçavoir d Yoland fille du Roy Charles VII. & femme d'Amedée IX. Duc de Savoye, & de Marguerite fille de François I. femme de Philbert-Emanuel son pere, l'affection des peuples, le credit de son beau-pere, le droit apparent de sa naissance & sa vertu propre, ne luy donneroient pas moins bonne part dans le Royaume qu'au Duc de Guise, qui n'avoit point tous ces avantages. Mais d'autre part, Guise élevant dans une fortune privée les pensées d'un Monarque, n'aimoit point de compagnon qui voulust partager du pair avec luy; & soit qu'il aspirast à la Royauté, soit qu'il tendit seulement à la souveraine administration, ne pouvoit souffrir qu'on arrachast aucune piece de l'Estat qu'il devoit gouverner: comme le reconnut bien le Roy d'Espagne luy-mesme, qui entendant les nouvelles de sa mort, n'en fut pas si émû que l'on eust pensé, mais témoigna à ceux qui se trouverent alors auprés de luy, que si ce Duc fut demeuré le maistre des affaires de France, l'Espagne n'eut jamais éprouvé un plus rude ennemy. Ainsi la societé de ces Ducs, ne joignant leurs interests qu'en un poinct qui les rendoit jaloux l'un de l'autre, chacun d'eux avoit ses desseins à part, qu'il ne découvroit pas à son compagnon, & tous deux ne s'entrecommuniquoient leurs affaires qu'avec un déguisement perpetuel. Celuy de Savoye avoit déja essayé divers moyens pour se mettre en possession de Carmagnoles, premierement tâchant de corrompre la fidelité de la Coste qui en estoit Gouverneur; puis celle d'un Capitaine de la garnison: mais le premier en ayant touché de bonnes sommes d'argent à diverses fois, avec la permission du Roy, non pas toutefois avec l'approbation de tous les gens d'honneur, s'en estoit venu en Cour & l'avoit trompé; l'autre estant sur le poinct de luy tenir parole, avoit esté découvert, & pendu dans la place de Carmagnoles. Aprés, comme il sceut les barricades de Paris, & que le Roy en estoit échapé, croyant que le Duc de Guise hors d'esperance de se reconcilier avec le Roy, accepteroit toutes sortes de conditions dans la grandeur du peril, il luy fit offre de toute sa puissance pour l'execution de ses desseins, pourveu qu'il luy laissast le Marquisat de Saluces, le Dauphiné & la Provence pour sa part. Guise avoit ses intentions bien éloignées de là, neanmoins il ne rebuta pas ses offres tout à fait, & tâcha de l'entretenir d'esperance, afin de s'en servir au besoin si ses affaires l'y contraignoient, répondant à son Agent qu'il faloit attendre le temps, & que ce fruit là n'estoit pas encore meur, pour le cueillir. Le Savoyard impatient, receut cette réponse comme une injure, & voulut en tirer vengeance & avantage tout ensemble. Il découvre donc au Roy par le

Au mesme temps la Valette perdit le Marquisat de Saluces.

Duc de Savoye attendoit le temps de demembrer quelque piece de la France.

Fait societé avec le Duc de Guise, qui n'avoit point envie qu'il partageât le Royaume.

Ainsi ils ont leurs desseins à part.

Le Savoyard a dessein sur le Marquisat de Saluces, manque à surprendre Carmagnoles.

Veut induire le Duc de Guise à luy laisser pour sa part le Dauphiné, le Marquisat, &c.

Froide réponse de ce Duc.

Dont il se pique & découvre ses secrets au Roy.

moyen de René Lusinge des Alimes son Ambassadeur, tout ce qu'il sçavoit des secrets du Duc de Guise, & luy offre son service, avec de grandes assurances de fidelité & d'affection : Puis en recompense le supplie de trouver bon qu'il pourvoye à sa seureté, Que le voisinage & les progrez continuels des Heretiques du Dauphiné, l'obligeoient luy & tous les Princes d'Italie de penser à eux, mais luy principalement qui estoit le plus proche du peril, & dont les païs avoient déja experimenté le malheur de cette contagion ; Que Lesdiguieres venoit de prendre Chasteau-Dauphin sur sa frontiere, qu'il avoit fait ligue avec la Valette, & qu'il machinoit de secretes entreprises avec la Fitte son Lieutenant au Marquisat de Saluces ; Qu'ainsi ayant tout sujet de craindre les pernicieux effets de cette heresie, qui ne mettoit jamais le pied dans un païs qu'elle n'y menast toutes les furies avec elle, il demandoit à Sa Majesté que puis que d'autres soins plus pressans l'empeschoient de pourvoir aux affaires d'Italie, il luy pleust luy accorder à luy ou à Charles Duc de Nemours son cousin le Gouvernement de Saluces, afin de le preserver des attentats des Huguenots, promettant de le garder fidellement, & de le rendre au premier commandement qu'il en recevroit, lors que l'entiere extermination de cette hydre auroit mis la France en repos, & ses païs hors de crainte d'en estre infectez. Ce procedé non plus que les autres n'avança point les desseins du Duc : le Roy s'estant apperceu de sa ruse, mais feignant de n'en rien connoistre, le remercia affectueusement de ses bons avis & de ses offres, & l'assura qu'il donneroit si bon ordre à étouffer les Heretiques, qu'avant qu'il fust peu de temps, il n'en seroit plus qu'en peinture ; Que pour cet effet il envoyeroit le Duc de Mayenne en Dauphiné avec une puissante armée, & que s'il en estoit besoin d'une plus grande, il feroit tant marcher de troupes de ce costé-là que les Princes d'Italie auroient sujet de croire, qu'il ne manquoit ny de forces pour mettre à la raison ce qui luy resistoit, ny de zele pour conserver la pureté de sa Religion, & la tranquillité mesme de ses voisins. Il ne restoit plus au Savoyard mal satisfait de cette réponse, que d'employer la force ouverte, où la ruse n'avoit point eu d'effet : l'injustice de la chose, la jalousie qu'en prendroient les Princes d'Italie, qui tous avoient interest qu'il demeurast une porte aux François pour les aller secourir si l'Espagnol les opprimoit, l'inégalité de ses forces au prix de celles d'un Roy de France, ses vieux Conseillers qui se souvenoient encore d'avoir veu son pere banny des ses Estats, où il n'avoit pû estre remis par aucune puissance du monde, mais par l'indulgence des Rois, ou par l'imbecillité de leur Conseil, le détournoient de cette audacieuse entreprise ; au contraire le desir de s'aggrandir, les flateries des jeunes gens d'auprés de luy qui aspiroient à des Gouvernemens, & l'instigation du Roy d'Espagne son beau-pere, l'y poussoient : l'occasion mesme l'y sembloit inviter, le Roy estant si fort embarrassé aux Estats de Blois, & toutes les affaires si broüillées en France, comme vous le verrez à cette heure, qu'il ne devoit point craindre ny que personne s'opposast à cette invasion, ny que de long-temps la France fust en estat de s'en ressentir. Donc sous pretexte d'en vouloir au Montferrat possedé par les Ducs de Mantoüe, mais pretendu par ceux de Savoye, il leve des troupes dont il donne la charge à Henry de Savoye Marquis de Saint Sorlin : lequel ayant feint d'aller de ce costé-là, tourna tout court dans le Marquisat de Saluces. D'abord il se rendit maistre de la Ville de Carmagnoles & investit le Chasteau : le Gouverneur la Coste n'y estoit pas, mais seulement son Lieutenant nommé Saint Sivier, qui ayant peu de jours auparavant vendu les bleds de provision, pour les renouveller à ce qu'il disoit, & refusé le secours que Lesdiguieres luy offroit, le rendit faute de vivres, ou de courage, ou mesme de fidelité : car on luy reprochoit que la disette n'estoit pas si grande qu'il ne pust tenir encore plus de trois semaines. Pour luy il s'excusoit sur ce que sa garnison estoit presque toute de Piémontois, & de gens qui n'avoient point veu de guerre en ce païs-là depuis trente ans : mais la faute n'en estoit pas moindre aux Capitaines qui les avoient choisis tels, & qui ne s'estoient point souciez durant le temps de paix de les aguerrir dans les exercices de leur mestier. Il y avoit dans le Chasteau plus de quatre cens pieces de canon de toutes sortes de calibre, & une incroyable quantité de provisions : car les François avoient retiré là dedans toute l'artillerie des autres places d'Italie, & le Roy Henry II. en avoit fait sa place d'armes & son arsenal pour faire la guerre de là les monts, quand l'occasion s'en presenteroit. La Ville de Saluces, Cental, & les autres places de moindre consideration tomberent ensuite sous le pouvoir du Savoyard ; & la lascheté ou la corruption

Luy demande le Gouvernement du Marquisat, pour le preserver du venin des Huguenots.

Le Roy élude cette demande.

Raisons qui détournoient ou incitoient ce Duc de s'emparer du Marquisat.

Il le fait fort facilement.

Prend Carmagnoles & toutes les autres Villes.

fut si grande qu'il n'y eut que Ravel seul qui fit resistance ; inutilement toutefois, parce que tout le monde songeant alors à ses affaires particulieres, & le Roy estant aux prises avec la Ligue, il falut qu'elle changeast de maistre, comme les autres. Bref les François sortirent de tout ce païs-là enseignes deployées & tambours battans, mais les mesches esteintes ; Et ce fut là le dernier mal-heur qui les chassa entierement de l'Italie, où aprés tant de disgraces, qui leur estoient arrivées, en partie par leur propre faute, en partie par la perfidie des peuples de ces regions là, ils avoient toûjours conservé cette petite Province qui leur avoit servy de retraite & qu'ils gardoient comme un passage, pour aller quelque jour recouvrer leurs droits usurpez, & vanger les injures receuës.

Les François sont par ce moyen tout à fait chassez d'Italie.

Sans doute que la perte du Gouvernement, ne causa pas moins de regret que de honte à la Valette ; mais l'invasion en fut si prompte qu'il n'eut pas le temps d'y pourvoir ; & d'ailleurs il n'estoit que trop occupé à retenir celuy de Provence que la Ligue avoit entrepris de luy oster. Il pretendoit que par ses lettres de Gouverneur qu'il avoit du Roy, les Villes n'y pouvoient créer de Consuls sans son approbation : celle d'Aix croyant estre en liberté toute entiere pour cela, choisit un Gentil-homme des plus qualifiez du païs pour premier Consul : la nomination ne luy en est pas agreable, parce qu'il le sçait beau-frere du Comte de Carces, & de plus allié & confident de Vins. Le Parlement qui avoit entrepris de le choquer, soûtient ce Consul : l'un & l'autre levent des troupes, les Communes promettent six mille hommes à la Valette dans une assemblée qu'il tint à Pertuis, Vins & la Noblesse du païs en assemblent d'autres pour le Parlement : leur animosité s'échauffe à la prise de quelques petites places, & les meilleures ferment les portes au Gouverneur. Cependant les plaintes du Parlement écoutées en Cour à son desavantage, le mécontentement qu'on y avoit de son frere, & les pratiques du Duc de Guise, persuaderent le Roy, ou le contraignirent de dépescher en Provence George Camus-Pontcarré Maistre des Requestes, & Sainte Marie Gentil-homme de Dauphiné. Estant arrivez là, ils commandent aux deux partis de poser les armes, mais au Gouverneur de se retirer dans deux places qu'ils luy designent, & d'y demeurer jusqu'à la conclusion des Estats & à la venuë de la Reine-Mere. La Valette connoist bien à ce procedé qu'on luy veut oster le Gouvernement, & craint que la Reine-Mere venant en ce païs-là, offensée comme elle estoit contre les Favoris, luy fasse pis que de le dépoüiller de sa Charge. Ainsi aprés avoir pris un delay de quelques jours pour leur répondre, il leur demande à voir les lettres originales du Roy, dit qu'il sçait bien que son cachet & son seau estant au pouvoir de la Ligue, il ne peut adjoûter foy qu'à l'écriture de sa main ; qu'il croit ne luy pouvoir rendre un plus grand service que de luy conserver une Province dont il luy a commis la garde ; partant qu'il ne quittera ny les armes, ny le Gouvernement. Au mesme temps arrivent à Riez & à Cisteron les troupes du Dauphiné qu'il avoit mandées : leur secours ne le fortifie pas beaucoup, & fournit grand sujet au peuple de croire les calomnies de ses ennemis, qui l'accusoient de prester la main à l'avancement de l'heresie. Le Parlement s'assemble suivant les ordres du Roy, luy oste le Gouvernement, & fait defenses generales de luy plus obeïr : l'Avocat general qui flattoit la passion de la Compagnie, ayant declamé contre luy avec des termes aussi sanglans, que s'il eust esté l'ennemy mortel de la Religion & de l'Estat. Cet Arrest publié, avec une abolition de tous les actes d'hostilité, la pluspart des Gentils-hommes l'abandonnent, les Villes qui tenoient encore pour luy, cessent de le reconnoistre, bref il ne luy reste que trois ou quatre petites places, où il se conserve, avec peine, jusqu'à la mort du Duc de Guise que les affaires changerent de face, le Roy changeant de volonté.

La Provence soûlevée contre la Valette.

Pontcarré de la part du Roy luy commande & au Parlement de poser les armes.

Il refuse de le faire.

Le Parlement par Arrest le depossede du Gouvernement.

Il est certain, quoy que l'on en ait voulu dire, que pour lors le Roy avoit resolu de dépoüiller ce Seigneur, & le Duc d'Espernon son frere de tous leurs Gouvernemens, soit qu'il eust pris jalousie de ce qu'ils s'entendoient trop particulierement avec le Roy de Navarre, & qu'il craignist, comme il les connoissoit d'un esprit altier, que le dépit de leur disgrace ne les poussast à remuer contre son service, soit que comme il estoit inconstant dans son affection, & excessif dans ses faveurs, il voulust leur oster ce qu'il leur avoit donné, pour en enrichir ceux qui avoient succedé en leur place. Le traitement qu'il fit au Duc d'Espernon, en est un témoignage tres-évident : peu de jours aprés qu'il l'eut congedié, il manda à N. de Lupiac-Tajan, au Maire d'Angoulesme nommé le Normand, à François de Nemond Lieutenant Civil, & à Pierre

Le Roy mande au Maire d'Angoulesme de ne point recevoir Espernon.

des Bordes Gouverneur de la Citadelle, qu'ils ne laissassent entrer personne avec des forces dans leur Ville, de quelque qualité qu'il fust, jusqu'à ce qu'il leur eust plus amplement fait connoistre sa volonté. Ces lettres estoient signées de Villeroy, qui menageoit le degoust du Roy, & cette occasion, pour avoir sa revanche de l'injure qu'il avoit receuë. Or par diligence ou par bon-heur Espernon devança ces lettres, & fut dans Angoulesme avant qu'on eust pû donner ordre de luy en empescher l'entrée. Pour gagner les bonnes graces du peuple, ou pour la commodité du logement, il ne se loge pas dans la Citadelle, mais dans la Maison du Roy qu'on nomme le Chasteau, qui pour lors n'estoit aucunement fortifiée: il force son naturel à user d'une familiarité extraordinaire envers tout le monde; & sur tout il témoigne un grand zele contre les Huguenots, & se prepare en apparence à leur faire une rude guerre: mais au mesme temps il écoute les propositions du Roy de Navarre, & se montre prest d'embrasser son party, quand il aura touché trois ou quatre cens mille écus que Zamet & Bandiny luy doivent à Paris, & qu'on n'eust pas manqué de saisir, s'il se fust declaré plûtost. Cependant le Maire & quelques autres, redoutant sa domination, & croyant plus ce qu'ils en avoient oüy dire que ce qu'ils en voyoient, conspirent avec la Noblesse Catholique d'oster ce joug de dessus leurs testes. Les principaux estoient, David Boucard-d'Aubeterre, Frotier-Messeliere, Maquevolles, des Bouchards, & Benoist Combaud-Meré: Aubeterre pretendoit au Gouvernement de la Province, & Meré y avoit esté dépesché par les ordres secrets du Duc de Guise pour la troubler. Afin d'estre avoüez de la Cour, ils y dépescherent Souchet beau-frere du Maire, mais sans lettres de leur part, de peur qu'on ne découvrist leur dessein, s'il venoit à estre pris. Il s'adressa à Villeroy, comme il en avoit charge, s'excusa de ce qu'ils n'avoient pas obey aux ordres du Roy, parce que ses lettres estoient venuës trop tard de trois jours, offrit de reparer cette faute, si on les vouloit avoüer, & proposa les moyens qu'ils en avoient; c'estoit de luy fermer les portes de la Ville, quand il en seroit sorty pour aller faire monter ses chevaux, comme il y alloit tous les matins. Le Roy ayant fort loüé leur affection à son service, ne se contenta pas d'accepter leur proposition, mais il leur commanda de se saisir du Duc d'Espernon & de l'amener en Cour, afin qu'il le pust contraindre de luy remettre les Gouvernemens de Mets & de Boulogne: leur enjoignant neanmoins de si bien conduire l'entreprise, qu'il ne fust point touché à sa vie. Les conspirateurs enhardis par cet aveu secret, fondé pourtant sur la seule parole de Souchet qui n'avoit point rapporté de lettres, non plus qu'il n'en avoit point porté, font leur partie pour un jour de saint Laurent dixiéme du mois d'Aoust, l'occasion estant belle, parce qu'il avoit envoyé Tajan avec la plûpart des Gentilshommes de sa suite en Xaintonge, pour apprendre des nouvelles des Huguenots qui faisoient des courses en ce païs-là. Il ne manqua pas de sortir le matin pour aller à son exercice ordinaire, mais le Maire n'avoit pas encore tout ce qu'il faloit assez prest, de sorte qu'il n'osa entreprendre de luy fermer les portes. Cependant de peur que quelqu'un ne l'approchast pour luy donner avis du complot, il ne le quitta point, sous pretexte de l'accompagner par honneur, & l'entretint, avec des soûmissions de service, & des respects plus grands que jamais. Au partir de là le Duc s'en estant retourné au Chasteau, le Maire va trouver ses gens qui estoient assemblez dans l'Hôtel de Ville au nombre de deux cens hommes bien armez, & consulte avec eux de l'ordre qu'il faloit tenir à l'execution de son entreprise. Puis qu'ils avoient manqué de prendre le Duc hors de la Ville, le meilleur expedient estoit de l'attendre au sortir du Chasteau, quand il iroit à la Messe: mais le Maire craignant, à cause qu'il tardoit trop, que quelqu'un ne luy en fust allé donner avis (comme en effet Pierre Aubin Assesseur en la Seneschaussée, y estoit allé pour cela) precipita la chose, & se resolut de le prendre dans le Chasteau. Il avoit travesty deux hommes en Courriers, avec lesquels il le devoit aborder, & luy dire qu'ils apportoient ordre du Roy de se saisir de sa personne, & de le mener où seroit la Cour. Il choisit donc avec eux dix hommes des plus resolus armez sous le manteau de courtes dagues & de pistolets, sous couleur d'accompagner ces Courriers supposez, & donne ordre à Souchet son beau-frere de le suivre avec une autre bande & de se saisir de la porte, si tost qu'il seroit entré. Les gardes le laissent passer luy & sa compagnie, sans aucune deffiance: il monte à l'appartement du Duc: mais par je ne sçay quel estourdissement, au lieu d'aller droit au cabinet où il estoit, il va en la garde-robe, & charge d'abord ceux qu'il rencontre. Il y avoit quatre ou cinq

Il arrive dans la Ville avant ces lettres.

Le Maire & quelques Gentils hommes conspirent contre luy.

Envoyent en Cour pour s'asseurer de l'aveu du Roy,

qui le leur donne.

Font partie de le prendre un jour saint Laurent.

Le Maire marque son coup hors la Ville.

Entre dans le Chasteau avec dix hommes armez sous le manteau.

cinq domestiques, gens de main, un Italien entre autres nommé Girolami, & un François nommé Sorlin, qui se defendirent vaillamment: Girolami en blessa trois ou quatre, mais enfin il fut tué d'un coup de pistolet: Sorlin donna un grand coup d'épée sur la teste du Maire, puis perçant au travers d'eux tous descendit en bas pour appeller les autres domestiques au secours de leur maistre. L'Aumosnier se sauvant dans le cabinet, y porta au Duc l'avertissement de barricader sa porte: A peine en eut-il le temps, les conjurez y arrivant aussi-tost, se mettent en devoir de l'enfoncer, & luy crient d'une voix terrible qu'il se rende: mais luy secondé par la brave resistance de Claude de l'Isle-Marivaut, & de quelques autres Gentils-hommes qui se trouverent avec luy, les menace de les faire pendre, comme des traîtres. C'estoit fait de luy neanmoins, si Souchet fust entré dans le Chasteau avec la même assurance qu'y estoit entré son beau-frere: mais un des gardes qui le vid passer avec un visage tout effaré, courut assez à temps luy fermer la seconde porte, & fut assisté par un bon nombre de Noblesse qui attendoit le Duc dans la basse-court pour l'accompagner à l'Eglise. Il y eut là un combat fort opiniastre, les conjurez s'efforçant de la rompre, & les Gentils-hommes de la defendre: enfin Souchet fut repoussé, avec perte de sept ou huit des siens, & la Noblesse l'ayant barricadée avec quantité de coffres & d'autres meubles, courut au secours du Duc: Les valets y estoient déja venus avec des broches, des fourches, & semblables armes que le hazard leur avoit fait rencontrer: les conjurez voyant donc qu'on les alloit envelopper de toutes parts, prennent un autre party, & tâchent de gagner une tour au coin du Chasteau pour donner entrée par là à leurs compagnons: mais ils sont vivement poursuivis, & de plus le Maire est blessé d'un coup de pistolet à la teste, de sorte qu'ils sont contraints de s'enfermer dans une chambre haute.

Donne à la garde-robe au lieu de donner au cabinet où estoit le Duc.

Les domestiques qui étoiêt à la garde-robe, se defendent vaillamment.

Le Duc se barricade dans le cabinet.

Souchet qui devoit saisir la porte du Châteao, est repoussé.

Le Maire & sa bande se retirent dans une chambre.

Tandis que tout cela se faisoit, Meré, Mazerolles & des Bouchards alloient crians par les ruës que le Duc estoit partisan du Roy de Navarre, qu'il avoit fait marché de luy livrer la Ville, & que pour prevenir sa trahison le Roy leur avoit mandé de le prendre mort ou vif. Le peuple estant disposé de longue-main à croire ces bruits, les plus mutins montent aux clochers, pour sonner le tocquesin, les Bourgeois courent aux armes, & toute la Ville se barricade. Un des plus importans poincts de leur entreprise, c'estoit de se saisir de la Duchesse: elle estoit alors à la Messe dans l'Eglise des Jacobins; ils y vont une vingtaine, tuent d'abord un de ses Escuyers, blessent l'autre, & la trainant avec violence, l'enferment dans une maison prochaine. Au mesme temps une autre bande mene des Bordes devant la citadelle, luy tenant deux pistolets des deux costez de la teste, & le contraint de dire à son Lieutenant que cette entreprise se fait par le commandement du Roy, & qu'il ait à livrer la place. Le Lieutenant, pour épargner la vie de son Gouverneur, qu'il void en peril manifeste, defend à la garnison de tirer, & demande du temps pour deliberer avec ses compagnons: mais cependant il se prepare à conserver la place, quelque chose qui puisse arriver. Parmy ce bruit effroyable de cloches, de tambours, de mousquetades, de clameurs confuses, rien n'estonnoit si fort le Duc d'Espernon que le silence de la citadelle, qui ne le secouroit seulement pas d'un coup de mousquet: il estoit resolu neanmoins, de faire en ce peril tous les efforts d'une heroïque vertu pour attendre le dernier acte de la fortune; & il n'en desesperoit pas tout à fait, assiegeant déja une partie de ses ennemis, aussi bien qu'il estoit assiegé par les autres. Car estant sorty de son cabinet, l'épée en une main & le pistolet en l'autre, suivy de quinze ou vingt Gentils-hommes, il attaquoit vigoureusement le Maire & les conjurez, qui se defendoient aussi bravement, & sommez de se rendre, l'exhortoient de se rendre luy-mesme. Comme il continuoit à vouloir forcer la chambre où ils s'estoient retirez, une servante l'avertit qu'elle avoit apperçû des hommes qui avoient fait un trou à la muraille, & qu'il y en avoit déja un de passé. Ayant donc laissé trois des siens dans le degré pour empescher que le Maire ne sortist, il court à ce nouveau peril. Il rencontre le frere du Maire, qui le saluë d'un coup de pistolet sans effet; aussi tost on luy rend son change de trois ou quatre qui le renversent par terre: un autre qui estoit au trou est tué de mesme, & ceux qui le suivoient perdent courage. Avec la force des armes, ils se servirent d'une autre violence: ils voulurent forcer la Duchesse sa femme de l'aller exhorter à se rendre: mais cette genereuse Dame, montrant en cette occasion qu'elle estoit du sang de Foix, s'y comporta avec tant de sagesse & de constance, qu'ils ne l'y purent contraindre. Une vieille Damoiselle qui avoit esté sa gouvernante, y alla pour luy re-

Toute la Ville se met en armes.

Les conjurez saisissent la Duchesse & l'enferment dans une maison.

Ils menent des Bordes devant la citadelle, pour empescher la garnison de tirer.

Le Duc assiege le Maire dans la chambre où il s'estoit retiré.

Tuë son frere qui estoit entré par un trou de la muraille.

Constance de la Duchesse, & courageuse réponse du Duc.

presenter le danger où elle estoit : ils joignirent à son exhortation des menaces de faire servir la Duchesse de gabion, & des assurances qu'on le traiteroit fort bien, s'il vouloit se rendre; mais il répondit courageusement que son honneur luy estoit plus cher que la vie de sa femme ny que la sienne propre ; & accompagnant sa réponse d'une décharge de mousquetades, il les fit retirer bien viste. La nuit venuë ils tenterent encore une escalade, qui leur reüssit aussi mal que leurs autres efforts; mais en cette occasion le Duc fut en grand danger de sa vie par un estrange accident : comme il estoit couru en cet endroit pour les repousser, un vieil escalier fondit sous ses pieds, ne demeurant que le degré sur lequel il estoit.

Le Maire reduit aux abois, ses compagnõs se rendent.

Le Duc les fait écrire aux autres Bourgeois.

La plûpart des Bourgeois n'avoient point trempé en cette conjuration, & s'estoient seulement portez à prendre les armes, parce qu'on leur avoit fait entendre qu'il y avoit des Huguenots dans le Chasteau pour saccager leurs maisons : c'est pourquoy Bourgoin premier Eschevin de la Ville, commença de jetter quelque propos d'accommodement avec d'Elbene & François de Jussac-d'Ambleville, qui luy parloient par une canonniere. Cependant le Maire estant si affoibly de la grande perte de sang que luy causoient ses playes qu'il n'en pouvoit plus, ses compagnons aussi fort blessez, & qui n'estoient plus que cinq ou six de reste, y en ayant eu quatre ou cinq de tuez, & un s'estant sauvé avec un linceul, se rendirent à condition qu'on leur sauveroit la vie : mais le Maire expira une demie heure aprés, ayant esté auparavant mis à la question, comme le disoit le bruit commun, pour apprendre de luy si cette conspiration ne venoit pas de Villeroy. Aussi-tost on les contraignit d'écrire à leurs concitoyens, pour les émouvoir à pitié, & leur remontrer, que s'ils attaquoient le Chasteau, ils auroient le déplaisir de les voir pendre aux fenestres. Ce peril touchant leurs amis qui estoient des principaux de la Ville, Bourgoin pria le Duc qu'il fist sortir quelqu'un avec qui ils pussent traiter. L'Abbé d'Elbene prenant cette commission, alla au logis de Cibar Tison-d'Argence fort estimé de la Noblesse, comme Senéchal de la Province, & qui n'avoit point participé à cette entreprise : là il leur representa l'énormité de leur faute, la douceur du Duc d'Espernon, leur raconta comme il avoit pardonné au Maire & à ses compagnons, & n'oublia pas de leur faire sçavoir qu'il avoit trouvé moyen d'envoyer un laquais à Xaintes, pour querir Tagent & ses troupes; ce qui estoit vray. Le peuple commençoit à l'écouter, quand Meré avec d'autres factieux le remit en fougue par la promesse d'un prompt secours d'Aubeterre, & contraignit l'Abbé la pointe des halebardes dans le ventre, de s'en retourner plus viste qu'il n'estoit venu. Le lendemain ils sonnent le toquesin par toutes les Eglises, battent le tambour par tous les quartiers, & tirent avec grand bruit contre le Chasteau : puis croyant par ce moyen avoir estourdy les assiegez, ils appliquent le petard à la porte remparée : mais ayant fait une trop petite ouverture, les assiegez preparez à tous evenemens, les repoussent vertement, & la mort de deux ou trois des plus chauds arreste l'impetuosité des autres. Incontinent aprés on entend des trompettes, & l'on découvre quelques chevaux legers rangez en bataille au bout du fauxbourg, mais de sorte que les maisons cachoient si le nombre en estoit grand ou petit; Et au mesme temps la citadelle rompt son silence par cinq ou six volées de canon, qui font grand fracas de toits & de cheminées. L'étonnement les ayant saisis, ils demandent qu'on leur renvoye d'Elbene pour traiter : Il y revient avecque beaucoup de repugnance, & leur tient les mesmes propos que le jour precedent : mais comme l'accord est prest à conclure, il est rompu derechef par l'arrivée de François Goulard-Touverac, qui avoit amené avecque luy, quinze ou vingt chevaux de la compagnie d'Aubeterre. Le peuple encouragé par ce secours qu'il croyoit beaucoup plus grand, & persuadé qu'Aubeterre viendroit le lendemain avec cinq cens hommes de pied & trois cens chevaux, ne se contenta pas de congedier d'Elbene, mais le traina devant la citadelle, & le força de crier aux assiegez de la part du Duc d'Espernon, qu'ils cessassent de tirer. Deux heures aprés Tagent paroît avec sa cavalerie, & se loge dans les fauxbourgs. Sa venuë fait peur aux plus mutins, & donne à penser aux autres; Argence les voyant ébranlez, prend occasion de leur remontrer le danger où leur opiniastreté les va engager, & leur offre son entremise pour capituler. A ces persuasions est ajoûté beaucoup de force, par la vûë de trois cens chevaux commandez par la Rochefoucault, que le Roy de Navarre envoyoit au secours du Duc d'Espernon, ayant esté averty du peril où il estoit : Tous les momens jusqu'au lendemain semblerent lors des journées aux plus timides, & aux plus coupables, & ceux qui avoient

Envoye un laquais à Xaintes querir les troupes de Tagent.

Les Bourgeois veulent traiter, puis rentrent en fureur.

Ils recommencent le traité, qui est rompu par l'arrivée de quelques Cavaliers d'Aubeterre.

Tagent arrive avec ses troupes : & Rochefoucault avec trois cens chevaux de la part du Roy de Navarre.

le plus à perdre se representerent qu'encore que le secours arrivast assez à temps, il y auroit à craindre le pillage, s'ils faisoient entrer tant de gens de guerre dans leur Ville; D'autre costé, le Duc d'Espernon n'ayant plus ny poudre ny pain, & si l'on en croit ceux qui se trouverent enfermez avec luy, n'ayant ny beu ny mangé depuis trente heures, avoit plus besoin qu'eux d'un prompt accommodement. Ainsi la peur, & la necessité firent cet accord, au mesme temps qu'il fut proposé : Meré & les Gentils-hommes conjurez eurent la liberté de se retirer dans leurs maisons de la campagne, & les prisonniers furent rendus de part & d'autre; comme aussi le corps du Maire & de son beau-frere, à la charge que leurs parens les enterreroient sans aucune ceremonie. Les Bourgeois jurerent d'obeïr fidelement au Duc; & il promit de bon cœur d'oublier cet attentat. Le souvenir de la peur qu'ils s'estoient faite les uns aux autres, les obligea de garder exactement leurs promesses : & le Duc jugea qu'au poinct où estoient les affaires, la douceur luy estoit necessaire pour son establissement en ce païs-là.

La peur des habitans & la necessité du Duc font leur accommodement.

Voila comme il sortit de cet abysme de dangers par un merveilleux bonheur & par une plus grande force de courage, ayant surmonté la haine & la fortune, & fait voir qu'il estoit à l'épreuve de tous leurs coups. Il soupçonna du commencement Villeroy d'avoir esté l'auteur de cette conjuration pour le perdre, mais il reconnut aussi-tost que le mal venoit de plus haut : Car le Roy bien que tout honteux d'avoir manqué cette entreprise, avoüa qu'elle avoit esté faite par son ordre, & qu'il avoit commandé qu'on l'amenast en Cour, où il l'eût traité comme son fils. Dans ce sensible déplaisir de se voir ainsi persecuté par celuy qui n'aguere l'avoit élevé au dessus de toutes choses, il eut cette consolation d'apprendre que cette mauvaise humeur n'estoit pas pour luy seul, mais qu'elle avoit aussi disgracié tout le Conseil. Le chagrin d'un mal de rate, auquel ce Prince estoit sujet, redoublé par l'ennuy que luy causoit l'embarras où il se voyoit, luy donna un tel degoût de tout ce qu'il avoit accoûtumé d'aymer, qu'il voulut faire un changement universel, & appeller au gouvernement d'autres personnes que ceux entre les mains de qui sa melancolie luy faisoit croire que ses affaires s'estoient embroüillées. Tellement que vers la fin du mois d'Aoust, il dit luy-mesme au Chancelier de Chiverny, à Villeroy, & à Pinard Secretaires d'Etat, à Pompone de Believre Sur-Intendant des Finances, & à Pierre Bruslart, qu'il estoit expedient pour certaines considerations qu'ils se retirassent dans leurs maisons, jusqu'à la tenuë des Etats qu'ils se rendroient tous à Blois; Puis dés le commencement de l'autre mois, il leur manda par Charles Benoise Secretaire de son cabinet, qu'il estoit bien content de leur service, & qu'ils demeurassent chez eux. Le Roy François avoit fait le semblable sur ses dernieres années, estant travaillé des inquietudes d'une fâcheuse maladie, qui l'avoit rendu plus morne & plus soupçonneux. Le bruit commun disoit, que l'affaire d'Orleans estoit la cause de toutes ces disgraces; De celle de Villeroy, parce qu'il l'avoit mal negociée, & l'avoit tirée en longueur par divers artifices, afin de faire tomber cette Ville au pouvoir du Duc de Guise, comme en effet il l'avoit obtenuë entre les places de seureté; De celle du Chancelier, parce que le Roy ayant promis de donner son Gouvernement du Duché d'Orleans à Entragues, il jugeoit dangereux de se servir de luy aprés luy avoir fait une telle injure; De Believre, parce qu'il estoit joint d'amitié tres-estroite avec Villeroy; De Pinard, & de Bruslart, parce que le dernier estoit aussi Secretaire de la Reine Mere, fort soupçonnée de s'entendre avec le Duc de Guise, & l'autre entierement attaché à ses volontez. A la place de ces trois Secretaires d'Etat, le Roy mit Martin Rusé-Beaulieu & Loüis Revol, qui avoient esté nourris dans les affaires de la Cour; & pour troisiéme il choisit Arnould d'Ossat, qui lors estoit à Rome, sa seule capacité le recommandant de si loin : mais il s'en excusa sur ce que s'estant voüé au ministere de l'Eglise, il ne croyoit pas qu'il pût bien s'acquitter du devoir d'Ecclesiastique & de celuy d'un ministere si important. Pour les Seaux, il en commit la garde à François de Montelon Avocat en Parlement, plus considerable pour son integrité que pour sa suffisance, & dont le genie n'avoit point la force de soûtenir la premiere Charge de la Justice. Il estoit bon neanmoins à contenter la Ligue, qui croyoit qu'il avoit esté choisi exprés pour l'amour d'elle, à cause qu'il se montroit ardemment zelé pour la Religion Catholique : mais au reste il avoit promis une entiere soûmission à toutes les volontez du Roy, & dépendoit du Duc de Nevers, dont la recommandation l'avoit élevé à ce haut degré outre son attente,

Le Roy avoüe que cette entreprise s'étoit faite par son ordre.

Son chagrin luy fait disgracier Chiverny, Villeroy, Believre, Bruslart, & Pinard.

L'affaire d'Orleans, selon le bruit commun cause de toutes ces disgraces.

Montelon fait Garde des Seaux, Revol & Rusé Secretaires d'Etat.

& presque contre son gré.

Au mesme temps que le Roy congedie tous ses anciens Conseillers, il se met par une autre extremité, ou comme l'interpreterent quelques-uns, par une profonde dissimulation, à combler la Ligue de caresses & de bien-faits : Il envoye verifier en Parlement les lettres de l'intendance generale de ses armées qu'il avoit accordée au Duc de Guise, presque avec les mesmes avantages, & le mesme pouvoir dont joüissoit la Charge de Connestable (surquoy l'Avocat Pierre Versoris esperduëment affectionné pour ce Duc, fit voir autant sa joye que son bien dire. Il luy promet de demander au Pape la Legation d'Avignon pour le Cardinal de Guise, & un chapeau rouge pour l'Archevesque de Lyon, qu'il admet dans le conseil secret. Sa Majesté assure le Gouvernement du Lyonnois au Duc de Nemours aprés la mort de Mandelot, donne à la Chastre la Charge de Mareschal de camp en titre d'Office, employe en ses armées toutes leurs Compagnies de gens-d'armes, & les Regimens d'Infanterie de leurs partisans, confirme les nouveaux Officiers que les Villes de leur party ont introduits au prejudice des anciens, & reçoit favorablement toutes leurs requestes. Toutes ces faveurs neanmoins ne les contentent pas, si le Cardinal de Bourbon, n'est aussi honoré de quelque nouvelle preéminence, qui flatte sa vaine ambition, & qui leur fournisse les moyens plausibles de troubler l'ordre de la succession à la Couronne. Il faut donc que le Roy par ses Lettres patentes le declare *le plus proche parent de son sang*, & qu'en cette consideration il luy accorde la prerogative de créer des maistres de chaque mestier dans toutes les Villes du Royaume ; de plus, qu'il donne les mesmes exemptions & privileges à ses Officiers & domestiques, qu'à ceux de la Maison Royale. Il se servoit exprés de ces mots de *plus proche parent de son sang*, l'oncle estant en effet plus proche parent d'un degré que le neveu, afin de trouver un milieu pour contenter le Cardinal, & ne prejudicier point au Roy de Navarre : mais ils en sceurent bien tirer des consequences à leur avantage, & leur donner le sens qui convenoit le mieux à leur intention. L'Avocat Antoine Hotman dit sur la verification de ces lettres en Parlement, *Que la reconnoissance que le Roy faisoit du Cardinal pour le plus proche Prince du sang du costé paternel, estoit une belle lueur sans nuage, qui reflechiroit plus clairement sur les autres Princes de la mesme Maison de Bourbon, selon qu'ils se trouveroient plus proches, & plus vrays imitateurs de la pieté du Roy Saint Louys.* Il changeoit ainsi la qualité de plus proche parent en celle de plus proche Prince, & induisoit tacitement, que les Princes ne devoient avoir part à la succession du Royaume que selon qu'ils seroient zelez pour la Religion Catholique, qui estoit celle de saint Loüis. Ce qu'il expliqua plus clairement par un Livre particulier qu'il fit sur ce sujet, comme pour l'opposer à la consultation que son frere François Hotman, l'un des plus sçavans Jurisconsultes de son temps, avoit mise au jour pour les droits du Roy de Navarre. Dans ce Livre il monstroit que le Royaume de France est hereditaire, partant que le plus proche parent du Roy y doit succeder ; Que la proximité du degré fait le plus proche parent ; Qu'il ne se peut feindre aucune representation dans les successions transversales, sinon quand il s'agit de la succession d'un oncle ; & que celle du Royaume n'est pas directe mais transversale, lors que le Roy auquel on succede ne laisse point d'enfans. Et quant à ce qu'on luy pouvoit objecter que le Cardinal estant intervenu comme tuteur dans le contract de mariage du Roy de Navarre, luy avoit cedé tous ses droits, & qu'il l'avoit reconnu pour Chef de la Maison de Bourbon, il répondoit que veritablement il luy avoit cedé ses droits pour les successions particulieres, mais qu'il n'avoit pas renoncé à celuy de la Couronne, puis qu'il n'en estoit point fait mention expresse, comme le meritoit une chose si importante.

Il estoit bien facile de juger que tout ce qui se disoit en cette cause n'estoit pas tant à l'avantage de ce Bon-homme que contre les Princes du sang, & pour l'interest du Duc de Guise, qui n'avoit dessein que d'amuser les peuples de ce vain fantôme, & de s'en servir comme de couverture pour parvenir luy-mesme à la Couronne. Il jugea à propos dans cette occasion d'y disposer les Esprits de bonne heure, & de les sonder adroitement par un Livre fait avec beaucoup d'artifice, qui sans découvrir ses pretentions, avançoit des choses qui les insinuoient doucement & les rendoient plausibles. Car feignant de chercher les raisons pourquoy la Loy Salique a lieu en France, il en apportoit de fort puissantes pour la détruire, & s'efforçoit de monstrer, comme les Anglois l'avoient voulu faire en faveur d'Edoüard contre

Le Roy prodigue de caresses & de faveurs à la Ligue.

Declare le Cardinal de Bourbon le plus proche parent de son sang.

La Ligue explique ces paroles à l'avantage du Cardinal, pour la succession de la Couronne.

Livre d'Antoine Hotman sur ce sujet.

Livre fort adroit en faveur du Duc de Guise.

Philippe de Valois, qu'encore qu'elle excluë les filles à cause de l'imbecillité du sexe, neanmoins elle n'exclut pas les fils qui proviennent d'elles, parce qu'ils ont le droit & non pas la foiblesse de leurs meres. Il discouroit aprés comme en passant, si la succession collaterale s'étend par de là le septiéme, ou tout au plus par de là le dixiéme degré, & avoüoit que les Princes du sang éloignez, quoy qu'ils ne soient plus parens du Roy, sont toûjours du sang de Capet & de sa parenté, partant qu'ils en doivent heriter, d'autant qu'en ligne décendante la parenté va à l'infiny, & qu'ils ne succedent pas à la Couronne comme parens du Roy, mais comme parens de Hugues Capet; qu'ainsi l'opinion de ceux qui disent, que les Princes pourroient succeder mesme au milliéme degré, est veritable; mais que la difficulté seroit, si celuy qui en estoit descendu par les mâles, quoy qu'éloigné au trentiéme degré, devoit preceder le fils d'une fille de l'un des derniers Rois, & si les agnations avoient telle prérogative, qu'elles deussent toûjours exclure les cognations: Surquoy Antoine Hotman formoit plusieurs doutes, & accommodoit le tout de telle façon, que sans rien nommer ny rien resoudre, il obligeoit de jetter les yeux sur le Duc de Guise, & preparoit insensiblement les François, à le reconnoitre pour l'heritier de la Couronne. Le temps luy sembloit tres-favorable pour faire l'ouverture de ces hardies propositions: Il n'y avoit plus rien à la Cour qui osast luy resister en face, tout applaudissoit à ses desseins. Le Clergé fournit cinq cens mille escus pour faire la guerre à l'heresie, & afin de les trouver sans aliener cinquante mille escus de son fond, comme il avoit déja fait deux ans auparavant, il consentit à l'érection d'un Receveur alternatif, & de deux Contrôlleurs des Decimes, hereditaires en chaque Diocese, dont il fit traité avec Scipion Sardiny, qui luy avança cette somme. Il se dressoit deux puissantes armées, l'une pour le Dauphiné, l'autre pour le Poitou, à l'entretien desquelles cét argent fut designé; & le Roy donna la conduite de celle de Dauphiné, au Duc de Mayenne, & offrit celle de l'autre au Duc de Guise: mais ce dernier jugeant sa presence plus necessaire auprés du Roy, qu'aux armées, n'accepta point cét employ, & suivant les conseils de l'Archevêque de Lyon, il se resolut de tenir toûjours pied ferme à la Cour: de sorte qu'il fit dresser sa table de Grand-Maître, & ordonner un fonds assuré pour l'entretenir.

Le Clergé fournit cinq cens mille escus pour la guerre.

On dresse deux armées, dont le Duc de Mayenne en commãde une.

A peine le Duc de Mayenne eut-il esté dix ou douze jours à la teste de cette armée, que les ressentimens du Roy, qui n'estoient que couverts & non pas esteints, commencerent à se réveiller, par la jalousie de cette puissance, qui en quelque façon offusquoit l'éclat de Sa Majesté. Il s'offensa extrémement de certaines lettres du Pape à ce Duc & au Cardinal de Bourbon, que les supposts de la Ligue avoient fait mettre en François & publier; dans lesquelles donnant avis à ces deux Princes, qu'il avoit jugé à propos pour l'avancement de la Religion Catholique, d'envoyer un Legat en France, qui estoit Jean-François Morozini, il les appelloit les Machabées, qui combattoient pour leur patrie & pour la Loy de Dieu, & reconnoissoit qu'ils estoient de ceux dont l'Escriture Sainte disoit, qu'ils avoient sauvé le peuple d'Israël. Deux personnes principalement irritoient encore son indignation, le Duc de Nevers, & N. de Montpesat-Lognac: le premier estoit extrémement jaloux de la faveur de ce Duc, dont il estimoit le merite au dessous du sien, & il s'estoit couvé une telle haine entr'eux depuis qu'il avoit renoncé à la Ligue, qu'ils n'oublioient aucune occasion de se nuire, quoyqu'ils dissimulassent toûjours l'un avec l'autre: le second, Gentil-homme Gascon, fort adroit aux armes, & peu endurant, ayant succedé avec Bellegarde au Duc d'Espernon, vouloit en quelque sorte imiter sa façon de vivre; & pour cette raison, sçachant bien qu'il seroit choqué de la Maison de Guise, toûjours ennemie des favoris s'ils ne dépendoient absolument d'elle, il tâchoit de faire en sorte qu'elle fust odieuse & suspecte au Roy, afin qu'elle n'eust pas le credit de le chasser. Le Roy estant donc de nouveau animé contre le Duc de Guise, se repentit de luy avoir donné le commandement general de ses armées; & ne pouvant pas revoquer ce pouvoir, parce qu'il avoit déja esté verifié au Parlement, il tâcha de le diminuer par quelque moyen. Ainsi à son refus de commander l'armée en Poitou, il jugea qu'il devoit mettre en cét employ, quelqu'un qui refusast de se soûmettre à ses ordres, & qui pust faire teste à son ambition: Il n'en trouva point de plus propre que le Duc de Nevers, non seulement pour la raison que nous avons marquée, mais encore pour son experience au métier de la guerre, & pour l'affection qu'il avoit au

Jalousie du Roy est réveillée contre le Duc de Guise,

par les instigations du Duc de Nevers, & de Lognac favory avec Bellegarde.

Le Roy donne la charge de l'armée de Poitou au Duc de Nevers.

bien de la France. Ce Prince s'en excusa du commencement, ou tout de bon, ou par feinte; & luy écrivit une fort belle lettre sur ce sujet, qui fut leuë dans le Conseil, suppliant Sa Majesté de le vouloir dispenser de cette Charge, parce qu'il prévoyoit bien, connoissant l'extrême necessité d'argent, que l'armée se débanderoit aussi-tost faute de payement; & que le succez de cette guerre, entreprise pour la gloire de Dieu, ne pouvoit estre que ruineux à la Religion, & tres-honteux à Sa Majesté: mais que pour témoigner que ce n'estoit ny la peine & le travail, ny la crainte de la dépense qui l'empêchoit de prendre ce fardeau sur ses épaules, il offrit de servir trois ans entiers avec cent Gentilshommes payez à ses dépens, & d'obeïr à tel General qu'il luy plairoit d'ordonner; pour caution de quoy, s'il venoit à mourir avant ce temps accomply, il engageoit quarante-six mille escus restans de sa legitime, & les laissoit entre les mains d'un Banquier Milanois, qui devoit les luy payer à la prochaine foire de Lyon. Par les mesmes lettres, il conseilloit au Roy d'obtenir une Bulle du Pape, commandant à tous ceux qui seroient en âge, & qui auroient le moyen de porter les armes, de se croiser contre les Huguenots; & à ceux qui n'en seroient pas capables, de contribuer de leurs biens pour les frais de cette guerre sainte. Cette modestie & ces genereuses offres censuroient indirectement l'ambition du Duc de Guise, & sembloient luy faire reproche de ce qu'il se rendoit trop pressant à demander de l'argent, au lieu d'y employer du sien. Le Roy receut ces offres avec de grandes loüanges, & témoigna que l'Etat & la Religion estoient bien obligez à un zele si desinteressé: mais aprés tout, il voulut qu'il acceptast cette Charge, luy donnant une particuliere declaration comme il entendoit qu'il fût seul son Lieutenant General en cette armée, indépendant de toute autre personne que de luy. Et tandis que ces troupes s'assembloient, il luy ordonna d'aller dans son Gouvernement de Picardie avec deux Maîtres des Requestes, châtier ceux qui faisoient des brigues pour les Etats, & y favorisoient les remuëmens du Duc d'Aumale. Ces deux commissions choquant puissamment le Duc de Guise, & avec cela, quelques paroles échappées du Cabinet luy faisant connoistre les veritables sentimens du Roy, nonobstant ses feintes demonstrations de bien-veillance, l'obligerent davantage à bander tous ses ressorts, pour le reduire dans l'impuissance de luy faire du mal. Les Provinces se preparoient pour les Etats, avec d'autant plus d'ardeur qu'elles souffroient d'oppressions & de miseres: Le Roy se persuadoit que cette Assemblée estant composée de Gentilshommes, dont tout le lustre procedoit de celuy de la Royauté, de Prelats qui tenoient leurs Benefices de luy, & d'Officiers qui estoient à ses gages, le fortifieroit de son autorité, & luy aideroit à recouvrer celle que les factions luy avoient ostée. Le Duc redouble donc ses brigues dans les Provinces, pour faire nommer des Deputez, & dresser des cahiers selon ses intentions: les gens d'Eglise & les nouveaux Religieux y employoient en particulier leur pouvoir sur les consciences, en public de pressantes exhortations; & aprés avoir furieusement declamé contre le Gouvernement, & dépeint les miseres extrémes de la France, beau sujet pour exciter les mouvemens de ceux qui les ressentoient, ils les sollicitoient à demander une entiere décharge des tailles, & d'une troisiéme partie des imposts, les assurant de l'assistance du Duc de Guise, & leur faisant esperer que la vertu de ce Prince exterminant la tyrannie & l'heresie, deux cruels monstres qui devoroient les entrailles de la France, y rétabliroit la liberté & la Religion dans leur premiere splendeur.

Il s'excuse de l'accepter.

Le Roy l'y oblige, & l'envoye faire un tour en Picardie.

Guise s'en offense, & s'efforce davantage de rendre le Roy captif.

Ses brigues pour les Estats.

Ces brigues se faisoient si ouvertement & avec tant de violence, que si quelqu'un pensoit s'y opposer de la moindre parole, ils le mettoient hors de l'assemblée des Hostels de Ville; le Prevost des Marchands & les Eschevins de Paris allerent dire au Duc de Nevers jusques dans son logis, qu'il se donnast bien de garde de toucher au Lieutenant general d'Amiens, & à d'autres de leurs Confederez, parce qu'ils ne pouvoient pas les abandonner. Il y en avoit mesme qui déja osoient avancer, non par affection au bien public, mais pour broüiller davantage, qu'il ne faloit pas souffrir cette puissance absoluë, qui renversoit toutes les Loix, ny permettre qu'un Gouvernement où tant de millions d'ames avoient interest, fust administré à l'appetit de trois ou quatre personnes, qui engloutissoient toutes les richesses, & aneantissoient l'autorité de tous les Magistrats sous leur puissance demesurée: mais qu'il estoit besoin d'ordonner un Conseil composé de plusieurs Notables de chaque Province, dont les resolutions en toutes choses passassent pour Loy souveraine, &

Audace de la Ligue.

imposassent au Prince la necessité de les observer.

Mais comme chacun en discouroit & en écrivoit à sa fantaisie, la fortune, ou à parler plus Chrestiennement, la Providence Divine rabaissa un peu leur audace, en chastiant l'orgueil Espagnol, qui la faisoit monter si haut. Cette redoutable armée, dont l'Angleterre devoit estre la premiere conqueste, ne trouva point les Anglois ny endormis par les vains traitez de paix dont le Conseil d'Espagne les pensoit amuser, ny divisez entr'eux à cause de la Religion, ny épouvantez par la terreur de ce grand appareil dont les Espagnols avoient fait publier l'estat, avec les censures foudroyantes du Pape Sixte contre la Reine Elizabeth; mais tous parfaitement unis ensemble, bien resolus & bien preparez à defendre l'honneur de leur genereuse Reine, & la liberté de leur patrie : avec cela les navires Hollandois fermant tous les ports de Flandre, empêchoient celle du Duc de Parme de la joindre, & de faire sortir ses vaisseaux plats & legers, sans lesquels elle ne pouvoit ny faire descente, ny se defendre de l'agilité merveilleuse des navires Anglois : D'ailleurs ce Duc n'avoit que fort peu de matelots pour la grande flotte qu'il preparoit, & presque rien de prest pour se mettre en mer, soit qu'il y eust de la negligence de ceux à qui il en avoit donné charge, comme il le voulut faire croire à cinq ou six malheureux qui en furent pendus; ou que luy-mesme fût bien aise de rompre le succez de cette entreprise, parce qu'il avoit eu quelque avis que Philippe jaloux de sa vertu, projettoit de le revoquer de son Gouvernement, quand il se seroit servy de luy pour achever ce grand dessein : Et qui pis est, le Ciel, la mer & les vents se liguerent manifestement avec les Anglois, & combattirent opiniâtrement pour eux. De sorte que pour toutes ces causes, & pour les ordres du Conseil trop precis, que le General, c'estoit le Duc de Medina Sidonia, n'osa outre-passer, & qui ne purent s'accorder avec les caprices de la mer; cette armée à qui les siens avoient donné le superbe titre d'*Invincible*, n'aborda pas seulement les costes d'Angleterre : mais aprés avoir souffert toutes sortes de disgraces, de pertes & de miseres; aprés avoir esté agitée, battuë, écartée, chassée de tous côtez par une continuelle tempeste, & par ses ennemis; aprés avoir perdu prés de dix mille hommes, & pas moins de soixante de ses plus grands vaisseaux, qui furent partie échoüez, partie brisez dans les écueils, partie coulez à fonds, brûlez ou pris par les Anglois, & par les Hollandois, elle eut bien de la peine à regagner les havres d'Espagne, ainsi delabrée & rompuë, avec la honte d'avoir couvert de ses naufrages, les païs qu'elle pensoit couvrir de ses trophées.

Est un peu reprimée par la deffaite de la grande armée d'Espagne.

Causes de cette deffaite.

Un mois auparavant Bernardin de Mendoze, Ambassadeur d'Espagne, avoit de la part de son Maître, averty le Roy des motifs de cette entreprise, qui ne se faisant, disoit-il, que pour l'avancement de la gloire de Dieu, par la reduction de l'Angleterre à l'obeïssance de l'Eglise Catholique Romaine, luy devoit estre d'autant plus agreable, qu'il estoit Prince Tres-Chrestien de nom & d'effet; partant qu'il le prioit de contenir ses sujets, afin qu'ils ne se remuassent point en faveur d'une femme heretique, & doublement excommuniée : A quoy le Roy avoit répondu selon la condition du temps où il se trouvoit, Qu'il avoit deux sortes de sujets, les uns obeïssans, les autres non; que des uns il estoit assuré qu'ils n'iroient pas secourir la Reine d'Angleterre, & que pour les autres il les en empêcheroit bien. Mais par sous-main il fit promptement sçavoir ces nouvelles à Elizabeth, laquelle il avoit avertie long-temps auparavant de pourvoir à sa defense, sçachant bien que l'oppression de cette Reine estoit une prochaine disposition à la sienne. Aussi n'eut-il pas peu de soulagement de la peur qu'il avoit conceuë, quand il leut la lettre de Gourdan, Gouverneur de Calais, par laquelle il luy mandoit que l'armée Angloise ayant attaqué l'Espagnole prés de Gravelines, & dans la Manche, luy avoit fait perdre douze vaisseaux, & prés de cinq mille hommes, & luy avoit vivement donné la chasse : toutefois il n'osa pas faire paroître sa joye, de peur d'offenser la Maison de Guise, qui croyoit cette fois vanger hautement la mort de la Reine Marie Stuard leur parente. Au contraire, l'Ambassadeur dissimulant cette perte, ou peut-estre trompé par les fausses nouvelles, témoignoit une grande réjoüissance, & publioit par tout que l'armée du Roy Philippe avoit pris ou mis à fonds l'Amiral d'Angleterre, avec seize de ses vaisseaux, & écarté tout le reste : assurant tellement cette fausseté, que par son aveu, ou par l'artifice des Ligueux, il en fut imprimé à Paris une relation avec toutes ses circonstances. Il vint mesme à Chartres trouver le Roy, chantant victoire à tous

Le Roy en est bien aise.

L'Ambassadeur d'Espagne publie sa victoire.

ceux qu'il rencontroit, & avec une jactance Castillane luy en montra une lettre qu'il disoit avoir receuë de Dieppe : mais le Roy avec une façon tres-moderée luy fit voir celle de Gourdan, qui le rendit tout confus. Il feignoit pourtant de n'y adjoûter point de foy, & persistoit à soûtenir que la sienne estoit veritable : mais une heure aprés il arriva trois cens Forçats, tout exprés, ce sembloit, pour le dementir, lesquels se mettant le long des degrez de l'Eglise par où le Roy devoit passer au sortir de la Messe, & lors qu'ils le virent abatant leur farset & leur capan, comme quand ils tirent à la rame, ils se mirent à crier tout d'une voix, *misericorde, France, & liberté.* C'estoit la chiourme d'une grande galeasse que quelques pinasses Angloises avoit fait échoüer & forcée prés de Calais : le Gouverneur, afin d'avoir sa part au butin, les avoit empeschez de l'emmener ny de la brusler, & avoit envoyé ces Forçats au Roy pour en ordonner ce qu'il luy plairoit. Dans le Conseil qui se tint l'apresdînée, l'Ambassadeur demanda tres-instamment qu'on les rendit à son Maistre, & fut appuyé en sa requeste par le Duc de Guise : mais le Duc de Nevers & le Mareschal de Biron, opinerent fortement au contraire. Ils remontrerent comme de tout temps la France avoit cette prerogative d'affranchir tous ceux qui pouvoient y mettre le pied ; Que comme il y avoit des terres dont l'air & la vertu specifique changeoit en un suc innocent le venin des plus nuisibles animaux que l'on y pût apporter, aussi elle brisoit les fers & ostoit la servitude des Esclaves que leur bon-heur y amenoit ; Que ce seroit commencer à la reduire en servage, que de permettre que quelqu'un n'y fust pas libre ; Que pour cette liberté nos ancestres avoient mille fois exposé leurs vies ; & que pour eux ils ne souffriroient jamais que la posterité leur reprochast qu'ils y eussent fait bréche, & qu'ils eussent terny le lustre d'un si beau & si glorieux nom qu'estoit celuy de Franc. Bref ils défendirent l'honneur de ce Royaume, avec tant de raisons & de chaleur, que les Ligueux, de honte qu'ils eurent de paroître mauvais François, revinrent à eux ; Si bien qu'il fut prononcé, que ces Esclaves avoient acquis la liberté du moment qu'ils estoient entrez dans les terres de France, & parce qu'ils estoient la plûpart des sujets du Turc, qu'ils seroient renvoyez à Constantinople par la voye de Marseille, dans les premiers vaisseaux qui feroient voile en Orient.

Le Roy luy montre des lettres contraires.

Forçats d'une galeasse Espagnole demandent liberté au Roy.

L'Ambassadeur fait instã. ce qu'on luy rende.

Arrest memorable du Conseil, qui les met en liberté.

Peu de jours aprés cette bonne nouvelle, le Roy croyant que la Ligue étonnée d'un tel échec, seroit plus facile à reprimer dans l'Assemblée des Etats, se voulut rendre le premier à Blois, comme pour donner ordre au lieu de la séance, au departement des chambres, & aux logis des Deputez : mais en effet pour voir & reconnoître tous les Deputez, sçavoir ce qu'ils avoient dans le cœur, ce que portoient leurs cahiers, & par quel moyen il les pourroit rendre capables des sentimens qu'il leur vouloit inspirer. Pour cét effet il se les faisoit amener dans son cabinet les uns aprés les autres, & selon qu'il avoit appris leur humeur, il tâchoit de les combler, les uns de caresses & d'honneurs, les autres de promesses, quelques-uns de raisons pathetiques du bien public, & du salut du Royaume. Mais la Ligue les avoit catechisez la premiere dans les Provinces, & ne manquoit pas de leur repeter encore leur ranςon, ayant là des gens d'autorité, qui aprés que le Roy les avoit veus, effaçoient tout ce qu'il avoit imprimé dans leurs esprits, & les confirmoient dans leurs premieres instructions. Celuy qui les amenoit au Roy, estoit un de ses Maîtres d'Hôtel ordinaire nommé Marle, qu'il avoit employé pour ordonner de l'appareil de toute cette ceremonie, en l'absence de Guillaume Pot de Rodes, Grand-Maître des Ceremonies. Cette Charge estoit autrefois attachée à celle de Grand-Maître de la Maison du Roy, lequel la faisoit luy-mesme dans les grandes actions, & dans les moindres il commettoit des Maîtres d'Hôtel ordinaires des plus anciens, & qui avoient le plus de connoissance de la Cour, & de l'usage qui s'y observoit : mais comme la faveur y eut fait employer de jeunes gens, qui faute d'experience & de jugement, causoient souvent des desordres & des querelles, le Roy Henry III. pour remedier à cét inconvenient, joint que d'ailleurs il se plaisoit à faire de nouveaux reglemens pour sa Maison, institua cette Charge en titre d'Office l'an 1585. & la donna à Rodes, dans la Maison duquel elle est encore aujourd'huy. Le quinziéme de Septembre estant venu, mais non pas les Deputez, le Roy prolongea le temps de l'Assemblée jusqu'à l'autre mois. Il voulut la commencer par une Procession solemnelle, qui se fit le second jour d'Octobre avec beaucoup de pompe & d'apparence de devotion, les Communautez des Eglises marchoient en teste, aprés elles les Deputez quatre à quatre, premierement

Le Roy va à Blois.

Tasche de gagner les Deputez.

Quand fut erigée la Charge de Grand-Maistre des Ceremonies.

Temps de l'assemblée remis jusqu'en Octobre.

mierement ceux du peuple; puis ceux de la Noblesse, ensuite ceux du Clergé, & derriere eux les autres Prelats chacun selon son rang: L'Archevesque d'Aix portoit le S. Sacrement, & quatre Chevaliers du S. Esprit, le Poile sous lequel il estoit: Le Roy & les Reines le suivoient à pied. En cet ordre ils partirent de l'Eglise S. Sauveur du Chasteau, & allerent à celle de Nostre-Dame des Aydes dans le fauxbourg; où chacun ayant pris sa place, & le Roy estant sous un haut Daix au milieu du chœur, ils assisterent au saint Sacrifice de la Messe, & furent exhortez à s'acquiter dignement de leur devoir par un Sermon fort étudié de Renaud de Beaune Archevesque de Bourges. L'ouverture des Etats se devoit faire le lendemain: mais les Princes du sang, de la presence desquels le Roy vouloit se fortifier, n'estant pas encore venus, il trouva quelque autre pretexte pour la remettre jusqu'au dix-septiéme du mois. Cependant on assigna les lieux des conferences & des chambres, celle du Clergé aux Jacobins, de la Noblesse aux Palais, & du tiers Etat dans la Maison de Ville; On élût aussi les Presidens de chaque Ordre, le Clergé nomma les Cardinaux de Bourbon & de Guise, & en leur absence l'Archevesque de Bourges: la Noblesse le Comte de Brissac & le Baron de Magnac: le tiers Etat Michel Marteau Prevost des Marchands de Paris. Ils se communiquerent en suite leurs cahiers, & s'employerent à terminer plusieurs differends qui survinrent à raison des préseances entre les Deputez, & pour le mesme sujet entre les Ducs de Nevers de Nemours, qui fit bien plus grand bruit; puis aprés un jeûne de trois jours, que le Roy avoit fait publier, ils reçûrent tous la sainte Communion, le Roy dans l'Eglise saint Sauveur, les Deputez dans celle des Jacobins par la main du Cardinal de Bourbon. Ce sacré gage d'amour & de paix devoit estre un lien pour les unir dans un mesme esprit de concorde: mais dés le commencement on vid bien que toute cette assemblée ne seroit que des brigues, qui au lieu d'éteindre le feu causeroient une combustion universelle. Le Roy reconnut ce qu'il en devoit attendre par l'élection des Presidens & des Secretaires nommez avec beaucoup de cabale, & presque tous au desir du Duc de Guise, dont il parut aussitost des effets tres-prejudiciables à son autorité absoluë: car les Etats se voulurent attribuer le droit de decider les questions qui naissoient pour les séances, de sorte que Sa Majesté eut bien de la peine à se reserver cette connoissance. Il découvrit aussi que les cahiers & les esprits des Deputez estoient tout pleins de propositions fort rudes, qu'ils se promettoient de faire passer en resolutions certaines. C'estoit entre autres choses, de ne point admettre en son Conseil que des personnes de haute qualité & de rare suffisance; de ne point tolerer deux Religions; de faire declarer incapables de toute Charge, & mesme de toute succession, ceux qui se sentiroient tant soit peu du venin de l'heresie, quelque repentir qu'ils en pussent témoigner, en apparence; de publier le Concile de Trente; de revoquer les Concordats qui attribuoient au Prince la nomination des Eveschez & autres grands Benefices. Et afin de les rendre plus agreables, & qu'on ne dist pas que par là ils tendoient seulement à diminuer la puissance Royale, non pas à relever la liberté publique, ils les meslerent parmy plusieurs autres fort specieuses, & dont la seule pensée estoit capable de chatoüiller les peuples: mais qui estant aussi incompatibles avec la corruption du temps, qu'elles estoient ardemment desirées, ne servoient qu'à irriter les cœurs, & à convertir en fureur, des desirs qui ne pouvoient s'accomplir. Celles-là estoient qu'on ostast la venalité des Offices; Qu'on biffast des Registres du Parlement, tout ce qui se trouveroit y avoir esté verifié par jussions reiterées; Qu'on dressast une Chambre de Justice qui reçût les plaintes des abus & concussions des Juges; Que le Roy retranchast les pensions qu'il donnoit aux Estrangers, aux Seigneurs & à ses Officiers superflus; Qu'il chassast de sa Cour les blasphemateurs, les Magiciens, les Comediens, les Poëtes lascifs, & semblables pestes de l'honnesteté, des bonnes mœurs & du Christianisme; Qu'il fût fait recherche & punition de ceux qui s'estoient enrichis dans les Charges, & dans les traitez avec le Roy; Qu'on demandast compte tres-exact à ceux qui avoient manié les Finances; Que leurs confiscations fussent employées à l'acquit des dettes publiques; Que le Clergé fust déchargé des decimes pour l'avenir, & advisast à racheter les rentes constituées sur son fonds; Que l'on mist ordre à sa reformation, par la frequente convocation des Synodes dans tous les Dioceses; Que le nombre des hommes d'armes fust limité; Qu'il fût fait des Edits severes pour chastier le luxe, & que l'usage de l'or & de l'argent sur les habits fust permis seulement aux Princes. Mais rien ne fâcha tant le Roy que l'unanime opiniastreté qu'ils montrerent à de-

Cependant on s'y dispose par une procession solennelle.

On assigne des lieux des conferences, & l'on fait des Presidens.

Les Deputez communient ensemble.

Le Roy reconnoist les brigues contre son autorité:

car les Etats veulent juger des préseances.

Leurs cahiers sont pleins de fascheuses propositions,

meslées parmy d'autres fort plausibles.

mander que l'Edit d'union fust derechef confirmé par serment : à quoy ayant employé tous les moyens possibles pour les en dissuader, il fut contraint d'aller luy-mesme au devant & de les asseurer qu'il vouloit faire de son bon gré ce qu'ils l'eussent obligé de faire par force.

L'ouverture des Etats le seiziéme Octobre.

Les Princes du sang estant arrivez, & toutes les formalitez ordinaires en ces occasions terminées, l'ouverture des Estats se fit un Dimanche seiziéme d'Octobre, dans la grand' salle du Chasteau, qui douze ans auparavant avoit servy à une pareille action. La disposition de ce lieu, l'ordre des séances, la ceremonie avec laquelle furent appellez les Deputez & conduits dans leurs places, ayant esté tres-particulierement décrits dans les Relations qui sont fort communes, j'en rapporteray seulement le sommaire en peu de mots. Au milieu du Parquet environné de barrieres, il y avoit un grand échaffaut, sur cet échaffaut un marche-pied élevé de trois marches, & sur celuy-là un autre encore élevé de quatre à cinq poulces, sur lequel estoit la chaise du Roy, au costé droit celle de la Reine-Mere, à gauche celle de la Reine regnante; puis quatre bancs deux de chaque costé, le premier du costé droit pour les Princes du sang, sçavoir les Cardinaux de Bourbon & de Vendosme, le Prince de Conty, le Comte de Soissons, & le Duc de Montpensier, l'autre plus reculé pour les Ducs de Nemours, de Nevers & de Rets; le premier du costé gauche pour les Cardinaux de Guise, de Lenoncour, & de Gondy; le second pour les Pairs d'Eglise. Le Duc de Guise comme Grand-Maistre de France, tenant un baston à la main semé de fleurs de lys, estoit assis devant le Roy; le Garde des Seaux à gauche, tous deux sur des chaises non endossées. La place de grand Chambellan, c'estoit le Duc de Mayenne, aux pieds du Roy; & celle des Mareschaux de France sur le dernier degré de l'échaffaut demeurerent vuides, parce qu'ils ne s'y trouverent pas. Au pied de l'échaffaut estoient Beaulieu & Revol Secretaires d'Etat sur des escabeaux, ayant une table devant eux, à chaque costé les Conseillers d'Etat sur des bancs, ceux de robe longue à droit, ceux de robe courte à gauche; derriere ceux de robe longue, les Deputez du Clergé sur huit bans; derriere les Conseillers de robe courte, les Deputez de la Noblesse qui occupoient neuf grands bancs. De travers & prés de ces bancs, estoit celuy des Maistres des Requestes; & derriere eux celuy des Secretaires de la Maison & Couronne de France; le tiers Estat avoit les siens tout à l'entour dans l'enclos des barrieres. Le Legat, les Ambassadeurs, & grand nombre de Seigneurs & de Dames regardoient de dedans des galeries treillissées qu'on avoit faites à l'entour de la salle. Le Clergé y avoit cent trente-quatre Deputez, entre lesquels on voyoit quatre Archevesques, vingt-un Evesques & deux Chefs d'Ordre vestus de leurs rochets & surpelis; la Noblesse cent quatre-vingts, avec la toque de veloux & la cape; & le tiers Etat cent quatre-vingts onze, partie gens de Justice, partie gens de commerce, les premiers avec la robe & le bonnet quarré, les seconds avec le capot & le bonnet rond.

Ordre des séances.

Nombre & habits des Deputez.

Sur les deux heures aprés midy, le Duc de Guise se leva, & ayant fait une grande reverence à la Compagnie, alla querir le Roy, suivy des Capitaines des gardes du Roy, & de deux cens Gentils-hommes avec leurs haches, qu'ils nommoient becs de Corbin. Il entra portant son grand colier de l'Ordre, avec cette grace admirable, & cette auguste gravité qu'il sçavoit faire paroistre dans les grandes ceremonies, mieux que Prince de la terre. On pût voir alors le Prince & le Sujet devenus rivaux, déployant tout ce qu'ils avoient de charmes & d'attraits pour gagner l'empire sur les cœurs : le Roy parut avec tout l'éclat d'une Majesté puissante, avec un maintien Royal, avec les rayons & l'autorité souveraine, qui demandoient le respect & l'obeïssance de ses Sujets : le Duc, avec une gaye contenance, avec un port audacieux, avec des regards perçans qui sembloient inspirer dans le sein des assistans une entiere asseurance de la victoire, & leur dire hautement, *ne craignez rien, me voicy, je suis à vous* : Et neanmoins on ne doute point que l'avantage ne fust demeuré du costé du Roy, s'il n'eust pas déja perdu l'amour & l'estime de ses peuples. Lors qu'il eut salüé toute l'Assemblée, & qu'il eut commandé aux Princes, Pairs, Cardinaux, & gens de son Conseil de s'asseoir, les autres se tenant toûjours debout & nuë teste, il leur fit une belle harangue dans laquelle il garda ce temperament, qu'il voulut bien les asseurer qu'il avoit oublié les injures passées, mais que c'estoit à condition que toutes factions esteintes, son autorité se rétabliroit en son entier. Ce qu'il deduisit avec tant d'art & de politesse, que s'il n'eust esté question que de paroistre bon Orateur, il eust remporté ce qu'il desiroit.

Le Roy entre dans la salle.

Il commença par l'invocation de l'assistance divine & de la grace du S. Esprit, le

priant de le conduire par la main dans un ouvrage si saint & si desiré, & d'arracher du cœur des assistans toutes passions particulieres, s'il y en avoit quelques-unes qui tendissent à d'autres fins qu'à procurer l'honneur de Dieu, la dignité de leur Prince souverain, & la restauration de leur patrie. Aprés, ce Prince leur representa les soins & les desirs continuels, avec lesquels il s'estoit employé depuis son avenement à la Couronne, à rechercher les remedes salutaires pour soulager les miseres de ses peuples, & pour remettre l'Estat en son ancienne splendeur: En quoy il témoigna avoir esté si bien assiste par la Reine sa Mere, qu'elle meritoit à juste titre d'estre appellée Mere du Royaume, aussi bien que Mere du Roy; Mais qu'enfin ne jugeant pas les remedes particuliers assez puissans, il s'estoit resolu d'y apporter celuy de la convocation des Etats, lequel il reconnoissoit tres-souverain pour guerir les maladies que le long espace de temps, & le mépris des Loix avoient laissé engendrer dans le Corps d'un Etat. Sur cela il montra que tant s'en faut qu'ils ébranlassent l'autorité Royale, comme certaines gens de mauvais jugement, ou de mauvaise volonté le vouloient faire croire, qu'au contraire ils servoient à l'affermir, la Loy bien observée fortifiant entierement le Sceptre dans la main d'un bon Roy, & qu'ils rompoient les mauvais desseins de ceux qui avoient l'ame aussi traversée, que la sienne estoit sincere, & sans autre pensée que de chercher la gloire de Dieu & le soulagement de son peuple. A ce propos il prit occasion d'accuser le Duc de Guise, toutefois sans le nommer, des brigues qu'il avoit faites pour corrompre les Etats. Les paroles en sont remarquables. *Je n'ay point*, dit-il, *de remords de conscience des menées que j'ay faites, & je vous en appelle tous à témoins pour m'en faire rougir, comme le meriteroit quiconque auroit voulu user d'une façon si indigne que de violer l'entiere liberté des Deputez, soit pour les empescher de mettre dans les cahiers tout ce qui seroit jugé à propos de me remontrer, soit pour y faire couler des articles plus propres à troubler cet Etat qu'à luy procurer ce qui est utile. Puisque j'ay cette satisfaction en moy-mesme, & qu'il ne me peut estre imputé autrement, gravez-le je vous prie en vos esprits, & discernez ce que je merite, d'avec ceux, si tant est qu'il y en ait, qui ayent procedé d'une autre sorte. On ne doit pas croire de moy, que je veuille ny que j'aye sujet de m'autoriser par de mauvais moyens: car je suis vostre Roy donné de Dieu, & suis le seul qui le puis veritablement dire; c'est pourquoy je ne veux estre en cette Monarchie que ce que j'y suis, n'y pouvant aussi souhaitter plus d'honneur ou plus d'autorité que j'y en ay.* Il les conjura ensuite de favoriser ses bonnes intentions, les assurant qu'il auroit tellement l'œil sur ceux qui le serviroient à l'avenir, que sa conscience en seroit déchargée, son honneur augmenté, & son Etat restauré, & qu'il forceroit ceux qui avoient mis leur affection ailleurs qu'en son endroit, de reconnoistre leur erreur. Puis il leur promit de ne delaisser jamais la protection de la Foy Catholique, & qu'il y employeroit volontiers sa vie, n'estimant pas qu'il y eût pour luy de plus glorieux tombeau que les ruines de l'heresie; Et là-dessus il s'estendit à prouver, tant par ses actions passées, que par ses interests presens, qu'il n'y avoit personne qui deût estre plus porté que luy à en procurer l'extirpation, n'oubliant pas de toucher en cet endroit, de la grande deffaite des Reistres, & de dire que la divine Bonté l'avoit choisi pour rabbatre la puissance des heretiques. Aprés cela, pour leur montrer le soin qu'il avoit apporté à connoistre les maux dont la France estoit affligée, & le desir qu'il avoit de travailler à sa guerison, il leur en marqua les principaux, dont il les pria de se souvenir dans leurs cahiers: entr'autres, les blasphemes, la simonie, la venalité des Offices, la mauvaise distribution des Benefices; promettant de sa part de ne plus donner aucunes reserves, comme choses qui peuvent convier à poursuivre la mort d'autruy, ny aucunes survivances, & mesme de s'en remettre à ce qu'ils luy conseilleroient, pour celles qu'il avoit déja accordées. Il leur proposa aussi qu'il estoit tres-necessaire de regler les evocations, les graces & les remissions, de punir exactement les crimes, de rendre la Justice plus prompte & plus facile, & les exhorta de n'oublier pas l'avancement des Arts & des Sciences, l'embellissement des Villes, l'entretien du commerce, le retranchement du luxe, la taxe des choses qui estoient montées à un prix excessif, & avec cela le renouvellement des anciennes Ordonnances concernant la dignité, & l'autorité du Prince souverain. Il n'obmit pas de parler de la police & reglement des gens de guerre, qui par leurs débordemens, se montroient plus propres à destruire l'Etat qu'à le conserver. Et pour satisfaire à ce que la Ligue pressoit si fort, touchant l'extermination des Huguenots, il donna jour au Mardy prochain pour jurer derechef

Harangue du Roy tres eloquente.

Paroles qui accusoient le Duc de Guise d'avoir fait ces brigues.

Il promet derechef de jurer l'Edit d'union, mais il veut aussi qu'on renonce à toutes les ligues & menées.

„ son Edit d'union, & en faire une loy fondamentale : mais par mesme moyen il fit „ entendre qu'il estoit juste qu'on renonçast à toutes ligues & intelligences que certains Grands de son Royaume avoient faites sans son aveu ; demandant à l'Assemblée qu'elle renouvellast en paroles claires & tres-expresses cette belle & ancienne Loy enracinée dans le cœur des vrays François, qui declare criminels de leze Majesté ceux qui contractent aucune association, ou intrigue contre leur Souverain, & sans sa permission. De plus, comme il sçavoit bien que l'un des plus specieux pretextes avec lesquels la Ligue vouloit luy susciter la haine des peuples, c'estoit de demander la décharge des tailles, il la voulut prevenir sur ce poinct, & leur representa qu'on ne pouvoit maintenir la dignité de l'Etat ny mener puissamment la guerre aux heretiques, sans argent; Que pour luy il n'estoit touché d'aucune passion d'en avoir, & qu'il desireroit aux dépens de sa vie, faire tout d'un coup ce beau present à son peuple que de le décharger de toutes sortes de subsides. Finalement pour se concilier leur bienveillance, il leur protesta qu'il se vouloit lier avec eux par serment solennel sur les Evangiles, participans ensemble au bien-heureux mystere de nostre redemption, d'observer toutes les choses qu'il y auroit arrestées, comme loix sacrées & inviolables, & de les envoyer par tous les Parlemens & Bailliages du Royaume pour faire le semblable, sans se reserver à luy-mesme la liberté de s'en departir jamais; disant que s'il sembloit à quelqu'un qu'il se soumettoit trop volontairement aux Loix dont il estoit l'auteur, il le faisoit ainsi, parce que la puissance d'un bon Prince ne consistoit pas tant à les faire, qu'à les maintenir & à les observer luy-mesme. La fin de sa harangue fut animée d'une grande vehemence, & de tous les mouvemens qu'il crût capables de laisser de fortes impressions dans l'esprit des assistans. Il les conjura par la reverence qu'ils devoient à Dieu, qui l'avoit estably sur eux pour representer sa puissance, par le vray nom de François, c'est à dire, de passionnez amateurs de leur Prince naturel, par les cendres & la memoire de tant de Roys ses predecesseurs qui les avoient si heureusement gouvernez, par l'amour qu'ils portoient à leur patrie, par les gages qu'elle avoit de leur fidelité, leurs femmes, leurs enfans & leurs fortunes domestiques, qu'ils s'unissent & se ralliassent avec luy qui estoit leur Roy, pour combattre les desordres & les corruptions de l'Etat, bannissant toutes pensées contraires, & n'y apportant, à son exemple, que le seul desir du salut universel; Que s'ils en usoient autrement, ils seroient comblez de maledictions, ils imprimeroient une tache d'infamie perpetuelle à leur memoire, ils osteroient à leur posterité, ce beau titre de fidelité hereditaire envers leur Roy, qui leur avoit esté acquis & si soigneusement laissé par leurs devanciers; Et luy il attesteroit le Ciel & la terre, la Foy de Dieu & des hommes, qu'il n'auroit point tenu à son affection ny à sa diligence que la France ne fût soulagée & remise en son premier éclat : mais qu'en une action si digne, si sainte & si loüable, ils auroient abandonné leur Prince legitime; Qu'enfin il les ajourneroit à comparoistre au dernier jour devant le Juge des Juges, où les intentions & les passions se verroient à découvert, où les masques des artifices & des dissimulations seroient levez, pour recevoir la punition qu'ils auroient encouruë de leur desobeïssance envers leur Roy, & de leur peu de generosité & de loyauté envers l'Estat; Mais qu'il n'avoit pas cette opinion d'eux : au contraire qu'il s'asseuroit qu'ils s'y gouverneroient avec toute la vertu & toute la fidelité qu'on pouvoit souhaiter de bons sujets, & de gens d'honneur; Qu'ainsi ils feroient un œuvre tres-agreable à Dieu, & à leur Roy, ils en seroient benits de tout le monde, & acquereroient la reputation immortelle de conservateurs de leur patrie.

Paroles dignes d'un grand Roy.

Conclusion vehemente.

Substance de la harangue du Garde des Seaux.

Toute l'Assemblée estant dans un profond silence, causé autant par l'admiration que par le respect, le Garde des Seaux, aprés avoir par deux reverences demandé congé de parler, fit une longue harangue pour declarer plus amplement la volonté du Roy; Auquel ayant donné de grandes loüanges, comme au pere & tuteur de son peuple, & qui se vouloit monstrer tel indifferemment à tous ses sujets, de mesme que le Soleil se communique à toutes les choses de ce monde, aussi bien aux petites qu'aux grandes, il leur fit esperer le restablissement certain de la Monarchie par le moyen des Estats; prouvant par plusieurs exemples tirez de nostre Histoire, que Dieu avoit de tout temps favorisé ces Assemblées d'une speciale assistance, & que les bons Rois les avoient souvent procurées non seulement pour les affaires de leur Royaume, mais aussi pour le maintien de la Religion, l'obeïssance deuë aux Rois estant inseparable de celle qu'on doit à Dieu, & la

puissance temporelle fondée sur l'ordination divine. Il exhorta ensuite les trois Estats l'un aprés l'autre de travailler à la reformation des abus & des vices, qui avoient produit toutes les calamitez du Royaume : Il conjura le Clergé de rétablir la discipline Ecclesiastique, & de reprendre pour cet effet, les Reglemens contenus dans les saints Conciles, Decrets & Constitutions de l'Eglise, comme l'on a recours à la source quand les ruisseaux sont troublez : Il se plaignit de ce qu'il n'avoit pas administré comme il devoit la doctrine & la predication au peuple, ce qui avoit donné lieu aux heresies, au mépris des Loix, & à la desobeïssance des peuples ; blasma les injustes provisions, l'incapacité de ceux qu'on admettoit aux Charges Ecclesiastiques, leur ambition, leur avarice, la multiplicité des Benefices contre les saints Canons, la non-residence au mépris du droit divin, la depravation extréme des Ordres Monastiques, dont la discipline estoit tellement dissipée, qu'il en restoit peu où les Moines n'eussent comme oublié leurs promesses & leurs vœux. Dans la Noblesse il reprit les juremens & blasphemes du nom de Dieu, l'execrable manie des duels ou combats particuliers, l'occupation des Benefices, des Hospitaux & des Maladreries. Dans le tiers Estat il censura bien au long la mauvaise administration de la Justice, les delais & incidens, les chicanes & les longueurs avec quoy elle estoit, non pas exercée, mais étrangement vexée, & le plus souvent égarée ; la multiplication des Offices, les mauvaises mœurs & l'ignorance des Juges, l'inobservation des Loix, que l'on ne consideroit plus que comme des papiers écrits, & comme des paroles mortes. Il remarqua aussi les fautes inexcusables qu'on avoit fait de ne pas garder les Ordonnances touchant la punition des blasphemateurs, joüeurs, usuriers, injustes acquereurs, negociateurs de mauvaise foy, mal-vivans & personnes débauchées, & parla de reformer les dereglemens des Universitez, & la licence des mœurs, vraye pepiniere des troubles qui renversent les plus puissantes Republiques. Il remontra ensuite les grandes dettes du Roy, ses soins infatigables à faire la guerre aux heretiques, sa pieté, sa Religion ; & n'oublia pas d'exalter merveilleusement, les admirables vertus, & les sages conseils de la Reine-Mere. Il finit par une exhortation à l'Assemblée, d'aider au Roy à réedifier le Temple du Dieu vivant, & de s'unir tous sous son obeïssance pour soûtenir l'Eglise Catholique ; les assurant que s'ils le faisoient ainsi, le Ciel les combleroit en particulier de toutes sortes de benedictions, & rendroit à cette Monarchie la mesme splendeur, & les mesmes prosperitez dont elle avoit joüy par le passé. Le Garde des Seaux ayant achevé, l'Archevesque de Bourges tant au nom des trois Estats, que du Clergé en particulier, le Baron de Senecey au nom de la Noblesse, & la Chapelle-Marteau pour le tiers Estat, remercierent tres-humblement Sa Majesté de l'honneur de sa bienveillance, & de ses soins paternels, loüant Dieu de ce qu'il luy avoit inspiré une si sainte volonté que de rétablir tous les ordres de son Royaume, d'assoupir les divisions, de soulager le peuple, & de maintenir la sainte Eglise ; avec offres d'y exposer genereusement jusqu'à la derniere goutte de leur sang sous son autorité.

Qui marque les abus dans chaque Estat.

Harangues des Presidens des trois Estats.

Voila ce qui se passa à la premiere seance. Toutes ces harangues faites avec tant d'art & pleines de si belles paroles pour chatoüiller les oreilles, laisserent dans les cœurs des uns & des autres, des pointes secretes de déplaisir, & de crainte : Le Roy voyant manifestement par celles des trois Estats, la necessité qu'ils luy vouloient imposer de faire la guerre aux Huguenots, se faschoit d'estre forcé à une chose à laquelle il vouloit qu'on creust qu'il estoit assez porté de luy-mesme ; Et le Duc de Guise qui avoit pesé attentivement toutes les paroles de la harangue du Roy, s'imaginoit, comme il estoit peut-estre vray, qu'il avoit dessein de se servir des Etats à luy faire son procez, puisque dés l'ouverture il avoit formé sa plainte contre luy. En ayant donc conferé avec le Cardinal de Bourbon, il s'en plaignit à la Reine-Mere ; & comme il sceut que cette harangue s'imprimoit, il en arresta les feüilles de son autorité privée : tandis que l'Archevêque de Lyon en alla faire ses remonstrances au Roy, le priant de vouloir adoucir l'aigreur de ces paroles, qui ne pouvoient servir qu'à réveiller les injures. Le Roy répondit qu'elles ne devoient toucher personne que ceux qui se sentoient coupables ; qu'il entendoit avoir une entiere liberté, comme il la laissoit à l'Assemblée, & qu'il prendroit les instances qu'on luy en feroit pour une manifeste violence. L'Archevêque neanmoins ne laissa pas de l'en presser encore, y ajoûtant, que la plus grande partie de l'Assemblée estoit en deliberation de se retirer, si on ne la satisfaisoit sur ce poinct, & qu'un Roy si prudent devoit bien plûtost se resoudre à perdre quelques paroles,

Le Duc de Guise offensé de la harangue du Roy.

L'Archevesque demande au Roy qu'il en retranche quelques paroles ; & l'obtient.

que l'affection des plus grands de son Royaume. Or ce retranchement ne luy estant pas moins fâcheux, qu'il estoit important aux Chefs de la Ligue, comme l'un se roidissoit à le demander, l'autre à le refuser, tellement qu'ils en estoient presqu'aux menaces; la Reine-Mere survint qui s'entremit d'accommoder cette difficulté. Le respect que son fils luy portoit, l'obligea de dissimuler son indignation, & de consentir que l'on changeast certaines choses de ce qu'il avoit prononcé : mais il en demeura encore assez pour faire connoistre au public ses justes ressentimens.

Dans la seconde séance l'Edit de réunion est juré par le Roy & par les Estats.

La seconde séance, qui se tint le Mardy ensuivant, fut employée à faire confirmer par l'Assemblée, & passer en loy fondamentale l'Edit d'union. Pour cét effet le Roy ayant expliqué son intention en peu de paroles, commanda au Secretaire Beaulieu-Rusé de lire à haute voix sa declaration, & cét Edit tel que nous l'avons rapporté cy-devant : puis à l'Archevesque de Bourges, de faire une exhortation aux Estats sur le serment qu'il prestoit luy-mesme, & qu'il leur demandoit. L'Archevesque ayant dit quantité de belles choses sur l'obligation du serment, sur la dignité de cette union, sur la fermeté inébranlable, & l'unité indivisible de l'Eglise Catholique Romaine, conclut par ces paroles, *Jurons à nostre Prince l'obeïssance qui luy est deuë de tout droit divin & humain, embrassons la charité Chrestienne, delaissons toutes haines, rancunes ouvertes & secretes, esteignons tous soupçons & deffiances qui jusqu'icy nous ont divisez, & qui retardant de si bons desseins, ont troublé le repos de la France. Levons les mains au Ciel pour rendre à ce grand Dieu le serment que nous luy devons; Qu'il en soit memoire à tous les siecles; Que par les bons effets qui s'en ensuivront la posterité marque nostre foy plûtost que nos parjures; Et puis qu'il plaist à V. M. Sire, pour exemple à tous vos Sujets, de faire tout le premier le serment solennel, nous leverons les mains au Ciel d'un commun accord, & jurerons à Dieu de le servir & de l'honorer à jamais, de maintenir l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, de défendre V. M. & vostre Estat envers tous & contre tous, & d'observer inviolablement ce qui est contenu dans vostre Edit d'union.* Cette exhortation finie, le Roy reprit la parole, & dit, Qu'il juroit devant Dieu en bonne & saine conscience, l'observation de cet Edit, tant qu'il luy donneroit la vie; Qu'il ordonnoit qu'il fust observé pour loy fondamentale, & qu'en témoignage perpetuel du consentement universel de tous les Estats du Royaume, il vouloit qu'ils fissent le serment tous d'une voix, les Ecclesiastiques mettant les mains à la poitrine, & les autres les levant au Ciel. Ce qu'ayant fait ainsi, & Beaulieu en ayant dressé un acte autentique, il s'en alla faire chanter le *Te Deum* dans l'Eglise S. Sauveur, où il fut suivy de toute l'Assemblée, dont la joye éclatoit par des applaudissemens & des acclamations tout extraordinaires. Il s'efforça luy-mesme de témoigner de la réjoüissance dans cette allegresse publique, & on l'entendit, qu'il disoit au Prevost des Marchands de Paris, que bien que l'offense des Parisiens fust grande, neanmoins il la donnoit à la Religion Catholique & au soulagement de ses peuples, dont les miseres luy touchoient le cœur plus sensiblement que ne faisoit le ressentiment de cette injure; Qu'il tinst donc cette parole asseurée comme de la bouche de son Roy, mais qu'il avertit les Parisiens de ne pas retomber en pareille faute, qui seroit irreparable.

Le Roy promet d'oublier tout le passé.

Ce seroit vouloir penetrer trop avant que de juger si en cela le cœur estoit d'accord avec les levres; on n'en peut rien sçavoir que par les evenemens, qui dans les Grands procedent plus souvent d'une resolution inopinée, que d'un conseil gardé de longtemps. Mais comme les deffiances estoient grandes dans les esprits, & qu'il y a toûjours des gens à la Cour, qui se plaisent à les accroistre plûtost qu'à les diminuer, l'on ne faisoit voir à l'un & à l'autre que des choses capables de rallumer leurs haines. En pareilles occasions, quand les partis sont une fois formez, les chefs ne sont point maistres des plumes ny des langues; & il arrive ou que l'on leur suppose quelquefois des pieces qui ne sont point d'eux ny des leurs, ou que quelqu'un de leurs amis, par un zele indiscret, dit beaucoup plus qu'ils ne pensent, ou qu'ils ne veulent. L'on montra au Roy une certaine remontrance sur les desordres du temps, sur les causes, & sur les moyens d'y pourvoir, où l'on luy fit remarquer qu'il n'estoit point honoré du titre de Tres-Chrestien, & que pour le rendre odieux à ses sujets, on y appliquoit malicieusement ce passage de la sainte Ecriture, * *Craignez Dieu & le servez en verité de tout vostre cœur : vous avez veu les choses magnifiques qu'il a faites parmy vous; Et si vous perseverez en vostre malice, vous & vostre Roy perirez ensemble.* On luy remit devant les yeux divers articles des cahiers des Estats qui sembloient le cho-

Mais il est aigry par d'autres sujets.

* 1. des Rois ch. 12.

quer ; toutes les propositions qu'ils faisoient luy estoient suspectes ; mais certes avec beaucoup de raison ; il s'offensoit du traitement que l'on vouloit faire au Prince de Conty & au Comte de Soissons. Ces Princes l'estant venu trouver à Chartres, la Ligue avoit resolu, tant pour les empescher de tenir leur rang dans les Estats, que pour gratifier le Saint Pere, de les contraindre à prendre absolution de Sa Sainteté. Pour cet effet, lors qu'elle les vid de retour, elle s'efforça de les noircir dans l'esprit des peuples comme fauteurs d'heretiques, de dire qu'ils estoient souillez de la lepre aussi bien que le Roy de Navarre ; Que l'Escriture sainte defendoit l'entrée du Temple pour quelque temps à ceux qui avoient hanté avec des lepreux, & qu'ainsi ils ne devoient estre admis ny dans le Conseil du Roy, ny dans l'administration des affaires, ny dans l'assemblée des Estats. Le Comte de Soissons prit si fort l'alarme de ces menaces, estant d'ailleurs intimidé par quelques-uns des siens, ou lasches ou infidelles, que vers la my-Juin il écrivit au Saint Pere en termes de Criminel, & commença à se faire son procez tout le premier, en avoüant qu'il avoit besoin de pardon. Le Duc de Guise voyant qu'il avoit donné dans le filet où il le vouloit faire tomber, envoya à Rome au mesme temps que luy, pour solliciter le Consistoire à empescher son absolution, ou du moins la rendre si ignominieuse, que son honneur en demeurast taché à jamais. Ce Duc promettoit, afin d'acquerir plus de pouvoir dans la Cour Romaine & sur l'esprit du Saint Pere, de faire tomber les plus riches Benefices du Royaume entre les mains des Cardinaux qui avoient le plus de voix, & de prendre la Niéce du Saint Pere pour son fils, le Prince de Joinville. A cause de ces belles propositions, & des longueurs de cette Cour, tres-circonspecte en toutes choses, principalement quand il se presente occasion de faire valoir son autorité & ses graces, la supplique du Comte ne fut pas si bien receuë qu'il l'esperoit ; tellement qu'il se trouva dans une extréme destresse, & le Roy luy-mesme dans une juste apprehension qu'on n'entreprist enfin de le traiter comme les Princes de son sang. Or pour remedier promptement à un si grand mal, il faloit avant toutes choses oster de l'esprit du Pape cette belle esperance de marier sa Niéce au Prince de Joinville ; & cela estant impossible, à moins que de le flatter d'une plus haute alliance, le Roy luy fit proposer celle du Comte, par l'entremise du Legat, fort affectionné à sa personne & à tous les Princes de la Maison Royale ; mesme, comme le creurent quelques-uns, il se rendit garand de la parole que le Comte en donneroit. Le Pape qui n'avoit le cœur qu'à de grandes choses, consultant sur cela son ambition, ou peut-estre d'autres motifs ausquels il estoit bien aise que celuy-là servist de pretexte, se porta facilement à recevoir un si grand honneur, & passant sur toutes les difficultez, envoya un Bref à son Legat par lequel il donnoit l'absolution au Comte à de certaines conditions. Le Comte l'ayant receuë avec toutes les solemnitez requises, mais à portes fermées & devant peu de témoins, obtint aussi des lettres du Roy certifiant cela, & luy accordant grace, afin qu'on ne luy pust desormais reprocher qu'il avoit adheré aux heretiques : mais quand il pensa les presenter au Parlement pour les verifier, la Ligue n'ayant pû les empescher par ses menées, en arresta l'effet par sa violence. L'un de ses plus insolens chefs nommé la Ruë, Tailleur d'habits, attroupa une bande de coquins dans la court du Palais, pour intimider cet auguste Senat avec des crieries & des menaces, tenant une requeste en sa main qu'il montroit à tous les Conseillers qui entroient, & disant avec une impudence nompareille, qu'elle estoit faite au nom de dix mille bons Catholiques qui la signeroient, s'il en estoit besoin : tellement que le Senat n'osa proceder à cette verification, de crainte d'un plus grand desordre. Pour le Prince de Conty, estant mieux conseillé, il ne chercha point ces vaines precautions, & ne voulut écrire à Rome que pour demander Justice au Saint Pere de l'impieté de ceux qui se servoient de la Religion pour renverser l'Estat, & pour fouler aux pieds les Princes, à qui ils devoient naturellement tout respect & toute obeïssance.

La Ligue veut obliger le Comte de Soissons à prédre absolution du Pape.

Il la demande.

Le Duc de Guise previent le Consistoire, & le Pape mesme, par l'espoir du mariage de son fils avec la Niéce de Sa Sainteté.

Mais le Pape gagné de l'espoir de la marier au Comte, luy envoye son absolution.

Le Roy en donne les lettres au Comte.

Les Ligueux s'opposent à la verification au Parlement.

A l'ouverture des cahiers des trois Estats, le Roy vid à découvert les mauvais sentimens que les artifices des factieux, & les defauts de son gouvernement avoient imprimez dans le cœur de ses Sujets : ce n'estoit que feu & animosité, qu'invectives & reproches. Et certes la France n'ayant jamais esté affligée de tant de maux, il y auroit moins eu dequoy les blasmer d'avoir un peu haussé la voix, pour faire mieux écouter leurs plaintes, si le motif en eust esté aussi juste que le pretexte. Ce ne seroit jamais fait de les rapporter toutes : il n'y avoit si petite Ville qui n'en eust dequoy remplir un gros volume. Le tiers Estat se plaignoit principalement de l'ex-

Grandes plaintes de tous les Estats, contre le Gouvernement.

cez des tailles & des imposts, dont il y en avoit de tant de sortes, que bien loin de les pouvoir supporter, il ne pouvoit pas mesme les compter; L'ancienne Noblesse du mépris que le Roy faisoit d'elle, de l'avancement des gens de neant, sans aucune vertu, & de la profusion de ses bien-faits envers deux ou trois Favoris; Le Clergé de la continuelle exaction des decimes, par laquelle on le rendoit taillable, de ce qu'on employoit les deniers du patrimoine sacré à des usages profanes, & de ce que pour toutes les contributions qu'il avoit payées, on n'avançoit en rien le service de la Religion. Outre cela, ils luy demandoient conjointement trois choses, qu'il supprimast le nombre superflu des Officiers de Justice & de Finance, qu'il abolist la venalité des Offices, & les fist exercer par des Commissaires annuels, & qu'il moderast les tailles sur le pied où elles estoient sous le Regne du bon Roy Loüis XII. duquel les François ne doivent jamais parler sans éloge, & ne le sçauroient sans regret. Il y en avoit qui adjoûtoient qu'il chassast les Estrangers, dont l'avarice avoit produit toute cette fourmilliere d'imposts, qui sans avoir pitié d'un païs auquel ils n'estoient attachez par aucun lien de charité, le devoroient jusques dans les entrailles, qui se gorgeoient de ses biens, & se rioient de ses maux; Proposition qui estant peut-estre bonne du temps des Estats d'Orleans, ausquels elle avoit esté faite & presque passée en resolution, ne pouvoit alors estre écoutée sans mettre une extréme confusion dans les affaires du Roy, parce que ces gens-là tenoient tout l'argent du Royaume. Le Roy extrémement embarrassé de ce qu'il devoit répondre à des demandes si pressantes & si difficiles, quoy qu'il eust besoin de faire plûtost de nouvelles exactions que d'en relascher, jugea qu'il ne pouvoit se tirer d'un si mauvais pas, qu'en accordant quelque chose pour le soulagement du peuple. Dés la fin du mois de May, la peine où il s'estoit trouvé aprés les barricades, & la peur que l'exemple de Paris ne fust suivy de la revolte de tout le Royaume, luy avoit fait revoquer trente-sept Edits tout à la fois: à cette heure-là il en revoqua encore quinze ou seize par une autre Declaration: mais comme le Prince devenu odieux pour exiger des imposts sans necessité, se rend aussi méprisable de les relâcher par force. Les Estats ne témoignerent point luy en sçavoir aucun gré; au contraire, estant asseurez par là de sa foiblesse, ils insisterent avec plus de chaleur, qu'il eust à remettre les tailles au poinct où ils les demandoient. C'estoit le vray moyen de luy oster le pouvoir de payer des armées, d'avoir des serviteurs à ses gages, d'entretenir l'éclat de sa dignité; & s'il le refusoit, un sujet specieux de le faire passer pour un tyran, le declarer indigne de la qualité de Pere & Pasteur du peuple, & luy oster le gouvernement, au moins le mettre en curatele sous la direction d'un Conseil. Tous ces deux inconveniens luy sembloient également perilleux: neanmoins, esperant qu'avec le temps il leur feroit connoistre que si peu de deniers ne pourroient pas suffire à l'entretenement de la guerre contre les Huguenots, il feignit de se porter de luy-mesme par un mouvement de tendresse & de bonté, à la moderation des tailles; Et comme le President de Nully & l'Avocat Bernard furent deputez vers luy pour quelque autre difficulté, il leur jura qu'il n'en leveroit jamais que par le consentement de ses Estats; qu'il estoit d'avis qu'on fist un coffre à deux clefs, dont il en auroit une & eux l'autre, où l'on mettroit les deniers publics, & que les Estats nommeroient les Officiers par les mains desquels la distribution s'en feroit, afin qu'ils ne fussent employez qu'à des choses tres-necessaires, & que tout le monde sceust ce qu'ils deviendroient.

Ils demandent la suppression des nouveaux Officiers, & le rabais des tailles & des imposts.

Le Roy bien empesché que repondre,

promet d'oster les tailles.

Belles paroles & dignes d'un bon Roy.

Cependant on conclut aussi de poursuivre ceux qui avoient manié les Finances, ou abusé de la liberalité du Roy: ce qui fut tres-agreable à plusieurs gens de bien, non tant pour le fruit present qui en reviendroit, que pour faire exemple à la posterité & donner ce mords à la convoitise effrenée des Favoris & des Partisans, afin qu'elle ne se portast plus à renverser ainsi tout le Royaume, pour accumuler des richesses immenses, quand elle se representeroit qu'à la premiere occasion elle seroit accablée avec ignominie sous les ruines de sa fortune. Mais comme le nombre de ceux qui craignoient cette recherche n'estoit pas petit, & que leur pouvoir estoit fort grand, parce qu'ils tenoient l'argent, qui fait mouvoir toutes choses: ils se rallierent ensemble pour aviser à leur defense. Trois ans auparavant, la mesme poursuite ayant esté commencée contre les Tresoriers de France, ils avoient choisi Scevole de Sainte Marthe exerçant une de ces Charges, mais pour son particulier ayant les mains si nettes qu'il n'apprehendoit point de rendre compte: lequel estant fort estimé de son Roy pour l'excellence de son esprit & pour son integrité, avoit

On poursuit les Financiers & les Favoris.

avoit si bien plaidé leur cause devant luy, & devant tout le Conseil, qu'ils en avoient esté quittes pour une mediocre somme d'argent. Cette fois s'estant assemblez jusqu'au nombre de trois cens au Convent des Cordeliers, ils le choisirent encore pour faire leurs remontrances, & voyant qu'elles estoient mal receuës, ils prirent la hardiesse d'aller dans la chambre du tiers Estat protester de nullité contre l'assemblée, dont ils laisserent leur acte par écrit avec des termes fort piquans, non sans en estre avoüez par le Roy, qui les ayant envoyez querir sur les plaintes de l'Assemblée pour les obliger à quelque satisfaction, les reprit si mollement qu'il sembla les vouloir inciter à continuer dans leur protestation. Quant aux Officiers que l'on parloit de supprimer, ne se trouvant pas moins de cent mille familles interessées en cette affaire, ils adresserent leur requeste au Roy, par laquelle ils s'efforçoient, non seulement de luy montrer que cette suppression attireroit leur ruine, & ébranleroit l'autorité Souveraine, dont tous les Officiers estoient les creatures: mais encore vouloient prouver par des raisons sophistiques, qu'elle causeroit l'oppression du peuple, la diminution des finances, la decadence des meilleures Villes du Royaume, plongeroit la jeunesse dans l'oisiveté & dans les débauches, & donneroit lieu à une infinité d'injustices. Bref, les uns & les autres menerent si grand bruit qu'ils retarderent la resolution que l'Assemblée vouloit passer contre eux, & cependant arriva le trouble universel du Royaume, si bien qu'il ne fut rien conclu à leur desavantage.

Financiers protestent de nullité contre les Estats.

Les Officiers qu'on vouloit supprimer, defendent la multiplicité & venalité des Offices par de sophistiques raisons.

Or ce n'estoit pas seulement la Ligue qui remuoit toutes choses pour embarasser l'esprit du Roy, mais avec elle estoit joint encore le desir unanime de tous les peuples, qui voyant les affaires sur le poinct d'une entiere revolution, estoient poussez ou par je ne sçay quel instinct, ou par le raisonnement des plus avisez politiques qui s'estoit épandu parmy eux, à faire leur profit de ce changement. Et ils le desiroient avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils avoient sous les regnes derniers ressenty de plus grandes oppressions: lesquelles les plus grossiers mesme connoissant estre provenuës de ce que les Rois avoient commis le gouvernement de leurs affaires à des personnes qui avoient abusé de leur puissance absoluë, ils estimoient que pour empescher à l'avenir de semblables inconveniens, le salut public demandoit d'eux que l'on mist des bornes à cette autorité, & que l'on relevast tellement celle des Loix, que celuy-là, quel qu'il fût, entre les mains de qui le Sceptre tomberoit, fût obligé de demeurer dans la soûmission pour elles, comme il voudroit que tous ses sujets y demeurassent pour luy.

Quelle raison portoit alors les esprits, à vouloir brider l'autorité Souveraine.

Cette passion regnoit dans les esprits des Religionnaires aussi bien que parmy les Catholiques, & au mesme temps qu'elle faisoit tant de peine au Roy dans les Etats de Blois, elle n'en donnoit guere moins au Roy de Navarre dans ceux de la Rochelle. Ce Prince avoit convoqué les Etats de son party en cette Ville: les Deputez de leurs dix-huit Provinces ausquelles ils avoient reglé leurs Eglises s'y estant rendus, & y ayant esté receus selon l'ordre qu'ils ont accoûtumé d'observer en leurs Synodes, il en avoit fait l'ouverture le quatorziéme de Novembre, assisté du Vicomte de Turenne son Lieutenant general en Guyenne, de la Trimoüille Colonel de sa Cavalerie legere, & de plusieurs autres personnes de marque. Or il avoit procuré cette assemblée, tant pour reünir à soy la créance & l'affection de tous les Religionnaires dont plusieurs n'avoient pas bonne opinion de luy, que pour se servir de leurs forces à defendre son droit à la succession de la Couronne: mais il pensa bien y trouver tout le contraire de ce qu'il en avoit esperé. Elle le contraignit d'en defendre l'entrée à quelques-uns des siens qui luy estoient suspects: il falut qu'il y souffrist de severes reproches, & mesme des calomnies contre sa conduite: les Ministres ne luy celerent aucune de ses fautes; ils firent une rude censure de toute sa vie, n'épargnerent pas ses amours, & le blâmerent de tiedeur au fait de la Religion. Quand on en fut sur le premier poinct des contributions, les Deputez du Languedoc animez par leur instigation, se banderent directement contre ses Officiers pour les imposts des passages, se plaignant que ces deniers se convertissoient au profit de quelques personnes particulieres; Et les Provinces se mirent à vouloir reprendre leurs vieilles regles, qui sentoient le gouvernement populaire, & à chercher de nouvelles precautions, pour empescher que sa puissance ne devinst trop monarchique. Ils proposerent pour cet effet de choisir des protecteurs de leur Religion en chacune, & plusieurs d'entr'eux avoient grande inclination pour le Prince Casimir, tant à cause qu'il avoit toûjours esté tres-ardent defenseur de tous

Les Huguenots vouloient faire le mesme au Roy de Navarre dans les Estats de la Rochelle.

Il y souffre bien des reproches.

Veulent des protecteurs en chaque Province.

ceux qui la professoient, estant luy-mesme de cette opinion là, que parce qu'ils s'imaginoient que cette consideration retiendroit le Roy, qu'il ne se fist Catholique, comme ils apprehendoient, ou du moins que s'il les abandonnoit, il ne pût pas les ruiner. A toutes leurs reproches, ce Prince ne répondit qu'avec une merveilleuse patience & une discretion qui faisoit violence à son courage. Pour leurs autres entreprises, il tâcha de les dissiper en gagnant doucement les uns, divisant les autres, & recherchant soigneusement tous ceux qu'il sçavoit les plus animez. L'adresse & les soins du Plessis-Mornay, dont il employoit heureusement la plume & le credit dans ses plus épineuses affaires, le servirent utilement en cette occasion : comme il connoissoit les esprits des Deputez & la nature des affaires, il luy dressoit chaque jour des memoires de ce qu'il avoit à proposer, des difficultez qu'on luy feroit, & des moyens de les vaincre ; & luy-mesme dans les rencontres, où ce Roy n'eût pû se trouver sans essuyer quelque reproche, soustenoit la haine & l'envie ; qui retomboient d'autant plûtost sur luy, qu'il avoit eu depuis quelques années la sur-intendance des affaires de la Maison de Navarre, & le maniement des deniers publics. Neanmoins quelques-uns ne laisserent pas de l'accuser des broüilleries de cette assemblée, & tâcherent de le rendre suspect à son Maistre, qui le connoissant porté d'une fidelité tres-sincere à son service, mais encore plus passionné pour la Religion, n'osoit ny le soupçonner, ny s'y fier entierement. Enfin aprés diverses propositions fort rudes, qu'ils faisoient pour se premunir contre la Tyrannie, c'estoient leurs termes, lesquelles il sceu adroitement destourner ou arrester, il en fut quitte pour leur accorder l'establissement de quelques chambres particulieres, à saint Jean d'Angely, Bergerac, Montauban, Nerac, Foix & Gap en Dauphiné, qui recevant les plaintes d'un chacun & leur rendant Justice, contiendroient ses Officiers en leur devoir, selon les reglemens qui se feroient en cette assemblée. Mais la seconde année aprés qu'il fut parvenu à la Couronne il les cassa toutes par un Edit, & renvoya les procez qui y estoient pendans pardevant les Juges Royaux, confirmant neanmoins tout ce qu'elles avoient jugé entre gens du mesme party.

Est contraint de leur accorder des chambres de Justice.

Aprés que les Estats selon leur opinion eurent ainsi pourveu à leur liberté contre les entreprises du dedans, ils travaillerent avec une parfaite union à chercher les moyens de soustenir le grand effort que la Ligue leur alloit jetter sur les bras, & pendant un mois que cette assemblée dura, ils firent de si beaux reglemens pour la levée & distribution des deniers, pour les ordres qu'il faloit tenir, tant pour attaquer que pour se defendre, pour la discipline militaire, & pour l'estroite observance des Loix, que l'on jugea par là qu'ils n'estoient pas si faciles à vaincre, comme la Ligue le publioit. Parmy leurs deliberations, ils trouverent à propos de deputer aux Etats de Blois, & d'y presenter une requeste, demandant qu'on leur accordast liberté de conscience suivant l'Edit de Janvier, main-levée de leurs biens qu'on avoit saisis, & la convocation d'un Concile national, où les Theologiens de part & d'autre pussent conferer amiablement des poincts de la Religion qui estoient en controverse ; promettant de se soûmettre à ce qui en seroit decidé par cette assemblée, autrement qu'ils protestoient de nullité contre celle des Etats. La demande du Concile estoit mise en avant à l'instance du Roy de Navarre, qui desiroit par cet expedient faire connoistre aux Catholiques, qu'il n'estoit point ennemy mortel de leur Religion, ny si opiniastre dans la sienne qu'on leur avoit persuadé : Ce qu'il tâcha d'insinuer dans les esprits par un Livret en forme d'avertissement aux Estats, dont les termes estoient fort recherchez, & tout le discours conduit avec beaucoup de circonspection : mais en des matieres si chatoüilleuses, le milieu estant bien souvent plus dangereux que les extremitez, dautant qu'en tâchant de complaire à l'un & à l'autre des partis, on les offense tous deux : ce moyen redoubla plus fort les soupçons des Consistoriaux, & donna sujet à la Ligue de proceder avec plus d'animosité contre luy. Ainsi la requeste de ses Etats ne fut pas seulement rejettée par ceux de Blois, mais encore si tost qu'elle parut, les zelez & les factieux se mirent à crier plus fort contre luy, Que c'estoit la chanson ordinaire des heretiques, qui ne se peuvent assujettir par aucun lien ny de raison, ny de respect, ny d'obeïssance, de demander sans cesse le Concile : mais à quoy bon en accorder de nouveaux à ceux qui méprisoient les vieux & qui les nommoient des assemblées diaboliques ? Quelle asseurance auroit-on qu'ils reconnoistroient celuy-là pour legitime, plûtost que les autres ? Pourquoy remettre sur le bureau des questions tant de fois decidées par le consentement de tous les Peres de l'Eglise ? Pourquoy offenser le saint Esprit, en disputant

Cela les ayant appaisez, ils travaillent à faire de bons reglemens pour faire la guerre.

Ils envoyent une requeste aux Etats de Blois demandant un Concile.

Cette requeste est rejettée.

Ce que les Catholiques disoiét contre.

des oracles qu'il avoit si solennellement prononcez. Il n'y auroit donc jamais de fin, & l'Eglise seroit eternellement occupée à satisfaire à l'appetit de quelques defroquez, que l'orgueil & la vanité avoient mal-heureusement écartez du gros des fidelles ? Quoy, la verité n'avoit-elle pas toûjours le mesme visage, & croyoient-ils qu'elle changeast aussi souvent que les caprices de leur cervelle extravagante ? Qu'ils connoissoient bien la malicieuse finesse de ces renards ; ils n'avoient envie de terminer aucune question, ils ne vouloient que tenir toutes choses en doute, pour attendre l'occasion de les decider un jour avec la force en main, & d'establir leurs pernicieuses erreurs quand leur Chef seroit monté sur le Thrône ; Que c'estoit cela qu'ils attendoient ; Que là-dessus ils bastissoient les desseins de leur grandeur, & la ruine de la sainte Eglise Catholique ; Qu'il estoit donc necessaire pour leur couper ces esperances par le pied, de declarer nommément le Roy de Navarre incapable de succeder à la Couronne, & d'en faire une ordonnance autentique, passée par les voix de tous les Etats, afin qu'elle demeurast comme un ferme rempart, qui mist la Religion à couvert contre les attentats de l'heresie. Cette proposition estoit conforme à la plûpart de leurs cahiers qui portoient en general, que l'on privast tous les heretiques de ce droit. Aussi-tost qu'elle eut esté avancée, le Clergé l'embrassa avec une extrême chaleur, le tiers Etat suivit ce mouvement avec une pareille impetuosité : mais la Noblesse qui est née pour honorer les Princes du sang, quoy que l'on eust dés les Provinces cabalé la plûpart de ses Deputez, jusqu'à mettre dehors celuy de Brie, parce qu'il avoit son cahier chargé de parler en faveur des Princes du sang, fit quelque resistance avant que de se laisser emporter au torrent des autres. *Quelle Iustice y a-t il*, disoient les plus raisonnables, *de condamner ainsi le legitime heritier de la Couronne, qui n'a point peché contre l'Etat ny contre le Roy ? Il n'y a point de Loy qui prive un particulier d'une succession directe ny collaterale, à cause de la Religion : pourquoy donc en veut-on faire une pour priver un Prince de celle du Royaume ? Les Etats d'Orleans, où il n'y a eu ny brigue ny contrainte, qui ont esté assemblez à l'instance des Guises mesme, ont permis en ce Royaume la liberté de conscience : on ne l'a jamais enfrainte sans exciter une guerre civile, c'est à dire sans noyer toute la France d'un deluge de calamitez. Mais quand il seroit necessaire de revoquer une Loy si solennellement jurée par les Princes, Gouverneurs, Cours de Parlement, Conseillers d'Estat, & par ceux mesme qui aujourd'huy sont cause que l'on a rompu la paix dans l'Estat, & troublé toutes choses ; y auroit-il raison de condamner le Roy de Navarre sans l'avoir appellé, sans l'avoir oüy, sans connoissance de cause, ny forme de procés. Est-il de pire condition qu'un homme privé ? Faut-il pour le perdre, à l'appetit de ses ennemis, pervertir toutes sortes de droits, faire violence aux Loix les plus saintes, & à la nature mesme ? C'est une Loy née avec les hommes & confirmée par toutes les nations, qu'il faut admettre un accusé à sa defense avant que de le juger criminel, Dieu qui penetre dans les plus secretes pensées, qui n'a point besoin de témoignages pour connoistre la verité, qui n'est point obligé aux formalitez de la Iustice, n'a pas voulu donner arrest de condamnation contre Adam, quoy qu'il fust manifestement coupable d'orgueil, d'infidelité & de desobeïssance, sans l'appeller en jugement, l'interroger, le confronter, & entendre ses réponses & les motifs de sa faute. On l'accuse d'estre heretique, il a peut-estre dequoy s'en justifier ; Si on l'avoit oüy là-dessus, il diroit qu'il a esté nourry dans cette Religion par sa mere ; Que depuis qu'il a eu quelque usage de raison & quelque connoissance des choses, il n'a cessé de demander instruction, & qu'on ne luy en a jamais voulu donner qu'à coups de poignard. Maintenant il soûpire aprés un Concile national, il proteste d'estre prest de suivre tout ce qui y sera resolu : Pourquoy luy refuse-t-on cette grace qui ne peut faire aucun mal, & peut causer de tres-grands biens ? Messieurs les Prelats plaignent-ils si fort leur peine, ont-ils si peu de charité, qu'ils ne veüillent pas tenter un remede si facile pour le repos de tout un Royaume ? C'est en vain qu'ils disent qu'il a déja esté condamné par le Concile de Trente, il n'en demeure pas d'accord : au pis aller ce n'est qu'une sentence par contumace, puis qu'il se presente il faut revoir le procés ; Et aprés tout, posé le cas qu'il soit heretique declaré, le doit-on moins considerer que Berenger simple Archidiacre de Tours, pour lequel on en a bien tenu trois ? Car de dire, pour l'exclure de cela, qu'il est heretique relaps, cette exception ne peut estre ny sans fraude ny sans mystere.*

Demandent que le Roy de Navarre soit declaré incapable de la Couronne.

Ce que disoit la Noblesse en faveur du Roy de Navarre.

C'estoient les sentimens de plusieurs Gentils-hommes d'honneur & de probité, qui defendoient ainsi la cause de celuy qui pouvoit devenir leur Roy. Mais l'Archevesque d'Ambrun, l'Evesque de Bazas, l'Abbé de Cisteaux, trois grands Li-

Neantmoins ensuite des deux autres Estats, elle le condamne.

gueux, ayant fait passer dans les chambres du Clergé & du tiers Etat, qu'il le faloit tenir pour criminel de leze-Majesté divine & humaine, heretique, Chef des heretiques, relaps, excommunié, privé du Gouvernement de Guyenne, indigne de toutes successions, l'emporterent aussi dans celle de la Noblesse. Les trois Etats unis dans cette resolution donnerent charge à l'Archevesque d'Ambrun, accompagné de douze Deputez de chaque Estat, de demander au Roy qu'il la confirmast. Le Roy n'avoit ny la hardiesse, ny peut-estre la force de repousser vn coup si violent, mais il tascha de l'esquiver, ou de le ralentir par quelque delay; durant lequel il esperoit qu'il se pourroit faire diversion, à cause de la nouvelle qui estoit arrivée ces jours là de l'invasion du Marquisat de Saluces, par le Duc de Savoye. Apres leur avoir donc fait entendre en faveur du Navarrois, une partie des raisons que nous venons de toucher, il leur proposa qu'avant que de passer outre, ils eussent à examiner avec une meure & exacte deliberation, s'il seroit point expedient de le sommer pour une derniere fois qu'il eust à jurer l'Edit d'union, & à se declarer Catholique. Il pensoit par cet expedient avoir gagné quinze jours ou trois semaines de temps: mais l'impetuosité des Ligueux estoit si grande que deux jours aprés il revit le mesme Archevesque, luy rapportant que tous les Etats persistoient dans le mesme avis, & avoient jugé que l'heresie de ce Prince, son opiniastreté, & son incapacité de succeder, estoient si manifestes, qu'il n'estoit plus besoin d'autre sommation ny d'autres poursuites. Bien estonné d'une si prompte deliberation, il ne pût autre chose sinon de leur répondre en termes ambigus qu'il satisferoit à leurs raisons, qu'il aviseroit comme il le faudroit faire pour le mieux: Et afin de leur persuader qu'il avoit commencé par les effets, & s'estoit mis en devoir d'executer la sentence avant que de la prononcer, il tâchoit de les amuser des progrez du Duc de Nevers dans le Poitou, & mesme envoya du renfort au Duc de Mayenne, qui devoit passer en Dauphiné.

Ils deputent vers le Roy pour le faire declarer inhabile à luy succeder.

Il leur ordonne de deliberer s'il n'est pas besoin de le sommer.

Et comme ils le pressent derechef, il prend encore vn autre delay.

Exploits de ses deux armées contre les Huguenots.

Ce dernier estant lors à Lyon, ne s'en remua point pour cet ordre, dautant que Mandelot estant venu à mourir vers la my-Novembre, & le Roy ayant donné ce Gouvernement au Duc de Nemours, au prejudice d'Alincour fils de Villeroy, auquel premierement il l'avoit promis, il voulut attendre que ses lettres de provision fussent expediées & verifiées au Parlement: ce qui ne pût estre fait que le vingt-deux de Decembre. Quant au Duc de Nevers, en attendant son arrivée, le Duc de Mercœur estoit entré dans le Poitou avec quatre Regimens, pour attaquer la Ville de Montaigu, dont la garnison incommodoit extrémement la Ville de Nantes: mais comme il eut avis que le Roy de Navarre estoit en campagne, il rebroussa chemin si à la haste, qu'il perdit sur la retraite le Regiment de René Bourraye-Gersay, qui fut deffait presque à la veuë des Nantois. Ce qui avoit fait monter ce Roy à cheval, estoit pour prendre quelques postes en Bretagne, par le moyen desquels il esperoit tirer des contributions de cette Province qui estoit la plus accommodée du Royaume, & tellement occuper le Duc de Mercœur chez luy, qu'il n'auroit plus de loisir de le venir inquieter en Poitou. A l'embouchure de la riviere de Loire du costé de la Bretagne, il y a une pointe de terre ou plûtost un rocher de la largeur environ de trois cens pas qui s'avance dans la mer, dont il est presque tout environné. En cet endroit s'est fait un bourg qui a pris son nom d'une Eglise dediée à l'honneur de saint Nazaire, bastie sur l'extremité de la pointe. Il s'imaginoit que se retranchant là il assujettiroit la riviere de Loire, & que si le bonheur secondoit son entreprise, il pourroit s'estendre jusqu'à celle de Vilaine; ayant outre cela quelque intelligence sur la Ville de Guerrande, par le moyen de laquelle & du bourg du Croisic qui est au dessous, du moins il seroit le maistre de tous les riches marests salans, qui sont en cette contrée. D'Aubigné semble vouloir s'attribuer l'honneur d'en avoir donné le premier dessein: le Plessis-Mornay, soit qu'il le tinst de luy, soit qu'il l'eust inventé luy-mesme, en entreprit l'execution, & y ajoûta pour le faciliter, l'invention d'une courtine de mantelets portatifs: ils estoient de neuf pieds de haut, soûtenus par des pals ou grands pieux ferrez qui se fichoient en terre, & accommodez de crochets pour les attacher ensemble, de telle façon qu'en deux heures il pouvoit les avoir montez & se mettre à couvert derriere cet ingenieux rempart contre les premiers efforts de la Province. Cette machine estant embarquée avec toutes les autres provisions, le Roy de Navarre voulut au mesme temps emporter la Ville de Clisson pour couvrir celles de Mauleon & de Montaigu qu'il tenoit, faisant son compte qu'il se rendroit assez à temps à son ar-

Pourquoy le Duc de Mayenne se tient à Lyon.

Le Duc de Mercœur entré en Poitou, en est chassé par le Roy de Navarre.

Dessein du Roy de Navarre sur l'embouchure de la Loire.

* Invention de murailles portatives.

mée navale pour venir à Saint Nazaire. Mais comme Clisson se trouva plus fort qu'il n'avoit creu, & les vents tellement contraires qu'ils repousserent ses vaisseaux deux ou trois fois, il changea de dessein & attaqua Beauvoir, Chasteau situé sur le bord de la mer, flanqué de quatre grosses tours en quarré, avec un fossé large de quatre-vingts pieds, fort profond & qui se remplit par les marées. En ce siege, fut premierement pratiquée en France l'invention des galeries pour passer le fossé d'une place à couvert : par le moyen dequoy celuy-là estant gagné & la muraille percée, les assiegez eurent recours à la clemence du Vainqueur. Il les traita fort genereusement : puis ayant pourveu à munir Montaigu, Mauleon, la Ganache, Fontenay & Talmont, il se rendit à l'assemblée de la Rochelle.

Ce dessein manquant, il attaque & prend Beauvoir.

Retourne à la Rochelle.

Tandis qu'il estoit occupé à demesler les difficultez avec lesquelles on y vouloit traverser son autorité, joint que d'ailleurs estant trop foible, il craignoit d'estre envelopé par l'armée Royale : le Duc de Nevers qui la commandoit attaqua Mauleon, non pour l'importance de la place, mais parce qu'elle se trouvoit la premiere en descendant de Thoüars dans le bas Poitou, ou comme quelques-uns le crurent, pour consumer le temps & l'argent en de petits exploits & prises de bicoques qui remplissent seulement les oreilles des Ligueux, mais qui n'avançassent aucunement leurs desseins. Ce Duc avoit dans son armée neuf à dix mille hommes, abondance d'artillerie & de munitions, quantité de Noblesse volontaire, & d'autres Catholiques zelez, lesquels y accouroient de toutes parts, comme à une croisade. Laverdin y commandoit l'Infanterie, Sagonne la Cavalerie, la Châtre estoit Mareschal de camp: ces deux derniers Partisans du Duc de Guise, & à cause de cela éclairant le General de fort prés. La place n'estoit nullement tenable, le Roy de Navarre n'y avoit laissé garnison que pour mettre ses troupes au large & les rafraischir : De façon que Jean du Bouchet-Villiers-Charlemagne qui commandoit dedans, se voyant envelopé de l'armée Royale contre son attente, se rendit dés le lendemain. Quelques-uns du païs pour se venger des pillages de cette garnison, ayant incité les soldats d'entrer par les vieilles ruïnes, tandis que l'on dressoit les articles de la capitulation : les chefs eurent beaucoup de peine à retenir cette fureur, qui passoit tout au fil de l'épée. Le Duc de Nevers n'exerça sa vengeance que contre les murailles, qu'il fit démanteler, pardonnant à tout ce qu'il trouva dedans, horsmis à ceux qui depuis quatre mois avoient touché la solde du Roy, & retenant seulement les Chefs, jusqu'à ce qu'on luy eut rendu quelques Capitaines qui avoient esté pris de son costé en d'autres occasions. De là il fut à Montaigu, où il trouva d'abord beaucoup plus de resistance : l'assiette de cette place, comme le monstre son nom, est sur une montagne, à la main gauche de laquelle s'éleve une grande hauteur : il y a au bas une petite riviere qui va tomber dans la Seure, & à la droite un estang qui se joint à la riviere vers la pointe où estoit le Chasteau. Les murailles en avoient esté abbatuës dans les guerres precedentes à la poursuite du Mareschal de Rets, pour delivrer sa maison de Dampierre d'un si mauvais voisinage, neanmoins le Chasteau ayant esté assez bien reparé, Coulombiere & la Luserne son puisné tous deux fils de celuy qui l'an 1573. par un genereux desespoir s'estoit fait tuer sur la bréche de saint Lo, avoient entrepris de le défendre ; & le Roy de Navarre loüant leur courage, leur avoit donné pour renfort Preaux avec trois cens hommes. Quant à ce Preaux il s'y comporta en vaillant homme : ses rudes sorties retarderent quelques jours les assiegeans de s'avancer ; & le temps prodigieusement fascheux à cause du débordement des pluyes qui dura huit jours entiers sans relasche, les eut contraint de reculer, si Coulombiere l'eut tant soit peu secondé : mais estant jaloux de son compagnon il trama intelligence avec les ennemis, & les contraignit de capituler à des conditions fort desavantageuses : puis, soit qu'il ne pust souffrir le reproche qu'il en en eut receu, soit qu'il fût engagé par quelque motif d'interest, il leur donna sa personne, qui certes ne fut pas tant regretée dans le party que la perte de cette place. Le Duc de Nevers avoit fait ce siege par les prieres des Nantois & de la Noblesse d'Anjou & de Poitou, que cette place tenoit comme prisonniers dans les maisons : au partir de là il entreprit celuy de la Ganache, à la persuasion d'Albert de Condy-Bellisle, fils du Mareschal de Rets, lequel residant pour lors dans la ville de Maschecou, eut bien desiré s'accommoder de cette place qui n'en est qu'à deux lieuës, en ayant déja traité avec la Dame du lieu ; c'estoit Françoise de Rohan mere de celuy qui se faisoit nommer le Prince de Loudunois, pour lors retirée à Nantes, où elle vivoit selon les Edits du Roy. La Ganache est assise à trois lieuës de la mer sur

Duc de Nevers prend Mauleon.

Assiege Montaigu.

Coulombiere & Preaux estoient dedans.

Coulombiere jaloux de Preaux, l'oblige à capituler.

De là le Duc de Nevers assiege la Ganache.

les confins du Poitou avec la Bretagne, dans un païs tout découvert du costé de la mer, mais couvert & bocageux du costé qu'elle regarde Maschecou. La Ville peu habitée, estoit fermée d'un bon fossé taillé dans le roc, & d'une muraille fort antique, qui se trouva meilleure aux coups de canon que l'on ne croyoit, estant outre cela environnée du costé du Chasteau d'un grand estang, duquel l'eau regorgeant par divers ruisseaux dans les prairies des environs, rend les avenuës fort marécageuses. Le Roy de Navarre y avoit mis Mathurin Brunethiere du Plessis-Jettay, sur la crainte du Siege: il y jetta encore un renfort de trois cens hommes avec des munitions, que d'Aubigné & Robiniere y menerent par mer de la Rochelle: puis il y envoya un jeune Gentil-homme Gascon nommé Vignoles, avec deux cens hommes, & Daniel de Logan-Ruvigny avec sa compagnie d'arquebusiers à cheval, qui fut tué aux approches. Ces Capitaines ayant fortifié à l'envy chacun son quartier, receurent alaigrement le Duc de Nevers: il acheva d'y passer le reste de Decembre dans un froid excessif, & dans des attaques aussi chaudes qu'il en eut jamais veu, sans avoir beaucoup avancé ce siege, quand il aprit quelle avoit esté la catastrophe des Etats de Blois. Nous le laisserons là quelques jours, pour aller voir de quelle sorte se passa un acte si tragique, & pour en apprendre les causes & les circonstances.

Plessis-Jettay, Vignoles & Ruvigny, la defendent.

Il court un bruit aux Etats de Blois que l'issuë en sera sanglante.

La voix publique que nous voyons bien souvent servir de presage dans les grandes entreprises, disoit par tout qu'il se brassoit dans cette Assemblée quelque sanglante vengeance: les Deputez en recevoient des avis de toutes les Provinces, il leur en venoit mesme des païs estrangers; de sorte que cette frayeur s'estant répanduë par toutes les chambres, l'Archevesque d'Ambrun prit la commission d'en parler au Roy, afin de les en éclaircir: mais il ne découvrit aucun signe ny dans ses paroles, ny dans sa contenance qui luy en pust donner le moindre soupçon; Le Roy luy répondit avec un étonnement meslé de quelque sorte de colere, Que ces bruits venoient de ceux qui avoient conspiré de le rendre odieux à son peuple; Qu'il ne souhaitteroit autre chose, sinon que l'on pust voir son cœur & son ame à découvert; Que le salut de ses sujets luy estoit plus cher que le sien propre, & qu'il aimeroit mieux avoir perdu sa Couronne que d'avoir faussé sa foy; Ce qu'il confirma par toutes les protestations, & par tous les sermens qu'il crût capables de donner de la croyance à ses discours. Quelques-uns ont écrit que le Duc de Guise luy-mesme ayant entrepris de luy en parler, il prit Dieu à témoin de ses intentions, & appella toutes les puissances du Ciel & de l'Enfer, sur la teste de ses calomniateurs, ou sur la sienne s'il avoit cette pensée, la detestant avec tant d'horreur & de si fortes execrations, que le Duc, quoy que tres-sçavant en dissimulation, crût avoir veu jusqu'au fond de son ame, & ne pût aprés cela, quelques avis qu'on luy en donnast, s'imaginer qu'il luy gardast rien de sinistre. Aussi plusieurs ont assuré qu'alors il n'avoit point le dessein qu'il executa par aprés; & que si auparavant il en avoit formé quelque idée, comme certainement il en avoit eu quelqu'une, il n'y avoit pas persisté, & s'estoit resolu, aprés avoir déchargé son cœur par la harangue qu'il fit à l'ouverture des Etats, d'oublier toutes les injures. Et veritablement ceux-là luy font beaucoup plus d'honneur de l'exempter du soupçon de tant de parjures, que ne font ceux qui pour loüer sa prudence veulent qu'il ait gardé un poignard dans le sein, c'est à dire une vengeance, je ne sçay combien de mois, & mesme d'années, & ne croyroient pas qu'elle fust juste, si elle n'avoit esté premeditée de long-temps. Or soit que la playe se fust refermée entierement, soit qu'elle fust seulement couverte, elle estoit toûjours demeurée si delicate, que les moindres incidens estoient capables de la r'ouvrir & d'y mettre le feu, plus fort que jamais. L'invasion du Marquisat de Saluces, & ce qui s'ensuivit sur ce sujet pour l'empescher d'en avoir raison, estoit un déplaisir assez grand pour desesperer la plus ferme patience. Vers la my-Novembre, le Roy eut nouvelles que le Savoyard avoit chassé tous les François de delà les monts: ce qu'il apprit bien-tost par un Ambassadeur du Duc mesme qui l'envoyoit vers luy pour adoucir l'aigreur de cette injure, & colorer cet attentat du zele de la Religion & de la crainte du contagieux voisinage des heretiques. Les premiers jours ce Duc protestoit ne vouloir tenir le Marquisat que sous l'autorité de Sa Majesté: mais peu aprés, lors qu'il s'en void paisible possesseur, il usurpe tous les actes souverains, degrade les Officiers du Roy, efface les Fleurs de Lys pour mettre les Croix de Savoye en la place; & parlant plus clairement, il fait courir des Manifestes sans nom, qui

Le Roy leur oste cette peur par des protestations & des sermens.

L'invasion du Marquisat de Saluces touche le Roy tres-sensiblement.

s'efforcent de le justifier, non plus par le pretexte de Religion, mais par des raisons de droit, mettant en avant que le Marquisat estoit un Fief de la Savoye, & qu'il avoit esté autrefois confisqué par un Duc Charles sur un Marquis nommé Humbert, pour crime de felonnie. Les Princes d'Italie à qui la chose ne touchoit pas de si prés, receurent ses raisons, non toutefois sans jalousie : le Pape qui haïssoit la superbe des Espagnols & qui redoutoit leur aggrandissement, eut sujet d'en estre fâché : neanmoins il s'appaisa incontinent, parce qu'il luy promit de porter ses armes contre Geneve, comme en effet il les y porta bien-tost aprés : le Roy d'Espagne son beau-pere ennemy perpetuel de la France, s'en réjoüit, & nomma cette usurpation une genereuse conqueste : mais il n'est pas possible d'exprimer la fâcherie qu'en ressentit le Roy & tout ce qu'il y avoit de bons François, principalement quand ils sceurent qu'ajoûtant à cet attentat un tres-insolent mépris, & insultant aux malheurs de la France, il avoit fait battre des Ducatons, sur lesquels estoit gravé un Centaure foulant aux pieds une Couronne, avec ce mot OPPORTUNE', qui vouloit dire que cette Couronne estant tombée par terre & comme exposée en proye, il s'estoit adroitement servy du temps pour en arracher un fleuron. Le Clergé & le tiers Estat ne montrerent pas en estre beaucoup émûs : les Emissaires d'Espagne leur avoient osté tous les sentimens d'honneur & d'affection pour leur patrie, & avoient imprimé dans les esprits les pernicieuses maximes d'une fausse pieté : tellement qu'au lieu de consoler le Roy d'une perte si sensible, ils augmentoient sa douleur par une malicieuse calomnie, publiant hautement qu'il avoit suscité le Savoyard à cette entreprise, afin d'avoir sujet de divertir de ce costé-là les armes qui devoient estre employées à faire la guerre aux Huguenots. La Noblesse seule prit cette affaire à cœur, & se piqua de generosité par les exhortations vehementes de Loüis d'Angennes-Maintenon deputé pour celle du païs Chartrain, Gentilhomme à qui l'antiquité de sa race, l'experience des affaires, & la fidelité, vertu fort rare en ce temps-là, avoient donné croyance parmy ceux de sa qualité. La chose fut agitée avec beaucoup de chaleur : les jeunes Gentils-hommes alloient remontrant à tous les Deputez l'énormité de l'injure faite par un si petit Duc au plus puissant Royaume de la Chrestienté assemblé en corps d'Estats, la consequence de cet attentat, l'ignominie qui leur demeureroit à jamais s'ils ne s'efforçoient de le venger ; offroient au Roy jusqu'à la derniere goute de leur sang pour en avoir raison, & tenoient des assemblées à part pour deliberer des moyens de porter la guerre de ce costé-là. Mais les deux autres Chambres possedées de l'esprit de la Ligue, bien loin d'estre touchées de ce genereux exemple & de ces ardentes remontrances, disoient que le mal qui infectoit les visceres estant bien plus dangereux que celuy qui n'attaquoit que la peau, il faloit premierement déraciner l'heresie du cœur du Royaume, & puis que l'on iroit chasser les Estrangers des frontieres. Quelques-uns d'entr'eux excusoient tacitement l'action du Savoyard, & la palloient envers les simples d'un zele pieux & Catholique qui luy avoit fait craindre le voisinage de l'heresie ; comme si l'on n'eust pas sceu, qu'il laissoit vivre en paix tous les peuples de ses valées qui professoient les opinions Protestantes, & parmy lesquels il n'y avoit aucun exercice de la Religion Catholique. Les autres abusez des belles protestations qu'il avoit envoyé faire au Roy, disoient qu'il faloit attendre comme il en useroit, & s'il se mettroit en devoir de donner quelque satisfaction honorable qui épargnast les frais, & le hazard d'une guerre : qui seroit tres-difficile, dautant que n'ayant en apparence affaire qu'à un simple Duc, il se trouveroit que l'on auroit à combattre toutes les forces d'un tres-puissant Roy d'Espagne son beau-pere. Ces discours & ces mauvaises volontez irritent le Roy jusqu'à un poinct que sa colere surmonte sa dissimulation : il ne contient plus ses plaintes dans son cabinet & parmy ses familiers, mais fait éclater publiquement sa douleur, appelle la Foy de Dieu & des hommes, demande où est l'honneur, où sont les François, * dit qu'il ne void plus à l'entour de luy que des Espagnols, que ses propres sujets luy tiennent les mains, tandis qu'un Pigmée luy fait affront ; que l'on a comploté de demembrer l'Estat, mais que durant qu'il luy restera un soûpir de vie, il hazardera toutes choses pour en conserver la Majesté, & pour le laisser tel à ses successeurs qu'il l'a receu de ses ancestres. Vers ces mesmes jours revint de Savoye Jacques d'Angennes de Poigny, qu'il y avoit envoyé pour sommer le Duc de rendre le Marquisat, ou à son refus luy declarer la guerre, sans recevoir aucune excuse en payement. Il rapportoit que le Duc l'ayant voulu amuser de quantité de bel-

Divers sentimens sur l'action du Savoyard.

Sa devise insolente.

La seule Noblesse aux Estats s'émeut de cet affront.

Le Clergé & le tiers Estat s'opposent à sa resolution.

Le Roy entre en colere, & ne peut plus dissimuler.

* *Toute la Cour imitoit alors les habits, les gestes, les mœurs & le langage des Espagnols.*

les paroles, & de diverses propositions, tandis qu'il achevoit sa conqueste, luy avoit enfin rendu des réponses fort hautaines, Que cinq ou six millions de livres que le feu Duc Charles son pere luy avoit laissez dans ses coffres, & l'assistance du Roy d'Espagne luy enfloient merveilleusement le courage; Qu'avec ces avantages il se promettoit tout ouvertement d'emporter la Provence, & le Dauphiné, & qu'il l'avoit laissé fort occupé à de grands preparatifs de guerre, lesquels il croyoit devoir faire effort de ces costez-là. Là-dessus le Duc de Guise, soit qu'il eust crainte de l'indignation du Roy, soit qu'il eût jalousie de la prosperité du Duc, comme il le fit connoistre par quelques paroles, soit qu'il eust honte d'estre marqué d'ingratitude & d'infidelité envers la France, & que cette tache ne fist concevoir de la haine & du repentir à ceux qui avoient jusques-là trouvé de la Justice dans son party, se plaint doucement au Roy, par l'entremise de ses amis, de ce qu'il s'est deffié de sa fidelité, & ne luy a point communiqué ses desseins sur une affaire si importante; donne ordre aux confidens qu'il avoit dans les Chambres du Clergé & du tiers Estat, de relascher un peu de leurs intrigues, & de consentir que l'on declare la guerre au Savoyard (sans avoir pourtant d'autre intention, comme il y a apparence, que de l'intimider, de peur qu'il ne s'avançast en Dauphiné, tandis qu'il seroit aux prises avec le Roy de Navarre), & fait offre de passer luy-mesme les monts, si le Roy le veut honorer de cette charge, pour tirer raison du Savoyard. Mais le Roy s'imaginant qu'il n'y avoit que de la feinte en tout son procedé, ne se tint pas moins offensé de la resistance qu'il luy avoit faite; quoy que pour dissimuler aussi de son costé, il traitast avec luy des levées necessaires pour cette expedition.

Pourquoy le Duc de Guise fait consentir les Estats à declarer la guerre au Savoyard,

& offre d'en prendre la charge.

Il s'agitoit au mesme temps dans les Estats une autre affaire de bien plus grande importance, qui touchoit tout le Royaume, non seulement pour l'estat present, mais bien plus encore pour la posterité, à cause des consequences presque infinies qui s'en fussent tirées avec le temps; C'estoit la publication du Concile de Trente dans ce Royaume. Les poursuites de la Cour de Rome, & les plus grands du Clergé, de quelque motif qu'ils y fussent portez, la pressoient instamment depuis vingtcinq ans: mais le Parlement s'y estoit toûjours fortement opposé, ne s'estant point relasché pour cela dans les plus fascheuses saisons, où pour tout autre sujet, il fût demeuré dans le silence. Le Roy avoit opinion que le Duc de Guise l'avoit mise sur le bureau pour acquerir les bonnes graces du S. Pere s'il pouvoit la faire passer, sinon pour rejetter toute la haine de ce refus sur luy, & par ce moyen abbaisser son autorité & celle de ses Parlemens: neanmoins l'affection qu'il avoit de paroistre Catholique, & les suggestions de quelques-uns de son Conseil, luy persuaderent de mettre la chose en deliberation; ce qu'il voulut faire avec grande solennité, afin que le Parlement n'y trouvast plus à redire, lors qu'elle auroit esté discutée de la sorte. Pour cet effet il fit tenir une Conference dans la grande salle du Château, où estoient au premier rang les principaux de son Conseil d'Etat qu'il avoit choisis exprés, au second & troisiéme grand nombre d'Evesques & d'Abbez, & au milieu, mais plus bas que toute cette Assemblée, Jacques Faye-d'Espesses Avocat general, & Jacques de la Guesle Procureur general au Parlement de Paris, qui avoient ordre de défendre les droits du Roy & du Royaume. D'Espesses commença par l'exposition des libertez de l'Eglise Gallicane, montrant que ce n'estoit point des privileges exorbitans, mais des droits naturels & communs, dont toutes les Eglises avoient autrefois joüy, & que la nostre avoit soigneusement conservez, sans souffrir que l'on y derogeast. Qu'elles consistoient specialement en deux chefs, l'un que les Papes n'ont aucun pouvoir d'ordonner ny de juger dans les matieres qui appartiennent à l'administration civile dans les terres du Roy, & que s'ils le font, ses sujets ne sont point tenus de luy obeïr, non pas mesme ceux qui sont promûs aux Ordres sacrez; l'autre, qu'encore que les François demeurent d'accord qu'il ait l'autorité supreme dans les choses Ecclesiastiques, neanmoins sa puissance absoluë n'y a jamais lieu, mais est restreinte dans les bornes des saints Canons & dans les regles prescrites par les anciens Conciles receus dans ce Royaume: à cause dequoy l'Université de Paris mere de toutes celles de l'Occident, qui pour l'affection continuelle qu'elle a toûjours euë de conserver la Religion dans sa pureté, a merité cet éloge parmy toutes les Nations qu'elle garde l'une des clefs de la Chrestienté, avoit bien pris la liberté de s'opposer à la publication des Mandemens trop amples que le Pape avoit donnez au Cardinal d'Amboise. Comme il continuoit à expliquer, que de ces deux sources venoient tous les droits de l'Eglise Gallicane, un Cardinal l'interrompit,

Autre sujet qui offense le Roy, sçavoir la proposition de faire publier le Concile de Trente.

Il fait tenir une Conference pour cet effet.

rompit, & luy dit que c'estoient discours de gens qui veritablement avoient quelque connoissance des lettres, mais qui estoient tout à fait ignorans dans les matieres de Theologie. D'Espesses piqué de ces paroles répondit avec une grande liberté, qu'il estoit prest de donner les mains tout à l'heure, si celuy qui l'accusoit d'ignorance sçavoit seulement decliner son nom en Latin par les regles de Grammaire. Ce reproche faisant taire le Cardinal, l'Archevesque de Lyon qui se sentoit plus fort, voulut prendre sa place, & commença à dire que ces libertez estoient des fictions d'esprits de loisir & libertins, qui ayant de mauvais sentimens de la Foy & n'osant pas les montrer à découvert, se servoient de ce masque pour impugner l'autorité du saint Siege. A cela d'Espesses se leva plus émeu qu'auparavant, & repartit qu'il n'avoit jamais vacillé dans la Religion de ses peres, qu'il n'avoit point frequenté les presches des Huguenots à Thoulouse, ny assisté à leurs assemblées, ny communié à leur Cene. Tout le monde sçavoit que l'Archevesque estudiant en Droit à Thoulouse, il y avoit vingt-cinq ans, la mesme année que les Huguenots avoient pensé s'en emparer, avoit éperduëment couru aprés ces nouvelles opinions, & que depuis, ou son inconstance, ou un veritable repentir l'avoient ramené dans le party Catholique : c'est pourquoy ce reproche luy imposa silence tout court. Jean de Saint Gelais-Lansac se mit sur les rangs aprés luy, mais il n'en remporta que de la honte, non plus que les autres ; car comme il eut loüé hautement le Concile de Trente, auquel il avoit assisté en qualité d'Ambassadeur avec Arnould du Ferrier, & Guy Faure-Pibrac, & qu'il eut parlé avantageusement de ses Decrets, comme saints & legitimes, ausquels par consequent tous les Chrestiens estoient obligez de prester obeïssance, d'Espesses luy rompit la parole, & le pria de luy dire, s'il avoit encore les mesmes sentimens touchant le Concile qu'il avoit pendant qu'il y estoit avec ces deux Ambassadeurs : Lansac ayant répondu qu'oüy, & qu'il n'en avoit jamais eu que de tres-bons, d'Espesses tirant une lettre de sa poche, luy demanda si elle n'estoit pas de luy, & aprés qu'il luy eut fait reconnoistre son seing, il la donna à lire tout haut. C'estoit une lettre de luy à André Guillard de l'Isle, qui en ce temps-là estoit Ambassadeur en Cour de Rome, auquel il se plaignoit fort au long des abus du Concile, & de ses entreprises contre l'autorité du Roy & du Royaume : & puis adjoûtoit que c'estoit chose insupportable, que le Concile estant assemblé à Trente, neantmoins que tout se fist à Rome, dautant que ceux qui y presidoient, envoyoient vers le Pape querir toutes les resolutions des choses qui s'y proposoient : de sorte que les Evesques disoient publiquement que le S. Esprit ne residoit point à Trente, mais qu'on l'y apportoit de Rome en poste toutes les semaines. Lansac fort honteux, n'eut que répondre à une piece si convainquante ; mais d'Espesses fut aussi-tost enveloppé d'un murmure dédaigneux, & d'une clameur confuse de toute l'Assemblée ; & là-dessus elle se leva, les uns avec indignation, les autres avec risée.

D'Espesses Avocat general, parlant des libertez de l'Eglise Gallicane, est attaqué par un Cardinal.

Puis par l'Archevesque de Lyon.

Puis par Lansac : Il les mal-mene tous trois.

Si cette contestation laissa de l'aigreur dans l'esprit de ceux qui avoient esté si mal traitez par d'Espesses, elle n'en causa pas moins dans celuy du Roy, quand il sceut de quelle façon l'on avoit traité l'un de ses principaux Officiers, & qui s'estoit entierement voüé à la defense de son autorité. Or aprés qu'il s'est en quelque sorte delivré de cette fâcherie, il void qu'on luy en suscite encore d'autres à chaque pas : Les Estats continuoient de le presser vivement sur le rabais des tailles ; & cette poursuite ayant fermé la bourse des Financiers, il se trouva en si grande necessité que ses Musiciens alloient se taire, & ses Pourvoyeurs cesser de fournir sa table, si le tiers Estat, jugeant que cette honte retomberoit sur toute l'Assemblée, n'eust fait un fonds de cent mille écus pour y remedier. D'ailleurs plusieurs d'entr'eux pretendans par des raisons populaires, & par l'exemple des Royaumes d'Angleterre, de Suede, de Pologne, de Dannemarc, & d'autres païs, que l'autorité souveraine du Royaume devoit resider dans les Estats assemblez, vouloient que les articles qu'ils presentoient dans leurs cahiers, fussent receus & publiez comme des Edits inviolables, sans estre controollez par son Conseil, qui tiroit les choses en longueur, & n'ordonnoit rien sur la pluspart des plaintes qu'on luy proposoit. Car ils n'estoient pas resolus, disoient-ils, de souffrir que deux ou trois personnes de cabinet, dont l'injuste ambition estoit toûjours contraire au bien public, eludassent malicieusement les avis de tant de sages testes, & fissent écouler en fleur tous les fruits que la France attendoit de cette grande Assemblée, comme ils avoient fait de celle qui s'estoit tenuë au mesme lieu douze ans auparavant. Ces fâcheuses propositions embarrassant & irritant tout ensemble l'esprit du Roy, le portoient tantost à la ven-

Les Estats veulent que leurs cahiers soient resolutifs.

Le Roy s'ennuye quelquefois du gouvernement, & le veut quitter au Duc de Guise.

geance, avec une violence extrême, & incontinent aprés le laissoient dans un grand estonnement, & dans des chagrins indicibles. Quelquefois ne pouvant plus supporter les ennuis du gouvernement, il luy prenoit envie de s'en décharger tout à fait, & d'en laisser la conduite à la Reine-Mere, & au Duc de Guise, sans se mesler de là en avant que de prier Dieu & de faire penitence; Et dans cette foiblesse il témoignoit une parfaite confiance à ce Duc, l'ayant mesme confirmée par un serment solennel sur le sacré Mystere des Autels. Mais incontinent aprés, l'apprehension de l'avenir, & le souvenir des vieilles injures, sans cesse rafraîchies par de nouvelles, excitant sa colere, il prenoit resolution de se deffaire de celuy qui luy causoit tant de peines, & dressoit diverses parties pour ce dessein: puis sa boutade s'estant ralentie, la negligence ou la timidité luy en faisoient derechef quitter ou interrompre l'execution. Cependant le Duc de Guise s'asseurant de plus en plus par ces impuissans efforts, & se croyant hors de tous dangers, avoit pour ainsi dire, déployé toutes ses voiles, pour cingler en haute mer. En parlant à Sancy il laissa eschapper ces paroles, *Que tandis que le Roy seroit en vie, il n'entreprendroit rien contre son service, mais qu'aprés sa mort, il avoit autant d'esperance & de courage qu'aucun autre; partant qu'il avoit interest de conserver son pouvoir, sans en faire part à qui que ce fût.* Voila pourquoy sa brigue qui faisoit plus des deux tiers de l'assemblée des Etats, & imposoit silence à l'autre, demandoit qu'on luy mît entre les mains le commandement absolu des armes, avec le titre de Connestable, & faisoit toûjours instance que l'on declarast le Roy de Navarre incapable de succeder à la Couronne: ce qu'elle poursuivoit si puissamment & avec tant de chaleur que le Roy n'osoit plus luy donner d'excuses ny de remises, mais se plaignoit avec grande impatience qu'on le vouloit contraindre à se dépoüiller luy-mesme, & à se creuser son tombeau, pour estre ensevely quand il plairoit à ce Duc: Avec cela les continuels rapports qu'on luy faisoit, & les avis qu'on luy envoyoit de toutes parts, dont neanmoins plusieurs estoient faux, comme estans recueillis par les favoris & par les ennemis de la Maison de Guise, poussoient son indignation à l'extremité. On luy battoit sans cesse les oreilles, que la Ligue se vantant de le tenir en captivité, le devoit emmener en triomphe à Paris, & luy oster tout pouvoir, ne luy laissant que cent mille écus de rente pour ses menus plaisirs; d'autres ajoûtoient qu'elle devoit le razer & l'enfermer dans un Cloistre, & que les Etats ne se separeroient point sans avoir couronné le Duc de Guise. Alphonse d'Ornane luy disoit que le Duc de Mayenne conferant avec luy à Lyon, l'avoit prié d'avertir Sa Majesté de se prendre garde des temeraires entreprises de son frere, ausquelles ny luy ny tous les autres Princes de sa maison n'avoient aucune part. On publia à la Cour, que Marie sœur du Duc d'Elbœuf & femme du Duc d'Aumale, qui autrefois avoit employé ses attraits à gagner les affections du Roy, avoit donné le mesme avis; & le conte portoit que cette Dame ayant demandé à parler au Roy, s'estoit mise à genoux au milieu de la chambre de la Reine, les mains jointes & les yeux levez au Ciel, répondant à ceux qui s'estonnoient de sa devotion en lieu si extraordinaire, qu'elle avoit de si grandes choses à reveler qu'elle avoit besoin d'une grace particuliere de Dieu pour s'en bien acquitter.

Puis se repent de sa foiblesse, & songe à se deffaire de ce Duc.

Contre lequel il reçoit mille mauvais rapports & avis.

On luy remet en mémoire toutes les injures passées, pour l'enflammer à la vengeance.

Pour rendre ces choses croyables, qui certes n'estoient pas sans beaucoup d'apparence, si elles n'estoient veritables tout à fait, ils alloient rechercher de plus loin toutes les menées, & les remuëmens de ce Duc; les Conseils turbulens qu'il avoit donnez au Roy mesme avant le voyage de Pologne, sa Confederation secrete avec Jean d'Austriche, la recherche de tous les mal-contens pour les unir avec luy afin de troubler la France, & d'avancer ses desseins ambitieux durant les troubles, les offres qu'il avoit faites au Roy de Navarre de luy mettre la Couronne sur la teste, & de luy donner pour ostages de sa fidelité quatre Princes de sa Maison. Ils rafraîchissoient le souvenir des depositions de Salcede, de la haine qu'il avoit portée au Duc d'Alençon, des conspirations qu'il avoit voulu tramer avec luy, s'il l'eût écouté; Delà ils venoient à la ligue de Peronne, à celle de Nancy, à la manifeste prise des armes, aux pernicieuses pratiques qu'il avoit brassées avec tous les Estrangers, avec le Savoyard, avec le Pape, avec le Roy d'Espagne, avec Fifer & autres Colonels Suisses; à ses attentats sur les principales Villes du Royaume, & sur les personnes qu'il sçavoit les plus cheres à Sa Majesté. Et à ce propos il ramenoit l'assassinat de Saint Maigrin, la mort deplorable de Quelus, & le peril extrême du Duc d'Espernon. Puis ils escorchoient, s'il faut ainsi dire, ce profond ulcere des

barricades de Paris, auquel on ne pouvoit toucher sans faire fremir Sa Majesté, & luy remettoient devant les yeux toutes les bravades qu'il luy avoit faites depuis ce jour là, toutes celles qu'il estoit capable de luy faire ; Bref ils n'obmettoient aucune chose de ce qui pouvoit échauffer son irresolution, & affermir son esprit pour executer ce qu'il avoit déja plusieurs fois projetté. Enfin toutes ces instigations, & l'apprehension du precipice que le Roy se figuroit inévitable, sinon par la mort du Duc de Guise, l'ayant entierement determiné, il appelle en son cabinet le Maréchal d'Aumont, Rambouillet & Beauvais-Nangis, pour leur communiquer son dessein & les consulter sur ce sujet. Il est à croire qu'il fut là deliberé avec quantité de raisons, si la seureté publique des Etats, & si tant de sermens qu'il avoit faits d'oublier toutes les injures, ne devoient pas arrester l'effet de sa vengeance, & que l'on luy leva ces doutes par ces resolutions, Qu'il est permis de rompre la foy à qui la rompt le premier ; & que le pardon des vieilles fautes, se revoque par de nouvelles ; Que le Roy a tout pouvoir sur les Etats, & qu'il n'est point de lieu si sacré où les perturbateurs du repos public & les criminels de leze Majesté puissent estre à couvert de la rigueur de la Justice. Mais il y eut bien plus de difficulté à se resoudre de quelle sorte on devoit proceder à une punition si dangereuse. Le Marefchal estoit d'avis de prendre le Duc prisonnier, & de luy faire son procez par les voyes ordinaires de la Justice : Remontrant qu'on n'avoit jamais oüy dire qu'elles eussent esté funestes à aucun Etat ; qu'elles attiroient les benedictions de Dieu sur le Prince & sur les peuples, ne laisseroient aucun sujet de plainte aux parens & amis du criminel, donneroient de la terreur à tous les autres rebelles, & une grande estime de l'equité & de la puissance du Roy aux Nations estrangeres ; Qu'enfin par le sang d'un seul homme tiré avec cette formalité on acheveroit heureusement la cure de tous les maux de l'Etat : là où le moyen contraire, quelque juste sujet qu'il y en eût, ne pouvant éviter le reproche & le nom de lâcheté & d'assassinat, seroit en horreur aux peuples, envenimeroit les esprits au lieu de les appaiser, causeroit une inflammation dans le corps de l'Etat, comme le coup d'un poignard empoisonné, & seroit encore plus mal receu à Rome & en Allemagne qu'en France : dautant que l'on ne verroit de loin que ce qui paroistroit de cruel dans cette action, & non pas les motifs secrets, & les causes plus cachées ; desquelles on auroit toûjours raison de douter, si elles n'avoient esté bien verifiées pardevant des Juges irreprochables & par des procedures tres-juridiques. Les autres estimant ce Conseil plus honneste que facile, opinoient qu'il faloit passer par dessus les formes de Justice, prevenir le Criminel, & puis le condamner tout à loisir. Autrement, ce disoient-ils, qui osera se declarer son accusateur, qui fera les informations, qui donnera un decret, qui l'apprehendera au corps ? Quelle prison pourra-t'on trouver assez seure pour le garder ? quels témoins assez hardis pour luy estre confrontez ? quel Juge pour instruire son procez, & quel endroit pour y travailler ? Si on veut suivre les formes ordinaires, il en faut laisser le jugement à la Cour de Parlement de Paris les Chambres assemblées, puis qu'il est Duc & Pair : mais quel moyen de le transferer jusques-là, Et puis, quelle autorité auront les Loix parmy le tumulte & les seditions, parmy les fureurs d'une populace échauffée ? quelle liberté auront les Juges dans une Ville toute enyvrée d'un furieux amour pour le Duc, & qui vient de chasser honteusement le Roy ? Cependant, les Princes estrangers, le Pape, le Roy d'Espagne, l'Empereur, n'interposeront-ils pas leurs prieres en sa faveur ? Ses parens, ses amis, cette redoutable Ligue, attendront-ils l'issuë de ce jugement sans rien remuer ? ne courront-ils point aux armes pour le delivrer ? Que fera-t'on alors? laissera-t'on sortir le Lion irrité de sa cage, il perdra tout ; l'y pensera-t'on retenir ? les forces du Roy ne sont pas assez grandes ; le voudra-t'on faire mourir ? ce supplice hors de saison convertira l'audace de la Ligue en une rage implacable. Vouloir que la sentence precede l'execution, cela est bon dans les crimes ordinaires, non pas dans les crimes de leze-Majesté au premier chef : le droit divin & humain les condamnent à mort sans attendre le jugement des Magistrats ; les Loix mettent le glaive à la main des particuliers pour les punir ; on a mesme sacrifié quelquefois des innocens à la seureté de l'Etat. Aprés tout, il n'est point d'expedient que l'on ne doive estimer honneste, quand il est absolument necessaire : la plus belle maxime de l'honneur, c'est de pourvoir au salut public ; & le coup qui sauve tout un Royaume, ne sçauroit estre nommé qu'un coup de Justice & de prudence. Ils joignoient à ces raisons, grand nombre d'exemples anciens & modernes de ces executions sans forme de

Il se resout enfin à le faire mourir.

Conseil secret, où il est deliberé de quelle sorte on y procedera.

Le Marefchal d'Aumont veut que ce soit par Justice.

Autre opinion qu'il faloit le dépescher avant que luy faire son procez.

Justice, alleguoient fort à propos l'avis mesme de ce Duc : lequel quatre ou cinq ans auparavant, lors que l'on parloit de reprimer les desobeïssances du Duc d'Alençon, n'osant pas aussi-tost dire tout ouvertement qu'il en faloit dépecher la France, mettoit seulement en avant le severe procedé de Philippe II. Roy d'Espagne envers son fils, qu'il avoit fait mourir en prison, l'on ne sçait de quelle sorte.

On pût juger par les effets qui procederent immediatement de ce conseil, s'il estoit bon ou mauvais ; certes il y avoit bien dequoy répondre à tout ce specieux raisonnement dont il estoit appuyé, & le Mareschal d'Aumont ne pût estre induit à y donner les mains : mais comme le Roy avoit le cœur outré, & que s'ennuyant de la moindre peine, il apprehendoit les difficultez & la longueur de la Justice, il trouva cette voye la meilleure. Il se promettoit de la fidelité & du courage de Grillon Mestre de camp du Regiment des Gardes, qu'il luy serviroit d'executeur ; l'ayant donc fait venir dans son cabinet, & luy ayant exposé les insolences du Duc, l'extremité où elles l'avoient reduit, & le peril évident de tous ses bons serviteurs comme luy, qui seroient enveloppez dans le mal-heur de sa captivité, il le conjura de le delivrer de ce méchant, & de le faire arquebuser quand il entreroit dans le Louvre. Mais Grillon luy répondit en jurant, comme c'estoit son ordinaire, que bien qu'il fust capable de tout entreprendre pour le service de sa Majesté, il ne l'estoit point de commettre un assassinat, Que s'il luy plaisoit, il lui feroit mettre l'épée à la main, se vantant de luy passer la sienne dans le ventre, deust-il s'enferrer * avecque luy. Le Roy peu satisfait de cette braverie, mais luy ayant fait jurer qu'il garderoit le secret, jugea qu'il valoit mieux y employer ses quarante-cinq. Ils estoient presque tous Gascons, tres-ardens à faire fortune, mortellement haïs du Duc de Guise, qui demandoit leur cassation par les Estats : Longnac leur Capitaine, & nouvellement honoré de la Charge de premier Gentil-homme de la chambre, apprehendoit aussi l'inimitié de la Maison de Guise, & avoit broüillerie avec le Duc d'Aumale pour de certaines amourettes : c'est pourquoy, il ne faisoit point de doute qu'ils ne se portassent à tout ce qu'il leur commanderoit en cette occasion. Il fut proposé au mesme temps qu'il faloit donner ordre aux inconveniens que cette mort pourroit causer. Ils se reduisoient à trois principaux, l'indignation du Pape, la revolte des parens du Duc & des autres Chefs du party, que l'ambition & la vengeance pousseroient à prendre sa place, & le soûlevement des Villes complices de ses conspirations, que la terreur de ce coup porteroit à un extrême desespoir. Pour le premier il se persuadoit qu'il seroit bien facile de se justifier auprés de Sa Sainteté, & que l'émotion qu'elle en auroit, ne seroit pas bien violente : veu qu'elle avoit commencé à concevoir mauvaise opinion des menées de la Ligue, ayant envoyé un Bref au Duc pour le porter à l'obeïssance, & souvent écrit au Roy, qu'il devoit s'assurer des Etats à quelque prix que ce fust, & qu'en un peril si apparent il n'y avoit point de remede pour extraordinaire qu'il fust, qu'on ne deust pratiquer. Pour obvier au second inconvenient, le coup estant fait, Ornane devoit aller à Lyon s'assurer du Duc de Mayenne, le premier President du Parlement avoit ordre d'en faire autant du Duc d'Aumale à Paris, Laverdin de la Châtre dans l'armée du Duc de Nevers, & quelqu'autre du Duc de Mercœur dans Nantes : mais comme il s'imaginoit que cette maistresse teste estant à bas, le reste du corps seroit un tronc immobile, le Roy n'apporta pas asses de soin ny de precaution à bien ajuster ces ressorts : de sorte qu'ils manquerent tous, & ceux qu'il vouloit empescher, se débanderent à sa confusion & à sa ruine. Quant à l'émotion que ce meurtre devoit exciter dans les Villes, il creut avoir assez pourveu à la prevenir, s'il contenoit dans le devoir celle de Paris qui servoit d'exemple & de chef à toutes les autres ; & il se promettoit d'en reprimer les fougues, tant avec l'autorité du Parlement, qu'avec l'aide des Villes d'alentour qui luy serviroient comme de caveçons pour la gourmander. Orleans estant la plus importante pour cela, & sans laquelle il n'eust osé rien entreprendre de peur d'estre luy-mesme investy à Blois, il avoit tant fait cajoler d'Entragues, que luy & Dunes son frere abandonnant le party du Duc, quoy qu'ils en eussent touché de grands deniers, avoient promis de la tenir dans son obeïssance. Cette Ville fut veritablement un des principaux sujets qui causa, ou du moins avança le mal-heur du Duc ; Je vous ay dit comme il avoit fait en sorte qu'on l'avoit mise entre les places de sureté qui luy devoient estre données, qu'il en avoit obtenu un Brevet signé de Pinard Secretaire d'Etat, & que le Roy soûtenoit qu'il avoit entendu Dourlans, non pas Orleans ; disant que la similitude

Le Roy suivit cette derniere.

Generosité de Grillon, qui refuse d'assassiner le Duc de Guise.

* *Estocade de Grillon, fondre le ventre & pousser.*

Le Roy se sert de Longnac & de ses quarante cinq.

Le Roy creut que le Pape n'en seroit pas fasché.

Donne ordre à s'asseurer des autres chefs de la Ligue,

& de la Ville de Paris & d'Orleans.

du nom avoit trompé le Secretaire; & que dans toutes ces guerres on n'avoit point donné aucune Ville Episcopale pour sureté. Le Duc s'opiniastroit au contraire, prenant à témoins Villeroy & Pinard avec lesquels il avoit negocié cette affaire, & à leur defaut s'en rapportoit à la Reine-Mere qui estoit presente à cette contestation. Elle sçavoit bien que le Duc disoit vray, mais de crainte de déplaire au Roy, elle hesitoit comme si elle ne s'en fust pas bien souvenuë, & estoit d'avis que pour s'en éclaircir, on eust recours aux originaux. Enfin, aprés une longue altercation, le Duc trancha tout court, que l'on luy avoit donné Orleans, & qu'il le sçauroit bien garder. Ce ne fut pas tout: deux jours aprés, par le conseil du Cardinal son frere & de l'Archevesque de Lyon, il va trouver le Roy & luy dit, Que depuis que Sa Majesté luy avoit fait l'honneur de le remettre en ses bonnes graces, il auroit essayé à luy faire paroistre par toutes ses actions le ressentiment de ce bien-fait, & une tres-parfaite soumission à ses volontez; Que neanmoins l'artifice de ses ennemis avoit toujours prevalu sur la sincerité de son affection, noircissant ses plus pures intentions, & inventant sans cesse mille impostures pour faire succomber son innocence: de façon qu'ayant reconnu qu'il n'y avoit point d'autre moyen pour se justifier que de leur laisser la place libre, & de leur oster par son éloignement tout sujet de calomnie & de soupçon à Sa Majesté, il la supplioit tres-humblement d'avoir agreable la demission de la Charge de Lieutenant general, & de luy permettre de se retirer en son Gouvernement, luy en accordant la survivance pour son fils, & celle aussi de sa Charge de Grand-Maistre. Le Roy jugeant à ces demandes, ou que le Duc avoit eu le vent de sa resolution, ou comme l'ont estimé quelques-uns, qu'il vouloit se demettre de cette Charge afin de ne luy en plus avoir l'obligation, parce que les Etats luy avoient promis de le faire Connestable, tâcha par toutes sortes d'adresses de luy oster cette deffiance de l'esprit. Il y employa des demonstrations extraordinaires de bienveillance, de grandes promesses, & pour luy faire croire qu'il luy ouvroit son cœur, de douces plaintes & de petits reproches: neanmoins il ne sçut le vaincre, & enfin se separant de luy pour aller disner, il luy dit en riant, *Qu'il l'aimoit trop pour luy accorder son congé, qu'il dormist sur cette colere, & que la nuit luy donneroit conseil.* Mais au sortir de là le Roy s'alla enfermer dans son cabinet, où lâchant la bride à son courroux, il jetta son petit chapeau par terre, frappa du poing sur la table, jura un grand serment qu'il se delivreroit une bonne fois de cette tyrannie; & dans cette humeur il proposa de le faire dépescher le soir du jour de saint Thomas dans le logis de l'Archevesque de Lyon, qui l'avoit convié à souper luy & le Cardinal son frere; mais il s'y rencontra quelques difficultez, qui l'obligerent de revoquer l'ordre qu'il en avoit donné.

Il a grande contestation avec le Duc, pour Orleans.

Le Duc luy vient demander congé de se retirer.

Ce qui fait que le Roy haste l'execution.

Elle est assignée au jour saint Thomas, & remise.

Cependant le Duc recevoit à toute heure de bouche & par écrit, de prés & de loin des avis tres-exprés de ce qu'on machinoit contre luy: on luy en specifioit toutes les circonstances, l'heure, le temps & le lieu: on luy rapportoit les resolutions des conseils secrets que le Roy tenoit la nuit dans son cabinet: la fille du Duc de Lorraine qui estoit lors à la Cour, l'assura que les quarante cinq n'attendoient que l'occasion de le poignarder. L'on dit que se mettant à table pour disner il trouva un billet sous sa serviette contenant ces mots, *Si vous ne vous sauvez, on vous jouëra un mauvais tour*, & qu'avec la plume de son Secretaire il écrivit au dessous, *On n'oseroit*, & le jetta sous la table, afin que celuy qui luy donnoit cet avis, trouvast sa réponse. Au soupé de l'Archevesque de Lyon, Nully & la Chapelle le supplierent la larme à l'œil de ceder à tant d'avertissemens, & de se retirer de Blois: le Cardinal son frere l'en conjura instamment, le priant de luy laisser courir les risques à luy seul, & de ne pas hazarder ainsi toute la marchandise en un vaisseau; c'estoient ses propres termes. Mais bien qu'il ajoûtast foy en partie, à ce qu'on luy disoit des mauvaises volontez du Roy, il s'imaginoit neanmoins que sa colere s'évaporeroit toûjours en de vaines menaces, comme elle avoit fait jusques-là, & que les parties qu'il avoit dressées pour le tuer, ne tendoient qu'à le mettre en fuite, afin de le ruiner de reputation, & puis aprés luy faire son procés durant son éloignement. De plus il croyoit si bien connoistre tous les ressorts de cet esprit, qu'il s'assuroit que s'il tenoit bon, & s'il poursuivoit de le charger d'inquietudes & de difficultez embarrassantes, il le contraindroit bien-tost de renoncer au gouvernement des affaires, & de s'aller cacher dans une cellule. En effet depuis trois semaines il en avoit fait bâtir cinq ou six au dessus de sa chambre, pour mettre des Capucins, disoit-il, & paroissoit tellement reduit aux exercices d'une devotion retirée, qu'il ne luy man-

Il en reçoit des avis de toutes parts.

Pour quelle raison il ne se retire pas de Blois.

quoit plus qu'un froc pour estre Moine. Ainsi le Duc aveuglé par son ambition & par ses esperances, se resolut de tenir pied ferme, & d'éprouver jusqu'où iroit la foiblesse du Roy, & sa bonne fortune. On blasme l'Archevesque de Lyon d'avoir esté le seul de tous ses amis qui aida à l'opiniastrer à son malheur, & que ce fut son propre interest qui l'obligea d'exposer ainsi la vie de son amy, parce qu'esperant d'estre fait Cardinal, aux Quatre-Temps d'aprés la sainte Luce, il avoit peur que lors qu'il seroit éloigné de la Cour, le Roy n'empéchast sourdement sa promotion.

L'Archevêque de Lyon fut cause que le Duc tint ferme à Blois, contre l'avis de tous ses amis.

Or aprés que cette grande execution eut esté remise par plusieurs fois, le Roy toûjours vivement animé par ceux dont la perte estoit jointe avec la sienne, & de plus ayant eu avis par écrit, bien que cela fût faux, que le Duc de Guise estoit en branle de s'en aller à Paris, avec ces mots au bas du billet, *Periculum in morá, vita Caroli mors Conradini, vita Conradini mors Caroli*, leur fit sçavoir un Jeudy au soir vingt-deuxiéme du mois, que sans plus differer il la vouloit terminer le lendemain. Pour cet effet il disposa les choses de cette sorte: Estant allé au Conseil, il fit lire par Beaulieu-Rusé un billet de toutes les affaires qu'il desiroit expedier avant les Festes, & commanda à tous ceux qui avoient accoûtumé de s'y trouver, principalement au Duc & au Cardinal de Guise, & à l'Archevesque de s'y rendre de bon matin, feignant qu'il avoit envie de disner de bonne heure pour aller faire quelque devotion à Nostre-Dame de Clery. En particulier, il pria le Mareschal d'Aumont, Montigny, Rambouïllet, Maintenon, d'Ornane, & quelques autres, de se trouver dans son Cabinet, & ordonna à vingt de ses quarante-cinq de se rendre dans sa chambre dés les cinq heures du matin: Puis il commanda à Larchant Capitaine de ses Gardes du Corps, d'aller dés le soir mesme presenter une Requeste au Duc de Guise au nom de toute sa compagnie, demandant qu'il luy plust faire en sorte qu'il fust pourveu à leur payement, luy representant qu'ils alloient sortir de quartier dans deux ou trois jours, & que le Thresorier leur avoit dit qu'il n'y avoit point de fonds: de sorte qu'ils seroient contraints de vendre leurs chevaux pour s'en retourner. C'estoit afin que le Duc ne s'étonnast pas de le voir le lendemain matin avec tous ses gens, & que sous ce pretexte il se saisit du grand escalier, & d'un autre qui alloit à costé du Cabinet, de sorte que personne ne pust passer sans son ordre. On n'a jamais pû sçavoir au vray, si la Reyne-Mere avoit consenty à cette sanglante resolution, ny à quelles personnes le Roy s'en estoit entierement ouvert: car comme cette action n'estoit pas exempte de reproche envers tout le monde, & que ceux qui font profession d'honneur, doivent fuir non seulement celles qui sont méchantes, mais encore celles qui peuvent estre mal interpretées, aucun de ceux qui s'y estoient trouvez, ne fit gloire d'en avoir donné le conseil, ny d'y avoir presté les mains, horsmis deux ou trois jeunes hommes d'entre les quarante-cinq: Et ceux qui ne pouvoient pas nier d'avoir receu ou donné des ordres pour cela, disoient que le Roy ne leur avoit point fait connoistre qu'il eust dessein de tuer le Duc, mais seulement de l'arrester pour luy faire son procez. Quant à la Reyne-Mere, il s'est trouvé des gens qui pensant autoriser davantage ce procedé du Roy, ont dit que cette Princesse se repentant d'avoir fait revenir le Duc à la Cour, parce qu'au lieu de l'y servir comme il luy avoit promis, il s'estoit rendu le maistre du Roy & d'elle, laissa deliberer long-temps de sa teste, sans se declarer autrement pour luy ny contre luy: puis quand elle vid qu'il en estoit temps, elle donna le coup sur la balance & la fit pencher du costé de la mort. Pour preuve dequoy ils ont écrit, qu'un jour aprés une longue conference qu'elle eut avec le Roy, sur un avis qu'il avoit receu de quelque attentat de ce Duc, on luy entendit proferer ces mots, *Il s'en faut dépécher, c'est trop long-temps attendu: mais donnez si bon ordre à vos affaires que vous ne soyez plus trompé comme vous le fustes à Paris.* D'autres assurent au contraire, qu'elle n'en eut aucune connoissance qu'aprés la chose faite, parce que le Roy avoit tant conceu de deffiance de ses artifices qu'il ne luy communiquoit plus ses grands secrets, ayant si bien appris d'elle à dissimuler qu'il la trompa cette fois, & luy fit connoistre qu'il en sçavoit encore plus qu'elle en ce mestier. D'ailleurs, qu'estant accablée de chagrin pour se voir peu considerée de l'un & de l'autre party, & travaillée avec cela d'une indisposition qui la rendoit toute pesante, elle avoit l'esprit moins clair-voyant pour découvrir cette intrigue, moins fort & moins actif pour l'empécher; comme en effet le jour que le meurtre se fit, elle estoit au lict fort tourmentée de ses gouttes, & avoit pris quelque remede.

Quel ordre donna le Roy pour l'envelopper dans les embûches de la mort.

Donne ordre aux quarante-cinq de se rendre de grand matin dans sa chambre, & à Larchant de se saisir de l'escalier.

Peu de gens se sont vantez que le Roy leur eust découvert ce dessein.

Sçavoir si la Reyne-Mere en avoit connoissance.

Le Roy ayant passé la nuit avec les inquietudes & les réveries que l'on se peut imaginer, se leva dés les quatre heures, & descendant de fois à autre avec une petite bougie à la main, pour voir dans la chambre si les quarante-cinq estoient arrivez, les conduisoit les uns aprés les autres, dans ces petites cellules dont nous avons parlé, & les y enfermoit à la clef. Dans son appartement qui estoit au second estage, car il avoit laissé le premier à la Reyne-Mere, il y avoit une grande salle où il avoit accoustumé de manger; à costé de cette salle une allée de laquelle on entroit dans sa chambre, & de là dans un cabinet qui avoit veuë sur le Jardin. Le Conseil estant assemblé dans cette salle avant qu'il fust jour, il y envoya le Maréchal d'Aumont sous couleur d'y proposer quelques affaires, mais en effet afin d'arrester le Cardinal de Guise, & l'Archevesque de Lyon, quand le Duc seroit dépéché. Aprés il alla querir ses quarante-cinq un à un, qu'il amena sans bruit dans sa chambre. La grandeur du coup qu'il meditoit ne luy permit pas de leur faire de longues harangues, il leur exposa seulement en peu de mots que le Duc avoit reduit les choses à tel estat, qu'il faloit que l'un des deux mourust, & leur demanda s'ils n'estoient pas assez affectionnez à son service pour prevenir son ennemy qui attentoit à sa Couronne & à sa vie. Tous l'ayant assuré qu'ils estoient prests de le mettre en pieces, il en choisit neuf ausquels il distribua des poignards qu'il avoit fait forger exprés, ou qu'il avoit pris de quelques-uns d'entr'eux, qui avoient accoustumé d'en porter. Il laisse ceux-là dans la chambre avec Longnac, en fait entrer dix dans son cabinet, avec Ornane, Montigny, & quelques autres, ayant les épées nuës à la main, pour tuer le Duc, s'il perçoit au travers des premiers neuf; & de peur encore que l'impetuosité de son courage ne vinst droit à eux, tant il s'estoit rendu redoutable, il avoit fait boucher la porte de ce cabinet, & en percer une autre, par laquelle on ne pouvoit entrer que de costé. Le Duc estoit logé dans le Chasteau, extrême imprudence, puisque les gardes n'en estoient pas à sa disposition, & que le Roy l'y pouvoit enfermer quand il luy plairoit, & luy oster le secours de ses amis sur lesquels il s'assuroit si fort. Quelques jours auparavant il estoit arrivé deux alarmes, qui luy ayant fait belle peur devoient l'avoir fait songer qu'il seroit mieux ailleurs que là. L'une venoit d'une grande querelle entre les laquais des Cardinaux de Bourbon, & les siens, qui s'estant attaquez avec grand bruit, & criant les uns *Bourbon*, les autres *Guise*, mirent tout le Chasteau & la Ville en rumeur, & luy si fort en peine qu'il barricada sa porte, * L'autre, de ce que des soldats se battant, il y en eut un qui s'enfuit tout blessé & l'épée à la main dans sa chambre, & fut poursuivy des autres jusqu'à la porte. Le soir comme il s'alloit coucher il receut encore cinq differens billets qui l'avertissoient de tout ce qui se passoit, mais aprés les avoir leus, il les méprisa, disant que ce ne seroit jamais fait, s'il s'amusoit à tous ces contes, & les mit sous son chevet, s'endormant ainsi sur les avertissemens de son malheur, tandis que tant de gens veilloient pour le perdre; de sorte qu'il estoit prés de huit heures du matin quand ses gens l'éveillerent d'un profond sommeil, & luy dirent que le Roy estoit prest à partir. Le jour estant pluvieux & sombre, il se trouva peu de Gentils-hommes à son lever, & de tous ceux qui y vinrent, il n'y en eut pas un qui par ses discours, ou par sa contenance ne luy presageast quelque chose de sinistre: Hautefort son amy passionné se doutant de ce qui arriva, couroit de tous costez pour en ramasser: mais estant rentré dans le Chasteau il n'eut plus la liberté d'en sortir, ny ceux qu'il avoit avertis d'y entrer. Roissieu Ecuyer du Duc de Mayenne, Gentil-homme de cœur & d'esprit, estonné d'avoir veu quatre cens Suisses dans la basse-court, outre deux compagnies Françoises, & remarquant quelque ordre secret qui se donnoit, dit au Duc comme il sortoit de son logis, *Qu'il s'en alloit pourvoir à ses affaires au dehors, qu'il prioit Dieu qu'elles allassent mieux là dedans qu'il ne l'esperoit*. Cela dit, il va faire seller un coureur pour s'en servir au besoin; & à peine estoit-il sorty qu'on ferme les portes du Chasteau.

Le Roy se leve dés quatre heures, enferme les quarante-cinq dans des cellules.

Les exhorte à tuer le Duc de Guise: en cache les uns dans la chambre, les autres dans son cabinet.

Grande imprudence du Duc d'estre logé dans le Chasteau.

* D'autres disent qu'il estoit dans la chambre du Roy quand cela arriva.

Se soit à ses amis, il en vient peu à son lever.

Roissieu prevoit le malheur, & se sauve.

Dans la court Larchant se presente au Duc avec sa compagnie, le suppliant de se souvenir d'eux dans le Conseil; & ces gardes feignant de luy rendre honneur, se rangent en haye des deux costez de l'escalier. En montant, un homme luy marcha assez rudement sur le pied, à dessein de luy dire par ce signe qu'il y avoit là des embûches pour le perdre; & l'on conte qu'un fou du Roy, je croy que c'estoit Chicot, s'estant mis sur le degré frotoit quelque vieille alumelle contre le carreau, repetant ces paroles équivoques à tous ceux qui luy demandoient ce qu'il faisoit, *hé j'ay guise*. Neanmoins il passe outre sans prendre garde à tout cela ou

Il reçoit encore deux avertissemens en montant.

sans en tenir conte, & entre dans la chambre du Conseil. Son mauvais destin l'ayant mené aveuglément jusques-là, luy oste tout d'un coup le bandeau de dessus les yeux pour luy faire voir à découvert le peril où il s'estoit engagé : il s'apperçoit alors qu'il est seul & destitué de tous ses amis, à la mercy du Roy qu'il a mortellement offensé, se represente cent pointes de halebardes & de poignards tournez contre luy, & commence trop tard à connoistre la verité de tant d'avis qu'on luy avoit donnez. Dans le combat que la frayeur livre à son courage, un frisson le saisit avec une sueur froide : il demande qu'on luy fasse du feu, & prie Hotteman Tresorier de l'Espargne de dire à quelqu'un de ses Pages qu'il luy aille querir un mouchoir : le Page eut bien la liberté de sortir, mais non pas de revenir, non plus que Pericard son Secretaire, qu'il avoit envoyé du bas de l'escalier pour luy apporter un drageoir, où il avoit accoûtumé d'avoir quelques conserves ; Car il estoit sujet à ces foiblesses le matin ; & ceux qui le connoissoient bien, ont creu que celle-là pouvoit encore provenir de trop d'exercice qu'il avoit pris la nuit, en ayant passé une partie avec une des plus belles Dames de la Cour. Les Gardes de Larchant arresterent le Page, & l'on trouva noüé au coin du mouchoir qu'il portoit à son Maistre un petit billet qui disoit, *Monsieur sauvez-vous, ou vous estes mort* : Pericard & Hautefort voyant par ces nouveaux ordres le peril où estoit ce Prince, vont avertir la Duchesse de Nemours d'aller prier la Reine-Mere d'arrester ce coup : mais par un costé elle trouve d'Entragues avec dix Suisses, & de l'autre Rouvré Lieutenant de Larchant avec vingt Gardes du corps, qui l'empeschent de la pouvoir aborder. Cependant le Duc estant auprés du feu dans les transes qui ne se peuvent exprimer, & mangeant quelques prunes de brignoles qu'un valet de chambre du Roy luy avoit apportées pour luy remettre le cœur, Revol luy vient dire que le Roy le demande dans son vieux cabinet. Il se leve donc, passe dans l'allée & heurte à la porte de la chambre: l'Huissier qui avoit ordre de ne laisser entrer personne que luy, la referme si-tost qu'il est entré. Les neuf des quarante-cinq qui estoient là en embuscade le salüent civilement, & feignent de le conduire à la porte du cabinet : * mais l'un d'eux au lieu de lever la tapisserie, luy saisit la garde de son épée, un autre luy donne un grand coup de poignard par derriere dans la gorge : car il avoit peur qu'il ne fust armé d'une cotte de mailles, un troisiéme se jette à ses jambes, un quatriéme sur son dos, & tous les autres le chargent en confusion ; Et toutefois ce grand courage ne succombe pas d'abord à la multitude de ses ennemis, ny à la douleur de ses blessures, mais fait de merveilleux efforts, les secoüant contre les murailles, & les traînant tous d'un bout de la chambre à l'autre, tant il estoit puissant : enfin ayant esté frappé d'un coup d'épée dans les reins, il vient tomber au pied du lict du Roy, où il rendit les derniers abois. Le Cardinal son frere, & l'Archevesque de Lyon, entendans ce bruit renverserent leurs chaises & voulurent courir, le premier à la porte de la sale pour s'enfuir, le second à celle de la chambre du Roy, pour mourir avec son amy qu'il avoit malheureusement sacrifié à son ambition : mais d'Aumont mettant la main sur la garde de l'épée & jurant qu'il tueroit le premier qui branleroit, les arresta tous deux, & incontinent aprés les donna en garde à Larchant qui les mena dans un galetas, où ils demeurerent long-temps sans siege & sans feu. Dans cette action, comme dans toutes les autres de cette nature, chacun met differentes circonstances : les uns content que les meurtriers sortirent de derriere une tapisserie, & que le Duc appercevant prés de la cheminée Longnac qu'il sçavoit estre son ennemy, voulut reculer pour mettre l'épée à la main ; que comme il se sentit frappé il crioit *hé mes amis* ; que Longnac voyant qu'il se debarassoit de leurs mains, & qu'il venoit à luy les poings fermez, luy donna un coup d'épée dans le ventre, dont il tomba ; & que les dernieres paroles qu'il prononça, ce fut *Traistre Roy* : mais les autres disent que le premier coup qu'il receut luy faisant regorger le sang dans le gosier, il ne pût jetter qu'un grand soûpir qui fut entendu avec horreur de ceux qui estoient au Conseil ; Et Longnac a toûjours nié depuis qu'il eust trempé ses mains dans son sang. Le Roy qui attendoit de son cabinet cette execution avec impatience, & non possible sans apprehension, le bruit estant cessé demanda si c'estoit fait ; & l'ayant veu en cet estat il rentra dans son cabinet, commandant à Beaulieu-Rusé de visiter ce qu'il avoit sur luy, où il ne trouva rien de considerable, qu'un petit billet dans sa poche, qui portoit que pour entretenir la guerre en France il faloit sept cens mille francs tous les mois. Beaulieu ayant remarqué qu'il avoit encore quelque petit mouvement de vie, l'exhorta de demander pardon à Dieu & au Roy ;

Lors qu'il est dans le Conseil, il s'apperçoit du dãger où il s'est engagé.

Il en est fort émeu & se trouve mal.

La Duchesse de Nemours sa mere avertie d'aller voir la Reine Mere pour luy, ne peut passer.

Le Roy luy mande de venir parler à luy dans son cabinet.

* *Les noms de ces gens estoient la Bastide, Mõtsirry, saint Malin, saint Gaudens, saint Capautet, Alfrenas, Herbelade.*

Est tué en y allant.

Le Cardinal son frere & l'Archevesque de Lyon, sont arrestez.

Circonstances de cet accident diversement racontées.

Roy : puis comme il le vid expiré, il le fit couvrir d'un manteau gris avec une croix de paille au dessus ; & le laissa ainsi estendu sur le carreau, où il demeura deux heures exposé à la risée des Courtisans, qui l'appelloient le beau Roy de Paris. Quant à ce que l'on trouve dans les relations du temps, ou dans des memoires, que le Roy sortit de son cabinet l'épée à la main comme victorieux ; qu'il luy mit le pied sur le front, que revenant par deux ou trois fois & faisant lever la couverture pour voir s'il ne respiroit point encore, il demandoit aux uns & aux autres s'il estoit mort, ce sont à mon avis des circonstances que la Ligue inventa pour rendre cette action plus horrible. Et ces paroles qu'on luy fit dire aprés l'avoir un peu contemplé, *Mon Dieu qu'il est grand, il paroist encore plus grand mort que vif*, ont, à ce que je croy, esté controuvées long-temps aprés, lors qu'on vid les suites de cette mort plus tragiques que le Roy ne les avoit preveuës. Presqu'au mesme temps qu'on tuoit le Duc, on arresta en divers endroits, le vieil Cardinal de Bourbon, la Duchesse de Nemours, le Prince de Joinville, les Ducs de Nemours & d'Elbœuf, Hautefort, Saint Agnan, la Bourdaisiere, Bussac, Boisdauphin, & Pericard son premier Secretaire. Richelieu grand Prevost de l'Hostel, accompagné de ses Archers, alla aussi à l'Hostel de Ville où le tiers Estat estoit assemblé, criant qu'on avoit voulu tuer le Roy, & qu'il y avoit des traistres dans l'Assemblée, & sur cela tira un billet, où estoient les noms du President de Nully, de la Chapelle-Marteau, de Compan & Coteblanche Eschevins de Paris, de Vincent le Roy Lieutenant de la Ville d'Amiens, d'un nommé Orleans, desquels il se saisit, & de trois autres qui ne se trouverent pas. Les autres Deputez ignorans ce qui estoit arrivé, voulurent suivre leurs compagnons, & s'aller plaindre au Roy de ce que l'on violoit la foy publique : mais lors qu'ils eurent appris ce qu'il avoit fait, ils demeurerent muets & immobiles, horsmis les plus intimes confidens du mort à qui la peur donna de l'adresse pour se sauver, la pluspart à Orleans: Comme fit aussi une grande partie de ceux du Clergé, dont quelques-uns ramenez au Roy, eurent la liberté de demeurer, ou de s'en aller. Tous les Officiers & la Noblesse qui estoient dans le Chasteau, ayant sceu qu'il y avoit du bruit à la chambre du Roy, y estoient accourus ; & cette rumeur estant passée dans la Ville, les Bourgeois en tinrent les portes fermées jusqu'à trois heures aprés midy, sans en avoir aucun ordre : de sorte que tel qui se fust souhaité bien loin de là, estoit contraint pour ne pouvoir pas s'enfuir, de venir avec les autres dissimuler sa veritable crainte, & témoigner une fausse réjoüissance. Qui pourroit dire quelles furent les inquietudes, & les transes de la Reine-mere, si toutefois elle n'estoit pas avertie de ce qui se passoit, lors que de sa chambre, qui estoit au dessous de celle où le Duc fut tué, elle avoit entendu ce grand trepignement de pieds, & qu'ayant plusieurs fois demandé ce que c'estoit, on ne luy avoit pû dire autre chose sinon qu'il y avoit des gens armez à sa porte qui en defendoient l'entrée à tout le monde. Le Roy son fils voulut luy en porter les nouvelles luy-mesme, & luy dit d'abord sans luy preparer l'esprit à un si rude choc, *Madame, je suis Roy à cette heure, le Duc de Guise ne vit plus.* A ces mots elle parut tellement surprise, qu'on vid de manifestes signes d'émotion sur son visage : toutefois la necessité la contraignant d'avoir recours à sa dissimulation ordinaire, elle luy répondit en peu de mots, *Qu'elle prioit Dieu qu'il s'en trouvast bien, mais qu'elle avoit peur qu'il n'en fust pas là où il pensoit* : puis elle luy demanda s'il avoit donné ordre à s'asseurer des Villes, où le nom du Duc de Guise estoit adoré. Il luy repartit froidement, qu'il avoit bien pourveu à tout, qu'elle ne s'en mist pas en peine ; & cela dit, sans l'entretenir davantage, ny luy témoigner ce respect & cette tendresse dont il avoit accoûtumé de la traiter quand il parloit à elle, il descendit en bas, la laissant digerer une visite si cruë, comme elle voulut.

Le Prince de Joinville, Nemours, &c. arrestez.

& cinq Deputez du tiers Estat.

Le Roy va voir la Reine-Mere, pour luy dire cette execution.

Ce qu'elle luy répondit.

Au sortir de là il rencontra le Legat, auquel il avoit déja fait donner avis de son procedé par le Cardinal de Gondy. L'ayant tiré à quartier, il s'efforça de se justifier par une longue deduction de tous les attentats & pernicieux desseins du Duc, l'asseurant que pour cela il ne discontinueroit point la guerre, & l'entretint prés de demie heure sur ce sujet, afin de donner cette croyance à tout le monde qu'il avoit fait cette execution avec l'intelligence du Saint Pere. Il estoit certain que le Legat ne pouvoit estre qu'extrémement émeu, non seulement pour la terreur que cause un si grand accident, mais aussi parce qu'il avoit asseuré toute l'Italie de contraires évenemens, , soit qu'il avoit eu avec le Duc une tres-particuliere correspondance, soit qu'en particulier il l'estimast pour ses qualitez éminentes, soit que regardant les interests du S. Pere,

Il justifie son procedé envers le Legat.

plûtost que sa propre inclination qui le portoit à aymer les Princes du sang, il jugeast à propos d'entretenir familiarité avec celuy qui apparemment devoit gouverner les affaires du Royaume. Il s'empescha bien pourtant de faire paroistre qu'il trouvast cette action mauvaise, ny qu'il y prist aucun interest, mais il feignit d'y applaudir, avec une mine riante, luy parlant quelquefois à l'oreille, pour marque d'approbation & de confidence. Or l'assurance que le Roy crût avoir de ce costé-là, d'une remission facile envers le S. Pere, fut sans doute une des choses qui l'enhardit le plus à se deffaire du Cardinal de Guise. Comme c'estoit un esprit hautain & violent, la mort de son frere le mettant en fureur, il dégorgeoit contre le Roy toutes les injures, les reproches, les imprecations, les menaces, que la fureur peut faire jetter à un homme desesperé : ce que ses Gardes ayant rapporté au Roy, il commanda à la Bastide & à Valence deux Gentils-hommes de ses quarante-cinq, de l'aller dépescher : la Bastide le supplia de ne le point charger de cette commission ; l'autre moins scrupuleux se mit en devoir de l'executer, & monta avec six soldats jusqu'à la porte du galetas où estoit le Cardinal : mais pas un d'eux ne se pût resoudre à commencer, & luy-mesme qui les vouloit exciter par son exemple, sentit un remords interieur qui luy engourdissant le bras & le courage, l'empescha de passer outre. Certes il y avoit apparence que la chaleur de la vengeance s'estant refroidie, le Roy qui estoit fort Catholique luy eût pardonné, n'eût esté les vehementes sollicitations de ceux qui craignoient, que ce Prelat ne leur redemandast quelque jour le sang de son frere. Ceux-là luy remontrerent avec vehemence que c'estoit un cœur indomptable, un homme superbe, nourry dans les débauches, avec des gens perdus & factieux, point attaché par les liens du mariage, & par la douceur des enfans & de la famille, qui retiennent les humeurs les plus farouches, partant plus à redouter que tous les autres de sa race ; Ils luy representerent avec cela, comme de haute lutte il s'estoit emparé de Troye en Champagne, & en avoit chassé les Officiers Royaux ; Comme en cette Ville il avoit accoûtumé de faire débauche avec la populace, & les goinfres qui beuvoient à la santé de *Monsieur*, ils appelloient ainsi le Duc de Guise ; Comme dans les Etats, il avoit contre les anciennes formes brigué d'estre President du Clergé, afin d'y mieux inspirer ses mutineries, & de les pousser à faire des demandes insolentes : entr'autres, d'oster le gouvernement de Guyenne au Maréchal de Matignon, l'un des plus fideles & des plus utiles serviteurs de Sa Majesté. Ils ajoûterent, qu'on luy avoit oüy dire, qu'il ne mourroit jamais content qu'il ne luy eût tenu la teste entre ses jambes, pour luy faire une couronne de Moine, & qu'il avoit souvent à la bouche deux vers Latins qui signifioient * que la troisiéme Couronne qu'il portoit pour sa devise devoit estre faite par la main d'un Barbier ; Bref ils luy rapporterent tant de choses, qu'il commanda le lendemain qu'on l'allast expedier, & donna cette charge à Dugast : lequel pour quatre cens écus y employa quatre soldats de la compagnie de son frere qui estoit Capitaine au Regiment des Gardes. Le Cardinal & l'Archevesque avoient passé le jour precedent & bonne partie de la nuit en ferventes prieres, en exhortations mutuelles, à se confesser l'un l'autre, & à se resoudre à la mort ; Aprés quoy, le Cardinal estant abatu par la pesanteur de l'ennuy, s'estoit laissé choir sur une paillasse, où il avoit dormy depuis la minuit jusqu'à Soleil levant. Deux heures aprés un de ces soldats luy estant venu dire que le Roy le demandoit, il le suivit sans s'enquerir autrement ce qu'on vouloit faire de luy : l'Archevesque qui le vid aller avec cette confiance, luy cria, *Ah ! Monsieur, pensez en Dieu*, & luy-mesme se jetta aux pieds d'un Crucifix, croyant qu'on l'alloit aussi égorger. Aussi-tost le Cardinal aprés avoir recommandé son ame à Dieu, fut percé de plusieurs coups de halebarde dans une sombre allée, où s'appuyant contre la muraille, il souffrit la mort, sans jetter un souspir, tant il estoit ou transi de frayeur, ou armé de patience.

Les motifs qui le porterent à faire mourir le Cardinal.

* *Qui dederat binas, unam aufert, altera nutat, tertia tonsoris est facienda manu.*

Quatre soldats le tuent à coups de pertuisane.

Voila quelle fut la fin de ces deux freres, renversez comme par un coup de foudre, du plus haut de leurs desseins ; Sur le mal-heur desquels ceux qui estudient la politique, ayant fait diverses reflexions, j'en adjoûteray seulement deux, l'une que ceux qui leur avoient le plus d'obligation, furent des principaux instrumens de leur perte, comme Dugast à qui le Duc de Guise avoit sauvé la vie à la saint Barthelemy, d'Entragues & Dunes son frere, qu'il avoit long-temps protegez à la Cour contre leurs ennemis, & qui avoient tiré plus de cinquante mil écus de son argent, Larchant avec qui il avoit eu une estroite amitié, & Richelieu dont le pere & l'oncle avoient receu de signalées faveurs de François Duc de Guise : afin que les Grands

Deux reflexions sur la mort de ces deux freres.

qui se portent à remuer, sçachent qu'il n'y a point de liens assez forts pour retenir un Partisan, quand le Souverain veut l'attirer à soy. L'autre chose qu'on peut remarquer, c'est qu'ils furent enveloppez dans ces embusches, presque de la méme façon qu'ils avoient aydé à y faire tomber les Princes de Bourbon, & l'Amiral de Coligny aux massacres de l'an 1572. c'est à dire sous la foy publique, sous l'esperance d'un grand avancement de leurs desseins, & aprés la solennité des nopces : car peu de jours auparavant, les fiançailles de leur cousine Christierne fille du Duc de Lorraine & niéce du Roy avec Ferdinand Duc de Toscane, avoient esté celebrées à Blois avec une grande réjoüissance de toute leur Maison. Leur mere genereuse Princesse, supportant cette affliction avec une constance incroyable, fit supplier le Roy de luy vouloir rendre les corps de ses enfans, mais il fut consideré que les Ligueux s'en serviroient comme d'un puissant motif pour exciter la sedition ; Car ils les exposeroient à la veuë du peuple, parmy lequel ce pitoyable spectacle donneroit de la compassion aux gens de bien, & de la fureur aux factieux, & puis en feroient des reliques adorables qui avec une fausse devotion, entretiendroient perpetuellement le desir de vengeance dans l'esprit des Catholiques zelez: tellement que l'on luy conseilla de les faire brusler & d'en jetter les cendres au vent; ce que Richelieu grand Prevost de l'Hostel fit executer dans une salle du Chasteau mesme, par un Chirurgien qui les ayant mis par quartiers, en consuma les chairs avec de la chaux vive, & les os dans un grand feu : mais le mesme afin de consoler la mere, luy alla asseurer avec d'horribles sermens qu'il les avoit fait inhumer en terre-sainte. La vengeance du Roy s'esteignit tout à fait dans le sang de ces deux freres ; & croit-on mesme que peu aprés qu'il eut fait mourir le Cardinal, il s'en repentit, dautant que le Legat, qui en sceut bien-tost la nouvelle, l'estant venu trouver l'apresdisnée, luy denonça avec une grande gravité qu'il avoit encouru les peines d'excommunication, & l'exhorta serieusement à faire penitence & à demander absolution au Vicaire de JESUS-CHRIST, qui seul avoit le pouvoir de pardonner un si grand peché; Par où le Roy connut clairement, les nuages de sa colere s'estant un peu dissipez, que cet affaire luy susciteroit bien plus de fâcherie à la Cour de Rome, & plus de haine parmy les gens d'Eglise qui gouvernent le reste des Catholiques, qu'il n'avoit preveu. Cette reflexion fut peut-estre cause qu'il se montra plus doux envers l'Archevesque de Lyon contre qui il n'avoit pas moins sujet d'estre irrité, & qu'il luy donna plus facilement la vie, par les prieres d'Edme de Malain Baron du Lux fils de la sœur de ce Prelat, (qui depuis s'alla trop indiscretement vanter d'avoir pû empescher le mal-heur des deux freres) joint que c'estoit prudemment fait de le reserver pour apprendre de luy tous les secrets de la Ligue. Il ne fut pourtant pas en son pouvoir de l'obliger par ce bien-fait de subir les interrogations, par lesquelles il en vouloit tirer connoissance. Car n'estimant rien de si lâche que de trahir son amy, mesme aprés sa mort, il ne voulut répondre, ny à deux Conseillers du grand Conseil, ny au Cardinal de Gondy, ny à l'Evesque de Beauvais, qui luy furent envoyez separement pour l'interroger sur certains memoires, se defendant constamment par les privileges de son caractere, & de sa dignité de Primat. Pericard qui n'estoit ny de cette qualité, ny de ce courage, racheta sa vie & sa liberté par la revelation de tous les secrets de son Maistre : ce qui fit souvenir à quelques-uns, de la prudence de François Duc de Guise, qui connoissant combien il est dangereux de fier sa vie & son honneur à des Secretaires, avoit accoûtumé de faire toutes ses dépesches luy-mesme, & de dire qu'un Prince doit sçavoir aussi bien se servir de la plume que de l'épée, puis qu'on ne fait pas moins d'affaires avec l'une qu'avec l'autre.

Leur mere redemande leurs corps.

Mais on les met en cendres de peur que la Ligue ne les adore.

Le Legat denonce au Roy qu'il a encouru excommunication.

Le Roy donne la vie à l'Archevesque de Lyon.

Pericard découvre les secrets du Duc de Guise.

On attendoit qu'aprés ces terribles executions, le Roy monteroit à cheval, & que se montrant l'épée sanglante à la main, aux endroits où il y avoit plus de danger que la Ligue ne remuast, il feroit baiser la terre ou mordre la poussiere aux plus seditieux ; Et son Parlement de Paris attendoit son secours avec impatience contre les tumultes de la populace, qu'il luy eût esté bien facile de reprimer, s'il s'en fût approché quelques jours aprés. Mais déja son humeur severe s'estoit relâchée, & sa nonchalance se flattant trop tost de ces beaux pretextes de douceur & de clemence, luy faisoit croire qu'il n'avoit plus d'ennemis redoutables, & que les émotions qui s'élevoient de tous costez n'estoient que de petits feux de paille, qu'il esteindroit avec de belles paroles. Il continua donc de tenir les Estats avec une profonde asseurance, de protester qu'il ne se vouloit point departir du serment qu'il

Le Roy demeure à Blois & continuë les Estats,

avoit fait de n'accorder aucune paix aux Huguenots qu'ils ne se fussent remis au giron de l'Eglise, d'asseurer les Etats qu'il suivroit en tout leurs prudens conseils, & qu'il travailleroit si soigneusement à la reformation de son Royaume, & au soulagement de ses peuples, que l'on connoistroit que les desordres passez ne procedoient que de la faute de ceux qui en avoient esté justement punis. Il le dit de bouche à tous les Deputez, & l'écrivit par toutes les Provinces, publiant au méme temps une declaration, par laquelle il rapportoit la cause de la mort des deux freres, à leurs attentats, & à leurs contraventions à son Edit d'union, lequel il desiroit observer inviolablement, & promettant un entier oubli & abolition à ceux qui auroient manqué à la fidelité qu'ils luy devoient, moyennant qu'ils renonçassent à toutes ligues & intelligences, avec quelque personne que ce fût : mais peu de gens y ajoûterent foy ; & les Etats s'estant un peu rassurez de leur frayeur, luy témoignerent dés la premiere occasion qu'ils n'en estoient pas plus disposez à luy obeïr. Car comme il leur eut fait proposer qu'il desiroit qu'ils inserassent dans leurs cahiers de certains articles nouveaux touchant le crime de leze-Majesté, par lesquels on eût pû faire le procez à plusieurs d'entr'eux, ils répondirent qu'il ne se pouvoit rien ajoûter sur ce poinct à ce qu'en avoient dit les Ordonnances.

Qui estant rassurez ne se montrent guere disposez à obeïr.

Tandis que replongé dans son oysiveté, il s'amuse à voir des cahiers, & à dresser des lettres apologetiques d'un fait qui se pouvoit mieux justifier par la force, que par les raisons : il apprend que Paris & Orleans se mutinent, & il peut juger de là ce que devroient faire les Villes les plus éloignées. De tous les ordres qu'il avoit donnez aprés la mort du Duc de Guise, pas un ne fut heureusement executé : il avoit envoyé Dunes à Orleans pour s'asseurer de la Ville par le moyen de la citadelle, qui n'estoit qu'un reduit à la porte Bannier: Roissieu, dont nous avons parlé, y arriva trois heures avant luy, & avant que de dire la mauvaise nouvelle qu'il portoit, mit les Bourgeois en armes, leur faisant croire que Dunes venoit y establir une garnison Huguenote, de sorte qu'ils luy fermerent les portes. Puis comme il les eut échauffez, il leur conta la tragedie avec tous les mouvemens qui pouvoient exciter la pitié & l'indignation. Le Duc de son vivant y avoit gagné les principaux, qui s'entreconnoissoient par le moyen de certaines Confreries du Nom de JESUS ; ceux-là avoient comploté de ne point souffrir qu'Entragues fût leur Gouverneur, & pour irriter le peuple contre luy, l'avoient marqué du nom de Politique, plus odieux que celuy de Huguenot. Ayant donc mis des Corps-de-garde dans leurs ruës, & tenu une assemblée dans l'Hostel de Ville pour sçavoir, de quelle sorte ils se devoient comporter, aprés une nouvelle si estonnante, ils conclurent qu'il faloit attendre ce que feroit Paris, avant que de lever le masque, & cependant ils deputerent vers le Roy pour le prier de leur donner un autre Gouverneur, & d'abbatre la citadelle: Puis comme ils eurent nouvelle que tout alloit bien pour eux à Paris, ils assiegerent Entragues dans la citadelle, où il estoit entré avec trois cens hommes, n'en ayant pû ramasser un plus grand nombre. Roissieu, qui par cette revolte assura un ferme rempart à la Ligue, luy sauva encore son principal chef par sa diligence: car entrant dans Orleans, il dépecha promptement un courrier à Lyon avertir le Duc de Mayenne, qui sans cet avis eût esté facilement opprimé par d'Ornane. L'Ambassadeur d'Espagne en avoit aussi dépesché un à mesme effet, mais il arriva six heures plus tard. Le Duc de Mayenne ayant receu cette nouvelle dés le soir du jour de Noël, la dissimula jusqu'au lendemain matin ; qu'ayant fait venir l'Official de l'Archevesque, Durfé, Boteon, & quelques-uns des principaux de la Ville, il leur raconta les choses passées, & leur demanda s'il estoit en seureté parmy eux. Ses courtoisies luy avoient acquis les affections de la Noblesse du païs, mais non pas au prejudice de ce qu'ils devoient au Roy, si bien qu'ils le supplierent de ne les esprouver point contre les commandemens absolus de Sa Majesté. A cette réponse il jugea bien qu'il faloit desloger au plûtost, & partant de Lyon dés le mesme jour un peu avant que d'Ornane y arrivast, il tira droit à Mascon, & delà à Châlon en Bourgogne, où s'estant asseuré de la citadelle par le moyen du Baron de Lux, il se rendit à Dijon. Semblablement le Duc de Mercœur ayant receu avis par la Reine Loüise, des embusches que le Roy luy dressoit, se tint si bien sur ses gardes, qu'il les évita ; Et le Duc d'Aumale qui de Blois s'en estoit revenu à Paris quinze jours avant la mort de ses cousins, en sceut les nouvelles avant le President de Harlay, à qui le Roy envoyoit ordre de l'arrester. Les Seize les ayant receuës sur le soir de la veille de Noël, tascherent

Orleannois assiegent la citadelle.

Roissieu avertit le Duc de Mayenne par un Courrier.

Le Duc déloge de Lyon & vient à Dijon.

de les tenir secretes jusqu'à ce qu'ils eussent mis ordre à se rendre les plus forts dans Paris; s'étant donc aussi-tost assurez des portes par de bons corps-de-garde, ils allerent querir le Duc d'Aumale qui s'estoit retiré aux Chartreux, pour faire ses devotions: & la nuit mesme ils assemblerent le conseil dans sa maison, où l'effroy tenant les esprits en suspens, il n'y eut point encore d'avis bien assurez, ny de fortes resolutions; les plus échauffez, horsmis deux ou trois, y parlerent avec beaucoup de confusion & d'incertitude: de sorte que si là-dessus ils eussent sceu que le Roy eust esté en chemin de venir, ils eussent quitté la Place, & pourveu à leur seureté par la fuite. Mais quand ils eurent appris qu'il ne se remuoit point, que toute la Ville estoit en dueil de la mort des deux freres, & que sur cette matiere les soûpirs avoient esté entendus plus haut dans les Eglises que la voix des Predicateurs, alors prenant assurance qu'ils changeroient aisément cette pitié en fureur, ils convoquerent l'Assemblée de l'Hostel de Ville: où parmy les tumultes & les crieries du peuple accouru de toutes parts, & malgré la resistance des Presidens Achille de Harlay & Augustin de Thou, qui hazarderent genereusement leur vie en cette rencontre pour arrester le cours de la sedition, ils éleurent le Duc d'Aumale Gouverneur de Paris, & resolurent de se maintenir en bonne union, contre les entreprises que l'on voudroit faire au prejudice de leur liberté & de la Religion Catholique: car ils n'oserent pas les premiers jours donner un autre titre que celuy-là à leur revolte.

Les Seize à Paris eslisent le Duc d'Aumale pour Gouverneur.

Dans ce commencement de nouveaux troubles finit l'année 1588. que les Astrologues avoient marquée comme fatale à tous les grands Empires du monde: elle fut suivie d'une autre encore plus funeste à la France, & qui la vid souffrir le plus violent accez de tous ses maux. Le bruit de la catastrophe de Blois ayant esté en peu de jours porté par tous les endroits du Royaume, causa un prodigieux étonnement, mais differentes émotions, & diverses pensées dans les esprits. Les plus sages en estoient faschez non pour l'amour de la Maison de Guise, dont l'ambition avoit attiré ce rigoureux chastiment, mais pour la France, où ils prévoyoient bien qu'elle apporteroit une lamentable suite de guerres & de malheurs, & peut-estre l'entiere subversion de l'Etat. D'autres avoient compassion du Roy même, qui ayant pensé se delivrer de peine par cet expedient, s'estoit jetté dans un labyrinthe d'ennuis, & avoit mis le feu à sa maison, où il estoit en danger de perir avec tous ses serviteurs: les amis particuliers de la Maison de Guise, & les Ligueux passionnez se portoient à de furieux mouvemens de vengeance, & entraisnoient avec eux presque tous les peuples, déja preoccupez par de mauvais sentimens contre le Roy; ceux mesme qui auparavant avoient abhorré les factions, estant faussement persuadez, par ce qu'il avoit fait mourir un Cardinal, qu'il en vouloit à la Religion Catholique, se rangeoient en foule du costé de la Ligue, & n'estimoient point qu'il y eût de party qu'on ne pust embrasser pour la défense des Autels. Quant aux Religionnaires, quoy qu'ils eussent grand sujet de haïr la Maison de Lorraine, neanmoins en ayant encore de plus grands de n'aimer point le Roy, qui s'estoit toûjours montré leur implacable ennemy, au lieu que quelquefois ils avoient receu courtoisie du Duc de Guise; & cette execution les faisant ressouvenir de la S. Barthelemy, dont il avoit esté l'une des principales causes: ils la blasmoient tout haut, & luy donnoient les mêmes noms qu'à celle des massacres; De façon qu'à la Rochelle quelques-uns estant d'avis qu'on en tirast les canons & qu'on en fist des feux de joye, le Plessis-Mornay les en dissuada, *de peur qu'il ne leur fust reproché qu'ils auroient approuvé une action trop ambiguë par un acte solennel.*

1589.

Quels furent les sentimens & les émotions des divers esprits sur la mort des Guises.

Quels ceux des Huguenots.

Le Roy de Navarre gardant la mediocrité dans cette rencontre deplora leur mort, parce qu'ils estoient ses parens, & donna des loüanges à leur valeur: mais il dit qu'il faloit bien que le Roy eust eu de pressans motifs pour les traiter de la sorte; Qu'au reste les jugemens de Dieu estoient grands, & sa grace tres-speciale en son endroit, l'ayant vangé de ses ennemis, sans qu'il y eust trempé ny en sa conscience, ny de sa main; & que souventes-fois certains Gentils-hommes s'estant offerts à luy avec une determinée resolution d'aller tuer le Duc de Guise, il leur avoit fait connoistre qu'il avoit cette proposition en horreur, & qu'il ne les tiendroit jamais en qualité de ses amis, ny de gens de bien, s'ils luy en parloient davantage. Il en receut les premiers avis du Duc d'Espernon, avec lequel il negocioit alors pour l'obliger à se declarer de son party: celuy qui les apporta montrant pour assurance de son dire, un diamant taillé en cœur qu'il disoit avoir tiré des doigts du Duc de Guise,

Le Roy de Navarre en ayant avis, continuë d'avancer ses affaires.

quand il fut foüillé aprés sa mort. Son Conseil assemblé sur cette grande nouvelle trouva qu'il ne devoit rien changer pour cela dans la conduite de ses affaires, ny au dedans ny au dehors, dautant que le Roy n'oseroit de quelques mois parler de paix avec luy, au contraire il seroit obligé pour satisfaire les Catholiques & la Cour de Rome, de l'attaquer avec toute sa puissance: mais que ses efforts n'estant pas à craindre, parce qu'ils seroient sans doute distraits par le Duc de Mayenne, il devoit avancer ses affaires dans cette conjoncture, & se mettre en si bon estat qu'on ne pust pas le sacrifier à la Ligue pour l'appaiser du meurtre des Guises. Les assiegez de la Ganache vivement pressez, & se défendant de mesme, l'attendoient avec impatience. En assemblant ses troupes pour ce dessein, il en fit reüssir fort heureusement une autre sur la ville de Niort. Saint Gelais, d'autant plus opiniastré à cette surprise qu'il en avoit déja manqué cinq ou six, & que les habitans de cette Ville luy faisoient tous les jours ravage dans ses terres, ayant eu permission de luy d'y en tenter encore une, & obtenu quatre cens hommes de pied, avec cent de ses amis qu'il amassa, l'executa la nuit qui suit le jour des Innocens. Cette troupe estant conduite avec grand silence, & deux échelles posées dans une retraite de la muraille, aprés que la Lune fut couchée, Jonqueres, Arambure & des Litres montent à l'une, Preau & Voluite à l'autre, chacun suivy de quinze ou vingt hommes, tuent la sentinelle d'un coup d'épée, & environnent le corps-de-garde, où dix ou douze pauvres gens qui faisoient la garde pour les riches, intimidez par la mort de l'un d'eux qui avoit tiré, rendirent les armes sans dire mot. Deux petards appliquez au mesme temps par les Capitaines Christofle & Gentil ouvrent les portes au reste: Parabere donne par l'une, Saint Gelais par l'autre, & tous se rencontrent aux hales. Ils trouverent là quelques Bourgeois encouragez par Princé, & par le Lieutenant de la Ville nommé Laurent, qui se vouloient barricader avec des coffres: mais le premier ayant esté tué, & le second blessé à mort, il n'y eut plus de resistance, & les Bourgeois sautant les murailles, ou se cachant dans les maisons, leur abandonnerent leur Ville. Malicorne Lieutenant de Roy dans la Province, s'estant retiré dans le Chasteau, fut saisi d'un si grand effroy, qu'il l'eust rendu dés l'heure mesme, si d'Aubigné, au moins à ce qu'il raconte, ménageant l'âge & la qualité de ce vieil Gentil-homme, ne luy eust fait une capitulation plus honorable qu'il ne l'osoit demander; Sçavoir que pour asseurance de la reddition de sa personne & de la place il envoyeroit dans la Ville dés l'heure mesme quatre ostages qu'il luy nommeroit, mais qu'elle ne s'accompliroit qu'entre les mains du Roy de Navarre: lequel arrivant le lendemain receut le Gouverneur & le Chasteau. Cette conqueste ne cousta aux Religionnaires que la vie de trois ou quatre soldats, & ne fut guere plus sanglante pour les vaincus: il n'y en eut seulement que quatorze de tuez, leurs biens furent plustost partagez entre les soldats que pillez, & Saint Gelais y mit si bon ordre qu'on ne fit aucune injure à la sainteté des Eglises & des personnes sacrées, ny à la pudicité des femmes. Comme la Ville estoit riche, les soldats y gagnerent un bon butin, & le Roy de Navarre y trouva six pieces de canon, de la poudre pour en fournir ses troupes tout du long de cette année, & assez de bleds pour en munir ses autres places de Poitou. Les habitans attendoient toute sorte de mauvais traitemens de ce Prince, parce qu'ils avoient accoustumé de ne parler de luy qu'avec outrages, & que deux mois auparavant ils avoient commis de grandes indignitez sur le corps de Jean de Valet son grand Prevost, qui avoit esté tué en une escarmouche prés de leur Ville: mais il aima mieux leur faire éprouver sa clemence que son indignation, & voulut seulement, pour l'exemple, que le corps du Lieutenant Laurent qui estoit mort de ses blessures, & un autre des plus riches Bourgeois fussent pendus au mesme gibet, où ils avoient pendu le corps de son grand Prevost.

Saint Gelais l'un de ses Capitaines prend Niort par escalade & petard.

Ce qui se passa en cette prise.

Les habitans sont doucement traitez, eu égard à leurs insolences.

L'effroy de cette prise luy regagna Maillezais & S. Maixant, & encouragea la Ganache à attendre de ses nouvelles. Elle venoit de soustenir un assaut general à deux bréches, avec cinquante hommes seulement, qui avoient fait demeurer dans le fossé plus de trois cens des assaillans: mais ces frequens combats & certains flux de sang que les grands froids & les fatigues extraordinaires ont accoustumé de causer, ayant reduit sa garnison à deux cens cinquante hommes, il n'estoit pas possible qu'elle durast encore long-temps, & les assiegez n'avoient presque plus d'autre esperance sinon que le contrecoup du meurtre de Blois pourroit porter jusques-là, & dissiper l'armée Royale, ou faire rappeller le Duc de Nevers. En effet le Roy l'eust aussi-tost appellé auprés de luy avec ses troupes, sans le conseil du Maréchal

Saint Maixant & Maillezais se rendent au mesme Roy.

La Ganache attend qu'il la secoure.

de Rais qui luy fit entendre, que plus de la moitié de cette armée estant composée de ligueux, il arriveroit ou qu'elle se débanderoit aussi-tost qu'il l'auroit mandée, ou que si elle venoit, elle serviroit plûtost à l'enveloper qu'à le garder. Le Duc de Nevers, dont la prudence naturelle s'estoit instruite dans les troubles passez à prevoir les suites des remuëmens, jugeant bien à ce qu'on luy écrivoit de divers endroits, que la tempeste qui commençoit seroit plus perilleuse que toutes les autres, eust bien souhaité se mettre à l'abry, & aller pourvoir à son païs de Nivernois, de peur que la Ligue, fort animée contre luy ne se vengeast sur ses terres, & n'y exerçast les mesmes ravages qu'avoient fait les Huguenots pendant les premieres guerres de l'année 1561. mais l'honneur, qu'il consideroit plus que tous les autres interests, ne luy permettoit pas de partir de là sans avoir eu raison de cette place. Il fit donc representer aux assiegez par le Baron de Paluau, frere puisné de Claude Gouffier-Caravas, Gentil-homme voisin de là, & qui ne leur estoit point suspect, comme ayant toûjours esté fort affectionné à la Maison de Bourbon, Qu'il estoit resolu à quelque prix que ce fust d'entrer dans la ville, ou par la porte ou par la bréche, Qu'ils en avoient assez fait pour leur honneur, & trop pour le service du Roy de Navarre; Qu'ils devoient prendre garde qu'en le retardant là, ils retardoient beaucoup plus les affaires de ce Prince, auquel son retour auprés du Roy estoit tres-necessaire pour luy aider à achever la Ligue, & reduire Orleans qu'il tenoit déja assiegé par la Citadelle; Que pour luy il leur accorderoit les plus avantageuses conditions qu'ils pussent souhaiter, & leur donneroit huit jours de temps, pour avertir le Roy de Navarre de la capitulation, qui seroit accomplie au bout de ce temps, s'il ne les dégageoit. Aprés plusieurs allées & venuës, la necessité leur conseilla d'accepter ces offres: Le Roy de Navarre incertain des resolutions que le Roy prendroit, ne vouloit point perdre cette place à credit, & s'estoit resolu de la secourir: mais le Duc s'estoit si bien retranché, qu'il ne pouvoit en approcher sans un grand combat, où apparemment il eust eu du desavantage, ayant affaire à un vieil Capitaine, plus fort que luy de l'avantage du lieu & du nombre des hommes. Or comme il estoit en chemin pour ce dessein & à cinq ou six lieuës de la Ville, il fut surpris d'une grande douleur de costé avec une fiévre ardente, pour s'estre trop échauffé à marcher à pied, aprés avoir eu froid à cheval; & le mal le pressa si fort, qu'on eut bien de la peine à le transporter jusqu'au Chasteau d'un petit Gentil-homme de là auprés. Où n'ayant point de Medecins auprés de luy, le Plessis-Mornay qui connut que c'estoit une pleuresie, pour l'avoir veu déja malade avec pareils accidens, entreprit de le faire promptement saigner, & par ce moyen il luy sauva la vie, qui estoit en si grand danger, que l'on en desesperoit. Il ne perdit pas pour cela le souvenir ny le soin de son entreprise, lors que son mal luy pût permettre d'y penser: mais ce ne fut que le penultiéme jour de la capitulation, & Chastillon à qui il donna cette charge, ayant fait battre aux champs dés la minuit ensuivant, s'égara de telle sorte, soit par l'ignorance, soit par l'infidelité des guides, subornez peut-estre par les autres Chefs qui estoient jaloux de luy, que le lendemain à Soleil couchant il se trouva encore à plus de deux lieuës des ennemis. Ainsi le terme expiré, les assiegez livrerent la Ville au Duc de Nevers: mais peu de jours aprés son armée se dissipant toute, & Sagonne estant passé dans le party des Guisards avec la meilleure partie, il s'en vint presque seul à Blois rendre compte au Roy de ce qu'il avoit fait: puis aussi-tost il se retira à Nevers, en attendant que les affaires se fussent éclaircies.

Le Duc de Nevers, quoy que pressé de lever le siege, s'y obstine par honneur.

Fait representer aux assiegez qu'ils sont tout au Roy de Navarre.

Ils capitulent & en avertissent ce Roy.

Qui se hastant de les venir secourir tombe malade.

Ainsi la Ganache se rend.

Elles se broüilloient toûjours de plus en plus, sans aucune esperance de remede, puis que le Roy mesme ne s'évertuoit pas d'y en apporter; & ce fut un tres-mauvais presage pour luy qu'il commença presque cette année par les funerailles de sa mere. Cette Princesse troublée de la mort des Guises, dont elle avoit pû entendre les derniers soûpirs de son lict, outrée des mépris de son fils, dont elle ne pouvoit plus souffrir la veuë, accablée d'ennuis & de dépit de voir que le destin malgré tous les obstacles qu'elle y avoit apportez, approchoit son plus grand ennemy de la Couronne; ayant perdu outre cela toute esperance, quelque changement qui arrivast, de rentrer jamais dans le gouvernement des affaires, enfin tenant à charge une vie sans autorité & sans pouvoir, receut, à ce qu'on dit, le dernier coup de la mort par un sanglant reproche du Cardinal de Bourbon. Car on remarqua que comme elle voulut l'aller consoler dans sa chambre où le Roy l'avoit fait arrester, ce Bon-homme qui estoit couché, la voyant à la porte leva la teste & la voix pour

Mort de la Reine Catherine, le 5. Janvier.

Quelles furent les causes de sa mort.

luy jetter ces paroles en face, *Ah! Madame, est-ce ainsi que vous nous avez amenez à la boucherie?* & qu'elle en eut le cœur tellement serré, que ne sçachant que répondre, non pas mesme avec des larmes ny des soûpirs, elle retourna tout court en sa chambre, & se mit au lit. Tant y a qu'elle mourut six ou sept jours aprés, le cinquiéme de Janvier, à pareil jour que Laurent de Medicis son cousin germain avoit tué Alexandre Duc de Florence dans son lict. La haine qu'on luy portoit a sans doute esté cause de ce que quelques-uns ont écrit que le desespoir & la violence y furent remarquez, comme en une fin tres-miserable & conforme à sa vie: mais ses domestiques ont souvent raconté, que jettant de fois à autre de grands soûpirs, elle se plaignoit qu'elle estoit accablée sous les ruines d'une maison. Ses diseurs de bonne avanture, dont elle en avoit toûjours entretenu de toutes façons, l'avoient menacée qu'elle periroit sous les ruines d'une maison, & qu'elle mourroit auprés de Saint Germain, à cause dequoy elle avoit accoûtumé de faire bien visiter les maisons où elle logeoit, & fuyoit superstitieusement tous les lieux & toutes les Eglises qui portoient le nom de Saint Germain: de sorte qu'elle ne vouloit plus aller à Saint Germain en Laye, & mesme parce que son Palais des Tuilleries estoit de la Parroisse de Saint Germain de l'Auxerrois, elle en fit bastir une autre avec beaucoup de dépense dans la Parroisse de Saint Eustache. Or comme ceux qui adjoûtent foy à ces predictions, ne manquent point de leur trouver des explications de quelque façon que ce soit, elle crût alors que la premiere estoit arrivée, & que les ruines de la Maison de Guise l'accabloient. Pour la seconde, il ne fut pas difficile de l'expliquer, quand on sceut que celuy qui l'assistoit à la mort estoit un nommé Laurent de Saint Germain qui avoit esté Precepteur du Roy, & pour lors estoit Evesque de Nazareth, & Abbé de Châlis. Surquoy les plus sages au lieu d'adjoûter foy à ces vaines propheties, tirent cette necessaire induction, ou qu'elles ne sont pas veritables, si on les peut éviter, ou qu'il est inutile de les sçavoir, si elles sont infaillibles. Les deux derniers jours de sa maladie le Roy se rendit fort assidu auprés d'elle, & comme elle eut perdu la parole il dicta pour elle un testament, par lequel elle instituoit Charles fils naturel de Charles IX. son heritier dans son Comté d'Auvergne & terres de Languedoc, d'où il porta quelque temps le nom de Comte d'Auvergne: mais les grandes dettes qu'elle avoit laissées absorberent une bonne partie de la succession, outre tant de riches meubles dont ses maisons estoient pleines; & la Reine Marguerite sa fille, fit casser cette institution par Arrest du Parlement, comme estant contraire aux conventions de son mariage faites en faveur de ses enfans.

Deux predictions ambigues éclaircies.

Remarquez ce dilemme.

Son testament.

Comme les esprits estoient occupez à de plus grands mouvemens & qui les touchoient de plus prés, sa mort passa comme une chose indifferente, sans causer ny joye ny tristesse, & sans laisser aucun regret ny ressentiment: sinon qu'à Paris le peuple qui croyoit qu'elle eust trempé dans la mort des Guises sembloit s'en réjoüir, & menaçoit de jetter son corps à la voirie, si on l'apportoit à S. Denys. Certes au jugement de plusieurs la France ne se peut souvenir d'elle que pour condamner sa memoire: car sa prodigalité & son ambition, qui peut-estre eussent esté d'eminentes vertus dans un meilleur siecle, y ont introduit des maux qui n'ont pas finy avec elle. Avant qu'elle eust mis les mains au gouvernement de l'Estat, il estoit paisible au dedans, & regy avec douceur & Justice, quoy neanmoins que les Favoris, à vray dire, eussent déja sous Henry II. commencé à faire brêche aux anciennes Loix du Royaume, & à embroüiller les Finances: mais comme la paix & l'ordre n'estoient pas favorables à sa convoitise de régner & à ses grandes dépenses, cette Reyne s'efforça de renverser toute la discipline & l'usage de ce Royaume, afin de trouver dans cette confusion les moyens de fournir à ses profusions, & travailla sans cesse à entretenir les partialitez, meslant si bien la fusée qu'elle ne se pût demesler que long-temps aprés sa mort. Ainsi, par elle furent mis en pratique des procedez inconnus à la candeur & à la generosité des François, qui corrompirent leur sincerité, & leur apprirent une politique, que leurs ancestres faisoient gloire d'ignorer; D'elle vint le luxe universel causé par ses exemples; & pour comprendre tous les desordres en un seul mot; par elle furent autorisez les Partisans, maistres & valets du luxe tout ensemble, lequel estant engendré par l'abondance, & faisant naistre aussi-tost la necessité, ne fait, comme une autre Carybde, qu'engloutir & revomir perpetuellement les biens du pauvre peuple. Il y en eut neanmoins qui la regretterent, estimant qu'elle estoit morte à l'heure qu'elle pouvoit faire du bien,

Sa prodigalité & son ambition causerent les divisions & le luxe.

Le luxe engendra les Partisans & impostes.

comme

comme en effet c'estoit pour lors la seule personne qui eust la science & l'autorité pour calmer un orage tel que celuy qui s'élevoit; Et le Roy son fils, quoy qu'en ayent écrit les Ligueux, ressentit cette perte avec beaucoup de douleur, se plaignant qu'elle luy manquoit au plus fort de ses affaires. Ses funerailles se firent à saint Sauveur de Blois, où son corps fut deposé en attendant qu'on le portast à saint Denys auprés de celuy de son mary, auquel elle avoit fait bastir un superbe mausolée : mais les troubles estant survenus, elle fut privée de ce dernier honneur vingt ans durant. Les Crieurs de l'enterrement n'oublierent pas de la qualifier mere de trois Rois, & de deux Reines : avantages qui toutefois n'avoient pas tant esté sa gloire que son tourment, puis qu'elle avoit veu mourir trois de ses Enfans à la fleur de leur âge, & d'une mort que l'on estimoit violente; & que les deux autres qu'elle laissoit au monde, l'un autrefois ses delices & son appuy ; * l'autre sa peine & sa honte, estoient tous deux son déplaisir en mourant, & son soucy, si elle les aimoit encore tant soit peu. Le Predicateur qui fit son Oraison funebre, c'estoit l'Archevesque de Bourges, qui avoit eu bonne part dans sa confidence, la mit si haut au dessus de toutes les Heroïnes de l'Ecriture sainte, & luy attribua tant d'éminentes vertus, qu'il donna sujet à plusieurs de l'assistance, en loüant son affection & sa gratitude pour cette Princesse, de desirer un peu plus de moderation dans ses éloges. Les grandes affaires dont le Roy estoit embarrassé, ne l'empeschèrent point de celebrer cette pompe funebre avec ses magnificences ordinaires, il assista aux ceremonies vestu de violet, la Reine de tané, & toute sa Maison en grand dueil, qu'il voulut mesme faire porter aux murailles de son appartement, les dépoüillant de tapisseries pour les faire peindre de noir semé de larmes.

Le Roy fait faire ses funerailles.

** Henry III. & la Reine Marguerite.*

Aprés que sa douleur l'eut tenu enfermé deux ou trois jours, il retourna à la continuation des Etats, où il vaquoit avec autant de loisir, & de tranquilité d'esprit, ce sembloit, que si la France eust esté dans un calme universel, estimant par ce moyen contenter les peuples, & regagner leur affection. Il jugea tres-important pour cet effet, afin de leur montrer qu'il n'avoit rien changé de son zele pour la Religion Catholique, de confirmer l'Edit d'union, par un nouveau serment; & pour obliger la Noblesse, il donna la liberté à Brissac & à Boisdauphin, qui par aprés s'en montrerent peu reconnoissans. Les Etats luy ayant presenté leurs cahiers, il employa le quinziéme & seiziéme du mois à entendre leurs remontrances. Il n'avoit jamais oüy haranguer avec plus grand appareil de belles paroles, de puissans raisonnemens, de sentences recherchées, & de sages expediens : mais les cœurs & les esperances estoient bien éloignez de là, de façon que cette Assemblée n'estoit plus que comme un spectacle pour luy donner du plaisir, & une Scene où chacun joüoit son personnage tout autre que ce qu'il estoit au dedans. L'Archevesque de Bourges parlant pour le Clergé, dont il estoit President, aprés avoir montré que tous les maux de la France venoient du mépris du nom de Dieu, violé par la division survenuë dans la Religion, qui est le fondement & la liaison de toutes Monarchies & Republiques, deduisit fort au long tous les desordres arrivez dans chacun des Etats, avec les remedes qu'il estoit besoin d'y apporter. Il marqua dans le Clergé la promotion de gens indignes aux Prelatures, les plus riches Benefices mis en commande, le mépris & mauvais traitement des Curez dépoüillez de leurs dixmes & de leurs droits, les alienations des biens d'Eglise, la pluralité des Benefices, l'usurpation du revenu des Hôpitaux, la débauche des Universitez, & l'avilissement de l'Ordre de saint Jean de Jerusalem, où l'on recevoit des personnes d'une Noblesse douteuse, & où l'on donnoit les Commanderies par la faveur plûtost que par ordre d'antiquité. Il blâma dans la Noblesse l'introduction des hommes nouveaux pris de la lie du peuple, & élevez aux honneurs qui n'appartiennent qu'à elle, & les excés des gens de guerre principalement de l'Infanterie; Dans le tiers Etat, la profusion des finances, la corruption de la police, l'un & l'autre desordre ayant la guerre pour cause ou pour pretexte, & la venalité des Offices. La harangue de Brissac pour la Noblesse, ne fut qu'un perpetuel Panegyrique des vertus du Roy, un Eloge de la fidelité & de la valeur de la Noblesse, des offres de service pour elle à Sa Majesté & des tres-humbles prieres, Qu'il voulust favoriser l'antiquité de ses droits, reconnoistre en elle les services de ses ayeux, confirmer les ordonnances militaires des Roys ses predecesseurs, ne permettre qu'aucun se pust attribuer le titre de Gentil-homme par achat ou par faveur, maintenir les privileges de l'Ordre de saint Jean de Jerusalem, moderer les subsides, regler les finances,

Il travaille aux Estats.

Jure derechef l'Edit d'union.

Entend leurs remontrances.

Harangue de l'Archevesque de Bourges pour le Clergé.

De Brissac pour la Noblesse.

rétablir la discipline parmy les gens de guerre, reformer l'Eglise, & châtier les ennemis de nostre sainte Religion. Celle de Bernard Advocat au Parlement de Dijon, personnage de singuliere probité, parlant pour le tiers Etat, surpassoit les deux autres, en force & en eloquence. Il la commença par un solemnel remerciement de la promesse que le Roy avoit faite d'executer entierement le saint Edit d'union dicté par l'esprit de Dieu, écrit & signé de son doigt, par lequel les heresies seroient chassées, comme les nuages se dissipent par le Soleil. Il exhorta aprés tous les François, outre cette union, d'entrer dans une autre pour le service du Roy, & pour la defense de l'Estat; & puis il découvrit les causes & les symptomes de toutes les maladies, qui outre le venin de l'heresie & les partialitez, avoient reduit la France en une miserable langueur. Il marqua entre autres, les adulteres, les blasphêmes, la simonie, l'établissement des gens de neant, indignes & ignorans dans les Charges de la milice, de l'Eglise, & de la Judicature, la violence & la cruauté des gens de guerre, & en suite celle des Partisans. Il exaggera ce dernier desordre plus que tous les autres, parce que c'estoit le plus grand. Ce qu'il dit là dessus ne doit pas estre oublié en cet endroit, à cause qu'il donne une connoissance particuliere des injustices & des oppressions de ce temps-là. *La guerre*, dit-il, *ne se fait pas seulement au peuple, par des soldats enróllez & levez sous des commissions du Roy, mais aussi par une autre sorte d'ennemis qui ne l'ont pas moins travaillé qu'une levée de Reistres. Ce sont ceux qui par des dons immenses obtenus à force d'importunitez, & par la subtile invention du comptant, ont épuisé les finances, ont mis le peuple à la besace. Ce sont les inventeurs de subsides & d'Edits nouveaux, les executeurs de commissions extraordinaires, courratiers & maquignons d'Offices, vermine d'hommes & couvées de Harpies, écloses en une nuit, lesquels par leurs recherches ont fureté tout ce Royaume, jusqu'aux cendres des maisons. Ils marchoient orgueilleux, en creait, le Sergent en croupe, pour executer à leur mot les sujets du Roy, les évocations en main pour les distraire en un conseil de parties: ainsi proprement appellé, parce que l'on disoit que quelques-uns des Juges estoient les parties mesmes. Ils avoient les jussions à commandement pour forcer la conscience des bons, & violenter l'autorité & la Religion des Cours souveraines, par retranchement de gages, par interdiction d'entrées & des séances. Combien d'Edits ont-ils esté verifiez & enregistrez, avec ces mots* par commmandemens *plusieurs fois reïterez, qui ne sont jamais necessaires quand les Edits sont justes & bons? Il s'est trouvé par tout des ames venales, & corrompuës qui avoient part au butin, qui estoient Juges & solliciteurs tous ensemble; Et tout cela au profit de quelques particuliers qui au milieu de leur luxe & de leurs jeux, se rioient de nos pleurs & triomphoient de nos dépoüilles. Cependant, Sire, ces grandes oppressions non jamais veuës ny oüyes en France, n'alloient pas au profit de Vostre Majesté, la gendarmerie estoit sans montre, le soldat sans paye, les Officiers sans gages, les pensions des estrangers deuës, les rentes non acquittées, le domaine aliené, toutes les finances dissipées. Et l'on projettoit encore de faire de nouvelles cruës & levées sur un pauvre paysan, détroussé, nud & mis en chemise: Ie veux dire le peuple.* Ce Deputé du tiers Etat representa en suite qu'il n'y avoit point de plus prompt ny de plus salutaire remede à ces desordres, que de faire rendre gorge à ces loups carnaciers qui devoroient tout, de leur faire restituer les deniers qu'ils avoient si avarement absorbez & si injustement extorquez, de s'affranchir des pratiques & fausses persuasions de quelques mauvais conseillers, de faire executer & observer les Ordonnances si religieusement, qu'on n'eust plus sujet de dire, que les Loix de France estoient imprimées, & n'estoient point gardées. Puis il se jetta sur les loüanges de la Reine-Mere, & aprés avoir consolé le Roy de cette perte en peu de mots, il passa à celles de la Reine Loüyse, à la faveur & bienveillance de laquelle, il dit que les Etats avoient recours, les peuples ayant veu briller en sa personne tant de devotion, de pieté & de vertus Chrétiennes, qu'ils attendoient de sa protection le soulagement si fort desiré, & que le Ciel accorderoit à leurs vœux, & à sa bonté une heureuse lignée qui perpetûroit le nom de Valois, avec le bon-heur de la France attaché à cette Royale Maison. Finalement, il supplia Sa Majesté, comme il en avoit charge expresse, de leur donner congé, afin que se retirant dans les Provinces ils y pussent porter ses saintes & loüables inspirations, & luy rendre là leurs fideles services jusqu'au dernier soûpir de leurs vies. Le Roy ayant esté un peu émeu par les reproches des extorsions des Partisans, mais radoucy par la fin de la harangue, les assura qu'il mettroit ordre à retrancher tout sujet de plaintes, & à pourvoir au repos de son peuple

De Bernard pour le tiers Etat.

Declame contre les Partisans.

Dit qu'il faut repeter d'eux les deniers publics qu'ils ont volez.

Deputez demandent congé de se retirer chez eux dans leurs Provinces.

comme au sien propre : toutefois il ne voulut pas d'abord leur accorder leur congé; & tâcha de les retenir, par persuasion neantmoins plûtost que par commandement, ou du moins de faire en sorte que certain nombre de chaque état demeurast pour assister à la publication de ses réponses & ordonnances. Il avoit si grande envie, quoy que hors de saison, de travailler à la reformation de son Royaume, que depuis quinze jours il vaquoit en personne & sans intermission à examiner tous les cahiers : tellement qu'il estoit bien fâché que cette grande Assemblée se dissipant avec precipitation, ne produisist aucun fruit ; & peut-estre croyoit-il divertir les pensées des Deputez par cet attachement, afin que les plus violents mouvemens eussent le temps de se ralentir, & que la playe de la mort des Guises cessast de saigner dans leurs esprits. Mais comme les grands bruits des remuëmens qui arrivoient à toute heure & de toutes parts, les rappelloient chez eux, les uns pour esteindre le feu, les autres pour l'allumer, & que la plûpart se déroboient sans dire adieu, il craignit de voir rompre les Etats malgré luy ; & jugea plus à propos de les licencier : ce qu'il fit vers le vingtiéme du mois. Le Roy est contraint de les licentier, les rumu'tes croissans de tous costez.

Avant que de leur donner congé son Conseil fut d'avis, tant pour diminuer le mauvais bruit qui couroit, qu'il ne les avoit assemblez que pour tendre un piege aux Guises, qu'afin que les Deputez emportassent avec eux quelque apparence de soulagement pour les peuples, de faire publier quelques articles des principaux de leurs cahiers, & parmy ceux-là le rabais du quart des tailles, qui aussi bien fust demeuré en non valeur, parce que la campagne estant desolée, les Receveurs, avec toutes leurs vexations, n'en pouvoient pas tirer les deux tiers. Les Declarations qui portoient ces graces precederent les Deputez dans les Provinces ; & les bons serviteurs du Roy s'efforcerent en loüant ces effets de sa bonté, de le remettre dans l'estime, & d'insinuer dans les esprits quelque meilleure opinion de son Gouvernement pour l'avenir : mais ny l'un ny l'autre n'y trouverent point de disposition favorable; on ne les écoutoit pas seulement, ou bien on les interpretoit à perfidie & lâcheté. Déja le Duc de Mayenne qui estoit party secretement de Lyon, ayant recueilly de grandes forces par le chemin, commençoit à bruire comme un gros torrent, dont la chûte se fait entendre & redouter par les campagnes voisines. Aux nouvelles de son armement, le Roy qui croyoit que la sureté de sa personne consistoit en partie à bien garder ses prisonniers, les transporta luy-mesme par eau au Chasteau d'Amboise, dont il donna le Gouvernement à du Guast, l'ayant tiré d'entre les mains d'un Gentil-homme nommé Rilly, qui pourtant ne luy avoit donné aucun soupçon de sa fidelité. Le soir d'auparavant le Duc de Nemours, esprit vif & hardy, trouva l'invention d'évader travesty en marmiton de cuisine, & se rendit tout d'une traite à Paris ; où la Ligue celebra son évasion comme un miracle de la providence de Dieu. On dit que la Duchesse mere de luy & des deux Guises qui avoient esté tuez, se voyant ainsi mener prisonniere, comme elle estoit dans le bateau, leva les yeux tout moüillez de larmes vers la face du Chasteau où estoit posée la statuë du bon Roy Loüis XII. & s'écria tendant les mains au Ciel, *O grand Roy, aviez vous fait bastir ce Chasteau, afin que l'on y fist mourir les enfans de vostre petite fille ?* Les mal-heurs passez redoublant l'ennuy de sa captivité, la mort l'en eust bien-tost delivrée, si le Roy touché de compassion, ou persuadé de l'esperance qu'elle luy serviroit à appaiser le Duc de Mayenne, ne luy eust rendu sa liberté quatre jours aprés. Avec la mesme facilité, il avoit encore relâché le Lieutenant d'Amiens & Cotte-blanche, qui luy promettoient de s'employer fidellement pour luy parmy leurs concitoyens, & de luy donner bien-tost de bonnes nouvelles : mais ils luy manquerent de parole, & firent, disoit-on, comme le Corbeau de l'Arche qui ne revint plus quand Noé luy eut ouvert la fenestre. Pour les autres prisonniers, il s'en falut bien peu qu'ils n'achetassent aussi leur delivrance du nouveau Gouverneur. L'Archevesque de Lyon & la Chapelle-Marteau, luy avoient fait entendre que le Roy estant entré en soupçon de sa fidelité, avoit resolu de se justifier de la mort du Cardinal de Guise par la sienne, & que déja on disoit hautement à Blois que ce n'avoit pas esté par son ordre qu'il l'avoit tué, mais pour une querelle qu'ils avoient euë au jeu. Ils supposoient divers avis qui confirmoient cet artifice, & subornoient quantité de personnes, qui luy venoient dire qu'il se prist garde : particulierement Longnac, qui passant par là leur aida beaucoup à le mettre en cervelle. Ce Longnac s'en alloit en son païs, disgracié de la Cour pour une telle occasion : Comme il vid ses affaires se broüiller aprés la mort du Duc de Guise ; il eut peur de

Rabaisse les tailles d'un quartier.

Craignant le Duc de Mayéne, il transporte ses prisonniers à Amboise.

Duc de Nemours s'évade & s'en vient à Paris.

Il delivre sa mere, Cotte-blanche, & le Lieutenant d'Amiens.

Le Guast Gouverneur d'Amboise, corrompu par ses prisonniers, avoit intention de les delivrer.

tomber entre les mains des Princes de cette Maison : ce qu'il apprehendoit avec d'autant plus de sujet, qu'il voyoit que Bellegarde, avec qui il avoit disputé le premier rang dans les bonnes graces du Roy, s'y avançoit plus que luy, ayant esté pourveu de la Charge de grand Escuyer. Pour se mettre donc à couvert, & pour tirer quelque avantage de son reste de faveur, il demanda une place de retraite au Roy: lequel commençant à s'en dégoûter, luy repartit brusquement contre son humeur, Qu'il sortist tout à l'heure de sa Cour, & qu'il ne le vist jamais, puis qu'il desiroit d'autre seureté que celle d'estre auprés de luy. Or le Guast écoutant tous ces rapports, joint qu'il connoissoit bien que la methode des Grands, est de se deffaire sans regret de l'instrument d'une action qu'ils sont contraints de desavoüer, conçût facilement de la deffiance, ou feignit d'en concevoir, pour leur donner sujet de le tenter & de luy faire les propositions d'un marché qu'il n'eust pas osé entamer. La Chapelle-Marteau reconnoissant son foible, l'entreprend & le gagne avec de grandes promesses; le marché estoit déja fait à cinquante mille écus, & les prisonniers par une extrême indiscretion, ne pouvant plus contenir leur joye, vivoient en maistres dans le Chasteau, & buvoient à la santé du Gouverneur, quand le Roy en eut avis. Il avoüa que de sa vie accident ne l'avoit si fort troublé que celuy-là: pour en empescher l'effet il eut recours à un certain homme du païs de du Guast qui avoit grande familiarité avec luy à cause du jeu, & luy fit representer par son moyen, que s'il delivroit ses prisonniers, il deviendroit le leur, & qu'aprés qu'il auroit trompé son Maistre, il faudroit qu'il demeurast luy & son argent en leur pouvoir, dont il ne devoit pas esperer meilleur traitement au bout du temps qu'une mort tres-cruelle. Le Guast arresté par ces considerations, suspendit la delivrance de ses prisonniers pour quelques jours; & cependant le Roy traitant avec luy par l'entremise du mesme homme, le combla à luy remettre le Cardinal de Bourbon, le Duc d'Elbœuf, & le Duc de Guise, ainsi s'appellera desormais le Duc de Joinville, moyennant la somme de trente mille écus qu'il luy paya contant, & avec cela la rançon qu'il pourroit tirer de l'Archevesque de Lyon & des autres prisonniers.

Longue disgracié de la Cour, luy avoit donné du soupçon du Roy.

Le Roy le fait Gouverneur & luy remontre le danger où il se jette.

Il luy remet le Cardinal de Bourbon, les Ducs de Joinville & d'Elbœuf.

Le Roy estant à Amboise, receut nouvelles de la perte de la citadelle d'Orleans: Sa Majesté avoit envoyé le Mareschal d'Aumont avec le Regiment des Gardes Françoises, & celuy des Suisses commandé par Galaty, pour soûtenir Entragues qui estoit dedans. D'autre part, le Chevalier d'Aumale estant accouru de Paris avec une troupe de gens de main, avoit tellement encouragé les Bourgeois déja retranchez, qu'en peu de jours ils avoient dressé plusieurs cavaliers, & fait une plate-forme d'une Eglise voisine, pour battre la citadelle. Trois semaines durant il s'estoit fait diverses sorties, & plusieurs combats avec beaucoup d'ardeur, dans un desquels douze ou quinze cens jeunes Parisiens, qui venoient aprés le Chevalier avec un convoy de poudres, avoient esté deffaits par du Fargy, & par Montigny, entre Estampes & Angerville. La citadelle foudroyée nuit & jour & presque toute en ruine, n'avoit esperance qu'au retour du Duc de Nevers; mais il ne ramena point de troupes avecque luy, & d'ailleurs sur ces entrefaites on apprit les approches du Duc de Mayenne : De sorte que le Maréchal d'Aumont se voyant trop foible pour resister à ce débordement, & jugeant le peu de forces qu'il avoit plus necessaires pour la conservation de la personne du Roy, les fit retirer à Meun & à Boisgency, le dernier jour de Janvier. Ainsi Orleans ayant tout à fait secoüé le joug de l'obeïssance demeura plus opiniastré dans la Ligue, & servit de rempart assuré à Paris, & de garde pour defendre le meilleur de ses greniers, qui est la Beausse.

La citadelle d'Orleans entierement perdüe pour luy.

Cette perte, jointe aux apprehensions que donnoient les approches du Duc de Mayenne, & au soûlevement de Paris & de plusieurs autres Villes dont nous parlerons presentement, faisant connoistre au Roy qu'il avoit besoin d'autres armes que de la dissimulation, pour se rendre le maistre, il crût le conseil que luy avoit donné un mois auparavant Nicolas de Harlay-Sancy; C'estoit de faire amitié particuliere avec les Cantons Protestans des Suisses, beaucoup plus puissans que les autres, & alors fort disposez à joindre leurs forces avec les siennes, à cause de la haine qu'ils portoient au Duc de Savoye, qui aprés avoir conquis le Marquisat de Saluces se preparoit pour opprimer Genéve, & par ce moyen, leur oster le seul passage par où ils pouvoient recevoir du secours de France, ou y en porter. Il dépescha donc Sancy en ce païs-là où il avoit de tres-particulieres habitudes pour y avoir esté Ambassadeur,

Le Roy envoye Sancy en Suisse faire des levées.

&luy donna une commission tres-ample, mais sans un sol, pour contracter alliance, & faire traitez non seulement avec les Suisses, mais encore avec tous les Princes Allemans, & les exhorter à l'assister d'hommes & d'argent. Ce secours luy viendra fort à propos; cependant comme il n'estoit armé que de son autorité Royale, languissante & peu respectée, il entendoit de jour à autre l'infidelité de quelqu'un de ses sujets, ou la revolte de ses meilleures Villes. Des Deputez des Etats, ceux qui estoient ligueux, n'ayant pû estre fléchis ny par ses caresses & belles harangues, ny par la frayeur du meurtre des Guises, & ceux qui ne l'estoient pas, ayant esté offensez de cette sanglante execution, n'avoient remporté dans les Provinces que des sentimens de rage & d'aversion, que l'on voyoit éclatter de tous costez. Amiens suivant le branle d'Orleans & de Paris, se revolta au commencement de Fevrier; son Evesque Geoffroy de la Martonie, & Vincent le Roy à qui on venoit de rendre la liberté, en furent les principaux boutefeux, & y firent prendre Marie de Bourbon Duchesse de Longueville, avec deux de ses enfans François d'Orleans Comte de Saint Pol, & sa sœur, qui ne purent obtenir leur liberté que par une rançon de vingt mille écus. Abbeville située sur la riviere de Somme aussi bien qu'Amiens, & qui comme luy s'estoit liée d'une estroite confederation avec Balagny gouverneur de Cambray, imita sa rebellion peu de jours aprés. L'embrazement s'éprit au mesme temps dans la Normandie, commençant par Roüen capitale de la Province. Les factieux ayant semé le bruit que les Protestans avoient conspiré de s'en emparer, comme ils avoient fait autrefois, forcerent Taneguy le Veneur-Carrouges leur Gouverneur, de remettre les Chasteaux entre leurs mains; & puis suscitant une sedition contre luy, l'obligerent de sortir tout à fait de la Ville. Une partie des Officiers du Parlement que l'on connoissoit affectionnez au service du Roy, furent arrestez prisonniers & mis à rançon; le premier President Claude Groulart & les autres qui avoient preveu ce remuëment, se sauverent de bonne heure. La mesme fougue saisit toutes les Villes & les ponts de dessus la riviere de Seine dans cette Province, horsmis le Pont de l'Arche, où commandoit Rolet : outre cela Bayeux, Falaise, Argentan, Lisieux & quelques autres, pour ne point parler des Chasteaux de moindre consideration.

Diverses revoltes dans les Provinces.

D'Amiens.

D'Abbeville.

De Roüen, Bayeux, Falaise, Argentan, &c.

La Bretagne ne branloit point encore, ny le Duc de Mercœur, parce qu'il estoit flatté de l'esperance que le Roy mourant sans enfans luy laisseroit ce grand Duché en propre. La Ville du Mans avoit esté retenuë dans son devoir par son Gouverneur Philippe d'Angennes-du Fargy frere de l'Evesque, jeune Seigneur qui avoit uni ensemble les trois choses qui seules peuvent donner de la gloire, sçavoir la vertu, les armes, & les lettres; mais elle rompit le frein le treiziéme de Fevrier. La populace commença le tumulte : Urbain de Laval-Boisdauphin se mit à la teste, & ayant pris le Gouverneur griefvement blessé, & Poigny son frere, lesquels il envoya à la Bastille, s'en rendit le maistre, sans se souvenir de la foy qu'il avoit donnée au Roy, pour avoir la liberté & la vie, ny se soucier de laisser engagée la parole de Loüis de Rohan Duc de Montbason, & de Larchant qui s'estoient rendus cautions de sa fidelité. Le credit du Duc de Mayenne luy avoit assuré presque toutes les Villes de Bourgogne, & reduit entierement sous sa puissance celle de Dijon tant par le moyen du Château qui tenoit pour luy, que par une bonne garnison qu'il mit dans celuy de Talent; si bien qu'il n'y eut que Semur & Flavigny dans la contrée d'Auxois qui demeurerent Royales, & servirent de retraite aux Gentils-hommes, & aux Officiers du Parlement qui deferoient plus à leur devoir naturel, qu'à l'autorité du Gouverneur. L'Anjou, le Berry, le Bourbonnois & l'Auvergne, ne faisoient encore que murmurer. Dans la grande & riche Ville de Lyon, pleine d'esprits violens & faciles à inciter en matiere de Religion, Guillaume de Boteon qui en estoit Seneschal, Antoine & Imbert de Groliers freres, & quelques autres bons Bourgeois, soûtinrent plus de six semaines le party du Roy : enfin les Ligueux ayant suborné un Gentil-homme pour leur donner avis que les troupes de Dauphiné meslées d'Heretiques, & d'Espernonistes, venoient droit au fauxbourg de la Guillotiere, pour favoriser ceux qui les vouloient livrer au mauvais conseil du Roy, toute la Ville courut aux armes & fit des barricades par les ruës : neanmoins comme ils sçavoient bien que le peuple avoit encore quelque respect pour le nom du Roy, ils firent ordonner le mesme jour, le Consulat assemblé, qu'ils conserveroient leur Ville sous son obeïssance, sans reconnoistre d'autre Gouverneur de sa part que le Duc de Genevois, ils appelloient ainsi le Duc de Nemours : mais aussi-tost ils casserent les

Du Mans.

De Dijon, & de toute la Bourgogne.

De Lyon.

Arquebusiers de la Ville sous le nom du Roy, interdirent quelques Eschevins, osterent la liberté d'agir à leur Seneschal, & par toute sorte de mauvais traitemens chasserent ceux qui pouvoient s'opposer à leurs desseins.

De Thoulouse.

Ce changement se fit neanmoins sans effusion de sang, & avec moins de tumulte que l'on ne craignoit : mais celuy de Thoulouse fut signalé par un des plus horribles excez qu'ayent causé toutes nos guerres civiles. Depuis que cette Ville avoit chassé les Huguenots, les Predicateurs & certains nouveaux Theologiens y avoient acquis un tel empire sur le peuple, qu'ils pouvoient le mettre en furie à toutes les chimeres qu'ils leur proposoient ; & ç'avoit esté là qu'avoit commencé ce mal-heureux nom de Ligue, en un temps peut-estre qu'elle y estoit excusable pour conserver la Religion. Il y avoit dans ce Parlement deux Magistrats tres-fideles au Roy, quoy que tres-zelez pour la destruction des Huguenots, Jean-Estienne Duranty premier President, & Jacques Dafis Avocat general, fils de Jean premier President au Parlement de Guyenne. Le premier avoit en sa jeunesse fait paroistre une sanglante haine contre les nouvelles sectes, & une soumission tres-particuliere à l'Eglise Romaine, des ceremonies * de laquelle il avoit fait un assez beau Livre, à l'imitation de celuy des divins Offices * de Durand Evesque de Mandes, affectant d'estre creu de la mesme race que ce Prelat, à cause de la conformité du nom. Depuis il s'estoit particulierement attaché à la Cour, soit afin de parvenir à la Charge de premier President, comme luy reprocherent ses ennemis, soit qu'il eût reconnu en effet que la Ligue n'estoit qu'une faction du Duc de Guise, tres-pernicieuse à l'Estat, & plus dommageable qu'utile à la Religion Catholique : neanmoins il avoit toûjours perseveré dans les mesmes sentimens de devotion populaire. Il avoit fait recevoir les Jesuites dans Thoulouse, appellé les Capucins d'Italie, & nourry long-temps ces bons Peres à ses dépens, jusqu'à ce qu'ils eussent basty un Convent ; Il avoit aussi introduit les Confreries des Penitens, fondé deux Maisons du Saint Esprit & de la Misericorde, l'une pour marier de pauvres filles, l'autre pour visiter & secourir les prisonniers, enfin donné toute sa vie plusieurs autres témoignages de pieté : par le moyen desquels, & d'une grande integrité, qu'il apportoit à exercer la Justice, il avoit tellement gagné les bonnes graces du peuple, qu'il gouvernoit absolument cette grande Ville, & n'y avoit laissé presque aucune autorité, ny au Duc de Montmorency Gouverneur de la Province, ny à Guillaume de Joyeuse Lieutenant de Roy. Avec ce credit & le respect qu'on portoit à sa Charge, & avec l'ayde des Capitoux, il contint un mois durant les émotions ; En quoy il estoit fidellement secondé par Jean Bertrandy President au Parlement, son intime amy & personnage fort moderé, qui presidoit au conseil des Capitoux : ce conseil a droit de s'assembler pour les affaires importantes qui concernent la Ville, mais avec la permission du Parlement. Les premiers mouvemens des Esprits estant appaisez & les choses presqu'entierement paisibles, l'Evesque de Cominges, c'estoit Urbain de Saint Gelais-Lansac, qui estant échappé de Blois le poignard dans le sein, cherchoit à venger la mort du Duc de Guise son amy, ralluma le flambeau de la sedition par les intrigues de quelques Ecclesiastiques. A son instigation & à celle de François de Paule President, qui aspiroit à la Charge de Duranty, les zelez Catholiques presentent une requeste à la Cour, demandant permission d'assembler le conseil de l'Hostel de Ville, pour aviser aux moyens de la conserver, pendant l'émeute universelle du Royaume. Duranty, de crainte d'un plus dangereux tumulte, & d'ailleurs bien assuré de la fidelité des Capitoux, le leur accorde, à la charge que s'il estoit besoin de prendre quelques resolutions importantes, on en feroit rapport au Parlement. Cette condition eut empesché tous les desordres, si elle eut esté observée : mais l'Evesque & le President de Paule firent entrer tant de factieux dans le conseil, que la voix des Magistrats y estant estouffée par cette multitude, & l'autorité du Senat méprisée, on y mit en avant s'il faloit encore obeïr au Roy, ou suivre le Decret de la Sorbonne que nous rapporterons incontinent, & l'exemple des Parisiens. Il se leva pour lors un cry tumultuaire de toute la multitude, qui detestoit le nom & les actions du Roy, l'appelloit infracteur du droit des gens, violateur de la Foy, ennemy de la Religion, & concluoit aprés avoir vomy contre luy tous les outrages dont l'Histoire a noircy la reputation de Neron & d'Heliogabale, qu'il faloit secoüer le joug de sa tyrannie & abatre ses Armoiries & ses Images, de peur qu'elles n'attirassent le feu du Ciel sur leur Ville. Ce fut en vain que Duranty & Dafis voulurent opposer leur

* De ritibus Ecclesiæ.

* Rationale.

Quel estoit le premier President Duranty.

L'Evesque de Cominges allume la sedition.

Les seditieux proposent dans le conseil de la Ville s'il faut obeïr au Roy.

autorité & leur eloquence à cette fougue : ils ne purent luy faire quitter cette proposition, mais obtinrent seulement avec beaucoup de peine qu'elle seroit rapportée au Parlement. Le lendemain les seditieux s'y presenterent en armes, avec une requeste demandant l'establissement d'un Conseil general, & la punition de ceux qu'ils appelloient Politiques. L'effroy que causoit cette violence, & la lâcheté de quelques-uns du Corps, faisant varier les voix, il n'y fut rien resolu, sinon que pour appaiser les mutins il leur faloit faire croire que leur requeste estoit appointée. Mais comme ils sceurent que non, & que le premier President avoit tenu ferme au contraire, ils s'en prirent à luy au sortir du Palais, un certain Moine commençant la noise, & l'environnerent dans son carrosse : toutefois le courage d'un de ses laquais, & la resolution de son cocher qui poussa ses chevaux au travers de la foule, le tirerent d'entre leurs mains, & le sauverent pour l'heure dans sa Maison. Jusques-là il s'estoit persuadé que cette émotion n'estoit qu'une boutade des esprits du païs, & que le credit dont il avoit gouverné les Thoulouzains depuis si long-temps, la feroit cesser : mais il commença pour lors à connoistre que la bienveillance des peuples, n'est pas plus assurée qu'un calme d'hyver, & que l'audace d'une sedition s'accroist plus en peu de jours qu'une autorité acquise en les flatant ne s'affermit en plusieurs années. Le Prieur des Minimes, & l'Evesque de Cominges, qui avoient émeu la sedition, & le President de Paule qui l'avoit fomentée par sa connivence, coururent par la Ville, le premier avec son Rochet, le dernier avec sa robe rouge pour adoucir les esprits : on jugea diversement de leurs intentions ; mais certes leurs prieres & leur entremise, ne furent que de l'huile sur ce feu-là. Aprés que Duranty eut demeuré quatre jours enfermé dans l'Hostel de Ville, & que de là les Evesques de Cominges & de Castres, soit pour l'empescher d'avoir communication avec ses amis, soit pour le mettre en lieu de plus grande seureté, comme ils disoient, l'eurent mené dans le Convent des Jacobins, où il souffroit en effet toutes les rigueurs de la prison, les factieux resolurent de se delivrer par sa mort de la crainte qu'il leur donnoit. Et son mal-heur leur fournit à propos, comme ils le souhaitoient, un pretexte pour couvrir un crime si odieux envers le peuple, qui passant facilement d'une extremité à l'autre, eût peut-estre bien tost changé sa colere en misericorde. Dasis soigneusement observé, & cherchant avec autant de soin quelques moyens de retenir Thoulouse dans l'obeïssance du Roy, pensoit avoir trouvé une bonne occasion d'écrire secretement au Mareschal de Matignon & à son pere, d'une Maison des champs où il estoit allé exprés : Il leur mandoit l'estat de la Ville, & les prioit d'y envoyer du secours, faisant mention du President Duranty comme prisonnier, & disant que Guillaume Raté Conseiller du Parlement, depuis Evesque de Montpellier, estoit allé en poste trouver le Roy. Sur ces lettres interceptées & produites au peuple avec des additions telles qu'il leur plût, ils traînent Dasis en prison, saisissent les biens de Raté & le condamnent à mort, apostent des témoins & de fausses preuves, pour dire que Duranty avoit comploté de livrer la Ville à Matignon, que Blagnac Gentil-homme du voisinage amy de Dasis, & serviteur du Roy, les Comtes de Carmain & d'Aubijou, avoient paru là auprés avec des gens de guerre, attendant qu'on leur livrât une porte, & que le Roy avoit envoyé de Blois pour ce dessein François de la Valette-Cornusson, qui estoit Seneschal de Thoulouse. Avec ces faux bruits ayant mis quatre mille hommes en armes, ils petardent la porte du Convent des Jacobins, sans que personne leur fasse resistance, & demandent Duranty : un de ses gardes l'amene dans la ruë, avec les mesmes paroles dont Pilate se servit quand il exposa l'Innocence mesme à la risée des Juifs ; Et comme sa vieillesse venerable, & sa qualité, jointes avec une grave constance, donnent déja du respect, ou de la pitié, un scelerat attitré par ses ennemis, ou poussé par sa propre méchanceté, luy va porter un coup de pistolet dans le ventre, qui le renverse par terre. Les autres l'achevent à coups d'épée, & aprés l'avoir cruellement déchiqueté, le traînent dans la Place Saint George où l'on a accoûtumé d'executer les criminels, & le pendent la teste en bas à la porte de l'échaffaut. De là une partie court à la prison, & tirant Dasis dans la ruë, l'assomme avec pareille cruauté : quelques autres pour avoir aussi le plaisir de tremper leurs mains dans le sang vont tuer le valet de Duranty qui avoit si courageusement defendu son maistre, & pour ce sujet avoit esté mis dans la prison de l'Archevesque. La rage des factieux enflammée, non pas assouvie par le sang de ces deux serviteurs du Roy, s'acharna aprés sur ses statuës, & sur ses images : ils brisent

Duranty & Dasis s'opposent aux factieux, & font rapporter la cause au Parlement.

Au sortir duquel ils attaquent Duranty, qui se sauve avec peine.

Est mené dans la Maison de Ville, de là aux Jacobins.

Lettres de Dasis interceptées avancent sa mort.

Le peuple en armes le va demander aux Jacobins.

Ses gardes le livrent : un scelerat le tuë.

Dasis tiré de prison, est aussi tué.

ses armoiries par tout où ils les rencontrent, arrachent son tableau du grand Consistoire de la Maison de Ville, & le jettent aux enfans, qui le trainent avec grande derision par les ruës, crians en leur langage, *nostre tyran de Roy à vendre, à cinq sous pour luy acheter un licou*, le defigurent à coups de poignard, & l'attachent au gibet vis-à-vis du premier President. Ce pauvre corps demeura là pendu, & celuy de Dafis sur le carreau, jusqu'au lendemain matin, que deux Capitoux ayant esté commis pour oster cet odieux spectacle, les firent enterrer secrettement, ensevelissant le premier dans le tableau du Roy. Les Ligueux demeurez victorieux par la mort de ces deux Officiers, qui effraya tous les autres, la Faculté de Theologie confirma le Decret de celle de Paris: ensuite dequoy ils firent une forme de serment pour tous les Catholiques du ressort du Parlement de Thoulouse, par lequel ils juroient de s'unir ensemble, pour aider les Princes & Villes Catholiques à maintenir la Religion & à détruire l'heresie, nonobstant tous commandemens qui pourroient leur estre fait au contraire, de ne permettre point l'entrée des Villes & places aux heretiques ny à leurs fauteurs, ny aux Maréchaux de Montmorency & de Matignon, ny à quelques autres Gouverneurs, s'ils n'estoient avoüez par la Cour de Parlement; enfin de ne point faire aucun traité ny association sans son ordre & avec sa permission. Et là-dessus il donna un Arrest les Chambres assemblées, ordonnant que ces articles seroient inviolablement gardez, & faisant défenses d'y contrevenir sur peine d'estre declarez rebelles, fauteurs des heretiques, & punis comme tels. La rapidité de ce torrent entraîna les prochaines Villes, comme aussi la plûpart de celles d'entre Thoulouse & Bordeaux sur la riviere de Garonne; & cette derniere tramoit une conspiration, qui avorta un mois aprés. Le voisinage de Clairac & de Tonneins servit de pretexte aux Ligueux de s'emparer d'Agen & de Villeneuve, Cieutat ayant fait tous ses efforts pour garantir Villeneuve dont le Roy l'avoit fait Gouverneur, de la contagion des autres. La meilleure partie du Languedoc demeura obeïssante aux ordres de Montmorency, ou possedée par le party Religionnaire. Pour la Provence, où la Ligue dominoit dés avant la mort des Guises, & le Dauphiné, qu'elle partageoit presque avec Lesdiguieres, nous verrons en son lieu, quelles tragedies elle y excita.

Serment d'union fait par les Ligueux de Thoulouse.

Confirmé par le Parlement.

Agen & Villeneuve occupez par la Ligue.

La principale cause de cette phrenesie estant dans le cœur du Royaume, je veux dire Paris, l'agitoit aussi avec plus de violence que toutes les autres parties. Les Seize souffloient l'embrazement chacun dans son quartier, & par leurs conseils turbulens s'efforçoient de le porter par tout le Royaume. Ils firent une merveilleuse diligence d'avertir tous les amis du feu Duc de Guise, & envoyerent ordre par tout à ceux qui montoient en chaire de prêcher les loüanges des deux freres, & de detester la perfidie & la cruauté du Roy; Et les Ecclesiastiques preoccupez de cette croyance que la Religion estoit en peril, & avec la Religion le revenu temporel de leurs Benefices, s'échauffoient assez d'eux-mesmes sur une matiere de si belle estenduë. On remarque parmy les plus furieux, Rose Evesque de Senlis, Pelletier, Pigenat, & Boucher Curez de Paris, Hamilton, Guincestre, Cueilly, Guerin, Cristin, Lucain, Mauclerc, la plûpart Docteurs de la Faculté de Theologie, Commolet Jesuite, Bernard Fueillant, & Feuardent Cordelier, dont l'Histoire auroit condamné les noms à un perpetuel oubly, comme le fut celuy du malheureux qui brûla ce fameux Temple d'Ephese, si elle avoit droit de faire le procez aux Incendiaires publics, comme elle est obligée de rapporter leur crime. La derniere Feste de Noël, Guincestre ayant prêché que Henry de Valois n'estoit plus Roy, s'estant degradé luy-mesme par ses parjures, déloyautez, & horribles massacres, c'estoient ses termes, le peuple au sortir de là arracha de furie l'Ecusson de ses Armes qui estoit à la porte de l'Eglise, le mit en piece, le jetta dans le ruisseau, & le foula aux pieds. Le mesme Docteur le premier jour de l'an, aprés sa predication exigea de tous les assistans le serment de venger la mort des deux freres Catholiques massacrez à Blois, & eut l'audace de faire lever la main au premier President de Harlay, qui fut contraint de luy obeïr, & non encore sans grand danger de sa personne, parce qu'on avoit donné à entendre aux Parisiens qu'il avoit participé au conseil de la mort de ces deux Princes. De plus, afin de rompre tous les liens de la conscience & de la Justice qui eussent pû retenir ou ramener enfin les esprits, les Seize sous le nom de la Ville de Paris presentent une requeste à la Faculté de Theologie, pour deliberer sur ces articles, *Si le peuple de France peut estre délié du serment de fidelité qu'il a presté à Henry III. Si en seureté de conscience, il peut estre armé & uny, faire des*

Les Seize envoyent des avertissemens par tout le Royaume.

Noms de quelques Predicateurs seditieux.

Guincestre fait lever la main au premier President.

des levées d'argent & d'hommes pour la deffense de la Religion, contre les pernicieux conseils, & contre les efforts de ce Roy, qui ont paru visiblement dans le violement de la Foy publique par luy fait à Blois, au prejudice de l'Edit de la sainte union & de la liberté naturelle de la convocation des Estats. Cette sacrée Faculté, toûjours estimée l'oracle de la France pour les choses de la conscience, se sentoit veritablement du malheur du temps; Et comme dix ou douze factieux ont plus de brigue & agissent plus fort que cinquante hommes de bien & de vertu, pareil nombre d'esprits turbulens qui se trouverent en cette Compagnie la broüillerent toute, quoy que la plus grande partie eust de tres-bons sentimens, & ne pût estre blasmée, sinon de ne les pas maintenir avec assez de vigueur. Par les intrigues de ceux-là, qui débauchoient les uns, trompoient les autres, intimidoient les plus foibles, il se fit une assemblée le septiéme de Janvier dans le College de Sorbonne, mais tumultuairement & à l'insceu des plus sages, pour deliberer sur cette question. Il s'y trouva en effet soixante-dix Docteurs, mais presque tous des jeunes, n'ayans aucune connoissance que celle de leurs Livres, & n'estant informez des affaires publiques que par les rumeurs de la populace, lesquels malgré la resistance des plus vieux, & sans considerer s'il leur appartenoit de resoudre cette proposition, ny en prevoir les consequences, répondirent, *Que les François estoient déliez du serment de fidelité, & du devoir d'obeïssance envers le Roy, & qu'ils pouvoient prendre les armes contre luy*, adjoûtans à la fin qu'ils estoient d'avis que leur réponse fust envoyée au Saint Pere, afin qu'il la confirmast par l'autorité du saint Siege, & donnast secours à l'Eglise Gallicane qui estoit dans une grande oppression; Mais ce qu'on trouva de plus estrange, ce fut leur precipitation inoüie, par laquelle en moins de deux heures ils vuiderent la plus difficile question & la plus importante au repos de toutes les Nations qui eust jamais esté mise sur le bureau. Ce Decret fut une des causes qui alluma le plus fort l'incendie, & qui mit tout à fait l'autorité du Roy sous les pieds: car il ne délia pas seulement la populace cette beste feroce à cent mille testes, mais il incita tout le Clergé, fournit de couverture aux méchans, jetta du scrupule dans les ames des plus gens de bien, & portant coup jusques dans le Consistoire, enhardit le Pape à excommunier celuy que ses propres Sujets, & une Compagnie qui de tout temps estoit en tres-haute estime de pieté & de vertu, avoient degradé. Estant donc publié avec cette clause qu'il avoit esté fait, *personne n'y contredisant, & avec meure, soigneuse, & libre deliberation*, quoy que le contraire fust veritable, toutes les bouches qui devoient prescher l'Evangile ne vomirent plus que venin, que feu & flames; toutes les Eglises ne resonnerent plus que de la vie énorme, & des tyrannies detestables de Henry de Valois. On ne peut pas sans offenser l'autorité Royale, & sans blesser les oreilles honnestes, rapporter toutes les injures & les infamies qu'ils vomissoient sur ce sujet, à quoy ils mesloient les Panegyriques de la Maison de Guise, & principalement des deux freres, pour rendre celuy qui les avoit fait mourir plus execrable. Il n'y avoit point de garçon de boutique qui ne se meslast d'inventer une nouvelle injure, de composer un vaudeville contre le Roy, ou une chanson pitoyable de la mort des Guises; point de Pedant ny d'Escolier qui ne fist une declamation en prose ou en vers sur le mesme sujet. Ils exposoient les effigies du meurtre sur les Autels, avec des inscriptions qui qualifioient ces Princes martyrs, & le Roy persecuteur des fideles: ils les firent graver en tailles de bois mal faites, & accompagnées d'un discours aussi mal basty, mais tout plein de sang & de rage. Depuis cela ils ne l'appellerent plus Roy, mais seulement Henry de Valois, par anagramme *Vilain Herodes*, & par une ridicule allusion *Henry devalé*: on n'eust osé parler de luy sans le marquer du nom de Tyran, ou de quelque autre encore plus horrible: le peuple arracha ses Images & ses Armoiries des lieux les plus sacrez, les brusla, les jetta dans la riviere, les traina à la voirie; Et l'on dit qu'un fameux Avocat frappé au cœur par la nouvelle du meurtre de Blois, mit son portrait en pieces, & voulut rendre l'ame tenant celuy du Duc de Guise entre ses bras.

Proposition des Seize à la Sorbonne,

qui répond que les Sujets du Roy sont absous du serment de fidelité.

Grande insolence des Predicateurs.

Et des peuples contre le nom du Roy.

Ainsi tout alloit bien au gré des Seize & du Duc d'Aumale; il n'y avoit plus que le Parlement qui leur fit obstacle. Cet auguste Corps, qui n'a jamais manqué à soûtenir l'autorité Royale, & qui sans autre force que celle de la Justice & des bons conseils, les plus fermes appuys des Trônes, a plusieurs fois sauvé cet Estat, quand tous les autres moyens luy manquoient, a toûjours esté redouté des méchans & des seditieux, comme une puissance, qui ne peut que difficilement se fléchir par menaces, ny se corrompre par faction, ayant de coûtume de témoigner d'autant plus de

vigilance & de vertu, que le peril est grand. Les Seize ayant donc inutilement essayé toute sorte de moyens pour le gagner, delibererent de l'avoir par force, & d'en emprisonner les principaux, dont les noms furent couchez sur un billet, chacun des factieux ayant eu le pouvoir d'y faire mettre ceux qu'il voulut : à quoy le Duc d'Aumale, qui ne voyoit pas de quelle consequence estoit un si grand attentat, presta son consentement. Quelques-uns ayant encore quelque respect pour l'autorité de cette Compagnie souveraine, estoient d'avis de les prendre chacun dans leurs maisons, & de nuit ; les autres, de les prendre de jour dans le Palais, où il estoit facile de les investir de telle sorte qu'ils n'auroient aucun moyen ny de s'enfuir ny de se defendre. Bussi le Clerc Procureur au Parlement, & autrefois Tireur d'armes, homme impudent & determiné comme un gladiateur, offrit d'aller faire cette capture. Le seiziéme du mois, la Compagnie de l'Eschevin Compan estant assemblée dans la court du Palais, comme elle avoit accoûtumé le jour qu'elle devoit estre de garde à une des portes de la Ville, il entre l'épée à la main dans la grand' Chambre, suivy de Baptiste Machaud, de Guillaume de Marillac, de Baston, & d'une vingtaine de gens de sa sorte armez d'épées & de pistolets sous le manteau, & s'addressant au premier President, aprés avoir fait quelque impertinente excuse de ce qu'il avoit commandement de prendre des personnes de cette condition, parce qu'ils estoient accusez d'estre partisans de Henry de Valois, il commence à tirer son rôle, & à les nommer. De ce nombre estoient le premier President, Augustin de Thou, Barnabé Brisson, Pierre Seguier, Presidens, Antoine Seguier son frere Avocat general, & dix ou douze des plus anciens Conseillers : mais les deux Seguiers avertis de la mauvaise volonté des Seize qui vouloient attenter sur leurs personnes, s'estoient sauvez avec l'aide d'un batelier. Comme il en eut nommé quelques-uns, les autres se leverent, & luy dirent qu'il n'estoit pas besoin qu'il continuast, puis qu'ils estoient tous resolus de n'abandonner point leurs chefs. Cela dit, ils le suivirent courageusement marchant tous deux à deux jusqu'à la Bastille, où il retint ceux qu'il voulut ; Crime plus grand que tous les supplices, qu'un petit compagnon qui avoit accoûtumé de leur parler le bonnet à la main, de se tenir debout à leurs pieds & de les appeller ses Seigneurs, entrast armé comme un brigand dans un lieu, dont le respect faisoit quitter l'épée mesme aux Princes du sang avant le regne de Henry II. & qu'il menast en captivité la plus auguste Compagnie du monde. Les bateliers, les porte-faix & semblable espece de gens de neant, s'estoient assemblez à la Gréve, croyant qu'on les deust amener à l'Hostel de Ville, & en témoignoient grande réjoüissance, se promettant qu'aprés celà l'autorité de la Justice seroit si foible, qu'ils auroient toute liberté de piller : mais les gens de bien sçachant que l'oppression du Magistrat souverain est la ruine de l'Estat, soûpiroient en eux-mesmes de voir ainsi triompher le desordre & la sedition. Mesme les Bourgeois, & les plus raisonnables des gens de mestier, en avoient les larmes aux yeux ; & quelque mauvaise impression qu'on leur eust pû donner de ces Officiers, la liaison qui a toûjours esté tres-estroite entre le peuple & le Parlement, les émeut si fort qu'ils fermerent leurs boutiques & prirent les armes, tous prests de les aller délivrer de la main de Bussi, si les Predicateurs que l'on avoit avertis de se preparer pour cette occasion ne fussent promptement montez en chaire, & ne leur eussent exposé que l'on ne les avoit arrestez qu'afin de faciliter la concorde & l'union, pour le salut de la Ville, & pour le bien de la Religion Catholique, les assurant qu'on ne les traiteroit point mal, & qu'aussi-tost que l'on auroit accommodé les choses, on les remettroit en liberté. Le mesme jour Bussi en alla prendre encore quelques autres dans leurs maisons qui ne s'estoient pas trouvez au Palais, & plusieurs aussi de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aydes, & des autres Compagnies qui furent menez en divers prisons, mais ils sortirent la pluspart dés l'apresdinée, ou deux ou trois jours aprés ; se rachetant par argent ou par faveur, & toûjours avec protestation de quitter le party du Roy. Ceux qui eurent plus de constance, demeurerent captifs, & furent traitez selon les presens qu'ils faisoient à Bussi. Quelques-uns des relaschez embrasserent tout de bon les interests de la Ligue, dont ils furent accusez avec sujet d'avoir donné eux-mesmes le conseil de faire ces emprisonnemens, les autres s'accommodant au temps dissimulerent leur intention, attendant ou l'occasion de s'évader, comme ils firent avec beaucoup de peine & de risque, ou celle de rendre quelque signalé service à leur patrie, du moins de retarder & d'adoucir toûjours un peu la violence des factieux.

Les Seize redoutent le Parlement.

Bussi le Clerc va au Palais pour arrester dix ou douze Presidens & Conseillers.

Toute la compagnie se leve & le suit. Il les mene à la Bastille.

En emprisonne plusieurs des autres Corps.

La plupart furent mis en liberté, à condition de prester serment à la Ligue.

Brisson fut un de ceux-là, lequel ayant esté delivré moyennant de grandes promesses qu'il fit aux Seize, retourna au Parlement, où il exerça la Charge de premier President, & tint l'audience à huits ouverts dés le lendemain matin : mais afin de se mettre à couvert, si le temps venoit à changer, il protesta secretement pardevant Notaire, que luy ayant esté impossible de sortir de Paris, parce que ses pas estoient observez de trop de monde, & que plusieurs qui en habit déguisé avoient tâché de sortir, avoient esté arrestez & emprisonnez, entr'autres le General le Comte son gendre, dont on avoit saisi la maison; tout ce qu'il pourroit de là en avant faire ou deliberer, juger ou signer dans le Parlement, estoit pour sauver sa vie & sa famille du danger inévitable où le mettoient la violence des factieux, & la licence populaire. Toutefois cette protestation ne l'exempta pas de blasme envers tout le monde : les uns desiroient en luy plus de constance & de generosité : quelques-uns mesme le soupçonnoient de n'avoir pas tant eu de crainte que d'ambition d'estre chef du Parlement ; & les plus rigoureux disoient, que c'est une lascheté à un Magistrat, aussi bien qu'à un Capitaine, quelque grand que soit le peril, de lascher le pied dans l'occasion, encore plus de s'associer des ennemis de sa patrie, & de son Roy.

Entr'autres Brisson, qui exerce la Charge de premier President.

Ce qu'on disoit de ce President.

Les plus nobles parties du Parlement estant ainsi tronquées, & les autres extrémement affoiblies, cet illustre Senat, ou plûtost son ombre, demeura entierement au pouvoir des factieux : lesquels aprés y avoir estably deux Avocats generaux à leur mode, & un Procureur general, sçavoir Molé, à l'appetit du peuple, qui le demandoit à haute voix pour la bonne opinion de sa probité, l'employerent desormais à autoriser & à exciter la sedition. Le premier acte qu'ils demanderent de luy, ce fut de faire jurer une declaration des Princes Catholiques, Villes & Communautez unies avec les trois Estats du Royaume, c'en estoit le titre, pour la conservation de la Religion & le soulagement du peuple. Ces trois Estats n'estoient autre chose que les Seize & leurs semblables, avec des Deputez de deux ou trois Villes revoltées ; desquels le Duc d'Aumale & eux avoient composé un Conseil de quarante personnes, & sept ou huit jours auparavant accordé par un Edit solemnel la décharge du quart des tailles, pour s'acquerir de la bienveillance des peuples. Cette declaration leuë le vingt-sixiéme de Janvier, les Chambres assemblées, en presence du Duc d'Aumale, de quelques Prelats, Maistres des Requestes, Avocats & Procureurs generaux, Greffiers & Notaires du Parlement au nombre de cent vingt-six fut par eux jurée sur le Tableau du Crucifix, & signée : puis le lendemain, par tous les Avocats & Procureurs des parties, entre lesquels un nommé Baston, homme desesperé du mauvais estat de ses affaires, & qui quatre mois auparavant avoit offert au Roy de tuer le Duc de Guise, se tira du sang du bras avec la pointe de son canif pour la signer. Aprés cela, ils firent paroistre sur la scene Catherine de Cleves, veuve du Duc de Guise qui estant en grand dueil & accompagnée de quantité de Dames composant leur visage & leur contenance pour donner de la pitié, presenta une requeste au Parlement: dans laquelle ayant bien au long exposé les grands & memorables services de la Maison de Guise, particulierement ceux de son mary envers la Religion & l'Estat : ensuite comme ayant esté appellé aux Etats de Blois avec son frere le Cardinal, on les avoit tous deux recompensez de tant d'actions heroïques par un detestable parricide : elle demandoit, que la voye de vanger une injure publique par une force publique demeurant toujours en son entier, il pleust à la Cour à qui il appartient de connoistre des causes des Ducs & Pairs, luy permettre d'informer de cet assassinat, & ordonner des Commissaires pour faire le procez à ceux qui s'en trouveroient convaincus. Le Parlement, les Chambres assemblées, oüy & requerant le Procureur general, selon les formes, enterina sa requeste, & commit Pierre Michon & Jean Courtin deux de ses Conseillers, pour travailler à ce procez. A quelques jours de là elle en presenta une seconde, se plaignant que par l'instigation des parricides qui avoient mal-heureusement osté la vie à son mary & à son beau-frere, on faisoit encore des informations à Blois pour leur oster l'honneur ; c'estoient des Conseillers du grand Conseil, à qui le Roy avoit decerné commission pour voir les informations qu'il avoit fait faire des attentats de ces deux Princes. Le Parlement la répondit avec la mesme facilité que la premiere, & revoqua cette commission : Et de cette sorte la Ligue n'arma pas seulement les peuples, mais encore les Loix contre celuy qui en estoit le chef.

Serment de l'union fait par le Parlement.

Requeste de la veuve de Guise demandant à informer de la mort de son mary, répondue.

Puis une autre requeste demandant qu'on revoque la commission donnée par le Roy pour informer contre luy.

Le Roy n'opposa du commencement à ces violences d'autre force que celle du parchemin & de la cire, quantité de declarations & de lettres ; l'une au Duc d'Aumale

& aux Deputez assemblez à Paris qui prenoient le nom d'Estats, leur commandant d'apporter leurs plaintes à Blois, & promettant de tenir derechef les Estats generaux pour y satisfaire pleinement; Au mesme temps une autre au Duc de Mayenne, pour l'exhorter de ne s'engager point dans les mauvais desseins de ses freres qu'il avoit condamnez luy-mesme, & pour l'assurer que comme il l'en avoit toûjours crû innocent, & qu'il sçavoit aussi bien recompenser les bons services que punir les offenses, il n'avoit point pensé à l'envelopet dans la punition, mais desiroit le tenir dans ses bonnes graces, & l'honorer de ses bien-faits. Puis aprés ces douces remontrances, il envoya commandement au Duc d'Aumale de sortir de Paris, & interdiction au Parlement & à tous autres Officiers & Juges Royaux de plus exercer aucune jurisdiction: mais on dédaigna de voir ce pacquet, & le Heraut qui le portoit fut baffoüé, & promené par les ruës avec des huées. Aprés que ce Heraut fut de retour à Blois, Sa Majesté donna deux Declarations; l'une contre les personnes des Ducs de Mayenne & d'Aumale; l'autre contre les Villes revoltées, nommément Paris, Orleans, Amiens & Abbeville, les privant de toutes Charges, honneurs, privileges, & les declarant infidelles, rebelles, coupables du crime de leze-Majesté au premier chef, si dans le premier jour de Mars un meilleur mouvement ne les amenoit à reconnoissance de leurs fautes. En suite dequoy par un Edit il transfera la Cour de Parlement de Paris & la Chambre des Comptes à Tours: comme il fit depuis celle de Roüen à Caën, le Presidial & l'Université d'Orleans à Baugency, & generalement les Justices de toutes les Villes rebelles en d'autres qui estoient demeurées sous son obeïssance. Mais ses menaces non plus que ses belles paroles, n'eurent aucun pouvoir sur ces esprits égarez. Ils répondoient aux unes par railleries, aux autres avec injures & maledictions; & par les mauvais traitemens qu'ils faisoient à tous ceux qu'on soupçonnoit tant soit peu d'avoir conservé quelque affection pour luy, ils montroient assez la haine desesperée qu'ils luy portoient. Par toutes les Villes où la Ligue estoit la maistresse ils emplissoient les prisons de ses bons serviteurs, mettoient leurs biens en proye, foüilloient jusqu'aux fondemens de leurs maisons, n'épargnoient pas mesme leurs femmes & leurs enfans; c'estoit un crime digne de mort que de l'appeller Roy, que de garder son Portrait; c'estoit un sujet de recherche que de parler de luy sans le noircir d'une vilaine injure: on voyoit son Tableau dans les galeries du Palais & chez les Peintres, accompagné de plus grotesques postures que celle des Matassinades, ou plus sales que celles de l'infame Aretin. Tous les jours on affichoit de nouveaux placards, qu'on ne pouvoit lire qu'avec horreur contre sa reputation. Ils abatirent les Oratoires des Hieronymites qu'il avoit fait bastir dans le Parc du Bois de Vincennes autour de l'Eglise des Minimes, emporterent les Ornemens sacrez, les Reliques, les beaux Breviaires & les Heures qu'il avoit fait imprimer, & pillerent sa garde-robe où il y avoit cinq ou six grandes armoires pleines d'habits d'écarlate de Venise rouge & violette; dont quelques-uns disoient qu'il vouloit vestir une nouvelle Confrerie de Gentils-hommes seculiers & Ecclesiastiques qu'il avoit envie de faire, s'ennuyant de celle des Hieronymites, qui estoient habillez de gris. Parmy ces ornemens ils en trouverent un qui leur fournit bien dequoy exercer les tragiques declamations de leurs Predicateurs, c'estoient deux chandeliers ou cassolettes faits en formes de satyres, qui de la main gauche s'appuyoient sur une massuë, & de la droite tenoient un vase de cristal plein de parfums, ayant une Croix au milieu dans laquelle estoit enchassé un morceau de celle où Nostre-Seigneur fut attaché. L'Orfévre qui les luy avoit vendus témoignoit qu'ils avoient esté faits il y avoit plus de cent ans; & l'on ne pouvoit blâmer le Roy, sinon d'avoir appliqué des figures trop profanes à des usages sacrez, ce qui n'est pourtant que trop ordinaire dans nos Eglises: mais les Predicateurs le tournoient en un sens bien plus criminel, & les montrant au peuple crioient à pleine teste que c'estoient les idoles des demons qu'il avoit accoûtumé d'adorer, qu'il s'entretenoit familierement avec eux, & que par leur inspiration il avoit entrepris de massacrer les Princes protecteurs de la Foy. Ce qui estoit encore fortifié par les attestations de cinq ou six Docteurs, entre autres de Genebrard, qui certifioient que dans les coffres de Myron son premier Medecin demeurant à la Coûture sainte Catherine, l'on avoit trouvé parmy ses papiers certains caracteres magiques, où il y avoit des chiffres Hebreux & Syriaques, avec des cernes & autres figures superstitieuses sur du parchemin vierge, & qu'ils les avoient envoyez à Rome pour les faire voir au saint Pere. Au mesme-temps qu'ils le diffamoient ainsi pour

Lettres amiables du Roy aux Ducs d'Aumale & de Mayenne.

Declarations contre eux, & contre les Villes revoltées.

Parlement de Paris transferé à Tours.

Horrible rage des Parisiens contre le nom du Roy.

Ils abatent les cellules des Hieronymites, pillent les Ornemens de sa Chapelle.

Chandeliers en forme de satyres servent aux Predicateurs pour l'accuser de sorcellerie.

un Sorcier, & le nommoient le Roy du Sabat, ils avoient recours eux-mesmes à des superstitions detestables, pour luy oster la vie : car ils faisoient quantité d'images de cire à sa ressemblance qu'ils tenoient sur les Autels & les piquoient en divers endroits à chacune des Messes qui se disoient durant les quarante heures, & à la derniere leur fichoient une aiguille à l'endroit du cœur, avec certaines paroles mysterieuses qu'ils prononçoient, croyans que la force de ce charme, luy perceroit les entrailles d'un trait invisible. Pour le mesme effet ils faisoient souvent des processions nocturnes, où des enfans portoient des cierges benits qu'ils éteignoient au lieu où ils alloient la lumiere renversée en bas, en murmurant quelques enchantemens, par lesquels ils s'imaginoient pouvoir éteindre sa vie, comme celle de Meleagre perit avec le tison fatal; Et parmy cette fureur, afin que l'on connust de quelle cause procedoient tous ces dévoyemens, l'impudicité & la mollesse se joüant avec une effronterie insupportable, les plus belles femmes y alloient vestuës seulement d'une toile fine & transparente, au travers de laquelle leur nudité sollicitoit les desirs les plus chastes & les mains les plus retenuës. Ce que l'Histoire remarque avoir esté pratiqué autrefois par les Parisiens durant les factions qui troublerent le regne de Charles VI. où la dissolution & le luxe causez par les jeunesses de nos Princes avoient jetté les esprits dans de pareils dereglemens.

Superstitieuses devotions pour le faire mourir.

Dissolution parmy ces accez de phrenesie.

Les autres Villes où fut juré l'Edit d'union ne se comporterent pas avec moins de fureur : Toutes celles d'alentour de Paris furent attirées ou par son exemple ou par sa force, horsmis Melun & le Chasteau du Bois de Vincennes : Rostaing defendant fidellement le premier, & le Capitaine Saint Martin le second, où il avoit esté mis Gouverneur par la Duchesse d'Engoulesme, à qui le Roy avoit donné ce Chasteau entre les maisons de son apannage. Senlis se preserva quelque temps par les soins de Nicolas de Livry-Humeroles son Gouverneur : mais comme il en fut sorty pour quelques affaires, un certain Seguin y fit entrer secretement N. de Rasses-saint Simon partisan de la Maison de Guise, avec quelques troupes du Duc d'Aumale, & se saisissant de l'Hostel de Ville où estoient assemblez les principaux Bourgeois, la rangea facilement au party de la Ligue; Non sans blâme de la legereté des habitans : mais beaucoup plus de l'horrible ingratitude de leur Evesque, c'estoit Guillaume Rose, que le Roy par une bienveillance particuliere avoit honoré de cet Evesché & de plusieurs autres bien-faits, nonobstant qu'il connust bien que les fumées d'une atre bile l'alienoient quelquefois de son bon sens. Au mesme temps les Ligueux s'emparerent aussi de Dreux, de Crespy en Valois, de Creil sur Oise, de Clermont en Beauvoisis, du Pont saint Maixence, & du Chasteau de Pierrefonds, avec lequel ils tenoient toute la contrée voisine en contribution. Et les Bourgeois de Paris ayant quitté leurs boutiques pour se faire gens d'armes, mesme sept ou huit des plus riches, qui n'avoient jamais mis d'épée à leur costé que pour aller en garde jusqu'aux portes de la Ville, ayant levé des Compagnies de Cavalerie avec grands frais, commencerent à vouloir s'aguerrir & à courir la campagne à l'abry de ces Villes-là.

Les Villes & Chasteaux d'alentour Paris suivent son exemple horsmis Melun & le Chasteau de Vincennes.

Senlis débauché par l'Evesque Rose, Seguin & S. Simon.

Parisiens se font gens d'armes, & se mettent en campagne.

Cependant le Duc de Mayenne instamment demandé par les sollicitations de plusieurs d'entre eux par la voix du peuple, & par les instantes prieres de la Duchesse de Montpensier, dont l'humeur s'accommodoit si mal avec celle du Duc d'Aumale, qu'ils avoient souvent des piques ensemble, estoit en chemin de venir. Ses forces & sa reputation croissant à mesure qu'il marchoit, il trouvoit tout le païs par où il passoit, ou déja declaré pour luy, ou prest à se declarer à son arrivée. Toute la Champagne avoit gardé la foy à la memoire du Duc de Guise, au prejudice de celle qu'elle devoit au Roy; la seule Ville de Châlons s'estoit conservée dans l'obeïssance de cette sorte. Ce Duc y avoit mis pour Gouverneur avec l'aide de Cosme Clausse qui en estoit Evesque, Chrétien de Savigny-Rosne, lequel n'avoit sçû pourtant, de quelque artifice qu'il usast, y faire entrer garnison. Or les Guises ayant esté tuez à Blois, les Seize luy en donnerent avis par un de leur bande, nommé Oudineau : mais celuy-là y arrivant de nuit & trouvant les portes fermées, cria à la sentinelle, soit par indiscretion, soit qu'il le fist tout exprés & par infidelité à son party, qu'il en allast promptement avertir le Gouverneur. Ainsi les Magistrats l'ayant sçû avant luy, prirent les armes, allerent le lendemain de grand matin à son logis & le contraignirent de sortir de la Ville tout sur l'heure, sans luy donner seulement le loisir de serrer son équipage, ny luy en rendre d'autre raison, sinon que sa commission estoit expirée par la mort de son Maistre. Horsmis cette Ville-là

Le Duc de Mayenne vient à Paris.

Passe par la Champagne, qui estoit toute de son party, horsmis Châlons.

toutes les autres de la Province deputerent vers le Duc de Mayenne pour luy offrir leurs services & leurs biens, & Troye le reçût avec les mesmes honneurs qu'elle eust sçû deferer au Roy. Tandis qu'il y fut, il donna commission à Rosne & à saint Paul de commander aux Provinces de Champagne & de Brie, d'y faire des levées, & de s'opposer à Thomassin qui estoit dans Châlons, & à Joachim Dinteville que le feu Cardinal avoit mis hors de Troye. Au partir de là il reçût la Ville de Sens, où ses partisans avoient besoin de sa presence pour s'y rendre les plus forts: puis il s'achemina vers Orleans, pour aider aux Bourgeois à se delivrer de la citadelle; mais il apprit en marchant qu'ils s'en estoient rendus maistres, si bien qu'il ne s'y arresta qu'un jour. Comme la Duchesse de Montpensier, venuë au devant de luy avec deux cens chevaux de la gendarmerie Parisienne, le pressoit d'avancer, & que déja il estoit à Auneau en Beausse, les Deputez de Chartres l'obligerent de tourner bride de ce costé-là. Les exhortations des Orleannois & des Parisiens, y avoient tellement émû la populace & les ames zelées, que le Gouverneur François d'Escoubleaux-Sourdis, ny leur Evesque Nicolas de Thou, n'estoient plus assez forts pour les retenir en bride: de sorte que la Guesle Procureur general y estant venu de la part du Roy, pour les exhorter de se souvenir de leur devoir, & leur promettre exemption de garnison & de subsides, ils le reçûrent avec des huées; & mesme Theodore de Lignetis Gentil-homme du païs, le fit prisonnier comme il vouloit remonter à cheval pour s'en retourner. Le Duc de Mayenne y fut accueilly avec une réjoüissance extraordinaire, les enfans criant à son entrée, *Vive les Princes de Lorraine*: puis aprés qu'il y eut sejourné deux jours pour mettre dehors tous ceux qui luy estoient suspects, & qu'il en eut laissé le gouvernement à Arclainville Lieutenant de Sourdis, qui avoit esté l'un des instrumens de la revolte, il arriva à Paris le dixiéme de Février. Il n'y eut point d'honneur ny de signe d'allegresse dont les Parisiens ne s'efforçassent de luy témoigner, que toute l'affection qu'ils avoient portée à son frere estoit passée à sa personne: Pour dire tout en un mot, on luy defera d'abord le titre de Roy, & on luy prepara un thrône; mais il refusa de s'y asseoir, soit qu'en effet il n'osast pas se fier si fort à la legereté des peuples, soit qu'il craignist de donner trop de jalousie aux autres Chefs de son party, ou qu'enfin son humeur lente & plus moderée que celle de ses freres, ne fust pas capable de s'élever à une si haute fortune. Plusieurs ont crû que si dans ces premiers mouvemens où toutes choses luy succedoient à souhait, il se fust mis la couronne sur la teste & eust autorisé ses commandemens de cet imperieux nom de Roy, il eust esté obey de la plus grande partie de la France, & que tous les autres qui prirent depuis qualité de Lieutenans aussi bien que luy, l'eussent reconnu, pour le moins à mesmes conditions que les Grands du Royaume avoient autrefois reconnu Hugues Capet. Mais d'autres considerant precisément les affaires au poinct où elles estoient alors, jugeoient que s'il l'eust entrepris il se fust perdu: car outre la division qui se fust infailliblement engendrée entre luy & les Chefs, principalement les Ducs de Mercœur, d'Aumale & de Nemours, qui vouloient bien estre ses compagnons, mais non pas ses sujets, les principaux auteurs de cette grande revolution ne sembloient pas estre disposez à se soûmettre à un Duc, aprés avoir secoüé le joug d'un Roy, mais s'imaginoient pouvoir former une Democratie sur le moule de celle des Suisses, qu'ils appelloient le plus heureux peuple de la Chrétienté; Mesme quelques-uns d'entre eux desiroient toûjours entretenir l'Anarchie, afin d'avancer leurs affaires durant cette confusion. Et certes la plûpart de ceux qui s'estoient mis de ce party, ne l'avoient fait que pour des interests particuliers; D'entre la Noblesse, les Lieutenans de Roy dans les Provinces ou dans les places, pour devenir Gouverneurs en chef; Les Gentils-hommes de campagne, pour piller les Villes, les Marchands & les riches bourgades de leur voisinage, les uns par motif de vengeance, les autres par envie de s'enrichir du bien d'autruy; D'entre les Magistrats & gens de Justice, les Lieutenans particuliers, Assesseurs & Vice-Seneschaux, pour occuper la Charge des Juges qui estoient au dessus d'eux: les Bourgeois, pour avoir celles d'Eschevins & de Consuls: les Prestres, pour chasser les Curez & les Chanoines: enfin la plûpart d'eux pour des desseins, où ils n'eussent pû parvenir durant la paix. Il est certain aussi que plusieurs d'entre les Seize avoient conçû dans leur esprit je ne sçay quelle idée de Republique, dont Paris seroit le chef; & ils se persuadoient que par le credit qu'ils avoient dans cette Reine des Villes, ils rendroient leur Magistrature perpetuelle & se serviroient seulement des Grands comme de

De là par Orleans.

Est appellé à Chartres, qui se met de la Ligue.

Arrive à Paris le dixiéme Fevrier.

Y refuse le titre de Roy.

Il fit sagement de ne le pas accepter.

Parceque la plûpart des Ligueux vouloient la Democratie, ou l'Anarchie.

Les Seize principalement.

Lieutenans, pour establir cette domination chimerique.

Aussi le Duc de Mayenne reconnoissant d'abord où alloient leurs intentions, mais redoutant leur faction, plus capable de le troubler que de conduire une si haute entreprise, crût qu'il faloit commencer l'establissement de sa puissance par la diminution de la leur. Il n'osa pourtant le tenter ouvertement, mais il s'y prit avec adresse feignant de s'accommoder à leurs desseins, pour les ruiner en effet. Ils avoient pour se fortifier estably un conseil de Quarante, nommez par le peuple, dont ils estoient les principaux : il fit en sorte d'y en adjoûter encore quatorze, tant afin d'y avoir des gens à luy que pour les diviser par cette multiplication, & y donna entrée non seulement à tous les Princes de la Ligue, mais encore aux Presidens, aux Avocats & Procureurs generaux des Parlemens, au Prevost des Marchands, Eschevins, & Procureur de la Ville, lesquels y avoient voix deliberative, & à tous les Evesques de la Ligue, qui neanmoins n'y en avoient point que par l'avis du Conseil. De cette sorte quand il vouloit fraper quelque coup au desavantage des Seize, il faisoit venir toute cette multitude, qui surpassant le nombre des Quarante, l'emportoient hautement par la pluralité des voix. Avec cela il employoit les jours & les nuits à tenir des assemblées de diverses sortes, à oüyr les remontrances, tantost des Predicateurs, tantost des Eschevins & fort souvent d'eux-mesmes, afin d'attirer toute l'autorité à luy. Ainsi dans peu de jours ce Conseil general de l'union, qui s'assembloit toutes les semaines deux fois, luy donna le commandement des armées, avec la qualité de *Lieutenant general de l'Etat & Couronne de France*, limitant toutefois ce pouvoir, jusqu'à l'assemblée des Estats generaux qui se devoient tenir à Paris le quinziéme du mois de Juillet. Le septiéme de Mars les lettres en furent verifiées en Parlement, où il en presta le serment entre les mains du President Brisson, sous ces conditions, *Qu'il maintiendroit la Religion Catholique, conserveroit l'Etat en son entier, l'autorité des Cours souveraines, les anciens reglemens de la Justice, les privileges de l'Eglise, & de la Noblesse, les Loix & Ordonnances du Royaume, soulageroit le peuple, & le preserveroit d'oppression, employeroit la force qui luy estoit commise à la gloire de Dieu, au bien du Royaume, à l'asseurance des bons, & à la terreur des méchans, & se comporteroit en tous selon la grandeur & la préeminence de cette Charge.* Le mesme Conseil rompit les Seaux du Roy, & en fit de nouveaux, un plus grand pour le Conseil, un plus petit pour les Parlemens & Chancelleries, où d'un costé estoient les Armes de France à l'ordinaire, mais de l'autre un Thrône vuide, avec cette inscription à l'entour, *le Séel du Royaume de France*. Et le Parlement ordonna en verifiant les lettres de la Lieutenance du Duc, que les Arrests commenceroient de là en avant par ces mots, *les Gens tenans le Parlement*; qu'on mettroit aux lettres de la petite Chancellerie, *les Gens tenans la petite Chancellerie*; & aux graces, remissions, abolitions & autres lettres plus importantes, *Charles Duc de Mayenne Lieutenant, &c.* Les Royalistes gloserent diversement sur cette nouvelle qualité de Lieutenant de l'Etat : ils demandoient aux Ligueux de qui dépendoit cette Lieutenance ? qui en estoit le Chef, puis qu'ils ne reconnoissoient plus le Roy ? de qui ils avoient eu le pouvoir de la donner à celuy duquel ils tenoient tout leur pouvoir ? & disoient en raillant là-dessus, Que la creature avoit reproduit son createur, que les valets s'estoient fait un maistre à leur mode, & que pensant former un gouvernement populaire, ils n'avoient pourtant sceu le faire subsister que par l'ordre Monarchique. Il y en avoit aussi qui le blâmoient de n'avoir pas fait nommer Roy le Cardinal de Bourbon, sous le nom duquel il eût commandé plus absolument & avec moins d'envie; Et plusieurs predisoient ce qui arriva incontinent, que les autres Chefs dédaignant d'estre Lieutenans d'un Lieutenant, refuseroient de prendre les ordres de luy, & se feroient attribuer pareille qualité par les Provinces où ils commandoient; partant que toute cette tour de Babel se destruiroit bien-tost d'elle-mesme, n'y ayant point de puissance assez forte pour assembler toutes les autres, & les tenir en estat.

Afin d'y apporter quelque union en effet, comme le nom y estoit, & lier ensemble toutes les Villes qui s'en estoient déja mises, & qui s'en mettroient à l'avenir, le Duc de Mayenne fit un Reglement au Conseil general verifié depuis au Parlement. *Que tous ceux qui estoient entrez dans l'union, seroient tenus de prester serment dans quinze jours, selon le formulaire enregistré au Parlement de Paris, auquel seroit ajoûté le serment d'obeïssance aux Magistrats; les Officiers des Cours souveraines & des Justices ordinaires dans les Sieges de leur Jurisdiction, les Officiers des Corps de Villes;*

Il travaille d'abord à diminuer leur puissance.

Pour cela il augmente le nombre du Conseil de l'union, qui le fait Lieutenant general de l'Estat, &c.

Il en preste le serment au Parlement.

Nouveaux Seaux, & nouvelles inscriptions dans les lettres.

Quel desordre vint de ce qu'il ne prit que la qualité de Lieutenant.

Il fait un reglement pour les affaires de l'union, ou ligue.

dans les Maisons de Ville, les Ecclesiastiques par entr'eux, les Gentils-hommes pardevant les Baillifs & Seneschaux, ceux qui se trouveroient dans l'armée entre les mains du Duc de Mayenne, les habitans des Villes pardevant les Officiers d'icelles, ceux du plat pays publiquement à l'issue de la Messe Parroissiale entre les mains de leurs Curez ou Vicaires; Que les biens de ceux qui refuseroient de le faire seroient saisis, leurs meubles vendus, leurs immeubles donnez à ferme pour estre les deniers employez aux affaires du party; Que semblable chose seroit faite de ceux des heretiques, tant saisis qu'à saisir; Qu'il n'y auroit que ceux qui auroient presté ce serment reputez du corps de l'union, & s'ils venoient une fois à l'abandonner ou à s'entendre avec les ennemis, ils seroient rigoureusement chastiez, sans esperance de pouvoir jamais y rentrer; Que les Iuges & Officiers qui signeroient ou publieroient aucunes declarations contre le party, en seroient declarez ennemis & leurs biens vendus; Qu'il ne se feroit plus aucun emprisonnement, ny saisie de biens, excepté contre ceux qui porteroient les armes contre luy, sinon par Ordonnance écrite des Magistrats: ausquels on obeiroit en ce qui dépendoit de leurs Charges, sur peine de punition corporelle; Que ceux qui auroient saisi des biens meubles sur les ennemis, en representeroient les procez verbaux au Conseil general, ou aux autres establis dans les Villes: les Gentils-hommes qui s'estoient appropriez quelques maisons, en délogeroient & restitueroient les meubles, & ceux qui devoient quelque chose aux ennemis du party, le declareroient pardevant les Iuges à peine du quadruple: surquoy seroient publiez des Monitoires, & la dixiéme partie des biens cachez donnée à ceux qui les reveleroient; Qu'arrivant vacation par mort des Offices qui devoient estre supprimez par les premiers Estats de Blois, il n'y seroit point pourveu; Que l'on pourvoiroit aux autres par election & nomination; à ceux des absens qui n'auroient pas fait le serment d'union par commission seulement suivant les Ordonnances, & l'on mettroit ceux de finance en taxe, de laquelle les pourveus seroient remboursez avant que d'estre depossedez; Que le grand Conseil seroit restably, comme aussi les Maistres des Requestes, & tiendroient seance à Paris; Que toutes les lettres qui s'expedioient par le Chancelier, seroient expediées par le Conseil general de l'union, & sous son seau; Que le Saint Pere seroit supplié d'aviser à la forme de la nomination des Benefices consistoriaux qui auroient vacqué depuis le vingt-quatriéme Decembre, où cependant le Conseil establiroit des œconomes, qui confereroient les Benefices simples à personnes capables. Et quant à ceux de presentation Royale, il y seroit pourveu par le Duc de Mayenne & le Conseil; Que les Estats seroient convoquez au quinziéme de Iuillet, & cependant les Receveurs au parisis des Espices & ceux des confiscations ostez, le quart des tailles rabbatu, & les autres trois parts avec les subsides, les droits du Domaine, & les deniers provenans des confiscations employez aux affaires de l'union.

Laon attiré, au party de la Ligue par son Evesque & par Bodin.

Quelques Villes, qui jusques là avoient chancelé, obeïrent à ce Reglement & se mirent de la Ligue; Entr'autres celle de Laon en Picardie, dont Jean Bodin Avocat du Roy en ce Siege s'attribua le changement comme une chose fort glorieuse, ainsi qu'on le void dans ses lettres au President Brisson, que mesme il fit imprimer. Le sujet qui l'y obligea, fut qu'il avoit esprouvé les inconveniens qu'il y a de demeurer neutre dans un trouble general, parce qu'en mesme temps un Ligueur & un Politique avoient demandé sa Charge & la confiscation de son bien; Et comme il voulut prendre un party, il crût que celuy-là estoit le meilleur, à cause qu'il paroissoit le plus fort; si bien que ce reglement ayant esté porté à Laon, il fit une grande harangue au peuple par l'avis de l'Evesque Godefroy de Billy-Prunay, pour luy persuader de le recevoir, leur remontrant que le soulevement de tant de Villes ne se devoit point appeller rebellion, mais revolution; qu'il estoit juste contre un Roy perfide & hypocrite, & que le destin mesme sembloit l'autoriser: car comme dans la vie des hommes particuliers il y avoit des années climacteriques qui leur estoient mortelles, le Regne de Henry le seroit à la Monarchie Françoise, parce qu'il estoit le soixante-troisiéme Roy depuis Pharamond.

Desordre universel, rançonnemens, & pilleries,

Au reste de cet ordre provint un desordre universel, & un continuel brigandage par toute la France: ce ne fut plus de part & d'autre que saisies de biens, ventes à l'encamp, emprisonnemens, represailles: en plusieurs endroits les Offices, les Benefices, les Gouvernemens estoient déchirez & partagez en deux ou trois: les Provinces, les Villes, les familles mesme estoient divisées; on entendoit par tout le *qui vive*, les plus mal-heureux estoient ceux qui pensoient se tenir neutres, car ils demeuroient exposez en proye à tous les deux partis: les plus galants au contraire ceux qui estoient de l'un & de l'autre, changeant selon les rencontres, & prenant toûjours,

toûjours, soit qu'on leur répondist *vive l'union*, soit qu'on leur répondist *vive le Roy*. Ainsi le commerce fut rompu, les Loix foulées aux pieds; & dans cette licence il n'y eut plus de liberté, plus de seureté nulle part, ny dans la campagne à cause des divers partis qui couroient, ny dans les Villes à cause des surprises, se trouvant peu de personnes qui durant ces guerres se pûssent exempter du malheur d'estre pris. Mais en tout cela il n'y avoit à gagner que pour ceux qui n'avoient rien à perdre: car les Bourgeois & les marchands estoient cotisez à leur party, payoient contribution à l'autre, & avoient à se prendre garde des coureurs: Les Gentils-hommes & les Seigneurs qui avoient du bien, le dépensoient dans les armées: mais les cadets, les endettez, les ruinez, & bien souvent des soldats de fortune, ou plûtost des voleurs couverts du pretexte de la Religion, ou du service du Roy, qui dans une milice bien reglée eussent à peine esté bons pour servir de goujats, faisoient leurs affaires à souhait: car ne s'éloignant jamais de leur contrée, & se nichant dans quelque petit Chasteau, ils pilloient & rançonnoient tous les environs, se saisissoient des deniers du Roy, joüissoient des biens d'Eglise. Et voila comme tant de bonnes & anciennes maisons se sont ruinées, & comme il s'en est élevé d'autres nouvelles, qui cachant leur infamie par l'éclat de leurs richesses, se glorifieront à l'avenir des extorsions de leurs fondateurs; si quelque Histoire particuliere ne prend le soin de marquer à la posterité comme elles ont esté basties de la desolation de toute une contrée.

qui causerent la ruine de quantité de bonnes maisõs dont il s'en est fondé de nouvelles.

Aprés ce reglement le Duc travailla à faire un fonds pour la guerre, les Villes s'y cotiserent volontiers, en general, Paris à cent mille écus, Lyon à vingt mille, & en outre les particuliers y contribuerent de leurs facultez, avec tant d'ardeur que les servantes y apporterent leurs demy-ceints d'argent. La vente des biens des Politiques & des Huguenots produisit aussi de grands deniers, de telle sorte qu'il se tira en moins de deux mois plus de seize cens mille écus: mais comme les autres Chefs en retinrent une partie, qu'il en falut donner aux Gouverneurs des Villes revoltées pour les attacher au party, & que les Receveurs, les Seize, la femme du Duc de Mayenne & ses Officiers n'oublierent pas de remplir leur bourse: ils furent dissipez aussi-tost que receus; D'où l'on jugea que ceux qui avoient tant crié contre la mauvaise administration des finances, n'estoient pas plus sobres que les favoris.

Le Duc de Mayenne amasse de l'argent; les Villes contribuent avec zele.

Mais ces deniers sont dissipez aussi-tost que receus.

Or pendant que le Duc s'occupe à tenir des conseils pour affermir son autorité à Paris, où d'ailleurs ses gens sont bien aises de le retenir, tandis que ces ruisseaux d'argent y coulent en abondance: le Roy qu'il eût pû facilement opprimer, s'il fût allé droit à Blois, pensoit à recueillir ses forces, pour arrester le cours de cette revolte. Il la voyoit bien plus grande que ne luy avoient predit ceux qui luy avoient donné le conseil de tuer les Guises: à toute heure il arrivoit des Officiers des Parlemens & des Juges Royaux, des Bourgeois des meilleures Villes, des Gentils-hommes & Seigneurs, qui se sauvoient en desordre & abandonnoient leurs Maisons au pillage. Le Prince de Conty, le Duc de Montpensier, avec le Prince de Dombes son fils, le Cardinal de Lenoncour, Danville, les Mareschaux d'Aumont & de Biron, & grand nombre de Seigneurs s'y estoient rendus, mais avec leur suite seulement, & sans avoir eu le loisir de se reconnoistre, tant ils avoient esté pressez de l'orage & des flots qui les avoient surpris de tous costez. Par leur conseil, il manda à sa gendarmerie de se rendre auprés de luy dans le douziéme de Mars; Et cependant, parce qu'il avoit peur d'estre investy à Blois, où mesme les Bourgeois estoient extremément scandalisez du meurtre des Guises, & de la rupture des Etats dont l'assemblée apportoit de grands profits à leur Ville, il resolut de se retirer à Tours, y ayant déja envoyé Souvray Gouverneur de la Touraine, pour asseurer cette Ville contre les factions des Ligueux, qui avoient comploté d'y appeller la Boudaisiere. Mais auparavant tirant ses prisonniers d'Amboise d'entre les mains de du Guast, il envoya le Cardinal de Bourbon à Chinon, dont estoit Gouverneur François le Roy-Chavigny, fort vieil & aveugle, mais tres-affectionné à son service, mit Elbœuf dans le Chasteau de Loches, dont Espernon avoit donné le gouvernement à Gaillard de saint Lary, & emmena avec luy le jeune Duc de Guise, qu'il enferma dans le Chasteau de Tours, & en confia la garde à Rouvray Lieutenant des Gardes du corps. Sa plus grande esperance estoit neanmoins dans les voyes d'accommodement: il se persuadoit que le Duc de Mayenne aprés avoir témoigné par honneur quelque ressentiment de la mort de ses freres, ne s'opiniâ-

Grand nombre de Seigneurs se rendent auprés du Roy.

Lequel ne se tenant pas en seureté dans Blois, se retire à Tours au commencement de Mars.

treroit pas à le pousser jusqu'au bout, & se contenteroit à des places de seureté, & à des pensions qu'il luy offroit; D'ailleurs, que quand il seroit inflexible, il n'avoit aucun pouvoir sans l'appuy de la Ligue, qui n'oseroit rien entreprendre sans l'aveu de la Cour de Rome. Or il croyoit que le Pape ne s'offenseroit point de la mort des Guises, puis qu'il sembloit en quelque façon luy en avoir donné le conseil, & que portant si haut comme il faisoit la domination souveraine, il ne favoriseroit point des rebelles contre leur Prince. Dés que le Roy s'estoit deffait des deux freres, il avoit écrit à Rome à son Ambassadeur Jean de Vivonne-Pisany, & au Cardinal de Joyeuse, de prevenir cette Cour par la narration du fait à sa justification; & à Guillaume de Gondy, de demander au Pape son absolution pour la mort du Cardinal de Guise. Il n'y avoit pas long-temps qu'il avoit envoyé Gondy à Rome, pour un sujet tout contraire, sçavoir pour solliciter le bonnet de Cardinal pour l'Archevesque de Lyon, & la Charge de Legat d'Avignon pour le Cardinal de Guise, du consentement du Cardinal de Bourbon qui la tenoit. Estant donc introduit par Pisany, ils se jetterent tous deux aux pieds de Sa Sainteté, & luy demanderent instamment l'absolution du Roy, protestant qu'ils n'en partiroient point qu'ils ne l'eussent obtenuë. Le Pape merveilleusement estonné de ce qu'il entendoit, leur répondit qu'il apparoissoit bien du crime, mais nullement de la penitence, & qu'il n'avoit aucune assurance que le Roy demandast d'estre absous; à quoy l'Ambassadeur ayant reparty qu'il devoit luy adjoûter foy, puis qu'il representoit la personne du Roy: le Pape repliqua qu'il la representoit veritablement pour les affaires publiques pour lesquelles il l'avoit envoyé, mais non pas pour confesser ses pechez; que ces choses estoient personnelles; que la confession faisoit partie de la penitence, & n'estoit valable que par la bouche du criminel. Ainsi il le renvoya sans luy rien accorder, & remit la chose au Consistoire, où il manda le lendemain tous les Cardinaux qui se trouverent à Rome. En leur racontant le fait il se transporta avec tant d'émotion & de chaleur à exaggerer le meurtre du Cardinal de Guise, que par deux ou trois fois, ou la colere ou la douleur luy suffoquant la parole, il s'arresta tout court, & fit des exclamations si peu séantes à sa dignité, que l'on eût dit qu'il estoit hors de luy-mesme. Et neanmoins les Ligueux plus passionnez à chercher tout ce qu'ils croyoient capable d'enflammer la fureur des peuples, que soigneux de l'honneur du souverain Pasteur de l'Eglise, envers lequel ils se disoient si zelez, firent publier ce discours par toute la Chrestienté. Dés le commencement de Janvier le Roy avoit envoyé vers Sa Sainteté pour le mesme sujet Claude d'Angennes Evesque du Mans, avec de tres-amples instructions; & le Duc de Mayenne en mesme temps y avoit dépesché de son costé Jacques de Diou Commandeur de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem: puis quelques jours aprés trois notables personnages, Lazare Coqueley Conseiller au Parlement, homme de bel esprit, & fort judicieux, qui n'estant ligueux que par un trop grand amour de la liberté de la France, changea de party, quand il vid qu'elle ne pouvoit subsister avec celuy-là; Nicolas de Piles Abbé d'Orbais, attaché d'obligation à la Maison de Guise, à cause qu'autrefois estant accusé à Rome d'avoir fait une fausseté, le Cardinal de Lorraine l'avoit tiré de ce mauvais pas; & Pierre Frison Doyen de l'Eglise de Rheims. Lesquels y estant arrivez prés d'un mois avant l'Evêque, que la pesanteur & les incommoditez de son âge caduc, retarderent par les chemins jusqu'à la fin de Fevrier, preoccuperent entierement les esprits du Pape & de sa Cour d'une grande opinion de la puissance de la Ligue & de la foiblesse du Roy: de sorte que l'ayant fait passer auprés d'eux pour un Prince perdu & sans esperance de restablissement, l'Evêque y trouva tres-peu d'amis, & les choses bien plus alterées que la Cour de France n'avoit creu. Neanmoins estant muny des bonnes instructions, & de la connoissance des esprits en general & en particulier, que le Duc de Florence chez lequel il avoit passé, luy avoit donnée, il se presenta à l'audience accompagné du Cardinal de Joyeuse & du Marquis de Pisany. Il y remontra la droite & sainte intention du Roy pour la gloire de Dieu, à l'edification de son Eglise, & à la destruction des heretiques; la constante resolution qu'il avoit de perseverer à leur faire la guerre, & d'y aller en personne; n'oubliant pas en cet endroit d'accroistre de beaucoup ses forces, & de diminuer celles de la Ligue. Il fit ensuite tout le recit de sa vie & de ses actions depuis son retour de Pologne, magnifia le zele avec lequel il avoit toûjours agy contre les heretiques, sa pieté & ses judicieux procedez pour venir à bout d'un si grand dessein, ses memorables victoires sur les Reistres: Au contraire il deprima les actions

Il esperoit toûjours pouvoir fléchir le Duc de Mayenne.

Il fait demander son absolution au Pape par Pisany, Gondy, & le Cardinal de Joyeuse.

Il la leur refuse à moins que le Roy ne presente requeste.

Sa harangue passionnée dans le Consistoire sur la mort du Cardinal de Guise.

Le Roy envoye l'Evêque du Mans vers Sa Sainteté. Et le Duc de Mayenne, le Commandeur de Dion, Coqueley, Piles, & Frison.

L'Evesque du Mans, arrivé bien tard aprés eux, se presente à l'audience.

Justifie le Roy, accuse les Guises, dit qu'il a esté absous en vertu du Bref de Sa Sainteté, & neanmoins qu'il demande sa benediction.

des Guises, deduisit amplement la prise des armes en 1588. leurs factions, leurs pernicieux conseils tenus à Nancy & à Soissons, la journée des barricades, leurs brigues violentes, & leurs insolentes propositions aux Estats, finalement leurs horribles conspirations qui alloient à la personne sacrée du Roy, dont il avoit esté averty mesme par les Ducs de Mayenne & d'Aumale : tellement qu'il avoit esté forcé de les prevenir. Dequoy n'estant obligé de rendre compte à personne, pour le regard de la punition de ses Sujets, puis qu'il estoit Souverain ; neanmoins pour la reverence & l'honneur qu'il portoit à l'Eglise & à Sa Sainteté, il avoit voulu l'informer de tout ; comme aussi luy faire particulierement entendre les moyens qu'il avoit tenus pour assurer sa conscience, sçavoir qu'en vertu du Bref que Sa Sainteté luy avoit accordé dés le mois de Juillet, pour se faire absoudre de tout cas, il avoit choisi un Docteur en Theologie, duquel il avoit receu l'absolution des censures qu'il pouvoit avoir encouruës, Qu'il eust bien pû alleguer qu'il n'y estoit pas tombé, tant à cause des Privileges des Rois de France, que parce qu'il y avoit eu toute sorte de raison & de Justice dans son execution ; mais que sans se prévaloir de toutes ces exceptions, il s'étoit humilié sous la main de Dieu & du saint Siege Apostolique, & que desirant de plus en plus luy donner des preuves de son obeïssance, il le prioit de luy accorder sa sainte Benediction, & de l'assister des sages conseils qu'un fils devot & tres-affectionné doit attendre d'un bon & gracieux pere.

Le Pape répond qu'il ne l'a pû estre, & s'il le desire qu'il faut qu'il se mette en estat, & relasche le Cardinal de Bourbon & l'Archevesque de Lyon.

Le Pape écouta ce discours avec beaucoup de patience, & commença sa réponse assez doucement, mais peu aprés il fit connoistre qu'il estoit tout à fait preoccupé : car aprés avoir témoigné qu'il ne vouloit point entrer en discussion des choses qui s'estoient passées, bien qu'il sceust tout le contraire de ce que l'Evesque luy avoit exposé, & mesme que pour la mort du Duc de Guise il ne s'en mesloit point, parce qu'il estoit sujet du Roy, nonobstant que pour le peché d'un si grand homicide il fust sujet à l'Eglise & au Successeur de Saint Pierre : il dit qu'il faloit qu'il fist satisfaction d'avoir répandu le sang d'un Cardinal personne privilegiée, qui n'estoit plus sujet du Roy mais le sien, non seulement entant que Cardinal, mais encore entant qu'Archevesque sacré qui avoit serment à luy comme tous les autres Evesques ; & là-dessus il éleva fort haut la dignité de Cardinal pour rendre l'attentat plus énorme, insinuant toutefois, qu'il n'estoit pas si fasché de ce meurtre comme du scandale, & marquant qu'il se pouvoit commettre plus adroitement, en sorte que le Roy l'eust pû desavoüer ; Qu'enfin il avoit encouru les censures de l'Eglise ; que l'absolution par le moyen du Bref n'estoit pas suffisante, parce que de tels Brefs ne s'estendent pas aux choses futures, & qu'aprés tout, c'estoit à luy de l'interpreter ; Qu'à cette heure-là donc l'Evesque donnast par écrit ce qu'il demandoit au nom du Roy, pour le communiquer à la Congregation des Cardinaux qu'il avoit assemblez pour en juger, & qu'on luy feroit réponse. Il insista principalement sur ce poinct : mais l'Evesque gauchit toûjours, répondant qu'il n'en avoit aucune charge, promettant au reste que le Roy mettroit le Cardinal de Bourbon en liberté, si-tost que les troubles seroient appaisez, & pour le regard de l'Archevesque, s'il desiroit proceder contre luy, qu'il auroit recours à Sa Sainteté. Ainsi finit cette audience, sans qu'il pust rien obtenir, sinon que le Pape promit de rapporter la chose à la Congregation, & luy conseilla de voir les Cardinaux :

L'Evesque visite les Cardinaux, sans les reconnoistre pour Juges.

ce qu'il fit, mais en particulier, comme amis non pas comme Juges, & de telle sorte qu'ils n'en pouvoient tirer aucun avantage ; taschant de leur montrer la validité de l'absolution par le Bref, & leur rapportant le plus delicatement qu'il pouvoit les privileges de nos Rois & de leur Royaume, qui les mettent à couvert des excommunications & des censures qu'on appelle *latæ sententiæ*, qui soûmettent les Ecclesiastiques au pouvoir des Rois pour le regard du temporel, & qui les rendent leurs justiciables, specialement dans le crime de leze Majesté.

Dans la seconde audience il supplie le Pape d'annuller le Decret de Sorbonne.

Dans une seconde audience, le Pape le pressa encore avec les mesmes raisons ; il s'estendit fort sur l'atrocité du crime, & repeta souvent que si le Roy vouloit avoir absolution, il devoit confesser sa faute, & avant toutes choses relascher le Cardinal de Bourbon & l'Archevesque de Lyon, ou les remettre entre les mains de son Legat pour les amener à Rome, assurant qu'il en feroit bonne justice, estant connu pour Prince qui ne relaschoit rien de la rigueur des Loix. Il voulut aussi l'engager à donner quelque requeste, ou à conferer avec les Cardinaux de la Congregation, afin d'attirer à soy la connoissance de l'affaire. Aprés plusieurs réponses & reparties, l'Evesque se soûmit, s'il vouloit imposer quelque penitence personnelle au Roy, de s'en charger & de la faire, & le pria de vouloir cependant annuller le

Decret de Sorbonne; lequel, outre que c'estoit une entreprise manifeste sur son autorité, entretenoit & augmentoit la rebellion à la ruine de l'Estat, & de la Religion Catholique. Le Pape avoüa qu'il estoit vray, mais il ne tint pas grand conte d'y apporter remede, disant que c'estoit une juste permission de Dieu, que les Sujets se rebellassent contre un Prince qui méprisoit d'obeïr à Sa Majesté Divine, & de se reconcilier avec l'Eglise.

Dans la troisiéme, comme il pense parler des privileges du Royaume de France, il le rabroüe & le menace.

Dans la troisiéme, l'Evesque representa plusieurs raisons pour lesquelles le Roy n'avoit point encouru les censures, & deduisit les privileges des Rois & du Royaume de France, avec les poincts de droit par lesquels on peut soûtenir que ces Constitutions faites en faveur des Cardinaux ne comprennent point les Rois: ce qu'il ne proposoit pas toutefois, disoit-il, comme en ayant charge, mais comme poincts qui se mettroient en consideration en France. Le Pape l'interrompit là-dessus, & tout en colere luy dit, qu'il contoit des bagatelles, qu'au lieu de demander pardon & d'accommoder l'affaire il gastoit tout, qu'il pourroit estre cause qu'il délivreroit les Sujets du Roy de leur serment de fidelité, & qu'il le feroit mettre en prison luy-mesme, pour avoir eu la hardiesse de luy faire des propositions qui sentoient l'heresie. Le Marquis prit la parole & repartit genereusement, toutefois avec grande soûmission, Que pour le respect de Sa Sainteté ils seroient toûjours prests de baiser la terre, mais que pour les interests de leur Roy ils feroient le devoir de fideles serviteurs, & ne craindroient point d'aller en prison, ny mesme de porter leurs testes au bout du pont. De sorte que le Pape se radoucit un peu en paroles, mais ne relascha rien de sa severité, & conclut qu'ils donnassent leurs raisons par écrit. Quelques jours aprés, leur estant arrivé ordre de la part du Roy de demander l'absolution, ils retournerent à l'audience, où l'Evesque, aprés luy avoir protesté, pour adoucir les aigreurs de la derniere, que ce qu'ils avoient parlé des raisons qui se pouvoient apporter en France, n'estoit pas pour les faire valoir, mais seulement pour montrer le grand respect du Roy envers le saint Siege, puis qu'il ne s'en vouloit pas servir, l'assura qu'encore qu'il creust n'avoir pas encouru les censures, ou qu'au moins il en avoit esté valablement absous en vertu du Bref, toutefois, parce qu'il avoit appris que Sa Sainteté desiroit qu'il luy demandast l'absolution, il luy avoit envoyé ordre de la demander; Et cela dit, il se jetta à genoux devant luy, avec ces paroles, *Je vous demande, Saint Pere, l'absolution pour le Roy Tres-Chrestien, avec l'humilité, le respect & la reverence que peut avoir un tres-devot & tres-obeyssant fils de l'Eglise, envers le Chef qui la regit, & le Pere commun des Chrestiens; vous suppliant de luy accorder vostre sainte Benediction, & de le recevoir luy & les siens dans vos bonnes graces, les remettant aux mesmes honneurs & fonctions qu'ils avoient accoûtumé.* Le Pape ravy de joye d'avoir gagné ce poinct, luy répondit, que puis que le Roy avoit demandé l'absolution, il estoit prest de la luy donner; toutefois qu'il ne le pouvoit pas tandis qu'il demeureroit en peché; partant qu'il délivrast les prisonniers qu'il tenoit, ou du moins que par un simple écrit & sans se désaisir de leurs personnes, il avoüast qu'ils estoient gardez par le Legat sous son nom. Il s'efforça de montrer que c'estoit l'avantage du Roy, dautant que ce moyen mettroit fin à tous les remuëmens qui se faisoient pour leur délivrance, & tâcha de leur faire croire, entrecoupant ses discours de soûpirs & d'exclamations, que les affaires de France luy causoient de grands ennuys & luy touchoient fort au cœur; Qu'il portoit une affection singuliere au Roy, & qu'il *le cherissoit plus en son petit doigt que tout le reste du Royaume*; Qu'il avoit les moyens de l'assister & de le tirer de ces peines, l'aidant des armes spirituelles & temporelles; Et à ce propos il prenoit plaisir de faire ostentation de sa puissance, & de deduire avec de magnifiques paroles, ce qu'il vouloit faire pour le secourir. Ce fut tout ce que l'Ambassadeur en pût obtenir, aprés beaucoup de supplications: c'est pourquoy jugeant qu'il le tenoit en cette longueur pour attendre le succez des remuëmens en France, & aprés prendre ses avantages avec le party qui seroit le plus fort, il écrivit au Roy qu'il devoit plus esperer son absolution du bon estat de ses affaires, que de la bonne volonté du Pape; partant qu'il estoit temps qu'il renouvellast ses efforts & qu'il se mist aux champs, pour s'opposer à ses ennemis.

Dans l'autre audience, ayât receu ordre du Roy de demâder absolution, il se jette à genoux devant le Pape.

Le Pape l'accorde, à condition qu'il délivre auparavant les prisonniers.

L'Evesque écrit au Roy, qu'il se rende le plus fort, & qu'il l'aura.

Commence à traiter avec le Roy de Navarre.

Un peu avant que le Roy partit de Blois, il avoit commencé d'écouter en secret les offres de service que luy faisoit le Roy de Navarre, & le tenoit toûjours en main, pour s'en aider dans l'extréme necessité. Le Mareschal d'Aumont & plusieurs autres de son Conseil ne l'en dissuadoient pas, mais sa propre conscience ne

pouvoit s'y accorder : car outre qu'il craignoit de scandaliser les Catholiques & d'offenser la Cour de Rome, il avoit honte d'appeller à son secours celuy qu'il avoit tant persecuté, & n'osoit esperer qu'il l'assistast fidellement, aprés qu'on luy avoit si souvent rompu la foy. Le Duc de Nevers qui apprehendoit que ce meslange de Huguenots ne mist la Religion en peril, faisoit aussi tout son possible pour l'en détourner, & mesme, afin de l'éloigner de ce dessein, le vouloit emmener à Moulins en Bourbonnois, ou à Limoges. Le Comte de Soissons au contraire, disoit qu'il y alloit de l'honneur de ne pas quitter Blois, & que c'estoit le poste le plus commode pour ramasser tous les Serviteurs du Roy, & les troupes de delà & deçà la Loire; Et comme ils en estoient sur cette contestation, l'infidelité des Tourangeaux avoit obligé le Roy d'aller à Tours pour retenir cette Ville dans son devoir. Le Roy de Navarre estoit party de Niort le quinziéme de Fevrier, avec trois cens Gentilshommes, cinq cens Arquebusiers à cheval, quatre mille hommes de pied, & quelques pieces de campagne, pour un dessein qu'il avoit sur Saumur reconnu par Gentil, qui devoit faire joüer une saucisse dans une canonniere d'une des tours du Chasteau. Cette entreprise ayant manqué, il avoit tourné ses efforts vers le Loudunois, où Loudun, Thoüars, Montreüil-Bellay, l'Isle-Bouchard, & Chastelleraud mesme, luy avoient ouvert les portes. De là les habitans d'Argenton, qui tenoient bon pour le Roy contre la garnison du Chasteau appartenant à la Duchesse de Montpensier, l'avoient appellé à leur secours : il y estoit arrivé si à propos qu'il avoit prevenu celuy que le Duc de Mayenne envoyoit d'Orleans à ceux du Chasteau, & contraint le Gouverneur de le rendre.

Le Duc de Nevers l'en dissuade.

Le Roy de Navarre depuis sa maladie avoit pris Loudun, Chastelleraud, Argenton, &c.

Tandis qu'il estoit à l'Isle-Bouchard, la Duchesse d'Engoulesme Princesse fort affectionnée au bien de l'Estat, s'entremit de negocier pour le Roy avec luy. Elle alla donc à Saumur pour cela, & un jour estant sortie de la Ville, sous pretexte d'une promenade, ce Roy vint au devant d'elle, & l'entretint par forme de compliment prés de deux heures. Durant ce temps ils jetterent les premiers fondemens du traité : Ensuite Buhy Mareschal de camp du Roy, fut secretement envoyé devers le Plessis-Mornay son frere, pour le poursuivre; Et le Roy de Navarre qui brusloit d'impatience de vuider cette affaire, parce qu'elle tenoit tous ses autres desseins en suspens, voulut que le Plessis-Mornay allast en habit déguisé trouver le Roy, sans attendre aucun passe-port. Il le fit avec tant d'adresse qu'il perça au travers des troupes Royales, & vint descendre au logis de son frere, sans estre reconnu de personne: la nuit mesme il s'aboucha avec le Roy dans S. Gatien, & le vid aprés facilement à divers rendez-vous, demeurant caché tout du long du jour, de peur que le Legat n'en prist jalousie. Dans ces entreveuës il negocia à diverses fois, *Qu'il y auroit treve entre les deux Rois pour un an, pendant lequel le Roy de Navarre assisteroit le Roy de toutes ses forces; Que ce Roy auroit les Ponts de Sé sur la Loire pour passage, sans toucher à l'impost qui s'y levoit, mais y en pourroit prendre un autre jusqu'à la concurrence de vingt mil écus; Rendroit au Roy les places que luy ou les siens prendroient sur l'ennemy commun; A la charge aussi que le Roy n'y mettroit point de Gouverneurs qui luy fussent suspects, & luy en laisseroit une en chaque Bailliage pour la retraite de ses malades & blessez, & pour gage des frais qu'il auroit faits en cette guerre, pourveu qu'elle ne fust point Siege d'Evesché, ou de Bailliage & Seneschaussée; Que ceux de l'un & de l'autre party, joüiroient paisiblement de leurs biens.* Ces articles devoient se publier lors que le Roy le trouveroit bon : mais il en fut adjoûté quelques-uns qui ne devoient point paroistre, de peur de scandaliser les Catholiques; Sçavoir, *Que nul ne seroit recherché pour le fait de la Religion; Que l'exercice en seroit libre dans la place accordée pour le passage, dans l'armée, par tout où se trouveroit le Roy de Navarre, & dans les Villes qui luy écherroient en chaque Bailliage.* De plus, afin que leurs troupes qui estoient si proches qu'elles abreuvoient quelquefois en mesme eau, ne vinssent à se choquer & à causer quelque nouvelle aigreur, il fut accordé que le Roy de Navarre feroit reculer les siennes jusqu'à Chastelleraud.

La Duchesse d'Engoulesme commence le traité.

Du Plessis-Mornay l'acheve, estant venu en Cour déguisé.

Articles principaux.

Le Legat ayant découvert ce secret, quelque adresse qu'on apportast pour le cacher, remontra instamment au Roy les inconveniens de cette alliance avec les Heretiques, les dépeignant beaucoup plus grands & plus dangereux qu'ils n'estoient; & comme le Roy eut opposé à toutes ces raisons l'extréme necessité de ses affaires, il s'offrit de s'entremettre d'accommodement envers le Duc de Mayenne, se faisant fort de l'amener à son devoir dans quinze jours. Si bien qu'il obtint que pendant ce temps-là on sursoiroit de signer le traité, & s'efforça, mais en vain, de faire ren-

La Chastre Gouverneur avoit promis fidelité.

DDDdd iij

voyer le Plessis. Il obligea donc le Roy d'en écrire au Duc de Lorraine par Lenoncour Baillif de saint Michel, qui l'estoit venu trouver de sa part pour les affaires de Sedan & de Jamets, & luy-mesme alla trouver le Duc de Mayenne, qui estoit à Chasteaudun, avec un ample pouvoir & des articles par écrit, contenant en substance, *Qu'il delivreroit tous les prisonniers qu'il tenoit; Continueroit tous les Princes & Seigneurs du party dans leurs Charges, Gouvernemens & pensions; Leur laisseroit les places de fureté; Y en ajoûteroit encore d'autres; Et que pour les difficultez qui pourroient arriver, il s'en remettroit entierement à Sa Sainteté qui prendroit pour ajoints la Seigneurie de Venise, les Ducs de Lorraine, de Florence & de Ferrare.* Mais le Duc de Mayenne se montrant beaucoup plus difficile qu'il n'avoit esperé, répondit, *Qu'il ne pouvoit entendre à aucune de ces propositions, sans avoir l'avis de tous ceux qui avoient interest au party de l'Union; Qu'il attendoit les commandemens du saint Pere, lequel ne voudroit pas le contraindre de luy obeïr en une chose prejudiciable à la Religion Catholique, & à son honneur particulier; & qu'en tout cas il estoit resolu de mourir mille fois plûtost que de se fier à la parole de celuy qui avoit violé la foy divine & humaine, & qui avoit si cruellement massacré ses freres.* Nonobstant cette réponse le Legat s'obstina à vaincre son opiniastreté, jusqu'à luy faire des propositions dont il n'avoit aucune charge, mais il ne voulut point retourner auprés du Roy, de peur d'estre accusé à Rome d'avoir participé au conseil qu'on luy donnoit de se servir des forces du Roy de Navarre.

Il va pour ce sujet trouver le Duc de Mayenne,

qui se montre tout à fait intraitable.

Pendant le temps de cette negociation le Roy recevoit divers avis des remuëmens des Provinces, dont la plûpart alloient à son desavantage; & le pressoient de conclure avec l'un des deux partis, de peur d'estre bien-tost accablé par tous les deux. Au mois de Fevrier il avoit restably le Duc d'Espernon dans son Gouvernement de Provence, & en attendant qu'il y pust aller avec des forces suffisantes, ordonné la Valette pour y commander, ayant écrit pour ce sujet à Pontcarré & à sainte Marie, au Parlement d'Aix, aux Consuls des principales Villes, & à tous les Seigneurs, & Gouverneurs de place, en particulier. Mais les factions y estoient trop puissantes; le nom de ces deux freres trop odieux aux Provençaux: & Vins se rendoit de plus en plus redoutable, estant autorisé par le Parlement, lequel estoit reciproquement fortifié par ses armes. Le premier opposa à la Valette les troupes qu'il avoit levées, & le second piqué d'ailleurs que ses Patentes de restablissement portoient pouvoir au Lieutenant du Seneschal de le recevoir, banda les peuples contre luy, par un Arrest portant defenses de publier aucunes lettres du Roy, s'il ne les avoit verifiées auparavant. Ainsi les hostilitez continuerent plus cruellement entre les deux partis qu'elles n'avoient encore fait. La Valette estoit assisté des forces de Lesdiguieres, commandées par Gouvernet; ce qui alarma si fort les Catholiques, que les Villes d'Arles, d'Aix, & de Marseille, presterent le serment à la Ligue, & bannirent tous ceux qui refuserent de le faire. Alphonse Corse, aprés avoir manqué d'executer son coup à Lyon sur le Duc de Mayenne, estoit passé en Dauphiné pour y empescher ses progrés qui estoient aussi grands qu'en aucune autre Province; Et là il avoit jugé expedient, de peur d'avoir à combattre deux ennemis tout à la fois, dont le moins puissant l'estoit plus que luy, de faire une tréve avec Lesdiguieres, du consentement des trois Estats du païs, qu'ils accepterent volontiers, parce qu'ils estoient extrémement ennuyez des desolations de la guerre. Il ne partoit point de Grenoble, croyant que par le moyen de cette Ville, qui estoit le siege du Parlement, il pourroit ramener toute la Province: mais comme il n'avoit point de forces suffisantes pour maistriser la violence des factieux qui faisoient le plus grand nombre, il n'en devoit attendre d'heure à autre qu'une revolte qu'il ne pouvoit prevenir. De fait aprés qu'il l'eut empeschée avec une grande adresse, prés de quatre mois, elle éclata lors qu'il commençoit à croire qu'il estoit en fureté. La nuit du cinquiéme de May, Font-claire d'Auriac & Spinton deux des plus mutins, ayant armé les Ligueux l'assiegerent dans la Thresorerie, & le prenant par la main, le mirent hors la Ville; où estant rentré par deux ou trois fois pour essayer de s'y restablir, il trouva toûjours les esprits disposez de mesme, & fut contraint à la derniere d'en sortir bien viste, menacé que s'il y revenoit plus, on ne luy donneroit pas le temps de s'en retourner.

Mauvaises nouvelles arrivent de toutes parts au Roy

De Provence, où on ne veut point recevoir la Valette, quoi que retably par ses lettres.

Arles, Aix, & Marseille prestent serment à la Ligue en Avril.

Alphonse Corse fait treve avec Lesdiguieres pour le Dauphiné.

La Ligue le met hors de Grenoble, le cinquiéme de May.

La Ville de Bourges & le païs du Berry s'émurent à la fin du mois de Mars, par le branle que leur donna la Chastre leur Gouverneur. Ce Seigneur averty avant le Duc de Nevers de la tragedie de Blois, comme il estoit au siege de la Ganache où

Revolte de Bourges & du Berry, vers la my-Mars.

il faisoit la Charge de Mareschal de camp, alla trouver ce General & luy dit, que cette grande amitié qu'il avoit euë avec le Duc de Guise l'ayant pû rendre suspect à Sa Majesté, il se mettoit volontairement entre ses mains pour justifier ses actions. Il usa de cette precaution pour éviter les embûches qu'il sçavoit bien qu'on tendoit à sa vie ou à sa liberté : car il connoissoit la generosité du Duc de Nevers, si ennemie des choses qui sentoient tant soit peu la lâcheté ou la cruauté, qu'il ne souffriroit pas aprés cette soûmission que l'on attentast rien sur sa personne. Comme en effet il luy donna sa parole qu'il n'avoit rien à craindre, & luy conseilla d'aller trouver le Roy, pour l'assurer de sa fidelité par sa propre bouche. Le Roy luy fit tres-bon accueil, & ne voulut pas mesme prendre de nouveaux sermens de luy, comme il avoit fait de plusieurs autres; Aussi partit-il de la Cour fort content en apparence, & demeura plus de deux mois dans son Gouvernement où il ne parloit que de l'obeïssance, & du respect que les sujets doivent à leur Prince. Or comme il estoit ainsi paisible, attendant l'occasion de se declarer à son avantage, ou peut-estre blâmant encore ces remuëmens, il arriva que le Roy de Navarre s'empara du Château d'Argenton, & qu'Antoine de la Grange-Archian, avec les Religionnaires, se saisit aussi de Sancerre, où il se fortifia, estant avoüé du Roy, & secouru d'hommes & de munitions par ses ordres. La Chastre se fâcha de voir que les Huguenots prissent pied dans son Gouvernement par les deux meilleures places; & le poinct d'honneur joint avec l'amour de la Religion, l'obligea de penser à les en mettre dehors, ce qu'il ne pouvoit sans l'assistance de la Ligue. Un petit motif d'interest le poussa encore à se declarer de ce party : le Roy luy devoit beaucoup d'argent de ses appointemens, dont il luy avoit donné assignation sur les tailles de Berry, mais ayant besoin de tous ses deniers il vouloit divertir ce fonds à d'autres usages: luy qui avoit fait son compte là-dessus, estoit tenté de les retenir, & il ne l'osoit s'il demeuroit dans le service du Roy; cela fut cause en partie qu'il s'en separa pour avoir sujet de les arrester. S'estant donc assuré de Selles, de Vierzon, de Meun sur Yevre, de Dun le Roy, & de la tour de Bourges, il assembla les habitans de cette Ville, & leur representa, Que dans l'émotion generale du Royaume ils ne pouvoient demeurer neutres sans perir, Qu'il estoit temps qu'ils choisissent un party, s'ils ne vouloient estre contraints de se soûmettre à celuy que peut-estre ils haïroient le plus; Pour luy qu'il avoit jusques-là toûjours reveré le nom du Roy, sa dignité & sa personne, & qu'il n'auroit jamais pensé à se departir de cette obeïssance & de cette affection, si l'honneur de Dieu, la Religion & la conscience ne l'en dispensoient. Sur cela il leur fit entendre, que les Huguenots estoient sur le poinct d'envahir leur Ville, comme ils avoient déja envahy Argenton & Sancerre; Que le Roy estoit d'accord avec le Navarrois, leurs troupes logeant pesle-mesle sans se dire mot; & que cette amitié ne s'estoit faite que pour destruire la Religion Catholique. A la conservation de laquelle les ayant exhortez, il conclut que puisque Dieu luy avoit donné une ame capable du salut eternel, & qu'il ne se croiroit pas digne d'y parvenir, s'il n'employoit pour sa gloire tout ce qu'il luy avoit donné de moyens, & de graces, il estoit resolu de prendre les armes pour la defense des Autels; Partant que s'ils estoient en mesme disposition que luy, comme tous les bons Chrétiens y doivent estre, il demeureroit parmy eux, sinon qu'il estoit prest d'aller chercher sa seureté parmy ceux qui combattoient pour cette cause, & de vaincre ou mourir glorieusement avec eux. Les Bourgeois ravis de joye d'entendre cette declaration, s'écrierent tous d'une voix qu'ils estoient prests de faire le serment de la sainte union: ceux qui le refuserent furent chassez avec quelque forme de Justice, l'Archevesque Renaud de Beaune l'un des plus dignes Prelats du Royaume, pour n'y estre pas forcé par la multitude échauffée, demanda temps d'en deliberer avec le Clergé, & par ce moyen s'estant tiré de là sortit le lendemain de la Ville pour se rendre auprés du Roy. Ceux des Ecclesiastiques & des Officiers qui persevererent comme luy, se retirerent à Issoudun, à Vatan, à Aubigny, & en quelques autres Villes & Chasteaux, que le credit de la Chastre n'avoit sceu débaucher.

Le Legat en dissuade le Roy, & veut l'accommoder avec la Ligue.

Demeure deux mois paisible.

La prise d'Argenton par le Roy de Navarre, luy donne pretexte de suivre la Ligue.

Il assemble les habitans de Bourges, & se declare.

Ils font le serment à la Ligue.

Au commencement du mesme mois, Jean-Loüis de la Rochefoucaud Comte de Randan, Lieutenant de Roy dans la basse Auvergne, ayant veu le reglement fait par le Conseil general de l'union, s'efforça d'y faire entrer cette Province, mais il n'en pût attirer qu'une partie aprés luy. Il y a treize bonnes Villes, dont les deux principales, de tout temps jalouses l'une de l'autre, sont Rion, Bureau des

Randan Lieutenant de Roy débauche la basse Auvergne, au mois de Mars.

Thresoriers de France, & Clermont Siege Episcopal; tout contre laquelle s'est basty celle de Montferrand, qui autrefois n'estoit qu'un Chasteau. Rion se rangea entierement aux ordres de Randan, qui en fit comme sa place d'armes, & se tenant assuré de toutes les autres, alla attaquer les Chasteaux du Mas & de S. Just, où quelques Huguenots avoient mis garnison. Tandis qu'il estoit devant saint Just, les habitans de Clermont luy envoyerent dire par un Gentil-homme nommé Anterac, qu'ils avoient un Roy, de l'obeïssance duquel ils ne se departiroient jamais: puis sans avoir égard aux belles protestations qu'il leur fit de ne vouloir rien remuer, ils mirent hors de leur Ville tous ceux qu'ils soupçonnoient d'intelligence avecque luy, & y reçûrent grand nombre de Noblesse & d'Officiers, qui aimoient mieux quitter leurs maisons que le service du Roy. Cette nouvelle l'ayant ramené en diligence à Rion, il convoqua les Estats de la Province au vingtiéme du mois; Il s'imaginoit qu'à force de brigues & de persuasions, il les obligeroit à suivre l'exemple des autres; Et pour ce sujet il assigna le lieu de cette assemblée à Billon, petite Ville de la jurisdiction de l'Evesque de Clermont, (c'estoit pour lors François de la Rochefoucaud son frere) dans l'esperance que le credit des Jesuites, lesquels y ont un College, leurs sermons aux peuples, leurs Congregations, & leurs pratiques luy seroient fort utiles pour son dessein. A l'ouverture des Estats, il offrit ses biens & sa vie pour le repos & la conservation du païs: l'Evesque l'en ayant remercié, exhorta l'assistance d'unir leurs volontez & leurs forces pour la defense de la Religion, leur faisant croire que le Roy l'avoit directement attaquée par la mort des Guises, & qu'ils ne pouvoient pas en conscience demeurer sous l'obeïssance d'un Prince ennemy declaré de Dieu, de la Religion, & des gens de bien. Cette harangue finie, parurent l'Evesque de Castres, & deux Conseillers du Parlement de Thoulouse, qui de la part de cette Ville & de toutes les autres du Languedoc qui avoient juré la Ligue, les venoient convier d'y entrer avec eux, leur promettant tout secours, & de n'entreprendre jamais aucune chose qui touchast leur interest commun sans leur consentement. Toute l'Assemblée persuadée par ces exhortations, presta le serment entre les mains de l'Evesque de Clermont, chacun vomissant à l'envy des injures contre le Roy pour faire preuve de son zele; & promit d'obeïr à Randan, qu'elle pria de prendre les armes pour reduire tout le haut païs d'Auvergne, & de donner l'ordre necessaire aux choses de la police & de la guerre. Ceux de Clermont & de Montferrand n'ayant tenu conte d'y envoyer leurs Deputez, il les fit attaquer premierement par une declaration de l'assemblée, qui les dépoüilloit de tous leurs privileges, Cours & Jurisdictions, les degradoit du nombre des treize bonnes Villes du païs, & ostoit à Clermont le titre de Capitale, le transferant avec toutes les autres prerogatives à Rion: dont ils se revancherent par une autre Declaration du Roy, qui privoit la Ville de Rion de toutes celles que luy ou ses predecesseurs luy avoient données, comme ayant encouru le crime de rebellion & de leze-Majesté, & transportoit la Receptee generale, & le Bureau des Thresoriers à Clermont. Aprés il voulut y employer la force, & jetta ce qu'il avoit de troupes sur les avenuës, pour leur faire sentir qu'il faut plus faire d'estat d'un ennemy voisin quoy que foible, que d'une protection éloignée bien que plus puissante. Sur ces entrefaites il apprit qu'Yves d'Alegre-Millaud jeune Gentil-homme des plus nobles & des plus vaillans de la Province, s'estoit rendu maistre de la Ville d'Issoire, en ayant chassé le Consul nommé Calveton qui la maintenoit pour la Ligue, & y avoit mis Anterac & Fredeville, avec garnison. La place luy estant tres-importante, il quitte là Clermont pour la reprendre avant que les Royalistes s'y fussent fortifiez; Part la nuit du bourg d'Aunat où il avoit donné rendez-vous à ses troupes, & les conduisant avec grand silence le long de la riviere d'Allier, applique le petard à la porte, comme le jour commençoit à poindre. Le petard fait escarre; il donne dedans avec cinquante cuirasses de la Noblesse du païs, & soûtenu par le reste de ses gens, pousse Fredeville dans une grosse tour, qui luy servit seulement pour faire sa capitulation. De cette sorte l'Auvergne demeura my-partie, comme les autres Provinces, la basse estant presque toute Liguēuse, & la haute au contraire toute Royale.

hormis la Ville de Clermont.

Il assemble les Estats à Billon.

Qui font tous le serment à la Ligue.

Il veut attaquer Clermont.

Millaud se rend maistre d'Issoire.

Le Limosin fut conservé dans l'obeïssance du Roy par le Comte de la Voute fils du Duc de Ventadour; & la meilleure partie du Quercy, & du Perigord, avec leurs Villes capitales, entraînée par la faction de la Ligue: comme aussi l'Agenois, ainsi que nous l'avons déja marqué. Les factieux desiroient sur tout faire declarer

Limoges conservé dans l'obeïssance.

la

la Ville de Bordeaux de leur party : aprés avoir pour cet effet formé plusieurs conspirations, que la prudence du Mareschal de Matignon avoit toûjours dissipées, ils en firent une tres-dangereuse qui devoit s'executer le Lundy de Pasques. L'ordre estoit, de le poignader dans sa maison, & de se saisir au mesme temps d'une porte, pour faire entrer quelques troupes que des Gentils-hommes voisins leur devoient amener, puis de pointer incontinent le canon de l'Hostel de Ville contre le Chasteau Trompette, exposant le corps du Mareschal devant les yeux de la garnison, & les menaçant de les pendre tous, s'ils ne rendoient la place. Or parce qu'il estoit toûjours bien accompagné, ceux qui devoient entreprendre sur sa personne, n'en sceurent trouver le moyen ; les autres conduits par Escassefort frere d'Arnoud de Pontac Evesque de Basas, l'un des principaux supposts de la Ligue, se saisirent de la porte Saint Julian, & du clocher Saint Michel ; Et déja le peuple émeu, ayant repoussé les Consuls qui vouloient arrester leur furie, commençoit à faire des barricades, quand le Mareschal qui s'en deffioit, en entendit le bruit. Il sortit alors de sa maison à pied, mais suivy de deux cens Gentils-hommes & de cinquante gardes, avec lesquels allant de ruë en ruë, & les canonnieres du Chasteau Trompette tirant par tout où ils voyoient du monde amassé, il dissipa cette émeute en demie heure. Les plus mutins qui n'esperoient point de grace sortirent par la porte qu'ils avoient gagnée, ou décendirent par dessus les murailles avec des cordes : Escassefort entr'autres, qui confirma la Ville d'Agen dans sa rebellion. Il y en eut bien peu de tuez, & deux seulement de pendus. De ceux-là le Mareschal apprit tout le secret de l'entreprise : mais comme le nombre des conjurez estoit trop grand, & que d'ailleurs les Ecclesiastiques en estoient les principaux auteurs, il ne voulut pas le divulguer, ny estendre la punition sur d'autres, épargnant l'honneur de l'Ordre sacré, & jugeant plus convenable au temps de regagner les esprits par douceur, que de les desesperer. Il pria seulement les Jesuites, soupçonnez d'avoir ourdy cette conspiration, de se retirer où il leur plairoit.

Conspiration des Ligueux pour se saisir de Bordeaux.

Prennent les armes & se saisissent d'une porte.

Matignon rompt leur entreprise, & les contraint de s'enfuir.

Poitiers enfin se donna à la Ligue, faute d'avoir un Gouverneur de Province aussi vigoureux & aussi prudent que le Mareschal de Matignon. Malicorne qui avoit cette Charge dans le Poitou, n'estoit pas assez vigoureux pour agir comme il faloit dans des temps si troublez & si difficiles, la caducité de l'âge luy ayant osté les qualitez necessaires pour rendre d'utiles services au Roy, quoy qu'elle ne luy eût pas osté l'affection. Depuis la prise de Niort il residoit à Partenay, & ne se mesloit point de ce qui se faisoit à Poitiers : Jean Jay-Boisseguin en estoit Gouverneur ; il avoit du commencement tenu pour le Roy, mais depuis, la consideration du Vicomte de la Guerche son gendre qui s'estoit fait ligueux, l'avoit obligé à changer de volonté, & à demeurer neutre. Les Royalistes, parmy lesquels les Sainte Marthe estoient les plus zelez, se voyant destituez de son appuy, appellerent à leur secours le Gouverneur de la Province : son arrivée au lieu de leur apporter du support, fournit de pretexte aux factieux de semer le bruit qu'il avoit comploté de s'emparer des lieux forts de la Ville, par le moyen de la garnison Huguenote de Niort ; Et sur cela l'Evesque Geofroy de saint Belin, le Maire nommé Palustre, Nousieres Lieutenant criminel, & quelques autres, commencerent à prêcher au peuple l'inhumanité de l'acte de Blois, la vertu du Duc de Guise, qui avoit autrefois si genereusement defendu leur Ville, les tyrannies de Henry de Valois, ils parloient ainsi, & le peril imminent où estoit la Religion ; bref ils l'inciterent de telle sorte qu'il courut aux armes, barricada les ruës, & mit dehors Sainte Soulene qui avoit fait teste au Maire. Neanmoins les habitans ne firent point encore le serment à l'Union, & les Magistrats cachant leur inclination qui penchoit entierement du costé de la Ligue, s'excuserent auprés du Roy sur la mutinerie de la populace : promettant contre leur intention à René de Sanzay, à François du Plessis-Richelieu, & à Chemeraud qui les estoient venus trouver de sa part, qu'ils contiendroient la Ville dans l'obeïssance.

Comment les Ligueux se rendent maistres de Poitiers.

Le Gouverneur, le Maire, & autres font mutiner le peuple,

& s'excusent pourtant envers le Roy.

L'incorruptible fidelité de Pierre Donadieu-Piehery sauva celle d'Angers par le moyen du Chasteau, dont le Roy l'avoit fait Gouverneur. Le Comte de Brissac tenté du desir de recouvrer ce gouvernement, dont les troubles sembloient luy fournir une belle occasion, avoit enfin oublié tous les sermens qu'il avoit faits au Roy, & s'estoit jetté dans la Ville pour l'inciter à se revolter. Le Roy se deffiant de la legereté des habitans, avoit donné ordre qu'on mist Capitaines des quartiers ceux qu'il croyoit les plus assurez à son service : il s'en confioit principalement aux soins

Brissac se jette dans Angers, pour le faire revolter.

de Pierre de Bodineau-Cerisay, dont le credit n'y estoit pas petit, à cause de ses alliances avec les meilleures maisons, estant d'une des plus anciennes du païs; aussi s'en acquitta-t'il avec beaucoup de vigilance & d'affection: mais les autres n'y procedoient pas de mesme: de sorte que le Comte n'avoit presque à gagner que luy & Pichery, pour venir à bout de son dessein. Il employa envers l'un & l'autre de tres-grandes promesses, offrant au dernier cent mille écus, l'entretenement d'un Regiment de gens de pied, & un riche party, s'il vouloit se marier: puis comme il vid qu'ils aymoient trop l'honneur pour accepter ses offres, il eut recours à la force & fit prendre les armes à ceux de son party qui estoient en bien plus grand nombre, pour investir le Chasteau. Il vouloit le mettre dehors de la Ville, comme avoient fait ceux d'Orleans de leur citadelle, par le moyen de la contrescarpe qui estoit plus haute; & ils s'y estoient déja barricadez, quand le Roy en apprit les nouvelles arrivant à Tours. Il y dépescha en diligence le Mareschal d'Aumont, avec le Regiment de Picardie & partie de celuy de ses Gardes: Bodineau & ceux de sa brigue se joignirent à luy, Pichery perçant les barricades à coups de canon leur fit ouverture par le grand pont du Chasteau; & alors tous ensemble ils sortirent sur les habitans, qui beaucoup plus forts en nombre d'hommes, mais non pas en soldats, abandonnerent leurs retranchemens & se mirent en fuite. Brissac se sauva en si grand'haste qu'il laissa son bagage & la meilleure partie de ses amis entre les mains du vainqueur, qui fit là pour cinquante mille écus de prisonniers, & pour deux fois autant de butin. Les habitans furent traitez comme le meritoit leur rebellion: on leur fit de nouveau prester serment de fidelité au Roy; & afin qu'ils s'en souvinssent on les condamna à payer la somme de cent mille écus. Pichery eut pour recompense la continuation de son Gouvernement, Bodineau de belles paroles; c'estoit ce que le Roy avoit pour lors à leur donner.

Ne peut gagner Pichery Gouverneur du Chasteau.

Fait prendre les armes aux habitans, & se barricade contre le Chasteau.

Le Roy y envoye Aumont avec des troupes, qui le contraint de se retirer.

Pichery & Bodineau servent bien le Roy en cette occasion.

Comme le Mareschal d'Aumont remettoit l'Anjou dans l'obeïssance du Roy, le Duc de Mercœur faisoit tous ses efforts pour en destourner la Bretagne, afin de s'en rendre souverain. De toutes les infidelitez que le Roy souffroit dans son malheur, voyant ceux qu'il avoit le plus comblez de bien-faits l'abandonner au besoin, il n'en trouva point de plus estrange ny de plus sensible que celle de ce Duc: car outre qu'il luy avoit fait l'honneur d'épouser sa sœur, il luy avoit procuré le mariage d'une riche heritiere à luy qui n'estoit qu'un pauvre cadet, & donné ce beau Gouvernement avec de grandes pensions, non seulement à l'exclusion du Prince de Dombes qui le demandoit instamment, mais encore mal-gré les conseils du Chancelier de Chiverny, qui ne voulut jamais luy en expedier les lettres qu'il n'en eût une descharge par écrit signée de la main du Roy, & souscrite des quatre Secretaires d'Etat, fondé sur cette maxime, qu'on ne doit jamais donner une chose en garde à celuy qui a quelque pretention dessus, comme avoit ce Duc sur la Bretagne à cause de sa femme Marie de Luxembourg heritiere de la Maison de Pontievre. Il ne pouvoit pas se persuader qu'estant son beau-frere & separé d'interests d'avec la Maison de Guise, il eût jamais l'ingratitude ny mesme le sujet de se bander contre luy, ne se souciant pas au reste de quelle sorte il useroit de ses bien-faits aprés sa mort: mais ce Duc, soit qu'il n'eût pas la patience d'attendre si long-temps, soit qu'il jugeast que l'occasion ne luy viendroit jamais si belle, & que le Royaume estoit au pillage, ayma mieux se joindre avec les autres pour dépoüiller son beau-frere, qu'avec luy pour l'assister. Le Roy averty de ses mauvaises volontez tâcha de l'attirer auprés de luy par de specieuses propositions, & permit que la Reine luy donnast ses pierreries en garde, ou qu'à proprement parler, il les prist en gage des grandes sommes d'argent qu'il luy promettoit. Quelques Seigneurs du païs, entr'autres la Hunaudaye Lieutenant de Roy, Jean de Rieux Marquis d'Asserac, & Sebastien de Rosmadec Molac, le supplioient de s'avancer dans la Bretagne, pour arrester ses desseins par sa presence, l'asseurant que rien n'oseroit remuer s'il paroissoit seulement sur leurs confins, & qu'il en tireroit un grand secours d'hommes. Mais le Comte de Soissons le dissuadoit de s'éloigner davantage du cœur de son Royaume; le Roy de Navarre luy écrivoit par le Plessis-Mornay qu'il estoit ruiné s'il y alloit; & il voyoit bien, tout consideré, que s'il n'y alloit pas, il perdroit cette Province, mais que s'il y alloit, il couroit risque de perdre le reste de son Royaume. Comme il estoit dans cette incertitude, le Duc de Mercœur s'empare de Rennes & de Nantes, les deux principales Villes du Duché. Il y avoit dans le Chasteau de Nantes deux Lieutenans qui commandoient alternativement chacun six mois, N.

Bretagne revoltée contre luy.

Ingratitude du Duc de Mercœur.

La Hunaudaye, Asserac, & Molac fideles au Roy le sollicitent de venir en Bretagne.

Tandis qu'il hesite à se resoudre, Nantes se fait liguese.

du Cambouc Gentil-homme du païs, & Gassion Capitaine Gascon: la Duchesse de Mercœur ayant gagné le dernier qui estoit alors en semestre, envoye querir les Capitaines de la Ville, & quelques-uns des plus notables habitans, leur remonstre la barbare injustice des massacres de Blois, les cruautez & l'impieté du Roy, & leur fait entendre, Que meditant depuis long-temps de se jetter luy & le Royaume entre les bras des heretiques, il leur avoit donné pour preuves de son affection le sang & la vie des deux premiers protecteurs de la Religion Catholique, & que depuis il ne cessoit de persecuter les fideles, de chasser les Prestres, de profaner toutes les choses saintes: surquoy elle produisoit des témoins, qui exaggeroient quelques desordres que la soldatesque avoit commis à Angers par de-là tous les excez que les Turcs avoient jamais faits en Chypre ou en Hongrie; mais que celuy qui avoit fondé son Eglise sur une pierre inébranlable, ne luy manqueroit jamais au besoin, Qu'il avoit déja suscité des Capitaines & des troupes dans toutes les autres Provinces, qui avoient uny ensemble les meilleures Villes du Royaume pour la défendre, &, Que si le soin de leur conservation, l'amour de leur liberté, de leurs femmes & de leurs enfans les touchoit tant soit peu, s'ils vouloient éviter le sac de leur Ville, la captivité & la mort, il se trouveroit des Princes qui les assisteroient de leurs moyens & de leurs forces, & leur aideroient à prevenir la conspiration des tyrans & des heretiques. Les habitans animez par de telles paroles, courent aux armes, font émouvoir la populace, & se saisissent de quelques Officiers & autres personnes notables qu'ils menent prisonniers au Chasteau, aprés avoir pillé leurs maisons, & font jurer la Ligue à tous les habitans. Le lendemain le Duc de Mercœur averty de ce succés, part de Redon, & feignant d'aller aux Estats qui estoient assemblez à Vannes, tourne droit à Rennes, où il estoit attendu par ses partisans. L'Evesque Emar Hennequin, d'une famille de Paris, & l'un des premiers auteurs de la Ligue, Charles d'Espinay Evesque de Dol, d'une maison noble du païs, que ce Hennequin avoit appellé à son secours, & quelques Officiers du Parlement & du Presidial le sentant approcher, donnent courage à ceux de leur faction de prendre les armes, se rendent maistres des places publiques, attirent le menu peuple de leur costé, en luy faisant croire que la Hunaudaye Lieutenant de Roy, veut mettre garnison dans leurs maisons; enfin malgré le Gouverneur René de Marec-Monbarot, & les autres serviteurs du Roy, ils le reçoivent dans la Ville. Si tost qu'il y est, il s'empare des tours & des portes: La Hunaudaye & Asserac delaissez de leurs gens, sont poussez dehors à vive force, & Monbarot assiegé dans la tour de la porte Mordelesse. Il y tient quelques jours, attendant des nouvelles du Maréchal d'Aumont qui estoit vers Laval: mais n'en recevant aucunes, il se rend à composition quatre jours aprés. Le Duc estant ainsi maistre des deux principales Villes, & fortifié de quelques troupes, ne trouva plus rien qui luy resistast. Toute la basse Bretagne aussi bien que la haute l'envoya reconnoistre, horsmis Brest & S. Malo, sans qu'il eust la peine d'y aller; & il s'estendit tout à l'aise jusques sur les confins de Normandie: où celuy qui commandoit dans le Chasteau de Fougeres pour le Marquis de la Roche, luy vendit la place, & les meubles de son maistre pour quinze cens écus. Mais comme il estoit là, il sceut que René du Bouchet-Bordage avec la Noblesse qui n'avoit pas voulu quitter le party du Roy, s'estoit jetté dans Vitré à la priere d'Anne d'Alegre mere de Guy Comte de Laval, auquel cette Ville appartenoit. Il y envoya en diligence un Gentil-homme du païs nommé Taloüet, qui ayant fait prendre les armes aux païsans de quatre lieuës à la ronde, traversa tous les chemins creux avec des arbres renversez pour empécher qu'il n'y entrast du secours, & la tint assiegée prés de deux mois. Il ne sceut pourtant si bien fermer toutes les avenuës que la Noblesse du païs n'y en fist passer à diverses fois; qui faisant de grandes sorties, le contraignirent de lever le siege avec honte. Ce ne fut pas le seul mal que cette Ville fatale aux desseins du Duc de Mercœur causa aux affaires de la Ligue, car il y avoit déja manqué une entreprise l'année precedente. Pendant qu'il se tenoit de ce costé-là pour secourir Taloüet, si Aumont le venoit attaquer, les Bourgeois de Rennes se repentant de leur faute, s'armerent contre le Gouverneur qu'il y avoit laissé, nommé Charronniere, & rappellerent Monbarot, qui aprés avoir regagné toutes les tours de la Ville, la maintint toûjours depuis dans le party du Roy. Au mesme temps Molac se voulut aussi fortifier dans Josselin qui estoit du patrimoine de la Maison de Rohan, mais il ne la garda pas long-temps: Jean d'Avaugour-S. Laurent Mareschal de la Ligue, l'ayant presque

Par le moyen de la Duchesse de Mercœur & du Capitaine Gassion.

Rennes se revolte aussi, & reçoit le Duc de Mercœur.

Toutes les Villes se rangent de son party, & il prend Fougeres.

Mais la Noblesse du pais le chasse de Vitré.

Il le fait en vain assieger par Taloüet, & cependant Rennes se remet au party du Roy.

surpris dans la Ville le jour du Vendredy saint, l'investit dans le Chasteau, & le pressa de telle sorte qu'il le contraignit de se rendre.

Le Duc de Mayenne se met en campagne au commencement d'Avril.

Tant de soulevemens à l'avantage de la Ligue rendant le Duc de Mayenne plus difficile, il eludoit toutes les propositions de paix que le Legat luy faisoit, & n'en retardoit pas ses desseins d'un seul moment. Il estoit party de Paris au commencement d'Avril, & tenoit la campagne avec dix ou douze mille hommes, avec lesquels ayant nettoyé les environs de cette grande Ville; entr'autres choses pris Melun, que Rostaing luy rendit aprés l'avoir fidelement gardé trois mois contre les sollicitations des habitans, & les attaques des troupes qui le tenoient investy, il s'estoit avancé jusqu'à Chasteaudun, qui n'est qu'à deux journées de Tours. Le Roy apprehendant d'estre surpris manda au Legat qu'il conclust promptement avec luy quelque accommodement, ou du moins une tréve, autrement qu'il ne pouvoit plus differer de prendre party avec le Roy de Navarre. A quoy le Legat ayant répondu qu'il ne voyoit aucune apparence de l'un ny de l'autre, & que dans le camp du Duc ny dans sa maison on ne l'appelloit plus Roy, mais ennemy du public & de la Religion, il se resolut de l'avis mesme du Duc de Nevers, de faire publier les tréves avec le Roy de Navarre, avec les conditions que nous avons rapportées. Il y ajoûta pour appaiser en quelque façon le S. Pere & la Cour de Rome, *Que l'Estat d'Avignon & Comté de Venise y seroient compris, comme estant sous sa protection*; Et le Roy de Navarre pour le mesme sujet insera dans ses lettres de publication de tres-severes défenses aux siens de toucher en aucune façon aux Eglises des Catholiques, ny d'endommager les biens & les personnes des Ecclesiastiques. Les deux Roys firent chacun leur declaration pour rendre raison de cette tréve, & celuy de Navarre dés son entrée à Chastelleraud avoit addressé des lettres fort amples en forme d'Apologie, & de remontrance aux trois Estats du Royaume, pieces fort eloquentes & qui meritent d'estre leuës, mais trop longues pour estre rapportées. Outre celle du Roy qui se voit dans les Memoires du temps, il en avoit du commencement publié une autre de la plume du Plessis-Mornay: Dans laquelle se justifiant de ce qu'il avoit appellé le Roy de Navarre à son secours, il disoit, *Que ce Roy estoit Prince Chrestien non heretique, puis qu'il ne vouloit point l'estre, & ne demandoit que d'estre instruit dans un Concile; Que la livrée des Chrestiens n'estoit pas si deliée ny si obscure qu'on la vouloit faire; Que celuy-là estoit vrayement Chrestien qui embrassoit Christ & son Evangile; Que les Peres n'avoient tenu proprement pour heretiques que ceux qui derogeoient à sa divinité ou à son humanité, & qu'il ne faloit pas donner ce nom temerairement à toutes sortes de personnes*: Paroles qui scandalisant les Catholiques zelez, & donnant sujet aux Ligueux de crier qu'il estoit heretique dans son ame, il tâcha de supprimer cette declaration, & en fit une où il se donna bien de garde de toucher cette raison. Les Ligueux neanmoins ne laisserent pas d'envoyer la premiere à Rome, avec des commentaires à leur mode, par où ils vouloient induire de ce passage qu'il n'avoit aucune Religion, puis qu'il s'accommodoit à toutes; Et sur cela ne manquoient pas les declamations furieuses & les libelles pleins d'invectives; principalement à Paris, où les mesmes Docteurs qui avoient absous les sujets du serment de fidelité, resolurent par un autre Decret du cinquiéme d'Avril, qu'il faloit oster son nom du Canon de la Messe, & au lieu de ces mots *pro Rege nostro*, y mettre *pro Christianis Principibus nostris*. Quelques uns d'entr'eux prirent la charge des formules de prieres pour ces Princes, qu'ils insererent au Secret & à la Postcommunion; Et Boucher afin de justifier leur procedé, & de délivrer les consciences de tout scrupule, fagota un gros Livre * *de la juste & legitime degradation de Henry III.* qui n'estoit pas encore achevé d'imprimer, quand le Roy fut tué à S. Cloud. Dans lequel luy imputant des choses horribles seulement à raconter, & noircissant sa vie des plus execrables crimes dont il se pouvoit aviser, il concluoit que c'estoit un Tyran; partant qu'on l'avoit tres-justement degradé de la Royauté, & separé de la Communion de l'Eglise, & qu'il faloit reconnoistre que Dieu avoit suscité & conduit le bras de celuy qui en avoit delivré la France.

Le Legat mande au Roy qu'il ne veut entendre à paix ny à tréve.

Ce qui l'oblige de publier la tréve qu'il avoit faite avec le Roy de Navarre.

Quelques termes scandalisant, dans son Apologie.

Les Ligueux en font leur profit.

* *De justa & legitimâ Henrici III. abdicatione.* Livre plein d'horribles calomnies contre luy, par le Curé Boucher.

Les progrez du Duc de Mayenne que l'on publioit beaucoup plus grands qu'ils n'estoient pas, augmentoient l'insolence de ces boute-feux. A sa sortie de Paris, comme il ne se trouvoit point d'argent pour payer ses troupes & faire marcher son artillerie, de sorte que la Ligue eust avorté dans ses premiers efforts, la fortune qui le vouloit assister pour troubler ce Royaume, luy découvrit un grand tresor comme par miracle. Ses gens foüillant dans la maison de Pierre Molan Tresorier de l'Es-

Bon-heur du Duc de Mayenne, luy fait trouver la cache de Molan Tresorier de l'Espargne.

pargne, y trouverent une cache où il y avoit prés de quatre cens mille écus d'or: ce Tresorier estoit alors à Tours faisant fort le necessiteux, de peur d'estre obligé d'assister ses amis, jusques-là qu'il avoit refusé une mediocre somme au Roy: lequel ayant sceu cette découverte, le fit arrester prisonnier, quoy qu'il dist pour excuse, comme ont de coûtume semblables sangsuës, que cet argent n'estoit pas à luy, mais à des particuliers, de sorte qu'il luy en coûta encore trente mille écus pour appaiser cette colere; & ensuite l'armée du Duc de Mayenne fit de grands degasts à Saint Oüyn & autres terres qu'il avoit en Touraine, la Justice divine se plaisant à dissiper en un moment tout ce que cet homme avoit accumulé en vingt ans par ses grivelées, & par sa vilenie. Les troupes de ce Duc s'estant fait braves de cet argent,

Dont il paya son armée.

& payant liberalement leurs hostes dans les premiers logemens, les peuples les recevoient par tout à bras ouverts, avec des vœux pour leurs heureux succez, & des imprecations contre celles du Roy, qui ne les traitoient pas de mesme: Tellement que le bruit courut jusqu'à Rome que toute la France avoit pris ce party, & que le Roy presque seul & abandonné de tous ses serviteurs, estoit comme investy dans Tours, avec peu d'esperance d'en échaper. Il se rencontra alors que l'Evesque du Mans, qui avoit fait esperer au Pape que le Roy délivreroit le Cardinal de Bourbon & l'Archevesque de Lyon, ayant receu un ordre contraire, luy fut dire les raisons pour lesquelles le Conseil du Roy n'avoit pas trouvé à propos de les mettre en liberté que les troubles ne fussent appaisez; Et le Duc de Mayenne au mesme temps, luy donna avis de la tréve d'entre les deux Rois; formant opposition par ses Agens, tant en son nom & de la veuve du Duc de Guise, qu'au nom des Princes & Villes liguées, à ce que Sa Sainteté ne donnast point absolution au Roy, & protestant au cas qu'il le fist, qu'il leur seroit libre, eu égard à la dignité de leur Maison & à la grandeur du crime, d'en poursuivre la Justice par les armes, implorant mesme le secours des autres Princes Catholiques leurs amis & Alliez.

Les raisons qui obligent le Pape à donner un Monitoire pour excommunier le Roy.

Toutes ces choses ensemble ayant extrémement émeu le Pape, qui vouloit que tout fléchist sans contredit à ses volontez, il donna un Monitoire le cinquiéme May, dans lequel il ne lançoit pas d'abord les foudres d'excommunication sur la teste du Roy: mais aprés une preface, telle qu'on a de coûtume de mettre en de semblables lettres, *il l'exhortoit de tout son cœur, l'admonestoit pour la premiere, seconde & troisiéme fois par la grandeur de la misericorde, par le sang de Nostre Seigneur Jesus-Christ, & en vertu de sainte Obedience, luy mandoit & commandoit de mettre le Cardinal & l'Archevesque en liberté dans dix jours aprés la publication de ce Monitoire, & de l'en assurer dans trente jours par des lettres signées de sa main, & scellées de son seau, ou par quelque autre témoignage autentique. A faute dequoy il declaroit & prononçoit deslors qu'il avoit damnablement encouru toutes les censures Ecclesiastiques, specialement celles qui sont contenues dans la Bulle* in Cœna Domini, *dont il ne pourroit estre absous par d'autre que par le Pape: non pas mesme quant au for de la conscience, ny dans le Jubilé, ny dans la Croisade, horsmis à l'article de la mort; & pour lors encore en donnant caution qu'il obeïroit à tout ce qui luy seroit enjoint par l'Eglise. Ce qu'il entendoit pareillement de tous ceux qui dans cette action l'avoient assisté ou assisteroient, en quelque façon que ce fust. De plus, il le citoit à comparoir personnellement à Rome dans soixante jours, dont il luy en donnoit vingt pour chaque admonition, pour alleguer les raisons pour lesquelles il pretendoit ne devoir estre excommunié, ny ses Sujets absous du serment de fidelité; Derogeant à tous les Indults, facultez & privileges contraires que le saint Siege pourroit avoir accordez à luy ou à ses predecesseurs.* Il n'avoit pourtant envie de faire paroistre ce Monitoire de long-temps, afin que le Roy en estant averty eust loisir de penser à tous les inconveniens que les censures luy attireroient sur la teste, & que par cette peur Sa Majesté fust obligée à relascher les prisonniers, comme en effet le Pape retint ce Monitoire dix-neuf jours, terme de beaucoup trop court pour avoir des nouvelles de France; mais la cabale Espagnole, fit joüer tant de ressorts pour le contraindre à le precipiter, qu'il le lascha bien plûtost qu'il n'avoit resolu. Rome le vid publier & afficher aux portes de Saint Pierre & de Saint Jean de Latran, le 23. de May; & il n'y eut pas faute de Prestres en France pour en faire de mesme: il le fut le 23. de Juin dans la Cathedrale de Chartres, mal-gré l'Evesque; & dans celle de Meaux, en presence du grand Vicaire de l'Evesque Loüis de Bresé, qui estoit à Paris Chancelier de l'Union, de Henry Magnan Evesque de Digne, & de Nicolas de Villars Evesque d'Agen.

Substance de ce Monitoire.

Le Pape l'ayant retenu quelques jours, est contraint par la brigue Espagnole de le publier.

Est publié en France.

Le Cardinal de Joyeuse Protecteur des affaires de France à Rome, & Arnould

d'Ossat, l'Evesque du Mans & Pisany, avertis de la resolution du Pape, se retirerent avant qu'il fust publié, les deux premiers à Venise, les deux autres à Florence, & delà à Marseille : ayant hautement fait leurs plaintes par tout où ils passoient de l'injustice qu'on exerçoit à l'endroit du Roy Tres-Chrestien. Le Senat de Venise, les Ducs de Florence & de Mantouë, fideles Alliez de la France, parce qu'elle estoit seule capable de les garantir de l'oppression des Espagnols, luy témoignerent par des lettres fort aigres que son procedé estoit injurieux à tous les Princes Chrestiens, qu'il ne pourroit tourner qu'à sa honte & au desavantage du saint Siege ; & qu'en un mot, ils ne l'assisteroient ny de forces ny de conseil si le Roy passoit en Italie avec une puissante armée, comme il y estoit obligé d'honneur, pour venir querir son absolution. Les mesmes conseilloient aussi au Roy de faire saisir le Comté d'Avignon, & de defendre le transport de l'argent à Rome, afin de dompter l'humeur sauvage de Sixte, qui ne se pouvoit gagner par aucune deference ny civilité : Et chacun d'eux estant d'ailleurs animé contre ce Pape pour des injures particulieres, ils offroient leurs forces pour en tirer vengeance ; surquoy il se commença quelque traité de ligue entr'eux, qui eust bien-tost causé la guerre en Italie, si la mort du Roy ne fust survenuë.

Les Princes d'Italie luy en témoignent leur mécontentement.

Son Conseil luy persuadoit d'appeller ce monitoire comme d'abus à un Concile futur, les plus doctes y remarquant quantité de defauts, tant du droit que des formes requises, qui le rendoient nul. Car outre qu'il estoit contraire aux privileges de l'Eglise Gallicane, qui portent que les Rois & les Princes du sang ne peuvent encourir l'excommunication, & sont confirmez en ce poinct par dix ou douze notables exemples, il l'avoit precipité sans en donner avis au Roy auparavant que de le publier, comme le requeroit la dignité d'un si grand Prince, & comme un de ses predecesseurs en avoit autrefois usé envers un Roy d'Espagne qui detenoit prisonnier l'Archevesque de Tolede. En second lieu, il y mettoit un terme si court que dans la confusion où estoient les choses, & le Monitoire se publiant dans des Villes revoltées, il estoit impossible que le Roy en fust averty assez à temps. En troisiéme lieu, on y voyoit une animosité manifeste, en ce qu'il retranchoit le moyen d'estre absous à l'article de la mort sans donner caution, bien que la charité de l'Eglise ait accoûtumé de laisser le pouvoir à tous Prestres d'absoudre en ces extremitez. Finalement, il commandoit une chose impossible, & qui de plus tendoit à la ruine entiere de l'Estat: car l'Archevesque de Lyon n'estoit plus dans la puissance du Roy, mais du Capitaine du Guast, auquel il estoit demeuré par composition ; Et quant au Cardinal, il ne le tenoit point prisonnier, mais empeschoit seulement la Ligue de se saisir de la personne de ce bon-homme, pour le couronner Roy & diviser cet Estat en deux : puis quand il eust voulu le mettre en pleine liberté, son Parlement & son Conseil ne luy eussent jamais permis de faire une si grande faute. Ces raisons paroissoient valables au jugement des personnes sans passion ; neanmoins le Roy ne s'en servit point, & jugea plus expedient pour ses affaires d'en pretendre toûjours cause d'ignorance, de peur d'estre obligé ou de s'en venger, ou d'y satisfaire.

Ce Monitoire estoit nul.

Le Roy en pretendit toûjours cause d'ignorance.

Or quinze jours auparavant estant averty des mauvaises dispositions de la Cour de Rome qui devoient bien-tost luy porter ce coup, il s'estoit resolu, quoy qu'à son grand regret, de donner passage sur la Loire au Roy de Navarre. Il luy avoit offert Gergeau, mais au mesme temps le Gouverneur tourna casaque pour de l'argent qu'il reçût des Orleannois ; & d'ailleurs le Roy de Navarre n'en vouloit point, parce qu'il estoit de nulle defense & trop voisin d'Orleans. En échange on luy presentoit les ponts de Sé méchante bourgade à une lieuë d'Angers, fortifié d'un Chasteau qui ne vaut guere mieux. Il n'avoit toutefois point d'excuse pour les refuser, mais il brûloit d'envie d'avoir Saumur, assez bonne Ville qui avoit un fort Chasteau & en assiette bien plus avantageuse pour luy. N'osant pas le demander, il se servit d'adresse : Il fit sous main si bien ménager les Gouverneurs des deux places, opiniastrant celuy des ponts de Sé, homme avare & fort tenant, à faire son profit de la necessité du Roy ; & cajolant au mesme temps celuy de Saumur, c'estoit Florent Guyot de Lessart, esprit plus facile & qui se laissoit piper par les belles paroles, que le premier ne demandoit pas moins de cent mille écus & une Abbaye de vingt mille livres de rente, & le second se contentoit de vingt-cinq mille francs. Ainsi le Roy dans l'extrême besoin d'argent où il estoit, & offensé de l'arrogance du premier, eut moins de peine à luy donner Saumur ; mais les parens de

Se resout à donner une place de passage au Roy de Navarre.

Lequel fit en sorte par adresse qu'il eut Saumur, où il mit le Plessis Mornay Gouverneur.

Lessart luy ayant fait venir le repentir d'avoir laissé une si bonne place à si bon marché, il falut que le Roy de Navarre y adjoûtast quatre mil écus du sien, les bons serviteurs du Roy refugiez à Tours, autres dix mille; & le Roy la villette de Châtillon sur Indre, qu'il luy engagea. Moyennant ces conditions il remit les clefs à Beaulieu-Rusé Secretaire d'Estat, les laissant tomber de tristesse à ses pieds : Beaulieu les donna au Plessis-Mornay, qui tenant ce Gouvernement au nom du Roy de Navarre y introduisit l'exercice de sa Religion, & en fit une des meilleures places du party, qui neanmoins a esté perduë la premiere dans les troubles de la Religion sous le regne de Loüis XIII. Le Roy de Navarre maistre de ce passage voulut aussi-tost faire connoistre aux Ligueux qu'il n'estoit pas hors d'esperance de parvenir à la Couronne, puis qu'il avoit le moyen de passer la riviere de Loire, dont ils disoient que c'estoit un grand fossé qu'il ne pourroit jamais franchir, & s'en alla les chercher dans son païs de Vendosmois, où ils estoient.

Passe le 21. Avril une partie de ses troupes pour aller en Vendosmois.

Au partir de Chasteaudun le Duc de Mayenne avoit pris comme d'un coup de filet la Ville de Vendosme, & tous les Officiers du grand Conseil qui estoient dedans, par la trahison du Gouverneur Jacques de Maillé-Benehard, qui ayant jusques-là dissimulé l'intelligence qu'il avoit avec la Ligue, de peur que le Roy ne le depossedast, & mesme prié le Comte de Soissons de répondre de sa fidelité, ouvrit les portes à Rhosne Mareschal de camp du Duc; dont il ne tarda guere à recevoir le chastiment qu'il meritoit. On s'estonnoit extrémement, & les Seize de Paris murmuroient fort, de ce que le Duc au lieu d'aller droit à Tours envelopper le Roy, dont ils croyoient la prise facile, s'arrestoit par les chemins à d'autres desseins, comme s'il eust esté d'accord de luy donner le temps d'amasser ses forces. Mais pour luy qui estoit un peu tardif, & qui n'entreprenoit jamais qu'avec trop de seureté, il trouvoit peut-estre la chose impossible, & ne vouloit point perdre les bonnes rencontres pour des hazards incertains. Cette maxime l'obligea à se destourner vers saint Oüin, pour y faire un coup qu'il croyoit tres-important.

Le Duc de Mayenne y avoit pris Vendosme, par la trahison de Maillé Benehard.

Parmy les Seigneurs qui s'estoient rendus auprés du Roy, le Duc d'Espernon estoit arrivé un des derniers: car il avoit eu peine à oublier le grand danger qu'on luy avoit fait courir à Engoulesme, & le Roy du sien dans la crainte que son arrivée ne fust un nouveau sujet de haine envers les peuples, & de broüillerie parmy les Grands, douta long-temps s'il devoit le laisser revenir à la Cour, desirant se servir de ses troupes, sans voir encore sa personne. Neanmoins le Mareschal d'Aumont qui se croyoit le plus offensé par ce Duc, ayant esté genereusement supplié que sa consideration ne l'empeschast point de le rappeller, l'assurant que pour l'heure il n'avoit point d'autres ennemis ny d'autres interests que ceux de Sa Majesté; le Roy luy permit de le venir salüer, & le reconcilia avec le Mareschal, tous deux s'estant embrassez à cœur ouvert & sans dissimulation. Peu de jours aprés, pour marque qu'il l'avoit entierement remis en grace, il luy fit l'honneur de luy confier la defense de la Ville de Blois, où les ennemis devoient tourner leur premiere fureur, au moins ils faisoient courir le bruit qu'ils avoient juré solemnellement de razer le Chasteau en sorte qu'il n'y demeurast pierre sur pierre, & de semer la place de sel, afin que la posterité ne vist qu'avec horreur, l'endroit où s'étoit commis l'horrible massacre des deux freres. Ses troupes estoient de deux mille hommes de pied, & six cens chevaux : il avoit logé l'Infanterie dans la Ville, mais pour la Cavalerie Charles de Luxembourg Comte de Brienne son beau-frere qui la commandoit, avoit pris ses quartiers aux environs de saint Oüin, qui appartenoit au Thresorier Molan, & s'estoit logé dans le Chasteau, où il n'y avoit ny fossez ny remparts. Le Duc de Mayenne sçachant comme ils s'estoient répandus au large pour mieux picorer, va fondre dessus, en tuë d'abord grand nombre, met les uns en fuite, & chasse les autres dans le Chasteau : le Comte assiegé là-dedans, se rend le lendemain, à condition de la vie sauve pour tous les siens, de l'épée aux soldats, & des armes & chevaux aux Gentils-hommes, mais de demeurer prisonnier de guerre. Le Duc avoit esperance de l'échanger pour le Duc d'Elbœuf, qui estoit prisonnier au Chasteau de Loches, dont le Duc d'Espernon estoit Gouverneur, & pour ce sujet s'estoit porté avec beaucoup de chaleur à cette entreprise : mais à la Cour on ne se mit point en peine de le racheter si cherement, & il ne sortit de captivité de long-temps. La mort du Marquis de Canillac tué aux approches, avoit tellement irrité les soldats que la capitulation fut mal observée, & il n'en fust réchappé que bien peu, si le Duc n'eust reprimé le desordre par le chastiment de deux

Le Duc d'Espernon revient en Cour avec des troupes.

Est envoyé par le Roy à Blois, pour le defendre.

Le Duc de Mayenne surprend sa Cavalerie auprés de saint Oüin, & le Comte de Brienne qui la commandoit.

ou trois. Aprés cét exploit il alla en diligence se saisir de Montoire petite Ville sur la riviere du Loir vis à vis de Saumur, pour empescher le passage au reste des troupes du Roy de Navarre, qui venoient de devers Chastelleraud, avec dessein de le joindre dans le Vendosmois.

Le mesme jour le Roy reçoit nouvelle de la deffaite des Gautiers en Normandie

Le Roy fut consolé d'une si fâcheuse nouvelle par une autre meilleure, qu'il receut de Normandie le mesme jour. La haute Normandie estoit presque toute declarée contre luy, & la basse fort ébranlée : le Parlement de Roüen retiré à Caen qui en est la capitale, avec les deux Seguiers du Parlement de Paris, ayant bien de la peine à la tenir en bride, parce que toutes les Villes d'alentour, comme Vire, Bayeux, Falaise & Argentan, avoient esté saisies par des Gentils-hommes de la Ligue, & que Brissac y estant allé aprés avoir esté chassé d'Angers, avoit débauché une grande partie de la Noblesse. Pour empescher donc que cette Province n'achevast de se perdre, il y avoit envoyé le Duc de Montpensier avec quelques Regimens, & au mesme temps dépesché le Comte de Soissons vers le païs du Mayne. Les premiers exploits de l'un & de l'autre donnerent bonne esperance du succez de toute cette guerre : car le Comte, assisté des Gentils-hommes du païs, entr'autres de René de Boüillay-Creance, Jean de Dreux-Morinville, Claude Gruel-la Frete, Girard d'Angeau, Alexandre Vieupont, Neubourg, Artré, & d'Ovilleres, avec leurs compagnies de chevaux legers, deffit heureusement entre les villages de la Croix du Perche & de Montigny celles de Filandre, de Sagonne, de Charles François Roussel-Medavid, du Pescher, & de Nicolo Capitaine Albanois, dont il rapporta luy-mesme les nouvelles au Roy; Et le Duc en allant à Caen, tailla en pieces deux cens chevaux de la garnison de Falaise, dont il fit les Capitaines prisonniers.

Par le Duc de Montpensier, lequel il y avoit envoyé.

Il assiegea Falaise.

Il estoit venu au devant de luy jusqu'à Sées un gros de cinq cens chevaux que luy amenoient Halot & Crevecœur deux freres du nom de Montmorency, François de Martel-Baqueville, & le jeune Larchant : A Caen les Comtes de Torigny & de Montgommery, Pierre de Harcourt-Beuveron, Coulombieres, Bougy, l'aîné de Viques & Jean d'Hemery-Villiers, le joignirent avec quinze cens hommes. Se trouvant assez fort pour entreprendre la reduction des Villes revoltées, il voulut commencer par Falaise, de la prise de laquelle sembloit dépendre celle de toutes les autres, tant parce qu'elle estoit la meilleure, que parce que Brissac chef des Ligueux, l'avoit choisie pour sa retraite & sa place d'armes. Il avoit déja fait bréche à deux tours, que ses gens ayant reconnuës trop profondes, devoient le lendemain combler de fascines & de sacs de terre pour s'y loger, quand il eut avis que Brissac n'estoit qu'à trois lieuës de là avec les Gautiers, en dessein de le venir attaquer.

Estant au siege il sceut que Brissac venoit au secours avec les Gautiers.

Quelles gens c'estoient.

Ces Gautiers estoient des païsans qui avoient pris les armes depuis deux ans, non pour aucun motif de Religion ou interest de party, mais pour se defendre des voleries des Sergens des Tailles, & de celles des gens de guerre : On les appelloit ainsi, à cause que ce soulevement avoit commencé à un bourg qu'on nomme la Chapelle-Gautier, où quelque femme violée se lamenta & cria tant qu'elle anima ses parens & ses voisins, à ne plus souffrir de semblables vexations. Le desespoir fit prendre la mesme resolution aux bourgades voisines, & puis à tout le plat païs d'alentour, de façon qu'ils ne se trouvoient pas moins de seize mille hommes, qui s'assembloient au son du toquesin. Leurs principales retraites estoient à Bernay, à Vimoutier & à la Chapelle : Du commencement ils n'avoient point d'autres chefs que leurs Curez & les coqs de Paroisse, qui par le moyen de quelques vieux soldats, leur apprenoient l'exercice des armes, & à faire des retranchemens & des barricades dans les occasions : mais par malheur pour eux les Gentils-hommes les voyant puissans, voulurent prendre croyance parmy eux : les Barons d'Eschauffour & de Maillot, Longchamp Gouverneur de Lisieux, & Beaulieu, se firent leurs Capitaines, & obligerent ces pauvres gens à se mesler dans les affaires de la Ligue. Brissac en ayant donc tiré quatre à cinq mille par leur moyen pour secourir Falaise, les avoit logez dans les villages de Pierrefite, Villers & Commeaux, au bout d'une lande ou bruyere qui s'estend plus de deux lieuës de long entre cette Ville-là & celle d'Argentan, ayant à la main droite en venant d'Argentan un païs plus couvert, & à la gauche une agreable plaine, qui est au dessous dans un fonds. Montpensier plus fort en Cavalerie ne les attendit pas dans ses retranchemens, mais il voulut aller au devant, pour les combattre avec avantage sur cette bruyere peu favorable pour leur Infanterie, ou bien les forcer dans leurs logis avec le canon. Il partit donc

Ils estoient logez à Pierrefite, Villers & Commeaux.

donc le lendemain de grand matin, & les ayant fait reconnoistre par Villiers, il les attaqua dans Pierrefite, le plus avancé de leurs logemens. Vaumartel leur Sergent major en avoit rangé quatre cens en bataille sur la bruyere, à la teste de quelques méchantes barricades; Et Brissac paroissoit à costé avec trois cens chevaux sur la pente de la coline qui décend dans la plaine: Torigny, Baqueville & Larchant donnerent à gauche, Beuveron, de Viques & Longaunay à droite, & luy-mesme de front. Ces païsans soûtinrent les premieres charges avec autant de fermeté qu'eussent pû faire des troupes bien aguerries, leur multitude leur donnant courage contre le petit nombre de leurs ennemis: mais comme la Cavalerie de Montpensier se fut ouverte pour faire voye à la volée de deux pieces de campagne qui n'avoient point paru, ce choc inopiné, qui pourtant ne fit pas grand eschec, les estonna de telle sorte qu'ils lâcherent le pied, & se jetterent en confusion dans les villages. Sur ce desordre Torigny les presse, & enfonce leurs barricades: Vaumartel, presque le seul qui donnoit cœur & mouvement à cette populace, est tué d'un coup de mousquet, & ils voyent au mesme temps leur Cavalerie, qu'ils appelloient en vain des gestes & de la voix, tourner bride vers Villiers. Aussi-tost l'espouvante les saisit, ils ne rendent plus aucune defense: tellement qu'on les assomme par monceaux comme des bestes, & l'on brûle les autres dans les maisons. Au mesme temps Montpensier poursuit sa pointe, les force dans Villiers, où ils sont aussi maltraitez qu'à Pierrefite: & cependant Brissac n'attend pas la fin du combat, il se retire au grand trot avec sa Cavalerie dans Argentan. Durant toutes ces guerres il n'y eut point d'occasion, où il se fist si grand carnage, par un si petit nombre d'hommes: il en fut tué plus de trois mille en ces deux endroits; parmy lesquels on trouva quelques Prestres, & plusieurs mal-heureux, dont les uns avec la teste fenduë ou les boyaux traînans, les autres tous rostis, & sans forme de visage humain, rampans dans le sang & dans les cendres, invoquoient la mort par de pitoyables gemissemens. La nuit preserva ceux de Commeaux d'un si cruel traitement: le lendemain Montpensier ayant pitié de voir massacrer tant de pauvres innocens, dont plusieurs avoient esté engagez à cette querelle sans sçavoir où l'on les menoit, & puis abandonnez à la boucherie par leur chef, ne voulut pas les charger, mais il les fit premierement sommer; Et Beaulieu qui les commandoit ayant esté retenu en allant parlementer sans avoir bien pris ses seuretez, ils se rendirent à discretion Ils estoient environ douze cens, & vingt-cinq ou trente Gentils-hommes: ces derniers furent mis à rançon, les autres renvoyez en leurs maisons labourer la terre, hors-mis trois cens qu'il retint pour servir de pionniers. Aprés cela, parce qu'il estoit entré un renfort d'hommes dans Falaise, il n'y remit point le siege: mais de peur que Brissac ne tirast une autre fois du secours des Gautiers, avec lesquels il luy eût fait bien de la peine, s'il eût sceu les ménager, & les mesler parmy d'autres troupes, il alla en arracher la pepiniere à la Chapelle, à Vimoutier & à Bernay; où ne se defendans guere mieux, ils furent en partie assommez, en partie écartez, & les autres contraints de prester serment qu'ils quitteroient les armes & retourneroient à leur ménage: tellement qu'il ne resta aucun vestige de cette faction, qui eut sans doute causé de grands desordres dans la Province.

Il leve le siege & les va attaquer dans leurs logemens.

Les deffait à Pierrefite & à Villiers, où il en est tué trois mille.

Pitoyable spectacle.

Ceux de Commeaux se rendent à discretion.

Il va à la Chapelle Gautier couper la racine de cette engeance.

Comme cette victoire adoucit à la Cour l'amertume de la deffaite de saint Oüin, il vint deux jours aprés une sinistre nouvelle du costé de la Champagne, qui en troubla la joye. Jusques-là les affaires du Roy y avoient eu avantage: le Capitaine saint Paul pensant empescher d'Inteville, de Termes, & Amblise de lever des troupes, & de recueillir les soldats de Sedan, qui durant la tréve avec le Duc de Lorraine cherchoient à faire valoir leurs armes, avoit esté battu par Amblise entre les bourgs de saint Gevin & de saint George: ce qui avoit affermy le reste de la Province. Mais peu aprés Amblise tourna casaque débauché par le Duc de Lorraine; & Hautefort qui se qualifioit Lieutenant general de l'Union dans la Brie & Champagne, chargea si heureusement Sautour, qui avec deux mille hommes assiegeoit Mery sur Seine, qu'il luy en tua cinq cens & le contraignit de prendre la fuite au travers des marests, où il se noya quantité de ses gens, & luy-mesme y pensa demeurer.

Deffaite de Sautour par Hautefort prés de Mery sur Seine.

Parmy ce meslange de bonnes & mauvaises nouvelles, la Cour & les bons François receurent une grande joye de l'entreveuë des deux Rois, qui se fit un Dimanche trentiéme jour d'Avril. Le Roy de Navarre appellé au secours du Comte de Brienne, mais y estant venu trop tard, avoit logé ses troupes à Maillé à deux lieuës

Entreveuë des deux Rois à Tours.

au dessous de la Ville de Tours, attendant les ordres du Roy: lequel ayant enfin surmonté les scrupules & les vaines apprehensions, que luy donnoient quelques-uns de son Conseil, se resolut de s'aboucher avec luy, pour oster tous les soupçons qui rendoient leur union inutile, & conferer ensemble des moyens de vaincre leurs ennemis communs. Tours est situé comme dans une Isle, un peu au dessus de là où le Cher se mesle avec la Loire, aprés avoir costoyé ce grand fleuve quatre ou cinq lieuës. Le Conseil du Roy de Navarre ne pouvoit permettre qu'il s'allât engager entre ces deux rivieres, mais vouloit que l'entreveuë se fist au deçà; Et pour ce sujet le Roy luy ayant envoyé dire le matin qu'il souhaitoit le voir ce jour là, il se rendit à une heure aprés midy au pont de la Motte, à un quart de lieuë au dessous de Tours, sur un ruisseau qui vient là auprés tomber dans la Loire, & mena avec luy tout ce qu'il avoit de troupes. Cette deffiance offensant en quelque façon le Roy, & sa dignité ne luy permettant pas d'aller vers son Sujet, l'entreveuë se pensa rompre; ce qui eust éloigné bien fort les affections des deux Rois, & ruiné les affaires de l'un & de l'autre: neanmoins le Mareschal d'Aumont & Chastillon, le presserent tant qu'à la fin ils le resolurent à passer la riviere, pour se rendre dans le parc du Chasteau du Plessis. Les bateaux estans sur le bord qui l'attendoient, il entendit à l'entour de luy murmurer ses vieux Capitaines & demander, *Où estoient donc ces resolutions & ces sermens tant de fois reiterez, qu'il ne verroit jamais le Roy qu'à la teste d'une armée? Où alloit-il ainsi aveuglement donner dans les toiles? Ne se souvenoit-il plus de la saint Barthelemy, & vouloit-il que la Ville de Tours fust signalée par un massacre aussi bien que celle de Paris & de Blois? Ne voit-il pas, que c'estoient encore les mesmes temps, les mesmes hommes, & les mesmes procedez? Que jamais la haine n'avoit esté plus ardente contre les Religionnaires qu'elle estoit alors: Que c'estoient ces mémes Catholiques qui avoient tant de fois écrit & presché, qu'on ne devoit avoir aucune societé avec eux que pour les perdre; Ce mesme Roy, qui scelloit tous ses traitez par des parjures, qui ne gesnoit point sa conscience pour faire un faux serment, qui venoit de jurer par trois fois l'Edit de l'Union, & qui enfin ne pouvoit luy garder la foy sans violer celle qu'il avoit donnée aux Estats de son Royaume; Quoy, ne sçavoit-il pas que ses alliances avoient toûjours esté funestes? Ne se souvenoit-il plus qu'il l'avoit de tout temps reputé son ennemy, & n'avoit-il pas devant les yeux, les frequens attentats sur sa personne, dont la protection de Dieu, & la vigilance de ses bons serviteurs l'avoient tant de fois garanty; mais helas en vain, s'il méprisoit maintenant leurs salutaires avis & leurs justes craintes. Qui luy pouvoit répondre que ce Roy, en un temps qu'une trahison luy estoit si necessaire pour se degager du labyrinthe où une autre trahison l'avoit jetté, n'eût pas marchandé son absolution au prix de sa vie, & destiné sa teste pour l'envoyer à Rome accompagner celle de l'Admiral? Quelle asseurance devoit-il prendre sur la parole du Maréchal d'Aumont & du Duc d'Espernon, puis qu'eux-mesmes n'estoient pas trop en seureté auprés d'un Roy de cette humeur, & que n'agueres il avoit conjuré leur perte; Puis, ne sçavoit-on pas que les méchans ont accoûtumé de se servir de ceux que l'on croit les plus gens de bien, pour mieux tromper, & que tant plus ils tâchent de plastrer leur perfidie, plus elle est à craindre?* Ces funestes murmures estoient capables de donner de la peur à l'ame la plus resoluë: mais comme il sentoit en luy-mesme un certain Esprit qui le rassuroit, & un mouvement secret qui le poussoit au contraire, il n'en fut aucunement émeu: toutefois il falut pour les contenter qu'il tinst conseil sur le bord de la riviere, & qu'il leur permist de passer l'eau les premiers, comme pour sonder le gué. Aprés que la pluspart furent sur l'autre bord, il passa avec ses Gardes commandez par le Capitaine Vignoles, & arriva au Plessis sur les trois heures, en habit de guerre, tout crasseux & tout usé de porter la cuirasse, luy seul ayant un manteau, & tous ses gens estans en pourpoinct tout prests d'endosser les armes, pour montrer qu'il n'estoit point venu pour faire sa Cour, mais en estat de bien servir son Roy.

Les vieux Huguenots ne vouloient permettre que le Roy de Navar. se s'engageast delà la riviere.

Leurs murmures quand il la veut passer.

Tient conseil pour les appaiser, & leur permet de passer l'eau.

Le Comte d'Auvergne, avec quelques Chevaliers de l'Ordre, l'ayant receu au bas de l'escalier, il alla au devant du Roy qui entendoit Vespres aux Minimes. Toute la Ville estant sortie pour voir une si importante entreveuë, la foule fut si grande, que comme ils se furent rencontrez dans l'allée du Mail, ils furent un demy-quart d'heure avant que de se pouvoir joindre, se parlant seulement des mains & des yeux. Lors que les Exempts eurent écarté le peuple, le Roy de Navarre estant à trois pas du Roy se jetta à genoux, & en cette posture se traînant à ses pieds s'efforça de les baiser: mais le Roy ne voulut pas le permettre,

Vient au Chasteau du Plessis, salue le Roy dans le Parc.

& le relevant l'embrassa avec grande tendresse. Ils reïtererent leurs embrassemens à trois ou quatre reprises, le Roy le nommant son cher frere, & le Roy de Navarre l'appellant son Seigneur, avec tant de signes de joye & d'amitié qu'ils faisoient voir leur cœur dans leurs caresses & dans leurs discours ; Tout le Parc retentissant des cris éclatans de *Vive le Roy*, que l'on n'avoit point oüis avec pareille allegresse, depuis long-temps, comme si cette heureuse reünion, eust fait renaistre l'affection des peuples qui sembloit esteinte. La foule qui les environnoit de tous costez, les empeschant de se promener dans le Parc, ils rentrerent dans le Chasteau, où ils tinrent conseil sur les choses les plus pressantes. Au sortir de là ils monterent à cheval : les Gardes du Roy de Navarre s'estoient mis en bataille devant une des portes du Chasteau, leur Maistre les voyant de loin leur fit reprimande le premier, afin de prevenir les plaintes du Roy, qui receut facilement ses excuses ; mais ces Gardes marcherent toûjours devant pesle-mesle. Les deux Rois allerent ensemble s'entretenant de leurs affaires jusqu'au pont Sainte Anne au milieu du fauxbourg la Riche : d'où le Roy de Navarre prit congé de Sa Majesté, & repassant la riviere alla loger au fauxbourg S. Symphorien. Il l'avoit ainsi promis à ses vieux Huguenots, qui s'imaginoient qu'on leur tendoit des pieges par tout, & ne pouvoient prendre aucune assurance de ceux qui les avoient tant de fois trompez : mais luy poussé d'un autre sentiment, & qui ne voyoit point de chemin plus court pour approcher de la Couronne que de se remettre bien dans les bonnes graces du Roy, sortit le lendemain dés six heures du matin sans les en avertir, & passant le pont avec un Page seulement, vint luy donner le bon jour. Ils employerent toute la matinée & celle du jour suivant à consulter de leurs affaires ; les apresdisnées le Roy les passoit en ses devotions, & le Roy de Navarre à visiter les Princesses & à courir la bague, le long des murailles du Parc.

Ils rentrent dans le Chasteau, où ils tiennent conseil.

Le Roy de Navarre repasse l'eau.

Le lendemain de grand matin va seul donner le bon jour au Roy.

Leur resolution en gros, fut de dresser une puissante armée, pour attaquer Paris qui estoit la principale teste de l'hydre, qui faisoit remuer toutes les autres, & qui fournissoit plus elle seule aux frais de la guerre que tout le reste ensemble. Ils se promettoient pour cela de ne pas manquer de forces dans peu de temps : car outre celles du party Religionnaire & d'une bonne partie de la Noblesse, il estoit infaillible que la gloire d'assieger cette grande Ville, & l'esperance que le Roy irrité comme il estoit, la devoit abandonner au pillage, y attireroit ceux mesme qui n'avoient point d'inclination à le suivre ; Et d'ailleurs il attendoit un grand secours du costé des Suisses, & un autre encore d'Angleterre. Mais il estoit fort en peine de trouver de l'argent, & il avoit à craindre que la Ligue n'en tirast de Rome & d'Espagne, & qu'elle n'émeust avec cela le fer des Catholiques d'Allemagne, & mesme des Lutheriens, qui venoient plus volontiers à la solde des Catholiques que des Calvinistes. Pour avoir de l'argent, on ne trouva point de bourse plus assurée que celle du Duc de Florence, qui dans la conjoncture des affaires devoit estimer que la conservation du Roy, estoit la sienne propre : mais afin d'avoir un honneste pretexte de luy en demander, il luy offroit par la Clielle qu'il luy avoit depuis peu envoyé, de luy engager ou vendre à grand marché le Marquisat de Saluces, ou s'il refusoit cette condition, il le prioit de la proposer au Saint Pere pour une de ses niéces ; à quoy il croyoit que le Duc s'employeroit volontiers, pour faire tomber ce Marquisat à Virginie Ursin son neveu, qui en avoit épousé une. Le Duc se montra fort prompt à faire plaisir au Roy, & luy presta deux cens mille écus, la moitié presentement qu'il feroit tenir par voiture à Ausbourg, de peur que les Espagnols ne le découvrissent s'il se servoit de Banquiers, l'autre moitié quand les levées des Reistres qu'il devoit faire en Allemagne, seroient prestes à marcher. Au reste il refusa de prendre le Marquisat ny par achat ny par engagement, ne voulant point acheter une guerre contre le Duc de Savoye, ny exciter la jalousie des Potentats ses voisins, & la colere d'Espagne. Il ne jugea pas à propos non plus d'en parler au Pape, parce qu'il n'y avoit point d'apparence qu'aprés l'avoir excommunié il voulust entrer en commerce avec luy, ou que s'il le faisoit, ce ne seroit que pour échanger ou revendre aussi-tost cette piece au Roy d'Espagne. Mais il offrit de prester douze cens mille écus si on luy vouloit engager la Ville de Marseille, à condition qu'il y pourroit mettre garnison dans les Forteresses, & y en bastir d'autres à ses dépens : ce qu'il ne demandoit, disoit-il, que pour avoir un port assuré pour envoyer du secours en France : mais on voyoit bien qu'il le desiroit, afin que si cet Estat venoit à faire naufrage, il luy en restast au moins cette piece pour son argent ;

Leur resolution d'attaquer Paris.

Le Roy envoye vers le Duc de Florence pour emprunter de l'argent, en luy engageant le Marquisat de Saluces.

Il preste deux cens mil écus, mais ne veut point du Marquisat, & il offre douze cens mille écus sur Marseille.

ayant dessein de la garder comme le meilleur & le plus riche port de toute la Mediteranée, ou s'il ne le pouvoit pas, de l'échanger avec les Espagnols pour Orbitelle, Telamone & Port-Hercule, trois places maritimes de la Seigneurie de Sienne, qu'ils retiennent encore aujourd'huy.

Quant à l'autre poinct, dont le Roy estoit en peine, son Conseil jugea à propos d'envoyer Fresne Forget, (qu'il venoit de faire Secretaire d'Estat avec Loüis Potier, pour soulager Rusé & Revol trop chargez de la multitude des affaires,) vers le Roy d'Espagne, sous pretexte de luy faire sçavoir la mort de la Reyne Catherine de Medicis, autrefois sa belle-mere. Forget s'estant acquitté de ce compliment, excusa le Roy comme il en avoit ordre, de la detention de Cambray, dont il le déchargea sur cette Reyne, comme en effet Balagny l'avoit toûjours tenu sous son nom tandis qu'elle avoit vécu, quoy qu'il refusast de la reconnoistre, & luy témoigna que le Roy avoit dessein de le satisfaire sur ce poinct, qu'il n'entendoit soustenir Balagny en aucune façon. Puis aprés luy ayant raconté les rebellions de la Ligue, il le pria de luy vouloir prester assistance pour la dompter, comme il le feroit en son endroit en pareil cas : non pas qu'il fust si destitué de forces, qu'il n'en eust assez pour la remettre à son devoir, mais afin qu'elle perdît l'esperance de se voir appuyée par les Princes voisins. Le Roy Philippe ayant répondu en termes fort obligeans sur la mort de la Reyne Catherine, l'assura avec quantité de belles paroles, Qu'il seroit toûjours bon allié du Roy & de la Couronne de France, & que Dieu l'ayant fait Roy, il ne donneroit point ce mauvais exemple contre luy-mesme que d'assister des sujets rebelles. Pour le poinct de Cambray il exaggera fort l'injure que les François luy avoient faite, témoignant n'avoir point agreable une satisfaction si tardive & si inutile; Il demanda à la fin avec étonnement & faisant semblant d'en douter, comme d'une chose étrangere & incroyable, s'il estoit vray que le Roy eust fait ligue avec le Roy de Navarre; Et quoy que Forget luy répondît que ce n'estoit pas une ligue, mais seulement une tréve, il fit connoistre par ses discours qu'il en avoit du déplaisir, parce que la Religion Catholique, à la défense de laquelle il se disoit plus obligé qu'à toutes les autres choses du monde, y estoit extrémement interessée. Il ne demandoit pas mieux que d'avoir ce pretexte de méler ses armes parmy nos discordes civiles, quand il s'en presenteroit une occasion avantageuse, comme il y avoit toûjours employé ses intrigues & ses pratiques; Et déja son Ambassadeur Bernardin de Mendosse, ayant quitté la Cour du Roy, aprés avoir fait tout ce qu'il avoit pû en faveur de la Ligue, mesme sollicité les Bourgeois de Blois & de Tours à se revolter contre luy, s'estoit retiré à Paris, sous couleur d'aller querir son équipage pour s'en retourner, & y faisoit tous les actes d'hostilité contre le Roy que peut faire un ennemy declaré. Un peu auparavant le départ de Forget, le Roy avoit envoyé en Allemagne Gaspard de Schomberg Comte de Nanteüil, avec Jacques Auguste de Thou, pour y moyenner une levée de dix mille Reistres & de seize mille Lansquenets, empruntans pour cela le plus d'argent qu'ils pourroient des Princes ses alliez: mais les embûches que la Ligue leur dressoit par les chemins, les ayant contraints de faire une infinité de détours pour les éviter, ils n'y arriverent qu'aprés la mort du Roy, & n'y furent pourtant pas moins necessaires qu'ils eussent esté auparavant.

Forget envoyé par le Roy vers le Roy d'Espagne, pour luy demander secours.

Sa réponse fait voir qu'il cherche occasion de se mesler dans les discordes de la France.

Mendosse son Ambassadeur, s'estoit rangé avec les Ligueux.

Aprés que les deux Roys eurent passé deux jours ensemble, avec une mutuelle satisfaction, le Roy de Navarre s'en alla à Chinon pour faire avancer le reste de ses troupes, qui refusoient encore opiniastrement de se mesler avec les Catholiques. Avant que partir il avertit le Roy de se tenir sur ses gardes, & de pourvoir à la défense du fauxbourg S. Symphorien, luy predisant que le Duc de Mayenne le viendroit attaquer par là; comme en effet il n'y manqua pas. Le fauxbourg S. Symphorien est au bout du pont, s'estendant à la main droite vers l'Abbaye de Marmoustier, & à la gauche le long d'un costeau & de la riviere: au haut de ce costeau il y avoit quelques maisons basties par cy par là, dans lesquelles Jarsay avoit mis des corps-de-garde & fait des barricades, telles qu'on en peut faire à la haste. Il en gardoit la plus importante qui battoit sur un grand chemin : Rubempré & Monteassin s'estoient pareillement retranchez sur deux autres avenuës, l'une au Levant, l'autre à l'Occident; tous ces postes tres-mal-aisez à garder, & neanmoins de telle importance qu'ils dominoient dans tout le fauxbourg. On dit que Ducluseau fort vaillant homme, mais inconstant & factieux, à qui le Roy de Navarre avoit donné

Le Roy de Navarre part de Tours pour faire avancer ses troupes.

Predit au Roy que le Duc de Mayenne le viendra attaquer par le fauxbourg de S. Symphorié.

la liberté, à condition qu'il ne porteroit plus les armes que pour le Roy, n'ayant pas esté si bien receu à la Cour comme il le croyoit meriter, passa de dépit vers le Duc de Mayenne, & luy rapportant ce qu'il avoit observé, la facilité de gagner ces avenuës, l'éloignement du Roy de Navarre, & le peu de monde que le Roy avoit, le poussa à tenter cette entreprise. Quelques-uns ajoûtent avec beaucoup de vraye-semblance, que les Ligueux qui estoient dans la Ville, principalement la cabale du President Gilles du Verger, entierement attaché à la maison de Guise, qui l'avoit autrefois fait Chancelier de Marie Stuard Reyne d'Escosse, luy avoient promis de se soûlever, Que pour cet effet il devoit attaquer lentement l'escarmouche, afin que le Roy y envoyast ses Gentils-hommes & ses Suisses, & que peut-estre il y allast luy-mesme; Qu'au mesme temps, lors qu'il se feroit dégarny de ses gens, ou qu'il seroit sorty, ils prendroient les armes au son du toquexain, luy courroient sus, & luy fermeroient la porte, de façon qu'il demeureroit exposé entre le marteau & l'enclume. D'autres ont crû de plus, qu'il y avoit de la trahison meslée de ses propres domestiques, & qu'ils avoient complotté de le mener aux champs de ce costé-là, afin qu'il tombast dans une embuscade. Quoy qu'il en soit, le Duc ayant fait faire une traite d'onze lieuës à son armée tout du long de la nuit, parut à huit heures du matin à la veuë de la coline du fauxbourg S. Symphorien. Le Roy invité par le beau temps, estoit sorty ce matin là à cheval pour se promener, & avoit entendu la Messe à Marmoustier: Comme il remontoit le costeau pour rentrer dans le fauxbourg, à l'endroit où depuis l'on a basty le Convent des Capucins, un meûnier tout effrayé vint dire à sa troupe, *Où allez vous, Messieurs, voila des coureurs de la Ligue, si le Roy est dehors, faites-le rentrer.* A peine achevoit-il ces paroles que le Roy tournant la teste apperceut des cavaliers qui naissoient des fondrieres, à cent pas de luy. On n'a jamais pû sçavoir au vray s'ils estoient là en embuscade pour l'attendre: mais il y a apparence que s'il y eust eu de l'intelligence, il n'en fust pas échappé, puis qu'il estoit dehors il y avoit prés de deux heures, & qu'il leur eust esté fort aisé de luy couper chemin. Aussi tost il doubla le pas & gagna le prochain corps-de-garde, l'alarme se donna par tout le fauxbourg, en un instant les barricades furent bordées de soldats: Grillon & la Curée, allerent reconnoistre l'ennemy, & recevoir ses enfans perdus au bout d'un chemin creux qui aboutissoit au corps-de-garde de Jarsay. L'ennemy entretint l'escarmouche trois heures durant, tantost lentement, tantost avec chaleur, soit que la resistance qu'il trouvoit peut-estre plus grande qu'il n'avoit pensé, l'obligeast à prendre du temps pour changer ses ordres, soit qu'il voulust attirer le Roy & les Suisses hors la Ville. Mais le Roy en rentrant avoit laissé deux Exempts sur le pont pour empécher que personne ne sortit, & retenu ses Suisses auprés de luy: tellement que les Ligueux ne purent executer ce qu'ils avoient projetté, & quelques-uns qui voulurent crier *vive la Ligue*, ayant esté tuez sur la place, tout demeura fort paisible au dedans.

Ducluseau, & les Ligueux de Tours incitent le Duc à cette entreprise.

Le Roy s'étant allé promener hors la Ville, pense estre surpris.

Le Duc avec son armée attaque le fauxbourg, le sept May.

Enfin aprés un long combat, les ennemis partie à coups de main, partie avec l'aide de deux bastardes, gagnerent toutes les maisons de dessus le costeau, & les avenuës, où Jarsay fut tué; mais cependant les gens du Roy avoient eu loisir de faire des barricades dans les ruës du fauxbourg, & de se retrancher au bout du pont avec des gabions remplis de terre, en coupant les deux premieres arches de sorte qu'ils pouvoient les mettre à bas, s'il en estoit besoin. Il estoit plus de quatre heures aprés midy quand le Duc, grand temporiseur, & meilleur Capitaine pour la defensive que pour l'attaque, ayant aprés de longues consultations divisé son armée en trois, donna à la teste du fauxbourg par autant d'endroits: cette charge fut plus vive & plus forte que les precedentes, & d'ailleurs secondée par les arquebusiers qui des maisons du costeau, tiroient tout du long des ruës & du pont, sur lequel on ne pouvoit passer sans faire trois cens pas à découvert. Les Royalistes ainsi rudement assaillis & foudroyez d'enhaut lâchent le pied par tout, & se retirent de barricade en barricade. Sur ce desordre arrivent heureusement la Trimouille & Chastillon, accompagnez seulement de 40. ou 50. Gentils-hommes, mais suivis à une lieuë prés des troupes que le Roy de Navarre avoit laissées à l'entour de Maillé. Leur gayeté rassure celles du Roy, lequel ayant fait loger quelques petites pieces dans l'Isle qui est au milieu de la riviere, repasse le pont avec eux, & mene cinq cens Suisses de renfort pour soûtenir ses gens. A son arrivée le combat se réchauffa, mais il estoit impossible que les siens durassent long-temps en un poste si perilleux: les ennemis qui avoient

En gagne toutes les avenuës.

L'attaque par trois endroits les Royalistes lâchét le pied.

L'arrivée de Chastillon les rassure.

Mais enfin ils abandonnent tout le fauxbourg.

pour eux l'avantage du lieu & du nombre, descendans les uns des rochers sur les maisons du fauxbourg, les autres ayant percé celles qu'ils avoient gagnées, les battoient en flanc & de front si furieusement, qu'ayant peur que ses gens ne demeurassent envelopez, il commanda à Grillon de faire la retraite. Ce brave Capitaine y ayant esté blessé d'un coup d'arquebuse, Chastillon soûtint presque luy seul toute la charge, mais elle devint si pesante, qu'en moins de demie heure tout le fauxbourg fut abandonné ; le pavé demeurant couvert de plus de deux cens morts, sans en compter presque autant qui avoient esté tuez en divers endroits sur la coline, les trois quarts du party du Roy & des plus braves. Les Ligueux écrivirent dans une relation où ils aggrandissoient merveilleusement cette victoire, que Saint Malin l'un des quarante-cinq qui avoit assisté au meurtre du Duc de Guise, ayant esté tué dans le fauxbourg, le Duc de Mayenne avoit commandé à son grand Prevost de faire le procez à son corps, & que luy ayant coupé premierement la teste & les mains en punition de l'assassinat, puis les parties honteuses, pour diffamer le Roy, il l'avoit pendu à une potence les pieds en haut. Neanmoins Jacques Auguste de Thou qui le lendemain accompagna le Roy dans le fauxbourg, assure qu'il ne vid aucune marque de ce supplice, & qu'il n'en entendit point parler ; si bien qu'il croit que cela n'est pas plus vray que ce qu'ils mirent dans leurs libelles que le Duc de Montbason y avoit eu les deux jambes emportées d'un coup de canon ; & que le Mareschal d'Aumont y avoit esté blessé à mort, & Grillon & Rubempré tuez sur la place. Les Royalistes de leur costé leur reprocherent qu'ils avoient commis des brutalitez inoüies à la prise de ce fauxbourg, & en specifioient de si étranges que je n'oserois les raconter, quand mesme je les croirois veritables. Il est certain que le Chevalier d'Aumale en permit le pillage avec beaucoup d'insolences & d'inhumanitez, & que l'on n'y eut pas plus de respect pour les Eglises que pour les maisons particulieres.

Procez fait au corps de S. Malin qui avoit esté des meurtriers du Duc de Guise.

Insolences & impietez des Ligueux dans le fauxbourg, lors qu'ils l'ont pris.

Troupes de Chastillon arrivent sur le soir, & se retranchent dans l'Isle.

Sur le soir, les troupes de Chastillon estant arrivées, ce vaillant Capitaine les logea dans l'Isle, sans se soucier des arquebusades qui y donnoient sans cesse de tous les endroits du fauxbourg, & les fit travailler avec tant de diligence qu'elles furent à couvert en moins de deux heures. Les Ligueux les ayant reconnuës, & remarqué mesme son visage, eurent beau crier, *A quartier écharpes blanches, ce n'est pas icy vostre querelle ; brave Chastillon, ce n'est pas à toy à qui nous en voulons, retire toy, c'est aux meurtriers de ton pere, laisse nous faire seulement, nous vengerons sa mort* ; adjoûtant à ces paroles de vilains reproches & des injures contre le Roy, plus sanglantes que celles dont la licence soldatesque a de coûtume d'user en de pareilles occasions : Chastillon ne leur répondit autre chose, sinon que celuy dont ils parloient si mal, estoit leur Roy, qu'il n'appartenoit qu'à des femmes à chanter des injures, & qu'on verroit le lendemain s'ils estoient aussi vaillans que calomnieux. La nuit n'estoit pas si obscure que le Duc n'eust bien pû pousser sa pointe, & le Roy la passa avec de grandes apprehensions, qu'ayant reconnu sa foiblesse il ne l'attaquast plus chaudement : mais le Duc avoit bien d'autres pensées. Il se representoit que toutes les troupes du Roy de Navarre estoient arrivées, ou qu'elles arriveroient dans peu d'heures, Qu'alors il ne feroit pas bon avoir affaire à ces vieux Soldats, qui s'estoient endurcis aux coups, & accoûtumez à se defendre en attaquant ; D'ailleurs, il estoit tres-foible en Cavalerie, n'ayant en tout que mille ou douze cens chevaux ; son Infanterie estoit toute de nouvelles levées ; il n'y avoit en son armée aucun Chef d'autorité que luy ; il y avoit quelques semences de mutinerie, ses troupes Wallonnes demandant à se retirer, à cause dequoy il avoit mandé des compagnies de Cavalerie de Picardie & de Champagne. Toutes ces considerations bien pesées, il jugea plus seur de faire retraite, & sur les trois heures aprés minuit, comme le jour commençoit à paroistre, il deslogea secretement, ayant fait mettre le feu à dix ou douze maisons au bout du pont, soit pour oster la veuë de son deslogement, soit pour y laisser des marques de sa victoire. Son armée retourna tout d'une traite au milieu d'où elle estoit venuë : & de là descendit dans le païs du Mayne, pour y prendre un nouveau renfort. Elle ne fut poursuivie que par Montgommery-Lorges, qui ayant passé l'eau dans des nacelles avec cinquante chevaux, attrapa quelques pillards demeurez derriere, desquels il apprit qu'elle hastoit si fort sa marche, que ce seroit perdre temps de courir aprés. Le Roy de Navarre n'arriva à Tours que sur le midy : tellement qu'à mon avis c'est un conte fait à plaisir, de dire que le Roy brusloit d'envie de la poursuivre, & qu'il luy

Le Duc de Mayenne se retire à la sourdine de grand matin.

repartit, faisant allusion au nom du Duc qui s'appelloit Charles, *qu'il ne faloit pas hazarder un double Henry contre un Carolus.*

Ce premier effort de la Ligue ayant si mal reüssi qu'il sembloit s'estre tourné en une honteuse fuite, la Noblesse qui auparavant croyoit le Roy entierement perdu, accourut de toutes parts auprés de luy, & ce Prince devint si puissant en peu de temps, qu'il avoit la liberté de sortir en campagne, de quelque costé qu'il luy plaisoit. Il donna donc ordre au Roy de Navarre d'avancer avec ses troupes vers Boisgency, à dessein de tenter Orleans; Envoya le Comte de Soissons en Bretagne, pour asseurer la Ville de Rennes & la Noblesse du païs, contre les brigues & les menaces du Duc de Mercœur; Et luy-mesme en attendant que son armée fust assez grosse pour aller à Paris, fit une cavalcade à Poitiers, où il estoit appellé par ses partisans qui luy promettoient que sa presence écarteroit les factieux, & appaiseroit les tumultes qu'ils y suscitoient. Ils luy representoient la chose tres-facile, & mesme Boisseguin s'obligeoit, en cas qu'il s'y rencontrast quelque difficulté, de luy donner entrée par le Chasteau: C'est pourquoy il n'y mena que six cens chevaux & deux mille Suisses, avec quelques bastardes. Mais Boisseguin ayant changé d'opinion, & s'estant laissé mettre dehors du Chasteau par le peuple, pour n'estre pas accusé de luy avoir manqué de parole, les Ligueux luy fermerent les portes, & aprés l'avoir fait dîner hors la Ville, le saluërent insolemment de quelques volées de canon chargées à bale; si bien que de crainte d'un plus grand affront, & sans avoir égard aux conseils de ceux, qui l'ayant engagé à ce voyage, l'asseuroient que le moindre effort qu'il feroit, encourageroit les bons Bourgeois à prendre les armes pour luy, il se retira au Chasteau d'Ausances, & de là à Chastelleraud. Il y avoit dans Poitiers outre les Royalistes & les Ligueux, un troisiéme party de gens qui eussent bien desiré n'en prendre aucun, de peur de recevoir garnison. Ceux-là luy envoyerent faire de tres-humbles excuses, rejettant la faute sur les apprehensions du peuple: mais il ne fut pas en leur pouvoir de tenir long-temps la Ville dans la neutralité: l'Evesque & le Vicomte de la Guerche, y donnerent tant d'alarmes & de mauvaises impressions, par les declamations des Predicateurs & des Moines, principalement d'un Cordelier nommé François Protaise, qu'enfin elle renonça à l'obeïssance du Roy, & mit dehors tous les suspects: qui choisirent leur retraite à Niort, où le Roy transporta le Presidial de Poitiers, le plus beau de toute la France.

La Noblesse se range de toutes parts auprés du Roy.

Il fait une cavalcade à Poitiers.

Mais les seditieux luy ferment les portes.

La Ville demeure tout à fait au pouvoir de la Ligue.

Au déplaisir d'un si sensible affront, la fortune joignit en mesme temps celuy de la disgrace du Comte de Soissons, qui pour ainsi dire, fit naufrage au port. Le Duc de Mercœur l'attendant au passage d'Angers à Rennes, il avoit resolu de faire ce chemin tout d'une traite, quoy qu'il y ait vingt-deux lieuës: mais la trop grande lassitude, ou possible la trahison de ceux mesme que le Roy luy avoit donnez pour luy servir de Conseil, l'obligerent de s'arrester à Chasteau-giron, à trois lieuës de Rennes, d'où il s'imaginoit qu'il auroit assez tost du secours, s'il estoit attaqué. Or comme il y estoit logé, saint Laurent & le jeune de Viques, qui faisoient la pointe des gens du Duc de Mercœur, donnent dans le bourg & dans son logis si à l'improviste que ses gens sont écartez, son bagage pillé, & sa personne prise, avant qu'il pust se reconnoistre. Laverdin qui s'estoit promptement logé dans le Chasteau, eut le loisir de monter à cheval & de se sauver à Rennes. Le Comte mené prisonnier au Chasteau de Nantes, avec Charles d'Avaugour Comte de Vertus, se sauva trois mois aprés par l'adresse d'un Sommelier; qui luy portant à manger dans sa chambre, où il faisoit le malade pour mieux joüer la piece, l'arrangea si proprement dans sa corbeille qu'il le déroba au travers des Gardes sans qu'ils s'en apperçussent. Mais cependant le Roy, à la recommandation du Roy de Navarre, envoya Henry de Bourbon Prince de Dombes en sa place; d'où vint une grande discorde entre ces deux Princes, que l'on n'a jamais pû bien accommoder.

Le Comte de Soissons est fait prisonnier à Chasteau-giron par le Duc de Mercœur.

Se sauve par une plaisante invention.

Le Prince de Dombes envoyé en sa place.

Au mesme endroit de Chastelleraud & peu de jours aprés, le Roy reçût une bonne nouvelle qui soulagea fort à propos la tristesse qui le tenoit au lict. Il estoit fort en peine du secours des Suisses que Sancy luy devoit amener, parce qu'on luy avoit dit que la Ligue & le Savoyard luy fermoient tous les passages: de sorte qu'il avoit presque perdu toute esperance de le voir, quand un homme travesty en chaudronnier luy en apporta des lettres, cachées entre les deux lames de cuivre d'un poislon double. Elles luy rendoient compte de toute sa negociation avec les Cantons des Suisses & la Republique de Genéve, & l'asseuroient que comme leur ayant re-

Le Roy reçoit des nouvelles de Sancy qui estoit allé faire des levées en Suisse.

montré les desseins du Savoyard, qui aprés l'invasion du Marquisat de Saluces avoit mis de fortes garnisons dans ses Chasteaux d'alentour de Genéve pour investir cette Ville, & leur ayant proposé ou de recevoir les troupes de Cavalerie que le Roy leur envoyeroit pour prevenir cette oppression, ou de l'assister d'argent pour cette guerre; ils avoient accepté la seconde proposition & promis cent mille écus; De plus, que les Cantons de Zurich, de Basle, de Schaffouse, de saint Gal, Federic de Wirtemberg Comte de Montbeliard, & le Senat de Strasbourg, y avoient aussi contribué du leur: tellement qu'avec cet argent & avec celuy qu'il avoit tiré des Banquiers Italiens qui estoient à Genéve, tant sur son credit que sur des pierreries de grande valeur qu'il avoit apportées de chez luy, il avoit levé dix mille Suisses, deux mille Lansquenets, autant de François, & douze cens Reistres; avec lesquels ayant eu passage par la Franche-Comté, selon les alliances, il estoit venu à Port sur Saone, où il avoit passé cette riviere, au deçà de laquelle Guillaume de Saux-Tavanes l'avoit joint avec trois cens chevaux. Le Messager racontoit aussi, comme en attendant que ces troupes s'assemblassent, les Genevois ayant donné le commandement des leurs à Guitry & à Beaujeu Gentils-hommes François, avoient declaré la guerre au Duc de Savoye, dans l'assurance que Sancy leur donnoit qu'au méme temps il le feroit attaquer du costé de Dauphiné par Lesdiguieres & Alphonse d'Ornane; Comme ce Duc n'estant point lors sur ses gardes, & ayant jetté toutes ses forces en Bresse pour assister le Duc de Nemours, ils luy avoient pris presque tous les Bailliages de Thonon, de Gez & de Ternier; Puis comme aprés ces exploits, Sancy ayant reconnu que sans Cavalerie il ne pourroit rien avancer contre le Savoyard qui en avoit beaucoup, joint que d'ailleurs il sçavoit bien que le Roy l'attendoit avec impatience, avoit fait consentir les Bernois qu'il amenast promptement ses levées en France: non sans avoir eu besoin de toute son adresse pour les y resoudre, dautant qu'ils voyoient bien que tout le faix de la guerre leur alloit tomber sur les bras, & qu'ils auroient bien de la peine à se defendre contre sept ou huit mille hommes, qu'avoit le Savoyard. Le Duc de Lorraine n'estoit pas encore tout ouvertement declaré: la tréve qu'il avoit faite avec la fille du défunt Duc de Boüillon estant infinie, il employoit ses forces au siege du Chasteau de Jamets, dont il tenoit déja la Ville, neanmoins la Ligue par sous main dressoit des embûches à Sancy pour empescher son passage: Le Duc de Nemours avoit pareillement resolu de s'y opposer, ayant pour cela assemblé ses forces avec une partie de celles du Savoyard sur les frontieres de la Franche-Comté. Le Roy estant donc averty de ces difficultez, donna ordre au Duc de Longueville & à la Noüe d'aller au devant de luy & de haster sa marche, leur defendant expressement de combattre, s'ils n'y estoient forcez par une necessité inévitable. Ils s'acquitterent fort heureusement de cet ordre, & nous verrons ces levées se rendre bien-tost auprés du Roy. Cependant Sancy estant aux environs de Langres, ne voulut pas dénier quelques jours de son assistance à une si bonne Ville & si affectionnée au service du Roy; & pour la delivrer des courses des Lorrains qui la travailloient, il prit Chasteau-vilain, à la sollicitation du Seigneur du lieu; c'estoit un Florentin nommé Loüis Dijaceti, qui comme beaucoup d'autres de sa nation, avoit acquis de grands biens à faire marchandise d'imposts, & de traitez avec le Roy.

Ce qu'il avoit fait en ce pays là.

Les Genevois assistez par luy, prennent trois Bailliages sur le Savoyard.

Il amene ses levées en France.

Le Roy envoye le Duc de Longueville & la Noue au devant de luy.

En passant il prend Châteauvilain prés de Langres.

Or auparavant que le Duc de Longueville, & la Noüe l'allassent joindre, & comme leurs troupes estoient prestes à marcher, ils eurent une belle occasion de les éprouver, avec beaucoup de gloire & peu de hazard. La Ville de Senlis, comme nous avons dit, avoit esté débauchée de l'obeïssance du Roy par quelques factieux: Loüis de Montmorency-Bouteville gouverna si bien les esprits des habitans par le moyen de ceux qui dans leur cœur n'y avoient point renoncé, que sur la fin du mois d'Avril ils se repentirent de cette folie, & appellerent dans leur Ville Guillaume de Montmorency-Toré, qui attendoit à Chantilly l'évenement de cette intrigue. Il n'eust pas toutefois esté en son pouvoir de se maintenir long-temps dans une si mauvaise place entre Paris & les Villes ligueuses de Picardie, si la Noblesse du païs n'y fust promptement accouruë. En cette rencontre signalerent principalement leur zele au service du Roy, Philippe le Bouteiller de Senlis-Moucy, & Vigneüil son frere issus des anciens Comtes de Senlis, & des plus proches alliez de la Maison de Montmorency, qui en peu d'heures assemblerent cent chevaux & cinq cens hommes de pied, avec lesquels ils se jetterent dans la place, y faisant entrer en mesme temps quantité de munitions de bouche, dont elle estoit tres-mal fournie.

Toré remet Senlis dans l'obeïssance du Roy.

Moucy & Vigneüil y mettent des hommes & des munitions.

Les

Les Parisiens fort surpris de cette perte, qui rompoit la communication de leur Ville avec celles de Picardie, se resolvent à faire tous leurs efforts pour la recouvrer avant que les Royalistes s'y soient fortifiez. Trois jours aprés Mayneville, qui se qualifioit Lieutenant au Gouvernement de Paris & Isle de France, en l'absence du Duc de Mayenne, se rend devant avec quatre mille hommes tirez de la bourgeoisie, fort bien armez, mais tres-mal aguerris. Le Duc d'Aumale y arrive à deux jours de là, avec deux cens chevaux; & les jeunes gens de Ville y accourent à grandes bandes, comme à une victoire certaine. Ils pensoient l'emporter d'emblée, ou épouvanter si fort ceux de dedans, qu'ils se rendroient à l'heure mesme: mais ils la trouverent trop bien garnie & de gens trop sçavans dans le mestier, pour estre susceptibles de peur. Il falut donc faire venir du canon de Paris: Aprés quelques volées, les habitans sommez de se rendre firent réponse qu'ils y aviseroient le lendemain: ce qui donna lieu au bruit, qui courut à Paris, qu'ils offroient cinquante mille écus pour sauver leur vie & racheter le pillage. Mais bien loin de cela, lors qu'ils virent qu'on le mettoit en baterie, ils manderent au Duc d'Aumale qu'il n'estoit pas besoin qu'il se donnast cette peine, & qu'ils luy abattroient cinquante pas de muraille, s'il avoit envie de venir franchement à l'assaut; à quoy ils l'alloient souvent convier par de furieuses sorties. Cependant Armentieres faisant irruption dans le camp avec cent chevaux, passe dans la Ville pour y porter des nouvelles du Duc de Longueville, & quelques jours aprés reperce tout au travers des assiegeans pour luy rapporter l'estat des assiegez, qui avoient grand besoin de poudres. Ce Prince party de saint Quentin avec quelques troupes, estoit venu à Compiegne Ville qui avoit toûjours tenu pour le Roy, où il attendoit Givry & la Noblesse de Brie, pour les secourir. Le Duc d'Aumale de son costé avoit mandé à tous les partisans de la Ligue, de le venir trouver; Et Balagny luy avoit amené quatre mille hommes des Païs-bas, & des Villes de Picardie, avec sept pieces de canon. A son arrivée la baterie est redoublée, & le dix-septiéme jour du mois fait une grande bréche. Quelques Officiers avec peu de soldats envoyez pour la reconnoistre, y donnent temerairement, & sont suivis en confusion de toutes les troupes de leur quartier; Le combat y est fort sanglant, & à la fin ils sont repoussez & poursuivis jusques dans leurs tranchées par Bouteville & Moucy. Neanmoins Toré considerant que cinquante coups de canon acheveroient de mettre par terre toutes les murailles de ce costé-là, qui ne valoient rien, & qu'il alloit avoir affaire aux troupes aguerries de Balagny, il capitule de rendre la Ville s'il n'est secouru dans ce jour là. Ce petit delay le sauva d'un peril tres-évident: car il eust tres-difficilement soûtenu un assaut donné avec bon ordre, quand la bréche eust esté assez grande; & dans ce temps-là le secours qu'il attendoit arriva. Il n'y avoit en tout que douze cens hommes de pied, & huit cens chevaux, mais parmy cela grand nombre de jeune Noblesse; entre autres le Comte de Maulevrier, Charles d'Humieres, Henry de Gouffier-Bonnivet, Christofle de Lanoy-la Boissiere, Loüis d'Ogniez Comte de Chaune, Anne d'Anglure-Givry Colonel de la Cavalerie legere, Loüis de Barbanson-Cany, Jean Antoine de Longueval Harocour, Loüis d'Estrumel-du Fretoy, N. d'Auxy-la Tour-Brunetel, la plûpart jeunes Gentils-hommes, dont le courage donnoit bonne opinion d'un heureux succés: mais retenoit la Noüe de ne pas hazarder tant d'illustre sang, dans une partie qui sembloit si inégale: car c'estoit à luy principalement que le Roy avoit donné le commandement de ces troupes, ne laissant que le nom de General au Duc de Longueville, à cause de sa trop grande jeunesse. Or aprés qu'il eut meurement examiné tous les inconveniens de part & d'autre, il jugea qu'il faloit taster les ennemis, & selon qu'il les trouveroit disposez, pousser sa pointe ou faire retraite: ce qu'il sçavoit mieux qu'homme du mestier. Donc le jour mesme que Toré avoit composé, il partit de Verberie en cette resolution, & parut en veuë des ennemis un peu aprés midy à la sortie d'un bois qui est au dessus de Senlis, du costé de Compiegne. De là ayant contemplé les ennemis, qui se rangeoient en bataille, il conçût à leur contenance mal asseurée, une esperance certaine de la victoire, & dit en peu de mots aux Capitaines qui estoient auprés de luy, les raisons pour lesquelles il s'asseuroit de leur passer sur le ventre, se fondant principalement sur ce qu'il voyoit leur Infanterie avoir peine à former ses bataillons, & leur Cavalerie, par ignorance ou par presomption, s'avancer si loin au devant qu'elle n'en pourroit tirer aucun service. Il fut encore confirmé dans son opinion, lors qu'il apprit par quelques-uns de leurs arquebusiers, lesquels il avoit fait prendre exprés

Les Parisiens veulent la recouvrer.

Aumale y met le siege.

Le Duc de Longueville & la Noüe se preparent pour le secours.

Balagny vient trouver Aumale avec les troupes du Cambresis.

Assaut donné & repoussé: Toré capitule, s'il n'est secouru dans un jour

La Noüe ayant charge du Roy de commander les troupes du secours.

Se resout à taster les ennemis.

en escarmouchant, qu'ils n'avoient point amené leur canon, dont ils l'eussent pû extrémement incommoder. Pour luy, il en avoit trois petites pieces, qu'il n'avoit fait partir de Compiegne qu'une heure aprés toutes ses troupes, afin que les Espions rapportassent qu'il n'en avoit point, & pour les mieux cacher il les avoit placées au milieu d'un bataillon d'Infanterie. Comme ils vinrent donc à commencer la charge avec leur Cavalerie seule, s'imaginant qu'ils estoient assez forts sans leurs gens de pied, ce bataillon s'ouvrit, & Sarmoise qui les commandoit, les fit tirer si à propos qu'elles emporterent trois rangs de l'escadron que commandoit Balagny. Aumale reconnoissant sa faute s'efforce pour la reparer, de gagner ce canon, & y court au petit galop : mais une seconde volée fait encore un plus grand échec dans ses troupes ; & comme il est à cinquante pas, trois cens arquebusiers ajustez, se levans sur le genou luy renversent par terre si grand nombre d'hommes & de chevaux, qu'ils commencent à quitter leurs rangs, & à se broüiller : Puis une troisiéme volée, chargée à cartouches, augmente le carnage & le desordre. Lors qu'ils sont ainsi ébranlez, la Noüe & les siens vont à la charge par trois endroits, & au mesme temps les assiegez leur donnent furieusement à dos ; Tout ploye devant eux, tout prend la fuite, les exhortations d'Aumale & de Balagny sont vaines envers des gens qui sont emportez par la frayeur : plus de cent cinquante s'embourbent dans le marests d'au dessous de l'étang prés de l'Abbaye de la Victoire, les uns sont taillez en pieces, les autres piquent jusqu'à Paris à toutes brides. L'Infanterie ne rend aucun combat, mais jette les armes bas pour estre plus legere à la course : une partie gagne les bois de Chantilly, où les paysans ne les épargnent pas ; une autre est passée au fil de l'épée, & mille ou douze cens aprés l'ardeur de la tuerie sont reservez, pour payer rançon. Aumale & Balagny tous deux blessez, mais legerement, se sauverent ; le premier à saint Denys, où il recueillit les debris de son armée ; l'autre à Paris, pour empescher que l'épouvante de cette deffaite n'y causast quelque changement dans l'inclination du peuple. Mais le vaillant Mayneville, faisant ce que le General eust dû faire dans cette déroute, se retira au canon, & y fut tué en combatant si desesperement, qu'il ne voulut point demander quartier. N. de Sclavoles-Chamois, qui autrefois avoit esté un des plus renommez Capitaines du Duc d'Alençon dans les Païs-bas, y perdit aussi la vie : quelques-uns disent que ce fut à une sortie les jours precedens. Ainsi en moins d'une heure la victoire demeura entierement aux Royalistes, qui gagnerent le champ couvert de deux mille corps de leurs ennemis, tout le bagage, dix pieces de canon, la plus grande partie des Drapeaux ; avec cela un tres-riche butin des Marchands de Paris, qui avoient apporté à ce siege toutes sortes de marchandises & de gentillesses, & y avoient basty des loges comme au Landy de saint Denys.

Stratageme dont il use.

Gagne la bataille.

Aumale & Balagny se sauvent, Mayneville est tué au canon.

Nombre des morts, canon & bagage pris.

Au partir de là aprés avoir pourveu la Ville de toutes choses necessaires, ils tirerent vers la Bourgogne pour aller joindre Sancy. En passant auprés de Paris ils ravitaillerent le Chasteau du Bois de Vincennes, que les Parisiens n'ayant encore sceu prendre tenoient toûjours investy, par le moyen de quelques compagnies qui alloient là en garde chacune à son tour ; Et Givry ayant recogné jusques dans les Fauxbourgs quelques compagnies qui venoient mollement à l'escarmouche, fit alte assez long-temps sur l'éminence de Montfaucon, d'où il salüa cette grande Ville de quatre ou cinq volées de canon, qui porterent dans le milieu des hales : ce qui causa une telle épouvante parmy la populace, que si le party du Roy se fust élevé à cette heure-là, il en eut peut-estre chassé les Ligueux, comme ils en avoient chassé le Roy un an auparavannt. Tel fut le succés de cette expedition, dans laquelle on peut remarquer quantité de choses memorables, mais nulle à mon avis qui le soit davantage, ny qui merite mieux la recommandation de l'Histoire, que l'heroïque vertu de la Noüe. Aussi je veux en rapporter icy deux belles actions, pour servir d'exemple à la posterité. Comme tout estoit prest pour faire partir le secours de Compiegne, & qu'il ne restoit plus qu'une difficulté, sçavoir qui payeroit les poudres & les munitions qu'il faloit jetter dans Senlis, quelques Partisans qui avoient gagné tout leur bien avec le Roy refusans d'en répondre, il leur tint semblables discours, *C'est en des occasions où il s'agit du salut de l'Etat, comme en celle-cy, qu'est veritable cette maxime que nos biens & nos vies sont au Roy : non pas dans celles où l'on dépoüille des Provinces entieres pour enrichir quelques particuliers, qui ne sont dans une Republique que comme des vermines dans un tas de bled. Il n'y a personne qui ait plus d'obligation ny plus de moyen de secourir le public que ceux qui font profession d'en ti-*

Longueville ravitaille le Chasteau de Vincennes.

Givry tire quelques volées de canon dans Paris.

Deux memorables actions de la Noüe.

ver toutes les richesses. Mais il ne faut pas attendre de secours de ceux qui sont nez pour l'oppression. C'est aux gens d'honneur à servir genereusement leur patrie; c'est aux Gentils-hommes: & ceux qui exposent leur vie tous les jours, ne doivent pas estre chiches des biens de la fortune. Pour moy, tandis que j'auray une goutte de sang, & un arpent de terre, je l'employeray pour la defense de l'Estat auquel Dieu m'a fait naistre. C'est donc moy qui réponds de ces munitions, & qui en fais ma dette propre. Garde son argent, quiconque l'estimera plus que son honneur. Cela dit, il s'obligea pour la somme que l'on demandoit, & il ne feignit point d'y hypotequer sur l'heure une de ses Terres. Quoy que le Roy luy eust donné le commandement de ses troupes, & que le Duc de Longueville tinst à honneur de faire ses premieres armes sous un si grand Capitaine: neanmoins il en usa toûjours de sorte, qu'il n'en prenoit que la peine & le risque, & en laissoit toute la gloire à ce Prince. Car aprés la bataille il se retira en son quartier comme un simple Capitaine, fuyant les loüanges qu'on luy donnoit; Et là ayant fait arranger quelques pierres pour repaistre de ce que ses gens avoient apporté à manger, il pria les Seigneurs qui estoient venus luy demander les ordres, de s'asseoir avec luy, leur disant avec une merveilleuse modestie, *qu'il s'en alloit avec eux à Senlis, où Monsieur de Longueville leur ordonneroit à eux & à luy ce qu'ils auroient à faire.*

Engage son bien pour le service de l'Estat.

Rare modestie, & deference au Duc de Longueville.

Le lendemain de cette bataille la fortune fit recevoir à la Ligue un second affront qui ne fut pas de petite consequence pour ses affaires, quoy qu'il ne fût pas si sanglant que l'autre. Comme le Roy de Navarre eut fait marcher ses troupes vers Boisgency, attendant le retour du Roy qui estoit à Chastelleraud: Chastillon ne pouvant demeurer oysif, avoit fait un dessein pour reprendre Chartres, à la sollicitation de Loüis d'Angennes Maintenon qui avoit un Chasteau prés de cette Ville-là; & pour cet effet il s'estoit mis en campagne avec trois cens salades & quatre cens Arquebusiers à cheval, tous gens d'élite, & tels qu'on a de coûtume d'en mener à une entreprise hazardeuse. Au mesme temps Lorges couroit aussi le païs Chartrain, pour butiner & prendre des prisonniers. Le Duc de Mayenne manquant de Cavalerie en son armée, en avoit mandé de Picardie: Charles de Saveuse, & Anne de Brosse deux freres du nom de Tiercelin, passionnez Ligueux, & d'ailleurs ennuyez de souffrir les ordres imperieux de Balagny qui gourmandoit cette Province, luy en amenoient deux cens lanciers presque tous Gentils-hommes, fort bien montez, mais n'ayant que cinquante Arquebusiers à cheval, qui n'avoient jamais fait le mestier. Comme ils traversoient le païs Chartrain, & qu'ils estoient logez au village de Liplantin à deux lieuës de l'Abbaye de Bonneval, Loüis d'Alonville-Arclainville fils du Gouverneur de Chartres, qui les avoit joints avec cinquante chevaux, ayant eu avis que Lorges estoit aux champs, sortit avec sa troupe pour l'aller reconnoistre: mais il trouva bien une autre rencontre que celle qu'il cherchoit. Au sortir d'une valée il tomba dans les coureurs de Chastillon, que menoit un nommé Fougueroles. Ny l'un ny l'autre n'ayant le loisir de se reconnoistre, se chargent courageusement: mais Arclainville entendant un grand bruit de chevaux, arreste les siens tout court, & retourne à Liplantin dire à Saveuse que Lorges n'est pas loin, toutefois qu'il n'est pas d'avis qu'il s'engage plus avant. Ce rapport enflammant Saveuse & la jeune Noblesse qui l'accompagnoit, ils montent à cheval pour l'aller combattre, sans penser aucunement à Chastillon, qu'ils croyoient bien de là. Ils furent bien estonnez quand ils virent paroistre une si grosse troupe: mais il n'y avoit plus moyen de s'en dédire, il faloit que la valeur essuyast le peril, où la temerité les avoit engagez. Ils font donc deux grandes hayes dans cette plaine où l'on void encore aujourd'huy la Croix Saveuse, les lanciers ayant accoustumé de combatre de la sorte, l'une commandée par Saveuse mesme, l'autre par Brosse son frere, & mettent leurs Arquebusiers devant eux aux deux pointes. Chastillon range les siens en deux escadrons, estant à la teste du droit, & avec luy Isaac de Vaudré-Moüy, & Maximilian de Bethune Rosny; au gauche Harambure & Charbonnieres, ses Arquebusiers devant: dont une partie des plus mal montez avoit mis pied à terre. Les Trompettes ayant sonné la charge, Saveuse prend le galop de trente pas, fait tirer ses Arquebusiers de dessus leurs chevaux sans grand effet, & nonobstant le dommage qu'il reçoit de ceux de Chastillon, donne si furieusement dans son gros qu'il en rompt les premiers rangs, le choque luy-mesme, & luy fait vuider les arçons: Brosse d'autre costé prend aussi en flanc cet escadron, & le perce jusqu'au milieu; mais Harambure & Charbon-

Défaite de Saveuse & de la Noblesse de Picardie, en Beausse.

Dans une rencontre par Chastillon.

Description du combat.

nieres arrivans aussi-tost le rallient & le soustiennent. Ainsi la meslée recommence avec un furieux courage de part & d'autre: la violence du choc, comme il arrivoit d'ordinaire aux lanciers, leur avoit fait perdre leurs rangs, leurs Arquebusiers estoient écartez, & ces Arquebusiers de pied avec lesquels Chastillon & quelques-uns de ses Cavaliers demontez s'estoient mis, leur faisoient un grand eschec, tuant leurs chevaux, & prenant le defaut des armes de bas en haut. Par trois fois ils tâcherent de se rallier, & par trois fois ils furent taillez en pieces. Ils se defendoient pourtant un à un avec une opiniastreté merveilleuse, & l'on en vid tel qui faisoit teste à cinq ou six. Enfin aprés un long combat, aucun ne voulant prendre la fuite, il en fut tué cent sur la place, & quatre-vingts faits prisonniers, parmy lesquels estoit Loüis de Monceaux-Villars atteint de dix-sept coups, qui neanmoins en réchappa. Il en mourut plus de cinquante de leurs blessures, & presque autant en demeurerent estropiez. Cette victoire ne cousta à Chastillon que trois des siens & une éraflûre au visage par un tronçon de lance. Il ne tint pas à luy qu'on ne donnast quartier à plusieurs, pourveu qu'ils jurassent de ne porter plus les armes contre le Roy, mais pas un ne voulut accepter la vie à cette condition; Telle estoit l'opiniastreté des Ligueux au commencement, que la mort leur sembloit plus douce que d'entendre seulement prononcer le nom de celuy qu'ils estimoient Tyran, parce qu'il avoit fait mourir les Princes qu'ils adoroient. Aussi en avoient-ils juré la vengeance sur les sacrez Mysteres de nostre Religion, leurs Curez & Confesseurs ne les recevant point à la sainte Communion qu'ils n'eussent fait ce serment; Et outre les Princes Lorrains, & les parens des morts, les Capitaines & Officiers de ce party en portoient le dueil. Cette troupe de Saveuse avoit des Drapeaux noirs semez de croisettes de Lorraine, mesme des lances peintes de cette triste couleur avec des larmes dessus, & Saveuse portoit en lettres rouges sur son Guidon ces mots Espagnols *morir o mas contento*, signifiant par là qu'il mourroit content, quand il auroit vengé cette mort. En effet son desespoir confirma par la sienne le funeste sens de cette devise: Car ayant esté pris, aprés avoir tant perdu de sang qu'il n'en pouvoit plus, & mené à Boisgency, ny le doux traitement de Chastillon, ny mesme la visite du Roy de Navarre, ne pûrent adoucir sa douleur; il ne voulut jamais souffrir qu'on pensast ses playes, & refusa mesme les remedes spirituels, persistant jusqu'au dernier soupir de sa vie à detester le massacre de Blois, à loüer le Duc de Guise, & à parler honorablement de la Ligue.

Valeur obstinée des Picards.

Leur haine opiniastrée contre le Roy.

De Saveuse particulierement, qui ne veut point souffrir qu'on pense ses playes & meurt de desespoir.

Ces deux deffaites si prés à prés troublerent extremément le peuple de Paris: il estoit d'ailleurs en de grandes apprehensions de la venuë du Roy, dont il sentoit déja les approches par la perte de Montereau-faut-Yonne, que le Duc d'Espernon avoit surpris par une course qu'il avoit faite en ce païs-là. Les Seize employoient tous leurs artifices pour en estouffer le bruit; & afin de remettre les courages ils forgeoient d'autres nouvelles des avantages que leur party avoit receus en divers lieux, supposant des Courriers qui les apportoient, & mesme des Drapeaux faits exprés, mais déchirez par lambeaux & trainez dans la boüe, qu'ils pendoient aux Eglises, aprés les avoir promenez par la Ville; Tout cela de l'invention de la Duchesse de Montpensier tres-ingenieuse en suppositions, & qui avoit accoûtumé de dire qu'un Ligueur meritoit plus envers Dieu, en debitant un mensonge, que ne faisoit un Politique en disant vray. Mais comme elle sçavoit que les fourberies & les faussetez n'ont leur effet que pour un temps, & que d'ailleurs elle vouloit mal au Duc d'Aumale, elle manda par plusieurs dépesches au Duc de Mayenne que sa presence estoit absolument necessaire à Paris, autrement qu'elle y prevoyoit bien-tost un grand changement. Elle avoit donné des lettres de créance à Bernardin, valet de chambre du defunt Duc de Guise, le chargeant specialement de luy remontrer que s'il ne se hastoit, l'imprudence & la stupide opiniastreté du Duc d'Aumale acheveroient de tout perdre. Bernardin ayant fait le malade à Chartres, de crainte du danger qu'il y avoit par les chemins, & commis imprudemment à une lettre ce qu'il ne devoit porter que dans le cœur, il arriva que le messager à qui il l'avoit donnée fut pris par le Roy de Navarre: lequel faisant son profit de cette avanture, ne manqua pas d'envoyer cette lettre au Duc d'Aumale par un Trompette, luy recommandant d'avoir soin de son honneur, & luy offrant son épée comme son bon cousin, pour tirer raison de cette offense; Trait de galanterie qui ne fut pas inutile pour fomenter la jalousie & la discorde déja fort grande parmy ces Princes de la Maison de Guise. Le Duc de Mayenne estoit allé recueillir dans l'Anjou, le Perche & le Mayne, les

Les Parisiens sont troublez de cette défaite, & de celle de Sanlis.

Les Seize les amusent par de fausses nouvelles.

La Montpensier mande le Duc de Mayenne.

Plaisant incident.

Compagnies que des Gentils-hommes de ce païs-là avoient levez pour la Ligue. Depuis qu'elles estoient sur pied, elles avoient commis des ravages & des inhumanitez incroyables; Tout du long du Carême les soldats y mangeoient de la chair, & ajoûtant à cette licence une sacrilege raillerie, contraignoient les Prestres de baptiser les veaux, moutons, poules & autres viandes defenduës, & de leur donner des noms de poissons. Le Regiment de Gilbert de Puy du Fou-Gommeronde, surpassa tous les autres en impieté. Il y avoit au bourg d'Arquenay à trois lieuës de Laval, une Eglise fort riche en ornemens, & dont les paisans des environs faisoient leur asyle durant les guerres: les Huguenots mesme l'ayant toûjours épargnée, à la consideration de Rambouïllet à qui ce bourg appartenoit; Gommeronde violant toutes sortes de respects fit mettre le feu aux portes, & la donna au pillage: ses Soldats y prirent les femmes à force, tuerent un homme au pied du Crucifix, pour s'estre plaint de ce qu'en sa presence on avoit fait cet outrage à la sienne, distribuerent les ornemens sacrez entre leurs garces; Et l'un de ces abominables, chose horrible à raconter, osant manier les saintes Hosties avec ses mains sacrileges & des blasphemes dignes d'un coup de foudre, en fit avaler quelques-unes à ses compagnons, puis jetta les autres par terre. Pour divertir donc ces troupes de semblables excez, le Duc de Mayenne les avoit menées à Alençon, qui estoit demeuré dans le party du Roy, parce qu'il y avoit grand nombre de Huguenots; car le Mareschal de Matignon qui en estoit Gouverneur du temps des massacres, les avoit par sa prudence garantis du mal-heur qu'ils souffrirent par tout ailleurs. La Ville se rendit sans aucune resistance; Et le Chasteau composa, aprés avoir veu le canon en batterie: le Gouverneur nommé Ranty, ayant témoigné bonne envie de se defendre, s'il eust veu sa garnison assez forte. Aprés cette conqueste il avoit dessein de passer plus avant en Normandie, pour la reünir toute à son party: mais ayant appris la déroute de Senlis, la deffaite de Saveuse, & la prise de Montereau, il revint en diligence à Paris pour prevenir les desordres que les avis de la Montpensier luy faisoient craindre. Toutefois il n'y séjourna que peu de jours, de peur que ses troupes ne foulassent trop les Parisiens; & afin de les employer utilement, il les mena à Montereau, qui luy fut rendu aussi-tost par le Capitaine que le Duc d'Espernon y avoit laissé: puis aprés avoir pris la Grange le Roy & quelques autres petits Chasteaux en Brie qui incommodoient le plat païs, il fut obligé de les ramener à l'entour de cette grande Ville, pour la preparer à se defendre contre l'armée du Roy, dont les coureurs se faisoient déja voir en Beausse.

Impietez des gens de guerre de la Ligue.

Du Mayne prend Alençon.

Revient à Paris.

Va reprendre Montereau.

Le Roy revenu à Tours s'en alloit retomber dans ce paresseux assoupissement qui avoit causé toutes les peines qu'il enduroit, & se disposoit déja par les foibles conseils de ceux qui le gouvernoient, à pallier le mal à son ordinaire; de façon qu'il y avoit à craindre que ny la necessité de ses affaires, ny la prosperité ne pussent l'arracher de là. Mais le Roy de Navarre l'estant allé trouver un jour à dix heures du soir, afin de luy parler avec plus de liberté, l'aiguillonna si vivement qu'il se resolut enfin d'endosser les armes, & d'embrasser les travaux de la guerre pour un temps, afin d'acquerir un repos assuré pour le reste de sa vie. Ayant donc fait conduire la Reine à Chinon, afin qu'elle fust éloignée des dangers, & laissé à Tours les Cardinaux de Vondosme & de Lenoncour, avec le Garde des Seaux & quelques Seigneurs du Conseil, pour donner ordre à ce qui pourroit survenir en ces quartiers-là, il commença les prémiers jours de Juin à marcher à la teste de son armée. Avant que de s'éloigner de la riviere de Loire, il desiroit passionnément recouvrer la Ville d'Orleans, dont il esperoit la reduction par le moyen des autres places voisines. Pour ce dessein son armée estant passée en Soulogne, il mit le siege devant Gergeau, qui est à cinq lieuës au dessus, & qui a un beau pont sur la Loire. La Chastre avoit fait entrer dedans le jeune Janlages, qui se tenant fort d'un secours si proche eut la temerité d'attendre un assaut, mais non pas de le soûtenir; la Ville fut prise & pillée, tout ce qui se trouva dedans capable de resister passé au fil de l'épée, & luy reservé à l'ignominie du gibet. Pendant dix ou douze jours que le Roy y demeura, la terreur de ses armes luy reduisit la Ville de Gien, & les fidelles soins de Loüis de la Riviere, de N. de Chabannes-du Verger, de Pierre de Chaludet, & de quelques autres, luy assurerent celle de la Charité. Ainsi il avoit tous les ponts sur la riviere de Loire au dessus & au dessous d'Orleans, horsmis Nantes; Et neantmoins la presence de la Chastre opiniastra si fort cette Ville dans la rebellion, que les menaces ny les negociations n'eurent aucune efficace pour la remettre dans le devoir: tellement

Le Roy enfin se met en campagne.

Assiege & prend Gergeau, fait pendre le Gouverneur.

S'assure de Gien & de la Charité.

qu'aprés avoir perdu quelques jours dans l'esperance d'en venir à bout, il fut jugé que sans plus s'y amuser, il faloit tirer vers Paris, afin d'attaquer le mal dans sa premiere cause. Sur le chemin se rencontroient les Villes de Piviers, Estampes & Dourdan. Comme Piviers estoit dans l'incertitude de se rendre ou de tenir bon, le Baillif offrant de porter les clefs, & quelques Ligueux s'efforçant de hausser la bascule, Chastillon se jetta sur le pont, & s'en rendit maistre. Les principaux payerent, par de bonnes rançons, la folie de cette revolte & le bagage du Duc d'Espernon qu'ils avoient pris comme il alloit à Montereau. Le Gouverneur, nommé Foucamberge, fut si opiniastre qu'il aima mieux se laisser pendre par les soldats qui l'avoient trouvé caché, que de crier *vive le Roy*. Estampes vivement attaquée fut prise par assaut le quatriéme jour, les assiegeans ayant trouvé l'invention avec des arbres pour passer la riviere qui luy sert de fossé, en un endroit où les murailles estoient fort basses, & les soldats qui l'escaladoient par là criant pour épouvanter les assiegez, que leurs compagnons estoient déja entrez par la bréche. Le Chasteau se rendit à discretion, le Baron de Saint Germain, que le Duc de Mayenne avoit mis dedans avec trois Regimens, pensant se sauver en descendant par une corde, fut amené au Roy, qui aprés luy avoir reproché son ingratitude, car il avoit esté son Page, luy fit trancher la teste. Les Habitans de Dourdan faisant leur profit du dommage de leurs voisins, vinrent au Camp avec la marque Royale, c'estoit l'escharpe blanche, comme celle des Ligueux les Croix de Lorraine avec des escharpes de diverses couleurs, & s'exempterent par ce moyen de la punition qu'ils avoient meritée d'avoir adheré à la Ligue. D'Estampes l'armée alla passer la Seine au Pont de Poissi: dont les Habitans s'estant opiniastrez à vouloir voir le canon, virent escalader leurs murailles de toutes parts, & saccager leurs maisons: mesme quelques-uns de ceux qui s'estoient barricadez sur le Pont, expierent à la potence la faute de tous les autres.

Prend Piviers.

Estampes par assaut, dont le Gouverneur a la teste tranchée.

Puis Poissi.

Le Duc de Montpensier y ayant joint l'armée avec les troupes qu'il amenoit de Normandie, le conseil de guerre delibera d'assieger Pontoise, en attendant la venuë de celles du Duc de Longueville & de Sancy. Charles d'Alincour-Villeroy, chassé de Lyon par le Duc de Nemours, y commandoit; & le Duc de Mayenne, sur l'avis qu'elle estoit menacée d'un siege, luy avoit adjoint Edme de Hautefort, qui luy promit de le garder jusqu'à la mort. Ils avoient fort bien retranché le Fauxbourg qui accompagne la partie la plus élevée de la Ville, mais ils n'avoient point pensé à celuy qui estoit vers la riviere, parce qu'il estoit trop commandé par le terrain: ils s'aviserent sur le tard de le vouloir défendre, & se mirent à y terrasser une Eglise de Nostre Dame, d'où l'on pouvoit battre de haut en bas toute la courtine de ce costé-là. Mais le Mareschal de Biron en reconnoissant l'importance, y dressa aussi-tost une batterie de sept pieces, qui ne leur donna pas le loisir de s'y fortifier. Dés les premiers jours Hautefort y fut tué comme il hastoit ce travail, & du costé des assiegeans le Mestre de Camp Charbonnieres, tous deux hommes de fer & de sang. Le Roy de Navarre qui vouloit estre present à tout, y courut grand risque de sa vie: car il estoit appuyé sur les épaules de Charbonnieres, quand une arquebusade luy brisa les deux bras; pareille chose luy estant déja arrivée au siege de Gergeau, où Philippe Antoine de Montcassin-Hoüillets autre Mestre de camp, fut tué à ses pieds. Les assiegez furent fort découragez de la perte de Hautefort, & non moins encore par la blessure d'Alincour, qui cinq jours aprés fut atteint d'une grande mousquetade à l'épaule: neanmoins autant par honte que par valeur ils se defendirent encore sept ou huit jours, jusqu'à ce que les assiegeans eurent gagné cette Eglise; qui dominant si avantageusement sur leur rempart qu'ils n'osoient paroistre à la bréche, les fit parlementer le vingt-cinquiéme de Juillet. On leur accorda bonne composition, & mesme des brancarts & des chariots pour emporter leurs blessez, qui estoient en si grand nombre qu'il falut dix-huit cens chevaux, avec une escorte du Roy de Navarre, dont la foy leur sembloit plus seure que celle du Roy. Le jour d'auparavant la reddition, le Roy sceut l'arrivée de son armée estrangere: laquelle s'estant arrestée quelque temps en Bourgogne sans oser tenter le passage avant que la Noüe & Chastillon y fussent, parce qu'elle avoit avis que le Duc de Mayenne estant à Montereau, se vantoit de la combatre, estoit heureusement arrivée à Poissi sans avoir perdu un seul homme. Aprés qu'il eut accueilly Sancy avec une joye & des caresses tout extraordinaires, l'assurant devant tous les Seigneurs de sa Cour, qu'il ne perdroit jamais le souvenir d'un si grand

Et Pontoise ensuite,

qui se rend à composition.

Arrivée de l'armée estrangere conduite par Sancy.

service, il voulut faire reveuë generale de toutes ses troupes, & passa luy-mesme devant tous les Regimens, faisant caresse à tous les Officiers, ausquels la necessité de ses affaires ne luy permettoit pas de faire des presens. Là se trouvant plus de quarante mille hommes, & une allegresse nompareille de bien faire, tous les souhaits des Soldats se tournerent au siege de Paris, & la chose ayant esté mise en deliberation, le Roy de Navarre suivy de tous les jeunes Capitaines, l'emporta sur les vieux qui y contredisoient, & fit que le siege en fust resolu.

Les deux Rois assiegent Paris.

Donc le penultiéme de Juillet, le Roy attaqua le pont de S. Cloud, afin d'estre maistre de tous les passages de dessus la riviere, & en chassa les Ligueux à coups de canon. Il prit son logis dans le bourg, estendant ses troupes de ce costé-là depuis Meudon jusqu'au port de Neüilly : & le Roy de Navarre estendit les siennes depuis Vanves jusqu'au pont de Charenton. La veuë d'une si puissante armée, qui sembloit porter avec elle le rude chastiment dont la colere d'un Souverain menace des sujets rebelles, donnant de la terreur aux coupables, & du cœur aux bons serviteurs du Roy ; il y avoit differentes émotions de joye & de crainte dans cette grande Ville. Les derniers alloient déja tout hardiment par les maisons exhorter leurs amis de se joindre à eux, exciter les timides, & faire des remontrances à ceux que l'exemple plûtost que l'obstination avoit jettez dans la desobeïssance. Leurs exhortations & leurs pratiques, jointes à la crainte qui donnoit poids à toutes leurs raisons, & au dommage que les Bourgeois recevoient, tant dans leurs métairies à la campagne, que dans leurs maisons dans Paris, dont le loyer par Arrest du Parlement avoit esté diminué d'un quart, en ramenoient plusieurs dans le bon sentiment ; Et il y avoit apparence que le menu peuple, qui ressentoit encore plus fort les incommoditez de la guerre, les marchands qui n'avoient plus de debit dans leurs boutiques, ne luy donnant plus dequoy gagner sa vie, se rangeroit bientost de ce costé-là, & crieroit misericorde, d'autant plus facilement qu'il sçavoit bien que la punition ne tomberoit pas sur luy. Le Duc de Mayenne n'obmettoit rien, pour les rassurer & les contenir : il avoit enclos les fauxbourgs de retranchemens, & distribué ses troupes avec grand ordre pour les garder ; La Chastre estant dans ceux de S. Germain, S. Jacques & S. Marcel ; & luy ayant entrepris de défendre ceux de S. Honoré, de S. Denys & de S. Martin. Pour leur donner courage, il leur faisoit entendre que l'armée du Roy n'estoit composée que de troupes tumultuaires, qui n'ayant ny argent ny munitions, se débanderoient dans huit jours ; & que quand elle y demeureroit davantage, il auroit bien tost dequoy luy faire teste, & la repousser dans le fonds de la Guyenne : car outre qu'il estoit assuré, disoit-il, du secours du Pape & du Roy d'Espagne, il attendoit d'heure à autre les troupes du Duc de Lorraine, & avoit nouvelles certaines que le Duc de Nemours estoit en chemin avec huit mille hommes. Mais luy-mesme ne se satisfaisoit pas des promesses dont il entretenoit les autres : car il sçavoit bien que le secours de Rome ne consistoit qu'en Bulles & Indulgences, le Pape ayant refusé au Doyen Frison Agent de la Ligue, de luy prester douze cens mille écus qu'il luy avoit demandé avec importunité, sur la caution de six des meilleures Villes du Royaume, Que le Duc de Lorraine n'estoit pas encore bien resolu de s'embarquer au party, le Roy faisant traiter avec luy pour le des-unir d'avec les autres Princes de sa Maison desquels il estoit jaloux ; & qu'enfin le Duc de Nemours ne luy ameneroit que des nouvelles levées, & beaucoup moindres qu'il n'en estoit besoin pour combattre une si puissante armée. D'ailleurs, il voyoit le sort de la guerre & les affections mesme se retourner du costé de ses ennemis, la reputation de ses affaires diminuer, son party décheoir, & sans aucune ressource : tellement que n'esperant plus de vaincre, il en estoit reduit à songer aux moyens de perir avec honneur, & de signaler sa perte par une memorable catastrophe. Quelques uns ont écrit qu'il avoit déja disposé ses chevaux pour s'enfuir aux Païs-bas, mais certainement son courage n'estoit point capable d'une si grande lâcheté ; & j'ay sceu de bon lieu qu'il avoit resolu, lors qu'il verroit les choses à l'extremité, d'où elles n'estoient pas loin, de choisir trois mille hommes qui se devoüeroient à la mort comme luy, & de donner teste baissée avec cette troupe dans les logemens de ses ennemis, pour violenter le sort de la guerre quelquefois favorable aux vaillans desesperez, à luy donner quelque heureuse ouverture, ou du moins pour avoir cette satisfaction de se venger en mourant. Cependant les Seize, les Emissaires d'Espagne, les Predicateurs, les Moines, & ceux qui gouvernoient les consciences, travailloient au dedans, à rete-

Epouvante parmy les Parisiens, & peine du Duc de Mayenne.

Il se vantoit d'avoir bientost des forces pour chasser les deux Rois.

Mais luy-même voyoit ses affaires desesperées.

Les Moines & Predicateurs entretiennent l'opiniastreté du peuple.

nir les esprits & à les endurcir dans leur rebellion, qu'ils qualifioient du nom specieux de constance, & de perseverance dans la Foy. Outre toutes les calomnies dont ils avoient accoûtumé de se servir pour ce sujet, ils tâchoient de leur faire croire, Que le Roy avoit juré de planter une forest de gibets & de potences sur toutes les colines d'alentour de Paris, pour y dresser un trophée à sa vengeance, & la saouler des supplices des meilleurs Bourgeois; Qu'il avoit permis au Roy de Navarre, pour represailles de la S. Barthelemy, d'égorger dix mille Catholiques, en y entrant par la bréche; Qu'il en avoit donné le pillage à son armée; & qu'aprés cela il devoit abandonner aux flammes ce que la fureur du soldat, & l'impieté du Huguenot n'auroient pû endommager, afin d'abolir par le sang & par le feu la memoire des barricades, avec celle de la Ville, où elles s'estoient faites. Certes on disoit dans l'armée, soit parce que les soldats le souhaitoient ainsi, soit qu'on voulust davantage épouvanter les Parisiens, qu'en regardant cette Ville seditieuse de dessus la montagne de S. Cloud, il avoit proferé ces sanglantes menaces, *qu'il la vouloit razer jusqu'aux fondemens, & faire chercher le lieu où fut Paris*; Ce que leurs espions sans doute ne manquerent pas de rapporter, ny eux de l'exaggerer avec toutes les explications qui en pouvoient faire apprehender l'effet. Mais ces artifices ne touchoient point si puissamment les esprits que le grand desir qu'ils avoient de se delivrer des calamitez de la guerre. La plus saine partie, pour prevenir leur entiere ruine, vouloit recevoir le Roy; Et déja les principaux avoient traité avec luy, pour prendre les armes quand il attaqueroit les fauxbourgs. Il avoit resolu de le faire le second jour d'Aoust par trois differents endroits: cette intelligence & l'allegresse de ses gens luy en promettoient un heureux evenement, & le peril inévitable redoublant les remords de conscience, donnoit des transes mortelles aux Chefs de la Ligue, quand un coup aussi inopiné, que detestable, les delivra de crainte, & convertit en dueil les esperances d'une armée presque victorieuse.

Luy veulent donner de la terreur, & faire croire que le Roy ruinera Paris.

Nonobstant leurs persuasions, les Parisiens estoient prests de recevoir le Roy.

Un coup detestable prolonge les maux de la France.

Depuis que la Religion, le plus puissant lien pour contenir les sujets dans la veritable obeïssance du Prince, & le plus fort aussi pour les en débaucher, souffroit ce grand Schisme qui divisoit toute l'Europe, il s'estoit agité plusieurs questions fort dangereuses touchant le respect & l'autorité que l'on doit aux Souverains, les uns & les autres alongeant ou racourcissant selon leur interest ces deux veritez Chrestiennes; *Qu'il faut estre soûmis aux Princes bons & mauvais*; &, *Qu'en matiere de Religion on ne doit reconnoistre que Dieu.* Ceux qui trouvoient des Princes trop contraires à leurs sentimens, non contens de ne leur pas obeïr, se rebelloient tout à fait; Et mesme alloient jusques-là que d'appeller Tyrans ceux qui forçoient leur conscience, enseignant, que non seulement il estoit permis de leur resister, mais encore de s'en défaire par quelque voye que ce fust. Ainsi en France les Religionnaires pressez par la severité des supplices, aprés avoir parlé peu respectueusement des Rois François I. & Henry II. avoient pris les armes, & s'estoient voulu défendre par ces affreuses maximes, dont il se vid une funeste épreuve sur François Duc de Guise tué par Poltrot. Pour lors tous les Catholiques preschant l'obeïssance du Roy detestoient leur procedé, comme criminel de leze Majesté divine & humaine: mais depuis que les artifices de la Ligue en eurent ensorcelé plusieurs, leur persuadant que le Roy s'entendoit avec les Heretiques, ils tomberent eux-mesmes dans le crime qu'ils avoient tant condamné, épousant cette doctrine reprouvée, & justifierent en quelque façon les rebellions des autres par des factions & des armemens. Encore, du commencement ils n'osoient s'attaquer qu'à l'Heresie & aux Favoris, mais peu aprés leur audace croissant ils s'attaquerent à luy-mesme, & enfin aprés le meurtre des Guises, ils le degraderent entierement de l'autorité Royale, & exposerent sa vie comme celle d'un tyran, à la vengeance publique. Les Decrets de la Faculté de Theologie, & le Monitoire de Rome, sembloient donner couleur & mesme courage pour cet attentat; & le desespoir portoit les principaux de la Ligue à chercher quelque furieux pour luy mettre le poignard à la main, afin qu'il l'executast. On entendoit souvent dans les Chaires, loüer les hardies entreprises d'Ahod, de Jahel, * de Judith & des autres, qui par une particuliere inspiration de Dieu avoient delivré le peuple d'Israël; Et ces Theologiens sanguinaires, soit qu'ils fussent avertis de la conspiration, ou qu'ils le fissent pour entretenir les peuples dans son opiniastreté, les exhortoient d'avoir encore patience pour quelques jours, les assurant qu'ils verroient bien-tost un merveilleux coup du Ciel.

D'où sont venuës les maximes de resister aux Souverains & d'attenter à leurs personnes.

Le Monitoire de Rome & les Predicateurs impriment de mauvais sentimens.

* L. des Juges ch. 3. & 4.

Il y avoit dans les Jacobins un Moine nommé Jacques Clement, natif du village de Sorbonne dans l'Archevesché de Sens, jeune homme âgé pour lors de vingt-quatre à vingt-cinq ans, & nouvellement promeu aux Ordres de Prestrise, au reste tres-ignorant & grossier, qui n'ayant point l'esprit capable des bonnes Lettres, s'estoit adonné à toutes les friponneries qui se pratiquent dans un Cloistre mal reglé; estant avec cela de temperamment fort melancolique, & facilement susceptible de ces noires imaginations, que suggere une bile aduste. Ce malheureux persuadé fortement que c'estoit un acte heroïque & digne de la couronne du martyre, que de tuer celuy que les plus zelez en apparence, nommoient *Herode*, *Julian l'Apostat*, *le Vaudois*, *& le persecuteur des fidelles*, avoit formé cet execrable dessein & le gardoit dans son ame, il y avoit quelque temps. Ses discours ordinaires estoient de combattre pour la Foy, d'exposer sa vie pour faire perir le Tyran; & quand il entendoit parler des progrez du Roy, comme de la prise d'Estampes & de celle de Pontoise, il se vantoit tout hautement que Dieu luy avoit commandé de faire un coup memorable, mais qu'il n'estoit pas encore temps & qu'il le faloit laisser approcher, à cause dequoy ses compagnons l'appelloient par raillerie le Capitaine Clement.

Jacques Clement Jacobin entreprend de tuer le Roy.

Quel estoit ce Moine.

Les Ligueux disoient dans un Libelle qu'ils publierent de cet attentat, Que comme ce frere se minoit & se consumoit en luy-mesme, priant Dieu d'étendre sa misericorde sur son peuple affligé, & de confondre l'ennemy qui l'oppressoit, une nuit comme il estoit dans son lict, Dieu exauçant ses ardentes prieres, luy envoya son Ange de lumiere, qui luy montrant une épée nuë, luy dit, *Qu'il estoit le messager de Dieu tout-puissant, qui le venoit asseurer que par luy le Tyran devoit estre mis à mort, Qu'il pensast donc à cela, & qu'il s'y preparast, comme la couronne du martyre luy estoit preparée*; Qu'ayant declaré cette vision à un sien amy Religieux homme docte, il luy avoit dit que veritablement Dieu défendoit l'homicide, neanmoins que le Roy estant retranché de l'Eglise & bouffi de tyrannies execrables, il croyoit que celuy qui l'osteroit du monde, ne feroit pas un acte moins agreable à Dieu que fit la sainte Judith en tuant Holoferne, & que s'il estoit tué dans une si vertueuse entreprise, son ame s'envoleroit droit dans le Ciel pour joüir de la gloire des Bien-heureux, & sa memoire seroit consacrée dans l'Eglise militante, comme d'un glorieux Athlete de la Religion Chrestienne; Qu'ainsi estant confirmé par l'avis de ce bon Pere, il se proposa deslors de faire mourir Henry de Valois; qu'il s'y prepara par de grandes austeritez & devotions, & que le matin mesme qu'il partit il avoit celebré la Messe. Cette narration donna sujet à plusieurs de croire, que quelque autre Moine plus rusé & ayant connu la disposition de cet esprit foible & enflammé d'un faux zele, luy avoit suborné cette pretenduë apparition d'un Ange, & que le Religieux à qui il en avoit communiqué, estoit son Prieur nommé Bourgoing, qui depuis fut executé à Tours. Mathieu a écrit qu'il fut mené aux Chartreux, où on luy parla d'entreprendre ce coup. D'autres ont ajoûté que pour l'y mieux preparer, on luy affoiblit le cerveau par quelques breuvages; qu'on luy promit un chapeau de Cardinal, & qu'on l'assura que la vie de tous les prisonniers de marque detenus à la Bastille, & de tous les autres Politiques qui estoient dans Paris, serviroient de garantie pour la sienne. Comme en effet le jour d'auparavant ils en arresterent plus d'une centaine des principaux que l'on connoissoit pour serviteurs du Roy, lesquels ils relascherent aussi-tost qu'ils eurent assurance du coup. Mais pour les moyens avec lesquels ont dit que la Duchesse de Montpensier l'y sollicita, ils ne sont gueres vray-semblables, parce qu'ils destruisent les autres, bien que d'ailleurs on sçache assez qu'une femme vindicative n'épargne rien pour avoir le plaisir de se baigner dans le sang de son ennemy. Jacques Auguste de Thou a écrit, que dans les informations secretes qui furent faites depuis sur cet assassinat, il y avoit preuve que ce Moine sortant de Paris pour l'aller commettre, avoit passé par le fauxbourg S. Martin, & conferé dans S. Lazare avec le Duc de Mayenne & la Chapelle-Marteau : mais je ne sçay pourquoy on luy auroit fait faire un si grand tour, & à tout considerer il y auroit bien eu des inconveniens à prendre ce chemin là. Or par quelque mouvement qu'il y fust porté, il n'y a point de doute qu'estant idiot comme ils le dépeignent, il falut que des personnes considerables se meslassent de l'instruire, & de luy en fournir les moyens. On luy obtint donc un passe-port du Comte de Brienne qui estoit prisonnier à la Bastille; on luy donna connoissance de ce Seigneur & de quelques autres prisonniers serviteurs du Roy; & on luy contrefit une lettre de croyance du premier Presi-

Ce que la Ligue en dit dans les écrits faits à sa loüange.

Ce que d'autres en ont creu.

Par qui il fut sollicité à cet attentat.

dent de Harlay addressante au Roy, afin qu'il eust sujet de l'approcher.

Avec ces papiers & un couteau dans sa manche pour executer son execrable dessein, le miserable sortit de Paris un Lundy dernier jour du mois de Juillet aprés midy. Le mauvais demon qui le conduisoit dans cette entreprise, fit malheureusement concourir toutes choses pour l'y ayder : La Guesle Procureur general revenant avec son frere de voir une maison qu'il avoit à Vanves, le rencontra entre ce village & saint Cloud, qui estoit avec deux soldats des troupes du Roy : Il leur demanda s'il estoit leur prisonnier ; & comme ils luy eurent répondu que non, mais qu'il disoit estre sorty de Paris pour aller trouver le Roy, & luy porter quelque avis de grande importance, il jugea, quoy qu'il en fût, qu'il ne devoit pas le laisser avec ces gens-là, & le faisant monter en trousse derriere son frere, l'emmena à S. Cloud. Il avoit bien quelque soupçon que ce pouvoit estre un espion, parce qu'on en attrapoit tous les jours plusieurs déguisez en diverses façons ; c'est pourquoy lors qu'il le tint dans son logis, il voulut voir son passe-port & sa lettre de croyance, l'interrogea fort soigneusement sur divers poincts ; & sur tout, le pressa bien fort pour sçavoir ce qu'il avoit à dire au Roy : mais il luy répondit si pertinemment, qu'il ne luy laissa aucun sujet de le soupçonner. Au reste il ne luy avoüa autre chose, sinon qu'il avoit charge d'asseurer Sa Majesté de la part du premier President, & de plusieurs autres gens de bien, qu'elle avoit encore bon nombre de serviteurs tres-affectionnez à Paris, resolus d'exposer leur vie & leurs biens pour son service, & de luy ouvrir l'une des portes à telle heure qu'il leur marqueroit ; mais que pour les moyens il ne pouvoit les reveler qu'à luy-mesme. Aprés que la Guesle crût l'avoir bien examiné, il en alla faire le rapport au Roy, qui contribuant luy-mesme à son mal-heur luy en témoigna beaucoup de joye, & luy ordonna de l'amener le lendemain matin. L'asseurance de ce desloyal estoit si grande, qu'il soupa gayement avec les gens de la Guesle, & de peur que le couteau qu'il portoit ne le rendist suspect si on l'en trouvoit saisi quand il entreroit chez le Roy, il eut l'effronterie de s'en servir à table. Mesme, comme quelqu'un de la compagnie luy dit que le bruit estoit qu'il y en avoit six de son Ordre qui avoient entrepris de tuer le Roy, il luy répondit froidement sans changer de couleur, qu'il y en avoit par tout de bons & de mauvais ; Et la nuit quelqu'un estant allé voir s'il reposoit, le trouva dans un profond sommeil. Le lendemain la Guesle le mena chez le Roy qui estoit logé dans la Maison de Gondy, & le fit entrer dans la chambre. Le Roy estoit alors sur sa chaise encore tout deboutonné qui s'habilloit : cet assassin s'estant mis à genoux avec une profonde humilité, luy dit en general les mesmes choses qu'il avoit dites à la Guesle ; Et parce que Bellegarde estant proche du Roy, le pouvoit empécher de faire son coup, il témoigna qu'il avoit quelque chose de plus particulier qui n'admettoit point de témoins. La Guesle a écrit dans une lettre à un sien amy, que là dessus il prit la parole, luy disant qu'il parlast haut, & qu'il n'y avoit là que des serviteurs fort fideles ; Que mesme comme il vid qu'il insistoit de parler en secret il s'addressa au Roy, & le pria de ne permettre point qu'il l'approchast de si prés. Mais le Roy ne pouvant pas s'imaginer qu'un habit sacré & une contenance si mortifiée pûssent couvrir une si horrible méchanceté, le fit passer du lieu où il estoit en la place de Bellegarde ; Et alors comme il luy tendoit l'oreille pour l'écouter, ce mal-heureux tirant son couteau de sa manche luy en donna un coup dans le ventre, & le laissa enfoncé dans la playe, d'où les boyaux sortirent avec le sang. Le Roy se sentant ainsi frappé, s'écrie qu'il est blessé, se leve de dessus sa chaise, & arrachant le couteau en donne deux coups dans le front & dans le visage du Moine. Or au cry que le Roy jette, la Guesle accourt l'épée à la main, qui frappant le Moine du pommeau dans l'estomac, le pousse dans la ruelle du lict : au méme temps arrivent à la file deux ou trois des Quarante-cinq, qui le tirant de là dans les premiers mouvemens de la colere, sans considerer les consequences de ce qu'ils faisoient, le percent de plusieurs coups : tellement qu'il meurt sans parler. Les ennemis de la Guesle luy ont reproché, qu'il l'avoit frappé le premier : mais il l'a toûjours nié, & de plus soustenu qu'il avoit crié plusieurs fois à ces Gentils-hommes de ne le tuer pas. Il est certain qu'estant comme insensé de douleur & de honte d'avoir introduit ce monstre dans la chambre du Roy, il se jetta aux pieds de Sa Majesté le suppliant de le faire mourir, puisque le mauvais Genie s'estoit servy de luy pour un acte si mal-heureux, & qu'il alloit priant tous ceux qui entroient, de luy donner la mort. Ce qu'un des Quarante cinq, nommé Savary de saint Pastour-Bon repos, fut sur le poinct de faire : mais l'extréme regret dont il le vid saisi,

Il sort de Paris le dernier Juillet.

Est rencontré par la Guesle, qui le mene à S. Cloud.

L'interroge soigneusement & en fait son rapport au Roy, qui le veut voir.

Grande asseurance de ce parricide.

La Guesle le mene au logis du Roy.

Il luy donne un coup de couteau dans le ventre.

Les Gentils-hommes le tuent.

luy retint la main. Le corps de Clement jetté par les fenestres & dépoüillé tout nud, demeura plus d'une heure exposé à la veuë de tout le monde, afin de sçavoir quel homme c'estoit : car plusieurs ayans de la peine à croire que ce fût un vray Jacobin, disoient que c'estoit un soldat que les Ligueux avoient ainsi déguisé. Il y en avoit mesme de plus malicieux qui en soupçonnoient le Roy de Navarre. De sorte que si on ne l'eût pas reconnu, ils eussent assuré que c'estoit un Huguenot; Et Mathieu rapporte avoir appris de ce Roy, que si on ne l'eût pas tué, son instruction portoit de dire qu'il avoit esté induit à ce coup par le Comte de Soissons, afin de rendre la cause des Bourbons plus odieuse. Mais quelques-uns des Officiers du Roy l'ayant reconnu, & en donnant de si bonnes enseignes qu'on n'en pouvoit douter, le grand Prevost de l'Hostel le fit tirer à quatre chevaux, brûler les quartiers, & jetter les cendres dans la riviere.

Son corps tiré à quatre chevaux & brusté.

Les Medecins & Chirurgiens du Roy ayant du commencement fait un assez bon jugement de sa playe, parce qu'ils ne trouvoient pas que les intestins fussent offensez, il en donna avis aux Gouverneurs de Province & aux Princes ses alliez, les assurant que dans huit jours il monteroit à cheval : mais peu aprés, luy estant survenu une grande retraction de poux, avec des sueurs froides par toutes les extremitez du corps & d'autres fâcheux accidens, ils jugerent qu'il estoit en tres-grand peril de sa vie. Comme il avoit accoûtumé d'entendre tous les jours la Messe fort devotement, il ne voulut pas estre privé de ce bien, & son Aumônier ayant dressé un Autel vis à vis de son lict dans sa chambre, il l'oüyt avec plus d'attention & de ferveur que jamais. Au temps de l'élevation du Saint Sacrement, élevant son cœur à Dieu, il le pria la larme à l'œil, que si sa vie estoit encore utile à son peuple, il luy pleust luy donner bien-tost guerison, sinon qu'il se resignoit tout à sa sainte volonté. Ensuite il fit sa confession à son Chapelain, lequel luy ayant dit qu'il y avoit un monitoire contre luy, & l'exhortant de satisfaire à ce que Sa Sainteté demandoit, il répondit qu'il estoit le fils aîné de l'Eglise, qu'il vouloit vivre & mourir tel, & qu'il obeïroit au Saint Pere en tout ce qu'il desireroit de luy; Et sur cette assurance le Confesseur luy donna l'absolution, que l'Eglise ne dénie jamais aux plus méchans dans une telle rencontre. Tout le reste du jour son entretien ne fut que de Dieu, & des choses de sa conscience : puis sur le soir du mesme jour, sentant de grandes tranchées qui augmentoient de moment en moment, il voulut derechef la purifier par la reïteration du mesme Sacrement de Penitence, afin de recevoir le sacré Viatique plus dignement. Il témoigna qu'il prenoit la mort en patience, mit sa confiance au merite de la mort & Passion de Jesus-Christ, protesta qu'il mouroit en la Religion Catholique, & qu'il pardonnoit de bon cœur à ceux qui estoient cause de sa mort, comme il desiroit que Dieu luy pardonnast : Enfin il s'efforça de montrer en cette extremité, par tous les actes d'un bon Chrestien, que ce n'avoit point esté la contrainte, ny aucune consideration humaine, mais une vraye Foy & le seul zele de la Religion qui l'avoient porté à faire tout ce qu'il avoit fait durant sa vie. Cependant ses forces abbaissant, il ne pût pas faire sa confession si longue qu'il eût souhaitté, toutefois il receut encore une fois l'absolution : puis ayant entierement perdu la parole, il rendit l'ame en faisant le signe de la Croix, sur les quatre heures du matin du second jour d'Aoust. Ainsi le témoignerent Charles d'Orleans grand Prieur de France, le Duc d'Espernon, le Mareschal de Biron, Roger de Bellegarde grand Escuyer, François d'O Gouverneur de Paris & Isle de France, Chasteau-vieux, Manou & Clermont Capitaines des Gardes du corps, Charles du Plessis premier Escuyer, Rusé Secretaire d'Etat, Loüis de Parades son Aumônier ordinaire, & Estienne de Boulogne Chapelain du cabinet, qui luy donna l'absolution; Tous lesquels l'ayant assisté dans ses dernieres heures, dresserent un acte en bonne forme de sa fin pieuse & Catholique, & le presenterent au Cardinal de Gondy Evesque de Paris, pour justifier la memoire de ce Roy, & prevenir les insolentes calomnies de la Ligue, qui pour autoriser son crime, eût publié sans doute qu'il estoit mort en desespéré, ou avec de mauvais sentimens de la Religion. Le Roy de Navarre estant averty sur le soir bien tard du danger où estoit le Roy, se rendit en son logis accompagné de vingt-cinq ou trente Gentils-hommes; où estant arrivé un peu avant qu'il expirast, il se mit à genoux pour luy baiser les mains, & receut ses dernieres embrassades. Les frequentes syncopes où le Roy tomboit de moment en moment, ne luy permirent pas de luy tenir long discours : mais il est constant qu'il l'embrassa avec de grandes ten-

Les Chirurgiens ne jugent pas la playe du Roy mortelle, mais il y survient de fâcheux accidens.

Le Roy se prepare à la mort, & fait une tres belle fin.

Ce qui est attesté par treize personnes tres considerables, qui assisterent à la mort.

Le Roy de Navarre arrive un peu avant qu'il expire.

dresses, le nomma par plusieurs fois son bon frere & son legitime successeur, qu'il luy recommanda le Royaume, & qu'il exhorta les Seigneurs presens de le reconnoistre, & de demeurer unis ensemble. Quelques-uns ajoûterent que méme il les avoit obligez de luy prester serment; les Catholiques dirent, qu'il l'avoit conjuré d'embrasser cette Religion; & les Huguenots, qu'il les avoit tous priez d'en remettre le different à la convocation des Estats generaux. Les Seigneurs Catholiques ayant celebré ses funerailles selon la necessité du temps, son corps fut porté à l'Abbaye de Saint Cornille à Compiegne, où il reposa jusqu'à l'an 1610. qu'il fut apporté à Saint Denys dans le mausolée des Valois, pour accompagner la pompe funebre de Henry le Grand son successeur, & celle de la Reine Catherine sa mere; ayant esté privé de ces derniers devoirs si long-temps, non tant à cause que le Pape empeschoit qu'on ne les luy rendist, que parce que les Rois n'oublient rien plus volontiers que la memoire de leur predecesseur. Il est vray neanmoins que la Cour de Rome estant mal informée de ce qui s'estoit passé à sa mort, & mesme n'ajoûtant pas foy à l'attestation dont j'ay parlé, fit de grandes difficultez de celebrer ses obseques comme elle a de coûtume de celebrer celle des autres Princes Catholiques, & qu'elle ne s'acquitta de ce devoir qu'onze ans aprés, à la sollicitation de la Reine Loüise qui le demandoit instamment, par l'entremise du Cardinal d'Ossat. Benoise Secretaire de son cabinet, fit enterrer le cœur & les entrailles dans l'Eglise de saint Cloud, mais en un lieu secret, depeur que la Ligue n'exerçast dessus sa brutale vengeance; & depuis, quand Henry le Grand eut rendu la paix à cet Etat, il luy fit mettre un Epitaphe, & luy fonda un anniversaire en la mesme Eglise, y donnant des ornemens pour le celebrer, en quoy il ne travailla pas moins pour sa propre gloire, s'estant luy seul montré reconnoissant entre tant d'autres qui en avoient receu de grands bien-faits, que pour le repos de l'ame de son Maistre.

Son corps porté à Compiegne, ses entrailles enterrées à S. Cloud.

Loüable reconnoissance du Secretaire Benoise.

Ce Roy mourut dans l'onziéme mois de la trente-neuviéme année de son âge, & dans le second de la seiziéme de son regne. Avec luy finit la branche des Valois, sans qu'il en restast aucun rejetton masle que Charles aujourd'huy Duc d'Engoulesme, fils naturel du Roy Charles IX. lequel il cherissoit tendrement comme son neveu, & qu'il eust fort avancé s'il eust vécu. Cette race avoit tenu le Sceptre deux cens soixante-un ans, à compter, comme il faut, depuis Philippe VI. ou septante-quatre à la prendre depuis François I. qui se plût à porter ce surnom, quoy que les Rois n'en ayent aucun que celuy de leur Royaume, à cause d'une heureuse Anagramme que Jean le Maire fit sur ce nom de François de Valois, joint qu'on le nommoit Duc de Valois quand il parvint à la Couronne, Loüis XII. luy ayant donné ce Duché. Durant le temps qu'elle a regné, elle a donné treize Rois à la France, Princes magnifiques, liberaux, genereux, braves & vaillans de leur personne, & tous amateurs des beaux Arts, & des Lettres, horsmis Loüis XI. qui en haine des Grands ne pût jamais aymer que les choses basses: Au reste presque tous plus entreprenans qu'heureux dans les desseins du dehors, non pas toutefois à tout prendre, si infortunez pour le dedans que le remarquent quelques-uns, quoy que la France ait souffert sous eux trois grandes guerres civiles: puis qu'ils ont chassé entierement les Anglois de ce Royaume, & qu'ils ont ajoûté à la Couronne ces quatre beaux fleurons, le Dauphiné, la Provence, la Bourgogne, & la Bretagne; Mais certes tres-mal-heureux en ce qu'ils ont commencé à charger leurs peuples, de tailles, & d'impositions, peu connuës du temps de leurs predecesseurs, sinon en cas de necessité & seulement pour un temps; en ce qu'ils ont introduit la venalité des Offices, & osté l'élection des Benefices; & qu'ils ont permis l'achat des Terres nobles, & abandonné les Charges de Judicature aux Roturiers. Abus qui ont produit tous les maux & tous les desordres que l'on void aujourd'huy dans la France, si fâcheux à supporter, mais si puissamment enracinez qu'elle n'en peut presque plus souffrir ny la douleur ny les remedes. Henry le dernier de la race, les autorisa & les fit pulluler plus qu'aucun autre: car il ne continua pas seulement la venalité des Offices, mais encore il la multiplia par de frequentes creations; moyen dont les autres s'estoient déja servis, mais encore avec quelque pudeur. La faveur auprés de luy disposoit de tous les Benefices, & le plus souvent mesme les faisoit donner à des gens mariez, à des femmes, à des enfans, sous pretexte d'œconomat: de sorte que le commerce simoniaque en estant tres-ordinaire & tres-libre, il se voyoit des procez au Conseil où des femmes demandoient le prix de la vente des Abbayes

En ce Roy finit la race des Valois.

Les qualitez des treize Rois qu'elle a donnez à la France.

Lesquels y ont laissé introduire trois grands abus.

Qui pullulent plus sous Henry III que sous tous les autres.

La multiplication des Offices.

La Simonie.

& des Evefchez. Pour la Nobleffe, il eut fi peu de foin d'en reftablir le luftre, ny mefme de le conferver, qu'il en prodigua les plus belles marques & recompenfes aux moins dignes, & admit indifferemment toutes fortes de perfonnes dans cét ordre, vendant pour mille écus piece des lettres d'annobliffement, qu'à vray dire on devroit nommer des lettres d'infamie perpetuelle pour ceux qui les prennent, puis qu'elles témoignent à la pofterité que les acheteurs ne font pas capables de les meriter. Les Partifans dont il fe fervit pour recouvrer de l'argent, mirent tout le tiers Eftat au pillage; c'eft affez pour connoiftre ces miferes extrémes, & ces vexations injuftes que de voir ce qu'en dit l'Avocat Bernard aux feconds Etats de Blois. * Le luxe où fon inclination, & les exemples de fa mere l'avoient plongé; le contraignoit d'avoir recours à ces fang-fuës qui embroüillerent fi bien tout l'ordre des finances, que fa dépenfe montoit bien plus haut en temps de paix, que celles des autres Rois ne montoit en temps de guerre. L'infatiable avidité de fes favoris contribuoit beaucoup à cette diffipation, & avec cela tirant toutes les Charges & les recompenfes, elle offenfoit les Grands & la Nobleffe. Ces caufes le mirent dans la haine de fes fujets, fa façon de vivre telle que nous l'avons décrite, dans le mepris, & les artificieufes calomnies des Chefs de la Ligue dans des embarras & des peines où ils perirent les premiers. Il eut toutefois efté facile à ce Prince de s'en tirer, s'il eut pris le gouvernail en main, avec une forte refolution de mener le vaiffeau au port, non pas de tournoyer feulement pour éviter les écueils & conjurer la tempefte pour un temps; mais la volupté qui detrempe les ames les plus fortes, enerva tellement la vigueur de la fienne, qu'elle le reduifit prefque dans l'impuiffance d'agir & de fe remuer, quand il en eftoit befoin. Et ce ne fut pas fans raifon qu'on l'accufa d'avoir par fes exemples autorifé & le luxe & l'impudicité, dont les debordemens furent plus grands fous ce regne là, qu'ils ne l'avoient jamais efté.

Et les impofitions exceffives.

** Fol. 183.*

Ce qui le met dans le mépris & la haine.

Il faut avoüer pourtant que fon mal-heur ne fut pas moins la caufe des defordres que fes propres defauts: car il le fit venir à la Couronne dans un temps plein de troubles & de partialitez, qui diminuent beaucoup l'amour & le refpect des peuples, & accroiffent l'audace des Grands. Il luy donna un frere capricieux, une mere qui aimoit les broüilleries, des Princes ambitieux, une femme nullement agiffante, & alliée de fes ennemis; & ce qui eft de plus fâcheux, de lâches & infideles amis, qui refuferent au befoin de l'affifter d'un peu de ces grands biens qu'ils ne tenoient que de fes graces, ou mefme abandonnerent fon parti lâchement, & fe mirent de party contre luy. Enfin ce mal-heur conjura à fa ruine ce qu'il aimoit avec plus de paffion; Le Duc de Guife qui avoit efté fon plus cher confident devint fon ennemy capital: les femmes qu'il avoit fi fort aimées dans les premiers feux de fa jeuneffe, furent celles qui publierent les plus noires calomnies contre fa reputation: les Parifiens qu'il avoit plus enrichis que n'avoient fait tous fes predeceffeurs, le chafferent de fon Louvre: Et les Moines pour lefquels il avoit tant de tendreffe & de reverence qu'il fentoit un aife nompareil quand il les voyoit, luy ofterent la vie.

Son malheur n'en fut pas moins la caufe que fes defauts

Tout ce qu'il avoit le plus aymé conjura contre luy.

Il eftoit naturellement magnifique, liberal, vaillant, adonné à la pieté, defireux de la paix & de la reformation des abus, amateur des hommes doctes & de tous les gens de merite, fobre & temperant, avec cela doüé d'une merveilleufe grace de bien dire, de belle taille, & fort adroit à tous les exercices du corps. Il avoit les traits du vifage fort doux, la bouche vermeille, l'œil charmant, & une telle majefté dans fon port, dans fes difcours, & dans fes actions, que jamais Prince ne fut plus digne de regner que luy, s'il n'euft pas regné. Il eftoit d'un temperament fain & vigoureux: fes amourettes s'eftant quelquefois rencontrées en mauvais lieu, l'avoient un peu alteré, mais fa fobrieté avoit reparé ce dommage: car il obfervoit ponctuellement un mefme regime de vivre, fe couchoit, fe levoit, & mangeoit à mefme heure, ne faifoit jamais que deux repas par jour, beuvoit fort peu de vin, & diffipoit les mauvaifes humeurs par des promenades reglées. Ainfi il fe prefervoit des maladies que caufent les excés, mais non pas des incommoditez d'un mal de rate qui le travailloit affez fouvent, luy caufant quelquefois des flux de fang, & luy envoyant fouvent des vapeurs à la tefte, qui luy avoient laiffé quelque impreffion dans le cerveau. Car il s'imaginoit facilement eftre enchanté, fe plaifoit fort à fe déguifer, changeoit fouvent de fantaifie: eftoit tantoft folitaire & retiré, puis fe plaifoit dans les grandes affemblées: tantoft faifoit un Convent en un lieu, puis le laiffoit imparfait pour en commencer un autre; aimoit aujourd'huy une forte de Religieux & de Confrairie, demain les quittoit pour en favorifer une nouvelle, &

Ses bonnes qualitez, fa taille, & fon vifage.

Son temperament.

Eftoit ratteleux.

n'estoit pas moins inconstant dans les modes des habits qu'il inventoit luy-mesme, & dans les diverses occupations ausquelles il appliquoit son esprit, en ayant quelquefois de fort sublimes, & relevées au dessus de la portée des hommes, & d'autrefois de ridicules, & au dessous de celle des enfans. Son Medecin Miron avoit remarqué, que lors qu'en passant il avoit touché en certains endroits du pied ou de la main, il y retournoit deux ou trois fois pour y toucher encore. Ce mal le tourmentoit principalement durant les grands froids, & les broüillars de l'hyver; Et alors il faisoit fort mauvais le choquer, comme l'experimenterent les Guises, qu'il n'eust peut-estre jamais fait mourir, s'ils n'eussent irrité son chagrin, à l'heure qu'il estoit le plus aigry par les injures de la saison. Dans de pareilles rencontres ses gens mesme avoient peur de l'aborder; tout le fâchoit & l'inquietoit; il ne pouvoit dormir, & n'avoit aucun divertissement que de faire lever son Chancelier & ses Secretaires d'Estat de grand matin, pour travailler avec eux à des affaires de nulle importance, ou qui n'estoient point pressées. Horsmis cette mauvaise humeur, il estoit familier & bon à ses domestiques, gardant neanmoins sa gravité; affable aux autres, benin & bien-faisant à tout le monde, & si peu vindicatif qu'il en paroissoit quelquefois ou insensible ou timide. Qui meritoit mieux châtiment que ces Predicateurs seditieux, qui declamoient à toutes occasions contre luy? neanmoins il les traita plus doucement que n'eussent fait leurs Superieurs, s'ils les eussent offensez de la sorte. Un exemple vous en fera foy: Rose Evesque de Senlis, ayant un jour crié insolemment contre quelques galanteries que le Roy avoit faites durant les nuits du Carnaval, il l'envoya querir, & luy dit sans émotion: *Vrayement Monsieur Rose, vous n'épargnez gueres vos amis! qui vous traiteroit de mesme, ne vous feroit pas plaisir: il y a dix ans que je vous laisse courir les ruës sans vous scandaliser, & pour une fois que cela m'est arrivé, vous l'avez presché en pleine chaire. Je vous prie n'y retournez plus, il est temps d'estre sage.* Puis à quelques jours de là l'ayant fait venir une seconde fois, il luy donna cinq cens écus pour acheter, luy dit-il, du sucre & du miel, dequoy luy aider à passer son Carême, & adoucir sa voix qui estoit trop aigre. J'accompagneray cet exemple d'un autre qui montrera comme il honoroit les gens de vertu, & que de luy-mesme il eust assez deferé à la Justice & à la raison, si ses favoris, & les flateurs eussent apporté autant de soin à cultiver ses bonnes inclinations, qu'à les corrompre. Un jour sçachant que le Parlement faisoit difficulté de passer un certain Edit qui estoit à la foule du peuple, il crût qu'il en viendroit facilement à bout s'il gagnoit le premier President; c'estoit Christofle de Thou, digne Chef d'une si vertueuse Compagnie. Il le tenta donc par tous les moyens possibles; & n'y ayant rien avancé, il alla le trouver chez luy un matin avant le jour, pensant qu'il le fléchiroit mieux seul à seul. Aprés qu'il se fut plaint de la resistance que le Parlement apportoit à ses volontez, & qu'il luy eut témoigné l'estime particuliere qu'il faisoit de luy, il le pria de ne point retarder davantage cette verification, & luy fit connoistre qu'il sçavoit bien que c'estoit son opinion qui avoit animé les autres à s'y opposer, & que sans luy ils n'eussent osé en ouvrir la bouche. Le President répondant avec toute l'adresse & le respect dont un sujet doit traiter son Souverain, supplia Sa Majesté de luy vouloir nommer qui estoit celuy qui contre son serment avoit decelé le secret de la Cour, afin qu'on luy fist son procés: puis il ajoûta que la Compagnie avoit eu de si grandes raisons de ne point recevoir cet Edit, que si Sa Majesté les eust entenduës, assurément elle ne les eust pas pressez davantage de passer une chose qui n'estoit pas moins contre son service que contre leur conscience; & sur cela il les deduisit toutes en peu de mots, mais fort clairement & avec grand poids. Le Roy l'écouta attentivement, & peu à peu donna entrée dans son esprit à ces sages remontrances; si bien qu'aprés avoir fait deux ou trois tours dans la chambre sans luy repartir, il se laissa vaincre à la raison, & luy dit, Qu'il continuast à faire son devoir, & qu'il luy sçavoit bon gré d'en avoir usé de la sorte.

Fort fâcheux & inquiet, quand il avoit ce mal.

Hors cela fort doux & benin.

Bel exemple de douceur.

Autre exemple d'equité.

Il faisoit souvent de grandes charitez à des pauvres honteux, & quelquefois de rigoureuses austeritez sur son propre corps, tâchant d'accommoder ensemble deux choses incompatibles, les mortifications & les plaisirs. Il accompagnoit toûjours ses presens d'excuses & de promesses de mieux; & la façon dont il donnoit, tenoit lieu de plus grand bien-fait que le bien-fait mesme. Comme il avoit eu des Gouverneurs dans son enfance qui se sentoient un peu des nouvelles opinions, il les suivit, ou du moins, il ne les improuva pas, jusqu'à ce qu'il fut Lieutenant general de Charles IX. son frere. Alors il quitta ces sentimens tout à fait, & témoigna un

Ses charitez & sa liberalité.

Ses sentimens pour la Religion.

grand zele contre les Huguenots, qu'il atterra par deux batailles; bien que plusieurs s'imaginassent qu'il ne desiroit point l'entiere subversion de ce party, de peur de perdre le commandement des armes: mais quand il fut Roy, il est certain que son autorité & sa pieté se trouverent toutes deux d'accord qu'il le faloit ruiner; Et s'il n'y employa que des moyens pacifiques, c'est qu'il crût qu'ils estoient moins fâcheux & plus seurs que les armes: comme en effet ils eussent fort bien reüssi avec le temps, si la Ligue luy eust permis de les continuer. On luy avoit appris dans sa jeunesse la Morale, l'Histoire & la Politique, & du depuis luy-mesme avoit fort estudié à la Politique. A son retour de Pologne, parce qu'il avoit veu les Seigneurs de ce païs-là mépriser la Noblesse Françoise de ce qu'elle ne sçavoit pas parler Latin, & pour avoir entendu dire merveilles des beautez & de la force de cette Langue, il luy prit envie de l'apprendre, commençant par les élemens de la Grammaire. Je croy qu'il n'y profita pas beaucoup, mais il se rendit si éloquent avec la disposition naturelle qu'il y avoit, que s'il pouvoit y avoir de l'excez à une si belle chose, il auroit eu sujet de dire qu'il l'estoit trop; Aussi se plaisoit-il merveilleusement aux grandes assemblées & aux actions d'apparat, où il se trouvoit, que sa harangue estoit toûjours la plus belle, & que mesme les réponses qu'il faisoit sans premeditation aux Deputez & aux Ambassadeurs, valoient mieux que leurs pieces preparées avec beaucoup d'art & de peine.

Avoit fort estudié la Politique, & s'étoit rendu tres-eloquent.

Et neanmoins il employa si mal toutes ces grandes qualitez, qu'il ne pût jamais ny se faire aimer, ny se faire craindre. Les Huguenots & les Ligueux se réjoüirent presque également de sa mort; & les uns & les autres la voulurent attribuer à un jugement de Dieu. Les premiers écrivirent qu'il avoit esté blessé à mesme heure, à mesme jour, au mesme lieu, & dans la mesme chambre où il avoit conclud le massacre de la saint Barthelemy. Les seconds, que le mot qu'il avoit donné à ses gens le jour du meurtre de Blois, estoit saint Clement, & que le Moine qui avoit vengé ce massacre s'appelloit Clement; que ce n'estoit pas sans mystere, si estant lié par les censures Ecclesiastiques, il avoit pery le jour de S. Pierre aux liens, & si Dieu avoit delivré son Eglise de cet Herode* le mesme jour qu'elle chante à la Messe, *Nunc scio quia misit Dominus Angelum suum, ut liberet me de manu Herodis.* On luy rendit les honneurs funebres par toutes les Villes qui tenoient encore son party: les plus sçavans Theologiens luy firent des Oraisons funebres, où ils loüerent hautement sa bonté, son zele & sa devotion, sa charité envers les pauvres, & son affection envers les gens d'Eglise, & detesterent comme ils devoient, l'inhumanité de ce parricide, montrant par des raisons tres-puissantes & tirées des maximes du Christianisme, que tout sujet qui attente sur la personne de son Souverain, est heretique, excommunié & maudit comme Judas. Mais Paris, & à son exemple les autres Villes qui estoient possedées de l'esprit de la Ligue, se déborderent en de furieuses réjoüissances; & firent prescher tout le contraire. D'abord la joye saisit tellement ceux qui auparavant estoient dans le desespoir, que ne trouvant point de demonstrations assez grandes pour s'exprimer, il sembloit qu'elle les eust mis tout à fait hors d'eux-mesmes. Elle les fit courir tout le jour, les uns par les ruës & de maison en maison, les autres aux Eglises, & plusieurs aux retranchemens, sans sçavoir pourquoy ils y alloient. Le soir ce ne furent que danses, que feux de joye, que tables mises par les carrefours: les Seize firent chanter le *Te Deum*, & changerent leurs écharpes noires en des vertes, qui leur furent données par la Montpensier: les Predicateurs rehausserent leur tragique éloquence pour faire le panegyrique du Moine parricide; & le Prieur de son Convent, nommé Bourgoing, l'appella dans un des siens, *le bien-heureux enfant de Saint Dominique, & le saint martyr de Jesus-Christ.* Il y en eut d'assez effrontez pour proposer qu'on luy erigeast une statuë dans Nostre-Dame, comme au liberateur de la patrie; Et afin que sa gloire se portast par toute la Chrestienté, ils firent graver son image en deux ou trois façons, l'accompagnant de son éloge, & du recit de son attentat. Ils rechercherent aussi ses parens, pour les honorer comme des reliques vivantes, & leur assigner des pensions aux dépens du public: quelqu'un leur ayant amené sa mere, qui estoit une pauvre vieille femme des champs, le peuple l'alloit voir par merveille, & la consideroit avec veneration; & le Conseil de l'Union luy fit donner recompense, au lieu que par la rigueur des Loix elle devoit estre bannie, avec toute sa race. Enfin, de ce monstre abominable duquel

Les Huguenots & les Ligueus attribuoient sa mort à un jugement de Dieu.

*Ils l'appelloient communément vulgairement Herode.

On fit son service par les Villes qui tenoient son party: mais Paris & autres en menerent grande joye.

Transport de joye des Parisiens.

Honneurs qu'ils font à la memoire du Moine parricide.

on pouvoit dire que l'Enfer l'avoit crée, * ils en vouloient faire un Saint des plus haut placez en Paradis ; Et s'ils n'eussent esté divertis par d'autres affaires, ils n'eussent pas manqué de forger des miracles en son nom. Mais il arriva une chose qu'on peut croire avoir esté un effet de la Justice Divine, pour détruire une devotion si pernicieuse. Dix-huit ou vingt Ligueux des plus zelez estant allez par eau à Saint Cloud, aprés que l'armée Royale en fut délogée, pour voir le lieu où ce Moine avoit esté tué, & ayant chargé leur bateau de la terre qu'ils avoient trouvée teinte de son sang, il se leva tout à coup un si furieux vent qu'il le submergea avec tout ce qui estoit dedans, en telle sorte qu'on n'en vid jamais pas un. Heureuse la France, si leur juste naufrage eust ensevely avec eux le souvenir de ce parricide, ou du moins si le Ciel eust étouffé dans l'eau toute la rage de la Ligue, & cette infernale doctrine, qui, à quelques années de là, en fit commettre un second encore plus detestable, sur le plus grand & le meilleur de nos Rois.

* *Dans son nom Frere Jacques Clement, se trouvoit par anagramme. C'est l'Enfer qui m'a créé.*

Miraculeux chastiment de quelques Ligueux qui alloient querir de ses reliques.

EXPLICAT.

72

ALEXANDER DVX AVRELIANENSIS.

I



II



ALEXANDER.

III



IV



ALEXANDER.

V



VI



EXPLICATION DES MEDAILLES DE HENRY III.

I. La premiere qualité de ce Prince fut celle de Duc d'Angoulesme, puis aprés il porta celle de Duc d'Orleans, qu'il avoit encore l'an 1568. & enfin il s'appella Duc d'Anjou. Au Baptesme le Roy d'Angleterre Edoüard VI. & Antoine de Bourbon Duc de Vendosme, luy avoient donné le nom d'Edoüard-Alexandre ; mais à la Confirmation la Reine sa Mere, le fit changer en celuy de Henry ; ce fut à Thoulouse l'année 1563. Neanmoins jusqu'à ce qu'il fust Roy, il trouva toûjours celuy d'Alexandre plus beau, & certes il fit des actions qui en estoient dignes. Cette Colomne embrassée par le milieu d'une Couronne qui est passée d'un Sceptre, mar-

que la Lieutenance generale dans les armées, & dans tout le Royaume, que le Roy son frere luy donna l'année 1568. L'Ours, le Loup & le Bouc, ont rapport aux differens esprits & aux contraires factions que ce Prince avoit à gouverner par cette Charge. Et à mon avis l'Ours signifie les grands Seigneurs, qu'il faloit gagner par adresses & mener par le nez ; le Loup signifie les gens de guerre, qui sont ravissans & carnaciers ; & le Bouc les Huguenots separez du troupeau de l'Eglise. Ou bien l'on peut dire plus simplement, que l'union de ces trois animaux qui ont de grandes antipathies ensemble, marque la prudence du Prince qui sçavoit contenir les haines des partis, & les faire vivre en paix. *Celuy qui gouverne paisiblement des choses si contraires, se peut bien vanter qu'il regne*, QUI REGIT HÆC, REGNAT.

II. Mais il ne fut pas en son pouvoir de les regir si bien que leur ferocité ne le contraignist d'avoir recours aux armes pour les dompter. Cette Medaille fut faite pour conserver la memoire de ces deux grandes journées de Jarnac & de Moncontour, qu'il gagna toutes deux en une année. Il y a une Minerve au milieu d'un champ de bataille, foulant à ses pieds les armes des vaincus, & tenant en sa droite la figure d'une Renommée qui sonne de deux trompettes, & dans la gauche celle d'une Abondance chargée de son Amaltée. Cette Minerve est la Reine-Mere, à laquelle il referoit tout l'honneur de ses actions : l'inscription OMNIA LÆTA VICTORIBUS, veut dire, *que tout rit aux vainqueurs* : au contraire de ce qu'on dit *Væ victis*, l'Exergue DUCIS FELICITATI, assez expliqué ailleurs, designe que le Prince y estoit en personne.

III. Celle-cy a dans son Exergue le temps de sa fabrique, non pas de l'action ; Elle fut forgée l'an 1570. pour la victoire de Moncontour gagnée sur la fin de l'année 1569. *Autant par adresse que par force*, MANU ET CONSILIO (on croit en effet qu'il y eut trahison du costé des Reistres Huguenots, qui pourtant ne s'en trouverent pas mieux.) Cette Pallas semble signifier cela avec la Cicogne qu'elle a sur son javelot, & l'Aigle qui s'agriffe sur son bouclier : car la Cicogne est le hieroglyfique de la Prudence, & l'Aigle de la Vaillance.

IV. La quatriéme est une imitation des Cirques tels qu'on les void dans les Medailles de l'antiquité Romaine, où sous la figure d'une femme est representée la vertu & la generosité du Prince, qui aprés avoir paru dans les combats, ne parut pas avec moins d'éclat dans les Tournois & courses en lice, qui se firent l'an 1571. à Mezieres, au mariage du Roy Charles IX. où il fit voir par tant de belles qualitez qui brilloient en sa personne, que sa gloire n'en demeureroit pas là, *& qu'il feroit encore de plus grandes choses*, INSTANT MAJORA PERACTIS.

V. Le Prince paroist icy en General d'armée, prest d'aller à une expedition militaire ; ce qui marque le commandement qu'il eut dans la quatriéme guerre civile, *pour achever d'exterminer les ennemis de la France*, qui estoient les Huguenots, DEBELLANDIS HOSTIBUS : ausquels pourtant il ne fit pas grand mal cette fois là.

VI. L'espace de l'Exergue où devroit estre la marque du temps, estant occupé par deux Palmes, on ne peut deviner à quelle action particuliere du Prince on la doit rapporter. Elle peut convenir indifferemment à toutes ses victoires, *Ce trophée estant composé des dépoüilles de ses ennemis vaincus*, HOSTIUM VICTORUM SPOLIA.

ALEXANDER. 73

VII



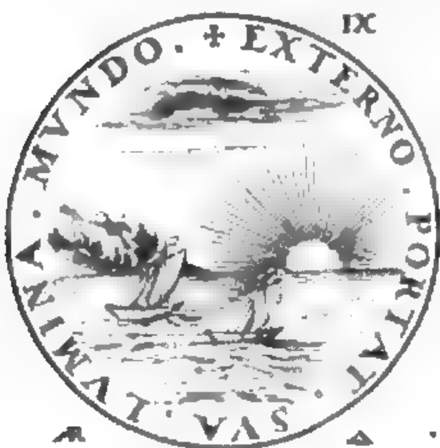
VIII



HENRICVS.D.G.POLONIÆ. REX INVICTISS.

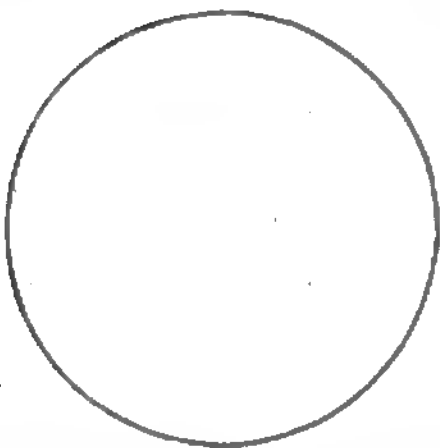
HENRICO.III.FRANCOR.ET POLON.RE.

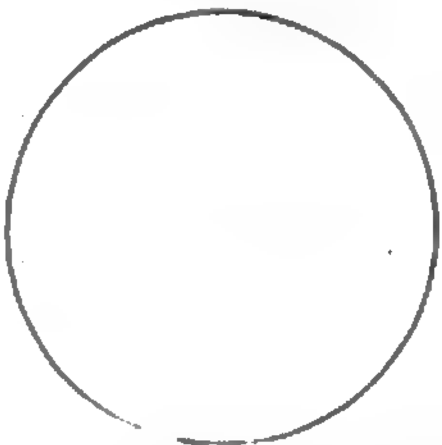
IX



X







VII. Nous avons expliqué celle-cy dans la vie de Charles IX. Mais comme elle fut faite pour l'action de la Saint Barthelemy, elle n'appartient pas moins à ce Prince qu'à luy : car il n'y eut que trop bonne part, & le remords d'une si tragique execution le gesnant tout le temps de sa vie, luy fit souvent desirer qu'elle s'effaçast de sa memoire, & de celle de tout le genre humain.

Excidat illa dies ævo, nec postera credant
Sæcula, nos certè taceamus, & obruta multâ
Nocte tegi propria patiamur crimina gentis.

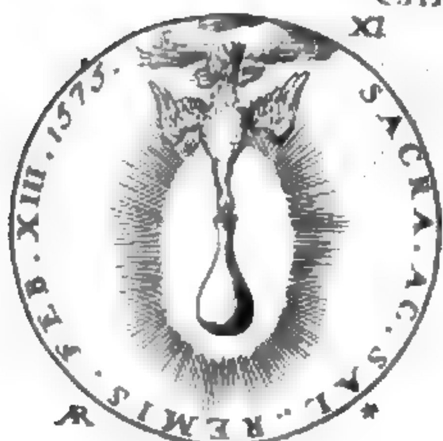
VIII. Il est facile de connoistre que le Cavalier renversé d'un coup de lance, & d'un coup de foudre tout ensemble, est le party Huguenot, lequel avoit Dieu & les hommes pour ennemis ; Et que celuy qui le renverse, est le Prince, qui dans la quatriéme guerre civile luy devoit donner le coup de la mort. L'inventeur de cette Medaille l'assure de l'assistance Divine par ces mots, TIBI MILITAT ÆTHER, *Le Ciel*

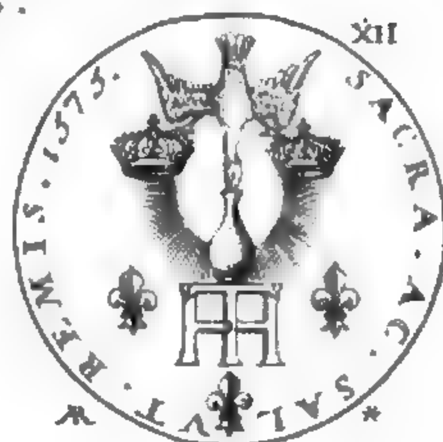
combat pour toy : mais Dieu en avoit autrement disposé, si bien qu'elle fut plûtost un souhait de la France, qu'un monument de chose effectivement accomplie.

IX. Quand il fut appellé au Royaume de Pologne par les suffrages de trente mille Gentils-hommes, & qu'il passa en ce païs-là avec la plus belle fleur de la Noblesse Françoise, ne parut-il pas aux Polonnois comme un Soleil qui se levoit dans leur Hemisphere, *& qui portoit ses lumieres à un autre monde*, EXTERNO PORTANS SUA LUMINA MUNDO. Mais pour continuer dans l'allegorie, il s'éclipsa bien-tost pour eux, à leur grand regret, & à son mal-heur : puis qu'il n'eut jamais depuis aucun jour sans vents & sans orage, & qu'aprés tant de mauvais temps, il fut non seulement obscurcy, mais encore tout à fait éteint.

X. Entr'autres magnificences dont la Serenissime Seigneurie de Venise le regala à son retour, elle fit fabriquer cette Medaille où il est representé sous la figure d'Apollon le plus beau de tous les Dieux. Elle n'est dissemblable à la trente-huitiéme de Charles IX. qu'en ce qu'Apollon ne tient pas icy une fléche dans la droite, mais une Corne d'abondance qu'il répand sur des branches de Laurier & sur des Livres, & que le Serpent Pithon y a la teste entierement coupée & separée du corps. Par là ils vouloient designer l'affection qu'il avoit pour les bonnes Lettres, & pour les beaux Arts, & luy souhaitoient la deffaite entiere de toutes les factions de son Estat: mais ils luy conseilloient d'y employer la prudence & les moyens pacifiques, plûtost que la force. Par l'inscription ils l'apotheosent comme on faisoit les Empereurs Romains, & luy donnent *un rang plus eminent dans le Ciel qu'à Auguste, ny qu'à Trajan*. TE COELO TRAJANO AUGUSTOQUE ERRICE PRIOREM, *supple optamus*.

HENRICV. III. D. G. FRANCOR REX. CHRISTIANISS. 74





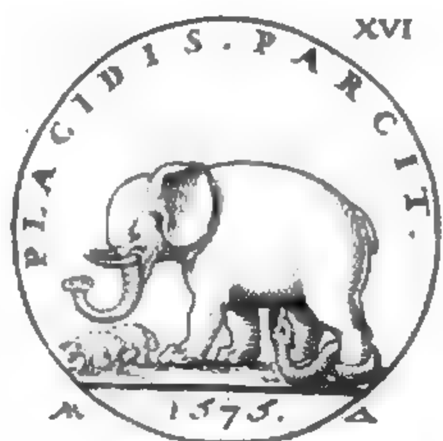
HENRICVS. III.





HENRICVS. III.





XI. & XII. L'onziéme & la douziéme sont du Sacre du Roy dans la Ville de Rheims, le 15 Fevrier de l'an 1575. semblables à celles des autres Roys pour la mesme ceremonie, & ne differant entr'elles, sinon que dans l'onziéme la Colombe soustient avec ses pieds deux Couronnes couvertes, & qu'au dessous il y a un chiffre de deux lettres capitales H & T la derniere passée par le milieu de la premiere, le tout cantonné de trois fleurs de Lys. De ces deux Couronnes il y en a une pour sa fiancée Loüise de Lorraine, qui ayant assisté à la ceremonie de son Sacre, l'épousa deux jours aprés dans la mesme Ville de Rheims. Ces deux lettres capitales H & T entrelassées, signifient *Henricus Tertius*. Le chiffre eust esté plus ingenieux, si au lieu d'un des T, on y eust mis un L, qui eust fait Loüise.

XIII. Deux mains s'entre-donnans la Foy, symbole d'alliance, & principalement de mariage, designent celuy du Prince avec Loüise de Lorraine. Elles sont appuyées sur deux Oeillets, pour montrer que leur mariage a l'amour pour fonde-

ment : car l'Oeillet est la fleur de Venus, mere des Amours, aussi-bien que la Rose, & doit estre plus agreable aux Amans, parce qu'elle n'a point d'épines. L'inscription leur promet que le bonheur de ce mariage calmera tous les troubles dans le Royaume, puisque *l'Amour surmonte toutes choses*, AMOR OMNIA VINCIT.

XIV. Comme ce Prince affectoit sur tout d'estre estimé le défenseur de la Foy Catholique, on fit cette Medaille, où il est appellé *le dernier refuge de l'Eglise flotante, ou agitée :* EXTREMUM ECCLESIÆ FLUCTUANTIS REFUGIUM. Le corps est une main tenant un anchre pour s'en servir au besoin. Il n'y a personne qui ne sçache que l'Eglise est figurée par un navire, & que l'anchre est la marque de la Foy, & de l'affermissement.

XV. Pour le mesme sujet fut forgée la quinziéme, où vous voyez un Phœnix battant des aîles pour allumer son bûcher sur un Autel où il se veut consumer. L'histoire naturelle du Phœnix, ou plûtost sa fable, est si commune qu'il n'est pas besoin de la rapporter. Le sens de cet hieroglyphique est que le Roy se veut montrer l'unique & le Phœnix en pieté, & que comme cet oyseau fait un holocauste de soy-mesme au Soleil auteur de son estre, se brûlant sur son Autel, aussi son zele est si ardent qu'il le consume *pour l'amour de la Religion*, PIETATIS ET RELIGIONIS ERGO, pour laquelle il est prest d'exposer sa Couronne & sa vie.

XVI. Un Elephant passant par une campagne, qui trouvant des moutons en son chemin, replie sa trompe vers son front pour marque qu'il n'a aucune intention de leur faire mal, mais écrase avec le pied un Serpent qui s'estoit glissé sous son ventre pour luy nuire; signifie l'Edit que le Roy fit l'an 1575. par lequel il prenoit sous sa protection les Religionnaires qui se contiendroient dans leurs maisons, mais declaroit criminels de leze Majesté ceux qui levoient les armes contre luy. La Legende le confirme, disant, PLACIDIS PARCIT, *Il épargne les paisibles.* L'Elephant est le symbole de la Royauté chez les Egyptiens, parce que ces animaux vont en troupes, & que le plus vieil, qui partant est le plus avisé, les conduit. Parmy les Medailles de Jules Cesar il y en a une où un Elephant foule aux pieds un Serpent, pour montrer qu'il a mis fin à la guerre.

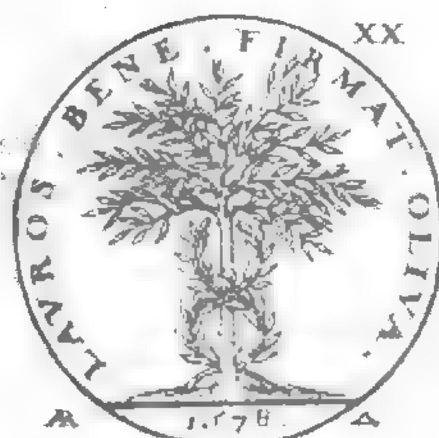
HENRICVS . III . 75





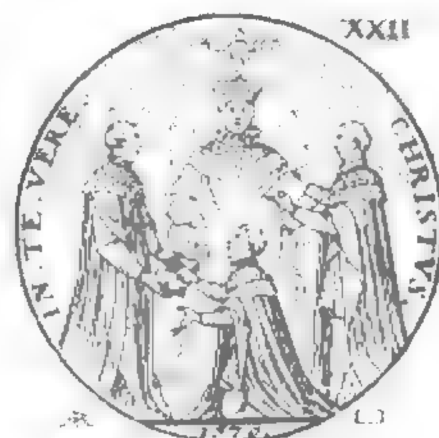
HENRICVS . III .





HENRICVS . III .





XVII. Il n'y eut jamais de sentence plus veritable, que celle qui dit, *Concordiâ res parvæ crescunt, discordiâ magnæ dilabuntur*: mais cette autre *rara est concordia fratrum*, ne l'est gueres moins. Ce Roy & son frere le Duc d'Alençon ne furent jamais bien ensemble; outre la contrarieté d'humeurs qui se trouvoit entr'eux, outre cette jalousie que les aînez ont de leurs cadets, & l'envie que les cadets portent à leurs aînez, la Reyne-Mere les tenoit toûjours divisez, afin de se rendre leur arbitre. Le Duc d'Alençon ayant pris les armes l'an 1575. avec le party des Politiques & des Religionnaires, elle moyenua son accord avec le Roy. C'est le sujet de cette Medaille: la Concorde y est assise sur la base d'une colomne, pour montrer le repos & la fermeté du bonheur qu'elle apportera à la France; elle tient en sa droite une Coupe couverte, qui signifie l'opulence & les richesses qu'elle y produira; & de l'autre une Amaltée, symbole de fertilité & d'abondance. En effet elle amene toutes sortes de biens avec elle, & *tout est heureux à ceux qui sont bien unis*, CONCORDIBUS OMNIA LÆTA.

XVIII. Ce gros de cavalerie qui poursuit l'épée dans les reins quelques ennemis de l'Estat, marque les heureux exploits des armes du Roy contre les Religionnaires l'an 1577. Les Catholiques zelez ayant fait rompre la paix qu'on leur venoit d'accorder, dans l'opinion qu'ils s'estoient mise dans l'esprit, *Que leur ruine rameneroit le siecle d'or*. Ut in aurum tempora priscum *supple redeant*.

XIX. C'estoit la devise ordinaire de ce Roy que trois Couronnes, deux en terre, sçavoir celle de Pologne & celle de France, & la troisiéme dans un Ciel environné d'Estoiles à double rang, avec ces mots Manet ultima Cælo, *La derniere m'attend dans le Ciel*, où sa pieté & son zele le devoient élever aprés sa mort, pour y regner heureusement. La Ligue se joüant malicieusement là-dessus changea la troisiéme en des ciseaux, & le mot *Cælo* en celuy de *Claustro*, le menaçant par là de le faire Moine. Comme il eut fait mettre au dessus du Quadran de l'Horloge du Palais, fait par Pilon excellent Sculpteur, ce vers *Qui dedit ante duas triplicem dabit ille coronam*, un Ligueur afficha cet autre contre la boutique vis-à-vis, *Tertia sic dabitur tenui velut ante secundam.*

XX. Cette Medaille est un monument de la joye publique & du contentement particulier du Roy, pour la paix faite avec le party Religionnaire au mois d'Octobre de l'an 1577. Les deux branches de Laurier enlacées à l'entour de l'Olivier qui leur sert d'appuy, signifient que *l'Olivier*, c'est à dire la paix, *affermit les Lauriers*, c'est à dire la gloire & les victoires du Roy. En effet la guerre ne se fait que pour la paix, & quelque triomphant que soit un Prince, il devient odieux s'il n'ajoûte à ses titres celuy de Pacificateur. Un Auteur de nostre temps a dit fort ingenieusement que le Laurier est une plante qui ne produit point de fruit; & j'y ajoûte que l'Olivier en produit en abondance, & le plus necessaire de tous à la vie humaine.

XXI. L'inscription s'explique assez d'elle-mesme.

XXII. Et dans la vingt-deuxiéme vous voyez comme se fait la creation des Chevaliers de cet Ordre. Le Roy seant en majesté la Couronne sur la teste fait prester le serment à un Chevalier qu'il reçoit: le Chevalier est agenoüillé à ses pieds entre le Prevost & Maistre des Ceremonies qui a presenté à Sa Majesté le mantelet de l'Ordre, & entre le grand Tresorier qui a presenté le grand collier, que le Roy luy met au col de sa propre main. La devise In te vere Christus, est un anagramme de *Henricus tertius* assez heureuse, horsmis qu'il y a une lettre ajoûtée. Elle signifie mot à mot, *En toy vrayement est Christ.*

HENRICVS . III . 76.





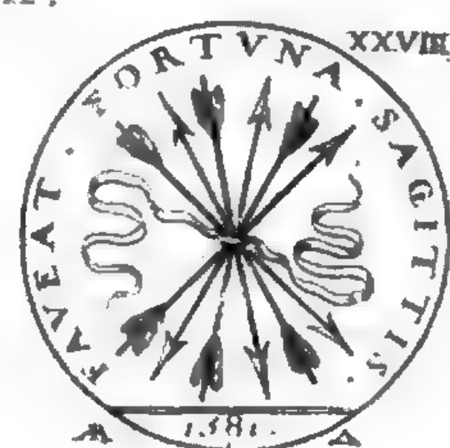
HENRICVS . III .





HENRICVS . III .





XXIII. Quoy que la paix fust faite avec le party Religionnaire dés l'an 1577. neanmoins le Roy ne laissoit pas d'entretenir des troupes dans les Villes voisines de celles qu'ils possedoient, de peur de surprise. Cette Medaille marque sa prudence en cette occasion : la Femme que l'on y void represente la paix, on le connoist au rameau d'Olive qu'elle tient dans sa droite : mais elle a sa gauche un trophée d'armes sur lequel elle peut s'appuyer au besoin, pour montrer que c'est la reputation des armes qui maintient la paix, & qu'un Prince demeurant armé, est plus en seureté contre les attentats des ennemis de dehors & de ses sujets rebelles. La Legende le dit en peu de mots, PAX NITITUR ARMIS, *La paix est appuyée sur les armes.*

XXIV. Pendant cinq ans que la France joüit de la paix, quoy que troublée de plusieurs soupçons & mesme de quelques entreprises, elle repara une partie de ses ruines, & se remit à son aise. Celle-cy est un signe de cette felicité dont elle rap-

porte la cause au bon accord d'entre les Princes, & du Souverain avec ses Sujets. Les Poëtes feignent que les pierres sautant aux doux accords du luth d'Amphion, se rangerent d'elles-mesmes les unes sur les autres, & bâtirent les tours & les murailles de Thebes, pour montrer que c'est l'harmonie *& le bon accord qui bastit les Citez, & qui les maintient*, CONCORDIA CONSTRUIT URBES.

XXV. Les Religionnaires ayant repris les armes assez mal à propos, le Roy leur fit connoistre que s'ils ne se contentoient de la raison, il sçauroit bien les ranger. Il est icy representé en Jupiter, qui tient en sa droite une balance dont les bassins paroissent égaux en poids : mais en sa gauche des foudres prests à lancer sur les rebelles, témoignant neanmoins par son action avoir plus d'égard à la douceur qu'à la severité, pour faire voir *qu'il veut agir avec droit & Justice, sinon avec la force des armes*, ET JURE ET FORTIBUS ARMIS.

XXVI. La vingt-sixiéme est pour un pareil sujet & du mesme sens que la vingt-troisiéme. Aprés que les mouvemens de la cinquiéme guerre contre les Religionnaires furent pacifiez, le Roy garda encore quelque temps ses armées sur pied: c'est ce que represente cette Lance qui appuye un Palmier, contre la tige duquel est attaché un trophée d'armes à l'antique, avec ces paroles, PALMAM SUFFULCIAT HASTA, *Que la Lance appuye la Palme*, c'est à dire que les armes maintiennent & assurent l'honneur des victoires. Si toutefois on doit appeller victoire, les avantages remportez dans les guerres civiles.

XXVII. Dans les troubles & dans les factions de la France, ce Roy montra une si grande severité, ou à vray dire, une telle nonchalance, qu'il en paroissoit insensible. Neanmoins il semble que les flateurs veüillent icy tirer de la loüange de ce defaut, comme s'il procedoit d'une grandeur de courage qui le mist au dessus de tous ces broüillars, & qui entendist de haut en bas gronder les tempestes. Ce qui est representé par un mont Olympe, dont la cime s'élevant par delà la moyenne region de l'air, *ne craint point les tonnerres*, ny les troubles de ce leger élement, TONITRUS NON HORRET OLYMPUS.

XXVIII. Six fléches liées ensemble d'un ruban par le milieu, & tellement disposées qu'il y en a des pointes tournées de tous costez, signifient l'union du Roy & de son frere le Duc d'Alençon, & montrent qu'encore que les intentions de leurs armes soient diverses : (car le Duc armoit pour conquerir les Païs-bas) neanmoins ils sont parfaitement d'accord en ce poinct, qu'ils ne les veulent tourner que contre les ennemis de l'Estat. La Legende est un souhait que fait la France, FAVEAT FORTUNA SAGITTIS, *Que la Fortune favorise leurs traits*, & les puisse adresser au but.

HENRICVS . III . 77





HENRICVS . III .





HENRICVS . III .





XXIX. La Ville de Genéve pour se mettre à couvert des entreprises du Duc de Savoye, implora la protection du Roy, qui pour cette raison fit une alliance particuliere avec les Cantons Protestans. Il avoit aussi renouvellé peu auparavant celle qu'il avoit avec tous les Cantons en general, mal-gré les intrigues des Espagnols, qui firent tous leurs efforts pour luy soustraire ces alliez. L'inscription témoigne à la posterité *le renouvellement de cette alliance avec les Suisses & les Grisons.* FOEDERE CUM HELVETIIS ET RÆTIS RENOVATO.

XXX. C'est une remarque particuliere de la pieté du Monarque, comme si par ses Edits il eust empesché qu'on ne prophanast les choses sacrées, quoy qu'en effet elles ne furent jamais si venales qu'en ce temps-là, ainsi que nous l'avons remarqué. Cette Vierge avec un Autel & un Vase dessus represente la Religion : on la peint sous la figure d'une Vierge pour marquer sa pureté, & avec un habit à l'antique, pour signifier qu'il se faut tenir à la doctrine ancienne & fuïr les nouveautez. Vis à

vis de l'Autel il y a un Soldat qui eſtendant ſon bras pour ravir le Vaſe deſtiné aux ſacrez Myſteres, on void à l'inſtant ſortir une flame qui luy conſume la main. D'où l'on apprend, *Qu'il ſe faut abſtenir de mettre les mains ſur les choſes ſacrées :* A SACRIS ABSTINENDÆ MANUS.

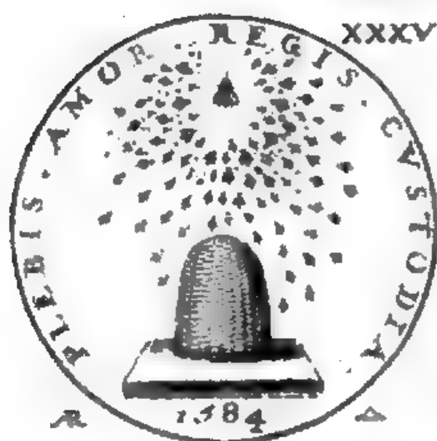
XXXI. Les Anciens avoient accoûtumé de conſacrer les victoires qu'ils remportoient à la courſe des chevaux par un cheval aiſlé & accollé d'une branche de Palme & de Laurier, tel que vous en voyez un dans cette Medaille, & de l'accompagner de ces mots, AB EQUIS VICTORIA, *La Victoire gagnée par les chevaux.* Le cheval aiſlé eſtoit auſſi parmy eux un ſigne de diligence & de viteſſe; & je croy qu'icy on le doit prendre en ce dernier ſens.

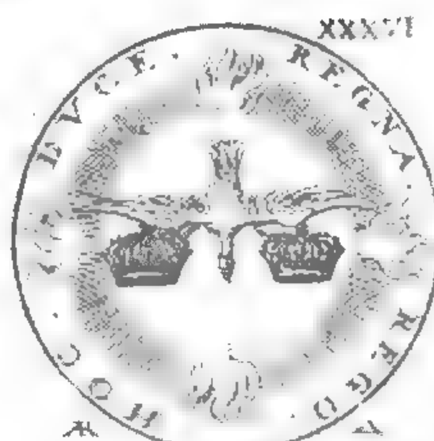
XXXII. Celle-cy eſt reſtituée d'une autre de François I. avec peu de changement, les deux HH couronnées la rendent particuliere à ce Roy, dont la reputation fut tres-grande au commencement, mais elle alla toûjours en diminuant.

XXXIII. Une main ſortant d'un nuage de gloire qui tient un cœur couronné. Il eſt facile de juger que cette Medaille a eſté faite pour honorer la pieté du Roy, & monſtrer que toutes ſes affections & ſes penſées, n'avoient point d'autre objet que la gloire de Dieu, par les ſaintes inſpirations duquel il ſe laiſſoit entierement gouverner. Ce que l'inſcription tirée de l'Eſcriture ſainte explique clairement, COR REGIS IN MANU DEI, *Le cœur du Roy eſt dans la main de Dieu :* c'eſt à dire, entierement poſſedé par ſon eſprit & gouverné par ſa conduite. J'ay quelque conjecture que c'eſt une marque de l'inſtitution des Penitens blancs que le Roy fit à Paris le jour de l'Annonciation, où il aſſiſta luy-meſme en perſonne & nuds pieds, comme les autres; Eſperant par ce bon exemple convertir les Huguenots, ou comme pluſieurs ſe l'imaginerent, penſant gagner les bonnes graces des Pariſiens pour en tirer de l'argent plus facilement : ce qui pourtant luy reüſſit fort mal, le peuple ayant accoûtumé d'eſtimer hypocriſies toutes les devotions du Prince, quand il augmente les impoſts.

XXXIV. Du vivant du Duc d'Alençon, & bien plus aprés ſa mort, il ſe découvrit pluſieurs conſpirations contre la perſonne du Roy, dont le reſſentiment eſtoit toûjours appaiſé par ceux qui s'entendoient avec les conſpirateurs, ou ralenty par ſa propre molleſſe. Il paroiſt icy en action de décharger quelque grand coup, mais ne voyant autour de luy qu'un Faon de Biche & un arbre ſec, il ſemble relaſcher ſa vigueur, & traîner ſa lance avec negligence. Ce qui veut dire qu'il eſtimoit les conſpirateurs indignes de ſa colere, & leur pardonnoit trop facilement. Un Faon de Biche, & un arbre ſec, ſont ſymboles de choſes foibles & contemptibles : mais les Chefs de la Ligue ne ſe trouverent pas tels. L'inſcription porte MARS ODIT INERMES, *Mars ne peut ſouffrir & mépriſe les deſarmez*, ou les laſches.

HENRICVS . III . 78





HENRICVS . III .





HENRICVS . III .





XXXV. On represente l'Estat Monarchique par une ruche d'Abeilles, parce qu'en effet elles ont un Roy, qu'elles reverent, & qu'elles accompagnent toûjours: mais ce Roy n'a point d'aiguillon. Elles figurent aussi un peuple mutiné, lors qu'elles prennent le vol en l'air, ou qu'elles s'acharnent contre quelque animal qui les a irritées en leur ravissant leur miel. Un esprit satyrique se mocquant de ce que le Roy se mesloit parmy les Penitens blancs, le peignit un jour affublé d'un sac, proche d'une ruche, avec ces paroles, *Sic eorum aculeos evito : J'évite ainsi leurs piqueures*, c'est à dire les calomnies de la Ligue. Peut-estre que cette raillerie donna occasion à cette Medaille dans un sens contraire, pour montrer que le Roy vivoit de la sorte pour acquerir *l'amour de ses peuples, qui est la plus seure garde des Rois:* PLEBIS AMOR REGIS CUSTODIA, fort bien representé par un exain d'Abeilles rangé à l'entour de son Roy. Peut-estre aussi que par l'exemple de ces petits animaux il vouloit montrer aux François qu'ils se devoient contenir dans les termes

du respect & de l'obeïssance envers leur Souverain.

XXXVI. Henry avoit eu dés son enfance une devotion particuliere au S. Esprit, laquelle s'augmentant avec l'âge, & par les graces speciales qu'il en recevoit, ayant esté appellé aux deux Couronnes de Pologne & de France le jour de la Pentecoste, il luy rapportoit toutes ses actions, & se vouloit conduire en toutes choses par ses divines lumieres. Il avoüe par celle-cy que c'est de luy qu'il tient ses deux Couronnes, & *qu'il regit ses Royaumes suivant les mouvemens de ses saintes inspirations*, HOC DUCE REGNA REGO.

XXXVII. Celle-cy est pareille à la dix-neuviéme que nous avons expliquée, horsmis que le champ en est semé de fleurs de Lys, & qu'entre les deux Couronnes d'en bas il y a une branche de Palme, & une d'Olivier liées ensemble qui s'élevent vers la troisiéme. Ce qui veut dire, à mon avis, que les belles actions qu'il avoit faites en gouvernant les deux Couronnes que Dieu luy avoit commises, luy donnoient esperance d'en acquerir une troisiéme dans le Ciel.

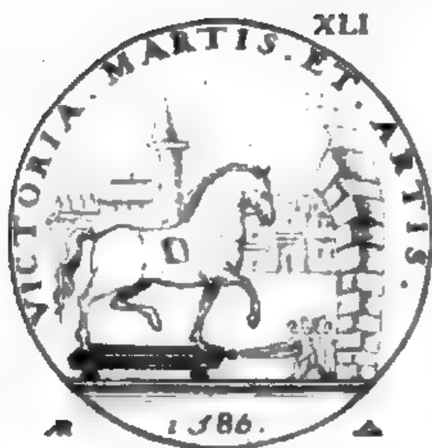
XXXVIII. Un Bellerophon monté sur le cheval Pegase combatant une Chimere qui a la teste d'un Lion & la queuë d'un Dragon jettant feu & flammes, represente la resolution magnanime que le Prince avoit prise l'an 1585. de dompter les rebelles de son Royaume, & d'esteindre l'embrasement des dissentions civiles. CADET HOC VICTORE CHIMERA, *Sous ce vainqueur tombera la Chimere.* Il terrassera la rebellion de la Ligue.

XXXIX. Nous avons remarqué dans la vie de ce Roy que ceux qu'il avoit le plus aimez & qui avoient le plus d'obligation de le servir, le trahirent ou l'abandonnerent au besoin. Cette Medaille marque fort bien leur lâcheté, ou leur perfidie : Un Aigle expose ses petits au Soleil sur un haut rocher, pour éprouver ceux qui meritent d'estre nourris, il en tombe la plus grande partie pour ne pouvoir souffrir l'éclat de cet Astre. *Qui par ce moyen découvre ceux qui degenerent :* DEGENERES SOL ARGUIT. C'est ce que dit le proverbe, *au besoin on éprouve l'amy.*

XL. Il est indubitable que cette Medaille marque l'amitié & l'union qui doit estre entre freres. Ces fléches liées ensemble & l'inscription ΦΙΛΑΔΕΛΦΙΑ ΑΔΙΑΛΥΤΟΣ, *Amour indissoluble entre les freres*, l'expriment assez : mais comme il n'y a point de datte, je ne sçay si elle a esté faite incontinent aprés la mort de Henry II. pour montrer la bonne intelligence qui devoit estre entre les quatre fils qu'il laissoit, ce qu'il semble que signifient ces quatre unitez affermies l'une sur l'autre ; ou bien si elle designe seulement la reconciliation du Duc d'Alençon avec le Roy, les mots qui sont tracez par abregé dans le quarré me donnant cette conjecture, ΑΟΚΗΣΙΝ ΑΝΑ, *Contre l'attente ;* le Duc d'Alençon estant revenu en Cour à l'heure mesme que l'on croyoit qu'il meditoit quelque remuëment.

HENRICVS . III . 79

XLI



XLII

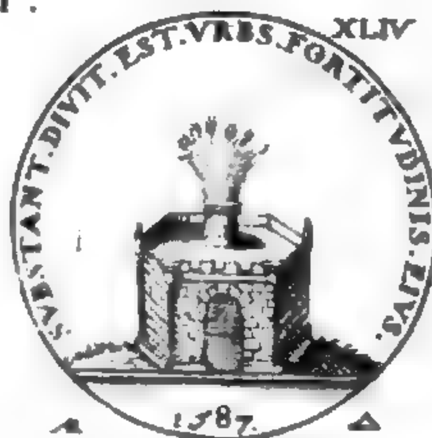


HENRICVS . III .

XLIII



XLIV



HENRICVS . III .

XLV



XLVI



XLI. L'intention du Roy estoit de ruiner tout à la fois le party Religionnaire & celuy de la Ligue, l'un par le moyen de l'autre; ayant souvent ce mot à la bouche quand ils luy causoient quelque fâcherie, *De inimicis meis vindicabo inimicos meos.* Or dans la cinquiéme guerre des Religionnaires il croyoit avoir si bien pris ses mesures & ordonné ses conseils, que les Reistres opprimeroient le Duc de Guise, & quaprés cela luy-mesme déferoit les Reistres par la force, ou les dissiperoit par la ruse, ou mesme feroit en sorte qu'ils luy livreroient le Roy de Navarre & les autres Chefs du party Huguenot. De fait le Roy de Navarre fut averty qu'ils avoient dessein de l'emmener prisonnier avec eux, s'il les eust joints. Je croy donc que cette Medaille avoit rapport avec l'intention du Roy. L'inscription VICTORIA MARTIS ET ARTIS, *La Victoire se gagne par force & par adresse*, me confirme dans cette pensée. Le corps est un cheval de bois que les Troyens traînent eux-mesmes dans leur Ville; symbole de ruse & de desseins cachez.

XLII. Celle-cy n'est qu'un Jeton de la Chambre des Comptes, comme le témoigne ce Livre, & l'inscription SACRIS DISPUNCTIONIBUS, *Pour les Comptes*. Il les appelle sacrez, suivant le style de l'Empire Romain, qui donnoit cet epithete à toutes les choses qui appartenoient à la majesté de la Republique ou de l'Empereur, *Sacrum Imperium*, *Sacrum Consistorium*, *sacratissima Majestas*, *&c*. La lumiere du Ciel qui donne sur ce Livre, signifie que ceux qui dispensent ou examinent les finances, doivent toûjours avoir Dieu devant les yeux, pour ne se pas laisser ébloüir à l'éclat de l'or qui tente les plus incorruptibles.

XLIII. Le Roy ayant mis de grandes armées sur pied l'an 1587. toute la France souffroit d'extrêmes calamitez : la seule consolation qu'on luy pouvoit donner c'étoit qu'aprés ses miseres, elle auroit une paix de longue durée. Cette Medaille semble la luy promettre : la paix y est representée par une femme qui porte une branche d'olivier en sa gauche : mais en sa droite une épée envelopée d'une autre branche de mesme, avec ces paroles, PAX QUÆRITUR ARMIS, *La paix s'établit par les armes*.

XLIV. Ce donjon ou forteresse de forme exagone dont le haut est comparty à carneaux & cette terrasse au milieu sur laquelle est posée une gerbe de bled, pour témoigner les munitions qui y sont renfermées, a rapport ou à la constance du Roy parmy les traverses que luy donnoient les troubles de son Estat, ou au commandement qu'il fit à l'arrivée de l'armée des Reistres de retirer toutes les provisions de la campagne dans les places fortes. L'inscription est prise d'un passage de l'Escriture sainte, SUBSTANTIA DIVITIARUM EST URBS FORTITUDINIS EJUS, *L'amas des richesses, est la Ville de sa force*, c'est à dire suivant la phrase de la Langue sacrée, *La forteresse de sa Ville*.

XLV. Un Cavalier tenant une lance, & un autre tenant un mousquet avec une méche, signifient *la pure valeur & l'invention*, MARTE VEL ARTE, qui se doivent conjoindre pour bien faire la guerre. La lance est une arme de vaillant homme, le mousquet & autres bastons à feu, sont des armes plus ingenieuses qu'honorables. Les anciens François aymoient tant l'honneur qu'ils n'osoient pas mesme se servir d'arbalestes; Et un vieux Poëte de cette nation croit donner une grande loüange à l'Empereur Conrad, de dire qu'à force de Lance & d'Escu, il vouloit vaincre ses ennemis.

XLVI. Le déreglement des monnoyes est un signe évident du déreglement d'un Estat. Il fut tres-grand du regne de Henry III. qui tascha d'y apporter quelque ordre par divers Edits. Il en fit un l'an 1587. qui defendoit de prendre les pieces legeres, & les renvoyoit au billon. C'est la Justice qui tient une balance non pour peser le droit, mais pour marquer que de là en avant on ne prendroit plus de monnoyes sans peser, MONETALIS LIBELLÆ USUS RESTITUTUS, *L'usage de la balance pour les monnoyes restably*.

XLVII.

80

HENRICVS . III .

XLVII



XLVIII



HENRICVS . III .

XLIX



L



HENRICVS . III .

LI



LII



XLVII. Une Palme croiſſant d'elle-meſme & s'affermiſſant ſur la pointe d'un haut & inacceſſible rocher, où elle ſemble expoſée à la furie des vents & des orages : mais en effet eſt au deſſus de leurs efforts & dans un Ciel plus ſerain, avec ces mots, PER ARDUA SURGIT. Elle a ſon rapport à la fermeté de courage & à l'intrepidité que le Prince avoit ou devoit avoir contre les conſpirations de la Ligue.

XLVIII. C'eſt choſe commune que la Cicogne ſignifie Pieté, & les Serpens malignité : on ſçait auſſi la guerre mortelle que cet oyſeau a accoûtumé de leur faire. Ainſi je croy que cette Medaille repreſente à la poſterité la punition des Guiſes tuez à Blois par le commandement du Roy, deſigné par la Cicogne, comme ils le ſont par ces deux gros Serpens qu'elle a ſurpris & enlevez de terre pour les étouffer. L'inſcription s'y rapporte fort bien, diſant, *Qu'un bras pieux a vaincu les profanes*, VICIT PIA DEXTRA PROFANOS, qu'un Roy veritablement pieux a délivré l'Eſtat de la Tyrannie de ceux qui le vouloient renverſer ſous couleur de pieté.

XLIX. On ne pouvoit mieux exprimer l'estonnement des Ligueux, aprés le meurtre de Blois, qu'en les figurant par des Freslons, qui s'estant élevez en l'air, parce qu'ils croyoient déja le Soleil couché, à cause de quelque nuage qui en avoit obscurcy la lumiere, sont tout estonnez de le voir paroistre derechef avec des rayons plus forts qu'auparavant, & retombent à terre pour n'en pouvoir souffrir l'éclat. Car s'estant imaginez que l'autorité Royale estoit entierement aneantie, avoient commencé d'élever leurs desseins audacieux vers le Ciel, comme s'ils eussent esté des Aigles & non pas des mal-heureux Freslons qui n'estoient pas nez pour voler si haut. L'aveuglement de leur ambition fut la cause de leur ruine; & c'est avec raison que la Medaille leur a appliqué ce passage de l'Escriture, *Ils n'ont pas connu que la lumiere estoit presente*, NON COGNOVERUNT LUCEM PRÆSENTEM.

L. Ceux qui tuoient de mauvais Citoyens qui avoient conspiré d'opprimer leur patrie, estoient honorez à bien plus juste titre d'une Couronne civique, que non pas ceux qui dans un combat sauvoient la vie à un Citoyen de remarque: puis qu'ils sauvoient sa liberté mille fois plus chere que la vie, & la conservoient non seulement aux vivans, mais encore à toute leur posterité. Cette Medaille veut dire que le Roy en meritoit une pour avoir conservé la France, SERVATI GRATIA CIVITAS. Je croy qu'il y a faute, & qu'il doit y avoir *civis* au lieu de *civitas*, *Pour avoir sauvé le Citoyen*.

LI. Le Centaure signifie alliance à cause de l'union de deux natures tres-differentes, & aussi sage conduite, parce que les Centaures ont les premiers enseigné l'art de manier les chevaux & de faire la guerre. Vous en voyez un icy pour marquer l'union des deux Rois faite à Tours l'an 1589. où ils se reconcilierent ensemble pour resister à la Ligue, *La force des deux estant plus grande par cette heureuse jonction*, MAJOR VIS JUNCTA DUOBUS. Il s'en divulgua encore une autre où le Roy estoit peint donnant la main au Roy de Navarre, & un tiers qui les concilioit, avec ces mots, *l'Amour*, *la Foy*, *la Verité*: mais les Ligueux toûjours injurieux à leur Prince, tâcherent de donner de mauvaises interpretations à l'une & à l'autre, disant pour la premiere, Que le Centaure estant chez les Egyptiens le symbole de la luxure, marquoit les vilenies de la Cour; & pour la seconde, Que Henry III. estoit *la Foy* de Blois, le Roy de Navarre *la Verité* de Geneve, & le conciliateur *l'amour* des cinq Villes foudroyées.

LII. La prudence du Roy sous la figure d'une Pallas, avec une lance en sa droite pour combattre s'il en est besoin, & un Serpent qu'elle a étouffé dans sa gauche, pour montrer qu'elle a prevenu son ennemy, témoigne par l'assurance de son port & de son visage, que *toutes les conspirations ne peuvent point arrester la forte resolution d'un courage ferme*. SED ENIM NIL FORTIBUS OBSTANT.

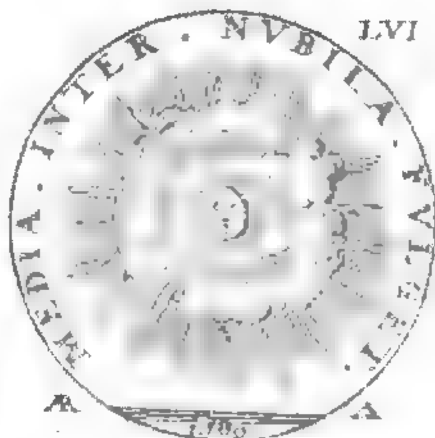
HENRICVS . III . 81



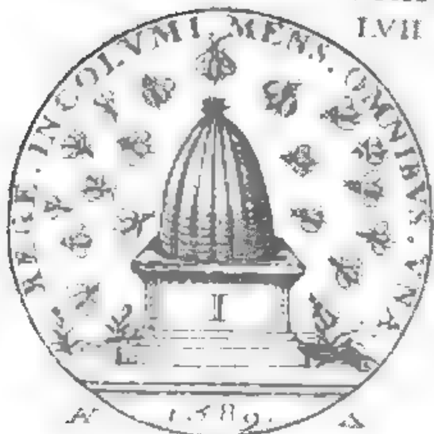


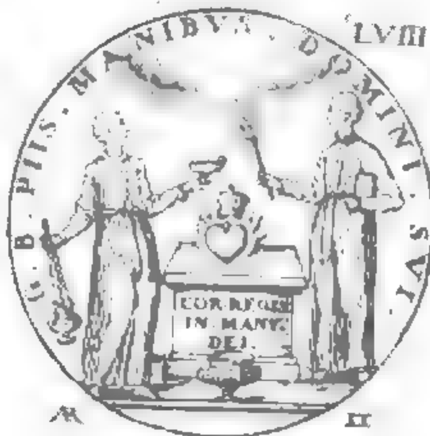
HENRICVS . III .





HENRICVS . III .





LIII. & LIV. De tout temps on a tiré de bons ou de mauvais augures des noms ; Et les peres ont eu cette curiosité d'en faire donner à leurs enfans, qui eussent esté annoblis par les beaux faits de ceux qui les avoient portez. Mesme un grand personnage a écrit qu'il luy sembloit que nos Ancestres en estoient plus vaillans, & que les courages avoient degeneré depuis qu'on n'imposoit à la Noblesse que des noms communs. Les ennemis de ce Roy luy reprochoient que cet Alexandre (Il s'appelloit ainsi en sa jeunesse) qui avoit gagné les batailles de Jarnac & de Montcontour, avoit degeneré en un Henry le faineant. Or quand la necessité l'eut contraint de prendre les armes pour se defendre de la Ligue qui l'attaquoit à découvert & tres-puissamment, il voulut renouveler ce beau nom, & fit fabriquer deux Medailles où il paroist à cheval & armé à la façon des anciens Empereurs Romains. Comme le corps de l'une & de l'autre sont semblables, les inscriptions ne different pas beaucoup : celle-cy est de la premiere, TALIS ALEXANDRI

TIGRIN SUPERANTIS IMAGO, *Tel estoit le port d'Alexandre, quand il passa la riviere de Tigris.* Et dans celle de la seconde, TALIS ALEXANDRI MUNDUM MODERANTIS IMAGO, *Tel estoit le port d'Alexandre, lors qu'il gouvernoit le monde.* Au reste il y a allusion dans ces mots de la premiere *superantis & Tigrin* : car le mot *superare* signifie passer & surmonter, & celuy de *Tigris* est equivoque à une riviere de l'Armenie qu'Alexandre passa, & à une beste farouche figure de la Ligue que le Roy vouloit dompter.

LV. N'y ayant point de datte à celle-cy, l'on ne peut juger au vray à quoy elle doit avoir son rapport : toutefois il y a apparence qu'elle fut fabriquée au commencement du regne de ce Roy, alors qu'il estoit en tres-haute estime, & que la Fortune amoureuse de sa vertu prenoit plaisir à luy faire tomber des Couronnes sur la teste. La Renommée va publiant ses loüanges, & semble dire, VIRTUTEM FELIX COMITATUR COPIA RERUM, *Une heureuse abondance de toutes choses, accompagne la vertu.*

LVI. Comme la Ligue pensoit avoir entierement offusqué l'autorité Royale, le Roy tout d'un coup se réveille pour dissiper les broüillars qu'elle avoit suscitez, semblable au Soleil *qui vient à briller au travers des plus épais nuages*, MEDIA INTER NUBILA FULGET.

LVII. Lors qu'il eut endossé les armes & qu'il eut fait connoistre qu'il avoit resolu d'aller attaquer Paris, tout ce qu'il avoit de bons serviteurs, la pluspart chassez de leurs maisons pour l'amour de luy, & n'y osans retourner accoururent incontinent dans son camp. C'est ce que cette Medaille denote : l'on y void une ruche posée en telle façon sur une base unie qu'il n'y a aucune ouverture par où les Abeilles puissent y rentrer, de sorte qu'elles sont errantes à l'entour de leur Roy, n'ayant toutes qu'une mesme intention pour la conservation de sa personne. La marque premiere apposée sur la base, est le symbole de l'unité. L'inscription est prise du quatriéme Livre des Georgiques de Virgile, REGE INCOLUMI MENS OMNIBUS UNA, *Leur union dure autant que la vie de leur Roy* : mais le detestable parricide d'un Moine rendit bien-tost veritable l'hemistiche suivant, *amisso rupere fidem.*

LVIII. Une base ou petit Autel sur lequel est placé un cœur enflammé & couronné ; sur la base il y a *Cor Regis in manu Dei*, au devant un Benistier, & aux deux costez deux Prestres rendant les derniers devoirs de pieté à l'ame du Roy. Tout cela marque assez la pieuse reconnoissance & le zele de Charles de Benoise ; & il faut ainsi entendre l'inscription CAROLUS BENOISIUS PIIS MANIBUS DOMINI SUI ; Monument qui éternise plus la memoire d'un si fidelle serviteur que celle mesme de son Maistre. Le cœur du Roy paroist enflammé pour denoter le zele qu'il avoit pour la Religion ; la Couronne qui est au dessus ne designe pas tant celle de son Royaume que celle de ses vertus ; Et le Ciel semble s'estre ouvert pour recevoir son Esprit dans la beatitude eternelle.



Cette belle Princeſſe enrichit ſa Couronne
D'infinis ornemens, dont le Ciel la combla ;
Et dans tous les ſuccez où noſtre Ame s'eſtonne,
Son courage conſtant jamais ne ſe troubla.

LOUYSE DE LORRAINE, FEMME DU ROY HENRY III.

Naissance de Loüise, l'an 1553.



OUYSE nâquit l'an 1553. de Nicolas de Lorraine Comte de Vaudemont, marié en secondes nopces avec Marguerite d'Egmond sœur de l'Amoral. La modestie, la douceur, l'innocence & la simplicité, estoient peintes au naturel sur son visage ; & sa mere l'élevant avec des soins particuliers, luy inspira la pieté & la devotion dés son enfance. Les belles qualitez de l'ame & du corps dont elle estoit pourveuë, ayant commencé de s'épanoüir avec la fleur de son âge, la Reine Catherine de Medicis la fit demander pour le Roy Henry, qui allant en Pologne avoit admiré sa beauté dans son orient. Ce mariage s'accomplit à Rheims le dix-septiéme Fevrier 1575. Mais comme ce n'estoit pas l'Amour qui le faisoit, aussi les Epoux n'y trouverent gueres de ces douceurs qu'il répand ordinairement à pleines mains à ceux qu'il conjoint ensemble. D'un costé le faste, les fourbes & la vanité de la Cour gesnoient l'esprit simple de la Reyne, & le souvenir du jeune Prince de Salm à qui elle avoit engagé sa premiere flamme, la rendoient triste & d'humeur peu agreable ; de l'autre cette froideur donnoit du degoust au Roy ; & d'ailleurs l'inconstance de ce Prince divertissoit ses affections vers d'autres objets. Ainsi ceux qui vouloient regner dans la division eurent sujet de luy faire soupçonner l'innocence de Loüise, jusqu'à chasser d'auprés d'elle sa plus chere confidente ; affront qui la blessant en son honneur, offensa aussi sa santé en telle sorte qu'elle en demeura toûjours alterée. Ce ne fut pas seulement de ses envieux que cette Princesse eut à souffrir, mais aussi de ses adorateurs : car la Cour estant tellement corrompuë qu'il n'y avoit point d'objet si élevé où l'impudicité n'eust l'audace d'attenter, sa vertu ne s'en pût defendre que par de rudes refus, qui luy firent de mortels ennemis, mesme de ses plus proches alliez. Aprés deux années de ces traverses, le Roy recommença à la traiter comme une nouvelle Maistresse, n'ayant point d'autres soins que de luy plaire, & de la divertir par toutes sortes de passe-temps. Mais ces plaisirs ne furent pas de bien longue durée : son humeur qui aimoit le changement, comme il cherchoit de bonnes fortunes, luy en fit rencontrer une mauvaise, qui le mit hors de puissance de faire des enfans, & ne luy permit plus d'avoir pour elle que de l'estime ; laquelle en effet il luy conserva tout le reste de sa vie ; sans luy confier neanmoins ses grands secrets, parce qu'elle estoit femme & trop proche alliée de ses ennemis. Sa mort violente redoubla les chastes affections de cette Reine : on en peut juger par les instantes poursuites qu'elle fit auprés du Roy Henry le Grand pour en avoir la vengeance. De Tours où elle estoit alors, elle se retira à Chenonceaux : où ayant passé deux ans en grand dueil, elle resolut de se remettre entierement entre les bras de Dieu, choisissant pour cet effet sa retraite dans le Chasteau de Moulins, qui estoit de son doüaire. En ce lieu s'estant delivrée de tous les soucis du monde, & ne se meslant d'aucune affaire, sinon qu'elle tâcha plusieurs fois de reconcilier le Duc de Mercœur son frere avec le Roy : elle s'adonnoit avec une incroyable ferveur à tous les exercices de la pieté, & menoit une vie qui pouvoit servir d'exemple aux Religieuses les plus reformées. De cette sorte cette Reine attenua son corps de tant d'austeritez & de jeusnes, qu'enfin elle se deffit de cette charge mortelle le quatriéme de Juillet, l'an 1601. dans la quaranse-septiéme année de son âge, onze ans aprés la mort de son cher Epoux. Par son testament tout plein de legs pieux & de charitez, elle laissa dequoy bâtir un Convent de Capucines à Bourges, & ordonna que son corps y fust enterré ; mais Marie de Luxembourg veuve du Duc de Mercœur, imitant les devotions de sa belle-sœur, transporta cette fondation à Paris dans le Fauxbourg Saint Honoré, où reposent les cendres de cette Reine.

Son éducation & ses belles qualitez.

Est promise au Comte de Salm, qu'elle ayme.

Espouse le Roy.

Ont peu de contentement l'un avec l'autre.

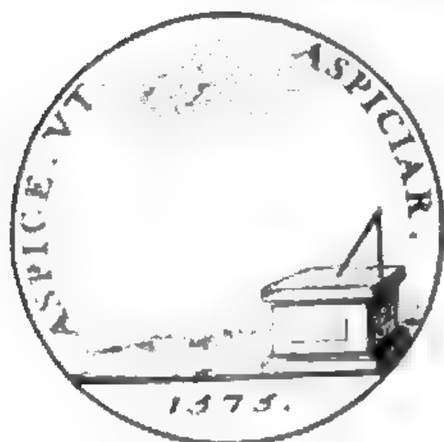
Fait poursuites de la mort.

Se retire au Chasteau de Moulins, où elle vit tres-saintement.

Meurt l'an 1601.

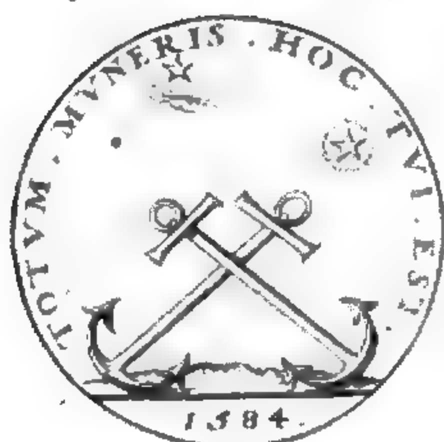
Est enterrée à Paris aux Capucines de S. Honoré.

LVDOVICA. LOTHARINGIA.



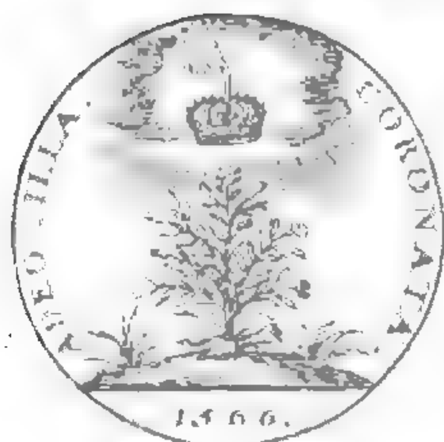


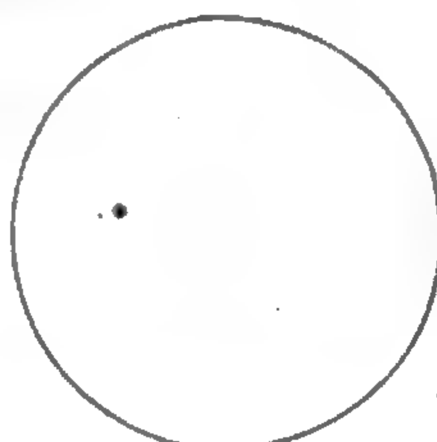
LVDOVICA . LOTH .





LVDOVICA . LOTH .





MEDAILLES DE LA REINE LOUYSE.

I. Par les deux premieres la Reine témoigne avec respect la joye qu'elle a de se voir honorée de l'affection d'un si grand Roy, qui la choisit pour sa compagne, & l'éleve à un Thrône où elle n'eust jamais osé aspirer, n'estant fille que d'un cadet d'une Maison Ducale. Elle avoüe icy qu'elle tient toute sa grandeur & tout son éclat de son aspect favorable : ressemblant au Quadran Solaire qui ne peut faire montre d'aucune heure, s'il n'est exposé aux rayons du Soleil ; à cause dequoy elle le prie de continuer envers elle ses faveurs & ses doux regards, ASPICE, UT ASPICIAR, *Regarde moy, afin qu'on me regarde*, Je ne seray point considerée, si tu ne me rends considerable. Mais la malice de ceux qui craignoient qu'une si vertueuse Princesse gouvernast l'esprit de son mary, & ne les éloignast d'auprés de luy, suscita bien-tost des nuages qui luy en déroberent l'affection pour un temps ;

si bien qu'ils détournerent sa veuë de dessus elle, jusqu'à ce qu'il eust reconnu son innocence & sa vertu.

II. Le corps de la seconde sont deux Pennaches, l'un à droit enrichy de Perles & de brillans, l'autre à gauche sans aucun ornement ; le premier designe le Roy avantagé de la plus haute naissance du monde, de deux Couronnes Royales, & de tant de rares qualitez qu'il promettoit d'estre le plus grand Prince de son temps ; le second designe la Reine issuë veritablement d'une illustre Maison, & pourveuë de beaucoup d'ornemens, mais dont l'éclat ne paroissoit point auprés de celuy de son Epoux. Neanmoins ayant chacun le pied du tuyau dans deux branches de Myrthe qui s'embrassent de telle sorte qu'elles forment deux Couronnes, ils s'élevent vis à vis l'un de l'autre à égale hauteur, pour montrer que *l'Amour*, & le sacré lien de mariage, signifié par ces deux branches entrelassées, *rend égaux les Amans*, quelque difference qu'il y eust auparavant pour la qualité, AMOR ÆQUAT AMANTES.

III. La troisiéme est aussi une marque de l'amour mutuel & de la parfaite correspondance d'entre les deux Epoux, qui doit eternellement durer. Car les Anciens marquoient la fermeté & l'assurance d'une chose par deux anchres passées l'une sur l'autre, telles que sont celles-cy : dont au reste les testes sont une double H premiere lettre du nom de Henry, & un A signifiant Loüise. Ces deux Planettes Mars & Venus representent les deux Epoux, celle de Venus brillant d'une splendeur extraordinaire, mais qu'elle confesse tenir de son Mars par ces mots de l'inscription, TOTUM MUNERIS HOC TUI EST. *Tout mon éclat vient de tes faveurs.*

IV. La quatriéme est prise d'une cinquiéme de la Reine Elizabeth, expliquée en son lieu : mais je ne sçay à quel sujet on l'a remise icy, si ce n'est que la Reine eut alors ou feignit avoir quelque apparence de grossesse.

V. Le Grenadier signifie le merite & la vertu, parce que ses fruits semblent estre naturellement couronnez ; En cette Medaille il est la figure de nostre Reine & la marque de ses vertus heroïques, en faveur desquelles *Il a pleu à Dieu luy mettre la Couronne sur la teste.* A DEO ILLA CORONATA. Aprés la mort du Roy elle prit pour devise un Buis poussant ses racines en terre, avec ces mots, *Nostra vel in funere*, pour montrer sa tristesse & son amour tout ensemble : car le Buis a les racines jaunastres & les fueilles toûjours vertes.



Fier & brave Ennemy, doux & clement Vainqueur ;
Grand Roy, sans Favoris, sans fourbe & sans vengeance,
Par force ou par amour je reconquis la France,
Et de tous les mortels j'eus l'estime ou le cœur.



HISTOIRE DE FRANCE.

LIVRE QUATRIE'ME.

HENRY IV. DIT LE GRAND.

1589. Aoust.



A la mesme heure que la Ligue receut les nouvelles de la mort du Roy, il arriva un incident qui confirma encore son insolence, & luy donna sujet de publier que le Ciel autorisoit ses attentats. Ce fut le fameux duel d'entre Jean de l'Isle-Marivaut du party du Roy, & Claude de Marroles de celuy de la Ligue. Il servira comme de prelude à tant de sanglantes meslées que nous verrons dans la premiere partie de ce Regne ; & je le veux décrire, parce qu'il se fit dans la plus glorieuse lice du monde, à la veuë de Paris, au milieu de toutes les forces du Royaume, & que dans cette occasion se vid le plus beau coup de lance dont on ait jamais parlé, & le dernier qui merite que l'on en parle. Comme les plus braves des deux partis venoient souvent faire caracol à la veuë de l'ennemy, & demander à donner le coup de lance, ou de pistolet, d'où il s'estoit déja ensuivy plusieurs combats particuliers, sans que les Chefs pussent reprimer cette ardeur : une heure avant la blessure du Roy, Marivaut s'estant presenté pour demander si quelqu'un vouloit rompre une lance pour l'amour des Dames, Marroles accepta le deffi pour le lendemain dans la campagne derriere les Chartreux. Marivaut, outre sa valeur extraordinaire, qui avoit merité les bonnes graces du Roy, estoit redoutable pour une grande force de corps & une merveilleuse adresse qui l'avoient heureusement signalé en plusieurs occasions : Marroles beaucoup plus jeune & peu experimenté, mais fort adroit & beau gend'arme, ne s'estoit encore acquis de l'estime que dans les tournois & les courses de bague, où il avoit souvent remporté le prix ; C'est pourquoy le Duc de Mayenne craignant que cette partie ne luy fût desavantageuse & qu'elle ne décourageast le peuple, déja extrémement abatu, essaya par deux fois de l'en divertir. Mais Marroles trop engagé d'honneur ne se rendit point à ses persuasions, & l'assura qu'il ne manqueroit point de tuer Marivaut, s'il venoit au combat avec l'habillement de teste ouvert qu'il luy avoit veu ce jour là, & qu'il avoit accoûtumé de porter ainsi, à cause qu'il avoit la veuë basse : Le Duc ne pouvant donc le retenir, luy accorda la permission qu'il demandoit. Le lendemain 2. jour d'Aoust, Marivaut pressé par son mauvais destin & par les regrets de la mort de son Maistre qui venoit d'expirer, se trouva sur le champ long-temps avant l'heure assignée, & brûlant d'impatience de voir son ennemy, l'envoya sommer par un Trompette de luy tenir parole : le Chevalier d'Aumale donnoit alors les armes à Marroles ; qui ayant répondu que Marivaut *avoit grand' haste de mourir*, monta incontinent à cheval, & se rendit sur le champ accompagné de la Chastre qu'il avoit pris pour son parrin, comme Marivaut avoit pris Chastillon pour le sien. La Chastre

Incident qui confirme l'audace de la Ligue.

C'est le combat à la lance de Marivaut & de Marroles.

La valeur & belles qualitez de tous deux.

Leurs parrins & le champ du combat.

ayant fait apporter deux lances, il envoya le choix à Marivaut, qui les rebuta toutes deux, disant que c'estoient des quenoüilles de femme plûtost que des lances de gend'arme, & qu'il le prioit de trouver bon qu'il se servist de celle qu'il avoit gagnée quelques jours auparavant dans un combat sur les Parisiens : ce que Marroles luy accorda, mais il ne prit pour luy qu'une lance aussi legere que celles dont on couroit la bague. Enfin aprés que les deux parrins eurent assuré le champ par une haye de cinq cens chevaux disposez tout à l'entour, qu'ils furent demeurez d'accord des conditions du combat, portant que le vainqueur feroit ce qu'il luy plairoit du vaincu, & que toutes les solemnitez ordinaires en telles occasions eurent esté faites, les combattans passerent chacun du costé des ennemis, Marivaut vers les retranchemens, & Marroles vers la campagne, afin qu'ayant rompu ils se trouvassent du costé de leurs gens. Et alors au signal des trompettes ils partirent tous deux de la main. Marivaut qui se fioit en sa force mit la lance en arrest, mais Marroles qui se tenoit assuré de sa justesse, ne la baissa que comme s'il eust voulu courre la bague. Le premier rompit dans la cuirasse qui en fut faussée, mais Marroles sans estre ébranlé adressa son coup avec tant de jugement & de bon-heur qu'il atteignit son ennemy dans l'œil, & y laissa le fer de la lance avec le tronçon enfoncé jusqu'au derriere de la teste. Marivaut renversé par terre expira dans un demy quart d'heure, en proferant ces genereuses paroles, *Que s'il avoit esté heureux de vaincre, il auroit esté malheureux de survivre au Roy son Maistre.* Marroles ne voulut point d'autres marques de sa victoire que l'épée & le cheval du vaincu, & rendit le corps à Chastillon; qui le fit emporter avec grande douleur des Royalistes, tandis que le vainqueur fut ramené à Paris parmy les fanfares des trompettes & les acclamations publiques. Or parce que dans le commencement des grandes choses les moindres accidens sont avidement regardez par le vulgaire comme des pronostics de la fin, les Chefs de la Ligue ne manquerent pas de se servir de ce bon succez pour animer davantage leur party; Et leurs Predicateurs, aprés avoir crié à pleine teste sur la mort du Roy, *Que la droite du Seigneur avoit fait vertu; Que son bras tout-puissant s'estoit estendu à leur ayde*, debitoient à leurs auditeurs la victoire de Marroles comme un second coup du Ciel qui autorisoit le premier. Ils disoient, *que le jeune David avoit tué le Philistin Goliat*, & vouloient faire croire que dans cette épreuve Dieu avoit manifestement declaré quel estoit le peuple fidele & le party qu'il favorisoit; ce que la populace recevoit avec tant de credulité & d'assurance, qu'elle se promettoit ensuite toutes sortes de prosperitez, & celebroit par avance les triomphes de tous les bons succez que son imagination se pouvoit figurer.

Beau coup de lance de Marroles qui tuë Marivaut.

La Ligue en tire un bon presage pour animer le peuple.

Tandis que Paris se laissoit transporter à cette furieuse joye, toute l'armée Royale estoit dans une extréme desolation. Ces tristes paroles, *le Roy est mort*, portées à petit bruit de quartier en quartier, furent suivies premierement d'un profond & affreux silence, puis d'une lamentation universelle, & d'une grande abondance de larmes jointes à l'execration d'un si detestable attentat. Ses mignons, particulierement ceux dont la fortune estoit encore entre ses mains, déploroient son mal-heur avec plus de gemissemens; ceux qui avoient épuisé ses faveurs, n'en soûpiroient pas si amérement que les autres; si bien que l'inclination qu'ont les hommes à soupçonner le mal, fit qu'un certain bruit les voulut accuser de s'en estre réjoüis. Les plus sages & les plus gens de bien d'entre les Religionnaires qui estoient dans l'armée, en furent veritablement touchez : mais les autres, quelque regret qu'ils feignissent, receurent ce coup pour une consolation des massacres de la S. Barthelemy, & se persuaderent qu'il mettroit leur Religion & leurs esperances au dessus de toutes choses. On ne pouvoit bien juger si le point auquel arriva ce malheureux accident, fut bon ou mauvais pour le Roy de Navarre : car d'un costé il sembloit que le destin eut tiré ce Prince d'un coin de terre où il estoit presque inconnu, si ce n'estoit par les invectives & les proscriptions, pour l'amener par la main sur le plus beau theatre de la France, à la veuë de Paris, où autrement il n'eust jamais pû venir par des efforts & des succez incroyables; afin qu'il fist connoistre sa valeur & sa bonté à ceux qui en avoient tant crû de mal, & qu'il fût en estat de recueillir une succession à laquelle on ne l'eust jamais appellé, s'il n'y eust esté present. D'ailleurs, il n'estoit tantost plus temps qu'il demeurast en cette Cour, parce que le Roy Henry III. qui estoit fort inconstant, & plus enclin à aimer des Favoris que des personnes de haute naissance & de vertu, avec cela le regardant

Sentiment des Royalistes.

Sçavoir si cette mort de Henry III. arriva en un point favorable pour le Roy de Navarre.

déja d'un œil de jalousie, avoit entrepris de luy débaucher tous ses bons serviteurs, ausquels consistoit sa principale force & sa plus grande seureté ; Et comme il entendoit mieux les intrigues de Cour que luy, & qu'il avoit en main toutes les graces & les recompenses, il en avoit déja gagné plusieurs, & fort ébranlé les autres : tellement que le Roy de Navarre fût bien-tost demeuré tout seul. Par ce moyen il eût esté reduit à subir toutes les volontez du Roy, qui sans doute l'eust obligé d'abjurer sa Religion, & peut-estre quand il l'eût ainsi détaché du party qui le soustenoit, eust demembré son Estat pour en avancer quelque favory, comme il en avoit déja eu envie une autre fois. Mais d'autre part si l'on consideroit la multitude des puissans ennemis que ce nouveau Roy alloit avoir sur les bras, le petit nombre d'amis assurez, & le peu d'argent & d'autres moyens qu'il avoit, l'obstacle de sa Religion, & mille autres difficultez, on pouvoit dire que la Couronne luy estant écheuë de la sorte luy estoit tombée sur la teste, & que si cette conjoncture l'eslevoit, c'estoit sur un thrône tremblant & prest à renverser dans le precipice. Il est certain neanmoins qu'estant naturellement ennemy des horribles & lâches vengeances, & de plus nouvellement attaché d'amitié à ce Roy, il n'en fremit pas seulement d'horreur, mais il se sentit vivement frappé de douleur & d'apprehension que la rage de leur ennemy commun ne s'estendît aussi sur sa personne, & n'executast enfin ce que l'on avoit déja tenté plus de vingt fois contre luy ; dont il sembloit avoir esté averty par les paroles du feu Roy, qui peu avant que mourir luy avoit dit : *Ah! mon frere, si cette maudite coustume de tuer les Rois s'introduit, vous ne serez jamais en seureté*. On avoit remarqué qu'au recit de la blessure du Roy il avoit tressailly & blesmy de peur, luy qui n'en avoit jamais eu dans tous les autres perils où il s'estoit trouvé : Aussi ce coup inopiné luy mit de grands troubles dans l'esprit ; & bien que depuis il eust eu quelque loisir de rasseoir son jugement & de se resoudre, on vid bien à sa contenance, à ses paroles & à ses allées & venuës, qu'il ne s'estoit point encore developpé de l'estonnement & du desordre.

Il en est touché de douleur & de crainte.

Durant que son predecesseur estoit à l'agonie, & aprés qu'il eut receu ses dernieres paroles, il tint plusieurs conseils tumultuairement dans le mesme logis avec ceux qu'il estimoit ses plus fideles serviteurs : puis lors qu'il sceut qu'il avoit rendu l'esprit, il se retira en son quartier à Meudon, où il prit un habit de deüil de couleur violette, & pour espargner la dépense il se servit du mesme ameublement que le feu Roy avoit fait faire il y avoit sept mois pour le deüil de sa mere. Il fut d'abord suivy d'un assez bon nombre de Noblesse, qui l'accompagna autant par curiosité que par affection ; & là s'estant retiré dans sa chambre il consultoit tantost avec les uns & tantost avec les autres, leur témoignant diverses affections & divers desseins, selon leurs humeurs & leurs interests. Il estoit bien assuré de la Noblesse Religionnaire, & des troupes qu'il avoit amenées : mais ce nombre estoit bien petit en comparaison des Catholiques. Quelques-uns des derniers luy deferent obeïssance, & luy jurerent service jusqu'à la mort, entre lesquels s'avancerent des premiers le Mareschal d'Aumont, Anne d'Anglure-Givry, & Charles de Humieres, qui le firent de bonne grace & sans desirer de luy aucune condition que celle de pouvoir employer leurs biens & leur vie pour son establissement. Mais la plus grand' part estant ou éloignez d'inclination, ou piquez de quelque mécontentement, ou croyant avoir lors trouvé le temps de se faire bien acheter, se tenoient plus à l'escart, & faisoient de petites assemblées en divers lieux, où ils formoient quantité de desseins & de propositions fantastiques. Le Mareschal de Biron qui se jugeoit le plus necessaire & qui l'estoit aussi, croyant que dans cette confusion le Royaume s'en iroit en lambeaux, s'imagina qu'il en pourroit avoir quelqu'un ; & estant entré dans le cabinet sans se faire de feste, aprés qu'il eut quelque temps entendu gronder les uns & les autres, il tira Sancy à part & luy declara qu'il desiroit avoir le Comté de Perigord en souveraineté, pour le prix des services qu'il rendroit. Sancy pour ne le pas rebuter, en alla parler au Roy tout à l'heure : le Roy le chargea de luy donner toutes sortes de belles esperances, & Sancy gouverna cet esprit avec tant d'adresse & de force, que l'ayant piqué de generosité, il l'obligea non seulement de renoncer à cette pretention, mais encore de protester qu'il ne souffriroit jamais qu'aucune piece de l'Etat fût demembrée en faveur de qui que ce fût. Le Roy assuré par Sancy d'un homme si important, les pria tous deux d'aller en diligence s'assurer aussi des Suisses, car estant la pluspart

Se retire en son logis à Meudon.

Suivy de la Noblesse.

Dont quelques uns luy jurent obeïssance, sans aucune condition.

Biron luy fait demander le Perigord en souveraineté.

Sancy le contente de paroles.

Tous deux vont prier les Suisses de demeurer.

Catholiques, & ayant esté levez par le feu Roy, il doutoit s'ils voudroient porter les armes pour luy, sans nouvel ordre de leurs Cantons. Ces deux Seigneurs leur representerent l'honneur immortel qu'ils s'acquerroient, & l'obligation que leur auroient la France & le Roy, s'ils les assistoient en un si grand besoin; Que les abandonner à la mercy de leurs ennemis, c'estoit manquer au devoir de l'alliance & à leur propre Nation; Qu'ils n'estoient pas alliez à une personne particuliere, mais à la Couronne; Que ce n'estoit pas à Henry III. qui estoit mort, mais au Roy de France qui ne meurt jamais, qu'ils avoient fait serment; Bref ils les haranguerent si bien, qu'avec leurs persuasions & avec la crainte qu'ils leur donnerent de la perte de leurs montres, motif le plus puissant de tous envers cette nation, ils les retinrent au service du nouveau Roy. Quant aux six Princes de Bourbon qui eussent deu estre son plus ferme & plus present appuy, ils n'estoient pas sa moindre inquietude. Car pour ne parler point du vieux Cardinal de Bourbon dont la Ligue luy faisoit un Competiteur; l'ambition du Cardinal de Vendosme luy estoit suspecte; l'humeur du Comte de Soissons ne s'accordoit pas bien avec la sienne; & il n'estoit pas sans ombrage que ce Prince estant d'un esprit fier & glorieux, n'ayant pas le mesme empeschement de la Religion que luy, n'eût quelques pensées pour la Couronne; dans lesquelles sans doute il eût esté suivy du Prince de Conty son frere. Ce dernier au reste ne passoit pas pour homme de grand effet, à cause de sa surdité & autres incommoditez naturelles. Pour le Duc de Montpensier, que l'âge, l'experience, les richesses, les Gouvernemens & son propre merite rendoient le plus considerable de tous, il pouvoit beaucoup en cette rencontre: & comme il faisoit gloire de paroistre equitable, & de ne suivre point d'autres mouvemens que ceux de la Justice, il reconnoissoit le droit du nouveau Roy, & n'eût pas voulu qu'un autre tel qu'il fût, l'eust usurpé; mais il detestoit si fort la nouvelle Religion, qu'il ne pouvoit pas souffrir que le Sceptre fût entre les mains d'un Prince qui la professast; & il témoignoit cette resolution assez haut, afin qu'estant rapportée au Roy, elle luy marquast une necessité absoluë de renoncer à cette Doctrine. Henry Prince de Dombes son fils, âgé seulement de quinze ans, n'avoit point d'autres inclinations que celles de son pere; le Duc de Longueville jeune Prince remuant & difficile, sembloit aussi pencher de ce costé-là; Et quant aux Seigneurs qui estoient dans l'armée, quelques-uns des plus puissans n'estoient gueres bien intentionnez pour le Roy: particulierement le grand Prieur fils naturel de Charles IX. le Duc d'Espernon, & Bellegarde, qui dans la crainte qu'il ne les éloignast de la faveur de leur Maistre, l'avoient choqué en diverses rencontres.

Quelle estoit l'affection des Princes du sang.

Montpensier le plus puissant de tous ennemy de la Religion.

Quelques Seigneurs mal affectionnez vers le Roy.

Il est bien embarassé sur ce qu'il doit resoudre.

Dans ces difficultez, les amis de Henry IV. tant Huguenots que Catholiques s'empressant de luy donner conseil, il ne sçavoit de qui le prendre, parce que tous luy sembloient interessez, & que de quelque costé qu'il se tournast il ne trouvoit pas de moindres inconveniens que ceux qu'il évitoit. Car s'il demeuroit encore pour quelque temps dans sa Religion, comme son honneur sembloit l'y obliger, il offensoit les bons Catholiques, & donnoit sujet à ceux qui ne l'estoient que de nom de broüiller toûjours; Si bien que ce party estant plus fort vingt fois que le sien, il estoit à croire qu'il en seroit accablé plûtost qu'il ne le reduiroit à son obeïssance. Il prevoyoit mesme quand la force de son courage, & un bon heur plus grand que toute apparence luy donneroient une entiere victoire sur ses sujets: neanmoins l'Espagnol & le Pape ne le laisseroient jamais en repos, & que s'il estoit assez heureux de repousser tous leurs efforts, il ne seroit pas pour cela échappé de leurs embusches: qui par son propre exemple & par celuy d'Elizabeth Reine d'Angleterre, luy paroissoient bien plus formidables que leurs armes. Mais d'autre part s'il abandonnoit sa Religion, il sçavoit bien qu'il seroit abandonné de ses anciens amis, & de ses plus fideles serviteurs, dont la fermeté & la vertu l'avoient soûtenu depuis tant d'années: & il n'avoit aucune assurance que ceux vers lesquels il passeroit, deussent croire son changement veritable, puis qu'il seroit causé par la force; ny l'avoir agreable, parce que plusieurs eussent esté bien fâchez qu'il leur eût osté ce pretexte de remuer; ny prendre confiance en luy aprés tant d'offenses si recentes & une si longue absence de la Cour; ny enfin luy garder fidelité, puisque les plus puissans d'entr'eux l'avoient si méchamment violée à son predecesseur. Que s'il pensoit à suivre le milieu d'entre ces deux extremitez, & qu'il táchast de s'accommoder à tous les deux partis, il se voyoit en danger de n'agreér à aucun,

Il void les inconveniens qu'il y a s'il ne se fait Catholique,

Et ceux qu'il y a de ne le pas faire.

Le milieu entre les deux extremitez est encore plus dangereux.

& d'acquerir la haine universelle pour avoir essayé de gagner l'amitié de tout le monde, la Religion ne souffrant point de neutralité ny d'accommodement, & celuy qui veut nager entre-deux partis passant pour un monstre d'impieté. Quelques-uns des siens proposoient un quatriéme expedient, que sans parler aucunement de la Religion il protestast en qualité de Chrestien, de bon François, de parent & de Roy, de s'employer seulement à poursuivre la vengeance du parricide de son predecesseur; conviast tous les Princes, Seigneurs & Gentils-hommes du Royaume, dont la grandeur dépend de la Royauté, de s'unir avec luy pour la defendre; & priast tous les Rois & Potentats estrangers, dont la seureté & la majesté estoient violées dans cet attentat, de luy prester assistance pour en faire justice. Qu'il en sollicitast mesme tres-instamment le Duc de Lorraine doublement allié du feu Roy, & le Duc de Savoye son cousin germain; non pas qu'il y eût esperance que ces Princes se portassent à le secourir, mais au moins afin de les piquer d'honneur; & de rejetter sur eux l'horreur de ce crime s'ils favorisoient ceux qui l'avoient commis. Cette proposition paroissoit plus honorable, moins embarassée d'inconveniens, & plus facile que pas une des autres: car si elle eust pû frapper les esprits, & determiner les passions à une si juste vengeance avant qu'elles se fussent attachées à d'autres objets, il eût assurement retenu ensemble toutes les forces de l'armée, & les y tenant seulement huit jours, il fût venu à bout de la ville de Paris; de laquelle quiconque est maistre, pourveu qu'il ait d'ailleurs dequoy s'y maintenir, peut se vanter qu'il le sera bien-tost de toute la France.

Bon conseil, s'il l'eût suivy.

Tandis qu'avec une confusion indicible nôtre Prince rouloit tant de differentes pensées en sa teste, & qu'il écoutoit tant de divers conseils, dont le meilleur pouvoit devenir mauvais par le retardement, les murmures & les partialitez croissoient, & ceux de qui les mœurs & les consciences estoient les moins Catholiques, portoient plus hautement le pretexte de la Religion: tellement qu'il fut resolu dans une assemblée de quelque Noblesse, où estoient François d'O, Manou son frere, Vitry, d'Entragues, Dampierre Mareschal de Camp, Chasteauvieux & quelques autres, que l'on declareroit au Roy que la qualité de Tres-Chrestien estant essentielle à un Roy de France, & incompatible avec une autre croyance qu'avec celle de ses predecesseurs, ils le supplioient tres-humblement de recueillir la Couronne avec cette condition; l'assurant que si tost qu'il se seroit remis au sein de l'Eglise Romaine, ils seroient prests de le suivre par tout où il luy plairoit de les mener. D'O avoit persuadé au Duc de Longueville de se charger de cette fâcheuse parole, mais comme il estoit sur le point de s'en acquitter, il apprit que le party du Roy se fortifioit, de sorte qu'il jugea qu'il s'en pourroit bien repentir quelque jour. Le Mareschal de Biron & Sancy venoient d'amener au Roy quarante Capitaines Suisses qui promettoient au nom de leurs troupes de le servir en toutes les factions de guerre, mesme aux assauts & à la deffense des places, jusqu'à ce qu'ils eussent eu nouvel ordre de leurs Cantons. Au mesme temps Humieres l'estoit aussi venu assurer de deux cens Gentils-hommes de Picardie: Givry luy avoit apporté pareilles offres de la Noblesse de Champagne qui estoit là: & tous les Gentils-hommes de la suitte du Roy craignant que ces assemblées ne produisissent quelque dessein sur sa personne, s'estoient rendus dans le Jardin bien armez pour y attendre ses commandemens. Longueville estant donc dissuadé par la crainte, & par les belles paroles que Givry luy donna de la part du Roy, s'excusa de sa commission: neanmoins François d'O eut bien la hardiesse de la vouloir faire luy mesme, & estant entré dans la chambre du Roy avec quelques autres, il s'efforça par un discours premedité de le ramener à la Religion de ses peres, y ajoûtant pour conclusion en termes les plus doux qu'il pût imaginer, la resolution qu'il disoit avoir esté prise par la Noblesse. Mais le Roy qui s'estoit déja remis de ses plus grandes craintes, leur fit une réponse tellement meslée de douceur & de gravité, de vigueur & de retenuë, qu'en les repoussant courageusement sans les rabrouer, il leur témoigna bien qu'il desiroit les conserver, mais qu'il ne les craignoit guere. Là-dessus, les esprits mal-contens estant plus confus que satisfaits, la nuit survint: le Roy la passa presque toute en consultation avec la Noüe, Biron, Guitry, Lafin, & Chastillon, se dérobant déja des Ministres de sa Religion, parce qu'ils s'ingeroient trop ardemment de luy donner conseil & de le vouloir gouverner. La principale deliberation fut sur la réponse qui se devoit faire à la Noblesse, qui au mesme temps estoit toute assemblée au logis de François de Luxembourg Duc de Piney. Il est certain qu'on y arresta, d'une commune voix, que

Assemblée de quelque Noblesse chez d'O, qui resout de ne le point reconnoistre s'il n'est Catholique.

Longueville chargé de porter cette parole, s'en excuse.

François d'O la porte.

Sage response du Roy.

Autre grande assemblée la nuit.

Ce qui fut arresté au Conseil du Roy.

le Roy, quoy qu'il en pust arriver, persevereroit pour lors en sa croyance, & qu'au surplus il donneroit aux Catholiques tout le contentement qu'ils pourroient desirer, fallust-il mesme relâcher quelque chose de l'autorité Royale & du bien de l'Etat. Je sçay bien que quelques-uns ont voulu dire, & ce conte a passé jusqu'à nous, qu'en cette deliberation la Noüe luy conseilloit de se faire Catholique au plûtost : mais outre qu'il n'est pas croyable qu'un homme passionnément amoureux de sa Religion, & tout à fait détaché des vains interests du monde, comme estoit la Noüe, eust voulu persuader à autruy ce qu'il n'eust pas voulu faire luy-mesme ; ceux qui ont assisté à tous ces conseils, ont depuis assuré qu'aucun de ses discours n'approcha jamais de ce sentiment. C'est pourquoy il ne s'en faut pas rapporter à ce qu'en dit l'Auteur Italien, qui a composé l'Histoire de nos guerres civiles : ny croire non plus ce qu'il a écrit de du Plessis Mornay, disant qu'il s'opposa à l'avis de la Noüe, & le mettant au nombre de ceux qui agirent le plus puissamment en cette occasion ; puisque nous pouvons justifier par des preuves qui ne reçoivent point de contredit, que ce Gentil-homme estoit pour lors à Saumur, lequel il fortifioit par ordre du Roy, & qu'il ne le vid que deux mois aprés dans la Ville de Tours. Mais cét Auteur estranger ne fait quelquefois point de scrupule pour l'embellissement de son ouvrage, d'y ajoûter des circonstances & des personnes qui effectivement n'ont point esté dans le lieu & dans les actions où il les employe.

C'est un conte que la Noüe luy ait conseillé de se faire Catholique.

Et il est faux que le Plessis Mornay l'empescha, car il n'y estoit pas.

Trois opinions dans l'assemblée de la Noblesse qui se tint la nuit.

Dans l'assemblée de la Noblesse il y eut trois differentes opinions ; l'une, soûtenuë par le Duc de Longueville, Givry, Rambouïllet & leurs amis, deferoit la Couronne & une entiere obeïssance au Roy, sans exiger de luy aucune condition pour cette heure-là ; la seconde, qui avoit pour principaux partisans d'O, Manou, d'Entragues, Dampierre, & Vitry, vouloit qu'il se convertist presentement, ou que l'on remist la decision d'un poinct si important aux Etats du Royaume : à quoy quelques-uns ajoûtoient, qu'en attendant on luy donnast la qualité de Lieutenant general pour retenir les troupes ensemble. Les Ducs de Montpensier & de Piney jugeans, que de ces opinions extrêmes l'une estoit trop dangereuse pour la Religion, & l'autre trop desavantageuse à l'Etat, creurent qu'il les faloit adoucir en les meslant ensemble, *& qu'on pouvoit le reconnoistre pour Roy avec ces conditions qu'il se fist instruire dans six mois ; que cependant il ne permist aucun exercice de la nouvelle Religion, ne donnast aucune Charge ny Gouvernement aux Religionnaires, & permist à l'assemblée de deputer vers le Pape pour luy faire entendre & agréer les causes qui obligeoient la Noblesse de demeurer au service d'un Prince separé de l'Eglise.* Chacun s'efforçant de faire valoir son avis, presque toute la nuit se passa en contestations, avec tant de chaleur qu'il y eut quelques paroles aigres qui penserent former des querelles. Enfin le Duc de Piney ayant fortement representé, que par l'expedient qu'il proposoit, on pourvoyoit autant qu'il se pouvoit humainement au salut de la Religion & de l'Etat, la plus grande partie revint à son avis, & la Compagnie le pria de vouloir porter cette parole au Roy. Y estant donc allé l'aprésdînée du troisiéme jour d'Aoust accompagné des plus notables, il luy fit entendre la resolution de la Noblesse par un discours composé de paroles aussi respectueuses que fortes, & où le bon sens estoit accompagné d'une agreable éloquence, & mesme de quelques brillans de doctrine ; car ce Seigneur avoit esté élevé pendant sa premiere jeunesse dans l'étude de la Theologie, parce que ses parens l'avoient destiné à l'Eglise, & luy avoient obtenu l'Evesché de Laon. Le Roy averty de cette harangue, en avoit aussi premedité la réponse avec son conseil, & deliberé ce qu'il leur devoit accorder ; si bien qu'aprés qu'il les eut remerciez de leur zele pour la conservation de l'Etat, & de l'affection qu'ils avoient pour sa personne, leur promettant qu'il perdroit plûtost la vie que le souvenir des bons services qu'ils luy rendoient : il leur accorda assez facilement tous les poincts dont nous avons parlé, horsmis de deffendre l'exercice de la Religion reformée : mais en recompense il s'obligea de rétablir celuy de la Catholique par tous les endroits du Royaume, & de remettre les Ecclesiastiques dans la paisible possession de leurs biens. Ce qu'ayant confirmé par un serment solemnel, & par son propre seing, il en fit dresser une Declaration ; puis, aprés que ceux qui la trouverent bonne l'eurent signée, il l'envoya au Parlement seant à Tours pour la verifier.

Celle du Duc de Piney de reconnoistre le Roy à certaines conditions, l'emporte.

Il fait entendre cette resolution au Roy.

Qui luy accorde les conditions demandées.

Espernon & Vitry refusent de signer ce traité.

Quelque juste & raisonnable que fust cet accommodement, il y en eut pourtant plusieurs qui le signerent à regret, & d'autres qui le refuserent absolument : les plus considerables de ceux-cy furent le Duc d'Espernon & Loüis de l'Hôpital-Vitry.

Vitry. Le dernier inquieté, disoit-il, du scrupule de conscience, se jetta dans Paris & se donna pour un temps à la Ligue : mais auparavant il abandonna le Gouvernement de Dourdan, que le feu Roy luy avoit donné; Telle estoit la maxime des vrais gens d'honneur, qu'en quittant un party quel qu'il fust, ils quittoient aussi les places qu'ils en tenoient, & ne les remettoient qu'à ceux qui les leur avoient confiées. Le Duc d'Espernon protestant qu'il ne seroit jamais ny Ligueur ny Espagnol, mais que sa conscience ne luy permettoit pas de demeurer auprés du Roy, s'il ne donnoit de plus grandes assurances de sa conversion, luy demanda congé de se retirer dans son Gouvernement pour le garder des surprises des factieux. Le Roy, aprés avoir tenté en vain de le retenir, luy permit de s'en aller, ajoûtant à ce congé beaucoup de caresses & de loüanges : mais detestant en son cœur cet abandonnement, pour lequel il luy garda toûjours un secret dépit qui a bien causé du mal. Il sembloit à plusieurs que la retraite de ce Duc ne se pouvoit autrement appeller qu'une ingratitude envers la memoire du feu Roy son maistre : ils croyoient que s'il eust aimé sa personne à l'égal de ses faveurs, il fust demeuré auprés de son Successeur qui estoit seul capable de venger ce parricide, & qu'il eust employé pour une si juste vengeance, au moins une partie des grands biens qu'il avoit reçûs de sa liberalité. Mais ses amis disoient, qu'il y avoit esté obligé pour sa propre sureté, & pour la conservation de sa fortune & de sa vie : dautant que les personnes des favoris ayant de coûtume de demeurer exposées aux outrages, & leurs biens en proye aprés la mort des Princes, s'ils n'ont quelque second appuy qui les maintienne; luy qui avoit choqué tous les Grands, qui apprehendoit la promptitude du Mareschal d'Aumont avec qui il avoit eu querelle, & qui d'ailleurs voyoit bien qu'il seroit troublé en l'exercice de sa Charge de Colonel de l'Infanterie par Chastillon, avoit sujet de se retirer pour assurer ses Gouvernemens, & s'y mettre en estat de resister à ceux qui eussent entrepris de le dépoüiller de biens & d'honneur. On ajoûtoit à cela qu'il s'estoit piqué de ce que les Mareschaux de France ne luy avoient pas voulu permettre de signer devant eux dans le traité, honneur qu'il pretendoit luy appartenir à cause de sa qualité de Duc & Pair, & qu'eux luy refusoient, parce que dans les armées ils precedent les Ducs. Ces motifs sans doute aiderent beaucoup à sa resolution : mais les deux qui y contribuerent le plus, furent deux craintes qu'il eut, l'une des ressentimens, l'autre de la necessité du Roy : car comme ce Duc, depuis son retour d'Angoulesme, l'avoit par jalousie choqué en plusieurs rencontres, jusqu'à parler de luy en fort mauvais termes dans le cabinet, & à diminuer le prix de sa valeur & de ses belles actions, il avoit peur qu'il ne l'en fist repentir, ou que dans l'extrême besoin qu'il avoit d'argent, il ne luy empruntast quelques grandes sommes qu'il n'eust pas osé luy refuser. Ainsi pour conserver ce qu'il avoit acquis il songea à se retirer de bonne heure, & ne voulut accorder aux instantes prieres que le Roy luy en fit faire, qu'un retardement de quelques jours pour l'assister à lever le siege de devant Paris avec honneur.

Vitry se fait Ligueur.

Le Duc d'Espernon demande congé de se retirer.

Jugement sur cette action, qui est blasmée par quelques-uns.

Excusée par d'autres.

Quels furent les plus pressans motifs de sa retraite.

Aprés que la Ligue fut un peu remise de ses premiers transports de joye, chacun commença à former les desseins qu'il pretendoit bâtir sur ce grand accident. Le peuple en general toûjours affectionné à la Royauté desiroit avoir un Roy, quoy qu'il se fust porté insolemment envers le dernier, & pretendoit seulement obliger celuy qui auroit la Couronne, à le traiter plus doucement qu'on n'avoit fait par le passé : Les Parisiens entendoient qu'on pourveust sur tout au maintien de la Religion; & avoient tous ce sentiment, quand mesme il ne leur eust pas esté suggeré par leurs Chefs, de ne recevoir jamais dans le Thrône Royal un Prince qui fust d'une autre croyance que S. Loüis. Cette resolution sembloit si belle & si Chrétienne, que ceux qui aprés les baricades n'estoient demeurez à Paris que pour mieux servir Henry III. par leurs intrigues, & qui avoient jusques-là detesté la Ligue comme une horrible rebellion, estimerent aprés sa mort qu'ils estoient dans le bon party, & se montrerent les plus ardens à persuader aux autres, *Que leur resistance à un Prince heretique estoit aussi necessaire que juste, parce que l'obeissance qu'on doit à Dieu precede toûjours celle qui se doit aux Souverains.* Ce fut là le veritable motif qui retint non seulement les esprits de la populace, dont le jugement ne se doit compter pour rien, mais encore de grand nombre de personnes vrayement pieuses & considerables par tout le Royaume, & presque de tous les Ecclesiastiques, des plus grandes Villes, & de quatre ou cinq Parlemens. Je ne dis rien de la Noblesse, ny des Grands de l'Estat, parce qu'il y en eut tres-peu qui n'eussent d'autres pensées

Pensées & desseins des Ligueux.

Du peuple & des Parisiens, qui veulent pourvoir à la seureté de la Religion.

Cette consideration attire plusieurs gens de bien dans la Ligue.

Le Duc de Mayenne est en doute de ce qu'il doit faire.

que celle-là, & que ce qu'ils faisoient paroître de zele & de pieté, n'estoit qu'une ambition masquée d'un beau voile. Le Duc de Mayenne le plus considerable des Princes Lorrains, & celuy sous la grandeur duquel tous les autres pouvoient s'élever, se trouva fort en peine des moyens qu'il tiendroit, & quel titre il se donneroit pour faire valoir la bonne fortune que ce changement luy mettoit entre les mains. Les plus hardis de ses amis, & la Duchesse doüairiere de Montpensier, luy conseilloient de prendre la qualité de Roy. Ils luy representoient pour cela qu'il n'y avoit que ce seul titre qui luy pust donner assez d'empire sur les peuples accoûtumez à la Royauté, & assez de preéminence sur les autres Princes qui suivoient son party. Que la Noblesse & les Officiers se rallieroient tous à cet auguste nom; qu'il auroit dans le Royaume toutes les bonnes Villes à l'exemple de Paris, le Clergé puissant en biens, les Docteurs & les Moines qui gouvernent les consciences; de dehors, en cas de besoin, la faveur du saint Pere, l'argent d'Espagne, les troupes du Païs-bas & de Lorraine. Pour le droit, dont on ne manque jamais quand on a la force en main, ils l'assuroient qu'il luy seroit facile d'en trouver de tres-specieux: car il montreroit premierement que selon toutes les Loix ceux qui sont par delà le septiéme degré ne sont plus estimez parens, & ne peuvent venir de si loin à la succession; Partant que tous les Princes de la Maison de Bourbon ne devoient rien pretendre à la Couronne, veu qu'ils estoient éloignez du deffunt Roy de dix à onze degrez. D'ailleurs, que quand ils y auroient eu droit, ils en seroient décheus par l'heresie qu'ils avoient manifestement suivie ou favorisée: & aprés les avoir ainsi reculez, & prouvé que la Couronne estoit vacante, il feroit voir qu'il avoit eu droit de s'en saisir, comme celuy qui avoit hazardé avec plus de zele & d'ardeur sa personne & ses biens pour la deffense de la sainte Eglise; Que par cette voye Pepin l'avoit meritée pour luy & pour sa posterité. Ils le flatoient outre cela de l'esperance, que les peuples auroient égard à ce qu'il estoit fils d'une fille de Loüis XII. dont la memoire estant encore dans une grande veneration parmy eux, luy concilieroit les affections & les suffrages. Ils luy disoient enfin, que s'il en estoit besoin, il pourroit remettre en avant l'usurpation des Capets sur les Carliens, & la pretenduë descente de la Maison de Lorraine extraite de celle de Charlemagne, faire publier les Genealogies qui en avoient déja esté dressées, & les confirmer encore par de nouveaux titres tirez des vieilles Chroniques & des Abbayes d'Allemagne, où l'on falsifieroit les originaux. Que s'il voyoit quelques difficultez qui s'opposassent au conseil qu'ils luy donnoient, il sceust qu'il n'estoit point de glorieuses entreprises qui ne rencontrassent des obstacles: mais qu'ils n'estoient grands que quand le courage ne l'étoit pas assez pour les affronter; & que lors qu'on les attaquoit avec vigueur & celerité, la fortune, qui aime les gens hardis, ne manquoit jamais d'en favoriser la victoire. Avec de semblables aiguillons de gloire, & de hautes esperances, ils s'efforçoient de piquer l'esprit du Duc pour le porter à une si hardie entreprise; Et comme il n'est point de cœur si pesant ny si bas, qui ne soit facilement élevé du desir de regner, quoy que ce Prince fust de son naturel assez moderé, il se laissoit guinder avec plaisir par ces charmantes persuasions. Une chose seulement luy faisoit peine, c'estoit de sçavoir s'il auroit l'approbation des peuples, & si ceux qui le reveroient pour leur Protecteur, n'auroient point de degoust de le recevoir pour leur Roy: *A l'exemple des femmes*, dit-il à la Montpensier, *qui souvent font leur galant d'un homme qu'elles ne voudroient point pour mary.* Sur cette difficulté il jugea à propos de sonder les volontez, fit par ses amis tâter le Parlement, le conseil des Quarante, les Capitaines de quartier, les principaux Bourgeois, & avec cela il tâcha par des bruits que ces gens semerent parmy le peuple, d'en reconnoistre le sentiment general: mais il trouva aussi-tost ce qu'il avoit apprehendé. Peu de personnes écouterent volontiers cette proposition, les Seize & les Quarante qui avoient de tout autres desseins que de relever la Monarchie, la rejetterent avec aigreur, & Mendozze Ambassadeur d'Espagne, dit qu'elle n'estoit point conforme aux intentions de son Maistre. Cette premiere opposition arrestant son ardeur & luy faisant ouvrir les yeux que l'éclat de la Couronne luy avoit éblouïs, il commença d'appercevoir cent autres obstacles, & cent inconveniens qu'il n'eust pas prevûs. Il voyoit les moyens sur quoy il pouvoit fonder ce superbe dessein, trop fragiles & trop mal assurez, ses forces trop petites, celles du Roy de Navarre trop grandes, le chemin pour monter au thrône tout environné de perils, & au

Les plus hardis de ses amis luy conseillent de prendre le titre de Roy.

Mais il trouve que cette proposition déplaist aux peuples & aux Seize.

Il rentre là dessus en luy-mesme, & void les inconveniens qu'il y a.

bout un effroyable precipice. Il reconnoissoit que la haine qu'avoient les peuples contre Henry III. & la crainte du châtiment qu'il leur eust fait souffrir, estant mortes avec luy, ils n'agissoient plus que par le motif de la Religion, qui en effet est plus constant & plus ferme que ces passions, mais aussi plus juste & plus modeсré, & qui par consequent ne les obligeroit jamais d'entrer tout à fait dans ses sentimens qu'entant qu'ils les croiroient conformes au bien public, à la defense de l'Eglise, & à l'équité : D'ailleurs, quelle apparence qu'ils se persuadassent qu'un Prince, qui de luy-mesme n'avoit aucuns moyens, qui n'estoit qu'un cadet de la Maison de Lorraine, fust capable de reünir un Etat si divisé, & de surmonter tant de difficultez, luy qui venoit tout fraischement d'estre assiegé dans Paris, & reduit à l'extremité sans aucune resource; Qu'il n'estoit point croyable qu'en sa faveur ils voulussent fouler aux pieds les Loix fondamentales de l'Etat, & n'avoir aucun égard à la Maison de Bourbon, où il y avoit six Princes tous bons Catholiques, & entre autres deux Cardinaux, dont l'un avoit en quelque façon esté reconnu pour successeur par une Declaration du feu Roy verifiée en Parlement. Que si les François avoient à rejetter entierement cette Maison, ils choisiroient plûtost un puissant Roy d'Espagne; ou en tout cas s'ils vouloient avoir égard aux descendans des filles de France, un Duc de Savoye ou un Duc de Lorraine, dont le premier venoit d'une fille de François I. l'autre d'une sœur du dernier Roy. Il se representoit aprés à quel ennemy il auroit affaire : au Roy de Navarre Prince vaillant, heureux, nourry dans la guerre, accompagné de braves Capitaines & de gens endurcis au travail, ayant déja de grands biens & cent bonnes Villes, auprés duquel toute la Noblesse se ralloit, à qui le secours d'Angleterre, de Dannemarc, & de tous les Protestans d'Allemagne, estoit asseuré. Puis quand il consideroit le peu de forces qu'il avoit pour combattre un si puissant party, il ne trouvoit ny argent, qui est le nerf de la guerre, ny troupes qui valussent, mais seulement trois ou quatre cent mille francs qu'il pouvoit à la chaude tirer de Paris, des troupes bourgeoises & des levées nouvelles, plus propres à la sedition qu'au combat, & à luy faire perdre l'honneur qu'à luy gagner une Couronne. Qu'au reste ceux dont il se promettoit le plus d'assistance, se montroient le plus disposez à le traverser : car chacun d'eux voudroit emporter ou toute la piece, ou chacun un morceau à sa bienseance. Le Roy d'Espagne demanderoit le Royaume pour l'Infante Claire Isabelle fille d'une sœur du feu Roy, & aînée de la femme du Duc de Lorraine, & ne se contenteroit pas à moins de la Picardie pour joindre à ses Païs-bas, & de la Bourgogne son ancienne pretention : le Duc de Savoye feroit la mesme demande, & tâcheroit d'emporter la Provence & le Dauphiné : celuy de Lorraine, encore mieux fondé en droit, arracheroit pour sa part le Bassigny & la Champagne : enfin tous les autres Princes & Grands de l'Estat se cantonneroient dans leurs Gouvernemens; Et contre tant d'ennemis luy serviroient bien peu les Bulles de Rome, lesquelles mesme le Pape ne luy accorderoit qu'à dessein d'empieter sur les libertez de l'Eglise Gallicane, & sur la dignité de sa Couronne. Tous ces inconveniens se presentant en foule à son esprit, & luy estant encore dépeints, à ce que l'on crût, par Villeroy & Janin les deux meilleures testes de la Ligue, abbaisserent tout à coup le grand vol qu'il alloit prendre. Ayant ainsi connu ce qu'il ne devoit pas entreprendre, il avoit à resoudre ce qu'il devoit faire. Il y en avoit qui le vouloient induire à s'accommoder de bonne grace avec le nouveau Roy; qui sans doute dans l'étonnement où il estoit, luy eust accordé de bon cœur de tres-avantageuses conditions. Le President Janin luy parlant avec sa sincerité ordinaire, estoit d'avis qu'il fist entendre par une belle Declaration aux Catholiques de l'armée Royale que tous ses ressentimens demeurant esteints par la mort de Henry III il n'avoit plus d'interest en cette cause que celuy de la Religion. Que ce dessein estant d'obligation divine & qui regardoit tous les bons Chrétiens, il les sommoit & les conjuroit de se joindre avec luy pour exhorter instamment le Roy de Navarre de rentrer dans l'Eglise Catholique, promettant s'il le faisoit, de le reconnoître aussi-tost pour Roy, mais protestant au contraire s'il le refusoit, de substituer en sa place un autre Prince du sang duquel ils demeureroient d'accord. Ny l'un ny l'autre de ces avis ne fut à son goût, parce que dans le premier ses avantages eussent esté moindres que ses pretentions, & que par le second il eût finy la guerre, dont il esperoit que la continuation luy apporteroit des moyens de retourner à son grand dessein. En attendant que le temps luy en fist naître quelque heureuse conjoncture, il jugea que le seul moyen d'amuser le peuple, & de retenir l'autorité sans envie c'estoit de nommer Roy le Car-

Deux conseils qu'on luy donne, l'un de s'accomoder avec le Roy;

L'autre d'en choisir un autre du sang s'il ne se faisoit Catholique.

dinal de Bourbon; Car il sçavoit qu'à cause de sa bonté & de sa devotion, il estoit aimé des Parisiens; il esperoit d'ailleurs le voyant foible, caduc, languissant, & qui plus est prisonnier, que la puissance & le gouvernement luy demeureroient long-temps; que tandis qu'il vivroit, il se serviroit de son nom pour usurper pied à pied toutes les Provinces, s'assujettir doucement les Seigneurs de son party, & empécher les autres Princes de Bourbon, par l'esperance qu'ils auroient de succeder à ce vieillard presque moribond, de ne pas assister puissamment le Roy de Navarre.

Il les rejette tous deux, & proclame Roy le Cardinal de Bourbon.

Il fit donc, par l'avis du conseil des Quarante & des plus notables Bourgeois, declarer Roy ce vieil Cardinal sous le nom de Charles X. se reservant le titre qu'il avoit de Lieutenant general de l'Estat Royal & Couronne de France, non sans un grand étonnement de plusieurs, qui croyoient que la qualité de Regent autrefois usitée pendant la prison des Rois, luy eust esté & plus propre & plus majestueuse. Cette Declaration estant deslors publiée, quoy qu'elle ne fût pas si tost verifiée en Parlement, on vid la chaleur des peuples qui s'estoit beaucoup ralentie par la mort de Henry III. se ranimer vivement, & les esprits se porter à faire un grand effort pour la delivrance de leur Roy, & l'expulsion de l'heresie.

Sa declaration aux Provinces pour attirer les gens du Roy dans le party de la Ligue.

Le cinquiéme jour d'Aoust, il en fit publier une autre; Par laquelle ayant exposé, qu'il desiroit ardemment recueillir, embrasser & joindre à la sainte Union ceux du Royaume qui auroient creu estre obligez de suivre celuy qui malgré les admonitions du Saint Pere s'estoit armé & uny avec les Heretiques: Il dit qu'il a creu que n'ayant plus de sujet qui les puisse tenir separez de la cause generale, ils desireroient s'y reünir s'ils en avoient permission & seureté. A ces causes en attendant la liberté du Roy leur souverain Seigneur, il les admonestoit, exhortoit, & prioit, par l'obeïssance qu'ils devoient à Dieu amateur de paix & d'union, & à leur Roy Catholique & legitime, par l'amour de leur chere patrie, & par la consideration du bien public qui touchoit tous les François, de se joindre avec luy pour faire la guerre aux Heretiques, ou bien de se retirer en leurs maisons où ils pourroient vivre en toute seureté, & se remettre dans la joüissance de leurs biens: dont il leur accordoit main-levée, revoquant tous Jugemens donnez contre eux, pourveu qu'ils fissent serment devant les Baillifs & Seneschaux des lieux, de vivre & mourir dans la Religion Catholique, de l'assister de tout leur pouvoir à la conserver, & de n'ayder ny favoriser en aucune façon les Heretiques ny leurs adherans. Ordonnoit aux Gouverneurs des Provinces, & Officiers de Justice de les proteger, & de punir rigoureusement ceux qui de fait ou de parole attenteroient à leurs biens, ou à leurs personnes. Prioit * Messieurs les Gens tenans les Parlemens, & enjoignoit aux Baillifs de faire publier & executer ces presentes.

** Remarquez ce terme.*

Il écrivit au mesme temps aux bonnes Villes de son party de recevoir & embrasser cordialement ceux qui reviendroient, de deposer toute animosité contre eux, & de leur témoigner la mesme amitié & confiance qu'auparavant: puisque la prompte & parfaite reünion, estoit le seul moyen de surmonter les Heretiques ennemis jurez de Dieu & de son Eglise, avec lesquels les bons Catholiques ne devoient, ny ne pouvoient jamais avoir paix ny confederation.

Ses Emissaires débauchent plusieurs personnes, mesme dans le Camp du Roy.

Avec ces Declarations qui eurent quelque effet dans les païs où la Ligue estoit la plus forte, il joignit toutes sortes d'intrigues & de moyens pour débaucher les autres, & détacha quantité d'Emissaires en divers endroits, particulierement dans le Camp du Roy, qui avec argent & promesses en gagnerent assez bon nombre. La Religion servoit d'un honneste pretexte à ces transfuges pour couvrir leur infamie; Et j'ay sceu que dans ces commencemens où la chance estoit encore bien douteuse, & la partie de la Ligue la plus forte en apparence, il se fust trouvé bien peu de gens qui n'eussent esté à vendre, s'il n'eût pas manqué dequoy les acheter: mais son mauvais ménage & l'avidité des Agents qui avoient manié les deniers, ayant consumé inutilement ce qu'il avoit tiré de Paris, il luy restoit à peine dequoy entretenir quinze jours ses gens de guerre.

Il manquoit d'argent.

Ce mauvais ménage estoit provenu, ainsi que je l'ay appris, d'une cause bien remarquable.

Cause remarquable qui fit aller mal les affaires.

Peu de temps aprés le meurtre de ses freres, comme il agissoit avec chaleur, & que toutes choses estoient fort avancées pour en tirer la vengeance, un jour quatre ou cinq des principaux de son party faisans débauche dans l'Hostel de Carnavalet avec des femmes de joye, un d'entr'eux qui le vid passer courut aprés luy, & le pressa si fort de se venir divertir un quart d'heure avec la bonne compagnie, qu'il s'y laissa entraîner comme par force. Il n'y demeura pas une demie heure, mais dans ce peu de temps l'amour d'une de ces Dames luy causa une disgrace qui

ne se pût emporter par les remedes ordinaires, & le mit en si mauvais estat qu'il fut contraint de s'abandonner à une cure plus fâcheuse, & de garder la chambre prés d'un mois. Cependant son mal ne luy permettant pas d'avoir d'autre soin que de sa santé, ses affaires n'avançoient point, ses amis se refroidissoient ; & depuis encore quand il fut guery, comme ces accidens affoiblissent la vigueur naturelle, il luy resta pour long-temps une debilité chagrine, & une certaine pesanteur, qui jointes à sa lenteur naturelle engourdirent dans sa personne l'activité de son party, & attacherent, pour ainsi dire, un billot aux pieds de sa fortune, lors qu'elle alloit s'eslever le plus haut. Car ce n'est pas assez à un Chef de party d'agir dans son cabinet & d'ordonner sagement : s'il n'est present par tout, s'il ne se fait voir & entendre par les peuples, s'il ne met la main à l'œuvre, il ne s'execute rien de ce qu'il commande ; & les mouvemens de la faction estant contre nature, ont besoin d'une forte & continuelle action pour les maintenir.

Cependant le Roy ayant encore ses forces presque toutes entieres, mais connoissant bien qu'elles s'alloient dissiper dans peu de jours, deliberoit s'il devoit s'attacher au siege de Paris, & le presser vigoureusement, suivant les desseins du feu Roy. Quelques-uns estoient de cet avis : mais il n'y avoit plus aucun de tous les moyens qui l'eussent pû faire reüssir. La mort de Henry III. avoit affoibly le courage des soldats, & relevé celuy des Parisiens, rompu les intelligences qu'il avoit dans cette grande Ville, & fait changer de volonté à quelques Capitaines qui avoient promis durant la chaleur des assauts de tourner casaque en sa faveur : c'est pourquoy l'estat des choses estant changé, il falut aussi changer de resolution. Il ne creut point qu'il y eût d'inconvenient à tenter la voye d'accommodement avant celle des armes. Sçachant donc qu'un nommé Bigot domestique de Villeroy estoit venu au Camp, comme il y en venoit plusieurs autres de Paris, il le voulut voir secretement, & le pria d'avertir son Maistre qu'il desiroit ardemment parler à luy bouche à bouche, & qu'il luy offroit un sauf-conduit pour se trouver en tel lieu qu'il choisiroit luy mesme. Villeroy n'y voulant point entendre sans la permission du Duc, & le Duc ne le trouvant pas bon, de peur que cette entreveuë ne donnast ombrage à son party : Bigot fit sçavoir au Roy que s'il envoyoit un Gentil-homme à Paris dans la Maison de Villeroy, on l'écouteroit. Marsillere Secretaire du cabinet y fut depesché le mesme jour, avec ordre de s'addresser premierement au Duc, à dessein peut-estre de le rendre suspect aux Parisiens : mais n'ayant pû avoir accez auprés de luy il s'en alla à Villeroy, auquel il representa en paroles fort avantageuses le bon estat des affaires du Roy, la grande union des Princes & de la Noblesse pour son service, d'où s'ensuivroit necessairement la ruine de la Ligue, & l'accablement de tous ceux qui la soustenoient ; Que l'objet de la haine de ce Duc ne subsistant plus, il n'avoit plus aussi de sujet de continuer la guerre contre celuy qui n'avoit ny conseillé ny approuvé le meurtre de ses freres ; Qu'au contraire il le prioit de se souvenir de l'estroite amitié qui avoit esté entr'eux, de la particuliere confiance que le Duc avoit prise en luy durant les plus grandes chaleurs de la guerre, jusqu'à luy vouloir donner pour gages sa personne, sa femme & ses enfans ; Qu'il l'estimoit à cause de son rare merite, le cherissoit comme son parent, & desiroit sa conservation pour les services qu'il estoit capable de rendre à l'Estat ; Partant qu'il l'exhortoit de ne se pas perdre sans necessité, & de rechercher plûtost son avancement dans son amitié que dans les troubles, & dans les miseres publiques, où à la fin il ne trouveroit que honte & abbaissement. Qu'il luy offroit le premier rang d'honneur auprés de sa personne, la meilleure part dans ses conseils, les plus grandes Charges, les plus riches Gouvernemens, & enfin un establissement si beau & si asseuré qu'il auroit raison d'en estre content. Sur le rapport que Villeroy en fit au Duc, il répondit qu'il honoroit bien fort la personne du Roy, connoissoit sa valeur, & n'avoit aucune deffiance de sa parole, mais que la diversité de Religion ne luy permettoit pas d'entrer en traité avec luy ; Qu'il avoit engagé sa foy à cause publique, & presté serment au Roy Charles X. auquel la Couronne appartenoit ; Bref qu'il ne pouvoit entendre à aucunes conditions d'accommodement, que le Cardinal ne fût en liberté, & le Roy dans l'Eglise Catholique.

Lors que Marsillere remporta cette response, c'estoit le huitiéme d'Aoust, l'armée commençoit à décamper. Bien loin de pouvoir prendre Paris, le voisinage luy en estoit desormais tres-dangereux, les intrigues des Ligueurs luy débauchoient à

Le Roy delibere s'il doit continuer de presser Paris.

Il essaye d'entrer en traité avec le Duc & envoye Marsillere à Villeroy.

Propositions que fait Marsillere.

Réponse du Duc éloignée de la paix.

L'armée du Roy décampe.

toute heure quelqu'un de ses gens ; & d'ailleurs les Gentils-hommes de la Cour du feu Roy accoûtumez aux galanteries des Dames de Paris, comme aussi les jeunes Officiers qui cherchoient à passer leur temps, ne pouvoient s'abstenir d'entrer dans la Ville, où il en demeuroit toûjours quelques-uns pris aux appasts de la volupté : si bien qu'il y avoit danger que ceux qui en revenoient, instruits par quelques Maistresses, n'en rapportassent de pernicieux desseins. De plus, il y avoit nouvelles que de toutes parts il venoit des troupes au Duc de celles qu'il avoit mandées du vivant du feu Roy, & qui n'avoient osé s'avancer jusqu'à ce qu'elles eurent appris sa mort. Mesme ce n'estoit pas sans sujet qu'on craignoit que celles de Lorraine qui estoient à l'entour de Jamets, & celles de Flandres, ne se hastassent si fort que l'armée Royale n'eust pas le loisir de se retirer en seureté. Il avoit donc esté resolu au conseil de prevenir cet inconvenient : & de trois avis, dont l'un conseilloit de repasser la Loire pour y aller recueillir de plus grandes forces ; l'autre de remonter la Marne, pour se saisir des Villes & ponts qui sont sur cette riviere, afin d'y attendre sans rien hazarder le nouveau renfort des Suisses & Allemans qui devoit venir ; le troisiéme, de descendre en Normandie : ce dernier avoit esté jugé le meilleur, dautant que par ce moyen on s'asseuroit des Villes dont les Gouverneurs n'estoient point encore attachez à la Ligue ; que l'on y pouvoit recueillir de bonnes sommes d'argent dans les Receptes des Tailles ; & y joindre le secours d'Angleterre qui ne devoit pas beaucoup tarder, parce qu'il avoit esté accordé au feu Roy il y avoit plus de deux mois. Avant que de partir il n'oublia pas d'écrire à tous ses alliez dans le Royaume, & à tous ses bons serviteurs dans les Provinces. Il dépêcha Sancy vers tous les Cantons Suisses ; un peu auparavant il avoit envoyé le Conseiller Parent vers les Cantons Protestans. Il fit repasser en Angleterre pour haster le secours, Philippe de Fresne Canaye, qui en estoit tout nouvellement arrivé, & fit partir plusieurs autres Agens pour les Princes d'Allemagne : à tous lesquels il donnoit avis de son avenement à la Couronne, leur rendoit compte de ce qu'il avoit esté obligé de faire, & sur tout se mettoit fort en peine de se justifier auprés d'eux de la promesse qu'il avoit faite aux Catholiques, & de les asseurer que rien n'estoit capable d'ébranler sa fermeté, ny de le separer d'avec Christ. Il ne manqua pas aussi de donner ordre à du Plessis Mornay de tirer à quelque prix que ce fust le vieil Cardinal de Bourbon d'entre les mains de Chavigny à qui le feu Roy l'avoit donné en garde, & de le tenir soigneusement en lieu de plus grande seureté, de peur que la Ligue ne s'en saisist la premiere, & ne l'allast faire couronner, pour amuser les peuples de ce beau joüet.

Trois avis sur ce qu'il devoit faire.

Il est resolu qu'elle iroit en Normandie.

Avant que partir il écrit aux Protestâs pour se justifier.

Les derniers devoirs que le Roy desiroit rendre à son predecesseur servirent d'honneste pretexte à sa retraite : car comme sa pieté l'obligeoit de celebrer ses funerailles, & le mettre en lieu où la rage de la Ligue & des serviteurs des Guises ne luy pussent faire outrage, il resolut de le conduire à Compiegne. Toute son armée marchant donc avec luy, comme pour faire la pompe de ce convoy, & ayant pris en chemin les villes de Creil sur Oyse, Meulant sur Seine, Clermont en Beauvoisis, & Gisors, postes necessaires pour interrompre la communication de Paris avec les Ligueux de Picardie, il alla déposer le corps en l'Abbaye de S. Corneille, où quelques-uns de nos Princes avoient autrefois choisi leur sepulture. Aprés qu'il y eut fait toutes les ceremonies funebres, aussi honorablement que la confusion du temps les pût permettre, & desquelles, n'y pouvant assister luy-mesme à cause de sa Religion, il donna le soin au Duc d'Espernon & à Bellegarde, il tourna teste vers la Normandie. Les avertissemens qu'il avoit de l'estat où pour lors estoit Roüen, luy avoient fait concevoir l'envie de l'attaquer, dans l'esperance de s'en rendre maistre dans cinq ou six jours. Pendant ce temps il eust bien desiré pouvoir encore retenir la Noblesse : mais les murmures estant passez en plaintes & en mécontentemens découverts qui estoient fomentez par des Emissaires de la Ligue, & mesme par quelques Seigneurs qui souhaittoient le desordre, la pluspart demandoient leur congé, ou sur le manque d'argent & d'équipage, ou sur la necessité d'aller faire la recolte de leurs bleds & de leurs vins, de peur qu'en leur absence les Ligueux ne fissent moisson & vendange pour eux. Cet abandonnement luy fut bien sensible sur le point d'une entreprise qu'il tenoit presque infaillible : mais comme ils disoient assez haut que s'il ne leur donnoit congé, ils le prendroient d'eux-mesmes pour jamais ne revenir, il ne l'accorda pas seulement à ceux qui le demandoient, mais encore il prevint de bonne grace tous ceux qu'il creut en avoir envie.

Le Roy accompagne le corps de son predecesseur à Compiegne dans l'Eglise S. Corneille.

La Noblesse demande son congé, il est contraint de luy donner.

Le Duc d'Espernon emmena plus de deux mille hommes de piod, & cinq cens chevaux dans son Gouvernement, où Saint Lary luy gardoit le Chasteau de Loches. Plusieurs autres s'en allant avec ses amis, qui avec deux cens, qui avec cent, le Roy afin de les retenir toûjours attachez à son service dans les Provinces, puis qu'il ne pouvoit les retenir auprés de sa personne, & pour faire croire que celles d'Espernon estoient allées en Angoumois par son ordre, il s'avisa, comme s'il eust voulu les assister à faire leurs recoltes, d'envoyer avec eux une partie de ses troupes, avec des Chefs considerables qui pussent recueillir la Noblesse, quand il en auroit besoin. Il divisa pour cet effet son armée en trois petits corps: il en retint un auprés de luy, en envoya un en Picardie sous la charge du Duc de Longueville, & un autre en Champagne commandé par Aumont, avec ordre que si l'ennemy venoit l'attaquer en gros, ou assieger quelque place dans les Provinces ou aux environs, ces deux corps se rassemblassent, soit pour le venir joindre, soit pour porter secours aux endroits où il le faudroit. Que cependant ils tiendroient la campagne, & estoufferoient les desseins des Ligueux, qui sans cela s'en fussent rendus les maîtres, s'asseureroient des petites Villes, fourageroient les environs des grandes, & accablant ces pays mutins des incommoditez de la guerre, les contraindroient peut-estre à haïr la Ligue qui leur attiroit ces malheurs. Au reste, parce que plusieurs s'estoient plaints de ce que les Ministres de sa Religion prenoient déja trop hardiment le dessus dans la Cour, le Roy desirant leur oster ce mécontentement, & leur mettre à leur départ une bonne opinion de luy dans l'esprit, afin qu'ils la portassent dans les Provinces, assigna les Estats generaux dans la Ville de Tours à la fin du mois d'Octobre prochain, & les assura qu'en cette assemblée il vouloit recevoir éclaircissement sur les controverses de la Religion, & qu'il s'en remettroit à ce que les lumieres du Saint Esprit & les avis des plus doctes hommes de son Royaume luy feroient voir: ce qu'il leur declara en public, mais avec des discours qui estoient balancez de telle sorte qu'en leur donnant esperance de sa conversion ils pouvoient recevoir un autre sens envers les Religionnaires. Aussi en particulier s'expliquoit-il differemment selon ceux à qui il avoit affaire, & sçachant que toutes ses actions & ses paroles sur cette matiere estoient curieusement observées, il les mesuroit avec beaucoup de circonspection pour gagner les uns & ne pas perdre les autres.

Mais envoye une partie de ses troupes avec elle, en Picardie sous le Duc de Longueville, & en Champagne sous Aumont.

Pourquoy propose de convoquer les Estats.

La plus grande peine qu'il eust, c'estoit de contenter les Religionnaires qui commençoient déja à murmurer de sa tiedeur, & avoient encore pour autre sujet de plainte les rudesses de François d'O Surintendant des Finances, chez lequel ils ne trouvoient jamais d'argent, quoy qu'il y en eust toûjours un peu pour les Catholiques, & qui leur disoit nettement qu'ils n'avoient que faire d'attendre aucunes gratifications. Il tâchoit d'addoucir ces aigreurs par des assurances de sa fermeté dans la Religion, par de frequentes caresses & par des esperances de participer à sa fortune. Il se montroit au reste doux & affable à tout le monde, familier aux gens de guerre, pitoyable envers les peuples de la campagne, s'excusant envers eux quand l'occasion s'en presentoit, des maux qu'ils souffroient, & rejettant sur ses ennemis les desordres qu'il ne pouvoit empécher. Il paroissoit en son visage une certaine gayeté, dans son discours une vivacité d'esprit & une grace particuliere, & dans toutes ses actions une resolution & une promptitude qui contentoient les plus difficiles, & animoient les plus froids. Il parloit avec respect des Ecclesiastiques & du Pape, traitoit les Gentils-hommes comme ses compagnons, & n'ayant rien à leur donner il les flattoit de la gloire d'estre le bras droit de l'Estat, & de luy avoir mis la Couronne sur la teste. Il eut à se gouverner de cette sorte quatre ans durant parmy les deffiances des Religionnaires, les menaces des Catholiques, les jalousies des Grands, les plaintes de ses gens de guerre, dans une grande indigence, & au milieu de tres-puissans ennemis, faisant voir que l'esprit, le cœur & la vertu peuvent suppléer au défaut de toutes choses. Mais à dire le vray, il s'en rencontra deux qui servirent beaucoup à luy faire avoir l'avantage; la premiere, que dans son party il n'y avoit que luy seul de chef, & qu'ainsi tout se rapportoit à luy & passoit par ses ordres, là où la Ligue ayant presque autant de testes que de bras, s'embarrassoit elle-mesme par ses divisions & ses partialitez; l'autre, que ce corps monstrueux n'eut dans les grands coups qui decidoient la partie, ny la prudence que l'on esperoit de tant de braves Capitaines, & d'habiles politiques qui s'y estoient rangez. Par ces deux voyes, & par d'autres tout à fait cachées à la connoissance des hommes, la Providence Divine qui prend plus particulierement soin de la Fran-

Comme il s'efforçoit de contenter les Catholiques & les Religionnaires.

Les moyens dont il se servoit pour contenter tout le monde.

Deux choses qui luy donnerent de grands avantages.

ce quand elle est abandonnée de la prudence humaine, la tira du labyrinthe de ses maux, & voyant que l'Estat & la Religion s'y vouloient détruire par une guerre irreconciliable, les sauva miraculeusement l'un & l'autre, & les fit refleurir avec autant de bon-heur & de gloire que jamais.

Libelles & declamations cõtre luy, aprés qu'il fut décampé de devant Paris.

Au décampement du Roy de devant Paris, il ne sortit pas un homme de cette grande Ville pour le troubler dans sa retraite : il ne fut poursuivy qu'avec des paroles & des menaces sans effet. Ils firent alors à l'envy resonner les chaires des Predicateurs d'une infinité de declamations, & suer les Presses des Imprimeurs sous un grand nombre de Libelles : où premierement ils déchiroient avec d'horribles injures la memoire du defunt Roy, les meurtres de Blois estant un sujet bien pathetique pour exciter la fureur des peuples ; & ensuite, ayant enflammé la bile par ces mouvemens violens, ils détournoient toute la haine & la passion contre le Roy present, qu'ils nommoient en leurs discours ordinaires, *le second Tyran*, *le Biarnois*, *& l'Heresiarque*. A l'exemple de Paris les autres Villes du party firent la mesme chose, & toute la France fut bien-tost pleine d'une infinité de mauvaises pieces & de fatras, dont la pluspart s'estant conservez dans les cabinets des curieux, ne donnent que du degoust & de l'ennuy à ceux qui les lisent.

Libelles de Boucher & de Bernard.

Boucher adjoûta encore quelques Livres à son volume de la juste degradation de Henry III. pour exclure Henry IV. de sa succession ; & l'Avocat Bernard, qui avoit si chaudement parlé aux Estats de Blois, homme fort zelé pour la Religion & le bien public, mais aussi trop passionné, mit au jour *un avis à la Noblesse sur ce qui s'estoit passé aux Estats*. Il y dépeignoit le Roy Henry III. & le meurtre des Guises, avec les plus vilaines couleurs que l'on sçauroit s'imaginer : puis il racontoit comme la resolution de cette Assemblée avoit esté de declarer le Roy de Navarre indigne de la Couronne : aprés il entassoit quantité de preuves, tant pour persuader à la Noblesse qu'elle estoit obligée de maintenir l'Edit d'union qui y avoit esté juré par Brissac, que pour luy faire apprehender les grands maux qui s'en ensuivroient si on reconnoissoit un Prince heretique & excommunié : lequel d'ailleurs il noircissoit de divers reproches, mais la pluspart fondez sur des bruits communs, & sur les calomnies de ses ennemis.

Réponses.

Les réponses qui parurent aussi-tost contre ces pieces reprochoient aux Ligueux qu'ils estoient Heretiques eux-mesmes, puis que, contre l'expresse parole de l'Escriture sainte, ils desobeïssoient aux Puissances establies de Dieu, & qu'ils apprenoient aux peuples à mettre la main sur les Oincts du Seigneur. Elles justifioient aussi la reputation des deux Rois des calomnies dont on la chargeoit, faisoient voir que les excommunications que le Pape avoit prononcées contre eux estoient nulles & injustes, & s'estendoient fort à prouver que ny l'Assemblée des Estats qui n'estoit qu'une cabale des Guises, ny ces excommunications, quand mesme elles eussent esté valables, n'avoient pû prejudicier ny à l'innocence, ny aux droits naturels de ces deux Rois.

Moderation du Duc de Mayenne.

Quant au Duc de Mayenne, il parloit toûjours de l'un & de l'autre avec une sage moderation, & dissimulant la joye qu'il avoit au dedans, il ne laissoit paroistre au dehors que ce qui servoit à donner une grande opinion de son zele pour la Foy Catholique. Il disoit à l'égard de la mort de Henry III. que c'estoit veritablement un coup du Ciel, auquel il n'avoit rien contribué ; & quant à Henry IV. qu'il n'en haïssoit que l'heresie, mais respectoit sa naissance, & honoroit encore davantage sa vertu. Il envoya les nouvelles à toutes les Provinces, de l'heureuse delivrance de Paris, & de l'éloignement du Roy de Navarre, il l'appelloit ainsi ; les exhortant de demeurer fermes dans la Foy de leurs peres, & de s'unir étroitement avec luy pour la maintenir. Il avoit peu auparavant renvoyé le Commandeur de Diou à Rome, d'où il estoit revenu depuis peu de temps, avec ordre de voir le Duc de Savoye en passant & le prier de ne rien entreprendre sur les terres de France.

Ses dépesches aux Provinces, au Pape, en Lorraine, en Allemagne, & en Espagne.

Il avoit aussi dépesché Chanvalon en Lorraine pour tirer du secours du Duc en échange des belles esperances qu'il luy donnoit, & ordonné quelques Agens vers les Cantons Catholiques, & vers l'Empereur, demandant assistance d'hommes à ceux-là, & au dernier qu'il luy pleust empescher les levées pour les Heretiques sur les terres de l'Empire. Il n'envoya point d'Agens en Espagne, quoy que ce fust de là qu'il attendit le plus de faveur, parce qu'il avoit depuis long-temps eu ordre du Roy Philippe de s'adresser pour toutes ses entreprises à son Ambassadeur Mendoze, & au Commandeur Dom Jean de Morée, avec lequel il devoit s'aboucher à Nancy, & selon ce qui seroit resolu entr'eux envoyer quelqu'un des plus apparens du party à la Cour d'Espagne y traiter plus particulierement. En attendant, il

y

y dépescha deux Couriers par deux voyes differentes, avec des lettres de sa main au Roy Catholique, dans lesquelles le flattant du titre de Protecteur de la vraye Religion & du plus grand Monarque de la Chrestienté, il le supplioit avec des soumissions indignes d'un cœur François, d'employer cette puissance que Dieu luy avoit donnée à delivrer un Royaume tres-Chrestien de la tyrannie des Heretiques. Au mesme temps la Chastre estoit party pour aller donner ordre à la Province de Berry, & de là negocier avec Chavigny l'achat du Cardinal de Bourbon : ce que le Duc tenoit si assuré, que sur cette esperance & desirant avoir une confirmation irreprochable de ses actions & de son autorité, il convoqua les Estats generaux à Melun pour la fin du mois de Novembre.

Convoque les Estats generaux pour le mois de Novembre.

Cependant le Roy qui avoit retenu trois mille Fantassins François, deux Regimens de Suisses, douze cens chevaux, & le Prince de Conty, le grand Prieur Colonel de la Cavalerie legere, le Mareschal de Biron, Charles de Montmorency-Damville, autrefois appellé Meru, Colonel des Suisses, Chastillon faisant la Charge de Colonel de l'Infanterie Françoise, Loüis de Rohan Duc de Monbazon, François de la Jugie-Rieux Mareschal de Camp, la Force, Bacqueville, Larchant, & plusieurs autres Gentils-hommes de marque, estoit venu en Normandie & descendoit le long de la riviere de Seine. Le Duc de Montpensier Gouverneur de cette Province, qui y estoit allé pour la disposer à le recevoir, le vint joindre avec deux cens Gentils-hommes, & quinze cens Fantassins. Lors qu'il fut au Pont S. Pierre, Rolet Gouverneur du Pont de l'Arche, Soldat de fortune, homme de cœur & de jugement, luy apporta les clefs de sa place; Et comme le Roy luy fit demander quelles conditions il desiroit de luy, car dans ces guerres les Gouverneurs avoient accoûtumé d'en user ainsi, il luy répondit genereusement, que s'il ne le tenoit pour son Roy tous les avantages du monde ne seroient pas capables de luy faire prendre son party, mais que le reconnoissant pour tel il ne demandoit rien que l'honneur de le servir. Passant outre il alla loger à Dernetal gros bourg à une lieuë de Roüen, fort renommé pour la fabrique des draps. Fiesne-Canaye revenant d'Angleterre, luy avoit apporté de la part d'Emar de Chates Commandeur de Malthe & Gouverneur de Dieppe, une entiere assurance qu'il tiendroit cette Ville pour son service, & que Sa Majesté en pourroit disposer de telle façon qu'il luy plairoit; neanmoins comme le Roy ne connoissoit pas encore bien sa fidelité, il craignoit que ce fust plûtost un compliment qu'une verité certaine : il s'y en alla donc en diligence avec quatre cens chevaux, pour l'obliger à luy tenir parole. Chates s'estant apperceu de sa deffiance voulut le prevenir, & sortant avec toute sa garnison luy alla au devant assez loin hors de la Ville. Le Roy bien satisfait d'une si genereuse obeïssance qu'il reconnut avec les embrassemens & les caresses qu'elle meritoit, ne le fut pas moins de l'affection des Bourgeois; ils le receurent avec tant d'allegresse & tant de témoignages de zele, que ce jour là fut le premier, à ce qu'il a dit depuis, qui luy fit goûter le plaisir qu'il y a d'estre Roy de France. Durant son sejour à Dieppe, qui ne fut que de quatre ou cinq jours, il eut encore deux autres sujets de joye; c'estoit l'assurance à son service de la Ville & Chasteau de Caen que luy apporta un Gentil-homme de la part de Gaspard de Polet-la Veronne qui en estoit Gouverneur; & la prise de la petite Ville de Neufchastel qui incommodoit fort les passages de Dieppe. Guitry & Montmorency-Halot l'ayant investie par son ordre, avec une partie de sa Cavalerie & la garnison de Dieppe, Chastillon Gentil-homme du païs amassa sept à huit cens Païsans des environs pour la secourir : Halot estant allé au devant avec la Cavalerie les tailla en pieces, & la Ville estonnée de cette deffaite, se rendit.

Le Roy descend en Normandie : quelles forces il y mena.

Rolet luy remet genereusement le Pont de l'Arche.

Et le Commandeur de Chates la Ville de Dieppe, où il va en personne.

Et la Veronne Caen. Il prend Neufchastel.

Ce petit succez enfla si fort le cœur des Dieppois qu'ils le presserent de mettre le siege devant Roüen, luy offrant de deffrayer son armée pendant huit jours; le Roy y consentit volontiers, non pas tant sur leurs persuasions que sur l'attente de quelques intelligences qui devoient joüer en sa faveur. Si-tost qu'il s'en fut approché, bruslant les moulins, se saisissant des postes avantageux, faisant des escarmouches jusques aux portes : les Bourgeois extrémement alarmez témoignerent si peu de resolution de se defendre, quoy que le Duc d'Aumale & Brissac qui estoient dans la Ville avec douze cens chevaux tâchassent de les rassurer, & crierent si fort au secours qu'il falut que le Duc de Mayenne y vint luy-mesme avec toute son armée. Ainsi le Roy n'osa plus s'opiniastrer à ce siege, mais décampa aussi-tost, & en attendant ce que feroit son ennemy tourna vers la Ville d'Eu; c'est une petite Ville

Entreprend d'assieger Roüen.

Le Duc de Mayenne s'avançant il décampe & va prendre Eu.

sur la riviere de Betune, non loin du bord de la mer, Catherine de Cleves veuve de François de Guise, la tenoit en titre de Comté & Pairie. Le Gouverneur nommé Launay, voyant mettre le canon en batterie, fit sa composition, qui fut fort bien entretenuë, & la Ville preservée du pillage par l'ordre exact que Chastillon y apporta; le Roy mesme n'y ayant pas voulu entrer de peur de l'insolence des Soldats, & s'estant logé à Treport qui est un petit havre à un quart de lieuë de là. Il y eut quantité de beaux raisonnemens pour montrer qu'il avoit entrepris le siege de Roüen, seulement afin de divertir les forces du Duc de Mayenne d'alentour de Paris, où elles eussent repris les Villes qui enfermoient les passages, & partant qu'il y avoit assez bien reüssi, puis qu'il avoit accomply son intention : mais il sembla depuis qu'il n'avoit point preveu les dangereuses suites de cette entreprise, ny le peril presque inévitable où elle l'engagea. Et veritablement il ne s'estoit point imaginé que le Duc de Mayenne deust amener toute son armée au secours de Roüen, ny que s'il le voyoit faire retraite, il osast passer la riviere pour l'aller chercher; il croyoit mesme, faute d'estre bien informé, son armée beaucoup plus foible & bien moins preste à marcher qu'elle n'estoit. En peu de jours elle s'estoit merveilleusement grossie, y arrivant des troupes de toutes parts. Henry fils du Duc de Lorraine & Marquis du Pont à Mousson, partant de Jamets peu aprés la reddition du Chasteau qui s'estoit faite le 24. Juillet, estoit venu la joindre avec mille chevaux la pluspart Gentils-hommes, & deux mille hommes de pied, les meilleurs de ceux qui fussent à ce siege. Le Duc de Parme y avoit envoyé quatre cens chevaux & douze cens hommes de pied Walons; Christophe de Bassompierre, qui long-temps avant la mort de Henry III. estoit allé faire des levées en Allemagne, y avoit amené trois Cornettes de Reistres; Jacques Colalte estant au service du Roy d'Espagne, deux Regimens de Lansquenets, & quelque Cavalerie Allemande; Le Duc de Nemours trois mille fantassins, & la plus belle Gendarmerie que l'on eust sceu voir; & Balagny les meilleures troupes qu'il avoit pû tirer du Cambresis : Tellement que toutes ces forces jointes ensemble faisoient prés de quatre mille chevaux, & plus de quinze mille hommes de pied. Le Roy estant donc bien estonné d'apprendre que cette armée avoit passé la Seine à Vernon, & qu'il n'y avoit plus de riviere entredeux, mande en diligence à Longueville & à Aumont de ramasser leurs troupes & de se rendre auprés de luy. Cependant il se retire vers Dieppe : où certes il couroit grande fortune d'estre accablé, si l'absence du Duc de Mayenne qui de Mantes estoit allé à Beins en Hainaut s'aboucher avec le Duc de Parme, n'eust retardé quelques jours la celerité de cette armée. Le dessein du Duc estoit de l'acculer en quelque coin de Normandie, & de l'y serrer de si prés qu'il fust contraint de chercher son salut en l'evasion & d'abandonner ses troupes, qui se voyant sans Chef se fussent incontinent dissipées ou renduës à son party. Pour cet effet il alla reprenant toutes les petites places d'alentour. Gournay qui depuis peu s'estoit rendu au Duc de Longueville, où il fit Antoine de Bourbon Rubempré prisonnier, Neufchastel, Eu, & quelques Chasteaux, avec quoy il s'imaginoit l'environner, & depuis l'enveloper tout à fait. Ce qui luy sembloit si facile, & si indubitable qu'il écrivit par tout & mesme en Espagne, qu'il tenoit le Bearnois enfermé en un lieu d'où il ne luy pouvoit échapper, à moins que de sauter dans la mer.

L'entreprise de Roüen engage le Roy dans un extréme peril.

Grande armée du Duc de Mayenne, où estoient le Marquis du Pont, les Ducs de Nemours & d'Aumale.

Le Duc de Mayenne s'abouche avec le Duc de Parme à Beins.

Il veut enveloper le Roy, & croit qu'il ne luy peut échaper.

Ces nouvelles ayant en peu de jours esté portées par toute la France, le Parlement qui estoit à Tours, alarmé ailleurs des entreprises & des intrigues des Ligueux qui l'environnoient de tous costez, & de la crainte qu'il avoit que la Chastre ne retirast le Cardinal de Bourbon, en prit si fort l'alarme qu'il dépescha au Roy, Paul Huraut de Valegran Maistre des Requestes, & depuis Archevesque d'Aix, par lequel il luy proposoit; Qu'il ne voyoit plus qu'un expedient pour sauver l'Etat, mais dont il avoit desiré son avis avant que de l'avancer. C'estoit que, comme autrefois on avoit veu à Rome deux Princes associez au Gouvernement de l'Empire, ainsi dans cette occasion l'Oncle & le Neveu regnassent conjointement, l'un ayant la conduite des affaires, l'autre celle des armes, & tous deux ralliant les Religions ensemble. Les Capitaines de son armée, les Religionnaires mesmes, dont le courage endurcy par les coups de la fortune ne rebroussoit pas facilement contre le danger, comparant les forces de son ennemy avec les siennes, ne voyoit pas bien quel expedient les pourroit tirer de ce peril, & apprehendoit extrémement pour le salut du Roy, duquel dépendoit celuy de tout l'Etat. De sorte que dans un conseil qu'il tint le cinquiéme de Septembre, la pluspart concluoient que laissant ses

Conseil du Parlement de Tours d'associer le Cardinal de Bourbon au Royaume avec le Roy.

troupes à terre, fortifiées dans des postes, où elles pourroient aisément soûtenir les attaques de l'ennemy, & attendre les secours qui luy devoient arriver, il mist en seureté sa personne sacrée, & qu'il s'embarquast au plûtost pour prendre la route d'Angleterre, ou de la Rochelle, de peur que s'il tardoit davantage il ne se trouvast investy par mer aussi bien que par terre : ce que les vaisseaux que le Duc de Parme avoit tous prests pourroient faire bien aisément, avec les barques qui descendoient de Roüen en tres-grande quantité. Ils appuyoient cet avis de tant de fortes considerations que le Roy mesme commençoit à s'ébranler, quand le Mareschal de Biron qui avoit entendu ce discours avec dédain, fâché qu'il fit plus d'impression qu'il ne devoit, prit la parole & d'une voix animée de colere dit au Roy. *C'est donc tout de bon, SIRE, que l'on vous conseille de monter sur mer, comme s'il n'y avoit point d'autre moyen de conserver vostre Royaume que de le quitter. Si vous n'estiez pas en France, il faudroit percer au travers de tous les hazards & de tous les obstacles du monde pour y venir : & maintenant que vous y estes, on voudroit que vous en sortissiez ! & vos amis seroient d'avis que vous fissiez de vostre bon gré, ce que le plus grand effort de vos ennemis ne vous sçauroit contraindre de faire. En l'estat que sont les choses, sortir de France seulement pour vingt-quatre heures, c'est s'en bannir pour jamais. On peut bien dire que vos esperances s'en iront au vent avec le vaisseau qui vous emportera ; Et il ne faut point parler de retour, qui seroit aussi impossible que de la mort à la vie. Le peril, au reste, n'est pas si grand qu'on vous le dépeint. Ceux qui nous pensent envelopper sont, ou ceux mesmes que nous avons tenus enfermez si laschement dans Paris, ou gens qui ne valent pas mieux, & qui auront plus d'affaires entr'eux-mesmes que contre nous. Enfin, SIRE, nous sommes en France, il nous y faut enterrer : il s'agit d'un Royaume, il faut l'emporter, ou y perdre la vie. Et quand mesme il n'y auroit point d'autre seureté pour vostre sacrée personne que la fuite, je sçay bien que vous aimeriez mieux mille fois mourir de pied ferme que de vous sauver par ce moyen. Vostre Majesté ne souffriroit jamais qu'on dît, qu'un cadet de la Maison de Lorraine luy auroit fait perdre terre, encore moins qu'on la vît mendier à la porte d'un Prince estranger. Non, non, SIRE, il n'y a ny Couronne ny honneur pour vous au delà de la mer : si vous allez au devant du secours d'Angleterre il reculera, si vous vous presentez au port de la Rochelle en homme qui se sauve, vous n'y trouverez que des reproches & du mépris. Je ne puis croire que vous deviez plûtost fier vostre personne à l'inconstance des flots & à la mercy de l'Estranger, qu'à tant de braves Gentils-hommes & tant de vieux soldats qui sont prests de luy servir de remparts & de boucliers : Et je suis trop serviteur de V. M. pour luy dissimuler, que si elle cherchoit sa seureté ailleurs que dans leur vertu, ils seroient obligez de chercher la leur dans un autre party que dans le sien.* Par de semblables paroles le Mareschal ferma la bouche à ceux qui avoient ouvert cet avis : & le Roy, dont le courage suivoit toûjours les plus hardies resolutions, & se déterminoit facilement dans les plus pressantes rencontres, se resolut d'attendre l'ennemy dans un poste avantageux, tel que je vay vous le décrire.

Conseil éperdu qui veut que le Roy s'embarque pour se mettre en seureté.

Hardies paroles de Biron qui empeschent qu'on ne le suive.

Le Roy se loge à Arques, pour y attendre l'armée de la Ligue.

Au milieu du païs de Caux l'un des sept Bailliages du Parlement de Roüen, en descendant du costé de Neufchastel, vers cet endroit où la terre ouvre un sein recourbé de quatre ou cinq lieuës de long, comme pour recevoir plus doucement les flots de l'Ocean, il y a une longue valée pressée entre deux costeaux : qui naissans sur le bord de la mer, s'avancent dans le païs comme à l'envy prés de deux lieuës, pendant lesquelles ils vont toûjours s'ouvrant & s'éloignant l'un de l'autre. Tous deux sont couverts de bois, en plusieurs endroits, & entre-coupez de quelques valons: mais celuy qui est à main gauche en venant de la mer, est plus roide & plus couvert d'arbres. Au milieu de cette valée passe la petite riviere de Betune, dans laquelle le reflux montant plus de deux lieuës, la rend si marécageuse que l'on n'y peut presque aller, ny la traverser d'un costeau à l'autre que par un chemin fort étroit, & qui est coupé de plusieurs ponts, parce que la riviere s'y divise en plusieurs ruisseaux. En l'endroit où cette valée aboutit à la mer, on a bâty la Ville de Dieppe entre deux rochers ou falaises, dont le pied est battu des flots. Cette Ville est également considerable pour la richesse de son commerce & pour sa situation, estant en un endroit où il s'en peut faire un bonne place de guerre : aussi estoit-elle fortifiée d'assez bons dehors pour ce temps-là. Au costé droit se void le port fait par l'entrée de la mer dans la Betune, qui est capable de contenir & de mettre à l'abry grand nombre de vaisseaux : du mesme costé est un gros Fauxbourg, nommé le Polet, qui commande au port, & qui est attaché à la Ville par un pont sur la

Description de ce poste.

Description de Dieppe.

Betune. Vis à vis de ce Fauxbourg s'éleve le Chasteau de forme quarrée sur une petite éminence au dessous de la falaise qui est du costé du Nort, d'où il commande avec deux Tours à la Ville, & avec deux autres bat la campagne. Depuis on a bâty une Citadelle de plus grand circuit qui enferme le Chasteau, & couvre toute la falaise : on a fait aussi un autre fort sur la pointe du Polet ; & l'on a encore tiré quelques retranchemens pour garder une éminence qui est au devant des Fauxbourgs de main droite, & de laquelle on pourroit à coups de canon foudroyer toute la Ville. Les abords outre cela en sont difficiles, dautant qu'on n'y peut arriver du costé de Neufchastel que par les chemins qui sont aux deux costeaux, & par un autre qui estant fait en forme de levée, mene jusqu'au bas de celuy de main gauche : d'où par divers détours on arrive à la porte. A une lieuë & demie de Dieppe, entre les deux costeaux, mais plus prés de celuy qui est à gauche, s'esleve une éminence assez rude, & où l'on ne peut aller de quelque costé que ce soit qu'en montant. Là-dessus est le Chasteau d'Arques appartenant au Roy, qui commande à un gros Bourg de mesme nom, basty au dessous du costeau vers le chemin qui le long de la riviere conduit à Dieppe. Le costeau de main droite finit presque vis à vis d'Arques par un grand valon, où l'on void à droit un assez bon village nommé Martinglise, & une Maladerie, ou Hospital autrefois basty pour les Lepreux.

Le Roy ayant jugé ce poste tres-commode pour s'y loger & défendre les approches de Dieppe à l'ennemy qui l'eust fort incommodé, s'il se fût allé resserrer dans la Ville, y fit tracer luy-mesme de l'avis du Maréchal de Biron, les alignemens d'un camp qui embrassoient un grand terrain, & joignoient le Bourg au Chasteau par une ligne de communication. La diligence y estant necessaire, il mit le premier la main à l'œuvre : à son exemple tous les soldats & les Gentils-hommes y travaillerent aussi-bien que les pionniers, avec tant d'emulation que l'ouvrage fut mis en défense dans trois jours, bien flanqué de redoutes de soixante pas en soixante pas. Ces travaux estant achevez, il logea son Infanterie Françoise auprés de luy dans le Chasteau, les deux regimens Suisses & un de Lansquenets avec le Maréchal de Biron dans le Bourg, & la Cavalerie dans les villages entre Dieppe & ce poste-là, ayant laissé en quelques endroits de ses lignes des ouvertures de trente à quarante pas de large, pour la faire sortir quand il en seroit besoin. Les ennemis ne pouvoient arriver à ce poste que par deux avenuës qui estoient exposées au canon du Chasteau, & de plus tres-avantageuses au camp, en ce qu'à la teste il y avoit deux petits valons où le Roy pouvoit mettre sa Cavalerie à couvert pour faire sans risque de belles charges sur eux, si leur Infanterie en gros se fust mise en devoir de forcer ses retranchemens. Le Duc de Mayenne averty de cette disposition ne vint point droit à luy, comme les Ligueux s'en estoient vantez, mais faisant un grand détour, il alla passer la riviere bien plus haut, & se logea à l'opposite du Bourg d'Arques. Il pouvoit de là attaquer ce Bourg par en bas du costé de la riviere, & de plus aller surprendre le fauxbourg du Polet, d'où il eust fort gourmandé le port & la Ville. Le Roy pourveut aussi-tost à ces deux inconveniens : il couvrit le Bourg de ce costé-là par un grand retranchement, plaça trois cens hommes dans la Maladerie, & fit mettre le feu en quelques villages où l'ennemy eust pû loger. Il mit au mesme temps neuf cens hommes dans le Polet sous la charge de Chastillon, * & luy ordonna de le fortifier ; dont les soins de ce Capitaine & l'incroyable diligence des Dieppois vint à bout dans peu de jours, quoy qu'auparavant il fust ouvert de tous costez. C'estoit le treiziéme de Septembre que les ennemis se logerent sur le costeau : aprés y avoir demeuré trois jours sans rien entreprendre, ils firent marcher la plus grande partie de leur Infanterie, & quelque Cavalerie vers le Polet, & logerent le reste de leurs troupes à Martinglise. Aussi-tost que le Roy les vid marcher de ce costé-là, il s'y rendit luy-mesme, parce que c'estoit l'endroit où le danger paroissoit le plus grand : mais il n'enferma pas ses troupes dans ce fauxbourg, il les posta au devant ; & de cette sorte les hommes couvroient les retranchemens, non pas les retranchemens les hommes. En effet ses gens estant animez par sa presence soûtinrent non seulement les escarmouches avec grand cœur, mais repousserent encore les Ligueux ; qui n'ayant montré là ny valeur ny conduite, allerent loger quatre de leurs Regimens dans un village bruslé. Ceux de Martinglise furent encore plus mal traitez : car le Mareschal les receut si rudement, & leur fit faire une si furieuse charge par le grand Prieur & Damville,

Disposition & retranchemens du logement du Roy.

Le Duc de Mayenne se loge à l'opposite au dessous de l'autre côteau.

* *On y void encore le fort de Chastillon.*

Il attaque le fauxbourg du Polet.

Y est repoussé, & ses gens sont aussi battus à

comme ils pensoient emporter le logement de la Maladerie, qu'il les mit en déroute & en tua plus de cent. Le lendemain se passa sans combat ; & la journée suivante eust esté de mesme, si les gens du Roy qui estoient dans le Polet ne fussent allez les attaquer jusques dans un de leurs logemens, où ils forcerent deux ou trois de leurs barricades, & enleverent le quartier le plus avancé. Les Ligueux tirerent quinze ou vingt coups de canon sur la Maladerie : mais le Roy ayant fait mener trois pieces sur un haut à la teste de son retranchement, & tirer quelques volées dans le village de Martinglise, les effraya tellement, qu'on les vid aussi-tost desloger avec épouvante. Martinglise.

Il y eut ensuite un tel repos entre les deux armées quatre jours durant, que horsmis que le Duc mit deux fois la sienne en bataille, comme s'il eust voulu attaquer la Maladerie : on eust dit qu'elles estoient convenuës ensemble d'une cessation d'armes. Le sujet de cela n'estoit pas, comme quelques-uns croyoient, aucune esperance qu'eust le Duc de Mayenne d'affamer l'armée du Roy, puis qu'il avoit bien reconnu en attaquant le Polet que le port estoit tout plein de barques chargées de munitions de bouche que les Villes de Normandie envoyoient à Dieppe : mais c'estoit la mes-intelligence d'entre les Chefs de son armée, & les murmures de ses troupes. Ses Allemans & ses Suisses refusoient de combatre, s'ils ne touchoient auparavant leurs montres qu'on leur avoit promises pour les amener là : & de tous les Princes & Seigneurs qui commandoient dans son armée, il n'y en avoit pas deux qui fussent bien d'accord ensemble, & qui ne pensassent à se deffaire les uns des autres. Car comme ils croyoient la prise du Roy, ou du moins sa fuite entierement assurée, & qu'ils disposoient déja du Royaume comme de leur conqueste, ils se regardoient tous de mesme œil que se regardent des voleurs qui tiennent un riche Marchand enveloppé, chacun formant des desseins sur la vie de son compagnon, pour luy ravir sa part du brigandage. Le Marquis du Pont en qualité d'aisné de la Maison, & venu en France dans l'esperance de se faire Roy, croyoit que c'estoit ravaler sa dignité que de ceder au Duc de Mayenne, & que s'il avoit deferé à sa reputation & à sa grande experience, il devoit au moins preceder tous les autres : mais son droit d'aisnesse n'estant pas soûtenu de l'esprit & des autres grandes qualitez qui donnent de l'empire, le Duc de Nemours, le Duc & le Chevalier d'Aumale, le traitoient de jeune homme, & l'eussent bien voulu éloigner d'un partage où ils n'avoient pas besoin de tant de compagnons. Pareille jalousie piquoit encore ceux cy les uns contre les autres, joint que l'audace du Chevalier estoit tout à fait insupportable ; Et le Duc de Mayenne ne songeoit peut-estre qu'aux moyens de les frustrer tous de leurs pretentions, quand il auroit gagné la victoire qu'il croyoit ne luy pouvoir échapper. Outre ces défiances, les differends ordinaires entre diverses nations assemblées en mesme corps mettoient presque les Suisses & les Allemans aux mains avec les François ; &, comme du defaut d'autorité provient d'ordinaire une confusion universelle, il naissoit à tout moment des pointilles & des querelles entre les Regimens, les Compagnies, & les Capitaines ; Si bien que le Duc de Mayenne assez occupé à raccommoder toutes ces broüilleries, ne trouva pas à propos de rien tenter durant quelques jours.

Se repose trois jours.

Les murmures de ses soldats & la jalousie des autres Chefs l'empéchent de donner de bonne sorte.

Mais le dix-neuviéme du mois il se resolut de faire un puissant effort pour gagner les retranchemens du Roy. Il n'y pouvoit aller de Martinglise que premierement il n'eust gagné la Maladerie : du commencement le Roy ne faisoit pas estat de défendre opiniâtrément ce poste, & ne l'avoit environné que d'un petit retranchement : mais les molles attaques des Ligueux luy ayant fait voir qu'il le pouvoit garder, il tira au devant du costé de l'ennemy, une ligne qui avoit plus de deux mille pas de long. Au devant de cette Maladerie il y a deux plaines, l'une au dessous d'un bois qui est au haut du costeau, l'autre vers la prairie, separées par un chemin creux planté des deux costez d'une forte haye. Au derriere est encore une autre plaine sur le penchant du costeau, bordée de ce chemin creux qui passe à costé de la Maladerie, & au de là est la petite prairie. Le Duc ayant donné les ordres dés le soir à ses troupes, elles passerent la riviere secretement un peu aprés minuit, & se trouverent prestes de donner à la pointe du jour. Il croyoit que de la sorte il emporteroit ce logement avant que ceux qui le gardoient se fussent reconnus, & que le Roy eust avis qu'il estoit attaqué : mais le Roy plus vigilant que luy, s'y estoit ren-

Il se resout de faire un grand effort.

Fait marcher ses troupes dés la minuit pour attaquer la Maladerie.

du deux heures avant le jour avec Biron, & y mettant ordre avec une merveilleuse diligence, avoit logé huit cens Suisses dans la Maladerie, bordé le retranchement de cinq cens Lansquenets, de deux regimens Suisses, & de quelques François, ordonné au dessous de la Maladerie trois compagnies de chevaux-legers commandez par le grand Prieur, pour les soûtenir, trois autres compagnies d'ordonnance, & encore un peu au dessous deux autres. Le Maréchal de Biron avec deux compagnies d'ordonnance demeura au haut de la tranchée, & le Roy se tint un peu plus en deçà avec un gros de Noblesse Françoise, non seulement pour la défendre, mais aussi pour de là avoir la veuë sur tout ce qui se passeroit. L'attaque fut faite avec beaucoup de chaleur, & soûtenuë de mesme. En un endroit quatre cens chevaux de la Ligue commandez par Jean de Babou-Sagonne, au lieu de charger les Royalistes furent chargez de telle roideur par le grand Prieur qui n'en avoit pas plus de six-vingts, qu'il les poussa jusques dans un autre gros que le Duc d'Aumale conduisoit; & ce fut alors que Sagonne l'un des plus vaillans hommes de son party, estant blessé d'un coup de pistolet que le grand Prieur luy-mesme luy porta dans la cuisse, fut renversé de dessus son cheval & tomba si malheureusement qu'il se rompit la nuque du col. Les autres compagnies d'ordonnance allerent à la charge de pareille force & donnerent jusqu'à la Cornette blanche de la Ligue: mais Aumale fondant dessus avec un gros de six cens chevaux les arresta tout court, les repoussa, & les rompit. Là-dessus le Duc de Mayenne faisant avancer autres cinq cens chevaux, les alloit enveloper au milieu de ces deux gros, si elles n'eussent esté recueillies par le regiment Suisse du Colonel Galaty. Danville qui estoit à la teste, l'avoit fait sortir devant le retranchement que gardoit un autre regiment de la mesme nation, & l'avoit placé si à propos que la Cavalerie du Roy se rallioit commodément à la faveur de sa mousqueterie; & que celle de la Ligue, battuë d'ailleurs par le canon qui tiroit sur cette plaine, & par quelques mousquetaires que Danville avoit posez dans des hayes, n'osoit entreprendre de l'enfoncer.

Le Roy y pourvoit.

Premiere escarmouche, où ceux du Duc ont du pire.

Le Duc repousse la Cavalerie du Roy, qui est ralliée à la faveur d'un regiment avancé.

La premiere tentative ayant ainsi mal reüssi au Duc de Mayenne, il tint conseil tout à cheval avec ses principaux Chefs, tandis que l'on entretenoit toûjours les escarmouches; & ayant reconnu les fautes qu'il avoit faites, il donna des ordres tous nouveaux pour faire un second effort. Il commanda pour cet effet à François d'Averton de Serillac Comte de Belin, l'un de ses Maréchaux de Camp, qu'avec les regimens de Lansquenets de Jacques Colalte & ceux de Tremblecourt & de la Chastaigneraye il donnast par le costé du retranchement, que le Duc d'Aumale tirant encore plus à gauche le soûtint avec douze cens chevaux, que le Duc de Nemours prenant à droit fit diverses charges avec les chevaux-legers sur les Suisses de Danville, & luy-mesme promit qu'il les suivroit avec tout le reste de l'armée, pour emporter ce poste de vive force, & accabler les Royalistes par la grande multitude. Le combat estant chaudement engagé de tous costez, les Lansquenets de Colalte, soit de dessein premedité, soit par quelque resolution que la crainte du peril leur eust donnée sur le champ; estant arrivez sur le bord du retranchement qui paroissoit trop difficile à forcer, commencerent à crier *vive le Roy*, & à mettre leurs chapeaux au bout de leurs picques, pour faire connoître qu'ils se vouloient rendre. Les Lansquenets Royalistes les croyant trop facilement, les receurent avec joye & leur donnerent eux-mesmes les mains pour les tirer dans leurs retranchemens. Le Maréchal de Biron qui les vouloit charger, en fut empéché par les protestations qu'ils luy firent de vouloir prendre party: & plusieurs mesme de leurs Capitaines s'estant avancez jusqu'au lieu où estoit le Roy luy baiserent les mains, & le supplierent d'ordonner à ce Maréchal de traiter avec eux, ne demandant point d'autre condition pour demeurer à son service, sinon qu'il fit sa propre dette des montres qui leur estoient deuës par la Ligue. Cependant le Duc de Nemours chargea les Suisses de Danville avec tant d'impetuosité qu'ils commencerent à plier; ce qu'ayant remarqué ces Lansquenets, ils tournerent tout d'un coup leurs armes contre les Lansquenets & les Suisses du Roy qui gardoient ce retranchement, les contraignirent de le quitter; & comme Biron venoit à eux pour sçavoir la cause de cette échaufourée, ils le renverserent de son cheval & le penserent tuer. Ils firent là prisonniers Hercule de Rohan-Rochefort frere du Duc de Montbazon, & Jacques de Beauval du Rivau. De cette sorte les Ligueux estant maistres du premier retranchement donnerent avec plus de vigueur au second qu'ils emporterent presque d'emblée, & la Maladerie ensuite. Les Suisses & les Lansquenets du Roy en prirent si fort l'épou-

Seconde attaque faite par le Duc.

Les Lansquenets feignans de se vouloir rendre, se font maistres de la premiere tranchée.

Par ce moyen les Ligueux forcent la Maladerie.

vante qu'ils parloient de se rendre ; peu s'en falut que le Roy luy-mesme ne se trouvast surpris par un débordement si subit ; en un mot, si le Duc de Mayenne se fust avancé plus viste d'un quart d'heure, il eust ce jour là gagné une entiere victoire : mais comme il marchoit trop lentement, il la laissa eschapper. Le Roy redoublant son courage & sa prudence dans un peril si violent, couroit par tout, & arrestoit les fuyards par sa presence & par ses exhortations, jusqu'à tant que Chastillon accourant d'Arques avec deux Regimens, se vint ranger auprés de luy. A son arrivée les Suisses & les Allemans reprirent cœur, le combat recommença, & d'abord le Roy chargea si rudement le Regiment de Tremblecour, qu'il dégagea le Mareschal de Biron, prit le Comte de Belin, & Loüis de Beauval-Tremblecour. Le Duc de Montpensier estant survenu au mesme temps avec sa Cornette, & la Noüe avec cinquante chevaux qu'il avoit ralliez, les Royaux gagnerent premierement le second retranchement & la Maladerie, & puis le grand retranchement : les Ligueux en ayant desemparé, se mirent à faire retraite à la veuë du Duc de Mayenne ; qui n'osant pas s'opiniastrer sur son desavantage, & voyant que le Soleil se couchoit, les ramena à leur premier logement, où le Roy les reconduisit à coups de canon : car il en avoit fait amener d'Arques pendant la chaleur du combat. Voila à peu prés comme se passa cette journée, où il fut combatu avec divers succez depuis un Soleil jusqu'à l'autre : le Roy certainement y eut l'avantage, puis qu'il conserva son poste qui estoit le sujet de ce combat. Il y demeura de sa part environ deux cens soldats & dix ou douze Gentils hommes, dont les plus considérables furent Josias de la Rochefoucaut Comte de Roussi, & Charles Martel-Baqueville, qui mourut peu aprés de ses blessures. La Ligue y perdit prés de six cens hommes, parmy lesquels il y avoit nombre de Capitaines & de personnes de marque ; entr'autres, Sagonne, Jacques d'Agul saint André frere du Comte de Sault, & Duilly Guidon des gens-d'armes du Marquis du Pont ; mais cette perte estoit peu considerable en comparaison de celle de sa reputation, dautant que dans sa premiere démarche elle fit voir des preuves de sa mauvaise fortune & de son impuissance tout ensemble : ce qui donna au party Royaliste une si mauvaise opinion d'elle, & une si grande presomption de luy-mesme, que depuis ce jour là il ne fit plus de difficulté de l'attendre par tout ailleurs, & mesmé de l'aller chercher avec des forces inégales.

Le Roy en danger, encourage les siens.

Le Duc se retire.

Nombre des morts de part & d'autre, & l'avantage que le Roy tira de cette journée.

On blâma en cette journée la conduite du Duc de Mayenne, dont la trop grande lenteur ayant laissé eschapper l'occasion de vaincre, fit connoistre au Roy, & luy donna sujet de dire, que, *s'il n'y alloit pas d'une autre façon, il s'assuroit de le battre toujours à la campagne.* Le grand repos, ou plûtost l'engourdissement où demeurerent les troupes de ce Duc pendant les deux jours suivans, servit encore à confirmer sa Majesté dans cette créance. Il est à presumer que les divisions dont nous avons parlé, & l'abbattement que leur avoit causé ce mauvais succez, les retinrent ainsi paisibles dans leurs logemens. Le vingt-quatriéme jour d'Aoust, le Duc, soit de crainte de quelque mutinerie, soit pour quelque autre dessein dont l'execution luy semblast plus facile, les en fit sortir sur la minuit : mais ce fut avec tant de haste & d'effroy, qu'il y demeura quantité de blessez & une partie du bagage. Or aprés avoir tournoyé deux jours, comme s'il eût esté en doute s'il se devoit retirer ou prendre un autre poste, le troisiéme il revint par derriere le costeau & le plus loin qu'il pût de l'armée Royale, se camper entre Arques & Dieppe Le Roy sçachant qu'il s'estoit rabatu là, mena aussi-tost son armée à la defense de cette Ville : il en logea une partie dans les fauxbourgs, & retranchant une petite croupe au dessus du Polet à cinq cens pas prés des villages où le Duc avoit pris ses postes, y mit huit cens fantassins & quelques pieces de canon. Le Duc semblablement se fortifia en diligence dans tous ses logemens, & ayant reconnu que les escarmouches ne faisoient que décourager ses gens, il les defendit absolument : de façon qu'il eût esté mal-aisé de juger quels estoient les assiegeans ou les assiegez. Le second jour le Duc croyant que le poste d'Arques seroit ou tout à fait delaissé ou fort dégarny, l'envoya attaquer par deux mille hommes que conduisoit le Duc d'Aumale. La Garde Mestre de Camp, que le Roy avoit laissé dans le Chasteau avec son Regiment, ne luy pût empescher l'entrée du Bourg : mais comme Danville fut venu à son secours il fit une grande sortie sur eux, dans laquelle il en tua six-vingts, & repoussa les autres. Le jour mesme le Duc fit dresser quelques batteries contre Dieppe, mais ce fut de fort loin, à cause que les pieces que le Roy

L'armée du Duc est deux jours sans mot dire.

Desloge de Martinglise, & aprés trois jours de marche revient tout vis à vis pour assieger Dieppe.

Les deux armées se retranchent.

Le Duc bat la Ville de loin.

avoit plantées sur la croupe dont nous avons parlé, l'en empeschoient & luy demontoient toutes les siennes. Cependant à la faveur du canon qui tiroit de part & d'autre, il y eut de grosses escarmouches, où je ne remarque rien de memorable, sinon un stratageme du Roy, qui n'avoit point encore esté pratiqué dans nos guerres; il fit cacher deux petites pieces de campagne legerement attelées dans le milieu d'un escadron de Cavalerie, lequel venant à s'ouvrir à cinquante pas de l'ennemy, leur faisoit jour pour décharger des cartouches pleines de balles de mousquet & de ferrailles; & l'escarre en fut si grande qu'il mit en desordre la Cavalerie du Duc, & y tua quantité d'hommes & de chevaux.

Nouveau stratageme pratiqué par le Roy.

Tout le reste du temps que le Duc demeura devant cette place, il n'y eut ny attaques, ny approches, ny mesme aucune alarme. Le dixiéme jour il eut avis que l'on avoit veu paroistre en mer la flotte d'Angleterre, & que d'autre part Longueville & Aumont s'avançoient avec leurs troupes; à raison dequoy desesperant de venir à bout de cette entreprise il leva le siege le lendemain : de telle sorte neanmoins que tournoyant comme l'autre fois, & ne s'éloignant dans ses premiers logemens qu'à trois ou quatre lieuës de Dieppe, il donna sujet de croire qu'il alloit combattre les troupes de Longueville & d'Aumont. Cette crainte obligea le Roy de partir avec huit cens chevaux, avec lesquels passant à demie lieuë de son armée, il alla accueillir le secours, qui le joignit auprés de Soissons. Avec ce renfort il tenta toutes sortes de moyens pour l'attirer au combat, il reprit mesme la Ville & Chasteau de Gamache sur la riviere d'Epte, & la Ville d'Eu, presque en sa presence. Mais le Duc ne se piquant point de ces affronts, passa la riviere de Somme, & fit entrer son armée bien avant dans la Picardie : le Roy n'osant pas s'y engager, s'en retourna à Dieppe. On parla diversement des causes qui avoient obligé le Duc à se retirer dans cette Province : les Royalistes publierent pour le rendre odieux, que c'estoit afin d'en livrer les meilleures places aux Espagnols; il disoit luy, que c'estoit pour refaire ses troupes, & pour les y retenir ensemble en attendant de l'argent, faute dequoy elles commençoient à se débander. Mais il est croyable que le veritable motif qui le mena là, fut la deffiance qu'il eut que la simplicité des Picards se laissant surprendre aux artifices des Agents d'Espagne, ne se jettast sous la protection du Roy Philippe, ou mesme qu'elle ne receust des garnisons Espagnoles; car il avoit de bons avis que les Emissaires de ce Roy faisoient de puissantes brigues pour cet effet; & d'ailleurs Balagny se plaignoit que pendant qu'il avoit esté devant Dieppe avec le Duc, la Motte Gouverneur de Gravelines avoit formé des intelligences pour luy surprendre Cambray. Quoy qu'il en fût, sa presence dissipa ces pernicieuses pratiques, il rassura cette Province, & trouva moyen de l'attacher autant à sa personne qu'elle l'estoit déja au party de la Ligue. Les Villes l'y receurent avec de grandes demonstrations de joye & de soumission; celle d'Amiens luy voulut porter le poisle à son entrée : mais comme il avoit reconnu par les premieres espreuves de cette guerre que la fortune ne luy promettoit pas la Couronne, il refusa sagement un honneur, qui quelque jour luy eust fait honte, & par une prudente moderation il alla au devant des reproches que sa mauvaise fortune luy preparoit.

Le Duc leve le siege l'onziéme jour.

Le Roy craignant qu'il n'allast combatre le secours de Longueville, va au devant.

Pourquoy le Duc se retira en Picardie.

Il y est receu avec grande joye, mais il s'y comporte avec beaucoup de moderation.

Pendant que les deux armées éloignées l'une de l'autre semblent avoir pris tréves pour quelques jours, voyons quels sont les mouvemens des autres Provinces du Royaume, & quels les sentimens des Princes & Estats voisins. Et premierement, pour commencer par le dehors, tous les Protestans eurent beaucoup de joye que la Couronne fust écheuë à un Prince de leur Religion : mais ils n'eurent pas moins de crainte lors qu'ils vinrent à considerer qu'il succomberoit peut-estre sous la force & la multitude des Catholiques, ou qu'il seroit contraint d'épouser leur croyance, n'estant pas assez puissant pour les attirer à la sienne; Que l'une ou l'autre de ces deux choses entraineroit la decadence de leur Religion, non seulement en France, mais encore par toute la Chrestienté, & puis par accident causeroit la ruine de leurs Etats, qui sous ce pretexte seroient bien-tost envahis par la Maison d'Austriche. Ces raisons les engageoient necessairement à sa defense : mais certaine jalousie conceuë de plus longue main refroidissoit un peu le Prince Casimir, qui eust deu se montrer le plus échauffé; & d'ailleurs les Allemans ne s'ébranlant qu'à force d'argent, le Roy eut bien de la peine à tirer du secours de ce païs-là. Il le demanda long-temps avant que de l'obtenir : il n'en eut du commencement que bien peu, & ce qu'il en eut alors luy fut tout à fait inutile. La Reine d'Angleterre

Disposition des Provinces voisines de la France durant cette guerre.

Les Princes Allemans interessez dans la cause du Royaume sont pesans à le secourir.

d'Angleterre ayant beaucoup d'estime & d'affection pour luy, s'y porta avec plus de chaleur, & l'assista toûjours d'hommes & d'argent. Tous les Suisses touchez de l'interest de leur Republique qui veut la conservation du Royaume de France, tant pour le profit qu'elle en tire, que par la crainte qu'elle doit avoir de la Maison d'Austriche, conclurent facilement qu'ils le devoient reconnoistre pour Roy; qu'il faloit ordonner aux Compagnies de leur nation qui estoient auprés de luy, de continuer à le servir, & luy envoyer de nouvelles levées, s'il en avoit besoin, comme ils l'en assurerent peu aprés par une solemnelle Ambassade.

La Reine d'Angleterre l'assiste plus chaudement.

Les mesmes causes eussent porté tous les petits Potentats d'Italie à suivre leur exemple, si l'apprehension qu'ils avoient de la puissance Espagnole, dont le glaive leur pend toûjours sur la teste, n'eût retenu ces esprits timides. Mais la Seigneurie de Venise, où toute la liberté de ces païs-là s'est retranchée comme dans son dernier fort, ne differa point à se declarer hautement pour le nouveau Roy. Le 8. d'Aoust, les lettres de Jean de Mocenic son Ambassadeur en France, luy apprirent le mal-heureux assassinat de Henry III. Cette nouvelle y causa une affliction incroyable, jointe à une extréme inquietude des suites qu'auroit cet accident, & avec cela mit les Jacobins en telle horreur parmy le peuple qu'il fut sur le point d'aller saccager leur Convent, & que quelques jeunes gens rencontrant deux Freres de cet Ordre qui se promenoient trop tard hors de leur Cloistre, en precipiterent un dans le canal où il pensa se noyer, & battirent si bien l'autre que de long-temps il ne sortit par les ruës. Quelques jours aprés il vint de secondes lettres du mesme Ambassadeur, qui disoient que l'armée du defunt Roy & toute la Noblesse avoient suivy Henry de Bourbon, que toutes les apparences du monde luy promettoient un entier avantage, & qu'il demandoit tres-instamment l'amitié de la Republique. A ces nouvelles le Senat s'assembla aussi-tost, & examina la chose avec grand soin deux jours durant, enfin il alla tout d'une voix à le reconnoistre pour Roy & à renouveller les alliances avec luy; ensuite dequoy il luy écrivit le jour mesme des lettres fort affectueuses pour le consoler de la mort de son Predecesseur, se conjoüir de son avenement à la Couronne, & luy offrir l'alliance & l'amitié de la Republique. Ce qui passa d'un consentement si universel, que chacun de la compagnie estant invité d'apporter des raisons au contraire, comme c'est la coûtume de ce sage Senat, il n'y en eut pas un qui se mist en peine d'en trouver, mais seulement quelques-uns qui opinerent de ne le pas reconnoistre si tost, de peur d'offenser le Saint Pere. Son Nonce, c'estoit Jerôme Matheuccy, & l'Ambassadeur de Savoye, s'efforcerent en vain par leurs brigues de faire passer ce dernier avis. Celuy d'Espagne y perdit aussi sa peine & son argent. Le Roy Philippe avoit esté dix-sept ans sans tenir d'Ambassadeur auprés de cette Republique, mais depuis peu il en avoit envoyé un qui s'appelloit François de Verty, tout exprés pour traverser le Roy de Navarre, en cas qu'il vinst à succeder à la Couronne. Le S. Pere averty que le Senat avoit écrit au Roy s'en plaignit fort aigrement à Badoare Ambassadeur de la Seigneurie à Rome; & connoissant qu'il ne se détacheroit pas facilement de sa resolution, il insistoit qu'au moins il differast à la manifester davantage, & qu'il temporisast avec prudence dans l'incertitude de l'evenement d'une affaire si importante & si embroüillée; procedé qu'il disoit vouloir tenir luy-mesme, comme le plus assuré. Cependant Philippe de Huraut-Messe Ambassadeur de France, avoit receu des ordres du nouveau Roy & demandoit instamment au Senat, déja preparé à cela par ses sollicitations & par son addresse, d'estre admis à l'audience en qualité d'Ambassadeur du Roy Henry IV. Le Senat fit un Decret qui luy accorda sa demande: mais le Nonce tout troublé de colere d'apprendre ce qu'il n'avoit pas attendu, entra le lendemain dans le Senat, & y employa non seulement les remontrances & la raison pour faire changer ce Decret, mais y ajoûta encore les menaces des censures de Rome. A cela le Senat fit une réponse aussi sage que courageuse, dont la substance estoit, *Que le bien de leur Estat demandoit qu'il y eust un Roy de France, & que le droit de la succession de ce Royaume vouloit que ce fust Henry de Bourbon, comme premier Prince du sang. Du reste, qu'ils ne consideroient cette affaire que comme un fait de Politique, non pas de Religion; Que si elle y estoit interessée, c'estoit au S. Pere de le connoistre & d'y pourvoir: ce qu'ils le supplioient de faire par les voyes dont les Apostres s'estoient servis; & quant à l'excommunication dont on les menaçoit, qu'ils sçavoient bien de quelle sorte ils la devoient recevoir, si elle estoit donnée mal à propos.* Le Nonce peu satisfait de ces raisons continua toûjours à faire du bruit: mais le Senat sans avoir égard à ses plaintes, admit

Sentimens de la Republique de Venise.

Est affligée de la mort de Henry III. & consolée que Henry IV. est Roy.

Le reconnoist pour Roy, mal-gré le Nonce & l'Espagnol.

Menace du Nonce pour empescher qu'on ne reçoive l'Ambassadeur du Roy.

Responce du Senat.

Lequel écrit au Roy & luy donne le titre de Tres-Chrestien.

l'Ambassadeur à l'audience si tost qu'il en fut sorty, & le lendemain il arresta par un autre Decret donné au rapport de Marc-Antoine Barbaro Procureur de saint Marc, que la Republique écriroit aussi-tost au Roy, luy donneroit le titre de Tres-Chrestien, & de nouveaux ordres à l'Ambassadeur Moccenic de demeurer auprés de luy en cette mesme qualité, jusqu'à ce qu'il en eust envoyé un autre en sa place. Cette juste & genereuse resolution du Senat chassa toute la tristesse que Venise avoit conçûë de la mort de Henry III. elle crût que par ce moyen on avoit assuré son propre salut; & l'on remarqua ce jour là sur la face des habitans de cette grande Cité les mesmes rayons de joye qu'on y void éclater dans les plus heureuses avantures de la Republique: de telle sorte que s'estant trouvé quelque portrait du Roy dans l'arriere-boutique d'un Peintre, la Noblesse le fit aussi-tost exposer en veuë, chacun en voulut avoir des copies, & il n'y eut dans peu de jours aucune ruë ny place publique où l'on n'en vist d'estalées, & mesme jusques sur les grands degrez du Palais de saint Marc. Au mesme temps le Senat avoit sur cette affaire envoyé à Rome en Ambassade extraordinaire Leonard Donat, & cependant avoit écrit par un Courier exprés à Loüis Badoare son ordinaire, de rendre compte au Pape des justes motifs de son Decret. Mais le Nonce perdant patience de ce que l'Ambassadeur du Roy avoit esté admis au Senat, sortit de Venise la nuit mesme, & prit la poste pour se retirer auprés du saint Pere qui estoit alors à Terracine, où il faisoit desseicher des marests & accommoder le port. Badoare bien que fort attenué d'une longue maladie, alla trouver le saint Pere au mesme lieu, & avant que Mattheuccy l'eust veu, il se plaignit de cette sortie qu'il nommoit une fuite injurieuse au Senat & prejudiciable à l'autorité du saint Siege. Il en remontra fortement les dangereuses consequences, & toucha tellement le Pape qu'il l'obligea de renvoyer Matheuccy en poste continuer sa Charge à Venise, sans l'avoir voulu voir, ny entendre sa justification. Il ne pût neanmoins fléchir le saint Pere jusqu'à ce poinct que de luy faire approuver le Decret du Senat, au contraire, il desira absolument que l'Ambassadeur ne fust pas admis dans les ceremonies, & ne pust accompagner le Doge en public: ce que le Senat n'osa luy refuser.

Grande joye dans Venise de ce Decret du Senat.

Qui envoye un Extraordinaire au Pape.

Le Nonce fasché qu'on eust admis l'Ambassadeur à l'audience, se retire à Rome.

Mais le Pape le renvoye sans l'avoir veu.

Incertitude où estoit le Pape.

Le Pape estoit au reste dans une grande incertitude de quelle façon il se devoit gouverner dans les affaires de France. Il avoit bien pour but assuré & constant l'agrandissement de son autorité & la conservation de l'Eglise Romaine: mais dans une chose si embarrassée, où il y avoit tant de differens interests étrangement impliquez, & dont l'issuë paroissoit d'autant plus douteuse que l'on y pensoit attentivement, le choix des bons moyens luy paroissoit tres-difficile, & il n'y avoit pas moins d'inconveniens à craindre que d'avantages à esperer. Comme les heureux succés de Henry III & les nouvelles qu'il avoit reçûës de la ruine entiere de la Ligue qui estoit infaillible par la reduction de Paris, luy avoient extremément abatu le courage, & causé une indicible tristesse, dautant qu'il prevoyoit par ce coup l'abaissement de sa puissance, & se figuroit un grand peril pour la Religion Catholique: aussi la mort de ce Roy le releva tout à coup de cette consternation & luy apporta une joye immoderée. Les transports en parurent jusques sur son visage & dans ses actions publiques: car au Consistoire qu'il tint sur cette nouvelle il loüa l'action du Moine parricide, & commença son discours par ce verset du Pseaume, * *Le Seigneur a fait ce coup, & c'est une merveille à nos yeux.* Mais peu aprés qu'il sceut que la Noblesse & la plus grande partie de l'armée avoient reconnu le Roy de Navarre, il retomba dans une perplexité qui n'estoit gueres moindre que la premiere; & regardant la chose par divers visages, il fut agité de mille pensées, & tourmenté de differentes & bien souvent de contraires inquietudes. Car si le peril de la Religion le touchoit vivement, celuy du Royaume de France luy faisoit presque autant de peine; comme il y alloit en l'un du salut des ames, de l'autre dépendoit la liberté de toute l'Europe; & s'il faloit craindre que l'avancement du Roy de Navarre ne fust celuy de l'heresie, on devoit aussi apprehender que la Ligue en ruinant la Monarchie Françoise, n'establist trop fort la Tyrannie de la Maison d'Austriche, dont la France est le seul contre-poids dans la Chrestienté. C'estoit surquoy il faisoit le plus de reflexion, & c'estoit ce que la Republique de Venise, aux conseils de laquelle il avoit toûjours beaucoup deferé, luy faisoit remontrer à toute heure par ses Ambassadeurs. Voila pourquoy, quelques instances que fissent au contraire le Comte d'Olivarez Ambassadeur d'Espagne avec sa cabale, le Cardinal de Pelvé, & Lazare Coqueley, que la Ligue y avoit

Ressent un excés de joye de la mort de Henry III.

* *A Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris.*

Tombe en tristesse de sçavoir que la Noblesse reconnoist le Roy de Navarre.

envoyé peu aprés le meurtre des Guises, il ne voulut point ouvrir ses intentions ny ses tresors pour assister ce party. Mais comme le Commandeur de Diou, qui arriva au commencement de Septembre, luy eut rapporté que tous les bons Catholiques avoient proclamé Roy le Cardinal de Bourbon, & qu'avec cela il luy eut figuré la puissance du Duc de Mayenne plus grande beaucoup & plus solide qu'elle n'estoit, il commença à se declarer un peu davantage; & finalement, lors qu'on luy eut écrit de divers endroits de France, & que le mesme Diou luy eut fait croire que le Duc tenoit le Roy estroitement assiegé dans Dieppe, luy ayant osté toute esperance de secours par la deffaite des troupes qui le venoient joindre, il creut qu'il pouvoit surement embrasser ce party, & qu'il devoit puissamment favoriser le Roy que les Catholiques avoient nommé: puisque l'honneur du saint Siege & le salut de tous les Etats de la Chrétienté dépendoient de la conservation de cette Monarchie. Deslors il donna à ce party des assurances publiques de son affection, & resolut de luy envoyer un Legat qui assistast à tous les conseils, & qui ménageast les forces de la Ligue, pour reünir toute la France sous un Roy. Se declare pour la Ligue, lors qu'on luy a fait croire que le Roy est perdu.

Les intentions & les moyens de l'Espagnol estoient tout à fait contraires, il ne vouloit point de Roy en France, mais une division perpetuelle: dautant que, comme il ne pouvoit pas emporter une si grande piece toute entiere, il avoit interest qu'elle se déchirast en plusieurs morceaux, & que tous les pretendans se defaisant les uns les autres, comme les soldats de Cadmus, affoiblissent si fort le Royaume qu'il pust aprés l'envahir plus facilement, & reduire les peuples sous sa domination lors qu'ils seroient reduits aux derniers abois. Il voyoit d'ailleurs que si le Duc de Mayenne avoit d'abord un entier avantage, il ne luy feroit aucune part de sa conqueste, & ne le payeroit que d'un honneste remerciement. Ainsi l'Espagnol n'avoit garde de luy fournir toute l'assistance dont il eust eu besoin pour terminer promptement cette grande affaire, mais il luy donnoit seulement de petits secours & de belles promesses jointes avec beaucoup d'ostentation, afin de tenir toûjours la guerre en balance, & de contraindre le Duc, lors qu'il seroit tombé en quelque infortune dont il ne pourroit se delivrer que par son secours, à luy livrer les places de Picardie, & à passer de sa protection sous son obeïssance. Sentimens & desseins de l'Espagnol, qui ne veut point de Roy en France. Et pourquoy.

Quant aux autres Princes d'Italie, Jacques Auguste de Thou raconte qu'à son retour d'Allemagne où Henry III. l'avoit envoyé, & ayant repassé par Venise, Schomberg, Messe, & luy, virent le Duc de Mantoüe dans sa Ville. Dans les conferences qu'ils eurent en particulier avec luy sur ce sujet, ils sceurent qu'il avoit reçû des lettres du Duc de Florence oncle de sa femme, & que la resolution de ces deux Princes estoit de s'unir secrettement avec les Venitiens en faveur du Roy, d'employer sous main tout leur credit pour le servir à la Cour de Rome, & d'empescher l'alliance de l'Espagnol avec les Suisses. Elle se traitoit dans les cinq petits Cantons, par les intrigues de Leon Lescot Conseiller du Parlement de Paris deputé de la Ligue, & par le Colonel Loüis Fifer. Ces Princes envoyerent donc en ce païs-là quelque somme d'argent, afin d'appaiser les plus mal-contens qui se plaignoient que la France leur retenoit le salaire de leurs services, & avec cela de belles assurances de leur faire payer à l'avenir tout ce qu'elle leur devoit. De plus, le Duc de Florence qui avoit retenu vers luy les trois cens mille écus qu'il avoit promis à Henry III. offrit de les prester au Roy, moyennant qu'il l'honorast de son alliance en obligeant le Prince de Dombes d'épouser Marie fille du frere de ce Duc, laquelle il eust dotée de cette grande somme, pourveu qu'on eust bien assigné la dot sur quelques terres du Domaine de Navarre. Le Duc de Mantoüe ajoûta qu'il supplioit tres-humblement Sa Majesté de traiter favorablement le Duc de Nevers son parent, & de le vouloir excuser si le motif de conscience le tenoit encore éloigné d'auprés de luy; qu'il se promettoit que lors qu'il luy auroit levé ces scrupules, à quoy il faisoit travailler par Ferdinand Ghisône son Agent en Cour, il retourneroit auprés de Sa Majesté témoigner à sa personne sacrée le mesme zele qu'il avoit toûjours eu pour celle du feu Roy, & pour le bien de l'Estat. Les Ducs de Florence & de Mantoüe favorisent secrettement le Roy. Empeschent l'alliance des Suisses avec l'Espagne. Le Florentin offre 300000. écus au Roy, pour marier sa niéce à un Prince du sang.

Le Duc de Savoye comme voisin de la France, appuyé de l'alliance d'Espagne & fondé sur quelque vaine apparence de droit, mais estant trop foible & trop peu consideré pour esperer toute la Couronne, ne vouloit jetter la main que sur les fleurons qui estoient le plus à sa bienséance. Il s'imaginoit que son ambition ne s'estendroit pas trop si elle ne pretendoit que les terres qui faisoient autrefois le Royaume d'Arles; & pour ce dessein il entretenoit des intelligences avec beaucoup de soin Le Duc de Savoye se promet du debris de la France le Royaume d'Arles.

Entretient des intelligences en Provence & Dauphiné.

& de frais dans tous ces païs-là. Lors qu'il eut appris la mort de Henry III. il envoya Jacob grand Maistre de son artillerie, & Duvizzio Conseiller au Parlement de Chambery, vers le Parlement de Grenoble, qu'il croyoit déja fort bien disposé envers luy, par les pratiques de Charles Simiene-d'Albigny. Ces Deputez admis au Parlement commencerent leur discours par le regret qu'avoit leur Maistre de la mort du Roy. Ils vinrent ensuite à deplorer le pitoyable estat de la France, dépeignirent bien au long, & detesterent fort le mal-heur des guerres civiles; Puis croyant avoir bien preparé les esprits par cette preface, ils remontrerent les droits que le Duc leur Maistre avoit sur la Couronne, & voulurent faire voir que le seul remede qu'il y eust à tous les maux de la France, c'estoit de le reconnoistre pour Roy; Qu'il estoit & plus juste & plus honorable de déferer le Sceptre à un Prince souverain qui estoit fils du grand Roy François, & mary de la niéce du Roy Henry III. que non pas de le donner aux Cadets de la Maison de Bourbon, éloignez de dix ou douze degrez de cette succession, infectez du venin de l'heresie, & depuis tant d'années rebelles à Dieu & à l'Estat; ny que de le mettre en hazard de tomber entre les mains de quelque estranger, comme il y tomberoit bien-tost, si on n'y prenoit garde. Ils n'oublierent pas d'exalter merveilleusement la puissance de ce Prince, les grandes forces qu'il tireroit du Roy d'Espagne son beau-pere, ses vertus royales, sa valeur heroïque, & sa bonté hereditaire envers ses sujets; Ils conclurent, que ses droits estant si manifestes, les avantages si considerables que la France en recevroit, & le besoin si pressant qu'elle en avoit, ils s'asseuroient que ceux qui aimeroient la Justice & le bien de cet Etat, ne reconnoistroient point d'autre Souverain que luy.

Deputé vers le Parlemēt de Grenoble pour s'y faire reconnoistre Roy.

Le Parlement répondit à cette demande, que comme elle regardoit tout le Royaume, ils ne pouvoient d'eux-mesmes en donner aucune resolution; Qu'il s'en faloit rapporter aux Etats generaux, dont ils vouloient absolument suivre les avis; mais que cependant ils le supplioient de ne point troubler le repos de la Province. Le Duc peu content de cette réponse, & reconnoissant que ses menées n'avoient pas operé ce qu'il pensoit en Dauphiné, continua de faire la guerre à Genéve, puis tourna le fort de ses desseins vers la Provence, comme nous le dirons maintenant.

Responce de ce Parlement.

Le Duc de Lorraine de son costé avoit encore de plus grandes pretentions pour son fils. La Reine Catherine de Medicis, aveuglée de haine contre toute la Maison de Bourbon, & d'amour pour les enfans de sa fille mariée à ce Duc, luy avoit mis dans l'esprit que cette Couronne luy appartenoit; Et déja elle-mesme avoit tâché par avance de mettre ses enfans en possession des honneurs qui n'appartiennent qu'aux premiers Princes du sang, traitant la fille de ce Duc comme fille de France, & desirant avec passion que l'on appellast le Marquis du Pont simplement Monseigneur, qui est le nom de l'heritier presomptif du Royaume. Mais aprés la mort de cette Reine il connut bien que ce n'estoit que des visions de femme, & que les François n'avoient pas le goût si mauvais que de suivre ses appetits déreglez.

Le Duc de Lorraine pretend la Couronne pour son fils.

Sur les nouvelles de la mort de Henry III. ce Duc de Lorraine fit agir puissamment toutes les correspondances qu'il avoit en Champagne, & envoya son fils en France avec les troupes qu'il avoit au siege de Jamets, s'imaginant que sa presence attireroit à luy les esprits des François desireux de la nouveauté, & obligeroit les creatures de la defunte Reine son ayeule à travailler pour luy. Ses ressorts ne furent pas assez puissans, pour enlever la Champagne, ny le bon-heur de son fils assez grand pour luy former un party en France.

Il y perd sa peine.

Dans une assemblée qui se tint à Chaumont en Bassigny, Erard de Livron-Bourbonne l'un de ses Chambellans, ayant proposé de reconnoistre le Marquis pour Roy, pas un des Deputez ne luy donna sa voix: il s'en trouva seulement quelques-uns qui parlerent de se mettre sous la protection du Duc. Les Gouverneurs des Places de cette Province les gardoient pour la Ligue, ou plûtost pour eux-mesmes: les habitans de Langres tenoient pour le Roy, ayant toûjours esté conservez dan son obeïssance, par les soins du Maire nommé Troussard, & des Eschevins, qui gouvernoient la Ville selon leurs privileges, avec Dinteville Lieutenant de Roy en Champagne.

Dans une assemblée du Bassigny à Chaumont pas un ne veut le reconnoitre.

Estant un jour invitez par les lettres du Duc de l'assister à chasser le Roy de Navarre, ils répondirent, *qu'ils l'assisteroient volontiers de leurs biens & de leurs vies pour avoir la vengeance de ceux qui avoient massacré leur Roy, qui estoit son beau-frere, & oncle de son fils*: Et comme il continuoit de les importuner sur cette proposition, ils luy dirent nettement, *qu'elle estoit contraire aux Loix du Royaume, qu'ils avoient un Roy legitime, & cinq Princes du sang; partant qu'ils le prioient de ne les plus solliciter de manquer à leur devoir.* Son fils fut aussi mal satisfait de son voyage que luy de cette

Les habitans de Langres retenus dans le party du Roy par leur Maire.

réponse : il s'en retourna en Lorraine aussi-tost que le siege de Dieppe fut levé, & s'il en faut croire les bruits qui coururent de luy, les exploits de sa jeunesse en ce voyage luy firent remporter la couronne de Venus, au lieu de celle des fleurs de Lys.

Tels estoient les sentimens des Princes voisins de la France : Voicy maintenant l'estat des Provinces, & leurs mouvemens dans cette premiere démarche. L'embarras de tant de matieres si embroüillées rendra peut-estre la lecture de cette Histoire ennuyeuse à quelques-uns, & peut-estre aussi que l'obmission de plusieurs particularitez que d'autres y voudroient ajoûter, la leur fera trouver defectueuse : mais les premiers considereront, s'il leur plaist, que si j'avois obmis le détail de tout ce qui s'est passé dans les Provinces, j'aurois rendu mon ouvrage imparfait ; & les seconds me feront la faveur de croire, que ce qu'ils n'y trouveront pas, m'est échappé parmy la trop grande multitude des choses, ou que je ne l'ay pas jugé digne d'avoir lieu dans une Histoire generale. Des trois ordres ou Estats dont le Royaume est composé, le Clergé suivoit la Ligue, la Noblesse le Roy, le peuple ou tiers estat avoit du commencement plus d'inclination pour la Ligue, & au reste se laissoit entrainer, comme il a de coûtume, aux Magistrats & aux Officiers. Il n'y avoit pas un des huit Parlemens qui fût ouvertement declaré pour le Roy, & si quelques membres de ces Compagnies avoient entrepris de porter sa cause, ce que firent ceux qui aprés les meurtres de Blois s'estoient retirez pour obeïr au Roy Henry III. ils demeurerent separez de leurs corps, & furent contraints de sejourner dans de petites Villes ; d'où ils combattoient pour luy à coups de plume & d'Arrests, avec grande animosité. Mouvemens des Provinces.

Le Duc de Mercœur tendant à ses fins particulieres, estoit maistre de la plus grande partie de la Bretagne, Province fort Catholique, abondante en ports de mer plus qu'aucune autre de l'Europe, en hommes propres pour la guerre, en richesses que le commerce luy apporte de toutes parts ; outre cela de difficile accés du costé de la terre, & s'avançant presque toute en mer pour recevoir du secours : enfin tres-bien placée pour faire un Estat particulier, comme elle avoit fait pendant l'espace de plus de mille ans. La Normandie estoit également partagée. La Picardie au contraire n'avoit presqu'aucune place qui fût au Roy. Le seul homme de marque, & la seule Ville d'importance qui tinssent son party, luy furent ostez presqu'au mesme temps. Henry de Gouffier-Bonnivet tres-puissant dans le Beauvoisis, & si redoutable qu'il en eût bien-tost chassé les Ligueurs, eut une fin indigne de sa valeur & de sa naissance. Estant poursuivy jusques dans Breteüil par Florimond de Haluin-Pienne, aprés la deffaite entiere des siens, il se retira avec dix ou douze dans le grenier au foin d'une hostellerie, & s'y défendit opiniastrement jusqu'à ce qu'on y eût mis le feu, & que la fumée qui l'étouffoit le contraignit de se rendre. Il estoit cousin germain de Pienne ; car les peres de ces deux Seigneurs estoient freres uterins : mais ny les affections du sang, ny ses supplications & ses larmes, ny mesme la grande rançon qu'il offroit, ne luy purent sauver la vie. Il fut percé de quantité de coups, & sa teste portée sur le bout d'une lance à Beauvais, pour satisfaire le peuple des ravages qu'il avoit exercez à la campagne. A peu de jours de là, le mesme Pienne, à qui rien ne s'opposoit en Picardie, surprit encore la Fere en Vermandois. Antoine d'Estré qui en estoit Gouverneur, se fiant à la bonté de la place, dont il est facile de noyer les environs en lâchant les digues, y faisoit assez mauvaise garde, & particulierement du costé du Chasteau. Ce defaut ayant esté observé par Michel de Goüy-d'Arsy, qui pour en avoir esté Gouverneur lors que le Prince de Condé la surprit, en connoissoit toutes les avenuës, & y entretenoit encore de secretes intelligences avec quelques habitans, il en donna avis à Pienne, qui avec quelques Gentils-hommes, y entra à l'aube du jour par escalade, & s'en rendit maistre sans beaucoup de resistance. Il y fit prisonniers d'Estré, François de Soyecour, & les fils de Gaspar de Schomberg, qui n'estoient pas encore en âge de porter les armes, & y gagna un butin inestimable, parce que la Noblesse de la Province qui est fort opulente, y avoit fait porter tous ses riches meubles, & Schomberg mesme tout ce qu'il avoit de plus precieux dans son beau Chasteau de Nanteüil. Dans la Bretagne le Duc de Mercœur estoit le maistre. La Normandie estoit comme partagée. Dans la Picardie la Ligue estoit la plus forte. Bonnivet Royaliste deffait & tué par Pienne son cousin ligueur. Qui surprend aussi la Fere, où il fait grand butin.

Les meilleures Villes de Champagne, hors Langres & Châlons, estoient liguenses : mais Joachim Dinteville Lieutenant de Roy dans la Province, Robert de Joyeuse-Grand-pré, René d'Aspremont-Vandy, Jean de Netencour, Vaubecour, La Champagne estoit presque toute à la Ligue.

Charles de Roussi-Termes, les fatiguoient extrémement. Un jour sur la fin de Septembre, Saint Paul qui avoit les troupes de Lorraine, s'estoit placé entre Espernay & Châlons pour favoriser la vendange du païs de Rheims, & avoit envoyé le Capitaine Hedouville avec quelques pieces de campagne assieger Vitry le brûlé, où le Maréchal d'Aumont n'avoit laissé que soixante hommes de garnison. Grandpré allant au secours de la place mit les assiegeans en déroute, & prit leur canon. Saint Paul en eut revanche à quelques jours de là. Ayant fait marcher ses troupes qui estoient de douze cens hommes de pied & quatre cens chevaux vers Vitry le brûlé: Grandpré renforcé de quelques regimens, aprés avoir demantelé le Chasteau de Vitry, sortit au devant de luy en bataille dans la plaine d'entre Vitry & S. Amand. Il y fut combatu avec égale vertu de part & d'autre, depuis une heure aprés midy jusqu'à Soleil couché, mais non pas avec pareil avantage: les Royalistes y perdirent beaucoup plus de monde & de personnes de marque. Grandpré y receut dix-huit blessures, dont il mourut à Châlons: Son frere Tourteron, Netencour, Boulandre, & douze autres Gentils-hommes y demeurerent prisonniers: Termes fit courageusement retraite dans le prochain bourg, & y attendit le secours que Dinteville luy amena pour le tirer de ce danger.

Grandpré deffait Hedouville ligueux à Vitry le brûlé.

Saint Paul combat Grãdpré, qui a du pire & meurt de ses blessures.

La Bourgogne dépendoit entierement des ordres du Duc de Mayenne, horsmis le païs d'Auxois; où Tavannes s'estant rendu maistre de Semur & de Flavigny, faisoit la guerre pour le Roy, & prenoit quelques Chasteaux de peu de nom. Mais les Provinces du Mayne, d'Anjou & de Touraine, comme estant fort broüillées, eurent beaucoup plus à souffrir. La Châtre, qui du Berry estoit venu dans l'Orleannois, Claude de Marroles qui tenoit Montrichard sur le Cher, Urbain de Laval-Boisdaufin Gouverneur du Mans, Brissac qui maistrisoit tout le païs du Mayne, Guy de Saint Gelais-Lansac qui couroit dans l'Anjou, Maillé-Benehart qui tenoit Vendosme, & plusieurs autres Partisans de la Ligue ravageoient tous ces païs-là, & faisoient grand peur au Parlement qui estoit dans la Ville de Tours. Du Plessis Mornay se trouvant à Saumur où le Roy l'avoit laissé, assembla incontinent deux mille hommes & bon nombre de Noblesse, dont partie estoit commandée par Parabere; avec quoy il rassura le Parlement, empescha le souslevement general de ce païs-là, & obligea Puycharic Gouverneur d'Angers de se declarer pour le Roy. Au mois de Septembre il fut découvert une grande conspiration contre la Ville de Tours & le Parlement. Gilles du Verger qui avoit voulu livrer la Ville au Duc de Mayenne, s'estant retiré à Vendosme y avoit contracté une tres-étroite familiarité avec le Cordelier Robert Chessé Predicateur vehement, qui avoit grand credit dans son Ordre, & qu'une petite gloire de paroistre zelé & d'exercer son éloquence, avoit jetté du costé de la Ligue. Par l'entremise de ce Moine il gagna un autre Cordelier de Blois, nommé François Marel, jeune homme qui menoit une vie toute contraire à sa profession: celuy-là allant souvent à Tours pour entretenir les correspondances que du Verger avoit toûjours avec plusieurs habitans, fut l'instrument de cette conspiration. Quelques Officiers de la Ville, quelques Ecclesiastiques, & grand nombre d'habitans s'y engagerent; leur entremetteur pour porter les ordres & aller voir les uns & les autres, estoit un Sergent qu'on appelloit Corbeau. L'Essar à qui le defunt Roy avoit pris le Gouvernement de Saumur pour donner cette place au Roy de Navarre, estoit alors dans Tours avec une Compagnie de gens de pied seulement: il y avoit sujet de croire que le regret d'avoir perdu une place qui devenoit si bonne & si considerable, & le dépit encore de n'avoir pas un meilleur employ le rendoient mal-content; & de plus il paroissoit fort zelé à la Religion Catholique. Les chefs des conspirateurs se fondant sur ces conjectures le vont trouver, deplorent le mal-heur de la France, si elle tombe sous la domination des Heretiques, loüent infiniment l'action de Monthelon qui a rendu les Seaux pour ne vouloir pas estre Officier d'un Prince separé de la vraye Eglise, & blasment l'injustice qu'on luy a faite de le tirer de Saumur. L'Essar connoissant à ces discours qu'ils ont quelque dessein, les engage par ses réponses à s'ouvrir davantage. Ils luy proposent de le mettre en possession du gouvernement de Tours, s'il les veut assister: il les en assure, & là-dessus ils luy découvrent toute l'entreprise. Ils disent qu'ils ont des gens de main qui se saisiront des portes, que le peuple prendra les armes en leur faveur, & qu'au jour assigné ils feront venir d'un costé la Chastre, & de l'autre la Guerche avec leurs troupes; qu'ainsi ils se rendront maistres de la Ville, se saisiront du Parlement & du Conseil du Roy, de Gilles de Souvray Gou-

La Bourgogne en paisible.

La Ville de Tours environnée de Ligueux.

Conspiration pour la surprendre.

Les conspirateurs s'adressent à l'Essar, qui les découvre.

verneur de Touraine, & des Cardinaux de Vendosme & de Lenoncour, & se deferont des plus grands ennemis de la Ligue ; entr'autres de d'Espesses, & de Loüis Servin. L'Estat leur ayant donné de bonnes paroles, va aussi-tost avertir le Cardinal de Vendosme & Souvray de cet horrible dessein : les conspirateurs en ont quelque vent, & le Sergent Corbeau leur entremetteur s'évade : mais le Cordelier Marel est attrappé en habit déguisé. Ce mal-heureux convaincu par des témoins & par des lettres qui furent trouvées sur luy, est mené au gibet : Six autres des principaux souffrent la mesme peine : Un Chanoine nommé le Tourneur, qui avoit esté condamné aussi bien que les autres, sans qu'on eust eu égard à son appel pardevant ses Juges, fut reservé en prison par les prieres du Cardinal de Vendosme, & quelque temps aprés mis en liberté par l'ordre du Roy. Outre cette conspiration Marel en revela encore une autre sur la vie de quelques personnes de consideration, particulierement de du Plessis Mornay. Il dit qu'il estoit party des Moines du mesme Ordre diversement travestis pour executer ces attentats. Sur cet avis il en fut pris un à Saumur, que le Parlement de Tours condamna à une prison perpetuelle ; & un autre encore à Chastelleraut, que la populace sauva de la potence.

Un Cordelier nommé Marel & autres sont pendus.

Attentats de quelques Moines.

Ces executions irriterent si fort le peuple de Paris qu'il vouloit courir aux logis des Politiques pour les massacrer, il appelloit ainsi ceux qu'il soupçonnoit d'estre affectionnez au party du Roy ; si bien que pour le satisfaire, le Parlement, sur la requeste du Procureur general, donna un Arrest qui cassoit & annulloit tous les Jugemens qui avoient esté rendus contre les Catholiques de la sainte Uunion, deffendoit sur de rigoureuses peines de les persecuter davantage, ordonnoit aux accusez d'en appeller, & de prendre les Juges à partie ; lesquels seroient mandez pour venir répondre pardevant le Procureur general. Le conseil des Quarante accompagna cet Arrest d'une Ordonnance, portant qu'il seroit envoyé un Trompette à Tours, signifier au Parlement & au Conseil du Roy de Navarre, que s'ils ne cessoient de persecuter les bons Catholiques, ils les traiteroient comme deserteurs de la cause de Dieu & ennemis de l'Estat, & qu'ils useroient de la peine du talion sur leurs femmes & leurs enfans. Ce Trompette arresté par Papillon Prevost des Mareschaux, & sa Declaration qu'il avoit par écrit portée au Parlement, la Compagnie trouva à propos pour desabuser les peuples d'en envoyer une autre à Paris, contenant que c'estoit à tort qu'on les accusoit de favoriser l'heresie & d'estre ennemis de la Religion Catholique, qu'ils employeroient leurs biens & leur sang pour la conserver en son entier, & que s'ils avoient fait punir quelques criminels, ce n'estoit pas des Catholiques, mais des impies, des scelerats, des factieux, pires que tous les heretiques du monde. Ils ajoûterent à cela un Arrest portant défenses aux Juges qui estoient demeurez à Paris de prendre qualité de Parlement, de Cour des Aydes, ny de Prevost des Marchands & Eschevins ; à toutes personnes de deferer à leurs jugemens, ny de payer aucuns deniers royaux sur leurs ordres ; & commandement aux Communes de courir sus au son du toquesain à ceux qui les voudroient executer : lesquels il declaroit criminels de leze-Majesté, & confisquoit leurs biens, les deux tiers au Roy, & l'autre tiers pour ceux qui les prendroient morts ou vifs. Que cette Declaration & cet Arrest seroient portez par un Trompette, qui les publieroit au lieu le plus proche de Paris où il y auroit seureté de le faire.

Le Parlement de Paris donne Arrest contre ces Jugemens, & menace d'user de represailles.

Réponse & declaration de celuy de Tours.

La Ville de Tours estant ainsi garantie des entreprises de la Ligue, le Parlement se fortifioit en courage & en nombre. Il y arrivoit de jour en jour plusieurs Conseillers qui se retiroient de Paris, ou qui y venoient de leurs maisons. Le retour de leur Chef, Achille de Harlay, sorty de la Bastille moyennant dix mil écus de rançon, apporta une joye incroyable à la Compagnie ; Et elle en receut une autre encore plus grande à quelques jours de là, lors qu'elle apprit que la personne du vieil Cardinal de Bourbon estoit en lieu de seureté pour le Roy. Il estoit bien mal aisé de le retirer des mains de Chavigny, qui devenu aveugle, estoit tout à fait gouverné par sa femme, fort deffiante & de tres-difficile composition. La Chastre luy en offroit de plus grandes sommes que le Roy n'en pouvoit donner ; d'ailleurs plusieurs personnes, mesme d'entre les Religionnaires, estoient bien aises pour des considerations d'interest particulier, que ce depost ne changeast pas de main ; plusieurs encore, principalement le Comte de Soissons & le Duc d'Espernon, desiroient l'avoir entre leurs mains, pour se faire plus rechercher ; Et quelques autres qui s'estoient entremis de cette negociation pour en avoir le gré & l'honneur, & qui n'y avoient pas reüssi, entr'autres Fran-

Retour du President de Harlay, delivré de prison.

çois d'O, qui y avoit employé Manou son frere, taschoient de la traverser, afin que personne n'eust la gloire d'avoir fait ce qu'ils avoient manqué. Nonobstant toutes ces difficultez, le Plessis Mornay quoy que languissant d'une longue maladie, traita cette affaire si adroitement, avec les soins qu'apporta la Duchesse d'Angoulesme à manier l'esprit de la femme de Chavigny, qu'il tira ce grand tresor des mains de l'aveugle, pour la somme de quatorze mille écus en papier, dont ce bon-homme n'eut que peu de chose, & le mena à Loudun en dépit de tous ceux qui avoient entrepris sur son marché, ou de l'arracher d'entre ses mains, lors qu'il l'auroit tiré de celles de Chavigny. Une renchûte qui le mit presque à l'agonie, ne luy laissant pas assez de force pour veiller une chose si precieuse, il le confia à la Boulaye qui le garda quelque temps à Maillezais, & de là le transporta à Fontenay, où il mourut l'année suivante.

Le Plessis Mornay tire le Cardinal de Bourbon des mains de Chavigny.

Le donne en garde à la Boulaye.

Dés le mois de Juillet Lansac s'estoit jetté dans le Mans : Piedufou, les deux Commerondes freres, Launay, Genes & quelques autres Gentils-hommes s'étoient joints avec luy, & tous ensemble avoient quatre cens chevaux & douze cens hommes de pied. Touvoys Chasteau de l'Evesque, leur fut rendu par le Capitaine Caban : celuy des Pichelieres se défendit mieux, & donna loisir à la Noblesse Royaliste, dont les principaux estoient Boüillé-Creance, Hertray & Vilaines, de le secourir. Contre lesquels Lansac s'estant retranché en un lieu marécageux, ils en vinrent au traité & s'accorderent que ce Chasteau demeureroit neutre. Il prit ensuite la ville de la Flesche : mais comme il assiegeoit le Chasteau, la Rochepot Gouverneur d'Anjou pour le Roy, venant du costé de Baugé chargea si rudement ses gens dans le fauxbourg, qu'il en tua & fit noyer grand nombre, & contraignit le reste de luy quitter la Ville. Aprés cet échec Boisdaufin Gouverneur du Mans, ayant pris jalousie de Lansac, qui à son prejudice vouloit se rendre absolu dans cette Ville, se saisit de luy & le mit prisonnier au Chasteau du Loir, entre les mains de Riablé qui y commandoit pour la Ligue. Peu aprés Lansac ayant eu l'addresse d'y gagner les soldats, devint maistre de sa prison & de son geolier. Deux regimens d'infanterie, du Bourg-le Roy & Sacetillon, se joignirent aussi tost à luy, avec tous ses amis; Et alors afin de se purger des soupçons que la Ligue avoit eus de sa fidelité, il se mit à faire ravage dans la Touraine. Sacetillon se logea à Lucé qui appartenoit à Jeanne de Coësme veuve de Loüis de Montafié, remariée en secondes nopces au Prince de Conty, & y retint les filles de cette Dame. Au mesme temps Marroles surprit Montrichard, qui estant sur la riviere du Cher, avec un assez bon Chasteau, apportoit beaucoup d'incommoditez à Tours : comme faisoit d'un autre costé la garnison de Chasteau du Loir. Le Conseil & le Parlement se voyant resserrez par de si fâcheux voisins, prierent le Duc de la Trimoüille de dresser un petit corps d'armée : ce qu'ayant fait, il les mit un peu plus en repos.

Exploits de Lansac ligueux dans le Mayne.

Prend la Ville de la Flesche, y est battu par Rochepot, & l'abandonne.

Boisdaufin aussi ligueux, le met prisonnier, d'où il sort.

La Trimoüille leve un petit corps d'armée pour le Roy en Touraine.

Dans le Berry François de la Grange-Montigny & Gamache, avoient remis la ville d'Issoudun au party du Roy avec l'aide de quelques habitans, qui leur avoient donné les moyens de la surprendre, & de faire prisonnier François de Mattefelon qui en estoit Gouverneur : mais comme Gamache accompagné de Loüis de Gaucour, & de Florimond du Puy-Vatan, assiegeoit l'Abbaye de la Prée à deux lieuës d'Issoudun, Jean des Barres-Neuvy, Lieutenant dans la Province en l'absence de la Chastre, mit ses troupes en déroute & le fit prisonnier.

En Berry combat de Gamache Royaliste contre Neuvy.

L'Auvergne voisine, estoit my partie. Le Comte de Randan attaché étroitement à la Ligue par les motifs de conscience, dont sa mere Fulvie Pic de la Maison de la Mirandole, & son frere Evesque de Clermont qui depuis a esté Cardinal, l'avoient entierement prévenu, tenoit toute la Limagne dont il estoit Gouverneur, & avoit n'agueres repris la ville d'Issoire. Au contraire Anne de Levy Comte de la Voute, conservoit le Limosin dans l'obeïssance du Roy. La ville de Limoges, puissamment ébranlée par les factions de Henry de la Martonie son Evesque, avoit esté retenuë dans le devoir du temps de Henry III. par ce mesme Comte, & par l'addresse & le courage des Verthamons, fort autorisez en ce païs-là. Guillaume de Verthamon general des Finances, prévoyant bien aprés les barricades que le feu s'alloit allumer par toute la France, & desirant garantir son païs de ce malheur, partit de la Cour en poste pour se rendre à Limoges; où il fit armer la Ville par le moyen de ses freres & de Guillaume de Verthamon-le-Mas du Puy fils de l'aîné. Le Mas du Puy repoussa Hautefort qui s'en vouloit emparer, & non content de l'avoir asseurée au service du Roy, il attaqua encore la Cité que l'Evesque tenoit pour

En Auvergne le Comte de Randan travaille pour la Ligue.

Limoges asseuré au service du Roy par le Comte de la Voute, & par Verthamon.

pour la Ligue, & la força de se ranger au bon party : mais il y fut tué d'une mousquetade, & en haine de cette action les fils de Guillaume son oncle qui estudioient à Paris, furent retenus prisonniers par les Seize. Du depuis Henry III. y avoit envoyé Emery de Vic Maistre des Requestes, homme fort capable & de grande resolution : qui ayant eu nouvelles de la mort de ce Roy, y avoit fait venir le Comte de la Voute, pour luy aider à contenir le peuple. L'Evesque estoit alors éloigné de la Ville, il mais ne laissoit pas d'y continuer ses intrigues ; si bien qu'un mois aprés, comme le Comte y pensoit le moins, il s'éleva un grand bruit de sept ou huit cens conjurez qui crient *Liberté*, & *la Croix*, se jettent dans sa maison, & ne l'y ayant point trouvé font des barricades dans les ruës, & s'emparent de l'Eglise de Saint Michel. Ils attendoient un secours que leur Evesque, Loüis de Pompadour, la Guerche, Gimel, Jean Chat-de Rastinac, & N. de Losieres-la Capelle-Biron, leur devoient amener ce jour là : mais il n'arriva que le soir bien tard, & se logea dans le fauxbourg. Cependant le Comte ne perdant point courage, se saisit de la porte par où il devoit entrer : ses amis vont par les maisons avertir les bourgeois bien intentionnez de se rendre à l'Hostel de Ville, il s'y en trouve cinq cens en moins de deux heures, avec lesquels il charge les conjurez, & les dissipe. Le lendemain de grand matin il fait une sortie sur les troupes des Ligueux, & les force de se retirer des fauxbourgs : puis n'ayant plus rien à craindre, il arreste les principaux chefs de l'entreprise, & les fait pendre. Aprés cela l'Evesque & Pompadour se retirans de la Cité la laisserent entierement à sa discretion, aussi bien que la Ville ; & ceux qui estoient suspects d'avoir favorisé la conspiration, furent taxez à de grosses sommes, ainsi que l'estoient les Politiques dans les lieux où la Ligue avoit le dessus.

Esmotion excitée à Limoges par l'Evesque ligueur pour se saisir de la Ville.

Le Comte de la Voute défait les factieux & le secours qui leur venoit

La prudence de Matignon rendit un service encore plus signalé au Roy dans la Guyenne. Toute la Province eust assurement suivy l'exemple de Bordeaux : le Parlement & les Jurats se portoient visiblement à embrasser la Ligue pour conserver la Religion, & il eust esté bien dangereux, peut-estre mesme impossible, de les en empescher par force. Il trouva donc plus seur d'y employer l'addresse, avec laquelle il avoit accoûtumé de moderer la chaleur de ces esprits boüillans, qui se ramenent aisément quand on sçait l'eviter ou détourner leur premiere impetuosité. Lors qu'il receut l'avis de la mort du Roy, il présentit doucement quelle estoit leur disposition ; & comme il eut reconnu qu'ils s'escartoient trop loin lors qu'on leur parloit de reconnoistre le Roy de Navarre, il ne les en pressa pas davantage, mais les pria seulement de ne rien decider à la haste, & d'avoir soin du salut de l'Etat & du repos de la Province. Du reste, puis qu'il ne pouvoit pas mieux, il les laissa faire, & crût que c'estoit beaucoup de les retenir pour lors dans quelque espece de neutralité. Le vingt-huitiéme d'Aoust, le Parlement, à la requeste du Procureur general, donna un Arrest, qui *exhortoit tous les Prelats & Curez de faire des prieres solennelles pour l'ame du defunt Roy, & pour la conservation de l'Etat dans la Religion Catholique : Enjoignoit aux Gouverneurs, Seneschaux & Consuls des Villes d'avoir égard qu'il n'arrivast aucune innovation en ce qui touche l'honneur de Dieu & le repos public ; de faire observer les Edits de Juillet & d'Octobre de l'an 1588. & les Declarations du dernier Decembre & du mois d'Avril, verifiées en cette Cour ; Commandoit à tous ceux qui avoient porté les armes du vivant du feu Roy, de les poser & de se contenir dans leurs maisons pour y vivre paisiblement sous l'observation de ces Edits, en attendant qu'il pleust à Dieu de departir ses graces pour la direction & la conduite de ce Royaume, à l'honneur de son saint Nom, & à l'exaltation de la Foy Catholique.* Matignon se contenta de cet Arrest, & le sceut si bien faire servir à ses intentions, que horsmis quelques petites Villes, il attira bien-tost toute la Province, & à la fin le Parlement mesme, à ce qu'il desiroit.

En Guyenne Matignon retient Bordeaux qu'il n'embrasse le party de la Ligue.

Arrest du Parlement de Bordeaux.

Celuy de Thoulouse n'en usa pas avec tant de moderation. Le vingt-deuxiéme Aoust, il donna ce sanglant Arrest : *La Cour avertie de la miraculeuse & espouventable mort de Henry III. enjoint derechef de s'unir pour la defense de l'Eglise Catholique ; exhorte les Evesques & les Pasteurs de rendre graces à Dieu de la delivrance de Paris & autres Villes du Royaume ; Ordonne des processions solennelles tous les ans en reconnoissance de cette faveur du Ciel ; Defend à peine de la vie, de reconnoistre, suivre ny favoriser Henry de Bourbon pretendu Roy de Navarre ; Le declare incapable de jamais succeder à la Couronne, & veut que la Bulle d'excommunication de Nostre Saint Pere Sixte V. soit derechef publiée & observée de poinct en poinct.* La crainte qu'avoit ce

Arrest sanglant du Parlement de Thoulouse contre le Roy.

Parlement de l'Evesque de Cominge Gouverneur de la Ville, & l'affreux souvenir du massacre de son premier President, l'obligerent sans doute à rendre cet Arrest beaucoup plus aigre qu'il n'eût fait. Et certes il n'est point d'extremité qu'il ne deust craindre d'un homme si turbulent, qui faisoit executer toutes ses volontez par la fureur de la populace, qui ramassoit autour de luy tous les garnemens & seditieux, par le moyen d'une Confrérie du Saint Sacrement, qu'il avoit instituée; & qui d'ailleurs entretenoit visiblement intelligence avec l'Espagnol, & sembloit avoir dessein de l'introduire dans la Province. Pour se delivrer d'un joug si fâcheux, le Parlement, qui bien que Ligueux estoit neanmoins bon François, rappella peu aprés le Mareschal de Joyeuse, & par une meure deliberation de la Cour, & de l'Hostel de Ville, le declara Gouverneur de toute la Province & de Thoulouse; faisant defenses à toutes personnes de faire aucunes assemblées ny cabales, & enjoignant au Procureur general d'informer contre ceux qui s'entendoient avec les Espagnols. L'Evesque tout étourdy de cet Arrest inopiné, & voyant Joyeuse appuyé de la Noblesse & des principaux Officiers & Bourgeois, se retire dans l'Isle * de Thounis, où ayant demeuré quelques jours, Becat son Lieutenant l'enhardit par l'esperance de soussever la populace, & de revenir au cœur de la Ville. A son tour il assemble le peuple à l'Eglise de la Dalbade, & le fait prescher par un Moine qui dégorge mille outrages contre la memoire du feu Roy, & contre la personne de son successeur. Aprés ce Sermon peu Chrestien, il sort dans la ruë armé d'un corps de cuirasse & l'épée nuë à la main; le Moine marche devant luy avec un Crucifix en la main gauche, & une épée en la droite; & il est suivy de quatre autres Moines Predicateurs, qui le sont seulement d'une cinquantaine de canailles. Au mesme temps le toquesain sonne dans toutes les Eglises, il court de ses Emissaires par tous les quartiers crier aux armes & conjurer les Thoulousains de suivre leur Gouverneur; disant, que Joyeuse veut livrer la Ville aux heretiques, & qu'il a promis le pillage de leurs maisons aux gens de guerre. Cependant l'Evesque & sa suite vont à l'Hostel de Ville, ils le trouvent fermé, mais le Moine ayant frappé à la porte avec le Crucifix, on l'ouvre comme par miracle. A ce bruit le Mareschal se retire dans l'Eglise Saint Estienne, avec les principaux de la Ville. Il luy estoit facile de dissiper cette émotion s'il eût agy avec autant de chaleur que l'Evêque : mais croyant qu'elle s'esteindroit d'elle-mesme, il se contenta de poser quelques Corps-de-garde aux avenuës, afin d'en rompre les premiers efforts. Le lendemain l'Evesque sort encore en mesme equipage que le jour precedent, ayant pour escorte deux ou trois cens coquins avec des bastons & des armes roüillées, quelques Ecclesiastiques, specialement les Jesuites qui s'estoient rangez à l'entour de ces cinq Moines, le President Jean de Paule armé de cuirasse sous sa robe, & Barret avec deux autres Conseillers qui marchoient à costé de celuy qui alloit en teste. Avec cette furieuse compagnie il s'en va criant par les ruës que si le Maréchal ne sort tout à l'heure il mettra à feu & à sang tous ceux de son party, & qu'il abandonnera au pillage les Maisons des Politiques qui refuseront de se ranger sous les enseignes du Crucifix, pour combattre les ennemis de Dieu. Les amis de Joyeuse effrayez de ces menaces, luy conseillent de se retirer pour un temps, & l'intimident si bien qu'il sort avec le President Bertrand, & laisse la Ville à l'Evêque; qui devenant plus insolent par cette retraite, ordonne des processions solennelles comme d'une grande victoire, & pour tenir toûjours ses satellites en curée leur fait piller l'Archevesché & les Maisons de quelques particuliers qui avoient accompagné le Mareschal. Ce Seigneur ne pût pas souffrir un si sensible affront; il establit un petit Parlement à Carcassonne, composé des Conseillers qui l'avoient suivy, assembla la Noblesse, & leva des troupes pour investir la Ville de Thoulouse. Les factieux, afin d'avoir le temps de se preparer à la defensive, luy firent parler d'accommodement : mais il n'y voulut point entendre si l'on ne chassoit l'Antechrist, ainsi appelloit-il l'Evesque & ses Emissaires : ce que n'ayant pû obtenir, il continua ses levées & se saisit des advenuës. Mais les incommoditez de sa vieillesse le contraignant d'aller prendre le repos dans une de ses maisons, il laissa le soin de cette entreprise à son fils Antoine Scipion; qui enfin avec l'aide du Parlement, & des meilleurs Bourgeois, fut receu dans Thoulouse à l'exclusion de l'Evesque; & tandis qu'il vécut il y servit de chef à la Ligue, en mesme qualité que son pere. Le Duc de Montmorency asseuré de l'épée de Connestable, dont sa femme luy apporta parole de la Cour, s'estoit declaré du party du Roy : mais ne voulant par

Marginal notes:
L'Evesque de Cominge en est cause.
Le Parlement pour le chasser appelle Joyeuse.
* Cette Isle est dans la Ville, & bastie de maisons.
L'Evesque excite sedition & chasse Joyeuse.
Qui investit Thoulouse.
Son fils enfin y est receu, & l'Evesque chassé.

rompre la tréve qu'il avoit faite avec Joyeuse, ou peut-estre ne se trouvant pas assez fort pour rien remuer, il envoya ce qu'il avoit de troupes au secours de la Valette en Provence.

Depuis la mort de Henry III. la pluspart de la Noblesse l'avoit abandonné : & Vins, le Comte de Carses, Ampus & les autres Ligueux s'y estoient renforcez. Le Parlement à cette nouvelle irresolu encore sur ce qu'il devoit faire, prononça seulement que chacun eût à se contenir dans sa maison, & ordonna à Vins de pourvoir à la seureté de la Province. Cependant Jean de Castelane-Ampus força les Chasteaux de Mimet, de Ventabren & de Chabrieres ; Et les Marseillois au nombre de treize cens hommes de pied conduits par le Comte de Carses mirent le siege devant le Chasteau d'Aubagne, place qui appartenant à leur Evesque tout à fait Royaliste, incommodoit fort leur Ville par son voisinage. La Valette estant accouru au secours d'un costé avec quatre cent chevaux, & d'un autre Mesples, qui commandoit separément un petit corps d'armée de quinze cens hommes de pied, ils leverent le siege. Neanmoins la Valette, qui connut qu'il luy seroit bien difficile & fort dangereux de vouloir garder cette bicoque trop opiniastrement, en retira aussi-tost toute l'Artillerie & les munitions de guerre, & n'y laissa qu'une petite garnison, avec ordre de se rendre de bonne heure si elle estoit assiegée : de sorte qu'à quinze jours de là Vins n'eut pas beaucoup de peine à l'en desloger ; & il demantela la Ville, de peur qu'il ne s'en emparast une autre fois. En revanche la Valette receut à composition la ville de Lambesc qui est des terres de la Maison de Guise, & prit le Chasteau par force, où il passa tout au fil de l'épée, en vengeance de ce qu'un soldat par trahison ou par mégarde, avoit tué Onufre d'Espagne Ramefort l'un de ses plus chers amis, comme il traitoit de sa part avec la garnison qui avoit demandé à parlementer. Sur ces entrefaites, le Parlement ayant receu lettres du Duc de Mayenne, ordonna le sixiéme de Septembre à toute la Province de luy obeïr. Par un autre Arrest il decerna prise de corps contre la Valette & ses adherans ; & puis encore à un mois de là il verifia les lettres qui donnoient la qualité de Lieutenant general de la Couronne à ce Duc, & fit proclamer Roy le Cardinal de Bourbon. Au contraire quelques Officiers de cette Compagnie souveraine qui s'étoient retirez à Pertuis, & y composoient une Chambre qu'ils appelloient le Parlement, dont le President Coriolis estoit le chef, cassoient tous ces Arrests & en donnoient de contraires en faveur du Roy.

Affaires de Provence.

Siege d'Aubagne par les Marseillois.

La Valette le fait lever, mais quitte cette Ville.

Arrest du Parlement contre luy.

Ces combats de papier animoient les gens de guerre à de plus sanglantes meslées. La Valette se sentant trop foible pour resister à Vins, demanda secours au Duc de Montmorency par l'entremise de Jean de Fay Baron de Peraud Gouverneur de Beaucaire, & Lieutenant de ce Duc au haut Languedoc. Lussan y amena trois cens chevaux & pareil nombre de gens de pied : le Comte de Carses avoit si bien donné ordre à les recevoir que lors qu'ils eurent passé le Rhosne, les villes de Boulbon & de Tarascon leur fermerent les portes, & luy s'estant mis en embuscade dans un bois taillis qui estoit prés de Tarascon, les chargea si furieusement à l'improviste, qu'il en demeura cent d'étendus sur la place, plus grand nombre d'abysmez dans le Rhône, & Lussan & Estampes ses prisonniers. Peu de jours aprés, la ruse donna à la Valette ce que la force ne luy avoit pû acquerir : les principaux habitans de Tarascon le favorisant, l'un d'eux proposa au peuple qu'il estoit tres à propos pour la seureté de leur Ville de couper ce bois, d'où ils auroient toûjours à craindre quelque embuscade, & que les ennemis s'y cacheroient aussi bien qu'avoit fait le Comte de Carses. La populace receut cet avis avec avidité, & comme elle est impetueuse en ses resolutions, y courut tout sur le champ en foule avec des serpes & des coignées. Lors qu'elle fut dehors, les bons bourgeois luy fermerent les portes & receurent garnison de la Valette. Ce bon-heur fut bien-tost effacé par un grand échec qu'il receut. Comme Montmorency assuré de ce lieu favorable pour passer le Rhosne, luy envoyoit un nouveau renfort de quinze cens fantassins & de deux cens chevaux, conduits par François de Montmorency-Fosseuse. Ampus, nouvellement creé premier Consul d'Aix, quoy qu'il n'eût que trois cens chevaux, les attendit dans une embuscade au passage de la Durance prés du village de Mallemort, les attaqua & les deffit entierement. Il fut blessé de cinq coups dans ce combat & y gagna neuf enseignes, que l'on mit pour ornement à l'entour de la litiere dans laquelle il se fit remporter à Aix, non moins glorieux des marques d'honneur qu'il avoit receuës de ses ennemis, que de celles de la victoire qu'il leur avoit arrachée. Fosseuse rallia les debris de ses troupes à

Vins reprend Lambesc.

Carses deffait Lussan amenant du secours de Languedoc.

La Valette surprend Tarascon.

Grande défaite de Fosseuse par Ampus ligueux, à Mallemort.

Fosseuse rallie ses debris à Pertuis.

La Valette se recompense par la surprise de la citadelle de Toulon.

Pertuis, & les y laissa en garnison. La Valette se recompensa bien-tost de cette perte par la surprise de la citadelle de Toulon, où il estoit allé exprés. Le Capitaine Berre qui commandoit dedans, le visitoit chez luy avec beaucoup de deferences, & l'invitoit aussi quelquefois dans sa forteresse, se plaisant à luy montrer les travaux qu'il y faisoit ajoûter, & se vantant qu'il la rendroit la meilleure place de la Province. Il arriva à ce pauvre homme le mesme mal-heur que s'attira autrefois un mary indiscret, pour avoir fait voir la beauté de sa femme toute nuë. La Valette estant devenu amoureux de cette forteresse, un Gentil-homme son parent nommé Montaud, se determina à toute sorte de hazards pour satisfaire sa passion, & se fit fort d'en venir à bout: ce qu'il executa par une plaisante finesse. Un jour la Valette ayant invité Berre à disner, le mit sur le discours de sa place, & ayant extremément loüé le dessein de ses fortifications, dit à Montaud que s'il vouloit voir quelque chose de beau, il faloit qu'il les vist. Berre tout ravy d'aise d'entendre vanter sa place, l'invita luy-mesme de vouloir prendre ce divertissement. Montaud y va donc avec vingt hommes choisis, qui outre leurs épées portent des poignards & des pistolets dans leurs chausses, & les mene jusqu'à la porte, mais de peur de donner soupçon il les laisse là auprés. Comme il est entré & qu'il parle à quelques soldats, il feint tout d'un coup qu'il est attaqué d'un grand mal de cœur: il chancele, il tourne les yeux dans la teste, & enfin se laisse cheoir comme évanoüy. Les soldats s'écrient à cet étrange accident, l'emportent sur un lict, & s'empressent de le secourir. Durant qu'ils s'occupent à ce charitable office, ceux qu'il a laissez dehors y accourent les uns aprés les autres; comme ils sont nombre suffisant, Montaud saute au bas du lict, ils mettent l'épée à la main, chargent sur ces soldats, & les ayant écartez se saisissent de la porte. La Valette qui se tenoit tout prest, y accourt aussi-tost avec plus grand nombre, si bien qu'il s'empare de la citadelle, en chasse le Gouverneur, luy reprochant qu'il s'entendoit avec les Savoyards, & met en sa place Jacques de sainte Colombe-d'Escaravaques Gentil-homme Gascon. A quelques jours de là il emporta encore d'emblée le Chasteau d'Yeres, que l'on estimoit imprenable.

Plaisant stratageme pour la surprendre.

Vins estonné de ces succés connut bien que ce qu'il avoit de forces n'estoit point capable de chasser la Valette de la Provence, & qu'il arriveroit que quand ce Gouverneur se seroit rendu plus puissant, elles ne suffiroient pas seulement pour luy faire teste: de sorte qu'il se resolut, quoy qu'à regret, d'y employer aussi celles du Duc de Savoye. Il entretenoit depuis quelques années de particulieres correspondances avec ce Prince, & luy promettoit son service & son credit pour le mettre en possession du Comté de Provence: mais il est certain que son humeur née pour commander, ne vouloit point de Maistre, & que s'il flattoit son ambition, ce n'estoit que pour en tirer du secours dans le besoin, & dequoy soûtenir les grandes dépenses qu'il faisoit. Le Duc estoit alors extremément occupé à la guerre de Genéve. Depuis le depart de Sancy, il estoit entré dans les terres de cette Republique, pour avoir raison des deux Bailliages de Geais & de Thonon qu'elle avoit conquis sur luy: mais ayant connu en l'attaque du fort d'Arva qui luy reüssit mal, qu'il n'en viendroit pas si tost à bout qu'il avoit pensé, il s'avisa, pour la matter à la longue, de bâtir un fort au village de Souzy dans le Bailliage de Ternier, qu'il nomma le fort sainte Catherine. Cependant les Bernois leurs alliez leur envoyerent une armée de dix mille hommes de pied & de trois cens chevaux, commandez par Wateville Advoyer de Berne, qui deffit les Savoyards en quelques rencontres. Peu aprés le Duc renforcé de six mille hommes attaqua la petite Ville de Bonne, & la batit si furieusement qu'elle se rendit. Sur ces entrefaites la mort du Roy Henry III. estant arrivée, les Bernois, comme s'il n'y eust plus eu de Rois en France, voulurent que ceux de Genéve les reconnussent pour leurs protecteurs. Les Genevois le refuserent constamment, & sur cette contestation les Bernois les abandonnerent. Le Duc de Savoye se trouvant ainsi le plus fort, entra facilement dans le Bailliage de Geais qui contient prés de quatre-vingts villages, & de là se mit à faire des courses jusqu'aux portes de Genéve. Il avoit resolu en suite d'attaquer les Bernois: mais l'Ambassadeur d'Espagne l'en détourna, & persuada encore à ce jeune Prince ambitieux que la fortune l'appellant à quelque chose de plus grand, il devoit lors seulement brider Genéve qui ne luy pouvoit échapper, & porter ses armes en Provence. Il fortifia donc le bourg de Versoy à deux lieuës de Genéve sur le bord du lac, ajoûtant de bons bastions à un vieux Chasteau qui y estoit, retranchant toutes les avenuës, & dressant

Vins demande du secours au Duc de Savoye.

Lequel faisoit lors la guerre à la Ville de Genéve.

Avoit bâty le fort sainte Catherine.

Fortifie Versoy pour la brider.

du costé du lac une plate-forme garnie de quantité de coulevrines, pour empescher la navigation des barques de Genéve; parce qu'encore que le lac y ait plus de demie lieuë de large, neanmoins les eaux estant basses sur les rives, il n'est navigable que par le milieu; ainsi les vaisseaux n'y pouvoient passer sans estre fracassez par ces pieces de longue chasse. Mais cependant les maladies contagieuses avoient ruiné les troupes du Duc de Savoye; Si bien qu'il n'estoit pas en estat ny d'entrer en Provence luy-mesme, ny d'y faire passer un puissant secours. Il apprit outre cela incontinent aprés son depart, que ceux de Genéve avoient contre toute apparence, surpris de nuit le bourg de Versoy, & en suite contraint le Chasteau de se rendre à composition: de sorte que, comme luy dit un de ses Courtisans assez plaisamment, *la bride estoit rompuë & le cheval échappé*. Toutefois comme Vins le sollicitoit instamment, & qu'il craignoit de se decrediter dans l'esprit des Provençaux, il y envoya premierement trois Compagnies de Chevaux-legers & trois de Carabins, sous la charge d'Alexandre Vitelly; & puis un plus grand secours de neuf cens chevaux & de deux mille fantassins, conduits par un vieil Capitaine nommé Ligny. Avec ces troupes Vins mit le siege devant Grasse, au mesme temps qu'Ampus estoit allé combattre Fosseuse à Mallemort: mais comme il le pressoit avec une chaleur extraordinaire, un coup de fauconneau tiré de dessus les murailles luy cassa la teste, & le renversa mort sur l'affust d'un canon qu'il faisoit mettre en batterie. C'estoit un Gentil-homme aussi brave dans les combats, qu'agreable dans la conversation, non moins fier & incompatible avec ceux qui estoient au dessus de luy que familier & obligeant envers ses inferieurs, fort prodigue, & neanmoins ennemy du luxe en ses habits, ambitieux & adroit, entreprenant & heureux, tres-reconnoissant & encore plus vindicatif; Enfin dont les vices & les vertus conspirant également à le rendre les delices des Provençaux, & le flambeau de la guerre, laquelle il estoit seul capable d'esteindre en ce païs-là, comme il l'avoit esté de l'y allumer, faisoient douter s'il devoit estre l'amour ou la haine de sa patrie, & si elle avoit plus de raison de se réjoüir de son malheur, que de le plaindre. Aprés sa mort la Ville se rendit au Capitaine Beaumont son Lieutenant. Au partir de là le Comte de Carses grand Seneschal de la Province prit le commandement de l'armée, & la Valette s'estant avancé pour apprendre des nouvelles du siege, il luy donna la chasse jusqu'à Digne. Pour la Ville de Marseille la clef de cette Province, quoy qu'elle fust toute ligueuse, elle estoit neanmoins divisée par deux factions, l'une affectionnée au Duc de Savoye, & l'autre à conserver sa liberté sous un Roy de nation Françoise. La derniere avoit sa Noblesse & les plus notables Bourgeois pour elle; l'autre le menu peuple, & quelques pensionnaires du Savoyard. Celle-cy se trouva du commencement la plus foible; car lors qu'il fut question de créer les Consuls; c'est le jour de saint Simon, & qu'elle pensa mettre Casaux homme fort factieux dans cette Charge, par le credit de Bezaudun frere d'Ampus, qui estant Viguier avoit droit de nommer les Officiers; l'autre faction se mit en armes pour l'empescher, & y instala Pierre de Caradet-Bourgogne, qui estoit à sa devotion. La multitude échauffée passa bien plus outre: sur un faux rapport que le premier Consul qui alloit sortir de Charge, il s'appelloit N. d'Albertat-Villecrose, avoit fait faire des eschelles pour livrer la Ville au Duc de Savoye, elle l'alla tirer par force de sa maison & le massacra. Mais avant que l'année fust expirée l'autre faction devint la plus forte, & retint Marseille à la devotion du Duc de Savoye pour quelque temps.

Mais les Genevois reprenent Versoy.

Il envoye des troupes à Vins.

Qui assiegeant la Ville de Grasse est tué & la Ville prise.

A Marseille le party Savoyard est le plus foible, puis devient le plus fort.

Le Consul Villecrose tué dans une sedition.

Le Dauphiné ne ressentoit pas moins le mal-heur des troubles. Le Duc de Nemours en tenoit la partie la plus voisine du Lyonnois, Jacques Mitte de Miolans-Chevrieres commandant pour luy dans Vienne. Il y avoit trois partis dans l'autre, celuy des Huguenots qui suivoit Lesdiguieres, celuy des Catholiques Royalistes, qui combattoit sous Alfonse d'Ornane, & celuy des Catholiques ligueux, dont le Chef le plus considerable estoit Albigny. Ce dernier s'estoit emparé de Grenoble, d'où il avoit chassé Alfonse: la plus grande partie du Parlement y estoit demeurée avecque luy, mais un petit nombre d'Officiers de cette Compagnie retiré à Romans, y en composoit un pour le Roy. La haine de la Ligue avoit obligé Lesdiguieres & Alfonse de faire tréve entre eux dés le mois de Juin: le desir de venger la mort de Henry III. les reünit tout à fait par un traité de paix & de ligue mutuelle qu'ils conclurent le treiziéme Septembre, au lieu dit la Grange, sur le bord de la riviere d'Isere prés saint Marcelin, où ils confererent ensemble bouche à bouche. Quelques jours auparavant Lesdiguieres avoit disposé la Ville

Trois partis en Dauphiné des Ligueux, des Catholiques Royalistes, & des Huguenots.

Les deux derniers se joignent par la Ligue d'entre Lesdiguieres & Alfonse.

de Crest, incertaine quel party elle devoit prendre, & celles de Gap & de Talard qui estoient entre les mains des Religionnaires, à reconnoistre le nouveau Roy. Cependant Albigny tenoit la campagne aux environs de Grenoble, comme le plus fort : mais au mois d'Octobre Alfonse & Lesdiguieres ayant joint leurs troupes ensemble, se resolurent de se saisir des avenuës de cette Ville, Et pour cet effet ils s'emparerent du Bourg de Moirans. Il y avoit une Tour qui estoit aisée à escalader, & auprés un petit reduit, où ces mesmes Spinton & Fonclere qui avoient chassé Alfonse de Grenoble, s'estoient enfermez avec trois cens hommes, mais ils n'avoient pas eu le temps de s'y fortifier. La bréche faite à cette Tour, un Trompette de Lesdiguieres, qui peut-estre avoit du vin dans la teste, s'avisa pendant l'assaut de planter une échelle pour y monter, & comme il fut au haut il se mit à sonner la charge si terriblement, que les assiegez estonnez par la frayeur de cette alarme qui les surprenoit par derriere, & de la furie de leurs ennemis qui les prenoient par devant, prirent l'épouvente, & abandonnerent la bréche, plusieurs s'estant jettez dans les fossez pleins d'eau & de bourbe. Alfonse en haine de Fonclere & de Spinton qui l'avoient offensé, fit passer tous ces trois cens hommes au fil de l'épée, & mesme envoya massacrer Fonclere dans son lict, où il estoit blessé d'un éclat de coup de canon. Cela fait Lesdiguieres receut à composition le fort de Cornillon basty sur un rocher, à une lieuë de Grenoble du costé de Moirans; & puis encore celuy de Montbonoud, avec lesquels il brida dés-lors cette Ville, & resserra Albigny dans l'étenduë de son abanlieuë.

Crest, Gap & Talard reconnoissent le Roy.

Lesdiguieres pour bloquer Grenoble prend Moirans, les forts de Cornillon & de Montbonoud.

Voila ce qui se fit pour cette année dans les Provinces plus éloignées du gros des affaires. Or l'un des principaux motifs qui emportoit tant de Villes au party de la Ligue, c'estoit la fausse croyance qu'on leur donnoit de la perte infaillible du Roy, & de la revolte generale de tout le Royaume. Le peuple ne sçavoit rien au vray de l'estat des choses que lors qu'il n'estoit plus temps qu'il le sceût : C'estoit le plus utile artifice des Ligueux que de le repaistre continuellement de belles suppositions, & d'agreables mensonges; Plus encore celuy de Paris, que pas un autre. Le Duc de Mayenne y ayant envoyé quatre ou cinq Drapeaux que les Lansquenets avoient par une lâche trahison gagnez à la journée d'Arques, la Douairiere de Montpensier y en joignit une douzaine de sa façon, qui furent portez avec grand pompe par les ruës. Les Colporteurs crioient un plan de la ville de Dieppe, avec une Relation qui disoit que le Duc de Mayenne la tenoit estroitement assiegée par terre, & le Duc d'Aumale par mer; que ce dernier avoit défait la flotte Angloise, & que le Bearnois, à moins que de prendre des aisles, ne se pouvoit sauver. Il arrivoit à toute heure des Couriers qui rapportoient qu'il demandoit à se rendre, pourveu qu'il eust la vie sauve, qu'à l'heure qu'ils parloient il estoit asseurément prisonnier du Duc de Mayenne, & que dans certain jour il devoit estre amené en triomphe à Paris : ce qu'ils assuroient si determinément & avec tant de circonstances, que les Dames avoient loüé des fenestres & fait dresser des échafauts à la ruë saint Denys, pour voir passer cet illustre captif. Il leur preparoit cependant un divertissement moins agreable, & s'estoit resolu de les aller voir en un autre équipage que de prisonnier. Le jour d'auparavant la retraite du Duc de Mayenne, la flotte de la Reine Elizabeth avoit débarqué à Dieppe quatre mille Anglois, commandez par Pelerin Baron de Willougsbey, & deux cens vingt mille livres d'argent, avec quantité de munitions de guerre : Secours tres-considerable & non moins necessaire, mais qui ne laissa pas de donner de grandes jalousies aux Catholiques zelez, comme si le Roy eust eu dessein de se fortifier dans sa religion, & qu'il se fût moins fié à eux qu'à des estrangers. Le Duc de Montpensier qui avoit plus de bonté que de lumiere, soûtenoit en quelque façon ces murmures; & ils allerent jusques-là que le Roy estant au Presche en compagnie des Chefs Anglois, ils ameuterent quelques soldats à l'entrée du logis qui pousserent assez rudement des principaux Religionnaires. Il y eut mesme des coups donnez, & n'eust esté la prudence du Roy qui dissimula patiemment cette injure, on en fust venu à une sanglante mélée.

Les Ligueux déguisent l'estat des affaires au peuple.

Particulierement à Paris, où on leur fait croire que le Duc de Mayẽne amene le Roy prisonnier.

Les Dames loüent des fenestres à la rüe S. Denys pour le voir passer.

Le Roy ayãt receu un renfort d'Anglois,

Or comme il avoit déja pris le dessein d'aller à Paris, il fit aussi-tost marcher son armée pour ne pas donner le temps à ces riotes de s'allumer davantage. Il passa la Seine à Meulan, & vint prendre ses quartiers à Gentilly, Vaugirard, & autres villages proche de la Ville de ce costé-là. Les intelligences secrettes qu'il avoit dans Paris, estoient le principal motif de cette entreprise : Nicolas Potier-Blancmesnil President au Mortier, qui y travailloit secrettement pour son service, luy

marche vers Paris où quelques intelligences le devoient introduire, s'il se logeoit dans les fauxbourgs.

avoit promis que s'il pouvoit se loger dans les Fauxbourgs, il feroit remuer tout son party, se saisiroit d'une des portes, & d'un quartier de la Ville, d'où il luy seroit facile de reduire le reste. Les Parisiens suivant la fantaisie de quelques Ingenieurs ignorans, ou plus attachez à leurs interests qu'aux regles de leur métier, avoient fait tirer de ce costé-là un grand retranchement devant leurs Fauxbourgs, bien flanqué de redoutes & garny d'artillerie en quelques endroits, mais qui s'estendant bien avant dans la campagne, afin de se saisir de certaines petites éminences, ne contenoit pas moins de six mille pas en longueur, & avoit besoin de prés de vingt mille hommes de garde. Le Roy ayant reconnu ces grands travaux, dont le dessein estoit aussi ridicule que la dépense prodigieuse, donna les ordres pour les attaquer le lendemain. Il divisa pour cela son Infanterie en quatre, le Mareschal de Biron, le Baron son fils & Guitry, avec les quatre mille Anglois devoient donner aux Fauxbourgs saint Victor & saint Marcel: la seconde troupe commandée par le Mareschal d'Aumont, assisté de Danville, de Bellegarde grand Escuyer, & de la Jugie, aux Fauxbourgs de saint Jacques & de saint Marcel: la Noüe & Coligny avec la troisiéme aux Fauxbourgs de saint Germain, & aux portes de Nesle & de Bussi. A la queuë de chacune il avoit mis quatre pieces de canon, & aux costez quelques Regimens de reserve, avec quantité de Noblesse volontaire à la teste qui avoit mis pied à terre. Il avoit aussi divisé sa Cavalerie en autant de gros pour soûtenir & pour rallier l'Infanterie, si elle estoit repoussée. L'attaque commença devant le jour, le premier de Novembre que l'Eglise celebre la Feste de tous les Saints: ce grand retranchement fut emporté du premier abord; il y eut un peu plus de resistance à la teste des Fauxbourgs: mais ils furent entierement gagnez en moins d'une heure, horsmis l'Abbaye de saint Germain, où cent cinquante Mousquetaires se défendirent jusqu'au soir. Le meurtre de cinq ou six cens hommes estendus dans les champs & par les ruës, effraya tellement les Parisiens, & rehaussa si fort le cœur des Politiques qui estoient dans la Ville, que si le canon eust esté amené promptement aux portes saint Jacques & saint Michel, le Roy se fust rendu maistre du quartier de l'Université; une heure de retardement donna loisir aux Bourgeois de barricader ces portes avec des poutres & du fumier: La Noüe poussant sa pointe avoit dessein d'entrer dans la Ville à cheval par la riviere, à costé de la porte de Nesle: mais Rosne que le Duc de Mayenne avoit laissé pour Gouverneur à Paris, le receut avec une furieuse salve de mousqueterie qui l'arresta tout court; & pour avoir pris trop prés de la tour où l'eau estoit la plus profonde, il s'y pensa noyer, comme firent quelques-uns de ses cavaliers. Chastillon au mesme temps appliqua le petard à la porte de Nesle, mais il n'y fit point d'effet, parce qu'elle estoit bien appuyée par derriere, les Bourgeois y estant accourus de toutes parts. Un Capitaine Piemontois nommé S. Severin, fut presque le seul des Ligueux qui rendit combat en cette occasion. Comme il crût que les soldats de Chastillon seroient occupez au pillage, il sortit avec trois cens hommes & les chargea de si bonne sorte qu'il les mit en desordre: Chastillon s'efforçoit de les rallier, mais il les poussoit toûjours, & il les eust enfin fort mal menez si un coup de mousquet ne luy eust osté la vie, & le cœur ensuite à ses soldats, qui furent presque tous massacrez. Sur les huit heures du matin le Roy entra dans le fauxbourg S. Jacques, & là il reconnut que ce n'estoit pas le peuple, mais seulement ceux qui le conduisoient qui empéchoient cette grande Ville de rentrer sous son obeïssance: car il ne le vid point effrayé ny s'enfuyant éperduëment, mais rangé paisiblement sur ses portes & aux fenestres, qui le saluoit avec des cris de *Vive le Roy*. Aussi usa-t'il de sa victoire avec tant de moderation qu'il défendit toutes sortes de violences à ses gens de guerre, arresta la vengeance de Chastillon qui immoloit tout ce qu'il rencontroit aux manes de son pere, empécha le pillage des Eglises, & mit ordre que le Service divin ne fût point interrompu: de sorte que ses gens y assisterent paisiblement avec les Bourgeois, & solenniserent en joye la bonne feste de la Toussaints, comme ceux qui estoient dans la Ville eurent bien sujet de celebrer en dueil celle des morts. Le Duc de Mayenne, qui n'avoit pas crû du commencement que le Roy eût dessein de venir attaquer Paris, sçachant qu'il en approchoit & apprehendant ce qui en arriva, y envoya en grand' haste le Duc de Nemours avec quelques troupes de cavalerie, qui y arriva le soir; & le lendemain il s'y rendit luy-même, & toute son armée à la file aprés luy, avec autant de déplaisir des Politiques que de joye des Ligueux, qui avoient mis dans les ruës des tables chargées de

Les attaque & les force le jour de la Toussaints.

Et eust entré dans la Ville si le canon eust esté amené à temps pour rompre les portes.

Combat au fauxbourg S. Germain.

Il entre au fauxboug S. Jacques, le peuple criant *Vive le Roy*.

Fait cõtinuer le service divin dans les Eglises.

Le Duc de Nemours arrive le soir à Paris, & le Duc de Mayenne le lendemain.

Le Roy se retire à Linas, ayant presenté bataille.

viandes & de vin pour convier les soldats, & les recevoient dans leurs maisons à bras ouverts. Le Roy bien surpris d'apprendre l'arrivée du Duc qui avoit plûtost passé l'Oise qu'il ne croyoit, parce que Toré à qui il avoit donné charge de luy empêcher le passage par Sainte Maixance, estant tombé malade, son Lieutenant ne s'estoit pas bien acquitté de cette commission, délogea dés le lendemain troisiéme de Novembre. Mais afin de faire connoistre aux Parisiens la foiblesse de leurs Chefs, il demeura quatre heures sous les armes en ordre de bataille avant que de se retirer à Linas, emmenant douze pieces de canon & quatre cens prisonniers, qu'il avoit faits en forçant les fauxbourgs. De ce nombre estoient un riche Marchand du conseil des Quarante nommé Charpentier, & Edmond Bourgoing Prieur des Jacobins, qui fut pris le corselet sur le dos & les armes en main, se batant en soldat à la défense du retranchement. La fin de l'un & de l'autre a quelque chose d'aussi memorable que tragique. Aprés le depart du Roy les chefs de la Ligue ayant découvert les intelligences de Blancmesnil, l'accuserent de trahison envers le Parlement, le mirent en prison au Louvre, & solliciterent avec tant de chaleur qu'on luy fist son procés, qu'il couroit risque de la vie, s'il n'eût trouvé moyen de s'evader de là. Ils firent aussi prendre deux hommes, qui le lendemain de la prise des fauxbourgs avoient esté trouvez semant des libelles dans le Palais, pour émouvoir le peuple en faveur du Roy. Pour le mesme sujet avoit esté pris un bon marchand nommé Blanchet, qui ne fut pas expedié avec les autres, parce que les Quarante le reservoient pour l'échanger avec Charpentier qui estoit de leurs compagnons.

Fin tragique de Charpentier & Bourgoing, pris aux fauxbourgs de Paris.

Le premier prest de monter à cheval, ayant payé sa rançon, est pendu.

Or ce Charpentier ayant esté mis à rançon & l'argent payé, comme il s'amusoit à faire ses adieux, particulierement à Richelieu grand Prevost de l'Hostel, il vint nouvelles que les Parisiens pour appaiser la populace qui crioit qu'on ne faisoit point justice des riches, avoit fait pendre Blanchet. Le Maréchal de Biron qui l'avoit connu, alla tout en colere trouver le Roy & luy dit resolument qu'il faloit tirer vengeance de cette mort, autrement que tous ses bons serviteurs, & luy le premier, l'abandonneroient. Le Roy estant forcé de consentir à cette rigueur, le Maréchal envoya ordre sur le champ à Richelieu de faire pendre Charpentier; Et Richelieu chez lequel ce malheureux se trouva alors tout prest de monter à cheval, n'eut point d'excuse pour ne pas executer ce commandement, quoy que ce fût son amy & qu'il l'eût assisté de sa bourse dans le besoin. Cela se passa à Vendosme:

Bourgoing Prieur des Jacobins, tiré à quatre chevaux.

Bourgoing ayant esté mené à Tours, le Parlement travailla aussi-tost à son procés sur la requeste de la Reyne Loüise jointe avec le Procureur general, demandant justice de la mort du Roy son mary. Or comme il avoit esté le Superieur de Jacques Clement, & que dans ses Sermons il avoit comparé cette action à celle de Judith, il y avoit grande presomption qu'il en eût esté ou l'auteur, ou le complice. Sur ces conjectures donc, & sur les depositions de quelques témoins qui luy soûtinrent qu'il s'en estoit vanté, il fut condamné à estre tiré à quatre chevaux, ses membres brûlez, & ses cendres jettées au vent. Il avoüa bien qu'en ses Sermons il avoit beny la Bonté divine de ce qu'elle avoit delivré Paris, & qu'il avoit comparé cette delivrance inopinée à celle de Betulie, mais il nia qu'il eût jamais conseillé ny approuvé le fait de Jacques Clement: toutefois que ses Juges avoient fait leur devoir de le condamner, puis qu'il y avoit des témoins contre luy, mais que c'estoient de faux témoins, & qu'il les assignoit à comparoistre devant le tribunal du grand Juge.

Meurt avec une merveilleuse resolution.

Cela dit, il fit une longue & ardente priere à haute voix, & l'ayant achevée il eut soin d'agencer luy-mesme son caleçon pour couvrir sa nudité, de peur qu'en sa mort on ne vît quelque chose de luy qui fût indecente; mesme dans la douleur d'un si rude supplice, il ne jetta aucun cry qui témoignast du desespoir ou de l'impatience. Cette merveilleuse resolution fit douter à quelques-uns s'il avoit effectivement trempé dans l'assassinat pour lequel on l'avoit condamné, & donna de la compassion à ceux qui l'ayant connu pour assez bon Religieux, plaignoient en luy la folie de l'esprit humain qui s'aveuglant luy-mesme d'un faux zele, est capable de tout entreprendre & de tout souffrir.

Accusé par quelques-uns d'avoir aussi conspiré contre la personne du Roy Henry IV.

Mais un Greffier qui l'assista à la mort, ayant rapporté que comme il le pressoit d'avoüer le crime & de décharger sa conscience, il luy avoit répondu qu'il avoit bien fait tout ce qu'il avoit pû, non pas tout ce qu'il avoit voulu: il y en eut quelques-uns qui jugerent qu'il avoit encore machiné d'autres pernicieux attentats; soupçon qui fut augmenté par la prise d'un nommé Rougemont d'auprés de Corbeil, lequel avoit esté arresté aux fauxbourgs de Paris, comme le Roy y estoit, sur quelque deffiance qu'on eut de luy. Cet homme avoit

avoit esté de la Religion, & s'estoit fait Catholique à cause de la necessité de sa famille; Il disoit avoir esté sollicité par le petit Fueillan de tuer le Roy, que ce Moine luy avoit donné quatre cens écus pour se mettre en estat d'executer ce coup, & qu'il luy avoit conseillé pour avoir accez auprés du Roy, de feindre qu'il estoit retourné à sa premiere Religion. Que veritablement il avoit fait semblant de croire ce conseil, pour empescher que le Moine ne s'addressast à quelque autre plus mal intentionné que luy, mais qu'il n'estoit venu aux fauxbourgs que pour avertir que l'on veillast soigneusement à la garde de la personne du Roy. De fait, il fut verifié qu'il avoit donné cet avis à la Noüe; & neanmoins on le retint long-temps en prison, & on ne l'eslargit qu'avec de tres-severes defenses d'approcher la Cour de dix lieuës. Un nommé Rougemont pris pour cela

Aprés que le Roy eut esté deux jours à Linas, sans que le Duc de Mayenne qui n'estoit ny en resolution ny mesme en estat de donner bataille, sortist en campagne, il s'avança vers Estampes & y mit le siege. Alexandre de Castelnau Comte de Clermont de Lodeve jeune Seigneur, s'y estoit jetté avec cinquante Gentils-hommes, sur l'assurance que le Duc luy avoit donnée d'un prompt secours, mais il n'osa luy tenir parole. La Ville fut gagnée aussi-tost qu'approchée: Clermont avec la garnison se retira dans le Chasteau, & si tost qu'il fut investy il se rendit, à condition de demeurer prisonnier luy & huit autres Gentils-hommes: mais le Roy desirant attirer à soy la Noblesse par la courtoisie plûtost que par la force, les mit bien-tost en liberté; & de plus estant touché de pitié pour les pauvres habitans de cette Ville, il leur permit d'abattre le Chasteau, qui en quatre mois leur avoit fait souffrir trois fois les calamitez d'un siege. De là traversant la Beausse par Janville qui se rendit à luy, il alla à Chasteaudun, d'où il envoya sommer la ville de Vendosme. Maillé-Benehart qui commandoit dedans, y avoit appellé toute la Noblesse voisine, & quatre cens hommes de guerre, outre la garnison ordinaire: neanmoins il voulut parlementer avec Richelieu qui estoit son amy, & quelques jours aprés se voyant investy, il demanda derechef à le voir: mais le mal-heur qui l'aveugloit ne luy laissa prendre aucune resolution, & le porta à l'extremité, sans qu'il eust le cœur de la supporter. Le Chasteau pris, la Ville ne pouvoit tenir, & si le Roy la forçoit la premiere, il y avoit à craindre que ses soldats enrichis du pillage n'attaquassent le Chasteau avec moins de vigueur, parce qu'il n'y auroit que des coups à gagner. Il commença donc son attaque par le Chasteau, où cent volées de canon ayant fait bréche à une tour, quelques soldats commandez pour voir s'ils pourroient s'y loger, monterent jusqu'au haut, & d'une merveilleuse hardiesse se jetterent dans le retranchement: le Baron de Biron & Chastillon y donnerent aprés, chacun avec sa troupe. Les assiegez se sauverent lâchement dans la Ville, où estant poursuivis l'épée dans les reins, & se voyant investis dans une maison ils se rendirent tous à discretion, sans avoir fait aucune resistance. La Ville exposée au pillage, & depuis encore rudement traitée par le Gouverneur que le Roy y mit, fut punie de s'estre opiniastrée sans raison contre un Prince qu'elle eust dû reconnoistre la premiere, comme estant du patrimoine de ses ancestres. Le Roy donna la vie à tous les habitans & aux gens de guerre, à la reserve du Gouverneur Benehart, qui avoit joüé un trop lâche tour au Roy Henry III. & du Cordelier Chessé, accusé par le peuple mesme de l'avoir incité par ses Sermons à prendre les armes contre le Roy. Le premier perdit la vie par le tranchant du glaive, & l'autre par la corde, avec une resolution bien differente & fort contraire à ce que l'on devoit attendre de leur profession: car le Moine alla courageusement à la mort; Benehart s'y fit traîner pleurant & se lamentant comme une femme, & se jetta aux pieds du Mareschal de Biron pour le supplier de luy faire donner la vie, mais le Mareschal detesta sa lâcheté & le repoussa avec ce reproche, que *c'estoit un coquin, qui n'avoit sceu ny se rendre ny se defendre.*

Le Roy prend Estampes, & demolit le Chasteau.

Prend Janville en Beausse.

Fait sommer Vendosme, le Gouverneur Benehart ne sçait ny se rendre ny se defendre.

Le Chasteau pris il s'enfuit dans la Ville, & se rend à discretion.

A la teste trenchée, & le Cordelier Chessé est pendu.

Cette rigoureuse punition fit ouvrir les portes de Laverdin, Montoire, Chasteau du Loir, & quelques autres petites places des environs. Le Roy qui avoit resolu de nettoyer tout d'un temps les Provinces du Mayne, de Touraine & d'Anjou, s'estant avancé à Chasteau du Loir, il trouva bon de faire une cavalcade jusqu'à Tours qui n'est qu'à dix lieuës de là, & montant sur ses coureurs avec cinquante Gentils-hommes de sa suite, y arriva le vingt-uniéme Novembre aux flambeaux, avec une joye indicible & de grandes acclamations du peuple, qui le suivit en foule jusqu'à son logis. Le soir mesme les Cardinaux de Vendosme & de Lenoncour l'allerent

Le Roy va de Chasteau du Loir à Tours, & n'y sejourne que deux jours.

saluer : le lendemain le Parlement en corps, la Chambre des Comptes, la Cour des Aydes, & toutes les autres Compagnies Ecclesiastiques & civiles, luy rendirent leurs devoirs ; & le mesme jour l'Ambassadeur de Venise luy fit le compliment de la part de la Republique : ce qui fit un grand effort pour detromper les Catholiques à qui l'on faisoit croire qu'il n'y avoit que les Princes Protestans qui le reconnussent, & pour donner un illustre exemple aux plus zelez qu'ils le pouvoient faire en conscience, puis qu'une Republique si Catholique & si sage le faisoit. Aprés que le Roy eut demeuré seulement deux jours en cette Ville-là, & qu'il y eut conferé de ses plus grandes affaires avec son Parlement & son Conseil, craignant que son plus long sejour ne donnast lieu de le sommer de sa parole touchant la convocation des Estats, & son instruction tant souhaittée dans la Religion Catholique, comme aussi que sa plus longue absence n'interrompist le progrez de ses victoires : il retourna avec la mesme diligence qu'il estoit venu, trouver son armée, qui faisoit déja les approches de la ville du Mans. Il y avoit dedans vingt compagnies de gens de pied, avec cent Gentils-hommes volontaires : Boisdaufin qui y commandoit ayant fait dépenser à la Ville plus de cinquante mil écus pour la fortifier, répondit, lors qu'on le somma de la rendre, qu'il mourroit plûtost sur la bréche ; & pour montrer sa resolution il fit mettre le feu au fauxbourg de la Cousture & à celuy de S. Jean au de là de la Sartre, qui eussent esté tous bruslez, si du Fargis s'avançant avec quelques troupes n'en eût sauvé une bonne partie. Sa valeur au reste, ne parut qu'en vaines bravades, & à détruire ceux qu'il devoit defendre : car l'Infanterie du Roy gagna d'un plein saut ces grands retranchemens, puis incontinent aprés les fauxbourgs ; & aux premieres volées de canon qui effleurerent les murailles, les assiegez firent leur composition d'autant plus honteuse qu'elle fut plus honorable ; se chargeant aprés cela, les uns les autres du reproche de cette lâcheté, dont en effet ils estoient tous coupables. Le Duc de Mayenne sur l'avis qu'il eut que le Roy s'y acheminoit, y avoit envoyé Brissac & quelques autres Capitaines, avec neuf cent chevaux : mais trouvant la Ville investie ils n'oserent hazarder d'y entrer, & n'entreprirent autre chose pour faire diversion, sinon qu'ils enleverent un quartier des Reistres commandez par Thische Schomberg dans le bourg de Connarré, où ils pillerent cinquante chariots & emmenerent trois cent chevaux, mais seulemẽt dix prisonniers. Les Châteaux de Beaumont & de Touvois, les villes de Sablé, de Laval & de Châteaugontier, se rendirent sans attendre le canon : Montrichard s'estoit rendu au bruit de la venuë du Roy à Tours : enfin la Ligue ne pût conserver dans les païs de Vendosmois, Anjou & Touraine que la ville de la Ferté-Bernard, où il y avoit forte garnison, & que pourtant le Roy n'y eût pas laissée s'il n'eût eu haste d'aller achever la reduction de la Normandie. Avant que de s'y acheminer il fit un voyage à Laval & y demeura dix jours, tant pour donner ordre aux affaires de Bretagne, que pour recevoir les Seigneurs qui venoient là de divers endroits pour luy rendre compte, ou pour luy offrir leur service, particulierement le Prince de Dombes, qui en venant de Bretagne dont il avoit le gouvernement, avoit reduit la petite ville de Chasteaubriand, & Tavannes Lieutenant de Roy en Bourgogne : lesquels ayant receu ses ordres s'en retournerent tous deux dans leur Province, le premier faire teste au Duc de Mercœur, le second s'opposer à Fervaques Lieutenant de la Ligue en ce païs-là, & empescher le passage du Legat qui devoit aller de Lyon à Paris. Cependant le Maréchal de Biron avoit envoyé investir Alençon par René de S. Denys-Hertré, qui n'y fut pas si tost arrivé que la Ville se rendit, la plus grand' peine ayant esté d'y mener le canon qui ne se pouvoit traîner par les mauvais chemins qu'avec beaucoup de difficulté. Le Gouverneur nommé Lagau, s'estoit retiré avec quatre cens soldats dans le Chasteau, qui estoit flanqué de grosses tours, & entouré de fossez pleins d'eau : mais le Mareschal ayant trouvé invention de la faire écouler, Lagau fit sa composition avec le Roy, si tost qu'il sceut qu'il estoit au camp.

Assiege le Mans, où Boisdaufin ayant bruslé les fauxbourgs & fait grande dépense le defend mal,

& le rend.

Brissac enleve le quartier des Reistres à Connarré.

Le Roy va à Laval, congedie une partie de ses troupes.

Toutes choses succedoient heureusement au party du Roy ; le seul defaut d'argent retardoit le cours de ses prosperitez. Les rançons qu'il imposoit aux Villes reduites par force, les emprunts qu'il faisoit, & les deniers qu'il tiroit des tailles ne suffisoient pas pour entretenir ses troupes en corps d'armée : c'est pourquoy il fut contraint quatre ou cinq ans durant de faire la guerre d'une façon extraordinaire. Quand ses troupes l'avoient servy quelques mois & consumé ce qu'elles avoient picoré dans leurs quartiers, il les y renvoyoit à double dessein, & pour se refaire & pour preserver leurs païs des invasions de la Ligue ; sem-

De quelle façon il suppléoit au defaut d'argent.

semblablement lors que les Gentils-hommes volontaires, avoient dépensé l'argent qu'ils avoient apporté de leurs maisons, il leur donnoit congé de retourner chez eux pour y ménager dequoy fournir à un autre voyage; & il les traitoit avec tant de civilité & de courtoisie, qu'outre qu'ils ne luy manquoient jamais dans les occasions pressantes, ils revenoient le plûtost qu'il leur estoit possible, & le servoient, s'il faut ainsi dire, par quartier. Il renvoya donc le Duc de Longueville en Champagne, & Givry en Brie, avec une partie de ses troupes: mais sa plus grande peine fut de trouver de l'argent pour les Suisses. On luy dit que le Duc de Nevers avoit cent mille écus à la banque de Francfort du reste de sa legitime: sur cela se souvenant de la priere que le Duc de Mantoüe luy avoit faite, il employa Ghisone son Agent pour luy oster les scrupules de conscience, & pour faire en sorte qu'il l'accommodast de cette somme. Lors que Ghisone eut fait cette ouverture, Jacques-Auguste de Thou alla trouver le Duc à Nevers où il s'estoit retiré; & afin de l'engager à se declarer pour le Roy, il luy offrit entre autres choses, la charge d'une armée pour le recouvrement du Marquisat de Saluces. C'estoit un dessein que ce Prince avoit fort à cœur, en ayant déja dressé de fort beaux memoires: aussi ce fut le premier moyen qui le rapprocha du Roy, & qui dés l'heure l'obligea de donner des lettres de change pour toucher l'argent que l'on luy demandoit à emprunter: mais il s'excusa d'ouvrir les lettres qu'Auguste de Thou luy avoit apportées de la part du Roy, parce qu'il esperoit qu'affectant ainsi de paroistre neutre, il attireroit dans ses terres le Legat du saint Pere, lequel il croyoit par toute sorte de raison devoir se monstrer indifferent comme luy: de sorte qu'ayant en sa maison celuy qui devoit composer ce grand differend, il en seroit en quelque façon l'arbitre luy-mesme, & auroit la gloire d'avoir manié la plus importante negociation qui se pust faire dans la Chrétienté.

Il en emprunte du Duc de Nevers.

Par quelle proposition il tache de le gagner.

Le Duc veut demeurer neutre, pour attirer le Legat à Nevers.

Le saint Pere resolu, comme nous avons dit, d'envoyer un Legat en France choisit pour une Charge si importante, le Cardinal Henry Caëtan; & afin de donner plus d'éclat à cette legation, il luy adjoignit grand nombre de personnes considerables, ou pour leur doctrine s'il faloit combattre les Religionnaires avec les armes de l'Ecole, entre autres les Jesuites Bellarmin & Tyreeus; ou pour leur qualité s'il faloit entrer en quelque traité d'apparat, principalement dix Evesques, du nombre desquels estoient Laurent Blanchetty & Philippe Sega, depuis Cardinaux, Marc-Antoine Mocenic Evesque de Cenede, & ce François Panigarole si fameux pour ses predications, qui estoit Evesque d'Ast. Caëtan, outre son illustre naissance, avoit veritablement beaucoup de genie & beaucoup d'experience pour les grandes affaires: mais pourtant il ne sembloit pas entierement propre pour celle-là, dautant que le Duc de Sermonnete son frere servant le Roy d'Espagne dans les Païs-bas, & un autre de ses freres encore en tirant de notables pensions, il estoit bien difficile qu'il ne penchast de ce costé-là, & qu'il pust conserver cet agrément d'amiable compositeur & d'arbitre desinteressé, sans lequel un negociateur ne peut rien accommoder entre des partis opposez. Le Pape n'avoit pas manqué de prevoir ces inconveniens: neanmoins il s'asseuroit que Caëtan comme sa creature auroit plus d'égard à ses ordres qu'à toute autre obligation; & d'ailleurs, puis qu'il se voyoit forcé de contenter le Roy d'Espagne, il croyoit qu'un Legat qui luy seroit agreable, seroit aussi plus propre qu'un autre à le manier selon ses intentions. Comme Caëtan dressoit son équipage pour partir, il arriva un paquet du Duc de Piney, lequel n'ayant encore pû se rendre à Rome à cause des embûches que la Ligue luy dressoit sur les chemins, & de quelques autres empeschemens, envoya cependant au Pape la lettre de la Noblesse, accompagnée d'une autre de sa part, pour le supplier tres-humblement de ne point faire partir son Legat qu'il n'eust eu l'honneur de conferer avec Sa Sainteté. Le Marquis de Pisany qui estoit encore à Rome en qualité d'homme privé, luy rendant ces lettres y ajoûta tant de raisons & luy fit voir tant de choses contraires à ce que la Ligue luy disoit, qu'il fut sur le poinct de retarder cette legation: mais les Ligueux, & particulierement Coqueley, homme fort persuasif, s'estant apperçûs de ce refroidissement, ne manquerent pas aussi-tost de le rechauffer par des rapports tout contraires; Et comme ils virent qu'il hesitoit à se determiner, ils luy dirent tout net, que si dans un mois au plus tard il n'y avoit un Legat en France, il faudroit que les Chefs Catholiques abandonnez de Sa Sainteté cherchassent à faire leur accommodement avec le Roy de Navarre. L'effet de cette menace estant le mal qu'il apprehendoit le plus, & auquel

Le Cardinal Caëtan choisi pour estre envoyé Legat en France.

Il estoit Espagnol d'attachement.

Le Pape ayant receu les lettres du Duc de Piney retarde à le faire partir:

mais les Agents de la Ligue le pressant, il l'envoye.

il y eust moins eu de remede, il n'osa plus retarder davantage, & non seulement il fit partir le Legat en diligence, mais encore il luy mit pour trois cens mille écus de lettres de change entre les mains, afin de les employer aux plus urgentes necessitez du party Catholique. Les ordres qu'il luy donna portoient, Que pour empescher le Royaume de France de tomber au pouvoir d'un Prince heretique, & pour le conserver & le reduire dans l'ancienne & vraye Religion, il eust à faire en sorte qu'on le pourveust d'un Roy pieux, Catholique, & agreable aux François. Pour cet effet il luy donnoit pouvoir d'agir, converser & traiter avec toutes sortes de personnes, & en telle façon qu'il aviseroit bon estre; Et luy ordonnoit d'aller droit à Paris, où les Ambassadeurs d'Espagne & de Savoye se joindroient avecque luy, d'y faire son sejour ordinaire, & d'y écouter toutes les propositions qu'on luy feroit. Mais il luy recommandoit bien fort de montrer en toutes rencontres un zele entierement desinteressé pour le maintien de la Religion Catholique, & nulle inclination particuliere pour aucun des Princes pretendans, ny aucun engagement à porter les interests de l'un plûtost que de l'autre; mesme de ne se point declarer ennemy du Roy de Navarre, tandis qu'il y auroit esperance de le reconcilier avec l'Eglise, & d'entendre ses propositions s'il le jugeoit necessaire, & si cela se pouvoit sans blesser l'honneur & la dignité du saint Siege.

Avec quels ordres.

Le Legat arrive à Lyon le 9. Novembre.

Avec ces ordres le Legat partit de Rome à la fin du mois d'Octobre, & cheminant à plus grandes journées que n'ont accoûtumé les personnes de cette qualité, il arriva à Lyon le neuf de Novembre. Il s'imaginoit qu'il alloit disposer de toute la France à sa volonté; qu'il y trouveroit les Religionnaires tout à fait accablez, & prests à demander pardon, & tous les Catholiques soûmis avec une profonde humilité; qu'ainsi il n'auroit qu'à departir l'absolution à ceux-là, & des remerciemens aux autres. Ceux de sa suite nourris dans la Cour de Rome l'entretenoient dans cette vaine opinion, & se persuadoient qu'il demesleroit facilement toutes les grandes affaires de ce Royaume par les petites intrigues & les menuës subtilitez dont ils entortillent toutes leurs negociations en ce païs-là avec autant d'artifice que de loisir; mais le Cardinal Morosiny qu'il avoit rencontré à Boulogne revenant de France, & le Duc de Florence chez lequel il passa, luy avoient dépeint tout autrement l'estat de nos affaires & la disposition des François. Ils luy representerent les esprits de France ennemis de ces façons Italiennes, moins credules, & plus impatiens encore qu'il ne pensoit; le party du Roy de Navarre beaucoup plus puissant, plus agissant, plus ramassé, appuyé de forces plus solides & plus asseurées; celuy de la Ligue plus grand & plus vaste en apparence, mais aussi beaucoup plus pesant, & s'embarrassant de luy-mesme, d'ailleurs desuny par la multitude des Chefs, & fondé seulement sur l'opinion des peuples; Partant ils luy conseilloient de bien prendre garde à ne se pas engager si facilement dans ces partialitez, mais de considerer toûjours le Roy, comme celuy qui apparemment devoit demeurer le maistre, & de le regagner plûtost à l'Eglise par de bons offices, que de l'en écarter davantage en favorisant ses ennemis. Mais comme il estoit prevenu & d'inclination pour l'Espagne, & de presomption pour ses desseins, il n'adjoûta point de foy à ces avis; ou s'ils firent quelque impression sur son esprit, elle en fut aussi-tost effacée par les flatteuses soumissions du Duc de Savoye, lequel luy ayant rendu sur ses terres d'aussi grands honneurs qu'il en eut sceu rendre au saint Pere mesme, le supplioit avec autant de soumission & d'ardeur d'avoir égard à ses pretentions sur la Couronne de France, que s'il l'eust euë entre ses mains pour la luy donner. Ainsi ce fut inutilement que le Duc de Nevers, qui avoit crû qu'il n'épouseroit aucun party, luy offrit sa Ville, laquelle estant encore neutre, située au milieu du Royaume, dans un tres beau païs, & loin du fort de la guerre, ne sembloit pas moins un lieu commode pour negocier avec toute la France, qu'un doux & agreable sejour pour y demeurer.

Est dans une vaine opinion qu'il disposera absolument de la France.

Ne fait pas les conseils du Duc de Florence, & du Legat Morosiny.

Mais est abusé par les flateuses soumissions du Duc de Savoye.

Le Duc de Nevers luy offre sa Ville pour retraite, mais il ne l'accepte pas.

Deslors qu'il fut à Lyon, il donna avis de son arrivée au Duc de Mayenne & à l'Ambassadeur d'Espagne, sans le faire sçavoir au Roy, ny aux Seigneurs Catholiques qui estoient auprés de luy; & de cette sorte il se retrancha luy mesme la liberté de negocier également entre les deux partis, faisant connoistre qu'il n'estoit Legat que vers l'un des deux. Il fit au mesme temps publier le Bref du Pape donné le quinziéme d'Octobre, contenant les causes de sa venuë. Dans ce Bref aprés une belle preface à la loüange de la France, & un recit de la parfaite union & des obligations mutuelles d'entre le saint Siege & cet Estat, le saint Pere dit, Que

Fait publier le Bref du Pape.

suivant les exemples de ses Predecesseurs qui n'ont oublié aucune preuve de leur affection paternelle envers la France & les Rois Tres-Chrestiens, estant touché des calamitez deplorables, & du danger imminent de ce noble Royaume, & desirant y apporter les remedes convenables : il avoit trouvé bon, de l'avis du sacré College, d'y envoyer le Cardinal Caëtan avec la qualité de Legat, & avec pouvoir d'employer tous les moyens qu'il jugeroit necessaires pour proteger la Religion Catholique, rappeller les heretiques au sein de l'Eglise, & restablir la tranquillité de l'Estat, sous le gouvernement d'un seul Roy, Qu'il exhortoit donc tous les François de perseverer en la Foy de leurs peres, & de vouloir concourir avec luy à déraciner l'heresie, qui estoit le vray sujet de toutes les partialitez de la France; Qu'en attendant qu'ils pussent parvenir à un si grand bien, ils eussent à recevoir son Legat, avec le respect & les soumissions qu'ils luy devoient, & à deferer en sorte à ses remontrances paternelles, qu'ils pussent dés ce monde en recueillir les fruicts temporels, & meriter en l'autre les benedictions eternelles. Mais le Legat n'eut pas long-temps demeuré en France, que grand nombre de difficultez qui s'éleverent tout d'un coup, luy dessillerent les yeux & le firent repentir de s'estre trop declaré pour les interests d'Espagne. Le Roy sçachant son arrivée, fit publier un Mandement qui enjoignoit à toutes les Villes & à tous les Gouverneurs de son obeïssance de le recevoir, & de l'accompagner en toute seureté jusqu'à la Cour, dans laquelle il auroit toûjours la liberté d'aller & de venir où bon luy sembleroit : mais que s'il faisoit autrement, & qu'il choisist sa retraite dans les Villes tenuës par la Ligue, il le declaroit pour son ennemy, partisan de la rebellion, & Emissaire de l'Estranger. Le Legat eust encore pû facilement se retirer de ce mauvais pas ; & il eust esté à propos pour son honneur de le faire dés la premiere démarche : mais se figurant qu'il y avoit de la honte à reculer, il poussa outre & s'y engagea plus avant, de peur qu'il ne semblast s'estre condamné luy-mesme. Comme il eut donc sejourné quelque temps à Lyon, en attendant une escorte pour le conduire, & qu'il sceut que le Duc de Mayenne ne luy en pouvoit donner d'assez forte pour l'amener par le droit chemin à Paris, il se servit de quelques troupes Allemandes que luy envoya le Duc de Lorraine pour passer en Bourgogne : d'où il ne se pût rendre à Paris qu'au mois de Janvier.

Se repent de s'estre tant engagé à la Ligue ;

mais il persevere & va à Paris.

Dans cette Ville capitale où se remüoient tous les esprits & les conseils de la Ligue, il n'y avoit rien moins que la bonne intelligence & l'union necessaires pour faire reüssir ses desseins ; & tant s'en faut que les nouvelles de son arrivée y apportassent la paix & la concorde, qu'elles y augmenterent encore le trouble & les divisions. Lors qu'on sceut que le Pape ne parloit nullement du Cardinal de Bourbon dans son Bref, il s'éleva des murmures parmy les plus raisonnables, qu'il entreprenoit par là d'abolir le droit de toute la famille Royale, pour s'attribuer le pouvoir de faire un Roy ; & en mesme temps il se forma des jalousies dans l'esprit du Duc de Mayenne, sur ce qu'il apprehendoit avec sujet que si on en faisoit un autre que le Cardinal de Bourbon, il ne décheust de toutes ses esperances, & ne perdist l'autorité qu'il se conservoit sous son nom. Voila pourquoy, afin de prevenir ce danger, & d'oster à l'Espagnol le pouvoir de donner des Rois à la France, il resolut avant l'arrivée du Legat, de faire solemnellement declarer le Cardinal de Bourbon, comme il l'avoit déja promis au peuple. La Noblesse qui ne vouloit point de Roy qui ne fust François, les Conseillers du Parlement & les meilleurs Bourgeois qui estoient Royalistes dans leur ame, se joignirent facilement avec luy pour ce dessein : tellement que le Cardinal par Arrest du Conseil de l'union, verifié en Parlement, fut proclamé Roy par toutes les Villes du party, le titre & le pouvoir de Lieutenant general toûjours reservez au Duc de Mayenne, jusqu'à l'entiere delivrance de ce Roy ; Et deslors la Justice, la Monnoye, & tous les actes publics, commencerent à se faire sous le nom de Charles X. Ce conseil parut d'abord aussi injuste que ridicule, mais quand on l'eut consideré de plus prés, on reconnut qu'en affermissant l'autorité du Duc il maintenoit la Maison Royale, & preservoit la Couronne de l'usurpation des Estrangers : Aussi tant s'en faut que la nouvelle en faschast le Roy, qu'au contraire elle le delivra de la crainte qu'il avoit qu'on ne transportast le Sceptre à quelqu'un qui luy eust donné plus de peine que ce vieillard : ce qui luy fit dire en riant, *qu'il avoit obligation au Duc de Mayenne d'avoir conservé les droits des Bourbons, mais que si son Oncle devoit avoir un Lieutenant, il pretendoit que cette qualité luy appartenoit plûtost qu'à pas un autre.* Les Partisans d'Es-

Factions & partialitez de cette grande Ville.

Le Bref du Pape y cause des murmures, & donne de la jalousie au Duc de Mayenne.

C'est pourquoy afin de prevenir le Legat, il fait declarer Roy le Cardinal de Bourbon.

Dequoy le Roy est bien aise.

pagne furent les seuls qui n'approuverent pas cette declaration, & qui se plaignirent qu'elle blessoit le respect & l'obeïssance que l'on doit au Saint Pere. Il y avoit alors quatre differentes factions dans Paris, qui s'unissant ou se choquant selon la diversité de l'interest ou de la rencontre, faisoient diverses combinaisons, & diverses intrigues. L'une des Royalistes, qu'ils appelloient Politiques, c'estoient la pluspart Officiers des Cours souveraines, ou riches Bourgeois; Une autre des grands de la Ligue, composée des serviteurs & amis de la Maison de Lorraine. La troisiéme, de ceux qui estant empoisonnez du catholicon d'Espagne, ou gagnez par ses doublons, avoient engagé leur affection & leur foy au Roy Catholique, pour luy donner pied dans ce Royaume. De celle-là estoient plusieurs des Seize & des Quarante, une grande partie des Moines, particulierement les nouveaux Ordres originaires d'Espagne, & quantité de gens ruinez d'honneur & de biens. La quatriéme, de ceux qui sans s'attacher à aucun de ces partis, & détestant également la domination de tous les Grands, avoient conceu quelque idée d'un gouvernement democratique, & se vouloient servir de l'occasion pour en jetter les fondemens. Le nombre de ceux-là estoit fort petit: il n'y avoit que la moindre partie des Seize & du conseil des Quarante, quelques gens de robe, & quelques Marchands qui en fussent: mais en effet, c'eust esté la plus à craindre de toutes, si elle eust rencontré des testes assez fortes pour un si prodigieux dessein, dautant que les peuples, à qui les vexations du gouvernement passé avoient égaré les esprits & les cœurs, l'eussent peut estre embrassée comme un asyle dés qu'ils l'eussent connuë, & que les grandes Villes se fussent aisément prises à cet appast de liberté. Mais estant aveuglez de leur ambition particuliere, ou faute de capacité, ils ne firent rien qu'inconsiderément, & manquerent également au choix & à l'execution de toutes les choses necessaires pour leur establissement; de sorte qu'aprés avoir bien-tost consumé leurs biens & se voyant exposez à la vengeance des Grands, de tous les partis qui avoient juré leur perte, comme des ennemis de la grandeur, le desespoir les jetta presque tous entre les bras de l'Espagnol. Les Agents & la cabale de ce Prince travailloient cependant puissamment à gagner les esprits du peuple, & à s'autoriser si bien dans Paris qu'ils en pussent disposer à leur avantage, sans l'aide des Princes Lorrains. Lors qu'ils crurent avoir rendu leur brigue assez forte pour en venir à bout, ils resolurent de faire une tentative sur l'esprit des Parisiens par une proposition qui leur faisoit gagner la partie tout d'un coup, si elle eust passé; c'estoit de mettre la France sous la protection du Roy d'Espagne. L'Ambassadeur Mendoze en fit l'ouverture le treiziéme Novembre dans un conseil general de l'union qui se tint ce jour-là, pour aviser aux moyens de garantir le Royaume des violences du Roy de Navarre, & de soûtenir la guerre contre luy. Il parla fort amplement du zele du Roy son maistre pour la Foy, de la compassion qu'il avoit de voir la France si affligée, des offres qu'il avoit souvent faites pour la delivrer de ces maux, & des secours effectifs qu'il luy avoit envoyez dans les premiers & seconds troubles. Ensuite il assura qu'il estoit prest d'en donner encore de plus grands, & sans aucune pretention que d'obliger un Royaume voisin & de le preserver de l'infection heretique, parce qu'estant déja sur l'âge, il estoit chargé de plus de soins qu'il n'en pouvoit porter, & que n'ayant qu'un fils, il avoit assez de biens pour le laisser le plus puissant Prince de la terre. Là-dessus il fit une fastueuse enumeration de tous les Royaumes qu'il possedoit dans le vieil & dans le nouveau monde, & n'oublia pas les Duchez, les Comtez, les Marquisats, & les autres Seigneuries de moindre importance. Ce qu'ayant fait en apparence pour justifier son Maistre de l'ambition dont on l'eust pû accuser, mais en effet pour vanter sa puissance sans pareille: il se plaignit que nonobstant l'assistance qu'il avoit prestée aux François, on luy avoit toûjours fait la guerre couvertement en Flandres & en Portugal; Que neanmoins il n'en avoit jamais marqué de ressentiment, & n'avoit point voulu troubler la paix de 1559. par aucun acte d'hostilité ny d'inimitié. Il adjoûta ces dernieres paroles, pour avoir sujet de demander des suretez & la recompense qu'il pretendoit pour ses peines.

Quatre factions dans Paris, des Royalistes, des Princes Lorrains, des Espagnols, & des Republicains.

Brigue des Espagnols pour declarer le Roy d'Espagne protecteur de la France.

Mendoze le propose au Conseil.

Ayant jetté ces discours en avant pour preparer les esprits au coup qu'il vouloit frapper, comme l'on vint à parler de la maniere & des conditions avec lesquelles le Roy Catholique donneroit secours à la sainte union, il se declara ouvertement, & dit qu'il n'y avoit rien qui pût tant obliger Sa Majesté à embrasser puissamment cette cause que de le declarer Protecteur de la France. Cette proposition surprit

Réponse qu'on luy fait.

bien fort les partisans du Duc de Mayenne qui n'en estoient pas avertis, de sorte qu'ils n'eurent pour lors autre réponse à faire, sinon que la chose estoit de si grande consequence qu'il faloit prendre du temps pour la bien examiner. Au contraire elle fut receuë avec une extréme profusion de loüanges par ceux de la cabale Espagnole, & appuyée par de longs raisonnemens qu'ils avoient preparez exprés : mais quelque rhetorique qu'ils y apportassent, elle ne laissoit pas de paroistre bien estrange; tellement que pour la rendre plus plausible envers les peuples ils y joignirent ces specieuses conditions, *Que le Roy Catholique ayant pris le titre de Protecteur, employeroit ses forces pour delivrer le Roy Charles X. de captivité, & le feroit sacrer à Rheims; Qu'il se pourroit faire alliance d'une sienne fille avec un Prince de France qui seroit couronné Roy aprés le deceds de Charles X. & qu'en faveur de ce mariage le Roy Catholique luy donneroit le Comté de Flandres ou de Bourgogne, pour l'unir au Royaume de France; Qu'il ne seroit pourveu aucun Espagnol aux Charges, Benefices & Gouvernemens des frontieres; Que les Offices de Judicature ne seroient plus vendus, mais donnez aux gens de merite qui auroient pratiqué le Barreau : mais que ceux qui les possedoient presentement, les pourroient resigner à personnes bien Catholiques, pour cette seule fois; Que Sa Majesté Catholique feroit un fonds à Paris de deux millions d'or, pour payer les arrerages des rentes de l'Hostel de Ville; Qu'elle entretiendroit la guerre de ses moyens, & de ceux qu'il plairoit au S. Pere d'y contribuer; Que les deniers des tailles & imposts s'employeroient seulement à payer les dettes du Royaume, mais aprés un entier acquit, seroient tout à fait ostées, horsmis une taille dont il seroit entretenu un certain nombre de compagnies de guerre pour la conservation du Royaume; Que les gens d'ordonnance ne seroient que de Gentils-hommes, qui feroient montre par quartier, tant en temps de paix que de guerre; Que le commerce seroit ouvert aux François dans le nouveau monde, & qu'ils se pourroient associer aux Espagnols ou aux Portugais, comme il leur plairoit.* Ces belles apparences donnoient si fort dans les yeux du peuple qu'il y avoit sujet de craindre qu'elles ne fissent recevoir la demande du Roy d'Espagne. Le Duc de Mayenne se trouvoit fort embarrassé par cette proposition : il l'apprehendoit comme l'abbaissement de sa grandeur & la fin de son autorité; mais d'autre part, il ne se pouvoit passer du secours d'Espagne. Mendoze, Jean-Baptiste Tassis & le Commandeur de Morée connoissant son irresolution, le pressoient bien fort de declarer sa volonté; & ils eurent pour cet effet une grande conference chez la Chapelle-Marteau, où d'abord il ne s'en montra pas fort éloigné : mais Villeroy, quand il luy en demanda son avis, répondit que cet affaire touchant toute la France, il seroit bon que le Duc sceût auparavant le sentiment de la Noblesse & des Parlemens, desquels il ne pouvoit pas répondre s'il n'avoit leur parole. Par ce moyen la deliberation fut sursise; & comme le Duc prit l'avis des plus puissans de la robe, principalement du President Brisson, & des plus considerables du Corps de la Noblesse, il ne s'en trouva pas un qui luy conseillast de souffrir quelque autre Chef que ce fust au dessus de luy. Ils luy representerent, « Que la Noblesse n'obeïroit jamais à l'Espagnol, nation imperieuse & incompatible, qui peu à peu s'empareroit de toutes les Charges & de tous les Gouvernemens, qui ne laisseroit aux François en partage que la honte & la servitude, & à luy un reproche eternel d'avoir mis un joug estranger sur le col de sa patrie; Que sans se jetter en cette extremité, il avoit en sa main de bons moyens de faire ou la paix ou la guerre, comme il luy plairoit; Que s'il en usoit avec sa prudence accoûtumée, il auroit luy seul la gloire d'avoir soûtenu la Religion & le Royaume, & ce contentement de donner la Couronne au Roy de Navarre, à telles conditions qu'il luy plairoit; mais que s'il entroit une fois sous la protection d'Espagne, il rendroit la guerre immortelle, s'osteroit tout espoir de reconciliation, & si la fortune luy tournoit le dos, il se mettroit en hazard de mourir malheureux & méprisé à la porte d'un Prince estranger; Qu'enfin tous les risques de cette entreprise estoient pour luy, & tous les avantages pour le Roy d'Espagne. » Quelques-uns croyent que Villeroy estoit celuy qui luy remontroit le plus fortement toutes ces choses; & il y en a qui ont écrit, peut-estre pour ce qu'ils pensoient l'obliger, qu'il s'entendoit avec le Roy, & que par son ordre il s'estoit introduit dans le conseil de la Ligue, avec des memoires fort amples de ce qu'il devoit faire pour en traverser les resolutions; mais principalement de semer de la jalousie entre les grands du party, d'inspirer un sentiment de souveraineté au Duc de Mayenne, afin qu'il ruinast l'autorité populaire & le conseil des Quarante que le Roy n'eût jamais pû corrompre, & de luy donner toûjours tant de deffiance de

Ses partisans proposent de specieuses conditions pour faire recevoir cette protection.

Le Duc de Mayenne est fort en peine s'il doit s'y soûmettre.

Brisson & Villeroy l'en dissuadent.

l'Espagnol qu'il n'entrast point en traité avec luy, ny ne permît aux Quarante de communiquer avec ses Agents. En effet Villeroy fut toûjours si suspect à cette cabale qu'elle luy cachoit soigneusement ses desseins, & faisoit tous ses efforts pour le mettre mal dans l'esprit du Duc; jusques-là que le Provincial des Jesuites, nommé Odet Pignat, portant la parole pour les autres l'accusa auprés du Duc de duplicité & d'intelligence avec les heretiques, & le supplia de ne l'admettre plus dans le secret des affaires: mais le Duc ne tint conte de ses rapports, & renvoya les accusateurs mal-contens. Ce qui redoubla encore leurs soupçons & leurs murmures, & donna sujet de croire qu'en effet il travailloit secrettement en faveur du Roy. Quoy qu'il en fût, ce Duc & les Politiques se ralliant ensemble; chacun pour ses propres fins, opposerent toutes leurs brigues à celle d'Espagne, & repoussans les artifices avec les artifices, se mirent à prêcher aux peuples le respect & la deference que tous les bons Catholiques devoient au S. Pere; Qu'il s'agissoit de la Religion dont il estoit le Chef; qu'ainsi ce seroit un crime semblable à l'heresie de rien resoudre en cette matiere sans en avoir conferé avec son Legat, puis qu'il estoit déja dans le Royaume; & qu'enfin ils ne croyoient pas qu'ils deussent avoir d'autre protecteur que Sa Sainteté. L'excuse estoit & plausible envers les peuples, & tres-obligeante à l'endroit du S. Pere: de sorte que les Espagnols n'oserent pas pousser leur pointe avec la mesme chaleur qu'ils avoient commencé; mais aussi sceurent-ils bien rendre le change au Duc de Mayenne, quand aprés ce refus il les pria de l'assister d'argent, dont il avoit telle necessité qu'il se voyoit au moment de sa perte, s'il n'en recevoit un prompt secours. Ils le payerent alors d'une pareille réponse, & luy dirent qu'ils estoient obligez pour mesme raison d'attendre la venuë du Legat, sans l'avis duquel ils ne pouvoient rien resoudre. Leur interest present & celuy du Duc de Mayenne estoit de faire un grand effort & promptement pour perdre le Roy, leur ennemy commun; & certes s'ils eussent plus pensé aux moyens de procurer sa perte qu'à la tourner chacun à son avantage, on peut dire qu'elle estoit infaillible: mais parce qu'ils avoient tous deux un mesme objet, & que chacun n'y pouvoit parvenir qu'avec l'assistance de son compagnon, comme le besoin mutuel les conjoignoit, la jalousie les divisoit; de telle sorte que si ouvertement ils s'assistoient un peu, ils se nuisoient en cachetes de tout leur pouvoir. Ainsi comme ils occupoient leurs principaux soins & leur plus grande ardeur à dresser des intrigues l'un contre l'autre, & à se tendre des pieges plûtost qu'à faire la guerre au Roy, il se trouva enfin qu'ils ne travaillerent qu'à l'avancement de ses affaires, & à la destruction des leurs.

Le Duc s'excuse donc sur la venuë du Legat:

mais demandant secours aux Espagnols, ils le payent de la mesme excuse.

Si le Duc avoit bien de quoy occuper son esprit à deméler en mesme-temps les desseins des Espagnols, & les entreprises des Politiques: il n'avoit pas moins dequoy exercer sa patience à souffrir les bruits d'une armée mutine qu'il avoit sur les bras, sans argent pour la payer; les crieries d'un peuple qui se fâchoit de nourrir cette garnison qui luy consumoit ses vivres, au lieu de luy en apporter; les lamentations des femmes & des parens de ceux qui avoient esté tuez en l'attaque des fauxbourgs; & les plaintes generalement de tout Paris qui l'accusoit de lâcheté, & disoit qu'aprés les avoir laissez piller sans en avoir eu revanche, il n'osoit encore sortir en campagne, quoy que l'ennemy fût à cinquante lieuës de là, & qu'il ne se mettoit pas seulement en devoir de leur déboucher les passages. Piqué sensiblement de ces reproches, & d'ailleurs sollicité de mettre aux champs par les lettres du Legat qui promettoit de luy fournir cinquante mil écus au premier siege qu'il feroit, il sortit enfin de Paris le 22. de Novembre. Aprés qu'il eut receu à composition le Bois de Vincennes, qu'il tenoit investy dés long-temps auparavant: puis Beaumont sur Oise, Creil, Dammartin & Nantueil, il alla assieger Pontoise, qui s'estant renduë avec une facilité qui fit soupçonner de trahison celuy qui y commandoit: il mit le siege devant le fort de Meulan. Il avoit dessein de déboucher par la prise de cette place, & ensuite par celle du Pont de l'Arche toute la riviere de Seine jusqu'à Roüen; car Poissi, Mantes & Vernon, estoient à la Ligue. Mais Joachim de Berengueville, que le Maréchal d'Aumont avoit mis dedans, pratiquant heureusement tout ce que l'art de la guerre & la valeur sçauroient mettre en usage dans une pareille occasion, le défendit si bien, que mal-gré ses furieuses attaques & contre l'esperance de tout le monde, il donna le temps au Roy qui estoit à trente lieuës de là, de s'y rendre pour le secourir.

Il est bien en peine d'avoir une armée sans argét, & d'ouïr les reproches des Parisiens.

Il sort en campagne avec son armée.

Prend le Bois de Vincennes, Beaumont, Creil & Nantueil.

Puis Pontoise, & assiege Meulan.

1590. L'année 1590. commençoit quand le Duc commença de battre les murailles de Pontoise; Et le mesme jour le Roy entré dans le milieu de la Normandie, aprés

qu'Argenta

qu'Argentan où il y avoit trois cens hommes de la Ligue luy eut ouvert les portes, investit la ville de Falaise. Cette Ville de mediocre grandeur, autrefois le sejour de Richard I. Duc de Normandie, & le lieu natal de Guillaume le Conquerant son fils, est assise sur un tertre au milieu d'un valon tout entouré de costeaux. Dans l'endroit le plus relevé & au bout de la Ville il y a un Chasteau flanqué de bonnes murailles & d'un gros donjon, defendu de deux costez par un roc escarpé sur lequel il est assis, de l'autre par la Ville à laquelle il commande, & du quatriéme par un estang que font des sources d'eau vive, large de plus de cent vingt pas & fort profond. Il passoit alors pour le meilleur de Normandie, aprés celuy de Caen: aussi Brissac l'ayant choisi pour sa place de retraite, y avoit mis tout ce qu'il avoit de plus precieux, & sçachant que le Roy marchoit de ce costé-là, il s'y estoit retiré avec le Regiment du Capitaine Picard, le meilleur qu'eût la Ligue, & auquel il avoit tant de confiance qu'il se vantoit qu'avec cela non seulement il garderoit sa place, mais encore qu'il recouvreroit toutes celles que les autres Capitaines avoient perduës par leur lâcheté. Pour faire voir sa resolution il mit le feu au fauxbourg de Guibray, au bout duquel sont basties & divisées en plusieurs petites ruës les loges où se tient une celebre Foire qui commence le seiziéme d'Aoust, & finit huit jours aprés. Mais Biron qui conduisoit l'avant-garde, arriva assez à temps pour esteindre cet embrazement, & fit connoistre par ce profit qu'il apporta aux habitans, lequel ils devoient avoir pour ennemy ou le Roy, ou les Ligueux; si bien que plusieurs d'entr'eux commencerent à murmurer, & mesme quelques-uns des soldats à perdre courage, & à sauter les murailles. Le Roy à son ordinaire voulut attaquer la place par le Chasteau & du costé de l'estang; où la rigueur de l'hyver, qui d'ailleurs luy estoit favorable, en ce que les grandes gelées endurcissant la terre facilitoient le charroy de son artillerie, luy fit un pont de glace aussi à propos qu'il l'eust pû souhaitter. Les batteries estant dressées, dont l'une de dessus un roc qu'ils nomment les rochetes, donnoit dans la place d'entre le donjon & la muraille, pour empescher les soldats de se presenter à la bréche; l'autre sur un costeau au dessous, battoit deux tours & la courtine de dessus l'estang: le Roy fit sommer Brissac de luy rendre la place. Il répondit, qu'il avoit juré sur le Saint Sacrement que de six mois il n'entendroit à aucune capitulation: mais le Roy se moquant de cette bravade luy fit dire que c'estoit un ridicule serment, qu'il estoit obligé de l'en absoudre mal-gré qu'il en eût, & qu'il reduiroit ses mois en journées. Les paroles du Roy furent effectives: le canon ayant abatu le haut d'une des tours, & fait un trou à l'autre pour passer deux hommes de front, quelques soldats commandez de s'y loger afin de favoriser leurs compagnons quand ils viendroient à l'assaut, y monterent courageusement; ceux-là n'y ayant trouvé personne, parce que la batterie dessus les rochetes empeschoit les soldats de paroistre hors du donjon, y en appellerent aussi-tost d'autres; & tous ayant monté sans aucun empeschement allerent rompre la porte qui entre du Chasteau dans la Ville. En cet endroit là il y eut quelque resistance d'un petit nombre de bourgeois qui s'y presenta assez hardiment. L'histoire de deux amants qui moururent en cette occasion est encore dans le souvenir des gens du païs, & merite d'estre connuë de tous ceux qui font estat de la fidelité & de la valeur. Un marchand nommé la Chesnaye, & une fille qu'il aymoit, y combatirent l'un auprés de l'autre avec tant de courage, que le Roy admirateur des belles actions, commanda qu'on leur sauvast la vie s'il estoit possible: mais la Chesnaye ayant esté tué d'un coup de mousquet, la fille refusa quartier, & se jetta à corps perdu dans la foule des ennemis, d'où elle ne recula point jusqu'à ce que se sentant blessée à mort de plusieurs coups, elle revint auprés de son amant mesler le reste de son sang avec le sien, & rendre les derniers soupirs sur sa bouche, afin qu'une glorieuse mort conjoignit au lict d'honneur ceux que l'amour avoit unis ensemble durant leur vie. Enfin la Ville fut forcée & saccagée, & Brissac enfermé dans le donjon contraint de se rendre à condition qu'il auroit la vie sauve luy quinziéme, & que tout le reste demeureroit à discretion du Roy. Il n'en fit pendre que sept ou huit qui avoient merité la mort pour d'autres crimes enormes, mais il donna les precieux meubles de Brissac au Mareschal de Biron. Il n'eut pas la peine d'aller à Domfront: les bourgeois s'y estant mis en armes les uns contre les autres, comme le Gouverneur décendit du Chasteau pour fortifier le party de la Ligue, les Royalistes se saisirent de luy & dépescherent aussi-tost vers le Roy, qui leur envoya deux cens chevaux au galop. La ville de Lisieux se rendit à la veuë du canon: celles de Bayeux, du Ponteaudemer, & du Pont-l'Evê-

Le Roy entre en Normandie, prend Argentan.

Assiege Falaise; situation de cette Ville.

Brissac qui estoit dedans,

fait mettre le feu au fauxbourg de Guibray.

Le Roy attaque la place par le Chasteau, & par dessus l'estang qui estoit glacé.

Somme Brissac; sa réponse fanfaronne.

Comme les soldats du Roy entrent dans le Chasteau, & delà dans la Ville, qui est pillée.

Vaillance de deux amants sur la breche.

Domfront se prend luy mesme pour le Roy.

Lisieux, Bayeux, & Ponteaudemer se rendent.

que, avant que de l'avoir veu : & Verneüil par un traité que fit le Comte de Soissons avec le Gouverneur Theodore de Lignery, qu'il y laissa avec une bonne garnison. Le Chevalier Grillon frere du brave Grillon qui suivoit le party du Roy, defendit Honfleur huit jours durant, parce qu'il y avoit une bonne garnison, & qu'il recevoit à toutes les marées des rafraîchissemens que Villars luy envoyoit du Havre; mais lors que le Roy eut bouché l'entrée du port avec un grand vaisseau qu'il y fit enfoncer, il demanda suspension d'armes pour faire sa capitulation. Tandis qu'il traitoit, il arriva que Bellefons Gentil-homme Normand des plus qualifiez, & qui avoit fait la charge de Mareschal de camp dans l'armée du Duc d'Alençon en Flandres, s'alla promener au delà des draps que l'on avoit tendus dans la ruë du fauxbourg pour en oster la veuë aux assiegez : quelques-uns d'eux le prenant à sa taille & à ses habits pour le Roy, un soldat qui sans doute s'estoit bien ajusté, luy tira un coup de mousquet; duquel estant tombé par terre, on les entendit aussi-tost s'écrier avec joye, *le Bearnois est mort*. Le Mareschal de Biron irrité de ce perfide attentat, vouloit qu'on rompist le traité & qu'on passast tout au fil de l'épée : mais le Roy dit qu'il n'estoit pas juste de perdre tant de braves soldats pour l'insolence de quelque goujat, & leur accorda bonne composition; qui portoit que si dans quatre jours la place n'estoit secouruë ils en sortiroient vie & bagues sauves. Le Duc de Nemours qui pretendoit le Gouvernement de Normandie pour la Ligue, s'avança à douze lieuës prés avec une partie de l'armée : mais estant party trop tard, & le degel subit ayant rendu les chemins si mauvais qu'il n'y eust pû arriver à temps, elle se rendit au Duc de Montpensier, à qui le Roy avoit laissé le commandement de son armée.

Honfleur assiegé, ayant perdu le secours de la mer, capitule.

Attentat punissable.

Le Roy accorde composition aux assiegez.

Luy cependant avec dix Compagnies de Cavalerie & mille harquebusiers à cheval, marcha en diligence vers Meulan, qui estoit reduit à l'extremité : c'est une petite Ville à sept lieuës de Paris sur la riviere de Seine du costé du Vexin, entourée seulement de meschantes murailles de pierre & de boüe. Il y a eu autrefois un Chasteau sur une eminence, dont on void encore les ruines; & vis à vis il y a une Isle de six ou sept arpents d'estenduë jointe aux deux bords de la riviere par deux ponts. Au bout de celuy qui est du costé du Hurepoix il y a une simple tour qu'on appelle la tour de la Sangle où est la porte, & au milieu de l'Isle on a basty un Chasteau qu'ils nomment le fort, qui consiste en quatre tours. Le Duc ayant gagné la Ville, non sans beaucoup plus de peine & de sang que ne valoit un si méchant lieu, avoit divisé son armée en deux pour attaquer le fort des deux costez de la riviere, d'où il le pressoit vigoureusement avec de continuelles batteries & de frequents assauts. Au bruit de l'arrivée du Roy, Rosne qui commandoit du costé du Hurepoix, repasse la riviere au port de Triel, sur des batteaux, par lesquels les deux camps avoient communication ensemble, & laisse l'entrée libre au Roy, qui entrant dans le fort par la porte de la Sangle, & y ayant mis quelque Infanterie, retourna promptement sur ses pas au devant de son armée, pour l'aller garantir des entreprises du Duc de Nemours qui estoit party le mesme jour avec la Cavalerie du Duc de Mayenne. Cependant Rosne alla reprendre les postes de delà l'eau, & le Duc aprés avoir fait bréche au fort, mit quantité de soldats sur de grands bateaux, que sur cette riviere on appelle foncets, pour y donner l'assaut : mais les assiegez en enfoncerent trois dans l'eau, & tuerent presque tous les hommes qui avoient mis pied à terre. Il n'eut pas le temps de faire un second effort qu'il entendit que Nemours revenant sans avoir rien entrepris, se sauvoit à grands pas devant l'armée du Roy qui estoit à une journée de là. Cette fois là non plus que la premiere il ne voulut pas que Rosne l'attendist, mais il le fit repasser avec toutes ses troupes du costé du Vexin; & se fortifiant de plus en plus dans le bourg, il ne laissa pas de continuer sa batterie & de tenter quelques assauts. Ce fut toûjours inutilement & avec beaucoup de perte, parce que les assiegez avoient receu un nouveau renfort : & neanmoins l'honneur & le dépit le tenoient si opiniastrement engagé à ce siege, qu'il ne pouvoit se resoudre à le quitter. Lors qu'il le poursuivoit le plus chaudement, il receut nouvelles que le dix-neuviéme de Fevrier quelques Capitaines de la bourgeoisie de Roüen, entr'autres Loüis & Cavé, pratiquez par les intrigues du Marquis d'Alegre qui demeuroit à Blainville prés de Roüen, s'estoient emparez du Chasteau qui estoit contre la porte de Bouvreul (on l'a abbatu depuis) & que le bastard d'Alegre s'y estoit jetté avec quelques soldats. Cette nouvelle l'obligea d'y aller en haste avec une partie de ses troupes pour le recouvrer, & le Roy au mesme temps

Le Roy avec partie de ses troupes va mener du secours à Meulan.

Description de Meulan.

Le Roy jette du secours dans le fort de Meulan, & va rejoindre son armée à Breteuil.

Le Duc attaque derechef le fort du côté de Hurepoix, & au retour du Roy fait derechef repasser ses troupes.

Surprise du Chasteau de Roüen, incontinent repris.

pour le secourir : mais sur le chemin ils apprirent l'un & l'autre qu'il n'estoit pas besoin de passer plus outre, & retournerent chacun dans son poste. Car les bourgeois avertis de la surprise du Chasteau par le Lieutenant qui s'estoit sauvé par dessus les murailles avec une corde, l'avoient incontinent investy, & par l'ordre du Duc d'Aumale & de Villars qui y estoient accourus, l'avoient si rudement batu de huit pieces de canon, que le lendemain ceux qui estoient dedans s'estoient rendus, les soldats la vie sauve, & les bourgeois à discretion. Loüis & Cavé furent pendus, avec deux autres : un cinquiéme prevenant par desespoir l'office du bourreau, s'estrangla luy-mesme. Le Roy n'ayant pas dequoy loger toute son armée dans le poste où elle estoit, la mauvaise saison ne luy permettoit pas de la tenir plus long-temps exposée aux rigueurs de l'air qui l'eussent destruite en peu de jours ; Et le Duc estoit si commodément logé dans le bourg, & si bien fortifié, qu'il n'y avoit pas d'apparence de l'y attaquer, ny d'espoir qu'il en sortist de son bon gré. Voila pourquoy, le Roy desirant l'arracher de là, vint attaquer Poissi qui est trois lieuës plus haut sur la mesme riviere. D'abord il emporta la Ville par escalade, mal-gré deux Regimens d'Infanterie que le Duc y avoit mis, puis poursuivant les soldats qui eschappez de cette premiere furie s'estoient retirez dans un petit fort sur le milieu du pont, il le batit le mesme jour avec cinq pieces de canon : Tellement que le Duc appellé au secours par le bruit de l'artillerie, fut contraint d'y venir avec toutes ses forces. Il fit dresser une contrebatterie au bout du pont pour defendre les approches du fort aux Royalistes : ce qui ne les empescha pourtant pas d'y donner l'assaut, & de l'emporter en sa presence ; à cause dequoy redoutant que cette impetuosité n'allast encore fondre sur son armée, il fit rompre deux arches du pont. Le Roy voyant qu'il luy seroit bien difficile de le joindre, d'ailleurs ayant obtenu ce qu'il desiroit, prit sa marche vers Dreux, duquel il avoit déja resolu le siege, afin de boucher par là l'entrée de la Normandie & le commerce de Beausse & de Chartres à Paris. Cependant le Duc fit avancer ses troupes du costé de la Picardie, pour aller au devant de celles que le Duc de Parme luy devoit envoyer.

Le Roy va forcer Poissi, ce qui contraint le Duc de lever le siege.

Va assieger Dreux.

Depuis son depart de Paris, il n'y avoit eu que cabales des divers partis pour se fortifier, ou pour entreprendre les uns sur les autres, que déguisemens, intrigues & artifices entre sa brigue & celle du Roy d'Espagne : celle-cy estant presque ouvertement favorisée par l'autorité du Legat, lequel y estoit arrivé le cinquiéme de Janvier. Grand nombre de Prelats allerent au devant de luy, & le Cardinal de Gondy même qui s'estoit toûjours tenu neutre dans son Chasteau de Noisy le sec prés de saint Cloud, se sentant obligé par le devoir de sa qualité de faire honneur à celuy qui representoit le Pape, vint le trouver à Paris. Les Seize l'allerent recevoir hors le faux-bourg saint Jacques avec dix mille bourgeois en armes, & l'honorerent d'une salve de canonades & de mousqueterie qui dura prés d'une heure ; les Parisiens ne se pouvant lasser de luy faire connoistre leur joye, & de luy donner meilleure opinion de leur addresse en l'art militaire, qu'il ne la devoit avoir conceuë par leurs actions precedentes. La Chapelle Marteau Prevost des Marchands, luy presenta les entieres sousmissions de la Ville, & l'assura de l'obeïssance du peuple au Saint Siege : toutes les autres Compagnies le complimenterent de mesme avec de longues harangues, dont estant ennuyé il répondit en Italien, *poche parole, molti effetti.* * Aprés cette triomphante reception, & qu'il eut reconnu ceux dont il pouvoit faire estat pour sa cabale, il presenta au Parlement la Bulle de sa legation, puis à quelques jours de là ses mandemens speciaux qu'ils appellent facultez : & tout cela y ayant esté receu, enregistré & publié comme il le souhaitoit, sans qu'on y eust rien modifié, il y vint luy-mesme avec grand apparat, croyant qu'il ne restoit plus qu'à prendre possession de l'autorité souveraine pour son Maistre dans le souverain tribunal du Royaume. Mais comme il pensa se mettre dans la place reservée au Roy seul qui est dans le coin sous le daix, le premier President le prit par la main, & le tirant tout doucement comme pour luy faire honneur, le fit asseoir sur le banc au dessous de luy ; où aprés que le Legat eut fait une pompeuse harangue en Latin de la puissance du Pape & de l'amour singulier de sa Sainteté envers le Royaume & le Parlement, il prit la parole en mesme langue, mais avec bien plus d'eloquence, & aprés avoir remercié le saint Pere de sa tendresse paternelle, il releva si haut la grandeur de l'Etat, & l'autorité du Parlement, que l'on connut bien par ce discours qu'il luy vouloit faire sentir que cet auguste Senat devoit plûtost luy donner les ordres que les prendre de luy. Or parce qu'il y avoit dans ses facultez

Cabales & menées à Paris.

Arrivée du Legat, & sa reception.

** Peu de paroles, & beaucoup d'effets.*

Va au Parlement, où le premier President retient son ambition.

plusieurs choses qui choquoient directement les droits du Royaume, comme de punir les crimes d'usure, de rapt, de faux & d'incendie, de connoistre des causes civiles, d'ériger des Benefices, de faire des Statuts & Ordonnances, de donner pouvoir de tester; & que d'ailleurs il estoit entré dans le Royaume sans en avoir permission du Roy, & s'estoit rangé avec ses ennemis; le Parlement seant à Tours, oüy le Procureur general, qui remontra outre ces raisons, qu'il estoit de la race de l'ennemy juré de la France, Boniface VIII. né sujet du Roy Philippe, frere du Duc de Sermonete qui portoit les armes pour le service de ce Roy, attaché à la faction d'Espagne, & choisi Legat par les brigues du Comte d'Olivarez, duquel il avoit pris les inspirations & les ordres avant que de partir de Rome: *Defendit à toutes sortes de personnes, sur peine d'encourir le crime de leze-Majesté, sans espoir d'obtenir jamais leur grace, d'avoir aucune correspondance ny communication avec les ennemis de l'Estat, nommément avec le Cardinal Caëtan, jusqu'à ce qu'il se fust presenté au Roy & au Parlement, selon les Loix de la France, les droits du Royaume, & les libertez de l'Eglise Gallicane; Mandant au Procureur du Roy d'informer contre les desobeïssans à l'Arrest de la Cour, mesme par monitoires & censures Ecclesiastiques, qu'il ordonnoit aux Archevesques & Evesques de publier lors qu'ils en seroient requis.* Le mesme jour par un autre Arrest il *declara criminels de leze-Majesté ceux qui prestoient retraite aux ennemis du Roy, ou qui exerçoient des voleries sous pretexte de faire la guerre, de quelque party qu'ils s'avoüassent.* Celuy de Paris confirma la seconde partie du dernier par un presque pareil, & veritablement aussi necessaire que difficile à executer dans un temps où la guerre estoit un tel brigandage, que si on n'en eust osté l'esperance de voler, les deux partis eussent esté presque abandonnez: particulierement celuy de la Ligue, où tous les voleurs & les plus scelerats avoient cherché leur asyle. Mais pour l'autre Arrest contre le Legat, il le cassa absolument, *comme donné par des personnes qui n'avoient aucun pouvoir; Enjoignant de reverer le saint Siege, & de porter respect & obeïssance au Cardinal Caëtan, comme son Legat.* Les zelez qui avoient reconnu que plusieurs commençoient à se refroidir, & que mesme les Predicateurs n'estoient pas tous d'accord de la Justice & des raisons de cette guerre, inciterent aussi la Faculté de Theologie à faire un Decret le dixiéme de Fevrier, par lequel *les Docteurs & Bacheliers estoient exhortez, à ce que se souvenant du serment qu'ils avoient fait à leur reception, ils prissent garde à ne laisser point engendrer parmy eux des schismes & des dissensions, apporteroient du scandale aux peuples, & de la honte à leur propre compagnie; Et parce qu'il avoit esté reconnu que l'ennemy malin semoit toûjours de la Zizanie dans le bon bled, & que certains esprits infectez par le venin de l'heresie, ou d'une mauvaise Politique, avoient suscité quelques Docteurs qui chatouilloient les oreilles par des maximes pernicieuses, & faisoient mestier de coudre des coussinets sous toutes sortes de bras, il leur estoit defendu de parler avec ambiguité, inconstance ou flatterie des choses qui touchoient la sainte Union; au contraire il leur estoit ordonné qu'en tous leurs discours publics ou particuliers ils eussent à réchauffer le zele des bons Catholiques, par leurs exhortations & enseignemens, mesme par reprehensions, s'ils les jugeoient necessaires; enfin d'employer tous leurs soins pour étouffer les opinions pestilentes & les damnables sentimens, que les ouvriers d'iniquité s'efforçoient chaque jour de glisser dans les ames simples, & pour les arracher de celles où elles auroient déja pris racines; particulierement telle-cy, Que Henry de Bourbon pouvoit ou devoit estre honoré titre de Roy; Qu'il estoit permis en conscience de tenir son party, & de luy payer les tailles & imposts; Qu'on le pouvoit reconnoistre pour Roy, à condition qu'il se feroit Catholique; Qu'un Prince heretique, & mesme un relaps & un excommunié, ne perdoit point le droit qu'il avoit sur la Couronne; Que les Papes n'avoient point le pouvoir d'excommunier les Rois de France; Qu'il estoit permis, & mesme necessaire de s'accommoder avec le Bearnois, & avec les heretiques. Il leur estoit ordonné d'avoir en horreur & de combattre fortement de telles propositions; de plus estoit defendu qu'aucun n'eust à parler contre le respect qui se devoit au saint Siege & à son Illustrissime Legat, ny contre les interests & desavantage de la sainte Union, y connust-il mesme quelques defauts, desquels il se faloit taire, parce qu'en les publiant on apporteroit plus de dommage & de scandale au peuple que de consolation. Et si quelqu'un faisoit le contraire, la Faculté le declaroit pernicieux à l'Eglise de Dieu, parjure & desobeïssant à sa mere, & enfin le retranchoit du corps, comme un membre pourry qui gastoit les autres.*

Le Parlement de Tours defend de le reconnoistre pour Legat.

Arrest contre les voleurs.

Le Parlement de Paris casse l'Arrest contre le Legat.

Decret de la Faculté de Theologie pour réchauffer le zele du peuple, & faire taire les Predicateurs Politiques.

Ce Decret arresta pour un temps la liberté de quelques Predicateurs qui favorisant la cause du Roy commençoient à parler de paix: le Legat voulut aussi éprou-

ver si ses lettres n'auroient point quelque pouvoir sur les Evesques, dont plusieurs suivoient déja le party du Roy, non sans apparence qu'ils y en attireroient bien d'autres à l'occasion d'une conference dont il se parloit, pour travailler à sa conversion. Il leur écrivit donc une lettre circulaire, le premier jour de Mars, dans laquelle il disoit, *Qu'ayant sceu que quelques-uns d'entr'eux & peut-estre tous, avoient esté conviez à une conference pour instruire Henry de Bourbon qui se faisoit nommer Roy de France, dans la Religion ortodoxe: il les avoit bien voulu avertir, qu'encore que cette assemblée eust quelque espece de pieté, neantmoins elle ne se pouvoit faire qu'au grand desavantage de la discipline Ecclesiastique, & de l'Eglise Romaine; dautant qu'elle estoit convoquée par ceux qui n'avoient aucun pouvoir de convoquer les Evesques, principalement lors qu'il y avoit un Legat en France; Que d'ailleurs elle estoit assignée dans un lieu, où ils ne pouvoient demeurer avec honneur, ny en liberté, sous la puissance d'un heretique excommunié par le saint Siege; & que la chose qu'on avoit à y traiter, estoit de telle nature qu'elle se pouvoit bien faire sans eux, mais ne se pouvoit traiter par leur ministere: Car si ce Prince estoit touché d'un veritable dessein de renoncer à ses erreurs, pourquoy faire tant d'éclat, pourquoy donner tant de peine aux Prelats assez occupez aprés leurs Eglises? N'estoit-ce pas assez d'une instruction commune & familiere, que luy pourroient donner quelques bons Theologiens, qui luy expliqueroient les Decrets du Concile de Trente & le Catechisme Romain: mais s'il desiroit, comme il estoit fort à craindre, de s'éclaircir par une ample & solennelle dispute, sur les articles qui estoient en controverse entre l'Eglise Romaine & les Calvinistes, n'estoit-ce pas remettre sur le bureau ce qui avoit esté si autentiquement decidé par le Concile de Trente, & ruiner en peu de jours tout ce que cette sacrée & œcumenique assemblée avoit basty en trente ans? n'estoit-ce pas ébranler l'autorité qu'elle avoit acquise parmy toutes les nations Chrétiennes? n'estoit-ce pas enfin donner cause gagnée aux heretiques, & faire un joüet de la Religion? Partant qu'en vertu de la puissance que le Pape luy avoit commise, il defendoit à tous Evesques de se trouver à Tours ny en aucune autre assemblée, pour ce sujet là; Que s'il s'en faisoit quelqu'une, il la tenoit pour illegitime, en cassoit tous les actes, & declaroit que ceux qui y assisteroient, meritoient d'estre excommuniez & deposez de leurs dignitez.* Avec cela pour confirmer toûjours de plus en plus les esprits des Parisiens, il voulut prendre d'eux un nouveau serment. Il fit faire à ce dessein une procession solennelle aux grands Augustins, où Joseph Foulon Abbé de sainte Geneviéve chanta la Messe, à laquelle il assista sous un dais; & là aprés la predication du petit Fueillant, le Prevost des Marchands, les Eschevins, & les Capitaines de quartier jurerent derechef sur les saints Evangiles, de perseverer dans la sainte Vnion, jusqu'au dernier soûpir de leur vie, sous les commandemens du Roy Charles X. & du Duc de Mayenne Lieutenant de la Couronne; de ne consentir jamais à paix ny à treve avec le Roy de Navarre; & d'employer tout ce qu'ils avoient au monde pour la delivrance de leur Roy, & pour l'extirpation de l'heresie. Pareil serment fut fait ensuite dans le Parlement, & puis aux autres Compagnies de Judicature, par tous les Officiers. Les Politiques mesme ne pouvant pas s'en exempter, se laisserent entraîner à la foule, horsmis quelques-uns qui par opiniastreté, ou par une haute vertu, aimerent mieux abandonner la Ville & leurs biens, que d'engager leur foy contre leur conscience; Et ceux-là passerent pour tres-genereux dans l'estime des gens de bien qui croyent qu'un homme d'honneur, pour quelque danger ny pour quelque necessité qu'il y ait, ne doit jamais faire un serment qu'il ne peut pas tenir.

Lettre du Legat aux Evesques, pour leur defendre de se trouver à la conference pour l'instruction du Roy.

Fait prester nouveau serment aux Parisiens de vivre & mourir dans la Ligue.

La satisfaction que le Legat recevoit de cette grande affection des peuples envers la Religion Catholique & le saint Siege, eust esté beaucoup plus parfaite, s'ils n'eussent pas au mesme temps fait mention si expresse de ce Charles X. dont l'ombre occupant la place de Roy, l'empeschoit d'en pouvoir nommer un à sa fantaisie, & de servir en cette occasion le Roy d'Espagne, comme il l'eust bien desiré. Aussi estoit-ce le conseil du Duc de Mayenne qui avoit jetté cet obstacle au devant de ses entreprises ambitieuses. Mesme peu de jours auparavant cette procession, il avoit obligé le Parlement de donner un Arrest, les Chambres assemblées, enjoignant tres-expressément de reconnoistre Charles X. pour Roy & souverain Seigneur; de luy rendre les devoirs de bons & fideles sujets, & d'obeïr en toutes choses au Duc de Mayenne Lieutenant general de la Couronne; Et defendant outre cela sous peine de mort & confiscation de biens, de traiter, ny communiquer par soy ou par autruy, avec Henry de Bourbon, de rien entreprendre contre le service du Roy, ny contre la tranquilité publique; & enjoignant de reveler

Estoit fasché qu'ils eussent esleu Roy le Cardinal de Bourbon.

Arrest du Parlement pour ce Roy là.

au Procureur general ceux qui feroient le contraire; afin que l'on en fist une punition exemplaire. Ce fut pour la mesme raison, & d'ailleurs pour justifier la Ligue de ce qu'on luy objectoit qu'elle avoit dessein de ruiner la Royauté, & d'introduire l'Anarchie dans l'Estat, qu'il sortit au jour plusieurs Libelles & Factums qui exhortoient les peuples à se reünir tous de volonté & de forces pour aller delivrer Charles X. & qui avec quantité de raisons de droit, avec quelques passages des Coûtumes de diverses Provinces de France, & avec grand nombre d'exemples tirez des Histoires en faveur de l'Oncle contre le Neveu en pareil cas (car il s'y en trouve pour & contre) maintenoient que la Couronne appartenoit au Cardinal de Bourbon, à l'exclusion du Roy de Navarre; montrant de plus par l'Ecriture sainte & par la pratique de plusieurs Nations que la Royauté n'estoit pas incompatible avec la Prestrise, & que la vieillesse estoit l'âge le plus propre de tous au gouvernement d'un Estat. Les Espagnols n'ignorant pas que c'estoient là des ouvrages du Duc de Mayenne pour couper chemin à leurs desseins, continuoient toûjours & redoubloient puissamment leurs efforts avec l'aide du Legat, pour engager la Ville de Paris à se mettre sous la protection du Roy d'Espagne; Et ils pousserent cette affaire avec tant de chaleur, & la brigue Lorraine y resista si hautement, que ce grand differend pensa se vuider à force ouverte: mais enfin le Legat ayant reconnu qu'ils ne le pouvoient emporter, de quelque façon qu'ils s'y prissent, leur conseilla de s'en desister; de sorte qu'ils commencerent à témoigner qu'ils ne s'en soucioient plus, ce qu'ils ne pouvoient pourtant si bien dissimuler que dans leurs discours ordinaires on ne vist bien plus de dépit que d'indifference.

Plusieurs libelles pour maintenir son droit.

Les Espagnols en ont dépit, & remettent sur le tapis la protection du Roy d'Espagne.

Lors qu'ils eurent donc parfaitement reconnu que le Duc redoutant de tomber sous leur domination, s'estoit fermement resolu à conserver la sienne; qu'ainsi le Roy leur Maistre ne devoit attendre aucune recompense de ses grands frais, sinon d'entretenir la guerre dans le sein de la France: ce qui veritablement luy donnoit quelque avantage, mais beaucoup moindre que celuy qu'ils en esperoient: ils changerent de moyens, non pas de resolution, & se mirent à conduire leurs pretentions par une voye plus couverte. Ainsi, comme s'ils n'eussent point eu d'autre pensée que le maintien de la Religion, & comme si le rebut qu'ils avoient souffert eust davantage enflammé leur zele, ils offroient un tres-puissant secours au Duc, & crioient plus haut que les autres, qu'il faloit faire un grand effort pour aller envelopper le Bearnois, & pour delivrer promptement l'Eglise du danger de l'heresie, & l'Estat des calamitez de la guerre. Ces beaux discours qui chatoüilloient les plus credules & gagnoient creance parmy les peuples, procedoient d'une intention bien contraire & qui ne regardoit rien moins que le bien de la France: car ils se proposoient que si le Duc acceptoit les grandes forces qu'ils luy offroient, & s'il s'engageoit à une bataille, ils le reduiroient mal-gré qu'il en eust à prendre la loy d'eux, dautant que s'il la gagnoit ils seroient toûjours les plus forts, & s'il la perdoit, il seroit contraint de se jetter sous leur protection, sans aucune resource. Mais il voyoit aussi bien toutes ces embûches, que faisoient ceux qui les luy dressoient; & quoy qu'il considerast qu'il luy seroit tres-difficile de se conserver au milieu des forces d'Espagne, & de celles du Roy, sans succomber sous les unes ou sous les autres: neanmoins ou l'amour de sa patrie, ou la haine de l'orgueil Espagnol, luy persuaderent qu'il valoit mieux tout hazarder que de subir le joug d'Espagne, & que s'il avoit à se perdre il devoit au moins sauver son honneur & la liberté de la France. Pour cette raison il resolut de ne point accepter toutes les troupes qu'ils luy offroient; mais seulement ce qui luy en seroit necessaire pour estre aussi puissant que le Roy, & au lieu des autres dont il n'avoit que faire, de prendre de l'argent avec lequel il entretiendroit les troupes Françoises, dont il disposeroit toûjours à sa volonté: mais comme cette visée ne s'accordoit pas à leur dessein, ils persistoient plus fort à luy offrir des hommes, & pour ce qui estoit de l'argent, ils ne refusoient pas de l'en assister, mais ils vouloient le distribuer par leurs mains; & comme le sceut bien dire Mendoze au President Janin, *ils entendoient tenir toûjours les cordons de leur bourse, parce qu'on l'avoit si souvent coupée au Roy d'Espagne qu'ils ne s'en pouvoient mieux fier à personne qu'à eux mesmes.* Le Legat pareillement, agissant de mesme esprit qu'eux, resserra la sienne, se plaignit qu'on avoit mal employé les cinquante mil écus qu'il avoit fournis à son arrivée, & refusa d'en donner jusques à ce qu'on luy eust fait voir clair dans la dépense de la guerre & dans l'employ des grandes sommes qu'on avoit levées depuis un an. Nonobstant toutes ces difficultez

Ne pouvant la faire recevoir, prennent une autre voye.

Offrent un grand secours au Duc, pensant par là se rendre les plus forts.

Le Duc connoist leur ruse, & n'en veut qu'un mediocre.

Ils entendent distribuer l'argent qu'ils luy veulent fournir.

Le Legat leur en refuse si on ne luy monstre où l'on a employé tout ce que l'on a levé.

le Duc demeurant ferme dans sa premiere pensée, mais d'autre part se voyant étroitement pressé par la necessité, prit le party d'aller trouver en poste le Duc de Parme, duquel il croyoit avoir meilleure composition que de ces gens de plume & d'intrigues. Comme c'estoient deux grands personnages, & dont le merite sembloit devoir pousser l'ambition plus haut que l'ordinaire des hommes, on soupçonna qu'en cette entreveuë ils traiterent quelques desseins entr'eux qui n'estoient point à l'avantage ny de la France ny de l'Espagne : nous en pourrons voir des particularitez en un autre lieu ; mais cependant le Duc de Parme accorda quinze cens lances des Compagnies d'ordonnance des Païs-bas, & cinq cens Harquebusiers à cheval armez de morions & de plastrons (ils les nommoient Carabins, & nous les appellerons desormais ainsi) sous la conduite de Philippe Comte d'Egmont fils aîné de l'Amoral, jeune Seigneur qui commençoit à se mettre en reputation d'homme de guerre, mais qui estoit encore plus étourdy & temeraire que veritablement vaillant.

Le Duc va trouver le Duc de Parme & en obtient un secours de 1500 lances & 500 carabins.

C'estoit le premier secours que le Roy d'Espagne eust envoyé ouvertement en France pour la Ligue ; à cause dequoy se croyant obligé de rendre compte aux Princes Chrestiens des motifs qu'il avoit de se mesler de cette guerre, il fit publier un Manifeste, par lequel *il prioit tous Princes Catholiques de vouloir joindre leurs forces avec les siennes pour délivrer le Roy Charles X. afin qu'ayant repurgé la France d'heresies, & reüny cet Estat sous un Roy Tres-Chrestien, ils pussent tourner leurs armes contre les autres Provinces qui estoient gastées du mesme venin ; & qu'enfin aprés avoir dompté tous les heretiques, ils allassent arracher aux Barbares la Terre sainte, que la Noblesse Chrestienne avoit autrefois si valeureusement conquise ; Protestant devant Dieu & les Anges qu'il n'avoit point d'autre pensée que l'exaltation de la sainte Eglise, la destruction de toutes les erreurs qui luy estoient contraires, & le repos des bons Catholiques sous l'obeïssance de leurs Princes legitimes : de sorte qu'il tiendroit sa vie & ses biens glorieusement employez en cette cause, où il s'agissoit de l'honneur de Dieu & du bien general de toute la Chrestienté.* Il accompagna encore cette Declaration, afin de la rendre plus specieuse, d'un mandement à Dom Gaspar de Quiroga Archevesque de Tolede, ordonnant à ce Prelat comme grand Chancelier & souverain President du Conseil de l'Inquisition, d'assembler le Clergé selon la coûtume en tel cas observée, pour taxer les Beneficiers à l'entretien de cette guerre.

C'estoit le premier secours que le Roy d'Espagne eust envoyé publiquement à la Ligue.

C'est pourquoy il en rend conte aux Princes Catholiques, & les prie de se joindre avec luy.

Outre le secours des Païs-bas conduit par le Comte d'Egmont, il fut encore amené au Duc de Mayenne par le Colonel saint Pol deux Regimens de Lansquenets, dont il y avoit sept Compagnies de ceux qui avoient esté levez en Allemagne pour le Roy. Sancy estoit allé en ces païs-là dés le mois d'Octobre, avec des instructions pour exhorter les Princes Protestans d'assister promptement le Roy à faire une puissante armée, leur offrant pour assurance de leurs frais de deposer en tel lieu qu'ils voudroient le reste de l'argent que luy avoit presté la Reine d'Angleterre, & de leur engager outre cela du domaine & des droits de son Royaume, ou s'ils l'aymoient mieux, des terres de son patrimoine, pour autant qu'ils auroient fait d'avances. Moyennant ces conditions il avoit premierement obtenu de Jean Casimir Electeur & Comte Palatin, que le Capitaine Lanty luy leveroit un Regiment d'Infanterie, & François Dammartin un autre de Cavalerie, qui devoient faire montre dans la campagne de Strasbourg. Au mesme temps un autre Capitaine nommé Arnoud de Frentz, luy estoit aussi venu offrir quinze cens chevaux, & Vambach un Regiment de gens de pied. Ce Frentz avoit sa Cavalerie toute preste, l'ayant levée dés le mois d'Aoust par ordre du Duc de Nevers, qui en ce temps-là avoit dessein de l'employer pour chasser saint Pol de son Duché de Retelois, où il tranchoit du Seigneur : mais la mort du Roy Henry III. ayant donné d'autres pensées à ce Duc, il les avoit laissez là sans les payer. Outre cela Guillaume Landgrave de Hesse Cassel, Prince fort sage & bon allié de la France, avoit fourny cent mille francs, & par son credit obligé les villes de Nuremberg & d'Ulms d'en prester deux fois autant, pour faire des troupes : mais comme Lanty assembloit les siennes prés de Strasbourg, le Duc de Lorraine se delibera de les aller dissiper, avant qu'elles fussent toutes jointes ensemble. Pour cet effet le Marquis du Pont son fils, tout nouvellement revenu de France, passa le mont de Vôge, & descendit auprés de Saverne avec quatre mille chevaux, dont il y en avoit deux mille Allemans commandez par le Marquis de Baden, & deux mille hommes de pied, dont saint Pol estoit Colonel : ce qu'il fit avec tant de diligence qu'il surprit les troupes de Lanty, & quelques-unes de celles de Vambach auprés de Botzem

Sancy negocie en Allemagne quelques levées pour le Roy.

Le Duc de Lorraine en surprend une partie, qui prend party dans ses troupes, & vient en France avec S. Pol.

delà la riviere d'Illé, où elles pensoient estre à couvert : de sorte que se trouvant enveloppées, elles prirent service avec les Lorrains. La Cavalerie de Dammartin qui n'estoit pas encore arrivée, se laissa persuader, pour reparer en quelque façon la honte de cet affront, de passer sans bagage par le Comté de Montbeliard pour aller joindre Dinteville & Guillaume de Tavannes en Bourgogne. Elle y arriva au mois de Fevrier avec de grandes difficultez, mais quelques restes d'Infanterie qui se piquerent obstinément de la suivre, perirent presque tous par les chemins dans les eaux qui estoient débordées. Celle de Frenz n'estant pas venuë assez à temps pour se joindre à Dammartin, ne pût faire mieux que de prendre à la file le chemin de Mets, où elle n'arriva pas toute, les Lorrains en ayant assommé plus de la moitié aux passages. Dinteville, & Guillaume de Tavannes au secours duquel Dinteville estoit venu avec les forces de Champagne, tandis que celles du Lorrain qui estoient vers Strasbourg la laissoient en repos, ayant recueilly la Cavalerie de Dammartin, nettoyerent le Bailliage d'Auxois de quelques Chasteaux qui l'incommodoient, comme Duesme, Tili & Montreal : mais ils ne purent venir à bout de Montbar assez bonne ville qui appartenoit au Duc de Nemours : parce que comme ils estoient attachez à une tour où ils avoient fait bréche, & que leur attaque estoit retardée faute de poudre, Dintéville receut commandement du Roy, de quitter toute autre entreprise pour le venir joindre à Dreux, d'où il ne croyoit pas se pouvoir dégager sans donner bataille : mais quelque diligence que fist Dinteville, il n'y pût arriver assez tost.

L'autre passe en Bourgogne ou à Mets.

Dinteville & Tavannes mettent le siege devant Montbar, puis le levent.

Déja le Duc de Mayenne avoit passé la Seine sur les ponts de Mante, & n'étoit plus qu'à une journée de l'armée Royale ; Déja le Roy ayant appris sa marche, avoit mandé à la Noblesse & aux troupes des Provinces voisines de le venir joindre, & avoit quitté le siege de Dreux douze jours aprés l'avoir mis, pour aller au devant de luy ; Déja mesme il estoit logé à Nonancour villette à quatre lieuës au dessus de Dreux, laquelle il avoit prise quelques jours auparavant par assaut, afin de se rendre maistre du gué de la petite riviere d'Abre ou Avre qui passe par là : & il vouloit encore s'avancer sur les bords de la riviere d'Evre vers Yvry, afin que si les ennemis entreprenoient de la passer à sa veuë sur le pont qui est en cet endroit là il les pût combattre separément à leur grand desavantage. Le soir qu'il arriva à Nonancour, ayant esté mis en deliberation s'il estoit expedient de donner bataille, les avis se trouverent presque également partagez. Quelques-uns plus froids & plus retenus trouvoient meilleur de faire seulement un camp volant pour incommoder & harceler continuellement l'armée de la Ligue, se promettans que par ce moyen on la reduiroit au » neant, aussi bien qu'on y avoit reduit celle des Reistres l'an 1587. Que tirant ainsi » les choses en longueur, toutes les sources qui la faisoient subsister, tariroient » en peu de temps: Car comme elle ne se pouvoit maintenir qu'avec une excessive » dépense, l'argent luy manqueroit bien-tost ; en mangeant les peuples qui la soûte- » noient elle alieneroit leur affection, & les Parisiens qui sont âpres au lucre, s'ennuye- » roient de se morfondre dans leurs boutiques sans rien gagner ; Que d'ailleurs les » efforts des Holandois obligeroient le Duc de Parme avant qu'il fût deux mois, de » rappeller les troupes du Comte d'Egmont aux Païs-bas ; Que cependant les Fran- » çois se dégoûteroient de l'arrogance Espagnole, & les Espagnols de l'avidité insa- » tiable des Capitaines de la Ligue ; comme d'ailleurs les jalousies & les dissensions » qui estoient entre les François mesme, ruineroient ce peu qu'il y avoit de concorde » & d'union parmy eux ; De sorte que cet orgueilleux ouvrage de geants s'éboule- » roit infailliblement de luy-mesme, sur la teste de ceux qui travailloient à l'élever. » Mais au contraire que si on pensoit le renverser en frappant dessus un grand coup, » il estoit à craindre que le bras qui l'entreprendroit ne se rompist dans cet effort, & » qu'il ne l'affermît au lieu de le détruire. Car s'il arrivoit, non pas que le Roy re- » ceût échec, mais seulement qu'il ne luy en fit pas recevoir, il estoit certain qu'il » viendroit du renfort de toutes parts à la Ligue, toutes les grandes Villes qui estoient » à sa devotion, luy ouvriroient liberalement leur bourse, celles que le Roy avoit » conquises luy tendroient derechef les bras, & les meilleurs amis qu'il eût, demeu- » reroient neutres pour attendre l'évenement. Que seroit-ce donc s'il perdoit entie- » rement la bataille ; il n'est point de si fâcheuse revolution qu'en ce cas on ne deût » attendre, & ce seroit beaucoup s'il pouvoit conserver les Provinces de-là la Loire, » & retourner au mesme estat où il estoit avant la mort du feu Roy. Les autres plus hardis & plus hazardeux vouloient qu'on donnast teste baissée dans les ennemis, & ne

Bataille d'Yvry.

Le Duc de Mayenne passe la Seine pour secourir Dreux : le Roy leve le siege, va au devant & loge à Nonancour.

Deux avis au conseil du Roy : l'un dissuade de donner bataille.

L'autre le conseille.

ne mettoient tous ces inconveniens en aucune consideration, parce qu'ils s'assuroient de la victoire, pourveu qu'on donnast combat. Ils ne pouvoient souffrir qu'aprés de si heureux commencemens, aprés une marche victorieuse de six mois au travers de toutes les forces ennemies, où ils avoient autant fait de prises de Villes que de logemens, on leur parlast de reculer devant ceux à qui ils avoient donné la chasse par tout. Ils representoient au Roy la valeur invincible de sa Noblesse, la gloire de ses belles actions, le hazard que courroit sa reputation s'il lâchoit le pied, la consternation où tomberoient ses gens, qui prendroient cette retraite pour une fuite; Et luy-même se representoit aussi qu'il estoit bien dangereux de se retirer si prés d'un si puissant ennemy; Qu'il devoit employer au plûtost l'ardeur de sa Noblesse, tandis qu'elle estoit auprés de luy: car il n'avoit jamais eu & n'auroit peut-estre jamais tout à la fois une si belle occasion & tant de braves Gentils-hommes; Que le meilleur conseil qu'il pût prendre, c'estoit de terminer cette guerre tout d'un coup; sçachant bien que le gain de cette bataille en estoit l'entiere decision, & il le croyoit infaillible pour luy, parce qu'encore que le Duc fût tres-vaillant & experimenté Capitaine, neanmoins n'estant point secondé d'assez grand nombre de bons Officiers, il faloit necessairement qu'il eût du pire aux lieux où il ne seroit pas en personne; Enfin il voyoit que manquant d'argent il ne pouvoit pas tenir plus long-temps ses troupes en corps d'armée, & que s'il les menoit en Normandie, il leur feroit consumer inutilement ce païs, dont il tiroit presque autant de revenu que de toutes ses autres Provinces. A ces considerations estoit joint l'avis du Maréchal de Biron, qui avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit du Roy, & autant d'experience dans le mêtier de la guerre que de jugement & de bon-heur. De plus, il n'eut pas peu d'égard à la grande resolution de tous ses gens de guerre, qui ne faisoient que sauter de joye quand on leur disoit qu'ils alloient trouver l'ennemy, & qui montroient à leurs visages & à leurs contenances qu'un jour de combat estoit un jour de feste pour eux. Car cette frayeur que l'Auteur Davila leur fait concevoir le soir qu'ils arriverent à Nonancour, est une chose inventée à plaisir, aussi-bien que ces tonnerres effroyables & ces armées en l'air, dont personne n'a jamais oüy parler que luy, & dont ceux qui se trouverent là n'ont aucun souvenir, mais bien qu'il avoit pleu le jour precedent, & que celuy-là il commença à geler assez fortement. Toutes ces choses, dis-je, trouvant dans le Roy un grand courage & tout martial, n'eurent pas beaucoup de peine à le resoudre à donner bataille: si bien que s'estant retiré à part aprés soupé, il en dressa luy-mesme le plan, puis l'ayant montré aux plus experimentez de ses Capitaines, & appellé le Ciel à témoin *que ce n'estoit ny le desir de vengeance, ny l'ambition de regner, ny la vaine gloire de vouloir demeurer vainqueur, mais l'obligation qu'il avoit de maintenir son droit, de garder son honneur, & sur tout de preserver le Royaume auquel Dieu l'appelloit par une legitime succession, d'estre demembré ou de tomber sous la domination estrangere*, il le mit entre les mains du Baron de Biron qu'il avoit depuis peu creé Maréchal de Camp, pour porter les ordres par tout; Il fit en mesme temps Sergent de bataille Dominique de Viq, l'un des plus anciens Mestres de Camp, choisissant pour la charge la plus perilleuse, & presque la plus difficile dans une telle occasion, celuy qu'il connoissoit aussi judicieux & aussi sçavant dans le mestier, que vaillant & intrepide dans le hazard.

Raisons qui determinent le Roy à donner bataille.

Le Roy se resout à la bataille.

En dresse le plan, donne les ordres à Biron, & fait Viq Sergent de bataille.

L'inclination & les sentimens du Duc de Mayenne ne se rencontroient pas en ce poinct avec celles du Roy: il n'estoit nullement d'avis d'exposer sa fortune & son honneur au hazard d'une journée où il ne voyoit point d'avantages pour luy. Et ce n'estoit pas seulement son irresolution naturelle & son peu d'ardeur qui l'en détournoient, mais aussi la connoissance qu'il avoit de la bonté des troupes du Roy en comparaison des siennes, de la grande experience, de l'incomparable valeur, & sur tout de l'heureuse fortune de ce Prince qui avoit pris un entier ascendant sur la sienne, & laquelle il avoit déja éprouvée en tant d'occasions, qu'il ne croyoit plus la pouvoir vaincre qu'en la fuyant. Mais les reproches des Parisiens qui estoient extrémement alarmez du siege de Dreux, les instances du Legat, & de la cabale Espagnole, qui de quelque costé que la chance tournast se promettoient de grands avantages de cette bataille, & la honte enfin d'avoir perdu plus de quatre-vingt places en six mois, sans s'estre mis en devoir d'en secourir aucune, l'amenerent comme par force au secours de celle-là: toutefois avec cette intention de laisser toûjours une riviere entre son armée & celle du Roy, & de ménager en sorte son

Le Duc de Mayenne ne vouloit point donner bataille.

Toutefois est contraint d'aller au secours de Dreux, à dessein de la faire lever sans combattre.

entreprise, qu'il l'obligeast de lever le siege sans le combattre. Comme en effet il y auroit reüssi, & tous les postes d'alentour estant abandonnez, il luy eut esté bien facile d'y jetter tel secours d'hommes & de munitions qu'il eût voulu : mais les mesmes qui l'avoient fait venir jusques-là mal-gré luy, le poussoient plus avant pour l'engager à une bataille. Ils luy remontroient avec beaucoup de chaleur, Que le peuple ne voyant aucuns effets de leurs armes, ny aucun fruit des grands deniers qu'il avoit contribuez pour cette guerre, commençoit à avoir mauvaise opinion du party, & à respecter la vertu & les bons succés du Roy; Que déja l'ardeur des plus zelez s'attiedissoit, que plusieurs avoient degeneré en politiques, que la faineantise de l'Union leur fournissant un beau sujet de la décrier, l'on en débauchoit à toute heure quelqu'un des plus considerables; Que seroit-ce donc, lors qu'ils sçauroient qu'on se seroit approché si prés de l'ennemy sans avoir osé tirer l'épée, n'auroient-ils pas sujet de le faire encore plus redoutable, & de mettre les forces de l'Union dans le dernier mépris? Mais enfin puis qu'il alloit tous les jours prenant des places & qu'ils n'en reprenoient aucune, que ses troupes estant accoûtumées à subsister de picorées & ne luy coûtant rien, il pouvoit entretenir la guerre dix ans; Que les leurs au contraire avoient besoin de grands deniers & de bons quartiers, lesquels il faloit toûjours prendre sur leur party, quel autre moyen avoient-ils de se défaire de luy que par une grande bataille? Et quand auroient-ils plus belle occasion de la donner qu'à cette heure-là, qu'il y estoit en personne avec les plus grands Seigneurs & les plus fermes appuis de son party; mais non pas avec toutes ses troupes, parce qu'il en avoit congedié une partie dans les Provinces: d'où sans doute elles reviendroient dans peu de jours, s'ils ne les prévenoient au plûtost, & qu'en coupant le gros de l'arbre ils ne fissent tout d'un coup tomber toutes les branches.

Raisons qu'on apportoit pour l'y engager.

Le Comte d'Egmont ajoûtoit à ces raisons, que le Roy Catholique n'avoit pas dégarny ses Provinces de ses gens de guerre où il en avoit si grand besoin, pour les envoyer promener en France, mais pour y rendre promptement quelque signalé service à la Religion; Que jamais il ne s'en trouveroit une plus belle occasion que celle-là; & qu'enfin il protestoit que quand le Duc seroit resolu de ne point attaquer les Heretiques, il iroit charger tout seul avec ses troupes, & qu'il esperoit faire voir à toute la France que le conseil qu'il donnoit, estoit aussi facile à executer que plein de gloire & d'avantage. Le Duc ne pouvoit pas luy seul resister à ces violentes persuasions; il estoit neanmoins resolu de chercher toutes sortes de retardemens pour n'en venir pas sur le champ, quand on luy rapporta que le Roy partoit de Nonancour & qu'il tiroit vers la ville de Verneüil au Perche. Les Capitaines du Duc ayant crû ce rapport assez facilement, s'imaginerent aussi-tost ou que la peur s'estoit mise dans l'armée du Roy, ou qu'il vouloit se retirer à deux ou trois journées de là, pour attendre de nouvelles troupes qu'il avoit dans les Provinces. Ainsi leur courage s'enflant, ils commencerent tous à hausser la voix & à dire tumultuairement, qu'il ne le falloit pas laisser échaper, & qu'ils ne vouloient plus d'autres ordres pour le poursuivre que ceux que l'occasion elle-mesme leur presentoit; Tellement que le Duc fut contraint de donner les mains & de ceder à une resolution que toutefois il n'approuvoit pas. Le Comte d'Egmont, aussi ravy d'avoir gagné ce poinct que s'il eust remporté la victoire, se mit en sortant du conseil à crier *Bataille*; puis dans une heure aprés à passer la riviere d'Evre sur le Pont d'Yvry; & les François piquez d'émulation à le suivre, mais avec tant de desordre & de precipitation que le Duc de Nemours & quelques Seigneurs de sa compagnie, ayant laissé leurs grands chevaux derriere, se trouverent en pourpoinct & sur leurs courtauts plus avant qu'ils ne devoient pour leur seureté & pour leur honneur. Cependant l'armée Royale ayant receu les ordres pour la bataille, aprés que les Chefs, & grand nombre de soldats eurent fait leurs devotions à Nonancour, les Catholiques dans les Eglises, & les Protestans dans les maisons particulieres, estoit partie de ce logement à huit heures du matin & arrivée devant les deux heures aprés midy à S. André son rendez vous general; où le Roy la rangeoit en bataille, quand un Capitaine de celle du Duc qui menoit cent chevaux donna dans ses coureurs qui s'estoient avancez à demie lieuë de là. Les uns & les autres furent bien surpris: le Roy d'apprendre qu'ils estoient déja passez, le Duc de sçavoir que le Roy qu'il croyoit avoir pris la route de Verneüil, s'en venoit droit à luy. Alors les Ligueux perdirent la vaine presomption qu'ils avoient conceuë de sa retraite, & la pluspart de ceux qui avoient crié si haut quand ils le croyoient en fuite, qu'il le faloit combattre, furent

Le Comte d'Egmont l'en presse le plus, & dit qu'il combattra les François tout seul.

Les Ligueux croyant que le Roy a pris la fuite, & deviennent plus insolens.

Le Duc est contraint de se resoudre à la bataille.

L'armée du Roy desloge de Nonancour & vient à S. André.

Les coureurs du Duc rencontrent ceux du Roy.

bien faschez de l'avoir joint de si prés. Le Roy au contraire témoignant, qu'il ne pouvoit recevoir de nouvelle plus agreable, s'écria de joye, *Qu'ils soient les bien venus, je les cherchois*; & ces agreables paroles ayant esté recueillies par ceux qui estoient à l'entour de luy, passerent en un moment à tout le corps de son armée, & y répandirent une allegresse universelle. Comme il l'avoit toute rangée en bataille, ce qu'il fit en moins d'une heure avec une facilité & une promptitude qui donnoient de l'admiration aux plus sçavans dans le mestier, & qu'il la tenoit ainsi sous les armes, y accoururent de toutes parts des gros de Cavalerie & de Noblesse qu'il avoit mandez: d'un costé y vint le Prince de Conty avec cent cinquante chevaux & quelques Compagnies d'Infanterie, Philbert de la Guiche grand Maistre de l'artillerie avec un pareil nombre de Cavalerie, le Plessis Mornay & Parabere avec deux fois autant. Sur le soir encore s'y rendirent Claude de la Tremoüille, qui amenoit prés de trois cens Gentils-hommes de Poitou: le Comte de Saint Pol & la Noüe, qui conduisoient ceux de Picardie, avec quelques Regimens de Fantassins; Et le matin y estoient arrivées les garnisons & les plus aguerris des Communes d'Evreux, du Pont de l'Arche & de Dieppe, commandez par Chattes, le jeune Larchant, & du Rolet: de sorte qu'on eut dit qu'il sortoit des hommes de terre, ou qu'il en pleuvoit du Ciel, pour venir au besoin défendre la personne & la bonne cause du Roy, dans le plus grand peril où elles eussent jamais esté.

Le Roy a grande joye de la venüe des ennemis.

Range son armée en bataille.

Il y accourt du renfort de tous costez.

D'autre part l'armée du Duc estant aussi en fort bel ordre, & faisant bonne mine, paroissoit à une lieuë de là, un village entre deux qui fut le sujet de plusieurs escarmouches, & qui enfin demeura aux gens du Roy; si bien qu'il y a apparence qu'elles se fussent battuës dés ce jour-là, si le Roy n'eust attendu la Noblesse qui arrivoit d'heure en heure, & si le Duc n'eust desiré observer sa contenance, & fait dessein de le laisser loger le premier, afin de se saisir par aprés plus facilement de quelques postes avantageux qu'il avoit remarquez; comme en effet il n'y manqua pas. Ainsi, aprés qu'elles eurent demeuré toutes deux sous les armes jusqu'à Soleil couché sans s'approcher aucunement, comme si elles ne fussent venuës là qu'afin d'apprendre les ordres & marquer leurs rangs pour le lendemain, elles furent contraintes de s'aller loger; celle du Roy la premiere aux villages de S. André & de Fourcanville; celle du Duc aprés dans les villages le long de la riviere d'Evre. Les gelées estant encore fort aspres pour des gens qui faute de logemens estoient contraints de camper, cette nuit là fut bien rude; & outre cela non moins troublée d'inquietudes & d'apprehensions pour les uns & pour les autres. Chacun se figuroit selon son courage ou sa connoissance, une sanglante & terrible image de la journée du lendemain, se representoit les douteux évenemens du combat, & les horribles suites d'une défaite, apprehendant, esperant, & faisant des vœux pour le salut de son party, & plus encore pour son propre honneur & sa propre vie. Mais le Roy aprés avoir repassé en son esprit, & rapporté à son jugement tout ce qu'il devoit faire, & tout ce que pouvoient ses ennemis, ne doutoit nullement de la victoire, & n'avoit point d'autre crainte sinon que le Duc ne s'en dédit, & ne repassast la riviere pour éviter la bataille: de sorte que s'estant couché sur une paillasse à son ordinaire, pour prendre quelques heures de repos, à peine pût-il clorre l'œil, envoyant de quart d'heure en quart d'heure apprendre des nouvelles de l'ennemy, jusqu'à ce qu'il fut bien assuré qu'il estoit encore dans ses logemens, & qu'il n'avoit aucune envie de repasser. De cette sorte, on connut que la partie estoit assurée au lendemain: & le Roy s'estant levé deux heures avant le jour, voulut instruire luy-mesme ses Capitaines & voir si tous ses gens y estoient bien preparez.

Celle du Duc se met aussi en bataille à une lieüe de là.

Aprés avoir demeuré sur le champ jusqu'à Soleil couché, se vont loger.

Le Roy craignoit que le Duc ne repassât la riviere.

La bataille est assurée au lendemain 14. de Mars.

Du costé du Midy il tombe deux petites rivieres dans celle de l'Evre: l'une appellée l'Aure, aprés avoir passé à Verneüil, Tilleres & Nonancour, s'y rend au dessus de Dreux, non loin de la belle maison d'Anet, qui est sur l'autre bord, où se joint le ruisseau de la Vegre qui vient de Houdane: L'autre nommée Itton, qui est au dessus, aprés avoir arrousé Condé & la ville d'Evreux, se rend aussi dans la mesme riviere, au lieu qui de leur concours a pris le nom d'Aquigny. Une lieuë au dessus d'Aquigny sur le bord de l'Evre en venant du costé de Mantes, est le Bourg d'Yvry; autrefois renommé pour avoir esté la premiere conqueste du Roy Philippe Auguste en Normandie. Il y a un pont fort commode pour toute la contrée, mais le gué y est aussi dangereux qu'il est facile à Anet. Au milieu de l'espace & maniere de peninsule qu'enferment ces trois rivieres, vis à vis d'Yvry le long de la valée où court la riviere d'Evre, il y a une grande plaine de

Description du lieu où elle se donna, dans la plaine Saint André prés d'Yvry.

deux ou trois lieuës de circuit, qui s'estendant presqu'en rond, sans estre entrecoupée ny de fossez ny de buissons, est bornée à main gauche par les villages de saint André & de Fourcanville, & à droite par un petit bois qu'ils nomment la haye des prez; au milieu il y a comme une pente ou forme de valon, qui ne la traverse pas tout à fait, mais se rehaussant tout doucement elle aboutit auprés de Fourcanville, où elle cesse de paroistre enfoncée. Ce fut dans cette belle plaine que les deux armées déployerent leurs bataillons le quatorziéme jour de Mars, qui estoit un Mercredy.

Les deux armées se rendent sur le champ de bataille.

A peine la premiere pointe du jour avoit percé les tenebres de la nuit, que les Chefs ayant receu les ordres, commencerent à se preparer au combat, & aprés qu'ils eurent pensé à leurs consciences, ils firent sortir les troupes de leurs quartiers pour se rendre au lieu destiné. Celles du Duc furent les premieres sur le champ, afin de se saisir de certains avantages & de quelques lieux eminens qu'il avoit remarquez le jour precedent, & s'estendirent le long des bords de cette valée où court la riviere d'Evre. Celles du Roy ne commencerent à se ranger qu'un peu avant les neuf heures, au devant des villages de Fourcanville & de saint André, qu'elles avoient à dos & cinq ou six cens pas derriere, de sorte qu'il y avoit prés de deux mille pas de distance entre les deux armées. Le Roy qui avoit connu par plusieurs experiences qu'il estoit plus avantageux de faire combattre la Cavalerie en escadron qu'en haye, quand elle ne portoit point de lances, distribua toute la sienne, qui n'en avoit point, en sept gros escadrons, lesquels il arrangea de cette sorte.

Ordonnance de celle du Roy, disposée en sept escadrons flanquez de leur infanterie.

A main gauche estoit celuy du Mareschal d'Aumont de trois cens chevaux, avec deux regimens de gens de pied François aux deux costez; Aprés venoit celuy du Duc de Montpensier de pareil nombre, ayant au costé gauche cinq cens Lansquenets, au droit huit cens Suisses, & devant ces Regimens estrangers deux autres Regimens François: Puis celuy du Baron de Biron de deux cinquante chevaux. Au milieu de tous celuy du Roy de six cens chevaux, disposez en cinq rangs & ayans sixvingts de front, le premier rang tout composé de grands Seigneurs, & de hauts Officiers, qui aymerent mieux combattre à costé du Roy qu'à la teste de leurs gros. Il avoit à chaque flanc deux bataillons de Suisses chacun de deux Regimens de dix huit Enseignes, & ces Regimens avoient encore à gauche les Regimens des gardes, & de Brigneux, & à droite, ceux de Vignoles & de Saint Jean. A sa droite estoit celuy du Mareschal de Biron de deux cens cinquante chevaux, un peu plus en arriere que les autres, parce qu'il servoit comme de gros de reserve pour recueillir les debris au besoin, & ne devoit point branler qu'en grande extremité: Celuy des Reistres qui n'estoit pas moins fort, commandé par Thische ou Theodoric de Schomberg, faisoit la pointe droite, & tous deux estoient pareillement flanquez de quatre Regimens d'Infanterie Françoise. Au devant des escadrons d'Aumont & de Montpensier, paroissoit la Cavalerie legere en deux gros, chacun de deux cens chevaux, commandez l'un par le grand Prieur, & l'autre par Givry. Et à la gauche de ces deux gros & de l'escadron du Baron, on avoit mis l'Artillerie, qui estoit de quatre grosses pieces & deux coulevrines, gardées par trois cens harquebusiers à cheval, deux cens pionniers, & une compagnie de gens de pied. On avoit placé les plus ajustez tireurs aux premiers rangs de l'Infanterie, outre cela l'on en avoit tiré un certain nombre des plus dispots, armez seulement de legeres harquebuses, desquels on avoit fait des pelotons à la teste de chaque escadron, qui devoient faire leur descharge sur l'escadron opposé des ennemis, puis se retirer en s'escartant, & aller recharger derriere le leur, de sorte qu'ils pouvoient revenir ainsi deux & trois fois à la charge & faire grand escarre; Invention de Henry Duc de Guise, qui s'estoit figuré avec raison que par ce moyen un petit nombre de Cavalerie pourroit bien en attaquer un beaucoup plus grand.

Pelotons de mousquetaires à la teste des escadrons.

Ordre de l'armée de la Ligue.

Pour l'ordonnance de l'armée du Duc, elle estoit aussi en Croissant, au milieu duquel il avoit mis sa grande Cornette, avec trois cens hommes d'armes François: à son costé il avoit deux gros escadrons de sept cens lances chacun, commandez par le Comte d'Egmont, & flanquez chacun de deux cens cinquante carabins, & devant la Cornette blanche cent chevaux legers, commandez par Tremont & par Terrail. A main droite s'avançoient deux escadrons de Reistres, que conduisoient Henry de Brunswich fils naturel du Comte Guillaume, & Bassompierre, & un autre de Cavalerie Françoise, qui devoit estre mené par Aumale. A la gauche se montroit celuy du Duc de Nemours; devant luy s'estendoit la Cavalerie legere,

ayant à la teste Rosne qui en estoit Colonel, Loüis de Monceaux Villars-Houdan, Emar de Chattes-Gessan, & quelques autres. L'Artillerie qui consistoit en six pieces, tant coulevrines que bastardes, estoit entre les deux derniers escadrons de main gauche. Il avoit disposé son Infanterie aux flancs de ses escadrons tout de mesme que le Roy : bref l'ordre & la forme des deux armées estoient tout à fait semblables, horsmis que celle du Duc avoit les pointes un peu plus avancées & beaucoup plus espesses que celle du Roy, parce qu'elle la surpassoit en nombre. En effet elle avoit plus de quatre mille chevaux & dix mille hommes de pied, celle du Roy guere plus de deux mille chevaux, & un peu moins de huit mille hommes de pied ; & l'Infanterie du Duc ne cedoit en rien à celle du Roy pour la Bonté, parce qu'outre les Regimens François, de Pescher, Ponsenac, Casteliere, Disemieux, & Treuzail, dont quelques-uns veritablement n'estoient pas des meilleurs, il y avoit trois mille bons Suisses, sous les Colonels Berling & Fifer, & deux mille Lansquenets, dont Saint Pol estoit Colonel : mais on remarqua un grand deffaut dans la disposition des escadrons, c'est qu'on les avoit rangez si prés à prés qu'il n'y avoit pas assez d'espace par où les Reistres pussent faire leur caracol, suivant leur methode, pour s'aller remettre en rang derriere les autres : ce que quelqu'un attribuë à la courte veuë du Vicomte de Tavannes qui se mesla de ranger la Cavalerie, tandis que Rosne rangeoit l'Infanterie. Toute cette armée éclatoit d'or & d'argent, ce n'estoit qu'escarlate, que velours, & que broderie : mais en celle du Roy, on ne voyoit que du fer & des hommes armez à cru, parmy lesquels estinceloit ce rang de six-vingts Seigneurs à la teste de l'escadron du Roy, tous couverts d'armes dorées, ciselées & bouclées de pierreries, qui brillant merveilleusement aux rayons du Soleil réjoüissoient la veuë de leurs compagnons par une agreable lumiere, & jettoient des éclairs & de la terreur dans les yeux des ennemis. Mais il n'y avoit rien de plus beau & de plus considerable que les deux Chefs, le Roy & le Duc de Mayenne, deux des plus grands Capitaines, & mesme des plus grands hommes du monde, le Duc neanmoins aussi inferieur au Roy dans toutes les qualitez eminentes qu'il l'estoit dans celle de la naissance ; Tous deux superbement armez, & montez de mesme, le Roy sur un grand coursier de Naples bay brun, le Duc sur un cheval Turc le plus beau qui fût jamais venu en France, se faisoient voir à tous leurs escadrons, & les alloient encourageant par leur presence & par leurs exhortations à bien faire, remettant à chacun devant les yeux ce qu'ils croyoient le plus capable de les animer. Le Roy representoit aux François cet amour & ce respect qu'ils avoient toûjours porté à leur Roy par dessus toutes les autres Nations du monde ; la Justice & le bon droit de sa cause ; les insolences de la Ligue ; & la haine des Espagnols. Il faisoit souvenir à la Noblesse, qu'elle estoit le plus ferme appuy de « la Couronne, qu'elle l'avoit maintenuë sur la teste de ses Ancestres, & que par sa « valeur & avec l'assistance du Ciel il esperoit se la conserver, mal-gré les injustes « efforts de la rebellion & de l'Espagne ; Que les Rois estoient du corps de la No- « blesse, qu'elle ne les avoit jamais abandonnez dans quelque peril ny pour quelque « raison que ce fût, & que là où elle estoit, il faloit croire qu'estoit aussi le Roy & « le juste party ; Qu'il se réjoüissoit de voir dans le sien tout ce qu'il y avoit de plus « genereuse & de plus ancienne Noblesse, & que dans celuy de la Ligue il n'y en avoit « qu'un bien petit nombre qui s'y estoit jetté par le mécontentement, ou pour quel- « ques interests particuliers ; Qu'ils n'avoient affaire ou qu'à un ramas de populace & « de bourgeoisie armée, qui n'aymoit ny la Noblesse ny la Monarchie, ou à des trou- « pes estrangeres & aux anciens ennemis de la France ; Que combattre contre ces « gens-là, c'estoit combattre pour le salut de sa patrie & pour la conservation de « l'Estat ; Partant qu'il ne doutoit point que l'Eternel, Dieu des batailles & protec- « teur de la Couronne de France, ne les couvrist de son bouclier & ne les assistât de « son bras tout-puissant ; Et comme il estoit tres-assuré qu'ils ne manqueroient pas à « faire ce que l'honneur, le devoir & l'amitié qu'ils luy portoient luy faisoit attendre « d'eux, il les prioit aussi de l'estre à jamais de son affection & de son souvenir ; leur « protestant que comme leur valeur luy auroit donné le moyen de distribuer des gra- « tifications & des recompenses, il n'en sortiroit jamais aucune de ses mains, qu'il « n'eût liberalement reconnu tous les genereux services qui luy auroient esté rendus « en une occasion si importante. «

De l'autre costé, le Duc, outre les recompenses temporelles, promettoit aussi à ses soldats celles du Ciel, & les assuroit de l'immortalité de la gloire dans la vie des

Nombre des deux armées, celle de la Ligue plus forte.

Ses escadrons estoient trop prés à prés.

Les deux Chefs exhortent leurs gens.

Par quelles raisons le Roy anime les siens.

Ce que le Duc representoit

aux siens pour les encourager

bien-heureux, aussi bien que dans le souvenir de la posterité. Il leur disoit, Qu'ils ne combatoient pas seulement pour un Royaume de ce monde, ny pour les interests d'un » Prince mortel, mais pour le Royaume des Cieux & pour la cause de nostre Sauveur » JESUS-CHRIST, qui avoit vaincu les puissances de l'Enfer, dont les supposts fai- » soient la guerre aux fideles ; qui avoit changé la mort en une vie eternelle pour ceux » qui la souffroient pour la defense de la Foy ; Qu'ainsi, quoy qu'il arrivast, il n'y avoit rien à craindre pour eux, & qu'ils ne pouvoient manquer d'acquerir ou la couronne de la victoire, ou celle du martyre. *Voila mes freres*, leur disoit-il, en leur montrant un grand Crucifix que portoit un Moine devant ses troupes, *voila celuy sous les enseignes duquel nous sommes enroollez par le Baptesme, celuy qui est nostre veritable Roy, & nostre premier Souverain. Il nous a laissé une Religion toute sainte, & toûjours immuable, hors de laquelle il n'y a point de salut : il l'a écrite de son propre sang, mille & mille martyrs l'ont scellée par une glorieuse mort, nos ancestres l'ayant receuë des Apôtres, l'ont conservée plus cherement que les biens ny que la vie, ils nous l'ont laissée de main en main, & nous sommes obligez de la transmettre à nos descendans, telle que nous l'avons euë de nos peres. Cependant il est sorty du puits de l'abysme des monstres d'horreur & de blaspheme qui nous veulent ravir ce precieux heritage, & pensent nous assujettir à la domination des heretiques. Mais ce sont des geans dont le Ciel a toûjours terrassé les efforts : il faut croire que c'est la Justice divine qui les a fait venir dans ces mesmes plaines, où ils furent défaits il y a trente ans.* * *Elle nous a mis les armes en main pour les traiter de mesme, elle nous en a donné les forces : nous sommes deux contre un, & je sçay bien que vous les surpassez autant en valeur que vous les surpassez en nombre. Allons donc mes amis, allons châtier ces ennemis irreconciliables de Dieu & de son Eglise, ces briseurs d'Images sacrées, ces destructeurs d'Autels, qui depuis tant d'années ne font que combler la France d'impietez, de guerres, & de toute sorte de desolations. C'est icy que nous couperons la principale teste de cette hydre ; nous aurons la gloire d'avoir purgé l'Eglise de cette peste, si nous en delivrons la France qui est le cœur de la Chrestienté ; & c'est sauver l'Etat que de conserver la Religion qui en est le maintien, & qui le fait florir depuis tant de siecles.*

* En la bataille de Dreux.

Le Roy change l'assiette de son armée.

Quand l'un & l'autre eurent achevé d'exhorter ainsi leurs gens, il se fit un grand silence entre les deux armées, chacun attendant de pied coy la demarche de son ennemy : mais le Duc qui avoit occupé quelques petites eminences, avoit resolu de peur de perdre ces avantages, de ne point bransler. Le Roy ayant reconnu son intention, & d'ailleurs remarqué quelques defauts en l'assiette de la sienne ; particulierement que ses gens auroient le vent & le Soleil au visage, la fit marcher la premiere, & la tournant tant soit peu à gauche, corrigea adroitement une faute qui luy eût apporté un grand desavantage. Ce qui donna sujet au Duc, qui jusques-là n'avoit point voulu que les siens remuassent tant soit peu, de commander au Vicomte de Tavanes d'avancer sa pointe de ce costé-là, afin de couvrir un village plus eminent que la plaine, s'imaginant que le Roy faisoit cette demarche pour s'en saisir.

Les deux armées font les prieres.

Les deux armées estant ainsi ébranlées, on commença à faire les prieres : ce fut un Cordelier qui les fit devant l'escadron du Duc, & le Ministre Loüis d'Amours devant celuy du Roy. Lors que ce dernier eut achevé la sienne, le Roy levant les yeux au Ciel, joignant les mains appella Dieu à témoin de son intention, & invoqua son assistance avec de semblables paroles : *Toy, Seigneur, dont les divins regards percent au travers de tous les déguisemens, & des voiles les plus espais, qui vois parfaitement le fond de mon cœur & celuy de mes ennemis, & qui as dans les mains aussi bien que devant les yeux tous les evenemens & toutes les choses du monde : si tu connois que mon regne soit expedient pour ta gloire & pour le salut de ton peuple, si tu sçais que je n'ay point d'autre ambition en l'ame que de procurer l'honneur de ton saint Nom & le bien de cet Etat : Favorise ô grand Dieu la Justice de mes armes, reduy maintenant tous les rebelles à reconnoistre celuy que tes saints decrets & l'ordre de la succession legitime leur ordonnent pour Souverain : Mais s'il t'a plû en disposer autrement, ou que tu voyes que je deusse estre du nombre de ces Rois que tu donne en ta colere, oste moy la vie avec la Couronne. Agrée que je sois aujourd'huy la victime de tes saintes volontez, fay que ma mort delivre la France des calamitez de la guerre, & que mon sang soit le dernier qui se répande en cette querelle.* Cette genereuse priere faite avec un ton de voix & un visage qui montroient bien qu'elle sortoit du profond du cœur, animerent tellement l'affection & le courage de ceux qui l'entendirent, qu'ils se mirent avec une ardeur incroyable à crier *Vive le Roy*, comme pour demander tout d'une voix au Ciel la conservation

Priere que fit le Roy.

Elle encourage merveilleusement les gens.

de la vie d'un si bon Prince, & pour l'asseurer qu'ils alloient courageusement exposer les leurs pour son service. Aussi-tost il se fit donner son habillement de teste, sur la pointe duquel il y avoit un pennache de trois plumes blanches toutes droites; & l'ayant pris, avant que baisser la visiere, il dit à son escadron. *Mes compagnons, si vous courez aujourd'huy ma fortune, je cours aussi la vostre: Ie veux vaincre ou mourir avecque vous. Gardez bien vos rangs, je vous prie, & si la chaleur du combat vous les fait quitter, pensez aussi-tost à vous rallier; c'est le gain de la bataille. Vous le ferez entre ces trois arbres que vous voyez là haut dans ce champ à main droite*: (c'estoit trois poiriers) *& si vous perdez Enseignes, Cornetes & Guidons, ne perdez point de veuë mon pennache blanc; Vous le trouverez toûjours au chemin de l'honneur & de la victoire.* Comme il achevoit ces paroles Marivaut courant à toutes brides luy apporta nouvelles que Moüy & Humieres n'estoient plus qu'à demie lieuë de là, avec deux cens Maistres qu'ils amenoient de Picardie: mais se croyant assez fort pour combattre sans eux, il ne voulut pas davantage retenir l'ardeur de ses troupes, & envoya dire à son artillerie qu'on fist haut les bras. Elle fut si bien executée qu'elle eut esté rechargée deux fois avant que celle du Duc tirast le premier coup; & comme l'armée des ennemis estoit en bute sur un penchant, elle fit grand fracas dans deux escadrons de Reistres, & endommagea encore beaucoup la pointe droite de celuy du Comte d'Egmont. Mais celle du Duc répondant lentement & tirant du haut en bas, eut si peu d'effet qu'elle ne tua qu'un homme, c'estoit un Gentil-homme Normand nommé Longaunay, âgé de plus de soixante & dix ans. Cependant ses chevaux-legers viennent à la charge avec leurs Lansquenets aux flancs, sur le Mareschal d'Aumont: qui sans attendre qu'ils soient à luy, va au devant, les repousse & les poursuit jusqu'à l'entrée du bois, puis revient aussi-tost trouver le Roy. Au mesme temps les Reistres de la Ligue attaquent un gros de chevaux legers du Roy, l'enfoncent & l'écartent: mais le Baron de Biron y accourant fort à propos, luy donne le moyen de se rallier. Il survient à cette heure là un autre gros de Walons qui luy courent sus: la meslée est furieuse, il y reçoit deux blessures, l'une au bras, l'autre au visage; mais sa valeur & cent Maistres de secours, le dégagent de ce peril, & font tourner la croupe aux Walons. D'autre part le reste d'un escadron de Reistres, dont une partie avoit esté rompuë par le canon, le veut aller gagner; mais voyant venir le Duc de Montpensier, elle tourne bride & s'enfuit avec tant de precipitation que ne trouvant pas assez d'espace entre ses escadrons pour se retirer, elle en écorne deux & va tomber sur celuy du Duc, qui est contraint de baisser les lances pour l'arrester, & la rejette à quartier. Aprés cela ces estourdis ne firent plus que tournoyer tout du long du combat, allant effleurer tantost un escadron, tantost un autre, & courant çà & là sans ordre ny dessein: de sorte qu'ils ne causerent pas moins de dommage aux leurs, que de honte à eux-mesmes. Le Comte de Brunswich leur Colonel s'efforçoit de reparer cette lâcheté par une valeur toute extraordinaire de sa personne, & faisant ferme avec trente Maistres seulement, donnoit de glorieuses preuves qu'il estoit veritablement du genereux sang dont il se vantoit; si bien que mal-gré Biron il alla joindre l'escadron des Walons, à la teste duquel il combatit fort vaillamment. Mais enfin cet escadron ayant esté enveloppé de tous costez, & taillé en pieces, ce brave Chef aprés avoir perdu tout son sang de trois ou quatre blessures, perdit aussi la vie au milieu de ses ennemis. En d'autres endroits l'escadron du Duc de Montpensier combatoit celuy du Duc de Nemours: ceux de Thisch Schomberg & d'Aumale, estoient attachez ensemble; Et dans toutes ces charges il n'y avoit pas beaucoup d'avantage de part ny d'autre, horsmis que l'on voyoit bien qu'il se faisoit plus grand ralliement du costé du Roy. Le plus rude choc & qui decida la partie, se fit entre les deux escadrons du Roy & du Duc. Ce dernier partant avec douze cens lances & quatre cens carabins, fit faire de vingt-cinq pas une si furieuse décharge à ses carabins, que la pointe gauche de l'escadron du Roy en ploya; & Henry Pot-de Rhodes jeune Gentil-homme de grand cœur qui portoit sa Cornette, fut blessé d'un coup dans le front, ce qui pensa causer un grand desordre. Car comme le sang luy tomboit dans les yeux de sorte qu'il ne voyoit goutte, & que les resnes de sa bride luy avoient esté coupées, son cheval l'emporta tout à travers champs; Et avec cela un jeune fanfaron qui avoit mis sur son casque un pennache pareil à celuy du Roy, courant aprés, il arriva que plusieurs qui peut-estre cherchoient une honneste excuse pour se retirer de la meslée, voulurent croire que c'estoit le Roy, & se mirent à le suivre. Mais on

Ses paroles à son Escadron.

Ne veut pas attendre deux cens chevaux de renfort qui estoient tout proche, & fait tirer le canon.

Lequel fait grand fracas, & celuy de la Ligue nul effet.

Diverses charges.

Lâcheté des Reistres.

Genereuse mort du Comte de Brunswich.

La victoire est incertaine dés les premieres charges.

Le Roy attaque le gros du Comte d'Egmont & du Duc de Mayenne.

reconnut aussi-tost l'erreur, lors qu'on le vit donner impetueusement dans ce formidable gros du Comte d'Egmont, & non seulement soûtenir un si pesant effort, mais encore le repousser. Ce fut là que s'executerent les plus beaux faits d'armes de toute la journée, la Noblesse & les braves combattant à la veuë du Roy, & les Espagnols & les François s'y portant avec une genereuse emulation : & les premiers rangs du Duc rompirent de grande roideur sur ceux du Roy, mais aussi-tost le Roy s'estant meslé tout au travers de cette forest de lances, il les rendit inutiles, & les contraignit d'en venir aux courtes armes ; à quoy les siens ayans grand avantage, parce qu'ils se remuoient avec plus d'agilité & d'adresse que les Flamans, il se fit bien-tost jour dans ce gros : puis il les prit par les flancs, parce que le sien quoy que beaucoup inégal en nombre, avoit neanmoins le front plus étendu : tellement qu'en moins d'un quart d'heure il le dissipa & le mit en déroûte, d'autant plus facilement que la mort du Comte d'Egmont y avoit déja causé de l'épouvante & de la confusion. D'un autre costé Schomberg & le Baron de Biron, ayant ouvert celuy du Chevalier d'Aumale, où il y avoit quantité de jeunesse, aussi pleine de fougue qu'estoit le Capitaine, renverserent les plus vaillans par terre, & contraignirent les autres de prendre le large. Le Duc de Mayenne n'oublia rien ce jour là de tout ce que peut faire un General d'armée, soit avec la teste, soit avec les bras ; Et Henry le Grand luy donna cette loüange, qu'il ne luy avoit rien manqué pour obtenir la victoire que le bon droit. Dans le penchant du combat, il soûtint tant qu'il pût le courage de ses gens, & quoy qu'enfin la terreur les eust tous à fait écartez, il demeura prés d'un quart d'heure au milieu du champ, avec le Duc de Nemours, le Chevalier d'Aumale, & vingt ou trente chevaux, pour essayer de faire quelque ralliement : mais ayant tourné les yeux de tous costez, comme il ne vid qu'horreur & solitude tout à l'entour de luy, & que s'il tardoit davantage il seroit entierement enveloppé, il se retira au pas vers le pont d'Yvry, l'ayant passé, il le fit rompre pour arrester ceux qui le poursuivoient. Une partie des fuyards prit ce chemin là avec luy pour se sauver à Mante : une autre avec Nemours, Aumale, Tavannes, Rosne & Bassompierre, prit celuy de la plaine, & gagna la Ville de Chartres. Ainsi en moins de demie heure le champ de bataille demeura entierement au Roy : mais comme on l'avoit perdu de veuë dans ce gros bataillon des Flamans, la joye de la victoire fut quelque temps troublée par la crainte qu'on eut de sa mort, jusqu'à ce qu'on le vid revenir l'épée à la main toute rouge du sang des ennemis, son pennache tout froissé, & ses armes toutes martelées des coups qu'il avoit reçûs dans la meslée. Au sortir de laquelle ayant à peine rallié vingt chevaux entre ces trois arbres qu'il avoit marquez, il apperçût un escadron de trois Cornettes de Walons portant la croix rouge de S. André sur leurs casaques, qui estant demeurez de reste entre deux bataillons de Suisses, s'en venoient droit à luy. Ce peril luy sembla plus grand qu'aucun autre de ceux qu'il avoit surmontez ce jour là, neanmoins il se resolut aussi d'aller à eux ; Et pour lors fort à propos, le grand Prieur, Aumont, la Trimoüille, & Givry le rejoignirent. Si bien qu'avec ce renfort il deffit aisément cét escadron, & retourna aprés trouver son armée ; qui plus réjoüye de le voir vivant que vainqueur, poussa jusqu'aux nuës de longues acclamations de *Vive le Roy.* Le Mareschal de Biron le voyant revenir tout couvert de sang, & tout hors d'haleine, ne pût s'empescher de luy dire, *Cela n'est pas juste, Sire, vous avez fait aujourd'huy ce que devoit faire le Mareschal de Biron, & il a esté obligé de faire ce que devoit faire le Roy.* La Cavalerie de la Ligue estant en déroute, son Infanterie ne subsista gueres ; ses Regimens François & Lansquenets furent presque tous hachez en pieces. La supercherie que les Lansquenets avoient faite à la journée d'Arques empescha qu'on ne leur donnast quartier, quoy qu'ils eussent baissé les Enseignes & les piques pour le demander. Il s'en sauva quelque petit nombre dans les bois, mais aprés avoir échappé le tranchant de l'épée, ils furent assommez à coups de levier par les païsans. Il ne restoit sur pied de tant de troupes que deux bataillons de Suisses tout découverts & en rase campagne, mais qui ayant veu comme l'on traitoit les Lansquenets, avoient resolu de perdre honorablement la vie, ou de faire donner composition. On proposa d'abord de les attaquer avec l'Infanterie Françoise de la main gauche qui n'avoit point combattu : mais le Mareschal de Biron qui sçavoit combien il estoit mal-aisé de les entamer, & qu'il se casseroit bien des testes contre ces grosses & solides masses de fer, trouva qu'il estoit moins dangereux & plus facile de les rompre à coups de canon, & en fit aussi-tost amener quatre pieces qu'il pointa contre eux. Cependant

Se mesle tout au travers & le rompt.

Gagne la victoire entiere.

Le Duc de Mayenne s'y comporte fort vaillamment.

Mais se voyant abandonné fait retraite à Yvry.

Une partie de ses troupes se sauve à Mante, l'autre à Chartres.

L'armée en crainte de la mort du Roy, qui revient sain & sauve.

Paroles memorables de Biron au Roy.

L'Infanterie de la Ligue taillée en pieces.

pendant le Roy qui desiroit obliger la Nation, & qui aimoit mieux la vaincre toute par la courtoisie que d'en surmonter une petite partie avec les armes, les envoya exhorter de se rendre, & leur fit voir qu'ils ne pouvoient plus esperer leur salut que de sa generosité. Leurs Chefs sur cela ayant consulté ensemble & reconnu que leur perte estoit inévitable, resolurent de se rendre sous la parole qu'il leur donna de leur accorder sureté pour leur retour en leur païs, & luy presenterent leurs Drapeaux avec grande soûmission. Il les leur rendit dés l'heure mesme, avec autant de bonté; & quatre jours aprés par un traité fait avec eux, *il leur donna un Commissaire pour les remener, avec des lettres fort civiles à leurs Superieurs, contenant qu'il les avoit renvoyez pour la seule consideration de l'alliance qui estoit entre la Couronne de France & les Cantons, qu'il les prioit de leur faire reprimande, & de donner ordre que d'autres ne tombassent plus en pareille faute, autrement qu'il seroit contraint de changer sa clemence en justice, & d'user du droit de la guerre. Le mesme Commissaire avoit charge de faire present de leurs Enseignes à leurs Superieurs, & de leur fournir gratuitement du pain & du vin durant la route, & de plus un écu à chaque Soldat. Moyennant cette grace ils juroient de ne contrevenir jamais au serment des traitez d'alliance, de retirer les compagnies qu'ils avoient sous leurs Regimens à Paris & ailleurs, & de faire leur possible pour remmener aussi toutes les autres qui estoient à Lyon & à Dijon. Il leur devoit estre donné un Trompette pour aller dans ces Villes faire leurs excuses & protestations. Et pour ce qui estoit de leur payement, ils s'addresseroient comme bon leur sembleroit au Duc de Mayenne & autres qui leur en avoient répondu.*

Les Suisses se rendent.

Le Roy les traite courtoisement & les rénvoye en leur païs.

Aprés que le Roy les eut receus à composition sur le champ, qu'il eut pris seureté d'eux, & qu'il la leur eut donnée; ayant eu beaucoup de peine à retenir la fureur de ses Lansquenets ennemis de cette nation qui les vouloient charger, & celle des François qui se jettoient dessus pour devaliser quelques François qui s'estoient sauvez parmy eux: il se mit à poursuivre la victoire, estant accompagné du Prince de Conty, du Duc de Montpensier, de François d'Orleans Comte de Saint Pol, de la Trimoüille & d'Aumont, & suivy du corps de l'armée, que le Marechal de Biron menoit aprés luy. Le temps qu'il employa aprés les Suisses & à rallier ses troupes, donna loisir au Duc de Mayenne de faire retraite avec la meilleure partie de sa Cavalerie: mais ayant fait couper le pont, presque tout le reste de son Infanterie, & ses Reistres demeurerent derriere à la mercy du Vainqueur. Le carnage fut grand à Yvry, où les fuyards s'entassant dans les ruës étroites & embarrassées de bagage & s'enfonçant dans la vase de la riviere, demeuroient exposez à la furie de la soldatesque, qui est d'ordinaire bien plus ardante à tuer ceux qui tournent le dos, qu'à frapper sur ceux qui luy tiennent teste. Les Reistres, que l'honneur n'avoit pû obliger de faire leur devoir dans le combat, prirent courage du desespoir, & voyant que la trop grande multitude bouchoit les avenuës de la riviere, & que d'ailleurs presque tous ceux qui se jettoient dedans pour la passer, estoient emportez par la rapidité de l'eau qui estoit fort grosse, à cause des pluyes precedentes; ils se resolurent de mourir les armes à la main, & se firent des remparts de leurs chevaux en leur coupant les jarets, & les mettant au travers des ruës. Mais cette resistance leur fut plus honorable que salutaire, parce qu'estant attaquez de tous costez & battus à coups de mousquet des lieux eminens, ils y perirent presque tous; avec cette satisfaction neanmoins qu'ils firent perir ceux de leurs ennemis qui s'avançoient avec trop d'ardeur. Pendant ce combat qui dura prés d'une heure, le Roy qui ne vouloit pas perdre le temps à achever ces mal-heureux, mais poursuivre avec chaleur le Duc, voyant combien il estoit perilleux de passer la riviere en cet endroit là, ayma mieux aller prendre le gué d'Anet; ce qui le détourna de plus d'une lieuë. Il fit neanmoins telle diligence qu'il attrapa par les chemins quantité de fuyards, dont il passa au fil de l'épée ceux qui estoient étrangers, & donna quartier aux François. Mais comme il chassoit toûjours en avant avec vingt chevaux seulement, il en trouva un escadron de deux cens qui l'arresta tout court, & l'obligea d'attendre son gros; si bien qu'il ne pût joindre le Duc de Mayenne, & se logea cette nuit-là au bourg de Rhosny qui est à une lieuë & demie de Mantes sur le bord de la riviere de Seine. Quelques fuyards arrivez à Mantes avant le Duc, y avoient causé une telle irresolution dans le cœur des habitans, que peut-estre s'ils eussent eu loisir de consulter, ils luy eussent fermé les portes: mais comme ils le virent encore bien accompagné, qui les assuroit que le Bearnois estoit mort, ils n'oserent luy manquer de foy; & mesme pour luy témoigner leur bonne volonté ils repousserent avec quel-

Il poursuit la victoire.

Le Duc fait rompre le pont d'Yvry: où il y a grand carnage des fuyards.

Le Roy passe au gué d'Anet pour le suivre.

Ne le peut atteindre & couche à Rhosny.

Le Duc est receu dans Mantes ; mais on fait passer ses gens au fauxbourg de Limoy.

ques volées de canon, les coureurs du Roy qui s'estoient approchez de leurs fauxbourgs. Cette Ville, comme toutes les autres, estoit partagée d'affection & de sentimens : bien qu'elle fust fort Catholique, neanmoins plusieurs desiroient le Roy pour l'amour de la paix, & s'estoient degoûtez de la Ligue ; parce que lors que Henry III. alla assieger Pontoise, elle avoit fait abatre quelques Eglises & quelques maisons dans leurs fauxbourgs : de sorte que n'ayant receu ny Gouverneur ny garnison qu'à telles conditions qu'il leur avoit plû, ils ne voulurent ouvrir les portes au Duc & à ses troupes, qu'à condition qu'elles n'entreroient que dix à dix, & passeroient au mesme temps au fauxbourg de Limoy qui est delà le pont. Le lendemain matin comme le Roy eut envoyé le Vidame de Chartres pour apprendre des nouvelles, un Gentil-homme qui estoit à luy, nommé David de Villeneuve, poursuivant quelques fuyards qui s'estoient cachez dans les vignes, s'approcha jusqu'à trente pas de la porte où il y avoit prés de deux cens Bourgeois la méche sur le serpentin ; & voyant qu'ils ne tiroient point sur luy, il s'enhardit d'aller à eux & de leur dire qu'il estoit là de la part du Roy pour sçavoir d'eux quelle estoit leur resolution. Il leur raconta le vray succez de la bataille, les assura que le Roy estoit en vie, & leur promit toute sorte de bon traitement. Les principaux s'estant approchez de luy le chapeau à la main, & ayant fait lever la méche à leurs compagnons, l'écouterent fort attentivement, & le prierent de vouloir dire au Roy, qu'ils l'avoient toûjours reconnu dans leur cœur, & qu'ils luy feroient connoistre s'il se presentoit au plûtost devant leur Ville qu'ils desiroient vivre & mourir à son service. Un Capitaine de la Ligue arrivé là-dessus, leur dit qu'on les empescheroit bien d'executer leur resolution, & voulut se jetter sur Villeneuve pour le tuer, mais ils se mirent au devant ; Et alors tous deux commencerent à contester ensemble, & chacun à representer les avantages & la justice de son party : mais enfin le Capitaine de la Ligue, connoissant bien que Villeneuve estoit mieux écouté que luy, en alla donner avis au Duc de Mayenne. Le Duc avoit auparavant resolu, de demeurer là quelques jours pour ramasser ses troupes & pour en attendre quelques autres de Picardie, puis quand il en partiroit d'y laisser une bonne garnison, & de faire couler du renfort dans Vernon qui est quatre lieuës au dessous. Par ce moyen il eust fait évanoüir la victoire du Roy, & arresté sur le bord de la Seine son armée triomphante, qui n'ayant ny munitions, ny poudres, ny outils pour faire siege ; d'ailleurs ayant esté fort endommagée à la bataille, & de plus, ce qu'il y avoit de meilleur estant la Noblesse, qui n'avoit ny argent ny bagage pour y demeurer long-temps, pendant une saison encore bien fâcheuse, se fust sans doute dissipée dans peu de jours, ou détruite devant ces places. Mais soit qu'il prist l'épouvante luy-mesme, soit qu'il previst des inconveniens que d'autres que luy ne voyoient pas, il se contenta de prendre nouveau serment des habitans, sans y laisser d'autre garnison que celle qui y estoit auparavant, & montant à cheval tout à l'heure il se retira en grand' haste à Pontoise, & delà à Saint Denys.

Le lendemain un Gentilhomme du Roy parlemente avec les habitans.

Qui l'écoutent volontiers.

Dont le Duc entre en apprehension & se retire à Saint Denys.

Fait faute de n'y pas laisser bonne garnison, & à Vernon aussi.

De seize mille hommes qu'il avoit, à peine en sauva-t'il quatre mille. Il y demeura plus de mille chevaux des siens tuez sur la place, & plus de quatre cens prisonniers, toute son Infanterie, les Lansquenets ayant esté taillez en pieces, les Suisses s'estant rendus, & plus de la moitié des François ayant esté tuez, ou receus à prendre quartier : le canon, munitions, bagage & Enseignes. Il y avoit vingt Cornettes de Cavalerie, parmy lesquelles estoit la Cornette blanche du Duc, la Colonelle des Reistres, & le grand Estendard du Comte d'Egmont, & soixante Enseignes de gens de pied, sans compter celles des Suisses, parce qu'elles leur furent renduës. Entre les morts de son costé on trouva les Comtes de Brunswich & d'Egmont, Jean de Vivonne-la Chasteigneraye, & d'Arconat. Le Comte d'Egmont avoit eu la teste cassée d'un coup de pistolet qui luy fut tiré, ce dit d'Aubigné, par Fons le Bon. Le Roy le voyant tout soüillé de sang & de fange, en eut pitié : mais plusieurs disoient, que cette mort n'estoit que trop glorieuse pour celuy qui s'estoit rangé avec les meurtriers du feu Roy son proche parent, & avec ceux de l'Amoral son pere ; duquel tant s'en faut qu'il eust entrepris de vanger la mort, qu'au contraire, par une lâche ambition de faire fortune, il en deshonoroit publiquement la memoire : car comme quelqu'un des Seize se meslant de le haranguer, lors qu'il joignit le Duc de Mayenne, se fust mis sur les loüanges de son pere, il luy imposa silence par ses paroles aussi fausses qu'indignes d'un bon fils, & infames à luy-mesme, *Ne parlons point de luy, c'estoit un traistre à son Roy.* Entre les prisonniers se trou-

Nombre des morts & prisonniers de son costé.

Lasche complaisance du Comte d'Egmont.

verent le Comte d'Oost-Frise Alleman, le Baron d'Huren, Boisdaufin, Charles de Beauzoncles-Cigongne qui portoit la Cornette blanche du Duc, François de Fontaine Martel, Longchamp, François Rossel Medavid, Lodoniere, Falandre, Hengueffan, les Mestres de camp Treuzail, Castеliere, Disimieux, & grand nombre de Seigneurs Espagnols & Walons qui n'estant pas connus, se racheterent à bon marché. Du costé du Roy, il y mourut de personnes de marque Charles de Balsac-Clermont-d'Entragues, Capitaine des Gardes du corps, qui fut tué bien prés de son Maistre, Thisch de Schomberg, qui ne combatit point à la teste de son escadron, mais en qualité de simple Gendarme à la Cornette du Roy, Henry de Laval Marquis de Nesle, Longaulnay, qui fut tué d'un coup de canon, Crenay Cornette du Duc de Montpensier, Feuquieres neveu de la femme de du Plessis Mornay, & cinquante ou soixante autres Gentils-hommes de moindre consideration. Ses gens y gagnerent un butin inestimable, & pillant le bagage des Espagnols se vantoient d'avoir trouvé le Perou dans la campagne d'Yvry. La Noblesse Françoise y montra qu'il n'est point de meilleure Gendarmerie au monde, quand elle a son Roy pour témoin de sa valeur. Le Duc de Montpensier, le Mareschal d'Aumont, le grand Prieur, & le Mareschal de Biron, entre les autres Chefs, apporterent un grand poids à la victoire, les premiers en combatant, le second en regardant seulement le combat : car comme ceux-là chargeoient & rompoient les escadrons ennemis à coups de main, Biron les empeschoit par une hardie contenance de se rallier. Mais pardessus tous le Roy emporta le prix de la valeur, & parut aussi brave gendarme dans la mélée qu'il avoit paru grand Capitaine à donner les ordres. Sa clemence outre cela, sa generosité & sa courtoisie ajoûterent un merveilleux éclat à ses belles actions, & la façon avec laquelle il usa de la victoire, fut une preuve certaine qu'il la tenoit de sa vertu, plûtost que de la fortune. Car il n'eut rien plus à cœur que de faire connoitre à ses sujets qu'il desiroit épargner leur sang, & qu'ils avoient affaire à un Roy clement & misericordieux, non pas à un cruel & impitoyable ennemy. Il fit crier par tout *qu'on eust à sauver le François & à faire main basse à l'Estranger :* Il prit à mercy tous ceux qui demandoient quartier, & en aracha tout autant qu'il pût des mains de ses soldats acharnez à la tuerie. Il eut soin qu'on enterrast honorablement les corps des Comtes de Brunswich & d'Egmont dans la ville d'Evreux, traita les prisonniers, & particulierement les Gentils-hommes, non seulement avec humanité, mais encore avec civilité & courtoisie, & combla d'honneur, de loüanges & de remerciemens toute la Noblesse qui avoit combatu pour luy, partageant avec eux la gloire de la bataille, & leur donnant des caresses pour arres des recompenses qu'ils devoient esperer de luy, quand il en auroit le pouvoir. On raconte, que le soir comme il soupoit à Rhosny, ayant esté averty que le Maréchal d'Aumont luy venoit rendre compte de ce qu'il avoit fait, il descendit au devant de luy jusqu'au bas du degré, & que l'ayant estroitement embrassé, il le convia à souper & le fit asseoir à sa table, avec ces obligeantes paroles, *Qu'il estoit bien raisonnable qu'il fust du festin, puis qu'il l'avoit si bien servy à ses nopces.*

Morts de remarque du costé du Roy.

La valeur de la Noblesse & des Chefs luy fit gagner la bataille.

Sa vaillance dans le combat, & sa clemence & courtoisie dans la victoire.

Ses caresses envers la Noblesse.

Faveur remarquable.

Cette grande & memorable journée du quatorziéme de Mars, fut encore heureuse au Roy par deux autres signalez avantages qu'elle luy fit remporter, l'un en Auvergne, & l'autre au païs du Maine : nous en parlerons tantost. Elle mit une telle épouvante dans les cœurs les plus assurez de la Ligue, que s'il eust pû estre à toutes les Villes de ce party tout à la fois, il s'en fut trouvé bien peu qui ne l'eussent receu en triomphe. Le lendemain Marcé qui tenoit Vernon, le luy rendit par l'entremise de Plessis Mornay, & de Buhy son frere ; & cette nouvelle portée à Mantes obligea les habitans le jour suivant de mettre leur garnison dehors, & de luy ouvrir leurs portes. La Noüe estoit d'avis qu'estant ainsi maistre de tous les ponts de dessus la Seine jusqu'à Paris, il suivist de prés la terreur que les fuyards avoient jettée dans cette grande Ville, & qu'il allast du mesme pas se presenter devant ses Fauxbourgs. De fait, comme les Seize estoient encore estourdis de la premiere frayeur, ses partisans au contraire fort encouragez, & le peuple qui suit les évenemens, fort ébranlé par celuy-là ; qu'en outre il n'y avoit alors, ny vivres, ny munitions, ny gens de guerre, ny mesme point de canon monté, horsmis une seule piece ; que ce grand peuple confus & mutin estoit dépourveu de Gouverneur, le Duc de Mayenne ny aucun des grands de son party, n'osant pas y aller que premierement ils ne l'eussent rassuré ; & les murailles de la Ville estant en si mauvais estat qu'en plusieurs endroits on y pouvoit monter & descendre sans échel-

Vernon se rend : Mantes ensuite.

La Noüe luy conseille d'aller du mesme pas à Paris.

le : il y a apparence qu'il n'y eust pas tant rencontré d'opposition & de difficultez qu'il y en rencontra depuis. Mais le reste de son conseil ne fut pas de cet avis-là: le Maréchal de Biron qui en estoit alors le Chef, & presque le tout, esprit difficile à entretenir, prenant trop d'empire sur le Roy qui vouloit estre assisté non pas dominé, se causoit souvent des sujets de mécontentement; & comme il connoissoit bien que le genie de ce Prince n'estoit pas moins puissant que le sien, & qu'il ne luy deferoit que parce qu'il avoit besoin de luy, il craignoit que cette cause cessant, il ne cessast aussi de le considerer: ce qu'il ne pût s'empécher de témoigner un jour qu'il eut quelque sujet de pique avec luy, disant qu'il sçavoit bien qu'il ne l'employoit que parce qu'il en avoit affaire. Pour cette raison, peut-estre, il luy dissuada d'aller droit à Paris. Peut-estre aussi, comme je l'ay appris de quelques-uns, que ce furent les Religionnaires & les Ministres, lesquels estoient mal satisfaits du Roy, parce qu'il n'avoit encore rien fait pour leur avantage, ny mesme pour leur seureté; & que d'ailleurs ils avoient découvert par quelques paroles qu'il laissa échaper, *qu'il s'accommoderoit volontiers avec les Parisiens pour la Religion, s'il ne tenoit qu'à cela qu'ils ne s'accommodassent avec luy pour le reste.* Tellement que desirant le retenir toûjours, & le serrer par les liens de la necessité, ils le destournerent d'y aller comme il le pouvoit sans aucun hazard, & luy donnerent le conseil, de l'avoir plûtost par famine. Ce que François d'O Surintendant des finances, & quelques autres de mesme humeur approuvoient aussi, parce qu'ils s'imaginoient que la reduisant par ces moyens violens, il auroit droit de la traiter comme une Ville de conqueste, qu'ainsi il s'en tireroit de grandes rançons & des tresors infinis dont ils pourroient remplir ses coffres, & gorger leur avarice insatiable. Quelque motif enfin qui retinst le Roy de croire le sage la Noüe, il demeura à Mantes & aux environs quinze jours entiers, qui veritablement furent fort pluvieux; & par ce répit, le Duc de Mayenne & toute la Ligue eurent le temps de reprendre leurs esprits, & de se mettre en estat de luy donner plus de peine que jamais.

Quelles personnes l'en dissuaderent, & par quels motifs.

Sejourne quinze jours à Mantes, pendant lesquels la Ligue reprend ses esprits.

La premiere nouvelle de la perte receuë à Yvry, ayant esté portée à Paris par un Gentil-homme qui se sauvant de la bataille avoit mieux piqué que les autres, les chefs de la Ligue firent aussi-tost semer quelques nouvelles confuses que le Bearnois avoit perdu cinq cens hommes à un assaut devant la ville de Dreux; qu'en suite ayant levé le siege, il avoit esté tué, ou du moins blessé à mort dans un combat: puis quelques heures aprés, ils ajoûterent que le Duc y avoit perdu une partie de son infanterie. Et enfin comme ils eurent ainsi prévenu les esprits, ils employerent l'addresse & l'éloquence de leurs Predicateurs: qui sur le sujet de la penitence & de la mortification (car c'estoit en Caresme) leur insinuerent doucement que Dieu les avoit voulu visiter, & leur donner un coup de verge pour les réveiller, & pour éprouver leur foy: mais que ses chastimens, lors qu'on les recevoit avec humilité & avec perseverance, estoient aussi-tost suivis de consolations & de recompenses: en suite dequoy ils declarerent la perte qu'ils avoient faite à Yvry, mais ce fut en la diminuant tant qu'ils pouvoient, & rehaussant les moyens qu'ils avoient de s'en relever, particulierement par les esperances d'un prompt & grand secours des Païs-bas: bref ils ménagerent si bien la chose, & y apporterent tant d'adoucissemens qu'ils endormirent la douleur, & conforterent les esprits, en telle sorte qu'on n'y reconnut presque aucun signe d'émotion, ny de frayeur. Neantmoins le Duc de Mayenne redoutant les reproches & le desespoir d'un peuple, à qui il avoit tant promis de merveilles, n'osa s'exposer à la veuë de cette grande ville de Paris, & s'arresta à saint Denys, pour apprendre de là quels sentimens on y auroit pour luy. Le soir mesme qu'il y arriva, le Legat, accompagné de l'Archevéque de Lyon qui s'estoit depuis peu delivré de prison, moyennant une rançon de quinze mille écus, Villeroy, Mendozze & le Commandeur de Morée, l'y allerent trouver; & l'ayant consolé du mieux qu'ils pûrent de sa mauvaise fortune, luy promirent abondamment toute assistance de la part du Pape & du Roy Catholique. Ensuite du conseil qu'ils tinrent la nuit mesme, le Commandeur de Morée partit dés le lendemain pour aller trouver le Duc de Parme, afin de le presser d'envoyer un nouveau secours, & des ordres pour faire demeurer en France les troupes du Comte d'Egmont, qui aprés la mort de leur Chef avoient resolu de s'en retourner. Deux jours aprés le Duc de Mayenne, leur resignant le soin de la ville de Paris, mais ayant prié le Duc de Nemours, la doüairiere de Montpensier, Villeroy & ceux qu'il connoissoit les plus affectionnez à sa personne, &

Comment les chefs de la Ligue firent sçavoir cette défaite aux Parisiens.

tes plus éloignez de la faction Espagnole, de prendre garde qu'elle ne s'y autorisast trop, se rendit à Soissons afin d'estre plus proche des Païs-bas pour traiter avec le Duc de Parme. Auparavant il dépescha vers tous ceux qui tenoient son party, & tascha en leur déguisant une partie de la verité, & en les rasseurant par de grandes esperances d'une prompte ressource, de prevenir l'épouvente que cet eschec leur devoit causer. Il écrivit aussi au Roy d'Espagne pour se justifier de la faute de ce mauvais succez, & pour le supplier de luy continuer son assistance. Il luy exposoit, Qu'estant allé pour faire lever le siege de Dreux, Ville tres-importante pour le commerce de Paris, la mutinerie des Suisses qui menaçoient de l'abandonner si le Legat ne s'obligeoit à leur payement; la débandade des Allemans, qui à toute heure s'alloient rendre aux ennemis, & les crieries continuelles des grandes villes qui s'ennuyoient de la guerre, & luy reprochoient qu'il la vouloit rendre immortelle, l'avoient obligé de donner bataille; Que lors qu'il avoit pris cette resolution son armée estoit en effet la plus forte, mais que la veille du combat & le jour mesme, lors qu'il ne s'en pouvoit plus dégager, parce qu'il avoit passé la riviere d'Evre, il estoit arrivé de toutes parts de grands renforts aux ennemis. Ce qui neantmoins ne l'eust pas empesché de remporter la victoire, veu que du premier choc il avoit fait ployer leur pointe droite, si ces Reistres endommagez par l'artillerie ne se fussent malheureusement mis en déroute, & que luy tombant sur les bras, ils ne l'eussent embarrassé sur le poinct qu'il alloit à la charge: de sorte que le Roy de Navarre avoit achevé la déroute que ces fuyards avoient commencée; Que la perte veritablement estoit grande & funeste, toutefois qu'elle n'avoit point osté le courage à son party; qu'aucun de ses amis ne l'avoit encore abandonné, & que toutes les Villes plûtost affermies qu'ébranlées par cette secousse, témoignoient plus d'ardeur & de perseverance que jamais; particulierement celle de Paris: De laquelle neanmoins il ne pouvoit bien s'assurer, si on ne l'aidoit d'un grand secours d'argent pour y faire promptement venir des vivres, des munitions & des armes, à proportion de la multitude infinie de peuple qui y estoit, pour travailler aussi aux Fortifications, pour se retrancher dans les passages, & conserver les rivieres qui servent comme de mammelles & de nourrices à cette grande Ville; laquelle à moins de ses precautions tomberoit bien-tost dans une extréme necessité. Mais que si l'assistance qu'il attendoit de Sa Majesté Catholique ne luy manquoit pas au besoin, il osoit se promettre qu'il regagneroit sur les Heretiques plus d'avantage qu'ils ne croyoient en avoir gagné sur luy. Qu'au reste il prenoit toute la France à témoin, qu'il n'avoit rien épargné pour la défense de la Religion, & que soit qu'on l'assistast, soit qu'on l'abandonnast, il estoit resolu d'exposer ses biens, son honneur & sa vie pour la cause de Dieu, qui ne delaisse jamais ses fideles serviteurs. Il employa envers le Saint Pere les mesmes raisons pour s'excuser de la perte de la bataille, & pour se justifier de ce qu'on l'accusoit qu'il vouloit prolonger la guerre, & d'abuser de l'autorité souveraine. Il ajoûtoit de tres-pressantes conjurations, accompagnées de grandes plaintes pour exciter Sa Sainteté à luy donner la main de bonne sorte, afin de relever le party Catholique; Jusques à quand differoit-elle les secours qu'elle luy avoit tant de fois promis, à quel usage pourroit-elle mieux employer les tresors qu'elle avoit accumulez? Se laissoit-elle amuser de ce vain espoir dont les Politiques tâchoient d'éblouir les simples, que le Roy de Navarre ayant le dessus, viendroit à se convertir, & à ramener avec luy tous les Protestans dans le sein de l'Eglise? Où craignoit-elle en luy faisant la guerre trop puissamment, de l'irriter davantage, & que si par malheur il se rendoit le plus fort, il n'en devinst plus rude envers les Catholiques, & plus ennemy du S. Siege? Que ce n'estoient pas là des pensées d'un grand Pontife, & du Pasteur universel de la Chrestienté, mais des vaines excuses d'un esprit timide & oyseux, qui couvoit ses tresors, qui craignoit la dépense plus que la honte, & qui, les bras croisez, regardoit saper les principales colomnes de la Foy, & du repos de tous les fideles; Qu'il attestoit donc le Ciel & la terre que ce n'estoit pas sa faute, si ayant entrepris la défense de l'Eglise, celuy qui en estoit le Chef l'abandonnoit au plus fort du peril; Que pour la gloire de Dieu & pour la satisfaction des fideles il faisoit cette declaration devant tous les hommes vivans, & qu'il en vouloit laisser un Acte authentique à toute la Posterité.

Le Duc de Mayenne s'excuse envers le Roy d'Espagne.

Se plaint envers le Pape de ce qu'il ne l'assiste pas.

C'estoit la necessité pressante & les conseils d'Espagne qui portoient le Duc à luy écrire avec cette violence. Or parce que le secours qu'il esperoit & de Rome & des Païs-bas, ny les troupes qu'il vouloit lever en France, ne pouvoient estre

Les Chefs de la Ligue pour amuser le Roy demandent à traiter.

sur pied de quelque mois, il trouva bon avec tous les autres Chefs de jetter à la traverse quelques propositions de Paix, afin de ralentir les progrez du Roy, & de détourner un peu ses premiers efforts ausquels ils n'eussent pas pû resister. Pour cét effet Villeroy ayant demandé de conferer avec Plessis Mornay, il s'abouchérent au château de Suindre, non loin de Mantes, & commencerent à traiter ensemble des moyens de faire la paix, à quoy Villeroy témoignoit une si grande inclination de la part du Duc, qu'il y avoit sujet de bien esperer de cette negotiation. Mais comme elle tiroit en longueur, le Roy partit de Mantes le 30. de Mars: le Legat voyant une armée victorieuse si prés de la ville de Paris, qui n'estoit point encore preste pour la repousser, essaya luy-mesme de redoubler l'artifice pour gagner temps, & feignant de se porter avec sincerité à un accommodement, demanda un jour au Cardinal de Gondy qui l'alloit quelquefois visiter à Paris, & qu'il sçavoit estre en honneur & en estime dans toute la Cour du Roy, s'il n'y avoit donc point quelque moyen de pacifier ces troubles. Le Cardinal luy ayant répondu que ce soin estoit digne d'un Legat du Saint Siege, en fit rapport au Roy, qui y presta l'oreille assez volontiers; & le Mareschal de Biron jaloux déja de ce qu'une si grande affaire se traitoit, par l'entremise du Plessis Mornay, & qui d'ailleurs n'entendoit pas moins la negociation que la guerre, desira y estre employé. Le lieu de la Conference fut pris à Noisi: le Mareschal de Biron s'y rendit le premier, accompagné de Givry, de Revol Secretaire d'Estat, & de quelques autres. Le Legat y vint, assisté du Cardinal de Gondy, de tous les Prelats Italiens qui luy avoient esté ordonnez par le Pape, de Villeroy & de Belin. Aprés le disner, auquel ils furent splendidement traitez par le Cardinal de Gondy, le Legat proposa premierement d'assembler les Estats generaux, afin de pourvoir à la paix du Royaume, & à la sureté de la Religion. Cet expedient ne pouvoit plaire au Roy, & de plus dans la conjoncture où estoient les affaires, il paroissoit aussi inutile qu'impossible: de sorte qu'il fut absolument rejetté. Au lieu de cela, il mit en avant que l'on eust à faire une tréve pour travailler à une paix finale: mais cette demande ne fut pas mieux receuë que la premiere. Il fit ensuite quelques autres ouvertures qui n'agréerent pas davantage: bref il connut dans toutes les réponses qu'on luy fit, soit en public dans la Conference, soit en particulier dans la conversation qu'il eut avec les Seigneurs de la Cour, que ces gens-là n'estoient pas faciles à tromper, & que la Noblesse tenoit au Roy par des liens trop forts pour en pouvoir estre détachée. On raconte un joly trait de raillerie que luy fit Givry. Ce Seigneur estoit fort galand & fort enjoüé, mais aussi fort civil & d'une humeur tres agreable: le Legat le cajoloit pour le débaucher d'auprés du Roy, & voyant qu'il n'y gagnoit rien, luy remontroit qu'au moins pour faire voir qu'il estoit bon Catholique, il devoit demander absolution au saint Pere & à son Legat. Givry feignant d'estre touché de respect & de repentance, se jetta à genoux, avec un visage penitent & des yeux mortifiez, & demanda pardon des maux qu'il avoit faits aux Parisiens: mais aprés qu'il eut receu la benediction du Legat, il demeura encore quelque temps en la mesme posture, & adjoûta qu'il attendoit aussi l'absolution de tous ceux qu'il leur pretendoit faire à l'avenir, parce qu'il avoit resolu de leur faire une plus rude guerre qu'auparavant. Le Legat fut bien confus de ce qu'on se rioit ainsi de luy en sa presence, & voyant que sa ruse n'avoit aucun succez, il se retira dés le jour mesme à Paris.

Villeroy confere avec Plessis Mornay.

Le Legat fait proposer un accommodement par le Cardinal de Gondy.

Entre en conference avec Biron à Noisi.

Ses propositions sont rejettées.

Trait de raillerie de Givry.

Huit jours aprés, il y receut des nouvelles de Rome qui ne luy donnerent pas sujet de se consoler de son déplaisir. Le saint Pere avoit pendant quelque temps fait difficulté de donner permission au Duc de Piney de venir à Rome, & cependant ce Duc avoit esté visiter la Republique de Venise, les Ducs de Mantoüe & de Florence, & quelques autres petits Potentats d'Italie: qui l'avoient fort bien receu, à la reserve que tous, horsmis la Republique, avoient refusé de recevoir des lettres de la part du Roy, & n'avoient pris que celles de la Noblesse Catholique qui suivoit son party. Mais sur la fin de Decembre de l'an passé, les nouvelles de la victoire d'Arques, des grands progrez que le Roy avoit faits en suite, & de la mauvaise conduite de la Ligue, ayant un peu débouché les oreilles de Sixte: Pisany prit son temps, aprés avoir deduit le bon estat des affaires de ce Prince, & l'esperance qu'il y avoit de le convertir, si on ne l'aigrissoit pas par une injuste rebellion, de luy remontrer le grand peril où l'on alloit jetter l'Eglise, par un schisme qui estoit tout prest à se former: dautant que les Princes du sang, les Officiers de la Couronne, les Seigneurs, & la Noblesse offensez du refus que Sa Sainteté faisoit de les en-

Pisany remonstre au Pape que la France est en danger de faire un schisme.

tendre, proposoient déja entr'eux d'eslire un Patriarche en France; lequel estant une fois estably, empescheroit à jamais l'Eglise Gallicane de rentrer sous l'obeïssance du Saint Siege. L'Ambassadeur de Venise appuyant les remontrances de Pisany par ses bons offices, luy representoit d'un autre costé l'accroissement formidable de la puissance d'Espagne: de sorte que la juste crainte de ces deux inconveniens, esmouvoit presque également son esprit. Du commencement le Pape eût bien souhaité se rendre l'Arbitre de la France, & en exterminer les nouvelles opinions: voila pourquoy, tandis qu'il jugea que son dessein se pouvoit executer avec les seules forces des François, & sans y rien employer de sa part que des intrigues & des benedictions, il n'eut point de peine à favoriser la Ligue: mais quand il eut reconnu que ne pouvant subsister d'elle-mesme, elle alloit, comme luy dit l'Ambassadeur de Venise, se marier avec le Roy d'Espagne, & qu'avec cela on le vouloit obliger d'en payer la dot, il jugea qu'il estoit meilleur pour luy de ne la plus supporter si hautement, de peur d'aggrandir jusques pardessus sa teste la Puissance du monde qu'il redoutoit le plus, & de se dépoüiller de ses thresors, pour lesquels il commençoit d'avoir la mesme passion qu'il avoit euë pour la gloire. Il permit donc au Duc de Piney de venir à Rome, c'estoit sur la fin de Janvier, non pas comme Ambassadeur, mais seulement comme particulier, & en cette qualité il le receut dans sa chambre, non pas dans le Consistoire. Il luy donna d'abord une favorable audience, fit une réponse obligeante aux lettres des Princes & Seigneurs Catholiques, puis comme c'est la methode de cette Cour là, l'ayant retenu par de belles paroles, il tira l'affaire en longueur, & y forma quantité de difficultez, afin qu'elle parût encore plus grande qu'elle n'estoit. Neanmoins pressé par les instantes sollicitations de Piney, & par la faveur de Camilla sa sœur qui avoit quelque faveur auprés de luy, il defendit par provision à son Legat Caëtan d'user d'excommunication contre les Princes & Seigneurs du party Royal. Aprés ce premier avantage le Duc alla faire un voyage à Nostre Dame de Lorette, en attendant que la chose meuriroit pour en tirer d'autres plus grands fruits. A son retour il trouva que la renommée, nonobstant les artifices des Espagnols & des Agents de la Ligue, avoit remply la Ville de Rome du bruit de la victoire d'Yvry, & des loüanges du Roy. Ce bon succez luy donnant courage de pousser sa pointe, il alla trouver le Pape, & s'estant mis sur les loüanges du Roy, il luy representa sa generosité, sa clemence, sa valeur, sa merveilleuse conduite, sa vigilance infatigable, & les preuves qu'il avoit données de toutes ces vertus dans ses plus belles actions. A quoy le Pape prenant plaisir, & témoignant qu'il avoit quelque regret de l'avoir excommunié, Piney insista si fort qu'il l'obligea enfin d'entendre en particulier Hugues de l'Estre son Orateur, homme fort disert en langue Latine: Duquel il témoigna estre si satisfait qu'il resolut de luy donner audience en plein Consistoire, au nom des Princes & Seigneurs du party du Roy. La force de ses raisons & l'instruction des affaires de France, desabuserent plusieurs Cardinaux des suppositions dont la Ligue les avoit preoccupez, ou pour mieux dire, la connoissance qu'ils eurent des intentions du Pape, les fit pencher de ce costé-là: de sorte qu'il fut arresté que l'on écriroit au Legat, qu'il traitast également avec l'un & l'autre party, qu'il employast la douceur & la dexterité pour rejoindre le Royaume qui estoit divisé, & que si son sejour dans Paris s'opposoit à l'accomplissement d'un œuvre si saint & si desiré, il se transportast en quelque autre Ville qui ne fût point suspecte. C'estoit là les nouvelles qui causoient un extréme déplaisir, & non moins de dépit au Legat: lequel commençoit par là à sentir que le changement des volontez du Pape estoit une condamnation de son procedé, & prevoyoit ensuite qu'estant odieux au party du Roy, & inutile à celuy de la Ligue, il ne feroit plus rien en France que perdre sa peine & sa reputation.

Le Pape permet au Duc de Piney de venir à Rome.

Defend au Legat d'excommunier les Princes qui suivoient le Roy.

Piney va à Nostre Dame de Lorette.

A son retour; qui fut aprés la bataille d'Yvry, fait en sorte que son Orateur est oüy dans le Consistoire.

Le Pape mande au Legat de traiter également avec l'un & l'autre party.

Les Agents de la Ligue, & les Espagnols, n'ayant sceu empescher que l'Orateur du Duc de Piney ne fût receu à l'audience, en firent grand bruit, & remplirent toute la Chrestienté de plaintes contre le Pape, qu'ils faisoient éclater par leurs lettres, & par des libelles fort injurieux: Dans lesquels ils l'accusoient d'une lâche avarice, & d'avoir plus de soin d'enrichir sa parenté, que de maintenir la dignité de l'Eglise. *Sont ce donc-là*, disoient-ils, *les effets des promesses qu'il a faites à l'Union par le Cardinal Montalto, de la secourir de tout son pouvoir? Non, non, il ne faut esperer de luy que des paroles; il est liberal seulement des tresors spirituels, mais il retient les tresors temporels pour ses neveux. La Religion perit en France faute d'argent; & ten-*

Les Agents de la Ligue & d'Espagne en font bruit.

Leurs plaintes.

tefois luy parler d'en debourser pour sauver un si beau Royaume, c'est estre pire qu'heretique. Il ayme mieux rendre son Comtat d'Avignon tributaire de six mille écus à Lesdiguieres chef des Huguenots en Dauphiné, que de contribuer tant soit peu pour leur faire la guerre. Pour quel usage garde-t'il donc ces cinq millions d'or, qu'il a si avidement entassez dedans le Chasteau Saint Ange? A quoy peut-il mieux employer les deniers du patrimoine de Saint Pierre, que contre les ennemis de l'Eglise? Mais estant bien dissemblable à Saint Pierre, & plongé dans les affections de la chair & du sang, il oublie son devoir pour l'amour de ses parens: il en veut faire des Princes; & c'est pour cela qu'il employe la dot, & qu'il divertit les biens de la sacrée Espouse de JESUS-CHRIST. *On sçait bien qu'il a donné cinq cens mille écus à Marc-Antoine Colomne qui a épousé sa niéce: on sçait que tous les jours il achete des terres de grande valeur * pour Dom Michel son neveu, qu'on voit piaffer à Rome aux dépens de l'Eglise & avec l'indignation de tout le monde, qui l'a veu, il n'y a que deux ou trois ans, ramper dans la boüe parmy la plus vile populace.* Outre ces declamations, les Espagnols faisoient tous leurs efforts à Rome & à Venise pour en chasser les Ambassadeurs & les Agents du Roy. Comme le Senat y avoit fait un decret que l'Ambassadeur de France n'accompagneroit point le Doge en public, François de Verry Ambassadeur d'Espagne, lors qu'il sceut que son Maistre avoit ouvertement envoyé du secours à la Ligue, demanda audience; dans laquelle ayant exposé les raisons qui l'avoient obligé de se mesler des affaires de la France, & flateusement loüé la sagesse du Senat & la justice de ce decret, il le pria de congedier l'Ambassadeur du Roy de Navarre, disant que le Roy Catholique se promettoit que leur pieté, leur prudence & l'amitié qui avoit toûjours esté entr'eux, ne refuseroit pas une chose si juste à ses prieres, à leur honneur propre, & aux desirs de tous les Princes Catholiques. Le Senat remercia fort affectueusement le Roy Philippe de ce qu'il luy avoit voulu faire part de ses conseils, & luy rendit le change de ses loüanges par d'autres encore plus amples: mais il ne fit aucune réponse sur sa demande. Peu de jours aprés l'Ambassadeur de France estant admis au Senat, aprés avoir exposé les affaires de la France, se plaignit fort aigrement des Espagnols, & representa les justes sujets de ressentiment que le Roy avoit contr'eux & contre le Duc de Savoye; Que les premiers, violant le droit des gens & le devoir mutuel des Souverains, avoient entrepris d'assister les rebelles, & d'entrer à main armée au milieu de son Royaume; Que le Duc avoit envahy le Marquisat de Saluces, & tâchoit encore d'envahir la Provence; Mais que le Roy ne pouvant pas souffrir ces injures, feroit bien voir à ce Duc qu'il estoit en son pouvoir de l'escraser aussi bien que François I. avoit écrasé son ayeul; Que puisque le Roy d'Espagne protegeoit la Ligue, il protegeroit aussi les Holandois, attaqueroit le Portugal & les Terseres avec les armes d'Angleterre, & s'il le trouvoit à propos, qu'il porteroit la guerre dans le Duché de Milan. Il declama ensuite avec grande vehemence contre l'ambition Espagnole, montra que ses desseins n'avoient point d'autres bornes que la Monarchie universelle; & fit voir que l'interest & le salut de la Republique consistoient à demeurer estroitement unie avec le Roy pour s'opposer à ces violentes usurpations; que c'estoit à elle, qui avoit toûjours servy de rempart à la liberté de l'Italie, de prendre là dessus une resolution qui animast tous les autres Princes, & que sans doute son exemple seroit ardemment suivy de tous.

* La terre de Montasé, qu'il n'eut pourtant pas.

L'Ambassadeur d'Espagne à Venise demande que l'on congedie celuy de France.

Lequel en revanche se plaint de l'ambition Espagnole.

Demandes insolentes d'Olivarez Ambassadeur d'Espagne au Pape.

Dans le mesme temps le Comte d'Olivarez Ambassadeur du Roy d'Espagne, n'omettoit ny persuasions, ny prieres, ny menaces envers le Pape, pour l'obliger à rompre tous les moyens de paix & d'accommodement, entre le Roy & la Ligue, afin de l'engager de telle sorte avec luy, qu'il dépendist à l'avenir tout à fait de ses volontez. Pour cela il luy demandoit en particulier trois choses; Qu'il fist sortir le Duc de Piney hors de Rome; Qu'il excommuniast les Cardinaux & les autres Prelats qui suivoient le party du Roy de Navarre; Qu'il s'obligeast par serment de n'admettre jamais ce Prince à la Couronne de France, quelque soumission & quelque repentir qu'il pût témoigner. Et comme Sixte ne pouvoit se resoudre à luy accorder ces demandes, il luy declara que son Maistre avoit determiné de n'abandonner point la cause de la Religion, & qu'il luy feroit bien-tost voir quel estoit son pouvoir en Italie. A ces mots, le Pape entre en colere & le regarde fierement: puis reprimant un peu son émotion, il répond, que c'est à luy & non pas au Roy Philippe à prendre connoissance des choses de la Religion, Que si ce Roy s'en mesle, il tombera dans une heresie manifeste; Qu'il sçait bien qu'un discours si estrange

Réponse du Pape.

estrange ne peut partir d'un Prince si religieux & si sage; Qu'il faloit bien que l'Ambassadeur avançast cela de luy-mesme sans en avoir ordre, qu'ainsi il ne luy faisoit point de réponse, & qu'il se plaindroit à son Maistre de cette insupportable temerité. Ce procedé des Espagnols ayant esté sçû par toute l'Italie, avec non moins d'indignation que de crainte de tous ceux qui apprehendoient leur agrandissement & leur superbe domination, la Republique de Venise envoya ordre secret à Badoare son Ambassadeur d'encourager le Pape, de loüer sa resolution & de la fortifier par ses conseils & par les offres de toute sorte d'assistance. Cependant Olivarez persistoit toûjours dans ses demandes, comme le Pape dans son refus, jusques-là qu'il se jetta un jour à genoux devant luy, & quoy que le Pape s'efforçast de le relever, il dit qu'il avoit ordre de son Maistre de se prosterner avec une profonde soûmission devant les pieds de Sa Sainteté pour la supplier derechef de luy vouloir accorder les trois poincts qu'il luy demandoit au nom de Dieu, & par la sacrée mort & Passion de Jesus-Christ son Fils, Qu'il ne les desiroit avec tant d'instance que pour l'honneur du saint Siege, & l'exaltation de la Foy Catholique; Que s'il luy refusoit une chose si juste, il avoit charge de protester de sa part, qu'il ne le reconnoissoit plus pour le Vicaire de Jesus-Christ en terre, & qu'il assembleroit un Concile des Evesques de ses Royaumes, afin de pourvoir au gouvernement de l'Eglise, puis qu'elle estoit abandonnée de son Pasteur dans une si pressante necessité. On ne sçauroit exprimer avec quelle impatience l'humeur imperieuse de Sixte receut cette insolente protestation: l'excés de sa colere troublant sa gravité luy enflamma les yeux & le visage, & luy fit perdre contenance, on le vid remuer les pieds & les bras, se lever & se rasseoir, & son indignation, à force de chercher des paroles assez trenchantes pour repousser cette injure, ne luy permit pas de former une réponse entiere, mais seulement des demy mots & des sens entrecoupez, Qu'il sçauroit bien maintenir la dignité du saint Siege; Que les Puissances temporelles estoient soûmises à la sienne; Que Philippe entreprenoit d'usurper l'autorité Ecclesiastique, & de fouler aux pieds le souverain Pontife; mais que Dieu puniroit cet attentat, & qu'à luy il luy en coûteroit la vie avant que de le souffrir. Or parce qu'Olivarez menaçoit de luy faire cette protestation publiquement dans l'Eglise des Apostres saint Pierre & saint Paul, il manda chez luy les Cardinaux de la Congregation qui avoient soin des affaires de France, pour sçavoir ce qu'il y auroit à faire pour l'empescher. De vingt-deux qui s'y trouverent, il y en eut vingt qui furent d'avis qu'on ne pouvoit point l'empescher, & qu'il n'y avoit aucun inconvenient à la recevoir; tant la brigue Espagnole estoit puissante dans le sacré College. Un seul entre tous, c'estoit Dominique d'Avalos Arragonnois, ne se laissant pas emporter à la cabale, remontra qu'on ne la devoit nullement souffrir; Que les Rois quels qu'ils fussent, n'avoient aucun droit de se mesler des affaires de la Religion, & que le saint Siege estant infiniment au dessus de tous les Trônes de la terre, on ne pouvoit pas, sans l'ébranler bien fort, le rabaisser jusqu'au poinct de commettre la sacrée autorité des Papes avec la puissance profane d'un Prince seculier. Le Pape se tint fermement à ce dernier avis: il leur fit entendre qu'il ne pouvoit pas accorder ce que demandoit l'Ambassadeur d'Espagne qu'auparavant il ne fust parfaitement bien informé des affaires de France, & qu'il n'eust eu réponse de ce qu'auroit negocié son Legat Caëtan, auquel il avoit envoyé ordre de traiter un accommodement qu'il croyoit fort avancé, & qui seroit aussi avantageux à la Religion & au saint Siege qu'on le sçauroit desirer. Que pour cet effet, il vouloit prendre seulement quinze jours de delay, que cependant si le Roy d'Espagne usoit de protestation, l'on en useroit aussi contre luy; & parce que le Vice-Roy de Naples avoit fait venir deux ou trois mille hommes de guerre sur la frontiere de l'Etat Ecclesiastique, qu'on la muniroit de bonnes garnisons pour se defendre de ses entreprises. Cette resolution estant loüée des plus sages du Consistoire, & refroidissant ceux qui s'y estoient voulu opposer, il tint en suite un Consistoire, dans lequel s'estant plaint hautement de l'insolence d'Olivarez, il toucha si fort toute l'assemblée, que peu s'en falut qu'elle ne conclut à le faire sortir de Rome sur le champ; mais tout consideré, l'on trouva plus à propos de l'en éloigner avec le consentement du Roy Philippe. Pour cet effet, le Pape fit naistre quelques autres sujets de pique avec luy, & s'en estant plaint en Espagne, il mania la chose avec telle adresse que le Roy Catholique envoya ordre à Olivarez de se retirer pour un temps, & au Duc de Sesse d'aller prendre sa place.

Qui est encouragé par la Republique de Venise à tenir bon.

Olivarez menace le Pape de protester.

Le Pape en grand colere.

Convoque la Congregation de France, dõt tous les Cardinaux estoiẽt Espagnols, luy donnent mauvais conseil.

Mais il ne le fait pas, & prend quinze jours de delay.

Courageuse resolution du Pape.

Fait sortir Olivarez de Rome.

Le Roy part de Mante, passe par Montlehery, met garnison à Chevreuse, prend Lagny, Provins, Montereau, Bray, & Melun.

Tandis que ce demeslé s'échauffoit entre le Pape & les Espagnols; le Roy qui estoit deslogé de Mante avec son armée, se saisissoit de toutes les Villes d'alentour de Paris, & des ponts qui estoient sur les rivieres au dessus, aussi bien que de ceux d'au dessous. Ayant laissé garnison à Chevreuse & Montlehery par où il passa, il se rendit maistre fort facilement de Corbeil, de Lagny, de Melun, de Provins en Brie, de Bray & de Nogent sur Seine, de Montereau-faut-Yonne, & de plusieurs autres petites places de ce costé-là, pas unë ne s'estant defenduë que Melun. Cette Ville est en belle assiette sur la riviere de Seine à dix lieuës de Paris, & divisée en trois parties, l'une dans une Isle sur la riviere de Seine, & les deux autres sur les deux rives, qui joignent celle du milieu par des ponts. Le Capitaine Fourronne y commandoit: il y avoit quatre cens hommes de pied, cent chevaux, & cinq cens Bourgeois bien armez, qui avoient fait grand nombre de retranchemens & de barricades dans leurs ruës, mais ils se defendirent aussi mal qu'ils s'estoient bien fortifiez. Le Roy l'attaqua du costé de Brie, où la porte estoit couverte d'une demie-lune faite à la haste: si tost qu'il eut fait un trou à une tour, & que sept ou huit soldats y furent montez avec des eschelles, les assiegez se retirerent dans la Ville, & demanderent à capituler. Le Gouvernement en fut rendu à Tristan de Rostaing qui l'avoit defendu par deux fois, avec plus de fidelité & de valeur que de bons succés; ayant souffert de voir razer ses maisons, couper ses bois, & piller ses riches meubles qu'il avoit acquis dans sa faveur auprés de la Reine Catherine, plûtost que de livrer cette place au party de la Ligue, auquel le Duc de Guise, & depuis le Duc de Mayenne l'avoient invité par de tres-grandes offres d'amitié & de recompense. Mais la faveur de Bellegarde luy fit donner pour Lieutenant la Grange le Roy Thresorier de l'Espargne, qui ayant acheté cette Charge dix mille écus, devint Gouverneur en chef aprés la mort de Rostaing, qui arriva l'année suivante.

Rend le gouvernement de Melun à Tristan de Rostaing.

Villeroy le vient trouver à Bray & poursuit de traiter pour le Duc de Mayenne.

Le mesme jour de la prise de Melun, Villeroy témoignant estre bien content des conferences qu'il avoit euës avec du Plessis Mornay, alla trouver le Roy à Bray, & luy promit qu'il employeroit toute son industrie pour amener le Duc de Mayenne à un traité raisonnable: mais au partir de là l'estant allé voir à Soissons, il n'en rapporta point d'autre réponse, sinon qu'il ne pouvoit pas traiter sans en communiquer à tous ceux de son party; Et peu de jours aprés ce Duc fit un voyage aux Païs-bas, pour s'aboucher avec le Duc de Parme. Villeroy n'estoit pas encore sorty de la Cour, que Marc-Antoine Mocenic Evesque de Cenede, y vint & y demeura deux jours, pendant lesquels il eut diverses conferences avec Biron, tendantes à demander des tréves de quelques mois, afin d'envoyer cependant des Ambassadeurs à Rome & en Espagne, pour aviser aux conditions de la paix: mais on ne voulut point écouter cette proposition, & on luy répondit que le Roy n'avoit que faire de prendre avis des Estrangers pour donner la paix à ses Sujets; tellement que par cette réponse, & par l'entretien qu'il eut avec les principaux de la Cour, il fit tout un autre jugement qu'il n'avoit fait de la disposition des esprits & des affaires. Avant que de partir, ayant desiré dire la Messe à Bray, tous les Seigneurs, Officiers & Gentils-hommes Catholiques y assisterent par le commandement du Roy, afin de luy faire connoistre qu'il en avoit bien plus grand nombre auprés de luy que le Duc de Mayenne. En s'en retournant, il rencontra le Roy, qu'il n'avoit osé salüer, parce qu'il n'en avoit pas permission du Legat; mais qui sçachant l'envie qu'il avoit de le voir, feignit d'aller à la chasse sur son chemin, pour luy donner cette satisfaction. Comme il le vid qui venoit à la rencontre, il descendit de cheval pour le salüer, & le Roy le faisant remonter & marcher coste à coste de luy, l'entretint plus d'une demie heure. Aprés qu'il luy eut témoigné l'estime qu'il faisoit de sa personne, tant à cause de son propre merite, que pour l'amitié qui estoit entre les Rois de France & la Republique de Venise: il luy exposa les grands sujets de plainte qu'il avoit contre le Legat, qui de gayeté de cœur s'estoit declaré son ennemy; les motifs qui l'empeschoient d'accorder la tréve; & la bonne intention & les moyens qu'il avoit de reünir bien-tost toute la France, & de ne point souffrir que les puissances estrangeres s'entremissent d'y faire la loy. Il pria l'Evesque de rapporter toutes ces choses au Legat, & y ajoûta en suite beaucoup de paroles civiles & obligeantes, puis le renvoya fort satisfait de sa courtoisie.

L'Evesque de Cenede y vient aussi de la part du Legat.

Le Roy ne veut point oüir parler de tréve.

Assiege Sens.

Aprés la reduction de Montereau, le Roy se trouvant proche de Sens voulut aussi tenter cette Ville-là, parce qu'il estoit averty que la garnison y estoit tres-foible.

Mais le Gouverneur Jacques de Harlay-Chanvalon, y avoit appellé le Marquis Fortunat Malavicino, avec soixante hommes d'armes de la Compagnie du Duc de Nemours: le Capitaine Pelose, & la Mothe-Coutelas Gouverneur d'Auxerre, s'y estoient aussi jettez avec du renfort; Et d'ailleurs les Bourgeois estoient extrémement passionnez pour le party de la Ligue; de sorte qu'ils répondirent au Trompette qui les somma de la part du Roy, Qu'ils endureroient plûtost d'estre mis en cendre avec leur Ville, que de l'ouvrir à un Prince qui n'estoit pas de la Religion des Rois de France. Quelques-uns ont crû, que le Roy aprés cette réponse estant sur le poinct de s'en retourner vers Paris, Chanvalon pour faire toûjours gagner temps aux Parisiens, feignit de vouloir traiter avec luy, & luy envoya des Deputez à Bray, qui passerent les articles de cet accommodement, & luy firent entendre que veritablement le Gouverneur ne pouvoit pas tout seul se rendre maistre de la populace qui estoit extrémement ligueuse, mais que s'il l'attaquoit par dehors, Chanvalon le favoriseroit par dedans, & que la mettant ainsi entre eux deux, comme entre le marteau & l'enclume, ils en viendroient à bout sans beaucoup de peine; Que le Mareschal d'Aumont estant entré dans la Ville pour reconnoistre s'ils disoient vray, il s'estoit élevé une feinte sedition qui avoit investy le Gouverneur dans l'Archevesché; De sorte que le Roy ajoûtant foy à une chose si apparente, avoit attaqué la Ville, fait bréche & donné un assaut; Mais que ne voyant paroistre aucune émotion en sa faveur, comme il se l'estoit promis, il avoit levé le siege. D'autres tout au contraire nous ont assuré que jamais Chanvalon n'entra dans cette pensée, & que l'on avoit supposé ce conte pour couvrir l'honneur du Roy, qui certes reçût quelque atteinte devant cette place: car enfin il est constant qu'il fut vigoureusement repoussé à deux assauts qu'il y donna, & qu'il y perdit quantité de bons soldats & de braves gens. De quelque façon que la chose allast, comme il estoit trop habile pour prendre le change, & qu'il ne se vouloit pas opiniastrer devant une Ville qu'il n'avoit tentée que par occasion, il poursuivit son premier dessein, & rabattit tout court vers Paris; où à son arrivée, qui fut le vingt-cinquiéme d'Avril, il se saisit du Chasteau & du pont de saint Maur des fossez.

Y est repoussé.

Pourquoy il n'y reüssit pas, & ce qu'on en disoit.

Vient assieger Paris.

Cette innombrable & confuse multitude de toutes sortes de gens, sans Chef, au moins qui fust bien absolu, sans prevoyance, sans discipline, nourrie dans l'abondance de toutes sortes de choses sans s'enquerir de quel endroit, ny par quel moyen elles viennent, n'apprehendant aucun peril, parce qu'elle ne le connoissoit point, & se fiant orgueilleusement à son grand nombre & à sa force, n'avoit fait aucune provision ny de bouche, ny de guerre; & les Chefs mesme, ou par une negligence inexcusable, ou par une honteuse avarice, ou par une aveugle presomption n'avoient point eu soin de pourvoir aux necessitez publiques non plus qu'aux particulieres, ny à fortifier les passages d'alentour de Paris, ny à munir les places de dessus la riviere, comme s'ils eussent eu assurance de la fortune que l'armée du Duc de Mayenne ne souffriroit jamais aucun échec. Ils commencerent seulement à prevoir les incommoditez qui les menaçoient, lors qu'ils virent le Roy sortir de Mantes, & penserent à y remedier, envoyant de tous costez dans la campagne des environs chercher des bleds, & des fourrages: mais presque toutes les granges estant vuides, ils n'en amenerent que bien peu. Ayant perdu tous les ponts d'en bas de la riviere ils ne pouvoient rien tirer de ce costé-là: la Marne non plus ne leur fournit pas beaucoup de grains, parce que l'année avoit esté sterile en Champagne; & le pont de Chamois bridoit le haut de la Seine. Givry qui commandoit dans cette place, avoit accoûtumé avant la bataille d'Yvry d'en laisser passer pour de l'argent: il fit lors difficulté de leur continuer le mesme marché; en effet le service du Roy ne lui devoit pas permettre de le tenir. Mais il ne leur serroit ce passage que pour les obliger à ouvrir davantage leur bourse; si bien que quand ils l'eurent assuré de dix mille écus il laissa couler prés de trois mille muids de grain, & plus de dix mille muids de vin. Ce fut là presque la seule provision de vivres qui entra dans Paris, & sans laquelle la faim l'eust estranglé dedans peu de semaines. Pour les choses de la guerre, parce qu'elles pouvoient la pluspart se prendre au dedans, on y pourveut avec un ordre merveilleux & une diligence presque incroyable. Le Duc de Nemours, jeune Prince d'une grande fermeté de courage, accompagnée d'une forte vigueur, & d'une prompte hardiesse, y fut élû Gouverneur, autant par les suffrages de tous les Bourgeois, auprés desquels le Duc d'Aumale pour estre mal-

Qui n'avoit point fait de provisions de vivres, ny de munitions.

Et commence trop tard à en faire.

Y entre trois mille muids de bled que Givry laisse passer au pont de Chamois pour de l'argent.

Duc de Nemours élû Gouverneur, y apporte un grand ordre pour le mettre en defense.

heureux & peu agissant avoit perdu croyance, que par l'ordre du Duc de Mayenne, qui certes hors d'une extréme necessité n'eust jamais permis qu'un si brave Prince eust tenu cette place. Le Chevalier d'Aumale Colonel de l'Infanterie Françoise de la Ligue, l'Archevesque de Lyon Garde des Seaux, le Legat avec toute sa suite, & plusieurs Prelats François, entr'autres Emard Hennequin Evesque de Rennes, & Guillaume Rose Evesque de Senlis, sans compter le Cardinal de Gondy qui estoit suspect à quelques-uns, mais qui en effet assista tres-charitablement son troupeau dans la disette, l'Ambassadeur d'Espagne & les Seize le seconderent puissamment, la necessité les obligeant de supprimer les cabales pour un temps, & de s'accorder tous pour la defense commune. Aussi-tost il donna ordre de faire battre de la poudre par deux ou trois cens ouvriers, de reparer les bréches des murailles, élever des terrasses & des cavaliers en divers lieux, couvrir les portes de ravelins & de demies-lunes, & les fauxbourgs de grands retranchemens, attacher des chaînes aux endroits où il n'y en avoit point, remplir quantité de tonneaux de terre, pour faire des barricades au besoin, boucher toutes les ruelles, & planter des barrieres, & des pieux à toutes les avenuës. Il fit fondre & monter soixante-cinq pieces de canon, grosses & menuës, qu'il plaça sur les remparts, obligea chaque Capitaine de faire faire l'exercice à leurs compagnies trois fois la semaine, abatit quelques maisons des fauxbourgs où l'ennemy eust pû se loger; & pour empescher les surprises de l'ennemy par la riviere, il tendit deux grosses chaînes de fer de travers, l'une du quay des Celestins à celuy de la Tournelle; l'autre de la porte de Nesle à la tour du Louvre, soûtenuës sur des estacades de petits bateaux, avec des corps-de-garde aux deux bouts, & un au milieu dans un grand bateau, sur lequel on avoit ajusté deux petites pieces de canon. Il n'est pas croyable avec quelle ardeur les Bourgeois y employoient leurs biens & leur travail. Aprés une solemnelle assemblée de l'Hostel de Ville, que les Chefs firent tenir pour sonder la disposition des esprits, tous ceux qui y assisterent, jurerent de mourir mille fois plûtost que de recevoir un Roy Heretique, & il ne se trouva personne que la contrainte ou le zele n'obligeassent à faire éclater un mesme sentiment. Ils fournissoient volontiers un homme de chaque maison pour les fortifications, & y admettoient tous les pauvres valides qui vouloient travailler: ce fut eux qui donnerent presque tout le cuivre dont se fit l'artillerie, jusqu'à y fournir leur batterie de cuisine: mesme ce qui sembla de plus merveilleux, ils receurent garnison dans leur Ville sans murmurer; & ces gens qui aymoient tant le repos & la liberté, se resolurent de compatir avec la licence du Soldat, & de loger des gens de guerre parmy leurs femmes & leurs filles. Le Gouverneur, qui ne se fioit que de bonne sorte à leur valeur, & auquel il importoit encore pour plusieurs raisons d'avoir une garnison qui fust à luy, y appella toutes les troupes qu'il pût avoir des environs, douze cens Lansquenets commandez par Bernardin Baron libre d'Erbestain, Lieutenant de Colalte, qui au mesme temps s'en alla en Allemagne pour en lever encore trois mille au nom du Roy d'Espagne, mille Suisses, & douze cens François, des Regimens de Montilly, Casteliere & Disimieux. Il mit les Estrangers dans l'Arsenal, dans le Temple, & dans quelques autres lieux, les François dans les fauxbourgs Saint Martin & Saint Denys, & laissa la garde des portes & des murailles aux Bourgeois: mais à ceux qu'il sçavoit entierement devoüez à la Ligue, ou par l'ardeur de leur zele, ou par la grandeur de leurs crimes impardonnables. Depuis, parce qu'il manquoit de cavalerie pour faire des escarmouches, il attira Vitry Gouverneur de Meaux, avec cent cinquante Maistres, moyennant un entretien de deux mille écus par mois, qui luy estoient payez de l'argent d'Espagne, & peu aprés Bernardin de Mendosse s'y rendit aussi avec cent bons chevaux, mais ny l'un ny l'autre n'y arriverent qu'à la fin de May.

Retranchemens, fonte de canon, chaînes de travers de la riviere.

Incroyable ardeur des Parisiens.

Reçoivent garnison de Lansquenets, & Suisses.

Appellent Vitry avec 150. chevaux.

Quant à l'ordre des vivres qui estoit le plus necessaire, on fit la plus exacte recherche qu'il fut possible du nombre des personnes, & de la quantité des grains, afin d'en regler la distribution, & sçavoir pour combien de temps il y en pouvoit avoir. On trouva deux cens vingt mille personnes, nombre veritablement fort grand, mais plus petit de la moitié qu'il ne devoit estre, parce que tous ceux qui sont plus du tiers de cette grande Ville, toutes les grandes maisons, mesme quantité d'ouvriers en estoient sortis, & les riches Bourgeois s'estoient retirez ou avoient envoyé leurs familles dehors. De bled on n'en trouva que pour un mois à raison d'une livre par jour pour chaque personne, & quinze cens muids d'avoine, & cent muids de féves, poids & autres legumes. Afin de le distribuer au soulagement des

Ordre pour les vivres, se trouve deux cens vingt mille ames à Paris, & pour un mois seulement de vivres.

pauvres, on choisit en chaque quartier un Boulanger auquel on le delivroit à quatre écus par septier, à la charge qu'il ne vendroit le pain que six blancs la livre, ce qui ne pût pas durer plus de trois semaines. On avoit aussi ordonné de mettre dehors toutes les bouches inutiles, les mendians, & les païsans qui s'y estoient refugiez, dont le nombre montoit à prés de trente mille personnes : mais ceux qui avoient soin de la Police, soit par negligence, ou par une sotte pitié, soit par intelligence avec le Roy, afin que la multitude estant plus grande fust plûtost reduite à la famine, & excitast quelque sedition en sa faveur, ne s'acquitterent point de cette commission comme ils devoient, & furent cause que la pluspart de ces pauvres gens moururent en grande langueur. Avec le bon ordre que mit le Duc de Nemours pour prevenir la confusion & la necessité, il y eut encore trois choses qui servirent puissamment à empescher l'épouvante du peuple & à luy inspirer de la constance : Ce furent les Sermons vehemens que les Predicateurs faisoient deux fois le jour dans les Eglises, pour réchauffer le zele, & confirmer la patience des Parisiens ; Les exemples des Princesses, de Nemours, de Montpensier, de Guise, d'Aumale, & de grand nombre de Dames de qualité, qui outre qu'elles donnoient de la compassion au peuple & de l'amour aux Chefs, alloient encourageant tout le monde avec une resolution plus virile & des discours tout pleins de feu & de charmes ; Et finalement, la crainte des supplices, & mille sortes de moyens que l'on pratiquoit pour observer les paroles, les contenances & les pas des uns & des autres, particulierement de ceux qui estoient suspects : à quoy l'on apportoit tant de soin, que non seulement on découvroit les conspirations formées, mais encore on les prévenoit, & on estouffoit dans le fond du cœur les murmures & les mécontentemens, de peur qu'ils ne vinssent jusqu'à la bouche.

On manque à mettre dehors les bouches inutiles.

Trois choses outre cela encourageoient le peuple, les Predicateurs, les Dames, & les surveillans.

Autant de soin que les Chefs de la Ligue prenoient à mettre Paris sur la défensive, autant le Roy en apportoit pour le bloquer de tous costez. Cette Reyne des Villes est tellement connuë par toute l'Europe, qu'il n'y a personne capable de lire l'Histoire de France qui ne l'ait veuë, & qui n'en ait le plan devant les yeux, comme de la plus belle chose du monde : c'est pourquoy je ne perdray point le temps à la décrire. De tous les ponts de dessus les rivieres il n'y avoit plus que ceux de S. Cloud sur la Seine & de Charenton sur la Marne, dont le Roy ne fust maistre. La conqueste en estoit bien facile, parce que le dernier n'avoit pour toute défense qu'une tour, & l'autre que deux méchans Forts mal gardez & quelques barricades du costé du Bourg. Il n'y eut aucune resistance à celuy de S. Cloud : mais dix soldats enfans de Paris eurent la hardiesse de s'enfermer dans la Tour de Charenton, & firent si grand feu de mousquetades trois jours durant toutes les fois qu'on les approchoit, qu'ils tuerent plus de cinquante hommes : enfin comme on les amusoit en feignant de les vouloir recevoir à capitulation, on les surprit par derriere ; le Capitaine fut pendu, pour avoir osé tenir contre une armée Royale. Ce poste estant tres-important, le Roy y laissa trois mille hommes d'élite infanterie & cavalerie, du canon & des munitions, & en donna le commandement, avec la qualité de Lieutenant general à Givry : lequel s'y retrancha avec grand soin, & fit un pont de bateaux sur les deux rivieres au dessus de Conflans, pour avoir communication avec les troupes qui estoient logées du costé de l'Université. Cela fait, afin de boucler toutes les avenuës de terre, le Roy assiegea le Chasteau du Bois de Vincennes & S. Denys : lesquels joints au Chasteau de S. Maur, fermoient toute l'estenduë qui est depuis la porte S. Antoine jusqu'à la porte Neuve. De l'autre costé de la riviere il mit garnison de chevaux-legers dans toutes les maisons fortes jusqu'à sept à huit lieuës loin, où ils battoient l'estrade nuit & jour : de telle sorte que rien ne pouvoit passer que par les mains de ces gens-là ; & si par bonheur, ou à force d'argent quelque petit convoy évitoit une rencontre, il estoit arresté par une autre, s'estant trouvé tel homme qui aprés avoir racheté en quatre ou cinq endroits ce qu'il menoit, estoit à la fin tombé entre les mains d'autres coureurs qui l'avoient retenu. Comme le Roy avoit peu de monde pour une garde si grande & si exacte, son armée estant obligée de tenir plus de douze lieuës de circuit, au bout de huit jours il s'avisa de faire un grand effort pour attirer les Parisiens au combat, s'assurant qu'il les battroit bien s'ils y venoient, & que remplissant la Ville de morts il y causeroit l'épouvante ou la sedition. Pour cet effet il resolut le 6. de May d'attaquer le fauxbourg S. Laurent. Il y eut là le plus beau combat & presque le seul qui se fit durant le siege. La Noüe avoit ordre de don-

Le Roy bloque Paris de tous costez.

Prend les ponts de S. Cloud & de Charenton.

Brave resistance de dix Parisiens dans Charenton.

Assiege S. Denys & Vincennes.

Met des chevaux legers dans tous les Chasteaux aux environs de Paris.

nez dans ce fauxbourg avec trois regimens d'infanterie, soûtenus par deux compagnies de chevaux-legers qui estoient placez en embuscade à Montfaucon, & épaulez de six cens hommes d'armes que le Roy tenoit prests derriere Belleville. Il avoit planté deux batteries de trois pieces chacune, l'une à Montfaucon, & l'autre sur la montagne de Belleville, de la premiere desquelles ayant fait tirer quelques coups dans le retranchement, les Ligueux n'attendirent pas qu'il y eust bréche faite, mais sortirent courageusement à la campagne avec les Regimens de Montilly, Disimieux & Casteliere. Les Lansquenets & les Suisses y accoururent pour les soûtenir: le Chevalier d'Aumale, accompagné des plus braves de son party, y parut en pourpoint tout couvert de feu & de fumée. Il perça tout au travers d'un des regimens Royalistes, culbuta leurs chevaux-legers, & anima tellement les siens, que s'il eust eu deux ou trois cens chevaux de plus, il eust poussé les Royalistes bien loin: mais comme il ne pouvoit pas tenir en campagne devant un tel gros de gens-d'armes, il se retira au petit pas dans son retranchement. La Noüe pour luy rendre le change de ses bravades, l'y fit attaquer par trois fois: il en fut toûjours repoussé avec grande perte, & mesme à la troisiéme blessé à la cuisse & renversé de dessus son cheval: tellement que ses gens le retirerent du combat par un ordre exprés du Roy, qui prit soin de le faire penser à l'heure mesme & le renvoya à son quartier, où il l'alloit souvent visiter. A quelques jours de là, le Chevalier d'Aumale fit une autre grande sortie vers S. Antoine des champs, où il fut tué une centaine de Royalistes, & le reste poussé vivement jusques dans leur camp à Conflans: ce qui donna plus de courage aux Parisiens, qu'il n'apporta d'avantage à leurs affaires.

Le Roy fait attaquer le faux bourg S. Laurent.

La Noüe en est repoussé & blessé.

Autre sortie par la porte S. Antoine.

C'estoit veritablement une chose qui du premier aspect sembloit merveilleuse, de voir quinze mille hommes de pied seulement & trois mille chevaux, avoir en si peu de temps gagné jusques aux portes d'une si grande Ville, & tenir si estroitement assiegez quatre à cinq mille hommes de guerre, & cinquante mille Bourgeois, dont plus de quinze mille avoient porté les armes, & qui dans des troupes reglées eussent esté bons soldats: toutefois lors que l'on considere que les assiegeans estoient gens qu'il ne faloit pas compter par le nombre, mais par la valeur, que les Parisiens n'avoient pas en tout cinq cens chevaux, que leurs Chefs n'osoient pas hazarder la Bourgeoisie, ressemblant, disoit le Duc de Nemours, à un homme qui auroit beaucoup d'argent & n'oseroit le dépenser; & qu'aussi bien eust-ce esté inutilement qu'ils eussent éloigné les assiegeans de deux ou trois lieuës, puis qu'ils n'en auroient pas receu de plus grandes commoditez pour cela, la merveille ne se trouvera peut-estre pas si grande qu'elle paroist. Il y en a bien plus dans la patience extréme, dans la fidelle obeïssance & dans la constante union de cette fiere & indocile populace, pendant quatre mois entiers de pertes & de miseres. Le Roy faisoit son compte, que lors qu'ils auroient veu sept ou huit jours durant la hale & les marchez dégarnis de pain, les boucheries sans viandes, les portes & les estapes sans bled, sans vin, & sans aucune de toutes ces commoditez dont la riviere a de coustume d'estre couverte, elle iroit prendre les Chefs à la gorge & les contraindroit de traiter avec luy, ou que si une humeur seditieuse ne la portoit pas à cela si promptement, la faim l'y contraindroit dans quinze jours. Voila pourquoy il ne se mettoit pas en peine de l'attaquer de vive force, & par ce moyen croyoit épargner ses gens, & tout ensemble preserver cette Ville du pillage. Une autre consideration le confirmoit encore dans le mesme dessein: c'estoient des propositions & des parties qui se faisoient à toute heure par ses amis & par les Politiques, de l'en rendre maistre, en luy livrant une porte, ou en se cantonnant dans un quartier, ou en luy donnant moyen d'escalader les murailles, & de faire entrer ses gens par quelque autre invention. Mais toutes ces entreprises avorterent: les unes furent estouffées au dedans, les autres mal conduites, quelques-unes rejettées, & la pluspart traversées dans l'execution par la jalousie mesme des Chefs & des Grands d'auprés du Roy: car chacun se piquant de faire reüssir celle qui s'estoit addressée à luy, & demandant le gouvernement de Paris pour recompense de cette negociation, empéchoit toutes les autres, mesme jusqu'à les reveler aux Parisiens. Et quant à l'effet qu'il se promettoit des seditions, & de la famine, il se trouva pareillement trompé: car les vivres menerent les assiegez plus de deux mois, au delà desquels leur patience alla encore six semaines; Et toutes les émeutes & les conspirations que ses amis penserent y faire joüer à son avantage, ne

Pourquoy ce n'est par merveille qu'il assiegeast Paris avec si peu de monde.

Il ne veut pas l'attaquer à vive force, mais croit l'avoir par famine.

Ou par quelque intelligence du dedans.

Il se fait plusieurs parties pour le faire entrer, mais ne reüssissent pas.

reüssirent qu'à leur préjudice. La plus grande de ces conspirations fut celle d'un hommé Vigni, Receveur de la Ville & beau-frere du President Brisson, qui avoit fait partie de se saisir d'un quartier & d'une porte : mais un Prestre la découvrit, & il se trouva qu'elle enveloppoit tant de personnes puissantes que le Duc de Nemours n'osa pas l'approfondir, & se contenta de commander à Vigny de sortir hors de la Ville, aprés que la Chapelle-Marteau Prevost des Marchands eut tiré de luy douze mille écus de rançon, qu'il convertit à son profit particulier. Les autres qu'on pût éventer ne furent pas si doucement traitées : il y eut cinq ou six conspirateurs de pendus ; & ces supplices estonnerent tellement les plus affectionnez au Roy, qu'ils abandonnerent les desseins qu'ils avoient formez de le servir. Plusieurs conspirations découvertes.

Le Duc de Mayenne cependant, se trouvoit dans un extréme embarras & dans une juste crainte de perdre Paris, soit qu'il le pût secourir, soit qu'il le laissast prendre : car en l'estat qu'il l'avoit laissé, il n'eust jamais crû qu'il eust duré si long-temps ; & il ne pouvoit luy donner secours que par l'aide des Espagnols. Or il connoissoit trop bien les desseins & l'humeur de cette nation pour en esperer autre chose que de leur voir reduire la France & luy-mesme sous leur domination, si une fois ils y mettoient le pied avec une puissance assez grande pour vaincre celle du Roy. Il sçavoit d'ailleurs que les Seize, & leur cabale se serviroient de cet avantage pour engager entierement Paris sous le joug, ou du moins dans l'alliance d'Espagne. Il avoit, en partant pour aller au secours de Dreux, cassé le conseil general de la Ligue, qu'on nommoit le conseil des Quarante, parce qu'il luy sembloit trop Espagnol, ou peut-estre trop populaire, & en avoit dressé un autre pour l'accompagner par tout ; ayant fait l'Archevesque de Lyon Garde des Seaux, & creé quatre Secretaires d'Estat, qui estoient Bray, Pericard, Roissieux, & des Portes Baudoüin : dequoy les Seize luy gardant dans l'ame un profond ressentiment, n'avoient point esté le visiter à Saint Denys ; & s'attachoient plus ouvertement à l'Ambassadeur d'Espagne, croyant qu'ils pourroient par ce moyen rétablir leur autorité que le Duc avoit entrepris de ruiner. S'il apprehendoit cet inconvenient, il redoutoit encore davantage la deffaite entiere de son party qui s'en alloit perir sans une prompte assistance ; & il ne pouvoit se resoudre à traiter sa perte avec le Roy, soit qu'il eust peur qu'on l'accusast d'avoir manqué de cœur dans sa mauvaise fortune, ou d'avoir perdu ce zele dont luy & sa Maison avoient tant fait parade dans toutes leurs entreprises, & qu'ainsi il ne décheust de l'estime & de l'affection des Catholiques, soit qu'il ne pust trouver d'assez bonnes assurances des conditions que le Roy luy offroit. Quelque motif qui l'empeschast de s'accommoder avec luy, il ayma mieux se jetter entre les bras des Espagnols ; Et son épouvante estoit si grande aprés la perte de la bataille, que si le Roy Philippe eust esté aussi prés de luy qu'estoit le Duc de Parme, pour luy envoyer à la chaude les ordres & les resolutions convenables, ce pauvre Prince se fust aveuglement lancé dans le filé, & eust donné un grand pied à l'Estranger dans la France. Mais comme les Ministres d'Espagne qui estoient dans les Païs-bas n'avoient pouvoir de rien resoudre, & que peut-estre ils pensoient en le faisant languir, le forcer à recevoir telles loix qu'il leur plairoit : il revint un peu à soy, & s'estant reconnu il ne s'engagea pas si avant qu'il eust fait, s'ils l'eussent sceu prendre dans son premier estonnement. Plus il s'échauffoit à leur demander du secours, plus ils y apportoient de lenteur, & horsmis les paroles, ils ne témoignoient aucun sentiment de son mal, parce qu'en effet, ils pensoient que c'étoit leur bien. Lors qu'il eut donc sejourné tout le reste du mois de Mars, & plus de la moitié d'Avril à Soissons & autres Villes de Picardie, sans pouvoir tirer d'eux de certaines resolutions par ses Envoyez, & qu'en suite il eut esté à Cambray conferer avec Balagny : il alla luy-mesme trouver le Duc de Parme à Condé, c'est une petite Ville sur la riviere de l'Escaud, autrefois du patrimoine de la Maison de Bourbon. Ce fut alors qu'il pût bien dire la sentence d'Euripide, que prononça autrefois Pompée le Grand, lors qu'aprés sa deffaite aux champs de Farsale il se refugia en Egypte, *Que celuy qui entre dans la maison d'un Prince estranger, de libre qu'il estoit devient esclave.* Car il falut que luy qui portoit la qualité de Lieutenant general de la Couronne de France, fit la cour à un Gouverneur d'une des Provinces du Roy d'Espagne ; qu'en sa personne la Maison de Lorraine, l'une des plus illustres du monde, devint la suivante de celle de Farnese ; qu'enfin il sousmit la civilité Françoise au faste Espagnol, & qu'il apprist la patience & la souplesse parmy des gens qui triomphoient de voir un si noble suppliant à leur porte.

Le Duc de Mayenne craint de perdre Paris, mesme en le sauvant.

Il sçait que les Seize ne l'aiment point & favorisent l'Espagnol.

Sans le secours duquel neanmoins il ne peut se tirer du peril present.

Il luy eust accordé de plus grands avantages, s'il l'eust pris dans sa premiere frayeur.

Il va à Condé trouver le Duc de Parme.

Y exerce sa patiéce à souffrir le faste Espagnol.

Mort du Cardinal de Bourbon luy cause de nouvelles peines.

Lors qu'il estoit le plus occupé à solliciter le Duc de Parme, il apprit la mort de Charles Cardinal de Bourbon, qui ne pouvoit arriver en plus fâcheuse saison pour luy : Ce bon homme estant âgé de soixante-six ans, mais moins cassé par la vieillesse que par les gouttes, par les fluxions, & par la gravelle ; incommoditez peut-estre contractées par les excez de sa vie assez voluptueuse, bien que sans scandale, mourut le huitiéme jour de May à Fontenay-le Comte, où il estoit gardé avec grand soin, mais toûjours avec l'honneur & la civilité qui se doivent à un premier Prince du Sang, comme il estoit. Sa mort provint d'une retention d'urine, causée par une pierre en la vessie, & suivie d'une fiévre continuë. La Boulaye qui en avoit la garde, eut pour recompense les riches meubles de sa chambre & de sa personne, estimez à plus de trente mil écus. La Ligue qui l'avoit proclamé Roy, luy deferoit si opiniastrément cette qualité, qu'un Medecin qui estoit allé pour le visiter à Fontenay, aima mieux s'en retourner sans le voir que de dire autrement à la porte du Château, sinon qu'il demandoit le Roy, n'ayant jamais voulu consentir à l'appeller simplement du nom de Cardinal. Luy-mesme neantmoins n'affectoit point ce titre, car dans sa prison il appelloit toûjours Henry IV. *le Roy mon neveu* ; & il offrit de donner sa renonciation, dont on ne se soucia pas beaucoup, parce qu'en l'estat où il estoit elle n'eust rien valu, & que la Ligue n'y eust pas deferé. Son esprit aussi foible que vain, se laissant facilement surprendre par de fausses apparences, avoit toûjours cherché sa grandeur hors les interests de sa Maison, de sorte qu'il avoit pensé la ruiner par plusieurs fois. Car il fut comme l'appeau de la Reine Catherine & du Cardinal de Lorraine, pour attirer Antoine Roy de Navarre & Loüis Prince de Condé ses freres aux Estats d'Orleans, où ils eussent tous deux pery si la mort de François second ne fust arrivée ; & du depuis, la Ligue l'avoit fait servir de masque à toutes ses entreprises : dont ayant quelquefois honte luy-mesme, il disoit en particulier, pour s'en excuser, qu'il se laissoit ainsi mener par les Guises, parce qu'ils auroient pris un autre pretexte s'ils ne l'eussent pas eu de leur costé, & qu'au moins en se joignant avec eux il les obligeoit toûjours de reconnoistre que la Couronne appartenoit à la Maison de Bourbon. Mais à dire vray, c'estoit sa legereté ambitieuse & les predictions de quelques tireurs d'horoscope, sotise qui avoit enchanté toute la Cour en ce temps-là, & particulierement ce bon Prince, qui le portoient à favoriser cette faction, les flatteries du Duc de Guise luy faisant croire qu'il en estoit le Chef, quoy qu'il n'en fust que le joüet. Il fut au reste d'humeur plus liberal que les autres Princes de sa Maison, & ressembla plus en cette vertu aux Valois qu'aux Bourbons. Il eut le naturel fort doux & porté à la devotion, & se montra toûjours grand zelateur de la discipline Ecclesiastique & de la Religion Catholique. Son corps fut porté dans la magnifique Chartreuse qu'il avoit bâtie au dessous de son beau Chasteau de Gaillon: Son cœur & ses entrailles demeurerent dans l'Eglise de Saint Thomas au fauxbourg des Loges de Fontenay. Il avoit porté quarante-deux ans la Pourpre Cardinale, si bien qu'il mourut Doyen du College ; ayant regy l'Archevesché de Roüen quarante ans, avec presque toutes les qualitez & les soins d'un bon Prelat ; & auparavant ayant esté pourveu successivement des Eveschez de Nevers, de Xaintes & de Beauvais.

Ce Cardinal avoit pensé ruiner sa Maison, en se laissant duper par les Guises.

Quelle excuse il apportoit de ce qu'il se rangeoit de leur party.

Ses bonnes qualitez.

Sa sepulture.

Difficultez que cette mort causa au Duc de Mayenne.

Les nouvelles de cette mort furent un surcroist d'inquietude au Duc de Mayenne. Outre qu'il ne sçavoit sous quel nom il feroit desormais les actes publics, ny quel autre fantôme il pourroit substituer en la place de ce bon-homme pour retenir les peuples dans l'ordre Monarchique, & se conserver l'autorité Royale : il avoit grand sujet de craindre que le Roy ne se fit Catholique, ou que les peuples n'allassent jetter les yeux sur quelque autre Prince de la Maison de Bourbon. Car le pretexte de la Religion manquant il n'en avoit plus de ne pas reconnoistre le Roy, ou s'il le voyoit persister à ne se pas faire Catholique, il ne pouvoit tout au plus refuser la Couronne au plus proche des Bourbons aprés luy, puis que l'ayant deferée au vieil Cardinal, il avoit avoüé que les Princes de cette Maison y devoient succeder. Peut-estre qu'alors il se repentit d'en avoir usé ainsi, & de n'avoir pas suivy le conseil de ceux qui vouloient qu'on maintint toûjours que les Bourbons par les regles du droit commun estoient hors des limites de Parenté, qui ne s'estendent que jusqu'au septiéme degré, par consequent que la succession estoit vacquante faute d'heritiers assez proches, & que le droit d'élire un Roy estoit retombé aux Estats generaux. Mais il se fut trouvé des obstacles & des inconveniens dans ce chemin aussi bien que dans l'autre qu'il avoit tenu ; Et il avoit à craindre que cette mort donnant ouverture

aux

Il avoit peur que les Espagnols le pressassent de faire eslire un Roy.

aux Espagnols de demander la creation d'un Roy, ce qu'ils desiroient passionnément, ils ne l'en pressassent si fort dans le besoin qu'il avoit d'eux, qu'il fust contraint de le souffrir. En effet, ce fut là la premiere condition qu'ils firent passer dans le traité fait avec luy; Et quoy qu'il n'eust aucune pensée qui y tendist, neanmoins pour leur témoigner qu'il avoit en cela le mesme sentiment qu'eux, il feignit de souhaitter ardemment la convocation des Estats, & transfera le lieu de l'assemblée de Melun à Paris: c'est à dire d'une Ville qu'il avoit perduë, dans une qui estoit assiegée.

Mais il l'empescha toûjours

Cependant il n'oublia pas de faire agir ses amis auprés du Parlement, & à l'Hostel de Ville pour se conserver la qualité de Lieutenant general: laquelle luy ayant esté continuée, il montra bien qu'il ne craignoit rien tant que les Estats, & employa toute sa puissance à les empescher: ce qui, pour dire vray, causa la ruine de son party, & le mit luy-mesme sur le bord du precipice, d'où il ne se fust jamais sauvé avec honneur, s'il eust eu affaire à un Roy aussi rigoureux que vaillant. Au reste la crainte de l'ennemy commun tenant toutes les differentes cabales dans quelque concorde, les chefs conspirerent tous à disposer le peuple pour luy faire recevoir cette nouvelle sans émotion.

Les Chefs de Paris disposent le peuple à recevoir les nouvelles de cette mort.

Ils eurent donc recours au seul pretexte de Religion qui leur restoit. Il leur vint bien à propos, que peu de jours auparavant, sçavoir le septiéme de May, sur ce qu'ils avoient appris que les Agents du Roy donnoient de grandes esperances de sa conversion au Pape, qui reciproquement témoignoit de fort bonnes dispositions pour luy, & que le vieil Cardinal de Bourbon offroit de luy ceder son droit pour racheter sa liberté, ils s'estoient avisez pour aller au devant des effets que ces negociations eussent pû produire, de faire presenter à la Faculté de Theologie une consultation signée du Prevost des Marchands & de quelques Bourgeois, qui demandoient resolution sur ces trois articles,

Font consulter la Faculté de Theologie sur 3 poincts.

Si advenant la mort du Roy Charles X. ou qu'il cedast son droit à Henry de Bourbon, les François devoient ou pouvoient tenir ce Henry pour Roy, quand mesme il seroit absous des censures qu'il avoit encouruës. Si celuy qui poursuivoit ou permettoit quelque accommodement avec luy, n'estoit pas suspect ou fauteur d'heresie. Si c'estoit œuvre meritoire de s'y opposer, & si la mort qu'on souffriroit en y resistant, se devroit appeller martyre. A quoy la Faculté avoit répondu selon le desir de ceux qui la consultoient,

Réponse de la Faculté, selon leur desir.

Qu'il estoit defendu de droit divin de recevoir pour Roy un heretique ou fauteur d'heresie, encore plus un relaps, & excommunié par le Saint Siege; Qu'encore qu'il vinst à obtenir absolution de ses crimes en jugement exterieur, neanmoins à cause du scandale & du peril de renchûte, il devoit toûjours estre exclus du Royaume; Que celuy qui l'y portoit, l'aydoit ou favorisoit, estoit fauteur d'heresie & pernicieux à l'Eglise de Dieu: pour cette cause qu'on devoit agir contre luy sans aucun respect de degré ny de préminence. * *Et partant que Henry de Bourbon estant heretique, relaps, notoirement ennemy de l'Eglise & excommunié du Saint Siege, les François estoient obligez en conscience d'empescher de tout leur pouvoir qu'il ne se mist en possession du Royaume, quand mesme il obtiendroit exterieurement son absolution, & que tout autre legitime successeur viendroit à mourir, ou à luy ceder son droit; Que ceux qui luy donnoient ayde ou faveur, demeuroient continuellement en peché mortel, estoient deserteurs de la Religion & pernicieux à l'Eglise, & comme tels devoient estre severement punis; Et de mesme qu'on jugeoit à bon droit que les peines eternelles estoient preparées à ces gens-là, parce qu'ils s'opiniastroient à establir le Royaume de Satan: ainsi pouvoit-on dire avec raison que ceux qui s'efforçoient de le destruire pour maintenir celuy de* Jesus-Christ, *s'ils persistoient jusqu'à la mort dans une si sainte resolution; seroient couronnez dans le Ciel comme braves defenseurs de la Foy, & remporteroient la palme du martyre.*

** Cela regardoit les Cardinaux, Prelats, & Princes qui suivoient le party du Roy.*

Les Parisiens l'envoyent aux autres Villes, avec une lettre: pour les exhorter de la suivre.

Cette resolution traduite en François, fut incontinent publiée, & envoyée à toutes les grandes Villes de la Ligue, avec une belle lettre des Parisiens souscrite du Prevost des Marchands & Eschevins: dans laquelle ayant donné cet eloge à la Faculté que c'estoit à elle *de juger entre la lepre & la lepre*, & que ses decrets estoient si considerables dans l'Eglise, que le Saint Siege les avoit toûjours approuvez, particulierement en cette occasion; ils les exhortoient de suivre & embrasser cet avis, & les encourageoient par leur exemple à tenir ferme & à souffrir plûtost le feu, le fer, la famine & toute extremité, comme ils faisoient eux-mesmes, que de subir le joug d'un Prince heretique; finissant par ces mots, *Que quand Dieu les auroit tuez*, comme dit Job, *ils ne laisseroient pas d'esperer en luy, & de le prier comme ils avoient toûjours fait.*

Procession ridicule de quelques Ecclesiastiques & Moines zelez.

Les Moines & Ecclesiastiques au nombre de treize cens, firent la semaine suivante une procession memorable, avec un equipage & des grimaces qui marquoient plûtost les dereglemens de leur esprit que

l'ardeur de leur zele. Rose Evesque de Senlis, & le Prieur des Chartreux, estoient à la teste comme Capitaines, & portoient chacun une Croix dans la main gauche, & une halebarde dans la droite, representant à leur dire les Machabées, qui conduisoient le peuple de Dieu. Aprés eux estoient rangez quatre à quatre tous les Moines des Ordres Mendians, comme les Capucins, les Fueillants, les Minimes, les Jacobins, & les Carmes: mais les Moines rentez qui avoient du bien à la campagne, comme ceux de Saint Germain, de Saint Victor, de Sainte Geneviéve, & les Celestins, ne s'y trouverent pas. Ils avoient tous leurs robbes retroussées à la ceinture, le capuchon abatu sur leurs espaules, le morion en teste, le corselet ou la jaque de maille sur le dos, & portoient, qui des rondaches & des dagues, qui des pertuisanes, qui des pedrinals, & d'autres armes roüillées, qui n'estoient plus propres qu'à faire rire. Les vieux marchoient aux premiers rangs, contrefaisans tant qu'ils pouvoient la contenance & la demarche de Capitaines: Les jeunes suivoient aprés, tirant à toute heure de leurs harquebuses, pour montrer qu'ils entendoient bien l'exercice militaire. Hamilton Curé de saint Cosme, Escossois de nation, faisoit la charge de Sergent, & les tenoit en ordre. Le plus crotesque personnage, c'estoit le petit Feuillant, qui estant boiteux, ne vouloit garder aucun rang, mais alloit tantost à la teste, tantost à la queuë, joüant de l'épée à deux mains & faisant le moulinet pour couvrir le defaut de sa demarche. Toute cette bande marchant par les ruës avec une gravité affectée, se reposoit de temps en temps, & mesloit par intervalle des Antiennes, & des Cantiques avec leurs salves de mousquetades; Spectacle qui à leur dire, representoit la face de l'Eglise militante. Le Legat, accompagné de Panigarole, de Bellarmin & de quelques autres Italiens de sa suite, monta en carrosse pour voir cette mommerie, & l'autorisa par sa presence: mais il arriva que quelqu'un de ces mauvais harquebusiers soit par lourdise, soit par malice, ayant chargé à bale, tua un de ses Aumôniers à la portiere. Cet accident causa une grande rumeur, mais elle fut aussi-tost appaisée par un bruit qui fut répandu parmy le peuple que ce bon Ecclesiastique ayant esté tué dans une si sainte action, son ame s'en estoit envolée tout droit dans le Ciel parmy les troupes Angeliques, & qu'il le faloit croire, parce que le Legat qui avoit les clefs du Paradis l'affirmoit ainsi. Le jour de l'Ascension il s'en fit une autre plus serieuse au Convent des Augustins, où se trouverent l'Archevesque de Lyon, les Evesques de Renés, de Senlis, & de Frejus, tous les Prelats de la suite du Legat, l'Ambassadeur d'Espagne, celuy qui l'avoit esté de Marie Stuard Reine d'Escosse, qui portoit le titre d'Archevesque de Glasco, le Resident de Ferrare, les Ducs de Nemours & d'Aumale, avec d'autres Chefs de guerre, les Cours Souveraines, les Colonels & les Capitaines de la Ville: tous lesquels, aprés la Messe solennellement chantée, & la vehemente predication d'un Religieux, jurerent sur le Livre des Evangiles qui estoit ouvert devant le Legat vestu & séant à la Pontificale, d'employer leurs vies pour la defense de la Religion Catholique, de la Ville de Paris, & de toutes les autres du party; de ne prester jamais obeïssance à un Prince heretique; & de reveler tout ce qu'ils sçauroient estre contraire à la sainte Union. Ensuite dequoy il fut dressé une formule de serment, que les Colonels & les Capitaines, firent prester à chaque bourgeois dans leur quartier.

Le Legat manque à y estre tué.

Autre procession plus serieuse, de tous les Chefs de guerre, Cours Souveraines, Colonels, &c.

Qui font serment sur les Evangiles de ne jamais recevoir un Roy Heretique.

Il arriva au mesme temps des lettres du Duc du Mayenne qui leur donnoit asseurance d'un prochain secours. Luy-mesme neanmoins n'en avoit encore aucune: toutes ses prieres & ses remontrances n'avoient jusques-là sceu obtenir du Duc de Parme que quatre mille hommes, c'estoit le Regiment des Espagnols mutinez, commandé par Antoine de Zuniga, un autre de bandes Italiennes, dont estoit Mestre de Camp Camille Capizucchy, & deux cens lanciers Walons; avec lesquels ayant joint quelques François qu'il avoit ramassez en Picardie & en Normandie, ou qui luy avoient esté fournis par Balagny, il s'avança en Picardie pour s'approcher de Paris. Le Roy n'en eut pas si tost avis qu'il partit de son camp avec quinze cens cuirasses, trois cens Reistres, & cinq cens Carabins, & fit dix-huit lieuës tout d'une traite, pour l'attraper en campagne: mais le Duc averty de sa marche prevint sa diligence par une grande celerité & se jetta dans les fauxbourgs de Laon, où il se retrancha, sans vouloir entendre parler de combattre, parceque tout l'avantage qu'il y eust pû gagner, eust esté inutile à ses desseins. Le Roy passa quelques jours à le harceler par diverses escarmouches, & l'eust peut-estre tant incommodé en luy retranchant les vivres, dont il n'y avoit pas grande provision dans

Le Duc de Mayenne s'avance avec quelques troupes Espagnoles.

Le Roy estant allé au devant: il se retranche aux fauxbourgs de Laon.

la Ville, qu'il l'eust forcé d'en desloger, & l'eust pris à son avantage dans la plaine. Mais comme il sceut que saint Pol s'estoit secretement destaché de cette armée, & qu'ayant amassé huit cens chevaux & quelque Infanterie, il s'en alloit à Meaux pour mener de là un grand convoy de vivres à Paris, il s'en retourna au siege avec la mesme vistesse qu'il estoit venu. Il ne pût neanmoins, quelque diligence qu'il y apportast, empescher l'execution de ce dessein: car Saint Pol escortant ce convoy le long des rives de la Marne par la forest de Livry, non seulement le conduisit heureusement à Paris, mais encore prit un grand bateau du Roy chargé de munitions, & perçant au travers des troupes de Givry entra comme en triomphe par la porte saint Antoine. Pour rabattre la joye qu'en eurent les Parisiens, le Roy fit brûler tous leurs moulins à vent jusqu'auprés des murailles, & battre la Ville en ruine, tantost de dessus Montfaucon, tantost de dessus Montmartre: ce fut neanmoins avec si peu de dommage, que deux ou trois cens volées de canon ne firent qu'abattre quelques cheminées, & rompre les jambes à un homme. Les assiegez luy répondoient avec l'Artillerie de dessus leurs remparts, sans beaucoup d'effet non plus: & tous les jours les volontaires & les jeunes gens s'égayoient à faire des sorties, particulierement par la porte saint Antoine & par la Tournelle, à la faveur de la Bastille, & de l'estacade de dessus la riviere. En l'une fut pris Dandelot frere de Chastillon, que le Duc de Nemours & la doüairiere de Montpensier sceurent si bien cajoler qu'il épousa le party de la Ligue, & entreprit la defense de ceux qui avoient trempé leurs mains dans le sang de son pere. En une autre le Chevalier d'Aumale faisant merveilles de sa personne, força les Royalistes d'abandonner l'Abbaye de saint Antoine; Action qui meritoit d'estre loüée, parce qu'en effet elle fut fort brave, s'il y eust autant apporté de pieté que de vaillance, & si ses gens n'eussent pillé les sacrez ornemens de l'Eglise & les meubles des Religieuses, que ceux qu'ils appelloient Heretiques avoient soigneusement conservez. Dans les autres sorties les Parisiens estoient presque toûjours mal-traitez: aussi ne s'éloignoient-ils gueres de leurs barricades; & ils ne les faisoient que pour entretenir l'ardeur des soldats, & satisfaire au peuple qui craint les coups & méprise ceux qui n'y vont pas.

Le Roy retourne au siege: Saint Pol amene un convoy à Paris.

Le Roy bat la Ville en ruine; Sorties des assiegés.

Parmy ces actes d'hostilité, il se continuoit toûjours quelques propositions de paix, qu'on mettoit en avant de chaque costé pour differentes fins. Les Chefs de la Ligue qui prevoyoient la misere où Paris alloit tomber, vouloient presser le secours; & pour ce dessein feignant d'avoir envie de traiter tout de bon, avoient obtenu un passe-port du Roy pour deputer l'Archevesque de Lyon, deux Conseillers du Parlement & le Procureur de la Ville, vers le Duc de Mayenne. Il arriva que lors qu'ils estoient prests à partir, les Royalistes intercepterent quelques lettres de Paris qui disoient que cette deputation ne se faisoit que pour aller assurer le Duc de la ferme resolution des assiegez, & pour le haster de leur deboucher les passages des vivres, parce qu'ils n'en avoient plus que pour douze jours. Le Roy averty par là de leur mauvaise intention & tout ensemble de leur necessité, qu'ils feignoient pourtant beaucoup plus pressante qu'elle n'estoit pas; de plus, soupçonnant que l'Archevesque emportoit de la vaisselle d'argent & des joyaux pour faire de nouvelles levées, à cause qu'il menoit plus d'equipage que le passe-port ne luy permettoit, fit signifier aux Deputez, comme ils estoient déja à deux lieuës de Paris, qu'il revoquoit ce passe-port, & les renvoya bien estonnez. Au mesme temps il écrivit aux Parisiens qu'en les retirant il n'avoit point retiré l'affection qu'il leur avoit promise, qu'au contraire, il la redoubloit tant plus il connoissoit qu'elle leur estoit necessaire. Qu'ils en esprouveroient de favorables effets s'ils se reduisoient bien-tost à leur devoir, & qu'il les exhortoit de n'attendre pas la derniere extremité, parce qu'alors il n'y auroit plus lieu de penitence. Mais ces offres furent rejettées par un Arrest du Parlement du quinziéme Juin, qui *defendoit sur peine de la vie de parler d'aucun accord avec Henry de Bourbon, & enjoignoit d'obeïr en tout aux ordres du Duc de Nemours Gouverneur de l'Isle de France.*

Parisiens obtiennent un passe-port du Roy pour envoyer vers le Duc de Mayenne pour traiter de paix.

Mais le Roy le revoque, & pourquoy.

La longueur de ce siege nous permettra de nous en éloigner un peu, pour apprendre ce qui se fait cependant dans les Provinces. Au commencement de Juin, Florimond de Biencour-Poitrincourt rendit Beaumont sur Oise aux gens du Roy par faute de munitions & de vivres, aprés avoir tenu vaillamment plus de cinq semaines. Charles Robert de la Marx-Maulevrier mit le siege devant Dammartin, petite ville champestre à sept lieuës de Paris, qui appartenoit à la Maison

Beaumont sur Oise se rend au Roy.

Dammartin assiegé.

de Montmorency; ayant un Chasteau plus fort en apparence qu'en effet, & où toute la contrée d'alentour avoit apporté ses bleds, dont elle est la plus fertile du Royaume.

Aprés la journée d'Yvry la Ligue avoit voulu montrer en Normandie, que si ce coup luy avoit osté quelque chose de ses forces, il ne luy avoit rien osté de son courage. Quelques bons serviteurs du Roy avoient formé un complot à Caen où s'estoit retiré le Parlement qui suivoit son party, de se saisir de la ville de Roüen & des Officiers de celuy de la Ligue. Ce complot ayant esté découvert, le Parlement de Roüen fit executer quelques-uns des conspirateurs, & trois jours aprés, qui fut le 10. d'Avril, donna un Arrest, *Faisant tres-exprés commandement à tous Gentilshommes & autres qui suivoient le Roy de Navarre de se retirer dans leurs maisons dans huit jours, & de donner assurance qu'ils ne porteroient jamais les armes pour luy, ou de se rendre dans l'armée Catholique conduite par le Duc de Mayenne; A faute de ce faire, qu'ils estoient declarez criminels de leze Majesté divine & humaine, leurs biens confisquez, & leurs fiefs mouvans de la Couronne reünis & incorporez au Domaine.*

Sur la fin du mesme mois, Medavid qui s'estoit racheté de prison, ayant avis que Theodore de Lignery Gouverneur de Verneüil, de peur de trop surcharger les Bourgeois, n'y tenoit qu'une garnison fort foible, fit une entreprise de nuit sur cette place, & ayant surpris le Chasteau se rendit aussi maistre de la Ville; non toutefois sans un combat bien sanglant, où fut tué Jean de Dreux-Morainville Gouverneur du païs du Perche, qui n'ayant receu aucune blessure dans une infinité de combats où il s'estoit trouvé depuis l'âge de vingt ans jusqu'à cinquante, mourut de la premiere: ce fut un coup de mousquet qui l'atteignit dans l'aîne. En luy finit la branche masculine de Dreux, issuë du Roy Loüis le Gros: car il ne laissa point d'enfans de sa femme Anne de la Fayete; & on croit qu'effectivement il estoit de cette Maison: mais le defaut de biens, & comme il est à presumer, aussi le defaut de vertu ayant esté cause que ses predecesseurs avoient long-temps discontinué de tenir leur rang dans la Cour & dans les grandes ceremonies, il ne passoit presque plus que pour Gentil-homme; jusques-là que quelqu'un luy voulut disputer sa qualité, qui neanmoins luy fut confirmée par un Arrest solennel du Parlement de Paris.

Verneüil surpris par Medavid.

Le dernier Prince de la Maison de Dreux y est tué.

Le Roy fut en quelque façon consolé de la surprise de Verneüil par la défaite de deux Regimens, l'un du Vicomte de Tavannes, l'autre de N. de Boussé-Poccenat; le premier fut taillé en pieces par le Duc de Montpensier, comme il accouroit de Roüen pour se jetter dans Verneüil; l'autre par Charles de Humieres prés de Compiegne, comme il alloit joindre le Duc de Mayenne. Nouvelles qui furent encore accompagnées de celles de l'heureux succez du Capitaine Reaux dans le païs Messin, où n'ayant pû secourir le Château de Felin attaqué par les Lorrains, il les attendit au retour dans un poste avantageux, & les chargea si à propos qu'il les mit en déroute, leur tua trois cens Fantassins & soixante Cavaliers sur la place, fit cinquante prisonniers, entr'autres Chrestien d'Artigoty Gentil-homme de marque, & Gastinois Capitaine de fortune, & gagna leur canon & leur bagage.

Deffaite des Lorrains.

Le mesme jour de la bataille d'Yvry, Lansac violant la foy qu'il avoit donnée au Roy, tenta une entreprise sur le Mans avec quelques troupes qu'il avoit secrettement assemblées aux environs du Château de Balon appartenant à la Mareschale de Cossé sa belle-mere. Il croyoit le surprendre par le moyen de quelques soldats déguisez en Plombiers, qui devoient feindre de porter des goutieres à l'Eglise de saint Julien, & se trouvant à l'ouverture de la porte les laisser cheoir & s'en emparer, puis aussi-tost il y eust accouru avec ses troupes qu'il avoit logées cette nuit-là dans le Fauxbourg saint Vincent, il ne sçavoit pas qu'avant que d'ouvrir la porte on baissoit une planchette par où il sortoit un Sergent avec quelques soldats qui alloit faire la découverte par tout le Fauxbourg. Ce Sergent ayant apperceu quelques-uns de ces soldats, chargea le premier qu'il rencontra: ils sauterent tous en foule sur luy & le tuerent, avec toute son escoüade: puis comme ils virent que la rumeur avoit fait mettre toute la Ville en armes, ils se retirerent au Bourg de Memers. Ils n'y eurent pas esté long-temps, que Hertré Gouverneur d'Alençon, ayant assemblé la Noblesse du païs les y alla charger, & les défit entierement: Lansac eut recours à ses esperons, & se sauva en Bretagne. La Noblesse ligueuse du païs du Mayne & d'Anjou, c'estoient entr'autres N. de Souvigny-la-Rocheboisseau, Chesnayes, du Pin, Charles de Birague, qui avoient éleu pour Chef la Sau-

Entreprise de Lansac sur le Mans découverte, & luy deffait à Memers.

laye, & qui avoient plus de trois cens chevaux & huit cens hommes de pied, ne furent pas plus heureux à Sablé. Ils avoient surpris la Ville qui est sur la Sartre, & tenoient le Chasteau assiegé. Ramboüillet, dont la femme y avoit esté faite prisonniere, convia la Noblesse du païs de l'assister en cette occasion, ses deux freres, Maintenon & Pongny, René de Boüillé-Creance & Arnoud de Beauville l'Estelle, s'y rendirent les premiers; puis du Fargis un autre de ses freres, qui revenant lors fort à propos de la bataille d'Yvry, ayant en son chemin repris la petite ville de Montdoubleau & le Prieuré de Bruslon, où quelques Ligueux s'estoient fortifiez. Brandelis de Champagne Marquis de Vilaines, & d'Achon estant venus joindre le dernier en cet endroit, tous ensemble tirerent vers Sablé pour secourir le Château. A l'abord il y eut une furieuse escarmouche, & la plus longue qui se fût veuë dans toutes ces guerres, parce qu'elle dura neuf heures entieres; Corces y fut tué, & la Saulaye pris: toutefois les Royalistes ne purent jetter du secours dans le Château. Mais peu de jours aprés, la Rochepot Gouverneur d'Angers leur ayant envoyé du canon, & mille hommes de renfort, ils y retournerent avec plus de courage, emporterent presque d'emblée tous les forts que les assiegeans avoient bastis à l'entour, & entrerent pesle-mesle avec eux dans la basse-cour du Château par un trou qu'ils y avoient fait. Dont les assiegeans furent tellement épouvantez qu'ils ne penserent plus qu'à se sauver, sans avoir seulement rompu le pont de dessus la Sartre aprés eux, de sorte que presque toute leur Infanterie y fut defaite, & le pavé couvert de plus de sept cens morts, Chesnayes & quelques autres des principaux chercherent leur asyle chez la Dame de Ramboüillet, qu'ils trouverent aussi genereuse qu'ils avoient esté incivils en son endroit.

Noblesse liqueuse deffaite à Sablé.

Pareille fortune eut encore Lansac, qui revenu de Bretagne avec deux mille cinq cens hommes de pied & deux cens chevaux, assisté de plus par N. de la Morissiere de Viques de Normandie, Goisbriant, Dubellay-la Fueillée, s'estoit emparé de la ville de Mayenne, en l'absence du Gouverneur l'Estelle, & en assiegeoit le Château. Le Prince de Conty, que le Roy aprés la bataille d'Yvry avoit fait son Lieutenant general aux païs d'Anjou, Touraine, Mayne, Poitou & autres Provinces circonvoisines, en donna aussi-tost avis à l'Estelle, qui estoit party pour aller trouver le Roy devant Paris. L'Estelle rebroussant chemin jetta heureusement un Capitaine & soixante soldats choisis dans le Château, au travers des deux corps-de-garde qu'ils enfoncerent: Puis Hertré l'ayant joint par le commandement du Prince, avec quinze cens hommes de pied & deux cens chevaux, ils allerent ensemble se saisir du Fauxbourg S. Martin, firent entrer des troupes dans le Chasteau à nage par la riviere: lesquelles ayant gagné quelques maisons, d'où les assiegeans defendoient le gué à coups de mousquet, ouvrirent par ce moyen un passage entierement libre pour toutes les autres. Le lendemain comme les assiegeans pensoient à faire retraite, ils sortirent sur eux par deux endroits, Hertré & Jean de Madaillan de Montataire avec soixante cuirasses & cent cinquante mousquetaires d'un costé, & l'Estelle avec pareil nombre d'un autre, le dernier ayant rompu trois barricades sur la chaussée de l'estang & poussé devant luy tout ce qui se presenta, trouva Lansac dans la grande place qui estoit à la teste d'un gros de cavalerie, & avoit à sa droite un bataillon de deux mille hommes de pied. Comme il eut un peu consideré sa contenance, il ordonna à cinquante mousquetaires de tirer dans ce gros de cavalerie; la premiere décharge y tua quelques chevaux, la seconde le mit tout à fait en déroute, & luy aprés donnant dans le bataillon, luy fit lâcher le pied & le poussa hors de la Ville. Les gens de Lansac ayant dans la plaine reconnu l'avantage de leur nombre essayerent de s'y rallier, mais ils en furent empéchez par Hertré & Montataire, & gagnerent païs jusqu'à une lieuë de là, où derechef ils se rallierent sur la chaussée de l'estang, montrant bien qu'ils ne manquoient pas de bonne volonté, mais de bonne conduite. Enfin le Marquis de Vilaine y estant arrivé avec cent cuirasses de renfort, ils furent taillez en pieces, & à peine s'en pût-il sauver six ou sept cens de deux mille qu'ils estoient. Les victorieux y gagnerent deux petites pieces de canon, six Enseignes & une Cornette, firent trois cens prisonniers, & compterent parmy les morts qui estoient au nombre de plus de neuf cens, le Baron de Montesson, & huit ou dix autres Gentils-hommes; Lansac malheureux dans toutes ses entreprises, se sauva pour la seconde fois en Bretagne, ne remportant que le blasme de n'avoir pas eu plus de conduite que de foy.

Lansac revient de Bretagne avec des troupes, surprend Mayenne.

Mais comme il en assiege le Chasteau, il est deffait par Hertré.

Ayant perdu toutes ses troupes s'enfuit en Bretagne.

Il ne restoit à la Ligue dans le païs du Mayne que la Ferté-Bernard à dix lieuës

du Mans. Elle est sur la petite riviere de Duine & bâtie en forme d'un quarré long, dont les deux plus grands costez sont couverts de prairies, où l'on ne sçauroit fouiller deux pieds avant sans trouver l'eau ; de sorte qu'il n'y a que deux avenuës par lesquelles on la puisse attaquer, l'une par le fauxbourg de la porte Saint Barthelemy, l'autre par celuy de la porte Saint Julien. Le Prince de Conty assisté de du Fargis, de l'Estelle & de Hertré avec leurs troupes, l'investissant le trente d'Avril, se logea au premier de ces fauxbourgs & le preserva d'estre brûlé par le Gouverneur qui y avoit mis le feu ; c'estoit Drague Comnene, qui se disoit descendu de la noble Maison des Comnenes de Grece : mais il ne pût sauver celuy de Saint Julien, qui fut tout consumé par les flammes. Du commencement la place n'estant battuë que de trois petites pieces, Comnene la defendit assez vigoureusement, mais lors que la Rochepot eut envoyé d'Angers aux assiegeans du canon de batterie & des munitions, & qu'ils eurent redoublé la batterie, les Bourgeois de crainte du pillage demanderent à capituler, & luy-mesme s'estant retiré dans le Chasteau, fit sa composition. Cependant George de Babou-la Bourdaisiere Gouverneur de Chartres pour la Ligue, ayant amassé quelques troupes vers Orleans, avoit pris Meun petite Ville sur la Loire du domaine de l'Evesque ; & de là s'avançant vers Paris, s'estoit emparé de Chasteaudun sans aucune difficulté. C'estoit une Ville ouverte au premier occupant, mais fort importante au Roy, en ce qu'elle pouvoit empescher les convois qui venoient de la Beausse & des contrées voisines dans son armée. C'est pourquoy il l'envoya aussi-tost investir par le Mareschal d'Aumont, auquel se joignit le Prince de Conty. Il y avoit un fort beau fauxbourg, plein de vins, de bleds, de bestail, & de toute sorte de commoditez, les assiegez y mirent le feu, comme c'estoit la coûtume des Ligueux, & y causerent une perte de plus de cent mille écus, qui pourtant ne leur apporta aucun avantage, parce qu'ils se rendirent aux premiers coups de canon. L'horreur de cette incendie & de quelques autres crimes obligea le vainqueur de faire pendre un Capitaine Basque, & sept ou huit scelerats ; mais toutefois le Gouverneur la Patriere fut conduit en lieu de sureté, ayant eu bien de la peine à s'excuser d'une chose si odieuse.

Prince de Conty assiege la Ferté Bernard, qui se rend.

La Bourdaisiere ligueux prend Meun & Chasteaudun.

Le Prince de Conty & d'Aumont reprennent Chasteaudun.

Dés le commencement de l'année le Prince de Dombes partant de Renes où il avoit amassé une petite armée pour tirer vers Nantes, rencontra Vincent de Launay-du Chesne-Vauluet Colonel de la Cavalerie legere du Duc de Mercœur qui menoit deux cens chevaux : il le fit charger si rudement par René de Rieux Sourdeac, qu'il y demeura prisonnier, avec douze ou quinze autres. La mort de Toussaint de Beaumanoir Baron du Pont Colonel de son Infanterie, tué peu aprés dans une escarmouche à Ancenis qui tenoit pour la Ligue, contrebalança à cet avantage ; Sebastien de Romasdec-Molac fut substitué en sa Charge. Outre la perte de ce jeune Seigneur, le Prince de Dombes receut presqu'en mesme temps nouvelles de deux autres, sçavoir de la ville de Vitré sur les confins du païs du Mayne, & de celle de Saint Malo. Dans Vitré estoit Gouverneur Jean du Mas-Mommartin, qui estant aussi vigilant que resolu, le sceut bien defendre des entreprises & des attaques de la Ligue, tant qu'il y fut ; ayant mesme élargy son Gouvernement par la prise de tous les petits Chasteaux d'alentour. Mais un jour qu'il estoit en chemin pour aller trouver le Roy qui l'avoit mandé au siege de Paris, quelques Capitaines du Duc de Mercœur s'en rendirent maistres, avec l'ayde des Bourgeois : toutefois à quinze jours de là il la reprit par sa propre valeur, comme il l'avoit perduë par la negligence de son Lieutenant : ce fut par le moyen d'un petard qui joüa heureusement.

Guerre de Bretagne.

Prince de Dombes en campagne.

Les Ligueux surprennent Vitré.

Le Gouverneur le reprend.

Le Gouverneur de Saint Malo, pour ne s'estre pas tenu sur ses gardes comme il devoit, fut dépoüillé de sa place & de la vie tout ensemble ; c'estoit Honoré de Bueil-des Fontaines, qui ayant esté en faveur auprés de Charles IX. avoit le bruit de posseder de grands tresors, & en effet il avoit quantité de riches meubles qu'il avoit tous serrez dans le Chasteau où il logeoit luy-mesme dans la grosse tour qui se nomme la Generale. Ce Chasteau est bâty sur le port, de telle sorte que les navires abordoient tout contre les murailles, qui estoient si basses que du haut des masts l'on y pouvoit monter fort aisement. Or bien que le Gouverneur ne se fust pas entierement declaré pour le party du Roy, toutefois son indifference estoit fort suspecte au Duc de Mercœur, & ses richesses fort enviées de ceux qui cherchoient à faire fortune durant les troubles. Il courut alors un bruit par la Ville, soit qu'il fust fondé sur quelque verité, soit que ce fust une calomnie apostée, qu'il avoit des-

Les Malouyns surprennent le Chasteau de Saint Malo, & tuent des Fontaines leur Gouverneur.

sein d'y introduire une forte garnison, & de rançonner les riches Marchands. Quoy qu'il en fust, les Maloüyns y adjoûterent foy, & comploterent ensemble de se deffaire de celuy qu'ils croyoient leur vouloir imposer un joug tyrannique. A ce dessein ils gagnerent un sien valet de chambre pour leur donner le signal quand la garde seroit levée, & un canonnier pour tirer des échelles d'en bas avec une petite corde, & les attacher à la generale. Par ces échelles & par les hunes des navires ils entrerent la nuit dans le Chasteau, & tuerent les premiers qu'ils rencontrerent pour épouvanter les autres. Le Gouverneur s'estant éveillé au bruit de cette surprise, regardant par une fenestre sur le port, fut tué d'un coup d'arquebuse; quelques-uns creurent qu'il luy fut tiré par un homme qu'on avoit attitré tout exprés. Ils partagerent en suite ses meubles & ses tresors, & en donnerent quelque partie à la Ville pour l'obliger à la defense de leur action. Le Duc l'avoüa depuis, comme faite par son ordre, & reciproquement les Maloüyns se declarerent pour la Ligue. Toutefois ils refuserent sagement de recevoir garnison, & pour conserver leur liberté, dont ils ont toûjours esté fort amoureux, garderent le Chasteau eux-mesmes jusqu'à la fin de la guerre; laquelle, quoy qu'ils se fussent rendus puissans sur mer ne laissa pas de rompre le cours de leur commerce.

Le Duc de Mayenne les avoue.

Le Prince de Dombes sorty alors du Comté Nantois, estoit allé sur la coste de Vennes, où il prit Hennebond ville peu forte, neanmoins considerable, parce que c'est un port de mer à deux lieuës de Blavet, & que d'ailleurs elle incommodoit les Villes du party du Roy en cette coste-là, particulierement celle de Brest. Il y laissa Antoine Dupré en garnison avec son Regiment, neuf pieces de canon, & ordre de s'y fortifier en diligence. Delà passant vers Josselin Chasteau de la Maison de Rohan, parce qu'il avoit appris que les ennemis y estoient, il leur tailla en pieces quelques Compagnies de Cavalerie legere, essaya par quantité d'escarmouches de les obliger au combat, & enfin aprés avoir bien fatigué ses troupes, il se retira à Malestroit sur la riviere d'Oust pour les rafraischir. Mercœur là-dessus prend son temps, grossit les siennes, & faisant feinte d'aller à Hennebond se rabat au bourg de Lopedran sur le canal de Blavet. Il s'estoit là refugié & fortifié un grand nombre de Bretons qui suivoient le party du Roy: le Duc le force & l'abandonne à la rage du soldat, qui aprés toutes sortes d'inhumanitez, de violemens & de massacres, acheve de le desoler par une horrible incendie. Le Prince enflammé de vengeance, se remet lors en campagne: & Halot & Molac luy amenent du renfort de quelques Regimens levez sur la frontiere de Normandie. Le Duc redoutant cette premiere fougue repasse le canal d'Auray; le Prince le poursuit, il se retire toûjours & luy abandonne Auray: mais en cét endroit les troupes du Prince se débanderent, particulierement celles qui estoient venuës de Normandie. Car * comme durant ces troubles il y en avoit peu de reglées, & point du tout de payées, & que chacun faisoit la guerre avec des gens ramassez par le credit de ses amis, ou par l'esperance du butin; c'estoit beaucoup faire que de les tenir un mois ou cinq semaines ensemble. Mais en recompense comme elles se dissipoient facilement, il en revenoit facilement d'autres: de sorte que ce Prince en eut bien-tost de nouvelles, avec lesquelles il attaqua la Ville de Montcontour capitale du Comté de Pentievre, qui estoit des terres de la femme du Duc de Mercœur. Les assiegez l'ayant repoussé à deux assauts, n'oserent attendre le troisiéme, & capitulerent. Comme il estoit en suite attaché au chasteau de Lambale, aprés avoir pris la Ville qui estoit aussi des terres du Duc, il apprit que l'ennemy estoit délogé de Malestroit où il s'estoit retranché: il le suivit donc à grandes journées pour le combatre, mais il sceut qu'il avoit envoyé une partie de ses troupes à Dinan, & s'estoit retiré avec l'autre à Redon. Ainsi il sembloit qu'il eust beau entreprendre quelque chose, mais ses gens estoient déja si ennuyez qu'il ne pût les retenir davantage, & il eut bien de la peine à les obliger de conduire son canon jusqu'à Renes.

Prince de Dombes prend Hennebond.

Ne peut obliger le Duc de Mercœur au combat.

Ce Duc force le Bourg de Lopedran sur le canal de Blavet.

* *Lecteur remarquez cela une fois pour toutes, je vous prie.*

Le Prince prend Montcontour & la Ville de Lambale, non le Chasteau.

Se retire à Renes.

Nous avons parlé d'une victoire gagnée par les Royalistes en Auvergne: voicy en peu de mots ce que c'est. La Ville d'Issoire bâtie à la descente des Cevenes dans cette belle & feconde valée d'Auvergne qu'ils appellent la Limagne, a toûjours esté fort considerée dans les guerres civiles, parce qu'elle domine à une grande estenduë du païs, & qu'elle est d'assez bonne defense & de facile garde, n'estant pas d'un grand circuit, ny commandée d'aucun endroit, mais ayant un bon fossé plein d'eau vive, & des murailles bien terrassées. Depuis les mouvemens de la Ligue, le Comte de Rendan s'en estoit saisi, les Royalistes la luy avoient ostée par

Combat d'Issoire.

surprise, & pour la seconde fois il l'avoit regagnée. Ceux de Clermont merveilleusement zelez pour le party du Roy, ne pouvoient souffrir une si fâcheuse ennemie à sept lieuës seulement de leur Ville, & les refugiez les sollicitoient continuellement de leur prester des forces pour s'en resaisir. A leur instance & sur leurs memoires, Da mas President au Presidial, & Tissandier l'un des Eschevins, y formerent une entreprise, & en donnerent la conduite à deux Capitaines : qui ayant feint, pour mieux couvrir leur dessein, d'avoir reçû quelque mécontentement des Magistrats de Clermont, & sortant en suite avec leurs Compagnies, le conduisirent si secretement, qu'au poinct du jour du dixiéme de Février, ils emporterent la Ville par escalade, tuerent quelques rondes sur les murailles, & donnerent jusques dans la grande place, pour écarter ceux de la garnison qui s'y vouloient assembler. La seule faute qu'ils firent, ce fut de n'avoir pas coupé le chemin à la garnison qui se retiroit dans la Citadelle; si bien qu'il ne leur servit de rien d'appliquer des petards contre les portes, parce qu'il se trouva trop de monde pour les defendre. Ils resolurent neanmoins de l'emporter, & logeant quelques soldats dans les Fauxbourgs pour empescher qu'elle ne reçût du secours de dehors, envoyerent demander assistance à ceux de Clermont. Incontinent Claude de la Queille-Florat Seneschal d'Auvergne, Fredeville-Barmonter, Chauvignac-Blot, la Mothe-Arnaud, & quelques autres Gentils-hommes des environs, jusqu'au nombre de soixante ou quatre-vingts montent à cheval, & s'y estant rendus le lendemain se retranchent en diligence, & font venir des gens, des munitions & des outils, pour travailler à la sape & à la mine. D'autre part, Rendan fait asseurer les assiegez d'un prompt secours, met deux cent chevaux en campagne, qui deffont trois cens hommes de secours qui venoient aux assiegeans, & prennent les poudres, les petards & les outils qu'on leur envoyoit de Clermont. Cette disgrace jointe à la mauvaise disposition du plat païs qui estoit tout ligueux, empeschoit qu'il ne leur fust apporté des vivres, les eust sans doute obligez de quitter leur entreprise, s'ils n'eussent esté rassurez par l'esperance d'une grande assemblée qui se faisoit pour les secourir. Les Magistrats de Clermont, & Gilbert Coiffier-Deffiat, habile homme & accredité, qui pour ses bonnes qualitez & à cause de la faveur de Henry III. qui luy avoit donné charge d'agir en ce païs-là, avoit pris le rang parmy les Gentils-hommes, quoy qu'il ne fust pas de race noble, convioient instamment la Noblesse, de ne les pas assister en une occasion si importante au service du Roy. Tellement que Rostignac Gouverneur de la haute Auvergne, Henry de Bourbon Vicomte de Lavedan, Gilbert de Chaseron, François de Chabanes, Marquis de Curton & quelques autres, ayant amassé leurs amis, se rendirent à Clermont sur le commencement de Mars. Pareillement le Comte de Rendan ayant en diligence mandé les siens, levé des troupes, & appellé Neuvy du païs de Berry avec cent Maistres & deux cens Argoulets, s'efforçoit de les prevenir. Il gagna d'abord les Fauxbourgs, puis il investit la Ville & se mit à la battre furieusement de dedans le Chasteau. A toute heure il se faisoit des escarmouches, dans l'une desquelles Neuvy fut blessé, avec plusieurs des siens: ce qui fut le premier mal-heur de Rendan, parce que Neuvy s'estant retiré du siege pour se faire penser, la plûpart de ceux qui estoient venus avecque luy le suivirent, & laisserent cette armée diminuée de plus de deux cens hommes. Il y avoit prés de trois semaines qu'il pressoit la Ville, les Royalistes n'en pouvoient presque plus, Fredeville leur Mareschal de camp avoit esté tué d'un coup de mousquet, & l'artillerie avoit renversé presque toutes leurs barricades & leurs retranchemens, quand ils eurent nouvelles certaines que le lendemain Rostignac seroit à eux. Sur cette esperance ils soûtinrent un assaut de grand courage; aussi ne leur manqua-t-il pas, & se rendit avant midy à la veuë d'Issoire, avec trois cens cuirasses, cinq cens harquebusiers à pied, quatre petites pieces d'artillerie, & deux chariots de mousquets ou harquebuses à croc arrengées en orgues. Curton avoit la qualité de General, Rostignac conduisoit la bataille, Chaseron l'avant-garde, Rivoire & Chappes estoient Mareschaux de camp, & Florat sorty de la Ville avec soixante chevaux, les joignit sans aucun empeschement. Au mesme temps Rendan ne laissant qu'un petit nombre de gens dans la citadelle, alla au devant, rangea ses troupes en bataille dans la plaine qui est à demie lieuë de là entre la Ville & la montagne qu'on nomme le Cros-Roland, & logea cent harquebusiers dans un petit bois sur le haut de cette montagne, à main gauche. C'estoit un poste tres-important, parce qu'il empeschoit les ennemis de venir à luy autrement

Ceux de Clermont escaladent Issoire.

Investissent la Citadelle.

Florat leur amene du secours pour cela.

Le Comte de Rendan défait un renfort de trois cens hommes qui leur vient.

Assemblée de la Noblesse Royaliste pour les secourir.

Rendan les investit.

Noblesse Royaliste conduite par Rostignac vient pour les delivrer.

ment qu'en desordre, & de se pouvoir ranger avantageusement pour le combat : mais Rostignac les delogea bien-tost de là, en y faisant couler une partie des siens par un valon à main droite : tandis qu'il les amusoit en faisant paroître l'autre partie à gauche, & par ce moyen estant facilement descendu dans la plaine, il s'avança vers Issoire. Enfin Rendan, aprés avoir deliberé s'il le devoit attaquer à dos ou en flanc, & changé deux fois son ordre, se resolut de le prendre à costé, & pour cet effet gagna le devant. Sa petite armée estoit plus forte en nombre d'un tiers : il la divisa en trois gros, Chalus, saint Marc & Monsan, menoient le premier : Siogheat, Cormillon & Cons, le second. Luy-mesme, avec le Vicomte de Chasteauclou & Montravel, le troisiéme. Les deux premiers fort endommagez par l'artillerie des Royalistes, & repoussez par une salve de cent harquebusiers choisis, qui estoient à la teste de l'Infanterie Royaliste, tournerent le flanc au lieu d'aller à la charge, & passerent outre l'un aprés l'autre à costé de Florat, qui n'osa aussi les charger de peur d'estre pris en flanc. Mais celuy de Rendan vint choquer Florat, avec une merveilleuse roideur : la valeur de ce Comte, jeune, brave, & veritablement enflammé de zele pour la gloire de Dieu, rendoit le combat bien douteux ; & cependant les deux autres gros, s'estant raffermis & joints ensemble, attaquoient courageusement l'avant-garde & la bataille Royaliste. Dans la plus grande ardeur de la meslée, comme la victoire estoit également balancée des deux costez, il arriva qu'un coup de pistolet blessa si griévement le Comte dans la hanche, que ne pouvant plus se tenir à cheval, il fut contraint de se tirer à quartier ; où estant aussi tost enveloppé par les Royalistes, il se rendit prisonnier à la Mothe-Arnaud. Son gros destitué de chef, fut incontinent percé de part en part & tout mis en pieces : les deux autres combatirent opiniastrément, jusqu'à ce que plus de six-vingts Gentils-hommes eurent esté tuez sur la place, & plusieurs des autres demontez par le canon. Il falut lors faute de forces plûtost que de courage, qu'ils lâchassent le pied & prissent la fuite : les uns se sauverent par la montagne, les autres dans le Fauxbourg d'Issoire. Les Royalistes leur ayant donné la chasse une heure durant, investirent le mesme jour la Citadelle & les Fauxbourgs ; mais ils n'eurent point besoin d'autre effort pour les contraindre de se rendre que de leur faire sçavoir la mort de leur Chef ; qui ayant esté apporté dans la Ville, expira le mesme jour. Ils compterent pour un rare bon-heur que leurs gens pendant un mois tout entier qu'ils avoient esté ou assiegez ou assiegeans avec beaucoup de fatigues & de continuelles escarmouches, n'avoient perdu en tout que cinq hommes, trois Gentils-hommes seulement dans cette journée, qui fut neantmoins disputée assez long-temps & assez vaillamment pour leur en coûter bien davantage. Or comme la fin de leur assemblée estoit la prise d'Issoire, & qu'il ne restoit point d'ennemis qui leur pussent faire de mal, ils congedierent leurs trouppes & s'en retournerent chacun en sa maison. Ainsi la Province demeura presque toute paisible jusqu'au mois d'Aoust, que le grand Prieur de France qui pretendoit le Comté d'Auvergne & en avoit pris le titre en vertu d'une donation testamentaire de la Reine Catherine, y alla pour en prendre possession, & assiegea Vichy qui est un passage sur la riviere d'Allier : mais si tost qu'il eut appris que le Marquis de saint Sorlin frere du Duc de Nemours venoit au secours, il se retira, & quelque temps aprés ils firent une tréve pour quatre mois.

Combat dans la plaine d'entre Issoire & le mont Cros-Roland.

Vaillance de Rendan.

Qui y est blessé & pris.

Ses gens en déroute.

Il meurt le mesme jour de ses blessures.

La Province d'Auvergne paisible jusqu'au mois d'Aoust.

Le Grand-Prieur se faisant nommer Comte d'Auvergne assiege Vichy, fait treve avec S. Sorlin.

Il ne se remuoit encore rien dans le Poitou & dans la Guyenne qui merite de nous y arrester. En Languedoc Antoine Scipion de Joyeuse fils du Mareschal, ayant la Charge de son pere & les affections des peuples, se rendit maistre de la basse Ville de Carcassonne ; Son pere avoit toûjours tenu la haute qui est le siege Episcopal : Puis sur la fin de May, comme il eut recueilly un secours de deux mille Allemans que le Roy d'Espagne luy envoyoit, il prit la Ville de Lautrec en Albigeois ; & quelque temps aprés les Chasteaux d'Argeliez, de Bisan & de Crusi. * Il laissa une partie de ses Allemans en garnison dans ces trois dernieres places, & logea l'autre aux environs de Narbonne, où il se retira. Le Duc de Montmorency qui cependant avoit armé, mais fort lentement, parce qu'il pensoit par cette froideur se faire envoyer l'épée de Connestable, que d'autres considerations retardoient, les vint attaquer dans ces trois lieux. Ils n'attendirent pas le canon dans les deux premiers à Crusi ils se rendirent la bréche faite, mais ils ne trouverent pas plus de foy dans le vainqueur qu'ils avoient eu d'humanité envers quelques uns de ses soldats qu'ils avoient massacrez. La faim & la peste combattirent pour luy ceux qui estoient aux environs de Narbonne, & les firent presque tous perir ; ce qui en

Joyeuse en Languedoc prend Carcassonne & Lautrec.

** Ce sont petits lieux à peine marquez sur les Cartes.*

Et avec un renfort de 2000. Allemans, quelques petites bicoques.

réchappa tout langoureux & moribond, fut encore plus cruellement consumé par le feu, que la garnison de Cuxac mit une nuit dans leurs huttes. Quelques-uns de ces mal-heureux à demy grillez s'estant sauvez dans Narbonne, émurent tellement la fureur de la populace, qu'allant enfoncer les prisons de la Ville, elle en tira dix ou douze prisonniers de guerre qui y estoient, & les massacra, quelque ordre & quelques prieres que Joyeuse pust apporter pour les sauver d'entre leurs mains.

Comment les Allmans perirent.

Ce qui se passoit en Provence.

La guerre estoit bien plus échauffée en Provence & en Dauphiné. Les glaces & les froidures, qui cette année-là furent plus longues qu'à l'ordinaire, n'y purent retenir les mouvemens des courages trop enflammez de haine & d'animosité. L'activité, la valeur & l'industrie de la Valette, ne s'employerent pas en vain pour empescher que la Province ne fust entierement demembrée de la France; & toutefois, n'eust esté le secours que Lesdiguieres luy donna de fois à autre, & les partialitez des ennemis qui ne leur permettoient pas d'unir puissamment leurs forces contre luy, tous ses soins & ses travaux eussent esté surmontez par la violence d'un si grand soûlevement. Les intrigues du Duc de Savoye, soûtenuës par la force de son argent dont il avoit semé plus de quatre cens mille francs depuis six mois dans ce païs-là, y avoient gagné une bonne partie des Magistrats des meilleures Villes, particulierement d'Aix & de Marseille, & y entretenoient un grand nombre de factieux, qui sçavoient les moyens de remuer la populace: laquelle depuis ces troubles ayant senty ses forces & goûté la douceur de la liberté, avoit empieté une domination aussi déreglée que sont les mouvemens d'une multitude & les caprices des esprits de ce païs-là. A Marseille quelques Gentils-hommes à qui elle estoit insupportable, & qui d'ailleurs estoient aussi fâchez de voir triompher leurs ennemis qu'affectionnez au party du Roy, voulurent faire un effort pour les en chasser. Les principaux de ceux-là estoient Cesar de Villages, le Chevalier son frere, Pierre & François de Viar, les Pennes & d'Arenes, qui ayant attroupé leurs amis le dixiéme Janvier, vont l'épée à la main criant par les ruës, *Dehors Huguenots & Savoyards.* Mais peu de gens s'émeuvent à ce bruit, la faction contraire se trouve la plus forte, & les Consuls ayant fait prendre les armes aux Bourgeois, & couchez deux des plus hardis sur la place, se saisissent de Pennes, & dissipent le reste; si bien que les principaux convertissant toute leur esperance en une prompte fuite, se sauvent hors de la Ville. Le party vainqueur non content de les avoir chassez, obligea le Parlement d'Aix de commettre un President avec sept Conseillers pour informer de cette entreprise: Et ces Juges ayant fait le procés par contumace aux absens, exercerent la derniere rigueur sur trois hommes du menu peuple. Mais le Parlement luy-mesme n'estoit pas exempt du mal heur des partialitez: Il y avoit plusieurs de ses Officiers estroitement attachez au service du Roy, dont les uns s'estant separez de la Compagnie tenoient leur séance à Manosque, & la contrepointoient en tout ce qui touchoit les affaires publiques, les autres demeuroient dans Aix pour des considerations d'interest, ou par desir de luy rendre service dans l'occasion; Des autres encore les uns portoient le Duc de Savoye, les autres la Comtesse de Sault, & quelques-uns le Comte de Carces; trois puissances qui en apparence sembloient fort unies, mais en effet avoient chacune leurs visées, & toûjours beaucoup plus de jalousie que d'union. Le Duc pretendoit visiblement à la souveraineté de la Provence; la Comtesse, elle s'appelloit Chrétienne d'Aguerre veuve de François-Loüis d'Agout Comte de Sault, femme de grand cœur & d'esprit également fort & relevé, s'estoit engagée dans sa cause, pour l'amour de Vins qui avoit épousé la sœur de son mary: mais si elle desiroit l'introduire dans la Province, ce n'estoit que pour s'y rendre la plus puissante elle-mesme; & comme elle vouloit bien l'assister de ses moyens & de ses creatures, elle avoit aussi à prendre garde qu'il ne les détournast tellement à luy, qu'aprés cela il n'eust plus besoin de son credit. Le Comte de Carces le favorisoit aussi, parce qu'il n'estoit pas assez fort pour subsister sans cet appuy, mais estant le premier dans la Province, & Lieutenant des armées sous l'autorité du Parlement, il eust bien voulu ne luy donner qu'autant de pied dans le païs qu'il luy en faloit pour tenir teste à la Valette, non pas pour s'y agrandir à son prejudice, ou pour s'y establir de sorte qu'il ne fust plus en son pouvoir de l'en faire sortir. Dans la premiere chaleur des mouvemens, & durant les premiers effets de l'argent de Savoye, la cabale du Duc sembla l'emporter sur les deux autres. Une grande assemblée du Clergé & de la Noblesse faite à Aix pendant le mois de Janvier, re-

Menées & argent du Duc de Savoye avoient gagné les Magistrats & les factieux.

Emeute tentée à Marseille par les Royalistes ne reüssit pas.

Le Parlement fort partialisé, pour le Duc, pour la Comtesse de Sault, & pour le Comte de Carces.

Quels estoient les interests du Comte, & de la Comtesse.

mettre la Province sous sa protection, & pour cet effet il deputa vers luy Eleazar Rastel Evesque de Riez, & Ampus premier Consul de la Ville; depuis encore le Parlement ordonna, *qu'il seroit appellé pour la defendre avec ses armes*: à quoy il adjousta, *que les biens de ceux qui tenoient ou favorisoient le party du Roy* (ils les appelloient Bigarrats) *seroient confisquez, & que l'on travailleroit aux fortifications de la Ville; toutefois sans y bastir de citadelle*, comme quelques-uns le desiroient. Cependant Carces sorty d'Aix avec cinq pieces de canon, & deux mil cinq cens hommes, battoit la petite Ville de Salon, avec tant de furie que Peronne Gentil-homme Piémontois qui en estoit Gouverneur, abandonna la nouvelle Ville qu'ils nomment la Bourgade, & se retira dans la vieille. Comme il y estoit presque reduit au poinct de capituler, il vint nouvelles au camp que la Valette estoit à deux lieuës de là; & l'on sceut au mesme temps qu'il avoit jetté deux cens cinquante harquebusiers dans la place par la poterne du Chasteau. Si bien que s'estant mis une terreur panique dans son camp, & tous ses gens ployant bagage sans attendre ses ordres, il fut contraint de lever le siege moins honorablement qu'il ne faloit pour sa reputation. Aprés qu'il eut un peu rassuré le courage de ses troupes, il chercha l'occasion de reparer cette honte par quelque signalé combat, mais il ne pût la trouver avec assez d'avantage pour le hazarder, & les rencontres de la guerre firent seulement tomber quelque Compagnie de Cavalerie de la Valette dans un gros de la sienne, qui la tailla en pieces.

Assemblée depute vers le Duc, & le Parlement ordonne qu'il sera appellé.

Carces assiege Salon, leve le siege.

Son armée estoit grossie presque de la moitié par de nouvelles levées: celle de la Valette estoit aussi de cinq mille hommes, dont Lesdiguieres luy avoit envoyé deux mille fantassins & trois cens chevaux, sous la conduite de Chambaud Gentil-homme Religionnaire: un Regiment d'Infanterie que ce Capitaine avoit levé dans les Sevenes, fut deffait par Ampus dans le bourg de sainte Tulle, comme il venoit joindre le gros. Une petite tréve arresta les exploits des deux armées pendant tout le mois d'Avril, mais non pas les ressentimens des inimitiez particulieres qui commettoient toûjours d'horribles meurtres & assassinats, ny les haines des partis qui exerçoient dans les Villes les proscriptions, les rigoureuses recherches & les supplices contre ceux qui estoient tant soit peu suspects, avec plus de vengeance & moins de raison qu'en aucune autre Province du Royaume. La tréve expirée, Carces & Ampus qui avoient receu de Savoye quantité de munitions de guerre, se remirent aux champs & assiegerent la Ville de Barjols, qui capitula aprés deux cens volées de canon, & se racheta du pillage, moyennant trente mil écus. Ils forcerent ensuite celle de Luc, où tout fut passé au fil de l'épée, & par la terreur de ce carnage ils obligerent Lorgues, Aups, & Draguignan de luy apporter les clefs. La Valette de son costé, ayant appellé Lesdiguieres à son secours avec les forces de Dauphiné, alla prendre Montagnac, Peyrueis, Soliers, Vallensole & Pignans, toutes sans difficulté, horsmis la derniere qui soustint deux grands assauts. Pendant qu'il estoit à ce siege, le Comte de Martinengue amenant huit cens hommes de pied & quatre cens lances que le Duc de Savoye envoyoit à la Ligue, en attendant qu'il la vinst joindre luy-mesme, se campa devant la petite ville de Signe. Elle se rendit à composition, mais celle de saint Maximin qu'il attaqua ensuite, luy fit recevoir un affront: car bien qu'il y eust bréche, & qu'il eust deffait un secours de cent cinquante hommes qui y vouloit entrer, Chambaud qui estoit dedans, ayant par une grande sortie qu'il fit, nettoyé toute la tranchée, ses gens perdirent si fort courage, qu'il fut contraint, de peur qu'il ne luy arrivast pis, de les retirer de là, aprés y avoir perdu quinze jours de temps, & plus de deux cens hommes. C'estoit le vingt-deuxiéme jour d'Aoust.

Deffaite du regiment de Chambaut par Ampus.

Suspension d'armes: Vengeances.

Carces & Ampus prennent Barjols, Luc, Draguignan, &c.

La Valette avec Lesdiguieres prend Montagnac, &c.

Secours de Savoye pour la Ligue conduit par Martinengue, assiege en vain S. Maximin.

Au commencement de l'année, Lesdiguieres avoit bloqué la Ville de Grenoble par le moyen des forts de Giere & de Montbonoud, qu'il avoit pris pour ce dessein. Comme il faisoit travailler au dernier, il eut avis que le Duc de Nemours faisoit marcher huit cens hommes vers les frontieres de Savoye, pour recueillir un secours que le Duc de Savoye envoyoit à la Ligue. Il alla au devant avec tant de diligence, & si peu de bruit qu'il les surprit au pont de Cheruis sur le poinct qu'ils alloient desloger, & les tailla en pieces. De là il tira vers Cremieu, non tant pour y surprendre dix Compagnies de gens de pied de saint Julin qui s'y estoit retranché aprés la reduction de Gap, que pour faire reüssir une entreprise sur Lyon qui estoit sur le poinct d'estre executée. N. de Gadagne-Boteon à qui le Roy avoit promis le gouvernement de cette Ville, s'il la pouvoit seduire à son obeissance, ayant gagné

Lesdiguieres taille en pieces huit cens Savoyards au pont de Cheruis.

un Capitaine de quartier & bon nombre d'habitans, le jour de la saint Mathias Lesdiguieres devoit donner l'alarme du costé du pont de Rhosne, la Bastie-Champier Gouverneur de Dombes à la porte saint Sebastien, saint André-d'Apchon & Rebé à la porte de Vese ; Deux Regimens qui se levoient dans le pais sous pretexte d'assieger le Puy, avoient ordre d'entrer par la porte S. Just, & au mesme temps le Capitaine du quartier avec les autres conjurez se fust rendu maistre de la place des Cordeliers, & eust coupé la gorge à la garnison Suisse. Mais la conspiration estant découverte, & tout à fait rompuë par le supplice de sept ou huit des conjurez, Lesdiguieres laissa là saint Julin, & repassant la riviere s'en alla recouvrer son fort de Gieres, qu'Albigny avec quelques petites pieces de canon & quatre cens hommes de pied, avoit emporté d'assaut. Cette place luy estant de tres-grande importance, il fit un jour de grand matin attacher les eschelles à l'endroit de la bréche qui n'estoit pas achevée de reparer, & nonobstant une grande defense de ceux qui estoient dedans, la regagna par le mesme endroit par où elle avoit esté prise.

Albigny prend le fort de Gieres : Lesdiguieres le reprend.

Il n'avoit pas seulement à soustenir le faix de la guerre dans le Dauphiné, mais encore à secourir ses voisins, qui sans son secours eussent bien-tost succombé sous les efforts de la Ligue. L'exemple de la Ville de Lyon avoit entraîné celle de Vienne qui n'en est qu'à cinq lieuës, & avoit reduit Maugiron qui tenoit le party du Roy, dans un des Chasteaux qu'on nomme le Piper, où Saint Chamont le battoit avec sept pieces de canon. Lesdiguieres appellé par d'Ornane, s'en approche en resolution de luy faire quitter prise, & le trouvant trop bien retranché pour le forcer, essaye de le divertir de là en faisant assieger Coindrieu : mais Saint Chamont ne s'en émeut point & laisse perdre Coindrieu, qui se rendit le quatriéme jour. Lesdiguieres voyant qu'il n'y avoit aucun moyen d'attirer les assiegeans au combat, de plus qu'Auriac leur avoit encore amené du secours de Grenoble, & que le Chasteau estoit tout en ruine, consentit par composition avec eux qu'il fust rasé : ce que saint Chamont ne fit pourtant pas si soigneusement executer, que peu aprés Maugiron avec la faveur de sa brigue qui estoit bien puissante dans la Ville, ne le restablist en aussi bon estat que jamais. Cependant le Marquis de saint Sorlin Gouverneur de Lyonnois en l'absence du Duc de Nemours son frere, assembloit des troupes pour passer en Dauphiné, & Senessey Lieutenant pour le Duc de Mayenne en Bourgogne l'estoit venu joindre avec deux mille hommes de cette Province. Ornane s'estant separé de Lesdiguieres pour s'opposer à leur marche, assiegea Toissay dont ils s'estoient saisis : mais eux avertis de son dessein, se logerent tout contre & mirent la Ville entre leur armée & celle d'Ornane. Leur voisinage donnant lieu à diverses escarmouches, il arriva que ce General y fut fait prisonnier : on ne sçait pas bien de quelle sorte. Car ses amis disoient, que s'estant avancé pour reconnoistre, il estoit tombé dans une embuscade ; La commune croyance estoit, qu'un Gentil-homme Bourguignon nommé la Barre, estant sorty de la place pour demander à faire le coup de pistolet, il luy monta à la teste une chaleur d'Avanturier plûtost que de General d'armée, qui le fit sauter en selle & piquer à ce Cavalier : lequel ou plus heureux ou plus adroit, l'éblouït tellement d'un coup de pistolet dans la visiere, quoy qu'il ne l'eust blessé que legerement, qu'il se saisit facilement de la bride de son cheval, & l'emmena dans le camp. Quoy qu'il en soit, sa prise dissipa également toutes les deux armées : car la sienne privée de son chef, se débanda aussi-tost ; & Senessey, pour avoir luy seul tout le profit d'une si bonne prise, comme estant fait par un de ses Cavaliers, partit une nuit avec ses troupes & s'en retourna à grandes journées en Bourgogne, où il mit son prisonnier à vingt mille écus de rançon. Lesdiguieres demeuré seul chef en tous ces païs-là, ne pût faire autre chose dans le Viennois que fortifier Morestel, pour y conserver toûjours quelque piece. Pendant son absence hors du Dauphiné, Sonnas l'un des Capitaines du Duc de Savoye, estant décendu dans cette Province avec trois mille hommes de pied, & ayant joint quelques troupes qu'Albigny avoit faites dans Grenoble ; mit le siege devant le fort de Montbonoud. Lesdiguieres y accourut dans peu de jours aprés pour le garantir, mais la riviere de l'Isere estoit si grosse à cause des neiges qui commençoient à se fondre, qu'il luy fut impossible de passer : de sorte que le Gouverneur se voyant sans l'esperance de secours & sans moyens de se defendre, parce qu'il avoit mis la moitié de sa garnison dans sa bourse, se rendit de bonne heure, & donna exemple à celuy de Gieres d'en faire autant. Lesdiguieres n'y ayant pû donner ordre, s'en alla mieux employer le temps à reduire quelques places aux environs d'Ambrun. Il y avoit prés de

S. Chamont assiege Maugiron dans un des Chasteaux de Vienne.

Lesdiguieres essaye en vain de faire diversion en assiegeant Coindrieu, qu'il prend.

D'Ornane assiege Toissay, est pris en une escarmouche.

Albigny prend les forts de Montbonoud & de Gieres.

Briançon un Capitaine nommé la Cazete, natif de la bourgade d'Oux, qui avoit fait sa fortune en s'attachant à la Maison de Guise, & au party de la Ligue, & qui n'ayant pas moins d'industrie que de hardiesse, formoit de grands desseins dedans & dehors l'Estat. Lesdiguieres ayant eu avis qu'il negocioit de faire tomber entre les mains du Savoyard les places de Briançon & d'Exilles qui estoient tenuës par la Ligue, luy dressa une partie dont il ne se doutoit pas. Il fit glisser aux environs de sa maison un Capitaine avec vingt Soldats determinez, qui l'ayant petardée une belle nuit allerent le tuer dans sa chambre, quoy qu'il se defendit desesperément la halebarde à la main tant qu'il eut un soûpir de vie. Sa mort fut aussi-tost suivie de la reduction de Briançon, la seule Ville que la Ligue occupoit dans les montagnes. Dés que Lesdiguieres y eut fait dresser deux petites pieces de canon en batterie, Clavesson que le Duc de Mayenne y avoit étably Gouverneur parlementa, & obtint par sa capitulation que la garde de la Ville & du Chasteau luy seroit laissée. L'entreprise qu'il fit au partir de là sur le fort d'Exilles, ne luy reüssit pas si bien pour cette fois. Ce fort est au dessus d'un village du mesme nom au Bailliage de Briançon & dans la valée d'Oule qui s'estend depuis le Mont-Genevre jusqu'à Chaumont, de sorte que c'est comme un porte du Royaume de ce costé-là, par où les François faisoient autrefois passer leur canon en Italie. Il pensoit que quelques intelligences qu'il avoit dedans luy en donneroient l'entrée, & que par ce moyen il fermeroit le passage au Duc de Savoye, & l'empescheroit de descendre si facilement en Dauphiné : mais ses intelligences luy manquerent, & au mesme temps les prieres de la Valette l'appellerent en Provence pour secourir Saint Maximin qui estoit assiegé par Martinengue. Comme il s'y acheminoit, costoyant les lisieres de Savoye, il prit en passant la petite ville de Barcelonne & le fort de Saint Paul qui donnoit jalousie à Ambrun : puis à son arrivée ayant trouvé que Martinengue avoit levé le siege, il attaqua le Fort de Barle, qui se rendit le huitiéme jour. Au même temps le Duc de Savoye, piqué d'honneur de ce qu'il avoit entamé ses frontieres, assemble tumultuairement deux à trois mille hommes de pied, & quatre cens chevaux, & vient battre le Fort de Saint Paul de si grande furie, qu'il le contraint de se rendre le mesme jour. Lesdiguieres à ces nouvelles tourne bride pour l'aller combatre: mais le Duc n'osant l'attendre se retire dans la montagne qu'on nomme le Mont de l'arc, ayant si fort l'épouvante qu'il continuë sa marche durant toute la nuit aux flambeaux jusqu'à ce qu'il soit arrivé en lieu de seureté, laissant partie de son Arriere-garde & de son bagage à la mercy des François. Le lendemain Lesdiguieres sans attendre son canon fait appliquer le petard au Fort Saint Paul, & aprés un combat de trois heures, s'en rend le maistre, & passe au fil de l'épée toute la garnison qui estoit de trois cens hommes. Le Duc s'attendoit de se recompenser de cette perte par l'acquisition du Fort d'Exilles qu'il marchandoit du Gouverneur nommé Ponsonas ; Et pour ce dessein il avoit déja fait avancer de ce costé-là quatre mille hommes, commandez par Sonnas : mais Lesdiguieres qui en eut le vent, faisant grande diligence pour le prevenir & rompre ce marché, se saisit des destroits des montagnes par où ils devoient descendre, les repoussa vivement, & mesme les allant chercher jusqu'au prés de Suse, les chargea si à propos qu'il les deffit entierement avec carnage de plus de quatre cens hommes. Cela fait il revint assieger le Fort, dont le Gouverneur luy ayant au commencement demandé le mesme argent que les Savoyards luy avoient promis, fut bien aise à huit jours de là, qu'il luy accordât seulement d'en sortir sa vie sauve.

Lesdiguieres se deffait de la Cazete grand ligueux, & prend Briançon.

Manque le fort d'Exilles.

Va'en Provence au secours de Saint Maximin, prend en passant Barcelonne & le fort S. Paul.

Le Duc de Savoye reprend ce fort. Lesdiguieres luy donne la chasse & le reprend.

Deffit Sonnas qui estoit venu pour recevoir le fort d'Exilles, & prend ce fort.

Au mesme temps le Duc continuoit la guerre contre Geneve. Amedée son frere bâtard, s'estant logé aux environs la serra de bien prés deux ou trois mois durant, repoussa les habitans dans leur Ville par plusieurs combats, dans l'un desquels il en tua trois cens, qui avoient donné à l'étourdie dans une embuscade, fit la moisson dans le Bailliage de Geix, & le degast dans cette étenduë de païs qui est entre Seyssel & Geneve, & par ce moyen croyant avoir reduit la Ville à une grande necessité de vivres, il laissa ses troupes en garnison tout à l'entour sous le commandement du Baron d'Armance, pour achever de la mettre à bout. Mais comme la liberté affermit les courages jusqu'à un poinct que ne sçauroient s'imaginer ceux qui ne l'ont pas bien goustée, les Genevois se fortifiant davantage par leurs pertes & se roidissant contre le peril, se resolurent de tout perdre pour la conserver. Ils ne manquoient pas d'hommes, non plus que de cœur, mais seulement de bons Capitaines & de quelque Cavalerie : comme ils n'en pouvoient avoir qu'à force d'argent,

Amedée bastard de Savoye bloque Geneve & l'empesche de faire moisson.

ils n'épargnerent rien pour cela, & chacun se cotisa à l'envy pour la defense de sa patrie. Guillaume de Clugny Baron de Conforgien, estant venu le premier leur offrir son service avec une Compagnie de chevaux-legers, ils luy donnerent le commandement de leurs troupes. Sous sa conduite ils recueillirent heureusement leurs vins, firent quantité d'heureux combats, & dans un entr'autres comme ils alloient faire leurs vendanges, ils eurent un tel avantage sur les Savoyards qu'ils en tuerent prés de trois cens sur la place; ayant sujet aprés cette revanche de dire qu'ils les avoient vendangez, comme les Savoyards se vantoient de les avoir moissonnez. Ce bon succez neanmoins ne leva pas le blocus de leur Ville, & ne soulagea gueres la disette de vivres qu'y causoit la grande multitude des païsans d'alentour qui s'y estoient refugiez: de sorte qu'elle eut beaucoup à souffrir, jusqu'à la fin de l'année que Sancy allant en Suisse pour y faire des levées pour le Roy, la tira tout à fait de cette misere. De cette sorte une partie des forces du Duc de Savoye estant occupée à cette guerre, ce Prince manqua les premieres occasions qui sont d'ordinaire les plus belles, d'avancer ses conquestes en Provence & en Dauphiné; & pour vouloir faire effort en trop d'endroits, il montra par tout sa foiblesse, & une ambition plus querelleuse que capable de grandes entreprises.

Conforgien commandant les Genevois leur fait gagner quelque avantage & faire vendange.

Je reviens maintenant au siege de Paris. Depuis que l'on avoit sceu par toute la France qu'il estoit formé, & qu'il ne paroissoit aucune puissance qui le pust faire lever, il arrivoit tous les jours de nouvelles forces dans l'armée du Roy. Les uns auparavant demeurez dans l'irresolution y estoient amenez par la crainte, parce qu'ils croyoient le party contraire trop foible pour se relever jamais: les autres y estoient attirez par l'esperance du pillage, s'imaginant que Paris seroit mis en proye & qu'ils y trouveroient des montagnes d'or; & quelques-uns y estoient appellez par les ordres exprés du Roy. Le Prince de Conty aprés la prise de Chasteaudun, y amena les forces de Poitou, de Touraine, du Maine & d'Anjou: Le Vicomte de Turenne encore tout languissant & ayant de la peine à revenir d'une longue maladie qui l'avoit pensé mettre au cercueil, s'y fit apporter dans une litiere à la teste de mille chevaux & de quatre mille hommes de pied: Humieres ayant fait resserrer le Duc d'Aumale dans les Villes de Picardie par la deffaite d'une partie de ses meilleures troupes, y envoya deux regimens & trois cens chevaux. Mais il n'y en eut point dont la venuë fust de plus grande importance ny plus agreable au Roy que celle de Loüis de Gonzague Duc de Nevers, qui pour sa genereuse probité & pour sa grande sagesse estoit souhaitté de tous les gens de bien, & particulierement attendu par les Catholiques, parce qu'ils esperoient que l'exemple d'un Prince si zelé les justifieroit auprés du Pape, & que la grande autorité que son âge, sa qualité & sa vertu luy donnoient, jointe à sa judicieuse conduite, auroient plus de pouvoir sur l'esprit du Roy pour le convertir que n'en avoient eu tous les autres. Aussi estoit-ce la principale raison qui le ramenoit à la Cour, & qui l'obligeoit enfin aprés avoir temporisé jusques-là, de se ranger auprés du Roy. Car, comme il avoit bien avant gravé dans le cœur l'amour de la Religion, & le bien de l'Estat, & qu'il sçavoit que ces deux choses dépendoient mutuellement l'une de l'autre: lors qu'il fut persuadé que la Ligue, que du commencement il avoit creuë necessaire pour conserver la Religion, ruinoit & la Religion & l'Estat, il la quitta tout à fait & la prit en telle aversion qu'elle ne pût jamais le regagner par ses caresses & par ses offres, non pas mesme par le specieux pretexte que luy en fournissoit le nouveau Roy, manifestement separé de l'Eglise Romaine; De sorte que d'un costé son honneur luy defendant de tremper dans les factions, & sa conscience le faisant hesiter sur ce qu'il devoit resoudre, il avoit trouvé à propos pour ne blesser ny l'un ny l'autre, de se retirer chez luy; où aprés avoir profondément pensé à tous les moyens possibles d'obliger le Roy à changer de Religion, il jugea enfin qu'il n'y en avoit point de plus Chrestien ny de moins dommageable qu'une volontaire obeïssance. Ayant donc pris cette resolution, il se rendit auprés de luy au commencement du mois de Juillet; mais de plus, pour montrer qu'il donnoit à l'amour de la France ce qu'il avoit souvent refusé aux instantes recherches que le Roy avoit faites pour l'attirer, il refusa toutes les recompenses qu'il luy voulut donner; & tant s'en faut qu'il voulust capituler de sa fidelité, comme faisoient tous les autres, qu'avec sa personne il luy offrit genereusement ses grands biens, & en employa une bonne partie pour ses affaires.

L'armée du Roy grossit fort devant Paris, y arrivant de la Noblesse & des troupes de tous costez.

Le Duc de Nevers y viet.

Raisons qui l'obligerent de se ranger enfin auprés du Roy.

Sa generosité.

Le retour de ce Prince ramena un grand nombre de Noblesse: celuy de Philippe

Huraut-Chiverny Chancelier, fit aussi revenir quantité d'Officiers de robe, & remit le bon ordre dans la Justice, autant que la confusion du temps le pouvoit souffrir. Le Roy Henry III. avoit donné congé à Chiverny il y avoit deux ans entiers, parce qu'il le soupçonnoit d'estre affectionné à la Maison de Guise, comme en effet il tenoit son avancement à la Cour du defunt Cardinal de Lorraine. Depuis ce temps-là il avoit toûjours demeuré dans sa maison d'Eclimont en Beausse, où il s'estudioit à vivre de telle sorte avec les deux partis, qu'estant recherché de tous deux il pust prendre celuy qu'il verroit avoir l'avantage. François de Montolon, entre les mains de qui les Seaux avoient esté mis, s'en estoit déchargé à la mort de Henry III. alleguant sa vieillesse pour excuse, mais en effet craignant qu'on ne l'obligeast à seeller quelque chose en faveur des Huguenots. Il estoit toutefois demeuré dans le party du Roy, car il mourut cette année dans la Ville de Tours; non tant estimé pour sa suffisance que pour la candeur de sa vie & pour sa rare integrité, qui obligerent les gens de bien à l'honorer du nom d'*Aristide François*. Depuis sa demission, les Seaux avoient esté maniez par le Cardinal de Vendosme: puis donnez à garder à Martin Rusé Secretaire d'Estat, mais sans aucun pouvoir d'en user que suivant l'ordre du Maréchal de Biron, & de François d'O Sur-Intendant des Finances. Tous deux estoient fort ignorans dans les Loix du Royaume & dans les formes de la Justice, & comme * le Maréchal se piquoit de tout faire, l'autre vouloit tout engloutir; si bien que la presomption pointilleuse de l'un & l'avidité insatiable de l'autre se choquant à toute heure sur les lettres qu'il faloit seeller, troubloient tout le Conseil & retardoient le cours des affaires. Le Roy fort ennuyé de ces contestations si préjudiciables à son service, prit resolution de donner cette grande Charge à quelque personne qui l'entendist bien; & le Maréchal luy-mesme, pour contrepointer François d'O, luy conseilla de rappeller Chiverny. Ce Chancelier nous a laissé par écrit dans ses Memoires, que le Roy le receut avec toute sorte de caresses & de demonstrations d'estime & de bienveillance, & qu'en luy redonnant les Seaux il luy dit, *Que c'estoient deux pistolets qui tiroient bien plus loin que ceux dont les cavaliers se servoient à la guerre; Qu'il luy avoit bien fait du mal du vivant du feu Roy; mais qu'il s'asseuroit qu'il en useroit aussi fidelement pour son service, qu'il en avoit usé contre luy.* En effet si-tost qu'il fut rentré en cette Charge, il travailla efficacement à remettre le Conseil en sa premiere dignité, en y restablissant l'ordre ancien & y rappellant les meilleurs & plus anciens Officiers, tant par son exemple que par les gratifications qu'il leur fit faire du revenu des biens des Ligueux qui estoient saisis. Et pour engager toûjours d'autant plus le Roy dans le retour vers la Religion Catholique, & faire croire au loin qu'il y estoit fort bien disposé, il restablit la Musique de sa Chapelle, dont l'Archevesque de Bourges prit la charge pour chanter tous les jours la Messe: Ce qui toutefois ne reüssit pas d'abord selon ses intentions, parce qu'il pensa aliener les Religionnaires, & qu'il donna lieu aux Catholiques de presser la conversion du Roy avec une violence qui les porta à former des cabales contre luy, quand ils virent qu'il ne se rendoit pas assez promptement à leurs persuasions.

Le Roy rappelle aussi le Chancelier de Chiverny, & luy rend les Seaux.

Par qui ils avoient esté tenus durant son absence.

* Luy-mesme se nommoit par galanterie, Maistre aliboron qui de tout se mesle.

Il restablit l'ordre dans le Conseil, & le remit en sa dignité.

Rappella la Musique de la Chapelle.

Vers le temps qu'il revint en Cour, la ville de S. Denys ayant consumé tous ses vivres, dont elle estoit aussi mal pourveuë que Paris; ayant mesme perdu l'esperance d'estre secouruë par le Duc de Mayenne, qui par diverses promesses avoit mené la patience des assiegez jusqu'à se contenter depuis quinze jours de quatre onces de pain de son par jour, entendit enfin aux paroles de traité dont on l'entretenoit de jour à autre. Le Duc de Nemours averty de cette extrémité, voulut faire un effort pour en retarder la reddition seulement de quelques jours. Il hazarda trente cavaliers choisis, la pluspart d'entre ses gardes, pour y porter chacun un sac de farine en croupe, & fit attacher une grosse escarmouche de ce costé-là pour les favoriser: mais plus de la moitié manqua de hardiesse ou de bon-heur, & ceux qui y entrerent leur dépeignirent la necessité de Paris si effroyable, que perdant cœur tout à fait ils conclurent leur composition; & le Roy qui souhaitoit avec passion d'estre logé dans cette Ville, la leur accorda aussi honorable qu'ils la voulurent.

La ville de S. Denys se rend faute de vivres.

Il s'en falut bien peu que la Ligue ne se recompensast de la perte de S. Denys, par la surprise de Senlis. Un Gentil-homme nommé Dezonville, y ayant esté quelque temps prisonnier de guerre, avoit jetté les premiers fondemens de ce dessein, avec quelques Prestres & Moines, dont cette Ville est fort peuplée. Guillaume de Montmorency-Toré qui en estoit Gouverneur, & plusieurs Bourgeois de Paris qui s'y

Conspiration de la Ligue sur Senlis.

estoient refugiez avec leurs familles & leurs riches meubles, observoient soigneusement cette maniere de gens. Ce ne fut pas neantmoins leur vigilance, mais le babil de quelques Freres Cordeliers, gens oysifs & incapables de tenir secret un grand dessein, qui decouvrit celuy-là. Ces Moynes estant un jour à table le gobelet à la main, ne pûrent s'empescher de menacer les Politiques, de conter comme les Catholiques auroient bien-tost leur revanche, & de dire qu'ils égorgeroient tous les Parisiens & tous ceux qui avoient engagé la Ville à prendre le party du Bearnois. Ils dégoisoient toutes ces bavardises devant leur Brasseur de biere, qui en avertit aussi-tost le Gouverneur, sans vouloir toutefois accuser les Cordeliers. Cet avis & quelques autres l'obligerent de prendre garde à luy de plus prés: toutefois n'ayant pû rien découvrir il commençoit à n'en tenir pas grand conte, quand durant une nuit fort sombre son Lieutenant Loüis de Montmorency-Bouteville faisant le tour des murailles seul & sans autres armes que son épée, entendit quelque bruit dans le fossé. Il demande à la sentinelle ce que c'est, la sentinelle répond qu'il n'a rien oüy: mais il ne s'en fie pas à son rapport, & prestant l'oreille plus attentivement, il entend des gens qui parlent tout bas, & semblent vouloir avertir qu'ils sont là, & au mesme temps il entrevoit un crampon de fer attaché à un creneau. C'estoit le crampon d'une eschelle que l'on plantoit en cet endroit. Rosne estant venu là avec huit cens hommes pour executer la conspiration de Dezonville, estoit descendu dans le fossé, & faisoit dresser des eschelles en plusieurs endroits: il s'attendoit d'estre favorisé au dedans par une douzaine de soldats les plus determinez qu'il eust pû choisir, qui dés le matin estant entrez dans la Ville un à un & déguisez en païsans, s'estoient insensiblement ramassez dans la maison d'un Chanoine de saint Rieule, tout contre cet endroit là. Il y a apparence que si ces gens-là eussent fait leur devoir, l'entreprise eust reüssi: mais quoy qu'ils eussent bien oüy ceux qui plantoient les eschelles, & que le Chanoine les exhortast de sortir, jusqu'à les appeller lâches & les vouloir pousser dehors par les épaules, ils n'oserent jamais branler. Cependant Bouteville qui se trouvant seul avec une sentinelle gagnée par les ennemis, & ne voyant pas dans l'obscurité de quel danger il pouvoit estre enveloppé, avoit grand sujet d'avoir peur, recueillit ses esprits & son courage, de telle sorte que poussant de toute sa force un gros carreau du parapet à l'endroit où estoit attaché le crampon, il le renversa heureusement sur ceux qui montoient, brisa l'échelle & les fit tomber l'un sur l'autre dans le fonds du fossé. A ce bruit l'alarme se met au prochain corps-de-garde, de là dans toute la Ville, on allume des flambeaux, les entrepreneurs s'enfuyent & laissent leurs échelles, & un de leurs compagnons qui avoit la jambe rompuë, dans le fossé. Celuy-là ayant revelé tout le secret & l'ordre de la conspiration, sur l'asseurance qu'on luy donna de luy sauver la vie, on se saisit à l'heure mesme de vingt-sept Ecclesiastiques, tant Prestres que Moines, & de ces douze Soldats cachez dans la maison du Chanoine, tous lesquels estant interrogez & convaincus furent pendus à l'instant, sans avoir égard au caractere, & aux privileges de clericature. On expedia mesme les Ecclesiastiques avec leurs habits sacrez; & pour excuser une chose si odieuse envers le peuple & si injurieuse à tout le Clergé, on publia que si leur conspiration eust reüssi, ils auroient partagé entr'eux non seulement les biens des Bourgeois, mais encore leurs femmes & leurs filles.

Est découverte par l'indiscretion de quelques Cordeliers.

Comment ceux qui plantoient les eschelles furent découverts & s'enfuirent.

Un d'eux demeuré dans le fossé revele tout le secret.

Dont il y a 27. Prestres ou Moines, & douze soldats de pendus.

Les parties que les serviteurs du Roy faisoient dans Paris, n'estoient pas plus heureuses, quoy qu'elles fussent plus justes. La grande multitude de monde sans laquelle on ne peut executer de semblables desseins, les rendoient toûjours vaines, & quelquefois funestes à leurs auteurs. Le Roy s'ennuyant de la longueur de ce siege, & touché de plusieurs autres considerations, se repentoit d'avoir revoqué le passe-port des Deputez de Paris. On luy avoit rapporté que l'Archesque de Lyon disoit, & l'on croit qu'il disoit vray, que s'il l'eust laissé aller vers le Duc de Mayenne, il l'eut assurément porté à faire la paix. D'ailleurs, il se persuadoit facilement, parce qu'il le souhaitoit, que les Parisiens aymeroient mieux éprouver sa bonté que les dernieres rigueurs de ce fâcheux siege. Il apprehendoit outre cela quelques dangereux effets, non seulement des piques ordinaires qu'il voyoit chaque jour se former entre les Catholiques & les Religionnaires, dont les sentimens n'estoient pas moins differents que les interests sur la reduction de Paris, mais encore plus des mécontentemens que les uns & les autres avoient de luy: car si les premiers le sollicitoient sans relâche de se faire Catholique, les seconds l'importunoient

Le Roy se repent d'avoir revoqué le passe-port, consent à une conference entre Pisany & le Legat.

toient aussi ardemment de revoquer l'Edit que le feu Roy avoit fait contr'eux ; & comme les conjonctures du temps ne luy permettoient pas de les satisfaire ny les uns ny les autres, il voyoit que des plaintes ils s'en alloient aux cabales & aux associations, qui ne pouvoient estre que fort prejudiciables à ses affaires. Voila pourquoy Henry IV. eut bien souhaité reduire Paris avec un doux accommodement, dans lequel il eust sans doute beaucoup relâché pour se retirer de toutes ces peines. Et ce fut cette raison qui le fit facilement consentir à accorder une tréve de vingt-quatre heures pour une conference entre le Legat & le Marquis de Pisany nouvellement revenu d'Italie, laquelle se fit dans la maison de Hierosme de Gondy Florentin * au fauxbourg Saint Germain, où le Cardinal de Gondy voulut aussi assister. Le premier sujet en fut pris sur ce qu'ils avoient témoigné que s'estant familierement connus dans la Cour de Rome, ils eussent bien desiré s'entrevoir. L'intention du Marquis alloit sincerement à la paix, mais non pas celle du Legat : il ne desiroit que sçavoir de luy l'estat du Consistoire & les sentimens du Pape, & amuser le Roy par quelques belles propositions, en échange desquelles il demandoit une tréve de plusieurs mois ; ils se trouverent si fort éloignez l'un de l'autre, que le Cardinal de Gondy ne pût apporter aucun milieu pour les faire approcher.

* C'est aujourd'huy l'Hostel de Condé.

Mais elle n'aboutit à rien.

Le Roy bien fasché qu'aucune de ces negociations ne succedoit, & ne se rebutant pas neanmoins de toutes celles qu'on luy proposoit, pour peu d'apparence qu'il y eust, s'attendoit au pis aller que la faim luy feroit avoir raison des Parisiens. Au bout de quinze jours le peuple commençant à crier, & la reveuë des bleds ayant esté faite, comme nous avons dit, on fit commandement à tous ceux qui en avoient provision pour plus de deux mois de porter le reste à la halle. Par cet ordre, on vid du pain au marché & chez les Boulangers prés de trois semaines durant, à six blancs & trois sols la livre. Pendant ce temps, la populace faineante s'enyvrant des vains bruits que la Douairiere de Montpensier & les Seize faisoient debiter par les ruës, & leurrez par les largesses que l'Ambassadeur d'Espagne faisoit sous main aux plus factieux, & publiquement à la canaille avec des poignées de demy sols marquez aux armes de Castille qu'il avoit fait battre exprés, alloit chantant les triomphes de la Ligue, & la grandeur du Roy d'Espagne. Mais quand le bled vint à doubler de prix & peu aprés à manquer presque tout d'un coup, ce qui arriva avant la my-Juin, ils tomberent dans un grand estonnement, & le soucy de l'avenir mettant fin à ces insolentes réjoüissances, convertit leurs chansons en cris & en plaintes. La misere tomba premierement sur les gens de journée, qui ne trouvant rien à gagner, & n'ayant aucunes provisions eurent dans peu de jours vendu ce qu'ils avoient de meubles pour quelque morceau de pain de son, encore le plus souvent il leur estoit impossible d'en avoir. Il falut alors qu'ils apprissent à vivre à l'Espagnole, & qu'ils eussent recours aux legumes & aux herbages, dont il y avoit abondance dans les jardins & marests d'alentour de la Ville : mais comme cette nourriture estoit peu solide, & qu'elle ne dura gueres, ils se jetterent sur la chair de chevaux & d'autres bestes de somme, que les Bouchers faute de viande vendoient à leurs estaux bien plus cher qu'ils n'avoient vendu celle de bœuf & de mouton. La chaleur de l'Esté & ces mauvaises nourritures, causerent incontinent quantité de maladies parmy un peuple si delicat, de sorte qu'au commencement de Juillet il se trouva un tres-grand nombre de pauvres languissans qui alloient bien-tost rendre l'ame, s'ils ne changeoient d'air & d'alimens. Ceux qui avoient pris le soin de la police estant cause de ce desordre, parce que du commencement ils n'avoient pas voulu mettre dehors toutes les bouches inutiles, chercherent trop tard les moyens d'y remedier, & n'en ayant pû trouver aucun, deputerent vers le Roy pour luy demander permission d'en laisser sortir un certain nombre ; qui esperans cette grace, s'estoient déja assemblez auprés de la porte de S. Victor, & avoient pris congé de leurs voisins & de leurs amis, avec des regrets qui fendoient les ames les plus insensibles. La bonté du Roy se fust aisément laissée flechir à leur accorder cette faveur, mais son Conseil s'y opposant, l'obligea presque par force de répondre qu'il ne le pouvoit permettre. Quand ils eurent appris cette dure réponse, ils éleverent un si haut & si pitoyable cry qu'il fut entendu par toute la Ville : ce qui fit tout ensemble tant de peur & de pitié à ceux qui gouvernoient, qu'avant toutes choses ils creurent necessaire de pourvoir du mieux qu'il leur seroit possible à cette necessité. Le Cardinal de Gondy, quoy qu'en son ame il detestast peut-estre une resistance si opiniastre, mais enfin ayant la vraye tendresse qu'un Pasteur doit avoir pour son trou-

Les premiers mois il y eut du pain suffisamment à Paris.

La populace leurrée par l'Ambassadeur Mendosse, crie *Vive Espagne*, & se réjoüit.

Mais tout à coup les vivres manquent, ils mangent les chevaux & les asnes.

Demandent permission au Roy de laisser sortir les malades & les pauvres, il le refuse.

Et les contraint de manger toutes sortes de choses.

peau, & suivant l'exemple des saints Peres & des Evesques des premiers siecles qui appelloient les richesses des Temples le tresor des pauvres, fut d'avis que pour les sustenter, l'on vendist tous les vases & les ornemens d'or & d'argent qui estoient dans les Eglises, à la charge que la Ville s'obligeroit de les remplacer aprés la guerre. Les bons Bourgeois, ceux mesmes qui estoient affectionnez au party du Roy, faisoient de tres-grandes charitez aux pauvres: mais comme ils n'avoient pas assez de pain pour eux-mesmes, ils ne leur donnoient que de l'argent, qui ne servoit pas beaucoup à soulager la faim. Les Ecclesiastiques estant mieux fournis, on les contraignit aussi d'estre plus charitables. Dans une assemblée des Curez & des Superieurs de Religieux qui se tint au Palais par ordre du conseil, un Marguillier y ayant representé le grand nombre de deux sortes de necessiteux, les uns qui n'avoient point de pain, mais de l'argent; les autres qui n'avoient ny pain ny argent: il fut ordonné que l'on tiendroit compte de la quantité qu'il y en pouvoit avoir, & qu'on feroit la visite dans les maisons des Ecclesiastiques & dans les Convents, pour sçavoir combien de temps ils les pourroient nourrir; dont le Recteur des Jesuites ayant voulu excuser leur maison, receut une réponse fort rude du Prevost des Marchands. La visite faite, par laquelle on les trouva presque toutes fournies de vivres pour plus d'un an, mesme celle des Capucins, & le rôlle des necessiteux apporté qui contenoit douze mille maisons, sept mille qui demandoient du pain pour de l'argent, & cinq mille qui n'avoient ny pain ny argent, il fut ordonné que les Ecclesiastiques leur donneroient à manger une fois le jour quinze jours durant. Lors qu'on leur eut donc porté le rôlle, ils envoyerent par les maisons des pauvres leur commander d'amener tous leurs chiens & leurs chats: lesquels ayant resserrez fort soigneusement, ils en tuoient chaque jour certaine quantité, qu'ils faisoient boüillir dans des chaudieres, & donnoient un petit morceau de chair avec une once de pain à ceux qui n'avoient point d'argent, & à ceux qui en avoient, ils fournissoient une livre de pain pour six sols. Ce temps expiré, la misere recommença plus grande qu'auparavant. Le vieil oing, les graisses, les chandelles, les huiles les plus puantes, estoient des choses fort exquises pour faire boüillir des herbes & des fueilles, & mesme des écorces d'arbres. C'estoit un delicat morceau que des costes de quelque vieille haridelle morte de faim. On s'avisa de peler les avoines, pour en faire des boüillies, dont le menu peuple soustint comme il pût sa miserable vie cinq semaines durant. Il y en avoit des chaudieres aux coins des ruës, & quelques autres d'herbes cuites sans sel, que des regratiers vendoient faute de meilleures viandes. Et au lieu de vin, qui avoit aussi manqué dans les cabarets, ils debitoient je ne sçay quel breuvage fait avec de la bale d'avoine & quelques racines.

Les Ecclesiastiques sont condamnez de les nourrir quinze jours: il y en avoit douze mille maisons.

Ils leur font apporter tous leurs chiens & chats, dont ils leur baillent la chair à manger.

La necessité augmente.

Les forces & la vigueur defailloient à ces pauvres gens, mais non pas encore l'esperance & la patience: leurs Chefs n'obmettoient rien pour les entretenir, & leur faire couler le temps avec moins d'ennuy. Ils forgeoient de jour en jour de fausses nouvelles des divers avantages de la Ligue dans les Provinces, & sur tout des grandes forces du Duc de Mayenne, & de sa prochaine arrivée; dont luy-mesme les envoyoit asseurer deux fois la semaine, afin qu'estant trompez les premiers, ils pussent mieux tromper le peuple. Ils ordonnoient pour cela des Processions tres-devotes, tantost de petits enfans avec des cierges, tantost de vieilles gens qui y alloient nuds pieds, faisoient des Prieres de Quarante-heures dans chaque Eglise, où le S. Sacrement estoit exposé nuit & jour, & n'oublioient aucune de toutes les devotions qu'ils se pouvoient imaginer. Avec cela, le Legat Caëtan & l'Ambassadeur Mendosse qui y estoient engagez d'honneur, ne se souciant pas de perdre tout ce peuple pour l'ambition d'Espagne, n'y épargnoient ny peine, ny artifices, ny exhortations. Ils y employerent jusqu'à leur vaisselle d'argent: mais Mendosse s'y porta encore avec plus de chaleur que Caëtan. Il donnoit tous les jours pour six-vingts écus de pain & de grandes chaudieres de cette boüillie, dont nous avons parlé: il vendit tous ses meubles precieux, ne se retenant qu'une cueillere d'argent, & se chargea de payer une grande partie des gens de guerre, que l'on avoit bien de la peine à retenir. Toutes ces assistances neantmoins estoient si petites en comparaison de la necessité, qu'elles servoient plûtost à l'entretenir qu'à la soulager. Mais au defaut de viandes, il n'y avoit rien qui fortifiât plus le courage du peuple que les ardentes & continuelles exhortations des Predicateurs qui montoient en Chaise deux fois par jour: ils leur imprimoient une si grande crainte de voir rui-

On entretient leur patience par des devotions.

Le Legat & l'Ambassadeur d'Espagne par de grandes aumônes.

Les Predicateurs par des Sermons qu'ils faisoient deux fois le jour.

ner leur Religion, si le Roy estoit maistre de Paris, leur donnoient tant d'assurances du secours divin, & leur promettoient avec tant de confiance les joyes eternelles du Ciel, en recompense de ces peines passageres, puis qu'ils les souffroient pour l'amour de Dieu, qu'au sortir de là il y en avoit bien peu qui ne se flattassent de la consolation d'endurer pour la Foy, & qui ne cherissent les souffrances par lesquelles ils croyoient meriter la glorieuse palme du martyre. Les plus vehemens de ces Predicateurs, estoient Rose Evesque de Senlis, Guincestre, Feu ardent Cordelier, Pinchenat, Guerin, Commolet Jesuite, Christin, & Boucher Curé de S. Severin : ces deux derniers pourveus d'une forte éloquence qui ravissoit les ames & enflammoit les passions, quand il leur plaisoit. Et tous se comportoient avec tant de violence pour la cause de la Ligue, que si quelque Ecclesiastique tenoit un autre langage qu'eux, ils le chassoient hors de la Ville, & le traittoient d'excommunié, comme ils firent entr'autres Benoist Curé de Saint Eustache, & Morienne Curé de saint Merry, qui avoient témoigné des sentimens contraires aux leurs.

Le mois de Juin s'estant passé avec beaucoup de peine, celuy de Juillet qui estoit le troisiéme du siege vid mettre le comble aux miseres, ausquelles on avoit crû qu'il ne se pouvoit plus rien ajoûter. Ce n'estoit plus seulement chez les pauvres que la faim se faisoit sentir; elle estoit déja passée jusques dans les plus grandes maisons, chaque personne n'y avoit plus que six onces de pain par jour. Quelques-uns ayant oüy dire, qu'au siege de Sancerre on avoit mangé des cuirs, s'aviserent d'aller aux Convents acheter les peaux de ces chiens que les Moines leur avoient fait manger, dont ils avoient si grande quantité qu'ils en vendirent, à ce qu'on disoit, à diverses fois pour plus de trente mille écus : mais à la premiere fois les pauvres en ayant eu avis, se jetterent dessus & les leur arracherent par force. Bref il n'y avoit point de sorte de viande, pour si estrange & si vilaine qu'elle fust, dont cette faim n'essayast de tirer quelque aliment: les rats & les souris estoient à plus haut prix que ne furent jamais les perdris & les liévres ; les os, les cornes, les tripailles puantes & pourries, & toutes les immondices des égousts repassoient par la bouche de ces malheureux. Mendosse ayant dit un jour, qu'en une certaine Ville assiegée par les Turcs on avoit fait du pain des os de morts, cette invention fut aussi-tost recueillie, & plusieurs courans au Cimetiere S. Innocent, où il y en avoit de grands monceaux entassez tout à l'entour sur les charniers, la voulurent essayer : mais personne n'y trouvant ny goust ny substance, ils ne la continuerent pas, & eurent horreur d'avoir avalé les cendres de leurs peres. Le bois avec cela leur manquoit dés la my-Juin, de sorte qu'ils estoient contraints de manger les racines & les viandes toutes cruës, aprés avoir ruiné leurs maisons & celles de leurs voisins, pour avoir dequoy les cuire. Le nombre des malades & des languissans estoit crû jusqu'à un tel poinct, que les Hospitaux, les Eglises & les carrefours estoient pleins de mendians, qui n'ayant plus la vigueur de se soûtenir sur leurs jambes, ny seulement de former une voix articulée, ne demandoient du secours qu'avec des yeux pitoyables, & en tendant la main à demy. On en trouvoit tous les jours plus d'une centaine d'estendus tout roides morts aux portes des Eglises & dans les places publiques: on en voyoit d'autres qui defailloient, sans qu'ils eussent la force seulement de pousser dehors le dernier soûpir de la vie ; & plusieurs pour ne faire pas un triste spectacle de leur corps, attendoient la mort dans leurs maisons. Ces funestes objets toucherent mesme quelques-uns des Predicateurs, & Panigarole entr'autres, ne pût s'empécher de dire en quelques compagnies où il se trouva, qu'il eust mieux valu faire quelque accommodement avec le Navarrois que de laisser mourir tant d'hommes d'une si cruelle & si langoureuse mort. Mais les Seize qui avoient des espions par tout, estant avertis qu'il avoit tenu ce discours, luy envoyerent dire que s'il ne changeoit de langage, ils le coudroient dans son froc comme dans un sac, & l'envoyeroient ainsi par eau à S. Cloud porter des paroles de paix au Bearnois, comme ils y en avoient déja envoyé quelques autres. Si bien que pour éviter les effets d'une si horrible menace, il fit sonner le Sermon plustost que de coustume, & montant en chaise il se mit à dementir tous ceux qui avoient dit qu'il avoit parlé de paix avec l'Heretique, à fulminer anatheme contre le premier qui en feroit l'ouverture, & à crier à pleine gorge *Guerre*, *Guerre*, avec tant de chaleur qu'il paroissoit estre hors de luy-mesme, & ressembloit plûtost une bacchante qu'un Predicateur Evangelique. Quelques-uns de ceux à

Comble de misere & de necessité.

Quelques uns se sauvant par dessus les murailles, obtiennent du Roy qu'il laisse sortir grand nombre de pauvres.

qui il estoit resté un peu de force craignant de tomber dans la mesme extrémité, & n'estant pas si bien persuadez de la gloire du martyre que les autres, sauterent par dessus les murailles, & croyant tous les perils moins mortels que celuy où ils estoient, traversoient les corps-de-garde des assiegeans pour se sauver. Plusieurs de ces fugitifs ayant esté menez au Roy, comme il les eut interrogez de l'estat de la Ville, & qu'ils luy eurent representé au vray ce qu'ils avoient veu de l'horrible necessité & de l'incroyable obstination des Parisiens, ils prirent la hardiesse de supplier sa misericorde qu'elle voulust ouvrir les passages aux innocens, que le crime de la Ligue plûtost que le leur avoit reduits à perir de faim. A cette priere le cœur de ce bon Prince fut tellement serré de douleur que les larmes luy en vinrent aux yeux, & s'estant un peu détourné pour cacher cette émotion, il jetta un grand soûpir avec ces paroles, *O Seigneur! Tu sçais qui en est la cause, mais donne-moy le moyen de sauver ceux que la malice de mes ennemis s'opinastre si fort à faire perir:* Puis revenant à quelques Seigneurs qui se trouverent alors auprés de luy, il

Bonté digne d'un vray Roy.

» leur disoit, Qu'il ne faloit pas s'estonner, si les Chefs de la Ligue avoient si peu de
» compassion de ce peuple, car ils n'en estoient pas les Rois, mais les Tyrans; ny si
» l'Espagnol les sacrifioit de la sorte, puis qu'il estoit naturellement ennemy des Fran-
» çois, mais que pour luy qui estoit leur frere, leur Seigneur & leur Roy, il ne pou-
» voit pas entendre le recit de ces calamitez sans estre émeu jusqu'au fond de l'ame,
» & sans desirer ardemment d'y apporter remede; Qu'il ne pouvoit pas empescher que ceux que la fureur de la Ligue possedoit, ne perissent avec elle, mais quant aux autres qui imploroient sa clemence pour sortir de ce gouffre de malheurs, qu'il leur vouloit ouvrir les passages & leur tendre les bras. Cela dit, il commanda qu'on laissast sortir tous ces miserables, ausquels il avoit dénié cette grace quinze jours auparavant. La multitude en fut encore bien plus grande que l'autre fois; il y en eut plusieurs qui s'y traînerent, & quelques-uns qui s'y firent apporter. Les gens du Roy en laisserent sortir prés de trois mille, qui se mirent à crier *Vive le Roy*, dés qu'ils furent dehors: mais voyant que le nombre en croissoit de plus en plus, ils n'en voulurent pas laisser passer davantage, & rechasserent le reste dans la Ville. Depuis ce jour là, comme l'on sceut que le Roy ne s'en offensoit pas, les Capitaines qui estoient en garde, selon qu'ils avoient plus ou moins d'humanité, en laissoient toûjours échapper quelques bandes; mais le sort de ceux qui se sauvoient ainsi, n'estoit pas meilleur que ceux qui demeuroient dans la Ville: car si ceux-cy mouroient faute de manger, la pluspart des autres n'avoient pas si-tost avalé du pain & des viandes que les gens du Roy leur donnoient par compassion, qu'ils étouffoient sur le champ, parce que leur estomac avoit perdu l'usage de digerer. Quelques-uns des Officiers de l'armée du Roy blâmant cette pitié qu'il avoit pour un peuple rebelle, & desirant, puis qu'il avoit entrepris de le dompter par la famine qu'il le traitast avec toute rigueur: il leur répondoit, Que mesme s'il assiegeoit Constantinople, ou quelque autre Ville pleine de barbares & d'infidelles, il auroit de la repugnance à en user de la sorte, mais qu'il assiegeoit une Ville de Chrestiens & de ses Sujets; Que s'il suivoit leur conseil il ne gagneroit qu'un Cimetiere, au lieu de Paris, & feroit une vaste solitude de la Capitale de son Royaume. Cette bonté donnoit la hardiesse à plusieurs de ses Capitaines d'envoyer des vivres & des rafraîchissemens à leurs amis, à leurs anciens hostes, & particulierement aux Dames: car Paris estant la commune demeure des François, il y a peu de gens qui n'y ayent quelque gage d'amitié, qui leur defend d'en procurer la perte à toute outrance. Les Soldats mesme se licencioient à leur passer de la viande, des pains & des barils de vin par dessus les murailles, recevant en échange quelques bonnes hardes à fort vil prix, * & se faisant braves aux dépens des Marchands, qui leur rendoient mille graces, comme s'ils leur eussent donné la vie: ce que les Officiers estoient en quelque façon contraints de permettre, parce qu'ils n'avoient point dequoy les payer. Par ce moyen les Bourgeois qui avoient quelque connoissance dans le camp, & de l'argent ou de bonnes nippes, attiroient de fois à autre quelque rafraîchissement: mais le pauvre peuple n'avoit recours qu'aux racines & aux herbes qu'ils alloient cueillir dans leurs fossez, & à la faveur de leurs murailles; & lors que les bleds furent meurs, les plus courageux se mettant en troupe faisoient des sorties pour en aller couper, siant seulement les espics dont ils remplissoient des sacs: mais cette moisson estoit fort perilleuse, & le plus souvent bien moins profitable que sanglante.

La plusparť de ceux qui sortoient mouroient en mangeant.

Quelques Capitaines envoyoient des vivres à leurs amis.

Et les Soldats en donnoient secretement pour des hardes.

* *Vn bas de soye pour un gigot, un collet pour un boisseau de farine, &c.*

Les pauvres gens vivoient d'herbes, font des sorties pour aller couper des espics dans les champs.

Un peu aprés, c'estoit vers la my Juillet, les amis que le Roy avoit dans la Ville,

n'ayant pû faire esclorre aucune de toutes les entreprises qu'ils avoient pratiquées pour luy en faciliter l'entrée, essayerent de faire servir la famine à leur dessein, & susciterent quelques-uns des plus criards d'entre la lie du peuple pour aller au Palais demander du pain, & sous ce pretexte faire tumulte, durant lequel ils se devoient saisir d'une porte. Mais le Duc de Nemours en ayant eu le vent, donna si bon ordre à la garde des portes qu'ils ne purent executer leur dessein, & ceux qui devoient faire du bruit au Palais, se trouverent si foibles qu'ils furent contraints de s'appaiser. Ils ne se rebuterent pourtant pas, mais à quinze jours de là, comme la conference dont nous parlerons, n'eut pas reüssi, ils revinrent au Palais en bien plus grand nombre crier, *La Paix, ou du Pain.* Ils avoient caché des armes sous quelques bancs, & dans des boutiques, & devoient se jetter sur les principaux Chefs, les tuer ou les emmenoter, & se saisir du Palais; par où ils eussent fait entrer les Royalistes dans la Ville, dautant qu'alors les eaux estoient fort basses, & qu'il n'y avoit encore point de maisons basties dans le bout de l'Isle que nous appellons l'Isle du Palais, ny tout du long du bord de la riviere du costé du fauxbourg saint Germain. Cette conspiration ne fut pas mieux conduite, & avorta aussi bien que la premiere. Ils avoient quelques femmes qui voyant entrer le Conseil, se prirent à luy faire des plaintes de leurs miseres avec de grandes lamentations. A ce bruit le peuple commençoit à s'émouvoir, & le feu se fût incontinent pris par tout, si quelques estourdis n'eussent trop tost mis l'épée à la main, ou s'ils eussent promptement executé ce qu'ils avoient projetté entr'eux. Mais tandis qu'ils perdent le temps à criailler, & à courir esperduëment çà & là, le Duc de Nemours y accourt avec trois cens Lansquenets, Vitry & Lignerac, avec quatre-vingt chevaux. Avant qu'ils soient arrivez, un Capitaine de quartier s'estant trop inconsiderément presenté à cette premiere fureur, y reçoit un coup d'épée sur la teste; & à leur abord un des conjurez blesse Lignerac, & un autre tire un coup de mousquet sur le cheval de Vitry; mais ces deux ayant esté tuez, les portes du Palais sont fermées, & quelques-uns des principaux arrestez. Les Seize demanderent justice au Parlement avec grand bruit, jusqu'à menacer qu'ils enfonceroient les portes des Chambres où les Conseillers estoient assemblez, parce qu'on avoit reconnu quelques-uns de leurs Clercs dans l'émotion. Vitry entra dans la grand' Chambre tout armé, pour s'en plaindre; Et il fallut contenter leur vengeance par le supplice de deux des conjurez, c'étoient le pere & le fils, qui furent attachez à une même potence; Tragiques effets de la guerre civile.

Les amis du Roy font deux parties pour émouvoir le peuple, qui ne leur reüssissent pas.

Les auteurs en sont pris dans le Palais, & pendus.

La grandeur du peril sembla telle aux Seize, qu'en memoire de cette Journée qu'ils nommerent *la Journée de la Paix, ou du Pain*, ils ordonnerent que tous les ans seroit faite une procession solennelle, où assisteroient tous les Corps de la Ville. Cependant, afin de témoigner au peuple qu'ils estoient touchez de son mal, & pour l'obliger à le souffrir plus patiemment dans l'esperance d'en estre bien-tost delivré, ils commencerent à proposer quelques moyens de traiter la paix, & à faire des assemblées pour en deliberer. Le Roy de son costé, afin de les y contraindre tout de bon, & les serrer de plus prés, resolut de prendre les fauxbourgs, par où il leur entroit toutes les nuits quelque peu de vivres. Le soir du vingt-septiéme de Juillet, il les fit tous attaquer à la fois. Les entreprendre & les forcer ce fut la mesme chose, il n'y eut pas plus de resistance en un endroit qu'en l'autre; & il eut le plaisir, ce dit d'Aubigné, de voir de la galerie de Montmartre brusler l'amorce par tout, & la rondeur de la Ville toute éprise en mesme temps de bluettes de feu, toutefois peu frequentes & bien loin à loin au regard de tant de gens qui devoient se retirer en combattant, & des courtines qui devoient faire grand feu pour les favoriser: tellement qu'en moins d'une heure toutes les portes furent bloquées, horsmis celle de saint Antoine, au devant de laquelle il n'y avoit point de logement, chacune par douze ou quinze cens hommes tout au plus, qui terrasserent les maisons les plus proches du fossé, & les ayant percées pour loger des mousquetaires, gourmandoient les Parisiens jusques sur leurs remparts. Par ce dernier effort le Roy les prenoit à la gorge & les pressoit de telle sorte qu'à peine pouvoient-ils plus respirer: c'est pourquoy leurs Chefs apprehendant que ny les defenses, ny la crainte des supplices, ny les exhortations ne fussent plus capables de les retenir, conclurent aprés dix ou douze deliberations, d'entrer en conference avec le Roy: non pas en intention de traiter avec luy, mais de traîner la chose en longueur autant qu'ils pourroient, afin de donner loisir au Duc de Mayenne, qui se faisoit attendre de jour en jour, de venir

La Journée de la paix, ou du pain.

Les Chefs de la Ligue s'assemblent pour ordonner une conference pour la paix.

Le Roy cependant prend tous les fauxbourgs en un soir.

au secours, & que cependant l'esprit du peuple suspendu par cette attente ne se portast pas au desespoir, ou que le Roy trompé par cette apparence n'attaquast pas la Ville par force. Ils deputerent donc pour cette conference le Cardinal de Gondy & l'Archevesque de Lyon, dont ils sçavoient que le premier estoit fort agreable au Roy, & l'autre fort fidele à la Ligue : mais tous deux ne voulurent point accepter cette commission, qu'auparavant ils ne fussent munis d'une décharge contre l'excommunication du Pape, soit qu'en effet le scrupule de conscience ou la crainte des evenemens leur fist desirer cette precaution, soit que ce fust un artifice pour gagner encore du temps. Car le Legat employa deux jours à consulter ses Theologiens sur ces deux questions, *Si ceux qui rendoient une Ville par une extréme & irremediable famine à un Heretique estoient excommuniez ; & si en allant conferer avec luy en intention de le convertir, ou de faire la condition de l'Eglise Catholique meilleure, ils encouroient l'excommunication portée par la Bulle du Pape Sixte V.* Il y en eut quelques-uns qui voulurent soustenir l'affirmative : mais la necessité plus forte que toutes les raisons de l'Escole, ny que les pratiques de l'Ambassadeur d'Espagne, qui redoutoit le succez de cette conference, l'emporta pour la negative. Les deux Deputez en ayant pris acte signé du Legat & de son conseil, & au mesme temps obtenu un passe-port du Roy, l'allerent trouver dans l'Abbaye de saint Antoine des champs, où il se rendit le matin du sixiéme jour d'Aoust, accompagné des Princes, grands Seigneurs & Officiers de la Couronne. Lors qu'ils luy eurent fait la reverence dans le Cloistre, il les mena en haut pour leur donner audience. Le Cardinal de Gondy portoit la parole. Aprés avoir deploré les calamitez publiques du Royaume & apporté plusieurs exemples des peuples, qui avoient souffert de grandes extremitez pour la defense de leur Religion, & de ceux qu'un formidable desespoir avoit quelquefois fait passer sur le ventre à ceux qui les avoient reduits à la derniere necessité, alleguant à ce propos les habitans de Sancerre & les Gantois : Il dit, Que le » Parlement & la Ville de Paris desirant mettre fin à tant de maux, les avoient de- » putez vers luy pour le supplier d'entrer dans une pacification generale aux condi- » tions qui seroient les plus convenables à la seureté de la Religion, & au bien de l'E- » tat, & pour aller ensuite trouver le Duc de Mayenne pour la mesme fin : Le sup- » pliant au reste de ne point croire qu'il y eust ny dangers ny miseres qui fussent ca- » pables de forcer les Parisiens à recevoir aucun accord, qui fust tant soit peu preju- » diciable à leur conscience & à la Foy Catholique ; Qu'ils souffriroient plûtost mille » morts s'il en estoit besoin, mais que si un traité de paix ne les pouvoit tirer de cette peine, ils en seroient bien-tost delivrez par un prompt secours. Comme il deduisoit toutes ces choses avec beaucoup de liberté, accompagnée neanmoins de respect & de discretion, la Noblesse s'empressa tout autour de luy pour l'écouter, le Roy qui vid que cette foule l'estonnoit un peu, luy dit en riant, *qu'elle avoit accoustumé de le presser encore davantage dans les batailles.* Du reste l'ayant écouté assez paisiblement, il l'entretint en particulier, & l'Archevesque aprés luy : puis il se retira dans un cabinet pour deliberer sur la réponse qu'il leur devoit rendre. Avant toute chose, il fut jugé necessaire de voir leur pouvoir : lequel leur ayant esté demandé par Revol Secretaire d'Estat, il fut trouvé plein de fraudes & de termes captieux, & defectueux en plusieurs choses : car ce n'estoit qu'un Arrest donné par les Deputez assemblez en la Chambre saint Loüis, qui n'estoit point signé du Duc de Nemours, & qui ne le nommoit que Roy de Navarre. Il ne vou- » lut pas neanmoins s'arrester à cette formalité, & lors qu'il eut pris les opinions de » son Conseil, il leur dit, Qu'il n'y avoit personne qui deust estre plus touché que » luy des calamitez de la France, parce que si chacun en particulier ressentoit son » mal, il ressentoit luy seul les maux de tous les particuliers ensemble ; Qu'ainsi c'estoit » à luy plus qu'à personne d'en desirer la guerison, & d'y apporter les remedes ; Qu'il » ne trouveroit pas mauvais si un Senat de Venise, ou quelque Prince des alliez de » la France, se rendoit mediateur pour appaiser ces remuëmens, mais que ce n'estoit » pas aux Parisiens qui estoient ses sujets de l'entreprendre. S'ils avoient quelque cho- » se à luy demander, ils devoient s'addresser à luy qui leur pouvoit faire le mal & le » bien, mais beaucoup plus le bien que le mal, & qui desiroit gratifier sa Ville capi- » tale, & l'embrasser avec une affection pareille à celle de cette mere dont parle l'Es- » criture-Sainte, qui ayma mieux estre privée de son fils que de le voir couper en » deux ; Qu'il n'estoit plus temps d'amuser les peuples de vaines esperances : s'ils de- » siroient du soulagement à leurs maux, ils n'avoient que faire d'aller consulter le

Les Chefs de la Ligue resolvent une conference, & deputent pour cela le Cardinal de Gondy & l'Archevesque de Lyon.

Ils vont trouver le Roy à S. Antoine des champs.

Sommaire de la harangue du Cardinal qui portoit la parole.

Réponse du Roy.

Roy d'Espagne ny le Duc de Mayenne, ils ne devoient tenir cette grace que de luy seul, qui avec l'assistance de Dieu protecteur de la justice de sa cause, & avec l'ayde des Princes & de la Noblesse dont il estoit accompagné, empescheroit bien les Espagnols de planter des colonies en France, comme ils en plantoient dans le Bresil; Que c'estoit une honte insupportable de voir des gens nez & nourris dans le sein de la France, oublier tellement leur naissance & leur devoir, que de subir le joug de leurs plus grands ennemis, & d'estre si lâches ou si cruels que de voir perir devant leurs yeux tant de milliers de femmes, d'enfans, de vieillards, leurs concitoyens, leurs parens, & leurs amis, sans en ouvrir seulement la bouche. Ne songeoient-ils point, Que Dieu en prendroit la vengeance tost ou tard, & leur feroit rendre compte de tant d'ames qu'ils immoloient au demon du Midy; Que pour luy il ne pouvoit plus souffrir qu'ils abusassent davantage des peuples, dont le salut luy estoit aussi cher que le sien propre; Que tous les momens luy estoient precieux, puis qu'il ne se passoit point d'heure qu'il n'en mourust une grande quantité, & qu'il y y en avoit un nombre infiny dont la vie ne tenoit plus qu'à un filet, qui alloient rendre, l'esprit si on ne se hastoit de leur donner du pain; Qu'il n'estoit jour que les gens de guerre ne fissent plus de cinquante mille francs de dommage dans les fauxbourgs, & qu'avant que les Deputez pûssent estre de retour & rapporter une bonne réponse du Duc de Mayenne, la Ville de Paris ne seroit plus qu'une voirie pleine de cadavres, & ses fauxbourgs qu'un tas de masures; Quel si grand bien, quelle si puissante consideration les pouvoit obliger à souffrir une si estrange desolation? Qu'ils n'appellassent point cela constance, mais une obstination aveugle, & un endurcissement qui meritoit le chastiment de Dieu & des hommes; Et pour les exemples qu'ils apportoient de Sancerre & des Gantois, ils estoient bien dissemblables au leur, car les Parisiens avoient bien montré qu'ils ne ressembloient pas aux Gantois, en laissant si facilement prendre leurs fauxbourgs, & il avoit trois mille Gentils-hommes avec luy qui ne se laisseroient pas traiter à la Gantoise. Et pour les habitans de Sancerre, ils sçavoient certainement qu'on leur vouloit oster leur Religion: mais ceux de Paris estoient assurez du contraire: Dautant qu'il avoit toûjours protesté, & protestoit encore par tous les sermens les plus saints & les plus inviolables qu'il n'y toucheroit en façon quelconque; Qu'il prenoit à témoins les Ecclesiastiques & les plus zelez des Villes qu'il avoit reduites, s'il y avoit changé la moindre chose depuis qu'il estoit venu à la Couronne, & s'il ne les avoit pas protegez & maintenus aussi religieusement que faisoient les Rois ses predecesseurs; Qu'on demandast à cinq cens Gentils-hommes qui avoient esté de la Ligue & qui s'estoient rangez auprés de luy, comme l'on vivoit dans son armée, & quel traitement il faisoit à tous ceux qui luy obeïssoient; Qu'ainsi c'estoient des calomniateurs & des méchans ceux qui faisoient croire au peuple qu'il vouloit apporter quelque changement à la Religion, ou qu'il avoit resolu la ruine de Paris: car il juroit devant Dieu, que pourveu qu'il eust recours de bonne heure à son devoir, il le traiteroit avec toute sorte de bontez, & ne conserveroit aucun ressentiment de haine contre qui que ce fust. Mais enfin quel sujet avoient-ils de luy preferer un Roy estranger, inconnu, déja tout cassé de vieillesse, à luy qui estoit du sang de leurs Rois, dans la fleur de son âge, doüé, Dieu mercy, de telles qualitez qu'il ne voudroit pas s'estre changé pour un autre, & allié de toutes les grandes Maisons du Royaume; de telle sorte que si le droit de succession ne l'avoit pas appellé à la Couronne, & qu'on la remist à l'élection de la Noblesse, il auroit sujet de croire qu'elle luy seroit deferée par ses suffrages: Non pas au Roy d'Espagne qui n'estoit qu'une planche pourrie, qui leur manqueroit au premier jour & laisseroit tous ses Estats en confusion; mais qui enfin quand il auroit autant de vie & de bon heur qu'il en pourroit desirer pour venir à bout d'un si grand dessein, traiteroit bien-tost les Chefs de la Ligue comme il avoit traité tous les petits Rois du Bresil, & feroit en France comme il avoit fait en Portugal, où pour s'assurer de ce Royaume il avoit fait pendre plus de deux mille Ecclesiastiques.

Aprés qu'il eut ajousté beaucoup d'autres choses à ce propos, le Cardinal de Gondy luy répondit, Que la raison pour laquelle ils desiroient que le traité fust general, c'estoit parce qu'ils sçavoient bien que si Paris se rendoit sans cela, le Roy d'Espagne & le Duc de Mayenne viendroient le r'assieger, & que d'ailleurs les trois quarts de la Ville s'en iroient. A cela il repartit avec un ris meslé de colere, que s'ils y venoient, pardieu ils seroient bien frottez; Et comme il s'excusoit de ce qu'il

luy estoit échappé contre sa coustume de jurer le nom de Dieu, la Noblesse qui estoit presente luy, témoigna avec une grande acclamation qu'il n'avoit point juré en vain, & que la chose valoit bien un bon serment. Sur le second inconvenient, il répondit que son entrée dans Paris ne seroit point la desolation, mais le restablissement de cette Ville; car personne n'en deslogeroit pour cela, si ce n'estoit peut-estre les Seize & quelques autres canailles, qui ayant le cœur tout Espagnol, seroient beaucoup mieux en Espagne qu'en France, & qu'au lieu d'une centaine de ces gens-là qui en sortiroient, il la repeupleroit de cent mille bons François qui y maintiendroient la paix, & y rameneroient l'abondance & la liberté que ces seditieux en avoient chassées. Lors qu'il eut achevé, l'Archevesque de Lyon voulut aussi prendre la parole & repliquer, que le motif qu'ils avoient de traiter la paix generale, n'estoit point pour les interests du Duc de Mayenne, mais pour le seul bien de la France, laquelle ils desiroient par ce moyen mettre tout d'un coup en repos: car ce n'estoit pas bien pourvoir à un embrasement que d'esteindre le feu en un coin de la maison, si on le laissoit brûler en un autre. Sur cela le Roy prit occasion de faire la réponse qui avoit esté concertée dans son Conseil, & leur proposa, *Que s'ils vouloient demeurer d'accord des conditions sous lesquelles ils promettroient de se rendre à luy dans dix jours, & qu'ils en fissent le traité & luy en donnassent de bons ostages: il leur permettoit d'aller trouver le Duc de Mayenne, pour le convier à conclurre celuy de la paix generale, ou à leur donner secours; & qu'en cas que ce Duc fist l'un ou l'autre dans ce temps-là, ils seroient degagez de leur promesse, & il leur rendroit leurs ostages, sinon, qu'ils seroient obligez de tenir le traité, & de se rendre.* Il les somma, & les conjura avec grande instance de rapporter fidellement cette proposition à ceux de Paris, leur dit que s'ils y manquoient, la Noblesse qui estoit la presente leur reprocheroit à jamais leur infidelité envers leur patrie, & qu'aussi bien quand ils la voudroient celer, ses Soldats qui estoient dans les fauxbourgs & qui parloient à toute heure aux Bourgeois, la leur feroient bien entendre; Que là-dessus ils prissent une bonne resolution au plûtost, parce que s'ils pensoient attendre à capituler quand ils n'auroient plus que pour un jour de vivres, il ne les recevroit pas à composition, & que de la misericorde qu'il leur offroit, il osteroit la misere * au pauvre peuple, mais laisseroit la corde pour ceux qui l'auroient fait opiniastrer jusqu'à cette extremité: car son devoir de Roy & de Juge le contraindroit de faire pendre quelques centaines de ces factieux, pour expier la mort de tant de milliers d'innocens qu'ils faisoient mourir dans une miserable langueur. Cette réponse estoit en effet fort juste & fort raisonnable: toutefois comme il estoit tres-important aux affaires du Roy, d'engager Paris à un traité d'accommodement de quelque sorte que ce fust, parce qu'en gagnant cette Ville il eust sappé la Ligue par le fondement, il fut trouvé à propos de n'y rien changer quant à la substance, mais de l'accommoder des termes les plus doux qu'il seroit possible; Et Revol l'ayant mise par écrit suivant cette resolution, elle fut donnée aux Deputez, que le Roy congedia avec de grandes caresses & de particulieres demonstrations de bienveillance.

Les conditions que le Roy propose.

* Ces petites pointes estoient fort en usage en ce temps-là.

Elles sont redigées par écrit par Revol Secretaire d'Estat.

Estant de retour à Paris ils firent dés le mesme jour un fidelle rapport au Conseil de la Ligue de tous les discours que le Roy leur avoit tenus, & luy montrerent cette réponse: mais ce Conseil qui ne desiroit rien moins que de conclure la paix, déguisa la verité au peuple, & pour luy remplir les oreilles de choses toutes contraires, fit dire par les Predicateurs qu'on ne devoit esperer du Roy ny grace ny douceur, parce qu'ayant entrepris de ruiner la Religion Catholique, il avoit promis à ses Ministres de détruire la Ville de Paris, qui en estoit le plus solide soûtien dans ce Royaume. Pendant la tréve qui estoit accordée pour cette conference, il estoit sorty quantité de monde, il en estoit aussi accouru de tous les quartiers de l'armée pour visiter leurs parens & leurs amis; ils sautoient au cou les uns des autres, & ne pouvoient se rassasier de mutuelles embrassades, & de tous les autres témoignages de joye; plusieurs mesme avoient apporté la collation, & beuvoient ensemble. Bussi le Clerc qui voyoit tout cela de dessus les murailles de la Bastille, outré de dépit, & craignant d'ailleurs que les efforts du sang & de l'amitié ne fussent enfin plus puissans que les artifices de la Ligue, leur fit crier qu'ils eussent à se retirer, ou qu'il alloit faire mettre le feu à tout le canon qui estoit sur le boulevart; à quoy quelques-uns obeïrent avec peine & revinrent dans la Ville, mais les autres aimerent mieux demeurer dans le camp, que se rengager dans les miseres inévitables d'où ils estoient sortis.

Le Conseil de la Ligue ne veut point la paix.

Il estoit déja mort plus de dix mille personnes de faim dans Paris, & il en mourut encore plus de trois mille jusqu'à la fin du siege. La livre de pain de froment valoit cinquante & soixante sols, le septier de bled six & sept-vingts écus, les œufs dix sols la piece, la livre de beurre un écu, la pinte de lait autant, un mouton cent francs, une poule deux écus, & le reste à proportion. Les vivres manquoient mesme dans les plus grandes maisons, & il n'y en avoit presque plus que chez les Seize, & chez quelques autres qui s'estoient exemptez de la visite, & qui ayant encore acheté de ce bled qui avoit esté porté à la halle à huit écus le septier, le revendoient sous main par des courtiers, qui prenoient deux sols par écu du vendeur & de l'acheteur. Ces Zelotes en quelque façon semblables à ceux dont parle Josephe dans le siege de Jerusalem, s'enrichissant ainsi de la misere publique, & de la proscription de ceux qui leur contredisoient, jusqu'à tel poinct que le Prevost des Marchands en eut plus de six-vingts mille écus pour sa part, ne pouvoient souffrir qu'on parlast d'accommodement, & faisoient les braves & les intrepides, parce qu'ils estoient gorgez de viandes & de biens. On raconte des choses étranges de ce que la faim contraignit de faire & de souffrir, pendant le dernier mois du siege. On y vid le pere & le fils s'y batre enragément pour un petit morceau de pain ; bien-heureux estoient ceux qui pouvoient attraper des chiens ou des chats, ils les déchiroient tout cruds à belles dents, & les autres en recueilloient les tripailles, & en mouloient les os de la teste pour en avaler la poudre avec de l'eau. Sur la fin les chiens estant faillis, les Lansquenets qui estoient en garde dans le Temple, allerent à l'affust aux enfans qu'ils guetoient aux coins des ruës écartées ; & l'on entendit les lamentations de quelques meres qui pleuroient la perte des leurs. On lit dans une relation, mais peut-estre que c'est un conte forgé sur une veritable histoire qui est dans Josephe, qu'aprés l'enterrement d'une riche veuve, ses parens faisant l'inventaire de ses meubles, où ils cherchoient plûtost des vivres que de l'argent, avoient trouvé la cuisse d'un enfant dans un buffet, & que comme ils estoient tout saisis d'étonnement, sa servante leur avoit confessé que les deux fils de cette veuve estant morts de faim, elle en avoit dérobé les corps à la terre, mettant du plomb dans les bieres, & les avoit salez pour les manger, & que l'horreur de ces funestes viandes, la douleur & la misere l'avoient fait mourir peu de jours aprés. Mais on ne trouvera peut-estre rien de plus étrange & de plus merveilleux dans cette effroyable necessité, que la grande patience des Parisiens, qui souffroient jusqu'à la mort sans s'émouvoir contre ceux qui en estoient la cause, consumant leurs plaintes dans eux-mesmes avec les derniers soûpirs de leur langoureuse vie ; tant ils estoient retenus, les uns par le respect & l'amour de leur Religion, & les autres par la terreur que les Seize leur avoient imprimée. Les gens de cœur trouvoient qu'il y avoit en cela plus de manque de courage qu'il n'y avoit de vertu, & disoient que si ces Bourgeois eussent eu autant de chaleur qu'ils avoient de mollesse, ils eussent bien éloigné leurs ennemis ou du dedans ou du dehors, & n'eussent pas eu besoin de tant souffrir. Les Religionnaires à qui le souvenir des massacres faisoit porter une haine immortelle au peuple de Paris, luy reprochoient que c'estoit un effet des jugemens de Dieu qui l'endurcissoit à sa ruine. Les plus devots d'entre les Catholiques, quand ils voyoient la deplorable face de cette mal-heureuse Ville, sa pompe & ses richesses changées en dueil & en desolation, ses boutiques fermées, une affreuse disette dans ses marchez, où n'agueres estoit l'abondance de toutes choses, des chaudieres d'herbes & de boüillies d'avoine pour toutes marchandises, des regratiers de prisanes au lieu de ses friands cabarets ; ses femmes vendant leurs joyaux & leurs ornemens, & quelquefois leur pudicité, pour un morceau de pain ; les Colleges de l'Université devenus estables à vaches & à pourceaux, que les Païsans d'alentour y avoient amenez, les Eglises, les Hospitaux, & le Louvre la boucherie des Lansquenets ; grand nombre de maisons sans couverture, sans portes ny fenestres, les ruës tellement desertes, que l'herbe y estoit creuë d'un pied de haut, ou jonchées de corps morts & languissans, desquels il s'engendroit des serpens & des crapauts, quatorze mille personnes estranglées de faim, & les autres tellement attenuez qu'on les eust pris pour des ombres, & pour des Squeletes : Quand ils consideroient, dis-je, toutes ces choses, & que de l'autre costé ils se ressouvenoient du luxe, des vanitez, de la mollesse, des débauches continuelles, & de toutes sortes de vices que l'aise & la corruption du siecle y faisoient regorger n'agueres, ils se persuadoient, non sans apparence, que Dieu avoit permis ce siege comme une

Treize mille personnes meurent de faim dans Paris.

Cherté énorme.

Horribles effets de la faim.

Histoire d'une mere qui mangea ses enfans.

Patience des Parisiens, estimée zele par quelques-uns ; par d'autres lâcheté.

Pitoyable face de Paris, qui est puny de son luxe, & de ses dissolutions.

forte medecine pour purger toutes les superfluitez & les ordures de ce corps, & qu'il l'avoit reduit à cette abstinence rigoureuse, pour le contraindre de faire une penitence qu'il n'eust jamais faite de son bon gré.

Bonté du Roy qui accorde quantité de passe-ports.

Plus ces maux s'augmentoient, & plus le Roy relaschoit de sa rigueur, comme s'il eust voulu combattre leur opiniastreté avec un excez d'indulgence: car aprés avoir donné des passe-ports aux Ecoliers, ce qu'il ne pouvoit pas refuser à la priere de leurs parens qui estoient avec luy, il en accorda aux Dames, puis aux Ecclesiastiques; & enfin mesme à ceux qui s'estoient montrez ses plus cruels ennemis. Et cette facilité, comme aussi celle de ses Capitaines, particulierement de Givry, firent subsister Paris un mois davantage qu'il n'eust fait. C'estoit un sage conseil que celuy de la Nouë, qui vouloit qu'on l'attaquast de vive force: mais comme on rapportoit au Roy de jour en jour la necessité plus qu'extréme qu'on y souffroit, que d'ailleurs il desiroit épargner la Noblesse, car cet assaut eût sans doute esté fort sanglant; qu'il craignoit aussi que la fureur du soldat, particulierement des Religionnaires, dont plus du tiers de son armée * estoit composé, n'y missent tout à feu & à sang, & que ce malheur n'envelopast mesme quantité d'innocens & de ses bons serviteurs qui estoient demeurez dedans sur sa foy, & sur ses saufconduits, & estoient trop bien veillez pour en sortir, quand ils l'eussent voulu; Qu'il consideroit outre cela, qu'il desoleroit une Ville dont la ruine comme une blessure faite au cœur seroit peut-estre mortelle à toute la France, & qu'il dissiperoit en un jour le plus riche & presque l'unique tresor de son Estat, dont personne ne profiteroit que la simple soldatesque; qui devenant insolente d'un si riche butin, se fondroit dans les delices, ou l'abandonneroit aussi-tost: Toutes ces considerations l'empeschoient de faire aucun effort, sinon quelques legeres escarmouches, pour repousser les sorties des assiegez. Et il s'assuroit tellement de leur reduction, que sans se mettre en peine du secours qu'ils attendoient, il se divertissoit à ses plaisirs amoureux avec autant d'assurance & de loisir que s'il eust déja esté dans le Louvre & paisible possesseur de sa Couronne. Il rendoit souvent visite à une Dame de la Maison de Ponts veuve du Comte de la Rocheguyon, depuis remariée à Liencour, qu'il faisoit entretenir de l'esperance du mariage par Betune Gouverneur de Mantes, si ouvertement que déja tous les Courtisans luy rendoient hommage, comme à celle qui pouvoit estre leur Reine. Mais au bout de deux ou trois mois les difficultez qu'il y trouva, ou le temps, ou quelqu'autre sujet, esteignirent cette flamme; Et tandis qu'elle duroit il ne laissoit pas d'avoir d'autres affections moins serieuses & plus commodes, particulierement dans l'Abbaye de Montmartre, * & apres dans celle de Poissi, sa Religion ne l'empeschant pas de converser familierement avec les Abbesses de ces deux maisons; sans avoir égard aux remontrances Chrétiennes que luy en voulurent faire ses Ministres qui commençoient à luy estre fort importuns, parce qu'ils se mesloient de penetrer dans ses conseils, & de controller ses plaisirs. A son exemple la pluspart de ses Officiers faute d'occupation avoient aussi fait des maistresses, & ceux qui n'en pouvoient avoir autrement, avoient fait venir des filles de joye de Paris, qu'on leur troquoit volontiers pour du pain: de sorte que son armée vivoit dans une grande dissolution, & pour ainsi dire, estoit plûtost le camp de Venus que celuy de Mars.

Toutes les troupes du Vicomte de Turenne, de la Trimoüille, &c.

Pourquoy il n'attaquoit pas Paris par force.

Faisoit l'amour durant le siege.

Le Marêchal de Biron faisant allusion à cela, luy demanda s'il estoit donc vray qu'il eust changé de Religion.

Or quand le Roy eut veu que la conference ny toutes les parties que faisoient ses serviteurs n'avoient rien produit, il voulut tenter la force, & fit dresser deux batteries entre les portes de S. Germain, où la muraille estoit fort foible, & le fossé à peine profond de quatre ou cinq pieds: mais lors qu'il eut appris que le Duc de Nemours avoit terrassé la porte S. Germain & fait creuser un grand retranchement derriere cet endroit, l'ayant outre cela bordé d'une double palissade, de perriers & de feux d'artifice, il abandonna ce dessein; Et comme il sçavoit que la valeur & la vigilance de ce Duc estoient le principal maintien de Paris, il essaya de le gagner par des accommodemens tres-avantageux pour luy, s'adressant pour cet effet à la Duchesse de Nemours sa mere, à laquelle il faisoit proposer par Dandelot qui alloit & venoit avec toute liberté, de luy donner la Princesse Catherine sa sœur en mariage. Mais ce jeune Prince se piquant de la gloire de sauver Paris pour son party, ne fut point tenté de cet appast, & répondit qu'il n'avoit point pris les armes pour son ambition particuliere, mais pour la défense de la Religion, & que s'il plaisoit au Roy de se faire Catholique, il ne luy demandoit point d'autre avantage que d'estre receu le premier à luy embrasser les genoux. L'esperance d'un prochain se-

Fait un effort qui ne reüssit pas.

Tente le Duc de Nemours avec le mariage de sa sœur.

Réponse de ce Duc qui attend le secours.

cours luy faisoit tenir plus asseurément ce fier langage. Le Duc de Mayenne ayant esté joint par le Comte de Chaligny, qui commandoit la cavalerie Lorraine, par le Duc d'Aumale, la Châtre, le Marquis de Menelay, Balagny, S. Pol, & plusieurs autres Capitaines, estoit déja arrivé à Meaux à la faveur des Villes qui tenoient son party, & de là l'avoit envoyé assurer que le Duc de Parme y seroit dans quatre jours. La grande distance des lieux, la pesanteur qui est naturelle aux Espagnols, les repugnances du Duc de Parme; & les contrarietez qui se trouverent dans leur conseil, autant à cause de la diversité des interests particuliers que des difficultez qui fussent dans la chose, avoient retardé plusieurs mois la resolution d'un secours si necessaire. Cette entreprise ne s'accommodoit pas aux desseins du Duc de Parme, quoy qu'il eust esté bien aise que le Duc de Mayenne se fust estably. Outre qu'il redoutoit la valeur & la fortune d'un Roy grand guerrier & victorieux, il apprehendoit que s'il s'engageoit une fois dans les affaires de la France, le cabinet d'Espagne ne luy donnast un successeur dans son Gouvernement, ou dans cette guerre. Il prévoyoit d'ailleurs que plusieurs y voudroient partager avec luy l'honneur des bons succés, s'il en avoit, & qu'au contraire si la fortune ou quelqu'une de tant de choses qui luy estoient necessaires pour bien reüssir luy manquoient, le blâme en tomberoit sur luy seul, & que de quelque façon qu'il y reüssist, il couroit risque de plus perdre au Païs-bas durant son éloignement, qu'il ne gagneroit en France.

Quelles raisons avoient tant retardé ce secours.

Le Duc de Parme y apportoit grande repugnance.

Il avoit fait de grands progrés sur les Hollandois, depuis la mort de Guillaume de Nassaw Prince d'Orange. Sur la fin de l'an 1585. la Reyne d'Angleterre ayant refusé la souveraineté que les Estats luy offroient, & leur ayant envoyé quelque secours commandé par Robert Dudley Comte de Leycestre, en gage dequoy ils luy donnerent les Villes de la Briele & de l'Escluse, ils defererent leur gouvernement general à ce Comte. Mais ils ressentirent bien-tost ce qui a toûjours esté confirmé par de fâcheuses experiences, qu'il n'est rien de plus contraire à la liberté & au repos d'un Estat, que l'administration d'un Estranger: car aussi-tost il se forma des piques & des jalousies du Comte de Hohenlo & des autres Seigneurs contre luy, puis des deffiances, parce qu'il usurpoit le commandement souverain, & des plaintes de la mauvaise dispensation des finances: ce qui mit tous les esprits en combustion & les affaires en desordre, de telle sorte que pendant l'an 1586. tandis qu'ils s'occupoient à leurs differends particuliers, le Duc de Parme conquit aisément les Villes de Nuy, de Grave & de Venloo; & l'année suivante un Capitaine Anglois nommé Stanley, luy livra Deventer, pendant un voyage que Leycestre estoit allé faire en Angleterre, un autre de la mesme nation nommé Jork, le fort de Zutphen; & un Escossois appellé Pathon, la Ville de Gueldres. Les Estats reconnoissant que leur Republique perissoit piece à piece entre les mains d'un Estranger, donnerent cette Charge au jeune Maurice de Nassaw fils de deffunt Guillaume, auquel ils avoient déja donné peu aprés la mort de son pere la Charge de Gouverneur & d'Admiral de Hollande, Zelande & Westfrise. Leycestre ne renonçant pas pour cela à sa Charge, la discorde continua plus fort qu'auparavant, & cependant la Ville de l'Escluse assiegée par le Duc de Parme, se perdit; & l'année suivante encore celle de Gertrudemberg, qui luy fut livrée par la garnison qui s'estoit mutinée contre les Estats: mais enfin Leycestre estant tout à fait decredité, la Reyne Elizabeth voulut qu'il remist sa Charge de Gouverneur general, qui fut aussi-tost confirmée au Prince Maurice. Le gouvernement n'eut pas si-tost changé de main que la fortune devint plus favorable aux Hollandois: toutes les divisions cesserent, l'ordre & la discipline se restablit dans le païs, le commerce y ramena l'abondance, avec une incroyable multitude de peuple, & cette multitude toutes sortes de mestiers & de manufactures, qui y attiroient l'argent de tous costez: tandis que les Provinces sujettes au Roy d'Espagne, vexées par une infinité d'oppressions devenoient miserables, incultes & desertes; si bien qu'un petit Estat avec une liberté bien conduite & un mediocre secours de l'Angleterre, se trouva assez fort pour défendre sa liberté contre le plus puissant Monarque de l'Europe. Mesme il fit bien voir par la reprise de quelques places qu'il se pouvoit mettre sur l'offensive; & le stratageme qui l'an 1590. luy regagna la Ville de Breda par le moyen de quelques soldats cachez dans un bateau chargé de tourbes; fut une preuve certaine que l'addresse & la conduite ne luy manquoit pas, & que le bon-heur de la guerre estoit passé de ce costé-là. Le Duc de Parme ayant donc sujet de crain-

Sommaire de l'estat où estoient les Païs bas, & de ce qui s'y estoit passé depuis la mort de Guillaume Prince d'Orange.

Le Duc de Parme crai-

gnoit qu'en son absence ils ne demeurassent en proye aux Holandois

Les Etats, que cette guerre ne fist piller leurs frontieres par les François.

dre qu'en deux ou trois mois d'absence, on ne luy enlevast toutes ses conquestes de sept ou huit ans, dissuadoit de tout son pouvoir par lettres au Conseil d'Espagne, de ne pas denuer les Païs-bas de leurs forces pour assister la Ligue, & prioit le Roy Philippe de ne le point charger d'une guerre si pesante & si dangereuse. Les Etats des Provinces demeurées en l'obeïssance des Espagnols, poussez par son moyen, par la crainte de voir ruiner leurs frontieres, joignoient aussi leurs remontrances aux siennes, & representoient que bien loin de pouvoir soûtenir un fardeau si extraordinaire, ils n'avoient pas seulement la force de supporter celuy qu'ils avoient déja sur les bras. Contre toutes ces raisons le Roy Philippe mettoit en l'autre costé de la balance, la belle occasion qui se presentoit de se rendre maistre de Paris qui tout seul valoit un grand Royaume, de perpetuer les troubles dans la France, où ils finiroient bien-tost si cette Ville estoit reduite sous l'obeïssance de son Roy naturel, & de retenir ce Prince toûjours embroüillé chez soy, de peur qu'il ne pust penser à reconquerir la Navarre, ou à se joindre avec les Hollandois pour luy arracher le reste de la Belgique. Ces considerations l'emportant par dessus les autres, il dépescha Richardot au Duc de Parme avec un ordre exprés de passer en France, avec toutes les forces qu'il y pourroit mener, & de tout hazarder pour secourir Paris qu'il appelloit déja sa bonne Ville, comme on le vid par une de ses lettres qui fut surprise quelque temps aprés par les gens du Roy. Le Duc ayant donc essayé de traiter le plus avantageusement qu'il pût avec le Duc de Mayenne, quoy qu'il n'en sçûst jamais tirer aucunes places pour sureté de sa retraite, & pour gage des grands frais que le Roy Catholique estoit obligé de faire pour la Ligue, n'osa plus apporter de remises à un commandement si precis, & se resolut d'obeïr. Aprés qu'il eut pris congé des Etats qu'il avoit assemblez à Bruxelles, & mis le meilleur ordre qu'il pût à la sureté des Païs-bas, dont il laissa le gouvernement à Charles Comte de Mansfeld, il prit douze mille hommes de pied, trois mille cinq cens chevaux, des munitions & de l'équipage d'artillerie pour une armée deux fois plus grande, & entra en France avec le plus bel ordre, la plus exacte discipline, & le plus magnifique appareil de guerre que l'on eust sceu voir. Il partit de Valenciennes le sixiéme d'Aoust, & marchant à petites journées, parce qu'il se retranchoit par tout où il campoit, aussi soigneusement que s'il eust dû y demeurer plusieurs journées, il arriva à Meaux le 22. du mesme mois, sans avoir rencontré aucuns obstacles sur sa route. Il avoit dans son armée les Princes d'Ascoly, de Chasteau-Beltran, & de Chimay, Emanuel de Lalain Marquis de Renty, Colonel de la Cavalerie legere, les Comtes d'Aremberg & de Barlemont qui commandoient les Compagnies d'ordonnance, Sance de Leve, Alfonse Idiaque & Antoine de Zuniga Colonels de l'Infanterie Espagnole, Pierre Galetan & Blasio Capizucco de l'Italienne, & Pierre Caëtan frere du Legat qui estoit en France, de la Napolitaine, Valentin de Pardieu-la-Motte Mareschal de camp & General de l'artillerie, Jean Baptiste Tassis Pourvoyeur general de l'armée, & plusieurs autres Seigneurs de marque & de commandement, sur la vertu desquels, jointe à sa grande science dans l'art militaire, & à la valeur de ses soldats, qui avoient presque tous appris le mestier sous luy, il se persuadoit pouvoir surmonter toutes les difficultez que le hazard ou la conduite de ses ennemis luy eussent pû opposer. Ceux qui estoient auprés du Roy jugeoient que c'estoit une chose éloignée de toute apparence qu'il sortist des Païs-bas, & croyoient s'il en sortoit, ou qu'il ameneroit un si foible secours qu'il n'oseroit jamais s'engager au cœur de la France, ou que s'il faisoit un grand preparatif, il ne seroit jamais assez à temps pour delivrer Paris qui estoit aux abois. C'est pourquoy ils ne s'estoient point mis en peine d'aller au devant pour luy fermer les passages: mais quand on eut nouvelles que sa marche n'estoit pas une feinte & qu'il s'avançoit bien fort dans le Royaume, le Roy essaya de renoüveller la negociation & conformément à la demande que luy avoient faite le Cardinal de Gondy & l'Archevesque de Lyon dans la conference du sixiéme d'Aoust, il leur accorda un passe-port pour aller trouver le Duc de Mayenne & conferer avec luy des conditions de la paix, lesquelles il luy offroit bien plus avantageuses qu'il n'avoit fait auparavant. Le Duc sçavoit l'extremité des Parisiens, & que leur patience ne pouvoit plus aller qu'à trois ou quatre jours; & ce qui le touchoit le plus au cœur, c'estoit qu'il recevoit coup sur coup des lettres de sa femme qui le conjuroit de les secourir promptement, s'il desiroit sauver tout ce qu'il avoit de plus cher au monde, sa femme, sa mere, ses sœurs, & ses enfans d'entre les bras de la mort ou de l'ignominieuse captivité où ils estoient prests de

Nonobstant ces raisons le Roy d'Espagne commande au Duc de Parme d'aller au secours de Paris.

Il part le sixiéme Aoust, & arrive à Meaux le vingt deux avec quelles forces.

Et avec quels Capitaines.

Le Roy sçachant qu'il vient, essaye de traiter avec le Duc de Mayenne,

Accorde pour cela un passe-port au Cardinal de Gondy & à l'Archevesque de Lyon.

tomber. Mais d'autre part il n'estoit pas en son pouvoir de traiter avec honneur sans le consentement du Duc de Parme, qu'il avoit engagé si avant. Afin donc de satisfaire à l'un & à l'autre, d'amuser le Roy & d'entretenir neanmoins les Parisiens il ne feignit point de donner en mesme temps deux paroles contraires : car il chargea les Deputez de dire au Roy qu'il desiroit ardemment la paix, & de le prier d'en proposer les moyens ; & par un sien Secretaire qui passoit à leur suite il écrivoit au Duc de Nemours qu'il ne prist aucune alarme de ce traité, parce qu'il n'avoit pas envie de rien conclure, & qu'il assurast les Parisiens que si tost que le Duc de Parme qui n'estoit qu'à trois journées de là, seroit arrivé, ils iroient teste baissée à leur secours. Le Cardinal ayant découvert je ne sçay comment les ordres que portoit ce Secretaire, ne voulut pas estre l'instrument d'une tromperie, & se retira dans sa maison de Noisy. L'Archevesque n'approuva pas cette duplicité non plus que luy, parce qu'elle eust mis leurs personnes en danger si le Roy l'eust découverte, & s'en plaignit hautement au Duc de Mayenne : mais estant plus fortement attaché à la Ligue, il fit plusieurs voyages au camp & continua cette negociation, jusqu'à ce que le Duc de Parme estant à deux journées de Meaux, il fit sçavoir que le Duc de Mayenne ne pouvoit plus traiter que conjointement avecque luy. Alors le Conseil du Roy demeura fort estonné, & se mit bien tard à deliberer de quelle sorte on devoit agir pour ne perdre pas le fruit de tant de travaux & d'un si long siege. L'armée du Roy estant fort grossie, parce qu'au bruit de la venuë du Duc de Parme il y estoit accouru de toutes parts un nombre incroyable de Gentils-hommes, sur l'esperance d'une bataille, il fut proposé par quelques-uns de laisser une partie des troupes dans les fauxbourgs & d'aller rencontrer les ennemis avec le gros de l'armée, qui eust esté assez puissant pour les combattre en quelque endroit qu'ils eussent pû estre : mais comme l'on eut consideré que si on y en laissoit beaucoup, on l'affoibliroit trop, & si on y en laissoit peu, qu'elles seroient forcées par les Parisiens, on rebuta cet avis ; & l'on aima mieux celuy qui pour tenir toûjours la Ville bloquée proposoit de faire deux forts sur la Seine, l'un au dessus, & l'autre au dessous, dautant qu'une si grande populace ne se pouvant suffisamment pourvoir de vivres par charroy, il seroit facile lors qu'on auroit repoussé les ennemis, de la reduire en peu de jours en la mesme necessité qu'elle estoit auparavant. L'on commença donc à en faire un à Conflans, mais ce fut si lâchement, que n'estant pas en estat de defense lors qu'on leva le siege, il le falut abandonner.

Duplicité du Duc de Mayenne pour amuser le Roy & entretenir les Parisiens.

Estonnement & divers avis dans le Conseil du Roy sur la venuë du Duc de Parme.

Proposition de faire deux forts, l'un au dessus, l'autre au dessous de Paris, negligemment executée.

Depuis que les deux Ducs furent joints ils passerent encore cinq ou six jours à l'entour de Meaux, où le Duc de Parme employoit le temps à estudier la carte du païs, & à prendre ses mesures avec toute la circonspection possible, sans se vouloir aucunement presser pour les continuelles prieres des Parisiens, ny pour les instances que luy en faisoit le Duc de Mayenne. Aussi aprés avoir bien tout consideré & formé dans son esprit un plan tres-exact de ce qu'il devoit entreprendre, il ne douta point d'assurer qu'il feroit lever le siege, & qu'il prendroit une place à la veuë du Roy. Et sur ce que le Duc de Mayenne pour l'engager plûtost à tenir promesse luy disoit que l'armée du Roy n'estoit que de dix mille soldats malotrus & piedsceaux, il luy répondit que si elle n'estoit que d'un tiers plus forte qu'il ne la faisoit, il luy livreroit bataille & se promettoit de la tailler en pieces. Dans ce dessein le vingt-huitiéme du mois il vient se loger au bourg de Claye qui est à trois lieuës de Meaux & six de Paris, sur une petite riviere qui va tomber dans la Marne. Pendant qu'il estoit à Meaux le Roy avoit envoyé reconnoistre ses forces par la Cavalerie legere que commandoit Givry, auquel il avoit donné ordre de garder ce passage qui estant de soy fort difficile, parce qu'il est au milieu d'un fâcheux marest, s'il eust esté bien defendu eust obligé le Duc de Parme d'aller passer plus haut, & par consequent eust retardé sa marche de deux ou trois jours, delay qui peut-estre eust esté suffisant pour contraindre les Parisiens reduits à la derniere extremité, de conclure leur traité avec le Roy : mais du depuis cette Cavalerie avoit eu ordre de se retirer, je ne sçay pour quelle raison, si ce n'est qu'on ne vouloit pas l'exposer si loin du gros de l'armée. Lors qu'on eut reconnu par cette demarche que le Duc de Parme venoit droit à Paris, le Conseil deliberant sur une chose si importante avec un peu de trouble, la Noüe, ou comme disent quelques-uns, le Plessis Mornay, proposa qu'il faloit choisir une place de bataille par laquelle on leur pust tenir teste sans lever le siege. Suivant cet avis la Noüe, le Plessis & Guitry choisirent la plaine de Bondy, & il fut resolu, Que laissant trois mille hommes seulement du costé de l'U-

Le Duc de Parme demeure quelques jours à Meaux, pour prendre ses mesures.

Vient loger au bourg de Claye.

Le Roy met son armée en bataille dans la plaine de Bondy, laissant quelques troupes aux fauxbourgs de S. Jacques, &c.

niversité, on mettroit l'armée en bataille sur le pavé de Bondy, tournant la teste vers la forest de Livry, où elle eust eu à droite les costeaux de Villemonble qui l'eussent couverte de Paris, à gauche un mareit qui ne se peut passer que sur le pont Iblon, à dos la Seine qui l'eust nourrie, en front la forest traversée seulement de deux chemins qui n'estoient larges que de deux toises, & par où une armée n'eust osé defiler, ayant l'ennemy si proche; Que si le Duc de Parme la laissant à sa droite, eut suivy le bord de la Marne, il se fust enfilé en un lieu étroit où l'on eust pû à la faveur de la forest donner sur son charroy qui estoit de plus de quinze cens charettes chargées de vivres, sans lesquelles son secours eust esté peu utile aux Parisiens; Et outre cela, on eust eu l'avantage de le combattre hors des retranchemens, ce que le Roy desiroit avec passion. Il goûta bien d'abord ces raisons, & rangea son armée dans la plaine de Bondy: mais le Mareschal de Biron improuvant ce conseil, soit parce qu'il ne l'avoit pas donné, soit parce qu'il luy sembloit dangereux de demeurer si prés de Paris, d'où il pouvoit sortir vingt mille hommes un jour de combat pour les charger par derriere, opiniastra qu'il estoit important pour la reputation des armes du Roy, d'aller chercher l'ennemy plus loin; & moitié par raisons, & par l'esperance d'une bataille qui eût abregé les affaires, moitié par violence, car le Roy en une telle occasion n'eût osé le dedire, il fit ensorte que l'on resolut de s'avancer jusqu'à Chelles. C'est un bourg assez renommé pour une ancienne Abbaye de filles qui est de la fondation de la Reyne Batilde, à quatre lieuës de Paris, & à trois du bourg de Claye, non pas sur le droit chemin, mais un peu plus à costé, à un quart de lieuë de la riviere de Marne.

Le Mareschal de Biron improuve cette resolution, & fait que le Roy va à Chelles.

Ainsi la nuit d'entre le vingt-neuf & trentiéme du mois d'Aoust, le Roy leva entierement le siege de devant Paris; Et ce fut avec tant de haste & de desordre, l'horreur des tenebres augmentant la confusion, que si les Parisiens fussent sortis vigoureusement sur cette retraite, ils eussent ajouté l'espouvante au trouble, & tiré quelque revanche des maux que cette armée leur avoit fait souffrir. Enfin le grand nombre de braves Chefs, & le retour de la lumiere remirent les courages un peu esperdus, & tout marcha vers Chelles. D'autre part, le Duc de Parme ayant passé à Claye, où il fut ravy de joye & d'estonnement tout ensemble de ne trouver personne qui luy contestast le passage, venoit aussi à Chelles; & déja ses Fourriers y avoient marqué les logis, quand les coureurs du Roy conduits par Laverdin & Chastillon, les en chasserent bien viste. Là-dessus s'avancerent les deux Ducs dans un gros de huit cens chevaux, pour reconnoistre le lieu & les environs: le Roy ne les pût souffrir si prés, & les chargeant avec trois cens hommes seulement, les repoussa jusques dans leurs logis à demie lieuë de là. Au dessus de Chelles il y a une grande plaine, au derriere de laquelle sont deux colines, & à la teste un petit bois, separé d'un ruisseau. Dans ce bois est un Chasteau nommé Brou, par de là lequel on trouve une petite plaine, & au delà de cette plaine un marest, avec autre ruisseau entre-deux. Le Roy avoit rangé son armée en bataille dans la grande plaine au plus bel ordre que l'on eût sceu jamais voir: il y avoit plus de seize mille hommes de pied, six à sept mille chevaux, & parmy cette Cavalerie quatre mille Gentils-hommes, sept Princes. * & plus grand nombre de bons Capitaines qu'en tout le reste de la Chrétienté. Le Duc de Parme qui avoit aussi rangé la sienne pour combattre, s'il l'eût jugé à propos, l'ayant considerée attentivement de dessus un costeau, fut bien estonné de la voir si puissante, & s'il est vray ce que l'on conte, il se tourna alors vers le Duc de Mayenne & luy dit avec un grand soûpir, *Sont-ce là donc ces dix mille piedesfcaux dont vous nous faisiez la victoire si facile?* Quoy qu'il en soit, s'il avoit l'envie de combattre, il la perdit tout à fait; & prenant une autre pensée il commanda à l'instant à ses gens de se servir de la paile & du pic, au lieu du mousquet & de la pique, pour se retrancher dans l'espace qui est entre le bois & le marest. Il n'avoit point de pionniers, qui le plus souvent ne font qu'embarras dans une armée, mais il avoit exercé ses soldats à la mode des Romains, à environner leur camp de retranchemens; à quoy ils travaillerent avec tant d'ordre & de diligence, chaque quartier estant departy aux Compagnies, qui se relevoient & se rafraichissoient aprés avoir achevé la tasche qui leur estoit ordonnée par les Ingenieurs, en presence du General & des principaux de l'armée, que dans vingt-quatre heures ils n'eurent plus rien à craindre. Le reste du jour & les six autres suivans, les deux armées demeurerent à la veuë l'une de l'autre, avec quelques legeres escarmouches: mais le huitiéme, le Duc de Parme montra bien ce qu'il sçavoit faire. Il at-

Ainsi le siege de Paris est levé le 30. d'Aoust.

Le Duc de Parme vient au mesme logement, ses Fourriers en sont chassez.

Poste où se campent les deux armées.

** Conty, Soissons, Montpensier, Nevers, Comte d'Auvergne, Longueville, & Comte de Saint Paul.*

Le Duc de Parme se retranche dans un marest.

tendoit l'heure, pour executer le second poinct de sa promesse, de prendre une Ville, & avec cela d'avoir un passage qui fournist des vivres à son armée, & delivrast entierement Paris de la disette. Ce jour là, voyant qu'il s'estoit élevé un fort grand broüillas, il se servit heureusement de cette obscurité pour dérober la connoissance de son dessein au Roy, & faisant tout d'un coup tourner son armée vers Lagny qui n'estoit qu'à une lieuë de là, il se saisit des lieux les plus avantageux, & s'y retrancha avec sa methode ordinaire. D'abord il gagna le fauxbourg qui estoit en deçà, puis il fit battre la Ville qui est de l'autre costé de la Marne, mais c'estoit la riviere entre-deux, & sans passer son canon ny ses troupes sur l'autre bord, où elles eussent esté en trop grand danger. Le Roy averty bien tard de ce dessein, fit reconnoistre les ennemis par le Comte d'Auvergne & Biron, qui pour cet effet firent une sanglante escarmouche qui dura jusqu'au soir, & au bout de cela rapporterent qu'il n'estoit pas possible de les forcer dans le poste où ils s'estoient retranchez. Le Mareschal de Biron vouloit qu'on allast tout à l'heure attaquer le camp des ennemis du costé qui regardoit vers Meaux, alleguant que c'estoit le plus foible, & le dernier par où ils avoient commencé à se retrancher. La Noüe au contraire trouvoit meilleur de passer la riviere & de s'aller camper sur un costeau qui est derriere Lagny, de sorte que la teste de l'Infanterie se trouvant à deux cens pas du fossé, l'on en pût tirer des rafraîchissemens par files qui auroient opiniastré un combat dans la Ville, & l'auroient pû regagner si elle se fût perduë. Ny l'un ny l'autre de ces expediens ne fut point suivy : l'on ayma mieux demeurant du mesme costé, faire passer quelques troupes par dessus le pont de Gournay pour la secourir, & l'on y envoya deux Regimens d'Infanterie, escortez d'un gros de Cavalerie que commandoit le Maréchal d'Aumont. Laffin estoit Gouverneur dans la place, avec une garnison de cinq cens hommes. Dés le premier jour la batterie y avoit fait une bréche de cent pas, & la riviere extremément basse à cause de la secheresse, s'estant éloignée de la muraille de prés de quatre-vingt pieds, laissoit place pour aller à l'assaut ; Le lendemain les Ducs ayant dressé un pont de bateaux sur la riviere, firent passer dessus trois à quatre mille hommes, pour le donner. Les Italiens commandez par Capizucchy, eurent la pointe : ils y furent mal traitez au premier effort, & lâcherent le pied : puis estant rafraîchis par les Espagnols, ils y retournerent avec plus d'ardeur. Le renfort conduit par le Maréchal d'Aumont arriva un peu tard pour soûtenir les assiegez, si bien qu'au lieu d'y aller par files comme il devoit, il y courut en foule. Les attaquans sceurent bien faire leur profit de ce desordre, & là-dessus donnerent si vigoureusement qu'ils se rendirent maistres de la bréche, & ensuite de toute la Ville. La plus-part des gens de guerre se sauverent par la riviere, & à la faveur du secours qu'amenoit d'Aumont, tout ce qui ne pût échapper ou se cacher, fut passé au fil de l'épée, & les cris des femmes ne purent garantir leur honneur de la brutalité du soldat : mais le Duc de Parme fit crier qu'on espargnast les Eglises & les Prestres. Il n'y avoit point de meilleure sauvegarde contre la mort qu'une soutane & un bonnet quarré : pas un Ecclesiastique ne les oublia dans un si grand besoin, ils se mettoient à genoux devant les Temples, & prioient Dieu devotement dans leurs Breviaires ; & mesme quelques Capitaines Religionnaires furent bien aises de se sauver sous cet habit sacré, qu'ils avoient autrefois si fort en horreur. Particulierement le Capitaine Saint Jean de la Maison de Montgommery, Mestre de camp d'un Regiment d'Infanterie, qui fut trouvé auprés de Laffin qui avoit esté blessé d'un coup de canon, avec un Surplis & tenant une Croix à la main, comme s'il l'eût exhorté à la mort.

Les deux armées en veuë six jours : Parme va attaquer Lagny.

Comment le Roy le voulut secourir.

Mais il est pris d'assaut.

Aprés la prise de cette Ville, Paris pût se vanter d'estre entierement delivré du siege, puis qu'il avoit la riviere de Marne toute libre. Par ce moyen il luy décendit le lendemain une tres-grande quantité de bateaux chargez de toutes sortes de provisions, Et neanmoins il ne receut point ce soulagement avec une joye pareille à sa necessité, parce que la trop longue misere avoit de telle sorte abatu les courages & desseiché les corps, qu'ils n'estoient plus capables d'aucun sentiment de réjoüissance. Dans le piteux estat où ce siege les avoit mis, leur salut ne differoit pas beaucoup de leur ruine : car pour le public la Ville estoit fort endettée, la majesté du Parlement avilie par les factions, les Eglises dépoüillées de leurs ornemens employez à nourrir les pauvres ; & pour les particuliers ils avoient dépensé le meilleur de leur bien, ils ne joüissoient plus de celuy qu'ils avoient aux champs, les Offices, ny le trafic ne produisoient plus rien, & l'argent estoit si rare, que les plus riches marchands en tiroient à la banque d'Anvers à trente-quatre pour cent. Il n'y avoit

Paris entierement delivré du siege n'en reçoit pas plus grande joye, & pourquoy.

avec cela aucune esperance que le commerce se restablist, que la Pratique & les Estudes reprissent leur cours, que l'affluence des estrangers repeuplast les logis : au contraire plusieurs des habitans en délogeoient, & la Ville de jour en jour devenoit plus deserte, de sorte qu'à proprement parler, ce n'estoit plus que le squelete de Paris. Les troupes du Duc de Nemours rafraîchies des vivres qu'on y avoit amenez de Chartres & de toute la Beausse, les Gouverneurs & les habitans des Villes se hastant d'y en apporter pour les mieux vendre, avoient un peu repris cœur, & avec les plus resolus des Bourgeois sortoient si forts en campagne qu'ils retranchoient les convois qu'on amenoit au camp du Roy, auquel d'autre costé la prise de Lagny ostoit la riviere : tellement que la cherté commença de s'y mettre avec danger de se convertir en famine. Les Soldats qui avoient toûjours fait grande chere durant le siege, murmuroient de cette disette : non sans un honteux reproche que des gens de guerre accoûtumez à la fatigue & qui faisoient profession d'avoir du cœur, ne pussent souffrir quatre jours ce que des Bourgeois avoient souffert patiemment quatre mois avec bien plus de misere & moins d'esperance. Outre cela, les maladies se multiplioient dans le camp, & l'Infanterie presque toute nuë, fort fatiguée, & d'ailleurs travaillée de langueur & de maladies provenuës du chaud, ou des eaux empoisonnées, apprehendoit les pluyes de l'Automne ; l'impatience prenoit les Gentils hommes, qui estant accourus là sur l'esperance d'une bataille, disoient qu'il estoit inutile de les y retenir davantage, puis qu'il estoit impossible d'obliger les ennemis à la donner ; & les haines d'entre les Catholiques & les Religionnaires, comme aussi les jalousies d'entre les serviteurs du defunt Roy qui avoient toûjours leur cabale à part, & ceux du Roy regnant, estoient cause que les uns par malice, les autres par indiscretion, alloient decreditant les affaires, & jettant du mécontentement dans les esprits. Le Roy ayant assemblé son Conseil pour chercher quelque remede à ces inconveniens, trouva par tout beaucoup plus de frayeur & de mauvaises dispositions qu'il ne croyoit pas : tellement que craignant une entiere débandade, il aima mieux faire retraite que de s'exposer à un plus grand affront. Mais comme la honte & le regret le tenoient toûjours attaché à l'esperance de reduire Paris, il voulut encore y tenter une entreprise avant que de l'abandonner. Ainsi sur ce qu'il avoit avis que la pluspart des gens de guerre estoient sortis aux champs, & que les Bourgeois se recreant un peu de leurs grandes miseres avoient relasché des soins de la garde, il embrassa la proposition qu'on luy fit, de donner une escalade entre les portes Saint Jacques & Saint Marcel à la courtine qui répond au dessous du College de Lisieux, dont les flancs estoient mal percez & éloignez, & où le terrain du costé de la Ville s'élevant presque à la hauteur de la muraille rendoit la descente fort facile. Chastillon fut chargé d'y planter les échelles : ceux qui fussent entrez les premiers devoient par la connivence d'un Capitaine qui estoit de l'intelligence du President Brisson, aller ouvrir la porte S. Marcel à une troupe de Cavalerie qui venoit par le fauxbourg. On esperoit que les Soldats ayant l'ennemy si proche se contiendroient plus facilement, & on avoit resolu de peur qu'ils ne s'attachassent trop au pillage, de se borner dans l'Université, d'où l'on eust battu le reste de la Ville, qui apparemment eust plûtost capitulé que d'appeller le Duc de Parme, pour se voir en combustion entre deux armées. Donc le huitiéme de Septembre, le Roy ayant tenu deux heures son armée en bataille, dans la plaine de Bondy pour essayer d'attirer les ennemis hors de leurs retranchemens, luy ordonna sur le soir de marcher vers Saint Denys fort lentement, & sur les onze heures de nuit fit couler trois à quatre mille hommes dans le fauxbourg S. Jacques : mais soit que le trop grand bruit qu'ils menerent en y arrivant, soit qu'un Cavalier, comme dit l'Autheur de la vie de du Plessis Mornay, en eust averty les Parisiens, on entendit aussi-tost crier aux armes & sonner le toquesain par tout : de sorte que pour l'heure ces gens-là se tinrent tranquiles & laisserent passer le bruit sans rien hazarder. Mais sur le poinct du jour, lors qu'ils creurent que les Bourgeois s'estoient retirez dans leurs maisons, & que les corps-de-garde mesme aprés les veilles de la nuit, commençoient à ne plus rien craindre, & à s'abandonner au sommeil, Chastillon qui ne s'endormoit pas, fit planter sept ou huit échelles à l'endroit designé ; & déja trois ou quatre de ses soldats avoient gagné le haut de la muraille, quand quelques Jesuites, qui estant fort ardens en cette cause, estoient demeurez-là & faisoient comme un petit corps-de-garde à part, entendirent du bruit dans le fossé. Quoy qu'ils n'y vissent rien à cause d'un grand broüillas qui s'élevoit avec le jour

Disette dans l'armée du Roy, maladies, & murmures.

A cause dequoy il se resout à faire retraite.

Mais auparavant tente une derniere entreprise sur Paris.

C'estoit par une escalade la nuit.

jour, ils ne laisserent pas de donner l'alarme: mais tout le monde estoit si endormy, que du commencement personne ne s'en remüoit. Le premier qui y accourut fut un Avocat Anglois de nation, nommé Guillaume de Balesdens, qui fut suivy d'un Libraire, nommé Nivelle. L'Avocat en ayant tué un qui estoit sur la muraille & faisoit bien de la peine à deux Jesuites, puis encore coupé la main à un autre qui montoit, & renversé une échelle avec ceux qui estoient dessus, tandis que le Libraire éveilloit les corps-de-garde: il y vint enfin grand nombre de gens, & l'on jetta des fagots de paille allumez dans le fossé; si bien que les attaquans se voyans découverts, se retirerent dans leur gros, qui estoit dans le Fauxbourg tout prest à donner. Le Roy fremissant de dépit de lascher ainsi une prise qu'il avoit poursuivie si long-temps, & qu'il croyoit infaillible, fit tourner son armée vers Senlis, & de là à Creil sur Oise avec une precipitation, qui, comme écrit un Capitaine qui y estoit, passa la bonne grace d'une retraite. Ayant passé l'Oise à Creil, il alla pour remettre un peu ses gens en curée, prendre Clermont en Beauvoisis qui incommodoit les Villes de Senlis & de Compiegne: puis aprés avoir digeré son déplaisir, il resolut dans son conseil, que puis qu'il n'y avoit pas moyen de combattre les ennemis à force ouverte, il faloit les combattre par la necessité des vivres, & par les autres incommoditez dont on peut ruiner une grande armée, quand on la harcele continuellement. Pour cet effet il fut jugé à propos de mettre une partie de la sienne dans les Villes d'alentour de Paris, afin de le tenir toûjours étroitement bloqué; d'en envoyer une autre dans les Provinces, afin de les rassurer dans l'obeïssance; & de garder seulement un camp volant, afin d'observer les desseins des ennemis, & leur tenir teste s'ils tentoient quelque chose de nouveau. Suivant cette resolution, il doubla les garnisons de Melun, Corbeil, Meulan, & Mantes, laissa Laverdin dans saint Denys, avec ordre de ne rien épargner pour le reparer, & renvoya le Prince de Conty en Touraine, le Duc de Montpensier en Normandie, le Duc de Nevers en Champagne, le Duc de Longueville en Picardie, & le Mareschal d'Aumont en Bourgogne: mais ce qu'il reserva de troupes estoit si rebuté, & avoit si fort l'épouvante, qu'il eut bien de la peine à retenir sept ou huit cens chevaux auprés de luy.

Mais elle ne reüssit pas.

Il se retire à Senlis, delà à Creil, prend Clermont.

Renvoye ses troupes dans les Provinces, ne se reserve qu'un camp volant.

Aussi-tost que les Ducs eurent apris qu'il avoit passé l'Oise, ils sortirent de leurs retranchemens, & s'élargirent dans la Brie. Tandis que leur armée la nettoyoit de toutes les petites places que les Royalistes y tenoient, comme Crecy & Provins. Parme eut la curiosité de voir Paris, dont il avoit tant oüy dire de merveilles: mais de peur que ses Capitaines ne l'importunassent pour le suivre, il y alla inconnu avec sept ou huit de ses Cavaliers seulement, & sous la bonne foy de Vitry qui l'y conduisit, & luy fit chere entiere deux jours durant au logis d'un Bourgeois à la Cousture de sainte Catherine. Il voulut voir à loisir tout ce qu'il croyoit de plus beau & de plus grand dans cette Ville, mais le miserable estat auquel il la trouva, luy donna plus de pitié que d'admiration.

L'armée des Ducs prend plusieurs petites places en Brie.

Parme va à Paris inconnu.

L'on croit que le regret qu'il eut de la voir ainsi défigurée, redoublant en luy le desir qu'il avoit de passer entierement pour son liberateur, le fit consentir au siege de Corbeil, dont le Duc de Mayenne le sollicitoit sans cesse, & à quoy toutefois il avoit peine de s'engager, parce qu'il manquoit de munitions, & qu'il avoit quelqu'autre dessein plus conforme aux intentions de son Maistre. Cette Ville est renfermée dans un angle que fait en tombant dans la Seine la petite riviere d'Estampes qui se separe là en deux comme pour l'embrasser, mais est commandée de deux colines, l'une vers l'Orient qui est fort proche, l'autre vers le Midy qui est plus éloignée: de sorte que si c'est une place tres-necessaire à Paris pour la commodité des vivres, & un fort bon logis d'armée; c'est aussi un poste bien dangereux & de tres-mauvaise défense. Ils y mirent donc le siege le 22. de Septembre, dans la croyance qu'ils avoient qu'il ne dureroit tout au plus que sept ou huit jours, & que de là attaquant Melun qui est au dessus ils déboucheroient la riviere de Seine, aussi bien qu'ils avoient débouché celle de Marne. Il se trouva que la repugnance que le Duc de Parme y avoit apportée n'estoit pas sans raison: car bien que la place ne valust rien, neanmoins la force de la garnison qui estoit dedans, & le defaut des choses necessaires dans leur armée, en rendirent le siege si long qu'ils y ruinerent les troupes. Outre deux cens hommes que le Gouverneur nommé la Grange, y entretenoit d'ordinaire; outre deux fois autant d'habitans bien armez, & bon nombre de Noblesse du voisinage, le Roy y avoit encore mis un Regiment d'Infanterie commandé par le Capitaine

Assiege Corbeil.

Pense l'emporter en huit jours, & il y est un mois.

Rigaut soldat de fortune, qui s'estant débauché du Greffe du Chastelet, où il avoit esté Commis auparavant ces guerres, avoit acquis quelque reputation dans les armes. Ces gens se défendirent fort bien, & d'ailleurs ne furent pas vivement pressez, ny mesme attaquez par l'endroit où il faloit pour les emporter promptement. Lors que les assiegeans eurent gagné le Fauxbourg qui est du costé de la Brie, & le Château qui estoit à ce bout-là du pont: aux approches duquel le Marquis de Renty fut tué, & Tassis s'avançant avec plus d'ardeur que sa vieillesse ne luy permettoit, griévement blessé: ils attaquerent la Ville par la Tour qui est dans l'angle vers l'Orient, laquelle ils tiennent avoir esté bastie par les Romains. Ils employerent huit jours de temps pour la miner, puis ils dresserent ensuite deux batteries, l'une sur un Cavalier qu'ils éleverent dans le Fauxbourg, l'autre sur la plus proche coline, avec lesquelles ils foudroyoient toute la Ville, & dominoient dans les plus grandes ruës. Mais à peine eurent-ils tiré cent volées de canon que la poudre & les boulets leur manquerent, parce qu'ils en avoient bien peu, & que d'ailleurs le feu s'estant mis par hazard à cinq ou six câques, ils furent contraints d'en faire venir d'Orleans, de Chartres & de Pontoise, dont les Gouverneurs ne se desaisissant pas volontiers de leurs provisions, n'en fournissoient ny si promptement ny en telle quantité qu'il estoit besoin. Cependant les soldats oysifs, alloient à la petite guerre dans tout le païs d'alentour, & y commettoient mille ravages: ceux du Duc de Mayenne commencerent, puis la licence qui est un mal contagieux passa aux Espagnols & aux Flamans, qui oubliant facilement la discipline que le Duc de Parme leur avoit apprise avec tant de soin, firent voir dans peu de jours que pour le pillage & les inhumanitez ils estoient capables d'en faire de nouvelles leçons à ceux qui leur en avoient montré l'exemple. Outre cela, comme les peuples Septentrionaux sont fort friands de raisins, & que c'estoit pour lors la saison qu'ils meurissoient dans les vignes, ils en mangeoient une prodigieuse quantité, d'où il s'engendra des dissenteries & des flux de sang, qui en firent mourir plus de trois mille en moins de cinq semaines. Enfin la brêche estant faite, de telle sorte que les assiegez voyoient bien que la place n'estoit plus tenable, tandis que la Grange & Rigaut ne pouvoient s'accorder à qui demanderoit le premier la composition que la Chastre leur avoit obtenuë, le Duc de Parme fait descendre un grand bateau, des deux bouts duquel se jettoient deux ponts, l'un dans le Fauxbourg, l'autre vis à vis de la bréche: ce dernier portant une galerie à l'épreuve du mousquet, par laquelle les attaquans y alloient à couvert. L'assaut fut donné vigoureusement par huit cens Lansquenets, suivis d'autant d'Italiens, & soûtenu par les assiegez avec pareille fermeté plus d'une heure durant, jusqu'à ce que le Capitaine Rigaut ayant esté tué sur la place & le Gouverneur s'estant sauvé dans une Tour pour capituler de sa vie, tout fit jour à un furieux effort. La Ville demeura exposée à la discretion des soldats, qui n'y trouvant pas dequoy contenter leur avarice, ne laisserent aucun acte, pour si horrible qu'il fust, dont ils n'assouvissent leur cruauté.

Raisons de cette longueur.

Débauches pilleries & mortalité de ses soldats.

Corbeil est pris par assaut le 16. Octobre.

A cette bicoque se terminerent les conquestes du Duc de Parme & les vaines esperances de la Ligue, qui s'estoit promise de delivrer Paris de toutes les places qui la bloquoient. Ce Duc ne voulut rien entreprendre davantage; & resolut de s'en retourner aux Païs-bas. Il disoit que son armée s'estant diminuée de beaucoup & licentiée à toutes sortes de desordres, il ne luy estoit pas possible de rien faire de bon avec si peu de troupes, sans discipline, durant l'hyver, & que les Païs-bas le rappelloient pour s'opposer aux progrez du Prince Maurice. Toutes ces excuses estoient veritables & visibles à tout le monde: mais à cela s'ajoûtoit encore le mécontentement qu'il avoit des François, particulierement du Duc de Mayenne. Car il se plaignoit que la longueur du siege de Corbeil n'estoit pas seulement procedée de la faute des François & de leur coûtume, qui est de ne pourvoir jamais aux choses necessaires en temps & lieu, mais d'une pure malice du Duc, qui luy avoit par sous main retranché les provisions afin de luy faire perdre sa reputation, & de ternir la gloire qu'il avoit acquise en sauvant Paris. Il accusoit fort entre ses amis leur humeur inconstante, legere & ingrate, qui changeoit en un moment du blanc au noir, qui n'aimoit rien, qui s'ennuyoit de tout, qui ne se pouvoit captiver par aucuns bienfaits; Que c'estoit un gouffre que tous les tresors des Indes n'eussent sceu remplir; Que pour remerciement des graces receuës ils en demandoient toûjours de nouvelles, & que pour la moindre chose qu'on leur refusoit, ils convertissoient la reconnoissance de tout ce qu'ils devoient en une haine mortelle. Pour

Aprés cela le Duc de Parme resout de s'en retourner en Flandres.

Est fort mécontent des François.

toutes ces raisons il refusa de demeurer en France, quoy que la Ligue aprés les prieres y adjoûtast encore une feinte de traiter la paix avec le Roy, qui estoit l'artifice ordinaire avec lequel elle avoit accoûtumé de tirer des Espagnols ce qu'elle leur demandoit; Et songeant à sa retraite, aprés avoir envoyé un Gentil-homme qualifié à Paris faire compliment de sa part aux Princesses qui y estoient, il partit le premier jour de Novembre des environs de Corbeil, pour s'en retourner en Flandres. Avant que de sortir du Royaume, il eut le déplaisir de voir évanoüir celle de ses conquestes qui luy coûtoit le plus. Il avoit laissé une si foible garnison dans Corbeil, soit afin que la perte de cette place fit sentir à la Ligue ce qu'en valoit la prise, & que puis qu'elle reconnoissoit si mal ses peines, elle n'eust pas l'honneur d'en joüir long-temps, soit pour quelque autre consideration, que tous les Gouverneurs des Villes Royales d'alentour formerent incontinent diverses entreprises pour la regagner. Givry Gouverneur de Brie, estant animé par une lettre du Roy qui luy marquoit que Castillon * avoit esté repris avec deux échelles, les prima tous, & avec ses troupes qui estoient dans Melun, le reprit par escalade la nuit du dixiéme de Novembre, & tua le Gouverneur qui estoit Espagnol, nommé Toraque, & toute la garnison. La Ligue fit là-dessus de grandes instances au Duc de Parme pour l'obliger à demeurer en France jusqu'à ce qu'ils eussent repris cette place: mais il n'en voulut pas retarder son depart d'un seul jour, & leur donna seulement de belles esperances pour la campagne prochaine. Le Roy qui estoit à Compiegne bien réjoüy de cette nouvelle, & d'une autre qu'il avoit receuë peu de jours auparavant, que la Guiche, Ragny & Sipierre s'en retournant chez eux avec cinq cens chevaux avoient deffait un grand convoy, que le Vicomte de Tavanes & Falandre menoient de Dreux à Paris, rassembla sa Noblesse, manda aux Ducs de Nevers & de Longueville & à Givry de le venir joindre, & laissant le gros de son armée commandée par le Mareschal de Biron dans le Vexin, se mit à suivre le Duc de Parme en queuë avec mille chevaux seulement. Durant la marche, comme il le chargeoit presque à tous les logemens, qu'il le tenoit si serré qu'il ne pouvoit avoir de vivres, & le contraignoit de faire de grandes journées, il demeuroit toûjours quelques compagnies des moins diligentes, & une partie du bagage. De cette sorte il le conduisit jusqu'à l'arbre de Guise, & de là se vint rafraîchir à S. Quentin, qui depuis peu avoit esté remis sous son obeïssance: Là pour present de sa joyeuse entrée il receut la nouvelle de la prise de Corbie ville frontiere & tres-importante d'ailleurs en cette guerre là, parce qu'estant à quatre lieuës au dessus d'Amiens sur la Somme, elle le bridoit d'un costé, comme Pequigny qui est presque à pareille distance au dessous, le bridoit d'un autre. Charles de Humieres Lieutenant de Roy dans la Picardie, l'emporta la nuit du dixiéme de Decembre, en petardant la grille d'un canal & y donnant l'escalade au mesme temps, quoy que la Ville avertie de son dessein fust toute en armes. Ponce de Belleforiere qui en estoit Gouverneur, y fut tué en combattant vaillamment, & la garnison qui ne seconda pas sa valeur, toute passée au fil de l'épée. La Ville fut pillée, & le public y souffrit une perte notable dans la dissipation de cette fameuse Bibliothoque de l'Abbaye de Saint Pierre, où il y avoit quantité de rares manuscrits de Livres qui ne se trouvoient point ailleurs. Christophe de Lanoy-la Boissiere frere uterin de la femme d'Humieres, eut le Gouvernement de la place, à la prise de laquelle luy & Parabere, avoient beaucoup contribué de leur conduite, de leurs amis, & de leurs personnes.

Avant que sortir de France il apprit la reprise de Corbeil par Givry.

** Voy la vie de Henry III. cy-dessus.*

Le Roy le poursuit jusqu'à l'arbre de Guise.

Corbie prise sur la Ligue par Humieres.

Si le voyage du Duc de Parme en France apporta quelque soulagement à la necessité pressante du Duc de Mayenne, il n'apporta pas moins de prejudice à ses affaires pour l'avenir, dautant que les Espagnols ayant mieux reconnu les inclinations, les forces, & les defauts de la Ligue, le genie du Duc, ce qu'il pouvoit & ne pouvoit pas dans le party, son irresolution dans les conseils, son engourdissement & sa lenteur dans les executions, ses incompatibles deffiances: avec cela l'humeur de ceux ausquels il se fioit le plus, qui estoient ou paresseux comme luy, specialement des Portes-Baudoüin, homme si negligent qu'il laissoit quelquefois des paquets de consequence huit jours sur sa table sans les ouvrir, ou qui cherchoient à se raccommoder avec le Roy, ou qui ne s'estoient mis auprés de luy que pour faire trafic de ses secrets: ne firent plus tant d'estime de son pouvoir, mais penserent qu'il valoit mieux gagner le peuple qui les rendroit maistres des grandes Villes. Ils employerent donc leur argent & leurs intrigues à y pratiquer des creatures, à entretenir les Seize, les Predicateurs, les Confreries du Cordon, du Nom de Jesus, du S. Esprit,

Le voyage du Duc de Parme fut desavantageux au Duc de Mayenne, & pourquoy.

Les Espagnols tournent leurs menées à gagner le peuple des grandes Villes.

du saint Sacrement, & plusieurs autres inventées par les nouveaux Theologiens du crû d'Espagne, qui d'ordinaire sous pretexte de devotion couvrent de dangereuses cabales, ou du moins sont capables d'en produire dans un Etat. Le Duc de Parme en son particulier ne prit pas de meilleurs sentimens de luy, & dit depuis à ses confidents qu'il voyoit bien qu'il ne feroit jamais rien ny pour autruy, ny pour luy-mesme: En revanche le Duc de Mayenne se fâchant d'estre offusqué par l'éclat d'un Estranger qui avoit pris le commandement general de l'armée, avec tant de hauteur que tout le monde sçavoit bien qu'il luy donnoit les ordres comme à son inferieur, * souhaitoit avec impatience qu'il s'éloignast; si bien qu'ils ne furent contens l'un de l'autre qu'au poinct qu'ils se separerent. Le Duc de Parme neanmoins, parce que le Roy son maistre le luy avoit ainsi ordonné, luy laissa huit mille hommes de son armée, afin d'entretenir la guerre.

* *Un jour le Duc de Mayenne donnant pour mot à Rosne* Sancta Chiara, *Rhosne luy dit en jurant que ce Saint n'estoit pas du Calendrier de France.*

Comme il fut sur la frontiere, il appella ses Capitaines en presence du Duc de Mayenne & des Seigneurs François qui l'avoient accompagné jusques-là, & leur fit un grand discours pour les exhorter de continuer leurs services & leur zele à la defense de la sainte Religion, les asseurant qu'aussi-tost aprés l'Hyver il reviendroit à leur secours, & que le Roy Catholique ayant embrassé cette cause n'épargneroit chose quelconque pour la maintenir, & pour les recompenser: puis il les recommanda au Duc de Mayenne, avec de belles paroles & de grandes demonstrations de bienveillance. Il ne manqua pas de loüer hautement leur valeur, & le pria de les employer en toutes occasions; mais en particulier, il luy conseilla de les hazarder le moins qu'il pourroit, & d'entretenir plûtost le Roy par quelque proposition de paix, afin de faire écouler le temps jusqu'à la belle saison, qu'il luy rameneroit une puissante armée des Païs bas; Conseil que le Duc de Mayenne ne manqua pas de pratiquer, & dont il tira de notables avantages, ayant par ce moyen & avec les troupes qu'il distribua dans les Provinces, conservé beaucoup de Villes qui estoient prestes à l'abandonner.

Le Duc de Parme laisse huit mille hômes au Duc de Mayenne.

Luy conseille d'amuser le Roy de traitez de paix.

Il nous faut maintenant recueillir ce qui se passoit aux autres endroits du Royaume, pendant la derniere partie de cette année. Vers le milieu de Septembre, une entreprise que les Royalistes avoient formée sur la Ville de Troye en Champagne, tourna à leur honte & à leur mal-heur, lors qu'ils pensoient l'avoir executée. Joachim Dinteville la meditoit il y avoit long-temps, à la sollicitation d'Eustache de Mégrigny Lieutenant general de la Ville; & pour cet effet Claude de Joyeuse-Torteronne frere du Comte de Grandpré depuis peu tué dans ces guerres, avoit amassé des troupes sous pretexte de faire vendanges aux environs de Rheims, ainsi qu'il avoit fait l'année precedente. Ces gens s'estant assemblez aux moulins de Fourchy, envoyerent de là sur le poinct du jour quelques soldats déguisez en vendangeurs passer sur la contrescarpe du fossé en chantant des vaudevilles, qui avoient ordre de voir si la garde estoit levée. Ces soldats leur ayant rapporté qu'elle n'y estoit plus, ils plantent les échelles à l'endroit qu'on nomme les Moulins brûlez, lieu le plus desert de la Ville, & qui n'avoit pour closture que des ais & des palis, & font entrer par là 150. hommes armez de corcelets, avec des haches, des pinces & des marteaux, qui rompent la porte S. Jacques & donnent entrée à deux cens chevaux & quatre cens hommes de pied, qui se rendent dans la ruë S. Pierre & devant l'Evesché où logeoit Claude de Lorraine Prince de Joinville, depuis un an Gouverneur de cette Ville. Estant là ils arborent un Drapeau blanc au clocher de la grande Eglise, & font crier par tout *Vive le Roy*. Joinville effrayé de ce bruit inopiné, se sauve avec peine dans la Sacristie de l'Eglise S. Pierre. Cependant on crie aux armes par toute la Ville, le peuple Troyen qui est fort chaud & courageux, s'attroupe, se barricade, & ferme les portes. L'épouvante alors saisit les entrepreneurs; ils se veulent sauver les uns dans l'Evesché, les autres dans les Eglises, la plûpart vers la porte par où ils estoient entrez, mais ces derniers trouvent la barriere fermée qui les arreste: de sorte que les Bourgeois en assomment plus de deux cens sur le pavé. La Noblesse qui estoit auprés du Prince de Joinville montant à cheval poursuit les autres jusqu'à Sainte Maure, & le peuple en vengeance de la mort de Jean Tartier Doyen de S. Estienne, grand ligueur, qui estant sorty dans la ruë les armes à la main avoit esté tué par les Royalistes, commit tous les actes d'une cruelle fureur sur ceux qu'il soupçonnoit d'avoir participé à cette conspiration, jusqu'à massacrer inhumainement quatre Gentils-hommes qui avoient esté faits prisonniers de guerre dans quelque rencontre.

Entreprise sur Troye par les Royalistes, vient à manquer estant à demy executée.

Il y en est tué grand nombre.

Ce qui se faisoit en Champagne.

Dans la mesme Province, le Duc de Nevers à qui le Roy en avoit donné le gou-

vernement aprés la prise de Lagny, s'opposoit heureusement aux progrés de la Ligue. Le Roy ayant declaré la guerre au Duc de Lorraine dés le commencement de l'année, les garnisons de Mets & de Langres, faisoient des courses jusques aux portes de Nancy. Le Duc qui n'avoit point encore de troupes, parce qu'il avoit presté les siennes au Duc de Mayenne, fut contraint d'acheter une tréve de trois mois pour faire la recolte. Durant cette tréve, Chaligny & saint Pol estant revenus dans le païs avec quelques troupes pour conduire le Legat Caëtan * qui s'en retournoit à Rome, il composa avec ce renfort un petit corps d'armée de cinq mille hommes de pied, & de mille chevaux, avec lequel il assiegea Villefranche. Cette place autrefois bâtie de fond en comble par le Roy François I. estoit assez bonne, ayant des murailles de brique épaisses de cinq à six pieds, & un terre-plain derriere de quatre toises : mais Flamanville qui en estoit Gouverneur, la rendit avant qu'il y eust bréche, & sans avoir voulu ouvrir la porte au secours que Dinteville luy amenoit : ce qui le fit accuser par quelques-uns d'estre pensionnaire du Duc, & d'en avoir fait le marché avant mesme qu'il partist de Nancy. Villefranche pris, le Lorrain s'attacha à Sainte Menehoud, mais il le trouva si bien pourveu qu'il y fut quinze jours avant que de pouvoir seulement mettre ses batteries en estat. Cependant le Duc de Nevers attendant que la Noblesse de la Province qu'il avoit mandée fust preste, passe en Thierasche pour y rencontrer saint Pol qui alloit joindre le Lorrain. Cinq cens hommes de l'Infanterie de saint Pol, ayant apperçû la Cavalerie du Duc, se retirent dans le Bourg de Pois : * il les investit là-dedans, se saisit des avenuës par où saint Pol pouvoit venir à leur secours, & les fait attaquer par son Infanterie. Ils se retranchent dans le Cimetiere & se defendent en bons soldats : toutefois le canon arrivé les fait parlementer, mais il les veut avoir à discretion ; & eux estimant autant leur bagage que leur vie, aiment mieux la hazarder que de perdre tout ce qu'ils avoient gagné : enfin ils sont forcez, & presque tous hachez en pieces, horsmis une cinquantaine que le Duc mit à rançon. Le Lorrain, qui n'avançoit rien devant Sainte Menehoud, prit cette occasion de lever le siege pour venir delivrer ceux qui estoient investis dans Pois ; Et le Duc de Nevers se retirant sur son avantage, tourna à gauche & remena ses troupes & son canon à Châlons. D'où quelques jours aprés il fit une autre grande cavalcade pour aller secourir le chasteau d'Omont assiegé par Chaligny, auquel il donna la chasse jusques dans Stenay. Cela fait, il vint joindre le Roy à Chateau-Thierry. Au mesme-temps le Maréchal de Biron qui revenoit de Dieppe querir des poudres pour cette expedition, prit en passant les Villes de Passi & de Nonancour, dans la derniere desquelles il ne donna quartier à personne, parce qu'un estourdy y avoit tué Mignonville l'un de ses plus braves Capitaines, durant un pour-parler de capitulation.

* Voyez bientost cy-aprés.

Le Duc de Lorraine prend Villefranche.

Le Duc de Nevers défait les troupes de saint Pol à Pois.

* On appella ce combat la sangrenée de Pois.

Donne la chasse à Chaligny.

Biron en Normandie prend Passi & Nonancour.

La Guerche principal Chef de la Ligue en Poitou, reçût à composition la Ville & Chasteau de Mirebeau appartenant au Duc de Montpensier. Et peu s'en falut qu'il n'attrapast aussi le Maréchal d'Aumont & le Plessis Mornay, en leur faisant croire qu'il avoit envie de prendre le party du Roy & d'y remettre la Ville de Poitiers, mais qu'il n'estoit pas assez fort pour cela, s'ils ne s'y rendoient eux-mesmes pour l'aider. Je passe sous silence cent autres petits sieges, rencontres & entreprises : mais je ne puis oublier l'action heroïque de Marguerite d'Ailly femme de François de Coligny, lequel estoit alors avec le Roy. Au mois d'Octobre, N. Salart-de-Bourron Gouverneur de Montargis, l'ayant assiegée dans Chastillon sur Loing, comme les soldats avoient déja pris le bourg, & la basse-court du Chasteau, cette genereuse féme fit une sortie dessus si à propos qu'elle en tua quantité, repoussa les autres, recouvra le butin déja chargé sur des charettes, & avec cela fit Bourron prisonnier.

La Guerche prend Mirebeau, manqué à attraper Aumont & Plessis Mornay.

Genereuse action de Madame de Chastillon.

Tandis que le Roy chassoit les Estrangers de son Royaume par la Picardie, l'ambition de quelques Chefs de la Ligue les y introduisoit par la Bretagne & par la Provence. L'armée navale d'Espagne composée de quatre galions & de trente six gros vaisseaux, estant entrée dans le canal de Blavet mit cinq mille hommes à terre commandez par Dom Jean d'Aquila, qui ayant aprés quatre jours de siege pris & rasé un fort que le Prince de Dombes avoit basty sur le canal ; & puis conjointement avec Mercœur forcé la Ville d'Hannebond, où Dombes avoit fait son Arsenal, commencerent à se fortifier dans Blavet, & à bastir deux grands forts sur l'embouchure, avec intention de garder un poste si avantageux, par le moyen duquel le Roy Catholique pourroit prendre pied dans la Province, & faire valoir les pretentions que sa fille Isabelle avoit sur ce Duché, à cause de sa mere.

Affaires de Bretagne.

Les Espagnols descendent à Blavet & s'y fortifient.

Ce que faisoit la Valette pour empescher que le Duc de Savoye ne s'emparast de la Provence.

D'un autre costé le Duc de Savoye faisoit tous ses efforts pour s'emparer de la Provence ; & la Valette de sa part n'oublioit rien pour l'en empescher. Le Roy n'étant pas en pouvoir d'assister la Valette, il reclamoit le secours du Dauphiné & de Languedoc. Pour ce sujet il moyenna qu'il se tint une assemblée des Deputez des deux Provinces à Beziers, qui fut de là transferée à Romans. Le Dauphiné & Lesdiguieres luy promirent & luy donnerent en effet toute l'assistance possible ; mais il n'eut du Languedoc & du Duc de Montmorency que de belles paroles. Au défaut des forces, il y employa l'addresse & les pratiques : il essaya de donner jalousie du Duc de Savoye aux autres petits Princes d'Italie, particulierement aux Venitiens, aux Genois & au Duc de Florence, & les obligea de commencer une ligue contre luy. Outre cela, il fit si bien gouverner l'esprit du Comte de Carces, luy remontrant que la reception de ce Duc estoit sa perte, & que d'ailleurs il offensoit le Duc de Mayenne son beau-pere, qui estant chef du party de la Ligue ne pouvoit souffrir de compagnons, que ce jeune Seigneur protesta contre le resultat de l'assemblée tenuë à Aix, & avec une autre de ses amis, ausquels s'estoient joints adroitement plusieurs Royalistes, il arresta de n'avoir jamais recours au Duc de Savoye, mais bien au Pape, au Duc de Florence & à la Republique de Genes. Ce qui fut suivy par les villes d'Arles & de Marseille ; Et cette division alla si avant, que le Comte prenant occasion sur la perte qu'on avoit receuë à la levée du siege de Salon, de parler hautement contre le Duc de Savoye, & en faveur de la Maison de Lorraine, attaqua de paroles la Comtesse de Sault, qui estoit soûtenuë par Ampus & Besaudun. La dispute aboutit à une sanglante meslée, où Carces se trouvant le plus foible, fut contraint de se retirer à Marseille ; mais peu aprés, l'entremise du Parlement, & le commandement de son beau-pere, l'obligerent de se remettre en bonne intelligence avec la Comtesse de Sault. Le Savoyard cependant, ne se fiant pas trop ny à la foy de la faction qui l'appelloit, ny à ses propres forces, aprés avoir renvoyé les Deputez Provençaux avec profusion de caresses & de presens, dépescha Ligny en Espagne, demander au Roy son beau-pere une armée navale, & assistance d'argent & de munitions. Il luy representoit qu'en demembrant cette Province de la Couronne de France, il seroit maistre de la Mediterranée ; Quainsi les François seroient decreditez envers les Potentats d'Italie, parce qu'ils n'auroient pas moyen de leur aider, ny de leur nuire ; Qu'ils ne pourroient plus entretenir d'intelligence avec le Turc, partant qu'il seroit facile à la Maison d'Austriche de faire la paix avec ce puissant ennemy du nom Chrestien ; & qu'aprés cela elle ne trouveroit plus rien qui l'empeschast d'achever son bastiment de la Monarchie souveraine sur toute la Chrestienté. Le Roy d'Espagne facilement persuadé par de si sensibles raisons, luy accorda ce qu'il desiroit, & manda à André Dorie, de luy faire des levées à Naples & en Sicile, de luy amasser toutes sortes de provisions, & d'armer trente galeres, pour venir sur les costes de Provence en joindre dix-sept autres qu'il donnoit à Ligny, aussi bien equipées qu'on en eust jamais veu sur cette mer. Au mesme temps le Duc faisoit de grands magasins de vivres & d'armes dans les Villes de Nice, de Villefranche & d'Antibes, & levoit aussi puissamment dans ses terres & dans le Milannois, se promettant d'avoir en tout jusqu'à dix mille hommes de pied, & trois mille chevaux, qui seroient prests d'entrer par terre, lors que l'armée navale paroistroit sur les costes.

Defunit le Comte de Carces d'avec luy.

Carces contraint de sortir d'Aix, mais se remet bien avec le Savoyard.

Lequel demande l'assistance au Roy d'Espagne son beau-pere.

Il luy accorde une armée navale, &c.

Tandis qu'il faisoit ces apprests, il resolut pour ne pas laisser refroidir les affections des Provençaux, & satisfaire aux desirs de ses Partisans, d'aller en personne dans la Province. Les troupes de Martinengue s'estant donc avancées à Nice pour se joindre à celles qui l'escortoient, & l'Evesque de Riez, avec trois Conseillers du Parlement & un des Procureurs de la Province, y estant allez le supplier avec des complimens pleins de flatterie & de soûmissions, *de vouloir consoler les peuples de sa presence, & de répandre les rayons de sa gloire sur la Ville d'Aix* : il vint à Frejus, que peu auparavant il avoit surpris, de là passa à Draguignan, puis à Merargues ; & par toutes ces Villes il fut receu en triomphe, son armée luy cueillant des lauriers sur les chemins par la prise de plusieurs petites places. Comme il fut à Merargues le 22. de Novembre, laissant son armée derriere, il prit la poste, avec le Comte de Martinengue, Ampus & trois autres, & vint à Aix sur le declin du mesme jour. Il y entra avec cette petite compagnie afin de témoigner une entiere confiance aux peuples, qui l'attendant avec une extréme impatience voulurent que le lendemain il y fit son entrée, avec toute la magnificence qu'ils se purent imaginer. Les Bourgeois

Le Savoyard cependant vient en Provence.

Est receu à Aix avec pompe & réjouissance.

se mirent en armes, les Gentils-hommes se rangerent en escadrons; devant luy marchoient vingt-deux compagnies de cavalerie, partie Provençale, partie de ses sujets, ayant à la teste des Capitaines avec des casaques de velours orangé : tout estoit parsemé de ses armes, de ses devises, & de ses livrées: on ne voyoit par les ruës qu'arcs triomphaux, que spectacles; une bande de cinq cens petits enfans vétus de taffetas jaune, avec des banderolles où estoient ses armes, alloient chantant *Vive son Altesse, vive la Messe*; & l'allegresse estoit si grande & si extraordinaire, qu'il sembloit à ce peuple que ce Prince fust quelque Divinité descenduë du Ciel pour le combler à jamais de toute sorte de biens & de felicitez. Les Consuls, les Procureurs de la Province, la Chambre des Comptes, le Clergé & le Parlement honorerent cette pompe, & luy firent harangue: mais il refusa d'entrer sous le poësle, disant que cet honneur n'appartenoit qu'à Dieu & au Roy. Enfin quelques jours aprés il alla au Parlement, où estant assis à la main droite de la Cour, il receut par un Arrest solennel, le titre de *Gouverneur & Lieutenant general dans la Province, sous la Couronne de France*. Le Parlement le declare Gouverneur, &c.

Il voulut commencer à se mettre en possession de ce pouvoir par le siege de Salon, qui estoit une fâcheuse barriere à la Ville d'Aix. Les murailles n'en valoient rien, & les pluyes en avoient déraciné tout un costé, si bien qu'il luy fut facile de l'avoir à composition, & ensuite quelques autres lieux de nulle marque : mais le mauvais temps & les neiges le contraignirent de quitter le siege de Pertuis, & le tinrent serré dans Aix durant le mois de Janvier, où il employa le temps à tenir les Estats, pour resoudre avec eux des affaires de la Province. Ampus & la Comtesse de Sault estoient les deux personnes qui travailloient avec le plus d'empressement à establir sa puissance, plus pour l'amour d'eux-mesmes que pour aucun bien qu'ils luy voulussent, dautant qu'ils se promettoient d'avoir part à ses conquestes, & que ce Duc avoit traité avec la Comtesse que de deux places qu'il prendroit, elle en auroit une pour ses enfans. La fortune de la guerre luy ravit bien-tost Ampus. Ce Gentil-homme hardy & entreprenant, s'estant approché de Tarascon dont quelques habitans luy devoient livrer une porte, y trouva des gens qui l'attendoient d'une autre sorte qu'il ne pensoit: car lors qu'il fut à vingt pas d'eux ils tirerent sur luy quantité de mousquetades, de l'une desquelles blessé à mort & porté dans la Ville, il y perdit la vie aprés la liberté. La Comtesse courut aussi fortune dans Marseille, mais elle s'en tira plus heureusement. Elle y estoit allée avec quelques Gentils-hommes de sa faction pour preparer les esprits à la reception du Duc, & couvroit ce voyage du pretexte des nôpces de la fille de Casaux. Les Consuls Ramesan & Maumes qui craignoient de voir estouffer leur pouvoir sous une nouvelle domination, armerent secrettement trois cens hommes pour couper la gorge à elle, à Bezaudun & à Casaux : mais quelques-uns ayant horreur de cette sanglante execution trouverent moyen de la retarder, & crûrent que c'estoit assez pour la chasser de la Ville que de luy donner l'épouvante. Elle en sortit toute effrayée & se sauva dans Aix en grand haste, mais ses brigues estoient trop avancées & trop fortes pour ne pas éclater. Le lendemain ses partisans s'émeuvent & crient qu'il faut appeller le Duc de Savoye, la presence des Consuls échauffe ces bruits au lieu de les appaiser, on court aux armes de part & d'autre: Casaux se cantonne au quartier de Cavaillon, la plus grande partie du peuple le suit, les Consuls sont abandonnez: enfin il se saisit de tous les quartiers, & se rend maistre de Marseille. Le Duc de Savoye y est appellé ensuite par la resolution d'une assemblée de Ville, il y va avec la Comtesse, & y fait son entrée le second jour de Mars, avec autant de magnificence que de joye: de sorte qu'il se persuade sur deux si mauvais fondemens que sont le credit d'une femme, & l'inconstance d'un peuple, d'estre déja Souverain de la Provence.

Prend la Ville de Salon, leve le siege de Pertuis.

1591.

Ampus & la Comtesse de Sault travailloient fort pour luy.

Ampus tué pensant surprendre Tarascon.

La Comtesse chassée de Marseille, où elle estoit allée pour recevoir le Savoyard.

Mais son party y est enfin le plus fort, & il y est receu.

La Guyenne plus heureuse, se delivra entierement de la guerre civile par la conduite du Maréchal de Matignon. Toutes ses Villes considerables estoient ou demeurées neutres à l'exemple du Parlement, ou manifestement declarées pour le Roy, horsmis Agen, Villeneuve d'Agenois, & Perigueux : lesquelles estant bloquées de tous costez, ne pouvoient pas fort incommoder les autres. Le Parlement avoit ordonné qu'on se serviroit toûjours du Seau du feu Roy dans les Actes publics: le Maréchal fit en sorte avec N. le Comte Maistre des Requestes qui en estoit le Garde dans la Chancellerie de Bordeaux, qu'il le rompit & en fit faire

Affaires de Guyenne.

un autre avec les armes, l'image & le nom du Roy Henry IV. Le Parlement trouvant ce changement d'autant plus estrange qu'on ne luy en avoit rien communiqué, rejetta les Lettres seellées de ce Seau, & donna ajournement personnel au Comte. Sur cela le Procureur General qui estoit d'intelligence avec le Maréchal, s'y oppose ; la chose est mise en deliberation, le Maréchal ne manque pas de s'y trouver, ayant par menaces, ou par legitimes recusations & autres moyens éloigné de l'assemblée tous ceux qui ne luy estoient pas favorables : de sorte que sa brigue demeurant la plus forte, il fut ordonné que l'on seelleroit desormais avec le Seau du Roy Henry IV. qui par ce moyen commença d'estre reconnu, ce que jusques-là il n'avoit sceu obtenir. Le Parlement neanmoins plus surpris que persuadé, ne crût pas que pour son honneur & pour la seureté de la Religion il en falust demeurer là, mais il envoya vers le Roy une solennelle deputation du premier President & de deux Conseillers, pour le supplier de vouloir embrasser la Religion Catholique, & luy declarer franchement que leur obeïssance n'estoit point sans scrupule, tandis qu'il seroit hors de l'Eglise. Cette harangue embarassa bien fort le Roy, parce qu'il la consideroit comme un reste de levain dans la Compagnie souveraine qui gouvernoit les peuples de la Province. D'ailleurs, quelque party de ligueux s'estoit saisi de Rion sur la Garonne, par le moyen des Cordeliers, lesquels neanmoins ils mirent dehors & commencerent à démolir leur Convent pour se fortifier; d'où ils eussent fait un rude caveçon pour Bordeaux, si le Maréchal y estant accouru en diligence, ne l'eust repris à composition. La Ligue s'estoit aussi emparée d'un autre poste fort avantageux sur la Dordogne, c'estoit de la ville de Bourg, que Lansac quoy qu'il fust pour lors en Espagne, avoit fait surprendre par l'intelligence d'un soldat. Un Capitaine nommé Jauvissaire, la voyant saisie par les ligueux se renferma dans une tour, & y tint bon si long-temps que le Duc d'Espernon qui alors estoit à Xaintes en eut la nouvelle, & y alla à toutes brides suivy de quelques compagnies. Au bruit de son arrivée les ligueux prirent l'épouvante & se sauvant par mer (ceux du païs appellent ainsi les rivieres de Dordongne & de Garonne) luy abandonnerent la place. Le Roy, qui ne l'aimoit gueres mieux entre ses mains qu'en celles de la Ligue, luy ordonna de la remettre au Maréchal de Marignon, parce qu'elle estoit de son Gouvernement : mais nonobstant ses ordres plusieurs fois reïterez, il la garda cinq ou six ans, le Maréchal ne faisant aucun effort que de paroles pour la revendiquer, non sans quelque préjudice de sa reputation mesme auprés du Roy, qui n'osant pas ouvertement, de peur de perdre le Duc d'Espernon, luy commander de l'assieger, tâchoit neanmoins de le piquer d'honneur par des paroles ambiguës, & de luy faire connoistre qu'il le devoit. Or à cause de ces remuëmens de la Ligue dans la Guyenne, le Roy avoit encore plus sujet d'apprehender quelque fâcheuse resolution du Parlement de Bordeaux qui luy eust pû débaucher toute la Province : c'est pourquoy il receut les Deputez avec des caresses & des demonstrations de bienveillance tout extraordinaires, leur témoigna qu'il desiroit avec plus de passion que personne, de s'éclaircir des poincts de la Foy, pour le salut de son ame & le repos de ses peuples; Et ajoûta à ces belles paroles, une faveur effective qu'il sçavoit devoir estre fort agreable à ce Parlement, parce qu'elle touchoit sa Jurisdiction & son profit particulier; C'est qu'il revoqua les Chambres qu'il avoit establies à S. Jean d'Angely, à Bergerac & à Montauban, pour rendre Justice aux Religionnaires. Ainsi il les renvoya fort satisfaits, & acheva d'esteindre les mécontentemens de cette Compagnie, qu'un procedé moins obligeant estoit capable de renflammer.

Par quelle addresse Matignon obligea le Parlement de Bordeaux à reconnoistre le Roy.

Ce Parlement députe vers le Roy pour le prier de se faire Catholique.

Cependant les Ligueux surprennent Rion que Matignon reprend.

Et Bourg, qui est secouru par d'Espernon, & retenu par luy comme sa conqueste.

Le Roy reçoit fort bien les Députez du Parlement de Bordeaux.

Lors que l'addresse de Marignon ramenoit Bordeaux & le Parlement de Guyenne au party du Roy, la valeur de Lesdiguieres reduisoit aussi Grenoble, & celuy de Dauphiné. Cette Ville est assise au pied d'un costeau, & divisée par la riviere d'Isere en deux parties : celle qui est contre le costeau n'en fait qu'environ un tiers & consiste en deux longues ruës, dont l'une regarde Lyon, l'autre la Savoye, & toutes deux aboutissent au pont, sur lequel il y a une tour où l'on a placé l'horloge commune. Or comme de ce costé-là il avoit déja le fort de Cornillon & se pouvoit vanter par ce moyen de tenir en quelque façon l'un des dehors de Grenoble, le bon-heur luy presenta une belle occasion de s'en rendre maistre tout à fait. Le Concierge des prisons gagné par argent, & d'ailleurs mortellement outré de ce qu'on luy avoit fait donner la torture, pour avoir esté complice de l'évasion d'un homme d'importance qui estoit soupçonné d'avoir des intelligences avec les

Reduction de Grenoble.

Royalistes,

Royalistes, va communiquer avec un de ses Capitaines, un moyen qu'il avoit dans l'esprit de surprendre la Ville; c'estoit de l'escalader par la maison d'un sien compere qui estoit dans l'une de ces deux ruës, dont un costé des maisons en faisoit la muraille. Le dessein reconnu, afin de le mieux couvrir, & de pouvoir s'approcher de Grenoble sans donner de la deffiance, il convoque les Estats de la Province à Voyron, & au mesme temps fait venir douze cens hommes à Moyranc. Comme toutes choses sont prestes pour l'execution, il s'avance le soir au fort de Cornillon, saisit tous les passages pour empescher Grenoble d'en avoir le vent, ordonne à sa Cavalerie de mettre pied à terre, & à ses troupes de filer doucement par dessus le costeau. Enfin il conduisit si bien l'entreprise que ces gens ayant passé sans estre apperceus par le corps-de-garde de la tour Rabot qui est sur le costeau, plantent six eschelles par la maison designée, décendent dans la ruë, se saisissent du corps-de-garde de la porte de la Ville, & l'ouvrent facilement à Lesdiguieres, qui s'en estant assuré sans difficulté, va du mesme pas porter le petard à la tour du pont, où l'alarme avoit fait courir quelques Bourgeois. Le coup enfonce la porte, & y tuë Laurent Allemand Vicomte de Pacquiers, mais pourtant il fut inutile, parce que derriere il y avoit un treillis de fer, espece de deffense contre laquelle les petards n'ont pas grand effet. Cependant Albigny fait rompre le pont du costé de la Ville pour l'empescher de passer. Lesdiguieres s'attachant constamment à son dessein se couvre d'une barricade contre les coups qu'on luy tiroit des prochaines maisons, fait venir de l'artillerie des montagnes par corvées des Parroisses, & dresse deux batteries, l'une sur le haut du costeau de Chalemon pour batre cette tour, & l'autre au bas vis à vis de l'Eglise des Cordeliers, où est à present l'Arsenal. Trois semaines s'estant passées de la sorte sans qu'il eût pû rien avancer, parce qu'il n'avoit pas assez de troupes pour forcer la Ville, il s'avise d'un stratageme qui luy reüssit. Il fait sortir ses gens dehors à la sourdine, puis rentrer avec grand bruit de trompettes & de tambours. Sur cela ceux qui portoient secretement son party dans la Ville, publient qu'il luy est arrivé trois mille hommes de Provence, & qu'il veut tenter un puissant effort. Ils font le danger extremément grand, representent les calamitez de la guerre civile tres-fâcheuse, & sur tout exaggerent l'horreur & la ruine d'une Ville forcée, comme la leur l'alloit estre. Ces discours faisant d'autant plus d'impression sur le peuple qui estoit ennuyé des fatigues de la guerre, il fut resolu par une assemblée generale de composer avec luy. Deux des principaux de la Ville deputez pour cela firent le traité à ces conditions, *Que la Religion Catholique demeureroit en son entier; Les Ecclesiastiques seroient restablis dans leurs Eglises & Benefices; Les Religionnaires ne pourroient tenir leur Presche que dans le fauxbourg de Treclostre; Tous les Ordres de la Ville presteroient serment de fidelité au Roy Henry IV. & ceux qui ne le voudroient pas faire, auroient liberté de s'en aller où bon leur sembleroit, & paisible joüissance de leurs biens; D'Albigny auroit trois mois de temps pour aviser quel party il voudroit prendre; S'il embrassoit celuy du Roy, on luy donneroit le gouvernement de la Ville, dont la garde cependant demeureroit à Rochegiron, en attendant là-dessus les ordres de la Cour; Il n'y auroit aucune recherche de tout le passé, ny aucune repetition des deniers que la Ville, Albigny, le Syndic de la Province, & autres chefs du party avoient levez ou pris dans les coffres du Roy; Les uns & les autres oublieroient toutes injures, & vivroient en bonne amitié, comme freres & citoyens; Les Officiers du Parlement qui s'étoient retirez à Romans, reviendroient incontinent à Grenoble, & se rejoindroient au reste de la compagnie; Et sous le bon plaisir du Roy on tiendroit les Estats de la Province, pour en regler les affaires.* Ensuite de ce traité, Albigny estant sorty de Grenoble le vingt-uhiéme de Decembre, Lesdiguieres y entra le mesme jour, & y donna d'abord tant de preuves de bonté, de courtoisie & de generosité, mesme envers ceux qui l'avoient le plus offensé, qu'il s'acquit & se conserva beaucoup plus glorieusement cette Ville par ces doux traitemens, qu'il ne l'avoit conquise par les armes.

Lesdig gagne une partie de la Ville & assiege l'autre.

Stratageme pour intimider les bourgeois, qui capitulent au bout de trois semaines.

Articles de la capitulation.

Lesdiguieres entre dans Grenoble, & s'acquiert cette Ville par ses bons traitemés

Dans la chaleur de la guerre, & parmy les divers exploits militaires se remuoient aussi bien fort toutes sortes de pratiques & de cabales; non seulement d'un party contre l'autre, mais aussi d'un party contre soy-mesme: car tous deux se déchiroient entr'eux, & ne tendoient pas moins à leur ruine propre qu'à celle de leur ennemy. Dans celuy de la Ligue peu de Chefs obeïssoient absolument au Duc de Mayenne. Avec la jalousie d'entre luy & le Duc de Lorraine, il y avoit des piques qui penserent aller jusqu'à une entiere rupture, parce que le Lorrain ayant pris Villefranche,

Menées & cabales dans le party du Roy & dans celuy de la Ligue.

y avoit mis un Gouverneur à sa devotion, sans luy en communiquer. La Provence se détachoit du gros, en se soûmettant au Duc de Savoye ; Et le Duc de Mercœur y estant uny en apparence, faisoit en effet ses affaires separément, & avoit pour cela un traité particulier avec l'Espagnol. Mais ce qui inquietoit le Duc de Mayenne encore plus que tout cela, c'estoit la reputation du Duc de Nemours son frere uterin, qui s'élevoit presque à l'égal de sa grandeur, & menaçoit quelque jour de la surpasser.

Les jalousies du Duc de Mayenne specialement contre le Duc de Nemours son frere.

Ce jeune Prince avantagé de toutes les qualitez brillantes, qui ravissent le cœur des peuples & des gens de guerre, & tout semblable en generosité & en hardiesse au defunt Duc de Guise leur frere, avoit tellement gagné le credit & l'affection des Parisiens, que s'il eût desiré demeurer dans ce Gouvernement, il eût esté bien difficile au Duc de Mayenne de l'en oster ; mais comme il sçavoit que l'amour des Parisiens n'estoit pas un solide establissement, mais seulement un beau moyen d'en faire un, il aspiroit par là au Gouvernement de Normandie, & le demandoit avec beaucoup de chaleur. Le Duc de Mayenne qui n'estoit pas d'humeur de se deffaire d'une si bonne piece, & de donner dequoy s'establir si prés de Paris, à celuy qui l'eust bien-tost depossedé du credit qu'il y avoit, répondit qu'il ne ne faloit pas *se debattre de la peau qui estoit chez le Peletier* ; c'estoit ses propres termes, & qu'il la faloit tirer d'entre les mains du Bearnois premier que de se mettre en peine d'en disposer.

Lequel se retire fort malcontent de luy, & pourquoy.

Le Duc de Nemours frustré de cette esperance, jetta le plan de sa souveraineté sur le Lyonnois & Provinces voisines, mais au reste il se retira avec un sensible déplaisir ; qui fut encore redoublé, quand il apprit que peu aprés son depart le Duc de Mayenne avoit donné le Gouvernement de Normandie au Duc d'Aiguillon son fils. Du depuis il n'y eut plus de liaison ny de confiance entr'eux : le ressentiment du Duc de Nemours se renouvelloit chaque jour par des traverses que le Duc de Mayenne luy suscitoit, & la jalousie de ce dernier s'irritoit par les procedez indiscrets de leur mere, qui suivant la coustume des femmes aymoit beaucoup plus tendrement le cadet que l'aîné, & s'efforçoit de destourner vers luy toute la reputation & la puissance : de sorte que ces deux freres s'observoient comme deux ennemis, & prenoient plaisir à rompre les entreprises l'un de l'autre, jusqu'à ce qu'enfin l'aîné conspira la perte de son cadet.

La mere favorisoit Nemours contre Mayenne.

Le Duc de Mayenne avoit encore un autre obstacle à sa domination qui luy faisoit plus de peine que tous les autres. Les grandes Villes estoient presque toutes en la puissance du peuple ; Et les Seize de Paris travailloient à les reünir ensemble, & à les faire entrer dans quelque correspondance, à la mode des Estats des Païs-bas.

Les Seize grand obstacle à la puissance du Duc de Mayenne.

Or pour rompre cette dangereuse chaîne il avoit dés la fin de l'an passé revoqué le conseil general de l'Union, qui se nommoit le conseil des Quarante : mais cette puissance n'estant que dissipée & non pas esteinte & cherchant les occasions de se renoüer, les Seize pendant le siege de Corbeil dresserent des memoires qui sous pretexte du bien public tendoient à la relever.

Luy presentent des memoires pour restablir le conseil general de l'Union, dit le conseil des Quarante.

Ils demandoient, *Qu'il fit vivement la guerre sans parler d'aucun accord avec l'ennemy commun*, c'estoit le Roy ; *Que s'il ne se sentoit assez fort de luy-mesme, pour le peu d'assistance que luy prestoit la Noblesse, & pour les grandes necessitez du peuple qui estoit fort attenué, il recherchast promptement le secours du Pape & du Roy d'Espagne ; Qu'il ne devoit pas craindre de se trop engager avec le Potentat qui le tireroit de ce danger : car un homme qui se noye tend la main au premier qui se presente pour le sauver ; Qu'il purgeast son conseil de ceux qui avoient demandé accommodement avec le Roy, qui l'importunoient sans cesse pour avoir des recompenses, qui luy conseilloient de n'entendre pas les plaintes du peuple Catholique, & qui s'estoient approchez de luy en intention de sauver leurs biens, & n'y estoient venus que depuis la mort de ses freres, ayant auparavant esté du conseil du feu Roy contre la sainte Union ; Que plusieurs Officiers de Justice se sentant offensez & entretenant un perpetuel desir de vengeance, à cause des desarmemens & emprisonnemens qui avoient esté faits, il estoit necessaire qu'il fust publié un aveu de ces actions, Qu'il fist donc establir une Chambre de personnes notables & irreprochables, qui connust de toutes les causes des bons Catholiques * qui y avoient mis la main, & qui jugeast indifferemment & souverainement de tous ceux qui contreviendroient à la sainte Union ; Qu'en attendant l'assemblée des trois Estats il luy pleust mander au conseil general de l'Union de reprendre leurs seances, cette Compagnie estant le seul & unique corps du party, sous l'autorité duquel il avoit esté fondé, dont le nœud lioit ensemble toutes les Provinces & les Villes qui luy avoient juré obeïssance : & lequel enfin estant osté, se perdoit toute la correspondance & la force de la Ligue, ainsi qu'on ne l'avoit que trop experimenté depuis qu'il avoit cessé d'agir, comme il*

* C'estoient les Seize & leur cabale.

faisoit auparavant. Le Docteur Boucher, Crucé & quelques autres de la faction, luy allerent porter ces memoires à Choisi où il estoit logé, & les appuyerent de discours de mesme sorte. Le Duc témoigna beaucoup de joye de leur arrivée, leur fit fort bon visage, & leur promit de pourvoir à leurs demandes : mais aprés avoir attendu huit jours, ils n'en rapporterent que des paroles vagues & incertaines. Cependant ils voulurent visiter le Duc de Parme en qualité de Deputez de Paris, comme si cette Ville eust esté une Republique : la defense qu'il leur en fit les empescha d'y aller ouvertement, mais elle ne sceut arrester Boucher que de son chef il ne saluäst le Duc de Parme. Le Duc de Mayenne l'ayant sceu, le mal-traita fort de paroles : mais il luy fit voir par ses hardies responses qu'il ne s'en soucioit pas beaucoup. Ainsi comme il les gourmandoit, & qu'ils le méprisoient, qu'ils ne pouvoient le souffrir pour maistre, & qu'il ne les vouloit point avoir pour compagnons, la haine qui avoit déja commencé entr'eux se rendit tout à fait irreconciliable, pour aboutir bien-tost à une tragique catastrophe. Causes de la haine mortelle des Seize contre le Duc de Mayenne.

Le Roy eut eu beau faire son profit de ces divisions, s'il n'eust esté incommodé du mesme mal, qui luy donnoit autant de peine que toute la force de ses ennemis. Il y avoit dans son party de quatre sortes de sentimens & d'interests qui se choquoient directement les uns les autres. Les Catholiques & les Religionnaires ne pouvoient compatir ensemble, & s'efforçoient chacun de son costé, ceux-là de l'attirer à eux, ceux-cy de le retenir : mais outre cela dans chacune des deux Religions, il y avoit de deux sortes de personnes. Quelques-uns des Catholiques desiroient effectivement sa conversion, soit par un veritable zele, soit par affection au bien de l'Etat, soit pour l'interest de leur fortune. Quelques autres la demandoient avec importunité, mais en effet eussent esté bien fâchez, s'il y eust consenty aussi volontiers qu'ils feignoient le desirer, parce qu'ils n'eussent plus eu de sujet de se rendre necessaires, ny d'extorquer de luy les Charges & les Gouvernemens qu'il estoit contraint de leur accorder pour leur imposer silence sur ce poinct, & pour obtenir toûjours quelque delay. Ce fut quelques-uns de ceux-là qui abusant de la credule ambition d'un Prince du sang, formerent le Tiers party, que nous verrons bien-tost se mouvoir, sans qu'il ose pourtant montrer la teste. La mesme diversité se trouvoit parmy les Religionnaires : une partie faisoit tous ses efforts pour affermir le Roy dans sa Religion : les autres feignoient de s'opposer à son changement, mais le souhaitoient en effet, parce qu'ils croyoient y pouvoir mieux trouver leur compte, & qu'ils esperoient que pour les obliger à le permettre il leur donneroit de bien plus grands avantages, qu'ils n'en pouvoient esperer en l'empéchant tout de bon. Il y en avoit mesme qui destituez de tout sentiment de pieté luy vouloient faire passer la Religion comme une chose indifferente qui se devoit accommoder à l'Estat, & luy persuadoient secretement de donner satisfaction aux Catholiques : parce, disoient-ils, que la Couronne de France valoit bien une Messe. L'on soupçonnoit le Vicomte de Turenne de luy donner indirectement ce conseil, parce qu'il avoit dessein de se faire chef du party Huguenot, quand le Roy l'auroit quitté. Le Mareschal de Biron & d'Aumont, estoient ceux qui faisoient le plus de bruit pour les Catholiques ; Et du Plessis Mornay, celuy qui agissoit le plus fortement pour les Religionnaires : à cause dequoy ils avoient souvent des piques ensemble, jusques-là qu'Aumont qui estoit fort violent s'emportoit souvent contre du Plessis, & disoit qu'il luy faloit donner du pistolet dans la teste. Pour les premiers il n'estoit pas bien difficile au Roy de les contenter ; il n'avoit qu'à les combler de Gouvernemens & de Charges : mais il ne pouvoit pas employer les mesmes moyens pour appaiser les autres, dautant que les Catholiques ne l'eussent jamais permis ; Et d'ailleurs le Plessis avoit tant d'amour pour sa Religion, dont il estoit comme le chef dans le Royaume pour la doctrine, qu'il ne se pouvoit ébranler ny par les menaces, ny par les recompenses. Toutes les fois qu'il en trouvoit l'occasion, il sollicitoit le Roy de revoquer les Edits que la Ligue avoit extorquez de son predecesseur contre cette Religion, & de restablir les autres par lesquels le mesme Roy leur avoit accordé la liberté. Il luy remontroit, Que les Catholiques qui le servoient, n'auroient point sujet de s'en scandaliser, puis qu'en cela il ne feroit que suivre les vestiges de son predecesseur ; Qu'il ne pouvoit pas en conscience leur refuser ce que leurs plus grands ennemis leur avoient accordé, & que si on disoit qu'ils l'avoient fait par necessité, il se trouveroit qu'il y en avoit lors plus que jamais, & qu'avec la necessité estoient encore joints le

Divisions & intrigues dans le party du Roy.

Deux sortes des Catholiques, & des Religionnaires.

Du Plessis Religionnaire sollicite le Roy de leur accorder un Edit.

devoir, & la gratitude. Le Roy répondoit à tout cela, Qu'ils eussent patience; qu'il meditoit une entiere reformation de l'Eglise, & que s'il y touchoit à contre-temps, ses ennemis prendroient sujet de rompre un traité de paix qu'il estoit sur le poinct de conclure avec la Ligue; bref que dans le mesme Edit qu'il feroit pour elle, il les y comprendroit si avantageusement, qu'ils auroient raison d'en estre satisfaits.

Ne pouvant l'obtenir ils luy conseillent d'obtenir une armée d'Angleterre.

Comme les Religionnaires virent qu'ils n'avançoient point par ce chemin-là, qu'au contraire il se relâchoit peu à peu vers la Religion Catholique, ils resolurent entr'eux de se fortifier du secours estranger, & d'envelopper le Roy d'une grande armée d'Allemans & d'Anglois, afin qu'il ne fust pas en son pouvoir de changer, & qu'il demeurast attaché avec les Princes Protestans, par cette raison qu'il leur seroit redevable de sa Couronne. L'exemple du Roy Henry III. qui avoit envoyé Schomberg vers les Princes d'Allemagne pour implorer leur assistance, avec cela la necessité des affaires presentes favorisoient leur dessein; Et le Roy qui ne pouvoit pas mettre fin à la guerre par ses seules forces, estoit assez disposé à en recevoir d'ailleurs, & en avoit déja pris de Suisse & d'Angleterre.

Reyne d'Angleterre s'interesse dans la cause du Roy, & sollicite les Princes Allemans.

Les Hollandois luy avoient depuis peu envoyé des munitions de guerre, conduites par cinq vaisseaux qui en avoient pris quelques-uns de la Ligue sur les costes de Normandie; & aprés un long & obstiné combat, forcé le grand navire de Villars Gouverneur du Havre. La Reyne Elizabeth qui pour son propre peril, & pour une particuliere estime qu'elle avoit pour le Roy, s'interessoit en sa cause avec plus de chaleur que tous les autres Protestans, avoit dépéché Horace Palavicin Gentil-homme Genois refugié pour la nouvelle Religion en Angleterre, vers les Princes d'Allemagne, afin de les exhorter de contribuer avec elle à la levée d'une puissante armée pour opposer aux attentats de la Ligue, & à l'ambition d'Espagne.

Horace Palavicin les va trouver de sa part.

Ce Gentil-homme repassant par la France pour rendre compte au Roy de la bonne disposition en laquelle il les avoit trouvez, l'assura qu'il n'estoit plus besoin pour faire les levées que d'une personne de qualité, & luy témoigna que la Reine souhaitoit qu'il donnast cette commission ou à Chastillon, ou à la Noüe, ou à Plessis-Mornay. Elle ne proposoit point le Vicomte de Turenne, parce qu'elle ne croyoit pas qu'une grande blessure qui l'incommodoit depuis cinq ans, * luy permist de faire un si long voyage. Il souhaitoit neanmoins cet employ avec une passion extraordinaire; & il n'eut pas si-tost fait paroistre l'envie qu'il en avoit, que les trois autres luy cederent volontiers, parce qu'à leur gré il ne se pouvoit faire un meilleur choix.

* *Il l'avoit receuë l'an 1586.*

Le Roy y envoye le Vicomte de Turenne

Si-tost qu'il fut party, les Religionnaires, principalement du Plessis, recommencerent leurs instances auprés du Roy, pour avoir un Edit sous la protection duquel ils pussent vivre en seureté. Ils luy representoient qu'ils avoient assez patienté depuis cinquante ans, Qu'il estoit de son devoir & de son service, de ne les pas laisser sans exercice de leur Religion, parce que faute d'en avoir ils oublieroient enfin le Christianisme & le culte de Dieu, & tomberoient dans l'impieté & l'atheïsme, le mal le plus pernicieux qui puisse se trouver dans un Estat; Qu'il arrivoit chaque jour beaucoup de choses qui ne pouvoient souffrir de delay, les mortuaires, les mariages, les baptesmes, à quoy si on ne donnoit ordre promptement il s'en ensuivroit de grands scandales dans les consciences, & une perpetuelle confusion dans les familles; Que c'estoit justice de rendre à temps ce que l'on doit, prudence de ne refuser point ce qui ne se peut dénier, & generosité de prévenir les supplications que l'on ne peut empécher; Qu'il ne devoit point apprendre à de si bons sujets à se plaindre, moins encore à chercher le remede, fust-ce mesme auprés de luy: car ces plaintes ne se peuvent faire sans assemblées, ny les assemblées sans danger, les meilleures, & celles mesme que le Prince a procurées, prenant quelquefois un autre cours que celuy qu'on s'estoit imaginé; Qu'il faloit qu'un Prince ostast toute occasion de demander, de peur qu'on ne pechast en la forme de la demande; & qu'il offrist de bonne heure les choses necessaires, de peur qu'on n'exigeast de luy les superfluës; Qu'avec l'armée d'Allemagne il viendroit des Deputez des Princes Protestans qui interecederoient pour la liberté de la Religion; Qu'il seroit obligé d'accorder à leurs prieres beaucoup plus qu'on ne luy demandoit; Qu'alors il perdroit la gloire d'avoir fait de son gré ce que son honneur & sa conscience l'obligeoient de faire, & puis aprés les Catholiques diroient qu'ils auroient esté forcez à accorder cet Edit, & pretendroient qu'il leur seroit permis de le rompre à la premiere occasion. Et quant aux difficultez que l'on luy pouvoit proposer au contraire, ils luy disoient, que Dieu l'ayant amené au Trône comme par

Lors qu'il est party les Religionnaires pressent pour avoir un Edit

Leurs remontrãces.

miracle, & fait en sa faveur des choses tout extraordinaires, il ne devoit plus rien apprehender ; Qu'il y avoit bien plus loin de la pretenduë loy fondamentale des Estats de Blois jusqu'à la Couronne, que de l'Edit de la tréve jusqu'au restablissement de l'Edit fait en l'an 1577. pour la paix. Ils luy vouloient persuader, Que le zele qu'il avoit toûjours eu pour la Religion, estoit la source de toutes ses prosperitez ; Que si elle luy devenoit indifferente, le Ciel luy osteroit peut-estre tous les avantages qu'il luy avoit donnez en cette consideration ; & qu'aprés tout les François auroient grand sujet de se plaindre dequoy il tenoit tout le Royaume en trouble pour une chose dont il faisoit si peu de conte. Par ces discours & autres semblables, ils presserent tellement le Roy, qu'estant à Gisors il leur accorda ou du moins feignit de leur accorder un Edit, pour les appaiser. Du Plessis en digera les articles & y employa toute son addresse pour le rendre moins rude aux Catholiques, & plus avantageux aux Religionnaires, aussi sembloit-il eu égard à l'estat des affaires, qu'il deust estre au contentement des deux partis ; & le Conseil ne le trouvant pas déraisonnable, le Chancelier & du Plessis eurent ordre d'aller à Tours de la part du Roy pour le faire verifier en Parlement. Mais lors qu'ils furent partis, les Catholiques attaquant l'esprit du Roy par un autre costé, l'obligerent d'envoyer un billet aprés eux, qui commandoit au Chancelier de revenir, & remettoit l'affaire à une autre fois.

Le Roy leur en accorde un, mais sans effet.

Par dessus ces fâcheries que luy causoient toutes ces menées & ces importunitez, il luy estoit survenu de dehors un autre grand sujet d'inquietude. C'estoit le changement arrivé à Rome, qu'il prevoyoit bien luy devoir susciter de nouvelles traverses, & peut-estre plus difficiles à surmonter que toutes les precedentes. Le Pape Sixte V. pour les raisons que nous avons deduites, avoit en son cœur renoncé à la Ligue, & mesme conceu beaucoup d'estime pour luy, de telle sorte qu'il n'eust jamais employé que les voyes de douceur pour le ramener à l'Eglise Romaine. Le Duc de Sesse neanmoins renouvelloit les demandes du Comte d'Olivarez, & pressoit incessamment le Pape d'y satisfaire ; mais d'autant plus qu'il faisoit d'efforts pour l'y obliger, & plus il se roidissoit pour s'en defendre. Il avoit accumulé cinq millions d'or dans le Chasteau saint Ange, ayant ordonné qu'ils ne pourroient estre employez que pour le recouvrement de la Terre-sainte, ou pour une expedition generale contre les Turcs, ou pour soulager le peuple dans une grande peste & dans une extréme cherté, ou pour retirer quelque Ville & quelque Province qui se fussent separées de l'Eglise, ou en danger de s'en separer. Sur ce dernier poinct les Espagnols s'estoient imaginé qu'il pourroit dépenser une partie de cet argent pour assister la Ligue, comme depuis il eut adjoûté en interpretant ce Decret, qu'on s'en pourroit aussi servir pour reconquerir quelque Royaume qui auroit esté occupé par les ennemis du saint Siege, cette addition leur donna de l'inquietude, & leur fit soupçonner, comme il estoit vray, qu'il avoit dessein si le Roy Philippe venoit à mourir de se resaisir du Royaume de Naples. A cause de cela, ils susciterent des Predicateurs jusques dans Rome qui entremeslant les nouvelles des affaires de France dans leurs Sermons, & se donnant la liberté de declamer contre les Heretiques, l'accusoient indirectement de tiedeur pour la Religion, de foiblesse & d'avarice. Il luy fut bien facile de faire taire ces trompettes de sedition en chastiant quelques-uns des plus hardis, & d'étouffer tous les mauvais bruits qu'on semoit contre luy, en defendant severement de debiter des nouvelles, ny de s'entretenir des affaires d'Estat dans les compagnies. Mais il ne pût pas se garantir de la mort, qui donna à ses ennemis ce qu'ils desiroient, & rompit tous les grands desseins qu'il s'estoit formez dans la teste. Une petite fiévre qui le prenoit par intervalles depuis quatre mois, sans que toutefois il en gardast le lit, venant à redoubler par quelque cause que ce fust, l'emporta sur le soir du vingt-septiéme jour du mois d'Aoust. Il avoit vécu soixante-dix ans, & tenu le siege cinq ans & quatre mois ; Trés-memorable entre les Papes pour la grandeur & la fermeté de son courage, pour son autorité absoluë & pour sa rigueur à punir les mal-faits, pour l'incroyable quantité de superbes bâtimens, d'ouvrages publics, & de fondations qu'il acheva en si peu de temps, enfin pour les grandes choses & les merveilleuses entreprises qu'il rouloit dans son esprit ; mais avec tout cela fort odieux au peuple Romain, pour les insupportables exactions dont le desir d'amasser de l'argent luy avoit fait charger ses Estats, avec tant d'avidité, que luy qui haïssoit mortellement la tyrannie & l'injustice, favorisoit hautement celle des maltotiers. Ce qui laisse à douter si son inflexibilité ne provenoit

Il a d'autres inquietudes du changement de Pape.

Sixte V. meurt : n'aymoit plus la Ligue, & avoit amassé de grands tresors.

Les Espagnols les pressoient avoir ; mais il s'en vouloit servir contre eux.

Son Eloge.

Estoit hay des Espagnols & de la Ligue.

point d'orgueil, sa severité d'un naturel rustique & inhumain, & toutes ses belles entreprises de vanité ; si enfin la gloire qu'il a acquise est de la veritable, puis qu'en effet un Prince qui ne se soucie pas d'avoir l'amour de ses Sujets, ne merite pas l'estime de la posterité. Sa mort réjoüit si fort l'Espagnol & la Ligue, qu'il fut aisé de juger qu'au moins ils l'avoient passionnément souhaitée. Les Predicateurs de Paris dirent en chaire qu'il faloit remercier Dieu d'avoir délivré son Eglise d'un méchant Pape, Qu'il s'estoit rendu fauteur des heretiques, & que s'il eust vécu plus long-temps les bons Catholiques eussent esté obligez de luy resister en face & de se bander contre luy.

Aprés sa mort Caëtan s'en retourne à Rome.

Ce fut au reste une favorable occasion au Cardinal Caëtan pour se debarasser de sa Legation, dans laquelle il avoit eu toutes sortes de malheurs, & nulle gloire. Il partit donc de Paris le vingt-cinquiéme de Septembre ; & passant par le camp de devant Corbeil pour conferer avec les Ducs de Mayenne & de Parme, il prit d'eux une escorte de deux mille hommes de guerre, commandez par le Comte de Chaligny & de S. Pol, qui sans aucune mauvaise rencontre, non pas sans beaucoup de crainte le conduisirent en Lorraine, d'où il s'en retourna par le païs des Suisses en Italie. En partant de Paris il y laissa Philippe Sega Evesque de Plaisance avec la qualité de Vice-Legat, en attendant que le nouveau Pape en eust ordonné à sa volonté : mais sur cette maxime de droit qu'un delegué ne peut pas deleguer, & parce que ses lettres n'estoient pas en bonne forme, le Parlement ne voulut pas les verifier, ny les Seize mesme le reconnoistre que pour un Agent. Dix-huit jours aprés la mort de Sixte, fut mis en sa place le Cardinal Jean Baptiste Castagne d'une noble famille de Genes, qui prit le nom d'Urbain VII. Son élection diminua en quelque sorte les inquietudes du Roy, parce qu'il estoit connu pour un esprit fort moderé, & jusques-là éloigné de toutes partialitez ; Elle estoit pareillement au gré des Espagnols & de la Ligue, parce qu'il leur avoit promis de se declarer ouvertement pour eux, & de déployer les tresors du Chasteau saint Ange pour faire la guerre en France : mais ny les uns ny les autres n'eurent pas beaucoup de temps de s'en réjoüir ny de s'en affliger, car il mourut le treiziéme jour de son Pontificat, sans avoir donné aucun signe de ce qu'il eust fait, s'il eust vécu plus long-temps. Le Duc de Piney qui estoit party de Rome aprés la mort de Sixte, y retourna pour recevoir la benediction d'Urbain, mais à son arrivée il trouva derechef le Siege vacant, & les Cardinaux assemblez dans le Conclave. Il leur écrivit une lettre également éloquente & pleine de puissans raisonnemens, pour leur remontrer que les Princes & la Noblesse qui avoit suivy le Roy, n'y avoient esté poussez que par une affection tres-Chrestienne de le reduire à la Religion Catholique, & pour les prier instamment d'y contribuer aussi de leur part, en y apportant avec leurs saintes prieres envers Dieu, les temperamens necessaires en une chose de si grande importance à toute la Chrestienté. La passion de quelques particuliers ayant empesché qu'il n'en fust fait lecture dans l'assemblée, il s'avisa d'en laisser une autre pour celuy qui seroit esleu Pape. Ce fut enfin, aprés des contestations & des brigues de plus d'un mois, où l'ambition & l'interest banderent tous leurs ressorts, & firent joüer tout ce que Rome a d'artifices & d'adresses, Nicolas Sfondrate, dit le Cardinal de Cremone, fils d'un Senateur de Milan, lequel voulut s'appeller Gregoire, & fut le XIV. de ce nom. Avant qu'il fust eslevé à cette dignité souveraine, son sentiment estoit, au moins l'avoit-il ainsi témoigné au Duc de Piney, Que pour le bien de la Chrétienté il faloit qu'il y eust un Roy de France & un Roy d'Espagne, afin que la grandeur de l'un servist de barriere à l'autre ; & neanmoins comme il estoit né sujet du Roy d'Espagne, qu'il avoit d'ailleurs l'esprit facile & credule, & que peut-estre la mort douteuse de ses deux predecesseurs luy faisoit peur, il épousa aussi-tost le party de la Ligue & les passions de ce Roy : tellement que leurs Agens l'empescherent de faire aucune réponse à la lettre de Piney, & peu aprés encore par l'entremise de ceux qui le gouvernoient, lesquels ne tendoient qu'à luy faire ouvrir les tresors du Château saint Ange, afin de s'enrichir en les maniant, ils l'engagerent à leur promettre secours d'argent & d'hommes, si publiquement qu'il n'estoit plus en son pouvoir de s'en dédire, quand mesme il eust changé de volonté.

Jean Baptiste Castagne luy succede, & s'appelle Urbain VII.

Qui meurt treize jours aprés.

Le Duc de Piney laisse des lettres au Conclave, & au Pape qu'on esliroit.

On eslut Nicolas Sfondrate, qui s'appella Gregoire XIV.

Il se déclare pour la Ligue.

1591. Les promesses de cette nouvelle assistance, plus importantes pour la consideration du saint Siege & pour le respect de l'Eglise Romaine que pour les forces qui pouvoient venir de ce costé là, causerent une grande fâcherie au Roy, mais une joye encore plus grande à la Ligue. Elle s'imaginoit que l'aveu du Saint Pere atti-

feroit tous les bons Catholiques de son costé, & que le Chef de l'Eglise estant de son party obligeroit le Ciel à favoriser toutes ses entreprises. Mais dés le commencement de l'année, elle éprouva bien le contraire dans une qu'elle voulut executer sur la Ville de saint Denys. Comme les Parisiens desiroient sur tout de se delivrer d'une si fâcheuse bride, & que le Chevalier d'Aumale en son particulier avoit dessein de l'avoir pour en faire une citadelle à emprisonner & rançonner les Politiques, le Roy aussi avoit grand interest de la conserver, comme un poste tres-commode pour entretenir plus facilement les intelligences qu'il avoit à Paris, & tres-necessaire pour y remettre le siege quand il en seroit temps. Laverdin à qui il en avoit donné la garde aprés la prise, n'avoit pas eu tous les soins qu'il devoit de la fortifier. Sur la fin de Decembre il le tira de là pour aller commander les troupes au païs du Mayne, & en donna le Gouvernement à Dominique de Vic, qui la trouva en si mauvais estat pour le dehors & le dedans, qu'à moins d'un Gouverneur de cette sorte il estoit presque impossible de la garder, ny mesme d'y loger. Les soldats avoient demoly la plûpart des maisons pour en vendre les portes, les fenestrages & les huis ferrez, tous les meubles en avoient esté transportez à Paris, ou pillez, les murailles estoient encore ouvertes en plusieurs endroits, aux autres fort basses & seulement faites de plastre, les fossez peu profonds, & où il y avoit de l'eau, tout à fait glacez, la garnison foible & miserable, combattuë du froid & de la faim, qui ne se pouvoit tenir la nuit sur les remparts à cause des cruelles gelées, & d'un furieux vent de bise qui glaçoit jusques dans les entrailles, ny travailler de jour à la reparation de la place, parce qu'on ne pouvoit bescher la terre. Les Parisiens informez de tous ces defauts font dessein de le surprendre, & choisissent pour l'executer la nuit du deux au trois de Janvier veille de la Feste de sainte Geneviéve, qu'ils esperoient leur devoir estre favorable, parce qu'elle est la Patrone de leur Ville. Le matin les Ecclesiastiques zelez ayant recommandé une grande affaire sans la designer, aux prieres des ames devotes, & les Princesses passant la nuit devant le Tombeau de cette Sainte, le Chevalier d'Aumale & Belin sortent de Paris avec deux cens chevaux & huit cens hommes de pied, & se rendent à la porte saint Denys à une heure aprés minuit. Vic qui avoit eu quelque vent de leur entreprise, avoit ordonné à ses Capitaines de se loger prés des portes, & mis trois hommes en sentinelle dans le clocher: neanmoins ou ses gens faisoient si mauvaise garde, ou les entrepreneurs observerent un si grand silence dans leur marche, que cent ou sixvingts hommes passant sur la glace du fossé & par dessus la muraille, ouvrirent la porte du costé de Paris avec des pinces, & baisserent le pont levis; si bien que tout entra sans aucun empeschement & penetra bien avant dans la Ville avant que l'alarme se donnast. La Cavalerie avoit mis pied à terre, deux cens hommes choisis conduits par Beauregard & Tremblecour faisoient la teste, le Chevalier & Belin menoient le gros, le premier ayant l'épée à la main, & une écharpe de sa maistresse au bras. Comme ils alloient criant *Tuë, tuë, vive Aumale*, il sort quelques Officiers hors des maisons: mais ils sont aussi-tost repoussez. De sorte que l'un d'entre eux croyant la Ville perduë, en porte inconsiderément la nouvelle au Roy qui estoit à Senlis. Cependant de Vic éveillé au bruit, sans écouter les divers conseils que luy donnoient ceux qui se trouverent auprés de luy, les uns de faire une barricade, les autres de se sauver, monte à cheval, avec cinq gens-d'armes & un Trompette, qui de bonne fortune estoient prests à partir pour aller trouver le Roy à Senlis. Cinq ou six de ses domestiques se rallient aussi autour de luy: avec ces dix ou douze hommes il va d'une merveilleuse hardiesse au devant des ennemis, ayant fait esteindre le feu que quelques femmes avoient allumé aux fenestres, de peur qu'ils reconnussent ce petit nombre. Il les rencontre en une ruë estroite & qui va en tournant, lieu fort avantageux pour luy, les fait saluer d'abord d'une demie douzaine d'arquebusades qui portent coup, commande au Trompette de sonner la charge, appelle un Capitaine, puis un autre, donne tout haut divers ordres, comme s'il avoit sept ou huit cens hommes avec luy, & avec cela les charge furieusement l'épée à la main. Les deux cens hommes qui croyoient déja tout gagné, sont estonnez de cette resistance, ils s'ébranlent & se renversent sur le gros du Chevalier: les valets qui menoient les chevaux ayant peur d'estre enfermez prennent le galop vers la porte, & les maistres l'épouvante & la fuite. En moins d'un quart d'heure tout est hors de la Ville, horsmis quinze ou vingt qui demeurent prisonniers, & bien autant d'étendus sur le pavé. Le carnage eust esté bien plus grand si

Les Parisiens font une entreprise sur S. Denys la nuit de la veille sainte Geneviéve.

Vic en estoit Gouverneur & la place en mauvais estat.

Le Chevalier d'Aumale conduit l'entreprise & entre dans S. Denys.

Vic le va charger avec dix ou douze hommes seulement.

Les gens du Chevalier prennent l'épouvante & s'enfuyent.

Vic eust en dequoy les poursuivre : mais il n'osa pas se trop avancer de peur d'estre enveloppé, & se contenta de lâcher aprés eux deux volées de canon pour augmenter la terreur. Parmy les morts, qu'il fit tous apporter devant l'hostellerie qui a l'épée Royale pour enseigne, se trouva le corps du Chevalier d'Aumale, qui estant tout nud & ayant le visage tout sanglant & défiguré d'une grande balafre, ne fut reconnu qu'à des chifres qu'une femme d'amour nommée la Raverie, luy avoit gravez sur le bras. Vic louant sa valeur & blâmant la lâcheté de ceux qui l'avoient abandonné, le fit porter dans une Chapelle de l'Eglise de saint Denys, où il demeura dans un cercueil de bois jusqu'à ce que les Parisiens en eussent envoyé un de plomb : mais ce ne fut que plusieurs jours aprés, de sorte que les rats luy rongerent le bout d'un orteil. Surquoy les Royalistes égayerent diversement leurs plumes, supposant pour leur donner carriere qu'il avoit esté tué sous l'enseigne de l'épée royale : mais cette derniere remarque n'estoit point vraye ; & pour l'autre la cause en est entierement naturelle. Peut-estre que ceux-là estoient mieux fondez dans leurs conjectures qui soupçonnoient qu'il avoit esté tué par quelques-uns des siens même, & que la jalousie du Duc de Mayenne qui se fâchoit d'estre souvent choqué par cet esprit feroce, & de voir que la Ligue l'appelloit son bras droit, & son lion rampant, le fit malheureusement perir dans cette entreprise. Le peu de regret qu'il témoigna de sa perte, la negligence qu'il apporta à retirer son corps, & quelques paroles de ceux qui l'avoient abandonné dans ce peril, rendirent ces soupçons plus violens. De Vic eut l'Abbaye du Bec que ce Chevalier tenoit, comme une dépoüille du vaincu, & pour recompense d'un service si remarquable.

Il y est tué son corps porté dans l'Eglise S. Denys.

Soupçon sur sa mort.

Le vingtiéme du mesme mois, le Roy voulut rendre aux Parisiens le change de leur entreprise par une autre qu'il fit sur leur Ville. Pour cet effet ayant sous divers pretextes fait venir toutes ses troupes aux environs de Senlis où il estoit, il choisit soixante Capitaines des plus determinez, qui déguisez en païsans & conduisant des charges de farine, (car Paris commençoit à retomber dans la disette) avoient ordre en y entrant de se saisir de la porte saint Honoré, où ils croyoient trouver mauvaise garde, & quelques Politiques qui se rangeroient avec eux & tourneroient leurs armes contre leurs compagnons. Une troupe de cinq cens hommes armez de cuirasses à l'épreuve, & de deux cens harquebusiers, devoit se cacher dans le faux-bourg & les suivre de prés, à certain signal qui se fust donné. Celle-là eust esté soûtenuë d'une autre de quatre cens hommes, & de huit cens harquebusiers conduits par le Baron de Biron, & cette seconde encore d'une autre commandée par la Noüe, derriere laquelle marcheroient les Suisses, avec trois chariots chargez d'échelles, de pontons, de clayes, de pinces & de marteaux, & avec cela deux pieces de canon pour rompre les barricades. Il y en avoit d'autres commandées pour aller au mesme instant à l'escalade par divers endroits, & quelques-unes pour donner par en bas le long de la riviere, par où sept ou huit hommes de front pouvoient passer sans avoir de l'eau que jusqu'au genou. Il se tenoit asseuré qu'aussi tost que la porte seroit saisie, ceux qui dans la Ville estoient affectionnez à ses interests s'assembleroient dans les carrefours & dans les endroits les plus importans pour le favoriser, & croyoit que les autres qui estoient moins ardens & moins engagez dans cette cause, se contiendroient dans leurs maisons pour attendre le succés d'une si dangereuse alarme. Les Ligueux qui de leur costé tendoient toûjours l'œil & l'oreille à toutes sortes de bruits, ayant reconnu quelque chose de ce dessein, ne manquerent pas de donner bon ordre pour s'en garantir. Le Gouverneur fit sortir quelques batteurs d'estrade pour découvrir à la campagne, le Prevost des Marchands avertit tous les Colonels de faire corps-de-garde en leurs quartiers, & les Seize prierent en particulier plusieurs Bourgeois de tenir dans leurs maisons le plus grand nombre de leurs amis qu'ils pourroient. Les Gentils-hommes qui se trouverent alors dans la Ville se departirent en divers endroits pour prendre garde autant au dedans qu'au dehors ; Et il fut resolu à cause que l'ennemy n'estant qu'à cinq ou six lieuës pouvoit se rendre aux portes devant le jour, de sonner le toquesin dés quatre heures du matin, afin de faire mettre de bonne heure les Bourgeois sous les armes. Ils y furent tout du long de la nuit du dix-huitiéme du mois, parce que sur le rapport des batteurs d'estrade le toquesin sonna dés les onze heures. Le jour venu comme rien ne paroissoit, les partisans du Roy afin de détourner le peuple de s'armer, firent courre le bruit que c'estoit une fausse alarme donnée pour le fatiguer : mais pour cela les Chefs ne s'endormirent pas la nuit suivante, au contraire ils redoublerent

Entreprise du Roy sur Paris, dite l'entreprise des farines.

L'ordre avec lequel elle se devoit executer.

Ordre que donnent les Chefs de la Ligue qui s'en deffioient, pour l'empescher.

blerent leurs ordres, & firent terrasser la porte saint Honoré. Cette deffiance fut ce qui les preserva. Vers le minuit le Roy avoit fait avancer ses troupes jusqu'à l'entrée du Fauxbourg saint Honoré, suivant l'ordre que nous avons marqué, & avec un si merveilleux silence que l'on n'en avoit rien entendu dans Paris. Il avoit laissé le bagage derriere Montmartre, & pour luy il estoit à pied au bout du Fauxbourg à la teste de ses troupes, avec les Ducs de Longueville & d'Espernon: le Duc de Nevers estoit seul à cheval, à cause de l'incommodité de sa blessure. Le premier gros entre dedans, & les soixante Capitaines se mirent dans les Capucins. De là ils en envoyerent dix de leur nombre vers la porte saint Honoré avec des chevaux chargez de farine, qui demandoient à entrer. Ceux-là jouërent si bien leur personnage, & répondirent si naïvement, qu'on ne les reconnut point pour ce qu'ils estoient: mais on leur dit que la porte estoit bouchée, & qu'ils descendissent vers la riviere où l'on les passeroit en bateau. Ce n'estoit pas ce qu'ils cherchoient: ils retournerent donc au fauxbourg; & le Roy ayant reconnu par là que son entreprise estoit découverte, renvoya toutes ses troupes dans leurs garnisons, & se retira à Senlis. Les Parisiens n'osant sortir de leur Ville, ne sceurent rien de sa retraite non plus que de sa marche, que lors qu'il fut grand jour: neanmoins comme s'ils eussent gagné quelque memorable victoire, ils en firent des réjoüissances publiques, & ordonnerent que tous les ans à pareil jour il en seroit fait commemoration & feste solennelle. Les Royalistes l'appellerent par raillerie *Sainte farine*; Et elle fut abolie aprés la reduction de la Ville, comme les quatre autres qu'ils avoient déja ordonnées, l'une pour les barricades, l'autre pour la journée du pain ou de la paix, la troisiéme pour la levée du siege, & la quatriéme pour l'escalade.

Le Roy voyant son entreprise découverte, s'en retourne à Senlis.

Les Parisiens ordonnent une feste pour en remercier Dieu.

Les Seize & les partisans d'Espagne craignoient qu'enfin de tant de parties qui se tramoient pour surprendre Paris, il n'en reüssist quelqu'une: ils desiroient outre cela favoriser les desseins du Roy d'Espagne, & cherchoient les moyens de se fortifier contre le Duc de Mayenne: c'est pourquoy prenant cette occasion en sa primeur, ils s'adresserent à Mendosse pour faire en sorte qu'on leur donnast une garnison Espagnole. Mendosse embrassa ardemment cette proposition comme un prompt & facile moyen d'assujettir Paris à son maistre, & en parla avec instance au Duc de Mayenne. Ce Duc n'ignoroit pas l'intention des Espagnols & des Seize, & voyoit bien que cette garnison avec le temps le pourroit mettre hors de Paris. Mais d'autre part les frequentes entreprises du Roy & le changement du peuple déja si ruiné de la guerre qu'il cherchoit la paix par toutes sortes de voyes, luy donnoient une plus grande crainte; Et d'ailleurs il commençoit à connoistre que tout Sujet qui fait la guerre à son Prince naturel, ne peut jamais estre en seureté s'il ne se sert de troupes estrangeres, d'autant que quelques forces qu'il puisse avoir du païs, le respect de la Puissance, l'espoir des recompenses, la peur du chastiment, la facilité de la communication, les luy débauchent & les dissipent toutes en peu de temps, & le rendent sujet à mille embûches & à mille surprises, lesquelles il n'apprehende point quand il a un gros d'estrangers pour maintenir le corps de son armée, & pour luy servir à toute extremité de garde plus fidelle, & moins sujette à estre corrompuë. De plus, il n'osoit en dédire absolument le Roy d'Espagne, qui le souhaittoit; autrement il l'eust abandonné dans le milieu du bourbier. Tellement qu'aprés avoir comparé ensemble & bien pesé les dangers qu'il y avoit d'un costé & d'autre, & il jugea que celuy qui le menaçoit de la part du Roy estoit le plus pressant, & ainsi il se resolut à recevoir cette garnison, esperant qu'avec le temps il se garantiroit aussi de l'autre peril, & sçauroit si bien se servir des Espagnols, qu'il se defendroit avec eux contre la puissance du Roy, & les empescheroit de rien empieter. Au reste, afin de se décharger de la haine de les avoir introduits dans Paris, il ne voulut pas l'ordonner de luy-mesme, & renvoya cette affaire à la Cour de Parlement, qu'il nommoit mere de cette Ville, & tutrice de la France. Une chose de si grande consequence n'y fut pas resoluë sans beaucoup de repugnance & de contentions, mais enfin le plus grand nombre l'emporta, Et en suite du consentement de cette Cour Paris reçût 4000. Espagnols de garnison, & Meaux cinq à six cens: qui pourtant ne furent maistres ny en l'une ny en l'autre, & ne firent rien pour leur Roy ny pour eux-mesmes, mais servirent seulement à conserver la domination du Duc de Mayenne, & à faire le profit de Vitry, qui par leur moyen amassoit de gré ou de force tous les bleds de la Brie dans Meaux, sous pretexte d'y faire un magasin pour nourir ces garnisons, & les revendoit bien cher aux Parisiens.

Les Seize & partisans d'Espagne prenent cette occasion pour demander garnison Espagnole.

Raisons qui y font consentir le Duc de Mayenne.

Mais se décharge de la haine d'une chose si odieuse sur le Parlement.

Garnison de quatre mille Espagnols dans Paris & de cinq cens dans Meaux.

Aprés l'entreprise de Paris, le Roy avoit renvoyé une partie de ses troupes dans les Provinces : quelques-uns de ses Capitaines avec le Prince de Conty en Anjou, & quelques autres en Berry avec Chastillon pour tenir teste à la Chastre ; qui aprés le depart du Duc de Parme ayant emmené deux mille hommes de l'armée ligueuse en son Gouvernement, & tiré des munitions d'Orleans & de Berry, estoit allé assieger la petite ville d'Aubigny prés de Sancerre. Comme son canon estoit en batterie, il eut avis que d'Archian, Tonnerre, & quelques autres Gentils-hommes de marque assembloient la Noblesse Royaliste prés de Gien pour venir au secours de la place, lors que Chastillon qu'ils attendoient seroit arrivé : neanmoins croyant avoir assez de temps pour l'emporter avant qu'ils fussent prests, il usa de telle diligence qu'il y fit faire bréche, & donner l'assaut le troisiéme jour. Mais huit cens hommes des garnisons animez par les exhortations de Catherine de Balsac veuve de N. Stuard Duc de Lenox, & Comte d'Aubigny, Dame aussi genereuse que belle, repousserent les attaquans jusques dans leurs logemens, de sorte que sur l'avis que la Noblesse Royaliste marchoit il décampa : mais ayant remené son gros canon à Bourges, il alla prendre la Villette de Xancoings par le moyen de quelques troupes que Neuvy luy amena de Bourbonnois. Puis, aprés avoir encore tenté inutilement quelques autres petites places, il fit sa retraite à la faveur des bois & des rivieres, toûjours costoyé par les Royalistes jusqu'à Dun-le Roy. Là il separa ses troupes dans les Villes du Berry, & se retira à Bourges, où il n'eut pas esté longtemps que la marche du Roy dans la Beausse l'obligea de se rendre à Orleans.

Chastillon envoyé par le Roy en Berry

La Chastre y assiegeoit Aubigny.

La Comtesse du lieu le defend si bien qu'il leve le siege.

La Noblesse Royaliste & Chastillon le poursuivent.

Le Roy selon sa coustume, faisant la guerre aussi chaudement en Hyver comme en Esté, tenoit la Ligue en cervelle par de perpetuelles cavalcades, & paroissant tantost en un endroit, tantost en un autre avec une incroyable celerité, luy donnoit de la crainte pour toutes ses places. Comme il fut party de Senlis sur le commencement de Fevrier, & qu'il eut pris la route de Brie accompagné du Duc de Nevers, elle crût qu'il en vouloit à la ville de Provins, & y jetta du renfort : mais lors qu'elle sçeut qu'il alloit à Montereau-faut-Yonne, elle eut peur pour Sens, & pour Troye ; & quelques jours aprés à cause que l'on commença à murmurer qu'il s'estoit formé un tiers party à Tours qui deferoit la Couronne au Cardinal de Vendosme, & que le Roy estant party sur ce bruit avoit tourné vers Orleans, elle pensa qu'il s'en alloit à Tours pour étouffer cette cabale. En effet elle estoit déja bien grande & bien dangereuse : il y avoit mesme des gens auprés du Roy qui par timidité, ou pour l'obliger à les considerer davantage dans le besoin, la faisoient encore plus formidable qu'elle n'estoit ; si bien qu'il demeura quatre ou cinq jours enfermé avec le Duc de Nevers, ou pour consulter ce qu'il devoit resoudre là-dessus, ou pour la tenir en suspens, par la crainte qu'elle auroit de ses desseins. Puis tout d'un coup, soit que la grandeur de son courage méprisast ce tiers party, que par raillerie il appelloit des *Tiercelets*, soit qu'il creust qu'une grande entreprise divertiroit les esprits de ces broüilleries, il commanda au Mareschal de Biron qui estoit à Dieppe & venoit de prendre les villes de Caudebec & de Harfleur, d'aller investir celle de Chartres. Le Mareschal feignant de l'aller trouver à Montereau, tourna tout court vers cette Ville, & l'enveloppa si prestement le dixiéme de Fevrier, que dés ce jour-là il fut presque impossible à la Ligue d'y jetter aucun secours, ny mesme d'en recevoir aucunes nouvelles. C'estoit une des meilleures places qu'elle eust : elle l'avoit fortifiée avec grande dépense & par corvées des paysans de toute la Beausse : mais pour lors il n'y avoit pas deux cens hommes de guerre, & point de Noblesse que Pescheray & Grammont, avec la Bourdaisiere qui en estoit Gouverneur ; Et de deux secours chacun de trois à quatre cens hommes que la Chastre tâcha d'y jetter, l'un conduit par la Croix Cautereau, l'autre par le Capitaine d'Arcenau, il n'y en pût jamais entrer que cinq Cavaliers, dont ce la Croix en estoit un : tellement qu'il ne leur resta aucune esperance qu'en la bonté de leurs remparts, & en la force de leur courage. Le Roy faute de grand equipage, & pour avoir trop d'affaires de tous costez, avoit accoustumé de faire la guerre en carabin & par cavalcades : sa diligence & son bon-heur luy gagnoient le temps, & suppléoient aux choses qui luy manquoient, & quand son entreprise ne luy reüssissoit pas d'abord, il la laissoit là pour en tenter une autre. Celle-cy se trouvant bien plus difficile qu'il n'avoit crû, il fut plus d'une fois sur le poinct de l'abandonner : il avoit attaqué la place du costé d'enhaut, & par le ravelin qui couvroit la porte d'Espars qui estoit l'endroit le plus fort, si bien qu'il eut consumé ses poudres & ses munitions avant que d'en

Le Roy tournoye çà & là & enfin va fondre sur Chartres, qu'il assiege.

N'y avoit que peu de gens de guerre.

Deux secours qui y veulent entrer sont défaits.

venir à bout, & fut dix ou douze jours sans tirer, tandis qu'on luy en amenoit d'autres de Dieppe. Cependant la saison de soy fort fâcheuse, & tout à fait insupportable à des gens mal logez & dans un païs où le bois est fort rare, jointe à la courageuse resolution des habitans au nombre de trois mille portans les armes, qui à cause de la protection de la sacrée Vierge-mere croyoient que leur Ville estoit imprenable, faisoit perir ou débander la plusparr de son armée. Il estoit à craindre qu'elle ne s'y ruinast entierement sans aucun fruit, & qu'au Printemps le Duc de Parme revenant en France avec les forces des Païs-bas & celles du Pape, ne l'opprimast facilement, lors qu'il n'auroit pas dequoy luy faire teste. Tout son Conseil de guerre estoit donc d'avis qu'il levast le siege, le seul Chancelier de Chiverny s'y opposa & l'encouragea à tenir ferme. Il l'assuroit que les habitans qui se defendoient, ainsi n'estoient que de la populace, mais que les meilleurs Bourgeois & l'Evesque qui estoit Nicolas de Thou, estoient fort affectionnez à son service, & fort irritez contre la Ligue par les mauvais traitemens qu'ils en avoient receus depuis peu, Qu'il avoit de grandes intelligences dans la Ville par leur moyen, & qu'ils n'attendoient que l'heure commode pour luy ouvrir les portes. Il luy remontroit avec cela, que sa retraite passeroit pour une marque de foiblesse, non seulement envers ses ennemis, mais encore auprés des factieux qui broüilloient à Tours. Par ces raisons qu'il exposoit avec d'autant plus d'instance qu'il estoit extremément interessé au recouvrement de cette Ville, à cause de son Gouvernement des païs Chartrain & Orleannois, & des grands biens qu'il avoit en ces païs-là, & par les soins aussi qu'il apporta à recouvrer des vivres & de l'argent, il obtint contre le sentiment universel que l'on s'opiniastra à ce siege. Or dautant qu'il fit voir que le plus grand retardement provenoit de ce qu'on avoit attaqué la place par un mauvais endroit, on dressa la batterie de là la riviere du costé d'en bas ; & contre la porte Droüaise. Cet endroit en effet se trouva beaucoup plus foible, mais la resistance y fut encore plus grande qu'à l'autre. Les habitans se montrerent plus courageux à defendre la bréche que les gens de guerre à donner l'assaut : deux Regimens commandez pour cela ne purent monter jusqu'au haut, les Officiers & les volontaires y estant allez ensuite teste baissée, il y eut un combat prodigieusement sanglant & acharné. De la part des habitans il y fut tué cent hommes : mais de celle du Roy, soixante Capitaines & Officiers, outre plus d'un cent blessez. A la fin le Roy tout troublé de la perte de tant de braves gens, fut contraint de faire cesser l'attaque, & dit en colere à Chiverny qui pressoit qu'on la continuast, & assuroit que les assiegez n'en pouvoient plus, *Qu'il y allast donc, & qu'il n'avoit pas accoustumé de faire si bon marché du sang de la Noblesse.*

Le siege duré long-temps, le Roy prest de le lever est retenu par Chiverny.

Il fait changer l'attaque.

Fait grande perte d'hommes aux assauts.

La longueur de ce siege, dont l'evenement paroissoit aussi douteux au bout de six semaines que le premier jour, enhardit le Tiers party à donner des signes de sa mauvaise volonté. Le Cardinal de Bourbon tenté de l'éclat de la Couronne, avoit aussi bien succedé à la vaine ambition de son oncle qu'à son nom & à ses riches Benefices. Le trop grand attachement du Roy à la nouvelle Religion donnoit lieu à ses belles imaginations, l'humeur superbe de son frere le Comte de Soissons les soûtenoit, & quelques esprits flateurs ou legers aspirans à de hautes fortunes, les nourrissoient par une dangereuse complaisance. Les principaux estoient deux hommes de lettres, Jean Touchard Abbé de Bellosanne, & Jacques David-du Perron. Le premier ayant esté son Precepteur avoit conservé grand credit dans la maison, & luy avoit fait naistre une loüable inclination pour les gens de lettres ; le second avoit esté introduit auprés de luy par Philippe des Portes, comme un bel esprit & qui discouroit eloquemment des choses de Philosophie & de Theologie, tous deux estoient bien sçavans dans les artifices de la Cour, mais du Perron plus agreable & aussi capable des intrigues des ruelles que de celles des cabinets ; Touchard moins poly, plus rusé & plus couvert. C'estoit avec ce dernier qu'il avoit conceu la premiere pensée de se preparer le chemin à la Royauté, soit qu'il l'eust prise de luy-mesme, soit qu'il l'eust receuë de ce confident. Les plaintes qu'il entendoit à tout propos contre le Roy de ce qu'il retardoit si long-temps sa conversion, les divers mécontentemens qu'il voyoit dans la Cour, particulierement des serviteurs de Henry III. qui se fâchoient de n'avoir pas des Charges & des Ordonnances de Contant avec profusion, comme ils en avoient sous ce Roy là, luy persuaderent qu'il n'estoit besoin que d'un Chef pour unir & autoriser tous ces malcontens, qu'il avoit toutes les qualitez necessaires pour l'estre, & que les Catholi-

La longueur de ce siege fait lever la teste au tiers party, dont le Cardinal de Bourbon est le Chef.

Touchard & du Perron l'entretiennent dans ce dessein.

ques n'ayant jusques-là suivy le Roy que parce qu'il estoit du Sang Royal, se tourneroient infailliblement de son costé, & l'aymeroient beaucoup mieux qu'un Prince qui s'obstinoit dans une Religion contraire. Il commença donc à former son party avec toutes les intrigues & les artifices, dont les Grands ont accoustumé de se servir en pareilles occasions. Et premierement pour disposer les esprits à une chose si perilleuse, il fit courir un libelle sans nom portant titre de tres-humble supplication au Roy; Qui exagerant bien fort les mal-heurs que cause l'heresie à celuy qui la professe & à ceux qui la favorisent, supplioit le Roy de vouloir sans aucun delay renoncer à la sienne & de rendre le repos à la France par sa conversion; Qu'autrement ceux qui l'avoient servy jusqu'à cette heure-là dans l'esperance qu'il leur en avoit donnée, seroient obligez de se retirer, & de prendre telle resolution qu'il plairoit à Dieu leur inspirer. Peu aprés, comme il sçavoit que l'autorité du Pape auroit grand pouvoir dans ce changement, & que l'on deliberoit à Rome à qui on donneroit la Couronne, il y envoya Scipion Balbany autrefois marchand Luquois, qui du commerce s'estoit jetté dans les intrigues de la Cour, pour supplier le Pape d'avoir égard à luy en cette occasion. Or afin de couvrir le sujet de cette negociation d'un pretexte apparent, il avoit obtenu du Roy la permission de faire ses excuses au Pape par cet homme-là; mais avec cela il luy avoit donné des or-

> Surquoy il se fondoit.

> Fait courir un libelle pour y disposer les esprits en sa faveur.

> Envoye Scipion Balbany au Pape pour le supplier d'avoir égard à luy dans la nomination d'un Roy.

» dres secrets d'asseurer Sa Sainteté de son respect & de son affection particuliere, &
» de luy témoigner, Que c'estoit à son grand regret qu'il demeuroit si long-temps dans
» le party du Roy de Navarre, Qu'il detestoit autant l'heresie & tous ses sectateurs,
» comme il reveroit le S. Siege, mais qu'aprés la mort du Roy Henry, n'ayant point
» trouvé de seureté pour luy dans le party de la Ligue, il avoit esté contraint de suivre
» le Roy, qui estoit le chef de sa famille & qui avoit les armes à la main: toutefois que
» ce n'avoit esté qu'aprés avoir tiré asseurance de luy qu'il maintiendroit la Religion
» Catholique en son entier, & qu'il se feroit instruire dans les poincts qui estoient en
» dispute; Qu'il avoit crû par là, outre sa conservation particuliere qui est naturelle,
» preserver toute la Religion d'un extréme danger, dautant que sans cette precaution
» le Roy l'eût chassée de tous les endroits où il estoit le maistre; mais que depuis l'ayant
» plusieurs fois sommé de tenir sa parole, il n'avoit point reconnu en luy la docilité
» qu'il esperoit y trouver, mais une extréme opiniastreté à perseverer dans ses erreurs;
» Qu'ainsi craignant, s'il dissimuloit davantage, que sa patience ne fust prejudiciable
» à la Religion, & que Sa Sainteté n'eust sujet de donner une mauvaise interpretation à
» son procedé, il avoit crû qu'il estoit de son devoir de luy rendre fidelle compte de
» ses actions; Que de plus il le supplioit, puis que celuy à qui la Couronne appartenoit
» par ordre de succession s'en estoit rendu indigne, & que les Catholiques ne le pou-
» voient plus souffrir, qu'il voulust conserver le droit à celuy de la Maison de Bourbon
» qui seroit le plus proche & le plus capable; Qu'il ne faloit point jetter les yeux sur le
» Prince de Conty, parce qu'il estoit muet & sourd, qui pis est, tout à fait impuissant,
» à cause qu'il avoit esté taillé de la gravelle; Mais que pour luy il n'y avoit point d'em-
» péchemens ny du droit ny de la nature, qui l'éloignassent de la Couronne, & que si
» Sa Sainteté l'appuyoit tant soit peu, il ne faisoit point de doute que tous les Ca-
» tholiques ne se rangeassent de son costé.

Au mesme temps que ce Balbany alloit à Rome, le Duc de Mayenne y envoyoit aussi son Secretaire des Portes-Baudoüin: celuy-cy s'estant accosté de Balbany par les chemins, fut assez adroit pour découvrir quelque chose du sujet de son voyage, & l'ayant penetré jusqu'au fonds trouva le moyen de mettre la main sur ses papiers & de tirer copie de son Instruction, qu'il envoya aussi-tost au Duc de Mayenne. Ce qu'ayant fait il prit les devãts & en donna avis au Pape: lequel estant ainsi prevenu ne donna pas si favorable audience à Balbany qu'il esperoit, ny grande satisfaction de ses demandes. Il luy répondit seulement, Qu'il recevoit fort agreablement les témoignages que le Cardinal luy rendoit de son obeïssance; Pour ce qui estoit de la Religion qu'il en auroit soin; Du reste qu'il rendroit Justice à qui elle appartiendroit; Que cependant le Cardinal feroit prudemment de suivre les avis de son Legat, & qu'il l'exhortoit de maintenir la sainte Union, & de faire en sorte par son autorité & par son exemple que les autres Catholiques se retirassent d'auprés du Roy de Navarre. Telle fut sa réponse: mais Balbany, à la mode des flateurs la déguisa entierement, & l'ajusta de la sorte qu'il la faloit pour estre agreable à son maistre. Avant qu'il fust de retour en France, le Roy avoit esté heureusement averty de tout ce qu'il alloit negocier à Rome: car le paquet de des Portes-Baudoüin au Duc de Mayenne où estoit la copie de

> Comment la copie de ses Instructions tomba entre les mains du Roy.

> Réponse du Pape.

son instruction, avoit esté intercepté par les chemins. D'ailleurs, le Cardinal de Lenoncour à qui le Roy avoit donné charge d'éclairer le Cardinal de Bourbon & d'entrer dans sa confidence afin de découvrir cette trame, luy avoit envoyé un ample memoire qui en dechifroit tous les secrets, & luy mandoit que s'il n'y donnoit ordre, la ville de Tours & toute la riviere de Loire s'en alloient perduës pour luy. Il sçavoit aussi que le Cardinal cabaloit puissamment, qu'il tâchoit de débaucher ses Gouverneurs & Officiers, particulierement Souvray Gouverneur de Touraine; Et il estoit bien averty que Corisande d'Andoins veuve de Philbert Comte de Grammont, piquée de jalousie & de dépit de ce qu'aprés l'avoir servie avec une passion extréme, il l'avoit entierement abandonnée, avoit par ses lettres & ses artifices renoüé les amours du Comte de Soissons & de la Princesse de Bearn, en telle sorte qu'ils estoient resolus d'accomplir le mariage à son insceu. Toutes ces fâcheuses nouvelles donnoient d'étranges alarmes à ceux de son Conseil, & les faisoient opiner à lever le siege pour aller prévenir les effets de ces dangereuses conspirations: mais luy tout au contraire estimoit que s'il decampoit de là sans avoir pris la Ville, toute la France le regarderoit avec mépris, les factieux s'enorgueilliroient de sa retraitte, & ses bons serviteurs en seroient découragez; partant qu'il y alloit de son honneur de pousser cette entreprise à bout, & de vaincre les rigueurs de la fortune par une genereuse perseverance. Au reste aprés avoir consulté quelque temps s'il devoit ignorer les pratiques de ses deux cousins, ou bien y remedier par des voyes de puissance absoluë, il jugea plus à propos pour ses affaires, & plus conforme à sa bonté naturelle, de leur faire connoistre qu'il en estoit averty, mais qu'il ne le vouloit pas croire, & qu'il seroit bien aise qu'ils se justifiassent de ces accusations. Il voulut donc entretenir en particulier le Comte de Soissons sur ce sujet là, luy montra les avis qu'il en avoit receus, ne luy celant point qu'ils venoient de la part du Cardinal de Lenoncour, & luy témoigna pourtant qu'ils ne luy avoient pû donner aucune deffiance des Princes de son sang, veu qu'il les avoit toûjours cheris avec tant de tendresse, & qu'ils avoient le plus de part au fruit de ses travaux, puisque Dieu ne luy avoit point donné d'enfans. Aprés qu'il eut ainsi déchargé son cœur, sans faire paroistre le moindre signe d'aigreur ny de deffiance, il luy permit d'aller trouver le Cardinal son frere à Tours, pour luy faire entendre qu'il estoit important à sa reputation de ne laisser aucun soupçon de ces menées dans les esprits des bons François. Ce procedé plein de douceur & de prudence, empécha pour l'heure le Tiers party d'éclater, comme il estoit prest de faire, peut-estre avec d'horribles ruines. Tout le mal-heur en tomba sur le Cardinal de Lenoncour, à qui le Cardinal de Bourbon fit de si sanglans reproches, s'abstenant à peine de l'outrager de fait comme de parole, que ce bon-homme accablé de honte & de déplaisir tomba dans une langueur, qui comme on croit à la fin luy donna la mort. Et certes il ne fut pas loüé de cette derniere action par tous les gens d'honneur, qui disoient qu'encore que veritablement il n'y doive point avoir d'amitié au prejudice de la patrie & du Prince: neanmoins toutes autres voyes de les servir sont plus honorables que celles de reveler le secret de son amy, & qu'il y a toûjours quelque tache d'infamie d'entrer dans un party pour le tromper, dautant qu'on n'y peut pas estre admis sans donner sa foy qui est une chose sacrée, & que l'on engage d'autant plus les autres complices dans le mal, au lieu qu'il seroit bien meilleur de les en retirer d'abord, ou de rompre directement leurs complots.

Qui d'ailleurs est averti des menées de ce Cardinal par le Cardinal de Lenoncour.

Et que le Comte de Soissons veut espouser sa sœur à son insceu.

Il témoigne au Comte qu'il en est averti, mais feint de n'en rien croire.

Et luy permet d'aller trouver le Cardinal.

Qui gourmande si fort le Cardinal de Lenoncour qu'il en meurt de déplaisir.

Cependant l'attaque de la porte Droüaise ne succedoit pas selon le souhait du Roy, bien que la bréche fust faite. Tous ceux qu'il envoyoit à l'assaut, y estoient si mal menez que le soldat en estoit extrémement rebuté; & peut-estre qu'il n'en fust jamais venu à bout sans une machine que fit Chastillon. Comme il sçavoit aussi bien les Mathematiques militaires qu'Ingenieur de ce temps-là, il s'avisa de faire un pont couvert pour jetter sur la riviere, & conduire les gens de guerre à la bréche. La difficulté fut à le poser, mais si-tost qu'on l'y eut ajusté, les habitans n'ayant point dequoy se defendre contre cette invention, capitulerent de se rendre si le Duc de Mayenne ne les venoit secourir dans huit jours. Ce Duc, party exprés de Thierasche où il avoit occupé ses forces à prendre quelques Chasteaux, mais n'ayant osé rien hazarder contre le Roy, s'estoit attaché à la Ville de Chasteau-Thierry sur la riviere de Marne, pour essayer de faire au moins quelque diversion, & se dedommager en partie d'une perte qu'il ne pouvoit empécher. Durant qu'il faisoit sa circonvallation, Villeroy qu'il avoit mandé exprés, eut quelques conferences avec le Gouverneur Claude Pinard, fils de celuy qui avoit esté Secretaire

Machine que fit Chastillon obligea les Chartrains à capituler.

Le Duc de Mayenne assiege Chasteau-Thierry pour faire diversion.

d'Etat, pour luy persuader de ne pas souffrir le siege dans une si mauvaise place. Pinard rejetta bien loin toutes ces persuasions, & fit le brave à outrance : mais si-tost qu'il y eut bréche, quoy qu'elle fust fort estroite & difficile à aborder, ses gens crierent qu'elle n'estoit pas tenable, & qu'il se faloit retirer dans le Chasteau. Quelques-uns ont dit, que les assiegeans pensant l'avoir assez bien remparée, & que l'on ne viendroit pas à l'assaut, parce que la pluye rendoit la montée fort glissante, que le canon ne tiroit plus, & que les défenses n'estoient point abatuës, s'estoient allez rafraîchir, & y avoient laissé seulement quatre ou cinq soldats, Qu'un Sergent Espagnol qui d'une tour ruinée s'estoit glissé à la bréche, ayant veu qu'elle estoit ainsi mal gardée, y avoit appellé ses compagnons, & qu'ils y estoient entrez aprés luy sans aucune resistance. De quelque façon que la chose aille, la Ville fut pillée, & Pinard se sauva dans le Chasteau, qu'il rendit aussi dés qu'il y eut bréche. La voix publique les accusa son pere & luy de s'estre entendus avec le Duc de Mayenne, non par aucune inclination qu'ils eussent au party de la Ligue, mais par avarice & pour conserver leur bien qui estoit tout aux environs de cette Ville-là. La Chambre du Parlement seant à Châlons fort piquée de cette prise qui l'incommodoit au dernier poinct, leur fit leur procés comme à des traistres, & les condamna à mort par contumace. Le Roy donna la confiscation de leurs biens à Givry, mais peu aprés les leur rendit & leur fit grace, moyennant trente mille écus, dont Givry en eut une partie. Or le Duc de Mayenne qui estoit occupé à ce siege ne se hastant point de secourir Chartres, & sept ou huit cavaliers qui se vouloient jetter dedans de sa part pour obliger les habitans à rompre la capitulation, ayant esté pris, cette Ville se rendit le dix-huitiéme d'Avril. Le Roy y estant entré le lendemain, en redonna le Gouvernement à François d'Escoubleau Sourdis que la Ligue avoit mis dehors, & celuy de la Province à Chiverny. Il y laissa une forte garnison, avec ordre de bastir une citadelle à la porte S. Michel, & prit grande quantité de bleds qu'il y trouva, outre une taxe de cinquante mille livres, dont il raccommoda bien son armée qui deperissoit faute de vivres & d'argent. Cette conqueste luy cousta la vie de trois mille hommes, & par dessus encore celle de François de Coligny-Chastillon, qu'il eust volontiers racheté de la meilleure de ses Villes, si la mort acceptoit des échanges. Ce jeune Seigneur non moins sage que vaillant, & qui pratiquoit la guerre par estude & par vertu, ayant esté blessé à la teste sur la fin de ce siege, mourut quelques mois aprés dans sa maison de Chastillon où il s'estoit retiré.

Et le prend facilement, dont Pinard pere & fils furent condamnez à mort par contumace côme traistres.

Chartres se rēd le dix huit Avril.

Le jour precedent de la reddition, comme le Roy se preparoit de porter secours à Chasteau-Thierry, il en apprit la perte avec un extréme déplaisir ; Sa Majesté employa les mesmes troupes qu'elle avoit destinées pour cette expedition à reduire les petites Villes d'Auneau & de Dourdan, qui eussent resserré sa garnison de Chartres, & cela fait elle renvoya son armée se rafraîchir, & revint à Senlis pour donner ordre aux affaires de Picardie. Le Duc de Mayenne de son costé remit la sienne dans les garnisons, & faisant cesser les armes redonna lieu aux negociations, qui luy servoient comme de répit pour arrester le cours de son mal-heur. Villeroy qui s'entremettoit le plus ordinairement de ces traitez, y travailloit avec beaucoup de peine, mais sans aucun fruit, depuis un an tout entier. Le Roy luy accordoit volontiers des passe-ports, mais le Duc ne s'en servoit pas toûjours de bonne foy. On intercepta une de ses lettres à l'Evesque d'Amiens, qui portoit qu'il n'avoit proposé ce traité que pour faciliter l'assemblée des Estats : & l'on en vid d'autres de ses Secretaires en plusieurs endroits, qui disoient la mesme chose. Il s'en excusa neanmoins si bien envers le Roy, luy faisant representer qu'il estoit obligé de tenir divers langages selon ceux à qui il avoit affaire, qu'il luy continua ses passe-ports. Pour conclusion de plusieurs allées & venuës, le Duc dit qu'il estoit prest de traiter, en y appellant ses amis de dedans & de dehors le Royaume : mais le Roy qui vouloit n'avoir affaire qu'à luy seul, croyant qu'il luy seroit plus facile de dompter toutes ces diverses testes que de les assembler & de les faire passer par un mesme endroit, n'y voulut point entendre de cette sorte : non plus qu'aux propositions que fit la Ligue de restablir le commerce pour l'utilité commune, & le bien de l'Estat. Toutefois afin de refrener un peu la licence soldatesque qui eust bien-tost reduit tout le Royaume en friche, il donna une Declaration portant, *Qu'aucun n'eust à lever des gens de guerre, ny s'emparer d'aucun Château, ou s'y fortifier, ny prendre contribution ou corvées sans commission du Roy signée d'un des quatre Secretaires*

Le Roy prend Auneau & Dourdan, puis envoye rafraîchir son armée ; & le Duc de Mayenne aussi la sienne.

Conferences pour la paix inutiles.

Reglemēt que fait le Roy pour reprimer les pilleries & brigandages.

d'Estat, & addressant aux Tresoriers de France, ny emmener bœufs ou vaches, ou chevaux servans au labourage, ny faire prisonniers & rançonner les gens des champs, sous pretexte qu'ils payoient contribution à l'ennemy, ny pareillement les Religieux & Prestres, si ce n'est qu'ils portassent les armes contre le Roy; Qu'on ne mist personne à rançon avant que les Gouverneurs de Province, Maréchaux de France ou Maréchaux de Camp, eussent jugé s'il estoit prisonnier de bonne guerre; Et que pour quelque cause que ce fust, on ne pust prendre les femmes & les enfans au dessous de l'âge de quinze ans, ny les biens d'autruy sans autorité de Justice. Pendant que Villeroy travailloit à renoüer ces conferences qui se rompoient souvent, il se fit une assemblée des principaux chefs de la Ligue dans la Ville de Rheims pour regler leurs interests & leurs pretentions s'il faloit s'accommoder avec le Roy, ou bien pour aviser aux moyens de luy faire plus heureusement la guerre que l'on n'avoit fait. Là se trouverent le Duc de Lorraine & tous les Princes de sa Maison, ou en personne, ou par Envoyez, l'Ambassadeur de Savoye y estoit aussi, & le Cardinal de Pelvé, depuis peu pourveu de l'Archevesché de Rheims par la Ligue, & revenu exprés de Rome pour sacrer le Roy qu'elle devoit élire. De toutes les propositions qui s'y firent, ce fut la plus importante que celle-là: mais c'estoit aussi la pierre d'achopement, & la pomme de discorde qui les piquoit les uns contre les autres, & qui les empéchoit de pourvoir à leurs interests particuliers. Le Duc de Mayenne & le Duc de Nemours, le Lorrain & le Savoyard y aspiroient également, & chacun d'eux croyoit n'avoir pas moins de merite que de droit pour y parvenir. Le Duc de Mercœur & le Duc d'Aumale ne la pretendoient pas toute, mais en esperoient les plus beaux fleurons: toutefois pas un ne declaroit ouvertement sa pensée, de peur que tous les autes ne se liguassent à son exclusion, & que l'Espagnol negligeast de leur donner assistance; Et le Duc de Mayenne qui estimoit y avoir meilleure part que tous les autres, prévoyant bien qu'il luy seroit tres-difficile de l'emporter, desiroit au moins tenir les choses en incertitude, afin de se conserver toûjours l'autorité souveraine sous la qualité qu'il avoit de Lieutenant general. Ainsi il ne fut arresté autre chose dans cette assemblée, qu'une ambassade au Roy Philippe, pour luy remontrer, Que le party des Catholiques s'en alloit entierement ruiné, si à l'avenir il n'estoit plus puissamment secouru; Que tous les Protestans avoient conspiré d'un commun accord de renverser la Religion en France, & qu'il n'y avoit rien au monde capable de soûtenir de si grands efforts, si Sa Majesté Catholique n'y opposoit sa puissance; Qu'il ne faloit point attendre que la Noblesse abandonnast un Roy, quoy qu'heretique, tandis qu'il seroit victorieux; Que des Estats generaux non plus, on n'en devoit rien esperer: car on n'en pourroit tirer aucune assistance aprés la nomination d'un Roy Catholique: & d'en nommer un durant la foiblesse où estoit le party, ce seroit faire un ouvrage de peu de durée, & qui seroit aussi-tost détruit que formé; Que c'estoit veritablement le seul moyen de pourvoir à la sureté de la Religion & de l'Estat, mais qu'il y alloit aussi entierement du salut de l'un & de l'autre, & qu'il importoit bien fort à la reputation de Sa Majesté qu'il ne fust rien ordonné en une chose si dangereuse, sans avoir au mesme temps dequoy le soûtenir, parce qu'il n'y a point de milieu entre la royauté & le precipice, & que parmy les hommes les evenemens sont les Juges de la justice ou de l'iniquité d'une cause. On choisit pour cette ambassade Pierre Janin President au Parlement de Bourgogne, intime confident du Duc de Mayenne: lequel l'ayant fait nommer pour cet employ, le chargea particulierement de sonder jusqu'au fonds les volontez du Roy d'Espagne, de sçavoir quel profit il pretendoit tirer de celuy à qui il feroit donner la Couronne, & de luy faire de sa part des offres tres-avantageuses, s'il le vouloit aider de son credit pour l'obtenir. Janin eut peine de se resoudre à ce voyage: il connoissoit trop bien l'humeur de Philippe, par ce qu'il en avoit veu, pour en esperer quelque satisfaction: mais estant aussi bon François qu'il estoit bon amy, il pensoit qu'au moins, s'il n'en rapportoit dequoy contenter le Duc de Mayenne, il en rapporteroit dequoy le desabuser. Et de plus, afin que son voyage ne servist pas tout à fait aux interests d'un particulier, ou de la Ligue, mais encore à ceux de toute la France, il fit demander au Roy, s'il auroit agreable, en cas qu'il traitast la paix, de vuider les differends qu'il avoit pour la Navarre, & pour les autres choses avec le Roy d'Espagne: ce que le Roy trouva fort bon & luy en donna parole, promettant de luy en envoyer pouvoir par écrit si on entroit plus avant en traité. Il partit donc sur la fin d'Avril, & passant par la Provence s'embarqua à Marseille pour se rendre à la Cour d'Es-

Assemblée à Rheims des Chefs de la Ligue.

Division entr'eux, parce que tous aspiroient à la Couronne.

Il y est resolû qu'on envoyeroit une ambassade vers le Roy d'Espagne.

Ce fut le President Janin.

Qui y va avec la permission du Roy.

pagne. Le Roy Philippe informé de sa capacité & de son merite, luy donna audience favorable par deux fois. Dans la premiere, il luy representa au vray l'estat de la Ligue, quelles estoient ses forces, ses Chefs, ses places, luy rendit compte de ce qu'elle avoit fait, & de ce qu'elle estoit capable de faire, ne luy cela point les moyens qu'avoit le Roy de Navarre de la ruiner, comme il en desbauchoit toute la Noblesse, les promesses qu'il donnoit de sa conversion, & la crainte qu'il y avoit s'il achevoit de terrasser la Ligue par les armes, qu'il ne renversast aussi la Religion. Il rendit ensuite tres-humbles graces à Sa Majesté de l'assistance qu'il leur avoit donnée, & la supplia non seulement de la vouloir continuer, mais aussi de la redoubler, & de rendre sa protection aussi puissante que l'estoit le Protecteur. Il luy dit, que sans cela le party ne pouvoit plus subsister, que la ruine estoit grande, & que ce n'estoit pas du bout du doigt, mais avec l'épaule qu'il la faloit appuyer, Que jamais il n'auroit d'occasion plus sainte, plus juste, plus glorieuse que celle-là, de témoigner son zele & de déployer ses forces; Qu'il estoit en son pouvoir de conserver la Religion Catholique à la France, & de luy donner la paix. Ce qu'il disoit de telle façon qu'il vouloit faire croire à ce Roy qu'il devoit s'y employer gratuitement, & sans se proposer d'autre recompense que l'honneur de Dieu, la gloire de faire du bien, & la satisfaction qu'ont les ames genereuses à obliger ceux qui en ont besoin. Mais Philippe qui s'attendoit bien d'en tirer d'autres avantages, & qui d'ailleurs ne croyoit pas le mal si grand que Janin le figuroit, ne se laissa point toucher à ces discours, & leur donna plus d'attention que de croyance. A la seconde audience, il justifia la conduite du Duc de Mayenne que les Ministres d'Espagne avoient calomniée, fit voir que les soupçons qu'on avoit qu'il s'entendist avec le Roy de Navarre provenoient de ses ennemis; Qu'au contraire il en avoit refusé de tres-grands accommodemens pour son particulier, & qu'il avoit pû partager le Royaume avec luy, mais qu'il avoit toûjours preferé l'interest de la Religion à celuy de sa fortune, & que d'ailleurs il avoit tant d'attachement & d'obligation à Sa Majesté Catholique, que quelque avantage qu'on luy proposast, il ne feroit jamais aucun traité sans son consentement & son aveu. Il vint ensuite à toucher le poinct secret de sa negociation, representa les grands services de son Maître pour la defense de la Religion Catholique, son credit parmy les peuples, son autorité & préeminence par dessus les autres Chefs du party, son experience & sa capacité dans les executions de la guerre, & dans les affaires du Conseil; Et aprés avoir exalté sa puissance & ses belles qualitez, il aboutit à persuader qu'il estoit plus digne de la Royauté que tous les autres Chefs, & le seul capable de tenir parole à Sa Majesté & d'executer tout ce qu'il luy promettroit. Le Roy Philippe n'avoit garde de goûter ces propositions, il reservoit pour luy-mesme ce que le Duc de Mayenne luy demandoit. Les flateries de ses Ministres, les rapports de certains Religieux qui luy servoient d'emissaires dans la France, & de quelques pensionnaires qu'il y entretenoit, luy avoient fait croire que les principales Villes ne reconnoissoient plus d'autre nom que le sien, & ne desiroient point de Roy si ce n'estoit luy: ainsi il tenoit la possession de ce Royaume toute assurée, & s'imaginoit qu'il n'avoit plus qu'à mettre la main dessus, & à trouver un titre pour s'en saisir; ayant l'esprit si remply de cette presomption, que lors qu'il parloit de Paris & de quelque autre Ville du Royaume qui estoit du party de la Ligue, il l'appelloit sa bonne Ville. Il ne fit donc aucune réponse à Janin, mais le renvoya conferer avec Dom Jean d'Ydiaques qui avoit la charge des affaires de France. Aprés des discours generaux qu'ils faisoient pour s'entr'attendre sur des propositions particulieres, l'un parlant des necessitez de la Ligue, l'autre de l'affection que son Roy avoit de la secourir: enfin Ydiaques s'expliqua, & dit que son Maistre y avoit déja employé six millions d'or, & avoit encore la volonté d'y en employer six fois autant; mais qu'il n'estoit pas juste qu'il fit toute la dépense & que d'autres en recueillissent tout le fruit, qu'il appauvrist ses Estats pour assister la France, & qu'il s'incommodast pour les affaires d'autruy sans penser aux siennes. Ensuite dequoy s'ouvrant davantage, il dit que la Couronne appartenoit à l'Infante Isabelle, comme la Princesse du sang Royal qui estoit la plus proche: il adjoûta, Que le Roy son pere avoit resolu de la marier à l'Archiduc Ernest, & de luy donner les Païs-bas en dot; & sur cela il déploya tous ses raisonnemens pour montrer que la France trouveroit des avantages dans cette Princesse que jamais elle ne pourroit trouver dans quelque autre Prince qu'elle pût choisir: car elle étendroit ses limites d'un tiers, rejoindroit à son domaine les plus riches

Le Roy d'Espagne luy donne favorable audience.

Ce qu'il luy dit en deux audiences.

Janin remonstre que le Duc de Mayenne est le suiet le plus digne de la Couronne.

Le Roy d'Espagne le renvoye conferer avec Ydiaques.

Lequel découvre les intentions de ce Roy, & qui veut que l'on donne la Couronne à sa fille Isabelle.

riches Provinces de l'Europe, & s'assureroit une profonde paix en acquerant ces païs qui avoient toûjours esté le sujet de ses plus grandes guerres. Janin ayant par ce discours découvert les intentions du Roy d'Espagne, n'osa pas les choquer directement, de peur qu'il n'abandonnast le Duc de Mayenne & n'eslevast quelque autre des Chefs de la Ligue au dessus de luy, il representa seulement quelques difficultez qu'il y auroit à rompre la Loy Salique, si religieusement observée depuis la naissance de la Monarchie, protestant neanmoins que le Duc & son party employeroient tout leur pouvoir pour le service de Sa Majesté Catholique, dont ils avoient tant receu de grace & d'assistance; Que cependant il le supplioit de ne les pas delaisser dans leur plus grande necessité, & de leur donner du secours qui fust capable de lever tous les obstacles qui se pourroient opposer à ses desseins. En un mot, il negotia avec tant d'addresse & de dissimulation, qu'aprés de grandes instances il obtint que le Roy d'Espagne entretiendroit d'assez puissantes armées en France pour en chasser le Roy de Navarre, & qu'il donneroit dix mille écus par mois au Duc de Mayenne, à la charge que les Estats seroient assemblez au mesme temps, & approuveroient les conditions qui y seroient proposées par ses Ambassadeurs. Mais comme les uns & les autres promettoient ce qu'ils ne pouvoient tenir, ils se manquerent tous deux de parole, & ce voyage ne servit qu'à produire des mécontemens, des jalousies & des deffiances qui n'avancerent pas moins les affaires du Roy que faisoient son bon-heur & ses victoires.

Janin dissimule accortement.

Obtient dix mille écus par mois pour le Duc de Mayenne, & promesse d'une puissante armée.

Comme le Duc de Mayenne se trouva décheu de ses esperances de ce costé-là, il connut aussi que du costé de Rome il ne devoit pas attendre beaucoup de faveur & d'appuy, & que ce n'estoit pas en sa consideration que le Pape se remuoit pour la Ligue, mais qu'il y estoit porté par l'amour de sa propre grandeur, par les sollicitations d'Espagne, & sur les belles promesses que luy faisoient les Seize de mettre sous ses pieds toutes les libertez de l'Eglise Gallicane, & de recevoir tel Roy qu'il plairoit à Sa Sainteté leur donner. Cette faction des Seize formée & nourrie par le Duc de Guise, avoit esté le solide soûtien de cette Maison: ce grand homme avoit toûjours sceu la gouverner de telle sorte, que de son vivant elle n'avoit point eu d'autres desseins que ceux qu'il luy plaisoit luy ordonner, ny de plus grande gloire que de prodiguer ses biens & son sang pour l'élever dans le trône. Mais ces respects estoient attachez à sa personne. Il avoit des qualitez charmantes, une maniere d'agir toute pleine de caresses & d'attraits; & on ne voyoit rien en luy jusqu'à ses moindres gestes qui ne fust tres-obligeant. Au contraire, le Duc de Mayenne estoit plus serieux & plus froid, moins familier & plus imperieux, bref il suivoit une methode bien differente de celle de son frere, pensant avoir recueilly sa puissance comme une succession, non pas comme une chose qu'il faloit meriter. De cette sorte, il arriva que ceux qui avoient adoré le Duc de Guise, parce qu'il les caressoit, se lasserent d'obeïr au Duc de Mayenne, parce qu'il leur vouloit commander; & de là se formerent des degousts, puis des piques, & enfin des inimitiez irreconciliables entr'eux. Le Duc ruina leur conseil, & en le ruinant détruisit toute l'union d'entre les grandes Villes, qui estoit le plus assuré fondement de son autorité. Les Seize en revanche s'éloignerent de luy pour s'attacher au Roy d'Espagne, & en s'assujettissant à un Estranger se rendirent odieux au reste des François, ennemis de leur patrie & d'eux-mesmes. Depuis qu'il avoit revoqué ce conseil, ils avoient fait leur cabale à part & bâty des desseins contraires aux siens, prenant dans la suite autant de soin de le contrequarrer que d'avancer les affaires du party. Ils avoient donné des lettres particulieres au Cardinal Caëtan qui comme Espagnol d'affection, estoit plus de leur intelligence que de celle de ce Duc. A sa recommandation le Pape Gregoire leur écrivit des lettres toutes remplies de bienveillance, par lesquelles il les consoloit des maux qu'ils avoient soufferts durant le siege de Paris, loüoit leur constance dans la defense de la Foy, & leur affection au S. Siege, les exhortoit d'y perseverer, & les assuroit qu'il n'épargneroit rien pour les soulager des pertes passées, & pour les fortifier contre les dangers à venir. Il en écrivit d'autres au mesme temps à Sega Evesque de Plaisance, avec ordre de les faire publier dans Paris, afin de relever le courage du peuple, que la misere & les mauvais succez avoient extrémement abbatu. Celles-là disoient sommairement, Que Dieu l'ayant appellé à la garde de son Eglise, son premier soin avoit esté de jetter les yeux sur la France pour la délivrer de l'oppression des heretiques, & la reünir sous un Roy Catholique; Qu'il sçavoit que le plus important moyen pour y parvenir estoit de conserver Paris, le

Le Pape assiste la Ligue pour l'amour de l'Espagnol & des Seize.

Pourquoy ces Seize haïssoiét le Duc de Mayenne.

Le Pape leur écrit des lettres fort respectueuses.

» chef de l'Estat & le boulevart de la Foy ; Que pour cet effet sçachant ce qu'il avoit » souffert & l'incommodité où il estoit, il avoit resolu d'y envoyer une armée consi- » derable pour le secourir, qui seroit entretenuë à ses dépens, & que dés cette mesme » heure-là, il avoit destiné par mois quinze mille écus de son Espargne pour subvenir » aux necessitez de cette Ville, durant tout le temps qu'il jugeroit qu'elle en auroit » besoin. Les Seize luy en rendirent tres-humbles graces par une lettre signée de huit des principaux de la faction, desquels le premier estoit Genebrard : Entr'autres choses ils disoient, *Qu'ils estoient sur tous en horreur à l'ennemy, & que les foibles Catholiques lançoient les traits de leur impatience contre eux ; mais qu'ils esperoient que Sa Sainteté prenant leurs affaires en sa protection sous laquelle ils se rangeoient, elle les retireroit de ces miseres & leur donneroit par ses prieres envers Dieu un Roy Tres-Chrestien, qui comme fils aisné de l'Eglise sçauroit bien luy rendre toute l'obeissance qu'il luy plairoit.* Les autres Chefs de la Ligue n'eurent point de part aux liberalitez du Pape. Le Cardinal de Lorraine qui luy estoit venu demander deux cens mille écus à emprunter pour le Duc son pere, & quelques levées pour garder sa frontiere & les opposer au passage des troupes que le Roy faisoit lever en Allemagne, fut absolument éconduit de l'un & de l'autre. Des Portes-Baudoüin ne pût obtenir aucun secours d'argent pour son Maistre le Duc de Mayenne, ny mesme la permission d'aliener pour cinq cens mille livres des biens du fonds de l'Eglise ; Et le Duc de Sesse qui demandoit pareille grace pour le Roy d'Espagne, receut aussi un pareil refus, Gregoire leur ayant répondu nettement qu'il avoit assez reconnu que ce n'estoit pas bien defendre l'Eglise que de la demolir, & que ces alienations n'alloient qu'au profit particulier des Favoris & des Traitans. Il ne vouloit pas prodiguer le patrimoine sacré, ny les tresors que Sixte avoit amassez pour la grandeur d'un autre Potentat que du saint Siege, ny pour autre gloire que pour celle de sa Maison. La Ligue luy fournissoit une belle occasion de faire valoir sa puissance, il crût donc, que pour se rendre formidable il faloit au mesme temps employer les armes materielles pour faire penetrer plus avant le coup du glaive spirituel, mais qu'il devoit honorer les siens d'un si beau commandement. Ainsi le premier jour de Mars, il donna deux Monitoires, l'un aux Prelats & Ecclesiastiques, par lequel *Il les excommunioit, si dans quinze jours ils ne se retiroient de l'obeissance, de la suite, & des terres de Henry de Bourbon ; & à faute d'y obeïr dans les quinze autres jours, les privoit de leurs Benefices.* L'autre à la Noblesse, à la Justice & au peuple, *Les invitant de faire le mesme, sinon qu'il tourneroit sa bonté paternelle en severité de Juge : Et dans tous les deux il declaroit le Roy excommunié, relaps, & comme tel décheu de tous ses Royaumes & Seigneuries.* Et au mesme temps il ordonna une levée de six mille Suisses, que le Colonel Lusi eut commission d'aller faire dans les Cantons Catholiques, & de mille chevaux, & deux mille hommes de pied Italiens, la pluspart du Duché de Milan. Il donna le commandement general de ses troupes à son neveu Hercule Sfondrate, & pour l'honorer de quelque dignité qui le fist respecter par ses soldats, il érigea en Duché la Terre de Montemarciano, qu'il luy avoit déja donnée de la confiscation d'Alphonse Picolomini son parent, condamné à mort pour avoir esté chef des Bandits, & commis d'enormes brigandages sur les terres de l'Eglise & du Duc de Florence. Il en fit la ceremonie le douziéme jour de May dans l'Eglise de sainte Marie major, & le mesme jour qu'il luy mit la Couronne Ducale sur la teste, il luy mit aussi en main le baston de General, luy donnant deux Estendarts benits, dans l'un desquels estoit dépeint un Crucifix, & les Images de S. Pierre & S. Paul, avec ces paroles : *Hæc est victoria quæ vincit mundum fides nostra ;* & dans l'autre les armes de S. S. & sa devise, qui estoit *Dextera Domini fecit virtutem, dextera Domini exaltavit me.* Toute l'Italie resonnoit du bruit de cette pompe solemnelle ; les petits Potentats de ce païs-là applaudissoient à l'ambition de ce bon-homme, & s'efforçoient à l'envy d'honorer ses neveux : mais les Espagnols donnoient des démonstrations de joye plus grandes que tous les autres, non seulement pour enyvrer le Pape des fumées de grandeur & de vanité, mais parce qu'en effet c'estoit pour eux que la feste se faisoit, & qu'ils voyoient avec un plaisir extréme ces tresors du Chasteau S. Ange, desquels ils avoient peur que les Papes ne leur fissent la guerre à Naples, se dissiper si facilement pour la porter en France ; & les mesmes moyens qui estoient assemblez pour les combattre, s'employer à la ruïne de la seule puissance qu'ils apprehendoient au monde. Le Duc de Piney récrivit de France au S. Pere, pour luy

Ils luy récrivent aussi.

Le Duc de Mayenne ny le Duc de Lorraine n'en peuvent obtenir de l'argent.

Monitoire contre ceux qui suivoient le Roy.

Fait son neveu Hercule Sfondrate Duc de Montemarciano, & General d'une armée pour la Ligue.

Les Espagnols bien aises de voir dissiper le tresor amassé par Sixte V.

representer les pernicieux desseins des Espagnols & de la Ligue, & les justes causes qu'avoient les Princes, les Prelats & la Noblesse de demeurer auprés du Roy: mais déja le monitoire estoit lancé, & l'esprit credule de Gregoire, si préoccupé des artifices & des flateries des ennemis de la France & de ceux qui s'enrichissoient de la profusion de ses tresors, qu'il n'y avoit plus que l'evenement qui fust capable de le desabuser. Ses Bulles & son armée ne firent pas plus d'effet l'un que l'autre; le coup en fut si foible pour l'effroyable bruit qu'elles avoient fait par toute la Chrétienté, qu'elles donnerent sujet de mépriser la puissance de Rome, & de connoistre par là, que de quelques armes qu'elle frappe elle n'est pas fort à craindre, si elle ne se tient dans les regles de la Justice & des saints Canons.

Le monitoire & l'armée du Pape ne firent pas grand mal au Roy.

Pour l'armée, nous verrons tantost ce qu'elle fit: mais le monitoire estant apporté par le Nonce Marcelin Landriane qui n'avoit d'autre qualité que de Referendaire, le Duc de Mayenne qu'il trouva à Rheims connoissant bien que ce procedé de Rome alloit plus à l'avantage de l'Espagnol qu'au sien, & que d'ailleurs il alieneroit plûtost l'esprit des François qu'il ne les rameneroit à son party, desiroit qu'on en differast la publication. Il disoit qu'il estoit bon avant que de déployer ces Bulles, de voir l'effet que produiroit l'armée: car si elle gagnoit quelque notable avantage, ce coup seroit extrémement pesant sur des gens estonnez de la mauvaise fortune, & leur serviroit d'honorable pretexte d'abandonner le Roy: mais si elle n'avoit pas de si bons succés qu'on en devoit esperer, ce seroit frapper l'air en vain, & exposer l'autorité du S. Siege à la risée des heretiques. Landriane nourry dans la Cour de Rome toute remplie de l'opinion de sa puissance absoluë, & qui s'imagine qu'il n'est rien d'impossible quand le Pape l'ordonne, voulut qu'avant toutes choses, l'autorité souveraine de S. S. fust reconnuë dans la prompte execution de ses commandemens, & se mettoit en colere quand on luy proposoit quelques difficultez pour la retarder. L'Evesque de Plaisance & tous les partisans d'Espagne, le piquoient d'honneur & de jalousie contre tous ceux qui n'alloient pas si viste qu'il le desiroit, comme si le delay qu'on demandoit eust esté un manquement de respect: de sorte que le Duc se laissant emporter à sa violence, consentit qu'elles fussent publiées; comme elles le furent aussi-tost sur la fin du mois d'Avril par toutes les Villes de la Ligue; & puis ayant esté imprimées à Rheims, il se trouva des gens qui les semerent par tous les endroits du Royaume, & mesme jusques dans la chambre du Roy. Quelques-uns d'entre le peuple, & d'entre ceux des Ecclesiastiques qui n'avoient point de benefices dans les terres du party du Roy, mais en tres-petit nombre, y obeïrent ponctuellement: la pluspart n'en tinrent conte, & quelques-uns se resolurent d'attendre du succés le conseil qu'ils devoient prendre. Mais la Noblesse n'en témoigna aucune émotion que de colere, & tant s'en faut qu'aucun de ce Corps pensast à quitter le Roy pour cela, qu'au contraire tous s'unirent à luy plus estroitement, & quelques-uns se separerent de la Ligue pour le reconnoistre. De ce nombre fut Florimond d'Haluin Marquis de Menelay Gouverneur de la Fere sur Oise, lequel attiré par les remontrances de son pere & par les exhortations du Duc de Longueville, avec lequel il avoit autrefois esté lié d'estroite amitié, se devoit remettre avec sa place sous son obeïssance; le Roy qui avoit mis ses troupes en garnison dans l'Isle de France, estoit allé à Compiegne pour favoriser son dessein. Mais le Duc de Mayenne en ayant eu avis, dépecha incontinent à la Fere le Vice-Senéchal de Montelimar, nommé Colas, Lieutenant de ses gardes, pour y donner ordre & s'asseurer de la place de quelque façon que ce fust. Cet homme de sang qui avoit quitté la robe pour prendre l'épée, & qui de furieux ligueux estoit devenu Espagnol dans son ame, interpretant ces ordres plus criminellement à ce qu'on croit, que son maistre ne l'entendoit, ne se voulut point donner la peine de mettre le Marquis dehors, ny de se saisir de sa personne, comme il y a apparence qu'il le pouvoit faire, dautant que le Marquis le croyant le meilleur de ses amis, n'avoit aucune deffiance de luy: mais ayant choisi huit Capitaines de la garnison, outre quelques determinez qu'il avoit menez avec luy, il l'assassina de sang froid au milieu de la Ville, comme il sortoit de l'Eglise. Une action si barbare offensa mortellement toute la Noblesse, & fit dire au peuple, que les armes de la Ligue n'estoient mortelles qu'à leurs amis, & ne remportoient jamais aucun avantage que par trahison. Le Duc de Mayenne en témoigna d'abord un extréme ressentiment, & sa douleur, ou l'artifice luy en tira des larmes des yeux: toutefois il sembla l'avoüer peu de jours aprés, en confirmant le gouvernement de la place à

Marcelin Landriane Nonce du Pape apporte le monitoire en France.

Le publie contre le sentiment du Duc de Mayenne.

Personne ne s'en émeut.

Le Marquis de Menelay veut remettre la Fere au Roy.

Le Duc de Mayenne y envoye Colas qui l'assassine.

Colas, & blâmant l'infidelité du Marquis; Duquel, plusieurs disoient, que la mort pouvoit estre une punition divine de la cruauté qu'il avoit commise sur son frere uterin le Marquis de Bonnivet.

Le Roy bien fâché que ce tragique accident luy eust fait manquer à recouvrer une si bonne place, vint retrouver son armée qui s'assembloit aux environs de Villepreux; & ayant passé les Festes de la Pentecoste dans Mantes, où les Chevaliers du saint Esprit celebrerent la solennité de l'Ordre; & de là renvoyé le Duc de Nevers faire la guerre en son Gouvernement de Champagne, & la Noüe assister le jeune Prince de Dombes de ses sages conseils: il descendit à Vernon, pour executer une entreprise qu'il avoit sur Louviers. Cette Ville assise sur la riviere d'Evre, estoit pour lors fort considerable pour sa situation, estant à my-chemin d'entre Evreux & Roüen, pour les fortifications que le Gouverneur Fontaine-Martel y avoit fait faire, & pour les richesses qui estoient dedans, tant de celles que le commerce des toiles y avoit apportées depuis plusieurs années, que des meubles que tous les habitans de la campagne y avoient retirez depuis les guerres: mais outre cela, elle estoit absolument necessaire au Roy, pour un plus grand dessein qu'il avoit d'assieger Roüen, si tost qu'il auroit reçû ses troupes d'Allemagne. Un Capitaine nommé Marin, qui avoit esté Gouverneur dans le Chasteau de Vau-de-Rueil, sçachant la passion que le Roy avoit pour cette place, gagna un Caporal de la garnison, qui bien que Catholique presta l'oreille à ce complot, pour se vanger de ceux de Louviers qui avoient autrefois fait brûler son pere, parce qu'il estoit de la nouvelle Religion. Par le moyen de ce Caporal il débaucha encore un Prestre, & par l'entremise de ce dernier un autre homme de mestier: le premier, afin d'ouvrir la barriere à ceux qui se devoient saisir de la porte; le second, afin qu'il fist décendre du clocher celuy qui y faisoit le guet, de peur qu'il ne sonnast quand il découvriroit les Royalistes; & le troisiéme, pour donner les avertissemens necessaires. Marin fut luy-mesme trouver le Roy, & estant assuré d'une recompense de dix mille écus pour luy & autant pour les trois autres, donna l'invention de surprendre la place. Le sixiéme de Juin sur le midy, le Prestre ayant envoyé querir une bouteille de vin à celuy qui faisoit le guet dans le clocher, car en ce païs-là le menu peuple aime fort à boire, sept cavaliers determinez avec des écharpes noires qui estoit la couleur des Ligueux, se jettent dans le corps-de-garde, comme s'ils eussent fuy devant des gens du Roy; Puis en causant avec les soldats de la Ville, renversent tout d'un coup le ratelier où estoient les armes, & chargent sur eux. L'homme de mestier part de la main & va avertir Raulet Gouverneur du Pont de l'Arche, qui attendoit avec cent chevaux dans une embuscade à cinq cens pas de là; & le Maréchal de Biron qui estoit un peu plus loin avec huit cens hommes d'Infanterie. Raulet arrivé fort à propos se rend maistre de la porte, & comme il entend que l'alarme se donne par toute la Ville, il se resout, pour dissiper ce qui luy alloit tomber sur les bras, de donner jusqu'aux hales. Dans la ruë il rencontre trois escoüades de Bourgeois qui viennent resolument à luy, l'arrestent & donnent le temps à Fontaine-Martel, qui sur ce temps-là estoit sorty avec six chevaux pour une entreprise qu'il avoit sur le Pont de l'Arche, de rentrer dans la Ville, & d'assembler sa garnison, avec laquelle il le repousse jusqu'à la porte. Raulet s'y defend courageusement une demie heure durant, en attendant le secours que commandoit le Maréchal de Biron, qui tarda fort long-temps à venir. A son arrivée ils donnent tous dans la Ville pour la seconde fois: le combat dure deux heures, fort sanglant pour tous les deux partis, mais à la fin les Ligueux demandent quartier & posent les armes. Le Roy qui n'estoit pas loin, s'estant avancé sous pretexte d'une partie de chasse, y accourt à toutes brides, leur crie *bonne composition aux braves gens*, & defend le pillage: neanmoins si tost qu'il est sorty, le Maréchal de Biron donne toute licence au soldat, que ce riche butin paya de plusieurs montres qui luy estoient deuës. Fontaine-Martel y fut fait prisonnier en combattant, & Claude de Sainctes Evesque d'Evreux, en tâchant de se sauver. On traita le premier en homme de guerre; mais le second en criminel, parce que dans ses papiers on trouva quelques écrits qui justifioient le parricide du Roy Henry III. & vouloient prouver qu'il estoit permis d'en user de mesme envers le Roy de Navarre. On le mit entre les mains du Parlement seant à Caën, pour luy faire son procés; Et il n'eust peut-estre pas eu un jugement plus doux que celuy d'Edmond Bourgoing, si le Conseil du Roy meu de respect pour le charactere Episcopal, & de crainte que son suppli-

Le Roy revient à Mantes, & de là à Vernon, pour surprendre Louviers.

Comme cette entreprise fut formée, conduite & executée.

Le Roy Maistre de Louviers.

Claude de Sainctes Evesque d'Evreux y est pris, mené à Caën où il meurt, & comment.

ce n'eust offensé tous les autres Evesques, n'eust obligé Sa Majesté d'écouter les prieres du Cardinal de Bourbon & de quelques autres Prelats qui demandoient sa grace : mais parce qu'il persistoit toûjours à soûtenir ces violens écrits, il fut retenu en prison, & y mourut dans peu de temps, soit d'ennuy ou de vieillesse, soit de quelque autre maniere.

Le Roy recompensa les services que Raulet luy avoit rendus en cette occasion du Gouvernement de cette place. La Ligue tenta diverses fois de la recouvrer par des stratagemes semblables à celuy par lequel on la luy avoit ostée : mais son malheur, ou la vigilance de ce Capitaine, les rendit toûjours inutiles. Une fois, pendant une nuit fort obscure & une grande tempeste de vents qui empeschoient qu'on ne pust rien voir ny entendre, Fontaine-Martel qui s'estoit delivré en payant rançon, s'en estant approché à la faveur de quelque intelligence des habitans, un accident tout extraordinaire rompit son entreprise. Comme il estoit prest de planter les échelles, on entendit un grand tintamarre dans une maison voisine de la grande Eglise, qui donna l'alarme par toute la Ville : ce qui luy fit presumer qu'il estoit découvert, & l'obligea de se retirer. Les Capitaines de la garnison ayant couru au lieu d'où venoit le bruit, trouverent que l'on y jettoit tous les meubles par la fenestre, & entendirent les cris de deux ou trois femmes qui s'enroüoient à force d'appeller du secours, & disoient que c'estoit un esprit qui les tourmentoit. Ils trouverent tout renversé & brisé dans la maison, & ces femmes leur conterent que l'esprit estoit descendu par la cheminée comme un brandon de feu, qu'il avoit horriblement battu leur servante, qui en effet avoit le visage tout meurtry, & fait tout le desordre qu'ils voyoient. Le lendemain matin, Hierosme Seguier grand Maistre des eaux & forests, Raulet Gouverneur de la place, Morel grand Prevost en la Mareschaussée de Normandie, & quelques autres personnes de marque y estant allez par curiosité, on questionne cette servante qui répond divers mensonges, si bien qu'on la met en prison; Et peu de jours aprés, le Geolier & les prisonniers disant avoir veu quantité d'effets incroyables, on juge qu'elle est possedée. Le Prevost Morel l'interroge, le Curé conjure le malin esprit, & durant les interrogatoires & les exorcismes souvent repetez, la relation dit que l'on vid encore des choses plus épouventables, & tout à fait au dessus de l'ordre de la nature. Ce mystere dura plus d'un mois, au bout duquel le Prevost luy ayant fait raser son poil comme elle le desiroit, elle revint en son bon sens, fut mise en liberté quelque temps aprés, & depuis se maria. Elle confessa qu'elle avoit commencé à estre tourmentée de même à Paris, que cet esprit s'estant apparu à elle, l'avoit obligée par belles promesses à luy permettre sa compagnie, & à luy donner de ses cheveux pour gages de son amour; Que depuis il l'avoit toûjours poursuivie par tout; qu'on l'avoit chassée de Paris, aprés l'avoir en vain exorcisée; puis encore de quelques autres endroits où elle s'estoit retirée. Quelque foy qui se doive ajoûter aux circonstances de cette Histoire, j'ay voulu la rapporter, parce que nous avons veu de nos jours une pareille chose au mesme lieu de Louviers tourmenter tout un Convent de Religieuses, & donner sujet d'exercer diversement les jugemens & les plumes. Que si dans l'un & dans l'autre de ces accidens, il y a eu certainement de l'operation de quelques esprits, qui ne peuvent estre que malins, puis qu'ils sont mal-faisans, il est curieux de rechercher s'ils ont en effet de l'amour pour les femmes, pourquoy d'ordinaire ils s'attachent plûtost à ce sexe foible, plûtost encore aux plus ignorantes & aux plus melancholiques, & bien souvent aux plus malpropres; pourquoy ils aiment les lieux reclus & tenebreux, & pourquoy la conversation, & par maniere de dire, le grand air du monde, le grand jour, la réjoüissance, & la propreté contribuent beaucoup à leur guerison. Dans ce mesme temps, les divisions de la Ligue fournirent presque une belle occasion au Roy de reduire Roüen sans coup frapper. Quelque broüillerie ayant divisé cette Ville en deux partis, dont l'un tenoit pour le Gouverneur qui estoit le Vicomte de Tavanes, l'autre contre luy : Villars Gouverneur du Havre, s'en approcha jusqu'à deux lieuës prés, avec des troupes pour favoriser le dernier. L'autre se trouvant le plus foible, fut sur le point d'appeller le Roy. Le Duc de Mayenne y estant allé en diligence, reconnut que le Vicomte s'estant mis mal dans les esprits, il n'y auroit jamais d'union tandis qu'il y demeureroit, & qu'avec cela Villars entretenoit ces discordes, & luy declaroit nettement que ce prix estoit dû à ses services. Ainsi pour satisfaire le mécontentement des peuples & l'ambition de Villars, il retira le Vicomte de Tavanes qu'il remit dans sa Charge de Maré-

Entreprise de Fontaine Martel pour reprendre Louviers.

Rompuë par un accident estrange;

D'une femme qu'on croyoit possedée.

Divisions à Rouen qui obligent le Duc de Mayenne à en retirer Tavanes & y mettre Villars.

chal de camp general de la Ligue, & faisant le Prince d'Aiguillon son fils Gouverneur de Normandie & de la Ville de Roüen, luy donna Villars pour Lieutenant general.

Le Roy va à Dieppe, revient à Mantes.

Le Roy cependant fit une cavalcade à Dieppe pour aller querir un secours de cinq cens Anglois, qui estoit comme les arres d'un plus grand qui venoit aprés; & aussi-tost il retourna à Mantes, Ville dont l'agreable sejour & la situation entre l'Isle de France, la Normandie & la Picardie l'obligeoient de s'y retirer plûtost qu'en un autre endroit. Là, tandis que ce Prince faisoit des preparatifs de guerre, & parmy cela toûjours quelques entreprises, il travailloit avec son Conseil à remedier aux maux que les divisions, les cabales, & les mécontentemens pouvoient susciter dans son party. Les Bulles de Gregoire XIV. qui d'abord n'avoient pas fort émû les esprits, commençoient neanmoins à donner sujet au Tiers party & aux Religionnaires de remuer, chacun d'eux s'en servant de son costé: les premiers, pour avancer leur cabale; les seconds, pour tirer avantage de cette occasion à se faire accorder ce qu'ils demandoient. Peu aprés qu'elles avoient esté publiées, la Chambre seante à Châlons sur Marne (car le Roy y en avoit estably une pour rendre justice aux Provinces de Champagne, Brie, Isle de France & Picardie, qui n'eussent sçû venir plaider à Tours) avoit de son propre mouvement, sans attendre les ordres du Conseil, repoussé cette injure par un vigoureux Arrest du sixiéme de Juin, *Qui cassoit & revoquoit toutes ces Bulles & procedures, comme nulles, abusives, scandaleuses, seditieuses, pleines d'impostures, faites contre les saints Decrets, Constitutions canoniques, Conciles approuvez, & droits de l'Eglise Gallicane; Ordonnoit que ces Bulles seroient brûlées en la place publique, par l'Executeur de la Justice; Marcelin Landriane Referendaire, soy disant Nonce du Pape, pris au corps s'il se pouvoit, pour estre contre luy procedé extraordinairement, sinon ajourné à trois briefs jours, & quiconque le livreroit à Justice auroit dix mille livres de recompense; Defendoit à tous les sujets du Roy, sur peine de la vie, de le recevoir ou loger; Et à tous Prelats, & Ecclesiastiques de publier ou souffrir publier aucunes Sentences venant de sa part, à peine d'encourir le crime de leze-Majesté; Declaroit les Cardinaux, Archevesques & Evesques qui avoient signé cette Bulle & approuvé le tres-detestable parricide commis en la personne du feu Roy, déchus du possessoire des Benefices qu'ils tenoient en France; Defendoit de porter ou envoyer or ny argent à Rome, ny s'y pourvoir pour les provisions & expeditions; Et auroit le Procureur general acte de l'appel par luy interjetté au prochain Concile legitimement assemblé.* Cet Arrest n'estant pas suffisant pour dissiper toutes les mauvaises impressions, & les troubles que ces Bulles produisoient, le Roy fut conseillé d'y interposer aussi son autorité.

Bulles du Pape font occasion de broüiller au Tiers party & aux Religionnaires.

Arrest de la Chambre du Parlement seant à Châlons contre ces Bulles.

Le Roy reünit son Conseil qui estoit encore separé en deux.

Depuis le retour du Chancelier de Chiverny, son Conseil avoit esté separé en deux endroits, une partie avec le Chancelier qui estoit alors à Chartres, fort assurée & tres-ardente à son service; l'autre avec le Cardinal de Bourbon à Tours, un peu suspecte & à demy ébranlée par les menées de ce Cardinal. Le Roy ayant jugé necessaire de les reünir, les fit venir toutes deux jointes ensemble à Mantes, & afin d'oster toute deffiance au Cardinal, il alla au devant de luy, & l'embrassa estroitement: mais comme en effet il avoit reconnu ses ambitieux desseins, afin d'en mieux découvrir toutes les intrigues, il gagna à force de caresses Jacques David du Perron, qu'on crût estre bien aise d'acheter les bonnes graces du Roy aux dépens du secret de son maistre.

Sa Declaration sur les Bulles du Pape.

* Par ces mots il se declaroit déja Catholique.

Le lendemain de l'arrivée du Conseil, le Roy l'ayant assemblé pour deliberer sur plusieurs choses tres-importantes, il y fut arresté tout d'une voix qu'il falloit condamner les Bulles Monitoires de Gregoire XIV. & reprimer ses attentats. Il fut donc fait une Declaration du quatriéme Juillet, Par laquelle le Roy ayant justifié » toute sa conduite qui ne tendoit qu'à establir la paix dans le Royaume, sans avoir ja- » mais eu aucun dessein de rien innover au fait de la Religion Catholique, Apostoli- » que & Romaine; * comme il l'avoit témoigné par une Declaration verifiée en tous » ses Parlemens, & qu'au contraire toutes les actions de la Ligue n'alloient qu'à la » dissipation & invasion de cet Estat par les Estrangers, & faisoient voir que ce trouble » n'estoit qu'une faction qui mettoit la guerre en commerce: ce qu'avoit bien reconnu » le Pape Sixte qui s'estoit repenty en ses derniers jours de les avoir assistez, & avoit » resolu de fulminer rigoureusement contre eux; S'estant plaint en suite de la trop fa- » cile credulité de Gregoire & de ce qu'il l'avoit condamné luy & ses sujets, non oüis » ny defendus, sur un faux pretexte, que luy avoit conjuré contre la Religion Ca- » tholique, & qu'il rejettoit toute instruction: Il declaroit par ces presentes &

protestoit devant Dieu, qu'il ne desiroit rien tant que la convocation d'un saint & libre Concile ou de quelque assemblée notable qui fust suffisante de decider les differends de la Religion ; Qu'il estoit prest de s'instruire & de s'éclaircir, sa plus grande ambition estant de connoistre la verité, & de voir Dieu unanimement servy de tous ses sujets ; Promettoit cependant & juroit de conserver la Religion Catholique en tout son exercice, biens, autoritez & privileges, suivant sa Declaration precedente qu'il confirmoit de nouveau ; Et pour l'entreprise du Nonce, parce qu'elle le touchoit luy & tous ses successeurs, & qu'elle interessoit aussi les libertez de l'Eglise Gallicane, à la protection desquelles il se sentoit obligé par son devoir & par la Declaration susdite ; Voulant que cela fust reparé, sans y rien prononcer de sa seule autorité, il avoit resolu de remettre le tout à la Justice ordinaire, pour y proceder selon les Loix & Coustumes du Royaume. A ces causes il mandoit & enjoignoit à ses Parlemens, que ces presentes receuës ils eussent sans delay à proceder contre Landriane, selon qu'ils verroient estre de Justice : Exhortoit aussi les Cardinaux & Prelats de s'assembler promptement pour aviser par les voyes de droit & selon les saints Decrets, à ce que la discipline Ecclesiastique ne fust point interrompuë, ny les peuples destituez de leurs Pasteurs ; Que ceux qui y defaudroient seroient estimez deserteurs des privileges de l'Eglise Gallicane, & comme tels demeureroient indignes d'en joüir ; Mandoit en outre aux Parlemens, Baillifs & Seneschaux, de faire publier, enregistrer & entretenir ces Lettres.

Les Religionnaires prenant leur temps sur la colere que le monitoire du Pape avoit fait concevoir au Roy & à ses plus zelez serviteurs, & sur le besoin qu'il avoit d'eux dans cette occasion qui alloit à ébranler les Catholiques d'auprés de luy, avoient recommencé à le presser plus instamment qu'auparavant qu'il fist quelque chose pour leur seureté. L'état de ses affaires & sa reconnoissance demandoient de luy, qu'il leur donnast quelque contentement, & il sembloit qu'il y eust de la dureté, à laisser plus long-temps la corde au cou à ceux qui l'avoient tant aydé à luy mettre la Couronne sur la teste : mais deux considerations l'avoient jusques-là empéché de les satisfaire, l'un du present qui estoit la crainte d'offenser les Catholiques zelez, & de donner sujet à la Ligue & au Tiers party de débaucher les simples ; l'autre de l'avenir, qui luy faisoit apprehender que ce party ne se rendist trop fort : car il prevoyoit que lors qu'il seroit contraint de se faire Catholique, à quoy il faloit de necessité qu'il se resolust, ils deviendroient autant ses ennemis qu'ils avoient esté ses serviteurs, & chercheroient un autre Chef, qui diviseroit le Royaume & feroit un autre Estat dans l'Estat. Toutefois comme il commençoit à redouter un peu plus qu'il n'avoit fait le Tiers party, & qu'il craignoit, s'il se rendoit plus puissant, de demeurer tout seul au milieu des deux factions, il jugea à propos, de l'avis du Maréchal de Biron qui en son cœur ne les haïssoit pas, de se les asseurer par quelque grace. S'estant donc preparé pour y disposer l'assemblée, il montra par un long & grave discours, Que la revocation des Edits de pacification avoit causé de grands maux à l'Estat & à la Religion ; Que les Edits donnez contre les Religionnaires ayant esté arrachez de force par la Ligue, s'estoient comme abolis par un consentement public ; parce qu'en effet s'ils avoient lieu ils l'excluroient du Royaume, & condamneroient tous ceux qui l'avoient suivy & assisté ; Que les Religionnaires se faisant droit eux-mesmes, mal-gré ses Edits, il estoit plus à propos de leur prescrire une loy qu'ils observassent, que de leur en laisser une qu'ils méprisoient, & qui leur donnoit sujet de faire un Chef entr'eux tel qu'avoit esté l'Admiral de Coligny, qui pour avoir presenté leur requeste acquit le nom de leur Protecteur, & le garda toute sa vie ; Qu'il estoit necessaire de prevenir les demandes que feroient pour eux les Protestans à l'arrivée de l'armée Allemande. Puis il conclut qu'il vouloit, Que les Edits des mois de Juillet de 1585. & de 1588. comme aussi tous les jugemens donnez en consequence fussent revoquez & annullez, & que les autres Edits de Pacification fussent confirmez & entretenus ; Que cela estoit equitable & necessaire, & que si quelqu'un y contredisoit, il y auroit sujet de croire qu'il condamnoit la guerre qui se faisoit pour le salut de l'Estat & qu'il cherchoit matiere d'en susciter une nouvelle. Il ajoûta ces derniers mots pour fermer la bouche au Cardinal de Bourbon, qu'il sçavoit estre disposé à empécher cet Edit. Mais le Cardinal, jugeant qu'il n'auroit jamais meilleure occasion de se declarer, & de lever, s'il faut ainsi dire, la banniere du Tiers party, parla fort hautement & dit, Qu'un Royaume tres-Chrestien ne pouvoit endurer cet-

Les Religionnaires pressent le Roy de leur accorder un Edit.

Pourquoy il y repugnoit.

Neanmoins il s'y resout, & le fait passer dans l'assemblée.

Mal-gré le Cardinal de Bourbon, qui s'y oppose en vain.

te bigarrure de sectes dans la Religion, que ces nouvelles doctrines estoient un poison, & que tandis que la France les auroit sur le cœur, elle souffriroit de continuelles convulsions pour s'en décharger. Il ajoûta beaucoup d'autres choses avec plus de chaleur que d'eloquence ; & comme il vid que ses remontrances n'estoient pas bien receuës, il se leva & fit mine de vouloir sortir, croyant que les autres Prelats le suivroient, mais pas un n'en branla ; si bien que le Roy l'ayant rappellé, sans pourtant se soucier beaucoup qu'il sortist ou qu'il demeurast, il se rassit en sa place tout honteux, & estouffa avec peine ses murmures au dedans de luy-mesme. Il fut donc dressé une Declaration conforme à ce que le Roy avoit demandé en faveur des Religionnaires, horsmis qu'il y fut adjoûté par l'avis de Jacques-Auguste de Thou Maistre des Requestes, *Que c'estoit par provision seulement, jusqu'à ce que le Roy eust le moyen de reünir tous ses sujets par une bonne paix & de pourvoir à la Religion, suivant la promesse qu'il en avoit faite à son advenement à la Couronne.* Pour la faire passer plus facilement, il l'accompagna d'une autre qui assuroit de son intention à maintenir la Religion Catholique : avec tout cela neanmoins le Parlement apporta de grandes difficultez à la verifier, & montra qu'il n'avoit pas moins de haine pour les nouvelles doctrines que d'affection pour la Royauté. Mais quant à l'autre Declaration, lors que le Procureur general eut produit les Bulles du Pape, il n'y en eut aucun dans la Compagnie qui n'opinast avec grande vehemence contre cet attentat. L'on y apporta entr'autres choses l'exemple des Evesques de Germanie, lesquels ayant entendu que le Pape Paschal II. avoit excommunié l'Empereur Henry II. & mesme tous ses sujets, & les Ecclesiastiques, & qu'il vouloit contraindre Robert Comte de Flandres à luy faire la guerre, comme il l'avoit contraint de la faire aux Cambresiens, écrivirent une lettre memorable à ce Pape pour le supplier de moderer sa violence, & de prendre des sentimens plus doux & plus paternels. Enfin, aprés que l'on eut fort declamé contre cet attentat, la Cour donna un Arrest semblable à celuy de Châlons, mais qui de plus, *declaroit Gregoire ennemy de la paix & de l'union de l'Eglise, du Roy & de son Estat, adherant à la conjuration d'Espagne, fauteur des rebelles, & coupable du parricide commis en la personne du Roy Henry III.* Contre cet Arrest, celuy de Paris en donna un autre, *Qui le declaroit de nul effet, comme donné par gens sans pouvoir, & usurpant faussement la qualité de Cour de Parlement, vrais schismatiques & heretiques, ennemis de Dieu, perturbateurs de son Eglise, & de l'Estat, & du repos public ; Ordonnoit que cet Arrest seroit laceré l'audience tenant, & les fragments bruslez par l'Executeur de la haute Justice sur la table de marbre ; Defendoit à toutes personnes d'y obeir, le mettre à execution, ny de le retenir pardevers eux ; Enjoignoit de porter honneur & reverence au S. Pere Gregoire XIV. & d'obeir à ses mandemens ; Exhortoit les Ecclesiastiques de faire de continuelles prieres à Dieu, ausquelles la Cour se trouveroit tous les Vendredis.*

La Declaration du Roy portée en Parlement, il donne un grand Arrest contre les Bulles du Pape.

Le Parlement de Paris casse cet Arrest par un autre.

Ces tonnerres se choquant ainsi l'un l'autre firent grand bruit par toute la France, toutefois sans beaucoup d'effet : mais les sourdes pratiques du Cardinal de Bourbon penserent peu aprés y causer de plus grands maux. Car le Clergé s'estant assemblé à Mantes, en obeïssant à la Declaration, il fit naistre tous les obstacles qu'il pût pour empescher qu'on n'y donnast contentement au Roy. Le principal poinct estoit d'establir un ordre pour les provisions des Benefices, puisque l'Arrest du Parlement defendoit de plus envoyer à Rome. On en proposa plusieurs expediens : mais le Cardinal les escarta tous. On parla entr'autres choses de faire un Patriarche ; Et peut-estre qu'il y eust consenty, s'il eust eu les qualitez requises pour l'estre luy-mesme : mais comme il n'estoit pas Prestre, & qu'ainsi il eust esté contraint de ceder cet honneur à un autre, il rejetta cet expedient, & traita mal de paroles l'Archevesque de Bourges, qui dans l'imagination qu'il avoit que cette dignité luy appartenoit à cause du titre de Primat attaché à son siege, briguoit de toutes ses forces de le faire agréer à l'assemblée. Pendant ces contestations, le Duc de Mayenne pensa surprendre la Ville de Mantes par un trou de la muraille, qu'un Maçon & quelques habitans avoient indiqué à Alincour Gouverneur de Pontoise. Le Duc de Mayenne venu exprés de Rüoen à Pontoise pour en conferer avec luy, s'estoit approché à cent pas de la Ville pour assister à cette entreprise, mais il ne se trouva personne à ce trou de ceux qui avoient promis de s'y rendre pour conduire les entrepreneurs. On soupçonna fort le Cardinal d'avoir tramé cette conspiration pour y attraper comme d'un coup de filet tout le Conseil du Roy & tout le Clergé de son party. Quoy qu'il en fust, le Roy par l'avis de Mocenic Ambassadeur

Assemblée du Clergé, où le Cardinal de Bourbon cabale puissamment.

Il y est parlé de faire un Patriarche.

Mantes pense estre surpris, & tout le Clergé & le Conseil dedans.

bassadeur de Venise, les transporta tous deux dans la Ville de Chartres, où ils n'avoient pas à craindre une pareille surprise. Le Clergé y continua son assemblée, que les intrigues du Cardinal & l'humeur des Prelats, qui d'ordinaire y procedent fort lentement, firent durer encore plus de trois mois. Il s'y trouva aussi peu de Prelats qu'il s'estoit trouvé de Bourgeois & de Gentils-hommes qui voulussent obeïr aux Bulles du Pape. La pauvreté & l'exil leur sembloient à tous bien plus formidables que l'excommunication, mais principalement aux Prelats, la plupart accoûtumez au luxe, & aux aises de la vie. Ils sçavoient que le Pape les absoudroit bien plus facilement qu'il ne les remettroit dans la joüissance de leurs grands benefices, qui tomberoient pour recompense entre les mains de quelques Capitaines & autres personnes trop puissantes, pour les en retirer. Ils consideroient outre cela, Qu'il y avoit grand nombre de nullitez dans ces Bulles : quelques-uns y en remarquerent jusqu'à vingt-six, Que lors qu'il y alloit du peché d'une multitude, il n'estoit pas permis de l'excommunier, principalement quand cette excommunication peut causer un Schisme, parce que de tels conseils, disoit S. Augustin, * sont inutiles, pernicieux, pleins de sacrilege & d'impieté, & troublent plus les bons infirmes, qu'ils ne corrigent les méchans ; Que par la Pragmatique & par le Concordat, le Pape ne pouvoit connoistre en premiere instance des causes Ecclesiastiques de France, ny les evoquer à soy, ny mesme lors qu'elles avoient passé de degré en degré jusqu'au S. Siege, les juger à Rome : mais devoit nommer des Juges regnicoles sur les lieux pour les terminer en dernier ressort sous son nom : d'où il s'ensuivoit que les excommunications contre les Prelats dont il s'agissoit, n'avoient pû estre decernées à Rome ; Que d'ailleurs l'execution en estoit impossible & injuste : car il faudroit que des Villes & des Provinces toutes entieres se desertassent, à quoy les peuples ne se pourroient jamais resoudre, ny à souffrir non plus que leurs Pasteurs les abandonnassent ; Que d'ailleurs les Pasteurs estoient obligez de droit divin de demeurer auprés de leurs troupeaux, & que s'ils les quittoient en un temps si dangereux, ils ouvriroient la porte de la bergerie aux Predicans de la nouvelle Religion pour prendre leur place.

Decret du Clergé sur les Bulles du Pape.

* En son 3 livre contre l'epistre de Parmenian.

Aprés que l'Assemblée eut examiné ces raisons & veu les Bulles dont il s'agissoit, elle fit un Decret par lequel *elle les declaroit nulles, injustes & suggerées par les ennemis de l'Estat ; Protestant toutesfois de ne se vouloir point departir de l'obeïssance du Saint Siege.* Le Cardinal n'ayant sceu empescher ce Decret, feignit d'y apporter son consentement aussi bien que son seing, mais il se resolut de prendre la chose par un autre biais. Et comme il avoit reconnu, que les Prelats vouloient toûjours avoir attachement au Pape, tant à cause de la conscience que parce qu'ils estoient bien aises d'avoir en luy un protecteur qu'ils pussent reclamer au besoin, il fit en sorte qu'il les engagea à un resultat qu'il esperoit devoir servir comme de fondement au Party qu'il bastissoit ; C'estoit, *Que le Roy seroit supplié de leur permettre d'envoyer des Deputez au Pape, lesquels ils nommerent par avance, & cependant de faire surseoir l'execution des Arrests de son Parlement, & de luy interdire la connoissance de ce qui en pourroit dépendre ; Qu'il seroit aussi supplié de se faire Catholique, & d'avoir agreable qu'ils s'entremissent de faire la paix.* Le Parlement ayant eu avis de cette resolution, & qu'elle avoit esté tirée avec de si violentes brigues que mesme on y avoit fait valoir les procurations des absens contre les suffrages des presens, en fut vivement piqué, & delibera d'en remontrer les consequences au Roy. Il luy vouloit representer, Que ces Prelats au lieu de donner ordre à la provision des Benefices & autres affaires Ecclesiastiques sans envoyer à Rome, seul sujet pour lequel cette assemblée avoit esté permise, ils avoient de leur autorité privée fait tout le contraire ; Qu'ils avoient osé toucher à un Arrest du Parlement, noircy la reputation de ses Officiers & bons serviteurs, jusqu'à dire qu'en la séance où s'estoit donné l'Arrest contre les Bulles il y avoit vingt-six heretiques, par consequent méprisé l'autorité du Roy qui reside dans ce souverain tribunal, avoient estably une base & une pierre de scandale pour y fonder un Tiers party, & s'estoient meslez de faire la paix, afin d'imposer à leur Souverain telle loy qu'il luy plairoit. Mais il ne fut pas besoin de leurs remontrances : le Roy qui avoit d'assez bons yeux pour voir où alloient ces demandes du Clergé, luy répondit en peu de mots sur les trois poincts proposez, *Qu'il se rendroit toûjours capable de toute bonne instruction, quand on luy donneroit loisir de la recevoir ; Que pour la paix il les prioit de s'en reposer sur luy, qui avoit interest de la desirer avec passion ; & pour la deputation vers le Pape ; Que le sentiment de ses Cours de Parlement y estant*

Menées du Cardinal font que le Clergé prend resolution de deputer vers le Pape.

Le Parlement s'en offense.

Le Roy connoissant où cela tendoit, ne le veut pas permettre.

contraire, il en vouloit conferer avec elles, comme aussi avec les principaux de son Royaume qui se devoient bien-tost rendre auprés de luy pour aller combattre le Duc de Parme; Et qu'en attendant cela Messieurs les Evesques se pourroient retirer dans leurs Dioceses pour servir Dieu. Le Cardinal voulut repliquer & insista fort sur la deputation au Pape, alleguant pour principale raison l'exemple du Concile national assemblé à Tours l'an 1510. sous le Roy Loüis XII. dans lequel bien que Jules II. se fust declaré ennemy mortel du Roy, il fut neanmoins ordonné, *qu'avant toutes choses on envoyeroit des Deputez vers luy pour l'admonester en charité fraternelle & selon la correction Evangelique de vouloir desister de son entreprise.* Mais le Roy n'y eut point d'égard, si bien que le Cardinal outré bien avant dans le cœur, quoy qu'il táchast de cacher sa honte & son déplaisir, se retira en son Chasteau de Gaillon, sous pretexte d'y aller faire ses devotions durant les Festes de Noël qui approchoient.

Le Cardinal insiste en vain, & se retire à Gaillon.

Il seroit trop long de dire avec combien d'aigreur & de vehemence les plus doctes plumes, & les plus eloquens Predicateurs exercerent leur style & déployerent leur doctrine, pour attaquer & pour defendre ces Bulles, qui sembleren estre comme un signal de guerre pour faire combattre tous les plus beaux esprits. Dans le party de la Ligue, les plus moderez estoient ceux qui eslevoient seulement la puissance du Pape, & condamnoient l'heresie, sans diminuer ny abaisser la puissance Royale ny invectiver contre la personne du Roy; comme dans le party du Roy, ceux qui s'attachoient seulement à montrer la nullité de ces Bulles par les saints Canons & par les raisons de droict, & à soûtenir le privilege des Rois Tres-Chrestiens & la liberté de l'Eglise Gallicane. Mais de ce costé icy il y en avoit d'autres qui passant plus outre attaquoient directement l'autorité du Saint Siege, & le Pape en son propre nom; & de l'autre aussi plusieurs qui estendant infiniment sa puissance, luy attribuoient une domination temporelle sur les Rois, & maintenoient que tous les Sceptres & les Couronnes estoient en sa disposition; Et si les premiers estoient accusez de n'estre pas assez bons Catholiques, on reprochoit aux seconds qu'ils estoient fort mauvais François. Or parce que le Roy avoit marqué dans sa Declaration qu'il desiroit se faire instruire par un Concile, grand nombre de graves & doctes personnages de l'une & de l'autre Religion, qui en souhaittoient un, & croyoient que c'estoit l'unique remede pour reünir les divisions qui déchiroient l'Eglise, furent par là encouragez à en demander la convocation, & tant par leurs exhortations que par leurs écrits s'efforcerent de faire voir au Roy & à toute la France, la necessité & les avantages d'une telle Assemblée, soit qu'elle fust universelle, soit qu'elle fust seulement nationale. *Deux puissances*, disoient-ils, *celle du Pape, & celle de la Maison d'Austriche, ont conspiré de renverser tout l'ordre de la Chrestienté, & d'y usurper la souveraine domination: celle-là dans le Gouvernement spirituel: celle-cy dans le temporel. Les entreprises de la premiere ont commencé depuis long-temps: celles de l'autre depuis un siecle seulement, toutes deux faisant leur progrez sous le voile de la Religion, & se prestant la main l'une à l'autre, avec une grande intelligence. Cette ambition déreglée qui les fait agir, a causé une infinité de desordres dans la Chrestienté. La pluspart des abus qui soüillent la pureté de l'Eglise, y ont esté introduits pour les interests de Rome & par ses artifices; la corruption des mœurs Ecclesiastiques, le commerce des choses sacrées, l'hypocrisie & les inventions nouvelles au lieu de la vraye pieté, la plus raffinée chicane, le renversement du Droict & des Canons Apostoliques, les usurpations sur l'autorité des Magistrats ordinaires, sont venus de cette source. Tout le monde sçait aussi les maux & les troubles que la Maison d'Austriche a causez depuis l'Empereur Charles V. Cependant si quelqu'un s'oppose à ses invasions, ou si seulement elle apprehende qu'il s'y puisse opposer, elle le fait pour heretique; le Pape le condamne & le depose, & puis elle fait l'Office de bourreau, le despoüille & execute la sentence. C'est pour cette raison plus que pour aucune autre, que le Roy d'Espagne sollicite avec tant d'instances une excommunication contre le Roy, qu'il a formé une ligue en France contre luy, qu'il y fait entrer toutes ses forces des Pays-bas; Et le Pape l'excommunie, parce qu'il a crié contre les abus & les deformitez qui proviennent de son excessive puissance. Est-ce le premier Prince dans la Chrestienté, est-ce le seul qui s'en plaigne & qui ne la veüille pas reconnoistre, si elle ne se modere? Il y a presque les deux tiers des Princes Chrétiens qui ne sont pas sous l'obeïssance du Pape: & ceux qui y sont demeurez, la supportent avec impatience; Témoins les Venitiens, qui de tout temps en ont souffert de tres-grandes vexations; Que demande le Roy qui n'ait esté demandé par cent mille autres avant luy, que n'ayent souhaité tous les peuples, quand ils n'ont point esté esmeus par les factions.*

Grand nombre d'escrits pour & contre les Bulles du Pape.

Plusieurs prennent occasion sur la Declaration du Roy de demander un Concile.

Leurs raisons.

En France la Noblesse souspire aprés la reformation, les plus doctes & les plus sages du Clergé tombent d'accord qu'elle est necessaire ; Des milliers de Religieux sortis de leurs Cloistres, & plusieurs encore de ceux qui y sont demeurez le preschent hautement. En Afrique le Preste-Jan permet le mariage aux Clercs, & la Communion sous les deux especes: Les Papes mesme ont permis l'un aux Grecs, & l'autre aux Bohemes ; Pourquoy non à tous ? Sixte V. fit dire aux Protestans de la Confession d'Ausbourg, que s'ils reconnoissoient la dignité du saint Siege, il les jugeroit tolerables dans les autres poincts. Les Papes n'excommunient pas les meurtriers, les voleurs, les tyrans, les blasphemateurs, mais ceux qui veulent temperer leur autorité, ou reformer leurs defauts. Voila la seule faute du Roy, que le Pape veut venger pour son honneur, mais il devroit prevoir que c'est au profit de la Maison d'Austriche, qui l'opprimera à son tour comme son plus grand ennemy, quand il n'y aura plus de Prince qui le puisse defendre. Puis donc que l'on connoist visiblement les pretentions qu'ils ont tous deux, les desordres qui en sont procedez, & l'oppression manifeste de toutes les autres puissances spirituelles & temporelles : n'est-il pas temps que les Prelats & les Princes, s'unissent pour la conservation commune de leurs dignitez & de leurs Estats ? Il n'y a point de plus courte ny de plus facile voye pour cette union, qu'un Concile : il n'est point de moyen plus prompt ny plus efficace pour nettoyer les taches & reparer les rides de la discipline Ecclesiastique, point de bride plus puissante pour arrester l'arrogance Espagnole. Depuis combien d'années la Chrestienté souspire-t'elle pour en avoir un qui soit libre & qui ne dépende que de soy-mesme, où l'on entende equitablement tous les interessez, où les decisions ne s'apportent pas de Rome, mais se forment dans l'assemblée sur la pluralité des suffrages. Que si les Pontifes qui seront assis dans la Chaire de S. Pierre y assistent avec une ame desinteressée & tout à fait exempte des passions qu'a Gregoire XIV. ou bien que luy-mesme se dessille les yeux & veuille juger sans preoccupation : il n'y a personne qui ne desire luy voir tenir le premier rang, & qui ne luy rende les respects qui se doivent au successeur de Saint Pierre ; Sinon il faudra que les Princes ordonnent à tous les Pasteurs de leurs Eglises d'y apporter leurs justes & genereux suffrages, & que selon la dignité de leurs sceptres ils prennent en main la moderation de cette celebre Assemblée, à l'exemple de Constantin, de Theodose, de Charlemagne, & de plusieurs autres Empereurs, qui ont toujours esté en estime de Princes tres-pieux & tres-orthodoxes. Ces raisons ne manquerent pas de reparties en public, ny de contradictions auprés du Roy, bien que plusieurs Prelats les appuyassent de tout leur pouvoir ; Et pour luy il les écoutoit de telle façon, que l'on jugeoit bien qu'il ne laissoit parler de Concile que pour faire peur au Pape, mais que de luy-mesme il n'en avoit point envie, parce qu'il en apprehendoit l'embarras & les consequences.

Le Roy ne vouloit point de Concile.

Tandis que les deux partis s'escrimoient ainsi de la langue & de la plume, il avoit assiegé Noyon le vingt-quatriéme de Juillet, non tant peut-estre pour satisfaire aux plaintes de la Noblesse de Picardie que les courses de cette garnison venoient rançonner jusques dans leurs maisons, & pour assurer les passages de Compiegne à Chauny, Corbie & S. Quentin, que pour gratifier le pere de sa belle maistresse Gabrielle * de ce Gouvernement qui estoit fort à sa bien-séance. Cette Ville est d'assez grande estenduë, non pas assise sur la riviere d'Oise, comme le dit un Autheur estranger peu exact en nostre Geographie, mais une lieuë par delà, au pied d'une coline plantée d'un vignoble, & entre divers ruisseaux qui l'environnent des deux costez. Elle n'avoit alors aucunes fortifications, & point de gens de guerre, d'autant que les troupes de la Ligue estant dans les Villes voisines, il n'y avoit point d'apparence que le Roy entreprist de l'assieger. Aussi les habitans & le Gouverneur qui estoit N. de Villes, furent tellement estonnez de se voir investis, que dés le lendemain ils eussent capitulé si le Capitaine Rieux commandant dans Pierrefonds, qui connoissoit parfaitement toutes les avenuës, ne s'y fust jetté avec quarante chevaux seulement, & autant d'arquebusiers en croupe. Ce petit renfort qui leur porta assurance de secours de la part du Vicomte de Tavanes, les encouragea à se défendre. Le Duc de Mayenne avoit envoyé ce Vicomte devant avec cinq cens chevaux & quatre Regimens, pour en mettre dans les Villes qui en auroient besoin. Le Regiment de Chanterie, puis celuy de Tremblecourt, ayant en vain fait effort d'y entrer, & esté repoussez, de sorte qu'il n'en pût passer que douze soldats avec Chanterie, il resolut d'y mener luy-mesme quatre cens harquebusiers qu'il escorta de trois cens chevaux. Il passa de nuit au travers des bois assez heureusement, & se rendit avant le jour à une mousquetade prés des assiegez : mais ses gens ayant rencontré les chevaux-legers du Roy en garde, pri-

Assiege Noyon par quel motif : sa situation.

* Nous dirons cy-aprés qui elle estoit.

Trois secours qui y veulent entrer, sont repoussez.

rent l'épouvante, & le laisserent tout seul engagé dans le combat, où il fut blessé & fait prisonnier. Le Duc d'Aumale pensant reparer cette perte, donna par le mesme quartier avec pareil nombre, & d'abord il força deux corps-de-garde: mais le Baron de Biron y estant survenu avec cinquante cuirasses, l'opinion qu'il eut que c'estoit le Roy, le mit en fuite. Comme le Duc de Mayenne sceut que tous ces secours avoient manqué, il resolut d'y en porter luy-mesme avec toutes ses forces. Il revoqua donc Rosne qui avoit déja conduit son armée bien avant en Champagne, pour aller au devant du secours du Pape qui se devoit rendre en Lorraine, & en revenant joignit Charles de Leve Prince d'Ascoli, qui amenoit quelques forces des Païs-bas. Avec ces troupes il repassa la Seine, força & ruina l'Isle-Adam sur Oise, & assemblant toutes ses garnisons de Picardie, & de dessus la riviere de Marne, s'en vint à la Fere, & de là à Han. Son armée estant de deux mille chevaux, & de huit mille hommes de pied, il témoignoit une ardeur extraordinaire de combattre celle du Roy qui estoit d'un quart plus petite: mais les Chefs Espagnols, ou parce qu'ils n'avoient pas bonne opinion de sa fortune, ou parce qu'ils avoient un ordre contraire de leur Prince, ne voulurent jamais suivre son mouvement, & l'obligerent de passer la Somme pour se mettre à couvert. Cependant le Roy ayant pris l'Eglise de l'Abbaye S. Eloy qui estoit dans un des fauxbourgs & gueres moins forte que la Ville, par un trou que le canon y avoit fait, il dressa deux batteries contre les murailles de la Ville, l'une prés de cette Abbaye, & l'autre sur la contrescarpe du fossé, entre les fauxbourgs de Roye & de Dame-jour, logea quelques petites pieces sur le portail de l'Abbaye pour favoriser ceux qui donneroient à sa bréche, & envoya le Maréchal de Biron avec cinq-cens chevaux vers Han, pour l'avertir de la contenance du Duc de Mayenne; Estant resolu s'il bransloit d'aller au devant avec toute son armée, à la reserve de deux mille hommes qu'il eust laissez au siege, & de le combattre. Mais lors qu'il sceut que cette armée songeoit plus à attaquer qu'à se défendre, il fit joüer l'artillerie contre la Ville. Les assiegez parlementerent dés les premieres volées de canon, & promirent d'en sortir le troisiéme jour suivant, avec les armes, les munitions de guerre & les vivres, si le Duc ne donnoit bataille au Roy, ou qu'il ne fit entrer pour le moins mille hommes dans la place. Le jour venu sans que le Duc se fust mis en devoir de dégager leur parole, ils en sortirent suivant la capitulation, le dix-huitiéme d'Aoust.

Le Duc de Mayenne le veut secourir luy-mesme.

Prend l'Eglise de S. Eloy.

Le Duc de Mayenne à Han, n'ose tenter de secourir Noyon.

Qui se rend le 18. d'Aoust.

Restoit en cette contrée-là le Château de Pierrefonds qui incommodoit les passages & faisoit des courses jusques dans les Fauxbourgs de Compiegne. Le Capitaine Rieux commandoit dedans, c'estoit un soldat de fortune, grand voleur & fort brutal, mais homme de cœur & d'entreprise. Le Duc d'Espernon revenant de son Gouvernement de Boulonnois à la fin de Mars, l'avoit déja inutilement assiegée. Ce Duc rappellé à force de belles promesses auprés du Roy, qui ne l'aimoit pas tant, comme il craignoit son humeur remuante & incompatible, l'estoit venu trouver peu avant le siege à Chartres, & de là sur l'avis qu'il eut que la Ligue avoit quelque dessein sur Boulogne, avoit obtenu congé du Roy & cinq cens chevaux, pour y aller donner ordre, ce qu'il fit aussi heureusement qu'il le pouvoit souhaitter. Au retour les ennemis l'attendoient au passage de la riviere d'Autie. Une partie qui estoit la garnison de Montreüil, commandée par Maignieu son Gouverneur, s'estoit mise en embuscade de l'autre costé; le Duc d'Aumale avec le gros estoit deçà, & tous deux le devoient charger en teste & en queuë, quand il auroit à demy passé: mais Maignieu s'estant trop hasté de donner, le Duc tourna sur luy avec toutes ses forces, le tailla en pieces, & le fit prisonnier luy & son fils. Aumale ayant esté spectateur de cette deffaite sans y pouvoir mettre ordre, craignit un semblable mal-heur, & se retira pour le laisser passer. Or comme Espernon revenoit trouver le Roy, il mit le siege devant Pierrefonds: mais y ayant esté blessé d'un coup de mousquet qui luy perça la joüe & luy rompit quelques dents, il fut contraint de le lever. Le Roy aprés la prise de Noyon fit derechef investir cette place par Humieres, puis y vint luy-mesme; & voyant que la chose tiroit en longueur, il y laissa le Mareschal de Biron avec quatre mille hommes, & s'en alla au devant des troupes qui luy venoient d'Allemagne. Les murailles de ce Chasteau estoient si bonnes, que mille coups de canon n'y firent aucun effet, si bien que le Mareschal ayant perdu esperance de le prendre, le laissa là pour aller joindre le Roy au siege de Roüen. Ce qui accrût tellement l'insolence de Rieux, qu'il se mit à exercer

Duc d'Espernon revient auprés du Roy, va dans le Boulonnois.

Deffait des Ligueux à son retour, est blessé devant Pierrefonds.

Cette place assiegée derechef par Biron, qui leve le siege.

mille cruautez sur les Royalistes, pour lesquelles estant tombé depuis entre les mains de la garnison de Compiegne, il fut pendu comme un voleur.

La prise de Noyon à la veuë presque de toutes les forces de la Ligue, fit bien voir le peu de resolution de ce party : qui d'ailleurs ne paroissoit pas moins en tous les autres endroits du Royaume, où il vouloit faire quelque remuëment : car s'il arrivoit que la fortune ou la multitude luy donnassent quelque avantage, elle n'avoit jamais assez de vigueur pour s'en servir. Dans le Limosin, Loüis de Pompadour & Henry du Prat Montpesat, celuy-cy Gouverneur pour la Ligue de Perigord & de Quercy, celuy-là de Limosin, avoient assiegé dans Saint Yrier-la Perche, Loüis de Pierrebuffiere-Chambret, jeune Seigneur qui avoit joint la civilité à la valeur & les autres qualitez qui composent un honneste homme. Anne de Levy-Ventadour Gouverneur pour le Roy dans la Province, & quelques autres Seigneurs voisins venant à son secours avec quatre cens chevaux & huit cens hommes de pied, mais sans aucune intelligence ny union entr'eux : les assiegeans les chargerent à l'improviste par deux costez & les firent embourber dans des marests, où les goujats en assommerent deux ou trois cens, entre lesquels on trouva François Comte de la Rochefoucault, & Gabriel de Rie-de la Coste-Meziere Gouverneur de la Marche, & plusieurs autres Gentils-hommes de marque. Et toutefois aprés un si grand avantage ils ne purent forcer la place, & Chambret eut l'honneur de les faire décamper de là, aprés qu'ils y eurent consumé un mois de temps & tout ce qu'ils avoient de munitions de guerre.

Chambret Royaliste assiegé dans S. Yrier par Pompadour & Montpesat.

Qui deffont la Noblesse Royaliste qui venoit à son secours.

Nonobstant il se defend si bien qu'ils levent le siege.

Or le Gouvernement de la Marche ayant esté donné à Loüis de Chastagné-d'Abin, George de Villequier Vicomte de la Guerche, qui l'avoit perdu pour avoir suivy le party de la Ligue, & qui alors commandoit pour elle dans Poitiers, crût qu'il y alloit de son honneur d'y rentrer. Prenant donc son temps qu'Abin estoit absent, & que le Prince de Conty, auquel le Roy avoit donné une armée pour luy assurer le Poitou & toutes les Provinces voisines sur la riviere de Loire, s'en estoit retourné en Anjou, il amassa six cens chevaux & mille hommes de pied ; avec lesquels s'estant accommodé de plusieurs petits Chasteaux à l'entour de Poitiers & de Mirebeau, & ayant pris sur son chemin l'Abbaye de S. Savin, Bellarbre & le Blanc en Berry, il mit le siege devant Belac. C'est une petite Ville sur la riviere de Vicon, considerable seulement, parce qu'elle luy ouvroit l'entrée du Limosin. Les habitans qui au commencement avoient chancelé, rassurez depuis par Bernay fils d'Abin qui s'y jetta avec quelque peu d'hommes, se defendirent fort bien durant dix ou douze jours : toutefois voyant leurs forces diminuées, & la sape qui s'avançoit sous la muraille, ils se fussent rendus, n'eust esté l'arrivée du mesme Chambret dont nous venons de parler : lequel ayant passé la riviere avec soixante chevaux & autant de Mousquetaires, encouragea si bien les habitans qu'ils ne parlerent plus de capituler. Cependant le Prince de Conty s'apprestoit de passer la Loire pour venir à luy, & avoit mandé au Duc de la Trimoüille qui estoit à Toüars, & à Malicorne Gouverneur de Poitou, de le venir trouver avec leurs forces. La Trimoüille desirant avoir luy seul l'honneur d'avoir fait lever ce siege, au lieu de joindre le Prince, s'en alla droit à Belac, exposant de cette sorte ses troupes qui estoient en petit nombre, à un tres-grand danger, si les ennemis fussent hardiment venus à la rencontre. Mais la Guerche s'imaginant que c'estoit toute l'armée du Prince, leva le siege & se retira à Poitiers en grande haste, laissant son canon & son Infanterie dans la ville de Montmorillon qui est sur la riviere de Guartempe, à sept ou huit lieuës de Belac & presqu'à my-chemin de Poitiers. Le Prince l'y investit aussi-tost & attaqua le fauxbourg du costé de Lussac, qui ayant esté pris & repris deux ou trois fois demeura enfin aux Royalistes. Cela fait il commença à battre la Ville par une Eglise qui la flanquoit, & par le Chasteau. La defense y fut grande, non pas toutefois à l'égal du nombre des Soldats qui estoient dedans : enfin les assiegeans estant entrez dans l'Eglise & dans le Chasteau, donnerent de telle furie dans le reste de la Ville qu'ils l'emporterent. Tout ce qui se trouva dans les ruës fut tué ; la fuite ne sauva point ceux à qui l'épouvante avoit fait jetter les armes bas, la pluspart de ceux qui voulurent traverser la riviere se noyerent, & les autres tomberent dans le gros que Choupes tenoit en la bataille de ce costé-là. Il y demeura douze cens Soldats sur la place, tous les Drapeaux, & le canon. Le Prince fit pendre deux ou trois Capitaines, de quinze ou seize qui y furent faits prisonniers, pour represailles de ce que la Guerche avoit traité de mesme un Capitaine à Saint Savin & taillé en pieces ses Sol-

La Guerche ligueux prend plusieurs petites places, & assiege Belac.

Chambret se jette dedans.

Le Prince de Conty assemble ses troupes pour le secourir.

La Guerche ne l'attend pas, se retire & laisse son infanterie dans Montmorillon.

Le Prince l'y attaque & la force.

La deffaite est grande.

dats, quoy que par leur capitulation il leur eust accordé de se retirer vie & bagues sauves, comme à de braves gens & qui avoient soûtenu deux assauts. Toutes les petites places que le Vicomte avoit prises dans ce païs-là, se rendirent incontinent au Prince, qui poursuivant sa victoire marcha vers Poitiers. Chavigny où il y avoit un assez bon Chasteau, luy ouvrit les portes à la premiere sommation. Le Chasteau de Dissay appartenant à l'Evesque, aprés quelques mousquetades tirées en l'air. Mirebeau plus tenable & mieux garny de soldats, ne fut pas de si facile composition. Pendant que ce siege se formoit, le Vicomte de la Guerche receut un renfort de deux mille hommes, parmy lesquels il y avoit six cens Espagnols, que le Duc de Mercœur luy envoyoit pour arrester les progrés du Prince, qui ayant reduit le Poitou fust bien-tost passé en Bretagne. Comme il cherchoit les moyens de secourir Mirebeau, il apprit qu'Arnaud de S. Lary Gouverneur de Loches, avoit surpris la ville de la Guerche où son pere fort cassé de vieillesse pensoit estre en seureté, sous la foy d'une sauve-garde du Roy, parce qu'il ne se mesloit d'aucune chose. Il crût que ce bon homme tiendroit bon quelques jours dans le Chasteau, qui n'estoit pas mauvais: mais il se trouva si peu de gens auprés de luy qu'il fut contraint de le rendre au mesme-temps, & de demeurer prisonnier de guerre. Le Vicomte n'en sçachant rien, tourna aussi-tost de ce costé là avec sa cavalerie, & les plus alertes de ses gens de pied: Au mesme-temps d'Abin & Rocheposay Royalistes, qui avoient bien presumé qu'il y iroit, firent monter à cheval tous leurs amis, jusqu'au nombre de cinq à six cens, & s'y rendirent avant luy. Les uns & les autres se trouverent tellement engagez au combat, qu'ils n'eussent pû s'en demesler qu'à coups d'épée quand mesme ils l'auroient desiré autrement. Ce combat dura plus d'une heure, fort sanglant & fort opiniastré: mais les plus braves du costé du Vicomte ayant esté tuez, & le reste commençant à branler, il prit la fuite luy-mesme pour se sauver & passer la riviere de Creuse au bac qui est proche de là. Son mauvais sort qui ne l'avoit point quitté de toute cette année-là, le poursuivit plus cruellement que les ennemis: car le bac se trouva si chargé des fuyards que son exemple tiroit aprés luy, qu'il coula à fonds, & noya tout ce qui estoit dedans. Le reste de ses troupes demeura à la mercy du vainqueur qui hacha en pieces tous les Espagnols, & fit quartier aux François, dont il en avoit esté tué deux cens dans la mélée. Mirebeau cependant fut pris de force, & tout ce qui ne pût gagner le Château qui eut loisir de composer, passé au fil de l'épée. Le Gouvernement de cette place brigué par plusieurs, fut enfin donné à Jean de Ciestre-Villebois, par la recommandation de Rochepot, lequel parce que le Mirebalais dépendoit de son Gouvernement d'Anjou, avoit interest d'y mettre un homme à sa devotion, comme il croyoit que fust celuy-là. Mais l'année suivante, pour quelques mécontentemens qu'il disoit avoir receus du Duc de Montpensier à qui cette place appartenoit, & peut-estre pour avoir sujet de piller le pays, il se jetta du costé de la Ligue, & ayant appellé Perraudiere dans la Ville, il se mit sous la protection du Duc de Mercœur. Au partir de là le Prince voulut tenter Poitiers, s'imaginant qu'ayant coupé toutes les racines de cette grande Ville par la prise des petites bicoques d'alentour, & abbatu les forces qui la soustenoient, elle n'auroit pas assez de vigueur pour se defendre de ses attaques, & des intelligences qu'il avoit dedans. Mais il trouva les fauxbourgs bien barricadez, des Cluseaux à la teste de trois regimens d'infanterie, & des Roches-Baritaud avec trois cens chevaux qui le receurent autrement qu'il ne pensoit, sans que personne se mist en devoir de luy livrer une porte, comme on luy avoit promis; de sorte qu'il se retira à Mirebeau, & de là congedia la Noblesse de Poitou qui l'avoit accompagné. Puis s'estant rafraîchy quelque temps, il remonta en Berry à la priere de Montigny Gouverneur de cette Province-là & du païs Blesois, pour assieger Selles: d'où le Capitaine du Bois qui s'en estoit emparé peu aprés le meurtre des Guises, faisoit une infinité de maux dans les contrées voisines. Selles est une Ville sur la riviere du Cher aux confins du Berry & de la Touraine, fort petite & n'ayant que deux portes, l'une vers le Berry, l'autre vers la Soulogne au bout d'un pont de pierre qui traverse la riviere, mais defenduë par un bon Chasteau, où il y avoit une grosse tour qui battoit tout du long du pont & de la riviere. La Chastre ayant appris le dessein du Prince, y avoit mis son gendre N. Lignerac, avec des forces suffisantes & quantité de Noblesse, pour le defendre. Le nombre de la garnison rendit le siege plus long qu'on n'avoit pensé: l'armée des assiegeans s'estant logée des deux costez du Cher, où leurs

Il marche en suite vers Poitiers, prend quelques petites places.

Le Duc de Mercœur envoye du secours à la Guerche.

Qui allant pour sauver son Chasteau surpris par les Royalistes, est deffait & se noye.

Le Prince de Conty prend Mirebeau.

Villebois qu'il y mit Gouverneur, se fit de la Ligue.

Il assiege Selles en Berry, & le prend.

quartiers avoient communication ensemble par le moyen d'un pont qu'ils dresserent au dessus de la Ville, firent bréche par une encognure sur le bord de la riviere; & comme les eaux estoient alors fort basses, ils gagnerent si bien pied à pied que Lignerac capitula de rendre la place, avec toute l'artillerie & les munitions qui estoient dedans, s'il n'estoit secouru dans douze jours.

Les Villes d'Orleans & de Bourges estoient dénuées de leurs forces, parce que la Chastre les avoit prises pour escorter le Duc de Guise nouvellement échapé de prison, & le conduire au camp du Duc de Mayenne en Picardie. D'ailleurs, Orleans estoit extrémement affoibly par une grande perte qu'il avoit soufferte au commencement d'Aoust, de ses habitans les plus aguerris: lesquels allant au secours d'un regiment ligueux que d'Entragues & Montigny avoient investy prés de la Magdelaine sur le bord de la Loire, avoient esté deffaits en ce mesme lieu: de sorte qu'il y en avoit esté tué plus de quatre cens, & plusieurs faits prisonniers. Puis la ville estoit encore divisée par trois factions, l'une de Royalistes qui ne se montroit pas à découvert, l'autre de simples Ligueux qui obeïssoient volontiers au Duc de Mayenne & à la Chastre leur Gouverneur; & la troisiéme de ligueux Espagnolisez qui avoient correspondance avec les Seize de Paris, & entretenoient leur cabale par une confrairie qu'ils nommoient du Cordon. Cette derniere avoit le Maire, les Eschevins, les Religieux, & tout le menu peuple, & obligeoit tous ceux qui entroient dans cette confrairie de jurer qu'ils n'épargneroient pas leurs propres enfans s'ils s'opposoient à leur confederation, & qu'ils obeïroient ponctuellement à ceux qui seroient deputez par leurs chefs. Ces pertes & ces divisions ostant les forces à Orleans & à Bourges, non pas la volonté de secourir Selles, ils reclamerent pour cela l'assistance du Duc de Nemours. Il avoit mené de fort belles troupes dés la fin de Mars dans le Lyonnois, avec lesquelles il tenoit la campagne, y ayant conquis plusieurs petites places. Pour lors il assiegeoit la petite ville de S. Pourcain à cinq lieuës de Moulins en Bourbonnois sur les confins de l'Auvergne. Lors qu'il l'eut prise à composition, il traversa le Berry & vint avec son armée jusqu'à Viarzon, où Comnene & Richemont qui commandoient en l'absence de la Chastre, le dernier dans le Berry, l'autre dans l'Orleannois, menerent tout ce qui estoit de forces dans leurs Gouvernemens. Avec cela il se croyoit assez puissant pour jetter du secours dans la place assiegée, mais comme il y alloit fort gayement dans cette esperance, il apprit qu'elle estoit renduë, & que Rochepot Maréchal de camp du Prince y ayant mis bonne garnison, faisoit avancer sa cavalerie sur le chemin de Viarzon. Là dessus il ne voulut pas hazarder un combat inutile, mais fit sagement retraite dans son Gouvernement de Lyonnois. Au reste Selles ne demeura que six mois dans le party du Roy: le mesme Capitaine du Bois dont nous avons parlé, le surprit encore une fois, y estant entré par le Chasteau.

Deffaite des troupes d'Orleans, qui est divisé en trois factions.

Ceux d'Orleans & de Bourges appellent le Duc de Nemours à leur ayde pour le secourir.

Il y vient, mais trouvant la place prise s'en retourne.

Les restes de la Ligue presque étouffée en Auvergne par la mort du Comte de Randan, avoient un peu repris de vigueur aux approches du Duc de Nemours, & l'appelloient tres-instamment pour les soûtenir en ce païs-là, où ils luy faisoient esperer la prise de Clermont. Mais le voisinage de Lesdiguieres luy donnant jalousie pour le Lyonnois, & le Mareschal d'Aumont ayant tourné teste vers l'Auvergne, l'empescherent de les aller relever tout à fait. Ce Maréchal avoit esté envoyé par le Roy en Bourgogne, afin de s'opposer aux courses de Guyonvelle, qui avec des troupes de Champagne avoit pris le vieil Comte de Brion dans son chasteau de Mirebeau, quoy qu'en effet le grand âge obligeast ce bon-homme à garder la neutralité, & peu aprés attrapé à la campagne le Marquis son fils qui portoit le nom de cette Terre. Il s'estoit vanté de reduire toute la Bourgogne dans peu de temps: mais il n'y pût gagner aucune place que Chasteau-Chinon du costé du Nivernois: car autant qu'il avoit de hardiesse & de courage, aussi peu avoit-il de conduite, & s'il connoissoit bien les hommes qui estoient bons pour la guerre, il ne sçavoit pas discerner ceux qui estoient bons pour le Conseil. D'ailleurs Guillaume de Saux-Tavanes, Lieutenant pour le Roy dans la Province, prit de la jalousie de luy, & reciproquement luy en donna, en telle sorte qu'au lieu de concourir tous deux pour le service du Roy, ils se tenoient sur leurs gardes l'un contre l'autre. En quoy Tavanes sembloit avoir plus de raison que l'autre, parce qu'enfin il parut qu'Aumont avoit dessein de s'emparer des places, ayant voulu oster le Gouvernement de Flavigny à celuy que Tavanes y avoit mis, & effectivement ravy à Tavanes même celuy de S. Jean de Laosne, pour le donner à N. Baillet Vaugrenan qui avoit esté President aux Requestes du Parlement de Bourgogne. Ces raisons & son peu d'ex-

Affaires de Bourgogne.

Guyonvelle y prend Mirebeau, le Comte de Brion & son fils.

Maréchal d'Aumont en Bourgogne pour le Roy n'y réüssit pas, & pourquoy.

Leve le siege d'Autun, & est trompé par une entreprise double sur Châlons.

perience au fait des sieges furent cause qu'il ne reüssit pas à celuy d'Autun, ny à l'entreprise qu'il avoit faite sur la citadelle de Châlons: car pour le premier il le leva, aprés y avoir perdu beaucoup de temps & de dépense; & pour l'autre, il fut trompé par une intelligence double. Lartusie Gouverneur de la citadelle, feignant de la vouloir livrer moyennant dix mille écus, il luy envoya pour ostage un Conseiller du Parlement nommé Millet, & aprés luy vingt hommes d'armes qui estoient suivis de quelque Infanterie qui venoit deux cens pas aprés. Lartusie laissa entrer tous ces hommes d'armes par une poterne, mais ce fut pour les retenir prisonniers, & au mesme temps fit tirer quantité de coups de mousquet & de canon sur les gens de pied: puis aprés tout cela, il n'oublia pas de se faire payer les dix mille écus par le Conseiller; qui n'avoit jamais veu dans son droict civil une telle espece de marché, où le vendeur contraignist de donner l'argent & retinst la marchandise. Le President Fremiot avoit esté bien plus avisé: car comme Lartusie pensant le leurrer par le mesme appast, luy proposoit de mettre la citadelle au pouvoir de Tavanes, si luy & le President Crespy vouloient avec ses lettres de sauf-conduit entrer par cette poterne déguisez en païsans: il répondit assez plaisamment, qu'il ne voudroit pas seulement y entrer en habit d'Evesque. Voila ce qu'Aumont fit de plus memorable dans cette Province, pendant sept ou huit mois: de sorte que le Roy le rappella en Cour, & témoigna que ses services luy estoient plus utiles auprés de sa personne qu'en estant éloigné.

Est rappellé par le Roy.

Affaires de Provence.

La Guyenne estoit presque toute en paix, & le Languedoc pareillement, à la reserve de quelques courses peu dignes de l'histoire: mais il n'y avoit point de Province dans le Royaume plus broüillée que la Provence. Une Comete rougeastre qui fut veuë durant quelque temps estendant sur ce païs-là & sur le Dauphiné une longue & flamboyante queuë, sembla marquer les embrazemens de la guerre & le sang qu'elle y devoit faire répandre. Tandis que le Duc de Savoye estoit en Espagne, & conferoit avec le Roy Philippe des moyens de s'establir dans cette Province, dont il parloit déja comme d'une chose tres-facile, le Comte de Martinengue qu'il y avoit laissé avec mille chevaux & deux mille hommes de pied, y reçût un eschec fort prejudiciable à sa reputation. Le Duc avoit bloqué Berre avec plusieurs forts qu'il avoit bastis tout à l'entour: Mesplez qui estoit dedans, l'un des plus braves Capitaines du party Royal, ne craignoit point d'estre forcé, mais il redoutoit la faim, contre laquelle la valeur n'a point de defense. Cette place située sur le golfe qui porte porte son nom, estoit de tres-grande importance à cause du revenu des salines des environs dont elle disposoit. La Valette trop foible pour la delivrer du blocus, appelle à son secours Lesdiguieres, lequel estoit alors à Eschelles, Ville de la frontiere de Savoye qu'il venoit de prendre, & le Chasteau aussi, pour rompre la communication que les Savoyards avoient par là dans le Dauphiné. Lesdiguieres toûjours prompt à le secourir, alla aussi-tost le joindre à Riez où il avoit assemblé ses troupes. Comme ils estoient ensemble à Vinon, ils eurent avis que Martinengue estoit logé à quatre lieuës de là dans les Villages de Rians, Sparon & saint Martin, & avoit son avant-garde dans Sparon. Ces trois Villages sont situez au pied d'une montagne, le second est un peu plus avancé que les autres, & s'appelle Sparon de Palieres, pour le distinguer d'un autre Sparon qui est quatre lieuës au dessus dans une grande valée sur les bords de la riviere de Verdon. Les deux Chefs vont au devant: comme il sçait leurs approches, il veut joindre toutes ses troupes ensemble, mais ils le chargent si rudement qu'ils luy tuent cent cinquante Maistres sur la place: mettent le reste en fuite, qui se sauve à la faveur de la nuit, & en resserrent douze cens fantassins & trois cens Maistres dans Sparon, où le defaut des vivres & de fourrages les contraignit de se rendre à composition. Ils renvoyerent l'Infanterie & les simples cavaliers avec le baston blanc à la main, mais ils retinrent les Officiers & les Gentils-hommes, parmy lesquels estoient Alexandre Vitelly, Italien, & S. Romans de Provence, qui peu aprés trouverent moyen de s'évader. Martinengue errant par les champs toute la nuit pour recueillir les debris de ses troupes, ramassa quinze cens hommes, avec lesquels s'estant retiré dans Aix & n'osant plus approcher les deux Chefs, il leur laissa la campagne libre. Ainsi il leur fut facile de raser tous les forts qui bloquoient Berre, & d'y jetter du rafraichissement: toutefois Lesdiguieres ayant quitté la Valette avant qu'il y eust pû donner tous les ordres necessaires, Martinengue & le Comte de Carces le rebloquerent plus estroitement qu'auparavant, & se fortifierent de telle sorte à l'avenuë de la terre, qu'il n'y

Comete presage de sanglans combats.

Berre bloqué par le Savoyard: son armée conduite par Martinengue.

Lesdiguieres & la Valette deffont Martinengue & les troupes de Savoye à Sparon.

n'y pouvoit plus rien entrer. Les entreprises du Duc de Nemours & la crainte des troupes du Pape qui eussent pû piller le Gresivodan, avoient rappellé en haste Lesdiguieres: lequel ayant rassuré les frontieres du costé du Lyonnois, & couru jusqu'aux portes de Lyon où il emporta de force la petite ville de Givors, alla avec Alfonse d'Ornane nouvellement revenu de prison porter l'effroy dans les terres de Savoye, battit les Savoyards en plusieurs rencontres, & détourna d'un autre costé l'orage qui menaçoit le Gresivodan.

Lesdiguieres fait ses courses aux Lyonnois & bat les Savoyards.

Cependant le Duc de Savoye revint d'Espagne où il avoit esté traité comme le gendre de la maison, & ramena avec luy quinze galeres chargées de toutes sortes de munitions & de mille Espagnols naturels, qu'il debarqua à la Cieutat, & de là mena ses galeres au port de Marseille. A son arrivée il trouva les inclinations des Marseillois bien changées, & connut qu'il avoit mal employé ses profusions pour s'acquerir cette inconstante populace. Depuis son depart Loüis de Casaux, qui avoit estably son credit dans la Ville par le moyen de son argent, & des pratiques de la Comtesse de Sault, ayant trouvé goût à la domination, s'estoit rendu maistre absolu de Marseille, mesme y faisoit la loy aux Consuls. Il marchoit toujours accompagné d'un grand nombre de scelerats & d'hommes determinez, & épouvantoit les gens de bien par les massacres de tous ceux qui le choquoient, lesquels il faisoit passer pour heretiques ou Bigarrats: mais au reste il se servoit de ces meurtres pour décrier le Duc de Savoye, il en rejettoit la haine sur luy, & par ses emissaires il insinuoit au peuple que ce Prince avoit dessein de les reduire en servitude par le moyen de deux citadelles qu'il vouloit bâtir dans leur Ville. Puis comme il eut reconnu que le peuple en avoit pris jalousie, il commença à dire, que pour luy il avoit resolu de la conserver à un Roy tres-Chrestien que les bons François éliroient, & qu'il en avoit ordre du Duc de Mayenne, ce qui n'estoit pas hors d'apparence. Le Duc de Savoye estant donc descendu à Marseille, Casaux fit publier par tout qu'il se faloit donner garde de ses entreprises. Les Deputez de la Ville qui estoient allez en Espagne, semoient aussi la mesme défiance, & ceux qui estoient piquez de dépit de ce qu'ils n'avoient point eu de part aux profusions du Duc, ou qui pretendoient en avoir par ce moyen, leur aidoient à insinuer cette croyance dans les esprits. Le Duc qui avoit déja tant fait de dépense pour acheter des voix qui avoient changé en un instant, crût qu'il auroit meilleur marché de s'acquerir entierement Casaux, & que par luy seul il attireroit à luy tout le reste: mais Casaux luy fit bien connoistre qu'il avoit assez d'ambition pour n'avoir point de maistre que luy-même. Le Duc dissimulant cette injure que luy faisoit un si petit compagnon, luy fit plus de caresses & d'offres qu'il n'en eust fait au meilleur de ses amis; Et pour oster tout ombrage aux Marseillois, il renvoya ses galeres à Gennes. Cela fait il prit le chemin d'Aix, où sa presence estoit fort souhaitée. L'affliction y estoit grande de la défaite arrivée à Sparon, & les Hôpitaux tous pleins de blessez & de malades, neanmoins la resolution plus forte que jamais de prendre tout autre party que celuy du Roy; contre lequel leur haine estoit redoublée par deux nouveaux incidens. L'un estoit la prise de quelques Agents avec leurs pacquets qui alloient vers le grand Turc, pour l'obliger de prester assistance au Roy contre ses ennemis & de se saisir de l'Espagne par le Portugal, où les intelligences du Roy Dom Antoine luy eussent fait de belles ouvertures; l'autre fut l'instalation dans la Chaire Archiepiscopale de Gilbert Genebrard Moine Benedictin de l'Abbaye de Maussac, fort celebre pour sa singuliere érudition dans les lettres Hebraïques, dont il estoit Professeur Royal à Paris: mais encore plus consideré par la Ligue pour sa chaleur immoderée, & son extréme passion à maintenir le party. Il fut élevé à cette dignité par le Pape, aprés la mort d'Alexandre Canigiany decedé à Rome. Le peuple d'Aix entretenu dans sa premiere chaleur par ces avis là, & par la faction de la Comtesse de Sault, receut le Duc avec d'autant plus de réjoüissance, qu'il s'imaginoit que la flotte qui l'avoit conduit à Marseille estoit toute chargée de pistoles. En effet, il en répandit d'abord quelques poignées, mais comme c'estoit bien peu de chose en comparaison de leur avidité & de l'opinion qu'ils avoient conceuë des richesses d'Espagne & de sa magnificence, ils cesserent bien-tost de luy témoigner de l'affection, & oublierent facilement tous ses bien-faits passez, parce qu'il ne pouvoit pas les continuer. Il y alloit de sa reputation de marquer son retour par quelque action signalée. Berre estoit ce qui luy donnoit le plus d'envie, & qui touchoit davantage son honneur: car il y avoit fait de

Le Duc de Savoye ramene du secours d'Espagne.

Trouve les inclinations des Marseillois changées.

Casaux avoit donné jalousie de luy au peuple.

Le Duc tâche en vain de le gagner: va à Aix.

Qui est opiniastre dans son aversion contre le Roy.

Genebrard y est fait Archevesque.

Le Duc veut prendre Berre.

grandes dépenses, & employé plus de six mois de temps à le bloquer. Cette voye estant trop longue, il se resolut d'en tenter une autre plus prompte. Le Comte de Carces commandant les armes du Parlement dans la Province, gagne la plusspart des Habitans, ennuyez des longueurs de ce blocus, & par leur intelligence fait entrer de nuit dans la Ville six-vingt chevaux & trois cens hommes de pied, conduits par un de ses meilleurs Capitaines : lesquels joints aux Habitans vont criant *Ville gagnée, vive son Altesse*, & taschent de se saisir des principaux endroits. La garnison estoit foible, & Mesplez n'avoit pour lors auprés de luy que dix ou douze hommes : neantmoins estant averty non pas effrayé par ce bruit, il prit une courageuse resolution, & toute semblable à celle de Vic à saint Denys. Car quoy que tout le monde, & la grandeur mesme du peril qui sembloit invincible, luy conseillassent de se retirer, il ne crût point qu'il y eût d'autre salut pour luy, que dans le milieu des ennemis. Ayant donc encouragé ces dix ou douze hommes, que sa brave prestance & sa voye martiale animoient du desir de bien faire, il se jette, une pertuisane à la main, au travers de cette multitude avec sa petite troupe. L'obscurité de la nuit cachoit son desavantage, & la valeur extraordinaire de luy & des siens faisoit croire aux ennemis qu'il y avoit autant de compagnies qu'il y avoit d'hommes. Sur cela leur Chef vient à estre tué d'un coup de mousquet; la confusion & ensuite l'épouvante se met parmy eux; Mesplez les presse, les pousse & les chasse tous hors la Ville. Le jour venu il desarme tous les Habitans, en resolution de punir les traistres, mais tous se trouvant coupables, il jugea qu'il s'assureroit mieux de leur fidelité par une abolition generale, que par une rigueur excessive. Aprés la surprise, le Duc employa la force ouverte, & l'assiegea avec quatre mil hommes de pied & quinze cens chevaux. La Valette demanda assistance au Duc de Montmorency pour le secourir; & ce Duc allant si lentement qu'on voyoit bien qu'il ne se soucioit pas d'y venir, & qu'il avoit d'autres pensées particulieres, il alla luy-mesme avec deux fois moins de forces que les ennemis, les reconnoistre dans leurs retranchemens & les deffier au combat. Mais le Duc ne se piquant que de venir à bout de son entreprise, continuoit vivement son attaque. La Ville d'elle-mesme n'estoit d'aucune defense, sans terrasses, & presque sans fossez. Elle souffroit depuis trois mois une si grande disette que l'on n'y mangeoit plus que du pain de graine de lin, des chiens & des chevaux : de sorte que la misere, les maladies & la famine y avoient reduit la garnison à cent Soldats, qui avec cela n'avoient pas moins à craindre les habitans que les ennemis de dehors. Mille coups de canon tirez en deux jours l'avoient toute ouverte & mise en poudre du costé des salines : enfin la valeur seule de Mesplez y servoit de rempart & de garnison. Il soûtint deux assauts generaux en un mesme jour : mais ses Soldats estant si attenuez de la faim & du travail qu'ils ne pouvoient presque plus porter leurs armes, il ne voulut pas attendre le troisiéme & capitula le vingtiéme d'Aoust. Le Duc le voyant sortir avec si peu de monde, eut du dépit & de l'étonnement tout ensemble qu'il eust osé luy resister. Quelques-uns de ses Capitaines appellerent cette haute vertu temerité, & tâcherent de persuader au Duc qu'elle estoit digne du dernier supplice, à quoy les loix de la guerre condamnent celuy qui tient opinâtrement dans une méchante place contre une puissante armée : mais le Duc changeant sa colere en estime, voulut l'entretenir en particulier, & n'oublia aucunes promesses pour le gagner, jusqu'à luy offrir la Lieutenance generale de ses armées; Et n'ayant sceu le débaucher avec tous ces appasts de biens & de gloire, il luy envoya un beau coursier de Naples, portant au cou un sac de velours où estoient quatre mille écus d'or, qu'il receut non pas comme un present, mais comme la rançon de sept ou huit Gentils-hommes Savoyards qu'il avoit faits prisonniers dans l'entreprise sur Berre.

Carces y fait entrer des gens de guerre par l'intelligence des habitans.

Mesplez les repousse par une merveilleuse vaillance.

Le Duc attaque Berre de force.

Mesplez se rend aprés avoir soutenu deux assauts.

Le Duc admire sa vertu, & tâche de le débaucher du service du Roy.

Durant ce siege & quelques jours encore aprés, qui furent employez par le Duc à reparer & à munir la place, la Valette pressa extraordinairement Lesdiguieres & Montmorency de le venir joindre avec leurs forces, leur representant que s'ils arrivoient avant que le Duc se fust degagé de ce coin de terre, où il estoit tres-facile de l'envelopper, ils le reduiroient à mourir de faim ou à se sauver dans un esquif en abandonnant ses troupes à leur discretion. Cependant comme ils ne venoient point, il attaqua la petite ville de Graveson, afin de faire quelque diversion pour arracher le Duc de devant Berre. Il la prit à discretion dés le second jour, & y fit pendre parmy plusieurs autres un nommé Orguin, qui avoit esté Aumônier de Henry III. mais qui ayant esté touché des meurtres de Blois, en telle sorte qu'il eut l'assu-

La Valette pour divertir le Duc de devant Berre assiege Graveson.

rance de dire tout haut un *De profundis* sur le corps du Duc de Guise en presence de ceux qui l'avoient tué, n'avoit cessé depuis de declamer par tout contre cette action, & d'exciter le Ciel & la terre à en prendre la vengeance. Quelques jours aprés Montmorency estant passé à Tarascon joignit la Valette, Lesdiguieres n'en ayant pû faire autant, parce que le Duc de Savoye se mit entre deux, s'attacha au Chasteau de Lurs, seulement important pour le passage de Sisteron, lequel au bout de quatre jours fut contraint de capituler. Il se resolut ensuite d'attaquer Digne, & pour faciliter ce siege il prit quelques petits Chasteaux sur les avenuës. Mais sur ce temps-là arriva un Courrier qui luy apporta nouvelles que Dom Amedée frere bâtard du Duc de Savoye, ravageoit toute la valée de Gresivaudan avec une armée considerable, & assiegeoit le fort de Morestel qu'il avoit basty depuis peu de temps pour couvrir Grenoble de ce costé-là. Deux choses avoient empesché jusques-là Amedée d'attaquer le Dauphiné, l'une qu'il attendoit les troupes que le Pape luy devoit envoyer, lesquelles n'arriverent que sur le commencement de Septembre; l'autre qu'il estoit occupé à faire la guerre à Genéve, qu'il eust sans doute minée & fait perir dans peu de temps, si elle n'eust esté soûtenuë des forces du Roy: lequel leur avoit l'an passé envoyé le Baron de Conforgien, & depuis encore Lurbigny, & de plus donné ordre à Sancy qui estoit à Basle pour faire des levées de Suisses, de les assister aussi de son conseil, & de tout ce qui seroit en son pouvoir.

Montmorency le joint.

Lesdiguieres ne le pouvant joindre veut attaquer Digne.

Mais est rappellé en Dauphiné, où Amedée assiegeoit Morestel.

Quant à Sancy, dés le commencement de l'année il avoit fait surprendre dans les bois de Rhinfeld cent mille écus d'or que huit soldats portoient en Allemagne pour y faire des levées pour l'Espagnol; & par le moyen de cet argent il avoit amassé quinze cens hommes de pied, ausquels s'estoient encore venus joindre deux cens chevaux Italiens que Messe Ambassadeur du Roy à Venise, avoit levez sur les terres de la Seigneurie. Avec ces troupes & deux fois autant que Guitry amena de France, il deffit trois cens lances commandées par le Capitaine François de Guevare qui y fut tué, luy & cent cinquante des siens, prit plusieurs petits châteaux, & ravagea tout à son aise les Bailliages de Thonon & d'Esvian. Peu aprés, Amedee, Olivera & Sonnas ayant assemblé leur armée qui estoit de mille chevaux & cinq mille fantassins, il brûla tous ces chasteaux & recueillit les garnisons qu'il y avoit mises: & depuis vers la fin de Mars il y eut une grosse escarmouche entre les deux armées au bas de la coline de Monthou, qui est entre Bonne & Geneve: mais le païs estant si ruiné qu'elles n'y pouvoient subsister, elles furent contraintes toutes deux de s'en éloigner. Celle des François ayant laissé quelques compagnies pour la seureté de Geneve, prit le chemin de la Bourgogne par la Franche-Comté, pour aller trouver le Maréchal d'Aumont. Celle des Savoyards se retira vers Chambery, fort delabrée & ayant besoin de repos pour se remettre en estat de faire la guerre.

Par occasion il est parlé des affaires de Geneve.

Où Sancy & Guitry défont Guevare.

L'armée des François & celle des Savoyards s'en retirent, parce que le païs est trop ruiné.

Le Duc avoit tant employé de flateuses soumissions envers le Pape, & tant de promesses envers ses neveux, qu'il avoit obtenu assurance de deux mille fantassins & quatre cens chevaux: mais estant bien plus difficile à Rome de remuer le fer & les armes que le plomb & les Bulles, quelque diligence qu'on y fist pour les levées, il ne falut pas moins de sept mois pour les mettre sur pied; Et comme si le Ciel eust voulu faire ressentir au Pape les maux qu'il procuroit à la France en prestant secours à la Ligue, il arriva durant cette année là que la peste & la famine causerent une si grande mortalité par toute l'Italie, particulierement sur ses terres, qu'elles en furent presqu'aussi desolées que si le feu & les autres calamitez de la guerre y eussent passé. Le Milanois pareillement souffrit plus de violences & de cruautez de ces troupes-là, qu'il n'en eust pû souffrir des ennemis les plus barbares. Le Terze ou Regiment de Sicile & quelques autres compagnies amenées de la Romagne par Capisucchi & Marescoti pour aller en Flandres, s'y assemblerent; Et il y fut levé pour le Duc de Savoye aux dépens du S. Pere vingt mille hommes de pied, commandez par les Comtes de Beljoyeuse, Rangon & Stampa, Alexandre Visconte, & Landriane frere du Nonce: outre deux cens cuirasses que le Comte François Villa avoit amassées dans le Ferrarois. Ces premieres troupes parurent auprés de Montmelian, comme nous avons dit, au commencement d'Aoust, avec dessein peut-estre de tenter quelque chose sur le Dauphiné, si elles en eussent trouvé l'occasion. Mais la presence de Lesdiguieres les en ayant empéchées, elles tournerent vers Chambery, où les Suisses que le Colonel Lusi avoit levez pour le

Le Duc de Savoye obtient quelques troupes du Pape.

Grande mortalité en Italie.

Pape, les estant venus joindre ils allerent tous ensemble passer par la Bresse & par la Franche-Comté pour se rendre en Lorraine, & de là en Champagne. Quinze jours aprés y arriverent celles que commandoit le Comte de Beljoyeuse : Dom Amedée les ayant jointes avec celles de Savoye, vint mettre le siege devant Morestel. La prise de ce fort eust esté celle de Grenoble, parce qu'Albigny y eust au mesme-temps fait joüer ses intelligences ; & déja la crainte en ayant fait déloger les plus affectionnez au party du Roy, les ligueux levoient la teste & prenoient le dessus. Ainsi le danger estant plus grand de ce costé là qu'en Provence, Lesdiguieres revint à Grenoble sur la fin du mois d'Aoust, ramenant avec luy sept cens hommes de pied commandez par Mesplez, sur la valeur duquel il avoit une particuliere confiance, & ramassa tout ce qu'il avoit de forces dans le Dauphiné. Les ennemis avertis qu'il faisoit marcher ses troupes vers eux quitterent leur siege, & s'allerent loger & retrancher à Pontcharra qui est à trois mille pas de là tirant vers Montmelian. Les François reconnurent d'abord en les tastant qu'ils n'estoient pas gens ny d'ordre ny de courage : car ils enfonçoient aisément leurs premieres gardes, & deux Capitaines Dauphinois Mures & Morges qui alloient pour les reconnoistre, estant entrez dans une pesle-mesle l'avoient fait tomber sur les bras de l'armée. Lesdiguieres y estant arrivé à quelques jours de là, & les ayant reconnus luy-mesme dans leur logement jugea dés l'heure mesme par la disposition du combat qu'il se figura dans l'esprit, que leur deffaite estoit infaillible. Le soir mesme il en dressa le plan sur une feüille de papier qu'il montra à ses Capitaines, & les assura que le lendemain ils gagneroient ensemble une tres-grande victoire, avec peu de difficulté, & encore moins de danger. Comme ils admirerent tous son profond raisonnement dans ses ordres, ils ne reconnurent pas moins sa valeur & sa resolution intrepide dans l'execution, & l'evenement tel qu'il l'avoit predit leur montra qu'il ne se trompoit point dans ses préjugez. Les ennemis avoient prés de dix mille hommes, à peine en avoit-il quatre mille, leur cavalerie estoit fort bien montée, armée de pied en cap, & presque toute de lanciers ; & neanmoins lors qu'il les eut joints de prés, on vid bien que ce n'estoit pas le nombre, mais la vertu qui donnoit l'avantage. Car aprés qu'ils eurent à la premiere charge fait contenance de gens aguerris, & mesme poussé tant soit peu l'avant-garde Royale, ils se mirent sur la retraite, & joignirent tous leurs escadrons de cavalerie ensemble. Ce qu'ayant fait, ils prirent la fuite à bride abatuë, comme s'ils eussent voulu gagner le prix à la course ; & abandonnerent leur mal-heureuse infanterie. Il en fut assommé une partie sur le champ, l'autre s'en alla à vau-de-route, qui vers la Rochete, qui vers Aiguebelle & vers Miolans, ou se cacha dans les bois. Amedée se jetta dans Miolans, le Marquis de Trevic & Olivera furent perdus dans les bois l'espace de trente-six heures, puis se sauverent dans Montmelian. Cet Olivera estoit un Capitaine Espagnol fort estimé parmy les siens, mais bien plus brave en paroles qu'en effet, comme il le témoigna en cette occasion, devant laquelle ayant dit que la terreur de son nom leur serviroit d'armes pour terrasser les François, il ne fit rien neanmoins qui répondit à cette fanfaronnade ny à sa reputation precedente. Deux mille Romains & Milannois qui s'estoient sauvez dans le Chasteau d'Avalon, avec le Comte Galeas de Beljoyeuse, se rendirent à discretion : mais la fureur des soldats François ne pût estre si bien retenuë par leurs chefs qu'au sortir de là ils n'en tuassent cinq ou six cens, le reste fut renvoyé en Italie avec le baston blanc à la main. Ils laisserent sur le champ prés de quatre mille morts, tout leur bagage estimé à plus de deux cens mille écus, trente Enseignes & quelques Cornetes ; Et une si grande victoire ne cousta aux François que la mort d'un Officier, & de deux ou trois soldats. Cette bataille se donna le dix-huitiéme de Septembre, & parce que ce fut prés du Chasteau de Bayard que le Chevalier qui portoit ce nom avoit basty luy-mesme, on crût avoir sujet de dire que les manes de ce genereux Capitaine qui avoit esté si grand ennemy des Espagnols, leur avoient jetté l'épouvante dans le coeur, & fait mordre la poussiere à la veuë de sa maison, afin que ce nom de Bayard qui leur avoit esté si redoutable durant sa vie, leur fust encore fatal soixante-quinze ans aprés sa mort. En cette journée, la lance autrefois la plus noble de toutes les armes dont se servissent les Gentilshommes François, perdit presque toute la gloire qu'elle avoit acquise en tant de belles occasions, & tomba en tel mépris que l'usage en fut bien-tost aboly dans les combats : dautant que les cavaliers de l'armée de Savoye qui en portoient, man-

Les troupes du Pape estant arrivées Amedée assiege Morestel.

Sçachant que Lesdiguieres vient à luy il se retire à Pontcharra.

Bataille de Pontcharra.

Où Amedée est deffait par Lesdiguieres.

Elle est tres-sanglante pour les Savoyards, & ne couste que deux soldats aux François.

L'usage des lances y fut tout à fait decredité par l'experience, & par une action de Lesdiguieres.

quant d'addresse pour la manier, firent croire que ce n'estoit qu'un fardeau inutile & embarrassant; Et Lesdiguieres luy-mesme qui l'avoit toûjours peu estimée, montra par un beau coup de sa main que ce n'avoit pas esté sans quelque raison. Car en ayant parlé le soir d'auparavant à table, & avancé qu'il n'estoit rien si facile que de destourner un coup de lance, comme il vid un Capitaine couvert d'une casaque de velours toute chamarée de clinquant d'or, à la teste de vingt lanciers, qui venoit à luy la lance en arrest, il l'attendit de pied ferme, defendant à tous ses gens de se mettre au devant ny de luy toucher, & jetta la lance à costé avec son épée, & puis luy porta la pointe dans la visiere, si bien qu'il en tomba mort par terre.

Cette glorieuse journée acquit un honneur immortel à Lesdiguieres, & coupa les nerfs aux pretentions du Duc de Savoye, de telle sorte qu'il ne pût jamais plus rien avancer dans le Dauphiné, & que d'aggresseur qu'il estoit il fut contraint de se reduire à la défensive. Lesdiguieres ayant un peu rafraîchy ses troupes, passa aprés cela dans le Comté de Nice pour recouvrer Barcelone, que le Savoyard avoit reprise durant qu'il assiegeoit la ville des Eschelles: puis il entra dans la Provence, afin d'assister la Valette au siege de Digne. Depuis la prise de Graveson le Duc de Montmorency qui n'estoit venu là que pour faire ses affaires, avoit obligé la Valette d'investir Arles avec luy. Il le muguetoit il y avoit long-temps pour le joindre à son Gouvernement de Languedoc & prendre pied dans la Provence. Le Baillif de Manosque luy avoit ménagé une intelligence sur cette Ville, mais elle fut découverte, & quand il sceut qu'il n'y avoit rien à gagner pour luy il s'en retourna en Languedoc, où il disoit que sa presence estoit necessaire pour empescher quelqu'entreprise du Duc de Joyeuse sur la ville de Carcassonne. Aprés son départ, la Valette demeuré seul & avec peu de forces, passa le Rhosne à Tarascon pour s'éloigner du Duc de Savoye, & faisant le tour par le S. Esprit, & par le Comté de Grignan, il se rendit à Sisteron où il se rafraîchit quelques jours. Lors qu'il eut décampé de devant Arles, le Duc de Savoye y fut appellé par un nommé Biord Lieutenant de la Ville, qui se vouloit fortifier de sa faveur contre quelques Gentils-hommes qu'il avoit indignement traitez, & par ce moyen s'en rendit le maistre. Cette nouvelle acquisition luy sembloit une nouvelle chaîne pour captiver la Provence; Et il ne pensoit pas que tenant Arles, Aix & Marseille, il y eust desormais aucune Ville qui ne deust suivre son party. Mais il en arriva tout au contraire: la Noblesse du païs commença à prendre jalousie de ce qu'il establissoit ainsi sa puissance; & la Valette n'oublia pas de fomenter & réveiller les mécontentemens secrets qu'avoit la Comtesse de Sault, de ce qu'il luy avoit refusé la ville de Berre qu'elle croyoit luy devoir estre donnée, suivant leurs conventions secretes. Ceux qu'il employa pour semer cette division rapportant diverses choses à la Comtesse pour l'irriter, & beaucoup d'autres au Duc pour le porter aussi à la mépriser, ce Prince commença à ne luy plus tant deferer qu'il avoit fait, & cette femme hautaine prit aisément feu, & se resolut de ruiner tout ce qu'elle avoit basty pour luy. Tellement que tandis qu'il assiege la rocque ou chasteau du Puech, elle fait par son credit élire des Consuls à Aix peu affectionnez au Duc, qui aussi-tost traversent tous ses desseins, & mettent en prison quelques personnes qui complotoient pour luy dans la Ville. Aux nouvelles qu'il en reçoit il quitte le siege, revient à Aix, y fait casser les Magistrats & proceder à une nouvelle eslection, pour en establir d'autres qui luy soient plus affectionnez. La Noblesse & les Procureurs du païs encore plus aigris par ce procedé, conspirent plus estroitement de reprimer sa puissance. Comme il estoit dans Arles ils députerent vers luy pour le supplier de vouloir delivrer la Ville d'Aix des incommoditez que le Puech luy causoit, l'asseurant qu'ils s'estoient volontairement cotisés pour les frais de ce siege. Leur dessein estoit de le faire sortir d'Arles luy & ses troupes, & le mesme Lieutenant qui l'y avoit introduit s'en estant déja lassé, estoit de leur intelligence. Il n'osa pas leur refuser une si juste demande, mais avant que de partir il se saisit du Lieutenant qu'il emmena avec luy, & y mit un premier Consul à sa devotion pour se conserver la Ville. Il n'ignoroit pas que toutes les traverses qui se formoient contre luy provenoient de la part de la Comtesse, & quelques-uns de ses amis l'avoient voulu arrester dans Aix au retour du Puech: toutefois il leur avoit commandé de la relâcher, & en avoit fait de grandes excuses au Parlement & à elle mesme: mais comme il vit qu'elle continuoit à luy susciter des obstacles, il la fit arrester tout de bon dans son logis à Aix, & Charles de Crequy son fils unique du

Aprés cette bataille il reprend Barcelonne & rentre en Provence.

Montmorency s'en retourne en Languedoc, ayant en vain assiegé Arles.

Où le Duc de Savoye est introduit par le Lieutenant Biord.

Ce qui cause de l'ombrage à la Noblesse; Et la Valette seme de la discorde entre le Duc & la Comtesse de Sault.

Elle fait eslire des Consuls à Aix mal affectionnez au Duc, qui y va & les fait changer.

Enleve le Lieutenant Biord d'Arles, fait arrester la Comtesse & son fils.

HHHhhh iij

Ce qui fait émouvoir Marseille.

premier lit avec elle, & leur donna des gardes pour veiller à leurs actions. Aussi-tost qu'on sceut les nouvelles de cette detention à Marseille, Bezaudun, Casaux, & les Consuls, suivis d'une grande troupe de peuple vont crians par les ruës que le Duc veut usurper la Provence, & s'emparer de Marseille, arrestent sa galere, mandent aux Villes voisines de pourvoir à leur seureté, & aprés cela font resoudre par une assemblée generale de l'Hostel de Ville, qu'il ne faut y recevoir personne qui puisse donner de l'ombrage à leur liberté, & les empescher de se conserver pour un Roy Tres-Chrestien, tel qu'il plairoit à Dieu donner à la France.

La Comtesse eschappe & se sauve là.

Il arriva peu aprés que la Comtesse & son fils se sauverent d'entre les mains des gardes, elle déguisée en Suisse avec une fausse barbe, tandis que sa fille de chambre tenoit sa place dans son lict; & son fils travesty en païsan, par l'industrie d'un soldat qui moyennant deux mille écus d'or, leur servit à executer leur dessein & à les conduire jusqu'à Marseille.

Le Duc la veut ravoir par force & fait surprendre le Monastere S. Victor par Meolhon.

Sur cela le Duc ajoûte une nouvelle violence à la premiere, il oblige le Parlement à donner un adjournement personnel contr'elle, afin d'avoir un pretexte de la redemander aux Marseillois par la force, & fait surprendre le Monastere de S. Victor par N Pierrebon de Meolhon, qui l'escalade & s'y loge avec trois cens hommes.

Mais Casaux à coups de canon le contraint d'en déloger.

Mais Casaux qui s'estoit nouvellement fait eslire premier Consul par la faveur de la Comtesse, & qui avec Loüis d'Aix avoit déja formé le plan de sa tyrannie, fit aussi tost prendre les armes à la Ville, & monter six pieces de canon sur Lamitadour qui est un lieu eminent, d'où il foudroyoit si furieusement ce Monastere que Meolhon fut contraint d'en sortir, le remettant entre les mains des Moines. Ainsi le Duc perdit entierement Marseille, & depuis cet affront il n'eut plus que de mauvais succez en Provence: Car comme il avoit levé le siege de Puech aprés y avoir tiré inutilement quatre mille coups de canon, Lesdiguieres & la Valette prirent aussi Digne aprés cinquante volées seulement, le peuple ayant forcé le Gouverneur de se rendre;

Le Duc leve le siege de Puech, & perd Digne.

Et pour comble de honte & d'infortune il receut un autre échec à Vinon, ce qui arriva de cette sorte. La Valette battoit la ville de Beynes, située à deux lieuës de Digne dans la montagne: le Comte de Carses alla de ce costé-là pour la secourir, la Valette croyant que ce fust le Duc leva le siege: mais lors qu'il eut appris que ce n'estoit que Carses, il se resolut de le combattre.

Combat de Vinon.

Il va donc à luy; Carses ne l'attend pas, & se dérobe à la faveur de la nuit: il le poursuit sept lieuës durant jusqu'au passage de Vinon sur la riviere de Verdon, & là ayant reconnu l'importance de ce poste, parce qu'il servoit à couper les vivres à Aix, il y loge le brave Mesplez avec quatre cens hommes de pied & vingt-cinq chevaux seulement, luy donnant sa parole qu'il ne manquera pas à le secourir, s'il est attaqué.

Mesplez entreprend de defendre Vinon méchant lieu tout ouvert.

Le Duc pressé par ceux d'Aix y vient aussi tost & l'assiege avec mille chevaux, deux mille hommes de pied, & deux coulevrines: le lieu estoit tout ouvert & demantelé, & Mesplez n'y avoit pû accommoder en si peu de temps que des murailles de pierre seiche.

Le Duc l'y attaque, vaillance presque incroyable de Mesplez.

Neanmoins dans un si mauvais poste il soustint la furie du canon & des attaques continuelles trois jours durant, sans perdre un seul pouce de terre. La Valette attendoit que Lesdiguieres revinst de Dauphiné pour aller conjointement le degager: mais voyant qu'il ne pouvoit plus arriver à temps il y alla avec ses troupes seules, resolu de se perdre ou de sauver un si vaillant Capitaine, dont la valeur estoit en admiration à tous les gens de guerre.

La Valette vient à son secours, & défait les troupes du Duc.

Le Duc laissant une partie de son Infanterie dans les retranchemens, passe la riviere de Verdon & vient au devant de luy avec mille Harquebusiers & six cens chevaux. La Valette qui en avoit beaucoup moins, le charge impetueusement: les Savoyards reçoivent assez resolument la premiere charge, mais à la seconde ils ployent, se renversent & se mettent en fuite. Les gens de pied se sauvent dans leur camp à Vinon, & la Cavalerie à Saint Paul, laissant deux cens hommes sur la place, entre lesquels on reconnut le Comte de Vinceguerre, & Fortias Gentil-homme d'Avignon, Capitaine des chevaux-legers. Le Duc apprehendant que la Valette ne passast la riviere, décampa sur la minuit à la faveur des tenebres, mais avec tant d'effroy & de desordre qu'il y laissa son canon; Et Mesplez à qui la Valette avoit le soir envoyé deux cens hommes de renfort, fit une grande sortie sur son Arriere-garde, en tua deux ou trois cens hommes, & prit une partie de son bagage.

Qui tombe dans un extreme mépris & se retire en Savoye.

Ce dernier eschec donna, s'il faut ainsi dire, le coup mortel aux desseins du Duc dans la Provence. Incontinent aprés Martigues, la Ciotat & quelques autres petites places quitterent son party; Et il tomba dans une si grande foiblesse & dans un tel mépris, qu'il fut bien-tost contraint d'abandonner entierement la Provence, y ayant laissé la meilleure partie de ses troupes,

& les plus vaillans de ses gens malheureusement prodiguez à la poursuite de ses vaines pretentions.

Parmy ces avantages & ces prosperitez des armes du Roy, la fortune entremesla deux fâcheux accidens, sçavoir l'evasion du Duc de Guise, & la mort du sage la Noü : dont l'un luy causa de grandes inquietudes, & l'autre une affliction tres-sensible. Le Duc de Guise estoit prisonnier dans le Chasteau de Tours, estroitement gardé par Rouvray Lieutenant des Gardes du corps, à qui pour cela on avoit donné dix Archers, quatre Exempts, & quelques Compagnies de Suisses. Jusques-là tous ceux qui avoient entrepris de le sauver, avoient esté découverts & executez à mort : mais le desir de la liberté qui ne peut s'esteindre qu'avec la vie, luy donna tant de pensées & d'inventions, qu'à la fin il en rencontra une qui reüssit. Quelque soin qu'on apportast à l'observer il gagna par de grandes promesses deux personnes en qui Rouvray se fioit le plus, l'un estoit parent de ce Gentil-homme, l'autre un joüeur de Luth, que la mort de son pere massacré à la Saint Barthelemy, sembloit obliger à un ressentiment eternel contre ce Prince. Par le conseil & l'addresse de ces deux hommes il s'avisa qu'il pouvoit décendre des fenestres de la galerie qui est au plus haut du Chasteau du costé de la riviere, & se sauver par la greve, les eaux estant fort basses. Il n'avoit besoin pour cela que d'un demy quart d'heure de temps, & afin qu'on ne pust pas si tost courir aprés luy quand il auroit trouvé moyen de décendre, il jugea qu'il faloit prendre l'heure de midy : car c'estoit l'ordre de tenir les portes de la Ville fermées depuis les unze heures jusqu'à une heure, & d'en porter les clefs chez le Maire. Il choisit donc pour ce dessein le quinziéme jour d'Aoust, auquel on celebre la glorieuse Assomption de la sacrée Vierge-Mere, & en fait avertir la Chastre qui envoye à point nommé son fils le Baron de Maisonfort avec soixante chevaux à Saint Avertin, c'est à une lieuë prés de Tours où il y a un pont sur la riviere du Cher. Le matin le Duc recommande son dessein à Dieu en communiant à la Messe, & reclamant l'assistance de la Vierge-Mere, avec cette ferveur & cette devotion qu'a accoustumé d'exciter dans le cœur des hommes le desir de se tirer d'un grand peril ou d'un grand mal. Au mesme temps ses gens font sortir des chevaux hors la Ville sous quelque pretexte, il déjeune à son ordinaire, & en attendant le dîner pourvoit à tout le mieux qu'il luy est possible. Le Joüeur de luth avoit apporté une corde dans la panse de son luth, un sien valet de chambre avoit charge à l'heure dite de la bien accommoder, & un laquais de l'avertir en le tirant par la basque quand il seroit temps. Cependant la chose n'estoit pas si secrete que l'on n'en eust le vent dans la Ville : une lettre interceptée de Maisonfort écrite à un de ses amis, par laquelle il le prioit de le venir trouver avec le plus de gens qu'il pourroit, fit soupçonner que c'estoit pour surprendre Tours, ou pour sauver ce Prince. Souvray qui commandoit dans la Ville, en donna avis à Rouvray, mais il n'en tint conte. Alors le Duc de Guise, dans la pensée qu'il eut d'estre découvert, quoy qu'il dissimulast constamment son inquietude, se representa tant de difficultez dont la moindre pouvoit rompre son dessein, qu'il desespera de les pouvoir toutes éviter ; si bien que de crainte de perdre inutilement ses amis qui se hazardoient pour luy, il resolut de le differer, & envoya un Laquais à la Chastre pour remettre la partie à une autre fois. Mais il semble que ces grands evenemens ne dépendent pas tant de la disposition des hommes, que de quelque cause souveraine qui les conduit à bout, ou les rompt, comme il luy plaist. Toutes ses autres tentatives beaucoup plus faciles en apparence, avoient eu mauvais succez, celle-cy bien plus difficile reüssit heureusement. Le Laquais fâché que la chose ne s'executast pas comme on l'avoit projettée, n'eut point haste de partir, & cependant le Duc ayant repris une nouvelle esperance, le contremanda. On eust dit que toutes choses concouroient à l'envy pour le tirer de captivité : car des deux Exempts qui ne le perdoient jamais de veuë, & mangeoient d'ordinaire avec luy, l'un estoit allé dîner en Ville, l'autre luy demanda à quoy il desiroit passer le temps, & ses Archers qui disnoient dans la grand'salle, se trouverent ce jour-là d'humeur à tenir table un peu plus long-temps qu'à l'ordinaire. Il joüoit fort souvent aprés le repas avec eux, & inventoit tous les jours quelque nouvel exercice pour se divertir, ayant accoustumé de leur fermer souvent les portes par jeu, afin de le pouvoir faire tout de bon, quand il en seroit temps. Cette fois-là, aprés avoir décendu dans la court pour se promener, & ayant pris son excuse sur ce que le Soleil luy faisoit mal à la teste, il deffia son Exempt à qui monteroit le plus viste les degrez à

Evasion du Duc de Guise du Chasteau de Tours.

Il gagne deux hommes en qui celuy qui le gardoit se fioit le plus.

Il choisit le jour de l'Assomption pour se sauver.

Le fils de la Chastre vient auprés de Tours pour l'escorter.

On en a quelque vent à Tours, mais on n'y prend pas garde.

Comment il trompe ses gardes.

cloche-pied, depuis le bas de la montée jusqu'au haut de la galerie. Comme il estoit merveilleusement agile, il gagna incontinent le devant de cinq ou six degrez, & puis se lance en deux ou trois sauts dans la galerie, & ferme la porte sur luy. Il y trouve son valet de chambre qui avoit accommodé la corde avec un baston au bout qu'il se met entre les jambes, & se tient avec les mains tandis que son valet la lâchant peu à peu jusqu'à tant qu'il soit à terre, le décend de la hauteur de plus de soixante brasses. L'Exempt cependant estant monté tout doucement, aprés avoir attendu un peu de temps à la porte, entre en quelque deffiance, heurte bien fort, & se fâche : enfin personne ne luy répondant, il décend à la chambre d'au dessous, d'où il void bien un autre jeu, & entend plusieurs personnes de Tours qui crioient des fenestres, *le Guisard se sauve* : mais il n'y peut faire autre chose que de crier tant qu'il peut qu'on l'arreste. Le valet de chambre qui ayant bien attaché sa corde à la croisée décendoit aussi, mais avec bien plus de peril que son maistre, fut si estourdy de ces cris qu'il en tomba de plus de vingt pieds de haut : mais la frayeur de la mort luy fit oublier qu'il s'estoit blessé, & il courut aprés le Duc, qui passant sous la premiere arche du pont où il n'y avoit point d'eau, & le long du quay de la Ville & du fauxbourg de la Riche, gagna tout d'une course jusqu'au Plessis lez Tours, où il monta sur les chevaux qu'on luy tenoit tout prests. Cependant Rouvray extremément troublé de cette evasion, envoye çà & là pour faire courir aprés luy : mais tandis que l'on va chercher les clefs de la Ville chez le Maire où elles estoient, le Duc tire païs, & ayant rencontré l'escorte qui l'attendoit se sauve dans la ville de Selles à plus de seize lieuës de là : Elle estoit encore au pouvoir de la Ligue, & n'avoit pas esté prise comme elle fut peu aprés par le Prince de Conty. Le Duc a conté depuis, qu'il s'estoit tellement trouvé esbloüy de joye & de crainte tout ensemble, qu'il ne se souvenoit pas des ordres qu'il avoit donnez ; Que dans ce trouble il avoit pris le cheval d'un garçon qu'il trouva sur son chemin, & qu'au lieu d'aller au gué de la riviere du Cher, il avoit suivy un paysan qu'il voyoit passer par un autre, où il s'estoit pensé noyer ; De plus, qu'il s'estoit tellement égaré, qu'il fut plus de quatre heures à rencontrer les gens de la Chastre qui le cherchoient de tous costez, & plusieurs autres avantures, qui peut-estre n'ont esté que dans la bouche de ce Prince, dont l'esprit se plaisoit d'ajoûter à un conte, tout ce qui luy sembloit propre pour l'embellir. On crût que les Dames d'auprés de la Reine Loüise qui demeuroit pour lors à Chenonceaux, n'avoient pas peu contribué à faire reüssir cette invention, & l'on soupçonna Rouvray qui en en aymoit une, de luy avoit donné cette faveur pour en obtenir une autre d'elle. Le Parlement informa contre luy & contre les Exemps & les Archers, mais depuis à la priere de Souvray on leur permit à tous de se retirer sur leur caution juratoire, à la charge qu'ils iroient se presenter devant le Roy pour se justifier. Cette evasion sans doute ne le toucha pas moins qu'elle le surprit, & luy fut un nouveau sujet d'inquietude. Il redoutoit, outre ce grand nom de Guise qui luy avoit tant donné de peine, l'amour des peuples que la memoire du pere alloit faire renaistre pour le fils, & l'éclat de la valeur & de toutes les autres grandes qualitez qui paroissoient pour lors dans ce jeune Prince ; & d'ailleurs il regretoit d'avoir perdu un gage qui luy eût servy à avancer la paix, ou à faire voir un illustre exemple de sa clemence, ou bien pour servir d'échange, si le mal-heur de la guerre eust fait prisonnier quelqu'un des Princes du sang, ou des Chefs de son armée. Toutefois aprés qu'il y eut un peu révé, & qu'il eut mis de l'autre costé tout ce qui le pouvoit consoler, il diminua ses apprehensions, & dit à ceux qui estoient à l'entour de luy, Qu'il y avoit plus de raison de se réjoüir que de se mettre en peine, parce qu'il arriveroit ou que le Duc de Guise se rangeroit auprés de luy, auquel cas il le traiteroit comme son parent, & luy feroit connoistre qu'il n'avoit point participé à la mort de son pere, ou qu'il se jetteroit dans la Ligue, & qu'alors ce seroit sa ruine & celle du party, d'autant qu'il estoit impossible que le Duc de Mayenne & luy pussent longtemps demeurer ensemble, sans devenir plus ennemis entr'eux qu'ils ne l'estoient de luy-mesme. Qu'aprés tout, plus il auroit d'ennemis à combattre, plus il auroit de gloire. La Ligue en fit des feux de joye par tout, le Pape en rendit graces à Dieu publiquement : mais la réjoüissance des Seize surpassa celle de tous les autres, d'autant qu'ils esperoient voir resusciter en luy la protection & les qualitez de son pere, dont ils avoient esté idolatres. Le Duc de Mayenne l'envoya aussi-tost feliciter par la Fueillade qui luy porta de l'argent, & eut ordre de le prier de sa part qu'ils

Décend par une corde du haut d'une galerie & se sauve par dessous le pont.

La Chastre le mene à Selles.

Son évasion alarme le Roy.

Qui tout considere neantmoins prevoit qu'elle ruinera la Ligue.

Le Duc de Mayenne envoye de l'argent au Duc de Guise, mais en a jalousie.

qu'ils pussent s'entrevoir pour communiquer ensemble de leurs affaires communes : mais dés l'heure mesme il estoit frappé de jalousie, & comptoit ce jeune Prince non pas comme un nouveau renfort, mais comme une nouvelle peine.

Affaires de Bretagne.

Le mesme jour, & presque à la mesme heure que le Roy apprit cette evasion, il receut aussi la nouvelle de la mort de la Noüe, à l'occasion de laquelle nous marquerons icy sommairement ce qui se passa en Bretagne la mesme année. Le Duc de Mercœur incommodoit l'Anjou & le païs du Maine par de frequentes courses, & diverses entreprises qui pour la pluspart tournoient à son deshonneur. Au mois de Janvier un Gentil-homme nommé Chevriere, faisant des levées pour luy en Anjou, Picharic Gouverneur d'Angers les tailla en pieces auprés de Chambellay.

Chevriere deffait en Anjou par Picharic, & S. Laurent à Montcontour par Coëtquin.

Au mois de Mars Jean d'Avaugour-Saint Laurent du mesme party qui avoit assiegé Montcontour, fut aussi deffait par Jean de Coëtquin, duquel il estoit gendre. Et le Prince de Dombes qui venoit au secours de Montcontour, ayant appris ce bon succez tourna ses forces contre Ploermel qui se rendit à discretion, mais la pluspart de la garnison fut penduë ou devalisée, pour avoir osé tenir dans une mauvaise place contre une armée & du canon.

Prince de Dombes prend Ploermel.

Cependant il arriva un secours au Prince de deux mille cinq cens fantassins Anglois, & de deux cens chevaux, conduits par Edoüard Norits. Lors qu'il fut abordé à Pimpoul dans le Diocese de Treguier, Tremblay-Gresille qui en estoit Gouverneur, & Kergomart les menerent pour leur premier exploit attaquer un Fort que le Duc de Mercœur avoit fait bâtir dans une Isle voisine que l'on nomme Brehal, qui est des appartenances du Duché de Pentievre.

Il luy arrive un renfort d'Anglois qui prennent l'Isle de Brehal.

Il y avoit une bonne garnison, qui jointe aux habitans tous gens de marine & d'execution couroit les costes voisines avec des vaisseaux armez ; ils rendirent toute la defense qu'on pouvoit attendre d'eux, mais faute de munitions ils furent contraints de s'abandonner à la mercy des assiegeans, qui en pendirent quinze aux aisles des prochains moulins à vent. Au partir de là le Prince de Dombes employa ce secours, avec quinze cens Allemans qu'il avoit déja, & autant de François, à attaquer Guingamp.

Il prend Guingamp.

Le Duc de Mercœur beaucoup plus fort en nombre d'hommes, s'avança aussi-tost pour sauver cette place : mais estant à quatre lieuës de là, il apprit qu'elle s'estoit renduë, aprés avoir soûtenu deux assauts. Le jeune Prince bruslant d'envie de le voir les armes à la main dans un champ de bataille, luy manda par un Trompette, qu'ayant appris qu'il venoit, il desiroit luy épargner le reste du voyage, & qu'il s'en alloit au devant de luy. De fait il suivit de prés son Messager, & parut le lendemain à une demie lieuë de là.

Mercœur vient pour la secourir.

Mercœur avoit quatre mille Espagnols & deux mille François, mille chevaux & trois cens carabins. Urbain de Laval-Boisdaufin y estoit Lieutenant general, S. Laurent Mareschal de camp, Guebriant Colonel de l'Infanterie, & Charles de Gondy Marquis de Belle-Isle fils du Mareschal de Rais, Colonel de la Cavalerie.

Le Marquis de Belle-Isle fils du Mareschal de Rais, pourquoy se fit ligueux.

Ce dernier ayant du commencement suivy le party du Roy estoit passé dans celuy de la Ligue, pour sauver, comme l'on croyoit les grands biens qu'il avoit dans la Bretagne, tandis que sa mere Catherine de Clermont fort habile femme & qui sçavoit bien l'air de la Cour, s'entretenoit dans les bonnes graces du Roy, desavoüant le procedé de son fils, & que d'un autre costé le Mareschal son mary se tenoit clos & couvert dans un Monastere à Florence où il attendoit l'evenement de ces guerres civiles, ayant demandé congé au Roy Henry III. lors qu'aprés les meurtres de Blois il vid que tout le Royaume se broüilloit, d'aller aux bains de Luques pour une grande & secrete maladie qui luy causoit des douleurs insupportables, comme ses sermens, ses cris & sa contenance l'assuroient. Les deux armées demeurerent deux jours à la veuë l'une de l'autre un ruisseau entre-deux, chacun desirant obliger son ennemy de le passer : mais comme il n'y avoit pas de haste à qui en prendroit le hazard, aprés qu'elles se furent tastées par quelques escarmouches, elles se separerent sans combattre.

Les deux armées en presence, se separent sans combatre.

Deux jours aprés la Noüe arrivé dans l'armée du Prince, avec la compagnie de Gens-d'armes de Jacques Comte de Montgommery, & quelques autres, fut d'avis de poursuivre le Duc de Mercœur, & les deux armées se virent encore une fois en bataille, mais sans que l'on pust obliger le Duc à la donner. Le Prince entr'autres Chefs & Gentils-hommes de marque, avoit dans la sienne Jean de Rieux Marquis d'Asserac, René de Tournemine-la Hunaudaye, Jean Marquis de Coëtquin, Jean d'Angennes-Poigny, Charles de Gojon-la Moussaye, la Rochegifard, du Liscoüet. Les deux premiers ayant des Chasteaux dans le voisinage de Lamballe, engagerent le Prince à assieger cette place, où il

y avoit un Chasteau des plus forts de la Province pour ce temps-là, & bien muny d'hommes & de toutes sortes de provisions. La Noüe prevoyoit bien qu'à moins que l'épouvante ne saisist les assiegez, cette entreprise auroit un honteux succez : neanmoins le mal-heur qui le talonnoit luy-mesme, l'y fit consentir, quoy qu'à regret. La bréche faite, ceux qu'il y avoit envoyez pour la reconnoistre ne luy en rapportant pas l'estat assez nettement, il y voulut aller luy-mesme, & monta à une échelle dressée sur les ruines pour remarquer la contenance des assiegez & le dedans de la place. Comme il le consideroit aussi attentivement que s'il eust esté bien loin du peril, & qu'il se découvroit un peu trop, il vint une bale de mousquet qui donnant sur une pierre rejallit contre son front si rudement qu'encore qu'elle ne luy eust pas percé l'os, elle le renversa neanmoins de telle sorte qu'il demeura accroché entre deux échelons, par la mesme jambe à laquelle il avoit receu une fâcheuse blessure au siege de Paris, dont il n'estoit pas encore bien guery. Les siens l'ayant debarrassé de là le reporterent en son logis, & le lendemain dans un brancart à Montcontour. Sa playe d'abord sembla legere, parce qu'il n'y paroissoit qu'une petite contusion, mais trois jours aprés les grandes douleurs de teste indiquerent qu'elle estoit mortelle, si on n'y remedioit par le trépan : ce qu'un Chirurgien opiniastre ou ignorant, auquel il avoit plus de confiance qu'aux autres, ayant empesché, la fiévre le prit, & il en mourut quinze jours aprés, le premier du mois d'Aoust, estant âgé de soixante & dix ans. Ses dernieres heures répondirent au cours precedent de sa vie; la foiblesse de la maladie, les pointes de la douleur, & la crainte de la mort n'ébranlerent point son ame de son assiette ordinaire; la constance & la sagesse l'accompagnerent jusqu'au dernier soûpir. Telle fut la fin de François de la Noüe, personnage veritablement digne de toutes sortes de loüanges, mais sur tout pour son ardent amour envers sa patrie, qui fut toûjours le motif de ses belles actions, pour avoir conservé la douceur & l'equité dans la fureur des guerres civiles, & pour avoir encore associé ensemble une probité irreprochable, une grande intelligence dans le mestier des armes, & une connoissance plus que mediocre des belles lettres; qualitez pour lesquelles il estoit recherché de tous les partis, & admiré mesme des Ligueux & des Espagnols, qui ne luy reprocherent jamais rien que sa Religion. Il laissa un fils nommé Odet, heritier de sa probité & de sa valeur, qui cette année avoit esté delivré de prison du Chasteau de Tournay, où les Espagnols le tenoient depuis plus de six ans : car ils l'avoient pris en ce païs-là, l'an 1584. Comme il s'en venoit trouver son pere pour se réjoüir avec luy de sa liberté, il apprit qu'il n'y arriveroit plus que pour pleurer sa mort. Le Roy en fut aussi sensiblement affligé qu'il l'eust sceu estre d'aucun autre accident, & honora sa memoire de cet Eloge; que c'étoit un grand homme de guerre, mais un plus grand homme de bien, & que l'on ne pouvoit assez regretter qu'un petit Chasteau eust fait perir un Capitaine qui valoit mieux que toute une Province. Le Prince de Dombes, dans l'armée duquel il tenoit le second rang, ou pour mieux dire le premier, parce qu'il n'entreprenoit rien que par sa conduite, fut tellement troublé de l'avoir perdu, qu'il leva le siege de Lamballe & se retira à S. Brieu. Il appella peu aprés à son secours Laverdin avec les troupes du païs du Maine, & rechercha plusieurs fois l'occasion de combattre celles du Duc de Mercœur : ce que n'ayant pû faire, il employa ses forces à prendre Chastillon, qui est un Chasteau entre Fougeres & Vitré. Comme les assiegez parlementoient, sans prendre garde à leur bréche il y fit habilement glisser 200. Soldats, qui se rendirent maistres de la place, & ne firent quartier à personne qu'à quelques Gardes du Duc. Lequel en eut aussi-tost sa revanche, & tout de la mesme sorte sur le Chasteau de Blain appartenant à la Maison de Rohan, où tous les Soldats furent passez au fil de l'épée, & ce beau bastiment consumé par le feu, avec grande quantité de meubles precieux qui estoient dedans. Au mesme temps Saint Laurent l'un des chefs de son party receut affront devant Malestroit, y ayant perdu trois cens hommes à deux assauts sans le pouvoir prendre : & peu aprés un plus grand eschec devant la tour de Sesson, qui estoit une Forteresse sur le bord de la mer proche de S. Brieu. René de Rieux-Sourdeac qui avoit succedé au Gouvernement de Brest à Guy de Rieux-Chasteauneuf son aîné mort peu auparavant, estant allé pour luy faire lever le siege, & tous deux ayant rangé leurs troupes qui estoient de chaque costé de douze à quinze cens hommes, celle de Saint Laurent furent mises en déroute, avec grand meurtre, & luy fait prisonnier par le bourreau des Allemans qui arresta son cheval par la bride : mais peu aprés il se sauva du Chasteau de Guingamp, où il estoit enfermé.

Le Prince assiege Lamballe.

La Noüe y est blessé à la teste, il en meurt.

Le Roy le regrette bien fort.

Le Prince leve le siege.

Prend Chastillon prés Fougeres.

Mercœur prend Blain.

Sourdeac deffait Saint Laurent & le prend prisonnier.

A l'exemple & par l'appuy de la Bretagne quelques Villes de ce coin de la basse Normandie qui en est voisine, se maintenoient dans le party de la Ligue. Le Duc de Montpensier Gouverneur pour le Roy dans la Province, les reduisit toutes, mais non sans beaucoup de traverses & de peine, particulierement Avranches, dont il ne pût se rendre maistre qu'aprés un long siege. Medavid, Eschauffour, & quelques autres Gentils-hommes ligueux rodoient alors aux environs de Lisieux, de Falaise, d'Argentan, & autres lieux voisins, où ils faisoient plûtost des pilleries qu'une juste guerre. Clermont d'Amboise & Plessis Mornay qui venoient de Touraine au siege de Roüen avec leurs troupes penserent en delivrer le païs, & attraper Medavid dans Sées comme il le ravageoit, mais ayant esté averty qu'ils approchoient, quoy qu'il fust beaucoup plus fort, il leur abandonna promptement la place plûtost fuyant que se retirant: Buisson-Falu Gentil-homme fort courageux, soûtint tout le choc sur la retraite, & le sauva par ce moyen luy & ses troupes, mais ce fut aux dépens de sa vie.

Duc de Montpensier prend Avranches.

Deffaite de Medavid à Sées.

Cependant l'un & l'autre party s'apprestant à faire de plus grands efforts qu'auparavant, recueilloient le secours estranger qui leur venoit de diverses parts. Le Duc de Mayenne alla jusqu'à Verdun au devant des troupes du Pape, pensant au mesme endroit recevoir de bonnes nouvelles du Duc de Parme, vers lequel il avoit envoyé Brissac luy demander assistance d'hommes, & d'argent. Mais pour le second il ne rapporta que cent mille écus en lettres de change; & pour les troupes Italiennes, il les trouva en si mauvais estat que leur arrivée luy fut plus à charge qu'avantageuse. Car l'Infanterie estoit toute ruinée par le flux de sang & autres maladies contagieuses, que la disette qu'elle avoit soufferte par les chemins, y avoient engendrées, & de plus il s'estoit glissé une mesintelligence si grande parmy les Chefs, qu'ils estoient plûtost prests à se battre ensemble que de combattre l'ennemy. Mesme le General & Pierre Caëtan son Lieutenant s'estant pris de paroles auprés de Lyon le Saunier en la Franche-Comté, en fussent venus aux mains sans les prieres de Matheuccy Archevesque de Raguse leur Commissaire general, par le conseil duquel Caëtan se retira en Italie pour le respect du Pape: mais en passant par le païs des Suisses quelques Colonels de la nation l'arresterent pour des deniers de leur solde que la Ligue leur devoit, & dont ils pretendoient que son oncle Legat en France leur avoit répondu. Au mesme temps le secours que le Roy faisoit negocier en Angleterre & en Allemagne il y avoit fort long-temps, arriva en France. Le Comte d'Essex vint à Noyon avec un equipage qui marquoit autant les faveurs que les richesses de la Reine sa maistresse, saluër le Roy de sa part, luy portant nouvelles qu'il y avoit trois mille Anglois sur la coste de Picardie, qui n'attendoient que ses ordres pour descendre. Et le Vicomte de Turenne luy manda qu'il avoit passé le Rhin avec l'armée d'Allemagne, & qu'il seroit dans peu de jours au païs Messin. Le Roy ayant donc magnifiquement regalé le Comte d'Essex, & donné charge au Maréchal de Biron qui estoit alors encore devant Pierrefons, de faire acceüil aux Anglois, partit de Noyon le 15. de Septembre pour recevoir les Allemans. Sa presence y estoit entierement necessaire, non seulement pour les engager davantage à son service & mettre ordre que les soldats ne se débandassent, comme ils ont accoûtumé lors qu'ils approchent de l'occasion & d'un païs d'où ils ne peuvent pas sortir aisément, mais encore pour assoupir quelques differends qui commençoient à produire de la division entre les Chefs, & pour garantir ces troupes des entreprises des Ducs de Lorraine & de Mayenne, qui estant à Verdun eussent pû prendre quelque avantage de leur negligence, comme avoit fait le Duc de Guise sur les Reistres. Il y mena seulement huit cens maistres & trois cens harquebusiers à cheval, avec lesquels passant par la Thierasche il s'assura de Maubert Fontaine, en changeant trois soldats qui avoient tué leur Gouverneur pour usurper le commandement, puis abandonné la Ligue, dans laquelle ils n'eussent pas pû trouver grace; donna courage aux habitans de Mouzon, de chasser le leur qui les vouloit contraindre de se rendre au Duc de Lorraine; & fit abandonner la petite Ville d'Attigny à quatre lieuës en deça de Retel, à une garnison de la Ligue, qui de ce poste-là commettoit mille ravages dans la contrée d'alentour. Le vingt-neufiéme de Septembre, jour consacré à l'honneur de saint Michel, que la France invoque comme son Ange tutelaire, il vid faire montre à l'armée estrangere dans la plaine de Vandy. Il alla d'escadron en escadron pour les mieux reconnoistre, & pour se faire voir, les salüa tous avec un visage plein de joye & de courtoisie,

Le Duc de Mayenne va à Verdun accueillir les troupes Italiennes, fort debilitées.

Secours d'Angleterre au Roy, conduit par le Comte d'Essex.

Secours d'Allemagne, le Roy va au devant.

Luy void faire reveuë dans la plaine de Vandy.

embrassa les Colonels, & aprés les avoir remerciez avec les paroles les plus obligeantes qu'il pût trouver, il alla prendre la collation dans la tente du Prince d'Anhalt, où le verre à la main il leur fit compliment à la mode de leur nation. Il se trouva dans cette armée cinq mille cinq cens Reistres, & onze mille hommes d'Infanterie: les Reistres estoient rangez en quatre escadrons, dont les Colonels estoient George Guillaume Berbisdorf, Fabian Baron de Donau, qui quatre ans auparavant ayant esté malheureux General, ne dédaigna pas à cette heure-là d'estre simple Colonel, Thomas Baron de Kriekidghen ou de Crehange prés de Mets, Roquendolf leur Maréchal de camp, Frenk & Ifelstin, ces deux ayant huit Cornetes de Gentils-hōmes Messins armez à la Françoise. L'Infanterie estoit aussi en quatre gros, commandez par quatre Colonels, Herman Comte de Wede, Lanty, Fabian Rebours & Olivier le Temple. Ces troupes levées par la faveur des Princes Protestans, particulierement du Duc Christian de Saxe, de George Marquis de Brandebourg, de Guillaume Landgrave de Hesse, de Casimir Electeur, & des Villes libres, aux dépens de la Reine d'Angleterre, & de quelques-uns de ces Princes, & par la negociation du Vicomte de Turenne, qui y trouva de tres-grandes difficultez, tant de la part de l'Empereur Rodolfe qui les vouloit empescher, que de celle de Casimir qui les traversoit du commencement, afin que l'on fust obligé de luy en deferer l'entiere disposition, & de reconnoistre qu'il estoit le premier mobile des Protestans. Le Vicomte en eut le commandement general, jusqu'à leur arrivée dans l'armée du Roy: mais le Prince d'Anhalt avoit l'honneur de donner le mot.

Nombre des Chefs de cette armée.

Aux dépens de qui elle fut levée.

Le Roy ne voulut pas que les trois Ducs de Lorraine, de Mayenne & de Montmarcian qui estoient à Verdun, eussent l'avis de cette jonction par d'autres que par luy-mesme. Il les alla défier au combat, jusques sous les murailles de Verdun: mais aussi-tost ils s'enfermerent dedans, sans avoir osé le reconnoistre. Pendant que ce Prince estoit sur cette frontiere, il jugea qu'il devoit s'asseurer de la Ville de Sedan, qui estant comme une des portes de son Royaume, meritoit bien qu'il y pourveust. Quelques-uns luy conseilloient de s'en saisir ouvertement, & de marier l'heritiere qui estoit Charlote de la Mark, à quelque Gentil-homme de son Royaume qui eust facilement échangé cette Souveraineté avec d'autres terres; mais son inclination éloignée de la violence, l'estat present de ses affaires, & quand il n'y eust point eu d'autre motif, la crainte d'irriter les Princes Allemans qui n'eussent pas souffert qu'il eust dépoüillé une pupille fille d'un Prince de leurs amis & de leur Religion, ne luy permirent pas de faire ce que la raison de cette politique vouloit qu'il fist. Trois Princes avoient passion de marier cette heritiere à leurs fils, le Duc de Montpensier, le Duc de Lorraine & le Duc de Nevers. Le Duc de Montpensier en estoit le tuteur, mais les habitans n'avoient point voulu souffrir qu'il fust maistre ny de la personne de la fille, ny des places. Le Lorrain ne la pouvant avoir d'amitié, parce que le Roy Henry III. ne vouloit pas que cette Maison se fortifiast d'une si belle piece pour troubler davantage la France, l'avoit recherchée par force, comme nous l'avons marqué. Le Duc de Nevers la demandoit par des caresses & des offres de service, & pensoit l'obtenir par la faveur du Roy: mais outre qu'ayant son Duché de Retelois voisin de Sedan, il y avoit danger que luy ou ses descendans ne prissent envie de s'y cantonner, la diversité de la Religion rendoit ses recherches inutiles, dautant que Robert frere de la fille, ne l'avoit instituée son heritiere dans tous ses biens, qu'à la charge qu'elle épouseroit un mary de la Religion Protestante; Et soit que cette condition fust dans les termes de droit ou non, il estoit certain que les Princes de cette croyance n'eussent pas permis qu'on l'eust violée. Le Vicomte de Turenne avoit cette qualité & toutes les autres requises pour cette alliance, une illustre naissance, de grands biens, & une valeur encore plus grande: mais outre cela ses terres estoient éloignées de plus de cent lieuës de là, de telle sorte qu'il estoit tres-capable d'occuper ce poste pour le Roy, mais non pas de s'y rendre si redoutable, comme eussent fait les deux autres. Le Roy pour ces raisons principalement, & en consideration aussi des services qu'il luy avoit rendus depuis plus de dix-huit ans, ayant jetté les yeux sur luy, il y avoit déja quelque temps, luy avoit fait esperer cet avantage. Maintenant les peines que ce Seigneur venoit de prendre en Allemagne, & l'heureux succés de sa negotiation, le sommant tacitement de luy tenir parole, il se resolut de faire tout ensemble un acte de Justice, & de pourvoir à la seureté de la frontiere. Il l'honora donc du bâton de Mareschal de France, afin qu'il eust une qualité plus relevée, & qui

Le Roy veut s'asseurer de Sedan.

Les Ducs de Montpensier, de Lorraine & de Nevers, en recherchent l'heritiere pour leurs fils.

Il avoit interest que pas un d'eux ne l'eust.

Il la marie avec le Vicomte de Turenne, qu'il fait Maréchal de France.

ne fut pas inferieure à la souveraineté, puis il entra luy-mesme dans Sedan pour conclure ce mariage. Avant qu'il fut accomply, le Mareschal de Boüillon, nous le nommerons desormais ainsi, voulut luy donner des arres des services qu'il luy rendroit dans ce poste, & luy montrer qu'il ne pouvoit mieux choisir pour traverser le Duc de Lorraine: car le soir d'auparavant ses nopces, il alla de nuit surprendre Stenay par escalade, d'où il continua toûjours depuis à luy faire fortement la guerre.

Le Maréchal prend Stenay la veille de ses nopces.

Si-tost que le Roy eut accordé ce mariage, il reprit le chemin de Noyon pour venir former le siege de Roüen. La Reine Elizabeth qui apprehendoit sur tout que la Ligue & l'Espagnol ses ennemis jurez, ne s'establissent dans les Provinces maritimes de France qui regardent l'Angleterre, le pressoit continuellement d'assieger cette Ville; & c'estoit à cette intention principalement qu'elle luy avoit envoyé trois mille Anglois conduits par le Comte d'Essex, quantité de munitions, & de grandes sommes de deniers. Les Provinces unies des Païs-bas luy offroient aussi de l'assister de leur flote qui estoit sur ces costes-là; Et toutes les autres Villes de Normandie qui suivoient son party, comme Dieppe, Caën, Evreux, le Pont-Audemer, s'empressoient d'y contribuer, & de dresser des magasins de toutes sortes de provisions necessaires pour cette entreprise. Le Duc de Mayenne jugeoit bien qu'avec ce grand amas de forces estrangeres il attaqueroit ou Rheims, ou Roüen. Il demeura donc luy-mesme dans le Vermandois pour donner ordre à Rheims, & envoya son fils le Duc d'Aiguillon à Roüen. Les Habitans de cette Ville qui estoient fort épouvantez, reprirent courage à l'arrivée de ce jeune Prince, & dans une assemblée qu'ils firent où se trouverent le Corps de Ville, le Clergé, le Parlement & les autres Compagnies souveraines, ils prirent une constante resolution de se défendre: laquelle se fortifia encore bien davantage par la venuë d'André de Brancas de Villars, qui leur amena mille chevaux, deux cens arquebusiers à cheval, & douze cens hommes de pied. De sorte que le Duc d'Aiguillon n'estant plus necessaire là s'en retourna vers son pere, & luy laissa le commandement absolu. On crût que Villars l'avoit ainsi souhaité, ou qu'autrement il menaçoit de faire son Traité avec le Roy: on dit mesme que depuis que le Prince fut sorty, il entendit durant quelques jours certaines propositions d'accommodement qu'on luy faisoit par l'entremise de Philippe des Portes Abbé de Tyron son plus fidelle conseiller, qui tenant toute sa fortune de Henry III. n'estoit qu'à regret dans le party de ceux qui avoient causé la mort de ce Roy, & qui d'ailleurs s'employoit avec interest à cet affaire, parce qu'il esperoit avoir main levée de ses benefices occupez par les Royalistes: mais ceux qui les tenoient ayant fait rejetter cette demande avec mépris, il rompit le traité & inspira à Villars des sentimens tout contraires. Ainsi il ne se parla plus que de se preparer puissamment à la défense. Villars donna ordre en diligence à remplir les magasins de munitions & de vivres pour les gens de guerre, à obliger les Bourgeois d'en faire provision pour eux, à abattre les Fauxbourgs qui pouvoient nuire, à mettre garnison dans tous les lieux forts, afin de demeurer le maistre si le peuple changeoit de volonté, à chasser les suspects, à regler les compagnies Bourgeoises, à distribuer les charges à ceux qu'il voyoit les plus capables & les plus affectionnez à ses interests, à departir les quartiers, à travailler aux fortifications, bref à mettre toutes choses en estat de se defendre au dedans des conspirations & de la necessité, & au dehors des attaques des ennemis; En quoy il fut si ardemment secondé par les habitans, qu'ayant pourveu à tous les desordres & à tous les inconveniens qui pouvoient arriver, il eut le moyen d'acquerir toute la gloire qu'on peut esperer dans une telle occasion. Il choisit pour Sergent major N. Bigard la Londe Gentil-homme du païs, que son activité & son experience rendoient tres-capable de cette Charge, donna celle de l'artillerie à Charles Siginolfe Napolitain, & le commandement des barques de guerre à Laurent Anquetille, dit le Capitaine Bontemps, commit la garde du vieil Palais à Jacques Bauquemare-Dumesnil President aux Requestes du Palais, & celle du fort sainte Catherine à Emar de Chattes-Gessan. Entr'autres fortifications, il fit une casemate à la fausse porte saint Romain, deux épaules entre la tour du Coulombier & la petite riviere de Robec, un fort nommé de la Croix, entre la porte saint Hilaire & cette riviere, un autre sur le quay entre la porte Guillaume Lyon & le pont, & deux autres encore prés les portes Guillaume & saint Eloy, & de grandes demie-lunes pour couvrir les portes Beauvoisine, Cauchoise, & de Bouvereul. Cependant le Maréchal de Biron ayant esté au devant des An-

Le Roy revient à Noyon.

Les preparatifs pour faire le siege de Roüen.

Le Duc de Mayenne y envoye son fils, Villars y amene des troupes.

Entre en proposition de traité, qui est rompu.

Pourvoit à la defense de la Ville.

Comme il distribue les charges & la garde des quartiers.

Le Maréchal de Biron approche de Rouen : le Comte d'Evreux Anglois, y est tué.

glois qui avoient debarqué à Boulogne, une partie de ses troupes s'approcherent de Roüen, & le jour de S. Martin parurent sur le mont aux malades du costé de la porte Cauchoise : d'où les Anglois pour gagner certaine somme d'argent que leur Reyne avoit promise pour le premier coup de canon qui seroit tiré sur la Ville, firent avancer une petite piece de campagne, dont ils tirerent trois coups. Villars repoussa aussi-tost cette bravade par une grande sortie, où Edoüard Comte d'Evreux fils d'un frere du Comte d'Essex, fut la premiere victime de ce siege, dont les Anglois n'ayant sceu pour l'heure tirer d'autre vengeance, s'en allerent décharger leur colere sur le bourg de Pavilly, qu'ils brûlerent. Aprés cette premiere occasion qui fut de mauvais augure pour les attaquans, le Maréchal se retira plus loin, & n'entreprit rien du tout sur la Ville, à cause dequoy plusieurs le soupçonnerent d'avoir voulu donner loisir à Villars d'achever ses fortifications: mais afin, disoit-il, qu'il ne restast point de passage derriere qui pust l'incommoder, ny favoriser les assiegez, il employa ce temps à reprendre les villes de Gournay & de Caudebec, qui toutes deux luy furent renduës si facilement, Gournay par un nommé Falaise, & Caudebec par Courcy, que l'on accusa le premier de peu de foy, d'autant plus qu'il avoit esté à la Duchesse de Longueville, & l'autre de peu de resolution. Il essaya ensuite, s'estant venu retrancher à Dernetal, de détourner le cours des deux petites rivieres de Robec & d'Aubete, & de quelques fontaines qui traversent la Ville, & y faisoient moudre assez grand nombre de moulins, pour l'entretenir de farines : mais il ne pût destourner l'Aubete, & pour l'incommodité que le defaut de l'autre riviere apportoit, Villars y avoit pourveu de bonne heure par quantité de moulins à bras, à quoy il employoit les païsans qui s'estoient refugiez dans la Ville. Il se faisoit cependant plusieurs escarmouches, où ceux de Roüen montroient qu'il ne seroit pas facile d'aborder leurs murailles. Dans une grande sortie ceux de la Ville ayant aprés les coups de main attaqué les Anglois de paroles, leur reprochant qu'ils n'avoient pas le cœur de venger la mort du Comte d'Evreux: le Comte d'Essex qui crût que ce reproche s'addressoit directement à luy, deffia le Chevalier Picard au combat. D'autres disent que sur le sujet de quelques prisonniers le Comte luy écrivit, que horsmis la cause qu'il soûtenoit il luy estoit amy, pour l'avoir connu particulierement en Angleterre, mais qu'en cette guerre il seroit bien aise de le trouver à la teste de son regiment la pique à la main. Quoy qu'il en soit, le Chevalier luy fit réponse qu'il le trouveroit toûjours prest de luy donner ce divertissement, ou seul à seul, ou avec tel nombre qu'il seroit arresté, & qu'il offroit de faire la partie quand il voudroit. Le Comte ayant reparty à cela qu'il estoit Lieutenant d'un Souverain absolu, & qu'il commandoit une armée dans laquelle il y avoit beaucoup de personnes de la qualité du Chevalier, addressa son deffi à Villars qui commandoit en chef. Sa lettre portoit que s'il vouloit, il le combattroit à cheval ou à pied, armé ou en pourpoint ; & maintiendroit que la querelle du Roy estoit plus juste que celle de la Ligue, Qu'il estoit meilleur que luy, & que sa Maistresse estoit plus belle que la sienne ; Que si Villars refusoit de venir seul, il meneroit avec luy vingt combatans, le moindre desquels seroit partie digne d'un Colonel, ou soixante dont le moindre seroit Capitaine. Villars répondit par écrit, Qu'il n'estoit pas en son pouvoir d'accepter ce deffi pour cette heure-là, & que la Charge où il estoit employé luy ostoit la liberté de disposer particulierement de luy : mais que lors que le Duc de Mayenne seroit arrivé, il ne refuseroit point la partie de quelque sorte que le Comte la voulust noüer. Que cependant pour répondre à la fin de sa lettre, il luy disoit que s'il vouloit maintenir qu'il fust meilleur que luy, il en avoit menty, aussi-bien que lors qu'il diroit que la querelle qu'il soustenoit pour la defense de la Religion n'estoit pas meilleure que de ceux qui s'efforçoient de la destruire. Et pour la comparaison de sa Maistresse, il ne le croyoit non plus veritable en ce poinct qu'aux deux autres, toutefois que ce n'estoit pas chose dont il se mist fort en peine pour cette heure-là. C'estoient les termes les plus essentiels de ces deux lettres ; sur lesquelles les gens d'épée firent divers jugemens. Ils trouvoient à dire au procedé du Comte, que s'estant premierement engagé de parole avec le Chevalier Picard, il eust aprés addressé le deffi à un autre ; Et ils blâmoient celuy de Villars, en ce que le Comte l'ayant traité avec civilité, mettant dans l'inscription de sa lettre *A Monsieur de Villars*. Il ne luy avoit pas rendu la pareille, mais avoit mis sur la sienne simplement *Au Comte d'Essex*, & que d'ailleurs luy ayant donné un dementy trop promptement, injure dont il faut faire raison toutes les fois qu'on la

Le Maréchal se retire & va prendre Gournay & Caudebec.

Revient devant Roüen, destourne le cours de la riviere de Robec.

Plusieurs escarmouches & sorties.

Le Comte d'Essex deffie Villars au combat.

Son cartel.

Réponse de Villars.

Jugement des gens d'épée sur le procedé de l'un & de l'autre.

demande, il s'excusoit neanmoins du combat sur l'absence du Duc de Mayenne. Voila ce qui se passa durant tout le mois de Novembre, jusqu'à ce que le Roy qui estoit demeuré en Picardie avec les troupes Allemandes, pour essayer d'engager le Duc de Mayenne à un combat decisif, les eust amenées au siege.

Ce Duc se voyoit alors dans la plus grande peine, & dans la plus fascheuse conjoncture où il eut encore esté. Il n'avoit point dequoy opposer à une si puissante armée qu'estoit celle du Roy; il ne pouvoit empescher la prise de Roüen, laquelle il prévoyoit devoir estre suivie de celle de toute la Normandie, & bien-tost aprés de celle de Paris; Et toutes les choses dont il pouvoit esperer du secours, estoient celles dont il apprehendoit de plus grandes traverses. Car le Duc de Nemours ne détournoit pas seulement une partie des forces de la Ligue pour bastir une souveraineté à part, mais encore aspirant luy-mesme à devenir Chef absolu de tout le party, il employoit tous les moyens imaginables pour le decrediter dans l'esprit des peuples. D'ailleurs, le Duc de Guise luy donnoit encore plus d'apprehension & d'inquietude. Il ne pouvoit voir sans jalousie, que toute la Noblesse ligueuse, tournast les yeux sur ce jeune Prince, ny qu'au bruit de son evasion il se fût rangé deux ou trois cens Gentils-hommes auprés de luy avec lesquels il le vint trouver à Retel, ny que les Villes par où il passoit le receussent avec des acclamations extraordinaires. Il commençoit à connoistre que tous ceux qu'il avoit mécontentez le quitteroient pour s'attacher à ce nouveau Maistre; Et il estoit bien averty qu'il travailloit par ses Agens à réveiller l'affection que Paris portoit au nom de Guise, & que les Seize le reclamoient ouvertement pour se vanger des injures qu'ils pensoient avoir receuës du Duc de Mayenne. Mais par dessus tout cela il redoutoit les Espagnols, qui outre qu'ils fomentoient les jalousies & les mécontentemens, ne cachoient plus leurs pretentions, mais ayant aydé à le pousser dans l'extremité, luy disoient nettement qu'ils le laisseroient perir, s'il ne les servoit de son credit pour faire tomber la Couronne à l'Infante. Ce que Diego d'Ibarra luy faisoit entendre en termes assez clairs, toutes les fois qu'il le pressoit pour obliger le Duc de Parme à luy ramener du secours. Déja mesme ils se vantoient qu'ils avoient dequoy executer leur dessein malgré-luy, & que la chose ne dépendoit plus de son assistance, mais de leur conduite & de leurs amis. Ils croyoient avoir deux puissans moyens pour en venir à bout, les grands Seigneurs & les grandes Villes. Pour les Grands, bien que la pluspart fussent avec le Roy, ils se promettoient neanmoins qu'il leur seroit bien aisé de les débaucher, en leur permettant de demembrer l'Estat & de se saisir chacun de sa piece, comme il s'estoit fait autrefois dans la decadence de la Maison Carlienne; Et ils faisoient leur compte que pourveu que la souveraineté leur demeurast, ils reüniroient bien tost toutes les parcelles du Royaume. Pour les grandes Villes, ils les croyoient entierement en leur disposition par le moyen de la populace que leurs Emissaires tenoient attachée par de faux motifs de conscience, & par l'exemple de Paris, dont les Seize leur répondoient. Mais les obligeantes caresses & le favorable traitement que le Roy faisoit à sa Noblesse, rendirent inutiles tous les artifices avec lesquels ils pensoient débaucher les Grands; & pour les Villes qui leur estoient acquises, ils les perdirent aussi peu à peu, par la conduite precipitée de leurs Emissaires, principalement par les audacieuses entreprises des Seize qui se perdirent les premiers. Voicy de quelle sorte. Ces gens ne pouvant souffrir que le Duc de Mayenne les traitast comme il faisoit, ny luy aussi que cette faction de Bourgeois prist la hardiesse de contrepointer ses volontez absoluës, avoient conjuré la perte les uns des autres, & travailloient par toutes sortes de moyens à la procurer. Le Duc ayant revoqué le conseil des Quarante, se servoit de quelques-uns de ceux dont il avoit esté composé, particulierement de la Chapelle-Marteau Prevost des Marchands, & de l'Esleu Roland, pour apprendre les secrets des autres, & pour les traverser; & au mesme temps il les décrioit par tout comme gens turbulens & qui ruinoient toutes les affaires de la Ligue. Eux aussi de leur costé l'accusoient envers les peuples d'employer les deniers & les forces du party, non à la defense de la Foy, & à combattre les heretiques, mais à perpetuer sa grandeur, & à détruire ceux qu'il connoissoit trop zelez pour la Religion & pour la liberté, Qu'il n'avoit rien plus à cœur que d'affoiblir Paris, & de le reduire dans une extréme misere, « afin que cette grande Ville eust toûjours la corde au cou, & demeurast à sa discretion; « Qu'il en avoit osté les Seaux, & le Conseil, avoit mesme essayé de transporter le « Parlement à Rheims, & laissé fortifier les Royalistes dans tous les postes d'alen- «

Le Duc de Mayenne dans une grande perplexité.

Qui estoit causée par le Duc de Nemours.

Par le Duc de Guise.

Et plus encore par les Espagnols.

Qui pensoient s'emparer du Royaume en le laissant demembrer par les Grands.

Et en attirant les grandes Villes & Paris par le moyen des Seize.

Mais les Seize se perdirent.

Veulent mal au Duc de Mayenne, & tâchent de le décrier.

» tour, en telle sorte qu'estant bloquée depuis dix-huit mois, elle ne pouvoit avoir » du pain que par les mains de ses ennemis; Qu'en vain on le sollicitoit de convoquer » des Estats generaux, seul remede des maux de la France : car quoy qu'il les promist, » il apportoit sous main mille obstacles pour les empescher, dautant qu'il apprehen- » doit de se deffaire de l'autorité souveraine, laquelle il ne tenoit qu'en depost; Qu'il » éloignoit des Charges tous ceux qui ne flattoient pas son ambition, ne donnoit les » emplois qu'à des Politiques, & n'avoit point auprés de luy de plus intimes Con- » seillers que ceux mesme qui avoient assisté à la mort de ses freres. Comme avec

Luy font souvent des plaintes & luy presentent des memoires.

ces reproches & autres semblables ils taschoient de le rendre odieux, & qu'ils l'avoient tellement decredité dans l'esprit des Parisiens que tout le peuple crioit hautement contre sa conduite, & luy imputoit la faute de tous les mal-heureux succez, ils l'accabloient aussi à toute heure de plaintes, & luy presentoient souvent des memoires touchant l'ordre qu'il faloit apporter aux affaires publiques.

Deputent vers luy au mois d'Aoust.

Au mois d'Aoust, lors qu'il estoit à Retel, ils deputerent vers luy l'Avocat Oudineau & trois autres d'entr'eux, avec de tres-amples instructions signées de huit des leurs, qui luy demandoient, *Qu'il suppliast le Pape de donner à leur Ville un autre Evesque que le Cardinal de Gondy, qui suivoit notoirement le party contraire à celuy de la sainte Union, & que cependant le Chapitre de l'Eglise usast de ses privileges, & suivant les Decrets, pust pourvoir aux dignitez Ecclesiastiques qui estoient vacantes, soit par mort, soit par l'absence de ceux qui s'estoient retirez auprés de l'Heretique; Qu'il achevast de purger le Parlement des suspects, suivant les memoires qui luy en avoient esté donnez, & qu'il remplist ces places & celles des absens, des plus gens de bien qu'on pourroit choisir; Qu'aucun de ceux qui avoient porté les armes, assisté les ennemis de conseil, d'ayde, ou d'argent, ne fussent admis en l'exercice d'aucune Charge; Que ceux qui s'estoient retirez dans leurs maisons fortes n'y fussent receus qu'un an aprés, & ceux qui se seroient retirez dans les Villes, qu'aprés six mois entiers, & pourveu que durant ce temps-là ils eussent donné des asseurances irreprochables de leur fidelité; Qu'il rendist à la Ville de Paris le Conseil d'Estat & le grand Seau, avantages que les Roys ne luy avoient jamais ostez en temps de guerre; Qu'il débouchast les passages, & redoublast la garnison estrangere; Enfin qu'il ne la traitast plus de mépris, mais la reconnust comme la capitale du Royaume, & la premiere qui s'estoit opposée à la tyrannie; Qui avoit entrepris la defense de sa Maison, & supporté jusques-là les plus grandes charges de la guerre, sans aucun interest ny aucune passion que l'amour du bien public.*

Ne tient conte de leurs remontrances.

Le Duc de Mayenne accoustumé à de semblables remontrances, ne tint pas grand conte ny des Deputez, ny de leurs cahiers. Et comme ce mépris irritoit encore davantage leur passion, il arriva que le Duc de Guise sortit de prison, & remplit toute la France du bruit des merveilles qu'il promettoit. Ils deputerent aussi-tost vers luy pour l'asseurer de leur entiere soumission à ses commandemens; Et ce Prince, embrassant une si belle occasion de reprendre la place de son pere, leur envoya un homme exprés, leur porter toute créance de protection & de faveur.

Veulent que le Duc de Guise soit leur Chef.

Il n'estoit pas au pouvoir du Duc de Mayenne d'empécher cette liaison, dont les effets luy eussent esté fort desavantageux; & il n'eust osé toucher à des personnes que la faveur du peuple rendoit sacrées, & dont l'audace accruë par l'appuy d'un si grand Chef, luy fournit bien-tost un beau pretexte de les perdre. C'estoit leur dessein de donner la Couronne au Duc de Guise: les Espagnols qui la desiroient pour leur Roy, engagerent quelques-uns d'entr'eux à luy écrire une lettre par le Pere Claude

Escrivent au Roy d'Espagne pour luy offrir la Couronne.

Mathieu de la Compagnie des Jesuites qui s'intriguoit pour eux avec beaucoup de chaleur; dans laquelle, aprés l'avoir tres-humblement remercié de ses faveurs à l'endroit de la Ville de Paris, ils luy témoignoient que les souhaits de tous les bons Catholiques aspiroient à le voir tenir le Sceptre de cette Monarchie, qu'ils se jettoient entre ses bras, & le supplioient s'il ne vouloit regner sur eux, de leur donner un Roy de sa race, ou de leur choisir un gendre, qu'ils recevroient avec toute l'obeïssance & la fidelité que doit un bon peuple à son Souverain. L'Evesque de Plaisance qui s'estoit meslé bien avant dans leurs assemblées, fut le principal auteur de ce conseil. Et il avoit mesme donné avis de faire un serment d'Union plus exprés que les precedens, & qui excluoit tous les Princes du sang de la Couronne; c'estoit à dessein d'obliger tous les suspects qui ne voudroient pas jurer une chose si contraire à leur sentiment, de sortir hors de la Ville, & de leur abandonner leurs biens.

Contraignent le Cardinal de Gondy de sortir de Paris.

Par cet artifice ils avoient chassé le Cardinal de Gondy, qu'ils avoient pris en haine, parce qu'avec quelques Curez de la Ville ce Prelat travailloit adroitement à

disposer les peuples en faveur du Roy. Restoit encore à se deffaire d'une partie du Parlement qui les veilloit nuit & jour, & arrestoit la violence de leurs entreprises. Comme c'estoit une forte bride à leurs attentats, c'estoit aussi un temperament ou plûtost une gesne à l'autorité du Duc de Mayenne: car quelque assurance qu'il en pust prendre, il sçavoit bien que ce Senat ne pouvoit pas demeurer long-temps separé de la puissance Royale, parce qu'il ne tenoit son estre & son mouvement que d'elle, partant qu'il retourneroit necessairement vers le Roy comme vers son principe, & qu'il y rameneroit les peuples. Ainsi ce Duc redoutoit cette Compagnie autant que les Seize la haïssoient, & il cherchoit les occasions de l'abaisser & de la rendre si soumise à ses volontez, qu'elle ne pust luy échapper. Lors que le Duc de Mayenne fut donc averty de la haine mortelle que les Seize portoient au Parlement, on dit qu'il jugea que si elle estoit bien poussée, elle luy serviroit à se deffaire des uns & des autres, & qu'il arriveroit de là que les Seize feroient quelque coup extravagant qui diminueroit la dignité du Parlement, comme il le souhaittoit, & qui tout ensemble les mettroit dans un tel poinct d'horreur & d'execration devant les yeux de tout le monde, qu'il luy seroit facile de les punir, & de ruiner une cabale si odieuse & si criminelle. Or soit qu'il eust cette pensée, & qu'en effet il animast sous main leur passion qui estoit manifestement irritée par les Agents d'Espagne, soit qu'elle fust assez allumée d'elle-mesme, il arriva sur la fin d'Octobre une chose qui les emporta tout à fait. Un nommé Brigard qui avoit esté des plus ardents de leur faction, en telle sorte que le Duc de Guise l'avoit fait Procureur du Roy à l'Hostel de Ville aprés les barricades, mais qui depuis s'estoit refroidy, avoit esté mis en prison à la Conciergerie pour quelque lettre conceuë en termes ambigus qu'il écrivoit à un de ses amis dans l'armée du Roy. Toute la faction des Seize avoit sollicité contre luy avec grand bruit, & pressé fort le Parlement qu'il le punist de mort: mais le Parlement, soit qu'il ne le pust convaincre d'aucune intelligence, soit qu'il ne jugeast pas que ce fust un crime, le declara absous. Les Seize prenant cet Arrest pour une condamnation contre eux mesmes, entrent en fureur, ils font imprimer son procés avec un Manifeste pour convaincre le Parlement d'injustice, & passent enfin jusques-là que de s'en prendre aux Juges qui l'avoient élargy. Les plus passionnez de ces gens, entr'autres Cromé Conseiller au grand Conseil, Peltier Curé de saint Jacques de la Boucherie, Hamilton Curé de saint Cosme, Gourdin, la Bruyere, Mathieu de Launay, qui presidoit volontiers dans leurs assemblées particulieres, ayant reconnu par plusieurs autres plus generales tenuës en divers lieux, que ce qu'ils meditoient, sembleroit trop barbare & trop dangereux à ceux qui estoient moins échauffez, trouverent bon de proposer à la compagnie qu'il faloit pour des affaires pressantes en élire dix, dont on avoüeroit les actions, aprés toutefois les luy avoir communiquées, s'il en estoit besoin. Le lendemain, lors que ces Dix eurent esté éleus par balotage, l'affaire de Brigard estant remise sur le tapis, Cromé opina qu'il faloit apprendre une bonne fois au Parlement comme il faloit faire Justice; & parce que quelques-uns estoient d'avis de suivre en cela les voyes de douceur, le jour suivant les dix ne voulurent pas expliquer leur resolution sanguinaire à toute la Compagnie, de peur qu'elle n'en eust horreur, mais ils s'aviserent d'une fourberie pour la leur faire approuver, sans qu'ils en eussent connoissance. Il avoit esté souvent parlé d'un nouveau serment d'union, Bussi le Clerc proposa qu'il estoit necessaire d'en rediger les articles par écrit. Sur cela il monta dans une chambre plus haute comme pour les minuter, puis descendit incontinent aprés, & disant à la Compagnie que cela seroit si long qu'elle s'ennuyeroit de tant attendre, il leur presenta un grand papier tout blanc & leur proposa pour gagner le temps de le vouloir signer aprés luy & plusieurs autres gens de bien, laissant de l'espace pour les mettre au dessus de leurs signatures. Cela dit, luy & ceux de son complot signerent sur ce papier: tous les autres, horsmis un, firent de mesme, & luy ensuite allant par toutes les autres assemblées qui se faisoient en divers quartiers, obligea par le mesme artifice quantité de Bourgeois à y mettre leurs seings. Bussi les ayant rapportez au conseil secret des Dix, on y delibera de quelle sorte on se deferoit de ceux qui traverseroient leurs desseins. Ils en vouloient particulierement au President Brisson, à Claude l'Archer Conseiller au Parlement, & à Jean Tardif Conseiller au Chastelet. La cause de leur haine contre le premier procedoit non seulement de ce qu'il improuvoit leurs assemblées, & parloit desavantageusement des principaux d'entr'eux: mais encore de ce qu'il

En veulent à quelques-uns du Parlement qui s'opposent à leurs desseins.

Le Duc de Mayenne ne l'aime pas aussi, & pense à l'abaisser.

Il est bien aise que les Seize le choquent pour se perdre.

Ils poursuivent la mort de Brigard.

Le Parlement l'ayant absous, ils complotent de s'en venger.

Addresse dont les plus passionnez se servent pour engager les autres dans leur complot criminel.

Les Seize en vouloient au President Brisson, à l'Archer & à Tardif, & pourquoy.

Cromé ennemy particulier de Brisson.

avoit fait, disoient-ils, une protestation secrete, que c'estoit le seul desir de rendre service au Roy qui l'obligeoit à demeurer dans Paris ; & d'ailleurs Cromé enflammoit les autres contre luy, pour se venger du ressentiment particulier qu'il avoit de ce que Brisson estant autrefois Avocat, avoit plaidé si fortement contre son pere accusé de concussion par les trois Estats de Bourgogne, qu'il l'avoit fait condamner à de grandes reparations. Ils accusoient l'Archer d'avoir presté sa maison aux Politiques pour tramer des complots en faveur des Heretiques, & disoient encore qu'il avoit participé à l'intelligence de Blanmesnil, quand le Roy prit les Fauxbourgs du costé de l'Université. Pour Tardif, ils le destinoient à la mort en vengeance du Duc de Nevers qui avoit quitté le party de la Ligue : car il estoit du conseil de ce Prince, luy & les siens ayant fait leur fortune dans cette Maison ; & ils luy imputoient d'avoir debité un certain Livre des causes de ces remuëmens dedié au Pape Sixte, qui contenoit beaucoup de choses fort piquãtes contre la Ligue & contre la Maison de Lorraine. Ils avoient resolu au commencement dans leur conseil secret d'assassiner ces trois Officiers, & pour cét effet ils avoiẽt attiré quelques soldats determinez pour faire le coup : mais ces gens là ayant revelé le secret à ceux mesme qu'ils devoient tuer, dans l'esperance d'en tirer une plus grande recompense, ils devinrent plus furieux de ce qu'on avoit découvert leur attentat, & resolurent d'y proceder plus ouvertement, & avec quelque forme de Justice. Ils dresserent donc une sentence de mort contre Brisson, l'Archer & Tardif, qu'ils écrivirent au dessus de ces signatures dont nous avons parlé ; & pour la mettre en execution le lendemain quinziéme de Novembre, aprés une assemblée nocturne qui se fit chez Peltier Curé de S. Jacques, où il se trouva grand nombre de menu peuple : Bussi, Louchard, Anroux & plusieurs autres, s'en allerent à quatre heures du matin au bout du pont S. Michel par où le President Brisson venoit au Palais, se saisirent de luy & le menerent au petit Chastelet, dont ils avoient gagné le Geolier par la promesse de le faire concierge des prisons du Palais. Au mesme temps Choulier Clerc du Greffe des Aydes, qui se disoit Lieutenant du grand Prevost de l'Union, suivy d'une autre bande prend l'Archer, comme il entroit dans la court du Palais ; Hamilton Curé de Saint Cosme avec une escorte de Prestres & de gens de l'Université, va aussi querir Tardif dans son logis, & ils les amenent tous deux dans la mesme prison : tandis que Peltier & la Bruyere vont porter aux Capitaines Espagnols & Napolitains un papier signé de Bussi & de cinq ou six autres, contenant les causes pour lesquelles ils avoient pris les armes. Si tost que Brisson fut au Chastelet, on le mena à la chambre du conseil, où l'un des Seize nommé Cochery, faisant le Juge l'interrogea sur plusieurs points qui tendoient à le convaincre d'intelligence avec le Roy ; Comme il se defendoit bien sur toutes les choses dont on le chargeoit ; il vid paroistre Cromé le visage tout effaré de vengeance, qui d'une voix troublée luy prononça la sentence qui le condamnoit à mort, comme atteint & convaincu de trahison, & de crime de leze Majesté humaine & divine. A ces rudes paroles il s'écrie, veut sçavoir qui sont ses parties, où sont ses témoins, qui est le Juge qui le condamne : mais on luy répond, que sa conscience est sa partie, son témoin & son Juge. Des cris il en vient aux supplications, demande qu'on luy sauve la vie, ou du moins qu'on differe sa mort, & qu'on le nourrisse en prison à ses dépens, jusqu'à ce qu'il ait achevé son Livre des Formules du droict ; ouvrage veritablemement digne de ses soins, mesme dans cette extremité : mais il n'y a point de delay pour luy, & à peine peut-il obtenir un quart d'heure de temps pour se confesser. Enfin comme il void qu'il n'y a plus d'esperance, la frayeur de la mort le saisit de telle sorte qu'elle le met tout en sueur, & durant ces angoisses mortelles le bourreau le pend à la fenestre de la chambre. C'estoit un des sçavans hommes de la robe, sur tout dans la Jurisprudence Romaine & Françoise, comme le Livre des formules du droict, qui traite des formalitez & du style usité au droict écrit, le Code Henry, dans lequel il a digeré par matieres tous les Edits & les Ordonnances des Roys de France jusqu'à Henry III. par le commandement duquel il entreprit cet ouvrage & luy donna son nom, & plusieurs autres pieces qu'il a laissées au public, en feront foy à la posterité. Son eloquence n'estoit pas moindre que sa doctrine ; Henry III. avoit accoûtumé de dire que tous les Princes de la terre n'avoient point d'homme qu'ils luy pussent comparer pour ce poinct là. Ce Magistrat fit durant sa jeunesse éclater sa science si hautement dans le barreau, que ce Roy l'avoit honoré de la Charge d'Avocat general,

Ils vouloient du commencement les assassiner.

Resolurent de les pendre.

Les prennent la nuit & les menent au petit Chastelet.

Cromé prononce la sentence de mort à Brisson.

Qui est pendu à une fenestre.

& ensuite de celle de President au Mortier, dans lesquelles il vécut avec beaucoup de reputation, avec ce reproche neanmoins d'aymer trop l'argent jusqu'à ces derniers mouvemens de la Ligue, que l'ambition d'estre Chef du Parlement, l'ayant fait demeurer à Paris, le jetta enfin dans le precipice; toûjours inevitable à ceux qui pour se rendre considerables à tous les partis veulent se conserver entre deux, & suivent des conseils ambigus. L'Archer qui avoit crû en estre quitte pour une rançon, le voyant de la porte de la chambre en ce pitoyable estat, jetta un grand cry, puis l'indignation ou la vertu ayant rappellé son courage, il dit genereusement à ceux qui le menoient, Qu'il n'avoit point de regret de mourir de la mesme sorte qu'estoit mort un si grand homme. Il fut expedié au mesme endroit; & Tardif une demie heure aprés, tous deux à costé du President. Quelques autres contre lesquels les Seize n'estoient pas si fort animez, se racheterent d'un pareil mal-heur par de grandes rançons, qu'on les forçoit de donner par la terreur de la mort, en leur montrant ces trois corps & les menaçant de leur en faire autant s'ils ne se hastoient de composer. Tout le jour il courut divers bruits par la Ville sur cet emprisonnement, la pluspart desquels n'estant pas avantageux pour les prisonniers, le conseil secret des Seize s'imagina que le peuple se réjoüiroit de leur mort, & resolut d'exposer les corps dans la place publique, pensant que ce spectacle l'animeroit à se jetter sur les autres qu'ils leur designeroient. Ainsi la nuit suivante les principaux d'entr'eux ayant fait armer quelques compagnies qui estoient en leur disposition, & mis des gardes sur toutes les avenuës, les firent porter sur des crocheteurs en la place de Greve, où ils les pendirent tout nuds en chemise à trois potences, avec des écriteaux sur le front qui les accusoient d'avoir esté traistres à la patrie, & fauteurs d'heretiques. Le matin quand on eut veu ces trois corps ainsi exposez, le peuple y accourut de toutes parts pour apprendre le sujet d'une si tragique avanture. Les Seize avoient envoyé des Emissaires qui se méloient parmy la foule, pour noircir la memoire des morts & loüer cette execution comme un acte de Justice; Bussi mesme se presenta sur les degrez de la Croix de la Greve, exhortant les assistans de seconder les bonnes & hardies resolutions de ceux qui en assurant la Religion travailloient aussi à restablir la liberté; & pour confirmer ce qu'il disoit, il déchira une grande liasse d'Edits où il y avoit quantité de nouvelles impositions. Mais ces artifices ne firent aucune impression sur les esprits; un profond & triste silence témoignoit plus d'estonnement que de haine; Et le simple peuple qui d'ordinaire n'est cruel que quand il se fait Justice par ses propres mains, prit des sentimens de pitié, & commença à juger innocens ceux qu'il voyoit mal-heureux; Tellement que personne ne s'estant émeu, le bourreau les destacha la nuit suivante, & les vendit à leurs veuves & heritiers. La terreur que de semblables actions excitent dans la conscience, fit aussi tost apprehender aux auteurs de cet attentat qu'il ne fût suivy de la punition qu'il meritoit. Ils sçavoient que les bons Bourgeois, les autres Officiers, & tous ceux qui pouvoient craindre qu'on ne leur ostast la vie pour avoir leur bien, reclamoient instamment la puissance du Duc de Mayenne, afin de se delivrer de leur tyrannie. Ils eurent avis que Bourg-l'Espinace arrivé le jour precedent à Paris, avoit laissé quinze cens hommes sur le chemin de Meaux; c'estoient des troupes qu'il amenoit pour executer une entreprise qu'Alincour avoit sur Mantes. Ils le prient de les éloigner; ce qu'ayant fait assez promptement, parce qu'il n'avoit point encore d'ordre du Duc, ils l'employent auprés de la Duchesse de Nemours pour la prier d'entendre leurs raisons, & leur obtenir une abolition, s'il en estoit besoin. La Duchesse sagement conseillée leur promit tout ce qu'ils desirerent, de peur que le desespoir ne les portast à de plus cruelles resolutions; & par cette dissimulation necessaire elle appaisa leur fureur, qui peut-estre se fut attaquée à elle-mesme. Quelques-uns d'entr'eux estoient d'avis de l'arrester, pour leur servir de gage si son fils le Duc de Mayenne vouloit se ressentir de leur action. Il y en avoit mesme qui passant bien plus avant disoient, Qu'il faloit achever la tragedie, se deffaire de ce Duc s'il approchoit de Paris, & s'assurer de la Ville, aprés cela eslire un Chef qui dépendist entierement d'eux, restablir le conseil de l'Union, renouveller la correspondance avec les autres Villes, & entretenir des Agents auprés des Princes estrangers; Que dans les hardies entreprises on ne perissoit jamais que pour vouloir garder quelque milieu, & qu'il les faloit pousser jusqu'au bout, ou ne les point remuer; Que le Duc ne leur pardonneroit jamais, & que c'estoit estre bien ennemy de sa vie & de son repos, que de

Puis l'Archer & Tardif à costé de luy.

Les Seize portent la nuit suivante ces trois corps en Greve, pour émouvoir le peuple.

Mais il en à pitié.

Les corps sont rendus aux heritiers.

Les Seize apprehendent la punition.

La Duchesse de Nemours feint d'escouter leurs raisons, de peur de les desesperer.

Avis extréme de quelques uns des Seize.

» vouloit demeurer dans un perpetuel danger, sans nulle esperance de seureté. Aprés » le coup qu'ils avoient fait, il sembloit que rien ne les pust sauver que cette extréme resolution. Les Espagnols croyoient qu'ils franchiroient le pas, mais ils n'osoient pas estre les premiers à approuver un attentat, dont la justification à l'égard des peuples dépendoit de l'evenement. Les Predicateurs mesme, attendant ce qu'ils resoudroient pour soustenir une action si extraordinaire, n'osoient en parler que fort sobrement, & se contentoient de dire en general, que la punition des traistres & des fauteurs de l'heresie estoit un agreable sacrifice à Dieu. Un d'eux Docteur en Theologie, expliqua assez ce qu'il en pensoit par la réponse qu'il fit à un des Seize qui alloit consulter la Faculté, sur la justice de cette execution. *Ce n'est pas*, luy dit-il, *à la Sorbonne à justifier de semblables entreprises, c'est au courage & à la conduite: Si vous estes gens de cœur, vous serez gens de bien; la resolution que vous prendrez sera vostre crime ou vostre innocence.* Il y avoit certes grande apparence que tenant déja la Bastille, ayant le menu peuple, tous les gens de neant, qui vouloient le pillage, & avec cela la garnison Espagnole pour eux, ils se fussent rendus maistres de Paris, s'ils eussent osé le vouloir; Et peut-estre que le Roy aussi bien que le Duc, eust perdu toute esperance d'y jamais entrer. Mais leur temerité les aveugloit, les feintes caresses des Duchesses de Nemours & de Montpensier endormoient leur crainte, ils se flattoient ou de la faveur de leurs amis, ou de quelques autres moyens qu'ils pensoient avoir de se justifier, ou d'appaiser le Duc. Ils ne pouvoient mesme s'imaginer qu'estant si fort occupé comme il estoit à assembler des troupes pour le secours de Roüen, il pût abandonner l'armée pour venir à eux. Et aprés tout, ce n'estoient point des ames assez fortes, quoy que trop insolentes, pour une telle resolution. Le Duc estoit à Laon, quand on luy porta les nouvelles de ce qu'ils avoient fait: Villeroy & le President Janin, luy remontroient qu'il estoit besoin d'aller promptement à Paris pour dissiper cette faction avant qu'elle se fust confirmée dans ses desseins. Le Parlement l'en conjuroit instamment, protestant qu'il seroit obligé de se jetter entre les bras du Roy, s'il ne le delivroit promptement de cette tyrannie. Le Comte de Belin Gouverneur de la Ville, le Prevost des Marchands, & les Princesses, l'en pressoient aussi par lettres & par Deputez exprés, luy representant le peril où ils estoient, & le priant de les venir tirer du massacre. Ceux mesme qui tenoient le party du Roy, feignans en cette rencontre de s'interesser particulierement pour le Duc, se joignoient avec eux dans le peril commun, & promettoient leur assistance contre cette cabale. Nonobstant toutes leurs semonces & leurs prieres, le Duc eut bien de la peine à se resoudre. Il s'imaginoit que les Seize couvoient quelque plus hardy dessein, & il avoit déja éprouvé une fois, combien il estoit dangereux de s'engager dans une si grande Ville comme Paris, parmy une populace, dont la fureur n'a point de bornes quand une fois elle a trempé ses mains dans le sang. De plus, tous ceux qui avoient inclination pour le Duc de Guise; & quelques-uns mesme de ses gens, entr'autres Roissieu, l'un des Secretaires de la Ligue supportant les Seize, luy dissuadoient ce voyage & luy faisoient craindre quelque sanglant affront s'il se presentoit aux portes de Paris. Ces craintes, ces conseils & sa lenteur naturelle, tinrent son esprit en suspens deux jours durant; mais enfin comme on luy eut bien fait entendre, & que luy-mesme se fut representé que l'audace des Seize tendoit à le deposseder de son autorité, & à faire un Roy à leur devotion, dont ils fussent les maistres non pas les sujets, il passa courageusement par dessus toutes les autres considerations comme moins importantes que celle-là; & ce qui le piqua plus sensiblement pour faire haster son voyage, ce fut la lettre des Seize écrite au Roy d'Espagne, laquelle avoit esté interceptée dans le Bourbonnois par Chaseron, & aussi-tost envoyée au Roy, qui ne manqua pas de la faire tenir à ce Duc. Il s'avance donc à grandes traites vers Paris, & y mene avec luy quelques Compagnies de Cavalerie, & douze à quinze cens hommes de pied. Diego d'Ibarra Ambassadeur d'Espagne qui estoit à Moncornet en Thierasche, sçachant sa resolution le suivit en diligence, & l'ayant atteint auprés de Meaux fit tous ses efforts pour le dissuader de passer outre, luy remontrant qu'il devoit donner tout ce qui s'estoit fait au zele de la Religion, & s'accommoder au temps & à la necessité; qu'autrement il s'exposoit aux dangers que pouvoit causer un extréme desespoir. Ces discours portant une tacite menace, l'échaufferent plûtost qu'ils ne l'arresterent. Il répondit, qu'il n'alloit à Paris qu'à bonne intention, qu'il ne craignoit point les artifices des méchans, & qu'il avoit dequoy les tailler en pieces.

Les Espagnols attendoient quelle resolution ils prendroient.

Ils pouvoient se rendre maistres de Paris.

Ils manquent de resolution.

Le Duc de Mayenne sollicité instamment de venir à Paris reprimer leur insolence.

Pour quelles raisons il eut de la peine à s'y resoudre.

Il s'y resout neantmoins, & ce qui l'y porta le plus.

Mene quelques gens de guerre avec luy.

Diego d'Ibarra l'en veut dissuader, mais en vain.

Le peuple sortit en foule pour le voir, sans témoigner ny crainte ny joye : ceux qui souhaittoient sa venuë, allerent au devant de luy jusqu'au prés du Bois de Vincennes; mais une bande des Seize en nombre seulement de trente ou quarante marchant à petit pas, & cachant les transes & les frayeurs qu'ils sentoient dans l'ame, sous une assurance forcée, furent seulement jusqu'auprés de S. Antoine des champs pour luy faire la reverence. Boucher Curé de S. Benoist, qui estoit à la teste, voulut porter la parole pour les justifier, d'autant plus hardiment qu'il n'avoit pas esté à Paris quand ils firent executer le President Brisson : mais le Duc passant outre sans s'arrester, & répondant seulement qu'il l'écouteroit une autre fois, il dit que quand il luy plairoit leur donner audience ils luy feroient voir que ce qu'ils avoient fait estoit necessaire pour la conservation de la Foy Catholique, de son autorité, & de la Ville. Le Duc repartit qu'il seroit bien aise qu'ils meritassent loüange plûtost que châtiment. Ce dernier mot les piqua si vivement, qu'un d'eux eut la hardiesse de dire à un des gens du Duc, Qu'ils l'avoient fait, & qu'ils le pouvoient deffaire; Que s'il entreprenoit de les toucher, il y auroit tant de sang répandu que les ruisseaux en couleroient par les ruës. Cependant une autre bande deliberoit de la vie du Duc dans une chambre; plusieurs estoient d'avis de se jetter sur luy & de le poignarder si-tost qu'il seroit entré; & dit-on qu'il y en eut un qui s'offrit à luy donner le premier coup, mais les autres ou faute de cœur, ou pour n'estre pas encore assez méchans, n'approuverent pas cette opinion forcenée. Toutes ces propositions rapportées au Duc de Mayenne, ne l'irriterent pas moins que si c'eussent esté des resolutions, & furent comme autant d'aiguillons qui l'exciterent à les prevenir. Il dissimula pourtant quelques jours, & prit langue de tous costez pour sçavoir la disposition des esprits. Cependant il voulut s'assurer de la Bastille, & fit entendre à Bussi qu'il desiroit qu'il la remist entre ses mains. Comme il estoit prest de la rendre deux de ses compagnons y accourent, le prient de ne se point desaisir du gage de leur sureté, & luy promettent qu'il sera secouru de dix mille hommes: Sa femme plus courageuse que luy, l'exhorte aussi de s'ensevelir sous ces tours : tellement qu'il fait mine quelque temps de se vouloir defendre, mais il ne void pas si-tost le canon en batterie, qu'il perd le sens & le courage. Il pouvoit à toute extremité livrer sa place au Roy, dont il eust tiré bonne composition ; Et il la rendit à celuy dont il ne devoit attendre qu'un châtiment rigoureux. Dans cette lâcheté il n'oublia pas ses fanfaronnades ordinaires, demandant à sortir enseignes deployées, & tambour battant, mais il ne fut pas assez avisé de pourvoir à un lieu de retraite, & se logea tout contre la Bastille. Tellement que la nuit que l'on prit ses compagnons, il fut tout estonné qu'une cinquantaine de Cavaliers estant allez dans sa maison, pillerent tous ses riches meubles, & l'eussent mené au mesme endroit que les autres, sans que la resistance de dix ou douze soldats Espagnols qu'il avoit mis à garder sa porte, luy donna le temps de se sauver tout nud en chemise par dessus les tuiles; si bien que de ce grand butin qu'il avoit gagné des proscriptions & de la misere de ses concitoyens, il ne luy resta que l'infamie de l'avoir mal acquis, & le regret de ne l'avoir sceu conserver.

Une bande des Seize vient au devant de luy : ne les veut pas écouter.

Audace de l'un d'eux.

Une autre bande délibere de le tuer.

Bussi rend la Bastille.

La Bastille prise, le Duc voyant que personne n'en avoit branlé, confera avec les plus fortes testes du Parlement pour les exhorter de venger l'injure faite à la Justice en la personne de leur Chef. Ils témoignerent tous qu'ils le desiroient ardemment, & qu'ils le jugeoient necessaire pour restablir la sureté publique : mais à cause de l'émotion que la grande cabale, & la parenté des coupables pouvoit causer, ils le prierent de les vouloir chastier luy-mesme, sans s'arrester aux formes ordinaires. Il se charge donc de faire cette punition, & passe encore ce jour là & celuy d'aprés pour mieux prendre ses mesures: mais cependant il couvre si bien son dessein que les Seize croyent estre échappez, & se vantent qu'il n'oseroit les toucher. Le Duc est bien aise qu'ils s'aveuglent eux-mesmes de cette presomption, & dans une assemblée qu'il tient à l'Hostel de Ville, comme l'on parle des moyens d'appaiser ce qui s'estoit fait, il se contente de leur en faire reprimande, avec des paroles qui sembloient marquer qu'il oublieroit facilement le passé, pourveu qu'ils fussent plus moderez à l'avenir. Le soir encore il envoya dire à Louchard qui luy avoit fait present de quelques bouteilles de vin, qu'il le trouvoit excellent & qu'il en alloit boire à sa santé: dont ce mal-heureux fut si ravy de joye qu'il se mit à faire carousse avec ses amis, pour répondre à l'honneur que ce Prince luy faisoit. Mais il ne sçavoit pas que ces caresses estoient les signes de sa mort, & que le Duc

Le Duc confere avec le Parlement, qui n'ose entreprendre de faire le procez aux Seize.

Le Duc dissimule, & feint d'oublier tout.

* L. d'Esth. chap. 7.

luy preparoit la catastrophe * du mal-heureux Aman. Comme ils avoient esté eux-mesmes les parties, les témoins & les Juges, contre Brisson & ses compagnons: aussi le Duc s'estant retiré tout seul dans son cabinet aprés soupé, dressa luy-mesme la sentence de mort contre neuf d'entre eux, ordonnant qu'ils fussent pendus le lendemain à quatre heures du matin sans forme de procés, & la mit entre les mains de Vitry pour la faire executer. Plusieurs luy conseilloient d'en exterminer tout d'un coup une centaine des plus factieux, de se deffaire au mesme temps des Predicateurs, & de chasser les Espagnols: mais il avoit besoin des Espagnols, & il craignoit d'irriter les peuples, & d'encourir l'indignation du Pape s'il mettoit la main sur des Ecclesiastiques; & pour le grand nombre qu'on vouloit qu'il punist, outre que les grandes executions passent pour vengeance plûtost que pour justice, il estoit à craindre que parmy tant de gens, il ne se trouvast quelque homme de cœur, dont la resistance fist émouvoir la populace & la garnison Espagnole. Il restreignit donc la punition à ces neuf seulement, qui furent Cromé, Crucé, Cochery, Launay, Bussi, Anroux, Emonnot, Ameline, & Louchard. Dés le soir il fit secretement avertir les Colonels & Capitaines des quartiers où se devoient faire ces captures, de se tenir prests à mettre leurs Compagnies sous les armes, en cas qu'il arrivast émotion, & disposa sans bruit ce qu'il avoit de gens de guerre en divers lieux. Si bien que le matin sur les quatre heures ceux qui avoient l'ordre estant allez pour les prendre, amenerent facilement Anroux, Emonnot, Ameline & Louchard au Louvre, où ils trouverent Vitry qui leur prononça, qu'il faloit mourir, & le bourreau tout prest qui executa aussi-tost la sentence & les pendit tous quatre à une poutre dans la salle des Suisses. Louchard qu'on amena le dernier, & qu'on avoit fait lever sous pretexte de venir parler au Duc, voyant ses compagnons traitez de la sorte, se mit en defense contre le bourreau qui le vouloit saisir, & resista assez long-temps, protestant qu'il n'avoit point consenty à la mort du President Brisson: mais on luy dit que ce n'estoit pas pour cela qu'on le faisoit mourir, mais pour avoir assassiné un Secretaire du Cardinal de Bourbon; & alors il se rendit, & fut attaché avec les autres. Bussi se sauva, comme nous avons dit, & s'estant refugié à Bruxelles avec sa femme, n'eut point d'autre ressource que de retourner à son premier mestier de Tireur d'armes, dans lequel il passa miserablement le reste de sa vie. Cromé, Launay & Cochery se cacherent si bien qu'on ne les pût trouver, & se retirerent aussi depuis aux Païs-bas, où ils vécurent dans une extréme misere. Crucé & cinq ou six autres furent encore emprisonnez le lendemain, mais le Duc donna le premier à la Duchesse de Montpensier, quoy qu'il fust des plus marquez, & delivra les autres pour de l'argent. Le bruit de cette execution répandu par la Ville causa une grande joye aux Royalistes, au Parlement, & à la plûpart des principaux Bourgeois, de l'étonnement & de la terreur à la faction des Seize, & un murmure sourd parmy le peuple; qui s'accroissant peu à peu donna la hardiesse à Boucher, homme vehement & qui ne craignoit rien, d'aller trouver le Duc pour luy faire entendre, disoit-il, de la part des bons Catholiques l'apprehension où ils estoient, & le ressentiment qu'ils avoient de cette execution. Il l'osa bien nommer une cruelle boucherie, & les executez des Martyrs de JESUS-CHRIST; & alla jusques-là de dire, que cette juste douleur pourroit passer en desespoir, s'il continuoit à les traiter de la sorte. Le Duc de Mayenne luy répondit gravement, mais avec douceur, qu'il avoit esté obligé de faire justice d'un crime si énorme, & de restablir l'obeïssance, mais qu'ayant rendu la seureté au public par le châtiment d'un petit nombre de factieux, il estoit resolu de la redonner aussi aux particuliers, qui pour estre complices du mesme attentat, avoient sujet d'apprehender une pareille recherche. En effet, de peur que la trop grande rigueur ne portast cette faction à quelque resolution desesperée, & afin de la rendre entierement infame, il envoya le dixiéme de Decembre une abolition au Parlement *pour tous ceux qui avoient participé à la mort du President Brisson & de ses compagnons, comme ayant esté leur simplicité circonvenuë par les artifices des autres, & ne s'en estant entremis que sur la crainte du peril qu'ils croyoient present, excepté le Conseiller Cromé, Adrian Cochery, & celuy qui avoit servy de Greffier. Et parce que le mal estoit provenu des assemblées privées faites sans autorité de Magistrat, il les defendoit à toutes personnes, mesme à ceux qui s'estoient cy-devant voulu nommer le Conseil des Seize, sur peine de la vie & du rasement des maisons où elles seroient faites.* Il ajoûtoit en suite pour oster l'opinion que quelques-uns vouloient donner de luy qu'il s'entendoit avec les Royalistes, & manquoit de

Donne sentence de mort dans son cabinet contre neuf d'entre eux.

On n'en peut attraper que quatre, qu'on prend la nuit chez eux, qui sont pendus dans le Louvre.

Les autres échappent & se refugient aux Païs bas.

Boucher fait plainte de cette execution au Duc de Mayenne.

Qui donne abolition pour tous les autres, mais leur défend les assemblées.

zele pour la Religion, *des defenses de parler au mépris du saint Party, de semer des divisions entre les Catholiques, ny de favoriser les Heretiques* Le Parlement qui estoit à Tours, estant revenu à Paris aprés la reduction de la Ville, n'eut point d'égard à cette abolition, parce que le crime avoit esté commis par des personnes de mesme party, & permit aux parens de Brisson & de ses compagnons de poursuivre leur mort en Justice ; si bien qu'ils en firent pendre plusieurs, entre autres le Greffier qui avoit travaillé à leur procés, & le bourreau qui les avoit executez sans ordre du Magistrat; & ils n'eussent de long-temps mis fin à leur vengeance, n'eust esté le commandement du Roy, qui l'arresta par ces paroles dignes de sa genereuse clemence, *Mon exemple vous doit apprendre à pardonner, & vous devriez avoir honte de poursuivre si ardemment des injures particulieres, aprés que j'ay oublié celles qui ont esté faites à ma personne, & à mon Estat.*

Ainsi fut reprimée & presque détruite la grande faction des Seize, qu'on appelloit de ce nom, parce qu'ils se disoient le Conseil des seize quartiers de Paris, quoy qu'il n'y eust que cinq Quarteniers dans leur cabale. Leur crime ne fut pas la veritable cause de leur perte, mais il fournit un beau sujet au Duc de Mayenne de les exterminer pour s'approprier l'autorité absoluë, & ne dépendre plus du peuple qui traversoit ses desseins, & dont il craignoit que l'inconstance ne le deposast, comme elle l'avoit élevé Il crût que sa puissance seroit mieux appuyée sur le Parlement, & sur les Grands de son party. Pour cet effet le Parlement de Paris estant tout à fait destitué de Presidens au Mortier, par la mort de Brisson, & par l'absence des quatre autres qui avoient suivy le party du Roy, il remplit ces places de personnes qu'il croyoit entierement devoüées à son service, donnant la premiere à Mathieu Chartier Doyen de la grand' Chambre, qui n'y entra qu'une fois en cette qualité, pour verifier l'abolition; la seconde à André de Haqueville Maistre des Requestes & President au grand Conseil; la troisiéme à Estienne de Nuilly premier President en la Cour des Aydes; & la quatriéme à Jean le Maistre qui faisoit la Charge d'Avocat general avec Loüis d'Orleans, dans laquelle fut mis Antoine Hotman celebre Avocat. Il écrivit au mesme temps à tous les Chefs & Gouverneurs de son party, pour leur rendre raison de ce qu'il avoit fait dans le chastiment des Seize, & les obligea de s'unir plus étroitement à luy par ces conditions, *Qu'ils ne l'abandonneroient jamais, pour quelque cause que ce fust, Qu'ils ne favoriseroient point la nomination d'un Roy que par son aveu; Qu'ils consentiroient à tous les accords qu'il feroit avec qui que ce fust; Qu'ils n'auroient point d'intelligence, ny de conference avec les Espagnols que de son consentement, & selon ses instructions; Qu'ils resisteroient de tout leur pouvoir, à ceux qui favoriseroient le peuple; Qu'enfin ils feroient en sorte que l'autorité entiere luy demeurast* Par ces moyens il pensoit avoir si bien estably son autorité qu'il disposeroit absolument de toutes choses, & en effet, il sapa comme par les fondemens la faction Espagnole qui luy eust bien-tost donné la loy, & enerva la force populaire par l'abaissement de ceux qui estoient comme les tribuns du peuple: mais d'autre costé il redonna cœur & liberté aux serviteurs du Roy, que la violence des Seize retenoit par la crainte des proscriptions; si bien qu'ils commencerent à agir la teste levée, & à la fin le Parlement & la Noblesse, puis qu'il faloit reconnoistre un Monarque, aimerent mieux se soûmettre au Prince legitime, qu'à un Estranger.

Faction des Seize mise au bas.

Le Duc crée quatre Presidens, & tâche de lier la Noblesse plus estroitement.

L'advantage & le desavantage de cette punition pour luy.

Les Espagnols dissimulerent adroitement le regret qu'ils avoient de la perte des Seize, parce que leur action estoit trop enorme pour la defendre publiquement, quoy qu'en effet ils l'approuvassent, & que peut-estre ils y eussent contribué, comme à une chose qui pouvoit fort avancer le dessein qu'ils avoient sur la Couronne. Ils manquerent cette année une grande entreprise qu'ils avoient sur le Bearn & le Comté de Foix; de laquelle n'ayant pû découvrir les particularitez, je vous diray seulement que le Roy Philippe avoit pour cela fait lever douze mille hommes de pied & deux mille chevaux, sous la conduite d'Alonse de Vargas, qui devoient entrer en France par la Navarre: mais que le soûlevement d'Arragon arrivé pour l'affaire d'Antoine Perez, que l'on peut lire tout au long dans l'Histoire d'Espagne, retint ses forces en ce païs-là pour le subjuguer. Car il aima mieux quitter son entreprise que de perdre l'occasion qu'il cherchoit, il y avoit long-temps, de dépoüiller ce Royaume de ses beaux privileges, qui à son gré contrebalançoient trop fort l'autorité Monarchique. Alonse dissipa en un moment les troupes Arragonnoises qui avoient pris les armes pour le maintien de la liberté, & ayant surpris la

Entreprise des Espagnols sur le Bearn, divertie par le soûlevement de l'Arragon.

credulité des habitans de Sarragosse qui ouvrirent incontinent leurs portes à ses troupes, fit tout sur l'heure couper la teste à Jean de la Nuça Juge Major d'Arragon. Martin Nuça son frere & quelques autres Arragonnois estant passez en Bearn vers la Princesse Catherine sœur du Roy, luy firent esperer de si grands succez en ce païs-là, si elle les assistoit de quelques troupes, que d'abord elle leur donna cinq cens hommes choisis, commandez par la Vaque Capitaine Bearnois. Ce petit nombre entrant par le Pas de Jaque, c'est la premiere ville frontiere au dessus d'Oleron, gagna incontinent les montagnes, chassa celuy que Vargas avoit substitué à la place de Jean de la Nuça, & se saisit de la valée de Tonte tres-abondante en grains & en bestail, & tres-forte à cause de ses avenuës peu accessibles. Un si heureux succez engagea la Princesse à y faire passer un secours deux fois plus grand que le premier. Elle en donna le commandement à Salete Gouverneur de la ville d'Oleron; & il y avoit raison d'en attendre quelque bon effet, s'il fust arrivé à temps: mais comme dans les occasions de la guerre, & particulierement dans une premiere irruption tous les momens valent des journées, tandis que Salete, ses troupes estant prestes à partir, perd deux jours à celebrer le Baptesme d'un de ses enfans, & à faire les funerailles d'une de ses niéces, ceux de Jaque regagnerent le passage, la division se mit entre les Capitaines Bearnois & Arragonois dans la valée de Tonte, & tous les gens du païs se mutinerent contre les François, à cause d'un Calice qu'un Bearnois avoit pris dans une Eglise; si bien que la Vaque fut contraint de s'évader avec ses gens par le Pas de sainte Helene qui est fort rude, & de laisser les moins disposts à la mercy de Vargas: lequel ayant sceu qu'ils avoient commission de la Princesse, les luy renvoya avec cette raillerie, *que ce qu'elle avoit fait n'estoit qu'ouvrage de femme.*

Qui prend les armes pour sa liberté, la Princesse Catherine y envoye du secours qui réüssit d'abord.

Retardement de peu de jours ruine le progrez des François, qui en sont chassez.

Tandis que le Duc de Mayenne estoit à Paris, le Roy vint en personne au siege de Roüen, que le Mareschal de Biron n'avoit encore qu'investi. Le jour mesme qu'il y arriva, c'estoit le premier de Decembre, il envoya un Heraut aux Maire & Eschevins, pour les sommer de recevoir leur Roy naturel, avec des lettres qui les asseuroient de son affection paternelle, & leur remonstroit par de belles paroles & des raisons palpables, que ce n'estoit point contre la Religion qu'il faisoit la guerre, mais pour avoir son Royaume, dont ses ennemis le vouloient injustement dépoüiller; Que la suite continuelle des victoires qu'il avoit remportées estoit une preuve certaine de la justice de sa cause & de la faveur du Ciel; Que le Duc de Mayenne ne pourroit venir à leur secours sans hazarder une bataille, qui ne luy seroit pas plus heureuse que celle d'Yvry; Et elle les menaçoit enfin s'ils ne se mettoient en leur devoir qu'il useroit du pouvoir que Dieu luy avoit donné pour les ranger, & qu'à son grand regret il seroit forcé d'exposer leur Ville au pillage. La lettre leuë à l'Hostel de Ville, ils répondirent, Qu'ils ajoustoient aussi peu de foy à ses raisons & à ses promesses, qu'ils redoutoient ses menaces; Qu'ils sçavoient bien le traitement qu'il avoit fait à Estampes, à Louviers & à Vendosme, & que par la griffe ils jugeoient du Lion, Que l'assistance du Ciel ne leur manqueroit pas plustôt à défendre la vraye Religion, qu'à luy pour l'attaquer; Qu'en un mot, quoy qu'il en pust arriver, leur resolution estoit de perdre la vie plustôt que de recevoir un Prince heretique. Ils la confirmerent quelques jours aprés par une procession generale qui se fit avec beaucoup de ferveur & de ceremonies; tout le Clergé & tous les Religieux y assisterent: il y avoit quatre cens bourgeois nuds pieds, & quinze cens petits enfans vestus de blanc, tous ayant des cierges à la main, & au devant on portoit un Estendart, au milieu duquel estoit peint un Crucifix, pour monstrer que c'estoit sous les Enseignes de JESUS-CHRIST qu'ils combattoient. En cette pompe ils allerent de l'Eglise Nostre-Dame à celle de S. Oüyn, où aprés la grande Messe qui fut celebrée par l'Evesque de Bayeux, Jean Dadré fit une longue predication, dans laquelle prenant pour texte ces paroles de l'Apôtre, * *Ne vous accouplez point sous un mesme joug avec les infidelles*, il s'efforça de prouver qu'il estoit défendu par la Loy divine, de recevoir pour Roy un Prince qui n'estoit pas de la vraye Religion, & conclut son sermon plein de chaleur, en obligeant l'assistance de lever la main, & de jurer devant Dieu qu'ils mourroient plûtost que de recevoir pour Roy Henry de Bourbon. Ils ne craignoient pas la disette comme à Paris: il se trouva quatre mille muids de froment dans la Ville, & cent cinquante de seigle & de menu grains provisions suffisantes pour nourrir cinquante mille hommes quatre mois durant, sans compter ce que chacun avoit caché, nonobstant la recherche qu'on avoit faite par

Le Roy va en personne au siege de Roüen.

Fait sommer la Ville & luy écrit une lettre par un Heraut.

Réponse des habitans, resolus de se défendre.

Procession memorable.

* *Nolite jugum ducere cum infidelibus.* II. ad Cor. c. 6.

Abondance de vivres dans la Ville.

par les maisons, & ce que la riviere leur pouvoit fournir, ayant esté ouverte plus d'un mois, pendant lequel rien n'empéchoit leurs barques d'aller & venir au Havre & à Honfleur, quand il leur plaisoit. Ils ne redoutoient gueres plus la force, avec une si grande multitude d'hommes & les soins d'un Gouverneur qui sçavoit si bien les ranger sous la discipline pour combatre, & les employer au travail pour se fortifier. Le Roy, avec le Mareschal de Biron, le Cardinal de Bourbon, le Chancelier, & la plusparr de la Noblesse volontaire, avoit son logement à Dernetal, c'est un gros bourg à demie lieuë de Roüen & à la portée du canon du fort Sainte Catherine : d'où pourtant il ne pouvoit estre endommagé, estant enfoncé dans un valon, & couvert des montagnes qui l'environnent de tous costez. Le Regiment des gardes Suisses estoit à la teste, le Duc ou Mareschal de Boüillon, car on luy donnoit l'un & l'autre de ces noms, avoit son quartier à main droite avec la cavalerie & infanterie Allemande, s'étendant bien au large dans tous les prochains villages jusqu'au grand chemin de Dieppe. Les Anglois estoient logez au Mont aux malades, & Halot avec ses troupes un peu au dessus vers Croisset, où vint aussi se poster le Duc de Montpensier, qui arriva trois mois aprés avec les siennes. L'infanterie Françoise avec la cavalerie, une partie vers la porte S. Hilaire, l'autre à l'entour du fort Sainte Catherine, & le Comte de Soissons & Rolet par delà l'eau au dessus du fauxbourg S. Sever. Le Roy fit en mesme temps ouvrir deux tranchées pour conduire deux attaques, l'une à la porte Cauchoise, l'autre au fort Sainte Catherine. Apeine estoit elles commencées qu'une grande sortie des assiegez fit abandonner la premiere, il y demeura prés de deux-cens hommes des attaquans, parmy lesquels fut blessé le Vicomte de Baqueville qui en mourut, & sans le Mareschal de Biron qui accourut pour les soûtenir avec deux gros escadrons de cavalerie, & mille Lansquenets, la perte eust esté bien plus grande. On continua la tranchée qui alloit au fort, mais avec aussi peu de succez que l'autre. Les frequentes sorties, les neiges, les pluyes, la gelée, & les autres incommoditez de la saison, peut-estre aussi la connivence des Chefs, qui pour les mesmes raisons que nous avons marquées au siege de Paris, ne vouloient point que celuy-cy reüssit à l'honneur du Roy, apporterent de grands retardemens à ce travail qui consumerent tout le mois de Decembre : tandis que les assiegez qui estoient frais, bien à couvert & bien nourris, ne perdoient pas un quart d'heure de temps, & ménageoient industrieusement le terrain, y travaillant jour & nuit à la veüe des assiegeans sans aucun empéchement.

Logement de l'armée du Roy.

Deux tranchees ouvertes l'une delaissee, aprés une grande sortie.

L'autre vers le fort Sainte Catherine, continuee fort lentement.

Le Duc de Parme leur avoit envoyé offrir du secours avant mesme que le Duc de Mayenne l'en eust prié, afin qu'ils eussent l'obligation entiere au Roy d'Espagne, & qu'ils sceussent que de son propre mouvement il prenoit soin de leur conservation. Mais en effet il ne s'en hastoit pas, & faisoit naistre divers pretextes de differer sa promesse. On croit qu'il avoit ordre secret d'Espagne de tout promettre, mais de ne rien accorder à ce Duc que lors qu'il le verroit reduit à tel point qu'il seroit contraint de recevoir son assistance à telles conditions qu'il luy plairoit. Et d'ailleurs les mécontentemens qu'il avoit eus en son dernier voyage de France, le dégoust qu'il avoit pris des jalousies pointilleuses, & des défiances incompatibles du Duc de Mayenne & des autres Chefs de la Ligue, luy donnoient grande repugnance de s'engager derechef dans de semblables difficultez. Il y avoit outre cela une consideration particuliere qui l'obligeoit d'éviter la communication & les approches du Duc de Mayenne; c'estoit la jalousie que le Conseil d'Espagne avoit prise de quelque Ligue particuliere qu'ils avoient voulu faire ensemble pour s'assister mutuellement à usurper la souveraineté des païs qu'ils gouvernoient. De fait on sceu de bon lieu, qu'ils avoient resolu entr'eux deux seulement le mariage de deux de leurs enfans, & que le Duc de Mayenne ayant revelé cet affaire à Rosne, ce Gentil-homme fut si indiscret que de témoigner par quelques discours au Duc de Parme, vers lequel le Duc de Mayenne l'avoit envoyé pour une autre affaire, qu'il sçavoit bien ce qu'ils traitoient ensemble, & que le Duc de Parme se plaignit depuis au Duc de Mayenne qu'il ne luy avoit pas gardé le secret, & sur cela rompit entierement ce Traité : soit qu'il ne voulût pas s'engager avec un homme qui avoit si peu de conduite, soit qu'il craignist s'il continuoit, que les Espagnols n'en fussent avertis, & ne cherchassent quelques moyens de se défaire de luy, comme ils y avoient déja essayé. Car il passa pour constant entre ceux qui sçavoient bien des nouvelles de cette Cour-là, que l'indisposition qui

Le Duc de Parme leur avoit envoyé offrir du secours, mais le retardoit sous divers pretextes.

Divers sujets qui luy faisoient chercher des delais.

Estoit malcontent du Duc de Mayenne.

Chose fort curieuse.

lui avoit enflé le ventre, provenoit d'un boucon qui lui avoit esté donné par un Seigneur d'Espagne, je n'en épargnerois pas le nom, si je tenois la chose indubitable, & que le Duc ayant surpris une lettre que ce Seigneur écrivoit en Espagne, où il y

** Arto le tengo dado para un cavallo.*

avoit ces paroles, * *Je luy en ay assez donné pour un cheval*, il le convia à dîner, & luy ayant fait boire de l'hypocras empoisonné; luy dit les mesmes paroles à l'oreille pour l'avertir qu'il sçavoit bien sa méchanceté, & qu'il luy avoit rendu le change: ce qui fut en quelque façon confirmé par la mort assez subite de ce Seigneur, & par la haine que le Duc témoigna dans quelques discours contre sa me-

Avoit peur que le Prince Maurice en son absence, ne fist grand' breche aux Païs bas.

moire. Or que cela fust veritable ou non, l'estat où se trouvoient pour lors les Païs-bas, luy fournissoit une excuse assez recevable pour n'en pas sortir. Car pendant qu'il estoit en France l'année derniere, les gens de guerre des Provinces unies pillerent le Brabant jusqu'aux portes de Bruxelles, la garnison Angloise d'Ostende ravagea une partie du Comté de Flandre, les habitans de Venlo sur la Meuse chasserent leur garnison d'Espagnols & d'Allemans, le Prince Maurice prit Stemberg & plusieurs autres forts; Et cette année il se rendit maistre des Villes de

Il y avoit pris plusieurs places.

Zutphen, de Deventer, de Hulst, de Nimeghe, & de quelques autres places; & fit lever le siege du fort de Knodsembourg au Duc de Parme: lequel ayant veu la fortune & la valeur de ce jeune Prince emporter toutes ces conquestes en six ou sept mois de temps, avoit sujet de craindre, qu'en son absence il ne fit bréche irreparable aux Païs de son gouvernement, & ne luy ravît tout l'honneur qu'il y avoit acquis. Enfin lors qu'il se fut long-temps fait solliciter par le Duc de Mayenne, les ordres exprés d'Espagne ne luy permettant plus de differer davantage, il

Il part enfin de Bruxelles avec une armée de treize mille hommes.

partit de Bruxelles sur la fin de Novembre, avec dix mille hommes de pied, trois mille chevaux, quarante pieces de canon, & deux mille chariots, lesquels il disposoit de sorte dans sa marche qu'il en pouvoit faire une enceinte & une espece de rempart tout à l'entour de son camp. Comme il fut arrivé à Landrecy, où le jeune Duc de Guise alla au devant de luy du consentement du Duc de Mayenne, mais dans le desir d'acquerir la faveur de l'Espagnol, il refusa de s'engager dans le Royaume, si la Ligue ne luy donnoit quelque bonne place pour mettre son artillerie & ses malades. Le Duc de Mayenne ne pouvoit se resoudre à se dépoüiller pour accommoder un estranger, & connoissoit bien que luy donner un pied en France, c'estoit en subir le joug & recevoir un maistre, dont il auroit bien de la peine à se

Le Duc de Parme demande une place de seureté, on luy donne la Fere.

deffaire. Mais la necessité presente luy fit fermer les yeux aux maux à venir: de sorte qu'aprés une conference qu'il eut dans Guise avec luy, il luy accorda la Fere sur Oise, où il pourroit mettre une garnison de quatre cens Espagnols pour garder son artillerie; Ce fut neanmoins à la charge que ces gens dépendroient du Gouverneur François, & qu'ils en sortiroient quand il feroit sortir le canon. Dans cette conference le Duc de Mayenne se justifia de ce qu'il avoit fait pour chastier les meurtriers du President Brisson, & blâma fort le conseil que d'Ibarra luy avoit donné de laisser cet attentat impuny; ce qu'il dit en termes qui notoient indirectement cet Ambassadeur d'avoir soustenu l'audace des Seize, pour faire en sorte par leurs intrigues, & par le moyen de la garnison Espagnole que la Ville se reduisist sous le pouvoir du Roy d'Espagne. Le Duc de Parme aprés avoir excusé d'Ibarra, disant qu'il n'avoit point eu d'autre pensée que de vouloir sauver des personnes qu'il connoissoit fort affectionnées à la Religion, repartit que son Roy avoit d'autres moyens que ceux-là pour pousser ses desseins jusqu'au bout, & qu'ils en parleroient à la premiere occasion. De

D'Ibarra demande qu'on fasse l'Infante Reyne.

fait dans la seconde entreveuë qui fut à la Fere, d'Ibarra proposa que le Roy d'Espagne desiroit que l'Infante Isabelle sa fille, fust declarée Reyne de France. Ce n'avoit pas esté du commencement l'avis du Duc de Parme qu'on avançast si tost cette proposition, de peur que les François ne rompissent tout à fait avec eux & n'allassent faire leur accommodement avec le Roy: mais l'humeur de Diego d'Ibarra qui estoit fort ardente, & d'ailleurs fort échauffée par les soupçons qu'il avoit conçûs de ce Duc, ne permit pas que l'on retardast davantage à faire une ouverture qui ne pouvoit que bien reüssir, dautant, disoit-il, qu'il s'ensuivroit ou que leur Roy viendroit à bout de son dessein si les François l'acceptoient, ou que s'ils la refusoient, du moins il épargneroit beaucoup de peine, de sang, & d'argent qu'il alloit inutilement dépenser, pour des gens qui ne luy en sçauroient point de gré. Il se tint donc plusieurs conferences sur ce

Conferences à la Fere sur ce sujet.

sujet, où assisterent de la part du Duc de Parme ce d'Ibarra, Jean Baptiste Tassis & le President Richardot; De celle du Duc de Mayenne, le President Janin, & depuis Claude de la Chastre, ce dernier pour les interests du Duc de Guise. D'Ibarra

demandant la Couronne pour l'Infante, dit clairement qu'elle luy appartenoit, & n'oublia aucune raison apparente pour montrer que la Religion & la France, tant en general qu'en particulier recevroient de tres-grands avantages, si les François prenoient cette Princesse pour leur Reine. Janin ne trouva pas à propos de rebuter cette demande, mais d'y joindre des difficultez qui en reculassent l'effet. Il dit donc que l'on y pourroit entendre, en rompant la loy Salique pour cette fois seulement, mais qu'il seroit bon d'assembler les Estats, d'en traiter avec les Ducs de Lorraine, de Guise, de Nemours, & de Mercœur, & avec les Seigneurs & Gouverneurs de place; Qu'il les faudroit recompenser par des biens considerables dans le Royaume, & leur donner encore de l'argent; qu'il y auroit grande dépense à faire pour les contenter tous, & pour gagner aussi la Noblesse qui suivoit le Roy; Partant qu'il estoit besoin d'asseurer auparavant quelle assistance d'hommes & d'argent le Roy Catholique pourroit donner. D'Ibarra repartit sans hesiter que son Roy y feroit toute la dépense necessaire; Que si lors qu'il n'y avoit aucun interest il y employoit tous les ans plus de quatre millions, il ne faloit pas douter qu'il n'y en mît trois fois davantage pour maintenir la Couronne à sa fille: laquelle serviroit comme d'ostage aux François & de gage precieux de la protection de ce grand Roy. Pour les Estats il dit aussi, qu'ils les souhaitoient avec passion, & que le Roy esperoit que le Duc de Mayenne donneroit dans cette assemblée des preuves de son affection au service du Roy Catholique, comme il desiroit sentir les effets de son assistance. Janin avoit proposé cette assemblée des Estats, parce qu'il sçavoit que les Espagnols l'avoient toûjours redoutée. Mais comme il vid qu'ils le prenoient au mot, il relâcha & dit que ce qui seroit dés à present traité avec le Duc de Mayenne estoit le poinct essentiel de l'affaire, & que les Estats & ce que l'on accorderoit avec les Princes & la Noblesse ne devoiēt servir que d'accessoire & de couleur: dautant que les Estats ne seroient composez que de personnes qui n'auroient point d'autres instructions & ne suivroient point d'autres volontez que les siennes, & que la Noblesse de son party s'en remettroit toûjours à luy de toutes ses pretentions. Par cette réponse les Espagnols conçûrent que le Duc de Mayenne & les Grands vouloient estre seuls dans cet accommodement pour en tirer tout l'avantage, & que ce Duc differeroit tant qu'il luy seroit possible l'assemblée des Estats pour retenir plus long-temps l'autorité, dont il ne pouvoit se décharger qu'à regret. Dans une seconde conference, d'Ibarra ayant remis sur le tapis l'élection de l'Infante, le Duc de Mayenne, pour reculer ce qu'il n'osoit dénier, répondit qu'il seroit à propos de differer un peu ce que desiroit Sa Majesté Catholique, que cependant il estoit besoin de beaucoup d'argent pour gagner les volontez de ceux qui seroient concurrents à une si haute pretention, & qu'avant toutes choses on devoit penser au secours de Roüen qui s'en alloit perdre. Il ne desiroit que se tirer du peril qui le pressoit, & croyoit que quand Roüen seroit secouru, le temps luy fourniroit assez d'expedients pour se delivrer de leurs importunitez. Mais les Espagnols penetrant dans son dessein, Richardot luy dit qu'il proposast hardiment ce qu'il jugeroit necessaire, que l'argent ne manqueroit point pour tout ce qui seroit juste & raisonnable, pourveu qu'on receust l'Infante pour Reyne. C'estoit le presser de bien prés que de luy accorder ce qu'il demandoit, l'offre ne luy déplaisoit pas, mais la condition luy estoit fort desagreable. Il n'avoit point de repartie preste pour une réponse si inopinée, & il ne pût trouver pour lors d'autre défaite que de proposer au Duc de Parme qu'il fit une assemblée devant luy des Comtes de Vaudemont, de Chaligny, & du Duc de Guise, & qu'il leur communiquast l'intention de Sa Majesté Catholique. Le Duc de Parme en demeura d'accord, & cela fait ils se separerent avec une froideur qui marquoit clairement qu'ils s'embarassoient plus les uns les autres qu'ils n'avoient dessein de se servir. Le Duc de Parme ayant assemblé les trois Princes en presence du Duc de Mayenne, leur fit un long discours des droits de l'Infante sur la Couronne de France, & des obligations que ce Royaume, & particulierement la Maison de Lorraine, avoient à S. M. C. Mais le Duc de Mayenne anticipant la parole pour tous, dit qu'il sçavoit la bonne volonté qu'ils avoient de suivre celle de Sa Majesté, qu'il la leur expliqueroit plus particulierement, & qu'il luy rendroit compte de tout. Les trois Princes ne dirent pas un mot, laissant en doute si leur silence approuvoit ou desavoüoit son discours. Enfin aprés plusieurs conferences, le Duc de Mayenne se tint ferme à demander quatre millions par an, & les Agens d'Espagne les luy accorderent: mais en effet ils n'en avoient point le pouvoir de leur Roy, ny aucune envie de luy faire du bien, sinon afin que leurs bien-faits servissent comme de

Sommaire de ce qui s'y passa.

Dessein du Duc de Mayenne.

Parme & les Agents d'Espagne luy accordent quatre millions.

Elevent le Duc de Guise contre luy.

filets pour l'engager davantage. Car tandis qu'ils essayoient de l'amorcer par ces esperances, ils luy suscitoient toutes les traverses possibles pour le déposseder de son autorité, ils entretenoient l'ambition du jeune Duc de Guise par l'espoir de la Couronne avec le mariage de l'Infante, & rendoient en apparence des honneurs extraordinaires à ce jeune Prince afin de luy enfler le cœur, & d'attirer la Noblesse auprés de luy, quoy qu'en effet ils en fissent peu de cas entr'eux : comme il se void par une lettre du Duc de Parme au Roy d'Espagne, dans laquelle il ne l'appelle que *ce Gentil-homme*, & dit qu'il est besoin de luy donner quelque mediocre entretien, avec esperance d'un plus grand, de peur que le desespoir ne le reduise à s'accommoder avec Henry de Bearn. A mesme fin & au méme temps d'Ibarra tâchoit de relever le courage & la faction des Seize, mandant au Roy d'Espagne qu'il falloit renforcer la garnison de Paris, pour empescher que les Politiques ne les pussent opprimer, comme ils en avoient déja opprimé quelques-uns; & il formoit encore divers desseins pour engager les grandes Villes sous la protection d'Espagne, particulierement Orleans & Beauvais, cette derniere par le credit du Maire nommé Godin, l'autre par la violence de la confrerie du Cordon qui pour lors y avoit le dessus, & demandoit ouvertement garnison Espagnole. Mais le Duc de Parme, quelque raison qu'il en eust, n'approuva pas cet expedient, & dit que l'Estat de France estoit un grand arbre, que pour l'enlever il le faloit prendre par la tige & par les racines, & non par les branches. Le Duc de Mayenne apprit toutes ces conspirations par des lettres interceptées qui alloient en Espagne, ou qui en venoient; & le Roy les luy envoyoit pour l'obliger par là à chercher plûtost sa seureté & son accommodement auprés de luy, qu'auprés des gens qui ne tendoient qu'à le déposseder & à se fortifier de sa ruine. Il vid dans ces lettres beaucoup de choses qui augmenterent ses deffiances, & le piquerent de dépit : mais il n'y vid rien qui le fâchast davantage qu'un ordre venant d'Espagne qui portoit, que l'argent pour payer ses gens de guerre ne passast plus par ses mains, & qu'il fust distribué par des Commissaires de Sa Majesté Catholique; Villeroy ayant avis de son mécontentement, jugea que la conjoncture estoit favorable pour luy parler de paix. Le Duc ne s'en éloigna pas, & donna charge au Comte de Grammont partisan de la Ligue qui estoit venu dans l'armée du Roy, sous couleur de voir son neveu fils de la Comtesse de Guitchen, d'asseurer Sa Majesté qu'il ne seroit jamais autre que son sujet, & qu'il ne luy demanderoit rien qui blessast son autorité ou déchirast son Estat, mais seulement qu'il luy pleust de retourner dans l'Eglise Catholique. La chose fut donc mise en negociation, mais le Roy n'estoit pas encore disposé à se convertir : tellement que les conferences secretes estant rompuës sur cette difficulté, ils se mirent à traiter chacun d'un autre costé, le Roy avec Villars pour la reddition de Roüen, & le Duc avec le Cardinal de Bourbon, pour le faire Roy.

Et taschent d'attirer à eux les grandes Villes.

Leurs lettres interceptées font connoistre leurs menées & le piquent.

Il entend à une ouverture de paix.

Ce dernier n'avoit en effet aucune bonne volonté pour le Cardinal, mais il feignoit de vouloir former un party sous son nom, afin de donner de la jalousie aux Espagnols, & les obliger de haster le secours de Roüen. Or soit que le Duc de Parme y fust poussé par cette consideration, soit que son honneur propre ou les ordres precis d'Espagne l'y portassent, il s'avança pour ce sujet à Peronne avec le Duc de Mayenne & toute l'armée: puis à Abbeville, estant encore irresolu quel chemin il prendroit pour s'approcher de Roüen. Sur cet avis le Roy quitta là les negociations, & partant avec quinze cens cuirasses & autant d'argoulets, s'en alla au devant d'eux & leur porta de ses nouvelles luy-mesme, en enlevant le quartier & le bagage du Duc de Guise qui estoit à l'Avant-garde. Puis il revint se saisir des lieux où ils pouvoient passer, & occupant tantost un poste, tantost un autre, les empeschoit d'avancer : tandis qu'il donnoit temps aux Ducs de Longueville & de la Trimoüille, & aux Mareschaux d'Aumont & de Boüillon qui estoient en diverses Provinces de venir le rejoindre, pour donner bataille aux ennemis s'ils s'efforçoient de passer outre. Il les harcela ainsi trois semaines durant, pendant lesquelles ils attendoient leurs troupes & leurs munitions, qui leur venoient de divers endroits; puis comme il sceut qu'ils estoient logez à Poix, il resolut de les attendre sur le ruisseau d'Aumale. Il n'avoit que sa Cavalerie Françoise, ayant auparavant envoyé les Reistres passer leurs chariots à un defilé vers Neufchastel, de peur qu'ils ne fissent embarras dans une retraite : aussi ne pensoit-il pas qu'ils le deussent entreprendre avec toute leur armée. Mais comme ce Prince les eut esté recon-

Qui n'aboutit à rien.

Parme s'avance pour secourir Roüen.

Le Roy va au devant avec partie de sa Cavalerie.

noistre luy-mesme, & qu'il vid qu'ils avoient la teste tournée vers cet endroit, il jugea que le poste n'estoit pas tenable, & qu'ils le pourroient envelopper en passant au dessus & au dessous : tellement qu'il envoya en diligence avertir le Duc de Nevers, de faire repasser ses troupes au dessous d'Aumale, & renvoya tous ses bagages vers Mortemer, lieu du rendez-vous general. Cependant, parce que ce délogement ne pouvoit estre si prompt qu'ils n'eussent l'armée sur les bras, afin de leur donner plus de loisir il choisit cent cinquante maistres, & cinquante harquebusiers à cheval, avec lesquels il alla au devant de l'ennemy prés d'une demie lieuë, l'attendit jusqu'à la portée du pistolet, & fit diverses charges de cinq cens pas en cinq cens pas, contre un gros de quatre cens chevaux-legers qui estoient à la teste. Puis encore pour achever de retirer le bagage qui estoit dans le bourg, il plaça une compagnie de cent harquebusiers à l'entrée qui arresterent pour quelque temps les carabins des ennemis. Toute leur armée estoit à un quart de lieuë de là, rangée en bataille, selon l'ordre que le Duc de Parme avoit accoûtumé d'observer en sa marche quand il craignoit les irruptions de la Cavalerie. Son Infanterie estoit divisée en trois gros, dont les deux premiers marchoient de front, & le troisiéme les suivoit, avec une telle distance entre les deux premiers que celuy-là se pouvoit ranger au milieu. A la teste il y avoit quelques Compagnies d'Harquebusiers à cheval, au derriere un gros de Gens-d'armes qui tenoit l'arriere-garde, aux flancs leur artillerie, tout cela enfermé de leurs chariots, qui faisoient haye tout du long des deux costez, puis sur les aisles au dehors voltigeoit la Cavalerie legere meslée de quelques carabins. Avec les troupes Françoises du Duc de Mayenne, & celles de Lorraine que le Comte de Chaligny avoit amenées, elle estoit de six mille chevaux, & de quinze mille hommes de pied : le Duc de Guise commandoit l'avant-garde, les Ducs de Parme, de Mayenne & de Montmarcian le corps de bataille, le Comte de Chaligny l'arriere-garde, Bassompierre les Suisses, & la Mote Gouverneur de Graveline, l'Artillerie. En cet ordre, le Duc de Parme qui mesuroit toutes choses avec prudence, faisoit marcher son armée tout doucement, ne croyant pas que le Roy deust hazarder sa personne en un si dangereux poste, avec si peu de troupes : mais lors qu'il sceut qu'il y estoit luy-mesme, il y fit donner par tous ses carabins, soûtenus de la Cavalerie legere. Le Roy voyant ses harquebusiers si pressez qu'ils ne pouvoient plus resister, fit deux vigoureuses charges, pendant lesquelles on tira la plus grande partie du bagage hors du bourg : mais le gros de la Cavalerie du Duc survenant, ils y demeurerent presque tous, & luy-mesme courut grand risque d'y estre tué ou fait prisonnier. Car peu s'en falut qu'il ne fust enveloppé dans Aumale, on croit que les François qui estoient à l'Avant-garde du Duc envierent cette gloire aux Espagnols, ne donnant pas si vigoureusement qu'ils devoient, afin qu'il eût loisir de se degager ; & il receut une harquebusade au defaut de la cuirasse dans les reins, qui eût esté mortelle si la bale eût eu plus de force, mais elle ne fit que percer sa chemise & luy effleurer tant soit peu la peau. Enfin sa valeur & sa bonne fortune, contribuerent toutes deux également à le tirer de ce mauvais pas, & la nuit survenant là-dessus, pendant laquelle le Duc ne voulut pas se hazarder à passer l'eau dans un païs montueux & couvert de bois, il mit sa personne & ses troupes en seureté, avec admiration de tous les gens de guerre, & mesme du Duc de Parme ; qui toutefois loüa plus son courage que sa prudence : car comme il luy eut envoyé demander ce qui luy sembloit de cette retraite, il luy respondit, *qu'en effet elle estoit belle, mais que pour luy il ne se mettoit jamais en lieu d'où il fust contraint de se retirer.* Le Maréchal de Biron ayant appris le peril où il s'estoit exposé, prit la liberté de luy dire, *qu'il estoit mal seant à un grand Roy de faire le mestier de Carabin.* Ses bons serviteurs le supplierent de ne plus ainsi hazarder sa personne, d'où dépendoit uniquement le salut de la France. La Reine d'Angleterre même le pria par une lettre fort obligeante de se vouloir mieux conserver, & de se contenir au moins dans les termes d'un grand Capitaine, si sa valeur & la necessité des affaires le portoient au delà de ceux d'un Roy. Il arriva en cette occasion une chose que plusieurs remarquerent pour un effet merveilleux de la Justice divine. Un soldat de ceux qui avoient massacré le Cardinal de Guise à Blois, estant là Lieutenant de la Compagnie de du Gast, avoit esté pris sur la porte d'Aumale, & pour avoir la vie sauve avoit promis deux mil écus à Vitry, qui le donna en garde à des soldats Walons. C'étoit un homme de fort bonne mine, magnifiquement vétu, & ces soldats le prenoient pour un Officier de marque, dont ils pouvoient esperer bonne recompense : neanmoins sans haine & sans interest, poussez de je ne sçai quel mouvemēt secret dont ils ne purent

Combat d'Aumale.

Ordre & nombre de l'armée des Ducs de Mayenne & de Parme.

Le Roy courut grand risque & fut blessé, fit une belle retraite.

Paroles remarquables du Duc de Parme sur ce sujet.

Chose remarquable qui peut servir de preuve de la Justice divine.

rendre aucune raison, aprés l'avoir mis tout nud, ils luy donnerent cent coups de poignard pour leur plaisir. Le Roy se retirant à Roüen, avoit pour retarder d'autant la marche de l'ennemy, pendant qu'il se gueriroit de sa blessure, laissé quatre cens hommes dans la ville de Neufchastel commandez par Givry. Il y en avoit déja cent dans le Chasteau, où commandoit un nommé Porcheux : mais deux heures aprés que Givry y fut arrivé, il y fut assiegé, & si vivement pressé, que dans demie heure on l'eust emporté de force, s'il n'eust eu recours à la Chastre son ancien amy, pour demander composition. Le Duc de Mayenne n'estoit point d'avis qu'on luy en accordast aucune qu'à discretion, il vouloit profiter de cinq ou six cens chevaux de service, & rendre inutiles quatre cens hommes de guerre qui estoient dans la place : toutefois le Duc de Parme se souvenant d'une courtoisie que Givry luy avoit faite durant le siege de Corbeil de luy renvoyer trois mulets chargez d'eau & de drogues, dont il usoit en sa maladie, la luy donna telle que la Chastre la voulut faire. Porcheux s'estoit resolu de tenir quelques jours dans le Chasteau, parce qu'il avoit peur que les ennemis qu'il avoit auprés du Duc de Mayenne à cause de la mort du Duc de Guise, dont il estoit soupçonné, ne luy gardassent pas la foy, neanmoins il implora la faveur de Rosne pour capituler ; mais ce qu'il avoit apprehendé luy arriva, car apres que l'escorte qui le conduisoit l'eut mis en lieu de sureté, il fut assassiné par des gens qui l'attendoient là. Fabian Rebours Mestre de Camp, qui n'avoit pas voulu estre compris dans la capitulation de la Ville, demanda à l'estre dans la sienne : ce fut la difficulté si de la qualité qu'il estoit n'ayant point esté nommé dans le traité, il y devoit passer sous le nom general de la garnison. Le Duc de Parme s'en rapporta au jugement du Roy mesme : lequel ayant proposé la chose dans son Conseil de guerre, trouva par les avis de ses Chefs qu'il y estoit compris, & devoit estre mis en liberté. Une autre fois le Duc de Guise avec l'Avant-garde estant logé au delà d'un gros ruisseau qui le separoit du reste de l'armée, en telle sorte qu'il ne pouvoit estre secouru ny se retirer que par dessus un pont, le Roy vint en plein midy pour y enlever quelque quartier, ce qu'il fit avec tant de diligence qu'ils sentirent le tranchant de son épée plûtost qu'ils ne le virent. Le Comte de Chaligny estoit sorty avec cinquante chevaux pour reconnoistre quelque logement, les coureurs du Roy le chargerent ; luy se meslant bien avant parmy eux, trouva en teste le boufon du feu Roy Henry III. Chicot, qui n'estoit pas seulement connu pour ses bons mots, mais aussi pour estre homme de main & qui alloit hardiment au combat. Il luy donna un coup d'épée sur la teste, & Chicot luy perça la cuisse d'un autre, dont il le renversa par terre : mais comme il sceut par son Escuyer qui se jetta dessus pour le couvrir & le nomma, que c'estoit luy, il oublia genereusement sa blessure, dont il mourut quelques jours aprés, & mettant pied à terre luy sauva la vie & en fit present au Roy. D'un autre costé un party des gens du Roy enveloppa Rainuce fils du Duc de Parme, qui se trouvant mal accompagné se dégagea avec grande peine ; le Duc de Guise ne fut pas moins en peril, son Enseigne Colonelle ayant esté enlevée du chevet de son lict ; bref la confusion & la frayeur furent telles dans toute leur armée, que sans la nuit qui survint le mal y eust esté aussi grand que la peur.

L'armée des Ducs prend Neufchastel.

Chose remarquable.

Le Roy la met en desordre par une charge improviste.

Le Comte de Chaligny y est pris par Chicot.

Les Ducs pouvoient bien juger par là de la difficulté qu'ils auroient à jetter du secours dans Roüen. Plus ils en consideroient les moyens & les obstacles ; moins ils jugeoient la chose possible. Ils voyoient neanmoins qu'elle ne leur seroit jamais moins difficile qu'à cette heure-là, dautant que les troupes du Roy que la rigueur de la saison avoit diminuées de plus d'un tiers, alloient se fortifier de la moitié par l'arrivée de celles qu'il avoit mandées de diverses Provinces, & qu'au contraire les leurs deperiroient dans peu de temps, & bien loin de le pouvoir forcer, ne seroient plus en estat de luy tenir teste. Car ny le temps ny le païs ne leur estoient gueres favorables ; les troupes Lorraines se débandoient aprés la prise du Comte de Chaligny ; & ils ne disposoient pas comme ils vouloient de celles du Pape, à cause que le Duc de Montmarcian vouloit preceder le Duc de Parme, & en avoit ordre de Rome ; Auquel se conformant plus volontiers qu'à celuy de la raison, qui ne vouloit pas qu'un jeune homme sans experience, & qui n'avoit en ses troupes que quatre mille hommes de nouvelles levées, prist le devant sur un vieil Capitaine, qui en avoit plus de treize mille des meilleurs de toute la terre, il n'alloit conferer avec luy que de nuit & fort rarement, de peur de faire tort à sa qualité. Il y avoit d'ailleurs de telles jalousies entre les Ducs de Mayenne & de Guise, parmy les Chefs François, &

Les Ducs ne sçavoient par quel moyen secourir Roüen.

entre les François & les Espagnols, qu'ils en estoient tous les jours sur le poinct de se couper la gorge; Et avec cela, quoy que les Ducs se tinssent bien assurez de la conduite & de la fidelité de Villars, ils avoient neanmoins sujet d'estre en doute de la constance des habitans, dautant qu'outre la crainte que leur devoit donner cette legereté qui est inseparable du peuple, ils sçavoient qu'il s'estoit formé plusieurs conspirations dans Roüen; entre autres une fort dangereuse, où deux Capitaines de quartier devoient livrer une porte au Roy, & se cantonner avec leurs Compagnies: laquelle avoit esté découverte & rigoureusement punie par la mort de quatre ou cinq des principaux auteurs. Comme ils estoient donc fort en peine des moyens & de l'endroit par où ils pourroient executer leur entreprise, les assiegez eux-mesmes leur firent une belle ouverture par une action aussi brave & aussi memorable qu'il s'en lise dans les Histoires. Ils faisoient souvent des sorties dans lesquelles se signaloient principalement les Capitaines Basin, Bosc-Rosé, Guitry-Fours, N. Pericard la Lande, le Chevalier Picard qui depuis fut tué d'un coup de canon, le Curé de Goville qui à la fin y demeura; Et elles reüssissoient presque tousjours à leur avantage: ce qui avoit mis si fort les Bourgeois en curée, qu'à la fin il fut besoin de leur faire des defenses pour retenir leur ardeur. Par les soins de Villars les attaques des assiegeans n'avoient point reüssi contre le fort sainte Catherine, aussi peu d'effet avoient eu les mines qu'ils avoient faites sous les murailles de la Ville. Ces heureux succés l'inciterent à tenter quelque chose de plus important, & avec cela la crainte qu'il avoit que les Espagnols ne se rendissent maistres de Roüen en le secourant, le hasta de faire un effort qui le mist en estat de n'avoir pas besoin d'eux. Il estoit parfaitement bien informé de tout ce qui se passoit au camp du Roy, par quantité d'espions qui alloient & venoient assez librement, par les nouvelles certaines que les amis qu'il y avoit luy en donnoient, & sur tout par l'adresse de Charles de Gostimel-Bosc-Rosé; qui ayant équippé une petite barque envoyoit mettre des soldats à terre deux ou trois lieuës au dessous de la Ville, lesquels se couloient delà dans les troupes du Roy, comme s'ils eussent esté de son party: puis aprés avoir exactement observé tout ce qu'ils vouloient, revenoient à certain lieu & à certaine heure dans la barque qui les attendoit, & rendoient conte à Bosc-Rosé de tout ce qu'ils avoient veu. Par ce moyen ayant sçû au vray l'estat, le nombre & l'ordre de toute l'armée, le nom de tous les Officiers & des Compagnies, le lieu de leurs logemens, l'heure qu'ils entroient en garde, combien il y avoit de Regimens, de combien d'hommes chacun estoit composé, de quelle sorte ils se pouvoient secourir, & comment on pouvoit aller à eux, enfin tout le fort & le foible: il fit voir à Villars qu'il estoit facile de les traiter fort mal sans courir aucun hazard. Le Roy avoit emmené sa Cavalerie avecque luy; son Infanterie, particulierement l'Angloise que l'on avoit le plus exposée aux coups, estoit en mauvais estat, toute pleine de blessez & de malades: les espions avoient remarqué que des quatre Regimens qui entroient en garde aux trenchées du fort sainte Catherine, Vignoles, Belsunce, Boisse & Piles, les deux derniers estoient fort foibles, & d'ailleurs ne pouvoient estre secourus des deux autres, qui estoient logez à Dernetal. C'estoit donc par là qu'il faloit donner, & Bosc-Rosé, quoy que blessé à la cuisse dans une sortie precedente, insista avec tant de chaleur sur cette entreprise, que contre l'avis des autres Capitaines, il fut resolu qu'on la tenteroit. Pour cet effet Villars choisit douze cens hommes de sa milice, qu'il mena dés la nuit dans les fossez du fort à dix pas des logemens des assiegeans; & il donna ordre aux douze Capitaines de la Ville de luy tenir prests vingt-cinq hommes de chaque Compagnie, & de les conduire à la porte saint Hilaire. Il n'y eut pas de peine à trouver le nombre qu'il demandoit, ny à les exciter à bien faire: car sur le bruit d'une sortie, on les vid aussi-tost courir tous aux armes à l'envy des gens de guerre: il en monta au fort plus de deux mil, de sorte qu'il falut faire defense d'en laisser sortir davantage, & on mit les autres à garder les murailles, sous la charge de la Londe. Villars tirant un bon augure de cette merveilleuse ardeur, & de ce que la nuit il avoit veu en songe un Sacre blanc écarter à coups de bec une grande bande d'autres oyseaux qui vouloient fondre sur luy, disposa la sortie de cette façon. Le Capitaine Boniface avec son Regiment de gens de pied, soustenu des Compagnies de Cavalerie du Chevalier d'Oise frere de Villars, de la Braquetiere & de la Riviere, avoit ordre de sortir du fort du costé du bois de Turinge. Le Capitaine Jacques Argenty avec le sien, & sa Compagnie de Chevaux-legers de sortir par la

Et neantmoins ils estoient obligez de le secourir bien tost, & pourquoy.

Frequentes sorties des assiegez.

Pourquoy Villars veut faire un grand effort.

Comment il sçavoit tout ce qui se passoit au camp des assiegeans.

Villars sçachant l'estat de l'armée du Roy, entreprend d'y donner un grand échec.

Fait une furieuse sortie le vingt six Fevrier.

porte Cauchoise, & de donner du costé qui regarde les Chartreux & Dernetal. Et Bosc-Rosé avant sa Compagnie, le Regiment du Capitaine la Lande, soûtenu par les Compagnies de Cavalerie de Canonville & de Guitry, de sortir par le flanc du vieil fort, & de pousser droit aux bateries. Perdriel avec sa Compagnie de soixante-dix Maîtres, avoit charge d'assurer la retraite. Et Villars accompagné d'une élite de cent Gentils-hommes ou cavaliers choisis, sortant par la porte Beauvoisine, devoit estre prest à inciter les autres par sa presence & par ses exemples à executer les ordres qu'il donnoit. Sur les sept heures du matin du vingt-six Fevrier, tous ces gros ainsi disposez & avertis par un coup de canon qui fut le signal, sortent si impetueusement, que tous au mesme temps sont aux mains avant que la plûpart des assiegeans ayent pû prendre leurs armes. Ils chargent tout ce qu'ils rencontrent, le chassent, le taillent en pieces, rien ne peut tenir devant eux, tout est assommé ou prend la fuite vers Dernetal. Boscrosé tirant droit à l'artillerie, comme il l'avoit promis, y gagne cinq grosses pieces de canon, qu'à force de bras, & avec l'aide de quelques gens de travail il fait amener dans le fossé du vieil fort, en encloüe deux autres, & met le feu aux poudres. Deux heures durant ils demeurent maistres du camp de ce costé-là, ils brûlent tentes & hutes, abatent gabions, épaulemens & bateries, comblent les trenchées, gagnent le bagage, éventent les mines, & accablent les Mineurs qui estoient dedans, brisent tous les outils de l'artillerie, & generalement gastent tous les travaux que les assiegeans avoient faits durant deux mois. L'alarme estant portée à Dernetal par les fuyards, le Maréchal de Biron monte à cheval avec la Noblesse, donne ordre aux Suisses & aux Lansquenets de le suivre. Villars & le Capitaine Perdriel avec quatre escadrons de Cavalerie s'avancent pour luy tenir teste, font plusieurs belles charges, & divers caracols toûjours en retraite pour l'arrester, & se voyant pressez soustiennent mesme un grand combat pour donner le temps à leur Infanterie d'achever le degast & de se retirer. Les Suisses la chargerent vivement, & la pousserent un peu en desordre jusques sur le fossé du fort sainte Catherine. Leur perte neanmoins fut legere, & de trente à quarante hommes seulement: celles des assiegeans au contraire tres-sanglante. Il en demeura prés de 500. sur la place, entre autres le jeune Piles, tué, disoit-on, par le Curé de S. Patty, qui durant tout ce siege se servit plus de son épée que de son Breviaire, le Marquis d'Espinay, Belsunce Mestre de camp, & douze Capitaines; Et il fut emmené plus de cent prisonniers, parmy lesquels estoient Pierre d'Escodeca-Boësse, & N. de Clermont-Piles Mestre de Camp, ce dernier blessé de plusieurs coups à la teste mourut quelques jours aprés, aussi bien que Nicolas de Gremouille-Larchant Capitaine des Gardes du corps, qui eut un destin pareil à celuy d'Achille, ayant esté atteint d'un coup de mousquet dans le talon, comme il chargeoit les assiegez sur la retraite avec le Maréchal de Biron, lequel y fut aussi blessé d'une mousquetade dans la cuisse. Sur l'aprésdinée il y eut une tréve de deux heures pour reconnoistre les morts de part & d'autre; Et incontinent aprés l'expedition, Villars envoya vers le Duc de Mayenne pour luy donner avis de cet heureux succés, dont il luy faisoit l'avantage encore plus grand qu'il n'estoit, & pour l'assurer qu'il ne luy demandoit plus d'autre assistance que de l'argent pour payer sa garnison. Celuy qui portoit cette nouvelle arriva justement lors qu'il avoit esté resolu au Conseil de faire marcher toute l'armée la nuit suivante, pour donner le lendemain de grand matin avec une partie au quartier de Dernetal, & avec l'autre au pont de bateaux que les assiegeans avoient fait au dessus de la Ville, afin de le rompre & d'empescher les troupes qui estoient delà l'eau au fauxbourg S. Sever, de venir au secours de celles qui estoient du costé de deçà. Le Duc de Parme voyant l'entreprise fort avancée par le merveilleux effet de cette sortie, le Maréchal de Biron au lict par sa blessure, le Roy absent avec la meilleure partie de sa Noblesse, la terreur dans le camp des assiegeans, vouloit que l'on suivist ce bon succés qui les menoit infailliblement à une entiere victoire, & que l'on donnast chaudement sur leurs ennemis, tandis qu'ils estoient dans la consternation. Mais le Duc de Mayenne qui avoit peur que dans la conjoncture des affaires la deffaite du Roy ne fust son abaissement à luy-mesme, s'y opposa absolument,
» apportant pour raisons apparentes, Qu'il n'estoit pas moins dangereux de trop impor-
» tuner la fortune sans necessité, que blâmable de la refuser quand elle se presentoit;
» Qu'il n'estoit pas besoin de rien hazarder, puisque la chose pour laquelle ils avoient
» resolu de tenter le hazard s'estoit faite d'elle-mesme, D'ailleurs, que le Roy
» estoit encore le plus fort, & couvert de grands retranchemens, lesquels on
ne

Ordre de cette sortie.

Gagne le canon, ruine les travaux, brûle les poudres.

Biron y accourt de Dernetal & le repousse.

Nombre des morts & prisonniers en cette sortie.

Villars envoye dire aux Ducs qu'il n'a plus besoin de secours, si ce n'est d'argent.

Duc de Parme veut sur ce desordre enfoncer l'armée du Roy.

Le Duc de Mayenne s'y oppose par jalousie.

on ne pouvoit forcer sans une dangereuse perte, & qu'à toute extrémité il avoit une retraite voisine au Pont de l'Arche, d'où ils les affameroient aisément dans Roüen, s'ils s'y engageoient avec toute leur armée; Qu'ainsi il seroit meilleur d'y jetter seulement quelques troupes & de l'argent, puis se retirer en un bon pays où ils pussent rafraischir leur Cavalerie extremément harassée, & attendre que celle du Roy achevast de se ruiner. Le Duc de Parme se rendit mal-gré luy à cet avis, & ayant choisi huit cens hommes des meilleurs de leurs troupes qui entrerent dans la Ville sans aucun empeschement, par la faute de ceux qui estoient en garde, il repassa la Somme à Pontdormy. Le Duc de Mayenne l'obligea encore contre son gré de tenter une entreprise qu'il luy faisoit fort aisée sur la ville du Saint Esprit de Ruë; c'est une petite place avec un Château dans le Comté de Pontieu située au milieu d'un marais à une lieuë de la mer, de laquelle pour lors estoit Gouverneur Antoine de Bourbon-Rubempré, qui l'avoit surprise depuis peu. Mais il n'y reüssit pas, & ce mauvais succez luy donna un nouveau sujet de fâcherie contre le Duc de Mayenne, qu'il soupçonna de l'y avoir engagé ou par malice afin de luy faire recevoir affront, ou par ignorance pour n'avoir pas bien sceu l'estat de la place, & s'estre imaginé qu'on pouvoit tirer l'eau des fossez, ce qui parut impossible quand il en falut venir à l'execution.

Ils se retirent donc en Picardie.

Ce coup manqué il logea son armée aux environs pour attendre l'occasion d'executer ce qu'il avoit dans la pensée, faisant courir le bruit qu'il alloit reprendre le chemin de Flandres. Cependant le Roy estant revenu au siege de Roüen, travailloit jour & nuit à reparer la perte qu'il avoit receuë par cette grande sortie: à quoy luy servit beaucoup un nouveau secours de Hollande qu'il receut peu de jours aprés, composé de dix grands vaisseaux commandez par le Comte Philippe de Nassaw: car il en tira quantité de munitions & de canon, pour recommencer ses batteries; Et le Comte mit deux mille hommes à terre du costé de delà l'eau, & quantité d'artillerie, avec laquelle il eust bien fait du mal à la Ville, la battant furieusement en ruine, si le Maréchal de Biron ou par jalousie, ou par ordre exprés du Roy, dont la bonté avoit peut-estre regret de causer une destruction qui eust peu servy à son dessein, ne luy eust envoyé faire defense de la continuer. Il fit aussi décendre du Pont de l'Arche trois grands bateaux du port de trois cens tonneaux chacun, couverts & remparez de gazons, & bordez de canon, avec quelques barques equipées en guerre, commandées par Michel de Huraut de l'Hospital-du Fay, & bastit deux forts sur les deux bords de la riviere au dessus de la Ville: de sorte que par ce moyen il ferma tout à fait la Seine par enhaut. Et au mesme temps les vaisseaux Hollandois non contents de la boucler aussi par en bas, s'approcherent tout contre la Ville, & ayant contraint les barques que commandoit pour les assiegez le Capitaine Bontemps, de se ranger à l'abry de leurs murailles, tirerent contre le vieil Palais un grand nombre de canonnades, toutefois avec plus de bruit que d'effet. Mais le Gouverneur ayant fait pointer sur un Cavalier qu'il avoit élevé tout nouvellement de ce costé-là, trois coulevrines qui coulerent à fonds un de leurs vaisseaux, ils décendirent plus bas: toutefois ceux de Roüen n'oserent plus s'esloigner de leurs remparts qu'à la portée du canon. Les travaux se continuoient cependant mais fort lentement, à cause de l'incommodité du temps, des traverses qu'y apportoient les assiegez, & du peu d'argent que le Roy avoit pour payer les travailleurs. La batterie qui recommença la premiere fut celle du costé du bois de Turinge contre le vieil fort, où elle tiroit sans relâche pour empescher les assiegez d'entraîner les cinq pieces de canon qu'ils avoient roulées dans le fossé: neanmoins la grandeur du peril les ayant piquez de courage, ils les retirerent la nuit & les entraînerent dans la ville, où les ayant promenez en triomphe, ils les mirent dans la court de l'Archevesché, où logeoit leur Gouverneur. La batterie que le Comte de Soissons dressa de l'autre côté de l'eau, les incommodoit encore moins: mais ils le furent bien davantage par la cheute de leurs murailles, qui s'estant éboulées en deux differents endroits, entre la porte Cauchoise & la tour de Saint Dominique, & auprés de la porte Saint Hilaire, les laisserent à découvert aux coups de canon, dont plusieurs furent assommez en travaillant à de nouveaux retranchemens derriere ces bréches.

Le Roy revist au siege de Roüen, & le presse.

Il luy arrive un secours de Hollande d'hommes & de munitions.

Boucle la riviere par haut & par bas.

Travaux & batteries recommencent.

Murailles de Roüen tombent d'elles-mesmes en deux endroits.

Tous les jours il y avoit des escarmouches, & quelquefois de sanglans combats, dont le plus memorable fut celuy qui se fit dans la prairie de l'Abbaye de Grammont au dessous du fauxbourg saint Sever, où Givry Colonel de la Cavalerie le-

Combat où Givry fut blessé.

gere fut si griévement blessé à l'épaule, que le Roy desespera de sa vie. Il en réchappa neanmoins, contre l'attente de tout le monde : mais le Roy pour en avoir trop témoigné de regret, perdit François Juvenal des Ursins-la Chapelle, qu'on nommoit la Chapelle-Ursin, dautant qu'ayant dit que si Givry mouroit, il n'avoit personne qu'il pust substituer en sa place, la Chapelle s'imagina que par ces paroles il le declaroit indigne de cette Charge, laquelle il luy avoit fait esperer ; & le ressentiment qu'il en eut fut si violent, qu'il se jetta peu aprés dans le party de la Ligue. Avec les attaques & la force ouverte, Sa Majesté employoit aussi la ruse, & les intelligences, pour venir à bout de Roüen. Villars ne manquoit pas d'addresse pour les découvrir, & entr'autres moyens dont il se servoit pour cela, il instruisoit certains bourgeois dont il estoit fort assuré, qui feignant d'estre mal-contents de luy se mesloient parmy ceux qu'il soupçonnoit, & declamant les premiers avec grande liberté contre les mal-heurs de la guerre, & contre ceux qui les y avoient engagez, les obligeoient à leur ouvrir leurs sentimens, & à les associer dans leur conspiration. D'ailleurs, il arma contre eux toute la rigueur des Loix & la Justice du Parlement, qui aprés l'execution de quelques-uns, fit planter des potences par les ruës pour y attacher aussi-tost ceux qui parleroient de Henry de Bourbon ; & ordonna deux mille écus de recompense, avec l'impunité à ceux qui deceleroient de semblables desseins : tellement que la crainte de ces espions, & la terreur du chastiment intimidoient les plus affectionnez, & les contraignoient de tenir un langage tout contraire à leurs desirs. Avec cela, comme il sçavoit que les Chefs de l'armée du Roy & les principaux de son Conseil, estoient toûjours fort aspres à pratiquer des intelligences, & prestoient l'oreille à tous les marchez qu'on leur proposoit, il se servoit avec adresse de cette amorce pour les faire tomber dans ses filets, si bien qu'il y atrapa Raulet Gouverneur du Pont de l'Arche ; & une autre fois encore Valegrand & Gomerville, tous deux freres du Chancelier du Fay. Raulet se laissa surprendre par un Lieutenant de celuy qui commandoit au Chasteau du bout du Pont : lequel l'ayant attiré là auprés sous esperance de luy livrer cette place, le fit saisir par des soldats qu'il avoit cachez dans des caves, & l'emmena prisonnier au lieu dont il avoit promis de le rendre maistre. Les deux freres Valegrand & Gomerville, envoyez par du Fay déguisez en soldats pour conferer avec un autre Officier qui luy devoit livrer la porte Cauchoise, moyennant dix mille écus, & pour reconnoistre quelle assurance & quels moyens il y avoit pour l'execution de ce marché, furent pareillement saisis & menez à Villars, qui leur fit meilleur traitement qu'à Raulet.

Moyens dont Villars se servoit pour découvrir les conspirations qui se faisoient dans la Ville en faveur du Roy.

Atrape Raulet & les freres du Chancelier du Fay, par des marchez doubles.

Il témoignoit au reste une si grande seureté & tenoit en apparence si peu de conte des attaques des assiegeans, qu'ayant fait dresser des lices hors de la porte S. Hilaire il couroit la bague à leur veuë, & les envoyoit inviter d'estre de la partie. Mais cependant les frequentes occasions emportoient les plus braves de ses gens, les maladies en consumoient plusieurs, l'impatience d'estre si long-temps enfermez en faisoit evader d'autres, ses munitions de guerre & celles de bouche s'en alloient bien-tost manquer, & il avoit déja faute de fourrage : de sorte qu'il avoit envoyé tous les chevaux dehors, à la reserve de trois cens, nombre bien petit pour la garde d'une si grande Ville. D'ailleurs le menu peuple n'avoit plus dequoy acheter du pain, & tout d'un coup cette grande ardeur que les habitans avoient toûjours témoignée, ne s'étoit pas seulement ralentie, mais encore se changeoit en murmures & en apprehension ; Et ceux qui aprés la grande sortie avoient fait des feux de joye, des processions solennelles, & un vœu à Nostre Dame de Lorette pour celebrer la feste de leur delivrance, voyant qu'elle ne leur avoit pas esté procurée par ce moyen là, commençoient à la souhaiter par quelque voye d'accommodement. De sorte que connoissant combien les boutades des peuples, & la revolution de la guerre vont viste, quand une fois elles ont pris le penchant, il reclama instamment le secours dont il avoit dit qu'il se passeroit bien, & le quatorziéme d'Avril il manda aux Ducs de Parme & de Mayenne que s'il n'en recevoit dans le vingt-deuxiéme du mois tout au plus tard, il seroit contraint de capituler. Or comme cet avis leur imposoit une necessité absoluë de le secourir, l'estat de l'armée du Roy leur en presentoit aussi une occasion favorable, telle qu'ils l'attendoient il y avoit plus de six semaines. Car outre que les longues fatigues & les rigueurs de la saison avoient extremément ruiné son Infanterie, comme il croyoit que ce siege tireroit en longueur, & qu'il tenoit pour assuré que les Ducs s'attacheroient seulement à quelque place pour essayer à faire diversion, il avoit congedié presque toute sa Noblesse, avec l'ordre accoustumé de se rendre

Villars pour témoigner son assurance court la bague hors les murailles.

Mais bien-tost aprés reconnoist qu'il ne peut plus tenir s'il n'est secouru, & en donne avis aux Ducs.

Qui avoient l'occasion favorable par le mauvais estat de l'armée du Roy.

auprés de luy quand elle seroit mandée, & de plus envoyé une partie de son autre Cavalerie dans les Provinces pour divers desseins. Les Ducs en estant bien avertis, rassemblent leurs troupes en un jour, au nombre de douze mille hommes de pied & de cinq mille chevaux, & laissant leur bagage dans les prochaines Villes, repassent la Somme au gué de Blanquetaque entre le Crotoy & S. Valery, font plus de trente lieuës en quatre journées, quoy qu'il y eust sur leur route quatre rivieres à passer ; si bien que le vingtiéme d'Avril ils se trouvent à trois lieuës de Roüen, & de là marchant en bataille ils s'en approchent à une lieuë, dans une valée à costé de Dernetal ; Leurs troupes estant animées à bien faire par les exhortations du Cardinal de Plaisance Legat du Pape, qui estant exprés accouru de Rheims pour assister luy-mesme à cette expedition, alla par toute l'armée, & donna sa benediction à chaque gros en particulier.

Ils y vont avec dix-sept mille hommes, & y arrivent le quatriéme jour.

Bien que le Roy s'étonnast de les voir si-tost à luy, neanmoins il avoit appris leur marche dés le jour qu'ils avoient passé la Somme, & sur cet avis il avoit mandé à sa Noblesse des Provinces voisines de revenir le joindre en diligence, de sorte que le lendemain Humieres y arriva avec deux cens chevaux, Montpensier avec deux fois autant, Saint Denys, Maillot, Sourdis & Souvray avec tout ce qu'ils purent assembler. Il estoit pour lors allé à Dieppe visiter le Commandeur de Chates qui estoit malade à l'extremité, & pourvoir à la sureté de la place, sur laquelle à cause de la mort du Gouverneur qu'on tenoit pour certaine, la Ligue avoit formé quelques desseins. L'avis qu'il receut du Mareschal de Biron de l'approche des ennemis, le ramena en poste à son camp pour donner ordre à les recevoir. Il fit donc le mesme jour repasser les troupes qu'il avoit delà l'eau, & les assembla toutes à Dernetal en resolution de combattre : mais quand il eut reconnu leur petit nombre, qu'il vid qu'à peine luy restoit-il cinq mille Maistres de sa Cavalerie, dont il y avoit plus de trois mille Allemans ausquels il ne s'assuroit pas beaucoup, que leurs chevaux estoient si maigres & si harassez qu'ils tomboient sur les dents, & que son Infanterie estoit encore en plus mauvais estat, il se vid obligé à lever le siege s'il ne vouloit pecher contre toutes les regles de la guerre, & redoubler sa honte par une perte inévitable. Ayant donc fait remonter ses barques de guerre & envoyé le bagage au Pont de l'Arche, il se retira au village de Bans une lieuë au dessus de Dernetal & à costé de la valée où estoient logez les Ducs avec leur armée ; & là il tint la sienne sous les armes vingt-quatre heures durant, les deffiant à la bataille par cette brave contenance. Les plus hardis vouloient qu'on allast à luy tout de ce pas : mais la contrarieté des sentimens causée par les jalousies & les piques d'entre les Chefs, empescherent qu'on ne pust prendre aucune resolution sur l'heure. Le soir les Ducs de Mayenne, de Guise & d'Aumale, avec le Legat entrerent dans la Ville, pour y recueillir les premieres loüanges de cet heureux succez, duquel ayant témoigné la joye par le Cantique ordinaire d'actions de graces que le Legat entonna dans la grande Eglise, & carressé avec les termes les plus recherchez, le Gouverneur, les Officiers & les habitans, ils s'en retournerent le jour mesme à leur logement. Où la mesme chose ayant esté remise en deliberation dans un conseil qui se tint aprés soupé, le Duc de Parme, les Espagnols, & le Duc de Guise, furent d'avis qu'il faloit attaquer le Roy, & maintinrent que la victoire estoit infaillible si on l'enfonçoit sur sa retraite : dautant, disoient-ils, qu'estant si prés d'eux comme il estoit, pour peu qu'on le voulust presser, il ne pouvoit la faire sans y laisser pour le moins son Arriere-garde. Mais le Duc de Mayenne & tous les François, dont le jugement devoit estre de grand poids en cette rencontre, parce qu'ils sçavoient le païs, estoient d'opinion contraire, & representoient, Que le poursuivre de la sorte ce seroit s'accommoder à ses intentions, & faire absolument ce qu'il souhaitoit, puis qu'ayant tous les ponts & toutes les places fortes de dessus la riviere, & par consequent la liberté de passer tantost d'un costé, tantost d'un autre, sans qu'ils le pussent forcer de venir au combat, il ne demandoit pas mieux qu'à les promener deçà & delà, & les amuser ainsi jusqu'à ce que ses troupes fussent arrivées de tous costez ; Qu'alors il leur feroit bien changer de condition, & les poursuivant à son tour, les reduiroit en quelque détroit, où par le moyen des places qu'il tenoit, il leur osteroit bien-tost les vivres, à eux qui n'en tenoient aucune en ce païs-là, & qui n'avoient des provisions que pour quatre jours ; Que cependant la riviere estant encore bouchée par les vaisseaux Hollandois, & par Caudebec, Roüen demeuroit toûjours assiegé, & dans la disette de vivres : de sorte que par ce moyen ils livre-

Le Roy qui estoit allé à Dieppe revient au camp.

Voyant son armée foible leve le siege, & les attend à une lieuë de là vingt-quatre heures durant en bataille.

Duc de Mayenne & le Legat entrent dans Roüen le jour mesme.

Le Duc de Parme est d'avis qu'on poursuive le Roy.

Le Duc de Mayenne est d'avis contraire.

Raisons du Duc de Mayenne pour aller assieger Caudebec.

» roient tout d'un coup à leurs ennemis & leur armée & la Ville qu'ils estoient ve-
» nus secourir ; Qu'il estoit donc plus à propos de pourvoir premierement à debou-
» cher la riviere, & à mettre des vivres dans Roüen, ce qui ne se pouvoit qu'en pre-
» nant la ville de Caudebec, où le Roy avoit fait un magasin de bleds, & qui estant
» prise leur donneroit la liberté d'en amener encore du Havre de Grace, & des au-
» tres endroits de la coste, tout autant qu'ils en voudroient. Le Duc de Parme ne pouvoit gouster ces raisons, il se plaignoit qu'on luy arrachoit des mains une victoire certaine ; & comme on luy representoit que le Roy avant qu'il fust six jours les reviendroit chercher luy-mesme, il répondit qu'il ne doutoit pas qu'il ne le fit, puis qu'on luy donnoit le temps de se reconnoistre : mais que s'il en estoit creu, on le poursuivroit si vivement qu'il ne s'en releveroit jamais.

Cet avis est suivy.

Cette contestation entre les Chefs passa jusqu'à des paroles piquantes de part & d'autre, mais aprés tout il falut que le Duc de Parme se rangeast à l'avis des François ; & l'armée alla dés le lendemain devant Caudebec. Ce Duc en reconnoissant la place fut atteint d'un coup de mousquet au bras : la douleur sans doute en fut tres-grande, parce que la bale donna entre les deux os, un peu au dessus du poignet où les parties sont nerveuses : neanmoins il n'en témoigna aucun sentiment, & continua toûjours son discours, jusqu'à ce que son fils & la Motte de Graveline qui estoient avec luy, ayant reconnu par le sang qui luy couloit le long de la main qu'il estoit blessé, le prierent de se vouloir retirer ; Encore voulut-il auparavant donner les ordres, & en passant remarquer jusqu'à quelle hauteur montoit la marée en cet endroit là. Le lendemain il fit dresser ses batteries qui contraignirent les vaisseaux Hollandois de lever l'ancre & de descendre à Quillebeuf où ils se rangerent tous, à la reserve de leur Admiral qui pour sa pesanteur demeura aggravé à la discretion des assiegeans. La Garde Mestre de Camp qui commandoit dans la place avec quatre cens hommes, se voyant destitué de ce secours qui à coups de canon empéchoit l'infanterie du Roy de se loger, que d'ailleurs les murailles estoient fort mauvaises, & avec cela commandées presque de tous costez par des colines qui environnent cette Ville, fit sa composition assez à propos, contre l'avis neanmoins de Pausanias Brachiaduro Colonel de la cavalerie Italienne, qui s'estoit jetté dedans avec cinquante chevaux. Celuy-là ne voulut pas estre compris dans le traité, & demeura prisonnier : mais peu aprés il fut relâché par le Duc de Parme. Les soldats Wallons avoient juré de passer toute la garnison au fil de l'épée pour venger la blessure de leur General, mais il ne voulut pas soüiller sa reputation d'une action si barbare, & arresta leur fureur en leur faisant comprendre, *Qu'on ne pouvoit acquerir la gloire d'estre bon soldat sans se bien defendre, ny se bien defendre sans blesser quelqu'un, ny en blessant faire distinction des personnes ; partant qu'il ne se faloit point prendre de sa blessure aux assiegez qui avoient fait leur devoir, mais au hazard de la guerre, qui épargne aussi peu les Princes & les Generaux, que les simples soldats.*

Le Duc de Parme blessé : sa grande constance.

Vaisseaux Hollandois qui estoient devant Caudebec descendent à Quillebeuf.

Caudebec est pris.

Genereuses paroles du Duc de Parme à ses soldats qui vouloient vanger sa blessure.

Le lendemain de la prise, les Ducs eurent nouvelles que le Roy qui s'estoit retiré au Pont de l'Arche, ayant grossi son armée de trois mille chevaux & de six mille hommes de pied, accourus à son premier mandement des Provinces circonvoisines, en telle sorte qu'il n'avoit pas moins de quinze mille hommes de pied & sept mille chevaux, sans ce qui luy devoit encore arriver dans peu de jours, se preparoit de venir à eux, & de les attaquer. Il y avoit danger qu'il ne les enfermast dans le païs de Caux, la plusspart des Villes maritimes estant à luy, la riviere bouchée par la flotte Hollandoise qui estoit descenduë à Quillebeuf, & les passages de derriere pour se retirer vers la riviere de Somme fort aisez à occuper : de sorte qu'il leur pouvoit d'abord couper & les vivres & la retraite. C'est pourquoy le Duc de Parme estoit d'avis que leur armée se retirast de l'autre costé de la riviere, ou du moins qu'elle s'allast fortifier à l'Islebonne qui est au dessous de Caudebec lieu fort avantageux pour eux, & où il leur seroit amené des vivres par terre du Havre de Grace. Mais le Duc de Mayenne prenant toûjours un avis contraire, disoit que s'ils se campoient à l'Islebonne, le Roy se mettroit aussi-tost entre ce Bourg & Caudebec ; & qu'ainsi reprenant Caudebec aussi facilement qu'ils l'avoient pris, il reduiroit Roüen plus à l'estroit qu'auparavant ; Qu'il seroit donc plus à propos de couvrir Caudebec & de se loger à Yvetot, qui est trois lieuës au dessus du costé tirant vers Dieppe, par où le Roy pouvoit venir. Cet avis l'emporta sur l'autre, par opiniastreté plustost que par raison. Ils allerent donc le mesme jour se loger à

Le Roy grossit ses troupes de neuf mille hommes, & vient pour attaquer leur armée.

Diversité d'opinions entre les Ducs de Mayenne & de Parme.

Yvetot, ayant donné ordre de transporter tous les vivres de Caudebec à Roüen, & d'en faire encore venir du Havre: mais ce dernier chemin leur fut bien-tost bouché, & dés le troisiéme jour ils commencerent à sentir les inconveniens que le Duc de Parme avoit predits, s'ils s'engageoient dans ce poste. Car le Roy s'en estant approché à une demie lieuë, commença à se saisir de toutes les avenuës, à leur retrancher les vivres, & à les harceler par de continuelles attaques qui leur estoient toûjours desavantageuses: puis voyant qu'il ne les pouvoit attirer au combat, il changea de logement & se posta entre l'Islebonne & leur camp. Il se fit alors quantité de sanglantes escarmouches: entr'autres une si grande qu'elle pensa engager les deux armées à une bataille generale. Les Ducs avoient fortifié un hameau, au bout duquel il y avoit un bois si prés de l'armée du Roy qu'y logeant leur artillerie, ils la pouvoient extrémement incommoder. Le Roy l'ayant fait reconnoistre par le Baron de Biron, avoit resolu de l'attaquer dés l'aube du jour, mais son armée ne fut preste que sur les dix heures: ce qui leur donna loisir d'achever quatre petits éperons à l'entour du bois, où ils logerent mille Wallons, & mirent encore au devant mille Espagnols naturels pour les couvrir. Leurs retranchemens avancez, ne leur defense qui fut courageuse, ne les empécherent point d'estre forcez par mille enfans perdus que le Roy y fit donner à diverses troupes, soustenus de six cens chevaux. Ils les emporterent aprés quatre attaques redoublées coup sur coup, en tuerent trois cens & pousserent le reste jusques dans le gros de l'armée, où ils porterent le desordre & la terreur. Les Ducs de Mayenne & de Guise estant montez à cheval pour recueillir les fuyards firent deux ou trois charges fort bravement, & se meslerent si avant qu'ils eurent besoin de toute leur valeur & de beaucoup de bonheur, pour se dégager de ce peril. Ce fut alors que le Duc de Parme qui estoit au lict de sa blessure, & avoit la fiévre à cause de trois incisions qu'on luy avoit faites au bras pour chercher la bale qui avoit glissé, se fit porter en chaise par les quartiers pour encourager ses gens au combat. Bref leur armée fut si ébranlée ce jour-là, qu'elle eust couru risque d'une entiere deffaite si celle du Roy y eust donné tout à la fois: mais quatre ou cinq de leurs escadrons de cavalerie qui firent ferme, & leur canon qui estoit avantageusement placé, l'empécherent de passer outre, & l'obligerent de se retirer, aprés qu'elle eut demeuré deux heures en bataille, sans que les ennemis témoignassent aucun ressentiment de l'affront qu'ils avoient receu que par quelques volées de canon. Ainsi ils en furent quittes ce jour-là pour la peur: mais deux jours aprés ayant eu avis que le Roy se preparoit de forcer leur place d'armes, & avisé entr'eux qu'il leur seroit bien mal-aisé de la défendre, ils deslogerent secretement la nuit du dix-huitiéme de May, & vinrent se camper à un quart de lieuë de Caudebec, aimant mieux faire une retraite honteuse que de la faire moins seure. Mais en changeant de poste, ils ne changerent pas de fortune, & ne se delivrerent pas de la crainte ny des inconveniens qui les pressoient. Il ne venoit presque plus aucuns vivres dans leur camp, sinon ceux que quelques soldats & vivandiers du Roy, y alloient vendre à la dérobée, le pain y valoit dix & douze sols la livre, le vin trente sols la pinte, & l'eau mesme de fontaine s'y vendoit bien cher, parce que celle de la riviere estant salée par le reflux, n'estoit pas bonne à boire pour les malades. Il y en avoit un grand nombre dans leur armée, celuy des blessez le surpassoit: le Duc de Parme estoit en danger de mort, le Duc de Mayenne si incommodé des restes de cette avanture de l'Hostel de Carnavalet qu'il ne pouvoit agir, & le Prince de Rainuce qui à leur defaut avoit le commandement de l'armée, peu estimé des gens de guerre. Sur cela encore le Mareschal de Biron leur enleve un quartier de leur Cavalerie legere, logée au village de Ranson à cinq ou six cens pas de leur camp; ce qui luy fut d'autant plus facile que George Baste si renommé pour la sçavoir bien conduire, estoit aussi malade. Il en tuë ou fait prisonniers trois à quatre cens, prend grand nombre de beaux chevaux, la pluspart de leur bagage, & quelque argent qu'on reservoit pour le payement des troupes. L'Infanterie du Roy voulut donner ensuite sur la leur, & déja elle avoit mis deux Regimens Wallons en déroute, quand le Mareschal de Biron la rappella, de peur, disoit-il, qu'elle ne s'engageast entre deux logemens des ennemis qui eussent pû le prendre par derriere & luy couper le chemin de la retraite. Mais ceux qui entendoient bien le mestier crûrent qu'il l'avoit fait pour arrester le cours d'une entiere victoire, & que se contentant de l'honneur d'avoir battu les ennemis il ne vouloit pas les pousser à bout, de peur d'achever une guerre où il avoit le principal commandement. On a mesme oüy

Le premier l'emporte & fait qu'ils se logent à Yvetot.

Le Roy les y enferme & leur coupe les vivres.

Diverses escarmouches des deux armées.

Les Ducs craignant d'estre forcez à Yvetot, deslogent la nuit & vont se loger prés de Caudebec.

Tous deux sont au lict malades: cherté des vivres & autres incommoditez dans leur armée.

Leur cavalerie legere est deffaite.

Toute leur armée l'eust esté, si le Mareschal de Biron eust voulu achever la victoire.

raconter à des personnes dignes de foy, que le Baron son fils luy ayant un jour demandé cinq cens chevaux pour aller investir le Duc de Mayenne qui estoit en bel endroit pour estre surpris, comme ce Mareschal eut veu qu'en effet cet entreprise estoit infaillible, il le regarda d'un œil de colere, & luy dit en jurant, *Quoy donc, nous veux-tu renvoyer planter des choux à Biron*; Dequoy le Baron, qui s'estoit mis ce dessein là bien avant dans la teste, & n'avoit pour lors autre visée que d'acquerir la gloire d'avoir fait un si beau-coup, demeura si irrité qu'il dit à plusieurs de ses amis, *que s'il estoit Roy il feroit couper la teste au Mareschal*. Cette perte redoublant la peur des ennemis, comme d'autre part la necessité redoubloit leur misere, leurs soldats desesperez par la faim se débandoient d'heure en heure, où estoient pris en allant à la petite guerre; plusieurs mesmes des Chefs meditoient de se retirer, & leur armée estoit reduite à une si grande extrémité, qu'on disoit déja par toute la France, qu'elle ne sortiroit jamais delà qu'en prenant passe-port du Roy.

Elle estoit dans une extreme détresse.

Dans cette perplexité le Duc de Parme ayant examiné dans son esprit toutes les inventions & tous les stratagémes qu'il avoit appris par un long usage & par une profonde meditation, ne trouva point d'autre issuë pour sortir de ce peril que de passer la riviere & de se retirer vers Paris en diligence. Le Duc de Mayenne rejetta d'abord cet expedient comme impossible, & suivant les mouvemens de la valeur Françoise, croyoit plus facile de s'ouvrir un passage au travers de l'armée du Roy, que de faire cette retraite: mais comme il eut tout consideré, la necessité & le peril inévitable par tout autre moyen que par celuy-là, le contraignirent enfin de le trouver bon. Ils firent donc pour cét effet bastir deux forts vis à vis l'un de l'autre sur les deux bords de la riviere, avec des redoutes qui commandoient sur l'eau, & de grands dehors qui s'avançoient vers l'armée du Roy. Dans celuy de leur costé ils mirent 1200. hommes de pied, la pluspart mousquetaires, commandez par le Comte de Bossu, avec quatre pieces de canon; & dans l'autre 800. hommes du Regiment de Claude de la Barlote, l'un des plus renommez & des plus asseurez Capitaines du Duc de Parme. Cependant on preparoit à Roüen des bateaux que l'on couvroit de poutres & de planches, & qu'on ajustoit de telle sorte qu'ils estoient capables de porter de la Cavalerie. Avec ces bateaux ainsi accommodez, & descendus le long de la riviere la nuit du vingt de May, la Cavalerie Françoise premierement, puis l'Infanterie de la mesme nation, ensuite tout le bagage & l'artillerie; & sur le poinct du jour l'Infanterie Espagnole, la Wallonne & l'Italienne y passerent sans aucun empeschement: tandis que le Prince Rainuce demeurant sur l'autre bord avec mille hommes commandez par Capizucchy, & quatre cens chevaux moitié des troupes du Pape, dont le Duc de Montmarcian s'en retournant à Rome avoit laissé le commandement à Appio Conty, & moitié des troupes Flamandes, faisoit ferme pour couvrir la retraite des autres, & quelquefois s'avançoit un peu avec sa Cavalerie comme s'il eust voulu attirer celle du Roy en rase campagne. Le grand jour ayant fait connoistre au Roy que leur camp estoit vuide, parce qu'il ne paroissoit plus que peu de gens sur les colines, & le rapport du Baron de Biron luy apprenant qu'ils délogeoient, il demeure quelque temps tout surpris d'étonnement, puis il commande à cinq cens chevaux & à mille hommes de pied de mener du canon sur une coline plus élevée que le fort de Bossu, pour rompre de là les pontons sur lesquels ils passoient. Le Duc de Parme les voyant filer de ce costé-là s'appereeut aussi-tost du dessein, & envoya ordre à son fils de leur mettre en teste mille hommes de pied, lesquels les ayant obligez de prendre un plus long tour, donnerent loisir à la Cavalerie Allemande & à ce qui restoit de bagage d'aller à Roüen passer la riviere. Le reste de l'Infanterie se reduisant peu à peu sous la défense du fort, défila aussi par dessus les pontons, mal-gré les efforts du Roy, qui ayant voulu les presser de trop prés, fut contraint à coups de canon de s'en éloigner; si bien qu'à la fin celle qui gardoit le fort eut aussi le temps de s'embarquer dans de petits bâteaux, aprés que le Duc de Parme eut fait retirer tous les pontons de l'autre costé. La plus grande peine qu'eut Rainuce fut à sauver les quatre pieces de canon qui estoient dans le fort de Bossu: car les derniers se retirant avec precipitation, les pionniers les avoient abandonnées, & il falut qu'il retournast à la charge avec beaucoup de peril pour les faire embarquer dans un grand bateau. Pour cela encore elles ne furent pas hors de danger, dautant que l'artillerie du Roy tiroit dessus sans relâche, & que les vaisseaux Hollandois estant montez de Quillebeuf, le vouloient attaquer: mais pour éviter ces foudres qui l'eussent fracassé, il s'écarta un peu au dessus vers le Chasteau de

Le Duc de Parme fait faire des ponts de bateaux pour passer de l'autre costé de la Seine.

Comment elle y passa.

Le Roy s'en apperceut trop tard, & ne le pût empécher.

la Mailleraye, & Rainuce, à la reparation duquel cette perte eut esté extrémement préjudiciable, sauta luy-mesme dans une petite barque pour l'aller secourir : en quoy il fut suivy d'un si grand nombre d'autres, que les Hollandois ne l'oserent approcher, & luy laisserent debarquer son canon. Au mesme temps le Duc de Parme fit mettre le feu à tous les pontons, commandant aux autres vaisseaux de remonter à Roüen tout sur l'heure, de peur que les ennemis ne s'en servissent pour aller aprés luy ; Et cependant son Avant-garde marchoit toûjours, & le reste de ses troupes la suivoit à mesure qu'elles passoient. Il prit sa marche vers Paris par les plaines de Neuf-bourg, & la hasta avec tant de diligence, qu'il ne fit que quatre journées jusques à Charenton : où il repassa la Seine sur un autre pont de barques, ayant avoüé depuis qu'il n'avoit sceu dormir de bon somme jusqu'à ce qu'il se vist arrivé dans la Brie. Le Roy s'avisant un peu trop tard de ce qu'il devoit faire en cette occasion, commanda à deux mille chevaux de le poursuivre par le Pont de l'Arche, croyant qu'ils l'attendoient au passage de la riviere d'Evre : mais ils ne purent attraper que cinq ou six cens Fantassins, que l'extréme lassitude & la langueur avoient fait demeurer derriere dans le Neuf-bourg, où s'estans retirez dans une Eglise qui avoit esté fortifiée par les Païsans, ils furent contraints de se rendre à discretion par la crainte d'y estre bruslez. Le Duc de Mayenne que son mal inveteré rendoit incapable de la fatigue du chemin, se retira dans Roüen, où il se remit pour la seconde fois entre les mains des Chirurgiens, & en sortit plus sain qu'à la premiere. Le Duc de Parme n'ayant pas voulu entrer dans Paris, de peur que ses Capitaines ne se perdissent dans les débauches des femmes, aprés avoir salüé les veuves de Nemours, de Montpensier & de Guise, qui sortirent pour luy faire compliment & le remercier de son heureuse assistance, il s'en alla droit à Chasteau-Thierry, où il demeura quinze jours, pendant lesquels il prit la ville d'Espernay qui est à une journée plus haut sur la mesme riviere de Marne. Puis lors qu'il eut receu de l'argent pour payer ses troupes, il en remena la plus grande partie aux Païs-bas ; Estant tout couvert de gloire, d'avoir pour la seconde fois fait lever le siege à un grand Roy lors qu'il y avoit le moins d'apparence, & d'avoir à sa veuë, trompant sa vigilance & ses soins, passé une grande riviere, ou plûtost un bras de mer, avec cavalerie, bagage & canon, sans qu'il eust moyen de l'empescher, ny mesme de l'attaquer. Lors qu'il eut ainsi délogé de Caudebec, le Roy considerant que son armée n'estoit plus en estat de recommencer le siege de Roüen, congedia sa Noblesse, renvoya une partie de ses troupes dans les Provinces, & retint seulement trois mille chevaux & cinq mille hommes de pied, avec lesquels il se resolut de suivre les ennemis jusqu'aux frontieres de Picardie, & de Champagne, de peur qu'en s'en retournant, ils ne s'emparassent de quelque place.

Le Duc de Parme fait brûler ses pontons, & se retire à grandes journées vers Paris.

Le Roy le fait poursuivre par dessus le Pont de l'Arche.

Le Duc de Parme va à Chasteau-Thierry, où estant il prend Espernay, puis se retire en Flandre.

Les mauvais succés que le Roy & le Duc de Mayenne avoient eus chacun à leur tour dans ce siege de Roüen, & d'ailleurs les nouveaux sujets de mécontentemens que le dernier y avoit receus : comme les nouvelles difficultez que le Roy voyoit s'élever contre luy, les obligerent tous deux de retourner aux voyes d'accommodement, qu'ils avoient déja prises & quittées plusieurs fois. Et quant au Duc de Mayenne il seroit mal-aisé de dire, qui luy donnoit le plus de fâcherie, ou les mauvais traitemens qu'il recevoit des Espagnols & du Duc de Parme, ou l'inquiete jalousie qu'il avoit de toutes leurs actions : de sorte que s'ils n'estoient pas disposez à luy faire du bien, il les obligeoit aussi par son procedé toûjours discordant & plein de deffiances, à luy vouloir du mal. Il ne se trouvoit jamais de mesme avis que le Duc de Parme, tous deux s'attribuoient la gloire des heureux évenemens, se chargeoient mutuellement de la faute des mauvais succés, & témoignoient peu d'estime l'un pour l'autre : bref ils se separerent si mal-contens, qu'ils dirent hautement à leurs amis, que jamais, quoy qu'il pust arriver, ils ne se reverroient ensemble. Le Duc de Mayenne estoit d'ailleurs extrémement irrité de ce que le Duc de Parme à son depart ne luy avoit voulu laisser aucunes de ses troupes, que les Suisses du Pape qui luy estoient demeurez, avoient esté licentiez par le Commissaire Mateuccy, & qu'en passant auprés de Paris, il y avoit jetté 1500. Wallons pour renforcer la garnison, dont il sceust fort mauvais gré au Comte de Belin & au Prevost des Marchands, de l'avoir souffert. Et sur tout il se tenoit offensé de ce qu'il avoit emmené le Duc de Guise avec luy, & qu'il disoit à tout le monde que le Roy Catholique donnoit à ce jeune Prince le commandement des troupes qu'il laissoit dans le Royaume, pour assister le party de la Ligue. Ces offenses, & beaucoup d'autres semblables,

Le Roy & le Duc de Mayéne tentent dans les voyes d'accommodement.

Le Duc de Mayenne, offensé contre les Espagnols, & contre le Duc de Parme.

augmentant au dernier poinct l'aversion qu'il avoit naturellement pour les Espagnols, il eust bien voulu chercher son salut dans une autre assistance que dans la leur. Il ne la pouvoit pas trouver dans les seules forces de son party, parce qu'elles estoient trop divisees, & qu'il n'avoit pas de moindres sujets de se deffier des autres Chefs de la Ligue que des Espagnols. Ainsi se voyant trop foible pour subsister de luy-mesme, il deliberoit de s'attacher au tiers party du Cardinal de Bourbon, auquel il s'efforçoit de mettre la Couronne sur la teste, non plus par feinte comme il faisoit auparavant, mais serieusement, se promettant qu'il débaucheroit la pluspart des Catholiques Royalistes en leur donnant un Roy de leur Religion, & qu'aprés cela il retiendroit l'autorité sous le nom du Neveu, comme il l'avoit tenuë sous celuy de l'Oncle.

Il veut noüer avec le Cardinal de Bourbon.

C'estoit la chose que le Roy redoutoit le plus de toutes celles qui le pouvoient traverser. Et quand il n'y eust eu que ce motif, il estoit assez considerable pour l'obliger d'aller audevant: mais il y en avoit encore bien d'autres qui luy faisoient souhaiter un accommodement. Il sçavoit que les Espagnols pressoient avec tant de violence la convocation des Estats, que le Duc de Mayenne ne pouvoit plus la differer; Et il voyoit bien que la resolution de cette assemblée, qui seroit toute de Catholiques zelez, ou partisans d'Espagne, ou à la devotion du Duc, ne pouvoit que luy estre entierement contraire, & que par l'élection d'un autre Roy, elle partageroit pour jamais le Royaume avec luy. Il avoit peur mesme que les Cantons Catholiques des Suisses & les Potentats d'Italie, particulierement les Venitiens, & le Duc de Florence, qui servoient beaucoup à soustenir sa reputation delà les monts, & dont les offices luy pouvoient estre fort utiles auprés du Pape, pour luy faire ouvrir la porte de l'Eglise Romaine, s'il estoit contraint d'y rentrer, ne fussent obligez par le respect de la Religion, & par l'interest de leurs Estats de se tourner vers un Roy Catholique, si on en élisoit un qui fust François. De ce mesme costé-là les deniers du Chasteau S. Ange continuoient de luy rendre plus redoutables les foudres du Vatican; Et les Papes s'engageoient de plus en plus à soustenir la Ligue, & à favoriser l'Espagnol. Gregoire XIV. estant mort dans l'onziéme mois de son Pontificat, le 15. jour d'Octobre de l'année precedente, Jean Antoine Fachinetti Boulonnois, Cardinal de S. Martin du mont, qui avoit esté éleu en sa place, & s'estoit voulu nommer Innocent IX. épousa dés son entrée les mesmes sentimens de son predecesseur. Il manda au Duc de Parme que s'il vouloit rentrer en France, il payeroit les troupes du Duc de Montmarcian pour demie année, assigna cinquante mille écus par mois à la Ligue, & afin de l'entretenir dans sa ferveur, luy donna un Legat qui fut Philippe de Sega Evesque de Plaisance, lequel il honora exprés de la dignité de Cardinal. La courte durée de son Pontificat ne luy donna pas le loisir de montrer beaucoup d'effets de ses volontez, car il ne tint le Siege que deux mois, & mourut le dernier jour de l'année 1591. Aprés luy les brigues du Conclave qui furent fort intriguées éleverent dans la Chaire le Cardinal Hyppolite Aldobrandin Florentin de nation, qui prit le nom de Clement VIII. Et bien que depuis il ait esté favorable au Roy, neantmoins d'abord, pour complaire aux Espagnols qui avoient bien aidé à son élection, il suivit les traces des deux derniers Papes touchant les affaires de la Ligue, luy promettant hommes & argent par son Nonce l'Evesque de Viterbe, qu'il envoya exprés en France, & confirmant le Cardinal de Plaisance en sa legation: de sorte que le Roy ne devoit attendre que toute sorte de rigueur de ces commencemens si passionnez. Quant aux Princes Protestans, presque tout le secours qu'il en tiroit, estoit fort onereux au Royaume, tres-lent à venir, plus difficile à gouverner, & avec tout cela de peu de service. Car si pour la levée, les Princes d'Allemagne n'avoient pas grand' union entr'eux, tant à cause de la jalousie du commandement que chacun pretendoit avoir, qu'à raison de la diversité des opinions qu'ils suivoient dans la Religion, leurs troupes n'avoient pas davantage de discipline pour la conduite & pour la subsistance, & sembloient plus propres à exercer le brigandage qu'à combatre. Les Estats des Provinces-unies estoient bien capables de faire diversion en sa faveur, non pas de luy prester un puissant secours; Et la Reine d'Angleterre, en qui il avoit mis sa plus grande confiance, luy témoignoit par ses Agens que le moins qu'elle pust esperer de tant de dépense qu'elle faisoit pour l'assister, c'estoit le recouvrement de Calais & du Comté de Guines que cette Princesse disoit que les François ne luy détenoient que par droit de conqueste, lequel ne doit point avoir lieu entre amis, & entre Chrétiens,

Le Roy redoutoit cette liaison, & l'assemblée des Estats.

Avoit peur qu'il ne s'y fit un Roy, & que les Princes d'Italie ne le reconnussent.

Craignoit le Pape.

Gregoire XIV. estoit mort, & Innocent IX. son successeur aussi.

Clement VIII. leur avoit succedé, & favorisoit la Ligue.

Le Roy ne devoit pas beaucoup esperer de secours des Princes Protestans.

De ceux d'Allemagne, ny des Païs-bas, ny de la Reyne Elizabeth.

Chrétiens. A quoy certes Sa Majesté Tres-Chrétienne ne pouvoit entendre sans offenser tous les François, & encourir un blâme eternel d'avoir demembré la France & donné les clefs de son Royaume * à ses anciens ennemis, pour y rentrer & y recommencer les ravages qu'ils y avoient faits si long-temps auparavant. D'ailleurs cette Reine avoit quelques autres sujets de mécontentemens qui la pouvoient refroidir envers le Roy. Non seulement elle se plaignoit de ce qu'il n'avoit pas employé comme il devoit les troupes qu'elle luy avoit envoyées, à prendre Roüen, mais les avoit diverties à d'autres entreprises inutiles, & n'estoit allé à ce siege en personne que six semaines aprés qu'il avoit esté commencé, & s'y estoit comporté avec tant de negligence, que ses Capitaines l'y avoient trahy. Avec cela, comme elle desiroit épargner le sang de ses gens, soit qu'elle les aimast tendrement comme une Princesse doit aimer ses sujets, soit qu'elle pensast à les ménager, elle estoit fâchée qu'on ne leur avoit point donné de logemens ny point de solde, comme on leur avoit promis, ny mesme point de vivres, & qu'on les avoit toûjours exposez les premiers aux assauts : de sorte que la necessité ou le fer en avoient fait perir plus de deux mille au siege de Roüen, & reduit leurs troupes au nombre de six à sept cens. Sur ces sujets de plainte la Reine Elizabeth luy avoit écrit qu'elle le prioit de les traiter plus doucement, & de ne les pas envoyer tous seuls au danger; Et pour cette raison, jointe à l'impatience que donne l'éloignement d'une chose aimée, elle rappella le Comte d'Essex, celuy de tous ses sujets qu'elle cherissoit le plus, l'ayant remandé avec des ordres si pressans & si imperieux, qu'il fut contraint, de peur de perdre ses bonnes graces, de quitter les occasions d'honneur pour luy obeïr. C'estoit au mois de Decembre de l'année precedente. Le Roy cependant y avoit envoyé du Plessis Mornay luy demander un nouveau secours pour opposer au Duc de Parme, mais il n'en pût obtenir une bonne parole, que le Comte d'Essex ne fust de retour en Angleterre. Il est vray que peu de temps aprés elle accorda quatre mille hommes, quelques canons & des munitions de guerre, suivant un traité qu'elle passa avec Beauvais-la-Nocle, & Sancy Deputez pour le Roy : mais les conditions en estoient fort dures pour luy, dautant qu'elles portoient, *Qu'il ne feroit aucune paix ny avec les liguez qu'ils ne se fussent rangez à son obeïssance, & qu'ils ne luy aidassent à chasser les Espagnols hors de France, ny avec les Espagnols sans le consentement de cette Reine; Qu'il luy donneroit une place forte en Bretagne où il y eust havre, pour recevoir les secours Anglois; Et qu'il luy rendroit dans un an l'argent qu'elle auroit avancé pour leur solde.* Articles dont le premier sembloit avoir esté mis exprés pour l'obliger à une guerre immortelle, & les deux derniers pour acquerir aux Anglois une place forte dans la Bretagne; l'un les en mettant en possession, l'autre luy fournissant un pretexte de la retenir pour gage des sommes qui luy seroient deuës, lesquelles le Roy ne pouvoit pas payer dans le terme porté par le traité. Il commençoit aussi à craindre je ne sçay quelle ligue qui se couvoit parmy les Religionnaires lesquels meditoient un tiers party entre eux, pour le tenir en bride de peur qu'il ne se fist Catholique, ou s'il se portoit à ce changement, pour l'empescher de les sacrifier à la violence de la Ligue; Et il soupçonnoit la Reine Elizabeth, & quelques-uns des Hollandois, de procurer secretement, ou du moins de favoriser cette faction, non pour aucune mauvaise volonté qu'ils eussent contre luy; mais par un excés de zele pour leur Religion. A ces craintes se joignoit son extréme pauvreté & manque d'argent, faute dequoy il ne pouvoit tirer de bons services des gens de guerre, ny reprimer la licence des troubles, qui à son grand regret ruinoit l'Estat, renversoit toutes les Loix, & abolissoit le respect de l'autorité Royale, sans laquelle la Couronne n'a point d'éclat, & est moins sur la teste du Prince que sous les pieds de ses sujets. Car comme les grandes Villes avoient des desseins de liberté & de republique, specialement dans le party de la Ligue, les Seigneurs & Gouverneurs de place, & mesme les moindres Gentils-hommes en avoient de souveraineté, ou du moins de pillerie & de brigandage : à cause dequoy ils estoient tous d'accord entre eux de prolonger la guerre, dont eux seuls avoient le profit. Car outre qu'ils avoient le quint de toutes les prises, rançons & saisies, ils disposoient des Tailles & des deniers du Roy à leur fantaisie, faisoient de nouveaux imposts; tiroient tout le travail & le bien du pauvre peuple : puis lors qu'il faloit marcher ce n'estoit que pour quinze jours ou trois semaines, aprés quoy, quelque necessité qu'il y eust de demeurer dans l'armée, ils s'en retiroient pour aller manger leur païs, & faire des Villes frontieres de leurs maisons, qu'ils emplissoient des dépoüilles de leur voisi-

** Quand les Roys d'Angleterre tenoient Calais, ils se vantoient de porter les clefs de France à leur ceinture.*

Elle se plaignoit de luy, & pourquoy.

Elle luy accorde un secours de quatre mille hommes; mais à de rudes conditions.

Il craignoit aussi un tiers party des Religionnaires.

Manquoit d'argent, & se fâchoit de voir abolir l'authorité Royale par les troubles.

Grande licence des Gouverneurs & de la Noblesse.

nage. Avec tout cela ils n'avoient que des plaintes à la bouche, n'estant jamais contens & satisfaits de quelque gratification qu'ils pussent recevoir, soit d'Abbayes, & de confiscations des ligueux, soit d'entretenemens de nouvelles Compagnies, de pensions, de dons & d'engagemens, & à la moindre chose qu'on leur refusoit, ils menaçoient de se jetter dans l'autre party. Ainsi ils tiroient à eux presque tout le revenu de l'Etat, & faisoient les Souverains. Cependant le Roy reconnu seulement de nom, demeuroit dans une grande indigence, dautant qu'ils ne luy laissoient presque rien, qu'il ne joüissoit point des Aides, des entrées, des traites foraines, & des Gabelles, n'estant pas maistre des grandes Villes; & que les Parties casuelles estoient données à ces importuns demandeurs plûtost qu'elles n'estoient écheuës, & qu'il n'osoit pas exiger les decimes avec rigueur, de peur d'irriter les Ecclesiastiques, qu'il desiroit adoucir.

Ces raisons obligent le Roy & le Duc de Mayenne de rentrer dans les voyes d'accommodement.

Ces considerations & beaucoup d'autres le faisant pencher à la paix, comme le Duc de Mayenne s'y portoit aussi de son costé, il ne fut pas difficile de les remettre dans les voyes d'y travailler. La premiere difficulté estoit de sçavoir si l'on traiteroit du consentement des Espagnols. Il sembloit à plusieurs qu'il seroit & dangereux & inutile de traiter sans eux; dangereux, parce que s'ils en avoient connoissance, & sans doute ils l'auroient bien-tost, ils se saisiroient de plusieurs bonnes Villes où ils avoient intelligence; inutile, parce que leur party estoit tres-fort dans le Royaume, & le deviendroit encore bien davantage, quand les Catholiques zelez sçauroient que le Duc estoit aux termes de s'accommoder avec le Roy; veu mesme que le Duc de Nemours, & quelques autres Chefs du party, témoignoient ne vouloir point se separer d'avec eux. Mais d'autres jugerent plus à propos de ne les y point appeller, de peur d'estre obligez à leur donner part dans les affaires du Royaume, où ils n'en devoient avoir aucune, eux-mesmes ayant protesté au commmencement de cette guerre qu'ils ne s'en mesloient que par un zele tout à fait desinteressé; & cet avis-là fut suivy. Pour les negociateurs de ce traité, le Duc de Mayenne s'adressoit du commencement aux Princes Catholiques qui estoient auprés du Roy, particulierement au Duc de Nevers, afin qu'ils s'entremissent de solliciter sa conversion, aprés laquelle il promettoit de le reconnoistre: mais cette voye estant bien longue & choquant le Roy, parce qu'elle sembloit tendre à fortifier le tiers party, le Duc ou par feinte ou autrement, fit proposer aux Espagnols quelques articles, pour l'élection de l'Infante. Ils le pressoient sans relâche de convoquer les Etats, & il ne pouvoit plus differer à leur donner cette satisfaction, à moins que de rompre entierement avec eux. Il chargea donc Villeroy de faire sçavoir au Roy cette violente poursuite, afin qu'il previnst ce mal durant qu'il y avoit encore lieu d'y apporter du remede. Ce qu'ayant fait par le moyen de Lomenie qui ces jours-là avoit esté pris à la campagne par la garnison de Pontoise, le Roy se resolut d'écouter ses propositions, & ayant du commencement choisi le Cardinal de Gondy pour cela, remit enfin cette negociation à du Plessis Mornay qui s'y estoit déja employé plusieurs fois, & n'oublioit rien pour renoüer les conferences. De la part du Duc de Mayenne, Villeroy prit cette commission, n'ayant pour tout pouvoir qu'un mot de lettre de luy, parce que les formalitez eussent pû découvrir cette negociation qui devoit estre secrete. Avant que de s'abboucher tous deux, ils voulurent traiter du poinct qui fermoit ou ouvroit le chemin à tout le reste; c'estoit la conversion du Roy, qui estoit l'achopement de la Ligue & le pretexte de guerre. Villeroy disoit qu'il ne pouvoit traiter qu'au prealable il n'en eust assurance, & demandoit que le Roy declarast que son intention estoit de se reünir à l'Eglise Catholique par une instruction, pour laquelle les Catholiques envoyeroient à Rome demander le conseil & les ordres du Pape. Du Plessis répondoit que cette assurance qu'on demandoit du Roy, estoit une chose indigne de sa reputation & contraire à sa conscience, parce que s'il la donnoit avant que d'estre instruit & bien éclairey, il passeroit plûtost pour athée que pour converty. Cette proposition fut durant quelques jours sur le tapis, & accommodée de part & d'autre en diverses façons; chacun des deux negocians tâchant de gagner l'avantage; Villeroy d'engager le Roy à changer de Religion, & du Plessis à commencer le traité sans ce changement. A dire vray, beaucoup des Seigneurs Catholiques qui estoient prés de luy, ne desiroient pas qu'il changeast, ny mesme qu'il traitast de quelque façon que ce fust, craignans de ne luy estre plus si necessaires qu'ils estoient. Les Ligueux le desiroient encore moins, dautant qu'ils

N'y veulent point appeller le Roy d'Espagne.

Le Duc fait proposer qu'avant toutes choses le Roy se convertisse.

Villeroy & du Plessis choisis pour cette negotiation.

Se debatent premierement sur la conversion du Roy.

Les Seigneurs de l'un & de l'autre party ne la souhaitoient point.

voyoient que leur condition en seroit beaucoup pire, & que perdans ce beau pretexte de Religion ils seroient contraints de subir sa puissance toute entiere, ou de tomber dans le crime d'une rebellion, sans excuse. Tellement que les uns & les autres traversoient également cette negociation : neanmoins elle fut si bien conduite que Villeroy & du Plessis demeurerent premierement d'accord, *Que le Roy prendroit un temps prefix pour se faire instruire par des moyens qui ne fissent point de tort à sa dignité & à sa conscience, avec desir de se reünir à l'Eglise Catholique.* Ce terme fut limité à six mois, du consentement des parties. *Qu'il permettroit aux Seigneurs Catholiques qui suivoient son party, de deputer vers le Pape pour luy faire entendre le devoir auquel le Roy se mettoit pour son instruction, & le supplier d'y apporter son autorité; Qu'en attendant on traiteroit toûjours la paix, que Sa Majesté seroit reconnuë par les Princes unis.* L'Auteur de la vie de du Plessis adjoûte, *Que les articles qui seroient accordez, auroient lieu avant l'instruction.* Sur cela il fut encore proposé de faire une surséance d'armes de six mois, pendant laquelle chacun demeurast dans son party, mais de crainte que le Pape qui n'en avoit eu aucune communication, n'en fust offensé, que le Roy d'Espagne n'eust occasion de faire du pis qu'il pourroit, & que plusieurs ne s'emportassent à embrasser son party, s'il paroissoit une tréve entr'eux avant que le Roy fust converty, ils jugerent meilleur de n'en point faire, qu'aprés qu'ils seroient convenus ensemble de tous les articles du traité. Villeroy fit donc ses propositions pour le General du party de la Ligue comme de luy-mesme, mais ce ne fut qu'aprés que du Plessis luy eut donné la foy & parole du Roy de tenir la chose secrete; Et là-dessus ils accorderent, *Que l'on poursuivroit la justice de la mort du feu Roy; Le Duc de Mayenne seroit neanmoins receu à s'en purger sur sa foy & son honneur; Que l'on oublieroit tout ce qui s'estoit passé depuis la mort du Duc de Guise, horsmis les cas enormes reservez par les precedents Edits de pacification entre personnes de mesme party; Que tous seroient restablis en leurs biens, charges & dignitez; Que ceux de la Religion jouiroient du benefice des Edits donnez en leur faveur avant la prise des armes l'an 1585. & seroient admis aux charges & aux gouvernemens.* Villeroy craignant que le Roy ne leur en donnast trop, tâchoit de limiter cette grace au quart, & du Plessis contestoit pour un tiers. *Que l'exercice de la Religion Catholique seroit restably par tout, les Ecclesiastiques remis dans leurs biens, & maintenus dans leurs droits & libertez; Que l'on regleroit la Gendarmerie & l'Infanterie; & que l'on conserveroit les habitans des Villes en leurs franchises & privileges.* Ces trois derniers articles pour montrer que l'on avoit soin de la Religion & du soulagement des peuples. Cela fait ils en vinrent aux conditions particulieres, & à l'interest de chacun des Confederez. Villeroy aprés une promesse reïterée de garder le secret, & sous de grandes protestations, qu'il n'avoit pour sa personne d'autre interest que le bien public, proposa leurs demandes en chifre par luy déchifré, de peur qu'on ne creust qu'il y avoit quelque chose du sien. C'estoit, *Que pour asseurance que le Roy se feroit instruire, & persevereroit dans la Foy Catholique, les places demeurassent six ans durant entre les mains de ceux qui les tenoient; Que le Duc de Mayenne eust le Gouvernement de Bourgogne, auquel seroit joint celuy du Lyonnois, pour luy & ses décendans, avec la disposition de tous Offices & Benefices, & l'engagement du Domaine jusqu'au payement de certaine somme dans cette Province; De plus une Dignité dans le Royaume qui l'eslevast au dessus des autres; Que l'on traitast honorablement sa Maison; Que l'on conservast au Duc de Guise la Charge de grand Maistre, & le Gouvernement de Champagne; comme aussi à ses freres les benefices du feu Cardinal de Guise, & qu'on leur donnast à tous moyen de s'entretenir & de payer leurs dettes; Que l'on accordast au Duc de Mercœur le Gouvernement de Bretagne, au Duc d'Aumale celuy de Picardie, au Duc d'Elbœuf celuy de Bourbonnois, au Duc de Joyeuse celuy de Languedoc, au Duc de Nemours un autre en eschange de celuy du Lyonnois, à la Chastre celuy du Berry & l'Orleannois, à Villars, à Rosne, à Saint Pol, & à plusieurs autres diverses places dans les Provinces, où ils avoient leur establissement, & à tous de grandes sommes de deniers, des charges & des pensions,* en telle sorte qu'ils eussent demembré plus de la moitié du Royaume, & absorbé presque toutes les graces & tous les revenus du Roy. *Que les Estats generaux se tinssent de six ans en six ans, pour donner ordre par leurs avis aux affaires publiques, specialement aux abus qui se commettoient en l'administration des finances,* moyen qui à la verité a toûjours esté ardemment desiré des gens de bien, & jugé tres-necessaire pour le bon gouvernement de l'Estat; mais qu'ils ne demandoient que pour entretenir leur credit dans les brigues, & chercher peut-estre de nouvelles occasions

Articles pour l'instruction du Roy accordez.

Autres articles en suite pour le General du party de la Ligue, & en faveur des Religionnaires.

Propositions que fait Villeroy pour les interests du Duc de Mayenne & autres Chefs de la Ligue.

de broüiller; Enfin, *Que pour seureté de ce qu'on leur accorderoit ils fissent intervenir en ce traité, le Saint Pere, & tels autres Princes estrangers qu'il seroit trouvé à propos.*

Du Plessis les trouve excessives.

Ces propositions parurent si estranges à du Plessis, qu'il fut sur le poinct de rompre le traité : Villeroy luy-mesme les ayant receuës du Duc de Mayenne, avoit esté quelque temps en doute, à ce qu'il dit dans ses Memoires, s'il en devoit faire l'ouverture; estant bien fâché de voir à quels termes cette mal-heureuse guerre avoit reduit l'autorité Royale, & d'estre contraint de la choquer, luy qui avoit accoustumé de la defendre : toutefois ayant consideré que la continuation des troubles acheveroit de la ruiner, comme elle l'avoit déja extremément affoiblie, & qu'elle ne pouvoit jamais se relever que par la paix, il resolut de commettre ces demandes à la discretion de du Plessis, de peur de manquer à lier cette negociation. Aussi quand il vid qu'il les rebutoit si fort, se plaignant qu'elles estoient au delà de toute raison, il luy representa doucement, Qu'un bon marché ne se concluoit pas tout d'un coup, que l'on n'en demeuroit pas au premier mot, & que pour achever il faloit commencer; Qu'au reste les choses qu'il proposoit n'estoient point si déraisonnables qu'on les deust toutes rejetter : car pour ce qui touchoit le Duc de Mayenne en son particulier, le Roy mesme luy donnoit sujet d'en esperer davantage qu'il n'en demandoit, ayant dit à plusieurs personnes de marque pour le rapporter à ce Duc, qu'il desiroit luy faire un si honorable & si avantageux traitement, pour sa grandeur & celle de sa Maison, qu'il n'en pourroit attendre un pareil de qui que ce fust, Propos qu'il avoit tenus non seulement dans le cabinet, mais encore au milieu de la campagne, au Baron de Luz, à Vitry & au Maréchal d'Aumont; Que le feu Roy luy avoit bien accordé par un brevet secret, de pourvoir aux Offices, Benefices & Gouvernemens de Bourgogne; Que c'estoit une grace usitée en France de n'oster point les Charges, ny mesme les Benefices d'une grande Maison, quand il y avoit des sujets capables de les remplir; Que pour les Gouvernemens des places, il y en avoit peu de ceux qui les tenoient qui ne fussent de qualité & de merite pour les posseder; Qu'il n'estoit pas juste qu'on les leur ostast s'ils les avoient avant la guerre, & que s'ils s'en estoient emparez depuis les remuëmens, ils ne consentiroient jamais qu'on les rendist à ceux à qui ils les avoient ostez, parce que ce seroit redonner à leurs ennemis les moyens de se venger d'eux; Qu'au reste pour les seuretez qu'ils demandoient, ils n'estoient pas de pire condition que les Religionnaires, ausquels on en avoit souvent accordé; Qu'on devoit considerer qu'ils traitoient non comme vaincus, mais comme puissants & en estat de ruiner leurs ennemis, plûtost que d'en estre ruinez; Qu'aprés cela ils dépendroient entierement du Roy qu'ils auroient reconnu, & n'auroient plus sujet d'en esperer jamais aucunes graces que celles qu'ils obtiendroient par ce traité : auquel ils n'estoient point contraints par la necessité, mais s'y portoient par le seul desir de garantir le Royaume de son entiere destruction; Que la moindre chose qu'ils pouvoient pretendre s'ils vouloient traiter avec les Espagnols, estoit ce qu'ils demandoient, qu'ainsi ce traité alloit à leur desavantage, mais que le Roy & les siens en devoient retirer pour jamais, l'autorité, l'honneur & le profit; Partant qu'il estoit raisonnable qu'il donnast contentement à ceux qui le mettroient en possession d'un bon heur, lequel autrement ils seroient contraints d'acheter bien cher, en danger peut-estre de ne l'acquerir jamais. Du Plessis en quelque façon satisfait par ces raisons, adoucit l'aigreur que ces demandes trop exorbitantes avoient causé dans l'esprit du Roy, luy remonstrant que ce qui en sembloit le pire estoit le meilleur, & qu'à quelque prix qu'ils missent leur marchandise, au moins estoit-elle à vendre; si bien qu'il luy envoya pour réponse ces offres, *Qu'il accordoit le Gouvernement de Bourgogne au Duc de Mayenne, la survivance à son fils, cent mille écus de pension annuelle, la disposition de quarante mil livres de rente en Benefices dans la Province, avec esperance de l'accroistre en bonheur quand l'occasion s'en presenteroit; Qu'il confirmeroit aux autres Princes & Chefs leurs Gouvernemens ainsi qu'ils les tenoient, celuy mesme de Champagne au Duc de Guise;* Pour les autres articles generaux, ils demeuroient presque sans difficulté. Aussi le Duc de Mayenne témoigna en avoir satisfaction, & dit, Que pour les particuliers peu de choses changées il s'en contenteroit; Qu'il estoit seulemét fâché que par l'indiscretion ou par la malice de quelques-uns l'affaire fût eventée, si bien qu'elle luy donnoit de l'envie, & luy ostoit la croyance parmy les siens; Qu'il faloit assoupir ce bruit tant que l'on pourroit, & cependant travailler toujours; Promettoit d'assembler les siens à Soissons pour les rendre capables de ce traité, conseilloit au Roy de les ménager cependant.

Villeroy essaye de luy faire voir qu'elles ne sont pas si déraisonnables.

Response & offres du Roy sur ces propositions.

chacun en particulier, & d'adoucir le Pape par l'entremise des Seigneurs Catholiques de son party, & par les offices des Princes Estrangers ses Alliez, afin que les Villes ne fissent aucune difficulté de le reconnoistre, à quoy il luy offroit aussi de joindre ses pratiques ; Et moyennant cela il osoit l'asseurer que leur assemblée ne se separeroit point sans conclurre la paix, qui autrement estoit tres-difficile, à cause des interests particuliers, des scrupules publics, & des corruptions d'Espagne. Villeroy avoit ordre d'avancer ces paroles de la part du Duc de Mayenne : Du Plessis afin de l'en avoir pour garant, desira qu'il les dist au Roy mesme. Pour cet effet il s'aboucha avec luy à Gisors, & le rendit fort content : mais au reste il le supplia pour obvier aux deffiances & aux indiscretions, qu'aucun autre que du Plessis ne fust employé en cette affaire, & que lors que les choses seroient resoluës chacun d'eux se retirast comme si tout estoit rompu.

Villeroy voit le Roy à Gisors.

Celuy qui a écrit la vie de du Plessis le raconte de la sorte : mais Villeroy dans ses Memoires en parle un peu autrement, & accuse du Plessis d'avoir fait éclater ce qu'ils avoient negocié dans leur conference, contre la parole qu'il luy avoit donnée de le tenir secret. Du Plessis, dit-il, entendant les demandes qu'il luy faisoit, s'emporta de telle sorte qu'au lieu de temperer l'amertume qu'elles pouvoient avoir, il les rendit encore plus aigres, & plus fâcheuses : car estant allé trouver le Roy pour luy en faire rapport, il luy demanda pardon en presence de plusieurs personnes de marque, d'avoir esperé que la paix se pust faire par cette conference, que les conditions que ces gens-là proposoient, estoient si honteuses, & si injustes en tout & par tout, qu'il estoit d'avis que Sa Majesté ne leur fit pas l'honneur de les entendre, parce qu'ils témoignoient par là qu'ils ne vouloient point d'accommodement avec luy, & qu'ils estoient engagez ailleurs. Sur cela il se mit à deduire bien au long tout ce qui s'estoit passé entre luy & Villeroy, les lettres qu'il luy avoit montrées, & les ouvertures qu'il luy avoit faites : ce qui degoûta extrémement ceux qui l'entendoient, & changea pour l'heure la face des choses. Villeroy tres-mal satisfait de ce qu'il en avoit usé de la sorte, ne laissa pas de rechercher les occasions de parler au Roy, toutesfois avec son avis & par son moyen, parce qu'en cette occasion il pouvoit plus luy nuire & luy servir que personne. Le Roy estant party du Chasteau de Buhy, (c'estoit la maison du frere de du Plessis prés de Mantes) où il croyoit le trouver, il confera premierement avec les Mareschaux d'Aumont & de Boüillon : le dernier vouloit que l'on traitast sans attendre les ordres du Pape, ny la conversion du Roy ; l'autre que le Roy allast à la Messe aprés s'estre fait instruire sans s'attendre au Pape, & tous deux l'asseuroient enfin qu'ils avanceroient le voyage de ceux qui devoient aller à Rome de la part des Seigneurs Catholiques. Delà estant allé à Roüen rapporter au Duc de Mayenne, ce qui s'estoit passé, où il eut beaucoup de peine à s'excuser de ce que la chose s'estoit divulguée, mais il apprit que le Duc estoit plus mal content que jamais des Espagnols, il revint à Gisors pour voir le Roy, avec lequel il confera de nuit. Il luy representa nettement les intentions du Duc, la necessité que ce Prince avoit de traiter bien-tost avec Sa Majesté, ou de s'engager pour jamais avec les Espagnols, & les grands inconveniens qui alloient proceder du retardement de sa conversion. Le Roy aussi luy répondit à cœur ouvert, qu'il avoit une estime tres-particuliere pour le Duc, qu'il desiroit le combler d'honneur & de biens, & donner contentement au Pape & aux Catholiques qui souhaitoient son instruction, & qu'il feroit partir au plûtost le Cardinal de Gondy, & Pisany pour aller à Rome : mais qu'il faloit que le Duc prist garde que l'assemblée qu'il pretendoit faire fût composée principalement de personnes de qualité & d'honneur, parce qu'autrement il s'y prendroit des resolutions tres-perilleuses pour le Royaume, & pour luy-mesme. Ce que Villeroy luy promit ; puis il se retira en sa maison des champs, pour n'estre pas sujet à rendre conte à d'autre qu'au Duc de Mayenne, & pour n'émouvoir pas davantage par sa presence les bruits étranges qui couroient de sa negociation. Telle fut aprés deux mois & plus la conclusion de cette conference, laquelle n'ayant pas pour l'heure fort avancé les affaires, se trouva neanmoins avec le temps avoir esté tres-utile, en ce qu'il s'y jetta des semences qui enfin produisirent le fruit que l'on en desiroit.

Du Plessis à ce que raconte Villeroy dans ses memoires, se fâcha de ses propositions & dissuada le Roy de les écouter.

Villeroy confere avec le Mareschal d'Aumont & de Boüillon.

Va à Roüen vers le Duc de Mayenne, puis void le Roy.

La conclusion fut que le Roy envoyeroit à Rome au nom des Catholiques.

Il fut jetté des semences dans cette conference qui fructifierent en leur temps.

Si-tost que ce traité vint à estre public, tous ceux qui estoient en quelque consideration auprés du Roy, se voulurent faire de feste & se mesler d'y travailler ; mais quoy qu'ils protestassent tous de chercher la paix, ils avoient le goust si different

Plusieurs se font de feste dans cette negotiation.

& vouloient tenir des moyens si contraires, qu'ils embroüilloient plus les choses qu'ils ne les demesloient. Il n'y avoit de tous que le Duc de Nevers qui y procedast avec autant de sincerité & d'amour pour la Religion & l'Estat, que de capacité & de prudence : Mais le Roy craignant qu'une si forte teste ne fit tourner les choses de tel costé qu'il voudroit, & qu'au lieu de mediateur il ne se rendist arbitre & maistre absolu du traité, ne desira pas qu'il s'en entremist. Les autres, particulierement le Mareschal de Biron, piquez de jalousie de ce que le Roy avoit commis cette negociation à du Plessis, apportoient toutes les inventions possibles pour la détruire, & publioient par tout que le premier article estoit, que le Roy seroit reconnu sans donner d'autre assurance de sa conversion, sinon qu'il se feroit instruire dans six mois. Sur ces bruits qui estoient répandus de toutes parts, les Catholiques de tous les deux partis, les autres Princes de la Maison de Lorraine, & sur tout les Espagnols prennent l'alarme, se plaignent aigrement du Duc, & pensent chacun à part à former divers desseins, mais tous à ses dépens. Les Deputez nommez pour les Estats crient que c'est trahir la cause commune que de prevenir le jugement & la resolution de l'Assemblée: le Legat, que c'est mépriser le S. Siége que de traiter avec un heretique excommunié, sans sa permission : bref tout le monde en est tellement émeu que le Duc est contraint pour appaiser les esprits de faire sçavoir par tout, Qu'il estoit bien vray que pour de certaines raisons il avoit esté obligé d'entrer en quelque negociation avec le Roy, mais qu'il ne concluroit rien sans l'autorité du S. Pere, sans l'avis des Princes souverains qui assistoient le party, sans l'approbation de l'Assemblée qui s'alloit bien-tost tenir, & sans avoir soin des interests de tous les particuliers qui luy estoient plus chers que les siens, n'ayant jamais eu d'autre fin que l'honneur de Dieu, le bien public & l'avantage des bons Catholiques. Par cette declaration & par les nouvelles qu'il fait publier de sa convalescence, lesquelles il confirme en se montrant luy-mesme au peuple & aux gens de guerre, quoy qu'il eust encore de la peine à se tenir sur ses pieds, il calme les plus grands murmures, & fait changer de langage & de procedé aux Espagnols. Quand ils l'avoient laissé à Roüen aprés la levée du siege, comme ils le voyoient extrémement malade, ils l'avoient traité comme un homme qui n'en releveroit jamais, luy refusant tout ce qu'il leur demandoit, & disposant de toutes choses, comme s'ils eussent déja esté maistres absolus du party; jusques-là qu'ils avoient promis le commandement des troupes au Duc de Guise. A cette heure qu'ils le voyent guery, & qu'ils sçavent que leur mauvais traitement l'oblige à rechercher quelque accommodement avec le Roy, ils recommencent à le caresser, luy promettent beaucoup plus d'avantages qu'auparavant, & pour l'obliger refusent au Duc de Guise tout ce qu'il leur demande. Le Duc de Mayenne pour leur rendre la pareille, dissimulant avec eux de peur qu'ils ne l'abandonnent tout à fait, feint d'entrer dans leurs sentimens, se passionne pour continuer la guerre avec plus de chaleur, & les flattant dans le poinct qu'ils desiroient le plus, il dépéche des mandemens de tous costez pour haster la convocation des Estats, où il leur promet de les servir de tout son pouvoir. De cette sorte ils se raccommoderent ensemble pour quelque temps, mais plus en apparence qu'en effet.

Estant divulguée elle alarme tous les autres Chefs de la Ligue & les Espagnols.

Duc de Mayẽne tâche à les asseurer.

Il recommence à paroistre en public, aprés une longue maladie.

Les Espagnols qui avoient crû qu'il en mourroit le voyant guery, le ramadoucent.

Leurs mesintelligences eussent fourny de belles occasions au Roy d'avancer ses affaires, si sa Cour n'eust pas esté broüillée par d'autres divisions, & par des mécontentemens, qui luy causoient plus d'inquietude, que ses ennemis. Sa Religion en estoit le pretexte, l'envie qui regne toûjours à la Cour, & les interests particuliers la veritable cause. Les Religionnaires se plaignoient qu'il ne faisoit rien pour eux, qu'il vacilloit dans sa croyance, qu'il se soumettoit au Pape en permettant que les Catholiques qui l'accompagnoient envoyassent à Rome; Et la pluspart s'estant retirez dans les Provinces, y faisoient des pratiques pour élire un autre Protecteur. Les Catholiques au contraire, se fâchoient de ce qu'il donnoit trop d'avantages à cette nouvelle Religion; Que non seulement il leur avoit accordé liberté par tout le Royaume, mais encore insistoit qu'on les admist aux Charges, & avoit ordonné que leurs Ministres fussent payez des deniers de l'Espargne, suivant les rôlles qui estoient delivrez aux Secretaires d'Estat chacun en son departement. Ils supportoient avec impatience qu'il eust donné un baston de Maréchal de France au Vicomte de Turenne qui estoit de la Religion; exemple tout nouveau & de dangereuse consequence; qu'il l'eust avec cela avantagé d'une haute alliance au prejudice de tant de plus nobles Competiteurs, * & l'eust installé dans une place qui

Mesintelligences & jalousie dans la Cour du Roy.

Les Religionnaires mal contents de luy.

Les Catholiques aussi, & pourquoy.

* *Les Ducs de Montpensier, de Nevers, de Lorraine, &c.*

estoit frontiere de l'Allemagne : mais sur tout ils s'indignoient que du Plessis-Mornay fust si avant dans sa confidence, & dans l'employ des plus grandes affaires. Ils l'accusoient qu'il affermissoit le Roy dans sa Religion, & l'empéchoit d'écrire au Pape ; comme en effet il l'en dissuada par deux fois, parce qu'il ne le pouvoit pas faire sans le reconnoistre en luy donnant le titre de S. Pere, ou sans l'offenser en luy écrivant d'une autre façon ; Et ils conceurent tant de haine pour du Plessis-Mornay, qu'aprés l'avoir menacé de le tuer, ils formerent une conspiration sur sa vie, laquelle ils eussent peut-estre executée si la crainte de ce danger, ou la necessité de ses affaires ne l'eust éloigné de la Cour & remené à son Gouvernement de Saumur. Du Plessis Mornay, en estoit un sujet.

Il arriva un peu auparavant sa retraite, une chose qui les irrita encore davantage, & qui les eust portez à quelque resolution fort dangereuse, si le Roy n'y eust donné ordre tout sur l'heure. Pendant le siege de Roüen, ayant consideré que Quillebœuf estoit un poste tres-avantageux pour tenir cette Ville bouclée, en cas qu'il ne la pust prendre, il avoit trouvé bon de le fortifier à la faveur des vaisseaux Hollandois, lesquels y ancroient, & le vouloient nommer de son nom *Ville-Henry*. Ce lieu environ à my-chemin de Roüen & du Havre, mais de l'autre costé de la Seine, est une langue de terre plus large que longue, qui en baissant peu à peu s'avance dans la riviere. Du costé de Honfleur elle joint à une espece de marests fort estendu, qui en rend l'accez difficile : de l'autre costé elle va en s'élevant jusqu'à une hauteur ou éminence qui commande. Les flux & reflux se rapportent là de telle façon, que les vaisseaux qui montent & descendent sont obligez d'y attendre une autre marée : d'ailleurs les sables y sont si mouvans, que le cours estant un jour par un endroit & le lendemain par un autre, il n'y a que les gens du lieu qui y puissent piloter ; Et pour la mesme raison, quoy que la riviere soit large de plus de deux mille pas en cet endroit, ils sont contraints de venir baiser la terre, où ils trouvent un fort bon ancrage dans une ance qui est au dessus. Voila pourquoy ceux qui l'ont bien consideré, l'ont jugé de grande importance ; & comme c'est, s'il faut ainsi dire, une chaîne sur cette riviere, par le moyen de laquelle on peut exiger de grandes contributions, & gourmander la ville de Roüen, & Paris mesme ; cela a esté cause qu'on s'en est souvent saisi, & qu'on l'a fortifié pour le garder. Mais si l'ambition des particuliers, ou quelque occasion du temps en a voulu faire une forteresse, d'autres defauts de sa situation ont toûjours empéché & empécheront qu'on n'en fasse une place aussi bonne que seroit grande la dépense qu'il faudroit faire à la bastir. Car bien qu'il y ait plus des deux tiers de cet espace que nous avons marqué, bien avant dans l'eau : neanmoins le costé par lequel elle joint à la terre, est trop ouvert pour estre commodément retranché. Si bien qu'il faut faire une vaste enceinte qui ne se peut achever qu'avec beaucoup de temps & d'argent, ny se garder qu'avec une grande multitude d'hommes. Et aprés tout cela, quand on auroit bien achevé toutes ces fortifications, les raisons d'Estat obligeroient peu aprés de les demolir : dautant qu'elles ne peuvent servir à la defense du Royaume, mais seulement à l'oppression des sujets du Roy. Le bourg est basty dans le plus bas du penchant sur le bord de l'eau. Les habitans en estoient à demy barbares, vivans sans Juges & sans police, mais tres-experimentez & tres-hardis matelots : avec cela fort unis entr'eux contre les violences du dehors, & qui jusques-là n'avoient sceu ce que c'estoit de payer ny tailles ny imposts ; au reste, pour la Religion, quoy qu'ils n'y eussent pas beaucoup d'attachement, ils faisoient profession de la nouvelle, à cause des Anglois avec lesquels estoit leur plus grande communication. Bellegarde grand Escuyer, avoit par le conseil de François d'O, demandé le gouvernement de la forteresse que l'on y vouloit bastir, & Dufay Chancelier de Navarre, homme imperieux & poussé d'une autre ambition que ne portoit la bienseance de sa charge, avoit de luy-mesme pris la commission d'y faire travailler. Sa fantaisie ou celle de ses Ingenieurs firent un dessein fort vaste, dans lequel il enferma beaucoup de terre & l'estendit bien loin par delà la hauteur que nous avons marquée, où il fit un grand bastion, & de là tira son fossé bien avant dans la plaine, marquant seulement la place des autres bastions à la distance ordinaire. Or comme il avoit toûjours desiré avec passion d'estre Gouverneur d'une place forte, si-tost qu'il void celle-là en estat de quelque défense, il declare qu'il la veut retenir pour luy, refuse l'entrée à Bellegarde, qui estant averty de son dessein s'estoit avancé jusqu'à Lisieux, maltraite ses gens de

La place de Quillebœuf en fut un autre.

Situation & importance de Quillebœuf.

Quels en sont les defauts, & pourquoy on ne le peut ny doit-on fortifier.

Naturel des habitans de Quillebœuf.

Le Roy en donne le gouvernement à Bellegarde : Dufay y fait travailler, & le voyant en defense le veut retenir.

parole, chasse deux Capitaines & leurs Compagnies, parce qu'ils l'estoient allez saluer, & avec l'aide des deux Regimens estrangers de Temple & de Rebours, & à la faveur de l'armée navale des Hollandois entreprend de s'y maintenir. Là-dessus Bellegarde assemble ses amis, reclame l'assistance du Duc de Montpensier Gouverneur de la Province, pour en avoir la raison, & fait une entreprise pour l'en chasser. Elle ne reüssit pas: il se plaint à la Cour de cet attentat, & le jeune Biron poussé par sa propre fougue, ou par l'instigation de quelque autre, quoy qu'il sceût que son pere supportoit Dufay, fit éclatter hautement cette affaire. Si bien que les Catholiques s'en émeuvent, & veulent croire, que Dufay estant Chancelier du Roy, & tout à fait dépendant de ses volontez, il n'auroit pas attenté une chose si hardie sans un aveu secret de son Maistre. Ils disent, que s'il l'a fait de son chef, ils n'en peuvent estre satisfaits que par sa teste; qu'autrement ils pourvoyeront à la seureté de la Religion Catholique, & sçauront bien desormais rompre les chaisnes que l'on forgeoit pour les mettre en captivité. Le Roy, afin de se justifier de ces accusations envers eux, se met aussi en colere contre Dufay, jure qu'il le tirera de ce poste mort ou vif, & veut, quittant toutes affaires, y aller luy-mesme avec son armée & son canon. Les non passionnez ne soupçonnoient pas qu'il s'entendît en cela avec Dufay: mais ils craignoient que les Protestans estrangers, particulierement les Anglois & Hollandois, ne se mélassent de ce different; & l'on vid presqu'à découvert, que du moins ils l'encourageoient à garder ce gouvernement, s'ils ne l'avoient poussé à s'en saisir. Leur dessein estoit, comme l'on crût, de faire de ce poste-là une bride pour empécher la conversion du Roy qu'ils voyoient déja fort ébranlé, & d'avoir par là une libre entrée & un lieu de seure retraite pour secourir au besoin leurs confreres. En effet on sçût depuis qu'un Juge de l'Admirauté de Boulogne son entremetteur, luy avoit negocié un secours de huit cens Anglois, que luy devoit amener Roger Wilelm, Capitaine fort vaillant, & capable de toute entreprise hardie: ce qui confirma bien la pensée qu'on avoit euë que Dufay se sentoit supporté par la Reine d'Angleterre. Aussi sur cette apprehension le Conseil jugea qu'il estoit meilleur d'essayer premierement les voyes de douceur pour le ramener, que de tenter celles de la force, & d'y faire aller le Roy en personne: dautant que si cet esprit immoderé & violent perdoit le respect pour son Souverain, il n'estoit point d'extrémité à laquelle il ne se portast. On y envoya donc à diverses fois Jambeville, Marcel, & Vienne Conseillers d'Estat: lesquels n'ayant pû le reduire par des raisons & des paroles amiables, le Roy voulut que du Plessis Mornay y allast, mais avec des lettres toutes pleines de courroux, & des ordres bien rudes. Cependant Dufay, soit de regret de s'estre engagé si avant à une entreprise qu'il ne pouvoit quitter avec seureté pour luy, ny la pousser à bout sans mettre le feu dans tout le Royaume, soit pour quelque autre cause plus secrete, est abbatu au lict de la mort. Du Plessis le trouvant en cette extrémité ne luy donne point les lettres du Roy, mais l'ayant consolé met ordre à s'asseurer de la ville & de l'armée navale. Durant ce temps-là Dufay rend l'ame parmy des sanglots de douleur & d'indignation, & ne pouvant encore se détacher de ces ambitieux desseins, ordonne par son testament & fait mesme promettre à du Plessis qu'on l'enterrera sur un des bastions de la place; Sujet sur lequel les beaux esprits du temps, égayerent bien diversement leurs plumes, les uns à sa loüange, vantant son courage inflexible, qui n'avoit point voulu ceder mesme aprés la mort; les autres à son desavantage, le blasmant d'un orgueil opiniastre qui estant semblable à celuy des Geants, meritoit un pareil tombeau, & ne pouvoit mieux estre ensevely que sous les montagnes qu'il avoit élevées contre le Ciel. Lors qu'il eut rendu le dernier soupir, du Plessis fit entrer Bellegarde dans la place, un jour auparavant que les huit cens Anglois y deussent arriver, & au lieu des deux Regimens estrangers y remit les deux Compagnies Françoises qui en avoient esté chassées. De cette maniere fut esteint un grand feu qui estant soufflé de toutes parts, tant du dedans que du dehors, alloit furieusement embrazer tout le Royaume.

Ce qui cause du bruit & de l'émotion à la Cour.

Les Anglois & les Hollandois maintiennent Dufay.

Le Roy fort en colere y veut aller luy-mesme, son Conseil trouve meilleur qu'il y envoye.

Du Plessis Mornay y va aprés quelques autres, & le trouve aux abois.

Il desire estre enterré sur les bastions de Quilleboeuf.

Bellegarde estably dans la place.

Le Duc de Mayenne qui attendoit l'issuë de ce démêlé, le voyant plus facilement terminé qu'il ne desiroit, fait sortir ses troupes de Roüen le quatriéme de Juillet pour prendre cette nouvelle forteresse, croyant qu'il l'emporteroit d'abord, parce qu'elle n'estoit pas achevée. Villars qui estoit l'Auteur de cette entreprise, & qui en avoit le commandement, trouva moyen au mesme temps de surprendre Pont-audemer petite ville au milieu des terres sur la riviere de Rille, où il attrapa plusieurs

Villars l'y assiege, & en y allant surprend Pont-audemer.

plusieurs personnes de marque qui par hazard se reposoient là, non sans qu'on creust qu'elle luy avoit esté livrée par le Gouverneur, c'estoit René de Vieupont-d'Aigueville, & qu'il la luy avoit venduë pour dix mille écus argent contant, dont l'acheteur se rembourssa au quadruple sur les rançons. Mais s'il gagna là beaucoup d'argent, il perdit beaucoup de sa reputation devant Quillebœuf. Bien qu'il eust dans son armée prés de quatre mille hommes, qu'il eust gagné le haut & le bas de la riviere avec ses vaisseaux, & que le circuit de cette Place fust de trois mille pas, les fossez à peine encore creusez de cinq pieds, les remparts seulement à demy élevez, sans fraises, sans palissades, sans parapets, & un si grand lieu gardé tout au plus par trois cens hommes: neanmoins il l'attaqua si mal, & Bellegarde vaillamment secondé par le Comte de Torigny fils aisné du Mareschal de Matignon, le brave Grillon, & une vingtaine d'autres Gentils-hommes de ses amis, le défendit si bien, qu'aprés un siege de quinze jours, trois mille cinq cens coups de canon, & deux assauts, il fut contraint de le laisser-là, de peur de recevoir un plus grand affront. Car il eut avis que le Comte de Saint Pol & Fervaques venoient avec douze cens chevaux & quinze cens hommes de pied au secours de la place, & ils y arriverent le lendemain qu'il fut décampé. Le Duc de Mayenne & Villars tout confus de ce mauvais succez, se retirerent, le premier en Picardie, l'autre à Pont-au-de-mer; D'où quelque temps aprés, comme il travailloit à le fortifier, il apprit que Bosc-Rosé, celuy qui avoit fait de si belles actions pendant le siege de Roüen, se tenant offensé de son arrogance, & de quelques rudes paroles qu'il luy avoit dites, avoit surpris le Fort de Fescamp aux costes du païs de Caux, & s'y estoit cantonné. Ce Fort estoit basty sur un rocher, qui du costé de la mer a prés de trois cens toises de hauteur: la marée le laisse à sec & le vient moüiller deux fois par jour, mais ne peut monter jamais assez haut pour donner lieu à l'escalade de ce costé-là, si ce n'est une fois par an à l'equinoxe de Septembre. Bosc-Rosé qui s'estoit preparé pour ce temps-là, y fit planter des échelles si à propos qu'il y entra sur la minuit, & avec soixante-dix Soldats seulement, en desarma quatre cens qui gardoient la place. Villars y courut aussi-tost pour la recouvrer; & n'ayant sceu le tirer de là ny par prieres ny par menaces, il bastit deux autres Forts du costé de terre, avec lesquels Bosc-Rosé ayant esté bloqué plus d'un an, & reduit à l'extremité, ayma mieux se jetter entre les bras du Roy avec sa place que de se fier à celuy qu'il croyoit son ennemy irreconciliable. En recompense Villars surprit le Chasteau du Pont de l'Arche, mais ne put se rendre maître de la Ville, les habitans & la garnison qui estoit dedans ayant empesché ses gens de passer le Pont, au deçà duquel elle est bastie. Les troupes que le Roy envoya à diverses fois pour la recouvrer, n'y purent rien faire: de sorte que la Ville & le Chasteau demeurerent ainsi armez l'un contre l'autre, jusqu'à ce que Villars eut fait son accommodement avec le Roy.

Leve le siege de Quillebœuf.

Bosc-Rosé se saisit du fort de Fécamp, & s'y cantonne contre luy.

Il le bloque dans ce fort, mais ne le peut prendre.

En recompense il surprend le Chasteau du Pont de l'Arche, non pas la Ville.

Aprés la levée du siege de Roüen, la plus grande partie de l'armée Royale estant passée en Champagne à la poursuite du Duc de Parme, mit le siege devant Espernay, où ce Duc avoit laissé une garnison de douze cens hommes. Les premiers jours, le Mareschal de Biron y fut tué d'un coup de fauconneau, en reconnoissant la place. Surquoy j'ay oüy raconter, à qui avoit bien connu ce Mareschal, une chose digne de memoire. Il s'estoit toute sa vie mocqué de la divination, que neanmoins la curiosité de la Reine Catherine de Medicis avoit mise fort en vogue à la Cour: mais peu avant sa mort, pour en avoir veu quelque effet apparent, il y adjoustoit foy avec autant de superstition, qu'il avoit eu d'incredulité pour ces choses-là, & s'estoit mis à consulter les diseurs de bonne avanture. Un de ces gens-là luy ayant predit six mois auparavant ce siege qu'il seroit tué d'un coup de canon, il s'imprima tellement l'effet de cette prediction dans l'esprit, que toutes les fois qu'il entendoit tirer, comme il l'avoüoit à ses amis, il ne pouvoit s'empécher de tressaillir de peur & de baisser la teste. Cette fois là, ayant entendu chifler le boulet, comme il se jettoit à quartier pour éviter le coup, le mal-heur voulut qu'il le rencontra, si bien qu'il alla au devant de sa mort, & accomplit luy-mesme une prediction qui peut-estre ne fust pas arrivée, s'il s'en fust mocqué. Il s'estoit trouvé à une infinité de sieges de grandes Villes & de sanglantes meslées, & avoit commandé en chef dans sept batailles ou grands combats, où il avoit receu autant de blessures; Et quoy qu'il fust tout rompu de travaux & de coups, & qu'il eust soixante-huit ans passez: neanmoins il estoit d'une si vigoureuse santé, que les Chirurgiens qui l'ou-

Armée du Roy assiege Espernay en Champagne.

Le Mareschal de Biron y est tué: chose memorable.

vrirent pour l'embaumer ne luy trouverent aucune viande dans l'estomach, bien qu'il n'eust esté tué qu'une heure aprés souper ; marque d'une grande chaleur naturelle, qui avoit pû faire digestion en si peu de temps. Il avoit l'esprit vif & perçant, le discours facile, fort & persuasif, le cœur haut & guerrier ; Estoit alerte & agile de sa personne, laborieux & hardy, tres-curieux d'apprendre, & tres-exact, aussi adroit dans les intrigues de la Cour & parmy les Dames, que vaillant à la guerre : toutefois fort libre en paroles, & qui ne sçavoit jamais flater les Princes, mais bien leur ceder quand il les voyoit en mauvaise humeur. Il estoit monté par toutes les Charges de la guerre à celle de grand Maistre de l'artillerie : puis à celle de Mareschal de France, dans lesquelles il s'estoit montré un peu trop imperieux, encore plus colere, & outrageusement jaloux de la gloire d'autruy, s'emportant hors de toute raison quand on ne suivoit pas ses ordres ou ses conseils, & blâmant tout ce qu'il n'avoit pas fait : au reste fort civil & fort obligeant, d'humeur gaye & railleuse, qui se plaisoit aux bons mots, & à faire grand'chere. Il estoit infatigable, & constant dans ses entreprises, demeuroit peu au lict, mais long temps à la table, où il beuvoit jusqu'à se rendre gaillard. Il faisoit gloire d'estre universel & d'entendre aussi bien les negociations que l'Art militaire. Il se mesloit de tout, & se donnoit de l'employ luy mesme, si on ne luy en donnoit pas ; Se piquoit de sçavoir parfaitement la Geographie & l'Histoire, dessignoit les plans & les cartes de sa propre main, disant que c'estoit une des parties d'un grand Capitaine de sçavoir faire voir sur le papier ce qu'il sçavoit executer à la campagne. Aymoit la lecture des bons Livres, & la conversation des sçavans ; & quand il entendoit quelque beau raisonnement, ou quelque autre chose digne de remarque, il l'écrivoit aussitost sur ses tablettes. Pour la Religion, ses sentimens penchoient un peu vers la nouvelle reforme : Un Precepteur qu'il avoit eu dans ses jeunes années luy en avoit donné la premiere teinture, & sa femme qui la professoit ouvertement, l'entretenoit dans ces opinions : de sorte qu'il favorisoit sous main les Religionnaires, sinon quand il s'agissoit purement du service du Roy ; Et l'abondance de son cœur se dégorgeant par sa bouche, il laissoit souvent échapper des traits de raillerie contre les ceremonies de l'Eglise Romaine. On soupçonna à cause de cela, qu'il retardoit la conversion du Roy : lequel pour la mesme raison, & pour les signalez services qu'il luy avoit rendus aprés la mort de Henry III. en luy assurant les gens de guerre, avoit pris grande confiance en luy, & deferoit entierement à ses avis : non toutefois sans se piquer souvent de sa maniere trop imperieuse. Il estoit d'ailleurs accusé de susciter diverses factions, afin d'avoir matiere d'exercer son addresse & son credit, & de prolonger la guerre : non pour desir de butiner, mais pour demeurer toûjours le maistre & le conducteur des affaires. Soupçons qui joints à l'envie que sa grande puissance luy attiroit, firent que les Catholiques ne le regreterent pas tant que fit le Roy, qui en témoigna une plus grande affliction que de toutes autres pertes qu'il avoit jamais receuës, & eust eu plus de peine à s'en consoler, s'il n'eust crû que le Baron de Biron son fils estant façonné de sa main, pouvoit luy rendre d'aussi grands services : d'autant plus qu'il avoit toute l'experience du pere, mais il n'en avoit pas encore la finesse & les mauvaises maximes. Peu de jours aprés sa mort, le Roy estant venu en personne au siege, eut avis que le regiment de la Barlote estoit sorty de la place : il l'attendit au retour & le tailla en pieces, comme il avoit presque gagné la contr'escarpe du fossé. La place au reste ne valoit rien, mais il estoit à craindre qu'elle ne fust secouruë ; c'est pourquoy il manda au Duc de Nevers qui venoit de prendre le Chasteau de Riaucour, au Duc de Longueville, & au Maréchal de Boüillon, de le venir joindre avec leurs troupes, & se voulut couvrir d'une circonvallation, ce qui prolongea le siege de trois semaines. Du reste, si-tost que la batterie eut fait bréche, les assiegeans capitulerent ; le Duc de Guise qui s'estoit mis en campagne avec de la cavalerie, n'ayant osé passer Rheims pour les secourir.

Son Eloge, ses vertus & defauts. *Il favorisoit les Religionnaires.* *Le Baron de Biron fut blessé à ce siege d'Espernay.* *Lequel se rend à composition.*

Cette Ville prise, le Roy se delivra de ses Reistres qui luy faisoient plus de dommage qu'à ses ennemis. Le Maréchal de Boüillon eut ordre de les conduire jusques sur la frontiere de Champagne, avec quelques troupes de cavalerie & d'infanterie, tant pour empécher leurs pillages sur la retraite, que pour les garantir des surprises des Lorrains. Le voyage du Maréchal ne fut pas inutile en ce païs-là. Il s'estoit saisi de la petite ville de Beaumont à trois lieuës de Sedan, & y avoit logé ses troupes. Africain d'Anglure-d'Amblise grand Maréchal de Lorraine, venant

Marechal de Boüillon conduit les Reistres, deffait Amblise, & prend Dun.

attaquer cette place avec un gros de huit cens chevaux & de deux mille hommes de pied, qu'il avoit ramassez des Villes circonvoisines, le Maréchal, quoy que beaucoup plus foible, le chargea teste baissée, si vigoureusement que d'Amblise ayant esté tué au premier choc d'un coup de pistolet dans la teste, il deffit entierement son armée, en tua six ou sept cens, fit autant de prisonniers, & gagna leur canon & leurs drapeaux. Ce fut le huitiéme d'Octobre. A trois semaines de là, comme il fut guery de deux grandes blessures qu'il avoit receuës dans le combat, il surprit encore heureusement la ville de Dun sur la Meuse à huit lieuës de Sedan ; poste avec lequel il incommoda autant les Lorrains, qu'il en estoit gêné avant qu'il s'en fust saisi.

Le Roy prend aussi Provins : Pourquoy n'attaque pas Meaux.

Au partir d'Espernay le Roy assiegea la ville de Provins capitale de la Brie, qui estant mal peuplée & de difficile defense à cause de sa situation haute & basse, ne dura que trois jours. Il ne restoit aux Parisiens de ce costé-là que la ville de Meaux, qui leur conservoit la riviere de Marne : mais estant pourveuë d'une forte garnison & en estat de soustenir un long siege, il ne voulut pas l'attaquer. Et afin de faire le mesme effet par un moyen plus facile, il entreprit par l'avis du Duc de Nevers, de bastir un fort sur la mesme riviere, & beaucoup plus prés de Paris. On choisit pour ce dessein l'Isle de Gournay qui n'en est qu'à quatre lieuës, & l'on y demolit exprés un Prieuré de l'Ordre de Saint Benoist, sur les ruines duquel on en fit un en forme d'estoile, avec un cavalier au milieu. Paris se sentant ainsi prendre à la gorge, implore le secours du Duc de Mayenne pour luy oster ce licou. Comme il est sur le poinct de marcher, ses Lansquenets se mutinent faute de payement : il ne laisse pas neanmoins avec ce qu'il peut ramasser d'ailleurs, d'essayer à rompre ce dessein : mais le Roy y estant revenu avec toute son armée, ce Duc est contraint aprés une grande escarmouche de se retirer à Condé en Brie, où ayant quelque temps attendu Rosne & Saint Pol qu'il avoit mandez avec les troupes de Champagne, il se recule plus loin, & ne peut se donner d'autre consolation que de se saisir de Crespy en Valois, ville de nulle importance, sinon pour tirer quelques vivres de la campagne voisine, afin de soulager un peu la disette de Paris. Le fort de Gournay achevé & pourveu d'artillerie & de munitions, le Roy en donna le gouvernement à Odet de la Noüe, qu'il choisit exprés à cause de sa probité incorruptible, parce qu'il craignoit que tout autre qu'il y pourroit mettre n'eust pas tant de soin d'affamer Paris que de remplir sa bourse, & ne fust rigoureux à empécher le passage des vivres, qu'afin d'avoir de plus grandes sommes pour le permettre. En quoy la Noüe le servit avec tant de fidelité, que non seulement il tint la riviere entierement bouclée, mais encore faisant honte par son exemple aux autres Gouverneurs, il les obligea d'estre moins indulgens à donner des passe-ports.

Bastit un fort à Gournay.

Le Duc de Mayenne ne l'ayant sceu empécher prend Crespy en Valois.

Odet de la Noüe pourquoy choisi Gouverneur du fort de Gournay.

Tandis que ces choses se passoient ainsi aux environs de Paris & de Roüen, la fortune traitoit diversement les interests des deux partis dans les autres Provinces, mais elle ne partageoit pas de telle sorte les évenemens qu'elle ne favorisast plus le Roy que la Ligue. La ville de Craon sur la riviere d'Oudon aux confins du Maine & de la Bretagne, estant la seule retraite des Ligueux dans ces contrées-là, d'où ils les tenoient toutes en contribution & commettoient une infinité de pilleries : le Prince de Conty & le Prince de Dombes joignirent leurs troupes ensemble par l'ordre du Roy, & y mirent le siege sur la fin d'Avril. Leur armée estoit fort belle, il y avoit plus de huit mille hommes & grand nombre de Seigneurs ; mais les jalousies & les pointilles d'honneur, qui sont ordinaires entre les personnes de haute qualité, estant cause que toutes choses y alloient lentement, ils consumerent quarante jours, & laisserent déperir leurs troupes sans beaucoup avancer leur entreprise. Cependant le Duc de Mercœur, ayant eu loisir d'assembler les siennes, & estant bien informé de la confusion & du mauvais estat de leur armée par un nommé la Courbe de Bray, qui les avoit quittez pour estre Maréchal de camp dans la sienne, marcha vers eux en resolution de les combattre. Il avoit six à sept mille hommes de pied, tant de troupes Espagnoles que de nouvelles levées, & sept à huit cens chevaux, la pluspart de la Noblesse du Mayne conduite par Boisdauphin, & de celle du Duché de Rais amenée par le Marquis de Belle-Isle, qui n'agueres s'estoit jetté dans le party de la Ligue, pour conserver ses terres, parce qu'il voyoit que le Duc de Mercœur se rendoit le plus fort dans la Province. Au bruit de son arrivée, le Prince de Dombes qui estoit de l'autre costé de la riviere vers la Bretagne, repasse du costé du Prince de Conty sur un pont de batteaux qu'ils avoient fait pour la

Divers evenemens de guerre dans les autres Provinces.

Les Princes de Conty & de Dombes assiegent Craon.

Divisions entre les Chefs sont cause qu'ils y procedent fort lentement.

Le Duc de Mercœur vient au secours.

Font plusieurs fautes de luy laisser passer la riviere sans le charger.

communication de leurs quartiers. Il arriva lors, soit par negligence, soit par trahison, que ceux à qui il avoit donné charge de le rompre, le laisserent tout entier : de sorte que le Duc de Mercœur, qui avoit pris le Chasteau de Bouche-deux-heures pour avoir un gué, n'en eut pas besoin, & se servit tout sur l'heure de la commodité qu'on luy avoit laissée. La confusion fut si grande qu'aucun ne se mit en devoir de luy disputer le passage, ny d'executer l'avis de Racan, & de Roc Sorbier-des Pruneaux Maréchaux de camp, qui vouloient qu'on chargeast son avant-garde avant que le reste fust passé, quoy que tous les Chefs demeurassent d'accord qu'il estoit à propos de le faire. Ils luy laisserent prendre une place de bataille tres-avantageuse entre la Ville & leur armée, & n'en sceurent pas choisir une pour eux qui fût bonne, s'estant mis dans un lieu estroit où il n'y avoit presque point d'espace entre leurs bataillons, & où d'ailleurs ils estoient battus en flanc par le canon de la Ville. Il se fit alors une grosse escarmouche qui dura plus de huit heures, pendant laquelle les Princes assemblerent leur conseil de guerre pour deliberer quelle resolution il faloit prendre : les avis y furent si tumultuaires, & la raison y eut si peu de lieu à cause de la division des Chefs, qu'ils prirent la plus mauvaise de toutes. C'estoit de faire retraite en plein jour, avec des troupes estonnées devant un ennemy qui estoit en cœur. Le Prince de Conty menoit l'avant-garde, ayant disposé ses harquebusiers sur les aisles, parce que le païs estoit tout entrecoupé de hayes, & de fossez. Le Prince de Dombes l'Arriere-garde, dans laquelle son Infanterie Allemande & Angloise estoit enfermée entre deux gros de Cavalerie; & derriere estoient deux cens piquiers, & autant d'harquebusiers qui de temps en temps devoient faire leur descharge, & tenir teste aux ennemis en escarmouchant, tandis que le reste de l'armée avançoit. Comme ils se retiroient en cet ordre vers Chasteau-Gontier, ayant déja envoyé devant leur canon, les deffiances qui estoient parmy eux, & l'opinion qu'ils avoient d'estre trahis les mirent en desordre. Tellement que le Duc de Mercœur marchant à côté d'eux pour leur gagner le devant, leur avant-garde se rompit d'elle-mesme & prit la fuite. L'arriere-garde suivit bien-tost cet exemple, mais le Prince de Dombes qui la conduisoit estant lâchement abandonné des siens, ne se delaissa pas luy-mesme : il fit par ses exhortations & par son exemple tout ce que peut faire un General en un semblable mal-heur, il retourna deux ou trois fois à la charge : enfin voyant que la frayeur estoit generale, qu'il ne pouvoit ramasser auprés de luy que vingt-cinq à trente chevaux, il se retira à Chasteau-Gontier par un chemin, & le Prince de Conty par un autre, tous deux tournant teste diverses fois pour faire leur retraite plus seure & plus honorable. Leurs troupes ne rendirent aucun combat, à la reserve des harquebusiers qui escarmoucherent quelque peu de temps sur la queuë : de sorte que cette journée se doit plûtost nommer une déroute qu'une bataille. Il n'y demeura que six à sept cens hommes des Royalistes, la pluspart tuez dans les hayes par les païsans, peu de gens de marque, horsmis cinq ou six Capitaines, desquels fut Tresumel Gentil-homme Breton, & Baseron Capitaine des gardes du Prince de Dombes. Il y eut plus grand nombre de prisonniers, entr'autres Rochepot, Racan, d'Apchon & l'Estelle. Tout leur canon demeura par le chemin faute d'attelage pour le traîner, & trente-cinq cornetes & drapeaux accreurent la gloire du Duc de Mercœur. Les consequences de cette perte furent beaucoup plus grandes que la perte mesme : car les Princes n'ayant pû trouver personne qui voulust garder Chasteau-Gontier contre cette premiere fureur du victorieux, & s'estant retirez le Prince de Dombes à Vitré, le Prince de Conty à Angers, Chasteau-Gontier luy ouvrit les portes : la ville de Mayenne fit de mesme, & celle de Laval chassa Vilaines son Gouverneur pour le recevoir. En cette espouvante neanmoins celle de Vitré demeura ferme, estant rassurée par Jean du Mas-Montmartin, qui y recueillit le debris des troupes Angloises : de sorte que comme le Duc n'avoit point d'attirail pour faire siege, il passa à costé sans l'attaquer, & rentrant dans la Bretagne, aprés s'y estre pourveu de munitions de guerre, il tourna vers Malestroit qui se rendit avant que le secours qu'y envoyoit le Prince de Dombes pust arriver.

De prendre un champ de bataille desavantageux.

Et de faire retraite en plein jour.

Déroute de Craon, où les Princes sont défaits, & se sauvent à Chasteau-Gontier.

Nombre des morts & prisonniers.

Mort de François de Montpensier.

Environ ce temps-là François de Bourbon Duc de Montpensier pere de ce jeune Prince, âgé seulement de cinquante ans, mourut dans la ville de Lisieux d'une maladie qu'il avoit contractée des fatigues de la guerre au siege de Roüen. Ayant eu toute sa vie un zele tres-sincere pour la Religion Catholique & pour le bien de la France, conduit neanmoins avec plus d'honneur, de courage & de fidelité, que d'esprit & de grand sens, faute dequoy sa bonté luy tournoit à blâme & à mépris,

quoy que pourtant il ne le souffrist pas quand il le pouvoit connoistre. Son fils unique herita de son nom, & de toutes ses grandes terres. Le Roy qui l'avoit pris en affection pour ses bonnes qualitez, & pour contrepointer le Comte de Soissons avec lequel il ne pouvoit compatir, luy donna le Gouvernement de Normandie, afin de l'avoir plus prés de luy. Il commit celuy de Bretagne au Mareschal d'Aumont, qui à cause des jalousies de Guillaume de Tavanes n'avoit pû s'accommoder de celuy de Bourgogne, & luy donna pour Lieutenant François de l'Espinay-Saint Luc, qui estoit déja Gouverneur de Broüage: neanmoins le Duc de Montpensier afin de les instruire des affaires de la Province, y demeura jusqu'à la fin de l'année. D'Aumont y estant entré avec les troupes que luy amenerent les Gouverneurs des Provinces voisines, Montigny de Berry, Souvray de Touraine, Lavardin du païs du Mayne, attaqua premierement la ville de Mayenne, elle est assise sur la riviere qui luy a donné le nom: puis l'ayant euë à composition au bout de quinze jours, il n'alla pas à Laval comme le desiroit le Duc de Montpensier, mais à Rochefort, à la priere des habitans d'Angers qui promirent de fournir aux frais de cette entreprise. Rochefort est un Chasteau sur une roche d'ardoise à cinq lieuës au dessous d'Angers au bord de la Loire, au milieu d'où où elle reçoit le ruisseau d'Aubance qui vient du lac de Brissac, & la riviere de Layon. Là vis à vis elle fait plusieurs Isles, dans une desquelles au pied de Rochefort est le bourg de Saint Symphorien qui se joint à ce Chasteau par un pont, & sur l'autre bord s'esleve la roche de Guausie encore plus haute que celle de Rochefort, où il y eut autrefois une forteresse memorable qui fut ruinée durant les guerres des Anglois. François de Hurtaud-Saint Offange, & Almeric son frere, qui auparavant tenoient cette place pour le Roy, ayant fait prisonnier Scipion de Sardiny riche Partisan, & extorqué de luy dix mille écus de rançon, prirent aveu de la Ligue pour n'estre pas obligez à rendre cet argent, & s'étant affriandez au pillage, se mirent à courir la riviere de Loire, avec une galere qu'ils firent bastir, & à tirer des contributions & lever les tailles jusques dans les portes d'Angers. Le Prince de Conty se voulut trouver à ce siege, Saint Luc s'y rendit aussi sur la fin, & les Villes voisines n'y espargnerent aucune chose : mais il tira si fort en longueur, autant par la multitude des Chefs que par la bonté de la place, qu'aprés deux mois de temps les incommoditez de l'Hyver & le secours du Duc de Mercœur, contraignirent les assiegeans de se retirer. Ensuite dequoy Boisdauphin se rendit encore maistre de Sablé par surprise, aprés s'estre saisi du Chasteau; & joignant cette Ville à celle de Laval & de Chasteau-Gontier qu'il tenoit déja, il y establit une domination fort pesante à tous ces païs-là.

Le Roy donne le gouvernement de Normandie au Prince de Dombes son fils, & celuy de Bretagne au Mareschal d'Aumont.

Qui prend Mayenne.

Assiege Rochefort, mais aprés deux mois leve le siege.

Boisdauphin surprend Sablé.

René de Rieux-Sourdeac repara en quelque façon l'honneur du party du Roy dans la basse Bretagne. La Noblesse ligueuse avoit investy la ville de Brest dont il estoit Gouverneur, avec cinq à six mille hommes des Communes du païs: lesquels d'abord ayant esté vigoureusement repoussez au fauxbourg qu'on nomme *de Recouvrance*, y allerent aprés avec moins de chaleur, & ne s'opiniastrerent à ce siege que parce qu'on leur faisoit croire qu'il n'y avoit de vivres dans cette place que pour quinze jours tout au plus. Comme ils y avoient déja passé un plus grand nombre de semaines, ils demanderent tréve à Sourdeac. Il la leur promit, à la charge qu'elle ne commenceroit qu'à quatre jours de là, à cinq heures du matin: car il disoit qu'il pretendoit, pendant ce temps-là, executer une entreprise qu'il avoit sur eux. Cependant il commanda aux habitans de la Ville de se réjoüir, & de danser au son des hauts-bois & des corne-muses, ce qu'ils continuerent bien avant dans la nuit au matin de laquelle la tréve devoit commencer. Les assiegeans qui quatre jours durant avoient fait bonne garde, voyant qu'elle estoit si proche, crûrent qu'il n'avoit eu aucun dessein que de les tenir en cervelle, & se mirent aussi à faire grand' chere & à s'enyvrer. Ainsi sur le poinct du jour, lors qu'ils estoient tous ensevelis dans le vin & dans le sommeil, il sort dessus par trois differents endroits, force leur plus prochain quartier, & en tuë trois ou quatre cens. L'attaque qu'il fit ensuite à un autre de leurs retranchemens au bourg de Guipanois, ne luy reüssit pas si bien, car il y perdit cent Gentils-hommes, ou Officiers : mais peu aprés la ruse jointe à la valeur, luy donna pleine victoire. Il fit glisser quantité de ses Emissaires dans leurs quartiers, qui publioient subtilement parmy cette populace tous les bruits, & semoient toutes les deffiances qu'il jugeoit capables de la mutiner. Comme la longueur du temps l'avoit déja fort ennuyée de ce siege, qui estoit aussi peu avancé aprés cinq mois que le premier jour, il fait publier dans la Ville le bled à

Sourdeac investy dans Brest par les Communes de la basse Bretagne.

Les bat en plusieurs occasions.

Ruse dont il se sert pour les faire mutiner : puis lors qu'elles le sont, il sort, les deffait & les contraint à une tréve de huit ans.

un écu & demy le boisseau, qui valoit trois écus à la campagne. Les Communes l'ayant sçû, crient qu'on les trompe, refusent d'obeïr à leurs Capitaines, & disent qu'il faut égorger les Gentils-hommes qui les avoient engagez en cette guerre, & épouser leurs femmes pour estre les maistres à leur tour. Lors qu'il les void tous en combustion, il attaque un de leurs retranchemens où il y avoit deux mille hommes, & l'emporte, avec carnage de quatre ou cinq cens de ces mal-heureux. Ceux qui resterent ayant appris à leurs dépens qu'il estoit dangereux de se mesler des affaires des Grands, se mirent en repos par une tréve de huit ans, qu'ils achetoient huit mille écus par an. Peu aprés, sept grands vaisseaux de Fescam en Normandie, estant venus occuper le havre de Camaret pour incommoder Brest, duquel il n'est éloigné que de trois lieuës, il en équipa cinq avec lesquels le Capitaine Baust attaqua si heureusement les Normands, qu'il en prit quatre, & en coula un à fonds: ce qui donna une grande reputation à ses armes, & servit beaucoup à contenir le païs.

Est aussi victorieux dans un grand combat naval.

De Bretagne faisant le tour par les autres Provinces, nous ramasserons sommairement ce qui s'y passoit. N. de la Morissiere-de-Viques, passionné ligueux & hardy Capitaine, ayant investy Pontorson petite Ville sur les frontieres de Normandie & de Bretagne, non loin du Mont saint Michel, reçût un si grand eschec par les troupes du Duc de Montpensier, que depuis il laissa cette place, & Montgommery qui en estoit Gouverneur, en repos.

De Viques ligueux deffait prés de Pontorson.

En Champagne, le Duc de Nevers s'assura de Rocroy, par le mécontentement du Gouverneur, nommé Campagnac; lequel offensé de ce que le Duc de Guise & saint Pol tâchoient de donner sa Charge à un autre, chassa tous ceux qui luy estoient suspects, s'accommoda avec ce Duc, luy donnant pour prix du marché les dépoüilles de ceux qu'il avoit mis dehors.

Le Duc de Nevers assure Rocroy au party du Roy.

Dans la Bourgogne, Jean de Saux Vicomte de Tavanes faisoit la guerre pour la Ligue, & Guillaume son frere aîné pour le Roy: duquel le party estoit encore divisé par deux factions, l'une du Maréchal d'Aumont qui avoit laissé des Gouverneurs de sa main dans quelques places, l'autre de Tavanes qui estoit fort puissant dans le païs, toutes deux plus bandées à se détruire par diverses surprises, qu'à ruiner la Ligue. Cette division fut favorable au Vicomte pour prendre le chasteau de Saumaise prés de Flavigny, & pour assieger en suite la Ville de Noyers, & puis celle de Verdun sur Saone; estant renforcé de quatre cens chevaux Savoyards, que luy amena Joachim de Rie Marquis de Trefort: Toutefois ces deux entreprises furent renduës inutiles, celle de Noyers par la courageuse defense de N. de la Magdelaine-Ragny; & celle de Verdun par le stratagême de l'aîné Tavanes, qui ayant connoissance du païs fit de nuit passer cent cinquante cavaliers à nage dans la Ville, & par ce moyen rompit la capitulation qu'on estoit prest de signer.

En Bourgogne, les deux Tavanes se font la guerre.

Le Vicomte prend Saumaise, & assiege en vain Noyers & Verdun sur Saone.

La Ligue estant fort foible en Guyenne, ne se faisoit sentir que par quelques courses, & par des surprises de petites places; entre autres du chasteau de Villandraud, du costé des Landes, qu'on tient avoir esté basty par le Pape Clement V. Mais dans le party Royaliste, il se forma une division qui causa beaucoup de dommage à la Province. Jean Paul d'Esparbez-Lussan avoit acquis le Gouvernement de Blaye de Guy de Saint Gelais-Lansac, grand dissipateur de biens: le Maréchal de Matignon disoit que c'estoit luy qui luy avoit donné l'argent pour l'acheter, & qu'il n'estoit que son confident pour luy garder cette place. Quoy qu'il en fust, lors qu'il voulut entrer dedans, Lussan luy fit sçavoir qu'il ne l'y recevroit qu'avec son train seulement: Le Maréchal dissimulant cette injure, luy offrit premierement de grandes sommes, & employa tout ce qu'il sçavoit d'adresse pour l'obliger à luy ceder la place: Puis lors qu'il y eut essayé en vain toutes les inventions imaginables, il fit agir ses intrigues à la Cour, par le moyen desquelles il le rendit si suspect d'intelligence avec la Ligue, que ses appointemens luy furent retranchez. Pour cela Lussan ne voulut point lâcher prise: mais se mit à lever des contributions sur la riviere, avec quatre grands vaisseaux qu'il avoit armez. Sur ce sujet le Maréchal excita les plaintes de toute la Province contre luy, & se fit donner ordre du Roy de le tirer de là par force, mesme de lever une imposition sur la Guyenne pour les frais de ce siege. Lussan preparé à tous les évenemens, le soûtint courageusement trois mois durant, au bout desquels voyant diminuer ses provisions, il appella les Espagnols à son secours: ainsi que l'année suivante nous le fera connoistre. Sur la fin de celle-cy, le Maréchal n'ayant pû delivrer la Province du joug que Blaye luy imposoit en bouclant la riviere, employa ses troupes pour delivrer Bordeaux du fâ-

Affaires de Guyenne. La Ligue y prend le chasteau de Villandraud prés Bordeaux.

Lussand se rend le maistre dans Blaye.

Le Maréchal de Matignon l'y assiege.

cheux voisinage de Villandraud : mais la prise luy en coûta quantité de braves gens, particulierement le fameux Vivans Colonel de sa Cavalerie legere, digne de mourir dans une occasion plus memorable, aprés avoir acquis tant de reputation dans les armes. Reprend Villandraud.

Ce fut en ce mesme temps que l'on découvrit heureusement une grande entreprise que les Espagnols avoient sur Bayonne. Le Gouverneur de Fontarabie l'avoit tramée par le moyen d'un Espagnol qui y demeuroit, & d'un Medecin nommé Blancpignon, que celuy-là avoit ébloüy de la lueur de quelques pistoles. Ces deux hommes joints ensemble avoient tellement conduit le dessein qu'il estoit sur le poinct de reüssir, & déja il y avoit une flotte preste à saint Sebastien, & quelques autres troupes par terre qui n'attendoient que l'heure pour l'execution, quand le Gouverneur, c'estoit la Hilliere, surprit un laquais envoyé par celuy de Fontarabie, avec des lettres à Blancpignon où l'on traitoit cette negociation en termes de medecine : car ils avoient accoûtumé de s'écrire de la sorte, comme s'il eust esté question entre eux de la guerison de quelque malade d'importance. Le discours de ces lettres n'estoit pourtant pas si bien ajusté qu'on ne vist bien qu'il y avoit quelque mystere ; & d'ailleurs le laquais estant interrogé, ne rendit pas de pertinentes réponses : tellement que sur ce soupçon, & sur quelque autre indice, il fit prendre l'Espagnol & le Medecin, lesquels estant mis à la question confesserent toute la verité, & furent punis du dernier supplice : l'Espagnol ayant esté si constant qu'il ne pût jamais estre induit, ny par les promesses que la Hilliere luy faisoit de luy donner la vie, ny par la rigueur des tourmens, à écrire des lettres telles qu'il luy vouloit dicter, pour attirer la flotte Espagnole dans la riviere. Entreprise des Espagnols sur Bayonne découverte, les auteurs punis.

Par la mort de ces deux coupables la Guyenne fut delivrée d'un grand mal-heur : tandis que le Languedoc se noyoit dans son propre sang. La Ligue se ruinant en ce païs-là comme par tout ailleurs par ses divisions, donna moyen au party du Roy, qui sans cela n'y eust pas esté le plus fort, de luy faire recevoir des blessures qui l'y rendirent tout à fait impuissante. Le Duc de Mayenne jaloux de l'autorité que la Maison de Joyeuse avoit acquise dans Thoulouse, avoit porté sous main Emanuel Desprez Marquis de Villars fils de sa femme, à se saisir du Gouvernement de cette Ville, & à mettre dehors le Duc de Joyeuse, mais il avoit peu aprés esté contraint d'en sortir par la faction de ce mesme Duc, & s'estoit retiré dans quelques Chasteaux du Perigord & du Limosin, où il faisoit ses affaires à part : de sorte que ce party estoit coupé en deux factions, qui n'estant conjointes que de nom, mais en effet ennemies, receurent eschec l'une aprés l'autre, faute de s'assister mutuellement. Le Marquis & Henry Desprez-Montpesat son frere, avoient esté battus prés de Roquemadour sur la fin de l'an passé par Anne de Levy-Ventadour, & Ponts de Losieres-Temines : celuy cy Gouverneur de Quercy, l'autre de Limosin, qui leur tuerent six à sept cens hommes, de deux mille quatre cens qu'ils avoient amassez, & prirent leur canon, & leur bagage. Cette année, le Duc de Joyeuse perdit son armée & la vie prés de Villemur. Ce jeune Seigneur favorisé des dons de la nature, le fut aussi au commencement des caresses de la fortune : car il reduisit sous sa puissance la basse ville de Carcassonne, la haute où est l'Evesché, y estoit déja ; Il tailla en pieces douze ou treize cens hommes, commandez par Gondrin & Montoison qui alloient executer une entreprise sur la Ville de Lautrec en Albigeois, & prit en suite le chasteau de la Trape, où le debris de ces troupes s'estoit sauvé. Puis à la sollicitation des Thoulousains, pour resserrer Montauban, qui les travailloit par de continuelles courses, il fit le degast à l'entour de cette Ville & prit tous les chasteaux & petites places d'alentour, en sorte qu'il l'eust tenuë comme bloquée s'il eust encore pû avoir Villemur qui est plus haut sur le Tarn, entre Montauban & Rabasteins. Comme il ne paroissoit aucun obstacle à ses progrés, il y mit le siege au commencement de Juin : mais Reniers qui s'estoit enfermé dedans avec trois cens hommes & quelque renfort que Temines y jetta, le defendant plus long-temps qu'il n'esperoit, & le Duc d'Espernon, aprés avoir pris Villebois en Angoulmois, passant par là traversant ce païs avec six cens chevaux & deux mille fantassins, pour aller prendre possession du Gouvernement de Provence, le bruit de sa marche obligea Joyeuse de retirer ses troupes dans les places circonvoisines : où neanmoins il ne se tint pas trop resserré, car ayant eu avis que l'Infanterie d'Espernon, qui assiegeoit une maison champestre nommée la Court, faisoit mauvaise garde, il l'alla charger de nuit si à propos, qu'il en tua quatre cens ; & mesme sans la

Affaires du Languedoc.

La Ligue y est divisée en deux factions, du Duc de Joyeuse, & du Marquis de Villars.

Villars défait prés Roquemadour.

Le Duc de Joyeuse prend plusieurs petites places à l'entour de Montauban.

Assiege Villemur.

Les troupes du Duc d'Espernon qui alloit en Provence, luy font lever le siege.

valeur de Temines qui luy fit teste, & redonnant cœur à ses gens, les remena seurement à Montauban, il l'eust entierement deffaite & pris tout son canon, comme il luy prit deux coulevrines.

Il l'y remet, à l'instance des Thoulousains.

La resistance que le Duc de Joyeuse avoit trouvée à Villemur, luy avoit fait perdre la pensée d'y ramener ses troupes qui en estoient rebutées : il ne le pût neanmoins refuser aux prieres des Thoulousains qui renforcerent son armée de quelques Regimens, & luy donnerent huit pieces de canon de batterie, avec les munitions necessaires pour un second siege. Temines n'ayant pas de forces pour l'empécher, ne voulut rien oublier pour y jetter du secours. Il part de Montauban avec six-vingt Maistres & deux cens Argoulets, à tous lesquels ayant fait mettre pied à terre à moitié chemin & renvoyé leurs chevaux, il les mene la nuit en grand silence & par des chemins détournez, en telle sorte qu'ils traversent le camp des assiegeans & se coulent heureusement dans la ville. Les assiegez encouragez par sa presence & par ce renfort considerable, repoussent Joyeuse à deux assauts, & non contens de defendre leurs murailles, vont souvent l'attaquer dans ses quartiers. Aprés cela ses gens déja ennuyez par la longueur du siege, se rebuterent si fort par ces continuelles sorties, qu'encore que ses deux Mareschaux de camp Onoux & Montberaud, n'obmissent rien de tout ce que la vigilance & la conduite doivent mettre en usage pour forcer une place : neanmoins tout y alloit mollement, & leurs ordres ne s'executoient que par maniere d'acquit. Cependant le Duc de Montmorency, qui se remuoit plus par les considerations de sa propre grandeur que par aucun autre motif, craignant que la puissance de Ioyeuse ne s'accreust tellement dans le Languedoc par la prise de cette ville-là, qu'elle étouffast la sienne, crût qu'il estoit temps de s'y opposer. Il fit donc un corps de ses meilleures troupes, dont il donna le commandement à Antoine de Pleix Lecques, à Chambaud & à Montoison. Ces trois Capitaines ayant eu un faux avis à Saint Leophaire, que le Marquis de Villars avoit joint Joyeuse avec deux mille cinq cens hommes, & à quelques jours de là sceu au vray qu'en effet il luy en estoit arrivé douze cens autres, jugerent qu'il estoit perilleux de passer outre, & puis que la place n'estoit pas trop pressée, ils creurent qu'ils pouvoient temporiser jusqu'à ce que les Gouverneurs des Provinces voisines leur eussent envoyé quelque renfort. Matignon s'en excusa sur le besoin qu'il avoit de son armée pour la Guyenne : mais Messillac, que nous avons cy-devant nommé Rostignac, Gouverneur d'Auvergne, y mena luy-mesme deux cens chevaux, & cinq cens hommes de pied. Avec ces troupes & celles du Vicomte de Gourdon, & de Giscard qui y vinrent quelques jours aprés, l'armée Royale se trouvant de six cens maistres, & de deux mille cinq cens fantassins, les Chefs resolurent d'attaquer celle du Duc dans ses retranchemens, quoy que son Infanterie surpassast la leur en nombre de plus d'un tiers. Avant qu'ils fussent tous joints ensemble, comme ils estoient logez à Bellegarde, le Duc les alla reconnoistre avec sa cavalerie, & les surprit de telle sorte que d'abord il leur fit tourner le dos, & les eust bien plus mal traitez, si Chambaud ne l'eust arresté par quelques volées de canon, & par une grande descharge de leur Infanterie qui estoit postée en lieu fort avantageux. Or ayant reconnu par là leur petit nombre, & pris mauvaise opinion de leur conduite ; d'ailleurs s'asseurant trop sur ce qu'une Dame d'un Chasteau voisin luy avoit promis s'ils deslogeoient de l'en avertir, il ne se tint point assez sur ses gardes, & au lieu de loger sa Cavalerie au piquet, comme le vouloient ses Mareschaux de camp, il la renvoya dans les villages d'alentour. Lors que les Royalistes eurent appris ce mauvais ordre, ils ne manquerent pas de profiter de sa negligence, & marchant toute la nuit qui preceda le dix-neuviéme Octobre, ils arriverent une heure avant le jour dans le bois de Villemur ; où ayant laissé deux cens Harquebusiers pour favoriser leur retraite, s'il en estoit besoin, ils diviserent leur armée en trois gros, l'un commandé par Rostignac, l'autre par Lecques, & le troisiéme par Chambaud.

Temines se coule dedans la nuit avec 300. hommes de secours.

Le Duc de Montmorency envoye des troupes pour faire lever le siege.

Ils attendent le secours d'Auvergne.

Joyeuse les va reconnoistre, & les met presque en déroute.

Ne se tient point sur ses gardes, & laisse écarter sa Cavalerie par les villages.

Le Duc bien surpris de les avoir sur les bras, lors qu'il y pensoit le moins, fit tirer trois coups de canon pour assembler son armée. Il avoit fait deux retranchemens au travers du chemin qui va de la forest à Villemur : les Royalistes qui ne pouvoient venir à luy sans les avoir gagnez auparavant, commencerent à l'attaquer par cet endroit. Leur Avant-garde emporta le premier presque d'abord : le combat fut bien plus long & plus sanglant au second, qui ne put estre forcé qu'aprés que la mort de celuy qui y commandoit, eust abatu le courage de ses Soldats. Cependant

Ils l'attaquent.

pendant le reste de leur armée qui n'avoit pû s'y rendre toute à la fois à cause du defilé, estant arrivé, ils donnerent comme ils avoient resolu par trois differens endroits. Le jeune Duc conservant un courage intrepide & un jugement assuré dans un peril si embarrassant, envoyoit du renfort aux endroits où il voyoit qu'il en estoit besoin, & donnoit tous les ordres avec tant d'assurance & de bons sens, que ses ennemis avoüerent qu'un General ne pouvoit pas mieux faire son devoir, & qu'ils ne l'eussent pû forcer s'il eust esté secondé par les siens aussi bien qu'il agissoit de sa personne, ou que sa Cavalerie fust venuë assez à temps pour le soûtenir. Or comme il faisoit balancer ainsi la victoire, Themines faisant une grande sortie de la ville, gagne les tranchées, renverse deux gros qu'il y avoit mis, l'un à la teste, l'autre à l'entrée, & le vient charger par derriere. Alors Joyeuse voyant que ses gens commençoient à s'ébranler, pense à les faire retirer de l'autre costé de la riviere vers Toulouse, où estoit son camp & son artillerie : mais si-tost qu'ils ont tourné le dos, la peur s'augmente & les met tous en desordre. Là-dessus les Royalistes les poursuivent vivement, les enfoncent, les taillent en pieces, ce n'est plus que fuite & que carnage. Tous courent en confusion pour se sauver par dessus un pont que le Duc avoit fait faire sur le Tarn, mais ils trouvent que les Royalistes l'ont coupé & se sont saisis du gué qui est au dessous. Ces mal-heureux fuyards éperdus & à demy morts de frayeur, se jettent en foule dans l'eau, où ils s'embarrassent & s'enfoncent les uns & les autres, en si grand nombre que la riviere en regorgeoit. Le Duc fut aussi entraîné par la violence de l'eau & se noya, sans que deux Gentils-hommes qui l'accompagnoient le pussent sauver. J'ay appris de quelques gens du païs que ce ne fut pas les vainqueurs qui couperent le pont, mais la multitude des fuyards qui le fit rompre par sa pesanteur, & que le Duc en tombant de dessus fut enfoncé dans la riviere par une poutre qui luy donna sur la teste. Les Royalistes poursuivirent long-temps leur victoire sans donner quartier à aucun de ceux qu'ils attrapoient, si bien qu'ils ne firent que quarante-trois prisonniers. La Ligue perdit là plus de trois mille hommes qui furent tuez ou noyez, trois pieces de canon, & vingt-deux Enseignes ; les Royalistes seulement dix hommes dans le combat, & dix-sept durant le siege, quoy qu'il eust duré deux mois, & qu'il y eust esté tiré plus de deux mille coups de canon.

Forcent ses premiers retranchemens.

Il fait bien son devoir, mais il est mal secondé.

Estant attaqué par trois endroits, & au mesme temps par Themines qui fait une sortie, il est deffait.

Se noye dans le Tarn.

Nombre des morts & des prisonniers.

Tandis que les victorieux se réjoüissoient dans Villemur, les habitans de Thoulouse estoient dans un triste silence d'estonnement & de frayeur. Les plus zelez se regardoient les uns les autres, avec de profonds soûpirs & des yeux abatus, chacun plaignoit ses pertes domestiques, & tous le deplorable sort de ce jeune Duc, que la fortune avoit fait perir à la fleur de son âge, au milieu de ses grandes esperances, & dans un temps qu'il leur estoit si necessaire. L'amour qu'ils avoient pour luy redoublé par les regrets de sa mort, les obligeoit de prendre encore un Chef dans sa Maison ; Et mesme ils n'en eussent pû trouver ailleurs dans toute la Province qui fust d'assez haute qualité, & qui eust l'experience de la guerre pour commander. Il luy restoit deux freres en vie qui alors estoient tous deux à Thoulouse, l'un Cardinal, & l'autre Capucin, qui s'estoit appellé à la Cour le Comte de Bouchage, & se nommoit dans la Religion le Pere Ange : le premier fort habile dans la conduite des affaires ; le second ayant autrefois commandé dans les armées avant qu'il eust pris l'habit de Religieux. Le Cardinal accepta le Gouvernement pour la partie dont il se jugeoit capable, mais il s'excusa de se mesler du commandement des armées, parce que c'estoit un mestier qu'il n'avoit jamais fait. A son refus ses amis & les principaux du party qu'il avoit mandez à Thoulouse, le prierent d'obliger son frere de le prendre. Il estoit bien-aise de cette proposition, quoy que du commencement il y feignist quelque difficulté : mais le Capucin apprehendant de rentrer dans l'embarras du monde d'où il s'estoit retiré, eut bien de la peine à y condescendre. Il falut presque employer la force pour le tirer de son Cloistre ; & pour l'y resoudre, on luy fit voir la consultation d'une grande assemblée de Prelats & de Theologiens, qui disoit que s'agissant de la defense de la Religion Catholique & du salut des ames, non seulement il pouvoit en conscience sortir de l'obeïssance claustrale, mais qu'encore il pecheroit mortellement s'il ne le faisoit. Lors qu'il se fut laissé vaincre, la Noblesse l'alla querir dans son Convent, & l'accompagna chez le Cardinal son frere : d'où les Deputez du Parlement le conduisirent au Palais ; Et là il fut receu pour Adjoint au Gouvernement avec son frere, l'un ayant pour sa part les affaires d'importance, & l'autre les soins de la guerre.

Consternation dans Thoulouse.

Ils prient le Cardinal de Joyeuse de prendre le commandement.

Il ne veut que celuy des affaires, & l'on tire son frere des Capucins pour luy donner celuy des armes.

Affaires de Provence.

Passons delà en Provence, où parmy les confusions de trois ou quatre partis, celuy du Roy commençoit à prendre le dessus. Aprés la défaite de Vinon, la Valette poursuivit si chaudement le Duc de Savoye qu'il le contraignit de se tenir enfermé dans Arles, ou dans Aix, sans qu'il osast sortir seulement à cinq cens pas loin; & afin de le rendre aussi odieux aux habitans de ces deux Villes qu'il estoit déja méprisé, il ruina toutes leurs métairies jusqu'à leurs portes, s'approchant si prés des murailles que le Duc pouvoit entendre les injures que luy disoient ses soldats. Enfin comme il vid qu'il n'y avoit point moyen de le faire sortir à la campagne, il s'en alla mettre le siege devant Roquebrune, en attendant que le mépris & le dégoust que les peuples avoient pour ce Duc fussent montez à ce poinct, qu'ils fissent de leur propre mouvement ce qu'il ne pouvoit les contraindre de faire par la force.

La Valette poursuit le Duc de Savoye & le va provoquer jusques dans Arles & dans Aix.

Ce méchant lieu & nullement considerable, sinon en ce que la garnison qui estoit dedans serroit la Ville de Frejus, qui n'est qu'à une lieuë de là, fut l'écueil de ses desseins & de sa vie: car comme il estoit allé sans armes & trop inconsiderément pour un General si sage qu'il estoit, faire redresser quelques gabions d'une baterie, ce qu'un simple Officier eust aussi bien fait que luy, il fut atteint d'un coup de mousquet, dont il mourut la nuit suivante. C'estoit un Seigneur de rare vertu & de singuliere probité, qui ne devoit point son avancement à la faveur de son frere, mais à son propre merite; noble & genereux sans arrogance, magnifique & liberal sans vanité, Catholique & devot sans superstition, doux, gratieux & obligeant, comme avoit esté son pere: au reste vaillant & judicieux Capitaine, & capable de toutes les grandes choses, soit dans le conseil, soit dans la guerre; A la vie duquel enfin il ne manqua presque rien pour la rendre l'une des plus glorieuses de son siecle, qu'un peu plus de durée: car il n'avoit que trente-cinq ans, lors qu'il la perdit. Il fut toûjours attaché au service du Roy, sans autre ambition que de bien faire: Henry IV. luy avoit cette obligation d'avoir en si peu de temps par sa seule industrie & presque sans aucune aide ny d'hommes, ny d'argent, ny de conseil, rétably hautement ses affaires en Provence; où, lors qu'il vint à la Couronne, à peine se trouvoit-il une seule Ville qui le voulust reconnoistre. On compara sa mort à celle de Vins, & ceux qui voulurent l'étudier, y trouverent beaucoup de circonstances toutes pareilles; entr'autres, que les assiegez ignorans ce qui luy estoit arrivé, se rendirent le lendemain à composition, & qu'elle fut mal observée, tous ceux qui sortirent de la place ayant esté tuez ou dépoüillez par ses gens.

Est tué d'un coup de mousquet, en assiegeant Roquebrune.

Son eloge & ses belles qualitez.

Six jours aprés, les Gentilshommes & Capitaines du party s'assemblerent pour deliberer entr'eux quel Chef ils devoient demander, & comme ils se devoient conduire, en attendant les ordres de la Cour. Quelques Provençaux, & les Conseillers qui tenoient le Parlement Royaliste à Sisteron, estoient d'avis de ne faire aucun choix particulier, mais de le remettre entierement à la volonté du Roy, & cependant de prier Lesdiguieres de venir en Provence pour empescher le progrez des ennemis. Mais les Gascons y declarent nettement qu'ils vouloient le Duc d'Espernon pour Gouverneur, *& que si on leur en donnoit un autre, ils prendroient tel party que le droit des armes & la fortune de la guerre leur feroit trouver bon.* Ils menaçoient par ces paroles de se jetter du costé de la Ligue, ou du Duc de Savoye; Et s'ils l'eussent fait, comme ils tenoient la meilleure partie des places fortes, la Province estoit perduë pour le Roy, & retomboit dans de plus grands troubles que jamais. Pour ces raisons les Provençaux n'osant pas ouvertement les contredire, feignirent d'entrer dans leurs sentimens, & consentirent que l'Assemblée écrivist deux lettres qu'ils signerent tous, l'une au Roy pour le supplier de leur donner le Duc d'Espernon, deputant vers luy à mesme fin Mesplez & Escatravaques; l'autre vers ce Duc, pour luy témoigner le regret qu'ils avoient de la mort de son frere, & le prier de prendre le Gouvernement. Mais d'autre part connoissant le naturel imperieux des Gascons, & la difference qu'il y avoit de l'humeur du Duc d'Espernon à celle de son frere, ils resolurent d'envoyer au mesme temps un Gentilhomme au Roy pour luy faire entendre l'estat de la Province, & les inconveniens qu'il y avoit d'y establir ce Duc. Cette deliberation, je ne sçay pourquoy, n'eut aucun effet: Le Roy neantmoins en fut assez averty par d'autres voyes; & tant s'en faut qu'il eust envie d'aggrandir davantage le Duc d'Espernon, qu'au contraire il desiroit avec raison, si le temps l'eut permis, de l'abaisser. Il ne pouvoit oublier qu'il l'avoit abandonné au besoin aprés la mort de Henry III. & d'ailleurs il redoutoit quelque entreprise de cet esprit fier & ambitieux, dont les déportemens ambigus

Les Gentilshommes du party s'assemblent pour deliberer quel Gouverneur ils demanderont au Roy.

Les Gascons veulent le Duc d'Espernon.

Les Provençaux feignent d'y consentir, quoy qu'ils ne le voulussent pas.

L'assemblée depute Mesplez & Escatravaques vers le Roy.

faisoient soupçonner à plusieurs qu'il avoit dessein, quelque party qu'il demeurast le maistre, de ne s'y soûmettre qu'à des conditions fort avantageuses. Ainsi quand Mesplez & Escarravaques luy apporterent les lettres de l'Assemblée, il n'avoit aucune disposition à leur accorder leur demande, & n'estoit en peine que de trouver quelque moyen pour l'éluder, sans mécontenter la Noblesse. Pendant qu'il differoit à leur rendre une réponse certaine & definitive, il apprit que le Duc se preparoit à aller prendre possession de ce Gouvernement, sans attendre ses ordres. Alors considerant que son refus ne l'en empescheroit pas, & ne serviroit qu'à le pousser du costé de ses ennemis, il luy envoya ses provisions, avec des lettres fort obligeantes; mais en mesme temps qu'il l'établissoit, il songeoit aux moyens de le deposseder. Et comme il sçavoit que Mesplez estoit le plus acredité de tous les Chefs de guerre dans la Provence, où d'ailleurs il n'avoit jamais dépendu que de ses ordres, n'ayant point eu d'attachement avec la Valette que de bonne intelligence, il le combla de caresses, & luy fit de tres-particulieres demonstrations de bienveillance, afin de l'obliger encore plus par ses faveurs à le servir avec la mesme fidelité dans cette occasion, & mettre le Duc hors du Gouvernement, quand on jugeroit qu'il en seroit temps.

Le Roy n'a pas cette demande agreable, & pourquoy.

Mais sçachant qu'Espernon veut aller en Provence sans ses ordres, luy envoye ses provisions.

Cependant les Capitaines du party du Roy esleurent deux Generaux, le Marquis d'Oraison, & le Baron de Montaud, l'un Provençal, & l'autre Gascon: le premier, pour faire la guerre deçà la Durance, & le second de l'autre costé, afin d'oster tout sujet de jalousie: mais leurs forces estant divisées, ils n'entreprirent aucune chose que de manger le païs, jusqu'à la venuë de Lesdiguieres. D'autre part, le Comte de Carses General des troupes de la Ligue sous l'autorité du Parlement d'Aix, la plus grande partie des Royalistes s'estant dissipée par la mort de la Valette, reprit aisément Roquebrune, deux ou trois autres petites places, & tous les forts que le defunt Gouverneur avoit bastis autour de Beynes, pour l'affamer. La joye qu'en eut le Duc de Savoye, fut aussi-tost rabatuë par un sanglant affront qu'il receut en la ville d'Arles. Nicolas de la Riviere, que la faction de Biord Lieutenant du Senéchal avoit, contre les formes & anciennes coustumes, élevé à la Charge de premier Consul, quoy qu'il ne fust pas Gentil-homme, avoit complotté avec luy de le rendre maistre de la Ville, en y introduisant quelques compagnies de Savoyards, sous pretexte de la garder. Mais comme ce Consul les veut faire entrer en garde, les habitans excitez par la crainte d'estre gourmandez par des gens de guerre étrangers, prennent les armes, se saisissent de la porte, & y tuent un Capitaine Savoyard & le Consul mesme, qui estoit temerairement sorty l'épée à la main pour les charger. Aprés cela ils passent plus outre, & ordonnent dans un conseil de l'Hostel de Ville qu'ils ne recevront ny protection, ny paye de personne, ny mesme aucun Prince estranger, mais qu'ils se garderont eux-mesmes sous la Couronne de France. Biord depuis peu reconcilié avec le Duc, luy offre pour preuve de son affection d'aller appaiser cette boutade, & se fait fort de ramener les Esprits: mais on luy refuse les portes, & quelques-uns des habitans sçachans qu'il s'estoit retiré à une de ses métairies proche de la Ville pour delà faire émouvoir sa brigue, ou brasser quelque conspiration, l'abordent sous feinte de luy parler & le tuent à coups de pistolet. Aprés cette perte, le Duc se voyant entierement décheu de credit & d'estime dans la Provence, ne se crût pas en seureté parmy des peuples si legers & de si estrange humeur: il consideroit d'ailleurs qu'il n'y avoit plus aucune place forte que Berre, qui estant resserrée dans un coin ne luy donnoit aucune estenduë dans les terres, & que des trois grandes Villes, sur l'affection desquelles il bastissoit ses autres desseins, il ne luy restoit que celle d'Aix, qui n'estoit ny frontiere, ny port de mer, ny sur aucune riviere, ny assez fortifiée, ny mesmes capable de l'estre, à cause de son assiette desavantageuse. Ainsi il resolut de bonne heure de prevenir de plus grands affronts dont il estoit menacé, & aprés avoir pris congé du Parlement le trentiéme de Mars, avec un visage gay en apparence & de belles promesses d'un prompt retour, il se retira à Nice, où il emmena toutes ses forces & son attirail de guerre.

La Riviere premier Consul d'Arles, veut rendre le Duc de Savoye maistre de la Ville, mais il est tué.

Et le Lieutenant Biord, qui vouloit tenter la mesme chose.

Le Duc se retire à Nice.

Autant que son depart inopiné rabbaissa le party de la Ligue en Provence, autant l'arrivée de Lesdiguieres y rehaussa celuy du Roy. Le Parlement Royaliste retiré à Sisteron, & la Noblesse Provençale, l'y appelloient; les ordres du Roy luy avoient commandé d'y aller dés le mois de Fevrier, & l'amour de sa reputation l'en convioit assez. Il n'y entra pourtant que sur la fin de May, parce qu'il voulut

Lesdiguieres entre en Provence avec ses troupes.

La Ville & le Parlement d'Aix demandent tréve, il ne la veut point accorder.

auparavant faire tréves avec le Duc de Nemours dans le Dauphiné. Si-tost qu'il y fut, la terreur de son nom plûtost que le nombre de ses troupes, qui n'estoient que de quatre cens maistres, de cinq cens harquebusiers à cheval, & de douze cens hommes de pied, avec quatre pieces de canon, estonna si fort la ville d'Aix & le Parlement, qu'ils luy firent proposer une tréve generale: mais il ne voulut point y entendre, à moins qu'avant toutes choses ils ne reconnussent le Roy; & comme ils n'y estoient pas encore disposez, il continua les actes d'hostilité, marquant presque ses journées par autant de prises de Villes, de forts, & de Chasteaux. Fayence, plus renommée par les vaisselles de terre qui s'y font que par sa grandeur ny par son importance: Beynes considerable alors pour ses fortifications, le Chasteau de Barjols, & cinq ou six autres lieux fortifiez, luy font peu de resistance. Ceux d'Aix effrayez de le voir aller si viste reclament l'assistance du Duc de Savoye, & parce qu'ils sçavoient que ce Prince estoit peu satisfait des Provençaux, ils ordonnent pour reparer les injures qu'ils luy avoient faites, que le Duc de Mayenne sera supplié de luy envoyer des provisions du Gouvernement sous la Couronne de France. Quoy qu'ils pussent faire, ce Prince estoit resolu de ne se plus engager parmy eux, mais bien de les opiniastrer le plus qu'il pourroit, afin que s'il n'en retiroit point d'autre avantage, il eust au moins le plaisir de les voir souffrir: c'est pourquoy quelque instance qu'ils luy en fissent, il ne se hasta pas d'y retourner, mais leur envoya toute sorte de belles promesses, & avec cela quelque somme d'argent, plus propre à entretenir leurs maux qu'à les soulager. Ce petit secours neanmoins les échauffa tellement, qu'ils ordonnerent dans leur Conseil general de supplier le Roy d'Espagne & le S. Pere d'aider le Duc dans la defense de la Religion Catholique; & le Parlement à l'exemple de celuy de Roüen, fit planter des potences par les ruës pour pendre tous ceux qui parleroient de paix ou de tréve avec le Roy de Navarre, ou ses gens. Cependant Lesdiguieres poursuit incessamment ses progrés, emporte de force le Muy qui avoit d'assez bonnes tours, Peyroles, la Cadiere, Draguignan & Digne, & par intelligence la ville d'Antibes, dont le Duc de Savoye s'estoit emparé: puis il entre dans le Comté de Nice. Le Duc averty de sa marche voulut aller luy-mesme au devant, avec quelques troupes qu'il avoit receuës du Milanois, & les posta dans des retranchemens qu'il fit faire pour luy empécher le passage de la riviere de Palon: mais Lesdiguieres la passant à un gué avec huit cens cavaliers qui portoient chacun un mousquetaire en croupe, les force dans leurs retranchemens, & leur donne la chasse jusqu'aux pieds des murailles de Nice, de dessus lesquelles le Duc regardoit avec rage la lâcheté & la tuerie de ses gens. Il fit ensuite plusieurs courses sur ces frontieres-là, mais n'estant pas assez fort pour y subsister long-temps, il repassa la riviere & vint attaquer la ville Episcopale de Vence, fort mauvaise place, mais defenduë par une grosse garnison.

Prend Fayence, Beynes & plusieurs petits forts.

Aix reclame l'aide du Duc de Savoye: qui leur envoye quelque argent.

Ce qui les engage & les roidit davantage.

Lesdiguieres prend plusieurs places, surprend Antibes & entre dans le Comté de Nice.

Bat & pousse les Savoyards jusques sous les murailles de Nice.

Duc de Nemours rompt la tréve en Dauphiné.

Lors qu'il estoit prest de la battre de six pieces de canon, il receut des nouvelles qui l'obligerent à tourner teste vers le Dauphiné. Le Duc de Nemours, soit qu'il fust sollicité par l'occasion de son absence, soit qu'il fust prié par le Duc de Savoye de faire revulsion du mal qui le pressoit, n'eut point de scrupule de rompre la tréve, & ayant fait venir à Lyon les troupes que le Savoyard avoit envoyées autour de Geneve, qui estant jointes aux siennes montoient à huit mille hommes, alla se rendre maistre de Vienne. Maugiron qui en estoit Gouverneur, s'estoit laissé induire par de belles promesses, quelques-uns disoient aussi pour de l'argent, à quitter le party du Roy, pour entrer dans la Ligue. Ce jeune homme s'imaginoit qu'on le laisseroit toûjours dans cette place: mais Nemours qui ne vouloit pas se mettre en hazard d'esprouver aussi son inconstance, avoit bien resolu de l'en oster, & d'y mettre un homme dont il fust plus asseuré. Ayant donc feint, de peur de luy donner du soupçon, de marcher vers le Bourbonnois, il remonte tout d'un coup vers Vienne, entre dans la Ville avant qu'il ait pû penser à luy en empescher l'entrée, l'oblige de luy livrer les trois forts qui la dominoient (on les nommoit le Pipet, sainte Colombe, & la Bastie) & donne ce Gouvernement à Disimieux. Lors qu'il y a sejourné trois ou quatre jours, mais sans qu'aucune des places voisines s'ébranlast, comme il se l'estoit promis, il va assieger le fort des Eschelles sur la frontiere de la Savoye & du Dauphiné, qui estoit un passage pour Chambery, l'emporte de vive force, & passe au fil de l'épée tout ce qu'il trouve dedans. A ces nouvelles Lesdiguieres rebrousse chemin en diligence: le Colonel Alfonse le joint; ils assiegent ensemble saint Marcelin à dessein d'engager le Duc à le venir secourir, pour l'at-

Induit Maugiron à entrer dans le party de la Ligue, puis le met hors de Vienne & s'en saisit.

Prend le fort des Eschelles.

tirer au combat; Et la place s'estant renduë à composition sans qu'il osast approcher ils marchent vers luy & prennent leur logis sur la coste saint André. Mais luy qui fuyoit le combat autant qu'ils le desiroient, soit qu'il apprehendast leur grande experience, soit à cause que le Duc de Savoye, par jalousie, à ce qu'on crût, luy avoit osté sa Cavalerie, se retira à saint Genis dans les retranchemens qu'Olivera y avoit faits l'année precedente. La difficulté des lieux ne leur permit pas de l'y attaquer, ny la sterilité du païs d'y demeurer long-temps avec une armée pour attendre les occasions de le combattre : tellement qu'ils se retirerent pour penser à d'autres desseins. Peu aprés l'armée du Duc se dissipa toute, de telle sorte qu'à peine en pût-il conserver douze cens hommes pour le reconduire à Lyon.

Lesdiguieres ayant pris S. Marcelin, le poursuit. Il se met à couvert dans des retranchemens.

Si tost que Lesdiguieres fut hors de la Provence, la ville d'Arles qui s'estoit en quelque façon tirée des mal-heurs de la guerre en se rendant neutre, fut derechef engagée dans la Ligue par la faction du troisiéme Consul; qui voyant les deux premiers de ses Collegues sortis à la campagne pour aller empescher deux jeunes gens de la ville de se battre en duel, leur ferma la porte, & estonna tellement ceux du contraire party par la mort de deux ou trois des plus ardens qui furent tuez sur le quarreau, qu'il s'en rendit le maistre, & envoya asseurer le Parlement d'Aix que la Ville vouloit demeurer estroitement unie avec ce Senat pour la defense de la Religion Catholique. Le Duc de Savoye en mesme temps, c'estoit à la fin de Juillet, assiegea & prit à discretion la ville d'Antibes : dont il renvoya les gens de guerre le bâton blanc à la main. Les habitans racheterent leurs biens trente mille écus, & il employa le tiers de cette somme à gagner le Gouverneur du Fort, qui se rendit à une si puissante attaque. Cela fait il s'en retourna triomphant sur ses galeres à Nice, où il presenta les Enseignes de cette garnison à l'Infante sa femme. Mais il n'eut pas le temps de se réjoüir avec elle de cette victoire, ny de pousser ses conquestes plus avant dans la Provence : les ravages de Lesdiguieres le contraignirent de rappeller ses forces à la defense de son propre païs. La Valette avoit pratiqué une ligue avec la Seigneurie de Venise, le Duc de Florence, & le Duc de Mantoüe, pour s'opposer aux usurpations du Savoyard : par les conditions de laquelle ils s'obligeoient, moyennant qu'il fist la guerre dans les terres de ce Prince, de luy fournir cent mille francs par mois, à commencer lors qu'il y auroit pris une place considerable. Lesdiguieres aussi prudent & habile, que valeureux & entreprenant, ayant si bien negocié avec eux qu'ils le substituerent en la place de la Valette pour ce traité, leur voulut montrer qu'ils n'avoient rien perdu au change : Il passa le mont de Genevre le vingt-sixiéme de Septembre, & puis ayant divisé son armée en deux, il en donna une partie à Poët, pour executer deux entreprises qu'il avoit sur la Perouse, & sur Pignerol, & luy avec l'autre tira vers Suze, sur lequel il en avoit aussi une. De ces trois il n'y eut que celle de la Perouse qui reüssit : mais en recompense la tour de Lucerne & le fort de Mirebouc se rendirent à la veuë de ses troupes, & par le moyen de ces deux dernieres places il s'assura un passage pour les gens de pied dans la plaine de Piémont par la valée de Quieras, comme il en avoit un autre pour le Charroy par la valée de Perouse. Comme il fut dans la plaine, il eut avis que les Savoyards faisoient un gros à Vigon, & qu'il y en avoit déja treize cens de barricadés avec son Infanterie, & aprés deux heures de combat, les force & y tuë six cens hommes, du nombre desquels estoit le chef qui les commandoit, sans y perdre que six hommes de commandement. Aprés cette deffaite, les valées de Lucerne, d'Angrogne & de la Perouse prestent serment de fidelité, comme peuples nouvellement conquis; Et il fait avancer une partie de ses troupes vers Chasteau-dauphin, où il prend la tour du pont pour avoir l'entrée du Marquisat de Saluces, dont les peuples respiroient encore la domination Françoise, qui leur avoit esté fort douce. Le Duc aussi esperdu qu'un homme qui void le feu dans sa maison, accourt de Nice à Turin : & trouvant son païs remply d'ennemis, degarny de forces, & tout alarmé, il fait proposer un traité de paix, offrant de rendre Antibes, Salon, Grasse & Berre, qu'il tenoit encore en Provence : non pas à dessein de l'executer, mais afin de gagner temps pour assembler ses forces, & mettre la ville de Saluces à couvert. Lesdiguieres reconnoissant bien sa ruse, la rendit inutile, en luy demandant outre ce qu'il offroit tout le Marquisat, avec les usufruits & les dedommagemens & frais de la guerre. Cependant il fortifioit le bourg de Briqueras, qui estoit en belle assiete à l'entrée de la valée de Boby en descendant des Alpes, à huit lieuës seulement de Turin. Il y employa sans relâche toute son Infanterie, & mille pion-

Arles rentre dans le party de la Ligue.

Le Duc de Savoye prend Antibes.

Lesdiguieres fait une ligue secrete contre luy avec les Princes d'Italie, & porte la guerre en Piémont.

Prend les passages des valées de Quieras & de la Perouse.

Il défait quelques troupes Savoyardes qui s'assembloient à Vigon.

Le Duc vient de Nice en Piémont, & tasche de l'amuser d'un traité de paix.

Mais il fortifie Briqueras.

niers des valées, qu'il fit travailler avec tant d'ordre & de diligence, qu'en moins de trois semaines il eut revestu la place de six grands bastions capables de resister à une puissante armée; merveilleuse entreprise, de laquelle on ne sçauroit dire si elle fut plus à la gloire de celuy qui l'executa, ou à la honte de celuy qui la souffrit. Par cette citadelle ayant mis toutes les contrées voisines sous contribution, comme par le bon ordre qu'il gardoit à faire vivre ses troupes il gagnoit l'estime & l'affection des peuples, il fit aisément amener six canons qui estoient à Exilles, que les habitans trainerent à force de bras, de lieu en lieu, par dessus les montagnes, tant qu'ils arriverent à Briqueras : où les François pour réjoüissance de ce qu'ils voyoient encore une fois les Fleurs de Lys gravées en bronze au de là des monts, firent retentir l'air de deux volées de chacune de ces pieces. Cependant luy estant arrivé un renfort de trois cens chevaux, que Gouvernet luy amenoit de Dauphiné; & un autre de pareil nombre, avec quatre cens harquebusiers à cheval, que luy amenoit le Duc d'Espernon, il se resolut d'aller prendre le logis de Cavours duquel l'assiete toute extraordinaire merite bien qu'on la décrive. Au beau milieu de la plaine qui est entre Briqueras & Turin, à quatre milles de Briqueras, & presque autant de Pignerol & de Lucerne, s'esleve une petite montagne qui peut avoir quatre mille pas communs de circuit, & douze à quinze cens de hauteur, si droite & si escarpée de toutes parts, qu'on diroit qu'elle a esté plantée là pour servir d'eschauguette & de citadelle à tout le païs. Du costé tirant vers les Alpes, il y a une plaine dont une partie est en terres labourables & prairies, l'autre est toute couverte d'utins, ils appellent ainsi les arbres à l'entour desquels ils font ramper leurs vignes; de l'autre costé vers le Pô est la grande plaine de Piémont, dans laquelle sont Vigon & Villefranche, le long de cette riviere. Au pied de cette montagne regardant droit vers Briqueras est le bourg de Cavours fermé de murailles de brique, aux pieds duquel passe la riviere de Pelles. A la cime sur un rocher il y a un Chasteau presque inaccessible, qui alors appartenoit à un cadet de la Maison de Raconis. Le Duc y avoit mis six cens hommes, & s'estoit logé à Villefranche avec toute son armée. Lesdiguieres qui ne craignoit pas sa rencontre, marche en belle ordonnance vers Cavours, & les portes luy estant ouvertes sans resistance, il se loge dedans. Les premiers jours il gagne une croupe de roc qui s'élevoit presque à la hauteur du Chasteau, mais en estoit trop loin pour le battre, sur laquelle ayant logé du canon, avec quantité de sacs de terre & de fumier, qui y furent portez en diligence par tous ses gens de pied & de cheval, selon qu'ils y estoient taxez par billet, il emporta de force une tour qui defendoit un peu le Chasteau, quoy qu'elle en fust à cent pas. Le bruit du canon fit sortir le Duc de Villefranche pour secourir cette place : & il s'avança jusqu'à une lieuë prés, mais ayant reconnu que les François, ayant laissé une partie de leurs gens au siege, s'estoient mis en bataille pour le recevoir, il changea de dessein, & tourna vers Briqueras, pensant le surprendre. De fait, peu s'en falut que cette entreprise ne luy reüssist : car ayant marché toute la nuit & s'y estant rendu une heure avant le jour, ses gens rompirent d'abord les palissades, & monterent jusques sur la pointe d'un des bastions, où ils accablerent à coups de halebarde le Gouverneur nommé Souberoche, qui y estoit accouru l'épée à la main : neanmoins son exemple ayant encouragé les François, ils chargerent si rudement les attaquans qu'ils ne purent tenir devant eux & se jetterent du haut en bas dans les fossez, où ils laisserent leurs échelles & quantité de leurs Soldats ou morts, ou estropiez. Le feu qui se fit à cette attaque ayant esté découvert par les sentinelles de Lesdiguieres qui estoient sur le haut du rocher, il s'en alla avec sa Cavalerie & trois cens Harquebusiers à cheval, prendre sa place de bataille à mille pas de Cavours, pour attendre là des nouvelles de ce qui estoit arrivé à Briqueras. Lors qu'il sceut que les Savoyards se retiroient, il les suivit au grand trot & les joignit au village de Gresillane. Le païs est là fort couvert, il y avoit un ruisseau devant le village, des saussayes à droit & à gauche, des jardinages au milieu, avec des chemins creux & serrez entre des hayes. C'estoit enfin un lieu tres-commode pour eux qui avoient là toute leur Infanterie, & avec cela l'impetuosité de ses gens rompit toutes les mesures qu'il avoit prises, pour tirer avantage de cette occasion. Car les Chevaux-legers de son Avant-garde donnerent sans attendre les ordres, & les Arquebusiers ausquels il avoit fait mettre pied à terre pour se loger dans le village, se mirent à courir aprés eux à travers champs, croyant que le reste de la Cavalerie les deust suivre : ce qui enhardit les Savoyards à faire une charge qui sans doute les eust

Fait amener du canon par dessus les montagnes.

Description de l'assiette de Cavours.

Lesdiguieres l'assiege.

Le Duc manque à surprendre Briqueras.

Et Lesdiguieres à le deffaire à Gresillane, comme il se retiroit.

taillez en pieces, si elle eust esté plus vigoureuse. Lesdiguieres qui alloit de tous costez pour donner les ordres, survint bien à propos avec vingt-cinq ou trente chevaux, pour les empescher de la redoubler; & lors qu'il les eut ramenez à coups d'épée jusqu'au ruisseau, il plaça les Harquebusiers dans les clostures des jardins, si bien que les Savoyards abandonnerent entierement le village, & ne penserent plus qu'à la retraite. Il les poursuivit encore quelque temps, les pressant si fort que le Duc fut contraint de prendre une pique & de payer de sa personne: mais tout le païs estant fort avantageux pour eux, il les laissa aller, & retourna au siege qu'il avoit commencé. Ceux de la place, decouragez par la retraite du Duc, demanderent à parlementer: puis s'estant remis de leur frayeur, se resolurent à tenir bon, ne croyant jamais que la force ny l'industrie humaine pust guinder du canon sur le haut du rocher. Mais lors qu'ils virent avec étonnement qu'il y en avoit logé trois pieces, & qu'ils eurent encore appris que cent cinquante hommes d'élite que le Duc y voulut jetter chacun avec un sac de poudre, avoient esté tous tuez ou pris, comme ils estoient à la moitié de la montagne, ils perdirent toute esperance, & rendirent la place le cinquiéme de Decembre, & le vingtiéme jour du siege. En vain pour arracher Lesdiguieres de là, le Marquis de Trefort, que le Duc avoit fait Gouverneur de Savoye, entra dans le Dauphiné avec quelques troupes, & surprit Morestel prés de Grenoble: il ne quitta point son entreprise qu'il n'en fust venu à bout; Et quand il eut bien pourveu à la conservation de ses conquestes, logé son armée dans les places, & distribué cinquante compagnies d'Infanterie sur les frontieres du Piémont, il repassa dans le Dauphiné avec sa Cavalerie, où il fit pendant l'Hyver de nouveaux preparatifs pour les nouveaux efforts, qu'il meditoit au Printemps.

Continue le siege, fait guinder du canon sur le haut de la montagne, & prend le Chasteau.

Puis se retire en Dauphiné.

Depuis son depart de Provence, le Duc d'Espernon y estant entré avec les provisions du Roy, mais sans son agréement, & avec repugnance des plus prevoyans, avoit pris possession de ce Gouvernement le penultiéme jour d'Aoust. On remarqua que le mesme jour l'air fut agité de la plus furieuse tempeste de vents dont il fust memoire, & que peu aprés la moitié du Ciel se couvrit d'un nuage de couleur de sang, qui estoit traversé d'un bout à l'autre d'une bande blanche; Prodiges qui semblerent annoncer les grands troubles & les sanglantes calamitez que le Gouvernement de ce Duc causa à la Province. Les Provençaux qui ont coûtume d'avoir au commencement une affection éperduë pour leurs Gouverneurs, le receurent avec une extréme allegresse. Il y en eut mesme plusieurs du party de la Ligue qui estant offensez du traitement que le Duc de Savoye avoit fait à Antibes, se rangerent sous ses commandemens. Mais les trois grandes Villes de la Province demeurerent obstinément ligueuses, moitié par inclination, moitié par les factions de quelques particuliers qui soufslevoient & irritoient la populace, comme les vents agitent les flots. A Aix un Teinturier nommé Quartelasse, & un Huissier nommé Tempe, l'entretenoient incessamment dans l'émotion, & peut-estre s'en fussent-ils faits les Tribuns, s'il n'y eust eu un Parlement qui rabaissoit un peu leur audace. Mais à Marseille, où il n'y avoit rien qui fût capable de refrener les factieux, Charles de Casaux, & Loüis d'Aix travailloient visiblement à usurper la tyrannie. Casaux fils d'un notable Marchand, homme de grande brigue & fort sanguinaire, avoit esté promeu à la Charge de premier Consul par la faveur de la Comtesse de Sault. Si-tost qu'il eut goûté la douceur du commandement, il forma le dessein de le retenir; & afin de se fortifier d'un Compagnon de son humeur, il fit en sorte que Loüis d'Aix, homme de peu, mais audacieux & scelerat, fut instalé dans la Charge de Sous-Viguier. Ces deux ayant ensemble ébauché le dessein de leur Duumvirat, se défirent habilement du Duc de Savoye qui les incommodoit de prés, & cependant ils rendoient toutes sortes de deferences au Duc de Mayenne qui estoit loin d'eux, & qui de son costé les supportoit pour éloigner le Duc de Savoye, croyant qu'il luy seroit plus bien facile de les destituer que de chasser un si puissant Prince, quand il se seroit estably. Mais le Comte de Carces ne se contentoit pas de leurs belles paroles, il vouloit qu'ils le reconnussent en effet, comme celuy qui commandoit les armes de ce party: ce qu'ayant refusé, il fit dessein de se rendre maistre de Marseille par un stratagême. Il s'avance de nuit à un quart de lieuë prés avec ses troupes qui estoient de trois mille hommes, met trois cens Arquebusiers & cinquante Halebardiers en embuscade dans un clos à cinq cens pas des murailles, leur commande de donner à la porte d'Aix sur les cinq heures du matin, & se tient prest avec tout le gros pour les sou-

Duc d'Espernon entre en Provence: deux prodiges à son arrivée.

Du commencement y est bien receu.

Casaux & Louys d'Aix establissent leur Duumvirat à Marseille.

Quels estoient ces deux hommes.

tenir. Les amis qu'il avoit dans la Ville n'attendoient que l'heure pour prendre les armes en sa faveur, & peut-estre que la populace inconstante se fust rangée de son costé. Mais comme il fait distribuer la poudre à ses trois cens arquebusiers, il arrive qu'un soldat inconsideré laisse tomber une bluette de sa mesche dans le càque defoncé : le feu s'y prend, & s'épandant tout à l'entour, en étoufe neuf ou dix, en grille cinquante ou soixante & épouvante tous les autres. Cét accident impreveu met le Comte en desordre, & il se retire, parce qu'il croit son entreprise découverte.

Entreprise de Carses sur Marseille, faillie par un estrange accident.

De fait ce gros tourbillon de flâme, & les hauts cris de ces mal-heureux que la douleur cuisante faisoit courir éperduëment çà & là, ayant averty les Marseillois qui en avoient déja eu quelque vent, ils sortent en bon ordre & le poursuivent chaudement durant une demie heure. Cette entreprise qu'on nomma la Journée des bruslez, enflamma avec plus de violence la haine qui estoit déja bien forte entre les Villes d'Aix & de Marseille : de sorte que les Duumvirs defendirent toute communication avec ceux d'Aix sur peine de la vie, & establirent plus puissamment leur domination, ayant ce pretexte pour bannir tous ceux qui leur estoient suspects, pour lever des deniers & des troupes qui dépendoient d'eux, & pour bastir des forts pour maistriser la Ville, sous couleur de la preserver. Là-dessus encore la

La Comtesse de Sault chassée de Marseille, forme une entreprise sur Arles, qui est découverte.

Comtesse de Sault y estant arrivée de Languedoc, avec cent hommes de guerre, dans la Galere du Duc de Montmorency, avec lequel & le Duc d'Espernon elle avoit eu quelques conferences à Agde, Casaux se persuada, soit qu'il fust vray ou non, qu'elle avoit conspiré de leur livrer la Ville, & dressa une partie pour se défaire d'elle : mais en estant avertie, elle délogea de nuit avec Bezaudun, dont l'éloignement donna lieu à Loüis d'Aix de se faire pourvoir de la Charge de Viguier par le Duc de Mayenne. La Comtesse, soit de dépit, soit de dessein fait auparavant, se joignit avec le Duc d'Espernon & forma encore quelque entreprise sur la ville d'Arles, dont le principal organe estoit un Moine Augustin, gagné par les ruses

Le Duc d'Espernon assiege & prend le Chasteau de Montauroux.

d'une femme débauchée qu'il entretenoit, mais cet affaire ne luy apporta que de la confusion, & la mort à ce pauvre Moine, qui fut decolé, tandis qu'on foüetoit aux pieds de de l'échaffaut celle qui l'avoit plongé dans ce malheur. Cependant le Duc d'Espernon à son entrée dans la Province assiegea le Chasteau de Montauroux, avec les troupes qu'il avoit amenées, & le serra de si prés que nonobstant les efforts du Marquis de Trans qui s'estoit logé à Fayence avec celles de la Ligue, il reduisit les assiegez à parlementer le 15. de Septembre. Comme ils traitoient de leur composition & qu'on leur avoit déja accordé la vie sauve, un Chevalier de Malthe qui estoit parmy eux les trahit mal-heureusement & fit entrer les assiegeans par une poterne, de sorte que tous ceux qui estoient dedans furent pris à discretion. Le Duc

Fait pendre la plusspart des Chefs.

fit pendre la plusspart des Chefs : on douta si ce fut avec justice, mais on demeura d'accord qu'il y avoit peu de prudence de commencer son Gouvernement par une telle severité, qui au lieu de donner de la terreur comme il pensoit, aliena les affections de la Noblesse mesme de son party, & desespera tout à fait les autres. Aprés la prise de Montauroux, il fit tenir les Etats à Brignoles : lesquels ayant ordonné que le païs luy fourniroit huit mille hommes de pied, & douze cens chevaux, avec

Prend la ville d'Antibes, puis le fort par escalade, y use de rigueur envers les estrangers.

huit pieces de canon, il s'en alla avec les levées qui furent les plûtost prestes, & celles que luy envoya le Duc de Montmorency, assieger Antibes. Il y avoit mille hommes de garnison dans la Ville, neanmoins parce qu'elle n'avoit que de méchantes murailles, elle ne souffrit que cent volées de canon, & se rendit à composition de vie & bagues sauves, qui luy fut assez bien gardée. Le fort se défendit quinze jours : mais enfin il fut pris par escalade. Le Duc qui vouloit se faire craindre, parce que naturellement il n'avoit pas le don de se faire aimer, ne pardonna à aucun des estrangers qu'il y trouva, en fit pendre vingt-deux, & attacher tous les autres sur les galeres. Puis les incommoditez de l'Hyver l'ayant fait retirer à Toulon, il logea une partie de son armée à S. Troppez, l'autre à Brignoles, & commença à bâtir des Citadelles dans ces deux Villes, qui estant assez attachées au party du Roy sans ces nouvelles

Bastit des Citadelles dans les Villes, ce qui donne de la deffiance aux Provençaux.

chaînes, donnerent aux Provençaux de justes sujets de s'allarmer & de croire qu'il avoit d'autres desseins que le service du Roy; défiances qui estant de plus en plus irritées par le mauvais traitement qu'il continua de leur faire, passerent à la fin jusqu'à une haine cruelle & tout à fait irreconciliable.

Retournons maintenant au gros des affaires. Depuis les conferences de Villeroy & de du Plessis, le Roy donnoit quelque rafraîchissement à ses troupes, & beaucoup d'indulgence à ses passions amoureuses dans la conversation de la belle Ga-

briele

briele d'Estrée : mais il estoit d'ailleurs vivement combatu par les persuasions des Catholiques & des Religionnaires & par la force contraire, des differens motifs & des puissantes considerations qui l'attiroient dans la Religion des Roys de France ses predecesseurs, & le retenoient dans celle de sa mere qu'il avoit si solennellement professée. Les Catholiques, ausquels il faisoit esperer sa conversion, ne vouloient plus differer le voyage du Cardinal de Gondy, & du Marquis de Pisany vers le S. Pere. Les principaux du Parlement, appellez au Conseil sur une chose si importante, avoient fait leurs remontrances au contraire, estimant indigne de la Majesté du Roy de deputer vers celuy qui se declaroit hautement son ennemy : mais lors qu'ils virent que quand le Roy ne permettroit pas cette deputation, les Seigneurs Catholiques y pourvoiroient eux-mesmes, ils y donnerent les mains. Il y avoit toute sorte d'apparence qu'elle auroit grand effet auprés du Pape, dautant qu'elle y seroit appuyée des bons offices des Venitiens & du Duc de Florence; que mesme le Duc de Mayenne, qui pour balancer son party, entre le Roy & l'Espagnol, inclinoit tantost d'un costé, tantost de l'autre, & tâchoit de s'entretenir avec tous les deux, en leur faisant divers offres de son credit & de sa puissance, promettoit d'y apporter sa recommandation, & d'y employer avec sincerité les Agents qu'il avoit à Rome. Ainsi les deux Deputez partirent au mois d'Octobre, & de peur d'estre arrestez sur les chemins par les Ligueux, ils ne passerent que dans des Villes du party du Roy. Le Legat ayant eu avis de leur depart, fit avertir le Marquis de Pisany qu'il ne faisoit pas seur pour luy d'entrer dans l'Estat Ecclesiastique, & defendit au Cardinal de Gondy d'aller à Rome pour traiter des affaires du Roy de Navarre, parce que le S. Pere n'en vouloit point oüir parler, en quelque façon que ce fust. Pisany comme seculier, redoutant la rigueur du Pape qui luy eust fait son procés pour avoir esté dans le service du Roy, s'arresta sur les terres des Venitiens; mais le Cardinal poursuivant son chemin, s'avança jusqu'à Florence: d'où il envoya son Secretaire à Rome, pour essayer d'oster des esprits les mauvaises impressions qu'y avoient causées les artifices des ennemis du Roy. A quoy neanmoins il reussit si peu que le Pape dépécha aussi-tost vers luy le Cardinal Alexandre Franceschini de l'Ordre des Jacobins, avec charge de luy defendre de sa part l'entrée des terres de l'Eglise, & de luy dire. *Que c'estoit parce que dans les guerres de France, non seulement il ne s'estoit pas comporté en bon Cardinal, mais n'y avoit pas mesme agy en bon Chrestien, favorisant ouvertement le party du Navarrois qui estoit heretique relaps & excommunié; Qu'il cherchoit des temperaments en matiere de Religion qui n'en souffroit point, & y avoit toûjours appliqué des emplastres, pour la gaster & pour laisser croistre le cancer de l'heresie, afin qu'il gagnast les parties nobles de l'Estat; Qu'il n'avoit point eu honte de conferer avec l'Heretique, contre l'exprés commandement de S. Jean & de S. Paul. Qu'en venant en Italie, il n'estoit passé que par des Villes du mauvais party, publiant en tous lieux par une ruse diabolique qu'il estoit mandé par le Pape, & qu'il avoit assurance d'absolution pour le Roy de Navarre, si-tost qu'il auroit oüy une Messe; Qu'il avoit entrepris ce voyage contre les defenses de son Legat, & qu'en un mot il devoit sçavoir que le S. Pere ne vouloit en aucune sorte écouter le Navarrois, mais estoit prest d'employer tous ses moyens & sa vie mesme, pour l'exclurre de la Couronne de France.* Franceschini luy ayant donné ces raisons par écrit, Gondy luy répondit de bouche, *Qu'il n'y avoit rien de vray en tout cela, sinon qu'avant que de partir il avoit veu le Roy, & qu'il y avoit esté obligé, parce que tenant presque tous les païs par où il avoit à passer, il l'y eust contraint de force, ce qui eust bien plus blessé sa dignité que d'y aller volontairement, comme il avoit fait; Que c'estoit une chose bien dure de le condamner avant que de l'avoir entendu, pour satisfaire des gens passionnez qui l'empéchoient d'aborder le S. Pere, de peur qu'il ne luy fist voir le mal-heureux estat de l'Eglise Gallicane, où il y avoit plus de quarante Eveschez vacans, dont les revenus estoient occupez par des Capitaines, par des enfans, par des femmes; où la guerre avoit mis les Ecclesiastiques dans un tel dereglement, que mesme ils n'avoient plus l'habit de leur profession, trempoient leurs mains dans le sang, laissoient leur troupeau à l'abandon, & des saints Temples mesme faisoient des retraites de voleurs; Qu'il estoit prest de se justifier envers Sa Sainteté de toutes les calomnies qu'on luy imposoit, & qu'on ne luy pouvoit pas dénier cette justice, puisque les Papes ne desiroient rien si ardemment que d'estre les Juges eux-mesmes des Cardinaux qui estoient coupables de quelque crime, & de les avoir en leur puissance pour les punir; Que Sixte V. ayant du commencement pris mauvaise opinion de sa conduite sur les faux rapports des ennemis du repos de la Chrestienté, s'estoit*

Envoye le Cardinal de Gondy & Pisany vers le S. Pere : ils partent au mois d'Octobre.

Le Legat leur defend d'y aller.

Comme le Cardinal est à Florence, le Pape luy envoye defendre d'entrer sur ses terres.

Le Cardinal Franceschini luy donne par écrit les raisons de cette defense.

Réponse du Cardinal.

enfin desabusé, & avoit commandé au Cardinal Caëtan de communiquer avec luy; &, Qu'il esperoit de la sagesse infaillible du S. Pere qu'il connoîtroit la sincerité de ses intentions, & ne luy refuseroit pas la grace de l'admettre à ses pieds pour luy dire des choses tres-importantes à la gloire de Dieu, & à l'avantage du S. Siege. Il mit par écrit les mesmes choses estenduës bien plus au long, & fortifiées de tres-puissantes raisons, qu'il envoya par le mesme Cardinal, au Pape: lequel en quelque façon émeu de ses persuasions, & au mesme temps se laissant fléchir aux prieres de l'Ambassadeur de Florence, adoucit un peu sa colere, & luy permit de venir à Rome. Au reste, estant touché comme il devoit des interests de la Chrestienté & de ceux de la grandeur de l'Eglise Romaine, il estoit dans de grandes irresolutions des moyens qu'il devoit suivre, dans une chose si difficile, & qui avoit tant de differens visages. Il connoissoit bien d'un costé l'ambition Espagnole, qui déja luy estoit formidable, & commençoit à luy imposer la loy; de l'autre il apprehendoit la perte de la Religion Catholique dans le Royaume de France, si bien que pour éviter l'un & l'autre de ces inconveniens, il estoit quelquefois dans la pensée de prester l'oreille à la conversion du Roy, & de le reconcilier à l'Eglise: mais il ne voyoit point de moyens assez honorables pour la dignité du S. Siege, par lesquels ce Roy pust estre receu dans l'Eglise si-tost qu'il eust esté necessaire, ny assez de seureté qu'il y persevereroit, quand on l'y auroit admis; Et cependant les grandes Villes du Royaume qui estoient du party de la Ligue, & les Espagnols pressoient si fort la tenuë des Estats pour l'élection d'un Roy, qu'on ne la pouvoit pas remettre davantage, & il luy estoit tres-important qu'on n'en élût pas un sans son consentement, & mesme s'il se pouvoit sans son autorité. Pour ces raisons il fit dessein de favoriser cette assemblée, d'en confirmer les resolutions, & d'y procurer de tout son pouvoir que l'on n'y élût pas un Roy étranger: ce que l'on ne pourroit jamais establir sans de longues guerres, dans lesquelles il n'y auroit rien de certain que la ruine du Royaume, mais un Prince François de naissance, & capable de soûtenir la Religion & l'Estat. Il envoya donc ordre à son Legat le Cardinal de Plaisance de conduire les choses à cette fin-là; & pour cet effet il luy fit tenir de tres-amples instructions: mais le Legat s'estant jetté dans les interests d'Espagne, suivit plûtost les mouvemens de sa passion que les volontez de son Maistre. Auparavant, lors qu'il l'honora du chapeau de Cardinal, il luy avoit addressé un Mandement en forme de Bulle, par lequel *Il le deleguoit en France pour tenir la main à l'élection d'un Roy Catholique, exhortant tous ceux qui estoient dans le party de la sainte Union, d'y perseverer, ceux qui avoient suivy celuy des heretiques, de venir à resipiscence, & tous ensemble de donner leurs suffrages, à celuy qu'ils croiroient le plus capable de resister aux entreprises du Navarrois, & de restablir la Religion & la paix dans le Royaume.* Le Parlement de Paris verifia & enregistra cette Bulle, le vingt-cinquiéme de Novembre, le Procureur du Roy oüy & requerant. Le mesme jour aussi celle du pouvoir que le Pape luy donnoit en qualité de Legat, ils appellent cela facultez, fut mise sur les registres de la Cour, avec cette clause neanmoins, *Sans qu'elles puissent apporter prejudice à l'autorité Royale, & à la liberté de l'Eglise Gallicane.* La Chambre du Parlement seante à Châlons, en ayant esté informée par le Procureur General, donna un Arrest tout contraire, par lequel, *Recevant le Procureur General appellant comme d'abus de l'octroy, du pouvoir, & de la publication de cette Bulle, elle ordonnoit que Philippe du titre de S. Onufre Cardinal de Plaisance, seroit assigné pardevant elle pour defendre à cet appel, & vaudroient les exploits faits dans la Ville de Châlons à cry public, comme s'ils estoient faits à personne ou à domicile. Cependant il exhortoit tous les Prelats, Princes & Seigneurs de demeurer dans l'obeïssance du Roy, & de ne se laisser point surprendre par les poisons & ensorcellemens de tels rebelles & ambitieux, qui sous couleur de Religion avoient malheureusement conspiré d'envahir l'Estat & d'y introduire les barbares Espagnols, & autres usurpateurs. Faisoit tres-expresses defenses de tenir chez soy ny publier cette Bulle, d'aider les rebelles, ny se transporter dans les Villes qui seroient destinées pour cette pretenduë élection, sur peine aux Gentils-hommes d'estre degradez de Noblesse & declarez infames & roturiers, eux & leur posterité; aux Ecclesiastiques d'estre décheus du possessoire de leurs Benefices; & à tous contrevenans d'estre declarez criminels de leze Majesté, perturbateurs du repos public & traistres à leur patrie, sans esperance de jamais obtenir grace ny abolition. Defendoit aussi à toutes personnes de recevoir ny loger ces rebelles pour faire cette assemblée, & ordonnoit que le lieu auquel la deliberation en avoit esté prise & la Ville où elle se tiendroit seroient rasez de fonds en comble, sans qu'ils pussent estre rebastis, pour memoire perpetuelle à la posterité de*

Qui l'envoye par écrit au Pape, lequel adoucit un peu sa colere.

Est fort en peine du biais qu'il doit tenir.

Se resout de favoriser l'élection d'un Roy, mais ne veut pas qu'il soit étranger.

Bulles du Pape à son Legat pour assister à l'élection d'un Roy.

Arrest de la Chambre de Châlons contre ces Bulles.

leur rebellion & perfidie. Enjoignoit à toutes personnes de leur courir sus au son du tocsin, & seroit commission delivrée au Procureur General pour informer contre ceux qui auroient esté les auteurs de ces conjurations contre l'Estat. Le Parlement de Paris cassa cet Arrest par un autre du vingt-deuxiéme Decembre, & le lendemain le fit lacerer & brûler au pied des grands degrez du Palais, en presence du Duc de Mayenne.

Le Parlement de Paris fait brûler cet Arrest.

Durant ces procedures qu'on faisoit plus pour la forme, que pour aucun effet qu'on en esperast, le Duc attachoit ses plus serieuses pensées & ses plus grands soins, sur l'assemblée des Etats, ajustant tous ses ressorts pour la faire reüssir à son avantage. Dans l'état où les choses estoient pour lors, & dans la disposition des esprits, il seroit mal-aisé de juger s'il avoit plus à craindre, ou plus à esperer. Car d'un costé voyant le Duc de Parme qui se preparoit à revenir avec une puissante armée, il soupçonnoit que ce n'estoit pas tant pour assister le Roy qui seroit élû par les Etats, comme pour les contraindre à donner la Couronne à l'Infante d'Espagne. Et quelque soin qu'il pust prendre à faire nommer des Deputez qui fussent à sa devotion, il sçavoit bien qu'il s'en trouveroit plusieurs tres-mal affectionnez en son endroit, & grand nombre encore qui auroient vendu leurs suffrages à l'Espagnol. Et puis comme dans ces grandes assemblées il ne faut que deux ou trois esprits puissans & factieux pour entraîner tous les autres & les faire donner en foule dans une proposition specieuse, qui luy pouvoit répondre que les resolutions ne tourneroient pas tout au rebours de ce qu'il desiroit ? Une chose seulement le remettoit un peu de ses apprehensions, c'est qu'il esperoit qu'il s'y trouveroit tant de difficultez & de brigues pour élire un Roy, que l'on n'en pourroit jamais tomber d'accord : qu'ainsi il demeureroit toûjours Lieutenant general de la Couronne, & qu'à la fin le temps par ses diverses revolutions luy ameneroit quelque conjoncture favorable de s'accommoder avec le Roy, & d'obtenir de luy les conditions qu'il demandoit.

Duc de Mayenne ajuste tous ses ressorts pour bien reüssir dans les Etats.

Ce qu'il y apprehendoit.

Ce qu'il en esperoit.

C'est tout ce qui paroist de plus probable touchant ses desseins, & l'on ne peut pas, à mon avis, en faire de jugement plus certain que de dire qu'il poussoit le temps à l'épaule, & qu'il attendoit à prendre conseil des évenemens. Ceux qui ont voulu penetrer plus avant & supposé un grand apparat de raisonnemens, & une longue suite de desseins, pour montrer qu'il avoit envie de se faire nommer, ont plûtost dit tout cela à l'avanture pour embellir leur Histoire que sur aucunes preuves bien certaines qu'ils en eussent. Il se persuadoit, disent-ils, que les Etats luy deferoient la Couronne, parce qu'il se croyoit seul capable de la soûtenir, qu'il se promettoit la faveur du Pape, & l'agrément du Roy d'Espagne, lequel pour plusieurs considerations, l'y devoit porter plûtost qu'aucun autre ; que mesme le Duc de Parme l'y favorisoit, & on avoit écrit au Conseil d'Espagne, avec une grande liberté : de sorte qu'il y avoit apparence que dans le cours de cette affaire il l'eust puissamment appuyé, soit qu'il le jugeast avantageux aux affaires des Espagnols, soit qu'il desirast par ce moyen conserver la Monarchie Françoise, dont le contrepoids empeschoit celle d'Espagne d'emporter toute l'Italie. D'autres tout au contraire ont assuré que le Duc de Mayenne n'avoit aucune de ces pensées, & que même quand elles luy fussent montées à la teste, il n'ignoroit pas qu'il n'auroit point de plus puissant obstacle que le Duc de Parme, qui pour les raisons que nous avons marquées cy-dessus, estoit mal satisfait de sa conduite, & ne pouvoit du tout compatir avecque luy. Quelques autres encore, ont soupçonné que ces deux Princes, quoy que mal-contens l'un de l'autre, avoient noüé une ligue secrete pour se prester mutuelle assistance dans les desseins qu'ils avoient, l'un d'usurper la souveraineté des Païs-bas, à quoy la Reine d'Angleterre, les Venitiens & le Prince d'Orange, luy offroient leur aide ; l'autre, d'en bastir une des Provinces de Picardie, Champagne & Bourgogne, qu'il tenoit déja presque toutes : car pour les autres, elles estoient ou trop écartées pour en pouvoir faire un corps, ou possedées par d'autres qui n'avoient pas moins d'ambition que luy. Mais ce ne sont que de simples conjectures, qu'il est à propos de marquer & non pas de s'y arrester. Quoy qu'il en soit, il est indubitable que les Espagnols desiroient ardemment cette assemblée d'Etats, d'autant qu'ils tenoient pour une chose infaillible, que leur brigue, leur argent, & la necessité le plus fort de tous les ressorts, y contraindroient la Ligue d'accepter l'Infante pour Reine, il est encore vray qu'ayant conçû de grandes défiances du Duc de Parme, ils avoient resolu de donner la conduite de la

Conjectures de quelques-uns, qu'il pretendoit s'y faire élire Roy.

Autres conjectures, que luy & le Duc de Parme avoient fait ligue secrette pour de grāds desseins.

Les Espagnols pretendoient y faire tomber la Couronne à l'Infante.

negotiation au Duc de Feria qui n'estoit pas bien avecque luy, & que s'ils n'eussent esté bien assurez par le rapport des Medecins qu'il ne pouvoit passer l'Hyver, ils luy eussent aussi osté celle des armes. Or comme ce grand homme, nonobstant le mal qui minoit ses forces par une secrete langueur, assembloit ses troupes pour retourner en France, & que le Roy s'estoit avancé à Corbie où il avoit mandé toutes les garnisons des Provinces voisines pour le combattre, la vie luy manqua presque tout d'un coup sur la minuit du cinquiéme de Decembre; Estant encore monté à cheval ce jour là, & mesme depuis qu'il se fut mis au lict ayant travaillé aux dépesches des affaires les plus importantes : de sorte qu'il n'y eut pas un moment de sa carriere qui ne fust poursuivy de mesme force jusqu'à la fin, & qu'on pût dire de luy veritablement qu'il estoit mort dans l'employ qui luy avoit tant acquis de gloire. Sa mort ne causa pas beaucoup de regret aux Espagnols, mais ils connurent bien-tost qu'elle avoit apporté un grand prejudice à leurs affaires, tant pour le Gouvernement des Païs-bas, que pour les desseins qu'ils avoient sur la France.

Là dessus le Duc de Parme vient à mourir.

Quelques-uns s'imaginerent que le Duc de Mayenne avoit reçû cette nouvelle avec plus d'aise que de tristesse, dautant qu'il esperoit que les Espagnols n'ayant plus de General de cette importance-là, luy confieroient le commandement des troupes qu'ils envoyeroient en France, ou que s'ils le donnoient à un autre, celuy-là luy estant bien inferieur en experience & en reputation n'offusqueroit pas sa gloire, comme faisoit le Duc de Parme; Que là-dessus il rompit les propos d'accommodement avec le Roy qu'il avoit entretenus jusques-là, & reprit de nouvelles esperances de relever sa puissance par le moyen des Etats; si bien que l'on ne vid plus que Bulles du Legat, & que mandemens de ce Duc par toutes les Villes du party, pour en haster l'assemblée. Et veritablement quelque motif qui l'y portast, il commença alors d'y proceder plus franchement qu'il n'avoit pas fait : car il fit cesser tout d'un coup les obstacles qu'il avoit suscitez pour les eluder, & il manda aux Villes où il avoit du credit qu'elles travaillassent en diligence aux expeditions des Deputez qu'elles avoient nommez. Deslors mesme, comme s'il eust déja atteint quelque dignité égale à celle de la Royauté, il prit la hardiesse de faire quatre Maréchaux de France, la Châtre, Rosne, Boisdauphin & saint Pol (il en avoit donné le brevet au premier il y avoit déja quelques mois) & un Admiral, qui fut Villars Gouverneur de Roüen; soit qu'il le fist pour donner plus de lustre à cette Assemblée, & pour y avoir aussi plus grand nombre de voix qui dépendissent de luy, soit qu'il pensast par là s'attacher plus étroitement ceux à qui il donnoit ces marques d'honneur. Ce qui neanmoins luy reüssit tout au contraire, parce que ces gens-là n'ayant plus rien à esperer de luy, ne songerent plus qu'à s'accommoder avec le Roy, pour acquerir la joüissance effective des dignitez dont il ne leur donnoit que le titre imaginaire : de sorte que bien-tost aprés ils verifierent la prediction de Chanvalon qui luy dit sur ce sujet, avec autant de prudence que d'esprit, *Que pensez-vous avoir fait, Monsieur, vous avez fait des bastards qui se feront legitimer à vos dépens?*

Peut-estre que le Duc de Mayenne en fut bien aise, & pourquoy.

Il se porte tout de bon à assembler les Estats.

Fait quatre Maréchaux de France, & un Admiral.

Prediction ingenieuse de Chanvalon sur ce sujet.

La seule difficulté qui restast, c'estoit le lieu où se feroit cette grande assemblée. Dés le vivant du Duc de Parme les Espagnols avoient demandé que ce fust à Rheims ou à Soissons, à dessein comme il est à croire, que ce Duc entrant en France avec ses troupes, la pust tenir en crainte & luy faire prendre telles resolutions qu'il eust voulu. Mais pour ces mesmes considerations, le Duc de Mayenne empeschoit qu'elle ne se tint là; & pour celles de son interest, il demandoit que ce fust à Paris, tant pour contenter les Parisiens qui en faisoient tres-grande instance & par ce moyen les tenir en leur devoir, que pour rendre l'assemblée plus libre, & ne pas hazarder les Villes de Rheims & de Soissons. Le President Janin qui estoit auteur de ce conseil, luy remontroit pour l'y confirmer, Que Paris estant agité de divers mécontentemens, les uns fondez sur la trop longue continuation de la guerre, les autres sur ce qu'on procedoit trop lentement à l'élection d'un Roy, sa presence y estoit necessaire pour remettre les Esprits & détourner les effets de la faction des Seize & de celle des Royalistes; Que le Parlement qui estoit à luy à cause des quatre Presidens qu'il y avoit créez, & l'Hostel de Ville, où il avoit le Prevost des Marchands, & la plûpart des Officiers à sa devotion, estant fortifiez de son autorité empescheroient bien les Espagnols de faire aucune violence à l'assemblée, & le serviroient à la faire pencher de quelque costé qu'il trouveroit bon. C'étoient les raisons dont il se servoit pour le toucher: mais avec cela comme il estoit bon François, & qu'à la reserve de la Religion, il affectionnoit les interests du Roy, on

Le President Janin auteur de ce conseil, ses raisons.

crût qu'il ne donnoit pas seulement ce conseil pour l'avantage du Duc de Mayenne, mais qu'il le faisoit aussi, afin que les Estats se tenant dans une Ville de tous costez enfermée entre des places Royalistes, n'osassent proceder à l'election d'un nouveau Roy : laquelle sans doute eust rendu les affaires irreconciliables pour jamais, & engagé la France dans une guerre immortelle. Les Espagnols qui voyoient bien toutes ces choses, contesterent fortement pour Soissons : mais les Seize qui presumoient plus qu'il ne faloit de leur pouvoir, les asseurerent qu'ils en seroient aussi bien les maistres dans Paris comme ailleurs ; & le Legat se trouva aussi de leur opinion, parce qu'il se fioit aux promesses des Predicateurs, & de la Faculté de Theologie : tellement qu'à la fin tout le monde demeura d'accord que ce seroit Paris.

A la fin on demeura d'accord que ce seroit Paris.

Tandis que le Duc de Mayenne estoit en Picardie occupé à demesler ce different avec les Espagnols, & à concerter avec les Princes de sa Maison ce qu'il faloit faire pour leurs interests communs, cette grande Ville pensa luy eschapper & se reduire au party du Roy. Comme depuis quatre ans entiers, elle soustenoit de grandes dépenses sans avoir eu aucun bon succez, mais des pertes & des afflictions continuelles : qu'elle n'avoit plus de commerce pour les marchands, plus de travail pour les ouvriers, plus de revenu de ses biens de la campagne, ny de ses rentes, ny du loyer des maisons : mais la faim & la pauvreté au dedans, les ennemis au dehors, & le joug des Espagnols, qui s'appesantissoit sur sa teste ; la longueur de ces souffrances, & la crainte de pis à l'avenir, avoient ralenty la chaleur des Esprits, & fléchy mesme le zele des plus Catholiques pour ceder à la necessité, contre laquelle ce n'est pas constance mais opiniastreté de se roidir. Plusieurs avoient pris des sentimens plus moderez pour celuy que du commencement ils ne nommoient que le Bearnois, & se portoient peu à peu à le reconnoistre pour Roy, en reconnoissant tous les jours par ses actions heroïques, & par ses bontez vrayement Royales, qu'il estoit digne de regner. Ainsi ils ne s'opposoient plus avec tant de soins & tant d'aigreur à ceux que l'on connoissoit affectionnez à son party, lesquels ils nommoient Politiques, mais ils se familiarisoient tout doucement avec eux ; & les Politiques de leur costé n'oublioient aucun moyen pour les obliger à se joindre contre les Seize, qui estoient plus animez contre eux que jamais. Depuis que cette faction avoit perdu premierement la meilleure partie de sa force par la diminution de la populace, que la misere avoit consumée ou fait sortir de la Ville, & ensuite tout son credit par l'ignominieux chastiment, que le Duc de Mayenne en avoit fait : les Politiques avoient commencé à se reconnoistre, à faire des assemblées, & à se jurer union & support. L'Huillier President à la Chambre des Comptes, & d'Aubray qui avoit esté Prevost des Marchands, tous deux Colonels, & l'Anglois Eschevin, estoient les principaux conducteurs de cette affaire. Ils ne parloient du commencement que d'exterminer les Seize & les Espagnols, & protestoient toute fidelité au Duc de Mayenne : lequel pensant qu'ils n'eussent autre envie que celle qu'ils témoignoient en apparence, ou bien le dissimulant, parce qu'il avoit besoin de leur secours contre la violence des brigues Espagnoles, leur monstroit reciproquement beaucoup de signes d'affection & de confiance. Ce bon accueil, & la liberté de conferer ensemble sans danger d'estre recherchez, comme ils l'avoient toûjours esté rigoureusement, leur donnerent si beau moyen de fortifier leur party, qu'ils y attirerent tous les Colonels de Paris, horsmis trois, tous les Quarteniers horsmis quatre, tout le Parlement horsmis cinq, presque tous les Officiers des Cours Souveraines, & la pluspart des Capitaines de quartier. Et alors sentant leurs forces, ils commencerent à agir presque à découvert en faveur du Roy, aller & venir à la Cour, & entretenir des correspondances avec ses principaux Officiers : puis la hardiesse croissant avec la liberté, ils resolurent dans une assemblée qu'ils firent à la fin de Septembre, chez Joseph Foullon Abbé de Sainte Geneviéve, *Que puis qu'il n'y avoit plus d'autre moyen de se tirer des miseres insupportables où ils estoient que de finir la guerre, & qu'ils n'y pouvoient jamais trouver de fin qu'en reconnoissant le vray heritier de la Couronne, ils devoient faire la paix avec le Roy, qui estant un Prince remply de clemence les recevroit humainement, & les laisseroit vivre avec tranquillité dans l'exercice de la Religion Catholique.* Or comme ils cherchoient les moyens de faire reüssir leur deliberation, il courut un bruit que le Roy vouloit defendre tous les passe-ports, & ne plus laisser entrer aucuns vivres ny marchandises dans Paris : Dequoy les Bourgeois ayant pris l'alarme, ils ne manquerent pas de se servir de cette occasion pour

Grandes miseres à Paris.

Qui faisoient que plusieurs se moderoient & se rangeoiét du party du Roy.

Les Politiques ou serviteurs du Roy se reconnoissent, s'unissent contre les Seize & les Espagnols.

Leur party se fortifie & agit presque à découvert.

Resolvent dans une assemblée chez l'Abbé de Sainte Geneviéve de se jetter entre les bras du Roy.

Et proposent dans une autre de l'Hostel de ville d'envoyer vers luy pour avoir le commerce libre.

demander une assemblée de l'Hostel de Ville, & d'y proposer, *Qu'il estoit necessaire d'envoyer vers le Roy de Navarre en attendant la tenue des Estats, pour avoir le commerce libre, tant pour Paris que pour les autres bonnes Villes du Royaume.* La proposition fut si bien appuyée, & sembla si salutaire, qu'elle eust sans doute passé à la pluralité des voix, si le Duc de Mayenne en estant averty par les Seize, ne fust arrivé bien à poinct pour l'empescher. Les Seize ayant reconnu que le party des Politiques s'estoit rendu si puissant qu'il seroit bien-tost le maistre, avoient demandé à venir en conference, pour se reconcilier ensemble & s'unir tous contre les heretiques; non pas qu'en effet ils eussent envie d'estre bien avec eux, mais afin d'en destacher par le pretexte de la Religion ceux que l'amour de la Paix y avoit joints, & y joignoit encore tous les jours. Le Comte de Belin Gouverneur de la Ville, & le President d'Orcey Prevost des Marchands, desirant remettre l'union parmy les Bourgeois, s'entremirent d'assembler les deputez des deux partis; Et les Politiques y consentirent volontiers, afin de découvrir les desseins des Seize: de sorte que ces conferences avoient commencé, quand le Duc de Mayenne arriva. Sa presence fit changer l'air du bureau à l'Hostel de Ville, où les uns par crainte de son pouvoir, les autres par raison, se departirent de la proposition qui avoit esté faite: mais il luy fut impossible de trouver aucun accommodement entre les Politiques, & les Seize, les uns ny les autres ne pouvant demeurer d'accord sur les articles que le Prevost des Marchands avoit dressez. Les Seize demandoient entr'autres choses, que dans le serment de l'union il fust adjoûté, *qu'on ne traiteroit jamais avec le Roy de Navarre, ses fauteurs & adherans*: Les autres rejettoient cette addition, & le Duc de Mayenne mesme ne la trouvoit pas bonne pour ses interests: tellement qu'aprés plusieurs conferences, où ils se firent de sanglantes reproches les uns aux autres, ils se separerent sans rien conclurre, les Politiques avec indignation méprisant les Seize qu'ils tenoient pour infames & pour gens sans aveu, & les Seize avec fureur, menaçant de venger quelque jour la mort de leurs compagnons. Au sortir de là les premiers protesterent qu'en toutes choses ils obeïroient à la volonté du Duc de Mayenne: mais les Seize publierent qu'il avoit empesché cette reconciliation, de peur qu'elle ne diminuast quelque chose de son autorité qui ne subsistoit que par leurs divisions. Ces derniers peu de jours aprés, plûtost à dessein de le choquer qu'avec esperance d'en rien obtenir, luy firent presenter une requeste sous le nom des Docteurs & Predicateurs, dans laquelle ils exposoient, Que depuis le desastre arrivé par la mort violente d'aucuns bons Bourgeois, * & la defense de ces assemblées qui dissipoient les conseils des Politiques, l'audace de ces ennemis de la Religion s'estoit tellement accreuë qu'on n'en pouvoit attendre qu'une ruine evidente; Qu'ainsi eux supplians estoient obligez d'embrasser le soin & la vigilance qu'on ne permettoit plus aux Catholiques seculiers, & de se mesler des affaires entant qu'elles servoient au maintien de la Religion Catholique qui s'en alloit perdre à veuë d'œil, pour avoir negligé les requestes cy-devant presentées sur ce sujet, & pour avoir injustement tourmenté ceux qui les faisoient: ce qui seroit la destruction infaillible du party, si Dieu n'y prestoit la main, & si le Duc de Mayenne ne reformoit au plûtost, ce qu'il avoit fait, & n'y pourvoyoit par les moyens qu'ils luy proposoient. C'estoit principalement, *Qu'il fust fait defenses de parler d'accord avec le Roy de Navarre; Que l'on rappellast les Catholiques qui avoient esté bannis; Que suivant l'Arrest du Conseil general de l'Union, on defendist au Parlement de connoistre leurs causes, & qu'on cessât les poursuites intentées contre grand nombre d'entr'eux qui estoient en peine pour avoir tué certains heretiques durant les troubles;* * *Que le Parlement fût purgé des partisans du Roy de Navarre, & que l'on approfondist les conspirations que les Politiques faisoient pour luy livrer la Ville.* Le Duc refusa audience à ceux qui luy apportoient cette requeste, & mit seulement ses responses à la marge de chacun de ces articles: lesquelles n'estant que des refus & des mépris, bien loin de les appaiser, les irriterent de telle sorte qu'ils se declarerent hautement ses ennemis, & déchirerent sa reputation par plusieurs libelles, dont le plus fameux estoit celuy auquel ils donnerent pour titre *le Maheustre & le Manant.* Mais comme ces pieces découvroient ses defauts & ses intentions au peuple, elles monstroient aussi leur rage envenimée: de telle sorte que s'ils achevoient par là de le décrier, ils se rendoient aussi odieux eux-mesmes; & ainsi tout ce qu'ils faisoient, tant la vengeance est aveugle, tournent à leur propre confusion & au desavantage de toute la Ligue.

Les Seize feignent se vouloir reconcilier avec les Politiques, & entrent en conference.

Le Duc de Mayenne accourt à Paris, pour empescher que la proposition susdite ne passe à l'Hostel de Ville.

Et ne peut accorder les Politiques & les Seize.

* *Ils vouloient dire ceux qui furent pendus au Louvre.*

Les Seize font presenter une requeste contenant des articles audacieux au Duc de Mayenne.

* *On les recherchoit de plusieurs meurtres & vols.*

Il y respond avec mépris.

En le décriant, ils se rendent plus odieux.

Broüillerie dans le party du Roy.

Les choses n'estoient gueres moins broüillées dans le party du Roy, soit parmy les Chefs qui commandoient ses troupes, soit dans son Conseil, soit dans son Parlement de Tours, soit dans sa propre maison. Car depuis la mort du Maréchal de Biron, qui tenoit le premier lieu dans le Conseil & dans les armées, il n'y avoit eu que jalousies & qu'intrigues pour y prendre sa place, & le Roy avoit toutes les peines du monde à contenter l'ambition des uns & des autres, & à faire croire à chacun en particulier que c'estoit luy qui avoit le plus de pouvoir: car il jugeoit qu'il n'y alloit pas moins que de sa perte d'offenser quelqu'un d'eux, dautant que dans le bransle où estoient les Esprits Catholiques, pour les delais qu'il apportoit à sa conversion, il y avoit grand danger que le premier d'entr'eux qui se fust destaché d'auprés de luy pour se jetter dans la Ligue ne defilast, pour ainsi dire, le chapelet, & n'attirast une bonne partie de la Cour & tous les peuples aprés luy. Quant à son Parlement qui durant les trois premieres années de son regne ne s'estoit embroüillé d'aucune faction, & pendant tous les desordres avoit esté le plus fort & le plus fidele appuy de son autorité, il avoit aussi depuis dix-huit mois ouvert la porte à la division en l'ouvrant à plusieurs Conseillers, qui estant demeurez neutres dans leurs maisons, ou mesme avec le Parlement de Paris, y estoient revenus en assez grand nombre; les uns par des motifs d'interests, les autres parce qu'ils s'imaginoient qu'ils y serviroient mieux leur party que dans Paris mesme, & bien peu avec des sentimens tout à fait espurez des passions du lieu d'où ils venoient. Tellement que cette bigarrure avoit formé diversité d'opinions, & ensuite des partialitez : lesquelles ayant paru premierement avec grand effort pour faire restablir un Conseiller extremément noté, non seulement pour avoir esté des plus ardens de la Ligue, mais encore pour avoir esté autrefois suspendu de sa Charge à cause de quelques malversations, s'échauffoient de jour en jour en diverses rencontres, particulierement sur les brigues du Clergé, que l'on voyoit manifestement appuyées par plusieurs de ces restablis. Car les Prelats s'estant avisez sur la fin de cette année, de demander une seconde assemblée à Chartres, où l'on disoit qu'ils avoient resolu de presenter une requeste au Roy pour le supplier de se vouloir convertir, ou qu'à son refus les Catholiques aviseroient à leurs affaires, c'est à dire qu'ils l'abandonneroient & se rangeroient à un tiers party, qui estoit déja tout formé : ces Conseillers empeschoient le Parlement de se remuer avec toute la vigueur necessaire contre une si dangereuse intrigue. Or ce mal estoit encore fomenté par des causes internes, & le Roy ne recevoit point de plus grandes traverses que par les Princes de son propre sang: car au mesme temps que le Cardinal de Bourbon remuoit cette cabale, le Comte de Soissons le troubloit par une autre entreprise, qui n'estoit pas de moins perilleuse consequence. La veuve du Comte de Grammont, ayant réveillé l'amour que ce Prince portoit à la Princesse Catherine, & remis en avant les propos de leur mariage, avoit negocié cette affaire si secrettement, qu'estant party du siege de Roüen sous pretexte d'aller voir sa mere qui estoit malade à Tours, il estoit arrivé à Pau en Bearn avant que le Roy eust nouvelles de son dessein. Il y trouva toutes choses disposées, comme il souhaittoit: luy & la Princesse se donnerent la foy & des promesses de mariage par écrit; Et croit-on qu'ils avoient envie de passer plus avant & de celebrer le mariage, quand le Parlement de Pau ayant receu ordre du Roy d'y prendre garde, se saisit du Chasteau, contraignit le Comte de Soissons de sortir du païs, & mit des gardes à l'entour de la Princesse, de peur qu'on ne l'enlevast. Elle qui avoit le cœur haut, eut bien de la peine à digerer cet affront, & en écrivit au Roy avec chaleur, mélant toutefois aux termes de ressentiment des paroles de tendresse & de commiseration. Elle luy exposoit, *Que le Comte estant allé la trouver, selon la permission de Sa Majesté qui luy avoit donné le choix de luy ou du Duc de Montpensier; Le Parlement de Pau, quoy que ce Prince ne fust pas en estat de donner ombrage, parce qu'il n'avoit que douze chevaux avec luy, ayant laissé sa Compagnie des gardes & de chevaux-legers à trois lieuës de là, l'avoit neanmoins fait sortir honteusement, & qu'il la gardoit depuis avec autant de rigueur qu'une criminelle. Qu'elle avoit recours à luy, comme à son tres-cher frere, qu'elle le baisoit mille fois en esprit, & le conjuroit de la delivrer de la violence de ces gens de robe.* Le Roy attendry par ces lettres, & persuadé par le conseil de du Plessis, qui luy remontra que le mauvais traitement de sa sœur, quoy que juste, pourroit émouvoir les Religionnaires, parce qu'elle estoit fort aymée des Ministres, luy récrivit en termes affectueux, & luy manda de le venir trouver à Saumur, où il se devoit rendre au mois de Fevrier. La Princesse bien-aise de sortir de captivité, obeït à ces ordres, & se mit en chemin

Dans son Conseil.

Dans son Parlement, où les restablis avoiēt apporté quelques sentimens de la Ligue.

Ceux-là favorisent le Clergé, qui demande une assemblée.

Troubles dans la Maison du Roy.

Le Comte de Soissons va à Pau, pour épouser la sœur à son deceu.

Il en est averty, & donne ordre au Parlement de le faire sortir de Pau.

Mande à sa sœur de le venir trouver. La veut marier au Duc de Montpensier.

dés le mois d'Octobre, marchant neanmoins si lentement qu'on voyoit bien qu'elle n'y alloit qu'à regret, parce qu'elle sçavoit que le Roy faisoit dessein de la donner au Duc de Montpensier : dont le Comte extrémement offensé remuoit toutes sortes de moyens, pour satisfaire son amour & son ressentiment.

1593. En ces intrigues si embarrassées, & ces broüilleries si universelles commença l'année 1593. l'une des plus memorables de ce Regne, parce que les choses à force d'estre meslées commencerent à se developer, & que les maux de la France estant parvenus à leur periode, firent voir une crise, laquelle n'y apporta pas encore aucun soulagement visible, mais fit seulement connoistre par quelques signes salutaires que cet Estat en pouvoit réchapper. Le cinquiéme jour du premier mois, on entendit publier dans Paris la Declaration du Duc de Mayenne verifiée en Parlement : Dans laquelle ayant dit que la longueur de la guerre procedoit de la désunion des Catholiques ; & justifié les armes de la Ligue par l'Ordonnance solemnelle des Estats de Blois, par les Bulles du saint Siege, & par les Loix fondamentales de ce Royaume tres-Chrestien ; puis essayé de détourner la haine que luy attiroient les armes d'Espagne, & de montrer que si on souffroit le Roy de Navarre s'établir paisiblement dans la possession du Royaume, il y établiroit aussi tost l'heresie, & en banniroit la Religion Catholique : Il convioit les Princes, Pairs, Prelats, Officiers de la Couronne, Seigneurs & Deputez des Parlemens, des Villes & Communautez, de se joindre au party de la sainte Union, & de vouloir se trouver dans l'assemblée le dix-septiéme du mois de Fevrier, pour choisir ensemble sans passion & sans interest de qui que ce fust, le remede que tous jugeroient en leurs consciences le plus utile pour conserver la Religion & l'Estat, leur promettant au cas qu'ils y vinssent ou y envoyassent pour faire quelques ouvertures qui pussent servir à un si grand bien, ils y auroient toute sureté, recevroient tout le respect & l'honneur qui leur seroit dû, & seroient oüis avec attention & desir de leur donner tout contentement ; Mais au cas qu'ils refusassent d'entendre à cette reconciliation si sainte & si necessaire, les Catholiques unis protestoient devant Dieu & devant les hommes, que le blâme leur en devoit estre imputé, & non pas à eux qui s'estoient employez de tout leur pouvoir pour defendre avec mesmes conseils & mesmes volontez une cause qui leur estoit commune à tous. Dix jours aprés suivit une longue exhortation du Legat aux mesmes personnes, mais avec l'addresse beaucoup moins civile & plus rude que celle du Duc : car elle portoit simplement ces mots, *A tous les Catholiques de quelque préeminence, estat & condition qu'ils puissent estre qui suivent le party de l'Heretique.* Elle s'estendoit fort à faire voir son zele particulier, l'affection & les soins du saint Pere envers la France, les pieuses & salutaires intentions des Papes Sixte, Gregoire, Innocent & Clement, les genereux & equitables deportemens en cette cause ; & l'indignité avec laquelle on avoit traité leurs Legats, & leurs Bulles : ce qu'il exageroit avec des paroles fort pathetiques & enflammées. Du reste elle estoit conforme en apparence à la Declaration du Duc, quoy qu'en effet elle fust bien dissemblable, dautant que celle-là ne parloit qu'en termes generaux de chercher des remedes au mal : mais celle cy disoit positivement qu'il faloit eslire un Roy qui fust de nom & d'effet tres-Chrestien & vray Catholique, qui pust maintenir la Religion & l'Estat : de sorte que l'on croyoit qu'il avoit autant obligé les Espagnols en designant par ces qualitez le Roy d'Espagne qui s'attribuë par préeminence le titre de Catholique, & qui seul avoit la force de faire valoir les droits de cette élection, que le Duc de Mayenne leur avoit dépleu, en ne portant pas les choses à l'extremité, ainsi qu'ils le desiroient, & laissant toûjours par son procedé plus couvert, quelques moyens de traiter avec le Roy. En effet le President Janin & Villeroy qui l'avoient porté à faire cette Declaration, avoient pour but, quoy qu'ils ne luy découvrissent par leurs intentions, de l'engager par cette voye à quelque conference, afin de l'éloigner tant qu'ils pourroient des Espagnols, se promettant que si elle ne produisoit autre chose, du moins elle serviroit à justifier la Ligue, & à faire voir qu'elle n'avoit autre passion ny interest que le zele de la Religion & du bien public. Ces deux écrits portez par toute la France, trouverent peu de disposition dans les Esprits, mais en plusieurs endroits quantité de fortes réponses qui les avoient prevenus, & qui refutoient tout ce qu'ils avoient avancé contre le Roy & en faveur de la Ligue. Toutefois celuy du Duc ne fut pas tout à fait mal receu à la Cour, ny blâmé en toutes ses parties, soit que plusieurs du Conseil du Roy, comme les Religionnaires l'ont crû, luy eussent donné

Declaration du Duc de Mayenne, conviant tous les Seigneurs du party du Roy de venir aux Estats.

Exhortation du Legat à mesme fin.

Qui plaist aux Espagnols, comme celle du Duc leur déplaisoit.

né avis d'appeller les Catholiques de ce party en conference, afin d'intimider le Roy & de haster sa conversion, soit qu'en effet on luy sceust bon gré de ce que l'on jugeoit bien par là qu'il ne vouloit pas mettre les choses hors de tout accommodement. Le Roy mesme dit publiquement de luy, ou parce qu'il le pensoit ainsi, ou peut-estre pour augmenter encore la deffiance des Espagnols, qu'il avoit l'ame vrayement Françoise, qu'il aymoit encore sa patrie, & que peut-estre quelque jour lors qu'il se seroit dégagé d'avec eux, il se ressentiroit des mauvais traitemens qu'ils luy faisoient à luy & à la France. Il fut cependant avisé au Conseil du Roy qui pour lors estoit à Chartres, de faire un Edit portant réponse à cette Declaration, qui fut publié le vingt-neuf Janvier. Il rejettoit tous les mal-heurs de la guerre sur la Ligue, disant que c'estoit une conspiration contre l'Estat, & que la vraye cause de son soulevement venoit de trois poincts, de la naturelle malice de ses Chefs, de leur ambition & convoitise de partager le Royaume entr'eux, & de l'intervention des ennemis de cette Couronne; Découvroit l'artifice du Duc de Mayenne, qui pensant faire croire par sa Declaration qu'il n'estoit meu que d'un bon zele, & qu'il agissoit avec simplicité & sans presomption, y faisoit voir neanmoins tout le contraire: car elle estoit séellée du grand seau en forme d'Edit, adressée aux Parlemens avec toutes les marques de souveraineté: joint qu'il y traitoit les Princes du sang d'inferieurs, les convoquant & leur promettant seureté; Et la substance n'en estoit pas moins vitieuse que la forme, parce qu'elle renversoit la Loy Salique, qu'on ne peut choquer qu'en bouleversant la Monarchie, & qu'il se fondoit sur l'Ordonnance de Blois qui estoit injuste & factieuse, & laquelle il n'avoit pas observée luy-mesme, n'ayant reconnu le Cardinal de Bourbon pour Roy, qu'en apparence seulement, & aprés avoir consulté plus de trois mois s'il le devoit faire. Il asseuroit ensuite qu'il n'avoit aucune opiniastreté pour sa Religion, qu'il estoit tout preparé à se faire instruire, mais que c'estoient les Ligueux qui s'y opposoient, n'ayant pas si-tost appris qu'il avoit deputé à Rome le Cardinal de Gondy & le Marquis de Pisany, qu'ils y avoient envoyé des Agens pour empécher le Pape de les écouter. Il montroit aprés cela qu'il estoit bien plus juste que les Catholiques de la Ligue se vinssent joindre à luy, que non pas ceux de son party à eux: puis que les membres se doivent rejoindre au corps, & qu'il faut presumer que là est le corps de l'Etat où sont les Princes du sang, les Officiers de la Couronne, tous les plus grands Seigneurs, les plus notables Magistrats du Royaume. Là-dessus il exhortoit la Noblesse & tous les François, par les vertueux exemples de leurs ancestres de s'unir avec luy contre les rebelles, qui vouloient ouvrir la porte aux Etrangers pour envahir l'Etat: Reprochoit aux Ligueux leur ingratitude envers leur patrie, & le detestable parricide du Roy Henry III. dont ils avoient fait des réjoüissances publiques, & qu'ils nommoient un coup du Ciel. (Le Duc de Mayenne l'appelloit ainsi dans sa Declaration.) Protestoit qu'il garderoit la promesse qu'il avoit faite à son avenement à la Couronne, de conserver la Religion Catholique en son entier. Et pour conclusion de son Edit, declaroit cette assemblée d'Estats tenuë ou à tenir en la Ville de Paris, entreprise contre les Loix, le bien, & le repos du Royaume: Tout ce qui y seroit fait & resolu, abusif, de nul effet & valeur. Defendoit à toutes personnes d'y aller, envoyer, ny avoir aucune intelligence, ny donner passage à ceux qui y iroient: ceux qui avoient fait cette convocation ou contreviendroient à ses defenses, attaints & convaincus du crime de leze Majesté au premier chef; neanmoins que plusieurs de ceux qui s'y estoient déja rendus ou y avoient envoyé, ayant pû estre surpris, il les asseuroit de la remission de leur faute, pourveu qu'ils se retirassent ou revoquassent leurs Envoyez, & qu'ils eussent recours à sa clemence, avec soûmission, & ce dans quinze jours, à conter du jour que la publication de la presente auroit esté faite dans le Parlement duquel ils seroient.

Edit du Roy pour réponse & condamnát cette assemblée d'Estats.

Avant que de faire paroistre cet Edit qui estoit fort eloquent & soûtenu par tout de puissans raisonnemens, car il le faloit tel pour répondre pertinemment aux Declarations du Legat & du Duc, qui n'estoient pas d'un style commun: quelques Seigneurs qui estoient auprés du Roy, ayant veu celle du Duc, & discourant ensemble des calamitez que cette guerre avoit causées, & comme l'élection d'un Roy si elle se faisoit rendroit la suite de ces mal-heurs perpetuelle, delibererent entr'eux qu'il y faloit donner ordre, & qu'à quelque prix que ce fust, ils devoient rompre un si dangereux coup. Et là-dessus, aprés avoir proposé divers expediens, ils jugerent qu'il estoit à propos, puis que le Duc de Mayenne les invitoit de se trouver

Seigneurs du party du Roy trouvent bon de faire là-dessus une proposition au Duc & à ses Estats.

à Paris, de luy faire quelque réponse qui l'engageast à une conference. Le Duc de Nevers n'eut pas si tost ouvert cét avis que la plus part des Seigneurs de la Cour l'approuverent, les uns par le motif du bien public, les autres comme estoient les supposts du tiers party, à dessein d'embarasser le Roy, quoy que peut-estre il en fust plus content qu'ils ne pensoient : bref cet expedient fut suivy avec tant d'ardeur qu'il n'eust pas esté au pouvoir du Roy d'en empécher l'effet, quand il eust voulu. Comme ils eurent donc la permission de s'assembler pour ce sujet, ils dresserent un écrit dont le titre estoit, *Proposition des Princes, Prelats, Officiers de la Couronne & principaux Seigneurs, tant du Conseil du Roy qu'autres estant à sa suite, tendant aux fins de parvenir au repos si necessaire à ce Royaume, & à la conservation de la Religion & de l'Estat, faite à Monsieur le Duc de Mayenne, & autres Princes de sa Maison, Prelats, Sieurs, & autres personnes, envoyez par quelques Villes & Communautez, se trouvant à present assemblez dans Paris.* Il contenoit en substance, Qu'ils reconnoissoient aussi bien que le Duc de Mayenne, que la continuation de la guerre tiroit avec elle la rüine de l'Estat, & par une consequence indubitable, la perte

Inscription & sommaire de cette proposition.

» aussi de la Religion; Que pour cette raison tous les bons François devoient de tout leur
» pouvoir remedier au premier inconvenient, dont le second estoit inseparable; Que le
» vray moyen seroit une reconciliation entre les Catholiques ainsi divisez, & une bon-
» ne paix qui gueriroit les profondes playes que la guerre avoit faites dans toutes les par-
» ties du Royaume; Qu'ayant donc sceu par la demonstration * que le Duc de Mayen-
» ne en faisoit par son écrit, que l'Assemblée qu'il avoit convoquée estoit pour avi-
» ser au bien de la Religion & au repos de l'Etat, mais qu'elle se tenoit en lieu, où
» il n'estoit ny loisible ny raisonnable qu'à ceux de son party de se trouver, & qu'ain-
» si il n'en pouvoit sortir aucune resolution valable & conforme à l'effet qu'il pu-
» blioit : Eux au nom de tous les Catholiques qui reconnoissoient le Roy, avec le con-
» gé & permission de S. M. signifioient au Duc, & autres Princes de sa Maison, Pre-
» lats, Seigneurs, & autres personnes ainsi assemblez, que s'ils vouloient entrer en
» communication des moyens propres pour assoupir ces troubles, & députer quelques
» bons & dignes personnages pour conferer en tel lieu qui pourroit estre choisi entre
» Paris & saint Denys, ils y envoyeroient de leur part au jour convenu; Protestant
» devant Dieu & les hommes que si cette voye estoit rejettée & qu'on en prist d'au-
» tres qui ne pourroient estre que pernicieuses à la Religion & à l'Etat, reduisant la
» France au dernier periode de calamité, & la rendant la proye de la convoitise des
» Espagnols & le triomphe de leur insolence, le blasme n'en pourroit estre imputé qu'à
» ceux qui par ce refus seroient reconnus en estre la cause, comme ayant preferé les
» expediens qui pouvoient servir à leur grandeur & ambition particuliere, à ceux qui
» regardoient l'honneur de Dieu, & le salut du Royaume.

* *Ils ne la vouloient pas nommer Declaration.*

Cette réponse dattée du vingt-septiéme du mois, fut mise entre les mains d'un Trompette pour la porter à l'Assemblée qui commençoit. La plus grande partie des Deputez estant arrivée & leurs pouvoirs verifiez, ils firent leurs devotions en l'Eglise de Nostre-Dame un Dimanche vingt-un du mois, où ils receurent la sainte Communion & entendirent le Sermon de Genebrard, qui essaya de montrer que la Loy Salique estoit positive & sujette à mutation au gré du Legislateur, qui n'estoit autre que le Corps de tous les François ensemble. L'ouverture de l'Assemblée fut remise au vingt-cinquiéme du mois : puis de ce jour là encore au lendemain, & l'on choisit pour cela la grande salle haute du Louvre. Au milieu sous un daiz de drap d'or estoit assis le Duc de Mayenne, & à ses costez dans des chaises de veloux cramoisy le Cardinal de Pelvé, les Ducs de Guise, d'Aumale & d'Elbœuf, les Ambassadeurs des Ducs de Lorraine & Mercœur, la Chastre, Rosne, Villars, Belin, d'Urfé, & quelques autres Seigneurs : Les Deputez des trois ordres avoient leur séance comme dans les autres Estats generaux, & au devant du Duc estoient à une table les Secretaires de l'Union, & celuy de l'Assemblée. L'ordre du Clergé estoit fourny de bon nombre de Prelats de marque : celuy de la Noblesse de peu de Gentils-hommes considerables; & le tiers Estat, de toutes sortes de gens ramassez, & la plus part payez ou par le Duc de Mayenne, ou par les Espagnols. De ces trois ordres, le Duc n'avoit bien à sa devotion que la Noblesse, & redoutoit le Clergé & le tiers Estat, qui estant deux contre un, & avec cela les plus nombreux, pouvoient facilement l'emporter sur la Noblesse. Pour les contrebalancer, il avoit projetté d'y en adjoûter deux autres, sçavoir un composé du Parlement, de la Chambre des Comptes, & des gens de son Conseil; & un autres des Princes, des Officiers de la Couronne, & des Gouverneurs de Provin-

Les Estats sont ouverts le 26. de Janvier.

Rangs & séances.

ce, lesquels auroient chacun leur voix à part, & de cette sorte l'emporteroit toûjours à la pluralité, soit que l'on contast les ordres en gros, soit que l'on contast les suffrages de chaque Deputé. Il s'estoit promis qu'il y introduiroit tous ces gens-là aussi aisément qu'il l'avoit projetté, & plusieurs s'estoient trouvez dans ces Etats sur cette assurance, qui autrement ne s'y fussent jamais engagez : mais son credit, quoy que presque tout puissant, fut trop foible pour donner lieu à cette nouveauté: tous les trois ordres la rejetterent, comme injurieuse à eux-mesmes, & préjudiciable à la posterité. Il sembla de dangereuse consequence de distinguer la Noblesse en deux corps, & de mettre les Compagnies souveraines hors du tiers Estat; Le President de Haqueville apporta bien l'exemple de Henry II. qui ayant fait une Assemblée à Paris en forme d'Estats, l'an 1558. y donna place au Parlement: mais on répondit que bien que cette Assemblée-là fust grande, ce n'estoit pas neantmoins les Estats generaux du Royaume ; Chose si auguste & si solemnelle, qu'il n'y falloit rien innover. Ainsi, quoy qu'il pust faire, il fut arresté qu'on s'en tiendroit à l'ordre ancien, & les Officiers des Cours souveraines, les gens du Conseil du Duc, & les Seigneurs qui y assisterent, n'eurent point de voix deliberative.

Le Duc ne peut faire que le Parlement & les Seigneurs ayent voix deliberative, & fassent ordres separez.

Lors que tous ces Deputez eurent pris leurs places, & que le Heraut eut fait faire silence, le Duc de Mayenne ouvrit les Estats par une belle harangue de la façon de l'Archevesque de Lyon. Il exposa le sujet qui l'avoit obligé à les convoquer, n'oubliant pas à recommander son zele pour la Religion, & les grands travaux qu'il avoit soufferts durant ces guerres; il deduisit ensuite la necessité que le Royaume avoit d'élire un Roy Catholique, marqua les qualitez qu'il devoit avoir, & les pria de ne travailler qu'à cette seule chose, puis que c'estoit seulement pour cela qu'ils estoient assemblez, & que considerant l'importance de cette action où il alloit du repos de leur patrie & de donner un Roy & un Pasteur au plus noble Royaume de la Chrestienté, ils ne se laissassent point preoccuper d'aucun interest particulier, mais qu'ils conspirassant ensemble à former une resolution telle que le salut commun & la necessité presente, la demandoient. Comme il eut achevé avec applaudissement de l'Assemblée, le Cardinal de Pellevé commença à parler pour le Clergé. Il loüa merveilleusement le zele & le courage du Duc de Mayenne, & conclud par une exhortation d'eslire un Roy qui fust entierement acquis au S. Siege, mortel ennemy de l'heresie, grand en zele & en pieté, & encore plus grand en forces. Son discours fut extrémement long & ennuyeux, tout plein de digressions inutiles, & mesme qui sentoient le delire & la foiblesse de son âge, plûtost que la dignité de sa Charge : comme lors que s'estant jetté à travers champ sur les loüanges de la France, puis estant descendu à celles de la Normandie, il dit que sa Maison estoit de cette Province, & se mit à faire toute sa genealogie; & lors qu'il voulut montrer par son exemple que les Princes estoient aussi bien sujets aux incommoditez de la vie, aux disgraces de la fortune, & aux maladies, comme les plus petits, regardant sur cela le Duc de Mayenne, qui n'avoit eu que de mauvais succez & revenoit d'une fâcheuse maladie ; si bien qu'il fit tourner les yeux de toute la compagnie sur luy. Aprés le Cardinal haranguerent le Baron de Senescay pour la Noblesse, & Honoré du Laurens Avocat du Roy au Parlement de Provence, pour le tiers Estat : le premier plus succinctement & en Cavalier, le second plus éloquemment ; tous deux avec remerciemens au Duc, & offres de leurs corps pour executer la resolution qui seroit prise dans l'Assemblée. Le premier jour estant passé en cet apparat de ceremonies & de harangues, le lendemain il se tint une grande conference des principaux, où le Legat qui pretendoit regenter & non pas seulement presider, demanda que les Deputez s'obligeassent par serment de ne faire jamais de paix ny de traité avec le Roy de Navarre. Mais cette proposition estant entierement contraire aux intentions du Duc de Mayenne, ceux qui sçavoient son secret, prirent aussitost la parole & luy remontrerent par de grandes raisons qu'il n'estoit pas besoin de faire ce serment ; & comme le Legat se roidissoit au contraire, l'Archevesque de Lyon representa que ce seroit declarer le Roy de Navarre irreconciliable à l'Eglise : Qu'ainsi ils pecheroient contre le respect qu'ils devoient au saint Pere, en luy liant les mains & prevenant ses jugemens, & qu'il auroit sujet de se fâcher de leur procedé, s'ils estoient si presomptueux que de resoudre un poinct dans une assemblée purement seculiere, qui n'appartenoit qu'à la puissance Ecclesiastique. Le Legat n'ayant point de repartie preste, demeura convaincu, mais non pas satisfait,

Harangue du Duc de Mayenne.

Du Cardinal de Pellevé, qui parle pour le Clergé, fort ennuyeuse.

De Senescay pour la Noblesse, & de du Laurens pour le tiers Estat.

Le Legat veut obliger les Deputez à un serment de ne reconnoistre jamais le Roy.

Mais on luy ferme la bouche.

& le Duc eut le contentement de faire passer la chose à son avantage.

Or le second jour d'aprés l'ouverture, le Duc de Mayenne estant au lict, on vit arriver à la porte de la Ville le Trompette portant la proposition des Catholiques Royaux, qui demande à luy parler, & estant enquis sur le sujet qui l'amenoit, il debite volontiers le contenu de son paquet, afin que le peuple en fust abreuvé. On le mene au Gouverneur de la Ville: qui porte sa dépesche au Duc: mais estant de tres-grande importance, il ne voulut l'ouvrir en cachettes, & envoya prier le Legat, l'Ambassadeur d'Espagne & celuy de Lorraine, de se vouloir rendre dans sa chambre. Il y fit aussi appeller l'Archevesque de Lyon, Rosne, Villars, Tavanes, Villeroy, le President Janin & deux Secretaires de la Ligue, devant lesquels il en fit faire ouverture & lecture en suite par le President Janin. Lors que le Legat entendit qu'il estoit venu un paquet de Chartres, il fut en grande inquietude qu'il ne continst quelque proposition de paix: tandis qu'on la lisoit, on le vid froncer le sourcy, changer de contenance & de couleur à chaque moment, & l'on n'eust pas si tost achevé le dernier mot, que son impatience & sa colere, que le respect de la compagnie retenoit comme par force, le firent lever tout émeu avant qu'on luy demandast son avis, & dire, Que cette proposition estoit heretique; Que c'estoit heresie de la recevoir, heresie de la mettre en deliberation, heresie d'y répondre, & que celuy qui l'avoit apportée estoit digne de punition. Le Cardinal de Pellevé & Diego d'Ibarra applaudirent à cette saillie, & la loüerent comme un transport d'un zele tres-Chrestien. Mais Villeroy & Janin ayant laissé un peu rasseoir cette émotion sans contredire directement le Legat, de peur de l'échauffer davantage, répondirent en paroles fort moderées que cette proposition ne s'adressoit pas seulement au Duc de Mayenne, mais à toute l'Assemblée, Que le Trompette entrant dans la Ville en avoit par tout declaré le contenu, & qu'ainsi la chose estant renduë publique il seroit difficile & dangereux de la vouloir supprimer, parce que si on manquoit de la luy communiquer, elle auroit sujet de murmurer & de se plaindre; Puis Janin demanda comme par forme de doute, ce que la compagnie jugeoit à propos d'en faire. La resolution en ayant esté remise au lendemain, le Legat y revint muny de toutes les raisons que sa propre chaleur, & la cabale Espagnole luy purent suggerer, pour montrer qu'elle devoit estre absolument rejettée; il fut soûtenu avec pareille vehemence par les mesmes qui luy avoient applaudy l'autre fois: mais tout le reste de la compagnie fut d'un avis contraire, & resolut que Janin la porteroit à l'Assemblée. Comme le Legat se vid trop foible pour l'empescher, il eut recours à la Faculté de Theologie, laquelle ayant examiné cette proposition selon les formes ordinaires, mais certes avec beaucoup plus de violence que de raisons, donna un decret le dix-neufiéme Fevrier, qui la declaroit heretique, pleine de blasphemes, schismatique & seditieuse. Ce decret fit d'autant plus d'impression parmy les Deputez, que le Duc de Mayenne sembloit y avoir contribué, non seulement pour ne pas choquer le Legat & les Espagnols, mais encore pour d'autres pensées plus particulieres. Car s'il souhaitoit de donner lieu à la conference, pour avoir le temps d'aller au devant des troupes Espagnoles, où sa presence estoit necessaire, il sçavoit d'autre costé qu'elle luy pouvoit estre prejudiciable, parce qu'il estoit à craindre que pendant son absence, le desir que presque tout le monde avoit de la paix, n'y fist éclore quelque resolution contraire à ses desseins. Il faloit donc pour éviter tous les deux inconveniens la permettre, mais en telle sorte qu'elle ne fist point d'ombrage aux Catholiques zelez, ny aux Espagnols, & qu'elle ne pust rien produire qu'à son avantage. Or il jugeoit que le Decret de la Faculté ne luy aideroit pas peu dans ce dessein, parce qu'il inciteroit les Deputez à la restraindre avec de telles conditions qu'elle seroit sans danger pour luy. Les Etats ayant veu ce Decret auparavant que de deliberer sur la proposition, se trouverent fort partagez quand on la leur porta, & il y eut de violentes contestations, les uns la rejettant, les autres l'approuvant: mais enfin dans une séance du vingt-cinquiéme du mois, il fut resolu, *Que l'on ne confereroit ny directement ny indirectement avec le Roy de Navarre, ny avec aucun heretique, ny de chose qui concernast son établissement, ny de l'obeïssance qu'on luy devoit, ny de la doctrine de la foy; Mais que l'on pouvoit conferer avec les Catholiques tenant son party, pour ce qui touchoit le bien de la Religion, & le repos public, & qu'on leur remontreroit les raisons pour lesquelles les François ne pouvoient reconnoistre un heretique pour Roy; Que la réponse qu'on leur feroit seroit en termes les plus doux & les plus civils que l'on pourroit, & aprés en avoir conferé avec le*

La proposition des Catholiques Royaux est portée au Duc par un Trompette.

Le Legat empesche tant qu'il peut qu'elle ne soit communiquée à l'Assemblée.

Estant trop foible il a recours à la Sorbonne qui la declare heretique.

Le Duc de Mayenne n'en est point fasché, & pourquoy.

Les Etats acceptent la conference, mais non pas avec le Roy ny pour son établissement.

Legat, qui feroit prié de la trouver bonne. Cette resolution ne luy fut pas plus agreable qu'avoit esté la proposition des Catholiques Royalistes, on eut beaucoup de peine à l'y faire consentir : on luy remontra, Qu'on ne pouvoit rejetter cette conference sans faire murmurer les peuples, qui estans las de la guerre se promettoient de gagner par là quelque soulagement, & que si on les privoit de cette esperance, ils attribueroient ce refus à son ambition plûtost qu'à un bon zele; Que si on leur laissoit éprouver ce remede il leur reüssiroit tout autrement qu'ils n'esperoient, car ils seroient rendus plus capables d'en recevoir un autre, pourveu que l'on n'employast en cette affaire que des personnes fidelles & bien assurées au party; Qu'il n'y avoit aucune apparence que le Roy se portast à quitter sa religion, n'ayant consenty l'ouverture de cette conference que pour amuser les Catholiques, & ralentir la vigueur de l'Assemblée, faisant dire sous main au Duc qu'il la faloit rejetter, comme chose qui leur estoit desavantageuse à tous deux, Que d'ailleurs comme les Deputez de la Ligue n'auroient pas charge de solliciter sa conversion, mais plûtost de témoigner qu'ils n'en tenoient conte, les Royalistes se garderoient bien de la proposer, ou s'ils en parloient il seroit facile de s'en demesler, en renvoyant le tout au saint Siege. Que cependant l'armée estrangere feroit quelque effet qui releveroit les courages, intimideroit les Politiques, & fortifieroit les Zelez; & puis viendroit le Duc de Feria, lequel avec les propositions qu'il devoit faire au nom de ce grand Roy, & les moyens qu'il disoit avoir, rendroit toutes les choses plus faciles qu'elles n'estoient. A ces raisons & autres semblables, le Legat qui craignoit de passer à Rome pour trop Espagnol, & de rendre sa conduite si suspecte aux François que l'autorité du Pape en fust moins reverée, fut contraint de donner les mains, & d'approuver la conference. Les mesmes motifs obligeoient aussi le Duc à la desirer, & d'ailleurs il s'estoit laissé persuader qu'elle luy attireroit tous les Catholiques qui estoient avec le Roy, parce que les principaux d'entre eux luy en donnoient assurance : toutefois comme il desiroit auparavant voir l'estat de l'armée Espagnole, & sonder quels ordres, quel argent, & quels moyens le Roy Philippe luy envoyoit, il ne vouloit pas que l'on la hastast si fort, ny que l'on parlast de l'élection d'un Roy pendant son éloignement. Il chargea donc Villeroy & Janin de faire en sorte que l'on differast d'envoyer la réponse jusqu'à ce qu'ils eussent de ses nouvelles, & pria tous les Deputez de l'Assemblée en general de ne rien deliberer pour l'autre poinct jusqu'à son retour qui seroit dans peu de jours, dautant qu'il estoit juste d'attendre les Ambassadeurs du Roy Catholique, & les principaux Seigneurs de l'Union, qu'il ameneroit avecque luy.

Le Legat en est fort fâché, mais enfin il y consent.

Le Duc partant pour aller à Soissons, prie les Etats de ne travailler point à l'élection d'un Roy en son absence.

En ayant donc parole d'eux, il partit avec quatre cens chevaux, & se rendit à Soissons, où il trouva le Duc de Feria & les autres Ambassadeurs d'Espagne; c'étoient Jean Baptiste Tassis, & le Docteur Inigo de Mendozza. Là ils traiterent avecque luy comme avec un homme auquel ils ne se pouvoient fier, & luy avec eux, comme une personne irresoluë qui ne se pouvoit passer de leur secours, mais qui avoit peine à souffrir leur arrogance, & regret de leur relâcher son autorité souveraine. Eux qui croyoient que son courage se seroit abaissé avecque ses affaires, & qu'il devoit mesurer sa patience à sa necessité, luy proposerent directement l'élection de leur Infante, & luy en parlerent comme d'une chose non seulement juste & honorable, mais encore facile & souhaitée de tous des Etats, de telle sorte qu'ils sembloient par leurs discours n'avoir pas tant dessein de l'obliger à les y servir, que de luy montrer qu'ils se pouvoient bien passer de son credit. Ce Prince qui avoit le cœur haut, & l'humeur peu propre à endurer des mépris, ayant sçû outre cela que leur armée n'estoit que de cinq mille hommes, & qu'ils n'apportoient que bien peu d'argent, leur répondit plus fierement qu'ils ne s'y attendoient. Il leur reprocha la foiblesse de leurs armes, & leur dit nettement que ce n'estoit pas là le moyen de faire avaler aux Etats un morceau si amer que celuy de la domination estrangere, & qu'ils ne devoient pas esperer que leur demande y fust bien reçûë, s'ils ne luy envoyoient de plus grandes armées pour préoccuper les esprits par le bruit de leurs forces, & n'employoient de plus grandes sommes de deniers à gagner les affections. Ils repliquerent à cela qu'aussi tost que l'Infante seroit élûë, le Roy Catholique soûtiendroit la resolution des Etats avec une armée de cinquante mille hommes, & douze millions de livres tous les ans, & qu'il répandroit tant de tresors & de biens par la France, qu'il la rendroit le plus riche Royaume du monde. Sur cela les reparties du Duc ne furent pas moins fermes que les leurs estoient vaines : il leur dit,

S'abouche avec le Duc de Feria, & les Ambassadeurs d'Espagne.

Se piquent de paroles, & il pense rompre avec eux.

qu'il n'estoit plus temps de repaistre les François de paroles, & que pour faire l'effet qu'ils demandoient il faloit coucher de realitez presentes, non pas de chimeres à venir. Ces mots piquans en attirerent d'autres de la part des Espagnols, ils luy reprocherent que c'estoit leur seule assistance qui l'avoit maintenu, & l'accuserent de manque de reconnoissance & de parole: dont il se sentit tellement offensé, que n'eust esté la necessité de ses affaires, il eust entierement rompu avec eux.

L'addresse de Tassis & la necessité sont qu'il se raccommode.

Mais Jean Baptiste de Tassis l'ayant entretenu en particulier trouva voyen de radoucir cette aigreur, & le retint encore par de nouvelles illusions, d'autant plus facilement, qu'il y ajoûta vingt-cinq mille écus, somme bien petite dans un si grand besoin, mais que le besoin mesme faisoit trouver bien grande à ce Duc: Tellement qu'estant en partie éblouÿ par ses esperances, en partie contraint par le manque d'argent, & de tous autres moyens d'en recouvrer, il leur promit des choses, ce dit Villeroy, qu'il ne leur tint pas, ainsi qu'ils le publierent depuis.

Va joindre les troupes Espagnoles qu'amenoit le jeune Mansfeld.

Aprés cet abouchement, il alla avec trois mille hommes de pied & huit cens chevaux François, joindre leur armée, composée de quelques regimens Wallons & Espagnols, & du reste des troupes du Pape. Charles de Mansfeld la commandoit; Il estoit fils du Comte Pierre Ernest, demeuré Gouverneur des Païs-bas depuis la mort du Duc de Parme, en attendant la venuë du Prince Ernest d'Austriche frere de l'Empereur Rodolfe, qui n'y vint que sur la fin de cette année. Les Parisiens sollicitoient instamment qu'on fit avancer ces troupes pour déboucher leur riviere, ou pour attaquer Saint Denys: mais les Espagnols se sentoient trop foibles pour s'engager si avant, tout le corps d'armée estant à peine de dix mille hommes; si bien que Rosne qui desiroit s'establir dans Noyon, leur faisant la prise de cette Ville fort aisée, ils s'y attacherent par un siege formé, aprés que la Barlote l'eut tentée deux fois par escalade. Le Duc de Mayenne y apporta tout autant de soin, de travail & de chaleur qu'il en faloit pour en haster le succés, & pour faire voir que lors qu'il avoit le commandement general, il s'en acquittoit aussi bien que le Duc de

Assiege Noyon & le prend.

Parme. Le Gouverneur de la Ville Antoine d'Estrée, & sa garnison qui estoit de six cens hommes, se defendirent courageusement, mais les habitans affectionnez à la Ligue ne les seconderent pas: de sorte qu'au bout de trois semaines ils capitulerent de se rendre dans quatre jours, s'ils n'estoient secourus; & pendant ce temps-là n'ayant receu aucunes nouvelles du Roy, ils quitterent la place aux assiegeans, qui y mirent une garnison de huit cens hommes, commandée par François Blanchard du Cluseau. Cependant les fatigues du siege qui avoit esté fort meurtrier, & pressé avec un travail extraordinaire, le grand froid, les neiges & les pluyes avoient tellement fatigué l'armée, qu'elle avoit plus besoin de se rafraîchir que d'envie d'en

Cette armée s'affoiblit, & comment.

commencer un autre. Les compagnies Wallones se débandoient d'heure en heure, faute de payement: les Françoises estoient aussi beaucoup diminuées, dans les attaques, & la Noblesse qui avoit suivy les Ducs de Guise & de Mayenne, croyant leur avoir assez rendu de service pour une fois, s'en retournoit en ses maisons. Avec cela, il arriva qu'un Colonel Alleman des troupes du Pape tua Appio Conty son General, qui le vouloit frapper, parce qu'il refusoit d'obeïr à ses ordres, & ce Colonel ayant esté mis en prison, dont pourtant il se sauva, les autres Capitaines Allemans de ce corps-là qui cherchoient à faire querelle, parce qu'ils estoient mal payez, prirent de là occasion de ployer leurs drapeaux, & leur Commissaire fut aussi bien

N'ose avancer vers Paris, mais s'en retourne aux Païs bas, prend Bouchain, S. Valery & Estaples.

aise de les licentier. Ainsi cette armée estant affoiblie de plus de trois mille hommes, toutes les prieres & les clameurs des Parisiens ne purent la faire avancer, mais tournant en arriere elle attaqua le Chasteau de Bouchain qui appartenoit au Roy, comme piece de la succession de la Maison de Luxembourg; & puis estant rappellée par le Comte Ernest de Mansfeld qui en avoit besoin pour opposer au Comte Philippe de Nassaw qui ravageoit les païs de Limbourg & de Luxembourg, elle reprit le chemin de Flandre, le long des costes de la mer, & en passant se fit rendre Saint Valery sur l'embouchûre de la Somme, & Estaples sur la riviere de Can-

Les Espagnols sont si occupez aux Païs-bas par le Prince Maurice, que de cette année ils ne peurent revenir en France.

che. Tout le reste de cette année les Espagnols eurent tant d'occupation & de mauvais succés aux Païs-bas, qu'ils n'en purent faire sortir aucunes troupes pour assister la Ligue. Car l'autorité du Comte de Mansfeld estant foible, & contrôllée par le Comte de Fuentes, & par Estienne d'Ibarra qui luy avoient esté ajoints pour conseil, leurs garnisons se mutinerent en Artois & en Hainaut, & furent chassées des Villes de Nuys, de Wert, & de Venlo. Le Prince Maurice leur prit la Ville de Geertruydemberg sur les frontieres de Brabant vers la Hollande, en

presence du Comte : bref il leur donna tant d'affaires en ces païs-là, qu'ils n'oserent pas divertir leurs forces ailleurs ; Et ce qu'ils avoient envoyé en France estoit en si mauvais ordre, & tellement desuny par les piques d'entre les Capitaines Wallons, Espagnols & Italiens, que si le Roy fust venu les charger avec une troupe d'eslite, comme il avoit accoustumé, il les eust taillez en pieces, ou du moins eust forcé un de leurs quartiers pour jetter du secours dans Noyon. Mais d'autres affaires l'avoient éloigné de cette Province, lors que sa presence y sembloit plus necessaire.

Le Roy alla à Tours, fut engagé à ce voyage par les Religionnaires.

Il estoit allé à Tours dés le commencement de Fevrier, s'estant engagé en ce voyage par les conseils des Religionnaires & particulierement de du Plessis Mornay, qui cherchoit tous moyens pour avancer cette doctrine, parce qu'il en estoit fortement persuadé. Les raisons pour lesquelles ils le firent, c'estoit premierement pour l'éloigner de Paris, dont le voisinage leur estoit suspect à cause des conferences, & pour rompre les mesures des Catholiques de son party, qui pressoient sa conversion : c'estoit en partie aussi afin de l'obliger à interposer son autorité envers le Parlement pour faire lever la restriction qui les excluoit des Charges & Dignitez ; & ils desiroient au mesme temps qu'il traitast avec le Duc de Mercœur, & qu'il fist le mariage de sa sœur avec le Duc de Montpensier. Ces deux derniers motifs avoient particulierement attiré le Roy en ce païs-là, & toutefois en cela mesme ses intentions estoient bien differentes des leurs : car en mariant sa sœur à un Prince Catholique, comme estoit le Duc de Montpensier, son but estoit de leur oster cette Princesse, esperant que par ce moyen elle seroit plus aisée à convertir, lors qu'il y seroit obligé luy-mesme. Eux au contraire s'imaginoient qu'estant entierement gouvernée par les Ministres, & tres-attachée à sa religion, elle pourroit peu à peu y attirer son mary, ou du moins gagner son esprit, car il estoit jeune, & d'un naturel facile ; ce qu'ils n'eussent pas pû se promettre du Comte de Soissons, qui eust esté bien plus difficile à gouverner. Et quant à l'accommodement du Duc de Mercœur, ils esperoient que s'ils eussent pû le destacher d'avec la Ligue, le Roy eust esté assez fort pour venir à bout du reste de cette faction, & partant n'eust point eu besoin de se faire Catholique. Mais les uns & les autres bastissant sur des fondemens qui dépendoient de la volonté d'autruy, furent également trompez, dautant que la Princesse qui avoit donné son affection & son seing au Comte de Soissons, ne pouvant sitost les degager, & le Duc de Mercœur non plus quitter ses ambitieux desseins, & s'affranchir de l'obligation qu'il avoit aux Espagnols, il n'y eut ny mariage ny traité. De Tours le Roy descendit jusqu'à Saumur où estoit sa sœur, qui l'y attendoit depuis un mois : à l'abord ce furent des respects, puis des larmes de la part de la Princesse, & aprés cela des plaintes de l'un & de l'autre : enfin ayant mutuellement déchargé tout ce qu'ils avoient sur le cœur, ils estoufferent au moins en apparence, tous leurs sujets de mécontentement dans des embrassemens fraternels. Du Plessis Mornay ayant esté au devant du Roy jusqu'à Amboise, l'y entretint familierement une bonne partie de la nuit : il luy parla premierement du mariage & des sentimens de cette Princesse, & aprés il luy découvrit qu'il avoit avis du party qui se tramoit pour le faire changer de religion : surquoy il ne manqua pas d'employer tout ce qu'il avoit d'eloquence & de raisons pour l'en dissuader, & luy proposa les remedes avec lesquels il s'en pourroit preserver. Entr'autres, que prenant occasion de vouloir satisfaire aux Catholiques touchant son instruction, il fist tenir une conference qui ne fust pas seulement une formalité mais une chose serieuse, dans laquelle il appelleroit un bon nombre de Pasteurs choisis par les Eglises reformées, & bien preparez sur tous les poincts de controverse desquels il vouloit estre instruit, & qu'ils auroient partagez entr'eux ; Qu'il en fust le moderateur & y proposast ces poincts l'un aprés l'autre, redressant les disputans par quelques mots s'ils s'escartoient de la question, ou l'embroüilloient au lieu de l'esclaircir, & les obligeant d'y respondre cathegoriquement par les saintes Escritures ; Que par ce moyen assurément, il feroit voir aux Catholiques qu'il y avoit de grandes difficultez qui meritoient bien qu'on s'en instruisist ; Puis quand ils auroient connu qu'il avoit raison de ne changer pas si legerement, il pourroit travailler à changer les autres, par des voyes de douceur & de prudence ; Que pour cet effet il faudroit qu'il remplist les Prelatures, les Gouvernemens des places fortes, & les Charges de la Cour & des Parlemens, de personnes de pieté & de vertu, professans la Religion Catholique, & neanmoins desireuses de reforma-

Il avoit son but & eux le leur, different dans le mariage de sa sœur.

Laquelle il va voir à Saumur.

Du Plessis luy propose des moyens pour éviter sa conversion, & attirer les Catholiques à sa religion.

» tion dans l'Eglise, desquelles ils luy donneroient des listes ; Et enfin lors qu'il au-
» roit amassé ces materiaux pour le grand ouvrage, il feroit tenir un Concile natio-
» nal, dans lequel ceux qu'il auroit establis dans les Prelatures, gens de grande doc-
» trine & de bonne reputation, avec cela soustenus de sa faveur, decideroient les
» choses selon ses intentions, & disposeroient tout doucement les peuples à recevoir cette reforme. Ce qui eust à mon avis estably une forme d'Eglise, à peu prés pareille à celle que la Reine Elizabeth avoit composée en Angleterre. Le Roy sembloit prester attention à tous ces conseils : quand il fut à Saumur il frequenta les Presches selon la coustume, receut les visites des Ministres avec caresses & demonstrations de bienveillance, & lors qu'il en partit pour retourner à Tours, il les assura de sa perseverance dans la doctrine qu'ils luy avoient enseignée, leur disant, *Que s'ils apprenoient qu'il eust commis quelque débauche ils le pouvoient croire, parce qu'il estoit homme sujet à de grandes infirmitez, mais que si on leur rapportoit qu'il eust quitté sa religion ils n'en creussent rien, qu'il estoit resolu d'y mourir.* Estant à Tours il leur témoigna encore beaucoup de chaleur pour faire lever la restriction qui les excluoit des Charges : il ne voulut pas aller au Parlement sur ce sujet, de peur de rendre son premier lict de Justice odieux aux Catholiques, mais il manda les Presidens & le Procureur & Avocats generaux dans son cabinet, pour leur faire entendre que son intention estoit telle, & les prier de trouver les moyens de l'executer. La pluspart biaiserent, & respondirent qu'ils ne donnoient avis au Roy que séant sur les fleurs de lys : ce qui fut cause que le premier President ne découvrit point son sentiment, & le Procureur General dit qu'il seroit temps d'en deliberer quand le Roy auroit satisfait à la promesse qu'il avoit faite aux Catholiques ; & ainsi l'Assemblée se separa sans rien accorder, non pas sans aigreur. Le rapport en ayant esté fait au Roy, il en témoigna de la colere au Procureur General, & luy dit, Qu'estant à luy particulierement, il devoit estre promoteur de ses intentions, & que puis qu'il faisoit le contraire, il en sçauroit bien mettre un autre en sa place. Mais quelque chose qu'il pût dire, pour rassurer les deffiances des Religionnaires, ils creurent toûjours qu'il y avoit plus de mine que d'effet, & la pluspart s'éloignerent de luy, comme ils pensoient qu'il s'alloit éloigner d'eux.

Le Roy faisoit mine d'entendre ses conseils.

Ne put faire lever la restriction qui les excluoit des Charges.

Leurs affections s'éloignent de luy.

Pendant le sejour qu'il fit en ces païs-là, Charles de Gontaud-Biron fils aîné du Maréchal, jeune Seigneur dont la valeur incomparable avoit tellement acquis l'estime & l'affection du Roy qu'il luy venoit de donner la Charge d'Admiral, cedée à regret par le Duc d'Espernon, en eschange du Gouvernement de Provence, reprit la petite ville de Meun sur Loire que la Châtre avoit prise l'année precedente, & puis mit le siege devant Selles, à la priere du Parlement & des Tourangeaux, qui vouloient se servir de l'occasion pour se delivrer d'un si fâcheux voisinage. Mais c'estoit trop hazarder l'honneur des armes du Roy que d'attaquer avec quinze cens hommes seulement, une place qui estoit defenduë par une garnison de six cens : aussi Biron qui en prevoyoit le mauvais succez, ne voulut point entreprendre ce siege qu'aprés deux commandemens absolus du Roy : lequel ayant veu depuis qu'il tiroit trop en longueur, fut contraint de luy mander qu'il le levast pour aller avec luy au secours de Noyon : mais il n'en estoit plus temps, la place s'estoit renduë avant qu'il eust fait repasser la Loire à ses troupes.

Biron pourveu de la Charge d'Admiral : prend Meun, leve le siege de Selles.

Il n'est pas croyable combien ces petites disgraces enflerent le cœur des ennemis du Roy, refroidirent ses serviteurs, & enhardirent les broüillons. Il en paroistra des preuves tantost dans les propositions insolentes que firent les Espagnols dans les Etats ; Mais si tost qu'il est à Mantes où il avoit aussi emmené sa sœur, il découvre deux ou trois desseins, dont les uns alloient à conspirer contre sa liberté, ou sa vie, & les moins criminels à l'abandonner. Il sceut que François d'O avoit comploté avec l'assistance de quelques Princes & de ceux qui avoient les plus grandes Charges, de se saisir de sa personne, & que pour cet effet ils avoient laissé une porte de Mantes ouverte : dont il fut tellement effrayé ou feignit de l'estre, qu'il sortit aux champs pour ramasser ses amis qui d'abord se trouverent en petit nombre, & pour éviter à l'avenir de semblables dangers il fit venir les troupes Angloises pour les loger dans le fauxbourg de Limay ; Enfin ces conspirations ne se faisoient plus en cachetes, mais à découvert, en plein jour, & presque en sa presence. Les plus grands Seigneurs, & les premiers de son Conseil, luy disoient sans déguisement qu'ils estoient prests de le quitter, s'il ne quittoit sa religion : mais d'autre costé les Religionnaires le soupçonnant de connivence avec ceux qui pressoient sa conversion, se laissoient facilement esmouvoir

Ces petites disgraces mettent grande confusion dans les affaires du Roy.

Conspiration des Catholiques pour se saisir de sa personne.

Diverses cabales mesme des Religionnaires.

émouvoir par les ſollicitations du Maréchal de Boüillon, & du Duc de la Trimoüille qui cabaloient dans leurs Egliſes pour faire reſoudre une aſſemblée, où ils pretendoient faire eſlire un Protecteur du party, & eſtablir des conſeils fixes & ordinaires dans les Provinces. Dans cette confuſion, & pour ainſi dire, ce déreglement d'eſprits preſque univerſel, le Roy ne ſçavoit auſquels il devoit ſatisfaire: peu de gens le conſeilloient fidelement, & tous leurs avis eſtoient ſi differens que ſa plus grand' peine eſtoit de bien choiſir. Les uns vouloient que par une hardie reſolution il ſe deffit de dix ou douze de ceux qui ſous pretexte de preſſer ſa converſion avoient formé de pernicieux complots contre ſa perſonne, & contre l'Etat; Quelques autres, que l'on les arreſtaſt ſeulement; mais pluſieurs, que l'on cherchaſt des accommodemens pour les gagner, & particulierement le Cardinal de Bourbon, & le Comte de Soiſſons; ce premier chef du tiers party, & le ſecond diſpoſé en tout cas de ſe joindre avec ſon frere, & outre cela remuant de ſon chef je ne ſçay quelle intrigue avec le Duc de Longueville & avec le Duc d'Eſpernon, lequel avoit envoyé viſiter la Princeſſe Catherine, lors qu'elle paſſa à Bordeaux. Pour cet effet Maximilian de Roſny-Bethune entreprit de ramener l'eſprit du Cardinal en negociant avec ceux qui par maniere de dire en avoient la clef, & en diſpoſoient à leur fantaiſie. Du Perron n'y avoit plus de pouvoir, le Roy l'ayant entierement pris à ſon ſervice, & déja pourveu de l'Eveſché d'Evreux: mais l'Abbé de Belloſane, & les deux Durets en diſputoient la conduite entre eux, & la partageoient preſque également: le premier à cauſe de l'autorité qu'il avoit toûjours retenuë ſur le Cardinal, pour avoir eſté ſon Precepteur; & les autres par leurs plaiſanteries, & par les ſoins auſſi qu'ils prenoient de trouver des divertiſſemens pour ſon humeur un peu amoureuſe. Roſny s'addreſſa premierement à Belloſane, qu'il connoiſſoit le plus facile à prendre par les belles offres, & les paroles flatteuſes. Il conte dans ſon Livre des œconomies Royales, comme il l'amadoüa fort adroitement: qu'il feignit de croire qu'il avoit toûjours reſiſté aux Durets, lors qu'ils vouloient porter leur maiſtre à des conſeils violens contre le Roy, l'aſſura qu'il avoit charge de Sa Majeſté de l'en remercier, qu'elle le prioit de luy continuer ſes ſervices, & luy promettoit le premier bon Eveſché qui viendroit à vaquer, meſme de le faire Cardinal, lors qu'elle ſeroit Catholique. Ce qui fit un tel effet ſur cet eſprit vain & ambitieux, qu'il dit auſſi-toſt à Roſny tout ce qu'il ſçavoit & ce qu'il ne ſçavoit pas, accuſa les Durets de pluſieurs conſeils pernicieux, qu'il ſe vantoit d'avoir détournez, le pria d'en informer le Roy, & promit beaucoup plus qu'on ne deſiroit de luy. Le Roy ſe ſervit ainſi de ſon entremiſe pour avoir entrée à traiter avec le Maiſtre, mais pourtant ſe deffia toûjours de ſon inconſtance: & avec raiſon, dautant que peu aprés il découvrit que Villeroy & Janin avoient conferé en cachette avec le Cardinal, dont il ne luy avoit pas donné avis, à cauſe dequoy n'eſtant pas obligé de luy mieux garder le ſecret qu'il luy avoit tenu parole, il fit rapporter au Cardinal en termes qui le piquoient d'honneur, tout le procedé de cet homme qui vouloit attribuer à ſes conſeils, & à ſon credit auprés de luy, tout ce qu'il y avoit de loüable en ſa pieté, en ſa prudence, & en ſon bon naturel. Or comme il n'eſt point d'eſprits qui s'offenſent plus qu'on croye qu'ils ſont gouvernez, que ceux qui le ſont en effet, ſoit qu'ils ayent honte qu'on leur reproche leur foibleſſe, ſoit à cauſe qu'elle eſt accompagnée d'une grande ſuffiſance, & bonne eſtime de ſoy-meſme, le Cardinal ſe fâcha contre Belloſane, & l'éloigna peu à peu de ſes bonnes graces & de la principale entremiſe de ſes affaires. Là-deſſus les Durets ayant pris la premiere place dans ſa faveur, ſe porterent d'une extremité à l'autre par dépit de leur corrival, & diſpoſerent leur Maiſtre à s'accommoder entierement avec le Roy. Lequel par ce moyen fut tiré de peine pour lors, mais ne l'euſt pas eſté de ſoucy que quelques eſprits factieux ne replongeaſſent ce Cardinal dans d'autres broüilleries, ſi une humeur acre qui luy ulcera le poumon ne luy euſt bien à propos cauſé une phtiſie, qui ralentit ſon ambition, & le rendit moins capable d'écouter des conſeils qui euſſent eu beſoin d'une parfaite ſanté.

Ne ſçait quel conſeil prendre.

Employe Roſny pour regagner le Cardinal de Bourbon.

Roſny s'addreſſe à l'Abbé de Belloſane, qui promet de ſervir le Roy.

Lequel parce qu'il luy avoit manqué de parole, il met en diſgrace avec ſon Maiſtre.

Les Durets ſes corrivaux portent le Cardinal à s'accommoder avec le Roy.

Pendant ce temps-là on ne manquoit pas de gens qui s'entremeſloient de negocier la paix en cent differentes façons: ce n'eſtoient qu'allées & venuës, que lettres, propoſitions & conferences de toutes ſortes de perſonnes, qui prenoient les choſes par autant de divers biais, qu'ils eſtoient tous differens, en humeurs, en deſſeins, en factions, & en Religion: de ſorte qu'ils détruiſoient l'ouvrage les uns des autres, & ſembloient avoir plûtoſt envie d'embarraſſer le Roy davantage que de le tirer d'affaire; Reſſemblans, diſoit Roſny, à cette fourmilliere de Procureurs qu'on void

Infinité de gens s'entremeſlent de la paix.

troter & s'entrechoquer dans la salle du Palais, fort échauffez en apparence pour terminer les Procés, mais ne pensent qu'à en former de nouveaux, & engager de plus en plus leurs clients, afin qu'ils ne puissent jamais se delivrer de leurs mains. Apres tout, il n'avoit que deux voyes pour sortir de ce labyrinte, & toutes deux encore fort embroüillées & si perilleuses, que ses meilleurs amis ne pouvoient demeurer d'accord laquelle il devoit prendre. L'une estoit de s'armer de courage & de patience, & de continuer à conquerir son Royaume par la force des armes, comme il avoit commencé, sans faire ce changement de Religion qui luy estoit si fâcheux, & se laisser forcer par une partie de ses sujets à traiter avec l'autre, ce qui les accoûtumeroit à luy donner la loy, plûtost qu'à luy obeïr. Il sembloit à ceux qui vouloient qu'il tint cette voye, qu'il ne luy seroit point difficile de regagner les grandes Villes qui s'étoient conservé la liberté de disposer d'elles-mesmes, parce qu'encore que les peuples y fussent bien ennemis de sa nouvelle Religion, ils estoient aussi fort degoûtez des broüilleries & des pillages de la Ligue: tellement que s'il leur faisoit quelques avantages en leur augmentant leurs privileges, & qu'il leur donnast asseurance de ne rien changer pour la Religion, elles aimeroient mieux revenir à luy pour joüir paisiblement de leurs biens & de la commodité du commerce, que de demeurer plus long-temps le joüet & la proye des gens de guerre, qui tenoient la campagne tout à l'entour, & les rongeoient jusqu'aux os. Et puis, disoient-ils, il arriveroit necessairement dans peu de temps, que les envies, les haines & les contraires desseins, qui avoient déja produit une infinité de divisions parmy les Chefs de ce corps anarchique, les feroient entrechoquer les uns les autres, & les rendroient si irreconciliables entre eux, qu'ils se détruiroient eux-mesmes, sans que le Roy mist la main; si bien qu'à la fin les François ennuyez de les servir en des pretentions si peu justes, & si mal conduites, les quitteroient là pour se jetter entre les bras de Sa Majesté, & ne reconnoistroient que la seule autorité Royale, qui par ce moyen deviendroit plus puissante & plus affermie qu'elle n'avoit jamais esté.

Il n'y avoit que deux voyes pour tirer le Roy hors d'affaires, ou la patience & le courage.

L'autre voye, qu'il pouvoit suivre, c'estoit de s'accommoder à la volonté du plus grand nombre de ses sujets, qui demandoient instamment qu'il se convertist; Et celle-là paroissoit bien plus aisée que l'autre, parce que l'on presumoit qu'il n'y avoit que cet obstacle qui empeschast les peuples de le reconnoistre, & que si tost qu'il l'auroit levé, ils accoureroient tous en foule pour luy rendre obeïssance, & contraindroient leurs Chefs d'y venir aussi avec eux. Mais pour la premiere voye, on luy representoit qu'elle estoit bien longue & bien raboteuse: car les grandes Villes aimeroient mieux se cantonner à la forme des Villes libres d'Allemagne, que de le reconnoistre tandis qu'il seroit d'une autre Religion que la leur; & quant à ce qu'on parloit de leur accroistre leurs privileges pour les gagner, qu'estoit-ce autre chose que d'eriger autant de Republiques dans une Monarchie? Que les divisions d'entre les Chefs qu'on se promettoit devoir faire grand éclat, ne ruineroient pas si tost ce party-là que le sien ne le fust le premier, par un abandonnement general des Catholiques; Que si la prise de Noyon, & la levée du siege de Selles, avoient tellement abatu les courages des siens, qu'il sembloit que la fortune luy eust tourné le dos, où en seroit-il reduit, s'il venoit à perdre une grande bataille? & quelle ressource auroit-il alors, si maintenant que ses affaires estoient encore en leur entier, il avoit à peine dequoy mettre une armée sur pied, sans moyens de l'entretenir, tous les Gentils-hommes s'ennuyant d'employer leurs biens & leur sang à le servir, parce qu'ils croyoient que son opiniastreté estoit la seule cause qui obstinoit les peuples dans leur rebellion; disant tout haut. *S'il est veritablement persuadé de cette doctrine, pourquoy luy aiderons-nous à l'établir, au prejudice de la nostre? S'il ne l'est pas, pourquoy exposer le repos, les biens & la vie de tant de millions d'hommes, pour les fantaisies de ses Ministres? Et dans une chose indifferente, pourquoy veut-il demeurer plûtost avec les Huguenots, que de donner satisfaction aux Catholiques qui sont plus de cent contre un, si ce n'est qu'il méprise nostre pouvoir & nos services, ou qu'il se déffie de nostre infidelité?* Ceux qui faisoient le plus haut sonner ces discours, estoient les Officiers du cabinet de Henry III. qui ayant esté nourris avec un Roy liberal, dans l'abondance, dans le luxe & dans les plaisirs, estoient las des fatigues de cette guerre, & plus encore de la pauvreté qu'elle causoit dans les affaires du Roy, qui n'avoit pas dequoy leur faire des profusions, comme son predecesseur; Et ils s'imaginoient que dans la paix ils gouverneroient les finances à leur mode, & éloigneroient du Roy ces vieux Huguenots, gens austeres & intraitables,

Ou de se faire Catholique.

Inconveniens & difficultez qu'il y avoit dans la premiere.

Tous les Catholiques demandans qu'il aille à la Messe, il commence à s'ébranler.

qui l'obsedoient sans cesse & se mesloient de censurer tous ses plaisirs. Leurs plaintes continuelles avoient excité plusieurs mal-contens à se joindre avec eux, & la bande croissant avoit donné lieu au tiers party. Le Roy s'en estoit toûjours moqué, mais quand il vid que ceux mesme qu'il avoit crû les plus assurez à son service, s'ameuroient aussi avec les autres, & que la voix universelle luy crioit *à la Messe*, il commença tout de bon à s'ébranler. Alors plusieurs, mesme des Religionnaires, soit que par complaisance ils s'étudiassent à donner dans ses sentimens, soit que leur croyance fust telle, luy avancerent cette proposition, qu'il n'estoit necessaire à salut que de croire en JESUS-CHRIST crucifié suivant le Symbole des Apostres, & d'observer les preceptes du Decalogue, que tous les autres poincts estoient peu necessaires, & par consequent la profession exterieure de quelque Religion que ce fust dans le Christianisme, presque indifferente. Il se trouva des Ministres qui estoient effectivement de cette opinion, & d'autres qui par interest ou par complaisance, y donnerent les mains. Il permit qu'on l'en entretint souvent dans son cabinet, & sur cela Duperron l'un des plus beaux esprits & des plus agreables de la Cour, ne manquoit pas dans les rencontres d'employer son admirable éloquence, & d'accabler les Ministres avec lesquels il conferoit devant le Roy, de tant de subtiles raisons, de tant de doctrine, & de tant d'allegations de Conciles & de Peres, qu'il leur fermoit la bouche. Enfin toutes choses jointes ensemble luy donnerent un si grand choc que ne pouvant se défendre, mais n'estant pas encore bien resolu de se rendre, il laissa esperer, & mesme promit à quelques-uns en particulier qu'il recevroit l'instruction.

Les Religionnaires pour l'y disposer, luy disent que l'on peut faire son salut dans la Religion Catholique.

Il fait esperer sa conversion.

Lors qu'il estoit en ces termes, le Duc de Feria vient à Paris sur la fin du mois de Mars, avec les deux autres Ambassadeurs d'Espagne, & une grande escorte de Cavalerie, & des principaux Seigneurs du party que luy avoit donné le Duc de Mayenne: lequel aprés la prise de Noyon estoit allé à Rheims tenir conference avec les Princes de sa Maison. Son second fils sortit au devant accompagné de la Noblesse, & de quelques Officiers de la Ville: les Etats mirent en deliberation s'ils le devoient aller salüer, les uns disant que ce seroit abaisser la Majesté du Royaume qui residoit en cette Compagnie, les autres que le Pape envoyoit bien de ses Officiers & de ses Gardes au devant des Ambassadeurs. Ces derniers, quoy que l'exemple qu'ils apportoient fût bien dissemblable, & que tout au plus il ne conclust sinon qu'on y pouvoit envoyer quelques Officiers des Etats, comme seroient les Secretaires, l'emporterent sur les autres, & firent en sorte que l'Assemblée deputa de toutes les trois chambres, pour luy témoigner le contentement qu'elle recevoit de sa venuë, & les fruits qu'elle en esperoit. Or quelque temps auparavant les Estats se voyant pressez par les Royalistes de leur donner quelque réponse sur leur proposition, & autorisez mesme par le Duc de Mayenne qui écrivit au President Janin qu'il estoit temps de le faire, en avoient envoyé une par un Trompette le huitiéme jour de Mars; Piece veritablement excellente, comme ayant esté formée de trois autres qu'avoient composées sur ce sujet les trois plus eloquens & plus graves personnages de ce party-là, l'Archevesque de Lyon, le President Janin & Guillaume du Vair Conseiller au Parlement de Paris. Dans cette response, aprés s'estre excusez de ce qu'ils avoient tant tardé à la donner, à cause qu'ils attendoient un plus grand nombre de Deputez qui n'estoient pas encore venus, protesté qu'ils recherchoient la paix avec une charité & bien-veillance vrayement Chrétiennes, & rejetté sur le Roy le reproche que les Catholiques leur avoient fait d'introduire les Estrangers dans le Royaume: Ils disoient, *Qu'ils acceptoient la conference, pourveu que ce fust entre Catholiques seulement; & pour aviser à conserver la Religion & l'Estat, les prioient, puis qu'ils leur avoient témoigné qu'ils desiroient que ce fust entre Paris & Saint Denys, d'avoir agreable le lieu de Montmartre, ou de Saint Maur, ou de Chaliot dans la maison de la Reine, & d'y envoyer leurs Deputez dans ce mois.* Le Roy n'estant plus à Chartres quand cette réponse y arriva, le Cardinal de Bourbon qui y estoit demeuré avec une partie du Conseil & quelques Seigneurs, differa jusqu'au 20. de Mars à y repliquer. Sa réponse portoit, Que ce delay avoit esté causé par l'absence du Roy & des Seigneurs qui estoient répandus en divers endroits; Que l'ordre avoit esté donné de se rassembler à Mantes où il se trouveroit compagnie suffisante pour vaquer à cette affaire, & que dans le quinziéme du mois prochain on leur rendroit plus ample resolution touchant le lieu, les seuretez & les autres choses qui touchoient la conference; Pendant lequel temps, s'il leur plaisoit les aver-

Arrivée du Duc de Feria à Paris.

Les Etats deputent vers luy pour luy faire compliment.

Leur réponse aux Seigneurs Royalistes.

Replique des Royalistes apportée le lendemain de l'arrivée de Feria.

tir des noms, de la qualité, & du nombre des personnes qu'ils voudroient deputer, ce seroit toûjours autant d'avance. Cette réponse ayant esté apportée à Paris le dernier du mois, le Duc de Feria afin de prevenir les effets de cette conference qui ne pouvoit rien produire de bon pour les Espagnols, fit demander audiance à l'Assemblée pour y exposer la charge qu'il avoit du Roy son Maistre. On arresta le jour au second d'Avril sur les quatre heures du soir. Ce Duc estant venu dans la court du Louvre, deux Evesques, deux Gentils-hommes & deux Conseillers du tiers Estat, le receurent au pied du grand degré: le Cardinal de Pellevé, les Prelats & principaux de l'Assemblée, vinrent au devant jusqu'à la porte de la salle, & le menerent sous le daix. Il y avoit trois chaises, celle du milieu plus relevée que les deux autres & couverte d'un tapis de velours violet semé de fleurs de lys d'or, mais vuide, pour montrer qu'elle attendoit un Roy: celle de la main droite estoit pour le Cardinal, qui outre qu'il estoit President du Clergé avec l'Archevesque de Lyon, presidoit aussi aux seances generales en l'absence du Duc de Mayenne; & celle de la gauche pour le Duc de Feria. Lors qu'ils eurent pris seance, toute la Compagnie prestant attention favorable, le Duc de Feria fit sa harangue en Latin, & la commença par les titres de * *Tres-illustres & tres-reverends Seigneurs, & vous tres-nobles personnes.* Elle disoit en substance, que, Comme le Roy d'Espagne, depuis la paix & son mariage avec la Princesse Elizabeth fille du Roy Henry II. le venin des heresies s'estant glissé dans ce Royaume, de telle sorte qu'il y avoit à craindre une totale perte de la Religion, n'avoit oublié aucunes preuves d'affection envers cette Couronne dans toutes les occasions où elle avoit eu besoin de son assistance; Qu'il avoit envoyé de grandes armées au Roy François II. sous la conduite du Duc de Carvajal, au Roy Charles IX. le Comte d'Aremberg avec la gendarmerie des Païs-bas, & une autre fois le Comte de Mansfeld, avec ses meilleures troupes d'infanterie & de cavalerie; Tous lesquels avoient fait la guerre en France, avec autant de zele & de valeur que si c'eust esté pour leur propre patrie; Qu'il ne se pouvoit trouver rien de plus grand & de plus genereux que la patience du Roy Catholique parmy tant & de si grandes injures qu'il avoit receuës de leurs Roys: car nonobstant que la Reyne-Mere l'eust deux fois attaqué en Portugal, que le Duc d'Alençon se fust empaté de Cambray, & tâché d'envahir la Flandre, il avoit constamment perseveré en son amitié; Et comme, depuis la mort du Duc d'Alençon, le Prince de Bearn eut commencé d'aspirer à la Couronne, & le Roy Henry III. à favoriser ses desseins, les Seigneurs de Guyse qu'on ne pouvoit assez loüer, ayant jugé necessaire de remedier à un si grand mal, & pour ce sujet de faire la sainte Union, il y estoit entré de grand cœur, quoy que les frais & la charge de ce traité retombassent presque entierement sur luy; Que depuis il n'avoit point discontinué d'assister ce party, comme on sçavoit, & que si les Catholiques avoient eu du pire à la bataille d'Yvry, le Duc de Parme son Lieutenant avoit sauvé les Villes de Paris & de Roüen qui s'en alloient perduës, aprés avoir esté long temps gardées par la merveilleuse constance & la valeur nompareille de leurs citoyens; Qu'il avoit dépensé plus de six millions d'or en cette cause, avoit quitté ses propres affaires à son grand prejudice, pour secourir les François dans leur extréme besoin, avoit travaillé puissamment à la convocation des Estats, & sollicité des saints Peres de favoriser & d'épouser ce party; Qu'il avoit donc envoyé vers les Estats, pour leur faire entendre quel estoit son avis dans une affaire de si grande importance, dans laquelle il estimoit que leur salut dépendoit de l'élection d'un Roy Catholique zelé à la Religion, & qui eust le pouvoir de les defendre de leurs ennemis; Partant qu'il les prioit de sa part d'y proceder sans aucun retardement, avec un cœur vrayement Chrestien & tel que le desiroient tous les Catholiques de l'Univers, leur promettant avec quantité de belles paroles, tout l'ayde & le secours qu'ils pouvoient attendre d'un Roy si puissant & si affectionné. En témoignage dequoy il leur representoit des lettres de sa part, aprés la lecture desquelles s'ils desiroient sçavoir sa Charge il la leur feroit entendre plus amplement, quand il seroit necessaire. Cela dit, il presenta les lettres du Roy d'Espagne au Cardinal de Pellevé, qui les donna à Nicolas de Pile Abbé d'Orbais Secretaire de l'Assemblée, afin qu'il les leust. La superscription estoit, *A nos Reverends, Illustres, magnifiques & bien-aymez les Deputez des Estats generaux de France.* Elles disoient en peu de paroles, Qu'en continuant l'assistance qu'il leur avoit toûjours donnée, il avoit envoyé le Duc de Feria pour s'y trouver en son nom, & faire instance de sa part qu'ils ne se separassent pas qu'au-

Lequel va dans l'Assemblée des Etats.

* *Illustrissimi ac Reverendissimi Domini, vosque nobilissimi viri.*

Sommaire de la harangue qu'il y fit.

Il presente des lettres du Roy d'Espagne.

Contenu de ses lettres.

paravant ils n'eussent resolu le poinct principal qui estoit l'élection du Roy ; Partant qu'il avoit voulu les exhorter tous ensemble, de faire voir maintenant par effet qu'ils avoient le seul service de Dieu pour motif, & que ce qu'ils resoudroient fust tres-digne d'une si grande & si noble Assemblée, comme leur devoit dire plus particulierement le Duc de Feria. La lecture faite le Cardinal de Pellevé répondit premierement en François, comme il avoit esté resolu, remerciant le Roy d'Espagne, du soin qu'il avoit de la Religion & du Royaume, puis il fit une longue harangue en Latin, dont le sommaire estoit tel. Il luy témoigna premierement la joye que toute l'Assemblée avoit eue à son arrivée, & comme elle recevoit avec respect les lettres royales de Sa Majesté Catholique, & ses mandemens pleins de douceur & de charité que son Excellence leur avoit exposez par sa harangue dorée, loüant le Duc de sa capacité, de l'antiquité de sa Maison, & de ce qu'il estoit fils d'une mere des plus illustres Maisons d'Angleterre, qui comme une autre Helene mere de l'Empereur Constantin employoit tous ses biens à nourrir les pauvres Insulaires fugitifs pour la Religion en Espagne. Il dit aprés que toutes choses estoient sujettes à revolution, & les fortunes & grandeurs de la terre dans un continuel flux & reflux, selon qu'il plaist à la Providence Divine. Que l'on en voyoit un grand & memorable exemple dans la France, autrefois si heureuse & si florissante, & pour lors si desolée & en un si fâcheux état ; Que tandis que les Rois avoient protegé la vraye Religion, ils avoient donné la loy à plusieurs nations, extirpé les sectes contraires à la Foy orthodoxe, & porté leurs Enseignes victorieuses bien avant dans les terres estrangeres. Ainsi Clovis avoit deffait les Visigots tres-obstinez fauteurs de l'heresie Arrienne, & tué de sa propre main leur Roy Alaric ; Ainsi Childebert son fils, ayant donné sa sœur en mariage à Amalaric, avec cette esperance qu'il se feroit Catholique, & voyant qu'il la traitoit mal en haine de la Religion, non seulement l'avoit combatu & vaincu, mais encore retiré ses Sujets de l'heresie, ayant passé deux fois les Pyrenées pour rétablir en Espagne la Foy que Saint Jacques y avoit plantée, & qui en eust esté entierement arrachée sans un secours si favorable. Ainsi Charles Martel qui dethrôna Childeric, & mit son fils au chemin de la Royauté, avoit fait prés de Tours un prodigieux carnage de ces Sarrasins qui avoient subjugué tout l'Orient, l'Afrique & l'Espagne ; & une autre fois les avoit encore deffaits en Languedoc, comme ils estoient joints avec les Visigoths. Ainsi Charlemagne avoit acquis ces beaux titres de Grand & d'Invincible, pour avoir dompté ces Barbares dans l'Espagne : de sorte qu'ils furent contraints d'y laisser les Chrestiens en repos, en reconnoissance dequoy Alphonse Roy de Galice & des Asturies, se disoit homme lige * de ce grand Empereur. Il n'oublia pas que le Connestable du Guesclin estant appellé en Espagne, & y estant allé par le commandement du Roy Charles V. avoit jetté hors de son trône Pierre le Cruel Roy de Castille, condamné du saint Pere & haï de tous ses Sujets, parce qu'il favorisoit les Juifs, & mis en sa place Henry Comte de Transtamare, selon les souhaits des Castillans, qui disoient qu'à l'exemple des anciens Gots, ils avoient pouvoir de se soustraire de l'obeïssance d'un Roy qui avoit changé sa Royauté en Tyrannie, & d'en établir un autre, sans avoir égard à la succession. Puis aprés qu'il eut raconté tous ces bien-faits des Rois de France envers les Espagnols, il montra qu'outre ces liens d'affection ils s'estoient plus étroitement attachez avec eux par ceux de l'alliance, dont il rapporta tous les exemples depuis Saint Loüis qui estoit fils d'une Reine Espagnole, jusqu'à Charles IX. marié avec Elizabeth d'Austriche.

Le Cardinal de Pellevé Presidenr aux Estats, répond au Duc de Feria.

Substance de sa harangue.

* Proprius.

Dont la premiere partie ne déplaist pas aux bons François, mais la seconde leur est insupportable.

Jusques-là son discours fut entendu avec plaisir, mesme des meilleurs François, parce qu'il sembloit obliquement reprimer l'arrogance des Espagnols, leur remontrant qu'ils avoient esté infectez du venin de l'Arrianisme & des ordures des Mahometans, & que s'ils avoient donné quelque secours à deux de nos Roys, leurs predecesseurs les avoient souvent délivrez de l'heresie, de la servitude des Barbares, & de l'oppression des Tyrans. Mais il fut insupportable, mesme aux plus passionnez de la Ligue, quand ensuite il se mit sur les loüanges du Roy Philippe, & se declara manifestement son partisan. Il dit que ce grand Roy estoit vrayement digne du nom de Catholique, pour avoir pris en main la defense de la Religion par toute la terre. Il l'éleva bien haut au dessus des Empereurs Trajan & Theodose issus de sang Espagnol, de Ferdinand Roy d'Arragon, des Empereurs Maximilian & Charles V. ses ayeuls. Il le reconnut pour le Protecteur & Liberateur de la France, & neantmoins glissa par quelques mots que les Princes de la Maison de

» Lorraine, qu'il nomma d'autres Machabées & les belles lumieres de la Nation Françoise, avoient eu bonne part à cette gloire, endurant plûtost qu'on leur tirast la derniere goute de sang, que de souffrir qu'on fit outrage à leur Mere sainte Eglise.
» Il adjoûta que sept ou huit Papes consecutivement avoient secouru les François Catholiques de grandes armées & de grandes sommes de deniers, particulierement Clement VIII. mais que le Roy Catholique, comme il les surpassoit tous en richesses, les avoit aussi surpassez en liberalitez ; Partant qu'ils le supplioient instamment de leur continuer son assistance, assurant ses Ambassadeurs qu'ils ne perdroient jamais la memoire de tant de signalez bien-faits. Finalement, il conclut par ces paroles pleines de flatterie, *C'est par ces degrez que Sa Majesté Catholique se fraye le chemin du Ciel, c'est par là qu'elle s'acquiert des couronnes immortelles ; & lors que la main de Dieu recompensant les dignes travaux qu'elle a soufferts pour la Religion, l'élevera aux tabernacles des bien-heureux, il viendra au devant d'elle non seulement des mille milliers d'Anges, mais encore une infinité de peuples qu'elle a retirez, les uns des espaisses tenebres de l'infidelité, les autres de l'opiniastreté de leurs heresies, qui se presenteront à Elle chantant des Cantiques d'allegresse, & portans en main leurs couronnes de gloire, dont l'éclat adjoûtera de nouveaux brillans à celle que le Roy des Roys luy a preparée dans l'eternité.*

Ces harangues ne purent retarder qu'on ne fist réponse aux Royalistes.

Cette harangue fut suivie d'un petit murmure, mais qui provenoit plûtost d'indignation que d'applaudissement. Aussi avec toutes les brigues que purent faire jouer les Espagnols, elle n'eut pas assez de force pour obtenir que les Estats voulussent tarder davantage, de donner favorable réponse aux Seigneurs du party du Roy. Ils leur firent donc sçavoir par un écrit du cinquiéme d'Avril qu'ils acceptoient la conference, leur témoignant beaucoup d'impatience de ce qu'ils avoient appris qu'ils la vouloient remettre au seiziéme du mois prochain. Et dés lors les bons François de part & d'autre, qui avoient peur que dans ce temps-là l'on ne fit naître des obstacles pour l'empécher, travaillerent conjointement de tout leur pouvoir à l'avancer, & solliciterent si bien que le vingt-uniéme d'Avril quelques Deputez allerent reconnoistre les lieux autour de Paris, pour marquer celuy qu'ils jugeroient le plus propre. Les ayant trouvez la pluspart ruinez & inhabitables, ils prirent enfin le Bourg de Surene qui l'estoit le moins de tous ceux qu'ils avoient visitez, & y partagerent les logis au sort. Peu de jours aprés les Estats de la Ligue choisirent pour leurs Deputez Pierre d'Espinac Archevesque de Lyon, François Pericard Evesque d'Avranches, Godefroy de Billy Abbé de S. Vincent de Laon, André de Brancas-Villars Gouverneur de Roüen, François d'Averton-Serillac Comte de Belin Gouverneur de Paris, Pierre Janin President au Parlement de Bourgogne, Jean Loüis de Pontalier-Talmé, Loüis de Montigny, Nicolas de Pradele-Montolin, Jean le Maistre fait President au Parlement de Paris par le Duc de Mayenne, Honoré du Laurent Avocat general au Parlement de Provence, & Estienne Bernard Avocat au Parlement de Bourgogne. Les Seize y firent agir toutes leurs brigues pour y mettre Guillaume Rose Evesque de Senlis, & pour en rebuter Villeroy, que le Duc de Mayenne avoit nommé pour y assister de sa part : mais n'ayant pû obtenir le premier, ils empécherent le second. Du costé du Roy furent choisis Renaud de Beaune Archevesque de Bourges, François le Roy-Chavigny, qui avoit perdu les yeux de vieillesse, mais non pas le jugement, Nicolas d'Angennes-Ramboüillet, Gaspar de Schomberg Comte de Nantueil, Pompone de Believre Conseiller d'Estat, depuis peu rappellé par le Roy de sa maison, où il avoit esté confiné par Henry III. Godefroy de Camus-Poncarré, Jacques Auguste de Thou-d'Emery Conseiller en Parlement, & Loüis de Revol Secretaire d'Estat.

Le Bourg de Surene choisi pour la conference.

Qui furent les Deputez nommez de part & d'autre.

La conference commence le 29. d'Avril.

Les Royalistes n'ayant exprimé aucun titre ny qualité dans leurs passe-ports, & ceux de la Ligue s'estant aisément accordez d'en faire autant, pour éviter toute jalousie, ils se rendirent à Surene le vingt-neuviéme du mois, sur les deux heures aprés midy. Ceux de la Ligue estant arrivez les premiers dans le logis où ils devoient s'assembler, descendirent au devant des autres, & les receurent avec autant de courtoisie & de signes d'affection que s'ils eussent tous esté de mesme party ; le sentiment des longues miseres de la guerre, le desir de la paix, l'amour de la patrie, & le souvenir des vieilles connoissances, leur tirant des larmes des yeux, & les obligeant à estreindre plus fort leurs embrassades. Aprés quelques complimens & quelques discours de choses indifferentes, ils monterent en la salle, se rendant les uns aux autres toute sorte de civilité & de respect, & prirent seance chacun selon

ſon rang, ſans aucune conteſtation, horſmis que ceux de la Ligue diſputerent la droite : mais les Royaliſtes, l'ayant occupée les premiers, & remonſtré qu'elle leur appartenoit, parce qu'ils eſtoient auſſi-bien Catholiques comme eux, & que de plus ils eſtoient Deputez des Princes du ſang & de tous les anciens Officiers de la Couronne, les autres n'eurent point à repliquer. L'Archeveſque de Lyon pria les Royaliſtes de trouver bon que Villeroy fuſt de la conference, & l'Archeveſque de Bourges demanda la meſme choſe pour de Vic; ce qui ayant eſté accordé, & de plus arreſté que pour plus d'autorité & d'aſſurance les paſſe-ports ſeroient expediez en lettres patentes avec le ſeau, ils parlerent des ſeuretez : Pour leſquelles il fut reſolu premierement, de ſe donner la foy les uns aux autres, & de ſe prendre reciproquement en leur protection & ſauve-garde, & qu'en attendant qu'on en trouveroit de plus grandes, on tiendroit douze Suiſſes de garde jour & nuit aux deux portes du logis. Il ne ſe paſſa rien autre choſe dans la premiere ſeance, & les Deputez de la Ligue retournerent coucher à Paris, comme ils firent toûjours pendant la conference, les Royaliſtes demeurans à Surene. On n'avança gueres le lendemain, horſmis qu'ayant eſté propoſé de faire une ſurſeance d'armes, il fut accordé en attendant qu'on la reſoudroit qu'on ne feroit aucune courſe, & qu'on expedieroit des paſſe-ports pour ceux qui ſeroient employez à aller & venir aux occurrences neceſſaires. Loüis Potier de Geſvres Secretaire d'Eſtat, fut envoyé vers le Roy, pour en obtenir les dépéches. Les Deputez de la Ligue ne vouloient pas entrer ſi-toſt en matiere, mais ne cherchoient qu'à faire écouler le temps juſqu'au retour du Duc de Mayenne : c'eſt pourquoy ils n'arriverent là qu'à une heure aprés midy, & deferant volontiers aux prieres de la Ducheſſe de Guiſe qui les ſollicitoit que Ramboüillet ne fuſt pas admis en cette conference, parce qu'elle le ſoupçonnoit d'avoir contribué à la mort de ſon mary, ils demanderent qu'il s'en deportaſt, ou qu'autrement ils ne pouvoient paſſer outre : puis comme les Royaliſtes leur eurent répondu qu'ils n'avoient aucun pouvoir pour cela, ils ſe retirerent en une chambre à part; où Ramboüillet eſtant allé parler à eux, tout le reſte du jour ſe paſſa en diſcours ſur ce qui s'eſtoit fait à Blois. Le lendemain ils firent encore inſtance pour l'exclurre : les Royaliſtes au contraire tinrent ferme, & luy-meſme ne voulut point s'en departir, de peur que ſon éloignement ne fuſt un aveu tacite de ce qu'il dénioit hautement, & que le ſang du Duc de Guiſe ne fuſt quelque jour redemandé à luy & à toute ſa poſterité : mais il offrit de s'en purger par ſerment, & les pria d'oſter cette mauvaiſe croyance à Madame de Guiſe. C'eſt choſe memorable, & qui ſemble condamner cette ſanglante action de Blois, que le Roy ayant oüy dire que quelques-uns l'en chargeoient, il fit un diſcours qui fut veu des principaux de l'Aſſemblée, par lequel il aſſuroit, Qu'il n'avoit jamais eſté l'auteur *d'un ſi funeſte & ſi malheureux conſeil*; Que s'il l'avoit fait ç'auroit eſté ou par temerité, ou par vengeance, ou pour complaire au Roy; Pour le premier, que les affaires qu'il avoit maniées ne l'avoient pas mis en reputation de temeraire & d'écervelé; Pour le ſecond, qu'il avoit obligation au Duc de Guiſe, qui luy avoit donné librement ce qui luy appartenoit d'un rente qu'il vouloit racheter, & ayant eſté envoyé vers luy à Meaux au commencement des troubles, il luy avoit confié pluſieurs choſes de croyance pour apporter au Roy; Pour le troiſiéme, il connoiſſoit trop bien l'eſprit du feu Roy pour luy donner un conſeil ſi dangereux, car il ſçavoit bien qu'eſtant extrémement variable, il l'eut abandonné ſi-toſt qu'il en eut reſſenty quelque inconvenient, ce qui ne pouvoit pas manquer d'arriver à cauſe du grand credit du Duc de Guiſe, de la force de ſon party, & de la puiſſance de ſa Maiſon; Et tant s'en faut qu'il eut eſté de cet avis, que ce Roy luy diſant un jour qu'un certain Grand luy avoit fait faire ce qu'il avoit fait, inſerant ces mots dans une lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet, *mors Conradini, vita Caroli*, il luy avoit répondu en preſence de pluſieurs grands perſonnages encore tous vivans, *Oüy, mais, Sire, celuy-là ne vous diſoit pas tout le ſuccez de l'Hiſtoire : car la mort de Conradin fut la ruine de Charles.* A quoy le Roy n'eut pas manqué de luy repartir, s'il euſt eu tant ſoit peu de part à ce deſſein, *Pourquoy donc me l'avez-vous conſeillé?*

Logis partagez au ſort, les Royaliſtes prennent le coſté droit dās la ſeance.

Se donnent la foy les uns aux autres.

Les deputez de la Ligue attendant le retour du Duc de Mayenne; reculoient d'entrer en matiere.

Veulent exclurre Ramboüillet, comme complice de la mort du Duc de Guiſe.

Le Roy ayant ſceu qu'on l'en ſoupçōnoit auſſi, s'en juſtifie par un écrit.

A la troiſiéme ſeance une indiſpoſition ſurvenuë à l'Archeveſque de Lyon, donna encore moyen aux Deputez de la Ligue de s'excuſer d'entrer en matiere, & de remettre la conference pour quelques jours. Cependant ce matin là ils ſe montrerent reciproquement leurs pouvoirs, celuy des Royaliſtes tres-ample pour conclurre & reſoudre : celuy des Ligueux, pour oüir & rapporter ſeulement; Et l'apreſdînée

Remettent la conferēce pour quelques jours, & accordent une ſurſeance d'armes pour dix jours.

ils accorderent une surseance d'armes pour dix jours de temps, à commencer du lendemain second jour de May. *Elle s'étendoit à quatre lieuës aux environs de Paris; Il n'estoit pas loisible à ceux d'un party & d'autre d'entrer dans les Villes où il y avoit garnison, sans avoir des passe-ports; Toutes hostilitez estoient défenduës, avec injonction aux Officiers des lieux de faire punition exemplaire des contrevenans à peine d'en répondre en leur propre & privé nom: neanmoins les imposts qui se levoient sur les vivres & marchandises se payeroient aux lieux accoûtumez, sans abus ny fraude; pourroient toutefois les minotiers ordinaires * qui se trouveroient dans l'étenduë des quatre lieues estre recherchez s'ils manquoient d'acquitter les droits, mais pour les charretes il en seroit fait raison dans l'Assemblée à ceux à qui la fraude seroit faite.* La quatriéme & cinquiéme séance se passerent presque toutes en discours de l'Archevesque de Bourges, & de l'Archevesque de Lyon, qui tous deux dans leurs réponses & repliques firent éclater une grande éloquence, avec une profonde doctrine. En la premiere l'Archevesque de Bourges disposa doucement les esprits à chercher quelques remedes aux grandes miseres de l'Etat, toucha les cœurs par une sommaire, mais vive representation des calamitez de la guerre, dont il ne faloit point de plus funeste preuve que la pitoyable face de la ville de Paris, auparavant si grande, si riche & si belle, maintenant si desolée en toutes ses parties: puis il conjura les assistans d'embrasser la paix, de courir aprés elle, suivant le conseil du Prophete, *Inquire pacem & persequere eam,* de laisser la guerre aux bestes feroces, & de ne point dépoüiller le naturel de l'homme qui demandoit la douceur & la societé, par une brutalité inhumaine qui ne respiroit que le sang & le carnage; les pria de donner leurs bons avis pour parvenir à un si grand bien, & assura que de la part des Royalistes on les trouveroit toûjours tres-bien disposez à recevoir les bonnes ouvertures. L'Archevesque de Lyon prenant la parole pour répondre, protesta que de la leur ils n'y apporteroient aussi aucune passion, mais une pure & sincere volonté; Que tous leurs desseins & leurs actions n'avoient jamais tendu qu'à maintenir la Religion Catholique; Que c'estoit pour l'amour d'elle qu'ils avoient souffert tant de calamitez, & estoient tous resolus d'en souffrir mille fois davantage; Qu'il n'estoit pas besoin de representer les extrémes afflictions de l'Estat, ny d'apporter des persuasions pour leur faire desirer la paix, qu'ils en estoient aussi touchez qu'on le sçauroit estre, mais qu'ils souhaitoient que ce fust une paix heureuse & solide, une paix de Dieu; Qu'il faloit monter plus haut pour y arriver, & avoir ce zele de l'honneur de Dieu, pour lequel JESUS-CHRIST estoit venu diviser le Pere d'avec le Fils; Partant qu'il faloit que tous les Catholiques s'unissent ensemble pour maintenir la Religion & s'opposer aux desseins de l'Heresie; c'estoit là le fruit de la conference qu'ils attendoient, comme l'unique remede aux maux de l'Estat, priant Dieu de disposer les cœurs à un si saint effet, & d'applanir les voyes pour y parvenir.

* Gens qui portoient bled ou farine à Paris sur leur dos, ou sur des chevaux.

Discours des Archevesques de Bourges & de Lyon.

Le premier exhorte à faire la paix.

Cette harangue achevée, les Royalistes se retirerent dans leur chambre pour concerter la réponse: puis une heure aprés, estant revenus dans leurs places, l'Archevesque de Bourges repliqua, Que ce n'estoit pas assez de parler de la paix en termes generaux, mais qu'il faloit venir aux moyens particuliers; Qu'elle n'estoit autre chose qu'un ordre bien estably dans l'Estat, avec une conformité d'esprits & de volontez, les inferieurs obeïssant à leurs superieurs, & tous s'entretenant dans un bon accord par une parfaite harmonie; Que cet ordre ne se pouvoit establir que par la reconnoissance d'un chef, qui estoit le lien le plus fort pour la conservation d'un Estat, & qu'en vain on parloit de pourvoir à la seureté de la Religion si auparavant on ne demeuroit d'accord de l'obeïssance des sujets envers le Souverain; Que ce Souverain ne pouvoit estre que celuy qui leur avoit esté donné de Dieu & de la nature par l'ordre de succession & par les loix fondamentales du Royaume; Les prioit de considerer, combien l'Ecriture sainte recommandoit cette reconnoissance des puissances ordonnées de Dieu, & de jetter les yeux sur la soûmission des premiers Chrestiens envers les Princes idolatres & persecuteurs; Qu'il ne leur presentoit point un Roy Payen ou Mahometan, mais Chrestien, croyant avec eux un mesme Dieu, une mesme Foy, un mesme Symbole, & qui n'estoit separé des Catholiques que par quelques erreurs touchant les Sacremens, dont il faloit essayer de le retirer; Qu'enfin s'il n'estoit tel qu'on le desiroit, il le faloit inviter à l'estre. Il les conjuroit donc de se joindre avec eux pour un œuvre si saint. Qu'il y avoit beaucoup de sujet d'en bien esperer, à cause des promesses qu'il en avoit souvent reïterées, de la deputation du Cardinal de Gondy & du Marquis de Pisany à Rome, & des

Replique de l'Archevesque de Bourges, qui montre que la paix d'un Estat consistoit à obeïr au Chef.

& des témoignages qu'il donnoit tous les jours, d'y estre bien disposé; Que les supplications de ses bons sujets tous joints ensemble, luy toucheroient le cœur, & comme il auroit ce contentement de recevoir d'eux le devoir auquel ils estoient obligez, il leur donneroit aussi cette satisfaction de se resoudre promptement, d'autant plus qu'il jugeroit cette resolution tout à fait necessaire pour la tranquillité de son Royaume.

L'aprédisnée, l'Archevesque de Lyon ayant consulté ses compagnons, repartit aprés avoir prié les Royalistes de l'excuser s'il usoit de la liberté requise en une affaire si difficile, & si jalouse qu'estoit celle de la Religion, Qu'il reconnoissoit avec eux que la paix dépendoit principalement de l'obeïssance qu'on doit aux Souverains, & de la concorde des Sujets, mais que cette concorde ne pouvoit subsister sans l'unité de la Religion, qui estoit dans la Politique comme l'ame au corps; Qu'ils desiroient reconnoître un Chef souverain, mais qui fust tres-Chrestien de nom & d'effet; Que d'obeïr à un heretique, c'estoit chose contraire à tout droit divin & humain, aux Canons Ecclesiastiques & Conciles generaux, à l'usage de l'Eglise, & aux Loix fondamentales de l'Estat. Pour confirmation dequoy il entassa quantité de citations & d'exemples, & insista fort sur les Estats de Blois; Que si la religion du Roy estoit plus semblable à la Catholique qu'au Paganisme, elle en estoit plus dangereuse, se pouvant plus facilement insinuer, à cause de sa conformité, Qu'ils ne pouvoient l'inviter à se convertir sans offenser le Saint Pere qui l'avoit declaré excommunié, & leur defendoit tout commerce avec luy; Que les esperances qu'il donnoit de sa conversion n'étoient que feintes pour retenir les Catholiques, ainsi qu'on le voyoit par les lettres interceptées des Ambassadeurs d'Angleterre, qui le disoient en termes assez clairs, Qu'il estoit tres-dangereux de se soumettre à un Prince heretique, parce que sa puissance, sa faveur, son exemple entraînoient bien-tost tous ses Sujets aprés luy, comme on l'avoit veu plusieurs fois dans les siecles passez, & tout nouvellement dans les revolutions d'Angleterre & de Saxe. Enfin, il déploya toutes les forces de son éloquence pour les conjurer de conserver la Religion, qui estoit le principal fleuron de cette Couronne, de ne permettre point que le Sceptre de Saint Loüis tombast entre les mains d'un infidele, ny que l'ennemy de l'Eglise en fust declaré le protecteur; Il les pria de se reünir avec eux pour la gloire de Dieu, la defense de l'Eglise, & le repos de l'Estat, & de se separer de la société des heretiques, suivant ce conseil que Dieu donnoit aux Israëlites, *Retirez-vous des tabernacles des impies, de peur d'estre enveloppez dans leurs crimes.*

Replique de l'Archevesque de Lyon, qui dit qu'il faut que ce Chef soit Catholique, ou qu'õ ne le doit pas reconnoistre.

Cette harangue veritablement forte & capable de faire impression dans un autre Auditoire, fut oüye avec beaucoup d'impatience des Royalistes, particulierement de Chavigny, qui prenant la parole dit fort cruëment que c'estoient discours de supposer qu'ils en voulussent à la Religion, Qu'ils la sçauroient bien conserver, & qu'ils combattoient seulement pour l'Estat contre ceux qui le vouloient usurper. L'Archevesque de Bourges demanda à communiquer avec ses compagnons qui se retirerent exprés, puis revenant avec eux à deux heures de là, il s'étendit tout au long sur l'obeïssance que les Sujets devoient à leurs Princes, quels qu'ils fussent, expliqua tous les passages de l'Escriture sainte, que l'Archevesque de Lyon avoit apportez au contraire, & montra par un grand nombre d'exemples que les Chrestiens avoient paisiblement souffert la domination des Princes Payens, Que les Loix Civiles & Canoniques n'avoient lieu que contre les heresiarques, & ne touchoient point les Souverains; Que le Roy n'estoit point heretique, ayant esté nourry dés l'enfance dans cette doctrine, & sans opiniastreté, estant du nombre de ceux que Saint Augustin ne veut pas qu'on appelle heretiques, *qui ne defendent point avec animosité l'opinion qu'ils ont receuë de leurs parens, mais cherchent la verité avec beaucoup de soin, estant prests d'estre corrigez quand ils l'auront trouvée;* Sur les Estats de Blois, qu'il sçavoit comme toutes choses s'y estoient passées, & n'en vouloit point parler, mais que le Roy ny eux n'avoient pû violer la loy de la succession de cette Couronne. Touchant le danger qu'ils se figuroient, Que le Corps d'un si grand Estat, où il y avoit tant de puissantes Villes, de Princes, de Prelats, d'Officiers, de gens sçavans, où la Foy estoit si bien enracinée, n'estoit pas susceptible d'une si prompte mutation. Et quant à la sommation qu'ils estoient requis de faire au Roy, ils ne la luy avoient jamais faite que les armes à la main, qu'aprés tout, quand ils l'auroient faite mille fois, ils ne se devoient pas rebuter d'une action si Chrestienne & si charitable, & que pour eux, ils requeroient leur adjonction, afin que par le

Seconde replique de l'Archevesque de Bourges, qui refute toutes ces raisons.

credit qu'ils avoient à Rome, ils rendissent fructueuse la legation du Marquis de Pisany qui avoit esté traversée par beaucoup d'artifices.

Le declin du jour fit remettre au lendemain la seconde replique de l'Archevesque de Lyon, dont le discours se débordant comme un torrent contre les raisons qui luy avoient esté opposées, aprés avoir passé par dessus, s'épandit plus au large sur les preuves qu'il avoit avancées. L'aprédisnée, l'Archevesque de Bourges y repartit encore avec beaucoup de force, mais avec plus de moderation, & dit entr'autres choses, qu'il ne se vouloit plus arrester à contredire les passages & les exemples alleguez pour détruire l'obeïssance des Sujets envers leur naturel Souverain, parce qu'ils ne pouvoient empécher d'obeïr à ce qui estoit commandé par l'expresse parole de Dieu, Que pour le jugement des Papes, c'estoit un rocher auquel il n'avoit point voulu toucher, qu'il baisoit en toute humilité les pieds des Saints Peres, mais qu'il pouvoit bien dire qu'il y avoit long-temps qu'ils estoient possedez par les Espagnols, comme on le voyoit par leurs Bulles envoyées sans garder aucune formalité; Que les anciens Papes alloient chercher les Princes égarez, dont il apporta deux ou trois exemples, & que ces rigueurs implacables n'estoient bonnes qu'à mettre le feu dans la Chrestienté; Qu'aprés tout ces Bulles n'avoient point esté deuëment signifiées, & de plus que l'on pouvoit mettre en avant le privilege de cette Couronne, par lequel les Roys, ny mesme leurs Princes & grands Officiers ne pouvoient estre excommuniez. Au reste que le Roy estoit un Prince magnanime, heureux, en la fleur de son âge, & au contraire celuy d'Espagne vieil & caduc, qui comme un vaisseau fait de planches pourries, laisseroit au milieu de la mer ceux qui s'y seroient embarquez. Il voulut ensuite apporter quelques solutions sur les exemples que l'Archevesque de Lyon avoit cottez des sujets qui s'étoient soustraits à l'obeïssance des Princes heretiques; & comme l'Archevesque de Lyon demandoit à y repliquer, il l'interrompit, & le pria de mettre fin à la dispute, pour prendre quelque resolution: neanmoins le reste du jour se passa en de grandes contestations, chacun parlant confusément sur ce qui avoit esté dit de l'obeïssance des Sujets, de la puissance des Roys, & des libertez de l'Eglise Gallicane: puis encore touchant les Arrests de Tours & de Châlons contre les Bulles du Pape, les uns les accusant d'impieté, les autres les defendant, comme conformes aux loix du Royaume. Surquoy les derniers ayant dit, qu'il n'appartenoit pas au Pape de se mesler de donner des Roys à la France, & de plus que ce n'estoit pas en cette Monarchie que l'élection avoit lieu: les autres coucherent aussi-tost les exemples de Gillon, de Pepin, de Raoul, d'Eudes, de Robert, & par dessus tous de Hugues Capet, dont il faloit dire necessairement, ou que les Estats avoient eu droit de luy deferer la Couronne & de l'oster à Charles qui estoit le plus proche heritier, ou que luy & sa posterité ne l'avoient tenuë que par usurpation & sans fondement legitime. Enfin aprés plusieurs beaux discours, & doctes contestations qui meritent bien qu'on les lise, mais autre part que dans une Histoire generale, se finit cette journée sans aucune disposition qui tendît à rien resoudre.

Tous deux le lendemain discourent encore sur le mesme sujet.

Cependant le Duc de Mayenne estoit arrivé de la Conference de Rheims, où Il n'avoit pû demeurer d'accord d'aucune chose avec les Princes de sa Maison: le Duc de Lorraine estant las des incommoditez de la guerre que le Duc de Boüillon luy faisoit rudement sentir, jusques dans le cœur de son païs; les Ducs de Guise & de Nemours, traversant ses desseins par les suggestions des Espagnols qui allumoient de hauts & ambitieux desirs dans leurs ames, afin de contrebalancer son autorité; & les autres demandant chacun tant de pretentions exorbitantes, qu'il n'y eust pas eu assez de tout le Royaume pour les satisfaire; si bien qu'ils se separerent aussi irresolus, aussi dés-unis qu'auparavant, chacun avec de vastes & confuses pensées, & peu de moyen de les executer. Le Duc de Lorraine s'en retourna en son païs, le Duc d'Aumale dans le Comté de Pontieu, où il ne fit rien de considerable avec sept à huit mille hommes des Communes qu'il avoit amassez; & le Duc de Mayenne vint aux Estats, où il fut prendre séance dés le lendemain de son arrivée. Les Deputez de la Conference ayant esté obligez de luy rendre compte, & de prendre instruction de luy, ne purent retourner à Surene que l'apresdînée, où l'Archevesque de Bourges les ayant priez d'ouvrir leurs cœurs, & celuy de Lyon leur ayant répondu que leur intention n'estoit que la reünion des Catholiques, pour conserver la Religion & l'Estat, & se conformer en tout à l'avis & authorité du Saint Pere: le premier demanda, qu'est-ce qu'enfin ils luy répondoient sur la conversion du Roy, & s'ils

Le Duc de Mayenne ne conclut rien dans la conference de Rheims: revient à Paris.

Cinquiéme séance de la conference; où les Ligueux se ferment à ne point recevoir le Roy, quoy qu'il se convertisse, si le Pape ne le reçoit.

n'avoient pas envie de leur aider à la solliciter. A quoy l'autre ayant reparty qu'ils prioient Dieu de tout leur cœur qu'il se fist bon Catholique, & fust reçû dans l'Eglise par le Saint Pere : comme il les vid resolus à remettre cette affaire au jugement de Rome, il demanda du temps pour en communiquer avec ceux qui les avoient envoyez, & fit remettre la conference à deux jours de là, en attendant qu'il eust réponse de la Cour : Revol & Schomberg y allerent faire rapport de tout, & querir des ordres plus amples sur ce sujet là. Or depuis le commencement de ces conferences, les Catholiques d'auprés du Roy avoient redoublé leurs sollicitations & joint tous leurs efforts, pour le détacher de sa nouvelle religion & le faire entrer dans l'Eglise, en telle sorte que ce n'estoit plus remonstrances & supplications, mais violence & contrainte : quelques-uns d'entre eux, particulierement François d'O, luy ayant parlé avec insolence, & en termes impudens & sales, selon son ordinaire. Et au mesme temps cent autres considerations le pressoient de les satisfaire : car outre le desir qu'il avoit de se delivrer de leurs mains, il redoutoit également & l'infidelle ambition de quelques-uns des plus puissans Chefs des Religionnaires, à la mercy desquels il fust retombé, s'il eust esté abandonné des Catholiques ; & les factions de ses propres cousins, ne pouvant plus supporter ny les mépris du Prince de Conty, ny la fierté du Comte de Soissons, ny la legereté du Cardinal de Bourbon, susceptible de tous les desseins de brouïllerie. Il estoit d'ailleurs accablé de mille plaintes, mécontentemens, & reproches : sa Noblesse se fâchoit d'une si longue guerre ; ses Officiers crioient de ce qu'ils n'estoient point payez, son Clergé s'indignoit de le voir environné des Ministres qui occupoient la place des Prelats auprés de luy ; & quoy qu'il pust faire pour contenter tout le monde, le nombre de ceux qui se tenoient offensez estoit cent fois plus grand que de ceux qui se croyoient obligez. Avec tout cela se joignirent l'extrême indigence d'argent, le refroidissement de ses meilleurs serviteurs, la pitié qu'il avoit des grandes miseres de son peuple, l'agreable entretien & les doctes éclaircissemens de du Perron, avec la connivence de quelques Ministres du cabinet, le conseil de ses plus familiers amis, & les caresses de la belle Gabrielle, qui croyoient le pouvoir mieux posseder dans la paix. Ceux-là le flattoient de cette esperance que c'estoit le vray moyen de diminuer la trop grande autorité que le Pape avoit usurpée en son Royaume, & d'assembler un Concile, comme il avoit si ardemment desiré, pour remedier au schisme qui déchiroit l'unité de l'Eglise. Gabrielle luy representoit qu'à moins de se faire Catholique il auroit à passer mal-heureusement le reste de ses jours les armes sur le dos, dans les fatigues, dans le tracas, les hazards, les embûches, loin du repos, des plaisirs de la chasse, de l'amour, de la bonne chere, du jeu, & de toutes les douceurs de la vie. Puis pardessus tous ces motifs intervint puissamment la grace de Dieu qui se sert des moyens humains pour operer dans les cœurs, & sçait convertir toutes choses en bien. Tellement qu'estant battu par tant de machines à la fois, & en suite éclairé par la lumiere du saint Esprit, il donna parole assurée de sa conversion aux Princes & Officiers qui estoient auprés de luy, demandant une conference pour son instruction, non pas qu'il entendist que l'execution de sa promesse dépendist de là, mais pour la bien-seance & pour la forme seulement. Il retarda Schomberg & Revol quelques jours, pour estre témoins de cette parole ; Et afin de rendre la chose plus solennelle, il écrivit des lettres à tout ce qu'il connoissoit de Prelats & de Docteurs plus considerables, tant de son party que de celuy de l'Union, pour les prier de se rendre auprés de luy le quinziéme de Juillet, afin de luy donner éclaircissement sur les differends dont procedoit le schisme qui divisoit l'Eglise : ce qu'il n'eust pas, disoit-il, tant differé sans les empeschemens notoires qu'on luy avoit donnez ; les assurant qu'ils le trouveroient tres-docile & disposé à tout ce que devoit un Roy tres-Chrétien, & qui n'avoit rien plus avant dans le cœur que le zele de Dieu & le maintien de son Eglise.

Les Royalistes envoyent en Cour, pour avoir réponse là dessus.

Le Roy se resout à se convertir, & quels motifs l'y porterent.

En donne sa parole & mande les Prelats & Docteurs pour le faire instruire.

Revol & Schomberg ayant rapporté cette grande nouvelle aux Deputez Royalistes qui estoient à Surene, l'Archevesque de Bourges la fit entendre à ceux de la Ligue, lors qu'ils rentrerent en conference, & leur dit que le Roy prenant le remede qui estoit dans son Royaume, ne laissoit pas toutefois d'avoir toûjours intention de rendre l'honneur & la soumission à Sa Sainteté qui luy appartenoit ; Et de plus qu'afin que son instruction ne fust pas interrompuë par les occupations de la guerre, & pour leur donner le temps de se preparer à la reünion, & de goûter par avance les fruits de la paix, il estoit content de leur accorder une tréve de deux ou

L'Archevesque de Bourges le fait sçavoir aux Ligueux dans la conference.

trois mois, pendant laquelle chacun pourroit faire sa recolte, quoy qu'il sceust bien qu'elle apporteroit grand prejudice à ses affaires. Cette proposition faite de bouche, puis presentée par écrit, afin qu'ils eussent le temps de la considerer, les surprit si fort, qu'on vid aussi tost sur leur visage leur estonnement & l'incertitude de ce qu'ils devoient répondre. Ils firent mesme grande difficulté de la recevoir : toutefois l'un d'eux se laissa persuader de la prendre comme particulier seulement; Et puis l'Archevesque de Lyon rassurant sa contenance & sa voix, dit, Qu'ils avoient grand' joye de la conversion du Roy de Navarre, pourveu qu'elle fust bonne & veritable, mais qu'ils ne voyoient pas quelles seuretez on pouvoit prendre en une affaire si importante, veu qu'ils avoient reçû depuis deux jours des lettres patentes de ce Roy, portant assignation de six-vingts mille écus par an pour l'entretenement des Ministres & Escoliers en Theologie, avec l'estat de distribution. Et sur cela tous ses compagnons commençant à parler en confusion, ils entrerent en diverses disputes sur la valeur de cette conversion, dans lesquelles l'Archevesque de Bourges ayant appellé les Religionnaires *Messieurs de la Religion*, du Laurent releva hautement cette parole, & dit qu'il faloit ajoûter *Pretenduë*. Enfin, toute cette séance se termina là, que l'Archevesque de Lyon demanda du temps pour en communiquer aux Etats, sans l'ordre desquels il ne pouvoit donner aucune réponse.

Ils en sont fort estonnez & demandent du temps pour en communiquer aux Etats.

Cette assemblée avoit quelques jours auparavant fait une grande Procession où assisterent tous les Deputez, & furent portées les plus saintes Reliques qui fussent dans les Eglises. Trois Archevesques & neuf Evesques, y soûtenoient sur leurs épaules les Chasses des Saints Martyrs & Apostres de France Denys, Rustique, & Eleuthere; treize Conseillers du Parlement celle du Roy saint Loüis, & deux Religieux de l'Abbaye de saint Denys, qui depuis le commencement des guerres demeuroient à Paris pour prendre garde à leur saint Thresor, le bois de la vraye Croix, marchant nuds pieds sous un riche poisle porté par les principaux de la Noblesse. Le Cardinal de Pellevé celebra la Messe dans Nostre-Dame, & Boucher y fit une predication avec sa violence ordinaire, dans laquelle tirant à son sens par une allusion forcenée ces paroles du Psalmiste, *Eripe nos de luto facis*, il s'écria par deux ou trois fois, *Seigneur debourbez-nous, debourbonnez-nous*. Cette Procession si solennelle estoit pour invoquer l'assistance du saint Esprit pour la nomination d'un Roy : tout le monde attendoit que les Espagnols deussent incontinent aprés faire voir les charges qu'ils avoient pour cela; & si dans la disposition où estoient alors les esprits, ils eussent fait les propositions qu'ils firent sur la fin, on eust sans doute procedé à l'élection & engagé la France dans une guerre immortelle. Ce que le Roy craignant comme la plus grande traverse qui pust arriver à sa fortune, il offroit de tres-amples conditions au Duc de Mayenne, & luy faisoit dire, que s'il vouloit se separer d'avec eux, il luy donneroit sur l'heure les mesmes avantages qu'ils luy promettoient à l'avenir: mais il avoit encore l'esprit si embroüillé des vaines fumées du commandement souverain, qu'il ne pût se resoudre à prendre un si bon party; Et il se trouva avec le temps que le refus qu'il en fit, & les retardemens des Espagnols, se tournerent au profit du Roy, dont le bon-heur merveilleux faisoit aboutir tous les desseins de ses ennemis à son avantage. Car les Espagnols differant à lâcher leurs propositions jusqu'à ce qu'ils eussent gagné la plus grande part des Deputez, & débauché à force d'argent les Chefs qui tenoient les places : il arriva que le Duc de Mayenne découvrit toutes leurs intrigues, & par dépit leur suscita sous-main de si puissantes oppositions, qu'ils ne purent jamais rien avancer. Comme aussi eux l'assistant aussi mal qu'il les servoit, en le pensant contraindre à se jetter tout à fait entre leurs bras, le laisserent tomber en une si grande foiblesse qu'il fut contraint de les abandonner, de peur de perir.

Procession solennelle des Etats à Paris, le 22. de May.

Si tost aprés les Espagnols se fussent ouverts, on eut procedé à l'élection.

Leur retardement & le refus du Duc de Mayenne de s'accommoder avec le Roy, utiles à Sa Majesté.

A son retour de Rheims, ce Duc avoit trouvé que les conferences avoient fait tout un autre effet qu'il n'esperoit : car au lieu d'attirer les Catholiques Royalistes de son costé, elles portoient insensiblement les peuples à celuy du Roy, & la surseance d'armes avoit semblé si douce aux Parisiens qu'ils avoient commencé à respirer l'air de la paix; ce répit de peu de jours estant comme un petit rafraischissement dans une ardente soif, qui les avoit davantage alterez du desir de goûter à plus longs traits le repos qu'ils avoient perdu depuis cinq ans. Deux sortes de personnes, les Religionnaires & les Seize, faisoient tous leurs efforts pour rompre cette conference, les uns parce qu'ils voyoient qu'elle leur alloit oster le Roy, les autres parce qu'elle les contraindroit enfin à le rece-

voir. Les premiers n'oublierent aucune persuasion ny remonstrance pour destourner sa conversion. Ils tinrent diverses assemblées sur ce sujet : un Ministre des plus sçavans, nommé la Faye, portant la parole pour tous prit la hardiesse de luy dire, *Qu'ils estoient extremément déplaisans de le voir arracher par violence du sein de leurs Eglises, & le pria de ne permettre pas qu'un tel scandale leur advinst.* A quoy il fit réponse, Qu'il ne les en croiroit pas, que s'il suivoit leur conseil il n'y auroit dans peu de temps ny Roy ny Royaume en France, & qu'il avoit resolu de donner le repos à ses sujets, & la paix à son ame. En particulier neanmoins il tâchoit de les appaiser; Et s'il est vray ce qu'ils ont écrit, il leur promettoit qu'il n'entroit dans l'Eglise Romaine que pour la balayer, & ne faisoit ce changement qu'avec intention de reformer peu à peu les abus dont on se plaignoit. Il pressoit fort du Plessis, & les plus autorisez de cette Religion, de venir auprés de luy pour les rendre témoins envers leurs Eglises de la necessité qui l'y obligeoit. Il y en vint quelques-uns, entr'autres un nommé Rotan, qui fit exprés charrier avec luy quantité de Livres pour entrer en dispute avec du Perron, comme il fit, certes avec moins de suffisance que d'ostentation. Mais du Plessis s'en excusa, & non seulement retint les autres par son exemple, mais encore obtint du Roy qu'à son instruction ne seroient appellez que les Evesques : ce qu'il accorda d'autant plus volontiers, qu'il craignoit d'offenser les Religionnaires en faisant remporter sur eux une si solennelle victoire, & de leur donner sujet de tirer sa conversion en longueur par les disputes qu'ils eussent pû faire durer des années toutes entieres, les poincts de controverse d'entr'eux & les Catholiques estant en tres-grand nombre, & n'y ayant presque jamais de fin aux repliques, quand le combat se fait entre personnes également doctes & subtiles. Ceux qui estoient en Cour, ayant fait du bruit de ce qu'il les vouloit abandonner, & témoigné de la crainte que dans la conference de Surene il ne se resolust quelque chose à leur ruine : il fut conseillé par le Duc de Boüillon d'envoyer vers les plus notables Ministres, & les plus signalez Gentils-hommes, par les Provinces de Guyenne, Languedoc, Provence & Dauphiné, pour les convier à une Assemblée des principaux de l'une & de l'autre Religion, qui se tiendroit à Mantes le vingtiéme de Juillet. Mais luy ayant esté representé, que ce petit nombre de personnes n'estoit pas capable de luy répondre des Provinces, qu'au contraire la jalousie des autres qu'il n'auroit pas appellez pourroit les émouvoir, il se laissa persuader d'écrire en corps à leurs Eglises, qu'elles choisissent des personnages de tous ordres, pour se trouver prés de luy à jour prefix, afin d'entendre ses intentions, & de luy faire entendre leurs demandes. Ce qui fut le fondement de leur Assemblée generale qui se tint à Mantes au mois de Septembre, & donna lieu à toutes les autres, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu l'Edit de Nantes. Avec cela les Princes & Seigneurs Catholiques d'auprés du Roy, qui jugeoient dangereux de les alarmer, s'obligerent envers eux par une promesse par écrit *du seiziéme de May, faite sous la permission de Sa Majesté qu'il n'y seroit traité aucune chose au prejudice de la Religion dite reformée, & de ce qui luy avoit esté accordé par les Edits des defunts Rois, attendant la resolution qui pourroit estre prise, pour establir le repos du Royaume, avec l'avis des Notables de l'une & de l'autre Religion qui devoient s'essambler à Mantes.* Ce qui ne les appaisa pourtant pas si bien qu'ils ne continuassent à faire voir leur mécontement par des discours bien hardis, & par des remontrances qui sentoient les menaces.

Les Religionnaires & les Seize traversent les conferences.

Ce que firent les Religionnaires pour empescher la conversion du Roy.

Escrit aux principaux Ministres & Seigneurs de la Religion.

Ce qui fut le Fondement de l'Assemblée de Mantes en Septembre.

Seigneurs Catholiques leur promettent qu'il ne se traitera rien à leur prejudice.

Dans l'autre party, les Seize vouloient pareillement tout bouleverser pour rompre les conferences. Dés que l'on en avoit parlé, pensant les destourner ils avoient affiché par les carrefours de Paris une protestation contenant un desaveu de tout ce qui s'y passeroit, & ensuite publié par des libelles & par l'organe de leurs Predicateurs toutes les raisons & tous les artifices qui les pouvoient dissuader. Comme aussi peu auparavant ils avoient donné à tous les Deputez des Estats qu'ils croyoient estre de leur cabale, ou transportez de beaucoup de chaleur, de certains articles pour proposer à l'Assemblée, par lesquels ils demandoient, *Que sans s'astraindre au droit de succession on esleût un Roy Catholique, qui n'eust jamais esté heretique, ny nourry parmy les heretiques, ny leur fauteur ou adherant; Qu'il s'allast faire sacrer à Rheims; Qu'il n'eust aucune confederation avec les heretiques ny avec les Turcs, sur peine d'estre déchen de la Royauté; Qu'il se joignist avec tous les autres Princes Catholiques pour extirper toutes les heresies de la Chrestienté.* Avec quoy ils meslerent ceux-cy qu'ils croyoient devoir plaire aux peuples, & que les zelateurs du bien

Les Seize affichent une protestation contre les conferences.

Leurs articles qu'ils donnent aux Estats pour l'eslection d'un Roy.

publie avoient jugé necessaire de proposer aux Estats de Blois; *Qu'il ne pût ny luy ny ses successeurs entreprendre guerre sans l'avis des Etats deuëment assemblez; Ne fist aucunes levées extraordinaires, ny alienation de Domaine, ny Création de nouveaux Offices, sans leur consentement, à peine de nullité & de repetition au quadruple sur les Receveurs, & sur ceux au profit desquels les deniers seroient tournez; Que les Conseillers d'Etat fussent nommez par eux; Qu'ils fussent convoquez de cinq ans en cinq ans, en telle Ville qu'il plairoit au Roy: lequel pour leur laisser la liberté s'en esloigneroit de dix lieuës, & à la fin de l'Assemblée viendroit confirmer leurs resolutions; Et dautant qu'ils ne se pouvoient dépoüiller du droit qui leur appartenoit d'establir des loix pour le bien public, qui est la loy souveraine, il jureroit luy & ses successeurs de garder de poinct en poinct tout ce qu'ils auroient arresté.* Du depuis, lors qu'ils virent les effets des conferences, ils firent derechef afficher une seconde protestation. Et afin d'obliger l'Archevesque de Lyon à les rompre, ils alloient se mocquant de luy par toutes les Compagnies, & disant, comme il estoit bien vray, que luy qui pensoit surprendre les Royalistes, avoit esté pris au piege, & qu'il avoit rendu plus de service au Roy que tous les Huguenots & les Politiques ensemble.

Font encore afficher une seconde protestation.

Proposition de la conversion du Roy divulguée à Paris, & portée aux Estats.

Cependant la mesme proposition que les Royalistes avoient donnée par écrit, avoit esté tellement semée dans toute la Ville par les serviteurs du Roy, qu'il ne servoit plus de rien de la tenir cachée. Cet Archevesque ayant donc demandé audience aux Estats, aprés avoir fait le rapport de ce qui s'estoit passé, la presenta; & comme l'on en faisoit lecture, il pesa sur tous les poincts pour se justifier de ce qu'on luy reprochoit que ces conferences causoient la ruine du party. Le Duc de Mayenne l'ayant loüé luy & ses compagnons de s'estre bien acquittez de leur commission, pria l'Assemblée d'aviser à la réponse qu'il estoit expedient d'y faire, & demanda du temps pour en conferer avec les Princes, le Parlement, & les principaux Officiers de la Ville. Dans l'embarras où le reduisoit le succez de cette conference tout contraire à ce qu'il avoit presumé, les Espagnols qui jusques-là n'avoient point voulu s'ouvrir, jugerent à propos avec l'avis du Legat, de prendre ce temps-là pour le presser de permettre qu'on procedast à l'élection d'un Roy, croyant que le peril evident le forceroit de leur tenir parole. Il fut donc pris jour pour les entendre au vingtiéme de May, auquel deux Deputez de chaque Etat, l'Archevesque de Lyon & l'Evesque de Senlis du Clergé, la Châtre & Montolin de la Noblesse, & la Chapelle-Marteau & Bernard du tiers Estat, se rendirent chez le Legat; où le Duc de Mayenne les attendoit, avec les Ducs d'Aumale & d'Elbœuf, & le Cardinal de Pellevé. De leur part s'y trouverent le Duc de Feria, Tassis, & d'Ibarra: ausquels les Deputez ayant demandé s'ils avoient quelques charges plus particulieres du Roy Catholique, le Duc de Feria commença un long discours sur les vertus Royales de l'Infante: puis passa de ses loüanges à celles du Roy Philippe, dont il exalta la pieté & la generosité, qui luy avoient, disoit-il, fait dépenser liberalement six millions d'or en cette cause, sans autre avantage pour luy que la gloire d'avoir conservé la Religion; Il remontra les dangereuses suites des conferences de Surene, Qu'il n'estoit pas juste qu'au mesme temps que ce grand Roy offroit si genereusement ses biens en holocauste pour tirer la France du miserable estat, où l'heresie l'avoit reduite, on traitast de paix avec les ennemis declarez du Royaume; Partant il demandoit la rupture de ces conferences qui pouvoient causer de grands maux & aucun bien, & que l'on traitast tout de bon avec les veritables amis des veritables remedes qu'il y faloit apporter; Que le Roy Catholique ne jugeoit point qu'il y eust de meilleur expedient que si l'Infante Isabelle, provenuë de la fille aînée du Roy Henry II. à laquelle par consequent la Couronne appartenoit de droit divin & humain, estoit declarée Reine par les suffrages des Estats; Chose qui sans doute seroit tres-agreable au Saint Pere, & dans laquelle le Duc de Lorraine, les Princes de sa Maison, & la Noblesse Françoise, trouveroient toute sorte de contentement, d'appuy, de bienveillance & de faveur. Que si la proposition leur agréoit, comme elle devoit, ils avoient pouvoir special de traiter des conditions, Qu'il y avoit huit mille hommes de pied & deux mille chevaux, avec l'equipage d'artillerie sur la frontiere, que le Roy Catholique les entretiendroit deux ans durant; de plus fourniroit six cens mille écus par an au Duc de Mayenne, pour trois mille chevaux & douze mille hommes de pied François qu'il leveroit, & avec cela luy donneroit cent mille écus tous les ans au premier jour de Janvier. Il exaggera merveilleusement la

Les Espagnols voyant le Duc de Mayenne estonné le pressent d'élire un Roy.

Assemblée chez le Legat pour oüir leurs propositions.

grandeur de ces offres, diminua le prix de la chose qu'il demandoit, & en parla avec autant de confiance que si on luy eust dû offrir sans qu'il la recherchast. Mais il fut bien estonné quand l'Evesque de Senlis, l'un des plus ardens ligueux, poussé de je ne sçay quel entousiasme, se leve, & sans attendre son rang de parler, luy dit d'une voix enflammée, Qu'il reconnoissoit bien maintenant que les Politiques « avoient eu bon nez de publier qu'il y avoit plus d'interest & d'ambition en cette « guerre, que de zele de Religion; Qu'il avoit eu grand tort luy & les autres Pre- « dicateurs de se rompre la teste à prescher le contraire, puis qu'aujourd'huy il enten- « doit de la bouche mesme des Espagnols que cette accusation estoit veritable: tou- « tefois que plûtost que d'avoir mauvaise opinion d'une cause, de la Justice de laquel- « le il estoit parfaitement asseuré, il aymoit mieux croire qu'ils fussent devenus Po- « litiques eux-mesmes, comme en effet ils passeroient pour tels en son endroit, & « chez tous les bons Catholiques, s'ils persistoient en une demande si déraisonnable; « Que la France à l'exemple du Royaume d'Israël, et en vertu de la Loy Salique, n'a- « voit esté regie depuis douze cens ans que par des Rois, & que si on appelloit une fem- « me à la Couronne, il y avoit danger qu'elle ne la transportast à des Estrangers, d'où « s'ensuivroit enfin la dissipation entiere de la Monarchie. Le Duc de Feria fort surpris de cette liberté, ne luy répondit rien: mais le Duc de Mayenne voyant qu'il jettoit les yeux sur luy comme pour luy demander s'il avoüoit ce discours, tâcha d'excuser cette saillie, luy faisant entendre que ce bon Evesque estoit sujet par intervalles à des mouvemens de folie, mais qu'il revenoit facilement à luy, & qu'il luy en répondoit. Par cette satisfaction, Feria ayant repris de nouvelles esperances, demanda que l'on fist donc rapport de ses propositions aux Estats, & que l'on y entendist là-dessus les Ambassadeurs du Roy Catholique. On luy promit audience à huit jours de là. Il fut mis en question si l'on y appelleroit le Legat. Le tiers Estat, où d'ordinaire il se trouve des sentimens moins serviles, & qui opine avec plus de generosité & moins d'interest que les autres, dit, Que les Estats de France estoient purement temporels, & comme tels ne reconnoissoient aucune Chef que le Roy; & pour lors le Duc de Mayenne qui le representoit; Qu'ainsi ce Duc y devoit tenir la premiere place, & ne la pouvoit ceder à un autre, lequel en tireroit à l'avenir des prejugez pour mettre cette Couronne dans la dépendance; Qu'ils avoient neanmoins trouvé un temperament qui estoit de laisser la chaise du « milieu vuide, comme elle estoit en l'absence du Duc de Mayenne, & de donner « celle de la gauche au Legat, s'il s'en vouloit contenter. Mais le Clergé opina que « pour la reverence du S. Siege, auquel les Rois mesmes rendoient de tres-grands res- « pects, jusques-là qu'ils tenoient les rênes de la monture des Papes, il faloit y ap- « peller le Legat, & luy donner la premiere place. La Noblesse se joignit pour ce « poinct au Clergé, & leur avis l'emporta. Le Duc de Feria n'y assista pas, mais donna toute charge à Tassis: qui aprés avoir fait l'ouverture de ses demandes, pria l'Assemblée de vouloir écouter Mendoze sur les droits de l'Infante, & de n'expliquer pourtant pas ce qu'il diroit, comme s'il estoit venu leur mouvoir un procez, & contester avec eux sur la Couronne, mais afin qu'ayant examiné ensemble les moyens qu'il y avoit de pourvoir aux maux de la France, ils prissent d'un commun accord celuy qu'ils jugeroient le meilleur & le plus convenable au temps. Cela dit, Mendoze qu'on appelloit le sçavant, parce qu'il affectoit cette qualité, mais qui en effet n'avoit que je ne sçay quelle connoissance pedantesque de la Jurisprudence, fit une longue harangue, ou plûtost une rapsodie, divisée en sept traitez, & un corollaire, tout farcis de cent sortes de Loix, de Canons, de Gloses, & de citations de divers Auteurs scholastiques, par lesquelles s'efforçant de faire valoir le droit des femmes, il fut si peu judicieux qu'il establit plûtost celuy des Anglois que celuy de la fille de son Maistre. Cette action ne fut agreable qu'à ceux qui estoient payez par les Espagnols, mais extremément ennuyeuse à tous les autres; & l'on ne sçauroit dire si les gens raisonnables regardoient ce qui se passoit dans cette Assemblée, ou avec plus d'indignation, ou avec plus de risée. Car à voir les menées des Espagnols, les folies des Zelez, & la fureur de quelques François dénaturez, ils avoient sujet de l'appeller une horrible conspiration contre la patrie: mais à y voir des gens dont plusieurs estoient sans aveu des lieux dont ils se disoient deputez, plusieurs bannis & fugitifs, quelques uns sans biens & sans honneur, parmy lesquels il n'y avoit aucun Deputé de quatre ou cinq des plus grandes Provinces, ny de plus de la moitié des Villes du Royaume, ny aucun Prince du sang, ou Officier de la Couronne,

L'Evesque de Senlis y contredit par une saillie inopinée.

On promet audience aux Ambassadeurs d'Espagne dans les Etats sur cette proposition.

Est agité si le Legat y sera appellé;

Il y est appellé

Harangue de Mendoze contre la Loy Salique, en faveur de l'Infante.

Peu de gens luy applaudissent.

** Vn Prestre nommé le Roy, Rapin, Pithou, & autres.*

Satyre dite *le Catholicon*, dépeint ingenieusement ces pretendus Estats.

contrefaire les Estats generaux, il leur sembloit que ce n'estoit qu'une representation & une farce. Aussi quelques plumes * des mieux taillées de ce temps-là l'ont ainsi dépeinte dans cette excellente Satyre qui porte pour titre *le Catholicon d'Espagne ou Satyre Menipée*; Piece si ingenieuse, si bien concertée, & qui represente si plaisamment la face de ce theatre, & ses principaux personnages, avec toutes leurs veritez, & des harangues assorties à leur humeur, & à leurs desseins, que lors qu'elle parut au jour elle fut leuë avec plaisir dans tous les deux partis, & depuis a merité d'estre conservée comme un ouvrage singulier.

Feria propose le Prince Ernest pour mary de l'Infante.

Lors que le Duc de Feria eut reconnu que les raisons de son Orateur avoient passé pour ridicules, il crût que l'aversion qu'avoient les François pour la domination des femmes, en estoit la cause. Il voulut donc biaiser sa proposition, & fit dire à l'Assemblée par Tassis, Que le Roy Catholique marieroit l'Infante à l'Archiduc Ernest, brave Prince & fort Catholique, qui du costé maternel estoit du sang de la France, & devoit estre d'autant plus agreable aux François, que leurs premiers Rois estoient originaires d'Allemagne. Mais elle sembla encore plus insolente que l'autre, parce qu'il eut esté plus supportable de voir un Etranger dans le trône des fleurs de Lys, que d'y en avoir deux tout à la fois : neanmoins on ne luy fit pour cette heure-là aucune réponse, sinon que l'Assemblée y aviseroit. Cependant comme les Deputez Royalistes pour la conference, eurent avis que les Ambassadeurs d'Espagne devoient faire leurs propositions à l'Assemblée, ils eurent peur qu'il ne s'y prist quelque resolution, sans remede : c'est pourquoy, bien qu'aprés avoir attendu prés de quinze jours, ils fussent partis de Surene & venus à S. Denys pour estre logez plus commodement, ils ne cessoient point de solliciter par lettres & par envoyez qu'on leur fist réponse, s'adressant particulierement à l'Archevesque de Lyon qui leur en avoit donné parole. La chose mise en deliberation, les Espagnols firent tous leurs efforts pour l'empescher : mais ayant esté representé par l'Archevesque que ce seroit se confesser vaincus que de manquer de repartie, la conference fut renoüée, & se tint à la Roquette maison du Chancelier de Chiverny prés du Fauxbourg S. Antoine. L'Archevesque suivant la charge qu'il en avoit, y porta cette réponse en substance, *Qu'ils desiroient ardemment que la conversion du Roy de Navarre fust veritable, & sans aucune fiction, mais qu'ils avoient tout sujet de croire le contraire, parce que bien loin de faire penitence, il prestoit toûjours l'oreille à ses Ministres, demeuroit dans son heresie, & en faisoit exercice publiquement : toutefois que ce n'estoit pas à luy ny à ceux de son party d'approuver ny desapprouver sa reduction, mais qu'ils en laissoient le jugement au saint Pere qui seul avoit l'autorité d'y pourvoir, & de le remettre au sein de l'Eglise; Qu'ainsi ils ne pouvoient entrer en aucun propos de paix, ny traiter des suretez de Religion, parce que ce seroit commencer à le reconnoistre, & par ainsi prevenir le jugement du saint Pere, auquel ils estoient obligez de se conformer.*

Deputez Royalistes pressant la réponse, on la leur envoye à la Conference de la Roquette.

Elle portoit qu'ils se remettoient de la conversion du Roy au Pape.

Les Royalistes répondent qu'ils ne veulent point engager la Couronne de là les monts.

L'Archevesque de Bourges repartit beaucoup de choses pour montrer la sincerité des intentions du Roy; Il dit, Que veritablement ils avoient raison de desirer qu'il donnast satisfaction au Pape sur le fait de la Religion, aussi avoit-il deliberé de le faire avec toute sorte de respect; mais en ce qui touchoit l'Estat, qu'il les croyoit trop bons François & assez sçavans dans les Loix du Royaume, pour vouloir que les Puissances Estrangeres s'en meslassent en quelque façon que ce fust, Que le Roy d'Espagne mesme qui estoit si Catholique, n'avoit pas souffert que les Papes prissent connoissance des affaires de Portugal. Ils eurent aprés cela de longs discours sur la conversion du Roy, que les Ligueux maintenoient fort perilleuse & peu assurée, les Royalistes tres-veritable & tres-avantageuse à la Religion : d'où il nâquit de grandes altercations touchant les censures dont les autres pretendoient que le Roy estoit lié, les privileges de cette Couronne, & les libertez de l'Eglise Gallicane, l'Archevesque de Bourges rabatant toûjours tant qu'il pouvoit la chaleur de la dispute. Les Ligueux s'opiniâtroient à remettre le jugement de cette conversion au Pape, & les Royalistes demeuroient bien d'accord d'y envoyer, mais ne vouloient pas s'obliger si ce seroit avant ou aprés : toutefois l'Archevesque de Bourges, s'expliquant comme de luy-mesme, avançoit que le Roy se feroit absoudre *ad futuram cautelam*, & iroit à la Messe, puis envoyeroit une ambassade à Rome pour demander la benediction du saint Pere, & luy rendre les devoirs accoûtumez : *Car ils n'avoient garde*, disoit-il, *de mettre la Couronne en compromis au jugement des Estrangers, & de donner connoissance de l'incapacité pretenduë, sous pretexte de la connexité des excommunications, veu qu'il y avoit des remedes domestiques & ordinaires pour son absolution*,

absolution, sans aller si loin. Quoy donc, si le Pape vouloit repellere eum à limine judicij, *& dire qu'il est relaps & impenitent, quelle faute auroit fait son Conseil ? où en seroit-il ? que deviendroit cette Couronne ? qui seroit le Curateur aux biens vacans ? Le Roy auroit-il toûjours les bras liez, tandis qu'un autre joüiroit de sa succession, sans en rendre conte ? On n'use point de ces termes de rigueur aux Roys qui portent leur Couronne sur la pointe de leurs espées. Enfin il rendra tout autant & plus de reconnoissance au saint Siege, qu'on ne sçauroit desirer ; mais nous n'engagerons jamais la Couronne de France de là les monts.* Ces discours ne manquerent pas de repliques fort vehementes, si bien que deux ou trois fois ils penserent tout rompre & se separer sans esperance de retour : Enfin les Royalistes accorderent avec peine la prolongation de la surséance d'armes pour trois jours seulement, & les Ligueux donnerent leur réponse par écrit, dont la substance estoit, *Qu'il n'appartenoit qu'à Sa Sainteté de mettre la premiere & la derniere main à la conversion du Roy, & qu'il falloit croire que sans passion aucune ny consideration de l'interest de qui que ce fust, elle y apporteroit tout ce qui seroit de son devoir, & de son affection paternelle ; Qu'avant que cette conversion fust advenuë, & ainsi receuë, ils les prioient de prendre en bonne part s'ils ne pouvoient en conscience traiter avec eux.*

La surséance d'armes est prolongée de trois jours seulement.

Le Roy ne vouloit plus prolonger ces surséances d'armes, parce qu'il sçavoit que le Duc de Mayenne ne les desiroit que pour gagner temps & pour faire entrer des vivres dans Paris, mais il offroit une tréve de trois ou quatre mois ; Et afin de leur montrer qu'il ne l'offroit pas par impuissance, & de les obliger, en reduisant Paris plus à l'étroit, à la recevoir plûtost, il manda à l'Admiral de Biron de mettre le siege devant la ville de Dreux, laquelle outre qu'elle empeschoit la communication de Mantes son séjour ordinaire, avec Chartres, favorisoit la traite des vivres qui se menoient de toutes ces contrées-là à Paris. En effet, il les y eust obligez si le peuple en eust esté crû, car à la septiéme conference qui se tint à la Villette entre Paris & S. Denys, il sortit une grande foule de peuple qui environnant le logis crioit *la paix, ou la tréve*. Mais les Deputez de la Ligue n'en avoient aucune charge : ils accepterent seulement l'écrit que leur donnerent les Royalistes, qui contenoit sommairement tout ce qui s'estoit fait aux conferences passées, ainsi qu'ils l'avoient souhaité d'eux, disoit l'assemblée des Prelats & Docteurs que le Roy avoit resolué pour son instruction, & leur offroit une tréve generale par tout le Royaume, jusqu'à ce qu'ils fussent satisfaits sur la conversion du Roy, protestant contr'eux s'ils refusoient de l'accepter, qu'ils auroient retardé le soulagement des peuples. Ce papier ayant esté leu dans l'assemblée des Estats, il y eut une grande & fort chaude contestation sur le fait de la tréve entre la Chastre & Rosne, ausquels on s'en estoit rapporté, parce qu'il estoit de leur mestier d'en juger la necessité & les consequences. Le dernier, depuis peu fait Gouverneur de l'Isle de France par le Duc de Mayenne, soit qu'il se fust déja entierement donné aux Espagnols, soit qu'il previst bien le dommage qu'elle causeroit aux affaires de ce Duc, la dissuadoit : la Châtre au contraire, ne voyant aucunes forces prestes, plusieurs de leurs Villes en mauvais estat, & Dreux en danger d'estre perdu, maintenoit qu'elle estoit necessaire. La Noblesse embrassa ce dernier avis, le Clergé se tint à celuy de Rosne; lequel par ce moyen fust demeuré le plus foible, n'eust esté l'intervention du Legat & des Espagnols. Mais le Cardinal de Pellevé y leut des lettres du Legat, par lesquelles il protestoit que si l'Assemblée traitoit de tréve avec l'Heretique il n'y entreroit jamais, & qu'il sortiroit du Royaume ; Et les Espagnols firent aussi entendre qu'en ce cas leur Roy revoquoit ses offres, & qu'ils se retireroient dans trois jours : tellement que le Duc de Mayenne pour ne desobliger pas tout à la fois les deux Puissances qui soûtenoient la reputation de son party, pria les Estats de differer à une autre fois de parler de la tréve.

Pourquoy le Roy n'en vouloit plus donner, mais offroit une tréve.

Derniere cõference à la Villette.

D'où la réponse des Royalistes estant rapportée aux Estats, y fut deliberé si on acceptoit la tréve.

Le Legat & les Espagnols s'y opposans, on remet à en parler à une autre fois.

Or la Noblesse s'estant remise à luy de rendre la réponse la plus honneste qu'il jugeroit à propos au Duc de Feria touchant la proposition qu'il avoit faite d'élire Ernest, il fit entendre à luy & à Tassis que les loix & les mœurs du Royaume ne pouvoient s'accommoder avec un Estranger, & que si l'on en élisoit un, la Noblesse & les peuples passeroient sans doute de l'autre costé ; Que neanmoins les Estats pour témoigner leur reconnoissance envers Sa Majesté Catholique, la prioient d'avoir agreable qu'ils éleussent un Prince François, & qu'il luy pleust l'honorer de son alliance par le mariage de l'Infante ; Que moyennant cette grace ils estoient prests de traiter des conditions tout à l'heure. Tandis que les Espagnols

Duc de Mayenne suivant l'ordre de la Noblesse propose aux Estats d'élire un Prince François.

deliberent entr'eux sur cette nouvelle proposition, le peuple s'enflamme du desir de la tréve, & les meilleurs Catholiques se degoûtent des oppositions que le Legat y apporte; particulierement sur ce qu'ils apprennent que Benoist Curé de S. Eustache, luy ayant montré les lettres que le Roy luy écrivoit pour assister à son instruction, il l'avoit dissuadé d'y aller; si bien que plusieurs le regardent comme l'ennemy du repos public, & ses gens trouvent souvent dans les carrefours, & contre ses portes, des placards injurieux qui luy font des reproches * & des menaces. D'autre part, les Seize toûjours possedez d'une cruelle rage contre le Duc de Mayenne en particulier, & en general contre tous ceux qui parloient d'accommodement, excitoient leurs Predicateurs à declamer contre ce Prince. Ils publierent un libelle, par lequel ils l'accusoient d'estre fauteurs des Politiques, & d'avoir ruiné le party de la Religion pour maintenir son autorité, qu'ils nommoient tyrannique; Et leur cabale se trouva encore assez puissante pour faire que le Lieutenant Civil donnast charge à deux Commissaires d'informer contre quelques Bourgeois qui s'estoient mis à la teste du peuple à la Villette, & contre ceux qui parloient injurieusement du S. Pere & du Legat. Mais les accusez ayant presenté leur requeste au Parlement, les Enquestes accoururent en foule à la grand' Chambre, & criant que c'estoit introduire l'Inquisition, plus insupportable aux François que la mort mesme, firent donner un memorable Arrest; Qui ordonnoit au Lieutenant Civil de faire apporter les informations au Procureur General, & luy defendoit de les continuer, ny de plus commettre pour informer contre les Bourgeois en cause criminelle. Le mesme jour furent encore donnez deux autres Arrests, l'un faisant defenses à tous habitans de se trouver plus de six ensemble; l'autre, que les Chambres s'assembleroient dans trois jours pour deliberer des affaires publiques.

** La Legat fait guerre à la Tréve. La Tréve fait guerre au Legat, &c.*

Peuple desirant la paix veut mal au Legat qui empéche la tréve.

Procedé des Seize contre quelques Bourgeois pacifiques, arresté par le Parlement.

Les Espagnols craignans qu'il ne s'y formast quelque obstacle à leurs desseins, prierent le Duc de Mayenne de retarder cette assemblée de quelques jours : ce qu'ayant obtenu, dés le lendemain le Duc de Feria vint aux Estats, fit dire par Tassis, *Qu'encore qu'on n'eust donné aucun contentement à Sa Majesté Catholique. Elle neanmoins preferant le service de Dieu, à toute autre consideration, declaroit, Que moyennant que l'on declarast l'Infante Reyne de France solidairement avec l'un des Princes François que Sa Majesté voudroit choisir, y compris ceux de la Maison de Lorraine, Elle donneroit le mesme secours qu'elle avoit offert.* Cette proposition faite, ils se retirerent. Lors qu'ils furent dehors, le Legat témoignant une joye extraordinaire, dit qu'il estoit bien aise d'avoir esté témoin de cette ouverture, Que jusques-là il n'avoit point dit son avis de toutes les autres que les Espagnols avoient faites, parce qu'il les voyoit embarrassées de grandes difficultez, & contraires aux loix du Royaume, mais qu'il pouvoit bien dire que celle-là donnoit aux François tout ce qu'ils pouvoient desirer, & qu'il ne s'en trouveroit jamais de meilleure pour se delivrer de la captivité des heretiques. Il les exhortoit donc de ne pas laisser échapper le bon-heur qu'ils tenoient entre leurs mains, & les assuroit pour cela de toutes les faveurs du S. Pere. Les plus sages jugeoient cette proposition captieuse, & plus propre à entretenir les maux qu'à les guerir : car pourquoy laisser en doute quel Roy ils devoient nommer, pourquoy oster aux Estats la liberté de cette élection, sinon afin de jetter les François dans un labyrinthe d'où ils ne pussent sortir qu'en entrant sous la domination Espagnole ? Mais le nombre de ceux-là n'estoit pas le plus grand : Plusieurs se laissoient éblouïr à cette nouvelle proposition, si bien que l'Assemblée acceptoit de faire l'élection aux termes qu'ils la demandoient, pourveu que la publication en fust sursise jusqu'à ce que le mariage fust accomply. Et mesme, parce qu'ils remontrerent qu'il n'estoit pas de la dignité de l'Infante de partir d'Espagne avant que d'estre declarée Reyne, elle ajoûta que dés à present elle donneroit pouvoir au Duc de Mayenne d'y deputer ou Ambassadeurs ou Procureurs qui y passeroient avec le Prince choisi pour gendre par le Roy Catholique, afin de l'assurer de cette declaration. Il leur eust certes esté bien facile quand l'élection eust esté faite d'en changer les conditions & d'éluder ce mariage, afin que l'Infante joüit seule de la Royauté; Et il n'y avoit point d'apparence que le Roy d'Espagne eust envie de la marier hors de sa Maison : neanmoins cette Assemblée estoit si aveugle qu'elle eust donné dans le piege, si les Espagnols, dit Villeroy, eussent esté aussi rusez qu'ils le pensoient estre. Mais tandis qu'ils se tenoient sur leur grandeur l'occasion leur échappa, & ne revint jamais. Le Duc de Lorraine plus sage que tous les cadets de sa Maison, s'estoit desabusé des vaines

Espagnols proposent d'élire un François, avec l'Infante solidairement.

Le Legat confirme cette proposition.

Qui ébloüit la plûpart de l'Assemblée.

Si les Espagnols eussent esté assez fins, les François estoient pris.

promesses que les Espagnols luy avoient souvent faites de donner l'Infante à son second fils ; le Duc de Guise croyoit bien meriter l'honneur de cette alliance; le Duc de Nemours s'en estimoit aussi digne qu'un autre, (au moins si certains memoires qu'on disoit avoir esté trouvez dans le bagage de Terviſſe, l'un de ses favoris qui avoit esté deffait en passant par la Bourgogne, n'estoit pas une chose supposée ;) Et le Duc de Mayenne qui jusques-là, selon l'opinion des plus clair-voyans, n'avoit point aspiré au trône, comme trop haut élevé au dessus de luy, mais seulement à prolonger sa Lieutenance, s'éblouïssoit aussi bien que les autres, & ne pouvant pas y monter luy-mesme par ce moyen à cause qu'il estoit marié, y pensoit élever son fils aisné, dont il eust bien voulu demeurer le Lieutenant general. Mais il n'avoit pour une si haute pretention ny les suffrages des peuples, ny la faveur du Legat, ny le gré des Ambassadeurs Espagnols; tous ces avantages estoient pour son Neveu : qui outre le nom de Guise, si reveré des Catholiques, & les grandes esperances qu'il donnoit pour lors de succeder aux vertus de son pere, avoit la faveur du Duc de Feria & de Diego d'Ibarra. Car ils portoient ce jeune Prince, le premier avec un peu d'inclination, & tous deux par la haine qu'ils avoient pour son Oncle; laquelle estoit si cruelle dans d'Ibarra, qu'il employa, dit-on, tous les mauvais rapports & tous les artifices possibles pour inciter le Duc de Guise à le tuer.

Ducs de Mayenne, de Guise & de Nemours, aspirent à la Couronne.

Quand le Duc de Mayenne venoit à connoistre leur mauvaise volonté, & ensuite à se figurer toutes les difficultez qu'il avoit préveuës auparavant, il perdoit esperance de parvenir à son dessein; Et son ambition inquiete se tournant de tous costez, luy faisoit tantost chercher des accommodemens secrets avec le Roy, tantost avec le Duc de Guise, en cas qu'il fust élû : puis avec le Cardinal de Bourbon, qu'il vouloit faire élire; une autre fois avec le conseil d'Espagne; Et enfin ne trouvant qu'écueils & precipices de quelque part qu'il portast ses desirs, il ne jugeoit point qu'il y eust de meilleure resolution pour luy que de n'en point prendre. Comme il flotoit dans cette incertitude, sans sçavoir où il devoit jetter l'ancre, un jour qu'il révoit profondement à ses affaires, c'estoit le 28. Juin, on luy vint dire que le Parlement s'étant assemblé ce jour-là à cause des bruits qui couroient de l'élection de l'Infante, avoit donné Arrest, *Qui ordonnoit que remontrances luy seroient faites par le President le Maistre & deux Conseillers, en la presence des Princes & Officiers de la Couronne qui luy estoit commise, qu'il eust à maintenir les Loix fondamentales du Royaume, & empécher que sous pretexte de la Religion, elle ne fust transportée à des Estrangers; De plus declaroit nuls tous traitez qui se feroient ou auroient esté faits pour cela, comme estant contraires à la Loy Salique, & autres Loix fondamentales de cet Estat.* Le President luy fit hardiment ces remontrances; & dit entr'autres choses, *Que si l'on admettoit les femmes à la Couronne, les François degenerant de leur mâle vertu deviendroient effeminez; Que la domination & le gouvernement des femmes avoit toûjours esté funeste à ce Royaume, & n'y avoit jamais causé que des seditions, des broüilleries & des guerres civiles; témoin dans la premiere race de nos Roys, Fredegonde & Brunehaud; dans la seconde, Judith femme de Loüis le Debonnaire; dans la troisiéme, Blanche de Castille mere de S. Loüis de nation Espagnole, Isabeau de Baviere femme de Charles VI. & de fraîche memoire Catherine de Medicis qui avoit tant joüé de tragedies en ce Royaume.* Le lendemain le Duc ayant envoyé prier le President de le venir trouver, luy exposa les sujets qu'il avoit de se plaindre de son procedé, & de ce qu'au mépris de sa qualité de Lieutenant general & de Duc & Pair, le Parlement avoit donné un Arrest de cette importance, sans l'en avertir luy & les autres Pairs qui estoient à Paris. Sur quoy, ce Magistrat s'estant excusé en termes qui ne faisoient point tort à la gravité de sa Charge, le Duc luy dit qu'il ne trouvoit pas cela si estrange de tout le Corps que de quelques particuliers qu'il avoit avancez aux plus grandes Charges. Le President sentant que ce reproche s'adressoit à luy, repartit qu'à la verité il luy avoit fait beaucoup d'honneur, mais qu'il s'estoit toûjours conservé la liberté de parler franchement de ce qui touchoit l'honneur de Dieu, la Justice, & le soulagement du peuple; Qu'aprés tout, sa Charge ne luy apportoit que de la peine, de l'envie, & de la dépense, en sorte qu'il ruineroit sa maison pour en soûstenir la dignité. Et aprés quelques autres discours il conclut, *qu'il perdroit plustost la vie que d'estre jamais ny Espagnol ny Heretique.* Quelques-uns ont voulu dire, & les Espagnols le crurent ainsi, que cet Arrest estoit une collusion moyennée par les intrigues de la Duchesse de Montpensier, pour empécher l'élection de l'Infante & du

Le Duc de Mayenne revenant à luy-mesme, fait plusieurs desseins.

Grand Arrest du Parlement, pour maintenir la Loy Salique.

Remontrance du Parlement au Duc de Mayenne.

Genereuses réponses du President le Maistre à ce Duc.

Le Parlement donne cet Arrest de son mouvement, non par collusion.

l'effet de ses promesses; mais ayant sceu son impuissance, ils composerent de sortir vies & bagues sauves, avec amnistie de tout le passé pour les Bourgeois, & permission aux gens de guerre de déployer leurs Drapeaux, allumer leurs mesches & battre la caisse à demie lieuë de là. Ce qu'ils executerent le lendemain sixiéme de Juillet. La garnison fut conduite à Vernueil, & l'armée du Roy passa la Seine à Mantes pour aller au devant des Espagnols, parce qu'on disoit qu'ils rentroient dans le Royaume: mais lors qu'on sceut qu'ils n'avançoient pas, elle se retira en Beausse pour quelque dessein sur Orleans. Le Gouvernement de Dreux fut donné à Manou frere de François d'O, qui l'arracha du Roy comme par force, & la Lieutenance à Malestable, qui avoit esté Guidon de sa Compagnie de gens d'armes. Les Ducs de Mayenne & de Feria, se chargeoient reciproquement de la faute de cette perte: le dernier disoit que l'autre l'avoit laissé prendre, afin d'intimider les Etats, & de les induire à consentir à la tréve; Car bien qu'il fust averty que le Roy y alloit mettre le siege, il n'y avoit point voulu laisser aller Vieupont, ny y jetter deux ou trois cens chevaux, qui sans doute l'eussent sauvé, parce que le Roy n'avoit au commencement que peu de Cavalerie, & si peu de troupes, qu'il ne l'eust jamais entrepris s'il n'eust esté bien assuré de la foiblesse de la garnison. Le Duc de Mayenne au contraire, se plaignoit que les Ministres d'Espagne n'avoient point fait avancer les troupes qui estoient en Bretagne, ny revenir celles qui estoient sur la frontiere, dont une partie eust esté suffisante de faire lever le siege; Qu'il les en avoit souvent pressez, & que s'ils ne l'avoient pas voulu, la faute en estoit à eux, ou s'ils ne l'avoient pû à cause de la mutinerie qui estoit survenuë parmy leurs gens de guerre, ils devoient souffrir & excuser le mal avec luy, non pas en rejetter la faute sur l'innocent.

Duc de Mayenne & de Feria s'entredonnent la faute de la perte de Dreux.

Du reste, les Espagnols voyant que les affaires de la Ligue estoient dans leur declin, remuoient toutes leurs intrigues pour haster l'élection de l'Infante; Et comme ils avoient reconnu que leur proposition de luy associer un Prince François avoit dupé les esprits, mais que l'on s'impatientoit de sçavoir qui auroit ce bon-heur; que d'ailleurs la pluspart des Deputez des Estats, le Parlement, & le peuple de Paris demandoient qu'on entendist à la tréve, ils se resolurent enfin d'en proposer un. Le Legat ayant donc prié le Cardinal de Pellevé, les Ducs de Mayenne, de Guise, d'Aumale, l'Archevesque de Lyon, Bassompierre Ambassadeur du Duc de Lorraine, & les principaux de l'assemblée des Estats, de se trouver chez luy le dixiéme de Juillet, y ouvrit le discours de la nomination d'un Roy, & du pouvoir qu'en avoient les Espagnols. Le Duc de Mayenne dit, qu'il estoit necessaire qu'il fust special, & que lors qu'ils en feroient apparoistre, on y procederoit sans remise. Il croyoit assez bien connoistre les intentions du Roy d'Espagne, pour estre asseuré qu'il ne leur en avoit point donné, & quoy qu'ils repartissent dés l'heure qu'ils le feroient voir à quatre jours de là en bonne forme, il prenoit ces discours pour une deffaite plûtost que pour une verité. Or soit qu'ils en eussent un effectif, comme ils s'en estoient vantez, soit qu'ils se servissent pour cela de quelques blancs signez, à jour prefix ils nomment le Duc de Guise, & prient le Duc de Mayenne de favoriser cette nomination de son credit. Le Duc qui estoit toûjours dans sa croyance repart gravement, qu'il rend graces au Roy Catholique de l'honneur qu'il faisoit à sa Maison, & que pour luy est tout prest de traiter des conditions, pourveu qu'ils luy monstrent leur pourvoir. Alors Feria en met un entre les mains du Legat, par lequel estoit nommé le Duc de Guise, & prie le Duc de Mayenne de l'appuyer. Il ne fut jamais de plus grand estonnement que le sien, lors qu'il eut veu ce papier; à peine en voulut-il croire ses yeux; Toutefois pour ne pas témoigner son esmotion, il remercia d'abondant le Roy Catholique de l'honneur qu'il faisoit à sa Maison, & dit qu'il estoit tout prest de traiter des conditions; Au reste qu'il estoit raisonnable de le dégager des grandes dettes qu'il avoit contractées pour maintenir le party de l'Union, & de le recompenser luy qui avoit porté toute la charge des affaires. Aussi-tost Feria le prit au mot, l'assurant qu'il seroit entierement satisfait sur tous les dédommagemens qu'il pouvoit demander; & ainsi il le serra davantage par l'endroit mesme par où il pensoit eschapper. Il n'y eut que Bassompierre qui le seconda fort à propos dans cet embarras, & s'opposa à cette nomination, representant qu'il n'estoit pas juste qu'elle se fist sans en avoir averty son Maistre le Duc de Lorraine, qu'autrement on l'obligeroit à se rendre neutre, à donner passage sur ses terres aux troupes des Protestans d'Allemagne, & peut-estre à procurer auprés

Espagnols pressent pour l'élection d'un Roy.

Lâchent le mot & nomment le Duc de Guise.

Le Duc de Mayenne fort estonné, feint d'en estre bien aise.

Bassompierre s'y oppose.

du Duc de Florence son gendre qu'il donnast Marie de Medicis au Roy de Navarre, avec cette esperance que ce Roy en échange donneroit sa sœur au Marquis du Pont à Mousson. Bref il parla si efficacement, que n'estant pas possible, à moins que de mépriser le Duc de Lorraine, de passer outre, Feria demeura d'accord qu'on luy en donnast avis, si bien que l'affaire fut remise à la huitaine. Cependant toute la Noblesse, les jeunes gens, & la pluspart des Deputez des Etats, se rangent auprés du Duc de Guise, pour adorer le Soleil qui n'estoit pas encore levé: tout le monde se presse en sa maison & à sa suite, & le Duc de Mayenne est abandonné de tous les Gentils-hommes, horsmis de trois. Sa femme sentant par le peu de cas qu'on commençoit à faire d'elle, le mépris où elle tomberoit quand elle seroit tout à fait décheuë de sa pretenduë souveraineté, se consume deux ou trois jours en pleurs & en lamentations, & puis l'ardeur de la colere ayant desseché ses larmes, elle passe de l'affliction aux plaintes, aux menaces, & à la vengeance. On l'entendit parler du Duc de Guise en termes extrémement méprisans & injurieux, & plûtost que de souffrir qu'on luy deferast la Couronne, elle conseilloit à son mary de faire la paix avec le Roy, à quelque prix que ce fust, *N'importe pas*, disoit-elle, *qui soit vostre maistre, pourveu que ce petit garçon ne le soit pas. Faites ce qu'il vous plaira, mais pour moy je perdray la vie avant que je voye vos cadets vous faire la loy.* Excité par les reproches de sa femme, & par sa propre ambition, il recueille toutes ses forces pour parer ce coup. Il y employe premierement le plus puissant moyen qui luy reste, c'est la tréve avec le Roy, resolu de la faire, quand mesme le Legat & les Etats s'y opposeroient. Il joint à cela les persuasions des personnes d'autorité envers le Duc de Guise, & n'épargne point les presens pour gagner ceux qui le gouvernoient, afin qu'ils le détournent d'accepter cette nomination, & qu'ils luy fassent voir que ce seroit sa ruine de luy & de toute sa Maison. Il fait aussi publier un discours composé par Michel de la Huguerie, lequel par de tres-forts raisonnemens tirez de la connoissance des affaires presentes de la Chrétienté & des interests de tous les Princes, montroit que dans la disposition où estoient les choses, tant s'en faut que l'élection d'un Roy pust apporter quelque avantage au party, qu'au contraire il acheveroit de l'abattre, & le contraindroit de se soûmettre à la discretion des Espagnols. Plusieurs s'estant laissez ramener à ces raisons, & commençant à découvrir la fraude qui estoit cachée sous cette nomination, le Duc de Mayenne dans l'assemblée du vingtiéme du mois, aprés avoir salüé fort civilement le Duc de Feria, luy presente la réponse dressée par l'Archevesque de Lyon, du consentement mesme du Duc de Guise; *Où aprés de tres-humbles graces que rendoient luy & les Princes de sa Maison là presents, au Roy Catholique, pour l'honneur qu'il leur faisoit de les juger dignes de son alliance, aprés de grands témoignages d'obligation, de reconnoissance & de desir de luy donner contentement pour l'élection de l'Infante; Il asseuroit qu'ils continueroient toûjours dans la mesme volonté: toutefois qu'ils n'en pouvoient pour l'heure faire la declaration, ne voyant aucunes forces presentes pour resister à l'ennemy qui en avoit de tres-considerables, ny aucuns moyens pour soûtenir cette Royauté, qui ne se pouvoit établir sans une puissante armée. Et pour faire paroistre leurs bonnes intentions, ils declaroient qu'ils estoient prests de promettre devant le Legat qu'ils feroient agréer cette élection aux Etats, quand il y auroit des forces suffisantes pour la faire valoir, & que l'on seroit demeuré d'accord des conditions raisonnables pour eux. Priant cependant les Ministres de Sa Majesté Catholique de faire avancer leurs troupes, & de donner quelques moyens de soûtenir les affaires, afin de se mettre en état de faire plûtost la declaration.* Il y eut là-dessus de grandes contestations, entre ses amis & les partisans d'Espagne. Le Duc de Mayenne s'emporta bien fort contre ceux qui vouloient qu'on procedast à l'élection, & dit en jurant qu'il n'en feroit rien: mais les Espagnols écouterent tout avec patience & ne dirent pas un mot, jusqu'à tant que leurs partisans se trouvant les plus foibles d'un tiers des voix, ils virent que la resolution de l'Assemblée estoit conforme à la réponse du Duc. Ils repartirent alors avec une froideur affectée, *Qu'ils se consoloient de n'avoir rien obmis de la part du Roy Catholique, pour obliger les François à élire un Roy; Que sans cela Sa Majesté ne pouvoit pas s'engager à de plus grands frais pour assister le party; Que toutefois pour montrer qu'ils preferoient l'interest de la Religion à leurs propres affaires, ils donneroient du secours autant que celles de Flandres le permettroient, jusqu'à ce qu'ils eussent nouveaux ordres de Sa Majesté, & moyennant que cependant on s'abstinst de faire tréve avec le Roy de Navarre.* A cela le Duc ne fit aucune réponse certaine, mais dit

Le Duc de Guise est fort suivy, le Duc de Mayenne abandonné.

Sa femme ne peut souffrir que le Duc de Guise soit Roy.

Son mary se resout de l'empescher par divers moyens.

Réponse par écrit à Feria, qu'il la faut remettre quand on aura des forces suffisantes.

Réponse des Espagnols, qui le prient de ne point faire la tréve.

seulement qu'il faudroit suivre ce que par le cours des affaires on jugeroit le plus expedient. Aussi nonobstant leurs prieres & leurs grandes offres, nonobstant les crieries des Seize, & les menaces que faisoit le Legat de se retirer, disant qu'il en avoit ordre de Rome, il continua de la traiter. Et comme ils sceurent qu'il y estoit si resolu, ils y consentirent, de peur de le porter à une autre extremité : de sorte que Bassompierre, la Châtre, Rosne, Villeroy & le President Janin, furent deputez pour ce sujet. Nonobstant cela il la traite.

Tandis que d'un costé il se dépestroit des pieges des Espagnols, d'un autre ce qu'il apprehendoit le plus, arriva, & luy causa autant d'ennuy & de desavantage pour son particulier, qu'il apporta de joye à ceux qui aimoient l'Estat, & de bonne disposition aux affaires publiques. Plusieurs Prelats & quelques Docteurs, entre autres l'Archevesque de Bourges, les Evesques de Nantes, de Chartres & du Mans, du Perron, nommé à l'Evesché d'Evreux, Loüis Seguier Doyen de Nostre-Dame de Paris, trois Curez de la mesme Ville, Benoist de saint Eustache, Morenne de saint Merry, & Chavagnac de saint Sulpice, appellez par les lettres du Roy pour luy donner instruction, estant venus à saint Denys, il s'y rendit le vingt-deuxiéme de Juillet, & dés le lendemain il entra en conference avec eux pour s'éclaircir de quelques doutes qui luy restoient. Il fut auparavant agité entre eux s'ils avoient le pouvoir d'absoudre le Roy. Dans leur assemblée se trouva le Cardinal de Bourbon qui avoit encore l'esprit tout plein de pensées ambitieuses. Il y estoit venu à regret aprés les autres, & avec dessein, ce sembloit, d'apporter quelque traverse à cette reconciliation qui coupoit pied à toutes ses esperances. Car n'eust esté cela elles estoient encore tres-grandes, parce que le Duc de Mayenne & les Espagnols, pour l'attirer chacun de son costé avec sa faction qu'ils croyoient fort puissante, luy promettoient leur assistance pour l'élever dans le trône, les Espagnols offrant de le marier avec l'Infante, & le Duc de Mayenne de luy donner pour gages de sa foy, les Villes de Soissons & d'Amiens. Il se declara donc ouvertement contre l'absolution, & dit qu'on ne pouvoit recevoir le Roy dans l'Eglise sans le jugement du Pape : ce qu'il soûtint avec tant de chaleur qu'il ébranla quelques-uns de l'Assemblée. Le plus grand nombre neanmoins jugea qu'ils n'estoient point obligez de recourir au Pape, dautant que l'excommunication estoit nulle, n'ayant pas esté publiée avec les formes requises; Que mesme quand elle auroit lieu, il appartenoit aux Evesques de connoître du crime d'heresie; & posé de plus que le Pape se fust reservé la connoissance de cette affaire, ce qui n'estoit pas, cela n'empeschoit point que l'absolution n'en pust estre donnée par l'Ordinaire, ainsi qu'il avoit esté decerné par le Concile de Trente. Le Roy ayant sceu la mauvaise disposition du Cardinal en son endroit, ne voulut pas qu'il se trouvast à son instruction, de peur qu'il n'y apportast de l'aigreur ou des scrupules, mais s'enferma avec les autres Prelats dans son cabinet, pour se faire catechiser. Il leur proposoit luy-mesme les doutes dont il desiroit estre éclaircy. L'Archevesque de Bourges y répondoit gravement & en peu de mots : puis du Perron faisoit merveilles, avec les distinctions de l'Ecole, les explications de l'Ecriture sainte, & les citations des Peres. Il prit plaisir de les faire discourir particulierement sur trois points, l'invocation des Saints, la confession auriculaire, & la puissance du Pape; & dans toutes les difficultez qu'il leur formoit, il faisoit voir une grande vivacité d'esprit, & beaucoup de connoissance des mysteres de la Religion, y entremeslant quelquefois des traits de gayeté, à son ordinaire. Enfin, aprés huit heures continuës d'entretien, il prit jour à recevoir l'absolution au Dimanche prochain. La seule difficulté fut en la forme de sa Confession de foy; Quelques Prelats ou par trop grande Religion, ou par quelque autre motif, l'avoient remplie de toutes les ceremonies les plus devotes : le Roy desiroit que l'on n'y mist que ce qui estoit des points essentiels, & absolument necessaires à salut. Une grande partie des Prelats s'accommodoit facilement à sa demande, mais les autres s'opiniastroient qu'il la devoit faire telle qu'ils l'avoient composée. Cette contestation pensa retarder la ceremonie : neanmoins les derniers, quoy qu'avec peine deferérent aux prieres des autres, & permirent qu'on en retranchast beaucoup de choses : mais afin qu'elle fust mieux receuë en Cour de Rome, on l'y envoya comme ils l'avoient dressée premierement, Lomenie ayant contrefait le seing du Roy, par sa permission.

Le Roy vient à S. Denys, & y reçoit instruction des Prelats & Docteurs.

Cardinal de Bourbon soûtient en vain qu'on ne le peut absoudre sans les ordres du Pape.

Il est instruit le 23. de Juillet.

Difficulté pour la forme de sa confession de foy.

Pour empescher un si grand coup, les Espagnols & le Legat eurent recours à leurs armes ordinaires : les premiers à leurs artifices, offrant secretement au Roy

Le Legat fait tout son pouvoir pour

empescher cette absolution.

de traiter avec luy, sans qu'il fust obligé à ce changement le second à ses bulles & censures, faisant publier une exhortation à tous les Catholiques de France, qui declaroit nul tout ce qui seroit fait dans cette conversion, exhortoit les liguez de ne se pas laisser tromper en chose de si grande importance; admonestoit les Catholiques royaux, de n'accumuler pas erreur sur erreur, & defendoit aux Ecclesiastiques de la Ligue de se trouver à S. Denys, sur peine d'estre privez & incapables de tous benefices. Ce qui fut suivy d'une rigoureuse defense que fit le Duc de Mayenne à toutes personnes de sortir de Paris sans permission par écrit, faisant mesme tenir les portes fermées. Toutes ces intrigues ne retarderent point un ouvrage si necessaire: le Roy se mocqua des propositions des Espagnols, on ne tint pas grand conte des admonitions du Legat, & la curiosité du peuple s'irrita tellement par les defenses du Duc & par la permission que le Roy fit publier au mesme temps de venir à Saint Denys sans passe-port, qu'il trouvoit mille moyens de sortir & couroit de toutes parts à cette action solennelle. On n'avoit point veu depuis long-temps parmy les calamitez de ces guerres civiles, ny une si grande affluence de monde, ny la Cour si grosse, ny avec cela plus de bon accueil & plus d'allegresse dans les visages que l'on en vid ce jour-là. Sur les huit à neuf heures du matin, le Roy tout vestu de blanc, horsmis le manteau & le chapeau qui estoient noirs, estant assisté de ses Princes & Officiers de la Couronne, avec un tres-grand nombre de Noblesse, & precedé des Suisses de sa garde tambour battant, des Officiers de la Prevosté de son Hostel, de ses Gardes du corps, & de douze Trompettes, fut conduit par les ruës qui estoient tapissées, & jonchées de verdures & de fleurs, au travers d'une foule incroyable & des cris continuels de *Vive le Roy*. L'Archevesque de Bourges l'attendoit à la porte de l'Eglise à deux ou trois pas en dedans, il estoit assis sur une chaire de damas blanc, où sur les deux bouts du dossier estoient attachées les Armes de France & de Navarre, & tenoit le Livre des Evangiles à la main. Le Cardinal de Bourbon y estoit aussi, accompagné de plusieurs Evesques & des Religieux de l'Abbaye, qui avoient la Croix. Comme le Roy fut au dessous de la porte, l'Archevesque de Bourges luy demanda, *Qui estes-vous?* à quoy ayant répondu, *Je suis le Roy*: Il poursuit, *Que demandez-vous? Je demande*, dit le Roy, *d'estre receu au giron de la sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. Le voulez vous donc?* dit l'Archevesque. *Oüy*, répondit le Roy, *je le veux & le desire*. Et à l'instant se jettant à genoux il fit sa Confession de foy en ces termes, *Je proteste & jure devant la face de Dieu tout-puissant de vivre & mourir en la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, de la proteger & defendre envers tous au peril de mon sang & de ma vie, renonçant à toutes heresies contraires*: puis il la donna à l'Archevesque dans un papier, écrite & signée de sa main. L'Archevesque luy fit baiser son Anneau sacré, & luy donna l'absolution & la benediction. Cela fait, le Cardinal & luy l'ayant relevé le conduisirent avec tous les Evesques au Chœur de l'Eglise, où il reïtera à genoux la mesme Confession de foy devant le grand Autel sur les saints Evangiles: puis ayant esté relevé par le Cardinal & l'Archevesque, il fut oüy en confession par l'Archevesque sous un pavillon derriere le grand Autel, d'où il le ramena à un Oratoire ou Prié-Dieu couvert de veloux cramoisy-brun semé de fleurs de lys d'or, sous un daix de mesme. Et là ayant à sa droite le Cardinal, & l'Archevesque à sa gauche, les Evêques tout autour, & derriere luy les Princes, le Chancelier, les Officiers de la Couronne, & les Cours souveraines, il entendit la Messe, alla à l'offrande & baisa la Paix en grande devotion. La Messe dite, quelques-uns de ses Officiers firent largesse de pieces d'or & d'argent battuës exprés, & il fut reconduit à son logis avec le mesme ordre qu'il avoit esté amené à l'Eglise, parmy les cris d'allegresse, le carillon des cloches, les fanfares des trompettes, & les salves des canons. L'apresdînée il assista au Sermon que fit l'Archevesque, & à Vespres. Au sortir de là, il fut visiter l'Eglise des saints Martyrs & Apostres de France à Montmartre; Et estant retourné à S. Denys, il donna avis de sa conversion à tous les Parlemens, desirant qu'il en fust rendu graces à Dieu par processions & prieres publiques. Dés le soir toute la campagne de ce costé-là, depuis Montmartre jusqu'à Pontoise, & peu de jours aprés les grandes Villes de son party en celebrerent la réjoüissance par des feux de joye, des festins & des danses. Le peuple mesme de Paris merveilleusement changé par cette conversion, ne parla plus desormais de luy qu'avec beaucoup de respect, sifflant ceux qui ne l'appelloient que Roy de Navarre, & prenant plaisir à entendre les autres qui loüoient sa pieté & sa clemence. Les trois Curez qui avoient esté à S. Denys, oserent

Ceremonie de son absolution qui se fait dans la grande Eglise de S. Denys.

Il en donne avis à tous ses Parlemens.

Les Parisiens changent leur haine en affection pour luy.

oferent bien à leur retour non seulement dire qu'ils en venoient, mais encore maintenir publiquement qu'ils avoient bien fait. Les Ecclesiastiques estoient fort partagez entr'eux sur ce sujet là. Ce ne seroit jamais fait si je voulois toucher seulement en passant tous les écrits & les predications qui se firent de part & d'autre : ceux du party du Roy maintenoient avec raison que c'estoit une œuvre du S. Esprit & une veritable repentance. Le meilleur de tous leurs écrits fut un discours qui prouvoit par les saints Canons, que les Evesques avoient pû de droit luy donner l'absolution. Plusieurs du party contraire estoient en leur ame du mesme sentiment, & le Legat leur ayant enjoint de prescher contre, il y en eut quelques-uns qui s'en acquitterent avec beaucoup de froideur : mesme l'un d'eux osa tourner la chose en raillerie, par une comparaison triviale. Mais quelques autres autant irritez de cette reconciliation du Roy, qu'ils eussent dû en estre réjouis, dégorgerent leur bile par de violentes declamations, dont les plus furieuses furent les sermons que Boucher prescha sur cette matiere dans Saint Merry, & qu'il fit depuis imprimer à Bruxelles: où avec peu de raisonnement ils mesloient tant de faussetez & de suppositions, qu'à peine estoient-ils supportables aux plus échauffez de leur party. Ils tâchoient sur tout de scandaliser le peuple, de ce que la belle Gabrielle estoit toûjours demeurée à Saint Denys durant tout le temps des preparatifs, & le jour mesme de son absolution ; n'estant pas possible, disoient-ils, qu'il eust quitté son heresie, puis qu'il n'avoit pû se separer de son peché. Dequoy les Religionnaires discouroient aussi de leur costé, parce qu'ils croyoient cette Dame l'une des principales causes de son changement.

Declamations des Predicateurs contre cette conversion.

Mais elles n'émeurent guere le peuple.

Mais les oreilles estoient si rebatuës des invectives de ceux qui cornoient la guerre, & le peuple si ennuyé des miseres qu'elle causoit, qu'il n'écoutoit plus que ceux qui luy parloient de la paix. Il en concevoit de grandes esperances par la tréve generale, qui fut concluë cinq jours aprés. Le Duc de Mayenne la faisoit moins par intention qu'il eust d'acheminer les choses à une paix finale, que par une extréme impuissance, & par la crainte qu'il avoit qu'estant desarmé & fort mal avec les Espagnols, le Roy ne le poussast à bout. C'est pourquoy quelques-uns dissuadoient le Roy de la luy accorder : ils croyoient que c'estoit mal fait de luy donner ce répit pour racommoder ses affaires, outre cela qu'il y alloit de l'honneur de Sa Majesté de traiter avec son sujet comme avec son égal, & que c'estoit en quelque façon reconnoistre la Ligue pour un party legitime. Mais le Roy considera que s'il manquoit à la faire, l'Assemblée de Paris ne se separeroit pas sans élire un Roy : car la Ligue ne pouvoit plus soûtenir la guerre, sans l'une ou l'autre de ces choses ; qu'ainsi les peuples luy imputeroient à l'avenir tous les mal-heurs de la guerre, & excuseroient sur la necessité tout ce que le Duc feroit de mal, si par sa consideration particuliere il empéchoit qu'on ne leur donnast ce soulagement. Pour ces raisons il ne voulut pas croire leur conseil, & manda à ses Deputez de la conclure au plûtost. Ils la signerent donc le trente de Juillet, & la firent publier dés le lendemain à Paris & à S. Denys. Outre les articles qui y furent redigez par écrit, il y fut avancé entre quelques-uns des Deputez des propositions generales de la paix. Ceux du Duc repartirent qu'il estoit necessaire qu'auparavant le Roy receust son absolution des mains mesme de Sa Sainteté, c'estoit la seule raison qui leur restast pour colorer leur desobeïssance : mais ceux du Roy, sçachant bien que puis qu'il avoit déja fait la plus difficile demarche qui estoit de se convertir, il n'auroit point de repugnance de faire encore celle-là, ne rejetterent point cette ouverture & les prirent au mot. Tellement qu'il fut convenu entr'eux que de chaque costé ils envoyeroient vers le Pape pour se soûmettre à son jugement, & le Duc promit de s'employer sincerement auprés de luy pour moyenner l'absolution du Roy, & ensuite procurer la paix. Sur cette assurance le Roy nomma aussi-tost Claude d'Angennes Evesque du Mans, Loüis Seguier Doyen de l'Eglise Nostre-Dame de Paris, Jacques David-du Perron, designé à l'Evesché d'Evreux, & Claude Goüin Doyen de l'Eglise de Beauvais, quatre des plus excellens personnages, en vertu, en science & en merite qui se pussent trouver dans tout le Royaume ; Et pour Chef de cette deputation il choisit le Duc de Nevers, soit parce que ce Prince le souhaitoit ainsi, soit parce qu'on jugea que son credit & ses alliances trouveroient beaucoup de faveur à la Cour de Rome : dont le Duc de Piney pretendant que cet employ luy estoit dû, à cause qu'il avoit commencé cette negociation, crût qu'il avoit sujet de se plaindre. Goüin s'excusa de ce voyage sur les incommoditez de sa vieillesse, du Perron sur quelque autre cause:

Tréve generale de trois mois, concluë le 30. Juillet.

Raisons qui y obligerent le Roy & le Duc de Mayenne.

Ils demeurent d'accord d'envoyer tous deux à Rome vers le Pape.

Le Roy nomme le Duc de Nevers, & quelques Prelats pour cela.

Ramboüillet & Seguier se rendirent à Langres pour y attendre le Duc de Nevers, & durant qu'il fit son équipage, le Roy envoya devant à Rome Isaac Brochard de la Clielle, avec des lettres au Pape, par lesquelles il luy disoit, *comme par l'inspiration de Dieu, & par l'éclaircissement des Prelats & des Docteurs en Theologie, il s'estoit uny avec la sainte Eglise, resolu d'y vivre & d'y mourir, avoit entendu la Messe, & joint ses prieres à celles des autres bons Catholiques, ayant esté receu à ce faire par les Prelats, & qu'en attendant qu'il pust luy rendre plus amplement ses devoirs par une solemnelle Ambassade, il luy avoit voulu donner par ce peu de lignes de sa main le premier témoignage de sa devotion filiale, le suppliant de l'avoir aussi agreable qu'il procedoit d'un cœur sincere & plein d'affection.* De son costé le Duc de Mayenne nomma le Cardinal de Joyeuse & le Baron de Senesçay, tres-capables de cet employ, s'il leur eust donné des ordres aussi fidellement qu'il l'avoit promis : mais il ne les fit partir qu'à plus de quatre mois de là, & avec des intentions bien contraires à sa parole. Car peu de jours aprés qu'il s'estoit debarrassé des pieges des Espagnols en faisant remettre l'élection qu'ils pressoient si fort, il retourna s'y engager plus avant que jamais. Et soit qu'il fust obligé, comme il le dit depuis pour s'excuser, d'amuser par ce moyen les Espagnols & leur cabale, que le dépit qu'ils avoient de la conversion du Roy precipitoit à en faire un de quelque façon que ce fust, soit que sa pesanteur naturelle, ou quelque autre consideration le fit retomber dans les desseins où il avoit esté si long-temps, il presta un nouveau serment, avec les Duc de Guise, d'Aumale & d'Elbœuf, le Cardinal de Pellevé, la Chastre, Rosne, & S. Paul, ces trois en qualité de Mareschaux de France, & de Tournabon Florentin Agent du Duc de Mercœur, entre les mains du Legat & sur les saints Evangiles. Il portoit, *Qu'ayant esté jugé à propos pour plusieurs grandes considerations, de differer à un autre temps plus commode d'élire un Roy Catholique, & que neanmoins le party de la sainte Union demeurast entier & en sa premiere resolution; Ils promettoient de le maintenir inviolablement, de ne s'en departir jamais pour quelque cause que ce fust, de ne s'accoster * point du Roy de Navarre, ny traiter avec luy, quelque acte de Catholique qu'il fit; Que moyennant douze mille hommes de pied, six mille chevaux, & quelques autres offres, , ils procederoient en temps & lieu à l'élection d'un Roy, & si quelques-uns d'eux refusoient de ce faire, les autres seroient tenus de les reputer pour ennemis, & de passer outre sans difficulté; Promettant le Duc de Mayenne que les Estats generaux demeureroient assemblez pour cela, à la charge que le Roy Catholique leur fourniroit huit mille écus par mois, pour leur estre distribuez par les mains de leur President.* Ce serment presté, le Legat de la part du Pape, & Feria de celle du Roy d'Espagne, jurerent aussi qu'ils protegeroient ce party : dont fut dressé un acte, où tous ensemble ils mirent leurs seings & les seaux de leurs armes.

En attendant qu'ils se preparent, il écrit au Pape.

Le Duc nomme le Cardinal de Joyeuse & Senesçay, mais n'a pas l'intention sincere,

Se rengage avec les Espagnols par un nouveau serment.

* *C'est le terme exprés.*

En consequence de ce nouveau rengagement, il fit renouveller le serment à tous ceux de son party de demeurer unis, de ne consentir jamais pour quelque peril qui pût arriver, qu'il se fist aucune chose à l'avantage de l'heresie, d'obeïr toûjours aux decrets du saint Pere, & d'accorder que si l'on donnoit congé à quelques Deputez pour causes legitimes, ce seroit aprés les avoir fait jurer qu'ils retourneroient ou en feroient envoyer d'autres en leur place, dans la fin du mois d'Octobre : aprés lequel seroit procedé à l'entiere conclusion des principales affaires. Le serment fait par tous les Deputez, le Duc leur dit qu'il avoit esté trouvé bon d'en congedier quelques-uns pour informer au vray les Provinces de ce qui s'estoit passé, le Corps des Etats demeurant en son entier, & les exhorta tous de demeurer dans l'union, seul moyen de faire reüssir les communs desirs à quelque bon effet. Par ce moyen il détourna la plus grande violence de la cabale Espagnole : mais avec cela il estoit obligé de donner aussi quelque satisfaction au Legat. Comme le but des Espagnols estoit de ruiner ou d'usurper cette Monarchie, celuy de Rome estoit d'abolir les libertez de l'Eglise Gallicane : voila pourquoy dés le commencement de ces pretendus Etats, le Legat y avoit fait proposer qu'ils receussent le Concile de Trente, aussi bien pour les constitutions qui regardoient la discipline & les mœurs, que pour les decisions sur les articles de foy; Et quoy que sa brigue fust puissante, & le besoin qu'on avoit du Pape fort grand, il y eut neanmoins beaucoup de difficultez & d'oppositions, particulierement de la part des Chapitres & des Parlemens : de ceux-cy, parce qu'en plusieurs choses le Concile blessoit les droits de la Couronne; & de ceux-là, parce qu'il choquoit leurs exemptions. Tellement que nonobstant les chaudes poursuites du Legat, l'Assemblée avoit donné charge au President le Maistre, & au Con-

Le fait aussi renouveller à ceux de son party.

Congedie quelques Deputez, pour aller informer leurs Provinces.

Le Legat sollicite la reception du Concile de Trente dans les Estats.

Le Parlement & les Chapitres s'y opposent.

seiller du Vair de le lire soigneusement, pour voir si les opposans avoient raison, & ces deux Magistrats y avoient remarqué vingt-trois articles qui en effet choquoient ces deux poincts. Genebrard qui agissoit toûjours avec beaucoup de vehemence, proposa aux Chapitres que pour les dédommager de leurs exemptions, on pourroit leur rendre les Elections telles qu'ils les avoient auparavant le Concordat. Il fut dit à ce propos quantité de belles choses, & la plusspart tres-veritables sur les Elections, Que si elles n'estoient de droit divin, comme l'avoit crû S. Cyprian, & qu'il sembloit qu'on le deust inferer du premier Chapitre des Actes des Apostres, au moins estoient-elles de l'ancien usage & de la pratique universelle de l'Eglise; Que les Puissances profanes ne devoient point toucher au Sanctuaire, & que Saint Loüis répondit sagement au Pape qui luy offroit pouvoir de nommer aux Benefices, qu'il estoit assez chargé du temporel de son Royaume, sans se mesler du spirituel; Que depuis que les nominations avoient eu lieu, & que par un injuste & bijarre échange, le Pape & le Roy s'estoient entrecedez ce qui leur appartenoit, pour s'accommoder de ce qui ne leur appartenoit pas, la discipline Ecclesiastique avoit esté entierement renversée, on n'avoit plus eu d'égard à la pieté ny aux bonnes lettres, les Prelatures n'avoient presque esté remplies que de personnes incapables & indignes, d'enfans & mesme de femmes; Qu'elles se donnoient aux plus effrontez, aux plus importuns, à ceux qui sçavoient mieux flatter la puissance dereglée, & trahir plus impudemment les interests du Clergé, à la recommandation de personnes infames, de maistresses, de favoris, qui les ayant euës pour le prix de leur turpitude, en faisoient le commerce de leur impieté. Aussi ne s'estoit-il point fait d'assemblées d'Estats ny du Clergé depuis qu'on avoit osté les Elections, que l'on n'en eust demandé le restablissement; & François I. confessa en mourant qu'il n'avoit rien qui luy pesast tant sur la conscience que le Concordat.

On offre aux Chapitres pour les contenter de remettre les Elections.

L'Archevesque de Lyon n'estant pas de ce sentiment, remontra les abus qui s'y commettoient, dit qu'il y avoit des brigues, de la corruption, & du mauvais choix aussi bien que dans les nominations, & de plus des divisions & des querelles: d'où s'engendroient des inimitiez irreconciliables, qui ruinoient les Monasteres & les Chapitres; Que les violences qu'y apporteroient les Gouverneurs des Villes, n'estoient pas moins à craindre que la faveur de la Cour, & qu'aprés tout il n'y avoit pour l'heure que fort peu de gens capables dans ces compagnies dont on vouloit tirer les Prelats. L'Evesque de Senlis repliqua, que l'autorité d'un bon Roy, & l'observation des saints Canons, seroient les remedes à tous ces inconveniens. Enfin aprés diverses contestations & plusieurs séances de l'Assemblée, il fut dit dés le vingt-quatriéme Avril que les oppositions à la reception du Concile seroient enregistrées, & qu'il en seroit donné copie à qui la demanderoit. Là-dessus, le temps de la Conference de Surene approchant, le Legat craignit que les Esprits qui s'aigrissoient sur cette matiere, n'y prissent quelque resolution de faire la paix, & pour ce sujet il remit ses poursuites à une saison plus propre. A cette heure qu'il void les Estats tout troublez de la conversion du Roy, & le Duc de Mayenne fort embarrassé, le Legat reprend ses brisées & l'en presse si fort, qu'encore qu'il ait beaucoup de repugnance de voir ainsi rompré les plus beaux fleurons de la Couronne sous sa regence, il n'ose pourtant l'en refuser. Donc le Duc de Mayenne le mesme jour qu'il avoit fait renouveller le serment aux Estats, le Legat estant entré dans l'Assemblée, fit lire par l'un des Secretaires une Declaration, par laquelle *Il ordonnoit que le Concile seroit receu, publié & observé purement & simplement en tous lieux de ce Royaume, exhortoit tous Prelats, enjoignoit à tous autres Ecclesiastiques de le faire observer, prioit les Cours souveraines, mandoit à tous autres Juges de le faire publier & garder, sans modifications ny restrictions.* La partie estant dressée exprés pour faire recevoir cette Declaration, la brigue des factieux étouffa la voix de ceux qui s'y vouloient opposer, & passa avec impetuosité sur toutes les raisons contraires: mais le Duc qui ne l'avoit accordée au Legat que par force, luy fit donner assurance, *Que si aux immunitez & franchises du Royaume il y avoit chose qui meritast d'estre entretenuë, Sa Sainteté estant requise d'y pourvoir, elle n'en feroit aucune difficulté.* Ce qui estant comme une condition sans laquelle le Concile n'estoit point receu, il s'ensuivit ce qu'il souhaittoit, c'est que les contentions pour la Justice Ecclesiastique & seculiere, n'ayant point esté reglées avant qu'il fust publié, cette reception n'eut point d'autre effet, sinon de faire croire au Pape que ceux du party de la Ligue estoient entierement assujettis à son au-

Raisons pour & contre les Elections.

Les oppositions à la reception du Concile furent enregistrées à la fin d'Avril.

Mais le Duc pour contenter le Legat, fut contraint de le faire recevoir.

Luy fit promettre une chose dont l'inexecution causa aussi celle du Concile.

Le Legat & le Cardinal de Pellevé haranguent sur cette reception.

torité, & qu'ils luy pourroient servir à reduire les autres Catholiques. Le Legat s'imaginant avoir remporté le plus grand avantage & le plus important à la gloire du Pape qu'il pût obtenir dans les desordres de cet Estat, témoigna la joye qu'il en avoit par une pompeuse harangue; Et le Cardinal de Pellevé renchérit encore par dessus luy, avec un discours qui offensoit extrémement les oreilles Françoises. Car il dit, Que la pluspart des calamitez de ce Royaume procedoit de ce qu'il avoit esté refractaire aux ordonnances du S. Esprit & de l'Eglise universelle; si bien que l'on avoit pû reprocher justement aux François ce que S. Estienne reprochoit aux Juifs, * *Vous avez toûjours resisté au S. Esprit :* mais que maintenant qu'ils se soûmettoient à ses ordonnances comme vrais & legitimes enfans, il y avoit sujet de concevoir une meilleure esperance des affaires que jamais.

* *Semper Spiritui sancto restitistis.*

Le Legat demande outre cela qu'on oste les appels comme d'abus.

Il restoit pour établir plus absolument la puissance du Pape, d'oster les appels comme d'abus. Il se presenta en ce mesme temps-là une affaire qui donna lieu au Legat de le demander. Les Seize veillant continuellement sur les actions de Joseph Foullon Abbé de Sainte Geneviéve, qu'ils soupçonnoient d'avoir quelque intelligence secrete avec les gens du Roy, avoient par l'infidelité d'un de ses Moines, intercepté quelques lettres ambiguës qu'il écrivoit en Cour, à cause dequoy ils avoient tellement pressé le Duc de Mayenne qu'il avoit esté contraint de permettre qu'on se saisist de sa personne pour luy faire son procés. Mais peu aprés il l'avoit renvoyé pardevant le Legat, qui luy avoit donné des Juges Ecclesiastiques, & l'Abbé en avoit appellé comme d'abus. Le Legat agissoit donc de tout son pouvoir auprés du Duc pour l'obliger à oster la connoissance de cette affaire au Parlement. Le Duc n'osoit pas ouvertement le refuser, parce qu'il craignoit trop d'offenser le Pape, il ne vouloit pas aussi luy accorder une chose si prejudiciable aux libertez de ce Royume: de sorte qu'il trouva un expedient pour ne faire ny l'un ny l'autre; ce fut d'empécher l'Abbé de poursuivre son appel, & les Juges de continuer son procés. Cependant l'Abbé demeura prisonnier, mais au bout de quelques jours ses amis agirent si bien pour luy, que sous pretexte de maladie attestée par les Medecins, il fut élargy en donnant caution qui s'obligeoit de le representer, & si-tost qu'il fut en liberté, il s'en alla trouver le Roy.

Le procez de l'Abbé Sainte Geneviéve luy en fournit l'occasion.

Comment le Duc se demesla des poursuites qu'il en faisoit.

Tréve bien receüe des peuples, mal observée par les Gouverneurs & gens de guerre.

Affaires des Provinces,

de Bretagne.

Ligueux battus prés de Laval.

Saint Luc prend sur eux le Chasteau de la Guierche.

Les peuples receurent la tréve avec plus de joye que n'eussent voulu ceux qui desiroient la continuation des troubles, particulierement les Gouverneurs de Province & les gens de guerre accoustumez au pillage, qui non seulement y contrevenoient toutes les fois qu'ils trouvoient occasion de butiner, mais encore la traversoient ou souffroient qu'on la traversast par des predications seditieuses, par des menées, des écrits, des faux rapports, & plusieurs attentats, à quoy ils fermoient les yeux, sous pretexte de conduire les affaires doucement. Avant que de voir les effets qu'elle produisit dans les Provinces éloignées, il est necessaire de sçavoir ce qui s'y estoit fait auparavant, & quelle estoit leur disposition quand elle y fut portée. La Bretagne voyoit souvent de sanglantes rencontres, & diverses entreprises de part & d'autre. Saint Luc passant au port Rangard sur la riviere de Mayenne prés de la ville de Laval qui estoit tenuë par les Ligueux, leur tua deux cens hommes de ceux qu'ils avoient mis au bout d'une chaussée pour luy en disputer le passage. De là, renforcé de quelque cavalerie que luy amena Montmartin, il fut attaquer le Chasteau de la Guierche que Mercœur faisoit fortifier en grand haste pour incommoder Rennes dont il n'est qu'à sept lieuës. Il l'assiegea si promptement que ceux qui estoient dedans, estonnez de sa diligence n'eurent pas loisir d'attendre du secours, & sortirent le bâton blanc à la main. Cependant le Duc de Mercœur estoit aux environs de Rennes avec six mille hommes de pied & quinze cens chevaux, non pas dans l'esperance de forcer une Ville si peuplée avec si peu de monde, mais de s'en rendre maistre par quelque intelligence, ou par quelque émeute populaire: ce qu'il avoit manqué sur la fin de l'an passé par une conspiration qui avoit esté découverte, & pour laquelle le Duc de Montpensier avoit fait trencher la teste au Baron de Crapado, par sentence de son Conseil de guerre, que plusieurs crûrent injuste, parce qu'elle estoit precipitée. Les principaux de Rennes alarmez de voir à leurs portes les troupes ennemies, prierent le Maréchal d'Aumont qui avoit assemblé les siennes aux environs de Chasteaugontier, de leur envoyer quelques compagnies pour se fortifier contre les pratiques secretes qu'ils apprehendoient. Saint Luc y conduisit aussi-tost cinq cens chevaux & douze cens hommes de pied, avec lesquels il passa heureusement au travers de l'armée du

Le Duc de Mercœur aux environs de Rennes, en esperance de quelques surprises.

Saint Luc y fait entrer des troupes, le Mareschal d'Aumont y mene son armée.

Duc, & le Maréchal le suivit dans peu de jours avec le gros. Les deux armées furent à une lieuë prés & se saluërent par quantité d'escarmouches sept ou huit jours durant. Enfin le Duc ayant perdu esperance de faire reüssir l'entreprise qu'il avoit sur Renes, décampa pour aller devant Montcontour: où la brave defense des assiegez, & le voisinage du Maréchal qui le suivoit en queuë, luy eussent encore fait recevoir un affront, si la tréve ne fust survenuë bien à propos pour luy donner un honneste pretexte de lever le siege. Ceux de la Province la garderent assez religieusement: mais les Espagnols, aux desseins desquels elle ne s'accordoit pas, commirent plusieurs actes d'hostilité pour la violer; Et entr'autres attentats, ils firent prisonniers grand nombre de Gentils-hommes Royalistes, comme ils s'en retournoient sur la foy publique dans leurs maisons, & éluderent si bien les commandemens du Duc de Mercœur par diverses excuses, qu'ils ne les relâcherent qu'en payant bonne rançon.

Le Duc de Mercœur assiege Montcontour: la treve luy fait lever le siege.

Depuis la defaite du Vicomte de la Guierche, la Ligue declinoit à veuë d'œil en Poitou, & n'y tenoit presque plus que la Ville capitale. Le Gouverneur de la Province Jean de Sourche Malicorne, Jean de Baudean-Parabere son Lieutenant, le Duc de la Tremoüille, Loüis de Chastagné-d'Abin, Gaspard de Rochechoüart-Mortemar, Choupes, & quelques autres Capitaines Royalistes, avoient entrepris de l'assieger, se promettant que la populace de cette grande Ville se mutineroit, ou prendroit l'épouvente, ou qu'au moins elle seroit facilement affamée. Mais Charles de Cossé-Brissac qui en estoit Gouverneur pour la Ligue, s'estant enfermée dedans avec ses amis & quelques troupes qu'il avoit faites, ils se tromperent en leur compte; & le seul fruit de cette levée de bouclier, fut que l'imposition extraordinaire de deniers qu'on avoit mise sur la Province pour les frais du siege, vint bien à propos pour les autres affaires du Roy.

Poictiers assiegé par les Seigneurs du païs.

Levent le siege.

Durant tout le cours de cette année il y eut tréve en Guyenne, le Mareschal de Matignon l'ayant accordée aux Ligueux pour employer toutes ses forces au siege de Blaye. Montpesat, Chef de leur party en cette Province, se voulut servir de l'occasion pour avancer ses affaires dans le Perigord, qui n'y estoit point compris. Ayant donc ramassé ce qu'il pût de troupes en Agenois & en Quercy, il s'efforça de passer en ce païs-là. David Boucard Vicomte d'Aubeterre qui en estoit Gouverneur pour le Roy, luy alla au devant pour l'attendre au deça de Carenac au passage de la Dordogne, & le combattre avant que toute la Noblesse ligueuse de ces contrées-là fust arrivée auprés de luy. Montpesat en ayant eu avis, prit sa marche plus à droit: le Vicomte le suivit avec Themines qui l'estoit venu joindre, & un jour qu'il estoit logé au Bourg de Cournil, où il y avoit deux Chasteaux, il se resolut de l'y attaquer. Dés les premieres escarmouches Montpesat se sauve par derriere, & laisse démesler cette affaire aux siens. D'abord ils soûtiennent quelques attaques, & mesme font d'assez braves charges avec ce qu'ils avoient de Cavalerie, commandée par un Gentilhomme nommé la Maurelle, mais se voyans pris en flanc & par divers endroits, ils se retirent dans les Chasteaux, où estant aussi-tost assiegez, ils se rendent à discretion. Ils estoient cinq à six cens fantassins, mais pas plus de cent Cavaliers, que le Vicomte renvoya sans souffrir qu'on leur fit aucun mal, n'acquerant pas moins de gloire par cette humanité, qu'il en avoit acquis par sa valeur. La fortune de la guerre ne luy permit pas de recueillir tous les avantages que cette belle action luy devoit produire: car peu de temps aprés, comme il assiegeoit un petit poüillier dans le Perigord, nommé l'Isle, il y fut atteint d'un coup de mousquet, dont il mourut le neufiéme jour.

Montpesat pendant la tréve de Guyenne veut passer en Perigord.

Est deffait à Cournil par le Vicomte d'Aubeterre.

Il laissa une fille unique, qui depuis porta les biens de cette illustre Maison à François d'Esparbez fils de ce Lussan, qui en ce mesme temps se rendoit fort considerable, & affermissoit sa fortune en défendant courageusement Blaye. Ce fut un siege où toutes choses contribuerent à sa gloire, la bonne resolution de ses gens, la fidelité de ses amis qui ne luy manquerent pas au besoin, les vents mesme qui le favoriserent, de plus la mollesse des assiegeans, & peut-estre les intelligences qu'il forma parmy eux. Comme il y avoit déja plusieurs mois que le Maréchal le tenoit plûtost bloqué qu'assiegé, car il n'avoit dessein de le prendre que par famine, six à sept-vingts hommes d'eslite que luy envoyoit François de la Mote-Castelnau Gouverneur de Marmande, firent une belle action. Ils descendirent dans de petits bateaux sur la riviere, passerent devant Bordeaux, & malgré les vaisseaux Anglois qui estoient au Bec d'Ambaix, aborderent à l'autre rive de la Gironne. Les Anglois

Siege de Blaye par Matignon.

Brave action de six vingts hommes qui viennent de Marmande au secours de Blaye.

roit qu'autant de temps qu'il en faudroit pour assembler toute son armée à ce rendez-vous. Il saisit d'abord une petite Eglise qui est au dessus de ce fort, & ferme une des avenuës. Lesdiguieres qui estoit à Sesane, s'estant avancé, la reprend, y met forte garnison, & cela fait s'en retourne pour assister à une assemblée à Beaucaire, où le Duc de Montmorency, le Comte d'Auvergne, le Duc d'Espernon, d'Ornane, & tous les autres Chefs du party Royal des Provinces de Languedoc, Auvergne & Provence, se devoient trouver. A peine est-il arrivé à Brianand, qu'il apprend que le Savoyard a poussé sa garde & s'est saisi de tous les postes avantageux pour assieger le fort: il revient donc se loger à demie lieuë de là dans la valée d'Oulx, & dépesche vers le Duc de Montmorency pour luy demander assistance. Mais le Savoyard ne luy donne pas loisir de l'attendre; il bat si furieusement la place que les assiegez aprés avoir souffert trois assauts & quatre mille volées de canon, voyant outre cela leur Gouverneur tué & toutes leurs defenses en poudre, se rendent à composition. Lesdiguieres n'ayant pû mieux faire, fortifioit les passages de la valée d'Oulx, & particulierement un pont sur la petite riviere de Doire, pour faire teste à l'ennemy s'il entreprenoit de passer outre. Roderic de Tolede General des troupes Milanoises & Napolitaines du Duc, aussi inconsideré que vaillant, ayant eu la vanité de le vouloir trop presser, s'engagea de telle sorte à la décente de la montagne qui va vers la Doire, qu'il se trouva enfermé entre trois escadrons de Cavalerie qui s'avancerent pour luy couper le passage par derriere, & le gros de Lesdiguieres qui l'alloit prendre par devant. Il reconnut alors son imprudence de s'estre commis en un païs si difficile & qu'il ne connoissoit point, contre un Chef si experimenté: de sorte qu'il se voulut mettre sur la retraite, pour gagner le village de Salbertran. Ses gens la firent en assez bon ordre, jusqu'à cinq cens pas prés de l'entrée du village: mais comme ils estoient extremément pressez de l'Infanterie Dauphinoise, lors qu'ils approcherent du lieu où ils croyoient devoir estre plus en seureté, le desir precipité de se sauver, & la crainte des ennemis qui leur marchoient sur les talons, mirent si fort la confusion parmy eux qu'ils quitterent leurs rangs & jetterent les armes, pour y arriver plûtost. Les François les poursuivent pesle-mesle l'épée dans les reins, les assomment sans resistance, & lassez de la tuerie de douze ou quinze cens, donnent quartier à huit ou neuf cens autres qui restoient. Tous les gens de Roderic l'ayant abandonné dans cette déroute, sa vanité ne le quitta pas & causa sa mort, aussi bien qu'elle avoit causé sa deffaite: car il ayma mieux se faire tuer que de se rendre à un harquebusier à cheval qui n'estoit pas Gentil-homme. Ce fut là le plus memorable exploit qui se fist cette année en ces quartiers-là. Aprés quelques autres moins considerables, le Duc de Savoye bastit un fort dans la valée de la Perouse, qu'il nomma le fort S. Benoist, & au partir de là estant renforcé de trois mille Espagnols, il prit la ville de Cavours & assiegea le Chasteau. Mais y trouvant beaucoup plus de difficulté qu'il ne s'estoit imaginé, & redoutant l'heureuse valeur de Lesdiguieres qui se preparoit de venir à luy avec les forces de Languedoc & de Provence, il embrassa volontiers la tréve, luy faisant dire qu'il desiroit y estre compris, car il en estoit excepté en termes exprés, s'il ne le declaroit dans un mois aprés la publication; & depuis encore il fut bien aise de la prolonger jusqu'à l'année suivante.

Et le prend avec beaucoup de peine.

Roderic de Tolede avec ses troupes Milanoises est deffait à Salbertran par Lesdiguieres.

Sa vanité cause de son mal-heur & de sa mort.

Le Duc assiege Cavours.

Est bien aise pour se degager de là d'accepter la tréve.

Sa mauvaise fortune & le peu de secours qu'il donnoit à la ville d'Aix, l'avoient tellement decouragée, qu'au commencement de l'année elle en estoit venuë à une conference pour traiter quelque accommodement avec le Duc d'Espernon. Ce fut à Saint Maximin qu'elle se tint, premierement entre des Deputez de part & d'autre, le Conseiller Arnaud portant la parole pour ceux d'Aix, & le Conseiller Suffren pour le Duc: puis entre le Duc mesme & les Deputez d'Aix, qui luy offrirent ces conditions. *Qu'ils le reconnoistroient pour Gouverneur de la Province, en vertu des lettres du Roy Henry III. verifiées en Parlement; A condition toutefois, qu'à cause de l'aigreur des choses passées, il n'entreroit point dans Aix ny dans les autres places de l'Union; Que le commandement de ces places & des troupes du party, demeureroit au Comte de Carces; Lequel promettroit de se departir de toutes ligues avec les estrangers, & s'opposer à leur entrée, s'ils venoient troubler le repos public.* Cet article regardoit Lesdiguieres, d'Ornane, & le Mareschal de Boüillon: car le Duc redoutoit que par ordre secret du Roy quelqu'un d'eux ne le vinst deposseder de ce Gouvernement; *Qu'il n'apportast aucun changement à la Religion; Qu'il ne permist l'exercice que de la Catholique, & qu'il s'opposast à main armée à tous ceux qui vondroient*

Affaires de Provence.

Propositions d'accommodement entre ceux d'Aix & le Duc d'Espernon.

entreprendre le contraire, sans excepter personne. A ces conditions le Duc répondoit; *Que pour le regard de la Religion, il donneroit la carte blanche, mais qu'il desiroit estre reconnu avec le pouvoir que ses lettres portoient; Qu'on renonçast à toutes ligues, & qu'on luy promist ayde & secours contre ceux qui vondroient entrer dans le pays, pour le troubler; Qu'on luy mist entre les mains trois places, Salon, l'Isle de Marteques, & Noves; Moyennant quoy il promettoit de n'entrer point dans celles où le Comte de Carces commanderoit sous son autorité, pendant six mois, lesquels estant expirez il seroit receu par tout.* L'un & l'autre party s'opiniastrant aux conditions qu'il avoit proposées, ils se separerent avec intention d'en remettre le jugement à la force; Et afin de faire chacun leurs preparatifs pour une rude guerre, le Duc tint les Estats à Brignoles, qui luy ordonnerent aux dépens de la Province huit cens chevaux & quinze cens hommes de pied, avec dix mille écus par mois; & la Ligue fit une assemblée generale dans les Augustins à Aix, où il fut aussi fait quelque fonds pour l'entretien de ses troupes. Le Duc cependant, qui appliquoit tous ses soins & ses inventions à s'establir dans la Province, peut-estre d'une sorte plus absoluë que ne doit un Gouverneur, muguetoit sur tout la ville de Marselle, où il avoit dessein de se rendre tout-puissant. S'estant donc saisi d'Aubagne, d'Oriol, de Roquevaire, & de quelques autres bourgs d'alentour, abandonnez des habitans qui s'estoient refugiez de tout le plat païs dans la Ville au nombre de plus de dix mille, il s'approche une nuit de la porte par où l'on sort pour venir à Aix, avec douze cens cuirasses & deux mille hommes de pied, enfonce la premiere porte d'un coup de petard, & par ce moyen entre dans le ravelin. Il n'y avoit que quinze hommes de garde sur la muraille, & ils ne tirerent qu'un coup: de sorte que son dessein eust reüssi, si le petard eust aussi bien fait à la seconde porte qu'à la premiere. Mais comme l'ouverture estoit trop petite & qu'il ne s'en trouva pas un autre assez à temps pour l'agrandir, il se retira de bonne heure avant que toute la Ville émuë luy vinst fondre sur les bras, & le charger sur la retraite, qui d'ordinaire est pleine de confusion, aprés une entreprise manquée. Depuis, cette Ville demeurant toûjours comme bloquée par les garnisons des environs, qui luy ostoient les vivres par terre, comme les vaisseaux qui estoient à Toulon les luy ostoient par mer, parce qu'elle n'avoit point de galeres, fut reduite à une telle disette que le menu peuple ne mangeoit que du pain de millet & de vesse, des legumes, des chastaignes seiches & autres fruicts; Et elle fit lors l'experience que le bled luy manquant dans un siege, elle peut trouver provision de ces menus grains dans ses magasins pour subsister quatre mois durant. Tout son commerce du Levant estoit aussi rompu, parce que le Sultan Amurath, incité à cela par les sollicitations de François Savary-de Breves, Ambassadeur de France à la Porte, leur avoit envoyé deux Capigis pour leur declarer que s'ils n'obeïssoient au Roy, il les traiteroit comme ses plus grands ennemis, confisqueroit toutes leurs marchandises, & les feroit esclaves dans toute l'étenduë de son Empire; Et neanmoins toutes ces miseres & ces pertes n'estoient point encore capables de les destacher de la Ligue, sous pretexte de laquelle les Duumvirs continuoient d'affermir leur tyrannie, mal-gré diverses conspirations, qui reüssissoient toûjours à la perte des entrepreneurs.

Le Duc & le Comte se preparent à la guerre.

Le Duc se saisit des petites places à l'entour de Marseille, & manque à la surprendre.

La tient comme bloquée.

Le commerce de cette Ville rompu par les Turcs en faveur du Roy.

Sur la fin du Printemps ceux d'Arles pour sauver leurs moissons firent leur traité avec le Duc d'Espernon: mais ceux d'Aix animez par le Comte de Carces, & par quelque argent que leur envoya le Duc de Savoye leur protecteur, ne le voulurent recevoir qu'à coups de canon. De colere il ravage tous les environs de leur Ville, n'espargne ny les maisons ny les arbres, & à ceux qu'il laisse sur pied, il fait pendre tout autant de pauvres moissonneurs que ses gens en peuvent atraper. Mais ce qu'il pensoit leur devoir causer de la terreur, fit naistre une haine desesperée contre luy. L'animosité des uns & des autres parut dans les combats opiniastres qui se firent à la veuë des murailles d'Aix; Et il pût bien juger dés le premier jour qu'il vint planter son camp devant la Ville, avec quelle resolution ils se defendroient (c'estoit le jour de la Feste-Dieu, qui est leur plus grande solennité) car il fut bien estonné de voir les hommes sortir avec une merveilleuse ardeur sur ses gens, & cependant les femmes ne cesser point les réjcüissances dont elles ont accoustumé de celebrer cette journée. En ces occasions la valeur de Mesplez qui commandoit son Infanterie, parut plus que son bon-heur: il y demeura quantité de braves gens, particulierement le Baron de Montaud. Ainsi le Duc ayant veu que l'impetuosité luy apportoit moins d'honneur que de dommage, changea de moyen, & se mit à faire bastir

Arles fait son traité avec le Duc.

Qui ensuite vient se camper devant Aix.

bâtir un grand fort sur le costeau de saint Eutrope qui domine la Ville d'Aix, où il planta sept pieces de canon pour la foudroyer. Il croyoit que les habitans s'effrayeroient du debris de leurs toits & de leurs cheminées : mais comme le bruit de ces canonnades fut plus grand que l'effet, ils s'y accoûtumerent bien-tost; & cependant luy-mesme se trouva en extrême peril, lors qu'il y croyoit moins estre. Un excellent canonnier averty qu'il devoit continuer certain jeu de Prime dans le quartier dit des Penchinats, y pointa si justement deux pieces de canon que le coup emporta deux Gentils-hommes, entre lesquels le Duc estoit assis, & des éclats de la table & des sieges le blessa à la cuisse, dont il fut renversé par terre & demeura long-temps pasmé : de sorte que la nouvelle de sa mort fut publiée dans Aix & portée par toute la Provence. On dit qu'heureusement pour luy, lors que le boulet passa, il s'estoit penché en arriere pour cacher son jeu, comme si cette merveilleuse fortune qui l'a accompagné toute sa vie, & qui s'est plue, pour ainsi dire, à l'exposer aux plus effroyables dangers, pour l'en preserver par des avantures presque incroyables, l'eust exprés mené là & l'eust à point nommé retiré en arriere, afin qu'il sentist les atteintes de la mort & ne la souffrist pas. Sa blessure ralentit pour quelques jours son entreprise, mais elle ne la pû rompre, si bien que les habitans d'Aix aussi estonnez de sa convalescence qu'ils avoient esté joyeux de sa mort, ne rejetterent point les propositions d'une tréve; dont certes l'ouverture, de quelque part qu'elle vint, ne luy déplaisoit pas, parce qu'il vouloit se haster de se rendre maistre de toute la Provence, avant que le Roy eust fait dresser quelque partie pour l'en deposseder. Mais tandis qu'il marchande touchant les conditions, & qu'il se roidit à les vouloir trop avantageuses, arrive la tréve generale dont il apprend les nouvelles par les feux de joye & les canonnades de la Ville, le Courier du Duc de Mayenne y estant arrivé premier que celuy du Roy, en son camp. Il n'en témoigna pas la même réjoüissance que ces habitans : au contraire, comme il jugeoit bien qu'elle ruineroit ses desseins, il en eut de grandes inquietudes : qui se redoublerent lors qu'il sceut que Pluvinel qui la luy avoit apportée de la part du Roy, avoit fort cajolé le Comte de Carces, mesme avec plus de loüanges, d'estime, & de confidence qu'on ne traite pas avec un ennemy. Il suscita donc quelques difficultez, & differa tant qu'il luy fut possible de la recevoir, faisant cependant travailler à son fort en diligence. Dans Aix pareillement, il y avoit beaucoup de factieux qui s'efforçoient de rejetter la tréve par l'émeute de la canaille & de quelque Predicateur seditieux. Neanmoins elle fut enfin acceptée de part & d'autre, le premier jour de Septembre : mais elle n'empescha pas que le Duc ne logeast une grosse garnison dans ce fort, & n'y amassast tous les bleds de la campagne circonvoisine : de sorte qu'on jugea bien par cette quantité de provisions qu'il avoit dessein d'y ramener toute son armée, si tost qu'elle se seroit un peu rafraischie. En effet, il ne discontinua point d'élever son fort, & quinze jours aprés il redoubla la garnison, qui commettoit tous actes d'hostilité, & empeschoit avec tant de rigueur l'entrée des vivres dans la Ville, nonobstant les plaintes qu'en faisoit le Comte de Carces, que c'estoit proprement la tenir assiegée.

Bastit un fort sur le costeau S. Eutrope qui commande la Ville.

Avanture merveilleuse d'un coup de canon, qui ne fait que le blesser.

Pourparler de tréve.

Les nouvelles de la tréve generale sont apportées à Aix & en son camp.

Il n'en est pas bien aise, neanmoins il l'accepte en apparence.

Cependant le mal dont il s'estoit toûjours bien douté & qu'il vouloit prevenir, luy arriva plûtost qu'il ne pensoit. Le Roy qui faisoit observer ses actions, & n'attendoit qu'une conjoncture à propos pour reprimer son ambition, fut averty par le Colonel d'Ornano que dans l'assemblée de Beaucaire, où s'estoient trouvez avec luy le Duc de Montmorency & le Comte d'Auvergne, il s'estoit sous pretexte de son service fait quelque union trop estroite entre ces Seigneurs. Cet avis le hastant d'y apporter remede, il envoya ordre premierement à Angoulesme de se saisir du Château de cette Ville, & le Duc receut la nouvelle de cette perte, avec celle de la mort de sa femme Marguerite de Foix-Candale, deux grands sujets de douleur tout à la fois. Puis il commanda à Lesdiguieres de le mettre dehors de la Provence, mais de conduire tellement cette affaire qu'il ne fust point obligé de l'avoüer que lors qu'elle seroit executée : car avant cela il n'osoit pas le revoquer par Lettres patentes, de peur qu'il ne se joignist avec le party de la Ligue, qui estoit encore assez puissant & tenoit de bonnes places dans le païs. Les peuples estoient si animez contre ce Duc qu'il estoit bien facile de les soûlever, mais ce n'eust esté que l'irriter davantage, si les Gouverneurs des Chasteaux & Citadelles qui les tenoient en bride, ne se declaroient les premiers. Il y avoit danger de découvrir la chose à trop de personnes, & de solliciter les Gascons de contribuer à ce changement, parce qu'ils

Le Roy fait dresser secretement une partie pour le deposseder.

Lesdiguieres en estoit le Chef, & cinq Gentil-hommes Provençaux les principaux ressorts.

estoient la pluspart trop attachez à sa fortune pour quitter son parti : on ne trouva pas mesme à propos de mettre Mesplez de la partie, quoy que le Roy fust tres-assuré qu'il sacrifieroit tout autre interest pour son service, soit qu'il le reservast pour l'opposer secretement à Lesdiguieres, comme il le fit par aprés, soit pour quelque autre consideration. Le dessein fut seulement declaré à cinq Provençaux, le Marquis d'Oraison, Buoux, Valavoire, Crotes & S. Cannat, Gouverneurs de Manosque, de Forcalquier, de saint Maximin, de Digne, & de Pertuis : lesquels par le moyen de leurs alliances, & de leur credit, devoient probablement entraîner tous les autres. Lors qu'ils eurent veu la lettre de croyance du Roy, que leur envoya Lesdiguieres avec une autre de sa part, & que par son Gentil-homme ils eurent appris ce qu'il faloit faire, aprés avoir quelque temps balancé entre le desir de luy rendre le service qu'il demandoit d'eux, & la crainte, s'ils venoient à manquer leur coup, d'estre desavoüez & abandonnez aux rigueurs du Duc d'Espernon qui ne leur pardonneroit pas, ils se resolurent enfin de tout hazarder pour obeïr. Il n'y eut que Buoux qui refusa de voir la lettre du Roy, de peur de s'engager à une si dangereuse partie. Comme le Duc estoit donc allé à Pezenas en Languedoc pour conferer avec le Duc de Monmorency, le dix-neufiéme d'Octobre jour qu'ils avoient pris pour faire éclorre leur entreprise, ils se saisissent chacun de leurs places, en mettent dehors les Gascons, & arrestent prisonniers tous ceux qui estoient partisans du Duc. Ceux d'Aix rompent aussi la tréve, & Escaravaques assisté de Soliers son beau-pere, anime le peuple de Toulon dont il estoit Gouverneur contre la Citadelle, ayant auparavant trouvé moyen de faire venir les principaux Officiers chez luy & de s'en saisir, l'investit, la bat, & la fait emporter d'assaut par deux cens forçats à qui il avoit donné liberté pour monter à la bréche. Tout ce qui se trouva dedans fut passé au fil de l'épée, & celuy qui y commandoit nommé Signac, tué d'un coup de levier par un Masson, qui estima plus le barbare plaisir de se venger de ce qu'il l'avoit autrefois trop outrageusement battu, que dix mille écus qu'il luy offroit pour luy sauver la vie. Mais Escaravaques mourut le mesme jour d'une mousquetade qu'il avoit reçûë en ce siege quelques jours auparavant. Soliers fit raser la Citadelle. Au bruit de ce soûlevement Tarascon aussi Ville & Chasteau se declarent, & grand nombre de petites places, ou de leur mouvement sont emportées de ce costé-là, bref toute la Province est en branle de s'armer contre luy : de sorte que si ceux qui conduisoient l'entreprise eussent eu soin, sans s'amuser au pillage des Gascons & Espernonistes, de s'assurer des passages du Rhône & de la Durance, il eust esté contraint de quitter ce Gouvernement : mais n'y ayant pas donné ordre, il rentra dans son fort sur la fin de Decembre, si bien qu'il rassura ses amis, releva le courage de ses gens de guerre, & se rendit assez puissant pour leur faire sentir la peine de leur imprudence.

Tout d'un coup ils chassent les garnisons Gasconnes des places, & font soulever presque toute la Province contre luy.

Mais ils manquent à luy boucher les passages du Languedoc, où il estoit allé.

Les peuples ne sentent point de soulagement de la tréve.

Si par ce nouveau remuëment la Provence ne joüit que peu de temps de la tréve, les autres Provinces non plus n'en receurent pas grand soulagement, à cause qu'il ne fut rien diminué des tailles, des contributions & des imposts qui estoient augmentez du double presque par tout, & que les gens de guerre ne cesserent pas pour cela leurs pilleries ordinaires. Les Chefs des deux partis neanmoins la trouvoient commode chacun pour ses fins differentes, le Duc de Mayenne pour les esperances qu'il avoit de remettre ses affaires par le secours d'Espagne, le Roy pour les avantages solides & manifestes qu'il en recevoit. Car incontinent aprés qu'elle eut esté concluë, les Conseillers d'Estat & les meilleures testes de la Ligue, la plûpart des Prelats, presque tous les Officiers du Parlement, & quelques-uns mesme des Deputez des Etats, luy avoient secretement rendu leurs devoirs, ou prié les amis qu'ils avoient en Cour d'y negocier pour eux. Comme ce Prince se promenoit aux environs de Paris, sous couleur de quelques parties de chasse & de divertissement, qui couvroient d'autres desseins, un jour qu'il estoit à Melun, fut découvert & pris un mal-heureux assassin qui le suivoit pour le tuer. Il s'appelloit Pierre Barriere, âgé de vingt-sept ans, de sa premiere vacation batelier à Orleans, & puis soldat. Il avoit esté employé par le defunt Duc de Guise pour delivrer la Reine Marguerite d'entre les mains de Canillac, qui la tenoit prisonniere par ordre du Roy Henry III. & estant devenu amoureux d'une jeune fille qui estoit sa confidente, le refus dedaigneux de cette maistresse l'avoit jetté dans un furieux desespoir : de sorte que comme il ne cherchoit que les occasions de perir, mais apprehendant d'estre damné, il s'estoit mis dans la teste ce detestable dessein de tuer le

Plusieurs des principaux de la Ligue s'accommodent secretement avec le Roy.

Roy, parce qu'il entendoit dire à quelques Ecclesiastiques, que ce seroit une action digne de loüange eternelle, & qui éleveroit un homme droit au Ciel. Estant venu à Lyon avec cette pensée, il la communiqua au grand Vicaire de l'Archevesque, à un Capucin & à deux autres Prestres, qui l'approuverent tous, & l'y inciterent. Aprés ceux-là il s'addressa encore à un Jacobin Italien, nommé Seraphin Bianqui, que le Duc de Florence avoit fait couler en ce Royaume pour découvrir les secrets de la Ligue. Celuy-là n'estant pas de mesme sentiment que les autres, avertit un Gentil-homme-servant de la Reyne Loüise, nommé Brancaleon, qui depuis le fut aussi de la Reyne Marie de Medicis, de se rendre chez luy à l'heure qu'il avoit donnée à cet homme, afin qu'il le pust reconnoître, & puis il le pria d'en aller porter l'avis au Roy, pour prevenir ce mal-heureux coup. Brancaleon s'arresta quelques jours à Nevers, pour en communiquer avec le Duc Loüis de Gonzague : tellement que Barriere eut le loisir d'arriver à Paris prés de quinze jours avant que ce Gentil-homme fust en Cour. L'assassin trouvant que le Roy s'estoit converty, hesita durant quelques jours s'il devoit poursuivre son entreprise : mais Christofle d'Aubry Curé de S. André des Arcs, auquel quelqu'un l'avoit addressé comme à un des plus zelez de la Ligue, l'y exhorta, & Varade Recteur des Jesuites, à qui Aubry l'envoya, l'ayant fort catechisé, le fit oüir en confession, & puis communier par un autre Prestre de son Ordre, qui toutefois ne sçavoit rien de ce secret. Estant encouragé par ces consultations, il alla à saint Denys, & delà suivit le Roy, cherchant les occasions de faire son coup : mais toutes les fois qu'il les eut, il se sentit retenu par une certaine frayeur qui accompagne toûjours semblables attentats. Cependant Brancaleon arrivé à Melun où estoit la Cour, le reconnoist & le fait prendre. Le Roy ordonne dix Commissaires, c'estoient des Maistres des Requestes & des Officiers des Cours souveraines, pour luy faire son procez, au rapport de Lugoly Lieutenant du grand Prevost de l'Hostel. Il confesse d'abord qu'il avoit eu autrefois le dessein de le tuer, mais assure qu'il y avoit entierement renoncé, & qu'il le detestoit. On luy fait diverses interrogations, particulierement sur ce qu'on l'avoit trouvé saisi d'un coûteau tranchant des deux costez, & sur le sujet qui l'avoit amené à la suite du Roy. Et là-dessus il s'entrecoupa si visiblement & varia tant en ses réponses, que les Juges reconnurent qu'il estoit coupable, & le declarerent atteint du crime de leze-Majesté au premier chef; pour reparation dequoy ils le condamnerent, aprés qu'il auroit eu la question ordinaire & extraordinaire pour nommer ses complices, & avoir le poing droit brûlé tenant le coûteau, à estre tenaillé avec des tenailles ardentes, lors qu'on le meneroit au supplice, puis rompu tout vif, & exposé sur une roüe dans le grand marché de Melun, pour y demeurer aussi long-temps qu'il plairoit à Dieu, & lors qu'il seroit mort, à estre brûlé & ses cendres jettées au vent. Ses Juges se fussent trouvez bien en peine, s'il eust esté aussi insensible du costé de la conscience qu'il le fit à la douleur, car la gesne ne luy pût rien faire avoüer : mais un Religieux Carme qu'on luy donna pour le confesser, fut si adroit qu'il tira de luy toute la verité sous le seau du Sacrement, & puis luy refusant l'absolution s'il ne la declaroit aussi à ses Juges, il l'effraya si fort de la damnation eternelle qu'il confessa tout, & entr'autres choses, qu'il avoit ordre de ceux qu'il avoit confirmé dans cette méchante resolution, de dire que c'estoit le Comte de Soissons qui l'y avoit poussé; calomnie qui eust sans doute fait impression, parce que ce Comte estoit fort mal avec le Roy, quoy qu'en effet Barriere ne l'eust jamais veu, & qu'il ne sceust de quel poil ny de quelle taille il estoit.

Pierre Barriere veut assassiner le Roy.

Est arresté à Melun.

Et condamné à estre tenaillé & rompu tout vif.

Les avis que le Roy recevoit tous les jours de semblables attentats, luy faisoient plus ardemment desirer de terminer les remuëmens par les voyes de douceur, parce que la paix estoit le seul remede qui pouvoit guerir la rage de tant d'esprits phrenetiques. Voila pourquoy il tentoit toutes sortes de moyens pour amener le Duc de Mayenne à quelque espece de composition, & ne diminuoit rien des offres qu'il luy avoit faites quand les choses estoient en termes beaucoup plus avantageux pour ce Duc. Il estoit bien-aise que l'on en parlast dans les conferences qui se tenoient pour les contraventions de la tréve : il le recherchoit mesme avec trop de soin, & quoique pendant que Villeroy, Janin & Zamet estoient allez le trouver de la part du Duc pour obtenir la continuation de la tréve, il eust intercepté un paquet que le Legat envoyoit à Rome, dans lequel estoit la copie de ce nouveau serment que le Duc avoit fait avec les Espagnols, il ne voulut pas rompre avec eux pour cela, mais recevant ses mauvaises excuses luy accorda encore la tréve pour deux mois, afin qu'il eut le

Le Roy desiroit fort de faire la paix.

Accorde la prolongation de la tréve pour deux mois.

Raisons pour lesquelles le Duc de Mayenne eust dû faire la paix.

temps de se debarrasser d'avec les Espagnols, & de luy aider à poursuivre son absolution à Rome. Il sembloit certes que ce Duc, ayant si souvent protesté qu'il n'avoit pris les armes que pour la Religion, & qu'il estoit prest de reconnoistre le Roy lors qu'il seroit revenu dans l'Eglise Catholique, il deust se ranger à l'obeïssance & y ramener son party. C'estoit mesme son veritable interest de le faire, dautant que, comme Villeroy luy remontroit, les maux d'une si longue guerre avoient tellement ouvert les yeux des François, qu'ils témoignoient bien n'avoir plus d'envie de s'y replonger, & qu'ils tiendroient pour auteur de ces calamitez quiconque chercheroit des longueurs pour empescher que l'on n'en sortist; Qu'en vain il pretendoit s'appuyer sur le roseau d'Espagne, veu qu'il n'y avoit point d'apparence que le Roy Philippe épuisé d'hommes & d'argent comme il estoit, se voulût charger d'une si puissante querelle sur la fin de ses jours, & s'il le faisoit ce ne seroit pas pour le favoriser, mais pour l'opprimer luy & le Royaume; Qu'il ne faloit point attendre non plus le jugement du Saint Pere, car on offensoit sa bonté & sa justice de douter s'il approuveroit la conversion d'un Chrestien & du fils aisné de l'Eglise, puis qu'il celebroit celle des Turcs avec des réjoüissances extraordinaires; Qu'au contraire il faloit presumer que le Duc déchargeroit Sa Sainteté d'un grand soucy, & d'envie, si en reconnoissant le Roy il l'obligeoit de luy donner l'absolution, ce qu'elle n'osoit sans y apporter beaucoup de façon, à cause qu'elle redoutoit les Espagnols; Que d'ailleurs quelque respect que les François portassent au S. Siege, il estoit certain qu'elle ne seroit pas assez forte pour maintenir le party contre la necessité & le degoust qu'on avoit des Espagnols; Qu'ainsi il estoit temps de se tirer de ce labyrinthe, & de cesser de poursuivre ses imaginaires desseins de grandeur, qui estoient si prejudiciables à la Religion, au Royaume, à sa reputation, à ses amis, à sa famille, qui estoient blâmez, enviez & traversez de tout le monde, jusqu'à ses propes parens, & tout pleins d'injustice & d'impossibilitez par luy tant de fois éprouvées depuis quatre ans; Que s'il ne se hastoit, il alloit estre abandonné des peuples, & de tous ses amis, qui en particulier estoient recherchez d'accommodement, & qui sans doute s'y resoudroient bien-tost, connoissant qu'il n'y avoit plus de salut en luy, estant mal-voulu des Espagnols, & ne sçachant accepter le party que le Roy luy offroit; Que lors qu'une fois l'Union auroit commencé à se destruire, estant abandonnée de quelqu'un de ses chefs, tout le reste suivroit en un moment, & alors il ne seroit plus possible de les rassembler jamais, pour quelque pretexte que ce fust. Il luy conseilloit donc de faire la paix, car c'estoit l'unique moyen de fortifier le party Catholique qui ne prosperoit point par la guerre, de justifier ses armes, de delivrer le Royaume de la tyrannie des Etrangers, & avec tout cela de conserver toûjours le mesme pouvoir qu'il avoit. Car il demeureroit non seulement chef des Catholiques de son party, mais avec le temps il le deviendroit de tous les autres, qui au premier effort qu'on entreprendroit contre la Religion se rallieroient à luy, comme à celuy qui l'auroit conservée par sa valeur & par sa bonne conduite; Qu'il ne devoit pas craindre de demeurer sans autorité & sans employ, tandis qu'il y auroit des Huguenots, parce que sa protection estant necessaire aux Catholiques, les obligeroit à ne pas laisser déchoir sa puissance, & que le Pape & le Roy d'Espagne le considereroient d'autant plus, qu'il n'auroit point besoin d'eux, & qu'ils auroient besoin de luy; Qu'au reste sa fortune seroit plus solide, moins elle seroit éclatante, & que beaucoup de gens qui portoient envie à sa grandeur, & la traversoient, se tiendroient unis pour sa conservation, parce que leur seureté en dépendroit; si-bien que personne n'oseroit entreprendre de le choquer, pourveu qu'il fust soigneux de ne rien faire qui fust indigne de sa reputation, de ménager ses anciens amis, d'en acquerir de nouveaux, de bien allier ses enfans, de faire provision d'argent, & de se tenir loin de la Cour.

Le sens commun & la raison obligeoient le Duc d'avoüer que ce conseil estoit salutaire: son ambition neanmoins ne le pouvoit suivre, & le forçoit d'essayer toutes sortes de moyens avant que de se reduire à une vie privée, & de retomber de la souveraineté dans la sujettion. Comme cette passion regarde toûjours devant elle & jamais derriere, oubliant facilement les injures & les fourberies qu'on luy a faites, & estant toûjours preste de se prendre au mesme appast, dont on l'a plusieurs fois trompée: il se laissoit encore piper aux promesses des Espagnols, dont il avoit tant de fois éprouvé l'infidelité, & aimoit mieux recevoir les fumées qui luy venoient de ce costé-là, que les choses réelles que le Roy luy vouloit donner. Il avoit

Mais son ambition se laisse toûjours piper aux promesses des Espagnols.

envoyé Montpesat fils de sa femme en Espagne, pour le justifier envers le Roy Philippe du mauvais succés des affaires, luy faire voir que le defaut d'hommes & d'argent en estoit cause, luy demander un si puissant secours qu'il pust accomplir ce qui avoit esté proposé pour la grandeur de la Serenissime Infante, & le supplier s'il estoit resolu de la marier à un Prince François, d'avoir égard à ses services & aux travaux qu'il avoit soufferts pour le soûtien de cette cause. Outre tous ces poincts, Montpesat rendit aussi raison à ce Roy de la necessité qui avoit contraint le Duc de consentir à la tréve, les peuples sans cela estant disposez à reconnoître le Roy, & luy representa les commoditez que le party en tiroit, entr'autres de pourvoir Paris & ses autres Villes de bled; l'honneur qu'il avoit eu en ce traité, l'ayant fait sous des conditions égales; & le peu d'inconvenient que cette tréve pourroit causer, pourveu que cependant il entretint le Pape en telle disposition qu'il ne se laissast pas vaincre aux prieres du Roy de Navarre, mais interposât toute la puissance de l'Eglise, pour faire voir la nullité de son absolution. Ces raisons ayant un peu adoucy le déplaisir que le Roy Philippe avoit de la tréve, il assura Montpesat, Qu'il desiroit conserver au Duc de Mayenne la premiere autorité sur « ses armes, & que l'élection d'un Roy, si elle se faisoit, augmenteroit plûtost qu'elle « ne diminüeroit la consideration de ses services & de ses merites; Qu'il avoit donné « ordre pour le secours, & qu'il n'épargneroit rien pour le salut de la Religion & « de la France; Qu'au reste il se tenoit bien assuré, que le Pape n'approuveroit point « une conversion simulée & dangereuse, comme celle du Bearnois. «

Envoye Montpesat en Espagne.

La réponse qu'il en rapporta.

Ce fut là de nouvelles chaines pour rattacher le Duc, lors qu'il estoit sur le poinct de se depestrer des artifices des Espagnols. Cependant, à tous évenemens, soit qu'il deust traiter avec eux, soit qu'il s'accommodât avec le Roy, il voulut s'emparer du Lyonnois pour le joindre à son Gouvernement de Bourgogne, s'imaginant que ce coin du Royaume luy demeureroit de quelque façon que ce fust. Le Duc de Nemours estoit son frere uterin, & avoit rendu de grands services au party, en défendant Paris: mais & l'affection du sang & le souvenir de cette belle action eurent moins de pouvoir sur l'esprit du Duc de Mayenne que la passion effrenée d'establir sa fortune, & le dépit qu'il avoit que ce cadet le voulust porter aussi haut que luy, ayant osé pretendre à la Royauté, & faire ses affaires à part, sans respecter l'autorité de sa Lieutenance generale. L'on croit aussi, que l'Archevesque de Lyon, homme fort altier & vindicatif, contribua beaucoup à irriter ces passions dans son esprit, afin de se pouvoir venger de quelques offenses qu'il avoit autrefois receuës de Nemours. Au moins est-il certain qu'il approuva sa resolution & qu'il s'en rendit l'executeur, quoy qu'ayant honte d'avoüer publiquement une chose qui estoit sujette à de fort mauvaises explications, il refusa de se charger d'une declaration que le Duc de Mayenne luy vouloit donner, pour justifier tout ce qui s'entreprendroit contre ce Prince. Le mauvais traitement qu'il faisoit aux habitans de Lyon, les chargeant d'exactions & les traitant avec plus de rigueur que s'ils eussent esté ses sujets naturels, par le conseil d'un certain Ferrarois, duquel sa mere mesme luy avoit mandé qu'il avoit l'ame de fer, & qu'il seroit cause de sa perte: cette fierté insupportable qui avoit paru dans toutes ses actions depuis qu'il estoit revenu glorieux du siege de Paris, le mépris avec lequel il traitoit la Noblesse & les honnestes gens du païs, & la licence effrenée qu'il donnoit aux troupes estrangeres, avoient fort disposé les Esprits à secoüer le joug de sa domination violente; Et à dire vray, il n'estoit pas aussi exempt de faute à l'endroit du Duc de Mayenne, qui estoit son frere aîné & le chef du party. Car il luy avoit le premier montré l'exemple de luy joüer un mauvais tour, par divers desseins qu'il avoit eus sur le Chasteau de Lourdon, & sur les villes de Mascon & d'Aussonne, qui estoient du Gouvernement de Bourgogne. Il avoit chassé le Marquis d'Urfé de Montbrison pour s'approprier cette place, & de plus il avoit refusé d'envoyer aux Estats, & violoit tous les jours la tréve par des actes d'hostilité, qui attiroient toutes les troupes & les desolations de la guerre dans le Lyonnois. Partant de Paris, il avoit emmené Dandelot, l'avoit fait son Lieutenant general, & traité presque du pair avec son frere le Marquis de S. Sorlin: mais ce jeune Seigneur qui ne pouvoit s'arrester en aucune part, s'estoit depuis laissé débaucher par le Duc de Mayenne, dont estant averty il l'avoit poursuivy en Auvergne, assiegé & pris dans Brioude, & ramené de là dans le Chasteau de Pierre-encise, où estoit aussi prisonnier un nommé Beauregard confident de Nemours. Ce Beauregard s'étant familiarisé avec Dandelot,

Duc de Mayenne veut s'asseurer de Lyon, en l'ostant au Duc de Nemours.

Y envoye l'Archevesque pour cet effet.

Pourquoy Nemours étoit mal-voulu des Lyonnois.

Comment il se vouloit saisir de Pierre-encise.

luy découvrit que son Maistre l'avoit fait mettre là sous couleur d'une querelle apostée entre luy & le Marquis Fortunat, afin qu'il se pust saisir du Chasteau : ce qui luy estoit bien facile, parce que le Concierge n'avoit que trois hommes, & luy en avoit quatre ; & il luy dit, qu'il executeroit ce dessein à certain jour que le Duc feroit avancer des troupes pour les loger là-dedans & tenir ainsi la Ville en telle sujetion qu'il luy plairoit. Sur cela, apres plusieurs entretiens qu'ils eurent ensemble, ils resolurent de quitter entierement le party & du Duc de Mayenne & du Duc de Nemours qui s'en alloit en ruine par la discorde, & de prendre celuy du Roy, dans lequel il y avoit plus de certitude & plus de recompense. Ils en donnerent donc avis à la Comtesse d'Entremont veuve de l'Admiral de Coligny, & aux Bourgeois Royalistes : lesquels trouvant impossible de causer tout d'un coup une si grande revolution que d'obliger la Ville à renoncer à la Ligue & reconnoistre le Roy, jugerent que ce seroit assez de la delivrer de l'oppression du Duc de Nemours, & que bien-tost aprés le peuple qui ne peut pas long-temps demeurer sans Maistre, ne trouvant point de sureté ailleurs que sous l'obeissance legitime de son Souverain naturel, s'y rangeroit de luy-mesme. Or les deux prisonniers ayant bien caché cette intention, & témoigné un grand zele à servir le Duc de Mayenne, il envoya l'Archevesque de Lyon, sous pretexte du voyage de Rome, pour conduire toute cette entreprise. A son arrivée le peuple declara assez ouvertement par ses murmures la mauvaise volonté qu'il avoit pour Nemours : on renouvelloit avec exageration le souvenir des injustices & des violences qu'il avoit commises ; on publioit qu'il vouloit changer son Gouvernement en un Estat tyrannique ; Que pour asservir & enchaîner ce genereux Lion, il faisoit autant de Citadelles de toutes les places qu'il prenoit aux environs, comme Toissey, Tisy, Belleville, Charlieu, S. Bonnet, Coindrieu, Montbrison & autres ; si bien que le cercle de cette tyrannie estant achevé, il ne restoit que de luy mettre le joug sur le cou par deux autres Citadelles qu'il pretendoit bastir dans la Ville ; Qu'il ne faloit pas attendre qu'un Soldat estranger vint planter une sentinelle au pied de leur lict, piller leurs meubles & violer leurs femmes ; Qu'en un mot dans les occasions où il y va de la liberté & du salut public, il faloit user de prevention & apporter de bonne heure les remedes pour empescher le mal, puis qu'ils seroient inutiles pour le guerir. L'Archevesque justifie & anime ces plaintes, en ne les rabatant pas, tient plusieurs assemblées chez luy, excite les mal-contens, & dispose toutes choses à un soulevement. Comme la rumeur croissoit, Nemours soit qu'il eust fait cette partie de plus longue main, soit qu'il eust pris ce conseil sur la necessité presente pour se fortifier contre les menées, fait venir Disimieux de Vienne avec deux cens Cavaliers : mais ce fut ce qui fit éclater le tumulte, au lieu de le reprimer. Car ces gens se presentant à la porte du pont du Rhosne pour entrer, sont rudement repoussez. Nemours sort à cheval avec quelques Gentils-hommes pour les aller faire entrer, & eux de leur costé se mettent en devoir de forcer le corps-de-garde : Disimieux s'engage trop avant & est pris, & Nemours arresté à l'autre bout du pont par les Bourgeois & ramené à son logis. Cependant le bruit s'estant épandu par la Ville, qu'elle estoit toute environnée de troupes de Gascogne & de Dauphiné, on crie aux armes, & on fait des barricades par toutes les ruës. Sur le soir cette émotion commença à se ralentir, parce qu'on reconnut que le peril n'estoit pas si grand : de sorte que les amis qu'il avoit & le respect qu'on luy portoit, appaisant les peuples, l'Archevesque se trouvoit fort en peine & s'entremettoit de negocier entre les deux partis. La nuit s'estant passée dans cette incertitude, & avec beaucoup d'intrigues, de conseils & d'inquietudes de part & d'autre, le matin Nemours voulut se montrer en public & aller à la Messe avec ses Gardes. L'on estoit assemblé à l'Hostel de Ville pour y prendre une derniere resolution, & l'on ne s'y éloignoit pas d'un accommodement, quand Dandelot & Beauregard, ausquels il en eust coûté la vie, y envoyerent dire qu'ils estoient les maistres de Pierre-encise, & qu'ils avoient débauché les Suisses de Nemours, mais qu'il estoit à craindre qu'il ne les regagnast ; Qu'ils les conjuroient donc d'achever ce qu'ils avoient si bien commencé, qu'aussi bien il ne leur pardonneroit jamais cette injure, & que le ressentiment joint à son ambition luy en feroit prendre une cruelle vengeance, s'ils ne se délivroient de ce peril, tandis qu'ils avoient les armes à la main. Ces discours rallument aussi-tost le feu avec plus de violence que le jour precedent, il est resolu à l'Hostel de Ville de pousser la chose à bout, on redresse les barricades. Enfin Nemours est arresté, &

Ceux qui le devoient faire pour luy, prennent secretement le party du Roy.

L'arrivée de l'Archevesque fait mutiner le peuple.

Nemours veut faire venir Disimieux avec des troupes.

Les Lyonnois le repoussent à la porte du pont & font des barricades par tout.

Le tumulte estoit presque appaisé, comment il fut rallumé.

conduit avec ignominie à Pierre-encise ; d'où Dandelot & Beauregard sortent avec applaudissement. Les Lyonnois publierent ensuite un manifeste pour justifier leur action, dans lequel on remarquoit que la perte de ce jeune Prince procedoit de ce qu'il avoit suivy la Politique de Machiavel ; maudites leçons, qui par tout où on les pratique font les Princes tyrans, rendent les peuples mal-heureux, & causent toûjours ou la ruine des Souverains, ou celle de l'Estat. On vid courir par la Ville un autre discours assez adroit & persuasif, qui donnoit des loüanges extraordinaires à l'Archevesque, disoit que c'estoit un excellent Pilote qui avoit des qualitez éminentes, & conseilloit aux Lyonnois de se mettre sous sa conduite, les exhortant avec cela de demeurer fermes dans la sainte Union. On eut soupçon qu'il estoit procedé de la plume mesme de ce Prelat, & qu'il les vouloit disposer par là à luy donner l'autorité, pensant faire revivre en sa personne le pouvoir que quelques-uns des Archevesques ses predecesseurs avoient eu autrefois par la qualité d'Exarques * des Roys de Bourgogne : mais il ne leur en pût faire naistre l'envie, & tout ce qu'il gagna fut qu'ils renouvellerent le serment de ne se point separer de l'Union, & jurerent de ne recevoir jamais pour Gouverneurs ny le Duc de Nemours, ny le Marquis de Saint Sorlin.

Nemours est arresté prisonnier à Pierre encise.

L'Archevesque de Lyon tâche en vain de se faire donner l'autorité.

** Voyez Paradin Histoire de Lyon.*

Toutes les excuses & les protestations que le Duc de Mayenne pût apporter pour se justifier du blasme de cette action, ne persuaderent point de son innocence, mais firent voir davantage sa fourberie : dont il ne tira point d'autre fruit que de mettre tous les Chefs de son party en défiance d'une pareille surprise, & de s'exposer aux reproches de ses amis, aussi bien que de ses ennemis ; particulierement de sa desolée mere qu'il voyoit fondre en larmes & se consumer à ses pieds, pour l'affront irreparable qu'il avoit fait à son plus cher fils. Deslors il sembla que ce qu'il y avoit de foy & de bonne intelligence dans la Ligue, en eust esté entierement banny par l'exemple du Chef, & de cette discorde des deux freres. Les Gouverneurs ne penserent plus qu'à bien s'asseurer de leurs places, & mesme à en surprendre les uns sur les autres, pour faire leur condition plus avantageuse auprés du Roy. Presqu'au mesme temps le Duc d'Elbœuf se saisit de la Ville de Poitiers, & en depossеda Brissac qui l'avoit défenduë courageusement & à ses propres dépens : ce que le Duc de Mayenne fut contraint de souffrir, non tant pour la consideration de la parenté, que de peur qu'il ne l'abandonnast. Ce Boisrosé pareillement, dont nous avons parlé cy-dessus, aima mieux traiter avec le Roy qu'avec Villars qui le tenoit investy dans Fescam. Ce fut pour cette raison que le Roy fit un voyage à Dieppe au mois de Novembre ; Et Villars n'ayant pû avoir de secours ny du Duc de Mayenne ny des Espagnols, fut contraint d'y consentir. Tandis que le Roy estoit à Dieppe, la femme de ce Jean de Montluc-Balagny, qui avoit usurpé la souveraineté de Cambray, vint le trouver un soir bien tard & sans suite, pour demander la continuation de la tréve, en attendant que son mary pust achever son accord, qui se negocioit à ces conditions, *Qu'il seroit fait Mareschal de France ; Qu'il auroit luy & les siens Cambray & le Cambresis en toute souveraineté ; Que le Roy le prendroit sous sa protection, le maintiendroit & luy feroit certaines pensions, & que pour cela il reconnoistroit Sa Majesté d'un droit de baise-main seulement.*

Cette action décria fort le Duc de Mayenne.

Le Roy va en Normandie : Montluc traite avec luy pour Cambray.

Puis que nous sommes en Normandie, il y faut recueillir une action qui s'estoit faite à Caën au commencement de cette année. Cette Ville est comme divisée en deux parties par un bras de la riviere d'Orne, l'une au delà & plus proche du Château, l'autre au deçà que l'on nomme l'Isle Saint Jean, toutes deux conjointes par un pont, à cause de la grand' Eglise qui est voisine, s'appelle le pont S. Pierre. A ce pont il y a une porte que l'on ferme du costé de l'Isle Saint Jean, & au dessus est l'Hostel de Ville basty sur une grande arcade. Pendant l'absence de la Verônne Gouverneur du Chasteau, qui estoit allé trouver le Roy avec la meilleure partie de la garnison, un Capitaine ligueux nommé la Motte-Corbiniere, forma une entreprise sur cette Ville par quelque intelligence qu'il avoit dedans. Son dessein estoit, quand il seroit entré par ce moyen dans le quartier de l'Isle Saint Jean, d'aller fermer la porte du pont pour se retrancher & se mettre à couvert de la garnison du Chasteau, puis de se saisir de l'Hostel de Ville, & d'y assembler tous ses amis à loisir pour se rendre maistre de l'autre partie de la Ville, & ensuite du Château. Sur ce projet il entre dans l'Isle Saint Jean avec soixante ou quatre-vingt maistres, qui font grand bruit : tous ses amis accourent de tous costez ; il ne paroist rien d'assez fort pour luy resister ; & Caen estoit perdu, si la resolution & le ju-

Entreprise des Ligueux sur la ville de Caën.

gement d'Olivier-Reverend de Bougy, Gentil-homme du païs qui s'y rencontra, n'eussent arresté cette irruption. Il sort courageusement dans la ruë, fait avertir ses amis, excite les habitans ; & cependant prévoyant bien que les ennemis fermeroient la porte du pont, il envoye un de ses gens y clouer promptement une piece de bois entre les fueillures. De sorte que lors qu'ils la veulent fermer, & que plus ils se hastent, moins ils s'apperçoivent de l'empeschement, il arrive là dessus avec quinze ou vingt hommes animez par son exemple. Sa venuë les étonne & les met en trouble ; & comme ils ne peuvent faire joindre la porte, un de ceux qui l'accompagnoient, nommé la Riviere-Renouf, s'estant poussé avec autant de hardiesse que de courage par l'ouverture, va donner du pistolet dans la teste à la Motte-Corbiniere, & fait par sa mort évanoüir son entreprise & son party. La Ville reconnut mieux la grandeur du peril, quand il fut passé ; & le Roy rendit depuis ce témoignage à Bougy, que sa fidelité qu'il avoit déja éprouvée en d'autres occasions, luy avoit en celle-cy sauvé toute la basse Normandie.

Dissipée par la resolution de Bougy.

La Reine d'Angleterre écrit avec douleur au Roy sur cette conversion.

Pendant que le Roy estoit à Dieppe, la Reine d'Angleterre qui avoit esté longtemps sans vouloir croire sa conversion, luy témoigna par une lettre écrite avec une grande amertume de cœur, le déplaisir qu'elle en avoit ressenty. Entr'autres paroles il y avoit celles-cy, *Mon Dieu ! où est la foy des hommes ? En quel siecle sommes-nous ? Un interest du monde vous a t'il fait renoncer à la grace de Dieu ?* Et à la souscription qui estoit en François, elle avoit mis, *Vostre sœur, si vous desirez que ce soit de la mesme sorte qu'auparavant, si c'est d'une autre sorte, je n'en ay que faire.* Outre l'amour de la Religion, ce qui offensoit encore plus sensiblement cette Reine, c'estoit ce qui touche le plus les femmes, je veux dire l'opinion d'avoir esté méprisée, parce qu'il ne luy en avoit rien communiqué, & qu'il ne traitoit pas bien à son gré les troupes Angloises qu'elle avoit envoyées en Bretagne. Elles se plaignoient qu'on ne leur avoit point donné de bons quartiers pour se rafraîchir, & qu'on les laissoit perir de necessité & de misere : tellement qu'elle resolut de les rappeller, & de ne se plus mesler de ses affaires avec tant de chaleur qu'elle avoit fait. Neanmoins comme elle se fut laissée peu à peu radoucir par l'entremise des Hollandois, & par les grandes civilitez que le Roy luy rendit, elle jugea que si elle ne consideroit plus ses interests à cause de la fraternité de Religion, elle devoit demeurer unie avec luy pour les raisons d'Estat.

Veut retirer ses troupes de Bretagne, mais enfin elle se radoucit.

Il eut sans doute de grandes peines d'esprit à essuyer les fâcheries & les reproches de cette Princesse, mais il est à croire qu'il en eut encore de plus grandes à souffrir les approches & la veuë des Deputez des Eglises reformées, dont il craignoit les libres discours. Comme il apprehendoit d'ailleurs de fournir de nouveaux pretextes à la Ligue, & de donner sujet au Pape de luy refuser l'absolution : mais n'ayant sceu divertir ny retarder leur assemblée, il fut contraint de venir à Mantes les entendre, & prit leur cahier general de la main du President Feydeau, qui portoit la parole. Le credit du Duc de Boüillon & les raisons de du Plessis Mornay, eurent plus de pouvoir auprés de luy que l'opinion de plusieurs de son Conseil, qui vouloient qu'on remist à le voir jusqu'à ce que l'absolution fust venuë de Rome ; & ils obtinrent qu'il seroit examiné presentement, & qu'on leur feroit droit sur leurs demandes, sauf à differer pour quelque temps la publication de l'Edit qu'on leur accorderoit. L'on nomma pour cet effet six Deputez tous Catholiques, avec le Chancelier de Chiverny : lesquels aprés plusieurs conferences demeurerent d'accord de leur offrir quelques articles, à peu prés pareils à ceux qu'ils s'estoient fait donner sous le regne de Henry III. Mais comme ils en esperoient de bien plus favorables de l'affection du Roy & de la necessité des affaires, ils luy firent iteratives remontrances pour demander plusieurs autres choses. Et le Roy, soit qu'il n'osast pas les irriter par un refus, soit qu'il eust de la peine à les renvoyer mal satisfaits, aprés en avoir receu de si grands services, les congedia simplement, pour aller faire leur rapport à ceux qui les avoient commis, avec permission de s'assembler Provincialement pour cela, puis generalement en Synode national & assemblée politique. Ainsi ils partirent sans avoir rien accepté ny refusé, mais laisserent les Catholiques fort offensez de ce qu'à la face de la Cour ils avoient osé renouveller l'ancienne union de leurs Eglises, de mesme qu'elle avoit esté faite aux assemblées de Nismes, de Millau, de Montauban & de la Rochelle ; A quoy le Roy mesme consentit, ou parce qu'il eust esté dangereux de l'empescher, ou parce qu'il jugeoit que cette union luy pouvoit encore estre utile à quelque chose.

Le Roy fort en peine comment il verroit les Deputez Religionnaires.

Il va à Mantes & les entend.

Cette assemblée se separe sans avoir rien conclu, & en va faire d'autres.

Pendant

Pendant ce temps-là nouvelles arriverent d'Italie de la mauvaise disposition de la Cour de Rome envers le Roy : car le Pape avoit envoyé le Jesuite Possevin, homme fort employé dans les negociations, au devant du Duc de Nevers, pour l'empescher de passer outre. Ce Jesuite le rencontrant dans le païs des Grisons, luy donna un Bref de Sa Sainteté qui portoit en trois lignes seulement, qu'elle ne tenoit Henry de Bourbon ny pour Roy, ny pour Catholique, & partant qu'elle ne pouvoit recevoir d'Ambassadeur de sa part. A quoy il adjoûta, que si en qualité de particulier il avoit quelque chose à faire sçavoir à Sa Sainteté de bouche ou par écrit, il avoit ordre d'en estre le porteur. Le Duc luy répondit, qu'il avoit à traiter avec Sa Sainteté de plusieurs poincts importans, lesquels il ne pouvoit communiquer à d'autres personnes, & qu'il la supplioit de luy permettre d'aller à Rome en qualité de Prince d'Italie, puis qu'on luy refusoit d'y aller comme Ambassadeur. Les brigues des Espagnols & des Ligueux ne purent empécher qu'on ne luy accordast une demande si juste, mais elles firent qu'on y mist ces restrictions extrémement dures, *Qu'il vinst avec peu d'apparat, comme personne privée; Qu'il ne fust que dix jours à Rome, pendant lesquels S.S. entendroit tout ce qu'il auroit à luy dire; Qu'il ne fist aucunes visites, & qu'il n'en receust point des Cardinaux.* Ces conditions luy furent apportées par Possevin, comme il estoit à cinq jours de Rome, il ne laissa pas neanmoins, surmontant son propre courage, de passer outre : tellement qu'il y arriva le 21. Novembre. Mais pour ne point déplaire au Pape, il y entra avec peu d'apparat, sur le soir, & non pas par la porte *del popolo*, par où les Ambassadeurs ont accoûtumé de faire leur entrée, mais par celle qu'ils nomment *Angelica*, prés laquelle estoit son logis *de la Roüere*, où il descendit. Dés le soir mesme il alla avec peu de suite baiser les pieds du S. Pere, & le supplier avec grande humilité de luy prolonger le terme de dix jours, & de luy permettre de visiter les Cardinaux. Le S. Pere répondit seulement qu'il y aviseroit : puis comme ils furent tombez sur le propos des affaires de France, il luy dit d'un ton de voix fort grave qu'il ne pouvoit absoudre le Roy, non pas mesme *in foro conscientia*. Le Duc ne luy repartit rien là-dessus, mais le pria instamment que l'Ambassadeur d'Espagne & les Agens de la Ligue fussent presens lors qu'il luy parleroit des affaires de France, afin qu'il pût luy faire connoistre la verité par leur propre confession. Ce qui luy fut refusé aussi bien que les autres choses; si bien que n'ayant pû rien obtenir de tout ce qu'il demandoit, il connut deslors bien clairement que le Pape n'estoit pas encore disposé d'ouvrir la porte au Roy, & que les gens du Duc de Mayenne au lieu de l'y servir, comme il s'y estoit obligé, avoient fait joüer tous leurs ressorts pour luy nuire.

La Pape envoye dire au Duc de Nevers qu'il ne le recevra point comme Ambassadeur.

Il demande à y aller comme Prince d'Italie, ce qu'on luy permet, mais avec de rudes conditions.

Reconnoist par la premiere audience qu'il a du Pape qu'il n'est pas disposé à recevoir le Roy.

Le Duc employoit alors toutes sortes de voyes pour obtenir une troisiéme prolongation de la tréve. Il faisoit entendre qu'il ne la demandoit que pour disposer son party à une paix entiere, & pour induire le S. Pere & le Roy d'Espagne à y consentir : mesme il promettoit de porter le dernier à accommoder tous les differends qui estoient entre les deux Rois, d'où se fust ensuivy une tranquillité generale de toute la Chrestienté. Mais il agissoit en effet tout autrement qu'il ne parloit, & au lieu que son ambition eust dû se moderer par la decadence de ses affaires, il sembloit qu'elle s'eslevast encore plus haut, & que sa mauvaise fortune ne diminuast rien en luy que sa bonne foy. On découvrit ce que Montpesat negocioit pour luy en Espagne, que Tassis le leurroit de l'esperance de faire eslire Roy son fils aîné, & que sous pretexte d'envoyer un nommé Montorio à Rome pour demander permission au Pape de traiter avec le Roy, luy & le Legat luy avoient donné une charge toute contraire : de sorte que l'Archevesque de Lyon mesme s'en estoit plaint, & luy avoit écrit en colere qu'on envoyoit cet Agent à Rome avec de nouveau vent pour forger de nouvelles tempestes, qui pourroient retomber sur la teste de leurs autheurs. Le Roy n'ignoroit pas ces doubles pratiques : il voyoit d'ailleurs que cette tréve alloit plus à l'oppression qu'au soulagement de ses Sujets, parce qu'ils payoient doubles tailles, doubles contributions & doubles imposts, qui se levoient par ceux de la Ligue, avec violence & cruauté; & de plus qu'elle suspendroit la bonne volonté de plusieurs, qui estant retenus par cette neutralité, n'entendroient jamais à aucun traité particulier, tandis qu'il y auroit quelque esperance d'un general. C'est pourquoy il répondit nettement à ceux qui en demandoient la prolongation, qu'il n'en accorderoit plus que pour un mois, & à condition que dans ce temps-là on concluroit le traité, quelques nouvelles qui pussent venir de Rome, ou d'Espagne. A quoy le Duc ne donnant point de réponses précises, il resolut de luy continuer la guerre à toute force, & de le contraindre par les armes d'accepter la paix, puis qu'il la refusoit par une amiable composition.

Le Duc de Mayenne demande une troisiéme prolongation de la tréve.

Il promettoit de faire la paix & n'en avoit point d'envie.

Le Roy connoissant qu'il le vouloit tromper, refuse de prolonger la tréve.

& de Bourges; & le Duc de Lorraine mesme pour ses terres; ce qu'ils n'avoient recherché qu'afin de se disposer durant ce temps-là à se retirer du party. Vitry Gouverneur de Meaux, desirant estre le premier à revenir sous l'obeïssance du Roy, comme il avoit esté le premier à se jetter dans Paris aprés la mort de Henry III. ne se soucia pas d'apporter tant de precaution pour couvrir cette démarche: mais il eut soin d'en sortir avec autant de generosité qu'il y estoit entré. Car comme il avoit alors quitté le Gouvernement de Dourlans, il voulut aussi quitter celuy de Meaux, afin qu'on ne luy reprochast pas qu'il avoit emporté de la Ligue une place qu'il n'y avoit pas apportée. Ayant donc en particulier sondé la volonté des habitans & trouvé qu'ils estoient bien disposez selon son intention, il les assemble un jour des festes de Noël, & leur expose comme il s'estoit resolu de reconnoistre le Roy, qu'il les en avoit bien voulu avertir, & qu'il les laissoit en toute liberté de prendre le party qu'ils jugeroient le meilleur, mais que s'ils l'en croyoient, ils ne devoient point marchander à imiter son exemple. Cela dit il sort avec sa Compagnie de Cavalerie, laissant ordre à sa femme de faire charger son equipage & de le suivre, avec sa famille. Lors qu'il est sorty, les bons Bourgeois & les Magistrats de la Ville font une grande assemblée, où il est resolu tout d'une voix qu'il faut imiter leur Gouverneur, & deputer vers luy pour l'assurer qu'ils se veulent soûmettre à sa conduite. Cette resolution est suivie d'une acclamation universelle de *Vive le Roy*: ils courent en foule arrester sa femme qui estoit déja montée en carrosse avec ses enfans; il revient à leurs prieres, leur donne l'escharpe blanche, & renvoye tout confus cinq cens hommes qui se presentoient aux portes de la part du Duc de Mayenne. Ensuite les habitans convient par une declaration les Parisiens leurs voisins d'en faire autant qu'eux, sans redouter la rage impuissante des Seize; & luy par un Manifeste adressé à la Noblesse, se justifie des reproches du Duc de Mayenne, qui l'accusoit d'ingratitude & d'avarice. Il montroit par cet écrit, que comme la Religion avoit esté le seul motif qui l'avoit attiré dans la Ligue, aussi n'y en avoit-il point eu d'autre, cette raison cessante, que celuy de son devoir qui l'avoit ramené au service du Roy, & qu'estant né Gentil-homme François, nourry auprés des Rois dés l'âge de douze ans, il ne pouvoit pas souffrir qu'on demembrast la Couronne, comme c'estoit le dessein des Espagnols. Par le traité, qui vray-semblablement avoit esté dressé auparavant cette reduction, le Roy accorda aux habitans, *La confirmation de tous leurs privileges; Qu'outre cela ils seroient exempts de tailles pour neuf ans; Qu'il ne se feroit point d'exercice de la nouvelle Religion dans leur Ville & fauxbourgs; Que les Ecclesiastiques seroient déchargez des decimes pour le passé, & pour l'année suivante, Que les collations des Benefices & des Offices faites par le Duc de Mayenne seroient confirmees, en prenant nouvelles provisions du Roy; Quant à Vitry, il eut la Charge de Baillif & de Gouverneur de la Ville, avec la survivance pour son fils, & outre cela une gratification de vingt mille écus.*

Vitry ramene la ville de Meaux sous l'obeïssance du Roy.

Ce qu'il fait avec adresse & generosité.

Conditions accordées à luy & à ceux de Meaux.

Cette reduction si soudaine publiée par toute la France, avec les justes raisons qui l'avoient causée, poussant les autres Villes qui estoient déja fort ébranlées, le Roy vint à S. Denys pour voir si quelque partie que ses amis dressoient dans Paris, n'auroit point d'effet; à quoy il sembloit que le tumulte causé par les violentes divisions d'entre les Seize & les Politiques, & par le mécontentement d'entre le Duc de Mayenne & le Parlement, fist beau jeu. Ce Duc redoutant également les Seize & les Politiques, les avoit jusques-là contrebalancez les uns par les autres, favorisant quelquefois ceux-cy pour empescher que les Espagnols ne se rendissent maîtres de Paris, & accordant quelquefois à ceux-là une partie de ce qu'ils desiroient, pour les obliger à veiller sur les entreprises que les autres faisoient tous les jours pour introduire le Roy. Mais comme il haïssoit davantage les Seize, parce qu'il estoit persuadé qu'ils en vouloient à sa vie, il empeschoit sous main qu'ils ne parvinssent aux Charges de l'Hostel de Ville, & favorisoit l'élection des Politiques, les obligeant de luy donner particulierement leur foy. Il s'imaginoit que cette faveur & leur serment seroient des liens assez puissans pour les retenir dans ses interests; & avec cela il pensoit bien les avoir bridez par une garnison de trois mille estrangers & de mille François qu'il avoit logez dans la Ville, avec un Gouverneur qui tenoit le milieu, & servoit comme de contre-poids entre ces deux factions. C'estoit le Comte de Belin, Seigneur fort prudent & moderé, mais qui detestant les violences & aymant la paix, estoit mal-voulu des Seize, & suspect aux Espagnols: à cause dequoy, lors que la tréve vint à expirer, les Ministres d'Espagne obligerent le Duc

Le Roy vient à Saint Denys pour voir si Paris ne s'ébranleroit point.

Et le Duc de Mayenne oste le Gouvernement à Belin pour le donner à Brissac, & chasse les suspects hors la Ville.

de donner cette Charge à Brissac, & d'envoyer des billets à quelques-uns de ceux qui leur estoient les plus suspects, pour les faire sortir de la Ville. Or comme il y avoit apparence que Brissac deust affectionner les Seize, ayant eu si grande liaison avec eux, jusqu'à se faire leur chef la journée des barricades, & que pour cela ils s'en promettoient toute sorte de support, le Parlement avoit aussi sujet d'en apprehender beaucoup de mal. C'est pourquoy dans la crainte d'esprouver les effets de leur cruelle vengeance, & dans le déplaisir de voir par ce changement rompre la partie qu'il avoit ménagée avec les bons Bourgeois pour recevoir le Roy, il en fit de grandes plaintes au Duc de Mayenne, & le President le Maistre luy en dit des paroles bien hautes. Le Duc avoit quelques jours auparavant remis une partie des imposts, pour appaiser le peuple qui murmuroit de leur frequente multiplication, & sçachant d'ailleurs que la discorde qui estoit entre luy & son neveu le Duc de Guise, décrioit extremément leurs affaires, il avoit mené ce Prince au Parlement avec luy, où il avoit tâché de satisfaire cette Compagnie par quantité de beaux discours & de nouvelles promesses. Mais cela n'empescha pas qu'il n'y fût ordonné deux jours aprés, *Qu'on luy feroit remontrances de bouche pour le prier de leur laisser le Sieur de Belin pour Gouverneur; Que s'il estoit obligé pour quelque raison de s'absenter de la Ville, il emmenast avec luy la garnison estrangere, de peur qu'elle ne causast du desordre, & qu'il avisast aux moyens de tirer le peuple d'une si longue & si cruelle misere.* Il répondit à ceux qui estoient chargez de luy faire ces remontrances qu'ils estoient venus trop tard, que le depart de Belin estoit resolu. Sur cela la Cour, aprés une longue & serieuse deliberation qui dura jusqu'à deux heures aprés midy, prononça, *Qu'ayant veu le mépris qu'il avoit fait d'elle sur ses remontrances, il en seroit mis d'autres par écrit qui luy seroient envoyées par le Procureur general pour y faire response, laquelle seroit inserée aux registres de la Cour; Ordonna que les garnisons estrangeres sortiroient hors de la Ville; Protesta d'un commun accord de s'opposer aux mauvais desseins de l'Espagnol, & de ceux qui le voudroient introduire en France; Declara que son intention estoit d'empescher de tout son pouvoir que le Sieur de Belin ne l'abandonnast, & qu'ils sortiroient plûtost tous ensemble avec luy; Enjoignit au Prevost des Marchands de faire assemblée de Ville pour aviser à ce qui seroit necessaire, & se joindre à la Cour; & resolut de cesser toutes affaires, jusqu'à tant que cet Arrest fust executé.* Le Duc dissimulant son déplaisir, répondit aux Gens du Roy qu'il n'avoit jamais eu volonté de capituler avec les Espagnols, qu'il honoroit le Parlement & desiroit le servir; Et pour le Comte de Belin, que c'estoit luy qui avoit demandé à se retirer, dont il estoit bien fâché. Le lendemain la Cour aussi mal satisfaite de cette réponse que de la premiere, y renvoya encore les Gens du Roy, le supplier derechef d'arrester le Sieur de Belin, ou décharger les Presidens & Conseillers de leurs Offices. Au méme temps quelques Bourgeois prenant cette occasion, ou peut-estre estant suscitez par le Parlement mesme, dressent une requeste pour luy presenter, dans laquelle ils exposent qu'ils ont souvent interpellé le Prevost des Marchands & les Eschevins de se joindre au Parlement, pour deliberer ensemble des moyens de traiter la paix. Il y en avoit déja grand nombre qui l'avoient signée, quand le Duc de Mayenne en ayant eu avis prend les armes avec le Duc de Guise, est sur pied toute la nuit avec ses gens, redouble les gardes, & envoye prier le Parlement qui se trouvoit tous les jours au logis du President le Maistre, qu'il eust à cesser ses assemblées, qui donnoient lieu au peuple d'émouvoir sedition, & aux ennemis de se rendre plus difficiles pour les conditions de la paix. Il ajousta les menaces aux prieres. Ce Senat fut sur le poinct de se roidir, mais ceux qui avoient le plus de credit dans la Compagnie, considererent qu'ils ne travailloient que pour se delivrer des calamitez de la guerre, Que de l'entreprendre à force ouverte ce seroit se jetter dans le plus grand de tous les maux, qui estoit d'armer une partie de la Ville contre l'autre, & d'en venir aux mains dans leurs ruës, ce qui ne se pouvoit sans un horrible carnage. D'ailleurs, qu'en ce cas là le Duc de Mayenne seroit contraint de se servir du secours des Seize, & que s'il avoit l'avantage, ce seroit eux qui demeureroient les maistres; D'où il arriveroit que ces gens pour couvrir leurs attentats de la protection du Roy d'Espagne, la voudroient meriter en reduisant Paris sous sa puissance. Partant que l'amour de la patrie & le service du Roy demandoient que la Cour cedast pour un temps, & attendist avec patience une occasion moins perilleuse. Elle ne laissa pas neanmoins de faire encore de nouvelles instances auprés du Duc pour le Comte de Belin: mais ce ne fut qu'afin de l'obliger à leur dire quelques

Le Parlement s'en fasche & luy en fait remontrances de bouche.

Puis remontrances par écrit.

Avec un Arrest bien vigoureux.

Et iteratives remontrances.

Requeste des Bourgeois au Parlement.

Le Duc de Mayenne prend les armes, & oblige le Parlement de cesser ses assemblées.

meilleures paroles qui missent à couvert l'honneur & la gravité du Senat, en sorte qu'il parust plûtost qu'il avoit esté satisfait, que non pas rebuté. Et le Duc de son costé les pria de souffrir, pour conserver le respect de son autorité envers le peuple, qu'il pût faire sortir seulement deux Bourgeois, & Claude d'Aubray hors de la Ville. Ce qu'ils luy accorderent à regret, aussi bien que l'establissement de Brissac dans la Charge de Gouverneur, dont ce Seigneur presta serment à la Cour le vingt-cinquiéme de Janvier.

Mais luy donne quelques paroles pour le contenter.

Ainsi ces broüilleries ne produisirent point encore ce que le Roy en attendoit. Le siege de la Ferté-Milon que l'Admiral de Biron y avoit mis, ne luy reüssit pas non plus, faute de canon de batterie: mais en recompense comme il estoit à Melun il receut les heureuses nouvelles que la ville d'Aix s'estoit reduite à son obeïssance. Le Comte de Carces degoûté de l'impuissance du Duc de Savoye, & persuadé par les Gentils-hommes Provençaux qui avoient quitté le Duc d'Espernon, craignant d'ailleurs l'evenement du siege d'Aix, & de demeurer exposé à la vengeance de ce Duc, delibera enfin de choisir un bon Maistre, & un puissant Protecteur. Il declara donc sa resolution au Conseil general, le cinquiéme de Janvier, & remontra qu'il ne leur restoit plus d'autre moyen de se garantir des violences d'Espernon, que de se rendre ouvertement ennemy du Roy. L'assemblée approuva son sentiment, & resolut dés l'heure d'envoyer vers Sa Majesté pour la suplier *De confirmer ce qui avoit esté fait durant les troubles, tant pour les provisions des Charges & des Benefices que pour les expeditions de Justice; D'approuver la prise des armes, & generalement tous actes d'hostilité faits en consequence; De leur continuer leurs privileges; D'autoriser tout ce qu'ils avoient fait contre le Duc d'Espernon, & de leur donner un autre Gouverneur.* Le mesme jour, le Parlement s'estant assemblé sur les six heures du soir, *Ordonna suivant les requestes presentées par les Syndics de la Noblesse & par les Procureurs du pays, que de là en avant la justice seroit exercée sous le nom du Roy; & enjoignit à tous Gentils-hommes, Capitaines & gens de guerre de quitter le Duc d'Espernon, & de se retirer en leurs maisons pour s'unir avec le Parlement sous l'obeïssance du Roy, à peine d'estre punis comme perturbateurs du repos public.* L'Archevesque Genebrard, l'un des plus obstinez supposts de la Ligue, en recueillit ce jour-là tous les restes dans une contr'assemblée qu'il fit chez luy, soustenuë par le tumulte de quelque mutine populace; & le lendemain estant monté en chaire il déploya tous les mouvemens de sa passion pour montrer qu'on n'avoit pû prendre cette resolution sans luy, & que là où il s'agissoit de la Religion, on ne pouvoit rien conclure sans les ordres du Chef de l'Eglise. Mais ses efforts furent aussi-tost rendus inutiles par un Arrest du Parlement, *qui declaroit rebelle & convaincu de crime de leze-Majesté, quiconque n'obeïroit au Roy Henry IV.* A quoy n'ayant pas voulu se soumettre, mais s'estant tenu clos & couvert quelque temps dans sa maison, il sortit un jour de la Ville avec Masparaut Agent du Duc de Mayenne sous pretexte d'aller en Avignon, & se retira à Marseille.

Siege levé de la Ferté-Milon.

Reduction d'Aix.

Qui se fit par le moyen du Comte de Carces.

L'Archevêque Genebrard s'y oppose en vain & se retire à Marseille.

Ce changement fut d'autant plus sensible au Duc de Mayenne qu'il l'avoit moins attendu du Comte de Carces lequel avoit épousé une fille de sa femme, & qu'il servit d'exemple à Lyon & à Orleans d'en faire autant. Les principaux auteurs de l'emprisonnement du Duc de Nemours, avoient toûjours depuis ce temps-là attendu quelque conjoncture favorable pour achever de reduire la Ville de Lyon au party du Roy, & la pluspart des Bourgeois le souhaittoient pour leur seureté, dautant qu'ils craignoient que le Duc de Mayenne ne se reconciliast avec Nemours comme il en estoit sur le poinct, offrant de luy donner en eschange le Gouvernement de ce que la Ligue tenoit en Guyenne. Sur la fin de Janvier, ils apprirent par des lettres interceptées que Charles d'Arragon Duc de Terreneuve Gouverneur du Milanois, levoit des troupes pour envoyer au Marquis de saint Sorlin. Cet avis les oblige de se haster: ils s'assurent de leurs amis & de ceux qu'ils connoissent les plus affectionnez au service du Roy, avertissent le Colonel Alphonse d'Ornane de s'approcher de leur Ville avec ses troupes, & assignent pour le jour de l'execution le septiéme de Fevrier. Ce Colonel estant arrivé la nuit au fauxbourg de la Guillotiere, trois Eschevins, Jaquet, Liergues & Seve, suivis de bon nombre de gens armez, donnent dés les quatre heures du matin à un corps-de-garde qui estoit au pied du pont, où commandoit un nommé Thierry passionné ligueux, & le forcent aprés quelque resistance. Au bruit des mousquetades ceux qui estoient de l'intelligence donnent l'alarme par toute la Ville, font dresser des barricades & crier

Reduction de Lyon.

Par quel moyen elle se fit.

Vive la liberté Françoise, à bas la tyrannie estrangere. L'Archevesque se doutant bien où tendoit cette émotion, vient à l'Hostel de Ville, y veut remontrer qu'il seroit meilleur de demeurer neutres, d'attendre la resolution du Pape, & le retour du Duc de Nevers. Mais cette grave & charmante eloquence qui par tout ailleurs n'avoit excité que des applaudissemens, n'excita là que des cris & des huées; & il vid bien que c'estoit à luy de se retirer dans son logis. Ce jour-là toutefois il ne fut point parlé que sourdement de se remettre sous l'obeïssance du Roy, & l'on ne fit autre chose, sinon que l'on s'assura de sept Eschevins, & de quelques Capitaines de quartier, ils les appellent Penons: mais la nuit suivante ceux qui conduisoient cette affaire, disposerent si bien les esprits que le lendemain matin on entendit tout d'une voix crier *Vive le Roy*. Alors hommes, femmes & enfans prirent l'écharpe blanche avec tant d'allegresse, qu'à midy il n'y avoit plus de taffetas ny de crespe de cette couleur dans toutes les boutiques. Le son des cloches répondit aux acclamations continuelles qui perçoient les nuës, les Eglises retentirent de cantiques de réjoüissance, les plus riches Bourgeois firent largesse de vin, tout le monde des feux de joye; Et le peuple traîna par les ruës l'effigie de la Ligue sous la forme d'une vieille Sorciere, puis la brûla, avec les armes & les livrées d'Espagne, de Savoye & du Duc de Nemours; en la place desquelles furent élevées celles du Roy, avec des festons. L'apresdînée ils reçûrent le Colonel Alphonse, qui passa pardessus les barricades, avec grand nombre de Seigneurs du païs, Et aprés qu'ils eurent consulté avec luy touchant la sureté de leur Ville, ils demirent sept Eschevins & quelques Magistrats de leurs Charges, du nombre desquels estoit ce Claude Rubis qui a écrit l'Histoire de Lyon: lequel ayant puissamment soûtenu la Ligue par ses intrigues & par ses écrits, reconnut depuis qu'il avoit esté abusé du pretexte de la Religion, comme plusieurs autres. Ils changerent aussi quelques Capitaines de quartier, & mirent dehors tous ceux qu'ils croyoient engagez avec l'Espagnol & le Savoyard; mais ils prierent leur Archevesque qui voulut sortir, de demeurer: toutefois quelques jours aprés, lors qu'il ne le desiroit plus, ils luy envoyerent dire qu'il se retirast. Au reste, parce que les Italiens, dont il y avoit grand nombre à Lyon, non seulement les avoient engagez dans la Ligue, mais encore perverty le genereux naturel du Duc de Nemours par leurs maximes tyranniques, luy fournissant chaque jour de nouveaux moyens de forger des imposts, dont il en avoit esté trouvé dix-huit ou vingt de leur façon dans sa cassete, qui estoient tous prests à éclorre: ils ordonnerent sagement dans une assemblée generale de l'Hostel de Ville, & jurerent tous qu'ils n'admettroient jamais aucun de cette nation aux Charges publiques. Trois mois aprés, pour reconnoistre la promptitude & la franchise avec lesquelles ils s'estoient ainsi rangez à leur devoir, sans avoir auparavant stipulé aucunes conditions, & aussi pour les obliger à y demeurer fermes, tant contre les menaces du Marquis de saint Sorlin qui tenoit leur Ville comme investie, que contre les pratiques des Estrangers qui y estoient fort puissans, le Roy leur accorda un Edit, par lequel *il promettoit qu'il ne se feroit aucun exercice que de la Religion Catholique dans leur Ville & Fauxbourgs; Revoquoit tous les dons qu'il avoit faits de leurs biens, Offices & Benefices; oublioit tout ce qui s'estoit passé depuis les derniers troubles, leur remettoit ce qu'ils avoient pris de ses droits, & confirmoit tous leurs privileges.* Ces articles estoient ordinairement dans toutes les autres reductions. *Ne bastiroit jamais de citadelle que dans leurs cœurs; Avoüoit l'emprisonnement du Duc de Nemours, & approuvoit tout ce qu'ils avoient fait, mais entendoit que ceux qu'ils avoient mis dehors, jouissent de leurs biens, Offices & Benefices.* Cet Edit, comme ceux des autres Villes, fut verifié à l'ordinaire en Parlement, & à la Chambre des Comptes.

Grande réjoüissance des Bourgeois.

Sage deliberation de l'Hôtel de Ville que les Italiens ne seront point admis aux Charges.

Edit du Roy en faveur des habitans de Lyon.

Deux factions, celle des Politiques, & celle de la Confrairie du petit cordon,* partageoient de telle sorte la Ville d'Orleans, que celle des deux qui estoit tantsoit peu soûtenuë avoit le dessus. La Châtre Gouverneur d'Orleans & de Bourges, avoit du commencement appuyé la derniere, mais depuis qu'elle s'estoit renduë trop insolente, il avoit esté obligé de la contrequarrer par l'autre, pour maintenir son autorité entre les deux. L'année precedente, ces factions s'estant fort échauffées pour l'élection des Magistrats, il avoit favorisé les Politiques qui luy promettoient de dépendre absolument de ses volontez, & tout à fait privé des Charges ceux du cordon; lesquels en avoient conçû une mortelle animosité contre luy, jusques-là que recherchant toutes les occasions de s'en venger, ils avoient traité secretement

Reduction d'Orleans.

* *Elle s'appelloit aussi du Nom de Iesus, & avoit esté faite par un Cordelier.*

avec le Duc de Feria & Diego d'Ibarra, de recevoir garnison Espagnole. Or comme les gens de bien du païs apprehendoient l'effet de ce mauvais dessein, & que la Châtre estoit déja fort ébranlé par les mécontemens qu'il avoit du Duc de Mayenne, & par les offres du Roy: ceux qui aimoient la paix, tant d'un party que d'autre, prirent occasion là-dessus de le pousser plus fort à se tirer de cette peine, en traitant avec le Roy. Claude de l'Aubespine Evesque de la Ville, & Eleazar Sevin-Champgasté, furent ceux qui y travaillerent le plus puissamment. Champgasté ayant mieux aimé perdre sa Charge de Procureur du Roy, que de prester serment à la Ligue, estoit sorty d'Orleans dés l'an 1589. pour servir le Roy de son épée, mais ne laissoit pas d'y entretenir toûjours des intelligences par le grand nombre d'amis & d'alliances qu'il y avoit, & s'estoit conservé accés auprés de la Châtre: tellement que le Roy le connoissant adroit & hardy, l'employoit pour negocier cette affaire, il sceut si bien la conduire par la prudence & par les conseils de l'Evesque, que la Châtre obligea les Villes de Bourges & d'Orleans à demander la prolongation des tréves, pendant laquelle il acheva le traité. Il luy fut accordé des conditions tres-avantageuses par l'entremise de l'Archevesque de Bourges, *Le gouvernement de cette Ville & du Berry, ostant les garnisons de toutes les places de cette Province, horsmis de la tour de Bourges, & du chasteau de Meun sur Yevre; Le gouvernement de la Ville & banlieuë d'Orleans*, (celuy de la Province fut laissé à d'Entragues) *avec la survivance de tous les deux à Maisonfort son fils; Grande somme d'argent pour le dédommager des frais de la guerre; & promesse secrete d'un baston de Mareschal de France;* motif le plus puissant pour le destacher de la Ligue. *Les Villes d'Orleans & de Bourges, eurent les mesmes articles à peu prés qu'avoient eu celles de Meaux & de Lyon.* Ce traité fait, il donne ordre au Theologal Burlat qui avoit toûjours esté des plus ardens Ligueux, de prescher ouvertement dans la grand' Eglise qu'il faloit porter obeïssance aux Rois, & reconnoistre celuy que Dieu leur avoit donné, sans toutefois le nommer. Au sortir de là il s'asseure des principaux de la Confrairie du Cordon, & met les autres hors de la Ville, particulierement ceux qui s'y estoient refugiez des autres endroits: lesquels se sauvant à Nantes ou à Poitiers, estoient guetez sur les chemins par les Royalistes, qui les rançonnoient à moitié de profit avec ceux qui leur en donnoient l'avis. Le Jeudy ensuivant, imitant l'exemple de Vitry qui estoit loüé de tout le monde, il declara dans une assemblée de l'Hostel de Ville le dessein qu'il avoit de reconnoistre le Roy, les motifs qui l'avoient engagé dans la Ligue, & ceux qui l'en retiroient; Surquoy ayant raconté les artificieux procedez, & les pernicieux desseins des Espagnols, qui tendoient à usurper cette Couronne, outre cela fait voir la desunion du party: Il conclut qu'il faloit necessairement tomber ou sous leur cruelle domination, ou sous la puissance legitime du Roy; les exhorta de faire le dernier, leur en remontra les avantages, & les assura que s'ils croyoient son conseil, il s'habitueroit avec eux comme un de leurs concitoyens; mais que s'ils le rejettoient, il les prieroit de luy permettre de se retirer. Comme la partie estoit faite exprés, si tost qu'il eut finy sa harangue, l'Evesque & les principaux de l'assemblée luy rendirent graces d'avoir travaillé à leur reconciliation avec le Roy, le prierent de ne les point quitter, & protesterent qu'ils estoient prests de suivre son conseil. L'assemblée confirma cette resolution tout d'une voix, on leut les articles accordez par le Roy, & au mesme temps on les ratifia par tous les actes de réjoüissance qui se font pour une heureuse nouvelle. Bourges en fit autant peu de jours apres, & aux mesmes conditions.

Il y avoit deux factions, des Politiques & du Cordon.

Par l'entremise de qui.

Conditions du traité pour la Châtre & pour la Ville.

Se saisit des principaux du Cordon, & chasse les autres.

Declare aux Bourgeois qu'il veut prendre le service du Roy & fait lire les articles du traité.

Ils les reçoivent d'une commune voix.

Le voisinage & l'exemple de la Ville qui avoit la premiere arboré les estendarts de la Ligue aprés la mort des Guises, devoient resoudre Paris à embrasser son bonheur: mais outre qu'une si pesante masse ne se tournoit pas si facilement, le Duc de Mayenne la retenoit encore par sa presence. En attendant ce grand evenement, le Roy voulut employer le temps à la ceremonie de son Sacre pour rendre sa personne plus sainte, & oster tout scrupule aux peuples, dans l'opinion desquels cela passoit pour partie essentielle de la Royauté. La Ville de Reims où le Sacre se fait ordinairement, estoit encore au pouvoir des ennemis: mais Yves de Chartres avoit assez prouvé autrefois en faveur du Roy Loüis le Gros, que l'on pouvoit bien sacrer le Roy dans une autre Eglise que dans celle-là. Le Chancelier de Chiverny conseilla que ce fust à Chartres, dont il estoit Gouverneur; Et ce choix fut approuvé du Roy, non seulement pour la reverence que les peuples portent à cette belle Eglise Nôtre-Dame qui en est la Cathedrale, de l'antiquité de laquelle on conte merveilles,

Le Roy va à Chartres se faire sacrer.

On se sert pour l'onction de l'Ampoulle de Marmoustier.

mais aussi pour la devotion particuliere des Ducs de Vendosme ses predecesseurs envers ce saint Temple. Au lieu de l'huile de la sainte Ampoulle de Rheims, on se servit de celle qu'on garde dans une autre fiole à Marmoustier, que Severe Sulpice, Fortunat Evesque de Poitiers, & Alcuin Precepteur de Charlemagne, racontent avoir esté apportée par un Ange à saint Martin, pour luy remettre les membres qu'il s'estoit tout froissez en tombant du haut en bas d'un degré. On amena cette precieuse Relique dans un chariot fait exprés, avec grande reverence & beaucoup de ceremonies, Gilles de Souvray Gouverneur de Tours, ayant la charge de la conduite. On envoya une haquenée blanche au Secretain de l'Abbaye, pour l'accompagner. A l'entrée de la Ville de Chartres il la porta sous un poile de damas à fleurs de lys d'or, les quatre bastons soûtenus par quatre Religieux revestus d'aubes; & avant qu'il partist de Tours, le Roy fit obliger quatre Barons ou Seigneurs de marque de la conduire & reconduire de bonne foy. Je ne feray point icy la description du Sacre, parce qu'il n'y eut que les mesmes ceremonies, non pas toutefois tant de magnificence qu'aux precedens. Le Mareschal de Matignon y faisoit la Charge de Connestable, le Comte de saint Pol celle de Grand-Maistre, les Ducs de Longueville & Bellegarde, faisoient celles de grand Chambellan & de grand Escuyer. Pour les Pairs laïcs, le Prince de Conty representoit le Duc de Bourgogne, le Comte de Soissons celuy de Normandie, le Duc de Montpensier celuy de Guyenne, le Duc de Piney le Comte de Thoulouse, le Duc de Rais le Comte de Flandres, & le Duc de Ventadour le Comte de Champagne. Et pour les Pairs Ecclesiastiques, parce que ces dignitez estoient vacantes ou que ceux qui les tenoient, estoient encore du party de la Ligue, Philippe du Bec Evesque de Nantes, servoit pour l'Evesque Duc de Laon, Henry Magnan Evesque de Digne, pour l'Evesque Duc de Langres, Henry d'Escloubleaux Evesque de Maillezais, pour l'Evesque Comte de Beauvais, Cosme de Clausse qui estoit luy-mesme Evesque de Châlons, & Claude de l'Aubespine Evesque d'Orleans, pour l'Evesque Comte de Noyon. Renaud de Beaune Archevesque de Bourges pretendoit representer l'Archevesque Duc de Reims, & faire la ceremonie, non seulement à cause de sa dignité Archiepiscopale, mais aussi parce qu'il estoit nommé à l'Archevesché de Sens, qui est la Metropolitaine de Chartres. Nicolas de Thou qui estoit l'Evesque du lieu, soûtint que cet honneur luy appartenoit, & répondit à la premiere raison, que par les Canons il estoit defendu aux Archevesques de faire aucune fonction dans l'Eglise des Evesques qui n'étoient point leurs suffragants; & à la seconde, que s'il eust esté sacré Archevesque de Sens, il luy eust deferé par honneur. Ce qui fut jugé si raisonnable, que l'Archevesque se desista de sa pretention. Aprés le Sacre il y eut un festin Royal avec les ceremonies, & le soir le Roy en fit un autre aux Dames, qui furent servies par les mesmes Officiers qu'il l'avoit esté à dîner. Le lendemain aprés les Vespres, il reçût le colier de l'Ordre du Saint-Esprit dans la mesme Eglise, & par les mains du mesme Evesque qui l'avoit sacré, faisant le serment dans les termes ordinaires, qu'il prononçoit aprés le Chancelier.

Qui representoit la Connestable & les douze Pairs.

L'Evesque de Chartres fit la ceremonie.

Reduction de Paris.

Le dessein de la reduction de Paris qui estoit bien avancé, le ramena à saint Denys quelques jours aprés; & de là, de peur qu'il ne donnast trop de deffiance aux Seize, il trouva à propos de reculer jusqu'à Senlis. Brissac n'avoit pas esté si-tost en possession du Gouvernement de Paris, qu'ayant plus avant dans le cœur le souvenir de l'injure que le Duc d'Elbœuf luy avoit faite à Poitiers, & le soin de ses propres interests, que les faveurs du Duc de Mayenne, ny la foy qu'il luy avoit donnée, rechercha les moyens de faire son accommodement. Il fut negocié principalement par Antoine de Silly Rochepot son proche parent, & si ouvertement, que le Duc de Mayenne en reçût avis de deux ou trois endroits, sans neanmoins se mettre en peine d'y donner ordre. Ce qui fit soupçonner à quelques-uns que ce Duc estoit déja d'accord avec le Roy, qui luy permettoit de demeurer encore dans le party, pour reduire doucement les plus opiniastres, & pour empescher s'il ne pouvoit mieux, qu'ils ne se jettassent entre les bras des Espagnols. Ceux-là fondoient principalement leur conjecture sur ce que le Roy, lors qu'il fut dans son extrême foiblesse & qu'il ne tenoit plus que deux ou trois Villes, luy accorda les mesmes conditions qu'il luy avoit offertes quand il en avoit encore deux cens; & sur ce que ce Duc à la fin de Decembre dernier, ayant fait un festin à tous les Gouverneurs de place de son party, & conferé avec eux en secret, sans y appeller aucun des Ministres mesme de la faction d'Espagne, ils estoient tous partis dés le lendemain, & comme

comme s'ils en eussent pris les ordres de luy, avoient moyenné les reductions si subites que nous avons marquées, & que nous allons voir durant tout le cours de cette année. Mais à mon avis, il n'en faut point rechercher d'autres causes que sa lenteur, & son irresolution, qui estant jointes à la paresse de ses Agents & à la timidité de son conseil, ruinerent toutes ses affaires. Les amis qu'il avoit dans Paris, & plusieurs mesme des Politiques, luy avoient donné parole de souffrir encore quelque temps : ceux-cy dans l'esperance qu'il feroit la paix ; ceux-là dans l'attente des grandes forces qu'il se promettoit d'avoir avant la fin de la tréve : mais & l'un & l'autre de ces choses ayant manqué, il n'y avoit plus que les chaînes & les fers qui les pussent retenir, & s'il eust usé de forces à l'endroit des Parisiens qui avoient si bien merité du party, il eust desesperé les autres Villes qui estoient au pouvoir du peuple. N'osant donc tenter les voyes de rigueur ny demeurer davantage dans cette grande Ville, dont la prochaine revolution menaçoit de l'envelopper, il en partit le sixiéme de Mars pour se rendre à Soissons, prenant pour pretexte de ce voyage qu'il alloit joindre les troupes que le Comte de Mansfeld rassembloit sur la frontiere, & emmena avec luy sa femme & ses enfans, bien qu'il eust promis aux Parisiens de les laisser pour gages de la paix. Ce depart qui témoignoit qu'il ne vouloit plus avoir d'attachement avec eux, acheva tout à fait de les détacher d'avec luy : de sorte que tous s'estant reünis à ceux qu'on nommoit Politiques, il ne restoit plus qu'à tromper la vigilance des Seize. Ces opiniastres se voyant fortifiez de la garnison, & outre cela de quatre mille hommes de la populace, ausquels les Espagnols fournissoient par semaine une richedale, & un minot de bled, à cause dequoy on les nommoit Minotiers, faisoient souvent des assemblées pour se rendre maistres de la Ville, nonobstant les defenses du Parlement marchoient avec armes, & rodoient toute la nuit pour rompre les entreprises des autres. Desquelles ayant esté avertis, ils firent terrasser la porte Neuve, & celles de Bussi & de saint Marcel, & arrester par les Espagnols le Colonel des Walons, nommé Saint Quentin, qui s'estoit laissé gagner par l'Eschevin Langlois. D'ailleurs, de Bourg Gouverneur de la Bastille, ayant fait prendre un certain Prestre qui avoüoit, soit qu'ils l'eussent suborné eux-mesmes, soit que la chose fust vraye, qu'il avoit esté envoyé par Alincour pour corrompre un Capitaine, afin de laisser couler dans le fossé saint Antoine quelque nombre de soldats qui devoient décendre par la riviere : ils en menoient grand bruit, & poursuivoient avec chaleur la punition de cette entreprise. Brissac n'ayant point d'autre moyen d'empescher leurs violences que de les prevenir, fut obligé de haster le coup, & pour cet effet s'estant abouché hors la porte saint Antoine avec Saint Luc qui avoit épousé sa sœur, sous ombre de decider quelque differend touchant leurs partages, il assigna la partie au vingt-deuxiéme de Mars à trois heures aprés minuit. Toutes les Cours Souveraines horsmis cinq ou six Officiers, tous les Eschevins horsmis un, la plus grande partie des Colonels & autres Officiers de Ville, estoient fort affectionnez au Roy, & se montroient tout prests de contribuer à cette entreprise : mais l'honneur de la conduite en est dû particulierement au President le Maistre, à Guillaume du Vair Conseiller, à l'Huillier Prevost des Marchands, à Martin Langlois & à Neret, Eschevins. Certes plus à Langlois qu'à pas un autre : car il fut le premier qui conceut le plan de ce dessein, & il le traitoit auprés du Roy au mesme temps que Brissac, sans qu'ils sceussent rien l'un de l'autre, quoy qu'il y eust déja une grande familiarité entr'eux. Lors que le Roy luy eut commandé d'en communiquer avec Brissac, ils associerent le President le Maistre, avec quelques autres Officiers du Parlement, l'Huillier & Neret. Ces cinq ou six ayant pris leurs mesures, obtinrent du Roy avant que de passer outre ; Qu'il ne seroit fait aucun outrage à aucun des habitans de la Ville, dans son corps ny dans ses biens ; Qu'il leur donneroit abolition generale, & les prendroit sous sa protection & sauve-garde ; Dequoy seroient expediez des brevets, qui seroient publiez dés que ses troupes commenceroient à entrer dans la Ville ; Mais quant aux Estrangers, pour lesquels ils le supplioient de leur accorder vie & bagues sauves, afin que les Parisiens ne fussent point marquez de ce reproche d'avoir exposé au carnage ceux qui estoient venus pour les secourir, il leur promit que ces gens-là auroient de luy tout le bon traitement qu'on peut esperer d'un genereux Vainqueur : toutefois il n'en voulut rien mettre par écrit, afin de se reserver la gloire de cette courtoisie. Le soir de la veille Brissac ayant mandé chez le Prevost des Marchands tous les Quarteniers & Colonels, horsmis

Remarquez bien cecy.

Le Duc de Mayenne sort de Paris le 6. Mars.

Les Parisiens se détachent entierement de luy.

Brissac contraint de haster l'entreprise, de peur des Seize.

Ceux qui en furent les principaux & auteurs & conducteurs.

Obtiennent du Roy un pardon general pour tous les habitans de Paris.

les suspects, leur declara que l'heure estoit venuë qu'il faloit se delivrer de la servitude Espagnole, & recevoir leur Roy legitime, que le traité en estoit fait, en telle sorte qu'il y avoit toute seureté pour la Religion, & pour tout le monde; les exhorta de s'y comporter en bons François, comme ils estoient, & leur distribua les ordres, avec des mandemens signez de l'Huillier & de Langlois, aux Capitaines de quartier, pour faire secretement prendre les armes à tous les bons Bourgeois.

L'ordre qui fut donné pour executer la reduction.

L'ordre donné pour l'execution estoit tel, Que Langlois tiendroit libre le rempart depuis la porte du Temple jusqu'à la porte saint Denys, laquelle il devoit faire ouvrir; Que Brissac s'assureroit depuis cette porte-là jusqu'à la porte Neuve, de derriere laquelle il fit la veille oster les gabions dont elle estoit terrassée, sous pretexte de la faire murer; Que Neret ouvriroit celle de saint Honoré; Que Grossier Capitaine du quartier saint Paul se rendroit sur le boulevart d'entre la Bastille & la riviere où il commandoit, avec une bonne troupe de Bourgeois, & les bateliers qu'il avoit à sa devotion, pour recevoir les garnisons de Melun & de Corbeil qui descendroient par bateau, & les poster dans l'Arsenal; Que les gens du Roy s'étant saisis des remparts depuis la porte Neuve jusques par de là celle du Temple (car ils n'eussent osé approcher plus prés de la Bastille) avanceroient le long de la ruë saint Denys, & se mettroient comme en barriere entre les Espagnols, qui tenoient deux corps-de-garde, l'un à la Croix de saint Eustache, l'autre prés de la porte saint Denys, & les Wallons qui avoient le leur dans le Temple; Que Chuby autre Capitaine de quartier, se saisiroit du petit Chastelet, & ainsi quelques autres des endroits les plus forts, où ils mettroient des corps-de-garde aux carrefours, pour empescher la jonction des mutins. Suivant ce projet, le Roy part de Senlis sur le soir du vingt-uniéme de Mars, avec quelque Cavalerie, faisant courir le bruit que c'estoit pour aller surprendre les Espagnols de la garnison de Beauvais, qui devoient cette nuit-là venir passer la riviere à l'Isle-Adam, & se rend vers la minuit à Saint Denys où il avoit donné rendez vous au reste de ses troupes, qui faisoient en tout environ deux mille hommes de pied, & autant de Cavalerie. Il y assembla tous les Chefs, & leur ayant declaré son dessein, il leur commanda tres-expressément de ne point permettre qu'on fist aucun mal dans Paris, ny aux François ny aux Estrangers; d'enjoindre la mesme chose à leurs Capitaines, & de leur dire que s'il en avenoit autrement, ils en respondroient de leur teste. Estant arrivé sans bruit ny rencontre aux environs de Montmartre, il envoya reconnoistre si les conducteurs de l'entreprise estoient en estat de luy tenir parole; Et Saint Luc luy ayant rapporté de la part de Brissac qu'il n'y avoit aucune alarme dans toute la Ville, il commanda encore à Vitry d'aller avec luy parler au Prevost des Marchands, pour luy faire trouver bon qu'il y entrast pour en mieux reconnoistre la disposition; la chose estant si perilleuse de s'engager dans des ruës si peuplées, entre des chaînes, & à la mercy d'une gresle de pierres, qui des fenestres l'eussent pû accabler luy & tous ses gens, qu'il ne pouvoit assez prendre de precaution. Les Seize, & par leur moyen les Espagnols ayant eventé l'entreprise, il y eut grande rumeur sur les huit heures du soir que le Roy passoit au pont S. Cloud pour venir escalader Paris. Mais elle fut favorable aux Royalistes, d'autant que non seulement elle leur donna lieu d'estre en armes & de faire des rondes toute la nuit, mais encore fit tourner toute la vigilance des Seize du costé de l'Université. La plus grande peine qu'eut Brissac, fut de se debarrasser des Espagnols que le Duc de Feria luy avoit donnez pour l'accompagner dans ses rondes, avec ordre de le tuer au premier bruit qu'ils entendroient au dehors: car quoy qu'ils n'eussent rien apperceu qui leur pût faire ombrage, ils ne le vouloient point quitter, & s'ils eussent esté aussi habiles à trouver des excuses honnestes pour le suivre toute la nuit, comme il le fut à trouver des moyens pour les congedier, il n'eût pas si aisément executé ce qu'il avoit promis. Aprés que Vitry eut raporté au Roy qu'il avoit veu les corps-de-garde qui estoient entierement à sa devotion & qu'il n'y avoit aucun peril si ce n'estoit de tarder davantage, il commanda aux Chefs d'executer les ordres comme ils avoient été donnez. En moins de demie heure ses gens occuperent tous les remparts, tandis qu'au mesme temps les garnisons de Corbeil & de Melun estoient receuës par Grossier qui abaissa la chaîne qui traversoit la riviere de l'Arsenal à la Tournelle: puis entrant les uns par le quay de l'Ecole S. Germain, les autres par la porte S. Denys, ils vinrent se saisir du grand Chastelet, du Palais, & des avenuës des Ponts, sans aucune resistance, horsmis d'un corps-de-garde de Lansquenets

Le Roy donne rendez-vous à ses troupes à Saint Denys.

Envoye Vitry dans la Ville en reconnoitre l'estat & disposition.

Les Seize & Espagnols en estoient avertis.

Brissac fait la ronde du côté de l'Université, & se défait des Espagnols qui l'observoient.

Les gens du Roy maistres des portes, remparts, grandes ruës, places, & ponts dans une heure sans resistance.

sur le quay de l'Ecole: lesquels ayant refusé à Brissac de crier *Vive le Roy*, furent taillez en pieces, ou precipitez dans la riviere. Cependant les Capitaines des Bourgeois qui envoyoient aux nouvelles de quart d'heure en quart d'heure, sçachant comme tout alloit, & croyant mesme comme on le leur mandoit pour les encourager, que le Roy estoit dans le Louvre, s'asseurerent aussi de leurs quartiers, & avec des tirefons cadenasserent les portes de ceux qu'ils connoissoient les plus mutins, de peur qu'ils ne sortissent, ou par d'autres subtilitez les amuserent si bien, que dans toute la Ville & Cité, à peine en parut-il une cinquantaine par cy par là qui furent reprimez par la mort de deux seulement des plus mauvais. Les Espagnols & Wallons voyant qu'on les investissoit de tous costez par de gros corps-de-garde, n'oserent branler: tellement que les bons Bourgeois alloient librement par toutes les ruës criant *Vive le Roy*, & donnant des billets de pardon general, *mesme pour ceux qu'on nommoit les Seize.* * Une partie de la populace les alloit suivant en foule, l'autre couroit sur les remparts de la porte S. Honoré, & se mélant aussi familierement avec les soldats que s'ils eussent toute leur vie esté nourris ensemble, sembloit des yeux, des bras & de la voix, convier le Roy de ne leur dénier pas plus long-temps l'honneur qu'ils attendoient avec impatience. Il estoit à deux cens pas de là, où l'Huillier luy alla porter les clefs de la Ville, & Brissac une belle écharpe en broderie, pour laquelle il luy donna l'écharpe blanche, & en l'embrassant l'honora du titre de Maréchal de France. Comme il sceut donc sur les dix heures du matin, que toutes choses estoient paisibles, & que ses troupes estoient en bataille dans toutes les places & grandes ruës, il entra accompagné de grand nombre de Noblesse & de ses Compagnies d'ordonnance, par la porte Neuve, par où Henry III. son predecesseur s'en estoit malheureusement enfuy six ans auparavant; Et pour rendre graces à Dieu d'un si heureux succés, il alla droit à Nostre-Dame entendre la Messe & chanter le *Te Deum*, faisant marcher devant luy cinq cens hommes armez de toutes pieces qui traînoient leurs piques en signe de victoire volontaire. Puis de là il revint au Louvre, où il trouva son dîner prest & sa maison en ordre, comme si on l'y eust attendu depuis long-temps. Si-tost qu'il fut entré dans la Ville, il envoya demander le Colonel Saint Quentin au Duc de Feria, & luy offrit saufconduit pour se retirer luy & toute sa garnison avec armes & bagage, pourveu qu'ils ne s'en rendissent point indignes en s'opiniâtrant contre sa courtoisie; ce qu'ils accepterent sur l'heure. Par la mesme bonté, il donna ordre à Saint Luc d'aller de sa part asseurer les Cardinaux de Plaisance & de Pellevé, & les Duchesses de Nemours & de Montpensier qu'il ne leur seroit fait aucun déplaisir, pour témoignage dequoy il leur envoyoit des Archers de sa garde, par honneur plûtost que par necessité. Il ne restoit que le quartier de l'Université, qui sembloit le plus à craindre, parce que là estoient logez tous les plus factieux, & la pluspart de ces minotiers dont nous avons parlé; & que d'ailleurs Alexandre de Monté Colonel des Napolitains qui estoient au nombre de douze cens, l'un de ses Capitaines s'estant saisi de la porte de Bussi, faisoit contenance de se défendre, & estoit animé par Senaut, autrefois Greffier du conseil des Quarante, qui n'esperant point de pardon se vouloit sauver par un coup de desespoir. Mais les proclamations des Herauts, & les fanfares des Trompettes qui publioient le pardon general de ruë en ruë, la grande joye du peuple, & les écharpes blanches qu'on voyoit par tout, estourdirent tellement les plus factieux, Crucé entr'autres, & Hamilton Curé de S. Cosme, qui tâchoient d'exciter le peuple, qu'ils disparurent tout à fait, & les Napolitains furent bien-heureux d'éprouver la clemence du Roy, de mesme que les Espagnols. A l'issuë du dîner du Roy, le Clergé, & ensuite tous les Corps & les Comunautez de la Ville, vinrent en foule salüer Sa Majesté & luy protester leur reconnoissance, avec une jalousie incroyable à qui s'acquitteroit le premier de son devoir. Sur les trois heures il alla voir sortir la garnison Espagnole, qui toute honteuse d'avoir enseignes ployées, tambours couverts, & méches esteintes, n'emmenoit avec elle au lieu des richesses de Paris qu'elle devoroit en esperance, que quelques restes infames de prostitution, & le Docteur Boucher, avec vingt ou trente autres possedez du mesme esprit. Le Roy les regardoit passer d'une fenestre audessus de la porte S. Denys. Tous les soldats le salüoient le chapeau fort bas & avec une profonde inclination; Et il rendoit le salut à tous les Chefs avec grande courtoisie, ajoûtant ces paroles, *Recommandez-moy bien à vostre Maistre: Allez, mais n'y revenez plus.* Il leur donna Saint Luc & Salignac pour les conduire jusqu'au Bour-

Les Bourgeois s'asseurent aussi de leurs quartiers.

Garnison Espagnole ne branle pas.

* C'estoient les termes exprés.

Le Roy entre par la porte Neuve sur les dix heures, & va à Nostre-Dame.

Envoye offrir saufconduit aux Espagnols, qui l'acceptent.

Le quartier de l'Université est aussi rendu paisible.

Il va voir sortir les Espagnols.

get, & de-là les fit escorter jusqu'à l'arbre de Guise en toute seureté; En recompense ils luy promirent volontairement de ne porter plus les armes en France contre son service. Dés midy toute la Ville fut entierement paisible; on ouvrit les boutiques, chacun retourna à son travail & à son exercice ordinaire; en un mot, le calme fut si profond, que rien ne l'interrompit que le carillon des cloches, les feux de joye, & les danses qui se firent par toutes les ruës, jusqu'à minuit. Et le Roy, à ce que dit d'Aubigné, pour faire voir Paris bien pacifié, fit deux choses bien estranges, l'une qu'il joüa le soir aux cartes avec la Duchesse de Montpensier; l'autre, qu'il souffrit que le bagage de la Noüe entrant dans Paris sur les quatre heures, fust arresté par des Sergens pour les dettes que son pere avoit contractées à cause de l'achapt des munitions avec lesquelles il avoit fait lever le siege de Senlis. * Ainsi se passa cette heureuse journée, dans laquelle on remarqua une infinité de merveilles, mais à mon avis, nulle plus grande que le bon ordre qui y fut apporté, & la modestie des gens de guerre, qui sans commettre aucun outrage ny de fait ny de parole, & montrant une contenance paisible & un visage d'amis, eurent d'abord si bien apprivoisé les Bourgeois, qu'ils les invitoient d'entrer dans leurs maisons, & leur faisoient bonne chere. Quelques mutins s'assemblant le soir chez un Capitaine de quartier de la ruë du Temple, nommé Olivier, que le Duc de Mayenne avoit fait garde des meubles du Louvre, menaçoient encore, ayant pour ressource la Bastille, où de Bourg qui en estoit Gouverneur, faisoit mine de se vouloir défendre, & tiroit quelques volées de canon. Mais ce n'estoit que pour mettre son honneur à couvert: aussi le Roy qui l'avoit en estime de brave Capitaine, luy voulut bien donner le temps d'envoyer à Soissons sçavoir la volonté du Duc de Mayenne: lequel luy ayant mandé qu'il ne le pouvoit secourir, il rendit la place trois jours aprés. Beaulieu pareillement capitula du Bois de Vincennes, où il commandoit. Lors que le Roy entra dans Paris, le Cardinal de Pellevé qui estoit au lict fort malade dans l'Hostel de Sens, entendant qu'il avoit esté receu à Nostre-Dame & que tout estoit paisible, se tourna de l'autre costé, & la douleur luy estouffant ensemble la voix & la chaleur naturelle, il expira le jour mesme. La maison de Pellevé dont il estoit issu, est certes & noble & ancienne, quoyqu'en ayent dit ses ennemis dans les libelles du temps, mais pour sa personne il avoit si peu de biens que s'estant fait d'Eglise il s'estoit contenté pour son premier benefice d'un Prieuré-Cure du Bourg des Cornets au Diocese d'Avranches, duquel il avoit long-temps porté le nom, jusqu'à ce que le Cardinal de Lorraine, auprés duquel il avoit esté nourry au College presque en qualité de domestique, luy avoit resigné l'Archevêché de Sens, parce qu'il ne pouvoit pas le tenir avec celuy de Rheims, tout à la fois. Depuis il s'estoit montré toûjours aussi reconnoissant envers la Maison de Lorraine, que passionné pour les interests de Rome, & juré ennemy des libertez de l'Eglise Gallicane & des droits de la Couronne, principalement dans le Concile de Trente, où ayant par ses mauvais services contre les interests de la France, merité du Pape le chapeau rouge, il continua toûjours obstinément dans les mesmes sentimens: de sorte que comme il estoit à Rome, le Roy Henry III. luy avoit fait saisir le temporel de ses benefices. Quant au Cardinal de Plaisance, ayant demandé sauf-conduit pour se retirer, le Roy non seulement le luy accorda, mais encore donna charge à Duperron de l'accompagner de sa part jusqu'à Montargis, & souffrit mesme qu'il emmenast avec luy le Jesuite Varade, & Aubry Curé de S. André des Arcs, coupables du detestable attentat de Barriere: mais il n'alla pas jusqu'à Rome, car son mal augmentant ou par l'agitation du voyage, ou par le trouble de son esprit, il mourut en chemin.

Grand calme dans Paris.

Deux choses bien estranges pour le témoigner.

* Voy dans le regne de Henry III. cy-dessus.

Grand ordre & modestie des gens de guerre.

La Bastille & le Bois de Vincennes rendus.

Le Cardinal de Pellevé meurt de regret.

Le Cardinal de Plaisance se retire avec saufconduit, meurt en chemin.

La plus serieuse occupation du Roy depuis son entrée dans Paris, fut de restablir toutes choses en leur premier estat. Il commença par la Justice & les Magistrats, Pierre Pithou Conseiller au Parlement eut charge de purger les registres de la Cour de tous les actes qui s'estoient faits durant les troubles contre l'autorité du Roy; & Jean Seguier-d'Autry Lieutenant Civil, de brûler tous les libelles diffamatoires, avec de rigoureuses défenses d'en imprimer. Dés le lendemain François d'O fut remis dans son Gouvernement de Paris, & estant assisté de Miron President au grand Conseil, & Intendant de Justice dans les armées du Roy, alla dans l'Hostel de Ville recevoir le serment de tous les Officiers. Le Conseil jugea aussi à propos de faire deux Declarations en forme d'Edit, l'une pour la reduction de la Ville, mesme avec des conditions plus amples que n'avoient stipulé ceux qui l'a-

D'O remis dans le Gouvernement de Paris.

voient moyennées; l'autre pour restablir le Parlement, afin de remettre la Justice en son cours ordinaire. Quelques-uns estoient d'avis d'attendre le retour des Officiers qui estoient à Tours pour les faire verifier, & il sembloit que cet honneur fust dû à leur fidelité: mais outre qu'il n'estoit pas bon de laisser long-temps en crainte tant de milliers d'hommes, parmy lesquels il y avoit de tant de sortes d'esprits, & qui avoient tous sujet d'apprehender: l'on sçavoit que plusieurs de ces Conseillers là, échauffez de trop de zele pour le service du Roy, & de haine contre les autres qui estoient demeurez à Paris, y eussent apporté des modifications qui eussent blessé la clemence du Roy, & rejetté dans la rebellion ceux qui s'en estoient tirez par l'esperance d'un oubly general; Et pour ce qui estoit du Parlement, on considera que si ceux de Paris estoient rétablis par devant ceux de Tours, la honte qu'ils en auroient, & l'avantage qu'en prendroient les autres, laisseroient une semence de divisions & de haines dans la Compagnie, qui seroit tres-prejudiciable aux affaires de Sa Majesté. D'ailleurs, François d'O qui desiroit acquerir les bonnes graces des Parisiens, & la faveur des Officiers du Parlement qui estoient demeurez à Paris, parce qu'il n'estoit pas bien avec les autres, representoit au Roy, que le retardement diminueroit la grace de son bien-fait, donneroit lieu de douter de la foy de ses promesses, & feroit que le pardon ne seroit pas entier & general, puis que l'inquietude & la crainte font partie de la punition. Ces raisons convenables à la bonté du Roy, eurent plus de pouvoir sur luy que toutes les autres qu'on y voulut opposer. Il fit donc expedier ces Declarations; Et parce que le Parlement de Paris avoit esté suspendu, l'adresse en fut faite par une forme extraordinaire au Chancelier, & aux autres Officiers de la Couronne, Ducs & Pairs de France, Conseillers d'Estat & Maistres des Requestes estant à sa suite, pour les lire, publier & enregistrer au Greffe du Parlement, & des autres Cours Souveraines. Celle du Parlement, *Restablissoit les Conseillers qui estoient demeurez à Paris, en leur premier estat & autorité ordinaire, comme si déja toute la Compagnie eust esté assemblée; à la charge neanmoins qu'ils feroient auparavant nouveau serment de fidelité au Roy entre les mains du Chancelier, & recevroient par sa bouche les admonitions & les commandemens que Sa Majesté avoit jugé en son Conseil leur devoir estre faits.* Celle de la reduction estoit causée sur la clemence du Roy, & portoit au commencement un narré fort net & succinct, tant des artifices des Chefs de la Ligue & des Espagnols joints ensemble pour ruiner l'Estat, que des causes qui l'avoient obligé à accorder, puis à prolonger la tréve. Ensuite elle contenoit en substance, *Abolition generale de toutes choses depuis les barricades, horsmis de ce qui s'estoit fait par forme de voleries, les crimes commis entre personnes du mesme party, & tous ceux qui se trouveroient coupables de l'assassinat du feu Roy, ou de conspiration sur la vie de Sa Majesté.* Ces trois exceptions estoient de mesme dans les Edits accordez aux autres Villes. *Il n'y auroit nul exercice de la Religion dix lieuës à la ronde; La Ville seroit rétablie dans tous ses privileges & immunitez, & les particuliers dans tous leurs biens, offices & Benefices; nonobstant les dons qui en auroient esté faits, lesquels seroient revoquez, mesme ceux des dettes; Defenses de s'entr'injurier, ou se reprocher le passé; Toutes les provisions d'Offices, & celles des Benefices données par le Duc de Mayenne demeureroient nulles; mais les pourveus en prenant de nouvelles du Roy seroient conservez dans la possession de ces Benefices & Offices, horsmis de ceux de President en Parlement; Les absens de Paris jouïroient de la grace de cet Edit, s'ils y revenoient dans un mois, & faisoient les soumissions requises; Ceux qui voudroient se retirer dans leurs maisons hors de Paris avec passe-port du Roy, auroient la joüissance de leurs biens; Les comptes rendus à la chambre par les comptables, ne seroient point sujets à revision; Tous Jugemens & Arrests contre le Comte de Brissac, cassez; Ceux d'entre personnes du mesme party, bons & valables; Et les executions de mort faites pour cause des troubles ne préjudicieroient point à l'honneur & à la memoire des defunts, & n'emporteroient point confiscation.* Le Chancelier accompagné de ceux à qui ces Declarations s'adressoient, alla en personne les porter dans le Parlement, Chambre des Comptes & Cour des Aydes, où il les fit enregistrer: mais il les envoya à la Cour des Monnoyes par Claude Faucon de Ris & Geofroy de Camus-Pontcarré, Conseillers d'Estat, parce qu'il jugeoit cette expedition indigne de sa Charge.

Le Roy n'eut pas differer la Declaration pour Paris.

Ny celle pour le rétablissement du Parlement.

Il les adresse contre la forme ordinaire au Chancelier, Ducs, &c.

Declaration pour Paris, le 28. Mars.

Le Roy aprés cet insigne témoignage de sa genereuse bonté, voulut le lendemain, qui estoit l'octave de son entrée, en donner un autre aussi éclatant de sa Religion & de sa pieté, en assistant devotement avec toute sa Noblesse & les Offi-

Procession du Roy le 29.

ciers des Cours Souveraines, à une Procession generale, où furent portées toutes les saintes Reliques des Eglises de Paris, & de celles des environs. Puis ayant ainsi satisfait à la fureté & aux desirs du public, il satisfit la journée suivante à l'obligation qu'il avoit de recompenser ceux qui aprés sa clemence estoient les principaux autheurs de cette reduction. Il envoya verifier en Parlement la création de quatre nouveaux Offices, l'un de septiéme President à la Cour pour Jean le Maître; l'autre de President en la Chambre des Comptes pour l'Huillier; & les deux autres de Maistre des Requestes pour Langlois & du Vair. Brissac qu'il avoit déja fait Mareschal de France, y presta aussi le serment de Conseiller honoraire; faveur d'autant plus considerable que l'Admiral de Biron n'avoit pas eu peu de peine l'an passé de l'obtenir au Parlement séant à Tours. Ce jour-là encore, la Cour pour signaler son zele aprés ce changement par quelque exploit memorable, donna un Arrest qui portoit, *Qu'ayant interpellé dés le douze de Janvier le Duc de Mayenne de reconnoistre le Roy & de procurer la paix, sans qu'il y eust voulu entendre: Comme elle desiroit employer l'autorité de la souveraine Justice du Royaume * à empescher que les Estrangers ne s'emparassent de l'Estat, & à rappeller tous les François à la clemence du Roy & à une generale reconciliation; Elle cassoit tous Arrests, Decrets & sermens, depuis le neufviéme Decembre 1588. qui se trouveroient préjudiciables à l'autorité de nos Roys & des Loix du Royaume, comme estant extorquez par force; Declaroit nul ce qui avoit esté fait contre l'honneur du feu Roy Henry III. Faisoit defenses de parler de sa memoire qu'avec tout honneur & respect; & en outre ordonnoit qu'il seroit informé du detestable parricide commis en sa personne, & procedé extraordinairement contre les coupables; Revoquoit le pouvoir donné au Duc de Mayenne, defendoit de luy obeïr sous peine d'encourir le crime de leze Majesté au premier chef, & luy enjoignoit à luy & à tous autres sous les mesmes peines de reconnoistre le Roy; Cassoit tout ce qui avoit esté fait par les Deputez de l'assemblée tenuë à Paris sous le nom des Estats; Enjoignoit à ceux qui y estoient encore de se retirer dans leurs maisons, & d'y faire le serment de fidelité devant les Juges; Et ordonnoit que toutes Processions instituées pendant les troubles cesseroient, & qu'en la place il en seroit faite une tous les ans en memoire de l'heureuse reduction de Paris, à laquelle la Cour assisteroit en robes rouges, la Chambre des Comptes & la Cour des Aydes en robes de ceremonies; ce qui s'est toûjours pratiqué depuis.*

Quatre nouveaux Offices, pour le Maître, l'Huillier, Langlois & du Vair.

* Notez ces mots.

Scrupule de plusieurs Ecclesiastiques.

Avec l'autorité du Parlement qui a toûjours esté tres-puissante sur les esprits des peuples, il faloit encore joindre celle de l'Université qui tient la clef de la science, & des consciences, parce que tous les plus sçavans Ecclesiastiques estoient membres de ce grand Corps, ou du moins y avoient appris ce qu'ils avoient de doctrine. Le Recteur & quelques-uns de ses supposts estoient venus dés le commencement avec les autres Corps de la Ville, faire la reverence au Roy: mais il y en avoit plusieurs autres, particulierement des Religieux, qui non seulement faisoient scrupule de le reconnoistre avant qu'il fust admis par le Pape, & de le nommer dans les prieres de l'Eglise, mais encore refusoient l'absolution à leurs penitens qui l'avoient reconnu, dequoy il recevoit tous les jours des plaintes. Pour ce sujet, l'Archevesque de Bourges nommé à l'Archevesché de Sens aprés la mort du Cardinal de Pellevé, assembla tous les Curez de la Ville & leurs Vicaires dans le Palais Episcopal, & là estant assisté de trois autres Evesques, il leur remontra en paroles fort graves, & avec des raisons tres-puissantes tirées de l'Escriture sainte, que ceux qui en usoient de la sorte égaroient les ames au lieu de les ramener dans le bon chemin, dautant que le Roy estoit bien reconcilié à l'Eglise, puis qu'il s'estoit mis en tout devoir d'obtenir la benediction du Pape.

A cause dequoy l'Archevesque de Bourges assemble les Curez, pour les oster de cét erreur.

Retour du Duc de Nevers de Rome.

En effet le Duc de Nevers revenu de Rome depuis peu de jours, rapportoit assez de preuves de la soumission du Roy envers le saint Siege, & de l'extréme rigueur de cette Cour là en son endroit, pour faire connoistre qu'il n'avoit pas tenu à luy de la demander. Ce Prince à sa seconde audience ayant presenté la Lettre de créance que le Roy écrivoit au Pape pleine de termes extrémement respectueux, dit qu'il avoit charge de se prosterner aux pieds de Sa Sainteté pour luy protester qu'il desiroit vivre & mourir dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, luy rendre la mesme obeïssance filiale qu'avoient fait les Roys ses predecesseurs, & luy demander sa benediction. Il supplia aussi Sa Sainteté de luy permettre de visiter les Cardinaux, & d'avoir agreable qu'il luy amenast les trois Prelats qui estoient venus avec luy, lesquels avoient esté choisis par le Clergé pour assister à sa conversion, & chargez de luy rendre compte comme tout s'y estoit passé avec beaucoup d'hon-

Succinte narration de ce qu'il y fit.

neur & de deference envers le saint Siege, & envers la personne de Sa Sainteté. A ces profondes soumissions le Pape ne répondit autre chose, sinon qu'il y aviseroit, & qu'il luy feroit sçavoir sa resolution. Elle fut, touchant les visites des Cardinaux, qu'elles seroient inutiles au Duc; & pour les Prelats qu'il ne les admettroit point à luy baiser les pieds, qu'auparavant ils ne se fussent presentez au Cardinal de Santorio. Il pretendoit par ce moyen les engager tout doucement dans l'Inquisition, dont ce Cardinal estoit le chef, & acquerir ainsi à la Cour de Rome l'avantage qu'elle souhaite le plus sur l'Eglise Gallicane; laquelle estoit representée par ces trois Prelats, puis qu'ils estoient choisis par le Glergé. Voila pourquoy il insista fort sur ce poinct, & ses entremetteurs employerent beaucoup de subtilitez & de persuasions pour les faire entrer dans ce labyrinthe. Mais le Duc qui en connoissoit trop bien le danger, leur donna avis de s'en prendre garde, & comme il estoit le chef de l'Ambassade, leur defendit de rien faire sans son ordre. Les Ministres du Pape trouvant bien estrange que des Prelats refusassent de luy obeïr, voulurent aprés les raisons y apporter la violence: ils arresterent leur bagage, & n'en eussent pas moins fait à leurs personnes, s'ils ne se fussent sauvez dans sa chambre. Gobelin Moine de Saint Denys envoyé avec eux par ses confreres pour rendre conte au saint Pere de ce qui s'estoit passé dans leur Eglise à la conversion du Roy, en eut telle frayeur qu'il en prit la fiévre, dont il mourut depuis à Ferrare. On en vint mesme jusqu'à de sourdes menaces contre le Duc, mais il se roidit davantage & protesta qu'on le mettroit plûtost en quartiers, qu'il souffrît qu'on violast la Majesté de la France & celle du Roy en leurs personnes; si bien que par cette genereuse fermeté, il arresta les violentes poursuites de ceux qui avoient entrepris de leur faire cet affront. Au reste dans trois autres audiences qu'il obtint avec peine, il n'obmit aucunes prieres, instances & soumissions, & les anima de tant de force, de chaleur, & de mouvemens d'éloquence & de passion, qu'en effet il eust touché le cœur du Pape, s'il n'eust esté preoccupé par d'autres considerations qui l'obligeoient à ne se point émouvoir. Aprés que le Duc eut assuré à Sa Sainteté par toutes les preuves les plus certaines qui se puissent donner en semblable sujet, que la conversion du Roy estoit veritable, & sans danger de rencheute: aprés qu'il luy eut témoigné avec toute l'ardeur possible les respects & l'obeïssance du Roy envers le S. Siege & en particulier à sa personne, le Pape l'interrompant toûjours, & disant que le Roy n'estoit point Catholique; il le conjura les mains jointes, par le precieux sang que Jesus-Christ avoit versé pour racheter mesme les Infidelles & les Payens, par le nom de Clement, nom d'heureux augure pour les devoyez, d'user de clemence envers le fils aîné de l'Eglise. Et puis luy ayant fait voir & toucher toute ouverte la procuration que le Roy luy avoit donnée pour demander cette grace, il se prosterna à terre, luy baisa les pieds, les arrousa de ses larmes, & au defaut de la voix arrestée par la douleur, il laissa parler ses soupirs. Une autre fois il representa les grandes calamitez que ce refus causeroit à la France, le danger qu'il y avoit d'un schisme, & l'horrible playe qu'il feroit à toute l'Eglise, & particulierement à l'autorité du saint Siege. Mais à toutes ces puissantes batteries le Pape demeuroit ferme & endurcy, ne répondant sinon, que le Roy fist ce qu'il devoit faire pour l'obtenir, qu'il n'estoit pas tenu de luy declarer quelles preparations il devoit y apporter, & qu'il consultast là-dessus les Theologiens. Le Duc dés le commencement fit grande instance qu'il luy donnast sa réponse par écrit: mais il la luy dénia toûjours, s'excusant sur la peur qu'il avoit que le Parlement ne la traitast de mesme qu'il avoit traitté ses Bulles. Comme il vid donc qu'il n'en pouvoit tirer autre chose, il luy fit deux autres demandes extrémement embarrassantes; l'une, si le Roy cependant devoit s'abstenir d'entendre la Messe, & hanter les Sacremens; l'autre, quel ordre Sa Sainteté desiroit apporter aux Eveschez ausquels il avoit nommé. Car c'estoit chose pitoyable de voir à faute d'Evesques les Parroisses sans Créme, sans Curez & sans Service divin; Que ceux que le Roy avoit pourveus, avoient resolu d'envoyer vers Sa Sainteté aprés son retour, mais qu'une réponse si contraire à leur attente leur ostant le moyen de recourir au saint Siege, les obligeroit peut-estre d'embrasser certain reglement qui avoit esté dressé touchant l'expedition des Bulles du temps de Gregoire XIV. pour estre gardé par forme de provision, jusqu'à ce que la rigueur de ce Pape fust adoucie, & qu'il se fust developé du pernicieux conseil des Espagnols. Mais à tout cela il ne pût obtenir aucune réponse determinée: tellement que son sejour à Rome ne luy apportant que de l'ennuy, & de la honte aux François, il alla prendre con-

Mais ne peut rien obtenir.

En part au mois de Janvier.

gé du Pape le cinquiéme de Janvier. Il avoit avec luy le Duc de Retelois son fils, jeune Prince dont les belles qualitez avoient attiré l'admiration de la Cour de Rome, & particulierement du saint Pere, qui de sa propre main luy mit au cou un Chappelet avec une Croix d'or, beaucoup moins precieuse pour sa matiere & pour les riches émeraudes dont elle estoit couverte, que pour les saintes Reliques qui estoient dedans. Il ne manqua pas en cette derniere audience de faire encore un puissant effort : il découvrit beaucoup de choses au Pape touchant les artifices des Espagnols, & la grande intelligence d'entre le Cardinal de Plaisance & eux, ce qu'il justifia par leurs lettres. Il luy fit voir que ce Legat abusoit de l'autorité qu'il luy avoit commise à ruiner la France, & par ce moyen il luy mit dans l'esprit tant de deffiances contre les Espagnols, & de si bonnes dispositions pour le Roy, qu'elles produisirent leur effet dans leur temps, & dés l'heure luy firent donner d'assez bonnes paroles, mais en general seulement.

Cette rigueur estant representée à l'Assemblée des Curez par l'Archevesque de Sens, persuada à ceux qui n'estoient pas opiniastres au dernier poinct, que si le Roy n'avoit pas receu l'absolution de Rome, il n'en faloit pas donner la faute au Roy, mais à la dureté du conseil du Pape. Outre cela toutes les actions de pieté qu'il fit durant toute la Semaine-Sainte & les Festes de Pasques, estoient encore une autre preuve plus efficace, car il visita les Eglises à pied, fit la Cene aux pauvres selon la coûtume de ses predecesseurs, distribua de grandes aumosnes, & aprés une solemnelle preparation toucha six à sept cens personnes malades des écroüelles, dont on disoit qu'il en avoit guery plus de trois cens. (La mauvaise nourriture avoit rendu ce mal fort commun à Paris,* comme en échange l'abstinence y avoit guery beaucoup de ceux qui estoient travaillez de la goute, ou de quelques restes de disgraces de Venus.) Ce qui non seulement osta tout le scrupule que les Ecclesiastiques eussent pû donner au peuple, mais encore les convainquit tout à fait eux-mesmes. De sorte que l'Université s'estant assemblée au College Royal de Navarre, en presence du mesme Archevesque, du Gouverneur de Paris, & du Lieutenant Civil, le Recteur avec tous ses supposts, & grand nombre d'Ecoliers & de Religieux de tous Ordres, jurerent sur les saints Evangiles *de garder la foy à Sa Majesté avec toute soûmission & parfaite obeïssance, jusqu'à ne point épargner leur propre sang pour la conservation de l'Etat & de sa personne; Renonçant à toutes ligues & unions tant dedans que dehors le Royaume*, dont il fut dressé une Declaration qu'ils signerent tous, & dans laquelle *ils retranchoient de leur Corps les refractaires, comme avortons & membres gastez; Et donnoient conseil à tous vrays François & Catholiques de suivre leur exemple.* La mesme semaine arriverent les Officiers du Parlement & des autres Cours Souveraines qui estoient à Tours; le Gouverneur de Paris, grand nombre de Noblesse, & les principaux Bourgeois estant allez au devant jusqu'au Bourg la Reine. Ainsi les consciences estant entierement pacifiées, tout ne conspira desormais qu'au service du Roy, sans contradiction ny sans déplaisir de personne, horsmis de cinquante ou soixante, à qui le Roy envoya des billets pour sortir de la Ville. Paris enrichy par le retour de ses plus grandes familles & par le restablissement du commerce, commença à reparer ses pertes, à redresser ses masures, & à reprendre son em-bon-point & sa beauté.

La devotion du Roy à Pasques touche les esprits.

* *On disoit que le mal d'Espagne avoit chassé le mal François.*

Serment de fidelité & declaration de l'Université.

Reduction de Roüen.

Depuis sa reduction toutes les autres Villes & leurs Gouverneurs qui avoient esté retenus par son exemple, voyant que desormais le party s'en alloit défait sans ressource, se hasterent aussi de conclure leurs traitez. Dés l'année passée Rhosny negocioit avec Villars pour Roüen & les autres places qu'il tenoit, par l'entremise principalement de la Dame de Simiers, & de Desportes, & avec Medavid pour Vernéüil au Perche. Ce dernier estoit demeuré d'accord, moyennant la confirmation de son Gouvernement, & quelque somme de deniers, à la charge qu'il ne seroit point obligé de se declarer que le mois de Mars ne fût expiré, parce qu'il en avoit donné sa parole. Mais Villars estoit extrémement difficile à contenter, non seulement pour les grandes precautions qu'il desiroit, mais aussi parce qu'il vouloit des choses qu'on ne luy pouvoit accorder, sans injustice, ou sans offenser les plus grands de la Cour. Car il demandoit pour ses amis plusieurs Abbayes que le Roy avoit donné à ses serviteurs, le fort de Fescam que Boisrosé avoit pris avec tant d'adresse & de courage, la Charge d'Admiral dont Biron estoit pourveu, & le gouvernement en chef des Villes & Bailliages de Roüen & de Caux, sans reconnoistre de trois ans le Duc de Monpensier qui estoit Gouverneur de Normandie; outre cela,

Conditions fort hautes que demandoit Villars, luy sont accordées.

quinze

quinze cens hommes de pied, & trois cens chevaux entretenus, douze cens mille francs pour payer ses dettes, & soixante mille livres de pension : neanmoins le Roy estimant davantage l'importance de sa personne & celle des places qu'il tenoit, sçachant d'ailleurs que le Duc de Mayenne & les Espagnols luy offroient la souveraineté, manda à Rhosny de luy accorder tout. Moyennant ces conditions, il prit l'écharpe blanche de la main de Rhosny, dans la place de saint Oüin, & fit crier *Vive le Roy* au peuple, qui dans l'attente de ce changement s'estoit rangé en foule tout à l'entour de luy. Ce mesme cry de joye fut incontinent porté au Havre, à Montivilliers, à Harfleur, à Pont-audemer & à Vernеüil; Et l'Edit de la reduction de toutes ces Villes ensemble, presque pareil à ceux des autres, fut le vingt-sixiéme d'Avril verifié par les deux parties du Parlement rassemblées, celle qui estoit à Caën estant revenuë avec le premier President Claude Groulard.

Le Roy luy accorde tout, il prend l'écharpe blanche & fait crier *Vive le Roy*.

Au mesme temps ou peu aprés, Montereüil & Abbeville en Picardie, Troye en Champagne, Sens, Rion en Auvergne, Agen, Villeneuve & Marmande, avec quelques autres Châteaux en Agenois, se reduisirent à l'obeïssance du Roy. Abbeville & Troye par le moyen des Bourgeois affectionnez à son service, qui de la premiere chasserent les gens du Duc d'Aumale, & de l'autre le Prince de Joinville : ceux-cy estant enhardis par le Maréchal de Biron, qui s'estant approché avec ses troupes, entra dans Troye lors qu'ils y eurent fait crier *Vive le Roy*. Sens, Montereüil, Rion & les Villes d'Agenois par leurs Gouverneurs, qui estoient Gaspar de Lentage-Bellan, Maignieux, Jean de Beaufort Marquis de Canillac, & Montluc, ausquels fut accordé sans contestation tout ce qu'ils demanderent.

Reduction d'Abbeville, Montereüil, Sens, Troye, Agen, Marmande, Villeneuve.

Parmy tant d'heureuses reductions, & plusieurs autres traitez de Seigneurs & de Capitaines qui se faisoient en si grand nombre que le Conseil avoit assez d'occupation à en expedier les dépesches, le Roy entendit que le Comte de Mansfeld avoit assiegé la Capelle en Thierasche, avec huit mille hommes de pied & mille chevaux, & que le Mareschal de Biron n'avoit pû assez à temps amasser ses troupes pour l'en empescher. A cette nouvelle il part de Paris en diligence, s'assurant que la place qui estoit forte d'assiete, en rase campagne, bien flanquée de quatre bastions, casemates, & fossez pleins d'eau à la hauteur de trois piques, contre-escarpes, faussebrayes & ravelins, tiendroit assez long-temps pour luy donner moyen de la secourir : mais comme il est à Crespy, où le Duc de Nevers le vint joindre avec les forces de Champagne, il apprend que les Espagnols ayant gagné la faussebraye, pris un ravelin, écoulé l'eau du fossé, & fait bréche, avoient aprés un grand & sanglant assaut, contraint les assiegez qui estoient découverts de tous costez, de se rendre à composition le neuf de May, & le quatorziéme du siege. Le regret de cette perte le poussa contre l'avis de tous ses Capitaines, quoy qu'il n'eust point de munitions pour faire siege, à attaquer Laon, dont il jugeoit que la prise arresteroit les mauvaises suites de celle de la Capelle. Pour mieux cacher son dessein, il feignit d'ignorer la prise de cette place, & continuant sa marche alla se camper à une lieuë des ennemis, tandis que le Maréchal de Biron investissoit Laon : ce qui luy apporta beaucoup d'avantage, dautant que le Duc de Mayenne ayant instamment demandé mille hommes de pied, & deux cens chevaux à Mansfeld pour jetter dedans, seul moyen de la sauver, ce Comte ne voulut pas se deffaire d'un si grand nombre d'hommes, estant à toute heure en danger d'estre attaqué, mais il luy donna seulement deux cens Napolitains, qui passerent facilement. Si tost que le Duc de Mayenne qui estoit dans la place, connut qu'elle alloit estre investie, laissant dedans son second fils, qu'on nommoit Sommerive, avec Janin pour luy servir de conseil, de Bourg à qui il avoit donné le Gouvernement de la Ville depuis sa sortie de la Bastille, & quatre ou cinq cens hommes, il passa en diligence à Bruxelles, prier l'Archiduc de ne pas laisser perdre une place si importante. Laon est au milieu d'une grande campagne, dans laquelle s'élevent plusieurs eminences, qu'on peut appeller plûtost des bosses que des colines ny des montagnes. Elle est bâtie sur la plus haute de toutes, & en occupe la teste en forme presque d'une couronne, ayant un circuit assez spacieux, & avec cela un grand Fauxbourg. Ses costeaux sont plantez de vignoble : on n'y peut aborder de quelque costé que ce soit qu'en montant, & autrefois à cause de cette assiete elle fut estimée bien forte, mais depuis que l'on fait la guerre avec du canon, c'est l'une des plus mauvaises de toutes ces frontieres-là. Toutefois comme les bons hommes plus que les remparts defendent les places, ceux qui estoient dans celle-là donnerent bien plus de peine au

Mansfeld assiege la Capelle en Tierasche.

Le Roy en revanche attaque Laon, où estoit le second fils du Duc de Mayenne, & Janin.

Description de Laon.

Manque de munitions, & les mécontentemens de Biron, font cause que le siege n'avance pas.

Roy, qu'il n'avoit crû; Et d'ailleurs le defaut de poudres, d'outils, de boulets, & d'artillerie, & plus encore les mécontentemens du Maréchal de Biron, l'empeschoient de fort avancer. Cet esprit fougueux ne pouvoit digerer qu'on luy eust osté la Charge d'Admiral pour la donner à Villars, contre lequel il avoit une furieuse jalousie, parce qu'il luy disputoit le prix de la valeur dans l'estime des gens de guerre; il méprisoit la dignité de Maréchal dont le Roy l'avoit honoré, à cause qu'elle se rendoit trop commune; Et ces sujets de pique, estoient renouvellez plus aigrement par le refus que le Roy luy avoit fait du Gouvernement de Laon; surquoy le Maréchal s'emporta si fort, qu'aprés avoir jetté feu & flammes, il voulut quiter tout là, & s'en fust retourné à Paris, si le Roy qui sçavoit de quelle sorte il faloit retenir ces escapades, ne l'eust adroitement ramené en loüant hautement sa fidelité & sa valeur. Il ne se remit pas toutefois si bien qu'il travaillast avec son ardeur accoûtumée, ce qui faisoit que tout alloit fort lentement, les autres Maréchaux de camp n'osant pas, de peur de luy déplaire, avancer leurs attaques plus que la sienne. Cependant Mansfeld, par le commandement exprés de l'Archiduc Ernest, marchant à la faveur des Villes de Guise & de la Fere, avec sept mille hommes de pied, mille chevaux, & huit pieces de canon pour secourir les assiegez, s'étoit venu camper au deça des bois de saint Lambert, sur une coline à une lieuë prés de Laon; poste fort avantageux pour son Infanterie. Il faisoit courir le bruit qu'il alloit donner bataille, & que son armée estoit trois fois plus grande. Mais le Roy bien averty de ses forces fit aussi-tost tourner la teste à son avant-garde de ce costé-là, & se logea sur une autre petite montagne opposée, avec sept pieces de canon; & de là les deux armées, l'une cherchant les occasions de faire passer du secours, l'autre y demeurant pour l'empescher, se harceloient continuellement à coups de canon & par de frequentes escarmouches. Le Roy craignant que l'Archiduc n'envoyast six mille hommes de renfort à Mansfeld, comme il l'avoit promis, se trouvoit extrémement en peine, & ne sçavoit se resoudre entre la honte de reculer, & la crainte d'estre battu: de sorte qu'il se fust volontiers degagé de là par quelque conference, pour aviser aux moyens de faire la paix. Il donna charge à quelques-uns des siens d'en faire adroitement l'ouverture au President Janin, & luy-mesme desira en conferer avec luy. Mais comme c'estoit un crime au Duc de Mayenne que de proposer cet expedient aux Espagnols, & qu'il craignoit en accroissant leurs violens soupçons, de retarder ou d'empescher le secours, il n'osa pas l'accepter. Voila pourquoy le President Janin sçachant ses intentions, ne pût estre ébranlé par les persuasions du Roy: lequel le menaçant *que son opiniastreté luy pourroit bien causer du repentir*, il luy repartit hardiment, *Qu'il entendoit bien ce que Sa Majesté vouloit dire, mais qu'il ne luy donneroit pas le moyen d'en venir là, car il mourroit sur la bréche en homme de bien.* Au bout de neuf jours que les ennemis eurent esté dans ce poste sans avoir pû jetter aucun secours dans la Ville, les vivres leur manquant, ils voulurent en faire venir de la Fere: mais un convoy qui estoit de deux cens charretes conduites par sept cens hommes, fut tout deffait ou pris, hors-mis cinquante hommes qui entrerent dans Laon; & en suite un autre de quatre cens, conduit par douze cens fantassins & trois cens chevaux, n'eut pas meilleure fortune. Le Maréchal de Biron l'estant allé attendre sur le chemin dans la forest, avec seize cens hommes de pied moitié François, moitié Suisses, quatre cens chevaux, & quantité de Noblesse, les chargea si bravement que nonobstant leur courageuse defense qui balança le combat plus d'une heure, il tailla toute leur Infanterie en pieces, prit toutes les charretes avec l'attirail, & fit poursuivre leur Cavalerie jusqu'aux portes de la Fere. Les gens du mestier mettoient cette action entre les plus belles, & luy en donnoient la principale gloire, pour avoir par son credit sur les gens de guerre, retenu les Suisses prés de vingt-quatre heures sans manger dans ces bois: mais il demeuroit d'accord de la partager presque également avec Sancy, qui la pique à la main les avoit encouragez de donner, lors qu'ils estoient rebutez par la furieuse escopeterie & par l'ordre merveilleux des troupes Espagnoles. Il demeura six cens hommes des leurs sur la place, sans compter un grand nombre qui se noya, particulierement de la Cavalerie. Mansfeld voyant que cette défaite osteroit le courage à son armée, dont il avoit mis toute l'élite à ce convoy, délogea dés la minuit, & fit telle diligence que le Roy qui le poursuivit ne l'ayant sceu approcher de plus de deux heures de chemin, il se retira en sureté à la Fere, & de là en Artois, où les maladies acheverent de ruiner son armée. Les assiegez

Mansfeld s'avance à une lieuë de la place pour la secourir.

Le Roy veut se retirer, moyennant une conference de paix.

Pourquoy le Duc de Mayẽne n'y ose entendre.

Mansfeld manque de vivres, en fait venir par convois.

Il en est défait un de sept cens hommes.

Puis un plus grand: Et Mansfeld se retire.

ne perdirent rien de leur resolution pour sa retraite, mais se defendirent d'autant mieux que durant quelques jours on battoit la place fort mollement. Depuis estant arrivé des munitions au camp de divers endroits, specialement de Cambray, d'où Balagny amena cinq cens chevaux & huit cens hommes de pied, estant venu avec un equipage de Prince, car le Roy l'avoit reconnu pour tel : on redoubla si furieusement la batterie qu'il y eut bien-tost une bréche de soixante pas. Les assiegeans y ayant donné par les flancs & par le milieu, furent vivement repoussez à coups de pierre & de grenade, la montée du rempart qui estoit demeuré derriere estant fort rude : neanmoins ils se logerent dans les ruines, & de là firent plusieurs fourneaux, dont les uns ayant heureusement joüé, les autres ayant esté eventez, & quelques autres empeschez par les sources d'eau qui les estouffoient, ils donnerent encore deux assauts, où ils furent aussi bien reçûs qu'au premier. Mais enfin comme l'on estoit sur le point d'en donner un general, les assiegez capitulerent le vingt-deux de Juillet, promettant de se rendre au bout de douze jours ; si dans ce temps-là le Duc de Mayenne ne jettoit pour le moins mille hommes dans la place. Le Roy leur accorda volontiers ce temps-là, parce que sa Noblesse degoûtée de la longueur du siege, & débauchée par les intrigues de plusieurs mal-contens, se débandoit & faisoit débander les troupes : joint que le soldat rebuté par trois vains & sanglans efforts, ne vouloit plus monter à la bréche. D'ailleurs, il s'estoit perdu grand nombre de bons hommes en ce siege, plus de cent Officiers, & parmy eux des personnes de marque, entre autres Gabriel d'Estrée-de-Cœuvres, & d'Anglure-Givry : ce dernier également regretté de la Cour & de l'armée, parce que son courage avoit porté sa valeur à un si haut poinct, & la grande connoissance des belles lettres, des langues & des Mathematiques, animée par un beau feu & par une brillante vivacité d'esprit, rendoit son entretien si agreable, qu'il passoit pour l'un des plus braves, & pour le plus galand de la Cour. Les douze jours expirez, sans qu'il pust venir aucun secours, le Roy ayant fait saisir les avenuës du costé de la Fere, la capitulation fut executée le deuxiéme jour d'Aoust. Biron conduisit les assiegez à Soissons, comme il avoit esté convenu, mais de là il vint à Paris passer le dépit qu'il avoit qu'on luy eust refusé le Gouvernement de Laon, qui fut donné à Claude de l'Isle-Marivault. Les Parisiens le receurent avec beaucoup de joye, luy témoignerent qu'ils le souhaitoient pour Gouverneur, & luy offrirent un logis avec trente mille écus pour y demeurer : ce qui donna d'autant plus de jalousie & d'inquietude au Roy qu'il découvroit tous les jours que la plûpart des Grands qui l'avoient servy, se repentant d'avoir poussé la Ligue à bout, ne cherchoient qu'à enter broüilleries sur broüilleries, de peur qu'il ne fust trop absolu, & qu'ils ne devinssent trop sujets.

Assiegez se defendent bien.

Soûtiennent trois grands assauts, puis capitulent de sortir dans douze jours.

Biron ayant conduit les assiegez à Soissons, va à Paris.

Ce qui met le Roy en inquietude.

Pendant le siege ou dans le mois ensuivant, quantité d'autres Villes se détacherent du party du Duc de Mayenne. Je ne marqueray que les principales, Poitiers, Chasteau-Thierry, Peronne, Amiens, Dourlens, Beauvais & Noyon. Les Deputez de Poitiers, c'estoient Scevole de Sainte Marthe & Loüis son frere, le premier Tresorier de France qui avoient toûjours esté Royaliste, le second Lieutenant Civil, & qui jusques-là avoit suivy le party contraire, estant venus au camp trouver le Roy, obtinrent de luy entre autres choses, *Que l'exercice de la Religion Catholique seroit restably à Niort, à Fontenay, à la Rochelle & autres lieux de l'Evesché, où il avoit esté interrompu depuis ces guerres ; Que tout le passé seroit oublié, specialement la demolition du Chasteau qui avoit esté ruiné par les Bourgeois, & qu'il n'y en seroit jamais rebasty d'autre.* Le Duc d'Elbœuf fit tous ses efforts pour empescher cette deputation : mais comme les habitans s'estoient toûjours maintenus les maistres des garnisons, & qu'ils avoient plus de croyance à leur Evesque, à Loüis de sainte Marthe, au Cordelier Prothasius, & à quelques autres, qu'à luy, si-tost que le Roy eut trouvé moyen de gagner ces personnes qui les gouvernoient, il ne fut plus en son pouvoir de retenir cette grande Ville : de sorte que se laissant emporter à la revolution generale, il traita aussi de son chef, & obtint le Gouvernement ; à la charge toutefois que cela demeureroit secret jusqu'à ce que le Duc de Mayenne eust fait son accommodement, dans lequel il desiroit estre compris. Mais comme il vid qu'il prenoit de jour en jour de nouveaux delais & nulle resolution, il se declara serviteur du Roy, de peur de n'y estre pas reçû, s'il differoit davantage.

Reduction de Poitiers.

Dont le Gouvernement est laissé au Duc d'Elbœuf.

Comme ces Deputez estoient en Cour, y arriverent aussi ceux de Chasteau-Thierry.

Reduction de Chasteau-Thierry.

ry & de Mercure saint Chamant-du Pesché qui en estoit Gouverneur, demandant à se remettre sous l'obeïssance du Roy, pour prevenir le siege dont ils estoient menacez aprés la prise de Laon. Les habitans eurent les mesmes conditions à peu prés que les autres Villes, & de plus la remise des arrerages des tailles depuis 1589. jusqu'au mois de Juin de l'année courante, & du Pesché fut continué dans la Charge de Gouverneur, Capitaine & Baillif de la place. Michel d'Estrumel qui par l'entremise de Saint Luc, dont il avoit épousé la sœur, estoit aussi demeuré d'accord pour les Villes de Peronne, Montdidier & Roye, mais il avoit toûjours temporisé à la priere du Duc de Mayenne, voyant Laon hors d'esperance de secours, executa son traité.

Reduction d'Amiens. Semblablement ceux d'Amiens ayant donné leur parole, & se sentant appuyez de deux ou trois cens chevaux, avec lesquels Charles d'Humieres estoit exprés venu loger dans leurs Fauxbourgs, voulurent chasser le Duc d'Aumale: mais l'arrivée du Duc de Mayenne, lequel y accourut avec cinquante chevaux seulement, rendit la partie si douteuse, que les serviteurs mesme du Roy furent d'avis qu'ils attendissent à une autre fois, lors qu'il se seroit éloigné de leur Ville, où ses affaires ne luy permettoient pas de demeurer long-temps. Cependant le Roy à la priere de Balagny, alla de Laon à Cambray, où ce nouveau Prince le regala avec une fastueuse magnificence, qui, tant s'en faut qu'elle fist admirer sa grandeur, rendoit sa vanité ridicule, & faisoit predire aux plus sages que cette Principauté si mal fondée ne dureroit pas long-temps. Comme il s'en revenoit de là il eut avis que les Bourgeois d'Amiens avoient secoüé le joug du Duc de Mayenne, & il trouva leurs Deputez à Corbie qui venoient au devant de luy pour le supplier d'honorer leur Ville de sa presence. Ils s'efforcerent de luy témoigner leur affection par les preparatifs d'une belle entrée; & luy pour reconnoistre ce zele qui les avoit portez, au hazard de leurs biens & de leurs vies, à chasser ses ennemis de chez eux, & cette confiance avec laquelle ils s'estoient jettez entre ses bras sans marchander, leur accorda d'aussi grands avantages qu'ils en eussent sceu esperer; particulierement, *Qu'ils seroient exempts du droit de gabelle, à l'instar de ceux d'Abbeville; Qu'il ne seroit fait aucun fort ny citadelle dans leur Ville, & que le gouvernement & commandement des armes demeureroit entre les mains du Majeur, Prevost & Eschevins.* Doutlens, la premiere place de seureté qui avoit esté donnée au Duc d'Aumale, demanda d'estre compris dans cet Edit; Et obtint comme Amiens la remise de toutes les vieilles tailles, & la moitié de celles des trois années prochaines.

Le Roy va à Cambray.

Puis vient faire son entrée à Amiens.

Reduction de Beauvais. Beauvais qui branloit il y avoit long-temps, fut contraint de haster sa resolution pour éviter les malheurs de la guerre qui luy alloient tomber sur la teste. Peu de jours auparavant les Bourgeois avoient chassé deux Predicateurs nommez les Lucains, qui entretenoient le peuple par leurs sermons, & le Maire nommé Gaudin, fort partisan des Espagnols, parce qu'il avoit fait venir loger des Compagnies dans les Fauxbourgs, à dessein de leur livrer la forteresse qui n'avoit jamais esté gardée que par les habitans. Ayant donc fait assemblée de Ville par le conseil de Sesseval leur Gouverneur, ils dresserent quelques articles en forme de requeste & les envoyerent presenter au Roy. Ils eurent tout contentement pour le general: mais Sesseval ne voulut demander aucune recompense pour luy-mesme, comme avoient fait tous les autres chefs de ce party, *De peur*, disoit il, *qu'il ne luy fust quelque jour reproché d'avoir esté de ceux dont la foy estoit venale, & qui contraignoient le Roy de racheter son propre heritage.*

Reduction de Noyon. Les habitans de Noyon desiroient ardemment imiter les autres Villes de la Province, s'ils n'eussent pas esté retenus par une forte garnison, & par un Gouverneur haut à la main & fort vigilant, c'estoit François Blanchard-d'Escluseaux: lequel n'ayant pû estre surpris par les complots, ny gagné par les offres du Roy, ny mesme forcé par le siege qu'il mit devant la place, à la fin neanmoins comme il eut bien consideré que dans la decadence d'un party il est dangereux d'attendre les extremitez, il entendit à une capitulation, à la charge qu'il ne sortiroit point de là que lors que son traité auroit esté verifié en Parlement: ce qui ne fut fait que sur la fin de l'année. Ainsi dans peu de mois le Roy se vid maistre de toute la Picardie, horsmis de trois places, Soissons, Han & la Fere, qui n'estoient plus retenuës que par la terreur, & à force de garnisons; la premiere estant entre les mains du Duc de Mayenne, la seconde en celles du Duc d'Aumale, & la troisiéme au pouvoir des Espagnols.

Le Roy est maistre de toute la Picardie, horsmis Soissons, la Fere & Han.

Pour celles qui restoient en Champagne, il estoit facile de les ravoir par l'accommodement du Duc de Guise qui estoit Gouverneur de cette Province pour la Ligue. Luy & ses freres estoient mal-contens au dernier poinct de tous les autres Princes de leur Maison, lesquels aussi ne l'estoient pas moins d'eux, parce que tout ce qu'ils estoient, n'avoient point eu de plus violens obstacles à leur grandeur que leurs propres parens. Il avoit d'ailleurs souffert de fort mauvais traitemens & beaucoup d'indignitez des Ministres d'Espagne, & il se voyoit reduit en grande necessité de toutes choses, & en danger d'estre abandonné, ou peut-estre livré par les peuples de son Gouvernement: c'est pourquoy il ne cherchoit plus d'autre establissement qu'auprés du Roy, & n'écoutoit plus les propositions qu'on luy faisoit d'ailleurs, ayant declaré que les choses passées luy montrant celles où il devoit aspirer pour l'avenir, il ne vouloit plus avoir d'intelligences qu'avec la Couronne de France, & desiroit restreindre toutes ses alliances, ses parentez & ses desseins dans le service du Roy. Diverses personnes s'estoient entremises de son traité sans qu'il s'avançast, parce que ceux du Conseil que le Roy commettoit pour cette affaire, croyant qu'il estoit du bien de l'Etat d'aneantir cette Maison qui avoit formé des desseins sur la Couronne, trouvoient des difficultez à toutes les propositions afin de n'en passer aucune: mais enfin vaincu par les instances de la Duchesse de Guise qui estoit sa proche parente, & par les attraits de sa fille, il donna charge à Rhosny de le conclure aux conditions qu'il trouveroit les plus raisonnables. Les Deputez du Duc demandoient principalement trois choses avec instance, la Charge de Grand-Maistre qu'avoit eu son pere, les Benefices du Cardinal son oncle, pretendant qu'ils en avoient esté dépouillez par une mort injuste & violente, & le Gouvernement de Champagne. Ce qui eut rendu l'accord bien difficile, parce que la Charge de Grand-Maistre avoit esté donnée par Henry III. au Comte de Soissons, le Gouvernement de Champagne au Duc de Nevers, & les Benefices à d'autres personnes puissantes, si la crainte qu'il eut que les habitans de Rheims ne luy jouassent quelque mauvais tour & n'allassent traiter de leur chef afin d'obtenir quelques nouveaux privileges, ne l'eust contraint de relâcher. Ce fut certes fort à propos pour luy, dautant que peu d'heures aprés que le traité fut signé, il arriva des Deputez de leur part qui offroient de se remettre d'eux mesmes sous l'obeïssance, & de se saisir de sa personne, ne demandant point d'autres conditions que les bonnes graces de Sa Majesté. Un autre Prince moins genereux & moins fidelle observateur de sa parole que le Roy, eust pris cette occasion de retirer ses Villes & de se venger de son ennemy à bon marché, sans avoir égard à cet engagement: mais pour cela il ne voulut rien diminuer de ce qui avoit esté arresté, croyant que ce Prince luy seroit plus acquis, s'il tenoit tout de sa pure bonté. Par ce traité il luy donnoit à peu prés les mesmes graces pour les Villes de Rheims, Rocroy, Saint Dizier, Guise, Joinville & Moncornet en Thierasche, qu'on avoit données aux autres Villes; Et pour ce Duc, il le recevoit en grace avec ses freres, oubliant tout le passé, & pardonnant à tous ceux qui les avoient servis dans les troubles, tant dedans que dehors le Royaume; Luy accordoit le Gouvernement de ces places, la confirmation d'un traité particulier qui avoit esté fait avec Dom Claude de Guise Abbé de Clugny son oncle naturel, quatre cens mille écus en argent pour payer les dettes de sa Maison, & promesse d'un Gouvernement de Province aussi considerable que celuy de Champagne. Le Roy jugea à propos de luy donner celuy de Provence, non tant pour l'éloigner des autres Princes de sa Maison, & du païs où il avoit le plus de credit, que pour l'arracher au Duc d'Espernon. Plusieurs trouvoient que c'estoit un mauvais conseil de mettre un jeune Prince ambitieux dans une Province si remuante, voisine du Duc de Savoye, propre à recevoir du secours d'Espagne toutes les fois qu'il voudroit brouiller, & sur laquelle d'ailleurs la Maison de Lorraine avoit des pretentions, comme heritiere de René d'Anjou. Pour cette derniere raison le Chancelier s'y opposa puissamment, & representa au Roy en plein Conseil par l'exemple du Duc de Mercœur qui aspiroit visiblement à se faire Duc de Bretagne, combien il estoit dangereux de donner le Gouvernement d'une Province à quiconque s'imagine y avoir quelque droit. Comme il vid qu'on n'avoit point d'égard à ses remontrances, il fit enregistrer ses protestations au Greffe du Conseil, & en ceux des Parlemens de Paris & d'Aix, à ce que ces provisions ne pussent nuire ny prejudicier aux droits de la Couronne, & mesme il ne les séella qu'aprés que le Duc de Guise fut en possession.

Le Duc de Guise fait aussi son traité à part.

Par l'entremise de sa mere.

Articles plus notables.

On luy donne le Gouvernement de Provence.

Le Chancelier s'y oppose, & fait ses protestations.

Mort du Capitaine S. Pol.

Avant que de pouvoir remettre la Ville de Rheims, il se défit de S. Pol par un coup aussi tragique que la fortune de ce Capitaine estoit prodigieuse. Il estoit veritablement Gentil-homme de naissance, mais d'une maison si pauvre que ses sœurs avoient esté mariées à des païsans, & luy par grande faveur avoit esté nourry Page dans la Maison de Beauvais-Nangy. Aprés qu'il eut quitté les livrées, il se jetta dans les armes, & se trouva si bien né pour le mestier qu'il parvint bien-tost à la Charge de Mestre de camp. Son intrepidité, sa hardiesse à entreprendre, & sur tout sa fermeté à ne sortir jamais d'un party que par la mort, obligerent le défunt Duc de Guise qui avoit besoin de gens de cette trempe, de s'asseurer de luy, & d'en faire l'un de ses braves. Aussi il répondit à cette faveur par de signalez services: il fut un des principaux instrumens de la victoire d'Auneau; il luy sauva la vie le jour precedent des barricades, & depuis qu'il eut esté tué à Blois, il se montra l'un des plus ardens à venger sa mort. Le Duc de Mayenne le commit premierement pour veiller à la *conservation de la Champagne en l'absence du Prince de Joinville Gouverneur de cette Province*, c'estoient les termes: puis comme il y eut acquis plusieurs places au party, & que de plus en plus il se fut rendu considerable, il le fit Lieutenant general pour la Ligue dans la Province, & Maréchal de France. Aprés ces éminentes dignitez, n'y ayant plus rien où son ambition ne pust aspirer, il prit la qualité de Duc de Retelois, & manda au Duc de Nevers que s'il desiroit joüir paisiblement de ce Duché, ils avoient chacun un fils & une fille, il faloit en faire un double mariage. Le Duc de Nevers extrémement indigné de cette audace, luy dressa plusieurs embuscades pour l'attraper, ayant juré de le pendre au premier arbre avec une couronne Ducale sur la teste: mais il se moquoit de ses menaces, & joüissant toûjours du Duché, il amassoit quantité d'argent par toute sorte d'extorsions, dont il entretenoit tant de gens de guerre, qu'il ne pensoit pas que personne fust capable de le posseder. Le jeune Duc de Guise ayant eu ce Gouvernement en chef depuis son évasion du Chasteau de Tours, ne le trouva pas disposé à luy obeïr comme devoit le serviteur de son pere: il avoit de la peine à luy deferer, & le traitoit de telle sorte qu'il ne luy permettoit pas de se rendre le plus fort dans les places; lesquelles il conservoit pour luy-même, soit pour se faire confirmer par le Roy le titre de Maréchal de France, soit que desesperant de le pouvoir jamais obtenir, il eust resolu dans l'extrémité de s'accommoder avec le Roy d'Espagne; Si-bien qu'il redoubla par tout ses garnisons, & afin de tenir Rheims en bride y bastit une espece de Citadelle à la Porte-Mars, où il logea deux cens estrangers. Les plus courageux des habitans avoient deux où trois fois tenté de rompre cette nouvelle chaine, mais leurs efforts trop foibles n'avoient fait que rendre sa domination plus violente. Quand le Duc fut arrivé de Paris, ils luy porterent leurs plaintes & leurs prieres pour demander le rasement de cette Citadelle; Et peut-estre qu'il les y excita luy-mesme, parce qu'elle l'empéchoit de traiter avantageusement avec le Roy, qui ne l'eust nullement consideré, s'il n'eust esté en pouvoir de luy remettre cette Ville. Quoy qu'il en fust, il pria plusieurs fois Saint Pol de la raser, & luy en fit instance publiquement, afin de gagner l'affection des Bourgeois: mais tant s'en faut qu'il y voulust consentir, qu'au contraire il resolut de faire venir sept ou huit cens hommes, & d'en bastir encore une autre. On ajoûte, que le soir precedent du jour de son malheur il luy échappa des paroles fort insolentes contre le Duc, qui en demeura mortellement offensé. Tant y a que le lendemain, comme ils alloient ensemble par la Ville, & que le Duc de Mayenne qui alors estoit dans Rheims, marchoit assez loin derriere eux, le Duc de Guise s'estant remis sur le propos de cette Citadelle, soit que S. Pol ne luy répondist pas avec assez de respect, soit que ce fust une partie premeditée, mit l'épée à la main, & luy en donna dans le cœur, dont il tomba tout roide mort à ses pieds. Un Gentil-homme & un des gardes de S. Pol, s'efforcerent de mettre la main aux armes & de frapper le Duc: mais l'un ayant esté tué, & l'autre contraint de se sauver par dessus les murailles, le tumulte fut incontinent appaisé. Les gens du Duc publierent qu'ayant la main sur l'épaule de S. Pol & le priant avec civilité qu'il donnast contentement au peuple, il luy répondit fierement qu'il n'en feroit rien, & porta la main sur la garde de son épée comme s'il eust voulu la tirer contre luy, de sorte que le Duc fut obligé à le primer: ce que la haine qu'on luy portoit, & la qualité de celuy qui faisoit le coup, firent aisément passer pour veritable. Aprés sa mort les Lieutenans qu'il avoit mis dans Vitry, dans Mezieres, & autres places qu'il tenoit, s'accommoderent de ses dépoüilles, & traiterent chacun à part avec le Roy.

Comme il estoit parvenu de pauvre lieu.

Son ambition & audace.

Ne deferoit pas mesme au Duc de Guise.

Bastit une citadelle à Rheims.

Le Duc de Guise le prie de la raser, le querelle sur ce sujet & le tué.

Vitry, Mezieres & autres places qu'il tenoit se reduisent sous l'obeïssance.

Le Duc de Guise demeura toûjours depuis dans Rheims, jusqu'à ce qu'il se rendit auprés du Roy, qui le receut & le caressa avec autant de demonstrations de bienveillance & de familiarité, que s'il eust toûjours esté l'un de ses plus fideles serviteurs.

Ensuite de toutes ces prosperitez, le Roy fut conseillé de faire un voyage à Paris, qui estant desormais le centre de ses affaires, requeroit ses principaux soins, & ne pouvoit souffrir long-temps son absence sans danger qu'il s'y formast de nouvelles factions, contre son autorité & le repos de ses peuples. Aprés qu'il se fut delassé quelques jours à Saint Germain, il fit son entrée sur le soir par la porte Saint Jacques. Le Prevost des Marchands, accompagné des Eschevins & de grand nombre des plus notables Bourgeois, avec les Archers & Arbalestiers de la Ville, alla au devant hors le Fauxbourg: d'où ayant entendu leur compliment, il vint faire chanter le *Te Deum* à Nostre-Dame; puis de là s'en alla au Louvre à la lueur d'une infinité de flambeaux, & conduit par une foule innombrable de peuple qui le combloit de benedictions, & faisoit retentir l'air de cris de joye. Pendant qu'il estoit en Picardie, l'Université voyant que le Parlement poursuivoit avec ardeur les malheureux restez des Seize, & de la cabale Espagnole, crût qu'elle n'auroit jamais plus belle occasion de relever sa cause contre les Jesuites, qui passoient dans la croyance de plusieurs de la compagnie pour les principaux auteurs de cette violente faction, & pour des émissaires d'Espagne. Elle presenta donc sa requeste au Parlement, dans laquelle ayant exposé, « Que les desordres qu'elle avoit soufferts, avoient esté causez par une certaine secte originaire d'Espagne & des environs, qui prenoit la qualité ambitieuse du Nom de Jesus: laquelle de tout temps, & specialement depuis les troubles, s'estoit renduë partiale & fautrice de la faction Espagnole; chose dés son avenement preveuë par les supplians, & notamment par le decret de la Faculté de Theologie, qui portoit qu'elle enfraignoit tout ordre, tant Politique que Hierarchique; Que cette Societé, il y avoit trente ans, lors qu'elle n'estoit pas encore épanduë par les autres Villes de la France, ayant presenté sa requeste pour estre incorporée à l'Université, la cause avoit esté appointée au Conseil, & ordonné que les choses demeureroient en l'estat qu'elles estoient, c'est à dire, que les Jesuites ne pourroient rien entreprendre au prejudice de cét Arrest: A quoy ils n'avoient point satisfait, mais qui plus est, se mélant des affaires d'Estat, avoient servy de Ministres & d'espions aux Espagnols, comme il estoit notoire à tout le monde; Que l'instance appointée au Conseil n'ayant point esté poursuivie, ny mesme les plaidoyez levez de part & d'autre, estoit par ce moyen perie. Elle concluoit qu'il pleût à la Cour ordonner que cette secte fût exterminée, non seulement de l'Université, mais aussi de tout le Royaume, requerant pour cét effet la jonction du Procureur general. » La requeste fut répondue & les Jesuites assignez au premier jour: mais cette pierre se trouva bien plus pesante à remuer, & les sentimens bien autrement partagez que l'Université n'avoit crû: Car si le nombre des ennemis des Jesuites estoit grand, celuy de leurs amis estoit bien puissant; Et comme cette conjoncture sembloit leur estre desavantageuse à cause de la haine qu'on portoit aux Seize & aux Espagnols, d'autre part elle leur estoit favorable, en ce qu'outre ceux qui les croyoient necessaires à la Republique, ou qui craignoient d'offenser la Cour de Rome, la regardant comme l'endroit d'où pouvoit venir le trouble ou le repos du Royaume, ceux qui avoient esté leurs Escoliers ou leurs compagnons dans la Ligue; & les Grands qui estoient piquez de quelques mécontentemens secrets; ou qui respiroient encore aprés un tiers party, entreprenoient manifestement leur défense, & s'y portoient avec beaucoup de chaleur. Entr'autres, le Cardinal de Bourbon, le Duc de Nevers, le Mareschal de Biron, le Comte d'Auvergne, & François d'O: dont les deux premiers avoient envoyé des procurations pour se joindre & se rendre parties avec eux en cette cause. Le conseil du Roy ne jugeoit pas aussi que le temps & la disposition des affaires fussent propres pour remuer cette instance, de peur que ceux qui ne cherchoient que matiere de troubles, n'en attirassent de sinistres consequences pour rendre la conversion du Roy suspecte, & ramener les peuples contre luy; si bien qu'il fit sçavoir aux principaux du Parlement qu'il desiroit que la chose se passast sans aigreur & sans invectives, & que les plaidoyers se fissent sans éclat qui pût échauffer les esprits, ny engendrer des altercations parmy les peuples. D'ailleurs, les Jesuites pendant les divers delais qu'ils prirent pour ne point comparoistre, glisserent adroitement la division entre les Corps de l'Université, & ayant pratiqué une assemblée

Le Roy vient à Paris, rend graces à Dieu de ses prosperitez.

Procés de l'Université contre les Jesuites renouvelé.

Requeste de l'Université.

Quelles choses furent favorables aux Jesuites en cette rencontre.

Le Roy desire que la chose se passe sans aigreur.

de la Faculté de Theologie, dont plusieurs des jeunes Docteurs avoient esté leurs Ecoliers, ils en tirerent ce resultat, que la Faculté ne demandoit point qu'ils fussent chassez du Royaume, mais seulement qu'ils fussent reduits dans l'ordre : ce qu'ils firent aussi signer par trois des quatre Procureurs des Nations ; & le Doyen de la Faculté de Medecine protesta qu'il n'entendoit point qu'on fist autre poursuite que pour ce reglement, de sorte que le Recteur se vid comme abandonné de la pluspart des Facultez : mais en échange les Curez de Paris intervinrent en ce differend, comme ils avoient fait autrefois, & furent receus parties, se plaignant que les Jesuites entreprenoient sur leurs fonctions, & troubloient toute la Hierarchie Ecclesiastique. Aprés plusieurs delais, comme ils virent que par Arrest le defaut alloit estre jugé en l'Audience, enfin ils comparurent: mais avant l'audience leur Avocat Claude Duret, introduit dans la grand'Chambre, demanda que la cause fust plaidée à huis clos, parce qu'il seroit contraint de dire beaucoup de choses fâcheuses contre plusieurs qui s'estoient declarez serviteurs du Roy. Ce qui luy fut accordé, parce que le Roy le souhaitoit ainsi. Antoine Arnaud plaida pour l'Université, Loüis Dolé pour les Curez, & Duret pour les Jesuites. Les plaidoyers des uns & des autres ayant esté imprimez, avec diverses réponses & repliques, le Lecteur pourra voir les accusations & les defenses qu'on apportoit pour & contre les Jesuites, & juger au moins de la capacité des Avocats, s'il ne juge de la cause. La partie des Officiers qui avoient composé le Parlement de Tours estoit fort animée contre les Jesuites, mais celle de la Ligue ne leur estoit pas contraire, quelques-uns mesme les supportoient de tout leur pouvoir ; & les Seigneurs & autres qui ont séance au Parlement, sollicitoient pour eux, & y estoient venus pour les ayder de leurs suffrages : de sorte que leur brigue se trouvant la plus puissante, la cause fut derechef appointée, & les plaidoyers d'Arnaud & de Dolé joints au principal, pour estre jugé sur le tout.

Division dans l'Université en faveur des Jesuites.

Qui furent les Avocats, la cause est appointée.

Quelques jours auparavant ils avoient perdu le plus grand de leurs Protecteurs, le Cardinal Charles de Bourbon, que ses inquietudes d'esprit, & le chagrin de sa maladie inconnuë promenant de lieu en lieu, avoient fait venir à Paris chercher quelque soulagement à sa langueur. Il mourut dans son Abbaye de Saint Germain des Prez, le dernier Juillet, & dans la trente-troisiéme de son âge. On parloit diversement des causes de sa mort ; pour luy il croyoit qu'elle estoit provenuë d'un charme (peut-estre estoit-ce quelque chose de pire) qui luy avoit esté donné par une certaine Dame, en haine de ce qu'il avoit disgracié l'Abbé de Bellosane qui la servoit. Il estoit fils de Loüis de Bourbon Prince de Condé, & d'Eleonor de Roye, qui l'avoit mis au monde avec un autre jumeau à Gandelu en Brie, où elle accoucha de frayeur de ce qu'une Procession de Paisans luy avoit jetté des pierres, comme elle alloit trouver son mary à Orleans. Le vieil Cardinal de Bourbon son oncle l'avoit nourry dans la Religion Catholique & dans le dessein de le faire succeder à tous ses benefices, & le Pape luy avoit envoyé le bonnet de Cardinal l'année 1583. Mais comme il aspiroit à la Couronne Royale plûtost qu'à celle de Prestrise, il ne s'engagea pas dans les Ordres sacrez ; ayant au reste un naturel ambitieux & remuant, mais fort inconstant, facile à duper, peu ferme dans ses desseins, enfin plus capable de se procurer de la fâcherie à luy-mesme & des troubles à l'Estat, que du contentement à ses amis, ny rien de grand pour sa fortune. On le blâmoit encore de s'estre un peu trop abandonné aux plaisirs de la jeunesse : mais le zele qu'il témoignoit pour la religion de ses ancestres, & la passion avec laquelle il affectoit d'aimer les bonnes lettres & les gens sçavans, quand mesme il y eust eu plus de faste que de verité, estoient des qualitez loüables : puis que les apparences des vertus dans les Grands sont utiles au public par leur exemple.

Mort du Cardinal de Bourbon.

Son Eloge.

Deux mois aprés, mourut aussi dans sa maison au marest du Temple, François d'O Gouverneur de Paris & Surintendant des Finances, d'une retention d'urine causée par quelque reste d'une maladie honteuse. Il témoigna qu'il n'avoit point de regret à sa vie, parce qu'il s'estoit saoulé de tous les plaisirs qu'on y peut essayer ; sentiment digne d'un homme qui n'en connoissoit point d'autres que ceux de la chair & des sens corporels, & qui s'estant toûjours montré ennemy des belles & honnestes choses, avoit sacrifié à la volupté son honneur, sa conscience, sa santé mesme, & le plus pur sang des peuples. Excessivement prodigue, grand fabricateur d'imposts, & fauteur perpetuel de ces pestes publiques, qu'on nomme Partisans, duquel on ne pouvoit dire s'il amassoit les biens avec plus d'injustice, ou

Mort de François d'O Surintendant des Finances.

ou s'il les dépensoit avec plus de fureur : de sorte qu'aprés avoir consumé un tres-ample patrimoine, & l'on ne sçait combien de millions de l'argent du Roy, il estoit tellement noyé de dettes, que ses domestiques & ses creanciers, avant mesme qu'il fust tout à fait hors d'esperance de guerison, firent saisir & enlever les meubles de son logis, jusqu'à la tapisserie de sa chambre. Le Roy avoit envie de donner la Surintendance à Sancy qu'il croyoit fort intelligent dans les Finances, & qui avoit rendu de grands services à l'Estat en Suisse & en Allemagne : mais les intrigues de la belle Gabriele qu'on nommoit alors Madame de Liencour, parce qu'elle avoit épousé * Nicolas Damerval Seigneur de cette terre, estant irrité contre luy à l'occasion de quelques paroles libres qu'il avoit dites à son desavantage, firent trouver meilleur de les administrer par un conseil, qui fut composé du Duc de Nevers qui en estoit le chef, du Chancelier, du Duc de Rais, de Sancy, de Beliévre, de Schomberg, de Maisses, de Fresne-Forget, & de la Grange le Roy. Tous ces gens ne se pouvant accommoder, & faisant plus de beaux reglemens qu'ils ne vuidoient d'affaires, il falut en laisser l'administration à Sancy tout seul : mais à quelques mois de là, comme l'execution ne répondoit pas aux beaux discours qu'il en sçavoit faire, le Roy donna la Surintendance à Rosny, qui avec le temps les liquida & les remit en fort bon estat.

Ce mariage fut rompu l'année suivante.

Conseil dressé pour les Finances.

La Surintendance donnée à Sancy, puis à Rosny.

A peine le Roy eut-il sejourné huit jours à Paris pour dissiper quelques intrigues que les broüillons y avoient commencées, qu'il retourna visiter les frontieres de Picardie & de Champagne, pour les assurer contre les entreprises que les Espagnols tâchoient d'y former par le moyen des transfuges. Mais auparavant que de l'y suivre, il est à propos de ne point passer sous silence ce qui se fit cette année du costé de la Bretagne, de la Provence & de la Savoye. Pour commencer par la Bretagne, en peu de temps la conversion du Roy y affoiblit si fort le party du Duc de Mercœur, que deslors il tomba en langueur & ne fit plus que decliner. Ses Predicateurs avoient beau crier qu'elle estoit feinte, & qu'il faloit se donner de garde du loup qui vouloit entrer dans la bergerie sous la peau d'une brebis : les peuples n'adjoûtoient plus de foy à ces declamations, & les meilleures Villes luy échappoient les unes aprés les autres. Quelques-uns des principaux habitans de Laval qui est sur les frontieres du Mayne, gagnez par N. de Maineuf-Dandigny qui en avoit esté Gouverneur avant la Ligue, y firent entrer le Mareschal d'Aumont, qui l'assura au service du Roy sans aucune violence. Il traita au mesme temps avec Lesonnet Gouverneur de Concarneaux, qui se remit aussi dans l'obeïssance moyennant qu'on le laissast dans la place : peu de jours aprés il se rendit maistre de la Ville de Morlais, y estant appellé par les habitans, & ensuite attaqua vertement le Château. Mercœur se mit en chemin avec ses troupes Françoises qui estoient de trois mille hommes, & celles des Espagnols au nombre de cinq mille, commandez par Jean del Aquila, pour le secourir : mais comme ces deux Chefs estoient trop foibles l'un sans l'autre pour rien entreprendre, ils s'accordoient si mal ensemble, qu'ils ne faisoient pas davantage quand leurs forces estoient jointes. Outre la contrarieté d'humeurs d'entre les nations, & les piques de jalousie inévitables entre les Chefs, ils se défioient l'un de l'autre, & chacun s'efforçoit autant de traverser son compagnon que de s'avancer, parce que l'Infante d'Espagne & le Duc de Mercœur avoient pretention chacun de son costé sur le Duché de Bretagne ; elle comme descendant de Jean de Montfort par Anne de Bretagne son ayeule, & luy à cause de sa femme issuë de Charles de Blois, qui avoit esté tué par Montfort. Ainsi durant que les soupçons qu'ils ont l'un de l'autre les font marcher lentement, & qu'ils ne peuvent demeurer d'accord touchant la façon dont ils doivent attaquer le Mareschal, il luy arrive un renfort de deux mille Anglois conduits par Norits : de sorte que la partie estant bien égale, il se resout d'aller au devant d'eux. Alors le General Espagnol qui ne vouloit rien hazarder pour l'interest du Duc de Mercœur, refusa absolument de combatre, & fut d'avis de se retirer. Comme ils décampoient, deux cens Cavaliers, parmy lesquels il y avoit plus de six-vingts Gentils-hommes que le Mareschal envoyoit pour les reconnoistre, donnerent temerairement au milieu de leurs troupes, & furent tous tuez ou pris : ce qui apporta quelque soulagement au déplaisir du Duc, & fut cause que le Mareschal n'osa pas traiter les assiegez avec la derniere rigueur comme il l'avoit juré, mais leur donna à tous la vie sauve, retenant seulement les Officiers jusqu'à ce que l'on eust delivré ses Gentils-hommes prisonniers, pour la rançon desquels il employa liberalement

Le Roy retourne sur les frontieres de Picardie.

Affaires de Bretagne.

Reduction de Laval, de Concarneaux, & de Morlais : dont le Mareschal d'Aumont assiege le Chasteau.

Le Duc de Mercœur & le General des Espagnols sont mal d'accord pour le secourir.

Deffaite de deux cens chevaux du Mareschal.

tout le butin qu'il avoit fait à la prise de la place. Aprés qu'il y eut estably garnison, & donné le Gouvernement du Chasteau à Montgommery-Courboson, & celuy de la Ville & du païs adjacent à Cotenisan, l'un des plus riches Gentils-hommes de la Province : Il fit marcher vers Quinpercorentin, Ville qui est à l'opposite de Morlais, presque à l'autre bord de la Province, sur la riviere de Lodere. Les habitans ne se virent pas plustost investis qu'ils entrerent en composition ; & cette nouvelle perte estonna tellement le Duc de Mercœur, que pensant arrester un peu le cours de cette revolution, & avoir le temps de reprendre ses esprits, il demanda une surséance d'armes. Elle luy fut accordée : mais Jean Taloüet qu'il avoit envoyé pour ce sujet vers le Mareschal, songea à faire son traité particulier, & se rangea du costé le plus fort pour se conserver le Gouvernement de Redon. Il l'avoit envahy au commencement de cette guerre, avec deux ou trois avanturiers ses compagnons, puis avoit si bien fait qu'il en estoit seul demeuré maistre, & tenoit tout le païs d'alentour en sa sujetion, ayant rasé les Chasteaux de la Noblesse qui pouvoient resserrer ses courses, & mesme celuy du Marquis de Rochefort, quoy que l'honneur d'avoir esté nourry Page de ce Seigneur fust le commencement de sa fortune.

Quinpercorentin se rend à luy.

Taloüet se remet aussi avec la Ville de Redon au party du Roy.

Le Mareschal n'avoit accordé la surséance que pour dresser les preparatifs dont il avoit besoin pour le siege du Fort de Crodon. Pour connoistre bien l'importance de cette place, il faut sçavoir que l'extremité de la Bretagne qui s'avance en mer, est comme ouverte & entaillée par un golfe qui est divisé en long par une pointe de terre de trois ou quatre lieuës de large. Sur le bord de la partie interieure & Septentrionale de cette extremité, est la Forteresse de Brest, & au pied l'un des plus beaux havres d'entrée qui soit dans toutes les costes de France : car il est capable de contenir les plus grandes flottes ; tous les navires fussent-ils de deux mille tonneaux y sont toûjours à flot, n'y ayant jamais moins de douze brasses d'eau, & tellement à l'abry qu'il y a un endroit qu'on nomme la chambre, où ces années dernieres nous avons vû une partie de l'armée navale du Roy. Au dessus de Brest & plus vers le bout de la Bretagne est l'Abbaye de S. Mahé *in finibus terræ*, contre laquelle on void ce furieux courant qu'on nomme le Ras, * à cause de sa rapidité, & prés de là encore est le Conquest, par où il faut de necessité que passent tous les navires des païs Septentrionaux qui vont querir du vin en Guyenne, & du sel en Poitou & en Xaintonge. Vis à vis du Conquest sur le bout de cette langue de terre qui divise le golfe en deux, il y a une pointe, laquelle commande au passage & à tout le golfe, par consequent à l'entrée de Brest : de sorte que qui s'y seroit bien estably, pourroit faire payer tribut à tous les navires qui doublent le Conquest. Les Espagnols qui s'estoient fortifiez à Blavet, comme nous avons dit, ayant bien consideré tous les avantages de ce poste, ne manquerent pas de s'en saisir & d'y bastir un Fort qu'on nomma le Fort de Crodon, du nom du prochain village. La disposition du lieu les obligea de le faire triangulaire, qui est la forme de toutes les fortifications la moins forte & de la moindre defense. C'estoit un rocher de trois cens pas de longueur, & de cent cinquante de largeur, tout environné de la mer horsmis d'un costé par lequel il se joignoit à la terre ; à cette face là ils avoient desseigné deux bastions en forme de tenailles, & fait la porte au milieu de la courtine, la couvrant de deux demies-lunes. Mais quoy qu'il n'y eust pas beaucoup d'ouvrage, & qu'ils y travaillassent depuis plus d'un an, neanmoins la place n'estoit pas encore revestuë, ny les fossez achevez, parce que n'ayant pas la commodité des materiaux dans le païs, il leur faloit faire venir la chaux & la pierre toute taillée d'Espagne, & d'ailleurs ils avoient bien de la peine à creuser les fondemens & les fossez, le terrain estant tout roc ou tuf extrémement dur : joint que de peur de donner trop de connoissance du dedans de la fortification aux François, ils n'y employoient que des Espagnols. Or le Mareschal entreprit ce siege à l'instante priere des Bretons qui le sollicitoient de delivrer la Province de ce joug, & particulierement Sourdeac qui offroit de fournir des munitions & du canon, parce que c'estoit un mors bien rude à son Fort de Brest. La valeur de quatre cens Espagnols naturels & vieux Soldats qui estoient dedans, & quantité d'accidens impreveus, rendirent ce siege bien plus long & plus difficile qu'on ne luy avoit fait esperer. Car aprés les dehors emportez, qui le furent sans beaucoup de peine, il ne pût faire sa trenchée en moins de quinze jours, à cause que n'y ayant qu'un pied de terre de profond, il falut qu'il se couvrist avec des gabions & des muids pleins de gazon ; puis il arriva qu'un canonnier estourdy mit le feu aux poudres : aprés survinrent de grandes pluyes, qui durant plusieurs jours empéche-

Le Mareschal assiege le fort de Crodon basty par les Espagnols.

Importance de ce fort & sa description.

* Du mot rapide.

Description de ce fort.

Pourquoy ne pût estre achevé avec beaucoup de temps.

Causes qui tirerent le siege en longueur.

rent les travaux des assiegeans ; & là-dessus les Espagnols firent une grande sortie, dans laquelle ils en ruinerent une partie, & taillerent en pieces tout un quartier : outre que durant tout le siege ils les endommageoient extremément, avec plusieurs menuës pieces d'artillerie qu'ils nomment *espringales*, & fauconneaux, faciles à remuer, & tres-difficiles à demonter, dont ils se servoient avec beaucoup d'addresse & de promptitude : de sorte que l'armée du Mareschal diminuée par la perte de quantité de soldats qui estoient tuez tous les jours, & plus encore par de grandes débandades des volontaires & de ceux qui ne pouvoient souffrir longtemps les fatigues de la guerre, fut reduite à deux mille cinq cens hommes de combat. Cependant Jean del Aquila General des Espagnols, avoit eu loisir d'assembler ses troupes & de se mettre en chemin pour venir au secours de son fort : mais le Duc de Mercœur n'estant pas fâché qu'il fust pris, luy rendit le change de ce qu'il luy avoit fait pour le Chasteau de Morlais, & eludant ses prieres par diverses excuses, laissa échapper l'occasion de secourir la place. Le General Espagnol ne pût faire autre chose avec ses forces seules que de tenter une diversion. Il alla donc attaquer Quinpercorentin, qu'il pensoit emporter par surprise & par intelligence : mais le Mareschal avoit envoyé Monbarot avec quatre cens chevaux sur les avenuës, qui retardant sa marche donnerent le temps à la Ville de se preparer à la defense, & par ce moyen firent avorter l'entreprise. Peu de temps aprés Sourdeac, Molac, & quelques autres Seigneurs de la Province, ayant amené de nouvelles troupes & des rafraischissemens au camp des assiegeans, le Mareschal qui n'avoit plus rien à craindre de ce costé-là, fit donner un assaut general. Par trois fois ses gens furent repoussez, & les fossez comblez de quatre cens morts, du nombre desquels fut Martin Forbisher Capitaine Anglois, si fameux par ses voyages sur mer : enfin les assiegez ayant perdu haleine & non pas courage, cederent au quatriéme effort, plûtost qu'ils ne reculerent, & furent presque tous passez au fil de l'épée. La place fut abandonnée à Sourdeac principal auteur de la prise, qui mit aussi-tost tous les paisans de la contrée en besogne pour la demolir.

Mercœur s'excuse de se joindre avec le General Espagnol pour le secourir.

Assaut general, avec grande perte des François : la place est forcée.

En ce mesme temps ceux de saint Malo qui s'estoient toûjours maintenus dans leur liberté, sans recevoir Gouverneur ny garnison de la part du Duc de Mercœur, envoyerent leurs Deputez au Roy pour traiter de leur reduction, dont les principaux articles furent, *Qu'il n'y auroit autre garnison dans leur Ville que la fidelité des habitans ; Qu'il ne seroit fait aucune recherche du meurtre de leur Gouverneur, de la prise du Chasteau, ny de ses meubles, ny des demolitions des Chasteaux de quelques Gentils-hommes qu'ils avoient rasez aux environs de Saint Malo, particulierement de ceux de Chasteauneuf & du Plessis Bertrand ; Que le commerce leur seroit permis en tous Estats, suivant les traitez faits par les Rois de France, avec les Princes & Republiques, à qui le Roy écriroit pour cet effet ; Qu'il y seroit creé un Prieur & deux Consuls à l'instar de ceux de Roüen, pour juger en premiere instance les procez concernant le trafic ; Qu'il leur seroit permis de fondre les pieces de canon dont ils auroient besoin pour la seureté de leur commerce ; & , Qu'il ne s'habitueroit aucuns artisans de dehors dans leur Ville, sans leur consentement.* Avec ces mauvaises nouvelles, le Duc de Mercœur apprit encore que Saint Luc Lieutenant de Roy dans la Province, avoit amené au Mareschal un renfort de deux mille hommes : avec lesquels il fut si vivement poursuivy, que non seulement il ne pût se relever de ses pertes ny recueillir ses forces, mais encore il perdit plusieurs Chasteaux, & entr'autres celuy de Corlay, où Fontenelle commandoit avec quatre cens hommes.

Reduction de Saint Malo.

Avec les articles principaux.

Il arriva dans cette guerre trois particularitez qui peuvent donner du divertissement & de l'instruction. La premiere servira de preuve que le bien qu'on fait, même à ses ennemis, n'est pas perdu, puis que le fruit s'en trouve quelquefois au besoin. Quand le fort de Crodon fut pris, le Mareschal d'Aumont avoit fait defense de donner quartier à aucun de ceux de dedans, ou si l'on en reservoit quelqu'un, qu'on eust à le luy amener aussi-tost pour en faire à sa discretion. On sceut qu'un soldat Anglois avoit pardonné à un Espagnol, & luy faisoit toutes les caresses & toute la bonne chere qu'il pouvoit, disant que c'estoit en revanche d'une courtoisie toute pareille qu'il en avoit receuë dans les guerres des Païs-bas. Ce soldat estant accusé d'avoir violé la defense, avoüa hardiment le fait, mais refusa de livrer son prisonnier, & offrit de donner en échange sa propre vie pour celuy qui avoit le premier hazardé la sienne pour le sauver. La nouveauté de cette rencontre s'estant portée jusqu'aux oreilles du Mareschal, il admira les ordres secrets de la Providence

Trois particularitez memorables.

De la generosité reciproque de deux soldats.

divine, & honora la generosité de ces deux soldats par de grandes loüanges, & de riches presens, afin qu'ils fussent témoins de sa liberalité, comme il l'estoit de leur rare vertu. La seconde est un exemple du peu de seureté qu'il y a de confier des affaires à ceux qui sont sujets à s'enyvrer. Fontenelle estant assiegé dans le Chasteau de Corlay, comme les assiegeans le menaçoient de ne luy point donner de quartier s'il attendoit que leur canon fust en batterie, quoy qu'en effet ils n'en eussent point, fut tellement intimidé qu'il promit de se rendre, pourveu qu'il le vist, ou qu'il fust assuré qu'il estoit proche de là. On luy permit de faire sortir un homme pour luy rapporter ce qui en estoit. Le Mareschal l'ayant enyvré luy fit voir de loin quelques chariots, & luy persuada qu'ils estoient pleins de munitions, puis le mena à Guingamp qui est à cinq lieuës de là, où l'ayant derechef tant fait boire qu'à peine pouvoit-il ouvrir les yeux, il luy montra quelques canons eventez & sans affust: tellement que cet yvrogne ayant rapporté qu'il avoit veu une grande bande d'artillerie avec tout l'equipage, Fontenelle le crût & se rendit à composition; & s'il eust retardé deux jours les Espagnols estoient à luy, & le Mareschal n'eust pas osé les attendre. La troisiéme particularité fournit un stratageme aussi ingenieux que rare. Un Gentil-homme du party du Duc de Mercœur qui menoit quatre-vingts ou cent chevaux, ayant esté rencontré par un gros du Mareschal, si loin d'un lieu de retraite qu'il ne pouvoit se sauver, s'avisa comme il passoit par un village entre des hayes, de renverser dans le chemin quelques ruches de mouches à miel, lesquelles estant ainsi irritées se jetterent sur les chevaux de ceux qui le poursuivoient, & les piquerent si furieusement qu'ils les mirent tout en desordre.

D'un homme qui se laissa tromper par le vin, & fut cause de la perte d'une place.

D'un stratageme singulier & plaisant.

Passons maintenant en Provence. Le Roy ne tenoit pas le Duc d'Espernon moins son ennemy que le Duc de Mercœur: toutefois à cause de l'alliance que ce Seigneur avoit par sa femme Marguerite de Foix-Candale avec le Duc de Montmorency, de la sœur duquel elle estoit fille, avec le Mareschal de Boüillon, avec le Duc de la Trimoüille, Ventadour, & plusieurs autres Seigneurs de marque, il n'osoit pas le revoquer de son Gouvernement, mais il suscitoit la Noblesse & le peuple contre luy, par des ordres secrets: de sorte que ce Duc agissant sous son autorité, & les autres en effet pour son service, le païs eut beaucoup à souffrir tout du long de cette année. Aprés que la Ville d'Aix se fut rangée sous l'obeïssance du Roy, Espernon écrivit au Parlement & aux Consuls, qu'il se réjoüissoit avec eux de ce qu'ils s'estoient mis en leur devoir, & qu'il croyoit qu'ayant reconnu leur Roy legitime, ils reconnoistroient aussi celuy qu'il avoit estably pour les gouverner. Ils luy respondent à cela qu'ils attendent les ordres de Sa Majesté, qu'au reste le sujet de la guerre estant cessé, ils le prient cependant de raser les citadelles qu'il avoit basties dans les Villes, & le fort du mont saint Eutrope, ou du moins d'accorder surséance d'armes, en attendant que le Roy leur fasse connoistre sa volonté. Cette response échauffe davantage sa colere & la pousse à de plus grandes hostilitez. De leur costé ils tiennent les Estats à Aix, où ils ordonnent une levée de huit mille fantassins, & de douze cens chevaux pour luy resister, mais manque de fonds ils ne peuvent mettre ces forces sur pied. Luy au mesme temps convoque les siens à Riez, où les Villes maistrisées par ses citadelles, & la Noblesse du plat païs craignant la terrible violence de ses troupes, furent contraints d'envoyer leurs Deputez. Cependant avec trois mille hommes d'Infanterie commandez par Peraud, & cinq cent de Cavalerie, que le Connestable luy avoit prestez, & deux mille autres qu'il avoit levez, il tient la campagne, force cinq ou six petites Villes, traite avec rigueur ceux qui tombent entre ses mains, & tout fier de ses avantages, mande avec menaces au Comte de Carces & au Parlement qu'ils ayent à se sousmettre à ses ordres: mais eux plus aigris qu'espouvantez par tout le mal qu'il leur faisoit, pressent Lesdiguieres de les secourir; Et afin de le haster, supplient le Roy de luy en envoyer commandement par écrit. Lesdiguieres l'ayant receu & communiqué en suite avec le Colonel d'Ornane, assemble des troupes aux environs de Serre, sur la frontiere de Provence: neanmoins par respect pour le Connestable il ne veut pas entrer dans ce Gouvernement qu'auparavant il ne l'ait averty qu'il n'y va que pour le service du Roy, & pour mettre les affaires dans les voyes de douceur; outre que Jacques de Lafin homme de perpetuelles intrigues, qui s'estoit entremis de porter quelques paroles, l'assuroit qu'il estoit sur le poinct d'y interposer son autorité en faveur du Duc son parent, & le supplioit de surseoir jusqu'à ce qu'il sceust derechef les volontez du Roy. En effet il alla le trouver en diligence, & en revint peu de jours aprés avec

Affaires de Provence.

Pourquoy le Roy n'ose revoquer ouvertement le Duc d'Espernon.

Ce qu'il demande à ceux d'Aix, & leur response.

Le Duc d'Espernon prend plusieurs places, assisté des troupes du Connestable.

Les Provençaux implorent le secours de Lesdiguieres.

plein pouvoir de terminer les choses à la douceur avec l'avis de Lesdiguieres & d'Alphonse, & de moyenner une suspension d'armes, pendant laquelle le Roy mandoit le Duc pour l'informer du sujet de ces mouvemens. Mais le Duc se tenant fort de l'assistance du Connestable, de celle du Duc de Savoye, & de quelques intelligences qu'il avoit avec d'autres grands Seigneurs dans le Royaume, ne defera point à cet ordre qu'il prenoit pour une destitution. A son refus d'obeïr Lasin disposoit sous main la Noblesse à le chasser de la Province; & pour mieux couvrir son dessein, il exhortoit les Gentils-hommes qui l'an passé s'estoient soustraits de son Gouvernement, à se remettre bien avec luy, mais à chacun d'eux en particulier il rendoit des lettres du Roy qui leur ordonnoient le contraire; en termes neanmoins qui pouvoient recevoir un autre sens: de sorte qu'ils ne s'y devoient pas asseurer, s'ils ne se rendoient les plus forts. Saint Cannat l'un des plus adroits d'entre eux, ayant d'ailleurs trouvé dans les papiers de Lasin, lesquels il vid par subtilité, des lettres du Roy signées d'un Secretaire d'Etat, qui portoient que là où il les verroit prests à succomber il les desavoüast comme rebelles, mais là où ils auroient moyen de se defendre, qu'il priast d'Espernon de se retirer, & de ne point desesperer une Province si voisine d'Espagne; Procedé certes plus convenable à l'état embroüillé des affaires, que digne d'un grand Roy, & qui aussi luy apporta plus de dommage que d'utilité, ayant empesché les autres Gentils-hommes de se declarer, comme ils en estoient sur le point.

Lasin s'entremet de traiter un accommodement.

Et porte un ordre du Roy, auquel Espernon refuse d'obeïr.

Espece de fourberie fort ordinaire aux Princes.

Aprés que Lesdiguieres eut sejourné quelque temps aux environs de Serres, attendant les effets de la negociation de Lasin qui alloit & venoit sans cesse: tantost vers Espernon, tantost vers le Connestable, mais sans pouvoir rien obtenir d'eux; il fut si vivement pressé par les frequens envoyez de la Noblesse, qui protestoient de la ruine entiere de la Province, s'il tardoit davantage, & par ceux du Parlement, reduit, tantost à l'extremité par le fort qui tenoit la Ville à la gorge, qu'il s'avança sur les bords de la Durance. Il s'y arresta derechef quelques jours pour attendre une favorable réponse du Connestable: mais lors qu'il sceut qu'il le traitoit d'Avocat, * il se resolut de passer la riviere, & manda precisément le jour à d'Espernon qui estoit de l'autre costé avec la meilleure partie de ses troupes, pour l'en empescher. Il estoit à croire que ce passage seroit opiniastrément disputé entre deux Capitaines, dont l'un avoit tant d'experience, & l'autre tant d'animosité: toutefois Espernon sçachant que Lesdiguieres avoit fait sonder le gué au dessus d'Ourgon, se contenta de loger dans Senas qui est au dessous, sans hazarder le combat. Ainsi Lesdiguieres ne trouvant aucun obstacle fit passer seulement son Infanterie, & la logea dans un endroit fort commode qu'il avoit remarqué luy-mesme. C'estoit une grande prairie qu'il fit retrancher du costé de Senas, couverte en un endroit d'un grand rocher & de la riviere, & ayant à son dos la petite Ville d'Ourgon. Le Comte de Carces avec les troupes Provençales, l'estant venu joindre en cet endroit, il y eut quelques escarmouches, en l'une desquelles Antoine Honoré de Chastellane-Bezaudun Lieutenant des gens d'armes de la Comtesse de Sault, ayant esté pris par les gens d'Espernon & mené devant luy, fut aprés quelques reproches, tué d'une gresle de coups de pistolet, nonobstant les tres humbles supplications de Boyer l'un de ses meilleurs Capitaines, qui se jetta à genoux pour luy en demander la vie. L'on dit qu'il fut traité de la sorte en vengeance de ce qu'il avoit excité la Noblesse à se bander contre l'imperieuse domination d'Espernon, & fait un manifeste pour elle, d'autant plus piquant que la verité y estoit déduite avec beaucoup de vehemence & des expressions fort pathetiques. Du reste il ne fut pas au pouvoir de ce Duc d'arrester la marche de Lesdiguieres, comme il s'en estoit vanté; & le Connestable qui jusques-là l'avoit soûtenu ouvertement, craignant d'exposer au hazard les troupes qu'il luy avoit prestées; s'entremit tout de bon d'accommoder l'affaire, si bien qu'aprés plusieurs allées & venuës, il demeura d'accord qu'il y auroit tréve pour trois mois, pendant lesquels le Fort seroit mis en depost entre les mains de Lasin, qui le garderoit avec trois cens hommes tirez du Comté de Venaissin, afin qu'ils ne fussent suspects ny à l'un ny à l'autre party; Et en mesme temps il envoya rappeller ses troupes d'auprés d'Espernon, en cas qu'il refusast d'accepter cet expedient, tellement qu'il n'osa pas l'en dédire de peur de perdre son principal appuy. Dés lors son credit & son party commencerent à décheoir dans la Province: car Lesdiguieres estant allé à Aix où il fut reçû comme en triomphe, confirma cette Ville & le Parlement dans la haine qu'ils avoient pour luy, & recon-

Lesdiguieres passe en Provence.

* *Lasin répondit, que si le Roy avoit bien de pareils Avocats, ses affaires iroient mieux.*

Passe la Durance à Ourgon: Espernon loge à Senas.

Escarmouche où Bezaudun est pris & tué par vengeance.

Le fort mis en depost entre les mains de Lasin par le moyen du Connestable.

Lesdiguieres va à Aix & travaille à pacifier la Province.

cilia le Marquis d'Oraiſon avec la Comteſſe de Sault, & cette Dame avec le Comte de Carces, pour luy oſter par ce moyen l'eſperance de tirer avantage de leurs diſcordes. Outre cela Frejus, ſaint Cannas & quelques autres Villes, ſe deſtacherent de ſon obeïſſance; & la partie du Parlement qui eſtoit à Manoſque, & quelque temps aprés une autre qui eſtoit à Brignoles, ayant reconnu les intentions du Roy, ſe retirerent de ces Villes qui eſtoient en ſon pouvoir pour ſe rejoindre à leur Corps, dont le mal-heur du temps les avoit ſeparées cinq ou ſix ans auparavant. Mais outre cela, le plus grand échec que receurent ſes affaires, ce fut la perte de ſon fort, que ſes gens appelloient le caveçon des Provençaux. Comme le traité portoit que Lafin le garderoit avec des hommes levez au Comté de Venaiſſin, Leſdiguieres avoit par un ingenieux ſtratagéme fait débander pareil nombre de ſes ſoldats qui s'allerent répandre dans ce païs-là, avec un Capitaine auquel il confia ſon ſecret. Ce Capitaine ſe vint offrir à Lafin avec ſes gens à ſi bon marché, qu'il l'accepta & l'envoya garder le fort, mais avec ordre d'obeïr à un autre dont il eſtoit bien aſſuré. De cette ſorte Leſdiguieres pouvoit ſe rendre maiſtre de la place dés qu'il le jugeroit à propos: mais afin d'en avoir un juſte ſujet, il voulut attendre qu'Eſpernon euſt rompu la tréve par quelque acte d'hoſtilité. Quand il vid donc que l'humeur impatiente & le deſir de vengeance eurent porté ce Duc à pluſieurs choſes qui le convainquoient d'une manifeſte infraction, & qu'il ſceut d'ailleurs que Lafin eſtoit allé à Marſeille, pour y negocier pour le Roy: le huitiéme de Juillet, il donne ordre au premier Conſul, il s'appelloit Paul de Miſtral-de-Croſes, d'aſſembler la milice de la Ville ſans luy dire ſon deſſein. En attendant qu'elle ſoit preſte, il ſort comme pour ſe promener accompagné de quantité de Nobleſſe, & tandis que ſes gens s'arreſtent à voir piquer un cheval par un de ſes Pages, il s'approche du fort, faiſant appeller le Capitaine, luy declare le commandement qu'il a de le raſer, & le ſomme d'en faire ſortir la garniſon. Le Capitaine s'en excuſe, & dit qu'il ne le peut faire que par l'ordre de celuy qui l'a mis dedans: mais Leſdiguieres ne laiſſe pas de s'avancer, & ſi toſt qu'il ſe preſente à la porte, la garniſon, qui eſtoit toute à luy, le reçoit ſans reſiſtance. L'Hiſtoire de Provence le raconte un peu autrement, & dit que luy & le Comte de Carces feignant de venir de la chaſſe, accompagnez d'un aſſez bon nombre de ſoldats, qu'ils diſoient n'avoir menez avec eux que de peur de tomber en quelque embuſcade, ils furent reçûs dans le fort, où ils avoient gagné quelques Officiers, & de cette ſorte s'en rendirent les maiſtres, ſans aucune peine. Quoy qu'il en ſoit, Leſdiguieres eſtant dedans ne le voulut garder qu'autant de temps qu'il en falut pour faire le tour de la place & en remarquer par curioſité les fortifications & les defauts; & afin de ne diminuer pas l'eſtime d'une ſi grande obligation que luy avoient les Provençaux par la crainte qu'il ne vouluſt le retenir pour luy, il l'abandonna auſſi-toſt au Conſul & aux habitans, qui le demolirent avec une ardeur incroyable. Autant que cette action apporta de joye au peuple, & attira de benedictions ſur Leſdiguieres, autant cauſa-t-elle de dépit au Duc d'Eſpernon, & de ſujet de mécontentement au Conneſtable, qui arreſta Lafin priſonnier, & le traita avec beaucoup d'indignité: mais Leſdiguieres évitant les applaudiſſemens & mépriſant les menaces, ſe contentoit de la gloire de ſon action, & s'aſſuroit ſur ſa propre vertu. Il deſiroit avec paſſion, aprés avoir delivré la capitale de Provence, d'achever de pacifier la Province, mais eſtant plus obligé en Dauphiné qui demandoit inſtamment ſon retour pour tenir les Etats, & pour donner ordre aux frontieres qui apprehendoient les grands preparatifs de guerre que faiſoit le Duc de Savoye, il s'y en retourna ſur la fin du mois.

Surprend le fort par ſtratagéme.

S'en retourne en Dauphiné.

La cauſe du mal n'eſtant pas oſtée, la Provence ſouffrit encore de cruelles deſolations depuis le depart de Leſdiguieres: Car plus la puiſſance d'Eſpernon s'affoibliſſoit, & plus ſa violence s'augmentoit: d'où les haines s'enflammant de jour en jour, produiſoient d'horribles degaſts, & d'eſtranges inhumanitez. Le cours en eſtoit quelquefois arreſté par l'entremiſe du Conneſtable, mais il recommençoit bien-toſt aprés avec plus de furie ſur le ſujet de quelques infractions. Saint Romans qui commandoit dans Salon pour la Ligue, faiſoit auſſi de grands ravages tout aux environs, & Genebrard qui ne ſe pouvoit guerir de la phreneſie de la Ligue, eſſayoit d'aſſembler un petit corps d'Etats, composé des Deputez de Salon, d'Arles, de Martégues & de Berre; ſeules places demeurées dans ce party. Ainſi la Province eſtoit diviſée en trois factions, & payoit triple contribution en pluſieurs endroits, juſqu'à ce que cette eſtrange confuſion fut debroüillée par le Duc de Gui-

La Provence eſt fort deſolée; y avoit trois partis.

se, dont la conduite enfin apporta le remede à ces maux, non pas toutefois si tost que l'on avoit esperé.

Guerre en Piémont.

Lesdiguieres de retour en Dauphiné, tâcha en vain d'assembler des forces pour opposer aux entreprises du Duc de Savoye : lequel aprés avoir regagné toutes les petites places qu'il luy avoit prises dans le Piémont, se servit bien à propos d'une partie des troupes que les Espagnols envoyoient faire la guerre en Bourgogne, pour assieger Briqueras. L'argent que les Princes d'Italie devoient fournir à Lesdiguieres, suivant la ligue faite entr'eux, ne luy estant pas payé à poinct nommé, il n'eut pas dequoy lever des troupes ; l'envie que les Grands d'auprés du Roy portoient à sa vertu retarda l'assistance qu'il attendoit de ce costé-là, & la jalousie du Connestable & la mauvaise intelligence d'entre luy & d'Espernon, ne luy permirent point d'en tirer aucune de Languedoc ny de Provence. Ainsi le Savoyard n'ayant pas moins de huit mille fantassins, & quinze cens chevaux, outre qu'il se pouvoit ayder en un besoin de quatre mille Lansquenets du Colonel Lodron qui se rafraîchissoient sur la frontiere du Milanois, eut tout loisir de faire son siege & de se bien retrancher. Aprés qu'il eut emporté la Ville d'assaut, Lesdiguieres ayant avec peine ramassé deux à trois mille hommes, se vint loger à Bobiane qui n'est qu'à une lieuë de là, pour espier les occasions de luy forcer quelque quartier, & jetter du secours dans la Citadelle : mais le Duc sans abandonner ses retranchemens ny cesser ses travaux, y mit si bon ordre qu'avec de la Cavalerie dont il avoit plus grande quantité, il luy empescha le passage de la riviere de Peiles : de sorte que Lesdiguieres, aprés y avoir demeuré trois jours inutilement, passa dans la valée de Perouse, où il attaqua le Fort Saint Benoist, qui estant investy & battu presque en mesme temps, se rendit fort facilement. Le lendemain de son depart la Citadelle de Briqueras entra en capitulation avec le Duc, le Fort de Saint Benoist n'osa pas tenir contre une armée si puissante, & par ce moyen les François furent tout à fait chassez du Piémont pour cette année, non pas toutefois décheus de l'esperance d'y rentrer quand l'hyver qui obligeoit les troupes de se retirer dans leurs quartiers, auroit fait place à une saison plus commode.

Le Savoyard y regagne toutes les places qu'il y avoit perduës.

Assiege Briqueras.

Lesdiguieres ne le peut secourir : il se rend.

Le Duc de Lorraine fait paix avec le Roy.

Nous avons laissé le Roy visitant ses frontieres de Champagne & de Picardie. Estant là, il accorda la paix au Duc de Lorraine, qui la faisoit negocier depuis un an par Bassompierre. Elle avoit esté concluë à S. Germain le 26. de Novembre, & entr'autres choses elle portoit, *Qu'il seroit fait droit aux enfans de ce Duc des biens de la Reyne Catherine de Medicis leur grand'mere, sans prejudice de ceux qu'il pretendoit tant de son chef que du leur, sur les Duchez de Bretagne & d'Anjou, & sur les Comtez de Provence, de Blois, & de Coucy. Que Marsal luy demeureroit en propre à luy & à ses successeurs Ducs, recompensant l'Evesque au profit de l'Evesché ; Que Toul & Verdun demeureroient en Gouvernement à l'un de ses fils, & à son frere qui le surviuroit ; Comme aussi les Villes & Chasteaux de Coiffi, Monteclaire & Montigny ; Que Jamets & Villefranche seroient rendus au Roy ; Lequel en échange de Jamets luy remettroit Dun & Stenay ; Et pour les droits de feodalité que le Duc pretendoit sur Stenay, qu'il en seroit jugé par Deputez de part & d'autre ; Que le Roy comme garant du dot de la feuë Duchesse de Lorraine, feroit bien payer les rentes constituées pour ce sujet, donneroit neuf cens mille écus d'argent au Duc, tant pour dettes, que restes de pensions, que dédommagement des frais de la guerre, à sçavoir quatre cens mille en assignation sur les plus clairs deniers de l'Espargne, & cinq cens mille en engagement de domaine, au denier quarante, à condition de rachapt perpetuel ; Qu'en consideration de l'affection avec laquelle Bassompierre s'estoit entremis de ce traité, & pour le service qu'il avoit voüé à Sa Majesté tel qu'il l'avoit rendu aux Roys ses predecesseurs, pour le payer de soixante-huit mille écus qui luy estoient deus, & moyennant trente-six mille qu'il devoit fournir contant à l'Espargne, il luy engageoit la terre de Vaucouleurs en Champagne avec tous ses droits, horsmis la coupe des bois de haute fustaye, & la souveraineté.* Ce sont les articles qui me semblent les plus considerables dans ce traité.

Le Duc de Mayenne ne se peut determiner à aucune bonne resolution.

L'exemple de ce Duc chef de la Maison de Lorraine, ny les mauvais succés d'une revolution si generale, n'obligerent point encore le Duc de Mayenne à prendre une bonne resolution pour se tirer du peril, qui estoit prest de le submerger. Les Agents qu'il avoit à Rome luy avoient écrit, qu'il ne devoit plus rien attendre du Pape, lequel ayant pris mauvaise opinion de ses affaires, s'excusoit de luy donner aucun secours sur ce qu'il estoit obligé d'en envoyer à l'Empereur pour défendre la Hongrie contre le Turc ; Et il avoit assez reconnu, ce qu'il se devoit pro-

mettre des Espagnols : mais son ambition toûjours incertaine & flottante entre divers desseins, ne pouvoit jetter l'ancre en aucune part. Tantost le desespoir le portoit à se mettre entierement sous la puissance des Espagnols : peu aprés une meilleure pensée le ramenoit à traiter avec le Roy : derechef n'en pouvant obtenir ce qu'il demandoit il s'écartoit plus loin ; Et ce qui le promenoit ainsi de part & d'autre avec tant d'agitation, c'estoit qu'il ne trouvoit pas assez de seureté ny auprés du Roy, parce qu'il luy avoit disputé la Couronne, ny avec les Espagnols, parce qu'il les avoit trop mal servis dans leurs desseins, pour tant d'argent qu'il leur avoit fait despenser. Aprés la prise de Laon estant retourné à Bruxelles avec l'Archiduc Ernest, il n'en fut jamais revenu si ce Prince eut suivy la violente passion de Feria, & d'Ibarra, qui en vouloient à son honneur & à sa vie. Ces deux mauvais Conseillers, ayant pris à tâche d'avancer les affaires de leur Maistre par des voyes abominables, estoient d'avis qu'on l'assassinast ou du moins qu'on le retint prisonnier, l'accusant envers le Roy d'Espagne ; Qu'il avoit épargné le Roy, laissé perdre la Ville de Dreux pour intimider les Etats, preveu & consenty la defection des principaux Chefs & des meilleures Villes de la Ligue, & resolu aprés avoir amassé quantité d'argent aux dépens du party & de S. M. de se retirer en Bourgogne & d'y faire publier la paix, laquelle il avoit concluë long-temps auparavant. Il avoit découvert toutes ses accusations par une lettre que portoit un de leurs Courtiers qui fut pris par les gens du Roy, & s'en estoit justifié par une Apologie fort genereuse qu'il avoit envoyée au Roy d'Espagne, & renduë publique : ce qui envenimant davantage leur haine, les incitoit à chercher tous les moyens les plus scelerats pour le perdre ; & ils les eussent bien-tost trouvez par l'entremise des Seize ses plus cruels ennemis, si Ernest luy-mesme abhorrant ces execrables procedez, ne l'eut averty de se tenir sur ses gardes. Or afin de s'oster d'entre les poignards de ces gens-là, & considerant d'ailleurs, que ce qui luy restoit de plus entier c'estoit son Gouvernement de Bourgogne, il resolut de s'y retirer ; & pour ne pas donner ombrage au Roy d'Espagne que ce fût pour l'intention dont le Duc de Feria l'accusoit, quoy que peut-estre il n'en fût pas éloigné, il fit en sorte avec le Roy Philippe qu'il porteroit la guerre de ce costé-là, & qu'il feroit descendre ses troupes du Milanois. Comme il estoit dans ce dessein, il apprit qu'Auxerre, Mascon & Avalon, trois des meilleures Villes de la Province avoient reconnu le Roy, & de plus il receut avis du President de Barres de Dijon, que tout s'en alloit perdu pour luy s'il ne s'y rendoit en diligence. Ces nouvelles hastant son voyage, il partit au mois de Novembre avec quelques Compagnies de Cavalerie. A son arrivée il y trouva les esprits en telle disposition, qu'il ne pouvoit plus s'y maintenir que par la force ; si bien qu'avant que d'entrer dans Dijon, il fut obligé de faire couper la teste au Maire, on le nommoit Jacques Verne, & au Capitaine Gau, qui travailloient puissamment à réduire cette Ville au service du Roy, & il rasa tous les Fauxbourgs de Beaune, afin de la mieux conserver ; moyens plus propres à renverser sa domination, qu'à l'établir.

Il Est si hay du Duc de Feria, & d'Ibarra, qu'ils le veulent faire mourir.

L'accusent envers le Roy d'Espagne : il se justifie.

Se retire d'auprés d'eux & va en Bourgogne.

Fait trancher la teste au Maire de Dijon, & ruiner les fauxbourgs de Beaune.

Le Roy ayant en vain essayé toutes les voyes qu'il croyoit les plus convenables au bien de son Etat, pour le détacher d'avec les Espagnols qui le maintenoient dans son opiniastreté, estoit conseillé de les attaquer eux-mesmes par une guerre ouverte ; afin qu'estant occupez à se défendre dans leur maison, ils perdissent l'envie & le loisir de le venir inquieter dans la sienne. Son courage franc & genereux estoit justement irrité par la perte de son Royaume de Navarre, qu'ils détenoient sans raison, par tant de peines & de traverses qu'ils luy avoient causées sans sujet, & beaucoup plus par les frequens attentats sur sa personne, qu'il pensoit, non sans quelques preuves, avoir esté forgez dans la mesme boutique d'où estoient sorties tant d'horribles conjurations contre la Reine d'Angleterre, & tout nouvellement contre le Prince Maurice ; Et comme il se pouvoit flatter de l'esperance de se venger & de reconquerir son patrimoine par les armes, il pouvoit croire aussi que sa vie ne seroit pas tant en hazard dans une guerre ouverte, que dans les embusches continuelles. La pluspart des Grands & des Chefs de guerre, les uns pour avoir toûjours des emplois, & dequoy exercer leur mestier, les autres s'accommodant au sentiment du Prince, plusieurs par un esprit de broüillerie, & quelques-uns mesme à dessein de l'embarrasser si avant dans les affaires qu'il ne s'en pust jamais tirer, estoient de cet avis, & n'oublioient rien pour l'inciter à attaquer en lion ceux qui luy faisoient tant de mal en renards. Il y en avoit neantmoins quelques-uns qui aimant plus le repos de la France, & considerant le piteux estat où les longues & cruelles

La plufpart des Grands & des Chefs de guerre conseillent la guerre avec l'Espagnol.

D'autres au contraire la dissuadent.

cruelles guerres l'avoient reduite, le dissuadoient de tout leur pouvoir de rien remuer de ce costé-là, qu'auparavant il n'eust mis fin aux troubles qui déchiroient les entrailles de son Estat, & donné le temps à ce grand Corps qui avoit tant perdu de sang, d'en refaire de nouveau, & de reprendre un peu de vigueur. *Il ne faloit pas tant*, disoient-ils, *juger de la justice d'une guerre par celle de la cause, que par les moyens & par la necessité qu'on a de la faire; Et afin qu'elle soit entierement juste, il est besoin qu'elle le soit autant, eu égard aux Sujets du Prince qui la declare, qu'aux offenses qu'on luy a faites. Or on peut dire qu'elle est injuste envers ses Sujets, si elle cause leur ruine & celle de l'Estat: joint que d'ailleurs le droit naturel, qui veritablement permet de se defendre contre un ennemy, quelque puissant qu'il soit, ne veut pas qu'on se rende aggresseur, si l'on n'a du moins forces pareilles pour l'obliger à faire raison du tort qu'on en a receu: car c'est s'exposer à une nouvelle injure plûtost que venger celle qu'on a soufferte, & au lieu de reparer son dommage & sa honte, preparer de nouveaux triomphes à son ennemy. En un mot, la guerre n'est point juste, si elle n'est necessaire, & l'on ne peut croire qu'elle soit necessaire quand elle est dommageable. En l'estat où est le Royaume, tout couvert de grandes blessures, tout épuisé de forces, encore divisé en luy-mesme, plein de factions découvertes ou prestes à éclater, plein d'ames Espagnolisées, quelle apparence y a-t'il de le faire choquer contre la Maison d'Austriche, dont les forces sont toutes saines & entieres, bien disciplinées, & bien unies, & qui n'a point de divisions chez elle. Que si avec une partie de ce qui ne luy estoit pas necessaire ailleurs, elle a fait tant de peine au Roy, que sera-ce, alors qu'estant provoquée; elle déployera toutes ses forces, & s'élancera avec impetuosité sur la France, qu'elle trouvera ouverte & entamée de toutes parts? Pour si peu qu'elle vueille aider aux Ducs de Savoye, de Nemours & d'Espernon, elle mettra la Provence, le Dauphiné & le Lyonnois en grand hazard; En Bourgogne, le Duc de Mayenne qui y tient encore les meilleures Villes, s'attachera plus estroitement avec eux. En Picardie, elle aura le Duc d'Aumale & les Villes de Soissons, Han & la Fere; & dans la Bretagne, soûtenant plus fortement le Duc de Mercœur, elle luy fera partager cette Province avec le Roy. Combien y a-t'il de grandes Villes plus pacifiées en apparence qu'en effet? combien de Provinces qui se sont plûtost reduites par necessité que par affection? combien de Seigneurs qui ne portent que l'écharpe blanche sur les espaules, & ont encore la croix rouge dans le cœur? Ne voit-on pas que ce sont autant de tisons qui fument encore, que ce nouveau feu les rallumera, & que c'est temerité de le vouloir porter dans la maison d'autruy, avant que de l'avoir esteint dans la nostre?*

Les raisons de ces derniers.

Ceux qui dissuadoient la rupture parloient ainsi: mais les autres repartoient, *Comme les Medecins vont droit à la cause sans s'arrester aux accidens, aussi ne doit-on plus hesiter de s'en prendre directement à l'Espagnol qui a engendré & qui fomente nos divisions: & il faut faire une puissante revulsion au dehors du venin qui entretient le mal au dedans. Puis que l'Espagnol fait la guerre à la France sous le nom de la Ligue, il y aura moins d'inconvenient de l'aller faire dans ses pays que dans le nostre: aussi bien de quelque façon que ce soit il ne sera pas davantage nostre ennemy; Et il est important pour la reputation du Roy & pour desabuser entierement les peuples, de faire que ce ne soit plus une guerre de Religion, mais une guerre d'Estat & d'interest. Au reste cet ennemy n'est point si formidable ny si riche qu'on le represente: il a consumé tous ses tresors & ses meilleures troupes dans les Pays-bas; & s'il eust eu plus de puissance, il n'auroit pas laissé perdre ces belles Provinces, ny decheoir le party de la Ligue, duquel il se promettoit la Couronne de France, ou du moins la dissipation de cet Estat. Il est si accablé de dettes qu'il n'a pû s'acquitter autrement qu'en faisant banqueroute à ses creanciers: Comment pourroit-il entretenir de grandes armées en divers endroits, puis qu'il n'a pas dequoy payer ses troupes, qui faute de solde se mutinent à toute heure. Le Portugal qu'il a usurpé n'attend qu'une occasion pour rappeller ses Roys legitimes: l'Arragon qu'il a opprimé, est tout prest à rompre les chaisnes sous lesquelles il étouffe sa liberté: Les Princes d'Italie tesmoignent assez par les ligues qu'ils font entr'eux, & avec le Roy, la jalousie qu'ils ont de cette puissance; Et ceux d'Allemagne, bien loin de redouter l'Empereur, sont assez forts pour luy donner la loy. Une guerre contre cét ancien ennemy de la France ralliera infailliblement tous les François, comme on voit tous les chiens s'ameuter ensemble pour courir aprés le loup; elle réveillera l'affection pour la patrie dans les cœurs les plus envenimez, & confondra tous ces restes de factions & de disputes de Religion dans l'ardeur de la querelle commune, & dans la haine des Espagnols. De plus,* disoient les Catholiques, *elle divertira les broüilleries que les Huguenots veulent former dans leurs assemblées, en leur accordant une guerre contre le Roy d'Espagne qu'ils ont tant desirée,*

Raisons & reparties des autres.

& dans laquelle on leur donnera des emplois, qu'on n'oseroit pas leur donner en une autre occasion. Elle unira plus étroitement tous les alliez de la France contre cét ennemy commun, particulierement les Protestans, & les obligera d'assister le Roy de toutes leurs forces quand ils verront la partie bien liée; ce qu'ils ne feront jamais s'il ne se declare hautement, mais chacun d'eux conservera ses moyens pour garder son païs, en cas que cette Puissance les vienne attaquer chez eux. Enfin l'Espagnol estant le seul obstacle a la reconciliation du Roy auprés du Pape, il est necessaire que Sa Majesté fasse connoistre à toute la Chrestienté qu'il est son ennemy formel, afin que son opposition demeure nulle, & que le Pape ne soit point obligé de l'appeller à cette deliberation, s'en voyant exclus par la guerre d'entre les deux Couronnes.

Autre raison tres-puissante, qui fut pour oster la défiance des Religionnaires.

A ces raisons s'adjoûtoit la necessité qu'il y avoit de lever les deffiances & les craintes des Religionnaires, qui sembloient prestes de produire quelque dangereux effet. On disoit au Roy, Que comme depuis sa conversion ils ne subsistoient plus que par tolerance, & à l'abry d'une tréve bastie à la haste, qui avoit esté esbrechée par tous les traitez particuliers qu'il avoit faits avec les Villes & les Chefs de la Ligue, ils apprehendoient que son changement ne le rendist leur partie, & pour meriter son absolution à Rome, & acquerir l'affection des Catholiques, il ne fist une ligue avec le Pape & le Roy d'Espagne, pour les exterminer. D'ailleurs ils craignoient encore plus son autorité souveraine que la douce violence de ses caresses, & des honneurs, dignitez & pensions dont il estoit le seul dispensateur, s'imaginant que s'il vouloit les y employer, elles renverseroient facilement les ordres & les reglemens qu'il avoit autrefois establis pour les maintenir; Que pour cela il estoit fort à craindre qu'ils ne cherchassent en eux-mesmes ce qu'ils avoient perdu en luy, & qu'ils ne choisissent quelque protecteur dedans ou dehors le Royaume : ce qui formeroit un party dans son Estat pour jamais. Il sçavoit bien qu'autrefois ils avoient pensé donner cette qualité au Prince Casimir, & que pour cette heure-là il se trouvoit des Seigneurs en France, mesme des Catholiques, qui l'eussent embrassée, & qui peut-estre la recherchoient. Il s'en estoit déja avancé quelques propos en un Synode de Saint Maixant, où il avoit esté dit qu'il en seroit determiné dans l'assemblée de Sainte Foy, ou du moins que l'on composeroit un conseil general de quelques Deputez nommez par toutes les Provinces qui fust fixe & permanent en certain lieu, & auquel auroient recours les dix Conseils Provinciaux, pour autoriser ceux qui, pour se garantir de l'oppression, seroient contraints à lever les armes sans commission du Roy. Et bien que cette assemblée n'eust rien determiné là dessus, qu'il voyoit bien neanmoins que la seule esperance qu'on leur donnoit qu'il les satisferoit sur leurs cahiers de celle de Mantes, les avoit retenus de passer plus outre, & qu'ils le feroient assurement dans celle de Saumur, veu qu'ils l'avoient assignée sans sa permission, ayant chargé les Deputez qu'ils avoient envoyez vers luy de se retrouver le premier jour de Decembre en cette Ville-là, avec la réponse qu'il leur auroit faite, pour l'examiner & en deliberer en presence de trente Deputez, sçavoir deux de chaque Province qui avoient pour ce sujet esté designez par l'assemblée de Sainte Foy.

Lesquels vouloient eslire un Protecteur.

Quelques-uns faisoient ce mal plus grand, & mesme le causoient.

Ceux qui avoient interest d'engager le Roy dans la guerre, faisoient ce mal encore bien plus grand qu'il n'estoit pas, & peut-estre le causoient-ils eux-mesmes; Principalement le Mareschal de Bouillon, lequel outre qu'il n'avoit point de plus doux repos que dans l'agitation, desiroit le mettre aux mains avec le Roy d'Espagne, non seulement afin d'avoir de grands emplois, mais aussi afin de s'affermir cependant dans la Principauté de Sedan, & pour favoriser le Prince Maurice son beau-frere. Car sa premiere femme Catherine de la Mark Dame souveraine de Sedan, estant morte sans enfans, & luy ayant retenu cette Principauté en vertu du testament par lequel elle le faisoit son heritier : il craignoit que si le Roy eust eu moins d'affaires, il n'eust peut-estre porté les autres pretendans à luy contester cette donation; là où il fut obligé de la tenir pour bonne, & d'interposer son autorité pour le mettre d'accord avec eux : ainsi que nous dirons en quelque autre lieu; Et peu de mois aprés la mort de Catherine, ayant fiancé Elizabeth de Nassaw, sœur de pere du Prince Maurice, cette alliance luy estoit encore un autre motif pour presser l'ouverture de la guerre entre la France & l'Espagne, afin de donner moyen à son beau-frere d'establir sa grandeur dans l'establissement de la liberté des Provinces-unies. Il promettoit de faire des merveilles dans le Luxembourg, & disoit qu'il avoit des entreprises toutes prestes à joüer de tous costez : les Hollandois assuroient d'une puissante diversion par mer & par terre, & d'un corps considerable pour

Pourquoy le Mareschal de Bouillon desiroit la guerre avec l'Espagne.

Il promettoit de grands avantages de cette guerre.

l'assister dans ce païs-là : Balagny se vantoit qu'il feroit grand' bresche au pays d'Artois & de Hainaut ; & Sancy se faisoit fort de porter les treize Cantons à la conqueste de la Franche-Comté : outre que les troupes du Duc de Lorraine montant à prés de quatre mille hommes, conduites par Tremblecour, d'Aussonville, Saint Georges & autres Capitaines, s'offroient d'aller à cette expedition. Ainsi le Roy, soit qu'il adjoûtast foy à ces belles promesses, soit qu'il ne vist point d'autre expedient pour esteindre la guerre dans son Royaume, & pour lever les deffiances des Religionnaires, ou qu'il fust emporté par les mouvemens de gloire & de vengeance, suivit ce conseil ; Et mesme d'autant plus facilement que la guerre estoit déja en quelque façon ouverte, quoy qu'elle ne fust pas declarée : car les Espagnols avoient fait diverses courses & entreprises durant tout le mois d'Octobre sur les terres de France, principalement sur la Ville de Montereüil, où l'entreprise estant double, leur argent y estoit demeuré avec beaucoup de leurs hommes : Comme d'autre part les François avoient voulu petarder saint Omer : mais ayant esté découverts, ils n'en estoient pas tous revenus. Avant que de faire la declaration, & comme pour tenter le sort de cette guerre, il ordonna au Mareschal d'entrer dans le Luxembourg, avec une armée qu'il nommoit son armée estrangere, parce qu'elle ne devoit estre employée que hors le Royaume. Aussi-tost le Prince Maurice, suivant un traité que le Roy avoit fait avec les Hollandois, dépescha son cousin le Comte Philippe de Nassaw avec trois mille fantassins & cinq Cornetes de Cavalerie pour l'aller joindre, & ayant appris qu'il estoit descendu quatre mille Suisses dans le Luxembourg pour luy boucher les passages, il le fit escorter par toute sa Cavalerie, avec laquelle il eut encore bien de la peine à passer, & fut contraint de prendre son chemin par le païs de Treves & à costé de Mets, estant vivement poursuivy par Mansfeld. Il trouva le Mareschal à Chamency sur la riviere de Cher, qui s'estoit saisi de cette place, & de deux ou trois autres d'aussi peu d'importance. Ils coururent ensemble tout le plat païs, eurent quelques rencontres avec Mansfeld, & tenterent diverses entreprises : mais aucune n'ayant reüssi, comme ils eurent consumé tous les fourrages de la campagne, le Mareschal ramena ses troupes en France, & le Comte Philippe n'osant s'en retourner par où il estoit venu, de peur d'estre battu par Mansfeld, prit son chemin le long des frontieres de Picardie, & vint s'embarquer à Dieppe. Semblablement d'Aussonville & Tremblecour qui estoient entrez au mesme temps dans la Franche-Comté, n'y prirent que les petites Villes ou plûtost bourgades de Vezou, Luxeul & Jonville. Et les garnisons de Cambray ne firent aussi que piller le plat païs d'Artois & de Hainaut, où Balagny gagna un tres-grand butin.

Courses & entreprises des Espagnols & François, sans beaucoup de succez.

Le Duc de Boüillon entre au Luxembourg, un secours de Hollandois le joint, fait peu de chose.

Aussi bien que les troupes Lorraines qui s'estoient mises au service du Roy, en la Franche-Comté.

Ces deux dernieres Provinces estant les premieres exposées aux debordemens de la guerre, le Roy meu de compassion pour le peuple innocent, & desirant le rendre neutre en cette querelle, escrivit une lettre aux principales Villes, disant, *Qu'estant obligé de repousser par les armes les injures qu'il avoit receues des Espagnols, il avoit bien voulu les avertir que si dans la fin de Janvier ils n'obtenoient du Roy d'Espagne un mandement pour retirer son armée de leurs Provinces, & s'ils ne s'abstenoient de faire la guerre à ses sujets & aux Cambresiens qui estoient sous sa protection, il denonceroit la guerre à ce Roy & à tous ceux qui estoient sous son obeïssance.* Ces lettres, venant aprés les courses de Balagny qui avoient déja fait cruellement ressentir les calamitez de la guerre aux Provinces, eussent peut-estre fait impression, si on les eust communiquées au peuple : mais les Magistrats les envoyerent toutes cachetées à l'Archiduc, pour sçavoir de luy quelle response ils y devoient faire ; & l'Archiduc leur ayant dit qu'ils en fissent ce qu'ils trouveroient bon, sans prejudice de l'honneur & de l'interest du Roy leur Souverain, ils envoyerent dire au Trompette qu'il eust à payer son hoste & à s'en aller.

Lettres du Roy aux Villes d'Artois & de Hainaut, pour les exhorter à chasser de chez eux l'armée Espagnole.

N'y font point de response.

Ce peu de satisfaction les rendant coupables des offenses des Espagnols, & justifiant davantage le procedé du Roy, il retourna à Paris pour donner ordre aux grandes levées dont il avoit besoin pour faire que les effets suivissent de bien prés les menaces. Le mesme jour qu'il y entra, c'estoit le vingt-septiéme de Decembre, comme il n'avoit pas encore quitté la botte, & qu'il estoit dans sa chambre au Louvre où estoit sa Maistresse, un detestable coup pensa trencher le fil de tous ses desseins avec celuy de sa vie, & rendre la fin de cette année aussi funeste à la France que joyeuse à ses ennemis. Un jeune homme prenant son temps lors qu'il s'avançoit pour recevoir Monsigny & Ragny qui luy venoient accoler la cuisse, luy

Detestable attentat de Jean Chastel sur la personne du Roy.

porta un coup de couteau pour le tuer : mais par un grand bon-heur le Roy s'estant baissé pour embrasser Montigny, au lieu de l'atteindre dans la gorge, comme il le vouloit faire, il ne l'atteignit qu'à la levre d'enhaut, si rudement qu'il la perça & luy rompit une dent. D'abord le Roy croyant que c'estoit un trait de Mathurine qui faisoit la fole, & à laquelle il avoit donné la liberté de se joüer quelquefois avec luy, ne dit autre chose sinon, faites retirer cette fole, elle m'a fait mal : mais lors que ceux qui estoient à l'entour de luy virent couler le sang de sa bouche, & que luy-mesme y portant la main eut connu qu'il estoit blessé, il y eut bien de l'étonnement & puis de l'émotion dans sa chambre, tout le monde se regardant sans sçavoir à qui s'en prendre, parce que l'assassin avoit aussi tost laissé tomber son couteau, & s'estoit un peu reculé. Le Comte de Soissons qui estoit auprés, voyant ce visage inconnu & effaré, le prit par le bras, & dit qu'asseurément c'estoit luy qui avoit fait le coup. On l'arresta donc, quoy qu'il fist l'innocent, & que le Roy voyant sa feinte simplicité, & je ne sçay quelle façon niaise qu'ont les Escoliers au sortir du College, ne pust croire qu'il eust esté capable de ce crime. On le mit entre les mains du grand Prevost, & le lendemain entre celles du Parlement, qui en voulut connoistre, parce que c'estoit un crime de leze Majesté au premier chef. Ce meurtrier se nommoit Jean Chastel, âgé d'environ dix-neuf ans, fils de Pierre Chastel marchand Drapier, & de Denyse Hazard, qui demeuroient dans leur maison située devant la grande porte du Palais. Il avoit fait ses estudes & depuis peu achevé son cours de Philosophie sous les Jesuites ; Esprit melancholique & qui couvoit une malice noire & cachée, ainsi qu'on le justifia par sa confession generale qu'on trouva dans ses papiers, où l'on vid qu'il s'estoit soüillé du crime que le Ciel punit autrefois par une pluye ardente de soufre & de bitume, & qu'il avoit eu le dessein de commettre inceste avec sa plus jeune sœur.

Ne frappe le Roy qu'à la bouche.

Quel homme c'estoit.

Le Lieutenant du Prevost de l'Hostel l'ayant interrogé sur le champ, il voulut du commencement dénier le fait, mais aussi-tost il le confessa, avec tous les motifs qui l'y avoient porté, & assura que le couteau n'estoit point empoisonné : ce que les Chirurgiens qui mirent l'appareil ayant confirmé, la joye fut aussi grande dans toute la Cour, que la consternation avoit esté universelle. Et parce qu'il estoit à craindre que la malice des mauvais François, ou la frayeur qu'avoit causé un si horrible coup, n'en fissent courir de plus funestes nouvelles, le Roy voulut dés le soir mesme se montrer par les ruës, & alla sur les huit heures à Nostre-Dame faire chanter le *Te Deum*, pour rendre graces à Dieu de ce qu'il l'avoit preservé comme par miracle, & en donna avis à tous les Gouverneurs par des lettres écrites la pluspart de sa propre main, afin qu'ils n'eussent pas sujet d'en douter. Ce qui estouffa tous ses mauvais desseins que ses ennemis eussent pû fonder sur ce bruit, & ne fut pas inutile à échauffer davantage l'affection des peuples, qui en témoignerent par tout de grandes réjoüissances par des prieres solennelles. Ce malheureux, au lieu d'accuser ceux qui l'avoient incité à commettre cet attentat, fut si dénaturé qu'il ne nomma personne que son pere auquel il dit l'avoir communiqué, mais qu'il avoit apporté toutes les raisons possibles pour l'en destourner ; surquoy on alla tout à l'heure arrester ce pauvre homme, sa femme & ses deux filles, & les mit-on en diverses prisons, où ayant esté interrogez separément, ils ne se trouverent aucunement complices de cet attentat. Mais comme il soustint effrontément devant ses Juges que c'estoit une bonne action, & qu'il avoit pû en conscience l'entreprendre, parce que le Roy n'estant pas reconcilié avec l'Eglise ne pouvoit passer que pour un tyran : les Jesuites sous lesquels il avoit fait ses estudes, furent aussi-tost accusez de l'avoir imbu de cette pernicieuse doctrine, & soupçonnez de luy avoir mis cette damnable pensée dans la fantaisie. Le Roy mesme, s'il est vray ce qu'on en disoit à la Cour, & ce que plusieurs Auteurs ont écrit, lors qu'on luy fit rapport de son opiniastreté & qu'il avoit esté leur Escolier, les condamna par ces paroles, *Falloit-il donc que les Jesuites fussent convaincus par ma bouche ?* Tellement que comme on chantoit le *Te Deum*, la populace furieusement émeuë de ce bruit, les alla assieger dans le College de Clermont, & les eust déchirez en pieces, si le Roy n'y eust envoyé des gardes. Ce qui aggrava les soupçons que l'on avoit contr'eux, fut que l'assassin dit dans ses interrogatoires, » Que se sentant chargé de crimes enormes & impardonnables, pour lesquels il se croyoit damné comme l'Antechrist, il avoit pensé par cet attentat diminuer les peines qu'il ne pouvoit éviter, s'imaginant qu'un Enfer moins rigoureux seroit une espece de salut pour luy ; Qu'il avoit appris cela par la Philosophie, &

Le Roy va le soir mesme rendre graces à Dieu à Nôtre-Dame, & en donne avis dans les Provinces.

Le malheureux n'accuse que son pere, qui est pris avec sa mere & ses sœurs.

Les Jesuites furent enveloppez dans son crime, parce qu'il avoit esté leur Escolier.

qu'il avoit fait son cours sous le Pere Jean Gueret; Qu'ils l'avoient souvent mené dans la chambre des meditations, où l'Enfer estoit representé avec plusieurs figures épouventables; (sans doute qu'elles avoient beaucoup servy à émouvoir sa melancolie & à le jetter dans le desespoir;) Qu'il avoit entendu en plusieurs lieux, pour une maxime veritable, & oüy dire aux Jesuites qu'il estoit permis de tuer le Roy; qu'il n'estoit point dans l'Eglise; & qu'on ne le devoit point reconnoistre, jusqu'à ce qu'il fust approuvé par le Pape. Outre cette deposition, qui donna lieu de les envelopper dans le procés, un Conseiller de la Cour, nommé Loüis Mazures, ayant esté commis pour aller dans leur College faire l'inventaire de leurs papiers, trouva dans l'étude d'un de ces Peres, nommé Jean Guignard, natif de Chartres, quantité de pieces écrites de sa propre main, qui estoient fort méchantes & pleines d'invectives & de propositions tres-pernicieuses contre l'honneur & la vie de Henry III & celle de Henry IV. Sur ces indices, tous les Jesuites du College de Clermont furent incontinent arrestez; on ramassa contre eux toutes leurs pratiques avec les Seize & les Espagnols, les autres écrits seditieux, les discours & les sermons que plusieurs d'entre eux avoient faits sur le mesme sujet; si bien que la Cour de Parlement, pour prevenir les dangereuses consequences & retrancher jusqu'au soupçon du mal à venir, estendit la peine sur toute la Societé, & les comprit dans le mesme Arrest de condamnation avec leur Escolier Jean Chastel. Le voicy en substance, *La Cour a condamné Jean Chastel, comme criminel de leze-Majesté au premier chef, à faire amende honorable nud en chemise, la torche au poing devant la grande porte de Nostre-Dame, y declarer à genoux qu'il a malheureusement attenté ce tres-abominable parricide; & que par fausses & damnables instructions il a dit au procez, estre permis de tuer les Rois, & qu'il ne faloit point croire que Henry IV. à present regnant fust dans l'Eglise, qu'il n'eust l'absolution du Pape; Ce fait qu'il sera mené en Greve dans un tombereau, tenaillé aux bras & aux cuisses, tenant le couteau en sa main, tiré à quatre chevaux, ses membres consumez au feu, & ses cendres jettées au vent; Qu'il sera auparavant appliqué à la question ordinaire & extraordinaire; Tous ses biens confisquez; Defense à toutes personnes de dire & proferer les propos qu'il avoit tenus touchant le Roy, lesquels la Cour declare seditieux, contraires à la parole de Dieu, & condamnez comme heretiques par les saints Decrets. Ordonne que tous les Prestres & Escoliers du College de Clermont, & autres soy-disant de la Societé de Jesus, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du Roy & de l'Estat, vuideront dans trois jours de leurs maisons & Colleges, & dans quinze du Royaume, sur peine d'estre punis comme criminels de leze-Majesté, leurs biens meubles & immeubles employez en œuvres pieuses, dont la distribution se fera par la Cour. Defenses sous la mesme peine à tous sujets du Roy d'envoyer estudier leurs enfans dans leurs Colleges hors le Royaume.*

Ce qu'il répondit par son interrogatoire.

Ecrits pernicieux trouvez dans l'étude du Jesuite Jean Guignard.

Arrest contre Chastel & les Jesuites.

Cet Arrest fut prononcé le vint-neuf, & executé le soir aux flambeaux, le malhaureux assassin n'ayant montré aucun signe ny de douleur ny de repentance, tant cette maudite persuasion luy avoit endurcy le cœur. Pour Jean Guignard, ayant reconnu que les pieces dont nous avons parlé estoient de sa main, il fut jugé coupable non pour les avoir composées, mais pour les avoir gardées aprés l'amnistie generale, & condamné le neuf de Janvier à estre pendu & brûlé: ce qu'il souffrit avec une fermeté d'esprit que l'on eust pû nommer constance dans une meilleure cause, n'ayant jamais voulu demander pardon au Roy & à la Justice, mais seulement à Dieu. Le mesme jour par un autre Arrest, Jean Gueret Jesuite, sous lequel l'assassin avoit fait son cours en Philosophie, & Pierre Chastel pere de ce malheureux, furent bannis du Royaume, le premier à perpetuité, aprés avoir eu la question ordinaire & extraordinaire sans rien confesser, & le second pour neuf ans. Sa femme & ses filles furent mises en liberté, à condition qu'elles sortiroient de Paris, & n'y rentreroient de deux ans. Il fut dit outre cela par l'Arrest, qu'il payeroit deux mille écus d'amende, pour le pain des prisonniers de la Conciergerie, & que sa maison de devant le Palais seroit demolie, & en la place pour memoire perpetuelle du crime, erigé un pilier eminent de pierre de taille aux dépens de la demolition, avec un tableau qui en contiendroit les causes. Par un troisiéme Arrest fut aussi banny un Escolier, nommé Jean le Bel, qui exhortoit ses compagnons d'aller achever leurs études hors du Royaume sous les Jesuites, & avoit gardé quelques écrits dictez par son Regent, portans quelques maximes dangereuses contre les Rois. Par un quatriéme encore, fut condamné à mesme peine un Jesuite, nommé Alexandre Hay Escossois de nation, convaincu d'avoir tenu sou-

Endurcissement de l'assassin.

Jean Guignard pendu.

Gueret & Pierre Chastel pere de Jean bannis.

La maison de Chastel demolie & en la place une Pyramide erigée.

vent des discours seditieux contre le Roy depuis la reduction de Paris, jusqu'à dire, que s'il passoit quelque jour devant leur College, il se jetteroit volontiers sur luy de la fenestre en bas la teste la premiere, pour luy rompre le cou par ce moyen. En execution du premier Arrest, les Jesuites sortirent tous du ressort du Parlement de Paris : comme aussi peu aprés de ceux de Roüen & de Dijon, qui en donnerent un pareil. Mais ceux de Bourdeaux & de Thoulouse refuserent de s'y conformer, & le Roy ayant esté quelquefois en resolution de leur commander de le faire, en fut toûjours empesché par les amis qu'ils avoient en Cour : de sorte qu'ils se maintinrent en Guyenne & en Languedoc, jusqu'à leur rappel. En la place de la maison de Chastel, fut dressée une Pyramide à quatre faces, sur l'une desquelles on grava l'Arrest contre l'assassin & les Jesuites, & aux trois autres, diverses inscriptions Latines en Prose & en Vers, pour faire detester la memoire de ce parricide, & la doctrine qu'on disoit l'avoir causé. Elles furent accompagnées de quantité de pieces tres-sanglantes & en diverses langues contre les Jesuites, lesquelles prenant pour sujet de rendre raison des Arrests de la Cour, surchargeoient le mal-heur de leur proscription de diverses accusations & reproches. Comme il s'agissoit de l'honneur de toute la Societé, plusieurs, non seulement d'entre les bannis, mais aussi de leurs autres maisons hors du Royaume, prirent la plume pour la justifier. Quelques-uns ayant temerairement entrepris de defendre les coupables, aggraverent le crime & rendirent leur cause plus odieuse : mais les plus sages se contenterent de dire, que ce n'estoit point la doctrine de leur Corps, & que la faute de quelques particuliers, s'il y en avoit qui eussent failly, n'avoit point dû attirer la punition du general. A quoy l'on répondoit, qu'il y avoit des exemples du contraire dans l'Histoire Ecclesiastique, entre autres l'extermination de l'Ordre entier des Templiers, & de celuy des Humiliez ; ce dernier ayant esté aboly, parce qu'un Moine seulement avoit attenté sur la vie de saint Charles Bortomée. Au reste peu de gens se pouvoient persuader que toute la Societé tint en effet des opinions si sanguinaires ; & leurs ennemis qui en jugeoient le plus mal, soupçonnoient seulement, que son esprit estant de vouloir dominer par tout, il y en pouvoit avoir qui mettoient quelquefois ces terribles propositions en avant pour se rendre redoutables aux Souverains.

Jesuites sortent du ressort du Parlement.

Force écrits contre eux, & pour eux.

1595. La fureur des troubles & le zele trop violent de la Religion ayant si fort égaré le sentiment des peuples comme ils avoient fait, on ne pouvoit apporter trop de precaution pour empescher l'effet de ces dangereuses maximes, & pour leur imprimer le respect qui se doit à l'autorité & à la personne du Souverain. Ce fut pourquoy le Roy commença cette année par une Procession generale de toutes les Parroisses & de tous les Convents de Paris, qui se fit de l'Eglise Nostre-Dame à celle de sainte Geneviéve ; où il assista avec les Chevaliers de son Ordre, ayant leurs grands coliers sur le manteau. Et quelques jours aprés le Cardinal de Gondy ayant convoqué tous les Curez & les plus notables Docteurs dans l'Evesché, cette Assemblée, aprés l'invocation du saint Esprit, répondit tout d'une voix, *Qu'il n'y avoit aucun scrupule qui deust empescher les François de reconnoistre Henry IV. pour Roy ; Qu'il n'estoit point permis d'attenter à sa personne, ny de donner ce conseil, pour quelque pretexte que ce pust estre ; Que c'avoit toujours esté une chose damnable & méchante, & que tant s'en faut qu'ils eussent approuvé le parricide du Roy Henry III. qu'au contraire ils en avoient toujours detesté les auteurs, les complices, & ceux qui l'approuvoient.* De cela il fut dressé un acte signé de tous les assistans, & l'on le publia aussi-tost, pour oster les scrupules qui pouvoient rester dans les consciences. Mais l'Edit que le Roy fit ce mesme mois verifier au Parlement en faveur des Religionnaires, donna sujet aux mal intentionnez de calomnier sa Religion & sa bonne foy : car y ayant un article qui les admettoit aux Charges indifferemment avec les Catholiques, ils disoient qu'il avoit dessein de les establir dans le pouvoir, & que par là il violoit le serment qu'il avoit fait au commencement de son regne, de ne leur donner ny Office ny Gouvernement. Ils n'eussent peut-estre pas ainsi parlé, s'ils eussent sceu que le vray motif qui avoit porté le Roy à leur accorder cet Edit, c'estoit le desir de retirer de bonne heure le Prince de Condé d'entre leurs mains ; prevoyance extrémement necessaire pour le repos de l'Etat & pour l'avancement de ses affaires, dautant qu'il sçavoit bien que ce seroit une des conditions que le Pape luy imposeroit en luy donnant l'absolution ; & que d'ailleurs s'ils nourrissoient ce jeune Prince parmy eux, ils en feroient leur Chef de party. Aussi les plus sensez du

Procession generale le premier jour de l'an.

Assemblée du Clergé de Paris deteste les attentats sur la personne des Rois.

Edit en faveur des Religionnaires verifié en Parlement au mois de Janvier.

Parlement ayant bien pesé ces raisons, agitent si fortement dans la Compagnie pour faire passer cet Edit qu'il fut verifié sans modification ; non toutefois sans beaucoup de resistance, de la part mesme du Procureur General, qui ne voulut jamais souffrir qu'on mist dans l'Arrest qu'il avoit esté requerant, mais seulement oüy.

Declaration du Roy pour denoncer la guerre au Roy d'Espagne & à ses Sujets.

Cependant le temps que le Roy avoit marqué par les lettres qu'il avoit écrites aux Villes d'Artois & de Hainaut estant expiré, & les Estats de ces Provinces ne luy ayant donné aucun contentement, parce que l'Archiduc Ernest les en empescha, il fit publier une Declaration dans laquelle il disoit, *Que le Roy d'Espagne avoit entretenu les divisions dans ce Royaume depuis le regne de François II. pour ravir cette Couronne ; Qu'il avoit esté le principal autheur de la Ligue, d'où s'estoit ensuivie la cruelle mort d'un Roy & tres-bon & tres-Catholique ; Que depuis il n'avoit cessé de troubler la France, la remplissant de feu & de sang ; commettant à toute heure des actes d'hostilité sur les François ses Sujets, & sur les Cambresiens ses Alliez, jusqu'à attenter sur sa personne par de vilains & detestables moyens ; Que pour ces causes il luy denonçoit la guerre à luy & à tous ses Sujets, commandoit aux siens de la leur faire sans relasche, leur defendoit toute sorte de communication avec eux à peine de la hart ; revoquoit tous passe-ports & sauve-gardes, & ordonnoit que cette Declaration seroit publiée à son de trompe aux Provinces & frontieres du Royaume, à ce que personne n'en pretendist cause d'ignorance.*

Placards de l'Archiduc pour réponse à cette Declaration.

Pour réponse, l'Archiduc Ernest fit publier deux placards, dont l'un portoit mandement à toutes les Provinces obeissantes à l'Espagnol de se tenir sur leurs gardes contre les entreprises du Prince de Bearn qui avoit envahy la France & detenoit Cambray, & leur commandoit de faire la guerre à feu & à sang à ceux qui luy obeissoient. L'autre enjoignoit aux François habituez dans les Pais-bas, & à ceux de la Ligue qui s'y retiroient, de faire le serment de fidelité devant les Magistrats des Villes de leur demeure dans quatorze jours, sur peine d'estre tenus pour rebelles.

Suivis de celle du Roy d'Espagne.

Et ensuite le Roy d'Espagne fit un Edit du 17. de Mars, par lequel il assuroit, *Qu'il entendoit entretenir la paix avec la Couronne de France, & garder la confederation par luy faite avec les Catholiques de ce Royaume, mesme avec ceux qui s'en estoient departis, moyennant qu'ils s'y remissent dans deux mois, mais se declaroit ennemy à toute hostilité du Prince de Bearn ; Protestant qu'il n'avoit point d'autre interest que de conserver la Religion Catholique, & la France en bonne paix.*

Deffaite de la garnison de Soissons.

Il sembla qu'aprés ces declarations la bonne fortune se voulust entierement ranger du party du Roy : car trois cens chevaux de la garnison de Soissons, conduits par la Fons & Conan, furent taillez en pieces prés de Crespy, par N. le Bouteiller de Moucy, Gadancour, Edouville & Beyne, qui avoient leurs Compagnies de Cavalerie dans le païs de Valois ;

Mort de l'Archiduc Ernest.

La mort de l'Archiduc Ernest arrivée le vingt-un Février, devoit en apparence causer du trouble, ou du moins laisser du desordre dans les affaires du Païs-bas ; Le Connestable de Montmorency ramena Vienne en Dauphiné, avec d'Isimieu qui en estoit Gouverneur, au service du Roy ; & Beaune se delivra elle-mesme du joug du Duc de Mayenne. Pour la premiere de ces deux Villes, il faut sçavoir que le Duc de Nemours s'estoit sauvé aprés dix mois de prison du Chasteau de Pierre-encise, déguisé, estant vétu des habits de son valet, & portant le bassin de la chaire percée, avec une telle grimace que ses gardes ne le connurent pas.

Reduction de Vienne.

Incontinent aprés son evasion il monta à cheval, & avec les amis qu'il avoit ramassez & trois mille Suisses que le Duc de Savoye luy envoya, il pretendit investir la Ville de Lyon & la contraindre par la famine ou par quelque sedition populaire de se rendre à luy, en reprenant les passages d'alentour, desquels il y en avoit déja quatre ou cinq qui tenoient pour luy, entr'autres Vienne.

Nemours échappé de prison investit Lyon.

Mais comme il avoit déja fort avancé ce dessein, arriva dans le païs le Connestable de Montmorency, qui estant party de Languedoc avec mille maistres & quatre mille arquebusiers à cheval, receut ordre de demeurer dans le Lyonnois, où il le reduisit luy-mesme avec ses troupes dans Vienne, si à l'estroit que ses trois mille Suisses n'estant pas d'humeur à pâtir bien long-temps, prirent congé de luy & se retirerent en Savoye, où ils se joignirent avec le Marquis de Trefort, General pour le Duc au païs de deçà les monts.

Le Connestable de Montmorency le fait retirer.

Ce Marquis pensant venir se loger à Montluel en Bresse à trois lieuës de Lyon, trouva que le Connestable avoit surpris cette Ville, & qu'ainsi au lieu de ravager le Lyonnois, il faloit qu'il souffrist les François logez sur les terres de son Maistre, où ils acheverent de passer l'hyver. Aprés la retraite des Suisses, Nemours estant allé trouver le Connestable de Castille, en esperance de l'induire à passer dans le Lyonnois, son absence donna lieu au Connestable de pratiquer d'Isimieu qui commandoit dans

le Pipet principal Chasteau de Vienne, & de le gagner à force de promesses : de sorte que trompant l'intime confiance que le Duc de Nemours avoit en luy, il introduisit les troupes du Roy dans la Ville par son Chasteau, & obligea la garnison Italienne de huit cens hommes, & quelques Compagnies Françoises qui n'estoient pas de son complot, de se retirer avec un passe-port qu'il leur avoit menagé. Puis il appella le Connestable, devant qui les Habitans presterent le serment de fidelité au Roy ; & ensuite tout le païs rentra avec allegresse sous l'obeïssance de S.M. L'action de d'Isimieu ne fut pas loüée de tout le monde : car bien que de soy elle fût honneste & juste, neanmoins plusieurs croyoient que le motif n'estoit pas de mesme, & que l'interest plûtost que le devoir l'avoit obligé à faire ce marché, partant qu'elle ne meritoit point le nom de fidelité envers son Prince, mais d'infidelité envers son amy ; Et d'ailleurs dans la confusion de ces guerres civiles, où chacun maintenoit que son party estoit le meilleur, les gens d'honneur observoient cette maxime, de ne rendre les places qu'à celuy qui les leur avoit données en garde. Il y en eut mesme quelques autres qui depuis voulurent tacher sa reputation d'un plus infame reproche ; car Nemours, estant tombé malade, soit de douleur de cette perte, qui certes luy navra le cœur, soit par quelque autre cause, ils publierent qu'il luy avoit donné le boucon ; & sur ce soupçon d'Albigny qui avoit esté l'un des plus grands amis de ce Prince, vint à Paris en poste pour se battre en duel contre luy. Tous deux s'estant portez sur le pré, d'Isimieu y fut trouvé par ses amis estendu sur la place d'un coup d'épée. Ils accusoient sa partie de ne s'y estre pas comporté en homme d'honneur, & d'y avoir amené main forte pour l'assassiner : quoy qu'il en soit, il fut si bien pensé qu'il n'en mourut pas. La maladie du Duc de Nemours estoit veritablement bien estrange, & presque pareille à celle dont mourut le Roy Charles IX. car il jettoit le sang à gros boüillons par la bouche & par le nez, & avoit dans les entrailles une chaleur que rien ne pouvoit esteindre. La force de sa jeunesse & de son courage resisterent quelque temps à ces grands efforts, mais enfin se sentant tellement affoibly, qu'il ne pouvoit plus se tenir à cheval, il se fit porter dans son Chasteau d'Ancy en Savoye. Les remedes de tous les plus habiles Medecins furent inutiles pour soulager son mal ; il s'irritoit plus fort contre leurs soins ; & il le reduisit en un si mal-heureux estat que ceux qui l'avoient connu, ne le pouvoient approcher sans avoir le cœur émeu de pitié, & sans detester la meschanceté de ceux qu'on soupçonnoit en estre la cause. Il estoit sans mouvement & presque sans respiration, il avoit les yeux haves & enfoncez, les regards lents & piteux, le teint jaune & plombé, la peau seiche & colée sur les os, en un mot ce n'estoit plus qu'un squelete hideux & décharné ; & aprés avoir languy quatre mois de la sorte, il rendit le dernier soupir de la vie avec la derniere goutte de sang. C'estoit au reste un Prince qui avoit plus de grandes qualitez que de bonnes, plus de courage & de vanité que de veritable honneur ny de vertu ; & plusieurs jugerent que la France n'avoit rien perdu à sa mort, parce que son ambition dereglée l'eust plûtost jetté dans le party Espagnol, que de luy permettre jamais de fléchir. Ce qu'il ne pût pas mémes s'empescher de témoigner dans sa prison, refusant toutes les offres qu'on luy faisoit de la part du Roy : lequel ayant sceu son opiniastreté, dit un jour avec beaucoup de regret, *Ah ! je voy bien qu'il a le cœur trop fier pour s'abaisser, ce sera le dernier de mes ennemis.*

Le Connestable gagne d'Isimieu, qui l'introduit dans Vienne.

Quel sentiment on avoit de cette actiō.

Il fut aussi accusé d'estre cause de la mort du Duc de Nemours.

Pitoyable mort de ce Prince.

Au mesme mois que Vienne fut reduite, le Chasteau de Beaune le fut aussi aprés la Ville, de cette sorte. Nonobstant que le Duc de Mayenne bien averty que les Habitans vouloient changer de party, eust renforcé la garnison de quatre ou cinq cens hommes, qu'il y eust esté luy-mesme pour y donner ordre, & qu'il eust fait murer toutes les portes horsmis une, ils ne se découragerent point pour cela de leur entreprise, mais envoyerent vers le Mareschal de Biron, à qui le Roy avoit donné le Gouvernement de cette Province, luy demander assistance pour executer leur entreprise. Ils previnrent mesme le jour qu'ils luy avoient assigné pour cela, & sortirent dans les ruës les armes à la main à certain son de cloche qui leur avoit esté donné pour signal. Ils avoient à leur teste leur Maire nommé Belin, l'Eschevin Alexan, un Bourgeois appellé Richard, & quelques autres, qui chargerent si furieusement les corps-de-garde des gens du Duc de Mayenne, qu'ils les taillerent tous en pieces, les rembarrerent, ou les envelopperent. Cela fait ils rompirent la porte dont ces gens avoient les clefs, & depescherent en diligence vers le Mareschal, pour l'avertir qu'ils estoient aux mains. Ils le trouverent à une lieuë delà, qui ayant quitté le siege du Monstier Saint Jean, s'avançoit avec l'élite de ses troupes. A son arrivée il mit la

Comment les habitans de Beaune remettent leur Ville sous l'obeïssance du Roy.

la main à l'œuvre, fait attaquer trois cens hommes qui tenoient encore bon dans la ruë de belle Croix, & ceux-là ayant demandé composition, il loge son Infanterie dés la nuit mesme à l'entour du Chasteau. Le siege en fut long & meurtrier: Montmoyen qui y commandoit se défendit courageusement cinq semaines durant, dans l'esperance qu'on luy donnoit que les Ducs de Mayenne & de Nemours assembloient un corps de six à sept mille hommes pour le secourir: mais une bréche à passer trente hommes de front, luy faisant voir qu'il alloit estre forcé, il fit sa composition, qui fut de sortir avec armes & bagage, enseignes ployées & sans battre le tambour. Comme cette place estoit une des meilleures qu'eust le Duc de Mayenne, que l'entreprise des habitans & le siege s'estoient faits à sa barbe, & sans qu'il y pust remedier, non seulement le déplaisir qu'il en conceut fut extrême, mais encore le mépris où tomba sa reputation parmy ceux qui estoient restez dans son party: de sorte que les Villes d'Autun & d'Aussonne s'en détacherent aussi, la premiere par la conduite de son Maire, lequel y introduisit le Mareschal de Biron la nuit; la seconde par le traité particulier que fit avec le Roy Claude de Beaufremont-Seneçay, nouvellement revenu de Rome: lequel de crainte d'un siege qu'il n'estoit pas en estat de soustenir, se remit sous l'obeïssance du Roy, qui luy laissa le gouvernement de cette place. Peu de jours aprés à l'exemple de Beaune, les habitans de Dijon prirent les armes contre le Vicomte de Tavanes & François Boyot Francesche Gouverneur du Chasteau, qui avoient fait entrer des troupes dans la Ville pour la retenir par force sous l'obeïssance du Duc. Ils pensoient bien estre assez forts d'eux-mesmes pour se delivrer de cette servitude, & ne craignoient pas moins les gens de guerre du Mareschal de Biron que ceux-là, à cause dequoy ils eussent bien voulu se passer de son assistance: mais les autres les ayant reduits en un coin de la Ville, & estant sur le point de les y forcer, ils furent contraints d'avoir recours à luy. Il regagna aussi-tost tous les quartiers, rechassa les ennemis dans le Chasteau, & le Vicomte s'estant retiré dans celuy de Talan qui est à demie lieuë de la Ville, il assiege ces deux Chasteaux dans le mesme temps. Mais pour cela le plus grand danger n'estoit pas surmonté: il ne pouvoit pas douter que le Connestable de Castille, qui estoit décendu en Franche-Comté avec quinze mille fantassins, & plus de trois mille chevaux, ne se mît en devoir de les secourir, & qu'ainsi cette grande armée ne luy tombât sur les bras. Il y avoit plus de deux mois, que luy & le Connestable de France apprehendant chacun pour soy la venuë d'un si puissant ennemy, sollicitoient le Roy de venir en ces Provinces-là. D'ailleurs, quelques autres considerations l'y appelloient; ses approches sembloient necessaires pour calmer la Province; & sa maistresse Gabriele l'y poussoit, afin qu'il conquist la Franche-Comté pour un fils qu'elle avoit eu l'année precedente, auquel il en devoit donner la proprieté utile, & la souveraineté honorifique aux treize Cantons des Suisses, afin de les obliger à sa protection. Il se promettoit pour cela, que du corps des troupes Lorraines, & de ceux qu'avoient ces deux Generaux, avec ce qu'il y meneroit, il composeroit une armée capable d'executer de grandes choses; & la crainte qu'il pouvoit avoir pour les Provinces de Picardie & de Champagne, luy estoit ostée par l'asseurance qu'il avoit sur les troupes du Mareschal de Boüillon, & sur la diversion que devoient faire les Hollandois; outre que les Païs-bas n'ayant qu'un Gouverneur par commission, qui estoit le Comte de Fuentes, il n'y avoit point d'apparence qu'il se pût faire de grands efforts de ce costé-là. Mais il n'en estoit pas ainsi qu'il se l'imaginoit. Le Roy d'Espagne ayant plus de colere que d'étonnement de ce qu'il avoit eu la hardiesse de luy denoncer la guerre, ayant encore le feu aux quatre coins de son Estat, avoit mandé au Comte de Fuentes qu'il eut à entrer en France, fut-ce mesme au hazard de perdre quelques places dans les Païs-bas, & à l'attaquer si puissamment qu'il convertist l'audace du Prince de Bearn, il en parloit ainsi, en un honteux repentir.

Biron assiege le Chasteau & le prend au bout de cinq semaines.

Reduction d'Autun, & d'Aussonne.

Les Habitans de Dijon prennent les armes contre les gens du Duc de Mayenne.

Appellent Biron à leur secours, qui assiege le Chasteau.

Pourquoy le Roy se resout d'aller en ces pais-là.

Or avant qu'il s'esloignast de cette frontiere, il ordonne au Duc de Nevers, au Comte de S. Pol qui avoit le Gouvernement de Picardie par la mort de son frere le Duc de Longueville, dont nous parlerons dans la suite, au Mareschal de Boüillon, & à l'Amiral de Villars, de se tenir en bonne intelligence, & de reünir toutes les troupes qu'ils pourroient amasser en un mesme corps, duquel il donnoit le commandement au Duc de Nevers, pour courir où la necessité plus pressante les appelleroit; Et pour le gros des affaires du Royaume, il établit un Conseil resident à Paris, dont il fit chef le Prince de Conty. L'evenement monstra que l'ordre qu'il

Il donne ordre pour les frontieres de Picardie, & fait establir un conseil à Paris.

avoit apporté pour l'un & pour l'autre n'estoit pas bon. La jalousie ayant aussi-tost engendré la discorde & parmy ces Chefs de guerre, & parmy ceux qui composoient ce conseil, ils s'occuperent plus à se contrepointer les uns les autres qu'à travailler à ses affaires ; & d'ailleurs le Comte de Soissons, dont l'humeur estoit incompatible avec la sienne, estant mal-content de ce qu'il ne l'avoit pas fait chef du Conseil, tâchoit de fomenter le levain des divisions dans Paris. Il y demeura pour ce sujet quelques jours aprés que le Roy en fut party, & n'ayant pû se resoudre à le suivre qu'avec beaucoup de peine, il le quitta derechef par les chemins, & y retourna : toutefois ces boutades n'eurent aucune suite que des plaintes de part & d'autre. Comme le Roy estoit à Troye en Champagne où il avoit donné rendez-vous à toutes les troupes qu'il menoit, il sceut qu'à l'arrivée du Connestable de Castille dans la Franche-Comté, les Lorrains avoient abandonné tout ce qu'ils y avoient pris excepté Vesou ; que Tremblecour s'estant jetté dedans avec cinq cens hommes, ils l'y avoient assiegé, sans qu'il y eust beaucoup d'esperance qu'on le pust secourir, & que le Connestable se vantoit que de là il viendroit conquerir la Bourgogne, & porteroit le fer & le feu par tout où il trouveroit de la resistance aux volontez de son Maistre. A cette nouvelle le Roy hasta sa marche autant qu'il pût ; & cette diligence se trouva fort necessaire, dautant qu'il apprit en arrivant à Dijon que ce Connestable avoit fait faire un pont de bateaux à Gray sur la riviere de Saone, outre celuy de la Ville, & qu'une partie de son armée estoit déja passée. Sur cela aprés avoir reconnu le Chasteau de Talan, & toutes les avenuës par où l'ennemy le pouvoit secourir, choisi les places de bataille, & marqué les endroits où il faloit dresser quelques forts pour le bloquer entierement, il projetta avec le Mareschal de Biron d'aller au devant des Espagnols, avec deux cens maistres, & cinq cens harquebusiers à cheval, avant qu'ils fussent bien assurez de son arrivée, & de retarder par ce moyen leur marche d'un jour ou deux, pour avoir cependant le loisir de faire un retranchement qui separast la Ville du Chasteau, & dans lequel laissant mille Bourgeois, il pourroit aller combattre l'ennemy à deux ou trois lieuës de la Ville, avec toute son armée. Ayant donc laissé le Comte de Torigny l'un de ses Mareschaux de camp, pour continuer le siege du Chasteau de Dijon, il se rendit à Lux qui est sur la petite riviere de Tille, à my chemin d'entre Dijon à Gray, à quatre lieuës de l'un & de l'autre, & s'y arresta deux heures pour repaistre, & pour donner temps à d'Aussonville & à Jacques de Chabot Marquis de Mirebeau, qu'il avoit envoyé devant, chacun avec cent chevaux, d'aller toûjours avant jusqu'à ce qu'ils eussent nouvelles des ennemis, & de le revenir trouver sur les trois heures aprés midy à Fontaine-Françoise, où il avoit donné le second rendez-vous à ses troupes. Il partit de Lux à une heure aprés midy, menant une Compagnie de fantassins pour jetter dans deux Chasteaux qui estoient au village de saint Seyne sur la Vigenne, afin d'empescher le passage de cette riviere aux ennemis, dautant que c'estoit le chemin le plus commode que pust tenir leur armée pour venir de Gray à Dijon. Or à une lieuë de Fontaine-Françoise qui est à une lieuë de saint Seyne, prés de la source du ruisseau de la Torselle qui tombe dans la Vigenne, il receut avis que le Marquis de Mirebeau qui s'estoit avancé par de là, avoit rencontré trois cens chevaux qui l'avoient ramené plus viste que le pas en ce lieu là, & qu'il avoit veu derriere eux filer quelques autres gros, mais qu'il n'avoit pas eu le loisir de les bien reconnoistre. De fait c'estoit toute leur armée, qui ce jour là se venoit loger à saint Seyne. Le Duc de Mayenne ayant appris que le Roy s'estoit avancé avec si peu de forces, jugea que son courage qui l'avoit fait pousser jusques-là, ne manqueroit pas de l'engager au combat, & qu'il seroit aisé de l'enveloper. Il fait donc tout son possible pour exciter le Connestable à se servir de cet avantage, luy represente, Que sans hazard il peut delivrer le Roy Catholique du plus grand de ses ennemis, relever le party de la sainte Union, en un mot faire le coup le plus important & le plus glorieux que jamais Capitaine eût sceu desirer. Mais ny ses raisons ny ses prieres, ne purent rien gagner sur le Connestable, & soit qu'il ne pût croire que le Roy fût venu si avant avec si peu de monde, soit que la terreur de son nom luy glaçast le cœur, joint que de son naturel il estoit fort froid dans l'occasion, & plus brave en paroles qu'en effets, il luy répondit sans s'ébranler, qu'il n'avoit charge que de defendre la Franche-Comté, sans rien entreprendre. Cependant le Roy avoit envoyé le Mareschal de Biron avec la compagnie du Baron de Lux, pour reconnoistre si c'estoit toute l'armée ennemie,

Comte de Soissons mal-content.

Le Connestable de Castille en Franche-Comté prend Vesou, passe la Saone à Gray.

Le Roy va au devant avec quinze cens hommes seulement.

Combat de Fontaine-Françoise.

Envoye Mirebeau & Aussonville reconnoître : Mirebeau est repoussé.

Le Duc de Mayenne ne peut obliger le Connestable à combattre.

& au mesme temps ayant fait prendre les armes à quelques autres qu'il avoit auprés de luy, il le suivit au grand trot. Les bourgs de Fontaine-Françoise & de saint Seyne ne s'entrevoyent point, parce que le dernier est assis au pied d'une coste. A my chemin il y a une coline, & par delà prés de saint Seyne deux bois. Lors que le Maréchal de Biron eut passé Fontaine-Françoise, il découvrit sur cette coline soixante ou quatre-vingt chevaux des ennemis, ausquels ayant donné la chasse, il vid que toute leur armée descendoit dans saint Seyne, & que proche d'un bois il y avoit trois cent chevaux qui avoient poussé d'Aussonville. Ceux-là ayant destaché quelque escadron pour le reconnoistre, il recula pour eluder leur dessein: mais comme ils le vouloient presser, le Baron de Lux qui tourna visage pour faire une charge avec douze ou quinze seulement, fut porté par terre, de sorte qu'il fut obligé de tourner teste pour le degager. Il mit en fuite ce gros-là aussi-tost qu'il l'aborda, mais à l'heure mesme il en vid sortir du coin du bois sept ou huit autres qui venoient à luy. C'estoit ce que le Duc de Mayenne avoit de Compagnies Françoises, menées par Villars-Houdan, & cinq cent chevaux, commandez par Roderic de Binelle, Lieutenant Colonel de la Cavalerie legere du Milanois, car le Connestable avoit esté tellement pressé par ce Duc qu'il luy avoit enfin permis d'y envoyer les François, & joint avec eux cette Cavalerie. Biron se jugeant trop foible pour soustenir tout cela, se retira doucement vers le Roy, pour luy donner avis de ce qu'il avoit veu. Villars le poursuivit ardemment, ayant découvert du haut de la coline l'estat & le nombre des troupes du Roy, qui n'estoient pas encore ensemble, crût que s'il donnoit promptement, le coup estoit seur. Mais Binelle, ou parce qu'il avoit ordre du Connestable de ne point combattre, ou parce qu'il manquoit de courage, refusa absolument d'en venir aux mains. A son refus, Villars bruslant d'impatience envoye vers Jean Baptiste Sanson Lieutenant de Binelle, le conjurant de ne le point abandonner dans cette occasion, & offrant de luy en ceder le commandement & toute la gloire. Sanson plus hardy que Binelle & intime amy de Villars, s'y porte aussi-tost avec chaleur, & tous deux donnent en mesme temps, Villars dans le gros du Mareschal, & Sanson dans un autre qui estoit à costé. Ils les enfoncent tous deux, & leur font passer carriere jusqu'à la veuë de celuy du Roy: lequel détache aussi-tost cent chevaux, pour soustenir Biron & arrester les fuyards, mais ils sont encore poussez fort impetueusement, & remenez battant jusqu'à luy. On dit que Villars ayant sceu qu'il estoit là, tant le nom de Roy est puissant, n'osa pousser tout droit & l'attaquer, mais tourna à gauche; & là ayant esté blessé au bras & mis hors d'haleine des grandes charges qu'il avoit faites, il se retira glorieusement à saint Seyne. Sanson n'ayant pas combattu moins vaillamment, ne fut pas toutefois si heureux, parce qu'il eut affaire au gros où estoit le Roy. Ce brave Prince n'ayant avec luy que cent chevaux, mais veritablement tous gens d'eslite, ou de marque, & montez à l'avantage; entr'autres, les Ducs de la Trimoüille & d'Elbœuf, le Marquis de Pisany, d'Inteville, Roquelaure, Montigny, François du Plessis-Liencour, Jean de Levy-Mirepoix, & François Juvenal des Ursins Marquis de Treignel, ne fut point ébranlé de voir tous ses escadrons rompus devant luy, & trois gros chacun de deux à trois cent chevaux luy venir tomber sur les bras: au contraire ce peril luy redoubla le jugement & le courage, il donna l'épée à la main dans celuy de Sanson, se mesla tout au travers, quoy qu'il n'eust que sa simple cuirasse sans habillement de teste, & aprés une rude meslée le tailla en pieces. Sanson essaya en vain de le rallier, il y perdit la vie en acquerant beaucoup d'honneur. Aprés cette charge il ne luy resta que dix Cavaliers ensemble, les autres s'estant escartez dans le combat: mais il en rassembla quelques-uns, & au mesme temps Biron tout blessé qu'il estoit d'un coup d'épée sur la teste, & d'un coup de lance dans le petit ventre, rallie cent ou six-vingts chevaux. Avec ces deux gros il retourne à la charge, renverse six escadrons des ennemis les uns sur les autres, & les pousse tous en déroute jusques dans le gros du Duc de Mayenne; dans lequel mesme il alloit donner s'il ne luy eust falut essuyer deux petits bois tout bordez de mousquetaires, & s'il n'eust découvert deux autres gros de Cavalerie, qui s'avançoient pour fortifier cette avant-garde. Cela l'obligea de faire ferme pour rallier ses troupes dispersées, avec lesquelles s'estant fait faire large, il retourna heureusement au lieu du combat. Le Duc de Mayenne eut beau prier, & beau presser le Connestable de faire avancer son armée, & de le charger avec toutes ses forces: il ne l'en voulut jamais croire, & luy dit fierement qu'il sçavoit bien ce qu'il avoit à faire, & qu'il n'y

Le Roy envoye Biron reconnoistre.

Rencontre un gros qui avoit poussé d'Aussonville.

De Mayenne obtient que Villars donne avec les François.

Villars oblige Sanson Italien de le seconder.

Ils rompent l'escadron de Biron & un autre.

Sanson rencontrant celuy où estoit le Roy, est défait & tué.

Le Roy renverse six gros des ennemis les uns aprés les autres.

manquetoit pas, quand il en seroit temps. Cependant arriverent prés du Roy le Comte d'Auvergne, le Comte de Chiverny fils du Chancelier, le Chevalier d'Oise frere de l'Admiral de Villars, la Gurée, Arambure, saint Geran, la Boulaye, & quelques autres avec leurs troupes, au nombre de huit cens chevaux. Ce qui servit d'excuse au Connestable de dire que toute l'armée du Roy estoit là, quoy qu'il sceust bien le contraire : tellement qu'il fit retraite à saint Seyne, & le lendemain à Gray; dont il refusa l'entrée aux François, mesme aux blessez : mais le Roy au contraire prit le soin de les faire penser, & envoya un de ses Chirurgiens à Villars, avec sauf-conduit pour le faire apporter à Châlons, s'il le desiroit.

Le Connestable se retire à Gray.

Tel fut le succez de ce combat si fameux dans ces guerres, non pour le nombre des combattans, car il n'y eut de part & d'autre que sept ou huit cent chevaux qui allerent à la charge; ny pour celuy des morts, car il n'y demeura pas plus de six-vingts hommes sur la place: mais parce que ce fut une merveilleuse preuve du bonheur & de la valeur du Roy, qui confessa que si dans les autres occasions il avoit combattu pour la victoire, en celle-là il avoit combattu pour la vie. Il n'y en eut gueres de tous ceux qui l'accompagnoient, qui ne se vantassent de la luy avoir sauvé, ou d'avoir rendu quelque grand service auprés de sa personne : Il disoit qu'un Gentil-homme, nommé Jean de Fourny-du Jon, qui estoit de ses ordinaires, avoit tué un Cavalier, qui avoit la hache d'armes levée pour luy porter un coup sur la teste; dans les lettres qu'il écrivit au Parlement, il loüoit le courage du Marquis de Mirebeau, & de la Curée; & dans une autre à sa sœur, celle du Comte de Gramont, & d'Auguste de Termes. L'un & l'autre party s'attribuerent l'honneur de la journée, mais elle fut & plus glorieuse & plus avantageuse pour le Roy, dautant qu'elle fit eschoüer les desseins de cette puissante armée décenduë du Milanois, & qu'elle acheva de détacher les François d'avec les Espagnols, qui certes ne sçauroient faire de grandes playes à la France que par ses propres armes. Car comme les François eurent reconnu dans cette occasion leur froideur, leur deffiance & leur inhumanité; & au contraire, le brave courage, la franchise & la bonté du Roy, ils jugerent par la comparaison des deux, lequel il valoit mieux avoir pour maistre, & furent ramenez à leur devoir par l'admiration de sa vertu. Il n'y avoit presque plus que le Duc de Mayenne qui desesperé de tant de mauvais succez, & ne sçachant plus où donner de la teste, avoit resolu de se retirer à Sommerive en Savoye : d'où il vouloit envoyer demander seureté en Espagne pour aller rendre compte de ses actions au Roy Catholique, & luy faire entendre le mauvais procedé de ses Agents qui avoient gouverné les affaires de la Ligue. Mais la mesme bonté du Roy prit le soin de le destourner de ce precipice, & de le remettre dans les voyes d'accommodement. Lors qu'il sceut sa resolution, il envoya querir Lignerac, qu'il avoit auprés de luy, par Roncerolles son fils, entretint ce Gentil-homme de la bonne volonté qu'il avoit toûjours euë pour le Duc, témoigna qu'il avoit pitié de ce qu'il ne pouvoit se dégager des artifices des Espagnols, & le chargea de l'asseurer qu'il estoit disposé à le recevoir dans ses bonnes graces, & à luy faire meilleur traitement qu'eux; Qu'en attendant que l'on conviendroit des conditions, il se pourroit retirer dans Châlons, & qu'il luy donnoit sa foy qu'il trouveroit les chemins libres pour y venir, & qu'il n'y seroit point assiegé ny investy. Sur ces offres le Duc fit encore un grand & dernier effort pour obliger le Connestable à secourir le Chasteau de Dijon, puis il les accepta volontiers; & ayant pris congé de luy comme s'il eust voulu tenter ce secours luy-mesme avec ce qu'il avoit de troupes Françoises, il se retira à Chaalons. En revanche de cette courtoisie du Roy, il disposa le Vicomte de Tavanes qui avoit épousé l'une des filles de sa femme, à luy rendre le Chasteau de Talan, & Francesque en suite celuy de Dijon. Si bien que le Roy ayant reduit toute la Bourgogne, horsmis Châlons & Seurre, qu'on nomme aujourd'huy Bellegarde, entra facilement dans la Franche-Comté, où il tint la campagne & prit toutes les petites Villes, qui servoient aux logemens de son armée, le Connestable s'estant mis à couvert & retranché auprés de Gray.

Traite si mal les François qu'ils se destachent d'avec luy.

Duc de Mayenne au desespoir

Le Roy prend pitié de luy, & luy permet de se retirer à Châlons tandis qu'on traiteroit son accord.

Aprés qu'il eut ainsi chassé les ennemis de la Bourgogne, il employa quelques jours à restablir son autorité dans cette Province, & commença par la reünion du Parlement, rappellant à Dijon la partie qui estant demeurée dans son service s'estoit retirée à Semur, & remettant l'autre dans sa fonction, dont elle avoit esté suspenduë. Comme il estoit à Dijon, il se fit deux choses memorables en

Il remet le Parlement de Dijon.

son Conseil. L'une fut la requeste presentée par les parens de Charlote-Catherine de la Trimoüille, veuve de Henry Prince de Condé, qui demandoient que son procez fust apporté au Parlement de Paris, qui seul estoit capable de la juger, à cause de l'honneur qu'elle avoit d'estre femme d'un Prince du sang; Que toutes les procedures faites par les Juges de saint Jean d'Angely fussent cassées, parce qu'ils estoient Juges incompetens, & que la Cour fit de nouvelles informations; Que cependant la Princesse fust mise en liberté, à la charge de se representer dans quatre mois, dont ils demeureroient caution. La requeste fut enterinée, & en consequence Jean de Vivonne Marquis de Pisany envoyé en Xaintonge pour servir de Gouverneur au jeune Prince, & l'amener luy & sa mere auprés du Roy. L'autre fut, que Henry Duc de Montmorency vint rendre graces au Roy de la Charge de Connestable, & en presta le serment en presence de tous les Grands de la Cour. Il en avoit eu les provisions deux ans auparavant, le Roy estant à Vernon, & il les alla faire enregistrer au Parlement de Paris le 21. de Novembre; où Arnaud celebre Avocat eut une belle carriere pour exercer son eloquence sur la grandeur de sa Maison, éclatante de tant d'illustres titres, de hautes alliances, de beaux Gouvernemens, de memorables services, de grands personnages, & qui avoit déja porté cinq Connestables. Aprés que le Roy se fut reposé quelques jours en cette Ville-là, il assembla ses troupes pour essayer de faire sortir le Castillan hors de ses retranchemens: il le harcela par quantité d'escarmouches, l'une desquelles pensa attirer une bataille generale. Les ennemis gardoient un gué de la Saone au dessous de Gray, avec cent Mousquetaires: ce ne fut pas assez pour le defendre contre cinq cens chevaux François, qui ayant passé nonobstant une double décharge de ces gens-là, leur donnerent la chasse jusqu'aux portes de Gray. Leur armée estoit campée de sorte qu'entre sa Cavalerie & son Infanterie couloit un gros ruisseau, sur lequel il y avoit un pont. Les François échauffez par l'avantage qu'ils venoient de remporter, chargent leur Cavalerie & la mettent tellement en desordre, qu'Hercule Gonzague qui commandoit l'aisle la plus avancée ne la pût jamais rallier, ny le Chevalier de Melzy la soûtenir avec la seconde: de sorte qu'il en demeura plusieurs, les uns tuez sur la place, les autres prisonniers de guerre, du nombre des derniers estoit Alphonse Idiaque fils du Secretaire d'Estat de Philippe II. & Colonel de la Cavalerie legere du Milannois, à qui il en coûta vingt mille écus de rançon. Une autre fois le Maréchal de Biron deffit quelques troupes qui alloient joindre le Castillan; & là il n'y eut rien de plus remarquable, sinon que le Duc de Guise nouvellement arrivé dans l'armée, desirant donner des preuves de sa valeur dans la premiere occasion où il eust mis l'épée à la main pour le service du Roy, poussa luy quinziéme seulement, & couvert d'armes dorées pour se mieux signaler, jusques sur la contre-escarpe du fossé, & porta par terre d'un coup d'épée un cavalier des ennemis qui l'avoit deffié au combat: mais le Maréchal, ou par jalousie, ou pour les desordres, que ces traits de valeur sans conduite ont accoûtumé de causer dans une armée, ne donna pas à cette action les loüanges qu'elle sembloit meriter. Si le Roy eust entrepris la conqueste du Comté, il y avoit apparence qu'il en fust venu à bout, toutes les Villes, & mesme Bezançon, estant déja plus qu'à demy subjuguées par la terreur de ses armes: mais il ne pût jamais obtenir le consentement des Suisses, sans lequel il n'eust pû long temps le garder. Les Comtois en vertu des anciens traitez d'alliance qu'ils ont avec eux, avoient reclamé leur intercession contre ce torrent qui inondoit tout leur païs. Du commencement ils ne s'en estoient pas fort remuez, non seulement parce que leurs resolutions sont lentes, & qu'elles estoient encore retardées par les amis que le Roy avoit dans leurs assemblées, mais aussi parce qu'ils s'estoient piquez contre eux, de ce qu'ils avoient les premiers violé l'alliance, en permettant l'an 1587. à la Ligue de poursuivre les Suisses dans leurs terres. Toutefois les supplications & les cris de ces pauvres gens frappant sans cesse leurs oreilles, ils s'en émeurent enfin, autant de crainte pour eux-mesmes de voir un si puissant Conquerant à leur porte, que de compassion pour leurs voisins: de sorte qu'ils supplierent le Roy de retirer ses armes, & de laisser le païs dans la neutralité dont il avoit toûjours joüy. Leur intercession plus puissante que n'eust esté une armée, l'obligea d'y deferer, & les delivra des maux de la guerre, moyennant quelque somme d'argent pour le defray de ses troupes, dont Bezançon paya une bonne partie. Horsmis les deux ou trois rencontres que nous avons marquées, les deux armées ne se firent pas grand mal l'une

Requeste des parens de la veuve du Prince de Condé, il la fait venir en Cour avec son fils.

Duc de Montmorency preste le serment de la Charge de Connestable.

Deffaite des ennemis au passage de la Saone.

Autre deffaite par le Maréchal de Biron.

Comtois ont recours à l'intercession des Suisses leurs alliez.

Le Roy à leur priere se retire.

à l'autre : mais la peste les attaqua furieusement toutes deux, & fit plaindre au Roy la perte de grand nombre de braves gens ; particulierement d'Odet de Goyon-de-Matignon Comte de Torigny, jeune Seigneur qui avec le feu & la vigueur de son âge, n'avoit déja gueres moins de prudence & de maturité que son pere ; qualitez qui sans doute luy eussent bien-tost acquis le baston de Maréchal, comme elles avoient merité les bonnes graces du Roy.

La peste se met dans l'armée, le Comte de Torigny en meurt.

Le Roy va à Lyon.

Au partir de Bourgogne le Roy fit un voyage à Lyon, pour de là traiter avec le Duc de Savoye, & donner ordre aux affaires du Dauphiné & de la Provence, où il y avoit quelques broüilleries que sa presence estoit seule capable de dissiper. Cette grande & opulente Ville confirma par la pompe & la magnificence dont elle s'efforça d'honorer son entrée, que c'estoit le seul motif d'affection & de fidelité qui l'avoit obligée de se remettre sous son obeïssance. Il envoya de là le Duc de Guise dans le Gouvernement de Provence, en donna la Lieutenance à Lesdiguieres, & celle du Dauphiné dont le Prince de Conty avoit le Gouvernement, à Alphonse d'Ornane ; Et par ce moyen opposant un puissant ennemy au Duc d'Espernon, mettant un bon surveillant auprés du Duc de Guise, & ostant, à Lesdiguieres le trop grand pouvoir qu'il avoit en Dauphiné, il crût avoir bien pourveu à la sureté de ces païs-là. Il expedia encore en cette Ville plusieurs autres affaires, qui toutes servoient de dispositions à la paix generale. Zamet luy ayant porté quelques paroles de paix de la part du Duc de Savoye, bien qu'il sceust que l'intention de ce Prince n'estoit que de faire croire au Roy d'Espagne qu'on le recherchoit fort du costé de France, & d'en tirer par cet artifice de plus grands moyens pour luy faire la guerre : neanmoins il y presta volontiers l'oreille, & éludant sa tromperie par une plus heureuse & plus juste, il luy fit accepter une tréve jusqu'à l'année suivante, afin de l'engager dans le traité plus avant qu'il ne vouloit, luy offrant mesme de pourvoir un de ses fils du Marquisat de Saluces à foy & hommage de la Couronne de France, moyennant qu'il donnast certaines sommes de deniers, & qu'il restituast les places qu'il tenoit en Provence. Il y eut plusieurs conferences pour ce sujet, premierement entre le President de Sillery de la part du Roy, & le President de la Rochete de celle du Duc, puis entre plusieurs autres Deputez, si bien qu'on demeura d'accord presque de tous les poincts. Mais le Duc qui ne desiroit rien moins que la paix, fit naistre des difficultez sur la forme de l'hommage, & puis rompit tout à fait. Le Marquis de saint Sorlin Prince de son sang, & qui venoit de succeder à la qualité & aux biens de son frere le Duc de Nemours, aima mieux, de peur de se perdre, suivre son Roy que son parent, & travailla tout de bon à faire son traité particulier. Par un autre traité Boisdauphin ramena aussi les Villes de Sablé & de Chasteaugontier, & quelques autres Chasteaux qu'il tenoit sur les frontieres de Bretagne au service du Roy : lequel, outre que par un Edit il esteignit la memoire de tout ce que luy & ceux qui le suivoient, avoient commis durant les troubles, cassant toutes procedures faites contre eux, les remettant dans leurs biens, Charges, & Benefices, luy donna le baston de Maréchal de France, une Charge de Maistre des Requestes à Martin Ourceau, & une de Conseiller au Parlement de Rennes à François du Breüil, qui avoient negocié sa reduction.

Tréve entre le Roy & le Duc de Savoye, pour traiter de paix.

Mais le Duc ne la vouloit pas.

Reduction de Boisdauphin, fait Maréchal de France.

Pendant tout le cours de cette année, le Roy avoit employé diverses personnes pour moyenner celle du Duc de Mercœur, entre autres Duplessis Mornay qui estoit voisin de la Bretagne ; & la Reine Loüise sœur de ce Duc qui s'en entremettoit avec affection, parce qu'elle prevoyoit la ruine prochaine de son frere. Il estoit neanmoins si aveuglé de l'ambition de se faire Duc de Bretagne qu'il tiroit le traité en longueur, attendant toûjours qu'il arrivast quelque revers dans les affaires du Roy. Cependant on luy avoit accordé des tréves à diverses fois, entre lesquelles s'estoient faits quelques exploits de guerre dont nous parlerons ailleurs, & dont les derniers luy ayant esté assez avantageux, le Roy se porta d'autant plus facilement à confirmer celle que Saint Luc avoit faite avec ce Duc vers la my-Septembre. Le Duc de Mayenne qui s'estoit retiré à Châlons, ayant reçû avis de Rome que le Pape estoit disposé à recevoir le Roy dans l'Eglise, la demanda aussi plus instamment, en attendant qu'il traiteroit de la paix ; & il la vouloit generale comme Chef de tout le party. Il y en avoit dans le Conseil du Roy, qui considerant les artifices & les longueurs dont il usoit depuis six ans, ayant commencé cent fois de traiter sans jamais conclure, estoient d'avis de ne luy accorder plus aucune surséance, afin de le contraindre à un accommodement final ; & plusieurs vouloient, si on luy en donnoit

Tréves accordées au Duc de Mercœur.

quelqu'une, que se fust seulement pour la Bourgogne, & qu'on la fist accepter separément aux autres, afin de diviser le plus qu'on pourroit les restes de la Ligue, au lieu de les reünir ainsi sous une seule teste. Ces considerations estoient sans doute de grand poids: mais pour un bien si desiré que la paix, le Roy estoit disposé de ne pas refuser ce moyen: & d'ailleurs, il sçavoit par la raison & par les exemples presents dont nous allons parler, aussi bien que par ceux du passé, combien il estoit dangereux de mettre au desespoir de braves gens, principalement des personnes de cette qualité, & de les precipiter entre les bras des ennemis; & puis la bréche faite par les Espagnols à la frontiere de Picardie, & le peril où estoit Cambray, le pressant de s'en retourner en ce païs-là, il desiroit devant que de s'éloigner de ceux où il estoit, laisser la Bourgogne & les quartiers voisins en tel estat qu'il n'eust rien à craindre de ce costé-là. Voila pourquoy contre l'avis de son Conseil, il accorda une treve generale au Duc de Mayenne pour l'espace de trois mois, à commencer au mois de Septembre; toute semblable à celle de 1593. hormis en trois points: l'un qu'en celle-là on n'avoit point nommé les qualitez, & en celle-cy on nomma le Roy seul; l'autre, qu'il ne leveroit aucune chose que par ses Officiers; & le troisiéme, que les Princes qui avoient assisté les deux partis, n'y estoient pas compris, par consequent le Roy d'Espagne en estoit exclus.

Treve generale accordée au Duc de Mayenne.

Tandis que le Roy est à Lyon, nous jetterons les yeux sur le Languedoc, la Provence & le Dauphiné. Le Duc de Joyeuse bien que foible, n'estant neantmoins attaqué de personne, se maintenoit toûjours hors le service du Roy, & empéchoit par son credit les Villes de Thoulouse, de Narbonne, de Carcassonne, de Rodez, d'Alby, & quelques autres, de s'y remettre. Le Parlement de Thoulouse marcha toûjours de mesme pied avec luy, tant que le pretexte de la Religion dura; mais depuis la conversion du Roy, & que les plus aheurtez eurent connu qu'il s'estoit mis en tout devoir d'obtenir son absolution à Rome, la meilleure partie de cette Compagnie pria ce Duc de se reconcilier avec luy. A quoy ayant répondu qu'il ne le pouvoit sans le consentement du Pape, & empéchant de pouvoir absolu qu'il ne fût pris aucune resolution là-dessus: ceux-là se retirerent à Castelsarrasin, où se rendirent aussi quelques autres qui estoient à Beziers dés le temps du meurtre du President Durancy; Et tous ensemble avec les Conseillers que le Duc de Montmorency avoit créez, & que le Roy confirma, y établirent leur siege. Anne de Levy qui commandoit dans la Province en l'absence du Connestable, & le Mareschal de Matignon y estant allez par ordre du Roy pour conferer avec eux, entreprirent de faire la guerre à Joyeuse, le premier aux environs de Thoulouse, & le second dans le païs de Roüergue. Mais horsmis que Levy prit quelques petits Châteaux sur la Garonne, & que le Mareschal fut cause que Rodez se reduisit au service du Roy, ils ne firent rien de memorable. Aussi avoient-ils peu de forces, & le Roy croyoit mieux venir à bout de Joyeuse par la negotiation d'Emeric de Vic qu'il avoit envoyé traiter avec luy, que par leurs armes. Ce moyen toutefois avança aussi peu les affaires que l'autre, & Emeric ennuyé des longueurs & de l'irresolution de Joyeuse, s'en retourna sans rien conclure. Lors qu'il fut party, Joyeuse sortit à son tour en campagne, avec toute la Noblesse de sa faction, & des forces considerables: mais comme il estoit proche de Castelsarrasin où il fit tirer quelques volées de canon pour intimider le nouveau Parlement qui fulminoit des Arrests contre luy, il fut rappellé à Thoulouse par l'avis qu'il eut que Narbonne & Carcassonne, sur l'affection desquelles il s'asseuroit plus que sur toute autre chose, estoient en branle de l'abandonner. De fait, à peine fut-il de retour à Thoulouse, que leurs Deputez le vinrent avertir qu'il se hastast de faire sa paix avec le Roy, & aussi tost aprés elles mirent ses garnisons dehors pour estre en liberté d'executer leur resolution, tous ses efforts estant inutiles pour les obliger à un plus long retardement.

Estat du Languedoc.

Le Parlement de Thoulouse se divise en deux, une partie se retire à Castelsarrasin.

Matignon & Levy font la guerre à Joyeuse.

Il sort en campagne, mais il apprend que Narbonne & Carcassonne le vont quitter.

Les animositez des Provençaux contre le Duc d'Espernon, & son humeur imperieuse qui ne pouvoit souffrir de resistance, ne laissoient pas joüir ce mal-heureux païs de la tréve que le Connestable y avoit procurée. Les Provençaux se plaignent encore aujourd'huy des cruels degasts & des estranges inhumanitez que commettoient les Carrabins d'Espernon, espece d'Arquebusiers à cheval, qu'il avoit mis en usage. Le siege de Salon les irrita encore davantage, & osta tout espoir de reconciliation. Le Comte de Carces mortellement offensé de ce que Saint Romans qui en estoit Gouverneur, avoit quitté son party, & non seulement faisoit bande à part, mais aussi s'entendoit avec d'Espernon son ennemy, cherchoit tous moyens de s'en

Estat de la Provence.

vanger. Un Gentil-homme, nommé Jacques de Cordes, par l'intelligence d'un habitant de la Ville qui en avoit aussi receu quelque injure, entra par la tour qu'ils nomment de la Poterne, avec quelques gens armez & criant *Vive Carces*, mit tellement l'effroy dans la Ville, que Saint Romans abandonné des habitans se sauva dans le Chasteau. Carces l'y vint assieger dés le lendemain: mais Espernon beaucoup plus fort, assiegea Carces luy-mesme, en sorte qu'il ne recevoit point de vivres, quoy qu'il receust souvent des renforts d'hommes. Ainsi Carces se pouvant bien deffendre de ces assauts, mais non pas de la famine, fust bien-tost tombé entre les mains de son ennemy, si le Parlement n'eust derechef imploré l'assistance de Lesdiguieres, qui s'achemina aussi-tost en Provence avec les mesmes troupes dont il venoit de reprendre le Fort d'Exilles, & de renvitailler Cavours, à la veuë de l'armée du Duc de Savoye. Le seul bruit de son arrivée obligea Espernon de lever le siege; & bien qu'il eust publié qu'il iroit s'opposer à son passage sur le bord de la Durance, il luy quitta entierement la place, horsmis deux Eglises fortifiées dans la Ville, où il laissa deux à trois cens hommes, & ne put l'empescher de mettre des vivres dans Salon. Cela fait Lesdiguieres rebroussa en diligence vers le Piémont, pour secourir Cavours que le Duc de Savoye avoit assiegé pendant son éloignement. A son arrivée trouvant le Gouverneur qui capituloit, il resolut d'attirer les ennemis au combat, ou de forcer leurs retranchemens, mais se voyant trop foible, & eux trop bien retranchez, il changea d'avis. Peu s'en falut mesme que le Duc ne luy coupast le passage au retour, & qu'il n'attrapast dans ses filets *le Renard de Dauphiné*, il l'appelloit ainsi: car il se saisit des destroits du val de Perouse, & Lesdiguieres eut besoin de toute son adresse & de toute sa valeur pour se degager d'un si mauvais pas. Aprés qu'il eut rassuré les valées de l'effroy qu'elles avoient de la perte de Cavours, il tourna ses armes à delivrer le Dauphiné de quelques Forts que le Savoyard & ses Partisans y avoient pris, entr'autres Mirebel, Morestel, & le Fort des Eschelles; & là-dessus le Roy estant arrivé à Lyon, la tréve fut concluë avec le Duc de Savoye. En revenant de Salon, il s'estoit saisi de Seine sur les frontieres de Provence. Cela donna de nouveaux sujets de plainte à Espernon, & luy fit rompre la tréve qu'il avoit acceptée aprés son depart, par le moyen de Fresne-Forget Secretaire d'Estat, que le Roy avoit envoyé en Provence pour disposer ce Duc, & les divers partis qui estoient dans le païs, à reconnoistre le Duc de Guise pour Gouverneur. Du reste, Carces continuant de presser le Chasteau de Salon, Saint Romans qui n'en pouvoit plus, & qui d'ailleurs sçavoit bien qu'il en vouloit particulierement à sa personne, essaya de se sauver par le tuyau d'un privé: mais s'estant rompu la cuisse en descendant, il ne put aller plus loin, & se fit porter dans une des Eglises fortifiées. Ainsi le Chasteau & tout son bagage qui estoit dedans vinrent au pouvoir de Carces: lequel ne joüit pas long-temps de sa conqueste. Car de Cordes fâché de ce qu'il en vouloit donner le gouvernement à un autre, s'en saisit par force, avec l'assistance de ceux des Eglises: de sorte que la Ville & le Chasteau furent derechef cantonnez l'un contre l'autre. Ce qui dura encore quelque mois, & acheva de combler cette mal-heureuse Ville de ruine & de desolation, jusqu'à ce que l'on eut trouvé un accommodement entre ces Chefs, & que ceux qui commandoient dans les Eglises, vendirent ces postes pour de l'argent.

Carces surprend la Ville de Salon, assiege le Chasteau: Espernon l'assiege.

Lesdiguieres fait lever le siege à Espernon.

Le Duc de Savoye prend Cavours, & manque de l'attraper.

Il prend Mirebel, &c.

Tréve en Provence.

Le Chasteau de Salon rendu à Carces, & ce qui s'en ensuivit.

Les affaires alloient ainsi dans ces quartiers-là du Royaume, la pluspart à l'avantage du Roy: mais sur les frontieres des Païs-bas la fortune de la France leur donnoit une face bien differente, ne produisant de ce costé-là que des mal-heurs, & des succez bien funestes. Dés le mois de Mars, Henry d'Orleans Duc de Longueville, visitant les places de son Gouvernement de Picardie, fut mal-heureusement tué comme il entroit à Dourlens. Les Soldats faisant une décharge pour le saluer, il arriva qu'un coup chargé à bale l'atteignit dans la teste, & tua encore sur la place un nommé la Ramelle, qui estoit à costé de luy. Chacun parloit diversement selon ses conjectures d'un accident si estrange, & ne pouvoit-on juger, si cela s'estoit fait par hazard ou de dessein formé; plusieurs se portoient à croire le dernier, & de ceux-là quelques-uns soupçonnoient que ce coup ne s'estoit fait que pour tuer la Ramelle qui avoit beaucoup d'ennemis: mais les autres croyoient qu'on en avoit voulu au Duc de Longueville, & en accusoient ou le ressentiment d'une Dame, ayant alors tout pouvoir, qui se tenoit offensée de quelques discours. Quoy qu'il en fust, il en mourut peu de jours aprés dans Amiens. L'avant-veille de sa mort, sa femme Catherine de Gonzague fille de Loüis Duc de Nevers, accoucha d'un fils unique à

Duc de Longueville tué à Dourlens par un estrange accident.

Laisse un fils unique.

à qui le Roy donna son nom, & luy conserva le Gouvernement de Picardie, mais à la charge que son oncle le Comte de saint Pol en auroit l'administration, jusqu'à ce qu'il fust parvenu à l'âge de dix-huit ans.

La mort de Humieres ne fut pas un accident moins deplorable à la Province, & aux gens de guerre qui l'aimoient avec passion. De trois Villes qui estoient encore détachées de l'obeïssance du Roy en Picardie, la Fere, Han & Soissons, Colas Vice-Seneschal de Montelimar, avoit entierement mis la premiere sous la domination des Espagnols, & avoit pris l'écharpe rouge : Loüis de Moï-Gomeron qui commandoit dans Han pour le Duc d'Aumale, s'estoit aussi laissé persuader de prester serment à l'Estranger, & de recevoir quinze cens Espagnols ou Wallons dans la Ville, mais peu aprés il en estoit mort de regret. Jacques son fils aîné luy ayant succedé en ce Gouvernement, n'avoit pas envie de continuer sa faute, ny de permettre que les Espagnols fussent les plus forts dans le Chasteau, comme ils l'étoient dans la Ville : neanmoins Rosne passant par là au retour d'un grand convoy qu'il venoit de jetter dans Laon, le cajola si bien, & luy donna tant d'esperances de luy faire payer les appointemens & les pensions de son pere, qu'il alla à Bruxelles avec luy & y emmena deux de ses freres, laissant le Chasteau entre les mains de sa mere & d'Antoine de la Vieuville-d'Orvilliers son frere uterin. Quand il est arrivé là, les Espagnols luy reprochent qu'il traitoit avec le Roy, & moitié par menaces, moitié par promesses, l'obligent d'écrire à sa mere & à d'Orvilliers qu'ils ayent à leur livrer le Chasteau. D'Orvilliers répond, qu'il ne le peut rendre qu'à luy-mesme ou par ses ordres, lors qu'il le verra en liberté. Le Comte de Fuentes menace sa mere de luy envoyer les testes de ses trois enfans dans un plat, si elle ne luy fait tenir un autre langage : mais comme d'Orvilliers en vouloit demeurer le maistre, & qu'il ne pouvoit se rendre complice d'un si grand mal, il avoit traité avec Humieres Lieutenant de Roy dans la Province, de luy donner le passage libre par le Chasteau pour attaquer les Espagnols dans la Ville, à la charge que les Capitaines qu'il y feroit prisonniers luy seroient mis entre les mains, afin de luy servir de gages pour la sureté de la vie de ses trois freres. Suivant ce marché, le Comte de saint Pol & le Maréchal de Boüillon qui avoient assemblé leurs troupes sur cette frontiere pour les opposer au Comte de Fuentes, les font repasser la riviere, & leur donnent rendez-vous à Flavy. L'entreprise n'estoit pas moins perilleuse qu'importante. Si Han demeuroit aux Espagnols qui avoient déja la Fere & la Capelle, & auroient bientost le Câtelet, il estoit bien difficile de secourir Cambray, qu'ils tenoient déja comme investy, & il ne faloit pas s'attendre de les chasser de Han sans un combat tres-sanglant, d'autant qu'il n'y avoit pas moins de quinze à seize cens tous vieux soldats, avec grand nombre d'Officiers, & que de plus la deffiance qu'ils avoient conçûë de d'Orvilliers, à cause des frequentes allées & venuës des gens du Roy dans le Chasteau, leur avoit donné avis de se barricader contre luy, & de se mettre sur la defensive. Voila pourquoy tous les plus braves de la Noblesse & des Chefs de ce païs, Humieres, le Comte de Chaunes, Sesseval, Thibaud de Mailly, Emanuel d'Ailly-Pequigny Vidame d'Amiens, Jean de l'Isle-Marivaut, Timoleon de Gousier-Thoüez, Plainville & Surville, tous deux du nom d'Estourmel, Haraucour & Proville freres, de la Maison de Longueval, François Blanchard-Desclufeaux Gouverneur de Noyon, & plusieurs autres, s'y convierent pour avoir part à la gloire. D'Orvilliers ne vouloit pas leur donner passage par dans le Chasteau, de peur qu'ils ne s'en saisissent, mais seulement le long du fossé par un sentier fort estroit, entre les murailles & un estang qui est au dessous. Le Comte de saint Pol & le Maréchal de Boüillon, n'estoient point d'avis de se mettre en un lieu si dangereux, à la mercy d'un homme si changeant qu'estoit d'Orvilliers. Humieres seul qui avoit la chose à cœur, les assura tellement de la foy de cet homme, & du bon succés, que la nuit du vingt-un de Juin, ils firent passer deux Regimens & quatre à cinq cens hommes armez de cuirasses par ce sentier, & les rangerent en bataille dans la place devant la porte du Chasteau. Delà, le jour estant venu, & les ordres donnez, ils attaquerent courageusement la premiere barricade, & de front & par les costez : mais une furieuse gresle de mousquetades qui pleuvoit de derriere les jardins & les maisons de là auprés en coucha par terre quinze ou vingt, & en blessa bien autant ; ce qui ralentit beaucoup leur ardeur, & puis une cinquantaine d'hommes avec des armes d'Hast se meslant parmy eux, les contraignirent de reculer. Une seconde fois les exhortations, & l'exemple de Humieres les remenerent

Colas met la Fere entre les mains des Espagnols.

Gomeron le pere y met aussi la Ville de Han, mais en meurt de regret.

Les Espagnols le forcent d'écrire à d'Orvilliers de leur livrer le Chasteau.

D'Orvilliers au contraire traite avec Humieres, pour les en chasser.

Ils se barricadent.

D'Orvilliers donne passage aux gens du Roy par le fossé.

Ils attaquent les Espagnols.

au combat, & une seconde fois ils furent repoussez, & ce genereux Seigneur tué sur la place d'un coup de mousquet. Toutefois sa mort au lieu de les épouvanter davantage, convertit leur effroy en furie : de sorte que dans la resolution de la venger ou de mourir, ils emporterent cette barricade, & les maisons d'où ils avoient reçû tant de dommage. Ce ne fut encore pourtant que le commencement du jeu : les Espagnols mirent le feu dans ces maisons pour les en chasser. Il y eut là le plus opiniastré & le plus cruel combat qu'on se puisse imaginer, qui dura quatorze heures entieres. Le Comte de Fuentes, il se nommoit Pedro Enriquez de Azebedo y Fonseca, estoit alors avec son armée devant le Catelet, qui est à huit lieuës de là, place à quatre bastions avec un fossé sec, fortifiée autrefois par François I. pour contrequarrer Cateau en Cambresis. Il l'avoit fait assieger par le Prince de Chimay dés le commencement de Iuin, & s'y estoit rendu luy-mesme le dixiéme du mesme mois, ayant laissé le Colonel Montdragon dans les Païs-bas, avec un corps assez considerable pour tenir teste au Prince Maurice. Ainsi les Espagnols de Han s'encourageoient à tenir bon dans l'esperance qu'il viendroit bien-tost à leur secours, selon la promesse qu'il leur en avoit faite quelques jours auparavant. Les François au contraire, s'évertuoient de tout leur pouvoir de les forcer avant qu'il fust arrivé : & tantost les uns avoient l'avantage, tantost les autres, selon que le vent poussoit les flammes dans les yeux de leurs ennemis. Enfin, une fois qu'il favorisoit les François, le Maréchal de Boüillon prit le temps de traverser la Ville, & alla faire ouvrir la porte de Noyon aux troupes du Comte de saint Pol qui attaquoient de ce costé-là. Alors les Espagnols pris par devant & par derriere, & se voyant, pour ainsi parler, entre l'enclume & le marteau, eussent bien voulu prendre quartier, & baissoient les piques pour le demander : mais les François cruellement animez par la mort de deux cens des leurs, entre lesquels estoient vingt ou trente de leurs Officiers, & particulierement le brave Humieres, l'amour des gens de guerre & de la Province, & Desclusëaux, estimé l'un des meilleurs Mestres de camp de son temps, passoient au fil de l'épée, sans rien épargner, tout ce qui se rencontroit devant eux, & ce fut avec beaucoup de peine que le Maréchal de Boüillon sauva un Mestre de camp & neuf Capitaines, dont il en livra quatre à Orvilliers, suivant qu'il avoit esté convenu avec luy, mais il envoya les six autres qui restoient à saint Quentin.

Sont repoussez deux fois : Humieres tué.

Fuentes assiege le Catelet, Espagnols de Han croyent qu'il viendra à leur secours.

Enfin sont défaits & tous passez au fil de l'épée.

Le Comte de Fuentes qui venoit en grand' haste au secours de cette garnison, ayant appris par les chemins ce qui luy estoit arrivé, s'en retourna plein de dépit au siege du Catelet. Le Gouverneur de cette place, nommé François Dampierre de Lieramont, ayant soûtenu un assaut la luy rendit le 25. du mois : mais cette conqueste luy apporta bien peu de consolation pour une si grande perte que celle de Han, & de tant de bons soldats : dont il avoit tant de douleur qu'il en paroissoit tout hors de luy-mesme, & disoit que rien n'estoit capable de le soulager, qu'il ne l'eust expiée par un carnage deux fois plus grand des François. Les premiers coups de sa vengeance tomberent sur la teste de Gomeron, qui fut si mal-heureux que tous les moyens que les siens employerent pour garantir sa vie, servirent à avancer sa mort. Car un de ses domestiques, s'estant imaginé qu'il le tireroit des mains des Espagnols, s'il pouvoit faire en sorte de leur livrer la place, fit partie avec les prisonniers pour se saisir de la porte du Chasteau, & de la personne de d'Orvilliers : ce qu'il executa fort adroitement, quoy qu'il n'eust que dix hommes de son intelligence : mais le secours qu'il attendoit de la Fere luy manquant, & Plainville qui estoit dans Han avec son Regiment, faisant escalader cette porte de tous costez, les Capitaines prisonniers composerent avec d'Orvilliers, qu'il les mettroit en liberté ; & il fut obligé par Plainville de leur tenir parole, de sorte que par ce moyen il perdit les ostages qu'il avoit entre ses mains pour la vie de son demy-frere. Aprés cela Plainville estant son amy, le laissa dans le Chasteau, l'avertissant seulement de se prendre garde de pareilles surprises, & de fermer les oreilles aux trompeuses propositions des Espagnols. Ils luy en faisoient tous les jours de fort avantageuses en apparence, pour l'engager à leur remettre sa place ; & l'infortunée mere tremblant de peur à toute heure qu'on ne luy apportast les testes de ses enfans, comme elle en estoit menacée par Fuentes, l'en sollicitoit sans cesse avec larmes & gemissemens. Il tenoit ferme neanmoins contre tous ces efforts, soit par crainte de perdre un si bon poste, soit par la repugnance qu'il avoit de se reduire sous la servitude Espagnole, & entretenoit sa belle-mere d'esperance, luy promettant de la contenter, lors que les

Le Comte de Fuentes prend le Catelet.

Les moyens que les amis de Gomeron employent pour le sauver, le perdent.

Sa mere fait venir Fuentes pensant obliger d'Orvillier à luy livrer la place.

.pes du Roy seroient éloignées. Cette pauvre femme croyant en effet qu'il .. avoit rien qui l'en empeschast, que la crainte de n'avoir pas assez de pou.. .. r sur sa garnison, (& peut-estre aussi que cela y contribuoit) se mit dans .sprit que s'il voyoit l'armée Espagnole, il s'y resoudroit plûtost. Elle écrit .nc à Fuentes que s'il s'approche en diligence, & qu'il tienne sa marche secre.. en sorte que les Royalistes n'en ayent point le vent, il luy livrera le Chasteau. .uentes s'avance sur cette parole, & au mesme temps qu'il paroist elle se jette aux pieds de d'Orvilliers, le conjure de prendre pitié d'elle & de ses trois fils, dont il tient la vie & la mort entre ses mains. D'Orvilliers bien surpris de voir les Espagnols, & avec cela esmeu des supplications de sa mere & du peril de ses freres, ne sçait quelle resolution prendre. Les sentimens de la compassion & de la nature combattent ceux de son interest, & du devoir envers sa patrie. Du commencement il tire quelques volées de canon, mais sans boulet, afin de pouvoir s'expliquer comme il voudroit envers les François & les Espagnols. Le Comte prend cela pour un salut d'amy & pour un signal: mais comme il s'approche, d'Orvilliers n'ayant le cœur ny de le recevoir ny de le repousser, fait venir Plainville dans le Chasteau, & luy en laissant la disposition se retire à Roye. Alors Plainville saluë les Espagnols d'une autre sorte, & fait tirer sur eux tout de bon. Fuentes ne sçachant d'où venoit ce changement, se met en furie & deteste la perfidie de la mere de Gomeron. Elle sort pour luy demander pardon, & rejette la faute sur d'Orvilliers: mais sa colere ne reçoit ny excuses ny supplications, il commande à son Auditeur ou Prevost de camp de faire le procez à son fils qu'il avoit amené avec luy; Et à l'heure mesme l'Auditeur le declare traistre & criminel de leze Majesté, pour n'avoir pas remis la place à ceux de qui son pere & luy la tenoient, & le condamne à avoir la teste trenchée, à la veuë de l'armée & de la place; Jugement qui fut presque aussi-tost executé que prononcé. Une si violente procedure offensa fort les Capitaines François, de sorte que la vie des six Capitaines prisonniers qui estoient à saint Quentin en courut grand risque. Ils furent estroitement resserrez, & si le Conseil de guerre en eust jugé à la pluralité des voix, leurs testes eussent servy de represailles: mais le Mareschal de Boüillon l'empescha, remontrant, Que cet homme estant du party du Duc de Mayenne, ce n'estoit point à eux, mais à luy de venger cette action, s'il la trouvoit mauvaise, & qu'il faloit bien se donner de garde de commencer pour un rebelle & un perfide, à faire mauvaise guerre, dont les gens d'honneur & les bons serviteurs de Roy pourroient patir. L'Archiduc Albert remit depuis en liberté les deux freres de Gomeron, & le Comte de saint Pol n'estant pas bien asseuré de la fidelité de d'Orvilliers, le disposa à laisser la garde du Chasteau de Han à un autre.

Irresolution de d'Orvilliers, qui appelle Plainville au Chasteau, & se retire.

Plainville tire sur les troupes de Fuentes.

Qui fait trencher la teste à Gomeron.

Les François sont offensez de ce procedé, mais n'usent pas de represailles.

La douleur & l'indignation qu'eurent les bons François de la mort d'Humieres, retomba toute sur les rebelles qui accompagnoient les Espagnols, & avoient pris l'eschatpe rouge, particulierement sur le Duc d'Aumale qui leur avoit fait livrer la Ville de Han, & avoit le premier traité ouvertement avec eux: tellement que quelques Conseillers du Parlement qui le haïssoient plus qu'aucun de la Maison de Lorraine, à cause qu'il les avoit fait emprisonner aprés la mort des Guises, & qui d'ailleurs cherchoient à faire un exemple de severité sur quelque Chef de la Ligue, prenant sujet sur les plaintes qu'on faisoit de luy, & se fondant outre cela sur ce qu'ils avoient ordonné l'an passé au Duc de Mayenne & à tous les Chefs de son party de revenir à l'obeïssance du Roy dans trois mois, presserent tant la Compagnie qu'à la requeste du Procureur general, on luy fit son procez, non point les Chambres assemblées comme à un Duc & Pair, car il fut reputé décheu de ce privilege par l'atrocité du crime, mais par la Tournelle seulement. Et aprés l'avoir trompeté & fait crier à trois briefs jours, ils *le condamnerent par contumace, comme criminel de leze Majesté au premier chef, & ordonnerent qu'il seroit tiré à quatre chevaux, les quartiers attachez à quatre potences aux quatre principales sorties de Paris, ses biens confisquez, ses enfans degradez, sa teste plantée au bout d'une pique à la porte saint Denys, si pris & apprehendé pouvoit estre, sinon en effigie; les armes & marques d'honneur particulieres à sa personne brisées & effacées, le Chasteau d'Anet son principal manoir demoly, ses bois de haute fustaye coupez à hauteur de ceinture.* Et bien que le premier President qui sçavoit les inconveniens qui pourroient advenir de ce procedé si severe & si precipité contre une personne de cette qualité, fist tout son possible pour empescher l'execution de l'Arrest, & eust d'abord obtenu qu'elle seroit

Le Parlement fait le procez au Duc d'Aumale.

Le condamne par contumace à estre tiré à quatre chevaux.

Ce qui est executé en effigie.

surfise jusqu'à ce qu'ils eussent appris la volonté du Roy : neanmoins, ceux dont nous avons parlé, ne luy donnerent aucune relasche que l'on n'eust passé outre. Pour cela donc il fut fait un Phantosme de paille avec une fraise à l'Espagnole, une escharpe & des jartieres rouges, qui fut traisné sur une claye depuis la Conciergerie en la place de Greve, puis écartelé & les quartiers mis aux portes. S'il y eut jamais revolution qui fist voir l'inconstance des choses humaines, ce fut celle-là. Celuy qui dominoit n'aguere dans Paris avec tant d'honneur & de puissance, y estoit traité de la derniere infamie ; la Duchesse de Montpensier, dont on avoit reclamé la protection contre les violences des Seize, craignant qu'on ne recherchast le passé, se sauva à S. Germain en Laye, sous la protection de Madame sœur du Roy ; le peuple qui les avoit honorez de tant d'applaudissemens, regardoit tout ce spectacle avec des yeux ou de joye ou d'indifference ; & ce qui est le plus estonnant, ces effigies demeurerent exposées jusqu'à ce que l'injure du temps les eust fait tomber, ne se trouvant personne des domestiques de ce Duc, ny de tant de gens qui avoient suivy ce party qui entreprist de les oster ; grande marque qu'il estoit peu consideré, & que la Maison de Guise estoit entierement décheuë de credit. Pour sa personne certes, il estoit tombé en mépris, mesme parmy les siens : dautant qu'il n'avoit ny le bien, ny le bon-heur, ny mesme les qualitez necessaires pour se maintenir en reputation ; & il estoit tellement accablé de dettes, qu'il n'eust jamais pû subsister en France dans le rang qu'il y devoit tenir : de sorte que cet affront ne luy fit pas tout le mal que luy pensoient faire ceux qui se vouloient venger de luy. Car les Espagnols ne perdant pas l'occasion d'un si illustre exemple qui leur en pouvoit débaucher plusieurs autres, ne manquerent pas de le bien recevoir & de luy donner, pour un temps, de grandes pensions, dont il avoit moyen de vivre en repos sans estre inquieté par ses creanciers, ausquels tout son bien n'eust jamais esté suffisant de satisfaire. Si bien qu'outré de desespoir, comme il estoit, il dépoüilla entierement le nom & les sentimens de François pour se donner tout à fait au Roy d'Espagne, & demeura depuis dans les Païs-bas jusqu'à sa mort, sans se soucier beaucoup de son restablissement en France, où mesme ses plus proches ne se souvenoient gueres de luy. Il est vray que le Roy eut quelque regret, que l'on l'eust traité de la sorte, non pour l'amour de sa personne qu'il n'estimoit pas beaucoup, mais pour sa propre gloire, parce qu'on ostoit à sa clemence l'avantage de luy pardonner ; Et d'ailleurs il prevoyoit bien qu'il entraisneroit aprés luy plusieurs desesperez ligueux, qui redoutant le mesme chastiment se donneroient aux Espagnols, & bruslant d'un eternel desir de se venger, les solliciteroient toûjours de faire la guerre à la France, & seroient capables par leurs intelligences de leur y donner entrée, de faire surprendre des places, & de rallumer les factions qu'il ne pouvoit esteindre assez tost. En effet il y en eut quantité qui s'enfuirent aux Païs-bas & en Espagne, où ils trouverent d'abord un favorable accueil & de grands appointemens, pour lesquels ils rendirent encore de signalez desservices à la France, les uns par les armes, les autres par leurs pratiques : mais Rosne plus qu'aucun autre, qui s'imaginant par cette condamnation du Duc d'Aumale, qu'on alloit traiter à la derniere rigueur ceux qui n'avoient point de places pour faire leur paix, se resolut de faire si bien la guerre que les Espagnols eussent sujet de le recompenser, ou le Roy besoin de le racheter. Et comme les vaillans Capitaines ne manquent jamais de determinez soldats, il fut suivy de grand nombre de Cavaliers, dont le desespoir & le courage ne se signala que trop, au dommage des François.

Estrange revolution.

Aumale renonce à la France, & se fait Espagnol.

Cet Arrest desespera plusieurs François, qui firent de mesme.

Rosne estoit le plus considerable de tous.

Il avoit fait prendre au Comte de Fuentes le dessein d'assieger Cambray, l'assurant de la mauvaise intention que la pluspart des Bourgeois avoient pour Balagny, & du credit qu'il entretenoit parmy quelques-uns des principaux. Mais avant que d'y aller planter le piquet, il fut d'avis, afin de l'investir en sorte que les François ne pussent y mener du secours en corps d'armée, de prendre encore Dourlens, petite Ville vers la frontiere d'Artois à huit lieuës d'Amiens sur la riviere d'Authie. Aprés donc que Fuentes eut envoyé un nouveau convoy dans la Fere, & pris Clery sur Somme, où le Duc de Pastrane General de la Cavalerie tomba malade, dont il mourut peu aprés à Bruxelles, il fit tourner teste à son armée de ce costé là. Il s'imaginoit que la place ne dureroit guere, parce qu'il y avoit peu de monde, & qu'il estoit survenu quelque differend entre Jean-Antoine de Longueval Haraucour qui commandoit dans la Ville, & Robert de Halluin-du Ronsoy qui commandoit dans le Château : mais au bruit de sa marche ils se raccommoderent ensemble, & il s'y jetta plus de quinze

Le Comte de Fuentes assiege Dourlens.

cens hommes, tant d'Infanterie que de Cavalerie. Aux approches fut tué l'un des meilleurs Capitaines qu'il eust dans son armée, c'estoit Valentin de Pardieu-la Mote, Gouverneur de Gravelines, & grand Maistre de l'artillerie des Païs-bas. Il estoit François de nation, & Gentil-homme du païs de Beauvoisis. Son pere ayant peu de bien, l'avoit mené dés l'âge de dix-sept ans au service de l'Empereur Charles V. lors qu'il assiegeoit Teroüenne; & delà il estoit parvenu par divers emplois aux plus belles Charges de la guerre, & à de grandes richesses, qui ne furent recueillies aprés sa mort par aucun heritier, parce qu'il n'en avoit point dans les Païs-bas. Les ennemis attaquerent la place du costé du Chasteau, firent deux Forts pour garder le passage de la riviere, deux autres dans la plaine qui est entre le Chasteau & le derriere de la coline sur laquelle il est basty, & un retranchement sur une coline opposite, d'où l'on eust pû les incommoder à coups de canon. Comme ils eurent pris les dehors, la veille de Saint Jacques ils eurent avis que les François venoient au secours. Le Comte de S. Pol, le Mareschal de Boüillon, & l'Admiral de Villars, ayant joint leurs troupes ensemble avoient plus de quatre mille hommes, & le Duc de Nevers qui amenoit encore quatre cens chevaux & sept cens fantassins, n'estoit qu'à une journée de là; forces assez puissantes pour rompre tous les desseins des Espagnols, s'il y eust eu de l'union entre les Chefs: mais tous ne se pouvoient resoudre qu'avec peine, d'obeïr au Duc de Nevers; tous se portoient envie l'un à l'autre; & la jalousie estoit principalement entre Boüillon & Villars: de sorte que leurs discordes furent cause de leur deffaite, & ensuite de tres-grandes pertes pour la France. C'est ce qu'on peut dire de plus certain de cette malheureuse journée. Les uns & les autres en ont diversement raconté les circonstances, avec autant de soin de blasmer leur compagnon, que de se justifier. Boüillon & Villars estant demeurez d'accord en cela qu'il ne falloit point attendre Nevers, le Comte de S. Pol & eux choisirent sept cens chevaux & six cens Fantassins, pour jetter dans Dourlens, avec des munitions. Rosne averty de leur venuë, & de leur mesintelligence, opiniâtra si fort dans le Conseil qu'il falloit aller audevant & les combattre, qu'il l'emporta sur les autres; Et comme il estoit Mareschal de camp & le plus intelligent de toute l'armée, Fuentes suivit ses ordres presque en tout, aussi bien que son avis. Aprés avoir donc pourveu à la garde de ses retranchemens, il tira le reste de ses troupes à la campagne, & les rangea de la sorte. La Cavalerie Espagnole faisoit l'avant-garde, Rosne suivoit aprés avec l'Infanterie divisée en deux gros bataillons & six petites pieces de campagne, & luy estoit derriere avec la gendarmerie des Païs-bas, rangée en trois escadrons, accompagné du Duc d'Aumale, du Prince de Chimay, & du Marquis de Varambon. Les uns content que Boüillon fit une si furieuse charge sur l'avant-garde Espagnole, qu'il la poussa jusques dans ses retranchemens, & qu'il y fut entré pesle mesle, si Charles de Caracciol Prince d'Avellino n'eut mis pied à terre avec quelques avanturiers Italiens qu'il avoit, & prenant la pique ne les eut arrestez jusqu'à ce qu'il fut arrivé des mousquetaires, qui se joignant à ces piquiers donnerent le moyen à cette Cavalerie rompuë de se remettre; Qu'au mesme temps le Duc d'Aumale prenant les François par le flanc, & Rosne les rompant à coups de canon, les forcerent de reculer; Que bien que Rosne les poursuivist avec son artillerie, & en fort bel ordre de bataille, cela n'empéchoit pas Boüillon de faire teste souvent, & d'aller quelquefois à la charge, où il renversa un escadron & prit une Cornette; mais qu'enfin, voyant que s'il opiniâtroit davantage le combat, il perdroit tout, il se mit à faire retraite; Que le Comte de S. Pol au mesme temps envoya dire à Villars de se retirer aussi, mais que Villars croyant que cét ordre venoit du conseil de Boüillon, auquel il ne vouloit point ceder, s'estoit temerairement engagé au combat avec deux cens chevaux. Quelques autres disent au contraire, que c'estoit luy qui avoit pris la charge de faire la retraite; Qu'il la fit quelque temps avec un bel ordre marchant vers Beauquesne, & donnoit souvent la fuite à la Cavalerie legere qui le poursuivoit; Que la voyant écartée de plus de deux mille pas de l'armée, ayant avec elle quelques mousquetaires tirez du gros de l'Infanterie, il se resolut de la charger, & pour cét effet envoya prier Boüillon de faire alte, ce qu'ayant fait quelque peu de temps, il luy manda qu'il n'y faisoit pas bon & qu'il avançast la retraite, mais que Villars estoit déja si fort engagé dans le combat qu'il ne pouvoit plus se retirer. Il y en a qui ajoûtent que Boüillon, de peur que les ennemis qui s'avançoient trop, ne reconnussent leur petit nombre, le pria

La Mote de Gravelines tué aux approches. Son éloge.

François viennent au secours de Dourlens.

Divisions entre les Chefs.

Ils n'attendent pas le Duc de Nevers.

Fuentes va au devant d'eux pour les combattre, par le conseil de Rosne.

Le combat est diversement raconté.

En faveur du Mareschal de Boüillon.

En faveur de l'Admiral de Villars.

de faire une fausse charge, & que Villars & les siens au lieu de fausse entendirent furieuse, si bien qu'ils y allerent teste baissée, croyant qu'ils seroient secondez : ce que Boüillon ne fit pas, & les laissa dans le peril. Quoy qu'il en soit, il est constant qu'avant le dernier choc toute leur Infanterie, avec les munitions, estoit demeurée à la mercy des ennemis, qui la passerent au fil de l'épée. Du reste Villars avec deux cens chevaux des troupes de Normandie, fit une si rude charge qu'il renversa le premier escadron des ennemis, mais il fut aussi-tost enveloppé par les autres ; Et comme il se faisoit jour au travers de la presse à coups d'épée, il arriva que son cheval vint à fondre sous luy: de sorte qu'il fut contraint de se rendre au Lieutenant du Vicomte d'Estauge, le fils de Rosne s'appelloit ainsi. Avec luy furent aussi pris Belin qui estoit venu avec cinquante maistres, pour le dégager, Sesseval, Perdriel, Lonchamp, & cinquante autres personnes de marque, ausquels les ennemis donnerent quartier : mais l'ayant reconnu luy & Sesseval, ils les tuerent tous deux de sang froid, aprés leur avoir reproché avec des paroles outrageuses qu'ils avoient abandonné le party, soit que cette vengeance procedast des François qui portoient l'écharpe rouge, soit qu'elle vinst des Espagnols ; la maxime de ces derniers estant, à ce qu'on dit, de ne pardonner jamais à ceux qui ont esté à leurs gages, lors qu'ils les prennent les armes à la main contre eux. Le corps de Villars fut porté à Roüen; les habitans se consolerent facilement de sa mort, parce qu'elle leur rendit leur entiere liberté, le Roy ayant fait peu aprés démolir le fort de sainte Catherine, & les assurant qu'il ne vouloit point d'autre Citadelle dans leur Ville que leur fidelité. Le Chevalier d'Oise qui estoit au voyage de Bourgogne avec luy, obtint le gouvernement du Havre de la dépoüille de son frere, & Charles de Montmorency Duc de Danville, l'un des freres du Connestable, eut la Charge d'Admiral.

Toute l'Infanterie y demeura.

La Cavalerie de Villars aussi.

Villars & Sesseval tuez de sang froid.

Les Espagnols ont écrit, que le Mareschal de Boüillon estant Huguenot, avoit exposé Villars & les Catholiques qui estoient avec luy à la boucherie, tandis qu'il gagnoit le devant luy & ses Huguenots. Et plusieurs François l'accuserent d'avoir engagé le combat, puis de s'en estre habilement tiré, afin qu'en donnant cet avantage aux Espagnols aux dépens de son rival, il rebroüillast les affaires du Roy, & le tinst toûjours dans l'embarras. Les François ne perdirent en cette occasion, outre leur Infanterie, que cent ou six-vingts hommes, du nombre desquels estoient Hamon de Maillot-Saint Denys- * Argenvilliers commandant dans Abbeville, & Vieupont Gouverneur de Pont-Audemer ; mais leur mauvaise fortune ne se contenta pas de si peu de sang, ou pour mieux dire, la mesme jalousie de leurs Chefs attacha un bien plus grand malheur à cette perte. Le Duc de Nevers arrivé le mesme jour à Amiens, refusoit d'accepter le commandement de l'armée, parce que faute d'avoir attendu sa venuë, on avoit mis les affaires en si mauvais estat qu'il n'y avoit point d'honneur de s'en méler ; & Boüillon estoit bien aise de mettre sa reputation à couvert sous le nom d'autruy, si bien que s'empéchant l'un l'autre, ils ne prenoient point les resolutions necessaires pour sauver Dourlens. Ils y firent seulement entrer S. Ravy & quelques Capitaines, pour sçavoir l'estat des assiegez, & ceux-là leur ayant mandé qu'ils manquoient de poudres & de quelque homme qui entendît bien la défensive, ils y jetterent vingt mulets chargez de poudre, mais point d'Ingenieur, & resolurent d'aller en Artois pour couper les vivres aux assiegeans. Cependant, comme ceux qui ne sçavent pas garder les places, ne sçavent pas aussi quand il les faut rendre, les assiegez qui se battoient bien & se défendoient mal, se laisserent malheureusement forcer. Huit jours aprés le combat, les Espagnols ayant entrepris de se loger sur la pointe d'un bastion, il arriva aprés une longue resistance, que les leurs qui estoient sur la contrescarpe leur crierent que les François qui estoient sur le bastion se retiroient, ce qui estoit vray, parce qu'on avoit manqué de les rafraîchir à point nommé : tellement que les Espagnols, montant sur le bastion les poursuivirent de si prés qu'ils les attraperent au fossé qui avoit esté fait entre le bastion & le Chasteau, où ils en tuerent grand nombre. Ce qui donna l'épouvante à ceux de dessus la courtine, & leur fit abandonner la défense du Chasteau pour se retirer dans la Ville. Charles d'Halluin Comte de Dinan, fut tué sur le bord du fossé : Du Ronsoy son frere, qui estoit demeuré seul sur le rempart, porté par terre de plusieurs coups, rencontra un Capitaine plus humain qui luy sauva la vie, & le fit prisonnier : mais il mourut de ses blessures dans Arras. Les vainqueurs descendirent au mesme temps du Chasteau dans la Ville ; où ne trouvant aucune resistance ils lascherent la bride à la furie des soldats, qui courant par les

Le Duc de Boüillon accusé d'avoir laissé Villars engagé dans le combat.

**Vulgairement Saint Denys Maillot.*

Jalousie entre le Duc de Nevers & Boüillon, empesche qu'ils ne secourent Dourlens.

Elle se perd, entr'autres choses, faute d'avoir un Ingenieur.

Le Chasteau pris par force.

nies & criant, *C'est la revanche de Han*, massacrerent prés de deux mille personnes, sans respecter ny sexe, ny âge, ny condition, avec une cruauté plus que barbare, & à laquelle, dit un Auteur de leur nation, ils ne sçauroient trouver d'autre excuse que la vengeance de Han, & de dire que les gens de guerre cherchent toûjours à se satisfaire par leurs mains. Ils ne donnerent quartier qu'à Haraucour, Robert de Grouches-Griboüal, & à sept ou huit autres qui furent faits prisonniers, tout le reste des Officiers & de la Noblesse qui s'estoit jettée dans cette Place, au nombre de plus de trois cens, d'autres disent bien davantage, y fut assommé; Entr'autres, S. Ravy, Fremicour, Proville, Cesar de Margival-Salancy, Bornonville, & le cadet de Feuquieres. Les Espagnols firent sonner bien haut cette victoire, publiant qu'il y estoit plus mort de Gentilshommes François, qu'aux journées d'Arques & d'Yvry; Et ce qui leur haussa encore le cœur & la voix, ce fut qu'en ces mesmes jours-là, Montdragon obligea le Prince Maurice à lever le siege de devant Grolle au païs d'Owerissel, & s'estant campé proche de luy, rendit sa campagne inutile pour cette année-là. Ils supposoient dans leurs relations, que ce dernier succés estoit arrivé le jour de saint Jacques le Grand leur Patron, quoy qu'il ne fust arrivé que trois jours aprés, comme celuy de la défaite de la Cavalerie Françoise estoit arrivée la veille, afin de persuader aux peuples que le Ciel favorisoit leurs armes, & que le Genie de l'Espagne estoit plus fort que celuy de la France.

Delà les ennemis décendent dans la Ville, y font grand carnage.

Grande perte de Noblesse.

Montdragon fait lever le siege de Grolle au Prince Maurice.

Ces trois avantages, qui leur estoient d'autant plus agreables qu'ils n'en avoient point eu depuis long-temps, ne furent qu'un acheminement à leur grand dessein. Apres qu'ils eurent étably dans le gouvernement de Doutlens, Hernand Teille Portocarrero, mauvais voisin pour Amiens, & qu'ils eurent ensuite rodé quelques jours sur les frontieres de Picardie pour essayer si l'épouvante ne leur feroit point tomber quelque Ville entre les mains, ce qui fut arrivé si le Duc de Nevers n'y eut bien pourveu: ils allerent mettre le siege devant Cambray. Le Mareschal de Balagny, qui ne s'estoit point preparé à les recevoir & n'avoit que sept cens hommes de garnison, écrivit en haste au Duc de Nevers, au Comte de S. Pol, & au Mareschal de Boüillon, les sollicitant, & les pressant de le secourir. Nevers y envoya le Duc de Retelois son fils aisné, avec quatre cens chevaux, & luy donna Vaubecour & Buhy pour le conduire. Ce jeune Prince âgé seulement de seize ans, aprés avoir marché toute la nuit par un païs tout couvert d'ennemis, trouvant l'armée en bataille, prit à gauche & se developpa si bien de divers corps-de-garde qui luy coupoient le passage, qu'il perça heureusement dans la Ville. Au mesme temps y entra aussi par un autre costé avec bien deux cens hommes Dominique de Vic, l'un des meilleurs hommes de guerre que le Roy eut, & sur tout le plus propre pour la défense d'une place. Du commencement l'armée Espagnole n'estoit que de dix mille hommes, mais comme ils sçurent que ces renforts estoient entrez dans Cambray, ils manderent des troupes de tous costez. Les peuples des environs avoient si fort Balagny en horreur, à cause de ses courses & pilleries, que l'Artois & le Hainaut pour le tirer de cét endroit d'où il leur faisoit tant de mal, y contribuerent de grandes levées d'hommes & de deniers, comme fit aussi de sa part l'Archevesque de Cambray à qui la souveraineté appartenoit: de sorte qu'avant la my-Septembre il se trouva dans leur camp vingt mille combattans, cinq mille pionniers, & soixante-douze pieces de canon. Avec tout ce grand appareil neantmoins ils ne pouvoient rien avancer: car Dominique de Vic, tant vaut un seul homme quand il a l'experience jointe avec la valeur & l'activité, ruinoit leurs travaux, démontoit leur canon, ou faisoit sauter leurs batteries par des mines, les contraignoit à toute heure de changer leurs attaques, enlevoit leurs quartiers par de frequentes & furieuses sorties, & leur estropioit leurs pionniers, & leurs soldats dans les tranchées à force de feux d'artifice. Si bien qu'aprés sept semaines, les Chefs considerant que leur armée estoit fort affoiblie, encore plus fatiguée, que les pluyes de l'Automne commençoient, que le Duc de Nevers estoit à Peronne avec quatre mille Fantassins & quinze cens chevaux, qu'il luy arrivoit tous les jours de nouvelles troupes, que le Roy venoit de Lyon à grandes journées, & qu'il y avoit encore quatre portes de la Ville libres par où le secours pouvoit entrer, furent sur le poinct de lever le siege. Mais la Barlote leur representant le danger qu'il y avoit que les Provinces voisines qui avoient fait de si grands efforts pour contribuer à cette entreprise, ne se portassent par desespoir à s'accommoder avec Balagny; & Rosne les encourageant par l'assurance de quelque heureux succés qu'il leur promit, leur firent changer de resolution. Rosne avoit

Espagnols vont assieger Cambray.

Nevers fait entrer dedans le Duc de Retelois son fils, & de Vic.

L'armée des Espagnols renforcée de moitié.

De Vic empesche qu'ils n'avancent le siege.

Ils l'euſſent levé, ſans que Roſne les encouragea.

de bons avis de l'impuiſſance des Generaux François, à qui leur diſcorde ſembloit avoir lié les mains ; il ſçavoit bien auſſi la diſpoſition des Bourgeois, parce qu'il entretenoit des intelligences parmy eux ; & il aſſuroit que l'on verroit éclorre l'effet qu'il en attendoit avant que le Roy fuſt arrivé. Ces Bourgeois eſtoient extrémement ennuyez de la domination de Balagny, non ſeulement à cauſe des impoſts qu'il avoit de beaucoup augmentez, mais parce qu'il ne rendoit point de juſtice, & plus encore pour l'inſolence de ſes gens, & pour l'humeur imperieuſe de ſa femme. D'ailleurs, ils euſſent bien deſiré, puis qu'il leur faloit perdre la liberté, la depoſer ſous un Souverain plus puiſſant & de meilleure maiſon que celuy-là : car en effet plus le Maiſtre eſt grand, moins la ſervitude eſt honteuſe.

Cambreſiens prient le Roy de prendre la ſouveraineté de Cambray, mais il les refuſe.

Pour cette raiſon, au commencement du ſiege ils avoient envoyé leurs Deputez vers le Roy à Lyon, le ſupplier de les affranchir de l'oppreſſion de Balagny, & de les recevoir au nombre de ſes ſujets ; Et s'il euſt écouté leurs offres, Cambray ne fut pas retombé ſous le joug des Eſpagnols : mais ſa Maiſtreſſe l'en détournant, ils manderent ce refus à leurs Citoyens, qui en furent fort offenſez. Puis les degaſts que l'armée Eſpagnole faiſoit à l'entour de leur Ville, & le debris de leurs maiſons battuës en ruine par douze cens volées de canon, les obligeoient à chercher les moyens de ſe garantir de ces pertes. Et le degouſt qu'ils avoient pour Balagny, eſtoit paſſé en une grande haine, à cauſe qu'ayant fait forger certaine monnoye de cuivre à faute d'argent pour payer ſes Soldats, il contraignoit les habitans de la prendre, mais aprés il ne la vouloit point recevoir en payement pour les impoſts & les taxes, qu'il levoit ſur eux. Pour ces cauſes le peuple eſtant mal diſpoſé envers luy, ceux qui eſtoient de la faction Eſpagnole, & avec qui Roſne entretenoit intelligence, cabaloient tout à leur aiſe parmy les autres. Un jour donc, c'eſtoit le deuxiéme Octobre, que les Eſpagnols avoient dreſſé deux grandes batteries chacune de vingt pieces de canon, & qu'ayant fait une petite bréche ils faiſoient mine de vouloir donner l'aſſaut, ces gens prirent ſujet ſur le peril qui menaçoit la Ville, quoy qu'en effet il n'y en euſt point, & ſur les ruines que ces foudres y alloient cauſer, de les exhorter de ſe garantir de cette deſolation, en s'accommodant avec les Eſpagnols. Ils alloient declamant contre les extorſions de Balagny, loüant leur Archeveſque, mépriſant les François, & repreſentant que ce ſeroit une extréme folie de s'expoſer aux derniers malheurs de la guerre, pour ſouſtenir un tyran eſtranger contre leur legitime Seigneur. Bref, leur conjuration fut ſi forte que les habitans par un prompt & impetueux mouvement, ſe barricaderent par toutes les ruës, & ſe ſaiſirent de la grande place, à un bout de laquelle ils formerent un gros bataillon, & mirent à l'autre les deux cens Suiſſes, & autant de chevaux qu'ils entretenoient pour leur garniſon ordinaire. Cela fait ils éleverent un chapeau au bout d'une pique, crierent qu'il faloit recevoir les Eſpagnols, & coururent à la porte du ſaint Sepulcre, pour parlementer avec eux. Balagny redoutant leur haine qu'il avoit toûjours mépriſée, n'oſa paroiſtre devant eux, & ne voulut pas hazarder ſa vie, pour conſerver ſa qualité : mais ſa femme qui n'avoit pas le cœur moins grand que Buſſi d'Amboiſe, dont elle eſtoit ſœur, & qui durant tout ce ſiege avoit fait le devoir de Soldat & de Capitaine, deſcendit de la Citadelle la pique à la main pour arreſter leur reſolution & les exhorter à tourner leurs armes contre les Eſpagnols. Elle y employa les exhortations & les prieres, elle y joignit des promeſſes & des ſermens, de retirer la monnoye de cuivre ſi-toſt que le ſiege ſeroit levé, & pour arres de cela leur jetta trois ou quatre poignées d'argent : mais ce fut en vain, rien n'eſtoit plus capable de les retenir. Au meſme temps de Vic, voyant qu'il eſtoit trop dangereux de s'oppoſer directement à ce torrent, leur remontroit qu'au moins ils devoient pourvoir à leur ſureté par un traité fait en bonne forme. Il penſoit par ce moyen y faire naiſtre quelques difficultez, & que pendant la conteſtation, il ſe trouveroit quelque moyen de regagner les eſprits : mais les ennemis qui craignoient le retardement autant qu'il le ſouhaitoit, leur accorderent au delà de tout ce qu'ils pouvoient demander, leur promettant, Que leur Ville ſeroit preſervée du pillage, rétablie & maintenuë en tous ſes privileges, ſous la ſouveraineté de leur Archeveſque, avec pluſieurs autres avantages. Et ceux qui eſtoient autheurs de cette conjuration, preſſerent ſi fort les choſes, que les habitans, ſans ſe donner patience de rediger ces articles par écrit, auſſi-toſt qu'ils eurent parole des Eſpagnols, s'en allerent leur ouvrir la porte. Meſme pour mieux témoigner leur affection à ces nouveaux maiſtres, ils leur offrirent de charger les François qui eſtoient à la bréche : mais Fuentes,

Raiſons pour leſquelles ſont mécontens.

La bréche eſtant faite ils ſe barricadent contre Balagny.

Il taſche en vain de les appaiſer.

Exhortations courageuſes de ſa femme n'y peuvent rien gagner.

Ils donnent entrée aux Eſpagnols.

craignant

craignant que cela ne donnast sujet à ses Soldats de saccager la Ville, & que son armée ne se perdist dans ce pillage, n'y voulut pas consentir; si bien que les François eurent le temps de se retirer dans la Citadelle. Cependant Fuentes contenant ses gens en ordre, se saisit des places publiques, des murailles, des tours, & de l'artillerie, & dés le mesme jour fit investir & sommer la Citadelle. Elle estoit foible du costé de la Ville, le courage de ceux qui estoient dedans fort abatu, & l'armée & les habitans fort animez. D'ailleurs, il y avoit bien peu de vivres, pour la grande multitude d'hommes qui s'y estoit enfermée: car les Espagnols connoissant l'humeur avare de la Dame de Balagny, avoient trouvé moyen dés les mois de Juin & de Juillet que le bled estoit un peu cher, d'en tirer tous les grains que son mary avoit mis dans ses magasins, en les faisant acheter à haut prix, par des Marchands apostez, & elle s'en defaisoit facilement dans l'esperance de les remplacer aprés la moisson, mais avant qu'elle fust faite, la Ville fut investie: de sorte qu'il se trouva que ce n'estoit pas seulement son bled, mais aussi sa souveraineté qu'elle avoit vendu. De Vic, qui n'eust jamais crû Balagny si peu soigneux de ses affaires, comme on les sommoit de se rendre, les avertissant qu'ils n'avoient que pour huit jours de pain, répondit qu'ils n'en manqueroient pas de quatre mois, & qu'avant ce temps-là ils auroient fait perir toutes les forces d'Espagne: mais lors qu'il eut veu l'estat de ce qui estoit dans les magasins, & reconnu contre sa croyance, que Fuentes disoit vray, il fut d'avis qu'on demandast une tréve, qui leur fut accordée pour vingt-quatre heures, & puis prolongée pour le jour suivant. Cependant le Duc de Nevers ne pouvant s'accommoder avec le Mareschal de Boüillon, & pressé du peril de son fils, manda aux assiegez qu'ils obtinssent la meilleure composition qu'ils pourroient: tellement que le quatriéme d'Octobre, ils capitulerent à ces conditions, *Qu'ils rendroient la Citadelle, avec toutes ses munitions & artillerie, en sortiroient le neuviéme du mois, tambour battant, mesche allumée, bale en bouche, enseignes déployées, avec leurs chevaux & leur bagage; Que tout ce qu'ils avoient dans la Ville leur seroit fidellement rendu, s'il se trouvoit en nature, ou bien la legitime valeur, à l'estimation de quatre personnes qui furent nommées pour cela, deux de chaque costé; Que les Ecclesiastiques & Bourgeois qui se voudroient retirer en France, le pourroient en toute sureté avec leurs familles & leurs meubles, Que la Dame de Balagny sortiroit aussi avec toute sa maison, & ce qu'elle voudroit emporter, Que Balagny & les siens demeureroient quittes de tout ce qu'ils pourroient devoir aux habitans; Que luy ny ceux qu'il avoit employez ne seroient aucunement recherchez par le Roy d'Espagne, ny par l'Archevesque de Cambray, de tout ce qu'ils avoient geré & manié en cette Ville; Qu'aucun ne pourroit estre arresté, pour quelque cause que ce fust; Que les Deputez de Cambray qui estoient en France, seroient renvoyez seurement.* Ils obtinrent avec cela, comme par dessus le marché, *que le Chasteau de Clery,* qui incommodoit les Villes de Peronne & de Corbie, *seroit rasé.* Balagny, à ce qu'on dit, souffrit ce changement avec beaucoup plus d'insensibilité que de courage: Jusques-là, que quand il sortit il emmena publiquement avec luy une belle fille de Cambray, dont il estoit amoureux; surquoy un Espagnol qui le voyoit passer, luy dit assez plaisamment, qu'il avoit raison d'emmener dequoy se divertir, puis qu'il n'avoit plus rien à faire. Sa femme ne fut pas de mesme, elle crût que c'estoit lascheté de survivre à cet affront, & aprés luy avoir fait mille reproches, elle s'enferma dans une chambre, où la douleur & le desespoir luy crevant le cœur, elle expira deux jours avant sa Principauté, se consolant dans son infortune de cette vaine pensée, *Qu'elle ne mouroit pas malheureuse, puis qu'elle mouroit Princesse.* Le neuviéme du mois, les François sortirent de la Citadelle au nombre de mille hommes de pied, prés de cinq cens chevaux, & cent chariots, dans l'un desquels couvert de dueil, estoit le corps de cette Amazone. Fuentes fit un accueil fort honorable au Duc de Retelois, & l'accompagna plus d'une lieuë, puis donna la charge de le conduire au Prince d'Avellino, qui le soir le traita magnifiquement en pleine campagne, luy & les principaux Seigneurs François, & les escorta le lendemain jusqu'auprés de Peronne. Ainsi Balagny qui n'avoit que trop d'ambition pour aspirer à une Principauté, & trop peu de prevoyance & de vertu pour la conserver, n'en joüit que quinze mois, & éprouva qu'il estoit bien plus difficile de garder une place en qualité de Souverain avec ses propres forces, qu'en qualité de Gouverneur sous l'appuy d'un grand & puissant Estat. Si quelque chose le dût consoler du mauvais tour que luy avoient joüé ses nouveaux sujets, c'estoit qu'il les laissoit entre les mains des Espagnols, qui leur donneroient bien-tost sujet de se repentir de leur inconstance. En effet ils peu-

Qui investissent la Citadelle, où les François s'étoient retirez.

Les François capitulent.

Articles.

Insensibilité de Balagny: sa femme meurt de douleur.

François sortent de la Citadelle.

Cambresiens ne se trouvent pas mieux d'avoir changé.

» vent bien dire qu'ils n'ont rien gagné au change : Exemple qui joint à mille autres
» semblables, doit apprendre aux peuples, qu'à moins de se pouvoir mettre en pleine
» liberté, tous leurs efforts leur sont plus dommageables qu'utiles, puis que le chan-
» gement de maistre ne sert qu'à rendre la servitude moins supportable, celuy qu'ils
» prennent de nouveau n'ayant point de plus grand soin que de redoubler leurs chaî-
» nes, de peur qu'ils ne luy échappent, & qu'ils ne le traitent comme ils ont traité l'au-
» tre : Car les Souverains se faisant rarement justice à eux-mesme, ne s'imaginent pas que la rebellion de leurs peuples procede de leur mauvais gouvernement, mais de ce qu'ils ne les ont pas tenus d'assez court. L'Archevesque de Cambray, il estoit de la Maison de Barlaimont, ennemy mortel des François, ne se contenta pas d'abattre toutes les armes du Duc d'Alençon & de Balagny, mais encore fit tirer hors du tombeau les os de Charles de Gaure-Inchy qui estoit inhumé dans la grand' Eglise, & les porter dans un lieu profane hors de la Ville, comme ayant esté traistre à la patrie, parce qu'il l'avoit assujettie au Duc d'Alençon.

L'Archevesque de Cambray arrache les armes du Duc d'Alençon, &c.

Le Roy ayant reconnu, mais trop tard, la faute qu'il avoit faite, de n'accepter pas les offres des Cambresiens, & sçachant par les avis de ceux que le zele de son service ou la haine de sa Maistresse poussoient à luy dire la verité, le peril eminent où estoit cette Ville, estoit party de Lyon en poste pour y venir donner ordre : mais comme il fut à Beauvais, il apprit la nouvelle de cette reddition. Et là avec le déplaisir de cette perte, il eut à souffrir les reproches qu'on luy faisoit qu'elle estoit arrivée par sa faute. Car le Mareschal de Biron en parla hautement, blasmant les conseils de sa Maistresse avec plus d'aigreur que de prudence, & il trouva qu'on avoit écrit avec du charbon sur la cheminée de la chambre où il devoit coucher, quelques vers satyriques & en termes fort licencieux sur le mesme sujet. Ces reproches joints au déplaisir & mauvais succez, le mettant en colére, tel eut à essuyer sa mauvaise humeur, qui peut-estre avoit merité des caresses. Il n'estoit point content du Duc de Nevers ny du Mareschal de Boüillon, & bien loin de sçavoir gré au premier de ce qu'il avoit jetté son fils dans Cambray, il croyoit que sçavoir esté une des causes qui avoit le plus hasté la reddition de la citadelle, le pere ayant plustot consenty à la capitulation, pour ne pas laisser reduire son fils à une perilleuse extremité. Comme l'on tenoit donc conseil pour sçavoir ce qu'on avoit à faire, & qu'il proposoit d'aller attaquer les ennemis, ce Duc luy representant que cét effort ne seroit pas seulement inutile mais aussi perilleux, & que S. M. ne devoit pas s'exposer à un si grand danger, il luy répondit, *Cela est bon pour vous, qui n'en avez approché que de sept lieuës.* Ces paroles plus perçantes qu'un coup de poignard, frapperent le Duc de Nevers au cœur, de sorte que ce déplaisir joint à quelque indisposition que luy causoient les blessures qu'il avoit receuës en d'autres occasions, & qui estoient renouvellées par les ennuys & par les fatigues de cette malheureuse campagne, le fit demeurer au lit, & luy osta la vie dans peu de jours. Il mourut à Nesle au mois d'Octobre, estant âgé seulement de cinquante-six ans. Sa femme Henrie de Cleves, le survécut jusqu'à l'an 1601. Il en eut trois enfans, Catherine, Loüis & Henrie, Catherine avoit esté femme du Duc de Longueville tué à Dourlens. De Henrie & de Loüis, il se fit un double mariage, avec Henry fils aisné, & Catherine aussi fille du Duc de Mayenne. Ce fut luy qui transplanta en France le rejetton de la Maison de Gonzague, lequel y florit aujourd'huy, en épousant l'heritiere de celle de Cleves-Nevers, l'une des plus riches de France & des plus anciennes de la Chrestienté : ce qui apporta un grand éclat à la sienne déja illustre par la souveraineté de Mantouë, & par d'autres grandes alliances. Comme il avoit esté nourry jeune auprés d'Henry II. lors que ce Prince n'estoit que Dauphin, il y avoit pris de si fortes impressions d'amour pour la France, que lors qu'il fut fait prisonnier à S. Quentin, Ferdinand de Gonzague son oncle s'efforçant de le retirer au service d'Espagne, ne pût avoir autre réponse de luy, sinon que la Croix blanche estoit gravée trop avant dans son cœur pour en pouvoir jamais estre effacée. Dés sa jeunesse il estoit froid, serieux & moderé ; & l'on disoit de luy qu'il marchoit avec un pas de plomb & le compas à la main. Il ne manquoit pas toutefois de vigueur, & sçavoit bien tenir son rang, à quoy contribuoient beaucoup, outre son agreable presence & sa belle taille, la magnificence & la liberalité, dont il usoit en toutes ses actions. Sa gravité luy apportoit beaucoup d'estime dans les Conseils, mais à cause de la bonne opinion qu'il avoit de luy-mesme, il devint ennuyeux aux autres Grands, & incommode aux Roys mesme qui ne veulent point de Precepteurs, mais une perpetuelle complaisance.

Le Roy estant à Beauvais, apprend la reddition.

Reproche qu'on luy fait.

Duc de Nevers essuye sa mauvaise humeur.

Ses enfans.

Son eloge.

Pour cette raison le Roy Henry III. estant facilement détourné par ses Favoris de luy donner la croyance qu'il avoit euë auprés de luy, il se rendit un des premiers auteurs de la Ligue. Et depuis cela Henry IV. ne pût croire, quoy qu'il s'en fût détaché bien-tost aprés, qu'il eut renoncé de cœur, mais seulement parce qu'il n'avoit pû en estre le chef, ny voulu deferer au Duc de Guise: à raison dequoy il eut toûjours de la défiance de ses desseins; qui d'ailleurs luy estoient d'autant plus suspects qu'il avoit hesité à le reconnoistre aprés la mort d'Henry III. qu'il avoit marié une de ses filles avec le Duc de Longueville, esprit remuant & difficile à gouverner; & qu'il avoit esté un de ceux qui en pressant le plus sa conversion, avoient semblé appuyer le tiers party. De tous les emplois qu'il avoit eus en sa vie, aucun ne luy avoit si mal reüssi que le dernier, comme si la fortune se fust plut à deshonorer une belle vie par une fin peu heureuse. Ses ennemis en imputerent la faute à sa lenteur; & il la rejettoit toute sur les artifices du Mareschal de Boüillon. Ce dernier disoit pour sa justification, qu'il n'avoit pû rien entreprendre sans ses ordres, puis que le Roy avoit donné le commandement general à ce Duc. D'ailleurs, qu'il n'avoit pas assez de Cavalerie pour tenter le secours, & que ses arquebusiers à cheval n'estoient pas suffisans de percer au travers de la Cavalerie Flamande, sans guides & sans connoissance des chemins. Nevers disoit au contraire dans un manifeste qu'il fit pour cela, & dans une lettre qu'il en écrivit au Parlement; Que le Mareschal ne devoit point s'excuser sur les lettres de commandement qu'il avoit du Roy, parce qu'il ne les avoit jamais tirées de la boëte pour s'en servir, qu'il y avoit voulu renoncer & s'en demettre en sa faveur, mais que Boüillon n'avoit ny refusé ny accepté cette offre, jusqu'à ce qu'il n'en fût plus temps, & que s'il l'eût refusée de bonne heure, il ne s'en fût pas attendu à luy, mais eût tout hazardé pour secourir son fils qu'il avoit exposé au danger; Qu'il ne devoit pas non plus alleguer le defaut de Cavalerie, puis qu'il en avoit cinq compagnies dans ses terres de Sedan, où elle ne faisoit rien que piller son Duché de Retelois; ny dire qu'il n'avoit point de guides, car il estoit fort bien instruit de la place & des avenuës, y avoit esté avec le Duc d'Alençon, & durant le siege Balagny luy avoit envoyé trois ou quatre Gentils-hommes avec des instructions & les plans necessaires, pour le presser de le secourir; De Vic, entr'autres, lequel offrant de conduire le secours, il luy avoit répondu que personne ne s'en devoit ingerer sans son commandement, & qu'il vouloit sçavoir auparavant en quel estat estoient les assiegez: Qu'en suite de cela deux Gentils-hommes qu'il avoit envoyez exprés dans Cambray, luy rapportant que les Bourgeois estoient sur le point de se mutiner, de Vic l'alla derechef interpeller de luy donner trois cens harquebusiers, lesquels il entreprendroit de conduire; mais qu'au lieu de luy accorder une chose si facile, il s'en estoit revenu à Marle, sous pretexte de recueillir les compagnies de Sedan.

Se justifie par écrit de la perte de Cambray.

La perte de Cambray ne pouvoit estre reparée que par la reprise de quelque autre place; & le Roy ne pouvoit pas entreprendre aucun siege en païs ennemy durant l'hyver. Pour ne laisser donc pas inutiles les troupes qu'il avoit assemblées, il les employa à celuy de la Fere, seule place qui restât aux Espagnols au deça de la riviere de Somme. Au commencement de cette entreprise, il receut la nouvelle qu'il attendoit avec plus d'impatience, c'estoit que le Pape enfin luy avoit donné l'absolution, & que les Bulles en estoient expediées. Il en avoit l'obligation aux poursuites d'Arnaud d'Ossat, de Duperron, & de quelques Cardinaux: mais certes à ses prosperitez plus qu'à personne. Le Duc de Nevers ayant dit en partant de Rome que l'on n'y envoyeroit plus, & les affaires du Roy prenant un si heureux cours, qu'il n'y avoit plus de doute qu'il ne vint bien-tost à bout de tous ses ennemis: le Pape eut peur que s'il devenoit absolu avant que d'être reconcilié avec l'Eglise Romaine il ne se souciât plus de l'en rechercher. Il entendoit dire qu'on renouvelloit en France la proposition d'y faire un Patriarche, & de gouverner l'Eglise Gallicane selon la Pragmatique & les saints Canons, sans avoir plus de communication avec Rome; & dans son Palais mesme, ceux qui n'estoient preoccupez de passion pour aucun party, n'approuvoient plus sa trop longue rigueur, & disoient qu'il hazardoit de perdre la France, comme Clement VII. avoit perdu l'Angleterre. Les François l'accusoient de dureté, & sur tout la Chancellerie de Rome faisoit grand bruit dans la crainte qu'elle avoit de voir ses pratiques bien éclaircies, si la France n'y prenoit plus d'expeditions. Afin donc de renoüer cette negotiation, il en écrivit au Cardinal de Gondy, & envoya le Jesuite Possevin à Lyon sous un autre pretexte, pour en conferer avec le Connestable

Le Roy assiege la Fere.

Reçoit son absolution de Rome.

Le Pape aprés le depart de Nevers envoye Possevin à Lyon, afin que le Roy renvoye à Rome.

& avec Beliévre; & au mesme temps son neveu Jean-François Aldobrandin fit un voyage en Espagne, pour sçavoir les sentimens du Roy Catholique, & si en cas qu'il donnât l'absolution au Roy, il aymeroit mieux la paix que la guerre avec la France. Et cependant, de peur de dedesesperer les François, il fit courir un certain discours qu'on croyoit estre de la façon du Cardinal Tolet, lequel rendoit raison de ses longueurs, & leur montroit que n'ayant point favorisé la Ligue & assisté les ennemis du Roy, comme avoient fait ses predecesseurs, c'estoit sans sujet qu'on se plaignoit de luy. D'Ossat manioit cette affaire avec toute la prudence, & la delicatesse dont l'on a besoin pour agir en cette Cour-là, & afin de cacher mieux ses desseins aux Espagnols, il feignoit de ne parler plus du tout de l'absolution, & ne demandoit plus audiance qu'au nom de la Reyne Louyse pour soliciter S. S. de faire rendre les honneurs funebres à Henry III. auquel on ne les avoit point encore rendus à Rome, à cause qu'ils pretendoient que ce Roy estoit mort dans les liens de l'excommunication. Le Pape se laissoit peu à peu disposer, & s'ouvroit de plus en plus en faveur du Roy, à mesure que le bruit de ses victoires luy remplissoit les oreilles. L'expulsion des Jesuites hors du Royaume, & la clause de l'Arrest qui declaroit heretique ce discours de Jean Chastel, *Que le Roy n'estoit point en l'Eglise jusqu'à ce qu'il eût l'approbation du Pape*, luy donnerent quelque sujet de plainte, & les ennemis du Roy y apportant de fort mauvaises explications, essayerent de luy faire apprehender toutes les plus dangereuses consequences qu'on en pût tirer, afin de le piquer sur ce sujet là: mais d'Ossat luy ayant interpreté les termes de l'Arrest en meilleur sens, & rejetté le banissement des Jesuites sur le Parlement, il ayma mieux prendre ses excuses en bonne part, que de s'imaginer une injure où en effet il n'y en avoit point, & dont il eut esté obligé de demander reparation, en danger de ne l'avoir jamais, & d'engager beaucoup sa reputation dans ce vain effort. Le premier signe qu'il fit paroistre de l'intention qu'il avoit d'absoudre le Roy, fut qu'il ordonna aux Cardinaux protecteurs des Chartreux, des Capucins & des Minimes, de commander aux Religieux de ces Ordres qui estoient en France, de nommer le Roy dans leurs prieres à Dieu, ce qu'ils n'avoient point encore voulu faire. Puis expliquant plus clairement sa volonté, il dit à d'Ossat que si le Roy envoyoit quelqu'un à Rome pour son absolution, il luy donneroit audiance favorable; & là-dessus le Roy delibera de donner cette charge à Duperron, personne veritablement bien inferieure en qualité au Duc de Nevers, mais qui ayant eu grande part en sa conversion en pouvoit rendre meilleur témoignage, & qui avec cela, comme d'Ossat, avoit le don de se faire écouter, avoit celuy de ne laisser aucun moyen de répondre quand on l'entendoit, accablant de raisons ceux avec lesquels il avoit affaire. Les Espagnols qui estoient toûjours au guet, ayant eu le vent que Duperron devoit venir, commencerent à se remuer plus fort, & à faire agir toute sorte de ressorts pour l'empécher. Quelques-uns composerent un Livre pour môntrer que le Pape ne devoit point absoudre le Roy, & que mesme il n'en avoit pas le pouvoir, autrement qu'il faloit brûler tous les saints Decrets qui fermoient la porte de l'Eglise aux relaps. Il y en avoit de plus insolens qui pensant l'intimider par menaces, disoient que leur Roy soustrairoit toutes ses terres de son obeïssance, & qu'estant Catholique comme il estoit, il ne pourroit demeurer dans la communion d'une Eglise où l'on auroit admis les Heretiques. D'autres encore y employoient les suppositions & mille fausses nouvelles, apostant des Couriers & des paquets, qui disoient tantost que le Roy avoit perdu une grande bataille, tantost que les Catholiques l'abandonnoient; & sur ces mensonges ils avoient l'effronterie de vouloir faire croire que s'il se declaroit ouvertement, & se joignoit avec eux, il leur seroit aisé d'exterminer le Bearnois. Mais la fausseté de leurs nouvelles estoit aussi-tost découverte; Et il sçavoit que le Duc de Mayenne avoit écrit à ses Agents qu'il ne pouvoit plus faire ny justement la paix, ny utilement la guerre: tellement qu'il n'ajoûtoit plus de foy à ce qui venoit de leur part, & ne s'émouvoit point de tout ce qu'ils pouvoient dire. Or aprés qu'il eut manifesté ses intentions, il se trouva bien en peine de ce qu'il n'avoit aucunes nouvelles de l'acheminement de Duperron, que diverses affaires survenuës au Conseil retarderent quatre mois durant. Il l'attendit avec autant d'impatience pendant ce temps-là, que le Roy en avoit eu pour son absolution, il estoit presque au repentir de s'estre si fort declaré; Et les Espagnols qui cherchoient toutes sortes de sujets pour le piquer, expliquoient ce retardement à mépris, & feignant de s'interesser en son honneur, luy disoient que le Roy

D'Ossat manioit cette affaire.

Le banissement des Jesuites fâche le Pape.

Ordonne aux Chartreux, &c. de prier Dieu pour le Roy.

Declare à d'Ossat que si le Roy envoye quelqu'un, il l'écoutera.

Le Roy resout d'y envoyer Duperron.

Efforts des Espagnols pour l'empécher.

Le Pape est en impatience que Duperron ne vient point.

se mocquoit de sa bonté. Enfin Duperron estant party de France au mois de Juin, il fut delivré d'une grande inquietude, & eux bien trompez dans leurs esperances. Comme il approchoit des frontieres des terres Ecclesiastiques, le Pape envoya au devant de luy bon nombre de Cavaliers pour l'escorter, de peur que les Ennemis du Roy ne luy dressassent quelque embusche par les chemins. Il arriva à Rome le douziéme de Juillet, y entra en homme privé, sans autre compagnie que de quatre ou cinq personnes, & le soir mesme il alla baiser les pieds au Pape, & rendre visite à ses neveux, ausquels pour ce jour-là il ne fit qu'un simple compliment, sans parler de l'affaire qui l'amenoit. A son arrivée les Espagnols ajusterent de nouveau toutes leurs machines, & redoublerent tous leurs efforts pour assieger l'esprit du Pape : ils y employerent les écrits, & les discours des plus sçavans hommes qu'ils eussent, les intrigues, les sollicitations & les remontrances, les considerations de la Religion & de l'Estat ; & ce qui est plus fort que tout cela, l'argent & les pensions, qu'ils distribuerent à pleines mains dans la Cour de Rome, avec promesses de plus grandes liberalitez à ceux qui les serviroient en cette occasion. Ils avoient à leur devotion la pluspart des Cardinaux, car outre les pensionnaires cachez, douze d'entr'eux estoient sujets naturels du Roy d'Espagne, trois ses proches parens, & cinq autres ouvertement declarez pour luy. Contre toutes ces batteries agissoient d'autre costé les soins, l'addresse & l'eloquence de d'Ossat & de Duperron ; la Justice & la raison de la cause, qui sont tres-puissantes, quand elles sont bien secondées ; quelques Cardinaux desinteressez qui ne regardoient que la gloire de Dieu ; & plusieurs personnes qui avoient credit en cette Cour là, particulierement Baronius & Seraphin, tous deux fort considerez pour le merite & la doctrine, le premier outre cela Confesseur du Pape, & le second fort versé dans les affaires ; aussi depuis ils furent tous deux Cardinaux. Au mesme temps la Seigneurie de Venise & le Duc de Florence, y apporterent aussi leur intercession par leurs Ambassadeurs, & le Duc de Lorraine la sienne, par l'Evesque de Toul qui estoit allé à Rome pour quelque different avec son Chapitre. Mais rien ne servit plus utilement dans cette rencontre, ny n'ébranla si fort l'esprit du Pape, que l'entremise du Cardinal de Joyeuse & du Cardinal de Tolet. Le premier informoit le S. Pere & le sacré College de la verité des affaires de France ; en quoy il estoit d'autant plus croyable, que c'estoit la Ligue qui l'avoit envoyé à Rome ; Et avec cela il n'y en avoit point qui sollicitast plus instamment que luy l'absolution du Roy, quoy que son frere le Duc de Joyeuse n'eût pas encore fait son accommodement : d'où le Pape jugea qu'il faloit que sa demande fust tres-juste, puis qu'il le pressoit si fort sans avoir égard à l'interest de sa Maison, ny aux attachemens de la chair & du sang. Et quant à Tolet, bien qu'il fust Espagnol de naissance, & de la Compagnie des Jesuites, il s'y portoit aussi avec une ardeur extraordinaire, tant parce qu'il estoit persuadé que c'estoit procurer l'exaltation de l'Eglise, & le repos de la Chrestienté, que parce qu'il vouloit meriter le rétablissement de sa Compagnie ; comme en effet ces signalez services y apporterent de grandes dispositions.

Il vient, aprés avoir esté attendu quatre mois.

Espagnols bandent tous leurs ressorts pour empécher l'absolution.

Les Agents du Roy, & ceux qui le servirent le plus.

Entr'autres, les Cardinaux de Joyeuse & Tolet.

Sur ces entrefaites il vint nouvelles à Rome des disgraces que les armes du Roy avoient receuës sur la frontiere de Picardie. Les Espagnols les faisant beaucoup plus grandes qu'elles n'estoient, crûrent espouvanter le S. Pere par l'ostentation de leur bonne fortune ; & renouvellerent alors insolemment les propositions qu'ils luy avoient faites auparavant de joindre ses forces aux leurs pour faire la guerre en France. Mais les Agents du Roy tournerent avec adresse cette machine contr'eux : Ils representerent au Pape & aux Cardinaux qu'ils devoient prendre cette occasion-là, afin de justifier à toute la Chrestienté que ce n'estoit point la prosperité des affaires du Roy, mais la connoissance qu'ils avoient de sa parfaite conversion, qui les avoit émeus à luy ouvrir les portes de l'Eglise ; Et ils leur remontrerent de plus, qu'ils pouvoient bien juger par les discours hautains que leur tenoient les Espagnols, avec quel orgueil ils les traiteroient un jour s'ils avoient entierement vaincu le Roy, puis qu'ils en usoient déja de la sorte pour quelques petits avantages ; Qu'ainsi c'estoit à eux d'y pourvoir de bonne heure : ce qu'ils feroient aisément, si en ostant le pretexte qui tenoit encore quelques-uns des sujets du Roy divisez d'avec luy, & le rendoit plus foible, ils reünissoient toutes les forces de la France pour les opposer à cette superbe domination. Sur toutes ces considerations de Politique, on adjoûta encore les motifs de conscience : Baronius remontra au Pape qu'il seroit coupable devant Dieu de tous les maux que la guerre causeroit desormais en Fran-

Espagnols se servent des disgraces arrivées au Roy, pour épouvanter le Pape.

Mais les Agents du Roy s'en servent contre eux.

ce, & luy dit qu'il ne luy pouvoit plus donner l'absolution, s'il la refusoit plus long-temps au Roy. Tellement que le Pape bien-aise d'estre ainsi poussé à une chose à laquelle il se portoit déja de luy-mesme, crût qu'il avoit assez resisté, & laissa vaincre sa bonté paternelle aux supplications du fils aîné de l'Eglise. Il voulut que l'on luy demandast l'absolution par écrit : pour cet effet Duperron & d'Ossat luy presenterent une requeste au nom du Roy, dont ils avoient procuration : ensuite dequoy il permit à Duperron de visiter publiquement les Cardinaux, puis quelques jours aprés il assembla une Congregation generale, dans laquelle leur ayant proposé l'affaire & fait faire lecture de cette requeste & d'une lettre que le Roy luy écrivoit à mesme fin, il leur representa l'importance de la chose, les conjura de mettre à part tout interest humain pour la bien examiner, & leur dit qu'il s'estoit resolu de la terminer par leurs avis ; Qu'ainsi il leur donnoit quatre ou cinq jours pour y penser, aprés lesquels il les feroit appeller les uns aprés les autres dans sa chambre, pour luy rapporter ce qu'ils en jugeroient en conscience. Il se servoit de cet expedient de prendre ainsi leurs avis en particulier, dautant qu'il craignoit avec raison, que la cabale Espagnole ne se trouvast la plus forte dans l'assemblée. Au reste, pour monstrer qu'il ne procedoit pas legerement en cette action, qui en effet estoit la plus grande & la plus glorieuse qu'il pust faire pendant son Pontificat, il employa quinze jours entiers à les écouter separément ; & pendant ce temps-là consultant aussi le saint Esprit, il ordonna des prieres publiques par toutes les Eglises de Rome, & luy-mesme alla par deux fois sur l'aube du jour, de son Palais de Montecavallo jusqu'à Sainte Marie la Grande, accompagné d'un petit nombre de ses domestiques, les pieds nuds, la teste baissée, élevant ses soûpirs à Dieu, sans donner la benediction, ny regarder personne, fit une longue & fervente priere dans cette Eglise, y celebra la Messe, & s'en retourna avec la mesme mortification. Il faisoit ces choses publiquement, mais au mesme temps il traitoit en secret avec les Procureurs du Roy touchant les conditions. Duperron écrit qu'afin d'abreger l'affaire, ils offrirent tout d'un coup ce qu'ils avoient pouvoir d'accorder, & qu'ayant bien preveu qu'on leur demanderoit bien d'autres choses, & qu'on les voudroit obliger d'envoyer des Courriers extraordinaires vers le Roy, pour sçavoir de nouveau son intention là-dessus, ce qui eust tiré les choses en longueur ; il s'estoit avisé de publier lors qu'il arriva à Rome, qu'il avoit defense expresse du Roy de n'en envoyer aucun que l'affaire ne fust concluë, & que s'il le faisoit, il n'en pouvoit attendre qu'une prompte revocation. Le Duc de Sesse Ambassadeur d'Espagne, persistoit toûjours à dire que le Roy estoit impenitent, & qu'on ne le devoit point absoudre : toutefois il y en avoit peu de son party qui osassent ouvertement soûtenir un avis si contraire à la charité Chrestienne, mais ils tâchoient sous d'autres pretextes d'empescher ou de retarder l'absolution. Les uns feignant d'avoir soin de la seureté de la Religion Catholique & de la dignité du Saint Siege, vouloient engager le Pape à faire des demandes qu'ils sçavoient bien que le Roy ne recevroit jamais. Par exemple, Qu'il revoquast l'Edit de pacification de l'an 1577. & promist de ne souffrir autre Religion dans son Royaume que la Catholique ; Qu'il cessast de faire la guerre aux liguez, & les receust en grace aux conditions que le Pape luy ordonneroit par ses Legats ; qu'il fist la guerre aux Turcs ; que les Universitez & les Grands du Royaume se rendissent caution pour luy qu'il persevereroit dans la Foy Catholique ; Qu'il consentist dés cette heure-là d'estre décheu de tout le droit qu'il avoit à la Couronne, s'il retomboit dans l'heresie ; & plusieurs autres choses, aussi impossibles que déraisonnables. D'autres sçachant que le Pape ne s'opiniastreroit pas à les avoir, parce qu'il connoissoit bien qu'elles ne se pouvoient obtenir, luy conseilloient que pour certaines considerations il ne donnast pas cette absolution à Rome, mais en France, par un Legat qu'il y envoyeroit exprés : ce qu'ils proposoient dans l'esperance que pendant le temps que ce Legat mettroit à dresser son equipage & à faire un si long chemin, il arriveroit que le hazard ou leurs intrigues susciteroient des accidens qui empescheroient qu'elle ne se donnast jamais. Le Pape se laissa d'abord surprendre à cette proposition, la croyant plus avantageuse à sa grandeur, & témoigna pour marque d'une singuliere affection envers le Roy, que volontiers il iroit luy-mesme en Avignon pour ce sujet-là. Mais les Procureurs du Roy luy osterent aisément cette opinion, en luy faisant connoistre les inconveniens que produiroit ce retardement.

Duperron & d'Ossat receus à l'audience, presentent la requeste du Roy.

Le Pape prend les avis des Cardinaux en particulier.

Prevoyance de Duperron pour abreger l'affaire.

Efforts & ruses des Espagnols inutiles.

Enfin aprés plusieurs autres difficultez touchant les articles, ils tomberent d'ac-

cord des Seize qui s'ensuivent, *Qu'ils presteroient le serment accoustumé d'obeïr aux mandemens du Saint Siege & de l'Eglise ; Qu'ils abjureroient devant le Pape l'heresie de Calvin & toutes autres, & feroient profession de Foy ; Que le Roy restabliroit l'exercice de la Religion Catholique dans le Bearn, y nommeroit au plûtost des Evesques Catholiques, & jusqu'à ce que les biens de ces Eglises pussent estre restituez, leur assigneroit du sien dequoy s'entretenir ; Que dans un an il tireroit le Prince de Condé d'entre les mains des heretiques, & le feroit nourrir dans la Religion Catholique ; Que les concordats seroient gardez tant en la provision des Benefices, qu'aux autres choses ; Que le Roy ne nommeroit point aux benefices des personnes heretiques, ny suspectes d'heresie ; Qu'il feroit publier & observer le Concile de Trente, excepté aux choses qui ne se pourroient observer, sans troubler la tranquillité du Royaume ; Qu'il prendroit l'Ordre Ecclesiastique en sa protection, ne souffriroit point qu'il fust opprimé, & feroit rendre les biens qu'on luy detenoit ; Que s'il avoit fait quelque infeodation des biens appartenant à l'Eglise, en faveur de qui que ce fust, il la revoqueroit ; Qu'il monstreroit par ses actions & par ses paroles, mesme en la dispensation des Charges & Dignitez, qu'il aymoit les Catholiques, & qu'il desiroit que cette seule Religion fleurist dans son Royaume ; Qu'il diroit tous les jours le Chapelet de Nostre-Dame, la prendroit pour son Avocate, garderoit les jeûnes & autres commandemens de l'Eglise, entendroit la Messe tous les jours, & les Festes une Messe haute ; Qu'il bastiroit en chaque Province de son Royaume & en Bearn, un Monastere de Religieux ou de Religieuses qui fussent dans la reforme ; Qu'il se confesseroit & se communieroit en public, pour le moins quatre fois l'an ; Qu'il ratifieroit en France entre les mains du Legat ou autre Ministre du Saint Siege, l'abjuration & profession de Foy, avec les autres promesses faites par ses Procureurs ; Qu'il écriroit aux Princes Catholiques, pour leur témoigner la joye qu'il ressentoit d'avoir esté receu dans le giron de l'Eglise, dans lequel il vouloit vivre & mourir ; Et qu'il commanderoit que graces fussent renduës à Dieu, pour un si grand bien.* En consequence de cet accord, le Pape tint Consistoire le penultiéme jour d'Aoust : dans lequel il declara qu'ayant soigneusement recueilly les avis des Cardinaux, il en trouvoit les deux tiers qui tendoient à l'absolution, qu'il connoissoit clairement que c'estoit la volonté de Dieu & le bien de son Eglise de ne la plus differer ; partant qu'il estoit resolu de la donner, moyennant des conditions tres-honorables au Saint Siege, dont il leur en dit quelques-unes sur l'heure, & promit d'y en faire adjoûter d'autres encore plus avantageuses. La chose avoit esté negociée avec tant de secret & d'adresse, que les Espagnols pensoient qu'il y eust encore prés de cinquante articles à decider : tellement que cette declaration les estonna si fort, qu'ils demeurerent tous muets. Le Cardinal Colonne plus hardy que les autres se leva, & voulut proposer quelques difficultez : mais le Pape luy ferma aussi-tost la bouche, respondant que tout ce qu'il vouloit dire avoit esté assez discuté : puis il fit tout à l'heure sonner la clochete pour la levée du Consistoire, & les renvoya aussi confus, que les autres estoient satisfaits. Au sortir de là ils se mirent à consulter entr'eux pour trouver des obstacles dans les formalitez & ceremonies de l'absolution, puisque ceux qu'ils pensoient apporter dans les conditions, ne leur avoient de rien servy. Ils essayoient de faire en sorte, tantost que l'absolution se donnast pardevant le tribunal de l'Inquisition, tantost que l'on mist dans l'acte d'abjuration & de profession de Foy, des termes ignominieux au Roy ; une autre fois que l'on y pratiquast quelque formalité qui le sousmist luy & son Royaume à la souveraineté du Pape, comme l'avoit esté celuy d'Angleterre. Et cette derniere proposition flatant la Cour de Rome du desir d'estendre sa puissance temporelle, elle employa diverses voyes pour presentir des Procureurs du Roy, s'ils ne voudroient pas deposer sa Couronne entre les mains de Sa Sainteté qui aprés l'absolution prononcée l'eust remise sur la teste de l'un d'eux. Les Procureurs se demeslerent heureusement de tous ces embarras, faisant connoistre que ces gens-là ne cherchoient point l'honneur du S. Siege, mais l'abbaissement de la France, & la continuation des broüilleries, & qu'ils mettoient en danger la puissance spirituelle du Pape, en feignant de luy vouloir acquerir la domination temporelle. Mais il y eut trois bien plus grandes & plus espineuses difficultez ; l'une que le Pape s'opiniastroit à annuller l'absolution que l'Archevesque de Bourges avoit donnée au Roy, & ils insistoient qu'elle demeurast en sa force, & qu'elle fust seulement confirmée par la sienne ; L'autre, qu'il desiroit que la ceremonie se fist en presence de tous les Cardinaux, & qu'il usast de la baguette, & ils ne pouvoient consentir à une formalité si rigoureuse & si dure, ny souffrir tant d'il-

Conditions de l'absolution.

Le Pape declare en Consistoire qu'il veut absoudre le Roy.

Espagnols tâchent à faire naistre des difficultez dans la formalité.

Trois autres grandes difficultez.

lustres témoins de cette humiliation; La troisiéme, & qui fit plus de peine que toutes les autres ensemble, estoit qu'il vouloit qu'en donnant l'absolution au Roy, il fust dit qu'il le rehabilitoit au Royaume, comme s'il en eust esté suspendu par les excommunications des Papes Sixte & Gregoire, & qu'il y auroit acte de cette rehabilitation. A quoy ils ne pouvoient consentir, sans estendre le droit des clefs par dessus celuy de la succession, & reconnoistre que les Papes ont le pouvoir de deposer & de restablir les Souverains. D'ailleurs, ils recevoient souvent des ordres exprés du Roy de ne rien accorder au prejudice de sa dignité & de sa reputation, & il sembloit que sa personne n'y estoit pas seulement blessée, mais encore toute l'Eglise Gallicane, & la Monarchie Françoise. Comme ils eurent contesté là dessus quelques jours, le Pape tenant si ferme qu'il y avoit plus de crainte de l'offenser que d'esperance de le fléchir, Duperron fut d'avis qu'ils se relâchassent sur les deux premiers poincts: mais pour le troisiéme ils se debatirent si bien, qu'il leur accorda qu'il n'en seroit point parlé; Et ils obtinrent encore, qu'aprés l'acte qui annuleroit l'absolution donnée par l'Archevesque de Bourges, seroit ajoûtée une clause qui approuveroit & confirmeroit tous les actes de Religion qui avoient esté faits en la personne du Roy & par luy, en consequence de cette absolution, tout ainsi que s'il eust deslors esté absous par Sa Sainteté. Et ils y mirent ce mot de *Religion*, de peur de donner lieu à l'entreprise que Rome eust volontiers faite sur le temporel de France.

Les Procureurs du Roy se relâchent sur deux.

Toutes choses estant ainsi d'accord, les Espagnols s'aviserent encore de proposer, que l'acte d'absolution ne se fist point en public, qu'au prealable le Roy n'eust ratifié les conditions en France, & envoyé un Ambassadeur exprés pour les jurer & confirmer. Or comme c'estoit la derniere de leurs intentions, ils y employerent tous leurs efforts: mais ils furent sans aucun effet, aussi bien que les tentatives precedentes; & le Pape desirant se delivrer de leurs importunitez, & satisfaire aux justes desirs du Roy, prit jour pour faire cette ceremonie au seiziéme de Septembre. On dressa pour ce sujet un grand eschaffaut sur le parvis de l'Eglise S. Pierre que l'on couvrit d'un tapis verd, & au milieu on éleva un thrône Pontifical, couvert de toile d'or. Sur ce thrône estoit le S. Pere, ayant un manteau rouge sur les espaules, & la Tiare sur la teste: les Cardinaux, horsmis Colonne & deux autres, avec leurs chapes violetes, s'assirent tous autour de luy sur des sieges plus bas; & derriere eux les Auditeurs de la Rote, & les Clercs de la Chambre, avec les Cameriers secrets. A droit & à gauche, mais debout, estoient les douze Penitenciers avec leurs cottes & baguettes en main, selon leur coustume; & auprés d'eux tous les Officiers de l'Inquisition. Le Pape estant ainsi dans sa Majesté Pontificale, le Maître des Ceremonies luy amena les Procureurs du Roy, qui luy baiserent les pieds aprés trois profondes reverences: ce qu'ayant fait ils se retirerent en arriere, & se mettant à genoux sur le bord d'un grand tapis de pied de son trône, ils leurent la Requeste du Roy en Latin, par laquelle ils reconnoissoient qu'il avoit suivy l'heresie de Calvin, en demandoient absolution, & offroient d'abjurer sans feintise toutes erreurs, & d'accomplir tout ce qui leur seroit ordonné par le S. Pere. Aprés que Duperron l'eut prononcée tout haut, d'Ossat dit aussi d'une voix claire & intelligible qu'il demandoit la mesme chose, & en la mesme maniere que luy; Et là-dessus ils montrerent leur mandement de Procuration qui estoit en François, & scellé du grand seau du Roy. Cela fait, le Procureur du saint Office leut le Decret du Pape, par lequel il annulloit l'absolution donnée au Roy par un certain Prelat de France, * neanmoins avec la clause dont nous avons parlé: puis il decernoit que le Roy seroit absous, moyennant l'abjuration, la profession de Foy, & le serment de faire ce qui luy seroit enjoint. Ensuite dequoy les Procureurs abjurerent l'heresie, & firent la profession selon la forme prescrite par la Bulle de Pie IV. & puis les seize conditions que nous avons couchées cy-dessus leur ayant esté leuës, ils jurerent que le Roy les observeroit, & qu'il en envoyeroit la ratification au plûtost. Cela fait, les Procureurs s'estant prosternez devant son trône, les Chantres entonnerent le Pseaume *Miserere*, à chaque verset duquel il frappoit d'une baguette que luy avoit mis en main le Maistre des Ceremonies, sur l'espaule des Procureurs, tantost sur l'un, & tantost sur l'autre. Ce Pseaume finy, il se leva, & nuë teste & ayant levé les yeux au Ciel il recita diverses Oraisons dans son Pontifical, puis s'estant rassis & couvert il prononça la Sentence d'absolution: dont les derniers mots furent suivis des fanfares des trompetes, des cris de *Vive le Roy, vive France*, & d'une décharge de toute

Le Pape donne l'absolution au Roy le 16. Septembre.

Ceremonie de cette action

* *C'estoit l'Archevesque de Bourges, mais il espargnoit son nom, pour ne le pas offenser.*

toute l'artillerie du Chasteau saint Ange. Aprés que ce grand bruit fut un peu appaisé le Pape fit lever les Procureurs, les embrassa avec une grande demonstration de tendresse, & donna charge au Cardinal de sainte Severine en qualité de grand Penitencier, de leur faire ouvrir les portes de l'Eglise S. Pierre qui avoient esté fermées tout ce jour là, & de les conduire au tombeau des Apostres, où ils firent leurs prieres & la procession à l'entour de l'Autel. Voila en gros les principales ceremonies de cette grande action, que les Italiens appellerent *rebenedictione*, parce qu'à leur dire le Roy estoit relaps; & les François *reconciliation*: Pour le détail, je le laisse aux relations particulieres, où l'on peut voir les réjoüissances qui se firent ce jour là, & durant toute la huitaine dans Rome, & j'ajoûteray seulement que le nom & le portrait du Roy commencerent à estre en aussi grande veneration en cette Ville-là, qu'ils y avoient esté en horreur, lors que ses ennemis le faisoient passer pour le chef des heretiques. Au reste depuis ce jour là jusqu'à l'expedition des Bulles il se passa encore un mois, soit par les maximes de cette Cour, qui croit qu'il est de sa grandeur d'apporter beaucoup de longueurs aux choses les plus faciles, afin de les faire desirer plus ardemment, soit que le Pape fist durer cette affaire tout exprés, afin que le Duc de Mayenne & les autres de son party ne fussent pas surpris & eussent le temps d'achever leur traité. Mais le Roy, aussi-tost qu'il eut receu nouvelles que l'absolution avoit esté prononcée, ordonna qu'on eust à en rendre graces à Dieu par tout son Royaume, manda à sa Cour de Parlement de lever les defenses qu'elle avoit faites d'aller à Rome pour la provision des benefices vaquans, & depuis ce temps-là recherch a soigneusement toutes les occasions de témoigner de l'obeïssance au S. Siege, & du ressentiment d'une tres-particuliere obligation au S. Pere.

Les Bulles ne sont expediées qu'un mois aprés.

Le Roy en fait rendre graces à Dieu par tout son Royaume.

Les Espagnols ne furent pas les seuls qui trouverent à dire à cette absolution. Comme ils se plaignoient de la facilité du Pape, le blâmant d'avoir fait tort à la bonté de l'Eglise, & à la grandeur du S. Siege, il y avoit au contraire des gens dans le Conseil du Roy qui se plaignoient de celle de ses Procureurs, leur reprochant que les conditions qu'ils avoient subies blessoient sa dignité & celle de la France. Ils imputoient à Duperron d'avoir trop ployé, & croyoient que si on eust tenu ferme, le Pape eust esté contraint de relâcher; surquoy quelques-uns disoient que l'honneur du Roy eust esté mieux ménagé, s'il se fust servy en cette negociation de personnes mariées qui n'eussent pretendu aucune faveur du Pape. C'estoit en quelques-uns le zele de la grandeur de l'Estat, & en quelques autres l'envie qu'on portoit à ceux qui avoient achevé une si grande negociation qui parloit ainsi: mais hors de là il restoit grand nombre de dangereux esprits, particulierement dans l'Ordre Ecclesiastique, qui ne s'estant point encore purgez du levain de la Ligue, & de l'esprit de sedition, ne pouvoient s'empescher de donner des indices de ce qu'ils avoient dans l'ame, & de publier toûjours les turbulentes maximes qui avoient mis les François aux couteaux. Un Bachelier en Theologie, nommé Jacob Florent, dans le temps que l'on negocioit l'absolution du Roy à Rome, poussé comme il est à croire par quelques-uns qui cherchoient occasion de broüillerie, proposa des Theses pour disputer en Sorbonne, Thomas Blanzy Docteur de la Faculté & Principal du College de Calvy, estant son President; dans un endroit desquelles il soustenoit, *Que Clement VIII. souverain Pontife & Vicaire de Dieu en terre, avoit puissance spirituelle & temporelle, & que tous les hommes generalement estoient obligez de luy obeyr, & attachez à luy comme les membres au chef*; Et dans un autre endroit, *Que l'Eglise ayant la puissance des deux glaives, du spirituel & du temporel, avoit donné l'usage du dernier aux Rois & aux Magistrats pour la defense des bons & le chastiment des méchans*. Le Parlement en ayant esté averty, avant qu'elles eussent esté publiquement soûtenuës, fit arrester prisonniers le Soustenant & le President, & declara ces propositions fausses, schismatiques, contraires à la parole de Dieu, aux saints Decrets, aux Constitutions Canoniques, aux Loix du Royaume, tendantes à rebellion & à troubler le repos public, & condamne le Soustenant à declarer dans la grand' salle de Sorbonne à genoux & nuë teste, qu'il les avoit temerairement & inconsiderement proposées, qu'il s'en repentoit & en demandoit pardon à Dieu, au Roy & à la Justice; Qu'elles seroient lacerées publiquement, & enjoint au Syndic, Doyen & Docteurs de ne plus permettre qu'il se proposast de semblables choses, sur peine d'encourir le crime de leze-Majesté, & de descheoir des privileges qui leur avoient esté accordez par les Rois. Pour l'execution de cet Arrest, la Cour nomma le President Forget, quatre Conseillers, le Procureur general, le premier Huissier, & le Greffier criminel: lesquels allant en

Les Espagnols accusent la facilité du Pape: quelques François celle des Procureurs du Roy.

Il restoit encore quelques seditieux parmy les Ecclesiastiques.

Theses d'un Bachelier qui traitoient de la souveraineté temporelle du Pape.

Est condamné par le Parlement à demander pardon.

Sorbonne le dix-septiéme de Juillet, assemblerent les Docteurs au son de la cloche, & aprés un grand discours du Procureur general touchant la puissance des Rois, leur Majesté sacrée, & la veneration qu'on leur devoit porter, Florent fit l'amende honorable comme il luy estoit ordonné, son President y assistant nuë teste. Et ensuite le President Forget fit une grave & docte remontrance à toute " l'assemblée, dans laquelle leur ayant donné à entendre par la Sainte Escriture, " par les passages des saints Peres, & par l'Histoire Ecclesiastique, Que pour le tempo- " rel, les Papes bien loin d'avoir empire sur les Rois, leur avoient esté sousmis; il " leur representa comme ceux qui parmy eux avoient tenu de nouvelles & dange- " reuses opinions, avoient soufflé le feu qui avoit embrasé la France depuis sept ans, " les conjura, puis qu'on avoit reconnu la source du mal, de n'y pas retomber une " autre fois, & les exhorta d'imiter plûtost les sages exemples de leurs predeces- " seurs qui avoient fortement travaillé à procurer la paix de l'Eglise, à establir " la Pragmatique, & à faire observer les Conciles de Constance & de Basle, que " la folie de ceux qui ces dernieres années avoient furieusement trompeté la guerre, & pensé renverser l'Estat jusqu'aux fondemens. Nonobstant le chastiment de ce Bachelier, un nommé François Surgeres, Moine de Sainte Croix de la Bretonnerie, preschant dans Saint Merry s'emporta à des discours qui sentoient encore le faux Catholicon: il nomma plusieurs fois la Reine d'Angleterre Jezabel, & dit que ceux qui avoient amitié & confederation avec elle estoient heretiques; injure qui s'adressant directement au Roy, obligea aussi le Parlement de ne la pas laisser impunie, si bien qu'à la poursuite du Procureur general, il le condamna à demander pardon à genoux & nuë teste dans la Chambre de la Tournelle, de mesme façon qu'avoit fait l'autre, donnant toutefois au respect de sa robe que ce fust à huis clos, on luy interdit la chaire jusqu'à ce qu'autrement en eust esté ordonné par la Cour, & on luy defendit de mal parler des alliez du Roy, sur peine de la vie.

Discours seditieux d'un autre Predicateur, chastié de mesme.

Comme ces exemples de severité servirent à contenir les seditieux & leur faire resserrer leur venin, la nouvelle de l'absolution du Roy donnant tout contentement aux scrupuleux qui jusques-là ne l'avoient pas reconnu dans leur cœur, les ramena à une parfaite obeïssance, & contraignit aussi les Chefs de la Ligue de haster la conclusion de leurs traitez, qui trainoient encore. Auparavant ils estoient reduits à l'impuissance manque de fortune & de bonne conduite, & maintenant ils le sont à une manifeste rebellion manque de pretexte: de sorte qu'ils voyent leur ruine inévitable, particulierement le Duc de Mayenne, qui estant la principale teste de cette faction, & ayant attendu jusqu'à l'extremité ne pouvoit esperer qu'une derniere rigueur, n'eust esté la generosité du Roy & l'intercession de la Marquise de Monceaux, à laquelle il eut recours. Cette Dame, outre l'inclination naturelle qu'elle avoit à rendre de bons offices à tous ceux qui reclamoient sa faveur, estoit encore portée par la consideration de sa propre grandeur à procurer sa paix & le mettre bien dans les bonnes graces du Roy; dautant qu'aspirant comme elle faisoit à devenir épouse legitime, elle avoit besoin de support, en cas que le Roy vinst à luy manquer; & n'en pouvant pas esperer des Princes du sang qui eussent esté ses parties, il faloit qu'elle en cherchast auprés de ce Duc: lequel moyennant sa protection se devoüoit entierement à son service, & promettoit d'employer toute la puissance de son party pour élever ses enfans au trône Royal. Balagny luy ayant fait les mesmes offres, l'avoit aussi obligée de détourner le Roy d'accepter la souveraineté de Cambray, que les Deputez luy deferoient; Et l'on crût mesme que le Conseil ne se mettant plus si fort en peine, aprés le retour du Duc de Nevers, de solliciter l'absolution du Roy à Rome, elle en avoit fait renouveller les poursuites afin de faciliter la dissolution du mariage du Roy avec la Reine Marguerite: laquelle, à ce qu'on luy disoit, ne pouvoit se faire avec seureté par d'autre voye que par celle du Pape. C'avoit donc esté elle qui avoit conseillé au Roy d'offrir au Duc de Mayenne la permission de se retirer dans Châlons, puis de luy accorder une tréve generale: pendant laquelle le President Janin negociant son accommodement, elle luy avoit fait passer beaucoup d'articles, qu'il n'eût jamais obtenus sans sa faveur. La plus grande difficulté qui s'y trouva, fut que le Duc ne vouloit point que dans l'article de l'amnistie, la mort du Roy Henry III. en fût exceptée, comme elle l'estoit dans tous les Edits accordez aux autres Chefs de la Ligue: mais demandoit qu'avant de seeller l'Edit, il pleust au Roy prendre connoissance de ce fait là, & qu'aprés cela personne

Les Chefs de la Ligue concluent leurs traitez avec le Roy.

La Maistresse du Roy, se dispose à bien traiter le Duc de Mayenne; & pourquoy.

Ce Duc ne vouloit pas que la mort de Henry III. fust exceptée de l'amnistie.

ne fust reçû à l'en rechercher. Le Roy le refusoit absolument, de peur qu'on ne luy reprochast qu'il auroit eu trop d'indulgence pour une action si detestable, & qu'il auroit laissé le sang de son predecesseur dans les mains de ses assassins. Toutefois luy ayant esté representé, qu'il n'estoit pas juste que faute de cela la teste de ce Duc demeurast toûjours exposée à la mercy du premier calomniateur qu'on luy voudroit susciter, & que cette frayeur dans laquelle on le tiendroit, le pousseroit sans cesse à tenter des choses nouvelles, & à chercher sa sureté ailleurs que dans la confiance & dans les bonnes graces de Sa Majesté, il se contenta enfin de la justification qu'il luy proposoit, & se fit apporter les informations que le Parlement de Paris en avoit faites, par le premier President de Harlay, le President Seguier, & la Guesle Procureur general, afin de satisfaire à son honneur, & de donner à croire qu'il n'avoit rien fait qu'avec connoissance de cause.

Expedient pour le contenter sur ce poinct.

Cette difficulté levée & l'accord conclu, il en fit expedier un Edit au mois de Janvier à Folembray, où il sejournoit pour lors, afin de donner ordre au siege de la Fere. Cet Edit estoit tres-honorable au Duc, pour les termes ausquels il parloit de luy, & fort avantageux pour les conditions. Car dans le dispositif le Roy disoit, *Que le bon œuvre de l'entiere reduction de ses sujets n'eust pas esté parfait, ny la paix entiere, si son tres-cher & tres-amé cousin le Duc de Mayenne chef de son party n'eust suivy ce chemin; & qu'il s'y estoit resolu si tost qu'il avoit veu que le Saint Pere avoit approuvé sa reünion à l'Eglise: ce qui luy avoit donné meilleure opinion qu'auparavant de ses actions, l'avoit obligé de prendre en bonne part le zele qu'il avoit eu pour la Religion, & de loüer & estimer l'affection qu'il avoit montrée à conserver le Royaume en son entier, duquel il n'avoit fait ny souffert le demembrement pendant sa prosperité, ny depuis lors qu'il avoit esté affoibly: mais avoit mieux aimé se jetter entre ses bras, que de s'attacher à d'autres remedes qui pouvoient encore faire durer la guerre long-temps.* En suite il y avoit 32. Articles, qui contenoient en substance, *Que le Roy luy accordoit un oubly de tout ce qui s'estoit passé durant la Ligue; Le déchargeoit de tout maniement & levées de deniers publics & particuliers, luy & les siens; Des munitions, & autres choses semblables: comme aussi des gages, fruits, revenus, dettes, meubles qu'ils avoient eus en vertu des dons ou ordonnances du Duc, & que ces choses ne se pourroient repeter de part ny d'autre, horsmis les meubles qui se trouveroient en nature, lesquels ceux à qui ils estoient, pourroient reprendre en payant le prix qu'ils auroient esté vendus. Le remettoit luy & tous ceux qui avoient suivy son party dans tous leurs biens, moyennant qu'ils luy jureroient fidelité & obeïssance, & renonceroient à toutes ligues & intelligences dedans & dehors le Royaume. Vouloit qu'ils ne pussent estre recherchez des choses par eux commises durant les troubles, revoquant tous arrests & procedures faites contre eux pour ce sujet, horsmis des crimes punissables en mesme party, & de l'assassinat du feu Roy:* mais ajoûtoit, *Qu'ayant mis plusieurs fois ce fait en deliberation, eu sur cela l'avis des Princes du sang, Officiers de la Couronne, & Seigneurs du Conseil, & veu les informations par lesquelles il luy apparoissoit qu'il n'y avoit aucune charge contre les Princes & Princesses ses sujets qui s'estoient separez de l'obeïssance du feu Roy. Il declaroit qu'attendu ces considerations & le serment par eux fait de n'avoir consenty ny participé à cet assassinat, cette exception ne se pouvoit estendre envers ceux d'entre eux, qui suivant le present Edit reconnoistroient leur devoir. Supprimoit tous memoires, lettres & écrits depuis le premier Janvier 1589. sans que les auteurs en pussent estre recherchez. N'entendoit aussi qu'il fust fait recherche contre Magny Lieutenant des gardes du Duc, & les soldats qui avoient assisté à la mort du Marquis de Maignelay, avenuë contre la volonté & au grand regret du Duc. Promettoit de maintenir dans les Benefices & Offices, ceux qui en avoient esté pourveus par le Duc, & qui estoient specifiez dans un estat & rôlle particulier dont il estoit demeuré d'accord, moyennant qu'ils prissent nouvelles provisions de luy. Ceux qui voudroient joüir du present Edit, seroient tenus de le declarer dans six semaines, & de prester serment de fidelité: les Princes, Evesques & ayant charge publique, entre les mains du Chancelier de France, ou des Parlemens, les autres pardevant les Juges ordinaires des lieux. Marseille & autres Villes de Provence joüiroient du contenu des articles secrets accordez au Duc. Le Roy verroit volontiers les demandes des Ducs de Mercœur & d'Aumale, & cependant sursçoit l'Arrest donné contre le dernier, en intention de le supprimer, s'il se mettoit en son devoir. Vouloit que ce qui avoit esté accordé sur les articles du Duc de Joyeuse, des Marquis de Villars & de Montpesat, de N. Lestrange commandant en la Ville du Puy en Velay, de saint Offange Gouverneur de Rochefort en Anjou, de Pierre le Cornu-du Plessis-de Cosme, Gouverneur de Craon, & d'Eusebe du Puy-du-Fou-la-Severie Gouverneur de la Ganache,*

1596.

Edit en sa faveur du mois de Janvier.

Fort honorable & fort avantageux pour luy.

Sommaire des articles.

fust effectué, pourveu que le Duc fist apparoistre dans six semaines qu'ils l'auroient accepté. Avec cela, *Il luy laissoit Châlons sur Saone, Seure, & Soissons pour Villes de seureté, & le Gouvernement de Châlons separé pour six ans du Gouvernement de Bourgogne à l'un de ses fils. Se chargeoit de l'acquiter de trois cens cinquante mille écus qu'il avoit employez aux affaires de la guerre, & dont il s'estoit obligé luy & ses amis: pourquoy il luy fourniroit presentement six-vingts mille écus, & pour le reste luy rendroit les promesses, contracts & obligations. Il se chargeoit aussi de l'acquiter de toutes les dettes qu'il avoit contractées tant en son nom que comme Chef du party envers les Suisses, Reistres, Lorrains & autres estrangers, pour les levées & pour la solde des troupes qui avoient porté les armes pour la Ligue, les mettoit avec les autres dettes de la Couronne, & annulloit toutes obligations faites en son nom pour ce regard.* Il luy fut outre cela accordé des articles secrets, dont l'un estoit qu'en sa faveur le Roy créeroit un Presidial, & un Bureau des Tresoriers de France, à Soissons; l'autre, qu'il donneroit le Gouvernement de l'Isle de France, non comprise la Ville de Paris, à son fils aîné, (qui peu aprés fut reçû au Parlement Duc & Pair) à la charge qu'il luy remettroit les provisions de celuy de Bourgogne, dont le Maréchal de Biron estoit déja en possession. Ainsi ce Prince retiré par la bonté du Roy & par l'assistãce de la Marquise, de l'abysme où son obstination l'avoit jetté, obtint les plus avantageuses conditions que jamais sujet eust obtenu du Roy en France: mais qui toutefois n'estoient rien en comparaison de celles qu'il eust pû avoir un an auparavant, lors que son party n'estoit pas encore defilé, & qu'il avoit toutes les grandes Villes du Royaume; pour lesquelles s'il eust traité comme Chef, il les eust toûjours tenuës attachées à luy, au lieu qu'ayant si mal pris ses mesures qu'elles avoient traité sans luy, elles s'estoient entierement separées de ses interests. Quelque-temps aprés il vint salüer le Roy à Monceaux, où le trouvant qui se promenoit dans un jardin, il mit un genoüil en terre, luy embrassa la cuisse, & le supplia de croire qu'il avoit gravées dans le cœur les soûmissions qu'il avoit écrites & signées sur le papier. Le Roy le voyant venir s'avança quelques pas pour le recevoir, rapela sur son visage toute la gayeté, & le bon accueil, qu'il pouvoit faire paroître, & l'embrassant estroitement par trois fois, l'asseura qu'il l'estimoit si fort homme d'honneur & de courage, qu'il ne doutoit nullement de sa parole. Il ajoûta beaucoup d'autres choses fort obligeantes, & le traita avec autant de franchise que s'il eust toûjours esté attaché à son service: ce qui gagna tellement le cœur de ce Prince, qu'au sortir de là il dit à ceux qui estoient auprés de luy, que c'estoit alors seulement que le Roy avoit achevé de le vaincre, & qu'autant qu'il avoit eu de honte & de déplaisir de luy quitter le champ dans les batailles, il avoit autant de contentement & de gloire de ceder à une si grande generosité. Aussi depuis il demeura toûjours dans le devoir d'un tres-fidelle sujet, comme le Roy se montra bon Prince & observateur de sa parole; Et l'on ne sçauroit dire si ce fut une plus grande merveille que ce Duc aprés avoir élevé son ambition jusqu'au trône & tenu cinq ans durant le souverain commandement, pust demeurer dans la soumission & se reduire à une fortune privée: ou que le Roy aprés en avoir reçû tant d'offenses, & principalement dans le poinct que les Souverains ne pardonnent jamais, qui estoit de luy avoir disputé sa Couronne, non seulement luy tinst de bonne foy tout ce qu'il luy avoit promis, ce que mesme les tyrans font quelquefois, afin de desarmer leurs ennemis & de les opprimer plus facilement: mais encore il prist soin de l'en faire joüir paisiblement, & le traitast avec une confiance cordiale.

Gouvernement de l'Isle de France au fils aîné du Duc de Mayenne.

Lequel va salüer le Roy à Monceaux.

Le Roy le traite fort bien, & depuis il le sert fidellement.

Avec l'Edit de ce Duc, furent aussi expediez ceux du Duc de Nemours & du Duc de Joyeuse, presque en tout semblables à l'autre pour l'amnistie de tout ce qui s'estoit passé durant les troubles. Celuy de Nemours avoit de particulier en ce poinct là, qu'il faisoit mention de la Couronne d'or de Charles le Chauve * qu'il avoit fonduë, & de la vendition & distribution des bagues & joyaux du tresor de S. Denys en France, qu'il avoit vendus durant le siege de Paris. De plus il portoit, *Que ceux qui commandoient dans les places qu'il ramenoit sous l'obeïssance du Roy, y demeureroient, en faisant serment de les conserver sous luy dans l'obeïssance de Sa Majesté. Que le Duc de Ferrare seroit conservé dans la joüissance des terres & Seigneuries qu'il avoit en France, sçavoir le Duché de Chartres, le Comté de Gisors, les Vicomtez de Caën, Lisieux & Falaise, avec leurs Greffes, comme il estoit avant la guerre, & qu'afin que Madame de Nemours & luy son fils joüissent paisiblement des terres qu'ils avoient en Savoye, & que leurs sujets fussent soulagez & exempts de contributions, le Roy les prist en sa protection & sauve-garde.* Ces deux Edits des Ducs de Mayenne & de Nemours

* *On disoit à cause de cela que la Couronne estoit fonduë entre les mains des Princes liguez.*

Edit pour le Duc de Nemours.

trouverent de grandes difficultez au Parlement de Paris; & principalement le premier: car bien que la crainte de déplaire au Roy empéchast les serviteurs de Henry III. d'y faire opposition, neantmoins Diane de France-d'Engoulesme veuve de François de Montmorency, y en forma une qu'elle presenta écrite & signée de sa main, au nom de la Reyne Loüise; Sur laquelle la Cour ayant ordonné, qu'il luy seroit donné acte pour s'en servir à telle fin qu'elle trouveroit bon, & que l'on passeroit outre; Il fut arresté, les Chambres assemblées, que l'Edit seroit verifié, moyennant que cette clause en fust ostée qui couvroit ce que le Duc de Mayenne avoit fait sous le zele de la Religion; avec condition aussi que les obligations qu'il avoit faites luy ou les siens demeurassent en leur force & vigueur, & qu'auparavant que de prendre sa place en qualité de Duc & Pair, il fust tenu de declarer que le tres-inhumain & tres-detestable parricide du Roy Henry III. avoit esté commis par une damnable trahison, & un tres-méchant conseil; que s'il en avoit sceu quelque chose, il eust apporté toute sorte de moyens pour l'empescher; qu'il supplioit la Cour de le croire ainsi; & que s'il se trouvoit dans ses places de sureté quelqu'un qui en fust complice, il le luy envoyeroit lié & garotté, pour en faire punition. Le Roy qui vouloit que ce qu'il luy avoit promis s'executast de bonne foy, manda à son Parlement qu'il eust à verifier cet Edit, sans y rien adjouster, modifier ny restraindre. Surquoy la Cour ayant ordonné qu'il seroit enregistré avec cette clause, que c'estoit *à raison des urgentes affaires du Roy*, il envoya un troisiéme commandement, qui enjoignoit de l'enregistrer simplement, sans y mettre ces mots, qui quelque jour eussent servy de preuve que la deliberation n'avoit pas esté libre: de sorte qu'ayant assez resisté pour le devoir & l'honneur de la Compagnie, ils obeïrent. Le Parlement ne verifie celuy du Duc de Mayenne qu'apres deux jussions.

Celuy du Duc de Joyeuse, outre les conditions semblables à tous les autres, *Abolissoit specialement la memoire du meurtre du President Duranty, & de l'Avocat general Dafis; Rétablissoit l'exercice de la Religion Catholique par tous les lieux du Languedoc, où il avoit esté interrompu. Défendoit aux Religionnaires de faire leurs assemblées plus prés de Toulouse que Villemur, Carmain, & l'Isle-Jourdain. Ordonnoit aux Conseillers du Parlement retirez à Castelsarrasin & à Beziers, de se joindre tous à Toulouse & de ne faire plus qu'un Corps; & parce que le nombre en avoit esté multiplié excessivement, qu'il diminueroit par mort de nouveaux créez. * Accordoit au Duc de Joyeuse & à cent de ceux qui avoient suivy son party lesquels il luy plairoit nommer, de pouvoir recuser en toutes affaires, sans en exprimer la cause, trois des Presidens & Conseillers de chaque Chambre de ceux qui avoient tenu le Parlement à Castelsarrasin & Beziers, & quinze aux jugemens & deliberations qui se feroient les Chambres assemblées. Comme pareillement au Duc de Ventadour & à cent de ceux qui estoient demeurez en l'obeyssance du Roy, de recuser ceux qui estoient demeurez dans Toulouse depuis l'onziéme juin 1595. le President ou un des Conseillers en chaque Chambre, & les Chambres assemblées cinq ou Presidens, ou Conseillers. Gratifioit la Ville de Toulouse d'exemption de tailles pour cent ans, laquelle ayant expiré l'an 1563 & n'en ayant point esté levé que deux mille cinq cens livres par an, qui avoient esté donnez par la liberalité des Rois Charles IX. & Henry III. pour bâtir un pont sur la Garonne, il leur laissoit encore la permission d'imposer la mesme somme vingt ans durant, pour l'employer au mesme œuvre.* Et pour le Duc de Joyeuse il luy donnoit le baston de Mareschal de France, qu'il luy accorda d'autant plus facilement, que la necessité de ses affaires l'ayant obligé de prodiguer cette haute dignité, il sembloit en quelque façon la relever par la naissance de ce Seigneur; lequel d'ailleurs ayant obtenu du Pape par l'intercession du Cardinal son oncle la commutation de son vœu de Capucin en celuy de Chevalier de S. Jean de Jerusalem, reprit aussi le cordon du S. Esprit, & demeura encore quelque temps dans les plaisirs & dans les grandeurs du monde. Edit du Duc de Joyeuse. * *Montmorency en ayant fait plusieurs.* Est fait Mareschal de France.

Aprés la reduction de ces trois Chefs, il ne restoit que le Duc de Mercœur avec une partie de la Bretagne, & les Duumvirs de Marseille avec quelques petites Villes de Provence, l'un & l'autre s'opiniâtrant sur le secours des Espagnols qu'ils avoient en main, & les derniers encore sur les remüemens du Duc d'Espernon, qui estoit tout prest d'entrer dans la Ligue, quand les autres en sortoient. Nous reprendrons à l'année precedente la suite de ce qui s'estoit fait en Bretagne. Quoy que les Anglois se fussent retirez par l'ordre de leur Reyne, les Royalistes ne laisserent pas de tenir la campagne, & Saint Luc prit plusieurs petites places à l'entour de Rennes; entr'autres Fougeres, au siege duquel fut tué la Roche-giffard, à qui appartenoit cette place. Mais au partir de là, comme luy & d'Aumont allerent à l'envy Restoit le Duc de Mercœur & Marseille. Saint Luc prend plusieurs Châteaux à l'entour de Rennes.

assieger le Chasteau de Comper à quatre lieuës de Rennes qui estoit du patrimoine de Laval, pour meriter les bonnes graces d'une d'Alegre veuve du Comte de Laval, qu'ils recherchoient tous deux en mariage, les armes du Roy y receurent un affront signalé, & d'Aumont y perdit la vie. Le terrain d'alentour de ce Chasteau n'étoit que roc extrémement dur qui faisoit bien de la peine aux pionniers; & le Duc de Mercœur sur l'avis qu'ils avoient dessein de l'attaquer, y avoit jetté tout autant de bons hommes & de munitions qu'il en faloit pour le bien défendre. Ainsi ils trouverent l'entreprise fort difficile, & d'Aumont se repentoit de s'y estre engagé: mais la consideration de sa Maistresse qu'il visitoit tous les jours, ne luy permettoit pas de se retirer; si bien qu'un jour comme il sortoit de la tranchée, il receut une mousquetade qui luy cassa les deux os du bras: dont son armée estant toute découragée, & ayant outre cela nouvelles de la marche du Duc de Mercœur, il falut qu'il levast le siege; & s'estant fait porter à Rennes, il y mourut le seiziéme jour de sa blessure. Il fut fort regretté des gens de guerre pour sa liberalité, & pour son humeur franche & active, quoy que pleine de boutades; & de la Province aussi, parce qu'il l'avoit delivrée d'une grande quantité de brigandages qu'y exerçoient sous le manteau de la Ligue quelques Gentilshommes, qu'on devoit plûtost nommer chefs de voleurs que Capitaines de gens de guerre; Du reste il estoit plus propre pour l'execution que pour le conseil, & plus homme de campagne & de main, que de cabinet ny de conduite. Jean de Beaumanoir-Lavardin, fut en sa place honoré du baston de Mareschal de France.

Luy & d'Aumont assiegent Comper prés Rennes.

D'Aumont y est blessé, & en meurt.

Son eloge.

Lavardin fait Mareschal de France.

La mort d'un Chef si redouté, & ensuite la dissipation de l'armée Royale, donnoient une belle commodité au Duc de Mercœur de recouvrer ses pertes, si la mauvaise intelligence d'entre luy & les Espagnols ne luy en eust osté les moyens. Comme ils avoient des interests differens, ils avoient aussi des desseins contraires, & s'ils estoient bien d'accord d'oster le Duché de Bretagne au Roy, ils ne l'estoient pas du droit que chacun d'eux y avoit; si bien qu'ils ne tenoient point à conqueste ce qu'ils gagnoient sur leur ennemy commun, mais seulement ce qu'ils mettoient à leur profit particulier. Les Espagnols au lieu d'aider le Duc de Mercœur, employoient leur argent & leurs pratiques à luy débaucher ses Capitaines & les Gouverneurs de ses places, afin de s'en rendre maistres: comme ils firent de Vannes, par le moyen de Montigny & d'Aradon, qui commandant dedans y receurent garnison Espagnole: de sorte qu'il avoit plus à se défendre de leurs surprises que des forces du Roy. Pendant cette mesintelligence les Royalistes reprirent cœur & gagnerent divers avantages: Sourdeac tailla en pieces six cens hommes auprés de Chasteauneuf, qui pilloient toute la contrée, & tua sur la place un nommé Courbes, qui les commandoit. Molac combatit Aradon & Guinipilyo auprés de Guimiers à trois lieuës de Quimperlay, & bien qu'il ne les défist pas entierement, neanmoins l'avantage & l'honneur luy en demeurerent, parce qu'il les surmonta autant en courage qu'ils le surpassoient en forces, ayant prés de trois hommes contre luy un. Saint Luc à qui le commandement estoit demeuré par la mort du Mareschal d'Aumont, nettoya le païs de trois ou quatre petits Chasteaux qui l'incommodoient, & prit celuy de Saint Mars, qui estant entre Nantes & Ancenis rompoit le chemin de l'un à l'autre, & les travailloit extrémement par ses courses. Et sur le commencement de Novembre, les deux d'Andigny freres, non moins illustres par la connoissance des belles lettres que par les armes, surprirent le Chasteau de Comper qui avoit tant donné de peine; ce qu'ils executerent ainsi. Prenant l'occasion de ce qu'il y entroit tous les jours grand nombre de païsans que le Gouverneur y faisoit venir travailler aux fortifications, ils font déguiser une vingtaine de bons Soldats en pionniers, & en mettent une autre troupe en embuscade de là auprés, pour faire le coup. Ces soldats déguisez se saisissent d'une porte en entrant, & taillent le corps-de-garde en pieces: les autres y accourent à certain signal, & tous ensemble se rendent maistres de la place. La contrée sentit un grand soulagement d'estre ainsi delivrée de ces brigands qui molestoient la Ville de Rennes, & voloient sur les chemins de la basse Bretagne; Et elle n'en receut gueres moins d'estre encore delivrée peu aprés des voleries d'Anne de Sanzay Comte de Magnan, qui ayant ramassé cinq ou six cens hommes de sac & de corde, pilloit indifferemment ceux de l'un & de l'autre party, détroussoit les Marchands, levoit des contributions à sa fantaisie, & mettoit garnison dans les Villes foibles où il n'en trouvoit point. Ces voleurs estant un jour venus à Quintin à dessein de s'y fortifier, Kergomart qui

Mesintelligence entre le Duc de Mercœur & les Espagnols.

Divers exploits des Royalistes.

Les d'Andigny prennent le Chasteau de Comper.

Les troupes pillardes du Comte de Magnan détroussées à Quintin.

en estoit Gouverneur, assembla quelques troupes, & les attaqua si à l'improviste & avec tant de vigueur, qu'il les contraignit de luy abandonner leur butin & de se retirer dans le Chasteau, où il les serra de si prés qu'ils crûrent avoir bon marché d'en sortir le baston blanc en la main. Mais aux Estats que Saint Luc fit tenir à Rennes, la Province fut chargée d'un fardeau plus grief que toutes les desolations de la guerre: ce fut d'un impost de six écus par tonneau sur tous les vins que l'on y apportoit, lequel a fait grand prejudice à ses libertez. Cependant le Duc de Mercœur ayant accepté une tréve de trois mois, qui fut prolongée pour autant de temps, entendit à plusieurs traitez, par l'entremise principalement de la Reyne Loüise sa sœur: mais c'estoit avec tant de chicane & de mauvaise foy, qu'on voyoit bien qu'il n'avoit dessein que de faire son marché avec les Espagnols, ou d'attendre quelque revers dans les affaires du Roy. De fait, l'un de ses Agents declara assez hautement qu'il ne pouvoit rien conclure qu'il n'eût receu nouvelles d'Espagne: & lors qu'il sceut qu'ils avoient pris Calais, comme nous le dirons tantost; & que le Roy estoit fort occupé sur la frontiere de Picardie, il receut en son party le Chasteau de Tiffauges, dont le gouverneur nommé Champignac, prit aveu de luy pour avoir impunité des brigandages qu'il avoit commis, & plus de liberté de piller qu'il n'en avoit dans le service du Roy. Nonobstant cet acte d'hostilité, les Royalistes ne laisserent pas, à l'instante priere des peuples qui frissonnoient au souvenir des maux que leur eust causé la rupture, de continuer la tréve, & ensuite le traité de son accommodement. Il se negocioit à Chenonceaux par Ragotiere son Agent, avec les Deputez du Roy, qui estoient Gaspard de Schomberg, Jacques Auguste de Thou, élevé depuis peu à la Charge de President au Mortier par la mort d'Augustin de Thou son oncle, Rochepot & du Plessis Mornay, en presence de la Reine Loüise, assistée de Guillaume de Laubespine-Chasteauneuf, son Chancelier. Les affaires que le Roy avoit ailleurs, & l'intercession de cette bonne Princesse facilitoient tellement l'obtention de ses demandes, qu'il ne pouvoit trouver de sujet d'accrocher ny de rompre le traité, sans faire connoistre trop visiblement ses mauvaises intentions: ainsi tous les articles furent enfin accordez, mais quand se vint à les ratifier, il trouva tant de delais & de remises, lesquelles il couvroit de pretextes non recevables, que le Roy ne pouvant plus supporter sa mauvaise foy, se resolut à le reduire par la force, puis que la grace & la raison n'y pouvoient rien. Ce que toutefois il ne pût pas si-tost executer, à cause des affaires qui appellerent ses forces & sa personne en d'autres endroits.

Cette guerre engendre de grands imposts.

Tréves accordées au Duc de Mercœur, souvent prolongées.

Traite la paix, mais n'a point envie de la conclure.

Pendant les tréves arriva le memorable accident de la mort de Charles de Gondy Marquis de Bell'Isle fils du Duc de Rais. Comme il s'estoit mis dans le party du Duc de Mercœur, quand il avoit crû qu'il ne pouvoit autrement conserver les grands biens qu'il avoit en Bretagne, aussi quand il fut tellement décheu qu'il se voyoit en danger de perir & de se perdre avec luy, il employa les amis qu'il avoit en Cour pour faire sa paix. Il demandoit un baston de Mareschal de France, ou quelque autre gratification, comme avoient eu les Chefs considerables qui estoient revenus au service du Roy: mais comme il s'avisoit des derniers, le Roy dit nettement à ceux qui parloient pour luy, que puis qu'il ne luy apportoit rien, il ne luy vouloit rien donner, & que c'estoit encore beaucoup de le recevoir sans aucune place; discours qui luy marquoit assez que pour se faire considerer il faloit qu'il en apportast quelqu'une. Or il arriva que le Duc de Mercœur luy donna le Gouvernement du Mont S. Michel, vacant par la mort de Vincent de Launoy-du Chesne-Vauloüet, s'il s'en pouvoit emparer sur un nommé Kermartin, qui y commandoit la garnison. On ne sçait s'il l'avoit recherché luy-mesme, ou si le Duc avoit eu dessein par ce moyen de l'éloigner du païs de Rais, & par le mesme coup se deffaire de Kermartin qui luy estoit suspect. Le Marquis desirant donc s'emparer du mont S. Michel, au moins on le crût ainsi, y alla avec vingt ou vingt-cinq hommes seulement: Kermartin le receut sans difficulté, mais comme il eut passé une barriere, un Sergent ferma la porte avec roideur derriere luy, pour empescher que ceux qui le suivoient n'entrassent. Le Marquis en colere de cet affront tourne à luy & luy donne de l'épée dans le ventre. Kermartin commande aux Soldats de tirer sur luy; ils font une décharge & le tuent. A quelque temps de là, un Soldat pratiqué, à ce qu'on disoit, par Antoinette d'Orleans de Longueville veuve du Marquis, vengea sa mort en poignardant Kermartin: mais plusieurs années aprés les parens du mort l'ayant fait prendre prisonnier à Paris où il estoit allé, par Rolet grand Prevost

Mort du Marquis de Bel-l'Isle, tué en pensant surprendre le mont S. Michel.

Sa femme venge sa mort.

de Normandie, & transporter au Pont de l'Arche dont il estoit Gouverneur, le Roy voulut, nonobstant les puissantes intercessions de toute la parenté de la Marquise, qu'il fust pendu, accordant toutefois aux instantes supplications de tant de personnes de qualité, que dans le procez du meurtrier il ne seroit rien écrit de ce qu'il diroit contre elle.

Affaires de Provence.

La guerre fut plus forte en Provence, & les succez aussi plus grands pour le Roy: de sorte que Marseille fut delivrée de la tyrannie des Duumvirs qui la traînoient sous la servitude Espagnole, & tout le païs ensuite du Gouvernement du Duc d'Espernon, qui estant insupportable aux Provençaux causoit la pluspart des desordres & des calamitez qui l'affligeoient. Le Parlement d'Aix faisant publier les Patentes, par lesquelles le Roy donnoit le Gouvernement au Duc de Guise, les accompagna d'un Arrest foudroyant contre Espernon & tous ses adherans, par lequel il enjoignoit à luy & à tous les Gascons, sur peine de leze Majesté, de vuider la Province, & de delaisser les Villes & Forteresses qu'ils tenoient dans huit jours; & ordonnoit à tous les Sujets du Roy depuis l'âge de puberté jusqu'à soixante ans, de sortir des lieux occupez par luy ou les siens, & aux gens de guerre de venir prester serment de fidelité devant la Cour, & de recevoir les commandemens du Duc de Guise. La volonté du Roy estant si publiquement declarée que personne n'en pouvoit plus douter, détacha d'avec luy ceux qui ne l'avoient suivy, que parce qu'ils ne le connoissoient pas, & ébranla bien fort ceux qui estoient le plus attachez à ses interests. Peu auparavant, sentant venir cet orage, il avoit pensé à se mettre à couvert par toutes sortes de precaution. Il tâcha de former & de souslever divers partis dans le Royaume, afin de se pouvoir garantir dans la confusion: il eut mesme recours aux ennemis de la France, & traita une ligue avec le Gouverneur de Milan qui luy devoit fournir trente mille écus par mois: il avoit aussi changé quelques Gouverneurs de place dont il n'estoit pas assuré; & comme il avoit reconnu que Mesplez Gouverneur de S. Tropez suivoit les volontez du Roy plûtost que les siennes, il se saisit de sa place un jour qu'il en estoit sorty. Mesplez en ayant esté faire ses plaintes au Roy qui estoit alors à Lyon, il luy donna une commission fort ample de commander separément à tout ce qu'il pourroit assembler de troupes, & pouvoir de traiter à telles conditions qu'il jugeroit avec tous ceux qu'il pourroit retirer du party d'Espernon, sans obeïr à personne qu'au Duc de Guise. Ce qu'il ne faisoit pas seulement pour le recompenser par cet honneur & pour se servir de son credit à débaucher les Gascons, mais encore pour l'opposer secretement à Lesdiguieres, afin d'empescher qu'il ne prist pied en Provence. Il luy avoit promis le Gouvernement de Cisteron, lors qu'il l'auroit pris, pour Auriac son parent: mais soit qu'il craignist que la Religion qu'il professoit n'alarmast les Provençaux contre luy, soit qu'il ne voulust pas qu'il se rendist trop puissant en ce païs-là, où il estoit déja fort aymé; il s'en repentit aussi-tost, & donna ordre de bouche à Mesplez d'empescher par quelque moyen que ce fust, qu'il ne s'establist dans cette place. Mesplez estant donc retourné en Provence, & y ayant bien-tost amassé mille à douze cens hommes, se vint loger sur les avenuës de Cisteron, & commença à traiter secretement avec Ramefort qui y commandoit. Lesdiguieres ne sçachant rien de ces intrigues, descend au mesme temps du Dauphiné avec quatre à cinq mille hommes & quelques pieces d'artillerie, assiege cette Ville, & comme Lieutenant de Roy mande à Mesplez qu'il ait à le venir joindre. Mais il ne veut point reconnoistre ses ordres, au contraire comme Lesdiguieres eut forcé le fauxbourg de deça la riviere qu'on nomme la Baume, & qu'il pressoit bien fort la Ville, il acheve de traiter avec Ramefort, l'assurant qu'on le laisseroit dans le Chasteau, puis il s'y jette luy-mesme avec trois cens hommes, & y estant entré il desarme la garnison, & la met dehors, afin que Ramefort y fust le maistre. Cela fait, il l'oblige de dire qu'il ne pouvoit capituler qu'avec le Duc de Guise: lequel arrivant peu de jours aprés, & feignant d'estre fâché contre Mesplez, essaya d'adoucir le déplaisir de Lesdiguieres, & de plastrer la chose par un accommodement, qui laissoit le Chasteau à Ramefort, le fauxbourg de la Baume à Auriac, & la Ville entre les mains des Consuls, jusqu'à ce qu'il y eust esté pourveu par le Roy, vers lequel les uns & les autres dépescheroient pour sçavoir ses intentions.

Arrest du Parlement d'Aix contre le Duc d'Espernon.

Qui est abandonné de plusieurs.

Oste le Gouvernement de S. Tropez à Mesplez.

1595.

Auquel le Roy donne ordre secret d'empescher que Lesdiguieres ne s'établisse dans Cisteron.

Lesdiguieres assiege Cisteron.

Mesplez se jette dedans.

Par l'intervention du mesme Mesplez, la Ville de Riez accepta une tréve, puis quelque temps aprés receut le Duc de Guise; Et plusieurs petites Villes du païs quitterent le party d'Espernon: premierement celles qui estoient à l'entour d'Aix, par la reduction desquelles

desquelles le chemin y estant libre, le Duc de Guise y alla faire son entrée le 18. Decembre : tandis que Lesdiguieres assiegeoit Puymoisson, Nonante, Saint André, Vinon, & quelques autres petites places ; où il eut plus à souffrir de la rigueur de la saison, & des subtiles intrigues que la jalousie du Duc de Guise & des Seigneurs du païs, avec les ordres secrets du Roy luy suscitoient, que non pas à combatre les ennemis. Il jugea bien qu'il y avoit partie faite contre luy, en ce qu'au milieu de ses progrez, on luy refusa l'argent que les Estats du païs devoient fournir pour l'entretien de ses gens de guerre, faute dequoy il congedia son Infanterie : mais il le reconnut encore plus clairement aux oppositions que la Noblesse du païs forma à la reception de ses lettres de Lieutenant de Roy, lors qu'on les ouvrit dans l'assemblée des Estats : neanmoins dissimulant le juste déplaisir qu'il en avoit, il ne laissa pas de continuer ses services qui reüssissoient heureusement par tout où il s'employoit. Il voulut mesme tenter un grand dessein qu'il avoit sur Marseille, par le moyen d'une émotion universelle que promettoient les bannis qui logeoient dans leurs cassines à l'entour de la Ville. Il obligea pour cet effet le Duc de Guise de s'en approcher avec toute son armée. Ils y furent ensemble les derniers jours de l'année : mais la mesme envie de ses jaloux, ou quelque autre empeschement, ayant fait tenir les Duumvirs si bien sur leurs gardes, que rien ne bransla, ils se retirerent aussi-tost, laissant cinq ou six mille hommes épandus dans le territoire de cette Ville. Ce grand coup manqué, Lesdiguieres voyant qu'il ne pouvoit plus rien avancer dans la Provence ny pour les affaires du Roy, ny pour les siennes propres, prit sujet de s'en retourner en Dauphiné, sur le bruit des plaintes universelles qu'y faisoit le peuple de la campagne, de ce qu'il estoit excessivement foulé par les garnisons.

Le Duc de Guise fait son entrée à Aix le 18. Decembre.

Jalousie du Duc de Guise & des Provençaux contre Lesdiguieres.

Il s'en retourne en Dauphiné.

Aprés son depart, le Duc de Guise demeurant maistre de toutes les forces de la Province, fit tout seul ce qu'il n'avoit pas voulu faire avec luy ; c'est à dire, qu'il acheva d'esteindre les restes du party de la Ligue, & de chasser de la Province les Savoyards & le Duc d'Espernon. Des deux places que les premiers possedoient encore, Grace & Berre, il recouvra la premiere par le moyen de deux Capitaines qui tuerent celuy qui y commandoit, & il bloqua l'autre par des Forts. Au mesme temps, il donna ordre à Mesplez d'assieger Saint Troppez, la meilleure place de celles qui restoient au Duc d'Espernon ; & tandis que ce Capitaine ayant pris la Ville par force, attaquoit vivement la Citadelle, il travailla à reduire Martegues, la tour de Bouc & Hieres, qui n'avoient point encore abjuré la Ligue, & puis tourna ses pensées sur Marseille. Les Duumvirs bien loin de vouloir estre compris dans le traité du Duc de Mayenne, avoient rendu leur rebellion irreconciliable, & porté leur tyrannie à son dernier poinct. Car s'estant fait continuer dans leurs Charges de Consul & de Viguier par des suffrages forcez, ils brusleret le mesme jour le Portrait du Roy, avec toutes les injures que peut inventer une outrageuse insolence ; ils bannirent grand nombre de bons Citoyens, redoublerent leurs gardes & leurs espions, & munirent les Forts avec lesquels ils tenoient la Ville comme emmenotée. Toutes ces haines neanmoins n'estoient pas assez fortes pour captiver plus long-temps l'inclination du peuple qui retournoit vers son Souverain ; d'ailleurs l'interruption du commerce l'avoit reduit à une extréme indigence, la famine causée par les incursions des gens de guerre, l'alloit mettre au desespoir, & enfin il faloit que dans peu de temps cette grande Ville devinst une miserable solitude, ou qu'elle se souslevast contre leur tyrannie. Ainsi estant assiegez de mille frayeurs que leur donnoient les conspirations de leurs Citoyens, les entreprises des gens du Roy, & plus encore les remords de leur conscience, le premier fleau des tyrans ; Et d'autre costé sollicitez par les grands avantages que le Roy leur presentoit, ils furent plusieurs fois en bransle ou d'abandonner Marseille, ou de faire leur traité comme les autres Chefs de la Ligue. Charles de Casaux particulierement en estoit instamment supplié par son fils Fabio : mais les conseils d'un Bourgeois nommé Nicolin David, qui pouvoit beaucoup sur leur esprit, le souvenir de leurs horribles violences, qui ne leur laissoit esperer aucune sureté parmy des esprits vindicatifs, & les promesses immenses des Espagnols, qui leur offroient des Duchez dans le Royaume de Naples, des Gouvernemens de places fortes, & de grandes sommes d'argent, non seulement les détournerent de venir au repentir, mais encore les obligerent à franchir le saut qu'ils avoient toûjours redouté, pour s'abandonner entierement à leur puissance. Ils dépescherent donc trois Bourgeois de leur faction, avec qualité d'Ambassadeurs vers le Roy d'Espagne, pour traiter avec luy des moyens qu'il leur fourniroit pour la con-

Duc de Guise prend Grace, & fait assieger Saint Troppez.

Tyrannie & insolence des Duumvirs de Marseille.

Cette Ville pressée de la necessité & de la famine.

Duumvirs refusent les offres du Roy, & se veulent donner au Roy d'Espagne.

servation de la Ville, jusqu'à ce qu'ils pussent la livrer entre ses mains. Mais cependant le mal les pressant extrémement, ils obtinrent de Jean-André Doria Prince de Melse un secours de sept à huit cens hommes qui leur fut amené sur quatre galeres par Charles son fils. A son arrivée les Marseillois tremblent de peur, ils n'attendent que l'heure de se voir chargez des fers d'une servitude estrangere, toutefois ayant le couteau sur la gorge ils n'osent pas seulement faire voir leur apprehension. Le Duc de Mayenne, lors qu'il fut d'accord avec le Roy, y avoit envoyé Estienne Bernard, alors Conseiller & Garde des Seaux au Parlement de Bourgogne, afin d'y estre en apparence le Chef & Intendant de la Justice en la place de Masparaut, mais en effet pour disposer les Duumvirs à se remettre sous l'obeïssance du Roy, avec charge de leur offrir la carte blanche. Comme ce sage Magistrat cherchoit les voyes de leur insinuer doucement les propositions qu'il avoit à leur faire, les Espagnols ayant remarqué qu'il estoit en veneration parmy le peuple, à cause de sa probité singuliere, en donnerent telle jalousie à Casaux qu'il luy fit commandement le douziéme de Février de sortir de la Ville dans vingt-quatre heures: toutefois luy estant survenu quelque indisposition, il luy accorda la prolongation de ce terme jusqu'au dix-septiéme du mois; jour qui devoit estre fatal aux tyrans, & auquel son courage & sa resolution n'aiderent pas peu à faire reüssir par une autre voye, ce qui n'avoit pû reüssir par sa prudence. Il y avoit dans Marseille un Bourgeois nommé Pierre Libertat, homme merveilleusement hardy, qui ne pouvoit souffrir la servitude, & qui d'ailleurs aspiroit à s'agrandir & à se signaler par quelque action memorable. Il avoit toûjours esté l'un des plus intimes confidens de Casaux, qui s'assurant sur son affection & sur son courage, luy avoit donné la garde de la porte Royale. Ses ancestres originaires de Corse, avoient acquis leur surnom de Libertat pour avoir du temps de Henry II. affranchy Calvy leur Ville natale, de l'oppression des Espagnols & des Genois; & depuis le Roy ayant rendu cette Isle aux Genois, ils en estoient sortis avec quantité d'autres Corses qui s'estoient refugiez en France. Pour ce sujet Libertat haïssoit mortellement les Espagnols, qui estoient cause & de la ruine de sa patrie & de l'exil de sa famille; Et d'ailleurs, comme en Italie les vengeances passent de pere en fils & font une partie du patrimoine, il avoit grand sujet de craindre que les Genois, si Marseille tomboit entre les mains des Espagnols, ne l'exterminassent luy & tous les Corses qui s'y estoient habituez. Lors qu'il sceut donc que les Duumvirs avoient dessein de la livrer aux Espagnols, cette haine & cette crainte jointes ensemble, aprés luy avoir causé de grands élancemens de courage & diverses pensées, luy firent enfin prendre la resolution de prevenir leur malheureux complot. A force de resver sur une si grande entreprise, il affermit son esprit contre tous les dangers qui l'en pouvoient détourner: & mesme, comme il trouvoit de plus en plus la chose facile, l'ambition, à ce que disent quelques-uns, se mesla avec ses autres motifs, si bien qu'il conçût quelque pensée de se rendre maistre de la Ville luy-mesme, quand il se seroit deffait des Duumvirs, & de faire sa condition avantageuse avant que de la rendre. Quoy qu'il en soit, s'estant ouvert à un Notaire nommé Dupré, & par le conseil de celuy-là se servant de la conduite & de l'assistance de l'Avocat Nicolas Bausset qui s'estoit refugié à Aubagne, il communiqua par son moyen avec le Duc de Guise, qui embrassant aussi-tost cette occasion, luy accorda tout ce qu'il demandoit, & prit le jour de l'execution au dix-septiéme de Fevrier, à la pointe du jour.

Bernard envoyé Intendant de Justice par le Duc de Mayenne, pour les ramener au devoir.

Est banny par Casaux, mais demeure cinq ou six jours.

Quel estoit Pierre Libertat, & ce qui le porta à entreprendre de delivrer Marseille.

De quelles gens il se servit pour conduire son entreprise.

Le quatorziéme, Libertat ayant assemblé quatre ou cinq Capitaines de la Ville qu'il connoissoit bien affectionnez, quelques-uns de ses fidelles amis, & ses deux freres, il leur découvre son dessein, & leur dit les moyens qu'il devoit tenir pour l'executer. Que les Duumvirs ayant accoûtumé de sortir tous les matins par la porte Royale, qui seule demeuroit ouverte pendant les alarmes, il avoit resolu d'abbaisser le tresbuchet pour les enfermer dehors. Que le Duc de Guise auroit placé une embuscade là auprés qui leur courroit sus à ce signal; Qu'il avoit tant de pouvoir sur les soldats ausquels il commandoit, qu'il estoit bien assuré qu'ils suivroient ses commandemens, quoy qu'il ne jugeast pas à propos de leur en rien dire que sur l'heure; Qu'il ne doutoit pas aussi que le peuple ennuyé de la violente domination des Duumvirs ne se rangeast de son party, lors qu'il apprendroit ce qui leur seroit arrivé; Qu'ainsi ils n'auroient affaire qu'à la garnison Espagnole & à un petit nombre de coupe-jarets, lesquels les Duumvirs entretenoient pour opprimer les gens de bien: mais qu'il seroit bien facile de les empécher de faire les mauvais, si chacun d'eux dans

Il la declare à quelques Capitaines & amis, & leur en dit les moyens.

son quartier s'asseureroit de ses amis & des bons bourgeois, & que tous prissent les armes à point nommé, lors qu'il leur en donneroit le signal. Le Duc de Guise, qui avant qu'il fût informé de la resolution de Libertat, s'estoit approché de Marseille pour tenter quelque autre intelligence, se retira vers Toulon afin d'oster tout ombrage aux Duumvirs, & alla mettre le siege devant le Chasteau de la Garde: d'où partant tout à coup, lors que la bréche estoit faite & l'assaut prest à donner, il se rendit sur le soir du seiziéme à Aubagne, assigna le rendez-vous à toutes ses troupes au lendemain matin à une lieuë de la Ville, & plaça dans les costeaux de Marseille une forte embuscade, dont il donna la conduite à Allamanon. Toute la nuit il y eut une si grosse tempeste, tant de vents, de tonnerres & de pluyes, que Libertat eut grand sujet d'apprehender que le Duc ne pût pas luy tenir parole, & que cependant les Duumvirs qui avoient quelque avis en general de son entreprise, ne vinssent à la découvrir entierement. D'autre part, le Duc n'eut pas de moindres inquietudes, quand il vid passer l'heure que Libertat luy avoit marquée, sans recevoir de ses nouvelles ny voir le signal, qu'il luy devoit donner. La faute ne venoit pas de luy, mais de ce que les Duumvirs, je ne sçay par quelle raison, n'estoient point sortis ce jour là à la mesme heure qu'ils avoient accoûtumé. Or comme ils tardoient, il arriva heureusement pour luy, que quelques soldats du Duc de Guise s'étant avancez jusqu'auprés des murailles, un païsan en vint donner avis, ce qui luy fournit un pretexte de les hâter d'aller faire leur découverte. Mais soit qu'ils se deffiassent de quelque conspiration, soit parce que Casaux se trouvoit indisposé ce jour-là, il n'y eut que Loüis d'Aix qui sortit, avec douze mousquetaires qui l'accompagnoient ordinairement. Auparavant il manda à son compagnon qu'il amenast les Espagnols en garde à la porte Royale; & il est sans doute que s'il eut attendu sa réponse, l'entreprise estoit échoüée. Lors qu'il fut à vingt-cinq pas de la porte, il s'arréta & détacha huit de ses mousquetaires pour aller reconnoistre: lesquels à peine furent à cent pas de là, que douze ou quinze chevaux les poufferent fort rudement jusqu'à Loüis d'Aix. Au mesme temps Libertat leve le trébuchet, & à ce signal Allamanon s'avance, mais les corps-de-garde qui estoient sur les remparts ne sçachant rien du dessein de Libertat, font leur décharge sur ces gens: tellement que craignant que l'entreprise fût double, il envoye avertir le Duc de Guise de ne passer pas plus outre, de peur de s'exposer à un plus grand affront. Loüis d'Aix cependant s'estant voulu retirer trouve le trébuchet levé, & connoissant bien par là qu'il y avoit quelque partie faite, il court le long des murs du costé de la marine, & par l'aide d'un de ses amis qui luy fournit une corde il monte par dessus & va au Palais de Meolhon sur le port, où les Espagnols estoient logez. Dans ce mesme temps Libertat estoit dans des transes, & dans des inquietudes qui ne se peuvent exprimer, voyant un des tyrans dehors, & l'autre dedans. Les choses estoient au poinct que rien ne le pouvoit sauver qu'un grand & genereux coup. Il prend donc une hardie resolution de tuer Casaux, lors qu'il viendroit à la porte. Au bout d'un quart d'heure, qui luy donna toutes les impatiences qu'on se peut imaginer, comme Casaux se presente accompagné d'une troupe de ses satellites, il abat le tresbuchet, & lors qu'il est entre les deux portes il va à luy le pistolet à la main, luy reprochant qu'il avoit dessein de vendre la Ville aux Espagnols, luy tire presqu'à bout portant; & ce coup ne l'ayant pas renversé, met l'épée à la main & luy en donne au travers du corps, dont tout chancelant & cherchant en vain la garde de la sienne il tombe par terre, où le frere de Libertat l'acheve d'un coup de pique. Sa mort épouvanta tellement ses satellites qu'ils prirent aussi-tost la fuite, horsmis quatre plus determinez, avec un Sergent, lesquels voulurent venger sa mort & tirerent tous sur Libertat, toutefois sans le blesser: mais le Sergent ayant esté tué par un de ses gens, ils s'enfuirent aprés les autres. Libertat s'estant ainsi rendu maistre de la porte, ne perdit point de temps, mais s'assura aussi du corps-de-garde qui estoit sur les murailles, & fit monter à cheval un de ses amis pour avertir le Duc de Guise ce qu'il avoit fait. Ce qui fut à propos, dautant que peu aprés il vid trois ou quatre cens hommes venir le long du rempart pour regagner la porte. C'estoit Loüis d'Aix qui avec le fils aisné de Casaux, ayant fait crier par les ruës que le Consul n'estoit que legerement blessé, & par ce moyen tenant le peuple en suspens du party qu'il devoit choisir, avoit ramassé cette troupe, & mandé aux Espagnols de faire avancer quelques compagnies pour regagner cette porte, d'où dépendoit la perte ou la conservation de Marseille. Libertat avoit à peine cent hommes dans ce poste-là, qui ne voyant point paroistre le secours,

Duc de Guise s'éloigne de Marseille, puis y revient tout à coup le 16. Fevrier.

Les Duumvirs sortoient le matin: il n'y eut que Loüis d'Aix qui sortit.

Libertat leve le trébuchet: Louis d'Aix rentre dans la Ville par dessus les murailles.

Pourquoy le Duc de Guise se retire: Libertat en grande peine.

Tuë Casaux.

En avertit le Duc de Guise.

Loüis d'Aix vient pour regagner la porte, est repoussé.

Mais se renforce.

Bernard sort en la ruë avec ses amis, amasse 2000. hommes.

Loüis d'Aix se sauve à S. Victor, les Casaux au fort de la Garde.

Galeres de Doria s'enfuyent, & les Espagnols aprés.

car le Duc de Guise s'estoit un peu éloigné sur l'avis d'Allamanon, commençoient à douter de l'évenement de cette entreprise, de sorte que s'il les eust chaudement attaquez, il leur eust fait abandonner la porte & sauvé son honneur & sa fortune : mais il s'y porta si à l'étourdy & si mollement, que la foiblesse de ses efforts & la hardiesse de leur Chef leur remit le cœur ; si bien que trouvant là plus de defense qu'il ne s'estoit imaginé, & puis entendant le bruit de quelque Cavalerie du Duc de Guise qui accouroit le grand galop, il lâcha le pied pour se retirer au corps-de-garde de la Loge. Il s'y renforça de quantité de canaille ; & la partie alloit se rendre fort douteuse, si Bernard estant bien assuré de la mort de Casaux, ne fust sorty dans la ruë avec sa soutane, une pique à la main, & un mouchoir à son chapeau, estant accompagné de cinq ou six notables Bourgeois qui crioient *Vive le Roy*. Sa presence & sa resolution ostant la crainte à ceux qui en avoient, & les animant à suivre son exemple, amasserent dans peu de temps prés de deux mille hommes à l'entour de luy ; & cependant arriva Allamanon, avec trois cens hommes. Bernard les ayant esté recevoir à la porte, les mena tous ensemble attaquer Loüis d'Aix. A leur premiere veuë le malheureux perdit le sens & le courage, & se jettant dans un bateau se retira dans saint Victor ; les fils de Casaux s'enfermerent dans le fort de Nostre-Dame de la Garde, & tous les factieux se sauverent chacun de son costé, ou crierent comme les autres, *liberté*, & *Vive le Roy*. De là Bernard & Allamanon poussant leur pointe attaquerent les autres corps-de-garde qui ployerent tous, & les restes de la faction se reduisirent dans la tour saint Jean qui est sur le port ; D'où Charles Doria ayant entendu & veu en partie ce qui se passoit, fit tourner les proües de ses galeres, & sortit hors du port en si grande haste qu'il ne pût prendre douze cens Espagnols qu'il avoit mis à terre, & oublia mesme une partie de son equipage. Ces Espagnols vivement poursuivis par d'Ussel Lieutenant des Gardes du Duc de Guise, jetterent presque toutes leurs armes par terre, & se sauverent à la faveur des forts & de la coste de la mer dans ces galeres. Au mesme temps le Duc de Guise reçû dans la Ville par Libertat, mais aprés luy avoir juré qu'il luy tiendroit toutes les conditions qu'il luy avoit promises en son particulier, & qu'il n'attenteroit rien sur la liberté des Marseillois, acheva de calmer la rumeur, & par sa presence estonna tellement tous ceux qui s'estoient cantonnez dans les tours & dans les forts, qu'ils se mirent tout à l'heure à sa discretion.

Ainsi Marseille fut delivrée de la tyrannie, & ramenée à l'obeïssance du Roy en moins de deux heures, sans aucune effusion de sang que de quatre personnes seulement, & sans autre desordre que du pillage des maisons de Casaux & de Loüis d'Aix, où le plus grand ravage fut fait par les forçats de leurs galeres, qui prirent cette occasion de rompre leurs chaînes & de se mettre en liberté. Le mesme jour le Duc rendit graces à Dieu d'un si heureux succés dans l'Eglise de la Majour, & le lendemain toute la Ville fit la mesme chose par une procession solennelle : aprés laquelle pour montrer au peuple qu'il n'avoit autre dessein que de luy rendre sa pleine liberté, il luy abandonna le fort de teste de Maure, basty par les Duumvirs pour maistriser le port, qui fut aussi-tost demoly : puis estant entré dans l'Hostel de Ville, il fit une declaration par laquelle tous les Officiers créez par les Duumvirs estoient destituez, & en substitua d'autres en leur place, sous le bon plaisir du Roy. Il ne restoit plus que les deux forts de S. Victor & de Nostre-Dame de la Garde. Loüis d'Aix qui estoit dans le premier, agité par les furies de sa conscience & par l'apprehension que ses soldats ne le livrassent au Duc de Guise, descendit de nuit le long d'une corde & s'en alla à l'autre où il croyoit estre en plus grande sureté : mais les fils de Casaux n'ayant pas voulu l'y recevoir, il prit son chemin à travers champs, & aprés avoir erré tout du long de la nuit il se cacha dans une masure, où il demeura vingt-quatre heures sans manger, jusqu'à ce qu'il apperceut un pescheur sur le bord de la mer, lequel il obligea en luy donnant une chaîne d'or & une turquoise, seules pieces qui luy restoient de toutes ses extorsions, de le porter aux galeres d'Espagne. Son beau-frere rendit le fort S. Victor dés le lendemain. Les enfans de Casaux ayant refusé des conditions fort honnestes pour sortir de celuy de la Garde, qui avoit esté incontinent bloqué par quelques Regimens, en furent mis dehors dix ou douze jours aprés, par le moyen d'un de leurs confidens qui vouloit meriter son abolition à leurs dépens. Ces enfans infortunez d'un méchant pere, & Loüis d'Aix, encore plus criminel que malheureux, s'estant refugiez dans Genes, y acheverent le reste de leur miserable vie dans une infame pauvreté, dans le regret du passé, & dans l'ignominie & les

Loüis d'Aix s'enfuit la nuit, son avanture.

Les fils de Casaux, mis dehors de leur fort, eux & d'Aix meurent malheureux à Genes.

reproches : au contraire, Libertat finit ses jours dans la gloire & dans la tranquillité qu'il avoit acquise à son païs, & laissa sa posterité dans l'honneur & dans le credit, ayant eu dés l'heure le baston de Viguier, des lettres d'annoblissement pour luy & pour ses freres, le gouvernement du fort de Nostre-Dame de la Garde, & assurance de la somme de cinquante mille écus. Sur la fin de l'année, le Roy desirant satisfaire aux desirs des Marseillois, establit dans leur Ville une Chambre souveraine composée des Officiers du Parlement d'Aix, dont Guillaume du Vair fut President, pour y exercer la Justice tant qu'il plairoit à Sa Majesté, mais elle n'y demeura que deux ans, & fut reunie à son Corps.

Chambre souveraine establie à Marseille.

Comme le fort de la Garde tenoit encore, le Duc de Guise eut avis que d'Espernon estoit party de Brignoles, sa retraite ordinaire, avec trois cent maistres, cinq cent fantassins, & quelques munitions, pour les aller jetter dans la citadelle de S. Troppez, que Mesplez avoit assiegée. L'ayant rencontré auprés du bourg de Viedauban qui se retiroit, parce qu'il avoit trouvé Mesplez qui l'attendoit en bataille, il le chargea vigoureusement & le contraignit de repasser la riviere d'Argence, avec tant de precipitation que la plus grande partie de ses troupes y fut noyée ou assommée. J'ay oüy conter qu'en cette occasion les païsans de la contrée attendant les fuyards aux guez & aux passages, leur montroient une chevre & leur demandoient comment s'appelloit cet animal : s'ils respondoient *cabre*, qui est le langage Provençal, ils se contentoient de les dépoüiller : mais s'ils disoient *crabe*, qui est le langage Gascon, ils les assommoient sans misericorde. Aprés ce combat d'Espernon tenta encore de secourir la citadelle par mer, une fois par le moyen d'une galiotte qu'il avoit, & une autre par celuy de quatre galeres d'Espagne, qui entrans dans le golfe de Grimaud, mirent trois cens hommes à terre, mais tous ces efforts furent vains, Mesplez bien que ses forces fussent à peine égales à la garnison, les empescha toûjours bien d'en approcher, & du reste il attaqua si puissamment la citadelle, qu'enfin il l'eust emportée à discretion, & eust peut-estre sacrifié quelques-uns des Chefs aux ombres de son frere & de quantité de braves gens qu'il avoit perdus là devant, si l'arrivée de Roquelaure que le Roy envoyoit pour traiter l'accommodement du Duc d'Espernon, ne les eust tirez de ce danger. Le Connestable de Montmorency, oncle maternel de ce Duc, s'estoit souvent entremis de le reconcilier avec le Roy : mais ny ses conseils, ny le soulevement de toute la Province, ny la crainte de l'indignation de Sa Majesté n'avoient sceu fléchir ce courage hautain, qui plûtost que de rendre ce Gouvernement qu'il disoit tenir en recompense de sa Charge d'Admiral, se precipitoit dans des resolutions desesperées. Sur la fin du mois de Decembre, il arriva une chose qui luy fit grand'peur, & l'obligea de penser à luy. Un païsan, nommé la Bigne, natif du Val prés Brignoles, s'estoit imprimé dans le cœur une si cruelle haine contre luy, à force d'en oüir dire du mal & d'en dire luy-mesme, qu'aprés avoir cherché diverses inventions de le faire perir, il en employa une aussi detestable qu'ingenieuse. Sur ce qu'il avoit appris que l'année precedente, un certain Moine à Marseille avoit pensé faire sauter les Duumvirs, par le moyen d'une saucisse qu'il avoit ajustée dans une Eglise, il voulut mettre dans une où le Duc alloit souvent entendre la Messe, deux grands coffres pleins de poudre à canon, y ayant accommodé quelque ressort qu'il eust tiré avec une corde par dehors : mais le Curé ayant refusé de le luy permettre qu'il ne vist ce qui estoit dedans, il s'avisa d'un autre expedient. Il remplit deux grands sacs de cette poudre, les fit de toile double, de peur qu'on ne pût voir ce qui estoit dedans, mit à la gueule quelque boisseau de froment, & bien avant quelques roüets d'harquebuse bandez, au declic desquels il attacha un bout de corde tenant à celle dont les sacs estoient liez, en telle sorte qu'on ne les pouvoit ouvrir sans y mettre le feu. Les ayant ajustez, un jour que le Duc estoit à Brignoles il les fait porter chez l'hostesse où il logeoit, à laquelle il devoit du bled, & prend si bien ses mesures & son temps qu'on les décharge dans la salle d'au dessus de la chambre du Duc, & justement lors qu'il dînoit : tellement qu'il arriva, comme il l'avoit projetté, que le Boulanger déliant ce sac pour voir si le bled estoit bon, mit le feu aux poudres, tandis que le coquin gagnoit au pied, & s'enfuyoit hors de la Ville pour regarder de loin l'effet de sa damnable entreprise. Ce subit & horrible tourbillon de feu devora le Boulanger & un de ceux qui avoient apporté les sacs, enleva le plancher sur lequel le Duc disnoit, & ébranla toute la maison, de telle façon neanmoins qu'il n'endommagea point le reste de ses gens, ny sa personne. Car l'endroit où il estoit assis ne fut point emporté, ny le

Duc de Guise met en déroute d'Espernon qui venoit secourir S. Troppez.

Mesplez eust pris la citadelle, sans [illegible] de Roquelaure.

Detestable invention d'un paysan pour perdre d'Espernon.

Par le moyen de deux sacs de poudre.

Mais il en est miraculeusement preservé.

plancher d'audessus, à cause que la violence du feu prit air par les fenestres qui estoient ouvertes; & il n'eut autre mal, sinon que la flamme luy brûla un de ses bas de soye, & luy rasa un costé de la barbe. Ce peril, dont il estoit échapé comme par miracle, luy abatit plus le courage que toutes les pertes qu'il avoit receuës, & luy fit comprendre, qu'il ne pouvoit pas subsister en un païs où l'on employoit de si estranges inventions pour le perdre. Tellement qu'il se resolut d'en sortir, pourveu qu'il le pust avec quelque honneur & avec quelque dédommagement. Il eut donc recours à l'intercession du Connestable; & les progrés des Espagnols en Picardie obligerent le Roy d'y deferer plus qu'il n'eust pas fait en un autre temps, & d'envoyer Roquelaure en Provence; où d'Espernon ayant conferé avec luy, accepta premierement une tréve qui fut faite le quatorziéme de Mars, pendant laquelle il acheva de conclure son traité à ces conditions, *Qu'il seroit confirmé en toutes ses Charges & dignitez; Qu'il auroit outre les Gouvernemens d'Angoumois, de Xaintonge & de Perigord, celuy de Limosin, avec la survivance de tous les quatre pour son fils; Que ceux qu'il avoit mis dans les Gouvernemens des places de Provence, y demeureroient; Que le Roy le gratifieroit de quelques sommes de deniers.* Ces articles estant ratifiez par le Roy, le Duc d'Espernon sortit de la Provence le vingtiéme jour de May, avec un contentement incroyable de tout le païs, qui estant par mesme moyen delivré de plusieurs forts & citadelles, dont il l'avoit enchaîné, ressentit une grande joye: mais qui fut rabatuë par l'imposition de quatre-vingt cinq mille écus, qu'il luy falut compter avant son depart. Voila comme la Provence fut entierement reduite à l'obeïssance du Roy, hormis la Ville de Berre, dont la garnison commandée par le Capitaine Alexandre, ayant par une grande sortie taillé en pieces ceux qui gardoient les forts que le Duc de Guise avoit bastis à l'entour pour le bloquer, se maintint dans le party du Duc de Savoye, jusqu'à la paix de Vervins.

Il se resout à quitter la Provence.

Et fait son accommodement avec le Roy.

Toute la Provence reduite, horsmis Berre qui demeure au Duc de Savoye.

Tandis que ces choses se passoient en Provence, l'armée du Roy estoit devant la Fere, il y avoit prés de quatre mois. Il fit premierement deux grands forts pour fermer les avenuës du costé du marest, se tenant au Chasteau de Folembray, tandis qu'on y travailloit; & qui ayant logé le reste de son Infanterie dans un gros village qui est au bout, & sa Cavalerie dans ceux du costé de saint Quentin, il vint à Monceaux visiter sa Maistresse, & de là il ramena au siege le Duc de Mayenne, avec quelques Compagnies qu'il avoit. Du commencement ce n'estoit presque qu'un blocus, tant à cause que l'incommodité de la saison, & le defaut d'artillerie, l'empeschoient de l'attaquer vivement, que parce qu'il croyoit cette place si peu garnie de vivres, qu'il faisoit son conte de la reduire à la famine, avant que l'armée Espagnole fatiguée de la precedente campagne, & distribuée dans les quartiers d'hyver, pust estre rassemblée pour la secourir. Cependant l'Archiduc Albert pourveu par le Roy Philippe du Gouvernement des Païs-bas, estoit arrivé à Bruxelles, où meditant par quel moyen il pourroit rendre son administration aussi heureuse que l'avoit esté celle du Comte de Fuentes, qui en une campagne avoit gagné un grand combat, & quatre places de marque * sur les François, il prit resolution dans son Conseil de porter aussi ses armes de ce costé-là. Alvarez d'Osorio vieil & experimenté Capitaine, commandoit dans la Fere pour les Espagnols, Colas Vice-Seneschal de Montelimar, ne s'en estant reservé que le revenu avec le titre de Comte, dont il avoit pris investiture du Roy d'Espagne. Outre l'assiette avantageuse de cette place, que nous avons décrite ailleurs, & outre les grandes fortifications qu'ils y avoient faites, elle estoit si bien garnie de munitions de guerre, d'artillerie & d'hommes, qu'elle ne craignoit point d'estre forcée, pourveu qu'elle ne manquast pas de vivres. L'Archiduc delibera dans son Conseil d'y en jetter: Nicole Baste frere de ce fameux George Baste qui a si bien entendu la Cavalerie, ayant la conduite de cette entreprise, assembla cinq cens chevaux au pont à Rassi, & se rendit sur le soir du vingt-troisiéme Mars au Catelet; où leur ayant à chacun fait charger un sac de bled derriere eux, & un paquet de mesche à leur cou, il les conduisit si bien qu'ils arriverent de nuit à demie lieuë au dessus de la Ville. Et là trouvant des bateaux qu'Osorio y avoit envoyez exprés, ils jetterent leurs munitions dedans: tandis qu'une partie des leurs & les assiegez donnoient l'alarme d'un autre costé; & cela executé, ils firent leur retraite du costé de Guise. Ce rafraischissement estant neanmoins peu considerable, veu le nombre de la garnison, & n'y ayant plus d'apparence d'y en pouvoir encore jetter un autre, l'Archiduc n'estoit pas hors de peine pour cela, & ne voyoit plus d'expedient de sauver la place: car d'y

Ce qui rendit le siege de la Fere si long.

* *Capelle, Catelet, Dourlens, Cambray.*

L'Archiduc Albert y jette un rafraischissement.

Du reste n'ose entreprendre de le secourir.

aller au hazard d'une bataille, c'estoit courir à une perte evidente, dautant que son armée estant plus foible en Cavalerie que celle du Roy, auroit eu grand desavantage à passer une plaine de dix lieuës de long, & eust esté harcelée de tous costez par les garnisons de Han, de Guise, de Peronne & de saint Quentin. Il faisoit neanmoins courir le bruit qu'il y alloit teste baissée: & on le crût d'autant plus facilement que le Duc d'Arschot qui menoit l'avant-garde, vint loger aux environs du Catelet, avec quatre mille hommes. Ce qui obligea le Roy de mander des forces de tous costez, & y fit accourir grand nombre de Noblesse qui desiroit faire preuve de sa valeur à la veuë de son Prince dans une si belle journée. Mais il vint peu aprés un autre avis, qu'Ambroise Landriane estoit auprés de Monstreüil avec leur Cavalerie legere: on jugea alors que leur dessein estoit d'attaquer quelque place de ce costé-là pour faire diversion, & tout d'un coup, ils rabatirent à Calais.

Il y avoit bien eu quelque leger murmure qu'ils meditoient cette entreprise: mais Calais passoit dans la croyance du Roy, pour si difficile à assieger & si facile à secourir, qu'il ne craignoit rien de ce costé-là; Et François de saint Pol-Bidossan Gentil homme Gascon, lequel avoit succedé à ce Gouvernement au Capitaine Gourdan son oncle, ne connoissant pas la foiblesse & les defauts de sa place, méprisa cet avis; outre qu'il n'avoit jamais eu le soin de pourvoir aux choses necessaires pour sa defense. L'année precedente la Motte de Gravelines, sçachant le mauvais ordre qu'il y tenoit, avoit commencé d'y former une entreprise, & depuis, tant sur ses memoires que sur les intelligences de quelques habitans, Rosne en dressa une autre mieux entenduë: toutefois on croit qu'il ne songeoit plus à l'executer depuis que le Duc de Mayenne s'estoit accommodé, parce qu'il ne vouloit pas estre cause qu'une Ville si importante tombast entre les mains des Espagnols, & qu'au contraire il eust beaucoup servy à leur en oster quelque autre, si une crainte naturelle & presque juste, ne l'eust contraint de renoncer à l'affection de sa patrie, pour se garantir de la mort. Voicy comment. Le Duc de Mayenne avoit souvent essayé de faire sa paix depuis qu'il estoit auprés du Roy, mais parce qu'il n'avoit point de places, qu'il avoit pris l'écharpe rouge, & qu'avec cela il ne vouloit point revenir si on ne luy accordoit le baston de Maréchal de France, que la Ligue luy avoit donné, le Roy ne tint conte de le regagner à ce prix là; & neanmoins quelqu'un de son Conseil afin de le venger des grandes pertes qu'il avoit causées à la France, traitoit secretement avec luy à dessein de procurer la sienne, en le faisant passer pour traistre auprés des Espagnols. En effet Diego d'Ibarra, homme violent & ennemy des François, particulierement des Ligueux qui n'avoient pas voulu suivre ses furieux mouvemens, ayant eu avis qu'il marchandoit, & mesme recouvré copie du traité, proposa & fit resoudre dans le Conseil où estoit le Comte de Fuentes, qu'il le faloit mander, l'oüir & le condamner tout à l'heure, pour en faire un exemple. Comme il venoit à leur mandement, un laquais luy rend un billet qui l'avertissoit de se sauver, autrement qu'il estoit perdu. Il ne se trouble point, ny ne prend pas l'épouvante pour cela: mais ayant recueilly ses esprits & un peu resvé en luy-mesme, il entre avec une merveilleuse assurance, & une gayeté extraordinaire dans le Conseil, & leur dit qu'il est venu pour leur communiquer le plus grand dessein & le plus important aux affaires du Roy Catholique que l'on pust avoir. Diego qui en vouloit opiniastrement à sa teste, le rabroüe & dissuade tant qu'il peut les autres de l'écouter: Il ne parle point en homme qui sente sa conscience chargée, mais avec tant de confiance & de hardiesse, que le Comte de Fuentes ayant d'ailleurs quelque affection particuliere pour luy, desire qu'on entende sa proposition; & l'ayant goûtée, fait que l'Archiduc luy donne ordre tout aussi-tost de l'executer. Doncque tandis que l'Archiduc ayant mis son armée en campagne, feint d'avoir dessein sur Monstreüil, ce Capitaine traversant diligemment le païs d'Artois vers saint Omer, investit Calais alors qu'on y pensoit le moins. D'abord il se rendit maistre du pont de Nieullay, & de la tour de Risban, où il mit du canon pour battre sur l'entrée du port & écarter tout le secours qui se presenteroit par mer. Le Cardinal Archiduc, le suivit de prés avec toute son armée qui estoit de quinze mille hommes de pied, & de trois mille chevaux, & força bien-tost le fauxbourg du Courguet qui est le long du havre. Cette prise épouvanta tellement les Bourgeois qui estoient peu aguerris, & quelques-uns mesme peu affectionnez, qu'ils parlerent aussi-tost de se rendre à composition, sans que Bidossan peu experimenté en ces rencontres, se mist en devoir de chastier rudement les premiers

Mais assiege Calais.

Ce dessein vint de la Motte, & puis de Rosne.

Quelle occasion obligea Rosne de le proposer aux Espagnols.

L'Archiduc luy donne ordre de l'executer: il se saisit de Nieullay, & du Risban.

L'Archiduc prend le Courguet.

Le Gouverneur, & les Bourgeois intimidez rendent la Ville & se retirent au Chasteau.

qui firent une si dangereuse ouverture. L'Archiduc averty que la frayeur les avoit saisis, dresse promptement deux bateries, l'une de seize pieces de canon dans la tour du Risban, l'autre de dix dans le haut du chemin de Gravelines, fait bréche & presente l'assaut. Ce qui estonne si fort ces malheureux habitans, que le jour mesme qui estoit le douziéme du siege, ils demandent tréve; & ne l'ayant pû obtenir seulement pour vingt-quatre heures, ils capitulent à ces conditions, *Que Bidossan rendroit la Ville, & que luy, ses soldats & les habitans se pourroient retirer dans le Chasteau, avec tous leurs meubles, horsmis les vivres; Qu'il y auroit tréves pour huit jours, au bout desquels s'ils n'estoient secourus, ils seroient obligez de se rendre.*

Faute que firent le Gouverneur & les Bourgeois de Calais.

Si les habitans & le Gouverneur manquerent de courage au besoin, ils manquerent encore davantage de prudence: car avant que de capituler, ils ne s'aviserent seulement pas de faire transporter quelques pieces de canon dans le Chasteau, où il n'y en avoit que trois ou quatre de montées; Et d'ailleurs les Bourgeois ayant liberté de se tenir dans leurs maisons, furent si estourdis que de les abandonner aux ennemis toutes pleines de meubles & de marchandises, qu'ils eussent pû conserver en y demeurant. Mais il faut adjoûter que comme ceux qui estoient dans la place firent toutes sortes de fautes, aussi au dehors le malheur qui sembloit avoir conjuré leur perte, arma les elemens contr'eux, & suscita les vents à leur fermer la porte de la mer. Sur le bruit de la marche des ennemis, le Roy avoit envoyé Charles de Montluc (il estoit petit fils du Mareschal, & fils de ce Pierre qui fut tué aux Isles fortunées) avec deux mille hommes, & la qualité de Mareschal de camp, à Monstreüil: où le Comte de Saint Pol & son Lieutenant François d'Averton-Serillac-Belin, l'ayant joint avec quelques troupes de Cavalerie & d'Infanterie, ils s'embarquerent tous à saint Valery pour se jetter dans Calais: mais il s'esleva un furieux vent, qui les repoussa d'où ils estoient partis. Le Roy semblablement qui avoit pris sept ou huit cens chevaux pour le mesme dessein, & laissé le commandement du siege au Connestable, esprouva luy mesme par deux fois la rigueur de la mer irritée, & fut contraint de demeurer à Boulogne, dans les impatiences qu'on se peut imaginer. Les efforts des Holandois qui avoient grand interest à la conservation de cette place, furent aussi inutiles. Ils y avoient jetté d'abord deux à trois cens hommes, dont une partie furent tuez à la prise du fauxbourg; & depuis ayant fait lutter toute leur addresse contre les tempestes, ils avoient trouvé moyen d'approcher du port avec cinq ou six barques chargées de munitions, dont il y avoit grande disette dans la place, mais le vent contraire les tenant exposées trop longtemps à l'artillerie du Risban, les força de se retirer de peur d'estre coulées à fond. Cependant le Roy receut nouvelles par une felouque du Comte d'Essex que dans peu de jours il mettroit huit mille hommes à terre: lesquels estant joints à ce qu'il avoit tiré de son armée, à ce qu'avoit de troupes le Comte de Saint Pol, & à ce que le Duc de Montpensier luy devoit amener de Normandie, eussent fait prés de vingt mille hommes. En attendant qu'ils pussent tous ensemble tenter un grand effort, il trouva bon de jetter quelque rafraischissement dans le Chasteau, pour en retarder la reddition. Bertrand de Patras Campagnols Gouverneur de Boulogne, eut la conduite de cette entreprise: il choisit deux cent cinquante hommes, qui pendant l'obscurité de la nuit, escortez par le Mareschal de Boüillon, traverserent le canal à basse marée & entrerent heureusement dans le Chasteau, sans que les corps-de-gardes des ennemis en prissent l'alarme. Le Roy ayant imploré le secours des Anglois dans une si grande necessité, la Reine Elizabeth commanda qu'on levast une armée en diligence: ce qui fut fait d'autant plus promptement qu'elle avoit déja donné ordre d'equiper une puissante flote, afin d'aller chercher les Espagnols jusques dans leurs ports, & y brusler leurs vaisseaux avec lesquels ils pouvoient attaquer l'Angleterre: mais elle ne proceda pas avec la mesme ardeur à la faire avancer à Calais, qu'elle avoit procedé à la lever. L'affection qu'elle avoit autrefois portée au Roy, & qu'en effet elle luy avoit témoignée par de grandes assistances, estant principalement fondée sur la conformité de Religion, s'estoit de beaucoup diminuée depuis sa reconciliation avec le Pape, & en sa place commençoient à renaistre cette jalousie & cette haine que la Nation Angloise a toûjours euë pour les François. Avant que le Roy eust ouvertement declaré la guerre aux Espagnols, elle luy avoit souvent fait representer par son Ambassadeur, & par les sollicitations de la Princesse Catherine & du Mareschal de Boüillon, que si au lieu de se tenir simplement sur la defensive comme il faisoit, il les attaquoit vigoureusement de son costé

Divers malheurs concourent à la perte de Calais.

Les vents contraires empeschent les Holandois d'y jetter des munitions, & le Roy d'en approcher.

Campagnols se jette dedans avec 250. hommes.

Le Roy reclame l'assistance de la Reine d'Angleterre.

Pourquoy elle ne l'affectionnoit plus.

costé comme elle les attaquoit du sien, ils forceroient bien-tost ces ambitieux de laisser la Chrestienté en repos : mais depuis qu'il se fut une fois engagé dans cette guerre, elle retira ses troupes de Bretagne, au lieu de redoubler ses assistances ; Et aprés la prise de Cambray, Lomenie la pressant instamment de la part du Roy de faire passer du secours en Picardie, elle fit response que la rebellion des Irlandois, & les entreprises que les Espagnols dressoient pour envahir l'Angleterre, l'obligeoient de garder toutes ses forces pour sa propre conservation. Le mécontentement que la Reine d'Angleterre avoit du Roy, fut encore augmenté par l'ombrage qu'elle prit de voir les Chefs de la Ligue fort caressez & bien traitez à la Cour, & par le bruit qui courut qu'à leur sollicitation il avoit dessein de traiter non seulement la paix avec l'Espagnol, dont en effet il fut jetté quelques propositions, mais encore une ligue pour exterminer entierement les Protestans. C'estoit neanmoins tout le contraire : il avoit resolu dans son conseil d'en former une, dans laquelle il les pût tous rallier pour opposer conjointement à l'ambition de la Maison d'Austriche ; Et dés la fin de l'année passée, il avoit choisi le Maréchal de Boüillon & Sancy pour aller negotier cette affaire avec cette Princesse. Mais divers incidens avoient toûjours retardé leur voyage jusqu'au mois d'Avril de cette année, que l'irruption de l'Archiduc Albert l'obligea de les faire partir en diligence. Sancy qui arriva le premier, trouvant que le bruit de la prise de Calais estoit répandu par tout, asseura que le Chasteau tenoit encore, & qu'il estoit facile de le secourir par mer, representa avec chaleur les suites qu'auroit cette perte si on n'y prevoyoit, & fit voir qu'elles estoient beaucoup plus dangereuses pour l'Angleterre que pour la France. Mais la Reine sans s'esmouvoir, ny s'empresser autrement, & pensant plus à se prevaloir du desastre de la France qu'au peril commun, luy fit entendre qu'elle avoit une armée toute preste d'employer où le Roy trouveroit bon, pourveu qu'on luy donnast une place de seureté pour son bagage, ses munitions & ses malades ; & dit qu'on ne luy en pouvoit point donner dont elle pust se contenter, ny qui coustast moins au Roy que Calais, qui aussi bien s'en alloit perdu pour les François. A une proposition si surprenante Sancy repart courageusement, qu'elle ne respondoit point à la genereuse amitié que le Roy son maistre s'estoit toûjours promise & avoit si souvent experimentée, adjoûtant jusques-là, qu'il aymeroit mieux voir Calais entre les mains des Espagnols que des Anglois. Sur ces paroles la Reine témoignant de l'étonnement & de la fâcherie, il les radoucit par un autre discours, disant que le Roy estimoit trop l'honneur de son affection & de son alliance pour luy vouloir donner une place qui par les jalousies qu'elle produiroit entre leurs Majestez, seroit bien-tost cause de le priver d'un si grand bien. Le Roy pareillement dit à Sidney qui luy porta la mesme proposition de la part de la Reine, qu'il luy seroit plus supportable & moins honteux d'estre dépoüillé par ses ennemis que par ses amis : dautant que s'il perdoit Calais par force, on attribueroit ce malheur à sa mauvaise fortune : mais que s'il le cedoit volontairement, on l'accuseroit de lâcheté. La Reine un peu amollie par cette response, ou feignant de l'estre, commanda au Comte d'Essex de joindre ses forces à celles du Roy, pour secourir cette place. Son armée fut preste dans peu de jours, & se mit en mer avec les vents favorables : mais il se trouva tant de difficultez pour le lieu & les conditions de la descente, que son secours ne servit qu'à relever encore la gloire du triomphe des Espagnols. Car le renfort amené aux assiegez par Campagnols ayant rompu la capitulation, l'Archiduc n'attendit pas que les huit jours de tréves qu'il leur avoit accordez fussent expirez, mais il attaqua incontinent le Chasteau, & par le conseil de Rosne qui connoissoit les defauts de la place, batit si furieusement la courtine d'entre les bastions qui regardent le port, qui n'estoit terrassée que de terre sablonneuse & fort facile à ébouler, qu'en une matinée il mit en poudre un grand pan de cette muraille. Sur le midy du mesme jour il commanda de donner l'assaut : les assiegez le soustinrent courageusement par deux fois : le meurtre fut grand de costé & d'autre, mais beaucoup plus du leur, à cause du canon qui foudroyoit incessamment sur la bréche, où il emporta Bidossan, en quelque façon bien-heureux que ce coup eust prevenu les reproches d'une perte dont sa negligence estoit cause. Campagnols à qui le commandement estoit demeuré par sa mort, en voulut encore soustenir un troisiéme, & s'y porta vaillamment de sa personne : mais le nombre des assiegez estant fort diminué, une partie de ceux qui restoient à la bréche estropiez & hors d'haleine, & les autres faute d'ordre ou de resolution, ne les rafraîchissant pas à temps,

Elle en avoit ombrage & jalousie.

Le Roy envoye Boüillon & Sancy vers elle, pour negotier une ligue contre la Maison d'Austriche.

Elle demande Calais pour place de seureté.

Genereuse response du Roy à cette proposition.

Elle commande au Comte d'Essex d'assister le Roy pour secourir le Chasteau de Calais.

Mais cependant les Espagnols le prennent par force le 24. d'Avril.

Il y eut grand carnage.

se defendoient fort mollement. Et là dessus, les hurlemens des femmes & des enfans qu'ils entendoient crier derriere eux, leur ostant ce qui leur restoit de courage, ils abandonnerent la bréche & s'enfuirent qui d'un costé qui d'un autre. Ceux qui se retirerent dans l'Eglise, ou qui purent se destourner de la premiere furie du vainqueur, eurent la vie sauve : tout le reste au nombre de plus de sept cens, fut massacré, à la reserve de Campagnols & de deux ou trois autres Officiers, qui furent mis à rançon.

Quelques uns conseillent au Roy d'y aller attaquer les Espagnols.

Aprés cette perte si soudaine il n'y eut pas moins d'incertitude dans le Conseil du Roy touchant les remedes qu'il faloit apporter à ce grand incendie, que de trouble & de déplaisir. Plusieurs conseilloient d'aller promptement attaquer les Espagnols, & croyoient qu'il seroit facile de les forcer de venir au combat, tandis qu'ils estoient embarrassez dans cette place, ou de les y faire perir de faim. Mais le Roy ne se fiant pas aux Anglois, laissa là Calais pour un temps, au recouvrement duquel eux & les Holandois n'estoient pas moins interessez que luy, & ayant renforcé les garnisons d'Ardres, de Monstereüil & de Boulogne, revint poursuivre le siege de la Fere, afin d'arracher du cœur de son Royaume, cette place qui y servoit de levain aux rebellions de ses sujets, & aux entreprises des Espagnols. Quelque temps auparavant Beringhen luy avoit fait entreprendre, suivant les avis d'un certain Ingenieur de son pais, de destourner le cours de la riviere & d'élever une chaussée, pour arrester l'eau en telle sorte que lors qu'on la viendroit à lâcher, elle noyeroit toute la Ville de la hauteur d'une toise. Mais comme les succez de semblables entreprises, le plus souvent ne répondent pas aux imaginations des Ingenieurs, qui pour se preoccuper trop fort l'esprit manquent bien à prendre leurs mesures : il estoit arrivé que ce travail, poursuivy avec grande despense & beaucoup de temps, n'avoit presque eu aucun effet : dautant que le plan de la Ville estant plus relevé que l'on ne pensoit, il se trouva que l'eau ne monta pas trois pieds de haut dans la plus basse ruë, & les assiegez s'attendans à ce debordement, avoient de bonne heure porté leurs meubles & leurs munitions dans les estages d'enhaut. Le plus grand dommage tomba sur l'armée du Roy, dautant que l'Infanterie Allemande qui estoit logée en lieu plus bas que la Ville, pensa estre envelopée de cette inondation, & se sauvant en grand haste, y laissa presque tout son bagage.

Mais retourne à la Fere.

Invention de Beringhen pour inonder la Fere, est inutile.

Ainsi il falut avoir recours aux formes ordinaires, qui eussent esté fort longues, s'il y eust eu des vivres dans la place, & que les maladies que causent les fatigues d'un long siege, n'eussent pas fort affoibly la garnison. Mais comme les chairs y manquoient, que la pluspart de la simple soldatesque estoit sur les dents de la fatigue d'un si long siege; que d'ailleurs Osorio avoit ordre de n'attendre pas l'extremité, de peur d'estre obligé de livrer le Vice-Seneschal de Montlimar à la discretion du Roy, ces deux Chefs demanderent à traiter; Et le Roy les y ayant receus, à condition qu'ils eussent encore dans la place pour deux mois de vivres, ce qu'ils firent voir aux Commissaires qu'il y envoya, ils capitulerent à ces conditions. *Qu'ils rendroient la Ville dans six jours, s'ils n'estoient secourus dans ce temps-là par une armée capable de faire lever le siege. Qu'ils sortiroient avec armes & bagage, tambour battant, enseignes déployées, bale en bouche, avec de la poudre pour tirer dix coups, une piece de canon marquée aux armes d'Espagne, & dix boulets. Qu'ils seroient conduits en lieu de seureté. Que ce que le Vice-Seneschal avoit fait, demeureroit en son entier, qu'on ne rechercheroit point les habitans du meurtre du Marquis de Maignelay.* Osorio fit ce traité de bonne heure pour la consideration du Vice-Senéchal, lequel y signa, non pas son nom propre qui estoit *Colas*, mais *le Comte de la Fere*, disant que le Roy d'Espagne qui l'avoit investy de ce Comté estoit assez puissant & assez bon maistre pour le recouvrer, ou pour le recompenser d'ailleurs, & qu'il avoit autant de droit de prendre ce titre, que Balagny en avoit de retenir celuy de *Prince de Cambray*. Dans l'article qui portoit que les assiegez rendroient la place, les Espagnols n'y purent souffrir ces mots *sans fraude ny tromperie*, & refuserent aussi de prendre des ostages du Roy, disant que comme ils n'estoient point capables de lâcheté, ils croyoient qu'il estoit Prince genereux & de bonne foy. Sa Majesté donna ce gouvernement au petit Cesar fils de sa Maistresse Gabriele, & la Lieutenance à Jean de Longueval-Manican.

Osorio & le Vice-Senéchal capitulent le 16. de May.

Particularitez du traité.

L'Archiduc ayant pris Guines & Hames, assiege Ardres.

La joye de cette conqueste eust en quelque façon contrebalancé la perte de Calais, si ce malheur n'eust pas esté suivy de la prise d'Ardres, qui arriva deux jours aprés son entrée dans la Fere. Aprés que l'Archiduc eut demeuré dix ou douze jours dans Calais pour reparer les bréches & munir la place, il en partit le huitiéme de May, &

ayant pris en chemin Guines & Hames qui ne firent aucune resistance, il vint s'attacher à Ardres pour faire encore cette derniere main, tandis que le Roy estoit devant la Fere. Ardres est une petite Ville située sur une coline, au pied de laquelle il y a une plaine d'une lieuë d'étenduë, presque toute entourée de bois; Considerable au reste parce que c'estoit un poste avancé pour brider & pour attaquer Calais, car elle n'en est qu'à trois lieuës, & donne l'entrée dans le territoire de cette Ville. Outre la garnison ordinaire, Belin & Montluc s'enfermerent dedans avec quinze cens hommes, si bien qu'il y a grande apparence que l'Archiduc n'en seroit pas venu à bout, avant la reddition de la Fere qui estoit aux abois, si son bon-heur n'y eust plus operé que ses forces : neanmoins les vehementes persuasions de Rosne, & peut-estre quelque autre esperance, luy firent hazarder ce dessein. Deux de ses Regimens d'Infanterie emporterent d'emblée la basse Ville, qui n'estoit qu'un tas de masures & de jardinages du costé de Guines : N. de Bourbon-Montaigu, Vicomte de Lavedan, aussi ardent au service du Roy qu'il l'avoit esté auparavant au party de la Ligue, la regagna avec son Regiment, & chargea si vaillamment les ennemis qu'il y en demeura trois cens & la Bourlote, l'un de leurs meilleurs Capitaines, en fut emporté comme mort. Le Gouverneur de la place Isambert du Bosc-du Bois-d'Annebout, Gentil-homme du païs de Caux, estoit d'avis qu'il faloit disputer le terrain pied à pied. Quelques autres au contraire, soustenoient qu'il estoit meilleur de conserver les forces entieres pour defendre le corps de la place. La resolution du premier sembloit plus courageuse, mais soit qu'elle fust la mieux fondée ou non, elle ne se trouva pas la plus conforme à la disposition de Belin, ny d'une partie des Soldats & de tous les habitans : dautant que les horribles carnages de Dourlens & de Calais les avoient si fort épouvantez qu'ils ne se defendoient qu'en tremblant. Les ennemis attaquant donc la basse Ville pour la seconde fois, ceux qui la gardoient lascherent le pied, & ceux de la haute prevenus de la mesme frayeur, laisserent tomber la herse avant qu'ils fussent entrez : de sorte qu'ils furent tous assommez les uns sur les autres. Ce sanglant échec, & la mort de Montluc, dont les exhortations & les braves exemples rassuroient les plus timides, arrivée par un coup de canon, redoublerent tellement l'épouvante, que les uns sautoient par dessus les murailles, les autres se cachoient dans les caves; & avec cela la contenance de Belin trop foible & trop reservée, au lieu de leur remettre le cœur, l'abatoit encore. Rosne estant bien averty de cette consternation, presse le siege plus fort, & fait batre le bastion du festin avec grand bruit d'artillerie. Avant qu'il y eust aucune bréche, Belin envoye un Trompete vers luy pour demander à traiter, sans en rien communiquer aux Capitaines de la place. Le Bois-Annebout, Mainferme, Rambure, & quelques autres d'entr'eux l'en dissuadent, offrent de garder chacun un bastion avec leurs gens, le conjurent de ne se point haster, & protestent contre luy: mais nonobstant leurs offres & leurs cris, il passe outre, & reçoit une composition presque pareille à celle qui avoit esté accordée à ceux de la Fere : dont Mainferme fut si indigné qu'il refusa de l'accepter, & resolut de garder un bastion, mais y estant aussi-tost batu d'une furieuse tempeste de canonnades, il fut bien-heureux d'estre compris dans le traité. Tellement que le 23. jour de May, les François en sortirent au nombre de douze à treize cens, & la plusPart des habitans suivant la capitulation demeurerent dans la Ville, en faisant serment de fidelité au Roy d'Espagne. Cette reddition si precipitée fit parler fort desavantageusement de Belin : les uns taxoient son peu de courage, les autres sa fidelité, plusieurs la foiblesse de son esprit qui s'estoit laissé emporter à l'avarice de sa femme. Les Capitaines contre l'avis desquels il avoit fait le traité, publioient qu'il s'estoit hasté de consumer les poudres à tirer sans mesure & sans necessité, afin que n'en ayant plus il eust excuse de se rendre; Qu'il avoit exprés laissé prendre la basse Ville, & exposé ceux qui estoient dedans à la boucherie; Que les Espagnols mesme voyant sortir de si bonnes troupes & si entieres de la place, s'estoient mocquez de sa lascheté. Il répondoit pour sa justification, qu'il n'avoit point de nouvelles de la reddition de la Fere; Que les habitans estoient sur le poinct de se mutiner; Que les Soldats avoient l'épouvante, & qu'il avoit jugé plus expedient pour le service du Roy, de luy conserver ses gens de guerre & sa Noblesse, que de s'opiniastrer à defendre une place qui le lendemain eust esté forcée aussi facilement que Calais. Quoy qu'il en fust, les plaintes de ces Capitaines ayant esté portées aux oreilles du Roy, il ne voulut point souffrir qu'il le saluast, & commit le Mareschal de la Châtre & Charles Turquan

Emporte la basse Ville.

Qui est regagnée par les François, puis reperduë.

Consternatiõ des habitans.

Belin capitule mal-gré les Capitaines.

En est accusé devant le Roy.

Maistre des Requestes, pour luy faire son procez : mais la faveur qu'il trouva auprés de la Marquise, qui ne perdoit point d'occasion de gagner des creatures, fit recevoir ses raisons, & non seulement arresta cette procedure, mais encore le remit si bien dans l'esprit du Roy, qu'il le donna depuis pour Gouverneur au Prince de Condé.

L'Archiduc va assieger Hulst, où Rosne est tué.

Ensuite de cette prise, l'Archiduc apprehendant que la rencontre du Roy ne donnast échec à son bon-heur, rebroussa chemin vers les Païs-bas, aprés avoir cruellement ravagé le Boulonnois, & tourna ses forces contre les Estats des Provinces-unies, sur lesquelles il prit la ville de Hulst dans le païs de Waes: mais il y perdit Rosne, la principale cause de cette conqueste, comme de toutes celles que les Espagnols avoient faites sur les François ces deux dernieres années. Le Roy pareillement, ayant consumé toutes ses munitions, & tellement fatigué son armée par le siege de la Fere qui avoit duré plus de six mois, qu'elle n'estoit point en estat d'en commencer un autre, l'envoya se rafraîchir en diverses Provinces, jusqu'au mois d'Aoust, qu'ayant mandé le Mareschal de Biron qui estoit dans son Gouvernement de Bourgogne, il luy commanda d'entrer dans l'Artois, afin que les sujets de l'Espagnol sentissent à leur tour les calamitez de la guerre. Déja le Mareschal de Balagny, qui tenoit d'ordinaire sa garnison dans le Comté de Marle, avoit fait plusieurs courses dans le Hainaut, & batu une fois entr'autres trois cens chevaux, tous des compagnies des Ordonnances du Roy d'Espagne. A la premiere irruption Biron manqua une belle entreprise qu'il avoit sur Arras, faute d'avoir assez porté de petards : car comme il en eut fait joüer trois assez heureusement, il arriva par mal-heur que le quatriéme qui eust rendu l'entrée de la Ville toute libre, fut renversé dans les fossez avec le Petardier par quelques pierres qui tomberent d'enhaut ; si bien que n'en ayant point d'autre, il fut contraint de se retirer. Au partir de là il alla décharger sa colere sur le plat païs, prit le Chasteau d'Imbercourt, pilla le Comté & la Ville de Saint Pol, & emmena un grand butin qu'il vint décharger en Picardie. Huit jours aprés, les troupes accourant à luy de tous costez dans l'esperance du pillage, il fit une seconde irruption, accompagné du Comte de Saint Pol, de Saint Luc, de Chazeron, de Sipierre, & de grand nombre de Noblesse. Le Duc d'Arscot, substitué par l'Archiduc en la place de Varembon, & le Duc d'Aumale, s'estoient campez avec une petite armée prés d'Arras : mais comme ils n'osoient se mettre en campagne pour luy tenir teste, il ravagea tout à son aise les environs de Bapaume, courut jusques vers Bethune & vers Teroüenne, puis revint dans la plaine d'Azincour. Pour la troisiéme fois, sçachant qu'ils s'estoient postez auprés de Saint Pol avec huit mille hommes, il rentra par un autre costé, fit trembler Arras de dessus le mont Saint Eloy, & perça jusqu'aux portes de Doüay, desolant horriblement tout le païs, & encherissant autant qu'il pouvoit par le fer & le feu sur les ravages que les ennemis avoient commis dans le Boulonnois, afin de leur apprendre à faire d'oresnavant meilleure guerre.

Le Roy rafraîchit son armée.

Trois irruptions de Biron dans le païs d'Artois.

Manque de surprendre Arras.

Ravage tout le plat païs.

A quoy le Roy travailloit cependant.

Bien que le Roy eust devestu la cuirasse, depuis la prise de la Fere, il ne se reposoit pas, & les occupations qu'il avoit dans son Conseil n'estoient gueres moins laborieuses que les travaux qu'il prenoit à la teste de ses armées. Comme les grandes pertes qu'il venoit de faire, n'avoient pas seulement ébranlé ses frontieres & rehaussé le cœur à ses ennemis, mais encore ébranlé ses alliez & troublé le dedans du Royaume, en donnant de la consternation aux peuples, & réveillant les factions : il ne pouvoit sans une grande peine trouver des moyens qui reparassent les maux passez, & remediassent à ceux de l'avenir, que le mauvais succez de ses affaires suscitoit de tous costez. Quoy que ce Prince eust obtenu son absolution à Rome, neanmoins les Ligueux obstinez & les Emissaires d'Espagne ne laissoient pas encore d'y trouver à dire, & de semer parmy les peuples, que le Pape ne luy en envoyeroit pas la derniere confirmation qu'il n'eust reconnu par l'espace de plusieurs années, si le Roy luy tiendroit parole. En effet la Cour de Rome estoit fort en peine de sçavoir comme il se comporteroit dans les choses de la Religion Catholique, & les Espagnols employoient à Rome mille faux rapports pour faire en sorte que le Pape se repentist de l'avoir absous. Mais comme il connoissoit leurs artifices, & que c'estoit son interest de s'acquerir le Roy pour amy contre leur insolente domination, il luy envoya premierement sa Bulle d'absolution par d'Elbene, & quelques mois aprés, il nomma un Legat pour l'aller ratifier en France. Ce fut le Cardinal Alexandre de Medicis Archevesque de Florence, Prelat d'humeur sage & moderée, avec cela fort

Il reçoit le Legat.

> Ses facultez verifiées en Parlement.

> Son entrée à Paris.

> Se comporte sagement dans sa Legation.

> La Princesse de Condé justifiée par Arrest, se fait Catholique.

destaché des interests d'Espagne. Le Roy desirant répondre comme il devoit à cette affection du S. Pere, manda à son Parlement qu'il eust à verifier les facultez de ce Legat: ce qu'il fit au mois de Juillet, neantmoins avec les conditions qu'il a accoûtumé d'apposer à de semblables Bulles, pour empescher qu'elles ne préjudicient à l'autorité du Roy, aux prerogatives, ordonnances, & droits du Royaume, aux jurisdictions ordinaires, aux Arrests des Cours de Parlement, aux libertez & immunitez de l'Eglise Gallicane, & aux privileges des Universitez; & encore à la charge que sa legation ne dureroit qu'autant qu'il plairoit au Roy, & qu'avant que de partir du Royaume il laisseroit un procez verbal souscrit de sa main qui en contiendroit les actes, à faute dequoy elle seroit nulle. Les Gouverneurs de Province par où il passa furent tous au devant de luy, & luy rendirent de grands honneurs; Et Sa Majesté mesme, lorsque ce Legat fut arrivé à Chartres, l'alla visiter en poste, accompagné du Duc de Mayenne & des plus grands Seigneurs de la Cour. Le jour qu'il fit son entrée à Paris, le Roy envoya le Prince de Condé au devant: les Cours souveraines, l'Université, le Prevost des Marchands avec les Eschevins, & les autres Compagnies de la Ville, le saluërent au fauxbourg S. Jacques, & le premier President lui exprima par une tres-belle harangue la joye que l'on avoit de son arrivée. Aussi ne trompa-t-il point les esperances que l'on avoit conceuës de sa conduite, & il répondit à toutes ces civilitez, non par des paroles seulement, mais aussi par des actions, travaillant avec autant de soin à esteindre les tisons de la Ligue, que ses predecesseurs en avoient apporté à les allumer: car comme les zelez indiscrets luy venoient souvent faire des plaintes, particulierement de ce que la Princesse Catherine logée à l'Hostel de Soissons y faisoit dire le presche à portes ouvertes, il les renvoyoit avec cette réponse, qu'il n'estoit Legat que pour mettre la tranquillité dans la France, & que sans la paix on ne pouvoit assurer la Religion. Reciproquement le Roy, pour donner de plus en plus des preuves de sa soûmission à la Cour de Rome, évitoit tout ce qui la pouvoit offenser, accordoit beaucoup de choses à sa recommandation, & traitoit tres-favorablement les Ecclesiastiques: mais sur tout il eut soin de faire instruire le Prince de Condé dans la Foy Catholique, & d'y attirer aussi la Princesse sa mere: laquelle ayant esté justifiée par Arrest du Parlement, * prit la Religion de son fils, & fit son abjuration à Roüen aux pieds du Legat: lequel voulut avoir cet honneur, quoy que le Cardinal de Gondy pretendist qu'il luy appartenoit en qualité d'Evesque de Paris, qui est, à ce qu'il disoit, le Diocesain des Princes du sang.

> * *Voy dans la vie de Henry III. fol. 678.*

> Mécontentement du Comte de Soissons.

> Ses emportemens font bien de la peine au Roy.

Par ce moyen le Roy osta un grand support aux Religionnaires & se delivra de la crainte qu'ils ne fissent quelque jour leur Chef de ce jeune Prince, s'ils l'eussent nourry parmy eux: mais l'ayant approché de luy & le traitant comme son presomptif heritier, il en éloignoit d'autant plus le Comte de Soissons, qui ayant en vain voulu faire ses protestations au Parlement contre la justification de la Princesse, fremissoit de dépit de ce qu'on avoit refusé de les y recevoir. Ce Prince estoit d'ailleurs outré de ce que le Roy luy ayant permis la recherche de sa sœur, empéchoit ce mariage, & faisoit à son prejudice esperer cette faveur au Duc de Montpensier: de sorte que la colere luy faisant perdre le respect, il alloit jusqu'à des emportemens tres violens qui eussent produit de dangereux effets, si les personnes que le Roy entretenoit auprés de luy, & sa bonté naturelle calmant bien-tost ces mouvemens, ne l'eussent ramené à son devoir. Ce qui ne laissoit pas toutefois de causer de perpetuels soucis au Roy, dautant que ces boutades recommençant souvent & s'élevant tout à coup, eussent pû rencontrer de telles conjonctures, qu'elles eussent excité quelques perilleuses tempestes.

> Le mécontentement des Religionnaires, la froideur des alliez, & les cabales des Grands, luy en donnent aussi beaucoup.

Trois autres sujets, de peine & d'inquietudes, obligeoient encore le Roy d'employer toute sa diligence & toute son addresse pour y pourvoir; l'une estoit les mécontentemens des Religionnaires, qui pour n'avoir pû obtenir un Edit qui les mist en seureté, deliberoient de se choisir un protecteur, & d'établir un ordre entr'eux qui eût formé comme un autre Estat dans ce Royaume; La seconde, les cabales des Grands, lesquels se repentant de ne s'estre pas servis de l'occasion qu'ils avoient euë en main quand le Roy estoit foible, de s'approprier chacun leurs gouvernemens en souveraineté, s'estoient avisez sur la consternation que la prise de Calais & des autres Villes avoit causée, d'essayer à recouvrer ce qu'ils avoient manqué; Et la troisiéme, la froideur de ses alliez, particulierement des Anglois, qui n'avoient pas seulement de la dureté pour son infortune, mais encore de la joye, parce qu'ils esperoient tirer du profit de ses pertes, ou du moins estoient bien-aises de le

voir engagé plus avant au jeu, afin que toutes les forces d'Espagne fussent occupées du costé de la France. Quant aux Religionnaires, il n'épargna point les promesses & les belles paroles envers tous, les caresses, & les graces envers les plus puissans de leurs Chefs, pour gagner temps & les entretenir par diverses remises, leur faisant à toute heure toucher du bout du doigt ce qu'il ne vouloit pas leur accorder à cause des considerations d'Etat, ou qu'il n'osoit de crainte de la Cour de Rome.

Pour ses alliez, il taschoit, comme nous avons dit, de traiter une ligue de tous les Princes Protestans, & de la commencer par la Reine d'Angleterre, dont l'exemple & le credit sembloient estre assez puissans pour y faire entrer tous les autres. Le Mareschal de Boüillon ayant en vain essayé de détourner le Comte d'Essex de mener les forces d'Angleterre à l'expedition de Cadis, où son ambition & les artifices de ses ennemis le poussoient, entra en conference avec Guillaume Cecile grand Tresorier du Royaume, demeuré le maistre du conseil, par l'absence du Comte. Il avoit avec luy, Sancy, Guillaume du Vair, & Guillaume Anceau; ce dernier fort connu, pour avoir esté employé dans quantité de negociations auprés des Princes d'Allemagne. Il demandoit un secours present pour le Roy, & le renouvellement de l'alliance qui avoit esté faite, entre le Roy Charles IX. & la mesme Reine. Pour cet effet il representa souvent & avec toutes les raisons qui devoient davantage toucher l'esprit, que la perte du Roy estoit celle de la Reine & de tout le party Protestant, que la prise de Calais seroit plus funeste à Londres qu'à Paris, que les Espagnols en vouloient plus à l'Angleterre qu'à la France, & qu'il leur seroit plus facile, & moins odieux de conquerir la premiere que la seconde. Mais Cecile, homme entier & dédaigneux, ne s'émouvoit point de toutes ces considerations: plus on luy remontroit la pressante necessité du Roy, plus il tenoit la main haute. Il insultoit aux malheurs de la France, & rejettoit fierement toutes les propositions que faisoient les Ambassadeurs François. Sancy qui ne pouvoit supporter ce procedé, & parloit avec chaleur, pensa souvent rompre la conference: mais l'adresse du Maréchal détournoit ou adoucissoit du mieux qu'il luy estoit possible, les discours aigres qui se formoient entre luy & Cecile, esperant toûjours qu'il engageroit ce dernier à entendre la raison. Aprés tout cela, son adresse & sa patience ne pouvant rien obtenir qui fust avantageux pour le Roy, les François furent sur le poinct de s'en retourner; Et ils avoient déja ployé bagage, menaçant que le Roy sçauroit bien s'accommoder avec l'Espagnol, quand la Reine touchée de crainte que les deux Rois estant de mesme Religion ne s'unissent pour la détruire, ou de honte qu'on luy reprochât qu'elle avoit abandonné son allié, les envoya prier de vouloir encore conferer avec elle, avec de grandes excuses de ce que ses affaires ne lui permettoient pas de donner au Roy une assistance conforme à leurs demandes & à ses propres desirs. Les Ambassadeurs sçavoient bien que son Conseil la portoit entierement à faire la paix avec les Espagnols, qu'elle avoit en ses mains dequoy l'acheter, c'estoit les Villes de Flessingues & de la Brille, & que l'on parloit déja de luy donner Calais en échange de la premiere, voila pourquoy ils defererent aisement à ses prieres, & prenant occasion sur ce bon mouvement de renoüer le traité, ils le conclurent enfin le 24. de May. La substance des articles les plus considerables estoit, *Qu'il y auroit une ligue offensive & defensive entre le Roy & la Reyne, à laquelle seroient conviez par Ambassadeurs de leur part tous les Princes & Estats, qui avoient à se garder des ambitieuses invasions du Roy d'Espagne; Qu'ils dresseroient une armée tant de leurs forces communes que de celles des autres Princes, pour l'attaquer dans son païs; Ne pouroient ny l'un ny l'autre faire paix ny treve sans consentement mutuel, la Reyne fourniroit au Roy quatre mille hommes de pied levez à ses dépens, & lors que les mouvemens d'Irlande seroient pacifiez, huit mille autres, qui serviroient six mois durant en Picardie & Normandie seulement, & lesquels il payeroit du jour qu'ils seroient debarquez; Qu'il ne permettroit point qu'aucun des sujets de la Reyne fût inquieté pour la cause de la Religion approuvée en Angleterre.* Ces conditions estant accordées & mises par écrit, il y eut encore deux difficultez, l'une que Cecile les presentant aux François y avoit ajoûté, *Que le Roy pourvoyeroit à la seureté des Religionnaires en France*; l'autre, que les Anglois avoient signé en la place la plus honorable. Mais pour le premier, les François refuserent absolument d'y consentir, le Mareschal mesme estant celuy qui y resista le plus, comme à une chose qui luy eut attiré la haine & les reproches de la Cour, si bien que cét article fut osté; Et pour l'autre, comme ils eurent consideré entre eux la necessité des affaires du Roy, & que d'ailleurs ils ne prejudicieroient point à sa pre-

Boüillon & Sancy traitent avec les Anglois.

Qui sont mal disposez envers les François.

Le traité est presque rompu.

Il est enfin conclu, & à quelles conditions.

Les François ne l'acceptent que pour la reputation.

séance, puis qu'il estoit dit par un article exprés qu'il le devoit ratifier, ils cederent à l'opiniastreté des Anglois, qui ont accoûtumé de prendre toujours le devant chez eux.

Ce traité estoit tout à fait necessaire au Roy pour la reputation, mais du reste peu avantageux en soy-mesme, & qui ne produisit point les effets qu'il en esperoit. Car les Princes d'Allemagne s'excuserent d'entrer dans cette ligue, les uns sur la guerre de Hongrie, les autres sur leurs affaires, ou sur la crainte d'offenser l'Empereur: quelques-uns mesme se trouverent attachez au Roy d'Espagne, & ceux qui promirent quelque secours, comme le Comte Palatin, & le Duc de Wirtemberg, qui en avoient donné leur parole à Jacques Bongars Agent du Roy, n'en firent voir aucun effet. Il n'y eut que les Holandois qui estant plus proches du peril, s'y porterent avec ardeur. Le Mareschal de Boüillon au partir d'Angleterre alla à la Haye, où trouvant que Paul de Choart-Busenval Ambassadeur du Roy vers les Estats, avoit commencé un traité, il l'acheva facilement, avec l'ayde du Prince Maurice. Les plus importantes conditions estoient, *Que le Roy & les Estats envoyeroient leurs armées au mois de Mars prochain sur les frontieres de Picardie & d'Artois. Celle des Estats seroit pour le moins de huit mille hommes de pied, & de quinze cens chevaux, & ils devoient entretenir au Roy quatre mille hommes, tous payez de leurs deniers, mais ils pouroient les retirer au besoin; & reciproquement il seroit tenu de leur envoyer quatre mille hommes de pied, & mille chevaux, quand il en seroit prié, & que ses affaires le luy permettroient.*

Les Princes Allemans n'entrent point en cette Ligue.

Mais les Estats en font aussi une avec le Roy.

Tandis que le Roy tâchoit à se fortifier ainsi au dehors par ses alliez, il travailloit aussi au dedans, avec autant de difficulté à remettre les courages & les volontez de ses sujets. Le bruit de ces quatre ou cinq mauvais succez, arrivez coup sur coup, avoient jetté la terreur dans le cœur des peuples: les intrigues des Grands, & la malice des Emissaires d'Espagne l'augmentoient par leurs suppositions & leurs artifices, & au mesme temps ils jettoient de nouvelles semences de rebellion dans les esprits, se servant pour cela du pretexte de l'oppression au defaut de celuy de la Religion, dont on étoit rebuté, les excitant à se plaindre de la vexation des gens de guerre, & de la surcharge des tailles, en un temps où le Roy n'y pouvoit donner ordre, afin que luy coupant par ce moyen les nerfs de la guerre, ils le contraignissent de se mettre à leur discretion. Ce dessein parut visiblement aprés la prise de Calais, que le voyant engagé si fort dans la guerre, qu'il n'en pouvoit sortir, & si destitué des moyens de la faire qu'il leur sembloit reduit à la necessité d'accepter les plus fâcheuses conditions, ils subornerent le Duc de Montpensier, encore jeune & facile, pour luy faire une étrange proposition. Il dit au Roy qu'il sçavoit un moyen de luy entretenir une armée tres-puissante, bien payée, & qui seroit toûjours sur pied, si S. M. l'avoit agreable; c'estoit d'ordonner à chaque Seigneur d'y contribuer de leurs forces, ce qu'ils feroient volontiers, s'il leur donnoit leurs Gouvernemens en proprieté, à les tenir à foy & hommage de la Couronne. Mais le Roy rejetta comme il devoit un expedient si ruineux à la Monarchie, en telle façon neantmoins que se fâchant plûtost contre ceux qui abusoient de la simplicité de ce Prince que contre luy, il le rendit confus, & luy donna une réponse & des raisons pour les confondre, s'ils luy en parloient jamais. Or afin de prevenir les effets de ces pernicieux attentats, de regagner les cœurs des peuples, & tout ensemble de chercher les moyens les plus innocens pour trouver de l'argent, il convoqua les plus Notables personnages d'entre les Grands de son Estat, des Prelats, de la Noblesse, & des Officiers de Judicature & de Finance. Et afin que cette assemblée fût entierement plausible, & que les resolutions qui s'y prendroient passassent plus facilement dans l'approbation des peuples, il defera la nomination de ceux qui y devoient assister à leurs compagnies, sans en affecter ny désigner pas un. Sa presence estoit necessaire en Normandie, & aux frontieres de Picardie tant à cause du voisinage des ennemis, & de la crainte qu'il avoit que les Anglois ne s'emparassent de ses ports, que de quelques desseins dont S. M. craignoit l'execution en ces païs-là, luy ayant esté rapporté par des gens qui vouloient luy faire peur pour rendre leurs services necessaires, qu'il se parloit de créer un Duc de Normandie: à cause dequoy ne pouvant pas d'ailleurs tenir cét abregé d'Estats à Paris, parce que la peste l'en avoit chassé, il l'assigna à Roüen, sans avoir égard à ce que quelques-uns luy remonstroient, que pareilles assemblées n'avoient point accoustumé de se tenir hors le ressort du Parlement de Paris. Celle-là se faisoit dans la grande salle de Saint Oüen, au milieu de laquelle le Roy estant assis dans une

Les Grands obligent Mõtpensier à faire une étrange proposition au Roy.

Qui la rejette bien loin.

Convoque une assemblée des Notables.

Pourquoy en fut à Roüen.

Ordre de la séance. chaise élevée sous un dais en forme de trône, ayant un peu au dessous de luy à main droite, le Legat, les Cardinaux de Gondy & de Givry, & quelques Evesques : à main gauche, les Ducs de Montpensier & de Nemours, le Connestable, les Ducs d'Espernon & de Rais, & le Maréchal de Matignon, derriere eux les quatre Secretaires d'Etat, au dessous les premiers Presidens des Cours souveraines, les Deputez des Cours des Aydes, & Chambres des Comptes, quelques Seneschaux, & Officiers de Villes : il en fit l'ouverture par une harangue digne d'un veritable Roy ; lequel ne doit point croire, que sa grandeur & son autorité consistent en une puissance absoluë, mais au bien de son Etat, & au salut de son peuple. *Si je faisois gloire*, leur dit-il, *de passer pour excellent Orateur*, * *j'aurois apporté icy une harangue où il y auroit eu plus d'éloquence que de bonnes volontez : mais mon ambition aspire à quelque chose de plus haut ; & je veux acquerir les glorieux titres de liberateur & de restaurateur de cet Etat. Déja par la faveur du Ciel, par les conseils de mes bons serviteurs & par l'épée de ma brave & genereuse Noblesse, (de laquelle je ne distingue point mes Princes*, * *la qualité de Gentil-homme estant le plus beau titre que nous possedons,) je l'ay tiré entierement de la servitude & de la ruine. Je desire maintenant le remettre dans sa premiere force, & dans son ancienne splendeur. Participez, mes sujets, à cette seconde gloire, comme vous avez participé à la premiere. Je ne vous ay point icy appellez comme faisoient mes predecesseurs, pour vous obliger d'approuver aveuglement mes volontez : je vous ay fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref pour me mettre en tutele entre vos mains. C'est une envie qui ne prend gueres aux Rois, aux barbes grises, & aux victorieux : mais l'amour violente que je porte à mes sujets, & l'extrême desir que j'ay d'ajoûter ces deux beaux titres à celuy de Roy, me font » trouver tout facile, & tout honorable.* Le Chancelier en suite prit la parole, & ayant » remontré bien au long, les besoins de l'Etat, la necessité inevitable, & la grande dé» pense de la guerre, exhorta l'Assemblée de faire effort pour y pourvoir, & de n'é» pargner pas leurs bourses pour la conservation du Royaume, pour laquelle Sa Majesté employoit si liberalement ses biens, ses soins & sa vie mesme. Le Roy en les mandant leur avoit fait sçavoir que pour l'heure on ne pourroit pas vacquer à la reformation de l'Etat, mais qu'il faloit seulement aviser à chasser l'ennemy des frontieres, qui estoit le mal qui pressoit le plus. Ils ne laisserent pas neanmoins de se charger de cahiers sur toutes sortes de matieres : sur la pluspart desquelles, ne voulant pas les empescher de travailler, il les partagea en trois chambres, où aprés avoir deliberé separément, & puis conferé tous trois ensemble, ils composerent le cahier de leurs demandes, qui fut signé du Duc de Montpensier, du Cardinal de Gondy, du Duc de Rais, & du Maréchal de Matignon. Il y fut proposé une grande multitude de reglemens sur la reformation du Clergé, de la Noblesse, de la Police, des Monnoyes, des subsides, des Finances, touchant les moyens d'oster la chicane hors du Conseil, & ceux de punir & de reprimer les Maltotiers ; chose tant desirée, si souvent proposée, jamais executée, & de laquelle neanmoins dépendent le repos, & la santé de l'Etat. Les Officiers de robe, comme les plus capables, s'y firent écouter pardessus les autres ; & l'on connut au ton qu'ils prenoient, que leur puissance s'en alloit exceder celle de tous les autres Ordres du Royaume : comme en effet le pouvoir qu'ils ont sur l'honneur, les biens & la vie, leur autorité dans les Villes, & leur nombre qui estoit déja excessif, & qui depuis est devenu infiny, auront bien-tost absorbé tout le bien, & offusqué le lustre de tous les autres. Je ne rapporte point icy en détail toutes les belles Ordonnances qui y furent faites sur les propositions de l'Assemblée, puis qu'elles n'ont point esté mises en pratique : je remarqueray seulement qu'il y fut arresté, que par la permission du Roy, on laisseroit des Deputez pour avoir le soin de faire executer ce qui auroit esté resolu, & qu'à trois ans delà il seroit tenu une autre assemblée de Notables, pardevant laquelle ils rendroient compte de leurs diligences. Ces choses leur furent promises sur l'heure, & croit-on qu'elles eussent esté aussi fructueuses qu'elles estoient necessaires, la multiplication des reglemens estant plus nuisible que salutaire, à moins que d'y avoir des gens de bien, commis exprés, & mesme responsables à la rigueur, pour les faire observer : mais ceux qui estoient dans le Conseil du Roy, s'imaginant qu'elles choquoient leur autorité, trouverent aussi-tost moyen de les eluder. Au reste pour ce qui estoit d'un fonds pour la guerre, qui estoit le principal sujet de l'assemblée, il n'en purent trouver de meilleur ny de plus prompt, que de reculer les gages des Officiers d'une année, & d'imposer un sol pour livre sur toutes les

Harangue du Roy à l'ouverture.

* Il touchoit par là Henry III. qui avoit plus soin de bien dire que de bien faire.

* Paroles remarquables.

Ils dressent leurs cahiers.

Diverses propositions.

Les Officiers de robe y paroissent puissans.

Detention des gages des Officiers, & sol pour livre.

les marchandises qui entreroient dans les Villes closes, excepté sur le bled, qui est la nourriture des pauvres.

Ce dernier moyen, comme nous le dirons, n'apporta pas tout le profit que l'on en pretendoit, & causa de grandes émotions dans les Provinces d'au delà la Loire. Mais il se tira un prompt & notable secours du premier: auquel Rosny, que le Roy avoit depuis quelques mois fait Surintendant de ses finances, non moins diligent & affectionné aux interests de son Maistre, que penetrant & exact à découvrir les griveleries, & les larcins des Financiers, ayant une autre grande somme qu'il recouvra des deniers qu'ils avoient destournez, il en employa une partie à dresser des preparatifs pour le siege d'Arras qu'il avoit resolu de faire au Printemps. Cependant le Roy d'Espagne sentant diminuer les forces de son corps & celles de son esprit par une langueur qui degenera enfin en une horrible maladie, se voyant attaqué chez luy par les Anglois qui faisoient trembler les Espagnes par la prise de Cadis, craignant que sa foiblesse n'enhardist à revolter tant de divers païs qu'il ne contenoit que par force, ayant outre cela épuisé ses finances & attenué ses peuples au dernier poinct, par les prodigieuses dépenses qu'il avoit faites aux Païs-bas, & apprehendant plus que tout, que s'il manquoit à son Infante Isabelle * qu'il aimoit avec passion, elle n'eust pas un si grand appanage de son frere qu'il luy en vouloit donner de son vivant, avoit fait connoistre aux Saint Pere qu'il ne s'éloigneroit pas de la paix: tellement que Sa Sainteté avoit envoyé le General des Cordeliers Bonaventure Secusio de Calatagirone Sicilien, pour l'y disposer encore plus particulierement; Et ce General, ayant conferé avec luy, estoit passé en Flandres pour conferer avec l'Archiduc des moyens de la traiter. L'Archiduc sçachant les intentions de Philippe, en avoit déja avancé quelques paroles en diverses rencontres: dont ayant eu favorable réponse, il fit passer le Cordelier en France, & la chose alla si avant qu'ils estoient en termes de nommer le lieu & les Deputez. Mais comme le Cordelier estoit retourné en Flandres, & que déja la France commençoit à se flater du doux espoir de la paix, elle sentit le coup le plus estonnant qu'elle eust jamais sceu apprehender qui luy donna une furieuse secousse, & la reduisit à deux doigts de sa ruine. Amiens, la plus grande & la plus riche Ville de la Picardie, & où le Roy faisoit son Arsenal pour cette frontiere, est surprise l'onziéme jour de Mars par les Espagnols, & les remet dans le cœur du Royaume. Les habitans trop jaloux de leur liberté, hauts à la main, & se fiant en la force de leurs murailles & en leur multitude, s'estoient toûjours targuëz de leurs privileges pour refuser garnison, jusques-là qu'ils n'avoient pas mesme voulu souffrir quelques Compagnies de Suisses dans leurs fauxbourgs; & toutefois ils ne faisoient point la garde qu'ils eussent dû faire ayant prés d'eux un si puissant ennemy. Hernand Teille Gouverneur de Dourlens, averty par un certain Dumoulin banny de la Ville, du mauvais ordre qu'ils observoient à leurs portes, & s'assurant d'ailleurs sur l'intelligence de quelques habitans, fit entendre à l'Archiduc que s'il luy fournissoit quatre mille hommes de pied, & cinq ou six cens chevaux, il le rendroit maistre de cette place. L'Archiduc en ayant entendu les moyens & se fiant à son experience, luy accorda ce qu'il demandoit, & afin de mieux couvrir son dessein fit revolter la garnison de saint Pol, qui luy servit de pretexte pour faire marcher ses troupes de ce costé-là. Le dixiéme du mois, s'estant renduës à Dourlens, elles cheminerent toute la nuit suivante vers Amiens, avec telle diligence qu'elles y arriverent avant Soleil levé. Il dispose aussi-tost des corps de garde sur les chemins de ce costé-là, pour arrester tous ceux qui iroient à la Ville, de peur qu'ils ne donnassent avis de sa marche: place deux cens Mousquetaires dans une Chapelle à trois ou quatre cens pas de la porte de Montrescu, de laquelle il avoit dessein de s'emparer, s'arreste avec le reste de son Infanterie dans l'Eglise de la Magdeleine, à un quart de lieuë plus loin, & met sa Cavalerie dans un valon derriere une saussaye. Cela ainsi ordonné, il choisit seize soldats de ceux qu'il connoissoit les plus gens de main, les fait déguiser en païsans, avec des armes cachées sous de grandes souquenies de toile & de bure, & en donne la conduite au Capitaine d'Ognane. Quatre d'entre eux conduisoient un chariot chargé de pieux couverts d'un peu de paille: les autres portoient sur leurs testes & sur leurs épaules des hottes ou des sacs pleins de pommes & de noix, & marchoient un peu devant. Ceux-cy arrivez à la porte, feignent d'estre las, se reposent sur leurs fardeaux, & un d'entre eux pour amuser les soldats du corps-de-garde, faisant semblant de recharger son sac qui estoit plein de noix, lâche la corde dont il estoit lié, de telle façon qu'il

1597.

Rosny fait venir de l'argent au Roy.

Le Roy d'Espagne desire la paix, & pourquoy.

* *C'estoit pour l'amour d'elle en partie qu'il avoit tant fait de dépense pour avoir la Couronne de France.*

Le General des Cordeliers porte des paroles de paix.

Est reculée par la prise d'Amiens.

La mauvaise garde des habitans, donne lieu à Hernand Teille, de la surprendre.

Met une embuscade prés de la Ville.

Déguise quelques soldats en paysans, qui conduisent un chariot, & estoiét chargez de fruits.

en répand quantité par terre. Les gardes y accourent aussi-tost avec une grande risée, & s'empressent pour les ramasser: mais tandis qu'ils s'amusent là, un de ceux qui conduisoient le chariot, lors qu'il est justement sous la grille de la seconde porte, coupe les traits des chevaux, & au mesme temps d'Ognane tire un coup de pistolet qui estoit le signal à ses gens de joüer des cousteaux, & à l'embuscade d'avancer. Comme c'est l'ordinaire des gardes bourgeoises que les riches y envoyent les pauvres en leur place, il n'y avoit là que quelques malotrus, dont les uns se chauffoient, les autres estoient allez boire: tellement que les soldats de d'Ognane les chargeant à l'improviste, les taillent en pieces, ou les mettent en fuite fort aisément. Il y en eut seulement trois qui coururent au ratelier & tuerent deux Espagnols, & un quatriéme qui montant sur le portail abatit la herse: mais l'industrie de l'un servit aussi peu que la resistance des autres. La herse tomba sur le chariot, & ceux qui se defendirent furent renversez par terre. L'embuscade accouruë au signal se saisit de la porte; celle qui estoit derriere la suit de prés; ils poussent leur pointe, & entrent au milieu de la Ville. C'estoit sur les huit heures du matin que les Bourgeois estoient les uns au Sermon, les autres encore au lict, & plusieurs déja à la taverne. Les fuyards portant l'effroy par tout, les épouvantent de telle sorte qu'ils ne sçavent où se ranger ny de qui prendre l'ordre: le Beffroy a beau sonner, personne ne se met en defense. Les ennemis cependant se saisissent de toutes les places, de l'Arsenal, des remparts, & des portes des Eglises, pour empescher le peuple d'en sortir. Les mal-heureux habitans s'enferment, les uns dans leurs maisons, les autres s'enfuyent hors de la Ville. Le Comte de saint Pol Gouverneur de la Province qui estoit alors dans Amiens, non moins estonné qu'eux, monta à cheval pour se tirer du danger qui l'alloit envelopper, & se sauva à Corbie, au lieu de se retrancher à la porte de Beauvais ou de Noyon, comme il le pouvoit, veu qu'elles ne furent saisies par les ennemis de plus d'une heure aprés. Il apporta depuis pour excuse d'une retraite si éperduë, qu'il avoit dessein d'aller ramasser quelques Compagnies de Suisses & de Cavalerie qui estoient logées dans les prochains villages, pour venir charger l'ennemy, tandis que les soldats seroient épars dans les maisons & acharnez au pillage. Aprés tout, quand il se fust mis en devoir de le faire, Hernand Teille y avoit pourveu, ayant mis des corps-de-garde dans tous les carrefours pour empescher que les soldats ne s'écartassent: mais lors qu'il n'eut plus rien à craindre il leur donna toute licence, à la reserve des lieux saints & de l'honneur des femmes: tellement que toutes les maisons furent pillées, & les habitans, aprés avoir esté dépoüillez jusqu'à leur chemise, mis à rançon, & cruellement traitez pour la payer: horsmis quelque petit nombre qui avoient contribué à cette surprise, ou qui pour avoir esté des plus ardens ligueux trouverent des amis auprés des Chefs Espagnols.

Comment ils se saisissent de la porte de Montrescu.

Les Bourgeois prennent l'épouvante, s'enferment, & s'enfuyent: le Comte saint Pol se sauve à Corbie.

La Ville est pillée, & les habitans rançonnez.

Voila comme cette grande Ville où il y avoit plus de quinze mille hommes de defense, fut surprise en plein jour, & ne coûta aux Espagnols qu'un sac de noix, & la vie de cinq soldats. Le Roy ne s'attendant pas à une si fâcheuse nouvelle, avoit passé tout l'hyver en réjoüissances comme dans une pleine paix. Il avoit le premier jour de l'an celebré la Feste de l'Ordre du saint Esprit à Roüen, par une creation de douze Chevaliers; & dans la mesme Ville fait baptiser une fille qu'il avoit euë de sa Maistresse, avec une pompe Royale qui faisoit murmurer les plus sages. Depuis estant revenu à Paris, il ne discontinua point de mesler les passe-temps avec le soin des affaires; & dans les pensées de la guerre il se divertissoit à réjoüir les Dames par toutes sortes de jeux, de danses & de mascarades. La nuit de l'onze au douze du mois, comme il estoit dans un profond sommeil, aprés avoir fait danser un balet, un Courrier le vint réveiller en luy apportant cette funeste nouvelle. Aussi-tost il saute hors du lict, & mande deux ou trois de ses plus intimes, ausquels il raconte le sujet de son affliction, autant pour se consoler avec eux, que pour prendre conseil. On se peut mieux imaginer qu'on ne peut exprimer les inquietudes, & les diverses pensées dans lesquelles il passa le reste de la nuit. Aprés un tel coup de fortune, il n'estoit point de mal-heur qu'il ne deust craindre: de tous costez, il ne voyoit que dangers, & que sujets de fâcherie & d'apprehension, un ennemy puissant au dehors qui en deux ans luy avoit enlevé six ou sept des plus fortes places, une grande bréche faite à son Etat; & Paris devenu frontiere. Il croyoit déja voir l'Archiduc aux portes de cette grande Ville, menacer le Louvre d'où il avoit eu tant de peine à le déloger: Il avoit déja à ses oreilles les cris des Parisiens, & devant

Le Roy passoit le temps en réjoüissances, quand il receut cette nouvelle.

les yeux la consternation de ses peuples. De la mesme veuë il se representoit le Duc de Mercœur mettant le feu dans toutes les Provinces voisines de la Bretagne, le Duc de Savoye dans la Provence & le Dauphiné, les restes des factions cachez sous les cendres se rallumant, & soustevant les Villes & les Communes de delà la Loire, qui avoient esté en armes toutes ces années passées, les pratiques des Grands qui au lieu de l'assister, s'employoient sous main à le traverser; Et par dessus tout cela, les deffiances des Religionnaires autrefois ses plus fidelles serviteurs, maintenant ses ennemis, qui ne le regardant plus pour leur protecteur, mais comme celuy qui sembloit avoir interest de les destruire, l'avoient abandonné au milieu du peril, & avoient plus tenu de synodes & d'assemblées depuis trois ans, qu'auparavant ils n'en avoient tenu pendant trente-cinq ans. Et certes l'estonnement des peuples fut encore plus grand, qu'il ne se l'estoit imaginé: les soulevemens l'eussent esté de mesme, s'il n'y eust pourveu. Le Duc de Savoye & le Duc de Mercœur employerent & les forces & les intrigues pour attaquer la France; Et il parut incontinent de toutes parts, de grands indices de diverses conspirations. Au commencement d'Avril, le Plessis Mornay surprit par hazard dans une hostellerie à Saumur un jeune Avocat de Beauvais qui portoit des lettres de l'Archiduc au Duc de Mercœur, pour le solliciter de rompre la tréve qu'il avoit avec le Roy. Ce mal-heureux Courrier, nommé Desloges, estoit neveu de l'Agent que ce Duc entretenoit auprés de l'Archiduc, & il avoit encore un oncle à Paris, nommé Carpentier, * aussi Avocat. Rapin Prevost de la Connestablie l'ayant mené à Paris, découvrit par addresse tout le secret de sa negociation, & par mesme moyen apprit que le Roy d'Espagne entretenoit un petit conseil à Paris pour la direction de ses pratiques, dont Carpentier estoit le chef. Par Arrest du Parlement l'oncle & le neveu furent menez en Greve, avec un écriteau à leur cou qui les declaroit *Traistres au Roy & à la Patrie*, & rompus tous vifs sur la rouë. Les corruptions de ce petit conseil entretenoient toûjours quelques uns du menu peuple, affriandez aux pensions d'Espagne dés le temps du siege de Paris; & ceux-là au bruit de la prise d'Amiens s'efforçoient d'en débaucher d'autres: mais un de ceux qu'ils croyoient avoir gagnez les ayant decelez à Rapin, ce Prevost se cacha avec ses Archers dans la chambre d'un cabaret où ils avoient accoustumé de s'assembler, & là les ayant entendu causer librement de leurs affaires & boire à la santé du Roy d'Espagne, il se saisit de tout ce qu'ils estoient, dont il en fut pendu sept ou huit, & banny deux fois autant. Mais ce qu'il y avoit de plus fâcheux, c'estoit que dans cette affaire il se découvroit des desseins de quelques-uns des plus grands de l'Estat qui estoient capables de tout bouleverser, si le Roy n'eust eu plus de soin de les couvrir que de les approfondir. L'unique remede qu'il y avoit à tous ces maux, c'estoit la reprise d'Amiens: mais faute d'argent, devant un ennemy si puissant, & parmy tant d'autres affaires ce siege paroissoit tres-difficile; & s'il venoit à ne pas reüssir, ce dernier mal surpassoit tous les autres, & les rendoit irremediables. Pour ces raisons, la pluspart de ses Capitaines le dissuadoient de s'y engager. Le Duc de Mayenne qui avoit reputation de s'entendre mieux à assieger les places qu'aucun autre qui fust auprés de luy, trouvoit celle-là plus mal-aisée à prendre que la Rochelle: Biron mesme, & les plus hardis, n'en parloient pas avec leur resolution ordinaire; Et il y en eut qui voulurent faire enregistrer leurs protestations au Parlement, contre ce conseil qu'ils nommoient ruineux & temeraire. Il estoit certain neanmoins, si la chose estoit fort difficile pour lors, que si on laissoit affermir les Espagnols, elle deviendroit impossible: aussi fut-ce l'opinion de Lesdiguieres qui se trouva en ce temps-là à Paris, que si on y alloit promptement, on en pourroit venir à bout. Le Roy trouvant donc cet avis le meilleur, fit entendre à toute sa Cour qu'il avoit pris resolution de reconquerir par la force ce que ses ennemis luy avoient dérobé par la ruse. Il donna sur le champ les ordres pour en haster les preparatifs, écrivit aux Parlemens, aux Gouverneurs & aux Magistrats des grandes Villes, pour leur demander une prompte assistance; Et au mesme temps il partit luy-mesme pour aller rassurer les Villes de la frontiere. Lors qu'il fut à Corbie, il donna un petit camp de quatre mille hommes de pied, & sept cent chevaux au Mareschal de Biron, pour investir Amiens du costé de l'Artois, & le tenir toûjours en eschec. Aprés cela, la necessité des affaires & celle de sa santé, l'obligerent de retourner à Paris. Outre que sa presence y estoit requise pour dissiper les conjurations que les factieux y eussent pû susciter, elle y estoit absolument necessaire pour haster la levée & la marche de ses

Ses peines & ses apprehensions.

Cette prise donne sujet à diverses conspirations contre l'Estat.

* Il estoit fils de celuy qui fit massacrer Ramus.

Deux Avocats Desloges & Carpentier, rompus sur la roüe.

Quelques factieux qui faisoient des conventicules à Paris, pris & pendus.

Le siege d'Amiens tres-difficile.

Le Roy neantmoins l'entreprend.

Biron l'investit.

troupes, & pour avifer aux moyens de les faire subsister. Et d'ailleurs quelque indisposition, contractée à ce qu'on disoit par sa faute, le tenant en langueur, le contraignit de demeurer sedentaire pour prendre des remedes. Le chagrin de cette maladie, redoublé par celuy de sa perte, & le redoublant aussi; & avec cela les fâcheries que luy donnoient les desseins fâcheux que l'on formoit dans les assemblées Religionnaires, luy abatirent tellement le courage avec les forces, qu'à dire vray, sa constance sembla un peu mollir, & n'affronter pas l'adversité si genereusement qu'elle avoit toûjours fait. Il disoit dans une lettre qu'il écrivoit à Schomberg, *Qu'il estoit assailly de tant de necessitez, qu'il ne sçavoit quasi à quel Saint se voüer pour sortir de ce mal-heureux passage, & que si ceux de la Religion continuoient à luy demander des choses qu'il ne pust leur accorder sans diviser ses sujets, ils augmenteroient tellement sa peine & sa douleur, qu'ils l'accableroient d'ennuy.* Le dix-neuviéme il alla au Parlement, où il leur demanda du secours avec des paroles qui sentoient plus sa necessité que sa Majesté. Il leur dit entr'autres choses, *Qu'ayant sceu comme l'année precedente ils avoient par leur pieté secouru une infinité de pauvres indigens qui estoient dans leur Ville, il leur venoit demander l'aumosne pour ceux qui estoient sur la frontiere, qui avoient servy & qui servoient nuit & jour; Qu'ainsi il les prioit qu'ils tinssent une assemblée generale, afin que l'on fist un effort pour l'Estat qui estoit si foible & si languissant, qu'il estoit prest de tomber en deffaillance.* Et il finissoit ainsi, *Assemblez-vous donc, je vous en prie. Si l'on me donne une armée, je porteray gayement ma vie pour vous sauver & pour relever l'Estat: sinon il faut que je cherche les occasions de la donner avec honneur, aymant mieux faillir à l'Etat que si l'Etat me failloit: Quoy qu'il arrive, j'ay assez de courage & pour l'un & pour l'autre.*

Le Roy retourne à Paris.

Marque de sa douleur.

Va au Parlement & luy demande assistance.

Comme Hernand Teille s'acquit une gloire sans pareille par cette heureuse entreprise, il causa une joye indicible à l'Archiduc & aux Flamans: mais le Roy Philippe fut presque également partagé entre l'aise & le déplaisir, dautant que s'il avoit sujet de contentement de voir couronner sa vie & son regne par un succez si éclatant, il en avoit aussi de crainte de voir par ce moyen retarder la paix, que l'estat de sa santé, l'amour qu'il portoit à sa chere fille, & son Conseil luy faisoient desirer plus que tout autre avantage. Ce Conseil estoit tout composé d'Espagnols naturels, lesquels se servans de son foible pour parvenir à leur intention, avoient esté d'avis qu'il donnast sa fille avec les Païs-bas en mariage à l'Archiduc Albert: en quoy ils ne regardoient pas seulement l'interest de la Maison d'Austriche qui s'allie toûjours en elle-mesme, de peur que son bien n'aille à d'autres, mais aussi leur propre commodité qui estoit de se delivrer de ce Prince, afin qu'ils demeurassent les maistres chez eux. Du reste ils n'avoient que faire qu'il continuast la guerre, dautant que tous les avantages en fussent allez à l'accroissement de sa puissance, laquelle ils ne vouloient pas voir monter à un si haut poinct qu'il pust mépriser le chef de la Maison, & que d'ailleurs tous les frais en retomboient sur les Espagnols. A raison dequoy, ils avoient porté Philippe à rechercher l'entremise du Pape pour moyenner la paix entre les deux Couronnes, à requerir aussi l'Empereur Rodolphe, & les Rois de Dannemarc & de Pologne d'envoyer leurs Ambassadeurs vers les Estats confederez pour les y exhorter, & à revoquer par Edit toutes les assignations que long-temps auparavant il avoit données à plusieurs Genois, & autres siens creanciers sur le revenu de son Domaine, & sur les Gabelles d'Espagne: ce qui estant une espece de banqueroute, avoit tellement ruiné son credit & celuy de l'Archiduc par consequent, qu'ils n'eussent sceu trouver une pistole sur la place. Lors que ce Roy apprit donc les nouvelles de la prise d'Amiens, il n'en ressentit pas toute la joye qu'il en eust eüe dans un autre temps: neanmoins il crût que si elle irritoit davantage les François à continuer la guerre, ce seroit aussi dequoy occuper leur ardeur chez eux-mesmes, & un moyen pour avancer le traité de paix, & pour le faire plus avantageux. Il permit donc à l'Archiduc de defendre cette nouvelle conqueste, mais il ne se soucia point de luy donner les assistances necessaires. Ainsi tout l'argent que l'Archiduc avoit apporté d'Espagne estant consumé, & les lettres de change qu'il avoit eües depuis, point acceptées par les Banquiers, il estoit reduit à une grande incommodité; Et d'ailleurs il n'avoit déja que trop d'occupations contre les Holandois, son armée s'estant fort affoiblie au siege de Hulst, & depuis encore ayant receu un sanglant échec au bourg de Tournhaut en Brabant, où le Prince Maurice avoit deffait les troupes que commandoit le Marquis de Varais, frere de Varambon: lequel y estoit demeuré sur la place, avec deux mille cinq cens hommes des siens. Il ne laissa pas toutefois,

Le Conseil d'Espagne portoit le Roy Philippe à rechercher la paix.

Il avoit fait banqueroute à ses creanciers, & perdu tout son credit.

L'Archiduc peu assisté par luy, se resout neanmoins à garder Amiens

Avoit receu un eschec par la deffaite de Tournhaut.

piqué de gloire, & animé par les heureux succez qu'il avoit remportez sur les François, de se resoudre à faire un grand effort, & y employer toute sa puissance, deust-il laisser les Païs-bas exposez aux ravages du Prince Maurice. Il fit estat de tirer la moitié des garnisons des places, donna commission au Colonel Scregel de luy lever trois mille hommes dans le païs du Duc de Lunebourg, traita avec Federic Guillaume administrateur de Saxe pour quatre mille, & avec François Comte de Lavembourg, pour pareil nombre, dont la plusparr neanmoins luy manqua faute de payement. En attendant que ses troupes fussent prestes, & avant que la circonvallation fust achevée, il commanda à Jean de Gusman de se jetter dans Amiens avec cinq cens chevaux : ce qu'il executa sur le poinct du jour, favorisé par une grande sortie des assiegez, sans laquelle il eust esté taillé en pieces par la Cavalerie du Roy avec les siens, aussi bien que cinquante qu'il y laissa. Biron qui se piquoit de gloire dans tout ce qu'il entreprenoit, plus que d'affection pour le service du Roy dont il estoit déja malcontent, fit des merveilles de diligence, de hardiesse & de valeur devant cette place. Quoy que du commencement il fust plus foible en nombre d'hommes que ceux de dedans, neanmoins il commença la circonvallation, fit des courses dans le païs ennemy, tenta de surprendre Dourlens par escalade, & les serra de telle sorte qu'il les empescha de sortir à la campagne, d'emmener des fourrages dont ils avoient besoin, & d'avoir communication avec Dourlens dont ils recevoient leurs plus grandes commoditez. Hernand Teille renfermé plus promptement qu'il n'eust crû, & jugeant par là qu'il se devoit preparer à un siege, mit dehors les bouches inutiles, & brusla les fauxbourgs, dont le plus grand dommage fut la ruine de cette celebre Abbaye de Saint Jean, qui commandoit à un quartier de la Ville, & bouchant des trois bras de la Somme qui passent au travers de la Ville, celuy qui est le plus bas, fit regorger l'eau de la hauteur de huit pieds dans la campagne voisine, afin d'incommoder les François qui devoient faire leur attaque de ce costé-là.

Fait de grands preparatifs, jette 500. chevaux dans Amiens.

Biron fit merveilles en ce siege.

Les Espagnols bruslent les fauxbourgs d'Amiens.

Cependant le Roy travailloit puissamment à trouver de l'argent & des troupes. Il reclamoit sur tous ses alliez l'assistance de la Reine d'Angleterre, la prioit de doubler celle qu'elle estoit obligée de luy donner par le traité, & luy faisoit offre de luy laisser Calais par engagement, pourveu qu'elle assiegeast cette Ville au mesme temps qu'il assiegeroit Amiens. Mais pour le second poinct, elle le refusa tout à plat ; & quant à l'autre, s'en estant fait prier avec instance & s'excusant sur quelque dessein qu'elle avoit contre l'Espagnol, de fournir plus de deux mille hommes, neanmoins elle luy en envoya quatre mille. Les Provinces de Normandie, de l'Isle de France, de Berry, Orleans & Touraine, promirent de luy entretenir six Regimens d'Infanterie. Sa presence attira la Noblesse, qu'un desir de gloire poussoit à signaler son courage : l'arriere-ban obligea celle qui fust demeurée dans ses maisons, d'y marcher ; & le Parlement l'y contraignit par un Arrest qui notoit d'infamie & menaçoit de degradation ceux qui y manqueroient. Quant à l'argent, le plus prompt secours se prit sur le prest des plus Aysez, tant de la Cour que des grandes Villes, qui se taxerent eux-mesmes d'autant plus volontiers que le Roy assigna un fonds pour leur remboursement sur une amelioration de douze cens mil livres faite sur les Gabelles, & qu'il leur en donna sa foy & sa parole, qui sous un bon Roy comme celuy-là, n'estoient pas un style d'Edit, mais une assurance inviolable. Il falut aussi avoir recours à la creation de quelques nouveaux Offices, de quatre Conseillers en chaque Cour souveraine, d'autant de Maistres des Comptes, de deux Tresoriers de France en chaque Bureau, deux Conseillers en chaque Presidial, & deux Eleus en chaque Election ; d'un triennal aux Tresoriers de l'Espargne, à ceux des Parties casuelles, & à tous les autres Comptables, dont il y avoit déja un alternatif, permettant neantmoins aux anciens de le rembourser & de l'annexer à leurs Offices. Ce moyen estant extrémement ruineux aux finances du Roy, & à son peuple, le Parlement refusa d'en verifier les Edits. Quelques Conseillers proposerent genereusement de se taxer eux-mesmes dans cette pressante necessité, & de se charger d'une partie du fardeau, plûtost que de consentir qu'il demeurast pour jamais sur le public: mais le plus grand nombre ne fut pas de cet avis, & rejettant les Edits absolument obligea le Roy aprés plusieurs jussions d'y venir en personne, employer sa puissance absoluë pour les faire passer. De ces deux sources principalement furent tirez les grands deniers, dont le Roy soûtint les dépenses de ce siege. L'œconomie de Rosny, demeuré seul Surintendant, parce que Sancy ne pouvant compatir avec luy

La Reine d'Angleterre assiste le Roy de quatre mille hommes.

Par quels moyens le Roy leve une puissante armée.

Trouve de l'argent par l'emprunt des Aysez, & la creation de plusieurs Offices.

Que le Parlement ne verifie que par contrainte.

Bon mesnage de Rosny à dispenser les finances du Roy.

s'en estoit allé faire sa Charge de Colonel des Suisses, contribua beaucoup à les ménager, en sorte qu'il n'y en eut point faute pour les choses necessaires, au lieu qu'auparavant la meilleure partie des finances estoit divertie dans la bourse des Intendans, des Tresoriers & des Commissaires; Gens qui pour la plus-part s'imaginent que leurs emplois ne sont que des permissions de voler le Roy avec impunité, & de s'enrichir de la sueur du peuple & du sang des gens de guerre. Il traita avec de riches marchands pour y voiturer à leurs risques & fortunes toutes sortes de vivres & de denrées à certain prix, & le Conseil du Roy y mit un taux raisonnable, lequel ils ne pouvoient exceder sans punition. Ainsi l'abondance de toutes choses y estoit grande, & il sembloit que Paris eût suivy le Roy dans son camp; avec ses hales, ses boucheries, ses ports & ses cabarets les plus delicieux. Il y avoit un Hospital pour les blessez, un autre pour les malades, où il ne manquoit aucune commodité: il y avoit un lieu destiné pour enterrer les morts; Et afin qu'il n'y eust pas faute de remedes spirituels, il y avoit des Prestres & des Religieux dans toutes les compagnies, pour les contenir en leur devoir par la crainte de Dieu; Estant certain que le vice est la cause des desordres, comme les desordres le sont de la dissipation des armées. Biron avoit fait une grande circonvallation de quarante mille toises de tour au delà de la riviere de Somme: elle estoit flanquée de sept forts pentagones, & il avoit dressé un pont au dessous du village de Longpré, avec de grandes demies-lunes au bout pour la défendre. L'armée du Roy estoit de douze mille hommes de pied, & de quatre mille chevaux, toûjours bien effectifs, parce qu'ils faisoient montre tous les mois, & que ceux que les occasions ou les maladies emportoient, estoient remplacez au double par de nouvelles recruës. Le Roy logé au milieu du camp dans l'Eglise de la Magdelene donnoit ordre à tout, & animoit ce grand corps par ses mouvemens & par son exemple, estant des premiers à cheval, & mettant quelquefois pied à terre avec une pique à la main, contre les sorties des assiegez.

Merveilleux ordre dans le camp du Roy pour les vivres, Hospital, &c.

Grande circonvallation.

Pourquoy on fut long temps avant que de venir au fossé.

Tout le mois d'Avril se passa à faire marcher les troupes, celuy de May à faire les logemens dans leurs quartiers, si bien que les approches ne commencerent que peu avant celuy de Juin. Et ce fut vers ce temps-là que le Roy s'y rendit avec toute sa Cour, & sa Maistresse mesme, laquelle il logea auprés de luy: mais les reproches du Mareschal de Biron le contraignirent bien-tost d'éloigner ce scandale de la veuë des Soldats qui en murmuroient. Les assiegez n'avoient pas moins de cinq mille hommes de guerre, & soixante pieces de canon montées sur leurs remparts, par le moyen dequoy estant à toute heure aux mains avec les assiegeans, & ruinant leurs travaux & leurs bateries, ils les arrestoient à chaque pas, de sorte qu'il se consuma trois mois avant qu'ils eussent percé le fossé. Entre une infinité d'escarmouches & de frequentes sorties, il y en eut trois memorables. L'une le vingt-deuxiéme May, par Hernand Teille & le Marquis de Montenegre, qui donnerent avec cinq cens chevaux jusqu'au pont de Longpré, y emporterent un Fort, & demeurerent maistres de ce quartier prés de deux heures, mais cette gloire leur pensa couster bien cher: Biron regagna le Fort, & les remena battant jusqu'à cent pas de la Ville, où ils n'eussent jamais rentré, si quatre cens hommes de leur Infanterie ne fussent sortis au devant d'eux pour les recueillir & favoriser leur retraite. L'autre se fit au mois de Juin, par ce Jean de Gusman qui avoit amené cinq cens chevaux. Il divisa ses compagnies de Cavalerie & trois cens hommes de pied en trois troupes, & donna vigoureusement par trois endroits. Rien ne resista à sa premiere impetuosité, il renversa à toutes mains ce qui se trouva devant luy, & joncha les tranchées & la campagne de prés de trois cens François: mais il ne retourna pas s'en vanter à Amiens. Car aprés qu'il eut ainsi jetté son feu, la Boulaye le chargeant avec autant de courage que d'adresse, il arriva que d'abord luy, sa Cornete & son Mareschal des logis, furent portez morts par terre; & dit-on que ce fut d'un mesme coup de pistolet tiré par ce Capitaine. Ses troupes destituées de leur chef, tournerent incontinent le dos, & furent vivement poursuivies par les François, qui allerent planter leurs enseignes jusques sur la contrescarpe du fossé. La troisiéme plus grande & plus sanglante que toutes les autres, fut le dix-huitiéme de Juillet. François de l'Arc, & Didaque Durand, chacun avec trois cens hommes de pied, & cent Cavaliers, donnerent par deux endroits, l'un à droit dans la tranchée où estoit le Regiment de Picardie, l'autre à gauche, dans celle où estoit le Regiment de Flessan. Ils en nettoyerent quelque cinq cens pas; Puis comme ils virent qu'il y arrivoit des troupes de tous costez, ils feignirent de se retirer sur le bord du fossé, & lors qu'ils l'eurent belle, ils firent lascher tout d'un

Trois grandes sorties des assiegez.

La troisiéme la plus sanglante.

coup dix ou douze volées d'une baterie basse, & au mesme temps il sortit cinq cens hommes du fossé, qui emporterent presque tout ce quartier là; & alloient encloüer le canon, n'eust esté les Anglois qui les arresterent. Les François ne souffrirent point de plus grande perte durant tout le siege que celle-là : il y en fut tué cinq cens, parmy lesquels il y avoit trente Officiers, & de ceux-là deux Mestres de camp Montigny & Flessan, & un Sergent de bataille, qui estoit Fouquesoles. Ils eurent peu de jours aprés leur revanche sur la Bourlote qui s'estoit approché avec huit cens chevaux à une lieuë de la Ville, pour reconnoistre l'armée. Les Carrabins l'ayant découvert les premiers, y coururent à la file sans ordre & sans commandement, & le Mareschal de Biron se porta où l'appelloient les carrabinades. La Bourlote s'estant mis sur la retraite, il le poursuivit & le harassa par quantité de fausses charges, jusqu'à ce que luy estant assez arrivé de Cavalerie pour le prendre en queuë & en flanc, il le chargea, le poussa & le mit en déroute. Son salut & de la pluspart des siens fut de se jetter dans un bois qui n'estoit pas loin de là, le reste qui ne pût gagner cet asyle, ayant esté poursuivy jusqu'à Dourlens, laissa prés de cent morts estendus par les chemins, & deux fois autant de prisonniers.

Il y est tué cinq cens François.

En revanche la Bourlote venant reconnoistre l'armée du Roy, est deffait.

Dans les attaques on ne vid jamais remüer la terre de part & d'autre, ny mener les mains avec plus d'ardeur. C'estoit une continuelle tempeste de canonnades: les assiegeans battoient les défenses de quarante-cinq pieces de canon, & les assiegez du commencement en ayant plus grand nombre leur en rendoient deux volées pour une, jusqu'à ce que la pluspart de leurs pieces furent blessées, demontées, ou à découvert. L'usage des mines, qui depuis plusieurs années n'estoit gueres pratiqué en France, y fut plus frequent qu'en une autre occasion; tel en pensoit faire joüer une qui la voyoit enlevée par une autre; & souvent lors qu'ils avoient fait un logement ou gagné quelque travail, ils en estoient delogez par la violence de ce feu soûterrain. Enfin pour ne m'arrester pas à décrire toutes les choses par le menu, les assiegeans gagnant pied à pied, & s'avançant parmy les bréches & les ouvertures que faisoient la sappe, le canon & la mine, avec de grandes longueurs & des resistances meurtrieres, ils en vinrent à la muraille. Outre ces perpetuels combats qui emportoient les plus braves des assiegez, les maladies contagieuses en firent mourir grande quantité: & les habitans ayant en horreur la domination Espagnole, formoient souvent des conspirations pour s'en delivrer. Celle que conduisoit le Capitaine Sireüil, fit le plus d'éclat. Estant entré dans la Ville travesty en habit d'Augustin, il avoit entrepris par le moyen de deux cens cinquante d'entr'eux, d'ouvrir la nuit la porte de Noyon avec des ferremens, & d'introduire par là des troupes du Roy: mais l'entreprise estoit double, il fut pris luy & plusieurs de ses pauvres habitans, assemblez dans les Augustins: les habitans furent aussi-tost pendus; Sireüil, reclamé par le Roy, fut tiré du cachot & échangé pour d'autres prisonniers de guerre. Hernand Teille apprehendant tellement ces conspirations, qu'il n'osoit plus faire de sorties qu'il ne mist des corps-de-garde de cavalerie par les ruës, voyant d'ailleurs que le nombre de ses gens estoit si diminué qu'il n'en avoit plus que pour soûtenir les assauts, resolut de s'en abstenir. Il pressoit cependant l'Archiduc par des lettres & des Messagers qu'il luy envoyoit chaque jour: on surprit une de ses lettres, dans laquelle il luy disoit qu'il avoit perdu beaucoup de ses meilleurs hommes, qu'il y en avoit grand nombre de blessez, encore plus grand de frappez de maladie pestilente, & qu'il n'en réchappoit presque pas un, parce qu'il n'y avoit que de vieux medicamens qui tuoient au lieu de guerir; Qu'il ne luy restoit plus que deux mille hommes, & que toutes choses leur manqueroient tout d'un coup; Qu'il se hastât donc, & s'il se pouvoit, qu'il prist des aisles pour sauver une si belle conqueste & tant de braves gens qui n'avoient plus d'autre esperance que de faire leur tombeau sur la bréche. Il luy donnoit aussi avis qu'il ne vinst pas par Longpré, * parce que les assiegeans s'y fortifioient tous les jours & qu'il y avoit d'autres rivieres à passer, mais du costé de Corbie, où l'on ne faisoit pas si bonne garde, où les quartiers estoient plus foibles, & par où il éviteroit la tranchée; Qu'il pourroit passer par Cavion à une lieuë d'Amiens, mais que n'y ayant point de gué, il portast un pont, & au cas qu'il ne s'en pust servir, qu'il eust des pieux pour retenir l'eau, comme il avoit appris par des vieux Bourgeois d'Amiens, qu'autrefois cela s'estoit pratiqué. L'Archiduc assez excité par sa propre gloire, & desirant de conserver Amiens au peril mesme de la Flandre, avoit par un grand effort assemblé une armée de dix-huit mille hommes de pied, quatre mille chevaux, & seize pieces de canon. Lors qu'elle fut

Attaques chaudes & meurtrieres: mines fort frequentes.

Les assiegeans arrivent prés du fossé.

Entreprise de Sireüil découverte.

Pourquoy Hernand Teille, s'abstient de faire des sorties.

Presse l'Archiduc de le venir secourir.

** Ces avis ne valent rien.*

Grande armée de l'Archiduc.

en estat de marcher, il mit en deliberation dans son conseil, s'il attaqueroit Saint Quentin ou Peronne pour faire diversion, ou bien s'il tenteroit au hazard d'une bataille, de forcer un quartier des assiegeans pour jetter du secours dans Amiens. Le premier estant fort long & incertain, quoy que moins hazardeux, il se resolut à essayer le second, qui estoit plus glorieux & plus prompt.

Avant que de s'en approcher de plus prés, il donna charge à Jean de Contreras Commissaire general de son armée, accompagné de Gaston Spinola, & Tassedo Mareschaux de camp, & de quelques autres Seigneurs, de reconnoistre le chemin qu'il auroit à tenir, & le logis qu'il pourroit prendre le plus prés de la Ville. Ces Capitaines partis de Dourlens avec neuf cens chevaux, s'estant avancez à la pointe du jour jusqu'à Quirieu à deux lieuës d'Amiens, quelques Carrabins qui venoient de batte l'estrade, les découvrirent & en donnerent avis au Roy. Il se leva aussi-tost, quoy qu'il vinst de se mettre au lit, y courut avec un petit nombre de Gentils-hommes, & les fit reconnoistre par quelque cavalerie legere, qui luy rapporta qu'ils faisoient mine de tenir ferme en cet endroit là. C'estoit une grande faute à eux d'attendre si long-temps à se retirer devant une armée si puissante en Cavalerie, car il y avoit plus de sept mille chevaux: aussi le Roy ne leur pardonna pas. Biron, Montigny, & plusieurs autres Seigneurs, s'étant rendus auprés de luy, & plusieurs Compagnies y arrivant à la file, il leur mit en queuë cent cinquante Carrabins & deux cens chevaux-legers, & les suivit aprés avec trois cens chevaux. Contreras prend le galop pour se sauver à Bapaume, mais la traite estoit de dix lieuës, les Chevaux-legers luy chaussent les éperons de prés, & l'attrapent auprés d'Enere au defilé d'un gros ruisseau qui va delà tomber dans la Somme prés de Corbie. En cet endroit se sentant soustenus du Roy, ils le pressent, ils le chargent. Spinola vouloit qu'on leur fist teste, & il n'estoit pas mal-aisé de les deffaire, le Roy estant encore à deux lieuës de là, & eux épars & en desordre: mais Contreras, soit d'épouvante, soit qu'il aymast mieux perdre une partie que le tout, n'écouta point cet avis, & continua sa fuite. Alors ceux qui faisoient la retraite ne soustinrent plus, & se mirent en déroute: les plus mal montez demeurerent à la discretion des Carrabins, le Roy donna la chasse aux autres jusqu'auprés de Bapaume, leur gagna trois Cornetes, & leur rendit inutiles plus de quatre cens chevaux, dont la plus grande partie furent assommez dans les bois par les païsans. Les François ne manquerent pas aussi-tost de faire sçavoir cette nouvelle aux assiegez, leur montrant les Cornettes & les dépoüilles des vaincus, pour les intimider. Hernand Teille au contraire les encourageant par sa constance & sa resolution, n'oublioit pas de convertir en esperance ce qui leur pouvoit donner du desespoir, & les assuroit que c'estoit une preuve infaillible des approches de l'Archiduc. Mais comme il les entretenoit dans cette attente, & qu'il se preparoit à bien seconder les efforts de l'Archiduc, il arriva le troisiéme de Septembre qu'estant sur un ravelin prest de faire une sortie, il fut tué d'une mousquetade dans le costé. Il estoit de petite stature, mais vif, ingenieux, entreprenant, & intrepide: de sorte qu'on pouvoit dire de luy que dans un corps de Nain il avoit un cœur, & un esprit de Geant; Qualitez qui l'ayant élevé jusques-là par divers degrez, l'eussent porté bien plus haut, si la mort ne l'avoit prevenu. Deux jours aprés, comme si elle eust voulu égaler le deüil entre les deux partis, elle emporta par un semblable accident François de l'Espinay-Saint Luc, Gouverneur de Broüage & grand Maistre de l'artillerie; qui pour la valeur & l'intelligence de la guerre ne cedoit à aucun de ceux qui commandoient dans les armées, & qui pour la generosité, la beauté de l'esprit, & les agrémens de la conversation, n'avoit plus de pareil à la Cour. Un coup de mousquet l'atteignit dans la teste, comme il estoit dans une de ses batteries regardant par l'entredeux des gabions. Le gouvernement de Broüage fut laissé à son fils aisné, mais pour sa Charge de grand Maistre qu'il n'avoit que depuis deux ans, par la demission de Philbert de la Guiche, recompensé pour cela du Gouvernement du Lyonnois, la Maistresse du Roy l'emporta par dessus quatre ou cinq autres concurrens pour Antoine d'Estrée son pere, ayant quelque apparence de droit de la demander, parce qu'il estoit fils de ce Jean d'Estrée qui l'avoit long-temps & dignement exercée: neantmoins le Roy ne la luy donna qu'à condition qu'il la quitteroit pour un autre, ou en prendroit recompense, quand il luy plairoit luy ordonner.

Envoye Contreras avec neuf cens chevaux pour reconnoistre.

Contreras est poussé avec perte, par le Roy.

Hernād Teille est tué d'un coup de mousquet.

Et deux jours aprés Saint Luc.

En la place de Hernand Teille, les assiegez reconnurent tous d'un consentement Hierosme Carafe Marquis de Montenegre pour Gouverneur, mais quoy que sa

sa qualité & son experience luy eussent acquis beaucoup de credit, il ne pût neantmoins leur redonner le courage & l'assurance que cette perte leur avoit ostée. L'Archiduc jugeant bien que leur constance se relâcheroit bien-tost, partit de Dourlens le treize de Septembre, & fit publier avec de grandes vanteries qu'il alloit chasser le Roy. Son armée estoit divisée en trois gros, un à l'avant-garde, un à la bataille, & le troisiéme à l'arriere garde : tout cela à droit & à gauche environné de leurs chariots chargez de bagage & de munitions pour jetter dans Amiens, de pontons & de petits bateaux & qui s'attachoient ensemble avec des chaisnes de fer & faisoient une forte closture, defenduë de chaque costé par cinq cens harquebusiers des mieux ajustez. A chaque gros il y avoit un bataillon de piquiers, à la teste duquel marchoient cinq pieces de canon, avec quelques pelotons d'Infanterie, & au devant les compagnies d'ordonnance, devant celle-là la Cavalerie legere, qui estoit sur les aisles en dix ou douze escadrons, precedée par les coureurs. L'Archiduc, avec le Duc d'Aumale, & Philippe de Nassaw Prince d'Orange, estoit tantost à l'avant-garde, tantost à la bataille, donnant les ordres par tout. Le vieil Comte de Mansfeld, le plus ancien Capitaine de la Chrestienté, ne pouvant plus aller qu'en litiere, y faisoit la charge de General Major. En cét ordre l'Archiduc passant la riviere d'Authie à Dourlens, & d'heure en heure donnant avis de sa marche aux assiegez par quelques volées de canon, vint pour son second logement planter le piquet à l'Abbaye de Berticour. Il cheminoit ainsi lentement, parce que les escarmouches d'une partie de la Cavalerie legere, avec laquelle le Duc de Montpensier estoit à Vignancour, luy firent croire du commencement que toute l'armée du Roy s'avançoit pour le combattre. Le Roy de son costé le voyant marcher si lentement, s'imaginoit qu'il n'avoit pas envie d'approcher, & qu'il ne tenteroit rien par la voye du combat, mais seulement que faisant mine de le vouloir, & tournoyant à l'entour de la place, il essayeroit d'y faire couler quelque rafraischissement par surprise, plustôt que par force. A quoy pensant avoir bien pourveu, il en tint si peu de copte que le lendemain il alla à la chasse, & crût qu'il seroit assez temps, quand mesme il entreprendroit quelque chose, de se rendre au camp sur les trois heures. Mais l'Archiduc se mettant aux champs dés la premiere pointe du jour, & faisant autant de chemin cette matinée-là qu'il en avoit fait les deux jours precedens, sans que toutes les escarmouches du Duc de Montpensier pussent retarder une si grave demarche, parut sur le midy à cinq cens pas de Longpré, où il occupa un costeau qui regardoit le camp, & avoit la riviere à main droite. A la veuë de cette grande armée, les goujats & les vivandiers prennent la fuite, les corps-de-garde plus avancez sont abandonnez, les gens de pied se mettent en confusion, sans que le Connestable ny les autres Chefs les puissent rassurer. La Cavalerie legere des Espagnols, voyant ce desordre, crie *Victoire, victoire :* cette voix se porte par tous leurs gros, & anime les soldats, qui disent tous d'une mesme resolution, *Il faut donner :* mais le conseil de l'Archiduc, se menant plustost par la gravité Espagnole que par la chaleur guerriere, l'oblige de faire alte tout d'un coup. Leur dessein n'estoit point de combattre, mais seulement de faire entrer deux mille cinq cens hommes dans Amiens qu'ils avoient choisis exprés, & mis à part sous la conduite de Charles de Longueval Comte de Buquoy; & ce n'estoit que pour cela qu'ils attaquoient le poste de Longpré, afin de se servir du pont que les François y avoient fait. Or pendant qu'ils deliberent des moyens d'executer une chose que l'occasion leur offroit elle-mesme, s'ils eussent bien sceu la prendre aux cheveux, les Ducs de Montpensier & de Nevers se presentent sur le bord des lignes, avec la Cavalerie legere, pour couvrir le desordre qui estoit derriere. Le Duc de Mayenne aussi connoissant le dessein des ennemis, amasse quelques vieux corps d'Infanterie qu'il fait marcher vers Longpré, avec six pieces de canon qu'y mena Jean de Durfort-de Born, lequel avoit le commandement de l'artillerie. Là-dessus le Roy arrivant de la chasse, trouva un effroy general dans son armée, & quelques-uns mesme des principaux Chefs qui disoient que tout estoit perdu. Il dissimule le danger, donne les ordres sans s'émouvoir, & se fait voir par tout avec un visage aussi gay, & des discours aussi fermes qu'aprés une victoire. Le Duc de Mayenne luy representa, qu'en conservant le poste de Longpré il pourroit rompre tous les desseins des ennemis : il fit donc promptement marcher ses troupes au champ de bataille qu'il avoit pris trois ou quatre jours devant sur un haut à huit cens pas par de là la closture de ses lignes, mais qui n'estoit pas achevé de le retrancher. De cét endroit ayant consideré le bel ordre de l'armée Espagnole, le peu d'asseurance de la sienne, & la foiblesse

Marche & ordre de l'armée de l'Archiduc.

Pourquoy elle marche lentement.

L'Archiduc paroist à la veue de Longpré sur un costeau.

Grand effroy dans le quartier de Longpré.

Si l'Archiduc eut donné là-dessus, il eut secouru Amiens.

Le Roy arrive de la chasse, & range son armée en bataille hors des lignes.

du poste qu'il entreprenoit de garder, il fut un peu esmeu & douta du succez de la journée, s'ils en sçavoient bien user. Ce fut lors qu'appuyé sur l'arçon de sa selle, ayant le chapeau à la main, & les yeux levez au Ciel, il dit tout haut : *Ah ! Seigneur, si c'est aujourd'huy que tu me veux punir comme mes pechez le meritent, je te supplie au moins d'avoir pitié de ce pauvre Royaume, & de ne frapper pas le troupeau pour chastier le Berger.* Le peril veritablement estoit grand : mais l'alte qu'avoient fait les ennemis mal à propos, & la prevoyance du Duc de Mayenne l'en garantirent. Comme ils passoient le costeau, qui les avoit empeschez de voir pleinement le camp du Roy & qui les couvroit aussi, Born ayant attendu qu'ils fussent à la moitié de la descente, fit joüer le canon si à propos, qu'il donnoit de blanc en blanc dans leurs bataillons, & en emportoit des rangs tout entiers. L'estonnement de l'Archiduc fut d'autant plus grand qu'il n'avoit pas attendu une si furieuse salve, ses espions luy ayant rapporté qu'il n'y avoit point de canon à Longpré. Il y avoit à la teste de ses troupes un Cordelier, avec un grand Crucifix à la main, qui voyant qu'elles s'estonnoient de cet horrible fracas, crioit hautement, *Qu'il faloit passer outre, & que la victoire estoit asseurée :* mais l'Archiduc les fit promptement repasser le haut pour se mettre à couvert, & se retira encore à Saint Sauveur qui est sur le bord de la riviere, à un quart de lieuë de là. En quoy certes il fit voir que le trouble luy avoit osté le jugement, dautant que s'il eust achevé de descendre, ce qui luy eust esté bien plus facile & moins dangereux que de remonter, & qu'il fust allé teste baissée aux François, il n'eust pas esté en leur pouvoir d'empescher qu'il ne se rendist maistre de Longpré & du pont qui estoit au dessous. Lors qu'il se fut retiré, le Duc de Mayenne donna avis qu'il faloit fortifier les avenuës de Longpré, afin de ne plus retomber en ce danger ; & ayant pris cette charge luy-mesme, il y travailla toute la nuit avec tant de diligence que le lendemain matin il eut des retranchemens bien difficiles à forcer. La nuit se passa en continuelles alarmes. Comme le jour commençoit à paroistre, l'Archiduc pensant aux moyens de reparer sa faute, fit jetter un pont sur la Somme, qui fut dressé en moins d'une heure par le Comte de Buquoy, & au mesme temps voulut encore attaquer le poste de Longpré, soit qu'il pensast y mieux faire ce jour-là que le precedent, soit qu'il eust seulement dessein d'amuser l'armée du Roy, tandis que Buquoy feroit passer ces trois mille hommes de l'autre costé. Ny l'une ny l'autre de ces tentatives ne luy succeda. Le jour luy ayant fait voir de grands fossez, qui pour ainsi dire, s'avançoient au devant de luy pour luy tenir teste, il jugea que ce seroit perdre inutilement ses hommes que d'y retourner ; & le Roy qui avoit bien preveu qu'il pourroit faire un pont à saint Sauveur, avoit exprés laissé au deçà de l'eau trois mille hommes de pied, & quatre cens chevaux, commandez par la Noüe, Montigny, & de Vic, qui chargerent si brusquement les gens de Buquoy, qu'ils les contraignirent de repasser en foule, laissant plus de deux cens morts sur la place, & presque autant de noyez dans la riviere.

L'Archiduc voulant gagner Longpré, est mis en desordre par le canon du Roy, & repasse le haut.

Duc de Mayenne travaille tout du long de la nuit à retrancher Longpré.

L'Archiduc tente de jetter du secours dans Amiens, par dessus un pont qu'il fait à S. Sauveur.

Ils passent & sont repoussez.

Cette entreprise manquée, l'Archiduc craignit que s'il demeuroit là plus long-temps le Roy n'allast à luy pour le forcer à la bataille : tellement qu'il commença à se retirer au mesme ordre qu'il estoit venu. Il se logea ce soir là sur le haut de la montagne de Vignancour. Le Roy le suivit avec toute son armée, horsmis quatre mille hommes qu'il laissa dans les trenchées, & s'attacha diverses fois à son Arriere-garde par des escarmouches, dans l'une desquelles fut tué le Marquis de Nesle. Il fut souvent crié bataille de part & d'autre, & les deux armées demeurerent rangées cinq heures l'une devant l'autre, le canon des François endommageant fort celle des ennemis. Sur la minuit l'Archiduc voyant que ce poste n'estoit pas tenable, fit passer son Infanterie par delà la montagne ; & afin de mieux couvrir sa retraite mit le feu à ses logemens, & rangea sa Cavalerie sur le haut, & sur la main gauche vers le village de Flacelles, où elle faisoit mine de venir à la charge, mais aussi-tost elle se retiroit, jusqu'à ce qu'enfin elle suivit son Infanterie. Quelque ordre neanmoins que l'Archiduc y pust apporter, on connut bien-tost au grand bruit que l'on entendoit dans son camp qu'il deslogeoit, & à la contenance de ses gens que c'estoit avec beaucoup de confusion. Le Roy en estant averty brusloit d'envie de le suivre & de l'attaquer : il croyoit que la victoire luy estoit infaillible, & que de ce coup là il tenoit en ses mains l'occasion de se venger de toutes les injures qu'il avoit receuës des Espagnols. En effet s'il eust mis cette armée en déroute, comme il y avoit apparence qu'il l'eust fait, rien ne l'eût empesché de percer toute la Flandre, jusqu'aux portes d'Anvers : mais d'autre costé cette victoire ne pouvoit estre que

Il se retire à Vignancour.

D'où il desloge la nuit.

Le Roy brûlant d'envie de le poursuivre, en est empéché par Mayenne & Biron.

sanglante à cause de cette closture de chariots, & si dans la chaleur du combat il fut arrivé quelque mal-heur à sa personne, la France fût demeurée en proye aux Estrangers, & aux factions des Grands. Le Duc de Mayenne & le Maréchal de Biron, luy ayant representé ces inconveniens, & d'ailleurs ses troupes n'estant pas prestes assez promptement, il suivit, quoy qu'avec beaucoup de regret, cette vieille maxime, qu'il faut faire un pont d'or à son ennemy qui s'enfuit, & le laissant aller retourna au siege le mesme jour. L'Archiduc n'estant plus pressé continua sa retraite à petites journées & rentra dans l'Artois : où la saison qui s'avançoit ne luy permettant pas de s'attacher à aucune place d'importance, il ne fit autre chose le reste de cette campagne que de reprendre le Chasteau d'Imbercourt, & d'ajoûter à ses conquestes celle du Monthulin à cinq lieuës d'Ardres, puis il licentia son armée & demeura malade dans Arras de chagrin à ce qu'on disoit de n'avoir pû sauver Amiens, & d'apprendre que pendant son absence le Prince Maurice luy avoit enlevé les villes de Rimberg, de Mœurs, de Grolle, de Brefort, de Linghen, & sept ou huit autres Forts & Chasteaux, le long des rives du Rhin & dans le païs d'Owerissel. Deux jours aprés son éloignement les assiegez sommez de se rendre, ne jugerent pas qu'ils deussent s'obstiner davantage à une defense qui peut-estre eut encore esté longue, mais inutile & dangereuse pour eux. Ils firent donc ainsi leur capitulation, *Qu'il ne seroit point touché à la sepulture ny aux Epitaphes de Hernand Teille & des autres Capitaines enterrez dans la Ville, pourveu qu'il n'y eust rien contre l'honneur de la France, & qu'il leur seroit permis d'emporter leurs corps, quand il leur plairoit.* Hernand Teille estoit enterré dans l'Eglise Episcopale, à costé du grand Autel, avec un superbe Epitaphe, au dessus duquel ses armes estoient penduës : mais nonobstant cet article les habitans d'Amiens qui ne pouvoient souffrir devant leurs yeux, les marques de leur honte & de la gloire de leur destructeur, les arracherent bien-tost. *Que tous gens de guerre, de quelque nation qu'ils fussent, sortiroient mesche allumée, enseignes déployées, tambour batant, avec armes, chevaux & bagage. Qu'il leur seroit donné des charettes & seure escorte pour conduire leurs malades à Dourlens & à Bapaume : ceux qui ne pourroient estre transportez demeureroient dans la Ville, où ils seroient traitez jusqu'à ce qu'ils fussent gueris. Ils seroient déchargez du payement des drogues & autres choses par eux prises pour penser leurs malades, & aussi de celuy de douze mille livres de bales d'arquebuse. Ceux des habitans qui voudroient se retirer le pourroient librement avec leurs biens, sans que personne leur pust rien demander. Les prisonniers de part & d'autre faits dans les occasions du siege seroient mis en liberté, & ceux qui voudroient y demeurer joüiroient en toute seureté de leurs biens, en faisant nouveau serment de fidelité au Roy. Il y auroit une cessation d'armes de six jours, pendant laquelle trois d'entr'eux pourroient sortir avec dix chevaux pour donner avis de cette capitulation. Que si dans ce temps-là l'Archiduc ne faisoit entrer deux mille hommes dans la Ville, ils la rendroient sans autre traité, & cependant ils donneroient trois Capitaines en ostage, un Espagnol, un Italien, & un Wallon.*

Ils s'en retournent en Artois, licentie ses troupes.

Pendant son absence le Prince Maurice luy prit dix ou douze Villes & Forts.

Les assiegez dans Amiens capitulent.

L'Archiduc ayant approuvé cette capitulation, & les six jours estant expirez, ils rendirent la Ville d'Amiens au Connestable qui la receut au nom de Sa Majesté, & en sortirent sur les dix heures du matin, par la mesme porte qu'ils y estoient entrez. Le Roy estoit à la teste de son armée rangée en bataille, monté sur un beau cheval, avec le baston Royal à la main, & accompagné de cinq ou six Princes, de sept ou huit Mareschaux de France, & des principaux Officiers de son armée. Le Marquis de Montenegre sortit le premier, ayant six-vingt harquebusiers à cheval & autant à pied pour sa garde, & monté sur un beau genest, mais en escarpins & la baguete à la main : aprés luy venoit le bagage, où il y avoit mille femmes, dont il y en avoit quatre cens de la Ville, cent soixante chariots, & trois cens blessez ou malades, quatorze cens harquebusiers, cinq cens corselets ou piquiers, & six cens chevaux. Le Marquis mettant pied à terre à vingt pas du Roy, luy fut presenté par le Mareschal de Biron, & luy accolla la bote : les autres Capitaines receurent le mesme honneur, les Enseignes passant par devant Sa Majesté, baissoient leurs Drapeaux & mettoient le genoüil en terre, & il leur témoigna à tous encore plus de courtoisie, qu'ils ne luy rendirent de soumission. L'apresdisnée il fit son entrée dans la Ville, accompagné de mille Gentils-hommes à cheval, & alla tout droit rendre ses actions de graces à Dieu dans la grande Eglise Nostre-Dame, que sa Musique fit retentir du Cantique de victoire, & le peuple ensuite de cris de joye & de benedictions. Il en donna le Gouvernement à de Vic, celuy qui de tous ses Capitaines estoit le plus propre pour restablir une Ville desolée comme celle-là.

Ordre de leur sortie.

De Vic y estant estably Gouverneur travaille à la repeupler.

aussi y apporta-t'il si bon ordre, tant de soin & tant de bonté, que cette Ville est obligée en quelque façon de le reconnoistre pour son reparateur. Car n'y ayant trouvé que huit cens habitans de reste quand il y entra, il la repeupla en moins d'un an de plus de quatre mille, & avec le temps il appaisa si bien la colere du Roy qu'il leur accorda le restablissement de leurs privileges : mais de peur qu'ils ne retombassent à l'avenir dans un semblable mal-heur, il les chargea d'une citadelle, qui encore aujourd'huy y fait souspirer les enfans de la faute de leurs peres. Ainsi Amiens que les Espagnols avoient gagné en deux heures & avec si peu de frais, cousta au Roy six mois de siege, & plus de cinq millions de livres. Le jour d'aprés la reddition, le feu se prit à son logis, on ne sçait par quel accident, & de là embrasa presque tout le camp : ce qui eust pû passer pour un feu de joye que la fortune faisoit pour la prise d'Amiens, si la perte qu'il causa n'eust esté tres-grande & tres-incommode à l'armée, ayant bruslé les tentes & le bagage de la pluspart des Seigneurs & Capitaines, & fondu mesme l'argent destiné pour le payement des soldats, en telle sorte qu'à peine l'on en pût retrouver le quart qui estoit coulé en masse parmy les cendres.

Le feu se prend dans le quartier du Roy.

Pour terminer tres-heureusement cette campagne, il eût falu adjoûter à la reprise d'Amiens celle de Dourlens qui le couvroit du costé de l'Artois, & qui estoit plus propre à incommoder les ennemis de ce costé-là que nulle autre Ville frontiere. Le Roy donna donc ordre que l'on se preparast pour ce siege, & cependant afin de rendre la visite à l'Archiduc, il mena son armée jusqu'aux portes d'Arras où il estoit, y demeura trois heures en bataille, & le salüa de quelques volées de canon : puis ayant connu que cette bravade avoit plus espouvanté les habitans, qu'invité les Espagnols à sortir en campagne, il se retira du costé de France, mal satisfait de leur courtoisie, disoit-il en se mocquant d'eux, qui n'avoient pas daigné s'avancer un pas pour le recevoir, & avoient refusé de mauvaise grace l'honneur qu'il leur estoit venu presenter. Au retour de là il fit investir Dourlens : mais les pluyes, les boües, la disette des vivres, les grandes fatigues, & ensuite les maladies contagieuses, qui tout d'un coup se répandirent avec furie parmy ses troupes, le contraignirent de décamper à la fin du mois, avec quelque honte & beaucoup de dommage, & de leur donner des quartiers pour les rafraischir. Cela fait il s'en retourna dans sa bonne Ville de Paris, dont les Bourgeois par ses ordres conformes à leur affection, honorerent sa victoire d'une triomphante entrée, & luy témoignerent grande joye de ce que ses armes avoient éloigné la guerre de leurs portes. Trois cens des mieux faits choisis de chaque Colonelle, & composant tous ensemble un gros bataillon de six mille hommes, les Archers & Arbalestriers, tous les Officiers de l'Hostel de Ville, le Prevost des Marchands & Eschevins avec leurs robes de livrée, & grand nombre de Bourgeois à cheval, allerent au devant de Sa Majesté, qui fit sur le soir solennellement chanter le *Te Deum* dans Nostre-Dame, le peuple le conduisit en cette Eglise, & le ramena au Louvre avec de continuelles acclamations. La foule estoit si grande qu'ils sembloient le vouloir porter sur leurs espaules ; & afin de prolonger un si beau jour, ils donnerent de la clarté à la nuit par une infinité de flambeaux.

Le Roy va aux portes d'Arras presenter bataille à l'Archiduc.

Met le siege à Dourlens, mais les pluyes & maladies le font lever.

Revient à Paris passer l'hyver.

Il passa ensuite tout l'hyver dans son Louvre, à escouter les propositions de la paix, & à dresser neanmoins les preparatifs de la guerre pour la campagne suivante, à mettre en œuvre les intelligences qu'il avoit parmy les Religionnaires, & sur tout à bien regler & ameliorer ses finances, sans lesquelles on ne peut ny acquerir la paix, ny entretenir la guerre. Comme il estoit encore devant Dourlens, Villeroy de sa part, & Jean de Richardot de celle de l'Archiduc, s'aboucherent sur les frontieres de Picardie & d'Artois, & aprés plusieurs allées & venuës convinrent ensemble que les Rois envoyeroient leurs Deputez dans la ville de Vervins, pour traiter la paix. L'un & l'autre y estoient beaucoup plus disposez depuis la reprise d'Amiens qu'auparavant, dautant que comme elle avoit en quelque façon satisfait le ressentiment du Roy & reparé son honneur, aussi avoit-elle renversé les desseins que son adversaire bastissoit sur ce fondement, & le desabusoit de l'imagination qu'il avoit euë jusques-là, de pouvoir demembrer quelque Province de ce Royaume. Et veritablement si le Roy eust manqué de vertu pour entreprendre ce siege, ou que la fortune eust manqué à sa vertu, les tempestes qui s'alloient élever contre luy dans le milieu du Royaume, l'eussent jetté plus loin du port, & avec plus de peril de faire naufrage que jamais. Ceux qui avoient esté de la Ligue furent presque les seuls qui le

Negociations pour entrer en traité de paix.

Les deux Rois y estoient disposez par la reprise d'Amiens.

serviren avec toute fidelité en cette occasion, afin de justifier leurs actions passées & montrer qu'ils estoient les plus genereux defenseurs de l'Etat, comme ils l'avoient esté de la Religion. Aussi avoient-ils tout sujet de contentement; & d'ailleurs quand ils eussent voulu remuer, le Pape eust tourné les armes de l'Eglise contre eux. Le Roy n'obmettoit aucun soin ny aucun office pour se maintenir bien avec luy: car au commencement de l'année il avoit envoyé le Duc de Piney à Rome luy rendre l'obeïssance, & l'assurer avec une profonde humilité de sa devote soumission; & depuis dans la guerre qu'il pensa avoir pour la reünion du Duché de Ferrare contre Cesar d'Este qui la vouloit retenir, il luy offrit par ses Ambassadeurs & par lettres écrites de sa main d'aller en personne defendre ses droits, & se montrer le fils aîné de l'Eglise. La pluspart des autres, soit Catholiques, soit Religionnaires se réjoüirent de le voir en cette peine. Quelques-uns firent tous leurs efforts pour l'empescher d'en sortir, & les moins coupables furent ceux qui desesperant du salut public, penserent au leur particulier. La malice de ceux qui desiroient les troubles, publiant qu'il estoit tombé dans une langueur dont il ne pouvoit guerir que par la mort, augmenta la consternation des peuples, & donna sujet aux esprits foibles & aux factieux de former d'étranges desseins. Il se tint en Bretagne une assemblée des principaux Seigneurs du pays, où en presence mesme de Brissac, & au sceu à ce qu'on disoit du Duc de Monpensier, du Duc de la Trimoüille, & du Maréchal de Boüillon, il fut proposé de faire un tiers party dans la Province sous le nom de *bons François*, avec l'appuy de la Reine d'Angleterre. Cussé & Montbarot qui estoient de la nouvelle Religion, vouloient obliger Brissac à en prendre le commandement absolu, disant que les Astrologues & les Medecins assuroient que le Roy ne vivroit pas deux ans; Que les affaires estoient en tel estat qu'il ne pouvoit plus conserver la Bretagne; Qu'il faloit travailler sous son nom, quoy qu'il le desavoüast, & assembler les Etats à Rennes, à la mode des Païs-bas; & que le sel, les rivieres & les pancartes, leur fourniroient assez d'argent pour maintenir la Province. Il en fut tenu une autre en Poitou par les Religionnaires, dont le resultat portoit qu'ils imploreroient la protection de cette Reine; & certes il y en eut bien peu d'entre eux qui se rendissent auprés du Roy pendant le siege. Ils estoient depuis deux ans perpetuellement occupez à leurs assemblées politiques, où ils estoient ordinairement soixante & dix ou quatre-vingts Deputez, trois de chaque Province, selon le departement fait à sainte Foy, un Gentil-homme, un Ministre & un Ancien. Ils se trouverent premierement à Saumur, puis de là se transporterent à Loudun, où ils furent durant l'Esté de l'année 1596. De Loudun ils furent à Vendosme: d'où ils retournerent à Saumur, & finalement à Chastelleraud. De tous ces endroits ils envoyerent de solennelles deputations vers le Roy, à Mantes, à saint Germain, à Lyon, au camp devant la Fere, à Monceaux & à Roüen, pour le supplier qu'il changeast la tréve que Henry III. leur avoit accordée, en une paix bien assurée. Il les avoit toûjours entretenus de belles paroles & de diverses remises, s'excusant tantost sur la difficulté qu'il trouvoit à y disposer les Parlemens, & les Seigneurs Catholiques, tantost sur quelques occurrences specieuses: mais en effet plus il avançoit ses affaires, plus il reculoit à les contenter, & retranchoit toûjours quelque chose de leurs avantages, employant ainsi l'adresse & les longueurs pour saper ce party desormais opposé à son autorité, contre lequel il ne pouvoit pas faire agir la force, sans quelque reproche de méconnoissance, & sans beaucoup de danger. Eux qui connoissoient bien ses intentions, souffroient ces delais avec beaucoup d'impatience: ils craignoient d'ailleurs qu'il ne fist ligue avec le Roy d'Espagne, contre leur Religion; le bon traitement que les Ligueux recevoient en Cour leur donnoit de grands ombrages, la venuë du Legat & le bruit qui courut qu'il venoit dresser dix conseils de la propagation de la Foy, pour opposer aux leurs establis par les reglemens de sainte Foy, leur en causoient encore de plus grands; la rigueur des Parlemens, & les menaces des peuples les tenoient en de perpetuelles alarmes; les Edits accordez par le Roy aux Ligueux, dans tous lesquels il leur ostoit l'exercice de la Religion dans les Villes, les offensoient au dernier point contre luy; & ils se plaignoient d'avoir souffert une infinité de mépris, de violences & d'injustices, tant en particulier qu'en general, dont ils publierent un libelle intitulé, *Les plaintes des Eglises reformées sur les violences qui leur sont faites en plusieurs endroits du Royaume, pour lesquelles elles se sont en toute humilité plusieurs fois adressées à Sa Majesté.* Tandis qu'ils estoient à Vendosme, le Roy envoya Soffroy de Calignon, & Emeric de Vic,

Les Ligueux servent bien le Roy au siege d'Amiens.

Sa prise avoit causé d'étranges desordres & conspirations en France.

Diverses assemblées des Religionnaires.

Le Roy les entretient de paroles.

Dequoy principalement ils estoient alarmez & irritez.

Le Roy envoye Calignon & de

Vie, puis Schomberg & de Thou, pour traiter avec eux.

pour essayer d'adoucir leurs mécontentemens, & de traiter avec eux des articles de l'Edit qu'ils demandoient. Ceux-là n'y ayant rien avancé, de quelque part que vint la cause du retardement, il en donna la charge à Gaspard de Schomberg Comte de Nantüeil, & à Jacques Auguste de Thou, qui allerent à Chastelleraud. Là-dessus arriva la prise d'Amiens, qui leur endurcit le courage, & le ramollit au Conseil du Roy. Ils se faisoient prier à leur tour de conclure, ils rencherissoient leur service, & comme s'ils n'eussent point fait partie de l'Etat, témoignoient ne se soucier que de leur fureté particuliere. Il est vray que les plus moderez & les plus sages, comme du Plessis-Mornay & la Noüe, travailloient de tout leur pouvoir à donner quelque fin à ce traité, & remontroient, Qu'il se falloit contenter de ce qu'on leur offroit, de peur qu'on n'eust sujet de le revoquer, comme extorqué par force; » Que par là il estoit pourveu autant qu'il se pouvoit pour cette fois à la fureté & li- » berté de leur Religion; Qu'il ne restoit plus que de l'accepter de bonne grace, & » d'effacer par quelques notables services tous les fâcheux souvenirs qui pourroient de- » meurer dans l'esprit du Roy; Qu'ainsi il seroit bon de mettre promptement sur » pied sept ou huit cens chevaux, & quatre mille fantassins, pour l'aller trouver au » siege d'Amiens; Que menant un secours si necessaire, il y avoit apparence qu'ils » obligeroient le Parlement à verifier leur Edit sans modification, & la France à re- » connoistre encore une fois qu'elle tenoit son salut de leurs armes: au contraire s'ils » temporisoient davantage, ils perdroient l'avantage d'une si belle action, passeroient » pour deserteurs de la patrie, & puis au premier jour aprés la prise d'Amiens ils ver- » roient le Roy tourner droit à eux, & mettre leur assemblée en déroute, & leur » traité à sa discretion. Mais ces sages remontrances estoient traversées par des particuliers, qui disoient que n'ayant plus rien à esperer d'un Roy entierement possedé par les Ligueux que des persecutions, ayant affaire à des ennemis acharnez à leur perte, ils ne pouvoient trop se fortifier, & qu'ils avoient assez éprouvé qu'ils n'arracheroient jamais rien que par la necessité publique. On accusoit le Duc de la Trimoüille & le Maréchal de Boüillon, de porter les choses dans cette opiniastreté, & le bruit courut que les Religionnaires eussent pris les armes s'ils eussent pû s'accorder entre eux à qui auroit le maniement des deniers ou la Noblesse, ou les » Deputez choisis par les Eglises. Mesme quand Amiens fut pris, dit Aubigné, il » n'y eut pas faute de gens irritez de ce qu'on avoit refusé la paix, qui conseillerent » de separer les armes des reformez d'avec ceux qui la refusoient: quelques-uns fu- » rent d'avis de se loger à Tours & d'y faire avancer trois mille cinq cens hommes qui » s'avoüoient à la Trimoüille, alleguant qu'une requeste envoyée d'une si bonne » Ville auroit de l'efficace. Ces procedez & ces pratiques donnoient des peines extrêmes au Roy. L'on void par quelques-unes de ses lettres que parmy toutes ses inquietudes & ses afflictions il n'y en avoit point qui le tourmentast davantage, que l'instance de leurs poursuites, & la crainte de leurs entreprises. Aussi n'épargna-t-il aucuns moyens, pour amuser les uns, corrompre les autres, & appaiser les plus échauffez, si bien qu'il gagna tant de voix dans l'assemblée qu'elles reduisirent les autres à la patience; & mesme par les exhortations de Schomberg il porta la Trimoüille à lever quelques Regimens en Poitou & en Limosin, pour les mener au siege d'Amiens. Toutefois les troupes de la Trimoüille demeurerent dans le Poitou pour reprimer les courses que faisoient Villebois, la Perraudiere, Commeronde, Goulene & autres Capitaines du Duc de Mercœur; & Boüillon trouvant que N. de Fosseuse-Montmorency s'estoit emparé de Mandes, & que le Comte d'Auvergne remuoit dans cette Province, (dont quelques-uns voulurent dire que ce Maréchal estoit cause,) il fut obligé, ou du moins il eut pretexte de n'abandonner pas si-tost ces païs là.

Les plus sages vouloient qu'ils se contentassent de ce qu'on leur offroit.

Quelques particuliers échauffoient les esprits.

Furent sur le poinct de prendre les armes.

Neanmoins se mirent à la douceur.

Les entreprises du Duc de Mercœur, & du Duc de Savoye, quoy que meslées avec des intrigues secretes, causerent aussi bien plus d'apprehension que de mal, & tournerent toutes à leur confusion. Nous les deduirons sommairement, & à l'occasion de cela recueillons en passant ce qui se faisoit en divers endroits. Schomberg & Jacques de Thou deputez par le Roy pour traiter la paix avec le Duc de Mercœur, firent tréves avec luy jusqu'à la fin de Mars, dans lesquelles il fut convenu que Champagnac qui avoit surpris Tiffauges pour le Duc en sortiroit, & que ce Chasteau demeureroit comme en sequestre, jusqu'à ce qu'on eust veu par ensemble ce qu'il en faudroit ordonner. Neanmoins le Duc y envoya la Perraudiere avec deux Regimens; & de plus quelques-uns de ses Capitaines se saisirent de la Grange de

Affaires de Bretagne.

Tréves jusqu'à la fin de Mars, prolongées, mais violées par diverses surprises de part & d'autre.

Barbaste en Poitou, & de deux autres places en Bretagne. On ne laissa pas neanmoins de continuer la tréve jusqu'au mois de Juillet, mais elle ne fut pas mieux observée que l'autre. Le Capitaine saint Gilles surprit Chasteaubriand par aveu du Connestable auquel cette terre appartenoit, & le Duc ou ses gens formerent diverses pratiques sur les places du Roy. Deux freres, nommez les Gardeüils, Capitaines de la garnison de Chastelleraud, furent condamnez à mort, convaincus par leur écrit d'avoir promis de luy livrer cette Ville; coup qui leur eust apporté un grand butin, & tout ensemble une specieuse excuse envers les Catholiques zelez, parce que l'assemblée des Religionnaires y estoit pour lors. Deux autres freres, nommez de Vernay, qui avoient esté nourris dans la maison de Chavigny, & l'un d'eux par ce Seigneur estably Gouverneur de Chinon, ayant reçû quelque mécontentement de la Dame, la mirent dehors de la place en l'absence de son mary; & ils eussent pris aveu du Duc de Mercœur, pour defendre leur faute, si du Plessis ne les eust retirez du penchant par des conditions tres avantageuses qu'il leur obtint du Roy, & mesme le Gouvernement de la place. Or comme la Dame tâchoit par l'entremise de saint Phal son neveu de s'y remettre par quelque entreprise, un homme qui en faisoit les diligences fut pris par la garnison de Monstreüil auprés de Mirebeau place du party de Mercœur, & les lettres qu'il portoit envoyées à du Plessis: lequel pour juger s'il estoit de bonne prise en ouvrit quelques-unes, mais y ayant reconnu la signature de saint Phal, le mit aussi-tost en liberté & luy rendit son pacquet: neanmoins la Dame ne regardant que la perte qu'elle avoit faite, non pas le service qu'il rendoit au Roy, se prit à luy de ce qu'il avoit rompu son dessein, & fit peu aprés éclater son ressentiment.

Mercœur a des entreprises sur Chastelleraud.

Vernay en l'absence de la Dame de Chavigny se rend maistre de Chinon.

On découvrit au mesme temps de quelle foy agissoit le Duc de Mercœur, par des lettres que portoit ce neveu de Charpentier dont nous avons parlé. Il promettoit à l'Archiduc de faire merveilles si on l'assistoit d'argent & de munitions; disoit qu'il avoit envoyé Tournabon en Espagne pour proposer de grands desseins au Roy Catholique & luy demander les secours necessaires pour les executer: & ajoûtoit avec une infame flaterie, qu'il eust bien desiré avoir des aisles pour voler dans les Païs-bas, afin d'avoir l'honneur de servir auprés de Son Altesse en qualité de simple Capitaine, mais que puis que cela estoit impossible, il faloit qu'ils entrassent chacun avec une armée dans la France pour se joindre ensemble aux environs de Roüen & de Paris, où ils estoient souhaitez, & seroient joints par grande quantité de personnes des plus considerables de l'Etat. Il y parloit aussi de quelque dessein dont il estoit fort pressé par Charpentier, de surprendre le Chasteau de saint Germain en Laye, & d'y atraper le Roy qui s'y alloit souvent divertir. L'aveugle & obstinée ambition que ce Duc avoit de se faire Duc de Bretagne luy faisoit former ces étranges discours. Du commencement il avoit protesté qu'il n'avoit point d'autre interest que celuy de la Religion: il gardoit quelque apparence de bonne foy & de Justice, n'avoüoit que les actions de bonne guerre, & les Chefs qui vivoient dans l'ordre: mais sur la fin il ne faisoit plus de conscience de rechercher mesme les Huguenots, d'avoüer toutes sortes de crimes, & de recevoir des gens de sac & de corde, comme si les plus méchantes voyes eussent esté les plus honnestes pour aller à la Souveraineté. Ainsi sans avoir égard à la tréve, lors qu'il vid le Roy fort engagé devant Amiens, il lâcha la bride à ceux qui commandoient dans ses places, dont la pluspart à proprement parler, estoient d'insignes voleurs. Villebois qui estoit dans Mirebeau, couroit dans le haut Poitou; la Severie qui estoit dans la Ganache, recommença à ravager le Poitou, les saint Offanges avec leur garnison de Rochefort, le païs d'Anjou, Guy Eder de Beaumanoir Baron de Fontenelle, le Diocese de Cornoüaille, Goulene, Perraudiere, Vauvrilles, les lisieres du Poitou & de la Touraine, achevans de desoler ces miserables païs déja extrémement affligez d'une cruelle famine qui contraignoit les pauvres gens de broûter l'herbe comme des bestes. Le Duc de Mercœur s'avança vers Chasteaubriand, où il pensoit faire un gros pour entreprendre quelque chose de ce costé-là. Brissac Lieutenant general pour le Roy dans la Province, y avoit aussi amassé quinze à seize cens hommes; mais la disette de vivres les força l'un & l'autre de mettre leurs troupes dans les bourgs d'alentour de Rennes & de Chasteaubriand. Sourdeac prenant une partie de celles de Brissac pour delivrer le païs de Cornoüaille des voleries de Fontenelle, força le chasteau de Paimmarc, où il fit passer par le licou, ceux que l'épée avoit épargnez, & bastit en suite des forts pour brider l'Isle d'Owarnenez, dont ce brigand avoit fait sa tanniere pour

Lettres de Mercœur à l'Archiduc, surprises.

Il s'allie de toutes sortes de gens.

Nonobstant la tréve les Capitaines grands voleurs, font des courses par tout.

Grande famine en Bretagne.

Sourdeac prend Paimmarc Château teau par Fontenelle.

serrer toute sa proye. En mesme temps Saint Laurent plus remarquable dans ces guerres par ses frequentes déroutes, que par ses belles actions, receut trois échecs coup sur coup, le dernier toûjours plus grand que le precedent. Le premier fut auprés du bourg de Maure, comme il estoit party de Dinan dont il estoit Gouverneur, pour aller joindre Mercœur auprés de Chasteaubriand. N. de Gresilles-la Tremblaye Gouverneur de Montcontour, l'un des plus hardis Capitaines du party du Roy & des plus animez contre le Duc de Mercœur, l'ayant atteint en cet endroit là, tailla en pieces le Regiment de son frere Tremereuc, & fit prisonnier le Mestre de camp : tandis que Saint Laurent regagnoit Dinan avec sa Cavalerie, & laissoit tous ses gens de pied à la mercy du vainqueur & des païsans, qui en assommerent trois ou quatre cens. Le second fut à Syriac proche de Saint Malo sur le bord de la riviere de Dinan, où deux cens cinquante des siens s'estant retranchez dans une Eglise, faisoient de grands degasts aux environs, coupant les bleds qu'ils transportoient des chaloupes à Dinan. La Tremblaye joignit incontinent ses forces avec ceux de Saint Malo, pour chasser ces voleurs de là. Les Maloüyns ayant armé deux galeres foudroyerent leurs barricades de dessus l'eau, avec tant de violence, & la Tremblaye au mesme temps les attaqua si vivement par terre qu'il ne s'en sauva pas un : ceux qui n'eurent pas le courage de mourir en soldats, moururent en voleurs. Au partir de là, la Tremblaye animé par ce bon succez & par les prieres des Maloüyns, entreprit encore le siege du Plessis Bertrand, où se rendirent aussi Jacques de Montgommery, & le Marquis de Coaquin : le premier Gouverneur de Pontorson, l'autre de Saint Malo, avec quelques troupes de Cavalerie. Les Malouyns avoient à demy ruiné le Chasteau, tandis qu'ils estoient du party de la Ligue, mais les gens du Duc de Mercœur l'avoient remis en meilleur estat qu'auparavant. Les premiers jours du siege la Tremblaye fut tué d'un coup de mousquet, si bien que l'entreprise qui se trouvoit déja plus difficile qu'on ne l'avoit faite, devint pour lors impossible, par la mort de ce brave Chef. On conte de luy qu'ayant toute sa vie esté Catholique, mais fort débauché & grand blasphemateur, comme il estoit prisonnier de guerre au Chasteau de Nantes, un Cordelier qui estoit dans les cachots condamné à mort pour avoir voulu quitter le froc afin de suivre le Calvinisme, l'attira dans cette nouvelle religion, & qu'il en avoit fait profession publique peu de mois auparavant. Le mal-heur de S. Laurent, dont il avoit esté le fleau dans toutes ces guerres, ne finit pas avec luy. Les autres Capitaines Royalistes sur le bruit qu'il avoit fait un gros pour secourir le Chasteau du Plessis, leverent le siege : mais en s'en allant ils rencontrerent un Capitaine qui l'alloit joindre, & l'ayant chargé, fait prisonnier, & forcé le poignard sur la gorge, de leur dire où estoit le rendez-vous de Saint Laurent, ils luy dresserent une embuscade sur le chemin par où il devoit passer ; si bien qu'estant plûtost attaqué qu'il ne pût reconnoistre ceux à qui il avoit affaire, il prit l'épouvante & se sauva dans Dinan. Tous les siens n'en eurent pas si bon marché que luy ; il en demeura trois cens sur la place, & quinze ou vingt Capitaines prisonniers.

Saint Laurent deffait en trois rencontres. *L'une prés de Maure par Tremblaye.* *L'autre à Syriac prés de Saint Malo.* *Tremblaye tué devant le Chasteau du Plessis Bertrand.* *Saint Laurent deffait pour la troisiéme fois.*

Les Espagnols qui estoient dans cette Province, se contentoient de fortifier Blavet & Vannes : & n'ayant pas les forces ny le courage d'avancer leurs desseins par des voyes d'honneur, ils tâchoient d'y parvenir par celles de l'assassinat. Il y avoit dans le Convent des Chartreux à Nantes un Moine nommé Oüin de Laval, homme à demy hypocondriaque & fort dereglé en ses mœurs, qui s'estant autrefois retiré en Espagne pour éviter la correction de quelque fripponnerie qu'il avoit commise, y avoit appris la langue du païs. Un nommé Ledesme, que le Roy d'Espagne avoit envoyé en Bretagne pour accommoder les differends qui naissoient à toute heure entre le Duc de Mercœur & Jean d'Aquila, fit connoissance avec luy, & aprés plusieurs visites, luy mit dans la teste qu'il seroit necessaire pour la Religion Chrestienne & pour la gloire de Dieu, de se deffaire du Roy qu'il disoit estre heretique dans l'ame, & manifestement protecteur des heretiques. Le Moine en fit l'ouverture à un de ses parens qui portoit les armes dans les troupes du Roy, & luy supposa des revelations du Ciel pour l'induire à ce mal heureux coup : mais il méprisa ce discours, comme une vision d'un fanatique. Il en parla depuis à un Cordelier, & enfin à tant d'autres que la chose vint aux oreilles du Roy : tellement qu'aprés l'accommodement du Duc de Mercœur, le Moine fut pris & manifestement convaincu de ce crime par Thou & Turcant, Commissaires establis pour luy faire son procez : neanmoins la clemence du Roy fut si grande, que pour la reverence de son Ordre, il ne

Les Espagnols n'entreprennent rien en Bretagne. *Un Agent du Roy d'Espagne suborne un Chartreux pour faire tuer le Roy.*

ne voulut pas qu'on le traitast en scelerat, mais seulement en fou, laissant le soin à ses confreres de l'enfermer entre quatre murailles, pour tout chastiment. Cette mesme année & presqu'au mesme temps, un autre Chartreux Savoyard de nation, mais estant hors de son cloistre, & menant une vie dissoluë & vagabonde, fut surpris à Grenoble qui vouloit empoisonner le pain de munition qu'on envoyoit à l'armée de Lesdiguieres, s'estant logé exprés dans la boutique du Boulanger qui le cuisoit. Il fut executé publiquement, les Religieux de la grande Chartreuse en ayant poursuivy eux-mesmes la punition, pour faire connoistre que semblables monstres estoient en horreur à leur compagnie; Deux exemples qui montrent mieux que toute autre preuve qu'on puisse rapporter, que la guerre est une peste qui empoisonne les choses les plus saines, puis qu'elle change en Demons ceux mesme qui ont fait vœu de mener une vie d'Anges.

Un autre Chartreux suborné par les Savoyards pour empoisonner l'armée de Lesdiguieres.

Les trois défaites de saint Laurent, & quelques autres disgraces, ayant beaucoup rabaissé des audacieuses pretentions de Mercœur, qui s'estoit promis cette année de subjuguer toute la Bretagne, furent cause qu'il n'osa rien entreprendre. Toutefois, tandis qu'il estoit prés de Chasteaubriand, ses troupes faisoient incessamment des courses dans la Touraine, l'Anjou, le Mayne, & le Vendomois. Quelques Cavaliers mesme alloient enlever des prisonniers jusques dans les portes de Paris; estans favorisez par plusieurs particuliers, qui croyant la France entierement perduë, leur donnoient retraite dans leurs maisons: ce qui obligea le Parlement de Paris de delivrer commission au Procureur general pour informer contre ces receleurs. Mais lors que le Ciel eut accordé aux vœux des bons François la reprise d'Amiens, ce grand succez fit bien changer de discours & de desseins à ceux qui avoient comploté de s'accommoder des debris de l'Estat. Le Duc de Mercœur luy-mesme se rendant plus traitable accepta des tréves depuis la my-Octobre jusqu'à la my-Janvier, avec cette condition, que quand elles seroient finies, on ne recommenceroit point la guerre sans la denoncer. Le Roy accorda ce terme aux prieres de la Reyne Loüise, à cause que c'estoit l'entrée de l'Hyver, & au retour d'un long siege qui avoit extrémement fatigué ses troupes, & vuidé ses coffres; Et cependant estant instamment supplié par les Estats de la Province d'y vouloir faire un voyage pour en chasser le Duc qui estoit cause de sa desolation, il se resolut de s'y rendre au commencement de l'année suivante: leur ayant fait sçavoir qu'il desiroit d'eux une subvention de cent mille écus, vingt pieces de canon, & des vivres pour l'entretien de l'armée qu'il estoit obligé d'y mener.

Courses des gens de Mercœur favorisées par des receleurs, contre lesquels le Parlement donne Arrest.

Mercœur accepte une tréve jusqu'à la my-Janvier.

Comme le Mareschal de Brissac disposoit toutes choses dans la Province pour le recevoir, & que Schomberg & du Plessis envoyez par le Roy, l'estoient venus trouver à Angers pour conferer avec luy du moyen de joindre les troupes de Poitou & de Bretagne; il arriva sur la fin d'Octobre un fait particulier qui causa grande rumeur & pensa donner occasion aux esprits échauffez d'allumer un nouveau feu. Un jour que du Plessis se retiroit en son logis, Saint Phal qui estoit animé par la Dame de Chavigny, déferoit plus à la passion de cette femme qu'à la raison ny à son honneur, l'aborde dans la ruë suivy de dix ou douze hommes bien armez, se plaint de ce qu'il luy avoit ouvert ses lettres, & comme aprés quelques excuses capables de le contenter, du Plessis offre de luy en faire raison par toute autre voye, le jeune homme tire un baston qu'il tenoit caché derriere son dos, luy en décharge un coup sur la teste, puis court à son cheval, & le laisse entre les épées des siens qui luy portent encore quelques estocades, dont trois ou quatre hommes qui l'accompagnoient le garantirent. Brissac beau-frere de Saint Phal, trouva cette conduite si lâche, & avec cela si injurieuse à l'authorité du Roy, qu'il se saisit de sa personne comme pour le representer en Justice, mais en effet de peur qu'on ne s'en saisit d'une autre façon pour le punir. Le bruit de cette action éclatant aussi-tost par toute la France, il se fit un grand concours de Noblesse, & d'autres personnes de toutes qualitez d'une & d'autre Religion auprés de du Plessis: les uns émûs par l'atrocité de l'injure, les autres pour le respect de sa personne, ou par le devoir de l'amitié & de l'alliance; & quelques-uns par le desir de fomenter le sujet de broüillerie. Tous les Grands, les Gouverneurs des places, les Capitaines & les Villes de la Religion, l'assemblée mesme de Chastelleraud, par ses Deputez exprés, luy offrirent tout ce qui estoit de leur pouvoir, quoy qu'il voulût entreprendre pour en tirer la vengeance. Le Prince Maurice, plusieurs Princes Protestans d'Allemagne, mesme la Reyne d'Angleterre, prirent part à son ressentiment; Et il

Mauvaise action de S. Phal qui donne un coup de baston à du Plessis-Mornay.

Ce qui fait grand bruit.

n'y eut pas faute de gens qui le voulurent pousser à se servir de quatre mille hommes qu'il avoit en main pour aller investir & forcer son ennemy dans le Chasteau de Beaupreau où il estoit caché ; ce qui eust allumé la guerre entre les Catholiques & les Religionnaires. Mais tout outré de douleur qu'il estoit, il refusa des moyens d'une si dangereuse consequence. Aussi le Roy de son costé, si-tost qu'il en eut l'avis par Schomberg, y apporta tous les lenitifs qu'il crût capables d'adoucir un si grand outrage. Il luy écrivit de sa propre main, *Qu'il participoit à sa douleur, & comme Roy, & comme son amy; Qu'en la premiere qualité il luy en feroit Justice, & que s'il n'avoit que la seconde, il ne se trouveroit personne de qui l'épée tint moins au fourreau, ny qui portast sa vie plus gayement que luy, pour luy en faire avoir raison.* Il témoigna publiquement qu'il vengeroit cette offense comme sienne, & sçachant que les amis de l'offensé qui estoient pour lors en Cour en tres-grand nombre & de tres-haute qualité, s'estoient assemblez pour luy demander Justice, il prevint leur requeste, & les assura qu'il la leur rendroit si bonne qu'ils n'auroient pas sujet de s'en plaindre. En effet sur le refus que Saint Phal fit de se representer, il ordonna au Parlement de luy faire son procez, & sur la commission du Parlement le Lieutenant general de Tours informa de l'action comme d'un guet à pens ; si bien que les parens du criminel furent contraints d'avoir recours à la clemence du Roy, & le rendirent prisonnier à la Bastille, afin qu'il fust en estat de faire satisfaction. Il ne s'en void gueres de plus memorable ny de plus autentique, que celle-là. Il fut ordonné, de l'avis du Connestable, des Mareschaux de France, & des plus vieux Capitaines & Chevalier du Royaume, Qu'il demanderoit pardon au Roy un genoüil en terre, & puis, que s'estant levé il feroit satisfaction à du Plessis, en racontant la chose comme elle s'estoit passée, (avec les termes qu'on peut voir plus au long dans la vie de du Plessis) le suppliant de luy pardonner & d'interceder pour luy envers le Roy, pour arrester le cours de la punition qu'il avoit meritée, & se soûmettant de recevoir de luy un pareil coup qu'il avoit receu. De plus, il fut obligé de prendre lettres d'abolition, & l'on donna copie de cet acte à tous les Ambassadeurs qui se trouverent à la Cour; Soumission qui accabla ce jeune homme de tant de honte qu'il ne vécut pas long-temps aprés.

Le Roy en écrit de sa main à du Plessis.

Saint Phal rendu prisonnier par ses parens.

La satisfaction qu'il fit.

Cette mesme année, du Plessis forma deux grandes entreprises qui manquerent toutes deux. L'une estoit d'enlever le Duc de Mercœur ; ce qu'un Capitaine nommé Saliniere devoit executer avec son fils, se saisissant de sa personne comme il iroit faire ses devotions dans un Oratoire au bout de l'Isle d'Indrete une lieuë au dessous de Nantes, & le jettant dans une chaloupe qui l'eust emporté à Beauvoir sur mer. Mais le Duc ayant découvert & fait pendre quelque autre qui avoit pareil dessein, n'alla plus que bien accompagné en ce lieu-là. L'autre fut sur la Ville de Perpignan, dont la prise eust occupé toutes les forces d'Espagne de ce costé-là. Il l'avoit fait reconnoistre long-temps auparavant : cette année-là il y employa de nouveau le Capitaine Gentil, le plus excellent Petardier qui fust en France : lequel luy en ayant apporté le plan, il l'envoya au Roy pour ordonner de l'execution. Son avis estoit qu'elle fust commise à Lesdiguieres, qui s'en fust approché sous pretexte de quelques terres qu'il eust feint d'acheter en Languedoc, mais elle fut donnée au Mareschal d'Ornane : tellement que la jalousie d'entre luy & Lesdiguieres, & d'ailleurs la crainte qu'eut Gentil que si un peu plus grand que luy s'en mesloit, il n'en attirast tout l'honneur, y susciterent des difficultez qui furent cause que d'Ornane perdit ses pas, n'ayant rien fait que donner l'alarme à toute la frontiere d'Espagne.

Entreprise de du Plessis pour enlever le Duc de Mercœur.

Autre entreprise sur Perpignan, aussi manquée.

Ces deux entreprises manquées par les François sans aucun dommage, me font souvenir d'une qui ne reüssit pas mieux aux Espagnols, & leur cousta bien davantage. Il y avoit parmy leurs troupes de Luxembourg un Capitaine nommé le Gaucher, formidable à toute la frontiere de Champagne pour ses grandes voleries & ses horribles cruautez. Ce fut luy qui le premier mit en usage cette maudite invention de ressort qu'on nomme Poire d'angoisse, lequel il mettoit dans la bouche des prisonniers, & les envoyoit sans autre force l'attendre en tel lieu qu'il leur prescrivoit. Sa plus grande passion estoit de surprendre quelque place afin d'en estre Gouverneur, & il en vouloit principalement à Villefranche, petite Ville qui tient son nom du Roy François I. son fondateur, située sur la Meuse entre Dun & Stenay, à sept lieuës de Sedan. Tremelet Gouverneur de cette place, sçachant qu'il la muguetoit & qu'il cherchoit à corrompre quelques Soldats de sa garnison pour la surprendre, leur permet de traiter avec luy & de toucher de l'argent, afin de le faire tomber dans le piege. Comme il vient donc avec six cens hommes pour executer le mas-

Invention des Poires d'angoisse.

ché fait avec eux, que la Cavalerie a mis pied à terre à mille pas de là, & que plusieurs de ses gens sont déja décendus dans le fossé : Tremelet, qui se tenoit tout prest dans la Ville, charge dessus, & Grandpré, Rumesnil, & Estivaux Gouverneurs de Mouson, de Maubert-Fontaine & de Sedan, lesquels il avoit mandez à cette occasion, sortent d'une embuscade & leur donne à dos ; de sorte qu'ils sont tous taillez en pieces. Il ne s'en sauva qu'un bien petit nombre : toutefois Gaucher, celuy qu'on souhaitoit le plus, n'y demeura pas, & se trouva fort bien d'avoir fait mener son cheval derriere luy.

Gaucher pensant surprendre Villefranche, est défait & perd six cens hommes.

Nous passerons à cette heure en Savoye, & en chemin faisant nous marquerons quelques particularitez en Provence. La premiere sera la mort de Genebrard, plustost dépoüillé de son Archevesché d'Aix, & de la vie mesme, que de son humeur Ligueuse, laquelle fut cause qu'il n'eut pas la qualité de sage, comme il avoit celle de docte. La seconde sera l'affaire des Isles de Marseille. A la nouvelle de la prise d'Amiens par les Espagnols, le Duc de Florence pensa, comme les autres, à attraper quelque piece de ce debris de la France, & jetta l'œil sur ces Isles, esperant par ce moyen subjuguer Marseille, ou du moins les échanger avec le Roy d'Espagne, pour les places maritimes de Toscane. Aprés la mort de Henry III comme toute la France estoit en combustion, Nicolas de Beausset-Roquefort Gouverneur du Chasteau d'If, craignant que l'Espagnol ne s'emparât de cette forteresse, dépourveuë qu'elle estoit de soldats & de munitions, rechercha la protection du Florentin, par le moyen de la Duchesse qui estoit de la Maison de Lorraine. Le Florentin luy envoya aussi-tost ce qu'il demandoit, fit agrandir la forteresse, & en bastit une autre dans l'Isle de Poumegues. Cette Isle est plus importante que celle d'If, parce qu'elle est plus avant en mer, & qu'elle a un port où les vaisseaux peuvent sejourner, mal-gré la ville de Marseille. Toutefois Roquefort demeura toûjours le maître de celle d'If, les Florentins ne gardant que les dehors & le bas de l'Isle. Or un jour vingt d'Avril, que le fils de Roquefort, à qui le pere avoit confié la garde du Chasteau, estoit allé à Marseille, les Florentins ayant disné & fait bonne chere avec les François, assommerent traitreusement les sentinelles, enfoncerent la porte d'un coup de canon, & escaladerent la place. Le Duc n'avoit point d'autre sujet de plainte contre la France pour justifier cét attentat, sinon qu'on avoit détourné une assignation qui luy avoit esté donnée sur les Parties casuelles : & il estoit bien-aise qu'on crût que c'estoit sa femme qui avoit entrepris cette affaire, parce qu'il avoit cette visée que si le temps luy étoit favorable, il pourroit pretexter son usurpation des droits pretendus de la Maison de Lorraine sur la Provence. Aprés cette surprise, les Florentins tâcherent d'endormir les Marseillois qui en estoient alarmez, en persuadant qu'ils n'avoient fait que prevenir Beausset ; Qu'il avoit eu dessein de leur joüer le mesme tour ; d'ailleurs qu'ils croyoient avoir rendu service au Roy, qu'ils en seroient bien avoüez de Sa Majesté & qu'ils vouloient tenir cette Forteresse en son nom. Mais le Duc de Guise connoissant leurs desseins bien differens de leurs protestations, s'y opposa aussi-tost & fit bâtir un fort dans l'Isle de Ratonneau, pour contrepointer ce Château d'If. Alors ils découvrirent plus clairement leurs mauvaises intentions : Jean de Medicis frere naturel du Duc de Florence, arrive avec cinq galeres, prend les fregates des Marseillois qu'on avoit chargées de vivres pour l'avituaillement de ce fort, met tous ceux qu'il trouve dedans à la chaîne, & declare mesme à du Vair qui luy en estoit allé faire des plaintes, que ces Isles appartenoient à son Maistre, & qu'il les vouloit garder pour son service. Le Duc de Guise ayant ensuite armé quelques galeres pour maintenir son fort de Ratonneau, tout du long de l'année il y eut divers combats sur mer, entre luy & Jean de Medicis, & les forts userent bien de la poudre à s'entrecanonner. Enfin la reprise d'Amiens, & les grandes levées que l'Espagnol faisoit dans le Milannois obligeant le Florentin de penser à luy, il tâcha de reparer cét attentat, premierement par excuses & soumissions, puis par diverses offres. Mais tout cela ne satisfaisant pas le Roy, & d'ailleurs le traité de Vervins estant fort avancé, il eut peur de demeurer le dernier, & conclut aussi le sien le 9. jour de May de l'année suivante. D'Ossat Evesque de Rennes, s'estant exprés transporté à Florence, le negotia à ces conditions, *Que le Duc delivreroit les Isles & les forteresses d'If & de Poumegues dans quatre mois, sans rien demolir dans celle d'If. Pourroit neanmoins emporter son artillerie, armes, bagage, salpestres, & autres choses qui luy appartenoient, moyennant quoy le Roy se reconnoissoit son debiteur de deux cens mille écus pour les frais qu'il y avoit faits, & promettoit de luy donner de bonnes assignations, & pour caution de cette*

Affaires de Provence & de Savoye.

Mort de Genebrard.

Les Florentins surprennent le Chasteau d'If, & bâtissent un fort dans l'Isle de Poumegues.

Le pretexte de leur attentat.

Le Duc de Guise bastit un fort dans celle de Ratonneau.

Jean de Medicis y vient avec cinq galeres.

Divers combats sur mer.

Le Duc de Florence rend enfin ces places par un traité.

femme douze notables François qui seroient nommez par le Duc. Ainsi la Provence qui avoit esté plus furieusement tourmentée qu'aucune autre Province du Royaume, vid oster la cause qui pouvoit luy exciter une nouvelle tempeste. L'on remarqua qu'au commencement des troubles de la Ligue, il s'assembla sur les costes de Marseille une si prodigieuse quantité de Dauphins qui sont les presages de la tourmente, que c'estoit chose épouvantable à voir. L'Evesque de Cavaillon qui pour lors se trouva à Marseille, fut sur le bord de la mer les maudire & leur commander de se retirer : mais ils ne s'en allerent pas pour ces conjurations, & y demeurerent sept ans, au grand dommage de la pesche qui ne valoit plus rien sur cette coste-là. Les Marseillois n'ayant point d'autre remede à ce mal, eurent recours aux benedictions du Saint Pere, qui leur donna une Bulle d'absolution de toutes les censures Ecclesiastiques qu'ils pourroient avoir encouruës. Ils la receurent avec une profonde soumission, se preparerent par un jeusne de trois jours, accompagné de ferventes devotions à s'en rendre dignes ; & leur Evesque l'ayant prononcée solennellement, benit la mer & le terroir de Marseille, la pesche & les rets des Pescheurs, & commanda à ces poissons de se retirer. Peu aprés estant arrivé qu'ils s'éloignerent de ces rivages, plusieurs attribuerent leur venuë à la punition de quelque impieté commise par les Marseillois, & leur retraite à la force de l'expiation & à la vertu des Bulles du saint Siege.

Prodige d'une grande quantité de Dauphins sur les costes de Marseille.

En Dauphiné les mécontentemens du Mareschal d'Ornane & de Lesdiguieres eussent esté assez capables de causer de grands remuëmens, si leur fidelité n'eust esté plus forte que leur ressentiment. Lesdiguieres estoit fort offensé des oppositions qu'il avoit trouvées en Provence. Le Roy pour l'appaiser, luy avoit promis la Lieutenance generale de Dauphiné ; & au Mareschal d'Ornane qui l'avoit, celle de Guyenne, que le Mareschal de Matignon luy devoit remettre pour quelque autre accommodement qu'on luy donnoit en son païs de Normandie : mais ce n'estoit pas une chose bien presente ; & d'ailleurs, quoy qu'elle fust plus avantageuse à d'Ornane que celle qu'on luy demandoit, il croyoit neanmoins qu'il y alloit de son honneur de se dépoüiller de sa Charge pour en accommoder un autre, & que s'il la cedoit à son rival, on presumeroit qu'il luy cederoit aussi en merite. Le Duc de Savoye n'oublia pas de prendre cette ouverture pour les tenter l'un aprés l'autre, mais ses appasts ny leur déplaisir ne purent les éloigner de leur devoir. Et puis il arriva que le Roy eut moyen de les contenter tous deux à la fois, par la mort du Mareschal de Matignon, dont d'Ornane eut la Charge, & quitta la sienne à Lesdiguieres. Matignon mourut le 26. de Juillet, en son Chasteau de la Marque en Guyenne : une Apoplexie l'emporta subitement aprés souper, sans qu'il eust loisir de se garantir contre les atteintes de ce mal, comme il avoit fait plusieurs autres fois, par l'odeur de quelques extraits qu'il portoit sur luy dans de petites fioles. Le Roy le regreta fort, ayant tout sujet de loüer sa prudence, sa fidelité & ses bons services. Ce fut un des grands hommes de son temps ; & il l'eut esté davantage s'il eust eu un peu plus de feu & moins de pesanteur, & si son temperament, & le desir qu'il avoit de se conserver, luy eussent permis de mesler davantage de promptitude & de hardiesse, avec sa circonspection & sa patience. La Guyenne honore encore aujourd'huy sa memoire, pour l'avoir preservée de l'incendie de la guerre civile, & Bordeaux en reconnoissance de son heureux gouvernement esleut Maire le Comte de Torigny son fils unique, qui mourut ces années dernieres dans une tranquille & honorable vieillesse, Lieutenant de Roy en la basse Normandie.

Le Maréchal d'Ornane & Lesdiguieres mal contens.

On les contente par échange de gouvernemens.

Mort du Maréchal de Matignon : Ornane luy succede.

Son éloge.

Les services que Lesdiguieres rendit cette année, répondirent comme ils devoient à sa reputation, & au besoin qu'en avoient les affaires du Roy de ce costé-là. Comme il eut appris que les Espagnols vouloient faire passer par la Savoye quelques levées qu'ils avoient faites au Milanois, il resolut avec six mil hommes qu'il avoit assemblez par son credit plus que par aucune assistance de la Cour, de se jetter dans la Morienne, & de se saisir du Mont Cenis & du petit S. Bernard, les deux passages les plus commodes par où les Espagnols pussent décendre. Estant donc party des environs de Grenoble à la fin de Juin, il se rend dans la valée d'Oysans, surmontant avec de grandes difficultez l'impetuosité des torrens, les precipices des rochers, & la froideur des neiges qui sont eternelles sur ces montagnes. De là pour tromper les ennemis qui estoient à Suse, il prend son chemin par le col de Vaviany qui separe la Savoye du Dauphiné, fait fuir un corps-de-garde de cinq cens Savoyards barricadez sur la cime, & décendant comme un torrent dans la valée, emporte d'abord

Guerre contre le Duc de Savoye.

Lesdiguieres entre dans la Morienne avec six mille hommes.

saint Jean de Morienne Ville Episcopale, & contraint Salines General de la Cavalerie du Duc, de luy quitter le païs. Il s'estoit avancé jusqu'à saint Julien à une lieuë de là, avec huit cent fantassins & trois cent chevaux : il se retira si à la haste par le Mont Cenis, que la pluspart de ses soldats jetterent leurs armes par les chemins, & aymerent mieux fier leur salut à leurs jambes, qu'aux postes avantageux & imprenables dont ils se pouvoient saisir sur les passages de cette montagne. Ainsi demeurant maistre de toute la valée, il fortifie saint Jean, & saint Michel, & toutes les avenuës du païs : puis desirant s'estendre dans la Savoye, il s'avance vers la Chambre ; & de là va occuper Aiguebelle, place fort commode pour les vivres & les fourrages, & qui fermoit le passage de Savoye dans la Morienne, estant assise sur le reply que fait la riviere d'Ar, deux lieuës avant que de tomber dans l'Isere. Cependant les Espagnols fuyant sa rencontre prirent une autre route que celle du passage saint Bernard, & déja ils estoient à saint Claude en Franche-Comté, quand le Duc de Savoye qui ayant pensé du commencement que Lesdiguieres deslogeroit lors qu'il auroit perdu l'esperance de les combattre, estoit fort alarmé de le voir prendre racine dans ses terres, les rappelle avec grande instance, & mande toute sa Noblesse, pour chasser un si fâcheux hoste. Les Espagnols passerent outre, n'ayant garde de tourner teste contre le peril qu'ils avoient évité : mais ses sujets accoururent de toutes parts pour defendre leur païs. Ayant donc passé les Alpes, il assemble ses troupes dans la Tarentaise, & les loge sur l'autre bord de l'Isere, entre Montmelian & Miolans. Mais cet armement ne retarde point les desseins de Lesdiguieres : il fait venir du canon par les montagnes à force de bras, attaque la tour Charbonniere, bastie sur une croupe à costé d'Aiguebelle, seul obstacle qui l'empeschast d'aller & venir librement en Dauphiné : puis le Chasteau de l'Aiguille, ceux du païs l'appellent Lueille, voisin d'Aiguebelle appartenant aux Marquis de la Chambre, élevé sur une montagne escarpée, avec double muraille & double fossé : celuy de la Rochete qui est plus bas que Montmelian, & celuy de Chamousset qui est à main gauche du chemin sur une eminence. Au dessous de ce dernier les ennemis avoient fait un retranchement au deçà de la riviere, pour favoriser le passage de leur armée. Crequy gendre de Lesdiguieres l'attaqua si vertement, que nonobstant le canon qui le defendoit de dessus l'autre bord, il l'emporta à la seconde charge. Quatre cens hommes qui estoient dedans, furent tous passez au fil de l'épée, ou noyez : desquels estoit Philippin bastard du Duc, qui ayant pris l'habit d'un simple soldat pour eschaper, luy laissa aussi une escharpe, qui estant tombée entre les mains de Crequy, fut la cause d'un fameux duel, dont nous parlerons en son temps. Quelques jours aprés Lesdiguieres sçachant que le Duc de Savoye, fortifié de deux mille Suisses & d'autant de Napolitains, avoit passé l'Isere pour le combattre, & se disposoit à passer l'eau ; il vint au devant & se logea à demie lieuë de Montmelian, en un lieu nommé les Moletes. Comme il y eut esté quelques jours, le Duc resolu de l'attaquer fait dresser un pont de bateaux, passe l'eau, & se campe à Sainte Helene : les Moletes & Sainte Helene sont deux villages où il y a Chasteau, élevez sur deux costeaux opposez, distans de douze ou quinze cens pas l'un de l'autre, y ayant entre-deux un marest & un grand pré, traversé d'un ruisseau qui est profond, mais seulement large de sept ou huit pieds. Aprés deux ou trois jours de continuelles escarmouches, le Duc sur un faux avis qu'il eut que Lesdiguieres estoit sorty du camp avec ses meilleures troupes, crût qu'il avoit belle occasion de forcer ses retranchemens ; mais il reconnut bien-tost qu'on l'avoit trompé. Il n'avoit jamais veu une rencontre plus chaude & plus sanglante que fut celle-là : elle dura prés de cinq heures, avec une extréme obstination des Savoyards, & une merveilleuse fermeté des François, que les canonnades ne pouvoient ébranler. Sur la fin de la mélée à la faveur de la fumée & de l'obscurité du soir, un Colonel Espagnol avec cinq cent chevaux se dérobant par derriere, voulut attaquer un corps-de-garde qui estoit au de là du marest : mais il y courut aussi-tost quelques escadrons de Lesdiguieres qui le taillerent en pieces, de sorte que cette journée cousta au Duc prés de douze cens hommes. Un si sanglant eschec luy faisant perdre l'envie d'en venir plus aux mains avec les François, il essaya de faire une puissante diversion pour les arracher de son païs. Pour cet effet il s'en alla loger à l'entrée de la valée de Grisivodan, qui va à Grenoble ; & au mesme temps manda à la Duchesse de faire entrer la milice de Piémont qu'elle avoit levée par la valée de Pragela, dans le Briançonnois. Lesdiguieres ne luy laissa pas repasser la riviere sans

Donne la chasse à Dom Salines.

Prend S. Michel & Aiguebelle.

Le Duc de Savoye vient pour defendre son pays.

Lesdiguieres prend la tour Charbonniere, Chamousset, Lueille, &c.

Force un retranchement avancé des Savoyards.

D'où s'ensuit le combat des Moletes.

Plusieurs défaites des Savoyards dans la valée de Pragela.

rogner la queuë à son arriere-garde, & le costoyant toûjours il se logea vis à vis de luy à Pontcharra, lieu aussi glorieux pour luy qu'il estoit de fâcheux souvenir pour le Duc. En cet endroit Lesdiguieres ayant appris par des lettres interceptées de la Duchesse, à quoy elle vouloit employer sa milice, il donna ordre de faire armer ceux du païs par le moyen de Rosan Gouverneur d'Exilles, & de leurs Ministres ausquels ils avoient grande confiance. Le Colonel Ponté qui commandoit les Savoyards, avoit déja saisi les barricades que ceux de la valée avoient faites au Col de la Fenestre; & le Gouverneur de Suse s'apprestoit de faire irruption par la valée de saint Martin. Mais quant au premier passage Balsac le défendit si bien avec sept cens harquebusiers, que Ponté n'y eut aucun avantage; & pour l'autre, Rosan Gouverneur d'Exilles & un Ministre du païs s'estant saisis des avenuës & des lieux eminens, non seulement ils repousserent les Savoyards, mais encore les renverserent dans des precipices, en sorte qu'ils y perdirent plus de douze cens hommes. Presqu'au mesme temps que le Duc apprenoit cette perte par des messagers, il en voyoit arriver une autre devant ses yeux. Comme il envoyoit souvent quelques Compagnies de sa Cavalerie legere faire le degast aux environs de Grenoble, N. S. Jurs & Antoine d'Autun de la Baume, qui s'estoient mis en embuscade dans une Isle au milieu de l'Isere, avec deux cens maistres & cent carabins, ayant veu passer neuf Cornetes commandées par Sancho, donnerent aprés lors qu'ils furent une demie lieuë avant dans la plaine, & les chargerent par trois endroits. Ce combat se fit à la veuë de l'armée du Duc: le premier gros de Salines fut assez ferme au premier choc, les autres ne firent pas de mesme, & en moins d'un quart d'heure tous furent rompus & taillez en pieces. Tous leurs Chefs y demeurerent morts, ou prisonniers: on compta deux cens hommes estendus sur la place, sans qu'aucun fust foüillé ny desarmé, parce que les François n'avoient point de valets, & qu'il y avoit defense sur peine de la vie de décendre de cheval. Le Duc de Savoye pour consolation de toutes ces pertes employoit son armée à bastir un fort au dessus du village de Barraux, qu'il baptisa avec des feux de joye & force canonnades du nom de saint Barthelemy, tant parce qu'il l'avoit commencé ce jour-là, que pour menacer Lesdiguieres par ce nom fatal aux Huguenots. Il en envoya le plan à tous les Potentats d'Italie, pour couvrir toutes ces disgraces de cette vanité qu'il bastissoit une forteresse sur les terres du Roy: mais aprés tout, elle luy estoit tres-inutile pour couvrir ses Estats, nullement necessaire pour assujettir la valée de Grisivodan, puisque son Chasteau de Montmelian qui n'est qu'à une demie lieuë de là, faisoit cet effet. Aussi Lesdiguieres qui connoissoit mieux que personne ce qui pouvoit nuire ou servir au païs, ne se mit point fort en peine de l'empescher, & sçachant que ses envieux l'en calomnioient à la Cour, il representa au Roy par un Gentil-homme, Que c'estoit pour l'avantage de Sa Majesté qu'il laissoit travailler le Duc, dautant qu'il estoit si necessaire en cet endroit là pour couvrir la valée, que s'il n'y en avoit pas il y en faudroit faire, & que lors qu'il seroit achevé il se faisoit fort de le prendre dans deux heures.

Grande défaite de Dom Salines dans le Grisivodan.

Le Duc bastit un fort à Barraux.

Lesdiguieres le laissa faire, afin de le prendre.

L'Hyver venu separa les deux armées, & mit fin à cette campagne, non pas encore aux infortunes du Duc: car la mort luy ravit sa femme Catherine d'Austriche, genereuse & sage Princesse, qui luy aidoit à supporter le faix des plus grandes affaires; Et Crequy demeuré dans la Morienne pour veiller aux entreprises des Savoyards, deffit douze Compagnies d'Infanterie du Capitaine Ferrier, & quatre cens chevaux du Comte de Sarravas, qui descendoient par le Mont Cenis dans la Morienne, pour attaquer la Ville de saint Jean. A leur arrivée ils s'estoient saisis de saint André, que Fontconberte qui estoit dedans leur abandonna. Crequy en ayant oüy la nouvelle comme il estoit au Sermon, alla au devant d'eux: les trouvant rangez en bataille dans la place, il les attaqua par trois endroits, & d'abord les mit si fort en desordre que leurs lanciers s'embarrassant parmy leur Infanterie, ses gens n'eurent la peine que de les assommer. Ils en tuerent plus six cens, & il y eut de particulier en cette victoire que le nombre mesme des prisonniers fut plus grand de la moitié que celuy des vainqueurs. Mais la joye en fut un peu diminuée par l'imprudence de quelques soldats, lesquels estant entrez dans une Eglise où ils croyoient que fust le bagage des ennemis, mirent par mégarde le feu à quelques caques de poudre, qui en firent sauter en l'air prés de deux cens.

Deffaite du Comte de Sarravas, par Crequy.

1598. Tels furent les succez de cette perilleuse année 1597. dont les commencemens infortunez, & les progrez douteux furent suivis d'une fin plus favorable, qui esclaircit

heureusement les affaires du Roy, lors qu'on les croyoit les plus embroüillées, & laissa à l'année suivante des dispositions certaines pour sortir de ce labyrinthe, par une paix d'autant plus agreable qu'elle ne fut pas moins faite contre l'attente des gens de bien, que contre les desirs des factieux. Les Espagnols décheus des grands desseins qu'ils bâtissoient sur la prise d'Amiens & sur les broüilleries qui estoient nées de ce mal-heur, n'avoient plus d'esperances qui fussent capables de les opiniastrer à la guerre, si ce n'estoit du costé du Duc de Mercœur & des Religionnaires. Il faloit donc promptement couper ces dernieres racines, qui eussent pû nourrir & produire encore de grands maux dans l'Etat. Schomberg qui depuis deux ans traitoit avec les uns & avec les autres, sans avoir pû tirer de resolutions bien certaines, estoit venu sur la fin de l'année trouver le Roy & luy avoit si fortement remontré que sa presence termineroit toutes ces longueurs, qu'il avoit jugé necessaire par l'avis de son Conseil, de ne plus differer son voyage en ce païs-là. Comme Mercœur eut avis qu'il s'y preparoit tout de bon, il essaya encore une fois toutes sortes d'artifices pour l'en détourner. Il luy demandoit seulement une tréve de quinze jours, pour obliger, disoit-il, tous ceux de son party à rentrer avec luy dans l'obeïssance. Mais outre qu'on n'ajoûtoit plus de foy à ses paroles, la bonne politique vouloit que pour épargner les conditions avantageuses qu'il demandoit, on le contraignist par force de s'en remettre à la clemence du Roy, & qu'on détachast d'avec luy tout ce qu'on pourroit de Villes & de Chefs, afin que peu de gens luy ayant obligation de leur traité, il demeurast à l'avenir dans une foiblesse peu redoutable. D'ailleurs, le Roy attendoit le succés d'une entreprise que Brissac avoit sur Dinan, par le moyen de ceux de saint Malo qui sollicitoient sous main les habitans de se rendre maistres de leur Ville: C'est pourquoy il manda à ce Maréchal de recommencer la guerre & de publier sa venuë, afin d'ébranler plus fort ceux qui estoient encore attachez au Duc de Mercœur. Si-tost que le Maréchal eut repris les armes, l'entreprise de Dinan reüssit comme il l'avoit projettée: les habitans se barricaderent avec son secours contre le Chasteau; & Molac, Coaquin, Montgommery & Montmartin, s'y estant rendus avec des troupes, l'assiegerent tous ensemble de si prés, que saint Laurent qui y commandoit le rendit le treiziéme de Fevrier. Dés le lendemain de cette nouvelle, le Roy aprés avoir laissé le Prince de Conty Gouverneur & Chef du Conseil dans Paris, & donné au Connestable une armée de dix mille hommes pour tenir teste à l'Archiduc sur les frontieres de Picardie, fit marcher celle qu'il avoit destinée pour son voyage, & la suivit peu de jours aprés avec toute sa Cour. A peine fut-il sorty de Paris que le bruit de sa marche estonnant les plus resolus, leur fit tomber les armes des mains, & les amena au devant de luy. Comme il estoit à Toury en Beausse, Duplessis de Cosne vint le premier luy apporter les clefs de Craon en Anjou, & de Monjan au païs du Mayne. A Chenonceaux prés de Tours, où il passa pour visiter la Reine Loüise, les saint Offanges firent leur traité pour Rochefort; En d'autres lieux, Villebois pour Mirebeau, Burcagny pour Ancenis, Fontenelles pour Dovernanez, & Champagnac pour Tiffauges. Il leur accorda à tous une amnistie du passé, & au Plessis de Cosne pour avoir montré l'exemple aux autres, la confirmation du Gouvernement de Craon. Les Saint Offanges avoient commis une infinité d'actes detestables, & deux entre autres si horribles qu'il sembloit que la grace du Prince ne pust s'étendre jusques-là. L'un estoit une chambre criminelle, qui sous pretexte de mettre leurs prisonniers de guerre à l'Inquisition leur faisoit souffrir de tres-cruelles tortures pour en tirer plus grosse rançon, & s'ils n'avoient dequoy contenter leur cruelle avarice, les condamnoit à la mort; l'autre estoit le massacre commis au bourg de la Chasteigneraye, où les chevaux-legers de leur garnison surprenant les Religionnaires assemblez dans leur Temple en avoient égorgé grand nombre, de vieillards, de femmes & d'enfans, ce que le Roy par lettres patentes avoit excepté des actes de la guerre: neanmoins par l'entremise de Guillaume Fouquet la Varenne qui gouvernoit les plus douces passions du Roy, ils obtinrent une amnistie aussi bien que les autres, & qu'ils seroient compris aux traitez accordez au Duc de Mayenne & à Boisdauphin.

Schomberg fait entendre au Roy que sa presence terminera l'affaire de Bretagne & celle des Religionnaires.

Il mande à Brissac de récommencer la guerre.

Comment il prend Dinan.

Le Roy part de Paris au mois de Fevrier.

Les Gouverneurs de Craon, de Rochefort de Mirebeau, &c. viennent au devant luy remettre leurs places.

Mercœur fort estonné de la reduction de ses places, qu'il croyoit devoir servir de frontieres à celles qu'il tenoit encore en Bretagne, & voyant qu'au lieu d'arrester quelque temps les armes du Roy, elle les rendoit plus redoutables, de sorte que mesme la Ville de Nantes en estoit fort ébranlée, connut bien par là que la posses-

Mercœur fort estonné de la reduction de ces places.

sion du Duché de Bretagne dont il s'estoit remply l'imagination, n'estoit rien qu'un songe. Je me sers de cette façon de parler, parce qu'un jour quelqu'un luy demandant s'il songeoit à se faire Duc de Bretagne, il luy répondit, *Je ne sçay pas si c'est un songe, mais il y a plus de dix ans qu'il dure.* Estant donc reduit à un si mauvais estat, il ne peut plus avoir recours qu'à la clemence du Roy, & à l'intercession toute-puissante de la Duchesse de Beaufort. Cette Dame luy offroit secretement de luy moyenner des conditions honorables, pourveu qu'il luy voulust donner sa fille pour son fils ainé, que les Courtisans nommoient Cesar-Monsieur; Et pour ce qui estoit de luy il ne rejettoit pas cette proposition, à cause de la necessité presente & des avantages qu'il en pouvoit tirer à l'avenir: mais sa femme Marie de Luxembourg, Princesse de grand cœur, avoit des pretentions plus hautes: outre qu'elle ne pouvoit se resoudre à marier sa fille de la sorte, ny à se deffaire si-tost d'un precieux gage qui la faisoit considerer des plus grands de l'Estat, & qui luy pouvoit servir de leurre pour les tenir tous dans ses interests. Son mary neanmoins sçachant le pouvoir que les Dames avoient auprés du Roy, l'envoya au devant de luy, accompagnée de Charles de Bourneuf, pour lors Evesque de S. Malo, & de Valentin Lapardieu Gouverneur de Maschecou en Rais, & la chargea de luy offrir leur fille pour en disposer en faveur de tel Prince qu'il luy plairoit. Il esperoit que ce compliment suffiroit pour contenter la Duchesse de Beaufort, & pour l'obliger à luy rendre les offices dont il avoit besoin, & que cependant il naistroit quelque occasion qui feroit tourner la chose autrement. Mais elle qui connoissoit le courage de cette Duchesse & les longueurs de son mary, non seulement ne se pressa pas de les servir, mais encore voulut leur faire sentir que sans son intercession ils demeureroient exposez à la severité du Roy; Tellement que comme la Duchesse de Mercœur se presenta aux portes d'Angers, elle fut repoussée assez incivilement, & contrainte de s'en retourner au Pont de Sé. Trois ans auparavant du Plessis Mornay avoit eu charge d'accorder à Mercœur le Gouvernement de Bretagne, la confirmation de tous les Gouverneurs & Officiers qu'il avoit pourveus, deux mille hommes entretenus aux dépens de la Province, & plusieurs autres avantages si notables qu'il fust demeuré le maistre dans la Bretagne, & en pouvoir de se l'approprier s'il fust arrivé changement dans l'Estat: mais comme il vid que ce Duc s'opiniastroit à exclurre l'exercice de la nouvelle Religion de tout le Duché, il ne voulut pas lâcher la main, comme il le pouvoit. A cette heure la condition de ce Duc estoit devenuë bien plus mauvaise: sa femme ayant esté rebutée, attendoit en grande crainte les loix que le Roy luy voudroit prescrire. Ses Deputez qui s'assembloient au logis de Schomberg, ne traitoient plus avec audace comme ils avoient fait autrefois, mais recevoient seulement la volonté de Sa Majesté avec de profondes soûmissions. Ils accepterent sur l'heure, *Que le Duc sortiroit de la Bretagne, & remettroit toutes les places qu'il y tenoit, moyennant quoy Sa Majesté luy accorderoit un oubly de tout le passé, & le recevroit en ses bonnes graces.* Mais aussi-tost que le Roy naturellement tendre aux larmes des Dames, fut fléchy par les intercessions amoureuses de sa Maistresse, il se contenta de voir la fierté de cette Duchesse humiliée, & ordonna à ses Deputez, c'estoient le President Janin, & Gesvres Secretaire d'Estat, de l'aller trouver de sa part pour luy offrir toutes sortes de civilitez, & l'asseurer qu'il la recevroit comme sa parente. Elle alla donc le voir dés l'apresdînée dans le Chasteau d'Angers; & aprés qu'elle l'eut salüé avec de grandes soumissions, la Duchesse de Beaufort qui la consideroit desormais comme la belle-mere de son fils, la mena au sortir de là dans la Ville, où elle entra comme en triomphe, estant dans sa litiere à costé d'elle, les mantelets levez, afin que le peuple qui avoit esté témoin de l'affront qu'on luy avoit fait de luy refuser les portes, le fust aussi de cet honneur. Or comme elle se sentit appuyée d'une si puissante protection, elle reprit cœur, & ses Deputez qui jusques-là avoient esté muets, commencerent à parler hardiment. Schomberg dans le logis duquel se faisoit l'assemblée, tâchoit de les tenir toûjours bas, & vouloit qu'on en demeurast aux conditions du matin; Sur tout il ne pouvoit souffrir que l'on fist un Edit general, qui rassemblast les restes d'une faction qu'il faloit separer tant qu'on pourroit: mais la Duchesse de Beaufort desirant gratifier le Duc de Mercœur, & peut-estre estant bien-aise de maintenir les reliques de ce party pour rendre son fils puissant dans cette Province, eut tant de pouvoir sur l'esprit du Roy, que nonobstant la resistance de Schomberg il accorda un Edit tres-avantageux à ce Duc, dans lequel il eut presque tout ce qu'il demandoit, horsmis la

La Duchesse de Beaufort offroit d'estre sa mediatrice, s'il donnoit sa fille à son fils.

La Duchesse de Mercœur a peine d'y consentir.

On luy ferme les portes à Angers, comme elle alloit trouver le Roy.

Mercœur qui avoit refusé de faire la paix avec des conditions fort avantageuses.

Est alors reduit à recevoir la loy.

Le Roy fléchy par sa Maistresse, le traite favorablement.

Sa femme vient trouver le Roy, & entre dans Angers comme en triomphe.

Edit avantageux pour luy.

le Gouvernement de Bretagne. Dans la preface il prenoit la peine de l'excuser de ce qu'il avoit demeuré si long-temps en armes, aprés la reconciliation de Sa Majesté avec le saint Siege, & disoit que ç'avoit esté pour des considerations qui regardoient le bien du Royaume, particulierement pour garantir la Province du peril où elle se fust trouvée pendant le siege d'Amiens par les entreprises des plus Grands du païs, lesquels à cause des intelligences qu'ils avoient avec les Espagnols, les eussent fait entrer dans le milieu du Royaume. Pour les conditions, *Le Duc de Mercœur, les Prelats, & les Officiers du Parlement de Rennes qui avoient exercé la justice à Nantes, ensemble tous ceux qui avec luy se remettoient en l'obeïssance du Roy, estoient tenus pour ses bons & fideles sujets, à la charge de prester le serment de fidelité, ce qu'ayant fait ils estoient remis en leurs Offices & Benefices. Tous jugemens donnez contre eux estoient revoquez, & les Arrests tirez des registres, afin que la memoire en fust esteinte. Les jugemens & les actes faits par les juges qui tenoient le Parlement, les Presidiaux & autres Sieges en son party, tant en matiere civile que criminelle, sortiroient leur effet entre ceux qui auroient volontairement procedé pardevant eux.* Et pour ce qui est de l'oubly de toutes les choses passées, du maniement & levées de deniers, de la confirmation des Officiers establis par le Duc, de la delivrance des prisonniers & autres poincts, c'estoient à peu prés les mesmes conditions que le Duc de Mayenne avoit euës. Il luy fut outre cela accordé des articles secrets, qui estoient confirmez par le dernier de cet Edit, comme s'ils y eussent esté couchez tout au long. Ils portoient entr'autres choses, *Qu'il auroit deux cens trente cinq mil écus de dédommagement pour les frais de la guerre, & dix-sept mil écus de pension, somme qu'il prendroit sur le vin descendant par la Loire; une Compagnie de cent hommes d'armes, indemnité de cinquante mille livres dont le Comte de Vaudemont son pere avoit répondu à Casimir, permission de vendre les bleds qu'il avoit dans les magasins jusqu'à la somme de cinquante mil écus, & la garde des Chasteaux de Guingan, Montcmort, & Lamballe. Qu'il seroit payé de tout ce que les habitans de Nantes confesseroient leur devoir. Qu'il seroit accordé passe-port aux Espagnols qui estoient dans la riviere de Nantes pour se retirer en Espagne, & ne seroit fait aucun acte d'hostilité contre eux pendant quinze jours. Que le Roy recevroit en ses bonnes graces Binsey, Saint Laurent, Montigny & Daragon, & les voudroit bien voir, mais ne leur accorderoit les requestes que le Duc faisoit pour eux qu'à la premiere occasion. Qu'un mois aprés la verification de l'Edit il remettroit toutes les places & toutes les forces tant Françoises qu'estrangeres, qui estoient en sa disposition, & que le Roy pourvoyeroit aux Gouvernemens & Capitaineries.* Cet Edit fut verifié au Parlement de Paris, le vingt-sixiéme de Mars. Si tost que le traité fut conclu, Mercœur vint avec un grand equipage salüer le Roy, qui luy fit tant de caresses & de graces, que ses plus fideles serviteurs eurent jalousie de voir si bien recevoir un homme dont l'extrême opiniâtreté avoit merité d'éprouver sa justice plûtost que sa faveur. Au reste le prix d'un honorable traité fut Françoise sa fille unique, âgée seulement de six ans, que le Roy donnoit pour femme à Cesar fils aîné de sa Maîtresse, lequel n'en avoit que quatre. En consideration de ce mariage il fit don au petit Cesar qui avoit esté legitimé par letres du mois de Janvier de l'an 1595. verifiées en Parlement & à la Chambre des Comptes, du Duché de Vendosme, aux mesmes droits que le tenoient les autres Ducs, & s'obligea de luy donner moyen dans quatre ans, de retirer toutes les terres alienées, en luy transportant à cet effet toutes ses actions, & de luy payer le prix de la vente de celles qui l'avoient esté sans pouvoir de rachapt: ce qui fut verifié en Parlement, avec cette condition neanmoins, Que cet exemple ne tireroit point à consequence pour les autres biens du patrimoine du Roy, lesquels par la loy du Royaume estoient reünis à la Couronne dés le moment qu'il y estoit venu. Le contract fut passé au Chasteau d'Angers, & les fiançailles celebrées avec autant de magnificence & de pompe que si c'eust esté un fils de France, le Cardinal de Joyeuse ne dédaignant pas d'en faire la ceremonie, & toute la Cour s'efforçant pour complaire au Roy, de les honorer par toutes sortes de réjoüissances.

Mercœur vient salüer le Roy.

Les fiançailles de sa fille & du Duc de Vendosme.

Cela fait, ceux qui croyoient que la presence du Roy estoit necessaire sur les frontieres, ou qui pour d'autres raisons ne vouloient pas qu'il entrast en Bretagne, luy persuadoient de s'en retourner: mais luy desirant s'asseurer une Province de si grande importance, & y esteindre les restes de la faction, qui fumans encore eussent pû facilement se rallumer par le voisinage des Espagnols, ne voulut pas croire leur conseil & décendit à Nantes; où ayant sejourné quelque temps, il passa à Rennes

Le Roy va à Nantes, & de là à Rennes.

où les Estats se tenoient. Il fut environ deux mois dans ces deux Villes, où parmy les festins, les jeux & autres divertissemens, il s'employa serieusement à haster l'expedition de plusieurs affaires qui regardoient le repos de la Province & son propre avantage. Car il cassa ou retrancha beaucoup de garnisons qui estoient superfluës, supprima quantité d'imposts, que la tyrannie des particuliers avoient introduits prenant la licence des guerres, escarta les troupes pillardes qui desoloient le plat païs, rendit l'autorité à la Justice, dont le defaut est la cause de tous les desordres, s'asseura de toutes les places en y mettant des Gouverneurs de sa main, & recueillit prés de douze cent mille écus, dont les Estats luy en octroyerent huit cent mille. Mais ses soins ne se portoient pas seulement à pacifier la Bretagne : il travailloit au mesme temps au repos general de toute la France. Les Deputez des Religionnaires estant venus le trouver à Blois, il les avoit remis aprés le traité du Duc de Mercœur, tâchant de leur faire croire qu'il en usoit ainsi, afin que lors qu'il leur auroit accordé quelque chose en ce temps-là, on ne pust pas dire qu'il y auroit esté forcé par la necessité de ses affaires. Les ayant fait suivre à Nantes avec leurs cahiers, il écouta enfin leurs requestes & y pourveut par un Edit qui fut scellé le treiziéme jour d'Avril, leur accordant avec cela quelques articles secrets qui y furent joints. Nous ne rapporterons pas icy le contenu de l'un ny de l'autre, parce qu'il seroit trop long, & que d'ailleurs il est assez public, pour ne nous pas obliger à en charger cette Histoire. Nous remarquerons seulement, que cet Edit aprés avoir tant traîné, fut achevé dans la mesme Ville, où trente neuf ans auparavant avoit esté formée l'entreprise d'Amboise, qui fut en quelque façon le flambeau de toutes les guerres de la Religion; ce qui n'arriva pas sans quelque providence de Dieu, afin que le mesme endroit qui avoit veu commencer le mal, y vist apporter le remede. Le Roy eut principalement soin d'appaiser leurs Ministres, & ne pouvant pas leur accorder les dixmes qu'ils demandoient pour leur entretenement, il leur donna quelque somme d'argent à prendre sur son Espargne : mais du reste se voyant maistre absolu dans son Royaume, il retrancha beaucoup de choses qui leur avoient esté accordées; & neanmoins il n'osa pas, de peur d'offenser la Cour de Rome, envoyer cet Edit à ses Parlemens que le Legat ne fust sorty de France, & il se trouva tant de difficultez à la verification qu'elle ne pût estre faite qu'au mois de Fevrier de l'année suivante.

Restablit l'ordre & le repos dans la Bretagne.

Edit de Nantes accordé aux Religionnaires.

Qui n'est verifié qu'un an aprés.

Dans la Ville de Rennes il receut & publia les nouvelles que la paix generale qui se traitoit à Vervins dés le commencement de Fevrier, estoit heureusement concluë. Les deux Rois y estant également portez, s'estoient aussi resolus d'y proceder avec plus de sincerité & de bonne foy qu'on n'a accoustumé d'en apporter en de semblables occasions : voila pourquoy ils n'avoient point commis cette negociation à des Grands de leurs Estats, qui d'ordinaire ayment plus la broüillerie que le calme, & sont plus propres à tirer les choses en longueur, ou à les rompre qu'à les expedier ; & d'ailleurs le Roy craignant que celle-là ne reüssist pas, & voulant sonder de plus les intentions des Espagnols avant que de rien faire éclatter qui donnast ombrage à ses alliez, trouvoit plus à propos de n'y employer que des gens desquels on pût croire qu'ils n'avoient charge que d'ébaucher & non pas de conclure. Il nomma donc pour cet effet Pompone de Beliévre & Nicolas Brulart de Sillery, tous deux Conseillers d'Estat, & le dernier encore President au Parlement de Paris. Et l'Archiduc ayant pouvoir du Roy d'Espagne, nomma Jean Richardot chef & President du Conseil Privé du Roy Catholique aux Païs-bas, Jean Baptiste Tassis, Chevalier de l'Ordre de saint Jacques, & du Conseil d'Estat & de guerre, & Loüis Verreiken Audiencier, premier Secretaire & Tresorier du Conseil d'Estat. Ceux de France arriverent les premiers à Vervins, ce fut le septiéme de Fevrier; ceux d'Espagne le lendemain, les premiers conduits par le Comte de S. Pol, les autres par Calatagirone General de l'Ordre de S. François. Dés l'entrée il y eut difficulté pour sçavoir qui commenceroit le compliment & qui auroit la droite ou la gauche. Pour le compliment, les François estant chez eux crûrent qu'il estoit de la civilité d'aller les premiers saluer les Espagnols, qui leur rendirent aussi leur visite, & cette action se fit avec beaucoup de joye & de satisfaction de part & d'autre : mais pour la séance la chose fut plus mal-aisée, les Espagnols s'efforçant d'usurper le premier rang qu'ils disputoient depuis le Concile de Trente, & les François se roidissant à le conserver, comme ils l'avoient eu de tout temps. Le Roy d'Espagne prevoyant bien cette dispute n'avoit pas voulu luy-mesme envoyer des Deputez, mais seule-

Le Roy estant à Rennes apprend que la paix est concluë.

Quels estoient les Deputez à Vervins.

Contestation sur la preséance entre les Deputez.

ment donné pouvoir à l'Archiduc de sousdeleguer, afin que s'il falloit ceder, ce qu'il aimoit mieux faire que de rompre le traité, il n'en eust pas la honte toute entiere. Ces Deputez outre leurs droits pretendus se fondoient sur la courtoisie des François, & disoient qu'au moins ils estoient obligez de leur ceder par droit d'hospitalité; Qu'ils devoient faire l'honneur de leur maison, & que c'estoit le moins qu'ils leur pussent rendre à eux, qui avoient pris la peine de venir dans une Ville des terres du Roy de France. Les François répondoient, qu'ils sçavoient bien comme il faloit traiter des hostes quand l'honneur qu'on leur rendoit ne tiroit point à consequence, mais que les Espagnols prenoient avantage de tout, & qu'ils interpreteroient quelque jour leur courtoisie pour une deference. Le Legat s'entremettant de cette dispute la termina de cette sorte. Il se mit luy-mesme au haut bout de la table, comme representant le Pape en cette negociation, plaça le Nonce, qui estoit François de Gonzague Evesque de Mantoüe, auprés de luy du costé droit, & Calatagirone tout au bas bout, puis donna le choix aux François de s'asseoir ou au dessous du Nonce du costé droit, ou vis-à-vis du costé gauche. Cet expedient contenta tout le monde: les François n'hesiterent point à prendre le costé gauche: les Deputez d'Espagne se mirent au costé droit; & tous se vanterent d'avoir le dessus, les François, parce qu'ils estoient plus proches du Legat, les Espagnols, parce qu'ils tenoient la main droite, & que le Nonce n'estoit point du nombre des Deputez: mais en effet il sembloit que l'avantage fust du costé de ceux à qui on avoit donné le choix. Cette dispute terminée ils accorderent une cessation d'armes à quatre lieuës à l'entour de Vervins, & peu aprés des sauf-conduits pour leurs Couriers de Vervins à Paris, & de Vervins à Bruxelles. Il fut aussi proposé de ne faire aucune entreprise de part ny d'autre, pendant la conference: mais le Roy eut peur que cela ne donnast trop de défiance à ses alliez, comme si le traité estoit conclu: joint qu'il s'imagina que cela seroit tres-utile à ses ennemis & ne luy serviroit de rien, parce qu'ils se reposeroient sur sa foy, & qu'il n'oseroit se reposer sur la leur, ny pour cela diminuer en aucune façon les garnisons de ses places. Toutefois comme l'Archiduc craignoit plus que personne que le traité se rompist, & qu'il le voyoit en termes de reüssir, il fut si sage qu'il ne voulut jamais rien entreprendre, quelque moyen qu'il en eust, & quelque dessein qu'on luy proposast sur les places de Picardie & de Champagne, qui estoient toutes en tres-mauvais estat.

Expedient trouvé par le Legat.

Cessation d'armes à quatre lieuës à l'entour de Vervins, & liberté pour les Couriers.

Dés la premiere ouverture qu'on avoit faite de traiter la paix dix-huit mois auparavant, le Roy s'estoit expliqué qu'il desiroit que l'on remist les choses au mesme estat qu'elles avoient esté mises par le traité fait à Cateau en Cambresis l'an 1559. & que l'on y comprist ses alliez qui avoient guerre avec l'Espagnol; c'estoient la Reyne d'Angleterre & les Estats des Provinces-unies. Voila pourquoy au mesme temps qu'il fit partir ses Deputez pour Vervins, il envoya André Huraut de Maisse, qui avoit esté Ambassadeur à Venise, vers la Reyne d'Angleterre pour la disposer à traiter la paix conjointement avec luy, & communiqua aussi sa resolution aux Estats par Buzenval qui estoit son Ambassadeur en ces païs-là. Il leur fit remonstrer, « Que son Royaume estant épuisé d'hommes & d'argent, la campagne desolée, les Villes « ruïnées, le Corps de sa Noblesse abatu & reduit en langueur, il ne pouvoit plus « soustenir une si pesante guerre sans succomber sous le faix; Que les Princes d'Al- « lemagne ausquels il avoit demandé assistance, ne luy en avoient point donné; Que « la Reyne mesme de qui il auroit à esperer de plus puissans secours, avoit tant d'af- « faires chez elle & dans les Païs-bas, qu'elle n'estoit pas en pouvoir de luy en prester « que de fort foibles; Qu'ainsi il estoit raisonnable qu'il pensast à la paix, qui luy « estoit offerte avec tant d'avantage par ses ennemis; Que sa conscience l'obligeoit « de pourvoir au salut de ses sujets; Qu'avec leur salut estoit joint aussi celuy de ses « alliez, & que tout ce qu'il feroit pour l'amour des uns retourneroit au profit des « autres; Qu'il ne pouvoit pas mieux ny plus honorablement reconnoistre les assistan- « ces qu'il avoit receuës de ses alliez, qu'en leur procurant le mesme bien qu'il ac- « ceptoit pour luy-mesme; Qu'il les prioit donc d'entrer aussi en ce traité, les assu- « rant qu'il auroit plus de soin de leurs interests que des siens propres. La Reyne d'Angleterre donna de grandes esperances de se porter à la paix, & luy fit sçavoir qu'elle luy envoyeroit au plustost Robert Cecile son premier Secretaire, & Jean Herbert Maistre de ses Requestes, pour en concerter les resolutions avec luy. A son exemple les Estats nommerent pour le mesme effet Justin de Nassaw, Admiral de Zelande, fils naturel de Guillaume Prince d'Orange, & Barneveld Avocat gene-

Le Roy demandoit la restitution de ses places, & que les Anglois & Holandois fussent compris dans cette paix.

Les envoye avertir qu'il la veut traiter, & les exhorte d'y entrer.

ral, & Directeur principal des affaires de Hollande. Il avoit donné charge à ses Ambassadeurs de ne point faire d'assemblée publiquement qu'il n'eust receu réponse d'Angleterre, & qu'il n'eust envoyé à cette Reyne le pouvoir donné par le Roy d'Espagne à l'Archiduc, pour voir s'il y estoit fait mention d'elle & des Estats dans les termes qu'il falloit, & pour le faire reformer avant toutes choses, s'il estoit defectueux. Or comme il n'y en estoit aucunement parlé, cette difficulté pensa les arrester tout court : mais les François insisterent si fort qu'on envoyast en Espagne pour le reformer, qu'ils l'obtinrent enfin par le moyen du Legat, qui en écrivit à l'Archiduc.

Veut que ses Deputez voyẽt si ceux d'Espagne ont pouvoir pour cela.

Ils n'en avoiẽt point, ils en envoyent querir en Espagne.

Tandis que le Courier alloit en Espagne, & qu'aussi on attendoit en France les Ambassadeurs d'Angleterre & des Estats, on travailla serieusement au gros de l'affaire. Comme elle estoit tres-importante, & qu'elle embrassoit grand nombre de dépendances, il ne se pouvoit qu'il ne s'y rencontrast beaucoup de difficultez : mais la profonde prudence de Beliévre, accompagnée d'une grande maturité, empéchoit les surprises ; & la dexterité singuliere de Sillery, jointe à une douce accortise, trouvoit des expediens à tout, & manioit si bien l'esprit des Deputez, qu'elle les faisoit approcher aux choses les plus difficiles. D'ailleurs, comme toute longueur estoit prejudiciable à l'Archiduc, parce qu'elle apportoit du retardement à son mariage, il pressoit ses Deputez de passer par dessus les petits obstacles ; & eux qui desiroient gagner ses bonnes graces, le regardant déja comme leur Prince, n'y observoient pas toute la gravité & la lenteur de la demarche Espagnole. Si bien que sans chercher des subtilitez ny des destours, ils offrirent d'abord les deux choses que le Roy demandoit ; & s'il eust eu réponse d'Angleterre & des Estats, on pouvoit conclurre en moins de quinze jours. Les difficultez furent touchant le Duc de Mercœur, la demolition de la citadelle de Cambray, la cessation d'armes pour les Anglois & les Estats que les François demandoient, & le Marquisat de Saluces que detenoit le Duc de Savoye. Les Deputez d'Espagne vouloient que le Duc de Mercœur fust compris dans le traité en qualité d'allié du Roy d'Espagne, non pas tant par affection qu'ils eussent pour luy, que parce qu'ils pensoient en le protegeant laisser toûjours cette épine au pied de la France. Ce Duc persistant dans ses ambiguitez par nature & par artifice, leur mandoit qu'ils ne se hastassent point de faire la paix, qu'il avoit dequoy arrester toutes les forces du Roy ; & au mesme-temps il écrivoit au Roy, qu'il n'avoit plus aucun attachement avec eux, ny aucun dessein que de luy témoigner son obeïssance. Or soit qu'ils ajoûtassent quelque foy à ses promesses ou autrement, ils insisterent fort pour luy, le mettant en comparaison avec les Estats des Provinces unies que le Roy mettoit au rang de ses alliez ; & quoy que ceux de France les repoussassent par vives raisons, ils revenoient souvent à la charge sur ce sujet là, & peut-estre qu'ils s'y seroient opiniâtrez jusqu'au bout, si la diligence du Roy n'eust mis fin à ce different, en contraignant Mercœur de renoncer à leur protection, pour avoir recours à sa clemence.

L'Archiduc presse le traité.

Plusieurs difficultez dans ce traité.

Touchant le temps & la maniere de restituer les places.

Le Duc de Mercœur que les Deputez d'Espagne vouloient comprendre comme allié.

Pour Cambray, les François demandoient que la Citadelle fust demolie, afin d'obvier aux jalousies que la garnison nourrissoit entre les deux Rois, & que la Ville fust remise au pouvoir de l'Evesque, & dans la neutralité sous la protection de l'Empire, comme elle le devoit estre. Les Espagnols répondoient quant à la Citadelle, qu'elle estoit sur le territoire de Hainaut, qui d'un costé, disoient-ils, aboutit aux murailles de Cambray, comme de l'autre l'Artois embrasse l'un des fauxbourgs ; de plus, qu'elle estoit bastie avant le traité de l'an 1559. par consequent qu'ils n'avoient aucun droit d'en parler. Et pour la Ville, que le Roy Catholique en avoit la protection comme Comte d'Alost, en vertu dequoy l'Empereur Charles V. auparavant qu'elle se fust revoltée avoit toûjours tenu des Gardes aux portes ; Outre cela qu'elle luy estoit acquise par droit de guerre, ayant esté prise sur un usurpateur, auquel le Chapitre & les Bourgeois avoient adheré ; Que si l'Evesque y avoit encore quelque pretention, le Pape qui s'en estoit déja entremis accommoderoit cette affaire ; & qu'aprés tout, si les François se mesloient de remettre Cambray sous la protection de l'Empire, les Espagnols avoient droit de demander la mesme chose pour Mets, à cause des païs du Roy Catholique, qui en sont voisins. Les François repliquoient à cela, que les Gardes que Charles V. y avoit mises, aussi bien que la construction de la Citadelle, estoit une pure usurpation au préjudice de la neutralité, à laquelle il n'avoit pas esté derogé par le Traité de 1559.

Le restablissement de la neutralité de Cambray, & la demolition de la citadelle.

& pour laquelle seule ils faisoient instance ; Qu'ils ne demeuroient point d'accord que la Citadelle fust sur le territoire de Hainaut ; Que si les habitans avoient manqué en adherant à celuy que les Espagnols nommoient Usurpateur, la faute devoit retomber sur eux seuls, non pas sur les François, lesquels y estoient interessez à cause du droit de neutralité, dans lequel ils devoient rentrer par ce Traité, aussi bien que dans Calais & dans les autres places ; Qu'au reste reprendre par force une chose sur un voleur n'acqueroit point droit de proprieté ; & que Henry II. avoit rendu au Duc de Mantoüe les Villes d'Albe & de Casal qu'il avoit prises sur les Espagnols. Ils debattoient ce poinct là avec beaucoup d'autres raisons ; & l'on a sceu depuis qu'ils l'eussent emporté, s'ils eussent tenu bon : mais ils receurent ordre du Roy de ne s'y pas opiniastrer davantage, pourveu que les Espagnols se departissent de quelques autres demandes. Raisons pour & contre.

L'affaire du Duc de Savoye fut encore plus fâcheuse & plus difficile. Son Ambassadeur Gaspard de Genéve Marquis de Lullin, Gouverneur du Duché d'Aoste & de la ville d'Yvrée, n'arriva à Vervins que sur la fin de Fevrier. Le Roy ne vouloit point traiter avec luy qu'à condition qu'il rendroit le Marquisat de Saluces, & la ville de Savillan ; & il ne s'y pouvoit resoudre, si bien que tout ce qu'on avoit fait jusques-là estoit en vain, si on ne trouvoit un expedient pour surmonter cette difficulté. Le Legat en proposa un, c'estoit que le Saint Pere jugeast de ce different, non par l'avis d'une Congregation, mais par son propre sentiment qu'il disoit estre tout à fait desinteressé. Le Roy eut beaucoup de peine à s'y resoudre, & desiroit qu'avant le jugement on le rétablist en possession, ou du moins que le Marquisat fust sequestré en main tierce. Mais ce ne fut pas toute la difficulté : il entendoit que le Pape en jugeast suivant la forme contenuë en un écrit qu'il envoyoit, où estoient ces mots, *comme il le trouveroit bon & necessaire.* Le Savoyard demandoit qu'auparavant il jugeast de la validité ou invalidité du traité de Bourgoin. Ce traité s'estoit fait deux ans auparavant, par lequel le Roy luy avoit accordé des conditions assez avantageuses : mais le Duc l'avoit rompu, & il ne sembloit pas juste qu'on y eust aucun égard, puis que c'estoit par sa faute que les choses n'estoient plus en mesmes termes. En user de la sorte qu'il le demandoit, c'estoit lier les mains au Saint Pere & luy oster la liberté du jugement ; & le Roy ne pouvoit souffrir qu'au mesme temps qu'un grand Monarque comme celuy d'Espagne luy restituoit de bonne foy les places qu'il luy avoit prises en guerre ouverte, ce petit Prince luy detinst par fourberie, celles qu'il luy avoit derobées durant la paix. Neanmoins le Conseil d'Espagne l'entretenoit dans son obstination, & mesme le Roy Philippe, quoy que d'ailleurs fort pressé de conclurre, ne pouvoit abandonner un Prince qui le touchoit de si prés, & qui avoit neuf enfans de sa fille. D'ailleurs, ce Duc avoit le cœur enflé de quelques avantages qu'il venoit de remporter : car sur la my-Fevrier prenant un temps auquel les neiges avoient bouché les passages en sorte qu'il ne croyoit pas que les François les pussent ouvrir, il alla avec huit mille hommes reprendre le Fort d'Aiguebelle, & ensuite la Tour Charbonniere ; là où tendant un piege à Crequy, lequel s'estoit avancé avec huit ou neuf cens hommes pour la secourir, il l'envelopa si bien avec son armée, que ce Seigneur ne pouvant prendre party ny à droit ny à gauche, fut contraint, aprés avoir passé la nuit dans les neiges, de poser les armes & de se rendre avec tous ses gens. Cet échec causant plus d'épouvante qu'il ne se peut croire dans le Dauphiné & le Lyonnois, le Duc concevoit de grands desseins sur ces Provinces, avec d'autant plus d'apparence qu'il n'y avoit aucunes forces, & outre cela de dangereuses jalousies, & quelques mécontentemens parmy les Chefs. Mais quinze jours aprés, Lesdiguieres qui feignoit d'avoir esté estourdy par un si grand coup, fit évanoüir toutes ses esperances par la prise du Fort des Barraux, qu'il emporta de vive force en moins de deux heures, quoy qu'il y eust prés de mille hommes, qui estant bien avertis de son entreprise, l'attendoient la méche allumée : Action merveilleuse, & qui abaissa bien la voix à son Ambassadeur qui estoit à Vervins. Enfin on y demeura d'accord que le Pape seroit seul Juge de ses differends avec le Roy ; Qu'il les decideroit dans un an ; & que s'il mouroit avant que d'avoir prononcé, il y auroit trois mois de tréve aprés sa mort, pendant lesquels les parties conviendroient d'autres arbitres.

Difficulté touchant le Duc de Savoye, qui ne vouloit pas rendre le Marquisat de Saluces.

Avoit le cœur enflé de la prise de quelques Forts, & de la deffaite de Crequy.

Mais Lesdiguieres reprend le Fort de Barraux.

Fut convenu que le Pape seroit l'arbitre de ce different.

La cessation d'armes pour la Reine d'Angleterre & pour les Estats, fit encore beaucoup plus de peine aux Deputez du Roy. Ceux d'Espagne disoient qu'il estoit contre la dignité de leur Maistre de la leur donner, puis qu'ils ne la demandoient pas;

OOOOooo iij

Que peut-estre ils la refuseroient quand il la leur auroit accordée, ou que s'ils l'acceptoient, ce ne seroit qu'afin d'y envoyer des Deputez, qui tiendroient la chose en longueur un an durant, & retarderoient les progrez de l'Archiduc; & qu'enfin il n'estoit pas juste qu'ayant une armée de vingt mille hommes qui luy revenoit par mois à trente mil écus, il perdît son temps & son argent sans rien faire. Les Deputez du Roy au contraire protestoient que leur Maistre desiroit pour son repos & pour celuy de toute la Chrestienté, une paix generale; Qu'elle ne se pouvoit faire sans cette tréve; Que par ce moyen il y sçauroit bien disposer ses alliez : & declaroit enfin que si on ne le leur accordoit, il aymoit mieux courre derechef la fortune de la guerre, qu'en abandonnant ainsi ses alliez faire bréche à sa foy & à sa reputation, avec laquelle plus qu'avec ses armes il avoit reconquis son Royaume. Ce fut là-dessus que tous ceux qui n'avoient point d'inclination à la paix, banderent toutes leurs machines pour rompre le traité. Diego d'Ibarra, & autres esprits violens remuoient le Conseil d'Espagne, & n'oublioient aucun artifice pour y dissuader cette paix; qui d'ailleurs n'estoit guere agreable à la pluspart des Seigneurs Espagnols, parce qu'elle demembroit les Païs-bas de leur domination. Il y en avoit en France de mesme humeur que d'Ibarra, qui trompettoient la guerre, pour venger, disoient-ils, les injures faites à la France, & maintenoient que si on la continuoit un an ou deux dans la langueur où estoit le Roy Philippe, & dans la foiblesse de son fils, Prince sans vertu & sans experience, on mettroit par terre cette orgueilleuse Puissance qui avoit tant fait de mal à la Chrestienté. Sur ces entrefaites, les Ambassadeurs d'Angleterre arriverent à la Cour. Ils ne se monstrerent pas du commencement fort éloignez de la paix : mais leur pouvoir estoit restraint au consentement des Estats; & les Estats sçachant bien qu'elle ne se pouvoit faire qu'au prejudice de leur chere liberté, aymoient mieux tout hazarder que de retomber une autre fois sous le joug Espagnol, & perdre le prix de tant de travaux, de sang & de dépenses. Tellement que lors que leurs Deputez, qui ne vinrent que quinze jours aprés, leur eurent declaré qu'ils n'avoient point charge de l'accepter, Robert Cecile declara aussi au Roy qu'il ne pouvoit passer outre sans en avoir nouvel ordre de sa Reyne. Or il arriva encore sur ce temps-là que quelques Anglois intercepterent une dépesche d'Espagne que l'on portoit par mer à l'Archiduc, laquelle contenoit, Que si les François insistoient pour leurs alliez, il faudroit comprendre les Anglois dans le Traité, à la charge que la Reyne permît l'exercice de la Religion Catholique dans ses terres, & qu'elle livrât aux Espagnols les Villes de Flessingues, & de la Brielle; Et quant aux rebelles des Païs-bas, qu'on ne les y receût nullement, si ce n'estoit à condition que la Religion Catholique y fût rétablie par tout, le Roy bien reconnu pour Souverain, & toutes les Charges remplies d'Officiers Catholiques. Cela les ayant plus animez contre les Espagnols, leurs Ambassadeurs firent tous leurs efforts pour dissuader au Roy de continuer le Traité : Ils luy representoient entre-autres choses, la Ligue offensive & défensive qu'ils avoient contractée avec luy à sa requisition ; ils luy remontroient la fidelité avec laquelle ils l'avoient assisté (ce qui estoit vray pour les Estats) l'infidelité des Espagnols, les inconveniens qu'il y avoit de traiter avec cette nation naturellement perfide & mortellement ennemie de la France ; & à toutes ces raisons, ils adjoûtoient de tres-grandes offres, d'hommes, d'argent, & de vaisseaux, dont peut-estre ils n'eussent pas pû s'acquitter s'il eust falu en venir à l'execution. Le Roy leur ayant donné audience, c'estoit à Nantes, les renvoya à son Conseil pour écouter plus au long toutes leurs propositions. Le Chancelier leur répondit en termes generaux, & tâcha de leur faire voir que leurs moyens devoient ceder aux necessitez, ou plûtost impossibilitez de la France : mais rien ne les pouvoit contenter que la rupture du Traité, si bien qu'ils s'en retournerent fort mal satisfaits. Ceux d'Angleterre en leur particulier demanderent du temps pour aller faire lever la restriction de leur pouvoir, mais ce n'estoit que pour gagner quelques mois : aussi ils ne sceurent obtenir du Roy qu'il sursist d'arrester les conditions jusqu'à leur retour. Il leur promit seulement qu'il ne les ratifieroit de quarante jours aprés que ses Deputez les auroient signées, & qu'il leur tiendroit la porte ouverte pour entrer dans le Traité, s'ils y venoient à temps. Ils essayerent aussi par divers artifices de semer des deffiances dans les esprits des deux Rois, tâchant d'un costé de faire croire aux Espagnols que les François si-tost qu'ils auroient recouvré leurs places, les attaqueroient par la Navarre ; & de l'autre essayant de faire peur aux François de quelque accommode-

Tres grande difficulté pour une cessation d'armes que le Roy demande pour les Anglois & Hollandois.

Arrivée des Ambassadeurs d'Angleterre en France.

Ils veulent bien la paix, mais ceux de Hollande n'y contentant pas, ils ne peuvent passer outre.

Dépesche interceptée d'Espagne qui les obstine à la guerre.

S'en retournent mal satisfaits.

ment de leur Reine avec les Espagnols, comme si elle eust esté en termes de leur livrer Flessingues & la Brielle, pour avoir Calais en échange: mais toutes leurs ruses n'eurent pas plus d'effet que leurs remontrances.

Or comme le Roy eut reconnu que leur intention n'estoit que de tirer l'affaire en longueur, afin qu'il survinst quelque accident qui la rompist, il manda à ses Deputez de la conclurre, pourveu qu'auparavant ils obtinssent la cessation d'armes qu'ils avoient tant de fois demandée. Lors qu'ils en eurent les assurances necessaires, ce qu'ils n'obtinrent qu'avec de grandes peines, ils signerent le Traité le second jour de May, & le douziéme ils le mirent entre les mains du Legat, le priant de le tenir secret jusqu'à ce que les deux mois de la cessation d'armes fussent expirez. Toutefois le Roy ne fit point de scrupule de le publier si-tost qu'il en eut la nouvelle, ayant dit aux Etats de Bretagne, qu'il en alloit porter la ratification luy-mesme, & le jurer dans la Ville d'Amiens. Comme en effet il partit avec cette intention, aprés avoir donné le Gouvernement de Bretagne au petit Duc de Vendosme, par la demission du Duc de Mercœur son beau-pere: mais une indisposition qui luy arriva par les chemins, l'obligea d'aller à Paris.

Le Roy mande à ses Deputez de signer la paix.

Part de Bretagne pour en porter la ratification luy-mesme.

Quantité de François blâmerent la conclusion de ce Traité comme precipitée, & publierent que sept ou huit jours de retardement, l'eussent rendu bien plus avantageux pour la France: dautant que comme les Deputez du Roy venoient de donner leur parole de le signer, il fut intercepté une lettre écrite en chifre, qui commandoit à ceux d'Espagne de le terminer dans cinq jours à quelque prix que ce fust, & mesme s'il estoit besoin, de rendre Cambray. Ce qui fit croire à quelques uns que Villeroy du costé du Conseil, & Béliévre & Sillery à Vervins, avoient hasté l'affaire par un excés de zele pour la Religion Catholique; parce qu'ils s'imaginoient que lors qu'ils auroient ainsi détaché le Roy d'avec les Anglois & les Etats, ces peuples seroient contraints de faire leur paix avec les conditions que portoit cette dépesche interceptée, dont nous avons parlé. Mais plusieurs connoissant l'interest & l'humeur des Anglois, & se souvenant de cette superbe dureté avec laquelle ils avoient traité le Roy les années dernieres dans sa plus grande necessité, estoient persuadez qu'ils n'avoient point de bonne volonté pour luy; au contraire, qu'ils avoient dessein de le rengager dans la guerre, afin de recouvrer Calais; Et pour les Etats, qu'il ne les en falloit pas croire non plus, parce qu'ils ne cherchoient qu'à se garantir du peril par l'embarras de la France, & à luy rejetter sur les bras tout l'effort de la guerre qui leur alloit tomber sur la teste.

Divers sentimens sur ce Traité.

La Reine Elizabeth extrémement surprise de cette nouvelle, demanda au Roy par Edmond son Ambassadeur, qu'il voulust au moins differer la publication du Traité pour un autre mois; & ne l'ayant sceu obtenir, elle luy en écrivit avec reproches & en termes qui l'accusoient de méconnoissance. Les Anglois evaporant leur colere declamerent outrageusement à la Cour de France & par toute la Chrétienté, disant tout ce qui se peut dire sur la foy des alliances, sur l'obligation qu'il y a de les garder, & sur la honte & le danger qu'il y a de les rompre. Mais on leur répondoit, Que l'honneur des Princes consiste à conserver leurs Etats; Que le devoir qui les oblige d'avoir soin de leurs Sujets, est plus grand & premier que celuy qui les lie à leurs confederez; Que societé n'estoit pas service; Que Henry VIII. voyant le Roy François I. du nom fait prisonnier à Pavie, s'estoit bien departy de la confederation qu'il avoit avec Charles V. pour prendre celle de France; Et que Charles V. reciproquement, sans avoir égard à la sienne avoit fait le Traité de Crespy, croyant que c'estoit assez pour son honneur de luy garder place pour l'y comprendre; Qu'aprés tout, le Roy ne les avoit pas mis en guerre, mais les y avoit trouvez, & que son Royaume avoit servy de bouclier quatre ans durant pour recevoir les fléches qui se tiroient contre eux; Qu'il y avoit plus d'un an qu'il les tenoit avertis de sa resolution, & qu'il les avoit attendus quatre mois tout entiers; Que c'estoit chose barbare, & contre les Loix de la Nature & du Christianisme, de ne faire la guerre que pour l'amour de la guerre; & que s'ils l'avoient faite pour acquerir la paix, ils n'auroient jamais une si belle occasion d'y parvenir, ny ne pourroient la traiter en meilleure compagnie qu'avec luy. En effet, il les en conjuroit instamment: mais comme ce n'estoit pas là leur intention, ils chercherent plûtost les moyens de s'en excuser, que ceux d'y entrer: les Deputez des Etats luy manderent que le terme de deux mois estoit trop court pour assembler les Deputez generaux, & pour prendre une si importante resolution, & la Reine d'Angleterre declara qu'elle ne vouloit pas se separer d'avec eux.

Les Anglois s'en plaignent.

Réponse pertinente à leurs plaintes.

Les Holandois ny eux ne veulent point la paix avec l'Espagne.

Envoye sa ratification pour la montrer aux Deputez d'Espagne.

Enfin le Roy ayant satisfait autant qu'il pouvoit au devoir de l'alliance & à sa reputation, & ne pouvant plus desnier une chose si juste aux prieres de ses Sujets, aux exhortations du Legat, & aux continuelles instances des Deputez d'Espagne, envoya sa ratification aux siens la datte en blanc, avec ordre de la montrer, mais de ne remplir point le jour que du sixiéme de Juin, auquel expiroit le terme des quarante jours, accordez aux Ambassadeurs d'Angleterre. En suite de cet ordre la paix fut publiée à Vervins le douziéme jour du mesme mois. Voicy la substance du Traité. *Sa Sainteté considerant les desolations extrémes que les guerres civiles & estrangeres ont causé en France & aux Pays-bas, dont l'Espagne, l'Angleterre & la Savoye se sont aussi grandement ressenties, ce qui a donné lieu aux tres-dangereux progrés* * *de l'ennemy de la Chrétienté, elle a fait faire des remontrances & exhortations par son Legat au Roy Tres-Chrétien, & par l'Evesque de Mantoüe son Nonce au Roy Catholique, pour les induire à une bonne paix, en sorte que ces deux Rois meus du zele de pieté, & de compassion pour leurs Sujets, & mettant comme porte leur devoir, en grande consideration les tres-sages & paternels admonestemens du Saint Pere, ont commis des Deputez garnis de pouvoir suffisans inserez à la fin de ces presentes, lesquels auroient conclu & accordé ce qui s'ensuit. Que ce Traité demeurera conclu conformément & en approbation de celuy qui a esté fait à Cateau en Cambresis l'an 1559. sans rien innover en celuy-là ny aux precedens, sinon aux choses ausquelles il sera expressément derogé par celuy-cy. Il y aura paix, confederation, & amitié fraternelle entre les deux Rois, leurs Pays & Sujets; Oubly de toutes choses passées, & renonciation à toutes pratiques, ligues & intelligences, qui tourneroient au prejudice de l'un ou de l'autre, directement ou indirectement; & si quelques-uns de leurs sujets y contreviennent pour aller servir par mer ou par terre contre l'un d'eux, l'autre sera obligé de les chastier comme perturbateurs du repos public. Il y aura liberté de commerce entre leurs Sujets par eau & par terre. Toutes lettres de marques & de represailles seront suspenduës, & ne se donneront plus que contre les principaux delinquans & leurs complices, en cas de manifeste desny de Iustice, dont ceux qui les obtiendront feront apparoistre. Les habitans des Pays-bas & d'Espagne, & les François reciproquement joüiront des privileges qui leur ont esté accordez par chacun des Rois dans leurs terres. Si le Roy Catholique donne ou transporte les Provinces des Pays-bas, & les Comtez de Bourgogne & de Charolois à l'Infante sa fille aînée, cette Princesse & ses terres seront comprises en ce Traité, sans que pour cet effet il soit besoin d'en faire un nouveau. Les Sujets d'un costé & d'autre retourneront en leurs Offices & Benefices dont ils auront esté pourveus avant l'an 1588. & en leurs biens qu'ils avoient deslors ou qui leur sont écheus depuis, nonobstant toutes donations, confiscations & jugemens, sans rien pretendre neanmoins des fruits perceus depuis le saisissement. Cela s'entend toutefois, pourveu qu'ils ne soient prevenus d'autre crime que d'avoir porté les armes en party contraire; Et ils ne pourront rentrer dans les terres des Rois, sans en avoir premierement obtenu permission par Lettres patentes du grand Seau.* Ces deux clauses furent ajoûtées pour exclurre le Duc d'Aumale & les restes de la faction des Seize refugiez chez les Espagnols, & Antonio Perez retiré en France, pour tous lesquels il avoit esté fait de tres-grandes instances de part & d'autre. *Les pourveus aux Benefices demeureront en la possession. Les deux Rois se restitueront ce qu'ils ont pris eux ou les leurs l'un sur l'autre, depuis la paix de l'an 1559. Sçavoir le Roy Tres-Chrétien la joüissance du Comté de Charolois, & le Roy Catholique les Villes de Calais, Ardres, Monthulin, Dourlans, la Capelle & le Catelet en Picardie, dans deux mois, en l'estat qu'elles se trouvent à present, sans y rien demolir; Et Blavet en Bretagne dans trois mois, où le Roy Catholique pourra faire demolir les fortifications faites par luy ou les siens; Et de toutes ces places il pourra faire emporter l'artillerie, armes & munitions de guerre, & tous les biens & meubles appartenans aux garnisons. Le Roy tres-Chrétien accommodera ceux de Blavet de vaisseaux pour emporter leurs canons, munitions & bagage, pourveu qu'ils donnent asseurance de les renvoyer. Pour la seureté de la restitution des places, les Deputez d'Espagne promettent de donner quatre ostages au Roy Tres Chrétien tels qu'il voudra choisir.* Ce furent Charles de Croüy Duc d'Arschot, François de Mendoze Admiral d'Arragon, Charles de Ligne Comte d'Aremberg, Chevalier de la Toison, & Loüis de Velasco Grand-Maistre de l'Artillerie, *deux desquels seront mis en liberté par la reddition des places de Picardie, les deux autres demeureront jusqu'à celle de Blavet. Pour la tenuze feodale du Comté de saint Pol, limites des païs des deux Princes, terres tenuës en surseance, exemptions de gabelle & d'impositions foraines pretenduës par ceux du Comté de Bourgogne, Evesché de Terouenne, Abbaye de saint*

Sommaire du Traité.

* *Ils y mirent cela pour ne pas donner ombrage aux Protestans que ce Traité promeu par le Pape, couvast quelque ligue contre eux.*

S. Jean au Mont Duché de Boüillon, restitution de quelques places pretenduës de part & d'autre en vertu du Traité de 1559. & tous autres differends non vuidez, il sera nommé des arbitres qui s'assembleront dans six mois pour en decider. Comme aussi seront nommez des Commissaires qui s'assembleront dans un an pour resoudre l'eschange des villages du pays d'Artois & de Flandres qui dans la division des terres ordonnées pour les Dioceses, ont esté departies aux Eveschez d'Amiens & de Boulogne, & de ceux de ces deux Eveschez qui l'ont esté à celles d'Arras & de saint Omer, d'où advient souvent du desordre & de la confusion. Tous prisonniers de guerre seront mis en liberté en payant seulement leurs dépens & sans rançon, si ce n'est qu'ils en ayent convenu; Et s'il y a plainte sur l'excez, il en sera ordonné par le Prince au pays duquel ils sont prisonniers. Ceux aussi qui par la calamité des guerres auroient esté mis aux galeres, seront promptement delivrez, sans qu'on leur puisse rien demander. Les Espagnols avoient commencé cette cruauté en y mettant plusieurs marchands François, & le Duc de Guise par droit de represailles y avoit enchaîné trois à quatre cens soldats Espagnols. *Se sont reservez les deux Rois tous droits & actions qu'ils entendent leur appartenir pour quelque cause que ce soit, ausquels il n'a pas esté expressément renoncé par eux ou par leurs predecesseurs, pour en faire poursuite par voye d'amiable Justice, non par les armes.* Cela s'entendoit du Royaume de Navarre au regard du Roy Tres-Chrestien, & du Duché de Bourgogne au regard du Roy d'Espagne. *Le Duc de Savoye sera compris en ce Traité, & rendra dans deux mois la Ville de Berre au Roy Tres-Chrestien, sans y rien demolir ny endommager, & laissera toute l'artillerie & boulets qu'il y trouva lors de la prise. Desavoüera aussi & abandonnera le Capitaine la Fortune qui s'est emparé sous son adveu de la Ville de Seurre en Bourgogne. Et pour le surplus des autres differends*, c'estoit principalement le Marquisat de Saluces & la Ville de Savillan, *ils seront remis au jugement du Saint Pere Clement VIII. pour estre decidez dans un an, & cependant les choses demeureront en l'estat qu'elles sont, sans y rien changer, & sans s'estendre hors du territoire des places, pour imposer ou exiger contributions. Pour les prisonniers de guerre, & pour les serviteurs & sujets qui auroient servy en party contraire, mesme chose que cy-dessus. Tous les Traitez precedens faits avec ce Duc ou ses predecesseurs, sont confirmez. Et ce fait il demeurera neutre & amy commun des deux Rois.* Ensuite sont nommez tous les alliez de part & d'autre, en tres-grand nombre: *lesquels les Rois ne pourront molester directement ou indirectement, & s'ils pretendent quelque chose contre eux, les poursuivront seulement par les voyes de droit devant des Juges competens, & non par force. Y seront aussi compris ceux qui se pourront denoncer du commun consentement des deux Rois, pourveu que dans six mois de la publication ils donnent leurs lettres, en tel cas requises. Ce Traité sera verifié, publié & enregistré en la Cour de Parlement de Paris, & Chambre des Comptes & tous autres Parlemens; Et au mesme jour semblablement au grand Conseil, autres Conseils, & Chambre des Comptes des Païs-bas.* Les Espagnols ne purent souffrir que Geneve y fust comprise que sous le nom general *des alliez des Suisses*; & l'on obmit exprés les autres alliez de ces Cantons, afin que cette Republique n'eust pas sujet de se plaindre, si elle seule eust esté passée sous silence. Au lieu de la Maison de la Mark, on y mit *les Seigneurs de Sedan*, ce qui se fit non seulement en faveur du Mareschal de Boüillon, mais aussi en haine du Comte de Maulevrier de la Maison de la Marx, contre lequel le Roy estoit extrémement indigné, parce que durant le Traité il avoit tenté une entreprise sur Sedan, dans laquelle les Espagnols avoient plus de part que luy: mais elle fut découverte, & ses entrepreneurs taillez en pieces, ou pendus. Outre ce Traité il y en eut un autre pour les particuliers, dont les plus considerables estoient Loüise de Coligny veuve de Guillaume Prince d'Orange, Philippe fils aîné de ce Guillaume, & le Duc d'Arschot. Pour la premiere il fut dit, *Qu'il luy seroit fait bonne & briefve Justice pour le doüaire du defunt Prince son mary, & pour la joüissance du Comté de Coligny, en ce qui estoit situé dans les pays du Roy Catholique.* Pour le second, *Qu'il seroit remis en sa Principauté d'Orange & toutes autres terres & droits, dont les siens joüissoient avant la guerre dans le Royaume de France.* La mesme chose fut accordée pour le Duc d'Arschot, *touchant les biens que luy & son defunt pere avoient possedez au mesme Royaume.*

Publication de la paix.

La publication de la paix se fit en un mesme jour par toutes les Villes de France & des Païs-bas, avec des réjoüissances dont le bruit & l'allegresse éclaterent jusqu'aux deux bouts de la Chrestienté. Les mesmes Seigneurs que l'Archiduc donnoit pour ostages servant d'Ambassadeurs, avec Richardot & Taffis, apporterent sa ratification au Roy, & luy vinrent jurer le Traité dans Nostre-Dame de Paris le

vingt-uniéme de Juin, y assistant aussi de la part du Duc de Savoye le Marquis de Lullin, & Leonard Roncas, son Secretaire d'Estat. Le Mareschal de Biron honoré de la qualité de Duc & Pair pour une si celebre Ambassade, & Beliévre & Sillery, receurent le serment de l'Archiduc à Bruxelles le vingt-six du mesme mois; & Guillaume Gadagne-de Boteon celuy du Duc de Savoye, qui ne le fit que le deuxiéme du mois d'Aoust. Le Roy Philippe II. signa bien les articles, mais sa maladie mortelle ne luy permit pas de prester le serment avec les mesmes ceremonies qu'avoient fait le Roy & l'Archiduc: Philippe III. son fils & successeur s'acquitta de cette obligation le vingt-uniéme de May de l'an 1601. dans la Ville de Valladolid, y assistant le Comte de Rochepot Ambassadeur de France.

Qui est ratifiée & jurée par le Roy, l'Archiduc & le Duc de Savoye.

En suite des ratifications & des sermens, les places furent renduës dans le temps prefix, & tous les principaux articles executez de bonne foy. Ainsi une longue & cruelle guerre, qui trente-neuf ans durant avoit déchiré la France par la fureur des armes civiles & des armes estrangeres, fit place à une profonde & heureuse paix. Durant laquelle le Roy s'adonnant avec une bonté merveilleuse, & avec des soins peu ordinaires aux Princes, à reparer les ruines de son Estat, y restablit dans peu de temps la Justice, la seureté & l'abondance, & par ce moyen acheva de meriter le nom de Grand, à tres-juste titre, puisque LA FELICITE' DES PEUPLES EST LA VERITABLE GRANDEUR DES SOUVERAINS.

Pendant la paix le Roy restablit la Justice & la felicité dans la France.

Les premiers fruits, que l'on recueillit de la paix furent le licenciement des troupes qui estoient sur pied; ce qui ayant répandu une grande quantité de voleurs dans les bois & sur les grands chemins, les Prevosts eurent ordre de battre la campagne pour les reprimer; Et parce que c'estoient de braves gens que le desespoir portoit à une extréme deffense; le Roy pour leur en oster les moyens, fit une Declaration le quatriéme du mois d'Aoust, *qui deffendoit le port des armes à feu à toutes personnes horsmis à ses Gens-d'armes, aux Chevaux legers de sa garde, aux Compagnies d'Ordonnance, & à tous les Prevosts & leurs Archers, enjoignant à tout le monde de courir sus aux contrevenans: permettant neanmoins l'usage des arquebuses aux Gentils-hommes, pour la chasse sur leurs terres.*

On fait défenses de porter armes à cause du licenciement des troupes.

Le mesme mois le Roy estant à Monceaux, conclut le mariage d'entre Madame Catherine sa sœur, âgée de prés de quarante ans, & d'Henry Duc de Bar, fils de Charles Duc de Lorraine. Diverses difficultez pour le fait de la Religion avoient fait trainer ce traitté plus de deux ans. Les nopces furent remises au commencement de l'année prochaine, les deux parties estant peu contentes d'estre sacrifiées par leurs parents, à des interests d'Estat, contre les sentimens de leur conscience.

Mariage de Madame Catherine avec Henry Duc de Bar.

La discipline Ecclesiastique s'estant fort relâchée durant la guerre, le Roy permit au Clergé de s'assembler à Paris pour la restablir. Les Deputez de ce Corps, aprés avoir conferé ensemble de leurs interests, François de la Guesle Archevesque de Tours, fut chargé de luy faire des remontrances. Il demanda fortement la publication du Concile de Trente, à la reserve des chefs qui pourroient blesser les libertez de l'Eglise Gallicane, & les privileges des Cours Souveraines; Le restablissement des elections Canoniques, pour les Benefices ayant charge d'ames; La revocation des brevets de nomination à ceux qui n'estoient point vacants; comme aussi celle des pensions accordées aux Laïques sur ces fonds-là; Toute liberté aux Ecclesiastiques de joüir de leur revenu sans aucune charge que de faire leurs fonctions; La reparation des Eglises & autres lieux sacrez; Et l'execution des contracts que le Clergé avoit faits avec le Roy. La réponse du Roy fut courte, grave, & pleine de beaux traits. Il leur dit qu'il prenoit leurs exhortations en bonne part, mais qu'il les exhortoit aussi à bien faire, & à concourir avec luy pour la reformation des abus; Qu'il ne les avoit pas causez, mais qu'il les avoit trouvez, & qu'il y faloit proceder pied-à-pied, comme dans toutes les choses importantes; Que jusques-là on ne leur avoit donné que de belles paroles, mais qu'il leur donneroit de bons effets, & qu'ils esprouveroient qu'avec sa casaque grise pleine de poussiere, il estoit tout d'or au dedans. Par ce mot il donnoit atteinte au manque de foy & au luxe de ses predecesseurs. Il conclut, Que pour leurs demandes, il y feroit réponse sur tous les chefs, à mesure qu'il en delibereroit avec son Conseil.

Assemblée du Clergé à Paris & les demandes de ses Deputez.

Réponse du Roy aux Deputez du Clergé.

Le Roy Philippe II. n'eut pas le plaisir de joüir long-temps de la paix, ny de voir le mariage tant desiré de sa fille; car il mourut à l'Escurial le treiziéme de Septembre 1598. Il estoit âgé de 72. ans dont il en avoit regné quarante-deux & neuf

Mort de Philippe II. Roy d'Espagne.

mois depuis l'abdication de son pere. Philippe III. son fils unique, n'estoit pour lors que dans sa vingtiéme année, Prince de peu d'effet : il luy laissa tous ses grands Estats, à la reserve des Païs-bas & de la Franche-Comté, qu'il donnoit en dot à sa chere fille Isabelle. C'estoit à condition, *Que ces Provinces retourneroient à la Couronne d'Espagne au defaut d'hoirs masles ou femelles; Que si elles tomboient à une fille, elle ne pourroit se marier sans le consentement du Roy Catholique; Que toutes les fois qu'il y auroit mutation, le nouveau successeur presteroit nouveau serment de conserver la Religion Catholique, & que s'il s'en departoit, il seroit décheu de tout droit sur ces Provinces; Qu'elles n'auroient point le commerce aux Indes Orientales ny Occidentales; Que le Roy se reservoit d'estre le Chef de l'Ordre de la Toison, & de mettre des Gouverneurs & garnisons à sa solde dans les Citadelles d'Anvers, de Gand & de Cambray, qui auroient serment à luy, & aux Princes des Pays-bas.* — Dot d'Isabelle & à quelles conditions.

Il y avoit plus de quinze mois qu'une fiévre hectique consumoit ce Roy, quand les gouttes le prirent fort cruellement la veille de Saint Jean. Ces humeurs acres engendrerent quantité d'abscés, premierement au genou, puis en diverses parties du corps. Ils creverent les uns aprés les autres, & il en sortoit des fourmillieres de poux que l'on ne pouvoit tarir. Il se joignit à cela un Satyriasme perpetuel, qui faisoit écouler ses forces & son sang avec un prurit effroyable. La puanteur insupportable qui sortoit de ces ulceres, & cette vilaine vermine qui le mangeoit jusqu'aux os, faisoient faillir le cœur à tous ceux qui l'approchoient : mais il ne luy manqua jamais; il souffrit tous ces maux avec une si merveilleuse patience, & il maintint son esprit dans une assiette si ferme jusqu'au dernier soûpir de sa vie, qu'ils ne sçavoient juger s'ils voyoient en luy un plus grand exemple ou de la misere humaine, ou d'une constance heroïque. Dans ce corps qui s'en alloit par pieces, son jugement sain & entier disposoit encore des plus grandes affaires; Et sur le poinct de n'estre plus il tâchoit d'estendre sa domination dans l'avenir, travaillant à dresser des avis & des memoires pour diriger le regne de son fils. On en trouva plusieurs aprés sa mort, dont quelques-uns se sont échapez jusques dans le public. Vain & ambitieux soucy! les Princes veulent regner à leur fantaisie, ils n'en croyent pas leurs predecesseurs; Aussi doivent-ils bien s'imaginer que leurs successeurs ne les en croiront pas. — Maladie de Philippe II. & ses accidens surprenans.

Philippe II. avoit fait son testament deux ans avant sa mort : par un codicille il enjoignit à son fils qu'il donnast ordre de bien examiner l'affaire de la Navarre, & de faire droit aux heritiers de Jean d'Albret s'il y écheoit. Il disoit que Charles V. son pere le luy avoit ainsi ordonné par son testament: mais que ses grandes occupations ne luy avoient pas permis d'y songer. A la fin de ce codicille il ajoûtoit une clause qui détruisoit son Ordonnance, c'estoit qu'on ne fit cette restitution ou recompense, qu'en cas qu'elle ne prejudiciât point à la Religion Catholique, ny à la tranquilité de ses Estats. Pourquoy cette queuë? Pensoit-il negotier avec Dieu? Au mesme temps que les remords de sa conscience le pressoient de restituer le bien à son voisin, sa malheureuse politique intervenoit, qui luy suggeroit des subterfuges pour le retenir. Ainsi il estoit doublement coupable, & de n'avoir pas fait justice, & de ne l'avoir monstrée à ses successeurs que pour les empécher de la faire. — Son Testament. — Restriction artificieuse dans son testament.

Avant que les nouvelles de sa mort fussent arrivées en Flandres, l'Archiduc en estoit party, ayant deposé la Pourpre sacrée dans l'Eglise de Nostre-Dame de Haux à deux lieuës de Bruxelles, & laissé le Gouvernement des Païs-bas au Cardinal André d'Austriche, au nom de l'Infante Isabelle qui en avoit esté reconnuë Princesse. Il passa par le Tirol, où il recueillit Marguerite fille de l'Archiduc Charles qui estoit mort, & la veuve sa mere & les emmena à Ferrare. Ils y furent receus fort solennellement, & le Pape Clement, lequel estoit en cette ville-là depuis le huitiéme de May, celebra le mariage du Roy Philippe III. avec Marguerite, & celuy de l'Archiduc avec l'Infante Isabelle, Albert estant Procureur pour le Roy d'Espagne, & le Duc de Sesse pour Isabelle. La nouvelle Reine & l'Archiduc passerent ensuite deux mois à Milan, puis au mois de Fevrier de l'année suivante, ils s'embarquerent à Genes pour l'Espagne; où les doubles nopces furent celebrées entre presens dans la ville de Valence au mois d'Avril. — Mariages de Philippe III. Roy d'Espagne, & de l'Archiduc.

Un peu avant la my-Octobre, le Roy s'en alla à Monceaux, terre qu'il avoit donnée à sa Maistresse; comme il avoit commencé d'y faire une diete, il tomba malade d'une retention d'urine, accompagnée d'une grosse fiévre & de frequentes défaillances de cœur. Ces symptomes d'abord firent craindre qu'il ne fust proche de — Le Roy Henry IV. tombe malade.

sa mort : mais la cause de son mal ayant esté promptement preveuë & ostée, il fut aussi-tost soulagé, & se leva deux jours aprés. Sa Maistresse s'estant veuë alors sur le bord du precipice, sollicitoit ce Prince sans cesse de l'épouser, & l'en pressoit avec d'autant plus de confiance, que les soins & les tendresses qu'elle luy avoit témoignées en cette occasion, sembloient l'obliger de luy tenir parole. Et certes elle n'estoit pas tout à fait indigne de cet honneur, sans les inconveniens qui eussent pû s'en ensuivre. Peu aprés le Cardinal de Medicis Legat estant venu prendre congé de luy, pour s'en retourner à Rome, il luy découvrit le dessein qu'il avoit de la satisfaire, & le pria de luy rendre ses offices auprés du saint Pere pour dissoudre son mariage avec la Reine Marguerite. Le Legat luy répondit fort froidement, que le Pape ne l'avoit envoyé en France pour d'autre affaire que pour la paix ; laquelle ayant esté heureusement moyennée, il alloit en rendre compte à sa Sainteté. Le Roy se repentit de s'estre ouvert si avant à un homme qu'il voyoit bien n'estre pas favorable à son dessein : voilà pourquoy quand il envoya l'année suivante Sillery à Rome, il luy enjoignit expressement de bien témoigner à ce Cardinal que cette fantaisie luy estoit passée.

Est sollicité d'épouser la Duchesse de Beaufort sa Maistresse.

Propose au Legat la dissolution de son mariage.

Dans le commencement de l'année 1599. trois ou quatre mariages fort illustres fournirent des divertissemens à la Cour ; Premierement celuy de Madame Catherine sœur du Roy avec le Duc de Bar, qui se fit le dernier de Janvier ; Quelque temps aprés celuy de Charles Duc de Nevers avec Catherine fille du Duc de Mayenne, & celuy de Henry fils de ce Duc avec Henriette sœur de Charles ; Puis celuy de Henry Duc de Montpensier & de Henriette Catherine fille unique de Henry Duc de Joyeuse, & heritiere de cette riche Maison. Le Roy la mesme année erigea Aiguillon en Duché & Pairie en faveur du fils du Duc de Mayenne. Le Duc de Bar avoit grande repugnance d'épouser une Princesse huguenote ; laquelle d'ailleurs estoit sa parente au troisiéme degré, & partant il avoit besoin d'une double dispense, l'une pour la diversité de la Religion, l'autre pour la parenté. Mais le Duc son pere croyant trouver un grand avantage en ce party, passa par dessus tous ces scrupules de conscience. La difficulté fut de trouver un Prelat qui voulust prester son ministere pour celebrer un mariage si discordant : tous ceux que l'on en sollicita le refuserent absolument ; l'Archevesque de Roüen, frere bastard du Roy, s'en estant fait un peu prier y donna les mains, & le celebra dans le cabinet du Roy en sa presence, croyant qu'il ne pouvoit pas dénier ce service à celuy qui venoit de le pourvoir d'un si bel Archevesché, quoy qu'il en fust peu capable.

Plusieurs mariages de consideration en France.

Aprés les solemnitez de ces nopces, deux changemens impreveus donnerent un grand sujet d'admiration à la Cour ; l'un fut de ce mesme Henry Duc de Joyeuse qui venoit de marier sa fille, l'autre d'Antoinette sœur du deffunt Duc de Longueville, & veuve du Marquis de Belle-Isle. Le premier, comme nous avons veu, estoit sorty des Capucins l'an 1599. Mais le Pape ne luy avoit donné dispense de demeurer dans le monde que pour autant de temps que la Religion Catholique auroit besoin de son secours. Or comme elle n'en avoit plus que faire, ce Seigneur estant touché des larmes de sa mere, Dame tres-devote & fort scrupuleuse, pressé par les semonces de sa propre conscience, d'ailleurs piqué de quelques paroles du Roy, & sollicité par les secretes admonitions du Pape, resolut de satisfaire à son vœu, & ayant renvoyé le baston de Mareschal & le cordon bleu au Roy, se retira dans le Convent des Capucins de Paris. On fut bien estonné, quand trois ou quatre jours aprés, on le vit en chaire, où cet habit de penitence, & ses sermons plus remplis de zele que de doctrine, luy donnerent bien plus d'éclat dans l'opinion des peuples que sa naissance & sa dignité ne luy en avoient donné à la Cour.

Suites de ces mariages.

Le Duc de Joyeuse rentre dans les Capucins.

La Marquise de Belle-Isle, l'une des plus belles & des plus spirituelles Dames de son temps, estant partie de Bretagne, sans communiquer son dessein à aucun de ses parens, alla se jetter dans un Convent de Fueillantines nouvellement institué à Thoulouse. On disoit qu'un secret déplaisir de ce qu'un Soldat qu'elle avoit employé pour venger la mort de son mary sur Kermartin, avoit esté pris & pendu, sans qu'elle eust pû obtenir sa grace du Roy, luy donna un tel dégoust, qu'elle ne voulut plus demeurer dans le monde aprés y avoir esté si peu considerée.

La Marquise de Belle-Isle se fait Feuillantine.

Dés le commencement de l'année, Sillery envoyé à Rome pour l'affaire du Marquisat de Saluces, avoit charge de poursuivre aussi la dissolution du mariage du Roy. L'esperance d'avoir les Sceaux à son retour, estoit un puissant aiguillon pour le faire agir de toutes ses forces : car la Duchesse de Beaufort l'avoit asseuré qu'elle les luy

Sillery envoyé à Rome au sujet du Marquisat de Saluces, & pour la dissolution du mariage du Roy.

feroit donner. Elle témoignoit par là ne se soucier pas trop des interests de Chiverny, ny de sa sœur de Sourdis, bonne amie de ce Chancelier. Elle croyoit avoir assez fait pour elle d'avoir obtenu un chapeau de Cardinal à son fils aîné. Le premier poinct de la commission de Sillery n'estoit difficile qu'en ce que la Reine Marguerite connoissant bien que le Roy, aprés l'avoir repudiée, épouseroit la Duchesse, faisoit dire au Pape, que par cette raison elle n'y consentiroit jamais; Et le Pape pour le mesme sujet y apportoit assez de repugnance. Car il ne voyoit pas bien comment il pourroit legitimer des enfans qui estoient nez en adultere, & il en prévoyoit de grands troubles pour la succession du Royaume, d'autant que les Princes du Sang n'en fussent jamais demeurez d'accord, & que les enfans qui fussent venus aprés, estant nez en legitime mariage, l'eussent disputé aux premiers. Cependant le Roy le pressoit fort par ses Agents; Et il estoit à craindre que pour abreger chemin, il ne fist faire le procés à la Reine Marguerite pour adultere, & qu'il n'en usast à son endroit comme Philippe le Bel en avoit usé envers la femme de son fils aîné. Là-dessus, je ne sçay quelle main, (mais certes tres-méchante, quoy que les suites de ce coup fussent salutaires à l'Estat) trencha le nœud de toutes ces difficultez. La Duchesse de Beaufort ne quittoit jamais le Roy, & estoit allée avec luy à Fontainebleau, grosse de quatre mois: les festes de Pasques approchant, il la pria, pour éviter le scandale & les vives remontrances de René Benoist son Confesseur, de les aller passer à Paris, & de loger chez Sebastien Zamet, ce riche partisan qui se disoit seigneur de dix-sept cens mil écus. Or un Jeudy Absolu, cet homme ayant pris un soin particulier de la traiter des viandes qu'il sçavoit estre le plus à son goust, il arriva qu'estant allée à Tenebres au petit saint Antoine, elle tomba en défaillance; Aussi-tost on la rapporta chez Zamet: mais son mal redoublant, elle n'eut point de patience qu'on ne l'eust ostée de ce méchant logis. On la transporta donc chez sa sœur de Sourdis; Et là les convulsions la prirent si violentes & si estranges, qu'elle en mourut le lendemain. Le Roy, qui estoit party de Fontainebleau aux nouvelles de cet accident, ayant appris celles de sa mort à Ville-Juif, s'en retourna tout court. Sa douleur fut telle qu'on peut s'imaginer, mais il la chassa bien-tost par un autre engagement. La Duchesse de Beaufort parut si hideuse aprés sa mort, & le visage si défiguré, qu'on ne la pouvoit regarder qu'avec horreur. Ses ennemis prirent de là occasion de faire croire au peuple que c'estoit le diable qui l'avoit mise en cet estat: ils disoient qu'elle s'estoit donnée à luy, afin de posseder seule les bonnes graces du Roy, & qu'il luy avoit rompu le col. On fit un pareil conte de Loüise de Budos, femme du Connestable de Montmorency, qui mourut cette année avec les mesmes symptomes; Et il est vray qu'il y eut en la mort de l'une & de l'autre, non pas veritablement de l'operation, mais de l'instigation de *celuy qui a esté meurtrier dés le commencement*. Le Pape creut que c'estoit un coup du Ciel accordé à ses prieres: Dés qu'il en sceut les nouvelles, il se rendit tres facile à dissoudre le mariage de la Reine Marguerite. Cette Princesse se tenoit encore enfermée au Chasteau d'Usson en Auvergne, & avoit esté separée de son mary prés de quatorze ans; Elle avoit toûjours refusé son consentement à la dissolution: mais depuis qu'elle eut appris cette mort, elle fit presenter sa Requeste au Roy, tendante à ce qu'il luy fust permis de s'addresser au Pape, pour demander; Qu'il eust à prononcer sur la nullité de son mariage, attendu qu'il y avoit eu defaut de consentement & une contrainte manifeste, d'ailleurs diversité de Religion, & parenté au troisiéme degré, & que la dispense qu'on avoit euë sur ces deux chefs, estoit absolument nulle, n'ayant point esté demandée par les deux parties, ny notifiée dans le temps & avec les formes requises. Le Roy luy permit de faire ses poursuites auprés du Pape; lequel ayant veu sa Requeste qui exposoit toutes ces raisons, & aussi celle du Roy qui tendoit à mesme fin, nomma le Cardinal de Joyeuse, Horace de Monte Napolitain Archevesque d'Arles, & Gaspard Evesque de Modene, Nonce de Sa Sainteté, pour juger cette affaire sur les lieux, leur mandant que si l'exposé estoit veritable, ils eussent à separer les deux époux. Ces Juges ayant donc examiné les preuves qui leur furent administrées de part & d'autre, *declarerent ce mariage nul & non valablement contracté, & permirent aux parties de se remarier ailleurs*. Les procedures portées à Rome, le Pape confirma la Sentence, d'autant plus volontiers qu'on luy laissoit esperer, que le Roy épouseroit quelqu'une de ses parentes.

Mort de la Duchesse de Beaufort & ses accidens.

La Reine Marguerite presente Requeste pour obtenir la dissolution de son mariage avec le Roy Henry IV.

Le Roy consent à ses poursuites & donne aussi sa Requeste au Pape pour le mesme sujet.

Dissolution du mariage du Roy.

Dés que le Legat fut sorty du Royaume, l'assemblée des Huguenots qui tenoit toûjours ferme à Chastelleraud, pressa plus instamment la verification de l'Edit de Nan-

tes. Outre que la chose de soy avoit plusieurs difficultez, le Clergé y forma ses oppositions au Parlement; & dans cette grande Compagnie il se trouva beaucoup plus de gens qui alloient à le rejetter qu'à le recevoir. On remarqua, que ceux qui avoient esté les plus ardens pour la Ligue, furent eux qui opinerent le plus fortement à la verification; C'est qu'ils avoient reconnu qu'en matiere de Religion, les violences destruisent plus qu'elles n'edifient. Il y fut longuement harangué pour & contre sur un sujet si important: aprés tout cela, le Roy les ayant mandez, les harangua si bien à son tour, ajoûtant la force de l'autorité à celle des persuasions, qu'ils obeïrent enfin & verifierent l'Edit. Plusieurs en estant mal-contens, il se presenta une occasion dangereuse pour émouvoir le peuple. Un nommé Jacques Brossier qui estoit un Tisseran de Romorantin, avoit une fille nommée Marthe, âgée de vingt ans, qui tourmentée par les vapeurs de la rate ou de la matrice, faisoit des mouvemens fort extraordinaires, comme des élancemens, des contorsions de toutes manieres, des cris qui imitoient la voix de divers animaux; elle écumoit, tiroit la langue, & parloit mesme quelquefois de l'estomach comme les Engastromytes; en sorte qu'il luy fut facile de laisser croire au peuple qu'elle estoit demoniaque. Avec ce gagne-pain le pere estant sorty de sa maison, couroit le païs sous pretexte de la mener à des pelerinages, & de chercher des exorcistes qui la pussent delivrer. L'Evesque d'Orleans & les Chanoines de Clery l'avoient chassée de leur territoire, & Miron Evesque d'Angers l'avoit renvoyée hors de son Diocese, croyant avoir reconnu par plusieurs signes que ce n'estoit qu'une maladie naturelle, avec des impostures fort estudiées. Il ne laissa pas de la mener à Paris, où il y a tant de sortes d'esprits, qu'il n'est rien de si extravagant qui n'y trouve des gens qui s'en infatuënt, ou qui pour leur profit en veulent infatuer les autres. Les Peres Capucins s'emparerent les premiers de cette possession, & commencerent à exorciser la patiente dans l'Eglise sainte Genevievfe. Le Cardinal de Gondy Evesque de Paris ne crût pas de leger: il convoqua une grande assemblée d'Ecclesiastiques dans cette Abbaye-là, & par leur avis il choisit cinq fameux Medecins pour examiner ce qui en estoit. Aprés diverses épreuves, trois d'entre eux luy firent rapport qu'il n'y avoit point de diable en cette fille, mais beaucoup d'artifice, & veritablement un peu de maladie: car elle avoit la langue rouge & enflée, & on entendoit quelque bruit sourd dans son hypocondre gauche. Un quatriéme, c'estoit Hautin, ne voulut rien prononcer, & dit suivant le sentiment de Fernel, qu'il faloit attendre trois mois. Duret fut seul qui maintint qu'elle estoit possedée. Sa grande reputation donna la hardiesse aux Exorcistes d'appeller d'autres Medecins; Ceux-là furent de son avis, & là-dessus on rouvrit la scene. Tout le peuple y courut en foule & avec émotion; les esprits s'échauffoient de part & d'autre; Et il estoit à craindre que cet oracle ne donnast des réponses seditieuses, si on ne se hastoit de luy fermer la bouche. Le Parlement mit donc la possedée en garde entre les mains de Lugoli Lieutenant Criminel, & du Procureur du Roy au Chastelet vingt jours durant, & nomma cependant onze Medecins des plus fameux de la Faculté pour la visiter. Ceux-là rapporterent qu'ils n'y reconnoissoient rien qui fust au dessus des forces de la nature. Les Predicateurs neanmoins ne laissoient pas de crier qu'on entreprenoit sur la jurisdiction de l'Eglise, & qu'on estouffoit une voix miraculeuse, dont Dieu vouloit se servir, pour convaincre les Heretiques. Il falut que le Parlement se servist de son autorité pour leur imposer silence. Et quant à Marthe, il donna ordre à Rapin Prevost de Robe Courte, de la remener à Romorantin, & de la donner en garde à son pere, avec défense de la laisser sortir de cette Ville sans la permission du Juge des lieux, sous peine de punition corporelle à l'un & à l'autre. La piece ne finit pas pour cela: Alexandre de la Rochefoucaud Abbé de Saint Martin, & frere de ce Comte de Randan qui avoit esté tué à la bataille d'Issoire, & de François Evesque de Clermont depuis Cardinal, enleva cette malheureuse, (par le conseil de l'Evêque, à ce qu'on croyoit,) & la mena à Avignon, puis à Rome. Il s'imaginoit qu'elle joüeroit mieux sur ce grand theatre, & qu'il trouveroit plus de credulité dans le lieu qui est la source de la croyance: mais comme les Agents de France avoient déja prevenu le Pape & toute cette Cour-là de la crainte d'offenser le Roy, les amis dont il pensoit y estre appuyé, luy manquerent, & il n'y trouva point de gens qui fussent capables de croire rien de contraire à leurs interests. Ainsi cet Abbé connoissant qu'il s'estoit trompé, il fut contraint d'écrire au Roy pour luy demander tres-humblement pardon. Peu de temps aprés il tomba malade, & mourut de cha-

Verification de l'Edit de Nantes & ses suites.

Une fille que l'on croyoit possedée.

grin, à ce qu'on disoit, d'estre venu de si loin se faire mépriser. Marthe & son pere delaissez de tout le monde, n'eurent plus d'autre refuge que les Hôpitaux.

Le Lecteur n'aura pas desagreable que je luy rapporte icy trois choses fort rares que l'on remarqua cette année en trois personnes. L'une fut en celle de Gaspard de Schomberg, qui avoit servy tres-utilement le Roy dans les armées & dans les negotiations. Il estoit travaillé de fois à autres d'une soudaine & grande difficulté de respirer: un jour comme il revenoit de Conflans à Paris, estant prés de la porte Saint Antoine, il fut saisi tout d'un coup de ce mal, & perdit la respiration & la vie. Les Chirurgiens qui l'ouvrirent pour en connoistre la cause, trouverent que la partie du costé gauche de cette membrane, qu'on nomme le pericarde, qui enveloppe le cœur, & sert comme de soufflet pour le rafraîchir, estoit devenuë osseuse, en sorte qu'elle empéchoit la respiration. La seconde est, qu'au païs du Mayne il se trouva un païsan nommé François Troüillu âgé de trente-cinq ans, qui avoit une corne à la teste, laquelle luy avoit percé dés l'âge de sept ans. Elle estoit faite à peu prés comme celle d'un belier, horsmis que les rayes n'estoient pas spirales, mais droites, & qu'elles se recourboient en dedans comme pour rentrer dans le crane. Il avoit le devant de la teste chauve & la barbe rousse, & par flocons telle qu'on dépeint celle des satyres. Il s'estoit retiré dans les bois pour cacher cette déformité monstrueuse, & y travailloit aux charbonnieres; Un jour que le Maréchal de Lavardin alloit à la chasse, ses gens l'ayant veu qui s'enfuyoit, coururent aprés, & comme il ne se découvroit point pour saluer leur Maître, ils luy arracherent son bonnet, & ainsi apperceurent cette corne. Le Maréchal l'envoya au Roy, qui le donna à quelqu'un pour en gagner de l'argent en le monstrant au peuple. Ce pauvre homme eut tant de chagrin & d'ennuy de se voir mener comme un Ours, & sa honte exposée à la veuë de tout le monde, qu'il en mourut bientost aprés. La troisiéme curiosité est la fille d'un mareschal du bourg de Conflans, sur les limites du Poitou & du Limosin, qui fut trois années entieres sans boire ny manger. Cela procedoit d'une relaxation de l'œsophage, qui luy estoit arrivée ensuite d'une grande maladie, de sorte qu'elle ne pouvoit rien avaler, & avoit un horrible dégoust de toutes les viandes & de tous les breuvages. Aussi ne rendoit-elle aucuns excréments, son ventre estoit tout applaty, elle n'avoit plus que la peau tenduë sur les costes, & estoit fort froide au toucher en toutes les parties de son corps; horsmis celles qui estoient proche du cœur: mais du reste elle avoit les bras & les jambes passablement charnuës, la gorge assez pleine, le visage bon, & la chevelure longue & épaisse, elle alloit & venoit sans peine, & travailloit dans le mesnage comme une autre. Aprés qu'elle eut demeuré plus de trois ans en cét estat, quelques medecins curieux allerent en ce païs-là avec des lettres du Roy, pour l'emmener à Paris, ses parens ennuyez de leurs enquestes, luy conseillant, pour se delivrer d'eux, d'essayer à avaler quelque chose, elle se força à prendre du boüillon; Ce qu'ayant fait avec peine les deux ou trois premieres fois, enfin elle le trouva bon, & par ce moyen elle se rouvrit les conduits de la nourriture, & peu à peu s'accoûtuma à manger des viandes solides. Pareille chose estoit arrivée l'an 825. à une fille sous l'Empire de Lotaire, aprés avoir esté aussi trois ans sans rien avaler.

Trois choses fort extraordinaires.

Mort de Gaspard de Schomberg.

Homme ayant une corne à la teste.

En ces années une nouvelle & bijarre maladie infecta la Pokutie petite Province de la Pologne, voisine de la Transylvanie, d'où elle s'est répanduë en tous ces païs-là. Son siege est dans les cheveux; elle en entortille un ou deux toupets, qui d'abord ne causent aucune incommodité, mais au bout de quelque temps suppurent & engendrent une infinité de vermine. Si on les coupe, cette humeur acre & fuligineuse qui les a meslez de la sorte, retombe sur toutes les parties du corps, & y cause de cruelles douleurs, des contorsions, des dislocations, des ulceres, des exostoses, & tout ce qu'on peut s'imaginer de plus étranges accidents. Les medecins luy ont donné le nom de PLICA, parce qu'elle plie & bouchonne les cheveux, & celuy de CIRRAGRA, comme estant une espece de goute qui commence par ce fâcheux entortillement.

Maladie de la Plique en Pologne.

La paix faite, les Grands du Royaume se voyoient peu considerez dans l'administration des affaires: le Conseil tout composé de gens de plume, quelques-uns de fort mediocre naissance, estoit bien aise de les rabaisser pour s'égaler à eux. Ceux qui avoient esté de la Ligue, recevoient d'assez bons traittemens pour ne se pas plaindre, & mesme pour faire jalousie aux autres. Quant au Duc de Mayenne, autrefois leur chef, estant ruiné de biens & de credit, il se tenoit bas, & affectoit de

Differens estats des personnes de marque durant la paix.

paroistre encore plus foible qu'il n'estoit, parce que son impuissance seule faisoit sa seureté. Mais plusieurs de ceux qui avoient servy le Roy, croyant n'estre pas bien traitez, s'éloignoient encore plus de luy qu'il ne s'alienoit d'eux. Les plus malcontens estoient le Maréchal de Boüillon, le Duc de la Trimoüille, le Connestable de Montmorency, le Duc de Montpensier; plus que ceux-là encore le Duc d'Espernon & le Maréchal de Biron. Ce dernier plus hardy que les autres exhaloit sans cesse ses méocontentemens par des plaintes odieuses, & par des vanteries insuportables. Il ne pouvoit dire du bien de personne, & ne cessoit d'en dire de luy-mesme; Il s'exaltoit au dessus de tous les plus grands Capitaines; à son dire c'estoit luy seul qui avoit tout fait, il n'y avoit point d'honneur ny de rang qu'il ne tinst au dessous de son merite; la souveraineté seule le pouvoit remplir, & il se vouloit couronner par ses propres mains. Les trop grands applaudissemens avoient gasté ce brave courage, le Roy luy-mesme l'avoit trop loüé & trop élevé. Aprés la perte de Dourlens & de Cambray, la Noblesse & les gens de guerre avoient jetté les yeux sur luy seul, comme sur le liberateur de l'Estat; Au retour du siege d'Amiens il s'estoit enyvré de l'amour du peuple de Paris; Et quand il alla en Flandres faire jurer la paix à l'Archiduc, les Espagnols connoissant sa vanité & sa mauvaise disposition, luy donnerent de si hauts éloges, qu'ils luy remplirent la teste de vent, & le cœur de mauvais sentimens. Dés lors, & mesme dés auparavant, il recherchoit la faveur des peuples, & il affectoit pour la Religion Catholique un zele qui alloit jusqu'au chapelet & aux Confrairies, comme s'il eût voulu relever la Ligue que son épée avoit abattuë. Cette année au mois de May, ayant fait un voyage en Guyenne, il y regala la Noblesse de festins, de presents & de caresses, eut des conferences particulieres avec ceux qui avoient le plus de credit dans la Province, & s'y conduisit de telle sorte, que le Roy apprehendant quelque remuëment de ce costé-là, décendit à Blois, & mesme fit courir le bruit qu'il passeroit jusqu'à Poitiers, afin de retenir ceux qui auroient voulu s'engager dans ces intrigues. Il estoit encore là lors que les nouvelles du voyage du Duc de Savoye l'obligerent de retourner à Fontainebleau.

Maniere d'agir du Duc d'Espernon.

Durant son sejour en ce païs-là, Philippe Hurault Chiverny Chancelier de France, qui avoit demandé congé au Roy pour aller voir sa maison de Chiverny, n'y fut pas si tost arrivé qu'il tomba malade & mourut le vingtneufiéme de Juin. Il se picquoit fort de Noblesse, & affectoit autant la qualité de Comte & celle de Gouverneur de l'Orleannois & du Blaisois, que celle de Chancelier, qu'il avoit tenuë vingt ans. Sa posterité, comme presque celle de tous ceux qui élevent de grandes fortunes à la Cour, a passé en bien peu de temps.

Mort du Chancelier de Chiverny.

Pompone de Beliévre luy succeda en cette grande Charge, & fit d'abord deux choses tres necessaires, sçavoir un severe Edit contre les Duels, & un reglement qui portoit qu'aucun ne fût receu à la Charge de Maistre des Requestes qu'il n'eût esté dix ans dans les Compagnies Souveraines, ou vingt dans les Sieges subalternes. Ce nouveau Chancelier, Villeroy Secretaire d'Estat, Sillery President au Parlement de Paris, Janin qui l'estoit en celuy de Bourgogne, & le Marquis de Rosny Surintendant des Finances, avoit le plus de part dans le ministere. Villeroy estoit le plus intelligent & le plus sage de tous: mais Rosny tenant la bourse, avoit un grand avantage; D'ailleurs, le Roy familiarisoit plus avec luy, & le consideroit comme une creature qu'il avoit elevée, & qui n'avoit jamais tenu de party que le sien. Aussi estoit-il entierement fait à son humeur, & tres-propre pour exercer cette Charge suivant ses intentions. Car outre qu'il estoit infatigable, ménager, & homme d'ordre, il avoit la negative fort rude, estoit impenetrable aux prieres & aux importunitez, & attiroit à toutes mains de l'argent dans les coffres du Roy. Il recevoit pour cela toutes sortes d'avis, dont les plus faciles passerent de son temps, & le rebut en a esté resassé dans le Regne suivant. Il recherchoit jusqu'au bout les deniers qui avoient esté détournez, attaquoit sur cela les plus grands comme les plus petits, se chargeoit hardiment de la haine des refus, & fermoit les oreilles aux plaintes & aux reproches, sans se soucier d'autre chose que de trouver de jour en jour de nouveaux fonds, de quelque maniere que ce fût. Par là il se rendoit tres-necessaire, & se mettoit dans l'esprit du Roy de mieux en mieux. Souvent il luy faisoit voir des estats de recepte, & des mises en chaque nature d'affaires. Il luy montroit aussi les projets des dépenses qui estoient à faire; & avec cela des inventaires de toutes les armes, munitions, & canons qui se trouvoient dans les places;

Auquel succeda Pompone de Beliévre.

Conduite de Rosny dans les Finances.

Le

Le tout par abregez sommaires, afin de luy donner plus de goust pour son travail & de l'instruire sans l'ennuyer. Car il sçavoit bien que ce Prince, ayant l'esprit fort prompt, ne pouvoit pas s'appliquer long-temps, ny à écrire, ny mesme à suivre un trop grand raisonnement.

Ceux qui avoient manié les finances, les avoient mises dans une si horrible confusion, & d'ailleurs les dépenses des guerres civiles les avoient si fort épuisées, qu'il estoit presque impossible d'y remedier par les voyes ordinaires. Le Roy estoit chargé de six millions de rentes & de pensions, de plus de cinq millions pour les gages de ses Officiers de Justice & de finances, des requestes d'un nombre infiny de braves soldats, Officiers, Gentilshommes, & Seigneurs qui demandoient, les uns des recompenses, les autres au moins quelque grace pour subsister. Il eust donc esté supportable de passer pour un temps pardessus les formes accoûtumées, pour remedier à ces desordres, n'estoit que les exemples demeurent aprés que la necessité est cessée, & que les Charges une fois imposées se tournent en droits ordinaires. Afin de faire venir les finances dans le grand canal de l'Epargne, Rosny s'étudia d'abord à déboucher les sources d'où elles devoient couler, & à boucher tous les faux-fuyants par où elles se perdoient. Il se commettoit des abus énormes aux levées des deniers qui se faisoient par commissions extraordinaires; Et c'estoit la coûtume des gens du Conseil de faire donner les adjudications à grand marché, afin d'avoir part au profit. Pour le premier, il ordonna aux Receveurs de faire recepte de ces deniers comme des autres; Et pour le second, ayant reconnu que les sous-fermes montoient à deux fois autant que les adjudications generales, il ferma la main aux grands Traitans, & commanda que tout fust voituré à l'Epargne. Du reste, il se rendit dans peu de temps tellement maistre du Conseil des finances, qu'il en retrancha tous les abus, & fit voir à ces grands hommes d'Estat, que pour sa Charge il n'estoit pas besoin de tant de politique & de lumieres, mais seulement d'estre laborieux, & de sçavoir augmenter & retrancher, faire & défaire. Les plus clairs revenus du Roy estoient alienez ou engagez aux plus grands Seigneurs, il leur assigna leur payement à l'Epargne & remit toutes ces alienations dans les mains du Roy, qui les fit valoir au double & au triple. Il abolit aussi toutes les levées qu'ils avoient establies à leur profit & sans autre autorité que celle de la licence des guerres civiles. Il fit pareillement revoquer tous les privileges qui avoient esté accordez depuis trente ans, comme aussi toutes les lettres de Noblesse depuis ce temps-là. Le Roy Henry III. en avoit vendu mille dans la seule Normandie; Et on disoit que sous l'ombre de cette profusion, il en avoit esté debité deux fois autant. On fit valoir à ces Gentils-hommes de parchemin, l'exemption dont ils avoient joüy depuis ce temps-là, pour leur remboursement. Ce fut pour lors que ce fameux privilege qu'on appelloit *la franchise de Chalo saint Mars*, fut entierement aboly. Aprés ces revocations, il fit envoyer des Commissaires par les Provinces pour regaler les tailles, afin qu'il y eust moins de non-valeurs; Et parce que le plat-païs estoit fort desolé, il fut contraint de les rabaisser de six cens mille écus, & d'en remettre tous les arrerages jusqu'à l'an 1597. qui montoient à plus de vingt millions. Aussi bien eust-il esté impossible de les lever; Et puis ce n'estoit pas le Roy qui y perdoit le plus, mais les Receveurs qui en avoient fait les avances d'une partie, & les Capitaines & Seigneurs qu'on avoit assignez sur l'autre. On cassa toutes les obligations que les taillables en avoient faites aux premiers, & on revoqua les assignations des seconds. Son dessein estoit, disoit-il, d'oster les tailles, pour cet effet de dégager le Domaine du Roy, à quoy il travailloit puissamment, & de suppléer à ce qu'il faudroit de plus par l'augmentation des imposts sur les denrées. Cette pensée, soit qu'il l'eust ou non, estoit tres-conforme à la bonté que le Roy faisoit paroistre pour ses peuples, voulant qu'on creust qu'il les cherissoit comme ses enfans, & qu'il avoit encore plus de crainte de les opprimer, que de desir de remplir ses coffres.

Quant aux affaires d'Estat, toute autre voye, que celle de l'arbitrage, eust semblé meilleure au Duc de Savoye. Il eust bien voulu que les Espagnols eussent pris sa défense en main; Et quoy qu'il eust déja éprouvé au traité de Vervins qu'ils n'avoient pas trop de chaleur pour ses interests, il ne laissoit pas de les en solliciter, & de leur rendre de grands respects: mais quand ils furent assez expliquez qu'ils n'engageroient pas leur jeune Roy dans une guerre pour l'amour de luy, il pensa à bien instruire le Pape des raisons pourquoy il retenoit le Marquisat. François d'Arcon-

Conduite du Duc de Savoye touchant le Marquisat de Saluces.

nas Comte de Touzaine son Ambassadeur en Cour de Rome, & Sillery qui y avoit la mesme Charge de la part du Roy, firent voir les extraits de leurs titres. En attendant qu'on les pust examiner, le Roy demandoit qu'*ayant esté spolié, il fust rétably avant toutes choses*; Et le Duc répondoit que cette maxime de droit avoit lieu entre particuliers, non pas à l'égard des puissans Princes, comme estoit le Roy, auquel si on adjugeoit une fois le possessoire, il ne déguerpiroit jamais. Là dessus Sillery proposa un expedient; Sçavoir que la joüissance en demeurast au Duc jusqu'à sentence definitive, pourveu qu'il le tinst comme fief mouvant du Dauphiné. Arconnas n'en demeurant pas d'accord, le Pape en trouva un autre, qui estoit que la piece demeurast sequestrée entre ses mains. Le Patriarche de Constantinople (c'estoit Calatagirone General de l'Ordre de saint François, qu'il avoit honoré de ce titre) fut chargé de sa part de l'aller proposer aux deux Princes, & s'il leur agréoit, de demander une prolongation du compromis qui s'en alloit expirer. Tous deux feignirent de l'agréer, & pourtant aucun n'en estoit content: car ils craignoient que quand le Pape auroit ce Marquisat, il ne luy prist envie de le faire tomber à quelque fils d'un de ses freres. Là dessus Arconnas, soit à dessein de gagner son esprit, ou de presentir son jugement, l'alla assurer de la part du Duc, que si le Marquisat demeuroit à son Maistre, il en pourroit disposer en faveur de tel de ses neveux qu'il luy plairoit. Le Pape prit ce compliment comme une injure faite à son integrité, & deslors se déporta entierement de cet arbitrage. Le Duc n'en fut pas trop fâché, il tendoit d'autres ressorts du costé de France par le moyen de ses Ambassadeurs. Quand il eut appris qu'ils n'y avoient pas reüssi à son gré, il se resolut d'y venir luy-mesme; Et parce qu'il sçavoit bien que son Conseil ne luy permettroit pas de hazarder ainsi sa reputation & sa personne, il se faisoit écrire des lettres par Roncas, que le Roy seroit bien aise de le voir, quoy qu'au contraire il eust dit nettement à ses Agents, que s'il n'estoit pas disposé à luy rendre le Marquisat, il auroit peu de satisfaction de son voyage. Ce Prince avoit si bonne opinion de son habileté, & des talens de son esprit, qui certes estoient admirables, qu'il se promettoit de gagner le cœur du Roy & de ses Ministres par son accortise, ou de les persuader par ses raisons. Au mois de Juin avoit esté le fameux duel d'entre Philippin son frere bastard, & le Seigneur de Crequy; Philippin y avoit esté tué, & cet accident sinistre devoit bien luy faire changer de resolution: car il déferoit beaucoup à de pareils presages. Mais un autre signe sembloit luy promettre que son travail ne seroit pas infructueux, c'est que dans le mois de Septembre tous les arbres fruitiers de la Savoye avoient porté des fleurs & du fruict en moins d'une heure. Ainsi il partit de Chambery le premier jour de Decembre avec son conseil, un train de douze cens chevaux, & de grandes richesses, en bijoux, & en pierreries.

Le Roy en demande la possession per interim, & le Duc s'y oppose.

Le Pape se déporte de l'arbitrage entre le Roy & le Duc de Savoye.

Le Duc de Savoye prend resolution de venir luy-mesme en France.

Dans ce temps-là le mariage de la Reine Marguerite estant dissous, les Agents du Roy l'engagerent à la recherche de Marie de Medicis, fille de François en son vivant Duc de Florence, & niéce de Ferdinand frere & successeur de ce François: mais cependant son cœur qui n'avoit pas accoûtumé d'estre libre, se prit aux appasts de Henriette de Balsac, fille enjoüée, spirituelle, & engageante. Aussi estoit-elle de race à faire l'amour, car elle avoit pour mere Marie Touchet qui avoit esté Maitresse du Roy Charles IX. & depuis avoit esté mariée au Seigneur d'Entragues, dont cette fille estoit née. Ses parens desirant profiter de l'occasion, la tenoient de fort court, & la gardoient estroitement, de peur que la joüissance n'éteignist l'ardeur du Roy. De son costé elle seconda si bien leurs intentions, qu'enfin par des refus attrayans, elle l'obligea à luy donner une promesse de l'épouser, *si dans l'année elle luy faisoit un fils*. Sous cette assurance, & moyennant une pluye d'or de cent mille écus, il eut toute liberté. Ensuite il la gratifia de la Terre de Verneüil avec titre de Marquisat. On ne sçait s'il faut croire pour son honneur, qu'il avoit envie d'acquiter sa parole: mais Sillery & le Cardinal d'Ossat, pousserent si avant la recherche de Marie de Medicis, qu'il ne fut plus en son pouvoir de s'en dédire. Il envoya donc Alincour fils de Villeroy, à Rome, sous couleur de remercier le Pape de la bonne justice qu'il luy avoit renduë en l'affaire de son mariage avec la Reine Marguerite, & de luy donner part de celuy qu'il desiroit contracter dans la Maison de Medicis. Aprés ce compliment il supplia sa Sainteté d'avoir agreable que Sillery & luy allassent à Florence pour voir la Princesse, & pour negocier cette affaire, qui estoit bien plus avancée qu'ils ne luy disoient.

Le Roy s'attache à Henriette de Balsac, & en fait sa Maitresse.

Il promet de l'épouser sous des conditiõs.

La fait Duchesse de Verneüil.

Le Roy engagé au mariage de Marie de Medicis.

Il n'est pas croyable combien la nouvelle Marquise de Verneüil eut de déplaisir

Déplaisir de la Duchesse de

de se voir descheoir de l'esperance d'une Couronne ; elle dissimula pourtant : mais le Comte d'Auvergne son frere uterin, autant par la malignité de son naturel que par ressentiment, se porta à venger cette injure, & se joignit aux malcontens dont nous avons parlé. On les accusoit d'avoir tous ensemble conspiré d'enfermer le Roy dans une prison, de luy oster la Couronne & de la deferer à un autre Prince du Sang. Plusieurs ont creu que le Duc de Savoye avoit part à ce dessein, ou du moins qu'en ayant eu quelque vent, il avoit entrepris de venir en France, pour voir quel avantage il en pourroit tirer. Quelque pensée qu'il eust, il décendit par batteau sur le Rhosne à Lyon, d'où il renvoya la moitié de son train, & puis de Roüane à Orleans. Il fut receu en cette derniere Ville par le Duc de Nemours, sur le chemin delà à Fontainebleau par le Mareschal de Biron, & deux lieuës plus en deçà par le Duc de Montpensier. A Pluviers il prit la poste un peu aprés minuit, courant à soixante & dix chevaux, & arriva à Fontainebleau le quatorziéme de Decembre sur les huit heures du matin, où il trouva le Roy prest de monter à cheval pour aller au devant de luy. Aprés que le Roy l'eut entretenu en ce lieu-là durant six jours dans des divertissemens de chasse, de promenade, & de jeu, il le mena à Paris le vingt-uniéme du mois de Decembre de l'année 1599. Il luy offrit un appartement dans le Louvre : mais le Duc l'en ayant remercié, il se logea à l'Hostel de Nevers.

Verneüil causé par ce mariage qui donne lieu à plusieurs conspirations contre le Roy.

Le Duc de Savoye arrive en France, & comme il y est receu.

Il n'est point d'adresse, point de tour d'habile Politique, ny de sage Courtisan, qu'il n'employast pour reüssir à son dessein ; Et l'on peut dire que si le succez ne répondit pas à ses desirs, sa conduite surpassa sa reputation. Il faisoit la cour au Roy avec beaucoup de complaisance, mais sans aucune bassesse : car il accompagnoit ses respects d'une agreable liberté, & les deferences qu'il rendoit, estoient de telle sorte, qu'elles ne blessoient point sa qualité. On voyoit de la grace & de la grandeur dans toutes ses actions ; Il témoignoit de l'estime & de la courtoisie pour tous les Grands du Royaume, un accueil obligeant & civil envers tous les Officiers du Roy, un entretien plein d'esprit & de galanterie auprés des Dames, & par tout une liberalité Royale. Ce fut aux estreines de l'année 1600. qu'il fit paroistre davantage cette vertu qui distingue les Princes : il donna de riches presents à toute la Cour, qui les receut avec la permission du Roy ; Et aprés avoir fait de si grandes profusions, qu'il sembloit avoir vuidé tous ses coffres, on fut tout estonné de le voir à un bal qu'il donna, tout couvert de pierreries, estimées à plus de six cens mille écus.

Rares qualités du Duc de Savoye & sa conduite.

Avec tout cela, il ne gagnoit rien dans l'esprit du Roy. Dés les premier entretien qu'il eut avec luy, il connut ce qu'il en devoit esperer ; d'abord il s'efforça de luy ouvrir son ame pour acquerir quelque créance : & aprés avoir fort éloquemment déployé toutes les protestations possibles de service & d'attachement, le priant de le recevoir luy & ses enfans sous sa protection, il en vint à se plaindre des Espagnols, puis à luy proposer la conqueste du Milanois & de l'Empire, & à luy découvrir les intelligences, & les moyens qu'il avoit pour cela. Il est à croire qu'il parloit alors selon son cœur, car il estoit fort piqué du peu de compte que les Espagnols avoient tenu de ses interests à Vervins ; Et d'ailleurs sa femme, sœur de Philippe III. qui estoit le lien de son attachement avec ce Roy, estoit morte l'année precedente. Quoy qu'il en soit, le Roy l'écouta fort attentivement, & le remercia de ses bonnes volontez : mais aprés tout il luy répondit que la restitution du Marquisat devoit preceder ces grands desseins, & qu'ils en parleroient à loisir quand ce poinct seroit terminé. Toutes les fois que le Duc revint à la charge, il fut repoussé de mesme. Cette dureté, il l'appelloit ainsi, l'estonnoit & le desesperoit, & neanmoins il faisoit paroistre une entiere satisfaction sur son visage ; comme le Roy de son costé continuant les civilitez qu'il devoit à son hoste, prenoit soin de le divertir le plus agreablement qu'il estoit possible. Tous les Grands eurent le bouquet pour le traitter chacun à son tour ; Et entre les singularitez de la France, le Roy luy fit voir la Majesté de son Parlement, & le mena aux écoutes de la Grand-Chambre, pour entendre plaider une cause, dont le sujet tout-à-fait extraordinaire, exerça bien amplement l'éloquence des Avocats des parties, & de celuy du Roy, qui estoit Loüis Servin. Au sortir de là, le premier President traita les deux Princes magnifiquement chez luy.

Son adresse dans les conferences qu'il eut avec le Roy.

Ne produit point l'effet, qu'il s'en estoit promis.

Le Roy le fait divertir autant qu'il luy est possible.

Nonobstant ces demonstrations d'une amitié apparente, leurs humeurs aussi differentes que leurs interests, entretenoient la desunion de leurs esprits, & l'augmentoient de telle sorte, qu'il leur eschapoit souvent à l'un & à l'autre des paroles de mécontentement & d'aigreur. Un jour l'Ambassadeur d'Espagne vint trouver le

Duc, & d'abord luy jetta en face un sanglant reproche, luy disant que le Roy l'avoit assuré qu'il n'estoit venu en France que pour le porter à faire la guerre à l'Espagne. Le Duc en fut offensé au dernier poinct contre le Roy : mais n'osant pas s'en prendre à luy, il fit dessein de s'en prendre au Mareschal de Biron, qui passoit encore pour son favory. Estant donc un jour à la chasse il joignit ce Mareschal à l'escart, & commença à se plaindre du Roy en termes fort aigres, à dessein, (si cela est croyable) que Biron les relevast, & qu'il luy donnast sujet de luy faire mettre l'épée à la main. Biron, bien loin de prendre la deffense du Roy, se mit à en dire bien plus de mal que le Duc ; mesme ayant une fois levé la bonde à son impetuosité, il laissa écouler tout son secret, & luy confia qu'il y avoit une conspiration faite pour le détrôner. Le Duc bien surpris & tout ensemble fort ravy d'entendre ce qu'il n'eust jamais osé esperer, entra aussi-tost dans la partie, offrit tous ses moyens aux conjurez, & mesme écrivit en Espagne pour y donner part de cette bonne nouvelle. Mais si elle estoit vraye, on l'y sçavoit avant luy, & on disoit que Picoté avoit negocié pour cela avec le Comte de Fuentes, qui estoit ennemy personnel du Roy Henry IV. Ce Picoté estoit natif d'Orleans, mais mauvais François, & refugié au Païs-bas ; Biron l'avoit tenu prisonnier à Aussonne, & c'estoit de-là qu'il avoit commencé à le connoistre. Depuis ce jour-là, le Duc se mit à caresser Biron, & à flater son esprit vain & superbe. Comme il sceut que la trop grande reputation de ce Mareschal faisoit ombre au Roy, il s'estudioit à luy donner des loüanges excessives devant luy, afin d'augmenter cette jalousie, & de se picquer en sorte qu'il lâchast quelque parole desobligeante contre sa valeur & ses beaux faits. En effet, il en lâcha deux ou trois fois de fort picquantes ; Et le Duc les faisoit aussi-tost reporter au Mareschal par Lafin, homme dangereux & double, qui ayant gasté ce Seigneur par ses flatteries, estoit l'entremetteur de cette intrigue, & faisoit les liaisons entre le Duc & les conspirez.

Sujet de discorde entre le Roy & le Duc.

Biron entre en confidence avec le Duc contre l'interest du Roy, & luy confie le secret de la conspiration que l'on tramoit contre sa Majesté.

Aprés la feste des Rois on ne laissa pas de traiter de l'affaire du Marquisat entre quatre Deputez de la part du Roy, & autant de celle du Duc ; Le Patriarche de Constantinople y assistoit ; il avoit ordre du Pape d'employer toute son adresse pour disposer le Roy à laisser cette Terre au Duc, tant il avoit peur que le voisinage des François ne portast la guerre, & peut-estre le Calvinisme, en Italie. Le Duc de son costé, fit diverses propositions au Roy ; tantost il demandoit le Marquisat à foy & hommage pour un de ses fils, & tantost il offroit des échanges. Il en proposa trois differentes ; le Roy n'en écouta pas-une, & persista à vouloir, ou la reintegrande, ou le sequestre entre les mains du Pape. Enfin le Duc n'agréant ny l'un ny l'autre, luy proposa *de luy laisser le Marquisat en eschange de la Bresse, y compris la Ville & Citadelle de Bourg, Barcelonette avec son Vicariat, jusqu'à l'Argentiere, le Val de Sture, celuy de Perouse & Pignerol avec leurs territoires.* Le Roy accepta cette offre : le traitté en fut signé le vingt-septiéme de Février, & l'on accorda au Duc trois mois pour en communiquer avec les Seigneurs de son obeïssance, & pour opter en toute liberté, ou la reintegrande, ou bien cet eschange. Trois ou quatre jours aprés il prit congé du Roy, qui le conduisit jusqu'à Charenton, & luy donna le Baron de Lux qui l'accompagna par la Champagne & la Bourgogne jusqu'à l'entrée de la Bresse.

Eschange du Marquisat de Saluces contre la Bresse.

Cette année, comme toutes celles qui sont les dernieres d'un siecle dans l'Ere Chrestienne, se nomma *l'Année sainte*, à cause du Jubilé qui fut ouvert à Rome, avec les ceremonies que le Saint Pere a accoustumé de pratiquer en cette grande solemnité. Comme c'est l'ordinaire que les Ambassadeurs qui s'y trouvent, commencent à le gagner par des aumônes, celuy du Roy distribua aux pauvres deux mille pieces d'or marquées aux Armes de France. Parmy la grande affluence de Pelerins, que la devotion amenoit en cette Ville-là, ou que la curiosité y attiroit ; car il y avoit mesme plusieurs Religionnaires, on y vit le Duc de Bar, mais inconnu. Ce Prince, aprés avoir vécu en bon mary avec Madame Catherine sa femme six mois durant, s'estoit laissé mettre tant de scrupules dans la conscience par son Confesseur, qu'il s'estoit separé de sa compagnie, & avoit pris l'occasion du Jubilé pour aller demander absolution au Pape, & dispense pour l'avenir. Le Pape luy refusa absolument le dernier poinct, à moins que Catherine se convertist ; & pour l'autre, il mit tellement cette conscience timorée à la gêne, qu'il promit de ne retourner jamais avec sa femme, mais de la repudier, si elle ne se faisoit Catholique. Moyennant cette protestation, il fut remis secretement dans la Communion des

Grand Jubilé à Rome.

Le Duc de Bar va à Rome pour demander absolution au Pape, à cause de son mariage avec une Protestante.

Fidelles : car pour y estre receu publiquement, la faute estant publique, il eust falu subir une penitence de mesme. Deux paroles du Roy un peu fortes eussent bien obligé la Cour de Rome de lever toutes ces difficultez, & de laisser rejoindre le mary avec la femme; mais, faute de cette vigueur, la pauvre Princesse demeura veuve au milieu de son mariage.

Livre composé par du Plessis Mornay cause de grandes controverses.

Au Printemps, le Roy, estant à Fontaine-bleau, fût spectateur & mesme en quelque façon moderateur de la dispute d'entre Jacques Davy Du-Perron Evesque d'Evreux, & Philippe du Plessis Mornay. Ce dernier avoit composé un gros livre contre la Messe: l'importance de la matiere, la qualité de l'Auteur, la politesse du langage, & la force qui d'abord paroissoit dans ses raisonnemens, & dans les autoritez qu'il avoit tirées des Peres, au nombre de plus de quatre mille, luy avoient acquis une grande reputation; & elle avoit encore esté augmentée par les foibles attaques de tous ceux qui s'estoient meslez de les refuter. Le Roy avoit interest que cet ouvrage fust flestry, parce que plusieurs le soupçonnoient d'en soûtenir l'auteur, qui en effet l'avoit tres-utilement servy de sa plume & de son épée. Du-Plessis mesme luy en donna sujet par sa temerité. Du-Perron qui estoit pour lors en son Evesché d'Evreux, se vanta de pouvoir montrer dans ce Livre cinq cens passages qui estoient faussement alleguez, ou tronquez, ou alterez. Les amis de Du-Plessis luy conseilloient de répondre, que s'il y en avoit de tels, il les abandonnoit, & qu'il s'en tenoit aux bons, dont il en resteroit encore plus de trois mille cinq cens. Mais luy, trop amoureux de son ouvrage, somma Du-Perron par un écrit public de se joindre avec luy, & de signer une Requeste pour supplier le Roy de leur donner des Commissaires, afin de verifier les passages de son livre de ligne en ligne. Du-Perron ne recula point, & le Roy leur en donna cinq; Sçavoir pour les Catholiques le President de Thou, François Pithou Avocat, & Jean Martin Lecteur & Medecin du Roy: pour les Huguenots Philippe de Canaye Seigneur de Fresne, & President à la Chambre de Castres, & Isaac Casaubon Professeur Royal dans la Langue Grecque. Il avoit fait venir ce dernier à Paris pour servir d'ornement à son Université, mais à quelques années delà il passa en Angleterre.

Commissaires nommez par le Roy pour l'examen de ce livre, attaqué par Du-Perron.

C'estoit une imprudence extréme à Du-Plessis d'entrer dans un combat, où il avoit son Roy & toute la Cour pour partie, & de risquer son honneur sur la foy de ses compilateurs; ces gens-là estant d'ordinaire peu exacts, & ne se souciant pas de fournir de bons materiaux, pourveu qu'ils en fournissent quantité. Aussi ses amis, qui d'ailleurs connoissant sa plume meilleure que sa langue, eussent desiré qu'il eust plûtost écrit, que parlé, le dissuadoient tous d'entrer en lice avec un adversaire dont l'eloquence estoit un torrent, & la memoire un prodige. Or que ce fust à luy présomption, ou manque d'adresse, il ne voulut ou ne put jamais se dégager de ce mauvais pas. Du commencement le Nonce du Pape s'alarma fort de cette Conference: toutefois le Roy luy ayant bien fait entendre qu'il ne s'agissoit point de la verité de la Doctrine, mais seulement de celle des citations, il y donna les mains. Le jour pris au quatriéme du mois de May, l'Evesque d'Evreux consigna entre les mains du Chancelier les cinq cent passages, dont on devoit tirer certaine quantité chaque jour pour les examiner; Et la veille de la dispute seulement, il en envoya dix-neuf à Du-Plessis, lesquels il vouloit impugner. C'estoit peut-estre un stratagême pour assoupir sa vigueur & engourdir la pointe de son esprit, en l'obligeant de travailler toute la nuit. Le Roy estoit present à ce combat avec le Chancelier, quelques Evesques, les Secretaires d'Estat, & six ou sept Princes. On ne pût examiner que neuf passages ce jour-là. Du-Perron ayant la verité, le Roy, & la faveur de l'Assemblée pour luy, eut l'avantage en tout: il ne vainquit pas seulement, il accabla son adversaire; qui plus foible, estonné, défavorisé, se deffendit si mal, qu'il faisoit pitié aux Catholiques & dépit aux siens. Les Juges prononcerent sur les deux premiers passages, qu'il avoit pris l'objection pour la solution, sur le sixiéme, & le septiéme, qu'ils ne se trouvoient point dans les Auteurs d'où il les avoit alleguez: sur le neuviéme qu'il avoit mal traduit *Images* pour *Idoles*, & sur les autres, qu'il en avoit obmis des mots qui estoient necessaires, ou qu'il n'en avoit rapporté qu'une partie. La nuit mit fin à la dispute. Du-Perron poussant sa pointe demandoit à la continuer le lendemain: mais son ennemy estourdy des veilles de la nuit precedente, & pour dire le vray, de la honte de son mauvais succés, tomba malade, & se retira à Paris, & de là à Saumur, sans prendre congé du Roy; Laissant le champ à son ennemy, & un beau sujet de triomphe aux Catholiques, &

Du Perrô met entre les mains des Commissaires les memoires qu'il avoit dressés contre ce livre.

Conference de Du Perron avec du Plessis, en presence du Roy.

Sentence des Commissaires.

de confusion à ceux de son party ; Lequel fut peu aprés abandonné par Fresne-Canaye. Du-Perron eut pour couronne de cette victoire un chapeau de Cardinal, qu'il ne receut pourtant qu'un an & demy aprés.

Du Perron promeu à la dignité de Cardinal.

L'Université fille aînée des Rois de France, ayant esté, comme le reste du Royaume, extrémement défigurée par les guerres, avoit grand besoin d'estre reformée. Quand le Roy fut de retour à Paris, il en donna la charge à Renaud de Beaune Archevesque de Bourges son grand Aumosnier. Ce Prelat assisté de quelques autres Commissaires, ayant pris avis des Doyens des quatre Facultez, des plus notables Professeurs, des Procureurs des Nations, des Principaux des Colleges, & du Recteur, & veu les Reglemens faits cent cinquante ans auparavant sur le mesme sujet par le Cardinal d'Estouteville, y changea, adjoûta, & retrancha ce qui fut jugé à propos. Le Parlement omologua ces articles, & deputa un President & trois Conseillers, qui en firent lecture dans une assemblée convoquée exprés aux Mathurins.

Reformation des abus qui s'estoient glissez dans l'Université pendant les guerres.

Le Prince Maurice assiegeoit Nieuport : L'Archiduc estant allé l'y attaquer, eut d'abord un tres-notable avantage sur luy, ayant regagné le fort d'Albert que Maurice avoit pris, & tué en ce lieu-là prés de mille Hollandois. On croit que si ensuite de cela il se fut fortifié dans le passage d'entre Ostende & Nieuport, il eut contraint les assiegeans de se rendre à discretion, ou de se rembarquer avec grand desordre, durant lequel il luy eut esté facile de les charger & de les défaire. Ses gens estoient presque sur les dents de lassitude & de faim, car le jour precedent il les avoit amenez de Mastric tout d'une traite, & la pluspart n'avoient point mangé depuis vingt-quatre heures: mais la chaleur de ce bon succés l'emporta temerairement hors de son poste pour aller attaquer les Hollandois. Le combat fut tres-sanglant, parce que c'estoient de vieilles troupes de part & d'autre, & que les deux Chefs les animoient par leur exemple. Le jour commençoit à decliner quand la victoire pencha du costé de Maurice ; non pourtant sans qu'elle luy coustast assez cher, car il y perdit douze cens hommes: mais l'Archiduc y en laissa prés de quatre mille, tout son canon, & grand nombre de braves Capitaines ; Entr'autres Colas autrefois Vice-Seneschal de Montelimar, & pretendu Comte de la Fere.

Nieuport assiegé par le Prince Maurice, & secouru par l'Archiduc.

Temerité de l'Archiduc.

Victoire du costé du Prince Maurice.

On remarque à la gloire de Maurice, qu'il gagna cette bataille sur un Albert d'Austriche à pareil jour, sçavoir le second de Juillet, qu'un autre Albert de la mesme Maison, avoit trois cens ans auparavant, remporté la victoire sur un Adolfe de Nassaw, dans une plaine prés de Spire, où il l'avoit dépoüillé de l'Empire & de la vie. On disoit que le genereux sang de Nassaw avoit produit ce Prince trois siecles aprés, pour estre le vengeur du plus illustre de ses ayeux.

L'intention du Duc de Savoye n'estoit pas de tenir le traité de Paris ; il pretendoit y avoir esté contraint par la juste crainte d'estre arresté: Et il se promettoit, ou que le Roy n'oseroit l'attaquer par la force, de peur de passer pour infracteur du traité de Vervins, ou que s'il l'attaquoit il seroit secouru par l'Espagne, qui avoit interest d'employer toutes ses forces pour boucher l'entrée de l'Italie aux François ; ou qu'enfin, s'il s'éloignoit de Paris, les semences de conjuration qu'il avoit cultivées en France, viendroient à éclore. En effet le Roy d'Espagne avoit donné charge au Comte de Fuentes de fournir de l'argent pour cela. Ce Comte s'estoit éclaircy de la verité, par l'Ambassadeur d'Espagne en Suisse, & par Roncas, qui s'estoient abouchez avec Biron, déguisez en porte-faix ; Et neanmoins il refusa de rien avancer, si le Duc de Savoye ne luy donnoit Montmelian & deux autres places pour seureté de ses deniers. Le Duc ne s'y put jamais resoudre ; & ainsi le Comte traitant une grande affaire de politique, comme un negoce de marchandises, laissa perdre une belle occasion pour les affaires de son Maistre.

Le Duc de Savoye medite de ne pas tenir le traité qu'il avoit fait à Paris, & ses desseins pour le rompre.

Dés que le Duc fut arrivé à Bourg le quatorziéme de Mars, il dépescha un Courrier au Roy pour le remercier des honneurs qu'il avoit receus en France. Comme il estoit à Chambery le vingt-quattiéme de May, Bruslard frere de Sillery, & le Patriarche de Constantinople, y allerent le sommer d'opter ou la restitution ou l'échange, puis que le terme approchoit. Il les remit à Turin, & delà envoya Roncas demander un nouveau delay ; c'estoit pour donner le temps à Bely son Chancelier de faire sa negociation en Espagne. Le Conseil du Roy Philippe, afin de l'opiniâtrer davantage à la retention du Marquisat, l'assura que le jeune Prince viendroit le secourir luy-mesme à la teste de cinquante mille hommes : mais ce n'estoient que des paroles ; car le Duc de Lerme qui gouvernoit ce Roy, n'estant nullement homme de guerre, n'avoit garde de s'engager dans une rupture, qui eust troublé sa

Bruslard de la part du Roy somme le Duc de Savoye d'executer le traité.

faveur, & consumé toutes les finances, dont il disposoit paisiblement durant la paix.

Les prolongations du Duc, & les discours qu'il faisoit de la rigueur qu'on luy avoit tenuë en France, donnoient assez à connoistre qu'il n'avoit point envie d'executer le traité. Ainsi le Roy luy accordant un delay jusqu'à la fin de Juillet, ne laissa pas de s'avancer vers Lyon, afin que ses approches hastassent cette restitution, & tout au mesme temps les preparatifs de guerre qu'il faisoit pour l'y contraindre. Son Conseil, estant fort partagé sur cette entreprise, le retint plus de quinze jours à Moulins, où il estoit arrivé au commencement de Juillet; Et cependant les billets doux de la Marquise de Verneüil sa Maistresse, & les intrigues de ceux qui servoient à ses plaisirs, le rappelloient sans cesse à Paris. Cette Dame y estant demeurée grosse souhaittoit passionnément qu'il se trouvast à ses couches, croyant que si elle faisoit un fils, elle auroit sujet de le sommer d'accomplir sa promesse. Il estoit fort en bransle d'y retourner pour luy donner satisfaction, quand un coup du Ciel, s'il faut ainsi dire, rompit le charme, & mit ce Prince en liberté : car un jour, aprés de grands éclats de tonnerre, le foudre estant tombé dans la chambre de la Marquise, & ayant passé sous son lit, elle en fut tellement effrayée, qu'elle accoucha d'un enfant mort. Le Duc de Savoye croyoit avoir assez de détours pour amuser le Roy jusqu'à l'hyver. Il luy fit proposer la restitution du Marquisat par Roncas & le Marquis de Lullins, mais au mesme temps ils en demanderent l'investiture pour un des enfans du Duc. Cette demande ne fut pas mieux receuë de leur bouche qu'elle l'avoit esté de celle du Duc à Paris; Et Roncas renvoyé vers luy, eut charge de luy témoigner le mécontentement du Roy. D'autre part, Fosseuse que le Roy avoit au mesme temps envoyé vers le Duc pour sçavoir sa derniere resolution, rapporta qu'il n'y avoit rien de fait, si on n'ostoit Savignan & Pignerol du traité. Roncas toutefois estant de retour quelques jours aprés, asseura que son Maistre se portoit à restituer le Marquisat aux conditions exprimées dans le traité de Paris; dont luy, le Marquis de Lullins, & l'Archevesque de Tarantaise Ambassadeur ordinaire du Duc, donnerent leur écrit. Sur cela le Roy donna commission à Brulard & à Janin, de negotier avec ces trois pour les articles. Comme ils les eurent tous reglez, Roncas qui avoit le secret, s'excusa de les signer, qu'auparavant il ne les eut fait voir à son Duc. Le Roy voulut bien luy accorder encore quelques jours pour cela: mais le Duc qui ne demandoit qu'à gagner temps, au lieu de renvoyer Roncas à Lyon, n'y envoya qu'un Courrier, qui portoit un ordre à ses deux autres Deputez de signer, mais il n'estoit que verbal. Ces Deputez, aprés avoir signé, firent naître quelques nouvelles difficultez pour traîner encore l'affaire : ils demandoient que le Roy, comme le plus fort, commençât à restituer le premier; il les satisfit en offrant de donner des ostages. Aprés ils le prierent de nommer le Gouverneur qu'il envoyeroit au Marquisat, dautant que par le traité de Paris, il avoit esté dit qu'il n'en mettroit point qui fût ennemy du Duc. Pour dénoüer ce nœud, il nomma N. de Poisieux le Passage, que le Duc ne pouvoit pas avoir pour suspect, parce qu'il estoit beau-frere du Comte de la Roque son grand Escuyer; Et aussi-tost il le fit marcher avec neuf cens hommes pour aller prendre possession de la Citadelle de Carmagnoles.

Le Roy s'achemine vers Lyon, pour obliger le Duc de Savoye d'executer le traité de Paris.

La Marquise de Verneüil accouche d'un enfant mort.

Détours dont se sert le Duc de Savoye pour ne pas executer le traité.

Les articles accordez par les Deputez, portoient que le Duc la rendroit le seiziéme d'Aoust : jusques-là le Roy n'en avoit point douté; il fut fort estonné quand il apprit que le Duc refusoit de les ratifier, & que dés le septiéme du mois, il avoit declaré nettement que la plus cruelle guerre du monde luy seroit plus honorable que l'execution d'un si honteux traité. Il fut donc contraint de rappeller le Passage: neanmoins le Duc ne laissa pas d'envoyer encore le Patriarche de Constantinople à Lyon, l'asseurer qu'il estoit disposé à rendre le Marquisat, moyennant certaines conditions nouvelles qu'il s'estoit imaginées. Mais il n'estoit plus temps de ruser, le Roy s'estoit enfin ennuyé de démesler tous ces dedales; il luy avoit envoyé declarer la guerre, & s'estoit avancé jusqu'à Grenoble. Le Patriarche l'y vint trouver le quinziéme d'Aoust pour le supplier instamment au nom du Pape, de ne point rallumer un feu que sa Sainteté avoit eu tant de peine à esteindre : il n'en receut point d'autre satisfaction, sinon qu'il l'assura qu'il ne desiroit que ravoir le sien, & qu'il l'envoya à Lyon conferer avec son Conseil.

Le Duc refuse de rendre la Citadelle de Carmagnoles, ce qui oblige le Roy à luy declarer la guerre.

Il ne paroissoit pas que le Roy eust assez de forces pour entreprendre cette guerre, & c'est ce qui trompa le Duc de Savoye. En effet il ne la commença d'abord qu'avec sept ou huit mille hommes tout au plus, mais il avoit donné de si bons ordres que ce peloton grossit de plus de moitié en fort peu de temps. Il divisa ces trou-

Disposition de la part du Roy pour la guerre contre le Duc de Savoye.

pes en deux corps, l'un pour entrer en Savoye du costé de Chamberry, l'autre pour se jetter dans la Bresse. Celuy-cy estoit commandé par le Mareschal de Biron, & l'autre par Lesdiguieres, grand Capitaine pour ce païs de montagnes. La diligence de Rosny pourveut si bien aux munitions & à l'artillerie, les ayant fait porter par les rivieres, qu'à la fin de Juillet il y eut en ce païs-là quarante pieces de canon, & dequoy tirer quatre mil coups. Aussi n'oublia-t'il rien en cette occasion pour se monstrer digne de la Charge de grand Maistre de l'Artillerie, dont le Roy venoit de l'honorer, l'ayant mesme erigée en Charge de la Couronne. Deux ans auparavant, il luy avoit aussi donné celle de grand Voyer, connoissant qu'il estoit homme d'ordre, & qu'il pourvoiroit soigneusement à la reparation & à l'entretenement des chemins pour la commodité du charroy. En effet il s'en acquitta fort bien. Entre autres choses, il obligea les particuliers de planter des ormes de distance en distance dans leurs terres sur le bord des grands chemins, pour fournir de bois de charonage quand ils seroient gros, au roulage de l'artillerie. On appelle encore aujourd'huy ces arbres des *Rosnys*.

Prise de la ville de Bourg, par Biron, & de celle de Montmelian par Crequy.

En un mesme jour douziéme d'Aoust, Biron prit & pilla la ville de Bourg, non pas la Citadelle, par l'ouverture que le petard fit à une porte; Et Crequy se saisit de celle de Montmelian, mais il n'en prit pas le Chasteau. Les Savoisiens soupçonnerent le Comte de Montmajeur qui commandoit dans Bourg, d'avoir trahy; quelques François au contraire, s'imaginerent que Biron luy avoit donné avis de son entreprise afin qu'elle manquast. Il est certain que ce Gouverneur s'estoit mis en estat de se bien deffendre, se tenant sous les armes toute la nuit, comme s'il eust esté averty: mais il se deffendit si mal, que du moins il y eut lieu de l'accuser de lâcheté. Le Duc de Savoye croyoit pouvoir dormir en repos sur l'assurance de la Citadelle de Bourg & du Chasteau de Montmelian; Ces deux Forteresses passoient pour imprenables; celle de Bourg, parce qu'elle estoit fort reguliere, celle de Montmelian par sa situation bijarre. Car elle est assise sur un haut rocher escarpé de tous costez, avec des bastions hors de sape & de mine, & des fossez taillez à la pointe du ciseau, & le terrain d'alentour est tout de roc & couvert de pointes de montagnes qui ne paroissent accessibles qu'aux oyseaux du Ciel; si bien qu'il sembloit impossible d'y faire des trenchées, ny de dresser des batteries. Cette place veritablement estoit assez bien munie, mais le Gouverneur, qui estoit le Marquis de Brandis de la Maison de Montmajeur, manquoit de resolution; L'autre au contraire manquoit presque de tout, particulierement de vivres: mais en recompense elle estoit pourveuë d'un Commandant qui estoit fort brave & determiné à toutes les extrémitez. On l'appelloit le Chevalier de Bonvens.

La Bresse & le Bugey reduits à l'obeïssance du Roy.

La prise de la ville de Bourg fut suivie de toutes celles de Bresse & du païs de Bugey. Grillon avec une partie du Regiment des Gardes se saisit des faux-bourgs de Chamberry. Le Roy y estant allé en personne, le Comte de Jacob qui commandoit dans la Ville, capitula de se rendre dans trois jours, si elle n'estoit secouruë. La crainte du pillage obligea les habitans d'anticiper ce terme, & d'ouvrir leurs portes dés le lendemain. Les villes de Miolans & de Conflans firent peu de resistance. Le debordement des pluyes, & la difficulté de mener l'artillerie dans un païs presque inaccessible au charroy, défendirent celle de Charbonnieres prés de quinze jours: mais dés que le canon y eut fait bréche l'ayant battuë par un endroit qui paroissoit roc & ne l'estoit pas, elle fut emportée d'assaut le 19. Septembre.

Aprés ces grands succés, Lesdiguieres poussa droit à Saint Jean de Maurienne, & se rendit maistre de toute cette vallée jusqu'au pied du Mont Cenis. Puis estant entré dans la Tarentaise, il se fit apporter les clefs de Briançon, de Monstiers, & de Saint Jaquemont. Le bruit de ces conquestes si soudaines estonna extrémement le Pape: l'Ambassadeur d'Espagne le sollicitoit instamment d'interposer son autorité pour retenir les armes du Roy. Tous deux apprehendoient presque également, non pas la ruine du Duc de Savoye, mais que les François n'eussent des passages pour entrer dans l'Italie: le Pape se laissa donc persuader d'envoyer son neveu le Cardinal Aldobrandin vers le Roy, avec la qualité de Legat, & ordre de tout employer pour moyenner cét accommodement. On s'estonnoit cependant, que le Duc de Savoye ne se remuoit point pour resister à un si puissant ennemy; qu'au contraire il passoit le temps dans Turin à danser & à faire l'amour, comme s'il eust esté en pleine paix. On ne sçait s'il s'attendoit à l'intercession du Pape, ou au secours

cours d'Espagne, ou à l'effet de quelque grande conjuration, ou à l'évenement de quelques predictions, qui asseuroient que dans le mois de Septembre il n'y auroit point de Roy en France; ce qui se trouva vray, car il estoit alors en Savoye. Enfin quand il vit que tout cela luy manquoit, que la Citadelle de Bourg estoit investie, le Chasteau de Montmelian assiegé, & le fort de Sainte Catherine bloqué, qu'il avoit basty à deux lieuës de Genéve pour bloquer cette ville-là, il commença à se réveiller & à assembler des troupes. Il se promettoit que le Chasteau de Montmelian tiendroit pour le moins six mois, croyant que le cœur de Brandis estoit aussi bon que sa place. En effet, ce Marquis triompha d'abord en paroles, parce qu'il ne croyoit pas qu'on pust dresser aucunes batteries pour l'attaquer: mais quand Rosny eut trouvé moyen d'en planter en cinq ou six endroits, (car que ne peuvent l'argent & le travail?) sa fierté s'amollit tout d'un coup, il permit que sa femme noüast conversation avec celle de Rosny, & ses craintes s'augmentant d'heure en heure, il capitula le quatorziéme d'Octobre, pour rendre la place le seiziéme de Novembre, s'il n'estoit secouru dans ce temps-là. A ce dessein le Duc partit de Turin avec dix mille hommes de pied, quatre mille cinq cens arquebusiers à cheval, & huit cens Maistres, passa par le Val d'Aouste & par le petit Saint Bernard, & vint camper à Aixme. Le Roy alla au devant jusqu'à Monstiers, & l'eust combattu sans les neiges qui tomberent en abondance la nuit, & mirent comme une barriere entre les deux armées. Il ne restoit au Duc que de faire diversion du costé de Provence: mais quatre mille Espagnols que Fuentes luy avoit prestez, refuserent d'aller plus avant que Saint Bernard, & Albigny Lieutenant general des armées du Duc, eut bien de la peine à les y faire demeurer pour la garde de ce passage.

Prise du Chasteau de Montmelian.

Cependant la timidité de Brandis avoit mis si fort l'épouvante dans le courage de ses soldats, qu'il n'en avoit presque plus. Car les uns troublez de frayeur se precipitoient du haut des rochers pour se sauver, les autres avoient à peine la force de tenir leurs armes, & n'eussent pas eu seulement la hardiesse de tirer sur les assiegeans. Bien plus, ayant souffert aux François d'entrer par petites bandes dans la place, ils s'y trouvoient en si grand nombre, qu'ils en estoient les maistres, & eussent pû mettre ses gens dehors. Tellement que s'estant laissé reduire en cet estat, il fut contraint de prevenir le terme de la capitulation, & commença de déloger dés le neuviéme jour de Novembre. On trouva dans la place des vivres pour plus de quatre mois, trente pieces de canon montées, & dequoy tirer huit mille coups. Il s'entretint long-temps dans le Cloistre des Dominiquains avec le Roy, & le soir mesme il donna à souper, à Rosny & à Crequy dans son logis. Depuis il se retira en France: mais sa lâcheté y estant en opprobre mesme aux plus lâches, il se refugia à Brandis en Suisse; Et quelque temps aprés, il fut arresté prisonnier à Casal & amené à Turin.

Grande épouvante parmy les soldats causée par la lâcheté de Brandis.

Il rend la Place quoy que bien munie de toutes choses.

Le Legat n'avoit point voulu partir de Rome que l'Ambassadeur d'Espagne ne luy eust promis par écrit, que le Roy son Maistre agréeroit le traité qu'il pourroit faire, & qu'il retireroit ses forces, si le Duc s'opiniastroit au contraire. En passant par Milan, il tira un pareil billet du Comte de Fuentes, & le Duc qu'il vit à Turin, promit d'en passer par où il trouveroit bon. Sa presence n'arresta point les armes des François: le Roy ne voulut point le voir qu'il ne fust maistre de Montmelian; Et le vingt-cinquiéme de Novembre, s'estant rendu à Chambery pour le recevoir, il refusa d'entendre parler d'accommodement ny de tréve. Il permit seulement que les Deputez du Duc le salüassent, c'estoient François d'Arconnas Comte de Toussaine, & René de Lucingé des Alymes premier Maistre-d'Hostel de ce Prince, puis il les renvoya conferer avec Villeroy, & de ce pas s'en alla au siége du fort Sainte Catherine.

Comme cette place & la Citadelle de Bourg estoient les seules qui restoient au Duc deçà les Monts, le Roy se persuadoit que leur prise le reduiroit à demander la paix. Bouvens qui estoit dans Bourg, tint bon contre ses offres & contre ses menaces: mais Pierre Charruë Gouverneur du fort Sainte Catherine, aima mieux suivre l'exemple de Brandis que le sien: car trois jours aprés l'arrivée du Roy, sçavoir le sixiéme de Decembre, il capitula de se rendre dans dix jours.

La ville de Genéve ayant le Roy si prés d'elle, & grand interest à la prise de ce fort, luy envoya des Deputez le supplier de luy continuer la mesme protection que ses Predecesseurs. Theodoze de Beze, le plus ancien & le plus renommé de tous les Ministres de la Religion, porta la parole, & fit en peu de mots un compliment

Genéve envoye des Deputez au Roy luy demander sa protection.

digne de sa reputation.

Biron dans toute cette guerre joüoit un personnage fort ambigu : comme il estoit extrémement vain, mais d'ailleurs engagé avec le Duc, il desiroit de la gloire pour luy-mesme, & de mauvais succés pour les armes du Roy ; ainsi il ne pouvoit s'empécher de bien faire, ny de mal parler. Au mois de Septembre comme il estoit à Pierre-Chastel en Bugey, Laffin le vint trouver, & par son ordre fit deux voyages vers Roncas. Le Roy qui pour lors estoit à Chambery, averty de ces allées & venuës, & se défiant de quelque dangereuse intrigue, envoya querir Biron, & luy marqua, qu'il devoit éloigner de luy ce pernicieux homme. Il ne défera point, comme il devoit, à un si bon avis : au contraire il augmenta les soupçons qu'on avoit de luy ; car, soit par boutade, soit par l'apprehension où sont toûjours ceux qui font mal, il n'alloit plus chez le Roy qu'avec une grande troupe de gens determinez, & logeoit toûjours à l'écart.

Le Roy vient à Chambery.

Deux choses acheverent d'irriter ce courage superbe, & de pousser son mécontentement jusqu'à la rage ; l'une que le Roy luy refusa le Gouvernement de la Citadelle de Bourg, lequel il demandoit pour un de ses amis, quand elle seroit prise ; l'autre qu'il ne luy avoit pas donné le commandement dans cette guerre, comme il l'avoit eu au siege d'Amiens, & qu'il luy égaloit & mesme luy preferoit Lesdiguieres, qui estoit Huguenot & son ennemy. On publia, lors qu'on luy fit son procés, car en cet estat on charge les malheureux de toutes sortes de crimes, que dans cette fureur il avoit conceu une entreprise sur la personne du Roy, mais que peu aprés il en avoit eu horreur luy-mesme & s'en estoit desisté. Quoy qu'il en soit, il ne rompit point les intelligences qu'il avoit avec le Duc & avec le Comte de Fuentes. Laffin sous pretexte d'un voyage à Nostre-Dame de Lorette, partit sur les derniers jours de l'année pour aller conclure le marché ; il traita premierement dans Yvrée avec le Duc & l'Ambassadeur d'Espagne en cette Cour là, puis à Turin avec Roncas, & aprés avec le Duc & le Comte de Fuentes à Some. Picoté qui venoit d'Espagne s'y rendit, & là ils s'expliquerent plus nettement, & éclaircirent toutes les difficultez.

Ne donne pas à Biron toute la satisfaction qu'il demandoit.

Conspiration entre le Savoyard, l'Espagnol & Biron.

Pour rapporter en un mot toute la substance de ce traité, tel qu'on l'a dit, ils » devoient demembrer le Royaume, y faire autant de Souverainetez que de Provin» ces, & mettre tous ces petits Potentats sous la protection d'Espagne. Le Duc de » Savoye eust pris pour sa part, s'il eust pû, le Lyonnois, le Dauphiné, & la Provence, » & Biron le Duché de Bourgogne, auquel les Espagnols eussent joint la Franche» Comté pour dot d'une fille de leur Roy, ou d'une fille de Savoye, qu'ils promet» toient de luy donner en mariage. Ils devoient avec cela, luy fournir de si grandes » sommes de deniers, qu'il pouvoit connoistre par l'excés de leurs promesses, qu'ils » n'avoient point dessein de les tenir.

Articles de la conspiration.

Ces choses n'ayant pû se passer sans que le Roy en eust quelque vent, & sans qu'il le témoignast, Biron touché de crainte plûtost que de remords, l'aborda dans les Cordeliers de Lyon, & feignant un profond repentir, luy avoüa que le refus du Gouvernement de Bourg, luy avoit mis des phrenesies dans l'esprit ; mais il protesta qu'elles n'y avoient passé que comme une ombre, & que s'il avoit mille vies, il voudroit les employer toutes pour obtenir son pardon. Le cœur du Roy fut touché d'un secret plaisir de voir qu'il se confioit en sa clemence, celle de toutes ses vertus qui luy estoit la plus chere : il luy pardonna sans reserve, & l'assura *qu'il luy donneroit tant de marques de son affection, qu'il n'auroit jamais sujet de luy manquer de fidelité.* Une grace accompagnée de tant de bontez, devoit bien luy oster tous ces mauvais desseins de la pensée ; Et toutefois dés qu'il fut retourné à Bourg, il dépescha Bosco cousin de Roncas, vers le Duc & le Comte qui estoient encore à Some avec Laffin. Ce commerce dura tout du long de l'année 1601. jusqu'à la naissance du Dauphin, que Biron sembla changer de dessein, & manda à Laffin de s'en revenir. Or comme ce traître commençoit à joüer les deux, Fuentes ayant enfin connu à son procedé, qu'on ne s'y pouvoit plus assurer, jugea qu'il faloit se saisir de sa personne, & de celle de Renazé son Secretaire. En effet Renazé fut arresté comme il passoit par la Savoye : mais Laffin qui se deffioit de tout, prit son chemin par les Grisons, & ainsi évita l'embûche. Depuis cela, Biron se tint fort offensé de ce qu'on luy retenoit son Secretaire, jeune garçon qui estoit accusé de luy servir à d'autres usages moins honnestes qu'à negotier. Ce déplaisir, joint à la jalousie qu'il eut de ce que le Mareschal prenoit plus de confiance au Baron de Lux

Le Roy est averty de la conspiration, & Biron la luy avoue.

Pardonne à Biron sa faute.

Renazé Secretaire de Biron est arresté par Fuentes.

qu'en luy, fut le veritable motif qui le porta entierement à le perdre.

Si-tost que le fort Sainte-Catherine eut capitulé, le Roy monta à cheval pour aller au devant de sa nouvelle Espouse qui l'attendoit à Lyon il y avoit huit jours. Le Duc de Florence oncle de cette Princesse, ayant receu la procuration du Roy par Bellegarde son grand Escuyer, l'avoit épousée le cinquiéme d'Octobre, (c'estoit le Cardinal Aldobrandin qui faisoit la ceremonie) & ensuite avoit montré sa magnificence & ses richesses dans les festins, chasses, carrousels, bals, & autres réjoüissances, dont on honore de pareilles solemnitez. Les Italiens n'ont pas oublié de marquer, comme quelque grande chose, qu'une Comedie seule coûta plus de soixante mil écus à representer. Les galeres de Florence & de Malthe amenerent la nouvelle Reine à Marseille: Elle y prit port le troisiéme de Novembre, accompagnée de la grand' Duchesse de Florence sa tante, de celle de Mantoüe sa sœur, de Dom Antonio son frere, & de Virginio des Ursins Duc de Bracciane. Le Connestable de France, le Chancelier, les Ducs de Nemours & de Ventadour, avec le Duc de Guise Gouverneur de la Province, & les Cardinaux de Joyeuse, de Gondy, de Givry, & de Sourdis, y avoient esté envoyez de la part du Roy pour la recevoir, & plusieurs des Princesses & des plus grandes Dames de la Cour pour luy faire compagnie. Aprés la consommation du Mariage, qui se fit le jour mesme de l'arrivée du Roy, la Ville de Lyon honora la Reine par la pompe d'une magnifique entrée. Ensuite les ceremonies nuptiales s'accomplirent le dix-septiéme du mois dans la grande Eglise de cette mesme Ville par le Cardinal Aldobrandin. Auquel (soit dit en passant) le Roy permit de faire les fonctions de Legat dans son Royaume, sans que ses facultez eussent esté verifiées au Parlement. Il en usa fort peu & avec beaucoup de retenuë.

Le Roy va au devant de sa nouvelle épouse.

La consommation du mariage se fait à Lyon.

Le traité de paix qui avoit esté commencé à Chambery, fut continué à Lyon entre Sillery & Janin de la part du Roy, & Arconnas & des Alymes de la part du Duc. Le Legat y apportant son entremise & ses soins pour l'avancer, obtint du Roy une suspension d'armes pour un mois tandis que l'on la traiteroit. Le Pape & les Espagnols craignoient plus que toutes choses que les François eussent le Marquisat: le Duc avoit aussi grand interest de ne le pas souffrir, à cause que par ce moyen ils eussent esté au milieu de ses Etats, & l'eussent tenu comme bloqué dans Turin; Il ne fut donc pas difficile de le porter à offrir la Bresse en échange. Les François demandant en outre huit cens mil écus pour les frais de la guerre, le Legat obligea les Deputez de Savoye d'y ajoûter pour cela le Bugey & le Valromey, & puis encore le Bailliage de Geix, pour r'avoir Cental, Demont, & Roque-Sparvieres: car le Roy maintenoit que ces places n'estoient pas du Marquisat de Saluffes, mais du Comté de Provence.

Le traité de paix commencé à Chambery, continué à Lyon.

Le Chancelier & Villeroy avoient promis positivement au Legat, qu'il ne feroit démoly aucune des places prises sur le Duc, & il l'avoit ainsi écrit au Pape; au prejudice de leur parole, Rosny avoit fait sauter la forteresse de Sainte Catherine par des fourneaux, & les habitans de Genéve avoient achevé de la démolir. Le Legat ayant appris cette nouvelle comme on estoit prest à signer, en fut si offensé qu'il cessa de s'entremettre du traité, & declara hautement qu'il revoquoit toutes ses paroles. Arconnas & des Alymes ne le presserent point si-tost de le reprendre, parce qu'ils croyoient que la Citadelle de Bourg estoit en estat de tenir encore long-temps, & que cependant le Duc avec l'armée d'Espagne, feroit un grand effort, pour y jetter du secours. Les assiegez enduroient déja beaucoup, il y avoit plus d'un mois que la pluspart ne vivoient plus que de chiens & de chevaux: durant la suspension le Roy avoit permis qu'on leur fournist par jour cent pains & quelques bouteilles de vin: mais avec ces rafraîchissemens on y fit couler le bruit que leurs Deputez abusant de leur fidelle constance, ne se hastoient point de conclurre, & qu'ils se fioient plus à ce qu'ils pouvoient souffrir, qu'ils n'avoient pitié de ce qu'ils avoient souffert. Les assiegez le creurent si fort, qu'ils envoyerent un billet à ces Deputez, signé de Bouvens & de tous leurs Capitaines, leur declarer qu'ils ne pouvoient plus durer que deux jours, & qu'ils fissent leur compte là dessus. Le mal n'estoit pas si pressant qu'ils le faisoient: toutefois les Deputez en prirent l'alarme si chaude qu'ils supplierent aussi-tost le Legat de renoüer le traité. Il n'en voulut rien faire qu'ils ne luy eussent donné une declaration par écrit que c'estoit à leur priere, & qu'ils signeroient tout ce qu'il auroit accordé. Ils avoient eu des lettres du Duc du huitiéme Janvier, qui leur enjoignoient de signer quand le Le-

Le Legat se dépite, & ne veut plus s'entremettre du traité de paix.

Les habitans de Bourg fort incommodez du siege.

Declarent qu'ils ne peuvent plus tenir que deux jours.

Le Legat renoüe les propositions de paix.

gat le leur commanderoit; mais lors que tout fut conclu, ils s'en excuserent sur ce que trois jours aprés ils avoient reçû une autre dépesche, qui leur ordonnoit de differer jusqu'à ce que le Duc eust conferé avec le Comte de Fuentes. Ils devoient sans doute s'en tenir à ce dernier ordre; Et toutefois le Legat qui se voyoit sur le point d'avoir perdu toutes ses peines, & de recevoir un sensible affront, employoit raisons, prieres, & adresse, pour leur persuader qu'ils estoient obligez de suivre le premier. L'Ambassadeur d'Espagne joignoit ses instances aux siennes, & la necessité des affaires de leur Maistre les en pressoit, car ils croyoient la Citadelle de Bourg perduë. Et de fait il y avoit prés de trois semaines que l'on y mangeoit des chevaux. Ils ne voyoient pourtant aucun moyen pour gauchir à ces derniers ordres: le Patriarche leur en trouva un; c'estoit que le Legat leur donnast une promesse signée de sa main, *de faire agréer le Traité au Duc, de les relever de son indignation, & de garantir leurs personnes, declarant que ce qu'ils en avoient fait estoit par le respect qu'ils devoient à son autorité, & à cause du rang qu'il tenoit dans la Chrétienté.* Sur l'assurance de cet écrit ils signerent le Traité le dix-septiéme jour de Janvier : mais, à dire le vray, ce n'estoit pas une raison envers leur Duc, c'estoit plûtost une offense, de reconnoistre d'autres commandemens que les siens. Aussi la negociation achevée, Arconas fut reçû de luy avec une extréme froideur; Des Alymes craignant encore pis, n'osa aller en Cour, mais se mit à faire son Apologie; Et ayant sceu qu'elle avoit davantage irrité le Duc, il changea de Souverain, & se retira dans la terre dont il portoit le nom, au païs de Bugey.

Le Legat conclut le Traité.

Le Duc & le Comte de Fuentes, differerent durant quelque temps de ratifier le Traité; Le Duc, parce qu'il eust bien voulu que pour l'y obliger, le Roy Philippe son beau-frere l'eust recompensé de l'inégalité d'un échange qu'il luy vouloit faire passer pour fort desavantageux; le second, parce qu'il desiroit ardemment la guerre, haïssant la personne du Roy, & se promettant vainement qu'il auroit le sort des armes aussi favorable de ce costé-là, comme il l'avoit eu en Picardie. Le Legat, qui pour lors estoit allé à Avignon, prit si chaudement l'alarme de leur refus, qu'il partit en poste pour aller trouver le Comte à Milan, & en partant il dépescha vers le Roy, pour le prier de n'entrer en aucune défiance de l'accomplissement du Traité, & de prolonger la suspension d'armes pour quinze jours. Le Duc de Savoye se fit encore attendre sept ou huit jours sans se rendre à Milan; Et le Comte, estant d'intelligence avec luy, s'excusoit de ratifier qu'aprés que ce Prince l'auroit fait: Mais lors que le Roy Philippe luy eut fait sçavoir sa volonté, & que le Legat par une ruse de son païs, luy ayant reproché que c'estoit luy qui empeschoit le Duc de signer, l'eut picqué d'honneur, & l'eut obligé de luy déchifrer tout le secret de l'affaire qui estoit entre luy & le Duc, il ne pût pas differer davantage. Et d'ailleurs le Duc ayant envoyé exprés un Gentilhomme dans Bourg avec son contre-seing, qui estoit la moitié d'une piece d'or, pour connoistre l'état de la place, sous pretexte d'y aller pour la rendre, apprit au vray que les assiegez ne pouvoient pas tenir plus de trois jours, à moins que de se manger les uns les autres. Ainsi luy & le Comte signerent & envoyerent leur ratification à Lyon, où le Connestable, Sillery, & Janin, estoient demeurez pour la recevoir. Le Roy en estoit party en poste quinze jours auparavant pour s'en retourner à Paris; la Reine le suivit à petites journées, & y arriva au commencement de la Foire saint Germain. Sur le milieu du Printemps l'un & l'autre allerent à Orleans gagner le Jubilé que le Pape y avoit envoyé.

Le Duc de Savoye & Fuentes different de le signer.

Jusqu'à ce qu'ils eussent connu l'estat de la Citadelle de Bourg.

Voicy la substance des principaux articles du Traité. *Le Duc delaissoit au Roy le pays de Bresse, y compris Bourg avec ses munitions & artillerie, le Bugey, le Valromey, & le Bailliage de Geix avec la riviere de Rhosne depuis Genéve jusqu'à Lyon, à la reserve du pont de Gresin, qu'il retenoit pour la commodité du passage. De plus il rendoit la Ville, Chastellenie, & Tour du Pont de Chasteau-Dauphin, & faisoit démolir Beche-Dauphin. Le Roy en échange luy delaissoit le Marquisat de Salusses, avec les Villes de Cental, Demont, & Roque-Sparvieres, & luy rendoit toutes les places qu'il luy avoit prises durant cette guerre, L'un & l'autre estoient tenus à l'entretenement des dons, recompenses, & assignations faites par eux ou leurs predecesseurs sur les terres qu'ils cedoient.*

Dont voicy les articles sommaires.

Bouvens sortit de la Citadelle de Bourg le neufiéme de Mars. S'il eust eu des vivres on ne l'en eut jamais tiré : mais la Ville ayant esté surprise d'emblée, comme nous l'avons dit, il n'en put transporter dans la place. Ce qui fait voir qu'il est plus seur de les mettre dans les Citadelles que dans les Villes. Le Roy donna ce Gou-

vernement important à Pierre d'Escodeca Boesse qui estoit Huguenot, & partant plus seur de ce costé-là.

Dans l'armée du Comte de Fuentes il y avoit vingt-cinq mille hommes, il eust bien desiré les employer contre la France : mais le Conseil d'Espagne les avoit destinez ailleurs. Il en passa la moitié en Flandres, l'autre vers le milieu du Printemps fut embarquée sur des galeres pour une grande entreprise contre les Infidelles. On creut que c'estoit pour surprendre Alger, par le moyen de dix mille esclaves Chrétiens que l'on devoit armer quand on auroit mis pied à terre. Les Barbares s'en deffierent, & les enfermerent tous dans des caves, enchaînez de doubles chaînes. Or que ce fust là le dessein ou non, cet armement naval ayant couru la mer quelque temps, rentra dans ses ports tout délabré, sans avoir seulement fait mine de rien tenter.

Une puissante diversion des forces du Turc eust bien racommodé les affaires de l'Empereur Rodolfe : le Sultan Amurath III. avoit rompu la paix avec luy dés l'an 1591. aprés l'avoir faite avec le Persan. Il est vray que pendant le reste de son regne, il avoit toûjours eu du desavantage, & que son fils & successeur Mahomet III. n'avoit pas esté plus heureux durant la premiere année du sien ; les Imperiaux ayant pris Strigonie, & Sinan son grand Visir ayant esté honteusement chassé par Sigismond Battory Prince de Transilvanie. Mais celle d'aprés, qui estoit 1596. ce Sultan y estant allé en personne, emporta la forteresse d'Agria dans la haute Hongrie, que les Turcs appellent l'*inexpugnable*, & gagna une grande bataille sur Mathias frere de l'Empereur, qui venoit trop tard au secours de cette place. *Affaires du Turc.*

Les invasions du Persan qui luy recommença la guerre, & les mutineries des Janissaires, ralentirent ses entreprises durant quelques années : mais comme il eut reporté ses forces de ce costé-là, l'Empereur ne s'assurant plus à la conduite de ses Generaux qui le servoient fort mal, avoit jetté les yeux sur le Duc de Mercœur, tant à cause de sa valeur & de sa qualité, que parce qu'il pouvoit mener avec luy grand nombre de Seigneurs François, qui autrement s'ennuyant de demeurer sans occupation, se fussent jettez dans le service des Provinces Unies. Ce Duc accepta avec joye un employ si honorable, non pourtant sans la permission du Roy, & mena avec luy le Comte de Chaligny son frere, quantité de Volontaires, & quelques Compagnies de gens de guerre. Il n'y a point d'Histoire de ce temps-là qui n'ait pris plaisir à décrire les exploits de ce genereux Prince ; Elles racontent les grands efforts, quoy qu'inutiles, qu'il fit avec quinze cens hommes seulement, pour faire lever le siege qu'Ibrahim Bassa avoit mis devant Canise avec soixante mille combatans, & pour l'obliger de donner bataille ; Ensuite, quand il n'eut plus de vivres, sa brave retraite, qui fut la plus belle que l'Europe eust veuë en toutes ces guerres ; Puis l'année suivante 1602. la prise d'Albe Royale, & la défaite des Turcs qui marchoient pour secourir cette place. Aprés tant de belles actions, comme il revenoit en France pour ses affaires domestiques, une fiévre pourprée l'attaqua dans la Ville de Nuremberg, & l'envoya triompher dans le Ciel le dix-neufiéme de Fevrier. *L'Empereur choisit le Duc de Mercœur pour commander ses troupes contre celles du Turc.* *Mort du Duc de Mercœur.* Scha Abbas Roy de Perse ayant recommencé la guerre contre les Turcs, avoit esté persuadé par un nommé Antoine Sirley Anglois de nation, un des plus grands fourbes de la terre, de rechercher l'alliance des Princes Chrestiens contre leur ennemy commun. Son Ambassadeur conduit par cet Antoine, vit l'Empereur, le Pape & le Roy d'Espagne ; ils luy firent tous grande reception & de magnifiques promesses, mais qui n'eurent aucun effet. Tout le profit de cette celebre ambassade fut pour cet Antoine qui déroba la plus grande partie des presens que le Persan envoyoit aux Princes Chrétiens. Mahomet averty du grand bruit qu'elle faisoit dans l'Europe, & de ce que le Duc de Mercœur avec un petit nombre de François, donnoit plus de peine à ses armées que n'avoient fait auparavant toutes les forces de l'Allemagne, depescha un Envoyé vers le Roy, pour le prier de rappeller ce Prince, & de renouveller les anciennes alliances d'entre la Maison de France & celle des Ottomans. Cet Envoyé n'estoit qu'un simple Medecin sans aucune suite. Ce n'est pas que ces Barbares soient assez insolens pour tenir les Rois de France au dessous de leur grandeur, mais parce que ces Rois mesmes n'ont pas voulu recevoir de cette part-là des Ambassadeurs d'éclat, de peur de provoquer la haine & les reproches du reste de la Chrestienté. Au reste, l'effet de cette negociation ne fut pas plus considerable que l'Envoyé.

Plaintes des Espagnols contre la France, sur les contraventions au traité de Vervins.

Le traité de Vervins n'empéchoit pas que les deux Rois ne cherchassent à prendre leurs avantages l'un sur l'autre. L'Espagnol reprochoit au Roy qu'il assistoit d'argent les Provinces-Unies, & qu'il permettoit à ses Sujets de les aller servir avec des compagnies de cavalerie, & des regimens tout entiers. Quant au premier, il répondit que s'il leur envoyoit de l'argent, c'estoit qu'il leur en devoit beaucoup: mais pour le second, il ne peut pas s'empécher de défendre aux François de porter les armes pour ces Provinces, quoy qu'en effet il fust bien aise de n'estre pas obey en ce point-là, & qu'il sceust fort mauvais gré à ceux qui alloient au service des Espagnols. De son costé il disoit avoir de bien grands sujets de les accuser d'infidelité; Il se plaignoit de ce qu'ils avoient envoyé des troupes au Duc de Savoye; de ce que le Comte de Fuentes avoit essayé de former une entreprise sur Marseille; de ce qu'ils luy avoient débauché le Maréchal de Biron; & de ce qu'ils entretenoient toûjours des intelligences avec les Grands de son Estat pour y rallumer une guerre civile. Tous ces justes sujets de plaintes mirent les choses en un tel estat, qu'il s'en falut peu que le Roy, déja irrité par ces sourdes offenses, ne se portast à une derniere rupture, pour une insulte que les Espagnols firent à l'Ambassadeur qu'il avoit à Madrid, c'estoit Antoine de Silly-Rochepot. Quelques jeunes Gentils-hommes de la suite de ce Seigneur, entre lesquels estoit son neveu, ayant pris querelle un soir en se baignant à la riviere, avec quelques Espagnols, qu'ils maintenoient avoir esté les aggresseurs, en tuerent deux. Les morts estant des meilleures maisons de la Ville, leurs parens & leurs amis émeurent tellement le peuple qu'il courut en foule au logis de l'Ambassadeur pour se faire justice par la force. L'alcade, ils appellent ainsi le Juge, à la suite de la Cour, ne trouva point d'autre moyen d'appaiser cette furie, que d'aller luy-mesme à main forte chez l'Ambassadeur, de rompre les portes, & d'emmener ces Gentils-hommes prisonniers. C'étoit un attentat digne de reparation, que de forcer une maison qui devoit estre sacrée; le Roy d'Espagne n'en fit pourtant aucune justice, & mesme retint les prisonniers quand l'émotion fut cessée, comme s'ils eussent esté ses justiciables. Le Roy se plaignit donc hautement à tous les Princes Chrestiens qu'on avoit violé le droit des gens, & la Majesté de la France, & rappella son Ambassadeur, luy enjoignant de partir sans prendre congé du Roy d'Espagne, & défendit tout commerce à ses Sujets avec les Espagnols.

Plaintes du Roy contre l'Espagnol.

Insulte fait à Madrid à nôtre Ambassadeur.

Duquel le Roy se plaint.

Les peuples de ces frontieres-là apprehendoient déja les malheurs d'une sanglante guerre, & estoient d'autant plus alarmez, qu'on publioit que cette cloche d'Arragon, qu'ils nomment miraculeuse, avoit sonné plusieurs fois d'elle-mesme, ce qui n'arrivoit jamais, disent-ils, sans presager quelque grand accident; Et que le jour de l'invention Sainte Croix troisiéme de May, il estoit arrivé dans le village de Cudos proche Basas en Gascogne, qu'une femme découvrant sa paste qu'elle avoit enveloppée d'une nape, avoit apperceu des croix de sang en l'une & en l'autre. Elles furent veuës de grand nombre de personnes, & le Vicaire de la Cure du lieu mesme en porta à l'Evesque. Ce qui ne semblera peut-estre pas si merveilleux à ceux qui sçauront que parmy le bon bled il en croist quelquefois de faux, dont la farine estant paistrie, semble estre détrempée avec du sang. Or le Duc de Lerme Ministre du Roy Philippe, apprehendant la guerre comme la ruine de sa fortune, pria le Pape de la part de son Maistre, de se rendre mediateur d'un accommodement, & pour cela luy fit remettre les prisonniers entre les mains. Le Pape les remit entre celles de l'Ambassadeur de France à Rome, & pria le Roy de renvoyer un Ambassadeur en Espagne, l'assurant qu'il y seroit receu aussi honorablement qu'il se sçauroit desirer. Le Roy y envoya donc Emery Joubert de Barraut en la place de Rochepot. Les principaux Officiers allerent au devant de luy à l'entrée des Villes; quand il fut à la Cour, les Grands luy rendirent visite, & trois jours aprés il eut une audiance favorable. Durant la chaleur de ce démelé le Roy estant allé à Calais, l'Archiduc qui assiegeoit Ostende, eut grand'peur qu'il ne fut venu là que pour le troubler dans son entreprise, & luy envoya faire compliment en termes d'un homme qui a peur & qui prie. Le Roy l'assura qu'il ne pensoit point à luy faire aucun empéchement, & qu'il desiroit observer la paix; pourveu que du costé d'Espagne on luy fit raison.

Et auquel l'Espagnol se met en estat de satisfaire.

Le Roy renvoye en Espagne Barraut pour Ambassadeur,

Le Roy va à Calais, ce qui alarme l'Archiduc,

En effet, ce n'estoit pas ce sujet-là qui l'avoit mené à Calais, mais le desir de negocier de plus prés avec la Reyne d'Angleterre. Cette Princesse ayant à luy communiquer des projets qu'elle avoit faits pour ruiner la Maison d'Austriche,

brusloit d'envie de conferer avec luy-mesme, & se flatoit de l'esperance qu'il luy accorderoit une entreveuë sur la mer entre Douvre & Calais. Mais Biron fut chargé de la part du Roy, de luy aller faire ses excuses de ce qu'il ne pouvoit pas avoir cette joye.

Tandis que Biron se preparoit à cette Ambassade, Rosny passa en Angleterre pour tâcher de découvrir les pensées de cette Reine. Il feignit de n'avoir aucun ordre de la voir, mais la curiosité seulement de s'aller promener à Londres : il fut reconnu d'abord, comme il le desiroit, par les Anglois qui le menerent vers elle ; Et il apprit de ses intentions ce qu'elle voulut bien luy en faire connoistre. Quand elle sçeut que le Roy la privoit du contentement de l'entreveuë qu'elle avoit si ardemment desirée, elle se retira dans un de ses Chasteaux à quarante milles de Londres ; Et ce fut là qu'elle receut le Maréchal de Biron, & qu'elle employa toutes les magnificences possibles pour le traitter. Delà elle le ramena à Londres, où elle luy monstra, peut-estre à dessein, la teste du Comte d'Essex, autrefois son favory, plantée sur la Tour, entre celles de plusieurs autres Anglois qu'elle avoit fait mourir pour avoir conjuré contre sa personne. Rosny passe en Angleterre. Biron s'y rend aussi.

Toute la France, mais principalement, le Roy estoit dans l'impatience de sçavoir, si ce que la Reine portoit dans ses flancs, seroit l'accomplissement de ses souhaits : sçachant donc qu'elle approchoit du terme, il partit en diligence de Calais pour se trouver à ses couches. Elle les fit à Fontainebleau, & enfanta un fils, qui vint au monde un Jeudy 27. de Septembre 1601. sur les onze heures du soir; on le nomma Loüis. Le pere transporté de joye, luy mit le jour mesme son épée à la main, suivant la coustume des Rois ses Predecesseurs, demandant cette grace à Dieu qu'il s'en pust servir quelque jour pour sa gloire, & pour le bien de ses Sujets. La naissance de ce petit Prince avoit esté precedée d'un tremblement de terre ; qu'on a expliqué depuis pour un presage des grandes guerres dont toute l'Europe devoit estre ébranlée durant son regne. Cinq jours auparavant, sçavoir le vingt-deuxiéme du mois, feste de saint Maurice, il estoit né une fille à Philippe Roy d'Espagne, à laquelle on donna les noms d'*Anne-Marie-Maurice*. Ceux qui se mesloient de penetrer dans l'avenir, voyant que le Ciel avoit fait naistre ces deux premiers enfans d'un sexe different, & si prés l'un de l'autre, predirent dés lors qu'il avoit dessein de les conjoindre quelque jour ensemble, pour produire un Prince, qui unist en sa personne toute la grandeur de ces deux augustes Maisons. Naissance de Loüis XIII. Naissance d'une Infante en Espagne.

Le Dauphin fit sa premiere entrée à Paris le trentiéme jour d'aprés sa naissance : son berceau estoit porté dans une litiere accompagné de la Dame de Montglas sa Gouvernante, & de sa Nourrice. Le Prevost des Marchands & les Eschevins, sortirent bien loin dans le fauxbourg pour le recevoir, & luy firent une harangue ; la Gouvernante y répondit. Au mois d'Avril, il se mût un differend qui pensa broüiller toute la Provence, entre l'Archevesque d'Aix, c'estoit Paul Hurand de l'Hôpital, & le Parlement. Un Prestre avoit forcé un petit garçon de six à sept ans ; comme les parens en faisoient informer, l'Official de l'Archevesque ordonna que les parties procederoient pardevant luy : mais sur l'appel comme d'abus interjetté par les parens, le Parlement ordonna qu'il en seroit informé par le Juge Royal. Enfin le Prestre par Arrest fut condamné au supplice que son abomination meritoit. Avant que de l'executer, le Parlement somma l'Archevesque de le dégrader : mais comme en Provence les Ecclesiastiques avoient accoustumé de joüir des mémes privileges & franchises, dont ils joüissent en Italie, l'Archevesque se plaignant qu'on avoit enfraint les libertez de l'Eglise, excommunia tous les Conseillers qui avoient assisté à ce procés, deffendit par tout son Diocese de leur administrer les Sacremens, & envoya par toutes les Eglises un bref qui contenoit leurs noms. Le scandale en fut d'autant plus grand, que cela arriva proche les Festes de Pasques. Le Parlement offensé de ce procedé, adjourna l'Archevesque, & à faute par luy de comparoistre, declara son bref calomnieux, & son excommunication nulle & abusive, ordonna qu'il la leveroit, & qu'il en mettroit un acte au Greffe de la Cour dans trois jours, à faute dequoy il payeroit dix mille écus d'amende. Cependant l'Archevesque s'opiniastrant à ne se point relâcher, & le Parlement à l'y contraindre, le peuple se divisoit en deux partis, & s'échauffoit, avec danger de quelque grande émotion : neanmoins comme le Parlement eut ordonné la saisie du temporel de l'Archevesque, ce qui est le frein des Ecclesiastiques, quand ils sont plus amoureux de leurs revenus que de leur devoir & de leur dignité, ce Prelat Differend entre l'Archevesque d'Aix & le Parlement. L'Archevesque excommunie le Parlement. Qui l'adjourne de comparoistre devant luy. Saisit son temporel.

Ce qui l'oblige de lever son excommunication.

donna bien-tost les mains : il leva son excommunication purement & simplement & manda à ses Diocesains de recevoir à la Communion les Juges qu'il en a voit privez.

Un pareil different arrive à Bordeaux.

L'année suivante au mois de Mars il arriva un scandale presque pareil à Bordeaux. L'Archevesque qui estoit le Cardinal de Sourdis, esprit fort chaud, avoit demoly un Autel dans l'Eglise saint André sa Cathedrale, sans en avoir communiqué au Chapitre. Les Chanoines s'estant mis en devoir de le rebastir, furent chassez un peu rudement par ses gens. Le Parlement prit leur cause en main, & sur leurs plaintes, fit emprisonner le maçon qui avoit abattu l'Autel. Le Cardinal rompit la prison & l'en tira. Quelques jours aprés, le Parlement assisté des Jurats qui luy presterent main forte, fit rebastir l'Autel. Le Cardinal en fut si outré, que le Dimanche suivant, comme il sceut que le premier President, il s'appelloit Godefroy Malloüin Sessac, & le President de Verdun, entendoient la Messe en l'Eglise de saint Project, il y alla avec la Croix Archiepiscopale, & le saint Sacrement, & là les excommunia à chandelles esteintes. Le Parlement fort irrité de l'injure faite à tout le Corps dans son Chef, donna un Arrest qui luy enjoignoit de revoquer ses censures, & d'en faire publier la revocation dans la mesme Eglise à peine de quatre mil écus d'amende, deffendant à tous Evesques d'en user ainsi à l'avenir contre les Juges faisant la fonction de leurs Charges, à peine de dix mil écus d'amende. Le Roy ayant receu les plaintes des parties, évoqua l'affaire à soy, & en retint la connoissance pour ralentir les chaleurs des uns & des autres.

Suppressions des triennaux & autres Edits.

Il se publia cette année plusieurs Edits & Reglemens necessaires pour décharger les coffres du Roy, & pour faire couler l'argent. Il y eut, entre autres, la suppression des Triennaux qu'on avoit créez pour la necessité du siege d'Amiens, & leur remboursement par les anciens & alternatifs. On reserva neanmoins ceux de l'Espargne, des parties casuelles, de l'extraordinaire des guerres, & quelques autres. Aprés cela, fut publiée la deffense de transporter or ny argent hors du Royaume; Et celle de plus exposer aucunes Monnoyes estrangeres, excepté les pistoles & les reales d'Espagne. Il se publia aussi deux Edits, l'un qui mettoit pour l'avenir la constitution des rentes hypothequaires au denier seize. Auparavant elles avoient esté au denier dix & douze & les plus hautes au denier quatorze, auquel elles sont demeurées long-temps en Normandie. L'autre qui défendoit de porter de l'or & de l'argent sur les habits, & de prodiguer ces précieux metaux en dorures. Le Roy authorisa cette loy par son exemple, & fit mauvais visage à un Prince qui osa paroître devant luy avec des clinquans. Cette reforme décontenança extrémement les coquettes & les galands, & fut comptée au rang des desolations publiques par ces sortes de personnes, qui n'ont point d'autres avantages que ceux que le passementier & le tailleur leur prestent.

Rentes reduites au denier seize.

Deffences de porter de l'or & de l'argent.

La cause la plus universelle des desordres & de la corruption, estoit le luxe; la maltoste avoit elevé ce monstre superbe & delicat : mais à dire vray, l'un & l'autre en ce temps-là estoient encore au berceau. Les Traittans & les Financiers ayant abondance d'argent, qui le plus souvent ne leur coustoit qu'un trait de plume, le prodiguoient en toutes sortes de superfluitez; Et la pluspart des Gentils-hommes, qui se piquoient d'égaler ces foles dépenses, crevoient à force de s'enfler, comme fit la grenoüille d'Esope. Puis lors qu'ils estoient tellement ruinez qu'ils n'avoient plus rien à vendre que leur honneur, ils épousoient les filles de ces gens-là, afin d'avoir un riche mariage, qu'ils n'eussent sceu trouver dans des Maisons de qualité & de vertu; sans considerer que d'un sang si vilain & si mauvais, il ne pouvoit naistre qu'une engeance vicieuse & corrompuë. Il estoit necessaire de reprimer l'insolence de ces pillards & de chastier leurs brigandages, qui la causoient. Le Roy, pour cet effet, establit une Chambre Royale, qu'il composa des Juges de la probité la plus apparente, choisis d'entre les Maistres des Requestes, dans son Parlement, & dans la Cour des Aydes de Paris. Le peuple qui se remplit facilement de vaines esperances, s'imaginoit qu'aussi-tost le gibet luy feroit justice de ces voleurs en titre d'Office, & que leurs dépoüilles tourneroient, sinon toutes, au moins en partie, au soulagement de ceux qu'ils avoient dépoüillez. Mais à force de presens ils trouverent de bons intercesseurs; quelques Seigneurs des plus puissans, quelques belles Dames, & les ministres des plaisirs du Roy, attaquerent la clemence de ce bon Prince par tant de machines & d'importunitez, qu'il receut ces gens-là à composition, & ne les chastia que par la bourse, encore fort legerement.

Establissement d'une Chambre Royale.

Cette

Cette recherche récommença à trois ans delà sous un autre titre : mais elle fut éteinte de mesme. Ainsi le public, bien éloigné d'avoir la satisfaction si justement attenduë, eut le déplaisir de voir que cette Chambre n'avoit servy qu'à assurer le butin à ceux qui avoient pillé le Royaume. Et d'ailleurs on ne discerna point les innocens, si peu qu'il y en avoit, d'avec les coupables, & ce ne fut pas les plus méchans, mais les plus foibles qui se trouverent les plus maltraitez.

L'avanture du pretendu Sebastien Roy de Portugal, exerça durant quelques années la curiosité des plus clair-voyans, & fit faire divers jugemens selon que les esprits estoient diversement disposez. Il se trouva un homme qui se disoit estre ce Prince, & qui contoit qu'il s'estoit miraculeusement échapé d'entre les mains des Mores. Les Portugais creurent facilement que c'estoit luy, les Italiens en douterent, les Espagnols le traiterent de fourbe & de magicien. Il contoit si bien ou sa fable ou son histoire, & donnoit tant de preuves & tant de marques de ce qu'il disoit estre, qu'on ne le pouvoit surprendre en mensonge. Le Senat de Venise, auquel il s'adressa premierement l'an 1598. trouva ses réponses tres pertinentes sur toutes les questions qu'on luy faisoit : mais l'Ambassadeur d'Espagne vers la Seigneurie, cria tant qu'elle le fit arrester prisonnier, & aprés l'avoir detenu deux ans, le condamna à sortir de ses terres dans huit jours. Les Marchands Portugais qui se trouverent pour lors à Venise, le travestirent en Jacobin pour le mener à Rome sur la fin de l'année 1600. Comme il passoit à Florence, le Grand Duc l'y retint, & craignant d'offenser le Roy d'Espagne, qui avoit une armée navale sur ces costés-là, le remit bien-tost entre les mains du Viceroy de Naples. Le Viceroy l'ayant gardé quelque temps, le fit raser, & l'envoya aux galeres, qui le menerent en Espagne. Il y fut resserré dans une estroite prison au Chasteau de saint Lucar, & y mourut au bout de quelque temps. Ce fut une horrible injustice, s'il estoit Dom Sebastien, mais une peine bien legere, si c'estoit un imposteur. Quelques années auparavant il en avoit paru un autre en Portugal venu des Isles Terceres, qui avoit joüé le mesme personnage, ayant assemblé six ou sept mille hommes, creé de Grands Officiers, & donné les Charges de la Couronne. Le Cardinal d'Autriche Viceroy de Portugal, avoit dissipé cét amas confus de canaille & fait mourir le faux Roy & ses plus zelez supposts.

Il se présente un homme qui se dit Sebastien Roy de Portugal.

Qui fut mis en prison, où il mourut.

L'Année 1602. trouva la Cour toute en rejoüissance : ce n'estoit que festins, balets, parties de chasse, & grand jeu. D'ailleurs les Courtisans se promettoient un siecle d'or, par la découverte de quelques mines d'or, d'argent, de cuivre, & d'étain, qu'on faisoit bien plus abondantes qu'elles n'estoient. Tellement que par un Edit, qui pourtant ne fut verifié qu'en Juin, Bellegarde Grand Escuyer, s'en fit donner la Charge de Grand Maistre, Beaulieu-Rusé Secretaire d'Estat celle de Lieutenant, Beringhen premier Valet de chambre, le Controlle General, & Villemareüil Conseiller au Parlement, l'Office de President pour connoistre des matieres, & des causes des ouvriers qui y seroient employez. Les flateurs ne manquerent pas de dire que le Ciel avoit reservé ce bonheur pour le regne de Henry le Grand, & que la terre amoureuse de ses vertus incomparables, avoit ouvert son sein pour luy faire present de ce qu'elle avoit de plus riche & de plus beau : mais quand on vint à travailler à ces mines, la dépense se trouva plus grande que le profit, de sorte que toutes ces richesses metalliques s'en allerent en fumée comme vif argent. Depuis que l'Alliance d'entre la France & les Suisses & Grisons, estoit expirée par la mort du Roy Henry III. les Agents d'Espagne n'avoient rien oublié pour en détacher entierement ces peuples, & pour les engager avec eux : particulierement les cinq petits Cantons Catholiques ; si bien que depuis quelque temps ceux-cy avoient fait une ligue avec eux & avec le Duc de Savoye. Le Roy desirant ardemment de renouveller celle de la France avec eux, aux mesmes conditions que ses Predecesseurs, François Hotman Morfontaine, son Ambassadeur en ce païs-là, avoit commencé d'en ébaucher le traité : Et il l'eust fort avancé s'il n'eust esté prevenu de la mort, qui le surprit à Soleurre. Depuis Emeric de Vic substitué en sa place, avoit repris ses brisées ; & sur la fin de l'année precedente, Sillery avoit esté envoyé extraordinairement vers ces peuples, pour achever l'affaire.

Découverte de mines d'or, sans utilité.

Le Roy envoye en Suisse pour renouveller l'alliance.

La plus grande difficulté qu'il y eut, ce fut d'accorder le traité des cinq petits Cantons avec celuy que la France leur demandoit sur le pied des anciens. Sillery croyoit l'avoir surmontée par une promesse qu'il leur avoit faite de leur payer un million d'or pour ce qui leur estoit dû de vieux. Mais le retardement du paye-

ment (injure tres-sensible à leur égard) avoit donné occasion aux Emissaires d'Espagne & de Savoye, de jetter des chagrins & du dépit dans ces esprits soupçonneux; tellement que tout s'en alloit rompu quand le Mareschal de Biron arriva à Soleurre au mois de Janvier de cette année 1602. avec une grande suite & un pompeux équipage. Sa magnifique dépense, son discours tout martial, & l'éclat de ses beaux faits, dont les Suisses avoient esté si souvent tesmoins, purent beaucoup envers ces peuples guerriers; puis les voitures d'argent qui le suivoient de prés, acheverent de le combler. L'alliance fut donc renouvellée, pour durer, non seulement pendant la vie du Roy comme les precedentes, mais encore pendant celle du Dauphin. Le Mareschal couronna cette feste par la magnificence d'un somptueux banquet, où il fit merveilles de prescher les grandeurs du Roy, & les forces de la France. Ce ne fut pas là le moindre de ses services, mais ce fut le dernier jour de sa gloire & de son bonheur. A son retour ayant sceu que Laffin, dont il se défioit extrémement, estoit mandé en Cour, il se tint en Bourgogne sans en vouloir partir, jusqu'au mois de Juin. Il avoit esté octroyé par les Estats de Roüen une levée du sol pour livre sur les denrées qui entreroient dans les Villes, mais pour trois ans seulement: le terme expiré, cet impost se continuoit avec beaucoup de rigueur; Et les partisans avoient dressé une Pancarte contenant le prix de toutes les marchandises, qui étoit attachée dans les bureaux, à toutes les portes des Villes. Celles de Guyenne & de Languedoc ne pouvoient souffrir une imposition si odieuse, & qui d'ailleurs n'estoit plus deuë: Limoges & la Rochelle s'en deffendoient à vive force, toutes les autres estoient prestes de suivre ce bransle; il couroit des Emissaires par ces païs-là qui souffloient le feu; Et il y avoit danger qu'il n'embrasât toutes ces Provinces, si on ne travailloit de bonne heure à l'éteindre. Pour cet effet le Roy alla à Blois & puis à Poitiers, & envoya le President Jambeville en Limosin. La conduite de ce Magistrat fut fort vigoureuse, il osta le chaperon aux Consuls de Limoges qui estoient en Charge, & fit passer trois ou quatre des plus factieux par la rigueur de la Justice. Par ce moyen, il accoisa le tumulte en Limosin; comme d'autre costé le voyage de Rosny à la Rochelle, disposa les peuples de cette Ville altiere à recevoir la *Pancarte*, seulement pour la forme. Elle fut donc remise par toutes les Villes. Quelques mois aprés le Roy estant satisfait de l'obeïssance de ses Sujets, &, qui plus est, trouvant que cet impost ne luy apportoit guere moins de dépense que de recepte, le revoqua & le convertit en une modique subvention; Car des imposts, quoy qu'on les abolisse, il en reste toûjours quelque cicatrice comme des playes.

Mareschal de Biron arrive en Suisse.

Revolte en Guyenne & Languedoc à l'occasion de la Pancarte.

Elle fut rétablie.

Et ensuite ostée, & convertie en subvention.

Tandis que le Roy estoit en Poitou, le Parlement les Chambres assemblées, ensuite d'une mercuriale, & à l'instance principalement du President Seguier grand homme de bien, & qui estoit soûtenu des Enquestes, ordonna que les Avocats, suivant le cent soixante-uniéme article des Estats de Blois, écriroient & paraferoient à la fin de leurs écritures ce qu'ils auroient receu pour leur salaire, & qu'ils bailleroient aussi certificat de ce qu'ils auroient touché pour leurs plaidoyers. Il donna cét Arrest le 13. de May, sur le desir que le Roy témoignoit pour la reforme des abus de la justice, & sur une plainte que fit le Duc de Piney, qu'un Avocat luy avoit demandé quinze cens écus pour plaider une cause. Comme les Avocats refuserent d'y obeïr, il y en eut un second, qui enjoignoit à ceux qui ne voudroient pas plaider, d'en faire leur declaration au Greffe, aprés laquelle il leur estoit défendu d'exercer leur profession sur peine de faux.

Le Parlement ordonne aux Avocats de mettre le reçû sur les écritures.

Ils refusent d'obeïr.

Le lendemain que celuy-cy leur eut esté prononcé en pleine assemblée, on les vit sortir de la Chambre des Consultations deux à deux, au nombre de trois cens sept, qui allerent au Greffe poser leurs chaperons, & declarer qu'ils y obeïssoient. Le Palais fut muet neuf ou dix jours: quelques Courtisans conseilloient au Roy de les laisser en cét estat, dont peut-estre ils se fussent ennuyez plustost que luy: mais comme il avoit d'autres soins plus pressans que celuy-là, & que cette broüillerie commençoit à passer en émotion, il voulut la terminer, & fit expedier des Lettres qui les remettoient dans leurs fonctions ordinaires, & leur commandoient de retourner au Barreau, & d'obeïr au premier Arrest. Ce n'estoit que pour la forme: car les Juges mesmes qui l'avoient donné fermerent les yeux, & le laisserent abroger.

Le Roy accommoda l'affaire.

On soupçonnoit avec apparence, que les soûlevemens de la Guyenne estoient une traînée des mines du Mareschal de Biron; Et il sembloit qu'au mesme-temps

On se deffie des entreprises des Espagnols.

qu'elles devoient joüer; l'Espagnol se preparoit pour donner l'assaut, & entrer dans le Royaume. Car il avoit levé une nombreuse armée par terre, qu'il tenoit sur la frontiere, & il en dressoit une autre par mer sous le commandement de Jean de Cardonne. Il publioit que la premiere estoit pour envoyer en Flandres, & la seconde pour aller executer une entreprise sur Alger avec l'assistance du Roy de Fez: mais on apprehendoit que la premiere ne fust plûtost pour jetter en Bourgogne; & l'autre pour surprendre quelque port de mer en Provence.

L'Espagnol montroit assez par le traitement qu'il fit alors à Alexandre Carette, Marquis de Final, qui estoit compris au nombre des alliez du Roy, qu'il ne se soucioit gueres d'observer le traité de Vervins. Car Fuentes se saisit de Final, ayant gagné la garnison de cette place en luy payant douze ou quinze montres qui luy estoient deuës. La grande vieillesse de ce pauvre Seigneur, qui estoit âgé de prés de quatre-vingt ans, & destitué d'enfans, luy donna la hardiesse de faire cette usurpation; & le bon homme ne put jamais en avoir d'autre justice, sinon qu'on luy donna je ne sçay quelle pension à prendre au Royaume de Naples.

Il fait infraction au traité de Vervins.

Par la prise de Final.

La crainte de quelque terrible coup tenoit le Roy en de continuelles alarmes: il revint de Poitou à Fontainebleau, afin d'achever d'approfondir la conspiration, croyant que lors qu'il l'auroit une fois éventée, elle ne seroit plus dangereuse. C'est pour cela qu'il avoit voulu, à quelque prix que ce fust, faire venir Laffin qui en sçavoit tout le secret. Nous avons marqué le sujet de mécontentement que cét homme avoit de Biron. On a creu qu'il donnoit avis au Roy de ses pratiques il y avoit assez long-temps, du moins il est certain qu'il meditoit de le faire, & de se munir de pieces pour verifier son accusation.

Le Roy revient de Poitou à Fontainebleau.

Voicy surquoy on se fonde: Biron avoit écrit de sa main un projet de la conspiration, Laffin luy persuada qu'il estoit dangereux de le garder, & qu'il en faloit seulement reserver une copie. Biron le luy donna, pour en faire une en sa presence. Quand il l'eut faite, il bouchonna l'original & le jetta au feu: mais comme Biron, au lieu de le voir brûler, (negligence de grand Seigneur) eut tourné le dos à la cheminée, il retira adroitement ce papier, & le serra dans sa poche. Ainsi quelques-uns ont creu que cét homme, accablé de dettes, de crimes, & de mauvaises affaires, entretenoit cét esprit fougueux dans ses emportemens, afin de tirer de grands avantages de la vente de ses secrets, & que s'il eust voulu, il luy eust bien osté toutes ces fantaisies de la teste; principalement depuis que la Reine eut accouché d'un fils. Car parmy les lettres que ce Mareschal luy avoit écrites, il s'en trouva une qui disoit, *Que puisque Dieu avoit donné un Dauphin au Roy, il ne vouloit plus songer à toutes ces folies, & qu'il le prioit de s'en revenir.*

Laffin découvre au Roy la conspiration de Biron,

Lors que Biron sceut qu'il estoit pressé par le Roy d'aller en Cour, il luy envoya un Gentil-homme, le faire souvenir de ses sermens, luy representer qu'il avoit son honneur & sa vie entre les mains, & le prier sur tout, de brûler toutes ses lettres & papiers, & de se deffaire d'un certain * Curé qu'ils avoient employé à quelque méchant coup. Mais Laffin estant venu à Fontainebleau, revela tout au Roy, luy délivra toutes les lettres & toutes les pieces, & luy nomma les conjurez; Mais il y impliqua si grand nombre de personnes de qualité, Rosny mesme, que le Roy tout estonné de la grandeur du peril, fut durant quelques jours sans sçavoir à qui il devoit se confier.

Dans laquelle plusieurs personnes de la Cour sont impliquées.

* *Voilà comme les Grands font perir les instrumens de leurs crimes pour en faire perdre la preuve.*

Son Conseil secret trouva bon de dissimuler à l'égard de plusieurs des accusez, aussi bien n'y avoit-il aucune preuve contre-eux que la deposition de Laffin. C'eust esté mettre le feu dans toute la France que de s'en prendre à tant de gens puissans à la fois, il estoit plus seur de leur laisser le moyen de s'en repentir, que de les mettre dans la necessité de chercher leur salut dans une rebellion desesperée. Voila pourquoy de toutes les lettres que Laffin fournit, on ne fit paroistre que celles qui parloient seulement de Biron; il y en avoit quelque vingt-cinq. Le Roy les donna à garder au Chancelier, qui de peur de les égarer, les cousit dans la doublure de son pourpoint. Cela s'estoit passé avant que le Roy allast à Poitiers. Durant son voyage Pierre Fougeu Descures, & puis le President Janin estant allez en Bourgogne, travaillerent à disposer Biron à venir à la Cour. Sa conscience, ses amis, les pronostications ausquelles il estoit fort attaché, plusieurs presages sinistres, l'empressement avec lequel on s'efforçoit de le faire partir, l'en dissuadoient; Au contraire l'assurance positive que le Baron de Lux, depuis peu revenu de la Cour, luy donnoit que Laffin n'avoit rien découvert, la profonde dissimulation du Roy, qui

Biron est mandé à la Cour où il a peine de se trouver.

dit un jour devant ce Baron, qu'il estoit bien aise que Laffin l'eust éclaircy de plusieurs soupçons qu'on luy avoit fait concevoir de l'innocence de Biron, la honte qu'eut ce Mareschal de témoigner de la peur, & de donner avantage à ses ennemis qui souhaitoient de le voir dans la rebellion; la crainte d'estre poussé hors de son Gouvernement s'il n'obeïssoit; & avec cela son mauvais destin, luy firent prendre la resolution de se rendre auprés du Roy. Avant qu'il partist, il receut un billet d'un Seigneur son intime amy, qui luy conseilloit de passer plûtost en Franche-Comté: car il n'y avoit plus de sureté pour luy en Bourgogne, les Agens du Roy y ayant disposé toutes choses pour l'investir. Sur le chemin il luy en fut rendu encore plusieurs autres de la mesme sorte. A Montargis on luy en donna un si pressant, qu'il pensa rebrousser tout court: neanmoins il s'opiniastra à son malheur, & arriva à Fontainebleau le quatorziéme de Juin. Le Duc d'Espernon envoya au devant, luy offrir son service, croyant que les mauvais bruits qui couroient de luy, n'estoient que des calomnies de ses ennemis. Quand il fut à la Cour, il n'y trouva point les applaudissemens accoustumez, & il pût bien juger par la mine des Courtisans, de la disposition du Prince. Par tout où il alloit, sa presence mettoit de la froideur sur les visages, peu de gens l'abordoient, & la pluspart ne luy parloient qu'avec peine. Mais leur contenance triste luy disoit assez le danger où il estoit; Et s'il n'entendoit pas ce langage, un billet de la Comtesse de Roussy sa sœur, luy parloit plus clairement, le priant de se sauver avant qu'il fust gardé de plus prés. Cela luy eut peut-estre esté fort difficile, tant il estoit soigneusement observé: mais il n'avoit pas besoin de pourvoir à son salut par cette voye, le Roy luy-mesme luy en ouvroit une plus seure & plus honorable. Il avoit resolu, & son Conseil avoit loüé cette resolution, d'user de clemence en son endroit, & d'oublier tout le passé, pourveu qu'il luy déchifrast de bonne foy toutes les intrigues & tous les instrumens de cette conspiration, afin que sçachant au vray de quel costé le mal devoit venir, il ne fust plus travaillé de tant d'inquietudes, de soupçons & de craintes. Sa Majesté fit donc trois differentes tentatives pour l'obliger à luy avoüer franchement la verité. La premiere dés le matin mesme qu'il arriva en Cour, l'ayant tiré à part dans une des allées du jardin; l'autre l'apresdînée du mesme jour l'ayant appellé dans son cabinet; Et la troisiéme le lendemain matin à la promenade dans une allée à l'écart. Toutes les trois fois il l'exhorta, & le conjura de ne luy point celer ce qu'on ne pourroit prouver d'ailleurs sans le perdre, l'assura d'un entier & veritable pardon, & luy fit connoistre, que s'il vouloit en estre informé par sa bouche, ce n'étoit pas qu'il en eust besoin, mais seulement parce qu'il desiroit épargner sa reputation, & empescher que d'autres que luy n'eussent connoissance d'une affaire qui luy seroit si desavantageuse. Tous ces efforts furent inutiles: comme Biron croyoit que Laffin luy avoit gardé la foy, & qu'il pensoit que le Roy ne parloit que par conjecture, bien loin de rien avoüer, il ne proferoit que des paroles audacieuses & sans respect. Il répondit à la premiere, qu'il n'estoit pas venu pour se justifier, ny pour accuser ses amis. A la seconde, il se plaignit hautement, s'emporta, & demanda justice de ses calomniateurs, ou permission d'en tirer raison par l'épée. A la troisiéme, ce ne fut que bravades, que menaces, que sermens & execrations, qui donnoient lieu de croire qu'il estoit plus capable de commettre un crime que de s'en repentir. Le Roy resolut donc de l'abandonner à la rigueur de la Justice, puis qu'il refusoit de se jetter entre les bras de sa misericorde, & donna ordre à Vitry & Praslin Capitaines des Gardes du corps, de se tenir prests pour l'arrester luy & le Comte d'Auvergne, le plus intime de ses complices. Avant que d'en venir là, Sa Majesté voulut communiquer les preuves qu'il avoit de leur crime à son Conseil secret, afin de ne mettre pas en justice des personnes de cette importance, s'il ne se trouvoit dequoy les convaincre. Lors qu'il fut assuré qu'il y en avoit plus qu'il n'en faloit, il fit encore un quatriéme & dernier effort pour tirer la verité de la bouche du Maréchal. Le soir sur les dix heures, comme il sortoit de joüer d'avec la Reine, il l'appella dans son cabinet, & le conjura une fois pour toutes, de luy avoüer luy-mesme ce qu'il n'avoit que trop appris par le rapport des autres, luy donnant sa parole qu'une confession veritable & entiere effaceroit tous ses attentats, quelque énormes qu'ils pussent estre. On creut que la moindre marque d'humilité & de repentance l'eust sauvé: mais il répondit arrogamment *que c'estoit trop presser un homme de bien*: tellement que le Roy, touché tout ensemble de regret & d'indignation, luy dit en le quittant,

Il se resout d'y venir.

Il arrive à Fontainebleau.

Le Roy confere avec luy, pour l'obliger à luy dire ce qu'il sçait de la conspiratiõ.

Il luy promet sa grace pourveu qu'il avoüe.

Biron au lieu d'avoüer, denie tout, mesme avec insolence. Mais il n'en veut pas profiter.

Puisque vous ne voulez rien dire, *Adieu Biron*. Au sortir de là il fut donc arresté par Vitry, comme le Comte d'Auvergne par Praslin. Tous deux ayant esté gardez cette nuit-là dans le chasteau, furent menez le lendemain à Paris par la riviere, & logez dans la Bastille. Le mesme jour, le Roy y arriva par la porte saint Marceau, le peuple le suivant avec de longues acclamations qui témoignoient leur joye de ce qu'il avoit découvert une conspiration si pernicieuse. Trois jours aprés, les parens de Biron au nombre de sept, dont estoient saint Blancard son frere, Salignac de mesme surnom que luy, & Jacques Nompar-Caumont-la Force, estant allez se jetter aux pieds du Roy pour implorer sa misericorde, eurent pour réponse qu'il vouloit laisser agir la rigueur des loix. Aussi-tost il envoya commission au Parlement de Paris pour luy faire son procés, & une autre particuliere au premier President, au President Potier, & à Fleury & Turin, les deux plus anciens Conseillers de la Compagnie, pour l'interroger. Ses amis presenterent requeste au nom de sa mere; demandant qu'on luy donnast du conseil, comme on a accoûtumé d'en accorder aux criminels: la Cour y mit *Neant*, se fondant sur ce principe, qu'on n'en accorde point dans les cas de leze-Majesté. En ce besoin, où il devoit rappeller toutes les forces de son jugement & de sa prudence, il montra que s'il en avoit jamais eu, le trouble de son esprit les avoit entierement égarez. Car du moment qu'il fut arresté, jusqu'au jour de sa mort, tous ses discours & toute sa conduite ne semblerent tendre qu'à aggraver son crime, & à l'abysmer. Quand Vitry le fit prisonnier, il voulut faire passer le Roy pour un persecuteur, & dit à ceux qui le voyoient mener, *Regardez, Messieurs, comme on traite les bons Catholiques*. Depuis dans sa prison, horsmis lors qu'il se plongeoit dans une profonde resverie, il s'évaporoit en mille reproches, imprecations, & rodomontades. Quand on vint à l'interroger, il desavoüa le projet, aprés il l'avoüa sans necessité; il dénia, puis il confessa divers faits, & dans une occasion, où les plus habiles ne parlent que par monosyllabes, il s'étendit en de longs discours dans lesquels il s'embarrassa estrangement luy-mesme. A l'égard des témoins, il ne les reprocha point qu'aprés qu'il eut entendu leur déposition, quoy qu'il eust esté averty que s'il le vouloit faire, il faloit que ce fust auparavant. Ainsi il reconnut Laffin pour homme de bien & pour son amy; Et quand on luy eut lû ce qu'il avoit déposé, il dit que c'estoit le plus scelerat de tous les hommes, un sorcier, un traistre, un assassin, & un sodomite. Si de bonne heure il eut parlé de la sorte, il eust fort affoibly son témoignage. Il disoit que si Renazé estoit au monde, il pourroit bien témoigner le contraire, & le justifier. Il ne croyoit pas qu'il fût si prés de luy; ainsi il demeura fort estonné lors qu'on luy lût sa deposition, & qu'on le luy confronta. Cet homme estoit échappé de la prison de Quiers avec ses gardes, si à propos qu'on eût dit que le Duc de Savoye estoit d'intelligence avec le Roy. Il n'y eut que les témoins qui firent sa conviction, car presque tous ses écrits estoient avant le pardon que le Roy luy avoit accordé à Lyon. L'instruction faite, on le mena au Parlement pour le juger: il y fut conduit dans un batteau couvert avec bonne garde. Les Chambres estoient assemblées; le Chancelier presidoit; pas un des Ducs & Pairs ne s'y trouva, quoy qu'ils y eussent esté appellez selon les formes. Il se deffendit un peu mieux sur la sellette qu'il n'avoit fait devant ses Commissaires. On luy donna tout le temps de parler, qu'il voulut; & cette fois il parla comme il avoit combatu, c'est à dire qu'il fit merveilles. Tout le fort de sa défense consistoit à faire voir, qu'on ne punissoit point les volontez, si elles n'estoient reduites en effet; Que ses services devoient prévaloir à quelques emportemens de paroles & de pensées qui n'avoient point eu de suite; Que pour effacer sa faute il s'efforceroit d'en rendre encore de plus grands; Et sur tout, que le Roy luy avoit pardonné dans les Cordeliers de Lyon. Il mesla à ces raisons une si vive representation de ses beaux-faits & tant de mouvemens de compassion, qu'il tira les larmes des yeux de quelques-uns de ses Juges; Et si on eust opiné sur le champ, peut-estre eust il trouvé quelque misericorde: mais comme il n'y avoit point assez de temps pour prendre les voix, on remit l'affaire au Lundy. Cependant il fut remené à la Bastille. Le Lundy, comme les Juges estoient aux avis, il leur fut apporté des lettres scellées du grand sceau, par lesquelles le Roy revoquoit la grace qu'il luy avoit faite de bouche à Lyon. Quelques-uns de ses Ministres, qui avoient entendu que le criminel faisoit fort sur ce pardon, & qui redoutoient sa furie s'il réchappoit, obligerent le Roy à faire cette démarche tout-à-fait inutile, & un peu contraire à sa clemence. Les Conseillers Clercs assisterent à la lecture de toutes les pieces jusqu'à la derniere, qui estoit les conclusions du Pro-

Biron est arresté & mené à la Bastille.

Le Roy revient à Paris.

On fait le procés à Biron.

Il se défend mal lors qu'il est prisonnier.

Depuis il se deffendit bien mieux.

cureur general : mais quand ils entendirent qu'elles alloient à la mort, ils se retirerent. Il les avoit données sans en communiquer aux deux Avocats generaux ses Collegues, Fleury & Turin luy ayant porté les pieces chez luy, & fait leur rapport en deux matinées.

Il fut condamné à mort.

Les Juges furent tous d'une voix à la mort; *Ils le declarerent convaincu du crime de leze-Majesté, pour conspirations contre la personne du Roy, entreprises sur l'Estat, & traitez avec les ennemis, & le condamnerent à avoir la teste tranchée en Gréve, declarerent ses biens acquis & confisquez au Roy, le Duché de Biron esteint, & cette terre & autres, s'il en avoit qui relevassent du Roy, reunies à la Couronne.* L'Arrest porté au Roy, il en remit l'execution au lendemain, & changea le lieu de Gréve en celuy de la court de la Bastille. On fit valoir cela à ses parens pour une grace, quoy que ce fust un pur effet de la crainte qu'on avoit de quelque émotion, non pas tant du costé du peuple que des gens de guerre qui l'aimoient éperduëment. Dés le Mardy dernier de Juillet sur le midy, le Chancelier avec quelques Conseillers d'Estat & du Parlement, se transporta à la Bastille pour faire executer l'Arrest. Dés que Biron l'apperceut, il s'écria *qu'il estoit mort*, & demanda *s'il n'y avoit point de pardon*. L'extravagance & les emportemens qu'il témoigna en cette derniere occasion, où son courage eust dû faire voir de la force, s'il en eust eu, montrent assez que tel qui va aux perils avec impetuosité, parce qu'il croit les pouvoir surmonter, n'a pas la resolution d'envisager la mort de sang froid, lors qu'elle est inévitable. Le Chancelier ayant donné ordre qu'on le menast à la Chapelle, il s'abandonna aux cris, aux plaintes, & aux reproches, protesta de son innocence, ajourna le Chancelier à comparoistre devant Dieu, accusa le Roy d'ingratitude & d'injustice. Aprés qu'il eut jetté feu & flammes, il tomba dans l'autre extremité : le trop grand amour de la vie luy redonnant quelque esperance, l'obligea de prier ses Juges d'interceder pour luy envers le Roy, & luy fit mesme rechercher la faveur de Rosny, quoy qu'il le creust son plus mortel ennemy; mais comme il vit que tout estoit sourd & muet à ses prieres, il rentra en furie plus fort qu'auparavant. On n'eut pas peu de peine à le faire mettre dans l'état où doit estre un criminel, pour entendre la lecture de son Arrest; Il l'écouta assez patiemment, horsmis les paroles qui l'accusoient *d'avoir conspiré contre la personne du Roy*: il ne les pût souffrir sans crier que *cela estoit faux*; Et il persista fortement jusqu'à l'article de la mort à dire qu'il estoit innocent de ce poinct-là. Ce fut un grand travail pour les Docteurs que de le disposer à la mort : car à peine eut-il quelques momens un peu rassis. On trouva bon de ne le point lier, de peur de le mettre hors du sens. Quand on le mena sur l'échaffaut, la veuë de l'executeur le remit en fougue : il ne voulut point souffrir qu'il le touchast, ny qu'il luy bandast les yeux, il se banda luy-mesme & se débanda par deux ou trois fois. Enfin l'executeur prit son temps, si adroitement qu'il luy fit voler la teste tout d'un coup. Comme elle estoit toute pleine de feu & d'esprits, on remarqua qu'elle fit deux bonds, & qu'elle jetta beaucoup plus de sang qu'il n'en sortit du tronc. Son corps fut inhumé dans la nef de l'Eglise de saint Paul, avec une merveilleuse affluence de peuple, qui accourut là de toutes parts, & luy servit de convoy. Biron estoit de mediocre taille, & de corpulence assez grosse, avoit le poil noir, commençant à grisonner, la physionomie funeste, la conversation rude, les yeux enfoncez, la teste petite, & sans doute mal garnie de cervelle. Ses desseins extravagans, sa conduite estourdie, & la folle passion qu'il avoit pour le jeu, (car il perdit en un an plus de cinq cent mille écus) en estoient des marques certaines. Le Roy donna le Gouvernement de Bourgogne au Dauphin, & la Lieutenance à Belle-garde durant la minorité de ce petit Prince.

Ce qui arriva à son execution.

Ses emportemens.

Il est executé à mort.

Portrait de Biron.

Mort de Biron esteint les restes de la conspiration.

La mort de Biron esteignit tous les restes de la conspiration, s'il y en avoit encore : ses amis & ses parens plaignirent son sort sans oser en murmurer; ses complices sçachant qu'il n'avoit rien dit contre eux, & que parmy ses papiers il ne se trouva aucunes lettres que les siennes, se rassurerent, d'autant plûtost que le Roy mesme feignit d'ignorer leurs pratiques. Le Roy d'Espagne ny le Duc de Savoye n'oserent rien tenter non plus; & leurs Ambassadeurs ne furent pas des derniers à se conjoüir avec le Roy, de ce qu'il avoit découvert cette conspiration. Ce Prince leur témoigna assez qu'il connoissoit leur mauvaise disposition en son endroit, & neanmoins il les assura qu'il ne romproit point la paix. Mais il refusa d'accorder le passage par le pont de Gresin aux troupes du Milanois, avant qu'il eust éclaircy toute cette grande affaire. Leur dessein, comme ils en faisoient courir le bruit, estoit de passer

en Flandres : neanmoins il soupçonnoit qu'elles n'estoient venuës là que pour favoriser les entreprises du Mareschal de Biron, & il apprehendoit quand il fut pris, qu'elles n'irritassent le desespoir de ses creatures. Dans cette veuë, & pour contenir la Bourgogne dans l'obeïssance, il y avoit envoyé le Mareschal de Lavardin avec des troupes. De sorte que ceux qui tenoient les Chasteaux de Dijon & d'Aussonne, aprés avoir menacé quatre ou cinq jours, ne parlerent plus que de se sousmettre, quand ils le virent en estat de les forcer. La fidelité aussi bien que le courage de ce Seigneur, s'estoient fait connoistre par toutes sortes d'épreuves ; & depuis quelque temps le Roy prenoit plaisir à luy donner les plus beaux emplois, pour effacer la gloire de Biron.

Edme de Malain Baron de Lux, Lieutenant au Gouvernement de cette Province, qui sçavoit les dernieres pratiques de la conspiration, fut assez sage & assez heureux pour ne se pas perdre ; Il se confia à la clemence du Roy, le vint trouver, & luy déchiffra tout. Aussi luy pardonna-t-il sans reserve, luy fit passer son abolition au Parlement de Paris & au Parlement de Bourgogne, & le laissa dans sa Charge. Le Baron de Fontenelles Gentil-homme qualifié, & René de Marec-Montbarot Gouverneur de Rennes, avoient esté arrestez comme complices de Biron. Le grand Conseil ayant eu commission pour faire le procés au premier, le condamna à estre traîné sur la claye, & rompu tout vif dans la Gréve, & envoya deux ou trois de ses gens au gibet. Les cruautez que ce Gentil-homme avoit commises en Bretagne durant la Ligue, & l'opiniastreté qu'il avoit montrée pour ce party là, n'ayderent pas peu à augmenter son supplice ; Au contraire les services que Montbarot avoit rendus au Roy en cette mesme Province, contribuerent beaucoup à le justifier. Le Comte d'Auvergne ne demeura que deux mois à la Bastille depuis la mort de Biron : le Roy le mit en liberté, & le receut mesme en ses bonnes graces. C'est qu'il avoit une puissante intercession dans sa sœur la Marquise de Verneüil, que d'ailleurs il avoüa tout ce qu'il sçavoit, & peut-estre beaucoup plus.

Fontenelles complice de Biron condamné à mort.

Le Mareschal de Boüillon jugea plus seur de prendre le large, & de se justifier de loin. Il sçavoit que Rosny jaloux du trop grand credit qu'il avoit parmy les Huguenots, luy rendoit de fort mauvais Offices en Cour ; & il avoit sujet, quand mesme il eust esté tres-innocent, d'apprehender l'indignation du Roy, parce qu'à Poictiers, ce Prince luy ayant parlé de ses intrigues, il luy avoit répondu trop hardiment, & d'une maniere qui passe pour criminelle auprés des Souverains. Ainsi, bien loin de venir au commandement du Roy qui l'appelloit, il alla se presenter à la Chambre my-partie de Castres, offrant de s'y justifier. Car il pretendoit que c'estoient ses Juges naturels, parce que sa Vicomté de Turenne est dans le ressort du Parlement de Thoulouze, dont cette Chambre fait partie. Quoy qu'il en soit, il tira d'eux un acte de comparution, dont le Roy parut fort mal satisfait. En passant à Montpellier, de Boüillon obligea encore les Eglises reformées du Languedoc, d'écrire au Roy en sa faveur ; mais ne trouvant point de lieu de seureté en France, il passa à Genéve, & delà en Allemagne ; où ayant persuadé les Princes Protestans de son innocence, & recherché l'intercession de la Reine Elizabeth, il en donna plus de sujet à ses ennemis d'animer le Roy contre luy.

Le Mareschal de Boüillon se retire de la Cour.

Il se retire en Allemagne.

Sur la fin de l'année, le Roy découvrit que le Prince de Joinville s'estoit laissé surprendre par les Espagnols, & qu'il negocioit quelque liaison avec eux, par le moyen de Philippe d'Anglure Guyonvelle Seigneur Franc-Comtois. Il le fit donc arrester : mais comme il eut trouvé qu'il y avoit plus de puerilité & de badinerie en son fait que de malice, il ne voulut point mettre ce jeune Prince en prison ; il le donna seulement en garde au Duc de Guise son frere aîné, pour le rendre plus sage.

Parmy tant d'inquietudes & d'alarmes, la Cour gousta les réjoüissances qui se firent à la reception des Ambassadeurs des Suisses & des Grisons, qui vinrent à Paris pour jurer le renouvellement de l'Alliance avec la Couronne. Ils estoient au nombre de quarante-deux, Sagner Advoyé de Berne portoit la parole. Ils arriverent à Paris le quatorziéme d'Octobre, & y demeurerent treize jours. La maniere de leur reception, de leur logement, des festins qu'on leur fit, des ceremonies avec lesquelles ils jurerent l'Alliance dans l'Eglise Nostre-Dame, ce fut le vingt-deuxiéme d'Octobre 1602. les presens que le Roy donna à chacun d'eux, sont choses toutes pareilles à ce que nous avons veu ces années dernieres en une semblable occasion, & d'ailleurs plus propres à remplir un Ceremonial qu'une histoire. Mais il est remarquable qu'au festin qu'on leur donna dans l'Archevesché aprés qu'ils eurent fait

Ceremonie au renouvellement de l'Alliance des Suisses.

le serment, le Roy qui avoit disné à part, vint en la salle où ils estoient, accompagné des Cardinaux de Joyeuse & de Gondy, & de quelques autres Seigneurs, & se presentant au bout de la table sans s'asseoir, ny vouloir que personne se levast, but à la santé de ses bons comperes, & obligea les deux Cardinaux d'en faire de mesme. Les Ambassadeurs receurent cet honneur debout & nuë teste, & luy en firent raison. Quatre ou cinq jours aprés, ils prirent congé de luy, ayant obtenu trois conditions qu'ils demanderent instamment: la premiere pour tout le Corps des treize Cantons, sçavoir *la confirmation des Privileges qu'on leur avoit accordez en France*. La seconde pour les Cantons Protestants, qui portoit, *Qu'ils ne seroient point obligez de servir contre ceux de leur Religion*: La troisiéme pour les petits Cantons Catholiques, leur permettant *de continuer l'alliance de Milan & de Savoye, pourveu que ce fust sans prejudice de celle qu'ils venoient de faire avec le Roy.*

Edit contre les duels.

L'Edit que le Chancelier avoit minuté contre les Duels, n'avoit point encore esté publié. Le Roy recevant tous les jours des plaintes que le sang le plus genereux de sa Noblesse, oisive & pointilleuse, se répandoit dans ces combats, fut obligé de donner ce frein à une fureur si tragique; L'Edit en fut publié au mois de Juin. *Il deffendoit à tous les Sujets du Roy tous duels & appels, tant dedans que dehors le Royaume, sous les peines de crime de leze-Majesté, sçavoir la mort & la confiscation, aussi-bien pour les Seconds que pour les principales parties; Ordonnoit que le procés seroit fait à la memoire de ceux qui auroient esté tuez dans ces combats; Enjoignoit au Connestable, Mareschaux de France & Gouverneurs de Province, de faire venir pardevant eux ceux qui auroient querelle, & d'ordonner de la reparation de l'injure; à quoy les parties seroient tenuës d'acquiescer, autrement encourroient l'indignation du Roy, & seroient bannis de la Cour & de la Province.* On se plaignoit que les estrangers billonnoient l'or & l'argent, & le tiroient hors de France, & que la maniere de compter par écus augmentoit le luxe, parce qu'il ne coustoit pas plus à dire des écus que des livres. Sur ce pretexte quelques-uns du Conseil, par des motifs que l'on ne sçait pas, porterent le Roy à hausser le prix des especes: tellement que l'écu d'or qui estoit à soixante sols, fut mis à soixante-cinq, les francs * qui valoient vingt sols, à vingt-un sol quatre deniers, les quarts d'écus de quinze sols monterent à seize, & les testons de quatorze sols & demy à quinze sols & demy. Il fut aussi ordonné que delà en avant on compteroit par livres, comme on avoit fait avant l'année 1578. en laquelle le Roy Henry III. avoit ordonné que l'on comptast par écus. Ceux qui avoient donné ces avis, desirant les faire autoriser, le Roy manda au Louvre les plus notables des quatre Compagnies Souveraines, de la Chambre des Monnoyes & des principaux Bourgeois & Marchands de Paris pour en avoir leurs sentimens. Tous, à la reserve de ceux de la Monnoye, trouverent de grands inconveniens à ce changement: neanmoins ceux qui en avoient donné le Conseil, obligerent le Roy de passer sur toutes les raisons contraires, & de forcer le Parlement par diverses jussions à le verifier. On n'eut point d'égard aux remontrances de ce grand Corps, & on ne voulut pas luy permettre de les faire de vive voix, mais seulement par écrit.

On rehausse les Monnoyes.

* Ce sont les pieces de 27. sols.

Entreprise du Duc de Savoye sur Genéve.

L'armement que le Duc de Savoye avoit fait, estoit pour une entreprise sur Genéve. Albigny son Lieutenant General deçà les Monts, & Gouverneur de Savoye en avoit eu la premiere pensée, Bernoliere Gouverneur de Bonne, avoit achevé de la former. Le premier choisit douze cens hommes pour l'executer la nuit du vingt-deuxiéme de Decembre, les conduisit au pied de la muraille entre la porte neuve & celle de la Monnoye, leur fit planter leurs eschelles qui estoient d'une merveilleuse structure, & en vit monter trois cens bien armez, & garnis de leurs haches de bonne trempe, de marteaux & de tenailles; c'estoit sur les deux heures aprés minuit. Bernoliere qui conduisoit le dessein ayant surpris la sentinelle, luy arracha le mot, puis le tua, & se mit en sa place. Il traita de mesme celuy qui faisoit la ronde, mais il laissa imprudemment eschaper le garçon qui portoit la lanterne. Celuy-là courut donner l'alarme au Corps de garde & par toute la ville. Sans cela elle fust demeurée dans un profond repos: car elle dormoit sur la foy de son premier Syndic de la garde, nommé Blondel, qu'on reconnut depuis avoir esté d'intelligence avec les entrepreneurs. Les ennemis ne vouloient se remuer que sur le poinct du jour: mais lors qu'ils se virent découverts, ils resolurent de commencer l'execution. Ils se diviserent donc en deux bandes, pour aller gagner deux portes; l'une devoit se saisir de la Porte-Neuve, l'autre de celle de la Tartaise. Une partie

partie de cette derniere croyant déja la ville gagnée, donna dans les maisons, & se mit à piller. La premiere petarda la porte de dedans: mais il arriva que son petard ne se trouva pas prest pour enfoncer la seconde; qu'un peu aprés son petardier fut tué, & qu'un Bourgeois coupa la corde qui tenoit la herse, & la fit cheoir. C'estoit pour lors qu'ils devoient se servir de leurs haches: mais l'estourdissement les saisit, & leur fit oublier qu'ils en avoient. Cependant les habitans ayant couru aux armes, & s'ameutant d'eux-mesmes, les viennent attaquer. Les Savoisiens qui estoient allez à la porte de Tartaise, se rejoignent à ceux de la porte-neuve; Cette porte est prise & reprise par trois fois: Bernoliere y est couché mort par terre. Ceux qui estoient demeurez dehors, ne les secoururent point comme ils l'eussent dû, en donnant de fausses alarmes aux autres portes. Enfin le grand nombre accable les Savoisiens, il en est tué quelque cinquante, les autres recourent à leurs eschelles; le canon d'un bastion opposé les avoit brisées, ils sautent du haut en bas dans les fossez, où ils sont presque tous assommez, & mesme beaucoup de ceux qui n'estoient point entrez dans la ville. Attignac & les autres Chefs, au nombre de treize, se deffendirent si vaillamment qu'ils obtinrent capitulation les armes à la main: mais comme vous le verrez, leur valeur ne les reserva qu'à une fin malheureuse. Le Duc de Savoye croyoit le coup si assuré, qu'il estoit party de Turin quatre jours auparavant, & estoit venu au pont d'Estrambieres, qui est à une lieuë de Genéve. On peut juger quel fut son déplaisir, lors qu'en arrivant il trouva qu'Albigny faisoit sonner la retraitte. Ainsi dés le lendemain, il repassa les monts en poste, laissant ses troupes dans le païs de Foucigny, Chablais, & Tenier, & ayant depesché vers les Princes voisins, particulierement vers les Suisses, pour justifier son action. Il luy donnoit trois couleurs. La premiere que Genéve n'estoit point comprise au traitté de Vervins; Et de fait elle n'y estoit pas exprimée nommement: mais le Roy maintenoit qu'elle y estoit entenduë sous ce nom des *Alliez des Suisses*. La seconde estoit, que les habitans de Genéve refusoient de lui payer les droits & imposts des biens & fonds qu'ils possedoient dans les terres de son obeïssance, & cela estoit vray. La troisiéme, que Lesdiguieres avoit un dessein formé de se saisir de leur Ville, & qu'il n'avoit fait qu'essayer de le prevenir, estant plus juste qu'elle retombast entre les mains de son Seigneur naturel, qu'en celles d'un estranger & d'un heretique. Le jour venu, on tint conseil à l'Hostel de Ville sur le traitement qu'il faloit faire aux prisonniers. Les plus sages estoient d'avis de les garder pour ostages en cas que le Duc assiegeast leur Ville: mais le menu peuple & les femmes des Bourgeois qui avoient esté tuez dans l'attaque, crierent si fort qu'on resolut de les traiter de voleurs. On estrangla donc ceux qui estoient en vie, puis on leur coupa la teste, comme aussi à soixante des morts; on les planta toutes sur la muraille, & on jetta les corps dans le Rhosne. On raconte d'une Damoiselle femme d'un nommé Sonnas l'un de ces treize Officiers, laquelle avoit sept enfans de luy, & estoit enceinte du huitiéme, que s'estant resoluë de ne boire ny manger qu'elle n'eust encore une fois baisé son cher mary, & les Magistrats ayant refusé de luy en donner la teste: elle s'assit vis-à-vis du lieu où elle estoit plantée, & eut toûjours les yeux collez sur ce triste objet de son amour & de son desespoir, jusqu'à ce que les langueurs de la mort luy en eussent osté la veuë. Il arriva aprés un assez long-temps que Blondel Syndic de la garde, fut accusé par quelques-uns d'avoir eu intelligence avec Albigny. Comme c'estoient des gens de la lie du peuple, son autorité fut assez grande pour détruire leur témoignage; tellement que l'affaire en fut demeurée là, si luy-mesme, à son malheur, ne l'eut poussée trop avant, en s'opiniastrant à les faire punir comme des calomniateurs. La necessité de leur propre défense, les contraignit de chercher de plus amples preuves; ils mirent en avant qu'il avoit envoyé des lettres à d'Albigny par un certain païsan Savoyard. La difficulté fut de trouver cét homme, il se passa prés de trois ans avant qu'ils le pussent representer. Si-tost qu'il parut, Blondel le fit arrester prisonnier, & descendre dans un cu de basse fosse. Il pensoit qu'à force de le mal-traiter, il le contraindroit de parler à sa décharge: mais comme il vit qu'il persistoit en son dire, il suborna le geolier, qui l'estrangla dans le cachot, & luy laissa la corde au cou, comme si ce mal-heureux eut exercé cette cruauté sur luy-mesme. La verité du fait ayant esté reconnuë par l'inspection mesme du cachot, Blondel & le Geolier furent rompus sur la rouë; le premier avant que mourir, avoüa son intelligence avec les Savoyards.

Qui n'ont point d'heureux succés.

Exemple de l'affection d'une femme envers son mary.

Blondel Sindic de la garde de Genéve fut rompu.

Au commencement de l'année, la nouvelle de cette entreprise estant portée

en Suiſſe & en France, le Canton de Berne s'intereſſa auſſi-toſt à la deffenſe de Genéve; le Roy l'aſſura de ſa protection; & mille ou douze cens Huguenots ſe jetterent dans la Ville pour la deffendre en cas qu'elle fût attaquée. Ce peuple tumultueux & fier de l'appuy des Proteſtans & de celuy de la France, s'abandonna un peu trop à ſon reſſentiment, de ſorte qu'il commença la guerre au Duc de Savoye: toutefois avec plus de fougue que de force ny de ſuccés. Quelque bonne volonté que le Roy eût pour Genéve, il avoit intereſt que la querelle s'accommodaſt: car ſi elle s'échauffoit, il ſe voyoit obligé de ſecourir les Huguenots, & de rallier le party Proteſtant, ce qui eut fort choqué Rome, qu'il redoutoit plus que toutes les puiſſances du monde. Pour cette raiſon il donna ordre à Emery de Vic ſon Ambaſſadeur en Suiſſe, de venir à Genéve y calmer les eſprits, & au meſme temps il envoya dire au Duc de Savoye qui armoit pour aſſieger cette Ville, que s'il pouſſoit la choſe plus avant il auroit affaire à luy. Le poids d'une ſi grande puiſſance arreſta les mouvemens des deux parties, & les amena à la paix.

Accord entre le Duc de Savoye & Geneve.

Les Cantons de Glaris, Baſle, Soleure, Schaffouze, & Appenzel, les moins intereſſez des treize, ſe chargerent de la faire. Elle fut ébauchée à Remilly, & achevée à Saint Julien proche de Genéve le vingt-uniéme de Juillet, & ratifiée par le Duc le vingt-cinquiéme. Le traité portoit, *Qu'ils reſtitueroient mutuellement les lieux qu'ils s'étoient pris; Que les immunitez & exemptions dont ceux de Genéve joüiſſoient pour les biens qu'ils poſſedoient dans les terres du Duc, ſeroient confirmées; Que le Duc ne pourroit aſſembler de gens de guerre, faire de fortifications, ny tenir de garniſons, à quatre lieues de leur Ville; Et qu'elle eſtoit declarée compriſe au traité de Vervins.*

La Cour paſſa l'hyver à ſon ordinaire: la danſe, le jeu, les feſtins, les balets & les comedies, & particulierement celles des Italiens, faiſoient ſes divertiſſemens.

Voyage du Roy à Mets.

Au commencement de Mars, le Roy fit un voyage à Mets, menant la Reine avec luy. Le 22 du mois de Novembre precedent, elle eſtoit accouchée de ſa premiere fille. Le principal motif de ce voyage eſtoit de découvrir les intrigues que le Mareſchal de Boüillon pouvoit avoir faites avec les Proteſtans d'Allemagne, & de s'aſſurer de la Ville de Mets, qui eſtant alors toute en combuſtion, eût pû prendre un mauvais party. Le Duc d'Eſpernon ayant eſté pourveu de ce Gouvernement tres-important, par le Roy Henry III. y avoit donné ſa Lieutenance dans la Ville & dans le païs, à un Gentil-homme nommé Mont-Caſſin ſon parent, & celle de la Citadelle à Sobole, de la Maiſon de Cominges, qu'il avoit nourry Page.

Sobole Gouverneur de la Citadelle.

Peu aprés ayant retiré Mont-Caſſin auprés de ſa perſonne, il donna l'un & l'autre employ à Sobole; lequel appella en ce païs-là un frere puiſné qu'il avoit, homme avare & violent, & qui bien-toſt eut tout pouvoir ſur ſon eſprit. Or l'aiſné Sobole ayant amené quelque ſecours au Roy au ſiege de Laon, prit de luy, pour recompenſe de ſon ſervice, des proviſions de ces Lieutenances, le Duc d'Eſpernon ſon Maiſtre eſtant pour lors en Provence & fort mal voulu à la Cour. Avec ce nouveau pouvoir, tranchant du Souverain, il ſe mit à maltraiter les habitans, & en hayne de ce que le Duc ſembloit appuyer leurs mécontentemens, il accuſa, par le conſeil de ſon jeune frere, les principaux Bourgeois & Officiers de Juſtice, d'avoir noüé des intelligences avec Mansfeld Gouverneur de Luxembourg; de ſorte que ſur ces delations il en avoit empriſonné pluſieurs, & mis quelques-uns d'eux à la queſtion.

Les Soboles comme rebelles aſſiegez.

Mais enfin l'affaire ayant eſté portée au Parlement, leur innocence & la calomnie des Soboles avoient eſté pleinement reconnuës. Alors le Duc n'heſita plus de prendre la protection des opprimez; ſi-bien qu'ils ſe barricaderent pour aſſieger les Soboles dans la Citadelle. Ce ſoûlevement fut la perte de ces deux freres ingrats: mais le Duc n'en recueïllit aucun fruit, ſinon le plaiſir de la vengeance.

Ils rendent la Citadelle au Roy.

Car le Roy s'eſtant haſté de traiter avec eux, les preſſa ſi fort qu'avant meſme ſon arrivée, ils luy remirent la place, ſans en tirer aucun avantage pour eux. Il fit François de Montigny la Grange, ſon Lieutenant dans le païs & dans la Ville, & Arquien ſon frere aîné dans la Citadelle, ſous le Gouvernement toutefois du Duc d'Eſpernon; qui feignit d'en eſtre fort content, quoy qu'il prévit bien qu'il n'auroit aucun pouvoir dans la place tant que le Roy ſeroit en vie.

Depuis que le Roy avoit eſté abſous en Cour de Rome, les Peres Jeſuites n'avoient point perdu d'occaſion d'employer l'interceſſion du Pape, leurs ſoins, & leur addreſſe pour ſolliciter leur rétabliſſement, pretendant que c'eſtoit une des conditions ſecretes qui avoient eſté appoſées à ſon abſolution. Mais la conduite peu judicieuſe de quelques-uns des leurs en Angleterre, à Veniſe, & dans les petits Cantons des Suiſſes, ayant

fait porter des plaintes contr'eux à Rome, le Pape s'estoit un peu refroidy de ses poursuites. Comme le Roy passoit par Verdun, le Recteur & les Peres du College de cette ville-là, encouragez par Varenne, se presenterent à luy pour le supplier que l'Arrest du Parlement de Paris, qui deffendoit à tous François d'envoyer leurs enfans estudier en leurs Colleges, ne fust point executé à l'égard de celuy-là. Le Roy leur ayant fait là-dessus une réponse fort benigne, ils jugerent qu'ils devoient pousser plus avant. Leur Provincial nommé Armand, & trois ou quatre des siens, se rendirent à Mets, & choisissant le temps de la Passion de Nostre-Seigneur, tres-propre pour exciter des mouvemens de misericorde dans un cœur Chrestien, se firent introduire dans le cabinet du Roy l'apresdinée du Jeudy-Saint. Ils se jetterent humblement à ses pieds; le bon Prince les releva aussi-tost, & leur donna une pleine audience. Le Provincial qui portoit la parole, s'insinua dans son esprit par les loüanges de ses victoires & de sa clemence, puis tâcha de justifier sa Societé des reproches les plus ordinaires que ses ennemis luy faisoient, & aprés il finit en conjurant sa clemence Royale par le precieux sang de Jesus-Christ, d'user envers eux de misericorde, & de faire en sorte *que cette grace ne dependist que de sa bonté, qu'elle fust toute de luy, & qu'ils n'en sceussent gré qu'à luy seul*. Ils avoient mis leur harangue par écrit: lors qu'il l'eut entenduë avec toute l'humanité possible, il la prit de leurs mains comme pour la lire avec plus d'attention. Le Lundy ensuivant les ayant appellez une seconde fois dans son cabinet, il leur donna des paroles positives de leur rappel, & commanda au Provincial de le venir trouver à Paris & d'y amener le pere Cotton. Aprés cela il l'embrassa luy & tous ses compagnons, pour marque qu'il leur pardonnoit entierement tout le passé, & qu'il se vouloit servir d'eux à l'avenir. Comme le Roy estoit à Mets, il receut des lettres que le Prince Palatin luy écrivit en faveur du Duc de Boüillon son beau-frere. En ce mesme endroit quelques Princes Allemands luy vinrent faire la reverence, particulierement Maurice Landgrave de Hesse, N. de Baviere Duc de Neuf-bourg, le Duc des deux Ponts de la mesme Maison, & Jean Georges de Brandebourg. Ce dernier disputoit l'Evesché de Strasbourg avec Charles Cardinal de Lorraine depuis l'an 1592. Il avoit esté éleu par les Protestans à Strasbourg, & l'autre par les Catholiques à Saverne. L'Empereur s'estoit souvent meslé de les accommoder, & n'avoit pû en venir à bout. Le Roy suspendit leur different plûtost qu'il ne le decida, en partageant les revenus entre les deux contendans : mais l'année suivante il fut terminé definitivement par l'entremise de Frederic Duc de Wirtemberg, à ces conditions entre autres, *que Jean Georges de Brandebourg cederoit entierement l'Evesché au Cardinal de Lorraine, pour cent trente mille écus d'or comptant, & que la Ville & Bailliage d'Obernagh resteroient entre les mains de Federic, rachetables au bout de trente ans par le Cardinal ou ses successeurs, pour la somme de quatre cens mille écus*. De Mets le Roy alla à Nancy pour visiter la Duchesse de Bar sa sœur, & pour luy donner le contentement de voir danser un balet dont elle avoit imaginé le dessein; car ces choses ne sont pas les moindres affaires de la Cour. C'estoit aussi, disoit-on, pour achever de desabuser le Duc de Bar des scrupules qu'il avoit sur son mariage, & pour luy faire voir que le devoir de l'homme envers sa femme, procedant du droit naturel & du droit divin, devoit estre plus fort que les defenses des hommes. Quoy qu'il en soit, quelques mois aprés la Duchesse creut estre grosse. Le Roy avoit fait dessein de demeurer plus long-temps sur cette frontiere, afin d'attirer à luy les Provinces d'Allemagne, se rendant amiable compositeur de leurs differends, conciliant autant qu'il se pourroit les Protestans & les Catholiques, reünissant en une ligue, ceux qui apprehendoient d'estre opprimez par la grandeur de la Maison d'Austriche, & répandant de l'argent parmy les Capitaines. Mais les nouvelles qu'il receut qu'Elizabeth Reyne d'Angleterre estoit à l'agonie, le firent partir en diligence pour s'en revenir à Paris. Cette Princesse, tant exaltée par les Protestans, & si noircie par les zelez Catholiques, est digne en effet d'immortelles loüanges pour la grandeur de son courage, pour sa merveilleuse prudence, pour les rares qualitez de son esprit, & sur tout pour l'ardent amour dont elle cherissoit ses peuples, vertu qui peut couvrir tous les autres vices d'un Souverain. Mais d'autre costé sa reputation sera à jamais tachée du sang d'une Reine sa cousine, qu'elle répandit sur un échaffaut, & de celuy de grand nombre de Catholiques ses sujets, qu'elle abandonna à de cruels supplices. Cette rigueur neanmoins ne venoit pas tant de son mouvement que des instances de ses Conseillers. Lesquels au sujet des frequentes

Les Jesuites saluent le Roy à Verdun.

Ils l'allerent saluer ensuite à Mets.

Qui les asseura de leur rétablissement.

Differend de quelques Princes Allemans accommodé.

Le Roy va à Nancy pour visiter la Duchesse de Bar sa sœur.

Le Roy s'en retourne à Paris sur l'avis de la maladie mortelle de la Reine d'Angleterre.

Eloge de la Reine Elizabeth.



conspirations qu'un zele indiscret & condamnable faisoit faire sur sa personne, avoient toute facilité d'impliquer les innocens parmy les coupables, & de luy donner plus de haine de la Religion Catholique par l'atrocité de ces entreprises. Elle mourut le quatriéme d'Avril sur les quatre heures du matin, âgée de soixante-neuf ans & demy, dont elle en avoit regné quarante-cinq & plus. En mourant elle donna des lettres écrites de sa main, & fermées de son cachet, à Robert Cecile son grand Tresorier & Secretaire, avec charge de les ouvrir si-tost qu'elle seroit expirée. Les uns ont crû que par cet écrit elle declaroit Jacques Stuard Roy d'Escosse son successeur; d'autres qu'elle laissoit la liberté de l'élection à ses Sujets, pour derniere marque de son affection. Quoy qu'il en fust, les Milords, les Evesques, ceux du Conseil d'Estat de la deffunte, avec grand nombre de Noblesse, & les Maire & Eschevins de Londres, s'estant assemblez le jour mesme de bon matin dans l'Hostel de ville, esleurent ce Prince pour leur Roy; Et si promptement qu'ils le firent proclamer dés les huit heures; dont luy ayant envoyé l'avis à Edimbourg, il se rendit à Londres le dix-septiéme de May.

Sa mort.

Jacques Stuard luy succede.

Il faloit que la France pourveust de bonne heure à s'asseurer de l'alliance de ce nouveau Roy, d'autant plus que ses intelligences & ses interests avoient esté jusques-là du costé d'Espagne, que tout son Conseil avoit ce penchant; que les inclinations de sa femme Anne de Dannemarck, qui prenoit grand empire sur luy, y estoient tournées; Que d'ailleurs on ne devoit pas douter que les Catholiques, qui estoient en grand nombre en Angleterre, que les peuples mesme, à cause de la haine qu'ils avoient pour les François, & du profit du commerce, plus grand du costé d'Espagne que du costé de France, ne fissent tous leurs efforts pour l'obliger à traiter avec le Roy Philippe. On jugea donc à propos d'y envoyer Rosny en Ambassade: car on croyoit qu'estant de la Religion Protestante, son entremise en seroit plus agreable, & qu'on l'y considereroit comme un Ministre qui avoit le secret du Roy; outre que ses paroles auroient d'autant plus de force envers les Conseillers de Jacques, qu'il avoit la bourse pour les dorer, & pour les rendre efficaces. Il avoit ordre de demander à ce Prince, premierement la continuation de son amitié, & des alliances avec le Roy; De sonder ensuite s'il se porteroit à assister les Provinces-Unies contre les Espagnols; S'il ne s'y portoit pas franchement d'aller bride en main, & ne luy point découvrir les secretes intentions du Roy à l'endroit de la Maison d'Austriche: mais s'il l'y trouvoit disposé, de luy expliquer les moyens de détruire cette grandeur, & de la reduire dans les bornes de l'Espagne seule, & de ses terres hereditaires dans l'Allemagne; Pour cela de faire une ligue où entreroient les Danois & les Suedois, laquelle attaqueroit d'abord les Païs-bas & puis les Indes, qui seroient partagées entre ces Confederez; Et de dresser au mesme temps une puissante brigue dans l'Allemagne pour luy oster l'Empire. Il estoit encore chargé, s'il voyoit l'ouverture favorable, de prier ce Roy d'arrester les pirateries des Anglois, qui depuis la paix de Vervins, sous couleur de leur guerre avec l'Espagne, avoient pris pour plus de trois millions de vaisseaux François; Comme aussi de demander que les François qui trafiquoient en Angleterre, y joüissent des mêmes privileges, & franchises dont les Anglois joüissoient en France, par le traité qui avoit esté fait entre le Roy Charles IX. & la Reyne Elizabeth l'an 1572. On voit au long toute sa negociation dans ses Memoires, & comme il rapporta en France un traité fait le vingt-cinquiéme de Juin. Par lequel *l'Anglois promettoit en son nom, & Rosny en celuy du Roy*, dont il se faisoit fort, quoy qu'il n'en eust point de pouvoir exprés, *de renouveller & serrer d'un nœud plus fort les anciennes, & non jamais interrompuës alliances d'entre la France & l'Escosse, & celles d'entre la feuë Reyne Elizabeth & le Roy Henry IV. Qu'il y auroit une ligue entre les deux Rois pour la défense de leurs Royaumes, personnes, sujets, & alliez; Specialement des Provinces-Unies; lesquelles ils assisteroient presentement d'un puissant secours qui seroit levé en Angleterre, mais payé des deniers du Roy de France, moitié en deduction de ce qu'il pouvoit devoir aux Anglois; Que si l'un ou l'autre estoit attaqué par les Espagnols, son allié le secoureroit d'une armée de terre ou de mer, au choix de l'attaqué, laquelle seroit pour le moins de six mille bons combatans; Que si tous deux à la fois estoient attaquez ou attaquans, chacun de son costé feroit puissamment la guerre à leur ennemy commun; Henry avec vingt mille hommes qu'il jetteroit dans les Païs-bas, & avec un équipage considerable de galeres & autres vaisseaux sur la Mediterranée; Et Jacques avec un corps de six mille hommes par terre, & avec deux grandes flotes qu'il envoyeroit, l'une sur les costes d'Espagne, l'autre vers les Indes.*

Rosny envoyé en Angleterre,

pour traiter avec le Roy.

Conclusions du traité.

Avant cette negociation le Roy avoit esté fort mal d'une retention d'urine, causée, disoit on, par une excrescence dans le conduit de la verge. Le peril avoit esté si grand, que croyant mourir, il avoit commencé à disposer du Gouvernement durant la minorité de son fils. Lors qu'il fut guery, il s'appliqua comme auparavant à ses bastimens, & à rendre l'argent plus abondant dans son Royaume, afin de pouvoir tirer des subsides, & plus grands, & plus facilement. Le commerce luy semblant un des moyens les plus asseurez pour cette fin, il avoit pris fort à cœur de le faire florir. Pour cét effet, dés l'année precedente il avoit dressé une Chambre ou Conseil composé d'Officiers tirez de son Parlement, de la Chambre des Comptes, & de la Cour des Aydes. Et parce qu'il n'estoit pas assez puissant sur mer, & que par cette voye la dépense en estoit grande & le profit long à venir, & fort incertain, il creut y pouvoir reüssir mieux & plus promptement par les manufactures. Ainsi il en establit de plusieurs sortes; Des tapisseries de haute-lice dans le Fauxbourg Saint Marceau, par le moyen des ouvriers qu'il fit venir de Flandres; Des tapisseries de cuir doré aux Fauxbourgs Saint Honoré & de Saint Jacques; Des fenderies pour fendre facilement le fer & le couper en plusieurs pieces, par le moyen de certains moulins que l'on bastit sur la riviere d'Estampes; Des gases & toiles claires à Mantes sur Seine; Des poteries & des vases de fayence à Paris, à Nevers, & à Brisambourg en Saintonge; Des verreries de cristal, pour travailler à l'imitation de celle de Venise, à Paris, & à Nevers. Il y en avoit eu à Saint Germain en Laye du regne de Henry II. mais les guerres en avoient esteint les fourneaux. Il establit aussi des fabriques de draps & de serges, d'estoffes de soyes, de brocas, & de toiles d'or & d'argent, & de plusieurs autres ouvrages en divers endroits du Royaume. La manufacture des soyes estoit celle qui donnoit davantage dans les yeux, & qui promettoit le plus de profit. L'usage en avoit commencé en Orient dés le temps de la Monarchie des Perses; Les Romains ayant penetré en ces pais-là par leurs conquestes, avoient bien pû l'amener chez eux, mais ils l'avoient méprisée, craignant de s'amollir par ces molles estoffes, plus propres à des femmes d'amour qu'à un peuple martial. Depuis, leurs courages s'estant effeminez, ils la laisserent introduire dans l'Asie mineure & aprés dans la Grece, vers le temps de l'Empire de Justinian. Puis vers l'an 1130. elle passa dans la Sicile & dans la Calabre, par le moyen de ce que Roger Roy de Sicile, au retour d'une expedition qu'il avoit faite en Terre Sainte, ayant pris Athenes, Corinthe, & Thebes, en transporta tous les ouvriers de soye à Palerme. Les Siliciens apprirent d'eux à nourrir les vers qui font la soye, à la filer & à la mettre en œuvre, & porterent ensuite cét art dans l'Italie & dans l'Espagne. D'Italie il vint premierement dans les païs les plus chauds de la France, comme la Provence, le Comtat d'Avignon, & le Languedoc; François I. l'establit en Touraine, croyant en tirer de grands profits. Ces ouvrages neanmoins ne furent encore de long-temps communs parmy les François, car le Roy Henry II. fut le premier qui porta un bas de soye aux nopces de sa sœur. Ce fut seulement dans les troubles qui bouleverserent le Royaume sous les regnes de Charles IX. & de Henry III. que la Cour commença à s'en habiller, puis aussi-tost la Bourgeoisie mesme s'en para. Car c'est une remarque tres-veritable, que le luxe ne se déborde jamais si fort que durant les calamitez publiques. Dont on ne sçait point d'autre raison, sinon que c'est un fleau de Dieu, qui va du pair avec la guerre civile, & l'oppression. Or le Roy Henry IV. croyant que cette manufacture se pourroit aussi establir à Paris, traitta avec des entrepreneurs qui bastirent des lieux aux Tuilleries, au Chasteau de Madrid, & à Fontainebleau, pour élever des vers à soye, (on en alloit querir tous les ans des œufs en Espagne) & ils donnerent ordre de planter grande quantité de meuriers blancs, & d'en élever des pepinieres dans les Paroisses circonvoisines, parce que les feuilles de cét arbre servent de pasture à ces precieuses chenilles.

Maladie du Roy tres perilleuse, bien tost guerie.

Le Roy establit des Manufactures de diverses sortes.

De l'origine des Manufactures de Soye & de leurs succes.

En l'an 1599. le Roy avoit deffendu par Edit les manufactures estrangeres, tant de soye, que d'or & d'argent, pures ou meslées, & cela à la poursuite des Marchands de Tours, qui pretendoient en fabriquer assez pour en fournir tout le Royaume. Mais comme ces sortes d'établissemens n'accommodent que ceux qui en sont les maistres, & incommodent tous les autres, on reconnut que celuy-là ruineroit la Ville de Lyon, qui se peut appeller la porte dorée de la France, qu'il aneantissoit ses Foires, & que d'ailleurs il diminuoit la doüane de plus de la moitié. Ces considerations representées au Roy, comme il ne s'opiniastroit jamais à faire passer son

La deffence des Manufactures de Soye, or & argent en 1599.

autorité absoluë par dessus les raisons évidentes, il ne fit point de difficulté de le revoquer, & accorda cette grace aux Marchands de cette Ville-là en faveur de l'entrée de la Reyne.

Le Roy d'Angleterre fait un traité de paix avec l'Espagne.

Au mois de Juin Fernand de Velasco Connestable de Castille passa par la France pour aller en Angleterre, achever le traité de paix avec le Roy Jacques, que Taxis Ambassadeur ordinaire d'Espagne avoit commencé. Je diray icy, qu'il le conclut vers le milieu de l'année suivante, au grand regret du Roy de France, qui connut par là ce qu'il devoit esperer du Roy Jacques, Prince nonchalant & timide Philosophe en paroles, n'ayant que la mine de Capitaine; Et qui d'ailleurs n'estoit pas encore si bien affermy dans l'Angleterre, qu'il osast choquer aucun de ses voisins.

Troubles dans la Cour du Roy.

Diverses choses causoient des inquietudes au Roy. Il y en avoit qui troubloient ses divertissemens, & d'autres qui alloient à troubler la tranquillité de son Estat. Les jalousies que la Reine sa femme avoit de ses amours; les malices de ses maistresses, particulierement de la Marquise de Vernueïl; les saillies du Comte de Soissons, qui s'emportoit de fois à autre sur des points d'honneur, souvent plus imaginaires que veritables; & les fiertez du Duc d'Espernon estoient du premier rang. Les procedez des zelez Catholiques, qui cherchoient des voyes obliques pour l'engager à perdre les Huguenots; comme de l'autre costé les mécontentemens des Huguenots, qui pensoient à se cantonner pour n'estre pas surpris au dépourveu, estoient du second. Quant aux deux premiers poincts, nous en parlerons dans la suite. Pour le Comte de Soissons, comme il estoit déja fort offensé de ce que Rosny luy avoit refusé de luy accorder un certain impost à prendre sur les toiles, duquel il avoit demandé le don au Roy, les mauvais rapports que luy fit la Marquise de Verneüil, le pousserent au dernier ressentiment: de sorte qu'il ne parloit pas moins que de se venger de Rosny par la mort. Et quoy que le Roy prist assez ouvertement le party de ce dernier, il ne pût neanmoins appaiser ces emportemens, qu'en l'obligeant à desavoüer par une lettre publique, ce qu'on l'accusoit d'avoir dit du Comte, & de presenter le combat à quiconque voudroit maintenir le contraire.

Le Duc d'Espernon se retire mal content à Angoulesme.

Et ensuite il se raccommode avec le Roy.

Le brave Grillon s'estoit laissé disposer à se deffaire de la Charge de Mestre de Camp du Regiment des Gardes, le Duc d'Espernon Colonel de l'Infanterie Françoise, croyoit que c'estoit une dépendance de sa Charge d'y nommer; le Roy luy vouloit rogner ce droit, & l'avoit destinée pour Crequy gendre de Lesdiguieres. Espernon aprés avoir fait tous ses efforts par intrigues & par remontrances, pour maintenir son droit pretendu, se retira malcontent à Angoulesme: comme il sceut neanmoins que le Roy menaçoit de le suivre, il fut conseillé de condescendre à ses volontez. Lors que le Roy vid qu'il s'estoit mis dans l'obeïssance, il luy rendit justice: car il ordonna à Crequy de l'aller trouver en ce païs-là, de luy prester serment, & de prendre son attache sur ses provisions. Au surplus le Roy se reserva la disposition de cette Charge, & des pareilles dans tous les vieux corps, mais il voulut qu'elles fussent astreintes au mesme devoir envers leur Colonel; Que de deux Compagnies qui vacqueroient au Regiment des Gardes, il en rempliroit une à la nomination du Colonel, en sorte que ceux qu'il y pourvoiroit ne seroient point installez, & n'auroient rang que du jour qu'ils auroient presté le serment à cet Officier & pris son attache; Que pour de semblables Charges dans les autres Regimens, le Colonel luy nommeroit des Capitaines; Et quant aux Lieutenances, & Enseignes Colonelles, Sergens Majors, & leurs Aydes, Prevosts, Mareschaux des logis, & autres Officiers, qu'il en disposeroit de sa seule autorité. Ce qui mit la puissance de ce Duc au dessus de celle des Princes mesme, & en estat presque de tenir teste au Roy.

On conseille au Roy d'abandonner les Protestans.

Dans le Conseil tous les Ministres animez de zele contre les Huguenots, & trop persuadez de la grandeur d'Espagne, essayoient de détacher le Roy d'avec les Protestans, de le reduire dans une entiere soûmission pour le Pape, de faire revenir les Jesuites, & de l'unir avec l'Espagne & avec Rome, afin d'extirper le Calvinisme de ses terres. Taxis Ambassadeur du Roy Catholique, luy offroit toutes les forces de son Maistre pour cela; luy representant que les Huguenots estoient les plus grands ennemis de sa personne, & qu'ils avoient souvent sollicité le Roy Philippe de les assister pour le détrôner. Il n'estoit certes que trop averty que les principaux Chefs des Huguenots, comme Boüillon, la Trimoüille son beaufrere, Du-Plessis-Mornay, Lesdiguieres, & encore quelques Gentils-hommes qui avoient esté ses domestiques, mais qui l'avoient quitté depuis qu'il alloit à la Messe, & presque tous

les Ministres predicans, n'avoient plus pour luy ce grand amour qu'ils avoient eu autrefois, & qu'ils soûpiroient aprés un autre protecteur. Il ne pouvoit pas neanmoins se resoudre à traiter d'ennemis ceux qui l'avoient élevé si tendrement parmy eux, & qui avoient tout sacrifié pour luy; Et il voyoit bien que quand il eust pû oublier leurs services, il eust aliené de luy tous les Princes Protestans, & fust demeuré tout seul à la mercy de ces mesmes puissances qui avoient formé la ligue; Et c'estoit ce que l'on desiroit. Il se reduisit donc à contenir les haines des particuliers, sans vouloir & sans oser toucher au corps. Le Duc de la Trimoüille estoit celuy qui se découvrant avec plus de hardiesse, se rendoit le plus criminel, non pas tant par ses actions que par ses discours. Son fort estoit dans le Poitou, il y avoit ses terres & ses amis; Le Roy, pour y ruiner son credit & ses intelligences, trouva à propos d'en donner le gouvernement à Rosny. Et pour cet effet, ayant sceu que Malicorne & le Maréchal de Lavardin, qui en estoient pourveus en survivance l'un de l'autre, s'en vouloient deffaire, & que mesme ils le luy offroient pour quelqu'un de ses bastards, il leur en donna vingt mille écus de recompense, afin d'en pouvoir revestir son Sur-intendant.

A quoy il a peine à se resoudre.

Un peu auparavant, sçavoir au commencement d'Octobre, les Huguenots avoient tenu un Synode à Gap en Dauphiné, où ils firent plusieurs reglemens pour leur discipline Ecclesiastique. Entre autres, Que la parole de Dieu seroit le seul fondement de leur Theologie & de leurs presches; Que les disputes de la Scholastique qui se faisoient dans leurs Synodes, seroient renvoyées à leurs écoles; Que l'on ne mettroit point d'effigies sur les tombeaux, ny d'armoiries dans leurs Temples. Ils ordonnerent aussi plusieurs choses pour l'entretien & pour l'ordre de leurs Colleges & Academies, & pour instituer des Seminaires & des Bibliotheques en chaque Province. L'une de leurs principales fins, estoit de concilier les Lutheriens avec les Zuingliens & les Calvinistes: car les premiers estoient plus aspres ennemis de ceux-cy que des Catholiques mesme; ils y receurent donc des Docteurs du Palatinat qui estoient Calvinistes, & quelques autres de divers endroits d'Allemagne qui estoient Lutheriens. Aprés les avoir tous entendus, il leur sembla qu'il n'y avoit point de meilleur moyen d'assoupir ces discordes, que de tourner toute la haine des deux partis contre le Pape, qu'ils croyoient leur ennemy commun. Dans cette veuë, les plus factieux firent arrester que dorénavant ce seroit parmy eux un article de Foy, *Que le Pape estoit l'Antechrist*, & qu'en cette qualité il seroit inseré dans leur confession, & envoyé à toutes les Eglises Protestantes de la Chrétienté. Le Ministre Ferrier, possedé d'une ambition impie & turbulente, en avoit esté le principal promoteur. Les plus sages d'entre eux, mesme le grand Scaliger, condamnoient ce decret; comme le monstrueux effet d'une violente cabale, & avoüoient que le nom d'*Antechrist* ne pouvoit pas convenir à Clement VIII. qui estoit fort moderé envers ceux de leur Religion. Le Nonce du Pape & tout le Clergé de France s'en émurent comme ils devoient, & en porterent leurs plaintes au Roy; qui s'en tint encore plus offensé qu'eux, dautant que c'estoit luy reprocher qu'il adoroit *la Beste*, & qui plus est, luy faire de dangereuses affaires à Rome. Il ne cessa donc d'employer son autorité & toutes sortes de moyens envers ceux qui avoient le plus de credit dans le party Huguenot, pour abolir ce decret; Et n'en ayant sceu obtenir la cassation, il fit au moins qu'il demeura sans execution, & dans la teste seulement de ceux qui l'avoient forgé. Quatre ans aprés, sçavoir l'an 1607. les factieux le remirent sur le tapis, & le firent confirmer dans leur assemblée de la Rochelle; Et pour la seconde fois aussi, il en empescha l'effet.

Les Huguenots font des reglemens entre eux.

Ils declarent le Pape l'Antechrist.

Ce qui ne fut pas approuvé de tous les Religionnaires.

Et le Nonce du Pape s'en plaint.

Depuis le voyage de Mets, les Peres Jesuites solicitoient instamment leur rappel: ils entretenoient de grandes intrigues à la Cour, ils y avoient de tres-puissans amis, qui les croyoient seuls capables de bien instruire la jeunesse, & de convertir les Huguenots. Le Pere Cotton qui ne quittoit point la Cour & y preschoit avec succés, sommoit le Roy de jour en jour de tenir sa promesse; le Nonce l'en pressoit de la part du Saint Pere; Villeroy & Sillery y joignoient leurs bons offices. Mais leur plus puissant solliciteur estoit Guillaume Fouquet la Varenne, Contrôlleur General des Postes, qui des plus bas Offices de la Maison du Roy, s'estoit élevé jusques dans le Cabinet, par ses complaisances & par des ministeres de volupté, qui sont les plus agreables auprés des Grands. Cet habile Courtisan se picquoit d'enrichir & d'illustrer la Ville de la Flesche son lieu natal, & dont le Roy luy avoit donné le Gouvernement: il y avoit déja mis un Presidial, une Election, & un Gre-

Puissantes sollicitations des Jesuites pour leur rétablissement.

nier à Sel, tout cela de nouvelle creation: le comble de ses desirs estoit d'y voir établir un College de Jesuites. Pour cét effet, le Roy luy avoit donné son Palais, avoit assigné onze mil écus de revenu, & de grandes sommes d'argent pour le bâtir & pour l'entretenir; Et vouloit que son cœur & celuy de la Reine, & de tous leurs successeurs fussent inhumez dans cette Eglise. Lors que l'intention du Roy fut connuë sur ce sujet, il n'y eut personne dans le Conseil qui osât ouvrir la bouche à l'encontre. Il leur donna donc un Edit pour leur rétablissement, *Qui les confirmoit dans celles de leurs maisons d'où ils n'avoient point esté chassez, les rétablissoit dans celles de Paris, Lyon & Dijon, & les remettoit dans tous leurs biens*; Non toutefois sans plusieurs conditions tres-necessaires, mais que le temps ou la faveur ont facilement abolies. Comme cet Edit ne fut porté au Parlement que quelques jours avant les Vacations, qui commencent au 8. de Septembre, la Compagnie remit l'affaire aprés la S. Martin, pour en deliberer plus à loisir. Les Chambres assemblées ordonnerent de tres-humbles remontrances au Roy, pour luy faire connoistre la justice & la necessité de l'Arrest, par lequel ils avoient banny la Societé. Le mois de Decembre s'étant écoulé tandis qu'on travailloit à les dresser, André Huraud de Maisse qui avoit voix au Parlement, y alla de la part du Roy pour les haster, & pour faire sçavoir à la Compagnie, qu'il vouloit qu'elle les fit de vive voix, & non par écrit, au contraire de ce qu'il avoit desiré dans l'affaire des Monnoyes. La veille de Noël, les deputez estant introduits dans le Cabinet du Roy, Achille de Harlay premier President porta la parole. Le grand poids de ses raisons, soûtenu par la dignité d'un si grave Magistrat, & par la force de son éloquence, estoit capable d'emporter l'esprit du Roy, s'il n'eust esté entierement confirmé dans sa resolution: mais comme il n'écoutoit ces remontrances que pour rendre le rappel de la Societé plus autentique, il n'en fut point touché. Aprés avoir donc remercié les gens de son Parlement avec sa benignité accoûtumée, de l'affection qu'ils témoignoient pour le bien public, & pour le salut de sa personne, il leur répondit qu'il avoit bien préveu toutes les objections & tous les inconveniens qu'on luy representoit: mais qu'il faloit luy laisser le soin d'y pourvoir, & qu'il desiroit que son Edit fût verifié sans aucune modification. Les gens du Roy neantmoins differoient de donner leurs conclusions, & essayoient d'apporter quelque retardement à la verification: mais le Roy les ayant envoyez querir, les rudoya de paroles, & leur enjoignit de travailler le jour mesme à cette affaire-là; Il falut donc obeïr. Ainsi en Janvier de l'année 1604. l'ignominie du bannissement des Jesuites, servit à accroistre la gloire de leur rappel, & à leur procurer un plus grand establissement; Car outre dix ou douze Colleges qu'ils avoient auparavant, ils en eurent bien-tost neuf ou dix autres dans les meilleures villes du Royaume, y estant appellez de bonne grace par plusieurs, & receus dans quelques unes à force de jussions & d'amis. Ils se virent installez dans une Maison Royale, dont ils ont fait le plus beau de leurs Colleges; Et cette condition de l'Edit qui les obligeoit *de tenir à la suite du Roy un des leurs, qui fût François, & suffisamment autorisé parmy eux, pour luy servir de Predicateur, & pour répondre des actions de la Compagnie*, au lieu de les noter, comme se l'imaginoient ceux qui l'y avoient fait apposer, leur a produit le plus grand honneur qu'ils pouvoient desirer, car elle les a mis en possession de donner des Confesseurs au Roy. Le Pere Cotton fut le premier des leurs qui occupa cette place: tous les gens de bien en eurent beaucoup de joye, s'imaginant qu'il n'auroit point de connivence pour les amours du Roy, & qu'il employeroit avec la douceur & l'adresse, toute la force de son ministere, qui certes y estoit tres-necessaire, pour le guerir d'une infirmité qui luy estoit passée en habitude. Il ne manquoit pas des qualitez propres pour reüssir heureusement à la Cour & dans le monde: son accortise, sa complaisance, & son habileté à profiter des temps & des occasions, l'insinuerent bien avant dans les bonnes graces du Roy, & quelquefois mesme dans ses secretes pensées. Je diray tout d'une suite, que le credit de ces Peres fut si grand à la Cour, que l'année suivante ils obtinrent encore du Roy la démolition de cette pyramide, sur une des faces de laquelle estoit gravé l'Arrest de la condamnation de Chastel, & de leur bannissement, & sur les trois autres des inscriptions en prose & en vers, qui leur estoient fort injurieuses. Pour oster cette flestrissure de dessus le front de la Societé, il falut abatre le monument qui faisoit detester le parricide. On eust bien desiré que cela se fut fait par un Arrest du Parlement: mais quand on eut reconnu que les sentimens de cette grande Compagnie y estoient contraires,

Les Jesuites sont rétablis par l'ordre du Roy.

Le Parlement fait des remontrances sur ce rétablissement,

qui sont inutiles.

Rétablissement tres glorieux aux Jesuites.

Ils deviennent Confesseurs des Rois.

On oste la Pyramide du Palais.

rès, on passa outre, sans luy en parler davantage; non pourtant sans donner sujet à tout le monde d'en parler fort diversement. On mit en la place de cette pyramide le reservoir d'une fontaine, dont toutes les eaux ne sçauroient jamais effacer la memoire d'un crime si horrible.

Au commencement de l'année 1604. la mort de Madame Catherine Duchesse de Bar, troubla les divertissemens de la Cour, & la mit en deüil. Une tumeur de matrice, que ses Medecins flateurs & ignorans, traitterent d'une veritable grossesse, luy fit perdre la vie le treiziéme de Fevrier dans la Ville de Nancy. Pour se remettre bien avec son mary, elle avoit souffert plusieurs fois des disputes de Religion entre des Docteurs Catholiques & ses Ministres, mais sans aucun succés que celuy que de pareilles conferences ont accoutûmé de produire, sçavoir d'obscurcir davantage la verité. Elle avoit mesme laissé esperer qu'elle se feroit instruire: neanmoins elle persista opiniâtrement dans sa croyance jusqu'à la mort. Mort de la Duchesse de Bar.

Les secretes resolutions du Conseil de France estoient sceuës du Conseil d'Espagne, presque aussi-tost qu'elles avoient esté prises, le Roy en estoit fort en inquietude, & ne sçavoit à qui s'en prendre; la découverte de la trahison de Nicolas l'Hoste, le tira hors de peine. C'estoit un jeune Commis de Villeroy, que son maistre employoit à déchifrer les dépesches. Il estoit fils d'un de ses domestiques, & son fillol; Il l'avoit elevé chez luy, & pour premier employ l'avoit mis auprés de Rochepot lors qu'il estoit Ambassadeur en Espagne. Ce fut en ce païs-là qu'un François nommé Rafis natif de Bordeaux, qui pour avoir esté trop ardent ligueur, n'avoit pû obtenir permission de demeurer en France, & s'étoit retiré à Madrid, le corrompit & luy fit accepter une pension de douze cens écus pour trahir les secrets de son maistre; Et quand il fut de retour en France il continua de la gagner par les mesmes infidelitez. Or Rafis avec le temps voyant que les Espagnols negligeoient de luy payer la sienne, découvrit cette intrigue à Barraut Ambassadeur de France: Barraut l'assura d'une bonne recompense, & de luy faire donner sa grace. En effet on la luy envoya aussi-tost: mais comme il vid qu'elle avoit esté signée par Villeroy, il jugea bien qu'il ne faisoit plus seur pour luy en Espagne, & desira en sortir au plustôt. L'Ambassadeur luy donna donc de l'argent & son Secretaire pour le conduire en France. Sa crainte avoit esté juste, car dés que le Conseil d'Espagne sçeut leur depart, il en donna avis à son Ambassadeur en France, par un Courrier exprés, qui les devança d'un jour. On ne trouva point Villeroy à Paris, mais dans sa maison dont il portoit le nom, qui s'en alloit à Fontainebleau où estoit la Cour. Villeroy ne jugea pas à propos d'envoyer arrester l'Hoste qui estoit encore à Paris, sans en avoir parlé au Roy; Le lendemain l'Hoste se rendit à Fontainebleau, mais dés qu'il apperceut Rafis il s'évada tout sur l'heure, l'Ambassadeur d'Espagne luy ayant donné un Flamand pour le conduire au Païs-bas par la Champagne. Le Prevost des Mareschaux se mit aux champs pour l'attraper, & le poursuivit de si prés que le malheureux n'eut pas le loisir de prendre le bac à Fay, prés de la Ferté; mais entendant le bruit des chevaux, c'estoit la nuit, il voulut passer la Marne à gué & se noya. On ne sçait si ce fut par hazard ou par desespoir, ou si son guide luy joüa ce tour, pour oster la connoissance de ces complices. Son corps fut apporté à Paris, le Parlement luy fit son procés, & le condamna à estre tiré à quatre chevaux en Gréve; ce qui fut executé le dixneufiéme de May. Les ennemis de Villeroy se réjoüirent de ce malheur: Ils eussent bien voulu le charger de la faute de son domestique, & n'osant pas l'accuser d'infidelité, ils le blâmoient de negligence. Le Roy se tint quelques jours assez reservé en son endroit, toutefois ayant connu sa veritable douleur, & la necessité de ses services, au lieu de l'accabler davantage, il prit part à son affliction, & eut la bonté de le consoler. Trahison de Nicolas l'Hoste découverte. Il s'enfuit, on court aprés, il se noye à la Ferté.

Le Conseil d'Espagne estoit au desespoir de ce que les François passoient à grandes bandes au service des Hollandois, & que tous les ans le Roy fournissoit six cens mille livres d'argent à ces Provinces. Ce secours avoit constitué le Roy Philippe en une si grande dépense, que ne sçachant où prendre de l'argent, il avoit mis un impost de trente pour cent sur toutes les Marchandises qui entreroient dans ses terres, ou qui en sortiroient. Le Roy ne pût souffrir cette exaction, qui enrichissoit ses ennemis aux dépens de ses Sujets: il deffendit donc tout commerce avec les Païs-bas & en Espagne; Et comme il eut sceû que l'appetit du gain portoit les Marchands, qui le plus souvent n'ont point d'autre Souverain que l'interest, à enfraindre ses deffenses, il y ajoûta de griéves peines. C'estoit un commencement de Le Roy d'Espagne met un impost sur toutes les marchandises qui entreroient dans ses terres. Le Roy deffend tout commerce avec les Païs-bas & en Espagne.

rupture, l'Espagnol faisoit bonne mine, comme s'il l'eust desirée : mais sousmain il excita l'entremise du Pape ; qui accommoda ce different en faisant lever la nouvelle imposition, & la deffense. Comme l'Espagnol n'osoit pas se venger ouvertement du Roy, il tâchoit au moins de luy susciter des sujets de chagrin & de déplaisir. Taxis, son Ambassadeur, s'estoit meslé des intrigues de la Marquise de Verneüil ; Baltazar de Suniga, qui luy avoit succedé, avoit pris les mesmes erremens, & entretenoit de secretes correspondances avec cinq ou six Italiens qui gouvernoient l'esprit de la Reine, particulierement Conchino Conchini Noble Florentin, & Leonore Galigay, femme de chambre de cette Princesse, que Conchini avoit épousée. C'estoit la plus laide femme de la Cour, & d'une tres-abjecte naissance : mais le pouvoir absolu qu'elle avoit acquis sur sa Maistresse, reparoit en elle tous les deffauts de la condition & de la nature. Le Roy aussi foible dans ses passions & dans son domestique, que vaillant & vigoureux à la guerre, n'avoit ny la force de ranger sa femme à l'obeïssance, ny de se dégager de ses Maistresses, qui estoient le sujet de son mauvais ménage, & la cause d'un grand scandale. Ces petites gens d'Italie, afin de se rendre de plus en plus necessaires, aigrissoient le mal qu'ils eussent dû pallier, & par la malignité de leurs rapports & de leurs conseils, envenimoient les déplaisirs de la Reine ; si bien qu'au lieu de ramener l'esprit de son mary par des caresses attrayantes, (car il vouloit estre flaté) & de regagner son cœur par les mesmes appasts qui le luy déroboient, elle l'éloignoit davantage par ses gronderies & par ses reproches. C'estoit une affaire perpetuelle à la Cour que ces démeslez entre les deux époux ; Leurs plus intimes confidens n'estoient pas moins occupez en cette negociation, que le Conseil aux plus grandes affaires de l'Estat ; Et ce desordre dura tout aussi long-temps que leur mariage, s'assoupissant de fois à autre pour quelques jours, puis se réveillant suivant les occurrences, & selon qu'il plaisoit à ces boutefeux. La Marquise de son costé habile & rusée, employoit tous ses artifices pour entretenir une discorde qui entretenoit son bon-heur. Parmy les bons mots dont elle faisoit rire le Roy, elle en mesloit souvent de fort offensans contre la Reine, & en diverses occasions elle se mettoit de pair avec elle, parloit mal de son extraction, & contrefaisoit souvent sa demarche, ses gestes, & son parler. Ces offenses redoublerent si fort les ressentimens de cette Princesse, qu'ils éclaterent par des menaces outrageantes : la Marquise ayant donc sujet d'apprehender quelque chose de pire qu'un insulte ; avec cela estant fâchée contre le Roy de ce qu'il ne prenoit pas sa deffense, se servit d'un artifice assez ordinaire à celles qui veulent réchauffer une passion mourante. Elle feignit d'estre touchée d'un repentir Chrestien ; la crainte de Dieu, disoit-elle, ne luy permettoit plus de se souvenir du passé que pour en faire penitence, & celle qu'elle avoit pour sa vie & pour ses enfans, l'empeschoit de voir le Roy en particulier. Elle passa plus avant, & luy demanda permission de chercher un asyle hors du Royaume pour elle & pour eux. Cet artifice n'eut pas d'abord son effet : car le saint temps de Pasques approchant, il se resolut de la prendre au mot, & de luy permettre de se retirer en Angleterre, où elle avoit pour appuy le Duc de Lenox son proche parent, mais non pas d'y emmener ses enfans. Du reste, pour adoucir les aigreurs de la Reine, il desira qu'elle rendist la promesse de mariage qu'il luy avoit donnée, & qu'elle faisoit sonner fort haut, la montrant à quiconque la vouloit voir. Ses prieres ne furent pas assez puissantes pour cela, il fut obligé d'y employer son autorité, avec vingt mille écus en argent, & l'esperance d'une Charge de Mareschal de France pour le pere. Moyennant ces conditions, elle la rendit en presence de quelques Princes & Seigneurs, qui la verifierent, & signerent dans un acte, que c'estoit la vraye. Il sembloit aprés cela, que la Reine estant satisfaite, & la Marquise ne paroissant plus, la tempeste estoit calmée : quand le Roy découvrit que d'Entragues, pere de cette Dame, & le Comte d'Auvergne, avoient fait une conspiration tres-dangereuse avec l'Ambassadeur du Roy Philippe. Ils vouloient faire passer la Marquise en Espagne, avec ses enfans ; ils negocioient pour cela avec Baltazar de Suniga, Ambassadeur du Roy Catholique, par l'entremise d'un certain Gentil-homme Anglois qui s'appelloit Morgan. On publia, soit qu'il fust vray, ou non, que le Comte d'Auvergne ayant communiqué aux Espagnols la promesse de mariage que le Roy avoit donnée à la Marquise, avoit fait un traitté secret avec eux ; par lequel le Roy Philippe promettoit de l'assister, pour élever le fils de cette Dame dans le trône ; & pour cet effet,

Pouvoir de la Conchini sur l'esprit de la Reine.

Qui entretient la division avec le Roy.

La Marquise de Verneüil s'en mesle,

comme le Roy la reçoit mal, elle veut se retirer de la Cour.

A quoy le Roy consent.

Et il l'oblige de rendre sa promesse de mariage.

Fait une conspiration avec le Comte d'Auvergne.

de luy fournir cinq cens mille livres en argent, & de faire avancer les troupes qu'il avoit en Catalogne, afin de soustenir les soulevez qui se devoient cantonner en Guyenne & en Languedoc. On disoit bien plus, mais peu de gens le crurent, que le Comte avoit formé un attentat sur la vie du Roy, & qu'il s'en devoit deffaire lors qu'il iroit voir la Marquise, puis se saisir du Dauphin. Aprés la mort de l'Hoste, le Comte ayant reconnu que son intrigue se découvroit, s'estoit retiré en Auvergne, sur le pretexte d'une querelle qui luy survint à la Cour. L'affaire mise en deliberation au Conseil, il y eut des avis qui allerent à le traitter comme le Mareschal de Biron; mais le Roy n'avoit garde d'en user de la sorte: car cet exemple eust fait consequence pour ses bastards. Ainsi le Connestable, & le Duc de Ventadour, le premier estant beaupere du Comte, & le second son beaufrere, n'eurent pas beaucoup de peine à obtenir de luy qu'il donnast la vie *à ce miserable*, à la charge toutefois qu'il voyageroit trois ans en Levant. Lors qu'il se crut hors de peril, il offrit au Roy, s'il luy donnoit la liberté entiere, d'entretenir toûjours intelligence avec les Espagnols pour découvrir tous leurs secrets, & de luy en rendre bon compte. Le Roy ayant feint de se confier à ses promesses, connut bien-tost qu'il ne gardoit la foy ny à luy ny à ses ennemis, & qu'il les joüoit tous deux. Sur cela il le manda en Cour: le Comte s'en excusa, si auparavant il n'avoit son abolition en bonne forme. On la luy envoya, mais avec cette clause, *qu'il se rendroit auprés du Roy*. Il ne put jamais prendre confiance à la parole d'un Prince à qui il en avoit si souvent manqué; tellement que le Roy se resolut de l'envoyer arrester en Auvergne. Le Comte se tenoit fort sur ses gardes, & ne croyoit pas qu'il y eust homme au monde assez habile pour luy mettre la main sur le colet. Neanmoins Nerestan, & le Baron d'Eurre, ayant sceu l'attirer en campagne pour voir faire monstre à la Compagnie des gens d'armes du Duc de Vendosme, l'envelopperent, le demonterent, & le prirent de la maniere que toutes les histoires du temps le racontent. Au mesme temps Entragues & sa femme furent arrestez dans leur maison de Males herbes, & la Marquise dans son Hostel à Paris. Le Comte fut amené à la Bastille, & Entragues à la Conciergerie. Il estoit important que les estrangers vissent clairement que les Espagnols nourrissoient des factions en France: le Roy chargea donc son Parlement de faire le procés aux criminels: nous en verrons la suite l'année prochaine.

Le Roy pardonne au Comte d'Auvergne.

Qui abuse de sa clemence.

Il est arresté.

D'Entragues sa femme & leur fille sont aussi arrestés.

Une autre faction tenoit encore le Roy en cervelle. Il n'avoit pû refuser aux Huguenots la permission de s'assembler à Chastelleraud: & il estoit à craindre que les intrigues du Mareschal de Boüillon, & le credit du Duc de la Trimoüille & de du Plessis-Mornay, n'y fissent prendre des resolutions fort contraires à ses volontez. Mais Rosny, sous couleur d'aller se mettre en possession de son Gouvernement de Poitou, rompit leurs desseins: Et la Trimoüille estant tombé en convulsion, & ensuite dans une langueur, en mourut quelque temps aprés, âgé seulement de trente-quatre ans. C'estoit un Seigneur d'un courage fort elevé, & qui avoit d'eminentes qualitez, mais non pas de celles qu'il faut dans un Estat Monarchique.

Mort du Duc de la Trimoüille.

Le Roy se delassoit de toutes ces intrigues dans ses bastimens & dans les occupations que luy donnoit le desir d'ameliorer son Royaume. Le Roy Henry III. avoit commencé le Pont-neuf, en ayant basty deux arcades, & elevé les piles des autres hors de l'eau. Il le continua, & l'acheva, en sorte qu'on commença de passer dessus vers la fin de l'année precedente. Il faisoit aussi travailler à ses Galeries du Louvre, au Chasteau de saint Germain en Laye, à celuy de Fontainebleau, & à celuy de Monceaux qu'il avoit donné à la Reine sa femme. A son exemple, tous les Grands, & tous les riches bastissoient; la ville de Paris s'accroissoit & s'embellissoit à veuë d'œil. On edifia l'Hospital de saint Loüis, pour retirer ceux qui seroient frappez de la peste; quelques particuliers entreprirent la Place Royale: & d'autres offrirent d'en faire une plus belle dans le Marest du Temple. On luy proposa aussi divers desseins, de rendre navigables plusieurs rivieres qui jusques-là ne l'avoient point esté, ou qui avoient cessé de l'estre; & d'ouvrir une communication entre les plus grandes par le moyen des petites qui se trouvent entre deux, & des canaux que l'on creuseroit pour aller de l'une à l'autre. On luy offrit de joindre la Seine à la Loire, la Loire à la Saone, & la Garonne avec l'Aude qui tombe dans la mer Mediterranée, prés de Narbonne. La jonction de ces deux dernieres, eust fait celles des deux mers. Pour celles de la Seine, & de la Loire, Rosny l'entreprit, tirant

Le Roy acheve le Pont-neuf.

Fait travailler à S. Germain, à Fontainebleau, & fait faire Monceaux.

On bastit l'Hospital S. Louis.

On entreprend le Canal de Briare.

un canal de Briare, qui est sur la Loire, à Chastillon, au dessus de Montargis, sur la riviere de Loin, laquelle va tomber dans la Seine à Moret. Dans ce canal, on ramassoit toutes les eaux des ruisseaux voisins, & on y vouloit faire trente-deux escluses pour les retenir, & pour les lâcher, afin de porter les bateaux. Il y dépensa plus de trois cens mille écus, mais le changement du regne fit avorter ce dessein qui estoit fort avancé. On l'a repris long-temps aprés, & enfin on en est venu à bout.

On découvrit un Phenomene au Ciel.

Dés le mois d'Octobre, on découvrit dans le Ciel un nouveau Phenomene, qui se fit voir durant quatre mois. D'abord on le prit pour la Planette de Venus, parce qu'encore qu'il surpassast toutes les autres Estoilles en grandeur & éclat, neanmoins il n'avoit ny chevelure, ny queuë. Mais bien-tost aprés l'observation montra que c'estoit un Astre different de cette Planette, dautant qu'on les vit paroistre tous deux en mesme temps. Jean Keppler, tres-sçavant Mathematicien, en a composé un livre, où il traite de son cours, suivant les regles de l'Astronomie; Sans s'amuser aux prédictions de la judiciaire, laquelle sur cette apparition, & sur les conjonctions & les oppositions des Planettes qui estoient arrivées cette année-cy, & qui devoient arriver la suivante, faisoit à son ordinaire d'estranges & terribles pronostications. Il y eut deux mois durant une extréme disette en Languedoc; & elle y eust causé une horrible famine, si on n'y eust porté des bleds de la Champagne & de la Bourgogne par les rivieres de Saône & du Rhône. La peste ravagea aussi plusieurs Provinces de la France; l'année precedente elle avoit moissonné grande quantité de peuple en Angleterre. Lors qu'elle fut cessée en ce païs-là, le Roy Jacques tint son premier Parlement, ou Estats generaux d'Angleterre à Londres. Dans cette assemblée ayant fait une belle & royale harangue sur le bon-heur de l'union de ses Royaumes, sur l'affection qu'il avoit pour ses Sujets, sur les Loix & Reglemens qui estoient à faire, il demanda au Parlement, & l'obtint, que de là en avant les Royaumes d'Angleterre & d'Escosse fussent unis en un mesme corps sous le nom DE LA GRAND'BRETAGNE, lequel avoit autrefois donné à toute l'Isle par les Romains. Sur cette union fut forgée cette medaille, dont l'inscription porte, *Henricus rosas, regna Jacobus.* Sa harangue estoit toute pleine de belles choses; Entre autres, Qu'il n'estimoit pas, comme les flatteurs le veulent persuader aux Princes, que Dieu donnast des Royaumes à des hommes pour accomplir leurs volontez déreglées, & satisfaire leurs plaisirs, mais pour avoir soin du salut & du repos de leurs Sujets; Que la teste estoit faite pour le corps, non pas le corps pour la teste: le Prince pour le peuple, non pas le peuple pour le Prince.

La peste en France.

Le Roy d'Angleterre unit l'Escosse sous le nom de la Grand' Bretagne.

Belles paroles pour un Roy.

La subtilité scholastique a une si grande demangeaison de mettre toutes choses en dispute, que quelques Peres Jesuites soûtinrent cette année trois propositions à Rome, qui exciterent de grandes contentions en cette Cour-là, & beaucoup de scandale en toute la Chrestienté. La premiere, Que ce n'estoit pas un article de foy de croire que Clement VIII. fust Pape; ce qui irrita tellement le saint Pere, que sans la puissante intercession de l'Ambassadeur d'Espagne, la Compagnie eust esté en grand peril. La seconde, Que la Confession sacramentale se pouvoit faire par lettres. La troisiéme, que la nouvelle opinion de Molina Jesuite Espagnol, touchant la Grace, dont nous parlerons peut-estre ailleurs, estoit la meilleure. Je l'appelle nouvelle, parce que cet Autheur se vantoit d'en avoir esté l'inventeur, & qu'elle avoit esté entierement inconnuë aux Saints Peres, lesquels, disoit-il, se fussent par là tirez de grands embarras, s'ils s'en fussent avisez. Il falut que les Jesuites, pour leur conservation, renonçassent aux deux premieres; & elles furent plûtost estouffées que condamnées: mais ils soûtinrent la derniere, de toutes leurs forces, contre les Dominicains. Ceux-cy l'attaquoient comme une opinion qui détruisoit celle de leur Saint Thomas, & mesme celle de Saint Augustin, qui a esté receuë de toute l'Eglise Latine.

Trois propositions soûtenuës par les Jesuites,

dont les deux premieres furent condamnées.

A force de trop rechercher les moyens d'augmenter les finances du Roy, le Surintendant introduisit un desordre dans l'Estat, qui ne sçauroit devenir plus grand si ce n'est par la continuation. Auparavant, les Offices de Judicature & de finance se pouvoient resigner, mais il faloit que le Resignataire vécust quarante jours aprés sa demission, sinon c'estoit au Roy d'y pourvoir. Or comme Rosny eut consideré que le Roy n'en profitoit point quand ils vacquoient par mort, mais qu'il estoit contraint de les donner aux importunitez des gens de Cour, il s'avisa d'un moyen pour en faire venir un grand émolument dans les coffres de l'Epargne. Ce fut *de les assurer à la veuve & aux heritiers de ceux qui les possédoient, moyennant que les*

pourveus payassent tous les ans le soixantiéme denier de la finance à laquelle ces Offices auroient esté evaluez; faute dequoy ils retourneroient par leur mort au profit du Roy. On nomma ce droit, en terme de finance, LE DROIT ANNUEL. Le vulgaire l'appella, LA PAULETTE, du nom de *Paulet*, qui en fut le traitant. En quelques Provinces il luy donna celuy de LA PALOTE, parce que les Officiers y eurent affaire à un nommé Palot, qui prit ce party-là aprés Paulet. Cette grace ne fut accordée que pour neuf ans, mais on l'a renouvellée de temps en temps presque toûjours pour pareil terme jusqu'à cette heure. A moins que d'avoir un double bandeau sur les yeux, on pouvoit bien voir que cét Edit perpetuëroit necessairement la venalité des Charges, & l'impossibilité de les reduire, comme il le faloit, à l'ancien nombre; Qu'il rehausseroit le prix de ces denrées à un monstrueux excés, tel qu'en effet nous l'avons veu; Qu'il pourroit rendre ceux qui les tiendroient d'autant moins dépendans du Roy, qu'ils n'en seroient obligez qu'à leur bourse; Qu'il donneroit sujet à leurs enfans de devenir ignorans, injustes, & orgueilleux, parce qu'ils seroient asseurez de posseder les Offices de leurs peres, & feroit que la chicane deviendroit plus maligne, plus altiere & plus insupportable; Qu'il fermeroit la porte des honneurs aux personnes de qualité & de merite; & l'ouvriroit à des gens sans naissance, sans capacité, sans honneur; à des Procureurs, à des fils de Sergent, à des Maltotiers; Qu'il exciteroit dans le cœur un violent desir des richesses, puis qu'elles seroient le seul moyen d'acquerir de ces Offices, & que par la mesme raison il causeroit le mépris de la vertu, qui demeureroit sans recompense; Et de plus, ce qui seroit le comble du mal, qu'il osteroit à ceux qui auroient souffert des injustices & des oppressions de quelque Magistrat, tout moyen, & mesme toute esperance d'en tirer jamais raison, dautant qu'ils auroient pour Juges les successeurs necessaires de ceux qui les auroient opprimez. Aussi toutes les Compagnies du Royaume, tandis qu'elles n'eurent en vûë que le bien de l'Estat, ne se trouverent pas disposées à le recevoir: si bien qu'on se contenta d'en faire lire & publier une Declaration, en forme d'Edit, à la Chancellerie l'an 1605. Mais quand les particuliers, y faisant reflexion, eurent veu que leurs familles en retireroient de tres-notables avantages, ils consentirent à la perte publique pour leur propre aggrandissement: qui peut-estre avec le temps ne s'y trouvera pas tel qu'ils l'ont pensé. Le Chancelier de Beliévre retint encore cette Declaration quelques mois, & ne la lâcha que par la crainte qu'il eut de perdre les Seaux: lesquels pourtant il ne pût conserver par ce moyen, car la brigue de Sillery les luy arracha. Les zelez pour le public eussent souhaité qu'au lieu d'establir ce droit, on eut osté non seulement la venalité des Offices, mais aussi tous les gages, épices, salaires & presens, sans y laisser d'autres émolumens que l'honneur de la Magistrature, & l'esperance de quelque recompense à l'avenir pour les longs services des plus vertueux Magistrats. Ce moyen, disoient-ils, outre qu'il eut produit les avantages contraires aux inconveniens que nous avons marquez dans l'establissement de la Paulette, eut apporté un grand profit au Roy, en déchargeant ses coffres des gages de tant d'Officiers; Il eut reduit les Offices à un tres-petit nombre, & soulagé le public des frais immenses, & de l'ennuy des longues poursuites. Car il n'y auroit eu que des gens de probité qui auroient voulu prendre les Charges toutes nuës, & ces Magistrats estant entierement desinteressez, & ne pouvant rien gagner à alonger les procedures, n'eussent cherché qu'à rendre bonne & briéve justice, à retrancher les formalitez, & à faire perir la chicane par la rigoureuse punition des chicaneurs. Au reste il n'eut point falu craindre, que parmy un un si grand nombre d'hommes de lettres, dont la France est toute pleine, mesme parmy les riches, & parmy les Gentils-hommes, il ne s'en fût trouvé assez qui eussent exercé ces Charges gratuitement, & qui en attendant la recompense du Prince, s'y fussent entretenus de la gloire qu'il y a à bien faire, & de l'honneur d'estre loüez & considerez: En effet n'est-ce pas le seul motif qui pousse tant de braves gens à prodiguer leurs biens & leurs vies? N'est-ce pas avec quoy les Estats les mieux policez ont toûjours payé les belles actions, plûtost qu'avec de l'argent qui rend les Juges avares & mercenaires, superbes & voluptueux, injustes & oppresseurs?

Establissement de la Paulette.

Reflexions sur les inconveniens de la Paulette.

Suite des reflexions sur la Paulette.

Il ne faut pas sortir de cette année 1604. sans dire un mot du siege d'Ostende, dont il sera parlé à jamais. Il dura trois ans & soixante & dix-huit jours: pendant lesquels il fut l'école & la lice de tout ce qu'il y avoit de braves gens de guerre dans la Chrestienté, l'exercice des plus sçavans Ingenieurs & des plus grands inven-

Siege d'Ostende.

teurs de machines, & le spectacle des curieux qui y accouroient de toutes parts, & le venoient voir par merveille, l'Archiduc le commença le cinquiéme de Juillet de l'an 1601. Le fameux Ambroise Spinola y mit fin le vingtiéme de Septembre de cette année 1604. ayant eu l'honneur de reduire la place à capituler. Elle avoit eu cét avantage de recevoir à toute heure du secours par la mer; de sorte que quand la garnison estoit fatiguée, elle la pouvoit envoyer dehors, & en recevoir une toute fraîche. Par ce moyen les assiegez disputerent le terrain pied à pied, & ne se rendirent que lors qu'ils n'eurent plus de terre pour se couvrir. Quand les Espagnols furent dedans, & qu'ils la trouverent toute fracassée par le canon, toute foüillée par les mines, & toute bouleversée par les travaux, ils n'eurent guere de satisfaction d'avoir acheté si cher un morceau de sable ou plustot un cemetiere. Car il leur coûtoit plus de dix millions, plus de soixante & dix mille hommes, & plus de trois cens mille coups de canon; sans compter les Villes de Rhimbergue, de Grave, de l'Escluse, d'Ardenbourg, avec les forts d'Isendre & de Cadsant, que le Comte Maurice prit, tandis qu'ils estoient attachez à ce siege.

Sa prise.

Notable changement au Royaume de Suede.

Depuis l'année 1602. jusqu'à 1604. il arriva un notable changement au Royaume de Suede. Le Roy Gustave Eric-son y avoit étably la confession d'Ausbourg, en la place de la Religion Catholique, & y avoit nourry ses deux fils; sçavoir, Jean qui regna aprés luy, & Charles Duc de Sudermanie. Jean l'y avoit maintenuë, & neanmoins, ou par ce qu'il n'en estoit pas bien persuadé, ou parce qu'il deferoit beaucoup à sa femme qui estoit Catholique, il avoit fait elever Sigismond son fils aîné dans cette Religion. Outre ce Sigismond, il avoit un autre fils aussi nommé Jean. Sigismond fut eiû Roy de Pologne l'an 1587. du vivant de son pere, & passa en ces païs-là; le second demeura en Suede. Or quand le Roy Jean mourut sçavoir l'an 1592. il laissa par son testament ou vray ou suggeré, le Gouvernement du Royaume de Suede à son frere Charles. Celuy-cy se servant adroitement de l'appuy des Lutheriens pour exclure son neveu, & se mettre dans le trône, conduisit si bien son dessein, qu'il se fit donner le Gouvernement du Royaume par les Etats l'an 1595. puis les obligea d'oster la Couronne à Sigismond l'an 1599. & enfin, aprés plusieurs années de guerre, de la luy mettre sur la teste; ce fut cette année 1604. sans que Sigismond la luy ait jamais pû arracher; en sorte qu'aprés sa mort elle a passé au Grand Gustave son fils, & à ses décendans.

On continuë de faire le procés au Comte d'Auvergne & à ses complices.

Durant les danses, & les mascarades qui depuis la paix commençoient toûjours l'année, on travailloit au procés du Comte d'Auvergne & de ses complices, avec d'autant plus de diligence, que la Reyne se portoit comme partie, que le Roy pour ne la pas irriter, ne témoignoit pas moins de chaleur qu'elle, & que le Parlement y alloit aussi viste qu'il se pouvoit. Mais les intentions de tous les trois étoient fort differentes, car celles de la Reyne alloient à flétrir une maistresse du Roy, afin qu'à l'avenir les autres qui voudroient tenir la mesme place, redoutassent sa colere. Quant au Parlement, ceux qui avoient plus d'envie de faire leur Cour, que d'intelligence, croyoient bien servir les Puissances en poussant l'affaire à toute rigueur. Mais pour le Roy, il n'avoit garde de deshonorer sa maistresse, de peur de rebuter celles dont il vouloit estre obligé; il ne desiroit qu'avoir un Arrest fulminant pour faire ployer cét esprit altier; qui depuis quelque temps le traitoit comme un inconnu, & opposoit à ses plaisirs la crainte de Dieu, & les defenses de son Confesseur. Le Comte d'Auvergne fut interrogé par trois fois; le Roy ayant fait entendre au Parlement, par son Avocat General, qu'il ne devoit point avoir d'égard aux lettres d'abolition, qu'il luy avoit données. Le Seigneur d'Entragues, la Marquise sa fille, & Morgan subirent aussi l'interrogatoire. Le Comte se déchargea de tout sur la Marquise sa sœur, croyant bien que le Roy ne pourroit jamais se resoudre à la perdre: il donnoit toutes les reproches qu'il pouvoit s'imaginer, contre elle, & elle aussi contre luy. Entragues au contraire la déchargeoit entierement, & se chargeoit de tout, aimant mieux risquer trois ou quatre ans de vie languissante qui pouvoient luy rester, car il avoit plus de soixante-treize ans, que de mettre sa chere fille en danger de perdre la teste avec ignominie. L'affaire fut poussée avec tant de chaleur, que le premier jour de Fevrier 1605. il y eut Arrest qui condamna le Comte, Entragues, & Morgan à estre decapitez en place de Gréve; & la Marquise à estre recluse dans un Monastere de filles à Beaumont prés de Tours, pendant qu'il seroit plus amplement informé contre elle. La Reyne en eut beaucoup de joye, mais elle ne tira pas tout le fruit qu'elle se promettoit de ce

Le Comte, Entragues, & Morgan, condamnez à estre décapitez.

La Marquise à estre enfermée en un Monastere.

grand Arrest: car le Roy avoit fait sçavoir à la Cour, par son Procureur general, qu'il desiroit que la prononciation en fust sursise jusqu'à ce qu'il en eust pris une plus ample connoissance. Quand il eut donc humilié la fierté de la Marquise par un coup si terrible, il commença de luy faire grace pour l'obtenir d'elle, & fit expedier des lettres au sceau, qui furent verifiées au Parlement le vingt-troisiéme de Mars, luy donnant liberté de se retirer en sa maison de Verneüil. Aprés cela, il y avoit encore dans le Parlement des gens si peu éclairez qu'ils le pressoient de leur permettre de prononcer l'Arrest: mais il éluda leurs poursuites par divers délais; & enfin par d'autres lettres il commua la peine du Comte, & celle d'Entragues, en une prison perpetuelle: puis il les restablit dans tous leurs biens & honneurs, non pas toutefois dans leurs Charges & Gouvernemens. Peu aprés il donna à d'Entragues sa maison de Malesherbes pour prison: & à l'égard de Morgan, il se contenta de le bannir du Royaume à perpetuité. Sept mois s'estant passez, sans qu'il se trouvast de nouvelles preuves contre la Marquise, car qui se fust mis en peine d'en chercher? le Roy luy accorda des lettres du seiziesme Septembre, qui la declaroient purement innocente, & imposoient perpetuel silence à son Procureur general sur ce fait-là. Le Comte d'Auvergne estant le plus dangereux, fut aussi le plus mal-traité; on le laissa dans la Bastille, où il a demeuré douze ans, sans autre consolation que celle qu'il recevoit de l'étude des belles lettres, agreables & fidelles compagnes pour toutes sortes d'âges, de fortunes, & de lieux.

Les condamnations furent changées.

La Marquise fut declarée innocente.

Pendant cette intrigue d'amourettes, qu'on traitoit de grandes affaires d'Etat, le Roy commença à s'engager d'affection avec Jacqueline de Bueil, qu'il fit Comtesse de Moret; & neanmoins incontinent aprés, il rappella la Marquise, dont l'humeur enjoüée & l'entretien toûjours assaisonné de plaisantes railleries, & quelquefois de pointes de médisance contre les autres Dames de la Cour, luy relâchoient agreablement l'esprit du travail de ses affaires & du chagrin que luy causoient les mauvaises humeurs de sa femme; mais en recompense luy suscitoient à toute heure des broüilleries avec elle, comme aussi des pointilles entre les autres Dames & entre les Seigneurs de sa Cour. Ces sujets sont peut-estre plus dignes du Roman que de l'Histoire, mais pourtant ils ont causé les plus grands évenemens à la Cour de France depuis le regne de François premier.

Amours du Roy avec la Comtesse de Moret.

La Marquise de Verneüil est rappellée à la Cour.

Au sujet des Dames, je diray que la Reine Marguerite ayant souvent fait instance d'avoir permission de venir à Paris, particulierement lors qu'elle sceut que la Reine avoit plusieurs enfans, ne manqua pas, afin de meriter cette grace, de se mesler bien avant dans les intrigues pour découvrir les menées du Comte d'Auvergne, dont elle donna plusieurs avis au Roy: de sorte qu'il se resolut enfin de luy accorder sa demande. Elle arriva donc à Paris au mois d'Aoust; Et on luy donna pour logement le Chasteau de Madrid, dans le bois de Boulogne. Elle y demeura six semaines; aprés elle se vint loger à l'Hostel de Sens: mais là luy estant arrivé un fâcheux accident d'un de ses mignons qui fut tué à la portiere de son carrosse, par un jeune Gentilhomme, desesperé de ce que ce galand avoit ruiné sa famille auprés de cette Princesse, elle quitta cet Hostel infortuné, & en acheta un autre au faux-bourg saint Germain, proche de la riviere & du pré aux Clercs, où elle commença de grands desseins de bastimens & de jardinages.

Arrivée de la Reine Marguerite à Paris.

Elle loge au Faux bourg S. Germain.

Ce fut là qu'elle tint sa petite Cour le reste de ses jours, entremeslant bijarrement les plaisirs & la devotion, l'amour des lettres & celuy de la vanité; la charité chrétienne & l'injustice. Car comme elle se picquoit d'estre veuë souvent à l'Eglise, d'entretenir des hommes sçavans, & de donner la dixme de ses revenus aux Moines, elle faisoit gloire d'avoir toûjours quelque galanterie, d'inventer de nouveaux divertissemens, & de ne payer jamais ses dettes.

Le Pape Clement VIII. s'estant voulu appliquer à approfondir les questions de la Grace, qui n'ont ny fond ny rive, cette étude, à ce qu'on disoit, luy échauffa si fort la cervelle, qu'il s'en alluma une fiévre dans ses veines, dont il mourut le troisiéme jour de Mars. Il y avoit deux factions dans le Conclave, celle des Aldobrandins, & celle des Montaltes. Le Cardinal de Joyeuse s'estant fait le Chef des Cardinaux François, & de quelques autres indifferens, les tourna si bien toutes deux, avec ce camp volant, qu'il les disposa à élire le Cardinal Alexandre de Medicis, qui voulut estre nommé Leon XI. Ce fut le premier jour d'Avril. On fit des feux de joye à la Cour de France, & par tout le Royaume en consideration de la Reine; mais les nouvelles de sa mort les esteignirent presque aussi-tost: car il ne vécut que

Mort de Clement VIII.

Leon XI. de Medicis luy succeda.

Sa mort. vingt-cinq jours. Le regret en fut d'autant plus sensible, que la réjoüissance en avoit esté courte, & qu'il avoit fait concevoir de grandes esperances de son Pontificat. Alors l'agitation de deux brigues recommença dans le Conclave plus fort qu'auparavant : l'adresse du Cardinal de Joyeuse la calma une seconde fois. Comme elles eurent fait joüer de part & d'autre tous les ressorts, bons & mauvais que l'on employe en semblables occasions, le plus grand nombre de voix tomba sur le Cardinal Camille Borgheze ; Il fut élû le seiziéme jour de May, & prit le nom de Paul cinquiéme.

Paul V. prit sa place.

Entreprises de Gusman de Tolede Comte de Fuentes.

Pendant que toute l'Italie avoit le cœur & les yeux collez sur ces brigues, Pierre de Gusman de Tolede, Comte de Fuentes, Gouverneur du Milanois, creut ce temps propre pour luy forger des chaînes, & voulut faire essay de son grand dessein, premierement sur les petits Princes voisins de son Gouvernement, puis sur les Grisons. Il donna charge au President, & aux Tresoriers du Milanois de faire adjourner les premiers pardevant eux, pour venir rendre hommage comme feudataires de la Duché, & se voir condamner à restituer les terres qu'ils y avoient usurpées. Il attaqua, avant tous les autres, les Malespines, comme les plus foibles, mais il ne manquerent pas d'appeller tous les Princes de la Chrestienté à leur secours, & de faire voir par leurs Apologies, que si cette recherche de l'Espagnol avoit lieu, il n'y auroit point de Potentat en Italie qui s'en pût exempter, ny les Ducs de Parme & de Modene, ny les Genois & les Venitiens, ny le Duc de Toscane, ny mesme le saint Siege ; si bien qu'à force de crier haut ils se firent laisser. Quant aux Grisons, le Comte estant fâché de la nouvelle ligue qui s'estoit faite entre eux, & la Seigneurie de Venise, publia des Edits qui rompoient leur commerce avec le Milanois, sans quoy il est impossible à ces ligues de subsister long-temps. Et afin d'achever de les matter, il bastit un fort qu'il nomma de son nom, sur un haut rocher qui commandoit à l'entrée de la Valteline, & de la vallée de Chiavenne. C'estoit pour servir non seulement de bride à ces peuples, & pour faire soûlever contre eux les Valtelins, qui estant tous Catholiques, dédaignoient d'avoir des Protestans pour Seigneurs ; mais aussi pour avoir un passage & la communication libre du Milanois avec le Tirol, & autres païs hereditaires de la Maison d'Austriche. Les Suisses, dont les resolutions sont pesantes, ne se remuerent point aussi-tost qu'ils devoient pour rompre ce fâcheux caveçon qui gourmandoit tout le corps de leurs ligues : le fort fut achevé, avec cinq grands bastions royaux, & la faction Espagnole tellement relevée dans les Grisons, qu'elle y causa de pernicieuses divisions, & fit courir grand-risque à leur liberté ; Cela se verra en son temps.

Il fit bastir un fort de son nom à l'entrée de la Valteline.

Dont les Suisses ne se remuerent que peu de temps aprés.

Il n'estoit pas possible que le souvenir de tant d'injures que le Roy avoit receuës des Espagnols, & de tant de conspirations, qui par leur instigation avoient esté formées sur sa personne, ne luy donnast quelque ressentiment ; il croyoit mesme que sa vie seroit plus en seureté dans une guerre ouverte, que dans une paix traitresse & insidieuse. Voilà pourquoy il rouloit dans sa teste les moyens de ruiner cette Maison encore plus ennemie de sa personne, que de la France. Mais, comme il avoit ce defaut des cœurs tendres, de ne pouvoir celer ses pensées aux femmes, il avoit communiqué ce dessein à la sienne ; laquelle ayant deslors une trop estroite liaison avec les Espagnols, le fatiguoit à toute heure pour l'en détourner, & mesme pour le faire entrer en ligue avec eux, & avec le Pape. Toutefois bien loin de s'y resoudre, il avoit rallié les Princes Protestans avec luy, & travailloit pour attirer le Duc de Savoye & le Duc de Baviere dans ses desseins, promettant au premier de luy aider à conquerir le Royaume de Lombardie ; & au second de l'assister d'argent & de brigues pour le faire parvenir à l'Empire, quand Rodolfe, qui estoit déja vieux, auroit achevé de vivre. Ces negociations durerent quatre ou cinq ans avant que de paroistre. Ayant de si hauts desseins, il ne laissoit pas de faire d'excessives dépenses en bastimens, au jeu, & en maistresses. Ceux qui s'imaginent que toutes les actions des Princes tendent à de certaines fins cachées, ont voulu dire, qu'il estoit bien-aise que son exemple fist donner les Grands de son Etat dans ces écueils, afin qu'estant occupez à de vains amusemens, estans ramollis par les voluptez, & incommodez par la dépense, ils n'eussent ny le temps, ny le moyen de former des broüilleries. Il est bien vray qu'il y en eut plusieurs qui firent de si grandes pertes au jeu, qu'ils ne furent plus en estat, quand ils l'eussent voulu, de songer à des remuëmens. J'ay oüy raconter qu'un matois d'Italien, ayant fait acheter tous les dez qui estoient à Paris, & remplir les boutiques d'autres qu'il avoit

Le Roy forme dessein de ruiner la Maison d'Austriche.

Pertes considerables arrivées par le jeu à la Cour.

avoit chargez & pipez, s'introduisit dans le jeu de la Cour, & que comme il sçavoit le fort & le foible de ces dez, il y fit des gains immenses; lesquels il partagea avec des personnes de la plus haute qualité.

Quoy qu'il en soit, les grandes sommes que le Roy dépensoit en ces trois articles, sans compter celles qu'il employoit aux autres plus necessaires, celles qu'il avoit employées à payer ses dettes, & à dégager partie de son Domaine, & celles encore qu'il amassoit pour l'execution des projets qu'il avoit conceus, ne se pouvoient pas lever sans fouler beaucoup ses peuples, quelque bon ordre qu'il y apportast. D'ailleurs il accordoit trop facilement, de nouveaux monopoles & de nouveaux imposts aux gens de la Cour, & à ses Dames, & faisoit des dons au profit des particuliers, qui alloient à la ruine generale. De plus, les Seigneurs, & les vieux Capitaines, estoient mal-contens dans leur ame de ce qu'il avoit reduit au petit pied les Compagnies d'Ordonnance, & les vieux Regimens, & qu'au lieu d'entretenir ces Corps complets, il donnoit des pensions à plus de douze cens hommes, qui quelquefois estoient choisis par recommandation plûtost que par merite. Le Cardinal d'Ossat avoit autrefois pris la liberté de predire, que ces mécontentemens se rendroient universels, & causeroient quelque jour des desordres. On en voyoit des estincelles dans les Provinces de Quercy, de Perigord, & de Limosin. Les serviteurs du Duc de Biron, furieusement opiniastrez à venger la mort de leur Maistre, employoient toutes sortes de moyens pour rendre la personne du Roy odieuse & méprisable, & pour soulever les peuples contre la pretenduë violence du Gouvernement. Les amis du Mareschal de Boüillon, soit qu'ils en eussent des ordres de luy, soit qu'ils agissent de leur propre mouvement, croyant bien qu'il les avoüeroit s'ils reüssissoient, faisoient quelques assemblées de Noblesse, & distribuoient des arrhes pour des levées: mais c'estoit si petitement, qu'il paroissoit bien que ces avances ne sortoient que de la bourse de quelque petit particulier. Et toutefois pour donner chaleur à leurs Partisans, ils publioient à toute heure des nouvelles supposées du Mareschal, disant tantost, que s'ils tenoient ferme jusqu'au mois d'Octobre, il éclateroit de grãdes choses en sa faveur: tantost, qu'on le verroit en France plûtost que ses amis ne pensoient, & que ses ennemis ne desiroient: Une autre fois, que le sujet de son retardement n'estoit que pour amener d'Allemagne des forces capables d'entrer dans le cœur du Royaume, & de donner une bataille en pleine campagne. Outre tous ces bruits, qui de loin faisoient paroistre le soulevement cent fois plus effroyable qu'il n'estoit, le Roy recevoit divers avis, que les Espagnols avoient des intelligences sur ses places frontieres les plus importantes, comme sur Toulon, sur Marseille, sur Narbonne, sur Bayonne, & sur Blaye. Il apprehendoit aussi que tout le party de la Religion Pretenduë Reformée n'embrassast la deffense du Mareschal, & que par les conseils d'un si habile homme, il ne se portast à former comme une Republique separée dans le Royaume. En effet, ils parloient de dresser des Conseils en chaque Province, de ne point admettre ceux qui seroient Officiers du Roy, dans les deliberations qui appartiendroient à *la cause*, d'establir des ordres pour des levées d'hommes & de deniers, & de se liguer avec les Estrangers. Il opposa à ce danger les soins de Rosny; lequel ayant eu assez de credit pour presider dans leur assemblée de Chastelleraud, empescha qu'on n'y parlast de cette affaire-là, & d'ailleurs adoucit les esprits les plus échauffez, en leur donnant de la part du Roy, un Brevet datté du huitiéme d'Aoust, *qui leur prolongeoit de trois ans la garde des places de sureté.*

Quelques Officiers d'armées se plaignent du Gouvernement.

Les Serviteurs de Biron remuent.

mais sãs beaucoup d'effet.

Le Roy craint les Religionnaires.

Mais Rosny y met bon ordre.

Lors qu'il n'y eut plus rien à craindre de ce costé-là, le Roy se disposa sur la fin d'Aoust à faire un voyage dans les Provinces où le feu s'allumoit le plus fort. Et pour s'applanir les voyes, il fit marcher devant dix Compagnies du Regiment des Gardes, & quatre ou cinq de Cavalerie, commandées par le Duc d'Espernon, avec deux Maistres des Requestes, Jean-Jacques de Mesme Roissy, & Raimond Vertüeil Füeillas. Le premier alla informer dans le Limosin; le second dans le Quercy, & fit mener tous les criminels à Limoges. Les amis de Boüillon n'eussent jamais crû qu'on eust osé attaquer ses Chasteaux, d'autant qu'ils estoient compris entre les places de sureté accordées à ceux de la Religion: ils furent fort estonnez lors qu'ils sceurent que cette consideration ne les mettoit point à couvert. Boüillon en estant averty, leur envoya ordre de les rendre aux premiers commandemens du Roy. Quant à eux, les plus sages preferant une prompte fuite à une mauvaise attente, se retirerent, les uns, comme Rignac & Vassignac, à Sedan, les autres en d'autres lieux de sureté; plusieurs eurent recours de bonne heure à la clemence du Roy, & acheterent leur

Le Roy va dans les Provinces où il y avoit à craindre.

Il dissipe tous les troubles.

grace en découvrant toute la trame de la conspiration, les Villes qu'ils vouloient surprendre, les lieux où se devoient faire leurs armemens, ceux qui avoient promis de se declarer pour eux, & plusieurs autres choses, qui estant examinées de prés, n'avoient guere de fondement que dans leur folle imagination. Aussi ne se prouvoit-il rien par écrit contre le Duc de Boüillon, mais seulement par des témoignages de gens qui portoient leurs reproches sur le front. Les plus mal-heureux tomberent entre les mains de la Justice. Roissy leur fit leur procés, assisté de dix Conseillers du Presidial. Cinq ou six payerent de leurs testes, qui furent plantées sur les portes de Limoges, leurs corps bruslez, & les cendres jettées au vent. On en mit quelques autres en effigie : mais toutes ces executions ne se firent qu'un mois aprés le départ du Roy ; qui voyant le feu bien esteint, s'en retourna à Paris sur la fin de Novembre. Comme il alloit en Limosin, estant à Orleans, il retira ses Sceaux des mains du Chancelier de Beliévre, pour les donner à Sillery, & neanmoins il luy laissa l'honneur d'estre toûjours Chef du Conseil. Foible consolation pour une telle disgrace, & qui n'empescha pas Beliévre de dire, *Qu'un Chancelier sans sceaux, est un corps sans ame.*

Et s'en retourne ensuite à Paris.

Sillery fait Garde des Sceaux.

Le Roy veut toucher aux rentes.

A Paris, le Roy trouva de nouveaux sujets de chagrin : l'affaire des rentes de l'Hostel de Ville, & les demandes de l'Assemblée du Clergé. Pour le premier, il y avoit assez long-temps qu'il avoit resolu de supprimer les rentes, pour la création desquelles il n'avoit point esté donné d'argent, & de racheter celles qui avoient esté venduës à vil prix. Pour cet effet, il avoit nommé des Commissaires qui estoient les Presidens de Thou, Nicolaï, & Calignon, un Maistre des Comptes, & un Tresorier de France: Et de la maniere qu'ils y travailloient, personne ne pouvoit se plaindre de cette recherche. Mais quand il en eut nommé d'autres, & qu'on vid par leur procedé que le Conseil avoit envie de ruïner, ou de fort-affoiblir ce fond qui est la plus claire subsistance des familles de Paris, les interessez, qui se trouvoient en grand nombre, eurent recours au Prevost des Marchands, lequel en est comme le gardien. C'estoit François Miron, homme de cœur & de probité, & qui n'avoit point d'autre interest que son devoir & l'honneur de sa Charge. Il prit l'affaire avec chaleur, parla fort resolument dans l'Hostel de Ville, & en écrivit au Roy qui estoit pour lors à Fontainebleau. Ceux du Conseil à cause de sa fermeté trop incommode pour eux, luy firent un crime de ce que dans quelqu'un de ses discours il avoit parlé de Neron, & insisterent fort auprés du Roy, qu'il donnast ordre de l'arrester. Les Bourgeois étoient sur le point de s'armer pour la deffense de leur Magistrat, quoy qu'il protestât qu'il aimoit mieux mourir, que d'estre cause du moindre desordre. Ce fut un grand bien pour la ville de Paris d'avoir un Roy aussi bon & aussi sage que celuy-là : comme il avoit éprouvé en d'autres rencontres la fidelité & la candeur de Miron, & que d'ailleurs c'estoit sa maniere de laisser revenir les esprits de leurs emportemens, & de donner lieu au repentir, il ne voulut pas pousser les choses à une extremité qui l'eut engagé à de severes chastimens. Ainsi les rentiers s'estant remis de tous leurs interests à sa bonté, & Miron s'estant expliqué avec tous les respects & toute l'humilité qu'un sujet doit à son Roy, il fit cesser cette recherche des rentes. Au reste, Paris doit ce témoignage à la gloire de Miron, que dans la Charge de Lieutenant Civil, & dans celle de Prevost des Marchands il n'avoit point veu de Magistrat qui eust estably une plus exacte police dans la Ville, dans les Marchez, & sur les Ports, qui eust embrassé si courageusement les interests du peuple, & qui eust apporté plus de soin & plus de ménage à faire revenir les biens & les droits de la Ville, à acquiter ses dettes, à l'entretenir dans la splendeur où doit estre la capitale du Royaume, à la decorer de divers ornemens, & à l'enrichir de toutes les commoditez publiques. Plusieurs ruës élargies, plusieurs pavées de nouveau & accommodées en pente pour écouler les eaux, huit ou neuf places & carrefours ornez de fontaines jalissantes, la riviere bordée de quais & de ports, avec des abreuvoirs, plusieurs petits ponts sur les ruisseaux & les égousts, une nouvelle porte bâtie à la Tournelle, celle du Temple refaite & r'ouverte, aprés avoir esté bouchée quarante ans, en seront des marques à la posterité. Mais il n'y en a point de plus belle que la face de l'Hostel de Ville, lequel sembloit estre demeuré imparfait depuis soixante & douze ans, pour donner lieu à ce Magistrat d'en faire un monument à sa gloire, & d'exercer sa generosité en employant tous les revenus de sa Charge à le mettre en l'estat que nous le voyons aujourd'huy.

Miron fait des remonstrances courageuses.

Eloge de Miron.

Les Ouvrages qu'il a faits.

Pour ce qui est de l'Assemblée du Clergé, comme ce Corps avoit repris beau-

coup de force & de vigueur, les plaintes & les demandes qu'il avoit à faire au Roy estoient fort grandes. Hierosme de Villars, Archevesque de Vienne luy presenta le cahyer de l'assemblée, & porta la parole pour tout le Corps. Il fit un long discours sur les vexations que l'Eglise souffroit de tous costez, sur le commerce des Benefices, les confidences simoniaques, les pensions qu'on payoit aux Laïques, les frequens appels comme d'abus. Il dit, que la cause de tous ces desordres estoit le refus qu'on avoit fait jusques-là de publier le Concile de Trente; Que c'estoit une chose estrange que les Royaumes de la terre, qui ne sont que comme les elemens du bas-monde, se voulussent soustraire à la douce influence de l'Eglise, qui est le monde celeste; Que les choses qui passent avec le temps empeschassent les fruits de celles de l'eternité; Qu'on fist ceder les raisons divines, aux raisons humaines, & que pour ainsi dire on assujettist Dieu aux hommes.

Le Clergé presente son cahier au Roy.

Quant à la reception du Concile de Trente, le Roy ne voulut pas témoigner absolument, qu'elle ne se pouvoit accommoder avec les raisons d'Estat, & avec les libertez de l'Eglise Gallicane; Au contraire il marqua, Qu'il la souhaitoit aussi bien qu'eux, & qu'il estoit bien fâché qu'il s'y rencontrast de si grandes difficultez; Qu'il n'espargneroit ny sa vie, ny sa Couronne pour l'honneur & l'exaltation de l'Eglise. Et pour ce qui estoit des simonies, & des confidences, qu'il s'en faloit prendre aux auteurs, & non pas à luy: car il ne faisoit pas trafic des Eveschez comme avoient fait les favoris de ses Predecesseurs, mais il les donnoit gratuitement & à des gens de merite. On répondit ensuite à loisir à toutes les demandes de leurs cahiers. Entre autres choses, on leur accorda par un Edit, la faculté de racheter leurs biens qui avoient esté vendus à vil prix & sans les solemnitez requises. Ils ne se contenterent pas de celuy-là, il falut leur en donner un autre qui leur permit ce rachat de quelque sorte que ces biens eussent esté vendus; mais le Parlement y apporta cette modification, Qu'ils ne le pourroient pas faire au prejudice de la possession de quarante années sur bon titre. Il y eut cette année trois Eclipses, deux de Lune; sçavoir, la premiere le vingt-quatriéme de Mars; la seconde le dix septiéme de Septembre; & une de Soleil le deuxiéme jour d'Octobre. Elle commença à une heure aprés midy, & deux heures durant causa une telle obscurité, qu'il sembloit qu'il fust nuit, le disque de ce grand luminaire estant entierement caché par la Lune, qui paroissoit noire, & comme bordée d'un cercle lumineux tout autour.

Trois Eclipses, deux de Lune & l'autre du Soleil.

Les Astrologues à leur ordinaire predisoient qu'elle auroit de terribles effets; si la fougade d'Angleterre eust joüé, ils eussent voulu faire croire que ce phenomene en eust esté le pronostic. Quelques Catholiques Anglois qui s'estoient accoustumez à faire des conspirations durant le regne d'Elizabeth, avoient conceu une cruelle hayne contre le Roy Jacques, de ce qu'à son avenement leur ayant laissé esperer plus de liberté qu'ils n'en avoient eu pour leur Religion, il les faisoit neanmoins rechercher avec la mesme rigueur qu'auparavant; ils comploterent donc de le faire perir luy & tous les plus notables du Royaume, par un coup dont la seule pensée donne de l'horreur. Robert Catesby, & Thomas Percy, Gentils-hommes qualifiez, en estoient les principaux auteurs. Comme ils sceurent que le Parlement se devoit tenir à Londres, dans la salle de Westminster, ils loüerent les maisons voisines, puis les caves mesmes de dessous cette sale, & les remplirent de barriques de poudre, qu'ils recouvrirent de fagots & de charbon, pour y mettre le feu lors que le Parlement se tiendroit, & faire sauter le Roy avec toute l'assemblée. Un des conjurez ne put s'empescher d'écrire une lettre à un Gentil-homme de ses amis, mais d'un caractere contrefait, & sans y mettre son nom, le conjurant de ne se pas trouver au Parlement de quelques jours. Celuy-là communiqua ce billet à deux Seigneurs du Conseil qui en firent le rapport au Roy, comme par maniere d'acquit. Ils croyoient que c'estoit une piece faite à plaisir pour leur donner de l'épouvante, & se mocquer d'eux: mais il ne fut pas de leur avis, & jugea par les termes de la lettre, qui disoient, *Que ce seroit un terrible coup & que l'effet en seroit tres-prompt*, que cela ne se pouvoit executer que par le feu. On trouva donc à propos de foüiller dans les caves, & dans les maisons voisines; la premiere fois on ne découvrit rien, mais la grande quantité de bois & de charbon qu'on y trouva ayant donné quelque soupçon, on y retourna une seconde fois; c'estoit la nuit precedente du jour que le Parlement se devoit ouvrir, sçavoir le vingt-cinquiéme de Novembre. Alors on apperceut à la porte un des gens de Percy, nommé Faux; on l'y avoit déja veu l'autre fois, & son visage parut tout effaré: On l'arresta donc, &

Conspiration contre le Roy d'Angleterre & son Parlement.

Qui fut découverte.

comme on le trouva saisi de mesche & d'amorce pour mettre le feu à la traînée, il avoüa hardiment le dessein. Les conspirateurs qui s'estoient retirez à la campagne en attendant l'effet de cette entreprise, ayant appris qu'elle estoit éventée, se mirent aussi-tost aux champs, en divers endroits, pour assembler leurs amis, & pour faire soustever le peuple. Mais on les poursuivit si rudement, que les uns furent tuez, les autres pris, les autres en plus grand nombre, contraints de sortir du Royaume. La pluspart de ces derniers se retirerent à Calais où le Roy avoit commandé au Gouverneur de leur donner retraitte, ceux qui gouvernoient sa conscience luy ayant persuadé d'abord que c'estoit une pure persecution suscitée par les Ministres contre la Religion Catholique. Le dernier jour de Janvier, huit des principaux conspirateurs furent punis dans Londres, du supplice dont on punit le crime de haute trahison. Pas-un d'eux n'accusa les Prestres & les Religieux, car ils s'estoient obligez au secret par de terribles sermens; & toutefois le Roy Jacques en fit faire une ardente recherche, particulierement des Jesuites. Deux de ces Peres, sçavoir Garnet, & Hall, s'estoient sauvez avec un garçon qui les servoit, dans le Chasteau d'un Gentil-homme nommé Abingthon; ses gens les avoient cachez dans le haut d'une cheminée, & les y nourrissoient avec du boüillon qu'ils leur couloient par un tuyau: mais comme on eut chassé tous les domestiques de cette maison & qu'on y eut mis des Gardes, il falut que ces pauvres gens se monstrassent. On les mena à Londres, leur valet soit de desespoir, soit de crainte d'estre forcé par la rigueur des tourmens, à reveler le secret de ses Maistres, se fendit le ventre avec un cousteau, si bien qu'il mourut avant que d'avoir esté interrogé. Le Roy Jacques estoit persuadé que Garnet avoit tout le secret de la conspiration, parce qu'il estoit intime confident de Catesby, mais il ne voulut pas le mettre à la question; car il avoit interest que sa confession fust libre & irreprochable, & les tourmens l'eussent renduë suspecte. Il y employa donc le bon traittement & la ruse, au lieu des rigueurs & de la gêne. On luy donna beaucoup de liberté en prison, & on suborna un homme qui feignant d'estre Catholique, parla tant, qu'il le fit parler & écrire. On luy permit mesme de s'entretenir avec Hall son compagnon; Et de leur entretien, qui fut écouté par deux témoins cachez, on tira des preuves pour sa condamnation. Il mourut neanmoins constamment comme un martyr, & passa pour tel dans l'esprit des Catholiques Anglois. Son Apologiste mesme écrivit quatre ans aprés, qu'un Gentil homme qui avoit assisté à sa mort, desirant avoir de ses Reliques, & ayant ramassé quelques brins de paille qu'il voyoit teints de son sang, avoit trouvé qu'une goutte avoit tracé son portrait sur un épy; lequel estoit encore gardé precieusement par une Dame. Le Pape se justifia clairement du reproche de cet horrible attentat, & monstra par de bonnes preuves litterales, qu'il avoit défendu aux Anglois de se servir de ces voyes sanguinaires. Les Peres Jesuites travaillerent aussi de leur costé à faire voir l'innocence de Garnet: Et le Roy Henry IV. dont l'honneur estoit fort interessé en leur conduite, puis qu'il les avoit rappellez, envoya le pere Cotton vers l'Ambassadeur d'Angleterre, l'asseurer que la Societé n'avoit nulle part à cette conjuration, & que si quelques particuliers des siens y avoient trempé, elle les desavoüoit & les detestoit. Il se trouva neanmoins en Angleterre un autre Jesuite nommé Oldcorne, qui soustint que cette entreprise estoit bonne & loüable; & pour cela il fut condamné & executé comme Garnet.

Les complices rigoureusement punis.

Quelques Jesuites furent accusez de complicité.

Dont la Societé se justifie.

Trahison de Merargues découverte.

En France, sur la fin de l'année precedente, on avoit découvert la trahison de Jean *d'Alagon* de Merargues, Gentil-homme Provençal, mais originaire par ses ancestres du Royaume de Naples, d'où le Roy René avoit amené son trisayeul en Provence. La ressemblance de son surnom luy avoit donné la vanité de croire qu'il estoit de la Maison *d'Arragon*; & sur cela il s'estoit mis dans la teste de faire grande fortune du costé d'Espagne: tellement que pour la meriter par quelque action signalée, il avoit entrepris d'introduire les Espagnols dans Marseille. La Charge de Procureur Syndic du païs, & ses grandes alliances du costé de sa femme, qui touchoit de parenté le Duc de Montpensier & la Maison de Joyeuse, le rendoient fort considerable; le commandement de deux Galeres entretenuës pour le service du Roy luy sembloit faciliter le moyen de se rendre Maistre du port; & la Charge de Viguier, qui luy estoit asseurée pour l'année qui alloit commencer, luy donnoit beaucoup de pouvoir dans la ville. Il avoit toutefois si peu d'instrumens pour un si grand dessein qu'il le communiqua à un forçat d'une de ses galeres, qu'il y vouloit employer; le forçat le découvrit au Duc de Guise, & le Duc de Guise en écrivit en

Cour. Merargues y estant allé peu aprés pour quelques affaires de la Province, la Varenne eut charge de l'espier, & s'en acquitta si bien, qu'un soir s'estant glissé dans son logis, avec un Prevost, il le surprit qui s'entretenoit de son entreprise avec Bruneau Secretaire de l'Ambassadeur d'Espagne. Ils se saisirent de l'un & de l'autre, & les foüillant, ils trouverent un écrit sous la jartiere de Bruneau qui déchiffroit tout le mystere. Bruneau fut emprisonné à la Bastille; Merargues au Châtelet, & de là transferé à la Conciergerie. L'Ambassadeur d'Espagne mena grand bruit de la detention de son Secretaire: il en parla comme d'une injure atroce faite à la dignité de son Maistre, à l'honneur de toutes les testes Couronnées, & à la seureté des Ambassadeurs. Estant allé trouver le Roy pour le luy redemander, il fut d'abord assez mal receu. Il haussoit tantost sa parole, comme representant un grand Monarque; tantost il la baissoit & filoit plus doux, comme sçachant bien que son Secretaire couroit risque d'estre mis à la question. Le Roy, sans trop s'émouvoir, luy representa quel estoit le crime de son Secretaire; & que c'estoit ceux qui débauchoient ses Sujets pour faire des trahisons contre son Estat, qui violoient le droit des gens, non pas luy qui ne faisoit que s'assurer d'un homme qui en avoit si visiblement abusé. L'Ambassadeur n'ayant pas de bonne replique à faire sur un si juste reproche, se jetta sur les plaintes, & en fit de grandes de ce que le Roy envoyoit des hommes & de l'argent pour soustenir les Hollandois, & de ce qu'il avoit tenté de soulever les Maurisques en Espagne; dont il y avoit preuve, disoit-il, dans les confessions de divers criminels, qui avoient esté suppliciez en ce païs là. Pour le premier poinct, le Roy fit la mesme réponse qu'il avoit faite une autre fois sur le mesme sujet. Pour le second, il dit que c'estoit un artifice du Conseil d'Espagne, qui par la force des tortures avoit arraché ces suppositions de la bouche de quelques malheureux, justiciez pour d'autres crimes, ou les avoit fait glisser dans leurs testamens de mort, afin d'avoir dequoy recriminer avec quelque apparence. Aprés diverses repliques de part & d'autre, le Roy assura l'Ambassadeur qu'on ne feroit point de tort à son Secretaire, & qu'il luy envoyeroit tout ce qui resulteroit du procés, afin de sçavoir s'il le vouloit avoüer ou non. Durant tout ce mois, l'entretien des politiques dans les conversations, & le sujet de leurs écrits, fut de sçavoir jusqu'à quel poinct on devoit estendre la seureté des Ambassadeurs & de leurs gens; & en quel cas ils pouvoient estre soûmis à la justice de l'Estat, dans lequel ils residoient. Cependant les deux prisonniers furent interrogez, & le Secretaire confessa tout. Lors qu'on l'eut entierement convaincu, & tiré de luy toutes les preuves qu'il faloit pour convaincre Merargues, le Roy deffendit au Parlement de passer outre pour son égard, & peu de jours aprés le renvoya à l'Ambassadeur, avec une copie du procés. Mais quant à Merargues, il ne luy pardonna pas: car par Arrest du dix-neuviéme du mois de Decembre, il luy fit trencher la teste en Greve, mettre son corps en quatre quartiers, qu'on planta aux quatre principales portes de Paris, & sa teste fut envoyée à Marseille, pour y estre aussi mise sur une des portes.

Il fut arresté avec le Secretaire de l'Ambassadeur d'Espagne.

Plaintes de l'Am[illegible]deur [illegible]ne, à cause de cet empri-sonnement.

Parmy les divertissemens de la Cour, à qui la naissance d'une seconde fille de France née en Févier 1606. fournit un nouveau sujet de feste, le Roy pensoit serieusement à remettre le Duc de Boüillon dans une soûmission entiere & non conditionnée. Il y avoit tantost quatre ans qu'il estoit hors du Royaume, & que par ses apologies, par ses negociations, par l'intercession de divers Princes de sa Religion, il contestoit avec le Roy, non pas de son devoir, qu'il disoit estre tout prest de rendre, mais de son innocence & de son honneur qu'il estoit obligé de maintenir. En effet, on ne l'avoit pû convaincre d'aucune conjuration, non pas mesme de la derniere, quoy qu'on eut eu sujet de le soupçonner de toutes. Le Roy luy sçavoit gré de ce qu'il avoit eut les oreilles fermées aux instantes sollicitations d'Espagne: il se souvenoit des grands services qu'il luy avoit rendus dans sa plus pressante necessité, & il desiroit encore d'en tirer à l'avenir de tres-considerables dans le coup qu'il vouloit donner à la Maison d'Austriche. D'autre costé, Sa Majesté connoissoit bien, que ce Mareschal, tandis qu'il seroit éloigné de la Cour, tiendroit toûjours le party Huguenot en défiance; Et il y alloit de son honneur de faire voir à toute l'Europe qui avoit esté imbuë de cette affaire, que ce n'estoit pas sans justice qu'il l'avoit poussé. Or le seul moyen de satisfaire tout ensemble à sa reputation, & de contenter sa clemence, c'estoit de l'obliger à luy venir demander pardon, & luy remettre sa place de Sedan. Le Roy la vouloit avoir

Le Roy se met en estat de reduire le Duc de Boüillon à son devoir.

en sa puissance, du moins pour quelques jours, afin que tout le monde vît que ce Mareschal tenoit la vie & les biens de sa bonté. Le Mareschal s'estoit enfin resolu de reconnoistre qu'il avoit failly, il nommoit toutefois sa faute, *imprudence & precipitation, plûtost qu'infidelité*; Et bien qu'il témoignast un desir impatient d'estre auprés du Roy, il s'excusoit d'y venir, *qu'auparavant tous les nuages & les broüillas des crimes qu'on luy avoit imposez, n'eussent esté entierement dissipez, estant aussi honteux au maistre de se servir d'un serviteur mal marqué, qu'au serviteur de n'avoir pas gardé la fidelité qui estoit duë à un si grand Monarque.* Il n'apprehendoit rien de mauvais de la part du Roy, mais seulement des conseils de Sully: car comme il le croyoit son ennemy capital, il s'imaginoit qu'il persuaderoit au Roy de retenir sa place de Sedan, & que le bien apparent de l'Etat couvriroit ce manquement de parole. Celuy que nous avons jusques icy nommé *Rosny*, sera desormais appellé *Duc de Sully*, parce qu'au commencement de cette année le Roy l'honora du titre de Duc & Pair; lequel il attacha à la Terre de Sully, que ce Seigneur avoit achetée depuis sa Sur-intendance. Les Lettres en furent scellées le dix-neufiéme de Février 1606. & verifiées le dernier du mois au Parlement; où ce nouveau Duc alla se faire recevoir, aussi bien accompagné que le peut estre celuy qui a la disposition des Finances & la faveur. L'affaire en estoit à ce poinct-là, que le Roy se voyant entierement engagé d'honneur à avoir Sedan, & le Mareschal opiniâtré à ne s'en point dessaisir, il n'y avoit plus que la force qui pust terminer cette affaire. Dans le Conseil Villeroy & Sully estoient de differents sentimens sur cette entreprise; Sully portoit ouvertement le Roy à faire le voyage de Sedan; Villeroy s'efforçoit de l'empescher, mais par des moyens couverts. Pour cela il tâchoit d'en faire paroistre les difficultez fort grandes, les suites encore plus, la place imprenable, les intelligences du Mareschal au dedans & au dehors du Royaume tres-dangereuses: il representoit que tout le party Huguenot estoit prest à s'ébranler, toute l'Allemagne à prendre les armes, toute l'Angleterre à passer la mer pour le soûtenir, qu'il avoit de grandes levées en Suisse & au Païs-bas qui marcheroient au premier coup de tambour. Mais le Roy méprisa ces apparences comme de vains fantosmes, & quand mesme c'eust esté de veritables corps, il eust falu qu'il se fust hasté de les prevenir. Lors qu'il fut à Donchery qui est à une lieuë de Sedan, avec ses troupes, & qu'il eut luy-mesme reconnu la place, le Mareschal qui avoit toûjours entretenu negociation, demanda à conferer avec Villeroy, avant que Sully fût arrivé. Ce n'avoit jamais esté son dessein d'en venir aux armes contre son Roy, mais de joüer d'esprit, & de retarder son voyage par les craintes de diverses choses qu'il ne vouloit ny ne pouvoit faire. D'autre costé Villeroy avoit toute l'inclination possible pour conclurre le traité, afin de ravir à Sully l'honneur de cette expedition. Ainsi dés la seconde conference qu'il eut avec le Mareschal, il le fit demeurer d'accord, *De remettre la Place au Roy, & de consentir qu'il y tinst un Gouverneur, & une garnison quatre ans durant. De son costé le Roy luy pardonnoit entierement, & sans reserve, tout ce qu'il pourroit* jamais avoir dit & fait, *dont il luy fit expedier des Lettres d'abolition, & les envoya au Parlement pour les verifier, le dispensant de la comparence personnelle, & de toutes les autres formalitez accoûtumées.* Le lendemain Samedy, dernier jour d'Avril, le Mareschal s'asseurant sur le credit de Villeroy, & sur la protection de la Reine qui desiroit s'acquerir un Seigneur si habile & si puissant, vint à Donchery trouver le Roy à son lever, luy demanda pardon, & luy presta de nouveau le serment de fidelité. Le Jeudy ensuivant, le Courier ayant rapporté de Paris les Lettres d'abolition verifiées au Parlement, le Roy fit son entrée à Sedan, & y établit Netancourt Gouverneur. Cela fait il reprit le chemin de Paris; où il voulut estre receu comme triomphant, au bruit de toute l'artillerie de l'Arsenal. Le Mareschal de Boüillon s'y rendit peu de temps aprés; & on fut fort estonné de le voir dés le premier jour aussi avant dans les bonnes graces, & mesme dans les plus familiers entretiens du Roy, qu'il y avoit esté avant son éloignement.

Le Duc s'excuse auprés du Roy.

Rosny fait Duc de Sully.

Le Roy se resout de s'emparer de Sedan,

que le Duc de Boüillon remet en ses mains.

Le Roy y fait son entrée.

Dans le temps que le Roy alloit à Sedan, les plus furieux vents, dont on eût jamais oüy parler, agiterent l'air & les mers, non seulement dans la France, mais encore dans l'Angleterre, dans les Païs-bas, & dans l'Allemagne; A la campagne ils faisoient reculer les hommes de pied, & les chevaux mesme, les renversoient souvent par terre; arrestoient les chariots, déracinoient les plus grands arbres, abattoient les tours, les couvertures, & les murailles, qui écraserent grand nombre de personnes sous leurs ruïnes. A Paris, tant que cette tempeste dura, sçavoir le Sa-

Violence extraordinaire des vents.

medy de Pasques, le Dimanche, & le Lundy, les tuiles, les plastras des cheminées, les chevrons mesme voloient dans les ruës, & tuerent ou estropierent plus de soixante & dix personnes. Il sembloit que cette tempeste deût arracher la terre de ses fondemens, & enlever la mer hors de son lit naturel, pour faire un second deluge, aprés avoir fait une quantité inestimable de naufrages, mesme dans les ports.

Au mois de Juin, comme le Roy venoit de Saint Germain à Paris, dans son carosse, où estoient avec luy la Reyne sa femme, la Princesse de Conty, le Duc de Montpensier, & le Duc de Vendosme, & qu'il vouloit passer la Seine au port de Nully, où il n'y avoit point encore de pont, il arriva qu'un de ses chevaux, au lieu d'entrer dans le bac, s'écarta dans l'eau, & y entraina le carrosse dans un endroit assez profond. Les Gentils-hommes qui suivoient à cheval, se jetterent aussitost dans la riviere, & sauverent heureusement le Roy, puis toutes les autres personnes. La Reyne fut le plus en danger : la Chasteigneraye la retira ; & pour ce bon service il merita d'estre Capitaine de ses Gardes quelque temps aprés. La Marquise de Verneüil, à son ordinaire, égaya malicieusement son esprit sur cette avanture, & dit au Roy, que si elle eut esté là, elle eut crié, *la Reyne boit*. Cette raillerie ralluma le ressentiment de la Reyne, & causa de nouvelles picoteries.

Le Roy & la Reyne sont en danger d'estre noyés au passage du bac de Nully.

La Reyne Catherine de Medicis avoit donné les Comtez d'Auvergne & de Lauraguais à Charles fils naturel de son fils le Roy Charles IX. La Reyne Marguerite pretendoit qu'on ne l'avoit pû faire, à cause que par le contract de mariage avec Henry II. ces terres avoient esté substituées aux enfans qui en naistroient, desquels il n'estoit resté qu'elle. Tellement que profitant de la disgrace de Charles, elle luy avoit meu procés pour les retirer. Déja cinq ans auparavant le Parlement de Thoulouze avoit prononcé en sa faveur pour le Comté de Lauraguais ; ce favorable prejugé, & la conjoncture du temps la porterent à intenter la mesme action au Parlement de Paris pour le Comté d'Auvergne. Elle y eut un pareil succés : car il le luy adjugea aussi par un Arrest donné au mois de Mars. Aussi-tost elle fit present de ces terres au Dauphin, par donation entre-vifs, à la charge qu'elles seroient unies à la Couronne, & n'en pourroient jamais estre alienées ; mais elle s'en reserva l'usufruit, que le Roy racheta par une grande pension. La Cour estant donc en plein repos celebra le Baptesme ceremonial du Dauphin, & des deux filles de France : car pour le Baptesme essentiel il s'estoit fait incontinent aprés leur naissance. On avoit dressé de magnifiques apprests au Louvre pour cette ceremonie, mais la peste, qui s'éprit à Paris sur la fin du mois de Juin, & s'accrut fort en Juillet & en Aoust, obligea le Roy de la transferer à Fontainebleau. Elle s'y fit donc le jour de Sainte Croix, dans la cour de l'ovale, autour de laquelle on dressa un Amphitheatre, parce qu'il ne se trouva point de salle assez grande dans le Chasteau pour étaler toute cette pompe. Le Cardinal de Gondy en fut le Ministre ; on commença par la seconde fille, qui estoit la plus jeune des trois enfans. Elle fut nommée Catherine, & eut pour parain le Duc de Lorraine, & pour maraine la Duchesse de Toscane, qui estoit representée par Dom Jean de Medicis. La fille aînée n'eut point de parain, mais seulement une maraine qui estoit l'Archiduchesse Isabelle-Claire-Eugenie ; Madame d'Angoulesme la representoit, & donna à l'enfant le nom d'Elizabeth. Au Baptesme du Dauphin, le Cardinal de Joyeuse tint lieu de parain pour le Pape Paul V. qui à cét effet l'avoit declaré Legat en France durant trois mois. La Duchesse de Mantoüe, sœur de la Reyne, fut la maraine. Comme on l'avoit priée de venir exprés en France, la Reyne desira qu'elle eût rang devant les Princesses du sang ; Nouveauté qui ne plût guere aux François, ny au Roy mesme. Le jour qui preceda celuy de cette ceremonie, on vid en l'air une lumiere sortant du costé d'Occident, laquelle s'épandant peu à peu, jettoit comme de longues fusées, qui s'élançoient vers le Midy, & vers l'Orient avec une vitesse admirable. Aprés ces brandons, qui durerent prés d'un quart d'heure, parurent plusieurs chariots de feu qui sembloient se choquer les uns les autres, & où l'on s'imaginoit voir quelque apparence de lances, de piques, & de bras qui les dardoient. Ce spectacle ne finit que sur la minuit, & par une claire lumiere qui fit briller tout le Ciel, puis s'éteignit insensiblement dans une demie heure. Mais deux jours aprés, à pareille heure que la premiere fois, il s'alluma tout d'un coup une grande clarté dans l'air, du costé de l'Occident, comme pour éclairer la Scene, & donner aux spectateurs le plaisir d'un combat, dont les demons de l'air, s'il le faut croire, vouloient regaler la Cour, & rencherir sur ces rejoüissances. Car on vit

La Reyne Marguerite donne le Comté de Lauraguais & d'Auvergne au Dauphin.

Ceremonie du Baptesme du Dauphin & des deux filles de France.

Une lumiere éclatante dans le Ciel preceda cette ceremonie.

comme des troupes de Cavalerie & d'Infanterie se choquer avec impetuosité; les uns tomboient de dessus leurs chevaux, les autres les fouloient aux pieds: quelques-uns se tiroient des coups de mousquet & de pistolet, dont on voyoit le feu & la fumée, il n'y manquoit que le son; d'autres se prenoient au corps, & ne se quittoient point que l'un n'eust mis l'autre sous luy. Cette bataille imaginaire dura une bonne heure, puis disparut en un moment.

Dans l'abolition generale que les Financiers avoient esté contraints d'acheter pour se delivrer des poursuites de la Chambre Royale, le crime de faux en avoit esté excepté, comme il le doit toûjours estre. Quelques donneurs d'avis, gens sans feu ny lieu, & âverez eux-mesmes pour faussaires, s'imaginerent que cette reserve leur serviroit à les intimider & les forceroit à se redimer des denonciations qu'ils pouvoient faire contre eux. Ils leur tasterent le poux plusieurs fois pour essayer d'en tirer quelque chose, mais ils se trompoient fort; ces gens * qui prennent leur plus grand plaisir à arracher le bien de tout le monde, craignent plus que la mort de perdre seulement un poil de leur robe. Comme ils virent donc qu'ils se mocquoient de leurs menaces, ils insisterent si fortement auprés du Roy, & luy firent esperer tant de montagnes d'or de cette nouvelle recherche, qu'il establit une Chambre de Justice pour faire le procés à ceux qui seroient accusez du crime de faux. Cette Chambre afin de donner de la terreur, commença par de severes jugemens, qui remplirent les logis de garnisons, les places publiques de potences & d'effigies, & les païs estrangers de gens qui se bannissoient eux-mesmes. Mais les plus coupables ayant de bonne heure gagné le haut, & emporté avec eux dequoy laisser passer le torrent, parlementoient seurement des lieux de leur retraite, & employoient une partie de leurs vols à se faire des protecteurs & des amis: lesquels par divers moyens ralentissoient les poursuites, & les tiroient en longueur. Ils sçavoient bien que le Roy s'ennuyoit & se rebutoit aisément à la rencontre de pareilles difficultez; ce qui arriva en effet. Lors qu'on vit donc qu'il se plaignoit du peu de fruit de cette recherche, la Reine implora sa misericorde pour ces mal-heureux; & au mesme temps ils firent des offres pour se racheter, & les porterent jusques à six cens mille écus. Les plus riches en firent les avances, mais ils s'en rembourserent au double par les taxes que la Chambre leur adjugea sur les plus petits qui n'avoient fait que grapiller. Tellement que les gens de bien estoient d'avis que l'on repressast ces grosses éponges, & que l'on taxast une seconde fois les taxeurs.

* *On n'entend parler que des méchans.*

Chambre de Justice.

Mariage d'Eleonor, sœur du Prince de Condé, avec le fils du Prince d'Orange.

En Decembre de l'année 1606. on accomplit le mariage d'Eleonor sœur du jeune Prince de Condé, avec Philippe fils aîné de Guillaume Prince d'Orange & Comte de Nassau. Il avoit esté envoyé prisonnier en Espagne par le Duc d'Albe l'an 1568. & y ayant demeuré plusieurs années, il avoit recouvré sa liberté en renonçant à la Religion Protestante. Cependant Blacons, Gentil-homme Huguenot, s'estoit emparé du gouvernement d'Orange, à dessein, disoit-il, de luy garder cette place. En effet, l'an 1599. sçachant qu'il estoit à Genes avec l'Archiduc Albert, & la nouvelle Reine d'Espagne, il avoit esté luy en porter les clefs & le convier d'en venir prendre possession, comme il fit. Et neanmoins il ne luy en avoit point laissé l'entiere disposition, de crainte, disoit-il, que ce Prince estant Catholique ne maltraitast les habitans qui ne l'estoient pas. Or le Roy, en faveur du mariage de ce Prince avec Eleonor, contraignit Blacons de luy remettre cette Principauté, & mesme il en confirma l'indépendance par des lettres fort expresses.

Nous ne passerons point pardessus deux affaires tres-importantes, où l'autorité & la prudence du Roy eurent la plus grande part; je veux dire le different du Pape, avec la Seigneurie de Venise, & la tréve d'entre les Espagnols, & les Estats des Provinces-Unies. Quant à la premiere, le saint Pere se plaignoit de ce que la Seigneurie avoit fait mourir un certain Chanoine, qui estoit convaincu d'avoir forcé une fillò d'onze ans, & de l'avoir ensuite égorgée; De ce qu'elle detenoit prisonniers deux autres Ecclesiastiques, sçavoir un Chanoine, & un Abbé; le premier, pour avoir *inchiostré*, c'est-à-dire, noircy d'ancre la porte de la maison d'une sienne parente (ce qui est une injure atroce en ce païs-là) à cause qu'elle avoit refusé d'adherer à ses infames desirs: Le second, parce qu'il estoit accusé d'inceste avec sa propre sœur, d'assassinats, d'empoisonnemens, de vols sur les grands chemins, de magie, & de plusieurs autres crimes. Il s'offensoit encore plus de trois ou quatre Decrets qu'elle avoit faits contre l'honneur & la liberté de l'Eglise. Par un de l'an 1602. elle avoit exclus les Seigneurs Ecclesiastiques sous quelque titre, ou pre-

texte que ce fust, du droit de la prelation emphyteutique. Par un second de l'an 1603. Elle avoit deffendu de bastir aucune Eglise, Convent, ny Hôpital, sans la permission du Senat, à peine contre les contrevenans de bannissement, & de confiscation du fonds & de l'édifice. Par un troisiéme de l'an 1605. elle avoit estendu à toutes les Villes & terres de son obeïssance celuy qu'elle avoit fait dés l'an 1536. pour la Ville de Venise; Sçavoir, Qu'il ne fust permis à aucun Ecclesiastique de laisser, donner ou engager aucuns biens à l'Eglise, & que s'il se trouvoit qu'elle en possedast quelques-uns de cette sorte, qu'ils en fussent distraits, & le prix rendu à qui il appartiendroit. A quoy fut ajoûté, Que desormais on ne pourroit donner aucun bien fonds aux Ecclesiastiques, ny aux Religieux, sans le consentement du Senat, qui le permettroit avec connoissance de cause, & en gardant les mesmes solemnitez qui s'observent pour l'alienation du domaine public. Les deux premiers Decrets s'estoient faits du temps de Clement VIII. le troisiéme avoit esté renouvellé durant la vacance du saint Siege. Paul V. declara à l'Ambassadeur de la Seigneurie, Qu'il vouloit que ce dernier fust aboly. L'Ambassadeur en ayant écrit au Senat, rapporta pour réponse à sa Sainteté; Que ce Decret ne contenoit rien de contraire à la liberté Ecclesiastique; Qu'il ne regardoit que les seculiers, sur lesquels la Republique avoit souveraine puissance; Qu'il n'estoit pas juste que les biens fonds qui nourrissoient les sujets de l'Estat, & en portoient les charges, tombassent en main morte; & que le Senat n'avoit rien ordonné en cela que ce que les Empereurs Valentinian, & Charlemagne, les Rois de France, depuis saint Loüis jusqu'à Henry III. Edoüard III. Roy d'Angleterre, l'Empereur Charles V. & plusieurs autres Princes tres-Chrétiens avoient ordonné en de pareilles matieres. Mais le Pape bien loin de se payer de ces raisons, leur demanda de plus, qu'ils eussent à luy remettre les prisonniers; & envoya deux Brefs à son Nonce, pour Martin Grimani Duc de la Seigneurie, qui luy ordonnoient de faire l'un & l'autre, sous peine d'excommunication, & d'interdit. Quand ces Brefs arriverent à Venise, le Duc estoit à l'agonie, ainsi on en differa l'ouverture jusqu'à l'élection d'un nouveau, qui fut Leonard Donati. Sous l'autorité de celuy-cy, le Senat fit réponse au Pape; Qu'il ne voyoit rien dans son Decret, ny dans sa conduite qui blessast le respect dû au saint Siege, & qui ne fust des droits de sa souveraineté sur le temporel. Au mesme temps il nomma Duodi Ambassadeur extraordinaire, pour aller rendre raison de ses faits au saint Pere. Cependant l'Ambassadeur de France, qui estoit Fresne Canaye, & le Cardinal Delfin, agissoient avec toute leur adresse pour adoucir l'indignation du saint Pere; mais d'un costé, les Cardinaux de la faction Espagnole, & de l'autre l'Ambassadeur du Roy Catholique, c'estoit Ferdinand Paceco Duc d'Ascalone, luy enfloient le courage, & l'échauffoient par de specieux motifs de Religion & d'honneur. Les Cardinaux le faisoient ainsi pour jetter ce bon homme dans un embarras, esperant que le chagrin d'une fâcheuse affaire abregeroit ses jours. Pour le Duc d'Ascalone, il cherchoit à se venger de quelque ressentiment qu'il avoit contre les Venitiens, & pensoit par là donner matiere au Roy son Maistre, de signaler sa puissance en Italie. L'Ambassadeur extraordinaire de la Seigneurie estant venu un peu tard, trouva les choses fort échauffées; Ainsi, nonobstant tous les devoirs qu'il put rendre aux Cardinaux, & toutes les raisons qu'il sceut apporter, il vit quelque temps aprés, sçavoir le dix-septiéme d'Avril, une Bulle affichée dans les places publiques de Rome, qui declaroit que le Duc, & le Senat, pour leurs entreprises contre l'autorité du saint Siege, les droits de l'Eglise, & les privileges des Ecclesiastiques, avoient encouru les censures portées par les saints Canons, par les Conciles, & par les Constitutions des Papes; leur ordonnoit de remettre les trois prisonniers entre les mains de son Nonce, declaroit leurs Decrets nuls & invalides, leur enjoignoit de les revoquer, de les rayer & biffer de leurs Archives & Registres, & de faire publier par toutes leurs terres, qu'ils les avoient abolis; & ce dans vingt-quatre jours, lesquels il leur accordoit pour tous delais. Et faute d'obeïr, il les declaroit excommuniez eux, leurs fauteurs, consulteurs, & adherans; Et si aprés les vingt-quatre jours prefix ils soûtenoient l'excommunication d'un esprit endurcy, il aggravoit la sentence, & soûmettoit la Cité & l'Estat de Venise à l'interdit. Cela fut cause que Duodi se retira sans prendre congé du Pape, & qu'il emmena avec luy Navi Ambassadeur ordinaire de la Seigneurie. Cette Bulle fulminante fut envoyée à tous les Evesques des terres de la Seigneurie pour la publier: le nombre de ceux qui obeyrent fut le plus petit; le Senat y avoit donné si bon ordre, que ce

La Seigneurie se met en estat de se justifier.

Ce qui ne satisfait pas le Pape.

Il excommunie la Seigneurie.

Ce qui ne l'étonne pas.

grand coup de foudre ne mit le feu en aucun lieu ; & le service divin se fit toûjours dans l'Eglise à portes ouvertes , & l'administration des Sacremens continua à l'ordinaire. Tous les anciens Ordres Religieux n'en branslerent pas, mais presque tous les nouveaux sortirent des terres de la Seigneurie ; particulierement les Capucins , & les Jesuites. Tous deux estoient fort attachez au Saint Pere: ceux-cy d'ailleurs avoient à demesler devant luy , cette grande affaire de la Grace, avec les Dominicains ; dans laquelle il n'y alloit pas de moins, s'ils la perdoient, que d'estre notez de temerité & d'erreur. Tandis que les deux partis pensoient à armer, l'un pour attaquer, & l'autre pour se deffendre, leurs gens de lettres commencerent la guerre par divers écrits qu'ils mirent en campagne. Les plus signalez de ceux qui parurent sur les rangs pour la Republique , furent Pol Soave Religieux de l'Ordre des Servites, on le nomme vulgairement Fra Paolo, Jean Marsile Neapolitain, Docteur en Theologie, & Fulgence Confrere de Pol Soave. D'un autre costé le Cardinal Bellarmin, & le Cardinal Baronius se montrerent les plus ardens deffenseurs du Saint Pere. Aprés que ceux-là eurent donné les plus grands coups, une multitude confuse de moindres écrivains s'escarmoucherent à tort & à travers ; les plus petits Jurisconsultes, & Canonistes s'ingerant selon le party qu'ils soustenoient, de restraindre ou d'estendre l'autorité du Pape au dessus ou au dessous du Concile, & des Canons ; & de discourir à tort & à travers du pouvoir des Princes, & des bornes de leur domination. Il estoit à craindre qu'il n'y eust un bien plus dangereux choc ; le Pape assembloit ses troupes dans le Duché de Spolete, & en avoit donné le commandement general à Rainuce Farnese, Duc de Parme. Il se promettoit bien de faire valoir ses Censures par la force du glaive materiel, & d'abord ne respiroit que combats & prises de places ; mais c'estoit ardeur de vieillard, elle se ralentit aussi-tost qu'il eut senty le faix de la dépense, les soucis de la conduite d'une si grande affaire , & l'embarras où il s'estoit jetté. Les deux plus puissans Rois de la Chrestienté, celuy de France , & celuy d'Espagne, luy offroient à l'envy leurs forces : mais il voyoit bien qu'au mesme temps ils se ménageoient avec les Venitiens, & qu'ils ne tendoient qu'à faire un accommodement, & à s'en attribuer le gré & la gloire. L'Espagnol luy avoit écrit une lettre tres-obligeante, & envoyé François de Castro , pour Ambassadeur extraordinaire à Venise. Le Roy de France agissoit aussi envers sa Sainteté par Alincourt son Ambassadeur ordinaire ; & sur la fin de l'année il fit partir le Cardinal de Joyeuse pour negocier auprés des Venitiens le traitté qui avoit esté déja fort avancé par Fresne Canaye son Ambassadeur ordinaire. Ce Cardinal estant arrivé à Venise au commencement de l'année 1607. ne trouva pas de plus grande difficulté que le rétablissement des Jesuites ; le Senat persuadé qu'ils avoient non seulement animé le Pape à jetter l'interdit, mais encore remué toutes sortes de moyens pour débaucher le peuple, & les autres Religieux , avoit fait informer contre eux sur quelques autres faits criminels, & soit qu'ils en eussent esté convaincus ou non, les avoit bannis de toutes ses terres par un Decret solemnel. Ainsi le Senat s'opiniastroit à ne leur pas rouvrir la porte ; au moins jusqu'à ce que par une conduite toute contraire à la precedente, ils eussent effacé les défiances qu'il en avoit conceuës avec juste sujet. Pour le reste des conditions , on en convint assez facilement. Le Senat donna parole de remettre les prisonniers, & de ne point faire executer ses decrets, jusqu'à ce que les parties en fussent demeurées d'accord ; de revoquer tous les Edicts faits contre l'interdit ; & de rappeller tous les Ordres Religieux qui s'estoient retirez, excepté les Jesuites. Reciproquement, le Pape donna parole de lever les censures, & de recevoir la Seigneurie dans son affection paternelle. Joyeuse, & d'Alincourt, Procureurs du Roy en cette mediation , promirent de souscrire à ces conditions, & de demeurer garans envers le Saint Pere de leur execution : Mais le Saint Pere, en recevant cet écrit de leurs mains, devoit donner à Joyeuse un pouvoir de lever les censures.

Le Senat de Venise remet les prisonniers que le Pape demandoit.

Les affaires s'accommodent.

Le Cardinal de Joyeuse alla en poste à Rome avec ces articles. Le lendemain de son arrivée, qui fut le dix-huitiéme de Mars, le Pape l'ayant admis à l'audience, fit encore de grands efforts, au moins en apparence , pour le restablissement des Jesuites: car il y alloit de son honneur de ne les pas abandonner visiblement, puisqu'ils avoient esté chassez pour sa querelle. Le Cardinal se faisoit fort de l'obtenir, si on remettoit cette affaire à son entiere & pleine disposition ; mais le saint Pere ne le jugea pas à propos. Le Cardinal du Perron qui se trouva en cette Cour-

là pour quelque autre sujet, exerça fort son eloquence pour luy persuader, qu'il ne devoit point rompre l'accommodement pour l'amour des Jesuites, puisque leur rappel ne luy estoit pas absolument dénié, mais seulement differé. Le Pape feignit de se laisser vaincre à ces puissantes raisons : mais il parut enfin, que c'estoit fort inutilement que du Perron s'estoit debattu sur ce point-là ; parce que les Espagnols, à ce qu'on sceut, avoient secretement obtenu de sa Sainteté, qu'il n'en feroit plus d'instance que pour la forme seulement ; ce qu'ils n'avoient pas manqué de faire sçavoir au Senat. Ils avoient eu toute la part qu'ils pouvoient desirer dans les secrets mouvemens de cette affaire ; mais ils s'efforçoient aussi de l'avoir dans les dehors. Les François ne le voulurent jamais souffrir ; & ce ne fut pas une des moindres difficultez pour l'execution. Car ces artificieux Politiques, resolus d'y entrer, ou de la rompre, tantost demandoient, que la levée des censures se fist à Rome ; tantost ils essayoient de faire ajoûter de nouvelles clauses au Bref du Pape : une autre fois ils tâchoient de persuader, qu'il faloit obliger les Evesques qui n'avoient pas obeï, de venir à Rome demander l'absolution à sa Sainteté. Tout cela ne leur ayant pas reüssi, ils s'efforcerent de luy donner l'alarme, en faisant courre le bruit, Que le Senat protesteroit contre la delivrance des prisonniers : mais le Cardinal de Joyeuse le rassura de cette peur. Comme ils eurent fait toutes ces tentatives en vain, ils demanderent, que le Cardinal Sapate, qui avoit pris fort hautement les interests du saint Pere, fust associé au Cardinal de Joyeuse pour l'execution du Bref : mais Joyeuse fit entendre nettement, qu'il laisseroit plûtost tout là, que de souffrir qu'un autre, quel qu'il fust, partageast cet honneur avec luy. Voicy donc comme l'affaire fut terminée. Aprés que le Cardinal fut retourné à Venise, & qu'il eut concerté avec la Seigneurie, on prit le vingt-uniéme d'Avril pour cette action. Ce jour-là, le matin, avant toutes choses, les deux prisonniers furent amenez au logis du Duc, & là remis entre les mains d'un Docteur commissaire de sa Sainteté pour cet effet, en presence de témoins. Cela fait, le Cardinal entra seul dans le Senat ; lors qu'il y eut esté quelque temps, on appella deux témoins, devant lesquels il fit lire le Bref de l'interdit, & de l'excommunication, par un Heraut : En suite de cela il donna l'absolution en forme, avec le signe de la Croix, au Senat, & à tous ceux qui avoient encouru les censures. Il en fut dressé un acte, signé des témoins qui y avoient assisté. La chose accomplie, & les portes ouvertes, le Comte de Castro Ambassadeur d'Espagne, vint se conjoüir avec le Senat de sa reconciliation avec le Saint Pere ; & le Cardinal alla celebrer la Messe Pontificalement dans l'Eglise Patriarchale, où le Senat, & le Comte de Castro assisterent, le peuple y affluant de toutes parts avec une joye indicible. Les Evesques qui n'avoient pas deferé aux censures, eurent aussi l'absolution ; mais tandis qu'ils disputerent des conditions avec ceux que le Pape avoit preposez pour cette affaire, ils s'abstinrent de celebrer, & par ainsi satisfirent à l'interdiction aprés coup. Le Senat honora de bonnes pensions ceux qui avoient écrit pour sa deffense, & les prit sous sa protection ; mais tout son pouvoir ne fut pas assez grand pour garantir Fra Paolo de l'entreprise de certains assassins, qui l'ayant guetté long-temps, l'attraperent un jour comme il s'en retournoit à son Monastere, & le blesserent de plusieurs coups de stylet au col & à la teste, dont pourtant il fut si bien pensé qu'il en guerit. Depuis il fit mettre le stylet devant un Autel, dans l'Eglise de son Convent avec cette inscription, *Dei Filio liberatori :* non pas tant peut-estre pour consacrer sa reconnoissance envers Dieu, que pour immortaliser l'horreur de cet assassinat, & pour irriter la haine du public contre ceux qu'il croyoit en estre les auteurs.

Le Pape levé l'excommunication de la Seigneurie.

Je viens à la tréve d'entre les Provinces-Unies, & le Roy d'Espagne, & je remonteray à cet effet jusqu'à l'année 1606. Les deux partis estoient extremément fatiguez d'une guerre de plus de quarante ans : ils en avoient chacun diversement ressenty les incommoditez, & en redoutoient les evenemens. Les Espagnols y avoient dépensé une infinité d'argent, & plus perdu d'hommes que ces païs-là ne valoient : Ils ne voyoient nulle apparence de les reduire par la force, & craignoient mesme que s'ils obtenoient un trop grand avantage sur eux, ils ne se jettassent sous la domination du Roy de France, qui eust entraîné les autres Provinces qui leur restoient. Mais la plus grande de leurs apprehensions estoit, qu'ils ne ruinassent entierement leurs Voyages des Indes, & qu'ils n'empeschassent l'arrivée de leurs flotes, qui sont leur plus grande subsistance. D'ailleurs, leur Conseil s'imaginoit, que comme la guerre n'avoit servy qu'à effaroucher davantage ces peuples, & leur avoit appris à

On minute la tréve entre l'Espagne & les Païs bas.

se mieux deffendre, la paix les rameneroit peu à peu, restabliroit la communication, & peut-estre le respect pour leur ancien Souverain, du moins parmy les Catholiques, qui faisoient presque le quart des Provinces revoltées. Avec cela, l'Archiduc Albert desiroit ardemment la paix afin de joüir paisiblement de la Flandre, & de pouvoir employer son argent & ses amis à briguer l'Empire, qu'il croyoit devoir bien-tost vacquer par la mort de Rodolfe. D'autre costé, les Provinces-unies se voyoient accablées de dettes, presque abandonnées de l'Anglois, & dans l'apprehension de l'estre des François, qui s'ennuyoient de tant contribuer pour les frais de cette guerre, sans en tirer aucun profit apparent. Plusieurs de leurs Marchands s'imaginoient que la paix leur apporteroit des montagnes d'or; & quelques-uns estant fort alarmez des progrez du Marquis de Spinola, qui entre autres places avoit pris Grole, & Rhimbergue, se laissoient aller à dire, Que puisqu'ils ne pouvoient pas subsister d'eux-mesmes en un Corps d'Estat separé, il valoit mieux se rejoindre à leur Seigneur naturel, que de passer sous un autre qui leur seroit d'autant plus rude qu'il leur seroit plus voisin. Un certain Flamand, nommé Caminga, qui avoit esté des premiers entre ceux qu'on avoit autrefois appellez *Gueux*, ayant un soir tenu quelques discours semblables, fut le lendemain trouvé mort dans son lict à Emden. Les dispositions estant telles de part & d'autre, les Archiducs sonderent le gué par le moyen de Walrave, de Witenhorst, & de Jean Gevart ses Envoyez, qui au mois de May de l'an 1606. confererent premierement avec quelques particuliers des Estats, puis sur la fin de la mesme année furent entendus dans l'assemblée des Estats mesme. Cette premiere fois, ayant representé les longues & cruelles miseres de la guerre, & loüé la douceur & les bonnes intentions des Archiducs, ils proposerent la reünion de ces Provinces avec les autres, sous l'obeïssance de leur ancien Prince. Les Estats n'eurent pas ce discours trop agreable, & les renvoyerent avec une réponse toute contraire à leur demande; sçavoir, *Que par le decret fait à Utrecht l'an 1579. le Roy d'Espagne estoit déchen du Droit de Souveraineté sur ces Provinces, & qu'elles avoient esté unies en un Corps, & declarées Estat libre, & Republique: ce qui avoit esté confirmé par une prescription de plus de vingt-cinq ans, & par plusieurs Princes & Estats, avec lesquels ils avoient fait divers traittez & confederations.* Les Archiducs, à ce qu'on croit, n'avoient fait cette tentative que par honneur seulement; aussi leurs Deputez renvoyerent aussi-tost declarer aux Estats, que l'intention de leurs Princes n'estoit point de gagner, ou de pretendre aucun avantage sur les Provinces-Unies: mais de les laisser comme elles estoient, & de traitter sur ce pied-là. La proposition ne déplût pas aux Estats; Et de leur costé, les Archiducs au mois de Fevrier 1607. pour montrer qu'ils agissoient de bonne foy, employerent à cette negociation le * Pere Jean Neyen ou Ney, General des Cordeliers, mais qui estoit naturel Flamand, & avoit esté élevé dans la Religion Protestante jusqu'à l'âge de vingt-deux ans. Son pere estoit un Martin Ney, qui avoit autrefois esté fort connu par le pere du Prince Maurice, lequel luy avoit donné divers emplois. Au reste, sa maniere d'agir paroissoit avoir tant de sincerité, que nonobstant son changement & son habit, les Hollandois avoient beaucoup de croyance en luy. Il leur apporta des lettres fort engageantes des Archiducs, qui offroient entre autres choses, pour leur oster toute défiance de surprise, de ne deputer pour le traitté que des Originaires des Païs-Bas; de tenir les Conferences en tel lieu qu'il plairoit aux Estats de choisir; de leur accorder une tréve de huit mois, & d'en faire ratifier les conditions par le Roy d'Espagne. Les Estats accepterent la tréve, à la commencer au quatorziéme de May 1607. les lettres de ratification en furent aussi-tost données de part & d'autre, & la publication faite. La difficulté fut pour la ratification d'Espagne; Loüis Verreiken, Secretaire d'Estat des Archiducs, l'apporta le quatorziéme de Juillet à la Haye; mais comme elle n'estoit qu'en papier, soussignée *Jo el Rey*, & scellée seulement du petit sceau; de plus, qu'on y donnoit aux Archiducs le titre de Seigneurs des Païs-bas, & qu'on y avoit obmis la clause, *Qu'on traitteroit avec ces Provinces comme les tenant pour Pays libres,* les Estats la trouverent imparfaite tant en la forme qu'en la substance. Cependant, le Roy de France qui avoit eu avis des Estats, qu'ils avoient accepté une tréve, craignant que l'affaire ne se poussast plus avant au desavantage de ses interests, resolut, afin d'avoir part à la negociation, & de s'en rendre comme l'Arbitre, d'y envoyer le President Janin, l'une des meilleures testes de son Royaume, & Paul Choard Busenval, pour y travailler conjointement avec Elie de * la Planche Ruffi, pour

Ils le nommoient Pater Ney.

Jean de Ney General des Cordeliers y fut employé.

Elle fut arrestée.

Le Roy voulut y avoir part.

Il estoit fils de la Planche,

communiquer avec eux & les fortifier de leurs Conseils. Il avoit envoyé Russi Ambassadeur auprés des Estats en la place de Busenval. Le Roy d'Angleterre pareillement voulut y avoir des Ambassadeurs, & à son exemple, le Roy de Dannemarc, & les Princes Protestans y en envoyerent aussi. Ceux de France y arriverent dés le vingt-huitiéme de May : ceux d'Angleterre seulement au mois de Juillet ; & les autres ne s'y rendirent que sur la fin de l'année.

premier Presi. dent à la Cour des Aydes, tué à la saint Barthelemy.

La ratification d'Espagne portée à Madrid, & rapportée à la Haye avec quelques changemens, non pas pourtant avec tous ceux que les Estats y avoient marquez, ne les contenta pas entierement. Ceux qui ne desiroient pas la paix, prirent sujet de cela, & de quelques autres incidens, de former beaucoup d'obstacles, qui firent passer quatre mois en contestation. Neanmoins, au commencement de Novembre, les Estats, sur les instances du Pere Ney, passerent outre à la negociation ; mais poserent pour leur poinct fixe & immobile, *Qu'il ne seroit point touché au fondement de leur liberté, & au droit de souveraineté*, qu'ils s'estoient acquis aux dépens de tout ce qu'ils avoient de plus cher au monde. Or parce que les treves finissoient en Janvier, ils laisserent à la discretion des Archiducs de les prolonger pour un mois, ou six semaines. En ces allées & venuës, se passa presque toute l'année 1607. On tient, qu'une des considerations qui hasta le plus le Conseil d'Espagne d'accepter une tréve, fut la crainte de perdre les Indes, & leurs forces maritimes. Car les Hollandois leur avoient pris ou bruslé depuis trois ans plus de trente gros galions ; & tout fraîchement ils leur avoient défait leur Admiral Dom Jean Alvarez d'Avila, dans le port mesme de Gibraltar, le quinziéme jour d'Avril de la mesme année. On peut bien compter cet exploit-là entre les plus determinez qui se soient jamais faits sur mer. Jacob de Heemskerk commandant l'armée des Estats, composée de vingt-six vaisseaux, osa bien aller attaquer celle d'Espagne, quoy qu'elle fust plus forte d'un tiers que la sienne, & sous la volée du canon, tant du Chasteau que de la Ville. Il poursuivit l'Admiral au travers de la flotte ennemie, ayant donné ordre de ne point tirer que lors qu'ils seroient bord à bord. A l'approche, ce valeureux Hollandois eut la jambe emportée d'un coup de canon, dont il mourut une heure aprés ; mais cependant il harangua si fortement ceux qui estoient autour de luy, & donna de si bons ordres, que ses gens remporterent la victoire, & brûlerent ou coulerent à fond l'Admiral Espagnol, sur lequel estoit d'Avila, & douze autres vaisseaux ; firent deux cens prisonniers, desquels estoit le fils d'Avila, & tuerent plus de deux mille hommes, dont il y en avoit plus de cinquante qualifiez. Un si grand échec remplit l'Espagne de dueil, & porta l'alarme bien chaude jusqu'à Madrid. On creut que si les vainqueurs eussent poursuivy leur pointe, ils eussent pû forcer Gibraltar, & mesme Cadis ; mais ils se retirerent à Tituan, place sur la coste d'Afrique, appartenant au Roy de Fez, pour s'y rafraîchir, & s'y radouber.

Deffaite du vaisseau Admiral d'Espagne.

Nous avons peu d'autres choses à recueillir en cette année 1607. si peut-estre quelqu'un ne desire qu'on luy marque, que le Roy suivoit ses plaisirs ordinaires, l'amour, le jeu & la chasse ; Qu'il avoit de fois à autres des accés de gouttes, & qu'il fit diette comme il avoit accoûtumé de faire tous les ans. Qu'à la priere du Pape il envoya son Ordre du Saint Esprit à Alincourt son Ambassadeur à Rome, pour le donner avec toute la solennité possible au Duc Sforce, & au Duc de saint Gemini de la Maison des Ursins, les dispensant de faire leurs preuves de Noblesse, comme le Pape l'avoit dispensé du statut de cet Ordre, qui deffend de le conferer à des Estrangers. Qu'il luy nâquit un second fils le seiziéme d'Avril, lequel porta le titre de Duc d'Orleans, & mourut quatre ans aprés, avant les ceremonies du Baptesme. Qu'au mois de May, comme il estoit à Fontainebleau, un Chaoux luy apporta un compliment & des lettres de la part du Grand Seigneur Mahomet. Qu'au mois de Juillet il réünit tout son Domaine particulier à la Couronne de France. Que le vingt-sixiéme de Septembre, il se vit une Comete, dont la longue & large queuë s'estendoit à l'opposite du Soleil, & qui estoit de la grandeur de Jupiter, & de la couleur de Saturne. Son mouvement d'abord fut si viste, qu'en ces premiers jours, dans son propre cercle qui estoit tres-grand, elle parcourut neuf degrez & davantage : cette vitesse diminuant de jour en jour avec sa grandeur, on cessa de la voir à la fin d'Octobre. Que le grand Maistre de Malthe envoya un os du pied de sainte Euphemie, Vierge & Martyre, aux Docteurs de la Maison de Sorbonne, qui l'ont choisie autrefois pour Patrone ; & que l'Université en Corps fut au Temple, où estoit logé l'Ambassadeur de l'Ordre, querir ce sacré Tresor.

Choses principales arrivées en cette année.

Apparition d'une Comete.

Qu'au sujet d'un nommé la Mothe, qui estoit accusé d'avoir assisté à l'assassinat de François de Montmorency Halot, commis par le Marquis d'Alegre à Vernon l'an 1593. & lequel avoit obtenu lettres d'abolition du Roy, & pour plus grande sureté avoit levé la fiertе Saint Romain dans Roüen, il fut fort disputé au grand Conseil sur ce privilege, par des Avocats du Parlement; qui à dire le vray, n'estoient guere sçavans dans l'antiquité de nostre Histoire. Le grand Conseil donna acte aux gens du Roy de l'opposition qu'ils formerent à l'execution de ce privilege: Et depuis par un Arrest du vingt-sixiéme Mars 1608. ayant quelque égard aux lettres d'abolition, bannit l'accusé pour neuf ans de la suite de la Cour, & de la Normandie & Picardie, & le condamna à quelques reparations & à quelques amendes. Le Roy apporta cette modification au privilege de la fierte, Que celuy que le Chapitre auroit nommé pour la lever, seroit de là en avant tenu de prendre lettres d'abolition au grand Sceau, afin que cette grace vint du pouvoir du Prince, & fust dans l'ordre judiciaire.

Du privilege de la Fierte de S. Romain.

Nous voicy à l'année 1608. que l'on nomme encore aujourd'huy, L'ANNE'E DU GRAND HYVER, à cause de sa longue & horrible froidure. Elle avoit commencé à devenir tres-aspre le jour de Saint Thomas, & ayant duré plus de deux mois sans relâcher qu'un jour ou deux, elle glaça, ou pour ainsi dire, petrifia toutes les rivieres, gela presque toutes les jeunes vignes, & les jeunes plantes à la racine, tua plus de la moitié des oyseaux & du gibier à la campagne, grand nombre de voyageurs par les chemins, & prés de la quatriéme partie du bestail dans les estables, tant par la rigueur du temps, que par le défaut de fourages. On remarqua que les chaleurs de l'Esté suivant égalerent presque les rigueurs d'Hyver, & que neanmoins l'année fut des plus abondantes. Le degel ne causa pas de moindres dégasts qu'avoit fait le grand froid, les glaces des rivieres rompirent les basteaux, les chaussées, & les ponts; Les eaux grossies par les neiges fonduës inonderent toutes les vallées, & la Loire renversant ses digues en plusieurs endroits, fit un second deluge dans les campagnes voisines. Ce qui arriva à Lyon est une merveille digne d'estre écrite; Il s'estoit accumulé comme une montagne de glaçons sur la Saone, devant l'Eglise de l'Observance; toute la ville trembloit, de peur qu'en se détachant leur choc ne vint à emporter le pont, & on faisoit des prieres publiques pour détourner ce malheur. Un simple artisan entreprit de les rompre en petits morceaux, & de les faire tous écouler sans aucun desordre, moyennant certaine somme d'argent dont il convint avec les Magistrats de la Ville. Pour cet effet, il alluma tout vis-à-vis, sur le bord de la riviere, deux ou trois petits feux, avec demie douzaine de fagots, & quelque peu de charbon, & se mit à murmurer certaines paroles. Aussi-tost ce prodigieux rocher de glace éclata comme un coup de canon, & se rompit en une infinité de pieces, dont la plus grande n'estoit pas de plus de trois ou quatre pieds. Mais ce pauvre homme, au lieu de toucher sa recompense, fut en danger de recevoir punition: car les Theologiens disoient, que cela ne s'estoit pû faire sans l'operation du diable: tellement que sa recepte fut bruslée publiquement devant l'Hostel de Ville. Dix ou douze ans aprés il intenta action au Parlement pour avoir son salaire, je n'en ay pû apprendre le succés.

Desordres du grand Hyver.

Effet extraordinaire des glaces.

Mais empesché comme par magie.

Henry dernier Duc de Montpensier, aprés avoir languy deux ans d'une fiévre hectique, reduit à teter une nourrisse, expira sur la fin de Février. Sa fille unique estant encore fort petite, avoit peu avant sa mort esté fiancée au second fils du Roy; Celuy-là estant mort jeune, elle épousa depuis le troisiéme que nous avons veu Duc d'Orleans, lequel vint au monde le vingt-cinquiéme de Mars de cette année. Henriette Catherine de Joyeuse, veuve de Henry, se remaria quelque temps aprés à Charles Duc de Guise. Au mois de May, Charles Duc de Lorraine, bon Prince, liberal & pacifique, passa de cette vie à l'autre, & eut pour successeur son fils aîné Henry Duc de Bar & Marquis du Pont-à-Mousson. Quelqu'un peut-estre trouveroit mauvais, si j'oubliois que le Duc de Nevers fut envoyé en ambassade extraordinaire vers le Pape, pour luy rendre l'obeïssance filiale, qu'il fit son entrée à Rome le vingt-cinquiéme de Novembre, la plus magnifique qu'on eust jamais veuë en pareil cas; & que le saint Pere fit publier un Jubilé, qui commença à Rome le sixiéme de Septembre, & six semaines aprés à Paris.

Mort du Duc de Montpensier.

Mort de Charles Duc de Lorraine.

Je croy pouvoir rapporter à cette année l'invention des Lunettes d'approche, ou de longue veuë, parce qu'alors l'usage commença à s'en rendre commun en Hollande, & en France. Un Lunetier de Mildebourg en presenta une qu'il avoit faite,

Invention des Lunettes d'approche.

au Prince Maurice, laquelle sembloit approcher à deux cens pas prés les objets qui estoient éloignez de deux lieuës ; car de la Haye on voyoit aisement l'horloge du Delf, & les fenestres de l'Eglise de Leyden. L'année suivante on en vit plusieurs dans les boutiques de Paris, mais qui ne portoient pas le tiers si loin que celle-là. Quelques-uns les ont nommées *Lunettes de Galilée*, comme si ce fameux Mathematicien les avoit inventées ; mais il est certain que cette heureuse découverte s'estoit faite long-temps avant luy ; on en voit des traces assez manifestes dans les Ouvrages de Baptista-Porta. Et il faut avoüer que les Anciens mesme s'en servirent, s'il est vray ce que dit Roger Bacon, Que Jules Cesar estant sur le rivage de la Belgique opposé à la Grand' Bretagne, reconnut avec de certains grands Miroirs ardens l'assiette & la disposition de l'armée Britannique, & de toute la coste de ce païs-là. Quoy qu'il en soit, on a si heureusement travaillé à les mettre dans leur perfection, qu'il seroit mal-aisé d'y rien adjouster ; les merveilleuses observations que l'on a faites au Ciel par leur secours, en sont de tres-illustres preuves.

Au sujet de la fougade de Westminster, le Roy de la Grand'-Bretagne qui croyoit que toutes ces conspirations procedoient de la puissance que le Pape s'attribuoit sur les Souverains, composa un nouveau formulaire de serment de fidelité ; Dans lequel il obligeoit tous ses Sujets, à reconnoistre, qu'il estoit leur vray & legitime Souverain, & que le Pape n'avoit ny de soy, ny d'ailleurs aucun pouvoir de déposer les Rois, ou de porter aucun Prince estranger à s'emparer de leurs païs, ou de dispenser leurs Sujets du serment de fidelité ; Et partant vouloit qu'ils luy jurassent, que nonobstant toutes sentences du Pape, ils luy obeïroient fidellement, le serviroient, luy, & ses Successeurs, & découvriroient les conspirations qu'ils sçauroient estre contre sa personne, & contre son Estat. Le Pape en ayant eu avis, envoya un Bref aux Catholiques, pour leur deffendre de prester ce serment. George de Blacwel, Archiprestre d'Angleterre, ayant esté emprisonné sur le refus qu'il en faisoit, se laissa enfin persuader, que ce Bref avoit esté extorqué, & qu'il n'y avoit rien dans le formulaire du serment, qui fust contraire aux articles de la Foy ; si bien qu'il le presta, & le fit prester aux autres Catholiques d'Angleterre. Mais le Pape par un second Bref, confirma le premier, & le Cardinal Bellarmin écrivit une lettre à Blacwel, pour luy remontrer que ce serment blessoit l'unité de l'Eglise, & l'autorité du saint Siege. L'Archiprestre publia une Apologie pour ce serment ; le Cardinal y fit une réponse ; & le Roy une replique, qu'il adressa aux Princes Chrétiens. Quelques Auteurs se meslerent dans la querelle ; & comme c'estoit un combat où il s'agissoit de la puissance des Papes, & de celle des Princes temporels, il fut l'entretien & l'exercice des plus doctes hommes de l'Europe cinq ou six mois durant.

Le Roy d'Angleterre fait un nouveau serment de fidelité pour ses Sujets.

Qui ne plaist point au Pape.

Les Estats des Provinces-unies avoient besoin de faire voir aux Espagnols, qu'en cas que le traité de paix se rompît, ils seroient secourus de la France, & de l'Angleterre ; c'est pourquoy ils avoient diverses fois fait instance envers les Ambassadeurs des deux Rois, qu'ils entrassent en une bonne ligue deffensive pour leur conservation. Le Roy de France la leur accorda le premier, & la signa le deuxiéme jour de Janvier de cette année 1608. nonobstant les avis contraires de ceux de son Conseil, que le zele de la Religion Catholique portoit indirectement à favoriser l'Espagnol. Les Ambassadeurs du Roy de la Grand'Bretagne ayant quelques interests à démesler avec les Estats, touchant la liquidation des arrerages de quelque argent, ne la conclurent que quatre ou cinq mois aprés. Ceux d'Espagne deputez pour la paix ; sçavoir le Marquis de Spinola General des armées du Roy Philippe dans les Païs-bas ; Jean Crusel Richardot, President du Conseil secret des Archiducs, Jean de Mancidor Secretaire du Roy Philippe pour la guerre ; le pere Jean Neyen, ou Ney, Commissaire general de l'Ordre de Saint François ; & Loüis Verreiken, premier Secretaire d'Estat de l'Archiduc, arriverent à la Haye au mois de Janvier. Les Estats deputerent pour la Generalité Guillaume de Nassau, & le Seigneur de Brederode : & les sept Provinces nommerent chacune un homme des plus habiles & des plus qualifiez qu'elles eussent. Les complimens faits de part & d'autre, ils commencerent de s'assembler le sixiéme de Fevrier. Dans les dix premieres séances ils se communiquerent leurs procurations, & on y traita premierement de l'amnistie, des represailles, & de quelques autres points qui passerent sans beaucoup de difficulté ; mais quand on vint à parler du commerce des Indes Orientales, ce fut là que commença le fort de la negociation ; les Estats se roidissant à l'avoir en toute liberté ; les Espagnols à les en exclure. Ceux-cy pensoient qu'il n'y eust qu'un

Le Roy fait ligue avec les Provinces-unies.

Ce qui fait avant l'Espagne pour traiter la paix avec ces Provinces.

petit nombre de Marchands interessez à ce commerce, & que les autres ne se soucieroient pas beaucoup de le conserver ; mais la Compagnie qui s'estoit formée depuis quelques années pour ces Indes, avoit quarante vaisseaux sur cette route-là, le moindre de cinq cens tonneaux, bien équipez en guerre, & de la valeur chacun de vingt-cinq mille écus : De plus quatre-vingts autres du port de six à sept cens tonneaux qui alloient aux Indes Occidentales, sans compter grand nombre d'autres petits pour la Guinée, & les Isles saint Dominique. Estant donc animez par leurs interests, & avec cela soûtenus du Prince Maurice, ils faisoient tant de bruit, & réveilloient le public par tant de manifestes & de discours imprimez, que leurs Deputez estoient obligez de tenir ferme. Comme ils ne purent donc s'accorder sur ce point-là, ils le quitterent pour passer à ceux du trafic reciproque dans les Païs-bas, de la renonciation aux represailles, de la declaration des limites, de la démolition & de l'échange des places, de la cassation des Sentences de proscription & de confiscation, de la restitution des biens, des privileges des Villes, du licentiement des troupes de chaque costé, & de plusieurs autres choses. On voit dans les memoires du President Janin les difficultez qui se formerent de part & d'autre sur differents articles, particulierement sur la restitution des places. Que la tréve fut prolongée par deux fois, l'une jusqu'à la fin de May, l'autre jusqu'en Juillet. Que le pere Ney estant allé en Espagne pour querir des pouvoirs plus amples, y fut detenu long-temps pour la lenteur, ou naturelle ou artificieuse, de ce Conseil-là ; Que le President Janin, mandé par le Roy, fit un tour en France, & que Dom Pedro de Tolede, qui alloit en Allemagne, y passa en mesme temps, à dessein, comme on creut, de sonder les intentions du Roy, pour le détacher des interests des Estats.

On y voit encore les grandes jalousies que les Etats prirent des conferences qu'il avoit avec le Roy, les intrigues & les artifices du Prince Maurice pour rompre ce traité, les differentes factions qui se formerent dans le païs pour & contre : puis la rupture du traité par les Etats, sur ce que les Espagnols persistoient à vouloir qu'ils restablissent l'exercice de la Religion Catholique par tous leurs païs, & qu'ils se deportassent de la navigation de toutes les Indes ; & enfin sur cette rupture, la retraite des Ambassadeurs d'Espagne, qui prirent congé des Etats le dernier jour de Septembre, & s'en retournerent à Bruxelles. Ceux de France, & de la Grande Bretagne, particulierement le premier, ne cesserent pas pour cela leur mediation, & proposerent aux deux partis de faire au moins une longue tréve, puisqu'ils ne pouvoient pas convenir des articles d'une paix perpetuelle. Le Prince Maurice s'y opposoit ouvertement, parce que son employ prenoit fin par la guerre. Il avoit beau champ de declamer contre les artifices des Espagnols, & d'entretenir les peuples dans des défiances & des apprehensions ; & il parloit d'autant plus haut qu'il avoit de son costé tous les gens de guerre, & la Province de Zelande, de plus quatre ou cinq bonnes places en sa disposition, & les desirs des Princes Protestans, qui apprehendoient que durant cette tréve les armes de la Maison d'Austriche ne leur tombassent sur les bras. Mais il y alloit trop de l'honneur du Roy, aprés tant de peine qu'il y avoit prise, & trop aussi de son interest, qui estoit de desarmer la Flandre, laquelle il avoit dessein d'enlever, pour ne pas conclurre cette affaire. Il agit donc si puissamment par prieres & par menaces, envers les Etats, que leurs Deputez se rassemblerent le vingt-cinquiéme de Mars en l'année 1609. à Anvers avec ceux d'Espagne, & firent une tréve pour douze ans, qui fut proclamée dans cette ville-là le quatorziéme d'Avril. Elle portoit entre autres choses, *Que les Archiducs traitoient avec eux en qualité & comme les tenant pour Provinces libres, sur lesquelles ils n'avoient rien à pretendre ; Qu'il y auroit cessation de tous actes d'hostilité, mais que dans les païs éloignez elle ne commenceroit qu'un an aprés ; Que le trafic seroit libre par mer & par terre ; lequel neanmoins le Roy d'Espagne limitoit aux terres qu'il avoit en Europe, n'entendant point que les Etats le pussent faire aux autres,* * *sans son expresse permission ; Que chacun garderoit les Provinces & les places qu'il tenoit pour lors ; Que ceux dont les biens avoient esté arrestez ou confisquez à cause de la guerre, ou leurs heritiers, en auroient la joüissance pendant la tréve, & y rentreroient sans aucune formalité de Justice ; Que les Sujets des Etats auroient dans le pays du Roy Catholique & des Archiducs, la mesme liberté pour la Religion, qui avoit esté accordée aux Sujets du Roy de la Grand' Bretagne par le dernier traité de paix. Reciproquement, les Etats promirent, qu'il ne seroit fait aucun changement dans les villages de Brabant qui dependoient d'eux, ausquels il n'y avoit auparavant que l'exercice de la Religion Catholique ; & les Ambassadeurs de France en donnerent*

Le Prince Maurice s'y opposoit.

Mais il fut fait une tréve de douze ans, par la mediation du Roy.

* *Les Indes Orientales & Occidentales.*

donnerent leur écrit de garantie. Le President Janin estant retourné à la Haye aprés la publication, exhorta les Etats de la part du Roy, d'accorder à leurs sujets Catholiques le libre exercice de leur Religion; mais tout ce qu'il pût obtenir fut, qu'ils ne seroient plus recherchez ny troublez, s'ils ne le faisoient que dans leurs maisons & pour leurs familles seulement.

Si la puissance Espagnole receut un grand échec par ce Traité, celuy qu'elle se procura par l'expulsion des Morisques ne fut pas moindre. Aprés l'eversion du Royaume de Grenade, il estoit resté grand nombre de Mahometans & de Juifs en ce païs-là, d'où ils s'estoient encore répandus dans les païs de Valence, de Castille, & d'Andalousie. Ils estoient baptisez, & professoient le Christianisme, à cause dequoy on les nommoit, nouveaux Chrétiens; mais ils exerçoient secrettement les impietez de leurs peres. On faisoit estat qu'il y en avoit plus de douze cens mille testes de l'un & de l'autre sexe. Le Roy Philippe estoit informé que depuis plusieurs années ils avoient recherché la protection du Roy de France, des Provinces-Unies, du Roy d'Angleterre, mesme du Turc, & du Roy de Maroc; & il s'estoit laissé persuader qu'un jour de Vendredy-Saint, ils devoient égorger tous les vieux Chrétiens des païs où ils se trouveroient les plus forts; Sur cela il resolut de les mettre hors de ses terres, ne leur permettant d'emporter autre chose que des marchandises; & retenant leur or & argent, leurs pierreries, & tous leurs immeubles, horsmis qu'il en accorda la quatriéme partie à la Noblesse pour la dédommager de la perte qu'elle souffroit par leur éloignement: car ils faisoient valoir les terres des Gentils-hommes un tiers davantage que les païsans Espagnols. On executa cet Edit avec la derniere rigueur, mesme sur ceux qui estoient Prestres, Religieux, Officiers du Roy, & alliez dans les maisons des anciens Chrétiens: on les arracha des Autels, des Cloistres, des Tribunaux de Justice; les maris d'entre les bras de leurs femmes, les femmes d'entre les bras de leurs maris, les peres d'avec leurs enfans. Ces miserables, partie transportez en Afrique, partie ayant passé en France & en Italie, perirent presque tous de diverses manieres; Les uns furent noyez par les Mariniers mesme qui les passoient; les autres massacrez par les Arabes; plusieurs dépoüillez, & plusieurs ayant esté repoussez par ceux chez qui ils pensoient se refugier, moururent de faim, estant en execration aux Chrétiens comme infideles, & aux infideles comme Chrétiens; si bien que de cette grande multitude à peine s'en sauva-t'il le quart. L'Espagne se sentira long-temps de cette inhumanité plus que barbare: car la cruelle expulsion de tant de milliers d'hommes jointe au continuel passage de ses habitans dans les Indes, & à leur faineantise naturelle, a fait de ce païs-là, autrefois le plus peuplé & le plus cultivé de l'Europe, une vaste & sterile solitude.

Mœurs des Morisques.

Le Roy d'Espagne se resout de les chasser de ses Etats.

Ce qu'il fit avec beaucoup de rigueur & de cruauté.

Quelques pirates Chrétiens s'estoient retirez à Tunis & à Alger, & y avoient tant recüeilly de leurs semblables, qu'ils tenoient le détroit de Gibraltar comme bouché, & osoient bien attaquer des flottes entieres. Les Maloüins ne pouvans souffrir ce brigandage, armerent quelques navires pour leur courir sus. Le Capitaine Beaulieu qui les commandoit, ayant resvé aux moyens de ruiner tout d'un coup les forces de ces voleurs, conceut le plus hardy dessein qu'on se puisse imaginer. Il resolut d'aller brûler leurs vaisseaux dans le port de Tunis, au dessous du chasteau de la Goulete. Les Espagnols l'ayant joint avec huit gros galions, se mirent de la partie pour le seconder en cette genereuse entreprise. Quand le vent fut bon, il se mit bravement à l'avant-garde, entra dans le havre en plein midy, passa sous l'artillerie du fort, contre lequel il fit tirer cent cinquante volées de canon; puis comme il vit que ses vaisseaux ne pouvoient approcher plus prés, il sauta dans une barque avec quarante hommes seulement, & perçant au travers d'une tempeste continuelle de quarante-cinq pieces de canon qui tiroient du fort, alla mettre le feu au plus grand vaisseau, d'où il se porta ensuite à tous les autres, & en consuma trente-trois, dont il y en avoit seize armez en guerre, & une galere. Les nouvelles de la mort de Ferdinand de Medicis Duc de Toscane, oncle de la Reyne, interrompirent les divertissemens qui faisoient les occupations de la Cour durant l'Hyver, & firent cesser les carousels & les balets. Son fils Cosme II. du nom luy succeda en ses Etats. Il se publia cette année deux Edits memorables; l'un du mois de Juin, pour arrester la fureur des duels; l'autre du mois de May, pour remedier aux trop frequentes banqueroutes. Le premier augmentoit les peines portées par les precedens, tant contre ceux qui se battoient, que contre leurs seconds, faisoit plu-

Exploit hardy de Beaulieu sur les Vaisseaux de Tunis & d'Alger.

Mort du Duc de Toscane.

Edit contre les duels.

sieurs Reglemens pour la reparation des offenses, & permettoit à ceux qui auroient reçû quelque injure atroce, d'en porter leurs plaintes au Roy, ou bien aux Connétable & Maréchaux de France, & de demander congé de se battre : ce qui leur seroit accordé si on le trouvoit expedient pour leur honneur. Le second punissoit les Banqueroutiers de mort, comme voleurs & affronteurs publics; declaroit nuls tous transports, ventes, cessions, ou donations par eux faites en fraude; vouloit mesme que ceux qui les auroient receuës, qui auroient aidé à receler leurs effets, ou qui auroient induit & porté les creanciers à composer avec eux, fussent chastiez comme complices; deffendoit à tous les creanciers de leur faire aucune remise, ny atermoyement sur peine de perdre leur dette, & plus s'il y échéoit. Il y en eut grand nombre qui s'enfuirent hors du Royaume; mais l'un des plus signalez, qui s'estoit refugié en Flandre, ayant esté pris à Valenciennes avec la permission des Archiducs, fut amené à Paris, & par Arrest du Conseil fit publiquement amende honorable la torche au poing, fut mis au pilory trois jours de suite, puis envoyé aux galeres. Cet exemple estoit fort necessaire pour reprimer les friponneries de cette sorte de gens; Car on voyoit que s'estant tenus cachez quelques jours pour obliger leurs creanciers à leur ceder une partie de leur deû, ils reparoissoient en public tout superbes des dépoüilles de ceux qu'ils avoient affrontez, & croyoient couvrir leur honte par leur impudence.

Et contre les Banqueroutiers.

Banqueroutier pilorié.

Tandis que le Roy s'acqueroit le titre d'Arbitre de la Chrétienté, en composant tous les differends d'entre les Estats voisins, la discorde qui s'estoit malheureusement glissée dans sa maison mesme, troubloit la joye de tous ses bons succés, & luy remplissoit le cœur de mille chagrins. Les dédains de la Marquise de Vernеüil avoient renflamé sa passion, comme d'autre costé les poursuites qu'il faisoit pour la ravoir en sa puissance, & les discours offensans qu'elle tenoit, redoubloient les jalousies de la Reine, & les querelles domestiques.

Les querelles se renouvellent entre la Reine & la Marquise de Verneüil.

Sully, & quelques autres confidens du Roy travailloient assez inutilement à les reduire l'une & l'autre à ses volontez; ils menaçoient la Marquise, qu'il s'attacheroit à une autre, & qu'alors il luy ôteroit ses enfans, ou la confineroit avec eux dans un Cloistre. En effet il tâchoit de se divertir de cette fantaisie par d'autres, aymant publiquement la Comtesse de Moret, & depuis peu encore la Damoiselle des Essarts. Ils representoient en mesme temps à la Reine, que ses emportemens ne serviroient qu'à aliener davantage l'esprit du Roy, que la douceur & les tendresses estoient les seuls moyens de le retenir; & qu'en attendant qu'elle pût le détacher des objets illegitimes, elle devoit user d'un peu de moderation, si elle vouloit obtenir des graces pour elle & pour les siens. Mais Conchine, & Leonore Galigay sa femme, bien loin de la mettre en cette disposition, l'entretenoient de plus en plus dans sa mauvaise humeur, ayant tant empieté de pouvoir sur son esprit, qu'ils regloient ses desirs, ses affections, & ses haynes comme il leur plaisoit. On avoit souvent conseillé au Roy de ne point garder ces funestes tisons qui mettoient le feu à la maison, & qui embraseroient quelque jour toute la France. Dom Jean de Medicis s'estant meslé, par son ordre, d'exhorter la Reine à les congedier, elle s'emporta contre luy avec injures & avec reproches, & s'opiniâtra tellement à le maltraiter, quelque chose que le Roy pût faire pour calmer son courroux, qu'il fut contraint de se retirer hors de France. L'audace de ces petites gens alla jusqu'à tel point qu'ils userent de menaces contre la personne du Roy, s'il osoit attenter aux leurs. Car plusieurs l'y portoient, entre autres celuy-là mesme qui executa sous l'aveu du fils ce que le pere n'avoit pas eu la force de commander. Les Catholiques zelez de son Conseil, se joignant aux intentions de la Reine, entretenoient de dangereuses correspondances avec le Conseil d'Espagne par le moyen de l'Ambassadeur de Florence, & se faisoient forts de marier le Dauphin, & la fille aînée de France, avec les deux enfans du Roy Philippe: de sorte que ce Prince, soit de son propre mouvement, ou par leur suggestion, donna charge à Dom Pedro de Tolede, parent de la Reine, qu'il envoyoit en Allemagne, de sejourner quelque temps à la Cour de France, pour sonder les intentions du Roy. On ne sçait pas quelles propositions il luy fit en particulier, mais on soupçonna qu'il luy avoit parlé de faire une Ligue entre les deux Couronnes pour ramener tous les Protestans à la Foy Catholique, & qu'il luy avoit offert de luy ceder le droit que son Maistre avoit sur les Provinces-Unies, & de les donner en dot au Dauphin, avec sa fille aînée. Mais le Roy luy répondit fort seichement sur ces mariages; car il ne

Que Dom Jean de Medicis tâche en vain de calmer.

On propose de marier le Dauphin avec l'Infante.

vouloit aucune alliance avec les Espagnols, il desiroit marier son Dauphin à la fille aînée de Lorraine, pour joindre ce Duché à la France; & il avoit resolu de donner la plus âgée de ses filles, au fils aîné du Duc de Savoye. On disoit, qu'afin de dédommager les Princes Lorrains qui pretendoient que leur Duché estoit un fief masculin, il proposoit de leur donner le rang & les droits de Princes du sang immediatement aprés ceux qui l'estoient en effet.

A quoy le Roy ne veut point entendre.

Il y avoit déja quelques années que le Duc de Savoye, mal satisfait des Espagnols, tant parce qu'ils n'avoient pas donné à sa femme un aussi bon partage qu'à sa sœur Isabelle, que parce qu'ils ne l'avoient pas secouru en temps & lieu, cherchoit ses avantages du costé du Roy, & ne perdoit point d'occasions de luy renouveller les propositions de la conqueste du Milanois. L'an 1607. le Cardinal de Joyeuse, en revenant de Venise, & l'an 1608. Vaucelas, qui avoit esté envoyé à Turin, pour feliciter le Duc du mariage de ses deux filles avec les Ducs de Mantouë & de Modene, en avoient rapporté des paroles au Roy; mais il n'y prenoit pas assez de confiance, ou ne jugeoit pas qu'il fust encore temps de se declarer. Cette année, Bullion estant allé en Savoye pour quelques autres affaires, eut charge de découvrir ses intentions au Duc & de luy proposer la conqueste du Milanois à son profit, horsmis quelques places qu'il laisseroit aux Venitiens, parce qu'elles estoient à leur bien-séance. Le Duc ayant ouvert toutes les deux oreilles à de si belles offres, Bullion le fit aboucher avec Lesdiguieres; Et deslors il fut conclu entre le Roy & le Duc une ligue offensive & défensive, dont le mariage de son fils, avec la fille aînée de France, devoit estre comme le sceau. Le dessein de reduire la Maison d'Austriche dans les bornes de l'Espagne & de ses païs hereditaires, ne partoit point de l'esprit du Roy: La pluspart des Princes de la Chrestienté, & sur tout les Protestans, le sollicitoient sans cesse d'y travailler; Ses Capitaines le desiroient pour avoir de l'employ; Et les Huguenots poussoient à la roüe, afin d'empescher la ligue d'entre les deux Couronnes, laquelle sans doute eust tendu à les exterminer. Au contraire les Catholiques, ausquels il estoit resté quelques sentimens de la Ligue, n'oublioient rien pour l'en détourner; ils croyoient mesme que c'estoit un œuvre de pieté de prester la main à ses plaisirs pour le retenir dans l'oisiveté: mais quoyque dans les autres choses il deferast fort à leurs avis, il ne se communiquoit guere à eux sur ce qui touchoit cette entreprise; & s'il l'avoit retardée jusques-là, ce n'étoit que parce qu'il vouloit bien prendre toutes ses précautions, & faire tous les preparatifs necessaires avant que de se declarer. Il avoit falu pour cela establir une parfaite tranquillité dans son Etat, donnant le temps aux factions de s'esteindre, & aux deux Religions de compatir ensemble. Il avoit falu acquiter ses dettes, rétablir le credit que la mauvaise administration des finances avoit fait perdre; de plus faire provision d'argent, de munitions, d'armes, d'artillerie, & d'hommes choisis, & interesser dans son party le plus qu'il se pouvoit de Princes & d'Etats. Les Rois de Suede & de Dannemarc luy avoient engagé leur parole depuis plus de quatre ans: les Provinces Unies en faisant la tréve, l'asseurerent de la rompre quand il luy plairoit: & le Duc de Savoye, les Princes Protestans d'Allemagne, & plusieurs Villes Imperiales pareillement. Le Duc de Baviere entroit dans cette ligue, sur l'assurance que lors que l'élection de l'Empire seroit renduë libre, on le feroit Roy des Romains. On promettoit aux Venitiens quelques Villes du Milanois, & celles du Royaume de Naples sur le Golfe Adriatique: Aux Suisses, le païs du Tirol, la Franche Comté, & l'Alsace. Le Pape mesme s'y laissoit attirer, pourveu qu'on l'aydast à reünir le Royaume de Naples au saint Siege, ce qui luy eust donné moyen de faire de beaux establissemens pour ses neveux. Voilà comment tous les Princes de la Chrestienté se fussent accommodez des dépoüilles de la Maison d'Austriche; & le Roy, pour ne pas faire naistre contre luy la mesme jalousie que tout le monde avoit contre-elle, n'eut pas retenu un seul pouce de terre, & n'eut voulu pour son partage que la gloire. Aprés cela, comme il n'y a point de bornes à une si belle carriere, il faisoit dessein, qu'ayant reglé les limites & les pretentions des Princes Chrestiens, affermy la paix & l'union entr'eux, & formé un Conseil general pour cette Republique Chrestienne, il en employeroit toutes les forces à ruiner la tyrannie Mahometane. Ces desseins sans doute n'estoient pas au dessus de son courage & de sa puissance, mais peut-estre de plus longue estenduë que ne pouvoient estre sa vie & sa santé: car il estoit âgé de cinquante-six ans, sujet à la goutte, dont il avoit des atteintes assez frequentes, & obligé tous les ans

Le Duc de Savoye propose au Roy la conqueste du Milanois.

Bullion est dépesché en Savoye.

Qui conclut une ligue offensive & défensive.

La destructiõ de la Maison d'Austriche est proposée au Roy, comme facile & avantageuse.

Plusieurs Princes s'y interessent avec la France.

de se mettre dans les remedes pour le moins une fois, & souvent deux. L'amour, s'il est permis de parler ainsi, voulut se mesler dans cette entreprise, & prester son flambeau pour ayder à allumer la guerre, comme il a presque allumé toutes les plus grandes qui ayent jamais esté. Henriette-Charlotte, fille du Connestable de Montmorency, & de Louïse de Budos sa seconde femme, ne parut pas si-tost à la Cour, qu'elle effaça toutes les autres beautez : la premiere fois que le Roy la vit, ce fut en un balet, où elle estoit vestuë en Diane, & tenoit un dard à la main ; elle luy inspira alors de tout autres sentimens que ceux que cette chaste Deesse devoit inspirer dans les cœurs. Les confidens des passions de ce Prince, les parens de la fille, les gens mesme de la Reine, qui pensoient par là chasser toutes ses autres Maistresses, se trouverent disposez à le servir dans cette recherche. Tout flattoit sa passion, horsmis celle qui la pouvoit soulager ; il creut la pouvoir acquerir en l'élevant au plus haut rang de la Cour, aprés celuy de la Reine ; & dans cette veuë il la maria au Prince de Condé, jeune & pauvre, qui tenoit tout de sa puissance, & n'avoit pourtant point encore de Gouvernemens, ny d'emplois, mais qui estant ce qu'il estoit, & avec cela fort bien fait d'esprit & de corps, eust pû avec un peu plus de complaisance obtenir de luy les plus belles Charges du Royaume. Les nopces furent solennisées à Chantilly au mois de Mars.

Le Roy épris de la beauté de Charlotte de Montmorency.

Qu'il marie au Prince de Condé.

Le Duc de Vendosme estant parvenu à l'âge de seize ans, le Roy avoit impatience d'accomplir son mariage avec Françoise de Lorraine fille unique du Duc de Mercœur. La mere & quelques parens de la fille y avoient toûjours apporté de la resistance ; enfin le Pere Cotton, extrémement persuasif & insinuant, les avoit disposez à donner ce contentement au Roy. Les fiançailles en avoient esté faites l'année precedente : les nopces se celebrerent à Fontainebleau le neufiéme jour de Juillet de l'année 1609. Ce fut vers ce temps de réjoüissance, que la flamme nouvelle du Roy redoublée par la presence de la jeune Princesse de Condé, éclata si fort qu'elle frappa les yeux de son mary, & luy causa un grand mal de teste. Alors, d'un costé les consciencieux, d'un autre les malcontens, les ennemis couverts du Roy, ces gens dont la malignité ne se plaît que dans le trouble, sans autre visée que de faire mal, & la Reine mesme, piquent le jeune Prince d'honneur & de jalousie ; il s'emporte & tient des discours peu respectueux : le Roy l'en chastie en luy retranchant les moyens de sa subsistance ; sçavoir ses pensions, & l'argent qu'il luy avoit promis pour son mariage. Ce fâcheux traitement fit un effet tout contraire à ce que le Roy desiroit ; Le Prince en estant plus irrité, & d'ailleurs apprehendant quelque violence d'une si forte passion, quoy qu'il n'en eût jamais veu d'exemple dans ce bon Roy, resolut de se retirer de la Cour & du Royaume. Ayant donc disposé toute chose pour son dessein, il enleva luy mesme sa femme le vingt-neuviéme d'Aoust, la mit en croupe derriere luy, & à quelques lieuës de là, il la jetta dans un carosse * à six chevaux. Il passa à costé de Landrecy, sans y entrer, & de là se rendit à Bruxelles. Le Nonce du Pape, & les Archiducs l'y receurent avec grand joye, & luy rendirent tous les honneurs qui estoient dûs à sa qualité. Aux nouvelles de cette evasion impreveuë, le Roy tout troublé de colere & d'amour, ne put dissimuler son émotion, mesme devant la Reine ; mais il tâcha de la couvrir des raisons d'Estat. Son Conseil fut d'avis de ne rien resoudre sur une chose si importante, qu'on ne fût bien assuré du lieu où le Prince se seroit retiré. Un mois aprés on sceut qu'il estoit à Bruxelles : alors le Roy donna ordre à Praslin, Capitaine de ses gardes, d'aller vers les Archiducs leur demander qu'ils eussent à luy rendre le premier Prince de son sang. Ils répondirent à cela que la seule consideration qu'ils avoient pour ce noble sang, les ayant obligez à luy donner retraite, le droit d'hospitalité, & l'honneur ne leur permettoit pas de le livrer ; mais qu'il ne faloit point craindre qu'il attentât rien, ny de fait ny de parole, contre le respect & le service qu'il devoit à son Souverain. Cette reponse ne contenta point le Roy, il prenoit à deshonneur tous les honneurs qu'on rendoit à celuy qui s'estoit mis en sa disgrace, & qui avoit porté dans les païs étrangers des bruits qui diffamoient sa reputation. De plus, la trop estroite familiarité que ce Prince avoit contractée avec le Duc d'Aumale, ennemy mortel de sa Majesté, luy fournissoit un beau pretexte d'évaporer des transports de colere, qu'on sçavoit bien estre produits par une autre cause. Il dépescha donc des Ambassadeurs vers les Archiducs, qui parlerent encore plus fortement que Praslin, mais ne gagnerent pas davantage. Quelques-uns des confidents du Roy, qui pensoient le bien servir, s'y voulurent employer d'eux-mes-

Et le Duc de Vendosme avec Françoise de Lorraine.

Le Prince de Condé sçachant l'amour du Roy sort du Royaume avec sa femme.

** Il n'y en avoit guere eu auparavant.*

Va à Bruxelles.

Dont le Roy paroist fort irrité.

Il dépesche des Ambassadeurs vers les Archiducs, mais sans effet.

mes; & firent quelques entreprises pour enlever la Princesse, se promettant qu'elle en seroit bien aise; & d'autres encore plus mal à propos en formerent contre le Prince mesme. Le bruit en ayant esté répandu dans Bruxelles, c'estoit au mois de Fevrier de l'an 1610. tout le peuple prit les armes pour la deffense d'un si Noble refugié; mais luy, craignant quelque fâcheux évenement, se retira de là, & passa dans le Milanois. Le Comte de Fuentes, furieux ennemy du Roy, fit malicieusement courir le bruit, qu'il avoit mis la teste du Prince à deux cens mil écus; & sur ce pretexte, il luy donna des gardes à pied & à cheval. Ce qu'il ne faisoit pas tant pour la seureté de sa personne, que pour noircir la reputation du Roy, & pour empêcher que quelque Envoyé ne regagnât ce jeune Prince, ou en luy faisant des offres fort avantageuses, ou en luy jettant du dégoust & du repentir dans l'ame. Il avoit en effet quelque raison d'apprehender ce changement, puisque nonobstant toutes ses precautions, le Prince, à ce qu'on a dit depuis, commençoit à écouter les propositions qu'on luy faisoit du costé de France; & alloit se laisser vaincre quand la mort du Roy arriva. Quoy qu'on en ait voulu dire, la plus forte passion du Roy estoit la gloire & la poursuite de ses grands desseins. La mort de Jean-Guillaume, Duc de Cleves, de Juliers & de Bergh, Comte de la Marck, & Seigneur de Ravestein, arrivée le vingt-cinquiéme de Mars, luy en fit une specieuse ouverture. Ce Prince estoit fils du Duc Guillaume, qui l'estoit de Jean Duc de Cleves, Comte de la Mark, & Seigneur de Ravestein, lequel Jean avoit épousé Marie, fille & heritiere de Guillaume Duc de Juliers & de Bergh, Seigneur de Ravensbourg. Remarquez qu'il fut dit par leur Contract, *Que ces terres demeureroient toûjours unies en une seule main*, afin de se pouvoir mieux defendre contre leurs voisins qui devenoient trop puissans. La succession du Duc Jean-Guillaume estoit extrémement litigieuse entre ses heritiers, tant à cause des diverses dispositions des Ducs ses predecesseurs, que des constitutions des Empereurs, toutes contraires les unes aux autres. Car quelques-unes avoient traité ces Duchez comme fiefs masculins; & quelques autres avoient voulu qu'ils pussent tomber en quenoüille. L'Empereur Federic III. avoit accordé ces terres à Albert de Saxe, *pour services rendus à l'Empire, en cas que ceux qui les possédoient pour lors vinssent à mourir sans hoirs masles*; Et Maximilien I. avoit par deux fois ratifié cette concession. Depuis, tout au contraire, quand Guillaume fils du Duc Jean & frere de Sibylle mariée à Jean-Federic, qui bientost aprés fut Electeur de Saxe, épousa Marie d'Austriche, Reine de Hongrie & sœur de Charles V. ce fut l'an 1545. cét Empereur luy accorda & les successeurs le confirmerent: Que s'il ne laissoit point de fils de ce mariage, les filles qu'il en auroit, seroient capables de succeder en tous ses Etats; l'aînée premierement, puis les cadettes consecutivement l'une aprés l'autre: & que s'il n'y en avoit aucune en vie lors du deceds du pere, ces Principautez appartiendroient à leurs enfans masles. La mesme condition avoit esté apposée dans le contrat de Sibylle, sœur de ce Guillaume, l'an 1526. lors que le Duc Jean leur pere la maria avec ce Federic Electeur de Saxe, qui depuis fut vaincu & destitué de son Duché par l'Empereur Charles V. Or ce Guillaume, fils du Duc Jean, avoit eu un fils; sçavoir ce Jean-Guillaume que nous venons de voir mourir, & quatre filles, qui furent Marie-Eleonore, Anne, Magdeleine, & Sibylle. De ces filles la premiere, nommée Marie-Eleonore, avoit épousé Albert Federic Duc de Prusse, l'an 1572. dont il ne resta que des filles: La seconde, Philippe Ludovic Duc de Neuf-bourg, d'eux nâquit Volfgang, & quelques autres masles: La troisiéme, Jean Duc des Deux-Ponts, frere de ce Ludovic, laquelle estoit morte avant le Duc Jean-Guillaume, mais avoit laissé des fils: & la derniere, Charles d'Autriche, Marquis de Burgaw, dont il n'y avoit point d'enfans. De Marie-Eleonore, & d'Albert vinrent plusieurs fils qui moururent jeunes; & quatre filles; dont l'aînée nommé Anne, épousa Jean Sigismond de Brandebourg, qui fut Electeur, & Duc de Prusse: La quatriéme fut femme de Jean Georges frere de Chrestien II. Electeur de Saxe. Nous n'avons point besoin des deux autres. Brandebourg pretendoit entierement cette succession pour son fils George-Guillaume, qui estoit issu d'Anne, fille de Marie-Eleonore l'aînée des quatre sœurs. Les trois autres sœurs, ou leurs enfans y vouloient aussi avoir part: Et de plus, Neuf-bourg disoit, que ces terres appartenoient toutes à Volfgang son fils, parce qu'il estoit l'ainé des males issus des quatre sœurs, & que George de Brandebourg n'estoit que fils d'une fille de l'aînée de ces quatre filles: Mais le Duc de Saxe demandoit

Le Prince de Condé se retire dans le Milanois.

La mort du Duc de Cleves

Fait naistre des divisions entre ses heritiers.

Brandebourg pretend la succession pour son fils George-Guillaume.

auſſi toutes ces Principautez, ſe fondant ſur la donation des Empereurs Federic & Maximilien, laquelle il maintenoit eſtre bonne, puis que ces fiefs eſtoient maſculins; Et il diſoit que les Empereurs ſuivans n'en avoient pû diſpoſer autrement au prejudice des Loix & couſtumes de l'Empire, & contre la nature de ces terres. Le meſme Duc y avoit encore deux autres droits; l'un eſtoit pour Jean-Georges ſon frere qui avoit épouſé la quatriéme fille de cette Marie-Eleonore; l'autre pour les Princes de la branche de Veymar, & de celle de Koburg, iſſuës de Jean Federic, Electeur de Saxe, dépoüillé par Charles V. & de Sibylle, ſœur de Guillaume II. Duc de Cleves & de Juliers, pere de Jean-Guillaume.

Volfgang fils du Duc de Neufbourg la pretend auſſi.

Je ne parle point des pretentions du Duc de Nevers, & de Henry de la Mark Comte de Maulevrier, dont le premier ſe diſoit heritier de la Maiſon de Cleves; l'autre de la Maiſon de la Mark; car ils ne les pourſuivirent pas avec beaucoup de chaleur. Volfgang fils aîné du Duc de Neuf-bourg entra le premier dans le païs pour faire demande des droits d'Anne ſa mere. Incontinent aprés Brandebourg y envoya ſon frere Erneſt pour ceux de ſon fils. Ces deux Princes n'ayant pû demeurer d'accord enſemble, firent une tranſaction, par l'entremiſe du Landgrave de Heſſe; par laquelle ils promirent de vuider tous leurs differends à l'amiable, d'employer conjointement leurs forces contre ceux qui à leur prejudice voudroient ſe ſaiſir de ces terres; & de les adminiſtrer par indivis, & ſans prejudice des droits de l'Empereur, & des autres pretendans. Peu aprés, l'aſſemblée des Eſtats du païs ſe tenant à Duſſeldorp, le Roy de France envoya la prier d'avoir ce traitté agreable, & ſe declara aſſez ouvertement pour ces deux Princes. Mais l'Empereur ſe croyant en cas de litige, Juge naturel & ſouverain entre les contendans pour fiefs qui relevent de l'Empire, maintenoit que le ſequeſtre luy appartenoit, en attendant le jugement definitif; ainſi il les fit tous aſſigner devant luy par un acte du vingt-quatriéme de May, & donna commiſſion à l'Archiduc Leopold, Eveſque de Straſbourg & de Paſſau, de mettre ces terres en ſa main. La ville de Julliers le receut, ayant eſté ſurpriſe par ſon Sénéchal, qui s'eſtoit evadé des Eſtats de Duſſeldorp; mais la pluſpart des autres places ſe donnerent aux deux Princes. Alors les actes d'hoſtilité commencerent entre eux & Leopold, avec quantité de mandemens de l'Empereur, de manifeſtes, & d'apologies que les uns & les autres firent courir par toute la Chreſtienté. Les intereſts de tous les Princes d'Allemagne ſe trouverent fort embroüillez, & incertains dans cette affaire: D'un coſté ils apprehendoient preſque tous également, auſſi bien les Catholiques, que les Proteſtans, que l'Empereur ſous pretexte du ſequeſtre, ne ſe rendiſt Maiſtre de ces terres, & qu'il n'en agrandiſt ſa Maiſon. D'autre coſté, les Catholiques craignoient que les Princes Proteſtans, s'ils en demeuroient les poſſeſſeurs, ne devinſſent les plus forts, & ne les opprimaſſent. Pour cette conſideration, ils braſſerent une ligue deffenſive entre-eux: le Duc de Baviere s'en fit le Chef, & y attira les Electeurs de Mayence & de Tréves. Tous enſemble dépeſcherent à Rome, & en Eſpagne, pour avoir l'aſſiſtance du Saint Pere, & celle du Roy Catholique; & quand ils en eurent receu bonne réponſe, ils tinrent une aſſemblée à Wirtſbourg, où Leopold ſe trouva. Je ne ſçay pas comment cette ligue du Duc de Baviere pouvoit s'accorder avec celle qu'il avoit avec le Roy, ſi ce n'eſt qu'il la fiſt pour avoir un pretexte de ſe faire nommer à l'Empire. En effet un mois aprés, les Electeurs Catholiques, & les Princes de la Maiſon d'Autriche s'eſtant rendus prés de l'Empereur à Prague, avec deſſein d'y élire un Roy des Romains, tandis que l'Empereur vivoit encore, * de peur qu'aprés ſa mort les Proteſtans ne s'en fiſſent un de leur Religion, il y en eut d'aſſez hardis pour propoſer ce Duc; & les Jeſuites meſmes fort puiſſans dans le party, ne s'en éloignoient pas, parce qu'ils eſperoient gouverner tout auprés de ce Prince. Neanmoins cette meſme conſideration, & le grand credit de la Maiſon d'Autriche tournerent la pluſpart des voix du coſté de Ferdinand Archiduc de Graits, couſin de Rodolfe. Les Proteſtans au commencement de l'année 1610. s'aſſemblerent à Hall en Suaube, où il ſe trouva quatorze Princes de cette Religion, plus de vingt Seigneurs qualifiez, & des Deputez de toutes les grandes villes Proteſtantes. Entre ces Princes on y vid l'Electeur de Brandebourg, Federic-Ludovic Duc de Neuf-bourg, & Chreſtien Prince d'Anhalt. Celuy-cy ayant eſté envoyé par les deux autres en France, rapporta que le Roy embraſſoit hautement leur deffenſe, & qu'au Printemps il marcheroit en perſonne à leur ſecours; Pour preuve de quoy il emmena avec luy un Ambaſſadeur de ſa part, il ſe nom-

Ils veulent entrer en arbitrage.

L'Empereur durant le litige veut eſtre Sequeſtre.

Ce que quelques Princes Proteſtãs d'Allemagne veulent empécher.

Les Electeurs Catholiques veulẽt élire un Roy des Romains.

Il n'eſtoit pas bien vieux, mais fort caſſé.

Ce qui oblige les Proteſtans de s'aſſembler à Hall.

moit N. de Thumery-Boissise. Les Estats des Provinces-Unies promirent aussi assistance aux deux Princes, mais non pas ouvertement, jusqu'à ce qu'ils sceurent que le Roy envoyoit quatre mille hommes de pied, & mille chevaux sur ces frontieres-là. Ce qui se traita à Hall fut tenu fort secret, les Princes écrivant leurs deliberations eux-mesmes sans s'en fier à leurs Secretaires. On disoit qu'ils y avoient resolu d'aviser aux moyens de retirer la Ville de Donaverd des mains du Duc de Baviere, lequel l'avoit subjuguée sous pretexte qu'elle avoit esté mise au ban de l'Empire pour quelques violences commises contre les Catholiques; de contenter le Duc de Saxe pour la succession de Juliers; d'élire un Roy des Romains, & de faire une contre-ligue en cas que le Pape & la Maison d'Austriche en formassent une pour les opprimer. Il seroit mal aisé de deviner comment des intrigues si broüillées eussent pû se demesler au gré des Protestans, & au gré des Catholiques. Le Roy s'efforçoit de dire, & mesme avoit declaré hautement aux premiers, qu'il n'entendoit point qu'il fust rien changé pour la Religion dans les païs de Cleves, & de Juliers. Il faisoit aussi entendre au Nonce du Pape que s'il les assistoit, c'estoit principalement pour les obliger par ses bons offices à bien traitter les Catholiques dans leurs terres, & peut-estre à le devenir eux-mesmes. Cette declaration donnoit de l'ombrage aux Protestans, & ne satisfaisoit point les Catholiques; le Nonce qui ne sçavoit pas les intentions de son Maistre, ne s'en pouvoit taire; ceux qui se sentoient encore de la Ligue, tâchoient d'en rebastir une nouvelle; Et on disoit que les fondemens s'en estoient jettez à la Fléche en Anjou. Car une femme assuroit y avoir veu dans une maison où l'on tenoit des escoliers, de certains Registres dans lesquels il y avoit plusieurs signatures écrites avec du sang. Il est certain que cette année-là on avoit emprisonné grand nombre de personnes à Paris & ailleurs, pour quelques conspirations, & qu'on les relâcha incontinent aprés la mort du Roy, sans oser, ou peut-estre sans vouloir approfondir davantage un si dangereux secret.

Le Roy ne vouloit pas que l'on innovast rien pour la Religion dans les Duché de Cleves & de Juliers.

On ne pouvoit plus ignorer que le Roy n'eust de plus grands desseins que ceux de l'affaire de Cleves & de Juliers: car il avoit plus de trente mille hommes de pied, & plus de six mille chevaux, tous gens d'élite qui marchoient du costé de Champagne. Lesdiguieres, qui avoit esté fait Mareschal de France, aprés la mort de d'Ornano, avoit douze mille hommes de pied, & deux mille chevaux; le Duc de Savoye, & les Venitiens le devoient joindre avec trente mille hommes: les Princes d'Allemagne n'en avoient gueres moins, & les Provinces-Unies plus de seize mille. Je ne parle point des forces de mer, qui avec celles de Danemarx & de Suede, eussent fait une flote de prés de six-vingts vaisseaux, tous grands & fort bien armez. On avoit fait estat que cette guerre, sans compter les frais des levées, des munitions, & de l'artillerie, cousteroit à la France douze cens cinquante mille livres par mois; & autant pour les armées de ses alliez; * sçavoir du Duc de Savoye, des Venitiens, du Pape, des Princes d'Allemagne, des Danois, des Suedois, & des Provinces-Unies; Et le Roy avoit dequoy soûtenir cette dépense durant quatre ou cinq ans, sans fouler son peuple de nouvelles charges, parce que ses coffres luy fournissoient plus de quarante & un millions d'argent comptant, dont il y en avoit vingt-deux dans la Bastille, outre son revenu courant, dont il entroit de bon dans son Epargne, toutes charges payées, six millions par an. De plus, son Surintendant, en cas de besoin, en promettoit cent soixante & quinze autres de parties extraordinaires; mais sans doute on n'eust pû les tirer sans incommoder fort le Royaume.

Le Roy fait un grand armement.

* *C'estoit trente millions par an.*

La Maison d'Austriche ne se mettoit guere en peine de dresser aucuns preparatifs pour soustenir un si grand choc; ce qui faisoit croire qu'elle s'attendoit à quelque accident, qui estoit impreveu à ses ennemis, mais dont elle avoit les ressorts en sa main pour les lâcher dans l'extremité. Plusieurs ont crû qu'ils estoient dans les entrailles de la France, & mesme dans la Maison Royale. Une certaine Damoiselle nommée Anne de Comans, donna des avis d'une horrible conspiration sur la personne du Roy; Et aprés qu'il fut mort, elle persista à tenir ce langage, même par écrit: mais on la traitta de folle, & on l'enferma si estroitement qu'elle le devint. Si elle l'estoit, ou non, avant sa detention, ceux qui l'ont connuë & examinée eussent bien pû nous en laisser leur jugement; mais la conjoncture des temps & la grande importance du sujet ont bien supprimé des choses. Il est constant qu'il n'y avoit pas pour une conjuration contre ce bon Roy: ses ennemis, les François

Une Damoiselle donne avis d'une conspiration contre le Roy.

aussi bien que les étrangers, en avoient tramé de tant de sortes, & de tant de côtez, qu'il estoit bien difficile qu'il en réchapast. On tenoit sa mort si certaine dans les païs voisins, qu'il en vint des avis d'Espagne en France, qu'on la publia à Milan presque un mois devant; que plusieurs Marchands des Païs-bas écrivant à leurs correspondans à Paris, leur demandoient si cette nouvelle estoit veritable; & que le huitiéme de May, dont il fut tué le quatorziéme, il passa un Courier par la ville de Liege, disant hautement, qu'il en portoit l'avis aux Princes d'Alemagne. Est-ce que l'on pensoit l'intimider par là, & qu'on vouloit employer les menaces avant que d'en venir à l'execution?

Il en vint des nouvelles du Païs bas.

Conchine cependant, & ceux de sa cabale irritoient sans cesse les jalousies de la Reyne, & luy faisoient croire malicieusement que l'amour de la Princesse pourroit porter le Roy à de fâcheuses extremitez, dont assurément un Prince si bon & si juste n'estoit point capable; Aussi n'oublia-t-il aucun soin ny aucune tendresse de mary pour luy oster ces soupçons de l'esprit. Il luy laissa la Regence du Royaume; mais parce qu'il la tempera par un conseil & par des ordres necessaires, cette precaution déplut fort à Conchine; qui pour estendre davantage son autorité en augmentant celle de sa Maistresse, comme font tous ceux qui sont en faveur, luy inspira qu'il estoit necessaire qu'elle se fist sacrer & couronner avant le depart du Roy. Déja les troupes marchoient vers la frontiere de Champagne, l'équipage de l'artillerie estoit party, & on avoit envoyé demander le passage à l'Archiduc par ses terres: il faloit suivre cette demande de prés, le moindre retardement eust esté nuisible; & de plus cette ceremonie ne s'accommodoit guere avec le grand embarras des affaires presentes; non plus que la dépense qu'elle requeroit ne compatissoit point avec celle qui estoit necessaire pour une si grande guerre. D'ailleurs, quand il eust eu ce couronnement agreable, l'empressement opiniastre avec lequel elle le souhaitoit luy en eust donné de l'aversion. Neanmoins, comme il ne pouvoit rien refuser aux importunitez, quand elles estoient pressantes, il se laissa aller & luy accorda cette satisfaction, n'en prévoyant pas assez les consequences, ou ne pouvant les éviter.

Le Roy laisse la Regence à la Reine.

Couronnement de la Reine.

La Reyne fut donc couronnée dans l'Eglise de saint Denys le douziéme jour de May 1610. avec les ceremonies ordinaires, & une pompe extraordinairement magnifique. Le Roy mesme prit le soin d'y faire les honneurs, & de donner les ordres. Il y eut quelque contestation entre les Ambassadeurs d'Espagne, & de Venise; qui en estant venus aux mains augmenterent plûtost le plaisir qu'ils ne le troublerent. Le Comte de Soissons s'estant piqué sur je ne sçay quel point d'honneur, touchant les ornemens de la robe de sa femme, & les habits des enfans naturels du Roy, ne se trouva point à cette Feste, & se retira en sa maison de Blandy. Cet éloignement dans peu de jours se trouva extrémement prejudiciable à ses affaires. En suite du couronnement de la Reyne, son entrée dans Paris avoit esté mise au quinziéme du mois. On faisoit dresser des portiques, des arcs triomphaux, des inscriptions, des statuës, & des échaffauts dans les ruës par où elle devoit passer, & on preparoit un superbe festin dans le Palais; à cause dequoy le Parlement, pour laisser entierement la place libre, tenoit sa séance dans les Augustins. Le Roy cependant accablé d'un cruel chagrin & d'une melancholie dont il ne pouvoit deviner la cause, sentoit en luy-mesme des signes du malheur qui le menaçoit. On eust dit qu'il avoit déja le poignard dans le sein: on l'entendit souvent pousser des soûpirs & des paroles de mauvais presage; le ciel, l'air, l'eau, & la terre, luy en donnoient de tres sinistres, (s'il faut ajoûter foy à ces choses.) On remarqua que quelques jours auparavant, le May qui avoit esté planté dans la court du Louvre, estoit tombé sans aucune violence. On avoit veu une estoile au Ciel en plein midy en l'an 1609. l'année precedente il avoit paru une grande Comete; & la Loire s'estoit furieusement débordée, comme elle avoit fait avant la mort violente des Rois Henry II. & Henry III. La mesme année encore, les habitans du païs d'Angoulmois, Gentils-hommes, & païsans, disoient avoir veu un prodige effroyable; c'estoit une armée fantastique, qui paroissoit comme de huit à dix mille hommes, avec des Enseignes my-parties de bleu & de rouge, * des tambours prests à battre la caisse, & un Chef de grande apparence à la teste. Tout cela ayant marché à terre plus d'une lieuë durant, s'estoit un peu élevé en l'air, puis perdu dans une forest. Il y avoit deux ans qu'un Prestre avoit trouvé sur un Autel, à Montargis, un billet qui donnoit avis que le Roy devoit estre assassiné. Et vers ce mesme temps-là, deux Gentils-hommes

Son entrée dans Paris interrompu par la mort du Roy.

Laquelle fut presagée,

par divers signes.

* L'imagination aisée ien à former toutes ces figures.

ils hommes Gascons, de different lieu & de differente Religion, estoient venus en Cour tout exprés, pour l'avertir des visions pressantes qu'ils affirmoient avoir euës sur le mesme sujet. Le jour de sa mort, l'écu de ses armes qui estoit sur la porte du chasteau de Pau en Bearn, avec les premieres lettres de son nom à costé, tomba à terre & se brisa. A la mesme heure, les vaches du troupeau Royal, qui paissoient là auprés, s'estant toutes couchées en rond & muglant horriblement, le principal taureau, on le nommoit le Roy, vint tout furieux rompre ses cornes dans cette porte-là, puis se precipita dans le fossé, & se creva de sa chûte. De sorte que tout le peuple, qui estoit accouru à ce spectacle, se mit à crier, *le Roy est mort*, & ce cry lamentable se répandit par tout le Bearn, en moins de deux heures. Les procés verbaux qu'on en dressa peu de jours aprés, font foy de la verité de ce prodige. Trois ou quatre de ses horoscopes terminoient sa vie dans sa cinquante-septiéme année. Divers pronostiqueurs, entre autres celuy-là qui avoit predit au Duc de Mayenne le meurtre du Duc de Guise son frere, & la perte de la bataille d'Yvry, l'avertissoient d'un peril tres-prochain. Il y en eut un assez hardy pour dire à la Reyne que cette Feste se termineroit en düeil & en larmes; Et cette Princesse s'estant éveillée une nuit en sursaut toute éplorée, dit au Roy qu'elle songeoit qu'on le tuoit d'un coup de coûteau. Cela veritablement estoit bien exprés. Luy-mesme n'ignoroit pas que le nombre des années de son regne, selon qu'un Magicien l'avoit fait voir à la Reyne Catherine de Medicis, estoit tantost accomply; & il avoit quelque connoissance confuse de diverses conspirations qui se tramoient sur sa personne. Il en avoit en sa vie découvert plus de cinquante, plusieurs dressées ou fomentées par des gens d'Eglise & des Religieux, tant le zele indiscret produit de pernicieux effets: Mais il ne put éviter la derniere, son heure estoit venuë, & il semble que tous les avis que le Ciel luy donnoit, n'estoient pas tant pour le sauver du peril, que pour faire connoistre aux hommes qu'il y a une souveraine puissance, qui dispose de l'avenir, puisqu'elle le connoist certainement.

Un Magicien avoit fait voir le nombre des années de son regne à la Reyne Catherine de Medicis.

Il y avoit long-temps que ce monstre execrable, qu'on nommoit François Ravaillac, avoit formé la resolution de le tuer. Il estoit natif d'Angoulesme âgé d'environ trente-deux ans, fils d'un homme de pratique qui vivoit encore pour lors. Du commencement il avoit suivy le mestier de son pere, puis il s'estoit jetté dans les Feüillants, & y avoit esté Novice; mais on l'avoit mis dehors pour ses resveries extravagantes. Quelque temps aprés il avoit esté emprisonné pour un meurtre, dont pourtant il ne fut pas convaincu; au sortir de là il s'estoit remis à solliciter des procés, & il en avoit perdu un en son nom, pour une succession; si bien qu'il se reduisit à monstrer à de petits enfans du menu peuple dans la Ville d'Angoulesme. L'austerité du Cloistre, l'obscurité de sa prison, la perte de son procés, & l'extréme necessité où il se trouvoit reduit, luy égarerent l'imagination, & irriterent de plus en plus son humeur atrabilaire. Dés sa premiere jeunesse, les chaleurs de la ligue, les libelles, & les Sermons de ses Predicateurs luy avoient imprimé dans l'esprit une tres-grande aversion pour le Roy, avec cette croyance, Qu'on peut tuer ceux qui mettent la Religion Catholique en danger, ou qui font la guerre au Pape. Il estoit si fort échauffé sur ces matieres-là, qu'il ne pouvoit entendre prononcer le nom de Huguenot, qu'il n'entrast en fureur. Ceux qui avoient premedité de se défaire du Roy, trouvant cet instrument propre pour executer leur dessein, sceurent bien le confirmer dans ces sentimens: Ils trouverent des gens à leur poste qui l'obsederent continuellement, sans qu'il creust estre obsedé, qui le firent instruire par leurs Docteurs, & luy enchanterent l'esprit par des visions supposées, & autres semblables artifices. Cependant ils luy faisoient fournir quelque argent de fois à autres, sans qu'il sceust precisement d'où il venoit: mais c'estoit toûjours fort petitement, de peur que s'il eust esté à son aise il n'eust perdu cette dangereuse pensée. Il y a des preuves, qu'ils le menerent jusqu'à Naples, & que là dans une assemblée qui se fit au logis du Viceroy, il s'en trouva plusieurs autres qui s'estoient dévoüez à mesme fin. Ils le firent venir d'Angoulesme à Paris deux ou trois fois: enfin ils le conduisirent si bien à leur gré, qu'ils accomplirent par sa main sacrilege la detestable resolution de leur cœur. Le lendemain de l'entrée de la Reine, le Roy devoit faire le Mariage de Mademoiselle de Vendosme, l'aînée de ses filles naturelles, & le jour ensuivant le festin; puis le lendemain il eust monté à cheval pour aller à son armée. Mais la veille de l'entrée, qui estoit un Vendredy, peu avant les quatre heures du soir, comme il alloit à l'arsenal sans ses gardes, pour conferer

Quel homme c'estoit que Ravaillac.

Il execute son malheureux dessein sur la personne du Roy.

avec le Duc de Sully, & qu'il lisoit une certaine lettre, un embarras de quelques charettes ayant arresté son carosse dans le milieu de la ruë de la Feronnerie, qui alors estoit fort estroite, & ses valets de pied passant sous les Charniers saint Innocent; ce malheureux monta sur une des rouës de derriere, & avançant le corps dans le carosse, le frappa de deux coups de coûteau dans la poitrine, le premier glissa entre les deux premieres costes & n'entra point dans le corps; mais le second luy coupa l'artere veneuse au dessus de l'oreille gauche du cœur, si bien que le sang en sortant avec impetuosité, l'étouffa en un moment, sans qu'il pust proferer aucune parole. Il luy avoit esté predit, qu'il mourroit en carosse: aussi au moindre heurt, il s'écrioit comme s'il eust veu le tombeau ouvert pour l'engloutir. Mais il s'imaginoit qu'il avoit évité l'effet de cette prediction dans deux grands perils qu'il y avoit courus, l'un en allant visiter la Duchesse de Beaufort; l'autre au bac de Nully, dont nous avons parlé. La confusion & le trouble avoient tellement saisi ceux qui se trouverent presents à ce tragique accident, que si Ravaillac eust jetté son coûteau, on ne l'eust point reconnu; mais ayant esté pris le tenant encore à la main, il avoüa le coup aussi hardiment que s'il eust fait quelque action heroïque. On remarqua deux choses, dont le Lecteur tirera telle consequence qu'il luy plaira: L'une que lors qu'on l'eut pris, on vit venir sept ou huit hommes l'épée à la main, qui disoient tout haut qu'il le faloit tuer, mais ils se cacherent aussi-tost dans la foule; L'autre, qu'on ne le mit pas d'abord en prison, mais entre les mains de Montigny, & qu'on le garda deux jours dans l'Hostel de Rais avec si peu de soin, que toutes sortes de gens luy parloient. Entre autres un Religieux qui avoit de grandes obligations au Roy, l'ayant abordé, & l'appellant *mon amy*, luy dit, qu'il se donnast bien de garde d'accuser les gens de bien.

Mort du Roy Henry IV.

Ravaillac est pris, & on le garde deux jours en l'Hostel de Rais.

Il y avoit dans le carosse du Roy, les Ducs d'Espernon & de Montbason, les Maréchaux de Lavardin & de Roquelaure, les Marquis de la Force & de Mirebeau: ces Seigneurs en estant descendus, & ayant couvert son visage, & tiré les rideaux, firent tourner bride vers le Louvre, & commanderent qu'en y entrant, on criast, un Chirurgien & du vin, pour faire croire qu'il n'estoit pas mort. On coucha son corps tout sanglant sur un lict avec assez de negligence; Et il y fut exposé durant quelques heures à qui le vouloit voir; mais regardé seulement de ceux qui n'avoient point de grands interests de fortune à la Cour. Tous ceux qui pouvoient y en avoir, penserent plus à leurs affaires, qu'à celuy qui ne pouvoit plus rien pour eux: Ainsi il n'y eut qu'un moment entre les adorations & l'oubly. La necessité pressante obligea la Reyne d'essuyer ses larmes, elle se remit de tout à ceux d'entre les presens, à qui elle se fioit davantage; particulierement au Duc d'Espernon, & au Maréchal de Lavardin. Nous ferons voir dans le regne suivant, si le temps nous le permet, comme la Cour changea de face, le gouvernement de maximes, les Ministres de desseins: comme les ordres que Henry le grand avoit establis furent renversez, ses œconomies dissipées, ses fideles serviteurs éloignez, & ses alliances delaissées, pour en prendre de toutes nouvelles. De sorte que la France, qui estoit en triomphe & maistresse de l'Europe, se vid presque reduite sous la direction des Espagnols, & des Agents de la Cour de Rome, qui estoient les oracles de la Regence. Il faut neanmoins avoüer qu'elle a esté tres-heureuse pour le repos & le soulagement du peuple qui sont les plus grands biens.

Le Corps du Roy fut porté au Louvre.

Le Duc d'Espernon place des gardes à l'entour du lieu où se tenoit le Parlement.

Aussi-tost que le Roy fut mort, le Duc d'Espernon courut ordonner aux Compagnies du Regiment qui estoient en garde, de se saisir des portes du Louvre, & manda aux autres qui estoient logées dans les faux-bourgs, de se venir placer sur le pont neuf, dans la ruë Dauphine, & aux environs des Augustins, afin d'investir le Parlement, & le contraindre, s'il le faloit, de declarer la Reine Regente. Le President de Blanc-Menil qui tenoit alors l'Audience de l'apresdinée, la rompit sur le bruit qui courut de la blessure du Roy: mais il n'osa, ou ne voulut pas sortir de là. Et cependant, le President Seguier, auquel le Duc d'Espernon estoit allé demander conseil & assistance, s'y rendit aussi-tost avec nombre de ses amis. De cette sorte la Compagnie se trouva assemblée pour servir aux intentions de ce Duc.

Dans cette innombrable & confuse multitude de monde dont Paris estoit remply, & dans une si grande diversité d'humeurs & d'interests, parmy les animositez d'entre les Catholiques & les Huguenots, les inimitiez d'entre les Grands, les soupçons que les uns jettoient sur les autres de l'assassinat du Roy, le beau pretexte qu'il y avoit d'animer le peuple à venger la mort d'un Prince qui estoit tant aimé,

& l'avidité qu'avoit la canaille pour le pillage, il est certain que la moindre estincelle de sedition eut mis tout Paris en feu; d'autant plus facilement, que la Bourgeoisie avoit les armes à la main, faisant montre deux ou trois fois la semaine depuis un mois, pour se preparer à l'entrée de la Reyne. La prudence de ces Magistrats, j'entends le Prevost des Marchands, & le Lieutenant Civil, obvia heureusement à ce desordre: le premier estoit Jacques Sanguin, le second Nicolas le Jay, homme de grand sens, & qui s'estoit acquis beaucoup de croyance parmy les Bourgeois, parce qu'alors il avoit mis l'honneur de sa Charge à bien servir le public. Tous deux se faisant voir par les ruës, amuserent la populace de divers bruits, exhorterent les bons Bourgeois à la tenir en bride, ménagerent si bien toutes choses, & donnerent de si bons ordres; commandant, l'un aux Capitaines des quartiers, l'autre aux Commissaires, Archers & Huissiers, de se tenir prests, que rien ne se remüa.

Le desordre fut empesché dans Paris par le Lieutenant Civil, & le Prevost des Marchands.

Henry IV. mourut dans le milieu de la cinquante-septiéme année de son âge, trois mois avant la fin de la vingt-deuxiéme de son regne. Il laissa trois fils, & trois filles de Marie de Medicis sa seconde épouse, ou plûtost son unique, puisque le mariage d'entre luy & Marguerite de Valois fut declaré nul. L'aîné nommé Loüis, a regné, le second n'eut point de nom de Baptesme & mourut dans la quatriéme année de sa vie. Il porta le titre de Duc d'Orleans: Le troisiéme l'a porté aussi, & le nom de Jean-Baptiste Gaston. Les trois filles s'appelloient Elizabeth, Chrétienne, & Henriette-Marie. L'aînée a esté femme de Philippe IV. Roy des Espagnes; La seconde, de Victor Amedée, Prince de Piedmont, puis Duc de Savoye aprés la mort du Duc Charles son pere; La derniere, de Charles I. Roy de la Grand' Bretagne. Le nombre de ses enfants naturels surpassa de beaucoup celuy des legitimes: car outre ceux qu'il ne vouloit, ou qu'il ne pouvoit pas avoüer, il en reconnut onze, six de Gabrielle d'Estrée, qui furent Cesar Duc de Vendosme, Loüis, François, & Isabelle, ces trois moururent jeunes, Alexandre, grand Prieur de France, & Catherine Henriette qui a esté femme de Charles Duc d'Elbeuf: deux de Henriette de Balsac-d'Entragues; sçavoir, Henry Duc de Vernеüil & Evesque de Mets, maintenant marié & Gouverneur de Languedoc, & Gabrielle femme de Bernard de Nogaret, Duc de la Valette, puis Duc d'Espernon; Un seulement de Jacqueline de Bueil, qui fut Antoine, Comte de Moret: Et deux filles de Charlotte des Essarts, simple Damoiselle; Elles eurent nom Jeanne, & Marie-Henriette; la premiere a esté Abbesse de Fontevrault, & la seconde de Chelles. On peut voir par tout le cours de sa vie, si ce fut à bon titre qu'on luy donna le nom de GRAND; & celuy d'ARBITRE DE LA CHRESTIENTÉ. Il se trouva des gens qui luy voulurent reprocher, qu'il aimoit trop l'argent, & que pour en amasser, il avoit exposé son Royaume à l'avidité des Partisans; lesquels entre grand nombre de tres-méchans avis qu'ils firent passer, luy avoient donné les moyens d'établir la *Paulete*, ou droit annuel; Que la recherche qu'il avoit faite de ces pillards avoit plus servy à confirmer leurs vols, qu'à les en punir; Qu'aymant un peu trop à estre chatoüillé, il donnoit plus d'accés aux charlatans & aux flateurs, qu'aux bons & fidelles Conseillers; & que souvent il se laissoit arracher par les importunitez les graces qu'il avoit refusées au merite. Ils ajoutoient, qu'il avoit esté fort liberal de caresses & de belles paroles envers les gens de guerre, quand il en avoit eu besoin; mais que le peril passé, il avoit aussi-tost oublié leurs services; & qu'il donnoit les recompenses à ceux qui luy avoient fait du mal, plûtost qu'à ceux qui s'estoient sacrifiez pour ses interests; Qu'il ne se mettoit point trop en peine de reprimer les concussions des gens de Justice, quoy qu'il les connust bien, mais leur laissoit tout faire impunément, pourveu qu'ils ne s'opposassent point à ses volontez absoluës, & à la verification de ses Edits; Qu'il avoit souffert que les gens de finance s'alliassent avec les Officiers de ses Cours Souveraines, qui auparavant reprimoient leurs malversations; d'où il s'estoit ensuivy, que les uns estant fortifiez par les autres, ils s'estoient revestus des dépoüilles des Gentils-hommes, ruïnez par les guerres: si bien que l'on voyoit avec indignation les plus belles Terres d'un Royaume qui avoit esté fondé & maintenu par l'épée, malheureusement partagées entre les gens de plume. Si l'Histoire faisoit des apologies, elle pourroit bien le justifier de la plus grande partie de ces reproches; Non pas toutefois de la manie qu'il avoit pour le jeu, qui certes est fort mal-séante à un grand Prince, & qui durant son regne fit naistre quantité d'academies & de berlans dans Paris, dangereuses écoles pour la jeunesse, & fu-

Nombre des enfans d'Henry IV.

Legitimes,

& naturels.

Reflexions sur les mœurs & actions de ce Roy.

nestes écueils pour les plus riches Maisons. Encore moins le pourroit-elle excuser de son abandonnement aux femmes, qui fut si public & si universel depuis sa jeunesse jusqu'au dernier de ses jours, qu'on ne sçauroit pas mesme luy donner le nom d'amour & de galanterie. Mais ces défauts ont esté en quelque façon couverts par l'éclat de ses grandes & glorieuses actions, de ses victoires continuelles, & de ses hautes entreprises; par la bonté qu'il témoignoit avoir pour son peuple, par l'affection qu'il avoit pour sa Noblesse & pour sa bonne Ville de Paris; & sur tout par sa valeur, éprouvée en tant de combats, & par sa clemence, salutaire à tant de personnes. Ces deux vertus Royales, qui marchoient devant luy dans sa conduite, disputerent toûjours entr'elles à qui vaincroit ses ennemis d'une plus noble maniere; tellement qu'elles ont laissé en doute à laquelle des deux il estoit le plus redevable de ses bons succés, & s'il faloit dire qu'il eust reconquis son Royaume à force de combattre, ou à force de pardonner.

Sa grande clemence & son grand courage

Durant tous ces temps, les Chefs de l'Eglise n'ayant pas eu le soin qu'ils devoient d'en maintenir la discipline, les dereglemens & les vices des Ecclesiastiques monterent au plus haut point qu'on se puisse imaginer; & devinrent si publics, qu'ils les rendirent l'objet de la haine & du mépris du peuple. On ne sçauroit, sans rougir, parler des usures, de l'avarice, de la crapule, & de la dissolution des Prestres de ce siecle-là; de la licence & des vilaines débauches des Moines; du luxe, de l'orgueil & des vaines dépenses des Prelats; de la honteuse fetardise, de la crasse ignorance, & des superstitions des uns & des autres. On n'oseroit pas dire non plus, que la corruption de la simonie avoit gagné les plus nobles parties de l'Eglise & la teste mesme, si on n'en avoit pour témoin la Constitution que Jules II. fit l'an 1505. Elle ordonnoit que le Pape qui seroit parvenu au Pontificat par cette voye, en seroit destitué; & qu'on procederoit contre luy comme contre un Heretique, en implorant mesme le bras seculier; Que les Cardinaux, complices de cette impieté, seroient degradez, & privez de toutes Charges, honneurs & Benefices; Que les autres qui n'y auroient point trempé, procederoient à une nouvelle election, & s'il en estoit besoin, assembleroient un Concile general. Ces desordres, à dire vray, n'estoit pas nouveaux, il faut avoüer qu'il y en avoit de pareils depuis long-temps: mais l'ignorance qui avoit regné dans ces siecles barbares, les avoit comme cachez & couverts de son ombre. Or en ces derniers temps, la lumiere des bonnes lettres estant venuë éclairer toute l'Europe, & à porter le flambeau dans les lieux les plus obscurs, fit paroistre ces taches dans toute leur difformité; Et comme les ignorans, à qui cette clarté faisoit mal aux yeux, se fâchoient contre elle, & s'efforçoient de noircir ce qui faisoit paroistre leur noirceur: les doctes en revanche les tournoient en ridicules, & se plaisoient davantage à reveler leur turpitude & à décrier leurs superstitions. Il faut aussi avoüer que les entreprises de la Cour de Rome avoient fort irrité les Princes & la Noblesse dans l'Allemagne, & que la mauvaise vie d'Alexandre VI. & les querelles d'entre le Pape Jules II. & la France avoient extrémement scandalisé les personnes les plus retenuës. Loüis XII. le meilleur des Rois, fit battre une medaille dont l'inscription portoit ces mots, *Perdam Babylonis nomen*, & procura l'assemblée du Concile de Pise pour refrener les entreprises de Jules. Il est vray que ce Concile causa plus de scandale que de bien: mais il y fut remué des questions fort desavantageuses à l'autorité du Souverain Pontificat, & qui ne purent laisser que de tres-mauvaises impressions dans les esprits. Aprés la mort de Jules, Leon X. fit le Concordat avec le Roy François I. par lequel le Pape obtint l'abolition de la Pragmatique, & s'assura les annates payables à chaque mutation des Evesques & des Abbez; on nomme ces Benefices Consistoriaux. Cet accommodement à la verité augmenta les revenus des Papes; mais, selon l'avis de plusieurs, ternit fort leur sainteté. En effet on ne vit jamais d'eschange plus bijarre; le Pape qui est une puissance spirituelle prit le temporel pour luy, & donna le spirituel à un Prince temporel. Aussi un des plus grands & des plus sages Prelats * de nostre temps semble dire, que les annates, à l'égard des Papes, ne pourroient passer que pour une vraye simonie, n'estoit que les Rois, en ce cas, leur transmettent leur droit sur le temporel. Il faut laisser à juger aux doctes, si les elections estoient de droit divin, & si on les a pû oster; comme encore, si la remarque que plusieurs ont faite est juste, que deslors qu'on les eut abolies, les Heresies entrerent en foule dans l'Eglise, & que cette sainte Cité, estant par là dénuée de ses plus fermes remparts, se vit insultée par les erreurs, & ses biens tem-

Desordres dans la vie des Ecclesiastiques.

* *Monsieur de Marca, Archevesque de Toulouze & ensuite de Paris.*

porels envahis par les Decimes. Car Leon les accorda si facilement à François I. que depuis, les Papes ses Successeurs n'ont point fait de difficulté d'en user de même, & ont souffert qu'elles soient devenuës ordinaires.

Telle estoit la disposition des choses, lors que le schisme de Luther commença d'éclater. Le grand bruit qu'il fit estouffa aussi-tost celuy que faisoient toutes les autres disputes, particulierement celle d'entre les Ordres de saint François & de saint Dominique, touchant celle de la Conception de la Vierge Marie; laquelle a depuis encore esté réveillée par l'attachement qu'ont les Dominiquains à la doctrine de leur saint Thomas. Il mit aussi fin à celles que quelques Moines de Cologne avoient émuës contre Jean * Reuchlin, qui se faisoit nommer *Capnion*. Elles procedoient d'un tel sujet. Un certain Pfeffercorn Juif renié avoit donné avis à l'Empereur Maximilian de faire brusler tous les livres Hebreux des Rabins, non à dessein que ce conseil fust executé, mais pour obliger les Juifs à racheter les écrits de leurs Docteurs par de grandes sommes d'argent, dont il pretendoit avoir sa bonne part. Reuchlin, fort sçavant en langue Hebraïque, ayant esté consulté par l'Empereur sur ce sujet, fut d'un sentiment contraire, & en mit les raisons par écrit. Pfeffercorn fâché de ce qu'il luy ostoit sa proye, déchira sa reputation par des satyres atroces; & quelques Moines de Cologne prenant le fait & cause de ce fourbe, parce qu'il avoit esté baptisé en cette ville-là, firent bruler le livre de son adversaire. On sçait assez quel fut Martin Luther, natif d'Islebe au Comté de Mansfeld, Moine Augustin, Professeur en Theologie dans la nouvelle Université de Vittemberg, fondée par Federic Electeur & Duc de Saxe, qui le consideroit & l'aimoit à cause de la volubilité de son esprit & de son eloquence. Il estoit d'ailleurs homme de grand'chere, & de fort belle humeur, trop vehement & trop intemperant en paroles, extrémement hardy, qui ne se dédisoit jamais, & qui se laissoit emporter au vent des loüanges & de la gloire. On sçait encore quelle occasion le mit aux champs, & qu'il n'y fut excité que par des interests de besace, au sujet de ce que la Predication de la Croisade avoit esté commise en Allemagne aux Jacobins, contre l'Ordre ancien qui la donnoit aux Augustins en ces païs-là. Du commencement il ne prescha que contre l'abus des Indulgences, pour renverser par ce moyen les troncs des Jacobins qui les debitoient; mais estant poussé de dispute en dispute, il s'emporta si loin que l'an 1520. il se declara entierement contre l'Eglise Romaine. Ce fut la protection de Federic Duc de Saxe, estimé alors le plus sage des Princes d'Allemagne, & les applaudissemens de la Noblesse de Franconie, qui l'enhardirent à lever l'étendart de la revolte. Tant que Federic vécut, il n'osa rien changer en la reforme exterieure de la Religion ny quitter son habit de Moine: mais aprés sa mort qui arriva l'an 1524. le Duc Jean son Successeur estant tout à fait enyvré de son eloquence, luy permit toutes choses. Il jetta là son froc, & trois ans aprés il se maria à une Religieuse devoilée. Alors taillant, s'il faut ainsi dire, en plein drap, il fit une Religion à sa mode; à laquelle il changea, adjousta & retrancha tant qu'il vécut. De sorte qu'on pouvoit dire qu'il n'avoit point de croyance bien certaine, & que les articles qu'il mettoit en avant, estoient plûtost des doutes que des dogmes, quoy qu'il les publiast comme des oracles. Il mourut à Islebe l'an 1546. le vingt-sixiéme de Fevrier; reveré comme un grand Apostre par tous ceux qui suivoient sa Doctrine, & au contraire detesté par les Catholiques, comme un heresiarque & comme l'incendiaire public de la Chrêtienté. Quelque temps avant qu'il eust levé le masque, il s'estoit trouvé des Predicateurs qui s'estoient déchaînez contre les vices des Prelats & de la Cour de Rome, les menaçant de quelque punition divine aussi horrible que prochaine. Une Constitution de Leon X. donnée l'an 1516. qui leur defend de prescher ces choses-là, & de remplir leurs Sermons de contes, de Propheties, de revelations & de Miracles, en est un témoignage evident. Le credit de Luther entraina une partie des Augustins, en ébranla plusieurs, & rendit tous les autres si suspects, qu'il s'en falut peu que le Pape n'abolist cet Ordre. Cette pretenduë liberté Evangelique ouvrit aussi les portes des Cloistres à beaucoup d'autres Moines, particulierement dans l'Allemagne, y devoila grand nombre de Religieuses, déchaîna les peuples contre les Ecclesiastiques, & poussa la Noblesse à se saisir de leurs riches possessions. Mais Luther ne demeura pas long-temps seul chef de la revolte; car soit qu'il eust donné le bransle à ces mouvemens, ou que quelque maligne influence disposast ainsi les esprits à la brouïllerie & à la contention, il s'éleva dans peu de temps

Dispute touchant la Conception de la Vierge.

* Rauch en Allemand, & Capnos en Grec signifie *fumée*.

Luther ses Mœurs & sa Doctrine.

Ce qui le fit parler contre le Pape.

Il se maria avec une Religieuse.

Mort de Luther.

Il s'eleva d'autres sectes d'Heresies.

une prodigieuse quantité de nouveaux Docteurs & de nouvelles sectes, lesquelles se destruisoient les unes les autres, & s'accordoient neanmoins en six poincts. Le premier, qu'elles choquoient directement la superiorité du Pape; le second, qu'elles ne vouloient point d'autres juges des articles de la foy que la sainte Escriture; le troisiéme, qu'elles en rejettoient quelques livres, les unes plus, les autres moins, disant qu'ils n'estoient pas Canoniques; le quatriéme, qu'elles retranchoient plusieurs Sacremens; le cinquiéme, qu'elles avançoient beaucoup de nouveautez touchant la Grace, & le libre arbitre: Et le sixiéme, qu'elles nioient le Purgatoire, les Indulgences, les Images, le culte des Saincts, & plusieurs Ceremonies de l'Eglise.

Aprés la mort de Luther, la confusion fut incomparablement plus grande. On n'auroit jamais fait de rapporter tous les Auteurs, les noms & les opinions de ces differentes sectes. Il y en eut qui renouvellerent les erreurs d'Ebion, de Manes, de Paul de Samosate, de Sabellius, d'Arius, d'Eutyches, & autres vieux Heretiques. Il y en eut d'autres qui ne trouvant pied ferme nulle-part, ne s'arresterent qu'à reconnoistre un Dieu createur de toutes choses; on les nommoit Deistes. D'autres passant plus outre, & faisant un dernier effort d'impieté, voulurent nier qu'il y eust d'autre divinité que la nature mesme. Les furieuses irruptions du Turc dans la Hongrie, & les discordes funestes d'entre les trois plus grands Princes de la Chrestienté, Charles V. François I. & Henry VIII. furent tres-favorables à ces semeurs de nouvelles graines. Car tandis que la Chrestienté estoit effrayée des ravages des Infidelles, & toute en divisions, on n'avoit pas le loisir de songer à ces disputes; Et puis Charles V. ayant besoin des Princes d'Allemagne pour resister à François I. & pour faire tomber l'Empire à son fils, ce que pourtant il ne put jamais obtenir, ne voulut pas les pousser à bout comme il eust pû aprés le gain de la bataille de Mulberg. D'autre costé François I. son rival les supportoit ouvertement, & se liguoit avec eux, quoy qu'au mesme temps il bruslast les Sacramentaires dans son Royaume. Adjoustez à cela les difficultez que les Papes apporterent à l'assemblée d'un Concile œcumenique, dont l'autorité eust peut-estre estouffé le mal dans sa naissance. A l'opposite il se trouva d'autres causes & d'autres conjonctures qui en arresterent le cours. Premierement le grand credit de la faculté de Theologie de Paris, le sçavoir de quelques Docteurs zelez quoy qu'en petit nombre, qui tinrent teste à Luther, & aux autres sectaires; puis la diversité des opinions, & l'orgueil des autres novateurs, qui se picquant tous d'estre chefs de party, devinrent plus ennemis entre eux que de l'Eglise Romaine. Luther s'estoit imaginé que l'Université de Paris estant offensée comme elle estoit de l'abolition de la Pragmatique, embrasseroit l'occasion de se venger du Pape, & dans cette pensée il sousmit à son jugement les actes de la dispute qu'il eut contre Jean Eckius, le premier Docteur Catholique qui osa luy presenter le combat. Mais elle le condamna en termes fort rudes, & ainsi par son autorité elle retint les Ecclesiastiques, & les peuples qui couroient en foule aprés luy. Quant à l'autre poinct, dans peu de temps la secte de Zuingle & celle de Calvin se trouverent aussi puissantes que la sienne. L'un & l'autre neanmoins témoignant toûjours beaucoup de respect pour tout ce qu'il disoit, & reconnoissant que c'estoit le premier qui avoit developpé les veritez Evangeliques, tenterent souvent, avec de profondes soûmissions, de se reconcilier avec luy; mais il n'en voulut point oüir parler, s'ils ne confessoient auparavant la presence réelle de JESUS-CHRIST dans l'Eucharistie; à quoy ils ne voulurent jamais donner les mains. Aussi ne cessa-t-il toute sa vie de les traitter d'Heretiques; Encore aujourd'huy ses vrais disciples peuvent moins compatir avec les leurs qu'avec les Catholiques. Les Princes, & les villes de leur opinion ont travaillé en vain pour les reünir, & grand nombre de conferences qui se sont tenuës pour cela, n'ont servy qu'à faire voir que c'estoit une chose impossible. Outre ces causes, j'en trouve une quatriéme, qui fut le trop grand & trop prompt changement que Zuingle & Calvin voulurent faire aussi-bien dans la face exterieure de l'Eglise, que dans les points essentiels de la Foy. Luther n'y avoit presque rien retranché des choses à quoy le peuple estoit accoustumé: il avoit laissé les ornemens, les cloches, les orgues, & les Cierges, & n'avoit point changé la maniere de dire la Messe & de faire l'Office divin, horsmis qu'il y adjousta quelques prieres en langue vulgaire. Ainsi la pluspart le regarderent d'abord comme le reformateur des abus des Ecclesiastiques: mais lors qu'il sembloit que la revolution dust estre universelle, survinrent à la

Cause du progrés du Luteranisme.

Autres causes qui l'arresterent.

Naissance des Heresies de Zuingle & de Calvin.

La difference de la conduite de Luther & de Calvin.

traverse Zuingle & Calvin, dont l'un commença à prescher en l'an 1520. & l'autre quatorze ans aprés dogmatisa en France : lesquels au lieu de suivre ses mesmes brisées se mirent à prescher contre la realité du Corps de Jesus-Christ au Saint Sacrement, à oster les Ceremonies & les ornemens, à jetter les Reliques au vent, à briser les autels & les Images, & à renverser tout l'ordre Hierarchique, enfin à dépoüiller la Religion de ce qui attache le plus fortement l'imagination & les yeux : de sorte que presque tout le peuple les prit en aversion comme des impies & des sacrileges, & en conceut encore plus d'ardeur pour le culte qu'il avoit toûjours veu pratiquer à ses peres.

Il y a sujet de douter s'il faut mettre les richesses des Ecclesiastiques & les tresors des Eglises entre les causes qui avancerent les erreurs, ou entre celles qui en empécherent le progrez. Car comme il est certain que ce fut un aiguillon qui irrita l'avarice des Princes & de la Noblesse, & qui les porta à favoriser la pretenduë reforme, pour avoir sujet de piller ces grands biens; aussi est-il vray que beaucoup de Prelats, & de riches Beneficiers eussent franchy le sault, s'ils n'eussent esté retenus par la crainte qu'ils eurent de perdre ces moyens, sans lesquels ils n'eussent pû vivre dans les delices & dans l'abondance comme ils avoient accoûtumé. Nous ne dirons point de quelle maniere les Princes d'Allemagne, comme Saxe, Brandebourg, le Palatin du Rhin, Brunsvic, Vittemberg, & Hesse; les Suisses & les Grisons; les Royaumes de Danemark, & de Suede; la Prusse, & la Transilvanie; & autres païs abandonnerent l'ancienne croyance; qui furent leurs premiers Evangelistes; pour quelle raison les Religionnaires d'Allemagne prirent le nom de *Protestans*, lequel s'est communiqué à tous ceux qui se sont separez de l'Eglise Romaine; & tout ce qui se passa en ce païs-là sur le fait de la Religion; cela n'est point de nostre sujet, & on le peut voir dans leurs histoires. Venons donc à ce qu'il y a de plus particulier qui touche la France & l'Eglise Gallicane.

Il s'estoit conservé des restes des anciens Vaudois, ou pauvres de Lyon dans les vallées de Dauphiné * qui avoient leurs pasteurs, & tenoient leurs assemblées à part dans quelques forts qu'ils y avoient bastis pour leur seureté : de sorte qu'ils vouloient y faire comme une petite Republique separée tant pour le fait de la Religion que pour le gouvernement. Le Pape Innocent IV. du consentement du Roy Charles VIII. y avoit delegué un Albert Gatanée, Archidiacre de Cremone; lequel ayant à force d'armes ruiné leurs reduits, tué, ou fait prisonniers les plus ardens, convertit plus facilement les autres par le glaive de la parole, ou les chassa de ces vallées; mais peu aprés ils se rallierent, & s'y rétablirent. L'an 1501. comme les Gentils-hommes du païs les poursuivoient pour crime d'Heresie, par envie plûtost d'avoir leur bien que de les convertir, le Roy Loüis XII. qui estoit pour lors à Lyon, ayant appris que c'estoit gens simples, & de mœurs irreprochables quant au reste, obtint des Bulles d'Alexandre VI. pour les faire visiter, & commit Laurent Bureau, Evesque de Cisteron son Confesseur, & Thomas Paschal, Docteur Regent en Theologie de l'Université d'Orleans, pour prendre connoissance de cette affaire, & l'évoquer à son Conseil. L'Evesque sçachant combien les actions de benignité & de clemence étoient agreables à ce bon Prince, se fit apporter toutes les informations qu'on avoit faites contre ces malheureux au Parlement de Grenoble, & aux Officialitez de Gap & d'Ambrun; & les ayant assemblez plusieurs fois, les prescha fort charitablement; & puis leur proposa distinctement les articles de Foy, qu'ils contestoient. Ausquels ayant répondu tout d'une voix *Credo*, & protesté de mourir dans cette croyance, il les laissa en paix; & se dérobant subtilement de Grenoble, porta toutes ces procedures criminelles à Guy de Rochefort Chancelier. A quelques années de-là les nouvelles Prédications de Luther estant venuës jusqu'à eux, ils crurent voir lever un nouveau Soleil, & deputerent vers luy pour avoir communication de ses pretenduës lumieres; toutefois bientost aprés leur croyance se trouvant moins conforme à la sienne qu'à celle des Sacramentaires, ils le quitterent pour se ranger avec eux.

* *La Vaucure, Fraissiniere, Pragela, Argentiere &c.*

Vers la fin du quinziéme siecle, & au commencement du seiziéme; il y avoit déja en France quelques grains de l'Heresie des Sacramentaires. Car l'an 1492. le lendemain de la Feste-Dieu, un Prestre qui entendoit la Messe à Nostre-Dame, arracha l'Hostie au celebrant aprés la consecration, & la jetta par terre pour la fouler aux pieds; Et en l'année 1502. un écolier Picard, natif d'Abbeville, commit le mesme attentat le jour de Saint Loüis dans la Sainte Chapelle. Tous deux

Heresie des Sacramentaires.

furent pris sur l'heure, & quelques jours aprés brûlez tout vifs au marché aux cochons, sans estre touchez d'aucun repentir; le premier ayant auparavant eu la langue arrachée, & le second le poing coupé sur le lieu où il avoit rompu la Sainte Hostie.

Le Roy Loüis XII. ayant un grand demeslé avec le Pape Jules II. demanda un Concile General pour reformer l'Eglise en son Chef & en ses membres, & en fit assembler un à Pise par la suggestion & à l'ayde de quelques Cardinaux mal contens du Pape. Ce Concile fut bien-tost chassé de là, & se retira à Milan, d'où il fut aussi contraint de sortir, & s'en vint mourir à Lyon. Cette affaire fut tres mal conduite, le Pape luy opposa un autre Concile qu'il assembla dans le Palais de Latran. Et celuy-là estant devenu le plus fort, contraignit enfin Loüis XII. de renoncer au sien, & les Cardinaux, & Evesques qui en avoient esté les promoteurs, de s'humilier devant sa Sainteté pour obtenir absolution. Les Officiers du Parlement de Provence ayant tous nommément esté excommuniez par le Pape dans ce Concile, parce qu'ils empéchoient qu'on n'executât ses ordres, s'ils n'y avoient donné leurs attaches, & parce qu'ils faisoient tous les jours plusieurs choses qui en ce temps-là passoient pour des entreprises, le Roy desira qu'ils se soûmissent. Loüis de Souliers, son Ambassadeur au Concile, ayant leur procuration speciale, donna un desaveu formel de tout ce qu'ils avoient fait contre les libertez de l'Eglise, & contre le respect dû au Saint Siege, il promit qu'à l'avenir ils seroient plus retenus, & qu'ils ratifieroient ce desaveu dans quatre mois; & demanda leur absolution. Elle luy fut accordée à ces conditions-là. Le mesme Concile avoit aussi cité les Prelats de France pour venir rendre raison de ce qu'ils avoient toûjours maintenu la Pragmatique. Il y a apparence qu'ils eussent opposé à ses decrets les libertez de l'Eglise Gallicane; mais François I. bien loin de les soûtenir, abandonna luy-mesme ce que ses predecesseurs avoient defendu avec tant de fermeté, & passa avec Leon X. ce Concordat dont nous avons parlé, en l'année 1516. La douleur d'une si grande playe fit jetter de hauts cris au Clergé, au Parlement, & aux Universitez; mais ce fut en vain; car les deux Puissances estant jointes ensemble, ne tinrent compte de leurs plaintes. Le Clergé avoit protesté de faire à toutes occasions des remontrances au Roy pour le rétablissement des Elections; il s'en est acquitté assez fortement quatre ou cinq fois tant envers le Roy Henry III. qu'envers le Roy Henry IV. mais enfin il s'en est lassé, soit qu'il ait crû n'estre plus obligé de s'opiniâtrer à une chose qui estoit inutile, ou que plusieurs de ses Prelats se faisant justice à eux-mesmes, ayent reconnu qu'ils ne seroient pas parvenus à cette dignité, si les Elections avoient eu lieu.

Concile de Pise transferé à Lyon & détruit par celuy de Latran.

Concordats entre Leon X. & François I.

Les Autheurs des nouvelles opinions n'épargnoient aucuns soins, ny aucune peine pour les faire glisser dans les Provinces les plus éloignées. L'Imprimerie leur donnoit une grande facilité de mettre leurs ouvrages en lumiere; leurs devots fournissoient à la dépense pour les imprimer & pour les debiter, & les Colporteurs qu'ils payoient bien, avoient toûjours de ces marchandises dans leurs balles, qu'ils montroient par grande rareté aux curieux. Leurs disciples se glissoient dans les Universitez, où sous couleur d'enseigner le Droit, ou le Grec & l'Hebreu, ils faisoient couler leur doctrine dans l'esprit des jeunes gens. Quelques autres plus polis & plus adroits s'insinuoient dans les compagnies des femmes, & s'étudioient à gagner leurs bonnes graces, pour gagner leur créance. Ainsi ils s'acquirent tout pouvoir auprés d'Anne de Piseleu, Duchesse d'Estampes, & maistresse de François I. auprés de Marguerite Reine de Navarre, sœur de ce mesme Roy; & auprés de Renée de France Duchesse de Ferrare, fille du bon Roy Loüis XII. Il y en avoit d'autres qui tâchoient d'entrer dans la maison des Evesques qu'ils croyoient les plus susceptibles de leurs fantaisies. Jacques le Fevre natif d'Estaples, petite Ville dans le Boulonnois, qui n'estoit pas Docteur en Theologie à Paris, comme plusieurs l'ont dit, au moins il ne s'en trouve rien dans les registres de la Faculté, Guillaume Farel Dauphinois, Arnoul & Gerard Roussel Picards s'introduisirent l'an 1523. auprés de Guillaume Briçonnet Evesque de Meaux, & luy embroüillerent l'esprit de ces dangereuses opinions, en telle sorte qu'il commença de les prescher. Il y eut la mesme année, dans cette Ville-là, un cardeur de laine nommé Jean le Clerc, lequel eut la hardiesse de dire que le Pape estoit l'Antechrist; aussi fut-il foüetté par la main du Bourreau & banny du Royaume. Cette punition ne le changea pas, il s'en alla à Mets debiter sa doctrine, & y fut brûlé pour avoir brisé

Commencement des nouvelles opinions en France, & les causes de leurs progrés.

Briçonnet Evesque de Meaux en est imbu.

Punition de Jean le Clerc cardeur de laine.

brisé des images. Loüis Berquin, Artesien de naissance, puissant genie selon le sentiment d'Erasme, souffrit une pareille mort à Paris le vingt-uniéme d'Avril de l'an 1528. pour avoir debité ces nouveautez. Or l'Evesque de Meaux ayant esté prevenu du crime d'heresie, se retracta à la premiere admonition, mais auparavant il fit evader ses Docteurs. Arnoul eut si grand peur d'estre brûlé qu'il demeura bon Catholique tout le reste de sa vie; Gerard se sauva vers Luther; Farel s'en alla à Zuric trouver Zuingle; & le Févre à Nerac vers la Reyne Marguerite. Les deux autres s'y rendirent aussi quelque temps aprés; & là ils commencerent de former une nouvelle Eglise, dans laquelle ils ne disoient point la Messe, ny les Heures Canoniales, mais communioient en prenant du pain & du vin, & en donnant à tous les assistans, selon la maniere, disoient-ils, dont Jesus-Christ & les Apostres en avoient usé. Devant & aprés ils faisoient des sermons, dans lesquels ils expliquoient la parole de Dieu; ils les appellerent Presches, & leur façon de prendre l'Eucharistie, Manducation. La Reyne y assistoit & y menoit quelquefois son mary qui estoit fort soûmis à ses volontez, & non moins irrité qu'elle contre la puissance des Papes, qui avoit fourny de pretexte à l'Espagnol d'envahir le Royaume de Navarre.

L'Evesque de Meaux se retracte de ses erreurs.

Cependant Antoine Duprat, Archevesque de Sens, Cardinal & Legat, employoit l'autorité de l'Eglise & celle du Roy, à refrener cette licence; il assembla un Concile Provincial dans la Ville de Paris l'an 1528. où se trouverent six de ses Suffragans, & un delegué du septiéme. On y proposa les dogmes Catholiques; on condamna ceux de Luther; on defendit les assemblées nocturnes, & la lecture des livres de tous ceux qu'on croyoit heretiques, avec excommunication contre eux, leurs fauteurs & adherans. De leur costé, ils cherchoient toutes sortes de voyes pour trouver entrée dans l'esprit du Roy François I. Un Curé de la Paroisse de saint Eustache, nommé le Coq, prescha un jour devant luy, en parlant du Mystere de l'Eucharistie, qu'il faloit élever le cœur en haut vers Jesus-Christ qui estoit à la droite de Dieu son Pere, non pas l'abaisser à l'Autel, & que c'estoit dans cette veuë que l'Eglise chantoit *Sursum corda*; les Docteurs qui l'entendirent ne laisserent pas passer cette proposition, & l'obligerent à se retracter. Ce Roy avoit grande tendresse pour sa sœur Marguerite, & ne cherissoit pas moins les bonnes lettres, quand elles se trouvoient dans de beaux esprits: les Novateurs employerent donc l'un & l'autre moyen pour l'attirer à eux. De ce temps là, c'estoit l'an 1533. Philippe Melancthon l'un des plus rares genies du siecle, proposoit d'accorder les disputes de la Religion, & relâchoit beaucoup en faveur des Catholiques: de sorte que si ces choses pouvoient souffrir division, il eust partagé les differends pour reconcilier les partis. Le Roy qui avoit interest de se faire considerer par les Princes Allemands, & à qui c'eust esté une gloire immortelle de se rendre l'Arbitre de la Chrétienté, luy écrivit par Guillaume du Bellay Langey, lequel il avoit envoyé en ce païs là, *Qu'il avoit passion de le voir, qu'il seroit tres-bien receu s'il vouloit venir conferer avec ses Theologiens sur la reünion de l'Eglise & sur le restablissement de l'ancienne police; ce qu'il desiroit embrasser avec affection.* Mais le Cardinal de Tournon, & les Theologiens de Paris, apprehendant les suites de cette entreveuë, & d'ouvrir la porte de la bergerie à celuy qu'ils croyoient un loup ravissant, firent de si fortes & de si frequentes remontrances au Roy, qu'il fit sçavoir à Melancthon, qu'il le dispensoit de prendre cette peine. Ils empescherent aussi sa Majesté de lire le livre de l'institution de Calvin, que l'Auteur luy avoit dedié l'an 1535. Et avec cela, ils l'obligerent de mander en Cour sa sœur Marguerite, & ses Docteurs. Elle y fut amenée avec eux par Charles de Coucy-Burie, Lieutenant de Roy en Guyenne, imbu des mesmes sentimens que cette Princesse. Le Roy luy fit en particulier la correction fraternelle, & envoya ses Docteurs en prison; mais dés qu'ils se furent retractez, il les mit dehors, à condition qu'ils n'approcheroient plus de cette Princesse. Il luy rendit toutefois son Roussel qu'elle avoit pourveu de l'Evesché l'Oleron, & de l'Abbaye de Clairac. Avec ces Benefices il acheva le reste de sa vie dans l'exercice apparent de la Religion Catholique, & dans une merveilleuse sainteté de vie, si tant est que le dedans fust pareil au dehors. Quant à la Reyne, elle protesta à son frere de ne se plus éloigner de la Religion Catholique, & se montra mesme fort ennemie de ceux qui la choquoient; neanmoins sur la fin de ses jours, qui fut l'an 1549. elle sembla se repentir de s'estre repentie, & pria Calvin par lettres de la venir instruire & consoler: mais il ne jugea pas qu'il y eust seureté pour

Assemblée d'un Concile dans Paris.

Melancthon veut accorder les disputes de la Religion.

luy en ce voyage; & comme il portoit plus volontiers ses conseils que sa personne dans le danger, il ne sortit point de Genéve qui estoit son fort.

Nous avons dit cy-devant qui estoit ce Calvin, sa naissance, ses commencemens, & ses progrés. Il est curieux de remarquer que ce fut l'an 1534. qu'il tint son premier Synode à Poitiers dans un jardin, & que de là il envoya ses Disciples par les autres Villes planter son nouvel Evangile. Ceux qui l'ont veu ont écrit, que sa parole, ses gestes & sa presence estoient peu agreables en chaire: mais ses livres témoignent que de son temps il n'y avoit point de plume si eloquente que la sienne. Du reste ses mœurs estoient bien plus reglées que celles de Luther; il paroissoit sobre, frugal, continent, posé, edifiant par ses discours & par son exemple; neanmoins il estoit chagrin, violent, jaloux, piquant, & implacable envers ceux qui luy resistoient. Depuis l'an 1535. la Ville de Genéve s'estant soustraite à la domination de son Evesque qui estoit aussi son Seigneur temporel, & puis à celle de l'Eglise Romaine, appella Calvin, & Farel pour en faire ses Pasteurs. A peine y eurent-ils esté deux ans & demy qu'il s'émeut quelque differend entre eux & les Magistrats de la Ville, qui les chasserent; ce fut l'an 1538. Mais tout absens qu'ils estoient, ils y entretinrent toujours leur brigue; & elle fut si forte qu'on les fit revenir l'an 1541. Depuis cela Calvin n'en partit point, y ayant estably comme sa Chaire Pontificale; d'où il gouvernoit tout son party tant au spirituel qu'au temporel. Farel ne pût long-temps compatir avec luy, & se retira en Suisse. Comme le temperament de Calvin estoit fort severe & ennemy de tous les divertissemens, que d'ailleurs il avoit pû remarquer, que les Lutheriens bien loin d'avoir retranché le luxe, les débauches, & l'oppression, les avoient augmentées, il creut qu'il devoit apporter plus de rigueur à reformer ces déreglemens, pour gagner les peuples par cette belle apparence d'austerité. Il deffendit donc les juremens qui alors estoient horribles & tres-ordinaires, ne permettant aux siens d'affirmer que par le mot de *Certes*; il osta les danses, le cabaret, les berlans, & les usures, il punit de mort les fornications & les adulteres; & recommanda la modestie des habits, la frugalité & la temperance, afin que ses sectateurs parussent veritablement reformez, & les Catholiques par opposition, plus dereglez & plus dissolus. Le nombre des siens s'augmentoit tous les jours: ils tenoient leurs assemblées de nuit dans des caves ou dans des lieux écartez, & avoient des *avertisseurs* qui alloient par les maisons leur en indiquer le lieu & l'heure. François I. Prince tres-clement ne leur fut pas trop rigoureux jusqu'à l'an 1535. qu'ils perdirent le respect pour luy, aussi-bien que pour les choses saintes. Quelques emportez d'entre eux se fâchant de ce qu'il n'avoit pas voulu entendre Melancthon, ny lire les écrits de leur Calvin, afficherent de tres-scandaleux placards contre luy, & d'autres contre la Religion Catholique, & semerent des billets fort injurieux jusques dans son lit & sur sa table: il y en eut mesme qui couperent les testes à quelques Images. Tellement qu'estant irrité au dernier point de cette sacrilege audace, il quitta Blois où il estoit pour lors, & s'en revint à Paris. Et là aprés avoir donné ordre d'arrester un bon nombre de ces Sacramentaires, il fit le vingt-un de Janvier cette Procession solemnelle qui est décrite dans toutes les Histoires de ce temps-là; Puis pour achever d'expier ces impietez, il livra aux flammes six de ces malheureux. Depuis, il en fit encore condamner plusieurs autres au mesme supplice, mais qui alloient à la mort avec une gayeté & une constance dignes d'une meilleure cause.

Le Synode de Calvin tenu à Poitiers.

La politique de Calvin.

François I. punit severement les Religionnaires.

Ces Heretiques eurent encore plus à souffrir sous le regne de Henry II. L'aversion que la Duchesse de Valentinois avoit conceuë pour eux en haine de la Duchesse d'Estampes qui les favorisoit, & le zele plus religieux du Cardinal de Tournon, firent redoubler les recherches. Avec cela leurs attentats attirerent sur eux la haine des Juges, & la rigueur des peines. Car ils attaquerent les Images, & le saint Sacrement, non seulement par de sanglans écrits, mais encore par des actions qui donnoient de l'horreur aux Catholiques. L'an 1550. un fanatique entreprit en plein jour de couper la teste à une Image de la Vierge dans l'Eglise de Nostre-Dame de Paris. Enfin malgré toutes les punitions, le mal devint si grand, qu'il n'estoit plus au pouvoir des hommes de l'extirper par la force; & d'ailleurs les diverses manieres des procedures donnoient moyen aux accusez de se sauver; car tantost l'on en commettoit le jugement aux Magistrats seculiers, peu aprés on l'ostoit à ces Juges-là pour l'attribuer aux Evesques, puis on le renvoyoit aux sieges Presidiaux, dont la creation, à ce qu'on disoit, avoit esté suggerée par les Sacramentaires mê-

me, dans le dessein de s'y rendre les maistres en faisant acheter ces nouvelles Charges par leurs amis. Ce qui pourtant ne leur servit de guere, parce qu'on renvoya enfin la connoissance de ce crime au Parlement. Aprés la perte de la bataille de saint Quentin, ils leverent la teste en plusieurs endroits du Royaume. Ils eurent la hardiesse à Paris de s'assembler de nuit dans une maison de la ruë saint Jacques : la Justice en ayant eu avis s'y transporta avec main forte ; les hommes qui estoient armez percerent la foule & se sauverent ; on en arresta pourtant quelques-uns des moins habiles, & toutes les femmes furent prises. Il y en avoit quatre ou cinq de la suite de la Reyne : car elle-mesme, afin de passer pour prude & pour pieuse, témoignoit avoir quelque penchant vers cette Religion. Les accusez se deffendirent si bien en Justice, que leurs amis eurent le loisir de faire venir des lettres d'intercession des Princes Protestans d'Allemagne, qui leur sauverent la vie. L'an 1554. ils commencerent d'avoir un Ministre à Paris, il s'appelloit Jean Maçon. Quatre ans aprés, le vingt-neufiéme de Juillet ils tinrent leur premier Synode en la mesme Ville ; le nombre de ceux qu'ils ont tenus depuis celuy-là jusqu'à cette heure, est presque innombrable. Dans celuy de Châlons, qui fut en 1563. ils proposerent d'abolir la puissance Despotique, la Papauté, & la chicane ; ils les nommoient les trois pestes du genre humain. Ce ne fut que bien tard qu'ils ordonnerent que le chant des Pseaumes qui avoient esté mis en rime Françoise, feroit une partie de leur liturgie. Marot en avoit composé seulement cinquante ; aprés sa mort Beze y avoit mis la main & fait tout le reste. Cette version (s'il la faut ainsi appeller) parut au jour, par de beaux airs composez par les plus excellens Musiciens du temps. Les personnes les plus pieuses la receurent avec applaudissement, & prenoient plaisir à chanter ces Pseaumes, pensant par ce moyen oster les chansons impures & dissoluës de la bouche du peuple. Mais quand on eut reconnu que c'estoit comme le Symbole des Sacramentaires, non seulement on s'en abstint, mais encore on courut sus à ceux qui les chantoient ; Ce qui causa de grands tumultes à Paris, particulierement l'an 1558. On accusoit les Ministres d'Estat (que ce fust à tort ou non) de n'avoir pas voulu qu'on apportast les vrais remedes à cette contagion, tandis qu'elle n'infectoit que les pauvres, à la perte desquels ils n'eussent rien gagné ; & on disoit qu'ils estoient bien aises qu'elle se répandist & qu'elle se prist aux plus riches, afin d'avoir de bonnes confiscations ; qui estoit le moyen par lequel les gens de faveur s'enrichissoient sous le regne de Henry II. En effet grand nombre de personnes riches, d'Ecclesiastiques, & d'Officiers les plus considerables s'en trouverent atteints, beaucoup mesme des plus fortes testes du Parlement s'en coifferent : de sorte qu'elles eussent peut-estre entraîné une bonne partie du Corps, si le Roy n'eust esté en personne à cette fameuse Mercuriale de l'an 1559. & n'en eust fait emprisonner plusieurs. Quelques-uns d'eux se justifierent, les autres se retracterent : le seul Anne de Bourg s'immola pour sa Religion. Son exemple gasta plus de gens que n'eussent fait cent Ministres avec leurs presches. En suite la foiblesse du regne de François II. la minorité de Charles IX. les sujets de discorde qui animerent les Princes du sang, assistez des trois Chastillons, contre les Princes de la Maison de Guise ; la maligne & artificieuse ambition de la Regente Catherine de Medicis, qui flatoit tantost les Huguenots, tantost les Catholiques, selon qu'elle croyoit avoir besoin des uns & des autres ; enfin la connivence de quelques grands Magistrats, & de plusieurs Evesques donnerent occasion à cette secte de s'affermir & de se multiplier.

Progrés de l'heresie en France.

Hardies propositions des Sacramentaires.

Cause du progrés du Calvinisme en France.

Nous avons parlé ailleurs du tumulte d'Amboise, des inimitiez, & des cabales des Grands pour le gouvernement, de l'origine du nom de HUGUENOTS que l'on donna aux Calvinistes, qui jusques-là avoient esté nommez SACRAMENTAIRES ; & de la prise des armes par le Prince de Condé, & leurs autres Chefs. Il n'est pas besoin de marquer que ces furies ont desolé le Royaume trente ans durant, fait donner sept ou huit batailles, & un nombre infiny de combats, tué par la guerre ou par les massacres un million de braves hommes, détruit deux ou trois cens Villes, & reduit à l'hôpital les plus riches & les plus nobles Maisons de la France. Le malheur de ce Royaume voulut, que cette reforme que les Huguenots preschoient tant, estoit passionnement desirée par les gens de bien, & que leur cause se trouvant en quelque façon jointe avec les interests de l'Estat, ceux qui se picquoient d'estre bons François les soûtenoient indirectement, & joignoient leurs conseils avec les leurs. Pour cette consideration les Estats d'Orleans ne s'efforcerent point de les détruire ; & quelques Prelats mesme furent d'avis qu'on leur accordast le Col-

loque de Poissi, & ensuite une autre conference touchant les Images, les Reliques, & les ceremonies; ce qui leur haussa fort le courage.

Concile de Trente & ses suites.

Il eust peut-estre esté bien plus à propos d'ordonner alors un Concile national; Et si on eust voulu retrancher le mal dés son commencement, il eust falu sans doute en tenir un general. Ce sont les Souverains remedes que Dieu a donnez à son Eglise pour esteindre ces embrasemens : mais souvent la fausse politique ne s'y accorde pas; Et en ce temps-là les interests mal entendus des Princes & du Pape, s'opposerent au bien commun de la Chrestienté. Le Conseil de France faisoit trembler la Cour de Rome toutes les fois qu'on y parloit d'assembler une Concile national, tant elle apprehendoit la capacité des Docteurs François, & les libertez de l'Eglise Gallicane : aussi ne fut-ce pas une des moins pressantes considerations qui obligea le Pape Pie IV. de recontinuer le Concile de Trente. Les memoires de cette grande Assemblée ont esté recueillis par plusieurs personnes, & son Histoire écrite par divers Auteurs fort habiles, mais un peu diversement, & en beaucoup de choses plûtost selon leurs inclinations & selon leurs engagemens, que selon la verité. Le Pape Clement VII. avoit esté obligé en 1533. d'assurer l'Empereur Charles V. qu'il le convoqueroit la mesme année; mais comme il sceut que les Princes Protestans bien loin d'en passer par les conditions qu'il desiroit, soustenoient qu'il n'y devoit point assister, puisqu'il estoit partie formelle; que les controverses s'y devoient juger par la seule parole de Dieu, & qu'il faloit que les Laïques y eussent voix aussi-bien que les Ecclesiastiques: il ne se hasta pas de passer outre, & en promit seulement la convocation, sans designer le temps ny le lieu.

Le Pape Paul III. son Successeur, l'indiqua effectivement au vingt-deuxiéme de May de l'année 1536. à Mantouë : de-là, parce que le Duc craignoit pour sa ville, il voulut le tenir à Vincenze dans les terres de la Seigneurie de Venise, & l'y commencer au mois de May de l'an 1538. Mais les Allemands se plaignant que cette ville estoit trop éloignée d'eux, les Venitiens estant touchez d'apprehension d'irriter le Turc qui redoutoit cette grande Assemblée, & d'ailleurs n'y comparoissant que peu d'Evesques, il le suspendit pour autant de temps qu'il luy plairoit. L'an 1541. du consentement des Catholiques d'Allemagne qui avoient tenu la diete à Spire, il l'assigna par une Bulle du vingt-deuxiéme de May, au premier de Novembre de la mesme année dans la ville de Trente. Et neanmoins à cause que toute l'Europe se vit aussi-tost troublée des guerres d'entre Charles V. & François I. il fut obligé de rappeller ses Legats qu'il y avoit envoyez, & de le suspendre encore une seconde fois, jusqu'à un temps plus commode, qu'il declareroit quand il le jugeroit à propos.

Paix entre la France & l'Espagne.

Continuation du Concile de Trente.

La Paix se fit entre les deux Rois, l'an 1544. Dans le traité ils jetterent quelques propos de reformer les abus de la Cour de Rome; le Pape en ayant eu avis, jugea necessaire de les prevenir, & remit une seconde fois le Concile de Trente au quinziéme de Mars de l'an 1545. avec cette precaution neanmoins, qu'il donna ordre à ses Legats, en cas qu'il s'y remuast quelque chose contre ses interests, de le rompre ou de le transferer. L'Assemblée se trouva si peu nombreuse qu'il en remit l'ouverture au treiziéme de Decembre ensuivant; auquel n'estant guere plus grande, les Evesques de France qui n'estoient que trois, furent sur le point de se retirer; toutefois ils demeurerent, & le Concile fut ouvert. Aprés quelques sessions, & diverses prorogations pendant les années 1546. & 1547. il advint que l'Empereur remporta de grands avantages sur les Princes Protestans de la Ligue de Smalcalde : les Legats qui connoissoient les intentions de leur Maistre, virent bien alors, qu'il n'estoit pas de ses interests de tenir le Concile plus long-temps en cet endroit-là. Prenant donc occasion de quelque bruit de peste qu'on disoit s'estre répandu aux environs de Trente, ils le transfererent à Boulogne le vingt-huitiéme de Fevrier de l'an 1547. sans attendre si l'Empereur & le Roy le trouveroient bon. Les Evesques Espagnols refuserent de les suivre, & demeurerent à Trente. La mesme année de cette translation, l'Empereur gagna une tres-grande & entiere victoire sur les mesmes Protestans; laquelle contre toute apparence, au lieu de réjoüir le Saint Pere, (qui ne l'eust pas creu ainsi?) le jetta dans de terribles apprehensions. Il luy sembloit déja voir l'Empereur, poursuivant sa pointe, passer en Italie, luy arracher Parme & Plaisance, se rendre Maistre de la ville de Rome, y restablir la dignité de l'Empire : Et ce qu'il craignoit plus que tout cela, reformer les abus de sa Cour, selon que les Evesques mesmes des terres de ce Prince

Il est transferé à Boulogne.

qui estoient au Concile, l'avoient hautement témoigné par leurs discours. Dans ces alarmes, le Saint Pere ne sçachant de quel costé se tourner, sollicitoit instamment le Roy de France de s'opposer à ces progrés formidables, de recueillir & de soûtenir les debris des Protestans, & mesme de se servir de l'assistance du Turc. Là-dessus le dixiéme de Septembre arriva le meurtre du Duc de Plaisance son fils; la douleur d'un coup si tragique jointe à la frayeur que la victoire de l'Empereur luy donnoit, & aux protestations que firent ses Ambassadeurs contre la translation, fut cause qu'il fit cesser le Concile l'an 1548. Il fut interrompu jusqu'en l'an 1551. que les vehementes instances de l'Empereur & des Catholiques d'Allemagne obligerent le Pape Jules III. de le reassigner à Trente pour le premier jour de May de cette année-là, pour le reprendre au mesme estat où il avoit cessé. Quelques Princes Protestans & quelques villes, pour complaire à l'Empereur, y envoyerent des Deputez. Mais bien-tost aprés s'alluma la guerre de Parme, dans laquelle le Roy offensé que le Pape se fust ligué contre luy avec l'Empereur, écrivit au Concile par Jacques Amiot, Abbé de Bellosane, une lettre fort desobligeante pour le Pape, & remplie de ces protestations; *Que l'accés n'estant point libre à Trente pour ses Evesques, il ne pouvoit les y envoyer; Qu'il ne le tenoit point pour un Concile general convoqué pour reformer les abus & pour restablir la discipline, mais le regardoit comme une assemblée pratiquée par de subtiles intrigues & pour des interests temporels; Qu'ainsi il ne se croyoit point obligé à ses decrets ny luy, ny l'Eglise de son Royaume, mais declaroit, que s'il en estoit besoin, il auroit recours aux mesmes remedes dont ses Predecesseurs s'estoient servis en pareil cas.* Le Pape s'estant bien-tost ennuyé de la guerre, depescha des Legats vers l'Empereur, & vers le Roy, pour traitter de la paix. Les facultez de celuy qui vint en France estant presentées au Parlement y receurent les mesmes restrictions qui avoient esté mises à celles des precedents. Or le Roy estant bien remis avec le Pape, le Concile se continua durant toute l'année 1551. & la suivante encore. Comme il alloit assez bien, la terreur des armes de Maurice Duc de Saxe qui s'avança jusqu'à Insprue, où il pensa surprendre l'Empereur, & le bruit de celle du Roy qui peu aprés entra en Allemagne, épouventerent si fort les Prelats, qu'ils s'enfuirent presque tous. Les Legats suspendirent donc le Concile pour deux ans; mais par diverses rencontres d'affaires, il fut interrompu jusqu'à l'an 1561. que le Pape Pie IV. le rassembla. Sa Bulle d'indiction trouva de grandes difficultez du costé de l'Empereur, & du costé du Roy: leur Conseil desiroit que ce fust une convocation d'un Concile tout nouveau, non pas une continuation, & que l'on y pust remanier les decrets qui avoient esté faits; car ils esperoient par ce moyen y attirer les Protestans. D'ailleurs, les bons François trouvoient à redire que l'adresse s'en fust faite à l'Empereur seul, & que le nom du Roy Charles n'y fust pas exprimé, comme ceux de François I. & de Henry II. l'avoient esté dans les precedentes. En effet on ne l'y avoit compris que sous les termes generaux *de Rois & Princes Chrestiens*. On fit encore la mesme injustice dans les acclamations de la closture du Concile. Les Ambassadeurs de France qui estoient Loüis de saint Gelais-Lansac, Arnoul du Ferrier President des Enquestes au Parlement de Paris, & Guy Faure Pibrac Juge Mage de Tolose, s'y rendirent le dix-huitiéme de May. La Reine Catherine, & son Conseil, les avoient chargez de presser vivement la reformation des abus, & de s'y conduire de sorte que les Protestans eussent sujet de croire qu'on leur vouloit donner toute satisfaction sur leurs plaintes. Pibrac y harangua selon cet esprit, & Lansac y agit de mesme; pour cet effet il demanda qu'on declarast que c'estoit un nouveau Concile, & qu'on y attendist les Evesques qui devoient venir de France, & mesme les Ambassadeurs, & les Theologiens de la Reine d'Angleterre, & des Princes Protestans. Nonobstant ces instances, les Legats declarerent que c'estoit une continuation, & voulurent qu'on travaillast incessamment, sans attendre les Prelats de France. Lansac, & ses Collegues se joignirent aussi avec les Ambassadeurs de l'Empereur dans la demande qu'ils faisoient de l'usage du Calice pour les Laïques de Boheme, ausquels l'Eglise l'avoit autrefois benignement accordé. D'autre costé, tous les Evesques François seconderent les Espagnols de tout leur pouvoir, pour faire declarer que la residence estoit de droit divin; mais ny les Ambassadeurs, ny eux n'eurent satisfaction sur aucun point, si bien qu'ils furent plusieurs fois en deliberation de se retirer. Pibrac ayant esté rappellé à la Cour de France par la Reine Catherine, la parole demeura à Ferrier, qui harangua dans les occasions avec une extreme vehemence. Sur ces entrefaites

Son interruption.

Le Roy fait des protestations contre le Concile.

Le Cardinal de Lorraine arrive au Concile de Trente.

le Cardinal de Lorraine arriva à Trente accompagné d'un grand nombre d'Evesques, & y prit telle autorité, que le Pape en ayant conceu jalousie, l'appelloit entre ses familiers *le petit Pape d'au de là des monts*. Il sçavoit qu'il venoit avec intention d'agir de concert avec les Imperiaux pour faire donner quelque contentement aux Lutheriens lesquels il desiroit détacher des Huguenots, s'estant pour cet effet abouché luy & son frere avec le Duc de Virtemberg, & autres Princes de cette croyance, à Saverne : C'est pourquoy le Pape avoit bien pourveu à se fortifier contre luy par un grand nombre d'Evesques Italiens que de tous costez il envoya à Trente avant que ce Cardinal y fust arrivé. Quelques mois aprés sa venuë, on receut deux grandes nouvelles au Concile, l'une de la mort du Roy de Navarre, l'autre à quelques temps de là du gain de la bataille de Dreux. Toutes deux firent croire au Cardinal que son frere alloit devenir maistre de la France, & cette consideration augmenta fort son pouvoir dans le Concile ; & par consequent celuy des Ambassadeurs avec lesquels il estoit bien uny du commencement. Ils proposerent donc, selon la charge qu'ils en avoient, trente articles de reformation, dont les plus remarquables estoient ; *Qu'on n'ordonnât point de Prestres s'ils n'estoient déja vieux, comme le mot le porte ; Que l'on restitnast les fonctions separement à tous les Ordres sacrez, sans qu'un Ordre fist celles des autres ; Qu'on ne les donnast point tout d'un coup, mais en gardant les interstices ; Qu'on n'admist personne à la dignité d'Abbé, ou de Prieur conventuel, qui n'eût enseigné la Theologie dans quelque College celebre ; Qu'un Ecclesiastique ne pût tenir qu'un seul Benefice ; Qu'on fist les prieres en François aprés le saint sacrifice de la Messe ; Que l'on donnast la Communion au peuple sous les deux especes ; Qu'on rendist aux Evesques leur jurisdiction entiere, sans laisser d'exemption à aucuns Monasteres, sinon aux Chefs d'Ordre ; Que les Pasteurs fussent capables, & obligez de prescher & de catechiser ; Qu'on punist severement la simonie, & vente des Benefices ; & Qu'on ostast les abus qui s'estoient introduits parmy le vulgaire pour le culte des Images.* Le Cardinal de Lorraine les eut sans doute appuyez fortement si la mort du Duc de Guise ne fut pas survenuë : mais comme la bonne fortune de ce frere luy avoit fort élevé le courage, sa perte le rabaissa infiniment ; il ne songea plus qu'à s'accommorder avec le Pape, & relâchant de ses grands desseins, il obligea aussi tous les Evesques de sa brigue à se relâcher. Ainsi les Legats, & autres gens dépendans de la Cour de Rome, demeurerent les Maistres du Concile, & y firent passer beaucoup de choses selon leurs intentions.

On propose au Concile des articles de reforme.

Le differend pour la preséance des Ambassadeurs de France & d'Espagne commença en ce Concile.

Vers ce temps-là commença la contestation pour le rang d'entre les Ambassadeurs de France, & celuy d'Espagne, dans laquelle on peut dire que le Pape ne conserva pas le droit de la France dans son entier. Si l'on en croit quelques-uns, il fut bien aise d'entretenir cette dispute pour avoir sujet de rompre le Concile ; ce qu'il pensa faire plusieurs autres fois, parce qu'il ne pouvoit pas bien le gouverner selon ses desirs. Il ne s'en falut pas beaucoup que cela n'arrivast ; car les Ambassadeurs de France, piquez de l'injustice qu'on faisoit à leur Roy, furent sur le point de se retirer, & de protester, *non contre les Legats qui dépendoient de la volonté du Pape, ny contre le Concile qui n'estoit point libre, ny contre le Roy d'Espagne & son Ambassadeur qui soustenoient leur pretention ; mais contre un homme particulier qui se portoit pour Pape, & qui s'estoit intrus dans la Chaire de Saint Pierre par des brigues illicites, & par un sale trafic, dont ils avoient les preuves pardevers eux.* Neanmoins les gens de bien, qui s'entremirent de ce differend, trouverent un expedient pour l'accommoder, mais qui à la verité blessoit en quelque sorte un avantage dont la France avoit toûjours esté en possession : Aussi a-t-elle bien sceu depuis revendiquer son droit, & s'y maintenir. Le Cardinal de Lorraine n'avoit plus d'autre pensée que de haster la conclusion du Concile, pour s'en retourner en France mettre ordre aux affaires de sa Maison. Il alla trouver le saint Pere à Rome, avec lequel il eut de longues & particulieres conferences ; Et lors qu'il fut de retour à Trente, il n'agit plus que de concert avec les Legats. Si bien que cette grande Assemblée, qui durant l'espace de vingt-sept ans, & sous le Pontificat de cinq Papes, avoit esté interrompuë & reprise diverses fois, prit fin le deuxiéme jour de Decembre de l'an 1563. avec un contentement indicible du saint Pere, qui par là se voyoit delivré de grandes fatigues ; & des apprehensions encore plus grandes, qu'il avoit pour la diminution de sa puissance absoluë. Les decisions en ont esté receuës en France pour ce qui est des points de la Foy, non pas toutefois pour ceux de la discipline, à cause qu'il y en a plusieurs qui blessent les droits de la Couronne, & les libertez de l'Eglise Gallicane, l'autorité

Conclusion du Concile de Trente en 1563

des Magistrats Seculiers, les Privileges des Chapitres & Communautez, & divers usages receus dans le Royaume; Et si l'on y pratique plusieurs de ses Reglemens, ce n'est pas en vertu des Decrets du Concile, mais des Ordonnances des Rois.

Durant que ce Concile se tenoit, le Calvinisme que les Edits des Rois François I. & Henry II. avoient reprimé, commença à paroistre publiquement à la faveur des conjonctures que nous avons specifiées. L'Edit de Juillet le delivra de la crainte des supplices; le Colloque de Poissy luy donna la hardiesse de prescher publiquement; l'Edit de Janvier, la liberté de l'exercice; & l'accident de Vassy, le sujet de prendre les armes. De-là s'ensuit une infinité de meurtres, de brigandages, de destructions d'Eglises, d'incendies, de profanations, & de sacrileges. Ces gens tout furieux de ce qu'on avoit tant brûlé de leurs freres, s'en vengerent cruellement sur les Ecclesiastiques; autant qu'ils en attrapoient, ils leur coupoient les oreilles & les parties honteuses: on en vit qui en portoient des enfilades au lieu de bandolieres. Ils n'epargnérent pas les tombeaux des Saints, ny mesme ceux de leurs ancestres; ils brulerent les reliques, dont neanmoins, comme par miracles, il s'en trouve autant que jamais; & briserent les chasses, & les vases sacrez pour en avoir l'or & l'argent. De cette impieté, il en revint au moins ce bien au public, qu'ils en battirent quantité de monnoye: mais ce fut une perte sans aucun profit, & tout-à-fait irreparable, que la dissipation des anciennes Bibliotheques des Abbayes, où il y avoit des tresors inestimables pour l'histoire, & pour les ouvrages de l'antiquité. Le Clergé souffrit aussi de grands dommages de ces guerres dans ses biens temporels; car outre que les Huguenots les envahirent en plusieurs endroits, les Rois le contraignirent par cinq ou six differentes fois d'en aliener pour de grandes sommes qu'on devoit employer aux frais de la guerre, & ils ne luy donnerent pour cela, qu'un temps si bref, qu'il estoit forcé de vendre son fonds à vil prix pour y satisfaire. Faut-il dire que ces distractions en ce temps-là estoient sa ruine ou sa reforme? estant certain, comme il est, que les richesses qui servent à sa subsistance quand elles sont mediocres, avoient esté les plus prochaines causes de sa corruption, parce qu'elles estoient devenuës excessives; mais d'autre costé elles luy sont necessaires pour maintenir sa dignité, & attirer le respect des peuples.

Le Calvinisme continuë & reprend ses forces.

Lors que François Duc de Guise eut esté assassiné devant Orleans, la Reine mere, & les Huguenots estant chacun à leur égard delivrez de la ruïne prochaine, dont il les menaçoit, se porterent aisement à la paix; la Reine, & le Prince son prisonnier la traiterent bouche à bouche: & l'Edit en fut expedié à Amboise le dix-neufiéme de Mars 1563. Ce fut le premier des sept que les Rois Charles IX. & Henry III. leur accorderent; car ils prirent les armes autant de fois, quelques-unes par contrainte, & quelques autres de gayeté de cœur. Le massacre de la Saint Barthelemy qui sembloit les devoir atterrer, les encouragea à souffrir toutes les extremitez, parce qu'il ne leur laissa point d'autre moyen de se sauver qu'en perdant tout. Or cette premiere paix de 1563. déplut si fort au Saint Pere, qu'il voulut décharger sa colere sur ceux qu'il croyoit les plus dangereux ennemis de la Religion Catholique en France. Particulierement sur Jeanne d'Albret Reine de Navarre, qui l'avoit chassée de ses terres, & y avoit abattu toutes les Eglises; & sur quelques Prelats qui favorisoient manifestement le Huguenotisme. Il avoit envie d'adjourner cette Reine au Concile, & de luy faire son procés pardevant ce grand tribunal: mais prévoyant que les Ambassadeurs de l'Empereur s'y opposeroient aussi-tost, comme ils avoient fait en pareil cas pour la Reine d'Angleterre, il resolut de la citer à Rome, & fit afficher la citation aux portes de Saint Pierre, & à celle de l'Inquisition, declarant, si elle ne comparoissoit, que ses terres & Seigneuries seroient proscrites, & que sa personne auroit encouru toutes les peines portées contre les Heretiques. Pour les Prelats, il donna aussi ordre aux Cardinaux Inquisiteurs, de les citer à Rome à certain jour; & s'ils ne comparoissoient personnellement, de leur faire leur procés jusqu'à sentence diffinitive, laquelle il prononceroit dans son Consistoire secret. Les Inquisiteurs, en vertu de ce commandement, citerent Odet de Coligny Chastillon, Cardinal Evesque de Beauvais, mais qui avoit quitté la pourpre pour suivre la fortune & les opinions de ses freres, & portoit le titre de Comte de Beauvais, N. de Saint Romain Archevesque d'Aix, Jean de Montluc Evesque de Valence, Jean Antoine Carracciol de Troyes, Jean de Barbanson de Pamiez, Charles Guillard de Chartres, Loüis d'Albret de Las-

car, Claude Reyne d'Oleron, Jean de Saint Gelais d'Uzez, & François de Noailles d'Acqs. Dans ce nombre, ils eussent encore pû mettre Pierre du Val, Evesque de Sées, qui avoit les mesmes sentimens que Montluc.

Le Pape excommunie le Cardinal de Chastillon.

En suite des procedures faites en Cour de Rome, le Pape prononça la sentence contre le Cardinal de Chastillon, par laquelle *il le declaroit Heretique, seducteur, Schismatique, Apostat, & parjure, le degradoit du Cardinalat, le privoit de toutes charges & dignitez, specialement de l'Evesche de Beauvais, qu'il tenoit du Saint Siege, & exposoit sa personne à tous les fidelles qui le pourroient apprehender, & le livrer pour en faire justice.* Le Cardinal pour monstrer qu'il ne dépendoit nullement de la jurisdiction du Pape, reprit la pourpre, & assista vestu de la sorte à l'acte de la majorité du Roy dans le Parlement de Roüen; dont le Saint Pere fut si émeu, qu'il prononça publiquement la sentence, & la fit afficher dans les places de Rome, & debiter ensuite par toute l'Europe. Mais pour la Reine de Navarre, le Conseil du Roy considerant les consequences qu'il y avoit de laisser dépoüiller une Princesse qui estoit parente du Roy, que son mary avoit perdu la vie en combattant pour la Religion Catholique, que sa cause seroit un prejugé contre toutes les testes Couronnées, & que ce châtiment tourneroit moins à l'avantage de la Religion qu'au profit du Roy d'Espagne, qui de là prendroit occasion de s'emparer de ses terres, fit de si puissantes remontrances au Pape par la bouche de Henry Clutin-Doysel son Ambassadeur, que la citation donnée contre cette Reine fut revoquée. Quant aux Evesques, le Cardinal de Lorraine ayant pareillement informé le Pape, que c'estoit contre les droits & l'usage de l'Eglise Gallicane, de souffrir qu'on leur fit leur procés à Rome en premiere instance, il arréta l'affaire pour lors; mais cinq ans aprés, Pie V. prenant occasion de la foiblesse du Royaume pour étendre son autorité, prononça contr'eux une sentence pareille à celle qui avoit esté fulminée contre le Cardinal de Chastillon, & la fit publier en France.

Le Roy envoye au Pape pour faire lever la citation contre la Reine de Navarre.

La rebellion des Huguenots produisit la faction de la Ligue: l'exemple de leurs confederations avec les Princes Estrangers autorisa aussi la liaison qu'elle prit avec l'Espagne. Le procedé des uns & des autres fut presque tout pareil; d'abord tous deux affecterent une grande discipline, puis dans peu de temps ils tomberent en toutes sortes de licences; leurs Predicateurs, & leurs libelles furent également insolens & factieux; ils employoient les mesmes maximes, & tenoient le mesme langage à l'égard de l'autorité du Souverain qu'ils attaquoient, de la liberté des peuples qu'ils soûlevoient, & des consciences qu'ils débauchoient. Pareillement les uns & les autres, quand ils se trouverent dans les extremitez d'où ils ne pouvoient sortir par des moyens ordinaires, subornerent des assassins pour s'en tirer; mais tous ceux qui se servirent de ces détestables moyens perirent par de semblables coups. Car comme Poltrot tua François Duc de Guise, le fils de ce Duc tua l'Admiral; les quarante-cinq massacrerent ce Prince à Blois; Et ceux qui tremperent les mains dans son sang, eurent presque tous une fin sanglante, la colere du Ciel ayant puny les premiers par les seconds, & ceux-cy par des troisiémes, qui le furent encore par d'autres. Ce qui fut allé à l'infiny, si la clemence du Roy Henry IV. n'eut mis fin à ces meurtres, qui s'ensuivoient necessairement les uns les autres.

Les premiers alignemens de la Ligue se tracerent en Guyenne, & en Languedoc, durant la premiere guerre civile, lors qu'il y avoit danger que les Huguenots ne s'emparassent entierement de ces deux grandes Provinces. L'an 1585. Humieres, avec la Noblesse de son Gouvernement de Vermandois, en forma une à Peronne; & Loüis de la Trimoüille une autre en Poitou. La Maison de Guise travailla puissamment à les recueillir toutes, & à les unir ensemble, principalement lors que le Duc d'Anjou fut mort. Ce n'estoit pas peut-estre que ces Princes fussent encore poussez de l'ambition de ravir la Couronne, comme on les en a accusez, mais parce qu'ils l'estoient du desir naturel de se conserver. Car les Medecins leur faisant entendre que Henry III. ne pouvoit vivre long-temps, ils craignoient lors qu'il ne seroit plus, d'estre accablez ou par ses favoris, entre lesquels il avoit envie de partager son Royaume, ou par les Huguenots dont la haine contre leur Maison ne pouvoit s'étancher que par le sang de tous ces Princes: voilà pourquoy ils se premunirent, pour ne pas demeurer exposez à la mercy des uns ou des autres. Il est probable que les forces que les Guises se virent en main par le moyen d'un si puissant party, leur donnerent de plus hautes & de plus criminelles pensées: mais il seroit plus aisé d'en trouver des conjonctures que des preuves bien certaines.

Le Pape, la Sorbonne, les Jesuites, & presque tous les nouveaux Ordres de Religieux contribuerent de tout leur pouvoir à former la Ligue; Et neanmoins tout leur credit n'eust pas esté assez grand pour la maintenir, si les peuples n'eussent pas esté aussi mal-traitez qu'ils l'estoient, & si les charges des imposts, l'insolence des favoris, la foiblesse, & les mœurs scandaleuses de Henry III. ne leur eussent pas donné de l'aversion & du mépris pour le gouvernement. Le Duc de Nevers la commença par zele, & puis la desavoüa par jalousie; le Pere Claude Mathieu Jesuite en fut le premier Courier: Gregoire XIII. la fomenta; Sixte V. l'approuva & la protegea. Quelques-uns ont voulu dire, que le premier contribua à la conspiration de Salcede: pour le second, il excommunia le Roy de Navarre, & le Prince de Condé l'an 1585. Aprés les barricades il écrivit au Duc de Guise, le comparant aux Machabées, & luy fit sçavoir qu'il avoit créé un Legat *à latere*; c'estoit Jean François Morosini, avec lequel le Cardinal de Bourbon & luy communiqueroient leurs desseins. La mort de ce Prince tué à Blois, luy donna bien de la douleur: celle du Cardinal de Guise, & la detention de l'Archevesque de Lyon luy en fournirent un pretexte de la venger par les foudres de l'Eglise. Son Monitoire contre le Roy Henry III. fut publié le vingt-quatriéme de May, & affiché aux lieux ordinaires à Rome le mesme jour, & aux portes des Eglises Cathedrales de Meaux & de Chartres le vingt-troisiéme de Juin. Si les Relations que nous avons de ce temps-là, sont vrayes, ce Pape se laissa transporter de joye à la nouvelle qu'il eut de l'assassinat de ce Prince, & loüa hautement l'action de Jacques Clement dans le Consistoire, la comparant aux plus glorieux mysteres du Christianisme, & à la generosité des plus illustres Martyrs. Il creut qu'aprés ce changement il devoit ouvertement prendre en main la deffense de la Religion, & empescher Henry IV. d'entrer dans le trône tant qu'il seroit hors de l'Eglise: il envoya donc pour ce sujet le Cardinal Caëtan, Legat *à latere*, vers le Duc de Mayenne. En cette occasion les membres du Parlement qui estoient demeurez à Paris, & ceux qui s'estoient retirez à Tours, estant directement opposez, agirent d'une maniere toute contraire, mais avec pareille chaleur, les uns pour le Pape, les autres pour le Roy.

Origine de la Ligue.

La Sorbonne ne refusa rien aux prieres de la Ligue, & aux desirs du saint Pere dans une affaire qui concernoit la Religion. On sçait les sanglans Decrets qu'elle donna pour détacher les peuples de l'obeïssance de Henry III. & de celle de Henry IV. mais quand le dernier de ces deux Rois fut converty, & de plus maistre de Paris, on fut estonné qu'elle en donna un tout contraire en sa faveur, sans attendre qu'il eust reçû son absolution de Rome. Avant cela Gregoire XIV. mal informé de l'estat de la Ligue, s'y engagea plus avant que son predecesseur: il promit quinze mille écus d'or tous les mois pour soûtenir & deffendre la Ville de Paris, & envoya une armée en France: mais elle perit presque toute avant que d'y entrer, & apporta plus de scandale par ses vices énormes, que d'assistance au party. Les Prelats, pour conserver leur revenu qui faisoit le principal attachement de plusieurs d'entre eux, suivoient le party qui estoit le plus fort dans les païs où ils avoient leurs Benefices: mais dans les lieux qui estoient sujets aux courses de l'un & de l'autre, ils ne sçavoient quelles mesures prendre; car s'ils se declaroient pour l'un, l'autre aussi-tost donnoit leurs Benefices. Gregoire par une Bulle de l'an 1591. ordonna à ceux qui suivoient le Roy de le quitter sous peine d'excommunication; mais le mal present les touchant plus fort que les menaces éloignées, ils n'obeïrent point à son commandement. Ce Pape ne tint le siege que six mois; Innocent son successeur ne le tint que deux; Clement VIII. qui fut éleu aprés, suivit d'abord les mesmes brisées de Gregoire, & manda à Philippe Sega Evesque de Plaisance, lequel il avoit fait Cardinal, de procurer l'élection d'un Roy Catholique, c'estoit l'an 1592. D'autre costé, quelques Prelats voyant que toute communication estoit rompuë avec Rome, firent la proposition de créer un Patriarche pour la France; & les plus puissans de la Cour, ou en faveur, ou en merite, l'appuyerent de toutes leurs forces dans le desir qu'ils avoient d'obtenir cette haute dignité. Mais le Cardinal de Bourbon qui avoit d'autres pensées pour sa propre grandeur, s'y opposa puissamment, sous pretexte que c'eust esté confirmer le Roy dans le schisme, & aigrir davantage le saint Pere. Ainsi il fut ordonné, que la nomination du Roy aux Benefices seroit confirmée par les Evesques, & que chacun d'eux auroit pouvoir de dispenser en son Diocese, comme le Pape dans toute l'Eglise.

Gregoire XIV. la fomente.

On propose de créer un Patriarche en France.

Si l'on vouloit juger de l'intention des Chefs de la Ligue par l'effet qu'elle pro-

duisit, on pourroit dire qu'elle estoit bonne; car les ennuis & les traverses qu'elle causa à Henry IV. le fatiguerent si fort, que redoutant encore pis, il reprit la Religion de ses Ancestres pour s'assurer de la Couronne. Aprés sa conversion, Clement luy tint encore quelque temps les portes de l'Eglise fermées; mais enfin ayant reconnu la foiblesse de la Ligue, & l'ambition du Roy d'Espagne, il les luy ouvrit avec beaucoup de demonstrations de bien-veillance; Non pourtant sans faire de grands efforts pour rehausser l'autorité du saint Siege dans une occasion si éclatante. Deslors la France ne fut plus agitée de ces violens accés que la Religion luy avoit causez; il luy resta neanmoins dans les entrailles quelque inflammation de chaleurs de la Ligue: comme d'autre costé les cabales & les emportemens des Huguenots donnoient toûjours de l'apprehension & du chagrin au Roy Henry IV. Nous avons dit dans sa vie comme il leur accorda l'exercice de leur Religion, & plusieurs autres avantages par l'Edit de Nantes. De la corruption des deux partis, il s'en forma un troisiéme qu'on nomma LES POLITIQUES, gens qui professant en apparence la Religion dans laquelle ils se trouvoient engagez, & n'en ayant pourtant aucune, puis qu'ils la rapportoient entierement aux interests temporels de l'Estat, estoient bien plus pernicieux que tous les Heretiques.

Durant le grand embrasement des guerres de la Religion sous le regne de Charles IX. & au commencement de celuy de Henry III. le Clergé n'eut point le loisir d'assembler des Conciles Provinciaux, quoy que l'Eglise en eust grand besoin; mais depuis l'an 1580. il s'en tint cinq ou six dans les Metropoles par les Archevesques assistez de leurs Suffragans. Le Cardinal Charles de Bourbon en assembla un à Roüen l'an 1581. Antoine Prevost-Sansac en celebra un à Bordeaux l'année d'aprés; Simon de Maillé un à Tours en 1583. Renauld de Beaune un à Bourges en 1584. Alexandre Canigiani un à Aix l'an 1585. & François de Joyeuse Cardinal un à Toulouse l'an 1590. Je ne mets point au rang de ces assemblées les diverses conferences d'entre les Docteurs Catholiques & les Protestans, dont la plus celebre, comme la plus pernicieuse, fut le Colloque de Poissy. Je n'y mets pas mesme ce qu'on appelle assemblées du Clergé de France, parce que la forme & les manieres d'y proceder, & les sujets de leur convocation different fort de celles des Conciles, quoy que par rencontre on y traite souvent de la discipline, & autres matieres Ecclesiastiques. Il est vray que de tout temps les Prelats en faisoient quelques-uns, ou par l'ordre du Roy qui les mandoit, ou par son congé, quand il en estoit besoin pour les affaires de leur Corps; mais elles n'estoient point reglées comme elles ont commencé à l'estre, depuis qu'on a obligé cet Ordre sacré au contract des douze cens mille livres de rente pour l'Hostel de Ville de Paris, & par cette occasion à payer reglement les decimes. On peut, à mon avis, mettre celle de Melun qui se tint l'an 1579. pour la premiere de cette espece. Les remonstrances que cette Assemblée fit au Roy par la bouche, premierement d'Arnaud de Pontac Evesque de Basas, puis de Nicolas l'Anglier Evesque de saint Brieuc, furent fort pressantes sur la décharge de ces rentes, sur la reception du Concile de Trente, & sur le restablissement des Elections. Ils ne purent rien obtenir pour le premier; pour le second on leur promit d'y avoir égard en temps & lieu; mais sur le troisiéme, le Roy leur répondit fort rudement qu'il n'en feroit rien, & leur demanda s'ils ne tenoient pas leurs Eveschez de luy: A quoy quelques-uns répondirent assez genereusement, qu'ils estoient prests de les luy remettre, pourveu qu'il luy pleust rendre le droit de l'élection à l'Eglise suivant l'Ecriture, & les saints Canons. On connoist au reste par leurs remontrances quels estoient alors les desordres de l'Eglise Gallicane: On y voit, que les Eveschez, les Abbayes, & les Eglises Collegiales estoient entre les mains des Capitaines; Qu'on entendoit souvent ces mots sortir de leur bouche, *mon Evesché, mon Abbaye, mes Prestres, mes Moines.* Que par Arrest du grand Conseil, on avoit employé les deniers de la vente d'un Evesché, à acquiter les dettes du vendeur; Qu'au Conseil du Roy une Abbaye avoit esté adjugée à une Dame, comme luy ayant esté donnée en dot, avec declaration expresse, qu'aprés son decés les heritiers en joüiroient par égale portion; Que plusieurs Eveschez estoient sans Evesques, & leurs biens usurpez par des personnes profanes; Qu'en prés de huit cens Abbayes, ausquelles le Roy nommoit, il n'y avoit pas cent Abbez titulaires ou Commendataires, & que de ceux-cy la pluspart ne faisoient que * prester leur nom à d'autres qui en effet joüissoient du revenu : Ainsi les Eglises estoient sans Pasteurs, les Monasteres sans Religieux, & les Religieux sans discipline, les tem-

Conciles de l'Eglise Gallicane.

Desordres dans l'Eglise.

* On les appelloit Custodinos.

ples, & les maisons sacrées en ruine, & converties en spelonques de voleurs.

Lors que le Clergé eut ressenty qu'il estoit en bute à tout le monde, & que la licence des guerres civiles exposoit ses biens au premier occupant, les Catholiques se jettant dessus aussi bien que les Huguenots, il tâcha de se reünir pour penser à ses affaires, & les Evesques furent contraints de s'en aller à leurs Eveschez, sinon pour paistre leurs troupeaux, au moins pour deffendre leur propre subsistance. Avant cette necessité, ils les fuyoient comme des solitudes affreuses; les divertissemens de Paris, & les servitudes de la Cour faisoient leurs exercices ordinaires. L'Histoire marque, que l'an 1560. Jean de Montluc, Evesque de Valence, disant un jour son avis dans le Conseil du Roy, se plaignit que l'on en avoit veu quarante tout à la fois à Paris croupissans dans l'oisiveté & dans les delices: Aussi le Parlement leur enjoignit par Arrest, d'aller dans leurs Eveschez faire leur devoir, autrement qu'ils y seroient contraints par la saisie de leurs meubles & de leur équipage. Mais peut-estre que de la façon que la pluspart d'eux vivoient, leur absence causoit moins de scandale à leur troupeau que leur residence.

Dans ce siecle il ne se fit point de nouveaux Ordres de Moines; je remarqueray pourtant celuy des MINIMES qui commença dans le precedent: saint François Martotile natif de Paule dans la Calabre en fut l'Instituteur, & le planta en France, lors qu'il y fut appellé par le Roy Loüis XI. Le Pape Sixte IV. l'approuva en 1473. & Jules II. le confirma en 1506. Tous ceux des Mendians renouvellant leur ancienne ferveur & leur discipline, les uns plûtost, les autres plus tard, firent naistre diverses Reformes. Celuy de saint François d'Assise, qui a toûjours esté plus fecond qu'aucun autre en diverses sortes d'habits & d'observations de sa Regle, produisit trois nouvelles branches, sçavoir celle des CAPUCINS, celle des RECOLLECTS & celle des PENITENS qu'on nomme vulgairement PIQUEPUSSES. Celuy des Augustins en poussa aussi une qui est celle des Hermites de saint Augustin; comme celuy des Carmes produisit la Congregation de ceux qu'on nomme Deschaux & qui le sont. Je passe sous silence celle des Dominicains ou Jacobins Reformez, & celle des Augustins Deschaussez, dautant qu'elles appartiennent au dix-septiéme siecle. *Ordres Religieux & leurs Reformes.*

Et pour parler premierement des RECOLLECTS, il faut sçavoir qu'y ayant eu à diverses fois plusieurs differentes Congregations dans l'Ordre de saint François qui se vantoient chacune d'observer la Regle de leur Patriarche dans sa pureté & simplicité, Leon X. avoit ordonné qu'elles seroient toutes comprises & reduites en une, sous le nom de REFORMEZ; Que neanmoins s'estant encore trouvé plusieurs de ces Religieux qui affectoient d'estre plus rigides que les autres, & de garder la Regle à la lettre suivant les declarations de Nicolas III. & de Clement V. il falut que l'an 1531. Clement VIII. leur fist attribuer des Convents par les Superieurs de l'Ordre, dans lesquels ils recueilloient ceux qui avoient l'esprit de pieté & de recollection. A cause de cela ils se nommerent RECOLLECTS. Les villes de Tulle en Limosin, & de Murat en Auvergne, furent les premieres en France qui leur donnerent des Convents, quelques Religieux François y ayant apporté cette Reforme d'Italie vers l'an 1584. En 1602. ils en eurent un à Paris, maintenant ils en ont par tout le Royaume prés de cent cinquante, qui sont divisez en sept Provinces. *Establissement des Recollects.*

L'origine des Capucins, ainsi nommez de la forme extraordinaire de leur capuchon, est telle. L'an 1525. un frere Mineur Observantin nommé Matthieu de Basci du Duché de Spolete, Religieux dans le Convent de Montefalconi, assurant que Dieu l'avoit averti par une vision d'exercer une plus estroite pauvreté, & qu'il luy avoit montré la vraye maniere dont saint François estoit habillé, se tailla un capuchon long & pointu *, & un habit tel que le portent les Capucins, & se retira en solitude avec la permission du Pape. Quelques autres, poussez du même esprit, le joignirent au nombre de douze: Le Duc de Florence leur donna un Hermitage dans ses terres, & ainsi peu à peu leur bande grossit jusqu'à tel nombre, que l'an 1528. le Pape Clement VII. approuva cette Congregation sous le nom de FRERES MINEURS CAPUCINS. Le Pape Paul III. la confirma l'an 1536. avec permission de s'establir par tout, & luy donna un Vicaire General, & des Officiers Superieurs. Ceux qui ont creu que Bernard Okin qui apostasia, & passa dans le camp des Heretiques, fut Instituteur d'une si sainte Congregation, ont esté tres-mal informez: il se peut faire que l'avantage qu'il eut d'en estre General, & un des pre- *Des Capucins.*

* *Quelques autres l'avoient déja porté.*

miers & des plus signalez d'entre ceux qui embrasserent cette reforme, a esté cause de cette fausse croyance. Sous le Regne de Charles IX. ils furent receus en France, & eurent premierement un Convent à Meudon que le Cardinal de Lorraine leur fit bastir, & un autre plus petit au lieu de Piquepuz, au bout du Fauxbourg saint Antoine, où sont aujourd'huy les Religieux Penitens du Tiers Ordre de S. François. Le Roy Henry III. les transfera de ce lieu-là dans un Convent qu'il leur fit construire au Fauxbourg saint Honoré : Ils ont neuf Provinces dans ce Royaume, & plus de quatre cens Convents.

De l'Ordre des Penitens ou Picquepusses.

Le Tiers Ordre de saint François, qu'on nomme *l'Ordre des Penitens*, n'estoit du commencement qu'une Congregation de personnes seculieres de l'un & de l'autre sexe, mais quelque temps aprés elle avoit esté renduë reguliere. Or dans les siecles suivans, s'estant extrémement relâchée, un de ses Religieux nommé Vincent Massart Parisien, entreprit de la reformer vers l'an 1595. Le premier Convent de cette reforme fut basty au village de Franconville, entre Paris & Pontoise; & le second au lieu appellé Piquepuz, d'où le vulgaire a nommé ces Religieux PIQUEPUSSES. Cet Ordre est divisé en quatre Provinces, & a quelque soixante Convents.

Carmes Deschaussez.

Le Pape Eugene IV. avoit trouvé à propos de mitiger la Regle des Carmes; cette mitigation les ayant fait tomber dans un trop grand relâchement, sainte Therese, Religieuse de cet Ordre dans le Convent d'Avila en Castille lieu de sa naissance, les remit dans sa premiere austerité. Elle commença par les filles dont elle bastit un Monastere à Avila; puis elle entreprit d'y remettre aussi les hommes, estant assistée en cette bonne œuvre par deux Religieux Carmes qui eurent leur premier Convent prés de la mesme ville. Le Pape Clement VIII. les separa des Mitigez, l'an 1593. & leur accorda d'avoir leur Province à part, & de choisir leurs Superieurs d'entre eux, à condition toutefois de reconnoistre le General de l'Ordre. On n'en a veu en France que l'an 1605. Leur Convent du Faux-bourg saint Germain, est le premier de tous ceux qu'ils ont eu dans le Royaume; il fut basty l'an 1611.

Des petits Peres.

La reforme des Hermites de saint Augustin, lesquels on nomme à Paris *les petits Peres*, fut instituée au Chapitre General de cet Ordre qui se tint à Madrid l'an 1588. De-là quelques-uns allerent s'establir en Italie, & d'Italie il en fut amené six ou sept en France l'an 1595. par Guillaume d'Avençon Archevesque d'Embrun qui les logea au Prieuré de Villars-Benoist en Dauphiné. Ils ne se sont establis à Paris que l'an 1609. premierement au Faux-bourg saint Germain, où la Reine Marguerite leur fit édifier un Convent, lequel ils ont laissé aux Augustins Reformez qui l'occupent encore; puis auprés de la porte Montmartre où ils en ont basty un autre.

Des Freres de la Charité.

Les soins qu'apportent les FRERES DE LA CHARITE' à recevoir & à traitter les malades, meritent bien qu'on en fasse mention. Le bien-heureux Jean de Dieu, natif du Diocese d'Evora en Portugal, homme simple & sans aucunes lettres, mais bruslant d'un zele charitable d'assister les pauvres infirmes, commença cette Congregation en Espagne vers l'an 1570. Il alloit par les ruës & par les maisons, exhortant les Chrestiens à faire l'aumône, & ayant souvent ces paroles à la bouche: *Faites bien, mes freres, tandis que vous en avez le temps*, à cause dequoy on appelloit en Italie ces Religieux, *Fatte ben fratelli*. Pie V. la confirma par sa Bulle du premier de Janvier 1572. Clement VIII. la reforma, & Paul V. l'erigea en Ordre Religieux, l'astreignant aux trois vœux accoustumez, & à un quatriéme special, qui est de servir les malades, sous la dépendance neanmoins & sous la correction des Ordinaires.

Des Feuillans.

La Congregation des Fueillants est sortie de l'Ordre de Cisteaux, & n'a commencé que l'an 1586. dans l'Abbaye de Fueillans qui est au Diocese de Rieux, à six lieuës de Toulouse. Elle eut pour Auteur Jean de la Barriere qui estant Abbé Commendataire de ce lieu-là, y avoit pris l'habit de Religieux. Sixte V. l'approuva, Clement VIII. & Paul V. luy accorderent des Superieurs particuliers. Le Roy Henry III. luy fonda un Convent au Faux-bourg saint Honoré, à costé du Jardin des Tuilleries, & l'an 1587. Jean de la Barriere y amena soixante de ses Religieux. Ils alloient alors tout nuds pieds, mais depuis ils ont pris des galoches. Ils n'ont que trois Provinces en France, & quelque trente Monasteres.

Comme chaque temps & chaque generation a ses gousts & ses productions, ce

seiziéme siecle fut tres-fertile en Congregations de Clercs Reguliers, qui sont comme une espece metoyenne entre les Moines & les Prestres seculiers. Telles sont celles des *Theatins*, *des Somasques*, *des Clercs mineurs*, *des Ministres des infirmes*, *des escoles de pieté*, *des Clercs Reguliers de saint Paul*, qu'on nomme *Barnabites*, *des Peres de l'Oratoire de Rome*, *& des Jesuites*; celle-cy beaucoup plus puissante & plus estenduë que toutes les autres ensemble. Je marqueray en passant, que l'un de ces Peres, homme fort devot, nommé Jean Leon, Flamand de naissance, & Regent dans les basses classes du College de Rome, assemblant les escoliers qui desiroient joindre la pieté à l'erudition, donna commencement à leur CONGREGATION DE LA VIERGE; laquelle ils ont trouvée si bonne & si utile, qu'ils en ont fait non seulement pour leurs écoliers, mais aussi pour les honnestes gens des villes, & mesme en quelques endroits pour les artisans. De tous ces Clercs Reguliers, il n'est venu en France que les Jesuites, les Barnabites, & les Theatins. Ces derniers ne s'y sont establis que de nostre temps sous la Regence de la Reine Anne d'Austriche. On sçait que saint Ignace fut l'Instituteur de la Compagnie de JESUS, comment elle commença l'an 1534. & comment elle fut approuvée par le Pape Paul III. & par ses Successeurs. Nous pourrons raconter ailleurs à quelles conditions elle a esté receuë en France, les oppositions qu'on a formées à sa reception, & les grandes & frequentes traverses qu'elle y a souffertes en divers temps. Il suffit pour cette heure, de dire qu'elle a remply tout l'Univers du bruit de son nom, & les livres de ce qu'elle a fait pour l'avancement de la Religion Catholique, & pour celuy des belles lettres. Les Barnabites avoient esté souhaittez en France par le Roy Henry IV. pour les employer à l'instruction de la jeunesse, & les substituer en la place des Jesuites, aprés qu'ils eurent esté chassez. Ils n'y vinrent point pour lors, mais à six ans de-là leur General y envoya quelques-uns de ses Religieux pour travailler à la conversion du Bearn; toutefois ils n'ont pris racine en ce Royaume que que long-temps aprés. Ils y ont quinze ou seize Maisons, dans la pluspart desquelles ils tiennent College pour enseigner les bonnes lettres. Leur premier establissement a esté à Montargis l'an 1620. & deux ans aprés ils en ont eu un à Paris auprés du Palais. Leur Congregation a pris naissance à Milan, & a esté instituée par trois Gentils hommes, deux de cette ville-là, & un autre de Cremone. On leur donna le nom de BARNABITES, à cause qu'ils s'establirent en cette ville-là au quartier de saint Barnabé, & que l'Eglise qu'ils y bastirent fut consacrée à Dieu sous le nom de cet Apostre.

Des Jesuites.

Des Barnabites.

Parlons maintenant des Ordres Religieux de l'autre sexe. Nous avons oublié sur la fin du siecle precedent, que l'an 1494. Frere Jean Tisseran, Religieux Cordelier, ayant touché vivement les cœurs les plus endurcis, & converti plusieurs femmes de joye par ses Predications, fonda l'Ordre DES FILLES PENITENTES à l'honneur de sainte Magdelaine, pour y retirer celles à qui Dieu feroit la grace de quitter le peché. Il s'en trouva d'abord deux cent vingt; & comme le nombre s'accrut fort, & qu'il n'y avoit pas assez de revenu, on souffrit que quelques-unes allassent à la queste par la ville. Ce qui dura jusqu'à l'an 1550. mais à cause des inconveniens, on les enferma dans une closture tres-estroite. Loüis Duc d'Orleans, qui depuis fut Roy, leur donna son Hostel d'Orleans * prés de saint Eustache, où elles ont demeuré jusqu'à l'an 1572. que la Reine Catherine les en delogea pour y bastir un Palais, & les transfera dans la Chapelle de saint Georges ruë saint Denys, qui jusques-là avoit appartenu aux Religieux Benedictins de saint Magloire.

Ordres de Religieuses.

Des Filles Penitentes.

* *C'est aujourd'huy l'Hostel de Soissons.*

La Reine Jeanne fille du Roy Loüis XI. estant separée du Roy Loüis XII. son mary, & retirée dans la ville de Bourges, ne songea plus qu'à plaire à celuy qui donne des couronnes eternelles; & n'ayant pû perdre sa virginité pour estre mere d'un Dauphin, elle voulut estre Mere d'un nombre infiny de Vierges en la conservant. Elle institua donc l'Ordre de l'ANNONCIATION, ou des Annonciades, qu'elle mit sous la direction des Freres Mineurs observantins. La Regle n'en est prise ny de celle de saint Benoist, ny de celle de saint Augustin, ny d'aucune autre; mais a esté formée sur les dix vertus de la sainte Vierge, qui sont, Chasteté, Prudence, Humilité, Verité, Devotion, Obeïssance, Pauvreté, Patience, Charité, & Compassion. L'habit en est singulier, le voile noir, le manteau blanc, le scapulaire rouge, la robe grise, & la ceinture de corde. Il y en a plusieurs Monasteres en France, & aux Païs-Bas. Il ne faut pas confondre cet Ordre avec celuy des

De l'Ordre de l'Annonciation ou des Annonciades.

ANNONCIADES CELESTES, dont l'institution vient de Genes, & qui ne commença que l'an 1604. nous en parlerons en temps & lieu.

Des Capucines.

La Regle des Capucines est à peu prés la mesme que celle des Capucins, & leur institution presque aussi ancienne: La Duchesse de Mercœur mit la premiere pierre à leur Convent de Paris l'an 1604. suivant les intentions de la Reyne Loüise sa belle-sœur, qui par son testament avoit laissé de quoy le bastir.

Des Füeillantines.

Le premier Monastere des Füeillantines, dans la mesme reforme des Füeillans, fut estably prés de Toulouze vers l'an 1590. puis transferé à Toulouze mesme. Antoinette d'Orleans veuve de Charles de Gondy, Marquis de Belle-Isle, s'y jetta l'an 1599. Le Pape la tira de là pour luy donner le Gouvernement de l'Abbaye de Font-Evraud; Et quelques années aprés elle institua une Congregation de Benedictines sous le nom de sainte Marie du Calvaire, & de sainte Scolastique.

Des Carmelites.

Quant aux Carmelites, leur reforme n'ayant point esté portée hors d'Espagne depuis plus de quarante ans qu'elle avoit commencé, il arriva que l'an 1604. Pierre de Berulle qui n'estoit encore que simple Prestre, mais qui avoit de rares talens de la nature, & des graces tres-particulieres du Ciel, prit le soin d'aller en ce pays-là querir quelques rejettons de cette heureuse plante, pour les provigner en France, tellement qu'il y en a maintenant quelque soixante Monasteres.

Ordres militaires.

De l'Ordre de S. Lazare.

Le Roy Henry III. comme nous l'avons dit, establit l'Ordre du saint Esprit l'an 1579. & Henry IV. celuy de Nostre-Dame de Mont Carmel l'an 1607. Le Pape luy en donna les Bulles d'erection cette année-là; Et la suivante d'autres par lesquelles il unissoit cet Ordre avec celuy de saint Lazare. Il faut sçavoir à l'égard de ce dernier, que du temps que les Chrestiens Occidentaux tenoient la Terre-Sainte, outre les Ordres des Templiers, des Chevaliers Teutons, & des Chevaliers de saint Jean de Jerusalem, ils s'y en establit aussi un sous le nom de saint Lazare, lequel recevoit les Pelerins dans des maisons fondées exprés, les conduisoit par les chemins, & les deffendoit contre les Mahometans: de sorte que les Papes le doüerent de grands privileges, & les Princes de plusieurs riches possessions. Loüis VII. l'an 1154. luy donna la Terre de Boigny prés d'Orleans. Ces Chevaliers y planterent leur siege aprés que les Chrestiens eurent esté chassez de la Terre-Sainte, y mirent leurs Titres, & ils y ont toûjours tenu leurs assemblées. Or estant devenus inutiles à la Chrestienté, ils devinrent aussi méprisables, de sorte que les Chevaliers de S. Jean obtinrent d'Innocent VIII. la suppression de cet Ordre & son union avec le leur; mais ceux de France s'en estant plaints au Parlement, il y fut ordonné qu'il subsisteroit separé de tout autre. En effet il a toûjours eu des Grands-Maistres Pie IV. qui estoit fort soigneux de mettre de beaux titres dans sa famille, en donna la Grand' Maistrise, pour l'Italie seulement, à Joannot de Castillon, un de ses parens. Ce Joannot estant mort l'an 1572. le Pape Gregoire XIII. la defera entierement au Duc Emanuel Philbert de Savoye, & à tous ses successeurs, & unit cet Ordre avec celuy de saint Maurice qu'il avoit érigé en faveur de ce Prince. Mais comme cela n'eut point de lieu à l'égard de la France, Aymar de Chartes Chevalier de Malthe, conceut l'envie de l'y faire reflorir, afin de se parer de cette dignité. Philebert de Nerestang, Gentil-homme de rare vertu, & Capitaine des Gardes du corps, luy succeda dans ce dessein, & y employa si heureusement le pouvoir de Henry IV. qu'il l'en fit Grand Maistre l'an 1608. & obtint une Bulle du Pape fort avantageuse pour cet Ordre; Lequel est pour les François, comme celuy de saint Maurice & de saint Lazare est pour ceux d'audelà les Monts. Ses Chevaliers, entre autres privileges, ont pouvoir de se marier, & de tenir des pensions sur des Benefices Consistoriaux. Ceux qui écriront l'Histoire de nos jours, marqueront comme depuis peu on a entrepris de le remettre en un plus haut lustre.

Des Chevaliers de S. Jean de Jerusalem.

Prelats illustres.

Je ne sçache point que l'Eglise Gallicane ait porté aucun Prelat dans ce siécle qui ait augmenté le Catalogue des Saints: mais elle en a eu de tres-illustres, les uns en doctrine, les autres dans le maniment des affaires tant spirituelles que temporelles, & plusieurs dans l'un & dans l'autre. Le premier & le plus éminent de tous, a esté George d'Amboise Cardinal, Prelat tres sage, Ministre genereux & bien-faisant, & Cardinal avec un seul Benefice; qui regla la toute-puissance par la justice, & les interests du Roy par le bien public.

Eloge du Cardinal d'Amboise.

Les Papes ne firent jamais tant de Cardinaux en France que durant ce siecle, particulierement sous les regnes de François I. & de Henry II. On en vit durant ce siecle trois dans la Maison de Bourbon, Loüis fils de François Duc de Vendos-

me, Charles frere du Roy Antoine de Navarre, & un autre Charles fils de Loüis Prince de Condé. Le premier fut Archevesque de Sens: les deux autres de Roüen. On en vit cinq de la Maison de Lorraine: Le premier fut Jean Evesque de Mets, qui porta bien haut la dignité de sa naissance, & fit connoistre qu'il estoit Prince, par des liberalitez qui alloient jusqu'à la profusion. Le second, fut Charles Archevesque de Reims. Il estoit neveu de ce Jean & frere de François Duc de Guise. La naissance, le Ciel & la fortune ne luy avoient rien dénié de tout ce qu'il faut pour faire un grand homme. Les Doctes de son temps disoient de luy, qu'il estoit le Mercure de la France, comme son frere en estoit le Mars; mais beaucoup de gens croyoient qu'il eust esté encore plus grand, s'il eust esté moins ambitieux & moins remuant. Le troisiéme fut Loüis frere de ce Charles, qu'on nomma le Cardinal de Guise, Archevesque de Sens. Le quatriéme, un autre Loüis encore Archevesque de Reims, comme Charles son oncle; il fut tué à Blois avec Henry Duc de Guise son frere. Le cinquiéme fut Charles, dit le Cardinal de Vaudemont, frere de la Reyne Loüise. Il y en eut aussi d'autres de grande naissance, un de la Maison de Luxembourg, qui fut Philippe Evesque du Mans: Un de la Maison de Longueville, sçavoir Jean Evesque d'Orleans: un de la Maison d'Albret; qui estoit Amanjeu Evesque de Lascar: Un de la Maison de Gramont, qui fut Evesque de Poitiers, puis Archevesque de Toulouze, on le nommoit Gabriel: Un de la Maison de Strozzi (il s'appelloit Laurent) Evesque de Beziers: Un de la Maison de Joyeuse, c'estoit François Archevesque de Toulouze. Celuy-cy vécut sous les Rois Henry III. & Henry IV. & Strozzi sous Charles IX.

Presque tous les autres, au nombre de dix-huit ou vingt, estoient aussi gens de qualité, & furent élevez à cette dignité éminente, les uns, mais en tres-petit nombre, par leur seul merite, comme Jean du Bellay Evesque de Paris, & George d'Armagnac, fils de Pierre Baron de Caussade, qui estoit bastard de Charles dernier Comte d'Armagnac; la pluspart pour avoir bien sçû faire leur Cour, ou pour s'estre trouvé parens de la faveur; comme Philippe de la Chambre; Adrian de Gouffier Boisy, frere d'Artus grand Maistre de la Maison du Roy; Jean le Veneur, Evesque de Lisieux & grand Aumônier de France; Jacques d'Annebaut, frere de l'Amiral de ce nom; Claude de Longvic de Givry, Evesque de Poitiers; Antoine Sanguin * qu'on nommoit le Cardinal de Meudon; Odet de Chastillon, neveu du Connestable de Montmorency; & George d'Amboise, second du nom, aussi Archevesque de Roüen, comme son oncle. Quant à Pierre de Gondy, fils du Maréchal de Rais, & Evesque de Paris, il fut créé Cardinal à la recommandation de la Reyne Catherine; comme aussi René de Birague Gentil-homme Milanois, qui avec cette dignité eut la Charge de Chancelier de France. Il y en eut quelques autres de moindre naissance, à qui les emplois des finances, ou de la robe, acquirent cette dignité, comme Antoine Duprat, Jean Bertrandi, & Philippe Babou la Bourdaisiére. Mais ce ne fut ny le sang, ny la haute faveur qui revestirent Arnaud Dossat, & Jacques Davy du Perron de la pourpre sacrée: elle fut la recompense de leurs services, de leur grande capacité, & de leur rare erudition. Dossat n'estoit que le fils d'un paisan du Diocese d'Auch; & du Perron d'un Ministre Huguenot de basse Normandie, mais Gentil-homme.

* Il estoit neveu de la Duchesse d'Estampes.

Evesques.

Il y eut aussi un grand nombre d'Illustres Evesques, de la promotion desquels on peut dire la mesme chose que nous avons dit de celle des Cardinaux. Je remarque à Sisteron, Laurent Bureau excellent Predicateur pour ce temps-là; il avoit esté Religieux Carme, & Confesseur des Rois Charles VIII. & Loüis XII. à Treguier, Jean du Calloüet fameux Docteur en Droit Civil & Canon: il mourut l'an 1504. à Luçon, Pierre de Sacierge, que Loüis XII. fit Chancelier, & President de Milan. A Marseille, Claude de Seissel Savoyard de naissance, dont les écrits sont tres-dignes d'estre lûs, parce qu'ils sont tous semez de ces salutaires maximes, qui seules peuvent faire la gloire des Princes & la felicité des peuples; il fut depuis Archevesque de Turin. On voit à Rennes Bernard Bochetel qui servit de Secretaire aux Rois Loüis XII. & François I. mais enfin estant touché d'un remords de conscience, ou par quelque autre motif, il quitta son Evesché, dont en effet les fonctions ne compatissent guere bien avec les occupations de la Cour. Du temps de ces mesmes Rois, je trouve à Paris, puis à Sens, Estienne Ponchet Tourangeau de naissance, qui avoit esté President au Parlement, Chancelier de Milan, & de l'Ordre du Roy, & Garde des Seaux de France sous François I. A Riez, puis à

* C'est Robertus Cenalis.

Vence & aprés à Avranches, * Robert Cenault; A Mascon, Pierre Chastelain grand Aumônier de France; Et à Maguelonne, Guillaume Pelicier. Ces trois furent élevez en consideration des bonnes lettres. Chastelain fut celuy qui avec le docte Budée donna le dessein au grand Roy François d'instituer les Professeurs Royaux à Paris, & qui choisit les premiers dont Pelicier en estoit un. Du temps de Henry II. je trouve à Lavaur Pierre Danez que François I. avoit appellé de l'Université de Bourges où il professoit la langue Grecque, pour le faire Precepteur de son Daufin; Et à Vienne, Charles de Marillac, qui l'an 1560. mourut de la frayeur qu'il eut que la Maison de Guise, contre laquelle il avoit parlé trop librement, ne l'envelopast dans le crime d'heresie, ou dans la conjuration d'Amboise.

Du temps de Charles IX. & de Henry III. il y eut au Mans, Charles d'Angennes-Rambouillet, à la loüange duquel on dit, que durant vingt-neuf ans de siege, il ne donna aucune Cure qu'à la recommandation du merite, ayant pour cet effet dressé un Registre de ceux qu'il en croyoit les plus capables. A Nevers, Arnaud Sorbin, qu'on surnomma de sainte Foy, parce qu'il avoit esté Curé d'une Paroisse de ce nom; il passoit pour grand Theologien & pour éloquent Predicateur. A Orleans, Jean de Morvillier, natif de la Ville de Blois; la Reyne Catherine le mit dans le Conseil du Roy, où il fut toûjours opposé au Chancelier de l'Hôpital, parce qu'il aspiroit à avoir les Sceaux, comme en effet il les eut. Auxerre se glorifie d'avoir eu pour Pasteur Jacques Amiot, natif de Melun, de fort bas lieu, mais homme de belle literature: Henry II. le donna pour Precepteur à ses enfans, & le fit Abbé de Bellosane; puis Charles IX. l'un de ses Disciples le nomma à l'Evesché d'Auxerre. Valence eut Jean de Montluc, qui fut trop vacillant en la Foy, quoy que tres-docte & avec cela tres-habile negociateur, ayant esté employé en sept ou huit celebres Ambassades. A Tours nous trouvons Simon de Maillé, fort sçavant en Theologie & dans la lecture des Peres, qui fut tiré de l'Ordre de Cisteaux où il estoit Abbé, pour estre promû à l'Archevesché. A Aire, François de Foix Candale, oncle de la femme du Duc d'Espernon, tres-versé dans les belles lettres, dans la Philosophie de Trismegiste & de Platon, & dans la Chymie. A Châlons, Pontus de Thiard, Poëte & Mathematicien, chose singuliere; qui mourut âgé de quatre-vingt-quatre ans. A Evreux, Claude de Saintes, Predicateur vehement, & Theologien de grande reputation: & à Senlis, Guillaume Rose, qui s'estoit aussi rendu fort fameux par ses Sermons. Ces deux estoient passionnez ligueurs. Saintes fut pris dans Louviers, avec la Ville, par les Royalistes l'an 1591. & mené à Caën, où il mourut en prison, comme nous l'avons dit cy-dessus. Rose eut aussi à souffrir beaucoup de chocs aprés la decadence du party; mais il s'en tira heureusement, & changea son Evesché avec celuy d'Auxerre. A Clermont, fut Evesque Antoine de saint Nectaire, qui s'employa fort pour les intrigues de Catherine de Medicis; Et à Sées, Pierre Duval, du temps duquel vers l'an 1555. les Chanoines de son Eglise reprirent l'habit seculier, comme ils firent durant ce siecle en plusieurs autres Cathedrales. Le desir de la reformation le faisoit trop pencher du costé des Pretendus Reformez. Loüis Moulinet son neveu fut son successeur. On remarque de luy, rare exemple d'un vray Pasteur, que durant vingt-sept ans de siege, il ne fut absent que six mois de son Evesché, faisant voir par là que les bons Evesques trouvent leur plaisir dans la residence, comme les mauvais y trouvent leur supplice. Il n'y en eut point qui se signalassent davantage durant la Ligue que Pierre d'Espinac, & Renaud de Beaulne; le premier Archevesque de Lyon, & le second de Bourges, tous deux de grande eloquence, & de plus grande intrigue; Espinac dans le party de la ligue, & Beaulne dans celuy du Roy; ils vécurent bien avant dans le regne de Henry IV.

Exemple d'une assiduë residence d'un Evesque.

Sous ce regne il ne faut pas encore oublier Alfonse d'Elbene Evesque d'Alby, ny Arnaud de Pontac, & Nicolas l'Angelier genereux defenseurs des droits de la liberté de l'Eglise, celuy-cy Evesque de saint Brieuc, celuy-là de Bazas; Ny René Benoist, qui estant Curé de saint Eustache à Paris, contribua beaucoup à la conversion du Roy Henry IV. & à le faire recevoir dans le sein de l'Eglise, sans attendre pour cela les ordres de Rome. Ce Prince le choisit pour son Confesseur, & il s'acquita de cet employ en fort homme de bien. Aprés le Roy le nomma à l'Evesché de Troyes: il est vray qu'il n'en put obtenir les Bulles, mais on peut dire hardiment qu'il les meritoit, quand ce n'eust esté que pour les mesmes raisons pour lesquelles on les luy refusa.

On

On ne doit pas appeller Evesques ceux qui tomberent dans les erreurs des Sectaires, & que le Pape excommunia pour cela, ainsi que nous l'avons dit. Il n'y en eut pourtant qu'un de ces dix que nous avons marquez, qui embrassa le Calvinisme; ce fut Jean Caracciol, fils de Jean Prince de Melfe, Evesque de Troyes, qui l'an 1565. abandonna s n Evesché pour prendre une femme. Il est vray que six ans auparavant, sçavoir l'an 1559. Jacques Spifame quitta la Chaire Episcopale de Nevers pour se marier & se retirer à Geneve; mais si son exemple en montra le chemin à Caracciol, certes sa malheureuse fin l'en devoit bien détourner; car sur je ne sçay quel ombrage qu'on prit de luy en cette ville-là, on l'accusa d'adultere, & on luy fit couper le cou pour ce crime prétendu.

Evesques qui tomberent dans l'heresie.

Dés le quatorziéme Siecle, les lettres avoient commencé à refleurir, & pour ainsi dire, à jetter quelques vives étincelles, principalement en Italie. A mesure qu'elles découvroient leur éclat, elles enflammoient l'amour & la curiosité des gens de bon goust, qui estant ennuyez de la barbarie des Escoles, & des fatras & des ergoteries dont les livres de ce temps-là estoient pleins, s'appliquerent à rechercher les Auteurs Grecs & Latins des Siecles polis, & les tirant de la poussiere des vieilles Biblioteques, où ils estoient ensevelis, les mirent au jour par le secours de l'Imprimerie.

Les bonnes Lettres & les Sçavans.

On s'étudia alors de parler aussi bien Grec & Latin, comme du temps de la Republique d'Athenes, & de l'Empire d'Auguste: Ceux qui s'adonnerent à l'étude des saintes Ecritures, voulurent aussi s'acquerir une parfaite connoissance de la Langue Hebraïque, sans laquelle il est presque impossible de bien entendre les Livres du vieux Testament; Et en mesme temps la curiosité de ceux qui voyageoient dans le païs du Levant, en rapporta le desir d'apprendre les langues Orientales, particulierement l'Arabe, dont la Turque est un idiome. Il est vray que ces doctes qui sceurent si bien trouver le bel air des autres Langues, ne le sceurent point donner à la Françoise; au contraire ils la rendirent plus rude & plus obscure qu'elle n'estoit auparavant, l'embroüillant de quantité d'ennuyeuses allegations, de fausses phrases, de transpositions fort dures, & de mots écorchez du Latin, dont le Siecle auquel nous vivons, a bien eu de la peine à l'épurer.

Le Roy Charles VIII. aima tous les beaux Arts, mais il n'eut pas le temps de les cultiver. Loüis XII. les favorisa, eut de l'estime & de la generosité pour les Sçavans, & fit rechercher les écrits des anciens Auteurs, dont il dressa une Biblioteque fort curieuse. François I. le surpassa de beaucoup en cette noble passion, comme il surpassa tous les Princes de son temps en magnificence & en liberalité. Son regne, pour le dire en un mot, fut le regne des gens de lettres; il y en avoit une multitude incroyable & de tres-sçavans, soit dans les Langues & dans la connoissance de l'Antiquité, soit dans la Jurisprudence, soit dans la Philosophie & dans la Medecine; soit dans les Mathematiques & dans l'Astronomie. Aussi ce grand Prince les honora-t'il si genereusement de ses gratifications, des plus nobles emplois dans les affaires, & de sa familiarité mesme, qu'il sembloit vouloir partager son Estat & sa grandeur avec eux.

Un volume ne suffiroit pas pour en marquer seulement les noms, & presque tous ont esté si excellens, chacun en son genre, que qui entreprendroit d'en trier quelques-uns de ce grand nombre, courroit risque de faire tort à son jugement, & au merite de ceux qu'il n'auroit pas nommez. Je marqueray seulement que les Universitez abondoient en tres-doctes Professeurs en Philosophie & en Humanitez; Qu'on peut dire la mesme chose de la Faculté de Medecine, qui jusques-là n'avoit eu qu'une imparfaite connoissance de la doctrine du divin Hippocrate; Que celle de Theologie eut des Docteurs plus sçavans qu'elle n'avoit jamais eu, non pas peut-estre encore si éclairez pour la positive, comme nous en voyons aujourd'huy; Que toutes les grandes Magistratures furent remplies d'hommes tres-profonds en science, & presque tous d'une singuliere vertu; Et qu'il n'y eut jamais tant de Jurisprudence dans les Parlemens & dans le Barreau, ny tant de capacité & de solides raisonnemens parmy les Avocats. J'adjoûteray que la Poësie Françoise, qui jusqu'à ce temps-là n'avoit presque esté qu'une rimaillerie grossiere, sans beaucoup d'art & d'invention, commença à se decrasser & à se vouloir parer des ornemens de l'Antiquité: Mais les mesmes qui travailloient à luy rendre cette douce harmonie, qui n'a esté inventée que pour élever l'ame à des choses sublimes & divines, la déreglerent mal-

heureusement par le mauvais usage qu'ils en firent. Car s'estudiant par une complaisance criminelle à flatter la vanité & les passions impudiques de la Cour, ils metamorphoserent, si je l'ose dire, les Muses en Sirenes, & abaisserent ces nobles Filles du Ciel à quelque chose de plus honteux que la mendicité & l'esclavage.

FIN.

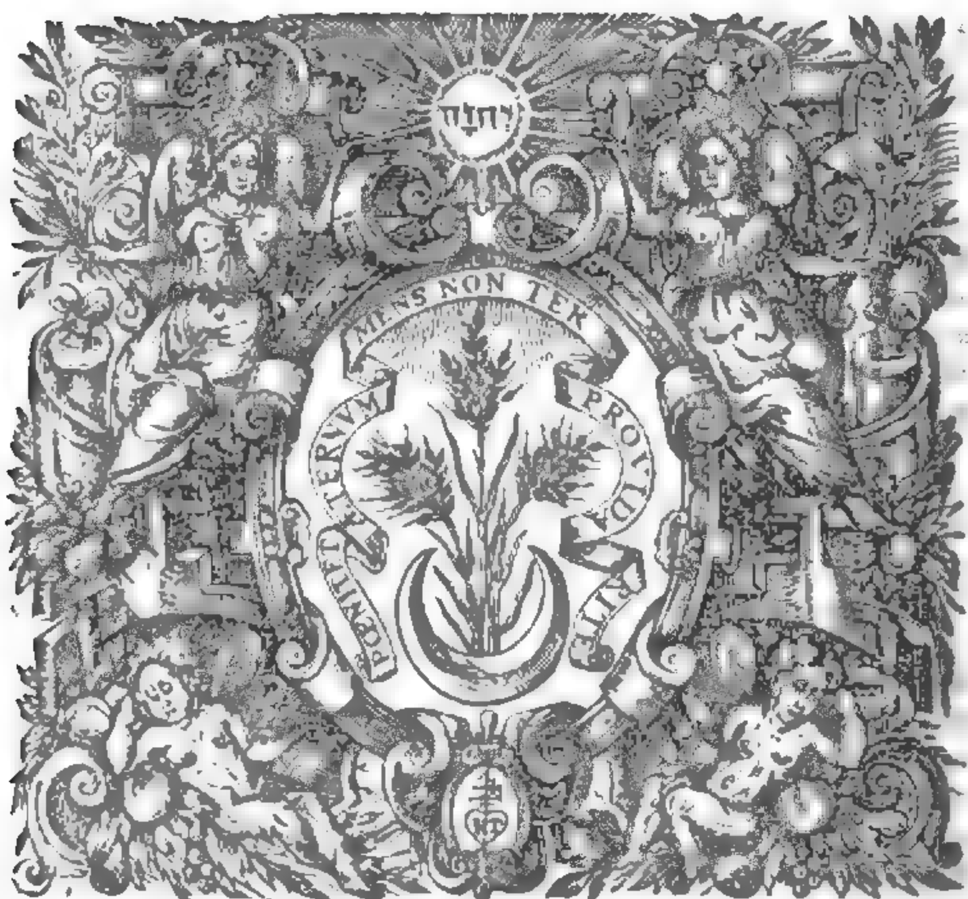


TABLE ALPHABETIQUE DES PRINCIPALES MATIERES

contenuës en ce troisiéme Volume de l'Histoire de France.

D

E

Chancelie

G

H

chasser

I

K

L

N

TTTTtttt ij

T.

Fin de la Table des Matieres.



